DÉBATS DE LA CHAMBRE DES COMMUNES

COMPTE RENDU OFFICIEL

DEUXIÈME SESSION—TRENTE-TROISIÈME LÉGISLATURE

35 Élisabeth II

VOLUME I, 1986

COMPRENANT LA PÉRIODE DU TRENTIÈME JOUR DE SEPTEMBRE 1986
AU VINGTIÈME JOUR DE NOVEMBRE 1986, INCLUSIVEMENT

L'INDEX PARAÎT DANS UN VOLUME DISTINCT

Publié en conformité de l'autorité de l'Orateur de la Chambre des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada

En vente: Centre d'édition du gouvernement du Canada, Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9.

DÉBATS DE LA CHAMBRE DES COMMUNES

COMPTE RENDU OFFICIEL

DEUXIÈME SESSION—TRENTE-TROISIÈME LÉGISLATURE

35 Elisabeth II

VOLUME I, 1986

COMPRENANT LA PÉRIODE DU TRENTIÈME JOUR DE SEPTEMBRE 1986
AU VINGTIÈME JOUR DE NOVEMBRE 1986, INCLUSIVEMENT

L'INDEX PARAÎT DANS UN VOLUME DISTINCT

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 30 septembre 1986

DEUXIÈME SESSION–TRENTE-TROISIÈME LÉGISLATURE

[*Traduction*]

Le Parlement, qui a été prorogé le vingt-huitième jour d'août 1986, se réunit aujourd'hui à Ottawa pour élire un nouveau Président.

La séance est ouverte à 15 heures, le Président étant au fauteuil.

* * *

AVIS DE DÉMISSION DU PRÉSIDENT

M. le Président: A l'ordre. La Chambre ne s'étonnera pas si je commence par souhaiter un bon retour à Mme Killens et à M. Rodriguez, en notre nom à tous.

Des voix: Bravo!

M. le Président: Je tiens à vous informer que, le 5 septembre 1986, j'ai écrit au greffier de la Chambre pour lui signifier mon intention de démissionner de la présidence de la Chambre dès l'élection de mon successeur, le 1er octobre 1986. Comme la Chambre a été convoquée avant cette date, par proclamation, j'ai de nouveau écrit au greffier le 25 septembre 1986 pour que ma démission entre en vigueur le 30 septembre 1986. Je dépose la copie de ces deux lettres.

[*Français*]

Depuis près de deux ans j'ai eu le très grand privilège d'être Président de cette Chambre.

[*Traduction*]

Il s'agit de la plus haute instance du pays et la présidence de la Chambre est la plus haute fonction à laquelle un parlementaire puisse accéder. Vous devez donc comprendre combien je vous suis reconnaissant de m'avoir fait cet honneur au cours de ces deux dernières années.

[*Français*]

Tout comme mes prédécesseurs, je suis convaincu que rien d'autre au monde ne viendra surpasser cet insigne honneur.

[*Traduction*]

Je tiens également à exprimer ma profonde gratitude aux fonctionnaires de la Chambre, à tous nos employés et surtout au greffier. Le Président est peut-être le seul à savoir à quel point nous sommes bien servis.

[*Français*]

Nous nous apprêtons à vivre une étape historique de l'évolution de la Présidence.

[*Traduction*]

La Chambre a demandé au gouvernement de lui confier les pleins pouvoirs pour choisir son Président. Le gouvernement a donné son accord. Nous savons tous que ces pouvoirs nous confèrent également certaines obligations. Tout à l'heure, quelqu'un d'autre se tiendra à ma place. Cette personne obtiendra de ma part et, j'en suis sûr, de tous les parlementaires ici présents, tout l'appui et la compréhension dont le Président a besoin. J'adresse au nouveau Président mes félicitations et mes meilleurs voeux. Et je vous adresse à tous . . .

[*Français*]

. . . mes plus sincères remerciements.

[*Traduction*]

Merci beaucoup.

Des voix: Bravo!

[*Français*]

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je désire informer la Chambre que Son Excellence le Gouverneur général a autorisé la Chambre à se choisir un Président.

* * *

[*Traduction*]

ÉLECTION DU PRÉSIDENT

L'HONORABLE JOHN A. FRASER, DÉPUTÉ DE LA CIRCONSCRIPTION DE VANCOUVER-SUD

M. le Président: A l'ordre. Conformément à l'article 2 du Règlement, la Chambre va maintenant élire un Président. A l'ordre, s'il vous plaît. Il serait souhaitable qu'aujourd'hui les députés accordent toute leur attention à la présidence.

Conformément au Règlement, on a placé sur le bureau de chacun des députés une liste par ordre alphabétique des noms de tous les députés qui ont informé par écrit le greffier qu'ils ne voulaient pas se porter candidats à la présidence, ainsi que de tous les noms des députés qui ne sont pas éligibles à cette charge. Afin de faciliter les choses, on a aussi déposé sur le bureau de chacun des députés une liste des noms des députés éligibles. Ces listes peuvent aussi être consultées sur le bureau.

Élection du Président

[*Français*]

Je signale aussi qu'on a affiché dans chaque isoloir une liste alphabétique des noms des députés éligibles à la Présidence.

[*Traduction*]

Il y aura aussi une liste dans chaque isoloir. Comme c'est la première fois que nous élisons un Président au scrutin secret, ce sera une première pour nous tous. Les greffiers vont faire tout leur possible pour faciliter la tâche aux députés et faire en sorte que ce scrutin se déroule rondement et efficacement.

Je vais dans un instant vous proposer une façon de procéder qui devrait nous permettre d'accélérer les choses, mais je dois pour l'instant demander au greffier de desceller le paquet de bulletins de vote.

• (1510)

Nous sommes maintenant prêts à passer au scrutin.

M. Blenkarn: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Le 16 septembre 1986, j'ai avisé le greffier de la Chambre que je ne voulais pas que mon nom figure sur la liste des candidats. Malheureusement, le greffier estime que j'aurais dû moi-même signer l'avis, ce qui n'est pas stipulé dans le Règlement. Nos règles exigent simplement un avis et j'en ai donné un par écrit. Je demande donc que mon nom soit rayé de la Partie II de l'Annexe.

M. le Président: Le député doit savoir que, selon nos règles, son nom figure sur la liste et qu'il ne peut pas en être rayé pour l'instant. La Chambre a cependant entendu l'avis du député.

Je tiens à rappeler aux députés que, selon le Règlement, ils doivent écrire en majuscules les nom et prénom du candidat de leur choix sur le bulletin de vote avant de le déposer.

Je demande aux députés qui veulent voter de le faire de la façon suivante. Les députés quitteront leur place et passeront en arrière des rideaux pour se rendre au bureau par la porte à ma gauche ou à ma droite selon l'endroit où ils siègent à la Chambre. Le greffier adjoint donnera un bulletin de vote à chaque député. Je demande à tous les députés de s'éloigner du bureau une fois qu'ils auront voté.

Le vote peut maintenant commencer.

[*Note de l'éditeur: La liste des députés éligibles suit:*]

Baker, George
Berger, David
Blenkarn, Don
Bradley, Bud
Clinch, Roger
Comeau, Gerald
Cook, Chuck
Cooper, Albert
Copps, Sheila
Crosby, Howard (Halifax Ouest)
Crouse, Lloyd
Danis, Marcel
Edwards, Jim
Fraser, John
Girard, Albert
Hamelin, Charles
Kindy, Alex
Layton, R.E.J.
Lewis, Douglas
Lopez, Ricardo
Mailly, Claudy
Malépart, Jean-Claude
McCrossan, Paul
McLean, Walter
Murta, Jack
Nielsen, Erik
Nowlan, Patrick
Nunziata, John
Paproski, Steven
Parry, John
Penner, Keith
Prud'homme, Marcel
Robichaud, Fernand
Stackhouse, Reg
Tardif, Alain (Richmond—Wolfe)
Tardif, Monique (Charlesbourg)
Thacker, Blaine
Toupin, Robert
Tremblay, Maurice (Lotbinière)

(Les députés reçoivent leur bulletin de vote, qu'ils remplissent en secret dans les isoloirs.)

• (1530)

M. le Président: S'il s'en trouve parmi les députés qui n'ont pas encore voté et qui souhaitent le faire, auraient-ils l'obligeance de voter maintenant? À l'intention de ceux qui n'ont pas encore voté mais qui veulent le faire, je signale que le vote prendra fin sous peu.

A l'ordre, s'il vous plaît. Tous les députés ayant voté, j'ordonne au greffier de procéder au dépouillement du scrutin.

SUSPENSION DE LA SÉANCE

M. le Président: Avant de suspendre la séance, ce que je suis sur le point de faire, je rappelle que lorsqu'on aura fini de dépouiller les bulletins de vote, on ne fera retentir la sonnerie rappelant les députés à la Chambre que pendant cinq minutes. Si un autre tour de scrutin se révèle nécessaire, nous en expliquerons le pourquoi au moment voulu. La séance est suspendue jusqu'à ce que la sonnerie retentisse.

(À 15 h 39, la séance est suspendue.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 16 h 30.

M. le Président: J'ai le devoir d'informer la Chambre qu'un deuxième tour de scrutin sera nécessaire.

Voici les noms des candidats pour le deuxième tour:

Berger, David
Clinch, Roger
Cooper, Albert
Copps, Sheila
Danis, Marcel
Edwards, Jim
Fraser, John
Lewis, Douglas
Mailly, Claudy
Nielsen, Erik
Nowlan, Patrick
Paproski, Steven
Parry, John
Prud'homme, Marcel
Stackhouse, Reg
Thacker, Blaine

Si l'un des députés que je viens de nommer désire retirer sa candidature, qu'il veuille bien intervenir et nous faire part des motifs de sa décision, conformément au sous-alinéa 2(5)*h*)(ii) du Règlement.

La parole est au député de Kenora—Rainy River (M. Parry).

[*Français*]

M. John Parry (Kenora—Rainy River): Monsieur le Président, en retirant mon nom du scrutin, je tiens premièrement à remercier tous les députés qui m'ont appuyé.

[*Traduction*]

Cependant, je suis persuadé à ce stade-ci qu'il ne serait d'aucune utilité à la Chambre que je continue à me porter candidat.

M. le Président: La présidence signale au greffier que M. Parry retire sa candidature.

Le député d'Ontario (M. Fennell).

M. Scott Fennell (Ontario): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Par erreur M. Nielsen figure toujours parmi les candidats. On s'est trompé quelque part. M. Nielsen . . .

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: A l'ordre, je vous prie. Le point soulevé par le député d'Ontario n'est pas un recours au Règlement. La liste demeure inchangée.

La présidence accorde la parole au député de Laurier (M. Berger).

[*Français*]

M. David Berger (Laurier): Monsieur le Président, j'aimerais également retirer mon nom et je voudrais appuyer un autre député qui pourrait mieux assumer les responsabilités de la Présidence.

[*Traduction*]

M. le Président: Je demande au greffier de retirer le nom de M. Berger de la liste.

La présidence accorde la parole à la députée de Hamilton-Est (Mme Copps).

[*Français*]

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, je pense que moi aussi je vais retirer mon nom, et, même si j'aimerais faire le travail de la Présidence aussi bien que vous l'avez fait, je pense qu'il y en aura d'autres qui seront mieux que moi, surtout les candidats de notre parti.

[*Traduction*]

M. le Président: Je demande au greffier de rayer le nom de Mme Copps.

Des voix: D'autres, d'autres.

M. le Président: Puisqu'il n'y a pas d'autres désistements, j'informe la Chambre que la liste de candidats révisée sera dressée. Dès qu'elle sera prête, elle sera placée dans les isoloirs. Entre temps, je vous donne les noms qui y paraîtront:

Clinch, Roger	Nielsen, Erik
Cooper, Albert	Nowlan, Patrick
Danis, Marcel	Paproski, Steven
Edwards, Jim	Prud'homme, Marcel
Fraser, John	Stackhouse, Reg
Lewis, Douglas	Thacker, Blaine
Mailly, Claudy	

Si les députés veulent bien patienter, nous passerons au vote dès que possible.

• (1640)

À l'ordre, je vous prie. On est présentement en train d'afficher la liste révisée à l'intérieur des isoloirs. Le greffier va décacheter les bulletins de vote. Ce sera la même démarche.

À l'ordre, je vous prie. Tandis que le greffier s'affaire, j'aimerais signaler aux députés qui ne l'auraient pas vue que la deuxième liste est d'une couleur différente.

Une voix: Elle est bleue.

M. le Président: Je m'en excuse. J'ai oublié de m'assurer qu'il n'y ait pas de bulletins de vote rouges, ni bleus, ni oranges. J'aurais dû le faire.

Le greffier me fait signe qu'il est prêt. La même procédure sera suivie avec le premier et le dernier noms. Les listes des noms se trouvent maintenant dans les isoloirs. Les députés désireux de voter au deuxième tour de scrutin peuvent maintenant quitter leur place et procéder de la même manière qu'ils l'ont fait pour le premier tour de scrutin.

(Les députés reçoivent leur bulletin de vote, qu'ils remplissent en secret dans les isoloirs.)

• (1700)

M. le Président: À l'ordre, je vous prie. J'invite les députés qui n'auraient pas encore voté et qui le désirent le faire à le faire sur-le-champ.

Y a-t-il d'autres députés qui veulent voter?

Je demande maintenant au greffier de compter les bulletins de vote dès que j'aurai voté.

SUSPENSION DE LA SÉANCE

M. le Président: À l'ordre, je vous prie. La séance est de nouveau suspendue jusqu'à l'appel du timbre. Encore une fois, je signale aux députés qu'il sonnera pendant cinq minutes.

(À 17 h 4, la séance est suspendue.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 17 h 39.

M. le Président: Je dois informer la Chambre qu'il y aura un troisième tour de scrutin.

Élection du Président

Voici la liste des candidats:

Clinch, Roger	Nielsen, Erik
Cooper, Albert	Nowlan, Patrick
Danis, Marcel	Paproski, Steven
Edwards, Jim	Prud'homme, Marcel
Fraser, John	Stackhouse, Reg
Lewis, Douglas	Thacker, Blaine

• (1740)

Si l'un des députés que la présidence vient de nommer souhaite se désister avant la tenue du troisième tour de scrutin, qu'il veuille bien se lever et nous en avertir.

M. Jim Edwards (secrétaire parlementaire du ministre des Communications): Monsieur le Président, je souhaite retirer ma candidature.

M. le Président: On demande au greffier de retirer la candidature de M. Edwards.

Y a-t-il d'autres désistements? Par conséquent, voici la nouvelle liste des candidats:

Clinch, Roger	Nowlan, Patrick
Cooper, Albert	Paproski, Steven
Danis, Marcel	Prud'homme, Marcel
Fraser, John	Stackhouse, Reg
Lewis, Douglas	Thacker, Blaine
Nielsen, Erik	

On modifie en ce moment la liste qui doit être affichée dans les isoloirs, ce qui prendra deux ou trois minutes. Je demande à la Chambre d'être patiente et j'inviterai dès que possible les députés à aller voter.

[*Français*]

A l'ordre! Pour la gouverne des honorables députés, je désire les aviser que les noms des candidats pour le troisième tour de scrutin seront affichés dans les isoloirs.

[*Traduction*]

Le greffier va maintenant décacheter les bulletins de vote. Puis-je rappeler encore une fois aux députés que le bulletin de vote est de couleur différente et que la liste des candidats est affichée maintenant dans les isoloirs ou le sera dans quelques instants. Le greffier me signale que toutes les dispositions sont prises. Le scrutin est ouvert maintenant. On peut commencer à voter de la même façon que tout à l'heure.

(Les députés reçoivent leur bulletin de vote, qu'ils remplissent en secret dans les isoloirs.)

• (1800)

M. le Président: Les députés qui n'ont pas encore voté auraient-ils l'obligeance de le faire maintenant?

A l'ordre. Puisque tous les députés ont voté, je vais maintenant demander au greffier de dépouiller le scrutin une fois que j'aurai moi-même déposé mon bulletin.

SUSPENSION DE LA SÉANCE

M. le Président: La séance est de nouveau suspendue jusqu'à l'appel du timbre qui retentira cinq minutes cette fois encore.

(A 18 h 7, la séance est suspendue.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 18 h 47.

M. le Président: À l'ordre. J'ai le devoir d'informer la Chambre qu'il faudra un autre tour de scrutin.

Voici le nom des candidats pour le quatrième tour:

Clinch, Roger	Nielsen, Erik
Cooper, Albert	Paproski, Steven
Danis, Marcel	Prud'homme, Marcel
Fraser, John	Stackhouse, Reg
Lewis, Douglas	Thacker, Blaine

Je dois demander encore une fois si certains des députés inscrits sur la liste désirent retirer leur candidature pour le prochain tour.

Comme il n'y a pas de désistement, la liste demeure inchangée.

Les noms des candidats ont été lus. Comme pour les tours précédents, ces noms seront inscrits par ordre alphabétique sur une liste qui sera placée dans les isoloirs aussitôt que possible.

• (1850)

La boîte de scrutin est cachetée, et les suffrages s'exprimeront de la même façon que précédemment, sur des bulletins d'une couleur différente encore une fois. Les isoloirs sont ouverts au moment où je vous parle.

(Les députés reçoivent leur bulletin de vote, qu'ils remplissent en secret dans les isoloirs.)

• (1900)

M. le Président: S'il y a des députés qui n'ont pas voté et qui désirent le faire, je les prie de le faire immédiatement.

Tous les députés ayant voté, j'ordonne donc au greffier d'entreprendre le dépouillement du scrutin une fois que j'aurai déposé mon bulletin.

SUSPENSION DE LA SÉANCE

M. le Président: À l'ordre. La séance est suspendue jusqu'à l'appel du timbre, qui durera cinq minutes.

(À 19 h 8, la séance est suspendue.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 19 h 42.

M. le Président: J'ai le devoir d'informer la Chambre qu'il va falloir procéder à un autre scrutin. Voici le nom des députés maintenant encore éligibles:

Danis, Marcel	Paproski, Steven
Fraser, John	Prud'homme, Marcel
Lewis, Doug	Stackhouse, Reg
Nielsen, Erik	Thacker, Blaine

A l'ordre. Si des députés que j'ai nommés désirent retirer leur candidature, ils peuvent le faire en se levant pour manifester que telle est leur intention.

Comme aucun candidat ne se désiste, les députés éligibles sont ceux que je viens d'énumérer.

Il va falloir une minute pour établir une nouvelle liste et la déposer dans les isoloirs.

Il n'est pas nécessaire que j'explique à nouveau la façon de procéder. Les isoloirs sont maintenant ouverts.

(Les députés reçoivent leur bulletin de vote qu'ils remplissent en secret dans les isoloirs.)

• (2000)

M. le Président: S'il y a des députés qui n'ont pas encore voté et qui désirent le faire, je les prie de le faire maintenant.

Tous les députés ayant voté, je donne maintenant ordre au greffier de procéder au dépouillement des bulletins, une fois que j'aurai déposé le mien.

SUSPENSION DE LA SÉANCE

M. le Président: A l'ordre. La séance est suspendue jusqu'à l'appel du timbre, qui durera cinq minutes encore une fois.

(A 20 h 7, la séance est suspendue.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 20 h 43.

M. le Président: J'ai le devoir d'informer la Chambre qu'il va falloir procéder à un autre scrutin.

Voici le nom des députés encore éligibles:

Danis, Marcel	Paproski, Steven
Fraser, John	Prud'homme, Marcel
Lewis, Douglas	Stackhouse, Reg
Nielsen, Erik	

Si l'un de ces députés désire se désister, il peut le faire maintenant.

A l'ordre, s'il vous plaît. Puisque c'est ainsi, nous suivrons la même procédure. Le sixième scrutin peut commencer tout de suite.

(Les députés reçoivent leur bulletin de vote, qu'ils remplissent en secret dans les isoloirs.)

• (2100)

M. le Président: S'il y a des députés qui n'ont pas encore voté et souhaitent le faire, je les prie de le faire maintenant. Le scrutin est sur le point de prendre fin.

Puisque tout le monde a voté, je donne maintenant ordre au greffier de procéder au dépouillement des bulletins, une fois que j'aurai déposé le mien.

SUSPENSION DE LA SÉANCE

La séance est suspendue jusqu'à l'appel du timbre.

(A 21 h 8, la séance est suspendue.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 21 h 39.

M. le Président: J'ai le devoir d'informer la Chambre qu'il va falloir procéder à un autre scrutin.

Voici les noms des députés éligibles au prochain scrutin:

Danis, Marcel	Paproski, Steven
Fraser, John	Prud'homme, Marcel
Lewis, Douglas	Stackhouse, Reg

Si l'un de ces députés désire se désister, il peut le faire maintenant. Si c'est ainsi, nous procéderons comme aux tours de scrutin précédents.

Les bulletins sont prêts. Ils sont d'une couleur différente. Nous allons suivre la même procédure. Les isoloirs sont prêts pour le septième scrutin.

(Les députés reçoivent leur bulletin de vote, qu'ils remplissent en secret dans les isoloirs.)

• (2200)

M. le Président: A l'ordre. S'il y a des députés qui n'ont pas encore voté et souhaitent le faire, je les prie de le faire maintenant. Si quelqu'un d'autre veut voter, qu'il le fasse immédiatement.

Je donne maintenant ordre au greffier de procéder au dépouillement des bulletins, une fois que j'aurai déposé mon bulletin.

SUSPENSION DE LA SÉANCE

M. le Président: La séance est suspendue jusqu'à l'appel du timbre.

(A 22 h 5, la séance est suspendue.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 22 h 35.

M. le Président: J'ai le devoir d'informer la Chambre qu'il va falloir procéder à un autre scrutin.

Voici le nom des députés encore éligibles:

Danis, Marcel	Paproski, Steven
Fraser, John	Prud'homme, Marcel
Lewis, Douglas	

Si l'un de ces députés désire se désister, il peut le faire maintenant. Nous passons donc au vote.

• (2250)

(Les députés reçoivent leur bulletin de vote, qu'ils remplissent en secret dans les isoloirs.)

M. le Président: S'il y a des députés qui n'ont pas encore voté et souhaitent le faire, je les prie de le faire maintenant. C'est le dernier appel des députés qui n'ont pas encore voté et désirent le faire.

Puisque tout le monde a voté, je donne maintenant ordre au greffier de procéder au dépouillement des bulletins, une fois que j'aurai déposé le mien.

SUSPENSION DE LA SÉANCE

M. le Président: La séance est suspendue jusqu'à l'appel du timbre.

(A 23 heures, la séance est suspendue.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 23 h 27.

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. J'ai le devoir d'informer la Chambre qu'il va falloir procéder à un autre scrutin.

Voici le nom des députés encore éligibles:

Danis, Marcel	Lewis, Douglas
Fraser, John	Paproski, Steven

Des voix: Bravo!

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. Je suppose qu'il est inutile de demander si l'un ou l'autre des candidats désire se désister. Cependant, le Règlement m'oblige à le faire. Par conséquent, si l'un de ces députés désire se désister, c'est le temps de le faire savoir.

A l'ordre, s'il vous plaît. Nous procéderons comme pour les votes précédents.

La boîte de scrutin est maintenant scellée. Nous passons au neuvième tour de scrutin.

(Les députés reçoivent leur bulletin de vote, qu'ils remplissent en secret dans les isoloirs.)

• (2340)

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. S'il y a des députés qui n'ont pas encore voté et souhaitent le faire, je les prie de le faire maintenant.

Comme tous les députés ont voté, je donne maintenant ordre au greffier de procéder au dépouillement des bulletins, après que j'aurai déposé mon bulletin.

SUSPENSION DE LA SÉANCE

M. le Président: La séance est suspendue jusqu'à l'appel du timbre.

L'appel durera cinq minutes.

(A 23 h 49, la séance est suspendue.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 0 h 10.

M. le Président: J'ai le devoir d'informer la Chambre qu'il va falloir procéder à un autre scrutin. Voici, dans l'ordre alphabétique, les noms des députés éligibles au prochain scrutin:

Danis, Marcel	Lewis, Douglas
Fraser, John	

• (0020)

Comme l'exige le Règlement, je dois demander si l'un des députés dont j'ai lu les noms désire se désister. Nous procéderons comme aux tours de scrutin précédents.

A l'ordre. La boîte de scrutin a été fermée. Les bulletins sont prêts. Nous allons procéder au dixième tour de scrutin.

(Les députés reçoivent leur bulletin de vote, qu'ils remplissent en secret dans les isoloirs.)

• (0040)

M. le Président: A l'ordre. J'invite tous les députés qui n'ont pas encore voté à bien vouloir le faire immédiatement.

Comme aucun autre député ne veut voter, je donne maintenant ordre au greffier de procéder au dépouillement des bulletins.

SUSPENSION DE LA SÉANCE

M. le Président: La séance est suspendue jusqu'à l'appel du timbre.

(A 0 h 42, la séance est suspendue.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 1 h 5.

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. J'ai le devoir d'informer la Chambre qu'il va falloir procéder à un autre scrutin. Voici le nom des députés encore éligibles:

Danis, Marcel	Fraser, John

Est-ce que l'un ou l'autre des députés que j'ai nommés veut se désister? Nous passerons donc au vote.

La boîte de scrutin a été scellée. Les bulletins de vote sont prêts. On peut maintenant procéder au onzième vote.

(Les députés reçoivent leur bulletin de vote, qu'ils remplissent en secret dans les isoloirs.)

• (0120)

M. le Président: Puis-je demander aux députés qui n'ont pas encore voté et qui ont l'intention de le faire de ne pas tarder.

A l'ordre, s'il vous plaît. Avant que j'ordonne au greffier de procéder au dépouillement du scrutin, car je pense que je n'en aurai pas l'occasion plus tard, je tiens à dire que, peu importe ce que l'on peut penser du processus, notre Parlement a connu aujourd'hui un événement d'une très grande importance. Je vous invite à vous joindre à moi pour remercier le greffier et son personnel de leur travail.

Des voix: Bravo!

M. le Président: Je crois qu'il convient également de souligner que l'un de nos greffiers nous quitte. En le choisissant, la province de l'Ontario a fait un choix extrêmement éclairé.

Des voix: Bravo!

M. le Président: Je donnerais cher pour savoir ce que vous allez leur dire de tout ceci.

Je donne maintenant ordre au greffier de procéder au dépouillement des bulletins, une fois que j'aurai déposé le mien.

SUSPENSION DE LA SÉANCE

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. La séance est suspendue jusqu'à l'appel du timbre.

(A 1 h 30, la séance est suspendue.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 1 h 48.

M. le Président: Je dois informer la Chambre que M. John Fraser, député de la circonscription de Vancouver-Sud, a été élu Président de la Chambre.

Des voix: Bravo!

M. le Président: J'ai maintenant l'honneur et le plaisir d'inviter le député à occuper le fauteuil.

• (0200)

* * *

La masse ayant été placée sous la table, l'honorable John W. Bosley quitte le fauteuil et y conduit M. Fraser.

M. le Président: Honorables députés, je voudrais commencer en répétant, avec la plus grande sincérité, les premiers mots que, suivant la tradition, tout nouveau Président prononce: Honorables députés, je tiens à exprimer à la Chambre mes humbles remerciements pour le grand honneur qu'elle a bien voulu me faire en me choisissant comme Président.

[*Français*]

Je vous remercie pour la confiance que vous m'accordez. Je voudrais également remercier au nom de cette Chambre les députés qui ont soumis leurs noms à l'élection. Malgré tout ce qui a été dit sur les difficultés et les problèmes rattachés à la fonction de Président, cette élection prouve que nous avons parmi nous des collègues de valeur qui sont prêts à servir cette Chambre et notre pays.

[*Traduction*]

Je sais que la Chambre me permettra également d'exprimer, au nom de tous les députés, mes meilleurs voeux et mes remerciements à notre Président sortant.

Des voix: Bravo!

[*Français*]

Le vote d'aujourd'hui est historique parce que c'est la première fois que les députés à la Chambre des communes élisent un Président par vote secret. Le processus a changé mais une chose demeure la même: le Président est le serviteur de la Chambre et reçoit son autorité des députés. Le Président ne peut pas servir sans la bonne volonté et la collaboration de tous les députés. Cela a toujours été la réalité. La collaboration et la bonne volonté continuent d'être essentielles pour tous les députés y compris les membres du Cabinet et les distingués chefs des partis de l'opposition.

Quand je parle de bonne volonté et de collaboration, je parle par expérience car j'ai moi-même siégé à la Chambre des communes pendant 14 ans comme simple député dans l'opposition, comme ministre et comme simple député du gouvernement. Cette expérience saura sans doute m'aider dans mes nouvelles fonctions de Président de la Chambre.

[*Traduction*]

Le mode de sélection du Président a changé. Nous espérons que la réforme se traduira véritablement dans la pratique par une participation accrue de tous les députés au processus de sélection du Président. Malgré ce changement, la collaboration et la bonne volonté de tous les députés demeurent indispensables.

J'ai l'honneur de siéger à la Chambre depuis quelques années. Avec les autres députés, j'ai vu la Chambre sous son meilleur jour et parfois sous le pire. Cependant, nous ne sommes pas parfaits, du moins pas toujours, mais le mieux doit toujours être notre objectif et, malgré les frustrations, parfois la colère et l'incompréhension, nous devons tous ensemble nous efforcer de faire de notre mieux dans l'intérêt de cette institution démocratique qui nous tient à coeur.

Les députés ont grandi dans la tradition canadienne de franchise et de franc-parler et il n'est que naturel que cette tradition se manifeste au cours d'un débat ouvert. La Chambre n'est pas un endroit pour les timides. A la Chambre, les opinions fortes, profondément senties, doivent être entendues mais les députés doivent s'y exprimer clairement et être tolérants envers les vues des autres et tous les députés doivent y faire les efforts les plus consciencieux pour agir dans l'intérêt public, même si cela n'est pas toujours conforme à leurs préférences personnelles. Pour cela, il faut une tribune où chaque député a non seulement la possibilité de s'exprimer pleinement, mais a aussi la responsabilité d'écouter ce que les autres ont à dire. Cela exige une forte dose de civisme dans un contexte où règne l'ordre. Cela exige le respect rigoureux des règles de la Chambre, non pas parce que ces règles nous ont été imposées, mais parce que nous nous sommes entendus pour qu'elles régissent nos travaux. Cela exige de votre Président de l'équité, de la fermeté et de la cohérence de même qu'une compréhension du rôle fondamental de chaque député qui doit se prononcer sur les sujets de préoccupation au pays. Cette tâche exige que la présidence échappe à toute pression et demeure impartiale, reconnaissant qu'elle est au service de la Chambre.

Élection du Président

Il convient ici de rappeler les paroles historiques prononcées par un Président en 1642. Lorsque le roi s'est présenté à la Chambre avec une troupe armée en exigeant du Président qu'il lui révèle où se trouvaient certains députés, le Président a répondu: «Plaît-il à Votre Majesté, je n'ai en cette enceinte d'yeux pour voir, et de langue pour parler que ceux que me prête la Chambre dont je suis le serviteur».

[*Français*]

Je suis votre serviteur. J'ai besoin de votre aide dans l'exercice de mes responsabilités. Je m'engage à mettre tous mes efforts à votre service et je vous remercie pour l'honneur que vous me faites.

[*Traduction*]

(*Et la masse ayant été placée sur la table:*)

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, le chef de l'opposition (M. Turner), le chef du Nouveau parti démocratique (M. Broadbent) et moi-même allons nous permettre de dire quelques mots à cette occasion. Nous avions tous l'espoir de prendre la parole cette nuit, monsieur le Président, mais nous n'avons eu que fort peu de temps pour nous préparer.

Monsieur le Président, un événement historique s'est produit aujourd'hui au Parlement et vous en êtes personnellement le principal témoin.

• (0210)

La réforme parlementaire commence à se manifester partout à la Chambre, donnant plus de force et d'indépendance à cette institution et à ses membres. Nous avons tous, dans une certaine mesure, failli à notre devoir envers le Parlement ces dernières années. Une institution démocratique a besoin de respect pour se renouveler et croître.

[*Français*]

Comme symbole de notre démocratie, vous êtes en droit de présider nos débats vigoureux comme vous l'avez mentionné, monsieur le Président, mais dans un climat de tolérance et de compréhension, à défaut de quoi nous faussons toutes les règles élémentaires du jeu.

Je vous félicite donc de votre élection et je vous offre une collaboration loyale et respectueuse.

[*Traduction*]

Pour guider nos délibérations, je suis sûr que tous les députés vont, par respect pour vous, monsieur le Président, renouveler leur engagement envers les traditions de respect mutuel et de sérénité, dans la mesure où cela est possible en cette Chambre d'énergiques débats, dans l'intérêt de la Chambre et du Canada.

Bonne chance et que Dieu vous bénisse, monsieur, ainsi que cette Chambre.

[*Français*]

Monsieur le Président, pourrais-je dire un mot au sujet du député de Don Valley-Ouest (M. Bosley)?

[*Traduction*]

Je suis heureux d'avoir l'occasion d'exprimer brièvement à tous les députés, au nom du gouvernement, notre appréciation de son courage, de sa dignité et de la bonne humeur qu'il a manifestée en s'acquittant de ses lourdes responsabilités. Le Président joue un rôle capital au Parlement, un rôle que le député de Don Valley-Ouest (M. Bosley) a joué avec un dévouement et une énergie rares.

Dans la lettre qu'il m'a adressée, le député dit que la Chambre se trouve dans une situation de crise dont nous sommes nous-mêmes la cause. Vous aviez raison, monsieur, et il nous incombe maintenant de redresser la situation. Vous avez parlé de votre désir de réaliser la réforme parlementaire et de rétablir l'esprit de respect en procédant à l'élection directe d'un Président. Vous avez constamment fait preuve de tolérance et de compréhension des besoins de notre grande institution, ce que nous respectons et apprécions tous.

[*Français*]

Votre loyauté envers le Parlement et ses institutions, votre sens aigu de l'équité et votre conviction que le Président est avant tout le défenseur des droits et privilèges des députés seront toujours une source d'inspiration pour vos successeurs. Vous avez apporté à cette charge, la plus ardue des responsabilités parlementaires, un élément important de courtoisie et de vivacité d'esprit.

Nous sommes en train, monsieur le Président, de franchir aujourd'hui, grâce aux députés, une nouvelle étape dans la réforme de cette noble institution, qui vise à faire en sorte qu'elle réponde mieux aux désirs et aux aspirations des députés et de la population que nous représentons.

[*Traduction*]

Au nom de tous les députés, je voudrais exprimer au député de Don Valley-Ouest notre gratitude et nos meilleurs voeux. Nous savons tous combien la présidence comporte de difficultés et de défis. Nous n'avons pas été faciles; les deux dernières années n'ont pas été faciles.

Je voudrais, par votre intermédiaire, monsieur le Président, rendre hommage au député de Don Valley-Ouest et dire que la meilleure façon de renouveler la Chambre, c'est de modifier notre attitude et de renouveler notre engagement envers vous, monsieur le Président, en tant que symbole de l'autorité et du respect non seulement de la Chambre, mais aussi des valeurs que la Chambre cherche à représenter.

Des voix: Bravo!

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, cette tâche qui nous a occupés durant onze heures représente une expérience très valable. Pour certains d'entre nous, elle a été très pénible. C'était la première fois de ma vie que je votais pour un conservateur.

Des voix: Bravo!

M. Turner (Vancouver Quadra): Pas seulement une fois, mais quatre. Puis-je commencer, avec votre indulgence, en remerciant le député de Don Valley-Ouest (M. Bosley) pour ses services dévoués et généreux à la Chambre des communes. Je lui ai fait part de mes impressions avant sa démission. J'ai également fait connaître ce que je pensais des circonstances qui ont entouré cette démission. Je m'en tiendrai là. Cependant, je tiens à l'assurer qu'il s'est attiré le respect de ce côté-ci de la Chambre. Nous sommes très heureux qu'il ait décidé de rester avec nous et de continuer à apporter sa contribution au pays et à la Chambre à titre de député de Don Valley-Ouest.

Des voix: Bravo!

M. Turner (Vancouver Quadra): En tant que député de Vancouver Quadra, j'ai l'honneur de féliciter mon voisin, le député de Vancouver-Sud, d'avoir été élu Président de la Chambre. La population de Vancouver en sera très fière. Cette population vous respecte beaucoup, tout comme d'ailleurs les habitants de toute la province. Votre élection à la présidence de la Chambre des communes fera converger vers vous de nombreuses démonstrations de bonne volonté.

[*Français*]

Je voudrais dire aussi au député de Verchères (M. Danis) comment il retient aussi notre respect comme vice-président de la Chambre. La lutte a été bien contestée, et le résultat aussi est sans contestation. C'est une voix libre exprimée par tous les députés de la Chambre.

Monsieur le Président, vous me permettrez une petite note fidèle à notre ami le député de Saint-Denis (M. Prud'homme). Il s'est montré très populaire à la Chambre et on le félicite.

[*Traduction*]

Voilà, monsieur le Président, un immense hommage qui vous est rendu par vos pairs à la Chambre des communes. Nous, qui avons été élus par les habitants de tous les coins du pays, tenons à vous dire, monsieur le Président, que vous avez gagné au fil des années le respect et l'amitié de tous les députés à la Chambre. Il s'agit d'une rentrée remarquable pour vous, et vous devez en ressentir une vive émotion.

Nous trouvons très encourageante l'excellente allocution que vous nous avez adressée en acceptant la présidence. Elle nous donne une grande confiance en votre compétence et en l'esprit dans lequel vous avez l'intention de présider aux travaux de la Chambre. J'espère, Votre Honneur, que votre mandat sera au moins aussi long que le temps qu'il a fallu pour vous élire!

Nous avons une grande dette envers Jim McGrath, l'ancien député de Saint-Jean-Est, qui a réformé le Règlement. Je ne pense pas que nous puissions lui attribuer toute la paternité de la procédure, car il avait proposé dans son rapport que l'on annonce après chaque vote le nom de chaque candidat selon le nombre de voix obtenues. Cela aurait abrégé l'élection. Nous avons vécu ici une expérience très précieuse—et une fois engagés dans cette procédure certains d'entre nous avons senti que nous ne pouvions pas la modifier à mi-chemin—mais il serait utile que les leaders parlementaires se réunissent pour voir comment nous pourrions en améliorer les règles.

• (0220)

[*Français*]

Ce vote libre pour l'élection de notre Président annonce un pas en avant significatif relativement pour notre démocratie parlementaire et nous espérons tous que cela débouchera aussi sur un meilleur décorum en cette Chambre. Vous avez la confiance de tout le monde pour commencer. Je suis confiant que vous la garderez. Mais il y aura toujours comme vous l'avez mentionné, monsieur le Président, des débats vigoureux, des commentaires très francs, des questions directes et des critiques constructives, mais nous devons quotidiennement faire la preuve devant les Canadiens et les Canadiennes que nous méritons leur confiance.

[*Traduction*]

Vous savez ce que nous exigeons de vous, monsieur le Président. La perfection! Nous exigeons de l'équité, de l'indépendance, de l'esprit de décision, de la patience, de la logique, un bon sens de l'humour, le maintien des traditions de la Chambre, la connaissance des règles et la capacité de sentir nos changements d'humeurs et de ton à mesure que nos journées avancent.

De temps à autre, vous connaîtrez des moments difficiles. Vous avez déjà dit que la démocratie pouvait à l'occasion être dure. La période des questions a été fortement critiquée, ce que j'ai été à même de constater au cours de mes déplacements au pays l'été dernier. J'affirmais à la population lors de tribunes téléphoniques que oui, nous pouvions parfois améliorer notre comportement ici.

Si l'on regarde les débats qui ont précédé la Confédération, l'époque des Macdonald et des Laurier et l'époque de mon entrée à la Chambre avec M. Diefenbaker et M. Pearson, on s'aperçoit qu'à certains moments, nous n'étions pas très fiers de nous-mêmes. De nos jours, la télévision a fait de la Chambre un théâtre national, mais nous avons le Parlement le plus libre du monde.

Il arrivera parfois que nous serons un peu excessifs, que nous perdrons notre calme et que nous vous mettrons à l'épreuve. Mais le jeu en vaut la chandelle. De temps à autre, nous serons en désaccord avec vos décisions, mais vous aurez toujours l'appui de ce côté-ci de la Chambre, cela, je vous en donne l'assurance.

Des voix: Bravo!

M. Turner (Vancouver Quadra): Je vous souhaite tout le succès possible, monsieur. Nous sommes très fiers que vous ayez été élu.

Des voix: Bravo!

[*Français*]

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, j'ai aussi deux confessions à faire ce soir. D'abord, mon père était conservateur; deuxièmement, pour la première fois dans ma vie moi aussi, j'ai voté pour un conservateur, pas simplement une fois, mais 11. Mais, monsieur le Président, je n'ai pas indiqué exactement quel conservateur! En même temps, je tiens à dire sincèrement que mes collègues et moi avons l'intention de coopérer complètement dans l'avenir. Je vous félicite, et avec notre entière coopération ici à la Chambre, je dis simplement et sincèrement: bonne chance!

[*Traduction*]

Je voudrais également rappeler très brièvement à cette heure tardive certaines choses que l'on a dites au sujet de la nécessité de maintenir à la Chambre un vigoureux débat, l'expression entière et franche de ses idées que vous avez décrite, monsieur le Président, comme une partie intégrante de notre institution démocratique. Comme les autres, je veux ajouter autre chose en réitérant la nécessité d'un vigoureux débat en disant qu'il nous faut également restaurer à la Chambre une plus grande civilité que celle dont on a pu faire preuve de temps à autre depuis deux ans. Votre tâche s'en trouvera sans doute facilitée et la vie démocratique de notre pays bien-aimé ne pourra en fin de compte que s'en trouver enrichie si, au moment où vous assumez vos nouvelles responsabilités, nous tous, des deux côtés de la Chambre, nous mettons à faire preuve d'un sens plus grand des responsabilités.

Je tiens maintenant à dire quelques mots à notre ami et collègue, le député de Don Valley-Ouest (M. Bosley). Il nous est arrivé, comme aux députés d'en face, de ne pas être d'accord avec certaines des décisions qu'il a rendues à titre de Président de la Chambre. Mais je dois dire qu'aucun de mes collègues et, j'en suis certain, aucun député n'a jamais douté un seul instant du dévouement que le député de Don Valley-Ouest a toujours manifesté à l'égard des fonctions de son poste.

Des voix: Bravo!

M. Broadbent: Je voudrais conclure en exprimant mes meilleurs voeux au député de Don Valley-Ouest. Ce sera la dernière fois que nous, hommes politiques partisans, pourrons le faire ici. Le député est sur le point d'aborder le vrai monde de la politique et nous aurons alors d'autres opinions à formuler. Mais cette nuit, à 2 h 30, je voudrais, au nom de tous, lui souhaiter bonne chance à l'avenir.

Des voix: Bravo!

M. le Président: Honorables députés . . .

[*Français*]

. . . je veux dire merci pour les paroles très généreuses du premier ministre . . .

[*Traduction*]

. . . le très honorable chef de l'opposition (M. Turner) et le député d'Oshawa (M. Broadbent), au nom de son parti qu'il dirige si bien à la Chambre.

Je pense que je devrais commencer par dire merci au premier ministre (M. Mulroney). C'est grâce à l'initiative et à l'appui du premier ministre que ce processus a pu s'engager. Tout en bénéficiant de l'appui de tous les députés et de tous les partis, je pense qu'il est significatif que cet événement historique, sous la direction du premier ministre, ait effectivement eu lieu hier soir et ce matin, même si notre Président sortant a choisi de ne pas voir l'heure.

Je voudrais également dire au très honorable chef de l'opposition, non seulement à titre de voisin, mais aussi comme ami de longue date, que j'apprécie beaucoup ses bonnes paroles. Je sais que les électeurs qui m'ont soutenu à Vancouver-Sud et certains de ceux qui ont travaillé pour moi tout en vivant dans la circonscription du très honorable député appuieront les observations qu'il a faites.

Des voix: Bravo!

M. le Président: Je voudrais aussi remercier le député d'Oshawa, surtout pour la révélation qu'il a faite et qui m'indique qu'il y a de bonnes raisons pour l'estime que j'ai pour lui depuis nombre d'années.

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!

* * *

L'OUVERTURE DE LA SESSION

M. le Président donne lecture d'une lettre du secrétaire du Gouverneur général annonçant que Son Excellence se rendra dans la salle du Sénat à 15 heures le mercredi 1er octobre pour ouvrir officiellement la deuxième session de la trente-troisième législature.

Par conséquent, la Chambre s'ajourne à demain 15 heures, heure à laquelle la Chambre se rendra dans la salle du Sénat où Son Excellence le Gouverneur général ouvrira la deuxième session de la trente-troisième législature.

(La séance est levée à 2 h 30.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 1er octobre 1986

La séance est ouverte à 15 heures.

[*Traduction*]

DISCOURS DU TRÔNE

Le gentilhomme huissier de la verge noire apporte le message suivant:

Monsieur le Président, c'est le désir de Son Excellence le Gouverneur général que cette honorable Chambre se rende immédiatement auprès d'elle dans la salle de l'honorable Sénat.

En conséquence, le Président se rend à la salle du Sénat.

Et de retour à la Chambre des communes:

* * *

• (1610)

LES SERMENTS D'OFFICE

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre) demande à présenter le projet de loi C-1, relatif à la présentation des serments d'office.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

[*Français*]

LE DISCOURS DU TRÔNE

M. le Président: J'ai l'honneur de faire connaître à la Chambre que, lorsque celle-ci s'est rendue auprès de Son Excellence aujourd'hui, dans la Salle du Sénat, il a plu à Son Excellence de prononcer un discours devant les deux Chambres du Parlement et, afin d'éviter les erreurs, j'en ai obtenu le texte, qui est ainsi conçu:

Mesdames et Messieurs les sénateurs,
Mesdames et Messieurs les députés,

C'est avec plaisir que je vous accueille à la deuxième session de la trente-troisième Législature du Canada, et je tiens à vous exprimer, au nom de tous nos compatriotes, mes sentiments de reconnaissance pour le travail que vous accomplissez. Vous êtes par excellence les artisans de la démocratie parlementaire et il vous appartient d'assurer le fonctionnement harmonieux d'une institution dont dépendent le bien-être des Canadiens et des Canadiennes et l'exercice sans entraves de nos libertés.

L'Exposition internationale de Vancouver, qui a attiré sur nous l'attention du monde entier, a été une source de fierté et de joie pour des millions de Canadiens, et son succès est une éclatante démonstration de la créativité de notre peuple.

J'ai eu l'honneur d'aller présenter mes hommages et les vôtres à Sa Majesté la Reine Élisabeth à l'occasion de son soixantième anniversaire de naissance. J'en ai profité pour lui exprimer les sentiments d'attachement des Canadiennes et des Canadiens. Le chaleureux accueil qu'ont reçu Leurs Altesses Royales le Prince et la Princesse de Galles lors de leur visite à l'EXPO nous rappelle encore une fois la vitalité de la monarchie et sa contribution durable à la vie canadienne. Il m'a été de même donné d'assister au mariage de Leurs Altesses Royales, le Duc et la Duchesse d'York et d'accueillir ici Sa Majesté la Reine Mère qui nous a encore une fois charmés par son intelligence et son extraordinaire vitalité. Veuillez croire que j'ai, en ces occasions mémorables, renouvelé l'expression de mon respect et du vôtre.

Il y a deux ans, mon gouvernement a reçu un mandat national, un mandat de réforme, qui le conviait avec tous les Canadiens à oeuvrer à la réconciliation nationale, au renouveau économique et à la justice sociale, et à jouer un rôle constructif sur la scène internationale. Aujourd'hui, mes ministres estiment que nous sommes en bonne voie d'atteindre ces objectifs.

Dans un monde de plus en plus interdépendant, nous sommes constamment à la merci d'événements imprévisibles, tant au pays qu'à l'étranger, qui nous obligent à faire preuve de souplesse et d'une grande capacité d'adaptation.

Mon gouvernement n'en continuera pas moins de poursuivre ses objectifs nationaux avec détermination, confiant que leur réalisation procurera des avantages durables à l'ensemble de la population.

Mon gouvernement est conscient des difficultés que connaît l'agriculture, ce secteur clé de notre économie; de concert avec les provinces et les organisations agricoles, il cherchera des moyens d'atténuer les problèmes de nos agriculteurs.

Déjà, il a pris des mesures spéciales pour réduire les coûts de production, améliorer les programmes de stabilisation et venir en aide à ceux qui connaissent des difficultés financières.

Auparavant, l'agriculture n'était malheureusement pas une priorité dans les instances internationales du commerce. Mon gouvernement l'a fait porter à l'ordre du jour du Sommet économique de Tokyo, et c'est en partie grâce à lui que les participants à la nouvelle ronde de négociations commerciales multilatérales ont accepté à l'unanimité d'aborder la question des subventions agricoles.

Fidèle à son engagement, mon gouvernement ne ménagera aucun effort pour protéger les intérêts de la communauté agricole canadienne en butte aux pratiques déloyales de fixation des prix et de subventionnement qui ont cours au-delà de nos frontières.

Mon gouvernement a aussi pris des mesures pour améliorer la situation de notre industrie énergétique: il a négocié l'Accord de l'Ouest, l'Accord Atlantique et l'Accord de la Nouvelle-Écosse, et il a pris d'autres initiatives vigoureuses pour soutenir l'activité de l'industrie malgré la chute des prix mondiaux. Dans ce contexte, il attache la plus haute importance à l'établissement de liens de coopération étroits avec les provinces productrices et l'industrie. Cette volonté de concertation est conforme à l'esprit et à la véritable signification de l'unité nationale.

Malgré les difficultés actuelles, les efforts entrepris pour restructurer et renforcer notre économie produisent des résultats encourageants: le chômage est à son plus bas niveau depuis plus de quatre ans, le revenu moyen de la famille canadienne a augmenté en termes réels en 1985 pour la première fois depuis cinq ans, le déficit fédéral a diminué pour la première fois en six ans, le taux préférentiel des banques à charte n'a jamais été si bas depuis huit ans et les dépenses de programme du gouvernement ont diminué sensiblement pour la première fois en quarante ans. Ces résultats ont de quoi nous réjouir.

Il s'agit maintenant de poursuivre sur cette lancée. Et c'est ce que mon gouvernement entend faire, en demeurant fidèle à la ligne de conduite qu'il s'est tracée ces deux dernières années. Mon gouvernement maintiendra sa politique de gestion prudente et réfléchie des finances publiques, et il continuera de chercher des solutions pratiques pour réaliser son grand dessein, donner aux Canadiens et Canadiennes les outils nécessaires pour accroître leur autonomie, leur sécurité financière et, somme toute leur bien-être.

Réconciliation nationale

Par son engagement à réaliser la réconciliation nationale, mon gouvernement invite tous les Canadiens à participer pleinement et activement au développement de leur pays.

Discours du Trône

La Charte canadienne des droits et libertés et la Constitution demeurent incomplètes sans l'adhésion du Québec. Mes ministres ont entrepris des consultations avec les provinces sur cet important sujet. Si des chances raisonnables de parvenir à une entente viennent à se présenter, des négociations officielles seront alors engagées afin de redonner au Québec sa place légitime dans la fédération canadienne.

Conformément à l'entente conclue avec les provinces en 1983, les premiers ministres tiendront la dernière des trois conférences prévues pour débattre les questions constitutionnelles intéressant les autochtones. De concert avec les provinces, mon gouvernement ne ménagera aucun effort pour que ces discussions connaissent un heureux dénouement.

Le bilinguisme officiel est un élément essentiel de notre identité nationale. Dix-sept ans après son adoption, la Loi sur les langues officielles a maintenant besoin d'être révisée. Des mesures législatives vous seront donc proposées pendant la session, en vue notamment de la rendre conforme aux dispositions de la Charte canadienne des droits et libertés.

Mes ministres vous proposeront aussi de modifier les objets et pouvoirs de la Commission de la Capitale nationale en vue de rendre nos symboles nationaux plus évocateurs et plus expressifs.

Nos parcs et réserves constituent un patrimoine de très grande valeur pour les générations actuelles et futures. Aussi, mon gouvernement demandera au Parlement d'approuver une réforme majeure de la Loi sur les parcs nationaux, la première depuis son adoption il y a plus de 50 ans.

Enfin, la préservation des biens historiques contribue largement à développer chez les Canadiens un intérêt pour l'histoire et un sentiment d'identité nationale. Plus grand propriétaire de lieux et de biens historiques au pays, le gouvernement du Canada entend jouer un rôle de premier plan dans leur restauration et leur préservation.

Renouveau économique

Le renouveau économique amorcé au Canada vise à nous donner les moyens de rivaliser dans un environnement mondial où la concurrence est vive, où les marchés sont en constante évolution et où les progrès technologiques se succèdent à un rythme effarant.

Mon gouvernement entend favoriser davantage ce renouveau économique en continuant d'assainir les finances publiques, en prenant de nouvelles initiatives commerciales et en procédant à une réforme du régime fiscal. Pour assainir les finances publiques, il a adopté une stratégie en quatre points: premièrement, ramener la croissance de la dette nationale en deçà de celle de l'économie d'ici la fin de la décennie; deuxièmement, réduire sensiblement le déficit d'une année à l'autre; troisièmement, réduire considérablement année après année les besoins financiers du gouvernement; et quatrièmement, faire en sorte que ces progrès soient en grande partie attribuables à une compression efficace des dépenses.

Le succès de cette stratégie ravivera la confiance des investisseurs et des consommateurs et contribuera ainsi à faire baisser l'inflation et les taux d'intérêt et à stimuler la croissance et l'emploi.

Pour assurer une relance économique durable, le gouvernement doit aussi veiller à protéger et à faire valoir pleinement les intérêts du Canada dans l'arène internationale.

Près du tiers de notre économie est tributaire des marchés internationaux. Notre prospérité future dépend très largement du commerce extérieur. C'est pourquoi mon gouvernement s'emploie à trouver de nouveaux marchés sûrs pour nos exportations. C'est pourquoi il mène des pourparlers bilatéraux avec les États-Unis et participe aux négociations multilatérales du GATT.

Mon gouvernement a l'intention d'améliorer le statut commercial du Canada vis-à-vis de ses principaux partenaires. C'est ainsi qu'il portera une attention particulière au commerce avec le Japon et d'autres pays du bassin du Pacifique.

Mais même les efforts les plus énergiques d'expansion du commerce resteront vains si les marchés mondiaux dont dépendent nos exportateurs sont menacés par la montée du protectionnisme.

Cette menace montre bien toute l'importance des pourparlers que mon gouvernement a entrepris pour conclure avec les États-Unis un accord commercial mutuellement avantageux. Ces pourparlers s'accompagnent comme il se doit de consultations poussées avec les provinces, les milieux d'affaires et les syndicats.

Le succès de ces négociations renforcerait non seulement notre économie, mais aussi notre capacité d'affirmer notre culture, notre souveraineté, notre attachement au concept de développement régional et les principes fondamentaux de notre politique sociale. Mon gouvernement entend aussi poursuivre sa vaste réforme de la fiscalité. Déjà, il a commencé à restructurer le régime fiscal des sociétés, il a créé un impôt minimum pour rendre plus juste l'impôt des particuliers, il a institué un crédit d'impôt remboursable au titre de la taxe de vente et il a réduit les possibilités d'évasion fiscale.

Les objectifs de cette réforme, qui procède avant tout d'un souci d'équité, sont d'abaisser les taux d'imposition et de réduire la trop forte proportion des recettes de l'État qui provient de l'impôt sur le revenu des particuliers en créant un meilleur équilibre entre cette source de revenus et les autres. Elle vise aussi à rendre le régime fiscal plus simple et plus facile à comprendre, ce qui fera l'affaire de tous les Canadiens.

Au cours de la session qui s'ouvre aujourd'hui, vous serez invités à vous pencher sur de nouvelles mesures ayant pour but d'accroître la compétitivité du secteur privé.

Afin d'éliminer les obstacles à la croissance économique, mes ministres vont poursuivre le travail entrepris pour réduire le fardeau de la réglementation et des formalités administratives, faire avancer le processus de privatisation des sociétés d'État et favoriser la suppression des barrières au commerce interprovincial.

Afin de stimuler la petite entreprise et l'initiative privée, mes ministres vont aussi proposer diverses mesures qui auront pour effet d'améliorer les pratiques d'achat, de mieux donner suite aux propositions spontanées émanant de petits entrepreneurs, de multiplier les transferts de technologie à partir des laboratoires de l'État et de favoriser le développement de l'esprit d'entreprise chez les jeunes.

Afin de faire profiter les Canadiens d'un système de transport plus efficace, plus compétitif et plus sûr, mon gouvernement proposera de nouveau au Parlement des moyens d'éliminer les règlements qui entravent inutilement l'activité du secteur des transports.

Il proposera aussi un nouveau cadre de réglementation de l'industrie des services financiers qui favorisera la concurrence, l'efficacité et la compétitivité internationale tout en offrant une meilleure protection aux consommateurs.

Pendant de nombreuses années, les gouvernements ont fait de leur mieux pour favoriser le développement régional. Malgré tout, les disparités entre les régions subsistent, et l'expérience nous a appris qu'il ne suffit pas de dépenser plus d'argent pour corriger cette situation inacceptable.

Il est temps d'envisager de nouvelles approches, de voir comment les ressources toujours plus considérables que nous engageons pour venir en aide aux régions défavorisées pourraient être utilisées d'une façon plus efficace et mieux adaptée aux conditions et possibilités locales. C'est ce que font mes ministres, et ils sont maintenant convaincus que les gens qui vivent et travaillent dans les régions concernées sont souvent les mieux placés pour proposer des solutions valables.

Le fait de miser sur les ressources humaines et naturelles propres à chacune des régions suscitera un nouvel effort de coopération qui mènera à l'élaboration d'un nouveau programme de développement. Dans l'Ouest du pays, on s'attachera à diversifier l'infrastructure économique.

Dans l'Est, une première étape sera franchie par la création d'une agence chargée de faciliter et de coordonner toutes les initiatives fédérales de développement dans la région de l'Atlantique. Cet organisme veillera en outre à ce que soit fait le meilleur usage possible des compétences disponibles sur place et à ce que les gouvernements et autres organisations de la région s'associent pleinement aux actions entreprises.

Mon gouvernement s'inquiète par ailleurs des proportions que prend la concentration des entreprises au Canada, surtout quand les acquisitions ne servent qu'à augmenter la taille des sociétés sans créer de nouveaux emplois ni stimuler la croissance économique. Vous serez appelés à examiner certains aspects de cette activité essentiellement improductive.

La pêche est une activité économique d'une importance fondamentale au Canada. Afin d'assurer une plus grande sécurité à nos pêcheurs et de protéger leurs investissements, mon gouvernement accordera une attention particulière à l'amélioration des ports pour petits bateaux dans toutes les zones de pêche.

Le secteur forestier est celui qui contribue le plus, en chiffres nets, à nos recettes d'exportation. Mes ministres ont déjà augmenté considérablement les fonds consacrés à la régénération des forêts. Mon gouvernement continuera de travailler en étroite association avec les provinces, l'industrie et les propriétaires de boisés privés à faire de notre riche patrimoine forestier une source inépuisable de prospérité et d'emplois pour les Canadiens.

Conscient de la contribution des coopératives au développement de nombreuses localités, mon gouvernement proposera également des mesures pour renforcer le mouvement coopératif au Canada.

Il attache aussi beaucoup d'importance à la qualité de l'enseignement postsecondaire et entend oeuvrer avec les provinces afin d'y promouvoir l'excellence et l'égalité des chances. Il proposera d'ailleurs de tenir au début de l'an prochain un colloque national sur l'enseignement supérieur qui contribuera à cerner les besoins dans ce domaine.

Mes ministres ont commencé à établir un plan visant à associer étroitement les provinces, les milieux des sciences et de l'éducation, le monde des affaires et les syndicats à la promotion du développement technologique au Canada. Afin de

faciliter et d'encourager la coopération entre les universités et le secteur privé dans le domaine de la recherche et du développement, mon gouvernement a annoncé une initiative qui pourrait accroître d'un milliard de dollars au cours des cinq prochaines années les fonds consacrés à la recherche scientifique.

Un nouveau programme en quatre points viendra étayer cet effort de concertation entre les principaux intervenants; il permettra de s'assurer que le soutien apporté aux secteurs des sciences, de la technologie et de l'enseignement servira plus directement l'intérêt national.

En premier lieu, mon gouvernement établira un conseil consultatif national de la technologie industrielle, qui sera présidé par le Premier ministre et composé de quelques-uns des plus éminents industriels et scientifiques du Canada. Ce comité examinera les politiques et les objectifs nationaux dans le domaine des sciences et de la technologie en regard des besoins de l'économie. En second lieu, mon gouvernement cherchera, en étroite collaboration avec les provinces, à relever les normes d'excellence dans les domaines de l'enseignement, du développement technologique et de l'innovation. En troisième lieu, il établira à partir des initiatives entreprises jusqu'ici un nouveau programme d'action dans le domaine des sciences et de la technologie qui apportera dans l'administration fédérale les réformes qui s'imposent pour favoriser la compétitivité du Canada sur les marchés internationaux. Enfin, mon gouvernement organisera une conférence nationale sur la technologie et l'innovation où seront définis de nouveaux objectifs canadiens dans ce domaine.

Vu l'importance de la haute technologie dans le développement économique du Canada, mon gouvernement déposera un projet de loi créant une agence spatiale canadienne, qui opérera dans un contexte de coopération internationale, car c'est le plus sûr moyen de réaliser des percées technologiques dans l'exploitation pacifique de l'espace. La nouvelle agence travaillera de concert avec les provinces, l'industrie et les universités, de sorte que les avantages de la participation du Canada à l'aventure spatiale rejailliront sur l'ensemble des Canadiens.

Rayonnement international

Les Canadiens se sont toujours intéressés de près au rôle de leur pays dans le monde. Comme le savent les membres du Comité mixte spécial de ce Parlement, les Canadiens attendent de leur gouvernement qu'il s'affirme sur la scène internationale par une présence active et constructive qui reflète notre espoir d'un monde meilleur et soit conforme à nos intérêts nationaux.

Il appert de mes propres voyages et ceux de mes ministres que d'autres pays, grands et petits, comptent sur le Canada pour jouer un rôle important dans la collectivité mondiale. Au cours de la dernière année, je me suis rendue en Italie et au Vatican, et le Premier ministre a représenté mon gouvernement à la Conférence du Commonwealth, aux cérémonies marquant le 40e anniversaire des Nations Unies, au Sommet de la Francophonie, au Sommet de Tokyo, et lors de visites en France, au Japon, en Chine, en Corée du Sud et aux États-Unis.

Notre politique étrangère repose essentiellement sur le respect de nos engagements envers les institutions et organismes multilatéraux dont nous faisons partie.

L'un d'eux, le Commonwealth, sous l'influence unificatrice de Sa Majesté la Reine, rassemble des pays du Nord et du Sud qui poursuivent des idéaux communs. C'est là que le Canada concentre ses efforts pour susciter, par une action internationale concertée, un dialogue politique en Afrique du Sud susceptible de mener à l'instauration d'un gouvernement représentatif dans ce pays. Mon gouvernement agit dans le même sens aux Nations Unies et n'aura de cesse que l'apartheid ne soit aboli.

Le monde sait avec quelle spontanéité les Canadiens sont venus en aide aux victimes de la famine en Afrique, et cet élan de compassion et de générosité est tout à fait typique de notre société. La nation canadienne sera appelée à relever d'autres défis dans le Tiers Monde. Fidèles à nos principes, nous chercherons à nous associer de nouveaux partenaires dans la poursuite incessante du développement.

Aux yeux des Canadiens, nulle tâche n'est plus importante que celle de préserver la paix et la sécurité mondiales. Mon gouvernement est encouragé par la perspective d'une reprise du dialogue entre les dirigeants des États-Unis et de l'Union soviétique. Comme beaucoup d'autres nations, nous espérons qu'aucun effort ne sera ménagé pour atteindre cet objectif hautement souhaitable.

Le contrôle des armements et le désarmement occupent une place essentielle dans la politique canadienne. Nous jouons un rôle de premier plan dans les discussions multilatérales sur le contrôle des armements classiques et le renforcement de la confiance en Europe. En matière nucléaire, nos efforts portent principalement sur la vérification des ententes existantes et la conclusion de nouveaux accords. Mon gouvernement contribuera d'ailleurs à la réalisation de ces objectifs en se faisant l'hôte ce mois-ci d'un symposium international où seront étudiés des moyens d'améliorer les techniques de vérification.

Reconnaissant d'autre part que les dispositifs de sécurité sont les plus sûrs garants de notre liberté, mon gouvernement a entrepris de moderniser et de renforcer nos forces armées et d'accroître notre contribution aux forces de l'OTAN en Europe de l'Ouest.

Mon gouvernement affirme l'entière souveraineté du Canada sur l'Arctique, et il veille en conséquence à y assurer une vigoureuse présence nationale. Il a tracé des lignes de base droites autour du périmètre de l'archipel arctique afin de délimiter les zones qui font partie historiquement des eaux intérieures canadiennes. De plus, il construira l'un des plus puissants brise-glace du monde afin de faire valoir nos droits sur le grand Nord et de contribuer à son développement.

Parmi les autres mesures qu'il a prises ou qu'il envisage en vue de ce grand objectif national, mentionnons l'accroissement de la recherche sur les conditions polaires, la tenue d'exercices de défense et la création d'un parc national sur l'île Ellesmere.

Justice sociale

Une nation dynamique et en constante évolution doit nécessairement réorienter sa politique sociale en fonction de nouvelles circonstances. Elle doit, d'une part, réexaminer, adapter et renforcer au besoin les programmes qui n'atteignent pas entièrement leurs objectifs et elle doit, d'autre part, en établir de nouveaux.

Mes ministres savent qu'une économie saine et prospère permet de mieux répondre aux besoins sociaux; ils savent aussi, par contre, que pour créer ces conditions, ils doivent remettre de l'ordre dans les finances de la nation. Responsabilité financière et responsabilité sociale vont de pair.

Mon gouvernement continuera de mobiliser l'appui de tous dans la poursuite de l'objectif commun: édifier une nation moderne, tolérante et humanitaire dont les citoyens vivront dans la sécurité et la prospérité.

Les Canadiens s'attendent à juste titre à ce que leur gouvernement accorde la priorité, en matière sociale, à ceux qui ont le plus besoin d'aide. Ils s'attendent aussi à bénéficier de soins de santé de la plus haute qualité et de tous les autres avantages du système de sécurité sociale qui contribue à notre qualité de vie.

Guidé par son souci de justice sociale, mon gouvernement proposera au cours de la présente session une vaste gamme d'initiatives visant notamment à soutenir cette institution fondamentale qu'est la famille.

Notre société commence à peine à s'adapter à la nouvelle dynamique des relations et des responsabilités familiales, et particulièrement aux changements occasionnés par le fait que de plus en plus de parents travaillent. Il est important, par conséquent, que les Canadiens et les Canadiennes aient facilement accès à de bons services de garde d'enfants. Lorsque votre comité aura soumis son rapport, mon gouvernement amorcera des discussions avec les provinces, les milieux d'affaires et les syndicats pour convenir avec eux d'un plan d'action en matière de garde d'enfants.

Il est absolument essentiel de continuer de lever les obstacles à la libre et pleine participation des femmes à la vie nationale. Mes ministres sont heureux de l'augmentation appréciable, ces derniers temps, du nombre de femmes nommées à des postes supérieurs de la fonction publique et de divers conseils et organismes fédéraux. Ils estiment toutefois qu'il ne s'agit là que d'une première étape vers la pleine égalité. Ils comptent bien que le secteur privé y verra un exemple à suivre et ils continueront, quant à eux, à favoriser l'avancement des femmes dans l'administration publique en poursuivant leurs efforts pour y corriger les injustices salariales.

Mon gouvernement entend prendre aussi des mesures efficaces contre l'agression sexuelle des enfants, les formes violentes de pornographie mettant en cause des femmes et des enfants, la prostitution des jeunes et la grave menace que pose le trafic croissant des drogues illicites.

Afin de prévenir l'abus des stupéfiants et de l'alcool, mon gouvernement proposera en outre une stratégie nationale de lutte contre la drogue et un vaste programme d'action contre la conduite avec facultés affaiblies. Il continuera par ailleurs d'oeuvrer au pays et à l'étranger pour enrayer l'usage des drogues chez les athlètes amateurs.

Les Canadiens attachent une grande importance au respect de la loi et à la protection du citoyen. Mon gouvernement proposera donc d'autres modifications majeures au Code criminel afin de mieux préserver ces valeurs.

Vous serez également appelés à vous pencher sur des mesures visant à protéger et à aider les victimes de violence criminelle. De nouvelles mesures vous seront aussi proposées pour faciliter la recherche des enfants disparus.

La population canadienne prend de plus en plus conscience de la triste situation des femmes battues. Cet affront intolérable à la dignité humaine et à la sécurité de la personne commande l'engagement de mon gouvernement à prendre de toute urgence, avec les provinces, les moyens d'action les plus efficaces.

Discours du Trône

Après une décennie de débats, un accord historique a été conclu avec les provinces pour améliorer, à compter du 1er janvier 1987, les prestations accordées en vertu du Régime de pensions du Canada. Cet accord aura également pour effet de placer le Régime sur de solides assises financières pour l'avenir.

La Loi fédérale sur les normes des prestations de pension, qui fixe les normes auxquelles doivent se conformer les régimes de pension d'employeurs, a aussi fait l'objet d'une révision complète. Les changements qui y ont été apportés auront des répercussions considérables pour les travailleurs salariés, particulièrement ceux de sexe féminin, et pour les conjoints des participants aux régimes de pension.

La mise en oeuvre de la nouvelle Stratégie de planification de l'emploi, qui établit pour la première fois des objectifs en ce qui a trait à la participation des femmes, aide grandement ces dernières, en particulier les immigrantes, ainsi que tous les travailleurs en chômage à se trouver un emploi durable et productif.

Mon gouvernement se réjouit de la baisse du chômage chez les jeunes, mais il reste encore beaucoup à faire. Mes ministres sont résolus à susciter un effort de coopération majeur entre les gouvernements fédéral et provinciaux et le secteur privé afin d'améliorer les perspectives d'emploi des jeunes et d'accroître leur participation à de stimulantes initiatives productives partout au Canada.

La population canadienne reconnaît le courage et le talent de ses handicapés, et l'exemple d'un Rick Hansen nous rend tous plus conscients de nouvelles possibilités et de nouvelles initiatives qui s'offrent à nous pour leur venir en aide.

Mon gouvernement collaborera avec les provinces, le secteur privé et les organismes bénévoles à la mise au point de mesures qui permettront aux Canadiens d'acquérir le degré d'alphabétisme nécessaire pour bénéficier pleinement des avantages d'une société avancée.

Il importe aussi d'assurer une plus grande sécurité de revenu à nos personnes âgées, et des progrès constants sont réalisés en ce sens. Tous les veufs et veuves âgés de 60 à 64 ans ont maintenant droit à l'allocation de conjoint. Des négociations ont aussi été engagées avec les provinces en vue d'arrêter les modalités d'un nouveau programme d'adaptation des travailleurs âgés. Mon gouvernement proposera également des mesures législatives destinées à accroître l'aide fiscale offerte aux cotisants à un régime enregistré d'épargne-retraite. Ces mesures visent à rendre justice aux travailleurs indépendants, présentement défavorisés par rapport aux travailleurs salariés, et à rendre plus souples les options offertes aux personnes âgées quant à l'utilisation de leurs épargnes accumulées dans un régime enregistré d'épargne-retraite.

Conscient de la dette de reconnaissance que nous avons envers nos anciens combattants et du profond respect que nous leur devons, mon gouvernement continuera de prendre des mesures appropriées pour répondre à leurs besoins. Les critères d'admissibilité au Programme d'autonomie des anciens combattants seront assouplis afin d'en faire profiter immédiatement un plus grand nombre de combattants de la Première Guerre mondiale. Ce programme vise à permettre aux anciens combattants de continuer à vivre dans leurs propres foyers et d'échapper ainsi à la dépendance que leur imposent les soins en institution. Vous serez aussi appelés à approuver des mesures législatives visant à rationaliser l'administration des pensions de façon à assurer un service plus rapide et plus efficace aux anciens combattants.

Reconnaissant la contribution des dizaines de milliers de Canadiens qui oeuvrent bénévolement au service de leurs collectivités et de leur pays, mes ministres vous inviteront à approuver de nouvelles mesures propres à favoriser l'essor du bénévolat dans notre société.

Nos athlètes amateurs excellent en compétition internationale et sont pour nous une source de fierté nationale. Mon gouvernement continuera d'encourager la jeunesse canadienne à participer à toutes les formes d'activités sportives, en espérant que le Canada s'illustrera de nouveau aux Jeux olympiques d'hiver de 1988, qui auront lieu à Calgary.

Le caractère distinct de la société canadienne comporte une dimension multiculturelle et multiraciale qu'il est essentiel d'intégrer davantage dans tous les aspects de notre vie nationale.

À cette fin, mon gouvernement encouragera l'esprit d'entreprise qui caractérise nos nombreuses minorités ethniques et qui contribue si largement au développement économique du Canada, verra à ce que soit mieux reconnu le rôle des diverses organisations ethniques dans la société et que nos minorités soient plus justement représentées au sein des conseils et organismes fédéraux, et veillera à ce que disparaisse tout vestige des obstacles institutionnels qui nuisent aux chances des minorités visibles ou d'autres groupes ou individus.

Mon gouvernement continuera de mener la lutte contre toutes les formes de racisme et de discrimination et de se dresser contre les injustices commises à l'endroit de quelque groupe ethnique, religieux ou racial que ce soit, sachant qu'agir autrement serait aller à l'encontre des principes de tolérance et de respect de la dignité humaine qui sont si chers aux Canadiens.

Mesdames et Messieurs les députés, vous serez appelés à approuver des modifications à la Loi canadienne sur les droits de la personne qui marqueront un nouveau progrès vers la pleine égalité à laquelle aspire la nation.

Mon gouvernement vous proposera aussi un ensemble de mesures législatives visant à simplifier et à rendre plus efficace et plus juste le processus de reconnaissance du statut de réfugié au Canada. Il importe en effet de favoriser davantage les réfugiés qui ont vraiment besoin de protection et de dissuader ceux qui voudraient abuser de notre hospitalité.

Conscient du lien essentiel qui existe entre un environnement sain et la qualité de la vie au Canada, mon gouvernement vous demandera d'adopter une nouvelle loi sur la protection de l'environnement, qui lui permettra de s'attaquer plus efficacement, de concert avec les provinces, aux diverses causes de pollution, notamment les déversements de déchets toxiques.

Il vous proposera aussi des mesures visant à améliorer la qualité de l'eau au Canada et à protéger les citoyens contre les dangers de la pollution chimique. Il entend par ailleurs poursuivre avec les États-Unis l'application rapide des recommandations de nos envoyés spéciaux en matière de pluies acides.

Enfin, suite aux recommandations d'un groupe de travail constitué de représentants du gouvernement, de l'industrie et des syndicats, il vous proposera des mesures visant à créer un système d'information sur les substances susceptibles de nuire à la santé des travailleurs.

Mon gouvernement a amorcé un renouveau économique et social dans l'intérêt de tous les Canadiens. Il a aussi posé des gestes propres à renforcer notre souveraineté et affirmer notre indépendance. Mais il reste encore beaucoup à faire.

Chaque génération de Canadiens a su relever les défis inhérents à l'édification d'un pays. La génération actuelle doit maintenant relever les siens: nous devons faire en sorte que les liens qui nous unissent comme Canadiens demeurent solides, qu'il s'agisse de nos institutions culturelles, de notre identité collective ou de notre fierté nationale.

Grâce au chemin de fer au XIXe siècle et à la radiodiffusion au XXe siècle, les Canadiens sont parvenus à relier les diverses régions du pays entre elles malgré les énormes distances qui les séparent. Au cours de notre histoire, nous nous sommes souvent distingués comme gardiens de la paix, comme entrepreneurs et comme innovateurs.

Aujourd'hui, nous devons nous appliquer à faire valoir nos intérêts dans un monde de plus en plus interdépendant où la concurrence est devenue très vive et où l'évolution technologique est plus rapide que jamais.

Votre tâche en tant que parlementaires est de poursuivre notre longue tradition d'excellence avec autant d'inspiration et de détermination qu'il en a fallu pour qu'une grande nation émerge à même un vaste territoire sauvage. Le XXIe siècle nous ouvre de nouveaux horizons qui sont accessibles seulement par les voies de l'instruction et de l'information.

Nous devons faire en sorte que tous les Canadiens puissent poursuivre leurs propres idéaux et élargir le champ de leurs possibilités en ayant davantage accès à l'information et à l'acquisition de connaissances sur eux-mêmes et sur le reste du monde.

Pour amorcer le débat sur ce défi d'une extrême importance, mon gouvernement définira ses objectifs et les moyens de les atteindre.

Il sera essentiel de s'assurer que le système national de communication mis en place véhiculera des idées et des renseignements reflétant les valeurs culturelles propres au peuple canadien. C'est pourquoi mon gouvernement prendra des mesures afin de renforcer notre système de radiodiffusion et de raviver notre attachement à nos valeurs culturelles.

Nos intérêts collectifs, notre identité nationale et notre prospérité économique dépendront largement de la mesure où nous saurons exploiter les possibilités qu'offre l'expansion rapide de la technologie de l'information.

La dualité linguistique du Canada et son histoire unique le relient à deux grandes communautés de nations, le Commonwealth et la Francophonie. Le Canada se trouve ainsi dans une position idéale pour réaffirmer son rôle dans le monde en mettant sur pied des projets conjoints avec les pays membres de ces deux grandes familles de nations, afin de partager avec elles la technologie canadienne dans les domaines des télécommunications et de l'information, tout en faisant profiter les Canadiens d'un plus grand éventail d'idées et d'expressions culturelles.

Par ces actions innovatrices, le Canada renouvellera son engagement envers une institution établie de longue date, le Commonwealth, et contribuera activement à l'affirmation d'une autre beaucoup plus récente, la Francophonie.

Les grandes tâches que vous aurez à assumer pendant la présente Législature revêtent un caractère national. Les importantes réformes que vous aurez à examiner et à approuver vous donneront à chacun la possibilité d'apporter une précieuse contribution personnelle au processus législatif.

Vos délibérations doivent avoir pour objet principal de répondre aux aspirations de tous les Canadiens et elles doivent entretenir la fierté et la confiance que leur inspirent leurs institutions politiques, qu'ils perçoivent comme les gardiens tant de la paix et de la sécurité que de l'avenir de la nation.

Mon gouvernement convient avec les Canadiens de l'importance de soumettre les titulaires de charges publiques aux normes d'éthique les plus élevées, particulièrement en ce qui a trait aux conflits d'intérêts. Il examinera donc des propositions qui tiendront compte de la double nécessité de traiter justement ces serviteurs de l'État et de respecter la volonté de la population de les voir soumis aux plus strictes normes de conduite.

Mesdames et Messieurs les députés,

Il me plaît de penser que vous vous attaquerez résolument au programme de travail tracé par mon gouvernement et que vous mettrez à profit toutes les ressources de votre compétence et de votre expérience. Je suivrai avec intérêt vos débats. J'ai d'ores et déjà l'assurance que cette nouvelle session marquera une nouvelle étape de notre épanouissement national.

Vous serez appelés à voter les crédits nécessaires pour financer les services et les dépenses approuvés par le Parlement.

Honorables sénateurs et sénatrices,

Mesdames et Messieurs les députés,

Vous serez appelés à vous pencher sur des mesures législatives visant à faire progresser les intérêts économiques, sociaux et internationaux de la nation canadienne.

Puisse la divine Providence vous guider dans vos efforts pour atteindre ces nobles objectifs.

[*Français*]

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je propose: Que le discours du Trône que Son Excellence a prononcé aujourd'hui devant les deux Chambres du Parlement soit pris en considération à la prochaine séance de la Chambre.

(La motion est adoptée.)

* * *

[*Traduction*]

VACANCES DE SIÈGE

SAINT-JEAN-EST—À LA SUITE DE LA DÉMISSION DE L'HONORABLE JAMES A. MCGRATH.

HAMILTON MOUNTAIN—À LA SUITE DE LA DÉMISSION DE M. IAN DEANS

M. le Président: J'ai l'honneur d'informer la Chambre que j'ai reçu avis d'une vacance survenue à la Chambre; il s'agit du siège de l'honorable James A. McGrath, député de la circonscription de Saint-Jean-Est, qui a démissionné.

J'ai donc transmis mon mandat au directeur général des élections, afin de l'autoriser à émettre un nouveau décret de convocation des électeurs pour cette circonscription.

J'ai également l'honneur d'informer la Chambre que conformément au chapitre H-9 des Statuts révisés du Canada, 1970, deux députés ont avisé le directeur général des élections d'une vacance survenue à la Chambre; il s'agit du siège de M. Ian Deans, député de la circonscription d'Hamilton Mountain, qui a démissionné.

On a donc émis un nouveau décret de convocation des électeurs.

* * *

[*Français*]

LA CHAMBRE DES COMMUNES

LE BUREAU DE RÉGIE INTERNE

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre) dépose le message suivant de Son Excellence le Gouverneur général:

J'ai l'honneur d'informer la Chambre que l'honorable Don Mazankowski et l'honorable Robert de Cotret ont été nommés par le Gouverneur en Conseil membres du Bureau de régie interne, aux fins et en vertu des dispositions du chapitre 39 des Statuts du Canada, 1985, intitulé: «Loi modifiant la Loi sur la Chambre des communes».

NOMINATION DU PRÉSIDENT DES COMITÉS PLÉNIERS

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je propose:

Que M. Marcel Danis, l'honorable député de la circonscription électorale de Verchères, continue d'exercer la charge de vice-président de la Chambre et président des comités pléniers.

(La motion est adoptée.)

[*Traduction*]

NOMINATION DU VICE-PRÉSIDENT DES COMITÉS PLÉNIERS

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, avec l'appui du vice-premier ministre (M. Mazankowski), je propose:

Que M. Steven Paproski, député de la circonscription électorale d'Edmonton-Nord, soit nommé vice-président des comités pléniers.

(La motion est adoptée.)

[*Français*]

NOMINATION DE LA VICE-PRÉSIDENTE ADJOINTE DES COMITÉS PLÉNIERS

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je propose:

Que Mme Andrée Champagne, députée de la circonscription électorale de Saint-Hyacinthe—Bagot, soit nommée vice-présidente adjointe des Comités pléniers de la Chambre.

(La motion est adoptée.)

* * *

• (1620)

[*Traduction*]

LES SUBSIDES

L'hon. Robert de Cotret (président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, je propose, avec l'appui du vice-premier ministre (M. Mazankowski):

Que la Chambre étudie les subsides à sa prochaine séance.

(La motion est adoptée.)

Les subsides

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil Privé): Monsieur le Président, je propose que la Chambre s'ajourne maintenant.

M. le Président: Plaît-il à la Chambre d'adopter cette motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

M. le Président: En conformité du paragraphe 3(1) du Règlement, la Chambre s'ajourne à 11 heures demain.

(Sur la motion de M. Mazankowski, la séance est levée à 16 h 28.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 2 octobre 1986

La séance est ouverte à 11 heures.

[*Traduction*]

LA CHAMBRE DES COMMUNES

NOMINATION D'UN MEMBRE DU BUREAU DE RÉGIE INTERNE

M. le Président: J'ai l'honneur d'informer la Chambre que M. Nelson Riis, député de la circonscription électorale de Kamloops—Shuswap, a été nommé membre du Bureau de régie interne, aux fins et en vertu des dispositions du chapitre 39 des Statuts du Canada, 1985, intitulé «Loi modifiant la Loi sur la Chambre des communes».

Des voix: Bravo!

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LES VOIES ET MOYENS

DÉPÔT D'UN AVIS DE MOTION

L'hon. Tom Hockin (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de déposer sur le bureau des avis de motion des voies et moyens aux termes du paragraphe 84(1) du Règlement et je demande, aux termes du paragraphe 84(2) du Règlement, que soit inscrite à l'ordre du jour l'étude des motions des voies et moyens visant à modifier la Loi de l'impôt sur le revenu en ce qui concerne le versement anticipé du crédit d'impôt pour enfants, ainsi que l'étude des motions des voies et moyens visant à modifier la Loi sur la taxe d'accise et la Loi sur l'accise.

* * *

[*Français*]

PÉTITIONS

RÉPONSES DU GOUVERNEMENT

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur le Président, en vertu de l'article 106(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement aux dernières 214 pétitions présentées durant la première session: 331-551, 331-553, 331-554, 331-557, 331-560, 331-562, 331-584, 331-588 à 331-593 incl., 331-603 à 331-611 incl., 331-614, 331-615, 331-619, 331-622, 331-624 à 331-640 incl., 331-642 à 331-706 incl., 331-709, 331-711 à 331-738 incl., 331-740 à 331-748 incl., et 331-750 à 331-817 incl.

* * *

[*Traduction*]

DÉLÉGATION INTERPARLEMENTAIRE

PRÉSENTATION DU 9E RAPPORT DE L'ASSOCIATION CANADIENNE DES PARLEMENTAIRES DE L'OTAN

L'hon. Allan B. McKinnon (Victoria): Monsieur le Président, conformément à l'article 101 du Règlement, j'ai l'honneur de présenter à la Chambre le neuvième rapport de l'Association canadienne des parlementaires de l'OTAN dans les deux langues officielles, qui a été préparé par le député d'Okanagan—Similkameen (M. King).

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, des entretiens ont eu lieu avec les leaders parlementaires des deux autres partis au sujet des délibérations de demain et vous pourrez constater que l'on consent à l'unanimité à la motion suivante:

> Que le vendredi 3 octobre 1986, la Chambre continue de siéger entre 13 heures et 14 heures afin de poursuivre le débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône de Son Excellence.

M. Riis: Monsieur le Président, nous, du Nouveau parti démocratique, consentons à cette mesure qui permettra aux trois chefs de parti de mieux livrer leur message parce que leur intervention ne sera pas interrompue.

M. Gauthier: Monsieur le Président, je confirme que des négociations ont eu lieu et que nous sommes d'accord.

M. le Président: La Chambre a entendu la motion. Lui plaît-il de l'adopter?

Des voix: D'accord.

M. le Président: Il en est ainsi convenu et ordonné.

• (1110)

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Français*]

LE DISCOURS DU TRÔNE

ADRESSE EN RÉPONSE PROPOSÉE PAR MME MARY COLLINS ET APPUYÉE PAR M. ALBERT GIRARD

La Chambre passe à l'étude du discours prononcé par Son Excellence le Gouverneur général du Canada à l'ouverture de la session.

Mme Mary Collins (Capilano): Monsieur le Président, j'ai le grand honneur de proposer la motion sur l'Adresse en réponse au discours du Trône. Je voudrais d'abord présenter mes hommages les plus respectueux à Son Excellence le Gouverneur général, l'honorable Jeanne Sauvé, et vous féliciter de votre élection à la présidence de la Chambre des communes. C'est un honneur bien particulier pour tous nos concitoyens de la Colombie-Britannique que vous ayez été choisi par vos pairs pour assumer cette lourde charge. Nous sommes très fiers en effet que vous soyez le premier représentant de notre province à occuper ce poste de prestige.

Votre tâche dans les mois à venir consistera à assurer le respect des règles et traditions de la Chambre. Vous devrez vous assurer aussi que les affaires de la nation soient menées ici de façon que tous les Canadiens seront fiers de cette institution. Je sais que tous les membres de mon parti sont résolus à vous appuyer pleinement dans vos nouvelles fonctions, et j'espère qu'il en est de même de tous les députés de cette Chambre.

[*Traduction*]

Avant de formuler mes observations sur le discours du trône, monsieur le Président, je voudrais rappeler mes origines et dire à quel point en tant que Canadienne et surtout en tant que native de la Colombie-Britannique, j'ai éprouvé cet été un sentiment de fierté inégalé depuis 1967. Nous avons organisé cet été une fête, «Expo 86». Les gens du monde entier sont venus et viennent encore en nombre record en Colombie-Britannique. Cette exposition a permis non seulement de mettre en évidence l'évolution dans les domaines des transports et des communications, mais également de faire mieux connaître notre pays, qui est aimé du monde entier. Tous les visiteurs étrangers en ont conclu ce que nous savons depuis toujours, à savoir que notre pays est incomparable.

Des voix: Bravo!

Mme Collins: Notre peuple, nos ressources, notre énergie et nos réalisations sont sans pareils dans le monde entier. Je suis persuadée que tous les députés se joindront à moi pour remercier et féliciter tous ceux qui ont contribué au succès d'Expo 86.

Aujourd'hui, je tiens à dire à quel point j'apprécie l'honneur que le premier ministre (M. Mulroney) a fait aux habitants de Capilano et de la Colombie-Britannique en m'invitant à proposer l'Adresse en réponse au discours du trône. C'est en 1896—il y a 90 ans—que cet honneur est revenu à un député de la Colombie-Britannique pour la dernière fois. À l'époque, le député de Nanaimo, M. McInnes, s'est plaint du fait que la Colombie-Britannique versait 2 millions de dollars annuellement au Trésor fédéral, et qu'en moyenne, le plus fort montant jamais reçu par notre province au titre des dépenses publiques s'élevait à 1.2 millions de dollars. Il a déclaré qu'il espérait que le choix d'un député de la Colombie-Britannique pour ouvrir le débat sur le discours du trône était la preuve «qu'enfin, nous avons dans ce pays un gouvernement qui reconnaît l'importance de cette grande province de l'extrême ouest et est prêt à lui appliquer une politique libérale».

Des voix: Bravo!

[*Français*]

Mme Collins: Plus ça change, plus ça demeure pareil.

[*Traduction*]

Ces observations vont dans le sens du message du discours du trône et de mes remarques d'aujourd'hui, étant donné que nous souhaitons que toutes les régions, tous les coins du pays et tous les Canadiens profitent de la prospérité du Canada.

La force du Canada dépend de ses régions les plus éloignées. L'un des plus grands défis que doit relever notre gouvernement consiste à s'assurer que les mesures et les programmes qu'il adoptera seront justes et offriront des débouchés à tous les Canadiens, qu'ils habitent dans le centre-ville de Toronto ou dans une ville aussi éloignée que Tuktoyaktuk, qu'ils résident à Come-by-Chance, à Terre-Neuve ou à Ucluelet dans l'île de Vancouver.

Il y a presque deux ans, le 5 novembre 1984, le gouvernement fédéral a, dans un discours du trône, établi pour notre pays un nouveau programme qui prévoyait, en fait, un nouveau départ. A peine deux mois auparavant, en se prévalant de leurs droits démocratiques, les Canadiens avaient souscrit avec enthousiasme à ce genre de programme. Ils souhaitaient repartir d'un bon pied. Ils étaient las de la confrontation et la récession les inquiétait. Ils avaient subi les durs contrecoups du chômage, des taux d'intérêt élevés et de l'inflation. Ils se rendaient bien compte au fond que ce n'était ni leur faute ni celle du pays et que ce dont ils avaient besoin, c'était d'une nouvelle direction d'idées et de méthodes novatrices, de solutions nouvelles, et de prendre un nouveau départ.

Le gouvernement s'est engagé dans ce premier discours à repartir à neuf dans quatre grands domaines de la vie canadienne—le renouveau économique, la réconciliation nationale, le rayonnement international, et la justice sociale. Dans les deux années qui se sont écoulées depuis, nous avons accomplis des progrès dans ces quatre domaines, bien qu'il reste encore beaucoup à faire. Hier, les Canadiens ont entendu leur gouvernement s'engager à mener à terme la tâche qu'il a amorcée et à respecter sa promesse de recommencer à neuf.

Je voudrais aujourd'hui me pencher sur les aspects fondamentaux de notre programme qui sont essentiels pour concrétiser l'idée que nous nous faisons du Canada en tant que nation moderne, tolérante et bienveillante dont les citoyens vivent dans la sécurité et la prospérité. Commençons par le renouveau économique dont nous avons fait notre objectif prioritaire le 5 novembre 1984. Or, pour permettre à l'ensemble des Canadiens de mener une vie prospère et productive, ce qui est notre objectif, il convient de leur donner des possibilités d'emploi. Nous comptons plus de un demi million de travailleurs de plus aujourd'hui par rapport à il y a deux ans, et plus de 80 p. 100 d'entre eux occupent un emploi à plein temps. En Colombie-

Britannique, 70,000 emplois nouveaux ont été créés depuis septembre 1984. Je sais cependant que ces statistiques sont une maigre consolation pour l'homme et la femme, jeunes ou vieux, qui cherchent du travail en vain.

Certes, nous sommes fiers à juste titre des réalisations accomplies depuis deux ans, mais nous reconnaissons que le travail est loin d'être achevé et que nous devons continuer à faire porter notre attention sur les cinq éléments essentiels nécessaires à la concrétisation de notre objectif, soit le renouveau économique. Le premier est la gestion des affaires gouvernementales. Pour la première fois depuis de nombreuses années, nous démontrons aux Canadiens qu'il est possible de gérer efficacement les affaires publiques, et de maîtriser les dépenses de l'État. L'année dernière, par exemple, les dépenses totales au chapitre des programmes du gouvernement ont baissé pour la première fois depuis quarante ans. Le déficit a fléchi pour la première fois depuis six ans, grâce surtout à la compression des dépenses. D'ici 1990, le déficit devrait être de 26.7 milliards de dollars de moins qu'il ne l'aurait été si le gouvernement n'avait pas agi.

Des voix: Bravo!

Mme Collins: Je vais utiliser une analogie. Nous étant saisis de la barre d'un navire abandonné au gré des flots, nous sommes parvenus, grâce à d'énormes efforts et à quelques sacrifices, à rétablir son cap et à reprendre la route. Maintenant qu'il a mis de l'ordre dans ses affaires, que doit faire notre gouvernement pour stimuler la croissance et la création d'emplois?

Depuis que nous exerçons le pouvoir, nous avons estimé que notre rôle doit surtout consister à encourager les Canadiens à investir, à créer de nouvelles entreprises et des emplois, quitte ensuite à les récompenser de leur peine. Le succès de cette entreprise exige que les taux d'intérêt soient maintenus durablement à de bas niveaux; or, le taux est plus bas qu'il ne l'a jamais été depuis 1978. Cela signifie que les Canadiens peuvent maintenant prendre le risque d'emprunter pour investir. Ce bas niveau des taux d'intérêt a également constitué un formidable encouragement pour le secteur de la construction. Au lieu de perdre leur maison, comme tant de familles canadiennes durent le faire il y a quelques années à peine, les Canadiens construisent et achètent maintenant plus de maisons que jamais auparavant. À l'heure actuelle, les familles canadiennes qui contractent une hypothèque de 50 000 $ versent des mensualités de 108 $ de moins qu'il y a deux ans.

En plus de maintenir les taux d'intérêt au plus bas, le gouvernement doit maîtriser l'inflation. S'il négligeait de le faire, celle-ci pourrait bien priver les Canadiens de leur pouvoir d'achat et freiner la demande pour les produits de consommation. Elle mettrait également en péril l'épargne que des centaines de milliers de nos concitoyens ont mis de côté en prévision de leur retraite. Or, depuis deux ans, le gouvernement fait en sorte de maintenir l'inflation à 4 p. 100 environ, soit un niveau inconnu depuis 1971 et presqu'inconcevable il y a quelques années à peine.

• (1120)

Pour créer un milieu favorable aux investissements et à l'expansion, nous avons également, et nous entendons continuer à le faire, porté notre attention sur une deuxième question, celle de la réglementation par le gouvernement et de son intervention directe sur le marché. Nous avons constaté qu'il n'était plus nécessaire pour le gouvernement de posséder ou d'exploiter des sociétés qui ne jouent pas un rôle d'intérêt public important et pourraient tout aussi bien être laissées au secteur privé. Nous avons déjà réussi à vendre de Havilland, Canadair et les Arsenaux canadiens. Je sais que nous nous pencherons sur d'autres sociétés d'État afin de déterminer si oui ou non, quand et comment, le gouvernement peut s'en défaire.

La prolifération des règlements imposés par le gouvernement a été cause de frustrations pour des particuliers et des entreprises. Nous allons présenter des mesures pour éliminer les formalités et la paperasserie inutiles, et je m'en réjouis. Nous mettrons également en place une nouvelle réglementation pour les secteurs du transport et des services financiers, réglementation qui contiendra les garanties indispensables pour le public mais favorisera la concurrence, l'efficacité et la compétitivité sur la scène internationale.

La troisième composante du programme de renouveau économique touche le régime fiscal et, comme il a été mentionné dans le discours du trône, nous réaliserons à ce chapitre d'importantes réformes pour rendre le système plus simple, plus équitable et moins lourd. Personne n'aime payer des impôts et pourtant, nous reconnaissons tous qu'il faudra toujours en payer. A mon avis, ce que la plupart des Canadiens veulent, c'est un système équitable et équitablement administré. Je sais que nous attendons tous les détails des initiatives du ministre des Finances (M. Wilson) à cet égard et que nous sommes particulièrement heureux qu'il se soit engagé à alléger la part du fardeau fiscal supportée par les particuliers.

Quatrièmement, tout en prenant différentes mesures pour relancer l'économie, nous reconnaissons qu'il continue d'y avoir des inégalités au Canada, comme je l'ai mentionné tout à l'heure. C'est là que le gouvernement doit intervenir pour aider les régions, les collectivités qui traversent une période difficile.

Les programmes spéciaux destinés au Canada atlantique, les récentes initiatives pour venir en aide aux céréaliers et aussi au secteur de l'énergie dans l'Ouest, prouvent à l'évidence que le gouvernement s'attaque résolument à ces questions difficiles et qu'il le fait avec compétence.

Je suis heureuse de constater qu'en ce qui concerne la Colombie-Britannique, on s'applique particulièrement à diversifier ses grandes assises économiques.

Les achats gouvernementaux peuvent également servir à favoriser le développement régional. C'est ainsi que le discours du trône réaffirme la volonté du gouvernement de faire construire le brise-glace Polar 8, et ce contrat pourrait être adjugé aux chantiers navals de la Colombie-Britannique. La construction de ce navire serait un excellent moyen de relancer l'économie de la province; ce serait en tout cas extrêmement avantageux pour la construction navale de la côte ouest, les travailleurs et leurs familles. Je suis certaine que personne ne s'étonnera, ici ou à Capilano, que je continue à réclamer du gouvernement une décision en ce sens.

Le cinquième élément du renouveau économique concerne l'expansion du commerce. Le Canada a toujours été un pays marchand. Les fourrures et les métaux ont compté parmi nos premières exportations. De nos jours, la Colombie-Britannique exporte 34 p. 100 de son produit intérieur brut. Le Canada se

doit d'accroître ses échanges internationaux. Par ailleurs, de concert avec les provinces, nous devons nous efforcer de supprimer les obstacles aux échanges interprovinciaux. L'objet des négociations commerciales avec les États-Unis est de rendre cet immense marché accessible aux biens et services canadiens. Voilà qui est vital pour le Canada, surtout pour la Colombie-Britannique. Grâce à l'adoption d'un accord de ce genre seulement pouvons-nous espérer éviter les empiètements protectionnistes que nous avons à affronter actuellement comme par exemple à l'égard du bois d'oeuvre.

Par ailleurs, je constate également avec intérêt que le gouvernement s'engage à soutenir les nouvelles négociations commerciales multilatérales engagées sous les auspices du GATT et qu'il va tenter aussi d'accroître notre commerce avec les pays riverains du Pacifique. D'après ma propre expérience et ma connaissance de cette région, nous aurons de nombreuses occasions d'exporter une foule de choses, depuis nos ressources jusqu'aux compétences techniques spéciales, l'aménagement d'infrastructures municipales, la mise en place de services de santé et d'enseignement. Des entreprises en participation, des accords spéciaux pour l'octroi de licences et des sociétés commerciales doivent être envisagés si nous voulons soutenir la concurrence des marchés en pleine croissance du Japon, de la Corée, de la Chine et des pays de l'APASE. Les secteurs publics et privés doivent travailler efficacement ensemble et chercher agressivement à profiter de ces occasions qui leur sont offertes.

Malheureusement, monsieur le Président, le temps ne me permet pas d'énumérer en détail toutes nos réalisations et de faire état de tous nos projets pour ce qui est des trois autres volets de notre programme. Permettez-moi simplement de dire que le processus de réconciliation nationale se poursuit. Je me suis entretenue avec des hommes politiques et des hauts fonctionnaires de diverses régions du pays qui m'ont confirmé que les relations fédérales-provinciales ont évolué de façon spectaculaire depuis deux ans passant de l'affrontement à la conciliation. Cela ne veut pas dire qu'une harmonie parfaite règne forcément, mais nous tenons au moins régulièrement des consultations et des colloques, notamment la conférence annuelle des premiers ministre, la prochaine devant se tenir à Vancouver en novembre.

Je sais que certains de nos ministres sont constamment en contact avec leurs homologues provinciaux alors que nous tentons de travailler en équipe en vue d'unifier et de valoriser notre pays.

Nous pouvons nous enorgueillir à juste titre du rôle que nous jouons dans les affaires internationales, et plus particulièrement de la réputation qu'ont acquise le premier ministre et le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) à l'occasion de leurs visites à l'étranger et de leurs apparitions devant les organismes internationaux. Les nombreux députés qui ont eu la chance de les accompagner savent dans quelle haute estime le Canada est tenu sur la scène internationale. L'exemple le plus récent en est peut-être notre participation aux réunions du GATT tenues il y a deux semaines en Uruguay où les délégations de beaucoup de pays ont reconnu l'apport remarquable du secrétaire d'État aux Affaires extérieures et de la délégation canadienne qui ont contribué à faire progresser les négociations multilatérales sur le commerce. Notre appartenance au Commonwealth et à la Francophonie nous donne une excellente occasion d'exercer une influence positive auprès d'un bon nombre de pays du globe dans nos efforts communs en vue d'éliminer le terrorisme, de réduire l'armement nucléaire et de rechercher la paix.

J'aimerais enfin rappeler certains des points saillants de nos réalisations et de nos initiatives dans le domaine de la justice sociale. Un système de justice sociale quel qu'il soit doit être empreint de l'idéal d'équité et de justice. Ces deux dernières années j'ai été particulièrement heureuse de pouvoir examiner des mesures législatives proposées par notre gouvernement concernant l'équité en matière d'emploi; des modifications apportées au Code criminel obligeant à sévir contre l'ivresse au volant; une nouvelle loi plus humaine sur le divorce; des propositions visant à réprimer les agressions sexuelles contre les enfants et la pornographie avec enfants et des mesures pour aider à retrouver les enfants portés disparus. Ces mesures ont été chaleureusement accueillies partout au Canada et particulièrement par les femmes qui voient là une partie des mesures nécessaires pour réaliser l'égalité et la justice et supprimer les vestiges de discrimination qui subsistent encore dans certains coins de notre pays.

Une question à laquelle je me suis toujours intéressée en tant que femme politique, mais surtout en tant que parent, c'est le genre d'avenir que nous bâtissons pour nos enfants. La vie familiale est en train de changer dans notre société. Dans nombre de cas, ces changements occasionnent des tensions supplémentaires aussi bien aux parents qu'aux enfants. Je suis heureuse de constater que le discours du trône tient compte de ces changements et nous allons mettre au point une politique et des programmes qui répondent aux besoins résultant de la transformation de la famille canadienne.

J'ai toujours cru qu'il nous incombait, en tant que société, de faire valoir à nos jeunes l'importance d'assumer leurs responsabilités, non seulement à l'égard de leur vie et de ce qui les concerne, mais aussi à l'égard des autres et de leur pays. Nous devons inciter les jeunes Canadiens à prendre des responsabilités, mais il convient également de les avertir des dangers liés à l'alcoolisme et à la toxicomanie et des ravages qui peuvent en résulter pour eux-mêmes et leurs familles.

Le gouvernement fédéral doit contribuer à créer des possibilités qui aideront les jeunes Canadiens à relever les défis de l'avenir.

Même si nous ne savons pas exactement ce que l'avenir nous réserve, nous savons tout au moins, il me semble, que l'évolution se poursuivra à une cadence accélérée, que les progrès technologiques auront une incidence spectaculaire sur notre façon de vivre et que l'expansion des connaissances nous ouvrira de nouveaux horizons. En tant que Canadiens, nous devons être prêts à relever les défis que pose cette société de l'avenir et préparer nos enfants en leur donnant la compétence, la confiance, ainsi que la volonté de survivre et de prendre la place qui leur revient dans leur milieu et dans le monde.

Nos réalisations des deux dernières années, ainsi que nos projets pour les deux prochaines années, énoncés dans le discours du trône, convergent tous vers l'objectif central auquel j'ai fait allusion tout à l'heure: faire du Canada un pays moderne et une terre de tolérance et de sollicitude qui garantit

à ses citoyens sécurité et prospérité. En votre qualité de politiques et en tant que gouvernement, nous devons nous laisser guider par la sagesse et la compréhension des Canadiens pour atteindre cet objectif.

• (1130)

Monsieur le Président, je propose donc, appuyée par le député de Restigouche (M. Girard), que l'Adresse dont le texte suit soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général du Canada.

[*Français*]

À Son Excellence la très honorable Jeanne Sauvé, membre du Conseil privé de la Reine pour le Canada, Chancelier et Compagnon principal de l'Ordre du Canada, Chancelier et Commandeur de l'Ordre du Mérite militaire, à qui a été décernée la décoration des Forces canadiennes, Gouverneur général et Commandant en chef du Canada.

Qu'il plaise à Votre Excellence:

Nous, sujets très dévoués et fidèles de Sa Majesté, la Chambre des communes du Canada, assemblés en Parlement, prions respectueusement Votre Excellence d'agréer nos humbles remerciements pour le gracieux discours qu'Elle a adressé aux deux Chambres du Parlement.

[*Traduction*]

M. Riis: Monsieur le Président, j'ai écouté avec intérêt le discours éloquent de la députée de Capilano (Mme Collins) et je voudrais maintenant lui poser quelques questions. J'aimerais quelques éclaircissements . . .

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. Je ferais remarquer au député que, dans les circonstances présentes, il n'est pas d'usage de faire des commentaires ou de poser une question. Le député pourrait-il décider très rapidement s'il désire ou non poursuivre?

M. Riis: Monsieur le Président, je voudrais poser ma question dans l'esprit du Règlement. La tradition veut que nous ne posions pas de questions ni ne fassions de déclarations en pareille occasion puisque c'est normalement un nouveau député qui propose l'Adresse en réponse au discours du trône. Je ferais remarquer que la députée a une certaine expérience. J'espère qu'elle acceptera de répondre maintenant à des questions. Au cas contraire, je suis disposé à me rasseoir.

M. le Président: Je voulais indiquer à la Chambre et au député que ce n'est pas l'usage de poser des questions à ce stade de nos délibérations. Cela dit, le député veut-il revenir sur sa demande?

M. Riis: Monsieur le Président, je sens que la Chambre estime que ma question n'est pas de mise pour le moment. Cependant, je rappelle aux députés qu'il s'agit d'une occasion sans précédent car le discours du trône n'était pas traditionnel. Cependant, compte tenu de la demande je vais m'asseoir et réserver ma question pour une autre fois.

Des voix: Bravo!

M. le Président: Je remercie vivement le député d'avoir pris en considération l'opinion de la Chambre. Je constate que d'autres députés indiquent qu'ils ont fait valoir leur point de vue au député plus franchement que moi.

M. Albert Girard (Restigouche): Monsieur le Président, je tiens à vous féliciter de votre élection, au nom de tous les députés. Pour rendre cet événement encore plus historique, le chef de l'opposition (M. Turner) a révélé qu'il avait voté quatre fois pour les conservateurs. Le chef du Nouveau parti démocratique (M. Broadbent) a dit l'avoir fait 11 fois. Il a également mentionné que son père avait été conservateur. Par conséquent, monsieur le Président, nous avons déjà été témoins de la merveilleuse influence que vous exercez sur ces deux messieurs.

Des voix: Bravo!

M. Girard: Puisse votre magnétisme opérer sur tous les députés, tout au long de votre mandat de président.

Des voix: Bravo!

[*Français*]

M. Girard: Aujourd'hui, monsieur le Président, la circonscription fédérale de Restigouche est très honorée. En effet, c'est la première fois qu'un député de cette circonscription a le privilège d'appuyer l'Adresse en réponse au discours du Trône, et je suis profondément touché par cette marque de confiance.

Le discours du Trône démontre que le gouvernement progressiste conservateur est un gouvernement parfaitement au courant des inégalités régionales et qu'il est prêt à prendre les mesures nécessaires afin de corriger cette situation et améliorer le sort de ces régions concernées.

En ce qui me concerne, le seul plus grand honneur que j'ai eu, ce fut lorsque je fus élu par les gens de Restigouche en septembre 1984.

[*Traduction*]

Le discours du trône qui ouvrait la première session du Parlement, il y a deux ans, accordait une attention particulière à la réconciliation nationale. L'importance que nous y attachons résulte de notre conviction que le gouvernement fédéral ne peut pas résoudre à lui seul les problèmes du Canada.

En 1984, les Canadiens nous ont dit qu'ils en avaient assez des affrontements et des chamailleries. Ils voulaient que le gouvernement fédéral consulte les gouvernements provinciaux, le patronat et les syndicats unissent leurs efforts pour s'attaquer aux problèmes au lieu de déclarer que le fédéralisme coopératif était mort.

• (1140)

[*Français*]

En tant que francophone et Canadien, je me réjouis des efforts de notre gouvernement pour obtenir l'adhésion du Québec à la Constitution canadienne et pour rendre la Loi sur les langues officielles conforme à la Charte canadienne des droits et libertés. Mes commettants, monsieur le Président, appuient le premier ministre (M. Mulroney) et le gouvernement dans leurs démarches pour faire du Québec, du Canada français des partenaires essentiels dans une belle expérience qui est la nouvelle fédération canadienne.

Monsieur le Président, le gouvernement dont j'ai le privilège de faire partie a lancé plusieurs initiatives impressionnantes dans le cadre de ses efforts afin de discuter de grandes questions économiques de l'heure. Alors que le gouvernement précédent ne réussissait plus à réunir les représentants des gouvernements des provinces, lors des conférences fédérales-provinciales, le gouvernement progressiste conservateur a rétabli une atmosphère cordiale de collaboration entre les provinces et Ottawa.

Les guerres des drapeaux ont cédé la place à des efforts réels de collaboration entre les deux plus importants paliers de gouvernement, facilitant ainsi la signature de multiples ententes.

Le gouvernement actuel, monsieur le Président, veut poursuivre ses efforts pour stimuler la reprise économique. Nous avons au Canada le niveau d'intérêt bancaire le plus bas depuis 1978.

Depuis qu'on a été élu, on a créé au-delà de 600,000 emplois au Canada. Le déficit fédéral a diminué pour la première fois dans six ans et, en 1985-1986, le gouvernement aura dépensé environ 1.5 milliards de dollars de moins que prévu.

Au Québec comme ailleurs, les conditions économiques générales se sont améliorées. Une entente globale a été signée de même qu'un grand nombre d'ententes auxiliaires susceptibles de générer des effets positifs, notamment au chapitre des mines, des forêts et du tourisme.

Mes collègues de la Belle Province apprécient les efforts de notre gouvernement pour relancer leur économie à la sortie d'une récession difficile. Ainsi, les divers secteurs de l'économie du Québec ont pu bénéficier des initiatives de notre gouvernement. Après plusieurs années d'ententes, les producteurs laitiers ont enfin obtenu l'assurance d'une production laitière à long terme. D'importants accords ont été conclus avec le Québec pour le développement de la télévision francophone.

Par ailleurs, le gouvernement canadien a signé un protocole d'entente de 89 millions de dollars avec la compagnie SPAR Aérospatiale.

La taxe fédérale de vente de 9 p. 100 sur les carburants utilisés par les pêcheurs a été abolie. Alors que le gouvernement précédent refusait les demandes des expropriés de Mirabel, notre gouvernement a réussi à négocier et a paraphé une entente favorable à ces derniers. Voilà un autre exemple éloquent, monsieur le Président, de l'engagement de notre gouvernement à donner au Québec et aux Canadiens français une place de choix dans notre système fédéral canadien.

Monsieur le Président, tel qu'annoncé dans le discours du Trône, notre gouvernement compte pousser encore plus de l'avant notre renouveau économique en continuant à assainir les finances publiques, en prenant de nouvelles initiatives commerciales et en procédant à la réforme tant attendue du régime fiscal.

Du côté de la justice sociale, le gouvernement poursuivra ses objectifs en visant à rencontrer les besoins changeants de la famille canadienne, en améliorant le statut de la femme, à conserver notre environnement naturel et à encourager la pleine et active participation de tous nos citoyens. Par son histoire, sa géographie et son intérêt croissant pour tout ce qui regarde les affaires internationales, le Canada jouit d'une position unique pour tenir un rôle important dans les affaires mondiales. Le gouvernement s'engage donc à poursuivre ses efforts pour favoriser le progrès des droits de la personne, la préservation de la paix dans le monde, tout en affirmant notre souveraineté nationale, ainsi que la promotion d'une économie stable et croissante à l'échelle mondiale.

[*Traduction*]

Le discours du trône réitère l'engagement sincère que notre gouvernement a pris en faveur du renouveau économique, de la justice sociale et de la réconciliation nationale. Les trois mesures que nous avons prises pour résoudre le problème des disparités régionales prouvent bien que nous poursuivons activement ces objectifs. Par exemple, dans la région de l'Atlantique, et plus particulièrement à Terre-Neuve, au Cap-Breton et dans le Nord du Nouveau-Brunswick, nous n'avons pas bénéficié de la reprise enregistrée dans d'autres régions de notre grand pays.

Conscient de ce problème, le gouvernement a conçu des programmes spéciaux pour permettre à ces régions défavorisées sur le plan économique de profiter de la prospérité du Canada. Le programme Entreprise Atlantique garantit jusqu'à un milliard de dollars de prêts au secteur privé dans la région atlantique. Grâce à ce programme, le Canada atlantique va bénéficier d'une part accrue des achats du gouvernement, qui vont y augmenter de 40 p. 100 sur les quatre prochaines années. Ce programme va sans aucun doute susciter de nouveaux investissements et de nouvelles créations d'emplois au profit des habitants des Maritimes et de Terre-Neuve.

Notre gouvernement a entrepris d'assurer une répartition équitable de la prospérité nationale entre toutes nos régions.

Entreprise Cap-Breton constitue un autre parfait exemple de la sollicitude de notre gouvernement à l'égard des régions caractérisées jusqu'à présent par une croissance faible et un taux de chômage élevé. Depuis la mise en place de ces stimulants, les entreprises qui ont investi au Cap-Breton ont bénéficié de plus de 173 millions de dollars d'aide, et quelque 770 personnes ont pu profiter de nouveaux emplois à plein temps.

Le programme d'aide aux habitants du Grand Nord sert à atténuer les handicaps apparents que subissent les habitants du Grand Nord et des postes isolés.

Les régions du Canada affectées par des licenciements massifs, des fermetures d'usines ou un chômage chronique vont aussi bénéficier des avantages du programme Développement des collectivités qui s'inscrit dans le cadre du Programme de la planification de l'emploi. Jusqu'à présent, 22 localités ont été sélectionnées pour participer à ce programme d'un montant de 125 millions de dollars. Grâce à cette vision entièrement nouvelle des choses, les décisions seront prises au niveau local, là où il est crucial de le faire. Je suis heureux de constater que Restigouche est l'un des bénéficiaires choisis de ce programme Développement des collectivités.

Ce ne sont là que quelques-uns des multiples programmes attestant de la profonde sollicitude que le gouvernement apporte au problème des disparités régionales. L'Accord de l'Atlantique a fait de Terre-Neuve un partenaire à part entière dans la gestion des ressources pétrolières du large. Un accord énergétique a aussi été signé avec la Nouvelle-Écosse. La Loi sur les prêts aidant aux opérations de pêche a été modifiée pour aider les petits pêcheurs indépendants et on a mis sur pied un conseil régional formé de représentants de diverses associations de pêcheurs pour conseiller le ministre en matière de politique de gestion des pêches de l'Atlantique. On a conclu des accords fédéraux-provinciaux dans des domaines comme l'aquaculture, la recherche sur les pêches et la gestion coopérative. Le gouvernement a aussi négocié d'importantes ententes auxiliaires en matière de foresterie avec chacune des provinces de l'Atlantique.

Le gouvernement poursuit ses efforts en vue d'assurer un meilleur avenir aux provinces de l'Atlantique. Ainsi, le discours du trône présente de nouvelles initiatives visant à protéger et à soutenir les provinces de l'Atlantique. La création d'une agence chargée de faciliter et de coordonner toutes les initiatives fédérales de développement dans la région de l'Atlantique nous réjouit. Fini les innombrables programmes administrés par de non moins innombrables organismes bureaucratiques. Cette toute nouvelle agence facilitera et coordonnera toutes les initiatives que le gouvernement fédéral prendra pour assurer le développement de toutes les provinces de l'Atlantique. Ainsi, notre région recevra un appui plus efficace et mieux adapté à la situation et aux possibilités locales. En adoptant cette nouvelle méthode, Ottawa reconnaît clairement qu'il ne peut imposer arbitrairement ses solutions comme il l'a fait jusqu'à maintenant.

On appréciera et on favorisera la contribution des ministres des provinces de l'Atlantique et des hommes d'affaires de la région à l'élaboration des politiques et des programmes.

Notre gouvernement, sous la direction du très honorable premier ministre (M. Mulroney) a entrepris, en septembre 1984, de relever certains défis très importants. Nous sommes maintenant au milieu de notre premier mandat et compte tenu du chemin parcouru en deux ans à peine, je peux affirmer en toute honnêteté et avec fierté que notre gouvernement favorise vraiment la réconciliation et l'unité nationales. Le gouvernement travaille d'arrache-pied pour maintenir la reprise économique. Il souscrit activement au principe de la justice sociale et il s'est efforcé de conserver l'excellente réputation du Canada à l'étranger. Voilà les quatre grands objectifs qui figuraient dans le premier discours du trône. Nous n'avons jamais été aussi près de les atteindre.

Nous réaffirmons, dans le discours du trône d'hier, notre détermination à poursuivre des grands objectifs nationaux, confiants qu'ils feront du Canada un meilleur pays pour nous tous.

Je m'en voudrais de ne pas en profiter pour décrire l'une des plus belles régions du Canada, surtout à cette période-ci de l'année, la circonscription la plus septentrionale du Nouveau-Brunswick. Je veux parler de Restigouche qui couvre un territoire de plus de 8,000 kilomètres carrés, de Saint-Quentin, à la frontière du Québec, à Beresford. Les agglomérations urbaines les plus peuplées de cette circonscription sont Campbellton et Dalhousie et nos industries les plus importantes sont les forêts, les mines, le tourisme, les pêches et les petites entreprises. La rivière Restigouche, d'où cette circonscription tire son nom, est réputée dans le monde entier pour la pêche au saumon.

Avant de prononcer ce discours, je suis allé compiler quelques vieilles statistiques sur Restigouche à la bibliothèque. J'ai découvert que les problèmes actuels se posaient déjà jadis. Le chômage est une plaie depuis si longtemps, dans le nord du Nouveau-Brunswick, qu'il a fini par passer dans les moeurs. Bien des gens de Restigouche se sont habitués, au fil des ans, à ne pas compter sur plus des 10 semaines de travail annuelles réglementaires pour percevoir des prestations de chômage. Nous n'avons d'autre choix que de rompre ce cercle vicieux si nous voulons insuffler une nouvelle vie économique à la côte nord du Nouveau-Brunswick. Les dernières statistiques révèlent que non seulement le nord-est du Nouveau-Brunswick accuse le plus fort taux de chômage de toute la province, mais qu'il figure au septième rang parmi les 70 régions du Canada. Il faut, de toute évidence, faire davantage pour les braves gens de Restigouche, et c'est ce que fera le gouvernement progressiste conservateur.

[*Français*]

Dans le nouveau Cabinet, nous avons maintenant deux ministres du Nouveau-Brunswick qui contrôlent quatre portefeuilles: les Forêts et les Mines ainsi que les Petites entreprises et le Tourisme. Ces portefeuilles jouent un rôle extrêmement important dans l'économie de Restigouche. Je suis convaincu que ces deux ministres feront tout ce qui est en leur pouvoir afin de satisfaire autant que possible aux besoins de ma région qui a été longtemps oubliée.

[*Traduction*]

Grâce aux stimulants déjà prévus et à ceux qu'on vient d'annoncer dans le discours du trône, rien n'empêchera désormais la circonscription de Restigouche de connaître la part de prospérité qui lui revient, à elle comme aux autres, dans ce magnifique pays. Nous disposons de tous les éléments nécessaires à un formidable essor. L'infrastructure est en place, il suffit d'en tirer pleinement profit. Transports Canada estime que nous avons, à Charlo, en plein centre de la circonscription, l'un des meilleurs aéroports régionaux du Canada. Pour l'instant, un avion du Canadien Pacifique y effectue, six fois par semaine, un vol direct en provenance de Toronto, après une brève escale à Montréal, et les vols de Air Bras d'Or relient Charlo à plusieurs endroits des Maritimes.

• (1150)

La circonscription de Restigouche compte deux excellents ports de mer dont l'un est ouvert à l'année. Les ports de Dalhousie et de Belledune sont maintenant en mesure d'accueillir plus de navires marchands. En effet, on vient de dépenser 4.1 millions de dollars pour rénover les installations portuaires de Dalhousie.

Un réseau ferroviaire, dont le centre est situé à Campbellton, dessert toute la région. Il y a dix ans, le CN occupait près de 1,100 travailleurs à cet endroit. Aujourd'hui, il n'en reste plus que 340, monsieur le Président. Inutile de dire que ce ne fut pas bon pour ma région.

Parmi les abondantes ressources de Restigouche, il faut aussi compter sa population. Comme la moitié seulement de la population active a un emploi, nous avons une foule de gens qui ne demandent qu'à travailler. Ce sont des personnes fières et travailleuses. Jusqu'ici, le nord du Nouveau-Brusnwick a surtout exporté ses jeunes. Mes électeurs ne veulent toutefois pas à aller chercher du travail dans le centre du Canada, monsieur le Président. Ils veulent pouvoir en trouver chez eux, dans leur région. Tout ce qu'ils souhaitent, pour la plupart, c'est de gagner dignement leur vie. Il faudra des mesures draconiennes pour qu'une région aussi défavorisée sur le plan économique puisse progresser.

[*Français*]

Immédiatement, nous avons besoin d'au moins 500 nouveaux emplois. Cet objectif peut être atteint si nous réussissons à avoir une nouvelle industrie qui s'installera chez-nous ou, à défaut, nous accepterions joyeusement le transfert d'un service gouvernemental dans Restigouche.

De plus, je suis convaincu que les Jeux d'hiver de 1991 devraient être accordés au comté de Restigouche. Cette décision prise en faveur de ma région créerait non seulement des emplois pour les quatre prochaines années, mais permettrait également à mes électeurs d'être fiers et orgueilleux en montrant aux Canadiens que nous, dans le Nord du Nouveau-Brunswick, nous avons accompli quelque chose pour le mieux-être de nos concitoyens.

Ce dont nous avons vraiment besoin dans Restigouche ce sont des entrepreneurs qui désirent investir et prospérer chez-nous. Dernièrement, grâce à l'aide de notre gouvernement, nous avons encouragé l'esprit d'entreprise des gens de Kedgwick qui ont formé une coopérative pour fabriquer présentement le bois nécessaire à la fabrication de planchers de bois franc. La demande pour ce produit étant forte, ils n'ont aucunement hésité à mettre toute leur énergie afin de mettre sur pied ce projet. Grâce à une autre subvention fédérale, une petite compagnie de Petit-Rocher produit maintenant des gants de cuir. Je tiens à féliciter très chaleureusement le propriétaire de cette industrie pour son initiative et sa persévérance. Nous aurions également besoin qu'une entente sectorielle particulière soit mise en place afin d'inciter les compagnies à venir s'établir et développer le Nord-est du Nouveau-Brunswick.

[*Traduction*]

Le discours du trône montre combien le gouvernement est sérieux au sujet des inégalités comme celles que l'on peut voir dans le nord-est du Nouveau-Brunswick. Au cours des prochaines semaines et des prochains mois, je suis persuadé que l'on verra de nouvelles initiatives découlant du discours du trône. Elles seront certainement très appréciées dans des régions comme celle de Restigouche. Ce discours du trône et le processus de consultation qui a commencé avec la conférence atlantique de septembre constituent une bonne base de départ.

[*Français*]

Finalement, je voudrais profiter de cette occasion pour rendre hommage à l'un de nos anciens collègues qui a présidé le comité parlementaire responsable d'avoir amorcé le nouveau processus d'élection du Président de la Chambre. L'honorable James McGrath mérite le respect de tous les députés de la Chambre et nous lui souhaitons un mandat fructueux comme lieutenant-gouverneur de sa province.

Je voudrais également remercier le premier ministre et le Cabinet de m'avoir accordé leur confiance et je suis honoré de pouvoir appuyer, à titre de représentant de la circonscription de Restigouche, la présentation de l'Adresse en réponse au discours du Trône. En me choisissant, le premier ministre démontre encore une fois son appréciation de l'importance du Nord du Nouveau-Brunswick et des autres régions rurales du Canada dans la composition du gouvernement canadien.

Des voix: Bravo!

Le très hon. John N. Turner (chef de l'Opposition): Monsieur le Président, je propose, appuyé par l'honorable député d'Ottawa—Vanier (M. Gauthier), que le débat soit maintenant ajourné.

M. le Président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

[*Traduction*]

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, je propose maintenant l'ajournement de la séance.

M. le Président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

M. le Président: Par conséquent, conformément au paragraphe 3(1) du Règlement, la Chambre s'ajourne jusqu'à 11 heures demain.

(La séance est levée à 11 h 57.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 3 octobre 1986

La séance est ouverte à 11 heures.

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[*Français*]

LES CHANTIERS MARITIMES

ON DEMANDE LA CRÉATION DE PLUS D'EMPLOIS

M. Jean-Claude Malépart (Montréal—Sainte-Marie): Monsieur le Président, présentement au Québec sévit une crise très grave dans le domaine des chantiers maritimes car 5,000 travailleurs sont en difficulté à cause de l'inaction de ce gouvernement conservateur et du ministre de l'Expansion industrielle régionale (M. Côté).

J'ose espérer que tous les députés conservateurs de la Chambre feront pression auprès du ministre afin que celui-ci retire le mandat qu'il avait accordé à M. Peter Paul Saunders afin de rationaliser les chantiers maritimes; deuxièmement, qu'il accorde le marché du Caribou II au chantier de Lauzon et, troisièmement, que le gouvernement devance les marchés au niveau du programme Trump afin d'assurer les travaux dans les chantiers maritimes de la section navale et créer de l'emploi aux 5,000 travailleurs qui désirent travailler au Québec.

* * *

[*Traduction*]

LES ARMES NUCLÉAIRES

ON RECOMMANDE LA NÉGOCIATION D'UN TRAITÉ PORTANT INTERDICTION DE TOUT ESSAI

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce—Lachine-Est): Monsieur le Président, en août 1985, l'Union soviétique a décrété le moratoire unilatéral de ses essais nucléaires et a invité les États-Unis à en faire autant. Malheureusement, le gouvernement américain n'a pas réagi à cette offre en dépit de résolutions appuyant l'interdiction de tout essai adoptées par le Congrès.

L'Union soviétique a prolongé à deux reprises le moratoire qui durera maintenant jusqu'en janvier 1987. Elle a également proposé un régime d'inspection et de vérification sur les lieux. A cet égard, j'espère que notre ministre des Affaires extérieures a eu l'occasion hier de discuter ces propositions avec M. Chevardnadze.

Étant donné le sommet prévu en Islande pour le 11 octobre prochain, il importe que notre gouvernement fasse une déclaration publique recommandant des négociations immédiates au sujet d'un traité portant interdiction complète des essais. A cette fin, le ministre devrait présenter une résolution à la Chambre de façon à ce que le Parlement puisse se prononcer sur cette importante question avant le sommet de l'Islande.

* * *

• (1105)

L'EMPLOI

ON DEMANDE DE NOUVEAUX PLANS

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur le Président, quand la société American Motors a sollicité des demandes pour 3 000 emplois qui seront disponibles l'année prochaine, 43 000 personnes de Terre-Neuve à la Colombie-Britannique ont fait la queue pour postuler ces emplois. Cela prouve que les Canadiens sont disposés à travailler, et même avides de le faire, quand on leur offre des emplois bien rémunérés.

Le même jour, monsieur le Président, les journaux signalaient que les associations d'hôteliers et de restaurateurs se plaignaient de ne pouvoir trouver personne pour combler leurs emplois vacants. Rien d'étonnant à cela puisque la plupart de ces emplois ne rapportent pas beaucoup plus que le salaire minimum qui procure à ces travailleurs un revenu inférieur au seuil de la pauvreté.

Les Canadiens veulent bien travailler, mais ils en ont assez du programme gouvernemental qui ne fournit des emplois qu'à temps partiel et à bas salaire. Ils prient le gouvernement de présenter des plans de création d'emplois véritables, mais ces plans brillaient par leur absence dans le discours du trône.

* * *

[*Français*]

LES JEUNES

L'INNOVATION DANS LE DOMAINE TOURISTIQUE

M. Guy St-Julien (Abitibi): Monsieur le Président, aujourd'hui, nous sommes fiers de nos étudiants et de nos étudiantes au Canada dans le programme Défi 86.

La semaine dernière, dans le cadre des grands prix du tourisme québécois 1986, l'Abitibi-Témiscamingue a honoré ses lauréats régionaux à Amos et c'est un projet Défi 86, parrainé par la Chambre de commerce de Val-d'Or, avec la collaboration de l'Office du tourisme et des congrès de Val-d'Or, qui a remporté le prix dans la catégorie innovation touristique.

Article 21 du Règlement

Au cours de la dernière saison, l'Office a mis de l'avant un programme d'accueil pour les touristes de l'extérieur et de la région, une promotion pour le 10,000e visiteur, et des émissions radiophoniques ont été réalisées.

Les participants Yves Devost, responsable, Joël Cotten, Hélène Frenette, Monique Gervais et Stéphanie Beauchamps représenteront la région au Gala provincial des grands prix du tourisme du Québec, à Montréal, le 21 novembre prochain.

Monsieur le Président, notre jeunesse recherche l'excellence avec Défi 86.

* * *

[*Traduction*]

L'OTAN

LA PARTICIPATION DU CANADA AUX EXERCICES TENUS EN NORVÈGE

M. Bob Hicks (Scarborough-Est): Monsieur le Président, j'ai eu le plaisir la semaine dernière de visiter le nord de la Norvège à titre d'observateur de l'Exercice Brave Lion. Il s'agit d'un exercice exécuté dans cette région du globe par la brigade canadienne transportable par air et par mer, auquel ont participé plus de 5 000 soldats qu'on a transportés outremer avec plus de 2 000 pièces de matériel dans le but d'allier nos forces à celles de l'armée norvégienne.

Cet exercice a démontré à tous nos alliés de l'OTAN que nous étions en mesure de réunir et de déployer du matériel dans les délais prescrits dans l'accord bilatéral que nous avons conclu avec la Norvège. Il a en outre permis de prouver au monde entier, monsieur le Président, le calibre exceptionnel des soldats canadiens lors de cet exercice qui s'est déroulé pendant sept semaines sous un froid polaire. Dans le cadre de cet exercice, nous avons réussi à transporter en une seule fois vers l'Europe le plus grand nombre de soldats canadiens et la plus grande quantité d'armements depuis la Deuxième Guerre mondiale.

Les députés et, en fait, tous les Canadiens ont tout lieu d'être fiers.

* * *

LE TRANSPORT AÉRIEN

L'AÉROPORT DE HAMILTON—LA RÉAFFECTATION DES DROITS D'ATTERRISSAGE

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, il y a tout juste quelques semaines, nous entendions le ministre des Transports (M. Crosbie) déclarer que le terminal 1 de l'Aéroport international Lester B. Pearson était engorgé. Pourtant, il y a trois jours à peine, voilà le même ministre qui annonce fièrement avoir autorisé une autre société aérienne à atterrir à l'Aéroport international Lester B. Pearson. Pendant ce temps, les installations de 50 millions de dollars de la ville de Hamilton restent sous-utilisées avec un achalandage de quarante à cent passagers certains jours.

e ministre des Transports écoutera-t-il le conseil régional et la ville de Hamilton et rattachera-t-il la compagnie aérienne TAP Air Portugal à l'aéroport de cette ville? Demandera-t-il à tout nouveau transporteur aérien obtenant des droits d'atterrissage dans le sud-ouest de l'Ontario de prendre pour port d'attache la ville de Hamilton, située au coeur du «triangle d'or»? S'il refuse de le faire, tout discours sur la responsabilité financière du gouvernement ne saurait être autre chose que des paroles en l'air.

* * *

L'EXPANSION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE

L'AVENIR DU PROJET DE MODERNISATION À HINTON (ALB.)

L'honorable André Ouellet (Papineau): Monsieur le Président, la décision qui sera prise lundi dans la salle du conseil d'une société américaine risque d'avoir de sérieuses répercussions sur le développement économique futur de la ville de Hinton, en Alberta. La décision à prendre concerne le projet de modernisation et d'expansion de l'usine de la *Champion Forest Products*. Elle touchera également un très grand nombre d'emplois importants. La question en jeu ici a trait au caractère non concurrentiel des taux de transport ferroviaire du CN et au fait qu'un investissement de 350 millions de dollars sera perdu si le gouvernement n'agit pas.

• (1110)

En dépit des nombreuses instances présentées tant par la société que par la Chambre de commerce de Hinton auprès du ministre des Transports (M. Crosbie) et du député de Yellowhead (M. Clark), ce dossier n'a à peu près pas évolué. Nous exhortons le ministre des Transports à agir cette fin de semaine en vue de sauver ce qui constitue un projet de développement important pour l'Alberta et pour le Canada.

* * *

LES AÉROPORTS

L'AÉROPORT INTERNATIONAL DE VANCOUVER—L'ACQUISITION ENVISAGÉE PAR LA PROVINCE

M. Ian Waddell (Vancouver—Kingsway): Monsieur le Président, le gouvernement du Crédit social de la Colombie-Britannique, qui ne vous est pas inconnu, dit qu'il veut mettre la main sur l'aéroport international de Vancouver autour duquel il créerait une zone d'entreprise spéciale. Le nouveau premier ministre de la Colombie-Britannique parle d'abolir les lois sur le salaire minimum et l'ancien ministre de l'Industrie, d'établir des zones d'entreprise spéciale pour empêcher la syndicalisation des travailleurs.

C'est une idée ambitieuse et dangereuse que défend là le gouvernement formé par le Crédit social. Je prie le gouvernement fédéral de répudier sans équivoque cette proposition farfelue, ou le gouvernement actuel laisserait-il le parti du Crédit social s'emparer des aéroports de la Colombie-Britannique et créer autour des ghettos de travail à des salaires de crève-la-faim?

Les femmes ne gagnent que les deux tiers de ce que gagnent les hommes. Elles représentent 75 p. 100 des pauvres. La création de zones d'entreprise spéciales aurait pour effet d'abaisser la rémunération des femmes au-dessous du seuil de la pauvreté et de réduire encore plus leur niveau de vie.

Voilà l'élément essentiel de la stratégie économique du gouvernement de la Colombie-Britannique, laquelle contredit la politique de libre-échange du gouvernement fédéral. Il ne semble pas y avoir eu de consultation. A mon avis, le gouvernement fédéral doit condamner cette idée, dès maintenant.

* * *

L'ÉNERGIE

LE PRIX DE DÉTAIL DU CARBURANT DIESEL DANS L'ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD

M. Pat Binns (Cardigan): Monsieur le Président, les sociétés pétrolières nous font payer le carburant diesel trop cher. Avant le recul actuel des prix pétroliers, ce carburant coûtait entre trois et quatre cents de moins le litre que l'essence. Maintenant, il est trois ou quatre cents plus cher dans la plupart des régions du Canada.

La situation est encore plus révoltante dans l'Île-du-Prince-Édouard. Les insulaires paient, au détail, 55c. le litre de diesel qui ne coûte que 36c. chez leurs voisins du Nouveau-Brunswick.

Les pétrolières n'ont aucune explication logique pour justifier cette différence de 19c. le litre soit de 85c. le gallon. Les habitants de l'Île-du-Prince-Édouard et les Canadiens se font exploiter. Je demande donc à la Chambre d'exercer des pressions auprès de ces sociétés pour qu'elles abaissent le prix du diesel.

* * *

INVESTISSEMENT CANADA

L'ACCROISSEMENT DE L'INVESTISSEMENT ÉTRANGER

M. Bill Tupper (Nepean-Carleton): Monsieur le Président, le Canada profite actuellement d'un afflux important de capitaux étrangers. Selon les données récentes, ces investissements ont atteint cette année 4,7 milliards de dollars au cours du premier semestre, alors qu'ils s'élevaient à 5,5 milliards pour l'ensemble de 1985 et à 2,6 milliards en 1984. En deux ans à peine, une hausse sans précédent s'est donc produite. Elle s'explique surtout par la volonté de changement que le gouvernement continue de manifester, et par le fait qu'Investissement Canada a remplacé l'AEIE.

Investissement Canada a bien rempli son mandat qui est d'acceuillir les investissements étrangers. Au cours de son premier exercice, l'organisme a vu la demande des investisseurs étrangers augmenter du quart.

Le Canada est en train d'acquérir rapidement aux yeux des investisseurs étrangers une réputation de pays sûr, accueillant et très prometteur pour l'avenir, ce qui montre une fois de plus brillamment ce qu'un bon gouvernement peut faire.

* * *

LA FONCTION PUBLIQUE

L'EMBAUCHAGE DE DALTON CAMP

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, Charlie McCarthy existe toujours et il habite Ottawa. Le gouvernement ne ménage pas ses deniers pour tenter de nous donner le meilleur spectacle.

Chaque jour, sans compter les matinées en fin de semaine, on peut voir un ventriloque et sa marionnette. Ces nouvelles représentations du ventriloque Dalton Camp et de la marionnette préférée des Canadiens auront lieu tous les jours à partir de maintenant. Naturellement, les billets sont gratuits pour les Canadiens qui paient déjà le contrat de ces artistes. Malheureusement, vous allez devoir assister à cela bientôt dans vos foyers. Consulter les programmes pour en connaître les jours et les heures. Je suis persuadé que vous apprécierez les platitudes de la marionnette et son besoin psychologique aigu d'enjoliver la vérité.

* * *

L'EXPANSION INDUSTRIELLE RÉGIONALE

LE VERSEMENT D'UNE SUBVENTION EN SASKATCHEWAN

M. Vic Althouse (Humboldt—Lake Centre): Monsieur le Président, l'annonce le 23 avril d'une subvention fédérale de plus de 40 000 $ à Sherwin Peterson, un député provincial de Saskatchewan également adjoint législatif du premier ministre de la province, a conduit certains de mes électeurs à s'enquérir des méthodes utilisées pour accorder ces subventions aux installations de mélange des engrais. J'ai écrit à ce sujet au ministre suppléant du MEIR de l'époque qui est maintenant vice-premier ministre (M. Mazankowski). En juillet, il a passé le problème au nouveau ministre et celui-ci m'a dit, il y a environ trois mois, que je recevrais une réponse. Voilà quatre mois et demi que nous attendons, monsieur le Président, et je commence à m'interroger.

• (1115)

Le gouvernement pourrait-il me garantir que cette subvention n'avait rien à voir avec le fait que M. Peterson est adjoint législatif du premier ministre ou député provincial? Comment se fait-il que sa demande ait été la seule, sur plus d'une douzaine, a être acceptée?

* * *

[*Français*]

LE DISCOURS DU TRÔNE

LES DIVERSES INITIATIVES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES PROPOSÉES PAR LE GOUVERNEMENT

M. Gabriel Desjardins (Témiscamingue): Monsieur le Président, mes concitoyens, comme l'ensemble des Canadiens, vont accueillir favorablement les différentes initiatives économiques et sociales proposées par notre gouvernement dans le récent discours du Trône. Alors que la drogue et l'alcool causent des torts irréparables à notre jeunesse, la population de Témiscamingue se réjouira de l'intention de notre gouvernement de prendre des mesures efficaces contre le trafic des drogues et de mettre sur pied un programme d'action contre la consommation abusive de l'alcool. Les gens de ma région se diront également en accord sur l'intention de mon gouvernement de prendre des mesures efficaces contre l'agression

sexuelle des enfants, la prostitution des jeunes et les formes violentes de pornographie.

Je tiens à assurer mes concitoyens que leur député s'associera de très près à ces initiatives et qu'il luttera avec acharnement pour combattre ces fléaux qui affligent notre société.

QUESTIONS ORALES

[*Français*]

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

LE LIBRE-ÉCHANGE—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

Le très hon. John N. Turner (chef de l'Opposition): Monsieur le Président, dans le discours du Trône, le très honorable premier ministre a changé de cap en ce qui concerne le libre-échange.

Ma question s'adresse au très honorable premier ministre. D'abord parti dans la mauvaise direction, maintenant il ne sait plus du tout où il s'en va. La pierre angulaire de sa politique vient d'être abandonnée. Que reste-t-il de sa crédibilité?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, il n'y a eu aucun changement de cap. Le dialogue commercial est bel et bien maintenant engagé avec les États-Unis. Je pense que cinq réunions importantes ont déjà été tenues. On entre maintenant dans une nouvelle phase et, récemment, l'ambassadeur Reisman a exprimé sa confiance quant aux résultats ultimes. Et pour nous, le gouvernement canadien demeure convaincu qu'il s'agit là d'une initiative importante et heureuse pour le Canada.

[*Traduction*]

LES EXPORTATIONS DE BOIS D'OEUVRE

Le très hon. John N. Turner (chef de l'Opposition): Monsieur le Président, le premier ministre n'aurait jamais dû laisser la ministre du Commerce extérieur céder devant les Américains au sujet du bois d'oeuvre au moment même où le tribunal des États-Unis a été saisi de l'affaire. Ce matin, les Américains se moquent de nous parce que nous avons cédé avant le prononcé du verdict. Pourquoi le premier ministre a-t-il laissé la ministre du Commerce extérieur faire une offre aussi naïve aux Américains?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, la ministre du Commerce extérieur n'a nullement cédé. Si le député veut bien téléphoner à M. Shultz, il verra que ce n'est pas le cas.

Les provinces ont proposé une approche qui a obtenu l'appui des syndicats. La ministre du Commerce extérieur, qui vient elle aussi de Colombie-Britannique, a présenté cette position à Washington où un groupe de pression l'a rejetée. La réponse finale viendra en temps voulu. Comme les premiers ministres Vander Zalm et Jack Munro l'ont dit hier, nous pensons tous que le résultat sera favorable pour la Colombie-Britannique et le Canada.

M. Turner (Vancouver Quadra): Monsieur le Président, contrairement au premier ministre, George Shultz est peut-être mon ami, mais ce n'est pas mon patron.

Des voix: Bravo!

LES SECTEURS DE L'AUTOMOBILE ET DE L'ACIER

Le très hon. John N. Turner (chef de l'Opposition): Maintenant que le premier ministre a cédé devant les Américains au sujet du bois d'oeuvre va-t-il en faire autant pour l'Accord de l'automobile ou l'acier? Peut-il assurer aux centaines de milliers de travailleurs de l'automobile et de métallurgistes du Canada qu'il ne fléchira pas devant pas les intérêts américains comme il l'a fait aux dépens de nos travailleurs du bois?

• (1120)

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, puis-je faire observer au très honorable député que si George Shultz n'est pas son patron, il ferait mieux de demander à Keith Davey ce qu'il en pense.

Des voix: Oh, oh!

M. Mulroney: Simon Reisman et son excellente équipe mènent les négociations commerciales avec beaucoup d'énergie et de savoir-faire.

Du point de vue politique, le député sait parfaitement à quoi s'en tenir quant à la compétence de la ministre du Commerce extérieur et à la nature de ses instances. Il peut se dire qu'elle saura parfaitement défendre les intérêts du Canada, au sujet de l'acier ou de n'importe quelle autre industrie et sans doute reconnaîtra-t-il qu'à titre de ministre de l'Énergie elle a fait énormément pour remédier aux graves problèmes qui se posaient dans le secteur énergétique. Elle saura également faire un excellent travail dans ce domaine.

L'OFFRE DU CANADA CONCERNANT LE BOIS D'OEUVRE

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg—Fort Garry): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre du Commerce extérieur. Mardi dernier elle a fait une offre finale, que les États-Unis ne pouvaient pas refuser disait-elle, mais que l'industrie américaine a quand même refusé. Maintenant, le premier ministre de la Colombie-Britannique et le ministère des Forêts disent qu'il faut faire une nouvelle offre et poursuivre les négociations.

Qu'est-ce que le gouvernement canadien entend faire? Va-t-il présenter une nouvelle offre finale, ou allons-nous en revenir à la position antérieure et nous présenter devant les tribunaux commerciaux compétents, pour plaider l'affaire au fond?

L'hon. Pat Carney (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, le député sait parfaitement que l'affaire est toujours en instance devant le tribunal commercial. Il devrait savoir que cette voie n'a pas résolu le problème dans le passé. Ce dossier fait la navette entre comités d'enquêtes, tribunaux commerciaux et autres instituts, et cela n'a rien résolu.

Nous avons présenté notre unique proposition aux Américains et, comme prévu, cette proposition unique a été partiellement écartée par les producteurs américains. Ils ont dit en même temps qu'ils désiraient avoir un complément de renseignements. Il s'agit d'une proposition d'ensemble présentée par les quatre provinces intéressées. Aujourd'hui nos responsables se rencontrent pour voir exactement quels sujets de préoccupation ont été indiqués par les producteurs américains qui ont intenté l'action contre nous. Nous voulons bien donner un complément de renseignements à l'industrie, mais nous n'avons pas l'intention de négocier sur cette question avant le 9 octobre.

LA POSITION DU GOUVERNEMENT

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg—Fort Garry): Monsieur le Président, je dirai simplement que la ministre vient d'aggraver encore sa confusion initiale en disant qu'il s'agissait d'une offre finale et unique, mais que nous sommes de nouveau à négocier une nouvelle offre finale et unique. Au nom du ciel, qu'est-ce qu'elle cherche à faire? Où est la stratégie commerciale du gouvernement? Pourquoi sortons-nous du cadre général des pourparlers commerciaux pour négocier séparément sur ces questions? Quand est-ce que la ministre va adopter une approche commerciale claire et cohérente pour le pays?

L'hon. Pat Carney (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, il n'y a aucune confusion au sujet de la position canadienne. Celle-ci vise à conserver des milliers et des milliers d'emplois dans notre secteur le plus important. Sur cette position nous avons l'appui solide des provinces, l'appui solide du secteur concerné, et l'appui du syndicat concerné. Cela a été bien précisé au député.

LA PROPOSITION DU CANADA CONCERNANT LES EXPORTATIONS DE BOIS D'OEUVRE

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre et porte aussi sur l'emploi dans ce secteur. Il y a quelques mois seulement à Washington, le gouvernement canadien publiait à grand renfort de publicité des centaines de livres de documentation censés apporter la preuve irréfutable que nos exportations de bois d'oeuvre vers les États-Unis n'étaient absolument pas subventionnées. A l'époque, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures avait pris soin d'inviter les Canadiens à s'abstenir de tout commentaire, de toute discussion, de toute modification concernant cette proposition car cela risquait d'affaiblir l'argumentation que nous présentions au tribunal. Le premier ministre se rend-il compte que la proposition présentée mardi dernier par la ministre du Commerce extérieur était en parfaite contradiction avec les recommandations du secrétaire d'État aux Affaires extérieures, et qu'elle mettait en danger 25 000 emplois canadiens?

• (1125)

L'hon. Pat Carney (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, ce qui a changé entre juin et septembre, c'est la position de l'industrie. En juin, elle était prête à maintenir la position qu'elle avait adoptée en 1983, mais en août et septembre, elle n'était plus de cet avis. Les représentants de l'industrie s'inquiètent des répercussions que pourraient avoir des droits de douane sur la situation de l'emploi dans l'industrie et sur le plan social, comme le savent parfaitement de nombreux députés du Nouveau parti démocratique. Ce qui a donc changé entre juin et août et septembre, c'est le point de vue de l'industrie qui nous a demandé, avec l'appui du syndicat concerné, d'essayer de trouver un règlement à l'amiable. C'est ce que nous faisons, et cela ne sert pas à grand-chose que le NPD essaie de saper la situation de l'emploi en Colombie-Britannique.

M. Broadbent: Et moi je dis que c'est la ministre qui a changé de point de vue, et qui a démoli une argumentation qu'on prétendait parfaitement irréfutable pas plus tard qu'il y a quelques mois à la Chambre. Voilà maintenant qu'elle fait comprendre au tribunal chargé de l'affaire qu'elle n'a plus confiance dans l'argumentation présentée par le gouvernement du Canada. Encore une fois, elle est en train de contredire la thèse qu'elle devrait soutenir.

LA REMARQUE D'UN SÉNATEUR DE L'IDAHO

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Je pourrais vous donner toute une liste d'Américains qui ont déclaré au cours des dernières 24 heures que la thèse de notre gouvernement ne valait plus un clou. Je voudrais plus précisément demander à la ministre ce qu'elle pense de cette remarque du sénateur de l'Idaho:

> Leur proposition constitue l'aveu *de facto* qu'ils recourent à des pratiques commerciales douteuses.

La ministre est-elle d'accord? Et dans ce cas, pourquoi encore une fois met-elle en danger des milliers d'emplois au Canada?

L'hon. Pat Carney (ministre du Commerce extérieur): Nous travaillons à la sauvegarde de milliers d'emplois canadiens, et particulièrement en Colombie-Britannique. Ce que j'essaie d'expliquer, et que le député n'a pas l'air de comprendre, c'est que lorsque nous avons eu gain de cause la fois précédente, cela n'a pas résolu le problème. Cette affaire traîne maintenant depuis cinq ou six ans, elle constitue une source d'incertitude et de désagrément, elle nuit aux investissements et elle inquiète beaucoup de gens au Canada.

Nous avons voulu, avec l'appui des provinces, de l'industrie, du syndicat et de l'administration américaine, qui essaye aussi de trouver une solution pragmatique à ce problème, résoudre de façon permanente ce contentieux et protéger notre industrie et nos emplois d'une menace constante.

[*Français*]

LA DÉTERMINATION DE LA CULPABILITÉ

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Je désire poser une question supplémentaire, monsieur le Président. J'aimerais comprendre exactement la politique du gouvernement fédéral sur cette question très importante. Ce sénateur américain a dit qu'à cause de la décision du gouvernement jeudi, le gouvernement a admis que le gouvernement canadien est coupable. Voici donc ma question.

La ministre est-elle d'accord maintenant sur cette opinion? Est-ce que le gouvernement du Canada est coupable, notre industrie est-elle coupable, oui ou non?

[*Traduction*]

L'hon. Pat Carney (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, le député peut parler au nom du sénateur de l'Idaho tant qu'il veut, mais moi je parle au nom du gouvernement canadien.

Des voix: Bravo!

Mlle Carney: Je ne peux que répéter encore une fois ce que j'ai déjà expliqué à la Chambre, à savoir que la position, notre unique position je le répète, que nous avons présentée aux Américains a l'appui des provinces concernées, de l'industrie et du syndicat. Nous avons soumis cette position à l'administration américaine dans l'espoir qu'elle pourrait convaincre les producteurs de bois d'oeuvre qui ont intenté cette action non seulement de renoncer à leur poursuite mais de cesser de nous harceler. Pour un gouvernement qui doit protéger des Canadiens appartenant à une industrie qui fait la cible d'attaques, c'est à mon avis la seule position rationnelle, réaliste et pragmatique possible.

* * *

• (1130)

L'AGRICULTURE

LES PRODUCTEURS DE CÉRÉALES—ON DEMANDE LE VERSEMENT D'UN PAIEMENT D'APPOINT

M. Stan J. Hovdebo (Prince-Albert): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture. Le discours du trône prononcé mercredi contenait quelques banalités au sujet de l'engagement du gouvernement envers l'agriculture. Par ailleurs, à la consternation de M. Devine et de presque tous les habitants de l'Ouest, il n'était nullement question de verser des paiements d'appoint aux agriculteurs de l'Ouest. Le ministre se rachètera-t-il en annonçant aujourd'hui un paiement d'appoint d'au moins 2 milliards de dollars pour les céréaliculteurs de l'Ouest?

Des voix: Bravo!

L'hon. John Wise (ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, nous n'avons pas à nous excuser de l'engagement très ferme que nous avons pris envers l'industrie agricole dans le discours du trône.

Des voix: Bravo!

Des voix: Oh, oh!

M. Wise: Je mets au défi le député de vérifier auprès des services de la Bibliothèque du Parlement. Je suis certain qu'il constatera que c'est la première fois dans l'histoire du Canada que l'industrie agricole est mentionnée en premier dans un discours du trône.

Des voix: Oh, oh!

M. Wise: Le député ne peut certes pas nier que le discours du trône dit que «le gouvernement ne ménagera aucun effort» à propos de l'agriculture.

Cela représente un engagement très ferme envers l'industrie agricole.

Des voix: Bravo!

Des voix: Oh, oh!

L'ENGAGEMENT DU GOUVERNEMENT

M. Stan J. Hovdebo (Prince-Albert): Monsieur le Président, le ministre de l'Agriculture ne ménagera-t-il aucun effort pour garantir que les agriculteurs sont au courant de cet engagement? Nous dira-t-il qu'il n'a pas réussi à convaincre le ministre des Finances, qu'il n'y a pas d'argent pour les agriculteurs et que ceux-ci n'obtiendront pas l'appui dont le ministre nous parle depuis dix mois?

L'hon. John Wise (ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, le gouvernement n'a ménagé aucun effort depuis son arrivée au pouvoir. Je prie le député de vérifier ce qui en est et il le constatera lui-même. Le gouvernement avait fait 16 promesses pendant la campagne électorale et nous en avons tenu 15. Jusqu'ici, nous avons pris quelque 320 mesures et engagements et versé plus de 5 milliards de dollars à l'industrie agricole et, mesdames et messieurs . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Wise: . . . et, monsieur le Président, ce n'est qu'un début.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

L'URSS—LA MESURE PRISE À L'ÉGARD D'UN CORRESPONDANT DU RÉSEAU ANGLAIS DE RADIO-CANADA

L'hon. Donald J. Johnston (Saint-Henri—Westmount): Monsieur le Président, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Il semble que le correspondant du réseau anglais de Radio-Canada, Michael McIvor, ait été à Moscou la cible d'un coup monté semblable à celui dont Daniloff a été victime. Le secrétaire d'État dira-t-il à la Chambre s'il a convoqué l'ambassadeur de la Russie dans son bureau pour protester énergiquement contre cette mesure extraordinaire et incroyable? Nous dira-t-il s'il a donné ordre à notre ambassadeur de remettre une note de protestation au Kremlin?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, nous sommes naturellement très inquiets, comme tous les députés, sans doute, d'apprendre ce qui est arrivé au correspondant du réseau anglais de Radio-Canada à Moscou. Ce matin, nous avons fait venir l'ambassadeur soviétique au ministère des Affaires extérieures et nous lui avons fait part de notre profonde inquiétude. Nous avons exigé une explication immédiate. Dès que nous en saurons davantage, j'informerai la Chambre et le pays, cela va de soi.

LES INSTANCES DU CANADA

L'hon. Donald J. Johnston (Saint-Henri—Westmount): Monsieur le Président, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures veut-il dire qu'il n'a pas discuté personnellement de cette affaire avec l'ambassadeur de la Russie? Peut-il dire à la Chambre si on prend des mesures pour protéger les journalistes canadiens en Union soviétique contre ce genre de harcèlement?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, excusez-moi, c'est une difficulté que j'éprouve parfois à la Chambre des communes, comme les députés le savent.

M. Axworthy: Vous êtes-vous étouffé?

M. Clark (Yellowhead): Non, je m'étouffe rarement.

Des voix: Bravo, Bravo!

M. Clark (Yellowhead): Je n'ai pas rencontré personnellement l'ambassadeur soviétique. J'ai donné ordre à mes fonctionnaires de le faire ce matin parce que je croyais que c'était urgent. Je ne pouvais le rencontrer moi-même mais mes fonctionnaires ont agi rapidement. J'ai l'impression qu'il n'était pas au courant de ce qui s'est passé. Il s'informe et nous fera rapport. Nous prendrons toutes les mesures nécessaires et toutes les précautions possibles non seulement pour assurer la sécurité mais surtout pour défendre les droits des journalistes canadiens postés en Union soviétique.

* * *

L'AGRICULTURE

ON DEMANDE D'ANNONCER LE VERSEMENT D'UN PAIEMENT D'APPOINT AUX AGRICULTEURS

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, j'adresse ma question au ministre de l'Agriculture. Ce dernier sait que, à cause des prix bas, les producteurs de céréales et de maïs de tout le pays traversent la pire crise depuis les années 30. Les premiers ministres des Prairies demandent un paiement d'appoint depuis des mois. Le ministre peut-il nous dire quand le gouvernement va faire une déclaration à ce sujet ?

L'hon. John Wise (ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, le gouvernement est très conscient des problèmes économiques auxquels se heurte l'agriculteur canadien. Il l'a toujours soutenu et il continuera à le faire à l'avenir.

LA SITUATION DES PRODUCTEURS DE CÉRÉALES

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, le ministre de l'Agriculture a parlé de ne pas ménager ses efforts. Les agriculteurs veulent savoir quand le gouvernement va réserver plus de un milliard de dollars pour les paiements d'appoint.

Le mois dernier, le gouvernement a pu trouver plus de un milliard de dollars pour 25 des plus grandes sociétés pétrolières du Canada. Pourquoi ne pourrait-il pas trouver l'argent nécessaire à un paiement d'appoint pour 140 000 céréaliers qui risquent non seulement de perdre leur exploitation, mais aussi leur maison et leur gagne-pain? Les prix canadiens sont de moitié inférieurs aux prix américains à cause du système de paiements d'appoint en vigueur aux États-Unis.

L'hon. John Wise (ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, j'ignore où le député a pris ses informations ou son idée que nous avons refusé de prévoir un paiement d'appoint. Avant que la Chambre n'ajourne pour l'été, nous avons déclaré, en réponse à des questions posées principalement par des députés néo-démocrates, qu'un paiement d'appoint était effectivement une option possible. Je suis certain que le député n'ignore pas combien il est difficile et délicat d'être juste et équitable lorsque l'on offre une compensation quelconque. Si le député comprend ces problèmes, alors je suis certain qu'il se rendra compte que la solution ne peut pas être équitable si l'on offre simplement un paiement d'appoint, mais qu'il faut plutôt adopter un programme en trois ou quatre volets.

* * *

LES PÉNITENCIERS

LA CONSTRUCTION D'UNE PRISON À PORT-CARTIER

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Ce matin, les Canadiens ont appris que le premier ministre avait annoncé la construction d'un pénitencier à Port-Cartier, dans sa circonscription, deux semaines avant que la décision ne soit approuvée par ses collègues du Conseil du Trésor. Étant donné que le premier ministre a déclaré qu'il s'agissait d'une décision gouvernementale, quand reconnaîtra-t-il que tous les Canadiens savent pertinemment qu'il s'agissait d'une faveur accordée à sa circonscription à la suite de ses instances et de celles de son cabinet?

L'hon. Robert de Cotret (président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, je répondrai avec plaisir à la question de mon collègue. Comme il l'a signalé clairement, l'annonce a été faite le 18 juin. Il s'agissait d'une décision politique du gouvernement qui cadrait parfaitement avec sa politique globale et le budget d'investissement du Service correctionnel. Elle a été soumise au Conseil du Trésor qui devait approuver les prévisions détaillées des coûts. L'approbation préliminaire a été accordée le 3 juillet et l'approbation officielle est venue le 10 avril 1986, ce qui est tout à fait normal dans le cas de projets d'investissement de ce genre.

ON DEMANDE AU PREMIER MINISTRE DE COMPARAÎTRE DEVANT UN COMITÉ

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Monsieur le Président, ce que le ministre affirme, c'est que le gouvernement est disposé à dépenser 60 millions de dollars de deniers publics sans avoir obtenu l'autorisation préalable du Conseil du Trésor. C'est tout à fait honteux.

Ma question supplémentaire s'adresse au premier ministre. Étant donné qu'il est fondamental de savoir si le premier ministre est de bonne foi dans cette affaire, est-il disposé à témoigner devant le comité permanent de la justice et du solliciteur général, afin de répondre à toutes les questions à ce sujet, sous serment, ainsi qu'à apporter avec lui tous les documents pertinents concernant cette importante décision?

L'hon. Robert de Cotret (président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, pour la gouverne des députés, je voudrais expliquer que la décision initiale de construire ce pénitencier a été rendue par le Conseil du Trésor le 23 février 1984, bien avant notre arrivée au pouvoir.

M. Turner (Vancouver Quadra): Où?

M. Broadbent: A quel endroit?

M. de Cotret: Il s'agit de la décision du Conseil du Trésor nº 791796 . . .

Des voix: Bravo!

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. La parole est au député de York-Scarborough.

* * *

LES BANQUES

LA BANQUE CONTINENTALE—L'ACQUISITION PAR LA BANQUE LLOYDS CANADA

M. W. Paul McCrossan (York-Scarborough): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre d'État aux Finances. On a annoncé hier que la banque Lloyds Canada allait acquérir les avoirs de la Banque Continentale. Comme la restriction de 10 p. 100 de participation étrangère imposée aux banques de l'annexe A ne s'applique pas parce qu'une banque étrangère figurant à l'annexe B se trouve à être l'acheteur et comme le gouvernement n'a pas encore fait connaître sa position au sujet de la participation globale des établissements financiers, le ministre cherchera-t-il à obtenir de Lloyds un engagement semblable à celui qu'il a obtenu d'Imasco qui a consenti au préalable à se plier à toutes les restrictions futures concernant la participation?

• (1140)

L'hon. Thomas Hockin (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, je sais que la Chambre reconnaît avec plaisir que notre régime financier est de plus en plus stable et sain. Bien entendu, ce marché témoigne bien de la confiance accordée dans le monde au régime bancaire canadien. Les députés se rendent tous compte, je crois, que grâce à ce marché clients et déposants seront bien servis. Le service international dont ils pourront bénéficier sera exceptionnel. En réponse au député, je lui dirai que nous avons fixé une limite maximale en ce qui concerne la croissance des banques qui figurent dans l'annexe B et cela devrait suffire à apaiser toutes ses préoccupations à ce sujet.

[*Français*]

L'EXPANSION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE

ON DEMANDE DES PRÉCISIONS SUR LE PROJET VISANT À DÉMÉNAGER LE PÉNITENCIER DRUMMOND II

L'hon. Jean Lapierre (Shefford): Monsieur le Président, ma question s'adresse au très honorable premier ministre et je lui demande de ne pas se camoufler derrière ses ministres et d'avoir le courage de se lever.

Je veux savoir du premier ministre comment il peut justifier sa décision irresponsable de déménager, envers et contre tous et à grands frais, le projet de pénitencier Drummond II vers sa circonscription.

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, comme j'ai eu l'occasion, en d'autres circonstances, de l'indiquer, il s'agissait d'une décision du gouvernement du Canada, le gouvernement dûment élu, où le gouvernement a décidé—comme d'autres gouvernements l'ont fait dans d'autres circonstances—d'affecter des installations fédérales dans des régions éloignées du pays, surtout des régions affligées par un taux très élevé de chômage. Alors je considère que la décision du gouvernement du Canada, face à une situation à Port-Cartier où le taux de chômage, si je ne m'abuse, était aux environs de 37, 38 p. 100, où on avait connu des catastrophes économiques dans la communauté, je considère, dis-je, qu'il s'agissait d'une décision sage et, je pense, conforme à nos traditions qui tiennent à ce que nous ayons une dimension d'expansion économique régionale dans des décisions gouvernementales.

LA POSITION DU GOUVERNEMENT

L'hon. Jean Lapierre (Shefford): Monsieur le Président, je désire poser une question supplémentaire. Le premier ministre dit que c'est une décision d'expansion économique régionale. Est-ce que cela veut dire à ce moment-là qu'à Terre-Neuve on va construire d'autres pénitenciers? Le premier ministre nous dit que c'est une décision du gouvernement; comment peut-il concilier ses propos avec ceux de son ministre de rien qui a dit que c'était une décision personnelle et que le premier ministre n'avait rien à voir dans cela, que le gouvernement n'avait rien à voir dans cela, qu'il en assumait l'entière responsabilité? Ce que je veux savoir du premier ministre: Est-ce qu'il peut se lever et justifier sa décision de gaspiller 15 millions supplémentaires et trois millions supplémentaires chaque année?

[*Traduction*]

L'hon. James Kelleher (solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, comme le premier ministre l'a déjà déclaré, ce fut là une décision du gouvernement. Nous avons toujours tenu compte, en prenant des décisions gouvernementales, des conditions socio-économiques et des inégalités régionales partout au Canada. Telle est la façon d'agir des gouvernements depuis la Confédération et telle elle le sera encore longtemps. Nous n'avons rien à nous reprocher quand nous tentons d'atténuer les disparités économiques au Canada.

LES PÉNITENCIERS

LA CONSTRUCTION D'UNE PRISON DANS LA CIRCONSCRIPTION DE MANICOUAGAN

M. John Nunziata (York Sud—Weston): Monsieur le Président, c'est au premier ministre que je m'adresse. La décision de construire la prison dans sa circonscription est mauvaise et il le sait. Elle ne saurait se justifier. Elle est insoutenable tant du point de vue économique que moral. Le premier ministre espère-t-il vraiment que les Canadiens vont croire qu'il n'est pas intervenu personnellement dans la décision de construire la prison dans sa circonscription, contrairement à tous les Canadiens qui se sont opposés à la décision?

L'hon. James Kelleher (solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, j'ai peine à croire que l'opposition refuse d'appuyer les efforts du gouvernement en vue d'atténuer les disparités économiques. Pour autant que je sache, c'est ce qu'avait toujours tenté de faire l'ancien gouvernement. Si vous le permettez, j'aimerais citer les propos du député de York Centre qui, en sa qualité de solliciteur général de l'époque, comparaissait en mai 1982 devant le comité permanent de la justice et des affaires juridiques, comme en fait foi le fascicule 84 à la page 48. Au sujet de l'emplacement de l'établissement Renous, voici ce qu'il a dit:

> L'emplacement a été choisi en fonction de considérations d'ordre d'expansion régionale et du service de correction; cependant le financement proviendra de mon ministère. En fait, selon moi, tous les ministères du gouvernement du Canada devraient tenir compte des questions d'expansion économique régionale dans leur exploitation courante.

Des voix: Bravo!

ON DEMANDE DE SUSPENDRE LA CONSTRUCTION

M. John Nunziata (York Sud—Weston): Monsieur le Président, j'ai une question supplémentaire à poser. Le premier ministre le sait, on ne construit pas des prisons pour atténuer les disparités économiques.

Des voix: Oh, oh!

M. Nunziata: Je pose ma question supplémentaire au premier ministre. J'espère qu'il aura le courage de répondre lui-même.

M. le Président: J'invite le député à poser sa question.

M. Nunziata: Étant donné que le vérificateur général examine actuellement la décision de construire la prison dans la circonscription du premier ministre, pourrait-il nous dire s'il est prêt à suspendre la construction de la prison à Port-Cartier jusqu'à ce que le vérificateur général ait déposé son rapport à la Chambre d'ici la fin du mois?

L'hon. James Kelleher (solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, nous l'avons dit, les plans relatifs à la construction de la prison de Port-Cartier sont déjà fort avancés, et ils s'appuient sur d'excellentes raisons socio-économiques. Si vous le permettez, je voudrais me reporter encore une fois aux propos du solliciteur général de l'époque qui comparaissait le jour même devant le même comité et qui a déclaré ce qui suit: «Je crois qu'en toute justice . . . »

M. le Président: A l'ordre, je vous prie. Sans doute la Chambre souhaite-t-elle que j'intervienne. Évidemment, les réponses des ministres sont essentielles à la conduite des affaires du pays et de la Chambre. J'inviterais néanmoins les ministres à s'abstenir de citer trop longuement les propos de tiers.

Des voix: Bravo!

* * *

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

LES EXPORTATIONS DE BOIS RÉSINEUX AUX ÉTATS-UNIS

M. Nelson A. Riis (Kamloops—Shuswap): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre du Commerce extérieur (Mlle Carney). Avant de présenter son offre finale, qui était à prendre ou à laisser, la ministre n'a-t-elle pas bien étudié le dossier et obtenu des représentants de l'industrie forestière américaine l'assurance qu'ils étaient disposés à accepter cette offre avant de mettre véritablement en jeu 25,000 emplois canadiens et d'affaiblir ainsi la cause canadienne?

L'hon. Pat Carney (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, j'ai prié le secrétaire américain au Commerce de bien étudier le dossier et de s'assurer que les producteurs forestiers américains étaient disposés à négocier ou à prendre une offre en considération, et c'est ce qu'il a fait. Après mes entretiens avec lui, il a vu les producteurs forestiers américains qui lui ont assuré à cinq reprises au cours de leurs conversations qu'ils voulaient régler.

LES DÉCLARATIONS DU PREMIER MINISTRE DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE

M. Nelson A. Riis (Kamloops—Shuswap): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse aussi à la ministre. Confirmerait-elle que ce sont les premières déclarations publiques du premier ministre Vander Zalm sur la nécesssité de revoir les droits de coupe qui ont contribué à affaiblir notre cause et, par conséquent, forcé d'autres groupes à intervenir et à appuyer la ministre dans sa tentative de dernière heure pour renflouer notre offre aux Américains?

L'hon. Pat Carney (ministre du Commerce extérieur): Je sais bien, monsieur le Président, qu'une campagne électorale est en cours en Colombie-Britannique, mais j'assure au député qu'il est tout à fait dans l'erreur. Le premier ministre Vander Zalm et moi avons depuis le début étudié de concert les problèmes du secteur du bois d'oeuvre et de l'industrie forestière de la Colombie-Britannique. Le premier ministre Vander Zalm a pris des initiatives relevant de sa compétence pour remédier aux problèmes de l'industrie forestière de sa province d'une manière compatible avec les initiatives prises par les autres provinces concernées et par le gouvernement du Canada.

Questions orales

LES RELATIONS OUVRIÈRES

LE CONFLIT DES MANUTENTIONNAIRES DE GRAIN—ON DEMANDE LA PRÉSENTATION D'UNE MESURE POUR METTRE FIN À L'ARRÊT DE TRAVAIL

M. Geoff Wilson (Swift Current—Maple Creek): Monsieur le Président, ma question porte sur le conflit de Thunder Bay et s'adresse au ministre du Travail qui n'ignore pas que les agriculteurs des Prairies, déjà sérieusement touchés par les bas prix des céréales sur les marchés internationaux, peuvent difficilement se permettre de dépenser pendant que les sociétés céréalières et les syndicats s'amusent. Le ministre pourrait-il annoncer aujourd'hui son intention de présenter une mesure législative mettant un terme au conflit actuel qui pourrait coûter des millions aux agriculteurs canadiens et nuire à la réputation de fiabilité de nos exportateurs?

• (1150)

L'hon. Pierre H. Cadieux (ministre du Travail): Monsieur le Président, c'est à cause des inquiétudes de mon collègues et de celles de tous les autres députés à propos de la situation de Thunder Bay que j'ai nommé comme médiateur la meilleure personne possible pour aller à Thunder Bay essayer de convaincre les parties de s'entendre. Il me semblerait inapproprié de commenter sur des choses qui se déroulent actuellement.

* * *

LES FINANCES

LA RÉFORME FISCALE—LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Le discours du trône laisse prévoir un programme de réforme de l'ensemble du régime fiscal. Le ministre des Finances présentera-t-il sous peu un Livre blanc où seront énoncées les grandes lignes des propositions gouvernementales touchant cette réforme globale du régime fiscal? Si tel est le cas, quand le document sera-t-il présenté et le gouvernement s'attend-il à ce que le comité permanent des finances et des affaires économiques tienne des audiences publiques dans tout le pays pour obtenir l'avis du public au sujet de la réforme?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, pour répondre directement à la question de l'honorable député, je dirai que je me propose de prononcer un discours sur cette question avant la fin du mois, dans le but de fournir aux Canadiens des lignes directrices sur l'orientation que notre gouvernement souhaite donner à la réforme fiscale. J'espère que les orientations énoncées susciteront un large débat qui contribuera aux consultations habituelles que je tiens au cours de l'automne. Par la suite, je formulerai des propositions précises qui seront présentées à la Chambre.

M. Shields: Monsieur le Président, puis-je poser une question supplémentaire?

M. le Président: Cela est inhabituel, mais dans un esprit de générosité qui sera remarqué, je l'espère, je vais autoriser une question supplémentaire.

Des voix: Bravo!

M. Shields: J'espère que le même esprit régnera toujours à la Chambre, monsieur le Président.

Ma question supplémentaire est destinée au ministre du Travail, monsieur le Président. Le médiateur avait-il une échéance à respecter pour résoudre le conflit?

Mme Copps: Mauvaise question.

M. le Président: J'ai dû brusquement mettre un terme à ma générosité.

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: La question supplémentaire du député aurait dû être adressée à un autre ministre.

* * *

[*Français*]

LES TRANSPORTS

ON DEMANDE DES PRÉCISIONS SUR LA DÉCISION RELATIVE AUX ATELIERS DU CN À MONCTON

M. Fernand Robichaud (Westmorland—Kent): Monsieur le Président, je désire poser une question au ministre des Transports.

Comment le ministre peut-il justifier son appui à une décision qui jette à la rue 650 travailleurs des ateliers du CN à Moncton sans qu'il ait pris connaissance de l'étude interne sur les installations de réparations du CN? Comment peut-il justifier son appui à cette décision?

[*Traduction*]

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Transports): Monsieur le Président, je n'ai pris aucune décision relative à l'affaire dont parle le député. Il s'est agi d'une pénible décision de gestion prise par la Société des chemins de fer nationaux du Canada qui, en 1978, a été intimée par l'administration libérale d'alors d'assurer sa rentabilité. A cette époque, la Société se voyait libérée de certaines dettes mais devait dès lors réaliser des profits, équilibrer ses profits et pertes ou générer elle-même ses ressources de trésorerie.

La Société des chemins de fer nationaux du Canada en est arrivée à sa décision sachant qu'elle possède certains ateliers pour voitures lourdes. Elle n'avait plus besoin que d'un seul des trois ateliers qu'elle possède au Canada, celui qui se trouve dans l'Ouest où elle mène maintenant la majeure partie de ses activités. Cette décision a été prise par le CN. Nous-mêmes, comme le CN, faisons tout pour alléger les conséquences de la décision pour Moncton. Nous continuerons de travailler dans ce sens et de nous efforcer de faciliter le réemploi du plus grand nombre possible de travailleurs mis à pied.

[*Français*]

LES GENS DE L'ATLANTIQUE—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Fernand Robichaud (Westmorland—Kent): Monsieur le Président, je désire poser une question supplémentaire au même ministre.

Le ministre dit qu'il n'appuie pas la décision, mais son inaction confirme quand même qu'il appuie cette décision du CN. Est-ce que cette décision de mettre à la rue 650 travailleurs est à la hauteur de la politique de ce gouvernement sur le développement régional? Est-ce que c'est de cette façon que ce gouvernement va traiter les gens de l'Atlantique car, actuellement, nous sentons que nous sommes traités comme des pays du tiers monde?

[*Traduction*]

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Transports): Monsieur le Président, le député sait que je ne fais que donner suite à la politique adoptée par l'ancien gouvernement. Il y a eu plusieurs milliers . . .

M. Broadbent: Vous êtes censé la changer.

M. Riis: Nous sommes censés obtenir quelque chose de différent.

M. Crosbie: Plusieurs milliers d'employés du CN, dont une bonne part dans les provinces atlantiques, ont été mis à pied entre 1980 et 1984, sans que le gouvernement n'intervienne. C'est déplorable.

Si le CN doit concurrencer les sociétés ferroviaires américaines et les autres modes de transport et s'en tirer sans aide, c'est ainsi que les choses doivent se passer. Je ne peux pas renverser les décisions de gestion que le conseil d'administration et les gestionnaires du CN prennent légitimement. Nous continuerons de faire tout en notre pouvoir pour venir en aide aux travailleurs touchés. Il est regrettable qu'en ce moment certains obstacles entravent notre action mais nous espérons pouvoir les surmonter.

* * *

L'AGRICULTURE

LES VENTES DE GRAIN—ON DEMANDE D'ANNONCER LES QUOTAS

M. Vic Althouse (Humboldt—Lake Centre): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre chargé de la Commission canadienne du blé. Même si la nouvelle campagne agricole est entamée depuis environ deux mois, la plupart des agriculteurs des Prairies n'ont toujours pas reçu l'autorisation de livrer le grain récolté parce qu'aucun quota n'a encore été annoncé. Puisque les quotas suivent généralement les promesses de vente, vendons-nous toujours du grain? Pourquoi n'y a-t-il pas de quotas?

L'hon. Charles Mayer (ministre d'État (Commission canadienne du blé)): Monsieur le Président, je sais gré au député de sa question. Je lui rappelle que nous avons annoncé de fort bonnes nouvelles aux agriculteurs canadiens hier concernant les ventes de grain. Notre meilleur client a jugé bon de renouveler une entente quinquennale qui nous permettra d'écouler, au minimum, 25 millions de tonnes de grain au cours des cinq prochaines années.

Des voix: Bravo!

M. Mayer: Et il ne s'agit que d'une quantité minimum car l'Union soviétique en a acheté 36 millions de tonnes au cours des cinq dernières années. Voilà certes une bonne nouvelle. Ces ventes représentent environ 1 milliard de dollars par année aux cours actuels du blé. Il faut espérer que ces cours grimperont pour que cette entente devienne un marché de plusieurs milliards de dollars.

Je suis parfaitement au courant du problème dont parle le député. Nous avons acheminé du grain et certains quotas seront annoncés sous peu.

LES AUTORISATIONS DE VENTE

M. Vic Althouse (Humboldt—Lake Centre): Monsieur le Président, le ministre sait qu'il ne reste plus, en réalité, que deux grands acheteurs de grain dans le monde, la Russie et le Japon. Je vais être plus précis. Qu'en est-il des autorisations de vente pendant les deux premiers mois de la campagne agricole actuelle comparativement à celles des années précédentes? Les quotas étaient généralement fixés beaucoup plus tôt que cette année. Il s'agit presque d'un record pour les agriculteurs de ne pas pouvoir livrer leur grain maintenant. Où en sommes-nous dans nos autorisations de vente comparativement aux années précédentes?

L'hon. Charles Mayer (ministre d'État (Commission canadienne du blé)): Monsieur le Président, en tant qu'ex-membre du comité consultatif de la Commission canadienne du blé, j'aurais cru que le député était mieux renseigné. La Commission a vendu du grain à une soixantaine de pays l'an dernier. Quand il prétend que nous n'avons que deux clients, il fait injure au Brésil, au Japon et à tous nos autres clients . . .

M. Althouse: J'ai parlé de nos principaux clients.

M. Mayer: . . . qui nous achètent des quantités énormes de grain.

Nous vendons. A preuve, nous avons amorcé la campagne agricole l'an dernier avec les stocks sur place les plus bas jamais vus. La Commmission canadienne du blé s'est fort bien tiré d'affaire côté commercialisation et avec le soutien du gouvernement actuel . . .

M. le Président: A l'ordre, je vous prie. Le député de York-Est (M. Redway) a la parole.

M. Mayer: . . . elle continuera à faire du très bon travail.

* * *

L'ÉNERGIE

LE PRIX DE L'ESSENCE

M. Alan Redway (York-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Celui-ci n'ignore pas que la différence de prix entre l'essence avec plomb et l'essence sans plomb est beaucoup plus marquée au Canada qu'aux États-Unis. Le ministre s'engage-t-il à réduire cette marge énorme?

• (1200)

[*Français*]

L'hon. Marcel Masse (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, pour des raisons de systèmes de taxation différents entre les États-Unis et le Canada, que ce soit des gouvernements fédéraux des deux pays ou des provinces ou des États, plus des questions de structure commerciale dans les régions, plus nombreuses dans certains endroits, moins nombreuses dans d'autres, plus des facteurs d'éloignement des raffineries, des pipelines, toutes ces raisons font que le prix de l'essence est différent d'une région à l'autre à l'intérieur du Canada ou d'un pays à l'autre à l'intérieur du continent, entre les États-Unis et le Canada.

* * *

LES CHEMINS DE FER

LES MISES À PIED AUX ATELIERS D'ENTRETIEN DU CN

M. Jacques Guilbault (Saint-Jacques): Monsieur le Président, je veux m'adresser au ministre des Transports et lui rappeler que ce ne sont pas seulement 650 employés d'entretien du CN à Moncton qui sont mis à pied, mais ce sont 2 000 aux ateliers de Pointe-Saint-Charles à Montréal qui sont menacés. Je voudrais lui rappeler aussi qu'il y a un certain Ponce Pilate qui, historiquement, a pris la décision de se «laver les mains» . . .

Si le ministre prétend que c'est le CN qui a pris une décision autonome, aura-t-il le courage de déposer ici à la Chambre l'étude interne du CN sur l'entretien du matériel roulant?

[*Traduction*]

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Transports): Monsieur le Président, il est presque temps que le député s'inquiète. Le CN a licencié plus de 7 000 employés pendant le dernier mandat du gouvernement libéral.

En ce qui concerne Pointe-Saint-Charles, on ne prévoit pas de licenciements que je sache, bien qu'il puisse y avoir de temps à autre des mises à pied temporaires. Le CN va continuer à utiliser ces ateliers, notamment pour les réparations effectuées pour des tiers. Telles sont les intentions du CN et tout indique qu'elles sont judicieuses. Il n'est pas du tout question de fermer les ateliers de Pointe-Saint-Charles, et nous allons faire en sorte, de concert avec la société, que ceux-ci continuent à fonctionner à plein rendement dans les prochaines années.

[*Français*]

ON DEMANDE LE DÉPÔT D'UNE ÉTUDE

M. Jacques Guilbault (Saint-Jacques): Monsieur le Président, je suis heureux des bonnes intentions du ministre qui m'assure que les ouvriers de Pointe-Saint-Charles peuvent être rassurés . . . mais je vais quand même lui demander de répondre à ma question, ce qu'il n'a pas fait.

Est-il prêt à déposer devant tous les Canadiens l'étude qui a été faite à l'intérieur du CN sur l'entretien des wagons et des locomotives afin que le public canadien puisse voir s'il y a vraiment justification de mettre des gens à pied, au moins à Moncton c'est déjà fait, et peut-être aussi à Pointe-Saint-Charles, parce que je n'ai pas tout à fait confiance aux assurances qu'on vient de me donner?

[*Traduction*]

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Transports): Monsieur le Président, il m'est impossible de déposer à la Chambre des rapports confidentiels établis par le CN ou tout autre société d'État, car leurs concurrents, entre autres les sociétés ferroviaires américaines, ne demanderaient pas mieux que d'y mettre le nez. Il faut manquer de maturité pour faire pareille proposition.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

LA PÉRIODE DES QUESTIONS—LES RÈGLES À RESPECTER

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, j'espère que vous jugerez que mon rappel au Règlement cadre avec le climat de bonne volonté et de générosité dont vous avez parlé antérieurement et, plus particulièrement, avec l'intention qu'ont tous les députés, je crois, d'instaurer aux Communes un nouveau respect pour les règles, traditions et coutumes de la procédure parlementaire.

Je veux simplement attirer votre attention sur le genre de questions qu'ont posées le chef de l'opposition (M. Turner), le député de York-Sud—Weston (M. Nunziata) et le député de Saint-Jacques (M. Guilbault). Elles m'ont paru déroger aux règles normales de procédure énoncées dans la cinquième édition de Beauchesne. Je vous rappelle, le texte du commentaire 359 de Beauchesne, que voici:

> 1) D'abord, il faut que ce soit une question, non l'expression d'une opinion, une observation ayant le caractère d'une démarche, un argument ou l'amorce d'un débat.

Des voix: Oh, oh!

M. Mazankowski: Très bien. En outre, monsieur le Président, les questions . . .

Mme Copps: La réponse ne doit pas être un mensonge.

M. Mazankowski: La question doit aussi être brève, monsieur le Président. Deuxièmement, une question supplémentaire se passe de préambule.

Je porte ces faits à votre attention, monsieur le Président, parce que je crois qu'il est dans notre intérêt de régler notre conduite sur les règles de l'usage parlementaire défini dans la cinquième édition de Beauchesne.

Des voix: Bravo!

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, le commentaire cité par le leader du gouvernement à la Chambre énumère seulement les lignes directrices qu'un Président a jugé bon d'observer pendant la période des questions. Si je ne m'abuse, ces lignes directrices ont été énoncées il y a une vingtaine d'années. Tous les Présidents qui se sont succédé depuis ont laissé maintes et maintes fois des députés conservateurs poser des questions comme celles dont le vice-premier ministre (M. Mazankowski) se plaint aujourd'hui.

Des voix: Bravo!

M. Gray (Windsor-Ouest): Je trouve que le leader du gouvernement à la Chambre est mal venu d'invoquer le Règlement quand ce sont lui et ses collègues qui, par leurs questions, ont établi ce précédent.

Je vous demande, monsieur le Président, compte tenu de la bonne volonté que nous vous prêtons tous, de reconnaître le précédent créé au cours des dernières années par les questions des députés conservateurs acceptées par la présidence et de tenir compte de ce point de vue en exerçant la discrétion que la Chambre vous accorde. En agissant autrement vous affaibliriez certainement l'esprit de bonne volonté et de coopération que nous voudrions tous voir régner à l'avenir.

M. Nelson A. Riis (Kamloops—Shuswap): Monsieur le Président, je regrette que cet incident ait eu lieu aujourd'hui. C'est le premier jour de la rentrée, et nous avons un nouveau Président.

Des voix: Bravo!

M. Riis: Le leader du gouvernement à la Chambre doit donner l'exemple et le ton. Les leaders à la Chambre se réunissent régulièrement. S'il avait des doléances à faire aujourd'hui, c'est dans une de ces réunions qu'il aurait du le faire, et non la première journée de séance, sous la direction d'un nouveau Président.

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur le Président, sans vouloir contredire ce qui a déjà été dit ni le précédent qu'on a invoqué, nous savons tous qu'il existe des lignes directrices, et nous essayons tous de les suivre. C'est de maintenant qu'il s'agit, et je suis heureux que le Président ait averti les ministres de raccourcir leurs réponses; c'est juste. Cependant, monsieur le Président, je voudrais surtout attirer votre attention, sur la seconde question posée par le chef du Nouveau parti démocratique, le député d'Oshawa (M. Broadbent), au ministre du Commerce extérieur (Mlle Carney). Elle comportait deux préambules en forme d'arguments, une allusion au fait que la ministre affaiblit la position du Canada suivie d'une déclaration d'un sénateur américain tirée d'un journal américain, le tout précédant la question.

Monsieur le Président, nous faisons ces remarques dans un esprit de réforme et pas du tout pour critiquer.

M. Riis: C'est la nouvelle politesse, si je comprends bien.

M. Murphy: Peut-être pourrions-nous avoir une fuite du cabinet du premier ministre.

M. Lewis: Cela ne m'impressionne pas. La période des questions a pour but de permettre à tous les députés de demander des comptes au gouvernement. Si les questions et les réponses sont brèves, un plus grand nombre de députés peuvent le faire. Plus de députés de l'opposition et plus de ministériels peuvent participer. Je vous prie d'en tenir compte quand vous rendrez votre décision.

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce—Lachine-Est): Monsieur le Président, cette question est importante. Je signale que les partis de l'opposition doivent avoir suffisamment de temps au Parlement pour bien exposer leurs points de vue. Une proposition comme celle-ci est donc tout à fait ridicule dans une législature où les ministériels détiennent la plus grande majorité de l'histoire. Quand les députés d'en face siégeaient de ce côté-ci de la Chambre dans une législature beaucoup plus équilibrée, ils posaient des questions encore plus antiparlementaires et plus longues que l'opposition actuelle et ils ne respectaient pas les critères mentionnés par le leader du gouvernement à la Chambre aujourd'hui. S'il faut apporter un changement quelconque, on ne devrait pas le faire dans une législature où les partis d'opposition ont aussi peu de représentants que maintenant. Je vous demande d'en tenir compte quand vous rendrez votre décision, monsieur le Président.

M. le Président: A l'ordre. Je tiens à remercier les députés de m'avoir fait part de leurs préoccupations et je dois dire que je suis assez satisfait de la bonne volonté manifestée aujourd'hui. Bien entendu, je m'entretiendrai régulièrement avec des représentants de tous les partis et je m'efforcerai tout particulièrement de rencontrer les gens seul à seul ou en groupes et notamment les simples députés. J'examinerai attentivement les instances qui ont été présentées aujourd'hui. Je suis heureux des commentaires et des suggestions qui ont été formulés et nous nous réunirons plus tard pour discuter des divergences de vues apparentes. Il convient d'en parler, surtout à votre nouveau Président.

Des voix: Bravo!

• (1210)

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LE CODE CRIMINEL

M. Bill Domm (secrétaire parlementaire du ministre de la Consommation et des Corporations et de la Société canadienne des postes): Monsieur le Président, j'interviens aujourd'hui pour proposer la première lecture de trois projets de loi d'initiative privée portant sur la peine capitale. Chacune de ces mesures traite de différents aspects de cette grande question. A titre d'exemple, l'une a trait au meurtre au premier degré et à la trahison, et une autre prévoit la peine capitale pour les auteurs d'actes de terrorisme.

En outre, la dernière de ces mesures, qu'on vient tout juste de rédiger, prévoit l'exécution au moyen d'une injection létale par opposition à la pendaison. Enfin, les trois mesures tiennent compte des dispositions pertinentes de la Loi sur les jeunes contrevenants.

Motions

Je tiens à présenter ces trois projets de loi au nom de 80 p. 100 de mes électeurs ainsi que de la majorité des Canadiens qui souscrivent au rétablissement de la peine capitale comme forme raisonnable de justice pour les assassinats.

MESURE MODIFICATIVE

M. Bill Domm (secrétaire parlementaire du ministre de la Consommation et des Corporations et de la Société canadienne des postes) demande à présenter le projet de loi C-201, tendant à modifier le Code criminel (peine capitale).

M. le Président: Plaît-il à la Chambre d'autoriser le député à présenter le projet de loi?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

MESURE MODIFICATIVE

M. Bill Domm (secrétaire parlementaire du ministre de la Consommation et des Corporations et de la Société canadienne des postes) demande à présenter le projet de loi C-202, tendant à modifier le Code criminel (peine capitale).

M. le Président: Plaît-il à la Chambre d'autoriser le député à présenter le projet de loi?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

MESURE MODIFICATIVE

M. Bill Domm (secrétaire parlementaire du ministre de la Consommation et des Corporations et de la Société canadienne des postes) demande à présenter le projet de loi C-203, tendant à modifier le Code criminel et la Loi sur les jeunes délinquants (peine capitale).

M. le Président: Plaît-il à la Chambre d'autoriser le député à présenter le pojet de loi?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

LA LOI SUR LA DISSOLUTION DE LA SOCIÉTÉ CANAGREX

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

L'hon. John Wise (ministre de l'Agriculture) demande à présenter le projet de loi C-2, portant sur la dissolution de la société Canagrex et modifiant certaines lois en conséquence.

M. le Président: Plaît-il à la Chambre que le ministre présente son projet de loi?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

LA LOI SUR LA RADIO

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. Flora Macdonald (ministre des Communications) demande à présenter le projet de loi C-3, tendant à modifier la Loi sur la radio.

M. le Président: Plaît-il à la Chambre que la ministre présente son projet de loi?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

LA LOI SUR LES CHEMINS DE FER

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. Flora Macdonald (ministre des Communications) demande à présenter le projet de loi C-4, tendant à modifier la Loi sur les chemins de fer.

M. le Président: Plaît-il à la Chambre que la ministre présente son projet de loi?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

RÉTABLISSEMENT DES PROJETS DE LOI C-92, C-94 ET C-95 (C-5, C-6 ET C-7)

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, j'ai eu des entretiens avec les autres leaders parlementaires au sujet du rétablissement de certains projets de loi. Sauf erreur, la Chambre est disposée à donner son accord unanime pour le rétablissement des projets de loi C-92, C-94 et C-95 comme suit:

Que, nonobstant tout article du Règlement ou ordre spécial de la Chambre, les projets de loi suivants, présentés au cours de la première session de la trente-troisième législature, soient rétablis au cours de la présente session, ainsi qu'il suit:

Loi visant la réglementation des titres pétroliers et gaziers sur les terres domaniales, modifiant la Loi sur la production du pétrole et du gaz et abrogeant la Loi sur le pétrole et le gaz du Canada, est réputé avoir été présenté, lu une première fois et avoir fait l'objet d'un ordre d'impression, lu une deuxième fois, déféré à un comité législatif qui en a fait rapport avec des amendements et avoir fait l'objet d'un ordre d'inscription au *Feuilleton* pour étude à l'étape du rapport le ou après le mardi 7 octobre 1986 (Projet de loi C-92);

Loi concernant la mise en oeuvre de l'accord entre les gouvernements du Canada et de Terre-Neuve et du Labrador sur la gestion des ressources en hydrocarbures extracôtiers et sur le partage des recettes correspondantes et apportant des modifications corrélatives ou connexes, est réputé avoir été présenté, lu une première fois et avoir fait l'objet d'un ordre d'impression, lu une deuxième fois et renvoyé à un comité législatif (Projet de loi C-94), et

Loi concernant les Archives du Canada et les documents des institutions fédérales du Canada et modifiant la Loi sur le droit d'auteur, est réputé avoir été présenté, lu une première fois et avoir fait l'objet d'un ordre d'impression, lu une deuxième fois et renvoyé à un comité législatif (Projet de loi C-95);

Et que les témoignages recueillis et les documents reçus par tout Comité législatif de cette Chambre, au cours de la première session de la trente-troisième législature, en ce qui a trait à ces projets de loi, soient réputés renvoyés à un comité législatif au cours de la présente session.

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, quel contraste entre cette motion et les observations précédentes du leader parlementaire du gouvernement (M. Mazankowski). Relativement à cette motion, des consultations ont eu lieu avec son prédécesseur avant que le député ne devienne le leader parlementaire du gouvernement et nous en avons à nouveau discuté avec lui lorsqu'il a assumé ses nouvelles fonctions. Des discussions poussées ont donc eu lieu. C'est un contraste frappant, je le répète, avec son affirmation injustifiée relativement à la période des questions, qui était basée sur des lignes directrices désuètes qui ont été complètement remplacées par des lignes directrices émises par son prédécesseur immédiat . . .

• (1220)

M. le Président: A l'ordre. Je suis persuadé que le député souhaite se pencher sur la question dont est saisie la présidence. Je peux lui garantir que j'ai compris où il voulait en venir tout à l'heure.

M. Gray (Windsor-Ouest): Quoi qu'il en soit, monsieur le Président, je le répète, des consultations ont eu lieu au sujet de cette motion. Je tiens à préciser qu'après avoir entendu le rappel au Règlement du leader parlementaire du gouvernement, j'ai commencé à avoir des doutes sur la façon de traiter cette motion au cas où il la présenterait. Cependant, dans un esprit de bonne volonté et de coopération, nous donnerons notre consentement unanime à la motion.

M. Riis: Monsieur le Président, dans un esprit de coopération et afin de faciliter le déroulement des travaux de la Chambre, nous donnons notre accord.

M. le Président: L'honorable vice-premier ministre et président du Conseil privé (M. Mazankowski) a-t-il le consentement unanime de la Chambre pour présenter sa motion?

Des voix: D'accord.

M. le Président: La Chambre connaît les termes de la motion. Plaît-il à la Chambre de l'adopter?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LE DISCOURS DU TRÔNE

REPRISE DU DÉBAT SUR L'ADRESSE EN RÉPONSE

La Chambre reprend le débat, interrompu le jeudi 2 octobre, de la motion de Mme Collins: Qu'une Adresse soit présentée à Son Excellence le gouverneur général en réponse au discours qu'elle a prononcé à l'ouverture de la session.

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, suivant la tradition, je voudrais d'abord féliciter les motionnaires, la députée de Capilano (Mme Collins) et le député de Restigouche (M. Girard), des discours qu'ils ont prononcés hier à l'appui de l'Adresse. Ils ont fait preuve de beaucoup de verve et d'éloquence et je les ai admirés d'autant plus qu'ils ont dû défendre le document totalement dépourvu de substance qui a été présenté à la Chambre.

Avant de répondre au discours du trône, je voudrais rendre hommage à son auteur. Nous nous attendions certainement à mieux de la part de Dalton Camp après avoir lu sa chronique pendant des années, d'abord dans le *Sun* puis dans le *Star* de Toronto. A l'époque, nous l'avions pour 25c. M. Camp a sans doute dû renoncer en partie à son style pour se soumettre aux exigences de l'oeuvre collective. Le discours est attrayant et le style est fleuri. Nous y trouvons même une touche d'humilité, çà et là. Ce genre de rhétorique élève la vacuité à une véritable forme d'art.

Bien sûr, les Canadiens doivent se demander s'il valait vraiment la peine d'attendre un mois de plus pour obtenir ce discours. Tous les citoyens du pays se diront sans doute que cela n'en valait pas la peine.

Personne ne conteste les intentions exprimées. Il contient une phrase et parfois même un paragraphe pour chaque catégorie de citoyens, chaque groupe et chaque région. Mais où est le plan? Où est le programme de travail? Il n'y a là rien de nouveau.

C'est un discours recyclé qui nous vient d'un gouvernement déjà essoufflé au bout de deux ans. Le gouvernement a consacré ces deux dernières années à trahir ses promesses et il ressort de ce document qu'il passera les deux prochaines à faire de nouvelles promesses. Il invite les électeurs canadiens à passer une deuxième lune de miel avec lui alors qu'ils parlent déjà de divorce. Cela explique pourquoi le gouvernement a dû faire appel aux trois marionnettistes, Dalton Camp, Lowell Murray et Norman Atkins, trois éminences grises qui doivent maintenant jouer le rôle de conseillers matrimoniaux auprès du gouvernement et des Canadiens.

En principe, le discours du trône constitue la nouvelle plateforme électorale du gouvernement. Nous savons ce qu'il est advenu de la dernière. Les conservateurs se sont tellement empressés de la démonter qu'il restait juste assez de bois pour bâtir un podium de style présidentiel pour le premier ministre (M. Mulroney). C'est tout ce qu'il a conservé de sa plateforme d'il y a deux ans.

Si le premier ministre ne comprend pas le message des sondages d'opinions, j'espère qu'il écoutera celui que les électeurs de Saint-Maurice et de Pembina lui ont donné lundi. Quand ses conseillers et lui-même analyseront les résultats de ces élections complémentaires, ils constateront qu'ils ont perdu la moitié de leurs appuis. Cela résulte du fait qu'en deux ans à peine, les Canadiens ont appris à se méfier d'un gouvernement qui a causé scandale après scandale, qui se soucie uniquement de son image et n'arrive pas à proposer au pays une orientation claire et suivie.

Ce nouveau discours du trône se fonde sur ce que le premier ministre aime appeler les quatre piliers, soit la réconciliation nationale, le renouveau économique, la justice sociale et l'internationalisme constructif. L'ennui c'est que nous avons déjà entendu tout cela. Nous l'avons entendu au cours de la campagne électorale et de nouveau dans le premier discours du trône. Les Canadiens ont raison de se demander pourquoi ils devraient faire davantage confiance au gouvernement maintenant. Ils entendent parler de «réconciliation nationale» de la bouche de quelqu'un qui a traité les grévistes de l'Alberta de séparatistes. Ils entendent parler de «renouveau économique» par un gouvernement qui a sabré dans l'aide aux régions et qui a laissé tomber les agriculteurs, les pêcheurs et les mineurs. Ils entendent parler de «justice sociale» par un gouvernement qui s'en est pris sauvagement à des programmes sociaux qu'il prétendait naguère sacrés, un gouvernement qui a essayé de désindexer les pensions de vieillesse et qui a réussi à désindexer les allocations familiales, un gouvernement qui a trahi ses engagements.

Les Canadiens entendent parler de «rayonnement international» par ceux-là mêmes qui calquent pratiquement chacune de leurs actions sur celles de l'administration américaine actuelle. On disait autrefois que quand les États-Unis éternuaient le Canada s'enrhumait, mais notre gouvernement actuel a fait beaucoup mieux. De nos jours, quand Ronald Reagan a un problème de drogue, le Canada a une épidémie.

Comment le premier ministre pourrait-il s'étonner du cynisme des Canadiens face à sa dernière tentative de redorer son blason?

D'après ce que nous croyons savoir, la stratégie adoptée consiste à contrôler le premier ministre, à le maintenir à l'extérieur de la Chambre. C'est du contrôle préventif. L'idée, c'est qu'il sera moins nuisible à son gouvernement s'il est en voyage à faire «ce qu'il fait le mieux»—quant à savoir ce que cela veut dire, c'est une autre paire de manches—que s'il était à la Chambre des communes. Peut-être les événements des deux dernières semaines vont-ils obliger les conseillers du premier ministre à renverser la vapeur. Certains observateurs en sont même arrivés à la conclusion qu'il serait candidat pour me succéder au poste de chef de l'opposition. Et pourquoi pas? Il n'est pas le seul.

Des voix: Bravo!

M. Turner (Vancouver Quadra): Tout ce que je peux lui dire, c'est qu'il est mon candidat favori et qu'il peut compter sur moi pour l'aider à devenir le prochain chef de l'opposition.

Sauf tout le respect que je dois au vice-premier ministre (M. Mazankowski), que mes voeux accompagnent d'ailleurs dans ses nouvelles fonctions, je n'ai guère prisé son intervention de ce matin pour essayer de forcer votre discrétion, monsieur le Président. Nous nous opposerons énergiquement à toute tentative de coercition de quelque côté de la Chambre que ce soit. Nous nous fions à votre jugement car vous représentez le jugement collectif de la Chambre et vous avez tout notre appui.

Des voix: Bravo!

M. Turner (Vancouver Quadra): Toutefois, le leader du gouvernement à la Chambre qui est aussi le vice-premier ministre ne devrait jamais confondre ces deux rôles. Dans ses interventions à titre de vice-premier ministre, nous l'écouterons. Il sera alors le représentant du gouvernement, le «chef exécutif», comme l'appelle le premier ministre. A titre de leader parlementaire, il doit toutefois rechercher la conciliation, le calme, la bonne entente. Il lui appartiendra à lui surtout de créer un climat serein. Qu'il ne l'oublie pas.

• (1230)

Toutefois, bien que son rôle ait été rehaussé, ce dont il peut se réjouir à bon droit, il n'est pas premier ministre. Ce n'est pas lui que les Canadiens ont élu à ce poste et le premier ministre ne peut déléguer ses attributions, que ce soit à la Chambre ou ailleurs. Nous allons voir à ce qu'il soit présent pour répondre à nos questions au nom du gouvernement, même si le titre de vice-premier ministre est très imposant. La Chambre est le forum de la nation. Et parce qu'on ne peut contourner ses prérogatives, nous veillerons à ce que le premier ministre continue à lui rendre des comptes et, par l'intermédiaire des députés, à ce qu'il en rende aux Canadiens.

Le premier ministre a dit que son gouvernement s'acquittait bien des questions importantes et moins bien de certaines questions qui ne le sont pas. Voilà son évaluation à mi-chemin de son mandat. Quelles sont les questions importantes et celles qui le sont moins? Parmi celles où le premier ministre fait un constat d'échec, il s'en trouve qui prennent à nos yeux beaucoup d'importance.

L'intégrité du gouvernement, par exemple, et la confiance qu'il inspire. Le fait que le ministre de la Défense nationale soit forcé de démissionner dans des circonstances douteuses, est-il accessoire? L'affaire Hatfield, le discrédit jeté sur l'administration de la justice n'est-ce pas grave, monsieur le Président?

L'ancien ministre de l'Expansion économique régionale fait l'objet d'une enquête pour avoir enfreint les règles sur les conflits d'intérêts. Or, le premier ministre et l'ancien vice-premier ministre l'ont défendu pendant des semaines à la Chambre en faisant de l'obstruction. Est-ce une question sans importance? L'ancien vice-premier ministre a lui-même admis à la Chambre qu'il avait écouté par des moyens électroniques les délibérations du caucus libéral il y a quelques années. Est-ce une affaire sans importance?

La maladresse de deux ministres a précipité la faillite pas d'un mais de deux de nos établissements bancaires, ce qui a coûté plus de un milliard de dollars aux contribuables; nous en ressentons encore les conséquences. Hier, à cause d'un manque de confiance, il a fallu secourir la Banque Continentale. L'absence de confiance est toujours là. A mon avis, ce n'est pas anodin, en dépit de ce que pourrait en dire le ministre des Finances (M. Wilson).

L'ex-ministre de l'Environnement a dépensé des milliers de dollars à même les deniers publics au cours d'une tournée discutable en Europe. Est-ce une vétille? Un ministre des Pêches est obligé de démissionner à cause du scandale du thon, non pas que vous en ayiez autorisé la vente, monsieur le Président, mais parce que vous étiez en désaccord avec le premier ministre sur l'identité de la personne qui avait retiré les conserves des rayons de magasins.

M. le Président: A l'ordre, je vous prie. J'espère qu'à l'occasion des débats qui doivent être animés et très libres, les députés laisseront la présidence en dehors de la controverse car votre Président ne manquerait pas d'intervenir sur-le-champ au besoin.

M. Turner (Vancouver Quadra): J'en prends note, monsieur le Président, car la Chambre s'est prononcée sur cette question il y a deux soirs de cela et elle a tranché clairement en votre faveur.

Voilà pour les prétendues vétilles. Mais qu'en est-il des grandes questions comme l'économie, le commerce extérieur, la réconciliation nationale et la réforme fiscale?

Voyons d'abord l'économie. Où en sommes-nous avec la réduction du déficit? Les efforts du gouvernement devaient surtout porter là-dessus, semble-t-il. Dans son dernier budget, le ministre des Finances prévoyait que sa plus grande réalisation serait de ramener le déficit à 29,5 milliards de dollars cette année. Nous lui avons dit qu'il faisait fausse route. Nous lui avons signalé que ses prévisions sur les prix pétroliers et sur les taux d'intérêt étaient complètement fausses. Je crois que la plupart de nos analystes en diraient autant, mais le ministre n'a rien voulu entendre pour des raisons politiques et pour sauver les apparences, pour faire le bonheur des grandes sociétés afin qu'elles approuvent préalablement son budget. Maintenant, à peine sept mois plus tard, le ministre annonce une nouvelle prévision majorée de 2,5 milliards, et le déficit remonte à 32 milliards. Quelle précision!

Malgré une intervention massive sur les marchés étrangers, sous le gouvernement actuel, la valeur de notre dollar a baissé de 77 à environ 71 ou 72c. américains.

La reprise économique a été inégale. Elle s'est concentrée surtout dans les villes de l'Ontario et du Québec. L'ouest du Canada est en récession. Les provinces de l'Atlantique s'en vont à la dérive. Le ministre des Transports, M. Crosbie déclare: «Ne vous plaignez pas. Vous êtes bien mieux que le Bangladesh.» C'est l'un des commentaires les plus insensibles jamais prononcés dans ce pays, même par ce ministre. Les habitants des provinces de l'Atlantique veulent l'égalité des chances avec le reste du Canada et non avec le tiers monde.

Dans le discours du trône, le gouvernement propose la création d'une agence chargée de faciliter et de coordonner toutes les initiatives fédérales de développement dans la région de l'Atlantique et d'augmenter ainsi la bureaucratie au lieu de multiplier les emplois, comme le veulent les citoyens de cette région.

[*Français*]

Le premier ministre aime à se vanter du nombre d'emplois qu'il a créés, mais pour des milliers de Canadiens et de Canadiennes la triste réalité est que depuis janvier 1986 il y a eu une perte nette de presque 17,000 emplois, et ces Canadiens et Canadiennes en chômage veulent que le premier ministre cesse de faire des déclarations trompeuses à propos des administrations passées et mettent en place les politiques et les programmes qui leur assureront de nouveau du travail.

[*Traduction*]

Examinons un autre point important, le commerce extérieur. Le libre-échange avec les États-Unis était le principal objectif économique du gouvernement. Le gouvernement a complètement bâclé son travail dans ce domaine dès le début. Il a mal choisi le moment des négociations, et les a mal menées et mal préparées. Au lieu d'employer une diplomatie efficace et discrète pour atteindre des objectifs clairs et concrets, il nous a embarqués dans d'extravagantes négociations globales avec les États-Unis, sans débat à la Chambre des communes et sans consultation adéquate avec les provinces.

Il est maintenant évident que le premier ministre a déclenché ces négociations dans la déclaration superficielle qu'il a faite conjointement avec le président des États-Unis à Québec sans comprendre ni le Canada ni ce qu'il faisait. Il essaie maintenant de s'en tirer en blâmant les Américains mais les Canadiens ne sont pas dupes. Ils savent que le premier ministre ignorait ce qu'il faisait lorsqu'il s'est lancé dans cette aventure. A l'heure actuelle, on ne parle plus de «libre-échange», ce slogan ronflant utilisé dans la déclaration commune, mais bien, pour reprendre les termes du discours du trône, «de conclure avec les États-Unis un accord commercial mutuellement avantageux». Le gouvernement capitule, monsieur le Président. Je pensais que nous allions cesser de renflouer le navire pour le réparer plutôt. N'est-ce pas là ce que Dalton a déclaré?

Où en sommes-nous alors? Il est improbable, selon moi, que nous puissions conclure avec les États-Unis un accord qui protège comme il faut les intérêts des Canadiens. En outre, vouloir renoncer maintenant à ces négociations pourrait entraîner l'imposition de droits compensateurs sur les produits canadiens. Dieu sait que les États-Unis nous imposent déjà unilatéralement des droits compensateurs alors même que les négociations se déroulent. Le premier ministre a acculé le Canada au pied du mur. Prenons ce qui s'est passé hier. Par l'entremise de la ministre du Commerce extérieur (Mlle Carney), nous avons cédé sur la question du bois d'oeuvre. Nous avons donné raison aux Américains en ce qui a trait aux droits de coupe. Nous avons soumis notre offre au cours des délibérations du tribunal américain qui va rendre sa décision dans quelques jours. Nous avons abandonné la partie. Nous avons donné aux autorités américaines les éléments leur permettant de décider comme bon leur semble. Parlez d'un négociateur, c'est tout ce que je peux dire au premier ministre. A Saskatoon, lorsque la nouvelle ministre est entrée en fonction, il a fanfaronné en déclarant: «Soyez sur vos gardes, c'est Pat Carney qui a le ballon maintenant». Malgré cette malencontreuse métaphore, le ballon a échappé à la ministre à la porte des buts, dans notre zone.

Des voix: Bravo!

• (1240)

M. Turner (Vancouver Quadra): Je poursuis la métaphore. Elle doit maintenant comprendre ce que signifie «s'affronter loyalement sur le terrain». En ce qui a trait aux Américains, ils sentent des signes de faiblesse chez notre gouvernement. Ils constatent des faux pas et un manque de préparation. Pour les États-Unis, «s'affronter loyalement sur le terrain» a toujours signifié pouvoir compter sur des règles plus avantageuses, un arbitre favorable et un meilleur ballon. Notre ministre ne sait pas comment se joue la partie.

Des voix: Bravo!

[*Français*]

M. Turner (Vancouver Quadra): Nombre des grands secteurs de notre économie connaissent actuellement des difficultés qui ne sont pas près de se résorber. La plupart, comme l'agriculture, l'énergie, les mines, les forêts, sont concentrés dans l'Ouest du Canada. Il y a aussi l'industrie de la pêche sur la Côte-Est et la Côte-Ouest du Canada. Une concertation étroite entre les deux niveaux de gouvernement ainsi que le secteur privé s'impose si on veut relever les défis auxquels ces industries font face.

[*Traduction*]

Les Canadiens accordent à la croissance économique régionale équilibrée une importance tout autre que les Américains. Je le répète, pour ces derniers s'affronter loyalement sur le terrain suppose qu'il n'y aura aucune subvention régionale spéciale. Or, nous voyons les choses d'une manière tout autre. En ce qui nous concerne, un des rôles clés que se doit de jouer tout gouvernement canadien consiste à supprimer toute disparité régionale.

Des voix: Bravo!

M. Turner (Vancouver Quadra): Je tiens à bien dire au premier ministre et à ses collègues que le libre-échange ne saurait remplacer une politique économique nationale globale. Cela, il est grand temps que le gouvernement le comprenne et le reconnaisse.

Des voix: Bravo!

M. Turner (Vancouver Quadra): Je voudrais à présent me pencher sur un autre des grands sujets du débat, soit la réconciliation nationale.

[*Français*]

Un des grands engagements énoncés dans le dernier discours du Trône portait sur les mesures visant à permettre au Québec d'adhérer à la Constitution du Canada. Le gouvernement avait alors promis, et j'emploie les mots de ce premier discours, «de s'employer à créer les conditions nécessaires à la réalisation de cet objectif primordial». On nous promettait une nouvelle ère d'harmonie dans les relations fédérales-provinciales. Mais quelles sont les intentions du premier ministre? Quelles sont ses propositions pour répondre aux initiatives de M. Bourassa? Pourquoi fait-il marche arrière dans le présent discours du Trône en déclarant que, et j'emploie les mots du discours, «si des chances raisonnables de parvenir à une entente viennent à se présenter, des négociations officielles seront engagées». En d'autres termes, monsieur le Président, donnez-nous les réponses et on va vous présenter les questions. Est-ce cela le leadership?

[*Traduction*]

Un autre engagement important du gouvernement avait trait à la réforme fiscale. En 1984, à l'occasion de son premier discours du trône, le gouvernement s'était donné comme objectif de simplifier le régime fiscal et de le rendre plus équitable. Or, de fait, à l'occasion de deux budgets successifs, le ministre des Finances s'en est pris aux groupes à faibles et moyens revenus, tout en consentant des allégements fiscaux aux bien nantis. Ces budgets ont élargi l'écart entre riches et pauvres et, qui plus est, ils ont favorisé la concentration du pouvoir économique. Ces budgets étaient sournois et injustes. Et dans le discours du trône à l'étude, le gouvernement a fait état de la concentration du pouvoir économique. Pourquoi le gouvernement n'a-t-il pas pris des mesures à ce sujet le printemps dernier alors que la Chambre étudiait le projet de loi sur la concurrence? J'ai soulevé la question de façon exhaustive dans un discours d'une heure que j'ai prononcé à la Chambre. J'ai abordé la question sous tous ses aspects. Maintenant, cela a finalement été reconnu dans le discours du trône. Je veux répéter à l'auteur du discours: «Dalton, où que vous soyez, donnez-moi ma part des redevances avant la fin de la journée».

Des voix: Bravo!

M. Turner (Vancouver Quadra): Sous l'actuel gouvernement, les taux d'imposition des particuliers ont augmenté alors que ceux des sociétés ont diminué. La justice n'a pas été le principe prépondérant ces deux dernières années. Pourquoi les Canadiens devraient-ils vraiment croire que les deux prochaines années seront différentes?

[*Français*]

Nous convenons que nos réformes fiscales doivent tenir compte de celles mises en oeuvre par les Américains. Mais le ministre des Finances (M. Wilson) s'est engagé dans une voie différente. Là où les Américains proposent de taxer les gains en capital, le ministre fait un cadeau de 500 000$ aux riches de notre pays. Là où les Américains réduisent le taux d'imposition, notre ministre des Finances impose des surtaxes.

Le discours du Trône ne fait même pas mention de la taxe de transaction qui constituerait une taxe massive à la consommation et remplacerait la taxe de vente. C'est une taxe non seulement régressive, mais presque invisible. Les Canadiens la paieraient sans le savoir.

Quel effet cette taxe aurait-elle sur les personnes à faible revenu? Sur les petites entreprises? Sur l'industrie du bâtiment?

La promesse de réduire les taux d'impôt est très attrayante, mais le ministre a le devoir de révéler aux Canadiens et aux Canadiennes quelles déductions il va éliminer pour remplacer ses revenus: une exemption personnelle de base? L'exemption accordée aux personnes âgées? L'exemption pour enfants à charge? Les régimes enregistrés d'épargne-retraite?

La réforme fiscale est une mesure très attrayante, mais je ne voudrais pas nous voir glisser dans le piège de la simplicité aux dépens de la justice.

[*Traduction*]

Le premier ministre allait également introduire une ère nouvelle de nominations sans favoritisme. L'époque du népotisme politique serait révolue. C'est la promesse qui a été violée le plus vite. Vingt minutes à peine après que ses collègues et lui eurent prêté le serment d'office, l'étalage de favoritisme conservateur a commencé, et n'a fait qu'augmenter depuis.

Des voix: Bravo!

M. Turner (Vancouver Quadra): Pourtant le premier ministre se demande pourquoi on lui reproche maintenant d'avoir rempli les comités et organismes gouvernementaux ainsi que les tribunaux, de ses partisans et amis conservateurs. Ma seule réponse est qu'il n'était pas obligé de le faire; il aurait pu respecter sa promesse. Il avait le choix.

Des voix: Bravo!

M. Turner (Vancouver Quadra): Pendant que je suis lancé, je lui donnerai un autre conseil. Veuillez abandonner le style présidentiel. Je ne pense pas que les Canadiens veulent que leur premier ministre exhibe tous les symboles superficiels de la présidence: les brigades volantes de la Gendarmerie royale équipées d'écouteurs, les cortèges d'automobiles, le sceau officiel sur le podium, les Hercules pour transporter le matériel vidéo, les publications d'ambassade qui chantent ses louanges et, maintenant, le valet et la femme de chambre pour tous les voyages à l'étranger.

Des voix: Oh, oh!

M. Turner (Vancouver Quadra): Il ne faut pas, semble-t-il, que les vêtements neufs de l'empereur soient froissés.

Des voix: Bravo!

M. Turner (Vancouver Quadra): Par votre intermédiaire, monsieur le Président, je déclare au premier ministre: si vous ne savez pas faire votre noeud de cravate, je vous en enverrai une qui est nouée d'avance. Le premier ministre espère maintenant que son valet politique, Dalton Camp, va faire la même chose pour ses politiques que son valet de chambre pour ses chemises. Il en a maintenant un pour les repasser et un autre pour les apprêter.

Des voix: Bravo!

M. Turner (Vancouver Quadra): Monsieur le Président, je suis revenu sur la scène publique pour deux raisons. La première était d'aider à reconstruire un grand parti national.

Des voix: Bravo!

Des voix: Oh, oh!

M. Turner (Vancouver Quadra): Qui se porte très bien.

Des voix: Oh, oh!

M. Turner (Vancouver Quadra): La seconde raison était de diriger. J'essaie de traduire un sentiment que doivent partager tous les députés. La plupart des Canadiens le partagent, comme je l'ai constaté au cours de la dernière tournée que j'ai effectuée cet été. Ils ont l'impression que notre pays, en dépit de tous ses avantages et de son magnifique patrimoine, n'a pas encore réalisé son potentiel. Nous avons hérité des plus abondantes richesses en sol, eau et ressources de la planète. Nous avons un sentiment d'espace, un esprit de découverte, deux langues, de nombreuses cultures, le respect de la règle du droit et une démocratie parlementaire florissante. Nous avons prouvé notre bravoure lors de quatre guerres. Nous vivons dans le pays que je considère comme le plus libre du monde. Malgré tout cela, nous n'avons pas encore atteint notre plein épanouissement. Nos enfants le sentent; au fond d'eux-mêmes ils le savent. Ils savent qu'à leur sortie de l'école ou du collège, ils ne vivront pas aussi bien que nous. Ils ont aussi l'impression que nous les avons en quelque sorte laissé tomber.

• (1250)

Le discours du trône est la preuve que le gouvernement n'a pas de programme d'action. Je voudrais faire part à la Chambre et aux Canadiens de certaines de mes convictions. Nous devons affirmer notre attachement à notre pays. Nous devons réaffirmer notre patriotisme, notre souveraineté. Certains d'entre nous se crispent peut-être à la vue d'un Américain qui salue son drapeau le matin ou qui chante son hymne national la main sur le coeur, mais je crois qu'il nous serait salutaire d'exprimer un peu notre patriotisme. Nous devons dire notre attachement à notre pays, notre fierté d'être Canadiens, et affirmer notre souveraineté. Jamais le besoin d'affirmer cette souveraineté n'aura été plus impérieux que dans les négociations commerciales en cours avec les États-Unis.

Des voix: Bravo!

M. Turner (Vancouver Quadra): Nous devons penser et travailler plus intelligemment. Nous devons mettre l'accent sur l'enseignement, la formation, le recyclage et la recherche. Je suis flatté que le gouvernement ait repris la proposition que j'avais formulée il y a quelques mois au sujet de la tenue d'une conférence sur l'enseignement postsecondaire; c'est une bonne idée. Cependant, si le gouvernement continue de réduire son aide financière au même rythme qu'à l'heure actuelle, il n'y aura plus rien à dire à ce sujet. Quand nous discutons de ces questions avec les provinces, nous devons négocier des normes nationales en matière d'enseignement postsecondaire. Nous devons lancer une campagne nationale contre l'analphabétisme. Je suis heureux de voir que le gouvernement appuie au moins en théorie un programme que j'ai mentionné il y a plusieurs mois, mais où est ce programme dans la pratique?

Nous avons besoin d'un programme national d'apprentissage pour donner à nos jeunes la formation en cours d'emploi dont ils auront besoin dans le monde du travail de l'avenir. Nous devons redéfinir notre régime d'assurance-chômage pour qu'il nous permette de former et de recycler les hommes et les femmes qui ont été congédiés à cause du progrès technologique. Nous devons apprendre à favoriser et à récompenser l'excellence.

[*Français*]

Troisièmement, nous devons faire en sorte que l'égalité des chances devienne vraiment une réalité au Canada. Les deux derniers budgets fédéraux ont élargi l'écart entre les riches et les pauvres au lieu de chercher à le combler. Nous devons réformer notre régime fiscal, le rendre plus juste, plus simple, plus équitable. Nous devons examiner l'idée d'un revenu annuel garanti pour aider les personnes les plus démunies à vivre dans la dignité. Nous devons aussi nous efforcer de mettre fin au cycle de l'aide sociale. Nous devons lutter contre la discrimination sous toutes ses formes. Nous devons rétablir la politique libérale d'égalité régionale pour assurer que chaque Canadien et chaque Canadienne reçoit les mêmes opportunités, où qu'ils habitent au Canada.

[*Traduction*]

Nous devons appliquer le principe d'une rémunération égale pour un travail d'égale valeur. Nous devons instaurer des programmes d'action positive pour les femmes. Nous devons mettre sur pied un programme national de garde des enfants au lieu de nous contenter de mener d'autres études comme le propose le discours du trône. Je demande donc à cet égard à tous les ministres: pourquoi ne pas agir dès maintenant? Nous avons toutes les études voulues; passons aux actes.

Si on lit le discours du trône attentivement, on constate que le gouvernement est en train de reculer sur la question des pensions pour les femmes. Nous devons aussi devenir plus concurrentiels comme nation, mettre l'accent sur la recherche et le développement et créer un climat de travail plus harmonieux. Nous devons fixer des objectifs ouvriers-patronaux conjoints en matière de qualité de travail, de partage des bénéfices et d'égalité dans le domaine de l'emploi. Nous devons avoir une économie plus concurrentielle. La concurrence est le meilleur moyen de favoriser l'excellence.

Enfin, nous devons restaurer la confiance dans le gouvernement et nos institutions publiques. Nous devons rétablir la foi dans l'intégrité de ceux que nous avons élus pour s'occuper des affaires de la nation. Je tiens à dire au gouvernement et au premier ministre qu'il faut gagner la confiance de la population, et qu'elle se gagne non pas en améliorant les discours ou en enjolivant les phrases, mais bien par le travail accompli dans tous les secteurs de la Chambre.

Le premier ministre demande une deuxième occasion de montrer aux Canadiens que l'on peut lui faire confiance. Nous sommes sceptiques, car le gouvernement a clairement et brutalement abusé de cette confiance au cours des deux dernières années. Nous sommes sceptiques aussi parce que le gouvernement s'est montré incapable de s'élever au-dessus des mesquineries et des manipulations pour s'attaquer aux réels problèmes que connaît le Canada. Nous sommes sceptiques enfin parce que nous ne pensons pas qu'il a la compétence voulu pour diriger ce pays tel qu'il devrait l'être. C'est pour toutes ces raisons que je voudrais présenter un amendement au discours du trône.

Les Canadiens n'ont pas confiance dans le gouvernement. Les Canadiens n'ont pas confiance dans le premier ministre. C'est pourquoi je propose, appuyé par le député de Windsor-Ouest (M. Gray), que le paragraphe suivant soit ajouté à l'adresse:

> La Chambre regrette qu'en ce moment où 1,250,000 Canadiens cherchent du travail; où la ferme familiale est menacée au Canada; où l'industrie du pétrole et du gaz s'efforce de survivre; où les inégalités sont aggravées par l'inaction du gouvernement; où les jeunes, les femmes âgées et les mères célibataires doivent faire face à des augmentations de taxes écrasantes tandis que les grandes sociétés obtiennent des concessions fiscales; où les Canadiens et Canadiennes de toutes les régions du pays réclament qu'il fasse preuve de leadership et leur donne une orientation, le gouvernement cherche à s'attaquer aux problèmes du pays avec des paroles creuses et des discours vides de sens.

Des voix: Bravo!

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. L'amendement est jugé recevable et le débat porte donc maintenant sur cet amendement. Le très hon. premier ministre (M. Mulroney).

Des voix: Bravo!

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, j'ai remarqué que mon collègue le très honorable chef de l'opposition ne s'était pas vraiment arrêté dans son exposé aux difficultés qu'éprouvent par exemple les agriculteurs de l'Ouest, mais qu'il s'était attardé à commenter mes efforts vestimentaires. Le chef de l'opposition a fait allusion aux difficultés qu'il éprouvait en tant que chef du parti libéral. Je tiens seulement à lui dire qu'il peut compter sur notre appui indéfectible.

Monsieur le Président, je tiens à vous féliciter pour votre élection. Je savais, dès le soir où nous avons passé 10 ou 11 heures dans cette enceinte, que cela aurait un effet bénéfique sur l'atmosphère de la Chambre. Alors que je m'approchais de l'isoloir, j'ai entendu un député conservateur demander à l'un de nos collègues: «Copps, est-ce que cela s'écrit avec un «C» ou avec un «K»?» Sauf erreur, le chef de l'opposition a mentionné qu'il avait eu l'occasion de voter en faveur de certains conservateurs. Peut-être certains conservateurs ont-ils eux-mêmes voté pour d'autres également, et je pense que ce fut une démarche fort saine.

• (1300)

[*Français*]

Monsieur le Président, dans le rapport du Comité spécial sur la réforme de la Chambre des communes, il y a, je pense, une citation importante, il y en a plusieurs, une en particulier, à la page 11, qui vient de Bill Blaikie, le député de Winnipeg—Birds Hill. Il dit:

> Je pense que si des gens désirent être élus au Parlement, c'est qu'ils croient avoir quelque chose à dire. J'ai toujours senti que si seulement je pouvais dire ces choses à la Chambre des communes, elles prendraient de l'importance, elles auraient de l'effet... Mais depuis mon arrivée à Ottawa, tout ce que je dis est suspect, si toutefois on m'entend. J'éprouve donc un sentiment de profonde frustration. Ce qui devrait être le forum par exellence n'est en fait qu'une foire où personne n'écoute personne.

C'était la déclaration d'un excellent député du Manitoba, une espèce de cri du coeur qui a été repris par le gouvernement et j'ai eu l'honneur de désigner un comité sur la réforme parlementaire, présidé par le très distingué James McGrath qui avait de l'aide importante des députés de Papineau, de Winnipeg—Birds Hill, de Argenteuil—Papineau, Peace River, Prince Edwards—Hastings et Surrey—White Rock—Delta Nord (MM. Ouellet, Blaikie, Mme Bourgault, MM. Cooper, Ellis et Friesen).

Je pense, monsieur le Président, que même si parfois, on a vécu l'expérience l'autre soir... personnellement lorsque j'écoutais les députés, surtout les députés d'arrière-ban qui étaient tous présents et qui ont résisté à toutes les tentatives de s'esquiver à 1 heure, 2 heures du matin, ou de raccourcir la procédure, c'était parce que les députés étaient avides d'affirmer leur souveraineté sur cette Chambre. Ce sont les députés qui exerçaient leur autorité comme députés en vous choisissant, monsieur le Président; pour moi il s'agissait d'un geste historique, d'une réforme noble qui va bien servir le Parlement et le Canada.

J'étais fier de pouvoir nommer ce comité et j'ai endossé toutes les recommandations comme premier ministre. La réforme de l'élection du Président, l'examen des nominations du Gouverneur en Conseil par les Comités permanents, voilà un exemple important pour l'Opposition de convoquer ceux qui sont choisis par le gouvernement. On a eu des nominations où le député de Saint-Henri—Westmount (M. Johnston) a eu la dignité, la grande dignité de dire qu'il s'agissait d'une nomination, peut-être partisane, mais excellente, en parlant de Mme Windsor.

Alors, voilà, c'était une occasion de convoquer ce monde devant les comités du Parlement pour voir, au lieu de faire des déclarations blessantes à la Chambre; on se sert de cette réforme en profondeur pour inviter les Canadiens et les Canadiennes à venir comparaître devant les députés.

J'incite l'Opposition et tous les députés à se servir de cet instrument. L'amélioration de l'indépendance des pouvoirs, des ressources et des responsabilités des comités permanents de la Chambre, l'influence et l'indépendance des simples députés seraient améliorées à travers le changement des pouvoirs des Comités, des réformes du traitement des projets des simples députés, de leurs représentations au Bureau de la régie interne.

Ce gouvernement avait pris un engagement, plusieurs . . . nous allons y arriver, un engagement de base qui manque peut-être l'allure des manchettes sur huit colonnes et qui vise directement le noyau et la pierre angulaire de notre démocratie, à savoir la Chambre des communes, et c'est avec respect, si vous me le permettez, que j'ai nommé comme premier ministre ce comité tripartite et que j'ai endossé chacune des recommandations et je pense qu'il s'agit là, peut-être pas aujourd'hui, mais avec un certain recul . . . je pense que les parlementaires et les Canadiens vont regarder ce rapport McGrath, et qu'ils vont dire: Voilà, je pense, un premier ministre, un gouvernement et un Parlement qui visaient à l'amélioration de notre système parlementaire, et j'en suis fier, monsieur le Président!

[*Traduction*]

Monsieur le Président, c'est vrai qu'il y a deux ans nous avions fixé comme objectifs la réconciliation nationale, le renouveau économique, la justice sociale et le rayonnement international. Ce sont là des sujets de première importance. Quiconque atteint ces objectifs aboutit à une perspective élevée du Canada. Celui-là fait oeuvre utile pour les Canadiens. Quoi de plus noble que ces quatre principes que nous avons énoncés? Certains estiment, je le concède, que ce programme n'a pas le panache d'une grande société, d'une société juste, d'une nouvelle donne ou d'un pacte juste et équitable. Il n'en représente pas moins un ensemble de réalisations solides et concrètes pour tous les Canadiens.

Des voix: Bravo!

M. Mulroney: Mon très honorable collègue a tout à fait raison de dire que nous devrions examiner de près le résultat de nos efforts. Je suis tout à fait d'accord avec lui. Nous n'avons jamais dit que notre réussite serait parfaite. Durant la campagne électorale, nous n'avons pas promis la perfection. C'était là l'apanage des libéraux. Tout ce que nous avons dit, c'est que nous allions nous appliquer d'une façon sérieuse et soutenue à améliorer autant que possible le sort de tous les Canadiens.

La réconciliation nationale est liée aux relations fédérales-provinciales. Qu'avons-nous fait? Nous avons décidé que les premiers ministres se réuniraient tous les ans; nous avons organisé des réunions trimestrielles avec nos homologues provinciaux pour discuter de commerce extérieur. Pour la première fois, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) a fait en sorte que des représentants provinciaux accompagnent la délégation fédérale aux réunions du GATT en Uruguay.

Des voix: Bravo, bravo!

M. Mulroney: Quant aux accords historiques de développement économique régional, plus de 100 ont été signés. Les gouvernements fédéral et provinciaux ont consacré 4 milliards de dollars à l'élaboration de programmes conjoints: les Accords de l'Ouest, de l'Atlantique et de la Nouvelle-Écosse.

[*Français*]

Le règlement final du problème, règlement ultime du problème éternel de la francophonie—et j'arrive en temps opportun pour en parler davantage—mais un problème qui a perturbé le Québec et le Canada pendant deux décennies parce qu'on disait au Québec: Vous, les francophones du Québec, allez écouter exclusivement les directives d'Ottawa. C'est nous, le gouvernement d'Ottawa, qui allons vous dire quoi faire. Et, conséquence: quasi rupture avec nos relations avec une de nos mères-patries, avec la France. Et le gouvernement que j'ai l'honneur de diriger avec le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) et d'autres ont trouvé une formule non seulement pour régler le problème éternel de la francophonie, mais de le faire dans le respect de l'unité canadienne, et nous avons assisté au premier Sommet de la francophonie et le deuxième aura lieu ici au Canada, à Québec.

[*Traduction*]

Les relations fédérales-provinciales sont très importantes, monsieur le Président. A mon avis, elles sont, dans un État fédéral, le creuset où de grandes choses peuvent se produire: progrès économique, progrès social? Rien ne peut fleurir si la source est empoisonnée. Quiconque ici oserait déclarer qu'il possède les réponses à toutes les questions aurait un sérieux problème. Quiconque vous dit qu'il peut gouverner ce pays en émettant des directives du 24, promenade Sussex, ne comprend rien au Canada. Gouverner est exigeant, gouverner est difficile. La solution facile est d'y aller par voie de directives. La solution facile est de déclarer que tout se passera comme Ottawa le veut et qu'il n'y a pas à revenir là-dessus. La solution plus difficile est de prendre le temps d'écouter, prendre le temps de rencontrer, de comprendre les points de vue de chaque région et de les respecter. Mais cette solution manque de panache. Elle n'attire pas l'attention autant que la manière forte, lorsque l'on impose sa façon de faire. Il faut de la patience, du respect et du doigté. C'est notre façon de faire parce qu'elle donne des résultats avantageux pour le Canada.

Des voix: Bravo!

• (1310)

M. Mulroney: L'autre jour, au cours de sa mission commerciale au Japon, le premier ministre Peterson de l'Ontario déclarait aux investisseurs potentiels qu'au Canada, nous avions instauré un nouveau climat de coopération positif. Je tiens à exprimer au premier ministre Peterson toute ma gratitude pour ces paroles et pour son appui parce qu'ils sont importants dans l'édification du Canada. Ainsi donc, monsieur le Président, nous avons progressé au chapitre des relations fédérales-provinciales.

Le point suivant que nous avons abordé est le renouveau économique. Voici des faits. Mon très honorable ami peut les vérifier s'il n'est pas d'accord. Je pense qu'il reconnaîtra qu'aujourd'hui les taux d'intérêt sont les plus bas qu'ils ont été en huit ans. Tous les taux d'intérêt, du taux préférentiel aux taux du crédit hypothécaire, ont connu une baisse appréciable. Le chômage est à son plus bas niveau depuis cinq ans. Le déficit a baissé pour la première fois en six ans. Les dépenses afférentes aux programmes sont en baisse notable pour la première fois en 40 ans. Il est évident que nous sommes sur la bonne voie. Il est évident que nous faisons ce qu'il faut. Cela manque peut-être d'éclat et de brillant, mais c'est une tâche ingrate, difficile et brutale que de se prendre à bras-le-corps des dépenses publiques galopantes, pour essayer de les ramener . . .

M. Broadbent: Les prendre à bras-le-corps?

M. Mulroney: Je dois dire que lorsque le chef du Nouveau parti démocratique (M. Broadbent) a reconnu l'autre soir que son père était conservateur, j'ai été tenté de le prendre à bras-le-corps.

Des voix: Bravo!

M. Mulroney: Monsieur Crosbie, cela n'est pas interdit par le Code?

M. Broadbent: C'est à Ray qu'il faut le demander maintenant.

[*Français*]

M. Mulroney: Donc, monsieur le Président, au lieu des autres pays . . . le Canada est parmi les 24 principales nations industrielles, celles où l'emploi a augmenté le plus rapidement. L'an dernier, notre économie a atteint un rythme de croissance que seul le Japon est parvenu à surpasser. Contrairement aux autres pays c'est un progrès, je pense, spectaculaire de la part du Canada. Nos concurrents voient maintenant apparaître le profil d'un Canada plus fort. Je pense que nous pouvons tous, à la Chambre, être fiers de ces succès.

[*Traduction*]

Je suppose que si quelqu'un veut savoir comment nous nous en tirons, sans avoir à s'en remettre au gouvernement ou à l'opposition, alors c'est peut-être à nos concurrents qu'il faut s'adresser, ceux contre lesquels nous luttons amicalement sur les marchés mondiaux. D'après le rapport de 1986 du Forum Européen de Management, le Canada est passé en deux ans de la onzième à la sixième place, améliorant ainsi sa compétitivité par rapport aux 24 principaux pays industrialisés.

Des voix: Bravo!

M. Mulroney: Pour ce qui est des attitudes envers le gouvernement, de la stabilité politique et du bien-être général, le Canada est passé en un an de la treizième place à la septième. Pour ce qui est par exemple de secteurs comme celui de la recherche et du développement, qui sont si importants pour le bien-être et pour l'avenir de nos enfants, pour ce qui est des possibilités de développement régional . . .

[*Français*]

Par exemple, dans certaines régions du Québec où la recherche et le développement sont tellement importants ainsi que notre implication avec les universités par le biais d'une collaboration fédérale-provinciale, on se demande comment nos concurrents, qui eux aussi visent la recherche et le développement et la productivité, sont en mesure d'apprécier ce que nous faisons. Alors voilà!

[*Traduction*]

Pour ce qui est par exemple du domaine de la recherche et du développement et de l'adaptation aux nécessités de l'avenir, de notre aptitude à innover et à prévoir, le Canada est passé en deux ans de la quatorzième place à la neuvième, ce qui est une véritable réussite pour le Canada.

Des voix: Bravo!

M. Mulroney: Bon. Peut-être que je me trompe, peut-être que le chef du NPD aurait une opinion moins flatteuse, mais qui sait? Il a dit l'autre jour qu'il avait voté pour des conservateurs 11 fois. Cela m'a un peu inquiété . . . comme nous l'avons vu à Pembina, avec des votes de ce genre, des votes NPD en notre faveur, quand les conservateurs ont une majorité de 232 voix, les NPD crient à la victoire morale et s'en vont satisfaits.

M. Riis: Vous en avez perdu 33 000.

M. Mulroney: Je me méfie.

M. Broadbent: Ne soyez pas si sûr de vous. Rendez-vous dans deux ans.

M. Mulroney: Je veux bien me méfier.

M. Riis: Trente-trois mille voix de fichues!

M. Mulroney: C'est quelqu'un de la Colombie-Britannique qui a parlé? Ai-je entendu la voix d'un socialiste de la Colombie-Britannique? Il devrait être là-bas en train de soutenir la cause.

M. Riis: Comme vous vous l'avez fait à Pembina?

M. Mulroney: Où sont-ils tous, c'est vrai, ces néo-démocrates? Ils doivent être tous là-bas en train de faire du porte à porte en Colombie-Britannique et je pense que ce n'est pas bête. Les types de là-bas en ont grandement besoin.

Voilà donc comment les autres voient et jugent notre performance, d'après des normes internationales objectives et vitales. Comme l'OCDE et comme le FEM l'ont fait voir, quand on nous juge en fonction de critères internationaux objectifs, le Canada est en situation de force et il améliore sa position.

Eh bien, une des choses dont les députés aiment à parler et à reparler avec raison c'est la création d'emplois. Nous en avons créé 560,000 depuis que nous sommes arrivés au pouvoir.

Des voix: Bravo!

M. Mulroney: Et ce qui est non moins important—et c'est là un indice des divergences fondamentales entre nos approches—85 p. 100 de ce nombre sans précédent d'emplois sont des emplois à plein temps, tandis que du nombre infime d'emplois créés par nos prédécesseurs seulement 19 p. 100 étaient des emplois à plein temps. C'est la différence fondamentale entre l'attitude du gouvernement conservateur et celle du gouvernement libéral.

Un point également important et compatible avec notre engagement c'est que 318 000 des emplois créés sont allés à des femmes. C'est un fait qu'il convient également de signaler.

Des voix: Bravo!

M. Mulroney: Je ne perdrai pas de temps à relever les observations faites par le chef du NDP ou le chef de l'opposition, mais je voudrais simplement signaler à ceux qui entendront les critiques ainsi que les prédictions funestes qui nous sont adressées aujourd'hui que lors de la présentation de nos budgets et de nos états financiers, le chef du NPD avait déclaré que les modifications que proposerait le premier ministre se traduiraient incontestablement par une perte nette de 50 000 à 100 000 emplois durant la prochaine année financière. Une fois encore le chef néo-démocrate s'est trompé. Nous avons créé des emplois.

Le chef de l'opposition avait dit que le budget de mai 1985 nous coûterait 125 000 emplois. Non seulement n'avons-nous pas perdu 150 000 emplois, ni 50 000 ni 75 000, mais nous avons créé plus de 550 000 nouveaux emplois au Canada, et cela constitue à mon avis une bonne nouvelle pour tous les députés.

Des voix: Bravo!

• (1320)

[*Français*]

M. Mulroney: Dans le domaine de la politique sociale . . . Lorsque je parle de la politique sociale pour nos concitoyens et de la qualité de vie pour notre pays, nous allons maintenir, bien sûr, nos programmes sociaux qui sont pour nous tous un acquis, le fruit d'un consensus social, ils font partie intégrante du tissu même de notre société.

Nos programmes peuvent être améliorés et ajustés pour répondre à de nouvelles exigences, bien sûr. Le problème, si on veut être raisonnable et sérieux, réside toujours dans le fait de trouver l'argent pour assurer le financement de ces programmes. Ce n'est pas facile. Si on imprime de l'argent, il y a un impact direct sur la dette et sur l'inflation. Si on coupe, il y a des problèmes sociaux également. Si on emprunte, on est en train d'hypothéquer davantage notre jeunesse. Il s'agit d'un dilemme complexe et difficile pour n'importe quel gouvernement.

Et nous essayons de procéder en élargissant notre base économique en créant davantage d'emplois, en créant assez d'emplois pour que le nombre de cotisants augmente à mesure qu'augmente celui des bénéficiaires.

Parce que je peux dire ceci, monsieur le Président, que les Canadiens et les Canadiennes de l'après-guerre qui ont bâti le Canada moderne ont droit à cette tranquillité d'esprit, à cette sécurité financière et ils l'auront.

Durant notre campagne électorale, nous avions parlé également des femmes, et le discours du trône reflète toute une gamme de possibilités, je pense, remarquables, en faveur de la justice finalement pour la condition féminine.

Mais nous avions mentionné également que nous allions doubler tout simplement un élément d'un programme très vaste en faveur des femmes, que nous allions doubler durant notre premier mandat le pourcentage des postes occupés par des femmes dans les commissions, les agences et les conseils fédéraux, et je l'ai ajouté par la suite aux postes de sous-ministres dans la haute Fonction publique du Canada. Je peux vous dire que l'objectif de doubler est presque atteint, et durant notre mandat, nous allons en faire davantage. Lorsque vous examinez notre dossier, dans l'espace de deux ans nous avons déjà dépassé nos prédécesseurs et on s'en va pour établir des records dans ce domaine vital.

[*Traduction*]

Dans le domaine de la justice sociale, nous essayons tous de bâtir une société qui soit plus tolérante et plus humanitaire. Il y a des nouvelles importantes à cet égard. Au Canada, nous le savons, les nouvelles importantes ne font pas toujours les manchettes. Mais, l'année dernière, le revenu moyen des familles canadiennes a augmenté en termes réels pour la première fois depuis 1980, et la proportion des familles à faibles revenus a diminué pour la première fois depuis 1980. Ce n'est pas là un miracle, c'est un solide progrès.

Des voix: Bravo!

M. Mulroney: Nous avons essayé également de pourvoir aux besoins des hommes et des femmes qui ont si bien servi notre pays—nos anciens combattants. Je rends hommage au ministre des Affaires des anciens combattants (M. Hees) qui accomplit pour eux un travail remarquable.

Des voix: Bravo!

M. Mulroney: Attendez de le voir à ce poste dans 10 ou 15 ans. Il s'améliore de jour en jour. Grâce au ministre, les demandes de pension sont maintenant traitées en moitié moins de temps qu'il n'en fallait auparavant, et la proportion des décisions favorables a doublé. Les anciens combattants et leurs conjoints bénéficient de prestations accrues. Les limites d'âge pour les enfants à charge sont reculées et l'aide aux études pour les orphelins admissibles a augmenté. Nous avons pris des dispositions financières plus généreuses pour les anciens prisonniers de guerre. Nous avons donné plus d'ampleur au Programme des anciens combattants qui avancent en âge, de telle sorte que 18 000 anciens combattants de plus y sont devenus admissibles. Je me permets de dire, monsieur le Président, que je rends ici hommage non seulement au ministre, mais à ses états de service pour le Canada en temps de guerre également.

Des voix: Bravo!

M. Mulroney: Tous les veufs et toutes les veuves âgés de 60 à 64 ans ont maintenant droit aux allocations de conjoint. Un programme d'adaptation des travailleurs âgés est en cours de négociation avec les gouvernements provinciaux. Voilà quelques-unes des mesures sociales et plus humanitaires que nous préconisons.

Notre quatrième effort, non moins important étant donné la valeur de nos traditions canadiennes, portait sur notre recherche d'un internationalisme constructif qui nous incite à orienter notre politique étrangère conformément à nos traditions inestimables, dont se sont inspirés d'anciens premiers ministres et ministres des Affaires extérieures pour façonner cette réputation mondiale que nous nous efforçons de valoriser.

Par exemple, pour ce qui est du secours accordé à l'Afrique, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a donné le ton au Canada et dans les pays occidentaux en prenant des engagements—avec l'aide des médias et d'autres il est vrai—mais je suis heureux de dire que la réaction au Canada a été remarquable. C'est un hommage rendu aux qualités de chef manifestées par le secrétaire d'État aux Affaires extrieures et à l'ambassadeur Lewis à l'ONU lors de la session extraordinaire de l'ONU sur l'Afrique.

Des voix: Bravo!

M. Mulroney: Nous avons accru notre apport à l'OTAN en Europe. Nous avons accepté de nouvelles responsabilités pour le maintien de la paix au Sinaï. Le Canada a enfin été admis au Groupe des Sept à Tokyo. Par après, un professeur réputé de Harvard faisait remarquer dans sa chronique du *Toronto Star* que le Canada avait remporté une importante victoire économique. Il ajoutait que la création du Groupe des Sept pouvait constituer l'événement le plus important sur le plan international depuis la conférence de Bretton Woods en 1944. Je voudrais remercier Tom Axworthy à ce sujet.

Des voix: Bravo!

M. Mulroney: Dans sa famille, Tom a toujours eu la réputation d'être un homme sensé et raisonnable. Faites-lui confiance, cela vous portera chance.

A propos de la situation en Afrique du Sud, depuis Nassau jusqu'à Londres, le Canada a joué un rôle constructif et énergique suivant l'exemple fourni par le très honorable John Diefenbaker. Nous avons poursuivi la lutte contre l'apartheid. Nous avons lutté au nom de tous les Canadiens contre le racisme, contre l'idée que si vous être noir vous êtes inférieur. C'est fondamentalement inadmissible au Canada et nous continuerons à nous y opposer.

Des voix: Bravo!

M. Mulroney: Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a énoncé notre position ici et à l'ONU, à Londres, à Nassau et autour du monde, et grâce à nos convictions nous parviendrons à triompher. Le Canada n'a jamais accepté ni n'acceptera jamais qu'un mal issu d'un principe politique puisse avec le temps devenir légitime. Au contraire, nous professons que les habitants de l'Afrique du Sud qui ne sont pas de race blanche sont opprimés depuis des années. Cette oppression et cette corruption de la notion de démocratie doivent prendre fin et le Canada appuie tous ceux qui travaillent à cette fin.

Des voix: Bravo!

[*Français*]

M. Mulroney: Nous voulons jouer un plus grand rôle dans les affaires internationales. On l'a fait, je pense, avec la Francophonie, ayant trouvé une formule avec le gouvernement du Québec et du Nouveau-Brunswick et d'autres, ce qui a enfin permis à la riche dimension française de notre personnalité canadienne de rayonner à l'occasion d'un premier sommet de la Francophonie. Nous voulons jouer un plus grand rôle dans les affaires internationales, mais un rôle qui soit réaliste, à la mesure du rang qu'occupe le Canada dans le monde. Nous voulons renforcer nos liens avec les organismes internationaux où nous jouons un rôle, je pense, important, le Commonwealth, les Nations Unies, pour continuer de lutter contre l'apartheid, et dans la Francophonie nous voulons continuer d'affirmer notre dimension indispensable qui est francophone, à l'OTAN, d'honorer nos engagements de défense et à l'OCDE et au Sommet économique, nous comporter en partenaires loyaux pour faire accepter la libéralisation des échanges.

[*Traduction*]

A la première commission de l'Organisation des Nations Unies sur le contrôle des armements, une importante résolution concernant la vérification des accords de désarmement a été adoptée pour la toute première fois. C'était une résolution canadienne. Ce mois-ci, le Canada va accueillir un symposium international sur l'amélioration des techniques de vérification des essais nucléaires. Les rencontres que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a eues autour du monde, les rencontres que j'ai eu l'honneur d'avoir avec le président Reagan, avec les chefs de l'OTAN et avec le secrétaire Gorbatchev, répondaient à la conviction que notre Parlement et tous les parlements du monde ne sauraient avoir de plus grand objectif que la réalisation d'une paix durable. Nos enfants et ceux du monde entier exigent des parlementaires qu'ils ne s'arrêtent pas avant d'y être parvenus.

Des voix: Bravo!

M. Mulroney: Voilà brièvement résumés les résultats de deux ans de labeur et d'effort. Nous n'avons pas atteint à la perfection, mais les faits sont là et les Canadiens en jugeront. Ils se demanderont quel effort nous avons consenti, comment nous avons su nous y prendre et si nous avons réussi, et ils se prononceront. Car c'est de cela qu'il s'agit.

Au cours des deux, trois, quatre, cinq ou six ans à venir, nous allons poursuivre notre travail. Il y a des questions d'urgence qui mobilisent notre attention dans l'immédiat absolu. Par exemple, les problèmes de l'agriculture canadienne. Je ne pense pas qu'il y ait eu de gouvernement ces dernières années qui se soit montré si sensible aux besoins de l'agriculture canadienne. Nous savons que nos producteurs céréaliers viennent de subir un double coup: chute des prix internationaux des denrées, et subventions injustes d'autres pays producteurs. Le gouvernement du Canada a doublé le montant des avances en espèces prévues par la loi sur le paiement anticipé des récoltes. Nous avons modifié la Loi de stabilisation concernant le grain de l'Ouest de façon que les versements puissent être effectués avant les semailles du printemps, époque où les agriculteurs en ont le plus besoin. Nous avons promis de réduire la taxe sur les carburants agricoles et nous l'avons fait.

• (1330)

Le gouvernement du Canada sait que les agriculteurs canadiens comptent sur Brian Mulroney et sur le gouvernement du Canada pour vendre leur grain et, par Dieu, nous allons le faire! Voilà pourquoi nous avions le plaisir de signer hier avec l'Union soviétique un accord quinquennal portant sur la vente de 25 millions de tonnes de blé et de grain de provende étalée sur les cinq prochaines années. Voilà la réponse aux problèmes de l'ouest du Canada.

Des voix: Bravo!

M. Mulroney: Les producteurs céréaliers du Canada sont durement atteints sans l'avoir mérité. Nous avons toujours dit que le Canada était un pays qui respecterait et récompenserait la productivité. Notre classe agricole est devenue un des secteurs les plus productifs de notre société, grâce à l'attachement et au labeur de nos agriculteurs, et elle se trouve maintenant pénalisée sans l'avoir mérité. Loin d'être récompensée de sa productivité, elle est pénalisée. Elle est éprouvée sans avoir commis de faute.

C'est la guerre des subventions agricoles, et nous sommes en train de chercher à la résoudre pour le long terme. Mais, en attendant, les agriculteurs ont besoin d'être aidés tout de suite. Je suis heureux d'annoncer aujourd'hui que nous allons collaborer étroitement, au cours du mois qui vient, avec le premier ministre Devine et les autres gouvernements provinciaux pour mettre au point un programme efficace d'aide financière qui donne des liquidités aux producteurs céréaliers du Canada. Suivant les premières estimations, l'aide nécessaire se situera autour de un milliard de dollars.

Des voix: Bravo!

M. Mulroney: Nous avons déjà entrepris la tâche nécessaire de définir l'ampleur du problème et nous la poursuivrons au cours des jours et des semaines à venir. Nous travaillerons en étroite collaboration avec les gouvernements provinciaux et les organismes agricoles pour mettre au point un programme d'aide approprié.

Nos coffres ne sont pas assez profonds ni assez bien garnis pour nous permettre de concurrencer les subventions accordées aux agriculteurs de l'Europe de l'Ouest et des États-Unis. C'est exactement ce qui se passe. C'est la situation qu'ont dénoncée le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) à Tokyo et le ministre d'État chargé de la Commission canadienne du blé (M. Mayer) à Cairns, en Australie, comme nous l'avons dénoncée l'autre jour à Vancouver et à Edmonton devant les organismes agricoles. Ils savent fort bien que cette guerre pourrait vider les coffres des deux concurrents et ruiner le principe de la libéralisation des échanges dans le monde si on la laissait continuer sans rien faire. Cette façon injuste de saper les marchés traditionnels et de subventionner les agriculteurs pour produire des denrées pour lesquelles il n'y a pas de marché et à un coût que personne ne peut se permettre doit cesser. Cela est inacceptable. Tel est le problème que le secrétaire d'État s'emploie si efficacement à résoudre à long terme. Nous agissons sur ces deux fronts et nous essayons de concert avec d'autres pays d'apporter une solution définitive à ce problème extrêmement complexe et démoralisant. Mais, à court terme, je dis aux agriculteurs de l'Ouest et aux agriculteurs en général qu'ils ont fait des sacrifices, qu'ils n'ont rien fait de mal et que nous ne les laisserons pas payer la note pour un problème qui échappe à leur contrôle et qu'ils n'ont pas créé pour commencer.

Des voix: Bravo!

M. Mulroney: Nous avons également pris des mesures concernant l'industrie énergétique de l'Ouest. Nous avions pris des engagements très précis au cours de la dernière campagne électorale. Je demande à la population de les examiner objectivement. Nous avions promis de démanteler le Programme énergétique national, et nous l'avons fait. Nous avions promis de supprimer la rétrocession de 25 p. 100, et nous l'avons fait. Nous avions promis d'abolir la TRPG, et nous l'avons fait. Nous nous étions engagés à défendre les intérêts de l'Ouest dans le domaine de l'énergie, et nous nous y sommes employés. Je suis persuadé que grâce à tout cela et à l'esprit de collaboration qui existe entre le gouvernement de l'Alberta, le gouvernement du Canada et les représentants du secteur énergétique, ce dernier reprendra de l'essor et connaîtra des jours meilleurs dans l'ouest du Canada. Ce secteur redeviendra le moteur de la croissance qu'il a déjà su être.

Nous accordons beaucoup d'importance aux valeurs familiales et à l'institution même de la famille. Les instruments auxquels nous avons eu recours vont des réformes juridiques aux mesures fiscales destinées à protéger les parents et les enfants et à assurer la sécurité du revenu. Dans le cadre du programme de politique sociale que nous nous sommes fixé, nous consoliderons le système de programmes sociaux jusqu'ici mis en oeuvre au Canada.

[*Français*]

La famille canadienne est la pierre angulaire de toute initiative sociale qui se respecte. La famille canadienne sera défendue dans ce Parlement par ce gouvernement en tout temps et en toute circonstance.

[*Traduction*]

Dans une société en évolution, il convient, pour régler les problèmes sociaux, d'adopter des solutions novatrices. Compte tenu du nombre croissant des familles dont les deux parents travaillent, il n'est que logique que nous, les parlementaires, prenions des dispositions relatives à la garde des enfants. La vie familiale étant de jour en jour davantage compromise, il est du devoir du gouvernement d'intervenir. Voilà pourquoi pendant la session en cours, nous proposerons des mesures pour faire échec à la pornographie, à la violence faite aux enfants, et à l'abus des stupéfiants et de l'alcool. Je sais que j'ai fait froncer les sourcils de certaines gens élégants quand j'ai soutenu que le problème de l'abus des stupéfiants et de l'alcool était épidémique. Comme l'a rappelé M. Bob Lunney, le chef de police d'Edmonton, quiconque n'est pas convaincu que la toxicomanie a atteint des proportions épidémiques dans sa ville vit dans un autre monde.

Je me demande comment qualifier le problème autrement quand on sait que la vente illicite de stupéfiants est florissante et rapporte quelque 10 milliards de dollars par an, que la valeur totale des stupéfiants saisis par le service national des douanes en 1985 a augmenté de 142 p. 100 par rapport à l'année précédente, que les saisies de stupéfiants effectuées lors des six premiers mois de 1986 ont dépassé de 90 millions la

valeur totale des saisies faites en 1985, que le taux d'inculpation des usagers de cocaïne a doublé de 1980 à 1984, et enfin que les nouvelles drogues dangereuses comme le «crack» sont choses courantes aux États-Unis et sont déjà en vente partout au Canada. Peu m'importe l'opinion de certains dandys, je vous dis moi que les stupéfiants et l'alcool posent un problème sur les lieux du travail, dans les cours d'école et dans les rues, et que le moment est venu pour le Canada de reconnaître la gravité du problème.

Nous interviendrons dans un certain nombre de domaines, notamment l'éducation et les sanctions. Il faut faire baisser tant l'offre que la demande. Nous devons tous, en notre qualité d'hommes publics, donner l'exemple, tant dans nos localités qu'au niveau de la nation entière.

Nous faisons également face à des défis sociaux, notamment la question de la garde des enfants, des femmes battues, de l'abus des drogues, des enfants disparus, de l'agression sexuelle des enfants et de la pornographie. J'ai été sidéré d'entendre le chef du Nouveau parti démocratique prétendre qu'il n'y avait rien de nouveau, rien d'important dans le discours du trône, alors qu'en fait, j'ai entendu, sauf erreur, un analyste affirmer que si le gouvernement est en mesure de donner suite à ce discours et de trouver l'argent pour un certain nombre de ces programmes, il a manifestement mis le doigt sur les problèmes les plus graves qui affligent la société canadienne, la famille canadienne et les femmes canadiennes. Selon cet analyste, il serait remarquable de réaliser ce programme, du moins en partie, et le Canada en bénéficierait énormément.

[*Français*]

Mais il nous reste beaucoup à faire dans d'autres domaines, monsieur le Président: les petites entreprises et l'«entrepreneurship», la science et la technologie—et il en a été question encore, je pense, de façon pratique dans le discours du Trône—la compétitivité, la réduction du déficit, la réforme fiscale, les stratégies ayant trait au commerce international, l'initiative commerciale, les États-Unis au Canada, et le développement régional.

[*Traduction*]

Nous avons parlé de souveraineté dans l'Arctique et de développement régional. Le gouvernement du Canada, au nom des Canadiens, affirme tout simplement que l'Arctique canadien appartient seulement au Canada et qu'il prendra les mesures voulues pour s'assurer de faire respecter cette souveraineté. Nous sommes conscients de la difficulté de la tâche. Nous savons qu'il s'agit d'une immense région et que pour affirmer sa souveraineté, il lui faut faire sentir sa présence. Le Canada commencera donc par construire l'un des plus puissants brise-glace du monde, afin de faire valoir nos droits souverains sur le Grand Nord et de contribuer à sa mise en valeur.

• (1340)

Par les autres mesures envisagées, il y aura l'accroissement de la recherche sur les conditions polaires, les manoeuvres dans l'Arctique et la création d'un parc national.

[*Français*]

Dans le domaine du développement régional, les gouvernements fédéraux appliquent depuis trop longtemps les politiques à leur propre manière. Le résultat: des délais interminables, des attentes indues, une montagne de frustrations et probablement bien des bonnes occasions de ratées.

[*Traduction*]

L'amélioration de la procédure de prise de décisions est une façon d'y parvenir. A cette fin, il faut donner davantage de responsabilités et de pouvoirs à nos représentants qui travaillent et vivent, par exemple, dans la région de l'Atlantique. Nous sommes tombés sur une situation à laquelle, j'en suis persuadé, mon collègue, le chef de l'oppostion officielle (M. Turner) a déjà été confrontée, lorsqu'il détenait ce portefeuille. Nous avons mis en oeuvre un programme relatif à la Caisse d'Entreprise Atlantique il y a quelques mois. Il y a quelques semaines, au Cabinet, lorsque je me suis renseigné comme d'habitude sur le déroulement de ce programme, sur la façon dont il aidait les petites entreprises de la région, on m'a dit—et c'est le genre de problèmes qui dépassent les considérations partisanes et doivent être réglés—que le chef d'une petite entreprise de la région de l'Atlantique qui cherchait à obtenir ce genre d'aide, afin de créer des emplois, s'est fait répondre qu'il avait besoin de 14 signatures de 14 niveaux différents de gouvernement, avant de pouvoir obtenir l'argent nécessaire à la création de quelques emplois à Chatham, au Nouveau-Brunswick. Ce sont ces chinoiseries administratives qui nuisent irrémédiablement au développement régional. Il faut laisser aux gens des régions concernées le soin de décider ce qui leur convient le mieux.

Ce sont, à mon avis, des problèmes de souplesse et d'accessibilité et un manque de pouvoirs au niveau local pour ce qui est de la réalisation de divers projets, qui nuisent au développement régional. Afin de remédier à cette situation nous fondons nos espoirs dans cette région et ailleurs sur une agence chargée de coordonner toutes les initiatives fédérales de développement dans la région atlantique. Je sais que ce n'est pas la première du genre. Je sais qu'il y a eu d'autres tentatives. On y a englouti beaucoup d'argent et elles ont échoué, nous le reconnaissons sans le moindre sectarisme. Si l'argent était la solution du problème, il n'y aurait plus chez nous le moindre chômeur. Si les autres organismes avaient obtenu les résultats espérés, les provinces de l'Atlantique connaîtraient la prospérité. Si les méthodes traditionnelles avaient eu du bon, tous les Canadiens seraient au travail. Le député de Restigouche (M. Girard) vient tout juste de nous dire que dans sa propre circonscription, de 20 à 25 p. 100 des travailleurs n'ont pas d'emploi et désespèrent d'en trouver.

[*Français*]

Mais il n'y a aucun espoir dans le nord du Nouveau-Brunswick. Oui, mais ce ne sont pas les fonctionnaires qui manquent. Ce ne sont pas les programmes, ce n'est pas l'affectation de l'argent, ce n'est pas de la malhonnêteté, c'est l'absence de compréhension que les meilleurs résultats vont provenir des régions elles-mêmes en collaboration avec les provinces, les municipalités, les intervenants sociaux, et le gouvernement fédéral n'est pas un gouvernement fédéral qui dit:

[*Traduction*]

Vous allez le faire à notre façon. Le gouvernement fédéral va maintenant dire: «Trouvons une façon ensemble. Prenez l'initiative. Nous allons créer l'atmosphère et collaborer avec vous pour créer des emplois».

Je sais que l'un des défis les plus formidables que notre pays devra relever est celui des échanges commerciaux. C'est un immense défi pour nous et tout autant pour le chef de l'opposition officielle et pour son critique dans le domaine des relations commerciales, le député de Winnipeg—Fort Garry (M. Axworthy). Mais c'est important. Le Canada est un pays à vocation commerçante. Nous exportons près de 30 p. 100 de tout ce que nous fabriquons, alors que les États-Unis et le Japon n'en exportent eux-mêmes que 10 et 15 p. 100 respectivement. Nous sommes le seul pays industrialisé important qui ne puisse compter sur un marché intérieur de 100 millions d'habitants. On nous dit que nous allons perdre notre culture. Cela, il faudrait l'expliquer à Charles de Gaulle. S'imagine-t-on que Charles de Gaulle . . .

[*Français*]

. . . le président de la République, le grand défenseur de la francophonie et de la France universelle . . .

[*Traduction*]

. . . aurait entraîné la France dans un marché commun, dans un bloc de libre-échange, s'il avait eu le moindre doute quant à la survie de la langue et des traditions françaises? Sûrement pas. La culture et la fierté du Canada sont suffisamment solides pour survivre sur le marché international, créer des emplois chez-nous et renforcer notre identité. Nous ne craignons pas d'affronter la concurrence des meilleurs. Notre marché intérieur, nous le savons, n'est pas assez grand pour fournir tous les emplois dont nous avons besoin.

En tant que gouvernement, nous sommes parvenus à réduire le niveau de chômage, mais pas assez. Comment allons-nous y parvenir? Le commerce extérieur n'est pas une abstraction. Ce n'est pas une vague théorie dont un quelconque professeur pourrait traiter confusément à l'émission *The Journal*. Le commerce extérieur crée des emplois. Le commerce extérieur est le fruit des investissements, tant étrangers que nationaux. Il favorise la productivité et nous rend plus compétitifs.

Il nous renforce et nous ouvre l'accès de nouveaux marchés. Il favorise la diffusion des nouvelles techniques. Il accroît les liquidités des entreprises. Par ailleurs, le réinvestissement des bénéfices favorise également la création d'emplois. Le commerce extérieur est la clé de nouveaux emplois.

Il n'y a là rien d'exclusif. Il n'est pas question d'établir des relations commerciales avec les États-Unis à l'exclusion des autres pays du monde. Bien au contraire, nos efforts de rapprochement avec le Japon, les pays du Pacifique, la Chine, la Corée, et d'autres pays du monde, et grâce notamment à l'impulsion donnée par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures aux réunions du GATT, démontrent que nous avons adopté la double voie des initiatives internationales et multilatérales dans le cadre du GATT, où nous espérons favoriser la libéralisation du commerce international et créer de nouvelles ouvertures, et d'un nouvel accord avec notre principal partenaire commercial dont le marché le plus dynamique et le plus riche du monde se trouve à notre porte. Nous soutenons pouvoir conclure une bonne affaire qui sera profitable pour le Canada et qui donnera aux jeunes Canadiens de nouvelles chances de croissance et d'emploi.

Laissons le timoré et le craintif se faire du mauvais sang. Laissons les dire que le Canada ne peut pas être compétitif sur les marchés internationaux. Laissons les parler du protectionnisme qu'ils souhaitent voir instaurer ici. «Protégez-nous, disent-ils, nous ne sommes pas assez gros. Protégez-nous des méchants de l'extérieur. Donnez-nous les moyens de protection. Élevons des barrières tarifaires.» C'est là le langage des faibles et de ceux qui ne se soucient guère du Canada. Je vous l'affirme, monsieur le Président, les Canadiens sont compétitifs. Les Canadiens sont courageux. Les Canadiens osent et je vous le dis, monsieur le Président, lorsque l'on écrira l'histoire d'aujourd'hui, il faudra bien préciser qui étaient ceux qui osaient et ceux-là seront ceux qui avaient confiance en leur pays, le Canada, et en eux-mêmes.

Nous entreprenons également une réfonte du régime fiscal. Nous désirons un sytème plus équitable et plus facile à comprendre.

• (1350)

[*Français*]

Et dans le domaine de la Constitution, nous avons commencé les préparatifs en vue d'une nouvelle ronde de pourparlers qui pourrait amener le Québec à signer finalement notre Constitution, dans des conditions tout à fait acceptables. Nous sommes tous d'accord pour dire qu'il s'agit là d'une grave lacune dans notre vie nationale, et il faut y voir. La Constitution est le contrat social suprême de notre nation, le marché conclu, en fait, par les Pères de la Confédération. Nous avons tous l'obligation, que j'accepte volontiers pour ma part, de convaincre les premiers ministres de recevoir avec sympathie et souplesse les revendications du Québec.

Nous n'allons pas—et d'ailleurs je l'ai mentionné dans mon discours à Sept-Îles, je le mentionne sans arrêt depuis—nous n'allons pas rouvrir . . . et le premier ministre du Québec est parfaitement d'accord avec moi. Il faut procéder avec prudence et le sénateur Murray, le ministre Murray, de concert avec le ministre Rémillard, est en train justement de travailler, je pense, de façon productive dans ce sens-là. Et nous n'allons pas rouvrir le dossier constitutionnel, à moins qu'il y ait une chance raisonnable de mener à bonne fin les négociations entre toutes les parties en cause et il ne fait nul doute, ultimement, il va falloir que le Canada trouve une formule acceptable au Québec et au Québec d'aujourd'hui. C'est une province différente, bien sûr! Nous avons des racines différentes, une culture qui est différente, la langue française qui est non seulement différente . . . heureusement, parce que c'est une langue qui complète notre personnalité canadienne.

Alors il faut que les premiers ministres qui sont maintenant impliqués fatalement dans le jeu constitutionnel, dans les négociations, envisagent cette nouvelle formule de façon positive, avec souplesse puis avec générosité, parce que je pense que tous les députés de cette Chambre seraient d'accord pour dire que nous avons une obligation forte, noble et même morale d'essayer de trouver une formule convenable qui permettrait enfin au Québec de se joindre définitivement à la famille canadienne.

[*Traduction*]

Au nom de tous mes collègues du gouvernement et au nom de notre parti, je voudrais dire quelque chose qui, je le suppose, vous apparaîtra évident. Jamais mon parti, ni mon gouvernement, n'avons prétendu détenir le monopole de la vertu ou de

la sagesse. Je suppose que c'est évident. Nous sommes arrivés au pouvoir avec, comme nous l'avons dit à l'époque, nos imperfections. Nous n'avons pas demandé de mandat à vie; et je suppose qu'il est un peu probable que nous en obtenions un. Cependant, chaque jour, nous travaillons d'arrache-pied pour améliorer le Canada. Nous sommes les gardiens de choses qui tiennent à coeur aux Canadiens, des aspirations d'une génération pour la suivante. Le discours du trône de notre gouvernement, tout comme les projets de loi que l'éminent vice-premier ministre (M. Mazankowski) présentera à la Chambre, ne vise qu'un seul objectif, celui d'édifier un Canada plus fort, plus juste, plus uni, afin de relever les grands défis du siècle prochain.

Notre programme de renouveau se veut un instrument de changement, de rattrapage du temps perdu, de reconstruction de notre économie et de nos régions, qui vise à stimuler la compétitivité, la productivité et le progrès technique et à élargir nos perspectives commerciales. Le gouvernement ne se contentera pas davantage d'une démarche médiocre que d'un Canada médiocre. Nos réalisations montrent bien ce que nous pouvons faire, nous, les Canadiens—mise en valeur du Nord, consolidation des régions, construction de nos villes, mise au point de technologies et de systèmes de communications dans l'intérêt de tous les Canadiens.

Le Canada doit continuer sa croissance pour être en mesure de prêter main forte à ceux qui en ont besoin. Telle est la nature de notre civisme. Nous ne fermons pas la porte aux gens; nous leur venons en aide. Les nouvelles industries et technologies dont le Canada doit se doter devront faire disparaitre les vieilles tendances des disparités régionales et des inégalités sociales, de sorte que la région de l'Atlantique, le Nord et l'Ouest jouissent d'un potentiel économique aussi brillant que celui qui caractérise actuellement l'Ontario et d'autres régions du pays. Nous sommes heureux que le centre du Canada jouisse d'une telle prospérité.

Je suis convaincu que nous pouvons aller plus loin en travaillant ensemble, que nous soyons patrons ou ouvriers, hommes de science, agriculteurs ou travailleurs forestiers, et que nos industries sont prêtes à relever les défis qui seront les nôtres.

[*Français*]

J'ai mentionné, monsieur le Président, et je l'affirme sans hésitation, que nous ne sommes pas en possession tranquille de la vérité. Nous savons que nous pouvons compter sur les plus formidables ressources qui soient: les Canadiens eux-mêmes. Avec eux nous allons bâtir un pays plus uni, plus fort, plus juste, plus audacieux dans ses idéaux et plus courageux dans sa démarche pour les atteindre.

[*Traduction*]

En créant la richesse nouvelle dont le pays a besoin, nous allons élargir les espoirs et les idéaux d'un nouveau Canada que nourrissent nos concitoyens. Je parle du régime de soins médicaux qui nous protège quand nous sommes malades, du régime social qui nous soutient dans les temps difficiles, des paiements de péréquation qui font en sorte que jamais une région défavorisée du Canada ne sera inférieure aux autres, d'un engagement à la cause des femmes qui méritent un traitement équitable, ainsi qu'à la cause des nouveaux venus sur nos rives qui ne méritent rien de moins.

En ces dernières années de notre siècle, nous aspirons, comme tous les députés, j'en suis sûr, à l'avancement dans la technologie des soins de santé qui promet le contrôle des maladies et le soulagement de la souffrance et des maux qui affligent tant de personnes ici et partout dans le monde. Nous aspirons à nous donner les moyens d'engager un mouvement en vue de nourrir les affamés du monde, d'éliminer la pauvreté et le racisme de la planète. Nous aspirons à l'unité du monde dans ses efforts pour l'exploration et l'utilisation de l'espace. Dans notre discours du trône, nous parlons de la volonté du Canada de jouer un rôle encore plus important dans la poursuite pacifique de l'espace. Nous aspirons à une meilleure qualité de la vie, à un environnement plus sain, à la renaissance des arts et des connaissances. Nous recherchons un terme à l'escalade des armements, et nous aspirons à l'établissement d'une paix plus durable.

Nous nous engageons dans une entreprise nationale en vue de préparer notre pays au monde nouveau du XXIe siècle. Cette aventure égale en importance et en éclat le premier défrichement de nos contrées sauvages, la construction de la longue route d'acier, la conquête de l'ouest du Canada ou l'édification du centre du pays. Comme toutes les grandes entreprises, celle-ci exigera du renoncement, une détermination à toute épreuve et une image nette du but à atteindre.

Comme un ancien premier ministre et membre distingué de cette Chambre, le très honorable John Diefenbaker, l'a exprimé, il y a plus de trente ans:

> Nous n'avons d'autre amour que le Canada, d'autre but que sa grandeur, d'autre aspiration que l'unité du Canada de l'Atlantique au Pacifique.

Des voix: Bravo!

M. Riis: Monsieur le Président, les chefs des trois partis ont tenu des discussions et vous constaterez que, comme par le passé, nous sommes d'accord pour laisser au chef du Nouveau parti démocratique le temps de terminer son discours malgré ce qui a été convenu au sujet de la durée des discours.

M. le Président: Le député propose que le député d'Oshawa (M. Broadbent) puisse prolonger son discours au-delà de la durée prévue. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, tout d'abord, j'ai entendu le premier ministre (M. Mulroney) citer, au début de son discours, des commentaires favorables émanant de l'étranger au sujet de la performance du gouvernement canadien. Il a ensuite cité nul autre que Tom Axworthy du *Star*, de Toronto. Je tiens à signaler au premier ministre que la dernière fois que j'ai entendu quelqu'un s'appuyer uniquement sur des sources étrangères et Tom Axworthy pour vanter le gouvernement canadien, il s'agissait de Pierre Elliott Trudeau, juste avant les élections de 1979. Je doute que l'orientation de sa pensée contribue beaucoup à la longévité de son gouvernement. Je voudrais maintenant en revenir au sujet qui nous intéresse, c'est-à-dire au débat sur le discours du trône que nous avons entendu ici, à Ottawa, il y a deux jours.

• (1400)

Les Canadiens ont entendu alors, et aujourd'hui encore, les mots «réconciliation nationale», «justice sociale» et «renouveau économique». Non seulement le premier ministre a encore

répété ces mots à la Chambre aujourd'hui, mais il a dit qu'il s'agissait d'objectifs louables pour le Canada. Je tiens à dire que mon parti les considère également comme des objectifs fort louables. Et si nous faisions un sondage sur les opinions de l'homme de la rue, les Canadiens seraient d'accord.

[*Français*]

Si on discute sur ces mots avec les francophones dans la province de Québec ou les gens qui demeurent en Colombie-Britannique, tout le monde sera d'accord sur ces objectifs du gouvernement canadien.

[*Traduction*]

Néanmoins, si l'on va au-delà des beaux principes sur lesquels chacun peut tomber d'accord, quelle que soit son affiliation politique, il faut examiner la substance des détails qui doivent donner corps à ces objectifs louables. Si l'on cherche dans le discours du trône quelque chose de concret pour satisfaire le citoyen ordinaire, on verra qu'il n'y a rien.

J'en reviens à certains commentaires favorables que je désire faire à propos du gouvernement sur le plan des affaires étrangères, de la réconciliation et des relations avec les provinces. Dans ce contexte, je tiens à dire au premier ministre que je reconnais m'être trompé dans mes prévisions au sujet de la création d'emplois. Je peux dire que le gouvernement n'a pas fait que des mauvaises choses. Cependant, si l'on songe aux préoccupations majeures du Canadien moyen, homme ou femme, jeune ou vieux, si l'on cherche le détail de ce qui devrait donner corps à ces objectifs généraux dans le discours du trône, on reste vraiment sur sa faim.

Prenons l'emploi. Il n'y a aucun engagement concret concernant des niveaux de réalisation d'emplois ou de diminution du chômage. Il n'y a pas d'objectifs en matière d'emplois, ce qui reflète bien la mentalité du gouvernement. Les objectifs concernant le déficit ont été répétés par le ministre des Finances (M. Wilson). On nous propose des objectifs de réduction du déficit, mais pas d'objectif de réduction du taux de chômage.

Prenons les revenus et le fisc. Il y a quelques instants, le premier ministre se vantait de ce qu'en 1985, pour la première fois depuis des années, les revenus réels avaient effectivement augmenté. Il a simplement oublié de préciser que le revenu disponible net avait diminué. Pourquoi cela? Parce que le gouvernement conservateur a imposé 1 300$ d'augmentation d'impôts au Canadien moyen, la pire augmentation de notre histoire contemporaine. Voilà pourquoi le revenu disponible a diminué.

Prenons maintenant la question de l'égalité des femmes, à laquelle les Canadiens de notre génération accordent une importance énorme. Ce qu'ils réclament avant tout, en dehors de programmes d'action positive musclés devant lesquels le gouvernement a reculé, c'est un engagement précis en matière de garderies d'enfants. Mais le discours du trône n'a pas fait la moindre mention du genre de dépenses minimales réclamées par les hommes, les femmes et les groupements de notre pays. Encore une fois, il n'a été question que de continuer à discuter de l'éventualité de la mise en place de services de garderie.

J'en arrive maintenant aux agriculteurs et plus précisément aux céréaliculteurs. Dans son discours, le premier ministre a évoqué l'idée de versements d'appoint. J'aimerais que les agriculteurs du Canada, et particulièrement de l'Ouest du Canada fassent bien attention à ce qu'a dit le premier ministre. Les céréaliers du Canada, plus que tous les autres dans le monde, se heurtent à la concurrence intense d'un Trésor américain qui subventionne les agriculteurs américains et de Trésors européens qui sont venus à la rescousse des agriculteurs européens. Ils réclamaient un versement d'appoint, ils voulaient un engagement, et que leur a donné aujourd'hui le premier ministre? Le gouvernement fédéral s'est-il engagé à consacrer 1 milliard de dollars supplémentaire à des versements d'appoint? Absolument pas. Si l'on reprend soigneusement ce qui a été dit, on s'aperçoit qu'il s'agit une fois de plus de l'engagement de discuter de la nécessité d'apporter une aide financière de l'ordre de 1 milliard de dollars aux céréaliculteurs. C'est une fois de plus toute la question de la crédibilité du gouvernement qui se pose. S'agit-il de nouveaux crédits? S'agira-t-il de prêts? Est-ce que ces versements s'inscriront dans le cadre des programmes actuels? Leur montant sera-t-il partagé avec les autres gouvernements des Prairies? Ce sont là des questions qu'il faut bien poser. Si le gouvernement voulait agir, comme il serait censé le faire pour résoudre la crise agricole, le premier ministre aurait dû se lever et déclarer: «Voici l'argent. Ce sont de nouveaux fonds fédéraux et les agriculteurs en bénéficieront», et non pas dire qu'on discuterait de la question.

Nous pouvons maintenant nous attendre—et j'exprime très franchement ma pensée à ce sujet—pendant les jours à venir où se dérouleront les élections en Saskatchewan, à ce que le gouvernement du Canada négocie. C'est ce qu'il va faire. Il va négocier. Il va parler de son programme global. Nous aurons peut-être des fonds nouveaux mais ce n'est pas sûr. Il s'agira peut-être de prêts mais rien n'est certain. Alors, une fois les élections terminées, nous découvrirons la vérité. Les Canadiens ont découvert la vérité à propos du gouvernement et de toutes les promesses qu'il a violées ces deux dernières années, et les habitants de la Saskatchewan ne seront pas dupes.

M. Hnatyshyn: Oh, oh!

M. Broadbent: Le ministre de la Justice (M. Hnatyshyn) manifeste un peu bruyamment. J'espère qu'il va rentrer en Saskatchewan à la fin de la semaine pour expliquer ce que le premier ministre a déclaré. Plus concrètement, j'espère qu'il retournera en Saskatchewan et dira de la part du gouvernement du Canada: «Voici l'argent, voici le chèque que vous envoie le gouvernement fédéral». Il ne devrait pas y avoir de négociations. Il devrait dire: «Voici l'argent»; c'est ce qu'il devrait faire.

M. Hnatyshyn: Je serai là.

M. Broadbent: Je le croirai quand je le verrai. Je veux parler maintenant, car je pense qu'il convient de le faire dans l'Adresse en réponse au discours du trône, de ce que les Canadiens attendent vraiment de leur gouvernement, selon notre parti. Il me semble que ce n'est pas trop compliqué. Je pense que les Canadiens, comme les peuples des autres démocraties du monde, veulent de l'honnêteté. Ils ne veulent pas de miracles. Ils ne veulent pas de fausses promesses faites par des partis de gauche, de droite ou du centre. Il veulent des déclarations et des promesses honnêtes et ils veulent que le gouvernement s'y tienne. A mon avis, les Canadiens veulent également, et ils partagent cette aspiration avec les peuples d'autres pays démocratiques, avoir accès, sur un pied d'égalité, à tous les moyens qu'un pays riche comme le nôtre met à leur disposition

pour développer leurs compétences et leurs talents, pour obtenir une bonne qualité de vie et pour améliorer leur existence dans leurs loisirs individuels et leurs entreprises collectives.

J'aimerais parler du principe de base de l'égalité. Nos jeunes, qu'ils habitent au Cap-Breton ou dans l'île de Vancouver, au sud de l'Ontario ou n'importe où au Canada, doivent pouvoir croire qu'ils ont les mêmes chances de réaliser leurs aspirations que n'importe qui d'autre.

Lorsque nous lisons un roman ou une nouvelle d'Alice Munro, que nous regardons Wayne Gretzky, écoutons Angela Hewitt, ou voyons un nouveau film de Denys Arcand, nous sommes fiers, en tant que Canadiens, du haut niveau de créativité de notre pays. J'ai simplement cité quatre personnes appartenant à des domaines différents qui ont atteint un haut degré d'excellence non seulement au Canada, mais également dans le monde. Les Canadiens sont fiers d'une telle réussite. Dans ce contexte, je parle particulièrement de ceux qui ont atteint leur majorité depuis la Seconde Guerre mondiale, qui souhaitent que tous les Canadiens aient la même chance d'atteindre individuellement un tel degré d'excellence. C'est le point fondamental.

Finalement, les Canadiens dans tout notre pays, je pense, aspirent à la justice. Ils ne veulent pas d'aumône ni de cadeaux. Une minorité distincte le désire, mais c'est à mon avis une minorité distincte cupide. Le Canadien moyen veut simplement avoir droit à un traitement équitable. Il veut recevoir un juste salaire pour une journée de travail convenable. Les gens veulent avoir une bonne chance de devenir un bon plombier, un bon hockeyeur, un bon violoniste, un bon romancier ou quoi que ce soit d'autre en se basant sur le critère général et facile à comprendre de la justice. Si nous considérons ces buts généraux, monsieur le Président—et je ne crois pas qu'ils soient vagues parce qu'ils sont généraux—je crois que nous devrions les appliquer au discours du trône. Nous devrions regarder notre pays et nous demander quel progrès nous avons fait. Avons-nous réellement progressé dans l'application de ces valeurs sans espérer de miracle ou avons-nous fait le contraire? Je pense que si on examine ce qui est arrivé de façon critique, sans pessimisme exagéré ni optimisme béat, mais en toute honnêteté, on n'y trouve rien d'encourageant au point de vue de l'égalité et de la justice.

• (1410)

Permettez-moi de faire une brève digression. Disons que la vraie pierre de touche d'un gouvernement a été définie au XIXe siècle, quand les premiers gouvernements démocratiques sont apparus. On disait alors qu'ils devraient avoir pour but d'augmenter le bien-être de l'homme ordinaire comme on l'appelait alors. On a fait des progrès, Dieu merci, depuis ce temps. On n'emploie plus l'expression «homme ordinaire». On parle plutôt d'homme moyen, de femme moyenne ou de famille moyenne. Le but des démocraties a été, sans aucun doute d'utiliser le pouvoir politique équitablement; non pour protéger les élites ni pour octroyer des avantages particuliers à ceux qui en bénéficient déjà, mais au contraire pour réduire ces avantages injustes, pour modifier les lois qui permettent une distribution inégale des pouvoirs et des revenus dans la société, afin de permettre aux personnes ordinaires de se réaliser elles-mêmes.

C'est la raison pour laquelle nous nous posons ces questions fondamentales au sujet du discours du trône. À la suite de ce discours, les fermiers auront-ils plus de chance de continuer à pratiquer l'agricultlure? Un jeune couple pourra-t-il s'acheter une maison plus facilement? Le fils ou la fille d'un conducteur de taxi pourra-t-il se payer des études universitaires plus facilement qu'il y a dix ans? L'écart entre les riches et les pauvres et celui, grandissant, entre les riches et les classes moyennes a-t-il plus de chance de se réduire? Si vous vous posez ces questions, monsieur le Président, en examinant les réalisations du gouvernement au cours des deux dernières années et les précisions ou plutôt les imprécisions du discours du trône, je dois malheureusement y répondre systématiquement par la négative car les enfants du chauffeur de taxi sont dans une situation conplètement différente de celle qui m'attendait à la fin de mes études. Ils pourront difficilement se permettre d'aller à l'université. Pour ceux qui sortent de l'université, non seulement les salaires du secteur de la fabrication ont diminué de 5 p. 100 par rapport à ce qu'ils étaient il y a quelques années, mais il est presque impossible de trouver un emploi. Quant aux femmes, malgré toutes les illusions qu'on peut avoir, elles sont toujours les moins bien rémunérées. D'ailleurs, cette tendance s'accentue, malheureusement. Ainsi que je le disais tout à l'heure, le gouvernement n'a pas réussi à combler le fossé. Il ne s'y est même pas engagé dans le discours du trône. Le fossé qui sépare les riches des gens à revenu moyen, sans parler des pauvres, va continuer à s'élargir au lieu de se réduire.

Si le gouvernement voulait se montrer juste, comme il se doit dans un régime démocratique, surtout dans un pays aussi riche que le nôtre, il s'empresserait devant pareille perspective de modifier profondément cette tendance par des mesures concrètes. Or, au lieu de s'améliorer, la situation devient de plus en plus injuste. En vérité, cependant, la tendance n'est pas irréversible. Le premier ministre devrait s'apercevoir qu'il est temps de la renverser.

Je voudrais maintenant pendant quelques minutes reprendre chacun de ces sujets et, trève de belles paroles, soulever les questions qui s'imposent à cette étape de notre histoire. Celle des emplois et des salaires, par exemple.

Je le répète, les dernières tendances ne sont pas encourageantes. Elles sont à la baisse, au lieu de s'améliorer. La majorité des femmes continuent à occuper des emplois mal rémunérés. Attardons-nous cependant à la question des emplois en général, sans nous arrêter aux distinctions qu'il faut faire parfois entre hommes et femmes, car il ne faut jamais oublier l'inégalité des femmes.

A l'occasion d'un discours du trône ou des budgets que les ministres des Finances présentent, qu'ils soient libéraux ou conservateurs, je me demande toujours comment il est possible, dans un pays comme le nôtre, de se fixer, au niveau fédéral, des objectifs en vue de réduire l'inflation mais non le chômage. Il y a eu le programme de contrôle des salaires de 6 et 5 p. 100, où nous nous sommes fixé des objectifs pour réduire l'inflation. Je vais être poli en demandant simplement à quoi peut bien songer le ministre des Finances. On peut se fixer des objectifs pour réduire les déficits et l'inflation, mais non pas pour créer des emplois. Si on peut combattre l'inflation et le déficit, il est grand temps d'en faire autant pour le chômage, de nous fixer des objectifs et de les atteindre, surtout dans la situation actuelle, monsieur le Président.

Je suis né en Ontario. J'ai grandi dans cette province, mais je crois avoir une notion assez juste de l'ensemble de notre pays maintenant. J'étais donc fort heureux de voir que l'Ontario connaissait une croissance économique encourageante. J'ai toutefois appris que 45 000 personnes, hommes et femmes, avaient fait la queue l'autre jour devant une usine automobile pour trouver un emploi. Il y avait 45 000 personnes en ligne. Nous sommes pourtant dans les années 1980 et non pas dans les années 1930 que je sache. Si c'est là la situation actuelle en Ontario, songeons à ce qui s'est passé ailleurs au Canada ces dernières années.

Songeons à la région de l'Atlantique qui est défavorisée depuis tant d'années, économiquement parlant. Je sais que cela n'est pas une mince tâche de renverser cet état de choses, mais j'y reviendrai dans un instant. Disons simplement que les perspectives d'emploi ne sont guère reluisantes dans cette région. Et en Colombie-Britannique, notre province la plus occidentale et la plus belle? Elle qui se considérait comme l'une des trois plus riches régions du pays, très à l'aise sur le plan économique. Voilà maintenant que son taux de chômage se maintient au niveau de celui de Terre-Neuve de façon persistante. Elle poursuit sa régression économique d'une façon tout aussi persistante.

Que fait le gouvernement actuel, monsieur le Président? Il crée un nouvel organisme pour la région de l'Atlantique. J'en ai oublié le nom. Il s'agit d'un nouvel organisme bureaucratique. Je n'ai rien, en principe, contre de tels organismes. Les bureaucrates font du bon travail quand ils s'y mettent. Je me contente simplement de faire valoir que nous avons maintenant un nouvel organisme chargé d'assurer ou d'organiser des emplois dans la région de l'Atlantique, mais que cet organisme n'a pas encore reçu un traître sou pour le faire. Ce que nous disons aux gens de la région atlantique c'est: «Voici un nouvel organisme, mais ne nous demandez pas une intervention directe ou les moyens financiers pour que les jeunes des provinces atlantiques trouvent des emplois».

Cette attitude doit cesser. Nous ne pouvons pas permettre qu'une partie du pays continue à croître alors que le reste dérive en raison d'incidents malheureux sur les marchés internationaux. Un gouvernement soucieux des intérêts de tous interviendrait et ferait quelque chose. Je demande au premier ministre de reléguer aux oubliettes ses rêves de libre-échange et de faire d'une stratégie régionale de l'emploi sa première priorité.

Il y a ensuite la question de la répartition des revenus et de l'imposition. Il faut être naïf pour croire qu'il y aura un jour une parfaite égalité de revenus. Dans d'autres circonstances je pourrais présenter des arguments moraux montrant que, en fait, ce n'est même pas souhaitable. Toutefois, ce que personne ici ne conteste, indépendamment de l'endroit où l'on est assis, c'est que le fossé entre les riches et les pauvres devrait se rétrécir.

• (1420)

Du fait que les riches ne cessent de s'enrichir on voit des tendances intéressantes. Ainsi, il y a des magasins qui ne s'adressent qu'à ceux qui gagnent plus de 100 000 $. Il y a eu une croissance phénoménale dans le domaine des gadgets, du vêtement et des automobiles de luxe, alors que parallèlement on assiste au développement de magasins destinés aux plus pauvres. Il y a donc de nouveaux marchés aux deux extrémités. C'est un phénomène qui reflète la polarisation croissante de la répartition des revenus et, monsieur le Président, il n'est pas souhaitable.

Je pourrais en parler plus concrètement. Il y 20 ans environ, les 40 p. 100 de Canadiens les plus pauvres se partageaient 16 p. 100 du revenu alors que les 40 p. 100 les plus riches se partageaient, eux, 65 p. 100 du revenu. Vingt ans plus tard, alors que nous aurions certainement dû améliorer la situation, nous constatons que les familles à revenu moyen ont une part légèrement inférieure, que les plus riches se partagent 3 p. 100 de plus et que, bien sûr, les plus pauvres ont moins. Je dois dire immédiatement que, même si cette tendance se poursuit depuis une demi-douzaine d'années, elle s'est accélérée au cours des deux dernières. Depuis l'arrivée des conservateurs au pouvoir, ce désiquilibre n'a fait que s'aggraver à cause de certaines lignes de conduite bien précises du nouveau gouvernement. Je signale au premier ministre que, plutôt que d'aggraver la situation et de fournir des avantages accrus aux Canadiens à revenu élevé, nous devrions cesser de rendre notre société de plus en plus injuste et faire de l'équité l'objectif fondamental de la politique canadienne.

[*Français*]

Monsieur le Président, le gouvernement a dit dans le discours du Trône qu'il veut créer un meilleur équilibre entre les revenus d'impôt des particuliers et ceux des autres. Calculons, monsieur le Président. Les deux budgets conservateurs que nous avons déjà eus avec ce gouvernement ont frappé durement la famille moyenne, comme je l'ai déjà dit.

La famille moyenne avec deux enfants, par exemple, verra son revenu non imposable réduit considérablement au cours des cinq prochaines années. Par exemple, une famille avec un revenu de 40 000$ perdra presque 4 000$ à cause des politiques fiscales des conservateurs. La famille à faible revenu perdra plus de 2 000$. Et entre-temps, monsieur le Président, les revenus des riches augmentent. Nous avons ici la version parfaite de la justice conservatrice: les riches deviennent plus riches, les pauvres deviennent plus pauvres. Monsieur le Président, moi et mon parti n'acceptons pas cette réalité de ce gouvernement.

Monsieur le Président, que veulent dire les mots: «un meilleur équilibre»? C'est dans le discours du Trône. Cela ne signifie pas que les impôts de la famille moyenne seront réduits, mais plutôt qu'elle va payer plus au moyen de taxes indirectes. C'est la réalité. Le gouvernement des conservateurs a l'intention, selon le discours du Trône, de réduire les impôts pour des particuliers, mais en même temps, c'est très clair que le gouvernement a l'intention d'augmenter toutes les autres taxes pour les mêmes familles. Ce n'est pas juste, monsieur le Président, et ce n'est pas du tout acceptable à notre parti.

[*Traduction*]

Mis à part la question de l'impôt sur le revenu personnel, il y a un autre aspect important de l'équité du régime fiscal que nous oublions depuis bien des années au Canada, soit la part des impôts assumée par les sociétés. Mon parti en parle depuis quelques années et nous avons récemment publié de la documentation à ce sujet. Cela influe peut-être au moins sur le vocabulaire du gouvernement. En outre, comme Ronald Reagan a commencé à faire quelque chose à cet égard aux États-Unis, le gouvernement conservateur sera peut-être disposé à entreprendre une sérieuse réforme fiscale au Canada.

Depuis 20 ans, les sociétés paient un pourcentage de plus en plus faible de l'impôt fédéral sur le revenu et les particuliers un pourcentage de plus en plus élevé. Encore une fois, si l'on examine les conséquences des deux budgets conservateurs, on constate qu'au lieu de mettre fin à cette tendance, ils n'ont fait que l'aggraver. Si le régime fiscal actuel est maintenu, dans quelques années à peine, pour la première fois de l'histoire du Canada, les sociétés paieront seulement 18 p. 100 des impôts tandis que les particuliers en paieront 82 p. 100. C'est inacceptable, monsieur le Président.

Je vous demande, monsieur le Président, de réfléchir à la situation. Je prie mes amis conservateurs et libéraux d'examiner la signification du document publié par deux de mes collègues il y a une semaine. Ce document s'appuie sur les chiffres de Statistique Canada et révèle que 79 000 entreprises rentables du Canada ne paient pas du tout d'impôt sur le revenu. Je tiens à le souligner. Si une entreprise ne réalise pas de bénéfices, personne ne s'oppose à ce qu'elle ne paie pas d'impôts. C'est évident. Par ailleurs, les hommes et les femmes qui suivent ce débat et qui paient des impôts seront quelque peu étonnés d'apprendre que 79 000 entreprises rentables ne paient pas d'impôt. Ils apprendront aussi que 64 de ces entreprises ont réalisé des bénéfices de 25 millions de dollars sans payer un cent d'impôt.

Il y a beaucoup de sociétés de ce genre. Power Corporation a réalisé des bénéfices de 152 millions de dollars. Argus a eu des bénéfices de 52 millions de dollars. Ces sociétés n'ont pas payé d'impôts. La Banque Royale a fait de bonnes affaires. Il y a quelques années à peine, ses bénéfices s'élevaient à 358 millions de dollars et elle ne payait pas d'impôts. En outre, elle a découvert une autre échappatoire dans le régime fiscal et cela lui a permis de recevoir de l'argent du gouvernement fédéral. La Banque Royale s'en est donc assez bien tirée. Toutefois, je ne veux pas plaisanter à ce sujet parce qu'il n'y a rien de drôle là-dedans.

Les pauvres, les Canadiens moyens, les pensionnés, les pêcheurs, les travailleurs de l'automobile paient des impôts. Un commis à la Banque Royale paie plus d'impôts que la Banque Royale elle-même. Il faut que cela change, monsieur le Président.

Encore là, il n'y a aucun engagement. C'est ce que je tiens à souligner. Dans le discours du trône, on s'est engagé uniquement à modifier la répartition des avantages fiscaux en faveur des particuliers. Je ne doute nullement que nous nous orientions vers une taxe à la valeur ajoutée dans le secteur des affaires, taxe qui sera répercutée sur les particuliers de sorte que la résultante nette des modifications fiscales au Canada ne sera pas que le Canadien moyen paiera moins d'impôt, mais qu'il paiera le même montant ou plus. Nous croyons qu'il est temps que le gouvernement déclare que la famille moyenne devrait payer moins d'impôts et voie à ce que cela se fasse.

Je voudrais maintenant parler de l'égalité entre les sexes. Je ne soufflerai mot des nombreuses questions précises qui auraient dû être abordées, selon moi, dans le discours du trône. Toutefois, comme je l'ai mentionné plus tôt, il y a une chose qui a une immense portée symbolique et qui influera sur l'orientation à venir du gouvernement et de la politique sociale, et c'est la garde des enfants.

• (1430)

Si l'on considère d'un bout à l'autre du Canada les familles aux revenus variés et si l'on revoit les études effectuées au sujet des nombreux petits Canadiens qui manquent de soins parce que leurs parents travaillent pour contribuer au revenu familial, il devient manifeste que nous avons besoin d'un programme national de garde des enfants qui soit très souple pour répondre aux divers besoins familiaux.

Le gouvernement s'est souvent montré près de prendre un engagement de ce genre, mais une fois encore il s'est abstenu de le faire dans le discours du trône. Il s'est engagé à poursuivre les discussions au sujet de la possibilité d'établir un programme de garderies ou de garde des enfants. Les Canadiens qui ont formé une association nationale pour préconiser un programme pour la garde des enfants ont proposé un minimum de dépenses à engager. Ils ont demandé que le gouvernement promette en principe de fournir une somme de 320 millions de dollars. Cela représente environ 68$ par enfant au Canada. Il est temps que le gouvernement cesse de parler de la garde des enfants et agisse en s'engageant à effectuer une dépense de ce genre.

[*Français*]

Monsieur le Président, les Canadiens et les Canadiennes veulent que le gouvernement soit équitable et intègre. Cela est évident. Ils veulent un gouvernement qui va respecter ses engagements et ne gaspille pas les fonds publics. M. le premier ministre a promis une telle approche pendant la campagne électorale il y a deux ans. A ce moment-là, j'étais d'accord avec lui. Il était nécessaire de changer les pratiques du gouvernement libéral. Il l'a promis il y a deux ans. Pourtant le gouvernement conservateur continue de poser des gestes qui mettent en doute son intégrité sur cette question.

Le gouvernement a pris une décision de déménager le site d'une prison de Drummondville à Port-Cartier dans la circonscription du premier ministre. Cette décision est, monsieur le Président, une mauvaise décision. Il faut cesser ces pratiques. Au lieu d'éliminer le gaspillage et d'augmenter l'efficacité du «fonctionnariat», ce genre de décision entraîne des dépenses inutiles et nous permet de mettre en doute l'honnêteté de ce gouvernement. A cause de cette décision on continuera de gaspiller l'argent des contribuables. Cette décision coûtera 16 millions de dollars de plus aux contribuables. Cette décision ignore les conseils et le travail des fonctionnaires impliqués dans ce dossier depuis quelque temps déjà. Cette décision, monsieur le Président, est complètement inacceptable!

[*Traduction*]

Je voudrais maintenant parler brièvement d'affaires internationales. Je crois avoir décoché des critiques méritées à la politique intérieure du gouvernement. En ce qui a trait cependant aux affaires internationales, le gouvernement a pris de nombreuses initiatives positives. A propos de l'attitude du premier ministre à l'égard de l'Afrique du Sud, je ne doute pas le moindrement de la profondeur et de la sincérité de la conviction qu'il a exprimée encore une fois ici aujourd'hui, et je sais à quel point il abhore l'institution et la pratique de l'apartheid. J'ai entendu parler, de sources indépendantes du parti conservateur, de la contribution qu'il a apportée à la Conférence des chefs de gouvernement des pays du Commonwealth. Je n'ai entendu que des louanges à propos de la lutte acharnée que notre premier ministre y a livrée au nom du peuple canadien. Je tiens à l'en remercier.

Des voix: Bravo!

M. Broadbent: Dans le même contexte, je me trouvais en Colombie-Britannique en même temps que le premier ministre lorsqu'il s'y est rendu récemment. Je n'étais pas dans la même salle mais j'ai lu un compte rendu du discours qu'il a prononcé à propos de la situation en Amérique centrale. Les sentiments, les valeurs et les objectifs dont il a fait état dans ce discours relativement à la position du gouvernement du Canada sont des objectifs, des principes et des attitudes que mon parti et, j'en suis persuadé, les Canadiens partagent également. J'ajouterai cependant une précision à cela. Il me semble très important de reconnaître l'importance des efforts du groupe de Contadora comme l'a fait le gouvernement. Il l'a répété et je suis persuadé qu'il est parfaitement sincère. Je le dirai toutefois bien carrément, et je le regrette profondément, les Américains violent le droit international non moins gravement que l'Union soviétique l'a fait en Afghanistan.

Pour ce qui est du jugement de la Cour internationale, nous devons aller plus loin. Pour ce qui est de notre rôle dans notre propre hémisphère, nous ne pouvons nous contenter de voir sans réagir un tout petit pays comme le Nicaragua se faire attaquer brutalement par le gouvernement américain actuel. Quoi qu'on puisse penser des priorités du Nicaragua, c'est lui qui en décide et il a bien le droit de se donner celles qu'il veut. Je me félicite d'apprendre que, d'après certains sondages effectués aux États-Unis, la plupart des Américains ne sont pas d'accord avec cette initiative de leur gouvernement.

J'implore tout spécialement à cet égard le premier ministre qui a bien exprimé notre point de vue sur la question. Ayant déjà souscrit aux démarches du groupe de Contadora, j'exhorte à présent le gouvernement à emboiter le pas à la France et à la Suède en adoptant le principe du traité de Contadora, ce qui aiderait la cause de ce groupe. Ce faisant, nous ferons valoir de manière de plus en plus claire, au moyen de déclarations publiques, que l'intervention des États-Unis est contraire aux principes des Canadiens qui n'approuvent pas que les superpuissances imposent leur volonté à d'autres pays, et contraire au principe même du droit international.

Des voix: Bravo!

M. Broadbent: Je me suis réjoui d'entendre aujourd'hui le premier ministre réaffirmer son intérêt pour le désarmement, et surtout le désarmement nucléaire. Je suis d'accord avec lui quand il soutient que les hommes politiques canadiens de notre génération devraient faire tout en leur pouvoir pour laisser en héritage à nos enfants, où qu'ils vivent, un monde libéré de la menace d'un holocauste nucléaire. Notre génération d'hommes politiques, qu'ils soient Américains, Russes, Suédois, Australiens ou autres, ont le grand devoir de débarrasser la planète des armes nucléaires.

Dans ce contexte, je demande au premier ministre (M. Mulroney) et au secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) d'examiner très sérieusement le rapport présenté en juin dernier par le comité mixte spécial de la Chambre et du Sénat exhortant le gouvernement du Canada à souscrire au moratoire décrété sur l'essai d'armes nucléaires. Ce serait là une initiative concrète tout à fait conforme à ce que le gouvernement a préconisé dans le passé et conforme aux valeurs dont le premier ministre a fait part à la Chambre aujourd'hui. J'exhorte le gouvernement du Canada à prendre cette mesure supplémentaire afin que vienne le jour où notre monde sera libéré de l'armement nucléaire.

• (1440)

[*Français*]

Monsieur le Président, en conclusion, je voudrais simplement dire que, comme tous les Canadiens le savent très bien, nous avons l'un des plus magnifiques pays du monde. Mais, nous pouvons rendre notre pays plus équitable, et c'est là notre responsabilité. Nous savons comment. Allons-y!

[*Traduction*]

Je voudrais proposer l'amendement suivant à la motion du chef de l'opposition (M. Turner):

Qu'on modifie l'amendement en y ajoutant ce qui suit:

et notamment que cette Chambre condamne votre gouvernement parce qu'il n'a pas déclaré ses intentions concernant,

1. la défense des intérêts des travailleurs canadiens dans les négociations commerciales bilatérales avec les États-Unis, notamment dans le secteur forestier;

2. la prise d'initiatives positives visant à favoriser la croissance économique, à améliorer les perspectives d'emploi et à donner des chances plus équitables aux Canadiens vivant dans les zones en marasme, et

3. l'accès plus aisé à un réseau de garderies abordables pour tous les parents canadiens travaillant en dehors du foyer.

L'hon. Allan B. McKinnon (Victoria): Monsieur le Président, nous sommes vendredi après-midi et vous et moi, qui sommes des députés chevronnés, savons pertinemment le calme habituel qui règne à la Chambre et qui fait songer à une phrase célèbre: «Le tumulte et les cris cessent, les capitaines et les rois partent».

Je suis très heureux de participer au débat en ce début de vendredi après-midi, et je voudrais féliciter le parrain et le comotionnaire de la réponse au discours du trône. La députée de Capilano (Mme Collins) et le député de Restigouche (M. Girard) ont démontré l'énorme réservoir de talent dont dispose le gouvernement avec ses ministériels. J'ai été témoin de nombreux discours du trône, mais je n'ai jamais entendu, sauf erreur, des interventions du calibre des deux auxquelles nous avons eu le plaisir d'assister hier.

Je tiens à vous féliciter, monsieur le Président, pour votre succès lors des élections de l'autre soir. A mon avis, certaines provinces peuvent tenir des élections provinciales plus rapidement que nous, mais les résultats justifient la longueur du scrutin. Je suis persuadé que tous les députés vous souhaitent le meilleur succès possible dans vos nouvelles fonctions ardues.

Je suis heureux de participer à ce débat alors que notre gouvernement entreprend la seconde moitié de son mandat. La mise en oeuvre de nos programmes est déjà bien avancée. Les indicateurs socio-économiques sont positifs et nous permettent de déterminer les questions sur lesquelles nous devons nous pencher davantage.

Les électeurs de ma circonscription de Victoria m'ont élu dans cette enceinte cinq fois au cours des 14 dernières années. Selon moi, cela est attribuable au fait que mes intérêts et mes vues coïncident très étroitement avec leurs besoins et leurs vues. Les personnes âgées constituent une bonne partie de la population de Victoria—elles sont au nombre de 22 500 environ, sauf erreur. On retrouve également dans ma circonscription des retraités venant du secteur civil et militaire. Beaucoup viennent d'autres coins de l'ouest du pays.

La diversité que l'on retrouve dans le groupe des personnes aptes au travail me sidère toujours. Cependant, c'est là une caractéristique de notre peuple dans tous les coins du pays. J'ai consacré une bonne partie de mon temps et de mes efforts au Parlement à m'assurer qu'on améliore dans la mesure du possible et qu'on garantisse les avantages sociaux des retraités. J'ai eu la chance d'apporter ma contribution dans le secteur des pensions et de la législation sur les anciens combattants en participant aux débats, en représentant les intéressés et en présentant un projet de loi d'initiative parlementaire. Parmi les électeurs de ma circonscription, retraités ou encore actifs, il y en a beaucoup qui sont ou ont été associés au domaine militaire. J'ai moi-même servi dans les Forces armées pendant une longue période. J'ai donc toujours eu un vif intérêt pour notre armée, le ministère de la Défense nationale et les priorités du gouvernement dans ce secteur, ce sur quoi je reviendrai plus tard.

Chaque député doit se préoccuper de la santé économique de sa circonscription et aussi suivra-t-il de près toute mesure gouvernementale susceptible de se répercuter sur les possibilités de création et de maintien d'emplois dans sa circonscription.

Victoria a connu des temps difficiles depuis que je suis député. Le taux de croissance de la région en témoigne parce qu'en dépit du climat doux, le meilleur au Canada, et de la proximité de la mer, Victoria n'a connu un accroissement de sa population que de 1,25 p. 100 ces quinze dernières années comparativement à près de 14 p. 100 pour l'ensemble du Canada. Victoria connaît un fort taux de chômage de 13,3 p. 100, soit plus que la moyenne provinciale déjà beaucoup trop élevée. Le faible taux de croissance démontre bien qu'il faut créer plus d'emplois à Victoria. Pour moi, il est hautement prioritaire d'aider la circonscription à cet égard.

Lorsqu'il s'agit d'orienter la croissance d'une ville comme Victoria, l'un des problèmes réside dans le choix des industries voulues. Nous sommes sérieusement désavantagés si nous envisageons d'attirer des industries lourdes dans une île de la côte ouest. Les tarifs des transports des produits finis des régions industrialisées de l'est du Canada vers la côte ouest sont beaucoup moins élevés que les tarifs du transport des mêmes produits de l'ouest vers l'est. Nous accusons à ce point de vue un net désavantage. De plus, l'expédition de biens lourds vers Vancouver et leur transport par bateau jusqu'à Victoria vient ajouter à nos difficultés.

Il ne nous reste donc que quelques industries adaptées à Victoria. Pour le moment, le tourisme est probablement notre meilleur atout. Les établissements d'enseignement prennent graduellement de l'expansion à Victoria et ils sont de plus en plus réputés pour la qualité de leurs cours. La technologie de pointe est un autre secteur possible parce qu'elle ne nécessite habituellement pas de matériel lourd et échappe aux tarifs de transport élevés.

Finalement, le gouvernement provincial s'y trouve et nous semblons avoir une pléthore de municipalités. On se demande si on devrait ou non les fusionner, ce qui suscite de vives controverses. Nous y avons de nombreux employés du gouvernement, et j'étais stupéfait de constater le nombre d'employés fédéraux à Victoria, particulièrement lorsqu'on inclut Esquimalt et la base navale. Cela représente un budget considérable qui apporte une grande aide à notre province.

Dans le secteur du tourisme, nous avons eu la chance de recevoir une subvention du ministère de l'Expansion industrielle régionale, qui a représenté le point de départ de notre centre des congrès, qui, croyez-le ou non, avait été envisagé à Victoria pour la première fois il y a 80 ans. Finalement, tout le monde, même éloigné de ce centre des congrès, s'est entendu à dire qu'il devait être construit, notamment quatre municipalités qui ont renoncé aux subventions que leur destinait le gouvernement provincial pour contrebalancer la tenue d'Expo 86 à Vancouver qui a été une véritable réussite. Cependant, le fait de persuader quatre municipalités de renoncer à des subventions en faveur d'une autre administration municipale indique le degré de coopération qui existe. Un homme merveilleux, le conseiller municipal Frank Carson, a tout dirigé grâce à la collaboration de tous les conseils municipaux et du gouvernement provincial. Le premier coup de pioche a été donné et nous estimons que le centre des congrès sera fini en 1988. Nous sommes persuadés que cela aidera beaucoup à résoudre nos problèmes d'emploi.

• (1450)

Le gouvernement fédéral a fait preuve d'un esprit de coopération non seulement pour le centre des congrès, mais en d'autres occasions que, j'en suis sûr, tous les députés connaissent. A Victoria, le *Victoria Machinery Depot*, qui existe depuis plus de 100 ans, a souffert au moment du scandale des crédits d'impôt à la recherche et a fini par être acheté par quelqu'un qui l'a trop lourdement hypothéqué, ce qui a entraîné sa faillite. Grâce aux bons offices de tous ceux que nous avons pu mettre à contribution, en particulier celui qui était alors ministre des Transports et qui est aujourd'hui notre vice-premier ministre (M. Mazankowski), nous avons réussi à conclure une entente qui remettait la direction de l'entreprise aux employés. L'entreprise fonctionne à nouveau et elle est en voie de retrouver sa grandeur passée. Nous lui souhaitons beaucoup de succès.

Je voudrais parler d'un autre projet dans le voisinage de Victoria que représente si bien mon collègue le député d'Esquimalt—Saanich (M. Crofton). Le bassin de radoub qui fait partie depuis des décennies du chantier maritime de Victoria, dans Esquimalt, est un centre d'emploi important. Pour une raison inexpliquée, on a jugé l'an dernier que la révision des bateaux de pêche de la flotte polonaise devait être transférée à Vancouver où la sécurité était moins compromise. La charge de travail du chantier ayant considérablement diminué,—des études effectuées par le ministère des Travaux publics ont conclu qu'il fallait le vendre ou le fermer, ce qui aurait entraîné la perte de plusieurs centaines d'emplois. Des démarches ont été entreprises et j'ai le plaisir d'annoncer que, selon le ministre des Travaux publics (M. McInnes), on ne projette pas de fermer ces installations dans un avenir prévisible. Elles doivent rester en activité et j'espère qu'un jour nous pourrons repenser s'il y a un danger à réviser les bateaux de la flotte polonaise si près des chantiers de la Marine. Nous pourrons peut-être alors retrouver la clientèle que nous avons servie pendant plus de neuf ans.

Je voudrais parler de nos problèmes et de nos réalisations en matière de défense. Tout d'abord, je tiens à dire que je suis très heureux de la nomination, cet été, du nouveau ministre de la Défense nationale (M. Beatty). Je le connais bien. Il est député fédéral depuis aussi longtemps que moi en dépit de notre importante différence d'âge. Il a l'esprit très vif et il possède une autre qualité beaucoup plus rare ici, beaucoup de bon sens. Je m'attends à ce que nous passions de très bonnes années avec ce nouveau ministre de la Défense nationale.

Je me suis efforcé de rendre la défense du Canada la meilleure possible avec les ressources disponibles. Il faut toujours veiller à ce que les ressources de ce ministère soient dépensées aussi efficacement que possible. Le ministère souffre d'une pénurie de fonds depuis très longtemps. Dans les années 1970, un certain nombre de facteurs ont fait baisser la priorité accordée à la défense, ce qui a entraîné une réduction constante des effectifs, une grave détérioration de l'équipement ainsi que la démoralisation du personnel civil et militaire. Les dépenses réelles en matière de défense ont été aussi réduites par le taux d'inflation sans cesse croissant de l'époque. Bien qu'on ait constamment posé des questions à ce sujet, on a obtenu peu de réponses positives des divers ministres de la Défense ou du premier ministre de l'époque.

Des programmes importants ont été remis d'année en année en raison de la diminution des fonds. Notre gouvernement, ayant accordé une plus grande priorité à la défense, a fait beaucoup plus, bien que les ressources disponibles n'aient pas augmenté comme prévu, en raison des contraintes financières imposées par le déficit dont nous avons hérité.

Pour les prochaines années, le gouvernement a modifié son engagement de maintenir le taux de croissance du budget de la défense à 6 p. 100 et l'a réduit au niveau plus réaliste de 2 p. 100. Les programmes seront sans doute plus difficiles à réaliser mais je suis sûr qu'ils le seront, même si cela prendra plus de temps. Un examen du budget général des dépenses en matière de défense révèle qu'on a prévu 40 grands projets d'immobilisation additionnels depuis le budget de l'année précédente. Chose étrange, cet examen ne mentionne pas l'un des projets qui ont retenu le plus l'attention publique, le Programme de défense anti-aérienne à basse altitude, mieux connu sous le nom de LLAD. Ce programme nous procurera des systèmes de défense dont nous avons terriblement besoin pour protéger nos bases aériennes et pour assurer notre défense aérienne. Nos bases d'outre-mer sont vulnérables actuellement puisqu'elles ne sont défendues que par de vieux canons inefficaces récupérés de la Seconde Guerre mondiale. Le Programme LLAD est un bel exemple des deux aspects d'une politique militaire qui profitera à tous les Canadiens à cause de ses retombées industrielles et de son incidence sur le développement d'une technologie de pointe.

Grâce à ce projet et au Programme de construction de frégates, nous nous sommes dotés de nouvelles industries qui ont créé des emplois dans toutes les régions du Canada. Un nouveau système de défense aérienne antichar (ADATS) sera fabriqué au Canada, un sytème que nous pourrons vendre aux pays qui voudraient s'en servir pour assurer leur propre défense. Si ces pays exigent des compensations quand un tel système est acheté à l'étranger, les compagnies concernées doivent nous proposer un train de mesures nous garantissant qu'une somme équivalente sera réinvestie dans la fabrication de biens au Canada ou nous asssurer d'autres avantages économiques.

L'étendue et la situation géographique du Canada compliquent énormément notre politique de défense. En plus de notre ordre des priorités en matière de défense intérieure, dont fait partie notre souveraineté nationale, nous sommes membres de l'Organisation du Traité de l'Atlantique-Nord, l'OTAN, et nous participons, avec les États-Unis, au Commandement de la défense aérienne de l'Amérique du Nord, le NORAD. A une époque où notre souveraineté territoriale avait cessé de préoccuper bon nombre de Canadiens, le passage du navire américain *Polar Sea* dans nos eaux arctiques durant l'été de 1985 a remis cette question à l'ordre du jour. L'incident nous a rappelé la nécessité de maintenir rigoureusement et en permanence nos droits sur ce territoire, toute utilisation de ce passage devant, à l'avenir, faire l'objet d'une consultation et être soumise à l'approbation du gouvernement canadien.

Le ministère de la Défense nationale a accru la surveillance aérienne de cette région et le gouvernement vient de s'engager fermement à construire un brise-glace puissant qui patrouillera nos eaux de l'Arctique. On ignore de quel ministère au juste proviendront les ressources pour ce coûteux projet et si le ministère de la Défense nationale saura mettre le brise-glace à profit. Nous avons toutefois indéniablement besoin de ce navire. Qu'il me soit permis de rappeler, au nom de ma province, la promesse que le gouvernement a faite en juin 1983, selon laquelle seuls les chantiers navals de la côte du Pacifique pourront soumissionner en vue de construire un brise-glace. Il y a fort longtemps que nos chantiers navals n'ont plus participé à un projet gouvernemental d'envergure. On s'en souviendra, j'espère, quand viendra le temps pour le Cabinet d'évaluer les propositions. Il est vrai que tous les chantiers navals sont en mauvaise posture, mais le Canada n'aurait aucun intérêt à concentrer le savoir-faire dans ce secteur et les avantages économiques qui en découlent dans une seule région.

Je félicite ma collègue, la députée de Capilano, de la formidable campagne qu'elle a menée afin de faire comprendre à tous les députés que la côte du Pacifique a besoin du contrat du Polar VIII, et qu'elle le mérite.

Depuis les dernières élections, nous avons accru le nombre de nos soldats en Europe. D'entrée de jeu, le gouvernement a dépêché 1 200 militaires afin de tenir la promesse qu'il a faite au cours de la campagne. Les manoeuvres du Groupe brigade canadien transportable par air et par mer ont eu lieu. En cas d'urgence, la brigade serait transportée en Norvège. Je précise que cela a constitué un véritable casse-tête pour les stratèges sérieux. Ils ignorent si nous pouvons déployer les Forces canadiennes en Norvège en situation de crise, si ce serait possible ou pratique, ou si même cela risquerait d'avoir un effet déstabilisateur. Les précédents ministres de la Défense se sont certes penchés sur les aspects pratiques de la question. Dans un article du *Citizen* d'octobre 1977, Jo Anne Gosselin citait en ces termes l'honorable Barney Danson:

• (1500)

Il ne voulait pas que les troupes canadiennes soient placées dans une position exposée qu'elles ne pouvaient pas défendre et où on ne pouvait pas leur envoyer de renforts.

Et elle ajoutait:

A son avis, le délai nécessaire pour amener les Canadiens à leur position et leur assurer un soutien régulier n'était ni défini de façon satisfaisante ni acceptable d'un point de vue militaire.

J'estime qu'il est temps que le Canada admette l'existence de ce problème. Je me réjouis personnellement que nous puissions maintenant nous appuyer sur l'expérience de cette récente opération, *Brave Lion*, pour trouver une solution satisfaisante. Il aurait fallu le faire il y a dix ans. Il nous appartient maintenant de tirer les leçons de cet exercice. Il faudrait que le comité permanent de la défense nationale le fasse le plus rapidement possible.

Ce comité permanent devra se poser quatre questions. Tout d'abord, savoir si cet engagement est viable ou non. Deuxièmement, déterminer si des situations particulières dans le monde réel pourraient nécessiter la mise à exécution de cet engagement. Troisièmement, déterminer si ces manoeuvres ont montré que le Canada pouvait renforcer et réapprovisionner la force CAST et la brigade de Lahr, en Allemagne au même moment. Quatrièmement, déterminer si l'intervention du groupe CAST en Norvège en cas de crise pourrait en soi avoir un effet déstabilisateur.

Je peux dire aux députés, et je parle d'expérience personnelle, qu'en 1979 le monde a traversé une passe profondément tumultueuse. L'URSS avait envahi l'Afghanistan. Il y avait eu une révolution en Iran et le Shâh s'était enfui. A quelques exceptions près, les Américains qui étaient en Iran étaient détenus comme otages. Beaucoup de gens se demandaient si l'URSS allait descendre vers les ports situés sur des rivages chauds qu'elle lorgnait depuis si longtemps. J'imagine que c'est manifestement dans une telle crise qu'il aurait été temps de commencer à parler de transférer nos forces CAST en Norvège. Mais en vérité, il nous a fallu dix secondes pour nous rendre compte que c'était vraiment ce que le Canada pouvait faire de plus déstabilisateur face à une telle crise. Or, ce que le reste du monde attend du Canada, ce sont des décisions intelligentes et pondérées, et non des actes déstabilisateurs.

Mes voeux accompagnent le ministre. J'espère le voir, ainsi que ses collègues et ses hauts fonctionnaires, aux réunions du comité permanent, le plus rapidement possible. J'estime que ce sont les Canadiens qui sont les mieux placés pour faire fonctionner les forces CAST.

Des voix: Bravo!

Le président suppléant (M. Paproski): Y a-t-il des questions ou commentaires? La parole est au député de York-Est (M. Redway).

M. Redway: Monsieur le Président, comme toujours j'ai écouté avec beaucoup d'attention et d'intérêt le député de Victoria (M. McKinnon). J'ai beaucoup de respect pour lui et surtout pour ses connaissances, notamment dans le domaine de la défense. Je suis au courant depuis pas mal de temps de son expérience et de sa compétence qui remontent à la Deuxième Guerre mondiale. Ses commentaires sur ce domaine de la défense m'ont intéressé, deux aspects en particulier.

Le premier est celui de l'engagement du Canada vis-à-vis de l'OTAN en Europe, que ce soit le continent ou la Norvège. Il y a eu récemment des discussions concernant la révision possible de notre participation à l'OTAN qui entraînerait le retrait d'Europe de nos troupes et des forces de l'air qui les appuient. Je ne parle pas uniquement de notre engagement norvégien, mais bien de tout notre engagement dans l'OTAN et du maintien de forces en Europe dans le cadre de cette organisation et de l'orientation mentionnée par le député.

Il parlait de notre Arctique et de notre Nord et du maintien de notre souveraineté et de sa défense dans les parties septentrionales. Le député pourrait peut-être soumettre cette question au comité permanent. A-t-il des opinions qu'il voudrait présenter cet après-midi et qui pourraient nous éclairer en ce qui concerne notre engagement à l'égard de l'OTAN qui déplacerait notre centre d'intérêt de l'Europe à l'Arctique canadien?

Le deuxième domaine qui m'intéresse est le Nord et l'Arctique. Récemment, deux généraux récemment retraités ont déclaré que l'emplacement prévu du futur réseau d'alerte était mauvais. Il devrait être beaucoup plus loin, dans les îles arctiques, plutôt que sur le littoral du continent nord-américain. Ils déclaraient que c'était seulement ainsi que l'on pouvait obtenir une détection suffisamment tôt. Si les forces ennemis étaient interceptées elles ne le seraient pas au-dessus du nord du pays, mais bien dans l'archipel arctique. Le député pourrait-il nous faire profiter de son expérience et de son opinion à propos de ces deux questions?

M. McKinnon: Monsieur le Président, à un moment de son discours, le député a demandé si le comité permanent devait ou non examiner la question. C'était tout à fait pertinent. Je voudrais toutefois dire quelque chose à ce sujet. L'un des grands avantages de la réforme du Parlement c'est que, bien dirigés, les comités permanents peuvent choisir eux-mêmes l'objet de leur enquête et de leur rapport. Dès que le président de ce comité permanent sera nommé officiellement, je communiquerai avec lui. Je ne pense pas devoir aller trop loin pour le trouver.

Nous nous demandons, depuis des années, si nous devons avoir nos forces aériennes et notre armée en Europe. Par-dessus le marché, le CAST doit aller en Norvège et il s'agit de savoir si cela nous empêchera ou non de renforcer nos troupes à Lahr. Nous devrions étudier la question de façon approfondie pour établir quelles sont nos options. Nous avons bien mené le CAST. Il a établi ses lignes directrices et il est parti au moment désigné. Néanmoins, c'était en temps de paix. Nous avons eu une année de préavis. On ne peut pas dire officiellement s'il s'est passé quelque chose avant une certaine date. Cependant, il n'a pas fallu renforcer cette brigade. Cela soulève la question de savoir si nous n'allons pas envoyer nos troupes les mieux entraînées outre-mer dès le départ ce qui nous enlèvera toute possibilité d'entraîner les troupes qui auront besoin de l'être. Certaines personnes considèrent peut-être qu'il s'agit-là d'un dogme vieux de 40 ans. Certains diront, à tort ou à raison, que cette époque est révolue. Il faut quand même examiner deux scénarios différents, l'un pour la guerre classique et l'autre pour la guerre nucléaire. Aujourd'hui, j'ai seulement tenu compte de la guerre classique.

Pour ce qui est des généraux à la retraite, j'en connais un assez bien, le général Beattie, qui est une personne très réfléchie. C'est certainement le genre de général auquel il faudrait prêter attention. Il fait simplement valoir que si nous placions le réseau d'alerte le long de l'archipel, nous serions en bien meilleure position. Il ne précise pas combien coûterait ce projet dont le prix de revient dépasserait de beaucoup le montant prévu. C'est une autre question sur laquelle je ne pense pas que ceux qui se contentent de lire les journaux exprimeront beaucoup d'opinions.

• (1510)

M. Riis: Monsieur le Président, j'ai deux questions à poser au député de Victoria (M. McKinnon). Comme d'habitude, j'ai pris plaisir à entendre ses observations intéressantes et réfléchies. J'ai apprécié à leur juste valeur beaucoup de choses qu'il a dites. Mais, j'imagine, mes deux questions le concernent plus directement en tant que député de la Colombie-Britannique. Comme le reste d'entre nous, je partage certainement les inquiétudes nombreuses éprouvées par cette province dans la difficile conjoncture économique actuelle.

Il y a un point sur lequel il n'a pas été très loquace dans son discours sur l'Adresse en réponse au discours du trône. Je veux parler de la décision qui doit intervenir au sujet de la construction du brise-glaces *Polar VIII*. Je sais que ses collègues de son parti, comme nous tous de la Colombie-Britannique, interviennent de toutes les façons possibles pour presser le gouvernement fédéral de songer aux chantiers navals de la côte ouest qui sont aux abois, donc de tenir compte de leur soumission dans l'adjudication de ce marché. J'aimerais demander au député son avis sur les chances qu'a ce marché d'être approuvé, afin que nous ayons le plaisir de voir réaliser au moins une bonne partie du brise-glaces *Polar VIII* dans les chantiers de la côte ouest.

Et pendant qu'il a la parole, je me demande s'il ne pourrait pas nous éclairer sur un point qui nous préoccupe certainement tous pour ce qui est de connaître et de comprendre le déroulement des événements. Il a été demandé à la ministre du Commerce extérieur (Mlle Carney) de faire une proposition à l'industrie forestière américaine, afin d'éviter ce qui s'annonçait comme une décision défavorable au Canada. Je voudrais demander au député ce qui a bien pu déclencher ce processus: la convocation d'une réunion de dernière heure ou cette ouverture de dernière heure. D'après ce que j'ai pu lire dans les journaux et ce que j'en ai conclu, ce sont les ruminations à voix haute du premier ministre de la Colombie-Britannique, qui disait il y a quelques semaines que le temps était venu de réévaluer nos droits de coupe en Colombie-Britannique. Je calcule que, dans un sens, c'est ce qui a contraint le SITBA et l'industrie forestière à se déclarer d'accord avec le premier ministre, ce qui a ensuite obligé le gouvernement fédéral à faire cette ouverture de dernière heure. J'aimerais avoir l'avis réfléchi du député sur cette question également.

M. McKinnon: Monsieur le Président, je trouve un peu inhabituel cette seconde question de la part de mon distingué ami et collègue, le député de Kamloops—Shuswap (M. Riis). Je tiens à le féliciter de ses nouvelles fonctions au NPD. Je suis persuadé qu'il y montrera le brio que nous lui connaissons bien.

Mais si j'interprète correctement le Règlement, les questions doivent concerner mon discours et non pas le discours du trône. Je ne pense pas m'être mêlé à la discussion en cours sur ce sujet entre la ministre du Commerce extérieur (Mlle Carney) et les membres du parti du député. Je me rappelle qu'il y a quelque deux ou trois mois, M. Munro, bien connu dans les milieux syndicaux de la côte ouest, avait parlé lui aussi de la nécessité de relever les droits de coupe.

Pour en venir au *Polar VIII* dont j'ai parlé, nous partageons sans doute tous le même espoir que le contrat de construction sera attribué à un chantier de la côte ouest. Si je puis me vanter un peu, en réponse à l'une de mes questions à la Chambre en 1983 au sujet des contrats pour la construction des six frégates qui avaient tous été adjugés à des chantiers de la vallée du Saint-Laurent et de la côte est sans rien du tout pour la côte ouest, le ministre des Approvisionnements et Services de l'époque avait promis que les appels d'offre pour la construction du *Polar VIII* ne s'adresseraient qu'aux chantiers de la côte ouest. C'est là à mon avis l'un des arguments les plus solides que nous ayons à cet égard. C'est notre tour et nous l'avons bien mérité.

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, je tiens à féliciter notre nouveau Président. Son élection l'autre soir a certes été un événement inhabituel pour nous tous à la Chambre. Je le félicite de cet accomplissement. Son expérience, son savoir-faire et sa bonne volonté ont contribué à le faire élire à ces hautes fonctions. Je dois dire que tous les députés, y compris le vice-président des comités pléniers, qui y ont participé ont joué un rôle très actif dans le choix du nouveau Président. J'espère que la Chambre fonctionnera très bien sous ce système. Lorsque viendra le temps de simplifier la formule, nous réussirons sans doute à mettre au point un mécanisme capable de réduire à moins de 11 heures le temps nécessaire à l'élection.

Je tiens également à féliciter les motionnaires de l'Adresse. La députée de Capilano (Mme Collins) représente maintenant une circonscription de la Colombie-Britannique, mais elle vivait auparavant à Sudbury, dans le nord de l'Ontario. Elle et le député de Restigouche (M. Girard) ont prononcé d'excellents discours à la Chambre des communes.

Le discours du trône de mercredi dernier ne recèle évidemment pas le moindre signe des projets que le gouvernement forme pour le pays. Il prouve à première vue que le gouvernement ne s'intéresse qu'aux problèmes politiques à court terme, au lieu d'envisager une orientation bien nette pour le pays. Nous apprenons cette semaine dans les jounaux que le discours du trône avait été rédigé en fonction des résultats des derniers sondages. Je suppose qu'il faudrait attribuer un certain mérite à Allan Gregg et Dalton Camp pour avoir collaboré à la rédaction de ce discours. Et c'est justement ce qu'on lui reproche. On semble toucher à tout. On y retrouve un peu de tout pour tout le monde, mais on n'y fait aucune promesse concrète en matière de financement. Du moins y fait-on allusion à toute une série de questions. On y parle ainsi de la création de conseils, de l'organisation de conférences nationales, et de consultations, sans cependant expliquer quelles mesures au juste le gouvernement entend prendre. Comme il ne cerne pas ces questions de manière précise, le gouvernement finit par y perdre de sa crédibilité car il n'a manifestement pas de plan d'action bien défini.

En fait, le discours du trône semble modifier radicalement l'orientation prise par le gouvernement. Nous avons découvert dans son premier budget qu'il était principalement axé sur le secteur énergétique où des centaines de milliers d'emplois devaient être créés. Au printemps de l'an dernier, la ministre de l'Énergie de l'époque s'y était engagée. Aujourd'hui, au lieu d'assister à la création de ces centaines de milliers d'emplois dans le secteur de l'énergie, voilà que nous voyons ce même secteur dans une situation bien plus précaire que lors du début des années 1970. Ce problème n'affecte pas que les localités de l'Alberta et de la Saskatchewan. Il se répète aussi dans des villes comme Sault-Sainte-Marie où quelque 800 ouvriers d'une fabrique de tuyaux ont été licenciés. Une fabrique toute neuve, construite au coût de 370 millions de dollars qui est prête à démarrer se retrouve paralysée faute de travail. Je le répète, le premier budget semblait orienté en ce sens.

Cependant, depuis un an, on met l'accent seulement sur des négociations de libre-échange. Le gouvernement a prétendu que des centaines de milliers voire des millions d'emplois seraient créés à la suite de la conclusion d'un accord de libre-échange avec les États-Unis. En fait, à la lecture du discours du trône, on s'aperçoit que le gouvernement met moins l'accent là-dessus. On parle maintenant de conclure avec les États-Unis un accord commercial mutuellement avantageux. Toute la notion d'un accord de libre-échange global avec les États-Unis semble avoir disparu dans le discours du trône.

Examinons les réformes fiscales proposées. Nous, de ce côté-ci, accueillons avec plaisir ces propositions fiscales. Nous avons parlé d'équité en contraste avec les initiatives contenues dans les deux premiers budgets dans lesquels le gouvernemnent a imposé des taxes rétrogrades sur les produits de beauté, les médicaments sans ordonnance, le carburant et d'autres articles, sans parler de la désindexation du barème d'impôt sur le revenu. Si le gouvernement change tout à fait d'orientation en matière de réforme fiscale, et fait porter le fardeau fiscal à la grande entreprise plutôt qu'aux Canadiens à faible revenu, la décision sera bien accueillie. Cependant, il faudra probablement une année ou deux pour réparer les torts qui ont été causés. De nombreuses études que j'ai lues montrent que la famille moyenne paiera de 1 200$ à 1 500$ de plus en impôts sur deux ou trois ans, à la suite de l'imposition des mesures fiscales rétrogrades des deux premiers budgets.

• (1520)

Un autre domaine qui m'inquiète vivement, je suppose, réside dans les inégalités dans le domaine du développement économique. Manifestement, de nombreuses régions, comme le nord de l'Ontario, l'ouest du pays et la région de l'Atlantique ne connaissent pas, depuis 1983-1984, de relance économique. Dans le discours du trône, on parle d'un nouveau conseil chargé des débouchés économiques dans la région de l'Atlantique ainsi que d'une diversification de l'économie dans l'ouest du pays, mais on écarte manifestement le nord de l'Ontario. Or, je peux vous dire, monsieur le Président, que nous faisons face à de très graves difficultés économiques dans cette région.

Avant d'aborder ce sujet, je voudrais parler brièvement de l'agriculture. Le discours du trône renferme quatre brefs paragraphes à ce sujet, ce qui est quand même mieux que le discours du trône précédent dans lequel on se limitait à un seul mot dans un paragraphe. Malheureusement, pour ce qui est de l'agriculture, il ne définit pas de mesures précises. Ainsi, il ne renferme aucun engagement à l'égard des paiements d'appoint. Il fournit toutes sortes de précision sur ce que le gouvernement prétend avoir accompli, sur les mesures qu'il peut avoir prises, mais aucun engagement précis. Cela, en dépit du fait que le prix des grains, du maïs et de bien d'autres produits agricoles est plus bas qu'il ne l'a jamais été depuis les années 30.

Aujourd'hui, au cours de la période des questions, je me suis beaucoup inquiété de ce que le ministre de l'Agriculture (M. Wise) a tout fait pour esquiver la question des paiements d'appoint. Au moment où le prix du grain canadien est au plus bas depuis les années 30, tous les premiers ministres provinciaux de l'ouest du Canada souscrivent au principe d'un tel paiement d'appoint. Les syndicats de grain et toutes les associations agricoles y souscrivent également. Nous devrons nous contenter de déclarations comme celle-ci: «Le gouvernement ne ménagera aucun effort pour protéger les intérêts de la communauté agricole canadienne». Le ministre de l'Agriculture cherche à s'esquiver en disant: «Nous devons négocier cela avec les associations agricoles et les gouvernements provinciaux». Plus

tôt cet après-midi, nous avons entendu le premier ministre (M. Mulroney). Il a parlé d'accorder un milliard de dollars au secteur des grains en difficulté. Il a précisé qu'il allait négocier ce financement avec Grant Devine, premier ministre de la Saskatchewan. J'espère que les propos qu'il a ainsi tenus à la Chambre des communes ne constituent pas simplement un subterfuge électoral, sachant que les candidats vont reprendre ses propos dans les assemblées électorales en Saskatchewan. Entend-il faire durer les négociations indéfiniment, quitte à ne rien faire après les élections?

Je trouve que le premier ministre souffre d'un énorme problème de crédibilité. La grande majorité des Canadiens n'ajoute tout simplement pas foi à ses propos. S'il tient vraiment à ce qu'on le croie, il devrait agir franchement et indiquer précisément combien il y aura de nouvel argent, s'il s'agira de prêts ou de subventions, et préciser exactement quelle aide les agriculteurs pourront obtenir du gouvernement fédéral. Nous savons qu'il ne saurait s'engager au nom des gouvernements provinciaux, mais il peut fort bien dire ce que son gouvernement accepte de faire pour enrayer la grave crise avec laquelle l'ouest du Canada est aux prises. Nous nous demandons avec inquiétude si le premier ministre ne cherche pas encore une fois à jeter de la poudre aux yeux.

Si nous considérons ce que le gouvernement a fait jusqu'en 1986, le Canadien moyen, non pas un agriculteur, qui écouterait les nouvelles et lirait les gros titres des journaux serait porté à croire que le gouvernement avait débloqué quelque 730 millions de dollars dans son budget de février. Le Canadien moyen se serait aperçu par la suite que le premier ministre avait convoqué à la hâte une conférence de presse à la fin d'avril pour annoncer qu'une autre subvention de 350 millions de dollars avait été allouée au secteur de l'agriculture aux abois. Mais quiconque scrute ces propos constate qu'en fait, le gouvernement s'est engagé véritablement à faire très peu, sinon à ne rien faire du tout. J'espère simplement que la déclaration d'aujourd'hui faite par le premier ministre au sujet du droit de négocier le financement n'est pas aussi factice que les engagements de son budget et les déclarations de sa conférence de presse du 30 avril. Ainsi, les 730 millions de dollars prévus dans le budget ne sont pas du tout de nouveaux fonds. Il ne s'agit que des prêts de la Société du crédit agricole déjà existants assortis de subventions d'intérêt accordées à certaines conditions mais à long terme, les frais d'intérêt des agriculteurs ne sont pas vraiment subventionnés. Même à court terme, ce programme coûtera de 50 à 65 millions de dollars au gouvernement. Il s'agit là du genre de fausses nouvelles qui nous inquiètent de la part du premier ministre. Nous savons qu'à son cabinet, ses acolytes savent comment fignoler de beaux communiqués qui laissent penser que les agriculteurs obtiendront quelque chose alors qu'un examen approfondi nous révèle qu'on ne leur offre que très peu, sinon pas du tout d'aide.

J'attire l'attention de la Chambre sur la déclaration faite par le premier ministre le 30 avril lorsqu'il donnait l'impression d'offrir aux agriculteurs plusieurs centaines de millions de dollars en modifiant l'échelle des prix du blé au pays. Il ne changeait pas le prix payé pour le blé, ce qui aurait permis aux agriculteurs de toucher plus de fonds provenant des consommateurs canadiens. Il modifiait l'échelle des prix. Il en faisait tout un événement. Plusieurs centaines de millions de dollars étaient prétendument en cause. Dans les faits, il n'a pas changé le prix du blé au pays. Les agriculteurs n'ont jamais vu la couleur de tout cet argent.

Le premier ministre annonçait également qu'il réduirait de 2c. le litre la taxe d'accise sur les carburants agricoles. A vrai dire, il parlait de 5c. le litre mais une réduction de 3c. avait déjà été accordée. Si l'on revient un an en arrière, on constate que le gouvernement a imposé une taxe de 2c. le litre d'essence le 1er septembre 1985. Cette taxe a été maintenue pendant toute la saison des récoltes et le printemps lorsque les agriculteurs doivent remplir leurs réservoirs. Le premier ministre l'a supprimée vers le ler juin avec beaucoup d'éclat. De septembre à juin, cependant, il a probablement perçu de 50 millions à 60 millions de dollars. Il aurait dû rendre l'abolition rétroactive au ler septembre et s'excuser d'avoir imposé la taxe aux cultivateurs qui n'avaient pas les moyens de la payer.

Le gel des taux de transport des marchandises est le troisième élément que le premier ministre a annoncé le 30 avril. Il devait faire épargner 42 millions de dollars aux agriculteurs canadiens. Nous avions vérifié auprès de la principale entreprise de transport du grain. Ses représentants nous ont dit qu'il ne s'agissait pas d'un gel des tarifs, mais d'un nouveau calcul des volumes de grain à expédier. On évite une hausse des tarifs en expédiant 28 millions au lieu de 32 millions de tonnes. Ce baratin que nous sert Mulroney enrage les agriculteurs. Ce genre de mesure met les agriculteurs en furie non seulement parce qu'ils n'en retirent aucun avantage, mais également parce qu'il laisse aux Canadiens l'impression que le gouvernement a effectivement fait quelque chose. Cependant, l'agriculteur ne voit jamais l'ombre d'un versement en espèces.

• (1530)

J'espère tout simplement que le premier ministre (M. Mulroney) parlait sérieusement lorsqu'il a annoncé de façon spectaculaire qu'il collaborerait avec M. Grant Devine en vue de fournir une forme quelconque d'aide financière aux agriculteurs, qui traversent la pire crise financière depuis les années 30. Il est tout simplement injuste à l'égard des agriculteurs de berner ainsi le reste de la population canadienne, de donner l'impression qu'une aide leur a été accordée alors qu'il n'en est rien.

J'aimerais vous faire part, monsieur le Président, d'une expérience intéressante que j'ai vécue cet automne. J'ai eu l'occasion de visiter l'Alberta tout juste après une allocution prononcée devant un groupe d'agriculteurs de cette province par le vice-premier ministre (M. Mazankowski). Le vice-premier ministre et moi-même, tout comme vous, faisons partie de la célèbre promotion d'élus de 1968 et sommes de bons amis personnels. Voici ce que m'a dit un agriculteur qui a participé à cette rencontre: «J'y suis allé et j'ai écouté ce que Don avait à dire. Il m'a dit tout ce que le gouvernement avait fait pour nous, combien tout était formidable et que nous devrions tous être heureux, mais je n'ai pu m'empêcher de me demander, s'il en a tant fait et si tout est si formidable, comment se fait-il que je me sente si mal?» A mon avis, c'est là ce que ressentent bon nombre d'agriculteurs de l'Ouest au moment où ils font face à l'avenir peut-être le plus incertain depuis de nombreuses années.

Nous savons que le ministre de l'Agriculture (M. Wise) a annoncé un programme de 46 millions de dollars, de concert avec le ministère de l'Emploi et de l'Immigration, qui vise à retirer des agriculteurs de l'activité agricole. Il a annoncé que 9 000 agriculteurs quitteraient la terre.

Le gouvernement n'a pas fait grand-chose pour résoudre la crise de la dette agricole. Comme je l'ai indiqué il y a quelques instants, l'hypothèque basée sur les prix des produits agricoles coûtera très peu au gouvernement et risque probablement de ne rien lui coûter en fin de compte parce que les taux d'intérêt augmentent en même temps que le prix des denrées.

Il en va de même pour la guerre commerciale actuelle. Le gouvernement ne donne pas l'impression que l'agriculture soit une priorité. On dit trop de choses, notamment que le gouvernement ne ménagera pas ses efforts pour essayer de protéger les intérêts du Canada. Ce que les agriculteurs désirent, c'est que le gouvernement montre sa détermination. Les fermiers canadiens peuvent recevoir moins de 3$ le boisseau de blé alors que leurs homologues américains touchent 6$ par boisseau; on ne peut s'attendre que dans ces conditions ils puissent survivre très longtemps.

Le premier ministre a fait un discours à Prince-Albert le 7 juillet 1984, dans lequel il a déclaré que le gouvernement conservateur, s'il était élu, ferait du Canada une super-puissance dans le domaine des exportations agricoles. Puisque les agriculteurs canadiens ont été abandonnés par le gouvernement, ils payent aujourd'hui le plein prix simplement pour survivre. Le gouvernement ne subventionne pas l'exportation comme le gouvernement américain. Il ne fournit pas de paiements d'appoint. Il parle vaguement d'une sorte de mécanisme de financement.

Si le gouvernement voulait vraiment être crédible aux yeux des agriculteurs de l'ouest du Canada, et dans l'Est également, puisque les producteurs de maïs du sud-ouest de l'Ontario connaissent les mêmes baisses de prix pour leurs produits que les céréaliers, il prendrait des mesures et renoncerait à ses petites manoeuvres publicitaires. Les belles paroles ne suffisent pas, il faut que l'argent suive. C'est ce que nous attendons du gouvernement. L'agriculture est un secteur très important, qui mérite le soutien total de tous les Canadiens et notamment du gouvernement du Canada.

M. Lewis: Monsieur le Président, je voudrais faire un commentaire plutôt qu'un rappel au Règlement car je sais que le député ne l'a pas fait intentionnellement. Je voudrais simplement attirer son attention sur le fait que, au cours de son discours, il a utilisé le mot «baratin» et a ensuite désigné le premier ministre par son nom et non par son titre ou sa circonscription. Encore une fois, je ne désire pas interrompre son discours, mais attirer son attention sur ce fait. Comme vous le savez, monsieur le Président, nous ne nous désignons pas par nos noms afin de dépersonnaliser le débat et de le maintenir à un niveau aussi élevé que possible. C'est une explication de l'ancien député de Hamilton Mountain, M. Ian Deans, et je la crois valable. Je le répète, je suis certain que le commentaire a été fait par inadvertance, mais si nous pouvions continuer à mentionner les gens par leur poste ou leur circonscription, le niveau des débats s'en trouverait élevé.

M. Boudria: Monsieur le Président, je voudrais féliciter rapidement le député d'Algoma (M. Foster) d'avoir prononcé un excellent discours, comme d'habitude.

N'est-il pas ironique qu'en ce jour où nous discutons d'agriculture et d'une question aussi importante que l'exportation des produits agricoles dont le député d'Algoma a parlé avec tant d'éloquence il y a quelques instants, le gouvernement ait déposé à la Chambre cette terrible mesure législative—excusez l'expression, monsieur le Président. Elle est probablement parlementaire, mais je m'excuse quand même. Le projet de loi que le gouvernement a présenté en vue d'abolir la société d'État Canagrex est épouvantable. Mes collègues ne seraient-ils pas d'accord avec moi pour dire que le gouvernement ne devrait pas supprimer Canagrex surtout en ce moment où le projet de loi agricole américain est en place et où d'autres pays essaient, par voie législative, de favoriser l'exportation de produits agricoles? Le député n'admettra-t-il pas que le Canada devrait faire sa part pour les exportations et qu'une société comme Canagrex aurait pu faire oeuvre utile en ce sens si on lui en avait donné la chance?

M. Foster: Monsieur le Président, le député de Glengarry—Prescott—Russell (M. Boudria) a soulevé une question très importante, celle des exportations agricoles. Nos exportations agricoles sont vraiment en état de crise. Nous faisons face aux États-Unis qui disposent de puissants moyens pour faciliter l'exportation de leurs produits agricoles. Ils essaient de nous enlever nos marchés de céréales en Égypte et en Syrie. Ils ont même prévu une aide aux exportations destinées à la Chine et à la Russie. Bien sûr, une bonne partie des exportations qui se font malgré l'absence d'aide ou de subventions du gouvernement sont réalisées uniquement parce que les agriculteurs baissent le prix des grains qu'ils vendent par l'intermédiaire de la Commission canadienne du blé.

Le député fait allusion à Canagrex, l'organisme qui serait particulièrement utile pour les produits laitiers qui ne sont pas exportés en aussi grande quantité que les produits laitiers ou les céréales gérés par la Commission canadienne du lait ou par la Commission canadienne du blé. Je parle du bétail, des lentilles, du miel et de toute une série d'autres produits exportés en moins grandes quantités. Il s'agirait non pas seulement de trouver des débouchés éventuels, mais de participer à la coordination des activités de commercialisation avec les gouvernements provinciaux. Il arrive souvent que des missions commerciales comprennent des membres de deux gouvernements provinciaux qui vendent le même produit. Or, un groupe de producteurs pourrait tirer parti d'un organisme national comme Canagrex.

• (1540)

Je suis certes d'accord avec le député. J'espère que le gouvernement ne démantèlera pas cette société qui serait appelée à jouer un rôle essentiel en matière d'exportations agricoles, surtout maintenant que de terribles conflits commerciaux pointent à l'horizon.

M. Boudria: Monsieur le Président, mon collègue se rappelle-t-il les promesses électorales de 1984? Les conservateurs en ont fait beaucoup. Je crois avoir déjà signalé qu'il en avait fait 338. L'une concernait notamment les obligations agricoles. Le député se souvient, tout comme moi, que ce régime avait

gouvernement qui a omis d'en parler dans deux budgets consécutifs et qui n'en souffle mot dans le dernier discours du trône. Mon collègue considère-t-il que le gouvernement a rompu cette promesse-là aussi?

M. Foster: Monsieur le Président, le gouvernement a rompu un certain nombre de promesses qu'il avait faites pendant la campagne électorale de 1984. Dans la promesse nº 11 notamment, il parlait d'élargir la recherche et le développement agricoles en débloquant davantage de crédits à ce titre. Le budget du ministère de l'Agriculture, cette année, fait état d'une réduction de 23 millions de dollars au titre de la recherche. Je trouve cela déraisonnable puisque la recherche agricole ne rapportera pas tout de suite ni l'an prochain, mais dans plusieurs années.

Les conservateurs se sont engagés à créer un office national de commercialisation du tabac, mais ils n'ont pas tenu parole. Ils ont promis, au nom de l'équité, de réviser l'article 31 de la Loi de l'impôt sur le revenu. Évidemment, le gouvernement ne l'a pas fait. En quatorzième lieu, on promettait d'avancer les crédits nécessaires afin d'aider les producteurs à refinancer leurs dettes aux taux du marché. Le taux de la Banque du Canada se situe actuellement à 9 p. 100. Si le gouvernement s'y mettait, il épargnerait beaucoup d'intérêt aux agriculteurs.

Après avoir étudié la question des obligations agricoles, le comité a proposé un programme très sensé dont on n'a pas tenu compte dans les deux budgets que nous avons eus depuis, ni dans le discours du trône de mercredi dernier.

Le président suppléant (M. Paproski): La période des questions et observations est maintenant terminée.

M. John Oostrom (Willowdale): Monsieur le Président, je voudrais d'abord vous féliciter de votre nomination. Nous avons apprécié votre travail ces deux dernières années et je vous souhaite de le poursuivre encore deux ans.

Des voix: Bravo!

M. Oostrom: Mes plus chaleureuses félicitations, également, au député de Vancouver-Sud (M. Fraser), qui a été élu Président il y a trois jours. Je n'ai pas regretté d'avoir consacré 11 heures à cette élection. La patience dont nous avons tous fait preuve est de bon augure. Le comportement de notre nouveau Président depuis trois jours, la sagesse de ses propos et la confiance dont il nous entoure et que nous lui accordons en retour sont aussi d'excellents présages.

[*Français*]

J'ai aussi noté cet après-midi, monsieur le Président, la présence des députés du Nouveau parti démocratique à la Chambre durant le discours de notre premier ministre (M. Mulroney). Quarante pour cent des députés du Nouveau parti démocratique étaient présents, mais il y avait seulement 5 p. 100 des députés du parti libéral. Cela me donne une impression de qui est le parti d'opposition dans cette Chambre.

[*Traduction*]

Je voudrais féliciter l'auteure de la motion, la députée de Capilano (Mme Collins), et celui qui l'appuie, le député de Restigouche (M. Girard). Ils nous ont donné une réponse éloquente et réfléchie au discours du trône, je les en félicite.

Je représente la circonscription de Willowdale qui se trouve à l'épicentre de Toronto. Il s'agit d'une communauté très stable de gens travailleurs dont les racines remontent aux loyalistes. C'est maintenant une mosaïque multiculturelle, mais les gens se sentent membres à part entière de la communauté de Willowdale. Je suis fier de les représenter, car j'appartiens moi-même à cette mosaïque puisque je suis venu de Hollande. Je suis flatté d'être leur député.

Les électeurs de ma circonscription sont travailleurs, innovateurs et inventifs. L'avenir du Canada a besoin de ces qualités. Ils sont très fiers d'appartenir à la collectivité de Willowdale. Cela se voit dans le soin qu'ils accordent à leur résidence, dans leur participation aux activités communautaires et dans leur contribution généreuse à de nombreuses oeuvres de charité.

Willowdale est le centre administratif et culturel de la ville de North York qui, je suis heureux de le dire, connaît actuellement une explosion économique. Le centre ville de North York—la ville qui a du coeur, comme dit notre maire—commence à rivaliser avec Toronto en ce qui concerne la construction et l'activité économique. Willowdale, peuplée de gens travailleurs et située a un endroit géographiquement favorable, est en train de devenir le coeur de la région torontoise.

Pendant l'été, comme les précédents, j'ai fait du porte à porte dans ma circonscription pour demander à mes électeurs ce qu'ils pensaient du gouvernement et quelles questions ils aimeraient voir débattues. J'ai visité personnellement plus de 6 000 foyers. Les habitants de Willowdale ont réagi de façon très positive au gouvernement et à ses lignes de conduite. J'ai entendu de sévères critiques à propos de certaines questions, mais, en général, la réaction du public a été très favorable.

Les habitants de Willowdale ont bien aimé le programme présenté dans notre premier discours du trône. Dans le deuxième, le gouvernement maintient sa promesse d'adopter des mesures à l'avantage de tous les Canadiens. Le public se rappelle la dure période économique qui a précédé les élections de 1984. Il se rappelle le prix élevé des produits énergétiques, l'inflation galopante, les taux d'intérêt élevés, le problème du chômage, le manque d'orientation politique, le déficit massif et l'absence de justice sociale.

Dans l'espace d'à peine deux ans, le gouvernement progressiste conservateur a accompli des progrès importants en vue de rebâtir l'économie du Canada. Nous avons connu la meilleure reprise économique de tous les pays occidentaux. La confiance a été rétablie et des emplois ont été créés. Les taux d'intérêt ont baissé et le déficit est en train de diminuer. Avant septembre 1984, 11,7 p. 100 des travailleurs étaient en chômage. Le taux a maintenant baissé de 2 p. 100 pour atteindre 9,9 p. 100. C'est le taux le plus faible depuis quatre ans. Ce sont certainement des résultats impressionnants.

• (1550)

Permettez-moi de vous donner des exemples. Entre 1980 et 1984, 404 000 emplois seulement ont été créés. Le gouvernement progressiste conservateur en a créés plus de 500 000 en moitié moins de temps. Mais surtout, plus de 80 p. 100 d'entre eux sont des emplois à plein temps comme notre premier ministre (M. Mulroney) l'a dit cet après-midi. Cela prouve de façon concrète que le gouvernement tient sa promesse de donner des emplois aux Canadiens. En même temps, notre déficit a diminué de 4 milliards de dollars alors qu'il a augmenté de 40 milliards de dollars aux États-Unis.

Au cours de ces deux dernières années, j'ai reçu de nombreux appels téléphoniques de gens de ma circonscription représentant des restaurants, des garages, des petites fabriques, des bureaux et des compagnies d'emballage qui se plaignent de ne pas trouver de main-d'oeuvre. Ces entreprises offrent non pas le salaire minimum comme le chef du Nouveau parti démocratique l'a déclaré cet après-midi, mais un taux de rémunération parfois deux fois plus élevé. C'est parce que nos politiques ont redonné confiance dans l'économie canadienne que nous voyons apparaître ces nouveaux emplois.

Au Canada, le taux d'inflation se situe autour de 4 p. 100 depuis deux ans et les prix n'ont jamais été aussi stables depuis les années 60. Notre gestion économique a permis au taux d'inflation de demeurer très stable. Nous ne sommes plus aux prises avec une inflation galopante. Cela permet aux Canadiens de conserver le pouvoir d'achat auquel ils tiennent tant et de contribuer à l'essor économique en achetant davantage de biens et de services.

Selon le Conference Board, la confiance des consommateurs n'avait jamais été aussi forte depuis 21 ans et elle n'a été plus élevée qu'une seule fois dans toute l'histoire du Canada.

Ce regain de confiance et l'abaissement des taux d'intérêt a augmenté le nombre de mises en chantier d'environ 40 p. 100 depuis septembre 1984. Cela représente 125 000 emplois dans le secteur du bâtiment et les industries connexes. Aujourd'hui, les taux d'intérêt sont à plus de 3 points de pourcentage en-dessous de leur niveau de septembre 1984. Le taux préférentiel qui a atteint, en moyenne, un peu plus de 12 p. 100 en 1984, est tombé à environ 10,5 p. 100 en 1985 et se situe aujourd'hui à 9,75 p. 100. Il n'avait jamais été aussi bas depuis huit ans. Comme vous vous en souviendrez, en 1980 et 1981, les taux d'intérêt ont dépassé les 20 p. 100. Comment les Canadiens pouvaient-ils alors acheter une maison? Ils peuvent de nouveau le faire.

Les faits sont suffisamment éloquents. Je n'ai pas cherché à embellir la situation, car j'ai cité des faits réels et reconnus, surtout à l'étranger, sinon au Canada. On peut encore mieux faire. Je suis convaincu que mon gouvernement peut faire mieux. Grâce à l'orientation économique du discours du trône, nos promesses électorales se réaliseront et tous nos objectifs de relance et de revitalisation de l'économie seront atteints et peut-être même dépassés.

J'en viens maintenant à la fiscalité. On a dit que la mort et les impôts étaient les deux certitudes inéluctables de notre existence. Je reconnais, comme les autres Canadiens, que notre régime fiscal est l'instrument indispensable des multiples services sociaux dont nous jouissons. Au fil des années, les précédents gouvernements ont laissé ce régime fiscal se détériorer et se scléroser. Le discours du trône montre clairement que la réforme fiscale fédérale sera l'une de nos principales priorités économiques et sociales.

Grâce à un régime fiscal efficace et juste, les Canadiens disposeront de revenus accrus grâce auxquels ils pourront entreprendre des activités économiques plus rentables. Le principal objectif des modifications apportées jusqu'à présent a été d'élargir la base fiscale afin d'abaisser les impôts sur le revenu des particuliers. Nous allons aussi rétablir un sain équilibre entre les impôts des particuliers et ceux des sociétés, et notamment renverser la tendance qui a consisté à faire peser de plus en plus le poids du fisc sur les particuliers. Le gouvernement va commencer par simplifier le régime fiscal et dans toute la mesure du possible structurer ce régime de façon à distribuer équitablement le fardeau de l'impôt. Nous nous lançons dans une réforme globale de notre régime fiscal à l'instar du gouvernement américain.

Sitôt élus, nous avons veillé à ce que le contribuable ne soit plus jamais tenu de payer des impôts contestés avant d'avoir obtenu une audience impartiale. La déclaration des droits du contribuable a été la première étape du remaniement de notre régime fiscal. Ce n'était pas trop tôt. C'était la première fois, depuis que notre régime fiscal était devenu si complexe, qu'on privilégiait le simple particulier.

Le discours du trône témoigue d'une attitude nouvelle envers les questions sociales. Le gouvernement a décidé de défendre et de renforcer l'institution de la famille canadienne. Nous reconnaissons qu'il importe de maintenir une cellule familiale solide. Les familles sont le pivot du Canada. Les familles unies donnent au Canada sa force et sa détermination, ce qui permet de faire face aux problèmes et de les résoudre plus facilement. Nous prenons rapidement des mesures pour neutraliser l'influence destructive que les drogues et la pornographie ont eue sur la famille. Les résidents de Willowdale s'inquiètent beaucoup de la prolifération de la pornographie. Ils s'alarment que la pornographie enseigne les déviations sexuelles, un comportement anormal et encourage la violence envers les femmes et les enfants. Je crois fermement que la pornographie n'est rien qu'une mauvaise propagande anti-féminine néfaste, dont le seul but est de dégrader les femmes en les ravalant au rang d'objets.

Le gouvernement est déterminé à prendre des mesures efficaces contre la grave menace croissante que présente le trafic des drogues illégales. Seules des mesures sévères permettront de supprimer le cancer croissant que représente la toxicomanie et qui détruit la vie de nombreux Canadiens. On ne devrait pas remettre en question notre détermination dans ce domaine.

Le gouvernement a agi rapidement au cours de la première session de cette législature pour adopter le projet de loi C-18, qui a sensiblement réduit les cas de conduite en état d'ivresse, cause principale des accidents routiers, mortels ou non. Les pénalités plus sévères ont fait réfléchir beaucoup de gens à deux fois avant de prendre le volant en état d'ébriété. En conséquence, il y a eu moins d'accidents de la route à Noël 1985 qu'à aucun autre Noël, depuis de nombreuses années. Nous avons démontré à tous les Canadiens que nous étions déterminés à résoudre les questions sociales difficiles.

Nous continuerons à réformer le Code criminel de sorte qu'il reflète fidèlement l'importance que les Canadiens attachent au respect de la loi et à la protection des citoyens innocents. Je crois fermement, comme l'immense majorité des 6 000 familles de Willowdale que j'ai visitées personnellement cet été, que la question de la peine capitale devrait être soulevée et débattue à la Chambre. Protéger les Canadiens contre toutes les formes de violence criminelle est une priorité du gouvernement.

Nous avons pris des mesures rapides lorsque le projet de loi sur la surveillance obligatoire a été bloqué au Sénat et nous avons tenu en été une séance extraordinaire de la Chambre pour sortir de cette impasse. Cela prouve notre fermeté et notre détermination.

Pendant trop longtemps, notre système d'immigration a été mal utilisé. Ce n'était pas le cas lorsque je suis arrivé au Canada avec mon père, ma mère et mes 12 frères et soeurs. Nous avons patiemment attendu notre tour en faisant la queue. Même si nous aurions voulu aller plus vite par moments, c'était impossible. Des lois complexes et inefficaces adoptées vers le milieu des années 70 ont entraîné des abus dans le secteur de l'immigration. Nous sommes en bonne voie de remédier à cette situation. Nous avons simplifié et amélioré le système actuel d'attribution du statut de réfugié. Les procédures d'entrée vont être rationnalisées et un examen administratif de chacun des dossiers a été entrepris en juillet pour éliminer l'arriéré d'Immigration Canada, qui compte quelque 20 000 demandes environ.

• (1600)

Notre loi est ferme et équitable, même si elle sauvegarde notre réputation de pays humanitaire en matière d'immigration. Notre gouvernement a augmenté l'immigration pour la première fois depuis 1980-1981. Le chiffre des immigrants était tombé lentement au-dessous des 80 000, mais cette année il est remonté à 115 000 et nous espérons que l'an prochain il sera porté à 130 000. J'ai également constaté avec plaisir au discours du trône que nous allons réduire le taux d'analphabétisme au Canada. La semaine dernière, je rencontrais le conseil d'administration et le personnel de la bibliothèque de North York pour examiner cette question justement. Je suis très heureux que le problème ait été évoqué au discours du trône.

En terminant, je tiens à mettre en lumière le leadership incontestable de notre premier ministre (M. Mulroney). Sous son impulsion, le Canada redevient une puissance économique très forte. Personne ne saurait nier les performances économiques réalisées par le Canada sous sa direction. Notre premier ministre a apporté l'harmonie aux relations fédérales-provinciales, et le Canada uni, fort et prospère dont il avait rêvé est en train de se réaliser. Je suis fier d'être progressiste conservateur. Je suis fier de mon chef, le premier ministre Mulroney, et je suis fier du discours à la fois digne et très profond qu'il a fait à la Chambre cet après-midi. Il passera à la postérité comme celui qui a su retourner la situation du pays, et comme un premier ministre qui a eu le courage d'être un chef.

Le président suppléant (M. Paproski): A l'ordre. Je pense qu'il convient de signaler aux députés que nous allons respecter la règle qui demande de ne pas désigner nommément le premier ministre (M. Mulroney) ni le chef de l'opposition (M. Turner). Ils doivent être désignés par leur qualité de premier ministre, de très honorable premier ministre, de très honorable chef de l'opposition, et de député d'Oshawa (M. Broadbent). J'accorderai la parole au député de Kamloops—Shuswap (M. Riis), puis au député de Nanaimo—Alberni (M. Schellenberger) pour des questions ou des observations

M. Riis: Monsieur le Président, je vous sais gré d'avoir signalé que nous ne devons pas désigner nos collègues par leur nom mais par leur circonscription ou leur fonction.

J'ai suivi avec intérêt les observations de mon honorable ami. Il a parlé de la question de la réforme fiscale promise par le gouvernement. Je tiens à connaître son avis sur quatre éléments importants d'une réforme fiscale globale. Voudrait-il nous dire s'il est d'avis qu'il faille conserver les 500 000$ d'exemption des gains en capital? A ma connaissance, il n'y a pas d'autre pays qui ait cela. Pense-t-il qu'il faille conserver cela? Deuxièmement, j'aimerais avoir son avis à lui sur le fait qu'il y a maintenant plus de 79 sociétés réalisant des bénéfices au Canada qui n'ont pas payé le moindre impôt sur ces bénéfices. En fait, plusieurs de ces sociétés ont réalisé des profits de 100, de 200, de 300 millions de dollars; donc il ne s'agit pas nécessairement de petites sociétés mais de mastodontes, qui figurent aux premiers rangs des 500 plus grosses sociétés du Canada.

Je voudrais également savoir ce que pense le député du fait que les recettes que perçoit actuellement l'État fédéral proviennent dans une très forte proportion depuis quelques années de l'impôt sur le revenu des particuliers, de sorte que, à l'heure actuelle, pratiquement 82 p. 100 sont imputables à l'impôt versé par les particuliers et seulement 18 p. 100 à celui payé par les sociétés. Il y a quelques années à peine, les deux étaient à égalité. Aujourd'hui, l'une est de 82 p. 100 et l'autre de 18 p. 100. En quatrième lieu, je voudrais savoir si le député préconise la mise en oeuvre de la taxe sur les opérations commerciales, qui n'est, à mon avis, qu'une autre façon de désigner la taxe sur la valeur ajoutée, ou encore une taxe de vente subtile.

M. Oostrom: Monsieur le Président, le député a demandé à connaître mon avis au sujet de l'impôt sur les gains en capital. Naturellement, nous réexaminerons cet impôt et d'autres mesures semblables au moment opportun. Nous avons mis en oeuvre l'exemption de 500 000 $ sur les gains en capital, ce qui a permis de créer 600 000 nouveaux emplois au Canada. Je pense que c'est là tout un exploit. Je ne sais pas si cet impôt sera maintenu. Si grâce à lui nous réussissons plus tard à créer 600 000 autres emplois, de toute évidence, il devrait l'être. Je préférerais que les Canadiens travaillent et paient de l'impôt plutôt que de voir le taux du chômage à un niveau élevé comme ce fut le cas dans le passé.

La deuxième question avait trait aux échappatoires. Comme s'en souvient peut-être le député, depuis deux ans nous avons supprimé un certain nombre d'échappatoires que renfermait le régime fiscal. Nous n'avons peut-être pas réussi à les faire disparaître toutes. Nous saurions gré au député de nous les signaler, peut-être au comité des finances ou encore directement au ministre des Finances (M. Wilson), afin que nous puissions nous en débarrasser, car personne ne devrait pouvoir échapper au fisc.

La troisième question du député portait sur la tendance manifestée au fil des ans, à imposer toujours plus lourdement les particuliers. Comme on l'a dit dans le discours du trône, nous souhaitons inverser cette tendance. Je ne sais pas encore si nous devrions viser à rétablir des proportions égales en matière d'imposition. Je n'ai pas beaucoup d'expérience dans le domaine de l'impôt sur le revenu des particuliers et des sociétés, mais j'ai l'impression que l'on tendra à augmenter l'impôt des sociétés.

Enfin, au sujet de la taxe sur les opérations commerciales, elle semble avoir remporté un certain succès en Europe et la plupart des pays industrialisés la perçoivent. Je ne crois pas que nous imiterons les nations européennes. Mais, comme à l'accoutumée, le Canada trouvera un juste milieu entre le système actuel et celui du Marché commun.

M. Schellenberg: Monsieur le Président, je suis ravi d'avoir entendu mon collègue dire dans son discours qu'on présentera vraisemblablement une mesure législative sur la pornographie. Il a également parlé de pornographie, et je voudrais qu'il réponde à une question que je lui poserai après m'être permis une observation. La pornographie, bien sûr, est une notion fort subjective. Ce qui est pornographique pour l'un est simple titillation pour l'autre ou lecture intéressante pour tel autre. Le *Maclean's Magazine* est-il pornographique? *Cosmopolitan* l'est-il? Et *Playboy*? Probablement. Les députés s'accorderont peut-être à dire que les communiqués de l'opposition sont pornographiques sinon carrément obscènes. Qui va décider? Je demande à mon honorable collègue ce qu'est la pornographie, et qui va décider des façons de la combattre. C'est un sujet tellement subjectif. Qui va décider ce qu'est la pornographie au Canada?

M. Oostrom: Monsieur le Président, je crois que nous à la Chambre pouvons y réfléchir collectivement et parvenir à une définition qui convienne à l'ensemble de la population canadienne. Je tiens à dire que lorsque je suis arrivé au Canada il y a 34 ans, on n'y trouvait vraiment pas tellement de pornographie. La qualité de la vie me semble avoir baissé depuis ce temps. J'aimerais voir renverser cette tendance. J'étais heureux de voir il y a 34 ans que j'étais arrivé dans un pays qui avait compris que la pornographie n'était pas bonne pour les jeunes. Bien sûr, nous devons avoir la liberté de lire et de regarder ce qui nous plaît. Nous devons par ailleurs avoir une certaine responsabilité sociale. Je trouve qu'il n'y a pas cette responsabilité sociale qui va de pair avec la liberté à laquelle nous avons droit.

• (1610)

M. Vic Althouse (Humboldt—Lake Centre): Monsieur le Président, je suis très heureux de prendre part au débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône. C'est la première fois que j'ai l'occasion d'être le premier à intervenir dans un débat après le discours de notre chef. Je suppose que c'est à cause de la façon de procéder que l'on suit pour la première fois dans le débat du discours du trône. Cette fois-ci, en effet, le discours du trône aborde les divers aspects de l'économie canadienne dans l'ordre alphabétique et commence par traiter de l'agriculture. Comme mon nom commence par la lettre A et que je suis le porte-parole de mon parti en matière agricole, je suppose que je suis le A pour le Nouveau parti démocratique.

Le premier ministre (M. Mulroney) et ses collaborateurs ont essayé de montrer que l'agriculture avait trouvé une nouvelle priorité en venant au premier rang des sujets abordés dans l'ordre alphabétique et dont ils ont jugé bon de traiter dans le discours du trône. Ils ont signalé que le gouvernement actuel n'avait jamais consacré autant d'espace à l'agriculture dans un discours du trône. En fait, il suffit de lire le premier discours du trône du gouvernement pour s'apercevoir que ce n'était pas difficile. Dans ce dernier, le terme «agriculture» apparaissait au milieu d'une phrase portant sur d'autres questions. On peut donc dire en toute honnêteté que moins d'une phrase a été consacrée à l'agriculture dans ce premier discours du trône.

Dans son deuxième, le gouvernement utilise quatre brefs paragraphes pour traiter de la question. Il est intéressant d'examiner avec soin ce qu'on y dit. La première déclaration est générale et le gouvernement y précise que l'agriculture est importante pour notre pays. C'est là la première mention qu'on en fait. Selon moi, le gouvernement ne nous a rien appris. Il est bon de voir qu'on en parle dans le discours du trône; cependant, cela ne nous apprend pas grand-chose sur les engagements du gouvernement en matière d'agriculture.

M. Riis: C'est peut-être instructif pour les conservateurs.

M. Althouse: Mon collègue prétend qu'il s'agit peut-être d'un changement d'attitude de la part des conservateurs. Je tiens à signaler que pour la plupart d'entre nous, cela n'a rien de nouveau.

Le deuxième paragraphe dans lequel on parle d'agriculture, est celui où le gouvernement énumère ce qu'il a fait au cours de la dernière session. C'est donc de l'histoire passée.

Le troisième paragraphe à ce sujet revient sur le passé, lorsque les libéraux étaient au pouvoir. On en profite pour les attaquer. Les discours du trône peuvent probablement être des déclarations politiques, ce qu'ils sont généralement. Je suppose que c'est normal. Cependant, cela ne nous apprend pas grand-chose sur les orientations que le gouvernement entend prendre en matière d'agriculture.

J'ai maintenant traité de trois paragraphes et j'ignore encore ce que le gouvernement se propose de faire au cours de cette session. On touche enfin au coeur de la question dans le quatrième paragraphe. Le gouvernement affirme qu'il a fait porter cette question à l'ordre du jour des prochaines négociations commerciales multilatérales ou du moins qu'il l'a proposé. Par la suite, il nous précise ce qu'il entend faire. Je voudrais vous citer le passage pertinent; voici:

> Fidèle à son engagement, mon gouvernement ne ménagera aucun effort pour protéger les intérêts de la communauté agricole canadienne en butte aux pratiques déloyales de fixation des prix et de subventionnements qui ont cours au-delà de nos frontières.

On se pose bien des questions sur la signification de cette déclaration. Le premier ministre ne l'a pas vraiment éclaircie dans son discours. Il a parlé de tenir des réunions avec des associations agricoles dans les provinces, afin de déterminer les sortes de programmes d'aide qui pourraient être consacrés à l'agriculture. Il a parlé en termes vagues des fonds réservés à cette fin, qui seraient de l'ordre de 1 milliard de dollars. Il n'a pas précisé si cette somme viendra du gouvernement fédéral, des provinces seules ou encore des provinces, des associations agricoles et du gouvernement fédéral. Ainsi, nous ne sommes guère plus éclairés, bien que des ministériels des Prairies aient

créé de grandes attentes en nous laissant croire qu'on en saurait davantage sur le paiement d'appoint de près de 2 milliards de dollars après la présentation du discours du trône. J'imagine que les députés qui représentent des circonscriptions rurales ont fait la même chose. Cependant, comme je vis dans les Prairies, je sais ce que les ministériels ont fait là-bas. Tandis que le Parlement était ajourné, ils n'ont rien fait, sinon se préparer en vue de cet exposé. Les Canadiens espéraient beaucoup. Pour être franc, je dois dire que le monde de l'agriculture est très déçu, car il ignore quelle est la position du gouvernement à ce sujet.

Dans le discours du trône, le gouvernement n'a pas mâché ses mots au sujet du subventionnement des denrées agricoles. Nous ne savons plus vraiment s'il entend pousser sa critique des programmes de subventionnement des autres pays au point de refuser lui-même de subventionner les agriculteurs canadiens, conformément à la politique qu'il a prônée à l'étranger. Le premier ministre n'a pas précisé sa position là-dessus. A ce propos, les explications du ministre de l'Agriculture (M. Wise) n'ont guère été utiles. Je ne pense pas que ses collègues du cabinet lui aient fourni le moindre indice à cet égard.

Aujourd'hui, tandis que le premier ministre parlait, j'ai fait transmettre au ministre de l'Agriculture (M. Wise) un message dans lequel je lui posais la question suivante: «Cela signifie-t-il que vous disposez maintenant de un milliard de dollars que vous mettrez sur la table au moment de négocier avec les associations agricoles et les provinces?» Je vis en bonne intelligence avec le ministre. D'habitude, celui-ci me tient au courant de ce qu'il fait et de ce qu'il peut faire. Il n'a ni levé la tête ni souri pour indiquer qu'il avait reçu mon message, bien que je l'aie vu le lire. Il n'a pas signifié qu'il avait les choses bien en mains. Il n'a pas même répondu à mon message. Après le discours du premier ministre, j'ai téléphoné au bureau du ministre et j'ai constaté que ses collaborateurs ne savaient que penser de cette déclaration du premier ministre au sujet d'une aide de un milliard de dollars. Ils n'en savaient rien du tout. Ils n'avaient pas été mis au courant. Ils n'avaient pas été prévenus. Pour tout dire, ils n'en savaient absolument rien.

Des fonctionnaires provinciaux des ministères de l'agriculture, nous le savons, se réunissent aujourd'hui à Toronto pour la deuxième fois pour discuter notamment de cette question. Ils ne semblent pas avoir la moindre idée de ce milliard de dollars. C'est à n'y rien comprendre. Comme on pouvait s'y attendre, le discours du trône est rédigé dans les termes les plus vagues. Cependant, quand le chef du gouvernement s'en explique, nous nous attendons à ce qu'il s'exprime de façon plus précise, surtout quand il s'agit d'une question qui revêt tant d'importance pour des centaines de milliers de familles agricoles d'un bout à l'autre du Canada.

L'un des fils conducteurs de cet exposé se retrouve d'habitude dans tout énoncé politique ayant des chances de succès au Canada. Je veux parler de la disparité régionale. Si j'ai choisi de traiter tout d'abord de l'agriculture, c'est que ce sujet figure tout au début du discours du trône. C'est aussi que ce sujet est de ceux auxquels je m'intéresse le plus.

Quand nous parlons de disparités régionales, à mon avis, nous devons considérer que l'agriculture, les pêches et les forêts ont été de tous temps les secteurs essentiels de notre économie et qu'ils éprouvent maintenant des difficultés. Ils sont en bien mauvaise posture. Ils sont à la merci des disparités qui affectent de nouveau nos différentes régions. Quand le premier ministre a parlé de l'ouest du Canada, ma région, il a déclaré qu'il avait la ferme conviction que nous pouvons bâtir cette partie de notre pays. Or, j'en ai toujours été convaincu moi-même. A l'instar de mes grands-parents et de quelques-uns de mes ancêtres, mes parents ont toujours cru qu'ils pourraient construire cette partie du pays. Ils étaient nombreux à croire qu'ils y étaient parvenus. Ils pensaient que c'était chose faite.

J'ai reçu un appel téléphonique aujourd'hui d'un citoyen de ma circonscription. Il est aux prises avec le même problème. Il croyait avoir mis sur pied une entreprise agricole plutôt prospère. Il est maintenant d'âge mûr. Il a occupé différents postes au sein d'organismes de sa collectivité dont des conseils d'examen créés par le gouvernement de la Saskatchewan pour décider si oui ou non on devait laisser les agriculteurs faire faillite. Cet homme se voit maintenant contraint de se présenter devant un comité fédéral qui décidera si oui ou non il y a encore un avenir pour lui en agriculture. Il utilisait des techniques nouvelles, à la fine pointe du progrès. Ce sont des techniques dont on pourrait croire qu'elles permettent de rester compétitif sur les marchés d'exportation mais cet agriculteur est sur le point de tout perdre. Il avait acheté cette terre de quelque 30 quarts de section, ou environ 4 800 hectares, dans les années 70, juste avant la journée d'évaluation. Il me disait qu'en vertu des lois de la Saskatchewan, s'il vend ou s'il remet ses actifs à la banque il pourra conserver un véhicule et quelques meubles. Ses véhicules sont maintenant très vieux. S'il réussit à monnayer ses actifs et si la banque réussit à récupérer son argent, des actifs d'environ 1,5 million de dollars changeront de mains. Avant 1970, la terre elle-même avait une valeur relativement faible et aux fins d'imposition, elle sera évaluée au prix original. Son comptable lui a dit que même s'il a droit à 500 000 $ d'exemption d'impôt pour gains en capital sur ces actifs, il devra quand même 90 000 $ au ministère du Revenu lorsque tout sera réglé et s'il réussit à obtenir un prix suffisamment bon pour rembourser la banque. Voilà ce que vaut toute une vie de labeur! Cette personne a contribué pendant 35 ans à la croissance de cette partie du pays. Sa conclusion est que dans son domaine de compétence—et il est un agriculteur très compétent—les techniques de pointe ne sont plus nécessaires. Le marché ne soutiendra plus le genre d'économie reposant sur ces techniques.

• (1620)

Je pense que c'est là tout le problème des secteurs énergétique et agricole de l'ouest du Canada. Ils étaient presque trop techniquement efficaces pour survivre à un ralentissement de l'économie. Je constate que le premier ministre a décidé de créer toutes sortes de nouveaux comités pour nous faire passer le cap de l'an 2000. Il y aura un conseil consultatif national de la technologie. Il y aura une stratégie scientifique et technologique fédérale et un comité consultatif sur cette stratégie. Nous aurons même une agence spatiale canadienne et une agence de mise en valeur de la région de l'atlantique. Pourtant, nous avons en main, dans l'ouest du Canada, l'une des technologies les plus avant-gardistes qui soient et nous la voyons réduite à néant du fait que le marché n'est plus en mesure de l'assimiler.

La technologie qui a été adoptée est fortement tributaire de l'énergie, dans le secteur agricole tout au moins. Je pense que l'on peut en dire autant de la technologie appliquée au secteur énergétique. Nous avons déplacé les gens des exploitations agricoles pour qu'ils se spécialisent et deviennent machinistes, soudeurs, fabricants et distributeurs d'engrais et de carburant; ou pour qu'ils fassent des recherches sur les produits chimiques et les aliments du bétail et nous fournissent des conseils d'experts sur l'utilisation de ces produits. Nous avons formé des vétérinaires et des techniciens pour assurer la transplantation d'ovules dans le bétail et exploiter ainsi les meilleurs sujets des deux sexes. L'implantation de foetus sélectionnés dans des bovins moins productifs garantit une progéniture de qualité supérieure. Tout cela a exigé une longue formation.

La technologie servant à la production de récoltes et à l'élevage exige énormément d'énergie, comme la production d'engrais chimiques. L'azote que contiennent la plupart des engrais utilisés dans l'Ouest provient de l'industrie du gaz naturel. Nos industries pétrolière et gazière sont aussi la source de nos produits chimiques.

Comparons la technologie agricole que nous appliquons en Amérique du Nord à celle d'ailleurs. Nous constatons de grandes différences dans la façon d'établir les priorités. Notre agriculture à forte consommation d'énergie produit beaucoup par agriculteur. Les exploitants ou exploitantes d'une ferme, qu'on appelle les producteurs, peuvent livrer des milliers de tonnes de produits grâce à leurs énormes tracteurs et aux engrais chimiques. Leurs machines consomment des quantités considérables d'énergie. Quand on compare cette forme d'agriculture, qui semble produire des excédents, avec celle qui se pratique en Asie, nous voyons une attitude tout à fait différente. Ces pays se sont employés à chercher de meilleures variétés de plantes, de meilleures semences, de meilleurs moyens de les croiser, de créer un environnement avec l'eau et la chaleur et d'améliorer le sol. On y dépend fortement de l'énergie individuelle, de la main-d'oeuvre. Si l'on retire l'avantage que nous donne le pétrole employé en agriculture et que l'on calcule ce que produit chaque agriculteur, on se rend compte que les agriculteurs de pays comme la Chine et l'Inde sont, sur une base individuelle, beaucoup plus efficaces que nous. Le facteur énergie mis a part, ils produisent plus que nous. Il ne faut pas s'étonner que l'Inde, en raison de son attitude exporte maintenant du blé. La Chine suffit à ses besoins et deviendra un fournisseur concurrent. De fait, elle exporte du riz depuis des années. Ses premières importations de blé du Canada ont été financées par le riz exporté aux pays d'Asie du Sud-Est.

Je ne vois dans aucun des comités que le premier ministre va constituer une intention d'étendre la biotechnologie à laquelle nous devrons nous adapter si nous voulons réellement libéraliser les échanges comme nous le recherchons dans les récents pourparlers. Nous devrons trouver les moyens d'accroître le rendement des plantes sans recourir à une énergie coûteuse. Nous devrons étudier les progrès de la génétique et trouver les moyens d'utiliser la terre, le soleil et l'intelligence humaine pour accroître ainsi la production. La vision que nous donne le premier ministre de l'agriculture dans l'expansion du pays ne va pas du tout dans ce sens.

Le Président me fait signe que mon temps de parole achève. Comme je le disais au début de mon intervention, le discours du trône semble aborder les sujets par ordre alphabétique. Pour rappeler une autre expérience du temps de l'école, les notes, je ne peux pas donner la cote «excellent» au discours du trône, ni même celle de «satisfaisant».

M. Lewis: Monsieur le Président, dans son discours, le député a chaleureusement félicité le gouvernement parce qu'il a placé l'agriculture parmi les principales priorités à l'ordre du jour des rencontres internationales et parce que le premier ministre (M. Mulroney) a pris le temps d'aller rencontrer les groupes d'agriculteurs en Alberta. Par ailleurs mon collègue n'a eu que des éloges pour le contrat de vente de blé d'une valeur de 5 milliards de dollars signé cette semaine, et il a mentionné le milliard d'aide que le premier ministre a annoncé aujourd'hui aux agriculteurs. Cependant, je m'inquiète qu'il ait déclaré qu'il régnait une certaine confusion dans le bureau du ministre de l'Agriculture (M. Wise). Pourrait-il nous donner le nom de son interlocuteur qui avait l'esprit complètement embrouillé, pour que nous puissions donner suite?

M. Althouse: Monsieur le Président, je ne connais pas le nom de cette personne. C'était l'assistant du ministre à son bureau du Parlement. Les améliorations dont le député a parlé sont . . .

M. Lewis: . . . dignes de louanges.

M. Althouse: Elles le seraient si elles produisaient des résultats. Lorsque les chèques auront été touchés par les fermiers, alors peut-être pourront-ils commencer à donner des résultats. Je fais remarquer à la Chambre et au député de Simcoe-Nord (M. Lewis) que le simple fait de faire inscrire l'agriculture à l'ordre du jour des négociations multilatérales n'est pas une si grande victoire. Ce sujet a été discuté aux négociations multilatérales précédentes. La plupart des pays signataires du GATT ont tendance à ne pas vouloir toucher aux subventions à l'agriculture parce que c'est une corde sensible.

• (1630)

Durant et avant la Seconde Guerre mondiale, un grand nombre de pays ont souffert de la famine. Quand vient le moment de voter, la plupart des pays qui ont vécu cette époque ne sont pas prêts à abandonner leur droit de produire autant de nourriture qu'ils le peuvent et préfèrent subventionner l'agriculture. On mettra sans doute la question sur le tapis, mais j'ai du mal à croire qu'on peut attendre de ces entretiens, dans un avenir immédiat, une solution au problème que posent les subventions pour un pays exportateur comme le nôtre. J'ai du mal

à concevoir que les Européens et même les Américains se présentent à ces négociations comme des libre-échangistes convaincus.

M. Lewis: Monsieur le Président, j'ai une autre question à poser. Le député souhaite-t-il que cet article soit retiré de l'ordre du jour?

M. Althouse: Je n'ai rien dit de tel, monsieur le Président. J'ai simplement lancé un appel à la prudence. Ce n'est pas parce que la question sera abordée qu'il faut compter obtenir des résultats.

M. Halliday: Monsieur le Président, je me suis réjoui d'entendre le député de Humboldt—Lake Centre (M. Althouse) parler de l'importance de la biotechnologie agricole et dire qu'on doit s'y lancer. Cependant, je déplore qu'il n'ait pas rendu hommage au premier ministre (M. Mulroney) qui veut créer un conseil spécial de l'innovation technologique et industrielle, lequel aura justement le mandat dont le député déplore qu'il ne soit pas énoncé dans le discours du trône.

A mon avis, le fait saillant du discours du trône tient à ce que le premier ministre estime désormais que la science, la technologie et l'innovation forment la clé de voûte de notre avenir. Le député de Humboldt—Lake Centre aurait pu deviner que la biotechnologie sera l'une des disciplines dont le conseil s'occupera.

M. Althouse: Monsieur le Président, voilà ce que j'ai voulu dire. Dans cette partie de mon discours, j'ai mentionné les quatre organismes que le député d'Oxford (M. Halliday) vient d'évoquer. Nous avons surtout concentré nos efforts sur la technologie énergétique. Mais il faudra s'en détacher si nous voulons que notre agriculture puisse affronter la vive concurrence dont parlent la ministre du Commerce extérieur (Mlle Carney) et le premier ministre quand ils s'extasient à propos des négociations sur le libre-échange.

Je verrais la création de ces conseils d'un meilleur oeil si l'on n'avait pas supprimé la recherche dans ce domaine technologique en raison des dernières compressions budgétaires.

Il n'est pas encore question de reconstruire le centre de recherche sur la volaille de Kentville, en Nouvelle-Écosse, qu'un incendie a détruit il y a quelques années. Les chercheurs de l'institut s'étaient beaucoup intéressés à la technologie des fonctions biologiques. On ignore toujours si le ministère de l'Agriculture et le gouvernement entendent maintenir ce centre dans cette région très importante de l'Atlantique.

Le président suppléant (M. Paproski): La période des questions et observations est maintenant terminée. La parole est au député de Glengarry—Prescott—Russell (M. Boudria).

[*Français*]

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, il me fait plaisir de participer aujourd'hui à ce débat sur le discours du Trône de la 2e session de la 33e législature. Tout d'abord, j'aimerais féliciter la Présidence ainsi que tous les autres députés qui ont le privilège de présider dans ce fauteuil durant cette session. J'aimerais tout particulièrement féliciter les députés pour leur grande sagesse en ayant choisi le Président de la Chambre, lors des élections tout à fait différentes qui ont eu lieu cette semaine. Je crois que c'était un exercice très positif, très différent de celui que nous avons eu dans le passé et malgré qu'il y ait peut-être eu certaines difficultés, par exemple le fait que le comptage des votes, *et cetera*, a duré trop longtemps, je crois que le système est bon, qu'il doit peut-être être corrigé un petit peu, mais pas beaucoup changé. C'était un exercice très démocratique et il est évident qu'il était bon puisqu'on a choisi, à mon avis, un Président de très bon calibre, et je tiens à ajouter ces mots de félicitations que je prononçais tantôt.

[*Traduction*]

Comme vous le savez, monsieur le Président, les électeurs de Glengarry—Prescott—Russell m'ont choisi en septembre 1984 comme leur représentant au Parlement de la nation. Je l'ai déjà dit et je le répéterai, mais le plus grand honneur que puisse avoir un Canadien est celui de représenter ses concitoyens à cet endroit. Ma circonscription n'est pas loin de la Colline. Au plus près elle n'est qu'à 12 milles et au plus loin à 80 ou 85 milles.

[*Français*]

C'est une grande circonscription rurale. L'ouest de la circonscription a un grand nombre de fonctionnaires, des gens qui demeurent dans la région d'Orléans, tandis que le reste de la circonscription est plutôt à caractère rural, à l'exception de certains centres urbains, tels que Hawkesbury, Alexandria, Vankleek Hill et Rockland.

Je dois dire, monsieur le Président, que dans le secteur rural de ma circonscription, les gens ont beaucoup souffert durant les dernières années. Cela s'applique également plus particulièrement aux petites municipalités de l'est de la circonscription, surtout à celles qui dépendaient de l'industrie du textile et d'autres industries qui ont souffert durant la récente récession économique.

Comme vous le savez, monsieur le Président, l'agriculture a particulièrement eu des temps difficiles.

[*Traduction*]

Si toute l'agriculture a souffert, il y a tout de même des secteurs agricoles qui ont survécu mieux que d'autres. Naturellement, dans certains secteurs il y a gestion de la demande. Elle a au moins apporté, par le passé, un certain degré de stabilité des revenus. Les résultats ont été relativement bon comparés à ceux des autres secteurs. Je ne voudrais pas donner aux députés l'impression que les affaires de tous les gens qui profitent de la gestion de la demande vont bien. Ce n'est pas vrai, mais en gros la situation est bien meilleure que dans les autres secteurs agricoles.

Ce qui a beaucoup souffert, c'est le secteur de la viande et celui des grandes cultures. Dans ma circonscription de nombreux fermiers attendaient beaucoup du gouvernement. Vous vous souvenez, monsieur le Président, des engagements pris durant la campagne électorale, car nous avons dû écouter, vous et moi, toutes les promesses des conservateurs. On avait tout promis au secteur agricole. A mon avis le gouvernement a lamentablement échoué.

• (1640)

Pourquoi dis-je cela, monsieur le Président? Ce n'est pas parce que je veux faire de la politique: vous me connaissez, monsieur le Président. Néanmoins, monsieur le Président, je vais vous faire part de quelques questions qui m'ont conduit à penser comme je le fais.

Il y a d'abord le libre-échange, un domaine qui toucherait très forterment l'agriculture. Ceux qui profitent d'une gestion de la demande se sentent très menacés. Ils ne savent pas ce qui va arriver. A franchement parler, à voir le gouvernement, on a bien du mal à savoir dans quelle direction il s'en va car vous savez bien, monsieur le Président, qu'il fonctionne comme un navire sans gouvernail.

Une autre question qui préoccupe le secteur agricole, ce sont certaines promesses qu'a faites le gouvernement, notamment lorsqu'il s'est engagé à modifier l'article 31 de la loi de l'impôt sur le revenu.

M. Riis: L'a-t-il fait?

M. Boudria: Mon collègue de Kamloops—Shuswap (M. Riis) demande s'il a respecté cette promesse. Aussi incroyable que cela puisse paraître, les conservateurs n'ont pas tenu cette promesse-là non plus.

M. Riis: Ils nous ont promis cette mesure il y a deux ans.

M. Boudria: Ils nous l'ont promise au cours de la campagne électorale et de nouveau dans le premier discours du trône, mais ils n'ont rien fait à ce sujet. Les conservateurs avaient également promis d'établir un régime d'obligations pour financer les exploitations agricoles, mais ils n'ont pas tenu parole non plus sur ce chapitre.

Enfin, ils ont promis de se montrer combatifs en soutenant nos exportations agricoles. Or, c'est sur ce plan-là qu'ils ont échoué le plus lamentablement. Tout d'abord, le 8 novembre 1984, ce fameux jour que nous appelons maintenant en plaisantant le Jeudi noir, le ministre des Finances (M. Wilson) a pris la parole à la Chambre pour présenter la liste des compressions qu'il infligeait aux Canadiens en annonçant notamment que Canagrex, cette nouvelle société d'État chargée des exportations agricoles, serait démantelée, qu'elle serait complètement rasée, alors qu'elle venait de naître. Peu après, bien sûr, le Canada était victime de ce que je considère comme une mesure législative absolument répugnante du Sénat américain, le *U.S. Farm Bill*.

A cause du *Farm Bill*, notre secteur agricole doit affronter une concurrence soutenue par des subventions de 70 milliards de dollars. En effet, la stratégie qui sous-tend cette mesure consiste à subventionner les agriculteurs américains pour qu'ils puissent nous enlever nos clients, à nous et à d'autres pays. Il ne faut pas oublier que tout cela se passe au beau milieu de négociations sur le libre-échange ou sur la libéralisation des échanges, pour tenter de reprendre les termes du premier ministre (M. Mulroney), qui varient avec les jours de la semaine. Pendant que ces négociations se déroulent, le gouvernement américain a recours à des tactiques semblables contre le Canada.

Comme si cela ne suffisait pas, le Canada a aggravé la situation en refusant de même tenter de convaincre les autorités américaines de leur erreur. Je constate que le député de Humboldt-Lake Centre (M. Althouse) est présent à la Chambre. Chacun sait que ce parlementaire chevronné s'y connaît bien en agriculture. Je crois qu'il a étudié le projet de loi agricole des États-Unis tout comme moi.

J'ai demandé à notre ambassade à Washington quel genre de pressions le gouvernement avait exercées auprès du Congrès américain pour qu'il rejette ce projet de loi. Quel démarcheur avons-nous engagé? Combien avons-nous dépensé? Combien avons-nous investi dans ces pressions? Si nous pouvons engager Michael Deaver pour les pluies acides, nous pouvons certainement faire quelque chose pour venir en aide aux cultivateurs. Néanmoins, aucun démarcheur n'a été engagé. Aucune initiative particulière n'a été prise. Le plus regrettable, bien sûr, c'est que cette loi a été adoptée et que nous en ressentons les effets.

Je voudrais également parler un peu de l'industrie pharmaceutique. Je dirais seulement qu'en juin, le gouvernement a essayé de présenter un projet de loi destiné à tout donner aux multinationales de l'industrie pharmaceutique. Il visait à leur accorder la protection dont elles prétendaient avoir besoin et à abandonner le consommateur canadien à son sort. Mes électeurs et moi-même voulons savoir où il en est question dans le discours du trône. Le gouvernement a-t-il l'intention de donner suite à son projet?

Les Canadiens ont certainement le droit de connaître ses intentions. Le discours du trône expose dans les grandes lignes ce que le gouvernement compte faire. A-t-il l'intention de donner suite à son projet? Je désire le savoir, parce que je voudrais organiser un groupe de pressions contre cette mesure, de même que mes collègues et mes électeurs.

[*Français*]

Mais le gouvernement refuse toujours même de se prononcer. Il ne dit rien. Il s'agit d'un document de plusieurs pages, d'un document que Son Excellence a lu pendant près d'une heure et, malheureusement, d'un document qui est vide, d'un document très général, qui parle de très peu de choses spécifiquement, et les dossiers importants—qu'on soit pour ou contre—ne sont même pas mentionnés.

Monsieur le Président, je voudrais parler du développement régional pour quelques minutes. Vous savez, le gouvernement a dit dans l'autre Chambre par l'entremise du discours du Trône qu'il avait l'intention d'aider au développement régional. Pourquoi faut-il venir en aide au développement régional? A mon avis, il faut toujours aider au développement régional. D'ailleurs le gouvernement précédent l'a constaté et avait établi des programmes.

Et qui a annulé les programmes? Justement, vous l'avez deviné, monsieur le Président, le gouvernement conservateur a aboli les bons programmes de développement régional . . .

M. Valcourt: Ah! Lequel?

M. Boudria: Ah! Lequel? Bon, monsieur le Président, une invitation d'un «ministre de quelque chose» de l'autre côté, et puis le «ministre de quelque chose» me demande, justement, j'oublie le nom de son ministère, le «ministre de quelque chose» me demande lequel des programmes . . .

Mme Mailly: J'invoque le Règlement, monsieur le président.

Le président suppléant (M. Paproski): A l'ordre! L'honorable députée de Gatineau (Mme Mailly) invoque le Règlement.

Mme Mailly: Monsieur le Président, on a passé trois jours à s'encenser en disant qu'on allait avoir un nouveau mode d'approche à la Chambre, qu'on allait avoir du respect pour cette Chambre. Je crois que ce n'est pas le «ministre de quelque chose» mais bien le ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme) (M. Valcourt). Je crois que si le député respecte cette Chambre, surtout lui qui enfin était un député en herbe lorsqu'il y travaillait, il devrait avoir plus de respect.

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Paproski): J'aimerais que le député appelle le ministre par le titre de son portefeuille afin que nous observions un peu plus le décorum. J'apprécie ce que la députée de Gatineau (Mme Mailly) vient de dire. Les députés vont certainement en tenir compte.

• (1650)

[*Français*]

M. Boudria: Monsieur le Président, j'apprécie beaucoup vos commentaires—et, naturellement, j'ai l'intention de les respecter—ils sont très sages, beaucoup plus sages que ceux de la députée de Gatineau (Mme Mailly).

Monsieur le Président, je parlais justement des programmes de l'OCRI, c'est-à-dire l'Office canadien du renouveau industriel. A l'invitation du ministre, enfin, le ministre qui me posait la question tantôt, qui malheureusement n'est pas ici pour m'entendre . . . Le ministre me demandait tantôt quel programme était si bon. Je porte à votre attention que l'Office canadien du renouveau industriel, le programme de l'OCRI, avait bénéficié à la région de Hawkesbury dans ma circonscription, une région défavorisée, une région qui avait besoin de cette aide. Les programmes de l'OCRI comportaient deux volets. D'une part, on aidait l'industrie du textile à se renouveler, à acheter de la machinerie neuve, à devenir plus concurrentielle et, d'autre part, il s'agissait de trouver de nouvelles industries pour des communautés qui étaient très dépendantes du textile. Comme le ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme) le demandait tantôt: Quelle a été l'utilité de ce programme? Il a créé dans ma circonscription 250 emplois, 5,9 millions de dollars ont été investis dans notre région par les divers industriels.

Vous voyez les résultats très bénéfiques de ce programme libéral que les conservateurs ont abandonné lorsqu'ils ont pris le pouvoir. Monsieur le Président, l'industrie du textile a encore besoin d'aide.

J'examinais justement un document que m'a fait parvenir M. Michel Drouin de l'Institut canadien du textile la semaine dernière dans lequel il m'informait, par exemple, que les importations de textile continuent toujours à augmenter.

On parle, par exemple, d'une augmentation de 30 p. 100 des importations de gilets l'an dernier, d'une augmentation de 28 p. 100 des importations de complets, d'une augmentation de 32 p. 100 des importations de robes.

Alors, monsieur le Président, vous voyez que l'industrie du textile est encore en danger et que ce gouvernement-là ne fait plus rien, qu'il a abandonné tous les programmes et que, tout à coup, dans le discours du Trône, il découvre que oui, il faut bel et bien aider au développement régional.

Comment se fait-il qu'ils viennent de le réaliser, car cela leur a pris deux ans à le trouver alors que nous, nous le savions tous?

Même le ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme) (M. Valcourt) devrait le savoir, monsieur le Président. Mais il est évident que ce ministre ne le savait pas puisqu'il fallait qu'il le demande.

[*Traduction*]

Il y a deux ou trois autres questions que je voudrais aborder, monsieur le Président. D'abord, je voudrais parler de la crise de confiance que traverse le gouvernement. Cette crise n'atteint ni la Chambre ni personne d'autre. Dans une large mesure, le premier ministre en est le premier responsable. C'est là que résident les difficultés du gouvernement. Il a essayé par tous les moyens de changer son image, mais sans résultat. Savez-vous pourquoi? Parce que c'est non pas son image, mais sa substance qu'il faut changer. Le gouvernement n'a aucune substance. Je demande au vice-premier ministre (M. Mazankowski) de transmettre ce message au premier ministre, à la première occasion.

Pourquoi le gouvernement traverse-t-il cette terrible crise de confiance? C'est difficile à dire. Le professeur Jean-Luc Pepin l'a peut-être très bien résumé dans un récent numéro du magazine *Maclean's* lorsqu'on lui a demandé si le premier ministre avait toujours dit la vérité. Il a répondu que le premier ministre souffrait d'un besoin aigu d'embellir la vérité. C'est ainsi que le professeur Pepin a décrit la chose. C'est là que réside le principal problème du gouvernement.

[*Français*]

Monsieur le Président, on a dit plusieurs choses d'autres premiers ministres dans le passé. Parfois on était d'accord avec les premiers ministres, parfois on ne l'était pas. Mais je crois que la plupart des gens dans le passé avaient confiance dans leur gouvernement et au premier ministre et qu'ils croyaient qu'il agissait de bonne foi.

En terminant, monsieur le Président, je veux seulement prendre une minute pour vous citer une phrase d'un libéral d'il y a longtemps. Elle est très vieille cette citation, mais elle est juste. Elle se lit comme il suit:

«Je suis un libéral. Je suis un de ceux qui pensent que toujours et partout dans toutes les choses humaines il y a des abus à réformer, de nouveaux horizons à ouvrir et de nouvelles forces à développer». C'étaient là les mots de Sir Wilfrid Laurier. Ils étaient vrais dans ce temps-là, et c'est encore vrai aujourd'hui, monsieur le Président. Il faut continuer ce travail-là. Et je demande au premier ministre de changer son attitude envers le peuple canadien afin qu'on puisse lui redonner confiance et faire progresser notre pays.

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Paproski): A l'ordre. Si je ne m'abuse, le vice-premier ministre (M. Mazankowski) veut faire une déclaration. Je lui accorde donc la parole.

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

M. Mazankowski: Monsieur le Président, j'ai discuté de cette question avec les leaders des autres partis. Je tiens à signaler au député que je demanderai peut-être le consentement de la Chambre pour passer lundi à l'étude d'une mesure relative au maintien des opérations portuaires. Je regrette de ne pas pouvoir l'affirmer avec plus de certitude, mais cela dépend de ce qui se passera pendant la fin de semaine.

M. Riis: Monsieur le Président, nous sommes heureux d'entendre le ministre faire cette annonce. Nous avons toutefois l'impression que les deux parties en cause négocient de façon constructive à l'heure actuelle. Nous avons bon espoir que suffisamment de progrès seront accomplis d'ici quelques heures pour qu'on en arrive à un règlement et qu'il ne sera pas nécessaire d'aller de l'avant avec cette mesure législative.

M. Gauthier: Monsieur le Président, nous nous sommes consultés et tout le monde est d'accord. Nous espérons que le leader du gouvernement à la Chambre nous avertira d'avance lundi matin de ce qui se passera pour que nos critiques soient prêts et que nous puissions obtenir les renseignements voulus.

M. Mazankowski: Certainement, monsieur le Président.

* * *

LE DISCOURS DU TRÔNE

REPRISE DU DÉBAT SUR L'ADRESSE EN RÉPONSE

La Chambre reprend l'étude de la motion de Mme Mary Collins: Qu'une Adresse soit présentée à Son Excellence le gouverneur général en réponse au discours qu'elle a prononcé à l'ouverture de la session, ainsi que de l'amendement de M. Turner (Vancouver Quadra) (p. 44) et du sous-amendement de M. Broadbent (p. 57).

Le président suppléant (M. Paproski): Il y a encore des questions et commentaires à l'intention du député de Glengarry—Prescott—Russell (M. Boudria). Je donne la parole au député de York-Est (M. Redway).

M. Redway: Monsieur le Président, j'ai entendu avec beaucoup d'intérêt les remarques du député, notamment celles qui concernaient les notions de crédibilité et de cohérence et l'importance de ces questions. J'ai été frappé de constater que les remarques du député étaient truffées d'incohérences. Il a parlé de deux problèmes dont s'inquiètent ses électeurs comme lui-même. L'un d'eux concernait l'industrie pharmaceutique, l'autre l'industrie textile.

D'un côté, lorsqu'il a parlé de l'industrie pharmaceutique, le député a souligné qu'il était très important de protéger les consommateurs. Il n'avait aucune sympathie pour les mesures destinées à aider l'industrie pharmaceutique, à développer la recherche et le développement dans cette industrie, ou à y créer des emplois. De l'autre côté, monsieur le Président, il a dit exactement le contraire à propos de l'industrie textile. Dans ce cas, il faudrait selon lui protéger l'industrie et l'emploi, et essayer de garantir la vitalité de cette industrie quoi qu'il en coûte aux consommateurs. Cela voulait dire implicitement, sinon explicitement, qu'il ne faut pas dans ce cas protéger les consommateurs, qu'il ne faut pas défendre leurs intérêts, qu'il ne faut pas essayer de leur permettre d'acheter les produits textiles au prix le plus bas et le plus raisonnable possible.

Que veut-il, monsieur le Président? Le député devrait savoir ce qu'il veut. S'il demande aux autres d'être cohérents, il faudrait peut-être qu'il commence par l'être lui-même. Qui veut-il protéger, l'industrie ou le consommateur? A moins que, foin de la cohérence! il ne souhaite protéger l'industrie d'un côté et les consommateurs de l'autre.

M. Boudria: Monsieur le Président, je ne ferai pas semblant de comprendre la logique des conservateurs, qui dépasse l'entendement de la plupart des gens. J'estime toutefois qu'il n'y a rien d'incohérent à vouloir protéger des consommateurs qui se font escroquer par l'industrie pharmaceutique. Quand un article qui vaut 4$ au Canada se vend 145$ aux États-Unis, quel mal y a-t-il à essayer de protéger le consommateur?

Pour ce qui est de l'industrie de la chaussure et l'industrie textile au Canada, tous les députés ont pu constater que le prix des produits canadiens n'a pas grimpé démesurément par rapport à celui des produits importés. L'industrie de la chaussure et l'industrie du textile au Canada méritent toutes deux d'être sauvées. Personne n'a jamais prétendu qu'en protégeant ces industries on nuisait aux consommateurs. Si la politique des conservateurs part du principe qu'on ne peut pas protéger l'industrie textile, que le député le dise à ses collègues de l'est de l'Ontario, du Québec et de Winnipeg, des régions pour lesquelles cette industrie est si importante. Qu'il le dise clairement et tout de suite à la Chambre des communes. Je ne vois

pas ce qu'il y a d'incohérent à essayer de protéger mes électeurs, qu'il s'agisse de consommateurs ou de travailleurs de l'industrie textile.

[*Français*]

Le président suppléant (M. Paproski): A l'ordre!

Comme il est 17 heures, la Chambre demeure ajournée jusqu'à lundi prochain à 11 heures, conformément à l'article 3(1) du Règlement.

(La séance est levée à 17 heures.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 6 octobre 1986

La séance est ouverte à 11 heures.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LA LOI SUR LA SANTÉ DES NON-FUMEURS

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

Mme Lynn McDonald (Broadview—Greenwood) demande à présenter le projet de loi C-204, tendant à régir l'usage du tabac dans les lieux de travail fédéraux et les véhicules de transport en commun et à modifier la Loi sur les produits dangereux en ce qui concerne la publicité des cigarettes.

Des voix: Expliquez-vous.

Mme McDonald: Monsieur le Président, le projet de loi d'initiative parlementaire que je présente en première lecture protégerait tous les employés des ministères fédéraux, de la Chambre des communes et des organismes fédéraux, tous les employés des compagnies aériennes, des services ferrovaires et des autres transporteurs relevant de la compétence fédérale, ainsi que le public qui utilise les services de ressort fédéral et fréquente notamment la Chambre des communes et le Sénat en éliminant la fumée des lieux de travail. Une norme objective est prévue dans le projet de loi.

Enfin, une disposition de mon projet de loi interdirait la publicité et la promotion des cigarettes de toutes sortes.

M. le Président: La Chambre permet-elle à la députée de présenter le projet de loi?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

LA LOI SUR LA PROTECTION DES GARES FERROVIAIRES PATRIMONIALES

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

M. Gordon Taylor (Bow River) demande à présenter le projet de loi C-205, tendant à protéger les gares ferroviaires patrimoniales.

Des voix: Expliquez-vous.

M. Taylor: Monsieur le Président, ce projet de loi a été présenté au cours de la dernière session du Parlement; il a été renvoyé au comité qui n'en a pas fait rapport, ni dans un sens ni dans l'autre. La mesure assurera la préservation des gares ferroviaires du pays que l'on considère comme faisant partie du patrimoine. Il y a longtemps que nous aurions dû adopter une mesure législative comme celle-ci.

M. le Président: La Chambre permet-elle au député de présenter le projet de loi?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

LE CODE CRIMINEL ET LA LOI SUR LES JEUNES DÉLINQUANTS

MESURE MODIFICATIVE

M. Gordon Taylor (Bow River) demande à présenter le projet de loi C-206, tendant à modifier le Code criminel et la Loi sur les jeunes délinquants (peine capitale).

Des voix: Expliquez-vous.

M. Taylor: Monsieur le Président, ce projet de loi rétablira la peine capitale pour ceux qui commettent un meurtre avec préméditation.

M. le Président: La Chambre permet-elle au député de présenter le projet de loi?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

• (1110)

LA LOI SUR LES COMPAGNIES D'ASSURANCE CANADIENNES ET BRITANNIQUES

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. Tom Hockin (ministre d'État (Finances)) demande à présenter le projet de loi C-8, tendant à modifier la Loi sur les compagnies d'assurance canadiennes et britanniques, la Loi sur les compagnies d'assurance étrangères et la Loi sur les liquidations.

M. le Président: La Chambre permet-elle au ministre de présenter le projet de loi?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

[*Français*]

LA LOI SUR LES COMPAGNIES DE PRÊT

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. Tom Hockin (ministre d'État (Finances)) demande à déposer le projet de loi C-9 intitulé: Loi modifiant la Loi sur les compagnies de prêt, la loi sur les compagnies fiduciaires, la loi sur les banques et la loi sur les banques d'épargne de Québec à l'égard de certaines questions réglementaires.

M. le Président: Plaît-il à la Chambre d'autoriser le ministre à présenter le projet de loi?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

M. le Président: Quand le projet de loi sera-t-il lu pour la deuxième fois? A la prochaine séance de la Chambre?

Des voix: D'accord.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Français*]

LE DISCOURS DU TRÔNE

REPRISE DU DÉBAT SUR L'ADRESSE EN RÉPONSE

La Chambre reprend l'étude de la motion de Mme Mary Collins: Qu'une Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général en réponse au discours qu'elle a prononcé à l'ouverture de la session, ainsi que de l'amendement de M. Turner (Vancouver Quadra) (p. 44) et du sous-amendement de M. Broadbent (p. 57).

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, nous considérons comme un privilège aujourd'hui de participer à ce débat sur le discours du Trône comme ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Cependant, l'honneur, à notre avis, est particulièrement important comme député de Roberval, ce que nous sommes d'abord à la Chambre. Je pense que mes collègues du Québec savent fort bien la fierté que j'éprouve pour la région que je représente, soit le Saguenay—Lac-Saint-Jean, qui, je pense, est un des éléments les plus importants de la francophonie à l'intérieur de ce pays.

Et, pour la première fois dans l'histoire de cette circonscription, un député occupe un poste en tant que ministre, et particulièrement ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Et il est évident que le Saguenay—Lac-Saint-Jean remercie le premier ministre du Canada (M. Mulroney) pour sa préoccupation particulière pour les régions de ce pays.

[*Traduction*]

Je voudrais vous féliciter, monsieur le Président, pour votre élection à ce poste. Le fait que je puisse, en tant que Québécois, intervenir, afin de féliciter un enfant chéri de la Colombie-Britannique, constitue un petit rappel, important cependant, de la diversité et de la grandeur de notre pays. Il me tarde de travailler avec vous, monsieur le Président, alors que nous tenterons tous de nous assurer que la Chambre reflète de façon honorable et énergique cette diversité et cette grandeur.

[*Français*]

Monsieur le Président, le discours du Trône propose à cette Chambre et à ce pays un important défi: celui d'une économie de plus en plus vigoureuse, mais surtout d'une société tolérante, attentive, une société où tous les Canadiens pourraient de plus en plus partager les bénéfices de son développement. Cependant, tous les rêves d'un partage équitable des richesses ne tiennent pas si nous oublions d'abord de les produire en y associant l'ensemble des Canadiens, et cela devient alors le défi de l'emploi.

[*Traduction*]

Notre gouvernement a toujours soutenu qu'une économie saine créait de l'emploi. Grâce aux orientations économiques qu'il a adoptées, nous avons obtenu des résultats vraiment remarquables. Ainsi, selon la plus récente étude économique de l'OCDE, le Canada a fort bien réussi dans le domaine de la création d'emplois. En effet, l'année dernière, c'est encore au Canada que la croissance de l'emploi a été la plus forte parmi tous les pays de l'OCDE; elle a été bien supérieure à deux fois la moyenne générale dans ces pays. Il est également tout aussi important de préparer les Canadiens à occuper ces emplois. Je tiens à féliciter de tout coeur mon prédécesseur qui n'a pas ménagé ses efforts, afin d'élaborer une nouvelle méthode permettant de préparer les Canadiens aux nouveaux débouchés.

[*Français*]

Pourtant, monsieur le Président, l'héritage n'était pas particulièrement riche. Nous n'avions qu'un ensemble de politiques sans contenu, inefficace, qui tout au plus qualifiait les Canadiens pour l'assurance-chômage, sans perspective de permanence ou d'enrichissement, et ce qui était le plus sérieux, sans aucune relation avec les besoins véritables des Canadiens.

Monsieur le Président, nous avons fait un effort collectif pour restructurer ces politiques. Et cela a donné la planification de l'emploi. Aujourd'hui, après seulement un an, 400 000 Canadiens, je répète, monsieur le Président, pour la gouverne de mes collègues d'en face, 400 000 Canadiens ont participé à cette remarquable réussite. Pourtant, l'approche est simple, mais elle est fondamentale: associer le travail et l'emploi à la formation. Tous les pays qui ont connu un développement significatif, qu'ils soient d'Asie, d'Europe ou d'Amérique, ont compris cette réalité.

Chez nous au Canada, la réalité n'est pas différente d'ailleurs. Et c'est à cela que nous avons voulu répondre par les six programmes: développement de l'emploi, intégration professionnelle, acquisition des compétences, et ainsi de suite. En effet, dans tous ces programmes, la formation se lie à l'emploi. Et c'est là la réalité de 1986, monsieur le Président, et nous ne sommes pas les seuls à penser ainsi. Tout le Canada est en train de comprendre que c'est la condition pour s'aligner sur les autres pays.

• (1120)

[*Traduction*]

Il y a dix ans, bien entendu, on croyait généralement que le marché du travail était stable. Le chômage à long terme était rare et de courtes périodes de chômage attribuables la plupart du temps aux fluctuations économiques, étaient la norme. Les gouvernements n'avaient ni à être imaginatifs ni à trouver de nouvelles façons d'aborder la question. Cependant, la récession du début des années 1980 a changé la situation du tout au tout. Elle nous a forcés à faire face à la transformation du marché. Les projets de création d'emplois à court terme et l'assurance-chômage n'étaient plus des solutions sur lesquelles nous pouvions compter. Malheureusement, on s'est longtemps raccroché à cette ancienne façon d'aborder le problème.

[*Français*]

Si ce régime d'assurance-chômage doit être une garantie pour tous les Canadiens qui en ont besoin, et pour toutes sortes de bonnes raisons, monsieur le Président, je peux vous assurer qu'il continuera d'en être ainsi, et c'est plus une économie cependant progressive et saine et un appui à l'emploi en collaboration avec les entreprises qui vont nous permettre de bâtir un pays solide et adapté à cette réalité de l'emploi.

[*Traduction*]

L'économie du monde se transforme et cette évolution touche tous les foyers et toutes les usines, magasins et bureaux du Canada. Les Canadiens devront donc s'adapter et saisir les nouvelles occasions qui s'offriront à eux. Pour certains, les défis à relever sont plus importants, et notre gouvernement continuera à prendre des mesures, afin d'aider en tout premier lieu les plus nécessiteux. Les travailleurs âgés, les jeunes, les femmes, les handicapés, les minorités visibles et les autochtones ont tous des besoins spéciaux, et le gouvernement entend bien faire disparaître les obstacles à leur participation pleine et entière au marché du travail.

La stratégie de la Planification de l'emploi est conçue pour faire face aux besoins individuels. Nous sommes conscients du fait que les anciennes solutions ne conviennent plus. Un programme global mis en oeuvre par des bureaucrates à Ottawa ne permet pas de régler les problèmes qui affligent une chômeuse en Ontario, un mineur licencié au Manitoba ou un pêcheur de Terre-Neuve. Les Canadiens ne veulent plus des anciens programmes d'emplois improductifs. Non seulement il s'agissait de solutions dépassées, mais elles étaient également ruineuses et portaient atteinte à la dignité et à l'amour-propre des gens. Les Canadiens méritent mieux que cela.

[*Français*]

Monsieur le Président, la planification de l'emploi offre beaucoup plus. Elle offre des solutions des années 1980 à des problèmes des années 1980. La formation pratique et l'expérience du travail conduisent à des emplois permanents. Elle se concentre sur ce qui fonctionne à la grandeur du pays. Elle évite surtout le piège des emplois à court terme qui n'ont que la qualité du nom. Surtout, elle fait participer tout le monde: les employeurs, les travailleurs, les maisons de formation et les paliers de gouvernement.

Encore une fois, monsieur le Président, les chiffres sont là. Les Canadiens ont répondu avec enthousiasme. En moyenne, plus de 80,000 personnes essaient chaque jour d'acquérir les connaissances requises pour occuper des emplois permanents.

[*Traduction*]

À l'Île-du-Prince-Édouard, par exemple, une ouvrière mère de neuf enfants a suivi un cours de formation dans la vente au détail après avoir été victime d'un accident. Elle a été engagée par un employeur local avant que sa période de formation ne soit terminée. À Terre-Neuve, des pêcheurs licenciés par une conserverie de poisson ont pu se lancer dans de nouveaux produits grâce à l'aide reçue en vertu de la Planification de l'emploi, ce qui leur a évité de se trouver sans emploi.

Il y a des milliers et des milliers d'exemples dans tout le pays de Canadiens qui participent avec succès à la stratégie de Planification de l'emploi et qui utilisent à l'heure actuelle leurs compétences sur le marché du travail.

[*Français*]

Monsieur le Président, mon travail comme ministre de l'Emploi et de l'Immigration consiste à bâtir avec tous mes collègues de cette Chambre sur cette lancée. Nous ne prétendons pas avoir trouvé des réponses à tous les problèmes. Il y a encore beaucoup de problèmes à régler, et nous ne sommes pas des faiseurs de miracles, mais nous voyons qu'il y a plus d'espoir qu'il n'y en avait il y a deux ans, et le temps est venu, et j'espère, monsieur le Président, que le message peut être compris, et le temps est venu, dis-je, de cesser de ne voir que du négatif, particulièrement dans le monde de l'emploi.

Depuis deux ans, il y a une nette amélioration, et les chiffres le confirment. Mais il faut changer la mentalité des Canadiens, et la formation, particulièrement, est la responsabilité d'abord des individus et ensuite de la collectivité. Le gouvernement peut servir d'appui à ces initiatives, mais l'avenir du monde du travail doit se faire par une action concertée.

Il est bien évident que nous restons sensibles aux réalités régionales. Je sais, par exemple, que dans certains petits villages de ma propre circonscription la formation est difficile parce que la réalité économique est difficilement identifiable à une entreprise, et le milieu est essentiellement pauvre, et cela est vrai pour de nombreuses circonscriptions à la grandeur du pays, cela est vrai pour tout le pays.

[*Traduction*]

Ainsi, j'accueille avec plaisir la création d'une agence chargée de faciliter et de coordonner toutes les initiatives fédérales de développement dans la région de l'Atlantique et il me tarde de voir mon ministère participer à cette importante initiative. J'attends également avec impatience de m'entretenir avec mes homologues provinciaux, afin de discuter de la situation dans des régions comme les provinces de l'Atlantique, le nord de l'Ontario, le nord du Québec et d'autres régions. J'écouterai attentivement leurs recommandations, surtout celles concernant la stratégie de Planification de l'emploi. Chose certaine, il faut évaluer avec soin les problèmes de chacune des régions et nous assurer que nos efforts cadrent bien avec l'économie locale.

[*Français*]

Monsieur le Président, ce pays est fait essentiellement de différences et des orientations que se donne le Canada. Le sens du Canada ne doit jamais faire oublier ses composantes. Rien dans la stratégie de l'emploi n'est écrit dans la pierre. Ainsi, si la tendance se maintient, il faudra prendre conscience qu'actuellement l'Alberta et la Colombie-Britannique connaissent les plus durs moments en termes d'emploi et il faudra s'attaquer à leurs problèmes de façon particulière. Nous pouvons assurer nos collègues ministres des provinces de toute notre collaboration. Chaque milieu doit s'efforcer de chercher sa propre réponse. Monsieur le Président, je voudrais insister sur cet élément: Chaque milieu, chaque région doit s'efforcer de chercher sa réponse aux problèmes de l'emploi, et le ministère de l'Emploi et de l'Immigration sera derrière pour les appuyer.

[*Traduction*]

Alors que nous, députés, assumons nos responsabilités envers la nation, nous devons être conscients du fait que notre premier devoir est de faire face à la réalité, c'est-à-dire d'envisager le monde tel qu'il est à l'heure actuelle et, ce qui est tout aussi important, tel qu'il sera à l'avenir. Pour préparer l'avenir, il faut savoir prévoir.

[*Français*]

Pourtant, monsieur le Président, il est aussi permis de rêver à demain et je pense que c'est même nécessaire. Cela constitue le ferment de l'espoir dans l'avenir d'une nation et nous savons tous que le monde du travail sera différent dans dix ans, à l'aube de l'an 2000. Quelle volonté avons-nous d'affronter cette réalité? Bien sûr, plusieurs continueront de penser que demain, c'est hier, avec la perception d'un monde du travail qui nous doit tout sans que chacun y ait un rôle à jouer. Certains continueront de croire dans une économie statique, sans capacité de concurrence, où les gouvernements semblent toujours avoir les réponses. Certains, enfin, n'accepteront pas la responsabilité de jouer parfois âprement le jeu des acquis et des concessions qui, semble-t-il, n'est pas fait pour eux.

• (1130)

[*Traduction*]

Pour ma part, je demeure convaincu que la majorité des Canadiens comprennent parfaitement la nécessité de trouver de nouvelles façons d'aborder un monde du travail où chacun a un rôle à jouer, où les efforts collectifs des Canadiens sont nécessaires, afin de faire face à la concurrence internationale et où nous devons réaliser des progrès constants, et faire en sorte que notre main-d'oeuvre dynamique conserve son élan.

[*Français*]

Monsieur le Président, si les différences de nos origines dans un pays si immense créent parfois de l'incompréhension, j'ai profondément la foi, pour chacun des Canadiens que nous sommes, que le monde de demain consacrera nos ressemblances.

M. le Président: Questions et commentaires. L'honorable députée de Hamilton-Est (Mme Copps) a la parole.

Mme Copps: Monsieur le Président, j'aimerais demander au ministre comment il peut justifier, dans le programme Défi '86, qu'il y a des fonds donnés à quelques «*business*» comme La Ronde, à Montréal, en même temps qu'il y a des organismes à but non lucratif qui ont été durement «coupés» et qui n'ont même pas pu envoyer quelques enfants aux camps d'été pour les enfants handicapés. Est-ce que cela justifie la politique conservatrice?

M. Bouchard: Monsieur le Président, je n'ai pas l'intention, et je pense que la députée de Hamilton-Est (Mme Copps) va comprendre qu'il est excessivement difficile ce matin de dire, on prend des cas comme ceux qu'elle présente, sans aucun contexte, sans aucune référence, on donne des sommes à La Ronde, on ne donne pas des sommes à des organismes sans but lucratif. C'est une évaluation essentiellement globale. Je reçois l'observation à savoir qu'on aurait donné des sommes à des gens et qu'on n'en aurait pas donné à d'autres. Maintenant, je pense que le programme Défi '86, monsieur le Président, comme Défi '85 aurapavant, a été un grand succès. N'en déplaise à l'honorable députée, je suis convaincu que cela lui fait plaisir, d'ailleurs, que nous ayons réussi à donner la capacité de travailler aux jeunes Canadiens pendant cette période estivale, qui correspond essentiellement à celle où ils sont disponibles. Je pense que Défi '86 a été une belle expérience particulièrement dans le sens où ils ont été associés essentiellement et de plus en plus à des entreprises pour qui il est essentiel de comprendre la qualité des jeunes Canadiens dans ce pays. Que ce soit à La Ronde, que ce soit dans les organismes à but non lucratif, encore une fois, il y en a eu de très nombreux qui ont reçu l'appui du programme. Dans l'ensemble de ces organismes-là, je pense que les gens apprécient le Programme Défi '86.

[*Traduction*]

M. Riis: Monsieur le Président, j'ai écouté attentivement le discours du ministre et l'ai trouvé des plus intéressants. Nous lui savons toujours gré de veiller de semaine en semaine et de mois en mois à tenir les députés au courant des statistiques relatives au chômage que son ministère s'emploie à faire baisser. Je voudrais demander une certaine précision. Après avoir examiné les données relatives au chômage depuis quelques mois, j'ai eu l'impression que les données concernant la dernière période recensée avaient légèrement augmenté par rapport à celles pour la période précédente. Je pense bien que le chiffre était de 9.3 ou 9.5 p. 100. Lors du débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône, le premier ministre (M. Mulroney) a soutenu que le chômage avait atteint le niveau le plus bas depuis cinq ans. Est-il exact de dire que, dans un certain sens, il n'avait pas tout à fait raison?

M. Bouchard: Monsieur le Président, je crois qu'il faisait une évaluation générale de la situation. Le taux de chômage connaît des fluctuations irrégulières. Ainsi, il peut fort bien baisser en juillet et augmenter en août. Mais, généralement parlant, sa tendance était à la baisse. Le taux de chômage au Canada est, de manière générale, au niveau le plus bas jamais atteint depuis cinq ans. Je pense bien que c'est ce que le premier ministre (M. Mulroney) voulait dire dans son discours.

M. Hawkes: Monsieur le Président, je vous félicite du nouveau portefeuille qu'on vous a confié.

[*Français*]

J'aimerais féliciter le nouveau ministre pour son excellent discours qui comporte une philosophie que j'appuie pleinement.

[*Traduction*]

Les propos du ministre cadrent avec les conclusions d'un rapport qu'un comité parlementaire spécial avait présenté à la Chambre à l'automne de 1981. Ce comité était présidé par des députés du gouvernement précédent et le Cabinet de l'époque n'en avait tenu aucun cas. J'ai entendu le ministre soutenir que les mesures déjà mises en oeuvre seraient intensifiées, que, en fait, on confierait davantage de pouvoirs décisionnels aux dirigeants régionaux; il a ajouté que, de l'avis du gouvernement, les localités du pays disposent sur place de la main-d'oeuvre qui leur est nécessaire et sont en mesure de créer des emplois, les Canadiens ont un niveau d'instruction qui varie d'une collectivité à l'autre, et ces collectivités pourront décider de la meilleure façon de dépenser les subventions fédérales, de sorte que leurs habitants pourront acquérir chez eux les compétences qui leur permettront d'exercer des emplois dans leur collectivité. Est-il exact de conclure que, dans l'ensemble, le gouvernement propose de confier la prise de décisions aux régions afin que leurs habitants puissent acquérir les compétences nécessaires au marché du travail de l'endroit où ils vivent et souhaiteraient travailler?

M. Bouchard: Monsieur le Président, je voudrais reprendre les propos du député. La stratégie de l'emploi vise essentiellement à corriger les problèmes éprouvés dans le domaine de l'emploi jusqu'en 1984. Mes collègues d'en face savent assurément que les programmes d'emploi précédents ont été catastrophiques. Il suffit d'examiner les données relatives à 1984.

Les programmes de formation doivent aller de pair avec ceux de création d'emplois. Les Canadiens sont de plus en plus conscients que nous ne pourrons pas mettre en oeuvre des programmes de création d'emplois si nous ne les assortissons pas de programmes de formation. Voilà les préoccupations que nous avons au chapitre des six aspects de la création d'emplois. La création d'un emploi, l'accès à cet emploi, ainsi de suite, doivent nécessairement être associés à une certaine formation, si nous voulons assurer l'avenir du pays. Les universités donnent une formation à nos jeunes pour que ceux-ci puissent exercer un emploi dans l'avenir. Les travailleurs plus âgés doivent quitter leur emploi faute d'avoir les compétences nécessaires à leur avancement.

Je me suis engagé dans mon discours, mais je pense avoir également engagé le gouvernement en ce sens, à continuer d'examiner la question de la formation. Mon collègue parle du Nouveau-Brunswick. Je suis parfaitement au courant des problèmes qui frappent les provinces de l'Atlantique. Vendredi, le premier ministre a prononcé son discours. Le député a dit que nous n'avions pas avancé de programmes précis dans le discours du trône; à mon avis, ce n'était pas l'endroit pour le faire. Il s'agissait plutôt d'énoncer l'orientation générale du gouvernement. Le député devrait se réjouir, car jamais il n'avait vu pareille chose avant 1984.

• (1140)

[*Français*]

M. le Président: L'honorable député d'Ottawa—Vanier (M. Gauthier).

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, je voudrais d'abord féliciter le ministre pour sa nomination et lui dire que nous espérons pouvoir travailler de près avec lui, comme on l'a fait déjà dans un dossier qui l'occupait au Secrétariat d'État.

Il a mentionné que le chômage régional est un problème qui existe dans des régions particulières du pays. Je voudrais lui donner l'exemple de la capitale de ce pays, Ottawa, où, en juillet cette année, on a vu un taux de chômage de 9,2 p. 100. Dans la capitale nationale, on a 7,000 chômeurs de plus qu'on en avait en 1984, quand le gouvernement progressiste conservateur a pris le pouvoir. De ce nombre, 35 à 40 p. 100 sont des jeunes, incapables de se trouver des emplois, et 20 p. 100 de nos familles dans Ottawa—Vanier sont monoparentales avec enfants à charge, la plupart d'entre elles—95 p. 100—étant des femmes.

Je me demande ce que le ministre pourrait nous dire. D'abord, que peut-il dire aux commettants chez nous, à la femme qui a ses deux enfants chez elle, qui n'a pas de «job», qui a besoin de formation, qui a besoin de programmes de développement? Peut-il lui donner un encouragement? Aujourd'hui, lui dirait-il: Madame, ce gouvernement va se préoccuper de mettre des programmes à votre disposition au Collège Algonquin, ou ailleurs, pour que vous puissiez vraiment vous recycler, pour pouvoir travailler et gagner votre vie honorablement?

Et pour mes jeunes. J'en ai un nombre important à l'Université d'Ottawa, à l'Université Carleton, au Collège Algonquin. J'ai une population de 21 000 étudiants. Que pouvez-vous leur dire concernant leurs carrières ? Peuvent-ils s'attendre à ce que le gouvernement soit sensible à leurs besoins, afin de mettre en place des programmes réels, des programmes de création et d'expérience et leur donner une chance de gagner leur vie honorablement?

M. le Président: À l'ordre! L'honorable ministre peut donner une réponse très courte, s'il vous plaît.

M. Bouchard: Monsieur le Président, une partie du discours que j'ai fait ce matin tentait de répondre à cet élément. Je pense que la région d'Ottawa, pour des raisons bien particulières auxquelles vous référez, connaît ce que connaissent beaucoup de régions dans le pays. Et si j'ai voulu éviter de donner une impression ce matin, c'est celle qu'on avait trouvé en un an toutes les réponses à tous les problèmes, évidemment les jeunes qui sortent de l'université, les femmes en particulier qui reviennent sur le marché du travail et pour qui c'est un voeu absolument fondamental. Cependant, vous savez que, actuellement, la situation est progressivement plus difficile encore. On référait au Nouveau-Brunswick ou à Terre-Neuve, actuellement, ce qui n'exclut pas l'obligation de régler votre problème mais, éventuellement, d'abord de tenter de toucher là où essentiellement les taux de chômage sont de 15 et 20 p. 100 et où, s'il n'y a pas d'action rapide de la part du gouvernement, on ne sera pas en mesure de contrer.

Cependant, encore une fois, c'est un mouvement très vaste et très gros, mais je suis sensible à ce que vous soulevez car ce n'est pas parce qu'on est à Ottawa: quand on ne travaille pas à Ottawa c'est aussi pire que de ne pas travailler à Saint-Jean, Terre-Neuve.

[*Traduction*]

Mme Pauline Jewett (New Westminster—Coquitlam): Tout d'abord, monsieur le Président, je tiens à vous féliciter d'avoir été choisi pour présider aux délibérations de la Chambre des communes à l'occasion d'une démarche démocratique toute nouvelle à la Chambre. Je suis certaine de parler au nom de tous quand je dis que c'est une expérience extrêmement enrichissante pour les députés de pouvoir choisir celui d'entre eux qui présidera aux délibérations de la Chambre. C'est l'une des propositions les plus stimulantes et les plus démocratiques formulées par le comité de la réforme. Même si nous reconnaissons tous qu'il y a lieu d'apporter quelques changements mineurs à la procédure pertinente, nous souscrivons tous sans réserve à son principe.

J'ajouterais qu'à mon avis les motionnaires de l'adresse en réponse au discours du trône ont prononcé d'excellents discours. Je signale notamment l'exposé de la motionnaire, la députée de Capilano (Mme Collins) qui, outre le fait qu'elle soit extrêmement compétente, est originaire de Colombie-Britannique comme vous et moi.

La députée de Capilano a déclaré que 70 000 nouveaux emplois ont été créés en Colombie-Britannique depuis septembre 1984. Cependant, elle a négligé de faire état des milliers et des milliers d'emplois qui ont disparu en Colombie-Britannique depuis 1984, tout particulièrement dans le secteur forestier. Dans la conjoncture actuelle, il semble que des milliers d'autres emplois risquent de disparaître dans ce secteur primordial. Elle a également négligé de signaler que la presque totalité des 70 000 nouveaux emplois créés ne sont pas des emplois très productifs, mais des emplois qui commandent le salaire minimum dans le secteur des services.

C'est de notoriété publique que la province de la Colombie-Britannique a le salaire minimum le plus bas au Canada, soit 3.65$ l'heure; s'il faut en croire le premier ministre de cette province, il risque de baisser encore davantage ou d'être entièrement aboli dans certains secteurs d'emplois.

Par conséquent, j'estime qu'on a tort d'insister à ce point sur tous ces nouveaux d'emplois, car ils n'ont pas été créés dans des secteurs de l'économie de la Colombie-Britannique qui soient productifs ou susceptibles de le devenir. Ils n'ont certainement pas été créés dans le secteur forestier, le secteur primordial de notre province.

En fait, le discours du trône et la députée de Capilano n'ont guère parlé du secteur forestier, ce qui a lieu de surprendre les autres députés de la Colombie-Britannique et d'autres députés de provinces où l'industrie forestière a beaucoup d'importance. Le secteur des forêts est l'un de ceux qui fournit le plus de produits d'exportation, mais la députée et le discours du trône ne l'ont mentionné qu'en passant.

Il en est sans aucun doute ainsi parce que le gouvernement fédéral et le gouvernement provincial semblent ne plus savoir où donner de la tête à propos de cette industrie. Beaucoup d'entre nous, au sein du parti néo-démocrate, avons affirmé à de nombreuses reprises au cours de la dernière année et même depuis plus longtemps que le Canada et les États-Unis devaient entamer des négociations sur l'industrie forestière en y incluant l'accès aux marchés des États-Unis et la nécessité d'améliorer ou non le système d'attribution des droits de coupe. Nous avons souvent soutenu que ce système devait être amélioré. Nous n'avons pas laissé entendre qu'il s'agissait de subventions inéquitables et nous ne le pensons pas. En fait, en 1983, la Commission du commerce international ne jugeait pas qu'il s'agissait de subventions inéquitables. Cependant, le système pourrait certainement être amélioré et, à l'instar du Syndicat international des travailleurs du bois d'Amérique, nous demandons depuis un certain temps que les améliorations possibles soient apportées et que des négociations directes soient entreprises avec le gouvernement des États-Unis et aussi avec l'industrie du bois de construction dans les deux pays. On ne nous a pas écoutés et tout à coup, nous assistons à une grande agitation de dernière minute au sujet d'une soi-disant offre concernant les droits de coupe faite aux États-Unis et qui devait inévitablement être refusée.

Je suppose que le problème qui se pose au gouvernement découle de ce qu'il était tellement obnubilé par le libre échange et l'idée de négocier un accord global—même si le libre-échange est censé exister depuis 50 ans dans l'industrie du bois et même si le président Reagan a dit au sénateur Packwood qu'il règlerait la question du bois de construction à l'avantage des producteurs américains—que ni le gouvernement canadien, ni le gouvernement de la Colombie-Britannique ne se sont rendu compte qu'ils se feraient avoir et qu'ils auraient dû cesser de parler d'un accord global pour s'attaquer au problème immédiat. Évidemment, le problème immédiat avait trait aux négociations dans le secteur du bois de construction.

Très peu a été dit sur la question et nous nous retrouvons maintenant en plein milieu d'une histoire très embrouillée pouvant encore déboucher, comme ce sera à mon avis le cas, sur des négociations satisfaisantes. Ce qui n'a certes pas été le cas jusqu'à maintenant.

Un autre secteur industriel de la Colombie-Britannique à ne pas négliger et que nous aimerions voir renforcé, même s'il n'est pas aussi important que l'industrie forestière, c'est l'industrie de la construction navale. A ce chapitre, la députée de Capilano a aussi mentionné que le brise-glace Polar 8, promis dans le discours du trône, serait construit sur la côte ouest. Elle laissait entendre qu'il serait souhaitable que le contrat soit accordé à une entreprise de la côte ouest. Il s'agit là d'un souhait des plus louables mais, comme l'a souligné le député de Victoria (M. McKinnon) vendredi, les chances que le brise-glace soit construit sur la côte ouest auraient considérablement été augmentées si les appels d'offres avaient été limités aux entreprises de la région.

• (1150)

De fait, comme il nous l'a rappelé vendredi, le député de Victoria qui est ici aujourd'hui, demandait en 1983 au ministre des Approvisionnements et Services d'alors si les appels d'offres pour la construction du brise-glace Polar 8 seraient limités aux chantiers navals de la côte ouest et il avait obtenu l'assurance que ce serait le cas. Ce n'est cependant pas ce que le gouvernement actuel a fait. Nous nous retrouvons maintenant dans la situation où le gouvernement n'ayant pas pris la mesure qui s'imposait, devra fonder sa décision sur des motifs

politiques comme dans le cas, par exemple, du choix du lieu pour la construction d'un pénitencier. C'est extrêmement regrettable.

Il y a eu beaucoup d'activités dans les chantiers navals d'autres régions du Canada, par exemple, à Saint-Jean et sur le Saint-Laurent mais pourtant, le gouvernement n'a pas vraiment accordé d'attention aux besoins des chantiers navals de la côte ouest.

Le discours du trône contenait des points que moi-même, et d'autres députés, étions très encouragés d'entendre. Les recommandations concernant les sciences, la technologie et l'enseignement postsecondaire sont encourageantes, du moins superficiellement. Dans le cas de la recherche scientifique, on promet des crédits d'un milliard de dollars sur cinq ans. C'est à peu près l'unique précision qu'il y a au discours du trône. Cela fait plaisir, même si comme nous le savons tous il s'agit presque exclusivement de rattrapage, puisque la recherche scientifique a été tellement négligée. Le discours du trône promet également une stratégie pour la technologie et toutes sortes d'autres mesures. Nous attendons de voir si on nous donnera des détails à ce sujet au cours des semaines et des mois qui viennent. Nous ne pouvons que l'espérer.

Le gouvernement a promis de réunir un colloque national sur l'enseignement postsecondaire au début de l'an prochain afin de faire sa part pour subvenir aux besoins de l'enseignement supérieur. Voilà encore une fois une idée méritoire, que nous prônons depuis un certain temps. Il est certain que nous l'aurions prise plus au sérieux si nous avions pensé que le gouvernement actuel était vraiment décidé à s'occuper de l'enseignement postsecondaire. Mais nous constatons qu'il ne l'est pas tellement, puisqu'en juin dernier il a insisté pour faire adopter le projet de loi C-96 qui, nous le savons tous, réduit considérablement le rythme d'augmentation de l'aide fédérale à l'enseignement postsecondaire. Le gouvernement ne s'est pas occupé non plus de créer, un ministère d'État à l'éducation postsecondaire comme le demandent de nombreuses personnalités de l'enseignement supérieur. Voilà une chose que les néo-démocrates réclament depuis un certain temps. Si je parle des néo-démocrates à ce sujet, monsieur le Président, c'est qu'aux niveaux fédéral et provincial, nous faisons campagne pour l'accessibilité de l'enseignement postsecondaire dans la justice et l'équité, pour des crédits suffisants, un meilleur système de prêts et de subventions et toutes les autres mesures qui comptent pour l'éducation postsecondaire dans une société qui tient à donner vraiment l'égalité de chances.

Vous vous souviendrez, monsieur le Président, qu'en 1977 nous avons combattu avec acharnement les mesures fédérales d'affectation facultative qui furent adoptées à l'époque. Elles permettaient aux provinces d'employer l'argent à n'importe quelle fin, plutôt que de le destiner exclusivement à l'enseignement postsecondaire. Les provinces n'ont jamais été pressées de payer leur juste part des frais d'enseignement postsecondaire, surtout le gouvernement créditiste de la Colombie-Britannique qui s'est montré extrêmement parcimonieux. Il a réduit considérablement l'accès à l'enseignement supérieur. Je suis curieuse de savoir ce qui se passera si notre premier ministre provincial actuel, qui a été désastreux au portefeuille de l'éducation, assiste au forum national sur les défis de l'enseignement supérieur, ce qu'à Dieu ne plaise, parce qu'à dire vrai le premier ministre actuel de la Colombie-Britannique, comme on l'a bien vu l'autre soir aux informations télévisées quand il a participé à une rencontre avec les étudiants de l'Université de la Colombie-Britannique, ne manifeste ni intérêt ni préoccupation en matière d'égalité et d'accès à l'enseignement supérieur. Ni son ministre de l'Éducation d'ailleurs. J'ai été atterrée de lire la déclaration suivante dans le journal il y a un jour ou deux: «Les gens peu fortunés, dit Russell Fraser, ministre de l'Éducation de la C.-B., devraient reconsidérer leurs priorités et envisager de remettre à plus tard leurs études postsecondaires s'ils n'ont pas les moyens de se les payer».

En Colombie-Britannique, l'enseignement postsecondaire a autant d'importance pour nous que le secteur forestier et la construction navale. Nous aimerions que cela soit pleinement débattu dans la campagne électorale provinciale en cours. Au plan fédéral comme au plan provincial, je le répète, les néo-démocrates ont des programmes novateurs pour l'enseignement postsecondaire. Notre chef en Colombie-Britannique, Bob Skelly, a exposé en détail nos politiques relatives à l'enseignement postsecondaire à l'Université de Victoria la semaine dernière. Il serait souhaitable, je le pense comme lui, que le premier ministre actuel discute avec lui dans un débat public, comme nous le réclamons dans notre province, les questions qui concernent non seulement l'industrie forestière et les autres secteurs intéressant la création d'emploi, mais également l'accès des jeunes à l'enseignement. Nous espérons encore que cela se réalisera.

Le discours du trône a également traité d'un autre sujet d'un grand intérêt pour beaucoup d'entre nous ici, je veux parler de l'égalité des femmes dans la société. Mais on constate malheureusement que le discours du trône n'affiche pas une volonté véritable, solide et profonde d'assurer par exemple l'accès universel aux garderies. Il y a été question à un moment donné de l'égalité de traitement dans la Fonction publique, mais le discours du trône est muet en ce qui concerne le cantonnement des femmes dans les emplois peu rémunérés de la Fonction publique, en ce qui concerne les problèmes des travailleurs à temps partiel, qui sont presque toujours des femmes, l'impact de l'évolution technologique sur les femmes, ou le problème énorme des femmes dans les entreprises de développement du tiers monde. Je crains que l'engagement que le gouvernement a pris au sujet de l'égalité des femmes au Canada et à l'étranger ne soit pas très sincère.

• (1200)

J'ai noté avec intérêt dans la liste des ministres qui figurait dans la version anglaise du compte rendu mercredi dernier, que personne n'était chargé de la condition féminine. Je croyais que cette responsabilité avait été attribuée à la députée de St. Paul's (Mme McDougall), mais tel ne semble pas être le cas. Dans la liste, à la suite de son nom, on mentionne simplement qu'elle est ministre d'État (Privatisation). De fait, quand on se reporte à la liste alphabétique des députés que donne la version anglaise du compte rendu, on ne trouve nulle mention du fait qu'elle est chargée de la condition féminine tout autant que de la privatisation. Ainsi donc quelqu'un qui ne serait pas au courant de ce qui se passe ici, et je présume que telle est de temps à autre la situation de nombreux Canadiens, ne saurait pas que le gouvernement a désigné un ministre à la condition féminine.

Il s'agit peut-être là d'un indice qui révèle les priorités du gouvernement. Je ne comprends guère la raison d'un pareil état de choses étant donné que les responsabilités de deux autres ministres chargés d'un double portefeuille, c'est-à-dire Forêts et Mines d'une part ainsi que Petites entreprises et Tourisme d'autre part, figuraient dans la suite vis-à-vis de leur nom mercredi dernier.

Le discours du trône mentionne le rôle du Canada sur le plan international. Je pourrais dire que mon chef a souligné cette attitude fort encourageante vendredi dernier au cours de la période réservée aux discours des chefs de parti. Je voudrais proposer au gouvernement quelques autres mesures qu'il pourrait prendre en plus de celles qui sont énoncées dans le discours du trône ou dans les déclarations du secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) sur les affaires internationales.

En ce qui concerne l'Afrique du Sud, par exemple, bien que le gouvernement ait condamné énergiquement l'apartheid dans ses contacts avec d'autres pays du Commonwealth, il n'a toujours pas répondu à la résolution que présentait le comité composé de représentants de tous les partis qui a siégé cet été. Je veux parler du comité qui a étudié les droits de la personne et qui a réclamé l'adoption de mesures législatives interdisant toute activité d'importation et d'exportation de biens et de services avec l'Afrique du Sud. Sauf erreur, il n'y a eu aucune réaction à cette recommandation unanime du comité . . .

Le président suppléant (M. Paproski): Je regrette d'interrompre la députée, mais son temps de parole est écoulé. Y a-t-il des questions ou des observations?

M. Lewis: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. La députée de New Westminster—Coquitlam (Mme Jewett) était de toute évidence sur le point de conclure son discours. Personne ne s'opposera, je crois, à ce qu'elle le fasse. On pourrait ensuite passer aux questions et observations.

Le président suppléant (M. Paproski): La Chambre consent-elle à l'unanimité à ce que la députée termine son discours?

Des voix: D'accord.

Le président suppléant (M. Paproski): J'ai donné à la députée le signal de cinq minutes, de trois minutes et d'une minute. J'espère que les députés surveilleront la présidence pour savoir quand terminer leur discours dans le cadre du débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône.

Mme Jewett: Monsieur le Président, je remercie vivement la Chambre. J'avais perdu la notion du temps.

Dans les quelques minutes qui me restent, je n'aurai pas le temps d'aborder de façon exhaustive le vaste domaine des affaires internationales. Cependant, j'aimerais signaler d'autres aspects au sujet desquels nous souhaitons connaître la position du gouvernement. Je pense notamment à la Namibie et à la question de l'aide aux pays de la ligne de front. Nous aimerions obtenir plus de détails au sujet de la nouvelle politique du gouvernement en matière d'exportation de matériel militaire et stratégique, dans le cas du Chili en particulier. Et surtout, nous aimerions connaître la position du gouvernement au sujet du contrôle des armements et du désarmement. Bon nombre d'entre nous sommes très affligés de voir que le Canada ne s'est pas donné comme objectif prioritaire d'exhorter les États-Unis à participer avec l'Union Soviétique à un moratoire sur les essais d'armes nucléaires. Il est regrettable que nous nous soyons abstenus de participer à la résolution de l'ONU de décembre dernier qui demandait la cessation et l'interdiction immédiates des essais d'armes nucléaires. Je dis cela parce que d'une part, nous déclarons y être favorables et d'autre part, nous nous abstenons lorsque le temps est venu de voter. C'est un peu comme si nous favorisions le gel des essais nucléaires tout en votant contre cette idée aux Nations Unies.

Nous déclarons de temps à autre que nous ne pouvons pas faire grand-chose au sujet des essais nucléaires en raison du problème de vérification. C'est l'argument Reagan. Toutefois, pratiquement tous les experts en séismographie qui ne font pas partie du gouvernement Reagan sont d'avis qu'il est désormais possible d'assurer la vérification de l'interdiction des essais nucléaires. Nous souhaitons que le gouvernement agisse dans ce domaine.

Enfin, et puisque je sais que le temps qui me reste est insuffisant, je ne mentionnerai qu'un autre sujet, que j'aborderai de façon beaucoup plus approfondie en une autre occasion. Je veux parler du fait que le Canada n'ait pas pu s'opposer à la poursuite des essais des missiles de croisière. Comment pouvons nous à nouveau autoriser les essais des missiles de croisière alors que les États-Unis, pour lesquels ils sont effectués, ont déclaré qu'ils violeront le traité SALT II en accroissant le nombre de leurs bombardiers stratégiques adaptés à ces missiles? Nous devenons ainsi les complices d'une violation du traité SALT II.

Le président suppléant (M. Paproski): Y a-t-il des questions ou des commentaires? Le député d'Esquimalt—Saanich (M. Crofton).

M. Crofton: Monsieur le Président, j'ai écouté avec grand intérêt les propos de la députée de New Westminster—Coquitlam (Mme Jewett). Au début de son intervention, elle a attiré l'attention sur l'excellent discours prononcé par notre collègue de la Colombie-Britannique, la députée de Capilano (Mme Collins). Elle a déclaré qu'elle n'était pas d'accord avec certaines parties de son discours. Je dois dire qu'il en va de même pour moi.

Indiscutablement, la situation économique en Colombie-Britannique n'est pas bonne. Je viens aussi de cette province. Aucun autre secteur d'activité n'y est plus menacé actuellement que l'industrie du bois de construction. En exprimant sa préoccupation à propos de la situation de l'emploi, le gouvernement prend de toute évidence une mesure importante en vue de remédier, partiellement, à ce problème. Cependant, la députée a indiqué dans son discours que, d'une manière ou d'une autre, nous devrions aborder les problèmes de sylviculture en Colombie-Britannique d'une manière sectorielle, au mépris de la position américaine. Les États-Unis ont déclaré à maintes reprises qu'ils comptent négocier de façon globale nos difficultés commerciales. Ils ont indiqué que des discussions sectorielles ne les intéressent pas. Notre gouvernement a fait tout son possible pour coordonner les efforts en vue de trouver une solution à nos problèmes de sylviculture. Les quatre principales provinces productrices et le gouvernement fédéral se sont donné beaucoup de mal pour résoudre cette question. La députée approuve-t-elle ces initiatives? Ne sont-ils pas, son parti ou

elle, en faveur d'une augmentation des redevances d'exploitation par arbre, ce qui fournirait enfin peut-être les fonds nécessaires au reboisement et à la sylviculture? Après tout, ces redevances relèvent de la compétence provinciale et non fédérale.

• (1210)

Il est évident que toutes ces mesures sont destinées à aider et à promouvoir le secteur forestier de la Colombie-Britannique ainsi qu'à créer les emplois nécessaires, comme l'a souligné avec raison la députée. Cependant, les opinions qu'elle a avancées ce matin semblent contredire les faits et aller à l'encontre des activités du gouvernement.

Mme Jewett: Monsieur le Président, je remercie mon honorable ami de ses questions. En effet, l'accord sur le reboisement est important. En comparaison du passé où les sociétés elles-mêmes et le gouvernement libéral se désintéressaient fondamentalement du secteur forestier, cela constitue un progrès. Il est normal qu'en raison de cette longue période de négligence, tant de mesures supplémentaires soient nécessaires, mais je suis sûre que mon collègue en conviendra.

Selon le député, les Américains ne sont pas intéressés par une politique sectorielle. C'est le contraire, monsieur le Président. Ce que les États-Unis essayent de faire, c'est de gagner un secteur après l'autre. C'est ce qu'ils font et ont fait par le passé et nous devons y mettre un terme. C'est comme si nous leur donnions la possibilité de gagner ces secteurs. Nous devons les devancer. Nous devons connaître notre position dans chaque secteur sans permettre simplement aux États-Unis de les gagner tous.

Finalement, à propos des redevances d'exploitation par arbre, j'ai dit que cela fait des années que nous voulions que l'on examine tout le régime des droits de coupe. Nous pensons qu'il présente des lacunes profondes, et les redevances en sont un exemple. A mon avis, il est dommage que l'on ait traité uniquement de la question des redevances, surtout puisque dans sa décision de 1983, la Commission américaine du commerce international ne les considérait pas comme une subvention.

M. Hawkes: Monsieur le Président, je suis quelque peu perdu. Je ne comprends pas la position du NPD telle que nous la présente la députée. Est-ce que celui-ci estime que nous devrions condamner l'accord, qui peut ou non être conclu aux termes de ces négociations, avant d'avoir pu le voir? Cela semble être la position du CTC, selon laquelle tout nouvel accord commercial avec les États-Unis, susceptible d'être conclu par nos négociateurs respectifs, devrait être rejeté et ce, avant que quiconque ait pu le voir.

Il me semble parfaitement logique d'attendre pour voir de quoi il s'agit avant d'accepter ou non un accord. La députée nous dit-elle de le rejeter parce que d'une certaine façon, dans son esprit, elle pense que le processus est imparfait et qu'il ne peut par conséquent produire aucun résultat valable? Nous voyons certainement à la Chambre de nombreux processus imparfaits. Nous constatons beaucoup de mauvais résultats, mais aussi beaucoup de bons résultant de processus imparfaits. Condamne-t-elle le processus ou l'accord éventuel avant que nous puissions le voir et avant que la Chambre ait eu la possibilité de se prononcer à ce sujet?

Mme Jewett: Monsieur le Président, nous avons effectivement des doutes sur les résultats éventuels surtout parce que, si les prétendues négociations sur le libre-échange aboutissent à un accord quelconque et que les États-Unis continuent d'insister pour imposer des droits compensateurs, je ne pense pas que nous aurons résolu le problème de l'industrie forestière ni d'aucun autre secteur. Comment attendre d'avoir des nouvelles de ces négociations privées sur ce prétendu accord de libre-échange? Elles se déroulent en privé. Nous ignorons donc ce qui s'y passe. En attendant, les Américains prennent toute une série de mesures protectionnistes. Le député me demande si je mets en doute le processus. Ce que je mets en doute, c'est sa position qui consiste à attendre que les négociations soient complètement terminées avant d'agir. Nous ne pouvons pas attendre. Nous ne le pouvons tout simplement pas.

M. Kilgour: Monsieur le Président, la députée saura qu'à titre d'entente sectorielle, le Pacte de l'automobile était une exception dans le cadre des négociations du GATT. Il s'agit d'une exception toute spéciale faite pour nous. Juge-t-elle la politique sectorielle de son parti conforme aux accords du GATT? Un représentant de cet organisme m'a dit douter fort qu'une autre exemption soit jamais accordée au sujet de l'accord sur l'automobile entre le Canada et les États-Unis. Je me demande si la députée croit vraiment qu'une autre entente sectorielle serait possible aux termes du GATT, car elle n'ignore pas qu'une telle entente ne serait pas conforme au cadre de ces négociations.

Mme Jewett: Monsieur le Président, le Pacte de l'automobile lui-même, et les garanties qu'il nous offre pour la production automobile, diffèrent complètement d'une entente négociée concernant l'industrie forestière. L'accord qu'on s'apprête à négocier dans ce domaine porterait, semble-t-il, sur le partage du marché et autres questions analogues. Je doute qu'on songe à demander des garanties intégrées analogues à celles que je perçois dans le Pacte de l'automobile. Je ne crois pas vraiment qu'un accord négocié violerait les accords du GATT. Au demeurant, la ministre du Commerce international (Mlle Carney) a déjà entamé ces négociations en un certain sens. Elles accusent un peu de retard tout simplement. Viole-t-elle les accords du GATT pour autant?

M. McKinnon: Monsieur le Président, j'ai bien aimé l'exposé de la députée de New Westminster—Coquitlam (Mme Jewett), mais je serais curieux de savoir si le NPD consacre autant de temps aux élections provinciales de la Colombie-Britannique qu'aux affaires fédérales. Je n'ai pas perdu un mot de ce qu'elle a dit à propos des préparatifs électoraux en vue des prochaines élections dans cette province. Étant moi-même un conservateur de la Colombie-Britannique, je peux regarder les choses d'un oeil très détaché. Ne trouve-t-elle pas que le match Skelly-Vander Zalm est le plus inégal que nous ayons jamais vu depuis le fameux combat de boxe entre Buddy Bear et Joe Louis?

Mme Jewett: Monsieur le Président, je suis fort aise que le député ait posé cette question. Il y a des personnalités publiques qui perdent parfois leurs moyens devant une batterie de caméras de télévision et une foule de reporters qui se poussent et se pressent à qui mieux mieux. Ce n'est peut-être pas le cas du député, mais cela arrive à certaines personnes. Bob Skelly a

effectivement perdu ses moyens à deux reprises, je crois, lorsqu'il s'est retrouvé face à une batterie de caméras et à une meute de journalistes qui le pressaient de toutes parts. Je suis franchement surprise que le député se serve d'une telle réaction pour juger des capacités d'une personne.

Nous avons entendu les propos tenus par le chef du Nouveau parti démocratique de la Colombie-Britannique au cours d'un débat, et j'ai lu aujourd'hui des articles sur l'enseignement postsecondaire, l'industrie forestière et la création d'emplois. Ils sont comparables au manque total de consistance des réalisations du Crédit social. Tout dans la forme et rien dans le fond, comme disait le premier ministre actuel de la province.

Le président suppléant (M. Paproski): Je regrette d'interrompre la députée, mais son temps de parole est écoulé.

[*Français*]

L'hon. William Rompkey (Grand Falls—White Bay—Labrador): Monsieur le Président, je veux vous offrir mes félicitations au sujet de votre élection comme président suppléant de la Chambre des communes et aussi offrir mes félicitations au Président de la Chambre des communes (M. Fraser). Je pense qu'il est important, monsieur le Président, pour un député d'offrir des félicitations aux honorables députés de Edmonton-Nord et de la Colombie-Britannique en français.

[*Traduction*]

J'espère que vous avez compris cela, monsieur le Président.

Je suis heureux également de constater que le ministre de l'Expansion industrielle régionale (M. Côté) et le ministre de la Défense nationale (M. Beatty) sont présents et qu'ils se parlent. J'espère qu'ils discutent de Goose Bay et de la nécessité de mettre sur pied un mécanisme pour en confier le contrôle aux forces armées. C'est une mesure sur laquelle nous sommes tous d'accord mais qui doit être appliquée avec prudence et en s'assurant que les gens de Goose Bay sont bien informés et consentants et qu'ils participent. Je suis très heureux de les voir discuter de cela ce matin.

Je voudrais parler en particulier de l'intérêt ou du peu d'intérêt du discours du trône pour les provinces de l'Atlantique et en particulier pour ma circonscription de Grand Falls—White Bay—Labrador, que j'ai l'honneur de représenter depuis 14 ans. Je dois avouer que je suis très déçu du peu de cas qu'on a fait des provinces de l'Atlantique dans le discours du trône. J'ai rarement vu en 14 ans un discours du trône tenir si peu compte des vrais problèmes de cette région.

• (1220)

On nous annonce la création d'une Agence chargée de faciliter et de coordonner toutes les initiatives fédérales de développement dans la région de l'Atlantique. On semble admettre par le fait même que le prêt d'un milliard de dollars annoncé aux provinces de l'Atlantique dans le dernier discours s'est révélé inefficace. Impossible de savoir si la nouvelle agence réussira. Nous espérons qu'elle règlera tous les problèmes mais aucun des mécanismes essayés jusqu'à maintenant n'a fonctionné.

On ne nous annonce aucune politique et on n'aborde même pas certains de nos problèmes. Pour commencer, on ne dit pas un mot de l'exploitation des ressources hydrauliques. Pourtant, je sais que le premier ministre (M. Mulroney) y accorde une grande importance. Le 19 avril 1985, je l'ai interrogé à la Chambre sur l'exploitation des ressources hydrauliques des rivières de la péninsule de l'Ungava, dans sa circonscription et dans la mienne, qui traversent le Labrador, et des rivières prenant leur source dans ma circonscription et traversent la sienne pour se jeter dans le golfe Saint-Laurent. Le premier ministre (M. Mulroney) a déclaré ceci en 1985:

> . . . j'ai proposé une solution que je croyais juste pour Terre-Neuve et le Québec, solution qui permettrait de harnacher les rivières se jetant dans le Saint-Laurent, surtout celles en provenance du district de Labrador-Ouest, ce qui rapporterait des avantages exceptionnels à Terre-Neuve et au Labrador ainsi qu'au Bas Saint-Laurent et à l'est du Québec. En fait, ce projet aurait coûté près de 25 milliards de dollars en 1979, créé des milliers d'emplois et offert toutes sortes de nouvelles possibilités aux habitants du Labrador et du Québec.
>
> A ce sujet, j'ai rencontré le premier ministre Lévesque et le premier ministre Peckford. Je leur ai dit que mon bureau et moi-même étions à leur disposition, afin de déterminer s'il n'était pas possible de trouver un mécanisme tripartite permettant aux trois gouvernements de procéder à l'exploitation de cette ressource énorme qui profitera aux deux provinces et pourra créer des milliers de nouveaux emplois.

C'était en 1985, monsieur le Président. L'eau coule toujours vers la mer en pure perte, pendant que nous importons du pétrole à grands frais. Ce projet d'aménagement hydroélectrique au Labrador et à Terre-Neuve est la plus grande occasion de développement économique et de création d'emplois qui s'offre aujourd'hui à la province, à part Hibernia. C'est notre meilleure chance de créer des emplois. Pourtant, l'aménagement de cette ressource utile non seulement à notre province mais aux autres provinces de l'Atlantique et à la région côtière de l'est des États-Unis n'est même pas mentionné et le gouvernement canadien ne s'est donné aucune politique concernant cette importante source d'énergie non nucléaire.

J'ai remarqué que l'agriculture avait droit au début du discours à quatre paragraphes contenant des projets précis, et j'en félicite les agriculteurs. Je suis heureux que les Canadiens de l'Ouest surtout, ainsi que les agriculteurs de l'Ontario, du Québec et de l'Atlantique, aient quelque chose de bon à espérer. Mais qu'a-t-on donné aux pêcheries, monsieur le Président? Elles ont eu droit à une ligne, à la page 9. Que dit cette ligne? Elle dit que le gouvernement s'engage à améliorer l'administration des ports pour petits bateaux. C'est tout ce qu'il y a, l'administration des ports pour petits bateaux. Dans la traduction française, toutefois, on laisse entrevoir une injection de capitaux, puisqu'il est question d'améliorer les ports pour petits bateaux. En français on dit l'amélioration des ports, alors qu'en anglais on parle d'en améliorer la gestion. Les deux versions du discours du trône ne concordent donc pas. Si le texte anglais a préséance et exprime véritablement la politique du gouvernement, celle-ci sera vite accomplie car, si les crédits destinés aux ports pour petits bateaux n'augmentent pas, il ne restera plus de quais ni de brise-lames à gérer.

On a passé sous silence la crise très grave qui menace les pêcheurs côtiers non seulement au cours de l'année qui vient mais aussi par la suite. Au nord-est de Terre-Neuve, surtout, mais aussi sur le littoral du Labrador, les propriétaires de petites embarcations s'inquiètent quant à l'avenir de la pêche côtière. Or, le discours du trône en fait abstraction.

On passe sous silence le fait que les réserves de poisson de fond baissent de manière phénoménale au large de la côte de l'Atlantique, ni des graves conséquences qui en découleront pour le secteur des pêches. Le gouvernement est-il décidé, par exemple, à étendre la limite de 200 milles aux extrémités du Grand Banc, afin de mieux contrôler les réserves? Voilà entre autres ce que mes électeurs auraient voulu savoir, mais il n'en est pas question.

Qu'en est-il du pétrole, monsieur le Président? Il n'y a plus de plates-formes de forage dans l'Atlantique, et Hibernia est au point mort. Que nous propose-t-on dans le discours du trône pour résoudre ce dilemme? On se contente de mentionner la signature de l'Accord de l'Atlantique, qui est censé tout régler. Mais c'est faux, monsieur le Président. Malgré l'Accord, le projet Hibernia n'avance pas et l'on démonte les plates-formes de forage situées au large de la côte Est. Voici les propos du président de la Chambre de commerce de Saint-Jean, parus dans le *Evening Telegram* du 12 septembre 1986. Vous verrez, monsieur le Président, que l'opposition n'est pas seule à pousser les hauts cris. Selon le président de la Chambre de commerce, Geoff Tooton, qui s'adressait au club Kiwanis de Cabot:

> . . . Ottawa doit intervenir davantage afin d'encourager la poursuite de la prospection.
>
> A l'heure actuelle, on peut s'attendre à ce que la seule plate-forme de forage sous-marin au large de Terre-Neuve n'y reste encore que 10 mois. Ensuite, on n'y fera plus que de la pêche pour un bon bout de temps.
>
> Pris de court par la chute imprévue des prix du pétrole, sociétés pétrolières et entrepreneurs d'un bout à l'autre du Canada appellent maintenant le gouvernement au secours pour sauver ce qui subsiste après l'expérience de la déréglementation.
>
> . . . nous avons besoin de mesures incitatives pour maintenir du moins au minimum le forage sous-marin, ne serait-ce que pour aider à évaluer avec précision les réserves déjà connues.
>
> Il est temps que le gouvernement fédéral réévalue la situation du secteur énergétique dans les régions pionnières, et qu'il prenne sans tarder les mesures qui s'imposent.

Le gouvernement n'a rien dit, monsieur le Président, sur la façon de régler ce problème. Il devrait fixer un prix canadien ou offrir des encouragements financiers aux pétrolières afin qu'elles se remettent à prospecter et que Hibernia puisse enfin démarrer. Ce domaine ne doit pas être laissé à la dérive.

A l'instar de ma collègue, la députée de New Westminster—Coquitlam (Mme Jewett), j'estime que le discours du trône a quelques bons aspects. Le gouvernement mérite des félicitations pour son projet de tenir un colloque national sur l'enseignement supérieur ainsi qu'une conférence nationale sur la technologie, conférence que je réclame depuis deux ans. Il s'agit d'une question importante pour le Canada. Le gouvernement fédéral doit s'y intéresser au lieu d'abandonner la question aux provinces. L'idée d'un forum national sur l'enseignement supérieur m'a beaucoup plu. Mon parti y est certainement pour quelque chose puisque, dans les discours qu'il tenait avant même cette législature, notre chef a toujours insisté sur ce sujet. J'ai préparé un projet de loi privé demandant un tel colloque. Actuellement, le parti libéral a un groupe de travail national qui étudie l'enseignement postsecondaire. Toutefois, je félicite le gouvernement de cette initiative. C'est la première fois qu'un gouvernement mentionne cela dans un discours du trône et c'est vraiment une bonne chose.

J'ai également été heureux de constater que l'on allait s'attaquer à l'analphabétisme au Canada. La réduction de l'analphabétisme a des conséquences économiques intéressantes. C'est un phénomène qui existe dans tout le pays et auquel on doit s'attaquer le plus tôt possible.

J'ai aussi été satisfait que le gouvernement mentionne son intention d'améliorer la qualité de l'eau, de présenter une nouvelle loi sur la protection de l'environnement et de prendre d'autres mesures pour améliorer la qualité des eaux. J'ai été d'autant plus heureux que le bassin de la rivière Exploits se trouve dans ma circonscription. C'est un important bassin qui est actuellement en grand danger. Comme certains le savent, il y a dans ce bassin une grand papeterie qui déverse ses effluents dans la rivière. Il y a aussi un programme de mise en valeur des salmonidés. Cette rivière pourrait devenir la plus importante rivière à saumons d'Amérique du Nord, il est donc primordial que nous nous attaquions à ces problèmes. Nous demanderons au gouvernement de respecter ses engagements, et pas seulement par des mots, mais aussi par des gestes concrets, car il faudra 22 millions pour résoudre les problèmes du bassin de la rivière Exploits.

• (1230)

Il y a de bonnes choses dans le discours du trône, mais comme le disait la députée de Westminster—Coquitlam (Mme Jewett), il y a des choses que nous aurions aimé y trouver et qui n'y sont pas. Par exemple, j'aurais souhaité que l'on s'engage fermement à promouvoir l'égalité de la femme dans le milieu de travail et la société. Que propose le gouvernement? Il déclare espérer que le secteur privé suivra l'exemple du gouvernement du Canada dans ce domaine. Je ne pense que cela suffise, nous devons faire plus. Il faut des mesures législatives, des directives et une utilisation des pouvoirs du gouvernement du Canada pour que le secteur privé suive réellement l'exemple de l'administration fédérale en matière de promotion de l'égalité. Il n'y avait rien non plus sur le sujet des garderies, un problème croissant dans ma circonscription et dans tout le pays.

En ce qui concerne les jeunes il y aura de nouvelles consultations avec les provinces. Nous voulons plus que cela. Dans la province que je représente, 50 p. 100 des jeunes sont en chômage. C'est un drame national. Un rapport du Sénat nous dit que nos jeunes risquent de devenir une génération perdue et, malgré cela, le gouvernement se contente de dire qu'il aura des consultations avec les provinces. Ce n'est pas acceptable, car c'est un grave problème qui mérite l'attention, l'aide et l'appui du gouvernement du Canada.

Il y a quelques bonnes choses dans le discours du trône, mais dans l'ensemble il ne vise pas de façon réaliste les graves problèmes des provinces atlantiques. J'espère que le gouvernement du Canada ne prend pas au sérieux le ministre des Transports (M. Crosbie) et ne se laisse pas guider par ses propos. Il disait récemment que, dans les provinces atlantiques, nous devrions nous comparer au tiers monde lorsque nous parlons de progrès économiques et sociaux. Nous sommes Canadiens et nous ne pouvons nous comparer qu'à nos concitoyens. En regardant notre situation nous voyons que des inégalités demeurent et que nous avons besoin de l'intervention directe du gouvernement du Canada. Celui-ci ne peut pas laisser le secteur privé ou l'entreprise privée résoudre nos problèmes. Historiquement,

nous avons toujours dépendu de l'intervention directe du gouvernement national. Nous n'aimons pas cela, mais c'est un fait. Tant que les problèmes fondamentaux de structure ne seront pas résolus, il continuera à en être ainsi. J'espère que le ministre des Transports, qui se trouve occuper le poste à haute responsabilité de ministre régional de Terre-Neuve, voulait exprimer par là de la frustration plus que toute autre chose, avec la fantaisie qu'on lui connaît. Il est hors de question que nous acceptions cette comparaison avec le tiers monde. Nous sommes des Canadiens. Nous attendons de l'aide du gouvernement du Canada, et nous n'en voyons pas trace dans le discours du trône.

Je voudrais qu'on nous montre clairement comment seront résolus les problèmes de l'Est et du reste du Canada. Je ne peux donc appuyer le discours du trône et je dois m'associer à l'amendement proposé par notre parti, notamment au passage suivant:

. . . où l'industrie du pétrole et du gaz s'efforce de survivre; où les inégalités sont aggravées par l'inaction du gouvernement . . .

Tout ce que j'espère, c'est qu'après ce discours du trône le gouvernement va se pencher sérieusement sur les problèmes très réels de l'industrie pétrolière, des pêches et l'industrie hydro-électrique notamment en vue de créer des emplois concrets dans la région de l'Atlantique, notamment à Terre-Neuve et au Labrador. J'espère que le discours du trône sera suivi d'initiatives qui n'ont peut-être pas été mentionnées dans ce discours mais qui prendront corps dans des mesures présentées à la Chambre des communes par le gouvernement, car les problèmes, eux, sont bien réels et ne disparaîtront pas par enchantement.

Le président suppléant (M. Paproski): Questions ou commentaires. Comme il n'y a pas de questions ni de commentaires, je donne la parole au député de Dauphin—Swan River (M. White) sur le débat.

M. Brian White (Dauphin—Swan River): Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de féliciter votre honneur de sa nouvelle nomination. Tous mes voeux vous accompagnent, et vous pouvez compter sur la confiance de la Chambre.

Je suis très heureux d'intervenir aujourd'hui dans le cadre du débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône. Il y a à peine deux ans que le gouvernement s'est vu confier un mandat de réforme par les Canadiens. Depuis, nous avons considérablement progressé vers la réalisation des quatre objectifs énoncés dans notre premier discours du trône il y a presque deux ans, à savoir la réconciliation nationale, le rayonnement international, la justice sociale et le renouveau économique. Nous avons notamment pris d'importantes initiatives de relance de l'économie canadienne, et j'aimerais vous en mentionner quelques-unes.

Le 4 septembre 1984, à titre d'exemple, le taux d'intérêt des hypothèques sur cinq ans était de 14,25 p. 100. Il est actuellement tombé à 11,25 p. 100. Le taux des prêts en vertu de la Loi sur les prêts aux petites entreprises est actuellement de 10,75 p. 100 contre 14 p. 100 à l'époque des élections. D'après le Conference Board, la confiance des consommateurs est à son niveau le plus élevé depuis vingt et un ans. Les mises en chantiers de maisons ont augmenté de 40 p. 100 depuis septembre 1984. Le taux d'inflation du Canada est de l'ordre de 4 p. 100 depuis près de deux ans, ce qui nous donne la conjoncture de prix la plus stable que nous ayons connue au Canada depuis la fin des années 60. Le nombre de Canadiens vivant en-dessous du seuil de la pauvreté a diminué de 300 000 l'an dernier, et c'est une première depuis 1981. Comme l'a dit le premier ministre (M. Mulroney) vendredi, ce n'est pas un miracle, mais c'est un progrès réel.

Le Gouvernement avait hérité d'un déficit de 38,3 milliards de dollars. L'an dernier, ce déficit est tombé à 34,5 milliards, et il sera cette année d'environ 32,5 milliards. Ce sera la première fois en seize ans que le déficit aura diminué pendant deux années consécutives.

Sur le plan international, nous avons aussi fait un excellent travail. Ces deux dernières années, le Canada est passé de la 11e à la 6e place parmi les 24 nations développées les plus compétitives du monde, et ce n'est pas rien. Il est manifeste que le Canada occupe une position de force au plan international et que cette force, sous la direction de l'actuel gouvernement, ne fait que s'accroître.

Et où en sommes-nous sur le plan de la relance de l'emploi? Durant la campagne électorale de 1984, le thème de la création d'emplois, d'emplois et encore d'emplois fut l'une des lignes de force de notre message aux Canadiens. Nous estimions qu'un gouvernement progressiste-conservateur pourrait mettre en place des politiques de développement de l'emploi, et le ministre des Finances (M. Wilson) a déposé fin 1984 un exposé économique qui en a constitué le point de départ. Où en sommes-nous maintenant? En septembre 1984, 11,7 p. 100 de la population active du Canada était en chômage. Aujourd'hui, le chômage a reculé de deux points complets de pourcentage, et n'est que de 9,7 p. 100. Au cours de cette période, plus de 560 000 personnes ont trouvé du travail; 318 000 étaient des femmes, et 85 p. 100 de ces emplois étaient des emplois à plein temps. J'ajoute que tout cela s'est fait en dépit des prédictions de l'opposition qui annonçait la perte de milliers d'emplois. Certes, il reste encore beaucoup à faire, notamment pour notre jeunesse. Mais il est aussi manifeste que c'est notre gouvernement qui propose l'avenir le plus radieux aux Canadiens.

Sur le plan du commerce international, nous passons à l'initiative. Comme l'a dit vendredi le premier ministre, à juste titre me semble-t-il, le commerce n'est pas une simple théorie, il signifie des emplois pour les Canadiens. La technologie, la recherche et le développement se traduisent aussi par des emplois pour les Canadiens. Le discours du trône exprime de façon très claire la détermination du gouvernement dans ces domaines. Cette détermination pourra s'appliquer à toutes les industries pour le plus grand profit de tous les Canadiens. Le Canada a énormément progressé dans sa relance économique, et le discours du trône nous propose un calendrier de progrès futurs.

Il y a cependant une industrie au Canada qui n'a pas bénéficié de cette relance économique et traverse actuellement une passe très difficile. Je veux parler de l'agriculture canadienne. Comme je représente la circonscription rurale de Dauphin—Swan River, dans le centre-ouest du Manitoba, l'économie agricole revêt une importance particulière pour mes électeurs et moi-même. Pourquoi les Canadiens doivent-ils s'intéresser au secteur agricole? L'agriculture n'est pas une simple profession, c'est un mode de vie. L'agriculture canadienne est dominée par l'exploitation familiale. Au recensement de 1981, 87 p.

100 des fermes canadiennes étaient exploitées en entreprises individuelles et 9,3 p. 100 en sociétés de personnes. Moins de 0,5 p. 100 d'entre elles appartenaient à des sociétés dont les actions n'étaient pas détenues par la même famille. Les deux tiers des exploitants possédaient la totalité des terres qu'ils cultivaient. Le secteur agro-alimentaire, qui comprend la transformation, la vente en gros et la vente au détail, représente plus du quart de l'activité économique au Canada. Environ 500 000 Canadiens travaillent directement dans l'agriculture et approximativement un million et demi de personnes gagnent leur vie directement ou indirectement, dans le secteur agro-alimentaire. L'année dernière, les exportations agricoles nous ont rapporté 9 milliards en devises étrangères. Si nous soustrayons de ce montant des importations d'une valeur de 6 milliards, cela laisse au Canada une balance commerciale positive de 3 milliards. Nos exportations agricoles de l'année dernière atteignaient en moyenne 28 000$ par exploitation et les recettes agricoles ont atteint un total de 20 milliards en 1985.

• (1240)

Néanmoins, tout n'est pas aussi positif. Sur le papier, le cultivateur moyen possédait un actif de 416 945$ en 1984. Toutefois, ce n'est pas avec la valeur théorique d'une exploitation que vous achèterez de la nourriture, des meubles ou des vêtements pour les enfants. Cette même année, le cultivateur avait un revenu moyen total de 15 586$. Autrement dit, le cultivateur moyen pourrait largement doubler son revenu total en vendant son exploitation et en investissant le produit de la vente dans des obligations à long terme du gouvernement. Lorsque le prix du pain augmente, le public peut être enclin à pointer les céréaliculteurs du doigt alors que ces derniers ne pourraient même pas se faire un sandwich avec ce que leur rapporte une miche de pain de 24 onces.

A la fin de 1984, la dette agricole atteignait 21,6 milliards. Le nombre annuel de faillites agricoles est passé de 125 en 1979 à 551 en 1984, soit une augmentation de 341 p. 100. L'année dernière, le nombre de faillites agricoles n'était plus que de 508 ce qui représente une baisse de 8 p. 100, mais il demeure beaucoup trop élevé. L'actif agricole total est tombé de 100 milliards en 1981 à 95,6 milliards en 1984, soit plus de 4 milliards de moins.

Sur le plan de la productivité agricole, des gains importants ont été réalisés depuis plusieurs années. La forte productivité de notre système agro-alimentaire permet aux Canadiens de consacrer, en moyenne, moins de 16 p. 100 de leur revenu à l'alimentation. Un seul pays au monde surpasse le Canada à ce chapitre. Comme vous pouvez le voir, l'agriculture est importante pour tous les Canadiens et pas seulement pour ceux de l'Ouest ou pour les agriculteurs.

Un cultivateur de l'Ouest a dit récemment à un journaliste qu'il travaillait dans sa ferme pour nourrir 90 personnes, mais que sa femme devait travailler en ville pour le nourrir. C'est là une situation ironique et malheureusement trop fréquente qui a obligé de nombreux cultivateurs et leur famille à quitter la ferme alors que le Canada ne peut pas se permettre de perdre des agriculteurs productifs.

Nous devons cette situation aux bouleversements survenus dans l'économie agricole internationale. Ces dernières années, le commerce agricole mondial a subi le contrecoup de l'insolvabilité des pays en développement. De nombreux gouvernements ont eu recours à des politiques protectionnistes, à des stimulants à l'exportation pour leur production excédentaire et à une augmentation de leur production. En fait, un grand nombre des pays dans lesquels nous exportions exporte maintenant plus qu'ils n'importent. Ces facteurs ont créé une concurrence serrée sur les marchés d'exportation et fait tomber le prix mondial d'un grand nombre de denrées agricoles. Cela a fait baisser le revenu agricole.

Les céréaliculteurs des Prairies, qui ont été particulièrement touchés par la baisse du prix des denrées ont également dû faire face à de mauvaises récoltes à la suite de la sécheresse, des inondations et des invasions de sauterelles. S'attendant à une expansion des marchés d'exportation et à une hausse des prix, de nombreux cultivateurs ont emprunté pour financer l'expansion et la modernisation de leur exploitations dans les années 70. Dans bien des cas, ces cultivateurs lourdement endettés n'ont pu faire face à leurs obligations financières lorsque les taux d'intérêt ont grimpé au début des années 80. Nos céréaliculteurs des Prairies sont donc, de toute évidence, les innocentes victimes d'une guerre commerciale internationale. Le gouvernement comprend la situation. Il a déjà aidé les agriculteurs et il a l'intention de faire beaucoup plus pour eux.

Qu'avons-nous fait ces deux dernières années pour répondre aux besoins du secteur agricole? La plupart des initiatives que je vais mentionner répondent directement aux engagements que nous avions pris au cours de la campagne électorale de 1984. Depuis son accession au pouvoir, le gouvernement a présenté plus de 235 initiatives qui aideront le secteur agricole à raison de plus de 5,1 milliards de dollars. Je vais vous mentionner quelques exemples importants.

Grâce à des abattements fiscaux, le gouvernement a supprimé entièrement la taxe de vente fédérale et la taxe d'accise sur le diesel et le carburant agricole, ce qui représente pour nos producteurs une économie annuelle de près de 200 millions de dollars. En fait, le premier ministre a annoncé l'élimination de la taxe sur le carburant le 30 avril dans le cadre de son initiative en faveur de l'Ouest. Le premier ministre a confirmé l'engagement que son gouvernement et lui-même ont pris envers le secteur agricole.

Quand les Canadiens ont-ils vu pour la dernière fois leur premier ministre défendre les intérêts des agriculteurs? Notre premier ministre est vraiment à l'écoute du secteur agricole. Par le passé, le gouvernement faisait la sourde oreille la plupart du temps.

Un projet de loi a été adopté en vue d'établir des comités d'examen des dettes agricoles composés de personnes qui s'y connaissent en agriculture et en questions financières. Les familles rurales qui sont forcées de renoncer à leur exploitation agricole à cause de difficultés financières pourront compter sur l'aide du Programme canadien de réorientation des agriculteurs. Ce programme comporte des crédits de plus de 46 millions de dollars. Il est ridicule de prétendre que ce programme chassera les familles de leurs terres. Travaillant à leur propre compte, les agriculteurs ne sont pas habituellement admissibles à une aide fédérale de ce genre mais ce programme n'est qu'un volet de la politique agricole mise sur pied par le ministère fédéral de l'agriculture ainsi que par le ministère fédéral de l'Emploi et de l'Immigration à la suite de consultations avec des gouvernements provinciaux et les associations agricoles.

Toutefois, en dépit de tout ce qui a été accompli, il existe encore de graves problèmes. Comme le disait notre ministre de l'Agriculture, (M. Wise), dans un discours qu'il faisait le 28 août dernier: «Je serais le premier à avouer qu'en dépit de toutes nos initiatives, des problèmes agricoles subsistent. Déjà, les mesures que nous avons prises auraient été bien suffisantes. A l'heure actuelle, on se demande à juste titre s'il ne faudrait pas faire davantage.»

Le problème est imputable en somme, comme les agriculteurs et les autres membres de la collectivité agricole s'en rendent compte, à la politique agricole commune des pays de la Communauté économique européenne, laquelle a provoqué une réaction des États-Unis qui ont adopté leur fameux *Farm Bill*. Cette lutte à coup de subsides a fait chuter les prix mondiaux des céréales à un niveau peu réaliste. Quand le prix des céréales baisse, de toute évidence l'économie de l'ouest du Canada en souffre. Ces prix n'ont aucun rapport avec les frais de production.

Les partis de l'opposition ne semblent pas comprendre le fond du problème. Le chef néo-démocrate (M. Broadbent), par exemple, affirme que les agriculteurs européens et américains se trouvent protégés grâce à ces subsides. Quiconque est le moindrement renseigné en matière d'économie agricole sait que ces subventions sont la cause et non une répercussion du problème. N'étaient ces subventions énormes, dans un environnement mondial de véritable compétitivité agricole, les agriculteurs canadiens seraient florissants. Ils se sont déjà classés parmi les plus concurrentiels du monde.

Donnons quelques précisions sur cette question des subventions. D'après les chiffres en dollars canadiens établis par Agriculture Canada pour l'année 1985, pour chaque dollar d'aide à la production du blé accordé par notre gouvernement, les États-Unis en ont accordé 2,57, et la CEE près de 3. On estime également que pour 1986-1987, pour chaque dollar dépensé par le Canada, la CEE et les États-Unis en dépenseront près de 4. Il est bien évident que le Canada n'a pas une trésorerie suffisante pour tenir tête à la CEE et aux États-Unis. La solution à long terme consiste à mettre fin au subventionnement injuste des agriculteurs de la CEE et des États-Unis.

Le gouvernement canadien est à l'avant-garde des pourparlers internationaux relatifs aux échanges agricoles tendant à atténuer le problème. C'est ainsi que le premier ministre Mulroney a inscrit ce dossier en tête des priorités canadiennes au Sommet économique de Tokyo. Le débat s'est engagé et tous les États membres ont reconnu qu'il fallait sortir de l'engrenage des subventions, et qu'on n'y parviendrait que par un effort collectif. Le ministre des Affaires extérieures Joe Clark et le ministre des Finances Michael Wilson ont abordé le sujet quand ils ont rencontré leurs homologues de l'OCDE à la séance du printemps à Paris. L'OCDE a entrepris subséquemment une étude consacrée aux subventions et à leurs effets. L'ex-ministre du Commerce extérieur Jim Kelleher a abordé le sujet quand il a rencontré ses homologues à Séoul, en Corée, cette année. Il a été généralement reconnu que le lieu tout désigné pour examiner le problème, c'était les négociations multilatérales du GATT. Tout récemment, en Uruguay, notre gouvernement . . .

Le président suppléant (M. Paproski): A l'ordre. Je pense que le député lit textuellement un document. Quand il mentionne un député, il devrait omettre le nom. Si c'est le très honorable premier ministre, parfait. Il n'a pas à dire «Brian Mulroney». Cela vaut pour le secrétaire d'État aux Affaires extérieures ou pour tout autre ministre. Il n'a pas à citer le nom. Je souhaite que nous entreprenions cette session dans le respect du décorum, et je saurais gré au député de bien vouloir s'en souvenir quand il parle. Merci.

M. White: Merci, monsieur le Président. Je ne prenais pas textuellement toutes mes observations au document. Je m'inspire des notes. Néanmoins, je vais tenir compte de ce que vous avez dit et je vous sais gré de votre intervention.

Le gouvernement a pris d'autres mesures sur la scène internationale. Le ministre d'État chargé de la Commission canadienne du blé (M. Mayer) est allé en Australie au mois d'août rencontrer des représentants d'autres pays exportateurs non subventionneurs, pour chercher des solutions au problème des échanges. Nous avons aussi entamé d'importantes négociations avec notre plus proche associé commercial, les États-Unis, dans l'espoir de conclure une entente qui assurera nos débouchés agricoles actuels et nous en procurera de nouveaux. Les récentes mesures protectionnistes prises par les États-Unis montrent bien l'urgence de conclure une telle entente. Cela garantirait que le Canada ne sera plus la victime des politiques commerciales des États-Unis qui visent en réalité d'autres pays, surtout la Communauté économique européenne. Deuxièmement, il est certain que toute entente conclue entre le Canada et les États-Unis au sujet du commerce agricole sera avantageuse pour les Canadiens, surtout les agriculteurs.

• (1250)

Voilà ce que le gouvernement fait pour l'avenir de l'agriculture du Canada. Tout récemment, deux initiatives importantes ont été annoncées relativement à l'engagement pris dans le discours du trône d'aider nos agriculteurs à faire face à leurs difficultés personnelles. D'abord, il y a deux ou trois jours, le Canada a signé avec l'Union Soviétique, un contrat de vente de blé d'une valeur de plusieurs milliards de dollars, ce qui est très avantageux pour les producteurs de blé du Canada. Ce sont de bien bonnes nouvelles pour tous les habitants de l'Ouest et non seulement pour les agriculteurs. Deuxièmement, vendredi dernier, le premier ministre a annoncé la mise en oeuvre d'un programme d'aide à l'agriculture qui représentera au total plus de 1 milliard de dollars. D'ici un mois, un programme sera mis au point de concert avec les provinces. Il pressait que le premier ministre fasse cette annonce pendant le débat sur le discours du trône pour donner une idée aux agriculteurs de l'Ouest de l'aide à laquelle ils peuvent s'attendre.

Enfin, j'ai aussi été très heureux que le gouvernement s'engage dans le discours du trône à lutter contre l'abus des stupéfiants et de l'alcool. Le commerce illégal de la drogue constitue une industrie de 10 milliards de dollars au Canada. Je suis convaincu que nous devons aussi mettre sur pied des programmes pour prévenir et traiter l'alcoolisme. C'est un problème plus grave que tous les autres problèmes de drogue mis ensemble. Je suis heureux qu'il ait été mentionné dans le discours du trône.

Comme vous pouvez le constater, monsieur le Président, le gouvernement a accompli des progrès remarquables depuis quelques années. Le discours du trône montre clairement que cela continuera. Je suis fier de faire partie du caucus ministériel et je suis fier des réalisations du gouvernement. Les Canadiens peuvent maintenant faire face à l'avenir avec énormément de confiance.

Mme Copps: Monsieur le Président, je suis quelque peu embrouillée parce que nous avons eu droit dans le discours du député à toute la litanie des problèmes des agriculteurs canadiens. Pourtant, le député défend le gouvernement en disant que le premier ministre (M. Mulroney) en parle dans trois ou quatre paragraphes du discours du trône. D'une part, le député louange le gouvernement pour ses entretiens bilatéraux. D'autre part, je suppose qu'il est contre le principe de gestion de l'offre, ce que fait la Commission canadienne du blé en ce qui concerne la vente de cette céréale, non seulement au Canada, mais aussi à l'étranger. Le député pourrait-il préciser sa position en ce qui concerne la gestion de l'offre?

Deuxièmement, pense-t-il que le ralliement du premier ministre, après un appel téléphonique de Grant Devine à 5 h 30 du matin, soit une pure coïncidence, alors qu'il semble bien qu'il va y avoir des élections en Saskatchewan? Il y a des cyniques parmi nous qui pensent que l'annonce concernant la TRPG était liée aux élections en Alberta et que la déclaration du premier ministre au sujet du présumé fonds de 1 milliard, dont les détails ne sont pas encore arrêtés, aurait plus à voir avec les élections en Saskatchewan qu'avec le discours du trône.

M. White: Monsieur le Président, je remercie ma collègue de sa question. Je vois pourquoi elle s'interroge. La Commission canadienne du blé n'est pas considérée comme un organisme de gestion de l'offre. Elle a été très utile aux agriculteurs, mais elle ne fait absolument pas de gestion de l'offre.

Je suis heureux que la députée ait mentionné l'accusation selon laquelle l'annonce d'une aide à l'agriculture était liée aux élections en Saskatchewan. J'estime que toute aide à l'agriculture de l'Ouest doit être accordée en collaboration avec les provinces et la Saskatchewan a toujours préconisé une telle aide. Je compare cela aux platitudes du gouvernement du Manitoba qui ne fait rien. Au Manitoba, pour toute aide on s'est contenté de constater que les agriculteurs de la province devaient davantage d'argent au gouvernement. C'est tout. Au moins, le gouvernement de Saskatchewan ne s'est pas contenté de parler, il a agi. L'Ontario accorde aux agriculteurs un dégrèvement pour les taxes scolaires, ce que le Manitoba pourra aisément mettre en pratique. Nous avons de bonnes raisons de mentionner la Saskatchewan, elle a fait beaucoup pour ses agriculteurs.

Mme Copps: Monsieur le Président, le député a contourné ma première question. Est-ce que oui ou non il appuie la gestion de l'offre lorsqu'il s'agit des produits agricoles canadiens?

M. White: Monsieur le Président, j'appuie des organismes comme la Commission canadienne du blé. Je crois qu'il faut avoir une vision exagérément simpliste de l'agriculture canadienne pour déclarer hors contexte que l'on appuie la gestion de l'offre. La question est beaucoup plus complexe.

M. Riis: Monsieur le Président, j'ai aussi écouté très attentivement le discours du député et je le remercie de nous avoir expliqué quelques-uns des problèmes auxquels se heurtent aujourd'hui les agriculteurs canadiens. J'ai trois questions interdépendantes à poser au député. Il a fait référence au programme d'aide à l'agriculture présenté l'autre jour par le premier ministre (M. Mulroney) dans son discours sur l'Adresse en réponse au discours du trône. Ce programme sera doté de crédits pouvant atteindre un milliard de dollars. S'agit-il là des versements d'appoint tant attendus que nous promettait le gouvernement? S'agit-il de nouveaux fonds? En d'autres mots, est-ce que ce milliard de dollars s'ajoutera aux fonds déjà prévus dans d'autres programmes d'aide à l'agriculture? Ces fonds sont-il prévus pour l'ouest du Canada ou pour l'ensemble du pays? Ailleurs que dans l'ouest, des agriculteurs cultivant du blé durum connaissent aussi de graves difficultés.

M. White: Monsieur le Président, je remercie le député de sa question. Comme je l'ai dit dans mon exposé, le programme d'aide annoncé vendredi est important en ce sens qu'il permet aux agriculteurs de l'ouest de savoir que l'aide est en route. Il est également important de prendre note qu'il y aura des séances de consultation avec les provinces. J'estime que l'aide apportée à l'agriculture dans l'ouest doit être une affaire fédérale-provinciale. Pour ce qui est de savoir s'il s'agit de versements d'appoint, je ne pense pas que c'est ainsi que l'on doive appeler l'aide envisagée. J'ai été incapable d'en arriver à un consensus avec les collectivités agricoles sur la forme idéale à donner à cette aide. Pour redonner confiance au milieu agricole, il vaut beaucoup mieux annoncer une aide prochaine que de parlementer avec les provinces et les organismes agricoles sur ce que serait le meilleur programme d'aide aux agriculteurs de l'Ouest.

M. Wilson (Swift Current—Maple Creek): Monsieur le Président, je vous remercie de me permettre de féliciter mon collègue le député de Dauphin—Swan River (M. White) de son excellent discours. Sa circonscription est principalement agricole comme la mienne. De ce point de vue, ses observations m'intéressent au plus haut point. Il m'est revenu à l'esprit la déclaration de Prince-Albert de juillet 1984 dans laquelle notre parti a tracé un plan d'action pour l'avenir et redonné espoir à l'ouest du Canada pour la première fois depuis une génération. Cette déclaration de Prince-Albert promettait de réintégrer l'Ouest au sein de la Confédération. Depuis deux ans, le gouvernement a lancé maintes initiatives en faveur de la réconciliation nationale.

Nous abordons maintenant une ère de collaboration qui remplace l'affrontement. Le premier ministre (M. Mulroney) disait l'autre jour que les agriculteurs s'attendent à ce que le gouvernement vende leurs céréales, ce à quoi il a répondu que, «ma foi, nous allons le faire». Qu'on se rappelle les propos d'un ancien premier ministre qui était allé demander aux agriculteurs de l'Ouest pourquoi diable il devait, lui, vendre leur blé. La différence est fondamentale. On ne s'affronte plus mais on collabore.

Le député me fournirait-il quelques éclaircissements? Il a mentionné rapidement que parmi les grandes nouvelles de la semaine dernière, il avait été question d'une énorme vente de céréales. On trouve, dans sa circonscription comme dans la mienne, beaucoup de céréaliers. Voudrait-il préciser davantage

Article 21 du Règlement

et nous expliquer l'importance de cette vente pour les agriculteurs de l'Ouest et du Canada tout entier?

M. White: Monsieur le Président, je remercie mon collègue, le député de Swift Current—Maple Creek, pour sa question. La vente annoncée la semaine dernière est effectivement très importante. A une époque où les débouchés sont rares, nous allons vendre, au bas mot, 25 millions de tonnes de céréales au cours des cinq prochaines années. L'expérience nous a montré que les Soviétiques avaient besoin de beaucoup plus. Ce marché est de l'ordre d'au moins 5 milliards de dollars.

[*Français*]

Le président suppléant (M. Paproski): A l'ordre! Comme il est 13 heures, je quitte maintenant le fauteuil pour le reprendre à 14 heures.

(La séance est suspendue à 13 h 1.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[*Traduction*]

LES DOUANES ET L'ACCISE

LE RÉGIME DE LA PAROLE D'HONNEUR

M. John Nunziata (York-Sud—Weston): Monsieur le Président, dans le discours du trône de mercredi dernier, le gouvernement a promis de prendre des mesures efficaces contre la grave menace que pose de plus en plus le trafic de drogues illicites. Vendredi dernier, le ministre du Revenu national (M. MacKay) a annoncé un nouveau régime pour le service de douane aux Postes qui va tout à fait à l'encontre des intentions déclarées du discours du trône.

En vertu de ce nouveau régime 120 emplois seront supprimés et l'on se fiera naïvement à la parole d'honneur de l'intéressé qui pourra désormais recevoir son courrier avant même d'avoir payé des droits. Les Canadiens souhaitent un système douanier qui ne freine pas l'importation légitime de biens par des sociétés ou des particuliers, mais qui permet d'empêcher la circulation de marchandises interdites et de s'assurer que les droits de douane dus sont versés.

Le syndicat des employés des douanes s'est élevé avec vigueur contre l'adoption du nouveau régime fondé sur l'honneur. Dans son mémoire présenté au comité législatif au sujet du projet de loi C-59, le syndicat a signalé que le gouvernement disait ainsi aux Canadiens qui importent des substances et des matériaux illégaux qu'ils auront moins de chances d'être pris dorénavant, à la suite de sa décision de sabrer dans les effectifs des douanes.

Le gouvernement part en guerre contre le traffic de drogues illégales, mais au lieu de rugir, il miaule.

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

LES EXPORTATIONS DE BOIS AUX ÉTATS-UNIS—LA DÉCLARATION ATTRIBUÉE AU PREMIER MINISTRE DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE

M. Nelson A. Riis (Kamloops—Shuswap): Monsieur le Président, le premier ministre Vander Zalm de la Colombie-Britannique et son ministre des Forêts ont-ils saboté l'affaire du bois d'oeuvre canadien? Dans quelques jours, l'International Trade Commission des États-Unis prendra une décision provisoire dans laquelle elle déterminera si les droits de coupe canadiens constituent, en fait, une subvention. Il y a quelques semaines, le premier ministre Vander Zalm et son ministre des Forêts ont annoncé publiquement que ces droits de coupe pourraient fort bien être trop faibles, et le premier ministre Vander Zalm est allé jusqu'à déclarer qu'il réclamerait un examen des droits de coupe provinciaux.

Chose certaine, ces interventions publiques nuisent à la cause canadienne et elles forcent l'industrie, les travailleurs et les gouvernements provinciaux à faire une offre de la onzième heure qui ne fait qu'aggraver la situation et mettre plus de 25,000 emplois en danger au Canada. Le gouvernement fédéral a admis sa culpabilité, il a reconnu n'avoir pas confiance dans les arguments canadiens et ainsi, les sénateurs américains on accusé le Canada d'avoir recours à des pratiques commerciales injustes et d'avoir été pris la main dans le sac.

Il est regrettable que M. Vander Zalm ait fait ses observations imprudentes avant que la décision préliminaire ne soit rendue et qu'il ait ainsi nui à la cause du Canada.

* * *

«JE SUIS CANADIEN»

LE SENS DE LA CITOYENNETÉ

M. Gordon Taylor (Bow River): Monsieur le Président, je n'aime pas que l'on parle au Canada du pouvoir anglais, du pouvoir français, vietnamien, chinois, espagnol ou autre. A la population canadienne composée de natifs du pays s'ajoutent des gens venus de presque tous les pays du monde, et quand des immigrants acquièrent notre citoyenneté, le juge leur rappelle immanquablement qu'ils sont désormais des Canadiens, et ces gens deviennent dès lors nos compatriotes.

Les Canadiens sont des adeptes de nombreuses philosophies, religions et croyances; ils ont la peau blanche, noire, métissée, rouge, ou autre; presque toutes les couleurs du spectre y passent. Ce sont des individus et non pas des copies carbone de l'État. Mais lorsqu'ils voyagent à l'étranger, ils le font à titre de citoyens canadiens. Quand ils prennent la parole, que ce soit dans les Maritimes, dans le Québec, en Ontario, dans l'Ouest ou dans le Nord, ils parlent en tant que Canadiens.

C'est cela le pouvoir canadien. Oui, le pouvoir canadien.

[*Français*]

Le pouvoir canadien!

[*Traduction*]

LA SOCIÉTÉ DU CRÉDIT AGRICOLE

ON DEMANDE UNE RÉVISION DES POLITIQUES

M. Jack Scowen (Mackenzie): Monsieur le Président, lorsque le gouvernement précédent a transformé la Société du crédit agricole d'un établissement de prêt aidant les jeunes à démarrer dans l'agriculture en une institution bancaire, qui se classe maintenant au 14e rang au Canada, il s'est peu préoccupé des conséquences. Ses conseillers ont dû penser que les taux d'intérêt ne baisseraient jamais. Aujourd'hui, les taux d'intérêt sont trop élevés, particulièrement par rapport au prix mondial des denrées.

On impose aux agriculteurs de fortes pénalités lorsqu'ils veulent payer leur hypothèque avant terme et, dans ma circonscription, il y en a plus de 500 000 personnes dans cette situation. Les banques à charte n'imposent pas de pénalités. Ce serait antiparlementaire de répéter ce que les agriculteurs pensent des prêts à 6 p. 100 basés sur le prix des produits agricoles. Je demande au gouvernement d'examiner les méthodes de la Société du crédit agricole et de les adapter au monde moderne.

* * *

• (1405)

[*Français*]

LES LANGUES OFFICIELLES

LA NÉCESSITÉ POUR LE GOUVERNEMENT D'AGIR

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, les défenseurs de la cause linguistique au pays ont été déçus de constater le recul pris par le gouvernement dans son discours du Trône au niveau des langues officielles.

A la suite d'une question que j'ai posée à la Chambre le 15 avril dernier, le premier ministre s'engageait, et je cite: «à déposer dans un avenir rapproché un programme d'action en faveur des langues officielles.» Pourtant, rien de concret n'a été fait depuis deux ans. Le discours du Trône de 1986 accuse un net recul comparativement à l'engagement ferme pris par le gouvernement en 1984.

Le 19 octobre 1985, lors du colloque «Les minorités: Le temps des solutions», le secrétaire d'État d'alors, M. Bouchard, avait dit: Le temps des diagnostics est fini et celui des solutions arrivé. Il faut donc passer à l'action, monsieur le Président, et fini le temps des hésitations.

Il est urgent, premièrement, d'assurer la primauté de la loi sur tous les statuts fédéraux; deuxièmement, il faut donner des «dents» à cette loi, à l'article 2 en particulier, la rendre clairement exécutoire et non seulement déclaratoire; troisièmement, intégrer la langue de travail à la Loi sur les langues officielles et, finalement, donner plus de pouvoir au commissaire aux langues officielles afin qu'il puisse faire son travail.

Article 21 du Règlement

[*Traduction*]

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

LA RÉDUCTION DU SERVICE DANS LE COMTÉ DE PRINCE (Î.-P.-É.)

M. George Henderson (Egmont): Monsieur le Président, les résidents de ma circonscription ne reçoivent pas de bons services de la Société canadienne des postes. Ils ont été prévenus au dernier moment des modifications postales qui auront des répercussions néfastes sur leur service postal. En raison des coupures, les lettres postées dans un secteur rural attendront 24 heures avant d'être ramassées. Le courrier arrivera beaucoup plus tard dans la journée et le journal local sera distribué à certains résidents un jour après sa publication. C'est inacceptable.

Le gouvernement ne comprend-il pas quelle importance ont le ramassage et la distribution rapides pour les résidents ruraux et les commerçants? Combien de citadins supporteraient un service postal aussi médiocre? Le comté de Prince est un secteur en plein marasme. Les emplois y sont rares. Pourquoi le gouvernement diminue-t-il les services fédéraux dans un secteur qui est déjà désavantagé?

Les résidents du comté de Prince n'acceptent pas ces coupures sans réagir. Ils se sont organisés. Ils ont exprimé leur mécontentement, à la suite de quoi, la Société canadienne des postes a retardé les coupures d'un mois. Mais un ajournement n'est pas suffisant. J'exige que le gouvernement annule sa décision et continue à offrir un service postal intégral aux résidents du comté de Prince.

* * *

L'AGRICULTURE

ON DEMANDE DE VERSER DES PAIEMENTS D'APPOINT AUX AGRICULTEURS

M. Simon de Jong (Regina-Est): Monsieur le Président, pour le malheur de la Saskatchewan, en cette période de crise causée en partie par la chute des prix du pétrole et des céréales, nous avons des gouvernements conservateurs à Ottawa et à Regina. Par leur incurie et leur incompétence, ils acculent la Saskatchewan à la faillite. Prenons par exemple la question des paiements d'appoint. Le gouvernement fédéral actuel savait depuis longtemps que la loi agricole américaine ferait baisser le prix international des céréales et que des milliers de familles d'agriculteurs auraient absolument besoin de paiements d'appoint pour survivre.

Le premier ministre (M. Mulroney) n'a pas annoncé de paiements d'appoint. Le vice-premier ministre (M. Mazankowski) a déclaré à la presse que le gouvernement ferait le maximum pour aider Grant Devine à gagner les élections en Saskatchewan. Le fait qu'on fasse de la politique avec le gagne-pain des agriculteurs de l'Ouest prouve clairement que le gouvernement fédéral et le premier ministre Devine méprisent des milliers de familles d'agriculteurs. Si on doit offrir un paiement d'appoint, qu'on le remette immédiatement aux agriculteurs. Cessons de faire de la politique avec l'avenir de l'ouest du Canada.

Article 21 du Règlement

LES RÉFUGIÉS

ON DEMANDE DE MODIFIER LE SYSTÈME EMPLOYÉ POUR DÉTERMINER LE STATUT DES PERSONNES EN CAUSE

Mme Pauline Browes (Scarborough-Centre): Monsieur le Président, c'est un grand honneur pour les Canadiens d'apprendre que notre pays recevra en 1986 la médaille Nansen pour l'aide qu'il a apportée aux réfugiés. Les Canadiens sont toutefois insatisfaits, et à juste titre, du système que nous employons pour déterminer le statut de réfugié. Ils ne peuvent plus tolérer un mécanisme qui semble récompenser la cupidité plutôt que le besoin. Ils ne peuvent comprendre comment notre désir sincère d'aider se transforme en parodie de la justice. Pour rassurer les vrais réfugiés du monde entier, et pour conserver le respect que nous vaut notre réputation de pays compatissant, nous devons modifier notre système de détermination du statut de réfugié.

Je me réjouis, avec des millions de Canadiens, des mesures annoncées dans le discours du trône, et j'applaudis avec eux la décision du ministre d'État à l'Immigration (M. Weiner) de poursuivre ceux qui enfreignent nos lois de l'immigration. Faisons savoir au monde que nous sommes compatissants mais aussi que nous sommes justes.

* * *

LES AÉROPORTS

LE PROJET D'IMPOSER UN DROIT D'EXPLOITATION SUR LA MANUTENTION AU SOL

M. Dave Nickerson (Werstern Arctic): Monsieur le Président, je crains que le projet du ministre des Transports (M. Crosbie) d'imposer un droit d'exploitation, une taxe somme toute, sur la manutention au sol et les autres services de sous-traitance, ne soit plutôt injuste et irréfléchi.

• (1410)

Non seulement cette taxe de 5 p. 100 sur les recettes brutes est excessive, mais le régime proposé est injuste parce qu'il ne s'appliquerait qu'aux services assurés par les entrepreneurs et non pas à ceux que les transporteurs aériens effectuent pour leur propre compte ou pour une autre ligne aérienne. Elle semble délibéremment conçue pour acculer ces entrepreneurs à la faillite. Le ministre des Transports doit donc reconsidérer une telle intervention, qui est plutôt brutale.

* * *

LES DÉPENSES DU GOUVERNEMENT

VALET, PORTIER, GOUVERNANTE, FEMME DE CHAMBRE

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, les Canadiens se posent actuellement les questions suivantes: Dans quelles circonstances un valet devient-il portier et un portier valet? Le valet surveillait-il les bagages ou la GRC? Où était passée la femme de chambre? S'agissait-il bien d'une femme de chambre, d'ailleurs? En quelles circonstances, une femme de chambre est-elle vraiment une femme de chambre? Quelle est la différence entre un valet et une femme de chambre? Si le valet et la femme de chambre étaient du voyage, où était donc la gouvernante alors? Qu'est-ce qu'une gouvernante au demeurant?

C'est un mystère fort troublant. Le premier ministre (M. Mulroney) est certainement le seul à savoir la vérité. Mais là encore, la connaît-il vraiment ou faut-il s'adresser au valet? En ce qui me concerne, ce n'est pas lui le coupable.

* * *

LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE RÉGIONAL

ON APPLAUDIT AUX INITIATIVES EN VUE D'AIDER L'ÉCONOMIE DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE

M. Gerry St.Germain (Mission—Port Moody): Monsieur le Président, les inégalités régionales qui existent actuellement au Canada ne peuvent plus être tolérées. La richesse de notre grand pays doit être répartie uniformément au profit de tous les Canadiens. Comme vous le savez, monsieur le Président, et comme tous les députés le savent, l'économie de Mission—Port Moody, comme celle de la Colombie-Britannique en général, est presque entièrement fondée sur les ressources naturelles. Par conséquent, des facteurs extérieurs auxquels nous ne pouvons rien vont déterminer largement dans quelle mesure notre économie demeurera prospère et dynamique.

Aujourd'hui, je voudrais féliciter le gouvernement d'avoir reconnu qu'il était indispensable de remédier à cette tragique inégalité régionale, de diversifier les ressources économiques de l'Ouest, et d'avoir fait de tout cela une de ses priorités dans le récent discours du trône. Je sais que mes électeurs de Mission—Port Moody sont disposés à collaborer avec le gouvernement en participant à des initiatives positives de ce genre.

* * *

LA CONDITION FÉMININE

ON CRITIQUE LE DISCOURS DU TRÔNE

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, le discours du trône accuse des lacunes dans de nombreux domaines, notamment en ce qui a trait à des mesures concrètes devant favoriser l'égalité de la femme. On comprend que le Comité canadien d'action sur le statut de la femme et le propre Conseil consultatif du gouvernement fédéral sur la condition féminine aient exprimé leur déception du fait que le gouvernement hésite à annoncer des mesures concrètes dans le domaine de la garde des enfants et des femmes maltraitées. Les femmes sont également vivement inquiètes parce que le discours du trône ne mentionne nullement l'amélioration des conditions de travail et des avantages accordés aux travailleurs à temps partiel dont la plupart sont des femmes. De fait, 72 p. 100 des travailleurs à temps partiel sont des femmes.

Les rapports Wallace et Abella recommandaient au gouvernement de prendre des dispositions au sujet de la juste répartition des avantages pour les femmes travaillant à temps partiel. Le Comité canadien d'action sur le statut de la femme a déclaré qu'il s'agissait de l'une de ses cinq priorités.

Le gouvernement nous dit que la justice sociale est le fondement de l'égalité. Néanmoins, il refuse d'agir pour améliorer la loi concernant les travailleurs à temps partiel.

* * *

• (1415)

[*Français*]

LES HANDICAPÉS ET LES INVALIDES

LE COURAGE DE RICK HANSEN

M. Fernand Robichaud (Westmorland—Kent): Monsieur le Président, la semaine dernière, la province du Nouveau-Brunswick, la circonscription de Westmorland—Kent en particulier, a été honorée par la visite d'un personnage de grande renommée, M. Rick Hansen.

Oui, j'ai eu l'honneur et le plaisir de jaser avec Rick, car j'ai fait route avec lui de Port Elgin à Cap-Pelé.

Le courage de Rick Hansen enivre tous ceux qui le rencontrent et qui viennent le saluer le long de sa route.

Il va sans dire que la cause de Rick Hansen mérite notre appui, et j'en profite pour vous transmettre son invitation à venir le rencontrer et même à l'accompagner sur sa route lorsqu'il passera par chez vous. Il vous invite, ne manquez pas ce rendez-vous.

* * *

RÉAL CAOUETTE

HOMMAGE À LA MÉMOIRE D'UN GRAND POLITICIEN

M. Gabriel Desjardins (Témiscamingue): Monsieur le Président, le 26 septembre dernier, à Rouyn—Noranda, je dédiais au nom du ministère des Travaux publics un immeuble fédéral à la mémoire de M. Réal Caouette.

Réal Caouette est décédé le 16 décembre 1976 et je trouve important qu'à l'occasion, cette Chambre rende hommage à de grands politiciens qui, comme lui, ont consacré une partie de leur vie à la politique canadienne.

Élu pour la première fois le 16 septembre 1946, il y est revenu en force le 18 juin 1962 avec sa plus brillante victoire, et son mandat devait se poursuivre jusqu'en 1976. Réal Caouette n'a pas été qu'un grand parlementaire chef d'un parti national, il a surtout été un homme entièrement dévoué à ses concitoyens et un grand Canadien qui a aimé passionnément son pays et qui était fier de sa langue.

Monsieur le Président, par la cérémonie du 26 septembre, Réal Caouette revivra à jamais dans ma région auprès d'une population qu'il a su si bien servir et représenter, ici même en cette Chambre.

[*Traduction*]

L'AGRICULTURE

LES PROGRAMMES GOUVERNEMENTAUX D'AIDE AUX AGRICULTEURS

M. Geoff Wilson (Swift Current—Maple Creek): Monsieur le Président, au cours des deux dernières années, le gouvernement a modifié la Loi sur le transport du grain de l'Ouest de manière à assurer le versement en temps opportun de paiements provisoires et institué une exemption fiscale des gains en capital cumulatifs à effet immédiat. Il a aussi doublé les paiements anticipés s'appliquant aux récoltes, décrété le remboursement de la taxe fédérale sur le carburant agricole au-delà de 30c. le gallon, amélioré les programmes fédéraux-provinciaux d'assurance-récolte, fourni plus de 200 millions de dollars en aide aux producteurs et éleveurs victimes de la sécheresse et négocié l'inclusion de l'agriculture comme sujet à l'ordre du jour des pourparlers du GATT. Ces initiatives, combinées à celles du gouvernement de la Saskatchewan, ont entraîné l'injection de plus de 2 milliards de dollars dans la seule économie de la Saskatchewan.

Et maintenant, dans le discours du trône, le gouvernement s'est engagé à collaborer avec le premier ministre Devine et les autres gouvernements provinciaux, de même qu'avec les organisations agricoles, à la mise au point d'un train de mesures d'aide appropriées, en vertu desquelles près d'un milliard de dollars sera versé aux céréaliers canadiens en vue d'améliorer leur situation financière. Jamais dans toute notre histoire n'aura-t-on vu la collaboration de deux paliers de gouvernement venir autant en aide à l'agriculture canadienne.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

L'AGRICULTURE

LES CÉRÉALIERS DE L'OUEST—L'ANNONCE DE MESURES D'AIDE

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, le premier ministre pourrait-il confirmer que, s'il a fait une déclaration en faveur des céréaliers de l'Ouest au cours du débat sur le discours du trône vendredi dernier, c'était uniquement parce que le premier ministre Devine avait téléphoné à 5 h 30 du matin à deux ministres du cabinet fédéral à qui il aurait dit, selon le *Star-Phoenix* de Saskatoon: «Si je perds à cause de cela, Mulroney aura bien du mal à se faire élire la prochaine fois». Est-ce pour cette raison que le premier ministre a pris une initiative de dernière minute en faveur des céréaliculteurs de l'Ouest?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, la décision de prendre cette initiative a été prise à la suite d'une réunion des ministres de l'agriculture qui a eu lieu à Victoria, le 27 août 1986. A cette réunion, les ministres ont jugé nécessaire d'étudier toutes les options y compris le versement de paiements d'appoint pouvant dépasser 1 milliard de dollars pour maintenir la compétitivité des producteurs canadiens dans l'immédiat. Les participants à cette conférence se sont clairement engagés à prendre des mesures pour soutenir le secteur agricole et tous les emplois qu'il représente pendant cette guerre commerciale. Cette réunion a eu lieu le 27 août. Elle a été suivie d'autres rencontres et les mesures que j'ai

annoncées vendredi cadraient parfaitement avec notre détermination d'aider les cultivateurs canadiens.

M. Turner (Vancouver Quadra): L'annonce du premier ministre coïncidait également de façon extraordinaire avec les élections en Saskatchewan et cet appel de M. Devine.

LA DÉCLARATION DU VICE-PREMIER MINISTRE

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, le premier ministre peut-il nous expliquer ce que le vice-premier ministre voulait dire lorsqu'il a déclaré, à l'extérieur de son bureau, au sujet de la déclaration du premier ministre concernant l'agriculture: «Il faut gagner les élections à tout prix»?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, voilà une question cynique qui mérite une réponse cynique.

M. Turner (Vancouver Quadra): Monsieur le Président, nous avons cette réflexion sur ruban magnétique, comme tous les journalistes de la tribune. Si le vice-premier ministre veut jouer à qui sera le plus cynique, il a certainement mérité la palme.

Des voix: Bravo!

LES SUBVENTIONS FÉDÉRALES

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, vu les circonstances, puis-je poser une deuxième question supplémentaire au premier ministre? Quand va-t-il révéler combien cela représente de subventions nouvelles, quelle partie de cet argent sera récupérée sur les programmes existants et dans quelle mesure les provinces de l'Ouest, qui éprouvent déjà des difficultés, devront contribuer à cette initiative?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, j'ai le plaisir d'annoncer au député qu'à la suite de la réunion d'août et des réunions ultérieures qui portaient sur les problèmes agricoles et financiers touchant particulièrement l'Ouest, les sous-ministres de l'Agriculture vont se rencontrer jeudi ou vendredi pour étudier la question plus en détail et fournir les renseignements requis pour aider les cultivateurs de l'Ouest.

* * *

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

LES EXPORTATIONS DE BOIS RÉSINEUX AUX ÉTATS-UNIS

M. Brian Tobin (Humber—Port-au-Port—Sainte-Barbe): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre du Commerce extérieur. Vendredi dernier, la ministre a dit que l'ensemble de concessions à propos du bois d'oeuvre canadien était «notre unique proposition aux Américains», ajoutant du même souffle: «... comme prévu, cette proposition unique a été écartée». La question évidente est donc de savoir pourquoi la ministre a fait cette concession préjudiciable, qui affaiblit notre position devant le tribunal américain une semaine avant qu'il ne rende sa décision si, de son propre aveu, elle a été refusée «comme prévu».

• (1420)

L'hon. Pat Carney (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, j'ai déjà répondu à cette question à la Chambre. Je puis dire que je prévoyais que les Américains rejetteraient une offre dans l'espoir qu'ils puissent remonter le prix. Il a été dit très nettement aux Américains qu'il n'y avait qu'une seule proposition à discuter et qu'il n'y en aurait pas d'autre.

M. Tobin: Monsieur le Président, la ministre s'enferre elle-même. Son raisonnement est biscornu.

M. McDermid: La question!

LA POSITION DU GOUVERNEMENT DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE

M. Brian Tobin (Humber—Port-au-Port—Sainte-Barbe): Monsieur le Président, j'ai une question supplémentaire à poser. Le gouvernement de la Colombie-Britannique déclarait vendredi qu'il considérait l'offre finale comme une amorce de négociations suivies. Est-ce qu'il va y avoir d'autres offres finales? Est-ce que le Canada va se mettre à genoux encore une fois pour recevoir la réponse prévue, comme prévu?

L'hon. Pat Carney (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, je pense que par inadvertance, le député induit la Chambre en erreur, car le premier ministre de la Colombie-Britannique, qui représente le gouvernement de la Colombie-Britannique, est tout à fait d'accord quant à la position adoptée par le gouvernement canadien.

* * *

L'AGRICULTURE

L'AIDE AUX CÉRÉALIERS

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, ma question au premier ministre fait suite à son intervention de vendredi dans laquelle il a annoncé que les céréaliers canadiens allaient finalement recevoir une certaine forme d'aide. Plus précisément, puisque le premier ministre a mentionné le chiffre d'un milliard de dollars, s'agit-il là de nouveaux crédits fédéraux? Cette aide prendra-t-elle la forme d'un versement d'appoint, et sera-t-elle destinée exclusivement au producteurs de céréales des Prairies?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, ce montant est tout à fait conforme au communiqué publié le 27 août par les ministres de l'Agriculture en réponse au grave problème que connaît l'Ouest du Canada.

La réunion des vice-premiers-ministres de l'Agriculture jeudi ou vendredi de cette semaine, dont j'ai parlé il y a un instant, doit précisement servir à rassembler les données nécessaires pour apporter à mon honorable collègue les précisions qu'il souhaite.

LA CONTRIBUTION DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, le premier ministre sait bien qu'à l'occasion de la réunion des premiers ministres de l'Ouest en mai dernier, puis lors de la réunion d'août à laquelle participaient tous les gouvernements provinciaux, on a demandé que le gouvernement fédéral débloque à lui seul un milliard de dollars de nouveaux crédits. Ma question au premier ministre porte sur le montant des crédits que va débloquer le gouvernement fédéral, et pas obligatoirement sur la façon dont ils seront répartis, ce que nous pourrons tirer au clair jeudi; mais je souhaiterais savoir s'il s'agit d'un milliard de dollars de crédits fédéraux nouveaux et s'ils seront destinés aux agriculteurs des Prairies seulement ou répartis dans tout le pays. Ou s'agit-il de crédits déjà existants?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je pense avoir déjà dit à mon honorable collègue dans une déclaration à la Chambre vendredi dernier que nous avions l'intention de rencontrer le plus rapidement possible les représentants des provinces afin de déterminer la meilleure façon de mettre en oeuvre ces engagements qui ont été énoncés, je répète, par les ministres de l'Agriculture et qui sont depuis lors à l'étude. Nous ferons tout ce qui pourra être susceptible de venir en aide aux agriculteurs de l'Ouest. Ils connaissent des difficultés dont ils ne sont, je répète, aucunement responsables, et le gouvernement ainsi que le parlement du Canada vont les aider à s'en sortir. La réunion de jeudi ou vendredi est destinée à mettre au point les modalités de réalisation de ce plan les plus satisfaisantes possibles.

M. Broadbent: Pas évident de démêler les modalités de cette réponse, monsieur le Président.

Des voix: Oh, oh!

LA POSITION DU GOUVERNEMENT

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, le premier ministre prétend avoir répondu à ma question, mais il ne nous a pas dit s'il s'agissait de crédits nouveaux, il ne nous a pas dit si cet argent était destiné exclusivement aux agriculteurs des Prairies. Il n'a absolument pas répondu à ma question.

Le premier ministre aurait-il l'obligeance de le faire maintenant car les producteurs de tout le Canada et particulièrement des Prairies veulent savoir d'où proviendra cette aide et à combien elle se montera. Puisqu'il a suffi de quarante-huit heures au gouvernement pour prendre la décision de verser un milliard de dollars à des banquiers, le premier ministre pourrait-il éviter de mettre plus de quarante-huit heures à se décider à verser cet argent au céréaliculteurs?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je vais répondre à quelques-unes de ces remarques de mon honorable collègue, des remarques injustes, et il le sait bien. Voilà: Il veut savoir si ce sont des crédits existants ou des crédits nouveaux. Et bien, ce sont des fonds nouveaux, c'est de l'argent bien réel qui va tomber dans la poche des agriculteurs.

• (1425)

LES DÉPENSES DU GOUVERNEMENT

LE VOYAGE DU PREMIER MINISTRE EN ORIENT

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Il s'agit du voyage en Orient, du valet et de la femme de chambre. Parlant de ce voyage, le premier ministre aurait dit, au cours du week-end, qu'il n'avait emmené ni valet ni personne, alors que M. Lortie, un de ses aides, ainsi que M. Doucet, ont tous deux affirmé que ces personnes faisaient effectivement partie du voyage. Le premier ministre pourrait-il éclairer notre lanterne au sujet de ce mystérieux valet? Devrons-nous nous adresser à MM. Doucet et Lortie ou le premier ministre . . .

M. le Président: A l'ordre, je vous prie. Le député a posé sa question maintenant.

L'hon. James Kelleher (solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, je pourrais peut-être venir à la rescousse du député. Je lui rappelle que la sécurité de notre premier ministre, de ses aides et des gens qu'il rencontre dicte, dans une grande mesure, les dispositions que prend le gouvernement concernant ses déplacements à l'étranger. Il s'agit d'une exigence fondamentale. Ce qu'ont fait les gens dont parle le député était conforme aux ordres et aux conseils du service de la sécurité de la Gendarmerie royale du Canada.

LES FONCTIONS DU VALET

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, voilà qui soulève une question intéressante. Si la GRC est payée pour surveiller les bagages et le valet pour surveiller la GRC, aux dires de M. Doucet, qui donc surveille ce valet? Devrons-nous le convoquer à la Chambre des communes pour tirer cette affaire au clair?

L'hon. James Kelleher (solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, tout ce que je puis dire au député, en tant que solliciteur général du gouvernement, c'est que la GRC, qui relève de mon ministère, demande instamment que toutes les mesures de précaution et toutes les exigences en matière de sécurité soient strictement respectées lorsque le premier ministre effectue de longs déplacements.

* * *

L'AGRICULTURE

LE MONTANT DE L'AIDE QUI SERA VERSÉE AUX CÉRÉALIERS

M. Simon de Jong (Regina-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Les agriculteurs de la Saskatchewan sont très inquiets. Ils veulent savoir quel avenir les attend, et les réponses que leur donnent le premier ministre et le gouvernement ne font qu'ajouter à la confusion. Ma question exige un simple oui ou non. Est-ce un milliard de nouveaux fonds fédéraux qui ira aux céréaliers des Prairies?

L'hon. Charles Mayer (ministre d'État (Commission canadienne du blé)): Monsieur le Président, il n'y a pas de confusion si ce n'est dans l'esprit du député. Il sait que le gouvernement a beaucoup fait pour l'agriculture. Nous avons répondu aux besoins des agriculteurs auparavant en réaffectant des ressources. Nous l'avons fait par le passé et nous le referons à l'avenir. Les sommes en question sont des fonds supplémentaires qui seront affectés à l'agriculture à l'intérieur du programme financier. J'espère que je m'exprime assez simplement pour que le député comprenne.

LES FONDS FÉDÉRAUX

M. Simon de Jong (Regina-Est): Monsieur le Président, les agriculteurs de la Saskatchewan jugeront le 20 octobre si c'est clair ou non. Le ministre, ou le premier ministre, peut peut-être les aider à décider. Est-ce un milliard de nouveaux fonds fédéraux qui sera versé aux céréaliers de la Saskatchewan, du Manitoba et de l'Alberta?

L'hon. Charles Mayer (ministre d'État (Commission canadienne du blé)): Monsieur le Président, la même chose s'est produite il y a un an, quand le gouvernement fédéral a débloqué quelque 200 millions de dollars, dont la province du député a largement bénéficié, pour secourir les agriculteurs victimes de la sécheresse. Cela s'est produit quand nous avons exempté les carburants agricoles de la taxe sur l'essence. La baisse a été de quelque 30c. le gallon depuis que le gouvernement est au pouvoir. Comme le premier ministre l'a dit, ce sera de l'argent frais dans les mains ou la poche des agriculteurs canadiens. Ils vont le reconnaître, l'apprécier et en tenir compte dans leur façon de voter aux élections du 20 octobre en Saskatchewan.

* * *

LES PÉNITENCIERS

LA CONSTRUCTION DE LA PRISON DE PORT-CARTIER

M. John Nunziata (York-Sud—Weston): Monsieur le Président, ma question a trait au pénitencier de Port-Cartier. J'estime que le premier ministre a le devoir envers la Chambre et aussi envers les Canadiens, de répondre aux questions.

M. le Président: À l'ordre, s'il vous plaît. Il est peut-être ou il n'est peut-être pas du devoir du premier ministre de répondre aux questions, mais que le député pose d'abord la sienne.

M. Nunziata: Je désire poser ma question au premier ministre et non pas au solliciteur général ou à tout autre ministre. Je demande très précisément au premier ministre si lui-même ou tout autre membre de son personnel est intervenu dans la décision de relocaliser le pénitencier de Drummondville à Port-Cartier? Dans l'affirmative, quelle était la nature de cette intervention?

• (1430)

L'hon. James Kelleher (solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, je peux dire au député que la décision de construire le pénitencier à Port-Cartier a été une décision gouvernementale. Elle a été prise par le gouvernement afin de venir en aide à une région économiquement faible de la province de Québec.

LA RÉUNION POUR DISCUTER DE LA QUESTION

M. John Nunziata (York-Sud—Weston): Monsieur le Président, puisque le premier ministre refuse de répondre aux questions . . .

Des voix: Règlement!

M. Nunziata: . . . je voudrais poser ma question supplémentaire au vice-premier ministre. Peut-il confirmer qu'il y a eu une réunion à son bureau dans les deux dernières semaines pour discuter de la question du pénitencier de Port-Cartier et est-il prêt à déposer à la Chambre tous les documents examinés au cours de cette réunion?

L'hon. James Kelleher (solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, je ne peux que répéter la réponse que j'ai déjà donnée. La décision prise est une décision gouvernementale visant à aider une région économiquement faible du Québec qui connaît un taux de chômage très élevé. Nous n'avons aucune excuse à donner pour avoir pris une mesure de ce genre.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LE HAUT COMMISSAIRE DU SRI LANKA

Mme Pauline Jewett (New Westminster—Coquitlam): Monsieur le Président, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. On lui a remis ce matin six déclarations confidentielles faites sous serment, de la part de Tamouls vivant au Canada qui accusent le bridagier général Tissa Weeratunga d'avoir torturé des citoyens tamouls dans le nord du Sri Lanka en 1979. Étant donné la gravité des nouveaux éléments de preuve dont le ministre dispose maintenant, va-t-il invoquer la Convention de Vienne pour déclarer *persona non grata* le brigadier général Weeratunga?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, je n'ai reçu ces déclarations que ce matin et j'entends, bien sûr, les étudier. Jusqu'ici, notre enquête concernant la première déclaration n'a révélé aucun fait qui corrobore les accusations portées contre le haut commissaire. L'enquête se poursuit, bien entendu.

ON DEMANDE UNE ENQUÊTE

Mme Pauline Jewett (New Westminster—Coquitlam): Monsieur le Président, le ministre s'est engagé à ouvrir éventuellement une enquête en bonne et due forme au lieu au lieu de l'examen qu'il a mené jusqu'ici. Est-ce bien ce qu'il va faire, compte tenu des nouveaux éléments très sérieux qu'on lui a soumis aujourd'hui?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, je répète que nous allons examiner les allégations contenues dans les déclarations sous serment pour décider de la marche à suivre. L'affaire est délicate et nous agirons avec précaution. Je vais m'entretenir avec les six auteurs des déclarations afin de voir comment assurer leur sécurité tout en saisissant les autorités sri lankaises des renseignements qu'on m'a remis ce matin. La députée et la Chambre n'ignorent pas que seul le Sri Lanka a le pouvoir judiciaire d'établir la décision finale dans cette affaire. J'éviterai soigneusement toute intervention qui risquerait de nuire à des citoyens canadiens, cela va de soi.

* * *

[*Français*]

LES PÉNITENCIERS

LES RAISONS DU CHOIX DE PORT-CARTIER—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

L'hon. Jean Lapierre (Shefford): Monsieur le Président, ma question s'adresse au très honorable premier ministre. Vendredi dernier, il me répliquait que la décision de déménager le pénitencier de Drummondville à Port-Cartier avait été prise parce que le taux de chômage dans la région de Port-Cartier se situait au niveau de 37 à 38 p. 100, la même affirmation qu'il avait faite le mardi 17 septembre à la presse canadienne.

Est-ce que le premier ministre peut me dire où il prend ces chiffres?

[*Traduction*]

L'hon. James Kelleher (solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, je peux seulement dire au député que, comme chacun sait, le taux de chômage à Port-Cartier est en effet très élevé. Je pense que c'est une raison valable pour déménager la prison à cet endroit, afin d'aider le développement de la région.

[*Français*]

LE TAUX DE CHÔMAGE À PORT-CARTIER

L'hon. Jean Lapierre (Shefford): Monsieur le Président, je ne comprends pas le solliciteur général de faire des déclarations comme celle-ci quand ses propres fonctionnaires lui ont dit que le premier ministre exagérait effrontément les statistiques. Je demande au premier . . .

[*Traduction*]

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. Les députés ne le comprennent peut-être pas, mais cela devient de l'argumentation. Le député pourrait-il poser sa question?

[*Français*]

M. Lapierre: Ma question est très simple. Quel est le taux de chômage réel à Port-Cartier? Je demande cela au premier ministre. J'espère qu'il est au courant. C'est sa circonscription, je crois.

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): C'est une question qui normalement devrait être soumise par écrit.

Des voix: Oh! Oh!

M. Mulroney: Monsieur le Président, le taux de chômage dont j'ai hérité comme député de la circonscription de Manicouagan, après les élections de 1984, ayant été laissé tel quel, c'est une tragédie sociale et nous avons pris des mesures de nature à le soulager.

* * *

[*Traduction*]

LES FINANCES

LA RÉFORME FISCALE—LE NON PAIEMENT D'IMPÔTS PAR LES SOCIÉTÉS

M. Mike Cassidy (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, ma question au premier ministre concerne la promesse du discours du Trône selon laquelle la réforme fiscale sera faite avant tout dans un souci d'équité. Le premier ministre trouve-t-il juste que, alors que les agriculteurs canadiens sont au bord de la faillite, quelque 79 000 sociétés ayant fait des bénéfices n'ont payé aucun impôt sur le revenu? Que fera le gouvernement au sujet de la perte de revenus de milliards de dollars qui résulte de cette situation?

L'hon. Thomas Hockin (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, le député sait que nous entreprenons une importante étude de la réforme fiscale afin de répondre à des questions comme celle-ci ainsi que d'autres plus générales portant sur l'imposition du revenu des sociétés.

L'IMPÔT PAYÉ PAR LA BANQUE ROYALE DU CANADA

M. Mike Cassidy (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, le premier ministre ou le ministre d'État sait-il qu'une caissière de la Banque Royale, sur la rue Sparks à Ottawa, a payé plus d'impôt au début de cette décennie que son employeur, la Banque Royale du Canada, qui a 1500 succursales et des avoirs de 98 milliards de dollars? Pendant combien de temps encore le gouvernement tolérera-t-il ce genre d'injustice dans notre régime fiscal?

L'hon. Thomas Hockin (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, la question de la justice et de l'injustice fait partie de l'étude de la réforme fiscale. On passera en revue toutes les questions comme les déductions et les niveaux d'imposition, et nous espérons en fin de compte en venir à des taux d'imposition inférieurs pour tous les Canadiens.

Questions orales

LE REVENU NATIONAL

LA DÉFINITION DONNÉE PAR LE MINISTÈRE À L'EXPRESSION «RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT»

M. David Daubney (Ottawa-Ouest): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Revenu national. J'ai rencontré récemment à Ottawa des représentants du secteur de la technologie de pointe qui m'ont fait part de leurs préoccupations au sujet d'un bulletin publié dernièrement par son ministère. La définition qui y est donnée à l'expression «recherche et développement» est si restrictive qu'elle risque d'exclure des dispositions de la loi relative aux crédits d'impôt des activités de recherche et de développement qui y sont admissibles. Cette exclusion pourrait entraîner la perte de milliers d'emplois de haute qualité.

Le ministre pourrait-il dire si ses fonctionnaires ou lui ont rencontré des représentants des milieux de la haute technologie et, dans ce cas, s'ils continueront de le faire en vue de définir la recherche et le développement de façon juste, fonctionnelle et avantageuse de part et d'autre?

L'hon. Elmer M. MacKay (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, J'apprécie la question étant donné qu'elle me permet de signaler à la Chambre que c'est exactement ce qui s'est passé. J'ai rencontré ce matin mon collègue le ministre des Sciences et de la Technologie et je tiens à rassurer la Chambre en signalant que les lignes directrices, qui ont été formulées à la suite de consultations approfondies, ne doivent pas être interprétées de façon rigide ou dogmatique. Elles visent plutôt à faciliter l'admissibilité aux déductions au titre de la recherche et du développement et elles ne seront pas interprétées d'une manière qui risque d'entraver les activités de la collectivité scientifique ou les efforts de recherche et de développement au Canada.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LE HAUT COMMISSAIRE DU SRI LANKA

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Je suis heureuse de l'entendre promettre, aujourd'hui, à la Chambre de s'entretenir avec chaque Tamoul qui a porté une accusation. Peut-il nous expliquer pourquoi, lorsque ces renseignements ont été portés à l'attention de ses collaborateurs, il y a plus de deux semaines, absolument aucune suite n'a alors été donnée à l'affaire?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, je sais que la députée ne voudrait pas laisser une fausse impression à la Chambre. Je n'ai pas pris l'engagement qu'elle vient de m'attribuer. Si je juge utile de m'entretenir personnellement avec les six personnes concernées, je le ferai, naturellement.

La députée sait pertinemment qu'elle aborde en l'occurrence la question de l'agrément, un sujet extrêmement délicat et complexe qui touche la politique internationale. D'autres députés ont déjà soulevé des questions à ce sujet. Je leur ai signalé, tant comme à la députée, que je suis tout à fait disposé à organiser des réunions d'information à leur intention s'ils désirent être mieux informés à ce sujet.

ON DEMANDE UNE ENQUÊTE

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, le ministre ne m'a fait aucune offre du genre. En fait, il n'a pas répondu à deux lettres que je lui ai fait parvenir à ce sujet.

Étant donné que le bureau du Sud-Est asiatique s'est déjà prononcé contre l'arrivée de M. Weeratunga au Canada, ne croit-il pas qu'il est à tout le moins nécessaire de dissiper les doutes et de renvoyer cette question à la direction des droits de la personne du ministère des Affaires extérieures, afin qu'elle procède à une enquête indépendante?

• (1440)

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, il se peut que ma réponse à la députée ne soit pas encore parvenue à son bureau ou qu'elle n'en ait pas encore pris connaissance. Si elle l'affirme, je veux bien la croire.

Je continue à penser qu'il serait utile qu'elle connaisse toutes les circonstances avant de soulever cette question à la Chambre ou de recommander une ligne de conduite qui pourrait avoir des répercussions catastrophiques non seulement pour le Canada, mais également pour la pratique internationale concernant l'agrément.

* * *

LES BREVETS

LA MODIFICATION DES MESURES LÉGISLATIVES CONCERNANT LES PRODUITS PHARMACEUTIQUES

M. Neil Young (Beaches): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre. Pendant la fin de semaine, le vice-premier ministre a signalé que le gouvernement était en train de réexaminer la question des modifications qu'il comptait apporter à la Loi sur les brevets relativement aux produits pharmaceutiques sans marque de commerce. Le vice-premier ministre peut-il dire à la Chambre si le gouvernement a tenu compte de l'avis des milliers de Canadiens qui ont signé des pétitions l'été dernier et s'il a maintenant décidé de laisser tomber ces modifications?

L'hon. Harvie Andre (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur le Président, le vice-premier ministre a déclaré au cours de l'émission de télévision *Question Period* que le gouvernement n'avait pas terminé la mise au point du projet de loi. C'est un fait.

ON DEMANDE DE NE PAS MODIFIER LA LOI

M. Neil Young (Beaches): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au même ministre. Le gouvernement a reconnu que ces modifications sont reliées aux pourparlers sur le libre échange avec les États-Unis. Le ministre ou bien l'ensemble des ministériels reconnaîtront-ils aujourd'hui à la Chambre que c'est une honte de se servir des préoccupations et de l'angoisse de milliers de Canadiens de tout le pays au sujet . . .

M. le Président: A l'ordre. A l'ordre. Le député rendrait service à la Chambre s'il nous disait exactement quelle est sa question.

M. Young: Merci, monsieur le Président. En quelques mots, ce que moi-même et des milliers de Canadiens de tout le pays veulent savoir, c'est si le gouvernement leur garantira qu'il n'apportera pas les modifications prévues à la Loi sur les brevets dans le cas des produits pharmaceutiques sans marque de commerce.

L'hon. Harvie Andre (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur le Président, l'angoisse dont parle le député a été suscitée par lui-même et le reste de son parti.

Des voix: Oh, oh!

Mme Jewett: Quelle honte.

M. Andre: En réalité, tout examen impartial du projet de loi révélera que cette mesure n'entraînera absolument aucune augmentation du prix des produits pharmaceutiques.

M. Young: Il s'agit de 650 millions de dollars.

M. Blackburn (Brant): Nous verrons à ce que vous respectiez cette promesse.

M. Andre: Je sais que le député ne voudra pas laisser croire à tort que cette question est reliée aux pourparlers sur le libre échange.

M. Young: C'est le premier ministre qui l'a dit.

M. Andre: En réalité, le gouvernement antérieur avait annoncé les changements à la Loi sur les brevets en 1983. C'était bien avant le début des pourparlers commerciaux. Ces changements visent à favoriser la recherche et le développement au Canada et à permettre aux scientifiques Canadiens de profiter de cette recherche dans le domaine de pointe de la biotechnologie et c'est pour cela que nous allons de l'avant.

* * *

[*Français*]

LES FINANCES

ON DEMANDE DES PRÉCISIONS SUR LA FAÇON D'ANNONCER LES ORIENTATIONS ÉCONOMIQUES ET FISCALES DU GOUVERNEMENT

M. Raymond Garneau (Laval-des-Rapides): Monsieur le Président, en l'absence du ministre des Finances, j'aimerais poser ma question au ministre d'État (Finances). Au cours des dernières semaines, le ministre des Finances a fait deux importantes interventions publiques, l'une à Washington sur la réforme fiscale et l'autre à Toronto sur l'état des finances publiques. J'aimerais donc poser la question suivante:

Le ministre pourrait-il dire à la Chambre si le ministre des Finances a l'intention, à l'avenir, d'annoncer les orientations économiques et fiscales du gouvernement à l'extérieur, et si cela fait partie du nouveau style présidentiel adopté par le premier ministre?

[*Traduction*]

L'hon. Tom Hockin (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, sans toutefois accepter la prémisse de la question, je dois répondre non.

[*Français*]

LA TAXE SUR LES TRANSACTIONS COMMERCIALES

M. Raymond Garneau (Laval-des-Rapides): Si le ministre d'État (Finances) rejette l'approche présidentielle du premier ministre, pourrait-il nous dire à quel moment le ministre des Finances entend donner autant de détails à cette Chambre sur la taxe sur les transactions commerciales qu'il en a donnés à Washington le 5 septembre dernier?

[*Traduction*]

L'hon. Tom Hockin (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, ces détails seront communiqués à la Chambre d'ici peu.

* * *

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

LES NÉGOCIATIONS ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS—LA COMPOSITION DES COMITÉS CONSULTATIFS

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Monsieur le Président, c'est à la ministre du Commerce extérieur que je m'adresse. Alléguant des «raisons de sécurité nationale», le gouvernement des États-Unis a refusé de permettre aux représentants de filiales américaines de compagnies canadiennes comme la *Northern Telecom* de faire partie de ses comités consultatifs en vue de pourparlers commerciaux. Étant donné cette situation, pourquoi le Canada a-t-il invité au moins 15 représentants de filiales de compagnies américaines au Canada à faire partie de nos propres comités consultatifs?

L'hon. Pat Carney (ministre du Commerce extérieur): Si nous avons invité ces représentants à faire partie de nos comités commerciaux, monsieur le Président, c'est que nous tenons à nous assurer de consulter un éventail le plus complet possible de tous les secteurs de l'industrie canadienne, des provinces canadiennes et des Canadiens en général sur ces questions dont les négociateurs sont saisis, de façon que l'accord sur le libre-échange corresponde aux désirs de tous les Canadiens.

LA POSITION DE LA MINISTRE

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Monsieur le Président, la ministre approuve-t-elle cette formule «deux poids, deux mesures» qui fait du tort à nos filiales aux États-Unis et qui fait que les deux pays ne sont pas mis sur le même pied pour ce qui est de leurs filiales respectives? Approuve-t-elle ce principe?

L'hon. Pat Carney (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, le gouvernement et moi approuvons cette consultation sur une question d'intérêt national qui touche tous les Canadiens.

* * *

L'AGRICULTURE

L'AIDE AUX CÉRÉALIERS

M. Blaine A. Thacker (Lethbridge—Foothills): Monsieur le Président, la question que je pose au ministre d'État aux Finances a trait à la décision du gouvernement d'aider financièrement les agriculteurs canadiens pour compenser en partie—je dis bien «en partie»—les subventions à l'exportation qu'accordent la CEE et les États-Unis. Quelle répercussion cette aide aura-t-elle sur la structure financière?

L'hon. Thomas Hockin (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je réitère ce qu'ont dit le premier ministre et le ministre chargé de la Commission canadienne du blé. Le gouvernement a déjà réaffecté des crédits pour lutter contre la sécheresse et protéger les troupeaux, et il le fait encore dans l'affaire en cause. Il s'agira d'une réaffectation dans le cadre financier existant.

* * *

LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE RÉGIONAL

LES PROPOS ATTRIBUÉS AU MINISTRE DES TRANSPORTS

M. George Baker (Gander—Twillingate): Monsieur le Président, à propos de la région de l'Atlantique, on soutient, dans le discours du trône, que, malgré tout, les disparités entre les régions subsistaient et qu'il fallait corriger cette situation inacceptable. Pourtant, le ministre des Transports a déclaré pas plus tard qu'aujourd'hui lors d'une émission de radio à Terre-Neuve, pour rappeler sa déclaration d'il y a un mois, que les Canadiens de la région de l'Atlantique devraient éviter de se comparer systématiquement au reste du Canada, et plutôt comparer leur sort à celui des habitants du Bangladesh et du Sri Lanka.

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. Le député doit poser sa question.

M. Baker: Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. S'imagine-t-il que les Canadiens de la région de l'Atlantique vont croire que le gouvernement se soucie vraiment des disparités régionales quand le ministre des Transports leur demande de songer au Bangladesh et de se comparer au Sri Lanka?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je viens de recevoir un message important ayant trait à la question soulevée par le député. Il s'agit d'un télex où il est dit qu'il y a tout lieu de nous féliciter d'avoir adopté une solution qui tienne compte du fait que les efforts déployés par les divers gouvernements en matière d'expansion régionale aboutissent dans la mesure où l'on met à profit le dynamisme et les énergies du secteur privé en vue de l'exploitation des ressources. Ce message porte la signature de l'honorable Joseph Ghiz, le premier ministre de l'Île-du-Prince-Édouard.

Des voix: Bravo!

L'AGENCE CHARGÉE DE FACILITER ET DE COORDONNER TOUTES LES INITIATIVES FÉDÉRALES DE DÉVELOPPEMENT DANS LA RÉGION DE L'ATLANTIQUE

M. George Baker (Gander—Twillingate): Monsieur le Président, je voudrais poser une question supplémentaire. D'après le ministre de l'Expansion industrielle régionale, il n'a pas été prévu de nouveaux fonds pour l'expansion régionale. Ma question supplémentaire s'adresse au premier ministre. Faut-il conclure que la nouvelle agence chargée de faciliter et de coordonner toutes les initiatives fédérales de développement dans la région de l'Atlantique fonctionnera par miracle, comme dans la parabole de la multiplication des pains et des poissons?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, mon homologue provincial, M. Ghiz, affirme dans son télex ce qui suit: «L'engagement que vous avez pris dans le discours du trône de créer une agence chargée de faciliter et de coordonner toutes les initiatives fédérales de développement dans la région de l'Atlantique avec la collaboration maximale des autres gouvernements et organismes de la région est fort prometteur pour les habitants de notre région». Voilà quel sera l'objet de cette agence, monsieur le Président. Elle vise à nous permettre de répondre aux besoins des régions en étroite consultation avec le premier ministre de l'Île-du-Prince-Édouard et ses collègues des autres provinces de l'Atlantique, et cela eu égard au principe que les habitants de ces régions sont les plus aptes à concevoir des programmes de création d'emplois adaptés à leurs besoins. Le gouvernement fédéral interviendra à titre de partenaire dans l'expansion économique de la région de l'Atlantique. Je crois bien que cela saura plaire à tous et notamment à notre collègue.

* * *

• (1450)

LA PORNOGRAPHIE

ON DEMANDE LA PRÉSENTATION D'UNE MESURE

M. Rob Nicholson (Niagara Falls): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Justice. Les Canadiens s'inquiètent de l'augmentation du nombre d'enfants maltraités et de la recrudescence de la pornographie associée à la violence. Les gens veulent aussi que les autres formes de pornographie dure soient contrôlées. Assurera-t-il la Chambre que nous aurons bientôt des lois couvrant tous les aspects de la pornographie et des mauvais traitements infligés aux enfants?

L'hon. Ray Hnatyshyn (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, j'apprécie la question du député de Niagara Falls qui a très souvent abordé ce problème qui préoccupe sans doute tous les députés. Le discours du trône a souligné la priorité que le gouvernement accorde à ces mesures. Je me propose de présenter bientôt un projet de loi qui recevra, j'en suis sûr, l'appui de tous les députés, nous voulons en effet nous attaquer à ces questions qui préoccupent fort tous les Canadiens.

[*Français*]

LES CHANTIERS NAVALS

LA POSITION DU GOUVERNEMENT

Mme Lynn McDonald (Broadview—Greenwood): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Expansion industrielle régionale. Puisque le discours du Trône ne précise pas de stratégie du développement économique régional, le ministre va-t-il prendre un engagement formel de maintenir en opération les trois chantiers navals au Québec et non pas en les orientant vers d'autres domaines de production?

L'hon. Michel Côté (ministre de l'Expansion industrielle régionale et responsable de Postes Canada): Monsieur le Président, il est évident que l'industrie des chantiers navals au Canada connaît actuellement certaines difficultés de même que c'est également le problème dans plusieurs pays avec lesquels nous transigeons. Le gouvernement est particulièrement concerné par cette situation. Nous suivons évidemment les négociations ou les discussions de près, mais nous pensons qu'une restructuration est nécessaire et qu'elle doit venir de l'industrie elle-même. Alors nous sommes ouverts aux recommandations et aux propositions qui nous seront faites.

ON DEMANDE DE RENDRE PUBLIC LE RAPPORT FINAL DU COMITÉ CONSULTATIF SUR L'AVENIR DE MONTRÉAL

Mme Lynn McDonald (Broadview--Greenwood): Monsieur le Président, je désire poser une question supplémentaire. Au sujet du développement économique à Montréal-Est, le ministre fera-t-il son possible afin que le rapport final du Comité consultatif sur l'avenir de Montréal soit rendu public?

L'hon. Robert de Cotret (président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, aussitôt que le rapport du Comité consultatif sur le développement économique de Montréal sera déposé au comité ministériel, il sera rendu public.

* * *

[*Traduction*]

L'AGRICULTURE

L'AIDE AUX CÉRÉALIERS

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Elle m'est suggérée par les réponses données par le ministre d'État aux Finances qui a déclaré que les producteurs de céréales de l'Ouest recevraient seulement les sommes prévues dans les programmes existants, et par le ministre d'État responsable de la Commission canadienne du blé qui a dit que l'aide proviendrait du cadre actuel. Comment le premier ministre peut-il persister à dire qu'il y aura de nouvelles sommes d'argent si on doit maintenir le cadre existant? Il sait que si on doit débourser de nouvelles sommes, le cadre doit être réorganisé. Il contredit directement le ministre d'État aux Finances et le ministre d'État responsable de la Commission canadienne du blé.

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je ne pense pas que mon très honorable ami ait écouté la réponse. J'ai répondu que les agriculteurs étaient en difficulté et que l'argent qui leur était destiné serait un vrai supplément. Ce qui nous préoccupe dans ce cas . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Mulroney: Il y a des sourires de l'autre côté mais il s'agit de verser de l'argent aux agriculteurs en difficulté. Nous concevrons un programme qui permettra aux agriculteurs canadiens de recevoir plus d'argent. C'est de cela qu'il est question.

LA PROVENANCE DES FONDS

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, je veux poser une question au premier ministre sur le même sujet. Il vient de déclarer que les agriculteurs recevront de l'argent supplémentaire du gouvernement fédéral. Nous assurera-t-il qu'il ne le fera pas en détournant des sommes déjà prévues pour d'autres programmes agricoles? S'agit-il d'une réaffectation de fonds tirés d'autres programmes agricoles ou s'agit-il vraiment pour les céréaliers d'un supplément qu'ils n'auront pas à rembourser d'une autre façon? S'agit-il d'argent ne provenant pas d'autres programmes agricoles? Nous dira-t-il quand les céréaliers recevront les chèques?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, il ne s'agit pas de la réaffectation de fonds provenant de programmes agricoles existants. Quand un agriculteur recevra un chèque, il dira que c'est de l'argent en plus.

* * *

LA FONCTION PUBLIQUE

L'EMBAUCHE D'UN CONSEILLER DU CABINET

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, la question que je pose au premier ministre concerne Dalton Camp, un pontife conservateur de longue date, qui conseille aujourd'hui le Cabinet en matière de politique. Le premier ministre voudrait-il nous promettre de déposer un exposé des fonctions pour lesquelles M. Camp a été engagé? Deuxièmement, ne croit-il pas que, en nommant M. Camp, il a fait preuve d'un très grand favoritisme et . . .

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: A l'ordre. Je demande au député d'en rester à la question qu'il a posée en premier lieu, ou même d'en venir au fait dans la deuxième partie. Qu'il s'abstienne d'engager un débat.

M. Gauthier: La question est simple.

Une voix: Posez-la.

M. Gauthier: Pour une bande de simplistes comme vous. Le premier ministre n'est-il pas d'avis que, en nommant Dalton Camp, il a politisé la Fonction publique du Canada de manière sectaire? Voilà la question.

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, si mon honorable ami la pose à Michael Kirby, ce dernier dira que non.

[*Français*]

ON DEMANDE SI LA NOMINATION DE DALTON CAMP SERA REVUE PAR UN COMITÉ PARLEMENTAIRE

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, j'ai une question supplémentaire à poser. En parlant de Dalton Camp, je crois, monsieur le premier ministre, que vous avez politisé d'une façon partisane et cela concerne une question fort importante, c'est-à-dire l'activité politique chez les fonctionnaires. Et toute cette question de politiser la Fonction publique peut causer des problèmes terribles. Êtes-vous prêt à donner votre parole à cette Chambre, monsieur le premier ministre, que cette nomination sera revue par un comité parlementaire . . .

M. le Président: A l'ordre! Le préambule est trop long.

* * *

[*Traduction*]

VIA RAIL

LES RECOMMANDATIONS DU GROUPE D'ÉTUDE

M. Les Benjamin (Regina-Ouest): Monsieur le Président, j'adresse pour la première fois ma question au nouveau ministre des Transports.

Des voix: Oh, oh!

Une voix: Vous ne disposez que de quatre minutes, Les.

M. Benjamin: Le rapport du groupe d'étude sur les voyageurs par chemin de fer, mis à la disposition du public par Transport 2000, contenait plusieurs affirmations graves au sujet de la gestion de Via Rail ainsi que de sérieuses recommandations. Compte tenu de ce qui précède, le ministre nous indiquera-t-il quelles mesures il a prises pour donner suite aux recommandations de ce groupe d'étude et où en sont les commandes de nouveaux wagons et voitures de chemin de fer?

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Transports): Monsieur le Président, si je prends autant de temps pour répondre, nous serons là jusqu'à demain soir. Je veux remercier le député de sa question. C'est un célèbre critique des transports.

Le gouvernement examine maintenant tous les aspects de la question de Via Rail qui n'ont pas encore été résolus. Bon nombre de ces aspects ont été traités par mon prédécesseur qui, comme le député le sait, a saisi la Chambre de la mesure législative sur le transport des voyageurs par chemin de fer. Elle sera présentée à nouveau avec quelques modifications et améliorations, je l'espère, plus tard cet automne. Je peux assurer le député que j'ai à coeur les intérêts de Via Rail et des voyageurs par chemin de fer et que je prendrai des mesures aussi rapidement que possible. La Chambre en sera saisie avant Noël.

LA COMMANDE DE NOUVELLES VOITURES

M. Les Benjamin (Regina-Ouest): Monsieur le Président, qu'est-il advenu de la commande de nouvelles voitures de chemin de fer annoncées deux fois cette année par son prédécesseur et quatre ans de suite par ses autres prédécesseurs? Qu'est-il advenu de cette commande de 130 nouvelles voitures de chemin de fer?

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Transports): Monsieur le Président, j'espère avoir le privilège d'annoncer la même chose moi-même.

Des voix: Bravo!

Des voix: Oh, oh!

* * *

• (1500)

[*Français*]

LES CHEMINS DE FER

ON DEMANDE LE DÉPÔT D'UNE ÉTUDE

M. Jacques Guilbault (Saint-Jacques): Monsieur le Président, je voudrais poser une question justement au rigolo ministre des transports.

La semaine dernière, quand je lui demandais de déposer l'étude interne du Canadien National pour justifier le déplacement des travaux d'entretien des wagons et des locomotives des ateliers de Pointe-Saint-Charles à un autre endroit au Canada, le ministre rétorquait que ma question était juvénile et enfantine. Est-ce que je pourrais lui laisser une chance de plus de faire la lumière sur les raisons qui amènent le gouvernement à faire des changements si sérieux ou s'attend-il que les 2,000 travailleurs dont les emplois sont menacés prennent ces réponses enfantines pour la réalité?

[*Traduction*]

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Transports): Monsieur le Président, il ne s'agit pas d'une décision prise par le gouvernement. Celui-ci a nommé un conseil d'administration pour le Canadien National ainsi que d'éminents cadres supérieurs. L'objectif de cette société, fixé pour la première fois en 1978, consiste à exploiter les chemins de fer sans aucune aide financière du gouvernement du Canada. Tout en respectant cet objectif, elle a mené en 1985 une étude interne sur ses besoins en ateliers de réparation. A la suite de cette étude, le CN a décidé, comme vous le savez, monsieur le Président, de fermer les ateliers de Moncton, de concentrer toutes les réparations importantes de son matériel aux ateliers de Transcona à Winnipeg et de transformer les ateliers de Pointe-Saint-Charles à Montréal en un atelier de travaux à forfait. C'est sa décision et c'est ce qu'il est en train de faire.

Les raisons sont nombreuses mais ce qui a surtout justifié cette décision, je crois, c'est que plus de 67 p. 100 de toutes les activités du CN se font aujourd'hui dans l'Ouest. Voilà pourquoi Transcona sera l'endroit principal où se feront les réparations importantes du matériel du CN. Je n'ai pas lu le rapport personnellement mais on m'en a expliqué le contenu en détail.

[*Français*]

ON DEMANDE SI LE MINISTRE VEUT DÉPOSER LES RENSEIGNEMENTS

M. Jacques Guilbault (Saint-Jacques): Monsieur le Président, la réponse avait un peu plus de substance que la semaine dernière. Cependant, je voudrais demander au ministre—qui d'ailleurs a approuvé la décision du CN, de même que le ministre d'État (Transports), qui ont déclaré tous les deux qu'ils n'étaient pas prêts à intervenir—si au moins il veut déposer à la Chambre les renseignements qui permettront aux représentants du peuple, ici, d'évaluer si le CN a pris une bonne décision. Si le ministre n'est pas prêt à faire cela, ja vais lui offrir une autre option, celle d'organiser pour lui un rendez-vous avec les travailleurs de Pointe-Saint-Charles pour qu'il puisse leur donner des réponses face à face.

[*Traduction*]

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Transports): Monsieur le Président, le député pourrait être le plus utile aux employés de Pointe-Saint-Charles s'il aidait et soutenait le CN dans ses efforts pour trouver des travaux à forfait pour les ateliers de Pointe-Saint-Charles. C'est ce que le CN est déterminé à faire. Il reçoit maintenant du travail de VIA. Il entreprend un effort de commercialisation pour obtenir des commandes des États-Unis et l'aide du député, j'en suis certain, serait très utile dans cette entreprise qui assurera un emploi à tous ceux qui y travaillent actuellement.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LE DISCOURS DU TRÔNE

REPRISE DU DÉBAT SUR L'ADRESSE EN RÉPONSE

La Chambre reprend l'étude de la motion de Mme Collins: Qu'une Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général en réponse au discours qu'elle a prononcé à l'ouverture de la session; ainsi que de l'amendement de M. Turner (Vancouver Quadra) (page 44) et du sous-amendement de M. Broadbent (p. 57).

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, c'est un honneur pour moi que de participer au débat sur le discours du trône pour parler de certaines initiatives que le gouvernement a prises sur la scène internationale au cours des deux premières années de son mandat ainsi que de certains défis qu'il lui reste à relever. L'un des changements apportés par le gouvernement consistait précisément à lancer, au Canada, un débat sur la politique étrangère. Au cours de ces deux premières années, mes collègues et moi-même avons, à neuf reprises, fait des déclarations ministérielles au Parlement pour permettre à celui-ci de discuter de questions internationales. Au cours des quatre années précédentes, nos prédécesseurs n'avaient pas exploité une seule fois cette possibilité. Pour la première fois dans les annales parlementaires, nous avons mis sur pied un comité mixte de la Chambre et de l'autre endroit pour inviter les citoyens à exprimer leurs espoirs et leurs opinions quand à la conduite que le Canada devrait adopter sur la scène internationale. Le règlement du Parlement ne m'oblige à répondre officiellement au rapport de ce comité, mais j'ai bien l'intention de déposer une réponse complète dans les semaines qui suivent pour être fidèle à l'esprit de notre démocratie parlementaire.

Nous croyons que l'intérêt et le savoir des Canadiens qui veulent contribuer à l'édification d'un monde meilleur constituent des ressources inexploitées dans lesquelles nous pourrions puiser pour élaborer la politique étrangère du Canada. Notre pays est très cosmopolite. Prenez simplement la Chambre. Vous-même, monsieur le Président, vous êtes né à Yokohama. L'un de vos adjoints est né près de Cracovie. Un Canadien sur sept a des racines en Europe de l'est. Le tiers des Canadiens sont d'origine ni française ni anglo-saxonne. Nous venons de partout et nous sommes unis par des liens solides aux perspectives et aux possibilités que n'ont pas les pays plus limités que le nôtre.

Les Canadiens ont toujours été tournés vers l'extérieur. Nos missionnaires, nos marchands et la petite armée de Canadiens qui participent à l'aide au développement en témoignent. Nos entreprises qui bâtissent des écoles, des barrages et des routes et qui répandent la technologie sur tous les continents en sont également la preuve. Nous pouvons dire la même chose de nos soldats qui combattent pour la liberté en temps de guerre et travaillent maintenant pour la paix.

Ma collègue, la ministre des Communications (Mlle MacDonald) et moi-même n'oublierons jamais la générosité dont les Canadiens ont fait preuve envers les réfugiés de la mer qui avaient été abandonnés à leur sort sur la mer de Chine. Cette participation directe aux affaires mondiales fait autant partie de nos caractéristiques que notre diversité culturelle, notre bilinguisme et la victoire que nous avons remportée sur des conditions géographiques difficiles. Le gouvernement est déterminé à poursuivre cette tradition. Nous avons commencé par répondre de façon extraordinaire à l'appel des victimes de la famine en Afrique. Le gouvernement a réagi rapidement et efficacement, je pense, mais sur l'initiative des Canadiens. De même, à plus petite échelle, les particuliers canadiens ont réagi rapidement et admirablement aux drames naturels et politiques qui se sont produits au Mexique, en Haïti, en Colombie et aux Philippines. Moi qui suis leur ministre, je salue les fonctionnaires qui se dévouent sans compter quand une crise se produit à l'étranger. En leur nom, j'aimerais aussi remercier les milliers de Canadiens qui suivent leur instinct de générosité internationale lorsqu'une crise se produit.

Nous prenons d'autres initiatives pour mobiliser cette vocation canadienne d'internationalisme constructif. A titre d'exemple, un groupe de six membres de la *Canadian Young Presidents Organization* va partir le 14 novembre pour Manille où ils travailleront avec des personnalités des Phillipines à cerner et à élaborer des programmes et des débouchés permettant au secteur privé mondial d'aider la présidente Aquino à consolider le vaste programme de réformes qu'elle a entrepris. Nous aidons aussi évidemment les Philippines par

tous les moyens classiques. Toutefois, ce qui est vraiment indispensable maintenant, c'est de créer un climat économique qui entraînera la confiance des investisseurs internationaux. Les Canadiens peuvent y contribuer, et c'est pourquoi, monsieur le Président, nous envoyons là-bas quelques-uns de nos meilleurs éléments.

Nous innovons aussi dans la conception de nos voyages officiels. A Beijing, le premier ministre (M. Mulroney) a ouvert la réunion du conseil commercial Canada-Chine et ajouté un poids immense à la notion de coopération économique entre nos deux pays.

[*Français*]

Monsieur le Président, il n'était pas dans la tradition que les investisseurs canadiens accompagnent mes prédécesseurs au cours de leurs voyages. Moi, ils m'accompagnent partout. Ensemble, nous avons ouvert des possibilités de ventes, d'investissements, de co-entreprises et de transferts de technologie en Inde comme en Uruguay, au Pakistan comme au Caire, en Thaïlande, à Tokyo, dans les Pampas de l'Argentine et partout dans le monde.

Le mois dernier, j'ai eu l'honneur de conduire la délégation canadienne à la réunion ministérielle du GATT. D'excellents fonctionnaires fédéraux faisaient partie de notre équipe, mais aussi des leaders du milieu des affaires et de l'économie ainsi que des ministres provinciaux représentant toutes les régions du Canada.

Nous sommes ensemble dans la lutte. Notre gouvernement entend exercer son leadership de manière à ce qu'il soit fait le meilleur usage possible des talents exceptionnels qu'offrent les secteurs privé et public pour faire avancer les intérêts du Canada.

[*Traduction*]

Ma collègue la ministre des Relations extérieures (Mme Landry) interviendra tout à l'heure dans ce débat. J'ai aussi l'intention dès la première occasion de faire le point au Parlement et de chercher à obtenir le point de vue des autres partis sur la plus importante question à l'ordre du jour international actuellement, le contrôle des armes et des armements. Nous nous réjouissons tous de la rencontre préliminaire qu'auront le président Reagan et monsieur Gorbachev à Reykjavik les 11 et 12 octobre prochains. Nous espérons que cette rencontre débouchera sur des ententes ultérieures. Les super-puissances occupent le devant de la scène et il faut les encourager et les aider de toutes les manières possibles à progresser, mais il y a aussi des domaines importants dans lesquels le Canada doit continuer à prendre l'initiative, ceux des armes chimiques et des techniques de contrôle du respect des accords pour n'en mentionner que deux.

• (1510)

Soit dit en passant, une réunion historique consacrée à ces techniques de vérification s'est ouverte aujourd'hui à Ottawa. C'est l'une des rares occasions où des représentants soviétiques se joignent à des délégués occidentaux pour étudier cette importante question. Il n'est pas dénué d'importance que cette réunion se déroule au Canada. J'espère pouvoir aller plus loin sur cette question à l'occasion d'une déclaration à la Chambre le mois prochain.

Au cours du temps qu'il me reste pour cette intervention, je voudrais aborder quatre points particuliers. Il s'agit de la réforme des Nations Unies; de l'attention accrue à apporter au potentiel du Commonwealth et de la francophonie; de la lutte contre les subventions agricoles; et de la question des droits humains, notamment en Afrique du Sud. Le Canada est un ami et un partisan fervent et résolu des Nations Unies. Bien que nous ne soyons que la trentième nation au monde quant à la population, nous sommes la quatrième au chapitre des contributions financières à l'ONU. Nous avons l'intention de maintenir cet appui actif à l'organisation.

Des voix: Bravo!

M. Clark (Yellowhead): C'est précisément pour renforcer l'ONU que nous préconisons cette réforme. Le secrétaire général a devant lui les recommandations de 18 spécialistes et il peut commencer la réforme administrative qui, à notre avis, est indispensable à la survie de l'organisation. Le rapport est un tout, fort bien construit, qui ne doit pas être démantelé. Il doit être mis en vigueur pour prouver que l'ONU est sérieuse au sujet des réformes et parce que c'est un grand premier pas vers le changement.

Notre ambassadeur, M. Lewis, et d'autres travaillent à obtenir un accord sur le problème plus grand encore de l'établissement de mécanismes efficaces de budgétisation et de planification. Ils ont l'appui total du gouvernement et, je pense, de la Chambre et des Canadiens.

Des voix: Bravo!

M. Clark (Yellowhead): Les Nations Unies sont la plus importante de nos institutions internationales parce qu'elle peut rassembler le monde entier. D'autres organisations à caractère plus régional jouent un rôle croissant et encourageant dans l'établissement de la coopération entre voisins. Le Canada est particulièrement impressionné par le succès de l'APASE dans le Pacifique et l'efficacité de plus en plus marquée de la CCDAA dans le Sud de l'Afrique. L'unité et la détermination de la CCDAA seront mises à rude épreuve dans les mois à venir. Le Canada est heureux de fournir environ 100 millions de dollars aux pays membres de la CCDAA pour les aider à mettre sur pied l'organisation qui leur permettra d'affirmer leur indépendance à l'égard de l'Afrique du Sud. Nous jugeons encourageante l'initiative, prise à Dhaka l'année dernière, d'établir la *South Asian Association for Regional Operation.*

Cependant, si les organisations régionales ont fait des progrès encourageants dans le monde, deux de ces groupes ont une signification particulière pour le Canada. L'un est le Commonwealth et l'autre la francophonie. Le Canada est un des pays occidentaux avancés. Parmi ces pays, nous jouissons toutefois d'une réputation pratiquement unique. Notre seul rapport avec le colonialisme consiste en ce que nous avons déjà été une colonie. L'intérêt que nous manifestons pour le développement et le respect que nous témoignons aux différents régimes sont jugés sincères. Ce sont des atouts considérables dont nous devrions tirer parti et pas seulement nous féliciter.

Notre gouvernement s'est efforcé d'augmenter l'importance du Commonwealth en tant que seule institution capable de combler les fossés qui séparent ses membres. A Nassau et à leur réunion historique du mois d'août à Londres, le premier

ministre et ses collègues premiers ministres ont réussi à faire du Commonwealth la seule institution capable de chercher, d'une façon crédible, une solution non violente et acceptable aux problèmes de l'Afrique du Sud. Le groupe des personnalités éminentes a essuyé une rebuffade à Prétoria, mais sa conduite a fait sortir le Commonwealth des limbes de la nostalgie et lui a permis de croire en ses capacités dans ce monde postcolonial.

[*Français*]

La Francophonie a de son côté le même potentiel. Les organisations sont différentes parce qu'à l'origine les puissances coloniales étaient différentes et il en va de même des États membres. Dans un sens, le Sommet de la Francophonie est le résultat direct des politiques de réconciliation nationale adoptées par le présent gouvernement canadien.

Je n'exagère pas en disant que c'est dans une large mesure grâce au présent gouvernement que ce premier sommet a pu naître. On en parlait depuis des années et jamais personne n'avait pu le convoquer, en bonne partie parce que Ottawa et Québec ne parvenaient pas à s'entendre sur la participation de la province. Nous avons changé cela.

Le premier ministre a annoncé la tenue à Québec, en septembre prochain, du second Sommet francophone. Ce sera un événement majeur au Canada l'année prochaine. Plus de 30 chefs d'État et de gouvernement se rendront dans la Vieille Capitale pour discuter de politique et d'économie, de développement et de coopération. Pendant ces quelques jours de septembre, le Québec et le Canada seront le point de mire du monde francophone.

[*Traduction*]

Je tiens à parler de l'agriculture, non pas uniquement à cause de son importance, mais parce que nos succès commerciaux dans ce domaine prouvent que les initiatives soutenues rapportent, même dans un monde aussi complexe. La plus grande menace qui pèse sur nos agriculteurs actuellement tient à la croissance des subventions agricoles aux États-Unis et en Europe, car nous ne pouvons pas suivre le mouvement. Il fut un temps où l'efficacité déterminait les succès agricoles à l'étranger. Maintenant, c'est l'importance des subventions qui compte. Nos agriculteurs sont les plus efficaces du monde, mais nos coffres ne sont pas les mieux garnis. Nous devons donc infléchir les règles actuelles pour revenir à un équilibre plus susceptible de leur assurer de meilleures chances. Le premier ministre a amorcé une telle démarche quand il a parlé des subventions agricoles au Sommet de Tokyo; c'était la première fois qu'il était question d'agriculture devant cette tribune.

Des voix: Bravo!

M. Clark (Yellowhead): Nous avons emboîté énergiquement le pas au premier ministre lors des réunions qui ont eu lieu à Vancouver, en Thaïlande, à Cairns, en Australie, et finalement au cours des négociations du GATT en Uruguay. A Punta del Este, j'ai déclaré que les pays du GATT avaient pris la mauvaise habitude d'écarter l'agriculture des négociations. On s'est défait de cette mauvaise habitude maintenant. Les subventions et l'agriculture seront examinées à titre prioritaire au cours des nouvelles négociations et le mérite en revient, dans une très grande mesure, au Canada.

Des voix: Bravo!

M. Clark (Yellowhead): L'avancement des droits de la personne est un élément essentiel de notre politique. Le premier ministre s'est exprimé sans ambages dans ses déclarations sur les droits de la personne pendant sa tournée en Asie. Je me suis maintes fois prononcé clairement sur ce sujet, ici et à l'étranger. Nous avons également étayé nos propos de mesures concrètes.

Le mois dernier, nous avons modifié notre politique de contrôle des exportations afin d'interdire l'exportation de matériel militaire vers des pays dont le gouvernement porte couramment atteinte aux droits de la personne. Le 12 juin, j'ai saisi la Chambre de la réaction du gouvernement au rapport du groupe des personnalités éminentes du Commonwealth. En août, le premier ministre et six autres chefs de gouvernement du Commonwealth se sont réunis à Londres pour étudier ce rapport et décider des mesures à prendre. Ils ont tous reconnu que les autorités de Pretoria n'avaient manifesté aucune intention de mettre fin à l'apartheid. Six pays, dont le Canada, ont décidé de mettre en oeuvre un ensemble de 11 mesures destinées à faire fléchir le gouvernement sud-africain.

Le Royaume-Uni, pour sa part, s'est engagé à implanter deux mesures nationales, et à adopter une autre mesure avec ses partenaires de la Communauté économique européenne.

Les six pays en question ont recommandé aux autres membres du Commonwealth ainsi qu'à la collectivité internationale, notamment aux pays qui entretiennent avec l'Afrique du Sud des relations économiques étroites, diverses mesures à prendre dont celles que nous avons adoptées ici. Le premier ministre et moi-même, entre autres, sommes restés en contact direct avec ces pays. Nous nous réjouissons du fait que les États-Unis, les pays de la CEE et le Japon ont tous annoncé des mesures qui intensifieront les pressions sur Pretoria.

Le Canada met actuellement en application le programme de Londres. Nous avions déjà pris certaines de ces initiatives, comme la suppression des accords de double imposition et le retrait de l'aide gouvernementale au commerce et aux investissements. De concert avec le milieu des affaires, nous avons décidé d'interdire les nouveaux investissements et de ne plus accorder de prêts bancaires. J'ai envoyé des avis aux importateurs en vertu de la Loi sur les licences d'exportation et d'importation, afin d'interdire l'importation de produits agricoles, d'uranium, de charbon, de fer et d'acier en provenance d'Afrique du Sud. La mise en oeuvre des autres mesures est pratiquement terminée et ces dernières prendront toutes effet dans les semaines à venir. Comme la Chambre le sait pertinemment, j'ai demandé que le Bureau du tourisme de l'Afrique du Sud au Canada ferme ses portes, et des dispositions en ce sens sont prises.

En ce qui a trait au blé, le Canada n'en vend pas, à l'heure actuelle, à l'Afrique du Sud et nous avons demandé à la Commission canadienne du blé de ne pas profiter de mesures prises par d'autres pays pour lui en vendre.

Des voix: Bravo!

M. Clark (Yellowhead): Nous étudions les autres mesures que le Canada prendra. Nous espérons de tout coeur que le poids croissant de l'opinion publique mondiale forcera le régime sud-africain à sortir de son isolement, à ne plus avoir recours à la violence et à mettre fin à l'apartheid. Selon nous, c'est en exerçant constamment des pressions qu'on pourra le

mieux mettre un terme à un régime choquant, tout en protégeant l'immense potentiel économique de l'Afrique du Sud. Le Canada entend continuer à donner l'exemple dans la lutte contre l'apartheid.

Notre objectif de rayonnement international est notre façon d'affirmer notre indépendance. Nous reconnaissons les intérêts légitimes d'autres pays tout en ne perdant jamais de vue l'intérêt national, et nous faisons partager au monde notre expérience en matière de compromis et de consensus. Cet objectif est le signe que nous sommes confiants de pouvoir promouvoir ce que le Canada a de mieux à offrir. C'est le mariage du réalisme et de l'idéalisme. Selon nous, nous répondons bien ainsi aux souhaits des Canadiens ordinaires d'un bout à l'autre du pays.

• (1520)

Des voix: Bravo!

Mme Jewett: Monsieur le Président, permettez-moi de déclarer que nous avons tous particulièrement apprécié la participation du secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) au débat sur le discours du trône. De toute évidence, il ne pouvait pas toucher à tous les sujets, mais comme il a parlé des initiatives que nous avons prises contre l'apartheid en Afrique du Sud, pourrait-il nous donner une idée des mesures d'aide supplémentaires que le Canada prendrait éventuellement dans le cas des États frontières que frappera durement de toute évidence l'arrêt des importations céréalières en provenance des États-Unis, si l'Afrique du Sud refuse d'accepter ces importations, puisque la plupart de celles-ci sont destinées à ces États voisins? Va-t-on prendre des mesures supplémentaires pour aider ces États? Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures recommandera-t-il d'autres mesures que le Canada pourrait adopter pour protester contre l'occupation illégale de la Namibie par l'Afrique du Sud?

Je ne poserai pas davantage de questions afin de laisser à d'autres députés le temps d'intervenir à leur tour. Mais, tandis que j'ai la parole, je tiens à dire que le ministre n'a pas pu beaucoup nous parler aujourd'hui du contrôle de l'armement et du désarmement comme tel. Il a déclaré un peu plus tôt aujourd'hui qu'il répondrait au rapport du comité mixte spécial. Je lui signale plus particulièrement la page 54, où le comité affirme que, à son avis, le gouvernement devrait encourager sa contrepartie américaine à imposer un moratoire semblable à celui de l'Union soviétique sur les essais d'armements nucléaires, et cela pendant une période suffisamment longue pour voir s'il n'y aurait pas moyen de s'entendre sur une interdiction générale des essais. Je voudrais que le ministre réponde à cette question. Peut-il nous promettre que l'on encouragera les États-Unis en ce sens, tant officiellement qu'officieusement, compte tenu du fait que pratiquement tous les spécialistes en sismologie, exception faite de ceux du gouvernement américain, soutiennent que pareille interdiction des essais serait à présent vérifiable?

M. Clark (Yellowhead): Monsieur le Président, je vais tenter de répondre brièvement à ces questions. La première question a trait à la vulnérabilité des pays de la ligne de front et aux moyens que nous pourrions prendre pour leurs venir en aide. L'un des organismes les plus efficaces qui ait vu le jour en Afrique australe est la CCDAA qui réunit précisément des représentants des pays de la ligne de front. Cette année, nous versons déjà environ 100 millions de dollars à la CCDAA et nous entendons accroître cette aide.

Les chefs de gouvernement des pays du Commonwealth réunis à Londres ont discuté des mesures qu'ils pourraient prendre dans l'éventualité où le gouvernement de l'Afrique du Sud réagirait d'une façon qui susciterait des difficultés aux pays de la ligne de front. Même si à cette occasion les chefs de gouvernement n'ont pas décidé définitivement de ces mesures, préférant attendre d'avoir une meilleure idée de la nature des problèmes, le premier ministre du Canada a déclaré que le Canada serait prêt à intervenir directement en fournissant un appui financier direct aux pays ainsi exposés; il a ajouté toutefois qu'il préférerait pouvoir agir de concert avec d'autres pays du Commonwealth, notamment avec l'Australie. A l'heure actuelle, nous discutons activement de la meilleure façon de procéder. Si des mesures devaient être prises, cette aide s'ajouterait à celle que nous accordons déjà à la CCDAA.

Je voudrais apporter une dernière précision. Certains ont demandé si le Canada serait prêt à offrir une aide militaire quelconque. La réponse est non. Au début d'août, à Londres, j'ai eu l'occasion de m'entretenir assez longuement avec des représentants du Congrès national africain. Je leur ai dit qu'il était à mon avis essentiel qu'ils continuent de rechercher des moyens pacifiques pour mettre fin à l'apartheid et je leur ai fait savoir que tel était le désir profond du Canada et que j'orienterais en ce sens toute mesure que nous sommes susceptibles de prendre à l'égard de la situation en Afrique australe.

Pour ce qui est du moratoire, je ne voudrais surtout pas anticiper sur ma réponse au rapport du comité mixte. Je ferai une exception pour la proposition de moratoire. Je n'ai pas en mains le texte exact de la recommandation.

Au début de cette semaine où MM. Gorbachev et Reagan doivent se rencontrer en Islande, nous sommes d'avis que le véritable défi de ces accords est de trouver un terrain d'entente satisfaisant pour les deux parties en présence. Dans le cas d'un moratoire, il est peu probable que cela se produise, aussi estimons-nous que le Canada doit encourager les États-Unis à continuer dans la voie que le président a tracée dans un discours aux Nations Unies il y a deux semaines aujourd'hui et où il faisait part de la volonté des États-Unis de ratifier les traités qu'ils n'étaient pas prêts à signer il y a quelques mois. Nous croyons qu'une telle progression graduelle vers l'élimination des essais est plus susceptible de connaître du succès et, avouons le franchement, nous avons toujours souhaité et souhaitons encore des mesures qui aboutissent à des résultats concrets.

M. Redway: Monsieur le Président, dans ses remarques, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) a bien sûr mentionné les mesures énergiques mises en oeuvre par notre gouvernement pour prendre des sanctions contre l'Afrique du Sud. Il y a au moins 20 pays distincts vers lesquels le Canada a décidé de ne pas renvoyer les réfugiés qui arrivent au Canada en raison du fait que de graves violations des droits de l'homme y ont été signalées. Bon nombre de Canadiens se demandent pourquoi le Canada n'impose pas de sanctions à ces autres pays qui violent également les droits de l'homme et ils m'ont transmis leurs préoccupations. J'aimerais demander au secrétaire d'État aux Affaires extérieures si le gouvernement

envisagera d'imposer des sanctions à ces pays et, si cette idée a été écartée, pour quelle raison?

M. Clark (Yellowhead): Monsieur le Président, il s'agit là d'une question importante et valable que l'on pose souvent. Permettez-moi d'exprimer à la fois une opinion personnelle et une politique du gouvernement en affirmant que les sanctions sont rarement efficaces. Si nous avons recours aux sanctions dans le cas de l'Afrique du Sud, c'est que nous estimons qu'il n'existe aucun autre moyen efficace de contraindre le régime sud-africain à abandonner l'apartheid.

J'ai une certaine expérience en matière de sanctions depuis 1979, comme les députés de la Chambre des communes se le rappellent sans doute. A ce moment-là, nous nous sommes rendu compte que ces sanctions n'ont pas eu sur l'Union soviétique les répercussions auxquelles s'attendaient le gouvernement et en fait d'autres gouvernements qui les appliquaient. Je ne citerai pas d'autres exemples à ce propos, mais c'est généralement ce qui se passe pour les sanctions. A notre avis, elles sont généralement inutiles. Nous pensons que, dans le cas de l'Afrique du Sud, rien d'autre n'aura d'effet et il faut trouver un moyen efficace.

Si l'on me demandait ce qui distingue l'Afrique du Sud des autres régimes ayant des pratiques intolérables et inacceptables pour les Canadiens, je dirais que deux choses caractérisent ce pays. Premièrement, elle se prétend un pays comme le nôtre, ce qui n'est pas le cas de la plupart des autres pays qui se livrent à ce genre de violation des droits de l'homme. Deuxièmement, c'est le seul régime au monde où la discrimination raciale est constitutionnalisée. L'apartheid bénéficie de la sanction constitutionnelle et nous pensons que, si l'Afrique du Sud est prête à intégrer dans ses lois un principe aussi choquant et est si peu disposée à entendre raison pour le changer, nous devons alors avoir recours à des mesures telles que ces sanctions.

J'ajouterai un dernier mot à ce sujet. A mon avis, certains ont pu dire que l'on n'a pas employé d'autres moyens satisfaisants avant les démarches et le rapport du groupe des personnalités éminentes. Tout observateur équitable des événements dans le monde saurait, je pense, que les personnalités éminentes, notamment l'archevêque Ted Scott du Canada et d'autres personnes qui s'étaient unies pour effectuer ce travail sur une longue période de temps, ont consulté pratiquement tous ceux qui étaient intéressés par cette question et s'en occupaient ont fait des propositions raisonnables qui ont non seulement été repoussées, mais encore avec violence. Si un groupe comme celui-ci échoue, nous devons alors, je pense, avoir recours à d'autres mesures. Dans ce cas, à notre avis, les seules mesures qui seront efficaces sont les sanctions et elles doivent être appliquées progressivement en augmentant peu à peu la pression. Comme je l'ai dit dans mon discours, nous avons vu avec plaisir surgir récemment aux États-Unis, dans la communauté européenne et, de manière sensible, au Japon, un mouvement pour maintenir les pressions qui, nous le croyons et nous l'espérons, mèneront l'Afrique du Sud à abandonner l'apartheid.

• (1530)

Le président suppléant (M. Paproski): Le député de Regina-Ouest (M. Benjamin) a la parole pour une question ou une observation.

M. Benjamin: Monsieur le Président, je voudrais poser au ministre une question sur l'adoption de sanctions plus efficaces. Il sait que les États de la ligne de front dépendent de l'Afrique du Sud pour recevoir leurs importations et expédier leurs exportations. Le Canada, seul ou de concert avec d'autres pays, va-t-il faire davantage pour améliorer les ports et les lignes ferroviaires des rives de l'océan Indien de l'ouest de l'Afrique afin que les pays de la ligne de front puissent contourner l'Afrique du Sud et ne pas être rançonnés par elle?

M. Clark (Yellowhead): Monsieur le Président, nous sommes bien prêts à envisager pareilles mesures. D'autres pays aussi. Nous avons des projets, des moyens et une certaine compétence qui pourraient s'appliquer dans ces circonstances. Nous croyons que le mieux serait de demander aux États de la ligne de front eux-mêmes dans quels domaines les mesures d'aide leur semblent les plus efficaces, compte tenu notamment du temps qu'il faudrait pour les appliquer et compte tenu aussi des contraintes qui limitent malheureusement les budgets du Canada et d'autres pays.

Le président suppléant (M. Paproski): La période de questions et d'observations est terminée. Je donne maintenant la parole au député de Burnaby (M. Robinson).

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Monsieur le Président, je suis heureux d'intervenir dans le débat du discours du trône. Mais permettez-moi tout d'abord de dire à quel point je suis heureux de vous revoir au fauteuil. Il est certain que par là tous les députés ont manifesté le respect qu'ils vous portent dans vos très hautes fonctions. Et d'ailleurs je tiens, en ma qualité principalement de député de la Colombie-Britannique, à féliciter le député de Vancouver-Sud (M. Fraser) de son élection, après une très dure épreuve, à la présidence de la Chambre des communes. Je sais que nous nous sommes tous sentis honorés de ce choix.

[*Français*]

Monsieur le Président, je tiens aussi à féliciter l'honorable député de Verchères (M. Danis) pour sa nomination comme vice-président de la Chambre des communes. Evidemment, il a très bien fait son travail, et encore une fois, tous les députés de la Chambre l'en félicitent.

[*Traduction*]

Traditionnellement, le discours du trône donne au gouvernement l'occasion d'exposer une nouvelle vue des choses, le sentiment d'un nouveau départ et d'un nouvel espoir pour les Canadiens. Quand on nous convoque ici pour aller entendre lire le discours du trône à l'autre endroit, nous voulons apprendre que le gouvernement répond aux espoirs et aux aspirations exprimés par les Canadiens depuis quelques années.

J'ai écouté attentivement ce qu'a dit le gouverneur général en lisant le discours du trône. Malheureusement, le gouvernement n'a pas tenu compte de ces préoccupations et de ces espoirs. Les Canadiens espéraient un changement d'orientation. Ils attendaient un courant nouveau d'équité et d'intégrité. Et, surtout, ils désiraient que le gouvernement tienne compte de leurs priorités en fait de création d'emplois, en s'attaquant à la très sérieuse crise économique qui règne au pays. Ils devaient être déçus. Les Canadiens cherchaient une orientation nouvelle, un renouveau. Il n'y a qu'à regarder les résultats de la récente élection complémentaire, celle qui a eu lieu dans

votre propre province, monsieur le Président, la province de l'Alberta, dans la circonscription de Pembina.

[*Français*]

. . . et aussi pour l'élection partielle dans la province de Québec où les gens de Saint-Maurice ont donné un message très clair au gouvernement conservateur. Ils ont dit au gouvernement conservateur: Nous voulons un changement, nous les Québécois, nous voulons les emplois que le premier ministre nous a promis il y a deux ans.

Monsieur le Président, j'ai fait du porte à porte moi-même avec notre candidat, Claude Rompré, dans la province de Québec. J'ai entendu les voix des Québécois et des Québécoises et il était très clair qu'ils ne sont pas du tout heureux des politiques du gouvernement progressiste conservateur, qu'ils veulent des changements.

Monsieur le Président, si les gens de Saint-Maurice, si les autres Québécois et Québécoises ont entendu le discours du Trône, ils seront très très déçus parce qu'il n'y a pas de changement, c'est la même direction, la même absence de respect pour les priorités, pour les gens non seulement du Québec mais de tout le Canada.

[*Traduction*]

Je tiens à évoquer la cérémonie de présentation du discours du trône, qui nous amène à nous rendre en groupe à l'autre endroit, pour écouter debout, dans le cadre imposant et cossu de la salle du Sénat remplie de petits copains, d'encenseurs, d'argentiers et de compères du premier ministre (M. Mulroney). Il y a de quoi rougir dans une société démocratique. Il y en a ici qui se demandent si le temps n'est pas venu d'abolir la chose, d'abolir le Sénat, de mettre un terme à cette mascarade qui consiste à confier à des gens nommés par les premiers ministres le soin de prendre les décisions qui influent au premier chef sur la vie des simples citoyens du Canada, hommes et femmes.

[*Français*]

M. Cassidy: À bas le Sénat!

M. Robinson: Monsieur le Président, comme le dit mon collègue d'Ottawa—Centre (M. Cassidy): «À bas le Sénat!» Abolir le Sénat, monsieur le Président, le temps est arrivé.

[*Traduction*]

Le gouvernement est jugé et continuera de l'être selon ses réalisations en matière d'emplois, sa probité et la rectitude de sa conduite. D'autre part, le gouvernement a échoué sur ces trois points.

Je voudrais rappeler un instant aux députés et aux Canadiens les observations que le premier ministre faisait à la population de l'Alberta et, par leur truchement, à tous les Canadiens quand il s'est adressé à elle récemment à l'occasion de l'élection partielle dans Pembina. Le premier ministre a déclaré:

Le Canada a connu des situations difficiles. Elle ne l'est pas à l'heure actuelle. C'est du gâteau.

Quand le premier ministre du Canada dit à la population que c'est du gâteau, que la vie est facile, que les Canadiens n'ont pas de problèmes, il commet un outrage à l'intelligence des Canadiens et des Canadiennes. Ils et elles sont mieux renseignés. Les agriculteurs de Pembina et d'ailleurs dans la province . . .

M. Hawkes: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je suis persuadé que le député jouissant de la réputation que nous lui connaissons ne voudrait pas induire la Chambre en erreur sur la portée de ces remarques. J'ai assisté à la réunion. Le premier ministre (M. Mulroney) ne faisait pas allusion au Canada, mais à la réunion elle-même. Je suis persuadé que si le député avait été là . . .

Le président suppléant (M. Paproski): Ces propos tiennent du débat. Il ne s'agit pas d'un rappel au Règlement.

M. Benjamin: Levez-vous et faites-le votre discours.

M. Robinson: Monsieur le Président, le député de Calgary aura la chance de participer au débat. J'ai devant moi les paroles du premier ministre.

M. Hawkes: C'est le compte rendu d'un journal.

M. Robinson: Je veux simplement répéter les paroles du premier ministre. Je crois que les Canadiens ont le droit de savoir ce que le premier ministre a dit.

Une voix: Vous êtes malhonnête.

M. Robinson: Les Conservateurs ne veulent pas écouter, monsieur le Président.

M. Malone: Nous y étions.

M. McDermid: Vous n'y étiez pas, vous étiez chez votre coiffeur.

M. Robinson: Les Conservateurs sont embarrassés par leur propre premier ministre, monsieur le Président. Je pense que ces paroles se passent de commentaire. Le premier ministre a déclaré:

Le Canada a connu des situations difficiles. Elle ne l'est pas à l'heure actuelle. C'est du gâteau.

Que veut-il dire aux Canadiens en disant que c'est du gâteau?

M. Thacker: C'est la réunion qui était du gâteau.

M. Robinson: Il y a également, monsieur le Président, le ministre des Transports (M. Crosbie) qui s'est rendu dans la région de l'Atlantique où la population connaît un niveau sans précédent de chômage. Il n'a pas dit que c'était du gâteau. Non, il a déclaré: «Nous ne sommes pas au Bangladesh. La situation est de beaucoup plus grave au Bangladesh. Soyez donc reconnaissants de votre sort.» Le ministre des Transports affirme que ces gens devraient être reconnaissants de pas être aussi pauvres que les habitants du Banglasdesh. Le ministre a insulté les habitants de la région de l'Atlantique avec pareille observation, comme le premier ministre a insulté ceux de l'Alberta en soutenant que l'affaire serait un jeu d'enfant; or les Canadiens n'accepteront pas ce genre de sottises. Nous ne sommes pas nés de la dernière pluie.

• (1540)

Le premier ministre de la Colombie-Britannique soutient la même chose aujourd'hui. Il affirme que tout va pour le mieux dans le meilleur des mondes et que la partie sera facile. Les habitants de sa province se rendent bien compte que ce n'est pas le cas. Ils savent qu'ils veulent des mesures concrètes—pour remédier au chômage et pour pallier aux compressions budgétaires dans les domaines des soins de santé et de l'éducation.

Prenons le domaine de l'éducation. Le gouvernement fédéral réduit les paiements de transfert aux provinces et les subventions à l'éducation. En outre, nous avons en Colombie-Britannique un ministre qui a le culot de laisser entendre que les démunis devraient y penser à deux fois avant de poursuivre des études postsecondaires. Hier, le ministre social-créditiste chargé de l'enseignement postsecondaire a conseillé aux démunis de réexaminer leurs priorités et d'envisager de remettre à plus tard leurs études postsecondaires si, pour l'instant, ils n'ont pas les moyens de les poursuivre. Qu'est-ce que cette solution que préconisent les Bill Vander Zalm, Rus Fraser et leurs collègues social-crédististes au sujet de l'accessibilité de l'enseignement postsecondaire en Colombie-Britannique? En réalité, il dit aux pauvres que, s'ils n'ont pas les moyens de s'offrir de bonnes études, ils ne devraient pas se donner la peine de s'inscrire dans un collège ou une université. Nous, les néo-démocrates qui, des années et des décennies durant avons lutté en faveur de l'accès universel à un enseignement de qualité, n'acceptons pas cette solution. Selon nous, un changement s'impose, et je suis persuadé qu'il se produira en Colombie-Britannique après le 22 octobre.

Nous examinons également—et c'est avec le point de vue d'un député de la Colombie-Britannique que je m'exprime—toute la question de la justice et de l'équité pour les femmes. Nous nous penchons sur la question de l'équité de la rémunération et la législation nécessaire, une loi applicable qui permettra de s'assurer que les femmes ne soient pas les déshéritées du marché du travail. Récemment, on a déposé à la Chambre un projet de loi sur l'équité en matière d'emploi qui laissait beaucoup à désirer. Il s'agissait d'une mesure inefficace qui ne prévoyait aucun mécanisme de mise en vigueur.

En outre, on retrouve en Colombie-Britannique un gouvernement créditiste travaillant main dans la main avec les conservateurs de M. Mulroney . . .

M. Malone: Règlement!

M. Robinson: . . . affirmant qu'il ne croit ni dans l'équité en matière de rémunération ni dans la justice pour les femmes. Là encore, les habitants de la Colombie-Britannique porteront leur jugement sur cette façon tout à fait dépassée d'aborder l'égalité pour les femmes, le 22 octobre.

L'une des principales industries du pays—et c'est de loin la plus importante pour la Colombie-Britannique—est l'industrie forestière. Le gouvernement fédéral a fait une série de promesses qu'il n'a pas tenues. Nous attendons des mesures concrètes dans le secteur forestier. Nous savons que nos forêts sont en voie de dépeuplement et que les programmes de reboisement sont insuffisants. Nous exhortons le gouvernement à investir dans des programmes de reboisement efficaces. Au lieu de cela, nous avons droit à de nouvelles études et sans aucune mesure concrète. Je suis fier du fait qu'en Colombie-Britannique, Bob Skelly, le chef du Nouveau parti démocratique, a déclaré que nous étions disposés à collaborer avec un gouvernement fédéral prêt à prendre ses responsabilités au sérieux dans ce domaine important, et que l'on créerait des milliers et des milliers d'emplois dans le secteur forestier grâce à des programmes efficaces de reboisement. Selon nous, en tant que néo-démocrates, c'est là l'une des façons de créer des emplois.

D'aucuns demandent d'où proviendra l'argent nécessaire à ces programmes de création d'emplois. Je vais vous le dire. Le député de Kamloops—Shuswap (M. Riis) a clairement démontré que des milliers et des milliers de sociétés canadiennes ne versent pas un sou d'impôt sur le revenu bien qu'elles réalisent chaque année d'énormes profits. Il est à peu près temps que nous envisagions sérieusement la réforme fiscale et que nous reconnaissions que le secteur privé devrait verser sa juste part d'impôts. C'est là une source de financement que le gouvernement pourrait utiliser, afin de créer des emplois. Il y a également l'exemption d'impôt sur les gains en capital de 500,000$. A qui profite-t-elle? Elle bénéficie directement aux plus nantis de notre société et bien entendu, elle ne crée aucun emploi pour les habitants de la Colombie-Britannique et autres Canadiens.

Le gaspillage dans les programmes de publicité gouvernementale représente un autre secteur où des changements s'imposent. Nous avons par exemple vu en Colombie-Britannique Bill Vander Zalm et les créditistes dépenser quelque 20 millions de dollars en publicité indéniablement politique aux dépens des contribuables de cette province. Plutôt que de dépenser les deniers publics aussi arbitrairement dans le but de se faire réélire, nous suggérons que ces fonds servent dans des programmes efficaces de création d'emplois.

Donnons comme exemple le programme d'emplois assurés pour les jeunes mis de l'avant par mon collègue de la Colombie-Britannique, Bob Skelly, chef du parti néo-démocrate de cette province. Ce programme a aussi été activement appuyé par une brillante équipe de candidats NPD en Colombie-Britannique, des gens comme Joan Sawicki, dans Burnaby—Willingdon, Ron Johnson, dans Burnaby—Edmonds, et Barry Jones, dans Burnaby-Nord. Ils parlent de travailler aux priorités créatrices d'emplois et à un programme d'emplois assurés pour les jeunes. Ils partent de l'hypothèse que nous laissons tomber les jeunes Canadiens en leur enlevant tout espoir, en leur interdisant tout optimisme et en ne leur offrant aucune perspective d'avenir. En vertu de ce programme d'emplois assurés, lorsqu'un jeune atteint 17 ou 18 ans, il pourra ou poursuivre des études postsecondaires, ou avoir un emploi, ou acquérir une formation qui l'aidera à se trouver un emploi. C'est avec ce genre de garanties que l'on permettra aux jeunes de la Colombie-Britannique et de tout le Canada de reprendre espoir et de retrouver un sentiment de confiance. Je compte sur ce genre d'initiatives éclairées de la part de mes collègues provinciaux pour véritablement créer des emplois en Colombie-Britannique, ma province.

À titre de critique de la Justice pour le Nouveau Parti démocratique fédéral, je désire aborder brièvement, car je sais que les minutes sont comptées, quelques questions sur lesquelles nous serons appelés à nous pencher au cours de la session du Parlement qui débute. Nous espérons que le gouvernement va agir efficacement pour répondre aux graves préoccupations des Canadiens, ceux notamment des Maritimes qui dénoncent l'inéquité des différentes lois du Canada concernant l'avortement. Tant à l'Île-du-Prince-Édouard qu'à Terre-Neuve, il n'existe pas de clinique où les femmes puissent s'adresser pour obtenir un avortement thérapeutique dans des conditions sanitaires. Comme cette situation représente indéniablement une atteinte à l'égalité des femmes, il faut y mettre fin.

Nous comptons également que le gouvernement va apporter sous peu des modifications à la Loi canadienne sur les droits de la personne. Ces modifications, il les a promises. Nous espérons qu'il apportera ces modifications visant à renforcer les garanties accordées aux minorités de notre pays et à mettre fin à la discrimination systémique dans un avenir très prochain.

Nous devons examiner la crise qui sévit dans notre régime pénitentiaire. Au Canada, nous emprisonnons beaucoup trop de gens beaucoup trop longtemps. Nos prisons sont bondées. Dans bien des cas, deux détenus partagent la même cellule; par ailleurs, nous constatons que dans le cadre de projets de création d'emplois, le gouvernement construit des prisons loin des familles des détenus et loin d'un personnel qualifié. Encore une fois, c'est inacceptable.

• (1550)

Le premier ministre a parlé de sa guerre contre la drogue et de l'épidémie qui sévit au Canada. Tous les Canadiens partagent son inquiétude au sujet de l'utilisation abusive des drogues dans notre société. A mon avis, cependant, nous devrions examiner très sérieusement l'usage excessif non seulement des drogues illicites, mais également de cette drogue la plus destructrice de toutes qu'est l'alcool. Combien de nos familles n'ont pas eu à souffrir de l'alcoolisme? Ainsi, nous savons que l'alcool est à l'origine d'un gaspillage énorme et de beaucoup de souffrance. L'alcool a joué un rôle dans quelque 66 p. 100 des accidents mortels survenus au Canada. Il contribue à plus de la moitié des suicides chez les jeunes. Il cause une forte proportion des accidents au foyer. Je pourrais parler encore longtemps de l'effet destructeur de l'alcool. Assurons-nous donc que, lorsque le premier ministre parle de guerre contre la drogue, il est prêt à agir en même temps contre l'alcoolisme.

Espérons qu'il se penchera très sérieusement sur les lois démodées concernant la marijuana. En vertu de ces lois, les jeunes peuvent encore aller en prison aujourd'hui ou mériter un casier judiciaire pour en posséder. Il y a longtemps qu'il aurait fallu changer ces lois.

Il y a un certain nombre d'autres sujets de préoccupation. Il y a la question des agressions sexuelles commises contre les jeunes. Notre législation relative à la liberté d'information et à la protection de la vie privée est encore beaucoup trop faible. Le comité permanent de la justice et du solliciteur général en fait l'examen et nous espérons que le gouvernement veillera à la renforcer de manière importante.

En ce qui concerne la pornographie, nous ne voudrions pas que le gouvernement ramène le genre de mesure-matraque répressive qui n'établit absolument aucune distinction entre l'érotisme et la pornographie violente et dégradante. Il se peut que le gouvernement ait compris, mais il importe qu'il ne cède pas aux forces de la réaction, aux dinosaures de l'arrière-ban conservateurs qui tiennent absolument à ce que le projet de loi précédent soit réinscrit au *Feuilleton* sans modification. C'est avec intérêt que nous allons attendre la réaction du gouvernement à ce sujet.

Vous me signalez, monsieur le Président, que mon temps est pratiquement écoulé dans le cadre du débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône. J'aimerais simplement signaler à quel point les deux prochaines années sont importantes pour nous en Colombie-Britannique. Le gouvernement s'est vu confier un mandat non équivoque, non seulement par la population canadienne, mais par celle de la Colombie-Britannique, et jusqu'à maintenant il ne s'en est tout simplement pas acquitté. Il n'a répondu aux préoccupations des habitants de la Colombie-Britannique ni en matière de création d'emploi, ni en matière d'équité et d'intégrité dans l'exercice du pouvoir. Nous, néo-démocrates, avons l'intention de continuer à lutter dans l'intérêt des citoyens canadiens ordinaires, des citoyens ordinaires de la Colombie-Britannique , en collaboration avec nos collègues à l'échelle provinciale, et notamment M. Bob Skelly du NPD provincial. Nous espérons qu'ensemble nous opérerons de vrais changements, à la fois au niveau fédéral et provincial.

Le président suppléant (M. Paproski): Y a-t-il des questions et des commentaires?

M. Hawkes: Monsieur le Président, il est intéressant d'entendre le député conclure ses remarques en abordant la question de l'intégrité. Nous sommes tous deux arrivés à la Chambre en même temps. Il a acquis une réputation redoutable et excellente, dans l'ensemble. Cependant, les affirmations non fondées qu'il a faites à la Chambre par le passé lui ont causé, au moins une fois, des difficultés. Il a affirmé que le premier ministre de notre pays, lors de l'élection complémentaire de Pembina dans la ville d'Edmonton, a déclaré que régler les problèmes de notre pays était de la petite bière.

J'y étais, monsieur le Président. Il y avait dans l'assistance un petit groupe dont le seul but était de semer la pagaille et d'empêcher que la démocratie et la liberté de parole soient respectées. Depuis le début de la réunion, chaque fois que quelqu'un essayait de s'approcher d'un micro, ce petit groupe de personnes scandait «Foutaise! Foutaise!», aussi fort que possible.

M. Cassidy: Règlement!

M. Hawkes: C'est ce qu'il faisait. Le premier ministre de notre pays, quand est venu son tour de prendre le micro, a déclaré devant l'auditoire que de vrais problèmes se posaient effectivement dans notre pays, des problèmes difficiles pour les Canadiens, mais que c'était de la petite bière de contrôler un groupe de chahuteurs dont le seul but dans une réunion était de crier «Foutaise» et d'essayer d'entraver la démocratie.

M. Keeper: C'est une déformation des faits.

M. Hawkes: Je le demande simplement au député: a-t-il assisté à la réunion? A-t-il écouté un enregistrement? A-t-il la preuve—il devrait se rappeler sa propre histoire—que le premier ministre a bien dit ce que le député nous a rapporté, dans le contexte en question? S'il ne dispose pas de cette preuve,

essaiera-t-il de la trouver? S'il ne le peut pas, arrêtera-t-il de citer de façon abusive les déclarations du premier ministre de notre pays?

M. Robinson: Monsieur le Président, un nombre important de travailleurs en chômage de Gainers assistaient à la réunion en question, à Pembina, des hommes et des femmes sans travail depuis plusieurs mois, des gens qui se battaient pour conserver leur gagne-pain. Leur employeur, la compagnie Gainers, tente de détruire leur syndicat pour les réduire à sa merci. Ces gens étaient à l'aéroport, lorsque le premier ministre est apparu, dans l'espoir de lui parler. Il s'est esquivé par la porte arrière pour ne pas les affronter.

Plus tard, ces mêmes travailleurs de Gainers se sont pointés à la réunion de Pembina. C'est vrai qu'ils n'ont pas mâché leurs mots. Ils sont frustrés, en colère et désespérés de voir ce que l'avenir leur réserve à eux et à leurs enfants. En guise de réponse, le premier ministre les a traités de séparatistes. C'est scandaleux et inexcusable de leur parler ainsi. Le premier ministre s'est rendu ensuite au Québec.

[*Français*]

... et dans la province de Québec, il a suggéré que c'étaient les néo-démocrates en Alberta qui ont provoqué ces gens et qui ont crié les mots que le député a répétés ici. Cela était complètement faux et irresponsable.

[*Traduction*]

Les paroles du premier ministre se passent de commentaires. Il n'a pas dit qu'il avait déjà assisté à des assemblées houleuses ni que cela n'était pas la première fois qu'il était pris à partie. Ce qu'il a dit, c'est que nous avions déjà connu des temps durs au Canada. Qu'on ne pouvait pas parler de temps dur dans ce cas-là. Que c'était de la petite bière.

Ses paroles se passent certes de commentaires.

M. Clark (Yellowhead): En effet.

M. Kilgour: Monsieur le Président, j'étais là, moi aussi, ce soir-là. Je rappelle au député que le premier ministre a rencontré M. Werlin après la réunion. Les députés de notre caucus l'ont rencontré eux aussi hier, lui et d'autres membres du Congrès du travail du Canada et de la Fédération du travail de l'Alberta, et je crois qu'ils nous sont très reconnaissants de cette rencontre. J'estime qu'elle a été très fructueuse en ce qui me concerne.

J'ai écouté avec intérêt le député parler du discours du trône et de la campagne électorale en Colombie-Britannique. Pourrait-il nous donner son opinion sur la question de la pornographie? Croit-il, par exemple, qu'il existe un lien de cause à effet entre la pornographie dure et les crimes commis contre les femmes et les enfants? Que pense-t-il de la question de l'abus de l'héroïne et des autres drogues violentes dans sa province, compte tenu du fait que lorsque j'y habitais, ce secteur se situait en cinquième ou sixième position dans la province? Peut-il nous renseigner sur ces deux questions?

M. Robinson: Monsieur le Président, je m'excuse de ne pas avoir plus de temps pour répondre aux questions qui préoccupent mon honorable ami. Nous nous inquiétons beaucoup en Colombie-Britannique du fait que le gouvernement de cette province ait considérablement réduit les programmes de traitement destinés aux victimes du cercle vicieux et pénible de l'accoutumance à l'héroïne et aux autres drogues. Au lieu de réduire les fonds consacrés aux programmes de traitement, on aurait dû les augmenter. Au lieu de rendre la tâche plus difficile aux personnes qui essaient de se libérer de leur accoutumance à l'héroïne en utilisant de la méthadone, on aurait dû augmenter leur chance de se libérer. Je suis très heureux que mon collège le député d'Edmonton—Strathcona (M. Kilgour), m'ait fourni l'occasion de signaler que le gouvernement créditiste de la Colombie-Britannique a réduit de beaucoup les fonds destinés au traitement de l'accoutumance à l'alcool et aux drogues en Colombie-Britannique.

• (1600)

En réponse à la première question de mon collègue, je signale que le Nouveau parti démocratique appuie sans réserve les modifications que l'on propose d'apporter aux dispositions du Code criminel qui portent sur les publications haineuses pour que le sexe devienne une des formes de discrimination interdites. Une si grande partie de la production de cette importante industrie se résume en effet à une discrimination délibérée contre les femmes. C'est pourquoi nous sommes heureux à l'idée que le terme «sexe» soit inséré à la demande du Comité canadien d'action sur le statut de la femme.

M. Blenkarn: Monsieur le Président, le porte-parole du Nouveau parti démocratique en matière de justice voudrait-il répondre à deux questions précises? D'abord, le Nouveau parti démocratique préconise-t-il de supprimer du Code criminel toute allusion à l'avortement, qui serait alors accordé sur demande? Ensuite, ce parti estime-t-il qu'il faut décriminaliser la possession de marijuana ou de ses dérivés?

M. Robinson: Monsieur le Président, mon ancienne collègue, Grace MacInnis, avait déclaré qu'en matière d'avortement, c'était à la femme de décider, après avoir consulté son médecin. C'est ce que mon parti préconise depuis longtemps, et telle reste la position de l'aile fédérale du Nouveau parti démocratique. Les dispositions du Code criminel qui ne respectent pas ce principe fondamental devraient certes être modifiées.

En ce qui concerne la marijuana, nous pensons qu'il y a lieu de modifier de fond en comble, à ce chapitre, la Loi sur les stupéfiants. Nous avons tort de donner un casier judiciaire à des centaines de milliers de Canadiens et de les condamner parfois à de longues peines d'emprisonnement pour simple possession de marijuana. Monsieur le Président, il y a effectivement lieu de modifier ces dispositions. Par contre, il nous apparaît essentiel de mettre la population en garde contre les effets des stupéfiants. Je rappelle le gouvernement à ses responsabilités afin que non seulement il livre la lutte aux stupéfiants mais, encore, que par des moyens préventifs, il sensibilise les Canadiens aux conséquences de l'alcool et de toute une gamme de stupéfiants, dont la marijuana et divers médicaments comme le Valium, le Librium et bien d'autres encore.

• (1610)

[*Français*]

Le président suppléant (M. Paproski): La période de questions et commentaires est terminée. L'honorable député de Jonquière.

M. Jean-Pierre Blackburn (Jonquière): Monsieur le Président, je me réjouis aujourd'hui de prendre part à ce débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône. Dans un premier temps, j'aimerais cependant adresser mes plus chaleureuses félicitations pour l'élection à la Présidence de la Chambre des communes de l'honorable député de Vancouver-Sud (M. Fraser). C'est une lourde responsabilité, et je lui exprime mes voeux de respect et lui témoigne toute ma confiance.

Ce préambule m'amène, monsieur le Président, à entretenir mes distingués collègues de cette Chambre et la population canadienne, et plus particulièrement les gens de ma circonscription de Jonquière, que je représente humblement, des différents points ayant retenu mon attention dans le discours du Trône prononcé par Son Excellence le gouverneur général, l'honorable Jeanne Sauvé. Incidemment, monsieur le Président, la population du Saguenay—Lac-Saint-Jean avait l'honneur de recevoir Son Excellence le gouverneur général lors d'une courte visite dans notre région la semaine dernière. Elle est une dame extraordinaire à qui je veux rendre hommage. Elle a souligné particulièrement lors de son passage dans notre région son inquiétude face à la perception qu'ont les gens de l'homme politique. Souvent, disait-elle, cette opinion est défavorable envers ces hommes et ces femmes qui occupent ou qui oeuvrent en politique, et pourtant ces derniers n'ont pour seule aspiration que cette volonté et ce désir de servir.

C'est une remarque très juste et le Gouverneur général est certes un porte-parole éloquent pour transmettre un tel message aux Canadiens et aux Canadiennes sur le monde politique.

En réponse aux différents aspects qui ont été soulevés dans le discours du Trône, permettez-moi, monsieur le Président, de citer un article paru dans *La Presse* de jeudi dernier sous la plume de l'éditorialiste Michel Roy:

Un nouveau départ

disait-il

Le Discours du trône ouvrant la deuxième session du régime Mulroney marque à la fois la continuité et le changement:

Continuité parce qu'on y retrouve les grands thèmes lancés par ce même gouvernement dans le programme législatif de 1984, c'est-à-dire la réconciliation nationale et le renouveau économique;

Changement parce que M. Mulroney et ses collaborateurs ouvrent une perspective qu'ils avaient négligée il y a deux ans, celle des politiques sociales auxquelles les Canadiens sont très attachés.

Par l'équilibre qu'il a su donner à son discours, entre l'économique et le social, entre le national et l'international, le Premier ministre montre qu'il a mieux perçu les attentes du peuple. Le glissement vers le social et le nombre considérable de mesures concrètes annoncées dans le texte, depuis la réforme fiscale jusqu'aux garderies d'enfants, témoigne d'un nouveau réalisme.

Le programme législatif est riche de possibilités.

Quelles sont justement, monsieur le Président, ces nouvelles politiques que le gouvernement entend préconiser au cours de cette deuxième session? Une modification substantielle est certes notre intention de porter une attention particulière à de nouvelles mesures sociales.

L'exemple d'une nouvelle politique qui sera mise en place sur les garderies suite au rapport qui sera déposé par le Comité chargé d'étudier les besoins en cette matière prouve notre volonté d'aller de l'avant en termes de politique familiale.

L'amélioration des régimes de pensions, un programme d'adaptation pour les travailleurs âgés, les mesures favorisant le bénévolat, l'intention ferme du gouvernement de prendre des mesures efficaces contre l'agression sexuelle des enfants, les formes violentes de pornographie mettant en cause des femmes et des enfants, la prostitution des jeunes et la grave menace que pose le trafic croissant des drogues illicites, feront partie du menu législatif des prochains mois. Ces politiques sociales et bien d'autres comme l'affront intolérable à la dignité humaine et la triste situation des femmes battues commandent l'engagement du gouvernement à prendre avec les provinces des moyens d'action efficaces pour répondre aux préoccupations de la population canadienne.

D'autres aspects importants ont été soulevés dans ce discours du Trône et annoncent une intention arrêtée du gouvernement d'élaborer de nouvelles politiques et d'injecter des sommes d'argent additionnelles afin de promouvoir la recherche et l'établissement d'un conseil consultatif national de la technologie industrielle ainsi que l'amélioration de la qualité de l'enseignement postsecondaire, ceci dans un objectif d'excellence et d'égalité des chances. Parallèlement le rayonnement international et l'accroissement du commerce demeurent une priorité absolue.

L'Opposition a beau nous darder sur les négociations du libre-échange, mais si nous n'arrivons pas à des accords bipartites sur les différents secteurs d'activités de nos deux économies respectives, l'économie du Canada risque fort d'être paralysée en partie. Tout cela à cause de mesures protectionnistes qui sont très grandissantes devant le Congrès américain. Cette tendance prend de l'ampleur et risque de se traduire par de nombreuses pertes d'emplois. C'est clair, monsieur le Président, la solution, c'est la négociation. La justice et la bonne foi, cela a encore sa place. Ce qui m'amène à croire qu'entre pays alliés l'entente est toujours possible.

C'est plus de 94 milliards de dollars que le Canada exporte aux États-Unis tandis que les États-Unis le font dans une proportion de 75 milliards annuellement. L'enjeu est de taille alors que des millions d'emplois y sont rattachés et que chaque fois que les Américains imposent de nouvelles mesures protectionnistes, ce sont des hommes et des femmes qui y perdent leurs emplois. L'Opposition a beau prêché par la négative, mais je demeure convaincu que les discussions sont un gage plus prometteur que de ne rien faire ou encore que de laisser faire.

Par ailleurs, monsieur le Président, un accord invitant le Québec à embarquer de plein pied avec honneur et enthousiasme au sein de la Constitution canadienne demeure un objectif de tout premier plan qui, nous le souhaitons, pourra être ratifié le plus tôt possible.

Et que dire maintenant de cette tendance d'adapter nos politiques et nos orientations en fonction des particularités régionales. Cette volonté de tenir compte des différences et des particularités de chacune de nos régions doit non seulement être une orientation et une priorité des gouvernements, mais aussi celle des grandes entreprises et de nos sociétés d'État,

lesquelles doivent adapter leurs politiques d'expansion et d'investissement en fonction des particularités régionales et des disparités.

Je désire signaler d'ailleurs, monsieur le Président, un exemple qui est celui de la compagnie Bell Canada qui au cours de l'été est venue, par la voie de son directeur général, annoncer à la population de la région du Saguenay—Lac-Saint-Jean l'intention de la compagnie Bell, dans ses politiques de développement du service régional, de tenir compte maintenant de l'entité régionale, au lieu d'y aller avec différents aspects comme la communauté d'intérêt, la distance ou la contiguïté, de tenir compte de ce qui se passe sur le terrain, de tenir compte de chacune des régions. Parce qu'une région, c'est composé de municipalités, et lorsqu'on parle de développer le service régional, c'est-à-dire d'enlever le service interurbain, il faut tenir compte ou il faut tendre à unifier l'ensemble des villes à l'intérieur de cette région. Et c'est par la voie même aussi du président de Bell Canada qui reconnaissait ce principe ou l'importance de l'entité régionale et Bell s'est engagé dans la région du Saguenay à faire une étude pilote pour justement en venir à unifier l'ensemble des localités de la MRC du fjord du Saguenay. Et ce sera une première, monsieur le Président, et je suis très heureux de cette ouverture de Bell Canada présentement. Je demande aussi au CRTC, lorsque le moment sera venu, de modifier les critères pour faire en sorte que maintenant, lorsqu'on parle de développer le service régional, qu'on tienne compte de ce qui se vit sur le terrain, de tenir compte des régions.

Monsieur le Président, d'autres réformes majeures ont été annoncées dont celle traitant de la fiscalité. Un premier jalon a déjà pris force de loi, imposant un impôt minimum. C'est 79,000 Canadiens de plus qui seront assujettis, lesquels réussissaient auparavant à ne payer aucun impôt, grâce à toutes sortes de déductions fiscales. Cette lacune est maintenant corrigée. C'est notre gouvernement qui l'a fait. Et bientôt, la réforme fiscale simplifiera les déclarations d'impôt et se traduira par des baisses d'impôt pour nombre de Canadiens et de Canadiennes: Une mesure hautement souhaitée, monsieur le Président.

En somme, un discours du Trône prometteur dont les pièces maîtresses seront dévoilées au cours des prochaines semaines et des prochains mois par le dépôt de nombreux projets de loi.

Au début de mon allocution, monsieur le Président, je relevais les propos d'un éditorialiste, M. Michel Roy, qui parlait de changements, mais aussi de continuité dans ce discours du Trône de la 33e législature. La continuité fait référence de ce qui est amorcé. Et je me permets de rappeler à mes collègues les nombreuses réalisations de notre gouvernement et les progrès réalisés en termes de performance économique.

Monsieur le Président, beaucoup trop souvent, nous sommes jugés sévèrement et même un peu injustement, dirais-je. L'opération de dénigrement est tellement bien orchestrée que la population en oublie l'essentiel. Pourtant, nous avons de belles réalisations à notre actif. Pensons à la réconciliation nationale, alors que rarement les provinces n'ont eu de si bonnes relations avec le gouvernement fédéral. C'est différent de l'arrogance et du mépris qui ont prévalu pendant des années.

Notre gouvernement a aussi conclu de nombreuses ententes sectorielles avec les provinces, entre autres, des ententes sectorielles sur le transport, et ma région, celle du Saguenay—Lac-Saint-Jean est impliquée pour une somme de 25 millions de dollars entre le gouvernement du Québec et le gouvernement fédéral, pour justement réaliser quelque chose de tangible chez nous: l'autoroute Alma-La Baie. Cela sera insuffisant, 25 millions de dollars, mais déjà, nous avons franchi un pas important avec cette somme d'argent qui est signée dans une entente entre nos deux gouvernements.

Maintenant, monsieur le Président, permettez-moi de vous signaler notre stratégie de la planification de l'emploi axée sur la formation et la collaboration avec le secteur privé, des programmes axés sur la création d'emplois permanents avec un volet formation. Pour n'en citer que quelques-uns, les programmes de développement de l'emploi, Défi '86 entre autres avec les étudiants au cours de l'été qui peuvent se trouver un emploi axé sur leurs domaines respectifs ou sur leurs champs d'études respectifs, aident à l'innovation, à l'acquisition des compétences et d'autres choses. Ce sont plusieurs milliards de dollars sur deux ans qui sont investis dans ces programmes de création d'emplois.

D'ailleurs, monsieur le Président, notre stratégie porte des fruits puisqu'en deux ans le taux de chômage est passé de 11.7 à moins de 10 p. 100. Il était de 9.7 au mois d'août dernier. Nous créons presque quatre fois plus d'emplois par mois que le gouvernement précédent. C'est près de 25,000 nouveaux emplois qui sont créés chaque mois par notre gouvernement.

Si on regarde maintenant les taux d'intérêt, ils sont aussi inférieurs à 10 p. 100, de même que l'inflation qui continue à se maintenir autour de 4 p. 100. Tout cela, ce sont des performances économiques et nous continuerons à travailler en ce sens.

L'OCDE a révélé que le Canada afficherait cette année l'accroissement de l'emploi le plus élevé des grands pays industrialisés et le deuxième taux en importance des 24 pays membres de l'OCDE. Et si je transpose cette performance économique dans ma région, et dans ma circonscription de Jonquière, elle se traduit aussi positivement. Des exemples comme Abitibi Price dans le secteur des pâtes et papier, où les gens d'affaires investissent 150 millions de dollars dans la modernisation de leurs usines afin de produire un nouveau type de papier fin, ce sont des exemples encourageants et des exemples de confiance dans l'avenir économique de notre région et du pays. C'est près de 8,000 emplois qui dépendent de la vigueur des marchés de l'aluminium et des pâtes et papier dans la circonscription de Jonquière, soit 19 p. 100 de la population active qui travaillent dans trois usines, Cascades, Abitibi Price et Alcan.

On comprendra, monsieur le Président, comment la relance économique est un élément essentiel pour le bien des régions et que nos politiques doivent tenir compte des inégalités régionales et des différences. Il faut apporter une complémentarité pour diversifier l'économie de chacune des régions du pays, et celle du Saguenay—Lac-Saint-Jean ne fait pas exception.

A ce chapitre, permettez-moi de souligner la mise sur pied récente de la SOCCRENT, une société en commandite de création d'entreprises, qui a été mise sur pied grâce à la collaboration de la grande entreprise et de la petite et moyenne entreprise dans notre région, ainsi que des deux paliers de

gouvernement, qui a justement pour but de susciter la création de nouvelles entreprises dans notre région. Et la semaine dernière, c'était le lancement de la première entreprise créée avec l'aide de la SOCCRENT, l'entreprise en question porte le nom de Spectube. Cette entreprise est précisément axée sur la transformation de l'aluminium.

Or, c'est extrêmement encourageant. Le milieu des affaires se prend en mains. Il faut espérer beaucoup de l'implantation d'une telle société en commandite de création d'entreprises qui aspire aussi à la création de nombreuses entreprises et qui devrait se traduire par la création d'emplois.

Monsieur le Président, de nombreux autres dossiers sont prioritaires dans ma circonscription de Jonquière et je n'hésite pas à faire des efforts constants comme député à travailler à leur réalisation. Je vais vous donner des exemples comme celui de la relocalisation du bureau de poste à Jonquière, ou encore la relocalisation du centre d'emplois. Cela fait plusieurs mois, monsieur le Président, que je travaille sur ce dossier et je n'ai pas l'intention de le lâcher, parce que cela est hautement prioritaire dans ma circonscription et c'est une question d'améliorer les services à la population de chez nous.

Un deuxième dossier qui est important, c'est celui de la rationalisation du transport ferroviaire dans le Haut-Saguenay qui va impliquer l'enlèvement de certaines voies ferrées qui ne sont plus utilisées dans Jonquière. C'est un autre dossier qui demeure une priorité et dans lequel je consacre des efforts constants. Et actuellement, il y a des négociations entre le Canadien National, VIA Rail et Roberval-Saguenay pour arriver à des ententes et sous peu, j'aspire à des choses concrètes dans ces deux dossiers.

En tout cas, je n'hésiterai pas à mettre les énergies et les efforts en ce sens pour défendre les intérêts de la population de la circonscription de Jonquière et promouvoir son développement économique.

Monsieur le Président, je conserve toute ma confiance dans ce gouvernement qui démontre clairement son désir d'être à l'écoute des besoins des régions et de faire tout en son pouvoir pour qu'enfin la richesse économique soit répartie le plus équitablement possible dans notre pays.

Le président suppléant (M. Paproski): Questions ou commentaires. Débat. L'honorable députée de Hamilton-Est (Mme Copps).

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, d'abord et avant tout j'aimerais remercier, féliciter ceux qui ont déjà participé à ce débat, surtout les comotionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône. J'aimerais également vous féliciter, monsieur le Président, pour le bel effort que vous avez fait au sujet de l'élection qui a duré jusqu'à deux heures du matin . . .

• (1620)

[*Traduction*]

Nous avions un mois supplémentaire pour revenir à la réalité. Un grand nombre des députés, tant du côté des ministériels que de celui de l'opposition, se sont rendus compte qu'il était facile de se laisser prendre par la politique de la colline parlementaire et d'oublier les citoyens de sa circonscription. Dans ce cas particulier, nous avons pu bénéficier d'un mois supplémentaire parce que le gouvernement voulait retourner consulter la population pour faire le point. Il voulait savoir ce que les gens pensaient vraiment, au bout de deux ans, du gouvernement élu avec la majorité la plus forte de toute l'histoire du Canada. En fait, ce mois aurait été utilisé à bon escient si le discours du trône avait répondu de façon précise à certaines des inquiétudes des Canadiens. Pardonnez-moi mon cynisme, monsieur le Président, mais c'était presque du déjà vu. Lorsque j'étais à l'assemblée législative de l'Ontario, j'avais l'habitude de lire les élucubrations enregistrées de personnes comme Norm Atkins. Il écrivait de beaux discours pour le premier ministre de la province qui réussissait très bien à satisfaire tous les gens de toutes les régions de l'Ontario. Ce discours du trône porte, d'un bout à l'autre, la marque de Dalton Camp. Le premier ministre (M. Mulroney) s'intéresse à la fois aux problèmes des femmes, à la drogue, à l'alcoolisme, à l'économie et au chômage. Il veut satisfaire tout le monde en même temps. Nous devrions l'en féliciter, si ce n'est qu'il a commis une erreur fatale. Le député de Mississauga-Sud (M. Blenkarn) savait que j'allais la signaler.

M. Boudria: Vous en avez le devoir.

M. Blenkarn: Vous essayez toujours de trouver des défauts.

Mme Copps: Le talon d'Achille, c'est que le premier ministre nous a dit dans son discours du trône que les choses ne changeraient pas. Il a annoncé son intention de poursuivre sa politique de responsabilité financière.

Une voix: Bravo!

M. Boudria: Cela comprend-il les valets de chambre?

Mme Copps: Pouvez-vous croire, monsieur le Président, que le premier ministre qui promet de poursuivre sa politique de responsabilité financière fait déménager une prison au gré de sa fantaisie, dans le seul espoir que cela lui vaudra des voix supplémentaires dans sa circonscription? Le premier ministre est intervenu dans ce dossier de façon tout à fait injuste sans même consulter le gouvernement. J'ai été à Pembina et j'ai entendu des gens du secteur pétrolier qui avaient de grandes difficultés et se demandaient où était le premier ministre. Quand allait-il supprimer la TRPG? Il a fallu une élection partielle pour qu'il se décide. Pourtant, lorsqu'il s'agit de déménager une prison dans sa circonscription, sans l'avis de qui que ce soit dans le secteur pénitentiaire, contre l'avis de ses propres conseillers financiers, parce que c'est sa circonscription et sa propre assiette au beurre, hop, il le fait, tout comme il le disait dans le magazine Fortune.

M. Blenkarn: Quel est le rapport avec l'assiette au beurre?

Mme Copps: Quelqu'un demande quel est le rapport avec l'assiette au beurre. Il me semble que lorsque quelqu'un fait déménager une prison simplement pour des raisons de chômage à un endroit, c'est attaquer le problème de la mauvaise façon. Il s'agit d'une mauvaise décision. C'est une décision politique, une décision partisane prise par le premier ministre simplement parce qu'il veut graisser sa circonscription. C'est le même premier ministre qui nous parlait de responsabilité financière. Je me rappelle que, dans la grande ville de Hamilton, lors d'une entrevue à la station de télévision CHCH, il avait violemment critiqué l'ancien premier ministre, Pierre

Trudeau, parce qu'il avait une bonne d'enfants payée par l'État. Il avait dit: «Moi, Martin Brian Mulroney, ne ferai jamais payer ma bonne d'enfants par l'État».

Le président suppléant (M. Paproski): A l'ordre, s'il vous plaît. La députée est ici depuis plus de deux ans et elle sait qu'elle ne doit pas utiliser de nom propre, elle doit désigner la personne par le nom de sa circonscription ou son titre. Je serais heureux que la députée de Hamilton-Est (Mme Copps) respecte les usages. Nous le souhaitons tous.

Mme Copps: Que voilà un bel exemple de pluriel de majesté. J'accepte toutefois votre remontrance et j'essayerai de ne pas recommencer. L'honorable premier ministre a dit qu'il n'aurait jamais une bonne d'enfants au frais de l'État. Quelques semaines après, il était élu et la première chose qu'il a faite a été d'aller engager une bonne d'enfants aux frais du contribuable. Enfin, ce n'est pas vraiment une bonne d'enfants. C'est un membre du personnel chargé de l'interface de routine avec les enfants. J'aurai bientôt l'occasion d'en parler d'expérience et je serais vraiment enchantée d'avoir dans mon personnel quelqu'un qui soit chargé de l'interface de routine avec les enfants. Appelons une «bonne d'enfants» une bonne d'enfants. Appelons un «valet» un valet. Appelons une «femme de chambre» une femme de chambre. Je pense que mon collègue le député de Glengarry—Prescott—Russell (M. Boudria) a soulevé un point de droit en disant qu'il ne savait pas que les sous-vêtements du premier ministre étaient devenus une question de sécurité nationale. Le premier ministre a dit qu'il avait absolument besoin d'être accompagné d'un valet et d'une femme de chambre à l'occasion de son voyage en Extrême Orient pour des raisons de sécurité, en dépit du fait qu'il avait avec lui un agent de la GRC, entre autres, exclusivement chargé de surveiller les bagages et de veiller à ce qu'il n'y ait pas d'infractions à la sécurité. La femme de chambre et le valet sont en train de devenir des membres officiels de l'escorte du premier ministre dans ces déplacements.

Au cours de la dernière session, on a révélé qu'on avait affrété un avion Hercules aux frais du contribuable canadien pour transporter une équipe de cinéastes chargée d'enregistrer chaque précieux instant de l'éphémère mandat de l'actuel premier ministre, que cela s'était fait sur le dos des contribuables, et là encore le premier ministre a avancé le prétexte de la sécurité. J'ai l'impression encore une fois qu'alors même qu'il parle de budget et de restrictions, le premier ministre a l'intention de poursuivre sur l'élan qu'il avait pris lorsqu'il a été élu en augmentant le personnel de son Cabinet de quelque 54 p. 100. D'après les rumeurs et les informations qui courent, il ne suffit plus que chaque ministre ait un chauffeur. Certains ministres du gouvernement—écoutez-bien les députés de l'arrière-ban—veulent que leurs adjoints aient aussi un chauffeur. Il ne suffit pas que leurs dignitaires politiques bénéficient d'augmentations de traitement bien supérieures à ce que peut percevoir le Canadien moyen, il faut encore que certains de leurs adjoints s'imaginent qu'ils leur faut une limousine avec chauffeur pour leurs déplacements.

M. Blenkarn: Quel beau conte.

Mme Copps: Un beau conte dont vous allez sans doute entendre parler dans un avenir très proche.

M. Blenkarn: C'est facile à dire à la Chambre. On ne peut pas être poursuivi à la Chambre.

Mme Copps: Je veux bien le répéter en dehors de la Chambre. Je ne crois pas que je serai poursuivie si je le répète à l'extérieur de la Chambre. Je dis la vérité. Si le député de Mississauga-Sud veut plus de détails hors de la Chambre, je les lui donnerai volontiers.

Il importe, je crois, que les ministériels de l'arrière-ban sachent que c'est ce même gouvernement qui préconise la modération fiscale. C'est ce même gouvernement qui a déclaré dans le discours du trône qu'il voulait présenter de nouvelles mesures fiscales. Une campagne électorale bat son plein en Saskatchewan. Qu'a fait le gouvernement au sujet des subventions pour le blé? Nous n'avons relevé aucune proposition précise dans le discours du trône. Il a fallu qu'à 5 h 30 le premier ministre de la Saskatchewan téléphone pour dire d'un ton suppliant: «Je vous en prie, venez à mon secours, sinon vous ne pourrez pas compter sur nous aux prochaines élections». Le premier ministre fait preuve du plus grand cynisme quand il annonce le retrait de la taxe sur les recettes pétrolières et gazières uniquement à cause d'une élection partielle. Le premier ministre fait preuve du plus grand cynisme quand il annonce des paiements pour le blé provenant de fonds déjà existants. Il se livre tout simplement à des manipulations. C'est le comble du cynisme.

[*Français*]

Monsieur le Président, si on regardait les dossiers que moi, en tant que critique, j'ai la responsabilité d'étudier, où on a su, par exemple, que ceux qui sont les plus touchés par notre climat de chômage au Canada, ce sont les travailleurs âgés. Nous savons que, même depuis la fin de la récession, le nombre de chômeurs a quand même doublé parmi ceux qui ont plus de 50 ans, c'est-à-dire que ces gens-là ne trouvent pas d'emploi, ils ne trouvent que le désespoir.

On se souvient très bien qu'il y a environ un an, soit au mois de février, lorsque le ministre des Finances (M. Wilson) a sorti son fameux Budget, il a promis, lorsqu'il a remplacé le programme ayant trait au travail qui s'appelle en anglais: «LAB» Labour Ajustment Benefits, soit les bénéfices d'ajustement pour le travail.

Ils ont annulé ce programme en promettant qu'à partir du mois d'août 1986 nous aurions un nouveau programme qui touchera directement les chômeurs plus âgés.

• (1630)

[*Traduction*]

Il avait proposé d'établir un nouveau programme à l'intention des travailleurs plus âgés avant le mois d'août 1986. Nous constatons maintenant qu'il annonce à nouveau ce même programme.

[*Français*]

C'est exactement le même programme qui a été promis au mois de février lorsqu'ils ont annulé le programme libéral destiné aux ouvriers âgés, et qui existait avant.

Comment la population peut-elle croire le premier ministre (M. Mulroney) qui nous dit dans son discours du Trône qu'il va nous donner exactement les mêmes politiques que nous connaissons depuis deux ans? Monsieur le Président, nous savons déjà que, selon les sondages, les Canadiens craignent la

parole du premier ministre, car ils n'ont pas confiance en sa parole parce qu'il a triché trop souvent, alors qu'il disait une chose à une partie de la population et une autre chose à l'autre.

[*Traduction*]

Le grand public est sceptique et avec raison. Si nous passons maintenant au domaine de l'habitation pour lequel je suis le porte-parole de mon parti, nous voyons qu'on ne souffle mot dans le discours du trône de la détresse des milliers de sans-logis au Canada qui devront affronter un hiver très froid. Nous avons été témoins une fois encore du renoncement . . .

[*Français*]

Le renoncement du gouvernement à ses responsabilités envers les provinces parce que le gouvernement fédéral ne veut pas donner les services dans le domaine du logement, tel qu'il avait été prévu par l'ancien gouvernement libéral.

Par exemple, si nous voyons en Colombie-Britannique . . .

[*Traduction*]

Nous savons que le gouvernement de la Colombie-Britannique ne s'intéresse guère aux logements sociaux. De fait, j'ai été consterné d'entendre le ministre de l'Éducation de la Colombie-Britannique déclarer que les pauvres devraient peut-être songer à priver leurs enfants d'études universitaires ou collégiales.

Je voudrais raconter brièvement aux députés pourquoi les membres de ma famille et moi-même sommes devenus libéraux. Mon père était un de six fils élevés par une veuve dans le nord de l'Ontario au milieu des années 20. A cette époque, ma grand-mère trimait afin de répondre aux besoins de ses enfants en travaillant comme sténographe à la cour. Elle aurait voulu voir l'un d'entre eux poursuivre ses études, mais elle n'avait pas l'argent nécessaire pour acquitter les frais de l'examen qu'il fallait subir pour être admis aux études postsecondaires. Elle a écrit au ministre chargé à l'époque de l'Éducation en Ontario, lui disant: «Je suis veuve et j'ai six fils. J'aimerais en envoyer au moins un à l'école, celui qui veut devenir vétérinaire, pour qu'il réalise son objectif». Le ministre conservateur d'alors a répondu à ma grand-mère: «Madame, il est tout à fait révoltant que vous songiez, dans votre situation à envoyer ne serait-ce qu'un de vos fils dans un établissement postsecondaire». Ce jour-là, ma grand-mère est devenue fervente libérale. Cela l'a convaincue que tout gouvernement, que ce soit le gouvernement créditiste de la Colombie-Britannique ou le gouvernement conservateur qui était alors au pouvoir en Ontario, n'a pas le droit de dire aux gens pauvres qu'ils n'ont pas les moyens de se faire instruire et qu'il ne doit pas y avoir l'accès universel. Je pense que c'est ce genre de conception politique que nous voyons ici à Ottawa.

En matière de logement, j'ai reçu une lettre aujourd'hui, et je pense que d'autres députés vont en recevoir de la même veine. Ils devraient se mettre au courant des nouvelles politiques de logement du gouvernement, qui s'occupe de ce qu'il appelle les nécessiteux essentiels. La lettre que j'ai reçue m'a été envoyée par Dora Hilton qui habite à Whitby, en Ontario. Cette dame a subi une augmentation de loyer de 50 p. 100 en 1985 et une autre de 50 p. 100 en 1986. Il s'agit d'une personne âgée, qui a donc vu son loyer augmenter de 100 p. 100 en l'espace de deux ans . Il est maintenant proche de 500$ par mois. Les habitants de son immeuble sont révoltés, mais la difficulté est qu'ils n'ont pas d'autre endroit où aller. En ne disant pas un mot du logement dans le discours du trône, le gouvernement fait voir qu'il renonce à une stratégie nationale du logement. Il s'en remet aux gouvernements des provinces pour la question du logement. Je suis persuadée que nous aurons l'occasion d'en dire plus à ce sujet. Si j'en parle ici aux députés c'est qu'à mon avis il y a une crise nationale du logement. Tous les habitants des agglomérations importantes sont au courant de la crise. Ils seront outrés comme moi de constater que le gouvernement n'en fait pas mention dans le discours du trône.

Moi qui suis la seule députée de l'opposition dans la région de Hamilton, l'unique voix oppositionnelle maintenant que l'ex-député de Hamilton Mountain est parti . . .

M. Derek Blackburn (Brant): Je ne suis qu'à dix milles de là.

Mme Copps: Il n'est pas de Hamilton, monsieur le Président. Il n'est pas loin, mais il n'est pas du cru. Il est de Brantford, la ville de Wayne Gretzky. Wayne Gretzky n'est pas de chez nous. Alors le député ne peut pas se prétendre de Hamilton.

Certaines questions qui se posent à l'heure actuelle dans la région d'Hamilton méritent notre attention au niveau national. Il y a notamment le cas de l'aéroport d'Hamilton.

L'aérogare n° 1 à l'aéroport de Toronto est en état de crise. La plupart des députés sont probablement passés par là, et je leur demande s'ils sont d'accord avec moi pour dire qu'il s'agit d'une zone sinistrée. Cette aérogare est un objet de risée. C'est une insulte à toute personne arrivant de l'étranger et à destination sud-ouest de l'Ontario. Il faut, je le reconnais, prendre des mesures permettant de faire face au problème d'encombrement. Pendant ce temps, à quelques kilomètres de là seulement, à Hamilton, un très bel aéroport de 50 millions de dollars ne sert à rien. Selon le vérificateur général, c'est là un exemple de gaspillage des deniers publics. Le nombre de passagers n'est pas suffisant.

Avant qu'on n'organise des vols quotidiens vers Vancouver l'été dernier, le nombre total de passagers passant par l'aéroport d'Hamilton chaque jour était de 40. Pendant ce temps, à quelques kilomètres de là, à Toronto, l'aéroport de l'endroit recevait 4 millions de passagers de trop. Le ministre des Transports d'alors a assisté à une réunion d'urgence. Il a bien voulu accepter de recevoir notre maire et le président de la communauté régionale, qui lui ont exposé le problème. Il a été compréhensif, comme seul il sait l'être. Dieu sait que parfois il peut être compréhensif et que d'autres fois, il a besoin de notre compréhension; nous ne savons jamais au juste quand c'est le cas. Quoi qu'il en soit, il a été compréhensif. Il a déclaré qu'il prendrait des mesures pour résoudre ce problème. Quelques jours plus tard, il a émis un communiqué de presse dans lequel il était fier d'annoncer qu'il avait permis à une autre compagnie aérienne d'atterrir à l'aérogare n° 1 de Toronto. Il s'agissait de la compagnie TAP, du Portugal.

Selon moi, si une aérogare ne sert absolument à rien et si une autre est utilisée à pleine capacité, il se produit alors une situation inimaginable pour toute personne qui en fait l'expérience les dimanches, lundis ou mardis soir. Pourquoi le ministre des Transports n'a-t-il pas dit à TAP qu'il serait très heureux de lui accorder le droit d'atterrir dans le sud-ouest de l'Ontario, pourvu qu'elle utilise l'aéroport d'Hamilton et non celui de Toronto? Bien des gens vivent dans les alentours d'Hamilton. Nous sommes le pivot du Golden Horseshoe et pas tellement éloignés de Toronto. Il serait certainement facile d'organiser un service de navettes entre les deux aéroports, afin de permettre aux gens qui désirent poursuivre leur voyage d'attraper leur correspondance. Toutefois, ce ministre s'est révélé sous son vrai jour quand il s'est rendu dans la région de l'Atlantique pour dire à ses habitants qu'ils auraient intérêt à cesser de se plaindre car leur situation est meilleure que celle des gens du Bangladesh ou du Sri Lanka. Il a répété la même chose quand il est allé à Hamilton. Il a promis de se pencher sur nos problèmes et de tâcher de donner un coup de pouce à notre aéroport, mais à peine quelques jours plus tard, il consentait à ce qu'une autre compagnie aérienne atterrisse à Toronto alors que notre aéroport est négligé.

• (1640)

Je vois une raison à cela, monsieur le Président. S'il me le permet, je voudrais donner au premier ministre quelques bons conseils. Les gens de Hamilton ont besoin d'être représentés au Cabinet. Le ministre qui pour l'instant est chargé de Hamilton est le député d'Oakville. Je ne comprends pas qu'on lui ait confié cette charge car il vient si peu souvent à Hamilton que personne ne le reconnaît. Je suis persuadée que si je demandais à une dizaine de personnes à Jackson Square de me dire qui est le ministre chargé de Hamilton, elles ne sauraient pas qu'il s'agit du ministre d'État chargé de la Condition physique et du Sport amateur (M. Jelinek). Je suppose que c'est là le seul lien qu'il ait avec Hamilton. Nous avons effectivement une excellente équipe de football et sous peu nous aurons un club de la LNH.

Quoi qu'il en soit, monsieur le Président, les gens de Hamilton ont besoin d'être représentés par un ministre.

Une voix: Pourquoi pas vous?

Mme Copps: Je me porterais bien volontaire, mais je ne siège pas du bon côté. Je veux bien offrir mes services à titre d'expert-conseil, mais malheureusement je ne siège pas du bon côté.

M. Blackburn (Brant): Vous voulez dire de l'autre côté.

Mme Copps: De l'autre côté, c'est exact.

Pour les décisions concernant le transport et les aéroports, si nous avions un représentant de Hamilton au Cabinet, une voix défendrait notre ville. Pour le moment, celle-ci ne peut pas se faire entendre. Elle n'est pas représentée au Cabinet et nous en sommes désavantagés. À vrai dire, nous nous faisons royalement avoir. Le seul moyen de remédier à la situation est de nommer au Cabinet un ministre qui vienne de Hamilton, lequel prendra notre défense. Je m'étendrai davantage sur le sujet dans les semaines à venir.

M. Redway: Monsieur le Président, hier à Montréal, le chef du parti de la députée, le très honorable député de Vancouver Quadra (M. Turner) aurait déclaré que seuls les libéraux ont le courage de s'attaquer de front à des questions comme la constitution, le libre-échange, l'environnement et l'énergie. Je sais que la députée est une éminente porte-parole de son parti et une partisane enthousiaste de son chef. Je me demande si elle aurait la bonté de nous dire une fois pour toutes quelles sont les politiques de son parti au sujet de la Constitution, des négociations commerciales avec les États-Unis, de l'environnement et de l'énergie; tant qu'elle y est, peut-être pourrait-elle nous dire la position de son parti au sujet du déficit.

Le président suppléant (M. Paproski): À l'ordre, je vous prie. J'ignore ce que la première partie de la question que le député de York-Est (M. Redway) a posée a à voir avec l'exposé de la députée de Hamilton-Est (Mme Copps). Je ne lui en tiendrai pas rigueur pour cette fois. J'espère que dorénavant il posera des questions qui ont trait à ce que la députée vient de dire.

Mme Copps: Évidemment, monsieur le Président, si la Chambre consentait à l'unanimité à prolonger mon temps de parole, je répondrais volontiers à toutes ces questions. Cependant, le point que le chef de l'opposition (M. Turner) a soulevé est tout à fait pertinent. Au niveau des discussions multilatérales, le parti libéral est le seul parti qui, depuis le début, a toujours dit que nous ne devrions pas mettre tous nos oeufs dans le même panier bilatéral. Si nous utilisions autrement tout l'argent que nous dépensons pour envoyer Simon Reisman et son équipe à Washington et si nous faisions en sorte que M. Reisman et la ministre du Commerce extérieur (Mme Carney) ne se contredisent pas, notre commerce extérieur ne s'en porterait que mieux.

Au sujet de la constitution, le caucus québécois et l'aile québécoise du parti fédéral ont préparé une résolution très utile que le congrès de novembre prochain devrait étudier longuement. Notre chef a exposé cette position avec quelques nuances dans un article fort révélateur . . .

[*Français*]

. . . dans le journal *Le Devoir* que je serais très contente de vous envoyer. Et je pense que la politique libérale sur la Constitution est la seule politique qui soit claire, c'est la seule politique qui appuie la notion que le Québec a quand même un certain caractère distinct. Ayant travaillé au Québec, je peux dire que j'appuie absolument les énoncés de M. Turner (Vancouver Quadra) dans le journal *Le Devoir* et j'attends d'avoir un débat très intéressant quand nous aurons notre congrès au mois de novembre.

[*Traduction*]

M. Blenkarn: Monsieur le Président, je me demandais si la députée de Hamilton-Est (Mme Copps), qui entretient d'excellentes relations avec le gouvernement libéral Peterson en Ontario, ne reconnaîtrait pas que si l'aéroport de Hamilton éprouve des difficultés, c'est qu'il est à peu près aussi difficile à trouver et à atteindre que celui de Mirabel et qu'il n'existe pas d'autoroute digne de ce nom pour s'y rendre. Si l'on construisait un embranchement d'une longueur de deux ou trois miles à partir de la route 403, la route d'accès à l'aéroport serait excellente. Mais comme cet embranchement n'existe pas, il est à peu près impossible de trouver l'aéroport et s'y rendre prend beaucoup de temps.

La députée pourrait-elle exercer son excellente influence sur le gouvernement Peterson pour le convaincre de faciliter l'accès à cet aéroport? Après tout, le transport routier est de compétence provinciale. Le gouvernement fédéral, lui, a déboursé les crédits pour la construction de l'aérogare. Bonté divine, il est à peu près temps que la province s'occupe de la voie d'accès.

Mme Copps: Je serai brève, monsieur le Président. Comme j'habite à l'extrémité est de Hamilton, je dirai au député que je connais vraisemblablement le réseau routier un peu mieux que lui. Au risque d'attraper quelques contraventions pour excès de vitesse, je mets environ 15 minutes à me rendre de chez moi, tout à fait à l'est de la ville, jusqu'à l'aéroport d'Hamilton. Les députés qui connaissent cet aéroport savent qu'il est situé tout à fait à l'extrémité sud-ouest. Ce n'est pas le transport qui est le problème, mais la désignation.

Pour ce qui est du transport, le député comprendra que le nouveau gouvernement libéral de l'Ontario—qui devrait vraisemblablement compter très prochainement sur une majorité de députés—exerce le pouvoir depuis à peine un peu plus d'un an. En juin, il aura été au pouvoir depuis deux ans. Croyez-moi, monsieur le Président, ce gouvernement a trouvé la situation des transports en Ontario dans un tel état que même en s'appliquant du mieux qu'il peux, la tâche reste ardue. Il continuera de travailler d'arrache-pied mais le gâchis dont il a hérité est tel qu'il lui faudra un peu plus d'un an et demi pour rétablir la situation.

M. Boudria: Monsieur le Président, je sais que vous ne voudriez pas que je laisse passer une telle occasion de féliciter la députée de Hamilton-Est (Mme Copps) pour le meilleur discours que nous ayons entendu à la Chambre aujourd'hui, sinon depuis longtemps. Je constate que le député de Westmorland—Kent (M. Robichaud) est d'accord et dans sa grande sagesse me dit que j'ai raison.

J'aimerais demander à ma collègue, la députée de Hamilton-Est ce qu'il en est des industries de la chaussure et des textiles. J'ai bien sûr constaté que dans le discours du trône, le gouvernement n'a mentionné ni l'une ni l'autre. Les questions qui touchent ces secteurs prennent une grande importance dans la circonscription de la députée de Hamilton-Est et aussi dans la mienne, surtout lorsque l'on sait les mesures désastreuses des Conservateurs qui ont conduit à la perte d'un si grand nombre d'emplois dans l'industrie de la chaussure à Alexandria, dans ma circonscription, de même que dans la circonscription de la députée de Hamilton-Est et dans d'autres régions de la péninsule du Niagara qui n'ont pas le bonheur d'être représentées par des députés aussi compétents que la députée de Hamilton-Est.

La députée pourrait-elle nous dire, dans l'intérêt des autres circonscriptions qui ne bénéficient pas actuellement d'une représentation vigoureuse à la Chambre des communes, combien d'emplois ont été perdus dans l'industrie de la chaussure dans le sillage de la politique dévastatrice des conservateurs adoptée à la Chambre des communes il y a un an. Elle pourrait peut-être également nous dire combien d'emplois il reste dans l'industrie de la chaussure par suite de l'application de ces malheureuses mesures de politique conservatrice.

Mme Copps: Monsieur le Président, J'ai eu le plaisir de participer à un groupe de travail sur la chaussure qui a parcouru tout le sud-ouest de l'Ontario. Comme vous le savez peut-être, monsieur le Président, je suis la seule députée libérale dont la circonscription est située entre Toronto et Windsor, de sorte que l'intérêt que je porte à ces questions dépasse les limites de la ville de Hamilton. Je dois évidemment me tenir au fait de ce qui se passe à Cambridge, à Kitchener, à Mississauga et dans d'autres régions qui sont plus directement touchées par les compressions dans le secteur de la chaussure. A mon avis, la situation la plus pénible est celle à laquelle font face un certain nombre de travailleurs qui ont été mis à pied. Des fermetures d'usines ont eu lieu à Oakville, dans la région de Halton, à Cambridge, dans la ville de London, de même que dans la ville de Hamilton. Le gouvernement a fait de nombreuses promesses au sujet de nouveaux programmes d'adaptation destinés à réintégrer les travailleurs, notamment les plus âgés, dans la population active. Malheureusement, non seulement des centaines d'emplois ont disparu, mais en outre, aucun programme n'a été établi à l'intention des personnes déplacées. Voilà pourquoi j'ai évoqué dans mon discours l'attitude absolument irresponsable du gouvernement qui a mis fin à un programme qui visait les travailleurs et employés âgés de l'industrie de la chaussure, à savoir le Programme d'aide à l'adaptation pour les travailleurs. Ces travailleurs auraient pu être protégés en vertu du programme libéral antérieur en cas de fermeture ou de mises à pied importantes. Ce programme a été supprimé à la suite d'une promesse du ministre des Finances (M. Wilson) selon laquelle un autre programme destiné aux travailleurs âgés serait en place pour août 1986. Le programme en est encore au stade de projet et nous voyons maintenant le ministre des Finances reprocher aux provinces de ne pas y participer. Il est évident que cela doit constituer une priorité absolue. Je tiendrai le gouvernement responsable de ne pas avoir rempli sa promesse au sujet des travailleurs âgés.

• (1650)

Le président suppléant (M. Paproski): Les questions et commentaires sont maintenant terminés. Passons au débat. Je donne la parole au député de Parkdale—High Park (M. Witer).

M. Andrew Witer (Parkdale—High Park): Monsieur le Président, tout d'abord, permettez-moi de vous présenter mes sincères félicitations pour le renouvellement de votre nomination à la vice-présidence des comités pléniers. Je suis sûr que je parle au nom de tous les députés lorsque je déclare que le Parlement sera bien servi par votre expérience et votre compétence reconnues.

Des voix: Bravo!

M. Witer: J'aimerais également présenter mes félicitations au député de Vancouver-Sud (M. Fraser) pour son élection historique à la présidence de la Chambre.

Des voix: Bravo!

M. Witer: Aujourd'hui, on m'a donné l'occasion de parler du discours du trône, tâche que j'entreprends avec conviction et confiance. Le discours du trône n'est pas un plan d'action détaillé, mais une déclaration d'intention. Par conséquent, on ne peut en évaluer les répercussions qu'en examinant les mesures prises par le gouvernement à la suite de ce discours.

Le 4 novembre 1984, le Gouverneur général a présenté le premier discours du trône du gouvernement actuel, en proposant un objectif de réconciliation nationale, de renouveau économique et de justice sociale. Dans les 23 mois qui ont suivi ce discours, on a déjà beaucoup progressé vers la réalisation de ces objectifs, même si nous reconnaissons qu'il reste beaucoup de chemin à parcourir pour atteindre les objectifs élevés que nous nous sommes fixés. C'est pourquoi je suis particulièrement heureux de voir que le discours du trône de la semaine dernière n'a pas oublié les promesses que nous avons faites, mais a renouvelé notre engagement à les respecter.

Un des grands engagements pris dans les deux discours est l'objectif de l'égalité économique pour les femmes. Afin de permettre à celles-ci d'atteindre leur plein potentiel économique, nous devons veiller à ce qu'elles aient un accès égal à l'emploi et des chances égales d'avancement aux postes de direction les plus élevés. L'adoption du principe d'égalité de l'emploi, exposé dans le rapport Abella, est un excellent exemple de l'engagement du gouvernement à réaliser l'égalité totale pour les femmes. Nous avons fait en sorte que les sociétés d'État, les entreprises régies par les lois fédérales et les sociétés privées qui sont liées par contrat avec le gouvernement offrent de meilleures places aux femmes. En seulement deux ans, le gouvernement a porté la proportion de femmes nommées aux commissions et offices fédéraux, du niveau record de 15 p. 100 qu'avait atteint le gouvernement précédent à plus de 25 p. 100. Notre gouvernement a tenu l'engagement qu'il avait pris d'améliorer la situation économique des femmes au Canada. Les faits parlent d'eux-mêmes. Depuis septembre 1984, le nombre de chômeuses a diminué de 90 000, record que le gouvernement actuel vise à dépasser.

Nous nous occupons aussi de l'avenir des jeunes Canadiens. Nous cherchons avec les provinces et avec le secteur privé à améliorer les chances d'emploi des jeunes. Nous veillons à encourager les initiatives et l'esprit d'entreprise chez eux. Un jeune étudiant qui rêve d'une carrière en recherche scientifique m'a écrit il y a quelques mois. Il me demandait s'il était possible de poursuivre une carrière dans le domaine de son choix. Après avoir lu le discours du trône, je réponds oui sans aucune hésitation. Ceux qui poursuivent une carrière dans le domaine scientifique ou de la technologie de pointe ont de l'avenir. Nous nous sommes engagés à créer de nouveaux débouchés. Encore une fois, les chiffres prouvent l'attention que nous portons à la jeunesse. C'est un fait que depuis septembre 1984, le nombre de jeunes chômeurs a diminué de 109 000. Nous tenons nos promesses.

Parkdale—High River est une circonscription urbaine d'environ 92 000 habitants. Bien que le taux de chômage s'établisse à environ 4,7 p. 100, nous ne croyons pas notre situation de tout repos. Nous avons peiné pour obtenir ce résultat, et les réponses au questionnaire que j'ai envoyé à tous mes électeurs prouvent que le chômage est l'une de leurs plus grandes préoccupations.

Il n'y a aucun doute que nous devons en partie notre taux de chômage relativement faible aux programmes comme la Planification de l'emploi et Défi 86. Depuis 1985, le gouvernement a consacré 900 millions de dollars, en plus des ressources déjà affectées, aux programmes de formation et d'emploi afin de mettre en oeuvre la Planification de l'emploi. Ces deux dernières années, le nombre total de chômeurs a baissé de 215 000 et le taux de chômage a fléchi de deux points de pourcentage, soit de 11,7 p. 100 en septembre 1984 à 9,7 p. 100 en août 1986. Le gouvernement reconnaît que ces points de pourcentage représentent des personnes réelles qui ont beaucoup de difficulté à faire vivre leur famille. Que le taux de chômage soit de 9,7 p. 100 ou de 4,7 p. 100, les Canadiens méritent et exigent le droit de subvenir à leurs besoins dans la dignité. Les points de pourcentage laissent celui qui n'a pas d'emploi absolument indifférent.

Au cours des 23 mois écoulés depuis notre élection, nous avons créé 563 000 emplois, dont 80 p. 100 à plein temps. L'OCDE prédit que le Canada aura, cette année, le taux de croissance de l'emploi le plus élevé de tous les grands pays industrialisés. C'est l'oeuvre de notre gouvernement que le discours du trône promet de poursuivre.

Le gouvernement a reconnu dans son discours du trône et dans le précédent, que le Canada n'est pas isolé. Nous ne pouvons espérer créer les occasions de développement que nous voulons donner au Canada sans tenir compte de nos partenaires commerciaux. Voilà pourquoi nous avons entrepris des négociations avec les États-Unis pour ouvrir de nouvelles possibilités de libéralisation des échanges entre nos deux pays. Nous sommes déterminés à trouver de nouvelles possibilités d'échange non seulement avec les États-Unis mais aussi avec le Japon et les autres pays riverains du bassin du Pacifique.

Les efforts que nous avons faits pour attirer des investissements au Canada afin de créer des emplois ont porté leurs fruits. Rien que dans le secteur de l'automobile, depuis 1985, Hyundai, Toyota, Honda et General Motors ont annoncé qu'ils avaient l'intention de construire des usines au Canada. Nous sommes déterminés à poursuivre sur cette lancée en continuant à encourager l'investissement et le développement au Canada.

• (1700)

Notre participation aux activités de la communauté internationale entraîne des responsabilités et fait naître des occasions d'agir. Le discours du trône souligne les efforts que nous faisons pour jouer un rôle actif dans les affaires du monde. En 1988, les chefs des sept grands pays industrialisés se réuniront au Canada pour le sommet économique annuel. Son admission dans le Groupe des Sept a donné au Canada une occasion unique de jouer un rôle important dans les affaires économiques mondiales.

[*Français*]

Avec le Québec et le Nouveau-Brunswick, nous avons posé les jalons du tout premier sommet francophone, et le Canada sera l'hôte du deuxième sommet en 1987.

[*Traduction*]

Aussi en 1987, nous accueillerons la Conférence du Commonwealth à Vancouver. Le Canada joue un rôle important dans cette organisation depuis des années. Notre appartenance au Commonwealth nous a fourni un important outil pour exercer notre influence sur les affaires du monde. Les efforts que nous avons accomplis pour abolir l'apartheid en Afrique du Sud sont un exemple du rôle important que le Canada a joué au sein du Commonwealth.

Le Canada a le devoir de faire connaître à la communauté internationale les violations flagrantes des droits humains fondamentaux commises dans tous les pays du monde, y compris l'Union soviétique, où la liberté de mouvement, de parole et de religion est limitée et niée, et où des familles ont été cruellement ment séparées parce qu'on a refusé d'émettre des passeports à des personnes désireuses de rejoindre leurs parents en Occident. Le Canada a été à l'avant-garde de la lutte pour la défense des droits fondamentaux de tous les hommes.

Les mesures prises par le gouvernement contre l'Afrique du Sud, les pressions qu'il a exercées sur l'Union soviétique pour qu'elle libère des dissidents comme Scharansky, Orlov, Danylo Shumuk, Oksana Meshko, Viktoras Petkus et d'autres, et les protestations faites durant la récente visite du ministre soviétique des Affaires étrangères, visaient toutes à restituer les droits humains aux personnes qui en avaient été privées. Nous avons parlé au nom de ceux qui ne peuvent pas parler.

Notre participation aux activités des Nations Unies est au centre de la politique étrangère canadienne; elle nous a permis de défendre devant une audience internationale plus étendue nos positions sur des questions comme les réductions vérifiables d'armements et la violation des droits humains. Mon voyage de l'année dernière à l'Assemblée générale des Nations Unies à New York m'a donné l'occasion d'étudier cette institution de plus près. Je suis heureux de constater que le Canada a renouvelé son engagement envers l'ONU. Le Canada a joué un rôle de premier plan aux Nations Unies en insistant pour que les ententes actuelles sur le contrôle des armements fassent l'objet d'une vérification et pour que de nouveaux accords soient négociés sur ce chapitre. La vérification n'est pas un obstacle, mais un élément essentiel à la résolution des problèmes de désarmement. En renouvelant notre engagement envers l'ONU, nous pourrons poursuivre nos efforts pour que cet organisme soit davantage en mesure d'enquêter sur les allégations de non respect des accords, et nous lui permettrons de participer davantage à l'élaboration et à l'exécution des modalités de vérification.

Ma circonscription de Parkdale—High Park compte une communauté ethnoculturelle trépidante et bruyante. Les derniers chiffres démontrent que 60 p. 100 de mes électeurs peuvent se réclamer d'une ascendance ethnoculturelle. Notre participation à la naissance d'une mosaïque culturelle a donné à notre pays un caractère d'une richesse unique et elle a constitué un apport inestimable à l'évolution de la société canadienne.

Le gouvernement actuel compte un certain nombre de réalisations essentielles à son crédit dans le domaine du multiculturalisme. L'une des plus belles de toutes a été la première conférence fédérale-provinciale-territoriale sur le multiculturalisme convoquée en 1985. Cette conférence a remporté un tel succès que le gouvernement a établi depuis un comité permanent du multiculturalisme à la Chambre des communes.

Mes électeurs m'ont dit que notre politique des réfugiés les inquiétait. Je suis donc fort heureux de voir que le discours du trône a tenu compte de leurs inquiétudes. Les réformes dont il a fait état nous assureront un régime à la fois juste et efficace. Il aidera les réfugiés qui ont vraiment besoin de protection, mais évitera qu'on abuse de notre tradition humanitaire. C'était la promesse de la liberté et de la justice qui nous a tous incités à nous établir au Canada. Et c'est le respect de cette promesse qui nous rend fier d'être Canadiens.

Toujours dans le cadre de cette promesse de liberté et de justice, le discours du trône traitait de nombreuses questions sociales importantes. Nous avons effectivement entrepris de lever les obstacles qui empêchaient les femmes de participer librement et équitablement aux grands courants de la société canadienne. Nous avons résolu de prendre des mesures efficaces contre les mauvais traitements infligés aux enfants, la prostitution enfantine, et la menace de plus en plus lourde que le commerce illégal des stupéfiants fait peser sur nous. Le discours du trône a traité des grands sujets de préoccupation de mes électeurs. Il a parlé aussi des problèmes des régions et de tous les Canadiens.

Les députés ne sauraient limiter leurs préoccupations et leurs intérêts aux seules personnes vivant dans les limites arbitraires de leur circonscription électorale. Nous avons la responsabilité de représenter les habitants de notre province et de notre pays. Nous avons aussi le devoir de discuter des problèmes actuels et de prendre des décisions favorables à l'ensemble du pays. Aussi, je vais prendre quelques minutes pour parler des engagements agricoles du gouvernement.

En tant que représentant de l'Ontario, je reconnais l'importance des promesses du discours du trône. Mes collègues jugeront peut-être bizarre qu'un député représentant une circonscription urbaine commente la politique agricole, mais je peux les assurer de ma sincérité. L'Ontario est la principale province agricole, avec une production brute de 5 milliards, ce qui représente plus du quart de la production agricole canadienne. C'est également la principale province de transformation des produits alimentaires et plus de 10 p. 100 de notre population active travaillent au traitement de denrées agricoles.

Mes électeurs sont au courant des problèmes qui sont apparus dans l'agriculture canadienne au cours des années, car beaucoup travaillent dans des entreprises alimentaires de la région de Toronto. Je suis particulièrement fier des réalisations du gouvernement dans le secteur agricole. Le discours du trône contient le plus vigoureux engagement vis-à-vis de l'agriculture que l'on ait jamais pris dans un tel discours. Bien des problèmes actuels ont été créés par les subventions et les traitements préférentiels accordés à certaines denrées sur les marchés internationaux. Nous nous sommes engagés à protéger les agriculteurs canadiens face aux pratiques injustes des autres pays.

Nous avons insisté pour que l'agriculture figure à l'ordre du jour du sommet de Tokyo et nous avons pu contribuer à obtenir un accord unanime au sujet des subventions lors de la dernière ronde de négociations commerciales multilatérales.

Le programme de réorientation des agriculteurs répond aux besoins de ceux qui, en raison des circonstances ou de leur plein gré, décident de changer de métier, en leur fournissant conseils, formation et assistance financière pendant la période de transition. Nous donnons aux agriculteurs l'aide substantielle dont ils ont besoin pour survivre pendant une période difficile.

Les réalisations du gouvernement sont là, indéniables. La question qu'il faut se poser est celle-ci: «Les Canadiens sont-ils dans une meilleure situation qu'il y a deux ans?». Les faits montrent bien que la réponse est un oui sans équivoque. Il reste encore beaucoup à faire, mais je suis convaincu que les objectifs et orientations du discours du trône, associés à la volonté et au désir de les atteindre, assureront aux Canadiens un avenir meilleur.

M. Redway: Monsieur le Président, le député a mentionné, avec raison, un certain nombre de réalisations du gouvernement depuis qu'il a pris le pouvoir en septembre 1984. Il a parlé en particulier des nominations de femmes. Il a comparé les nominations faites par notre gouvernement à celles faites par le précédent. Ce dernier avait nommé environ 15 p. 100 de femmes, alors qu'en deux ans notre gouvernement en a nommé 25 p. 100.

• (1710)

Le député a aussi parlé de l'aspect multiculturel de sa circonscription. Je sais qu'il s'intéresse beaucoup aux nominations de membres des divers groupes ethniques. Il sait aussi bien que moi et les autres députés qu'environ 30 p. 100 de la population canadienne n'est pas d'origine anglo-saxonne ou française. Possède-t-il des chiffres sur le nombre de membres de communautés autres qu'anglophone ou francophone nommés par le gouvernement actuel par opposition aux nominations faites par le gouvernement antérieur?

M. Witer: Monsieur le Président, je remercie mon collègue de cette question. Les chiffres les plus récents que nous possédions sont quelque peu périmés puisqu'ils datent d'il y a trois mois, mais en juin dernier, 13,6 p. 100 des personnes nommées à divers conseils et commissions par le gouvernement actuel faisaient partie d'un autre groupe linguistique que les francophones ou anglophones. Cela représente une augmentation absolue de 50 p. 100 par rapport aux nominations faites par le gouvernement antérieur. Les choses vont bien, mais il reste beaucoup à faire pour atteindre le chiffre de 33 p. 100.

[*Français*]

M. Robichaud: Monsieur le Président, j'aimerais d'abord féliciter mon collègue de Parkdale—High Park (M. Witer) pour son discours et surtout pour la partie de son discours qui était en français. Je crois qu'il mérite des félicitations pour l'effort et je l'encourage à continuer. Il a mentionné dans son discours que dans sa circonscription, le taux de chômage était inférieur à 50 p. 100 du taux national.

Au Nouveau-Brunswick, le taux est à 15 p. 100. Est-ce que je comprends bien qu'il a dit que dans un cas comme dans l'autre, on devrait faire le même effort, qu'on ne devrait pas faire plus d'effort au Nouveau-Brunswick où le taux est de 15 p. 100 que dans sa circonscription où le taux est inférieur à 5 p. 100? Est-ce que j'ai bien compris?

[*Traduction*]

M. Witer: Monsieur le Président, c'est justement à cause des injustices qui existent au Canada que le gouvernement s'est efforcé tout particulièrement d'aider la région de l'Atlantique. Soit dit en passant, c'est depuis l'arrivée au pouvoir du gouvernement conservateur que le taux de chômage dans ma circonscription est de 4,7 p. 100. Depuis 1984, les investissements ont augmenté d'environ 11 milliards de dollars au Canada. Les demandes en vue d'obtenir des permis de construction dans le Grand Toronto ont augmenté d'environ 52 p. 100. Il n'y a tout simplement pas assez de maçons, d'électriciens et de plombiers pour satisfaire à la demande. Nous sommes heureux d'avoir un taux de chômage aussi faible, mais nous pouvons faire encore mieux. Nous sommes aussi heureux des conditions économiques produites par les lignes de conduite du gouvernement.

[*Français*]

M. Robichaud: Je désire poser une question supplémentaire, monsieur le Président.

Comment se fait-il que nous n'avons pas connu au Nouveau-Brunswick le développement et tout ce que vous venez de dire qui est arrivé dans votre circonscription? Est-ce que le gouvernement aurait oublié les régions éloignées du Canada et qu'il n'aurait aucune politique de développement régional, ce qui ferait que le taux de chômage chez nous reste toujours trop élevé, et c'est même inacceptable?

[*Traduction*]

M. Witer: Monsieur le Président, le député conviendra sans doute que l'objectif du gouvernement consiste à parvenir au plein emploi. C'est ce qui est arrivé à Toronto, non pas à cause de l'intervention gouvernementale, mais à cause des forces du marché. Nous savons très bien que les forces du marché ne créeront peut-être pas les emplois nécessaires dans toutes les régions du Canada et c'est pourquoi l'aide et les programmes du gouvernement sont orientés justement vers les régions qui en ont besoin. Je suis tout à fait d'accord pour comparer l'aide fournie à la région de l'Atlantique et celle que reçoit la région du Grand Toronto. Le député constatera qu'il n'y a pas de comparaison possible. Sa propre région reçoit considérablement plus d'aide dans le cadre des programmes gouvernementaux et plus de fonds que le Grand Toronto.

Mme Copps: Monsieur le Président, le député de Parkdale—High Park (M. Witer) vient de dire d'un côté que c'est son gouvernement, depuis qu'il a été élu, qui est l'auteur de la baisse du chômage, et d'ajouter dans la même envolée que cela n'avait rien à voir avec le gouvernement, mais que c'était simplement dû aux forces du marché. Peut-être pourrait-il nous expliquer cette contradiction?

M. Witer: Si la députée m'avait écouté, elle m'aurait entendu dire clairement que le gouvernement avait créé un cadre économique favorable à l'épanouissement de ces forces du marché libre. J'attribue cette attitude positive et la volonté d'investissement du secteur privé à la confiance qu'il accorde à notre gouvernement.

Mme Copps: Monsieur le Président, puisque le député s'est étendu sur les questions agricoles dans son intervention, j'imagine qu'il s'en préoccupe au plus haut point. Peut-être pourrait-il nous dire s'il est d'accord avec la gestion de l'offre dans l'agriculture.

M. Malone: Non, il n'est pas d'accord.

M. Witer: Non, tout simplement.

Le président suppléant (M. Paproski): Y a-t-il d'autres questions? La période des questions et commentaires est terminée.

M. Simon de Jong (Regina-Est): Monsieur le Président, c'est avec un intérêt tout particulier que je participe de nouveau à un débat sur le discours du trône. Comme vous le savez, et comme le savent tous les députés, le discours du trône fournit au gouvernement l'occasion d'annoncer à la Chambre et au peuple canadien ses intentions et ses grandes perspectives d'avenir pour notre pays, l'occasion d'expliquer à la Chambre et au peuple canadien ce qu'il a globalement l'intention de faire au cours de la session qui débute. Je pense que ce document a quelque peu déçu tous les Canadiens. Nous ne nous attendions sans doute pas à ce que le discours du trône entre dans le détail des programmes, mais je crois que nous espérions que ce document proposerait une nouvelle orientation, une nouvelle perspective.

Une chose est certaine, c'est que les initiés de la politique, les commentateurs de la presse et les spécialistes qui suivent de près la politique, s'attendaient à ce que le gouvernement se serve du discours du trône pour annoncer de nouvelles orientations. On faisait remarquer que la popularité du gouvernement dans les sondages d'opinions déclinait régulièrement et qu'il se servirait sans doute de cette occasion pour essayer de regrouper ses troupes et de proposer une nouvelle vision des choses. Mais franchement, il n'y avait pas grand-chose à voir. On aurait dit que le gouvernement inaugurait une paire de lunettes pleine de gras et de buée, au travers desquelles ont nous a présenté quelques notions on ne peut plus floues.

Commençons par la question de l'agriculture. Les commentateurs de la presse y ont consacré des dossiers exclusifs soulignant la crise profonde que traverse actuellement l'agriculture canadienne. Diverses études ont confirmé cette situation. Un comité spécial de la Chambre consacré à l'agriculture a aussi tenu de vastes audiences sur le sujet. Nous savons depuis un certain temps que le projet de loi agricole des États-Unis aura des conséquences dramatiques sur le coût mondial des céréales. Nous le savons depuis longtemps et cela n'a donc rien de nouveau. Des milliers de familles d'agriculteurs canadiennes sont au bord de la faillite. L'un des piliers de notre économie est en danger. On aurait pu s'attendre à ce que le parti qui, pendant des années, a bénéficié de l'appui des agriculteurs de l'Ouest serait venu en aide à ces derniers. On se serait attendu à ce que le discours du trône indique, sans équivoque, que le gouvernement ne laisserait pas péricliter l'agriculture de l'Ouest.

• (1720)

Le premier ministre de notre province, M. Grant Devine, un conservateur, n'a-t-il pas assuré à maintes reprises aux électeurs de la Saskatchewan qu'il avait conclu une entente avec le fédéral. Il nous avait dit d'attendre le discours du trône. En fait, M. Devine a interrompu sa campagne pendant tout un après-midi pour s'asseoir devant la télévision dans l'espoir d'entendre le gouvernement fédéral énumérer tous les avantages qu'il allait accorder aux agriculteurs de sa région. M. Devine a été très déçu ce jour-là.

Selon le *Star Phoenix*, M. Devine a téléphoné à des ministres du cabinet fédéral, à Ottawa. Un journaliste l'a entendu dire au téléphone que des têtes tomberaient si le premier ministre (M. Mulroney) ne tenait pas ses promesses. De toute évidence, M. Devine a été déçu et le discours du trône n'a pas donné suite à ces promesses.

M. Benjamin: Pensez-vous qu'il était désespéré?

M. de Jong: Oui, M. Devine était effectivement désespéré. Comme vous vous en souviendrez, au début de l'année, il a dit qu'il fallait 5 milliards pour sauver l'agriculture dans l'Ouest. Après quelques réunions il ne s'agit plus que d'un milliard, «au moins un milliard tout de suite». Le discours du trône n'était pas très clair sur ce point. Les conservateurs, qui font des sondages tous les jours, ont renvoyé, le lendemain du discours du trône, un message disant qu'ils allaient se faire balayer en Saskatchewan si le gouvernement n'annonçait rien de plus substantiel. Vendredi après-midi, le premier ministre a vaguement fait allusion à un programme d'aide d'une valeur pouvant atteindre un milliard. Il n'a pas fourni de précisions.

Si c'était là un engagement sincère, le gouvernement aurait réfléchi sérieusement à cette proposition. Au moins, il s'agit de gros sous, de plus d'un milliard. Le premier ministre aurait eu des mesures concrètes à annoncer. Il aurait fourni quelques précisions. Ne l'oublions pas, les agriculteurs de ma circonscription sont terriblement inquiets pour leur avenir. Ils n'ont pas envie de se laisser berner par les politiciens. Ils veulent des réponses précises. Leur avenir est en jeu. Ils ne veulent pas faire les frais du jeu politique que les conservateurs jouent entre Ottawa et Régina. C'est grave, monsieur le Président, il s'agit là de leur moyen de subsistance. On ne peut pas plaisanter à ce sujet ni chercher à les provoquer comme le vice-premier ministre (M. Mazankowski) l'a fait avec un large sourire quand il a déclaré: «Eh bien, on ferait n'importe quoi pour gagner des élections!» Et il a ajouté ensuite: «Oh, mais je n'étais pas sérieux. Je le regrette, nous sommes vraiment sincères». Nous n'avons pas besoin des sourires moqueurs qu'affichent aujourd'hui les ministériels. La situation est grave. De jeunes familles agricoles sont acculées à la faillite et à moins que le gouvernement ne prenne un ferme engagement, elles seront ruinées. Des milliers de familles agricoles dans les Prairies sont acculées à la famine. Ces familles ont appuyé les conservateurs durant des années. Ces gens estimaient que les gouvernements libéraux précédents les avaient trahis et délaissés, et c'était vrai. Toutefois, voilà que le présent gouvernement est exactement semblable aux gouvernements libéraux qui l'ont précédé. Les agriculteurs sont devenus des pions dans les jeux politiques auxquels se livrent les gouvernements.

Le gouvernement n'a pas fait de difficultés pour dépanner les banques. En l'espace d'une fin de semaine, un groupe de banquiers s'est réuni, il a exposé son problème et a trouvé une solution facile. En une fin de semaine on s'est vite décidé à trouver dans les caisses fédérales plus d'un milliard pour renflouer les banques. On a dépanné sans faire la moindre difficulté une poignée de personnes, une poignée d'établissements. Mais quand il s'agit de milliers de familles d'agriculteurs, le gouvernement et ses collègues de Régina les font valser.

Voilà pour la promesse de paiements d'appoint, et ce milliard de dollars que nous essayons de cerner. Est-ce de l'argent frais? D'où va-t-il venir? Va-t-il aller aux agriculteurs d'un bout à l'autre du pays ou seulement à ceux de quelques provinces de l'Ouest? Nous essayons désespérément d'obtenir quelques détails, pour que les gens de là-bas sachent à quoi s'attendre, qu'ils puissent se mettre à préparer l'avenir. Nous n'entendons que des réponses évasives. On nous dit qu'il va falloir de nouvelles études et de nouvelles rencontres. Au nom du ciel, monsieur le Président, il y a eu rencontre sur rencontre, au point que les gens en sont écoeurés!

Les agriculteurs de l'Ouest ont besoin, veulent et exigent des réponses, et non pas d'autres réunions, d'autres balivernes, d'autres comités, d'autres propositions, d'autres recommandations ou d'autres études. Ils veulent des mesures concrètes, monsieur le Président. Les trois syndicats du blé de l'Ouest ont réclamé un minimum de 2 milliards pour que le secteur agricole de l'ouest canadien redevienne viable.

Je ne crois pas que le gouvernement ait le courage de faire une telle promesse à ces familles d'agriculteurs. Il est bien prêt à en faire aux banques, et au secteur canadien des affaires à qui il consent toutes sortes de déductions fiscales et d'échappatoires faciles. Il veut bien perdre des milliards en dégrèvements fiscaux. On calcule d'ailleurs que deux mesures fiscales régressives, l'exemption de 500 000$ de la taxe sur les gains en capital et les cotisations avant impôt aux régimes enregistrés d'épargne retraite, dont on a considérablement relevé le plafond, allègeront d'environ 2 milliards de dollars le fardeau des bien nantis pour accroître d'autant le déficit fédéral. Le gouvernement était tout à fait disposé à prendre de telles mesures, monsieur le Président. Il l'a fait sans réfléchir. Par ailleurs, lorsqu'il s'agit d'aider les milliers de familles agricoles qui sont au bord du désespoir, il faut plus d'études et plus de réunions. Les familles d'agriculteurs sont devenues les pions dans les jeux politiques des députés d'en face.

Peut-on s'attendre à autre chose de la part d'un gouvernement conservateur? Je voudrais vous parler un peu des membres du gouvernement conservateur chez moi en Saskatchewan. Ils étaient de bons hommes d'affaires. Ils voulaient mettre de l'ordre dans la situation. Ils voulaient faire profiter l'économie de la Saskatchewan de leur sens des affaires. Ils disaient que, s'ils étaient élus, ils prendraient toutes sortes d'initiatives et remettraient la Saskatchewan sur les rails. Ils l'ont fait, mais sur une pente descendante, monsieur le Président.

M. Benjamin: Cela a dégringolé.

M. de Jong: Selon le *Globe and Mail* d'aujourd'hui, la Saskatchewan perd des travailleurs plus vite que toute autre province du Canada, sauf pour cet autre bastion conservateur qu'est la Colombie-Britannique. Elle perd plus de travailleurs à cause de son économie chancelante. Quand les conservateurs sont arrivés au pouvoir, la province avait un excédent de plus de 1.5 milliard de dollars que les habitants de la Saskatchewan avaient mis de côté en prévision des mauvais jours. La province avait régulièrement des budgets excédentaires grâce à une gestion prudente de ses recettes et de ses ressources. Maintenant, après environ quatre ans d'un gouvernement conservateur, elle accuse un déficit de plus de 2.5 milliards de dollars. Les conservateurs parlent toujours de déficit et de responsabilité financière. Ce qu'ils ont fait au Trésor de la Saskatchewan est honteux. Même les libéraux à l'époque du gouvernement Thatcher ne dépensaient pas de façon aussi éhontée et géraient mieux l'économie.

• (1730)

Les conservateurs ont ruiné l'économie de cette province au point que nous avons 2.5 milliards de dollars de dette. Ces députés trouvent cela drôle. Laissez-les rire, monsieur le Président. C'est peut-être un blague formidable pour eux, mais c'est une dette que plusieurs générations de jeunes de la Saskatchewan devront payer par suite de la stupidité et de la gabegie des conservateurs en Saskatchewan. C'était des conservateurs qui connaissaient tout du monde des affaires et qui prétendaient savoir comment administrer un gouvernement provincial.

Je dirai qu'on a bien du mal à diriger sérieusement un gouvernement provincial quand on ne croit pas tout d'abord au gouvernement. Sous les gouvernements Blakeney et Tommy Douglas en Saskatchewan, il y avait des gens qui estimaient que pour administrer un gouvernement, il fallait du sérieux et du professionnalisme. Nous avons embauché des personnes compétentes, de sorte que la Fonction publique de la Saskatchewan était l'une des meilleures du Canada. C'était difficile d'attirer des personnes compétentes dans un endroit comme la Saskatchewan, une petite province rurale dont la population n'était pas très considérable. Certainement, il ne s'y passait rien de bien passionnant à moins qu'on ne veuille relever un défi. C'est ce que nous avons fait et nous avons recruté les meilleurs fonctionnaires de toute l'Amérique du Nord.

Les conservateurs ne croient pas au gouvernement et pensent qu'un vendeur de voitures d'occasion peut prendre les choses en main. Ils sont venus et ont détruit cette fonction publique.

M. Blenkarn: Qui est le vendeur de voitures d'occasion?

M. de Jong: Lorsque les conservateurs se sont attaqués à la fonction publique en Saskatchewan, cela a été un des moments les plus tristes de l'histoire politique de cette province. Lorsqu'ils ont renvoyé tous ces gens, non seulement ils se sont livrés à une chasse aux sorcières dont ont pâti des sous-ministres et des chefs de départements, mais ils sont descendus jusqu'au niveau des commis.

Lorsque je rends visite à des familles en Saskatchewan, je rencontre des gens qui me disent: «Monsieur de Jong, nous soutiendrons le candidat néo-démocrate, mais malheureusement, nous ne pouvons pas mettre d'écriteau devant chez nous parce que ma fille est secrétaire de mairie». Ils ont peur. Les gens de la Saskatchewan ont peur d'exprimer leurs opinions politiques à cause de leur gouvernement vindicatif et haineux qui est d'une bassesse extrême. Il s'est écarté des normes de la dignité humaine à un point difficile à imaginer. Ces députés rient.

Laissez-moi vous donner un seul incident en exemple. L'un des députés de l'assemblée législative provinciale de mon district, autrefois procureur général et maintenant trésorier provincial, a gravé dans une de ses maisons, un an après son élection, le nom de 20 fonctionnaires que les conservateurs avaient mis à la porte et dont ils avaient pris les emplois. Pousser à ce point la chasse aux sorcières pour détruire la vie et la carrière des gens montre bien leur mesquinerie et leur fanatisme. Ces députés rient et trouvent cela bien drôle. C'est honteux à en pleurer et le 20 octobre, les habitants de la Saskatchewan se feront entendre. Ils seront entendus au Parlement fédéral parce que ce sera la fin des chasses aux sorcières, de l'esprit de vengeance et de la haine qui caractérisent les conservateurs à l'heure actuelle.

Quelle différence avec les conservateurs de l'ère de John Diefenbaker. La haine et le fiel avec lesquels s'expriment cette bande de copies conformes de l'idéologie de droite américaine n'ont rien à voir avec notre pays et lui répugnent. Voilà pourquoi ils vont aussi valser aux prochaines élections.

Pour nous en Saskatchewan, les gouvernements conservateurs, c'est un peu comme la comète de Halley, ça n'arrive qu'une fois dans la vie d'un homme, et c'est bien assez.

Le discours du trône annonçait aussi la promesse d'une réforme fiscale. Le gouvernement nous tient un discours ronflant sur l'équité du système fiscal. Voyons pourtant ce qu'il a fait jusqu'à présent en matière de budget. Le ministre des Finances (M. Wilson) a en fait aggravé la tendance à l'injustice de la fiscalité. On prévoit que les impôts directs sur les particuliers vont passer de 38 milliards de dollars à 66 milliards de dollars entre 1984 et 1990 alors qu'au cours de la même période les taxes des sociétés ne passeront que de 12 milliards à 16.6 milliards de dollars. En 1990, les particuliers paieront 80 p. 100 des impôts contre 20 p. 100 seulement dans le cas des sociétés. Cette proportion est de 75 et 25 p. 100 respectivement à l'heure actuelle.

Le gouvernement nous a promis une réforme fiscale. Nous retenons notre souffle en attendant à cause du type de réforme dont il parle. C'est une mesure qui alourdira le fardeau fiscal des travailleurs et accordera des dégrèvements fiscaux aux riches que représente le parti gouvernemental.

Notre société s'est scindée en deux paliers, un nombre sans cesse croissant de gens vivant dans la pauvreté alors que des petits groupes s'enrichissent de plus en plus.

Nous savons que 20 p. 100 des familles au sommet de l'échelle gagnent 43.3 p. 100 de tous les revenus comparativement à 3.6 p. 100 pour les 20 p. 100 à l'échelon inférieur. L'injustice au sein de notre société s'aggrave et le gouvernement, au lieu de renverser cette tendance, n'a fait que l'accentuer par ses politiques et ses programmes fiscaux. Voilà pourquoi je suis absolument convaincu que le 20 octobre les habitants de la Saskatchewan en auront eu assez de leur gouvernement conservateur et que le gouvernement actuel sera battu lui aussi lorsqu'il osera se présenter devant l'électorat.

M. Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, je soulève la question de privilège. Aujourd'hui, au cours de la période des questions, le premier ministre (M. Mulroney) a cité de longs extraits d'un télégramme que lui a fait parvenir le premier ministre Ghiz de l'Île-du-Prince-Édouard. De ce côté-ci de la Chambre, nous avons supposé que si une demande en ce sens était adressée au premier ministre le document serait fourni sans problème. Or, je viens d'apprendre que le cabinet du premier ministre a refusé de transmettre le document à un journaliste de la Presse canadienne qui en faisait la demande.

Je peux certainement citer les commentaires voulus, mais je voudrais soulever une question de privilège et dire qu'il est contraire aux précédents bien établis de la Chambre des communes et aux privilèges des députés de refuser de rendre public un document dont on a cité des extraits lors de la période des questions.

Je voudrais que vous décidiez, monsieur le Président. Je demande donc avec respect, que vous demandiez au premier ministre de déposer à la Chambre, dès que possible, le télex qu'il a cité et qui viendrait du premier ministre de l'Île du Prince-Édouard, M. Ghiz.

M. Kilgour: Monsieur le Président, je prétends que cette question devrait être soulevée sous le titre des questions de privilège à l'appel de l'ordre du jour, demain.

• (1740)

Le président suppléant (M. Paproski): Je comprends la question soulevée par les députés et l'honorable leader parlementaire. J'informerai le Président. Nous examinerons les «bleus» et une décision sera rendue demain.

M. Cassidy: Monsieur le Président, je suppose que les observations faites relativement au rappel au Règlement ne font pas partie des dix minutes imparties à mon collègue. Je souhaite que le député de Regina-Est (M. de Jong) éclaircisse peut-être une situation que je trouve très confuse. Aujourd'hui, au cours de la période des questions, nous avons entendu des versions différentes de la part du ministre responsable de la Commission canadienne du blé et du premier ministre (M. Mulroney) au sujet de la situation des agriculteurs des Prairies. Le premier ministre n'a cessé de parler des nouvelles sommes qui iront aux agriculteurs de l'Ouest qui éprouvent de graves difficultés. Cependant, malgré ses observations à la Chambre vendredi, il n'a pas voulu préciser, et il est clair que le gouvernement n'a pas de programmes établis. Mon collègue pourrait peut-être tirer au clair ces observations? Les agriculteurs des Prairies vont-ils recevoir de l'argent au titre des versements d'appoint? S'agira-t-il de nouveaux crédits? Le gouvernement fédéral agit-il simplement par opportunisme politique, afin d'aider ses collègues conservateurs de la Saskatchewan? Souhaite-t-il vraiment remédier à la situation désespérée des agriculteurs des Prairies? Ou entend-il ne rien faire pour résoudre

le problème qui les afflige, alors qu'ils sont laissés pratiquement à eux-mêmes sur le marché mondial face à la concurrence de la Communauté économique européenne et des États-Unis?

M. de Jong: Monsieur le Président, je tiens à remercier mon collègue de cette question. Si j'ai bien compris, le gouvernement n'a pas de programmes précis pour le versement des paiements d'appoint dont les céréaliculteurs de l'Ouest ont besoin.

Aucune des réponses ne mentionnait qu'il s'agirait de paiements d'appoint. Il n'était pas question d'argent frais et j'ai plutôt eu l'impression qu'il s'agissait d'argent recyclé. Rien ne nous dit que les agriculteurs de l'Ouest seront les seuls à en profiter. Je crois que les planificateurs, les bureaucrates et certains des gros agriculteurs, les groupes représentés au sein du parti conservateur, pensent que l'exploitation familiale est vouée à disparaître et que c'est là une bonne occasion de se débarrasser de 20,000 ou 30,000 d'entre elles, en Saskatchewan.

Je crois sincèrement qu'on peut notamment attribuer l'inertie des conservateurs au fait que, pour eux, les petites exploitations familiales ne sont pas viables et qu'il faut les laisser tranquillement disparaître.

M. Wilson (Swift Current—Maple Creek): Monsieur le Président, je suis ravi de pouvoir poser quelques questions à mon collègue, le député de Regina-Est (M. de Jong). Certaines parties de son beau discours me laissent assez perplexe. J'avoue ne pas avoir tout écouté, mais ce que j'ai entendu a suffi à piquer ma curiosité. Le député a beaucoup insisté, il me semble, sur ce qu'il a appelé l'incurie du gouvernement de la Saskatchewan, qui a ruiné l'économie de la province, endetté cette dernière et ainsi de suite. A Ottawa, par ailleurs, le député et ses collègues auraient parfaitement raison d'inciter à tout moment le gouvernement à emprunter de fortes sommes afin de secourir l'un ou l'autre secteur de l'économie. Bien sûr, cela aurait inévitablement pour effet d'augmenter le déficit et de nous mettre dans la situation d'irresponsabilité dont le député taxe le gouvernement de la Saskatchewan.

Je serais curieux de savoir comment le député peut espérer gagner sur les deux tableaux. Il semble oublier que l'économie de la Saskatchewan repose principalement sur l'agriculture et dans une moindre mesure sur l'énergie. Il passe sous silence le fait que les prix du pétrole et des céréales atteignent des creux rarement vus en raison des prix mondiaux et de conditions extérieures à la Saskatchewan et sur lesquelles nous n'exerçons qu'un contrôle minime. Le député sait très bien que ces bas prix ne sont en rien imputables au gouvernement de la Saskatchewan ni en fait, à qui que ce soit au pays. Par conséquent, je serais curieux de savoir comment le député peut dénaturer ainsi les choses et accuser le gouvernement de la Saskatchewan de tous les maux et d'une mauvaise gestion.

Le président suppléant (M. Paproski): À l'ordre, s'il vous plaît. J'accorde une minute au député de Regina-Est (M. de Jong) pour répondre à la question avant de déclarer qu'il est 17 h 45.

M. de Jong: Monsieur le Président, comme nous avons tenté à maintes et maintes reprises de l'expliquer, si nous avons ce déficit et si les Conservateurs ont réussi à le porter à 2.5 milliards de dollars en moins de cinq ans—une croissance record pour un déficit en Amérique du Nord qui est attribuable au Parti conservateur de la Saskatchewan—c'est parce que ce parti a accordé aux riches et aux sociétés pétrolières des concessions fiscales qui coûtent des centaines de millions de dollars au Trésor provincial.

Le président suppléant (M. Paproski): A l'ordre. Comme il est 17 h 45, conformément au paragraphe 62(3) du Règlement, je dois interrompre les délibérations et mettre aux voix sur-le-champ toutes les motions relatives au sous-amendement. Le vote porte sur le sous-amendement. M. Broadbent, appuyé par M. Riis propose:

Qu'on modifie l'amendement en y ajoutant ce qui suit:

«et notamment que cette Chambre condamne le gouvernement parce qu'il n'a pas déclaré ses intentions concernant,

1. la défense des intérêts des travailleurs canadiens dans les négociations commerciales bilatérales avec les États-Unis, notamment dans le secteur forestier;

2. la prise d'initiatives positives visant à favoriser la croissance économique, à améliorer les perspectives d'emploi et à donner des chances plus équitables aux Canadiens vivant dans les zones en marasme, et

3. l'accès plus aisé à un réseau de garderies abordables pour tous les parents canadiens travaillant en dehors du foyer.»

Plaît-il à la Chambre d'adopter le sous-amendement?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): A mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. Paproski): Convoquez les députés.

(Le sous-amendement de M. Broadbent, mis aux voix, est rejeté.)

(*Division N° 1*)

POUR

Membres

Angus	Garneau	Nicholson (Trinity)
Benjamin	Gauthier	Orlikow
Blackburn (Brant)	Gray (Windsor West)	Parry
Blaikie	Guilbault (Saint-Jacques)	Riis
Boudria	Hopkins	Robichaud
Broadbent	Jewett	Robinson
Cassidy	Keeper	Rossi
Copps	Langdon	Turner (Vancouver Quadra)
de Corneille	McDonald (Broadview—Greenwood)	Young—30
de Jong	Murphy	
Epp (Thunder Bay—Nipigon)		

L'Adresse—M. de Jong

CONTRE

Membres

Andre
Beatty
Bernier
Blackburn
(Jonquière)
Blenkarn
Bourgault
Brightwell
Brisco
Browes
Cadieux
Cardiff
Carney
Charest
Clark
(Yellowhead)
Clark
(Brandon—Souris)
Comeau
Cooper
Corbett
Côté
(Lac-Saint-Jean)
Crofton
Crombie
Crosbie
(St. John's West)
Crosby
(Halifax West)
Crouse
Dantzer
Darling
Daubney
de Cotret
Desjardins
Domm
Dorin
Duplessis
Ellis
Epp
(Provencher)
Fennell
Ferland
Forrestall
Gass
Gervais
Girard
Gray
(Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)
Grisé
Guilbault
(Drummond)
Hamelin
Hardey
Hawkes
Hees
Hnatyshyn
Hockin
Howie
James
Jardine
Jelinek
Johnson
(Bonavista—Trinity—Conception)
Jourdenais
Kelleher
Kempling
Kilgour
King
Ladouceur
Landry
Lanthier
La Salle
Lawrence
Layton
Lesick
Lewis
MacDonald
(Kingston and the Islands)
MacKay
Malone
Mantha
Marin
Masse
Mayer
Mazankowski
McCain
McCuish
McDermid
McDougall
(St. Paul's)
McInnes
McKinnon
McMillan
Minaker
Mitges
Mulroney
Nicholson
(Niagara Falls)
Nickerson
Nowlan
Oberle
O'Neil
Oostrom
Porter
Price
Ravis
Redway
Reid
Ricard
St. Germain
Schellenberg
(Nanaimo—Alberni)
Schellenberger
(Wetaskiwin)
Scott
(Victoria—Haliburton)
Scott
(Hamilton—Wentworth)
Scowen
Shields
Siddon
Stewart
Suluk
Taylor
Thacker
Towers
Tupper
Valcourt
Vankoughnet
Vézina
Vincent
Warner
Weiner
White
Wilson
(Swift Current—Maple Creek)
Winegard
Witer—121

• (1810)

M. le Président: Je déclare le sous-amendement rejeté.

Comme il est 18 heures, la Chambre s'ajourne à 11 heures demain, conformément au paragraphe 3(1) du Règlement.

(La séance est levée a 18 h 12.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 7 octobre 1986

La séance est ouverte à 11 heures.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

PÉTITIONS

LA TARIFICATION DES APPELS TÉLÉPHONIQUES LOCAUX

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition au nom d'un grand nombre de citoyens de Burnaby qui craignent que la tarification du service téléphonique local n'accroisse considérablement le coût du service téléphonique. Ils prient le Parlement de faire interdire, par le CRTC, aux compagnies de téléphone comme celle de Colombie-Britannique, de tarifer les appels locaux.

LES POMPIERS BÉNÉVOLES—L'ÉMISSION D'UN TIMBRE-POSTE COMMÉMORATIF

M. Elliott Hardey (Kent): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition qui été dûment approuvée. Elle vient d'un groupe de pompiers bénévoles dont la plupart sont de ma circonscription de Kent. Ils souhaitent humblement l'émission d'un timbre-poste commémoratif qui rende hommage aux nombreux pompiers volontaires professionnels qui ont protégé les propriétés des Canadiens au fil des années et qui ont souvent sauvé des vies.

* * *

LE CODE CRIMINEL

MESURE MODIFICATIVE

M. Svend J. Robinson (Burnaby) demande à présenter le projet de loi C-207 tendant à modifier le Code criminel (contrôle des arme à feu).

Des voix: Expliquez-vous.

M. Robinson: Monsieur le Président, le projet de loi a pour objet de régir la propriété, la possession et l'utilisation des armes à feu en les soumettant aux dispositions qui en régissent actuellement l'acquisition, et de changer le nom de l'«autorisation d'acquisition d'armes à feu» en celui d'«autorisation de possession d'armes à feu».

Une loi plus sévère et plus efficace sur le contrôle des armes à feu est essentielle pour réduire dans notre société le nombre d'actes de violence commis à l'aide d'armes à feu, spécialement les armes de poing.

M. le Président: La Chambre permet-elle au député de présenter le projet de loi?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

LE CODE CRIMINEL

MESURE MODIFICATIVE

M. Svend J. Robinson (Burnaby) demande à présenter le projet de loi C-208 tendant à modifier le Code criminel (avortement).

Des voix: Expliquez-vous.

M. Robinson: Monsieur le Président, l'objet du projet de loi est de reconnaître que, en définitive, la décision d'interrompre une grossesse appartient à la femme en cause, qui la prend en consultation avec son médecin.

Je signale que débute aujourd'hui la contestation des lois canadiennes sur l'avortement par le Dr Morgentaler devant la Cour suprême. Espérons . . .

M. le Président: A l'ordre. Une brève explication du projet de loi est acceptable, mais le député comprendra qu'il ne doit pas la prolonger.

M. Robinson: Monsieur le Président, je termine mon explication du projet de loi en souhaitant que, si les politiques ne comprennent pas que les lois actuelles sur l'avortement sont injustes, les tribunaux le reconnaissent et frappent ces lois de nullité.

Mme McDonald: Monsieur le Président, je ne suis pas la comotionnaire du projet de loi.

M. le Président: Mes excuses à la Chambre. Il y a eu quelque confusion, mais nous allons démêler tout cela. La présidence croit savoir que le projet de loi est appuyé par M. Riis. Est-ce bien ce que veut le député de Burnaby?

M. Robinson: Oui, monsieur le Président.

M. le Président: La Chambre permet-elle au député de présenter le projet de loi?

Des voix: D'accord.

M. Nunziata: Non.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

• (1110)

LA LOI RESTREIGNANT L'ACTION DE FUMER

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

M. Patrick Boyer (Etobicoke—Lakeshore) demande à présenter le projet de loi C-209, tendant à restreindre l'action de fumer dans les bâtiments et installations publics.

Monsieur le Président, en réalité, ce projet de loi tend à améliorer l'environnement intérieur et à implanter l'esprit d'accommodement. C'est le même projet de loi que j'ai présenté au cours de la première session, mais retouché et amélioré. Je suis heureux de le présenter maintenant.

M. le Président: La Chambre permet-elle au député de présenter le projet de loi?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

M. Nunziata: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Je demande l'avis de la présidence. Tout à l'heure, le député de Burnaby (M. Robinson) a présenté à la Chambre un projet de loi concernant l'avortement. Si j'ai bien compris, il faut le consentement unanime pour que l'impression du projet de loi soit ordonnée. Quand vous avez demandé le consentement, j'ai crié: «Non, monsieur le Président.» Je demande simplement si j'ai raison de croire qu'il faut l'unanimité.

M. le Président: Je remercie le député de son intervention, mais je signale à la Chambre que le consentement unanime n'est pas requis.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LE DISCOURS DU TRÔNE

REPRISE DU DÉBAT SUR L'ADRESSE EN RÉPONSE

La Chambre reprend le débat, interrompu le lundi 6 octobre, de la motion de Mme Collins: Qu'une Adresse soit présentée à Son Excellence le gouverneur général en réponse au discours qu'elle a prononcé à l'ouverture de la session, ainsi que de l'amendement de M. Turner (Vancouver Quadra)(p. 44).

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce—Lachine-Est): Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord vous féliciter pour votre élection à la charge élevée que vous occupez maintenant à la Chambre. Pour ma part, je vous souhaite tout le succès possible à ce poste extrêmement difficile et je peux vous assurer que mes collègues et moi-même ferons de notre mieux pour collaborer avec vous, afin que l'ordre, la discipline et la dignité caractérisent davantage nos travaux. Je tiens à répéter, cependant, certaines des choses que j'ai déjà déclarées brièvement l'autre jour, et je voudrais que vous les gardiez à l'esprit, comme je sais que vous le ferez étant donné votre impartialité.

Lorsqu'on alloue le temps à la Chambre, il ne faut jamais oublier les droits de l'opposition et la nécessité pour les députés de l'opposition de bien exprimer leur point de vue. On ne saurait toujours porter des jugements selon la répartition des députés, puisque la Chambre compte 211 députés conservateurs et seulement 40 libéraux et 30 néo-démocrates. Il faut également se rappeler que cette répartition est attribuable à notre régime électoral, étant donné que les conservateurs ont obtenu un peu moins de 50 p. 100 du vote populaire, alors que les partis de l'opposition se partageaient le reste des voix.

Cependant, ce qui importe, c'est que pour bien discuter de points de vue divergents au Parlement, il faut s'assurer que les partis d'opposition, même s'ils sont faiblement représentés, ont amplement l'occasion d'exprimer pleinement des opinions opposées à celles du gouvernement.

A cet égard, je vous demande de vous rappeler la procédure suivie sous les Présidents Sauvé, Jerome et Lamoureux. Il suffit d'examiner ce qui s'est fait à ce moment-là pour s'apercevoir que les députés de l'opposition, même sous des gouvernements majoritaires, avaient amplement l'occasion de faire connaître leur point de vue à la Chambre.

Nous sommes saisis à l'heure actuelle d'un discours du trône qui reprend les belles paroles contenues dans celui de 1984, et en fait, dans la propagande électorale conservatrice au cours des élections de 1984. Cependant, par quoi ces belles paroles se sont-elles traduites dans les faits? Qu'ont fait les conservateurs des plus de 300 promesses si bien rédigées que contenaient leurs documents électoraux? Pratiquement rien. Le gouvernement sait fort bien utiliser des mots ronflants, et une argumentation inattaquable, il excelle en relations publiques, mais c'est tout autre chose lorsqu'il s'agit de prendre des mesures concrètes, et son crédit est bien entamé.

Je dirais même que le gouvernement est encore plus coupable, en ce sens que, cyniquement, il fait souvent des promesses et suscite des espérances auxquelles il sait ne pas pouvoir donner suite, si même il en a l'intention. C'est une des conclusions que nous pourrions tirer si nous comparons le discours du trône et les promesses de la campagne électorale de 1984.

Toutefois, les Canadiens ne sont plus dupes de ce genre de politique des apparences. A preuve, la manchette relative au sondage Gallup de septembre dont les résultats ont été publiés le 6 octobre: «Selon le sondage Gallup, la majorité des Canadiens n'ont plus confiance dans les *tories*». D'après ce sondage, environ 51 p. 100 des Canadiens n'approuvent pas la politique des progressistes conservateurs, alors que seulement 26 p. 100 sont d'avis contraire. On pourrait supposer que les conservateurs vont saisir le message: la forme n'est pas suffisante, il faut de la substance, des engagements et de l'action.

Le gouvernement peut bien répéter sans cesse qu'il est en faveur de telle ou telle mesure ayant la faveur universelle, mais quand vient le moment de présenter des projets de loi à la Chambre, de se prononcer sur diverses questions ou de nous proposer des mesures efficaces, c'est une autre paire de manches. Sa crédibilité diminue de jour en jour.

Dans le discours du trône à l'étude, j'ai compté 57 promesses, qui sont plus ou moins des engagements auxquels il se propose de donner suite et dont quelques-uns sont très précis. Par exemple, la construction d'un brise-glace pour le Nord constitue un engagement très ferme, mais on ne précise pas quand le projet va être mis à exécution ni combien d'argent y sera alloué. Quoi qu'il en soit, c'est une promesse et nous verrons si elle sera respectée. Par ailleurs, certaines de ces 57 promesses sont extrêmement vagues. A titre d'exemple, à la page 10 du discours du trône, on lit ceci:

. . . mon gouvernement cherchera, en étroite collaboration avec les provinces, à relever les normes d'excellence dans les domaines de l'enseignement, du développement technologique et de l'innovation.

Comment pourrait-on ne pas être d'accord avec cela? C'est là un objectif que nous visons tous. Toutefois, le gouvernement ne nous dit rien de la manière dont il compte s'y prendre pour le réaliser. Va-t-il présenter une mesure législative, préparer des budgets, organiser des réunions pour telle ou telle date? Non; il se contente simplement de s'y engager. Cela, à mon avis, c'est de la politique pour la galerie; ce sont de beaux discours sans fondement.

• (1120)

Nous savons le sort qui a été réservé aux 338 promesses faites par les conservateurs lors de la campagne électorale de 1984. La plupart ont été remises à plus tard ou reléguées aux oubliettes. Un fort petit nombre a été mis en oeuvre ou adopté à la Chambre.

A la page 2 de ce document creux qu'est le discours du trône, il est dit:

Il y a deux ans, mon gouvernement . . .

Il s'agit du gouvernement conservateur.

. . . a reçu un mandat national, un mandat de réforme, qui le conviait avec tous les Canadiens à oeuvrer à la réconciliation nationale, au renouveau économique et à la justice sociale, et à jouer un rôle constructif sur la scène internationale. Aujourd'hui, mes ministres estiment que nous sommes en bonne voie d'atteindre ces objectifs.

Cette déclaration est si incroyable qu'elle en est presque risible. Le gouvernement conservateur croit-il vraiment que la justice sociale soit à portée de main? Mais voici d'autres exemples de l'écart qui existe entre ce qu'il prétend réaliser et ce qu'il accomplit en réalité. Il soutient que nous sommes en bonne voie d'atteindre l'objectif de la justice sociale, pourtant il réduit les subventions accordées aux programmes de création d'emplois et de formation. Le gouvernement a voulu désindexer la pension de vieillesse, mais a dû battre en retraite en raison de l'opposition farouche que son initiative a suscitée un peu partout dans le pays. Cependant, il a réussi à réduire l'indexation des allocations familiales. Il a également réduit le taux des majorations accordées aux provinces au titre de l'enseignement et des soins médicaux en vertu du régime de FPE.

Nous commençons à en voir les effets d'un bout à l'autre du pays. Dans ma propre ville de Montréal, des lits d'hôpitaux et des services de radiologie sont éliminés et la population n'obtient pas les soins médicaux dont elle a besoin. Les universités et les collèges communautaires ont relevé leurs frais de scolarité. Les jeunes ne peuvent plus fréquenter l'université qui devient trop coûteuse. Tout cela se produit sous un gouvernement qui prétend avoir reçu le mandat de faire régner la justice sociale et qui se dit être sur le point d'y parvenir.

Ce même gouvernement a supprimé le programme Katimavik, une excellente initiative destinée à aider les jeunes à s'adapter dans le monde moderne où nous vivons. Le gouvernement a majoré les impôts des Canadiens à bas et moyens revenus, alors qu'il a accordé une exemption de 500 000 $ pour les gains en capital. Le gouvernement a indemnisé les créanciers de deux banques en faillite dont les créances étaient supérieures à 60 000 $.

Le gouvernement qui a agi ainsi déclare dans le discours du trône qu'il est sur le point de remplir le mandat qui lui a été confié en 1984 de réaliser la justice sociale. La chose est tellement incroyable qu'elle en est risible. De fait, tandis que le gouverneur général lisait le discours, j'ai écrit près de cette observation dans le discours: «Ha, ha, ha!» C'est la seule réaction que l'on peut avoir devant une pareille allégation.

On trouve un autre exemple de ce style ampoulé quand il est question de justice sociale à la page 13 du discours. Le gouverneur général, au nom du gouvernement, a déclaré ce qui suit:

Mon gouvernement continuera de mobiliser l'appui de tous dans la poursuite de l'objectif commun: édifier une nation moderne, tolérante et humanitaire dont les citoyens vivront dans la sécurité et la prospérité.

N'est-ce pas là une magnifique déclaration! Qui oserait être en désaccord avec ces belles paroles? Le gouvernement, qui prétend édifier une nation humanitaire, sabre les prestations d'assurance-chômage des milliers et des milliers de nos concitoyens qui reçoivent une indemnité de licenciement ou une pension de préretraite et qui cherchent encore du travail. Ces gens sont dans la cinquantaine et ont encore des enfants à l'université et au collège. Le gouvernement a mis la hache dans leurs prestations d'assurance-chômage. En fait, il y a eu des membres du caucus conservateurs qui se sont prononcés publiquement contre cette mesure, mais à l'occasion d'une motion d'opposition présentée par le NPD ils ont refusé de voter contre.

Les déclarations du discours qui concernent la nation humanitaire et la justice sociale ne sont que des phrases creuses. Je pense que les Canadiens commencent à le comprendre, car les sondages se sont mis à dire au gouvernement ce qu'on pense de lui et de son action.

Que nous dit le gouvernement à propos de l'emploi. Au cours de la campagne électorale, une des grandes promesses de l'équipe au pouvoir, c'était: «des emplois, des emplois, des emplois». Hier encore, le ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Bouchard) s'est vanté du grand nombre d'emplois qu'il a créés. Il ne s'est pas étendu naturellement sur la qualité de ces emplois, sur le montant de leur rémunération, sur le fait que beaucoup d'entre eux sont temporaires ou à temps partiel. Il n'a pas parlé du taux de chômage de 9,7 p. 100. Le gouvernement est très rusé. Il persiste à comparer le taux de chômage d'aujourd'hui à celui qui sévissait du temps des libéraux, au creux de la récession de 1982-1983. A cette époque-là, il y avait des taux de chômage de 12 à 13 p. 100 partout dans le monde. La Grande-Bretagne, qui est gouvernée par des conservateurs, a encore 12 p. 100 de chômage environ.

Le fait est que cette comparaison est ridicule. Si nous sommes en train de sortir de la récession comme le prétend le gouvernement, pourquoi faut-il que nous ayons encore 9,7 p. 100 de chômage? En 1981, année qui a précédé la récession, il y avait un taux de 7,5 p. 100. Pourquoi le gouvernement ne compare-t-il pas le taux actuel à ces 7,5 p. 100 que nous avions sous un gouvernement libéral? Pourquoi le gouvernement ne mentionne-t-il pas que sous Trudeau et Pearson, de 1965 à 1980, le taux de chômage était de 5,6 p. 100? D'ailleurs, à mon arrivée au Parlement en 1965, le taux de chômage était de 2,9 p. 100 au milieu de l'été.

Voilà des objectifs à poursuivre, mais le gouvernement essaie de tromper les Canadiens quand il compare les 9,7 p. 100 actuels, dont il n'y a pas lieu de se vanter, aux 10, 11 et 12 p. 100 des pires moments de la récession de 1982-1983. Le gouvernement ne parvient même pas à ramener le taux de chômage au niveau des 7,5 p. 100 que nous connaissions en 1981 tout de suite avant la récession.

S'il ne le fait pas, bien sûr, c'est qu'il ne croit pas vraiment à un véritable programme de création d'emplois pour aider les chômeurs. La preuve en est dans le discours prononcé hier par le ministre de l'Emploi et de l'Immigration, où il disait en somme que le gouvernement laisse les régions, le secteur privé et les simples particuliers se débrouiller seuls. Voilà une vraie conception conservatrice, et une conception qu'ils voudront peut-être défendre. Ce n'est cependant pas ce qu'ils ont promis aux dernières élections, et ce n'est pas le genre de politique qui a été de tradition au Canada où la collaboration en matière de création d'emplois a toujours été bonne entre l'État, le secteur privé et les syndicats.

Deux fois depuis la Seconde Guerre mondiale des gouvernements libéraux se sont engagés à réaliser le plein emploi. Cet engagement avait été pris sous Louis St-Laurent en 1949, et plein emploi il y eut durant trois années consécutives. La promesse en a été faite à nouveau sous M. Pearson en 1963, et il y eut plein emploi durant trois à quatre ans. On peut encore le réaliser, mais le gouvernement n'a pas la volonté politique de le faire. C'est ce qu'il semble car le gouvernement abdique sa responsabilité à l'égard des chômeurs en disant qu'il vaut mieux la confier au secteur privé et à d'autres. Le secteur privé a un rôle à jouer, mais il doit pouvoir compter sur une assistance significative et efficace du gouvernement.

Le gouvernement a passé sous silence plusieurs des autres problèmes auxquels nous sommes confrontés concernant les emplois. Son propre ministère de l'Emploi et de l'Immigration a publié en août 1985 un rapport intitulé «Les travailleurs âgés, une crise imminente sur le marché du travail». Ce n'est pas nous qui le disons, monsieur le Président, c'est le titre même d'un rapport publié par le Conseil consultatif canadien de l'emploi et de l'immigration. Ce rapport concernant les travailleurs âgés qui avait été remis à l'ancien ministre faisait état d'une crise imminente du marché du travail pour ces travailleurs. On y formulait plusieurs recommandations propres à améliorer la situation et, pour autant que je me souvienne, le gouvernement avait promis de donner suite à une seule des recommandations du rapport; pourtant, il n'a encore rien fait.

• (1130)

Le gouvernement n'a pas signalé non plus dans le discours du trône, pas plus que le ministre de l'Emploi et de l'Immigration ne l'a fait hier, qu'en dépit d'une faible baisse du taux de chômage, qui est passé de plus de 10 p. 100 à 9,6 ou 9,7 p. 100, le nombre des travailleurs qui sont en chômage depuis plus d'un an a doublé depuis la fin de la récession en 1984 et quadruplé depuis 1981. En 1986, les travailleurs qui sont en chômage depuis plus d'un an sont quatre fois plus nombreux qu'en 1981; pourtant, personne ne l'a signalé.

Par conséquent, il y a la question des travailleurs âgés, les travailleurs en chômage depuis longtemps, et la tendance vers le chômage à temps partiel. L'autre jour, au cours de son exposé, le premier ministre (M. Mulroney) a déclaré que la vaste majorité des emplois créés par le gouvernement conservateur sont des emplois à temps plein. Il s'est plu encore une fois à comparer la performance de son gouvernement à celle de l'ancien gouvernement libéral pendant les années de récession, ce qui est un tantinet malhonnête. Si nous remontons à l'époque de l'ancien gouvernement libéral, en commençant par 1980 et même auparavant, on constate que la multiplication des emplois à temps partiel s'est accélérée. Cette tendance s'est intensifiée, et la déclaration du premier ministre, qui a dit que la proportion des emplois à temps partiel en 1986 est inférieure à ce qu'elle était au plus fort de la récession en 1983 ou 1982, ne sera guère de nature à consoler les travailleurs qui sont obligés d'accepter des emplois à temps partiel. Tous les économistes affirment que la tendance à long terme est à la hausse. C'est une réalité à laquelle on ne cherche pas à s'opposer.

L'ennui avec les emplois à temps partiel, c'est que, très souvent, ceux qui les occupent sont rémunérés au salaire minimum, ne sont pas syndiqués et ne sont pas admissibles aux pensions et aux autres avantages sociaux. Bien que certaines personnes préfèrent un emploi à temps partiel, il y a de plus en plus de travailleurs qui désirent des emplois à temps plein mais qui n'en trouvent pas et qui sont obligés d'accepter un emploi à temps partiel. Feindre d'ignorer le problème n'est pas une solution.

Je voudrais aborder d'autres aspects du discours du trône, notamment toute cette question de la réconciliation nationale. Au sujet de la Charte de droits, le gouvernement a signalé qu'il aimerait que le Québec adhère à la constitution, mais il ne fournit aucune précision. Ainsi, il ne dit rien de l'avantage qu'il y aurait à abolir la clause dérogatoire de la Charte des droits qui fut bel et bien imposée au gouvernement et au Parlement, car le comité parlementaire spécial de la constitution n'était pas favorable à l'insertion d'une telle clause dans la Charte des droits. Les provinces ont imposé cet article au gouvernement pour pouvoir en arriver à un accord lors des dernières négociations. La position de notre parti est qu'il faut s'efforcer d'enlever cet article dérogatoire.

Il y a très peu de détails précis sur les droits linguistiques et l'éducation. Dans le discours du trône, le gouvernement indique qu'il prendra des mesures législatives concernant les droits linguistiques mais il faudrait plutôt modifier la constitution car les dispositions sur ce sujet sont inadéquates. En tant que membre du comité mixte du Sénat et de la Chambre des communes sur les droits linguistiques, je peux vous assurer que beaucoup des groupes entendus nous ont proposé, entre autres améliorations, l'élimination des mots «lorsque le nombre le justifie» applicables à l'enseignement dans la langue de la minorité.

Nous attendrons de voir ce que contiennent les mesures législatives au chapitre des droits linguistiques mais légiférer ne suffit pas. Il faut que le gouvernement s'engage en faveur de la modification de la constitution. Ce n'est que par la voie constitutionnelle que l'on peut garantir à la population que ses droits sont protégés et qu'ils ne lui seront pas retirés par un prochain Parlement ou un prochain gouvernement.

Je me préoccupe également beaucoup d'un autre sujet à peine effleuré dans le discours du trône, à savoir les droits des autochtones. Le gouvernement déclare qu'il attend avec impatience la prochaine conférence constitutionnelle sur les droits autochtones. Cependant, il ne dit guère plus. Il déclare tout simplement: «De concert avec les provinces, mon gouvernement ne ménagera aucun effort pour que ces discussions connaissent un heureux dénouement». C'est essentiellement tout ce qu'il a à dire sur les droits des autochtones. Le discours du trône passe entièrement sous silence le rapport Coolican sur les revendications territoriales des autochtones. Il s'agit pourtant d'un rapport très important rédigé par une commission créée par le gouvernement. Celui-ci n'a émis aucun commentaire positif sur ce rapport dont le sort reste incertain. A mon avis, d'après la réaction que je constate, ce rapport et les questions qu'il traite sont de la plus haute importance pour les groupes autochtones de notre pays.

A la réunion constitutionnelle portant sur l'autonomie et les droits des autochtones prévue pour l'an prochain, le gouvernement devra prendre note du fait que le chef national de l'Assemblée des premières nations, George Erasmus, a déclaré qu'il n'avait pas l'intention de participer à d'autres réunions de planification en vue de cette conférence à moins que le gouvernement ne modifie son attitude. Encore une fois, ce dernier ne laisse nullement entendre dans le discours du trône qu'il va changer sa position en ce qui a trait à la constitutionnalisation de ces droits des autochtones. On a annoncé qu'après la conférence de Terre-Neuve, George Erasmus, le chef national de l'Assemblée des premières nations, a déclaré que: «Le processus constitutionnel est entré dans une impasse et tant qu'il n'en sortira pas, nous n'avons pas l'intention d'y participer. Nous n'accordons aucune confiance à ce processus.» Le gouvernement doit résoudre cette question, mais nous n'avons jusqu'à présent entendu parler de rien dans ce domaine important.

Je parlerai maintenant de l'autre prétendue pierre angulaire du programme conservateur, qui est le renouveau économique. Il y a deux ans à peine, le slogan du gouvernement conservateur, en matière de croissance économique, était de conclure un accord global de libre-échange avec les États-Unis. Les conservateurs ainsi que les Américains le décrivaient comme un accord global de libre-échange. Cependant, dans le discours du trône, comme on peut le lire à la page 12 du hansard du 1er octobre, le gouvernement a déclaré:

> Cette menace montre bien toute l'importance des pourparlers que mon gouvernement a entrepris pour conclure avec les États-Unis un accord commercial mutuellement avantageux.

Quel revirement: personne au Canada ne s'oppose à un accord commercial mutuellement avantageux avec les États-Unis, c'est néanmoins complètement différent d'un accord commercial global. Une fois de plus, ce sont là de beaux discours typiques des conservateurs, mais rien de concret n'en ressort.

Outre cette nouvelle formulation pour décrire les négociations que le gouvernement tient avec les États-Unis, nous remarquons également dans le discours une insistance non seulement sur le commerce bilatéral avec les États-Unis, mais aussi sur le commerce multilatéral. Lorsque l'on fait le bilan de tout cela, il y a de fortes ressemblances avec ce que le parti libéral avait proposé il y a deux ans en réponse au libre-échange global préconisé par le gouvernement. Nous avons dit que nous voulions conclure un meilleur contrat commercial avec les États-Unis, mais nous pensions que cela devait se faire dans le contexte d'accords commerciaux multilatéraux. Voilà encore des envolées oratoires vides de sens.

• (1140)

Le gouvernement devait nous donner un programme global de réforme fiscale, mais il a passé deux ans à accabler d'impôts les groupes à revenus faibles et moyens, à consentir des exemptions de 500 000 $ à ceux qui bénéficient de gains en capital et à renflouer les créanciers privilégiés des banques.

Je constate que mon temps de parole est à peu près écoulé. Je pourrais continuer encore longtemps à mettre le discours en pièces et je le ferais volontiers. Mais pour conclure, permettez-moi de dire que nous avons retardé d'un mois la reprise parlementaire pour entendre le discours du trône et je crois sincèrement que l'ajournement a eu lieu afin d'empêcher toute période des questions d'avoir lieu avant les deux élections partielles, celle de Saint-Maurice et celle d'Edmonton. Après avoir attendu un mois, nous entendons un discours du trône qui . . .

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît.

[*Français*]

À l'ordre! Je regrette d'interrompre l'honorable député, mais son temps de parole est terminé.

Questions et commentaires, l'honorable député de York-Sud—Weston (M. Nunziata).

[*Traduction*]

M. Nunziata: Mon collègue a indiqué dans sa conclusion que le gouvernement avait décidé tôt en septembre de proroger le Parlement dans le but avoué de préparer un discours du trône. Nous avons maintenant un discours du trône dont la préparation a nécessité quelque 30 ou 40 jours. Le gouvernement a probablement réfléchi à ce discours du trône tout au long de l'été. J'aimerais demander à mon ami et collègue si, à son avis, le gouvernement conservateur du Canada a dégagé, à l'intention des Canadiens et des députés de cette Chambre, la perspective du Canada auquel les canadiens aspirent? Ce discours du trône est fort critiqué. L'une des principales critiques porte sur le fait qu'il ne comporte pas de perspective définitive

pour les Canadiens. Je voudrais que mon collègue commente cette importante critique.

M. Allmand: Monsieur le Président, le discours du trône et ses 57 promesses ressemblent beaucoup à la plate-forme électorale conservatrice de 1984 avec ses 331 promesses. Le parti conservateur promet pratiquement n'importe quoi à n'importe qui, ou presque. Il lui manque par conséquent, un but général ou une orientation globale. Je le répète, il y a, dans le discours du trône de nombreuses promesses mirobolantes qui ne pourraient déplaire à personne. Elles sont inattaquables. Le gouvernement n'a certainement pas convaincu les Canadiens qu'il était sérieux. Ils ont déjà entendu de belles paroles et de belles promesses analogues dans le discours du trône de 1984 et au cours de la campagne électorale de cette année-là. Pourtant, on n'a pas fait grand-chose pour les réaliser. Bien que le discours du trône soit, à certains points de vue, un document bien tourné, il est très peu crédible. Certains Canadiens accueillent avec cynisme les promesses du gouvernement. Ils veulent des preuves. Ils ne se contentent pas de paroles en l'air.

M. Robinson: Monsieur le Président, le discours du trône mentionne certaines modifications au Code criminel. Dans son discours, le député a parlé de la question de la justice sociale. L'un des changements les plus importants à appporter au Code criminel, si important même que j'ai présenté aujourd'hui un projet de loi d'initiative parlementaire à ce sujet, porte sur les dispositions du Code criminel relatives à l'avortement. Comme le député le sait, les femmes de Terre-Neuve et de l'Île-du-Prince-Édouard ne peuvent pas obtenir d'avortement thérapeutique sûr. Je voudrais demander au député quelle est la position de son parti au sujet des dispositions actuelles du Code criminel relatives à l'avortement. Son parti approuve-t-il qu'on abroge ces dispositions et qu'on laisse les femmes prendre cette très importante décision en consultation avec leurs médecins, comme le recommande l'Association médicale canadienne et de nombreux autres organismes?

M. Allmand: Monsieur le Président, certains passages du discours du trône traitent des changements à apporter au Code criminel. Ils portent sur les enfants victimes d'abus sexuels, la pornographie, la prostitution des enfants et ainsi de suite, mais pas sur l'avortement.

M. Robinson: Quelle est votre position?

M. Allmand: Ces énoncés sont plus ou moins une reprise du projet de loi de la dernière session qui n'a été ni adopté ni achevé. Nous reverrons ce projet de loi, à mon avis.

Pour ce qui est de l'avortement, mon parti considère que la loi actuelle, qui a donné lieu à de longs débats et nous a permis de connaître bien des points de vue, ne devrait pas être modifiée. Voilà la position de mon parti. Je trouve que cette position tient du vote libre, en quelque sorte. Je trouve la loi actuelle inadéquate; elle comporte de nombreuses failles. Dans ma province, les jurés ont acquitté le Dr Morgentaler à deux reprises à l'encontre de ses dispositions. En outre, puisqu'elle ne fait pas l'objet d'un consensus, elle est difficile à appliquer et elle soulève de nombreux problèmes.

Je sais que le député a déposé un projet de loi à ce sujet ce matin, mais je n'ai pas encore eu l'occasion de le consulter. Je rappelle que cette question est très complexe et très délicate, et même si je ne suis pas en faveur de la loi actuelle personnellement, je voudrais qu'elle soit réexaminée, peut-être par un comité de la Chambre. Je faisais partie du comité qui a effectué, en 1966 ou 1967, une étude très longue sur l'avortement, étude qui a abouti à la présentation, à la Chambre, d'une mesure de compromis, il faut bien l'admettre. Je n'ai pas lu le projet de loi du député, mais je ne crois pas pouvoir dire publiquement maintenant que je suis d'accord avec lui. Je conviens, cependant, que tout changement à la loi actuelle sur l'avortement devrait faire l'objet d'une étude approfondie par la Chambre des communes.

M. Robinson: Monsieur le Président, je voudrais poser une question supplémentaire au député. Il a parlé des promesses qui ont été faites à propos de projets de lois modifiant le Code criminel. L'un des projets de loi les plus contestés a été présenté par l'ancien ministre de la Justice; il concernait la pornographie. Le collègue du député a publié dernièrement un énoncé de principe dans lequel il exprime son désaccord avec la Commission Fraser qui recommandait de soustraire aux sanctions criminelles un troisième aspect de la pornographie, soit les appels explicites à l'érotisme. Le député estime-t-il qu'on devrait assujettir aux sanctions du Code criminel la représentation explicite d'activités sexuelles qui ne comportent pas de violence et de dégradation et ne mettent pas en cause des enfants?

M. Allmand: Monsieur le Président, le député a l'avantage sur moi, puisqu'il est porte-parole de son parti en matière de justice. Comme je suis chargé de l'emploi, je ne suis pas très au courant des modifications qu'on propose d'apporter. Le sujet m'intéresse au plus haut point, car j'ai siégé au comité de la justice, mais j'ai oublié les détails du projet de loi et je ne voudrais pas répondre au député sans avoir étudié comme il faut la modification proposée.

• (1150)

[*Français*]

M. Gauthier: Monsieur le Président, je voudrais poser une question à mon collègue. Dans le discours du Trône, on retrouve un paragraphe qui traite des langues officielles et du bilinguisme et on peut lire:

«Des mesures législatives vous seront donc proposées pendant la session en vue notamment de la rendre conforme aux dispositions de la Charte canadienne des droits et libertés.»

Je connais mon collègue pour être un membre assidu du Comité des langues officielles et lui et moi avons pris un intérêt particulier dans ce domaine.

Hier, le secrétaire d'État et ministre responsable du Multiculturalisme (M. Crombie) annonçait enfin en discussion avec la presse, si je dois croire les rapports de *La Presse* de Montréal, on dit, en questionnant le ministre:

«C'est plus probable que je travaille très fort là-dessus», a soutenu hier le secrétaire d'État, et il a l'intention de déposer un projet de loi d'ici aux Fêtes.

Je voudrais demander au député, connaissant son implication dans le dossier, sachant très bien que depuis au moins 1969 il a pris un intérêt particulier dans la question des langues officielles, sachant qu'il a participé au Comité, qu'il a un intérêt particulier dans la langue de travail, dans la représentation des anglophones du Québec au niveau de la Fonction publique, sachant également qu'il a aussi démontré son intérêt dans le domaine de la primauté de la loi surtout des statuts, et qu'il faut également insérer dans la loi des dents à l'article 2 pour la rendre exécutoire et non pas déclaratoire, je lui demanderais: Est-ce qu'il a confiance que le gouvernement peut d'ici Noël . . . est-ce qu'il a été approché lui officiellement pour son «input» dans cette revue, dans cette question importante de la revue de la Loi sur les langues officielles, de l'amendement possible du gouvernement?

M. Allmand: Monsieur le Président, le député sait que dans le dernier discours du Trône, il y avait des promesses semblables et même pendant la campagne électorale de 1984 il y avait aussi ces promesses.

Maintenant, encore on a dans le discours du Trône de cette année des promesses d'introduire un projet de loi . . . des amendements pour la Loi sur les langues officielles.

Alors, je crois que peut-être nous aurons une loi . . . un amendement sur ce sujet-là, mais s'il est vraiment acceptable, s'il est vraiment une solution à nos problèmes, c'est une autre chose. Par exemple, nous savons que dans beaucoup d'autres domaines, l'action était toujours courte de ses promesses.

M. le Président: A l'ordre! La période de temps alloué aux questions et aux commentaires et maintenant écoulée.

La parole est à l'honorable ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp).

[*Traduction*]

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, c'est un honneur pour moi que de participer au débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône. Mais avant, je voudrais vous féliciter de votre élection à ces hautes fonctions.

Des voix: Bravo!

M. Epp (Provencher): Monsieur le Président, vous êtes arrivé à la Chambre la même année qu'un bon nombre d'entre nous. Pendant toutes ces années, nous avons dû faire face aux mêmes problèmes. Nous avons pu constater non seulement votre dévouement envers votre province et votre pays, mais également votre engagement envers certaines questions qui touchent directement les Canadiens et dont je parlerai aujourd'hui. Je vous adresse mes meilleurs voeux de succès.

De nombreux commentateurs ont laissé entendre que le gouvernement vient seulement de prendre la justice sociale pour thème. En même temps, ils disent que la plupart des engagements pris dans le discours du trône ne font que répéter des promesses antérieures. Ces commentateurs et l'opposition ne peuvent pas jouer sur les deux tableaux. Les faits sont là.

Premièrement, la justice sociale constitue une priorité pour le gouvernement depuis le premier jour. Personne ne se soucie plus que nous du bien-être des Canadiens et de la société canadienne.

Deuxièmement, nous avons pris, il y a deux ans, plusieurs engagements dans le domaine de la politique sociale. Les résultats prouvent bien que nous les avons tenus. J'en ai eu la confirmation en vérifiant le discours du trône précédent.

Troisièmement, la justice sociale n'est pas une chose qui peut être assurée comme un service. C'est une qualité et une caractéristique de notre société qui se développe avec le temps et non pas sur la seule initiative du gouvernement. Les résultats doivent être évalués en fonction du progrès social. Chacune des sessions parlementaires pendant lesquelles nous avons siégé visait à améliorer la justice sociale. La seule différence c'est que notre gouvernement a dû faire face à des contraintes financières sans précédents. Le progrès social qui a été réalisé malgré ces pressions financières témoigne de notre engagement à créer une société meilleure.

Quatrièmement, la justice sociale ne peut être établie isolément. Elle va de pair avec le renouveau économique et la réconciliation nationale. Ces termes ont été accueillis avec un certain cynisme. Que nous baptisions « initiative sociale» ou «mesure économique» l'aide apportée aux agriculteurs ou aux Canadiens de la région de l'Atlantique ou du Québec, est-ce vraiment important? Certaines personnes ont besoin d'aide pour résoudre un problème particulier, des gens qui ont une famille à nourrir, des membres de la communauté. Nous devons les aider dans la mesure où nous pouvons le faire, au nom de la justice, qu'elle soit économique ou sociale.

Je voudrais vous citer brièvement des exemples. Le 24 septembre, Statistiques Canada annonçait qu'en 1985 le revenu moyen des familles canadiennes avait augmenté pour la première fois depuis 1980. Le même rapport nous apprenait également que, pour la première fois depuis 1980, le nombre de Canadiens vivant dans des foyers économiquement faibles avait également diminué. En outre, pour la première fois depuis 1981, le cinquième des familles canadiennes, qui se situaient en bas de l'échelle des revenus, avaient vu augmenter leur part du revenu familial total après l'avoir vu diminuer pendant trois années consécutives.

Bien des gens ont émis des doutes quand le premier ministre (M. Mulroney) a parlé de créer «des emplois, encore des emplois». Il existe un rapport étroit entre le renouveau économique, la création d'emplois et la réduction du nombre de Canadiens vivant en dessous du seuil de la pauvreté. C'est pourquoi je dis que les faits sont là et qu'ils confirment les engagements du premier ministre et la nature des politiques du gouvernement.

En deux mots, 1985 est une année où le niveau de vie de la famille canadienne moyenne a augmenté. Les foyers les plus pauvres ont non seulement bénéficié de l'amélioration globale, mais ils ont commencé à rattraper l'écart entre leur niveau de vie et celui de la famille canadienne moyenne. Le premier ministre peut à juste titre affirmer y être pour quelque chose. Les progrès sont là.

Nous avons pris la décision politique de créer un climat financier et monétaire grâce auquel la croissance réelle a dépassé nos attentes en 1985. Un seul pays, soit le Japon a réussi mieux que nous. Nous avons misé sur la population canadienne. Les Canadiens ont réalisé des dividendes en réagissant à cet environnement. Si nous devons cette situation à quelqu'un c'est avant tout aux Canadiens qui ont compris la situation et ont su prendre des initiatives en profitant du climat que le premier ministre a créé au Canada. Nous convenons absolument qu'aucun gouvernement ne peut s'attribuer entièrement le mérite de ces tendances. De la même façon, nos critiques ne sauraient tout mettre sur le dos du gouvernement quand ces tendances vont en sens contraire. Ces chiffres sont encourageants. Nous félicitons les particuliers et les entreprises de l'ensemble du pays qui les ont rendus possibles grâce à leurs efforts.

J'ai seulement le temps de passer très brièvement en revue quelques-unes des priorités du gouvernement pour la prochaine session, et je m'en excuse auprès des députés. Je ne pourrai donc pas couvrir tout le domaine de la politique sociale. Je n'y reviens brièvement que parce que les principes de politique sociale que nous avons suivis se trouvent mis en application dans les initiatives prises en cette enceinte et dans tout le pays.

Nous estimons que la justice sociale exige que ceux qui en ont le plus besoin reçoivent le maximum d'aide. Nous considérons que la justice sociale exige que la politique du gouvernement soit un investissement au niveau des hommes, afin de leur permettre de planifier et d'atteindre leurs propres objectifs. Nous estimons que la justice sociale va plus loin que les simples prestations que l'État verse à la population. La majorité des problèmes publics sont le résultat de difficultés privées des individus, et les solutions ne sont pas toujours ni même principalement financières. Chaque secteur de notre population doit participer à la création d'un climat social de sollicitude, de respect de la loi, de liberté des individus, de préservation des valeurs familiales et communautaires, de tolérance à l'égard d'autrui, et d'équilibre des droits et responsabilités. Nous considérons évidemment que le gouvernement a son rôle à jouer, mais qu'il n'est pas le seul.

Permettez-moi de vous donner une illustration concrète de ces principes. Le principe selon lequel ceux qui en ont le plus besoin doivent obtenir l'aide maximale se retrouve dans deux mesures que nous avons déjà annoncées au Parlement. L'une d'entre elles concerne l'élargissement de l'allocation au conjoint, dont ont profité environ 50 000 des Canadiens les plus pauvres, pour la plupart des femmes. Le crédit remboursable au titre de la taxe sur les ventes a été accueilli par les groupes sociaux comme une mesure opportune et novatrice. Ce sont les économiquement faibles qui vont profiter de cette nouvelle mesure, ainsi que des modifications apportées par le gouvernement au crédit d'impôt pour enfants, et consistant en une augmentation des prestations et des paiements anticipés.

• (1200)

Ce n'est toutefois pas parce que nous avons fait des progrès que nous allons clore le dossier de l'équité. La réforme fiscale est destinée à rendre le régime fiscal plus équitable qu'il ne l'est aujourd'hui, et toutes les réformes tiendront compte des dispositions du régime de transferts fiscaux concernant les prestations sociales. Le ministre des Finances (M. Wilson) en a déjà parlé, et je n'ai rien de plus à dire si ce n'est pour souligner que quand le gouvernement présente des plans de réformes fiscales, c'est tout autant dans un souci de justice sociale que de relance économique.

Le deuxième principe, qui veut que la justice sociale cherche à aider les hommes en investissant dans les hommes, se retrouve dans la démarche suivie pour la réforme des pensions. Les gouvernements ont discuté pendant toute une décennie des modifications à apporter au Régime de pensions du Canada et à la réglementation des régimes de pensions privés. Comme vous le savez, monsieur le Président, nous avons franchi une étape décisive à cet égard en apportant des modifications aux dispositions sur la retraite anticipée, les prestations d'invalidité, la participation des employés à temps partiel et le partage des crédits, pour n'en mentionner que quelques-unes.

Au nom du gouvernement, je suis heureux de répéter que ces changements majeurs interviendront le 1er janvier 1987 au Canada, et que de nombreux Canadiens nous téléphonent déjà, non seulement pour nous faire part de leur approbation de ces changements, mais pour remercier le gouvernement et le premier ministre d'en avoir pris l'initiative. C'est en fait de réconciliation nationale qu'il s'agit, car ces progrès n'ont été possibles qu'avec la collaboration des provinces, dont certaines ne partagent pas notre idéologie politique, mais qui savent toutes que la réconciliation nationale entreprise par le premier ministre est bonne pour le Canada et pour les Canadiens. Voilà pourquoi nous sommes parvenus à un accord sur le Régime de pensions du Canada.

Des voix: Bravo!

M. Epp (Provencher): La réforme des pensions est importante car elle donne aux Canadiens l'occasion d'investir dans leur propre avenir. Nous souhaitons qu'ils assument une part accrue de la responsabilité de leur retraite, parce que c'est de leur avenir qu'il s'agit et que leur retraite ne devrait pas nécessairement se limiter à ce que peut leur apporter l'État. Ce qui est intéressant, c'est que nous ne sommes pas les seuls à le dire et que les Canadiens sont d'accord avec notre point de vue, que les simples Canadiens disent la même chose.

Il en va de même dans le domaine de la garde des enfants. Quand le Groupe de travail Martin présentera son rapport sur la garde des enfants à la Chambre, et quand le gouvernement donnera suite à ce rapport, c'est en partie en fonction de la manière dont nous aurons réussi à investir dans l'avenir de nos enfants et de leurs parents que nous serons jugés.

Je sais que les députés de l'opposition ne s'attendaient pas au plan d'action sur la garde des enfants qui est mentionné dans le discours du trône parce qu'ils ont des idées préconçues à propos des intentions du gouvernement. Je leur rappelle que, lors du débat tenu pendant la campagne électorale de 1984, le premier ministre s'était engagé à mettre sur pied, de concert avec les provinces, des groupes de parents et des organismes intéressés à la garde des enfants, un groupe d'étude chargé non pas de discuter encore une fois de la nécessité de fournir des services de garde, mais de la meilleure façon de le faire et d'aider les familles et les femmes au travail. Il avait relié tout cela à la réforme des pensions et parlé de mesures globales. Je suis fier de faire partie d'un gouvernement dirigé par un premier ministre qui tient ses engagements et ses promesses.

Des voix: Bravo!

M. Epp (Provencher): Aujourd'hui encore, le premier ministre et Mila ont lancé la Semaine de la famille. Pourquoi? Parce que nous . . . J'entends les néo-démocrates ricaner.

M. Riis: Il y a 51 autres semaines pour les familles, Jake.

M. Epp (Provencher): Le député devrait avoir honte. C'est justement ce que j'allais dire. Le député signale que nous ne devons pas nous limiter à une seule semaine parce qu'il y en a 52. Les députés ne veulent-ils pas et ne devraient-ils pas appuyer un premier ministre et un gouvernement qui ont pris des initiatives positives avec succès? Je voudrais bien qu'ils le fassent.

M. Riis: Allez-dire cela aux familles d'agriculteurs de votre propre province, Jake.

M. Epp (Provencher): Maintenant que j'ai attiré leur attention, nous pouvons peut-être continuer. Nous avons parlé de la réforme des pensions et du besoin de services de garde des enfants. J'ai signalé bien clairement à la Chambre aujourd'hui que le premier ministre reviendra là-dessus lors de la conférence des premiers ministres en novembre et que nous comptons sur l'appui non seulement des provinces et des divers groupes en cause, mais aussi des deux partis de l'opposition qui ont eux aussi insisté sur cette question.

L'autre chose dont je veux parler aujourd'hui a trait au fait que notre politique sociale s'adresse à divers autres problèmes qui empêchent un grand nombre de Canadiens de jouir d'une vie sereine et heureuse. Je songe aux problèmes de la violence familiale, des enfants maltraités, de la pornographie et de la prostitution juvénile. Je sais, et je suis certain que les autres députés le savent aussi, que le gouvernement ne doit pas essayer uniquement d'enrayer le mal social qu'est l'abus des stupéfiants. Nous avons cependant essayé d'insister particulièrement sur la prévention et d'aider les gens à s'en sortir quand la prévention a échoué.

Le gouvernement a proposé des mesures énergiques pour lutter contre l'agression sexuelle des enfants et la pornographie. Ces mesures seront présentées de nouveau à la Chambre et comprendront aussi des propositions relatives à la prostitution des jeunes. Le ministre de la Justice (M. Hnatyshyn) nous en dira davantage plus tard. Nous pourrons affirmer que ces programmes sont couronnés de succès seulement si nous réussissons à aider les victimes à s'en sortir et à prévenir les abus.

Pendant le temps qu'il me reste, je parlerai de l'abus des stupéfiants et de notre désir d'améliorer la qualité de la vie dans nos localités et nos familles.

Le premier ministre a mentionné cet automne l'intention du gouvernement de mettre au point une stratégie nationale de lutte contre la drogue. Moi-même et mes collègues, le procureur général, le solliciteur général (M. Kelleher), le ministre du Revenu national (M. MacKay), le ministre d'État chargé de la Jeunesse (M. Charest), le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark), le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. McKnight) et le ministre d'État chargé de la Condition physique et du Sport amateur (M. Jelinek), nous efforçons depuis le printemps dernier de mettre au point un plan d'action global pour lutter contre l'abus des stupéfiants. Notre préoccupation à ce sujet ne date pas d'hier. Les députés sont au courant de ma propre campagne pour lutter contre les abus du tabac et de l'alcool. Ce sont aussi des drogues qui coûtent des millions de dollars au Canada en soins de santé et qui font des dommages incalculables sur le plan personnel et familial.

Selon moi, nous sommes en train de gagner la lutte contre la mauvaise publicité du tabac et de l'alcool, surtout celle qui s'adresse aux jeunes, et les Canadiens sont mieux renseignés que jamais sur les dangers du tabac et de l'alcool. Nous accomplissons des progrès de ce côté-là, mais le problème des stupéfiants est plus profond à cause des réseaux internationaux, du caractère caché de la vente des stupéfiants et des risques énormes de la toxicomanie, qui comprennent les problèmes médicaux et, bien entendu, la mort.

Selon nous, le problème de l'abus des stupéfiants n'est pas le même partout dans le pays. Tout député qui a visité les villes canadiennes le sait. Ce qui importe, c'est que le gouvernement soit décidé à s'attaquer à ce problème urgent. Pour ce faire, nous agirons avec méthode et nous respecterons la tradition canadienne face aux besoins sociaux de nos concitoyens. Dans le cas d'un problème comme celui-ci, la tradition canadienne veut que l'on s'en remette à l'éducation du public, que l'on éveille la conscience sociale, que l'on traite les drogués, que l'on prévienne l'utilisation, mais en même temps que l'on ait recours à la police et à la loi pour empêcher l'approvisionnement.

Nous ne disons pas que la victime, celle qui use ou abuse de drogues, est totalement innocente. Par contre, nous savons très bien quelles sont les pressions qui, souvent, mettent les gens sur la pente de la dépendance. Une fois là, ce sont, à toutes fins pratiques, des victimes. Si nous ne pouvons pas empêcher complètement l'usage des drogues, nous devons traiter les victimes.

Il nous faut agir sur plusieurs fronts. Tout d'abord, le gouvernement fédéral doit coordonner les efforts des provinces et des collectivités pour réduire la demande.

Ensuite, nous devons augmenter nos efforts pour empêcher la production et la distribution des drogues illicites. Les mesures de réduction comprendront une campagne d'éducation, de la recherche et, espérons-nous, une série d'activités provinciales.

Je vais faire mettre l'abus des drogues à l'ordre du jour de deux conférences fédérales-provinciales qui auront lieu cet automne, l'une des ministres de la Santé, l'autre des ministres des Services sociaux, afin d'étudier ensemble comment les gouvernements peuvent travailler avec les écoles, les associations parents-enseignants, les groupes communautaires, les organismes provinciaux sur les toxicomanies et les associations professionnelles, pour ne citer que quelques exemples.

Le gouvernement présentera des modifications aux lois touchant les drogues illicites, notamment à Loi des aliments et drogues et à la Loi sur les stupéfiants, pour consolider et moderniser les mesures sur lesquelles s'appuient les efforts de réglementation. Certaines de ces modifications nous permettront de répondre plus rapidement aux changements qui se produisent sur les marchés de la drogue. Nous pourrons ainsi agir plus efficacement dans le cas, par exemple, des drogues de confection comme le PCP ou le MEM.

Enfin, nous devons participer aux efforts internationaux de lutte contre l'abus des drogues, comme l'a fait le ministre de la Condition physique et du Sport amateur à Dublin la semaine dernière, ce dont nous le félicitons. Il est clair que la drogue est un problème international. Je demanderai à mes collègues, les ministres de la Santé du Commonwealth, de considérer la question de l'abus des drogues lors de notre réunion de Nassau, la semaine prochaine. Le Canada augmentera sa participation financière au fonds de l'ONU sur l'abus des drogues, et nous avons l'intention de ratifier la convention de 1971 sur les substances psychotropes. Cette initiative sera bien reçue par la communauté internationale, tout comme notre participation active à la conférence ministérielle mondiale de l'ONU, en 1987, qui portera sur l'abus et le trafic des drogues.

• (1210)

Les effets de l'abus des drogues peuvent être catastrophiques pour les familles, et les jeunes en particulier, tout comme ceux d'une réponse inappropriée qui monterait une génération contre une autre ou qui blâmerait un groupe injustement ou encore ne tiendrait aucun compte de notre caractère national propre.

J'ai dit que les réalisations de notre gouvernement dans le domaine de la politique sociale étaient compatibles avec nos perspectives selon lesquelles la croissance économique et la justice sociale vont de pair et qu'il faut évaluer les progrès accomplis sans s'attendre à la perfection. Toutefois, le gouvernement ne veut pas s'attribuer le mérite d'avoir accompli certains progrès sociaux, car nous nous sommes efforcés de faire comprendre que, d'après nous, la justice sociale mettait en cause tous nos partenaires dans la société. Nous sommes confiants que notre programme social est engagé dans la bonne voie. Il est en harmonie avec nos traditions et nos valeurs canadiennes. Nous avons l'intention d'y donner suite et je remercie la Chambre de m'avoir écouté.

Des voix: Bravo!

M. Allmand: Monsieur le Président, le ministre est censé être un homme honnête. Je reconnais que sa réputation est fondée et c'est pourquoi je lui demande s'il trouve le passage suivant du discours du trône vraiment juste:

> Il y a deux ans, mon gouvernement a reçu un mandat national, un mandat de réforme, qui le conviait avec tous les Canadiens à oeuvrer à la réconciliation nationale, au renouveau économique et à la justice sociale et à jouer un rôle constructif sur la scène internationale. Aujourd'hui, mes ministres estiment que nous sommes en bonne voie d'atteindre ces objectifs.

Le ministre peut-il dire en toute franchise que cet objectif de justice sociale est à la portée du Canada? Je concède qu'il y a eu des améliorations de réalisées sous son gouvernement et sous les gouvernements précédents. Toutefois, cette allégation est exagérée au point d'en être incroyable. Je ne vois pas comment un gouvernement ou lui-même à titre de ministre peuvent prétendre que nous sommes en voie d'atteindre l'objectif fixé pour ce qui est de la justice sociale. Quelle est sa réaction à ce passage du discours du trône?

M. Epp (Provencher): Monsieur le Président, je remercie le député d'avoir admis qu'il y a eu progrès. Dans mon discours j'ai utilisé le terme progrès. Je suis profondément convaincu, quant à moi, que dans les affaires humaines la perfection n'existe pas. J'estime, par contre, que comme êtres humains chargés de responsabilités à la Chambre, nous avons le devoir d'avancer au plan des progrès sociaux; il y en a que j'ai mentionnés aujourd'hui, et il y en a d'autres que je n'ai pas mentionnés mais auxquels je souscris, comme il y en a peut-être d'autres que le député estime plus importants que ceux que j'ai mis en lumière.

Le premier ministre a proposé quatre points aux Canadiens pendant la campagne électorale de 1984. Si nous examinons chacun de ces points proposés par le premier ministre et adoptés par les Canadiens quand ils lui ont donné le mandat de gouverner le pays, on peut dire honnêtement que nous avons bien progressé. Dans quelle mesure? Il est loisible d'en discuter, mais reconnaissons au moins une chose. Sur les quatre points proposés par le premier ministre, les Canadiens ont pu constater qu'il y a eu de véritables progrès entre ce qui existait en septembre 1984 et ce qui existe en 1986 au moment où nous débattons du discours du trône.

Mme Mitchell: Monsieur le Président, j'aimerais interroger le ministre au sujet de certaines politiques du passé, puisque le gouvernement a dit qu'il serait jugé en fonction de ce qu'il aura fait pour les enfants. Je trouve que c'est là un excellent critère, car nous savons que les enfants sont l'avenir de la société et du pays. Je m'inquiète un peu de l'opinion qu'il professe toujours, suivant laquelle le gouvernement conservateur se préoccupe vraiment des enfants les plus pauvres et des familles les plus nécessiteuses. S'il se préoccupe vraiment des enfants, il devrait se préoccuper à mon avis de tous les enfants et de toutes les familles du Canada.

Les politiques auxquelles répondent les changements apportés au régime des prestations familiales ont supprimé l'indexation des allocations familiales et réduit ce programme pour tous les enfants et toutes les familles. Cela fait voir à mon avis le peu d'importance qu'ils attribuent à tous les enfants et au coût des programmes sociaux qui sont à la charge de tous les contribuables du Canada.

Il y a un autre exemple qui me vient à l'esprit. Si, d'une part, il y a eu une légère augmentation du crédit d'impôt-enfants, l'admissibilité à ce crédit a été réduite, ce qui fait que les familles moyennes et, en fait, des familles très marginales ne reçoivent aucun crédit d'impôt-enfants. Est-ce que le ministre voudrait reconsidérer ces deux politiques? A-t-il l'intention de réindexer les allocations familiales? Veut-il songer à élargir l'admissibilité au crédit d'impôt-enfants?

Dans ma question je reconnais avec le ministre que nous tenons tous beaucoup à ce qu'on agisse le plus rapidement possible dans le dossier des garderies d'enfants. Je souhaite qu'il adopte notre position qui est celle, je pense, du comité; elle consiste à autoriser les initiatives fédérales, dans la conviction que nous ne sommes pas tenus d'attendre l'approbation des provinces.

M. Epp (Provencher): Monsieur le Président, la députée a commencé par parler de la désindexation partielle des allocations familiales. Elle n'a cependant pas parlé autant des modifications au crédit d'impôt-enfants. Elle et moi avions une différence fondamentale de position sur ce point, et cela n'a pas changé. Notre gouvernement a supprimé partiellement la pleine indexation des allocations familiales et a augmenté—de façon non négligeable, à mon avis—le crédit d'impôt-enfants.

Mme Mitchell: Seulement pour les pauvres.

M. Epp (Provencher): Je le répète, l'augmentation était non négligeable. Du moins est-ce ainsi que je la considère. Si l'on tient compte de la valeur sociale du crédit d'impôt-enfants, mon argumentation tient toujours. De plus, nous anticipons le paiement du crédit d'impôt-enfants de sorte que les parents recevront deux versements dans une même année civile. Ils en toucheront en fait un dans la période de novembre-décembre. Cela en soi constitue un avantage et a été bien accueilli.

J'aimerais faire valoir un troisième point—et je ne pense pas que la députée pourra trouver à y redire: c'est une amélioration de la situation de l'emploi qui sera vraiment le plus avantageux pour tous les enfants. Nous ne devrions pas perdre cet objectif de vue. Il faut tenir compte également de ce point pour arriver à une vue d'ensemble judicieuse de la situation.

La députée a en outre parlé du groupe d'étude sur la garde d'enfants dont elle fait partie. Je la félicite, elle et ses collègues du groupe d'étude, pour les nombreuses heures qu'ils ont consacrées à leur rapport. Il importe évidemment que je garde mon opinion pour moi en tant que ministre jusqu'à ce que j'obtienne celle du groupe d'étude avant de souscrire à la moindre position.

M. Boyer: Monsieur le Président, il est très encourageant d'entendre le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp) donner une appréciation générale de la justice sociale et de l'importance qu'y attache le gouvernement, surtout en parlant de questions comme les allocations aux conjoints, les allocations familiales et les améliorations aux pensions des anciens combattants. Il faut y voir la marque d'un parti ayant une conscience sociale et un gouvernement pour lequel la justice sociale est extrêmement importante. C'est dans ce contexte particulièrement que j'ai été heureux d'entendre le ministre aborder la crise nationale de la toxicomanie.

Je voudrais poser une question précise qui touche, du moins selon moi, la racine même du problème. La GRC estime que les profits réalisés annuellement au Canada par les trafiquants de drogue s'élèvent à 10 milliards de dollars, soit 10 000 millions de dollars. Le ministre pourrait-il nous décrire d'autres mesures que le gouvernement est disposé à prendre non seulement afin de réglementer comme il l'a signalé, ce avec quoi je suis d'accord, mais également pour s'attaquer à ces profits qui sont certainement responsables en grande partie de la toxicomanie qui afflige notre société?

• (1220)

M. Epp (Provencher): Monsieur le Président, le député a donné un certain chiffre et il semble bien, en effet, selon les estimations que nous avons, que les profits se chiffrent en milliards. C'est là l'aspect financier. Le ministre de la Justice (M. Hnatyshyn) a annoncé publiquement qu'il présenterait des modifications au Code criminel—il s'agit d'un autre aspect de notre stratégie de lutte contre la toxicomanie—relativement aux profits illégaux. J'en resterai là à ce sujet. Cette question relève de la compétence du ministre de la Justice, et c'est à lui qu'il incombe de décrire les modifications qu'il entend proposer. J'espère que ces modifications satisferont tous les députés.

Si vous voulez bien m'accorder un instant, il y a une autre question, monsieur le Président, sur laquelle je voudrais m'attarder. En tant que député, je suis non pas découragé, mais déçu plutôt. Ce qui me déçoit, ce sont non pas les critiques auxquelles le gouvernement pourrait s'exposer au sujet de certaines questions, par exemple la stratégie utilisée pour lutter contre la toxicomanie, car je siège ici depuis assez longtemps pour savoir que c'est tout à fait légitime, mais c'est plutôt de voir que d'une part, il ne se passe pas un jour sans que nos journaux et notre presse électronique ne nous fassent part de tragédies dues à l'alcoolisme et la toxicomanie et de leur effet sur les familles canadiennes mais que d'autre part, lorsque le premier ministre ou n'importe lequel d'entre nous à la Chambre, des deux côtés, présente des programmes relatifs à ces questions, ils sont critiqués ou perçus comme une réponse politique. J'ai davantage de respect pour les députés. Nous avons nos divergences de vues. Nous le savons. Il existe toutefois dans la société certains principes fondamentaux et certains jugements sur lesquels nous sommes d'accord. Ainsi, quand nous quitterons ces lieux, nous espérons tous que la société sera meilleure grâce à nos initiatives, nos lois, nos travaux en comité ou que sais-je encore? Je suis convaincu que face à la pornographie et à l'abus de l'alcool, du tabac et des drogues, les Canadiens appuient les parlementaires qui veulent améliorer la situation du Canadien moyen, qu'il y a moyen de réduire ces abus et de présenter à la jeunesse canadienne des modèles positifs au lieu d'afficher un certain cynisme comme on le fait si souvent.

Des voix: Bravo!

M. le vice-président: Débat. Le député de Regina-Ouest (M. Benjamin).

M. Nunziata: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je voudrais obtenir le consentement unanime de la Chambre pour poser d'autres questions au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp). Je sais que le ministre . . .

M. le vice-président: Je regrette mais, selon la présidence il n'y a pas consentement unanime.

[*Français*]

M. Gauthier: J'invoque le Règlement, monsieur le Président, au sujet d'un autre rappel au Règlement. Je crois que vous avez donné la parole au député de Regina-Ouest (M. Benjamin), et je l'accepte. Je vous ferai remarquer que la question devant la Chambre est l'amendement de mon chef, le chef de l'Opposition officielle (M. Turner), et cette question-là fera l'objet d'un vote demain après-midi. Je vous ferai remarquer

aussi qu'hier le parti libéral n'a eu que deux orateurs, les néo-démocrates, trois, le gouvernement, cinq. Aujourd'hui, je vous demande, monsieur le Président, de donner la parole à des libéraux afin qu'on puisse nous aussi mettre de l'avant nos commentaires sur l'amendement proposé par le chef de l'Opposition.

M. le vice-président: Je prends bonne note des représentations de l'honorable député d'Ottawa—Vanier (M. Gauthier). L'honorable député de Regina-Ouest (M. Benjamin) a la parole.

[*Traduction*]

M. Blaikie: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je vous signale qu'en principe, durant cette période des questions et réponses, on aurait dû accorder la parole aux ministériels seulement si aucun député d'un parti différent de celui du député qui parlait ne s'était levé. Il y a quelques instants, monsieur le Président, vous avez donné la parole à un député du parti de la personne qui venait de parler alors que deux ou trois députés des autres partis s'étaient levés pour obtenir la parole. Je tenais tout simplement à le signaler.

M. le vice-président: Sans vouloir lancer un débat sur cette question, j'en ai d'ailleurs discuté avec le député de Winnipeg—Birds Hill (M. Blaikie), je considère que durant la période des questions et commentaires il faut donner la priorité aux députés des partis autres que celui du député qui vient de parler sans aller toutefois jusqu'à leur accorder l'exclusivité.

Des voix: Bravo!

M. le vice-président: Je comprends très bien l'opinion du député de Winnipeg—Birds Hill. C'est pourquoi, dans ce cas-ci, après que le ministre eut terminé son discours, j'ai d'abord choisi un député de l'opposition officielle puis un du Nouveau parti démocratique et enfin un ministériel. J'accepterais toutefois d'en discuter plus à fond avec le député et avec le Président, bien sûr.

Le député de Regina-Ouest (M. Benjamin) a la parole pour participer au débat.

M. Les Benjamin (Regina-Ouest): Monsieur le Président, je tiens d'abord à féliciter monsieur le Président de son élection comme magistrat de la Chambre. J'offre également mes félicitations au vice-président et aux deux vice-présidents adjoints qui occupent le fauteuil de temps à autre. J'ai la conviction que vous quatre allez nous traiter avec compétence et impartialité, et servir la Chambre dans le meilleur intérêt des députés.

Je commence par une observation sur une situation à laquelle les Canadiens sont confrontés, surtout les gens de l'Ouest. Je parle du lock-out des débardeurs au port de Vancouver. Chose certaine, je n'ai pas l'intention de vous donner un compte rendu détaillé du conflit, sauf pour dire que la manutention des conteneurs est principalement à l'origine de cet affrontement. Quand un conteneur est chargé de marchandises destinées à au moins deux expéditeurs, quelqu'un doit les décharger et les recharger d'après la liste des expéditeurs et des destinations. Voilà la cause du conflit que les employeurs et le syndicat devront régler. C'est tout ce que j'ai à dire à ce sujet.

Je tiens à affirmer que la majeure partie des opérations au port de Vancouver peuvent, devraient et doivent se poursuivre, car elles n'ont rien à voir avec les conteneurs et leur manutention. Les gens des trois provinces des Prairies s'inquiètent énormément du fait que le transport des céréales vers Vancouver a pris fin du jour au lendemain, ce qui ne s'est même pas produit à Thunder Bay il y a quelques semaines puisque le transport des céréales n'a pas cessé complètement. Dans ce cas-ci, toutefois, le blocage est total, ce qui fait que des milliers de travailleurs des chemins de fer et des industries connexes ont été mis à pied.

Il faut que la Chambre sache que, après avoir examiné la situation aux élévateurs à grain à Vancouver ou ailleurs, je suis forcé de conclure que les conteneurs et la manutention de marchandises en vrac comme les céréales ne sont absolument pas à l'origine du conflit. Essentiellement, ce sont les débardeurs et les employeurs qui ne s'entendent pas sur la manutention des conteneurs. C'est la même chose dans le cas du bois d'oeuvre: j'ai assisté au chargement et au déchargement de bois d'oeuvre et d'autres produits forestiers et jamais a-t-il été question des conteneurs. La conteneurisation n'a rien à voir avec l'objet principal du conflit en cours.

• (1230)

En ma qualité de député de la Saskatchewan dont toute la moitié occidentale expédie du grain à Vancouver et à Prince Rupert, j'exhorte les compagnies céréalières et le syndicat à ouvrir immédiatement les silos et à en expédier le contenu. A mon avis, il n'y a absolument aucune raison valable pour que les silos de Vancouver soient fermés. D'après les nouvelles parues dans les journaux d'aujourd'hui, le syndicat a proposé d'assurer le transport des céréales, mais non pas des conteneurs. M. Garcia, le président de ce syndicat, a déclaré que ses syndiqués étaient bien disposés à manutentionner le grain, mais que si l'employeur ferme ses portes ils ne peuvent rien faire. Il n'est donc absolument pas justifié que les silos à grain de Vancouver soient fermés. Ils n'ont rien à voir avec le différent actuel.

Il en va de même pour la plupart des expéditions de bois, sinon toutes, du port de Vancouver. De très faibles quantités de ce produit sont acheminées par conteneurs. Je ne vois vraiment aucune raison pour que les autres participants de la chaîne de production et de bois soient victimes d'un conflit qui ne les regarde en rien. Par conséquent, les compagnies de silos, y compris mes amis qui exploitent des coopératives de silos, le Syndicat des Prairies et l'UGG, doivent ouvrir sur-le-champ leurs terminus et acheminer le grain.

Je crois savoir que, sur 3 700 débardeurs membres du syndicat, pas plus d'une poignée, une vingtaine probablement, chargent les bateaux céréaliers. Je doute que l'on ait besoin de plus de 40 à 50 personnes pour charger le bois. Par conséquent, le lock-out ne devrait concerner que l'objet du différent, soit la manutention des conteneurs et de leur contenu. Voilà à quoi devrait se limiter ce lock-out.

Dieu merci, à Thunder Bay, le gouvernement a finalement fait en sorte que les deux parties reprennent le dialogue. M. Kelly a cogné quelques têtes les unes contre les autres et a forcé les représentants à négocier jusqu'à ce qu'ils s'entendent. Je vois de l'autre côté l'ancien ministre du Travail. Je commence à déplorer qu'il ne détienne plus ce portefeuille. Je ne pensais pas que j'en viendrais un jour à dire cela. Pourtant, je voudrais qu'il occupe encore ce poste, car il s'empresserait d'expédier M. Kelly par le premier avion à Vancouver, de façon qu'il puisse faire encore une fois un peu de remue-ménage et obliger les représentants des parties à siéger toute la nuit jusqu'à ce que, épuisés, ils se mettent enfin d'accord.

Je tiens également à aborder un autre sujet d'inquiétude. J'ai été vivement déçu de ce qui s'est produit hier au cours de la période de questions au sujet des paiements d'appoint. S'il est une affaire qui dans son principe est entièrement apolitique, c'est bien celle-là. Tous les partis politiques, toutes les associations agricoles, tous les exploitants d'élévateur s'entendent sur la nécessité de paiments d'appoint, de façon que les agriculteurs puissent demeurer raisonnablement concurrentiels et rentables en dépit du tort que les États-Unis et la Communauté économique européenne leur ont fait. Ce n'est pas une question politique, car toutes les parties sont d'accord. A mon avis, le versement devrait être d'au moins 2 $ le boisseau, en commençant avec le blé rouge de printemps de première qualité, et établi proportionnellement pour les autres céréales. L'argent est envoyé à la Commission canadienne du blé qui alors hausse d'autant le prix initial de l'agriculteur. C'est ainsi que les choses devraient se passer et qu'elles se passent. Cela vaut également pour tous les grains qui relèvent de la Commission canadienne du blé, soit le blé, l'avoine et l'orge. Si le gouvernement voulait aussi inclure le lin, le seigle, le colza et les cultures spéciales, il ne rencontrerait aucune objection de notre part. Quoi qu'il en soit, le blé, l'avoine et l'orge sont nos principales céréales d'exportation.

Voilà ce qu'il faudrait, mais que se passe-t-il? Hier, en réponse à mon chef qui lui demandait si l'aide aux producteurs de céréales serait constituée de nouvelles sommes d'argent, le premier ministre (M. Mulroney) a déclaré:

> J'ai répondu . . . que l'argent qui leur était destiné serait un vrai supplément.

Quelques minutes plus tard, en réponse à une question de mon collègue le député de Regina-Est, le ministre d'État chargé de la Commission canadienne du blé (M. Mayer) a déclaré ce qui suit:

> Les sommes en question sont des fonds supplémentaires qui seront affectés à l'agriculture à l'intérieur du programme financier.

Quelques minutes après, en réponse au député de Lethbridge—Foothills (M. Thacker), le ministre d'État chargé des Finances (M. Hockin) déclarait:

> Il s'agira d'une réaffectation dans le cadre financier existant.

De quoi diable s'agira-t-il? S'agira-t-il de nouveaux fonds? Cette réaffectation sera-t-elle limitée au cadre financier? S'agira-t-il d'une réaffectation de fonds touchant seulement le ministère de l'Agriculture ou d'autres ministères également? Le gouvernement ne sait absolument pas ce qu'il entend faire. Est-ce que cela signifie que l'on élimine la Loi sur le rétablissement agricole des Prairies? Est-ce que les fonds réservés à ce programme serviront aux versements d'appoint? Ce serait reprendre d'une main ce qu'on donne de l'autre. Est-ce que cela signifie que d'autres programmes à l'intention des agriculteurs seront amputés ou éliminés pour être remplacés par les versements d'appoint? Cela annulerait tout l'effet escompté. Il nous faut savoir d'ici demain ou après-demain.

Puisque la question des versements d'appoint n'est pas politique, elle ne saurait être reliée en quoi que ce soit à une élection en Saskatchewan ou ailleurs. Cependant, la politique entre en jeu si le gouvernement trompe délibérément les céréaliculteurs de l'ouest du Canada et, en fait, les agriculteurs de tout le Canada, par simple calcul politique. Il nous faut savoir si le milliard de dollars est destiné à tous les agriculteurs du pays parce que l'on pourrait à bon droit invoquer la situation des producteurs de maïs et d'autres produits agricoles de l'Ontario et du Québec. On peut également faire valoir la situation des agriculteurs des provinces atlantiques et de l'intérieur de la Colombie-Britannique. Qu'est-ce qui est couvert? Qui est visé? Nous ne savons rien.

• (1240)

Nos agriculteurs n'aiment guère se faire traiter comme une bande d'ignares qu'on peut duper, rouler et manipuler à son gré avec le dernier cynisme. Il faut donc que le gouvernement nous communique aujourd'hui, et j'espère que ce sera à 14 heures ou demain au plus tard, la teneur, l'objet et la date d'entrée en vigueur de cette mesure, ses modalités d'application, en précisant de quelle façon l'argent sera dépensé. Voici une suggestion. Annulons la commande de cette demi-douzaine de chasseurs qui nous sont inutiles et que nous n'utiliserons guère de toute façon, et nous aurons l'argent dont nous avons besoin. Au demeurant, le gouvernement se perd dans toutes sortes de considérations, et il est grand temps qu'il décide une fois pour toutes quelle mesure il compte prendre, à quelle date elle entrera en vigueur et quelles seront les régions et les personnes qui en profiteront.

Je veux parler d'un autre problème. Dommage que le ministre des Transports (M. Crosbie) ne soit pas à la Chambre. Je lui souhaite bonne chance dans ses nouvelles fonctions. A franchement parler, je doute qu'il ait jamais vraiment été intéressé par ce portefeuille. Ce domaine ne lui tient guère à coeur, je le crains. On l'a affecté au mauvais poste. Je l'appuie quand même dans ses efforts pour conserver les services ferroviaires à Terre-Neuve. Mais s'il compte réussir, il faut qu'il en fasse quelque chose de bien. De gros investissements en immobilisations sont nécessaires pour que le chemin de fer de Terre-Neuve puisse bien desservir cette province tout en étant rentable. Il faudra reconstruire les voies ferrées et l'entre-rails, redresser les virages et entreprendre toute une série d'autres travaux. Sinon, une telle entreprise est vouée à l'échec. Elle échouera fatalement.

Dans la même veine, j'en viens maintenant à parler d'un autre problème, à savoir la situation de VIA Rail. Nous n'avons pas pu obtenir un exemplaire du rapport du groupe d'action chargé d'étudier le service-voyageurs de VIA Rail. La semaine dernière, une association de consommateurs, Transport 2000, a rendu public le rapport en question. A le lire et à lire le rapport du groupe de travail progressiste conservateur sur les services-voyageurs, qui est vraiment la goutte qui fait

déborder le vase, on dirait que ce n'est pas le parti conservateur que les Canadiens ont élu. Alors qu'il est au pouvoir depuis deux ans, le gouvernement n'a appliqué aucune ou presque des recommandations contenues dans le rapport que lui a remis le groupe de travail progressiste conservateur chargé d'étudier le service-voyageurs. Tous les problèmes que l'ancien ministre des Transports, le député de Végréville (M. Mazankowski), et moi-même n'avons cessé de déplorer chaque année depuis 1976 existent toujours.

Aucun homme d'affaires qui se respecte, aucun gouvernement ne lancerait une entreprise avec du matériel désuet, vieux, périmé. Tout directeur de banque tournerait vite en dérision quiconque lui demanderait, dans ces conditions, un prêt de démarrage. Telle a été la situation de VIA Rail en 1976. Le CP et le CN venaient de remettre à la société du matériel usagé pour 80 millions de dollars.

Le groupe d'action chargé d'étudier le service-voyageurs était présidé par Hugh Horner, qu'on ne saurait qualifier de socialiste à tout crin. Le groupe s'étonnait qu'on fasse payer une seconde fois aux contribuables canadiens le matériel roulant du CN, qui leur appartenait déjà. Il en allait de même des gares et autres installations. On ne comprenait pas que la population doive payer une seconde fois ce qui lui appartenait déjà. Si les conservateurs pensent être, de cette manière, à la hauteur de leurs aspirations, rien d'étonnant alors à ce que le pays coure à sa perte. En deux ans, le gouvernement n'a pas réussi à remettre de l'ordre dans cette affaire. Il devrait obliger le Canadien National et le Canadien Pacifique à rembourser l'argent que les contribuables ont dépensé pour racheter le matériel et les installations qui leur appartenaient.

A moins de moderniser le matériel de VIA Rail, ainsi que le recommandait le groupe de travail, il ne reste plus qu'à supprimer le réseau en entier, à l'exception du couloir Québec-Windsor. Les nouvelles locomotives ne sont toujours pas sur les rails. Les commandes de nouveaux wagons n'ont toujours pas été passées, bien que l'on annonce chaque année, depuis 1976, l'achat de nouveaux wagons de passagers. Tout ce que le ministre a pu me dire, hier, en réponse à ma question, c'est qu'il espérait faire une déclaration, comme son prédécesseur. Cela ne va pas, nous n'arriverons jamais à rien. Si le gouvernement veut, comme il le prétend, un réseau ferroviaire pour les passagers digne de ce nom, il devra y consacrer quelque argent et l'améliorer pour que les gens l'utilisent.

M. Malone: Monsieur le Président, je voudrais faire des observations et poser des questions sur bien des parties du discours du député de Regina-Ouest (M. Benjamin), mais en particulier sur ce qu'il a dit au début, parce que cela touche tous ceux dont la circonscription est influencée par le secteur céréalier des Prairies. Comme lui, je suis préoccupé par la question de la capacité de manutention des céréales de nos ports. Je ne poserai que trois questions pour ne pas prendre plus que le temps qui m'est alloué.

Le député pense-t-il que l'on doit reconnaître la responsabilité des tierces parties en cas de grève? Vu l'importance du transport des céréales pour notre économie nationale, serait-il d'accord si l'on déclarait qu'il s'agit d'un service essentiel? Selon lui, dans les régions où il existe des coopératives d'agriculteurs, ceux-ci devraient-ils pouvoir faire eux-mêmes le travail de manutention des céréales pendant une grève? Le député me rendrait service en répondant à ces trois questions.

M. Benjamin: Monsieur le Président, je ne sais pas au juste ce que le député veut dire en parlant de la responsabilité des tierces parties. Je ne sais vraiment pas ce qu'il veut savoir. Je voudrais bien qu'il précise sa pensée. Je ne comprends pas le but de sa question à propos du transport des céréales.

• (1250)

Le député a parlé du transport des céréales comme d'un service essentiel. On peut dire la même chose à propos de bien d'autres services au Canada, notamment les chemins de fer, les postes, les lignes aériennes, le bois de charpente et les produits forestiers. Ce sont toutes des choses qui servent le public et la nation et ce sont des services essentiels. Il faut cependant permettre au processus de négociations collectives de fonctionner. Lorsqu'il échoue, il appartient au gouvernement et à tous les partis politiques de décider si le gouvernement et le Parlement doivent intervenir ou non et cela ne doit se faire qu'en dernier recours.

Nous ne pouvons pas simplement décider que le transport des céréales est un service essentiel parce qu'on pourrait ainsi établir une très longue liste de services essentiels. Si ce principe se répercute dans les lois, alors le processus de la négociation collective est bafoué ainsi que les droits des employeurs et de la plupart des employés, sinon de tous les travailleurs canadiens visés par une convention collective. Tous les employés municipaux, provinciaux et fédéraux seront concernés. Où cela s'arrêtera-t-il? Que considère-t-on comme un service essentiel?

Je pourrais comprendre qu'on prenne de telles mesures en temps de guerre, mais il me semble qu'on doit décider de chaque cas en toute objectivité. Si le processus de la négociation collective échoue complètement et que le gouvernement épuise toutes ses ressources, alors naturellement tout gouvernement responsable, quel que soit son affiliation politique, devra intervenir et déclarer que ce secteur est un service essentiel dans l'intérêt supérieur du Canada. Cependant, cela ne peut se faire à l'avance.

Quant à demander aux fermiers de manutentionner leurs propres céréales, je veux d'abord dire à mon collègue qu'ils ont déjà assez de mal à le faire dans leur propre exploitation et à les récolter. J'ai lu des communiqués de presse selon lesquels les agriculteurs de l'Alberta voulaient aller à Thunder Bay pour remettre le terminal céréalier en service. J'ai trouvé cela bizarre parce qu'à peine un boisseau de céréales albertaines passe par Thunder Bay de toute façon. J'ai pensé que c'était une décision stupide. En outre, parmi tous mes bons amis agriculteurs, je n'en connais pas un qui sache faire fonctionner un terminal céréalier à Thunder Bay, à Vancouver ou ailleurs. C'est un travail salissant qui demande des capacités différentes que celles qu'exigent la rentrée des récoltes et l'entreposage.

Une fois de plus, à mon avis, le problème réside dans le fait que les agriculteurs eux-mêmes doivent dire aux sociétés céréalières dont ils sont propriétaires comment ils souhaitent voir fonctionner leurs propres installations. Les agriculteurs doivent reprendre le contrôle de leurs propres sociétés d'élévateurs.

M. Malone: Monsieur le Président, je suis très surpris que le député de Regina-Ouest dise que les agriculteurs ne savent pas comment manutentionner les céréales.

M. Benjamin: Je n'ai pas dit cela.

M. Malone: Lisez le hansard demain.

En ce qui concerne le processus de négociation, le député a dit qu'il doit être efficace mais que si le problème est suffisamment grave, un gouvernement, quelle que soit son allégeance politique, doit intervenir. Compte tenu des graves conséquences possibles sur la côte ouest, le moment est-il venu de le faire et le député convient-il qu'il est temps d'intervenir pour remédier au problème de la côte ouest?

M. Benjamin: Non, je ne crois absolument pas que le moment soit venu. Si le député avait écouté mon discours, il saurait que toutes les céréales pourraient encore passer par Vancouver. Les deux parties en présence n'ont aucune excuse pour les bloquer. De la même façon, la plupart, sinon tout le bois d'oeuvre pourrait être transporté parce qu'il n'a rien à voir avec le litige actuel. Voila pourquoi j'ai déclaré que les producteurs céréaliers de l'Alberta et de la partie ouest de la Saskatchewan font l'objet de représailles de la part de l'association d'employeurs du port de Vancouver. Il est temps que le gouvernement du Canada invite les sociétés d'élévateurs à ouvrir leurs portes et à dire aux débardeurs de rentrer au travail et de s'occuper des navires.

Plusieurs autres étapes restent à franchir dans le règlement du conflit, y compris la médiation et la conciliation. Comme je l'ai dit, il ne faut pas ramener M. Kelly à Ottawa mais plutôt l'envoyer de Thunder Bay à Vancouver pour qu'il puisse favoriser les négociations dans le port de Vancouver.

[*Français*]

Mme Suzanne Duplessis (Louis-Hébert): Monsieur le Président, pour commencer . . .

M. Gauthier: J'invoque le Règlement, monsieur le Président.

M. le vice-président: Sur un rappel au Règlement; l'honorable député d'Ottawa—Vanier (M. Gauthier) a la parole.

M. Gauthier: Monsieur le Président, je ne voudrais pas interrompre la députée parce que je pense que c'est très bien qu'elle ait la parole mais je voudrais vous rappeler, monsieur le Président, que les commentaires 301 et 302 de Beauchesne sont clairs sur la question de l'alternance entre le gouvernement et l'opposition. Je veux vous rappeler encore une fois que, nous, hier, nous n'avons pas eu le juste nombre d'orateurs que nous aurions voulu. Nous n'en avons eu que deux, le gouvernement en a eu cinq. Je ne voudrais pas qu'aujourd'hui, quand on discute d'une proposition, d'un amendement à la motion principale qui est celui de mon chef, que nous ne soyons pas capables de parler.

M. le vice-président: Je comprends très bien l'opposition que l'honorable député a mentionnée. Par contre, quand l'honorable député mentionne la question de l'alternance, je pense bien que jusqu'à maintenant nous la suivons. Par contre, je me rappelle les paroles que l'honorable député a prononcées tantôt quant à ce qui est arrivé hier, et j'en tiens compte.

Débat. L'honorable députée de Louis-Hébert (Mme Duplessis) a la parole.

Mme Duplessis: Monsieur le Président, pour commencer, je tiens à vous féliciter de la façon dont vous avez accompli votre tâche de vice-président dans le passé et je vous souhaite aussi énormément de succès pour la façon dont vous allez l'accomplir dans l'avenir.

Je voudrais me prévaloir du privilège de pouvoir faire mon discours à 15 heures puisqu'il reste à peine une demi-minute.

[*Traduction*]

M. le vice-président: La Chambre consent-elle à déclarer qu'il est 13 heures?

Des voix: D'accord.

M. le vice-président: Comme il est 13 heures, je quitte maintenant le fauteuil pour le reprendre à 14 heures.

(La séance est suspendue à 13 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[*Traduction*]

LE NOUVEL AN JUIF

ON DEMANDE LA LIBÉRATION DES DISSIDENTS SOVIÉTIQUES

Mme Sheila Finestone (Mount Royal): Monsieur le Président, les Juifs du monde entier inaugurent leur nouvelle année civile 5747 en priant pour que ce nouvel an insuffle, à tous les chefs d'État, la volonté politique bien arrêtée de travailler ensemble à l'établissement de la paix, de la sécurité personnelle et de la stabilité politique au nom de l'humanité toute entière.

Voici ce que dit une phrase tirée de notre fête liturgique *Rosh ha-Shena*: «Un jour, tous les hommes se soumettront de tout coeur à la volonté divine». C'est vraiment le voeu de tous les hommes de bonne volonté qui aspirent à la paix dans le monde.

Un premier geste en ce sens serait la libération des dissidents soviétiques, surtout ceux qui souffrent d'un cancer à la phase terminale, afin qu'ils puissent mourir dignement avec leurs proches à leur chevet. Nous demandons instamment à l'Union soviétique d'honorer les Accords de Helsinki et de faire preuve d'humanité en laissant partir ces gens. En poursuivant sa politique d'oppression, elle rabaisse le peuple soviétique aux yeux de tous les Canadiens. Espérons que des progrès seront réalisés dans la poursuite de ces objectifs au cours de l'année qui vient. Je profite de l'occasion pour souhaiter une bonne et heureuse année à mes coreligionnaires en leur disant: «*Le Shana Tova Tikatayvou*».

Article 21 du Règlement

LES PARCS NATIONAUX

L'ÎLE ELLESMERE—LE PRIX DU VOYAGE

M. Thomas Suluk (Nunatsiaq): Monsieur le Président, le mois dernier, le ministre de l'Environnement (M. McMillan) a inauguré officiellement le nouveau parc national canadien dans l'île Ellesmere. Je voudrais profiter de l'occasion pour signaler aux Canadiens combien ils devront dépenser pour visiter leur nouveau parc. Le prix d'un aller retour entre Montréal et Resolute Bay dans le grand Nord est de 1 600 $. Le tarif par avion nolisé entre Resolute Bay et l'île Ellesmere est d'environ 1 750 $ par personne. Il faut ajouter à cela 500 $ pour les repas et l'hébergement ce qui fait que les frais de déplacement seulement atteignent la somme étonnante de 3 250 $. Si l'on y ajoute d'autres frais, notamment les frais des fournisseurs et les menues dépenses, on atteint facilement la somme de 4 000 $.

Un fournisseur privé à Resolute Bay me dit que la plupart des voyageurs sont des Européens, des Japonais et des Américains et que les Canadiens ne représentent que 10 p. 100 du nombre global. Je me demande, monsieur le Président, qui irait faire la bêtise d'aller là-bas dans le parc quand on peut faire le tour du monde avec une somme de ce genre? Il serait, je crois, opportun que le gouvernement examine la possibilité de rendre les régions isolées plus accessibles et plus à la portée de nos bourses.

* * *

LES MUSÉES

LE MUSÉE NATIONAL DES SCIENCES NATURELLES—LA MANIFESTATION DESTINÉE À RECUEILLIR DES FONDS

Mme Lynn McDonald (Broadview—Greenwood): Monsieur le Président, demain le caucus des femmes progressistes conservatrices sera l'hôte d'un événement au Musée national des Sciences naturelles. Les bénéfices de cette manifestation doivent être versés au fonds en fidéicommis du musée, et bien sûr comme le financement de nos musées est insuffisant, tous les fonds additionnels sont certes bienvenus. Il faut cependant se poser quelques questions. Pourquoi détourner de leurs fonctions normales des fonctionnaires payés avec l'argent durement gagné des contribuables pour organiser un événement au nom d'un parti politique, toute valable que puisse être par ailleurs cette manifestation? Pourquoi déplacer des pièces d'exposition et perturber le cours normal des activités du musée pour un événement parrainé par un parti politique? Pourquoi détourner de l'argent recueilli par le musée pendant les heures de travail rémunérées par le public, dans des locaux payés par le public, dans un fonds spécial qui n'obéit pas aux règles normales de budgétisation et qui n'est pas assujetti à l'examen du comité permanent des communications et de la culture?

J'invite la ministre des Communications (Mlle MacDonald) à mettre de côté l'intérêt du parti et à mettre de l'ordre dans ces pratiques irrégulières.

* * *

[*Français*]

LA NOUVELLE-BEAUCE

LA CÉLÉBRATION DU 250^E^ ANNIVERSAIRE

M. Gilles Bernier (Beauce): Monsieur le Président, en 1736, le roi de France Louis XV ratifiait l'octroi de trois seigneuries au Québec situées le long de la rivière Chaudière. Elles prirent le nom de Nouvelle-Beauce.

Au cours de cette année, ce 250e anniversaire sera fêté «sans ménagement» au royaume de la Beauce. C'est une occasion pour tous les Beaucerons d'affirmer leur identité et leur appartenance et de faire découvrir le dynamisme beauceron dans les secteurs économiques, sociaux et culturels.

Ne serait-ce que par leur accent typique et leur indépendance, les Beaucerons ont marqué l'histoire du Québec. La Beauce a été le premier territoire à l'intérieur des rives du Saint-Laurent à être colonisé par les Français.

Au XXe siècle, la Beauce a été pendant longtemps un symbole du monde catholique et rural, fidèle aux traditions québécoises. Mais, l'esprit d'initiative et d'«entrepreneurship» des Beaucerons faisaient époque et la Beauce est demeurée le royaume de la petite et moyenne entreprise québécoise.

Vive le 250e anniversaire de la Beauce!

* * *

• (1405)

[*Traduction*]

LES DROITS DE LA PERSONNE

L'URSS—LA LIBÉRATION DE M. YURI ORLOV

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le Président, dimanche dernier, M. et Mme Yuri Orlov ont été autorisés à quitter l'Union soviétique pour se rendre à New York, et cela en vertu du marché conclu dans l'affaire Danilov.

M. Orlov est un éminent physicien spécialiste des hautes énergies, qui a été persécuté, jeté en prison, et victime d'un dur exil interne pour avoir cherché à dénoncer les violations des droits de l'homme en Union soviétique. Il a fondé en 1976 le groupe de surveillance des accords d'Helsinki ce qui lui a valu d'être arrêté en 1977 et accusé de trahison envers son pays.

Depuis son arrestation, des milliers de personnes un peu partout dans le monde se sont efforcées de le faire libérer ainsi que sa femme, Irina. Nulle part les efforts déployés en ce sens n'ont été plus intenses qu'au Canada où des centaines d'universitaires et d'autres ont entrepris d'assurer la remise en liberté des Orlov et leur départ de l'Union soviétique.

Je tiens à signaler à la Chambre et à l'ensemble des Canadiens ces efforts longs et fructueux, tandis que nous célébrons l'arrivée très récente de ce couple en Occident. Je félicite toutes les personnes et spécialement mes collègues députés qui se sont attelés avec diligence et labeur à exercer sur le gouvernement soviétique des pressions à ce sujet. Je tiens plus particulièrement à souligner les efforts déployés par le comité canadien des universitaires et des hommes de science et son secrétaire, le professeur Israel Halperin, de l'Université de Toronto.

* * *

LES STUPÉFIANTS

ON APPUIE LES MESURES GOUVERNEMENTALES CONTRE L'USAGE ABUSIF DE DROGUES

M. Elliott Hardey (Kent): Monsieur le Président, le premier ministre (M. Mulroney) a raison de se lancer maintenant dans une campagne contre la consommation croissante de stupéfiants par les Canadiens. Même si jusqu'à juin 1986 on était parvenu à saisir pour quelque 335 millions de dollars de drogues illicites, soit 100 millions de plus que pendant toute l'année 1985, le trafic continue. Les Canadiens consomment de plus en plus de drogues, ce qui entraîne un bilan tragique en termes de pertes de vie, de dislocation des familles et de criminalité croissante. Depuis plus de deux décennies, les jeunes Canadiens ont grandi dans un climat de tolérance, voire même d'encouragement vis-à-vis de la drogue. L'usage de drogues est devenu socialement acceptable parmi les membres des professions libérales qui ont réussi.

Pour favoriser un changement d'attitude, le gouvernement doit solliciter le concours de toutes nos élites, y compris celui de nos artistes. Les lois visant à faire échec au trafic des stupéfiants ne seront respectées que lorsque nous aurons fortement ancré dans notre culture une profonde aversion contre la drogue.

* * *

L'ÉNERGIE NUCLÉAIRE

LES DANGERS QUE PRÉSENTE LE NAUFRAGE D'UN SOUS-MARIN SOVIÉTIQUE À PROPULSION NUCLÉAIRE

M. Bill Blaikie (Winnipeg—Birds Hill): Monsieur le Président, le sous-marin soviétique à propulsion nucléaire et muni d'armes nucléaires qui vient de sombrer fait ressortir encore une fois jusqu'à quel point la volonté aussi bien de l'Est que de l'Ouest d'opter pour le nucléaire et de se doter d'armes nucléaires fait peu de cas de l'avenir et de nos devoirs à l'égard des générations futures.

Un général américain aurait déclaré que nous n'avons pas à nous inquiéter au sujet du combustible à l'intérieur des réacteurs du sous-marin, car il est enfermé dans un contenant en

Article 21 du Règlement

métal lourd qui devrait «probablement»—j'insiste sur le terme «probablement»—tenir le coup pendant des milliers d'années. Même si c'était vrai, comment réagirions-nous si les anciennes civilisations, dans l'espoir de réaliser des gains économiques ou d'atteindre des objectifs militaires à court terme, avaient enseveli ou emmagasiné un peu partout de par le monde d'énormes quantités de poisons mortels, et si ces poisons commençaient maintenant à se répandre dans l'environnement? Ne mettrions-nous pas en doute la valeur morale de ces civilisations? Sans aucun doute.

Voilà pourquoi nous devons nous interroger sur la moralité de notre propre génération et de notre propre civilisation qui met en péril l'environnement naturel et la santé des générations futures, tout cela au nom d'une forme d'énergie qui, à ce qu'on dit, serait bon marché, alors qu'en réalité elle est plus subventionnée que toutes les autres formes d'énergie et qui, de toute façon, ne sera viable que pendant quelques décennies; au nom également d'une prétendue stratégie de dissuasion nucléaire qui ne peut aboutir qu'à un désastre mondial. Ayons le courage de nous dégager de l'engrenage nucléaire . . .

M. le Président: Soixante secondes. Le député a épuisé le temps qui lui était alloué.

* * *

LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE RÉGIONAL

L'AIDE AUX PROVINCES DE L'OUEST

M. Murray Dorin (Edmonton-Ouest): Monsieur le Président, les Canadiens de l'Ouest peuvent être satisfaits de l'engagement indéfectible du gouvernement envers notre région comme le réflète le discours du trône et le discours sur l'Adresse donné en réponse par le premier ministre.

On accueillera comme bonnes nouvelles l'importance sans précédent accordée à l'agriculture et aux négociations internationales, les mesures nationales qui seront prises en coopération avec les gouvernements provinciaux et les organismes agricoles, et la mise sur pied d'un programme d'aide financière de un milliard de dollars destiné à accroître les liquidités des céréaliculteurs canadiens.

Dans le secteur énergétique, on relève, en plus des mesures déjà prises, la promesse de coopération avec les provinces productrices et l'industrie afin de maintenir les perspectives d'avenir du Canada.

• (1410)

On accordera encore plus d'importance qu'auparavant au commerce avec les pays du Pacifique. On s'efforcera tout particulièrement de diversifier l'infrastructure économique de l'ouest du Canada car c'est là la clef d'une croissance économique soutenue et durable et le moyen de nous mettre à l'abri de l'instabilité des marchés mondiaux des produits de base qui nous frappe si durement en ce moment.

Le gouvernement s'est engagé à sauvegarder nos industries traditionnelles tout en y apportant des changements profonds qui leur assureront une stabilité et une prospérité dont les Canadiens de l'ouest et, en fait, tous les Canadiens pourront profiter.

Article 21 du Règlement

LES ARMES NUCLÉAIRES

ON DEMANDE DE PRÉSENTER UNE MOTION TENDANT À LA CONCLUSION D'UN TRAITÉ VISANT L'INTERDICTION DES ESSAIS NUCLÉAIRES

L'hon. Donald J. Johnston (Saint-Henri—Westmount): Monsieur le Président, le 17 septembre, j'ai écrit au secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) pour l'exhorter à se prononcer clairement en demandant aux États-Unis de cesser immédiatement leurs essais nucléaires en contrepartie du moratoire soviétique et en demandant aux dirigeants américain et soviétique d'amorcer sans délai la négociation d'une interdiction globale des essais. Le weekend prochain, MM. Gorbachev et Reagan doivent se rencontrer en Islande. J'invite le secrétaire d'État aux Affaires extérieures à saisir l'occasion que constitue cette rencontre et à fournir aux Canadiens un moyen de transmettre un message non équivoque à ces deux dirigeants par l'intermédiaire du Parlement du Canada.

J'invite le secrétaire d'État aux Affaires extérieures à proposer dès maintenant à la Chambre une motion visant à exhorter les superpuissances à amorcer dès ce weekend en Islande des démarches concrètes qui déboucheront à brève échéance sur un traité visant l'interdiction globale des essais nucléaires. La voix du Canada est écoutée. Assurément, il n'y a pas de sujet plus important sur lequel on puisse la faire entendre.

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. Le temps accordé au député est écoulé.

* * *

LES SCIENCES ET LA TECHNOLOGIE

ON APPUIE LA PROGRAMME CONTENU DANS LE DISCOURS DU TRÔNE

M. David Daubney (Ottawa-Ouest): Monsieur le Président, en ma qualité de membre du comité permanent de la recherche, de la science et de la technologie, je félicite le gouvernement d'insister, dans le discours du trône, sur la science et la technologie et particulièrement sur la création d'un conseil consultatif national de la technologie industrielle qui sera présidé par le premier ministre (M. Mulroney). La recherche et le développement sont les éléments essentiels des projets du gouvernement pour le développement économique et social.

En collaboration avec les gouvernements provinciaux, les universités et les secteurs scientifique et industriel, le gouvernement a mis en oeuvre un programme qui nous mènera jusqu'au siècle prochain. Nombreux sont ceux qui avaient prédit que l'innovation technologique et l'automatisation n'apporteraient que des malheurs. En fait, comme le Conseil économique du Canada l'affirme dans une étude récente, c'est le contraire qui s'est produit. L'innovation rend compétitives les entreprises qui voient leurs marchés s'agrandir et leur chiffre d'affaires grossir, ce qui apporte la prospérité économique à tous les Canadiens.

LES AFFAIRES SOCIALES

ON DEMANDE L'ÉTABLISSEMENT D'UN SERVICE UNIVERSEL DE GARDE D'ENFANTS

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Monsieur le Président, au cours de cette décennie, il s'est produit au sein des familles canadiennes des modifications majeures qui obligent le gouvernement à prendre certaines initiatives. Plus de 60 p. 100 des femmes se trouvent sur le marché du travail. Elles ont besoin de services de garde à prix abordable. Plus de 11 p. 100 des familles sont monoparentales, et bon nombre n'ont qu'un revenu très faible. Elles ont besoin d'un revenu qui les sorte de la misère et leur permette d'échapper au piège de l'aide sociale. Quatre-vingt-dix pour cent des enfants sont confiés à des services de garde non autorisés, à moins qu'ils ne soient livrés à eux-mêmes. Il nous faut un régime de services de garde d'enfants qui soit accessible et universel.

Le gouvernement fédéral devrait se mettre à l'oeuvre afin de célébrer la Semaine de la famille autrement qu'en paroles. Je l'exhorte à faire honneur aux familles en réindexant les allocations familiales et en accordant ainsi le crédit d'impôt pour enfants aux familles moyennes qui ont besoin d'aide pour élever leurs enfants. Je remercie tous les parents de leur contribution à l'avenir du Canada.

* * *

L'EMPLOI

LA DÉCLARATION DU MINISTRE CONCERNANT LES PROJETS DE MAIN-D'OEUVRE

M. Dave Dingwall (Cape Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, je signale que le ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Bouchard) m'a causé une profonde déception hier en annonçant son intention de ne mettre en oeuvre aucun projet de main-d'oeuvre cet hiver. Les projets de main-d'oeuvre ne sont pas une solution en soi mais ils jouent un rôle utile et important en offrant des revenus essentiels aux nombreuses régions du pays qui n'ont pas la chance de profiter de l'essor économique du centre du Canada.

Je ne suis pas seul à demander au ministre de l'Emploi et de l'Immigration de prendre cette mesure. Les habitants de plusieurs villes de l'est de la Nouvelle-Écosse ont écrit au ministre pour lui demander de prendre des mesures immédiates pour résoudre ce grave problème humain. Le ministre est resté insensible à leurs demandes.

Le ministre actuel n'est pas meilleur que son prédécesseur. J'avais espéré un ministre plus compatissant qui aurait compris qu'en suivant aveuglément la Planification de l'emploi on a fait subir de très dures épreuves à des milliers de Canadiens. Tous les Canadiens ont été trompés non seulement par le ministre actuel mais par son prédécesseur.

• (1415)

LE DÉCÈS DU RABBIN ABRAHAM FEINBERG

M. John Oostrom (Willowdale): Monsieur le Président, dimanche dernier, le rabbin Abraham Feinberg du *Holy Blossom Temple*, la plus importante congrégation canadienne de juifs réformés, est décédé à l'âge de 87 ans.

Pendant 33 ans, le rabbin Feinberg, homme décidé, s'est fait le champion de toutes les causes des défavorisés de notre société. C'était un chef né qui menait au Canada la lutte pour la paix dans le monde. Il a combattu ardemment pour supprimer la pauvreté, pour faire jouer aux personnes âgées un rôle efficace et constructif et créer une certaine harmonie entre les différentes races. Le rabbin Feinberg était la conscience sociale de notre société et le Canada peut s'estimer heureux d'avoir compté parmi ses citoyens cet homme exceptionnel qui a apporté énormément à notre société.

Je voudrais ajouter les condoléances du Canada à celles qu'offriront toutes les personnes qui assisteront demain au service funèbre qui sera célébré au *Holy Blossom Temple* à la mémoire de ce grand homme.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LES RELATIONS OUVRIÈRES

LE LOCK-OUT AU PORT DE VANCOUVER—LES RÉPERCUSSIONS POUR LES CÉRÉALIERS

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. C'est au sujet de la crise que traversent actuellement les céréaliers de l'Ouest. Le lock-out dans le port de Vancouver représente une nouvelle menace. Le gouvernement aurait dû prévoir cette situation depuis des mois. Bien sûr, le syndicat était légalement autorisé à faire grève depuis deux semaines. Comment se fait-il que le gouvernement n'ait pris encore aucune initiative et n'ait pas su prévoir cette nouvelle crise qui fait du tort à nos producteurs?

L'hon. Pierre Cadieux (ministre du Travail): Monsieur le Président, dans les heures qui ont suivi la négociation d'un règlement ou d'une tentative de règlement, à Thunder Bay, nous nous sommes retrouvés avec un lock-out dans les ports de Vancouver et de Prince Rupert, et cela principalement au sujet des dispositions concernant les conteneurs. Nous avons envoyé aujourd'hui un télex aux autorités portuaires pour leur demander d'autoriser le transport des céréales, d'autant plus que cela n'a rien à voir avec les conteneurs et que les débardeurs sont prêts à les transporter.

[*Français*]

L'AGRICULTURE

ON DEMANDE OÙ LE GOUVERNEMENT TROUVERA LES FONDS

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, toujours au sujet de la crise dans l'industrie des céréales, je voudrais poser une question encore une fois au très honorable premier ministre au sujet des paiements aux producteurs de céréales.

Qu'est-ce que le premier ministre entend faire pour trouver l'argent nécessaire pour ces paiements? Augmenter le déficit, comprimer d'autres programmes agricoles ou réduire les programmes sociaux?

[*Traduction*]

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, nous financerons le programme dont j'ai parlé vendredi dans le cadre de notre plan financier, comme nous l'avons fait pour plusieurs initiatives comme le remboursement de la taxe sur le carburant, l'aide aux cultivateurs victimes de la sécheresse et les prêts basés sur le prix des denrées de même que, par exemple, l'aide aux producteurs de betteraves sucrières. Je souligne que, jusqu'ici, nous avons réussi à répondre à ces besoins sans nous écarter de nos objectifs de dépense. Le programme dont nous parlons placera un milliard de dollars de plus entre les mains des cultivateurs canadiens.

LA PROVENANCE ET LE VERSEMENT DES FONDS

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, si les agriculteurs touchent plus d'argent, ou bien le déficit du ministre des Finances augmentera ou bien cet argent sera détourné d'autres programmes s'adressant ou non aux agriculteurs. D'où viendra cet argent et quand les cultivateurs de l'Ouest le toucheront-ils?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je crois avoir déjà dit que nous nous réunissons jeudi et que nous espérons tenir d'autres réunions avec les dirigeants des organisations agricoles. Les cultivateurs toucheront des montants supplémentaires et je suis sûr que le député ne s'y opposera pas.

* * *

L'EMPLOI

LA CRÉATION D'EMPLOI PAR LE SECTEUR PRIVÉ—LA DÉCLARATION DU MINISTRE

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce—Lachine-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Hier, dans son discours à la Chambre, le ministre a laissé entendre que ce sont le secteur privé, les provinces et les particuliers qui ont la principale responsabilité en matière de formation professionnelle et de création d'emplois au Canada. En abdiquant ses responsabilités dans ce domaine, le ministre prédisait-il des réductions supplémentaires du budget fédéral de l'emploi qui a déjà diminué de 300 millions depuis 1984? Est-ce cela qu'il suggérait?

[*Français*]

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, j'aurais apprécié que mon collègue de Notre-Dame-de-Grâce—Lachine-Est fût là hier pour écouter le discours en entier. J'ai dit que nous devions comme gouvernement partager avec l'entreprise privée, avec l'ensemble des intervenants du milieu, je n'ai pas dit que le milieu ne devait compter que sur lui-même, en collaboration avec le gouvernement, pour développer des programmes. Et les résultats sont là. Je ne fais que référer aux résultats de la stratégie de l'emploi et je dois rendre hommage à ma collègue qui a mis en place une excellente structure dont vous avez rêvé pendant des années.

• (1420)

[*Traduction*]

LA FORMATION DES TRAVAILLEURS

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce—Lachine-Est): Monsieur le Président, j'ai lu tout son discours ce matin. Même si je n'étais pas ici hier, j'ai lu le discours plusieurs fois et il a dit: «La formation pratique et l'expérience du travail conduisent à des emplois permanents.» Le ministre était-il vraiment sérieux lorsqu'il a dit cela? Ne se rend-il pas compte qu'il y a des milliers de travailleurs au Canada qui ont une formation pratique et l'expérience du travail et qui ne peuvent pourtant pas trouver d'emplois? Ne comprend-il pas . . .

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. Le député pourrait-il poser sa question.

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, le député veut-il me dire que sans formation ces travailleurs auraient un emploi aujourd'hui?

* * *

L'AGRICULTURE

L'AIDE AUX CÉRÉALIERS

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, je voudrais aussi poser au premier ministre une question traitant de l'aide aux producteurs de céréales canadiens en difficulté. En réponse à une question que j'ai posée hier, le gouvernement nous a annoncé que l'argent de cette aide ne proviendrait pas des programmes agricoles existants. Je voudrais des garanties au sujet de deux autres sources potentielles de financement. Le premier ministre peut-il nous donner la garantie que les crédits qui seront consacrés à l'aide aux producteurs de céréales ne proviendront pas de coupures dans d'autres programmes fédéraux, et que les provinces, qui sont déjà mises à rude épreuve, ne seront pas mises à contribution?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, ce sont les agriculteurs qui ont besoin d'aide qui bénéficieront de cette aide, et je sais que mon honorable collègue s'associera à nos efforts. L'argent ne proviendra pas des programmes agricoles existants, il proviendra des initiatives de notre plan.

LA PROVENANCE DES FONDS

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, je ne sais pas ce que le premier ministre a mangé à midi, mais nous faisons vraiment du surplace aujourd'hui. J'ai reconnu que le premier ministre avait déclaré hier que cet argent ne viendrait pas des programmes agricoles. Nous lui demandons la garantie que cet argent ne sera pas tiré des programmes fédéraux existants, des programmes sociaux, d'autres programmes, des programmes de logement, et nous lui demandons la garantie que le gouvernement du Canada, avec toutes les ressources dont il dispose, ne mettra pas les provinces à contribution.

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, j'ai l'impression que mon honorable collègue fait tout ce qu'il peut pour empêcher le gouvernement de venir en aide aux agriculteurs.

Des voix: Bravo!

Une voix: Bonjour les dégâts.

M. Mulroney: Pourquoi mettre autant de bâtons dans les roues à un gouvernement qui essaie d'aider les agriculteurs? Ce que nous disons, c'est qu'il doit y avoir une réunion jeudi et une autre la semaine prochaine. Nous élaborons un plan financier qui ne diminuera pas l'aide actuelle aux agriculteurs, et nous cherchons un moyen de leur apporter une aide financière supplémentaire. Il me semble que mon honorable collègue pourrait féliciter le gouvernement de l'aide qu'il apporte aux agriculteurs.

ON DEMANDE UN IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, le premier ministre n'a pas répondu au chef de l'opposition ni à moi-même, que ce soit aujourd'hui ou hier, sur les autres provenances éventuelles de ces fonds ou la participation éventuelle des provinces.

M. Turner (Vancouver Quadra): Encore un petit essai, Ed.

M. Broadbent: Je vais faire une troisième tentative, monsieur le Président. Étant donné que son ami Ronald Reagan a accru les impôts sur les sociétés de 120 milliards de dollars aux États-Unis et que nous avons 79 000 entreprises rentables qui ne paient pas un sous d'impôt, le gouvernement du Canada va-t-il, au lieu d'effectuer des coupures dans d'autres secteurs et d'aller puiser dans les ressources des provinces, mettre en place un impôt raisonnable sur les sociétés destiné à rapporter au moins 3 milliards de dollars de revenus supplémentaires qui pourront être consacrés à l'aide aux agriculteurs canadiens?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, s'il a la patience d'attendre, peut-être le prochain budget lui donnera-t-il raison.

• (1425)

LES DÉPENSES DU GOUVERNEMENT

LA SUITE DU PREMIER MINISTRE LORS D'UN VOYAGE

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, j'ai une question à poser au solliciteur général à propos d'affaires de valets et de femmes de chambre.

Des voix: Oh, oh!

M. Boudria: Hier, le ministre a affirmé que la présence de Mlle Narcisco, la femme de chambre, était nécessaire pour des raisons de sécurité, lors du voyage en Orient, vu la longueur du voyage. Puisque, d'après les documents du ministère de la Défense nationale, la même personne s'est rendue à Québec à l'occasion du Sommet irlandais, le ministre peut-il nous dire s'il considère Québec comme une ville étrangère présentant des risques très élevés au plan de la sécurité? Ou ne veut-il pas reconnaître qu'un valet de chambre est un valet de chambre et une bonne, une bonne tout simplement?

M. le Président: A l'ordre.

M. Crosbie: Et qu'un malheureux raseur est un malheureux raseur.

M. le Président: A l'ordre. Le député a posé sa question, et j'espère que tous les députés permettront au ministre interrogé d'y répondre.

M. Turner (Vancouver Quadra): Nous mourons d'impatience, monsieur le Président.

L'hon. James Kelleher (solliciteur général du Canada): Je pense, monsieur le Président, que dans le monde où il faut bien vivre aujourd'hui, personne de sensé ne songerait à refuser en quoi que ce soit les dispositions de sécurité qui s'imposent quand il s'agit du premier ministre, le chef de notre État.

Des voix: Oh, oh!

M. Blackburn (Brant): Il n'est pas le chef de l'État.

LES FONCTIONS DU VALET

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au premier ministre. Veut-il éclaircir le mystère du valet de chambre et de la bonne? Veut-il nous donner la clé de l'énigme? Nous tenons à le savoir. Cessons de tourner autour du pot . . . de chambre.

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Clark (Yellowhead): Monsieur le Président . . .

M. Turner (Vancouver Quadra): Vous veillez aux valises, Joe.

M. Clark (Yellowhead): Puis-je essayer d'élever le parti libéral au-dessus des simples vétilles?

Des voix: Bravo!

Mlle MacDonald: C'est là le rôle de son chef.

M. Crosbie: Alors il n'a pas fini!

M. Clark (Yellowhead): Au cours du voyage en question, on s'est mis d'accord pour que le Canada fasse partie du Groupe des Sept, ce qu'aucun gouvernement libéral n'avait jamais réussi. Au cours du voyage en question a été entreprise une démarche qui a permis de faire entrer l'agriculture dans les discussions du GATT, ce qui ne s'était jamais fait auparavant. Au cours du voyage en question, le premier ministre s'est donné la peine de faire part directement aux autorités coréennes de nos préoccupations à l'égard des droits de la personne dans leur pays. Ce ne sont peut-être pas là des choses importantes pour le parti libéral et ses spécialistes des enfantillages, mais elles sont importantes pour la population et pour l'avenir du Canada.

Des voix: Bravo!

* * *

LA CHAMBRE DES COMMUNES

PRÉSENCE À LA TRIBUNE DU MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES DE LA MALAYSIA

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. Je voudrais signaler aux députés la présence à la tribune de Son Excellence Dato Rais Yatim, ministre des Affaires étrangères de la Malaysia.

Des voix: Bravo!

* * *

LES FINANCES

LE NON-PAIEMENT DE L'IMPÔT SUR LE REVENU PAR LES SOCIÉTÉS

M. Mike Cassidy (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre d'État aux Finances. Peut-il nous confirmer qu'en 1983, 79 000 sociétés dont les profits ont totalisé plus de 13 milliards de dollars, n'ont pas versé un sou d'impôt sur le revenu? Peut-il également nous confirmer que si on avait imposé ces entreprises au taux moyen applicable aux sociétés, on aurait pu obtenir des recettes fiscales de l'ordre de 3 milliards de dollars . . .

M. le Président: A l'ordre. Le député sait pertinemment que des questions qui exigent une réponse détaillée de ce genre ne doivent pas être posées lors de la période des questions. Le député pourrait peut-être reposer sa question.

M. Cassidy: Monsieur le Président, le ministre est-il disposé à reconnaître que si les sociétés qui n'ont pas été imposées avaient versé des impôts il y a trois ans, le gouvernement aurait obtenu des recettes de 3 milliards de dollars qui auraient pu être utilisés pour venir en aide aux agriculteurs de l'ouest du pays à l'heure actuelle?

L'hon. Tom Hockin (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, je devrai me renseigner, afin de vérifier l'exactitude des affirmations du député. Je serai, par la suite, tout à fait disposé à répondre à sa question.

Questions orales

LA POSITION DU MINISTÈRE

M. Mike Cassidy (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, le ministre pourrait peut-être nous expliquer pourquoi, lorsqu'il a pris connaissances de ces renseignements, qui sont basés sur des chiffres de Statistique Canada, il y a deux semaines, son ministère n'a pas jugé bon d'envisager immédiatement d'avoir recours à cette source de recettes qui pourraient servir à dépanner les agriculteurs de l'ouest du pays qui éprouvent des difficultés à l'heure actuelle?

L'hon. Tom Hockin (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, je vais répéter aujourd'hui ce que j'ai dit hier. La réforme fiscale est l'un des principaux objectifs de notre gouvernement. On entreprend, à l'heure actuelle, les consultations et les travaux nécessaires à la réalisation de cet objectif et ils se poursuivront au cours des prochains mois. Nous tiendrons compte des données de ce genre.

* * *

[*Français*]

LES PÉNITENCIERS

ON DEMANDE DES PRÉCISIONS SUR LES CHIFFRES MENTIONNÉS PAR LE PREMIER MINISTRE

L'hon. Jean Lapierre (Shefford): Aujourd'hui, monsieur le Président, je vais demander à nouveau au premier ministre de me justifier ses chiffres sur le chômage à Port-Cartier, car pour en arriver à 38 p. 100 le premier ministre a encore une fois exagéré parce qu'il a dû inclure dans ces chômeurs les malades, les retraités, les femmes enceintes. Ma question au premier ministre est la suivante: Est-ce que . . .

M. le Président: A l'ordre! A mon avis, il est très important de bien comprendre que si vous avez une question à poser, il faut la poser directement. Un argument concernant les chiffres n'est pas approprié pour la période des questions orales.

M. Lapierre: Je vous remercie, monsieur le Président, mais quand on commence par «Est-ce . . . », cela veut dire que c'est une question. Est-ce que le premier ministre peut me dire pourquoi il a induit la Chambre et les Canadiens en erreur? Je peux lui demander pourquoi il ne corrige pas ce vilain défaut d'exagérer?

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, le député de Shefford veut des chiffres, on va lui en donner. Ce que les gens de Manicouagan retiennent aujourd'hui de cette intervention, c'est que 38 p. 100 des gens d'une circonscription, en 1984 . . . qui reçoivent une partie de leur revenu de l'assurance-chômage, ne sont pas des gens . . .

M. Lapierre: Répondez à ma question!

M. Bouchard: Je vous ai laissé poser votre question, laissez-moi répondre. J'essaie de comprendre la logique du député de Shefford: 38 p. 100 de la population d'une circonscription, plus les gens de l'assistance sociale, de la force active, si vous préférez, plus les gens bénéficiant de l'assistance sociale, plus les gens qui ne cherchent plus d'emploi, ce n'est pas suffisant pour s'ocuper de ce que votre collègue a appelé les disparités régionales? Même dans la circonscription du premier ministre du Canada, on doit s'occuper . . .

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. L'honorable député de Shefford (M. Lapierre) a la parole.

ON DEMANDE DES PRÉCISIONS SUR LES TRAVAUX EFFECTUÉS À PORT-CARTIER

L'hon. Jean Lapierre (Shefford): Monsieur le Président, le ministre de l'Emploi et de l'Immigration ne sait même pas ce dont il parle, parce que ce ne sont même pas les statistiques sur le chômage que le premier ministre a utilisées. Mais ma question supplémentaire, monsieur le Président, s'adresse au solliciteur général. J'aimerais lui demander pour quelles raisons et à quels coûts les travaux à Port-Cartier ont été accélérés pour se terminer en septembre 1988.

• (1430)

[*Traduction*]

L'hon. James Kelleher (solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, je ne peux que répéter ce que j'ai déjà dit à maintes reprises.

M. Nunziata: Arrêtez d'user de faux-fuyants.

M. Kelleher: Le choix de Port-Cartier a été décidé par le gouvernement pour remédier à la disparité économique qui persistait dans cette région. Je suis convaincu que le député ne verra pas d'objection à cet objectif louable du gouvernement.

LA CONSTRUCTION DE LA PRISON DE PORT-CARTIER

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Monsieur le Président, ma question porte également sur l'emplacement de la prison de Port-Cartier dans la circonscription du premier ministre. Si le choix de l'emplacement de cette prison avait vraiment été déterminé par le taux élevé de chômage dans cette circonscription particulière, le solliciteur général peut-il nous expliquer pourquoi la prison n'a pas été installée à Rimouski, à Chicoutimi ou en Gaspésie, où le taux de chômage est plus élevé? Pourquoi fait-on ce cadeau à la circonscription du premier ministre alors que d'autres circonscriptions au Québec connaissent un taux de chômage beaucoup plus élevé?

Des voix: Bravo!

[*Français*]

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Bien sûr, monsieur le Président, au moment où le gouvernement . . . J'essaie de saisir la cohérence surtout du Nouveau parti démocrate. Vous voulez qu'on aide les régions qui ont besoin d'aide. Dans la circonscription de Manicouagan, nous avons tenu compte de considérations d'emplois que tout le monde au Québec connaît. Tout le monde sait que la Côte-Nord est une des régions les plus maltraitées en termes d'emplois. Vous avez les responsables en face ici. Que voulez-vous qu'on fasse? On aide les gens de la Côte-Nord, et on aidera tantôt les gens du Saguenay—Lac-Saint-Jean.

ON DEMANDE POURQUOI LE PREMIER MINISTRE A CHOISI SA CIRCONSCRIPTION

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Monsieur le Président, tout le monde au Québec sait très bien que le premier ministre a donné un cadeau à sa circonscription quand en même temps . . . Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au premier ministre. Ce dernier peut-il dire aux Québécois et aux Québécoises pourquoi il a choisi sa circonscription quand il existe beaucoup d'autres circonscriptions où le taux de chômage est beaucoup trop élevé? Pourquoi?

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, pourquoi lorsqu'une circonscription, quelle qu'elle soit, connaît un taux d'emploi difficile, connaît des situations économiques difficiles, pourquoi, parce que c'est la circonscription du premier ministre, devrions-nous l'oublier? Je pose la question à l'opposition?

* * *

[*Traduction*]

LA SOCIÉTÉ DU CRÉDIT AGRICOLE

LES PÉNALITÉS IMPOSÉES POUR LES REMBOURSEMENTS D'HYPOTHÈQUE AVANT TERME

M. Jack Scowen (Mackenzie): Monsieur le Président, j'adresse ma question au ministre de l'Agriculture. Quelles mesures prend-on pour modifier la politique de la Société du crédit agricole en ce qui concerne les pénalités pour les remboursements d'hypothèque avant terme?

L'hon. John Wise (ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, j'apprécie la question du député et l'intérêt constant qu'il manifeste pour les difficultés financières que connaissent les agriculteurs canadiens. Nous savons qu'en fait les banques à charte continuent d'infliger des pénalités pour les paiements avant terme. La Société du crédit agricole applique cependant une politique visant à supprimer ces pénalités dans certaines circonstances. Si le député désire me signaler des cas précis, je serai heureux de vérifier si la politique en question s'y applique.

* * *

[*Français*]

LA GARDE D'ENFANTS

LES SERVICES DE GARDE—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

Mme Lucie Pépin (Outremont): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre responsable de la Condition féminine. En son absence, je l'adresserai au premier ministre. Il y a deux ans, le parti conservateur, durant la campagne électorale, a identifié les services de garde comme étant une priorité. Dans le discours du trône, on parle de générer des discussions entre les gouvernements des différentes provinces, l'entreprise privée et les syndicats. Monsieur le Président, est-ce que le premier ministre peut nous dire quand vont cesser ces interminables discussions et quand son gouvernement va passer à l'action vis-à-vis des services de garde? Quel genre d'action concrète entend-il prendre et quand?

[*Traduction*]

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, le gouvernement est passé aux actes.

M. Broadbent: Il s'est immobilisé au contraire.

M. Epp (Provencher): Pendant la campagne électorale, le premier ministre a fait deux promesses au sujet de la garde des enfants. D'abord, il avait promis un groupe d'étude, non sur la nécessité d'instaurer des services, mais bien sur la meilleure façon de le faire. La députée a fait partie de ce groupe d'étude. Nous pensons qu'il présentera son rapport vers la fin de novembre.

Deuxièmement, dans le discours du trône, le premier ministre a clairement déclaré qu'il s'apprêtait à remplir sa deuxième promesse qui était de mettre un programme en vigueur. La députée reconnaîtra certainement que divers groupes sont en cause dans les services de garde des enfants. Nous espérons qu'elle appuiera les mesures prises par le premier ministre et le gouvernement.

[*Français*]

ON DEMANDE SI DE NOUVEAUX FONDS SERONT CONSACRÉS AUX SERVICES DE GARDE

Mme Lucie Pépin (Outremont): Monsieur le Président, j'aimerais savoir, si les services sont tellement une priorité, justement en passant à la deuxième étape, si le gouvernement est prêt à assurer qu'il y aura de nouveaux fonds consacrés dans le prochain budget pour les services de garde, et non pas utiliser l'argent de l'enveloppe sociale pour le redistribuer. Êtes-vous prêt à consacrer de nouveaux fonds pour les services de garde?

[*Traduction*]

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, il ne m'appartient pas de parler du prochain budget. Comme je l'ai dit dans mon discours aujourd'hui, le parti libéral et le Nouveau parti démocratique ne s'attendaient peut-être pas à ce que cette mesure soit prise aussi rapidement. Ce sera bientôt une réalité. La députée devrait commencer à appuyer en pratique ce qu'elle appuyait auparavant en théorie et ce que le premier ministre est en train de faire de façon concrète.

* * *

LA CONSTRUCTION NAVALE

LA CONSTRUCTION DU BRISE-GLACE POLAR 8

M. Ernie Epp (Thunder Bay—Nipigon): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports. Quand pense-t-il accorder le contrat pour la construction d'un brise-glace Polar 8 que son prédécesseur espérait annoncer le printemps dernier?

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Transports): Monsieur le Président, comme tous les députés le savent sans doute, le gouvernement s'est engagé à faire construire le brise-glace Polar 8. Le contrat sera adjugé et l'annonce sera faite dès que le contrat sera prêt et que les parties contractantes seront d'accord.

Questions orales

LA DATE DE L'ANNONCE DU CONTRAT

M. Ernie Epp (Thunder Bay—Nipigon): Monsieur le Président, combien de fois le ministre pense-t-il que le gouvernement conservateur pourra faire cette annonce sans avoir adjugé le contrat?

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Transports): Monsieur le Président, quand le moment sera venu pour moi de faire l'annonce, j'espère que le député en partagera ma satisfaction.

* * *

[*Français*]

LES PRODUITS PHARMACEUTIQUES

LES RECOMMANDATIONS DE LA COMMISSION EASTMAN—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

Mme Thérèse Killens (Saint-Michel—Ahuntsic): Monsieur le Président, merci à tous mes collègues.

Je désire poser une question à l'honorable ministre de la Consommation et des Corporations.

Lors des audiences publiques tenues par le parti libéral sur les brevets pharmaceutiques, la majorité des témoins considérait les recommandations de la Commission Eastman comme un compromis très acceptable.

Maintenant que le ministre revise son projet de loi, peut-il nous garantir que le gouvernement va modifier cette législation selon les recommandations de la Commission Eastman?

• (1440)

[*Traduction*]

L'hon. Harvie Andre (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur le Président, permettez-moi de souhaiter la bienvenue à la députée, de lui dire qu'elle semble parfaitement rétablie, ce dont nous sommes tous très heureux.

Des voix: Bravo!

M. Andre: J'ai répété hier ce que le vice-premier ministre avait dit. Le projet de loi sera amélioré, mais il n'y aura aucun changement majeur. Nous sommes persuadés que le train de mesures sera en somme plus avantageux que coûteux pour les Canadiens. Quand on effectue un changement dont les avantages l'emportent de beaucoup sur les coûts, on a alors une initiative valable.

[*Français*]

LES PRIX DES NOUVEAUX MÉDICAMENTS—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

Mme Thérèse Killens (Saint-Michel—Ahuntsic): Monsieur le Président, je désire poser une question supplémentaire au même ministre.

Hier, en réponse à une question, le ministre a dit qu'il n'y aurait absolument aucune augmentation des prix des médicaments.

Ma question concerne les nouveaux médicaments. Est-ce que le ministre peut nous assurer qu'il n'y aura aucune augmentation des prix en ce qui concerne les nouveaux médicaments?

[*Traduction*]

L'hon. Harvie Andre (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur le Président, je ne sais que dire de la majoration du prix de médicaments non encore découverts. Des majorations par rapport à quoi? Toutefois, le projet de loi prévoit l'établissement d'une commission d'examen du prix des médicaments sous la présidence du Dr Eastman pour assurer que les prix des médicaments non encore découverts mais qui le seront, j'espère, y compris certains qui garderont les Canadiens en bonne santé, seront raisonnables. Voilà l'objectif de la commission d'examen du prix des médicaments. Nous croyons que le dispositif établi permettra de l'assurer.

* * *

QUESTIONS OUVRIÈRES

LE CHÔMAGE DANS LA RÉGION DE L'ATLANTIQUE

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Le discours qu'il a fait à la Chambre hier a déçu la population de la région de l'Atlantique. Depuis l'arrivée au pouvoir du présent gouvernement, le taux désaisonnalisé du chômage en août dans la région de l'Atlantique a grimpé de 13 à 15,9 p. 100. Quelles nouvelles mesures le gouvernement est-il disposé à prendre pour venir en aide aux citoyens de cette région?

[*Français*]

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, dans le discours du Trône nous avons signalé la création d'une agence particulière pour les provinces atlantiques. Il est évident que le ministère de l'Emploi et de l'Immigration va collaborer étroitement. Et je l'ai dit hier dans le discours que j'ai fait. Je l'ai dit également dans les régions, plus particulièrement dans les provinces atlantiques, savoir qu'après un an d'application de la stratégie de l'emploi, l'intention que nous avions était à l'effet, en maintenant les principes fondamentaux, de voir, particulièrement pour les régions de l'Atlantique, les capacités de certaines adaptations qui nous permettraient dans l'esprit . . . et le premier ministre l'a signalé dernièrement, d'aider de façon particulière les provinces.

C'est ce que nous avons l'intention de faire, mais je demande au député de comprendre qu'après seulement un an d'application, il est normal que nous ayons la stratégie, avant les conséquences de l'application, avant de corriger.

[*Traduction*]

L'AGENCE CHARGÉE DES INITIATIVES DE DÉVELOPPEMENT DANS LA RÉGION DE L'ATLANTIQUE

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, durant cette seule année, le taux de chômage a augmenté dans la région de l'Atlantique. De nouveaux fonds seront-ils alloués à la région de l'Atlantique en vue de réduire le chômage? De nouveaux crédits seront-ils consentis à l'agence chargée des initiatives de développement dans la région de l'Atlantique ou ces crédits ont-ils déjà été accordés? S'agit-il de nouveaux crédits?

[*Français*]

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, cela semble être une chanson populaire aujourd'hui chez les néo-démocrates de vouloir chercher de l'argent nouveau.

Ce que je dis: je dis que le gouvernement . . . , et c'est la question . . . oui, monsieur le leader, c'est ce que vous nous demandez et on va vous répondre. Vous nous demandez si le gouvernement va se préoccuper d'une façon particulière des provinces atlantiques? Votre objectif, c'est de baisser le taux de chômage, mais on a déjà bien commencé et je vous donnerai des chiffres après la période des questions. Il s'agit de continuer tout simplement.

* * *

[*Traduction*]

LES APPROVISIONNEMENTS ET SERVICES

LE CONTRAT D'ENTRETIEN DES CF-18

M. Dave Dingwall (Cape Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre des Approvisionnements et Services et a trait au contrat de services techniques et d'entretien pour le CF-18. Dira-t-elle à la Chambre quels éléments autres que le prix et la compétence technique le gouvernement prend en considération pour l'octroi de ce contrat très important aux diverses régions du pays?

[*Français*]

L'hon. Monique Vézina (ministre des Approvisionnements et Services): Monsieur le Président, je veux informer cette Chambre que le dossier est toujours à l'étude au Conseil du Trésor. C'est une réponse fort complexe que nous avons à donner et, bien sûr, nous tiendrons compte de tous les facteurs. Dès que l'étude sera terminée, une décision sera prise et c'est avec grand plaisir que nous l'annoncerons.

[*Traduction*]

ON DEMANDE LE DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE REÇUE DU PREMIER MINISTRE DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE

M. Dave Dingwall (Cape Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, j'espérais que la ministre énumérerait les divers éléments dont le Cabinet tiendra compte. Mais dans l'esprit d'ouverture et de civilité dont le gouvernement veut faire montre, déposera-t-elle à la Chambre, pour la gouverne de tous les députés, la correspondance et le détail des appels téléphoniques qu'elle a reçus du premier ministre de la Nouvelle-Écosse au sujet de la firme *IMP Group Ltd*?

[*Français*]

L'hon. Monique Vézina (ministre des Approvisionnements et Services): Monsieur le Président, j'ajouterai que quelle que soit la décision qui sera prise, la décision devra être prise dans une perspective de l'intérêt industriel du Canada, pris dans son ensemble. Agir autrement serait manquer de respect pour les gens pour lesquels nous avons été élus.

* * *

[*Traduction*]

L'ENVIRONNEMENT

LES INSTALLATIONS DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES

M. Bill Blaikie (Winnipeg—Birds Hill): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Environnement. Étant donné les belles paroles que l'on retrouve dans le discours du trône au sujet de la qualité de l'eau au Canada, pourquoi, lors de sa récente rencontre avec ses homologues provinciaux, le ministre n'a-t-il pas voulu s'engager au nom du gouvernement à consacrer—j'utilise encore l'expression—«de l'argent nouveau» à l'amélioration des installations de traitement des eaux usées dans tout le pays? Soit dit en passant, ces installations font actuellement défaut dans les provinces de l'Atlantique et si le gouvernement prenait des mesures en ce sens, il créerait des emplois dans ces régions. Pourquoi ne s'est-il pas engagé à prendre ces mesures extrêmement nécessaires?

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plait. Les députés savent sûrement qu'ils n'ont pas à répéter une question lorsque la première version est tout à fait acceptable.

L'hon. Tom McMillan (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, l'hypothèse de base du député est fausse. Il est faux d'affirmer que j'ai refusé de céder aux instances de mes homologues provinciaux qui souhaitaient que le gouvernement fédéral aide les provinces et, par le fait même, les municipalités à entreprendre des travaux d'infrastructure. En fait, le gouvernement fédéral accorde déjà un appui massif à ce titre. Ainsi, l'année dernière, j'ai signé avec Jim Bradley, le ministre de l'Environnement de l'Ontario, un accord en vertu duquel le gouvernement fédéral s'engageait à verser 65 millions de dollars au titre de l'infrastructure municipale dans la région des Grands Lacs seulement. Nous avons signé avec d'autres provinces des accords s'élevant à des dizaines de millions de dollars. Le gouvernement fédéral est bien résolu à aider les provinces et les municipalités de cette manière et de toutes les façons possibles.

LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

M. Bill Blaikie (Winnipeg—Birds Hill): Monsieur le Président, je suis heureux de voir que vous avez apprécié la question. Je ne demanderai pas au ministre de l'Environnement quelles mesures il a déjà prises, mais je veux plutôt savoir si le gouvernement est disposé à prendre les engagements massifs qui seront nécessaires pour assainir les installations de traitement des eaux usées au Canada? Pourquoi le ministre ne s'est-il pas engagé à dépenser cet argent dont on a grand besoin?

L'hon. Tom McMillan (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, je suis vraiment perplexe, car lors de la réunion du Conseil des ministres de l'Environnement et des Richesses naturelles, nous nous sommes entendus pour que tous les gouvernements concernés, notamment le gouvernement fédéral, les provinces et les municipalités, se serrent les coudes, afin de résoudre ce problème. En fait, le gouvernement fédéral a consacré à ce domaine des millions de dollars dans le passé, il continue à le faire à l'heure actuelle, et il envisage de poursuivre dans cette voie.

* * *

L'ÉQUITÉ EN MATIÈRE D'EMPLOI

LA POLITIQUE DE RETRAITE OBLIGATOIRE DES SOCIÉTÉS D'ÉTAT

Mme Pauline Browes (Scarborough-Centre): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Justice. Les Canadiens sont ravis de voir que le gouvernement a l'intention de supprimer la retraite obligatoire. Toutefois, l'un de mes électeurs, qui aura bientôt 65 ans, a été informé dernièrement par son employeur, Radio Canada, que la politique de retraite obligatoire de la société demeure en vigueur. Étant donné que le gouvernement souscrit à la suppression de la retraite obligatoire, quand présentera-t-il une mesure législative à cet effet et quand en étendra-t-il l'application aux sociétés d'État?

L'hon. Ray Hnatyshyn (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, la politique relative à la retraite obligatoire que l'on retrouve dans la réglementation concernant les pensions de retraite de la Fonction publique s'applique aux ministères, aux sociétés et aux organismes de l'État en vertu de la Loi sur la pension de la Fonction publique. Ces règlements sont abrogés depuis juillet dernier. Toutefois, les sociétés d'État demeurent assujetties à la Loi canadienne sur les droits de la personne qui donne un âge dit normal pour la retraite.

• (1450)

Comme le savent les députés, on a répondu au rapport intitulé *Égalité pour tous* et nous avons promis de proposer bientôt des modifications à la loi . . .

M. le Président: A l'ordre. Je suis persuadé que les ministres n'auront pas d'objection à se montrer brefs et précis.

* * *

LES ARMES NUCLÉAIRES

LE TRAITÉ INTERDISANT TOUS LES ESSAIS—ON DEMANDE LA PRÉSENTATION D'UNE RÉSOLUTION AU PARLEMENT

L'hon. Donald J. Johnston (Saint-Henri—Westmount): Monsieur le Président, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Étant donné la rencontre de cette semaine entre le secrétaire général Gorbatchev et le président Reagan, est-ce que le secrétaire d'État serait prêt à présenter à la Chambre une résolution qui pourrait être adoptée avec le consentement unanime des partis pour exhorter les superpuissances à profiter de leur réunion d'Islande pour prendre des mesures concrètes conduisant à un traité interdisant tous les essais?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, je respecte l'esprit qui anime cette suggestion et j'espère que le député respectera également l'esprit de ma réponse. Je crois que ce qui nous intéresse tous est d'encourager les deux superpuissances à en venir à un accord sur les questions où il leur est possible de s'entendre. Je ne crois pas qu'il serait très utile, ni au Canada, ni à d'autres pays, de donner aux deux grands des conseils qui pourraient leur sembler superflus.

LA POSITION DU MINISTRE

L'hon. Donald J. Johnston (Saint-Henri—Westmount): Monsieur le Président, je ne peux imaginer aucune question qui touche davantage le monde et l'humanité qu'un traité interdisant tous les types d'essais. J'avais cru que la politique du gouvernement allait en ce sens. Il me semble que l'occasion se présente de nous adresser aux deux supergrands et que le meilleur moyen de le faire est par une résolution de la Chambre. Le secrétaire d'État n'est-il pas d'accord?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, je dirais plutôt qu'il y a toujours une possibilité de parler. Ce qui est unique au sujet de la rencontre d'Islande et, je l'espère, de la rencontre ultérieure, c'est qu'elle sera suivie de mesures. Il est évident, compte tenu de l'état actuel du monde, que le genre de mesures souhaitables sont celles que peuvent prendre les deux superpuissances face à face.

Nous devrions faire tout en notre pouvoir pour favoriser une issue constructive de cette rencontre. Les beaux discours prononcés au loin n'ajouteront pas nécessairement aux résultats constructifs.

* * *

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

LE BUREAU DE NORWOOD—LES RÉUNIONS AU SUJET DE LA FERMETURE DU BUREAU DE POSTE

M. Cyril Keeper (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur le Président, le bureau de poste de Winnipeg organise une série de réunions au sujet de la fermeture du bureau de Norwood. Il réunit séparément les personnes âgées, les simples citoyens et les gens d'affaires. Il tient une réunion à huis clos à laquelle quelques personnes participeront sur invitation seulement. Le ministre voudrait-il intervenir pour ouvrir cette réunion à tous les citoyens touchés par la fermeture du bureau de poste et aux journalistes, comme cela se fait en démocratie?

[*Français*]

L'hon. Michel Côté (ministre de l'Expansion industrielle régionale et responsable de Postes Canada): Monsieur le Président, je voudrais tout simplement rappeler à mon collègue que c'est une décision corporative qui a été prise. Nous sommes informés qu'il y a effectivement eu des consultations avec les clients concernés et qu'une décision sera annoncée ultérieurement.

LA POSITION DU MINISTRE

M. Cyril Keeper (Winnipeg—Nord-Centre): Monsieur le Président, est-ce que le ministre considère des pourparlers avec 60 résidants parmi 4 000 résidants affectés comme une vraie consultation? Est-ce qu'il n'a pas pris la responsabilité pour la bonne consultation pour faire la politique en public?

L'hon. Michel Côté (ministre de l'Expansion industrielle régionale et responsable de Postes Canada): Monsieur le Président, je veux juste rappeler à mon honorable collègue que nous avons un mandat tout simplement de tenter de réduire le déficit postal et que nous avons reçu des directives du ministre des Finances de tenter de réduire ce déficit d'ici l'année 1987-1988. Conséquemment des décisions de cette nature doivent être prises par la Société canadienne des postes et nous n'avons pas l'intention de nous ingérer dans ces décisions qui sont de nature corporative.

* * *

[*Traduction*]

L'ÉNERGIE

LA CRÉATION D'EMPLOIS

M. Jack Shields (Athabasca): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Il aurait affirmé que le secteur énergétique n'est pas créateur d'emplois. Est-ce à dire que son ministère renonce à son objectif de faire du secteur énergétique le moteur de la croissance économique?

[*Français*]

L'hon. Marcel Masse (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, le développement du secteur de l'énergie dans tous les pays est une réalité en soi. L'énergie d'abord et avant tout sert de base à l'industrie du pays, et deuxièmement peut être un objet d'exportation. Dans ce sens, l'énergie est un instrument qui crée des emplois dans un pays, mais ce n'est pas un objectif du ministère de la Main-d'oeuvre et de l'Immigration que de se servir de l'énergie pour créer des emplois.

* * *

LES CHEMINS DE FER

LES ATELIERS DU CN À POINTE-SAINT-CHARLES

M. Jacques Guilbault (Saint-Jacques): Monsieur le Président, je voudrais poser ma question au ministre d'État (Transports) et si je m'adresse à lui, c'est que son ministre sénior a refusé catégoriquement d'intervenir auprès du CN pour empêcher le transfert des travaux . . .

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît, veuillez poser la question.

M. Guilbault (Saint-Jacques): Même si son ministre sénior refuse, est-ce que le ministre d'État (Transports), au moins lui-même, est-ce qu'il est prêt à intervenir auprès du CN afin d'éviter que le pire ne survienne à Pointe-Saint-Charles?

L'hon. André Bissonnette (ministre d'État (Transports)): Monsieur le Président, je pense que mon collègue a très bien exprimé cette semaine quel était l'état du dossier du CN à Montréal. La compagnie a pris des décisions corporatives qui, à mon sens, étaient justifiées. Les locomotives, on l'a dit, allaient de mieux en mieux et nécessitaient moins de réparations. Ce sont les raisons pour lesquelles il a fermé certaines usines ou certains ateliers de réparation. Par contre, le CN a annoncé qu'il cherchait des contrats ailleurs, aux États-Unis, pour améliorer la situation à Montréal et non la détériorer. N'oubliez pas qu'il s'est créé au-delà de 100 000 emplois à Montréal par le secteur privé, le CN peut faire la même chose.

LA POSITION DU MINISTRE

M. Jacques Guilbault (Saint-Jacques): En un mot, j'en conclus que le ministre n'interviendra pas lui non plus, monsieur le Président, et je me pose la question comment il se fait qu'un ministre, le ministre d'État (Transports), n'est même pas capable de se lever dans cette Chambre et défendre les ressortissants de sa province qui sont menacés par l'action d'une corporation du gouvernement. Cela, je ne me l'explique pas, peut-être que le ministre pourrait nous l'expliquer.

L'hon. André Bissonnette (ministre d'État (Transports)): Monsieur le Président, comme d'habitude, le député libéral dramatise un dossier dans lequel il n'y a même pas eu de mises à pied à Montréal encore. Alors il y a eu une déclaration d'une personne,pas du CN, d'une personne qui a dit que peut-être il y aurait des choses, et le CN a répliqué positivement à de la création de nouvelles entreprises ou à de nouvelles façons de gérer pour conserver l'emploi et l'améliorer à Montréal.

* * *

[*Traduction*]

LES AFFAIRES INDIENNES

LE RÉTABLISSEMENT DU STATUT

M. John Parry (Kenora—Rainy River): Monsieur le Président, la question que je pose au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien a trait au retard intolérable que les autochtones subissent pour se faire réinscrire en vertu du projet de loi C-31. Le ministre pourrait-il nous dire quel progrès on a réalisé depuis mai en vue de réduire la période d'attente, qui est de 3 ou 4 ans, avant que ces gens puissent recouvrer leurs droits?

L'hon. Bill McKnight (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur le Président, le ministre le sait, on a réduit la période d'attente. On avait prévu à l'origine recevoir quelque 65 000 ou 68 000 demandes de rétablissement du statut. Le ministère et les Indiens tiennent ce rétablissement pour fort important.

Jusqu'à maintenant, quelque 12 000 autochtones ont retrouvé leur statut. Nous espérons pouvoir continuer. Cependant, il s'agit d'une affaire importante, et parfois on doit procéder à des recherches avant de reconnaître le statut de certains autochtones.

LE PROCESSUS DE RÉTABLISSEMENT—ON DEMANDE DES MOYENS SUPPLÉMENTAIRES

M. John Parry (Kenora—Rainy River): Monsieur le Président, étant donné qu'au cours de la première année on est parvenu à rétablir les droits de seulement un requérant sur cinq, le ministre pourrait-il dire à la Chambre quels moyens supplémentaires il entend fournir au ministère et aux associations autochtones qui abattent une grande partie du travail préliminaire de façon à accélérer le processus de rétablissement?

L'hon. Bill McKnight (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur le Président, le député le sait, l'adhésion à une bande suppose une certaine démarche. Les bandes reçoivent certains montants d'argent une fois qu'ils ont établi une règle leur permettant de surveiller et de maintenir la liste de leurs membres. Je puis donner au député l'assurance que le ministère, mes collaborateurs et moi-même faisons tout en notre pouvoir pour que les autochtones en question retrouvent leur statut et pour éliminer tout obstacle qui pourrait entraver cette démarche.

* * *

• (1500)

LES RELATIONS OUVRIÈRES

LE LOCK-OUT AUX PORTS DE LA CÔTE OUEST

M. Ross Belsher (Fraser-Valley-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Travail. Je suis heureux que le ministre soit intervenu en faveur des agriculteurs des Prairies. Toutefois, peut-il nous dire dans quel délai il enjoindra les autorités portuaires et les syndicats à se conformer aux recommandations du commissaire Larson? Le port est fermé et il s'agit d'un instrument très précieux aussi bien pour l'économie de l'Ouest que pour l'ensemble du pays.

L'hon. Pierre H. Cadieux (ministre du Travail): Monsieur le Président, compte tenu des demandes que j'achève de formuler aujourd'hui, je vais au moins attendre de recevoir une réponse et j'agirai en conséquence.

* * *

[*Français*]

QUESTION DE PRIVILÈGE

PRÉCISIONS APPORTÉES À UNE RÉPONSE INCOMPLÈTE

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, je voudrais apporter une correction à une réponse que j'ai fournie tantôt au député de Shefford (M. Lapierre). Concernant les 38 p. 100 applicables aux personnes qui, à un moment durant l'année 1984, ont fait appel à l'assurance-chômage, cela s'applique évidemment à Port-Cartier seulement. Ce qui renforce ce que je disais à Mme la députée de Hamilton-Est (Mme Copps), à savoir que c'est encore important. Donc les 38 p. 100 ne s'appliquent pas à l'ensemble de la circonscription de Manicouagan, mais spécifiquement à la ville de Port-Cartier.

* * *

[*Traduction*]

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur le Président, hier, pendant l'Adresse en réponse au discours du trône, le leader à la Chambre de l'opposition officielle a soulevé la question de privilège. Son intervention était intempestive pour trois raisons que j'exposerai brièvement.

D'une part, la question de privilège a été soulevée bien après la période des questions, soit quelque deux heures plus tard en plein milieu de l'Adresse en réponse au discours du trône. D'autre part, le premier ministre (M. Mulroney) a parlé du télex en réponse à une question du député de Gander—Twillingate (M. Baker) et non pas du leader à la Chambre. Enfin, on a soulevé la question de privilège parce que le cabinet du premier ministre, et non pas un député, aurait refusé de remettre une copie du télex en question à un journaliste.

Le premier ministre hésitait à divulguer tout le contenu de ce télex par simple déférence pour son expéditeur. Mais dès que le journaliste en question s'en est plaint, une enquête a été ouverte. Il semble que les discussions à ce sujet entre le cabinet du premier ministre et celui du premier ministre de l'Île-du-Prince-Édouard se soient terminées ce matin. Nous sommes donc heureux de déposer maintenant le télex en question au nom du gouvernement.

M. le Président: Je crois que les députés voudront tous se joindre à moi pour féliciter leurs collègues d'avoir résolu, d'une façon aussi civilisée, la question de privilège telle qu'elle a été formulée au début, et qui était plutôt un rappel au Règlement, à mon avis.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Français*]

LE DISCOURS DU TRÔNE

REPRISE DU DÉBAT SUR L'ADRESSE EN RÉPONSE

La Chambre reprend l'étude de la motion de Mme Collins: Qu'une Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général en réponse au discours qu'elle a prononcé à l'ouverture de la session, ainsi que de l'amendement de M. Turner (Vancouver Quadra) (p. 44).

M. le Président: A l'ordre! Lorsque la Chambre a levé la séance à 13 heures, l'honorable députée de Louis-Hébert (Mme Duplessis) avait la parole.

[*Traduction*]

Mme Suzanne Duplessis (Louis-Hébert): Monsieur le Président, permettez-moi de vous féliciter de votre élection à la présidence de cette assemblée et de vous souhaitez bonne chance dans vos nouvelles fonctions. Vous héritez de nombreuses responsabilités, mais je suis certaine que vous vous en acquitterez avec dignité et assurance. Personnellement je peux vous garantir mon entière coopération.

• (1510)

[*Français*]

C'est avec énormément de plaisir que je prends la parole cet après-midi à la Chambre afin de faire part de mes commentaires suite au discours du Trône ouvrant la deuxième session de la 33e législature.

Je me réjouis, monsieur le Président, de l'orientation proposée par le présent gouvernement pour les mois qui viennent. Comme le disait Michel Roy dans le journal *Le Devoir* du 2 octobre: «C'est un bon discours. Il marque à la fois la continuité et le changement.» Continuité parce que les grands thèmes déjà contenus dans le programme législatif de 1984 demeurent une priorité: la réconciliation nationale et le renouveau économique; et changement et nouveauté, parce qu'on accordera désormais une importance accrue aux politiques sociales.

Maintenant que la relance économique est bel et bien amorcée et que la situation économique ne cesse de s'améliorer, notre gouvernement, toujours soucieux de l'équité, s'attaque maintenant à rendre, dans la mesure de nos moyens, les mesures sociales déjà existantes davantage satisfaisantes pour tous les canadiens et toutes les canadiennes.

Les énoncés contenus dans ce discours témoignent grandement du réalisme et du sens de la justice qui guident le Cabinet. Maintenant la réalité économique permet qu'on s'attaque aux mesures sociales et en autant que faire se peut, c'est ce que l'on fait.

Monsieur le Président, lorsque j'ai posé ma candidature dans la circonscription de Louis-Hébert, il y a maintenant plus de deux ans, c'était pour pouvoir défendre, entre autres, quatre grands objectifs qui me tenaient particulièrement à coeur.

Le premier visait à faire en sorte que le Québec devienne signataire de l'entente constitutionnelle, qu'il reprenne la place qui lui revient dans le Canada et que ses droits soient respectés. Le gouvernement Mulroney s'était engagé à oeuvrer avec tous les Canadiens à la réconciliation nationale.

En deux ans, des pas de géants ont été franchis. Le Sommet de la Francophonie, auquel j'ai eu la chance de participer, prouve incontestablement que notre gouvernement a su établir des discussions ouvertes et franches. Avant l'arrivée au pouvoir du gouvernement conservateur, cet événement, fort important pour le monde de la Francophonie, n'avait jamais pu être tenu, car les libéraux fédéraux n'arrivaient pas à s'entendre avec leurs homologues québécois pour déterminer la participation du Québec à cet important sommet. Grâce aux efforts faits par notre premier ministre et le Cabinet, ce premier sommet a été organisé et a connu un succès éclatant. De plus, on s'active déjà à la préparation du deuxième qui se tiendra à Québec en septembre 1987. En tant que députée de la province de Québec et de la région de Québec, je ne suis pas peu fière de constater les résultats concrets de cette collaboration.

Dans cette même voie, le discours du Trône nous assure que le gouvernement entend poursuivre avec le Québec des négociations constitutionnelles et que les consultations déjà entreprises restent de toute première importance en vue de redonner au Québec sa place légitime dans la fédération canadienne.

Je suis donc fort confiante, car le passé, dit-on, est garant de l'avenir! Alors, compte tenu des meilleurs rapports établis en deux ans, je suis assurée que les mois qui viennent seront fort prometteurs.

Je tiens à assurer ici, à tous les Québécois et à toutes les Québécoises, que je continuerai de travailler avec acharnement à cet important dossier. Il était, et il est toujours pour moi, prioritaire, et j'ai bel et bien l'intention de ne ménager ni mon temps ni mes efforts pour que nos deux paliers de gouvernement en arrivent à une entente.

Mon deuxième objectif était de travailler à ce que le Canada, comme pays industrialisé, prenne un rang de chef de file, de leader, sur la scène mondiale. Pour ce faire, il fallait s'assurer que le gouvernement élu saurait ramener l'économie canadienne en bonne santé et favoriser l'expansion d'industries modernes et concurrentielles et que le dévelopement technologique deviendrait l'essence même de cette modernisation. Il y serait un ingrédient essentiel.

Après deux ans d'administration, notre bilan est fort impressionnant.

Les quelque 563 000 emplois qui ont été créés au pays depuis septembre 1984 constituent un bilan qu'aucun autre gouvernement n'a pu réaliser au cours des deux dernières décennies. Au fait, il se crée des emplois plus rapidement au Canada que dans n'importe quel grand pays de l'OCDE. Le chômage est à son plus bas niveau depuis plus de quatre ans, les taux d'intérêt ont fortement fléchi et la hausse des prix à la consommation a également été tenue en échec.

Voilà des résultats qui démontrent que nous avons tenu nos promesses. Mais, notre gouvernement a exprimé, mercredi dernier, sa ferme intention de favoriser encore davantage la reprise économique, en continuant d'assainir les finances publiques, en prenant de nouvelles initiatives commerciales et en procédant à une réforme du régime fiscal.

Mon troisième objectif, qui m'importait beaucoup et qui m'importe toujours, était d'assurer un avenir prometteur à nos jeunes en créant de l'emploi. C'est pourquoi, le projet de libre-échange avec les États-Unis est pour moi un défi majeur pour le Canada. Les importantes négociations que nous sommes en train de mener permettront aux entreprises canadiennes d'avoir accès à un marché douze fois supérieur au nôtre, les obligeant du même coup à devenir plus compétitives, encore là, en se modernisant et en développant de nouvelles technologies. Nous vivons dans un monde d'internationalisation où notre prospérité future dépend très largement du commerce extérieur. C'est pourquoi notre gouvernement s'emploie à trouver de nouveaux marchés sûrs pour nos exportations et qu'il mène des pourparlers bilatéraux avec les États-Unis. Ayant moi-même siégé au Comité des relations internationales et ayant participé aux audiences publiques tenues à travers le Canada,

je peux vous assurer que comme notre gouvernement, les Canadiens estiment que le succès de ces négociations assurerait un avenir économique prometteur aux jeunes Canadiens de demain.

Finalement, mon quatrième objectif était de permettre aux femmes de prendre davantage de place dans notre société. Nous représentons 52 p. 100 de la population canadienne et il est tout à fait normal de voir à ce que nos intérêts soient adéquatement défendus.

Notre gouvernement est fort sensible à l'avancement de la femme dans notre société et c'est pourquoi la mise en oeuvre de la nouvelle stratégie de planification de l'emploi établit pour la première fois des objectifs en ce qui a trait à la participation des femmes, aidant grandement ces dernières à se trouver un emploi durable et productif.

Le discours du Trône révèle la grande importance qu'accorde le gouvernement à l'élimination des obstacles à la libre et pleine participation des femmes à la vie nationale. Nous sommes heureux de l'augmentation appréciable, survenue ces derniers temps, du nombre de femmes nommées à des postes supérieurs de la Fonction publique et de divers conseils et organismes fédéraux. Mais il ne s'agit là que d'une première étape vers une pleine égalité. J'incite d'ailleurs le secteur privé à suivre cet exemple. Sa collaboration nous est essentielle pour assurer la réussite de nos objectifs.

L'adoption du principe d'équité en matière d'emploi, dont le rapport Abella donne les grandes lignes, respecte entièrement l'engagement du gouvernement en matière d'égalité totale pour les femmes. Les mesures annoncées pour assurer que les sociétés d'État, les entreprises qu'il réglemente et les compagnies privées liées avec celui-ci par contrats donnent aux femmes et aux minorités visibles de meilleures perspectives d'emploi ont déjà été adoptées par la Chambre des communes.

Pour ma part, je suis de celles qui croient fermement qu'il faille inciter les femmes à occuper de plus en plus de postes décisionnels, des postes de commande, et non pas seulement dans des secteurs traditionnels, mais bien dans des secteurs de pointe qui représentent l'avenir.

Comme vous le savez sans doute, je suis fort préoccupée par le secteur de la haute technologie. Lors de la dernière campagne électorale, je voulais voir se régler un des plus importants dossiers de ma circonscription, soit la création d'un institut national d'optique à Sainte-Foy. C'est avec énormément de fierté que j'ai eu le plaisir de participer, en compagnie des premiers ministres du Canada et du Québec, à l'annonce officielle qui a été faite le 5 juin 1986.

Monsieur le Président, la réalisation de cet institut assurera au Canada la création de nombreux nouveaux emplois permanents, un développement économique durable, tant aux niveaux local, provincial, national qu'international et est un autre exemple concret de la réconciliation nationale.

Lorsque je mentionnais tout à l'heure, monsieur le Président, que les femmes devraient occuper des postes dans des secteurs de pointe, je pense que la réalisation de ce projet d'envergure leur offre des possibilités inestimables de se procurer de l'emploi dans ces secteurs. De plus, c'est un moyen qui facilitera et encouragera la coopération entre les gouvernements, les universités et le secteur privé dans le domaine de la recherche et du développement. Cela démontre que notre gouvernement est conscient de l'importance accrue du développement de la science et de la technologie au Canada et qu'il ne ménagera aucun effort pour favoriser son expansion.

Monsieur le Président, en tant que représentante d'une circonscription où le secteur technologique occupe un rang de premier plan, je ne peux que me réjouir d'une telle annonce.

En tant que femme, en tant qu'ex-enseignante, en tant qu'épouse, en tant que mère de famille, il me fait extrêmement chaud au coeur de relever la grande importance qu'accorde notre gouvernement à l'élimination des obstacles à la libre et à la pleine participation des femmes à la vie nationale et à l'accent mis sur la justice sociale et sur la famille. Comme je le répète souvent, je suis de celles qui croient fermement que la cellule familiale est la base même de notre société. Pour moi, le noyau familial est essentiel au développement normal de n'importe quel individu et de n'importe quelle société.

Comme cela a été mentionné dans le discours du Trône, le gouvernement Mulroney, guidé par son souci de justice sociale, proposera au cours de la présente session une vaste gamme d'initiatives visant notamment à soutenir cette institution fondamentale qu'est la famille.

Nous, les députés de cette Chambre, comprenons peut-être particulièrement bien l'importance de la vie familiale. Je suis certaine que nous avons tous, à un moment ou l'autre, vu comme il est difficile de concilier les exigences d'un programme chargé avec le désir d'être avec nos familles. Nous savons tous pertinemment combien l'appui, l'encouragement, la compréhension de notre famille sont précieux pour que nous puissions accomplir notre travail ici.

Je dirais aussi que nous avons tous fini par mesurer à quel point il est important de rehausser la qualité du temps que la famille passe ensemble et cela quelle qu'en soit la quantité. Pour le plus grand nombre de Canadiens et de Canadiennes, la famille est l'endroit où le climat d'amour et de confiance, où chacun des membres peut établir l'équilibre entre ses besoins personnels, les exigences de sa situation sociale et les pressions qu'exerce le fait de devoir s'instruire ou gagner sa vie.

Nous demandons beaucoup à la famille et elle nous demande beaucoup en retour, puisque nous avons envers elle la lourde obligation d'assurer sa réussite et sa survie. Quand il arrive quelque chose pour défaire le tissu familial, cela peut avoir des répercussions tragiques pour ses membres. Or, dans nos efforts pour renforcer et soutenir la famille, nous devons nous garder d'idéaliser l'entité familiale ou encore la considérer comme trop étroite pour embrasser l'expérience d'une vie d'un grand nombre de Canadiens. Il est vrai que la majorité des familles canadiennes sont ce que certains appelleraient des familles traditionnelles. Il n'y a dans mon esprit aucun doute que c'est grâce à la véritable participation des deux, dans la mesure où c'est indiqué et possible, que les parents peuvent le mieux amener les enfants à s'épanouir.

Mais, monsieur le Président, n'oublions pas qu'il y a dans notre pays bien des mères et bien des pères chefs de famille monoparentale qui travaillent durement pour assurer à leurs enfants un milieu familial positif. Ces femmes et ces hommes doivent relever des défis singuliers et notamment lutter contre ce qui reste encore des stéréotypes malheureusement entretenus à leur endroit par des anciennes mentalités. Il nous faut aussi tenir compte davantage de ces autres femmes, de ces

autres hommes qui possèdent l'amour et la compréhension nécessaires pour assurer le rôle exigeant de beaux-parents.

En somme, nous vivons maintenant dans une société qui a donné naissance à beaucoup de variations de la famille traditionnelle, et une vision étroite de la légitimité et de la viabilité de ces nouvelles familles ne changera rien à leur existence.

La famille ne vit évidemment pas dans un état d'harmonie perpétuelle. Les pressions qu'elle subit de l'extérieur comme de l'intérieur peuvent saper les capacités d'adaptation des meilleurs parents et de leurs enfants. Mais parce que le public est maintenant conscient de problèmes comme la violence sous différentes formes exercée contre les enfants, les femmes et les personnes âgées, les efforts se sont généralisés pour prévenir cette violence et y mettre fin et pour en comprendre les origines et les conséquences. Je crois qu'à l'époque difficile que nous connaissons, on peut faire beaucoup si on donne à la famille et à ses membres les moyens d'exploiter les forces qu'ils possèdent déjà en tant qu'entité et qu'individu.

C'est dans cette optique, monsieur le Président, et en tenant compte du fait que notre société commence à peine à s'adapter à la nouvelle dynamique des relations et des responsabilités familiales, et particulièrement aux changements occasionnés par le fait que de plus en plus de parents travaillent, que le gouvernement, suite aux rapports que déposera le Comité sur la garde à l'enfance, proposera aux Canadiens et aux Canadiennes des mesures visant à faciliter l'accès à de bons services de garde d'enfants.

Afin d'en arriver à des propositions les mieux adaptées possibles aux besoins de la collectivité, des discussions seront amorcées avec les provinces, les milieux d'affaires et les syndicats pour convenir avec eux d'un plan d'action en matière de garde d'enfants.

Je me réjouis de cette excellente initiative, car étant mariée depuis 27 ans, mère de deux enfants, je connais les problèmes qu'amène une vie professionnelle active tout en tentant de remplir une vie familiale captivante.

C'est pourquoi je reconnais le bien-fondé des initiatives amorcées et j'appuierai sans réserve toute mesure visant à faciliter l'accès des femmes au marché du travail en leur fournissant la tranquillité d'esprit de savoir leurs enfants bien entourés et en sécurité.

Je ne peux également passer sous silence les énoncés du gouvernement visant à prendre des mesures efficaces contre l'agression sexuelle des enfants, les formes de violence, de pornographie, mettant en cause des femmes et des enfants, la prostitution des jeunes et la grave menace que pose le trafic des drogues. Monsieur le Président, en tant qu'ex-enseignante, je suis fort sensible à l'usage des drogues chez les jeunes, j'ai été confrontée à des situations pénibles où le jeune perd tout contrôle de lui-même et devient même violent. C'est pourquoi j'appuierai toute mesure que proposera notre gouvernement pour enrayer ce fléau. Il y va de l'avenir de notre société. Le gouvernement a déjà indiqué qu'il est fermement résolu à prendre des mesures efficaces contre la grave menace que pose le trafic croissant des drogues dures. À cette fin, nous proposerons une stratégie nationale de lutte contre la drogue, et notre gouvernement continuera d'oeuvrer au pays et à l'étranger pour enrayer l'usage des drogues chez les athlètes amateurs. Ceux-ci sont souvent des exemples pour les autres jeunes qui les regardent évoluer et souvent les jeunes envient leur succès et c'est pourquoi on se doit, dans ce domaine, d'être particulièrement vigilants. Je suis certaine que tous les parents canadiens ne pourront qu'applaudir à de telles initiatives. C'est de cette façon que nous bâtirons la société de demain.

Finalement, monsieur le Président, j'affirme sans contredit que je suis très fière des énoncés contenus dans ce discours du Trône. Les politiques témoignent grandement du réalisme et du sens de l'équité et de la justice qui guident le gouvernement Mulroney. Voilà de la bonne administration. Ce début de session est fort prometteur car il assure à tous les Canadiens et à toutes les Canadiennes que le gouvernement ne ménagera aucun effort pour continuer le travail déjà entrepris et pousser plus avant les initiatives déjà amorcées et en proposer de nouvelles. Je suis très heureuse de faire partie de ce gouvernement.

M. le vice-président: Y a-t-il des questions ou des commentaires? L'honorable député de Verdun—Saint-Paul (M. Chartrand).

M. Chartrand: Monsieur le Président, j'aimerais apporter quelques commentaires sur l'allocution de la députée de Louis-Hébert (Mme Duplessis) pour mettre un peu plus d'accent sur tout ce qu'elle a dit. Elle a parlé de la haute technologie au Canada. Je crois qu'il est maintenant temps de s'apercevoir que pour tout pays civilisé, tout pays qui veut avancer, il est très important d'avoir une technologie très avancée, de faire de la recherche et du développement de plus en plus, car les emplois seront vraiment bien meilleurs pour notre jeunesse si cette recherche se fait, si cette technologie avance, et c'est toujours ce qu'a fait notre gouvernement depuis le début de notre mandat, c'est qu'on a essayé de donner le maximum aux gens pour faire la recherche nécessaire, pour amener une meilleure qualité de tous les produits canadiens.

• (1520)

Au niveau des emplois, c'est très sûr que notre gouvernement a produit des emplois à tous les niveaux durant les deux dernières années. Cela amène seulement une chose de créer des emplois, le taux de chômage baisse à travers le Canada, les gens sont heureux parce qu'ils peuvent maintenant travailler, ils peuvent se sentir utiles et vraiment prouver autant à leurs familles qu'à tous les autres citoyens qu'ils sont des gens utiles à un pays et qu'ils amènent quelque chose de très important. Dans tout cela, qui est vraiment le gagnant? Si les gens travaillent bien, s'ils font de l'argent, s'ils réussissent, s'il y a de la technologie, de nouvelles choses qui se font, c'est le consommateur, je pense, comme le disait la députée de Louis-Hébert, qui en sortira toujours gagnant. C'est lui qui profitera de tous les avantages que le peuple canadien va lui donner, que le gouvernement en place peut lui donner.

Aussi, une des grandes choses sur lesquelles elle a mis l'accent c'est la réforme du régime fiscal canadien. Auparavant, très peu de gouvernements ont eu la force de dire que le régime fiscal avait besoin d'une réforme complète. Notre gouvernement a pris comme idée . . . a forcé les choses de sorte que cette réforme va se faire très bientôt, et je crois que la députée a porté un bon jugement en disant que dans le discours du Trône la réforme du régime fiscal sera très importante.

Aussi, la jeunesse canadienne, c'est quelque chose qui me touche énormément. La députée de Louis-Hébert nous a très bien dit que la jeunesse canadienne, ce qu'elle recherchait maintenant c'était de l'emploi, c'était de pouvoir travailler, c'était de pouvoir étudier mais étudier en fonction de pouvoir réussir dans la vie, avoir quelque chose à faire, pouvoir se sentir utile à une population. Ce que nous, nous leur donnons depuis déjà deux ans, c'est une expérience, une expérience de travail qui va leur donner un travail satisfaisant, rémunérateur et ils vont pouvoir travailler et se sentir très utiles dans leur avenir. Là aussi la députée de Louis-Hébert nous a très bien dit que le discours du Trône nous amenait à donner encore plus d'emplois, à former une jeunesse encore meilleure.

Aussi elle a porté une attention particulière au libre-échange. Le libre-échange sera une discussion qui sera très longue, ardue, mais le seul peuple qui peut en ressortir vraiment gagnant, ce sera encore nous, les Canadiens, parce que nous avons un marché énorme aux États-Unis et nous devons en prendre possession car aucun autre gouvernement auparavant, surtout pas l'ancien gouvernement, essayait de le faire. Au contraire! C'était toujours la bataille avec le gouvernement des États-Unis.

Il y a le commerce extérieur. Le monde entier reconnaît la qualité de notre travail et de tous nos produits. Donc, il n'y a aucune raison, comme le disait la députée de Louis-Hébert, qu'on ne produise pas, qu'on n'exporte pas tous nos produits d'ici, encore là ce qui formera plusieurs emplois pour le peuple canadien.

Ce qui est très important, et elle en a parlé beaucoup, c'est la place de la femme dans notre système. La place de la femme est très importante. Encore une fois, notre gouvernement, comme elle l'a très bien dit, a donné l'équité en matière d'emploi à la femme. La femme sera toujours une personne très sensée, qui a beaucoup de choses à dire, pas seulement à l'arrière-ban mais à l'avant, dans toutes les sociétés, dans tous les gouvernements.

Il y a une chose dont nous sommes tous un peu jaloux, c'est l'Institut national d'optique qui a été formé dans sa circonscription. Je tiens à la féliciter d'avoir réussi à avoir l'Institut national d'optique. C'est quelque chose qui est enviable. Je crois que tous les députés peuvent être jaloux de cette réussite parce qu'encore là, c'est une preuve de recherche, de technologie de notre gouvernement.

Enfin, si on parle de drogues, je crois que c'est un des sujets les plus importants du discours du Trône. Je crois que c'est très important que notre gouvernement s'efforce de travailler le plus fort possible pour être sûr que la drogue s'arrête au Canada. De tous les moyens, c'est ce qu'il y a à peu près de plus néfaste pour notre jeunesse, cette facilité à la drogue, cette facilité de s'évader. Donc je crois qu'elle a porté un très bon jugement en disant que la drogue était une chose qu'il fallait combattre, ce que le gouvernement va faire. Et je suis sûr qu'on va réussir.

Enfin, pour terminer, je tiens à dire que je suis très heureux, et je félicite la députée de Louis-Hébert de la bonne allocution qu'elle nous a présentée.

M. le vice-président: Est-ce que la députée de Louis-Hébert (Mme Duplessis) a un commentaire à faire?

Mme Duplessis: J'apprécie énormément les commentaires que mon collègue a faits. Dans toute son analyse, je pense, qu'il a oublié le point le plus important: c'est la réconciliation nationale, c'est le succès des relations que nous aurons avec le Québec pour qu'il puisse faire enfin partie du fédéralisme canadien et qu'il soit signataire de l'entente constitutionnelle.

[*Traduction*]

M. John Nunziata (York-Sud—Weston): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir faire certaines observations sur le discours du trône. Tout d'abord je voudrais vous féliciter, monsieur le Président, de votre nomination au poste de vice-président. Je voudrais aussi féliciter le Président de son élection la semaine dernière. En ce qui nous concerne, nous vous souhaitons, ainsi qu'au Président, beaucoup de succès dans vos délibérations au cours des deux prochaines années. En tant que députés de l'opposition, nous sommes convaincus qu'avec la collaboration de tous nous pouvons faire fonctionner un peu mieux cette assemblée. Nous avons eu des difficultés par le passé, mais je ressens un désir réel d'améliorer la situation et d'essayer de collaborer.

Cela dit, passons au discours du trône, un document présenté à la nation la semaine dernière avec beaucoup de fla-fla. En fin de compte, il m'apparaît comme un simple exercice de style. Ce n'est qu'une collection de phrases pompeuses et de promesses. Vu les réalisations passées du gouvernement, les Canadiens se demandent ce que le gouvernement fera des 57 promesses du discours. Chacun sait que le gouvernement s'est accordé un mois de plus pour permettre à M. Dalton Camp d'étudier les résultats des sondages et de rédiger un discours du trône qui réorienterait sa politique. Compte tenu de ce mois supplémentaire, les Canadiens s'attendaient à trouver dans ce discours de nouvelles perspectives, un indice des intentions du gouvernement, des mesures précises. Or, ils n'ont obtenu, à toutes fins utiles, qu'un discours du trône semblable, voire identique à celui d'il y a deux ans. C'était du réchauffé, un discours du trône remanié pour tenir compte de l'opinion publique exprimée dans les sondages.

• (1530)

Les Canadiens ne font plus confiance au gouvernement. Les résultats des sondages nous révèlent que, de toute évidence, ils n'ont plus confiance dans le premier ministre (M. Mulroney) ni dans le gouvernement. Les conservateurs ont fait environ 330 promesses au cours de la campagne électorale de 1984, promesses que le gouvernement s'est empressé de rompre l'une après l'autre dès son arrivée au pouvoir.

Le premier ministre a encore l'audace d'évoquer le dossier du gouvernement libéral au cours des 16, 18 ou 20 dernières années. Lui et le gouvernement conservateur ont maintenant leur propre dossier, que les Canadiens connaissent fort bien.

Pour rafraîchir la mémoire des députés d'en face, je vais leur dire en quoi consiste le dossier conservateur. On y trouve des faillites bancaires, des scandales du thon avarié, un nombre inouï de démissions ministérielles et de promesses non tenues. Je perdrais mon temps à entrer dans les détails de ce dossier conservateur, mais il est clair que le gouvernement avait besoin d'une grosse opération chirurgicale. Il a convoqué le médecin et les infirmières. Il a chargé Dalton Camp, Atkins et les autres, à titre de fonctionnaires payés à même les fonds publics, de le conseiller sur la manière de se sortir de cette mauvaise passe. Le Parlement a été prorogé parce que le gouvernement voguait à la dérive dans un océan de scandales à n'en plus finir. On a donc tenté de passer l'éponge en mettant un terme à la première session. Pour que les conservateurs décident de proroger la Chambre afin, en quelque sorte, de se refaire une beauté, if fallait que quelque chose ne tourne pas rond.

Les Canadiens, à qui le premier ministre et le parti conservateur en ont mis plein les yeux pendant la campagne électorale de 1984, ont maintenant retiré leur confiance au gouvernement.

Dans le discours du trône, il est question de justice sociale. Un ministériel a dit tout à l'heure que le parti conservateur avait une conscience sociale. Franchement, de qui se moquent les conservateurs? Il y a toute une partie du discours du trône qui s'intitule Justice sociale. C'est la partie 4 du discours du trône. Je mets au défi le premier ministre et les députés du parti au pouvoir de donner à l'opposition et aux Canadiens une définition de la justice sociale et de nous expliquer sur quoi se fondent les conservateurs pour dire que leur parti est le parti de la justice sociale. J'ai consulté le dictionnaire, monsieur le Président, et j'ai parcouru divers textes politiques rédigés à diverses époques pour essayer de comprendre ce qui signifiait cette notion de justice sociale. Qu'est-ce que le gouvernement entend par là? Pour comprendre ce que recouvre cette notion aux yeux des conservateurs, il faut reprendre le bilan des actions conservatrices du gouvernement. Voyons cela un instant, et voyons ce que les conservateurs entendent par justice sociale.

Les conservateurs parlent de désindexer les pensions de vieillesse. Voilà bien une définition conservatrice de la justice sociale. Quiconque croit vraiment à la justice sociale n'essaie pas de désindexer les pensions de vieillesse. C'est injuste et c'est inique. Ce n'est qu'après de nombreuses semaines de débat national que le gouvernement a admis l'injustice de sa tentative et fait machine arrière. Quand on entend le gouvernement parler de justice sociale, on commence à se poser de sérieuses questions sur sa crédibilité.

La justice sociale, selon Mulroney . . .

M. Malone: A l'ordre.

M. Nunziata: . . . signifie la désindexation des allocations familiales, ce que les conservateurs ont fait. Est-ce juste, est-ce équitable? Bien sûr que non, quand on sait que des centaines de milliers de parents seuls au Canada ont du mal à joindre les deux bouts et que le gouvernement vient encore leur retirer de l'argent. Ce n'est pas cela, la justice sociale. Peut-on parler de justice sociale quand le parti conservateur du Canada décide d'enlever de l'argent aux familles et aux nécessiteux pendant que, dans le même budget, il fait aux riches un cadeau de 125 000 $? C'est ce qu'on fait les conservateurs. Ils ont pourtant le culot de parler de justice sociale dans le discours du trône. Il n'y a là aucune justice sociale. Il n'y a là aucune justice économique. Les Canadiens ne sont pas dupes. Si le gouvernement conservateur pense pouvoir les rouler une fois de plus, il se fait des illusions, car les Canadiens ne lui font plus confiance. Les conservateurs ont gaspillé le mandat qui leur avait été confié il y a deux ans à peine.

M. Berger: Deux longues années.

M. Nunziata: Il y a deux longues années, comme le souligne mon ami et collègue. Une simple présence physique à la Chambre des communes, c'est tout ce qu'il reste du mandat confié au parti conservateur. Le gouvernement conservateur n'a plus le mandat qu'il a reçu il y a deux ans.

La session est ouverte depuis quelques jours seulement. Nous avons constaté que le gouvernement voulait rester fidèle à ses vieilles habitudes. Nous savons que M. Camp et les autres essayent de convaincre le patron, le premier ministre, de ne plus venir à la Chambre des communes, de rester prudemment éloigné parce qu'ils voient bien que le parti conservateur est en difficulté chaque fois que le premier ministre ouvre la bouche. Devant les résultats des sondages d'opinion ils lui ont dit de ne plus venir à la Chambre. Nous avons appris que le vice-premier ministre (M. Mazankowski) avait bien l'intention de diriger le pays au nom du gouvernement du Canada. Le vice-premier ministre n'a pas été élu par les Canadiens pour jouer le rôle de premier ministre. C'est ce dernier qui a été élu pour cela et qui a le devoir de venir à la Chambre des communes, de rendre des comptes au nom du gouvernement et de répondre aux questions qui lui sont posées pendant la période des questions.

• (1540)

M. Malone: Il est venu tous les jours.

M. Nunziata: Depuis plusieurs jours, nous avons constaté que le premier ministre restait sur ses gardes. Il a refusé de répondre à des questions qui lui ont été posées. Après un scandale comme l'affaire Stevens, qu'il a essayé d'étouffer, le gouvernement aurait dû finir par comprendre. Il aurait dû apprendre que le gouvernement doit être franc et répondre aux questions que l'opposition lui pose à la Chambre.

Le projet de construction d'une prison dans sa circonscription est un autre sujet d'embarras pour le premier ministre et le gouvernement. Comme vous le savez, cette institution de sécurité maximum devait être construite à Drummondville. On avait choisi cette ville parce qu'elle répondait à certains critères et parce qu'on devait compléter l'institution existante. L'institution actuelle avait été construite à cet endroit parce qu'on prévoyait une deuxième phase. Le premier ministre toutefois décide d'aider les habitants de Baie-Comeau, de Port-Cartier et de Manicouagan, les gens de sa circonscription, parce qu'il leur a fait beaucoup de promesses durant la campagne électorale et qu'il doit les tenir. Alors que fait-il? Il demande au solliciteur général (M. Kelleher) et au ministre des Travaux publics (M. McInnes) de déplacer la prison dans sa circonscription. Comme si sa circonscription n'était pas assez gâtée, il veut qu'on y construise une prison de 60 millions de dollars.

Que coûtera aux Canadiens la décision d'aider le premier ministre? Nous savons que la construction coûtera 15,8 millions de dollars de plus. C'est un gaspillage colossal de l'argent des contribuables. Et ce n'est pas tout. Les coûts d'exploitation s'élèveront à 3 millions de plus par année. Où est le sens de la justice économique de ce gouvernement? Pour satisfaire le premier ministre, les contribuables canadiens sont forcés de payer 15,8 millions de plus en frais de construction et 3,3 millions de plus chaque année en frais d'entretien. Le vérificateur général est en train d'étudier cette décision, et il fera rapport au Parlement le 21 octobre. Il n'y a aucun doute qu'il critiquera sévèrement le gouvernement d'avoir pris cette décision.

M. Malone: Comment le savez-vous?

M. Nunziata: La simple logique vous dit, mon ami, que si vous déplacez une prison pour répondre au désir du premier ministre et qu'il en coûte 15,8 millions de dollars de plus, le vérificateur général va critiquer sévèrement cette décision.

Ceci m'amène encore une fois à mettre en doute la crédibilité du gouvernement actuel. Il semble s'inquiéter au sujet du déficit. De ce côté-ci de la Chambre, nous considérons qu'il est important de dépenser l'argent des contribuables de façon raisonnable.

M. Malone: Quand avez-vous pensé à cela?

M. Nunziata: Pourtant, le gouvernement est prêt à gaspiller 15,8 millions dès le début et 3 millions par année à cause du premier ministre. Le premier ministre a-t-il le courage de répondre aux questions de la Chambre? Non. Il n'a ni le courage ni la force de caractère voulus pour se lever et essayer de justifier cette décision.

M. Malone: J'invoque le Règlement. Premièrement, insinuer que le député manque de courage est antiparlementaire, comme le confirme Beauchesne. Deuxièmement, si l'on consulte le hansard de la semaine passée, on s'apercevra que le premier ministre a répondu à des questions tous les jours. Le député a dit qu'il ne répondait pas aux questions. On ne devrait pas permettre que figure au hansard ce genre de déformation des faits.

M. le vice-président: A mon avis, les points soulevés par le député ne constituent pas des rappels au Règlement.

M. Nunziata: Monsieur le Président, tout ce que je peux dire au député, c'est que les faits parlent d'eux-mêmes. Je suis prêt à mesurer ma crédibilité et mon intégrité à celles du premier ministre n'importe quand.

Des voix: Oh, oh!

M. Nunziata: Quand vous voudrez, mon ami.

M. Malone: Quelle piètre figure vous feriez.

M. Nunziata: Le premier ministre a aussi déclaré à la Chambre, et je sais qu'il n'en avait pas l'intention . . .

M. Malone: Vous ne méritez pas d'être ici.

M. le vice-président: A l'ordre! Tout se passait bien depuis la semaine dernière: continuons, s'il vous plaît.

M. Nunziata: Monsieur le Président, je sais que les députés d'en face deviennent un petit peu . . .

M. Malone: Le député de Crowfoot a la parole.

M. Nunziata: En effet, le député de Crowfoot (M. Malone). Ils sont un peu susceptibles, mais lorsqu'on frôle la vérité, leur réaction est manifeste.

M. Malone: Vous ne sauriez reconnaître la vérité même si on vous la pointait du doigt.

M. Nunziata: Il faut se rendre à l'évidence, un point c'est tout.

Le premier ministre a déclaré à la Chambre vendredi dernier que le taux de chômage était de 37 p. 100 à Port-Cartier. Je sais qu'il n'a pas sciemment cherché à induire les députés en erreur. Je sais qu'il s'est simplement trompé. Le taux de chômage à Port-Cartier n'est pas de 37 ou 38 p. 100, comme l'a soutenu le premier ministre devant la Chambre et ailleurs pour justifier la décision de construire la prison ailleurs. Ce taux de chômage, s'il se donne la peine de vérifier les données officielles, est de 15,8 p. 100. Soit qu'il a parlé en toute innocence, soit qu'il a délibérément été malhonnête; mais je n'opterai pas pour la deuxième possibilité car ce serait malséant.

Vous me faites signe que mon temps de parole est écoulé, monsieur le Président. Je suis prêt à répondre à n'importe quelle question de mes collègues d'en face. Le discours du trône laisse à désirer. Comme vous le savez, le chef de l'opposition officielle (M. Turner) a proposé une motion d'amendement à l'Adresse en réponse au discours du trône qui n'est rien d'autre qu'une motion de défiance envers le gouvernement du Canada. Nous ne sommes peut-être pas assez nombreux ici pour réussir à faire adopter l'amendement mais, j'en suis convaincu, nous comptons suffisamment de partisans au Canada pour défaire le gouvernement actuel.

M. le vice-président: La parole est au député de Crowfoot (M. Malone) pour poser une question ou faire une observation.

M. Malone: Monsieur le Président, le gouvernement a annoncé dans le discours du trône son intention de débarrasser le pays de la pornographie, surtout de la pornographie intégrale et violente. Je veux simplement demander au député, étant donné son discours d'aujourd'hui, s'il peut dire à la Chambre que nous pouvons compter sur son appui dans nos efforts pour résoudre ce grave problème au Canada?

M. Nunziata: Monsieur le Président, le député sait très bien que l'opposition officielle appuie entièrement tout projet de loi efficace visant à résoudre le problème de la pornographie au Canada. J'ai en fait exprimé la position du Parti libéral du Canada sur le projet de loi présenté aux Canadiens avant l'été. J'ai alors déclaré, et je le répète, que nous, du parti libéral, croyons qu'il n'y a pas de peine trop rigoureuse pour ceux qui agressent sexuellement les enfants. Il n'y a pas de peine trop sévère pour châtier ceux qui produisent de la pornographie violente et dégradante. Nous avons la ferme intention d'appuyer les mesures législatives qu'on présentera pour s'attaquer au problème de la pornographie au Canada. Nous nous y sommes engagés.

• (1550)

Le gouvernement s'est engagé dans le discours du trône à empêcher l'importation de documents pornographiques au Canada et à faire la guerre à la pornographie et à la drogue. Mais voyons les mesures qu'il a prises ces derniers mois qui auront pour effet de faciliter l'importation de pornographie et de drogue au Canada. Le gouvernement a adopté un nouveau régime de confiance aux Postes. Il n'est plus nécessaire pour le destinataire d'aller prendre livraison de colis entrant au Canada. Les Postes livrent maintenant les colis et facturent par la suite les droits de douane au destinataire. Nous savons tous que cela permettra aux contrebandiers de faire entrer des drogues et des documents pornographiques illicites beaucoup plus facilement au Canada. Le gouvernement a également supprimé 120 postes d'inspecteur des douanes. Si le gouvernement tient vraiment à empêcher l'entrée de documents pornographiques et de drogues illicites, il devrait augmenter le nombre des inspecteurs des douanes. Il devrait annuler sa décision d'instaurer un nouveau régime de confiance aux Postes qui permettra d'importer plus facilement des narcotiques au pays.

M. Robinson: Monsieur le Président, j'ai écouté avec intérêt le député de York-Sud—Weston (M. Nunziata) parler de la décision du premier ministre (M. Mulroney) de déménager à Port-Cartier, dans sa propre circonscription, la prison qui devait être construite à Drummondville, au Québec. Nous sommes nombreux à la Chambre à nous préoccuper de ce gaspillage de l'argent des contribuables, tant en dépenses d'immobilisation qu'en dépenses annuelles d'exploitation. Il y a aussi, monsieur le Président, la question de l'éloignement de cette prison. Elle sera en effet située loin de la famille des détenus et des services de soutien qui sont tellement nécessaires.

Le député de York-Sud—Weston devrait remonter un peu plus loin dans le temps, avant la décision concernant Port-Cartier. Les Canadiens se rappellent très bien qu'un gouvernement libéral a pris exactement la même décision à propos de la construction d'une prison à Renous, au Nouveau-Brunswick. On devait construire une autre prison adjacente au pénitencier de Dorchester, mais à la suite de magouillages politiques de la part du député libéral de l'époque de Miramichi, lequel ne siège plus à la Chambre, c'est à Renous que l'on a construit le pénitencier de l'Atlantique à un coût additionnel considérable pour les contribuables canadiens. Or cette prison est elle aussi éloignée des services de soutien nécessaires et sa construction a entraîné des coûts additionnels considérables.

Le député de York-Sud—Weston a tout à fait raison de dire que le vérificateur général examine la décision relative à la prison de Port-Cartier. Je suppose que le vérificateur général aura une chose ou deux à dire également au sujet du gaspillage des deniers publics entraîné par la construction d'un pénitencier à Renous, au Nouveau-Brunswick, pour des raisons politiques évidentes.

Que les libéraux cesent de faire les hypocrites à propos de la question de l'emplacement des pénitenciers. Lorsqu'ils étaient au pouvoir ils ont agi exactement comme le gouvernement conservateur le fait à l'heure actuelle. C'est pourquoi il est temps qu'on assiste au Canada à un véritable changement en élisant un gouvernement néo-démocrate qui mettrait un terme à ces arguments fallacieux.

M. Nunziata: Il faut concéder une chose au NPD, monsieur le Président: sa propension au rêve. Nous admettons les critiques dont nous avons fait l'objet lorsque nous étions au pouvoir. Nous avons agi pour remédier à la situation. Nous avons commandé une enquête sur la question de l'emplacement des pénitenciers au Canada. Je sais que le député connaît fort bien le rapport Carson qui a été déposé à la Chambre le 30 novembre 1984. Cette commission a recommandé que le choix de l'emplacement des pénitenciers au Canada se fasse en fonction des besoins et qu'il ne s'agisse plus d'aider la circonscription du premier ministre ou d'accorder des faveurs politiques. Le gouvernement n'a pas donné suite à ces recommandations, pas plus qu'au rapport du groupe de travail Nielsen qui a proposé un moratoire sur la construction de tous les pénitenciers.

Nous savons que le Canada est l'un des pays occidentaux qui ont le plus fort taux d'incarcération. L'objectif est de réduire la population carcérale au Canada. Bien entendu, il faut garder derrière les barreaux ceux qui font courir un risque à la société mais il s'agit de réduire, si possible, la population carcérale, du fait des coûts exorbitants qu'entraînent la construction de pénitenciers et l'incarcération de détenus. Il coûte 40 000 $ par an pour garder un individu derrière les barreaux et il faut compter plus de 70 000 $ pour construire une cellule supplémentaire.

Nous, de ce côté-ci de la Chambre, souscrivons aux recommandations du rapport Carson et du groupe de travail Nielsen à ce sujet. Nous estimons qu'on devrait suspendre tout nouveau projet de construction de prisons et que nous devrions plutôt consacrer nos efforts à la recherche de moyens visant à diminuer la population carcérale au Canada.

M. O'Neil: Monsieur le Président, le député libéral de Toronto a retenu mon attention en prenant si vivement à partie les initiatives de développement régional. Son attitude confirme les vieux soupçons que les Canadiens de la région de l'Atlantique éprouvaient au sujet du gouvernement libéral fédéral qui a dirigé le pays pendant une vingtaine d'années. Et c'est que les libéraux ne tiennent pas à investir le moindre centime dans l'expansion économique régionale. Le député a cité le chiffre de 15 millions de dollars et donné à entendre que les initiatives de développement régional ne devraient pas coûter autant.

Il a parlé de l'isolement des détenus et de l'absence de services de soutien. Ne sait-il pas que les habitants du nord du Québec doivent quitter leur foyer et les différents services dont ils bénéficient pour trouver du travail? Les Canadiens de la région de l'Atlantique le font eux aussi depuis des décennies.

Le Nouveau parti démocratique partage évidemment ce point de vue, ce qui explique sans doute le mieux pourquoi nous n'ayons pas réussi en vingt ans à régler les problèmes d'expansion économique régionale dans les provinces de l'Atlantique.

M. Nunziata: Monsieur le Président, je suis très content que le député me donne la possibilité de faire d'autres observations sur la question de la prison de Port-Cartier. Comme je l'ai déjà fait valoir lors de ma première intervention, le taux de chômage à Port-Cartier est de 15,8 p. 100. Je ne veux surtout pas que l'on me croie partisan du choix du site des prisons en fonction des besoins découlant des disparités économiques régionales. Toutefois, si l'on décide de choisir le site d'une prison donnée en se fondant sur ce critère, on ne désignera certainement pas Port-Cartier où le taux de chômage est de 15,8 p. 100, mais plutôt le Cap-Breton où il est de 25 à 30 p. 100. Je m'étonne que le député n'ait pas réclamé davantage de fonds pour la région de l'Atlantique dont il est issu, compte tenu du taux de chômage exceptionnellement élevé qui y sévit.

En terminant, je fais remarquer que, si le choix de l'emplacement de cet établissement pénitentiaire à sécurité maximale était fondé sur des facteurs concernant la détention comme telle, nous verrions que, dans le Québec, on ne pratique pas la double occupation des cellules. Toutefois, dans la région de l'Atlantique, en Ontario, dans les Prairies et dans la région du Pacifique, c'est une solution à laquelle on a souvent recours. Par conséquent, si l'on tient à construire une prison en fonction des besoins, ce n'est pas au Québec qu'il faut le faire.

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Privatisation)): Monsieur le Président, je suis très heureuse de prendre la parole aujourd'hui, surtout dans la foulée de l'intervention du député de York-Sud—Weston (M. Nunziata). Je pense qu'il y a un certain nombre de choses que les Canadiens aimeraient bien savoir en matière de justice sociale, en particulier les femmes du Canada auxquelles j'ai l'intention de m'adresser.

Ceci est ma première déclaration à la Chambre depuis qu'on m'a confié la responsabilité ministérielle de la condition féminine. Je tiens à dire ici combien je suis enchantée de représenter les femmes canadiennes et leurs problèmes, de me faire la porte-parole de tout ce qui m'a toujours tenu le plus à coeur.

• (1600)

Avant d'entrer dans le détail du discours du trône, j'aimerais rappeler aux députés que l'on célèbrera ce mois-ci le 57e anniversaire de l'«Affaire personne», la fameuse décision juridique qui accorda aux femmes le statut de «personnes», les rendant ainsi éligibles à l'autre endroit. En 1979, le prix de l'«Affaire personne» fut créé en reconnaissance de contributions exceptionnelles au progrès de la condition féminine au Canada.

Je suis fière d'annoncer à la Chambre que les prix de l'Affaire personne pour cette année viennent d'être décernés à Elyzabeth Carr de Don Mills, à l'hon. Muriel Fergusson de Fredericton, à Denyse Rochon de Montréal, à Berenice Sisler de Winnipeg et à Helen Yeo de Charlottetown.

Les femmes d'aujourd'hui sont officiellement des personnes et il nous semblerait impensable aujourd'hui qu'il puisse en être autrement. Pourtant, il reste de nombreux domaines où les femmes ont du mal à se faire accepter comme nous le souhaiterions, comme des personnes appartenant à notre société. Notre gouvernement est déterminé à faire en sorte que dans tous les domaines les femmes soient effectivement des personnes disposant de droits et de chances égales.

Le gouvernement estime, comme l'a confirmé le discours du trône, que les questions touchant la condition féminine font partie intégrante de tous nos objectifs: la réconciliation nationale, le renouveau économique, la justice sociale et le rayonnement international. Que nous parlions de science et de technologie ou de développement régional, notre gouvernement s'est engagé à s'assurer que les femmes participent également aux programmes et initiatives du gouvernement et qu'elles en profitent équitablement. Les sujets prioritaires qui figurent dans le discours du trône et qui sont déjà en cours de mise en pratique sont les garderies, les femmes immigrées, la pornographie et la violence familiale.

Je suis fière de dire que le discours du trône de la semaine dernière représente une autre étape dans la réalisation, par notre gouvernement, d'une ensemble d'initiatives en faveur des femmes. Il n'y a pas de définition simple des questions féminines. On les qualifie de questions sociales, questions familiales, questions d'équité, questions de justice sociale, etc. Il ne faut pas oublier toutefois, que ce dont nous parlons a été mis de l'avant, il y a de nombreuses années, par les femmes elles-mêmes. Les précédents gouvernements ne s'en sont pas beaucoup préoccupé. Par contre, nous reconnaissons que la complexité des problèmes exige plus d'une solution et plus d'une réponse. Nous avons travaillé dur pour que les questions qui concernent particulièrement les femmes soient étudiées au Cabinet et, à chaque étape de l'élaboration de nos politiques économiques, nous sollicitons l'opinion de femmes.

Nous accordons une haute priorité à l'élimination des barrières qui ont, jusqu'à maintenant, empêché les femmes de participer librement et équitablement à la vie canadienne. Nous sommes venus au pouvoir avec un plan d'application de cette priorité, comme nous l'avons annoncé dans notre premier discours du trône. Depuis lors, nous avons réalisé beaucoup et nous allons encore de l'avant. Nous nous basons sur nos réalisations pour poursuivre nos efforts vers l'égalité des femmes.

Laissez-moi citer quelques domaines où nous avons déjà fait de réels progrès. Dans notre premier discours du trône nous nous engagions à réformer les pensions. Depuis lors nous avons fait en sorte que les pensions de retraite de tous les Canadiens, mais surtout des femmes qui sont les plus touchées par la pauvreté lorsqu'elles vieillissent, soient mieux assurées. Au cours de mon dernier mandat à titre de ministre d'État aux Finances, j'ai collaboré très étroitement avec mon collègue, le ministre des Finances (M. Wilson), en vue de mettre un terme au débat sur les pensions qui durait depuis dix longues années et de conclure avec les provinces un accord historique dans ce domaine. Ainsi, dès janvier 1987, les Canadiens toucheront de meilleures prestations en vertu du Régime de pensions du

Canada qui prévoit notamment le partage obligatoire des crédits à la rupture d'un mariage. Parmi les autres modifications, il y a l'acquisition précoce des droits, de meilleures pensions pour les femmes qui cotisent au régime d'un employeur, ainsi que la mobilité des pensions.

Au cours de la nouvelle session, nous donnerons par ailleurs la priorité au projet de loi autorisant le paiement dès novembre du crédit d'impôt pour enfants de 1986. Nous avons également respecté notre engagement envers les femmes qui n'ont pas toujours eu l'occasion de se faire valoir sur le marché du travail. Nous avons voulu, par notre loi sur l'égalité dans l'emploi, redresser la situation des femmes qui sont sous-employées depuis trop longtemps et leur donner la chance de mettre leurs aptitudes à profit. L'équité en matière d'emploi constitue une première démarche importante pour faire en sorte que les sociétés de compétence fédérale relèvent le défi et comprennent l'intérêt d'être des employeurs équitables.

Nous avons aussi supprimé de la Loi sur les Indiens les dispositions discriminatoires envers les femmes autochtones, et nous avons adopté une mesure qui facilitera le paiement des pensions de soutien. Dans le respect de nos engagements précédents, nous avons défendu la cause des femmes à l'occasion de tout débat national, ce que nous ferons de nouveau à la conférence des premiers ministres qui se tiendra le mois prochain à Vancouver.

• (1610)

[*Français*]

Notre gouvernement est fier de ces progrès. Mais nous savons qu'il nous reste encore beaucoup à faire. Il est évident que les problèmes auxquels les femmes font face ne peuvent être résolus du jour au lendemain, mais nous avons agi plus vite et de manière plus logique que les gouvernements précédents et nous continuerons de le faire.

La dernière décennie a été témoin de profonds changements dans la structure du marché du travail de notre pays. L'arrivée massive des femmes dans la population active, particulièrement des mères de jeunes enfants, a transformé notre vie économique et familiale. Les femmes portent encore la plus grande part du fardeau des responsabilités familiales.

Dans notre premier discours du Trône, nous nous étions engagés à ce que les femmes aient accès autant que les hommes au marché du travail. Suite à cet engagement, nous avons mis sur pied un comité parlementaire sur la garde des enfants. Nous avons veillé à ce que le comité dispose des moyens nécessaires pour terminer son travail et nous attendons avec impatience qu'il soumette son rapport le mois prochain. Le rapport servira de base à nos efforts dans le domaine de la garde des enfants. Les recommandations du comité parlementaire guideront nos discussions avec les associations féminines, les provinces, les milieux d'affaires et les syndicats.

Le discours du trône a réaffirmé la conviction de notre gouvernement qu'il est grand temps que les femmes puissent participer pleinement à toutes les étapes du processus de prise de décisions. Nous nous étions engagés à augmenter le nombre de femmes nommées à divers conseils, commissions et organismes fédéraux, et nous avons fait des progrès considérables dans cette direction. Déjà, plus de 25 p. 100 de nos nominations discrétionnaires sont allées à des femmes. Nous avons également accéléré nos efforts pour augmenter le nombre de femmes occupant des postes supérieurs dans la Fonction publique. Aujourd'hui, 381 femmes font partie des cadres supérieurs de la Fonction publique. Lorsque nous sommes arrivés au pouvoir, il n'y avait que trois femmes sous-ministres; aujourd'hui, elles sont sept, dont certaines ont été nommées plus d'une fois depuis deux ans. Ces femmes sous-ministres occupent toutes des postes-clés. Comme mon propre sous-ministre (Mme Janet Smith) qui est le sous-ministre de la privatisation. Notre gouvernement est déterminé à donner au secteur privé l'exemple d'une administration juste et équitable.

Et maintenant, monsieur le Président, permettez-moi d'insister sur la détermination de notre gouvernement d'améliorer l'accès des femmes à de meilleures perspectives d'emploi. Le marché du travail à profité trop longtemps des faibles salaires payés aux femmes. Nous devons les aider à sortir des ghettos d'emplois traditionnels et à obtenir des emplois correspondant à leur expérience, à leur éducation et à leurs ambitions.

[*Traduction*]

Nous sommes déterminés à veiller à ce que les femmes reçoivent un juste salaire pour leur travail. D'ici quelques semaines, la Commission canadienne des droits de la personne publiera des lignes directrices supplémentaires qui forceront les employeurs à appliquer la loi qui les oblige à payer le même salaire pour des travaux de même valeur dans les secteurs réglementés par le gouvernement fédéral. Mon collègue, le président du Conseil du Trésor (M. de Cotret), essaie, en étroite collaboration avec les syndicats de la Fonction publique, d'appliquer vraiment cette loi au sein de la Fonction publique fédérale.

[*Français*]

Quand nous sommes arrivés au pouvoir il y a deux ans, nous nous sommes vite rendu compte que les programmes d'emplois fédéraux ne répondaient pas aux besoins des Canadiennes. Nous avons alors entrepris une révision complète de ces programmes et les avons remplacés par une nouvelle stratégie de formation et d'emploi appelée «Stratégie de planification de l'emploi».

Les effets positifs de cette initiative commencent maintenant à se faire sentir. Pour la première fois, la stratégie fédérale sur l'emploi comprend des mesures d'équité dans l'emploi, telles que des objectifs en matière de participation des femmes. Ces objectifs ont aidé les femmes et les personnes sans emploi à se trouver un emploi productif et durable.

Au cours des deux prochaines années, nous continuerons de vérifier l'efficacité de nos programmes afin de veiller à ce que les Canadiennes profitent pleinement des possibilités de formation.

Puisque je parle de formation, monsieur le Président, j'aimerais signaler que, ce matin, j'ai rencontré ici à Ottawa mes collègues provinciaux et territoriaux. Nos discussions ont porté sur les façons dont les deux paliers de gouvernement peuvent collaborer à l'amélioration des programmes de formation offerts aux femmes. Les résultats de nos discussions seront soumis au premier ministre (M. Mulroney) et à ses homologues provinciaux pour être examinés lors de la prochaine conférence des premiers ministres le mois prochain.

[*Traduction*]

Mon gouvernement est fermement décidé à utiliser et à canaliser les forces économiques des femmes. Depuis quelques années, un grand nombre de femmes lancent leur propre petite entreprise. Nous sommes en train de prendre des mesures pour encourager davantage et pour alimenter l'esprit d'entreprise dont non seulement les Canadiens mais aussi les Canadiennes ont fait preuve. Nous avons l'intention de simplifier les règlements, d'améliorer les politiques d'achat du gouvernement et de renforcer le Programme de propositions spontanées pour les petits pays et les petits entrepreneurs.

Je me suis étendu sur les mesures que nous avons l'intention de prendre pour faire disparaître les injustices dont les femmes sont victimes sur le plan économique. Je signale toutefois que notre engagement au service des femmes vise aussi la justice sociale sur laquelle nous sommes tout aussi fermes. Comme le discours du trône l'a précisé, nous sommes voués à la poursuite d'un seul but, édifier un pays moderne, tolérant et compatissant dont les citoyens sont prospères et en sécurité. Dans ce but, nous avons l'intention de soumettre à la Chambre d'importantes mesures législatives visant à appuyer et à renforcer l'institution de la famille canadienne, notamment des mesures visant à mettre fin aux formes violentes et dégradantes de pornographie mettant en scène des femmes et des hommes, des projets de lois permettant de lutter efficacement contre les abus sexuels dont les enfants sont victimes et de résoudre le problème de la prostitution des enfants, ainsi que des initiatives contre le trafic des drogues illicites qui aideront à améliorer la qualité de vie des familles, des parents et, surtout, des jeunes.

[*Français*]

Depuis plusieurs mois, notre gouvernement s'applique à élaborer une stratégie nationale en vue d'éliminer complètement le problème de l'abus des drogues dans notre société. Comme vous l'a déjà mentionné mon collègue, le problème des drogues, particulièrement celui des drogues illicites, s'est aggravé par l'existence d'un réseau de distribution international, ajoutant ainsi à un problème social grandissant.

Notre gouvernement reconnaît que ce problème ne se limite pas aux drogues illicites mais qu'il s'étend aussi à l'abus de diverses substances chimiques et de médicaments. Malheureusement, ces problème d'abus sont répandus et affectent un trop grand nombre de Canadiens et de Canadiennes à travers le pays. C'est pourquoi le gouvernement mettra beaucoup d'énergie à régler ce problème urgent. Nous mettrons l'accent sur la sensibilisation et l'éducation du public en général et sur la réadaptation de ceux qui sont victimes d'abus de drogues.

[*Traduction*]

Pour régler la plupart des injustices sociales commises à l'égard des femmes, les gouvernements fédéral et provinciaux doivent absolument lutter côte à côte. Nous n'avons pas ménagé nos efforts pour établir de bonnes relations de travail avec les provinces. Nous avons établi des groupes de travail fédéraux-provinciaux et fédéraux-territoriaux pour faciliter la collaboration en matière de garde des enfants et d'aide aux femmes battues. Nous avons l'intention de poursuivre et d'intensifier ces relations en vue de prendre des mesures efficaces pour essayer de résoudre d'autres problèmes communs. Je vais discuter avec mes collègues proviciaux des besoins des immigrantes et des femmes appartenant à des minorités visibles, car c'est urgent. Je me réjouis de participer à une conférence nationale qui se tiendra à Winnipeg en novembre, où l'on discutera des problèmes spécifiques des immigrantes et des femmes appartenant à des minorités visibles.

Nous avons également l'intention de collaborer étroitement avec les provinces pour aider les victimes d'actes criminels. Je crois fermement que nous devrions mieux connaître les besoins spéciaux des femmes dans ce cas et soutenir les programmes de la police visant à empêcher les agressions dont les femmes font l'objet. Manifestement, ce sera une session législative complète et productive et, en tant que ministre responsable de la Condition féminine, j'ai l'intention de veiller à ce que leur statut continue à progresser. Je ferai tout mon possible en ce sens. Je demande l'aide de tous les députés de la Chambre pour réaliser cet objectif. Après tout, comme chacun sait, les femmes constituent la moitié de notre population. En même temps, notre gouvernement reconnaît que la moitié des compétences au Canada, par conséquent, reviennent aux femmes. En tant que gouvernement et en tant que pays, nous avons l'intention de réunir ces compétences et de leur donner l'occasion de s'exprimer utilement au foyer, au travail et à toutes les tables de conférence de notre gouvernement où l'on traitera de notre avenir parce que nous savons que notre pays a besoin de ces talents. Nous avons besoin de ces manifestations créatrices et c'est nous qui en pâtirons si nous ne les utilisons pas.

Mme Finestone: Monsieur le Président, j'approuve les paroles de notre ministre qui a exprimé ses préoccupations au sujet des femmes. Je l'ai écoutée avec beaucoup d'intérêt. J'espère sincèrement que le programme qu'elle a exposé se réalisera, et le plus tôt sera le mieux.

Si je peux corriger un détail, la ministre a dit que les femmes constituent 50 p. 100 ou la moitié de la population. C'est un détail insignifiant, mais nous en représentons 52 p. 100. En tant que majorité, par conséquent, je me demande quelquefois si nous avons oublié que nous avons une majorité de talents qui doivent être utilisés de la manière la plus constructive possible.

Ma collègue a abordé plusieurs questions à la Chambre. Je suis curieuse de savoir quelle réponse elle y apporte. Elle a parlé de justice sociale, d'une nation moderne et tolérante et de bâtir une société en gardant présents à l'esprit les intérêts supérieurs de cette association. C'est, je pense, un bel objectif. Cependant, si c'est l'objectif de la ministre, et je pense que c'est probablement le cas, j'aimerais constater un changement d'attitude et de pensée à propos des questions qui concernent les femmes. Par exemple, j'aimerais que le gouvernement se rende compte qu'en désindexant la sécurité de la vieillesse, il semble ignorer que la majorité des personnes âgées de plus de 65 ans, et surtout celles de plus de 75 ans, sont des femmes. La pauvreté à laquelle la société d'aujourd'hui réduit les femmes, et surtout les femmes âgées, a quelque chose d'immoral. Il est primordial que cette question soit examinée, surtout à la lumière de la désindexation des pensions de vieillesse que l'on a tentée mais qui a heureusement échouée, et de la désindexation des allocations familiales et de la réduction du crédit d'impôt pour enfant. Ces mesures ont touché surtout les familles à revenu moyen. Elles ont eu des répercussions sur cette couche de notre société et cela nous inquiète beaucoup. La ministre a

parlé de mettre ces questions de justice sociale à l'ordre du jour des travaux parlementaires.

• (1620)

Je rappelle aussi à la ministre un autre projet de loi mis de l'avant par son gouvernement, en l'occurrence le projet de loi C-62, sur l'équité en matière d'emploi. J'espérais qu'il ait du mordant pour véritablement promouvoir le rôle des femmes, des autochtones, des immigrants et des personnes handicapées, leur offrant ainsi justice et équité. Malheureusement, tous les mots qu'il faut sont là mais le gouvernement n'a pris aucune mesure concrète. Lorsqu'un texte de loi n'a aucun mordant, il se résume à des promesses creuses. J'espère que la ministre surveillera ce secteur au cours de la prochaine année et apportera à la loi les modifications qu'il faut pour la raffermir, particulièrement au chapitre des pénalités à imposer aux personnes qui ne font rien plutôt qu'aux personnes qui ne produisent pas de rapport.

Je désire maintenant aborder le programme de garde d'enfants. Je vois de l'autre côté l'un de mes collègues qui siégeait au comité qui a rédigé le rapport *Égalité pour tous*. Ce comité a sillonné le pays à grands frais pour les Canadiens. L'entreprise était importante. On nous a exposés les principes de base permettant d'accorder aux femmes, en particulier aux immigrantes et aux autochtones, et aux familles, partenaires dans notre société, le droit à des possibilités égales. Ce droit va de pair avec les services de garderie, peu importe de quel genre. C'est un service de qualité à prix abordable qui permet aux femmes d'entrer sur le marché du travail. On sait aujourd'hui qu'une famille a besoin de deux revenus pour équilibrer son budget. Notre groupe d'étude a examiné le sujet, tout comme l'avait fait le groupe d'étude Cooke. Ce sujet fait d'ailleurs l'objet d'études depuis que la sénatrice Florence Bird a présidé la Commission royale sur le statut de la femme créée en 1968. Depuis, ce sujet constitue un thème majeur des discussions. Je sais que nous nous appuyons tous sur les points forts de nos prédécesseurs mais depuis la publication du dernier rapport du groupe d'étude, le temps est venu au moins de promettre de nouveaux fonds, non pas des fonds recyclés, pour le secteur des garderies.

M. le vice-président: Je regrette, je dois interrompre la députée. La ministre pourrait-elle, s'il vous plaît, répondre?

Mme McDougall: Monsieur le Président, je tiens à remercier la députée pour les espoirs qu'elle a exprimés au sujet de mon rôle au sein du gouvernement. Je peux lui assurer que cet espoir est bien fondé . . .

Des voix: Bravo!

Mme McDougall: J'étais sur le point d'ajouter . . . parce que je sais que mes collègues du Cabinet et le premier ministre appuient les mesures que nous voulons prendre.

Tout d'abord, au sujet de la dernière question soulevée par la députée, le gouvernement et moi-même estimons que la garde des enfants est une haute priorité. C'est une question débattue depuis longtemps, bien avant l'établissement de la Commission royale d'enquête sur la situation de la femme. On a gardé le mutisme là-dessus durant de nombreuses années. Je suis d'accord avec la députée quand elle dit que ce devrait être une priorité du gouvernement. Cette question constitue un aspect important du discours du trône. Je serais déçue si la députée espérait que le gouvernement puisse damer le pion au groupe d'étude parlementaire qui fait, je crois, un excellent travail dans ce domaine. J'attends avec impatience le moment où je prendrai connaissance du rapport. Je pense qu'il viendra compléter l'examen exécuté à notre échelon. Le gouvernement s'est engagé à fond à réaliser des progrès dans ce domaine. Je conviens avec la députée qu'il est inutile de préconiser le principe d'un salaire égal pour un travail de valeur égale si on ne peut pas l'appliquer. Il est inutile d'établir des programmes de formation, si on ne peut pas les mettre en oeuvre. C'est une question que nous avons l'intention d'étudier à fond.

La députée a soulevé la question de l'équité en matière d'emploi et de l'inefficacité du programme. Nous sommes un peu plus au fait que la députée, car nous en surveillons de près l'évolution et nous continuerons à le faire. Je suis fière de dire que cette approche est efficace. La situation change. Il est inopportun de renforcer la législation sans permettre à la population de réagir. La députée sait aussi bien que moi qu'une fois une mesure législative adoptée, il est difficile de l'abroger. Le gouvernement espère que plus tard quand la députée et moi-même passerons en revue nos carrières politiques, une mesure de ce genre sera devenue superflue. Les Canadiens tiendront alors pour acquis que les femmes sont des participantes à parts entières grâce aux mesures que le gouvernement prend actuellement.

M. Robinson: Monsieur le Président, je voudrais féliciter la ministre de sa nomination au poste de ministre d'État chargée de la Condition féminine. De toute évidence, il s'agit d'un portefeuille important. J'aurais deux brèves questions à lui poser.

Elle a mentionné que le gouvernement s'était engagé à adopter une mesure législative visant la pornographie. Plus précisément, elle a dit que le gouvernement se proposait de légiférer contre la pornographie violente et dégradante. Cela signifie-t-il que le gouvernement éliminera l'autre élément du projet de loi de l'ancien ministre de la Justice qui portait sur ce qu'on a appelé la pornographie explicitement érotique dénuée de violence et de dégradation entre adultes consentants? Le gouvernement a-t-il l'intention de s'écarter des propositions répressives contenues dans le projet de loi présenté par l'ex-ministre de la Justice?

Ma seconde question a trait à un autre domaine d'inégalité flagrante pour les femmes. Je veux parler des lois actuelles régissant l'avortement au Canada, lois qui ont pour effet de refuser aux femmes de Terre-Neuve et de l'Île-du-Prince-Édouard de même qu'à de nombreuses femmes d'autres parties du pays l'accès à un avortement thérapeutique sans danger. Au lieu de se laisser dicter son opinion par le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp), elle pourrait peut-être s'attaquer à ces deux importants sujets de préoccupation pour les femmes canadiennes.

Mme McDougall: En ce qui concerne la pornographie, monsieur le Président, le député le sait, et je le remercie d'avoir soulevé la question, elle a fait l'objet de débats publics passablement animés. Le ministre de la Justice (M. Hnatyshyn) a déclaré publiquement qu'il réexaminait la question. Je sais pertinemment qu'il a entrepris ce réexamen. Il a dit qu'il allait se pencher sur certaines des difficultés que présentent les définitions.

J'aimerais également faire remarquer au député que lorsqu'on aborde ce genre de questions, quelle que soit la position que l'on prend, il s'en trouvera pour dire que nous sommes allés trop loin et d'autres que nous ne sommes pas allés assez loin. Je préviens le député que lorsque le ministre de la Justice prendra position après avoir réexaminé la question, le débat se poursuivra peu importe la position qu'il aura prise. Les Canadiennes retiendront cependant que nous nous sommes engagés à lutter contre la pornographie violente et dégradante.

Des voix: Bravo!

Mme McDougall: Quant à la seconde question du député, il s'agit encore une fois d'un sujet important pour les Canadiennes. Le député le sait, les tribunaux sont présentement saisis du problème. C'est un dossier que je suivrai avec grand intérêt comme le fera sans doute mon collègue et tous les autres députés. Toutefois, tant que ce ne sera pas réglé, je préfère ne pas en parler.

Mme Finestone: Monsieur le Président, je voudrais que la ministre nous dise comme elle veillera, dans son propre caucus, à assurer la promotion des femmes alors que nous avons été témoins, à la Fonction publique, d'une nomination où l'on mêle la politique en ce qui concerne les femmes, depuis le départ de ce secteur de Mme Maureen O'Neil. Radio Canada avait deux postes à combler et le gouvernement y a nommés deux hommes. Si nous souhaitons donner de l'avancement aux femmes dans ces secteurs tout en assurant notre crédibilité et en inspirant confiance, et que les stéréotypes sexuels dans les médias posent de sérieux problèmes, alors les membres du conseil d'administration de Radio Canada auraient intérêt à y nommer quelques collègues femmes.

Mme McDougall: Monsieur le Président, la députée ne veut certainement pas laisser entendre que tous les libéraux qui ont été nommés pendant des années, étaient des incompétents.

M. Forrestall: C'est l'un ou l'autre.

Mme McDougall: La nouvelle coordinatrice de Condition féminine-Canada est l'une des activistes du mouvement féminin les plus respectés au pays. Je suis très heureuse que Kay Stanley me rende directement compte. Pour ce qui est des nominations à des postes de la Fonction publique, je puis énumérer à la députée la liste des sous-ministres qui sont tous hautement qualifiés. Je songe à Mme Margaret Catley-Carlson du Conseil du Trésor; à Mme Huguette Labelle de la Commission de la Fonction publique; à Mme Maureen Law du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social; à Mme Jennifer McQueen du ministère du Travail; à Mme Geneviève Sainte-Marie du ministère de l'Environnement; et à Mme Georgina Wyman du ministère des Approvisionnements et Services. C'est là un exploit dont nous avons tout lieu d'être fiers. Nous avons également lieu d'être fiers des autres femmes que nous avons nommées. Prenons les commissions et les conseils gouvernementaux et les femmes qu'on y a nommées. Tout d'abord, la proportion s'est accrue . . .

• (1630)

Mme Finestone: Simplement parce qu'en temps que membres du conseil d'administration d'Air Canada elles ont droit à une voiture de fonction!

Mme McDougall: À la direction d'Air Canada on trouve l'ancienne mairesse d'une grande municipalité canadienne et une femme fort compétente. La proportion de femmes nommées par décret du gouverneur en conseil est passée de moins de 18 p. 100 sous le régime précédent à 25 p. 100 à l'heure actuelle. La députée reconnaîtra donc assurément que certaines de ces nominations sont des coups de maître.

M. Nelson A. Riis (Kamloops—Shuswap): Monsieur le Président, c'est le coeur très gros que j'interviens aujourd'hui à la Chambre. À l'instar de très nombreux Canadiens, je me sens trahi. Les actions d'un gouvernement qui, en un sens, tourne le dos aux Canadiens, me désolent.

Au cours de l'été, alors que nous étions dans nos circonscriptions, nous disions à nos électeurs que nous attendions un nouveau discours du trône de la part du gouvernement. En fait, le gouvernement nous a demandé de prendre un mois de plus pour lui permettre de préparer un discours du trône bien pensé dans lequel il donnerait une nouvelle orientation au Canada. Les Canadiens attendaient avec impatience ce discours, car ils croyaient vraiment et espéraient que le gouvernement tracerait une nouvelle voie pour le pays et lui ferait prendre un nouveau départ. Ils comptaient sur le gouvernement pour établir de nouvelles orientations claires pour notre avenir.

Ils espéraient que le gouvernement aurait pour la première fois une nouvelle vision de ce que l'un des pays les plus riches du monde pourrait accomplir au cours des semaines, des mois et des années à venir. Cependant, lorsque le gouverneur général a lu le discours du trône, ils sont restés sur leur faim. Le gouvernement prône le *statu quo*. Ce discours ne renferme aucune orientation, aucune idée claire sur la voie que le pays va suivre à l'avenir.

En tant que Canadien et plus particulièrement en tant qu'habitant de l'ouest du pays venant de l'intérieur de la Colombie-Britannique, j'attendais pour voir si le gouvernement allait dans ce discours du trône s'engager à apporter son aide aux secteurs de l'exploitation minière et de la prospection, qui éprouvent de graves difficultés. Or, il n'y avait rien de cela dans le discours du trône. J'espérai, quelque indice montrant que le gouvernement allait prendre dorénavant au sérieux les difficultés éprouvées par le secteur forestier au Canada. Là encore, le discours du trône a été muet là-dessus. Rien n'y était prévu pour venir en aide au secteur touristique et aux agriculteurs ainsi qu'aux éleveurs de bovins de l'ouest du pays, dont la situation est précaire. Il n'y avait rien dans le discours du trône de vraiment intéressant pour le secteur de la petite entreprise ou pour les petits fabricants, surtout ceux établis dans les régions aux prises avec des difficultés en ces temps très difficiles sur le plan économique.

J'ai été vraiment déçu, monsieur le Président. Cela vient s'ajouter à des mois et des mois de déception. Je suppose que nous espérions un gouvernement compatissant, intègre et honnête avec les Canadiens.

Je me rappelle avoir entendu le premier ministre (M. Mulroney) répéter à je ne sais combien de reprises qu'il fallait mettre un terme au népotisme. Au cours des célèbres débats de 1984, il s'est étendu assez longuement sur la question du népotisme. Les choses ont-elles changé? Oui, elles ont empiré. Nous constatons actuellement que le premier ministre choisit des personnalités bien connues parmi les conservateurs canadiens comme Dalton Camp et les nomme au bureau du Conseil privé, qui n'est pas un bureau politique mais bien un bureau gouvernemental.

Puis le premier ministre a déclaré que le genre de favoritisme auquel les libéraux nous avaient habitués devait prendre fin. Or nous avons assisté à une très forte recrudescence du favoritisme au Canada dernièrement. L'exemple le plus frappant qui a récemment fait couler beaucoup d'encre est celui de l'intervention du premier ministre ayant pour objet de faire déplacer une prison dans sa propre circonscription, une circonscription du Québec qui a déjà reçu des dizaines de millions de dollars d'aide fédérale. J'aimerais demander à mes amis d'en face, notamment à ceux qui représentent les régions du Canada, si leur circonscription a bénéficié de dizaines de millions de dollars en aide fédérale. Non, monsieur le Président, ce n'est pas le cas, mais, pour ce qui est de la circonscription du premier ministre, la réponse est oui.

Nous avons vu l'art de l'assiette au beurre et du favoritisme atteindre de nouveaux sommets. Je me souviens d'avoir vu le premier ministre du Canada reprocher à l'ancien premier ministre, M. Trudeau, d'avoir créé une sorte de bureau politique en s'entourant de 60 fidèles partisans, ce qui était inacceptable. Ce genre de situation ne conviendrait pas, selon lui, sous un nouveau gouvernement conservateur. Il avait raison. Jugeant la situation inacceptable, le premier ministre actuel a doublé les effectifs de son bureau, de sorte que les fidèles qui l'entourent sont actuellement au nombre de 120.

Les changements que le nouveau gouvernement a apportés ont essentiellement empiré la situation que nous avons connue sous le gouvernement libéral précédent. Venant de la Colombie-Britannique, je m'inquiète de l'absence de tout programme d'action dans le discours du trône.

Les gens de cette province ont beaucoup souffert de la négligence du gouvernement. Il leur faudra bien des décennies avant de se remettre des programmes du gouvernement provincial. Une décision annoncée l'autre jour est venue s'ajouter à la mesure déjà extrêmement néfaste du gouvernement fédéral qui, par le projet de loi C-96, a sensiblement comprimé les fonds destinés à l'enseignement postsecondaire. Il a effectué des réductions de millions de dollars qui auraient normalement été versés aux provinces pour contribuer à la formation des jeunes. D'ici cinq ans, des provinces comme la Colombie-Britannique vont subir des réductions de plus de 60 millions dans les paiements de transfert au titre de l'enseignement postsecondaire.

Comment a réagi le ministre chargé de l'enseignement postsecondaire dans le gouvernement Vander Zalm de Colombie-Britannique? Le ministre, Russ Fraser, a dit, comme le rapporte le *Province* de Vancouver du dimanche 5 octobre:

> Les gens pauvres ne devraient aller à l'école que s'ils en ont les moyens . . .
>
> Selon Russ Fraser, ministre chargé de l'enseignement postsecondaire, il est peut-être temps que les gens modifient leurs priorités.
>
> «Ils devraient peut-être remettre leurs études s'ils n'ont pas les moyens de les payer . . . »

Et cet homme est chargé de l'enseignement postsecondaire en Colombie-Britannique! Il prétend que ceux qui ne viennent pas de familles relativement riches feraient bien de renoncer à s'instruire par les temps qui courent. Voilà ce qu'on entend dans une des régions les plus riches d'un des pays les plus favorisés du monde. Le ministre chargé de l'enseignement postsecondaire est en train de nous annoncer une future société élitiste où seuls les enfants des familles relativement riches pourront profiter de l'enseignement postsecondaire.

M. Robinson: C'est un conservateur.

M. Riis: C'est un conservateur, en effet. Je tiens à rappeler à mes collègues d'en face que s'ils ne changent pas leur fusil d'épaule en présentant des programmes qui compenseront les effets des lois rétrogrades de la Colombie-Britannique adoptées par le gouvernement créditiste, ils feraient bien de consulter l'un de leurs anciens collègues, M. John Reynolds. M. Reynolds a déjà siégé quelque temps à la Chambre des communes. Il était dernièrement candidat à la direction du parti du crédit social en Colombie-Britannique. Il a été battu, mais il a bien dit quand même que le premier ministre ne comprend qu'une chose, les sondages, et que le gouvernement fédéral enlève 12 p. 100 à la Colombie-Britannique, mais ne lui rend que 3 à 4 p. 100 par le biais de sa politique des achats. Le premier ministre a dit vouloir changer cet état de choses, a déclaré M. Reynolds, mais il nous a laissés tomber en faisant fi de notre province. Il a ajouté que rien n'avait changé depuis le gouvernement libéral précédent et que si les conservateurs ne modifiaient pas leurs programmes, il ne leur resterait plus un seul député fédéral en Colombie-Britannique après les prochaines élections.

Je crois que John Reynolds a raison. Si le gouvernement actuel ne réoriente pas sa politique en faveur des régions et de tous les Canadiens, il ne réussira pas à faire élire un seul député conservateur dans ces régions-là.

M. Malone: Mettons Reynold à la direction du NPD.

M. Riis: J'entends des grognements dans les bancs d'en face. Malheureusement, la ministre qui vient de prendre la parole nous a quittés. J'allais lui rappeler le genre de moralité que son gouvernement apporte au pays, semble-t-il.

• (1640)

Il n'y a pas longtemps, dans un discours prononcé à Toronto, la ministre aurait déclaré ceci, d'après un grand journal de la métropole: «Il existe un motif sous-jacent commun à toutes les entreprises, c'est l'appât du gain». Elle a ajouté ceci: «Il n'y a rien de mal à cela. Nous soutenons cette motivation partout où elle se manifeste». C'était la ministre d'État aux Finances d'alors qui disait que les conservateurs appuyaient l'appât du gain partout où ils le pouvaient, partout où il se manifestait, et que c'était la force qui fait avancer notre pays. Je veux me dissocier, moi et mon parti, de cette déclaration; nous ne croyons pas que la cupidité sort une force motivatrice ni qu'elle

doive être appuyée systématiquement partout où elle se manifeste.

L'action du gouvernement nous cause de nombreuses inquiétudes. Nous constatons qu'à l'heure actuelle un nombre croissant de Canadiens éprouvent de plus en plus de difficulté à poursuivre leurs études postsecondaires, que ce soit dans un centre de formation professionnelle, une école technique, un institut, un collège ou une université. C'est particulièrement vrai en Colombie-Britannique où le gouvernement provincial a jugé bon de réduire les subventions versées aux étudiants qui se limitent pratiquement aux programmes de prêts du gouvernement fédéral à l'heure actuelle. Il n'est pas rare que des jeunes diplômés de nos établissements postsecondaires terminent leurs études avec 25 000 ou 30 000 $ de dettes et incapables de trouver du travail dans leur branche.

Je trouve plutôt étrange que des gouvernements qui disent ne pas avoir les moyens de financer l'enseignement postsecondaire, comme le gouvernement fédéral actuel et le gouvernement de la Colombie-Britannique qui prétend devoir réduire ses dépenses en matière d'enseignement postsecondaire, puissent trouver des sommes d'argent substantielles à consacrer à des groupes de leur choix. Je rappelle à mes collègues et amis qu'il a suffi d'une fin de semaine pour que le gouvernement débloque un milliard de dollars, provenant des contribuables, pour venir en aide à un certain nombre de déposants et secourir deux banques canadiennes. Qui étaient ces déposants? Il y avait de petits déposants qu'il fallait aider, sans contredit. Mais devions-nous en faire autant pour la Banque d'Amérique, la *Citibank*, la *Wells Fargo Bank*, la Banque de New York et la Banque du Japon? Ce sont de grosses banques internationales dont les dépôts atteignaient des millions de dollars et dépassaient même, dans certains cas, les 25 millions? Fallait-il utiliser nos recettes fiscales pour soutenir et secourir ces déposants? Je ne le pense pas. Si le gouvernement peut, en l'espace d'une fin de semaine, trouver un milliard de dollars pour leur venir en aide, il est certainement capable, ma foi, d'aider les jeunes de nos établissements d'enseignement postsecondaire à développer leurs talents et leur savoir-faire.

A titre de représentant de la Colombie-Britannique, je m'inquiète tout particulièrement des interventions de notre premier ministre provincial ces jours derniers. Le Canada avait porté sa cause devant la Commission du commerce international du ministère du commerce, parce que les États-Unis menaçaient d'imposer des droits compensateurs qui auraient causé la perte de 25 000 à 30 000 emplois dans le secteur forestier au Canada. Or, le premier ministre de la Colombie-Britannique s'est mis à réfléchir tout haut. Lui et son ministre responsable des forêts se sont demandé si nos droits de coupe n'étaient pas trop faibles, si le secteur n'était pas effectivement subventionné et s'il ne fallait pas examiner la question. Le gouvernement fédéral, les entrepreneurs, les syndicats et les provinces qui se sentent menacés par ces droits compensateurs ont donc été obligés de faire une proposition de dernière heure afin de contrecarrer l'entreprise de sabotage du premier ministre de la Colombie-Britannique. Les sociétés forestières américaines leur ont opposé une fin de non-recevoir, maintenant que les Canadiens ont plus ou moins admis le recours à des pratiques commerciales injustes. Il y a un sénateur américain qui a dit que le Canada s'était fait prendre la main dans le sac. Maintenant, ils nous tiennent, du fait essentiellement que c'est le gouvernement du Canada, encouragé et poussé par l'initiative du premier ministre de la Colombie-Britannique, qui a dû se reconnaître coupable avant que le verdict n'ait été rendu.

Cela nous concerne tous, quand nous nous demandons jusqu'à quel point le gouvernement est équitable et humanitaire. Qu'est-ce que c'est qu'un gouvernement qui présente des projets de loi, comme le gouvernement actuel a l'intention de faire, qui auraient pour effet d'augmenter de 650 millions par année, d'ici à 1995, la facture annuelle de médicaments des Canadiens? L'Association canadienne des fabricants de produits pharmaceutiques nous dit que si le projet de loi visant les médicaments brevetés est présenté et adopté, les Canadiens vont payer des centaines de millions de dollars de plus en médicaments chaque année. Cela va constituer une très lourde surcharge, non seulement pour nos divers établissements de santé d'un bout à l'autre du pays mais surtout pour les Canadiens âgés. Voilà une chose encore une fois qu'un gouvernement équitable et humanitaire ne songerait pas à présenter, pour ne rien dire des modifications au régime d'assurance-chômage qui ont été apportées pour empêcher des gens qui avaient cotisé à l'assurance pendant des années et des années d'en profiter à leur tour. Comme si on payait une police d'assurance incendie sur sa maison, sans pouvoir toucher l'indemnité quand la maison brûle. Par souci d'équité, cette disposition aurait dû être supprimée, en tout cas abolie rétroactivement.

Tous les jours nous entendons parler des graves difficultés de l'agriculture. Conversant avec des producteurs agricoles de ma circonscription, je sais qu'ils sont extrêmement coincés. Pourtant, un des principaux programmes présentés par le gouvernement n'apporte ni aide, ni soutien, ni argent à long terme à bas intérêt. Il donne de l'argent aux gens pour qu'ils quittent la ferme. En d'autres termes, le gouvernement cherche à réduire le nombre des fermes familiales. Il veut que les gens quittent l'agriculture. En fait, si nous poursuivons dans la voie où nous sommes engagés aujourd'hui, le secteur agricole canadien sera abandonné aux grandes entreprises, et nous verrons l'entreprise agro-industrielle remplacer le régime des exploitations familiales.

Qu'en est-il de la promesse de donner le contrat de construction du brise-glace *Polar 8* à la Colombie-Britannique? Nous pourrions argumenter à ce sujet, mais l'ex-ministre des Transports avait dit que l'on annoncerait bientôt une décision à cet égard. Il avait laissé entendre que les appels d'offres seraient limités aux chantiers navals de la côte ouest. Nous avons attendu des semaines et des mois et jusqu'à aujourd'hui le ministre des Transports (M. Crosbie) n'a toujours rien à dire pour nous rassurer que le gouvernement va respecter sa promesse faite il y a plusieurs mois aux gens de la Colombie-Britannique.

Qu'en est-il de l'encouragement réel au reboisement, à la sylviculture, au développement des pêches ou au développement de l'infrastructure urbaine? Nous avons entendu le ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Bouchard) dire aujourd'hui que le gouvernement voulait aider à la création d'emplois véritables au Canada. Il n'y a pas de meilleure façon pour le gouvernement d'investir dans l'avenir du Canada et de créer des possibilités réelles de formation à long terme que

d'investir dans les projets de reboisement, de développement des pêches, de développement de l'infrastructure urbaine d'un bout à l'autre du pays, et dans l'aide aux chantiers navals de la côte ouest grâce au contrat de construction du brise-glace *Polar 8*. Voilà le genre d'initiatives que le gouvernement pourrait prendre à l'heure actuelle. Cela n'aurait rien de programmes ponctuels de création d'emplois. Ce ne serait pas dépenser de l'argent, mais investir dans l'avenir du Canada. Au lieu de dépendre de l'assurance-chômage ou de l'assistance sociale, des centaines de milliers de Canadiens pourraient gagner leur vie grâce à de nouveaux emplois à long terme et aider à édifier l'avenir du pays.

Nous avons jour après jour pressé le gouvernement d'adopter ce genre de politique, et pourtant il ne fait que sabrer dans les dépenses. Le ministre de l'Emploi a en outre dit qu'il faudrait que les régions se débrouillent elles-mêmes. Le discours du trône révèle la préoccupation du gouvernement au sujet du chômage dans les diverses régions du pays et annonce l'établissement d'un autre organisme bureaucratique dans la région de l'Atlantique. Il n'y est pas question de crédit, de soutien, d'encouragement financier, mais tout simplement de l'établissement d'un autre organisme bureaucratique. Cela n'entraînera aucune expansion économique, ne créera aucune nouvelle possibilité économique, donc aucun emploi à long terme.

Les Canadiens veulent que le gouvernement agisse et prenne des engagements. Durant des années, sous le gouvernement précédent, aucune nouvelle impulsion n'était donnée au Canada. Les Canadiens étaient las et dégoûtés des tergiversations. Ils ne se contenteront pas d'un discours du trône qui tente de couvrir toutes les questions politiques pour permettre au premier ministre, aux membres du Cabinet et aux députés ministériels de dire: «Nous nous préoccupons de vous. Nous nous intéressons particulièrement à votre région.» Au lieu de tenter de couvrir toutes les questions de nature politique, le gouvernement devrait identifier trois ou quatre domaines critiques, afin que les Canadiens sachent nettement dans quelle voie il les entraîne. Le gouvernement ne fait rien de tel. Il prétend que nous n'avons pas les moyens voulus. Nous en aurons certains grâce à la réforme du régime fiscal. Nous avons constaté que 79 000 sociétés qui ont réalisé des bénéfices au fil des années n'ont payé aucun impôt sur le revenu.

• (1650)

Nous constatons l'injustice de notre fiscalité. Au lieu d'être partagée de moitié entre sociétés et particuliers, la fiscalité se partage à raison de 82 et 18 p. 100, et ces 82 p. 100 des recettes fiscales proviennent des particuliers, non des sociétés. Nous constatons le parti pris en faveur des grandes sociétés au détriment des petits fabricants. Nous constatons le parti pris dans notre régime fiscal en faveur des grandes sociétés de la région centrale du Canada au détriment des autres régions. Les gouvernements ont laissé une injustice de ce genre s'incruster dans notre régime fiscal au fil des années. Les Canadiens veulent que la situation change.

A la suite de consultations avec des gens comme Howard McDermid, Kenna Cartwright, Peter Ralston et Gordon Priestman et bien d'autres personnes de ma circonscription, on a suggéré des idées, des programmes et des mesures réfléchies, afin de créer les emplois qui font cruellement défaut, d'assurer une forme de gouvernement plus juste et d'obtenir de justes débouchés pour les Canadiens, surtout ceux de la Colombie-Britannique. Cela s'impose. Les Canadiens ont élu un gouvernement conservateur pour diriger le pays, non pour le ruiner. Fondamentalement, à l'heure actuelle, on foule continuellement aux pieds les espoirs et les aspirations des familles canadiennes et des particuliers.

M. Hnatyshyn: Ramenez Ian Deans.

M. Riis: Il est temps que le gouvernement modifie ses priorités, qu'il prenne de nouvelles initiatives et qu'il donne de véritables orientations à notre pays. Selon moi, tous les députés reconnaîtront que nous avons la chance de vivre dans le meilleur pays du monde et le plus prospère. Tout ce qui fait défaut, c'est la volonté d'agir pour que les Canadiens puissent profiter de ses richesses.

M. Malone: Monsieur le Président, je suis toujours sidéré d'entendre les députés néo-démocrates et les libéraux tenir des propos cinglants, pour affirmer ensuite que le Canada est le meilleur pays du monde. Manifestement, si c'est le cas, le gouvernement doit sûrement faire quelque chose de bien.

Le député de Kamloops—Shuswap (M. Riis) qui nous a demandé de préciser dans notre discours du trône trois ou quatre domaines essentiels, pourrait-il s'engager, si, à une date ultérieure, le gouvernement s'arrête à trois ou quatre domaines en particulier, à ce que les néo-démocrates ne nous reprochent pas de ne pas avoir fait assez et ne nous énumèrent pas les autres points qui auraient dû être abordés? Le député croit-il que trois ou quatre domaines suffisent et s'engage-t-il, si le gouvernement donne suite à ses recommandations, à ne plus revenir à la charge pour dire que d'autres questions auraient dues être abordées?

M. Nunziata: Vous êtes tout à fait ridicule.

M. Malone: Le député pourrait-il prendre cet engagement, afin que les Canadiens sachent l'importance qu'il attache aux paroles qu'il prononce?

M. Riis: Monsieur le Président, on m'a posé bien des questions à la Chambre. Tout ce que je peux dire, c'est qu'il s'agit d'une question fort intéressante, en ce sens qu'il me vient immédiatement à l'esprit quatre ou cinq orientations que les conservateurs jugeraient probablement essentielles et auxquelles je ne pourrais jamais souscrire. Je peux imaginer bien des points avec lesquels je ne pourrais être d'accord. Je crois qu'il est temps que le gouvernement nous présente un discours du trône, un budget ou autre, afin de nous donner des orientations très claires permettant de faire entrer le Canada dans une nouvelle ère de prospérité économique, de justice et d'honnêteté pour tous, et s'il se décide à le faire, vous pouvez être certain, monsieur le Président, que je serai tout disposé à accorder mon appui. Cependant, je ne pourrais me résoudre à donner mon appui à un certain nombre de mesures qui, je le sais, tiennent à coeur au député.

M. Robinson: Monsieur le Président, j'ai écouté avec énormément d'intérêt les observations très senties de mon collègue le député de Kamloops—Shuswap (M. Riis). Je sais qu'en fin de semaine il s'est rendu dans sa circonscription, à Kamloops, alors que la Colombie-Britannique vit des heures mémorables, pour consulter des gens comme Howard McDermid, Kenna Cartwright and Peter Ralston. Pourrait-il nous dire un mot des

questions qui intéressent le plus les gens de sa circonscription, surtout que le gouvernement de sa province n'a pas su s'en occuper à ce moment important de l'histoire de la Colombie-Britannique?

M. Riis: Monsieur le Président, je réponds volontiers à la question pertinente de mon collègue. Mes commettants, y compris un citoyen remarquable du nom de Gordon Priestman, m'ont dit qu'ils déploraient surtout que le gouvernement provincial, parfois de concert avec le gouvernement fédéral, n'ait pas su s'attaquer aux graves difficultés qu'éprouvent les gens habitant le centre de la Colombie-Britannique. Je songe à l'accès aux études et aux perpectives de formation. Des obstacles inhérents au système rendent très difficile pour de très nombreuses familles à revenu moyen ou faible de poursuivre des études ou d'obtenir une formation, s'ils ne le leur interdisent pas tout à fait. Puis il y a le refus de s'engager à venir en aide au secteur agricole, aux l'agriculteur et aux éleveurs qui éprouvent des difficultés. Rien n'est prévu pour ranimer leur courage et les encourager à persévérer. Ajoutez à cela le fait que les petits entrepreneurs et les petits fabricants sont grandement désavantagés par rapport aux géants qui leur font concurrence.

Mais leur plus grand reproche, c'est peut-être qu'on ne fait rien pour encourager l'exploitation à long terme de nos ressources forestières. Dans le centre de la Colombie-Britannique, ce sont les ressources forestières qui offrent les meilleures perspectives d'avenir pour le progrès économique et la création d'emplois à long terme. Pourtant, les gouvernements fédéral et provincial nous ont abandonnés en ne protégeant pas ces ressources, de façon que nous puissions assurer un rythme de production soutenu.

Le gouvernement créditiste a effectué des coupes sombres dans les services dont la population a besoin. C'est là, je le sais, une façon bien générale de répondre à mon collègue, mais dans le domaine socio-économique, un gouvernement qui accorderait la préséance à la population plutôt qu'aux entreprises aurait beaucoup à faire et pourrait faire beaucoup.

M. Nunziata: Monsieur le Président, je tiens à remercier le député de Kamloops—Shuswap (M. Riis) de ses observations cet après-midi. Depuis deux ans que je le connais, j'ai appris à l'admirer. Je déplore dans une certaine mesure qu'il ne fasse pas partie de notre caucus. Peut-être le jour viendra-t-il où nous serons membres tous les deux du même caucus libéral.

Le député de Kamloops—Shuswap est en quelque sorte un de mes voisins. Je suis originaire de Revelstoke. Kamloops n'est pas très loin de l'excellente ville de Revelstoke. Je tiens simplement à signaler à la Chambre que cette partie de notre pays semble fournir d'excellents parlementaires.

M. Robinson: Mais des erreurs sont commises de temps à autre.

M. Nunziata: Je désire interroger le député sur les quatre piliers du discours du trône comme on les a appelés. Le discours comme tel est fondé sur ce que le premier ministre aime appeler les quatre piliers: la réconciliation nationale, le renouveau économique, la justice sociale et le rayonnement international. Je sais que le député est d'accord avec moi pour dire que nous avons entendu tout cela auparavant. J'aimerais que le député nous fasse connaître, à la Chambre et à moi, le point de vue de l'ouest sur le pilier dit de la réconciliation nationale. Comme nous le savons, il n'y a pas si longtemps, un premier ministre conservateur a commencé à parler de séparatisme dans l'Ouest. J'aimerais que le député nous entretienne de ce pilier et qu'il nous dise si de son point de vue, dans l'Ouest, il a perçu cette réconciliation nationale au cours des deux dernières années.

M. Riis: Monsieur le Président, j'ai deux choses à dire en réponse à mon brillant collègue. Tout d'abord, le premier ministre était l'autre jour de passage dans l'Ouest. Lorsqu'un groupe d'employés de Gainers en lutte pour leur survie économique, rien de moins, ont tenté de faire valoir un argument, le premier ministre les a traités de séparatistes. Cela n'a pas très bien passé dans l'Ouest. Je pense que le point de vue qui transparaît dans l'attitude irréfléchie du premier ministre a été le mieux traduit dans les déclarations faites ces dernières semaines par les premiers ministres de la Colombie-Britannique et de l'Alberta qui disaient à toutes fins utiles que le gouvernement conservateur actuel a abandonné l'ouest du Canada. Pour ce qui est donc du rapprochement de l'est et de l'ouest du pays, j'ai bien peur que les politiques du gouvernement n'aient élargi le fossé. Ainsi, le sentiment d'aliénation, et même le «séparatisme» comme l'a dit notre premier ministre, ont ressurgi dans le vocabulaire de nombreux Canadiens de l'Ouest.

• (1700)

LA MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

QUESTIONS À DÉBATTRE

M. le vice-président: En conformité de l'article 66 du Règlement, je dois faire connaître à la Chambre les questions qu'elle abordera à l'heure de l'ajournement ce soir, à savoir: le député de York-Est (M. Redway) L'énergie—Le prix de l'essence; le député de Saint-Michel—Ahuntsic (Mme Killens)—Les produits pharmaceutiques—*a*) Les recommandations de la Commission Eastman—La position du gouvernement *b*) Les prix des nouveaux médicaments—La position du gouvernement; et le député de Burnaby (M. Robinson)—Les pénitenciers—On demande pourquoi le premier ministre a choisi sa circonscription.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LE DISCOURS DU TRÔNE

REPRISE DU DÉBAT SUR L'ADRESSE EN RÉPONSE

La Chambre reprend l'étude de la motion de Mme Collins: Qu'une Adresse soit présentée à Son Excellence le gouverneur général en réponse au discours qu'elle a prononcé à l'ouverture de la session; ainsi que de l'amendement de M. Turner (Vancouver Quadra) (p. 44).

L'hon. J. Robert Howie (York—Sunbury): Monsieur le Président, le discours du trône renferme de bonnes nouvelles pour le Nouveau-Brunswick et la région de l'Atlantique. Pour la première fois depuis longtemps, le discours du trône fait cas des besoins spéciaux de cette région, ce dont je suis très heureux.

Le discours lance à ceux qui vivent ou travaillent dans cette région une invitation à proposer de nouvelles initiatives de politique à laquelle j'ai l'intention de répondre dans mes observations aujourd'hui. Peu importe que mes propositions ou d'autres soient mises ou non en application. L'important est le pas de géant qui a été fait pour relever le défi des inégalités régionales.

Le discours du trône parle de la création d'une agence qui serait chargée de faciliter et de coordonner toutes les initiatives fédérales de développement dans la région de l'Atlantique. Elle veillerait à ce que soit fait le meilleur usage des compétences disponibles sur place et à ce que les gouvernements et autres organisations de la région s'associent pleinement aux actions entreprises. Cette agence serait un instrument de développement important.

En ce moment, les provinces de l'Atlantique semblent traverser une «crise de confiance». C'est l'économie et le moral qui sont atteints. Il est devenu manifeste que les gisements sous-marins de pétrole et de gaz n'auront un effet stimulant sur l'économie—si toutefois ils en ont un—qu'au siècle prochain. L'emploi dans de nombreux secteurs industriels traditionnels diminue. En outre, à cause de dures contraintes financières, il est prévu que le taux de croissance des paiements de transferts fédéraux diminue, alors que ces dernières années, il constituait le facteur principal du taux de croissance économique des régions.

Ces facteurs ont, naturellement, leurs répercussions psychologiques fâcheuses sur une économie qui souffre d'un haut niveau de chômage et d'une lourde imposition. Ces conséquences psychologiques réduisent à la fois les dépenses à la consommation et d'investissement et contribuent à créer un climat pour les affaires peu susceptible de favoriser l'apparition de nombreux jeunes entrepreneurs énergiques.

Il est donc impératif que le gouvernement du Canada prenne une nouvelle initiative pour élargir et diversifier l'économie de la région de l'Atlantique. Cette nouvelle initiative du gouvernement fédéral doit être ferme et résolue et, de par sa nature, être considérée comme telle. Elle doit également avoir des répercussions économiques et psychologiques, mais celles-ci doivent favoriser la croissance et engendrer la confiance.

Depuis la création de l'Office d'expansion économique de la région atlantique en 1962, de grosses sommes d'argent ont été dépensées par le gouvernement du Canada pour encourager l'essor économique des provinces de l'Atlantique. Une très faible partie de cet argent a cependant été consacrée au secteur privé pour encourager directement la croissance de l'emploi dans l'industrie. La plupart des fonds fédéraux ont été attribués aux gouvernements provinciaux pour qu'ils élargissent l'infrastructure ou le capital social global de la région. Toute étude des dépenses fédérales au titre de l'expansion économique régionale dans les provinces atlantiques ces deux dernières décennies révèlerait que les stimulants directs de l'industrie ont été relativement peu nombreux, en fait si peu nombreux qu'ils n'auront vraisemblablement aucune incidence sensible sur l'expansion économique.

C'est un fait que le gouvernement n'a jamais fait d'effort soutenu et réaliste pour étendre et diversifier l'infrastructure industrielle du Nouveau-Brunswick et des autres provinces de l'Atlantique. Les stimulants destinés à l'industrie ont été dans l'ensemble relativement faibles, comparés à ceux dont disposait le centre du Canada. Il y a plus, la volonté d'Ottawa de favoriser le changement industriel dans les provinces de l'Atlantique a été extrêmement faible. Les citoyens du Nouveau-Brunswick et des autres provinces de l'Atlantique comparent les efforts et les dépenses énormes faits par le gouvernement fédéral en vue d'étendre les industries automobile et aéronautique dans le centre du Canada avec les faibles efforts qu'il a faits pour la forme en vue de favoriser le développement industriel à l'est de la frontière séparant le Québec du Nouveau-Brunswick.

Le développement industriel ne peut réussir que si on offre de forts stimulants à l'industrie et que si Ottawa a la volonté d'aider à utiliser ces stimulants pour favoriser le changement économique. Le développement industriel régional doit devenir un objectif important et omniprésent des principaux ministères fédéraux à vocation économique. Jusqu'à maintenant, le développement industriel de la région de l'Atlantique n'a fait l'objet que d'un intérêt marginal.

On peut se rendre compte de la situation en examinant les deux principales initiatives fédérales des dernières années dans le domaine industriel: l'automobile et l'aéronautique. Ces deux initiatives ont coûté très cher au gouvernement fédéral et aucune d'elle n'a apporté le moindre bénéfice direct au Nouveau-Brunswick. En fait, on n'a même pas tenté d'utiliser ces initiatives de développement industriel pour favoriser le développement économique du Nouveau-Brunswick. Les gens du Nouveau-Brunswick peuvent accepter que le centre du Canada bénéficie de la plupart des retombées directes des initiatives de développement industriel du gouvernement fédéral. Ils trouvent difficile d'accepter que le centre du Canada reçoive toujours tous les bénéfices directs. A l'avenir, il faudra donner une dimension atlantique aux grandes initiatives industrielles du gouvernement du Canada. Cela signifie qu'on doit faire un effort pour diriger au moins certains des bénéfices résultant de ces initiatives à l'est de la frontière séparant le Québec du Nouveau-Brunswick.

S'il faut offrir au secteur privé des encouragements supplémentaires pour qu'il s'implante dans la région de l'Atlantique, on ne le fera que si les avantages généraux dépassent le coût global. Advenant que ce critère ne puisse être satisfait, le ministre fédéral devrait faire une déclaration pour en exposer les raisons.

On propose que toute nouvelle politique fédérale destinée à donner de meilleures assises industrielles aux provinces de l'Atlantique renferme les dispositions qui suivent.

Premièrement, que tout grand projet fédéral de développement industriel comporte une dimension atlantique de la nature que j'ai mentionnée. Les sociétés d'État, notamment la Corporation de développement du Canada, seraient donc tenues d'inclure cette dimension atlantique dans leurs activités de promotion industrielle. Il est entendu que le MEIR devrait toujours tenir compte de cette dimension, lorsqu'il s'agit par exemple d'encourager les fabricants de pièces automobiles.

Deuxièmement, qu'un stimulant fiscal au titre de la fabrication et de la transformation soit offert aux compagnies qui établissent de nouvelles installations dans la région de l'Atlantique ou qui agrandissent ou modernisent celles qu'elles possèdent et qu'on leur permette d'imputer la totalité de leurs frais d'immobilisations aux recettes imposables réalisées à même leurs activités. Cette disposition serait en vigueur pendant une période initiale de 10 ans.

Troisièmement, que les salaires des employés travaillant pour de telles entreprises soient subventionnés à 30 p. 100 pendant les trois premières années d'exploitation afin de compenser les coûts de formation des travailleurs concernés.

J'ai quelques arguments en faveur d'une politique à la dimension de la région de l'Atlantique.

Premièrement, compte tenu du fort taux de chômage de ces provinces, il est peu probable qu'elles puissent jamais se rapprocher du plein emploi sans élargir sensiblement leur infrastructure industrielle. Les théories sur le rajustement du marché sont intéressantes, mais elles ne tiennent pas compte des effets d'une législation sociale équitable sur la mobilité de la main-d'oeuvre.

Deuxièmement, les dépenses du gouvernement fédéral dans les provinces de l'Atlantique dépassent en gros de 9 milliards de dollars les recettes qu'il en retire. Selon les estimations, ce montant représente la moitié du déficit structurel du gouvernement du Canada. A cause de la politique nationale actuelle, les perspectives que l'économie de l'Atlantique offre au secteur privé demeureront très sombres, et les dépenses du gouvernement fédéral dans cette région resteront bien supérieures aux recettes qu'il perçoit. Un développement économique plus accéléré contribuerait beaucoup à réduire le déficit structurel du gouvernement fédéral.

• (1710)

Troisièmement, l'acceptation du principe de la dimension atlantique peut conduire à des effets d'émulation importants dans les provinces atlantiques. Les effets d'émulation sont un principe important dans l'économie du développement. Ils se manifestent lorsque l'on réalise de nouveaux projets industriels qui sont couronnés de succès. On prouve ainsi que des projets industriels peuvent réussir et on encourage d'autres entrepreneurs à lancer de nouveaux projets dans la zone ou la région.

Quatrièmement, les projets industriels découlant d'initiatives fédérales qui réussissent démontrent que le gouvernement fédéral s'intéresse au bien-être économique des provinces atlantiques. Cela favorise l'unité nationale. Actuellement, de nombreux habitants des provinces atlantiques estiment que les intérêts du gouvernement fédéral en matière de développement industriel s'arrêtent à la limite du Québec et du Nouveau-Brunswick.

Cinquièmement, des études ont montré que de nombreuses sociétés du Canada central, lorsqu'elles envisagent des expansions, ne considèrent jamais de s'installer dans la région atlantique. Si l'on donnait à la politique une dimension altlantique cela inciterait peut-être les sociétés à penser à la région atlantique lors de leurs expansions industrielles.

Pour conclure, monsieur le Président, je m'en voudrais de ne pas signaler que je représente l'une des circonscriptions les plus historiques du Canada. C'est dans ma circonscription que se trouve la ville de Fredericton, siège du gouvernement de la province du Nouveau-Brunswick et patrie de l'université du Nouveau-Brunswick et de l'Université St. Thomas. Les deux comptent ici d'anciens élèves.

On construit en ce moment à Fredericton un complexe forestier de plusieurs millions de dollars qui résulte d'une collaboration entre le gouvernement du Canada, la province du Nouveau-Brunswick, l'Université du Nouveau-Brunswick et d'autres gouvernements des provinces atlantiques. Lorsqu'il sera terminé, ce complexe sera une importante fenêtre sur la recherche pour le secteur forestier, le premier producteur et employeur de la province. Je tiens à souligner l'appui extrêmement précieux que le ministre des Forêts (M. Merrithew) a fourni à ce projet depuis le départ.

L'industrie forestière est bien importante pour ma circonscription, mais l'agriculture l'est aussi et je suis très heureux que le gouvernement ait insisté sur son rôle indispensable dans notre économie nationale. La station fédérale de recherche en agriculture située à Fredericton fournit une aide précieuse à l'industrie agricole du Nouveau-Brunswick et de la région.

La base des Forces canadiennes de Gagetown, qui est la plus importante installation de formation militaire du Commonwealth britannique, fait aussi partie de la circonscription de York—Sunbury. En plus d'offrir de bonnes installations de formation aux forces armées du Canada et des autres pays du Commonwealth et de l'OTAN, la base emploie une bonne partie des travailleurs qualifiés et semi-spécialisés du centre de la province.

Bon nombre de militaires prennent leur retraite à York—Sunbury et cherchent ensuite un emploi pour subvenir aux besoins de leur famille. La décision relative aux pensions et aux prestations d'assurance-chômage sur laquelle la Commission Forget avait été chargée d'enquêter et de faire rapport a causé énormément de difficultés à bien des gens de cette catégorie qui n'avaient pas encore trouvé d'emploi. J'ai rencontré ces retraités en difficulté et j'ai transmis leurs instances aux représentants du gouvernement et à la Commission Forget. J'attends avec impatience la publication du rapport Forget et j'espère qu'il calmera nos inquiétudes à tous en proposant une solution juste et équitable pour tous les anciens militaires qui ont si bien servi leur pays. J'espère que M. Forget et le ministre s'efforceront de prendre des mesures positives et rectificatives le plus tôt possible.

York—Sunbury compte aussi des entreprises comme Process Technology Ltd., St. Anne-Nackawic Pulp and Paper Co. Ltd., le Research and Productivity Council et Hartt Boot and Shoe Co. Ltd., qui fabriquent toutes des produits de qualité internationale.

Sous le gouvernement antérieur, j'avais présenté deux résolutions au sujet des enfants maltraités et de la violence familiale. A la suite de ces résolutions, un comité permanent de la Chambre a mené des études et formulé des recommandations dont bon nombre ont été retenues. J'ai aussi présenté sans succès une autre motion demandant que la Chambre étudie les dangers qui menacent la cellule familiale et l'érosion des moyens de soutien traditionnels. Je me réjouis donc de voir le gouvernement actuel reprendre ces idées dans le discours du trône et passer aux actes dans ce domaine vital.

Je tiens à féliciter le gouvernement de son engagement à prendre des mesures efficaces pour lutter contre l'agression sexuelle des enfants, les formes violentes de pornographie mettant en cause des femmes et des enfants, la prostitution des enfants et la menace croissante que pose le trafic des drogues illicites. Mes électeurs et tous les Canadiens, je pense, appuieront de tout coeur cette décision.

Enfin, j'estime qu'on n'en fera jamais trop pour nos anciens combattants. Le Programme pour l'autonomie des anciens combattants va être élargi et une nouvelle mesure législative va être présentée afin de rationaliser l'administration des pensions de façon à assurer un service plus rapide et plus efficace aux anciens combattants. Nos anciens combattants ont bien mérité les améliorations annoncées dans le discours du trône. Je manquerais à mes devoirs si je ne signalais pas au ministre que quand je visite l'excellent hôpital pour anciens combattants de Fredericton et que j'y discute avec d'anciens combattants, ils ne tarissent pas d'éloges sur lui.

Le discours du trône nous donne un aperçu d'ensemble des potentialités qui nous permettront de couler les fondations solides de la croissance future du Canada tout en renforçant notre trame morale et nos régions désavantagées. Les initiatives qu'il propose sont un pas de géant sur la route que nous devons parcourir.

M. Epp (Thunder Bay—Nipigon): Monsieur le Président, j'ai écouté avec intérêt le député décrire sa propre circonscription et les besoins des provinces de l'Atlantique en matière de développement industriel. Nous sommes tous conscients de ces besoins. Le Canada atlantique n'est pas la seule région où il faut investir et où le gouvernement doit faire tout ce qu'il peut pour favoriser le développement, mais il le mérite bien. Je suis sûr que le député s'inquiète tout autant que moi de la modestie des réponses du gouvernement à ces besoins. L'agence chargée de coordonner les initiatives fédérales de développement dans la région de l'Atlantique dont parle le discours du trône ne semble guère être autre chose qu'un moyen pour les habitants des Maritimes d'éviter de se faire léser à l'occasion de l'octroi de contrats ou d'autres avantages au sein du gouvernement fédéral. Elle ne donne pas l'impression de constituer une tentative approfondie de solutionnement des besoins du Canada atlantique en matière de développement.

J'aimerais ajouter une réflexion et une question à ces remarques. J'ai été frappé moi aussi par l'inquiétude manifestée par le député au sujet de la Commission d'assurance-chômage et du rapport de la commission Forget que nous devrions recevoir très bientôt. Il espère que le gouvernement donnera satisfaction aux besoins des membres du personnel militaire et autres obligés de prendre une retraite anticipée et qui pensaient naguère pouvoir se servir de leurs prestations d'assurance-chômage en même temps que de leurs pensions pour négocier le pénible retour à la vie civile. Je suis sûr qu'il ne manquerait pas d'observations caustiques sur l'hypocrisie de certains ministres qui ont écrit des lettres de protestation au ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Bouchard) à ce sujet alors qu'ils faisaient en même temps parti d'un Cabinet qui avait probablement autorisé ces modifications au régime d'assurance-chômage, modifications qui pénalisaient si durement ces serviteurs du peuple canadien.

M. Howie: Monsieur le Président, je remercie le député de ces remarques et de ces impressions. Ces impressions sur le rôle éventuel que jouera l'agence de coordination des initiatives fédérales dans la région de l'Atlantique sont évidemment prématurées puisque nous ne savons pas encore en quoi consistera cette agence, quelles seront ses fonctions et quelle politique elle suivra.

Pour ma part, j'ai une vision plus optimiste des choses. Je pense que cette agence permettra à la région de participer plus facilement au processus de décision, qu'elle sera un instrument de mise en oeuvre des projets et qu'elle servira à concentrer l'attention de tous les ministères et de tous les gouvernements sur le problème des disparités régionales en sensibilisant chaque ministère à l'effort de développement et en mobilisant tous les ministères du gouvernement.

• (1720)

Il est souvent arrivé que de bonnes politiques nationales aient des conséquences néfastes pour la région de l'Atlantique. Par exemple, même s'il est parfois nécessaire de resserrer le crédit dans l'intérêt national, une telle mesure revêt la forme d'une véritable politique d'austérité dans les Maritimes. Nous sommes les premiers touchés, les plus durement touchés et les derniers à nous en sortir. J'espère que ce nouvel organisme nous aidera à nous ajuster et nous adapter à ces politiques et contribuera à mieux déployer les ressources du pays pour vaincre les disparités régionales.

Tant que nous n'aurons pas pris connaissance du rapport Forget, le mieux à faire c'est, comme je l'ai fait, d'essayer d'obtenir une décision positive et constructive afin que, le moment venu, tous les partis puissent l'appuyer et l'appliquer dans l'intérêt des Canadiens et surtout de ceux dont le député a parlé, c'est-à-dire les travailleurs qui prennent une retraite anticipée et qui en ont sans doute grand besoin. Je remercie le député de son intervention .

M. Vankoughnet: Monsieur le Président, je voudrais d'abord féliciter le député de York—Sunbury (M. Howie) de son exposé très intéressant et très constructif. L'agence que le discours du trône propose de créer pour faciliter et coordonner les initiatives fédérales de développement dans la région de l'Atlantique correspond-elle, selon lui, aux nouveaux stimulants qu'il a proposés en tant que représentant de cette région?

M. Howie: Monsieur le Président, je remercie le député de sa question. Cet organisme complèterait les dispositions actuelles. Dans mon discours j'ai tenté de définir l'un des éléments essentiels, selon moi, à une bonne politique d'expansion régionale. Il y aurait certainement d'autres éléments à y inclure. Ce genre de mesures ferait partie de la politique dans laquelle s'inscrivent les subventions et les prêts garantis et le programme de développement de la région de l'Atlantique du ministère des Approvisionnements et Services. Selon moi, tout serait axé sur les propositions que j'ai déjà faites à la Chambre et cet organisme aiderait les gens de la région à résoudre leurs problèmes et à faire des recommandations qui pourraient se traduire par des politiques. Cet organisme faciliterait la mise en oeuvre des politiques en question et cela beaucoup plus efficacement que par le passé.

Tel devrait être, selon moi, le rôle de cet organisme et je suis content de pouvoir exprimer mon opinion à cet égard dans l'espoir qu'on en tiendra compte lorsqu'on donnera suite à ce projet.

M. Allmand: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je voudrais parler de l'objection que le député de Winnipeg—Birds Hills (M. Blaikie) a soulevée ce matin lorsqu'il a signalé à la présidence que selon notre règlement, qui est relativement récent, un discours doit être suivi d'une période de questions et d'observations de dix minutes pour laquelle la priorité doit être accordée aux membres d'un parti autre que celui du député qui a fait le discours. Comme une nouvelle session débute, je demanderais à la présidence d'attacher une importance particulière à ces dispositions. Mon collègue allait poser une question et même si je ne vois pas d'objection à ce que les membres du même parti posent des questions, si cela vaut autant pour nous que pour les autres, ce n'est pas ce que prévoit le Règlement.

M. le vice-président: Je suis entièrement d'accord avec le député. Dans le cas dont il parle, un néo-démocrate et un conservateur se sont levés en même temps lorsque le député de York—Sunbury (M. Howie) a terminé son discours. Je n'ai pas vu le député de Laurier (M. Berger) se lever. Il a demandé la parole une deuxième fois. C'est pourquoi je la lui ai accordée. Maintenant, je donne la parole au député de Laurier pour une question ou une observation. Le député de Notre-Dame-de-Grâce—Lachine-Est (M. Allmand) a raison.

M. Berger: Monsieur le Président, je relève avec intérêt que l'entreprise Process Technologies est implantée dans la circonscription du député. J'espère visiter prochainement cette société parce que, jusqu'ici, je n'ai eu que la possibilité de parler une fois au téléphone à son président, qui est George Jenkins, je pense, membre du Conseil national de recherches. Est-ce que le député a parlé récemment à M. Jenkins, et pourrait-il nous dire ce que M. Jenkins pense de la coupure de 60 millions apportée au programme d'aide à la recherche industrielle du Conseil national de recherches? Pourrait-il nous dire aujourd'hui s'il veut bien approcher à ce sujet les membres du Cabinet, s'il ne l'a déjà fait, pour que soient rétablis les crédits de ce programme très utile?

M. Howie: Monsieur le Président, je n'ai pas parlé à M. Jenkins récemment, et je n'ai pas de demande en ce sens. Je vais dans ma circonscription en fin de semaine prochaine, et j'appellerai M. Jenkins pour lui demander son avis, que je communiquerai au député.

M. Mitges: Monsieur le Président, il est bien connu que mon honorable collègue, le député de York—Sunbury (M. Howie), fait très bien les choses et qu'il accomplit un excellent travail dans le domaine de la violence familiale. Quelle est à son avis la réponse définitive, s'il en a une, pour résoudre ce très grave fléau social?

M. Howie: Je remercie mon collègue de cette question de première importance. J'aimerais bien avoir la réponse au problème de la violence familiale. J'estime que c'est par la voie de la recherche qu'il faut chercher à trouver la réponse, et qu'il faut accélérer les travaux de recherche à cet égard. Et tout en progressant sur ce plan, il faut continuer de mettre au point une voie d'évasion pour les épouses et les enfants maltraités. Je suis assez heureux de constater que le gouvernement avance très bien dans cette direction, avec l'ouverture de nouvelles maisons d'accueil.

Je suis heureux de constater que les organismes sociaux du Canada font un excellent travail en ce domaine. Je suis heureux de constater que la police reçoit des instructions en cette matière, qu'elle s'en occupe plus et que des logis-refuges sont mis à la disposition des personnes qui se trouvent dans cette très éprouvante situation.

D'après des travaux effectués à l'Université de la Colombie-Britannique, je suis enclin à penser que la violence familiale interne pourrait être une chose apprise, donc susceptible d'être désapprise en séances de thérapie. Certaines réussites ont été obtenues dans ce domaine de la recherche et, franchement, j'en suis très encouragé. Je pense qu'en fin de compte nous découvrirons que c'est l'enseignement qui recèle la réponse, non pas l'enseignement au sens traditionnel qui transmet des faits indépendamment de l'expérience vécue qui les crée, à des gens assis en classe mais une forme beaucoup moins étriquée de l'éducation, en milieu familial, en milieu de jeu et en milieu scolaire.

Je suppose que c'est par une éducation générale que l'on résoudra le problème à long terme. J'espère que ma réponse paraîtra acceptable au député et qu'elle aura réussi à expliquer ma position à cet égard.

M. Malone: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. D'abord, la période des questions et observations pour le député de York-Sunbury (M. Howie) est-elle terminée?

M. le vice-président: Oui, elle l'est.

M. Malone: J'ai deux questions sur lesquelles je sollicite l'avis de la présidence. Primo, je me demande si la Chambre ne serait pas d'accord pour qu'on laisse se terminer la période de questions pour le député qui a fait une intervention avant de permettre de soulever des rappels au Règlement du genre de celui qu'a soulevé le député de Notre-Dame-de-Grâce—Lachine-Est (M. Allmand)?

Je voudrais plus particulièrement solliciter l'opinion de la présidence au sujet de la question posée par le député de Laurier (M. Berger). Il a soulevé une question sur un sujet dont il n'a été aucunement question ni dans le discours du trône ni dans l'intervention du député de York-Sunbury. Quand un député fait un discours à la Chambre, je ne crois pas qu'on puisse l'interroger sur n'importe quel sujet. Je crois comprendre que toute question doit se limiter aux sujets abordés dans le discours du trône ou dans le discours du député. Je vous demande votre opinion car maintenant que la Chambre obéit à de nouvelles règles, je trouve important que tous les députés sachent à quoi s'en tenir.

• (1730)

M. le vice-président: Je dirai, en réponse au député de Crowfoot (M. Malone), qu'une question posée durant une période de questions et observations devrait à mon avis avoir trait à ce qu'a dit le député dans son intervention.

M. Malone: Merci beaucoup.

M. le vice-président: Reprenons le débat.

M. David Berger (Laurier): Monsieur le Président, alors que je préparais mes observations pour ce débat, j'ai cherché quelque chose d'inspirant à dire pour commencer, étant donné le nouvel esprit qui règne à la Chambre . . .

M. Allmand: Un autre discours du trône.

M. Berger: C'est exactement ce que j'allais dire. Le député de Notre-Dame-de-Grâce—Lachine-Est (M. Allmand) m'a fait rater mon effet. Je n'ai pas lu le discours du trône, mais je veux également que vous sachiez, monsieur le Président, que je n'ai pas lu le livre de Keith Davey non plus. J'ai préféré me replonger dans un livre que j'avais lu il y a un certain nombre d'années. Il s'agit d'une autobiographie d'un ancien juge de la Cour suprême des États-Unis, William O. Douglas. Le juge Douglas a grandi dans l'État de Washington, dans une région plutôt éloignée. Son père était un pasteur, si je comprends bien, et il se rendait dans les localités isolées pour assurer les offices du dimanche matin. La première fois qu'il s'est rendu dans une petite localité du nom de Dot, qui, dirai-je, en anglais portait bien son nom, car il n'y avait pratiquement aucun habitant, ce qui est encore le cas, semble-t-il, à l'heure actuelle, il n'y avait qu'une personne dans l'église. Il a attendu un moment, puis il a commencé l'office avec un hymne et une prière. Il a ensuite déclaré au seul paroissien présent: «Qu'en pensez-vous? Dois-je poursuivre ou dois-je attendre une semaine jusqu'à ce que la nouvelle de mon arrivée soit connue»? Le paroissien lui a répondu alors: «Eh bien, révérend Douglas, je ne suis qu'un cow-boy, et non un pasteur, mais si j'avais 40 chevaux à nourrir et un tas de foin, et que je ne pouvais trouver qu'un cheval, je ne crois pas que je le laisserais sans manger». Le révérend Douglas a alors entrepris un sermon qui a duré plus d'une heure.

Des voix: Oh, oh!

M. Berger: Je vois que certains députés sont d'accord. Après avoir terminé son discours, en sortant, le révérend a demandé au cow-boy si le sermon lui avait plu et ce dernier lui a répondu: «Eh bien, révérend Douglas; je ne suis qu'un simple cow-boy, mais si j'avais 40 chevaux et tas de foin et que je ne trouvais qu'un seul cheval, je ne lui aurais pas donné tout le tas à manger». Eh bien, monsieur le Président, on nous a donné tout le tas, pour ainsi dire, dans le discours du trône la semaine dernière.

A mon avis, le défi que le Canada et l'économie canadienne doivent relever a toujours été d'accroître la fabrication ou la transformation des biens au Canada, de créer des emplois au Canada et de réduire les exportations de matières premières non transformées. Il y a un siècle de cela, les Canadiens s'employaient déjà à diversifier l'économie nationale. Nous avons à relever le même défi aujourd'hui. Le secteur de l'exploitation des ressources faiblit et l'on tend inévitablement à délaisser les ressources naturelles. Il existe nombre de raisons à cela. En premier lieu, les pays en voie de développement ont augmenté les réserves de matières premières comme le charbon, la pâte à papier, le cuivre, le nickel et le minerai de fer. En deuxième lieu, ce nouvel approvisionnement en ressources provenant des pays en voie de développement a coïncidé avec le ralentissement de la croissance générale. En troisième lieu, il faut compter avec la concurrence accrue des nouveaux matériaux industriels. Les fibres optiques remplacent le cuivre. Les plastiques et les métaux légers comme l'aliminium remplacent l'acier. Tout le monde sait que l'on se sert maintenant de graphite pour fabriquer des raquettes de tennis. La Commission Macdonald a publié des données selon lesquelles de 1964 à 1984, les exportations canadiennes de denrées alimentaires, surtout de blé, de matières premières brutes et de produits manufacturés sont passées de 84 à 56 p. 100 du total des exportations canadiennes.

Dernièrement, le président du département des sciences alimentaires d'une université dans l'ouest du Canada m'a demandé si d'ici à l'an 2 000 le Canada exporterait encore du blé. Il a lui-même répondu à sa question en disant qu'il en doutait. Je prie les députés de se reporter à un article qui a paru dans le *Globe and Mail* du 20 septembre où l'on pose la question plutôt déconcertante qui suit: «Le Canada devrait-il renoncer à l'agriculture?» Je ne viens pas de l'Ouest, mais nous avons un vaste secteur agricole au Québec. Je viens d'une région urbaine, mais je suis sûr que les députés de circonscriptions rurales admettraient que la question est bouleversante, et qu'elle donne à penser. L'article commence ainsi:

> Le Canada tire fierté d'être le grenier du monde, mais la réalité est tout autre.
>
> Les agriculteurs canadiens, quand on les compare à leurs collègues internationaux, se placent loin derrière eux. La France cultive plus de blé que le Canada, et la valeur des produits agricoles des deux États de la Californie et de l'Iowa est supérieure à celle du Canada entier. Même la Chine et l'Inde, où presque tout le travail se fait à la main ou avec des instruments de l'âge de fer, surpassent le Canada pour la culture du blé.

Je n'ai pas besoin de rappeler aux députés que le gouvernement a offert presque 50 millions aux agriculteurs le mois dernier pour les retirer de la production. Tous ceux qui se sont tenus au courant des pourparlers sur le commerce, même si ces entretiens se tiennent à huis clos, doivent reconnaître que la conclusion qui s'en dégage jusqu'ici est qu'il sera beaucoup plus difficile d'exporter nos ressources nationales et nos produits agricoles. Le différend concernant l'exportation des bardeaux de cèdre nous apprend que les États-Unis veulent que nous réduisions nos exportations des produits du bois, par des restrictions volontaires ou la majoration des droits d'abattage ou autres. La seule solution pour le Canada, le seul moyen de conserver le niveau de vie élevé auquel nous sommes habitués,

c'est d'appliquer nos connaissances et nos compétences à mieux développer de nouveaux produits que nos concurrents. Cela ne signifie pas que nous abandonnons le secteur des ressources naturelles ou celui de l'agriculture, pas plus que les textiles ou le vêtement. Au contraire. Nous pouvons utiliser notre force dans ces domaines pour développer de nouveaux produits.

Ce n'est pas une simple théorie. Récemment j'ai passé une semaine ou 10 jours à visiter des entreprises qui avaient participé au programme d'aide à la recherche industrielle du Conseil national de recherches du Canada, le programme auquel je faisais allusion dans ma question au député de York—Sunbury (M. Howie). J'ai visité une société de Toronto qui avait aidé un certain nombre de compagnies dans le secteur agro-alimentaire à utiliser la technologie pour développer de nouveaux produits pour les marchés nationaux et internationaux. Par exemple, il y a une société à Winnipeg qui casse un demi-million d'oeufs par jour. Elle a mis au point une technique pour les déshydrater et elle exporte des blancs en poudre au Japon. La société extrait également des oeufs une enzyme qui s'en va au Japon. Cette société est la plus grosse productrice de cette enzyme dans le monde entier.

[*Français*]

J'ai visité également, monsieur le Président, des compagnies à Saint-Valérien et à Drummondville qui ont développé de nouveaux équipements pour les industries du bois et de construction ainsi que des souffleuses de neige pour les grandes routes et les aéroports. J'ai visité à Québec une compagnie qui a amélioré ses anciens produits et qui a développé de nouveaux produits grâce encore à ce programme de recherche industrielle. La compagnie fabrique des laveurs industriels pour les hôpitaux et l'alimentation. J'ai visité à Montréal une compagnie qui a développé un nouveau produit pour tester les moteurs à réaction de la compagnie Pratt & Whitney, un investissement minimum du gouvernement, quelque 70 000$ qui ont permis à la compagnie de générer des ventes qui vont dépasser cette année un million et demi de dollars.

• (1740)

[*Traduction*]

Je suppose que ces quelques exemples démontrent que nous pouvons nous appuyer sur nos points forts pour diversifier notre économie. Toutefois, qu'a fait le gouvernement conservateur dans le domaine de la recherche et du développement? Tout d'abord, il faut remonter aux promesses faites avant et pendant la dernière campagne électorale. Nous nous rappelons tous le livre très populaire—parmi les conservateurs—du premier ministre intitulé *Telle est ma position.* En 1983, le premier ministre disait:

> Le point de départ, pour moi, est de nature technologique. Si nous ne devenons pas des joueurs importants dans cette ligue majeure, nous allons devenir un peuple qui jouera dans le circuit junior B toute sa vie durant.
>
> . . . la recherche et [le] développement . . . sont le pivot de notre réussite économique et nationale.

Il a aussi prié instamment le gouvernement d'exempter les efforts consentis au titre de la recherche et du développement de sa politique d'austérité. Il a engagé plutôt les secteurs public et privé à doubler leurs dépenses dans ce domaine.

Mais depuis les élections, au lieu d'augmenter le budget prévu sur ce chapitre, le gouvernement a sabré dans pratiquement tous les secteurs de la recherche scientifique. Le Conseil des sciences a vu son budget de 5 millions de dollars fondre de moitié. En 1984, le gouvernement a amputé de 70 millions de dollars celui du Conseil national de recherches qui s'élevait à 500 millions. Les budgets des conseils chargés de subventionner la recherche universitaire et la formation scientifique ont été bloqués. En juin, nous avons appris que le programme d'aide à la recherche industrielle du Conseil national de recherches, dont j'ai parlé plus tôt, avait été réduit de 60 millions de dollars sur une période de cinq ans. Une telle compression représente 20 p. 100 du budget de cet organisme. Mis à part l'année 1983, toutes ces compressions se sont traduites, pour la première fois depuis 15 ans, par une baisse de la recherche et du développement au Canada.

[*Français*]

Dans la communauté scientifique, on est frustré et déçu. On avait misé tant d'espoir sur ce gouvernement. Il se peut, monsieur le Président, que ceux qui appuient des dépenses accrues pour la recherche et le développement n'aient pas réussi à convaincre les décideurs que la recherche est primordiale pour l'avenir économique du pays. Il se peut aussi, monsieur le Président, que M. Tout-le-monde ait de la difficulté à faire le lien entre la recherche et son emploi. D'ailleurs, on pourrait dire la même chose du premier ministre. Il ne voit pas le lien entre les promesses faites au cours de la dernière campagne électorale et le maintien de son emploi. Eh bien, je vais tenter aujourd'hui d'expliquer ce lien.

Lors de ma tournée des entreprises, j'ai rencontré plusieurs gens d'affaires, et je vous livre ici quelques témoignages. Je me souviens particulièrement d'une conversation avec un homme d'affaires de la ville de Québec, un des fondateurs du Groupement québécois d'entreprises. Cet organisme regroupe quelque 500 petites et moyennes entreprises dont le chiffre d'affaires est entre 2,5 et 3 millions et ces compagnies emploient en moyenne environ 50 personnes, 50 employés. Durant les cinq dernières années le groupement a fait un effort substantiel pour sensibiliser ses membres à la recherche et au développement.

On m'a dit que, au départ, les membres du groupement pensaient que la recherche c'était quelque chose pour les grandes compagnies. Il a fallu expliquer aux membres de ce groupement que le développement, pour eux, c'était plutôt l'adaptation de technologies déjà existantes à leurs produits ou à leurs procédés de fabrication.

On m'a dit aussi, monsieur le Président, que l'entrepreneur typique c'est le «patenteux» qui a réalisé sa «patente». Ce n'est pas nécessairement parfait, ce n'est pas à la fine pointe technologique mais c'est nouveau et il voit des choses pour que cela rapporte. Mais souvent l'entrepreneur va rencontrer des obstacles. Il fait face à un problème dans la qualité du produit ou dans son procédé de fabrication. Par exemple, il pourrait avoir un problème de soudure mais l'entrepreneur type ne connaît pas la résistance des matériaux, il ne connaît pas la soudure et il ne sait pas comment résoudre son problème. Il n'a pas les connaissances techniques pour le faire. C'est à ce moment-là, monsieur le Président, que le programme PARI intervient. En effet, cela permet aux entrepreneurs d'aller chercher des spécialistes, des étudiants au niveau de la maîtrise ou du doctorat qui viennent à la compagnie pour travailler sur un problème précis pendant trois ou quatre mois en vue d'essayer de trouver

une solution. Quelqu'un me disait que PARI est un petit programme qui permet aux spécialistes de se pencher sur une particularité.

Monsieur le Président, c'est incroyable de voir les résultats. Des compagnies qui ne faisaient aucun développement il y a quatre, cinq ans, ont développé de nouveaux produits qui représentent aujourd'hui la grande partie de leurs ventes. Souvent les spécialistes ou les universitaires engagés pendant ces trois ou quatre mois sont devenus directeurs de la recherche dans ces compagnies. Ils dirigent aujourd'hui une équipe de recherche de quatre ou cinq personnes, sinon plus. Ce même homme d'affaires de Québec disait encore que PARI et un autre programme, celui-là du gouvernement du Québec, ont permis à l'entrepreneur de s'approcher des universitaires. Au départ, l'entrepreneur pense que l'université va chambarder son entreprise, il a peur de l'universitaire. Il faut surmonter cette méfiance, il faut donner le goût à l'entrepreneur de faire du développement. PARI a souvent donné ce résultat.

Des faits que j'ai constatés, certaines compagnies n'existeraient même pas aujourd'hui si ce n'était grâce à la recherche et sous le programme PARI. La plupart des nouveaux produits n'existaient pas il y a quatre ou cinq ans.

Un autre point: à tous les dirigeants de compagnies que j'ai rencontrés j'ai posé la question suivante: «Auriez-vous fait cette recherche sans l'apport du programme PARI?» Et la réponse a été unanime, c'est: Non! Pourquoi? Eh bien, parce que souvent ces petites entreprises n'ont pas les moyens financiers et, en plus, le programme leur a donné une crédibilité qui leur permet d'aller chercher du financement ailleurs.

C'est sur cette toile de fond, monsieur le Président, qu'il faut évaluer les nouvelles promesses du discours du Trône. Je dois dire que c'est encourageant de voir la priorité donnée à la recherche sur papier. Ce n'est pas avec l'encouragement sur papier qu'on fait de la recherche au niveau du plancher de l'usine. A un moment donné cela prend des sous. On a beau faire des consultations, créer des comités, on n'a rien de concret à la fin.

Je voudrais citer une des conclusions de la Conférence nationale sur la technologie, conférence qui s'est tenue à Winnipeg un peu plus tôt cette année. On disait qu'il y avait un consensus, qu'il fallait que le gouvernement dépense plus d'argent dans le domaine de la recherche.

Monsieur le Président, s'il faut limiter les dépenses à l'enveloppe budgétaire déjà existante, c'est ce que le gouvernement nous répète jour après jour, ici, moi je dis qu'il faudrait couper ailleurs afin d'augmenter les fonds consacrés à la recherche et au développement.

Je reconnais qu'il y a des décisions difficiles à prendre, mais les Canadiens ont donné un mandat au gouvernement conservateur pour prendre ces décisions. Et je dis aux députés du gouvernement aujourd'hui: Si vous n'êtes pas prêts à prendre les décisions difficiles qui s'imposent, nous, nous les prendrons à votre place dans deux ans.

Et je termine, monsieur le Président. A la lumière des témoignages que j'ai reçus et que le gouvernement conservateur a reçus sur le programme PARI, à la suite de ma tournée dans ces entreprises, à la suite du rapport Neilsen et du rapport Wright qui ont tous les deux fait l'éloge de ce programme, je demande au gouvernement de démontrer sa bonne foi et de réviser la décision de couper de 60 millions de dollars le programme PARI. Au contraire, on devrait réaffecter ces fonds, sinon, augmenter le budget de ce programme vital pour l'avenir des PME au Canada.

• (1750)

[*Traduction*]

M. Malone: Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord signaler au député de Laurier (M. Berger) que j'apprécie toujours le mal qu'il se donne pour préparer ses discours, et surtout le ton qu'il emploie pour illustrer son propos. Il est un exemple dont nous devrions toujours nous inspirer à la Chambre des communes.

Je voudrais préciser certaines choses pour sa gouverne. Il prétend que la France produit bien plus de blé que les Prairies. Il ne devrait pas oublier que c'est justement l'un des problèmes qui affligent notre agriculture actuellement. En effet, il faut placer cet écart dans une plus juste perspective en rappelant que 70 p. 100 des revenus des agriculteurs français leur viennent directement du Trésor public. Ce n'est pas l'efficacité de l'industrie agricole qui est en jeu. La source du problème est la concurrence entre le Trésor de divers pays.

Le fait est que, sauf pour les régions de culture du maïs aux États-Unis, il n'y a aucun endroit au monde où l'industrie agricole est aussi efficace que dans les Prairies canadiennes. Par conséquent, le député ne pense-t-il pas que la meilleure solution pour les Canadiens serait de prendre tous les moyens possibles pour mettre fin à la guerre commerciale entre la Communauté économique européenne et les États-Unis? A mon avis, c'est certainement ce qui nuit le plus à l'industrie agricole du Canada aujourd'hui. Je voudrais savoir ce que le député en pense.

M. Berger: Monsieur le Président, je remercie le député de son observation et je dois dire que je suis d'accord avec lui. Je suis certain que les agriculteurs du Canada sont parmi les plus efficaces du monde dans les régions fort restreintes que nous pouvons consacrer à l'agriculture. Le député reconnaîtra certainement que seulement une petite partie des terres canadiennes sont propres à l'agriculture.

Nous devons en effet prendre des initiatives commerciales et il importe certes de mettre fin à cette guerre du commerce. Tout ce que je peux dire cependant, c'est qu'il continuera probablement à y avoir des guerres commerciales et des subventions gouvernementales quelconques. Les divers pays trouveront toujours un moyen d'éluder les règles établies sur le commerce. Par ailleurs, si l'on examine la tendance au cours des 20 dernières années, on constate que les ventes de produits agricoles représentent un pourcentage de plus en plus faible de nos ventes à l'exportation. Selon moi, nous devons devancer la concurrence. Nous devons nous servir de la technologie pour vendre des produits auxquels d'autres n'ont peut-être pas encore songé.

Nul besoin de rappeler au député que le colza est l'une des plus grandes réussites de la recherche agricole au Canada. Si nous pouvions avoir quelques autres succès du même genre, nous pourrions peut-être faire face aux guerres commerciales, au mauvais temps et à tous les autres problèmes qui nous compliquent la vie.

M. Riis: Monsieur le Président, je voudrais poser une brève question. Le député de Laurier (M. Berger) a parlé dans son discours de certaines de ses préoccupations relatives à la recherche et au développement qui peuvent mener à la production au Canada. Je sais qu'il a passé beaucoup de temps à étudier cette question.

Que pense le député des déclarations faites en maintes occasions par l'actuel ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie (M. Oberle) selon lesquelles, en fait, le gouvernement n'avait pas effectué de coupures dans le secteur de la recherche scientifique? Il semble qu'il y ait là une contradiction. Le ministre a dit qu'il n'avait pas procédé à des coupures et pourtant on continue d'apprendre de nombreuses sources qu'il semble y avoir non seulement des compressions, mais aussi de graves réductions dans l'aide que le gouvernement actuel prodigue à la recherche et au développement, à toutes les étapes jusqu'à la production.

M. Berger: Monsieur le Président, je remercie le député de sa question. Il n'est pas nécessaire qu'il me croie. Il peut consulter des sources indépendantes. S'il lisait les articles parus récemment dans le *Financial Post* ou les propos de certains commentateurs, il verrait qu'il y a eu des réductions importantes dans l'aide fédérale à la recherche et au développement depuis que le gouvernement a été élu. Comme je l'ai souligné dans mes remarques, ces réductions sont contraires aux résolutions prises par le parti conservateur et par le précédent chef de ce parti avant les dernières élections.

Comme je l'ai mentionné dans mes remarques, en 1983 l'actuel premier ministre (M. Mulroney) a déclaré que si un secteur devait être exempté des programmes de compressions, ce serait la recherche et le développement. En effet, on m'a dit au cours de voyages et de mes visites de sociétés que lorsque les temps sont durs, on doit investir dans la recherche.

Le président d'une société située à Saint-Valérien m'a dit qu'en 1981 et 1982, au plus fort de la récession, il a investi dans la recherche et a mis au point de nouveaux produits. Grâce à cette politique, sa société est prospère aujourd'hui et certains de ses concurrents, qui n'ont pas eu la même prévoyance et n'ont pas procédé au même genre d'investissement à ce moment-là, ont fait faillite.

Mme Finestone: Monsieur le Président, je voudrais d'abord féliciter mon collègue de son excellent exposé très sérieux. Selon lui, ces coupures visant la recherche et le développement auront-elles des conséquences sur nos jeunes et sur les emplois à l'avenir?

M. Berger: Monsieur le Président, je peux à nouveau citer quelques exemples frappants de jeunes titulaires de maîtrises et de doctorats qui ont trouvé du travail dans le secteur privé ces dernières années grâce au Programme d'aide à la recherche industrielle. Sans ce financement, cette catégorie de personnes ne trouverait pas de travail et se préparerait à partir aux États-Unis.

• (1800)

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 66 du règlement.

L'ÉNERGIE—LE PRIX DE L'ESSENCE

M. Alan Redway (York-Est): Monsieur le Président, pendant l'été, j'ai passé le plus clair de mon temps à parler avec les citoyens de ma circonscription. Je les ai rencontrés dans mon bureau, sur le pas de leur porte et à diverses réunions communautaires. Comme vous pouvez l'imaginer, toutes sortes de questions les préoccupaient. Il n'est guère étonnant qu'ils m'aient parlé des Postes, de la peine de mort, des réfugiés tamils et même de la construction d'un pénitencier dans la circonscription du premier ministre (M. Mulroney).

Malgré tout cela, le problème qui revenait constamment sur le tapis c'est celui du prix de l'essence. Mes électeurs comprennent, comme les autres Canadiens, que le prix du baril de pétrole a subi une baisse très importante au cours des mois écoulés. Ils savent évidemment que cela cause des difficultés aux producteurs de pétrole. Ils comprennent aussi qu'ils doivent assumer une partie du fardeau pour venir en aide aux Canadiens qui subissent les conséquences de cette situation. Ils comprennent tout cela, mais ils ne comprennent pas pourquoi le prix de l'essence ne baisse pas plus malgré la chute des cours du pétrole qui réduit d'autres Canadiens au chômage.

Mais surtout, ils ne comprennent pas pourquoi il y a un tel écart entre le prix de l'essence aux États-Unis et au Canada. Ils ne comprennent pas pourquoi ils paient l'essence 69c. américains le gallon, soit 20c. canadiens le litre lorsqu'ils vont aux États-Unis alors qu'ils la payent 36c. canadiens le litre lorsqu'ils reviennent à Toronto ou 41c. lorsqu'ils vont à Ottawa.

J'ai essayé de leur expliquer que la différence était sans doute attribuable aux taxes que les gouvernements provinciaux et fédéral imposaient pour améliorer notre niveau de vie et notre merveilleux système de sécurité sociale que les Américains n'ont évidemment pas. C'est sans doute vrai, disent-ils, mais pourquoi y a-t-il un tel écart entre le prix de l'essence au plomb et sans plomb au Canada par rapport aux États-Unis? Ils me disent que la différence de prix entre l'essence ordinaire et l'essence sans plomb est de 3 à 4c. le litre au Canada alors qu'aux États-Unis, la différence n'atteint que 2c. le gallon en devise américaine, ce qui équivaut à 1/2c. le litre en devise canadienne. Au Canada, la différence est donc 5,5 fois supérieure à celle qu'on trouve aux États-Unis, malgré ce qu'en pense le secrétaire parlementaire qui hoche la tête.

Par contre, ils ont lu dernièrement dans le *Financial Post* que selon Imperial Oil et Esso, l'essence sans plomb ne coûte, en devise canadienne, que 1/2c. le litre de plus à produire que l'essence avec plomb.

Je leur ai répondu que c'était à cause des taxes et de notre régime de sécurité sociale. Mais ils ont renchéri en me demandant pourquoi, en République fédérale d'Allemagne, l'essence sans plomb coûte 2c. le litre de moins que l'essence au plomb, bien que celle-là coûte plus cher à produire que celle-ci. La fiscalité de la République fédérale leur semble beaucoup plus sensée que la nôtre en ce qui concerne l'essence. En effet, nous incitons à consommer l'essence au plomb plutôt que l'essence sans plomb, ce qui accentue les pluies acides et la pollution, bien sûr. J'avais reçu une réponse mirobolante; aussi de retour à Ottawa, j'ai interrogé le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Masse), dès la première période des questions. Sa réponse m'a laissé aussi perplexe que le sont mes électeurs.

• (1805)

Je demande donc au secrétaire parlementaire de me fournir une meilleure explication pour me rassurer et pour que mes électeurs ne se sentent pas arnaqués.

M. John McDermid (secrétaire parlementaire du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, je désire remercier le député de York-Est (M. Redway) qui représente toujours aussi bien ses électeurs à la Chambre des communes. L'intérêt qu'il porte aux consommateurs est légendaire. J'apprécie qu'il attire l'attention de la Chambre sur cette question.

Je crois que le député pourra constater que la baisse du prix du litre d'essence correspond à la chute radicale du prix du baril de pétrole. En outre, cet été, la guerre des prix a fait rage dans notre région de l'Ontario. Cette guerre qui se poursuit maintenant dans l'Ouest dépend du marketing. De façon générale, le prix du litre d'essence ordinaire avec plomb est passé de 52c. le litre à entre 35 et 41c. le litre selon la région.

Tout d'abord, je tiens à préciser que le gouvernement ne fixe pas le prix de l'essence. Il est dicté par les lois du marché. Nous le voyons bien au Canada étant donné les différents marchés et la concurrence que nous avons. Je viens juste de mentionner les prix qui varient de jour en jour et de semaine en semaine. Il est très déroutant pour le consommateur de voir les prix monter et descendre. Mais ce sont là des manifestations des lois du marché. C'est aussi le cas des chemises, des complets ou des cravates que vous achetez en solde. La concurrence entre en jeu sur le marché. C'est sain et le consommateur en bénéficie.

Il existe effectivement une différence du prix du litre d'essence entre le Canada et les États-Unis. Les taxes comptent pour 40 p. 100 de cet écart et les lois du marché comptent pour les 60 p. 100 restants. Telle est la situation et elle explique la différence des prix.

Pour ce qui est de la question du député relative à l'écart du prix entre l'essence avec plomb et l'essence sans plomb, j'utiliserai les chiffres moyens de juillet parce que ce sont les chiffres comparables les plus récents dont nous disposons pour le Canada et les États-Unis. En juillet, l'écart de prix moyen entre l'essence au plomb et l'essence sans plomb était supérieur de 1,9c. le litre environ au Canada, par rapport aux États-Unis. À cette époque, le prix moyen de l'essence au Canada, exprimé en cents canadiens par litre pour éviter les conversions, se chiffrait à 41,5c. pour l'essence ordinaire au plomb—il s'agit de la moyenne d'ensemble pour le Canada—et à 45,4c. pour l'essence ordinaire sans plomb, ce qui représente un écart de 3,9c. Les prix correspondants aux États-Unis étaient de 29,8c. et de 31,8c. le litre, soit un écart de 2c. le litre. Ce sont là les faits, contrairement à ce qui ressort des chiffres cités précédemment par le député.

• (1810)

Il est intéressant de constater l'incidence qu'ont sur la moyenne canadienne les grandes quantités d'essence sans plomb vendues au Québec, où l'écart de prix entre l'essence sans plomb et l'essence ordinaire est le plus important du pays, ce qui cause une nette distorsion de la moyenne. De cet écart, 0,4c. est attribuable aux taxes. Le reste est attribuable au coût plus élevé de l'essence à indice d'octane supérieur. Le député a cité un chiffre fourni par une société pétrolière. Je ne suis pas en mesure de le corroborer. En dépit de ces différences de coûts entre les produits, c'est le marché et non pas le gouvernement qui, en définitive, fixe le prix des deux catégories d'essence.

[*Français*]

LES PRODUITS PHARMACEUTIQUES A) LES RECOMMANDATIONS DE LA COMMISSION EASTMAN—LA POSITION DU GOUVERNEMENT. *B*) LES PRIX DES NOUVEAUX MÉDICAMENTS—LA POSITION DU GOUVERNEMENT.

Mme Thérèse Killens (Saint-Michel—Ahuntsic): Monsieur le Président, si je prends la parole ce soir, c'est que la réponse de l'honorable ministre de la Consommation et des Corporations (M. Andre) à ma question sur les brevets pharmaceutiques demeure vague, incomplète et ouverte à interprétation.

Lorsque j'ai posé ma question, je voulais savoir si le ministre envisageait de rendre son projet de loi semblable aux recommandations contenues dans le rapport de la Commission Eastman.

Le ministre a répondu par la négative. Mais, monsieur le ministre a raison de dire que c'est le parti libéral qui a envisagé la possibilité de faire des changements à la loi sur les brevets pharmaceutiques. C'est pourquoi nous avons créé la Commission Eastman. Les recommandations contenues dans la rapport de la Commission nous semblaient, à nous du parti libéral, comme raisonnables pour plusieurs raisons. D'une part, c'était une étude indépendante, donc moins sujette aux pressions que pourraient exercer divers groupes d'intérêts. D'autre part, la Commission a présenté des recommandations qui prenaient en considération les besoins de tous ceux affectés ou attachés à cette industrie, dont des consommateurs, des compagnies innovatrices, des compagnies génériques, la communauté scientifique et les provinces aussi.

La réponse du ministre était à l'effet qu'il avait pesé les avantages et les désavantages de sa solution. Sa conclusion veut que les avantages de la proposition de juin dernier sont plus nombreux et plus importants que l'avantage qui existe actuellement, c'est-à-dire le contrôle des prix des médicaments à la baisse.

Il m'est donc nécessaire, monsieur le Président, de faire un retour en arrière pour rappeler au ministre que le contrôle des coûts n'est pas l'objectif premier des amendements de 1969. Les coûts élevés des médicaments au Canada avant 1969 n'étaient qu'un symptôme d'une industrie pharmaceutique trop concentrée. Cet état de faits est très bien documenté dans trois rapports qui ont été publiés avant 1969. Nommons seulement le rapport de la Commission sur les pratiques restrictives du commerce et le rapport Harley de la Chambre des communes. Ces deux rapports concernaient la fabrication et la vente des produits pharmaceutiques. Ces rapports ont prouvé que l'industrie pharmaceutique réalisait des profits excessifs et imposait des coûts non raisonnables aux consommateurs canadiens.

Ce que nous avons ici, c'est une industrie qui n'a pas hésité avant 1969 à faire des profits énormes sur le dos de la population canadienne. Cette industrie a demandé au gouvernement de faire des changements et ces changements ont été étudiés par une commission indépendante qui a recommandé des mesures qui représentent un équilibre entre les intérêts différents de parties en cause et malgré tout ce bel effort démocratique, le ministre réussit à donner tout le gâteau à l'industrie pharmaceutique en nous disant que les avantages de cette solution sont meilleurs que les recommandations d'une commission indépendante.

Vous serez d'accord, monsieur le Président, sur le fait que c'est très étonnant.

L'objectif des amendements de 1969 était d'encourager une plus grande concurrence dans une industrie monopolisée. Tout indique que nous avons réussi. Nous avons créé une situation où nous avons des prix moins élevés, un choix plus grand dans le prix des médicaments et par-dessus tout, nous avons créé l'embryon d'une industrie pharmaceutique canadienne en la personne des compagnies génériques, ceci, d'après le rapport de la Commission Eastman, sans porter atteinte à la rentabilité de l'industrie pharmaceutique en général.

Le ministre a répondu aujourd'hui que les avantages de ces changements draconiens sont meilleurs que la situation qui existe à l'heure actuelle et meilleurs que les recommandations du rapport Eastman. Le fardeau de la preuve repose sur ses épaules. Le ministre est allé plus loin en répondant à ma deuxième question. Il n'a pas voulu dire si le prix des médicaments nouveaux serait plus élevé. Il a demandé: plus élevé par rapport à quoi? Par rapport aux prix qui existent à l'heure actuelle, monsieur le Président. Plus particulièrement par rapport aux prix qui ont existé entre 1969 et 1986. Le ministre semble croire à la bonne volonté des compagnies innovatrices. Il semble aussi croire que des hausses de prix ne sont pas prévisibles. Il a continué en disant qu'il y aurait la mise sur pied d'un bureau d'examen des prix des médicaments. C'est donc dire que le ministre s'attend à des augmentations de prix de médicaments, sans quoi il n'aurait pas cru nécessaire de mettre un organisme chien de garde pour surveiller les prix.

D'ailleurs, lors des audiences publiques du parti libéral le 23 septembre dernier, l'Association des consommateurs canadiens nous a fait part de son expérience avec les bureaux de contrôle des prix, tel celui proposé par le ministre.

Dans l'opinion de cette organisation, les bureaux de contrôle des prix permettent aux compagnies de s'en tirer avec des profits, et cela au détriment des consommateurs. Ce n'est qu'une façon légale de justifier des prix élevés. L'Association des consommateurs du Canada nous a dit que ces bureaux de surveillance sont des échecs et qu'ils ne sont guère encouragés à l'idée d'en voir naître un autre.

En conclusion, je dis que le fardeau de la preuve repose sur les épaules du ministre. S'il s'acharne à ne pas répondre aux questions que nous lui posons de bonne foi, il n'attirera que des soupçons au sujet de ces mesures. Le ministre doit prouver et nous montrer quels sont les si grands avantages pour le Canada dans ses propositions. Il devra exiger des compagnies innovatrices le dépôt de toute étude de faisabilité ou encore mieux de tout plan concret qui nous permettrait de dire: oui, le projet de loi a du bon sens. Nous apprécierions au fait toute étude qui aura été faite dans ce sens de la part des compagnies innovatrices, de la part du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp) et naturellement de la part du ministre de la Consommation et des Corporations . Vous comprendrez que j'agis et que je parle comme les citoyens ordinaires, lorsque je vous invite à prouver et à nous montrer les données sur lesquelles vous avez pris votre décision, monsieur le ministre. Les gens se méfient beaucoup des gouvernements de nos jours. Nous avons tous notre effort à faire pour dissiper cette mauvaise image. J'espère que le ministre est prêt à faire le sien, sans quoi les propositions gouvernementales auront l'apparence d'être une conspiration contre le peuple.

• (1815)

[*Traduction*]

M. Bill Domm (secrétaire parlementaire du ministre de la Consommation et des Corporations et de Postes Canada): Monsieur le Président, nous allons tout d'abord proposer des mesures destinées à exploiter le potentiel considérable du secteur pharmaceutique de façon à en faire une industrie à notre avis de classe mondiale, profondément novatrice et caractérisée par une forte croissance de l'investissement, de l'emploi, de la recherche et du développement ainsi que de la production. Ensuite, ce qui est peut-être tout aussi important, nous avons l'intention de veiller à ce que les Canadiens continuent de bénéficier de médicaments à des prix raisonnables.

Tels sont nos objectifs. Le gouvernement s'est appuyé sur les recommandations de la Commission Eastman qui concluait que nous devions rééquilibrer notre politique en matière de brevets de façon à stimuler énergiquement l'investissement et la croissance de l'industrie tout en protégeant les intérêts des consommateurs. Le prix des médicaments déjà commercialisés ne sera absolument pas affecté par nos propositions. Il convient aussi de ne pas oublier que les effets bénéfiques de la concurrence des médicaments non brevetés se poursuivront.

N'oublions pas que la concurrence des produits non brevetés ne s'applique qu'à 7 p. 100 des médicaments délivrés sur ordonnance. Les Canadiens n'ont aucun moyen de savoir si le prix qu'ils paient, les 93 p. 100 restant à la pharmacie, est honnête. La commission de révision du prix des médicaments aura pour mandat d'examiner le prix de tous les médicaments vendus sur ordonnance. Cette commission évaluera le prix des médicaments à la lumière de facteurs tels que l'indice des prix à la consommation, les coûts réels de production et le prix de médicaments analogues dans d'autres pays.

Je voudrais aussi attirer l'attention des députés sur une importante disposition de la politique envisagée, qui prévoit une révision en profondeur de cette politique au terme d'une période quatre ans. De toute évidence, si cette politique ne donne pas satisfaction ou si l'industrie n'a pas respecté ses engagements, le gouvernement changera de politique.

Le secteur de pointe de l'industrie s'est fermement engagé à faire passer le rapport de sa recherche et développement aux ventes à un niveau de 8 p. 100 d'ici 1990 et à 10 p. 100 d'ici 1995, c'est-à-dire deux fois plus que le niveau actuel qui n'atteint pas 5 p. 100. Cet engagement se traduira par des investissements supplémentaires en matière de recherche et de développement d'un montant de 1,4 milliard de dollars sur les dix prochaines années. En 1995, le montant de la recherche et du développement dépassera les 600 millions de dollars par an. Environ 30 p. 100 de ces dépenses s'orienteront vers les universités, les hôpitaux et les institutions de recherche du Canada.

Nous prévoyons à cette occasion la création directe de 3 000 emplois dans le domaine scientifique et dans la recherche, 3 000 débouchés dont ont cruellement besoin nos diplômés universitaires. Les dispositions au sujet de la fabrication entraîneront probablement la création de nouveaux emplois dans le secteur de la fabrication de produits chimiques. Cette protection accrue accordée aux découvertes pharmaceutiques engendrera non seulement la croissance dans la recherche et le développement mais elle devrait accroître les activités de fabrication et les exportations dans l'industrie canadienne des produits pharmaceutiques. Cela devrait avoir par la suite une incidence salutaire sur un domaine étroitement connexe, soit la recherche médicale où les Canadiens sont à la fine pointe dans de nombreuses recherches spéciales sur le plan mondial.

[*Français*]

LES PÉNITENCIERS—ON DEMANDE POURQUOI LE PREMIER MINISTRE A CHOISI SA CIRCONSCRIPTION

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Monsieur le Président, je tiens tout d'abord à vous féliciter pour votre nomination comme vice-président. Je suis sûr que vous allez occuper ce poste avec la même distinction qui a été la vôtre pendant la dernière session.

L'ajournement

Monsieur le Président, aujourd'hui, j'ai posé une question au premier ministre sur la décision du gouvernement conservateur de construire un nouveau pénitencier dans la circonscription du premier ministre, à Port-Cartier. Le premier ministre a essayé de justifier cette décision en laissant entendre que le taux de chômage dans sa circonscription est très élevé.

Monsieur le Président, aujourd'hui, j'ai donné les chiffres se rapportant aux taux de chômage dans plusieurs autres circonscriptions de la province de Québec, et j'ai demandé au premier ministre de nous expliquer ainsi qu'aux Québécois et aux Québécoises pourquoi il n'a pas construit ce pénitencier dans les autres régions si la vraie raison était le haut taux de chômage dans sa circonscription.

Par exemple, monsieur le Président, au mois d'avril 1985, quand le gouvernement a pris la décision de construire le pénitencier dans la circonscription du premier ministre, le taux de chômage à Port-Cartier était de 13 p. 100. Beaucoup trop élevé, bien sûr, mais par contre le taux de chômage à Rimouski était de 22 p. 100, à Chicoutimi de 15,6 p. 100 et à Gaspé de 19,6 p. 100.

Alors, monsieur le Président, c'est très clair que ce n'était pas parce que le taux de chômage était très élevé que le pénitencier était construit dans la circonscription du premier ministre. Au contraire, c'était parce que c'était un cadeau aux électeurs de la circonscription du premier ministre. Mais, monsieur le Président, c'était un cadeau qui coûte très cher aux contribuables canadiens. Cela va coûter au moins 16 millions de dollars de plus pour les coûts en capitaux et au moins trois millions de dollars par année pour les coûts d'opération de ce pénitencier. Cela ne veut rien dire, monsieur le Président, de la question de l'isolement des familles et des professionnels des services correctionnels de ce pénitencier à Port-Cartier. C'est pour cette raison que tous les organismes dans le domaine du service correctionnel sont unanimes à condamner cette décision du gouvernement conservateur.

Monsieur le Président, ce n'était pas une coïncidence que ce pénitencier va être situé dans la circonscription du premier ministre à quelque 400 kilomètres de la plus grande ville de Québec.

• (1820)

[*Traduction*]

Je remarque que le premier ministre a annoncé la construction de la prison de Port-Cartier le 18 juin, soit plus de deux semaines avant que le Conseil du Trésor n'approuve cette décision. Ce n'est pas une coïncidence. Comme tout député le sait, le premier ministre (M. Mulroney) a pigé sans vergogne dans l'assiette au beurre pour avantager sa propre circonscription. Ce serait une chose si cela n'entraînait pas de dépenses supplémentaires, mais comme je l'ai signalé, le premier ministre, en occurrence, pour s'occuper de ses propres commettants de la Côte Nord du Québec, inflige des dépenses considérables aux contribuables canadiens.

Outre cela, il fait construire une prison dans un endroit isolé du Québec où les services sont inexistants et où la possibilité de réunification des familles—ce lien important et fondamental entre les détenus d'une part, leurs familles et leurs amis d'autre part—est tout à fait inexistante. Cela également a été condamné.

Le président du Conseil du Trésor (M. de Cotret) . . .

[*Français*]

M. de Cotret a laissé entendre que cette décision avait été prise au mois de février 1984. Mais, monsieur le Président, les faits démontrent le contraire. Au mois de février 1984, il y avait un gouvernement libéral et ce dernier avait décidé de construire ce pénitencier à Drummondville et non pas à Port-Cartier. Alors le président du Conseil du Trésor s'est trompé pour protéger le premier ministre.

[*Traduction*]

Mais les Canadiens sont mieux avisés. Ils se demandent s'il est vraiment nécessaire de construire une autre prison à sécurité maximale au Canada. Est-il vraiment nécessaire maintenant de consacrer quelque 70 millions de dollars à une telle entreprise? Je trouve que c'est vraiment honteux d'obliger deux régions à se disputer cette prison. Au Canada, nous ne construisons pas les prisons pour répondre à des objectifs de développement économique régional. Nous en construisons quand nous avons la preuve que nous en avons besoin et là où elles se justifient du point de vue correctionnel. Ce projet ne satisfait aucun de ces deux critères.

• (1825)

Les libéraux ont fait la même chose en construisant une prison à Renous, au Nouveau-Brunswick. Ils disaient que s'ils la contruisaient, c'était pour des raisons de développement économique, quand il s'agissait en fait de pur favoritisme politique. Le moment est venu d'adopter un moratoire sur la construction de nouvelles prisons au Canada. Il est certes temps de réexaminer les principes fondamentaux qui sous-tendent le système correctionnel. Nous emprisonnons trop de gens, et, dans bien des cas, pendant beaucoup trop longtemps. En l'occurrence, non seulement la construction de cette prison est une erreur, mais le premier ministre a agi d'une façon honteuse et choquante en utilisant l'argent des contribuables à ses fins politiques personnelles.

M. Gordon Towers (secrétaire parlementaire du solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, comme le député le sait et comme on l'a répété plusieurs fois à la Chambre en quelques jours, le gouvernement actuel s'est engagé à faire face au problème des inégalités régionales. Dès son entrée en fonction en septembre 1984, notre gouvernement a décrété le blocage des principales dépenses d'investissement en vue de déterminer les projets qui pouvaient le mieux contribuer à réduire les inégalités régionales et de décider lesquels devaient aller de l'avant.

Le Service correctionnel du Canada avait besoin de lits supplémentaires pour les détenus des institutions de sécurité maximum et d'isolement préventif. Le gouvernement a décidé, au lieu de construire un autre pénitencier dans Drummond, à Drummondville, de choisir, pour favoriser le développement régional, un autre endroit situé dans une région en crise.

Comme le député le sait, dans certaines régions du nord du Québec, le taux de chômage est très élevé. Le gouvernement a décidé de construire l'installation requise à Port-Cartier en raison du taux de chomâge élevé et afin de stimuler l'économie locale. Le gouvernement n'a pas l'intention de s'excuser d'aider cette région.

On estime que l'institution emploiera directement 223 personnes et créera 200 emplois de plus dans la région. Un bon nombre de ces nouveaux emplois iront aux gens de l'endroit et on a déjà fait le nécessaire à cette fin. L'installation de Port-Cartier répondra aux besoins du Service correctionnel du Canada en matière d'isolement préventif au Québec. Il y avait un besoin à combler et le gouvernement, dans l'intérêt du développement régional, a décidé de construire une prison à un endroit où il pouvait satisfaire les exigences du Service correctionnel tout en réduisant les inégalités régionales. Le député croit-il qu'on ne devrait pas traiter certains Canadiens aussi bien que les autres pour la seule raison qu'ils habitent une circonscription représentée par le premier ministre?

En résumé, les raisons qui ont motivé la construction de l'institution à Port-Cartier sont relativement simples. Premièrement, on avait besoin d'un pénitencier à isolement préventif au Québec; deuxièmement, comme Port-Cartier souffrait d'un taux de chômage très élevé, on a jugé que ce pénitencier devait être construit à Port-Cartier pour remédier au problème de l'inégalité régionale.

Le gouvernement n'a absolument aucune raison de s'excuser d'avoir décidé d'utiliser la construction d'une installation importante pour réduire les inégalités régionales. C'est la raison pour laquelle le gouvernement a pris cette décision et c'est pourquoi il défend sa décision ainsi que sa politique d'aide aux régions en difficulté.

M. le vice-président: L'ajournement de la Chambre étant adopté d'office, la Chambre s'ajourne jusqu'à 14 heures demain, conformément à l'article 3(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 30.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 8 octobre 1986

La séance est ouverte à 14 heures.

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[*Traduction*]

LES TRAVAUX PUBLICS

LE RETARD DANS LA VENTE DE LA BASE DES FORCES CANADIENNES DE FALCONBRIDGE

L'hon. Douglas C. Frith (Sudbury): Monsieur le Président, je demande au ministre des Travaux publics (M. McInnes) et au président du Conseil du Trésor (M. de Cotret) de mettre fin aux obstacles bureaucratiques à la vente de la base des Forces armées canadiennes de Falconbridge. Le 18 juillet dernier, un document a été remis au Conseil du Trésor sur les utilisations possibles de cette base. Cette proposition est appuyée sans réserve par la population de Sudbury, le ministère des Travaux publics du Canada, le ministère de la Défense nationale et, m'a-t-on dit, le cabinet du premier ministre. Le seul résultat obtenu jusqu'à maintenant a été l'exacerbation du sentiment d'impuissance. S'agirait-il là d'une nouvelle démonstration du peu d'intérêt du gouvernement pour le développement régional? J'ose espérer que non.

Je demande au ministre des Travaux publics de rencontrer de toute urgence le président du Conseil du Trésor pour tenter de régler rapidement cette affaire qui, je le répète, est entièrement appuyée par la collectivité de Sudbury et qui n'est apparemment retardée que par l'incurie de bureaucrates.

* * *

• (1405)

LES AFFAIRES ECCLÉSIASTIQUES

LA VISITE DU PRIMAT DE POLOGNE AU CANADA

M. Andrew Witer (Parkdale—High Park): Monsieur le Président, l'arrivée au Canada aujourd'hui de Son Éminence le cardinal Jozef Glemp, primat de Pologne, qui entreprend une visite pastorale de 10 jours, nous honore grandement. La Pologne, dont il est originaire, compte quelque 35 millions d'habitants dont plus de 90 p. 100 sont catholiques.

Sa visite sera une inspiration pour nos nombreux Canadiens d'origine polonaise qui sont catholiques et offrira un vif contraste avec les obstacles qu'affrontent plus de deux millions de Polonais qui vivent actuellement en Union soviétique. Ces Polonais portent une affection particulière au cardinal. Comme Canadiens nous jouissons de la liberté de culte. Les catholiques qui vivent en URSS sont harcelés et peuvent même être emprisonnés quand ils osent pratiquer ouvertement leur religion.

Je demande à mes collègues de se joindre à moi pour souhaiter au cardinal la bienvenue chez nous, et espérer que ses efforts en vue d'inspirer et encourager les Polonais si durement éprouvés soient couronnés de succès.

* * *

LES DROITS DE LA PERSONNE

L'URSS—LE SORT DES DISSIDENTS

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur le Président, tous se réjouissent de la libération du dissident soviétique Youri Orlov à la suite de l'affaire Daniloff car cela va aider des milliers de personnes qui le souhaitent à sortir d'Union soviétique. Ce cas nous rappelle en même temps les difficultés énormes auxquelles font face de nombreux autres dissidents et les mesures extraordinaires qu'ont dû prendre leurs familles et leurs amis en Union soviétique et des groupes de soutien du monde entier et notamment du Canada pour leur venir en aide.

Bon nombre des amis d'Orlov sont encore emprisonnés dans ce pays parce qu'ils font partie de groupes soviétiques persécutés de défense des droits de la personne comme les Comités de surveillance de l'application des Accords d'Helsinki. Il existe des comités de surveillance russes, ukrainiens et arméniens.

Pour donner un sens véritable aux Accords d'Helsinki, d'autres députés à la Chambre et moi-même prions le gouvernement soviétique de respecter les droits fondamentaux des amis de Youri Orlov, dont Anatoly Martchenko, Anatoly Kryagin, Josep Begin, Andrei Sakharov et bien d'auttres en leur permettant de quitter maintenant l'Union soviétique.

* * *

L'AVORTEMENT

STATISTIQUE CANADA—LA DÉCISION DE NE PLUS RECUEILLIR DE DONNÉES

M. Lawrence I. O'Neil (Cape Breton Highlands—Canso): Monsieur le Président, j'ai appris que Statistique Canada ne recueillerait plus de données relatives au nombre des avortements pratiqués au Canada chaque année. Les fonctionnaires de ce ministère peuvent-ils vraiment croire que ces renseignements n'ont pas leur utilité?

Si de tels renseignements ne sont effectivement pas utiles, pourquoi les conservait-on? Même en ce moment, alors que je vous parle, des avocats débattent la question de l'avortement devant la Cour suprême du Canada, à moins de cinq cents

Article 21 du Règlement

mètres d'ici. Des centaines de milliers de Canadiens pour et contre l'avortement trouvent ces renseignements utiles. Ils sont certes plus nombreux que ceux qui veulent savoir combien de robinets on compte au Canada.

Il est difficile de ne pas conclure à un parti pris de la part des fonctionnaires de Statistique Canada, contre un débat éclairé sur l'avortement. Il faut revenir sur cette décision.

* * *

[*Français*]

LA LOI SUR LES BREVETS PHARMACEUTIQUES

LA POSITION DU GOUVERNEMENT

Mme Thérèse Killens (Saint-Michel—Ahuntsic): Monsieur le Président, j'ai de bonnes raisons de croire que le ministre de la Consommation et des Corporations (M. Andre) s'apprête à fusionner la Loi sur les brevets pharmaceutiques dans un bill omnibus incluant les droits d'auteur.

Cette stratégie n'a qu'un seul but, soit de faire avaler les propositions gouvernementales sur les brevets pharmaceutiques en les diluant avec les réformes urgentes et essentielles des droits d'auteur.

Monsieur le Président, il est inconcevable que le ministre songe à mettre la santé des Canadiens au même niveau que les droits d'un livre de cuisine ou d'une scie mécanique.

C'est un gouvernement libéral qui, en 1969, a rendu l'industrie pharmaceutique plus concurrentielle en baissant les coûts des médicaments. Résultat: il en coûte moins cher aux Canadiens pour être en santé.

J'espère que le ministre ne prendra pas le chemin d'un bill omnibus pour faire avaler cette pilule aux Canadiens.

J'espère aussi que le ministre aura le courage de réviser sa loi pour qu'elle se rapproche des recommandations de la Commission Eastman. Je peux l'assurer que les Canadiens et les Canadiennes lui en seront reconnaissants.

Bonne santé, monsieur le ministre!

* * *

LES PARTIS POLITIQUES

LES BUTS DES COLLECTES DE FONDS

M. Gabriel Fontaine (Lévis): Monsieur le Président, avant le 4 septembre 1984, le gouvernement libéral avait oublié une récompense politique. Cette récompense aurait dû être donnée à Mme Campagnolo.

Aujourd'hui, et c'est dans le journal *The Globe and Mail* de ce matin, cette dernière fait appel aux bailleurs de fonds libéraux pour lui ramasser 75 000$, somme qui coûterait à toute fin pratique de 30 à 40 p. 100 du montant global à cause des impôts que ces libéraux économiseraient en faisant une contribution politique. Quelle arrogance, quelle indécence!

Cet été, le parti libéral avait manifesté une originalité douteuse en offrant à ses souscripteurs le remboursement de leur contribution au parti, sur demande, s'ils n'étaient pas satisfaits en décembre 1986.

Le meilleur des sondages, monsieur le Président, c'est que le parti libéral ne peut même plus se financer. Les contribuables canadiens ne paieront pas l'hypothèque de Mme Campagnolo.

* * *

• (1410)

[*Traduction*]

LES SOCIÉTÉS

LES TERMINAUX RIDLEY (C.-B.)—ON DEMANDE UNE ENQUÊTE

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, j'ai transmis au vérificateur général et à l'escouade des délits commerciaux de la GRC le détail des affaires financières des terminaux Ridley à Prince Rupert et de la Federal Commerce and Navigation.

Je demande aujourd'hui au gouvernement canadien de contribuer au règlement de cette affaire en remettant tous les livres et documents pertinents au vérificateur général et à la GRC.

Un marché conclu par les libéraux et repris par les conservateurs risque de faire perdre près de un milliard de dollars aux contribuables canadiens et au projet. Le vice-premier ministre (M. Mazankowski) est au courant du scandale et devrait faire preuve de son autorité habituelle en dévoilant toute la documentation fédérale et en protégeant les contribuables et l'entreprise Ridley de tout nouvel abus.

* * *

LES CATASTROPHES

LES DOMMAGES CAUSÉS PAR LE NIVEAU ÉLEVÉ DES EAUX DES GRANDS LACS

M. Ken James (Sarnia—Lambton): Monsieur le Président, lundi, le niveau élevé des eaux des Grands Lacs, conjugué à des vents violents, a occasionné des milliers de dollars de dommages à un hotel de ma circonscription de Sarnia—Lambton. Il y a eu cinq pouces d'eau dans quarante-six chambres. De forts vents du nord-ouest soufflaient à nouveau hier, ce qui a aggravé la situation.

Je sais que le niveau élevé des eaux des Grands Lacs est attribuable à des causes naturelles et je suis reconnaissant au gouvernement d'examiner des solutions possibles. La Commission mixte internationale étudie à nouveau la possibilité de mettre en application le Plan 25N, ce qui à terme pourrait faire baisser le niveau des eaux du lac Érié, abaissant du même coup celui des eaux du lac Huron, également élevé. J'exhorte le gouvernement à veiller à ce que l'étude du Plan 25N par la Commission soit complétée dans les meilleurs délais. Il est absolument essentiel d'explorer toutes les possibilités mais nous devons exploiter sans délai celles qui ont déjà été étudiées. Une intervention immédiate et une collaboration continue entre le Canada, les États-Unis et l'Ontario pourront contribuer à prévenir des désastres futurs.

LES PÊCHES

FISHERY PRODUCTS INTERNATIONAL—LES CONSÉQUENCES POSSIBLES DE L'OFFRE D'ACTIONS

M. Brian Tobin (Humber—Port-au-Port—Sainte-Barbe): Monsieur le Président, le gouvernement du Canada se prépare à mettre en vente 140 millions de dollars d'actions de Fishery Products International par l'entremise d'une maison de placements de Toronto. On offre de vendre des actions d'une société dans laquelle il a été investi plus de 270 millions de fonds publics ces dernières années.

Les habitants de Terre-Neuve, les travailleurs des usines de conditionnement du poisson et, en fait, les pêcheurs de cette province veulent savoir pourquoi le gouvernement vend cette société à la moitié de sa valeur. Ils veulent que soient respectés les engagements qui ont été pris, que les emplois dans les usines de conditionnement touchées soient préservés en dépit de l'offre de vente d'actions. Il faudrait que le gouvernement du Canada dise franchement ce qu'il en est avant de conclure une vente.

* * *

LES PARTIS POLITIQUES

LA POSITION DU NOUVEAU PARTI DÉMOCRATIQUE CONCERNANT LES DROITS DE COUPE DU BOIS D'OEUVRE

M. Ted Schellenberg (Nanaimo—Alberni): Monsieur le Président, lundi dernier, à la Chambre des communes, le député de Kamloops—Shuswap (M. Riis) a pris notre gouvernement et le premier ministre de la Colombie-Britannique à partie parce qu'ils ont déclaré publiquement que les droits de coupe du bois d'oeuvre étaient peut-être trop bas. Il a déclaré que ces rêveries publiques compromettaient notre position dans l'affaire des droits compensateurs.

Ce serait une bien bonne chose si les néo-démocrates se mettaient enfin d'accord à ce sujet. En effet, le même jour, comme nous pouvons le voir dans le hansard à la page 82, la députée de New Westminster—Coquitlam (Mme Jewett) a tenu les propos suivants:

> Beaucoup d'entre nous, au sein du NPD, ont affirmé à de nombreuses reprises au cours de la dernière année et même depuis plus longtemps, que le Canada et les États-Unis devraient entamer des négociations sur l'industrie forestière en y incluant . . . la nécessité d'améliorer ou non le système d'attribution des droits de coupe.

Toujours à ce propos, le 9 septembre, le chef du NPD provincial en Colombie-Britannique, M. Bob Skelly, a déclaré que le système d'attribution des droits de coupe était criblé de failles et que l'idée d'une révision n'était pas mauvaise. Il a ajouté que les droits de coupe posaient de graves problèmes. Pour le NPD, il n'y a rien de mal à discuter publiquement des droits de coupe si vous n'êtes ni un ministre du Commerce conservateur ni un premier ministre provincial créditiste.

Article 21 du Règlement

LES DROITS DE LA PERSONNE

EL SALVADOR—L'INCARCÉRATION DES DÉFENSEURS DES DROITS DE LA PERSONNE

M. Dan Heap (Spadina): Monsieur le Président, l'an dernier, le Canada a rétabli son aide financière au Salvador sous prétexte que le président, Napoleon Duarte, protégerait les droits de la personne. Or, M. Duarte nous a donné tort. Il y a quatre mois, son gouvernement a arrêté huit défenseurs des droits de la personne; ils ont été torturés et accusés publiquement d'appartenir aux rebelles. On les garde encore au secret sans avoir porté d'accusations contre eux, sans les avoir fait comparaître, et en les privant de tout moyen de défense.

Le gouvernement de M. Duarte a également accusé sur les ondes les Églises catholique et protestante de financer les rebelles, ce qui risque de coûter la vie à leurs dirigeants. Les Canadiens et les Américains qui ont voulu se rendre au Salvador, pays auquel notre gouvernement vient en aide, afin de constater sur place le massacre et le bombardement des civils dans les campagnes ainsi que la terreur sélective qui s'exerce contre les défenseurs des droits de la personne, ont été harcelés; certains ont été emprisonnés et d'autres n'ont pu obtenir de visa.

Il est grand temps que le Canada cesse de subventionner le régime Duarte, et condamne la terreur policière et militaire exercée par le gouvernement salvadorien.

* * *

• (1415)

L'APARTHEID

L'AFRIQUE DU SUD—L'ABSTENTION DU CANADA LORS DU VOTE À L'ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, d'une part le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) n'arrête pas de répéter à la Chambre qu'il est extrêmement préoccupé par la question de l'apartheid, mais d'autre part, lorsque le Canada a l'occasion de prendre position, comme c'était possible hier lors du vote à l'Organisation de l'aviation civile internationale, nous nous abstenons.

Nous seulement nous nous sommes abstenus de voter sur une résolution qui aurait supprimé toute liaison aérienne avec l'Afrique du Sud, mais en même temps le gouvernement canadien, par l'intermédiaire de sociétés d'État comme le CN, aide la cause de l'apartheid en acceptant une délégation de l'Afrique du Sud à une conférence scientifique internationale en Colombie-Britannique.

Il me semble que si l'on était vraiment préoccupé par la question de l'apartheid, on voterait en conséquence et on cesserait de gloser à la Chambre des communes. Nous devrions cesser de figurer sur la liste des abstentionnistes et commencer à prendre parti sur des questions comme les liaisons aériennes entre le Canada, les États-Unis et l'Afrique du Sud. Actuellement le gouvernement se contente de faire des discours, il n'agit pas.

Questions orales

LES RELATIONS OUVRIÈRES

LE LOCK-OUT AU PORT DE VANCOUVER—LES RÉPERCUSSIONS SUR L'ÉCONOMIE DE LA SASKATCHEWAN

M. Don Ravis (Saskatoon-Est): Monsieur le Président, l'imposition du lock-out aux débardeurs du port de Vancouver annoncée hier par la *B.C. Maritime Employers Association* aura de nombreux effets désastreux sur les quatre provinces de l'Ouest. Je m'inquiète particulièrement pour les céréaliers et les producteurs de potasse de la Saskatchewan. L'industrie de la potasse de cette province en souffrira énormément. Il y a en Saskatchewan sept compagnies qui extraient de la potasse et qui en exportent environ 3 millions de tonnes par année en passant par Vancouver.

La Saskatchewan produit des céréales et de la potasse en grande quantité pour les marchés mondiaux, et elle ne devrait pas faire les frais d'une dispute à propos de conteneurs. On doit prendre des mesures pour rendre de nouveau possible l'utilisation des installations de Vancouver et de Prince Rupert. Je félicite le ministre du Travail (M. Cadieux) pour son intervention efficace à Thunder Bay, et j'espère que l'on fera de même dans ce cas-ci.

Les débardeurs doivent résoudre ce dilemne et reprendre le travail pour réduire au minimum les dommages infligés aux agriculteurs et aux mineurs de potasse de l'Ouest. Il faut mettre un terme à ce chantage, à ce sabotage. Le plus tôt sera le mieux.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

M. le Président: Le très honorable chef de l'opposition.

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, on m'apprend que le premier ministre sera là à 14 h 30, et j'aimerais attendre son arrivée.

* * *

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

LA MENACE D'UNE TAXE QUE LES ÉTATS-UNIS FAIT PESER SUR LES EXPORTATIONS CANADIENNES

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg—Fort Garry): Monsieur le Président, j'avais l'intention de poser ma question à la ministre du Commerce extérieur, mais en son absence je pourrais peut-être la poser au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Il s'agit de la décision que vont prendre la Chambre des représentants et le Sénat américain sur une mesure financière prévoyant une nouvelle taxe douanière sur toutes les importations, et qui, si elle est adoptée aujourd'hui, pourrait entraîner jusqu'à un demi-milliard de pénalité supplémentaire pour toutes les exportations canadiennes à destination des États-Unis.

Pourquoi le gouvernement canadien ne réagit-il pas avec la dernière énergie contre l'inclusion de cette disposition dans cette mesure financière?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): En fait, monsieur le Président, nous avons effectivement réagi avec la dernière énergie. Comme le sait le député, il y a actuellement aux États-Unis un climat non seulement de protectionnisme mais aussi d'étroitesse d'esprit propice à ce genre de mesure dans le domaine économique. Nous avons fait tout ce que nous avons pu pour nous opposer à cette initiative qui nous paraît profondément regrettable.

ON DEMANDE QUE LE PRÉSIDENT OPPOSE SON VETO

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg—Fort Garry): Monsieur le Président, le ministre ne convient-il pas que cette initiative du Congrès américain est en parfaite contradiction avec l'entente conclue lors du sommet de Québec par le premier ministre et le président Reagan, sans compter qu'elle constitue une infraction à de nombreuses règles commerciales internationales? Par conséquent, le gouvernement serait-il prêt à annoncer qu'il demandera au président des États-Unis d'opposer son veto à cette mesure si elle est adoptée parce qu'elle constitue une grave infraction à cette entente?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, ce n'est pas à moi de donner des leçons au président des États-Unis sur l'exercice de son veto. Nous avons toutefois dit en termes on ne peut plus clairs combien nous estimions regrettable la mesure dont est saisi le Congrès américain.

* * *

[*Français*]

LES CHEMINS DE FER

LES INTENTIONS DU CN ET DU CP AU SUJET DE LEUR RÉSEAU FERROVIAIRE—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Mike Cassidy (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports. Ce dernier est-il au courant de l'intention du Canadien National et du Canadien Pacifique d'abandonner la moitié de leur réseau ferroviaire canadien et du désir du CN d'abandonner quelque 1 650 kilomètres de voies ferrées au Québec? Le gouvernement s'opposera-t-il à ces demandes qui auront pour effet de priver des villes telles que Sorel, Granby, Victoriaville et Val-d'Or de tout service ferroviaire?

• (1420)

[*Traduction*]

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Transports): Monsieur le Président, à l'instar de tous les députés, je suis conscient du fait que toutes les compagnies ferroviaires du Canada souhaitent abandonner l'exploitation des lignes sur lesquelles elles affirment ne pouvoir réaliser des profits et ne subir que des pertes. Ainsi, les journaux d'aujourd'hui ne nous apprennent absolument rien de nouveau.

Le député n'est pas sans savoir que les deux compagnies ferroviaires, le CN et le CP, devront respecter la loi canadienne et qu'elles ne peuvent abandonner l'exploitation d'une ligne, qu'il s'agisse d'une ligne principale ou secondaire, sans en faire la demande à la Commission canadienne des transports et sans respecter certains critères d'intérêt public, économiques et autres. Ni le gouvernement ni moi-même n'avons l'intention d'aider le CN ou le CP à abandonner une ligne, à moins que la Commission canadienne des transports ne soit tout à fait convaincue que cette mesure est justifiée; je peux le garantir aux députés.

Des voix: Bravo!

ON DEMANDE QUE LES PROPOSITIONS DES COMPAGNIES FERROVIAIRES SOIENT RENDUES PUBLIQUES

M. Mike Cassidy (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, le CN et le CP parlent d'abandonner l'exploitation de la moitié de leurs lignes au Canada. Le ministre comprend-il les répercussions que cette décision aurait dans l'ouest du pays? Va-t-il s'assurer que les propositions des compagnies ferroviaires soient rendues publiques immédiatement, afin que les Canadiens de l'ouest du pays puissent les juger?

Des voix: Bravo!

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Transports): Monsieur le Président, les nouvelles d'aujourd'hui ne concernent pas l'ouest du pays, mais bien l'est. Cependant, quoi qu'il en soit, le CN et le CP devront respecter les lois du pays dans toutes les régions du Canada. En vertu des dispositions de la loi, ces compagnies devront continuer à assurer le trafic ferroviaire nécessaire. Leurs administrateurs peuvent faire toutes sortes de projets et dresser aux sièges sociaux ou dans tout autre bureau du pays une liste des lignes qu'ils songent à abandonner, mais nous nous assurerons qu'ils portent une attention toute particulière aux besoins des Canadiens.

Des voix: Bravo!

* * *

L'AGRICULTURE

L'AIDE AUX CÉRÉALIERS

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, j'adresse ma question au ministre de l'Agriculture. Vendredi dernier, le premier ministre a semblé annoncer un programme d'aide de un milliard de dollars destiné aux céréaliers, et faisant suite à un coup de téléphone désespéré du premier ministre Devine. J'ai parlé à un bon nombre d'agriculteurs qui veulent savoir combien d'argent sera consacré à la région de l'Ouest, à la région de l'Est et à la région de l'Atlantique. S'agira-t-il d'un paiement d'appoint ou d'un prêt remboursable? Le ministre pourrait-il nous éclairer à ce sujet?

L'hon. John Wise (ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, il est intéressant de constater que lorsque l'on parle aux chefs de file des agriculteurs et aux personnes bien informées de la situation actuelle de l'agriculture canadienne, on s'aperçoit qu'ils sont plus au courant que le député. Nous avons énoncé très clairement nos intentions depuis le début. Le premier ministre a annoncé un programme fédéral de un milliard de dollars, ce qui veut dire manifestement qu'il s'appliquera à l'échelle nationale. Il a également indiqué qu'il s'inscrirait dans le programme financier du gouvernement. En troisième lieu, il a déclaré sans ambiguïté qu'aucun programme agricole en vigueur ne serait supprimé.

LA RÉPARTITION DES FONDS

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, le ministre peut-il répondre à ma question? Combien d'argent va être consacré aux différentes régions de notre pays? S'agira-t-il d'un paiement d'appoint direct ou d'un prêt remboursable par les agriculteurs?

L'hon. John Wise (ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, il est naturellement prématuré pour moi d'annoncer les détails . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Wise: Le député devrait savoir, s'il connaît les problèmes de l'agriculture canadienne, que les discussions à propos de cette question ont commencé lorsque le premier ministre a mis l'agriculture à l'ordre du jour de la dernière réunion fédérale-provinciale des ministres en novembre. Depuis lors, j'ai rencontré mes homologues provinciaux en maintes occasions, la dernière étant la conférence fédérale-provinciale périodique des ministres de l'Agriculture tenue à Victoria. On a surtout parlé de ce problème particulier.

Puisque le premier ministre se préoccupe constamment de la prospérité du secteur agricole, il a déclaré dans le discours du trône et dans ses commentaires à la Chambre des communes qu'il nous avait mis au défi, mes homologues provinciaux et moi, le ministre fédéral, de hâter le processus de règlement. C'est exactement ce que nous faisons.

• (1425)

LES CÉRÉALIERS DE L'OUEST

M. Nelson A. Riis (Kamloops—Shuswap): Monsieur le Président, ma question s'adresse aussi au ministre de l'Agriculture. Le ministre vient de préciser que le milliard de dollars doit être distribué dans toutes les régions du Canada. De nombreux céréaliers de l'Ouest veulent savoir quelle fraction de ce milliard sera affectée à la région des Prairies.

L'hon. John Wise (ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, encore une fois, j'apprécie la question du député. Comme le premier ministre l'a indiqué hier, j'ai convoqué les sous-ministres à une réunion prévue pour demain. Notre gouvernement n'agit pas unilatéralement. Nous demandons l'avis et la coopération de nos homologues provinciaux.

Nous rencontrerons demain les sous-ministres de toutes les régions du Canada. Nous leur demanderons encore d'accélérer leurs calculs et de nous suggérer la méthode de distribution la plus juste et la plus équitable.

LA CONTRIBUTION FINANCIÈRE DU GOUVERNEMENT

M. Nelson A. Riis (Kamloops—Shuswap): Monsieur le Président, le ministre peut-il garantir qu'à la suite des négociations qui se dérouleront au cours des prochains jours, la contribution financière du gouvernement fédéral répondra aux demandes des céréaliers de l'Ouest?

L'hon. John Wise (ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, permettez-moi de dire à tous les députés que, conformément à nos traditions et à la demande du premier ministre, nous convoquerons la semaine prochaine les leaders du monde agricole à une réunion. Ce sera notre troisième ou quatrième rencontre. Nous leur demanderons quelle serait, en fonction de ce qu'ils produisent, la méthode de distribution la plus juste et la plus équitable.

Les calculs ne sont pas tous terminés. En fait, si le député pouvait me garantir que la température sera bonne pendant les quatre prochaines semaines, alors que 50 p. 100 de la récolte est encore sur pied en Alberta et une plus grande proportion encore dans les autres provinces . . .

M. le Président: A l'ordre.

* * *

LES AFFAIRES INDIENNES

L'ADMINISTRATION DU MINISTÈRE—ON DEMANDE UNE RÉFORME

M. Keith Penner (Cochrane—Supérieur): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien. Les déclarations faites cette semaine au sujet de la mauvaise administration des services manitobains du ministère des Affaires indiennes ne nous apprennent rien de nouveau. Quelles mesures le ministre se propose-t-il de prendre pour répondre au besoin pressant d'une importante réforme administrative dans son ministère et pour donner suite aux engagements pris envers les Indiens qui ne sont jamais respectés? Le ministre sait fort bien qu'une enquête de la Gendarmerie royale ne réglera pas des questions de ce genre.

L'hon. Bill McKnight (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur le Président, je comprends la préoccupation dont fait état le député. Je veux lui assurer que depuis le mandat de mon prédécesseur et à la suite de la requête formulée par certaines bandes méridionales demandant une vérification spéciale, la réaction du ministère à cette vérification que le député, j'en suis certain, a notée ainsi que les mesures prises pour remédier aux allégations précises de certaines bandes du Manitoba constituent des initiatives appropriées.

Le député devrait également savoir qu'une allégation faite publiquement devrait faire l'objet d'une enquête de la part de la Gendarmerie royale. Cette allégation a été faite par un ancien fonctionnaire du ministère. Ce matin, j'ai communiqué avec le commissaire adjoint de la Gendarmerie royale et lui ai demandé d'entreprendre une enquête dans la région du Manitoba.

ON DEMANDE UNE ENQUÊTE INDÉPENDANTE

M. Keith Penner (Cochrane—Supérieur): Monsieur le Président, le 11 juin dernier, l'ancien ministre déclarait à la Chambre qu'il prendrait des mesures pour savoir si les problèmes qui existent au Manitoba existent aussi dans d'autres régions du pays. Tous les députés savent qu'ils y existent probablement, mais le gouvernement est demeuré silencieux. Ne croit-il pas qu'il serait temps d'entreprendre une enquête approfondie et indépendante sur tous les aspects de l'administration au ministère des Affaires indiennes?

L'hon. Bill McKnight (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur le Président, le député sait très bien que l'administration du ministère est en pleine réorganisation et que des changements se poursuivent au sein du ministère depuis 18 mois. Il sait en tant que membre du comité permanent de la Chambre, que ce comité permanent est maître de son destin. S'il veut entreprendre une telle démarche, il lui appartient ainsi qu'aux autres membres du comité d'envisager la chose.

* * *

• (1430)

L'AGRICULTURE

L'AIDE AUX CÉRÉALIERS

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, j'aimerais si possible poser ma question au premier ministre. A quatre reprises lundi, alors qu'il s'expliquait sur sa promesse au premier ministre Devine de débloquer un milliard de dollars, le premier ministre a évoqué les engagements du gouvernement auprès des agriculteurs de l'Ouest, ainsi qu'en atteste le hansard. Hier, le ministre de l'Agriculture a déclaré que cet argent devait être réparti sur l'ensemble de la collectivité agricole de notre pays. Nous savons que les agriculteurs ont des difficultés partout, mais l'engagement qui a été pris concernait les producteurs de céréales des Prairies qui ont eu le sentiment qu'on leur avait promis un milliard de dollars. Le premier ministre va-t-il ou non tenir cette promesse?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, j'ai annoncé dès le début que nous travaillerions en étroite collaboration avec le premier ministre Devine et les autres gouvernements provinciaux à élaborer, et je crois que c'est textuellement ce que j'ai dit, «un programme efficace d'aide financière qui donne des liquidités aux producteurs céréaliers du Canada».

LA DÉCLARATION DU PREMIER MINISTRE

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, je m'en remets quant à moi au texte du hansard de lundi. Les agriculteurs de l'Ouest ne s'y tromperont pas et sauront exiger que le premier ministre leur rende des comptes sur cette promesse. Ce milliard de dollars n'avait-il pas été promis au premier ministre Devine, et le premier ministre n'avait-il au départ laissé entendre qu'il était destiné aux agriculteurs de l'Ouest?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, puisque mon très honorable collègue parle du hansard, permettez-moi de lui citer celui du 3 octobre, dans lequel je dis:

Je suis heureux d'annoncer aujourd'hui que nous allons collaborer étroitement, au cours du mois qui vient, avec le premier ministre Devine et les autres gouvernements provinciaux pour mettre au point un programme efficace d'aide financière qui donne des liquidités aux producteurs céréaliers du Canada.

Voilà de quoi il s'agit, de donner de l'argent aux producteurs de céréales du Canada.

Des voix: Bravo!

LE VERSEMENT DE L'AIDE AUX AGRICULTEURS

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, je m'en remettrai personnellement au compte rendu officiel du hansard de vendredi et de lundi derniers. J'aimerais poser au premier ministre une dernière question supplémentaire. Dans son discours vendredi, il a annoncé que cet argent serait disponible d'ici un mois, mais il a ensuite parlé de semaines et mêmes de jours. Hier, le ministre de l'Agriculture a dit qu'il doutait que cet argent puisse être mis à la disposition des agriculteurs avant Noël. A quelle date ces agriculteurs peuvent-ils compter obtenir cet argent?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, permettez-moi de rectifier cette intervention. Le très honorable chef de l'opposition me faire dire ce que je n'ai pas dit: il prétend que j'ai déclaré vendredi que cet argent serait disponible d'ici un mois. Or, si vous reprenez cette déclaration, voici ce que j'ai dit:

Je suis heureux d'annoncer aujourd'hui que nous allons collaborer étroitement, au cours du mois qui vient, avec le premier ministre Devine . . . pour mettre au point un programme efficace d'aide financière qui donne des liquidités aux producteurs céréaliers du Canada.

Cette entreprise est en cours. Une réunion est prévue pour demain, et une autre avec les producteurs agricoles pour la semaine prochaine. Le but de l'exercice, c'est d'aider les céréaliers canadiens. Pour une fois, je me serais attendu à ce que mon très honorable collègue s'écrie: «Bravo, vous êtes avec les agriculteurs, et vous pouvez compter sur notre appui».

Des voix: Bravo!

LA REPRISE DES EXPORTATIONS DE CÉRÉALES DANS LES PORTS DE LA CÔTE OUEST

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, ma question, qui s'adresse au premier ministre, concerne également la mauvaise situation dans laquelle se trouvent nos céréaliers. Comme le premier ministre le sait, il y a un lock-out sur la côte ouest. En l'occurrence, les débardeurs ont offert de coopérer et d'expédier les céréales. Le gouvernement a télégraphié à la direction pour lui demander de coopérer et de faire acheminer les céréales. Le premier ministre pourrait-il dire à la Chambre si la direction a maintenant décidé de coopérer pour que les céréales puissent être expédiées à partir de la côte ouest?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, étant donné l'importance de cette question et les efforts que nous avons faits à ce sujet, je cède la parole au ministre du Travail pour qu'il nous donne une réponse précise.

L'hon. Pierre H. Cadieux (ministre du Travail): Oui, nous avons reçu une réponse, monsieur le Président et il vaudrait mieux que je vous la lise, je pense. Elle est très courte. Elle m'est adressée en ces termes:

En réponse à votre télégramme du 6 octobre 1986 . . .

Et je m'aperçois qu'il y a une erreur, il devrait être daté du 7 octobre 1986.

. . . nous voulons vous aviser de la décision suivante:

Dans l'intérêt national, l'Association des employeurs maritimes de la Colombie-Britannique est disposée à reprendre et à poursuivre sur-le-champ les activités normales dans tous les ports pour une période de 30 jours pendant laquelle les parties devront communiquer et essayer de régler toutes les questions en litige.

Des voix: Bravo!

M. Cadieux: Avec votre permission, monsieur le Président, je voudrais lire tout le message . . .

Des voix: Oh, oh!

Une voix: Règlement!

M. Cadieux: Merci, je poursuis:

Si, à la fin de la période de 30 jours, une convention collective n'a pas été signée, nous comptons que le gouvernement prendra les mesures nécessaires pour mettre fin à ce litige.

Le télégramme est signé par M. Cunningham et M. Wilds, qui sont respectivement directeur et président de l'Association.

L'AIDE AUX CÉRÉALIERS DES PRAIRIES

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, j'ai une question supplémentaire. Comme je l'ai fait publiquement ce matin, je félicite le ministre de cette initiative. Nous espérons qu'elle donnera de bons résultats.

Des voix: Bravo!

M. Broadbent: A propos toujours des céréaliers, je voudrais poser une autre question au premier ministre sur la question de l'aide de un milliard de dollars. Maintenant qu'il est confirmé que le milliard ira à divers producteurs du pays . . .

M. de Cotret: Les producteurs de grain.

M. Broadbent: . . . et que les producteurs de grain des Prairies s'attendaient à plus de un milliard pour combler leurs besoins, le premier ministre voudrait-il confirmer que ces derniers vont obtenir beaucoup moins que le milliard que la plupart d'entre eux espéraient?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, ce n'est pas le cas et ce n'est pas ce qu'ont dit les ministres de l'Agriculture, parlant au nom des producteurs de grain du Canada, dans le communiqué conjoint qu'ils ont émis après la conférence fédérale-provinciale du 27 août 1986. Dans mon discours de vendredi dernier à la Chambre et depuis, nous avons traité du problème des céréaliers canadiens concernés, dont un nombre imposant de producteurs des Prairies, évidemment, qui vont tous recevoir une aide financière.

LE MONTANT DE L'AIDE

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, je crois sincèrement que le premier ministre a mal compris ma question. Je l'interrogeais précisément sur le montant qui sera versé aux céréaliers des Prairies. A la lumière des propos tenus aujourd'hui par le ministre de l'Agriculture, selon lesquels la somme de un milliard de dollars sera répartie entre tous les producteurs de céréales du pays, il ressort que les bénéficiaires des Prairies recevront beaucoup moins que le milliard auquel ils s'attendaient puisque le montant sera partagé. Le premier ministre peut-il confirmer que les céréaliers des Prairies obtiendront beaucoup moins que le milliard auquel ils s'attendaient?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Non, monsieur le Président, je ne puis le confirmer. C'est précisément pour aborder ces questions que des rencontres doivent avoir lieu demain avec les représentants provinciaux et la semaine prochaine avec les dirigeants des organisations agricoles—pour mettre au point un programme d'aide équitable à l'intention des céréaliers canadiens qui en ont besoin. C'est ce que tente de faire le gouvernement. Je sais que c'est l'objectif que poursuivent toutes les provinces qui ont un souci d'équité et j'espère que nos efforts pourront bénéficier de l'appui du chef du Nouveau parti démocratique.

* * *

LES PÉNITENCIERS

LA CONSTRUCTION D'UNE PRISON DANS LA CIRCONSCRIPTION DE MANICOUAGAN

M. John Nunziata (York-Sud—Weston): Monsieur le Président, ma question s'adresse à mon cher ami, le très honorable premier ministre et . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Nunziata: . . . concerne la prison de sa circonscription. Le comité consultatif national sur les services correctionnels canadiens s'est joint aux douzaines d'autres groupes qui ont condamné la décision de construire une prison de 68 millions dans la circonscription du premier ministre. Puisqu'il a déjà promis de consulter les Canadiens, est-il prêt à rencontrer des représentants de cette association nationale, à écouter leur point de vue et à justifier son obscène décision?

• (1440)

L'hon. James Kelleher (solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, comme je l'ai dit à la Chambre à plusieurs reprises, la décision de déménager la prison a été basée sur des considérations économiques. Nous voulons réduire les disparités économiques. Franchement, je suis surpris de l'attitude du député, vu que l'ancien solliciteur général a déjà déplacé des prisons pour diminuer les disparités.

L'ATTRIBUTION D'UN CONTRAT DE CONSTRUCTION

M. John Nunziata (York-Sud—Weston): Monsieur le Président, il vient un moment où l'obstruction doit cesser. Il nous faut des réponses.

Le ministre des Travaux publics peut-il confirmer qu'il y a eu 12 soumissions pour la construction du bâtiment principal et que le contrat a été attribué à la société Les Entreprises de Bon conseil; pourrait-il nous dire également si cette société avait présenté la soumission la plus basse?

L'hon. Stewart McInnes (ministre des Travaux publics): Monsieur le Président, j'aurais pensé que le député m'aurait averti qu'il poserait une telle question. Je vois des centaines et même des milliers de contrats chaque année. Je serai heureux de répondre au député de la façon habituelle.

* * *

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

LES EXPORTATIONS DE BOIS D'OEUVRE—L'IMPOSITION D'UNE TAXE

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Il est bien connu que le Parlement et votre gouvernement ont dit officiellement que nous ne subventionnons pas les exportations de bois d'oeuvre aux États-Unis. Pourriez-vous expliquer pourquoi le ministre des Finances . . .

M. le Président: A l'ordre. Tous les députés savent qu'il faut poser les questions en s'adressant à la présidence. Le député voudra sans doute se conformer à cet usage.

M. Fulton: Vous pouvez en être assuré, monsieur le Président.

Le premier ministre expliquera-t-il pourquoi le ministre des Finances se prépare à imposer une taxe à l'exportation du bois d'oeuvre et quelles en seront les conditions d'application?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, le député doit rêver, je suppose.

L'UTILISATION DES RECETTES PROVENANT DE LA TAXE

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, c'est plutôt le secrétaire d'État aux Affaires extérieures qui rêve depuis quelque temps à propos du bois d'oeuvre; j'aimerais cependant poser ma question supplémentaire au premier ministre.

Étant donné que le Bureau américain du commerce international va rendre vendredi une décision concernant l'imposition de droits compensateurs sur le bois d'oeuvre, le premier ministre peut-il assurer à la Chambre que s'il devait imposer une taxe à l'exportation, ces recettes en reviendraient au secteur forestier aux fins de recyclage professionnel, de diversification du marché et de reboisement?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, le député parle d'une taxe qu'il a imaginée, et il nous demande maintenant de parler de son application. Nous ne nous proposons pas d'appliquer ce qu'il invente.

Des voix: Bravo!

* * *

[*Français*]

LES PÉNITENCIERS

LE CHOIX DE MANICOUAGAN POUR L'ÉTABLISSEMENT D'UN NOUVEAU PÉNITENCIER

L'hon. Jean Lapierre (Shefford): Monsieur le Président, ma question aussi s'adresse au premier ministre et j'espère qu'il ne jouera pas à l'autruche pour se cacher derrière le paravent du solliciteur général. Monsieur le Président, ma question est la suivante: Le Comité consultatif national du Service correctionnel du Canada vient de condamner unanimement la décision du premier ministre de déménager le pénitencier dans sa circonscription. Le Conseil des évêques lui demande la même chose. Plusieurs organismes nationaux lui disent d'arrêter sa folie furieuse. Ma question au premier ministre: Est-ce que ça va lui prendre une recommandation du pape pour arrêter cette folie-là?

[*Traduction*]

L'hon. James Kelleher (solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, j'ai le regret de dire que je n'ai pu entendre la dernière partie de la question; je suis désolé.

[*Français*]

ON DEMANDE AU GOUVERNEMENT DE RENONCER À SON PROJET

L'hon. Jean Lapierre (Shefford): Monsieur le Président, non seulement il n'a pas entendu la dernière partie de ma question, mais il n'a pas répondu à toutes nos questions depuis le début de la semaine. Voici ce que je veux demander au solliciteur général, à partir du moment où le Comité consultatif national du service correctionnel lui recommande de ne pas faire le pénitencier à Port-Cartier. Il sait qu'une douzaine d'organismes nationaux lui ont demandé de ne pas laisser le premier ministre faire cette folie-là. Ce que je veux demander au solliciteur général, c'est: Qu'est-ce que ça lui prend pour arrêter cela?

[*Traduction*]

L'hon. James Kelleher (solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, comme je l'ai expliqué à la Chambre à maintes reprises, la décision était tout à fait justifiée sur le plan économique. Lorsque, comme en l'occurrence, une décision est prise pour des motifs économiques tout à fait valables—et c'était la position de l'ancien gouvernement dont il faisait partie—il n'y a aucune raison de la modifier à ce stade-ci.

* * *

LA CHAMBRE DES COMMUNES

PRÉSENCE À LA TRIBUNE DU MINISTRE DES PÊCHES DE TERRE-NEUVE

M. le Président: Je voudrais signaler aux députés la présence à notre tribune de l'honorable Tom Rideout, ministre des Pêches de Terre-Neuve.

Des voix: Bravo!

* * *

[*Français*]

LES PÉNITENCIERS

LA POSITION DU GOUVERNEMENT

L'hon. Jean Lapierre (Shefford): Voici ma question supplémentaire, monsieur le Président. Je veux demander au solliciteur général comment il peut m'expliquer que seul lui et le premier ministre ont le pas dans ce dossier-là, il n'y a personne d'autre au Canada qui est d'accord avec lui. S'il a des appuis, est-ce qu'il peut me les nommer ici en cette Chambre?

[*Traduction*]

L'hon. James Kelleher (solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, comme je l'ai dit à maintes reprises, il s'agissait d'une décision gouvernementale, ce qui suppose l'appui des membres du Cabinet. En outre, je peux garantir au député que s'il n'apprécie pas cette décision, nous avons, par contre, l'appui des habitants de Port-Cartier qui sont très heureux de profiter des emplois créés par la construction de ce pénitencier.

* * *

[*Français*]

LES CHEMINS DE FER

L'ARRÊT DU TRAFIC SUR UNE SECTION DES VOIES

M. Guy St-Julien (Abitibi): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre d'État (Transports). Le 2 octobre 1986, M. J. Léo Richer du Canadien National au Québec a expédié une note de service à Chapais et Senneterre qui dit: Tout entretien de la subdivision Chapais entre les milles 72 et 172 cessera à compter du 1er janvier 1987 . . . par conséquent, aucun trafic ne devra emprunter cette route. Ma question est la suivante, monsieur le Président.

Est-ce possible qu'en 1986 le Canadien National oblige ses employés à ne pas travailler, à ne pas effectuer de trafic en Abitibi, soit entre Senneterre et Chapais, en 1987? Je demande qu'il soit effectué immédiatement une enquête sur cette note de service confidentielle de M. Richer.

L'hon. André Bissonnette (ministre d'État (Transports)): Monsieur le Président, j'ai pris note de cette note de service tout à l'heure. Une chose est certaine, c'est qu'il y a des questions qui vont être posées. Le CN autant que n'importe quelle autre compagnie de chemin de fer, tel que l'a indiqué le ministre des Transports tout à l'heure, doit suivre les règles, et s'il veut abandonner une ligne de chemin de fer, il doit faire la demande à la Commission canadienne des transports et suivre la loi. Il fera la même chose pour Chapais.

* * *

[*Traduction*]

LES AFFAIRES INDIENNES

LE FINANCEMENT DES PROGRAMMES

M. John Parry (Kenora—Rainy River): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Affaires indiennes et du Nord. Devant l'enquête du vérificateur qui est venu donner du poids aux allégations de mauvaise administration au sein de son ministère et devant les documents rendus publics hier sur les défauts de paiement à l'égard d'accords de contribution qui avaient été signés, est-ce que, malgré tous les efforts déployés par ses fonctionnaires pour le nier, le ministre peut confirmer que l'engagement pris par son prédécesseur et par le premier ministre de ne pas opérer de compressions a été rompu?

L'hon. Bill McKnight (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur le Président, je me serais attendu à mieux de la part de mon collègue qui connaît si bien le ministère des Affaires indiennes. Je peux lui confirmer que l'an dernier, les dépenses ont augmenté de 6 p. 100. Cette année, lorsque j'aurai obtenu l'autorisation du Parlement, l'accroissement des dépenses sera de plus de 7 p. 100 grâce aux suppléments. Par conséquent, j'espère que le député comprend bien que l'engagement du premier ministre et de mon prédécesseur d'éviter toute compression budgétaire a été mieux que respecté. Il y a eu des augmentations. Au cours des dix dernières années, les dépenses au titre des programmes à l'intention des Indiens ont connu une croissance de 322 p. 100.

LES FONDS DESTINÉS AUX BANDES

M. John Parry (Kenora—Rainy River): Monsieur le Président, ma question était très précise et, bien sûr, la réponse est restée très générale. Par conséquent, je demanderai au ministre ce qu'il pense de la retenue des fonds destinés aux bandes de Swan River, Roseau River et Keeseekoowenin? S'il ne s'agit pas de compressions, de quoi s'agit-il?

L'hon. Bill McKnight (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur le Président, je ne peux que reconfirmer au député que je n'ai eu connaissance d'aucun marché ou engagement signé qui n'aurait pas été respecté. Aucun cas du genre ne m'a été signalé. Connaissant comme il le connaît le ministère des Affaires indiennes, le député sait que les besoins dépassent toujours de loin ce que le gouvernement est en mesure de combler. Il existe de tels besoins, pas seulement aux Affaires indiennes, mais aussi à la Santé et au Bien-être social, aux Transports et dans tous les autres ministères du gouvernement. Nous pourrions tous dépenser plus d'argent. Cependant, je peux rassurer le député comme le premier ministre et mon prédécesseur l'ont fait. Par exemple, l'an dernier, la masse salariale des fonctionnaires au Manitoba a été réduite de 1$ tandis que dans le budget supplémentaire, les programmes à l'intention des Indiens étaient augmentés de 8$.

* * *

• (1450)

L'APARTHEID

LA PRÉSENCE D'UNE DÉLÉGATION OFFICIELLE DE L'AFRIQUE DU SUD À UNE CONFÉRENCE CANADIENNE SUR LE TRANSPORT FERROVIAIRE

L'hon. Donald J. Johnston (Saint-Henri—Westmount): Monsieur le Président, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures et concerne les sanctions contre l'Afrique du Sud. Le secrétaire d'État peut-il expliquer pourquoi une délégation officielle de l'Afrique du Sud se trouve actuellement à Vancouver et, deuxièmement, pourquoi le Canada s'est abstenu de voter en faveur d'une résolution de l'OACI interdisant toute liaison aérienne avec l'Afrique du Sud?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Certainement, monsieur le Président, et j'essaierai d'être bref. Une conférence sur le transport ferroviaire se déroule actuellement à Vancouver. Elle avait été organisée il y a trois ans dans le cadre d'Expo 86. L'Afrique du Sud participe à cette conférence de même que le CN et Transports Canada. J'ai dû décider si le CN devait se retirer ou non. Son retrait aurait signifié l'annulation de cette conférence qui faisait partie intégrante d'Expo 86. J'ai jugé que le CN ne devait pas se retirer, mais que Transports Canada devait le faire. Transports Canada s'est donc retiré. Ces deux organismes ont indiqué qu'ils ne participeraient pas à la prochaine conférence qui doit avoir lieu au Swaziland, l'année prochaine, à moins d'un changement dans les politiques de l'Afrique du Sud.

En ce qui concerne l'OACI, la Chambre n'ignore pas que le gouvernement du Canada a pour principe de ne pas laisser les questions politiques nuire au travail des agences spécialisées des Nations Unies. Cest dans cette optique que nous avons appuyé et demandé une réforme de l'UNESCO. La résolution de l'OACI visait, en fait, à politiser cette agence spécialisée. Le Canada a décidé de s'abstenir parce qu'il respecte l'intégrité des agences spécialisées. Nous avons déjà interdit les liaisons aériennes avec l'Afrique du Sud. Nous pensons donner l'exemple au monde entier.

LA POSITION DU MINISTRE

L'hon. Donald J. Johnston (Saint-Henri—Westmount): La question est là, monsieur le Président. Le gouvernement ayant interdit les liaisons aériennes avec l'Afrique du Sud, cette abstention fait comprendre au monde entier que le Canada n'est pas vraiment en faveur d'une telle interdiction. Je pense que son ministère devrait émettre une déclaration officielle pour éclaircir la situation.

Deuxièmement, en ce qui concerne la présence de la délégation sud-africaine, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures reconnaît-il qu'il s'agit d'une violation de l'accord du Commonwealth que le premier ministre a signé à Nassau?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, je répondrai d'abord à la deuxième question. Cette conférence avait été organisée avant la déclaration de Nassau. Le retrait du CN aurait eu pour effet de l'annuler. Sans doute pourrait-on dire qu'en principe, cela va à l'encontre de l'accord de Nassau. J'en ai tenu compte lorsque j'ai dû établir s'il était dans l'intérêt du Canada d'annuler cette conférence. J'ai jugé qu'il valait mieux la maintenir en précisant bien que nous ne participerions pas à la conférence du Swaziland à moins d'un changement dans la politique sud-africaine.

En ce qui concerne la position du Canada vis-à-vis de l'apartheid, nous venons de recevoir la visite à la Chambre du président du Congo, le président de l'Organisation de l'unité africaine, qui a pris la parole aujourd'hui en faveur du continent africain et remercié le gouvernement du Canada d'avoir été l'un des premiers à se dresser contre l'apartheid.

Des voix: Bravo!

* * *

[*Français*]

LA CHAMBRE DES COMMUNES

PRÉSENCE À LA TRIBUNE DE SON EXCELLENCE LE PRÉSIDENT DU CONGO

M. le Président: A l'ordre! Je veux attirer l'attention de la Chambre des communes sur la présence dans la tribune, aujourd'hui, de Son Excellence Camarade Denis Sassou-Nguesso, Président de la Répulique populaire du Congo et Président en exercice de l'Organisation de l'Unité africaine.

Des voix: Bravo!

* * *

[*Traduction*]

L'AVORTEMENT

STATISTIQUE CANADA—LA DÉCISION DE NE PLUS COMPILER LES DONNÉES

M. Gus Mitges (Grey—Simcoe): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Statistique Canada a annoncé qu'elle cessait de compiler et de publier les données sur les avortements thérapeutiques au Canada, si bien que nous ne pourrons plus savoir combien sont pratiqués chaque année. Quelle mesure le ministre prévoit-il afin de compenser cette décision qui n'a d'autre but que de passer sous silence le problème persistant de l'avortement au Canada?

[*Français*]

L'hon. Monique Vézina (ministre des Approvisionnements et Services): Monsieur le Président, ce programme ne donnait pas l'image exacte et valable des avortements thérapeutiques qui étaient effectués au pays. Et c'est pourquoi mon prédécesseur a dû prendre une décision administrative et suspendre ce programme.

Actuellement, de concert avec mon collègue du ministère de la Santé et du Bien-être, je suis à réévaluer le programme. Bien sûr qu'en tant que femme, députée d'un gouvernement préoccupé par l'engagement social, je prendrai les décisions qui rendront les services que nous voulons rendre à la population.

* * *

[*Traduction*]

L'APARTHEID

LA PRÉSENCE DE REPRÉSENTANTS DE L'AFRIQUE DU SUD À UNE CONFÉRENCE CANADIENNE

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures avoue maintenant qu'il y a eu quasi-infraction à l'Accord de Nassau dont le Canada est signataire. Cette quasi-infraction causée par la présence d'une société sud-africaine, symbole du gouvernement raciste et meurtrier d'Afrique du Sud, ne constitue-t-elle pas, aux yeux du premier ministre, un affront pour tous les Canadiens soucieux d'exprimer leur horreur de l'apartheid? Le premier ministre va-t-il interdire cette société et demander au CN de se retirer de la conférence?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, il me semble qu'on a répondu à cette question. Il s'agit d'une quasi-infraction, que je déplore. L'autre solution aurait été d'annuler la conférence inscrite au programme d'Expo 86, alors qu'il s'agit d'une activité très importante pour la Colombie-Britannique et le Canada tout entier. C'est moi qui ai tranché. Rares sont ceux qui, à la Chambre, au Canada et sur la scène internationale, mettront en doute mon engagement ou celui du gouvernement à combattre l'apartheid.

Des voix: Bravo!

M. Robinson: Monsieur le Président, cette décision ridiculise la signature de l'Accord de Nassau par le premier ministre.

[*Français*]

ON DEMANDE POURQUOI LE CANADA NE S'EST PAS JOINT AU CONGO ET AUX AUTRES MEMBRES DE L'OUA POUR DÉNONCER LES LIAISONS AÉRIENNES INTERNATIONALES AVEC L'AFRIQUE DU SUD

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse aussi au premier ministre.

Hier, le Canada a raté l'occasion à l'OACI d'envoyer un message de dénonciation des liaisons aériennes internationales avec l'Afrique du Sud.

Monsieur le Président, pourquoi le Canada ne s'est-il pas joint au Congo et aux autres membres de l'OUA en disant oui à cette résolution essentielle pour donner un message très clair au gouvernement sud-africain?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, je viens de répondre à cette question et comme l'honorable député de la Colombie-Britannique, j'ai, moi aussi, beaucoup de respect pour le bilinguisme. Mais je ne crois pas qu'il soit nécessaire de répéter les questions et les réponses dans les deux langues officielles.

J'ai aussi beaucoup de respect pour le système des Nations Unies et le député sait, comme moi, qu'il est bien essentiel pour nous de protéger les institutions des Nations Unies contre l'impact de la politisation. C'est cela que le Canada est en train de faire en essayant de réformer l'UNESCO. C'est pour cette raison que, hier, à Montréal, nous avons pris une décision visant à maintenir la position du Canada en ce qui concerne les lignes aériennes avec l'Afrique du Sud et ainsi témoigner du respect du Canada envers les institutions des Nations Unies.

* * *

LES CHANTIERS NAVALS

ON DEMANDE SI LA SECTION NAVALE DE TROIS CHANTIERS MARITIMES RESTERA OUVERTE

M. Jean-Claude Malépart (Montréal—Sainte-Marie): Monsieur le Président, en l'absence du ministre de l'Expansion industrielle régionale, ma question s'adresse au premier ministre. Elle se rapporte à la catastrophe des chantiers maritimes au Québec.

Le premier ministre se rappelle sans doute que son gouvernement avait accordé un mandat à M. Peter Paul Saunders pour rationaliser les chantiers. Le ministre de l'Expansion industrielle régionale a déclaré qu'il devait réduire de moitié les chantiers maritimes au Canada. Hier, nous apprenions que la Marine Industries devait acheter des chantiers maritimes à Québec et à Montréal.

Monsieur le Président, le premier ministre peut-il garantir aujourd'hui à ces travailleurs inquiets que la section navale des trois chantiers maritimes restera ouverte et que ces gens-là seront protégés?

L'hon. Bernard Valcourt (ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme)): Monsieur le Président, de fait, nous pouvons confirmer qu'il y a eu entente de principe entre la Marine Industries et la Versatile pour l'acquisition des chantiers au Québec. Cette entente a eu lieu. Le gouvernement va tout faire ce qu'il peut par le biais des programmes qui sont en place afin de faciliter l'acquisition des installations en question.

Quant à la «pêche» de mon ami l'honorable député de Montréal—Sainte-Marie (M. Malépart), même si je suis certain qu'il aimerait voir cela se produire, ce gouvernement-ci travaillera avec la province de Québec et avec le secteur privé dans le but de restructurer l'industrie des chantiers maritimes au Québec et ce, à l'avantage des Québécois.

ON DEMANDE SI DES MESURES SERONT PRISES AFIN QUE LES TROIS SECTIONS DE L'INDUSTRIE NAVALE AU QUÉBEC RESTENT OUVERTES

M. Jean-Claude Malépart (Montréal—Sainte-Marie): Monsieur le Président, s'il pensait faire peur à un Québécois, il n'ébranlera même pas un cure-dents.

Ce que je veux savoir, et ce que les travailleurs veulent savoir, c'est si le ministre peut s'engager immédiatement afin que les trois sections de l'industrie navale au Québec restent ouvertes. Oui ou non? C'est ce que nous voulons avoir. Pas de «boniments à la Brian»!

L'hon. Bernard Valcourt (ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme)): Monsieur le Président, ce dont je peux assurer la Chambre, c'est que le gouvernement canadien va tout faire afin de faciliter les choses au secteur privé et au gouvernement québécois pour restructurer les chantiers navals au Québec.

• (1500)

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

DÉLÉGATION INTERPARLEMENTAIRE

PRÉSENTATION DU 4E RAPPORT DE L'ASSOCIATION DES PARLEMENTAIRES CANADIENS ET EUROPÉENS

M. J. R. Ellis (Prince Edward—Hastings): Monsieur le Président, aux termes de l'article 101 du Règlement, j'ai l'honneur de présenter à la Chambre, dans les deux langues officielles, le quatrième rapport de la section canadienne de l'Association des parlementaires canadiens et européens.

* * *

LA LOI SUR L'ADMINISTRATION DU PONT BLUE WATER

MESURE MODIFICATIVE

M. Ken James (Sarnia—Lambton) demande à présenter le projet de loi C-210, tendant à modifier la Loi sur l'Administration du pont Blue Water.

M. le Président: La Chambre permet-elle au député de présenter le projet de loi?

Des voix: D'accord.

M. James: Monsieur le Président, je propose la première lecture d'un projet de loi d'initiative parlementaire qui dégagerait les membres de l'Administration du pont Blue Water de toute responsabilité personnelle advenant qu'une tragédie résulte d'un acte de terrorisme ou d'un méfait commis délibérément. Le pont Blue Water est un pont international de propriété conjointe qui relie Sarnia, en Ontario, et Port Huron, au Michigan. Les commissaires vaillants et dévoués de l'Administration du pont Blue Water donnent généreusement de leur temps. Je crains que cette grave inquiétude que pose la question de la responsabilité personnelle dans des circonstances indépendantes de leur volonté ne contribue à abaisser le calibre de nos commissaires. La modification se lit en ces termes . . .

M. le Président: A l'ordre.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

LA LOI SUR LA COMMERCIALISATION DU POISSON D'EAU DOUCE

MESURE MODIFICATIVE

M. Dave Nickerson (Western Arctic) demande à présenter le projet de loi C-211, tendant à modifier la Loi sur la commercialisation du poisson d'eau douce.

M. le Président: La Chambre permet-elle au député de présenter le projet de loi?

Des voix: D'accord.

M. Nickerson: Monsieur le Président, le projet de loi vise à briser le monopole de l'Office de commercialisation du poisson d'eau douce et à redonner ainsi aux Canadiens la liberté de se lancer dans le commerce du poisson et aux pêcheurs la possibilité de retirer un rendement maximal pour leur travail.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

LA LOI CANADIENNE SUR LES DROITS DE LA PERSONNE

MESURE MODIFICATIVE

M. Svend J. Robinson (Burnaby) demande à présenter le projet de loi C-212, tendant à modifier la Loi canadienne sur les droits de la personne (orientation sexuelle).

M. le Président: La Chambre consent-elle à ce que le député présente ce projet de loi?

Des voix: D'accord.

M. Robinson: Monsieur le Président, ce projet de loi a pour objet de mettre en oeuvre les recommandations répétées de la Commission canadienne des droits de la personne, ainsi que les recommandations adoptées à l'unanimité par le comité tripartite sur les droits à l'égalité, visant à interdire toute discrimination dans les divers services fédéraux qui serait fondée sur l'orientation sexuelle. A l'heure actuelle, aucune mesure de protection n'a été prévue pour les homosexuels et les lesbiennes contre pareille discrimination.

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. Comme le savent les députés, il convient de fournir une brève explication, mais non pas de s'étendre.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

LE CODE CRIMINEL

MESURE MODIFICATIVE

M. Jim Fulton (Skeena) demande à présenter le projet de loi C-213, tendant à modifier le Code criminel (contrôle des armes à feu).

M. le Président: La Chambre consent-elle à ce que le député présente ce projet de loi?

Des voix: D'accord.

M. Fulton: Monsieur le Président, je me réjouis de pouvoir représenter ce projet de loi dont j'avais déjà auparavant saisi la Chambre. C'est une mesure à laquelle vous voudrez assurément souscrire, monsieur le Président. Les ministériels en ont beaucoup parlé à l'époque où ils siégeaient du côté de l'opposition.

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. Peu importe l'opinion de la présidence qui prie d'ailleurs le député de se montrer bref.

M. Fulton: Très bien, Monsieur le Président. C'est une mesure utile dont nous aurions besoin dans les régions rurales au Canada.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

LA LOI SUR LA ZONE DÉNUCLÉARISÉE

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

M. Jim Fulton (Skeena) demande à présenter le projet de loi C-214, tendant à déclarer le Canada zone dénucléarisée.

M. le Président: Le député a-t-il la permission de présenter ce projet de loi?

Des voix: D'accord.

M. Fulton: Je crois que cette mesure se passe d'explications. Tous nos concitoyens voudraient bien qu'une telle chose se réalise; le Parlement pourrait contribuer concrètement à faire régner davantage la paix sur notre planète.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pou la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

LA LOI SUR LA RESPONSABILITÉ NUCLÉAIRE

MESURE MODIFICATIVE

M. Jim Fulton (Skeena) demande à présenter le projet de loi C-215, tendant à modifier la Loi sur la responsabilité nucléaire (prescription).

M. le Président: Le député a-t-il la permission de présenter ce projet de loi?

Des voix: D'accord.

M. Fulton: Monsieur le Président, ce projet de loi vise à prolonger la période prévue pour les poursuites et autres actions judiciaires que pourraient intenter les Canadiens au sujet des accidents nucléaires ou des problèmes médicaux susceptibles de survenir dans les cas d'exposition à des matières nucléaires de toutes sortes. Je crois que la Chambre voudra adopter une telle mesure.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

• (1510)

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LE DISCOURS DU TRÔNE

REPRISE DU DÉBAT SUR L'ADRESSE EN RÉPONSE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le mardi 7 octobre, de la motion de Mme Collins: Qu'une Adresse soit présentée à Son Excellence le gouverneur général en réponse au discours qu'elle a prononcé à l'ouverture de la session; ainsi que de l'amendement de M. Turner (Vancouver Quadra) (p. 44).

L'hon. Frank Oberle (ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie): Monsieur le Président, nous vivons à une époque captivante, d'une importance critique pour l'avenir du pays. Nous sommes témoins d'une évolution sans précédent dans laquelle nous précipitent impitoyablement les progrès de la science et de l'application de la technologie. Cette période offre également des occasions sans précédent à notre pays et à tous les Canadiens. Toutefois, et comme c'est pratiquement toujours le cas, elle s'accompagne de risques et de défis à relever.

Je ne saurais vous dire, monsieur le Président, à quel point je suis fier aujourd'hui d'intervenir à la Chambre, afin d'accorder mon appui à un discours du trône qui, pour la première fois dans l'histoire de notre pays, accorde aux sciences et à la technologie une place aussi prédominante dans le programme politique du gouvernement.

D'aucuns prétendent que nous sommes à l'aube d'une ère nouvelle. Chose certaine, je peux vous garantir, monsieur le Président, qu'un nouvel ordre économique s'annonce. Ce nouvel ordre suppose de nouveaux rôles pour le secteur privé, pour les hommes de science et pour nos citoyens, ainsi que des changements pour le gouvernement fédéral.

Dans ce nouvel ordre international, les sciences et la technologie influent profondément sur l'économie du pays, sur le commerce international et sur notre vie au foyer et au travail, de nouvelles façons. Cette situation entraîne des changements que nous tenons pour acquis, car ils se produisent quotidiennement, mais qui, au cours des 25 ou 30 prochaines années s'accumuleront, au point de transformer notre situation socio-économique aussi profondément que la révolution industrielle depuis 200 ans.

Ne nous faisons pas d'illusion. Le Canada n'a aucune place garantie ou retenue dans ce nouvel ordre. Ce n'est qu'en travaillant avec acharnement, en prenant les bonnes décisions à chaque tournant, en adoptant de nouvelles attitudes et en unissant nos efforts que nous pourrons améliorer les perspectives d'emploi au Canada et notre niveau de vie et accroître encore davantage le prestige dont nous jouissons dans le monde entier. Les Canadiens commencent à se rendre compte que si nous parvenons à faire un usage efficace et prompt de la recherche et du développement que cela influencera de façon décisive le nombre des emplois que nous pouvons créer chez nous, l'accès du Canada à des marchés internationaux, et la compétitivité des entreprises et des produits canadiens. De nouveaux débouchés s'ouvrent à nous lorsque nous réussissons, par le biais de la science et de la technologie, à atteindre des objectifs nationaux pour protéger et sauvegarder l'environnement, moderniser le marché du travail de façon à permettre aux hommes et aux femmes d'y jouer des rôles également importants, raccourcir les distances, ce qui a toujours revêtu une importance primordiale à nos yeux, et unifier notre grand et vaste pays.

Lors de la première partie de son mandat, le gouvernement a orienté la nation dans une voie nouvelle. Avec cette nouvelle orientation, nous formons de nouvelles associations avec les provinces dans les domaines de la science et de la technologie, avec les milieux des sciences et du génie, des affaires et de la main-d'oeuvre. Cette orientation nouvelle permet de réunir les efforts déployés dans tous les secteurs à la poursuite de normes élevées de qualité dans les domaines de l'éducation, de la technologie, du développement et de l'innovation industrielle. Elle vise à nous permettre de mobiliser toutes nos énergies en vue d'atteindre un nouvel objectif national. Cette orientation, nous l'avons adoptée, non pas parce qu'elle correspond à une stratégie pratique ni même parce qu'elle coïncide avec notre idéologie politique, mais bien parce qu'elle s'impose de toute urgence.

La restructuration de l'économie nationale, le changement de nos attitudes et la modernisation de nos industries est une tâche si gigantesque que pas un seul secteur, ni même le gouvernement fédéral en dépit de tous les instruments puissants dont il dispose, ne pourrait y réussir seul. Il faut pour cela une action concertée et réfléchie, et des professeurs, des agriculteurs, des pêcheurs, des hommes d'affaires, des bûcherons et des étudiants de qualité. Voilà pourquoi il s'imposait que nous

prenions le temps d'en arriver à un consensus, de recenser et de rassembler nos vastes énergies.

Mon prédécesseur et moi-même nous nous sommes retroussé la manches et avons rencontré des Canadiens de toutes les régions du pays. Nous avons organisé diverses réunions de ministres fédéraux et provinciaux où nous avons traité des sciences et de la technologie depuis notre accession au pouvoir il y a deux ans. Plus tôt cette année, je tenais un peu partout au Canada une série de tables rondes auxquelles participaient des dirigeants industriels et syndicaux et des scientifiques. En juin dernier, à Winnipeg, mon homologue provincial et moi-même invitions des centaines de dirigeants ouvriers, industriels universitaires et autres intéressés à un colloque national sur les sciences et la technologie. Nous avons demandé au Conseil des sciences du Canada de présider ce colloque. Nos échanges nous ont rapprochés de notre objectif qui est d'établir un consensus national à propos de politiques scientifiques.

Les participants comprennent maintenant que le premier ministre (M. Mulroney) et le gouvernement les ont entendus, car ils constatent qu'on a tenu compte de leurs recommandations dans le discours du trône. Ils les retrouveront dans les projets que nous exposerons dans les mois à venir. Le consensus auquel ils en sont arrivés s'y trouve exprimé avec force; il est urgent que tous les secteurs canadiens coordonnent leurs initiatives, que le gouvernement fédéral en arrive à exercer un leadership décisif et unisse tous les secteurs de notre société afin de mettre en valeur tout le potentiel du Canada.

Les gouvernements fédéral et provinciaux doivent travailler ensemble à mettre au point une politique nationale coordonnée. Les sciences et la technologie doivent passer au centre des préoccupations décisionnelles du gouvernement.

Le consensus qui a émergé a également identifié quatre problèmes critiques auxquels il faut s'attaquer immédiatement. Il faut tout d'abord créer au Canada une culture qui apprécie les scientifiques et les innovateurs chez nous, qui inculque la fierté à leur égard et leur rende hommage; qui diffuse une conscience profonde de l'importance que revêt pour le Canada d'aujourd'hui et des décennies à venir l'application intelligente des sciences et de la technologie; qui utilise les talents des Canadiennes dans les carrières scientifiques de sorte que les écolières canadiennes sachent qu'elles peuvent elles aussi réussir dans des carrières techniques et que leur pays a besoin d'elles dans une ère technologique.

On s'accorde à dire qu'il faut collaborer pour développer et mobiliser la plus grande ressource naturelle du Canada, c'est-à-dire les capacités intellectuelles de nos concitoyens et spécialement de nos scientifiques et de nos ingénieurs. Nous devons accroître les moyens dont disposent nos universités pour répondre aux nouveaux besoins de recherche fondamentale et de formation des chercheurs, d'exploration de nouvelles disciplines et de développement de nouvelles compétences.

Selon un consensus national, il est urgent de mettre au point et d'utiliser de nouvelles techniques stratégiques ou «habilitantes», comme on les appelle maintenant, qui étayent nos compétences industrielles. Le Canada, comme tous les autres pays industrialisés, vit à l'heure actuelle une transition importante entre les techniques qui nous ont si bien servis jusqu'à maintenant, les techniques qui ont été mises en place après la Seconde Guerre mondiale, et un tout nouvel éventail de techniques qui vont présider à la croissance et à la création des richesses de l'avenir, tels que la microélectronique, le traitement raffiné de l'information, les matériaux industriels de pointe et la biotechnologie, pour n'en citer que quelques-uns. Ces techniques constituent le fondement, sinon le moteur de la révolution technologique. C'est notre compétence dans ces techniques qui va décider de notre avenir économique.

Enfin, on s'est entendu pour dire que les gouvernements doivent se servir de tous les moyens dont ils disposent pour stimuler la recherche et accélérer le développement. Il nous faut revoir notre réglementation, notre législation fiscale et les stimulants qu'elle prévoit, nos lois sur les brevets et nos autres documents semblables afin de nous assurer qu'ils encouragent l'innovation et l'activité scientifique et technique dans tous ses aspects. Avant de prendre toute décision importante, il faut dialoguer, procéder à des consultations et en arriver à un consensus. Mais en définitive, il faut prendre une décision.

• (1520)

Nous n'avons pas hésité à agir rapidement et de façon décisive dans des domaines de compétence fédérale. Je voudrais énumérer ici certaines de nos réalisations. Nous avons conclu un certain nombre d'accords scientifiques avec les gouvernements provinciaux afin de stimuler la compétitivité industrielle et de recourir à la technologie pour réduire les disparités régionales. Nous avons établi une nouvelle politique de financement en vertu de laquelle les conseils qui octroient des subventions vont recevoir des ressources de façon prévisible et régulière. Nous allons aussi offrir par le truchement de ces conseils des fonds additionnels visant à créer des liens entre les universités et le secteur privé et cela, au moyen de subventions paritaires; un milliard de dollars de fonds nouveaux seront ainsi investis dans la recherche et le développement sur une période de cinq ans.

Je le dis en toute confiance, car ce programme et les stimulants fiscaux qui y sont associés semblent déjà devoir susciter une réaction enthousiaste. J'ai confiance que le but sera atteint et même dépassé, et que nous allons réussir pleinement à former du personnel hautement qualifié tout en concentrant nos recherches dans les domaines qui présentent le plus grand défi et qui offrent les meilleures perspectives d'avenir pour le Canada.

En mai dernier, un nouveau programme spatial complet a été annoncé. On est sur le point d'achever une révision approfondie de tout le domaine fédéral de la science et de la technologie de sorte que toutes les ressources fédérales consacrées à la recherche scientifique soient appliquées de façon cohérente à de nouvelles priorités nationales. C'est la première fois que l'on procède à un tel inventaire. Je compte sur le comité permanent de la recherche, de la science et de la technologie, qui a été établi au cours de la dernière session parlementaire, pour jouer un rôle important en procédant à l'évaluation des résultats de cette enquête et en examinant comment le gouvernement fédéral peut dépenser plus intelligemment et plus efficacement les 4,2 milliards de dollars qu'il consacre à l'heure actuelle à la science et à la technologie ainsi qu'aux activités connexes.

Nous avons annoncé dernièrement qu'une aide financière serait accordée aux activités novatrices de l'Institut canadien

des recherches avancées. Cet institut forme un réseau qui rassemble les scientifiques et les ingénieurs les plus exceptionnels et les plus brillants de l'ensemble du Canada dans le cadre d'un nouveau programme de bourses axé sur l'excellence. Un institut similaire a été créé en Colombie-Britannique avec l'aide du gouvernement fédéral.

Forts du consensus national et des initiatives que nous avons prises durant la première session de la législature en cours, nous sommes maintenant disposés à prendre de nouvelles initiatives fondées sur le programme d'action des deux prochaines années, qui a été énoncé dans le discours du trône. Dans ce dernier, il est indiqué clairement que le gouvernement est conscient de la menace qui nous guette et du prix élevé que nous aurons à payer si nous ne faisons rien.

Le discours du trône annoncait l'amorce d'un effort d'envergure en vue de ménager une place de choix à la science et à la technologie dans la culture du Canada. Par le passé, à cause d'un manque de leadership et du peu de prestige dont jouissait ce secteur, bon nombre d'étudiants canadiens ainsi que nos scientifiques les plus brillants ont dû s'orienter vers des carrières à l'étranger au lieu d'envisager des carrières d'avenir au Canada. La science ne jouissait pas de l'attrait et du prestige qui auraient incité les éducateurs et les média à lui accorder l'attention qu'elle mérite à titre de facteur déterminant de notre avenir. L'un de nos objectifs prioritaires consiste à créer un climat de valorisation et de reconnaissance des réalisations scientifiques qui visent à améliorer notre bien-être et à résoudre des problèmes de longue date.

Pour la première fois les Canadiens ont un premier ministre qui donne l'exemple en rencontrant, de façon régulière et officielle, certains de nos plus éminents hommes de science, ingénieurs et chefs de file dans les domaines commercial, industriel et syndical. Il va présider personnellement ce nouveau conseil. Il établira nos objectifs et nos principes nationaux en matière de science et de technologie ainsi que la façon dont nous allons les mettre en application pour améliorer la compétitivité du Canada et assurer sa prospérité. Les membres de ce conseil feront bénéficier le premier ministre du Canada de leur jugement, de leur sagesse et de leur expérience.

Nous avons également annoncé que le gouvernement allait appliquer une nouvelle stratégie fédérale dans le domaine des sciences et de la technologie, conformément à notre politique et à notre mandat, qui viendra s'ajouter aux initiatives déjà prises. On doit s'attendre à ce que l'on adopte de nouvelles stratégies pour faire face aux situations nouvelles. Tout comme l'industrie doit se réorganiser et adopter une nouvelle politique face aux réalités d'une ère nouvelle, le gouvernement doit également réexaminer et justifier ses activités et sa politique qui font franchir une nouvelle frontière à notre nation.

Beaucoup de mesures et de programmes fédéraux ont été bénéfiques pour notre pays et nous ont fait progresser. Cependant, de nos jours, les ressources sont trop rares et trop difficiles à se procurer pour qu'on les gaspille. Aucun secteur de l'organisation fédérale ne peut espérer survivre s'il ne s'adapte pas aux nouvelles priorités et ne fournit pas sa part d'efforts pour satisfaire les nouveaux besoins. Il faut examiner toutes les activités pour déterminer si les universités peuvent obtenir de meilleurs résultats, notamment dans le secteur de la recherche fondamentale ou désintéressée, ou s'il est préférable de les confier au secteur privé.

Un exemple immédiat de la réorganisation gouvernementale face aux nouvelles réalités a été annoncé dans le discours du trône. Une mesure législative sera présentée en vue de créer une agence spatiale canadienne. Un tel organisme est nécessaire si nous voulons que le talent et l'ingéniosité de notre population servent à l'utilisation pacifique de l'espace et au développement de techniques spatiales applicables aux problèmes de l'humanité.

Le premier ministre m'a demandé de réorganiser nos efforts et de centraliser les activités spatiales en un seul organisme qui pourrait fonctionner de façon autonome, mais en restant responsable devant le gouvernement et le Parlement. Je prévois le transfert de personnel de programmes existants à la nouvelle agence centralisée. Cet organisme sera responsable devant le gouvernement et le Parlement par l'intermédiaire du ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie. L'agence sera structurée et organisée de façon à permettre une large collaboration. La structure devra favoriser la participation active du secteur privé et de nos universités et instituts. Notre politique fera une large place à l'impartition de la recherche et du développement, de façon à profiter de l'expertise qui se trouve dans toutes les régions du Canada, en particulier dans la petite entreprise.

Je vois également le recours à un mécanisme qui fera profiter l'agence au maximum des conseils du secteur privé. Je commence immédiatement mes consultations avec mes collègues, afin de présenter cette mesure législative—créant l'agence—dès que possible. Cette agence aura une double responsabilité. Elle sera évidemment avant tout responsable de la qualité d'ensemble des contributions internationales du Canada à la science et à la technologie spatiale, y compris les projets que nous menons actuellement avec le Japon, la Communauté européenne et évidemment l'agence spatiale américaine. Elle chapeautera aussi les objectifs intérieurs du Canada en matière spatiale. Ces responsabilités intérieures sont très importantes car nous considérons la mise en valeur de l'espace comme l'un des principaux moteurs de la croissance économique du Canada.

La robotique élaborée à des fins spatiales aura des retombées sur l'exploitation de nos mines et de nos fonds pélagiques. Les applications de la télédétection et des technologies de communication par satellite aideront les Canadiens à surmonter l'obstacle de distances considérables et faciliteront l'accès à des collectivités et à des ressources éloignées. La technologie spatiale nous permettra de mieux protéger nos ressources naturelles, d'améliorer notre environnement, et de consolider nos industries extractives et les 350 villes du Canada qui en dépendent, des localités comme Prince George, Tumble Ridge et Mackenzie dans ma circonscription, Chicoutimi et bien d'autres dans le reste du pays dont la vie est entièrement liée à l'une ou l'autre de ces industries extractives.

La nouvelle agence sera donc chargée de diffuser la technologie spatiale au sein du secteur privé afin que ces connaissances puissent être mises en application dans toute l'industrie canadienne. L'argent que nous dépenserons dans l'espace devra servir et servira à préserver la compétitivité du Canada.

Le discours du trône a annoncé deux grandes initiatives dans le cadre de la poursuite de notre effort de vaste consultation nationale et d'élaboration d'un consensus.

• (1530)

Tout d'abord, nous proposons un colloque national sur l'enseignement supérieur qui renforcerait notre association avec les provinces et permettrait au système scolaire canadien de produire le personnel hautement qualifié dont le pays a besoin pour rester compétitif et pour accroître le bien-être des Canadiens. Deuxièmement, en tablant sur le succès du colloque de Winnipeg, nous tiendrons une autre conférence nationale sur la technologie et l'innovation en élargissant les critères d'admissibilité pour y accueillir un plus grand nombre de Canadiens. Je prévois consulter bientôt les différents secteurs en cause sur le meilleur moyen d'organiser cet événement.

Nous sommes entièrement dévoués à ces tâches. Les initiatives que nous avons mises de l'avant feront intervenir les sciences et les techniques à l'appui de nos objectifs, particulièrement pour ce qui est de devenir plus compétitifs sur les marchés internationaux et par le fait même de garder les Canadiens au travail. Comme nous l'avons dit dans le discours du trône, notre sentiment d'appartenance au pays, notre identité nationale et notre prospérité économique dépendent dans une large mesure de notre capacité d'adaptation et nous nous adapterons. Je crois que tous les partis reconnaissent qu'il nous faut prendre des mesures à long terme. C'est pourquoi nous avons élaboré les plans d'une politique fédérale des sciences et des techniques en gardant à l'esprit la prochaine génération et le siècle prochain et non pas les prochaines élection.

Des voix: Bravo!

M. Berger: Monsieur le Président, je remercie le ministre pour ses remarques. Comme je l'ai dit hier dans mon discours, je trouve encourageant l'accent mis dans le discours du trône sur la science et la technologie. Cependant, comme je l'ai signalé hier, ce n'est pas avec des encouragements qu'on peut financer la recherche effectuée dans les ateliers ou dans les laboratoires.

Je voudrais attirer l'attention du ministre sur la question du financement. Il a mentionné le consensus qui s'est dégagé à la conférence de Winnipeg. Il a oublié, je crois, le premier consensus que le président du Conseil des sciences, M. Stuart Smith, a signalé dans les remarques qu'il a faites à la fin de la conférence. M. Smith a déclaré que tout le monde trouvait qu'il fallait plus d'argent pour la recherche. Plus précisément il y avait accord général mais non unanime sur la nécessité d'accroître les fonds destinés aux recherches fondamentale et stratégique et sur le fait que ces fonds doivent provenir du gouvernement et que leur distribution devrait s'effectuer en fonction de la qualité des projets et de la compétence de leurs auteurs.

Je demanderais encore une fois au ministre de dire quand le gouvernement augmentera les crédits à la recherche et quand il mettra en place les mécanismes nécessaires. Au sujet des conseils chargés d'octroyer les subventions, je voudrais signaler, que, bien que les chercheurs en soient arrivés à accepter avec enthousiasme les offres de doublement des fonds, ils sont presque tous d'accord pour demander au gouvernement de prévoir une augmentation annuelle du budget des conseils pour leur permettre de suivre l'inflation et de ne pas les obliger à s'en tenir à leur budget de base, quitte à les protéger de l'inflation grâce à la formule du doublement des fonds. Le gouvernement répondra-t-il à cette demande maintes fois répétée?

Je demanderais aussi au ministre de répondre aux nombreuses lettres qu'il a reçues, ainsi que le premier ministre (M. Mulroney) et d'autres membres du Cabinet, au sujet des compressions effectuées dans le Programme d'aide à la recherche industrielle. Si le ministre a entendu les remarques que j'ai faites hier, il saura que j'ai passé une semaine ou dix jours à visiter un certain nombre d'entreprises qui ont déjà participé à ce programme. Comme je l'ai dit hier, il y a seulement quatre ou cinq ans, ces compagnies ne faisaient aucune recherche et développement mais, avec l'aide de ce programme, elles ont mis au point de nouveaux produits qui comptent aujourd'hui pour la plus grande partie de leurs ventes. On m'a répété plusieurs fois que ces compagnies n'existeraient pas aujourd'hui sans le programme.

J'ai des copies des lettres qui ont été envoyées au ministre et au premier ministre pour leur demander d'affecter de nouveau à ce programme les 60 millions de dollars retranchés. Je demanderais au ministre de répondre à ces demandes.

M. Oberle: Je vous sais gré, monsieur le Président, de me donner la chance de répondre à mon collègue. Je lui suis très reconnaissant d'avoir prononcé un discours aussi positif hier. Il a assisté à la conférence de Winnipeg et il constaté, comme nous, un certain désir d'agir et un certain esprit de collaboration.

Il est vrai que les gouvernements précédents se basaient uniquement sur l'importance des subventions pour démontrer que les sciences et la technologie se portaient bien au Canada. Le gouvernement fédéral dépense environ 4,2 milliards de dollars par année dans ce domaine. Plusieurs ministères font double emploi. Ma première tâche a été de réorganiser les activités gouvernementales et de dépenser avec beaucoup plus de discernement.

Nous avons multiplié nos démarches sur ce chapitre, mais en tâchant de cerner les secteurs prioritaires et en canalisant les efforts du gouvernement fédéral vers le secteur privé et les gouvernements provinciaux pour les inciter à relever leur participation. C'est pour cette raison que nous avons tellement hâte de finaliser certaines ententes auxiliaires sur la recherche et le développement avec les provinces. Je songe notamment à la province de Québec qui a conclu avec nous un accord tellement axé sur les sciences et la technologie qu'il prévoit des dépenses de 100 millions de dollars dans ce domaine au cours des cinq prochaines années.

Le député n'ignore pas que nous avons modifié la Loi de l'impôt sur le revenu en conséquence. Naguère, son gouvernement, en dépit de louables intentions, nous a fait perdre, parce qu'il était obnubilé par l'argent, de un milliard à deux milliards de dollars à cause de son crédit d'impôt à la recherche scientifique, régime qui a donné lieu à toutes sortes d'opérations comptables originales, mais qui n'a rien donné en termes d'innovations industrielles. Nous venons de publier de nouvelles directives grâce auxquelles la Loi de l'impôt sur le revenu sera un puissant levier; elle incitera le secteur à participer grâce aux dépenses fiscales.

Le député a parlé de subventions parallèles pour les universités. Nous avons annoncé l'introduction d'un système à la base «A» pour le conseil de financement. L'ancien gouvernement utilisait partiellement la base «A» et prévoyait, dans le budget de dépenses supplémentaire, des subventions ponctuelles de 10 ou 15 millions de dollars qui interdisaient toute prévision sérieuse. Nous avons plutôt instauré un régime de financement à la base zéro ou «A» qui permet aux scientifiques et aux universités d'établir des prévisions quinquennales. Comme je l'ai dit au député, ce nouveau programme, qui poussera le secteur privé à financer la recherche, doit permettre d'obtenir un milliard de dollars au cours des cinq prochaines années. Il s'agit d'un sérieux apport pour les universités. Le député a aussi mentionné . . .

M. le vice-président: Je regrette d'interrompre le ministre, mais je voudrais permettre de poser au moins une autre question au cours de cette période de 10 minutes réservée aux questions et aux observations. La parole est au député de Winnipeg-Nord (M. Orlikow), après quoi le ministre pourrait conclure.

M. Orlikow: Monsieur le Président, le ministre n'ignore pas que, dans l'opposition, le parti conservateur reprochait au gouvernement de mal subventionner la recherche scientifique. Les députés conservateurs avaient promis que leur gouvernement consacrerait 2,5 p. 100 du produit national brut à la recherche et au développement scientifiques.

Il est beaucoup question de nouveaux organismes et de nouveaux conseils. Avons-nous la moindre preuve que le secteur privé, si récalcitrant autrefois quand il s'agissait d'investir dans la recherche et le développement, soit maintenant mieux disposé?

• (1540)

Je voudrais également lui demander si le Conseil national de recherches, le Conseil de la recherche médicale, le Conseil de recherches en sciences humaines et le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie obtiendront plus d'argent du gouvernement cette année qu'ils n'en ont eu l'année dernière. Le gouvernement fait-il le nécessaire pour assurer la réalisation des plans quinquennaux de ces organismes ou ces derniers vont-ils devoir attendre que le secteur privé fasse, au cours des années à venir, ce qu'il n'a pas fait jusqu'ici? Comment pouvons-nous être sûrs que nous nous rapprocherons des 2,5 p. 100 du produit national brut qui doivent être affectés à la recherche scientifique et au développement au cours des prochaines années?

M. Oberle: Monsieur le Président, le député m'a écouté très attentivement lorsque je parlais. Je pensais avoir répondu à ces questions.

Il est facile de s'attaquer au secteur privé. Il est vrai que ce dernier ne fait pas sa juste part et que, jusqu'ici, il n'a pas consacré un grand pourcentage du produit national brut à la recherche et au développement ou aux activités scientifiques. Sans doute peut-on également adresser certains reproches au gouvernement, car il n'a pas donné l'exemple ni accordé les stimulants nécessaires. Si je suis tellement certain que nous disposerons d'argent frais pour financer ces conseils de recherche, même cette année, c'est parce que le secteur privé répond avec enthousiasme à notre invitation en s'orientant dans la voie que je lui ai montrée au cours de la première année de mon mandat en lui indiquant que nous étions prêts à nous joindre à lui. En fait, c'est là un excellent investissement pour le secteur privé: pour 50c., il peut investir 2 $ dans la recherche et le développement. Nous ouvrons les laboratoires minables de notre institut de recherche. Nous assurons le tranfert des idées et des gens vers le secteur privé pour stimuler ce genre d'initiatives.

En ce qui concerne l'objectif à atteindre par rapport au produit national brut, j'ai demandé au Conseil des sciences de m'aider à établir des objectifs de financement réalistes en examinant chacun des secteurs de notre industrie et en comparant ce qu'ils font sur le plan des sciences et de la technologie avec ce que leurs concurrents réalisent dans d'autres pays. Nous établirons ainsi des objectifs réalistes.

J'ai dit clairement, de même que le premier ministre (M. Mulroney), dans le discours du trône, que nous sommes bien déterminés à demeurer parmi les chefs de file de la communauté internationale en nous préparant à faire notre entrée dans le XXIe siècle. Nous y sommes bien déterminés. Le gouvernement fédéral fera prochainement ce qu'il sera nécessaire de faire en coopération avec tous ceux qui ont des intérêts en jeu dans ce domaine important.

M. Derek Blackburn (Brant): Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord féliciter notre nouveau Président d'avoir été élu au poste qu'il occupe maintenant. En outre, je tiens également à vous féliciter vous aussi pour avoir été reporté dans vos fonctions à titre de vice-président, ainsi que les autres présidents qui ont été nommés ou dont le mandat a été renouvellé. Je souhaite aussi adresser mes félicitations à la motionnaire et au commotionnaire de l'Adresse en réponse au discours du trône. Je ne suis pas d'accord avec tout ce qu'ils ont déclaré dans leurs discours, mais je les félicite quand même pour avoir défendu un document que certains d'entre nous de ce côté-ci de la Chambre ont déjà qualifié d'indéfendable.

Dans mes observations d'aujourd'hui, j'aborderai seulement une partie du discours du trône. Je sais que le gouvernement voudrait discuter de ses quatre piliers. Il veut maintenant qu'ils soient le signe de l'intérêt qu'il porte à ces questions. Cependant, ils sont abordés de façon si vague dans le discours du trône, qu'ils cachent les véritables réalisations du gouvernement. Les piliers en fait cachent le programme législatif du gouvernement, il faut lire entre les lignes ou chercher à voir entre les piliers pour bien comprendre comment le pays est administré.

Arrêtons-nous à un seul de ces piliers—le rayonnement international. Pour être juste, le gouvernement a remporté certains succès à cet égard. Par exemple, il a perçu le sentiment de dégoût que suscite l'apartheid chez les Canadiens et il a utilisé ce consensus pour promouvoir l'imposition de sanctions par les démocraties occidentales. Cependant, quand on examine le bilan du gouvernement en matière de paix et de sécurité, les choses sont bien différentes. On lit notamment dans le discours du trône:

> Aux yeux des Canadiens, nulle tâche n'est plus importante que celle de préserver la paix et la sécurité mondiales.

Ce sont des déclarations simplistes de ce genre qui ont valu au Livre gris du gouvernement sur la politique étrangère du

Canada d'être tant méprisé. La société Decima Research a dû collaborer avec le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) pour la rédaction de cette page au moins.

Cependant, si ce désir de paix et de sécurité est si évident, que fait le gouvernement pour répondre aux attentes des Canadiens? A vrai dire, pas grand-chose. Voyez les déclarations ronflantes qui suivent. Le gouvernement est «encouragé» par la reprise des pourparlers entre les superpuissances. Nous «espérons comme beaucoup d'autres nations» que des progrès seront réalisés en matière de contrôle des armements.

Cependant, que fait-il pour promouvoir le désarmement? Lorsque le ministre soviétique des Affaires étrangères était parmi nous, le gouvernement a-t-il pressé les Soviétiques de passer du moratoire unilatéral sur la mise à l'essai d'armes nucléaires à des négociations directes sur une interdiction globale des essais? Le gouvernement a-t-il proposé que son dispositif de surveillance sismique dans les Territoires du Nord-Ouest fasse partie d'un réseau mondial permettant de surveiller l'application d'un traité du genre? Encore hier, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a refusé de souscrire à une motion unanime de la Chambre tendant à appuyer l'interdiction globale des essais.

Lorsque la Maison Blanche a annoncé que l'accord SALT II était enterré, le gouvernement a-t-il dit au président Reagan que le Canada ne permettrait plus l'essai des missiles de croisière, qui transgresse des limites de SALT II? Lorsque le Canada a eu l'occasion d'appuyer le traité ABM en rétablissant dans l'accord du NORAD un article qui empêchait notre participation à des systèmes de défense contre les missiles balistiques, le gouvernement a-t-il saisi la balle au bond? Non, monsieur le Président. Le pilier de la paix et de la sécurité n'a pas résisté lorsqu'il s'agissait du président Reagan.

Cela est surtout apparu clairement dans la réponse du gouvernement à l'invitation américaine de participer au projet de défense stratégique. Le gouvernement n'a pu se résoudre à dire non à une escalade dangereuse de la course aux armements. Au lieu de cela, il a fini par souscrire à une participation du secteur privé, pourvu que le gouvernement paraisse avoir les mains nettes aux yeux de la population.

Même avec provocation lors de l'incident du *Polar Sea*, le gouvernement n'a pas su défendre les intérêts du Canada. Le paragraphe consacré à la souveraineté du Canada sur l'Arctique n'est rien d'autre que de la bravade. Le gouvernement a tracé des lignes de base rectilignes autour de l'archipel arctique, mais ces limites ne constituent pas une barrière physique qui empêchera les brise-glace américains ou les sous-marins soviétiques d'y pénétrer.

En vérité, le gouvernement a fait fort peu pour assurer la souveraineté canadienne dans la région de l'Arctique et il le reconnaît dans le discours du trône. Il est obligé de rappeler ses vieilles promesses au sujet de notre souveraineté dans ces régions, mais en en parlant au futur cette fois. Il doit être déconcertant pour le secrétaire d'État aux Affaires extérieures d'entendre énumérer dans le discours du trône toutes les promesses qu'il n'a pas tenues.

Là encore, le gouvernement proclame qu'il fera construire un brise-glace. Cette promesse date depuis assez longtemps pour témoigner de son manque de détermination. Au lieu d'unifier le pays en affirmant notre souveraineté, il le divise. Les membres du Cabinet se querellent pour savoir qui devrait en payer la note. Le secteur de la construction navale, dont la situation est précaire, s'entre-déchire au sujet de l'adjudication du contrat de construction de ce brise-glace. Les armateurs de la côte est sont dressés contre ceux de la côte ouest. Je ne sais même pas ce que fera au juste ce brise-glace lorsqu'il naviguera dans ces eaux polaires; le ministère de la Défense nationale ne le sait pas non plus. Voilà pourquoi il ne tient pas à ce qu'on lui facture la construction du *Polar 8*.

Évidemment, il n'est guère étonnant que ce ministère tergiverse à ce sujet. Il ne lui plaît pas d'entendre le secrétaire d'État aux Affaires extérieures faire de nouvelles promesses coûteuses. A témoin, les exercices de défense dans l'est de l'Arctique annoncés par le ministre dans la déclaration de souveraineté. On a découvert que les militaires n'étaient pas au courant de ces exercices lorsque le ministre s'y est engagé. Ils ont tout de même fini par envoyer un sous-marin et un navire de ravitaillement dans le Nord pour la sauvegarde de l'honneur national. Mais voilà que le gouvernement promet encore une fois «d'autres exercices de défense» dans l'Arctique.

Dans l'ensemble, l'engagement du gouvernement en matière de souveraineté ressemble à ses réalisations en matière de désarmement—beaucoup de paroles mais peu d'action. Cela contraste nettement avec le ministère de la Défense nationale où les choses ont vraiment bougé. Le député de Cumberland—Colchester (M. Coates) est parti et le député du Yukon (M. Nielsen) a pris sa place. Puis, ce dernier s'est adjoint l'actuel ministre de la Consommation et des Corporations (M. Andre) qui, à son tour, a passé les rênes au nouveau ministre associé de la Défense nationale (M. Dick) lorsque l'actuel ministre de la Défense nationale (M. Beatty) a fait son apparition.

• (1550)

Tout ce mouvement a donné lieu à une situation étrange. Le gouvernement n'a pas tenu la promesse qu'il avait faite dans le précédent discours du trône de réexaminer la politique canadienne en matière de défense. Je comprends qu'aucun ministre ne tient à se lancer dans une discussion politique avant de connaître le dossier, mais le retard commence à devenir ridicule et embarrassant.

En préparant mon intervention, j'ai découvert dans mes dossiers une lettre qui avait été envoyée au tout premier ministre de la Défense nationale du gouvernement actuel lui demandant de soumettre son Livre vert au comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale au début de 1985. L'année 1987 approche à grands pas, le poste de ministre de la Défense nationale n'est plus occupé par la même personne, le gouvernement ne parle plus de Livre vert, et il n'existe plus de comité permanent qui s'occupe à la fois des affaires extérieures et de la défense nationale.

Pendant que nous attendions l'énoncé de politique, le ministère de la Défense nationale s'est empressé de confirmer nos engagements en matière de défense nationale. Je doute que le gouvernement puisse désormais modifier beaucoup l'un ou l'autre des rôles des forces armées. Par ses actes, le gouvernement conservateur s'est engagé inexorablement dans l'orientation exposée dans le Livre blanc libéral de 1971.

Dans son premier discours du trône, le gouvernement actuel reconnaissait que le contexte stratégique avait considérablement changé depuis les années 70. J'irais même plus loin. Je

dirais que notre politique actuelle en matière de défense remonte aux années 40. Autrement dit, la stratégie de défense du gouvernement est telle qu'elle nous prépare à livrer de nouveau la Seconde Guerre mondiale.

Voyez nos engagements en Europe, par exemple. Nous avons promis d'envoyer la Brigade CAST en renfort en Norvège si ce pays était envahi. Le gouvernement vient tout juste de terminer l'exercice *Brave Lion* en prévision d'une telle manoeuvre. Quelque 5 500 soldats et 15 000 tonnes de matériel ont été expédiés outre-Atlantique. Le gouvernement n'a pas révélé le coût de cette opération mais le chiffre de 100 millions de dollars a été avancé dans les médias. Comment le gouvernement pourrait-il remettre en question son engagement à l'égard du CAST après avoir dépensé 100 millions de dollars, ou même la moitié de cette somme, pour un simple coup d'essai? Pourrait-il jamais expliquer un tel revirement aux Norvégiens, surtout après avoir laissé là-bas du matériel en prévision du retour de nos forces armées? Le gouvernement a effectivement pris un engagement envers la Norvège parce qu'il doit justifier les dépenses et qualifier l'exercice *Brave Lion* de grand succès.

Voyons maintenant les autres engagements du Canada en Europe. Le gouvernement pourrait-il réévaluer notre engagement en Allemagne qui est la principale ligne de front de l'OTAN? J'en doute fort. Il a déjà raffermi nos positions dans ce pays par ses mesures antérieures. Dès les premiers mois de son arrivée au pouvoir, le gouvernement a envoyé 1 200 hommes de plus en Allemagne pour démontrer que le Canada y allait de tout son poids, pour reprendre sa terminologie. Ces hommes seraient extrêmement difficiles à redéployer bien que leur présence en Europe coûte extrêmement cher. En fait, notre engagement envers le principal flanc européen, que tous les experts reconnaissent être plus politique que militaire, coûte chaque année 100 millions de dollars aux Canadiens.

Le gouvernement dépense également des millions de dollars en équipement adapté au rôle que jouent actuellement nos forces armées en Europe. Par exemple, il a annoncé le printemps dernier qu'il ferait l'acquisition d'un système de défense aérienne à basse altitude pour protéger nos militaires et leurs bases en Europe. Ce système coûte à lui seul un milliard de dollars. Le gouvernement n'en attend même pas livraison avant 1991. Comment pourrait-il sérieusement remettre en question le rôle des forces armées en Europe, comme de nombreux experts le font maintenant, après avoir investi un milliard de dollars dans du matériel qui sera utilisé là au cours de la prochaine décennie? Le gouvernement ne pourrait pas davantage envisager de renoncer à son engagement pour la défense aérienne du principal flanc de l'OTAN. Il a déclaré que son rôle était «sacré» en équipant nos trois escadrons en Allemagne de CF-18 avant que les nouveaux chasseurs ne soient entièrement déployés au Canada pour notre propre défense.

Par ses actes, le gouvernement nous a engagés envers la Norvège et l'Allemagne mais nos forces armées sont incapables de s'acquitter des deux rôles. On a rapporté que notre chef de l'état-major aurait recemment déclaré: «Si nous devions tout faire simultanément? Non, je crois que nous sommes trop éparpillés. Il faut le reconnaître.» Le gouvernement refuse de le reconnaître. Il s'est plutôt affairé à éparpiller davantage notre armée en acceptant un nouveau rôle de maintien de la paix dans la péninsule du Sinaï. Il s'agit encore là d'un engagement indéfini qui nous coûte 5,5 millions de dollars par année.

Nous admettons bien volontiers que le maintien de la paix est louable et que le Canada en tire une reconnaissance internationale. Cependant, nous sommes déjà fermement établis à Chypre et sur les hauteurs du Golan et aucun signe ne laisse présager un règlement prochain de l'un ou l'autre des conflits à l'origine de notre présence. Le gouvernement doit admettre que les fonctions de maintien de la paix immobilisent du personnel et des ressources et rajuster ses autres engagements en conséquence.

Dans le secteur maritime, le gouvernement s'est également engagé à poursuivre des programmes à long terme très coûteux qui détermineront l'image de marque de notre marine et lui dicteront son rôle futur. Personne ne niera que notre marine a grand besoin d'être rééquipée, mais une fois de plus, le gouvernement prend des mesures avant d'envisager le rôle futur du Commandement maritime. Le programme de révision et de modernisation des navires de la classe TRIBAL, appelé quelquefois TRUMP, prévoit des dépenses de 1,2 milliard de dollars pour faire en sorte que nos destroyers puissent servir d'escorte classique et fournir une défense aérienne. Le gouvernement a également annoncé un programme visant à remplacer l'hélicoptère Sea-King. Certains pensent que ce programme aura coûté 2 milliards de dollars au moment où les nouveaux hélicoptères seront prêts à voler. Une fois de plus, le Canada s'est engagé à jouer un rôle dans la guerre anti-sous-marine jusque dans les années 90 et au-delà. Nos sous-marins doivent être remplacés. Le gouvernement a annoncé un programme destiné à examiner de nouveaux modèles en vue d'un autre achat important. Personne ne s'est même encore aventuré à avancer l'éventuel coût final de ces nouveaux sous-marins.

On a procédé à d'autres dépenses importantes mais je pense que je me suis fait comprendre. Le gouvernement a réussi à écarter tout débat significatif à propos du rôle futur des Forces armées canadiennes en prenant des mesures qui dicteront à celles-ci leur position pour au moins une autre décennie. C'est, je pense, d'une très grande importance.

Le gouvernement est arrivé au pouvoir il y a deux ans en promettant tout d'abord un Livre vert auquel auraient participé, à l'échelle nationale, des experts, des universitaires, des anciens militaires de carrière et des Canadiens ordinaires. On a maintenant renoncé à ce projet. En je ne sais combien d'occasions, le gouvernement a promis un Livre blanc, un projet, un cadre, une structure pour la défense nationale du Canada, afin de prévoir, de poursuivre et de mettre efficacement en oeuvre une politique conçue non seulement pour les années 80, mais aussi pour les années 90. Nous n'aurons ni l'un ni l'autre, bien que l'actuel ministre ait déclaré qu'on publiera probablement un Livre blanc cet hiver ou au début du printemps.

Il n'est pas étonnant que le discours du trône ne fasse aucune allusion à un projet d'étude de la politique de défense canadienne. Je sais que le nouveau ministre s'est engagé à préparer un exposé de principe en 1987, mais vous me pardonnerez si je vous dis que j'ai déjà entendu cette promesse, et que je ne crois que ce que je vois.

Si le nouveau ministre veut vraiment participer à un débat ouvert et global, j'ai une suggestion à lui faire. Il pourrait publier un premier Livre vert pour que celui-ci soit discuté publiquement. En d'autres termes, il pourrait reprendre à son compte le projet qu'avait le gouvernement en 1984. De cette manière il n'aurait pas à adopter les programmes que lui ont légués ses nombreux prédécesseurs, non seulement au gouvernement actuel, mais aussi dans les anciens gouvernements libéraux. Il n'aurait pas non plus à expliquer les complexités d'une nouvelle politique globale. Il peut bénéficier du débat qui s'ensuivra en même temps que d'une consultation publique intégrale. Ce serait certainement un changement intéressant qui respecterait la promesse du gouvernement de publier un Livre vert et non pas un Livre blanc, comme je l'ai mentionné il y a un instant. Pour conclure, cela prouverait que le gouvernement reconnaît effectivement combien la paix et la sécurité sont importantes pour les Canadiens, en leur permettant de lui dire quel genre de programme de défense ils souhaitent.

• (1600)

M. Nickerson: Monsieur le Président, je voudrais faire quelques observations au sujet de la station sismique qui se trouve dans ma circonscription, à proximité de Yellowknife. Cette station est très utile pour la détection des explosions nucléaires souterraines et des tremblements de terre. Elle a été dotée d'instruments plus sensibles et nous nous attendons à ce qu'elle joue un rôle encore plus important pour les raisons que le député a invoquées.

J'ai deux questions à poser au critique de la défense du NPD. Le Nouveau parti démocratique semble partagé à propos du brise-glace *Polar 8* dont le député a parlé tout à l'heure. Je voudrais savoir si son parti appuie officiellement l'acquisition d'un brise-glace *Polar 8* par le Canada. Peut-être pourrions-nous avoir une déclaration précise à ce sujet.

La deuxième question semble également embarrasser un peu le NPD. A-t-il fini par décider si le Canada devait ou non se retirer de l'OTAN? Je crois que telle était la position de ce parti il y a quelques temps. A-t-il maintenant une position officielle à l'égard de l'OTAN?

M. Blackburn (Brant): Monsieur le Président, je voudrais remercier le député de Western Arctic (M. Nickerson). Pour ce qui est du brise-glace *Polar 8*, en tant que critique de la défense, je peux seulement dire qu'à mon avis il s'agit d'une opération de prestige terriblement coûteuse. Même s'il revient à un demi million de dollars, ce brise-glace ne sera pas très utile au ministère de la Défense nationale comme ce dernier l'a déjà indiqué au comité permanent de la défense nationale.

En tant que critique de la Défense, j'estime que ce n'est pas un bon moyen de défendre l'Arctique. Il peut être utilisé à d'autres fins. Personne ne m'a encore démontré que la circulation dans le passage du nord-ouest était dense au point que nous y avions besoin en permanence d'un brise-glace *Polar 8* pour frayer un chemin à la navigation commerciale. Personnellement, je n'en suis pas encore convaincu. J'ignore si ce brise-glace a une valeur commerciale. J'espère seulement que, s'il est construit, ce ne sera pas aux frais du ministère de la Défense.

D'autre part, je suis très content que le député m'ait posé une question au sujet de l'OTAN. Dans une politique de défense nationale, il est bien important d'avoir une bonne défense. Prenons la géographie actuelle de la défense. Si nous réduisons le nombre de nos engagements pour nous concentrer sur notre souveraineté dans l'Arctique, la surveillance du passage du Nord et le dépistage en modernisant notre flotte pour assurer la surveillance de l'Atlantique nord en surface et sous la mer, de même que celle du Pacifique, il importerait peu que nous fassions partie ou non de l'OTAN. En cas d'attaque de l'Ouest par des armes classiques, nous deviendrons automatiquement des éléments de la défense occidentale.

Le député de Western Arctic n'ignore pas que nous en avons un bel exemple actuellement en Europe de l'Ouest. Un grand pays démocratique militaire a, non pas sous un gouvernement socialiste, mais sous le gouvernement conservateur de droite de Charles de Gaulle, retiré la France du commandement militaire intégré de l'OTAN. Cela n'a diminué en rien la capacité défensive militaire de cette alliance occidentale.

M. Nickerson: Monsieur le Président, je voudrais faire une simple observation. Ces réponses indiquent clairement que le NPD ne s'est pas encore branché à propos de ces deux questions. Il n'a répondu à aucune de mes questions.

M. Blackburn (Brant): Monsieur le Président, si le député de Western Arctic veut que je lui fasse un cours sur la défense nationale, je me ferai un plaisir de le satisfaire dans mon bureau lorsqu'il aura quelques instants de libres.

[*Français*]

L'hon. Jean J. Charest (ministre d'État (Jeunesse)): Monsieur le Président, permettez-moi à titre de ministre d'État (Jeunesse), lors de mon premier discours à la Chambre des communes en cette qualité, de vous rendre d'abord hommage, monsieur le vice-président, au sujet de votre nomination à ce poste prestigieux à l'intérieur de cette Chambre et vous prier en même temps de transmettre en fait un message extrêmement important pour moi, connaissant l'importance de ce fauteuil, et c'est de rendre mes hommages au nouveau Président (M. Fraser) de cette Chambre et lui souhaiter la meilleure chance possible.

Monsieur le Président, j'aimerais surtout parler aujourd'hui des défis particuliers, des opportunités et des difficultés que la situation contemporaine présente aux jeunes Canadiens et Canadiennes. Ces défis ne se retrouvent pas seulement sur le marché du travail. L'évolution rapide des techniques engendre nécessairement des répercussions importantes dans le domaine de l'éducation et évidemment sur le plan social.

Cette nouvelle ère, monsieur le Président, découle de changements globaux qui se produisent à un rythme encore jamais vu. Le monde du travail, de fait toute notre culture, traverse une période de transition aussi fondamentale qu'a pu être la révolution industrielle. Nous constituons une communauté internationale plus compétitive et davantage imbriquée que par le passé. La crise du pétrole des années 1970 a inscrit à jamais ce fait dans la réalité.

Le changement est le mot d'ordre de notre époque. Les marchés s'érigent et s'effondrent à un rythme sans précédent et la demande des compétences se modifie presque littéralement sous nos yeux.

Devant cette réalité il n'y a pas de toute évidence de solution magique, que ce soit sur le plan global ou international. Mais en tant que peuple, et nous en tant que gouvernement, nous

n'avons pas le droit d'ignorer ces réalités et nous devons adopter des attitudes et des stratégies qui nous permettent de gérer le changement dans la mesure du possible et de ne pas nous laisser aliéner par ce changement.

Refuser ces nouvells réalités, monsieur le Président, serait ni plus ni moins catastrophique, non seulement pour les Canadiens et les Canadiennes, mais surtout pour les jeunes Canadiens.

Le gouvernement doit jouer un rôle de catalyseur afin de mieux cerner les enjeux et les responsabilités collectives et de sensibiliser la population aux possibilités de l'avenir. Certaines de ces possibilités ont été abordées plus tôt par mon collègue, le ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie (M. Oberle); une nouvelle culture axée fondamentalement sur l'acquisition continue de connaissances et dont a parlé mon collègue ouvre des perspectives quasi illimitées pour la société en général et pour le marché du travail canadien en particulier.

Les répercussions de la technologie sur le monde du travail constituent l'une des premières préoccupations des jeunes Canadiens. Notre capacité d'intégration des nouvelles compétences et la création d'emplois correspondant à ces compétences sont le reflet de la réussite de notre pays à s'adapter à cet environnement qui se transforme rapidement et où la concurrence est de plus en plus vive.

Si les jeunes ne reçoivent pas une formation appropriée et si on ne leur donne pas les moyens de s'adapter, ils ne seront tout simplement pas en mesure de préserver la prospérité et de garantir l'avenir économique du Canada. Le premier ministre (M. Mulroney) reconnaît qu'il est urgent d'intégrer efficacement les jeunes au marché du travail et à cet égard, monsieur le Président, la décision qu'a prise le gouvernement de raccrocher la responsabilité jeunesse du ministère responsable des questions d'emplois est significative.

Cette réalité nouvelle doit également favoriser la participation des minorités visibles, des autochtones et des personnes handicapées, lesquelles sont parties intégrantes de la population active rémunérée.

Je compte faire tout ce qui est humainement possible pour promouvoir les intérêts de ces personnes, parce que j'estime qu'il ne peut y avoir de véritable progrès économique, social et culturel sans la pleine participation de tous les Canadiens et de toutes les Canadiennes.

L'évolution technologique des marchés changeants, le besoin de compétences plus poussées, telles sont les conditions qui nous sont imposées maintenant et auxquelles les jeunes qui composeront notre population active devraient pouvoir s'adapter. La formation de ce nouveau type de main-d'oeuvre plus souple et aux connaissances plus spécialisées exigera un effort concerté de la part des jeunes eux-mêmes, des éducateurs, des syndicats, du secteur privé et de tous les ordres de gouvernement.

• (1610)

L'avènement de l'ère technologique entraîne aussi d'autres changements: une nouvelle façon de définir le travail, une conception différente des hiérarchies dans les lieux de travail, une nouvelle gestion du temps de travail et des loisirs. De fait, nous parlons d'un nouveau style de vie d'où le besoin d'autonomie et d'innovation.

À la lumière de ces changements, nous réexaminons certains programmes. De concert avec les provinces, les syndicats et les milieux d'affaires, nous allons réexaminer, entre autres, le système de formation en apprentissage lequel est financé, dans une large mesure, par la Commission d'emploi et d'immigration du Canada. Cette étude sera menée au cours des six prochains mois et elle visera à déterminer les meilleures avenues en vue de rapprocher les secteurs du travail et de la formation.

Nous examinons aussi, monsieur le Président, des mesures à prendre pour lutter contre l'analphabétisme au Canada. Également, dans la même veine, nous étudions les mesures à prendre pour faire en sorte que les jeunes demeurent à l'école le plus longtemps possible et, sur le plan social, examiner des mesures que nous pourrions prendre pour éviter les abus de drogues et aider les jeunes contrevenants.

De manière à favoriser l'accès à l'emploi, nous améliorons sur une base constante, monsieur le Président, les contenus d'information en matière d'orientation professionnelle et d'emploi et nous développons de nouveaux outils de formation à l'intention des conseillers d'orientation professionnelle et, à cet égard, nous examinons des mécanismes de coopération entre la Commission d'emploi et d'immigration et les ministères provinciaux de l'éducation. Dans cette même veine, la conférence nationale sur l'enseignement secondaire proposée par le premier ministre pour le début de 1987 et le futur conseil consultatif national de la technologie industrielle contribueront également à définir les concepts, à élaborer les nouveaux mécanismes et à déterminer les niveaux de coopération nécessaires pour mieux gérer les changements dans ces secteurs.

Monsieur le Président, un grand pas a déjà été fait dans cette direction il y a un peu plus d'un an lorsqu'a été adoptée la stratégie de la planification de l'emploi. Cette stratégie représente un changement fondamental de la politique fédérale relative à la formation et à la création d'emplois en particulier pour ce qui concerne les jeunes qui, soit dit en passant, constituent la principale clientèle de l'ensemble des programmes.

En résumé, monsieur le Président, j'étudierai avec les représentants des provinces, les chefs de file de la société et les jeunes, les moyens de répondre à une question entre autres qui est fondamentale. De quelle genre de direction nos jeunes ont-ils besoin, non seulement pour faire la transition du monde des études à celui du travail mais aussi pour devenir le noyau d'une population active de calibre international? Le succès du Canada sur la scène internationale est intimement lié à cette réponse. À court terme, toutefois, nous devons continuer nos efforts en vue de solutionner le problème que pose celui du chômage chez les jeunes, quoique l'évolution démographique en soi devrait progressivement faire diminuer l'importance relative de ce problème auquel sont en proie tous les pays industrialisés. C'est là l'ironie ultime dans le contexte actuel qui présage d'une possible pénurie de main-d'oeuvre dans les années à venir.

Il ressort clairement des chiffres relatifs au chômage chez les jeunes dans tous les pays industrialisés que partout les gouvernements doivent redoubler d'efforts pour trouver des moyens d'intégrer les jeunes au marché du travail pendant

cette période de transition. Au Royaume-Uni, le taux de chômage des jeunes s'élève à près de 22 p. 100. En France, il est au-delà de 25 p. 100 et en Italie et en Espagne, au-delà de 35 p. 100 et 43 p. 100 respectivement.

Au Canada, la situation que présente le chômage des jeunes n'est pas aussi grave qu'ailleurs et elle s'améliore. Le taux est passé de près de 19 p. 100 à moins de 15 p. 100 au cours des 18 derniers mois. Le cynisme et le désespoir manifestés par certains jeunes ne sont pas aussi intenses qu'ailleurs et, au cours de mes voyages au pays, j'ai relevé des preuves convaincantes de l'assurance et de l'optimisme croissants de jeunes Canadiens et Canadiennes conscients du fait que ce pays leur appartient et déterminés à le développer pleinement. La situation est moins grave qu'ailleurs mais, comme le dit le discours du Trône, il reste beaucoup à faire. La répartition de l'emploi à l'échelle nationale est très inégale: le taux de chômage des jeunes variant d'environ 10 p. 100 dans la région de Toronto où il est le plus bas et dépassant 30 p. 100 à Terre-Neuve. Pour les jeunes autochtones le problème est encore plus sérieux.

Il incombe au gouvernement de définir des orientations et de clarifier les objectifs afin de régler ces problèmes. A lui seul, toutefois, il ne peut offrir de solution facile. Tous les secteurs ont un rôle à jouer en matière d'adaptation à l'évolution du monde du travail. Le gouvernement, dans son rôle de coordination nationale, doit veiller à ce que les efforts des divers secteurs se complètent.

La stratégie de la planification de l'emploi de ce gouvernement reconnaît que la solution au problème de l'emploi chez les jeunes ne dépend pas seulement du nombre des emplois créés mais aussi du genre d'emplois créés, des emplois véritables axés sur la carrière et auxquels on se prépare par une formation tout aussi véritable. La stratégie de l'emploi permet de tenir compte de l'évolution technologique qui s'opère sur le marché du travail et des priorités de chaque participant. Cette stratégie d'emploi favorise l'autonomie et l'innovation, qui sont devenues indispensables à la croissance de l'économie.

Monsieur le Président, la planification de l'emploi n'a rien à voir avec des fausses solutions, des demi-solutions qui ont pu être proposées auparavant.

Inspiré de cette approche, le programme fédéral Défi '86 axé sur la création d'emplois d'été pour les jeunes, dispose d'objectifs à long terme. Appuyé par les entreprises locales et les organismes des collectivités, Défi '86 a permis la création de plus de 90 000 emplois, des emplois qui dans la plupart des cas étaient reliés aux buts et aux aspirations des jeunes.

En vigueur 12 mois par année, les autres programmes de la planification de l'emploi s'inspirent aussi de ces principes. Le Programme intégration professionnelle offre de la formation en établissement et de l'expérience en milieu de travail qui constituent une base solide au lancement de carrières pour les jeunes. Le Programme d'aide à l'innovation vise, pour sa part, à aider ceux qui ont des idées innovatrices, des projets qui offrent des solutions nouvelles et créatrices aux problèmes du marché du travail, en plus de créer des débouchés pour les applications technologiques.

Monsieur le Président, le discours du Trône insiste également sur l'importance de trouver de nouveaux moyens de susciter l'«entrepreneurship» chez les jeunes. Nous nous sommes déjà attelés à la tâche et nous serons bientôt en mesure d'annoncer une initiative majeure à cet égard.

De nouvelles tendances se dessinent: travail en équipe, sensibilisation à l'importance de la qualité et de la souplesse. Sans cette capacité d'être réceptifs aux changements et d'en tirer profit, ni les jeunes, ni les divers intervenants du marché du travail ne peuvent espérer un avenir productif. Seule une attitude positive et souple fondée sur une planification à long terme favorisera la prospérité des individus et des organisations.

Étant donné l'ampleur du défi qui nous attend, seul un effort national concerté nous permettra d'intégrer pleinement les jeunes aux activités économiques de notre pays et à la société en général. Pour ma part, en plus de défendre les intérêts des jeunes au Cabinet et de faire profiter les jeunes de tous les services et programmes que peut leur offrir le gouvernement fédéral, j'encouragerai aussi activement toutes les actions qui permettront d'ouvrir d'autres possibilités de participation aux jeunes.

Le Conseil consultatif de la jeunesse facilitera à des mécanismes comme la Fondation canadienne de la jeunesse la participation directe des jeunes à la recherche de solutions à leurs problèmes d'emploi et à d'autres questions qui nous concernent tous et toutes.

Pour les jeunes Canadiens et les jeunes Canadiennes, l'ère technologique actuelle offre des possibilités de formation, d'emploi et de croissance personnelle, comme aucune autre époque ne l'a jamais fait. Tirer un profit social et économique de ces possibilités exigera de nous tous intelligence et créativité.

Monsieur le Président, nous vivons une époque de transition exaltante, une époque cruciale, où il nous est donné d'expérimenter de nouveaux moyens, de découvrir de nouveaux concepts, des valeurs et des options nouvelles qui préparent l'avènement de cette société nouvelle dans laquelle tous les Canadiens auront leur place. Si nous tous, jeunes, éducateurs, chefs des organisations patronales, syndicales, chefs de file de la collectivité, représentants élus, si nous tous, dis-je, sommes déterminés à saisir ces possibilités et à les exploiter à fond, nous préparerons aux jeunes Canadiens et au pays, à la nation canadienne tout entière, un avenir prometteur.

Finalement, je vous dirai, monsieur le Président, que la génération actuelle, celle de 1986, comme celles qui l'ont précédé, réussira à vaincre les obstacles qui lui ont été légués par d'autres et que le message fondamental que nous avons à laisser à la jeunesse canadienne est de se rappeler que le Canada demeure avant tout un pays à bâtir, un pays qu'ils vont bâtir pour eux-mêmes et à leur image.

• (1620)

[*Traduction*]

M. Redway: Monsieur le Président, il y a quelques mois, le gouvernement a annulé le programme Katimavik. Il a alors déclaré qu'on proposerait un nouveau programme pour le remplacer. Il y a quelque temps, le ministre et moi avons discuté de la possibilité de créer un tel programme et peut-être de combiner une sorte de programme pour jeunes, ayant les mêmes objectifs que Katimavik, avec une espèce de service volontaire qui comprendrait non seulement une formation

militaire mais aussi une formation professionnelle ou technique. Je me demande si le ministre et ses fonctionnaires y ont déjà suffisamment réfléchi pour permettre au ministre de dévoiler un nouveau programme de ce genre. Si oui, pourrait-il nous dire la forme qu'il prendra et le moment où il sera annoncé?

M. Charest: Monsieur le Président, je suis heureux que mon collègue ait posé au sujet de Katimavik cette question qui illustre très concrètement certains des problèmes auxquels notre jeunesse et le gouvernement font face aujourd'hui. Le gouvernement n'a jamais dit que le programme Katimavik était mauvais. Cela dit, on ne l'a pas maintenu parce qu'il ne s'attaquait pas aux problèmes auxquels les jeunes font face en 1986. Ce programme avait été créé dans un autre contexte. C'est une des raisons pour lesquelles le gouvernement a décidé de ne pas le maintenir. D'une façon plus générale, la décision a été prise dans le contexte de la Planification de l'emploi. Peu importe comment nous l'avons supprimé, nous devons mettre l'accent sur la formation et le recyclage si nous voulons pouvoir édifier un pays et affronter la concurrence internationale. C'est ce que le Canada doit faire. Le gouvernement manquerait à ses responsabilités en ne tenant pas compte de cette réalité. Il ne prendrait pas ses responsabilités à l'égard des jeunes Canadiens.

Depuis que j'occupe mon poste actuel, nous avons eu l'occasion d'examiner presque tout ce qui se fait. Nous n'avons rien tenu pour acquis. Nous avons particulièrement tenu compte des problèmes multidimensionnels que les jeunes Canadiens doivent affronter aujourd'hui. Dans ce sens, nous aimerions avant tout nous attaquer aux divers problèmes et essayer d'offrir le plus d'options possible. L'esprit d'entreprise en est une, et elle est mentionnée dans le discours du trône. L'enseignement postsecondaire en est une autre. Nous devons aussi étudier soigneusement le problème de l'abus des drogues chez les jeunes.

Il existe des problèmes multidimensionnels auxquels nous devons vraiment nous attaquer comme gouvernement, mais aucun programme n'offrira de solutions globales. C'est tout à fait évident. Le Canadien moyen le sait. Les personnes raisonnables savent qu'il serait prétentieux de la part des gouvernements de prétendre connaître la solution. C'est impossible. Nous n'excluons rien. Nous nous efforçons toujours de résoudre le problème. Nous nous sommes basés sur le premier objectif du discours du trône, qui consiste à s'assurer que chaque ministère ayant des responsabilités envers la jeunesse fasse son travail. Nous sommes satisfaits des résultats obtenus sur ce point. Le secrétaire d'État (M. Crombie) a déclaré que nous allions nous pencher sur la question de l'analphabétisme . . .

[*Français*]

M. Rossi: J'invoque le Règlement, monsieur le Président.

Le président suppléant (M. Paproski): Un rappel au Règlement, l'honorable député de Bourassa (M. Rossi).

M. Rossi: Monsieur le Président, je remarque que lorsqu'un conservateur parle, vous donnez la parole à un autre conservateur pour amener des arguments. Lorsque le député de Montréal—Sainte-Marie (M. Malépart) s'est levé . . . je crois qu'on devrait avoir au moins la décence—je comprends votre impartialité—de laisser . . .

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Paproski): A l'ordre, je vous prie. Je ne trouve pas qu'il y a matière à invoquer le Règlement. Je donne la parole aux députés dans l'ordre où je les vois, et j'ai vu le député de York-Est (M. Redway).

M. Rossi: Il s'est levé lui aussi, mais vous ne lui avez pas donné la parole.

Le président suppléant (M. Paproski): C'est vrai? Il sera le suivant. Je ne tiens pas à engager une discussion avec le député . . .

M. Rossi: Je ne veux pas discuter, mais nous voulons avoir la parole à notre tour.

Le président suppléant (M. Paproski): Le député aura la parole lorsque je serai prêt à la lui donner.

M. Rossi: Je crois que vous devriez donner la parole à l'opposition aussi.

Le président suppléant (M. Paproski): Je suis debout. A l'ordre. Le ministre d'État à la Jeunesse (M. Charest) a la parole.

[*Français*]

M. Charest: Monsieur le Président, j'étais pour me lever sur un rappel au Règlement et vous dire que compte tenu des représentations faites par mon ami de la circonscription de Bourassa (M. Rossi), je serais heureux d'avoir une question du député de Montréal—Sainte-Marie (M. Malépart); j'anticipe depuis longtemps une question. Alors, je vous en prie, je vais couper court à ma réponse et inviter mon collègue à poser une question.

Le président suppléant (M. Paproski): L'honorable député de Montréal—Sainte-Marie (M. Malépart).

M. Malépart: Monsieur le Président, tout d'abord, j'aimerais dire au ministre d'État (Jeunesse) (M. Charest) qu'il débute mal son mandat. Lorsqu'il a parlé des pays étrangers, de l'OCDE, il a volontairement omis que le Canada était le huitième, malheureusement, dans le triste sort du chômage au niveau de la jeunesse.

J'aimerais demander au ministre si c'est ce qu'il aime comme record pour la jeunesse et si c'est de cela dont il est si fier. J'aimerais savoir du ministre, lorsqu'il a été nommé, si la déclaration qu'il a faite à la presse canadienne selon laquelle il blâmait les jeunes, et je cite sa déclaration à la presse canadienne: «Il est temps que les jeunes s'intéressent à autre chose que la paix, le désarmement et l'environnement qui risquent de devenir un ghetto pour eux, estime-t-il.»

Est-ce que la nouvelle mission du nouveau ministre à l'endroit de la jeunesse est de devenir un dictateur, de dire à la jeunesse: Vous ne vous occuperez pas des dossiers qui relèvent de l'environnement! Vous n'aurez pas le droit de vous occuper des dossiers qui relèvent de la paix! Contrairement à la ministre précédente, dont le portefeuille a subi un triste sort, est-ce que le ministre sera là pour les aider, les seconder, les assurer qu'il y ait de véritables emplois et un avenir raisonnable pour eux?

M. Charest: Monsieur le Président, vous savez, quand on est un jeune avocat—et le député de Montréal—Sainte-Marie (M. Malépart) devrait m'écouter, parce que cela va l'intéresser—

une des premières leçons qu'on apprend, c'est de ne jamais offrir au témoin l'occasion de s'expliquer. Et vous me faites cela aujourd'hui, je vous en remercie.

Sur cette déclaration dans la presse canadienne, monsieur le Président, j'ai eu l'occasion de faire une entrevue le lendemain à une émission de radio où j'ai dit exactement ceci: «La déclaration était incomplète. Incomplète en ce sens qu'elle disait . . .

Des voix: Oh! Oh!

M. Charest: Je ne contrôle pas ce qui est écrit dans les journaux, monsieur le Président, mais la personne qui a fait l'entrevue vous le dira. La déclaration disait ceci, et cela va intéresser mon collègue de Montréal—Sainte-Marie: «Les jeunes n'ont pas à se faire dicter par qui que ce soit les grandes questions qui les intéressent.» et je tire cela d'une expérience personnelle. Lorsque j'ai commencé en politique, certaines personnes ont voulu me dire: «Occupe-toi des questions d'environnement, occupe-toi des questions de paix, parce que cela concerne les jeunes.» Eh bien, ce n'est pas vrai! Je vous dirai, cher collègue de Montréal—Sainte-Marie, que les jeunes s'intéressent à toutes les grandes questions, et le message que j'ai à leur donner c'est qu'ils ont le choix. Ce n'est pas vous ni personne d'autre qui ont à leur dire quels sont les sujets qui les intéressent. Si c'est la paix et le désarmement, eh bien, ce sera leur choix. Et si c'est l'emploi, ce sera leur choix. Mais c'est à eux, et l'invitation leur est faite parce qu'ils ont le droit, c'est à eux, dis-je, à choisir les débats dans lesquels ils veulent participer et ils doivent savoir qu'ils ont le droit fondamental de participer à ces débats-là.

Je vous demanderai, pour poursuivre sur votre deuxième question: Lorsqu'on fait les comparaisons aux pays de l'OCDE, cela nous place dans un contexte mondial, alors que le Canada fait compétition dans un contexte mondial. Mais le discours du Trône, si vous avez pris le temps de le lire, dit de façon explicite que le taux de chômage des jeunes au Canada n'est pas acceptable. Il reste toujours que si vous voulez être objectif et essayer de vous soulever, soulever ne serait-ce qu'un demi-pouce, ne serait-ce qu'un millimètre, au-delà de votre partisanerie, vous admettrez avec nous que le taux de chômage chez les jeunes a baissé; vous admettrez avec nous que ce qu'il faut faire, c'est de la formation et de la reformation pour les jeunes, ce que votre gouvernement n'a pas fait, ce que votre gouvernement, pour toutes sortes de raisons que j'ignore, et je ne veux pas juger, mais ce que votre gouvernement n'a pas fait et ce que ce gouvernement-ci, lui, a choisi de faire.

Alors, montrez-nous de quelle façon le parti libéral fédéral du Québec fait face aux vrais problèmes de l'avenir. De quelle façon? Que proposez-vous aux jeunes à l'exception de vous lever à la Chambre, jour après jour, pour dire non à toutes sortes de nouvelles propositions, à toutes sortes d'innovations que ce gouvernement-ci propose?

• (1630)

[*Traduction*]

M. Epp (Thunder Bay—Nipigon): Monsieur le Président, je voudrais parcourir un secteur en particulier que le ministre d'État à la Jeunesse (M. Charest) a abordé. Je crois qu'il pourrait infléchir la politique du gouvernement dans ce secteur au cours des prochains mois.

Le gouvernement a du mal à combler les besoins des Canadiens à cause des crédits limités disponibles dans les divers secteurs. C'est certes vrai en ce qui concerne la Politique de planification de l'emploi. Cela l'est aussi dans le cas des programmes d'emplois d'été pour les étudiants et les jeunes. Cela étant, je voudrais demander au ministre de participer lui-même à l'élaboration du programme Défi 87. Je l'invite à s'y mettre sans tarder pour qu'on connaisse assez longtemps à l'avance les exigences du programme, pour que les formulaires de demande soient prêts et pour avoir assez d'argent. Ainsi, nous éviterons les situations comme celle qui s'est produite dans ma circonscription le printemps dernier. En effet, nous manquions de crédits et il nous a fallu répartir l'argent parcimonieusement entre les divers groupes. L'exemple de la Chambre de commerce de la région de Nipigon me vient immédiatement à l'esprit. Celle-ci n'a pas pu offrir les services d'information qu'elle avait prévus dans le cadre de Défi 86.

Des professeurs de l'Université Lakehead espéraient fournir aux jeunes des emplois des plus stimulants. L'échéance tardive fixée pour la présentation des demandes et la lenteur avec laquelle ces dernières ont été étudiées ont toutefois empêché Défi 86 d'être aussi efficace qu'on le souhaitait.

Je prie le ministre de me répondre brièvement. Je l'invite même à veiller à ce qu'on dispose de crédits suffisants, afin que le programme de cette année réponde mieux aux besoins des jeunes.

M. Charest: Monsieur le Président, en guise de réponse, je remercie le député d'avoir reconnu qu'il s'agit d'un bon programme. En ce qui concerne les difficultés d'ordre bureaucratique, je signale qu'elles sont tout à fait normales quand on applique un nouveau programme. Si nous voulons nous lancer dans de nouvelles initiatives et trouver de nouvelles solutions à nos problèmes, acceptons le fait qu'un démarrage est toujours difficile. Nous allons nous améliorer. Je sais gré au député de m'avoir signalé ce problème. Nous allons examiner le rapport qu'on doit nous présenter à ce sujet.

Quant au financement de Défi 87, j'ignore ce qui arrivera; je l'ai dit dès le début, je ne veux rien tenir pour acquis. Nous allons d'abord étudier Défi 86, pour voir quelles conclusions nous devons en tirer. Nous prendrons ensuite les décisions qui s'imposent en temps et lieu. J'espère avoir de bonnes nouvelles à communiquer à la Chambre à cet égard.

[*Français*]

Le président suppléant (M. Paproski): La période des questions et commentaires est maintenant terminée. La parole est à l'honorable député de Montréal—Sainte-Marie (M. Malépart)

M. Jean-Claude Malépart (Montréal—Sainte-Marie): Monsieur le Président, je prends la parole en réponse à l'Adresse du discours du trône. Tout d'abord, je tiens à vous féliciter pour votre nomination de président suppléant, mais je suis persuadé que je vais être le seul à la Chambre pour dénoncer ce qui s'est passé une certaine nuit, et l'hypocrisie que le premier ministre (M. Mulroney) veut nous faire accroire qu'il a révolutionné le Parlement, qu'on a élu démocratiquement les présidents. Si cela était la vérité, mon collègue Marcel Prud'homme ferait partie des présidents de la Chambre et non prendre un ancien ministre déchu pour le nommer vice-président adjoint, monsieur le Président.

Cela maintenant étant dit, monsieur le Président, j'aimerais comparer aujourd'hui le discours du Trône qu'on a présentement avec le discours du Trône de 1984. Monsieur le Président, j'aimerais qu'on regarde les mots dans le discours du Trône de 1986 au niveau de la justice sociale et les mêmes mots qui apparaissaient dans le discours du Trône de 1984.

Monsieur le Président, des textes comme cela, on peut avoir partout des gens au Canada qui ont une bonne plume, qui vont écrire des romans, cela va faire, mais en termes de contenu, monsieur le Président, c'est quoi? On dit toujours que le passé est garant de l'avenir, regardons ce qui est arrivé au niveau de la justice sociale avec ce gouvernement conservateur et ce premier ministre suite aux propos qu'il avait tenus dans ce discours du Trône, les réalités, et pour quelles raisons nous en sommes maintenant à une nouvelle session.

Au niveau de la justice sociale, au niveau des personnes âgées, monsieur le Président, et tantôt le ministre d'État (Jeunesse) (M. Charest) me reprochait de m'élever en Chambre contre le gouvernement, monsieur le Président, j'étais fier de me lever pour seconder les personnes âgées pour sauver leur chèque de pension de sécurité de la vieillesse, alors que le ministre d'État (Jeunesse) se contentait de garder son petit portefeuille à lui personnellement.

Monsieur le Président, tout le monde se rappellera les propos du premier ministre en campagne électorale, tout le monde se rappellera le ministre de l'injustice sociale et le premier ministre, les propos ici à la Chambre des communes, le discours du Trône, tout le monde se rappellera le Livre bleu de la consultation et de la tromperie nationale qui était faite auprès des personnes âgées. Première action au niveau des personnes âgées: la première fois que ces gens-là ont été trahis et trompés par ce gouvernement, ça a été lors de la désindexation des allocations familiales. Deuxièmement, monsieur le Président, cela a été le maintien, et encore dans le discours du Trône au niveau des personnes âgées on maintient la discrimination des personnes âgées entre 60 et 64 ans au niveau de l'allocation au conjoint. Encore une fois, ce gouvernement refuse délibérément, monsieur le Président, à toutes les personnes âgées dont la très grande majorité sont des femmes, dans toutes les circonscriptions à la grandeur du pays, on leur refuse ce programme de pension de sécurité de la vieillesse tout simplement parce qu'un jour elles ont dû se séparer, parce qu'un jour elles n'ont pas voulu se marier ou parce qu'un jour elles ont été séparées ou parce qu'elles ont dû divorcer. Monsieur le Président, ce gouvernement-là, délibérément, le premier ministre et ministre de l'injustice sociale au Canada, maintiennent cette injustice-là, et aujourd'hui, ils voudraient tenter de faire accroire aux personnes âgées du Canada que le discours du Trône de 1986 est meilleur que celui de 1984. On n'a qu'à regarder ce qui est arrivé aux préretraités de 1985-1986, au niveau des prestations d'assurance-chômage, monsieur le Président. Encore là des milliers de Canadiens et de Canadiennes ont été pénalisés, ils ont été trompés par ce gouvernement au niveau des coupures de prestations, et c'est jusqu'à 10 000$ que ces personnes-là ont perdu. Encore des fausses promesses, de faux engagements de ce gouvernement, monsieur le Président. Il y avait de beaux mots dans le discours du Trône en 1984, comme il y a de beaux mots dans le discours du Trône en 1986. C'était la même chose au niveau des programmes Horizons nouveaux, monsieur le Président. Au niveau des personnes âgées, jamais on ne touchera à cela. Encore une fois, en cachette, monsieur le Président, le premier ministre et son gouvernement ont coupé des sommes d'argent au niveau des personnes âgées, monsieur le Président. Pendant deux ans, ce gouvernement, et jamais un député conservateur de cette Chambre ni un ministre n'ont osé se lever pour défendre nos citoyens âgés du pays.

Monsieur le Président, si on regarde aussi les engagements que le premier ministre avait pris dans le discours du Trône en 1984 au niveau de la famille canadienne, la pierre angulaire, le premier ministre a le vocabulaire généreux, il donne ça à «pelletées» et il a les dépenses généreuses quand il s'agit de lui et de son valet pour le traîner un peu partout. Qu'est-ce qui est arrivé au niveau des familles canadiennes, monsieur le Président? Alors qu'en 1984 le premier ministre promettait que la Chambre s'occuperait de nos familles canadiennes, cela a été la désindexation des allocations familiales, en même temps qu'on présentait un projet de loi pour sauver les millionnaires de l'Ouest du pays de la faillite d'une banque. C'est cela l'honnêteté intellectuelle de ce gouvernement et de ce premier ministre, monsieur le Président, et aujourd'hui en 1986, il voudrait nous faire accroire qu'avec un torchon comme ça les gens vont pouvoir le croire. Monsieur le Président, c'est au niveau des changements du crédit d'impôt-enfant, ce sont les familles à revenu moyen qui se sont vu abaisser leur revenu, leurs possibilités au niveau des familles canadiennes.

Monsieur le Président, les personnes âgées ont été trompées au Canada par ce gouvernement en 1984 et aujourd'hui on essaie de nous faire accroire que... Fiez-vous à ce qu'on a écrit, vous allez voir ça, le résultat, il n'y a rien de concret. Les familles ont été trompées en 1984, monsieur le Président.

Monsieur le Président, la jeunesse! La jeunesse, monsieur le Président, comme prix de consolation, à cause de deux ans d'inaction, monsieur le Président, cela a été la démotion du ministre.

M. Pierre Blais (secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture): J'invoque le Règlement, monsieur le Président.

Le président suppléant (M. Paproski): L'honorable secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture fait un rappel au Règlement.

M. Blais: Monsieur le Président, je viens d'entendre un mot qui s'il n'est pas antiparlementaire, le mot «torchon» qui est mentionné en parlant du discours du trône qui a été lu par le gouverneur général du Canada, monsieur le Président... Je trouve que c'est totalement inadéquat dans les circonstances et que le député de Montréal—Sainte-Marie (M. Malépart) devrait retirer cette expression vulgaire et inapropriée.

Une voix: Monsieur le Président, ce n'est pas un rappel au Règlement.

Le président suppléant (M. Paproski): Une minute, s'il vous plaît.

• (1640)

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Paproski): J'ai le regret de dire que je n'ai entendu aucun mot antiparlementaire et je considère donc qu'il ne s'agit pas d'un rappel au Règlement. Le député de Bourassa (M. Rossi) désire-t-il invoquer le Règlement?

[*Français*]

M. Rossi: Sur le même rappel au Règlement. Comment ce député, monsieur le Président, qui n'était même pas à la Chambre, peut-il faire un rappel au Règlement sur un mot qu'il a peut-être entendu parce qu'il s'est dépêché de demander à son collègue de Beauharnois—Salaberry (M. Hudon) s'il avait dit ce mot-là. Le député n'était même pas à la Chambre et il vient faire un rappel au Règlement.

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Paproski): Je ne crois pas non plus qu'il s'agisse d'un rappel au Règlement. Je considère qu'il s'agit d'un débat et si le député désire se lancer dans un débat, je n'ai aucune objection. La parole est au député de Montréal—Sainte-Marie (M. Malépart).

[*Français*]

M. Malépart: Monsieur le Président, le député de Bellechasse (M. Blais) vient de démontrer clairement l'hypocrisie parlementaire. Mon collègue de Bourassa (M. Rossi) avait raison: il n'était pas ici, monsieur le Président.

J'aimerais continuer mon discours. J'étais au niveau . . .

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Paproski): Avant de donner la parole à l'honorable secrétaire parlementaire, je tiens à dire qu'à mon avis, nous ne devrions pas nous attarder sur la présence ou à l'absence d'un député de la Chambre. Il y a des téléviseurs à l'extérieur, dans les deux halls, et naturellement, les députés ont la possibilité de voir ce qui se passe à la Chambre, qu'ils soient derrière les rideaux ou non. Là n'est pas la question. Je dis simplement que les députés n'ont pas à signaler la présence ou l'absence de collègues.

M. Rossi: Monsieur le Président, j'interviens au sujet du même rappel au Règlement. Monsieur le Président, je ne parle pas de sa présence ou de son absence. Le fait est, cependant, qu'il a dû demander à son collègue de Beauharnois si ce mot avait été utilisé ou non. C'est différent.

Le président suppléant (M. Paproski): Nous devrions poursuivre le débat. Le secrétaire parlementaire veut-il faire un autre rappel au règlement?

M. Blais: Oui, monsieur le Président, je voudrais faire un autre rappel au Règlement.

[*Français*]

M. Blais: C'est un autre rappel au Règlement, monsieur le Président. Il a reparlé encore d'hypocrisie à l'égard d'un autre député de la Chambre. Je considère que c'est un langage totalement inadéquat, antiparlementaire.

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Paproski): J'examinerai les feuillets bleus demain et si je m'aperçois qu'on a effectivement tenu un langage antiparlementaire, je prendrai une décision en conséquence.

L'Adresse—M. Malépart

[*Français*]

M. Malépart: Monsieur le Président, j'ose espérer que le temps que le député a fait perdre à la Chambre ne sera pas pris sur mon temps de parole.

Monsieur le Président, je vais continuer au niveau . . . et soyez assuré que je suis ici pour dire la vérité et si cela déplaît à mon collègue de Bellechasse, je vais continuer à dire la vérité sur son comportement.

Monsieur le Président, j'aimerais toujours comparer le discours du Trône de 1984 avec celui de 1986. Quelles ont été les conséquences pour les personnes âgées? Je le répète, cela a été la désindexation des pensions de sécurité de la vieillesse, la discrimination au niveau des allocations au conjoint, à l'égard des personnes célibataires, séparées ou divorcées, les coupures auprès des préretraitées qui eux avaient le droit de retirer des prestations d'assurance-chômage. Tout à coup, le gouvernement, en cours de route, a décidé de couper de façon unilatérale sans aviser ces gens-là et même, très souvent, des députés conservateurs avaient avisé les personnes comme quoi elles étaient dans leur droit. Monsieur le Président, ces gens-là ont été pénalisés. Les coupures qui ont été faites dans le Programme Nouveaux horizons et le refus de tous les projets de services à domicile pour les personnes âgées . . . Je comprends la réaction des députés conservateurs qui souhaiteraient qu'ici on ne dise pas la vérité et qu'on essaie de cacher cette vérité-là que la population a été clairement trompée dans le discours de 1984 et que ces gens-là ont raison de douter de la parole du gouvernement, du premier ministre et du discours du Trône de 1986, compte tenu de l'absence de propositions concrètes.

C'est la même chose au niveau des familles, et je le répète, cela a été les familles au niveau de la désindexdation des allocations familiales. On se rappelle, l'an passé, les gens ont perdu 55 millions de dollars au niveau de la désindexation des allocations familiales.

On se rappelle que les modifications au niveau du crédit d'impôt-enfant ont grandement affecté les familles à moyen et à faible revenu. On se rappelle aussi que, dans le Budget, le gouvernement a décidé d'établir des classes de familles, soit deux catégories de classes de familles, ceux ayant un salaire inférieur à 15 000$ reçoivent le crédit d'impôt-enfant et auront un remboursement anticipé, et ceux qui reçoivent un salaire de 24 000$ auront le plein montant de crédit d'impôt-enfant par une décision du gouvernement, mais eux ne recevront pas, de cette façon-là, de crédit d'impôt-enfant anticipé.

Monsieur le Président, compte tenu que le ministre d'Etat (Jeunesse) (M. Charest) est revenu à la Chambre des communes et compte tenu qu'il n'y avait rien dans le discours du Trône de 1984 et que rien n'a été fait au niveau de la jeunesse et qu'en 1986, encore une fois, ce ne sont que des paroles.

Monsieur le Président, je suis content que le ministre d'Etat (Jeunesse) ait repris les propos. Si le ministre veut dire que la journaliste de *La presse canadienne* a induit la population en erreur, il devra en subir les conséquences car je verrai la journaliste pour lui transmettre les propos du ministre d'Etat (Jeunesse) en ce qui concerne sa déclaration, savoir: Qu'il était temps que la jeunesse s'intéresse à d'autres choses que la paix, le désarmement et l'environnement, ce qui risque de devenir un ghetto pour eux, nous exprime-t-il.

Monsieur le Président, je comprends que le ministre d'État (Jeunesse) était surpris tantôt qu'on lui fasse mention que, au niveau des statistiques du chômage, le Canada auprès des pays de l'OCDE se situait au huitième rang alors que lui tentait de démontrer qu'il n'était pas le dernier. S'il se contente de cette action-là . . .

Monsieur le Président, nous avons eu la chance d'entendre le discours prononcé par l'honorable ministre d'État (Jeunesse), mais rien, absolument rien, n'est sorti de ce discours, rien de concret à part de nous annoncer qu'il ira couper le ruban officiel, comme la députée le faisait auparavant.

Monsieur le Président, il a eu un «job» politique pour se promener au niveau des communications. Monsieur le Président, il subira le même sort que celui qui a été réservé à la ministre d'Etat (Jeunesse) qui l'a précédé et qui avait envoyé une lettre pour dire: Eh bien, c'est payant politiquement . . . et ainsi de suite . . .

On se rappelle de ce qui est arrivé, cela fait partie du scandale et des nombreux scandales au niveau du gouvernement conservateur. Et lorsque ce ministre d'Etat (Jeunesse) nous dit: A propos de Katimavik, on fera d'autres programmes! Cela fait combien de temps qu'ils n'ont rien fait, monsieur le Président?

Lorsqu'on parle de formation, monsieur le Président. Nous savons que les budgets sont réduits de moitié dans le cadre du développement d'emplois. Il va essayer de nous faire accroire . . .

Monsieur le Président, cela fait deux ans que la population canadienne se fait tromper et que les députés conservateurs pensent qu'ils vont continuer de la tromper . . . et je dis aux gens qui nous regardent: Ce temps-là est fini! La population en a assez à ce niveau-là, que ce soit au niveau des familles ou au niveau de la jeunesse.

Regardons maintenant les dossiers québécois. Eh bien là, monsieur le Président, c'est l'illustration. Les dossiers de l'Est de Montréal? Rien de réglé. Faillite totale des députés conservateurs. On se rappelle le *French Power* annoncé par le premier ministre (M. Mulroney) à Québec. Cela a été la catastrophe. Les chantiers maritimes? Une faillite totale. L'usine de pâtes et papiers Desbiens? C'est une faillite totale et Dieu merci au gouvernement libéral de Québec qui . . . Le dossier de la Gulf? Dieu merci au gouvernement libéral du Québec qui a sauvé une partie de la raffinerie. C'était la catastrophe. C'est même l'ancien député conservateur qui a rabroué le ministre des Mines et de l'Énergie.

Monsieur le Président, j'ai encore cinq minutes, les cinq minutes qui ont été prises sur le temps des députés conservateurs . . .

Monsieur le Président, l'industrie aérospatiale, c'est aussi la catastrophe!

Monsieur le Président, je suis allé dans la région du Saguenay—Lac-Saint-Jean. Les producteurs de pommes de terre . . . Il s'agit là d'injustice flagrante! Les producteurs de pommes de terre des provinces Maritimes ont les mêmes difficultés que ceux de la province de Québec. Par contre, on dédommage les producteurs de pommes de terre des provinces Maritimes, mais on refuse de le faire pour le Québec.

Et le ministre d'État (Jeunesse) qui se dit fort et content ainsi que tous les autres ministres du Québec, le supposé *French Power*, monsieur le Président, ces gens regardent tout ça passer et ils sont bien contents. Ils ont leur petit «job», leur limousine, ils coupent les rubans de temps en temps et font deux ou trois émissions de télévision, ils sont bien heureux . . . et, lui, il se fait friser, et c'est cela le *French Power*.

Pendant ce temps-là il y a un grave problème dans l'Ouest du pays, un milliard de dollars! Les banques font faillite dans l'Ouest du pays, encore un autre milliard, monsieur le Président. Les producteurs de l'Ouest ont des problèmes, on donne. Les compagnies de pétrole ont des problèmes, on donne. Mais pour la province de Québec: rien! Le Centre international bancaire, cela ce n'est qu'une promesse, monsieur le Président. Car, depuis les élections rien n'a été donné, zéro, rien! Non, rien de rien n'est venu au Québec suite à l'élection de ce gouvernement conservateur, monsieur le Président.

Dans le domaine de la péréquation? Dans le domaine de l'industrie du transport ferroviaire? La compagnie Bombardier . . . Et là ils vont tenter de nous faire accroire . . . La compagnie Bombardier représentait la mieux offrant pour l'achat de Canadair et alors ils vont essayer de nous dorer la pilule pour donner le contrat de l'entretien du F-18 ailleurs. Bien écoutez! On vous a permis d'acheter Canadair . . . On vous a permis . . . Mais c'est Bombardier qui a fait une meilleure offre, monsieur le Président. Les Québécois ne se laisseront pas emplir comme cela, voyons donc! C'est assez ces folies-là!

• (1650)

Monsieur le Président, il est temps qu'on se réveille de l'autre côté. Je comprends qu'il y a des ministres qui ont été dégommés et qu'ils sont déçus, ils en ont essayé de nouveaux. Mais il va falloir que les «57» se réveillent, monsieur le Président et qu'ils «drive» quelque chose.

Et je pense que l'élection dans la circonscription de Saint-Maurice a donné une leçon. Les gens de Saint-Maurice ne se sont pas laissé acheter par le premier ministre (M. Mulroney) et la «gang» de conservateurs qui étaient là à donner à coup de millions. Le Nouveau parti démocratique leur a «chauffé les fesses», monsieur le Président, c'est une leçon. La population québécoise n'accepte plus, elle s'est fait tromper pendant deux ans et demi et elle a dit: «Assez, c'est assez!».

Le ministre d'État (Jeunesse) voudrait savoir ce qu'on pourrait faire, quelles propositions nous devrions faire pour les aider. Premièrement, qu'il y ait de l'argent dans le programme de développement de l'emploi pour former les jeunes, qu'il s'assure de doubler le budget. On va voir s'il est solide. On va voir s'il est bon ou bien si c'est un «coupeux de rubans officiel» qui a 40 000$ de plus que tous les autres, une limousine, qui va parader et faire le beau et couper les rubans. Qu'il soit capable de faire doubler le budget.

Au Québec, on avait 76 millions de dollars pour le programme de développement d'emplois; la région de Montréal avait 22 millions de dollars. Cette année, pour tout le Québec, on a seulement 22 millions de dollars, et 9 millions de dollars pour la région de Montréal. Et le ministre tantôt faisait des cabrioles pour faire croire aux Québécois qu'il s'occupe de la jeunesse! La jeunesse, mon oeil! Le ministre ne fait rien. Il a eu une augmentation de salaire. Le seul jeune qui a eu une augmentation de salaire au Canada, c'est lui, monsieur le Président. Mais les autres n'ont rien. Le seul qui a eu un chauffeur privé, c'est lui. Les autres sont encore sur la paille, monsieur le

Président. Mais ce n'est pas comme cela. Ce que les jeunes veulent, ce sont des «jobs».

Et quand il parle de les former, il y en a qui ont des diplômes, tiens, jusque-là, jusqu'ici. Ils veulent des «jobs» et de l'ouvrage. Et doublez les budgets dans le programme de Défi 87, cessez vos petites manipulations des 24 semaines, des 30 dernières semaines pour donner des «jobs» de formation à tous les deux ans. Arrêtez de «tripoter» toutes les choses. Tout ce que vous avez fait, cela va mal là-dedans. Et assurez-vous d'accorder des programmes. Faites confiance à l'industrie. Ne mettez pas des critères et des carcans pour arrêter, et faites confiance aux groupes communautaires: Donnez-leur de l'argent et ils vont en réaliser des projets. N'essayez pas de vous mêler là-dedans et faire du patronage, vous avez été pleins de scandales pendant deux ans, ne touchez plus à cela.

Et si vous voulez: dans le domaine social. Pourquoi le gouvernement n'a-t-il pas proposé qu'on discute, comme notre chef du parti libéral, le chef de l'Opposition officielle (M. Turner) l'a proposé, un revenu annuel garanti? Pourquoi le gouvernement n'a-t-il pas annoncé dans le discours du Trône qu'il mettait sur pied un comité de députés ou un comité conjoint de la Chambre des communes et du Sénat afin d'étudier de quelle façon, avec la même enveloppe budgétaire, nous aurions de 15 à 20 programmes sociaux qui s'adressent à l'ensemble de la population?

Nous avons des programmes sociaux qui s'adressent à nos personnes âgées, d'autres s'adressent à la famille, d'autres s'adressent à la population en général, d'autres sont sous forme d'abris fiscaux, d'autres sont sous forme de subventions, de chèques et d'autres sont sous forme de crédit d'impôt-enfant, de crédit d'impôt en raison d'âge, de crédit d'impôt pour la famille. Pourquoi le gouvernement n'a-t-il pas retenu la proposition qui a été faite par le chef de l'Opposition officielle? Pourquoi le gouvernement n'a-t-il pas pensé réunir les intervenants ou commencer à mettre sur pied une politique pour les gens du troisième âge, une politique pour les gens du troisième âge qui correspondrait aux besoins de chacune des catégories? Tout d'abord, dans le domaine de la santé, ce qu'on appelle les centres d'accueil pour les soins prolongés. Deuxièmement, des résidences communautaires, que les gens veulent continuer, ce qu'on appelle les logements à prix modiques, les coopératives, ou SBL, où on retrouve un rassemblement de groupes de personnes âgées autonomes, mais qui désirent se regrouper sous un même toît pour avoir des activités en commun, avoir une certaine sécurité, et aussi une formule de subvention aux logements et une formule de services à domicile.

Monsieur le Président, je pense que le gouvernement a tous les outils, mais pas dans le but de la philosophie conservatrice, d'enlever de l'argent des poches des personnes âgées pour la donner aux plus riches, dans le but qu'avec la même enveloppe budgétaire, comment on peut assurer un meilleur service pour les personnes âgées.

C'est la même chose pour les familles canadiennes et au niveau de la jeunesse. Et ce serait la même chose dans le domaine de l'aide à l'industrie. J'aimerais rendre hommage aux députés du Nouveau parti démocratique qui ont sorti un document qui démontre clairement que les compagnies canadiennes les plus riches ont réussi par toutes sortes de moyens légaux à ne pas payer un cent d'impôt et qu'il y a des gens qui gagnent 100 000$ au Canada qui réussissent à bénéficier du crédit impôt-enfant.

Monsieur le Président, rien dans ce discours-là, rien dans le discours de 1986 qui indique clairement sur le plan pratique une amélioration de la condition de vie des Canadiens et des Canadiennes. Mais encore deux fois plus inquiétant si on regarde ce qui était écrit en 1984 et moi, comme l'ensemble de la population, en 1984 j'ai cru à ce premier ministre-là.

La consultation sur le Livre bleu, tous les groupes disaient: Bien il faut faire confiance. Ce doit être des gens honnêtes. Mais les résultats, monsieur le Président! Je comprends que les députés progressistes conservateurs n'aiment pas cela que je le dise, mais c'est la vérité. A-t-on été élu ici pour ne pas dire la vérité ou pour dire la vérité? Et la vérité: Est-ce vrai que le gouvernement progressiste conservateur, contrairement à ce qu'il avait dit, a coupé dans les pensions de la sécurité de la vieillesse? C'est vrai. Est-ce vrai qu'il a coupé les allocations familiales au niveau de l'indexation? C'est vrai. On ne peut pas dire que ce n'est pas vrai, c'est vrai qu'il a coupé. Est-ce vrai qu'il a trompé les préretraités dans la région de Québec, dans tout le Canada, au niveau de l'assurance-chômage? C'est vrai, on ne peut pas dire que c'est faux, c'est vrai. Est-ce vrai qu'après avoir trompé les gens il a coupé au niveau du programme *Horizon nouveau*? C'est vrai, il a coupé, on ne peut pas dire qu'il n'a pas coupé, monsieur le Président.

Est-ce vrai qu'il a changé pour la classe moyenne le crédit d'impôt-enfant, que les gens qui gagnent entre 22 000$ et 25 000$ n'ont plus droit au crédit impôt? C'est vrai, monsieur le Président. C'est écrit noir sur blanc. Puis on ne peut pas dire que le gouvernement n'avait pas dit qu'il ne le faisait pas. C'est vrai que dans son Livre bleu il a trompé la population. Est-ce vrai que le gouvernement a coupé l'indexation des allocations familiales pour réduire le déficit? On ne peut pas dire que ce n'est pas vrai. C'est vrai, c'est le ministre qui l'a dit après avoir dit qu'il ne le ferait pas.

Monsieur le Président, si les députés progressistes conservateurs ont honte, comme le député de Bellechasse (M. Blais) qui veut tenter de nous faire taire, eh bien, monsieur le Président, qu'il fasse son *mea culpa*. A son caucus, s'il ne peut pas se lever à la Chambre, qu'il dise à son premier ministre: Écoutez, monsieur le premier ministre, on est élu. On est des gens honnêtes. On souhaite que l'hônneteté intellectuelle continue, que la transparence continue. Les voyages, peut-on dire: Il n'est pas vrai que le premier ministre se paie du caviar dans les voyages? C'est vrai, c'est écrit noir sur blanc. Alors ce n'est pas vrai qu'il amène son valet. Mais c'est vrai, c'est écrit noir sur blanc, monsieur le Président.

Mais si on regarde tout cela, est-il vrai que l'ancien ministre de l'Expansion industrielle régionale, sa femme a eu des prêts, puis sans intérêt, et on ne peut pas dire que cela n'est pas vrai. C'est vrai, monsieur le Président. Est-il vrai qu'il y a des ministres qui ont été obligés de démissionner? Encore là, c'est vrai, monsieur le Président. Il n'y a personne à la Chambre qui peut contredire cela.

• (1700)

Monsieur le Président, il est encore temps. Le gouvernement a la chance. Le ministre d'État (Jeunesse) (M. Charest) a la chance de faire mieux que la ministre qui occupait son poste auparavant, parce que le résultat est qu'elle a été dégommée.

Alors le ministre a la chance. Puis je pense qu'au-dessus de la partisanerie politique, il faut que tous les députés de la Chambre l'appuient pour faire pression auprès du ministre des Finances (M. Wilson) qui, lui, connaît seulement qu'une clientèle, que de donner des budgets au ministre d'État (Jeunesse). Qu'il donne des budgets dans le programme de Défi '87, qu'il soit le double de celui de l'an dernier. Qu'immédiatement dans le programme de développement d'emplois, les sommes d'argent soient débloquées. Alors le premier ministre en a trouvé pour les gars qui ont des millions, qui avaient de l'argent dans les banques de l'Ouest, au-dessus de 60 000$, il a trouvé un milliard. Eh bien, qu'il trouve un milliard de plus pour aider la jeunesse au Canada. Et si le ministre réussit cela, je serai le premier à me lever et à dire «chapeau bas». Et si le ministre veut se fixer cela comme défi, alors je serai derrière lui pour lui aider. Mais si le ministre veut faire comme il vient de faire son petit discours, tenter d'endormir à peu près tout le monde comme «Donalda» a essayé de faire, eh bien, il va retourner faire une émission de télévision.

Là-dessus je termine, monsieur le Président. Mon temps de parole est écoulé. Mais je tiens à rassurer le ministre d'État (Jeunesse), s'il veut se battre pour les jeunes, il aura mon appui, mais s'il ne fait rien pour eux, il va en entendre parler.

Le président suppléant (M. Paproski): Je regrette d'interrompre l'honorable député, mais son temps de parole est maintenant écoulé.

Questions et commentaires. L'honorable ministre d'État (Jeunesse) (M. Charest) a la parole.

M. Charest: Monsieur le Président, j'aimerais faire quelques brefs commentaires et après cela poser quelques questions précises à mon collègue. D'abord, il a fait référence à l'élection de notre Président (M. Fraser) et j'aimerais savoir . . . Tout d'abord, avant même d'en arriver là, ce sont plutôt des questions. J'aimerais seulement faire un commentaire en général et dire qu'aujourd'hui il a été égal à lui-même. Il a été passionné, vibrant, il a parlé fort, tout cela.

Sauf qu'il faut se rappeler une chose, je pense que les gens qui nous écoutent s'en rendent compte aussi parce que ce sont des gens raisonnables. C'est que comment peut-on se lever pendant 20 minutes et dire que tout, mais absolument tout, est négatif? Il n'y a rien, mais absolument rien, pas un iota, de positif fait depuis deux ans! Un discours passionné, intéressant, et tout cela, mais pour les personnes qui sont assises chez elles et qui nous regardent, elles doivent bien se dire: ça ne marche pas, il y a quelque chose qui ne va pas, il me semble que ce n'est pas possible! On n'est pas en 1940, les gens sont plus intelligents que cela, on n'est pas en 1800, ils nous écoutent et ils nous disent: il faut faire des distinctions.

Il parle du parti libéral provincial du Québec pour qui il a beaucoup d'admiration, nous on a beaucoup de respect pour ce parti-là aussi. Je ne sais pas s'il va nous donner son opinion sur l'opération que certains ont appelé les boubous macoutes, on ne l'a pas entendu parler de cela, pourtant les associations desquelles ils se dit très près n'étaient pas favorables à cela. Il a parlé du ministre de l'Agriculture du Québec avec respect, et on partage ce respect-là. Je ne sais pas s'il va parler au ministre de l'Agriculture du Québec du fait qu'ils enlèvent le lait dans les écoles deux jours par semaine, ils enlèvent le lait aux enfants. Sachant les enfants près de son coeur, j'imagine que dès aujourd'hui il planifie un voyage à Québec pour aller manifester sur la Colline et faire cesser cela tout de suite, et nous on va le suivre de très près là-dessus. S'il veut notre collaboration, j'imagine qu'il va la solliciter et on va considérer si on peut l'aider.

Mais je dirais plus que cela, et suite à l'élection, par exemple, de notre cher président pour qui nous, en tout cas, nous éprouvons le respect qui lui revient, je ne sais pas s'il pourrait nous dire, et là j'espère qu'il ne partira pas, je ne sais pas s'il va nous dire, et on va voir s'il va répondre à la question parce que nous sommes curieux, nous, de le savoir, s'il est resté pour l'élection du président jusqu'à la fin parce que j'imagine que les absents ont tort, la même règle s'applique pour tout le monde, peut-être pas dans son cas, c'est cela qu'il va nous dire, mais étant un vrai adepte et amateur de la démocratie il va nous dire cela, lui, s'il est resté pour l'élection du président, et pour combien de tours et pour le vote, s'il est venu voter comme il voulait le faire pour avoir les résultats que lui aurait souhaités.

Il va falloir que le député de Montréal—Sainte-Marie (M. Malépart) nous explique autre chose parce que nous de ce côté-ci on reçoit des messages un peu contradictoires venant de l'autre côté. J'ai fait une émission de télévision avec mon collègue d'Ottawa-Centre (M. Cassidy) ici et votre collègue à vous de la circonscription de Saint-Jacques (M. Guilbault) qui, lui, a dit que le discours du Trône quant à lui c'est un bon discours, et le terme que vous avez employé, et je ne suis pas sûr que ce soit parlementaire ou non, mais enfin, faisons abstraction, vous avez employé, si je ne me trompe pas, le mot «torchon». Cela me semble très fort comme mot. Et votre collègue du même parti, j'imagine de la même bouche, lui, dit que c'est un bon discours. Aidez-nous à comprendre ce que vous dites dans votre parti parce que de ce côté-ci les Canadiens ne comprennent pas trop.

Finalement, je lui dirai: Eh bien, on admire toute votre éloquence et votre grandeur, et le reste, même si tout est négatif, peut-être qu'il faudra finalement, monsieur le Président, en conclusion, le mettre sur la liste d'un des aspirants-chefs du parti libéral fédéral du Québec, c'est à la mode . . .

Une voix: Un autre.

M. Charest: . . . un autre, puis si cela ne marche pas, il pourra toujours faire une carrière dans la lutte professionnelle, je pense que ça lui irait bien.

M. Malépart: Monsieur le Président, vous avez remarqué à la fin, le ministre n'a pas impressionné personne. J'ai l'impression qu'il va retourner vite au fauteuil, il n'a rien compris quand on parle du discours du Trône.

M. Rossi: Il ne comprendra jamais!

M. Malépart: Au niveau négatif, si le ministre cesse de se promener dans sa limousine et de parler avec son chauffeur et qu'il n'y ait à peu près que cela qui soit important, s'il regarde les derniers sondages: 60 p. 100 de la population est en désaccord avec votre gouvernement, il n'y a à peu près qu'un 20 pour cent et il y a 30 p. 100 qui sont indécis. Alors j'ai l'impression, monsieur le Président, que le ministre . . . Je comprends qu'il ne veut pas avoir la réponse, il a l'air fou dans ce dossier-là.

Deuxièmement, en ce qui a trait au discours du Trône, s'il avait écouté, j'ai dit que n'importe qui peut écrire des romans, c'est de comparer avec le discours du Trône de 1986 et de 1984, les trahisons du discours du Trône de 1984. Est-ce que le ministre est prêt à dire que c'est faux, que son gouvernement, en 1984, avait promis une justice sociale, et qu'il a coupé l'indexation des pensions de sécurité de la vieillesse? Est-ce qu'il est prêt à dire que c'est faux, il est capable de le dire, il n'a pas peur de mentir?

Monsieur le Président, en ce qui concerne la désindexation des allocations familiales, est-ce que le ministre va dire: c'est faux . . . J'espère qu'il n'a pas attrapé la maladie du premier ministre. Vous savez que les gens n'ont pas confiance en la parole du premier ministre, j'espère que ce n'est pas contagieux dans ce parti-là, monsieur le Président.

M. Rossi: Il n'est pas capable de répondre à cela.

M. le vice-président: A l'ordre! C'est seulement que j'ai de la difficulté à entendre votre discours. L'honorable député de Montréal—Sainte-Marie (M. Malépart) a la parole. Veuillez continuer.

M. Malépart: En ce qui concerne l'élection du Président, je ne suis pas avocat comme le ministre d'État (Jeunesse) (M. Charest) était content de «se péter les bretelles» qu'il était avocat. Vous savez, c'est une classe à part. Vous êtes là-dedans vous aussi. Monsieur le Président, moi je suis un citoyen comme la masse des Canadiens et je dois vous dire que je vous remercie de me permettre de répondre davantage en ce qui concerne l'élection du Président. Si vous avez bien compris, si les propos du premier ministre au niveau de la réforme parlementaire étaient vrais, sincères et honnêtes, comme vice-président de la Chambre, votre remplaçant aurait été Marcel Prud'homme ou M. Lewis qui étaient sur les rangs, cela n'aurait pas été . . .

M. le vice-président: Je demanderais à l'honorable député de Montréal—Sainte-Marie (M. Malépart) de ne pas impliquer des candidats à la Présidence ou le Fauteuil dans son exposé. Je lui demanderais de terminer.

M. Charest: J'invoque le Règlement, monsieur le Président!

M. le vice-président: A l'ordre! L'honorable ministre d'État (Jeunesse) invoque le Règlement.

M. Charest: Je voudrais dire rapidement que le député de Montréal—Sainte-Marie (M. Malépart) n'a toujours pas répondu à notre question. Et on va voir s'il va répondre ou non. Nous, nous attendons. On va peut-être mesurer son honnêteté à partir de cela.

M. le vice-président: Je demanderais . . . Je vais donner la parole naturellement à l'honorable député de Montréal—Sainte-Marie, mais je lui demanderais d'être bref si possible parce que je pense qu'un autre intervenant voudrait poser une question dans la période de dix minutes qui est allouée.

M. Malépart: Monsieur le Président, j'ai répondu. J'ai demandé au ministre, et j'attends toujours sa réponse: Est-ce que c'est faux que son gouvernement a coupé l'indexation des pensions de sécurité de la vieillesse? Alors qu'il a répondu: Est-ce que c'est faux . . .

M. Charest: Répondez à la question!

M. Blais: Répondez à la question!

M. Rossi: Vous n'aimez pas cela, hein?

M. Malépart: Oh! Monsieur le Président, malheureusement, je suis obligé de dire, que mes paroles soient parlementaires ou antiparlementaires, les députés conservateurs aiment cela mentir sur les bords.

M. Rossi: Les pensions de sécurité de la vieillesse? Vous n'aimez pas cela. Il n'a pas répondu à la question.

M. le vice-président: L'honorable député d'Ottawa-Centre (M. Cassidy) a la parole pour une question ou un commentaire.

M. Cassidy: Monsieur le Président, les deux députés qui viennent de faire leurs discours . . . mais simplement je veux commenter un peu le discours du député de Montréal—Sainte-Marie (M. Malépart) parce que c'est un député du parti libéral. Il critique le gouvernement avec justice, mais il oublie le fait que c'est son gouvernement qui était au pouvoir pendant plusieurs années et qui a eu le pouvoir de faire tout ce qui est nécessaire pour vraiment développer l'économie dans la province de Québec.

A Montréal, depuis très longtemps, l'administration municipale ignore les problèmes économiques de la région. Mais on se demande pourquoi, comment il se fait que tous les députés, tous les ministres qui venaient de la région de Montréal, n'ont pas su élaborer un plan pour le développement économique de Montréal, n'ont pas réagi. On a vu, par exemple, la fermeture de quatre raffineries dans cette région-là.

Le député vient de parler de la nécessité de commencer avec un revenu annuel garanti. C'est une bonne idée. Mais je peux demander au député: Quand son parti a été au pouvoir pendant une période de presque 20 ans, avant les dernières élections, pourquoi les libéraux n'ont-ils pas mis en place cette réforme au lieu de simplement commencer à réclamer un changement sur le plan social, en termes de politique sociale, alors que maintenant ils sont dans l'Opposition? Effectivement, ils demandent quelque chose que son parti n'était pas prêt à livrer quand ils étaient au pouvoir.

M. Malépart: Monsieur le Président, il me fait plaisir de répondre au député du NPD. Cela démontre clairement que le NPD n'a jamais compris les Québécois et qu'il ne comprendra rien. Cela démontre clairement que lui aussi ne coûterait pas cher si le premier ministre voulait lui donner un «job» comme à l'ancien député, il n'aurait pas de misère à lui trouver un «job» trop cher.

Monsieur le Président, pour quelle raison le parti libéral, et s'il a bien compris le message, pourquoi le gouvernement . . . ? Parce que le revenu annuel garanti, cela ne se fait pas comme cela, du jour au lendemain. Il faut s'assurer que cela améliore la qualité de vie des gens, qu'il n'y a pas de sommes d'argent supplémentaire. Comment réorganiser cela? Si le député du NPD . . .

M. Cassidy: Vous avez eu le temps de faire cela.

M. Malépart: Monsieur le Président, nous avons amélioré les conditions de vie, l'assurance-santé . . . Monsieur le Président, je pense que nous autres nous avons été assez honnêtes pour évoluer, c'est pour cela que nous avons été au pouvoir et c'est pour cela que nous y retournerons. Nous ne serons pas

l'éternelle opposition et nous n'accepterons pas de petites «jobs» comme celle-là pour nous en aller. Monsieur le Président, pour répondre à ce niveau-là, et je termine là-dessus, au niveau du revenu annuel garanti, d'une politique des gens du troisième âge, je pense que dans le domaine social l'évolution des programmes sociaux s'est faite d'année en année. Jamais au grand jamais cela va se faire de façon radicale. C'est certain qu'on pourrait prendre une solution simpliste, à la NPD; j'ai déjà connu des péquistes qui ont été comme cela et la population s'en est débarrassée assez rapidement, c'est de trouver la meilleure façon. Ce n'est pas le type de revenu annuel qui est important, c'est le contenu, les sommes d'argent et les services qu'ils donneront à la population qui sont importants. C'est pour cela que je suis content que le parti libéral ait progressé au niveau des programmes sociaux, au niveau des personnes âgées, par l'évolution au niveau des familles. Maintenant il est temps qu'on regarde tout cela et peut-être qu'on en viendra à la conclusion que le revenu annuel garanti n'est peut-être pas le meilleur service à donner à la population qui en a besoin, contrairement à l'idéologie du NPD qui est strictement de fausser.

• (1710)

[*Traduction*]

M. Arnold Malone (Crowfoot): Monsieur le Président, je voudrais commencer en offrant mes voeux les meilleurs à la présidence, à ses adjoints et à tous les leurs, et en nous souhaitant à nous tous du succès avec la nouvelle formule.

Je tiens aujourd'hui à faire part de l'inquiétude que j'éprouve pour les ruraux canadiens, non seulement les producteurs de denrées alimentaires et les personnes qui vivent des produits de la terre, mais aussi pour les villes, les villages et les hameaux qui constellent le pays. D'après les données du recensement de 1891, 82 p. 100 des Canadiens étaient des ruraux. De nos jours, seulement 4 p. 100 des Canadiens vivent dans des fermes et quelque 16 p. 100 en plus vivent simplement à la campagne.

A mon avis, les tendances actuelles d'établissement de la population ont tout lieu de nous inquiéter. Cinquante-sept pour cent de la population canadienne habitent dans les 23 plus grandes villes du pays. On retrouve 79,5 p. 100 de la population canadienne concentrée dans 23 grandes villes et 148 petites villes. Il est clair que c'est également là que réside le pouvoir politique. Il est donc relativement plus difficile d'attirer l'attention dont nous avons besoin pour servir les aspirations du Canada rural. Les autorités des 9 500 hameaux et villages, de même que les producteurs primaires engagés dans l'agriculture, la pêche, les mines et les forêts, doivent frapper plus fort et plus longtemps à la porte des décideurs du pays pour attirer leur attention. Pour parler plus simplement, tandis que l'arrière-pays produit la majeure partie des richesses du pays, ce sont les villes qui en retirent les profits.

Aujourd'hui, les agglomérations de Montréal et de Toronto comptent plus de représentants au Parlement que les trois provinces des Prairies et les deux territoires. Les trois plus grandes villes du Canada, Montréal, Toronto et Vancouver, possèdent collectivement plus de poids au Parlement que 85 p. 100 du territoire canadien. Leur poids est si grand qu'il y a de quoi s'inquiéter.

La société canadienne a besoin de reporter son attention sur le potentiel de l'arrière-pays et de diversifier ses modes d'établissement des populations. Il existe à mon avis chez les citadins un préjugé à l'égard de leurs cousins de la campagne, un préjugé non voulu et certes sans malice. Mais cela cause néanmoins un réel préjudice.

Je vais en donner quelques exemples. Le premier est relativement anodin au point d'en paraître presque futile. Je veux parler du météorologue de la ville. Après six semaines de sécheresse dans les régions rurales, ce sacré bonhomme, armé d'une baguette qu'il promène sur ses cartes météorologiques, apparaît sur nos écrans de télévision et est tout heureux d'annoncer du temps chaud et sec pour la fin de semaine. Ce genre d'attitude est reçu comme une insulte dans les localités rurales. Cela irrite les agriculteurs qui dépendent du temps d'une façon que les citadins peuvent difficilement imaginer.

Qui parmi nous peut prétendre avec raison que Postes Canada agit avec justice et équité en assurant un service gratuit de livraison à domicile dans les zones urbaines tout en forçant les ruraux à louer des boîtes postales métalliques? La majorité des gens de la campagne ne s'attendraient jamais à recevoir un service à domicile, mais ils s'étonnent qu'on leur impose des frais tandis que les citadins bénéficient d'un service gratuit payé par les deniers publics.

On se demande ce qui fait subsister ou disparaître Postes Canada. Cette agence ferme les petits bureaux de poste ruraux à la douzaine. Peu importe que les gens de la campagne aient à faire 100 milles ou plus aller et retour pour avoir leur courrier. Peu importe que l'agriculteur ou l'éleveur ait bien autre chose à faire dans les vastes étendues du sud de l'Alberta. Le seul souci de Postes Canada est de savoir combien de personnes le bureau rural dessert au mille carré et s'il fait ou non ses frais.

Il lui importe peu que les ressources pétrolières et agricoles de la région de Big Stone, en Alberta, rapportent chaque année 60 millions de dollars aux gouvernements fédéral et provincial. Si le bureau de poste local accuse un déficit annuel de 5 000 $, Postes Canada va le fermer. En outre, cette société ne veut absolument pas toucher à la livraison gratuite du courrier à domicile dans les centres urbains. Que ce service coûte des millions de dollars chaque année n'y fait rien. C'est sur les bureaux de poste des petites localités isolées des régions rurales que Postes Canada compte pour équilibrer son budget. Il se peut que cela marche, mais c'est une tactique purement scandaleuse et cruelle.

Je citerai aussi l'exemple de la compagnie de téléphone. Cette société géante relève de la compétence provinciale, mais elle n'en obéit pas moins aux mêmes forces sociologiques. Dans les centres urbains du pays, on peut avoir une ligne téléphonique privée pour 8 $, 9 $ ou 10 $ par mois. Pour le même prix, l'abonné de bien des régions rurales peut se voir obligé de discuter l'achat d'une moissonneuse-batteuse de 130 000 $ sur une ligne téléphonique qu'il partage avec trois de ses voisins. En cette ère de l'informatique, les agriculteurs ont besoin de lignes de téléphone privées afin d'avoir accès aux banques de données comptables pour leurs ordinateurs, aux renseignements sur le marché, aux exigences en matière d'alimentation et aux services vétérinaires.

Je voudrais maintenant parler de la prévention qui existe au sein du service de police. J'ai eu l'occasion de téléphoner à la

Gendarmerie royale à Camrose, en Alberta un samedi cet été. Mon appel a été intercepté et transféré à Red Deer. Quand j'ai raconté l'affaire à un de mes collègues à la Chambre des communes il m'a donné encore un meilleur exemple. A 4 heures du matin on surpris un homme qui battait sa femme. Un appel au secours a été adressé à la police. La téléphoniste a transféré l'appel à Kamloops, en Colombie-Britannique, soit à plus de 100 milles du lieu de l'incident. L'agent qui a reçu l'appel a dit qu'un agent de l'escouade locale s'en occuperait à 9 heures le lendemain, soit cinq heures plus tard.

Je ne soulève pas cette question parce que je me demande si la Gendarmerie royale devrait avoir d'autres heures de travail ou ne pas avoir de congé en fin de semaine. Je crois que ses heures de travail sont satisfaisantes en ce moment et nous reconnaissons tous que les agents devraient pouvoir prendre congé en fin de semaine. Toutefois, je signale que la population rurale se contente d'une protection policière que les citadins ne toléreraient jamais. Si la protection policière n'est pas continue, elle est insuffisante.

Je voudrais parler un peu des différends ouvriers qui sont ordinairement un phénomène urbain et de leur répercussion sur les régions rurales au Canada. La plupart des gens qui ont suivi les grèves récentes à Thunder Bay et à Vancouver savent que les travailleurs veulent une augmentation de salaire. Bien des personnes pensent qu'ils la méritent, mais ils ne comprennent pas que lorsque les travailleurs et les manutentionnaires de céréales obtiennent davantage, les agriculteurs touchent moins. Littéralement, les céréaliers reçoivent le prix international, moins les frais. En d'autres termes, les frais d'administration, de manutention, d'expédition et de transport sont tous déduits.

• (1720)

De nos jours, dans tous les villages agricoles du Canada, les agriculteurs voient leur revenu diminuer chaque année depuis cinq ans et cette année, ils ont enregistré une diminution de 20 p. 100 par rapport à l'an dernier. C'est dans cette conjoncture que les travailleurs urbains exigent plus d'argent, même si cela signifie que les producteurs agricoles auxquels ils doivent leur emploi doivent accepter moins pour que les travailleurs touchent davantage. C'est un autre exemple qui met en évidence un phénomène sociologique favorisant les Canadiens qui habitent en ville par rapport à ceux de la campagne.

Je suis fier que mon gouvernement ait annoncé dans le discours du trône que l'on portera plus d'attention aux garderies. Les villes canadiennes ont besoin de plus de garderies, d'espace et de services ainsi que de fonds. Il n'existe pas de garderies dans les zones rurales canadiennes en dépit du fait que dans ma province, l'Alberta, 41 p. 100 des agriculteurs et de leurs épouses travaillent dans leur exploitation. Le milieu agricole présente plus de risques pour les jeunes enfants, à cause des produits chimiques, des machines et des animaux. Pourtant la conjoncture mondiale et les pressions économiques qui s'exercent sur les agriculteurs obligent 53 p. 100 d'entre eux, en moyenne nationale, à travailler maintenant en dehors de leur exploitation. Cependant, il n'y a toujours pas de garderies. Je suis satisfait de cette initiative et j'espère que ceux qui élaborent les lois et les initiatives se rappelleront que le Canada rural a autant besoin de garderies que nos villes.

Voici un dernier exemple, le prix des produits chimiques agricoles; je vais passer ensuite aux solutions qui me semblent les plus valables. Banvel et Dycleer sont deux marques d'un produit chimique. Le premier est utilisé par les agriculteurs et le deuxième par les municipalités. Dycleer est un produit chimique absolument identique à Banvel et pourtant il se vend 20 $ moins cher. Il est illégal de l'utiliser en agriculture. Le fabricant concerné soutient que c'est une question d'emballage et de commercialisation. Pourtant, les entreprises de vaporisation aérienne achètent plus de produits chimiques que les municipalités, mais elles les paient plus cher quand même, simplement parce qu'elles sont classées comme des entreprises agricoles. Cette tendance doit cesser.

Posons l'hypothèse suivante: Vaudrait-il mieux pour le Canada que Toronto et Montréal deviennent aussi grandes que New-York? Serions-nous mieux si Vancouver et Halifax devenaient le Chicago et le Détroit du Canada? N'y a-t-il pas de limites à la croissance? L'intérieur du pays ne mérite-t-il pas qu'on s'y intéresse afin de lui insuffler une nouvelle vitalité?

A cause de l'expérience que j'ai vécue en Alberta, je crois qu'il est possible de réorienter la tendance actuelle vers l'intérieur du pays pour lui insuffler une nouvelle vitalité.

Vers le milieu des années 1970, le gouvernement de l'Alberta a décentralisé ses services pour injecter du sang neuf aux nombreuses localités qui battaient de l'aile. A titre d'exemple, lorsque le service des ressources hydrographiques est passé à Végréville et que la société de développement de l'Alberta a déménagé son siège social d'Edmonton à Camrose, on a apporté un peu d'air frais et de vitalité à ces localités. Rimbey est une ville de 600 habitants qui se trouve dans la circonscription du député de Wetaskiwin (M. Schellenberger). Parce que les bureaux provinciaux prévus dans le cadre des programmes de parcs nationaux sont situés dans cette localité, elle est bien mieux en mesure de survivre maintenant. Pourtant, il existe des régions en péril dans le centre-est de l'Alberta et dans le centre-ouest de la Saskatchewan qui réclament à cor et à cri l'attention réservée aux centres urbains; elles demandent qu'on réoriente maintenant cette attention vers les campagnes, plus près des populations à desservir.

Je pourrais poursuivre et donner maints exemples de discrimination, mais je veux parler des solutions que nous pourrions offrir.

Nous devrions d'abord décentraliser les services gouvernementaux dans la mesure du possible. Ainsi, la Société du crédit agricole pourrait déménager son siège social à Honna, en Alberta, pour éviter que cette région se vide maintenant qu'elle n'est plus un centre ferroviaire. Puisqu'elle a perdu sa vocation industrielle, elle a besoin qu'on lui injecte une ressource pour se revitaliser.

Je demande, un peu à la blague, pourquoi la Société canadienne des postes ne réinstallerait pas son siège social à Come-By-Chance, à Terre-Neuve? Il serait logique de choisir un endroit dont le nom évoque l'incertitude. Ce déménagement favoriserait la reconstruction rurale, et les Canadiens sauraient que la Société est à la bonne adresse.

La Division de la santé des animaux du ministère de l'Agriculture pourrait peut-être être réinstallée à Innisfail, en Alberta? La direction de l'horticulture ne pourrait-elle pas être

relogée dans une collectivité rurale de la Saskatchewan? Pourquoi toutes ces activités doivent-elles être concentrées à Ottawa? Si nous déménagions certaines activités du gouvernement fédéral d'Ottawa dans cet arrière-pays qui est si important et si nécessaire pour la croissance soutenue de notre pays, nous aurions peut-être des collectivités plus grandes et plus vivantes. Nous devrions aller encore plus loin avec l'infrastructure industrielle et, si possible, utiliser des stimulants pour la répartir de sorte que les grands projets de développement n'aient pas toujours lieu à Montréal, Toronto, London, Hamilton ou Vancouver mais dans de petites localités comme . . .

M. Siddon: Craigmyle.

M. Malone: . . . Craigmyle, en Alberta, c'est un excellent exemple. Je sais que le ministre des Pêches et Océans (M. Siddon) est conscient de parler d'une région du Canada où la population diminue.

Il est important de mentionner que, selon l'ancien programme Canada au Travail, les agglomérations à faible taux de chômage ne recevaient que 100 000 $. Statistique Canada justifiait cette attitude en disant qu'il n'était pas nécessaire de dépenser davantage dans les régions à faible taux de chômage. Ce raisonnement ne tenait cependant pas compte du fait qu'un grand nombre de ces collectivités rurales exportaient leurs chômeurs parce qu'en vieillissant, les garçons et les filles des Prairies ne voulaient pas rester chez-eux si leurs parents ne leur transmettaient pas la ferme familiale. Ils préféraient aller en ville où leur nom était inscrit sur les listes de chômeurs quand ils étaient au chômage.

Il y a quelques années, j'ai assisté à l'ouverture d'une usine à Bashaw. J'ai eu le plaisir de voir 30 jeunes, vêtus d'une blouse et d'un bonnet blancs, travailler dans cette nouvelle fromagerie. Je leur ai tous demandé d'où ils venaient et ce qu'ils feraient s'ils ne travaillaient pas dans cette usine. Ils m'ont tous répondu qu'ils seraient à Red Deer, à Calgary ou à Edmonton. Le départ des jeunes fait baisser les taux de chômage mais ils resteront chez-eux si on attire des industries dans ces agglomérations rurales. Nous devons renverser la tendance.

Pour conclure, bien qu'il serait facile de reprocher aux gouvernements précédents d'avoir fait diminuer la population dans les campagnes, je m'en abstiendrai parce que cette tendance s'explique par des raisons logiques. Nous pouvions atteindre plus efficacement nos objectifs en allant dans les régions urbaines mais c'est différent à l'heure actuelle: nous vivons à l'ère de l'ordinateur et des télécommunications. Je signale que dans l'Île Galiano et d'autres situées aux larges de la côte de la Colombie-Britannique, il y a des présidents de grandes sociétés qui gèrent leur entreprise de leur maison. La technologie nous donne aujourd'hui les moyens de revitaliser notre économie. Par un phénomène nouveau, nous pouvons réaliser ce qui nous était impossible il y a dix ans.

• (1730)

Je vois que mon temps de parole est terminé. Je voudrais proposer d'autres solutions. Peut-être se trouvera-t-il quelqu'un pour me poser une question sur l'élection des sénateurs. Là-dessus, je reprends mon siège.

M. le vice-président: A l'ordre. Comme il est 17 h 30, conformément à l'article 62(4) du Règlement, je dois interrompre les délibérations et mettre aux voix sur-le-champ toutes les motions relatives à l'amendement. Le vote porte sur l'amendement. M. John Turner (Vancouver Quadra), appuyé par M. Gray (Windsor-Ouest), propose:

Que le paragraphe suivant soit ajouté à l'Adresse:

«La Chambre regrette qu'en ce moment où 1 250 000 Canadiens cherchent du travail, où la ferme familiale est menacée au Canada, où l'industrie du pétrole et du gaz s'efforce de survivre, où les inégalités sont aggravées par l'inaction du gouvernement, où les jeunes, les femmes âgées et les mères célibataires doivent faire face à des augmentations de taxes écrasantes tandis que les grandes sociétés obtiennent des concessions fiscales, où les Canadiens et Canadiennes de toutes les régions du pays réclament qu'il fasse preuve de leadership et leur donne une orientation, le gouvernement cherche à s'attaquer aux problèmes du pays avec des paroles creuses et des discours vides de sens».

Plaît-il à la Chambre d'adopter l'amendement?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. le vice-président: Que tous ceux qui sont en faveur veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. le vice-président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

M. le vice-président: A mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

M. le vice-président: Convoquez les députés.

(L'amendement de M. Turner (Vancouver Quadra), mis aux voix, est rejeté.)

(Vote N° 2)

POUR

Députés

Allmand	Gauthier	Murphy
Angus	Gray (Windsor West)	Nicholson (Trinity)
Axworthy	Guilbault (Saint-Jacques)	Nunziata
Berger	Heap	Orlikow
Blackburn (Brant)	Henderson	Parry
Blaikie	Hopkins	Penner
Boudria	Hovdebo	Pépin
Cassidy	Isabelle	Riis
Copps	Johnston (Saint-Henri—Westmount)	Robichaud
de Corneille	Kaplan	Robinson
Dingwall	Keeper	Rossi
Epp (Thunder Bay—Nipigon)	Killens	Tardif (Richmond—Wolfe)
Finestone	Langdon	Tobin
Foster	MacLellan	Turner (Vancouver Quadra)
Frith	Malépart	Young—50
Fulton	Marchi	
Gagliano	Mitchell	
Garneau		

CONTRE

Députés

Andre	Bradley	Clinch
Attewell	Brightwell	Coates
Belsher	Brisco	Collins
Bernier	Browes	Comeau
Bertrand	Cadieux	Cook
Blackburn (Jonquière)	Clark (Yellowhead)	Cooper
Blais	Clark (Brandon—Souris)	Cossitt
Blenkarn		Côté (Lac-Saint-Jean)

Crofton
Crouse
Daubney
de Cotret
Della Noce
Desjardins
Dorin
Duguay
Duplessis
Edwards
Ellis
Fennell
Ferland
Fontaine
Forrestall
Fraleigh
Gagnon
Gervais
Gray
(Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)
Guilbault
(Drummond)
Gurbin
Hardey
Harvey
Hawkes
Hees
Horner
Howie
Hudon
James
Jardine
Jepson
Johnson
(Bonavista—Trinity—Conception)
Joncas
La Salle
Lawrence
Layton
Leblanc
Lesick
Lewis
Mailly
Malone
Martin
Masse
Mayer
McCrossan
McDermid
McKenzie
McKinnon
Minaker
Moore
Mulroney
Nicholson
(Niagara Falls)
Nickerson
Nowlan
Oberle
Oostrom
Peterson
Plamondon
Plourde
Porter
Price
Ravis
Redway
Reimer
Ricard
St. Germain
St-Julien
Schellenberg
(Nanaimo—Alberni)
Schellenberger
(Wetaskiwin)
Scott
(Victoria—Haliburton)
Scott
(Hamilton—Wentworth)
Shields
Siddon
Stevens
Suluk
Tardif
(Charlesbourg)
Taylor
Thacker
Towers
Tremblay
(Lotbinière)
Vézina
Warner
White
Winegard
Wise—108

• (1800)

M. le Président: Je déclare l'amendement rejeté.

Comme il est 18 heures, la Chambre s'ajourne à 11 heures demain, conformément au paragraphe 3(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 heures.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 9 octobre 1986

La séance est ouverte à 11 heures.

AFFAIRES COURANTES

[*Français*]

ÉLECTIONS CANADA

DÉPÔT DU RAPPORT STATUTAIRE DE 1986 DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DES ÉLECTIONS DU CANADA

M. le Président: J'ai l'honneur de déposer sur le Bureau le rapport statutaire de 1986 du Directeur général des élections du Canada.

[*Traduction*]

Je rappelle aux députés que, conformément à l'article 67(4) du Règlement, ce rapport est renvoyé d'office au comité permanent des élections, des privilèges et de la procédure.

* * *

LES PÊCHES

DÉPÔT DE LA POLITIQUE CONCERNANT LA GESTION DE L'HABITAT DU POISSON

L'hon. Thomas Siddon (ministre des Pêches et Océans): Monsieur le Président, aux termes de l'article 67(2) du Règlement, je voudrais déposer, dans les deux langues officielles, la politique du ministère des Pêches et des Océans concernant la gestion de l'habitat du poisson.

* * *

LES DÉLÉGATIONS INTERPARLEMENTAIRES

PRÉSENTATION DU 9E RAPPORT DE L'ASSOCIATION CANADIENNE DES PARLEMENTAIRES DE L'OTAN

L'hon. Allan B. McKinnon (Victoria): Monsieur le Président, conformément à l'article 101 du Règlement, j'ai l'honneur de présenter à la Chambre le neuvième rapport de l'Association canadienne des parlementaires de l'OTAN, dans les deux langues officielles. Ce rapport d'une réunion concernant l'information publique de l'Alliance de l'Atlantique Nord a été préparé par le député d'Okanagan—Similkameen (M. King).

LE CODE CRIMINEL

MESURE MODIFICATIVE

M. John Reimer (Kitchener) demande à présenter le projet de loi C-216, tendant à modifier le Code criminel (avortement).

M. le Président: Le député a-t-il la permission de présenter le projet de loi?

Des voix: D'accord.

M. Reimer: Monsieur le Président, je propose la première lecture du projet de loi qui tend à modifier le Code criminel au sujet de l'avortement. Cette mesure a pour objet de répondre à la question essentielle, à mon avis, au sujet de l'avortement: est-ce ou non une vie humaine qui est en cause? Essentiellement, le projet de loi supprimerait le mot «santé» et n'autoriserait l'avortement que comme moyen de défense dans les rares cas où l'on considère que la vie de la mère est menacée.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

LA LOI SUR LA TAXE D'ACCISE ET LA LOI SUR L'ACCISE

L'ordre du jour appelle: Dépôt de projets de loi

2 octobre 1986—*Le ministre d'État (Finances)*—Projet de loi intitulé: «Loi modifiant la Loi sur la taxe d'accise et la Loi sur l'accise».

L'hon. Tom Hockin (ministre d'État (Finances)) demande à présenter un projet de loi tendant à modifier la Loi sur la taxe d'accise et la Loi sur l'accise.

M. le Président: Plaît-il à la Chambre d'autoriser le ministre à présenter le projet de loi?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

[*Note de l'éditeur: La décision du Président sur la question ci-dessus figure à la page 246.*]

Travaux de la Chambre

• (1110)

LA LOI SUR LE NOM OFFICIEL DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

M. Pat Nowlan (Annapolis Valley—Hants) demande à présenter le projet de loi C-217 concernant le nom officiel de la «Nouvelle-Écosse».

M. le Président: La Chambre permet-elle au député de présenter le projet de loi?

Des voix: D'accord.

M. Nowlan: Monsieur le Président, le projet de loi vise à imposer l'usage des noms propres qui conviennent, dans les deux langues officielles.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

ÉTABLISSEMENT DU COMITÉ DE SÉLECTION

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, des consultations ont eu lieu, comme d'habitude, avec les leaders parlementaires des autres partis au sujet de la formation du comité de sélection aux termes de l'article 93 du Règlement, en vue de nommer les membres du comité législatif. On a discuté également de la reprise des travaux de trois comités spéciaux ou sous-comités: le comité spécial sur la garde des enfants, le sous-comité concernant les invalides et les handicapés et le comité spécial sur les pluies acides.

Vous pourrez constater que l'on consent à l'unanimité à la motion suivante concernant l'établissement du comité de sélection:

Que, nonobstant tout article du Règlement ou ordre spécial de la Chambre, la composition du comité de sélection de la Chambre des communes soit modifiée en remplaçant les noms de MM. Deans, Hnatyshyn et McGrath par les noms de MM. Murphy, Mazankowski et Mme Bourgault respectivement.

(La motion est adoptée.)

RÉTABLISSEMENT DU COMITÉ SPÉCIAL SUR LES PLUIES ACIDES

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Vous pourrez voir que, à la suite de discussions au sujet du rétablissement du comité spécial sur les pluies acides, la motion suivante est acceptable:

Qu'un comité spécial de la Chambre des communes, constitué de MM. Blaikie, Caccia, Corbett, Darling, Desjardins, Ferland et Gurbin, soit institué pour agir comme comité spécial sur les pluies acides;

Que le comité soit habilité à tenir des audiences pour examiner tous les aspects des pluies acides;

Que les témoignages recueillis par le comité spécial sur les pluies acides au cours de la première session de la présente législature soient réputés renvoyés au comité; et

Que le comité ait tous les pouvoirs conférés aux comités permanents conformément à l'article 96(1) du Règlement et que les dispositions des articles 94(2), (3), (4), (5) et (6) et de l'article 98 du Règlement soient suspendues, à moins que le comité n'y consente autrement; et

Que le comité soit habilité à se déplacer d'un endroit à un autre au Canada et aux États-Unis, et à retenir les services du personnel nécessaire, sous réserve de l'approbation de son budget par le Bureau de régie interne.

(La motion est adoptée.)

RÉTABLISSEMENT DU COMITÉ SPÉCIAL SUR LA GARDE DES ENFANTS

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, le projet de rétablir le comité spécial sur la garde des enfants a fait l'objet d'entretiens et vous verrez que l'on consent à l'unanimité à la motion suivante:

Qu'un comité spécial de la Chambre des communes, constitué de MM. Belsher, Duguay, Mmes Martin, Mitchell, M. Nicholson (Niagara Falls) et Mme Pépin, soit institué pour agir comme groupe de travail parlementaire sur la garde des enfants; pour faire rapport sur l'avenir de la garde des enfants au Canada, compte tenu de l'évolution des besoins des familles canadiennes dans la société d'aujourd'hui, et plus particulièrement des points suivants:

(1) Les besoins des enfants en matière de garde dans des situations incluant ou non les parents, et les préférences des parents dans ces situations;

(2) Le rôle du gouvernement fédéral au chapitre de la garde des enfants, dans le cadre d'un partage de la responsabilité en la matière entre les parents, le secteur privé, le secteur bénévole et les gouvernements; et

(3) Les mesures de rechange proposées au gouvernement fédéral, lesquelles doivent tenir compte de certains facteurs dont:

(*a*) la situation spéciale de diverses familles, entre autres, l'état civil des parents, la situation économique des familles, le lieu habité, le milieu culturel, l'invalidité d'un parent ou de l'enfant; et

(*b*) les répercussions financières pour le gouvernement de toute mesure proposée, y compris les mesures fiscales et les autres dispositions de cette nature;

Que les témoignages recueillis par le comité spécial sur la garde des enfants au cours de la première session de la présente législature soient réputés avoir été renvoyés au comité;

Que le comité spécial dispose, dans l'exécution de ses travaux, de tous les pouvoirs dévolus aux comités permanents par l'article 96(1) du Règlement;

Que la partie du budget du comité spécial sur la garde des enfants non dépensée au cours de la première session de la présente législature soit réputée constituer le budget entier du comité spécial institué par le présent ordre, sauf approbation par le Bureau de régie interne d'un budget supplémentaire;

Que le comité spécial soit autorisé à rembourser à partir de son budget les dépenses engagées par la Direction des comités et de la législation privée entre le 3 septembre 1986 et le 22 octobre 1986, afin d'expédier l'étude de son mandat par le comité spécial;

Que, nonobstant les pratiques habituelles de cette Chambre, si celle-ci ne siège pas au moment où un rapport provisoire ou final du comité spécial est terminé, le comité spécial présente ses conclusions en remettant son rapport au Greffier de la Chambre et qu'il soit de ce fait réputé l'avoir déposé sur le Bureau de la Chambre; et

Que le comité spécial fasse rapport au plus tard le mercredi 26 novembre 1986.

(La motion est adoptée.)

RÉTABLISSEMENT DU SOUS-COMITÉ SUR LES INVALIDES ET LES HANDICAPÉS

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, vous constaterez aussi que la motion suivante est acceptée à l'unanimité:

• (1120)

Qu'un sous-comité du comité permanent des communications et de la culture, constitué de MM. Boyer, de Corneille, Halliday, Joncas et Young, soit institué pour examiner les rapports annuels du ministre responsable du statut des personnes handicapées; pour faire rapport à la Chambre et lui soumettre des recommandations sur lesdits rapports et sur des questions qui lui auront été renvoyées par la Chambre;

Que le sous-comité soit autorisé à retenir les services des spécialistes et du personnel professionnel, technique et de soutien qu'il jugera nécessaire;

Que le sous-comité soit autorisé à voyager au Canada à condition que les endroits où il veut se rendre et les dépenses prévues pour ces déplacements soient établis à l'avance et soumis à l'approbation du Bureau de régie interne;

Que le sous-comité soit autorisé à faire rapport directement à la Chambre;

Que le sous-comité ait tous les pouvoirs dévolus à un comité permanent de la Chambre en vertu de l'article 96(1) du Règlement;

Que tout changement dans la composition du sous-comité soit fait conformément à l'article 94(3)b) du Règlement seulement.

Que la partie du budget du sous-comité sur les invalides et les handicapés du comité permanent des communications et de la culture non dépensée au cours de la première session de la présente législature soit réputée constituer le budget entier du sous-comité institué par le présent ordre, sauf approbation par le Bureau de régie interne d'un budget supplémentaire; et

Que le sous-comité soit autorisé à rembourser à partir de son budget les dépenses engagées par la Direction des comités et de la législation privée entre le 3 septembre 1986 et le 22 octobre 1986, afin d'expédier l'étude de son mandat par le sous-comité.

(La motion est adoptée.)

* * *

LES VOIES ET MOYENS

LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

M. Mazankowski: Monsieur le Président, des discussions ont eu lieu au sujet d'une motion des voies et moyens inscrite comme mesure d'initiative gouvernementale, soit la motion des voies et moyens n° 3 visant à modifier la Loi de l'impôt sur le revenu. Il s'agit tout simplement du crédit d'impôt pour enfants.

Il en a été discuté avec les leaders parlementaires de l'opposition, et l'on s'entend pour que la Chambre soit maintenant saisie de cette motion.

L'hon. Tom Hockin (ministre d'État (Finances)) propose: Qu'une motion des voies et moyens visant à modifier la Loi de l'impôt sur le revenu, déposée à la Chambre le 2 octobre 1986, soit adoptée.

(La motion est adoptée.)

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LE DISCOURS DU TRÔNE

REPRISE DU DÉBAT SUR L'ADRESSE EN RÉPONSE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le mercredi 8 octobre, de la motion de Mme Collins: Qu'une Adresse soit

présentée à Son Excellence le gouverneur général en réponse au discours qu'elle a prononcé à l'ouverture de la session.

M. le Président: La parole est au député d'Ottawa-Centre (M. Cassidy).

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Sauf votre respect, il me semble que, pour être juste, la parole devrait revenir au député de Papineau (M. Ouellet). Jusqu'ici, 15 conservateurs, neuf libéraux et huit néo-démocrates sont intervenus dans le débat sur l'Adresse. Compte tenu du fait que les libéraux ont environ 38 p. 100 de députés de plus que le Nouveau parti démocratique, c'est le député de Papineau qui aurait dû retenir votre attention.

Par conséquent je propose, en toute déférence, appuyé par le député d'Ottawa—Vanier (M. Gauthier):

Que la parole soit maintenant au député de Papineau.

M. le Président: Plaît-il à la Chambre d'adopter cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. le Président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. le Président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

M. le Président: A mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

M. le Président: Convoquez les députés.

(La motion de M. Gray (Windsor-Ouest) mise aux voix, est rejetée.)

(*Vote N° 3*)

POUR

Députés

Allmand	Gray (Windsor West)	Marchi
Axworthy	Guilbault (Saint-Jacques)	Nicholson (Trinity)
Berger	Henderson	Penner
Copps	Hopkins	Pépin
de Corneille	Isabelle	Robichaud
Dingwall	Johnston (Saint-Henri—Westmount)	Rossi
Finestone	Kaplan	Tobin
Foster	Killens	Turner (Vancouver Quadra)—29
Frith	Malépart	
Gagliano		
Garneau		
Gauthier		

CONTRE

Députés

Andre	Cassidy	Desrosiers
Attewell	Clifford	Dorin
Belsher	Clinch	Duguay
Bernier	Comeau	Duplessis
Blackburn (Brant)	Côté (Lac-Saint-Jean)	Edwards
Blaikie	Côté (Langelier)	Fennell
Bouchard	Crombie	Ferland
Bourgault	Daubney	Fontaine
Brightwell	Della Noce	Forrestall
Browes	Desjardins	Fraleigh
Cadieux		Fretz
		Fulton

Gagnon
Gravel
Halliday
Hardey
Hawkes
Heap
Hnatyshyn
Hockin
Hovdebo
Howie
James
Jepson
Jourdenais
Keeper
Kempling
Kindy
La Salle
Leblanc
Lesick
Lewis
Malone
Martin
Mazankowski
McCuish
McKenzie
McKinnon
Mitchell
Mitges
Murphy
Nicholson
(Niagara Falls)
Nickerson
Nowlan
Nystrom
Parry
Pennock
Peterson
Plamondon
Porter
Redway
Reid
Reimer
Ricard
Riis
Scott
(Hamilton—Wentworth)
Sparrow
Taylor
Thacker
Towers
Tremblay
(Lotbinière)
Vézina
Warner
Weiner
Wilson
(Etobicoke Centre)
Young—87

• (1200)

M. le Président: Je déclare la motion rejetée. Je donne la parole au député d'Ottawa-Centre.

M. Mike Cassidy (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, je tiens à vous féliciter et à souligner surtout le fait que pour la première fois de notre histoire, le président de la Chambre est vraiment le choix de tous les députés et non celui du gouvernement au pouvoir. Selon moi, il incombe à nous tous de tenter de redonner à la Chambre sa dignité et son esprit de détermination. Pour ma part, je partage ce sentiment de responsabilité. Je crois que nous pouvons rétablir la dignité de la Chambre sans pour cela empêcher le Parlement de demander des comptes au gouvernement et de s'assurer que les trois partis expriment leurs opinions divergentes.

Je tiens à dire que je déplore le genre de tactiques dont nous venons d'être témoins à la Chambre, car elles sont incompréhensibles pour les Canadiens moyens, et si ces derniers pouvaient comprendre ce sur quoi nous avons gaspillé une demi-heure, ils jugeraient ces tactiques puériles et avilissantes.

Des voix: Bravo!

M. Cassidy: Je tiens tout d'abord à dire un mot à mes électeurs d'Ottawa-Centre et à tous les autres employés fédéraux qui sont touchés par les restrictions qu'impose le gouvernement à leurs droits politiques. Cet été, la plainte que j'avais portée en 1984 au sujet de ces droits politiques a finalement été soumise à la Cour fédérale. La décision du juge Walsh a ouvert un peu plus la porte aux activités politiques de la part des employés fédéraux, mais il a refusé d'annuler les articles pertinents de la Loi sur l'emploi dans la Fonction publique. Je me suis donc adressé à la Cour fédérale d'appel de concert avec mes coplaignants de l'Alliance de la Fonction publique. Nous espérons gagner notre cause à ce niveau, mais je déplore vivement que cette question n'ait pas été abordée dans le discours du trône. Il est temps que le gouvernement retire cette question aux tribunaux et qu'il la soumette plutôt au Parlement en présentant un projet de loi que nous pourrions débattre et adopter, comme les conservateurs l'ont promis avant les élections de 1984.

J'ai bien l'intention de continuer à réclamer des droits politiques pour les fonctionnaires. Je tiens à avertir le gouvernement qu'il devra en subir les conséquences, s'il ne tient pas la promesse qu'il a faite d'accorder des droits politiques avant les élections de 1988.

Il y a deux autres questions d'intérêt local que je voudrais aborder brièvement, monsieur le Président. J'ai été extrêmement troublé par les compressions annoncées aujourd'hui dans le budget du Conseil national de recherches. J'ai écrit aujourd'hui à tous les membres du conseil d'administration du Conseil afin de les exhorter à faire tout en leur pouvoir pour mettre un terme à ces compressions, notamment en démissionnant en bloc, au besoin. Il est tout à fait intolérable que la décision du gouvernement de créer une agence spatiale et de charger le premier ministre (M. Mulroney) de diriger un comité sur la recherche industrielle serve à s'en prendre au Conseil national de recherches, à une époque où tout le monde au Canada reconnaît la nécessité pour notre pays d'être à la fine pointe de la recherche et du développement, et à sabrer dans les cinq organismes oeuvrant à l'heure actuelle dans ce domaine et dans les travaux en cours.

Je tiens à vous dire, monsieur le Président, puisque vous occupez maintenant cette charge, que je suis déconcerté. J'espère que vous présenterez des instances en privé au gouvernement au sujet du retard qu'il apporte à promulguer le projet de loi C-45 tendant à accorder le droit à la négociation aux employés de la Chambre. Ces derniers jugent que ce retard sert à donner à l'administration des Communes le temps d'apporter des transformations qui seront favorables à la direction et qui feront fi des droits des employés. J'espère que vous prenez cette question très au sérieux, monsieur le Président, et que vous obtiendrez la promulgation du projet de loi C-45 le plus rapidement possible.

[*Français*]

Monsieur le Président, je suis bien heureux du progrès du Nouveau parti démocratique au Québec et je tiens à remercier tous les Québécois et les Québécoises qui, de plus en plus, se sont joints à nous au cours des deux dernières années. Les récents sondages indiquent que presque le tiers de la population québécoise appuierait le Nouveau parti démocratique lors d'une élection fédérale et que Ed Broadbent est aussi populaire, comme chef de parti au Québec, que le premier ministre. Malgré le fait que nous n'ayons pas encore élu de députés fédéraux du Québec, le NPD bat les conservateurs au Québec et nous continuerons à le faire. La forte augmentation du vote pour le NPD dans les élections partielles de Saint-Maurice, une circonscription peu prometteuse pour le NPD, démontre à quel point les Québécois nous connaissent et nous appuient. Est-ce un phénomène temporaire, juste un désenchantement des deux vieux partis? Je dirais non, monsieur le Président, parce que depuis deux ans le NPD est beaucoup plus présent sur la scène fédérale québécoise. A la Chambre des communes, nous posons de plus en plus de questions qui préoccupent la population québécoise, telles que des questions sur les chantiers maritimes, sur l'industrie textile, sur l'avenir industriel de l'est de Montréal, sur la désindexation des pensions de sécurité de la vieillesse.

Depuis janvier, nous avons fait environ 50 tournées dans les régions du Québec pour rencontrer les électeurs, des militants, des groupes communautaires, des organisations syndicales, des cultivateurs, des groupes de femmes, des associations des gens d'affaires. Et, monsieur le Président, nous continuerons à faire ce que nous avons commencé. Notre engagement envers le Québec continuera jusqu'à et après les prochaines élections puisque le Nouveau parti démocratique veut représenter et représente les gens de la classe moyenne, les gens ordinaires, pas simplement de la Colombie-Britannique ou de Terre-Neuve ou de l'Ontario, mais de tout le Canada y inclus le Québec.

Monsieur le Président, dans mes voyages au Québec et en Ontario, j'ai été frappé de plus en plus de constater comment les choses sont différentes dans les diverses régions de notre pays. De plus en plus, nous vivons dans deux Canada, mais il ne s'agit plus des deux solitudes, les Anglais et les Français, ce sont maintenant les deux solitudes des riches et des pauvres. Dans les grandes villes du sud de l'Ontrio, la croissance économique a diminué le chômage à moins de 6 p. 100. Ce n'est pas parfait mais ce n'est pas la dépression non plus. Cependant, dans le reste du pays, il y a très peu de changement. Le taux de chômage au Québec reste à 11,5 p. 100. Dans certaines régions il excède 20 p. 100. Dans le secteur privé, le taux de croissance, selon les conservateurs, va assez vite dans le sud de l'Ontario. Mais même le ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Bouchard) admet que ce secteur a peu à offrir dans sa région du Lac-Saint-Jean.

• (1210)

[*Traduction*]

Le mois dernier, le chef de mon parti m'a nommé critique parlementaire pour le NPD des questions financières. C'est à la fois un honneur et un défi pour moi que d'assumer ces nouvelles responsabilités car de nos jours presque toutes les questions touchant le gouvernement gravitent autour de la gestion économique. Comme je le faisais remarquer tout à l'heure dans l'autre langue, l'existence de deux Canada, l'un riche et l'autre pauvre, se précise de plus en plus. Or pareille situation me paraît intolérable et, en ma qualité de porte-parole de mon parti, je m'engage ainsi que mon parti à y mettre un terme.

Au cours de l'été, les Canadiens nous ont clairement fait comprendre qu'ils regrettaient de s'être dotés d'un gouvernement conservateur du fait du manque d'intégrité et de justice de ce dernier. Ils espéraient que l'on repartirait du bon pied dans le discours du trône, mais ce n'a pas été le cas. Ce dernier m'a rappelé ce que j'avais l'habitude d'entendre à l'Assemblée législative ontarienne lors des années 1970, à l'époque où Dalton Camp et le sénateur Norman Atkins conseillaient le premier ministre Davis.

Certes, je me réjouis de l'annonce d'une nouvelle loi sur les conflits d'intérêts par suite des difficultés éprouvées par l'ancien ministre de l'Expansion industrielle régionale. Je regrette cependant que l'on ait négligé de rappeler ailleurs dans le discours du trône que les Canadiens souhaitent le règlement des problèmes qui ont accablé le gouvernement, mais que le premier ministre et ses collègues estiment sans importance. On ne saurait fermer les yeux sur le gaspillage de millions de dollars dont on s'est servis pour offrir à notre premier ministre tous les services dont bénéficie un président américain. La faveur accordée aux projets d'intérêt local dont on a été témoin lors du transfert de la prison de Drummondville à Manicouagan, la politicisation des hauts fonctionnaires dont témoigne la nomination de Dalton Camp au poste de sous-ministre spécial, la revue des événements qui se produit chaque fois que le premier ministre parle à la presse, tous ces facteurs caractérisent le style de l'actuel gouvernement et contribuent de façon significative à la baisse de sa cote de popularité.

A bien examiner les progrès que le gouvernement prétend avoir réalisés, il y a lieu de s'interroger sur la bonne foi des conservateurs. La plus grande priorité de la plupart des Canadiens est la sécurité de l'emploi. Pourtant, un million et quart de nos concitoyens sont officiellement chômeurs et des centaines de milliers d'autres seraient à la recherche d'un travail s'il y en avait. Le nombre des emplois n'a pas crû depuis janvier 1986, soit presque un an. A l'heure actuelle, le chômage est pire dans les provinces de l'Atlantique qu'il ne l'était avant les élections de 1984. Bien que le taux n'atteigne que 5 p. 100 dans certaines régions du sud de l'Ontario dans des villes comme London, il se rapproche de 10 p. 100 ici même à Ottawa, la région que je représente. Il atteint 12 p. 100 dans bien des régions du Québec, dépassant ainsi le taux de chômage en Colombie-Britannique, et il est supérieur à 21 p. 100 à Terre-Neuve. A toutes fins pratiques, nous retrouvons deux économies au Canada: la première, dans le sud de l'Ontario, est fort florissante, et la deuxième, dans la vaste région allant de Saint-Jean à Victoria, frise dangereusement la dépression.

John Diefenbaker réclamait à grands cris l'unité du Canada, mais ses successeurs conservateurs en 1986 sont rapidement en train de créer deux Canada, un pour les riches, un pour les pauvres. L'an dernier, le revenu familial dans le sud de l'Ontario s'établissait en moyenne à 41 765$, soit environ 40 p. 100 de plus que le revenu familial moyen à Terre-Neuve. La réaction du ministre des Transports (M. Crosbie) à une inégalité de ce genre consiste à dire que la population des provinces de l'Atlantique devrait être heureuse de ne pas vivre au Bangladesh. Cette région n'est pas un pays du tiers monde. J'aurais cru qu'à titre de ministre régional de Terre-Neuve, le ministre aurait révélé comment lui-même et son gouvernement peuvent offrir à Terre-Neuve un niveau de vie comparable à celui de l'Ontario au lieu de dire à la population qu'elle peut avoir une part du gâteau.

Au Canada, à l'heure actuelle, un million de familles vivent sous le seuil de la pauvreté. L'équivalent de 3,6 p. 100 seulement de l'ensemble des revenus s'en va aux 20 p. 100 des Canadiens les plus démunis. Les gens les plus riches, le cinquième qui accumule les revenus les plus élevés, accaparent 43,3 p. 100 de la totalité des revenus. Que fait le discours du trône pour remédier à la situation? Que dit-il des problèmes qu'on trouve au milieu de nous? On cherche en vain le mot pauvreté dans le discours.

Les Canadiens nantis oeuvrant dans le secteur financier incitent constamment le gouvernement à réduire le déficit budgétaire. L'an dernier, le ministre des Finances (M. Wilson) s'est rendu dans Bay Street pour s'entretenir avec ces riches Canadiens. Il leur a dit que même s'il s'était trompé en faisant ses calculs pour l'année financière en cours, la réduction du déficit demeurera sa plus haute priorité. Il serait temps qu'il se rende compte que l'opinion d'Etobicoke et de Bay Street n'est pas celle du Canadien moyen. Le gouvernement se doit de répondre aux besoins du Canadien moyen et non pas simplement aux besoins des nantis des régions qu'il fréquente dans le sud de l'Ontario. Au nom des millions de Canadiens menacés de chômage ou dont l'emploi est incertain, je voudrais savoir pourquoi le gouvernement n'a pas profité de l'occasion que lui offrait le discours du trône pour signaler que le taux de chômage de 9,7 p. 100 était inacceptable au Canada, et pour fixer des objectifs en vue de faire fléchir systématiquement ce taux au lieu de se contenter de fixer des objectifs pour de réduction du déficit.

Il en est de même des impôts. Depuis deux ans, le gouvernement a augmenté les impôts de la famille canadienne ordinaire de 1 300$ par année. Il a réduit en même temps les taux d'impôt des sociétés et des riches. Le mois dernier, nous avons publié des chiffres révélant que chaque année environ 80 000 sociétés canadiennes prospères, près d'un tiers du total, dont les revenus sont de l'ordre de 12 milliards de dollars ne paient aucun impôt sur le revenu. En quelques années, une caissière de la succursale de la Banque Royale, rue Sparks, dans ma circonscription, a payé à elle seule plus d'impôt sur le revenu que son employeur n'avait eu à en payer sur des actifs totalisant aujourd'hui 98 milliards de dollars d'un bout à l'autre du pays. Est-ce équitable? Voilà un autre exemple de ce que je veux dire quand je dis que nous avons maintenant deux Canada, l'un riche et l'autre pauvre.

Les Canadiens espéraient trouver une orientation bien précise dans le discours du trône, pas seulement les généralités à l'eau de rose qu'on leur a adressées. Je voudrais énoncer les priorités que mon parti et moi estimons qu'il faudrait établir et qui le seront lorsque le NPD formera le prochain gouvernement du Canada.

La première consisterait à faire passer les emplois avant le déficit. Lorsque le ministre des Finances a annoncé une révision à la hausse du déficit, il a assuré à ses anciens collègues de Bay Street que le programme de réduction du déficit continuait à s'appliquer. Il lui reste encore à dire aux simples citoyens quels sont ses objectifs en matière de réduction du chômage, et il se trompe à mon avis de priorités. Rien ne contribuerait davantage à réduire les dépenses du gouvernement et à accroître ses recettes fiscales que redonner du travail aux Canadiens. Autrement dit, mettons les emplois en tête de liste des priorités et cela contribuera également à réduire le déficit. Mais à en juger par ce qui se passe à l'heure actuelle, la préoccupation du gouvernement à l'égard du déficit a pour effet de faire baisser le revenu disponible des Canadiens, de diminuer leur empressement à acheter des biens et des services, de paralyser l'économie et de rendre impossible la création de nouveaux emplois.

L'expérience du gouvernement néo-démocrate du Manitoba de retour au pouvoir depuis cinq ans, et celle du gouvernement néo-démocrate du Yukon qui a réduit de moitié le taux de chômage durant sa première année au pouvoir, montrent qu'un gouvernement peut se fixer des objectifs significatifs pour réduire le chômage et qu'il peut les atteindre. C'est ce que nous devrions faire ici au Canada.

Nous devons également nous engager à traiter équitablement tous les Canadiens et toutes les régions de notre pays. Il ne faut pas que le Canada devienne davantage un pays à deux visages. Il est assurément intolérable de penser que les perspectives d'un habitant du Cap-Breton sont peu reluisantes, tandis que celles de son concitoyen qui habite dans le sud de l'Ontario, à Toronto, à Hamilton ou à London seront plus attrayantes, et nous devons maintenant donner l'espoir d'un avenir prometteur aux habitants de tous les coins du pays. Devant ce défi, le gouvernement s'est contenté de dire aux régions qu'elles devraient se débrouiller par leurs propres moyens.

[*Français*]

Monsieur le Président, il y a dix-huit mois, le groupe d'action sur l'emploi du Nouveau parti démocratique a traversé en cherchant des solutions aux prolèmes de l'emploi. Dans notre rapport nous avons misé sur l'initiave démontrée dans les différentes régions, la contribution des moyennes et des petites entreprises, la nécessité de décentraliser les programmes et d'être flexibles.

Le gouvernement semble avoir accepté certaines de nos recommandations. Mais cela ne vaut pas la peine si l'argent manque pour mettre en place une nouvelle approche au développement régional. Les deux Canada vont continuer d'exister, et le gouffre entre les deux Canada va continuer à augmenter.

• (1220)

[*Traduction*]

Si on ne s'engage pas à assurer l'égalité et à favoriser la décentralisation ainsi qu'une certaine souplesse, les disparités persisteront, surtout si le gouvernement continue de se donner comme rôle principal de laisser le secteur privé enrichir le sud de l'Ontario alors que le reste du Canada s'enlise à nouveau dans la dépression.

La troisième question a trait à l'équité du régime fiscal. Selon des sondages du ministère des Finances lui-même, la grande majorité des Canadiens estime que le régime fiscal est inéquitable. Notre système fiscal préoccupe de plus en plus les Canadiens. Il est devenu si inacceptable et si inefficace que même les grandes sociétés réclament des changements. Cependant, le gouvernement fait siennes les solutions que le monde des affaires propose, même si ces solutions ne conviennent pas aux Canadiens ordinaires.

Il est dit dans le discours du trône que les impôts des particuliers diminueront. Nous en serions les premiers ravis, monsieur le Président, mais nous savons fort bien ce que le ministre des Finances a en tête. Il veut adopter une taxe sur les opérations commerciales qui constituera une nouvelle forme d'impôt à la consommation dont fera les frais l'homme de la rue. Cette taxe remplacera et élargira la taxe de vente actuelle appliquée aux fabricants. Quel que soit le nom qu'on lui donne, il ne s'agit pas d'une taxe sur les opérations commerciales, mais plutôt sur les particuliers.

L'enquête menée l'an dernier sur la fiscalité a démontré clairement que le système actuel est injuste, inefficace et injustifiable, surtout lorsqu'on songe aux milliards de dollars de dégrèvements fiscaux accordés aux sociétés. Le président Reagan et les républicains au Congrès américain ont présenté une réforme fiscale qui augmente l'impôt sur les sociétés de 120 milliards de dollars tout en réduisant les impôts personnels. Nous pourrions également effectuer au Canada ce genre de réforme fiscale équitable.

Nous devons nous engager à lutter vraiment contre la pauvreté afin de la faire disparaître de notre pays avant la fin du siècle. Nous devons prendre des mesures au lieu de nous contenter de faire des études et des discours pour éviter qu'une aussi grande part de la richesse de notre pays ne soit plus monopolisée par quelques cartels irresponsables.

[*Français*]

Monsieur le Président, on a besoin d'un vrai engagement en ce qui a trait à l'égalité économique des femmes dans notre pays, pas simplement des paroles, pas simplement une législation inefficace qui ne va pas réellement toucher la situation des femmes au travail, mais la vraie égalité pour les femmes comme engagement appuyée sur la loi du Canada envers les femmes de notre pays.

[*Traduction*]

A mon avis, il faut réaliser une vraie démocratie économique. Il est temps que nous abandonnions nos méthodes du XIXe siècle pour organiser le monde du travail et faciliter les relations entre la direction ou les employeurs et les employés. Lorsque je parle aux travailleurs, je leur demande si leur employeur les tient au courant de ce qui se passe, s'ils connaissent la situation dans laquelle se trouve l'entreprise, la société ou le ministère qui les emploient. Je leur demande si on leur confie des responsabilités, s'ils participent aux décisions dans leur travail. Dans la grande majorité des cas, on me répond par la négative. Nous approchons du XXIe siècle, et pourtant, on continue de diriger les affaires au Canada comme si on était encore au XIXe siècle.

Nous nous trouvons dans une position concurrentielle très difficile, non seulement avec nos amis les Américains, mais avec le Japon, Taiwan, la Corée et tous les autres pays. Nous avons besoin des talents, de l'intelligence, de l'ingéniosité et de l'engagement de tous les Canadiens pour nous lancer maintenant dans cette bataille de la concurrence afin de conserver un niveau de vie élevé dans notre pays, de réaliser les autres priorités dont j'ai parlé et de garantir la démocratie, et pas simplement sur le plan social et politique. Lorsqu'on réduit le pouvoir concentré des grandes sociétés, on le redonne aux hommes et aux femmes qui ont fait la grandeur du Canada. Cet engagement envers la démocratie économique est extrêmement important.

Je voudrais conclure en déclarant qu'il est possible d'apporter une autre modification au discours du trône. Mon parti partage mon opinion à propos de plusieurs des thèmes que j'ai développés. C'est pourquoi je veux proposer, appuyé par le député de Kamloops—Shuswap (M. Riis), que soit ajouté à l'Adresse la motion suivante:

Que la Chambre regrette que le gouvernement ait omis de faire preuve de leadership en ce qui concerne les principales questions de justice sociale qui affectent le Canadien moyen, y compris la nécessité de prendre des mesures dans le but de mieux protéger les femmes battues, une promesse de légiférer des prestations calculées au prorata pour les travailleurs à temps partiel, dont les femmes constituent la majorité, le refus de fixer un niveau de chômage plus bas au Canada et de chercher à l'abaisser et qu'il ait omis de chercher à instaurer une réforme fiscale sérieuse qui mettrait fin à l'inéquité, à la complexité et à la non-imputabilité du régime actuel.

Je demande à tous les députés d'appuyer ma proposition pour que cette modification soit apportée à l'Adresse en réponse au discours du trône, car elle concerne des questions prioritaires qui, à notre avis, ne peuvent attendre jusqu'en 1988 ou 1990, mais dont il faut s'occuper dès maintenant.

M. le vice-président: Je me réserve quelques instants pour décider de la recevabilité de cet amendement. Le député de Don Valley-Est (M. Attewell) a la parole pour poser des questions ou faire des observations.

M. Attewell: Monsieur le Président, je voudrais examiner quelques points que le député d'Ottawa-Centre (M. Cassidy) a soulevés. Le député n'est pas sans savoir que les discours du trône sont toujours en soi thématiques. Ils ne peuvent tout préciser. J'espère que le député s'en rend compte. Je suis très fier des déclarations très progressistes que contient le discours du trône. Je voudrais citer ici quelques mesures qui viennent démentir, je crois, plusieurs choses que le député a dites.

La réforme fiscale se fait attendre depuis longtemps au Canada. Le gouvernement va s'attaquer à certaines des questions dont a parlé le député en matière d'équité. J'espère que nous allons pouvoir abaisser les paliers d'imposition. Je sais que nous pouvons mettre un terme à certaines injustices. Le ministre des Finances (M. Wilson) a déjà pris des mesures importantes à cet égard. Toutefois, ce ne sont pas là des choses à l'égard desquelles nous pouvions être très précis dans le discours du trône.

Il reste beaucoup à faire en ce sens, mais ce ne sera pas facile. Je ne suis pas sûr de la stratégie exacte à adopter. Cela pourrait se faire en deux étapes. Toutefois, nous, de ce côté-ci de la Chambre, nous engageons fermement à réduire le fardeau fiscal des Canadiens moyens. Une partie de ce fardeau sera transféré des particuliers aux sociétés. Des mesures importantes ont déjà été prises pour faire disparaître certaines échappatoires.

En ce qui concerne la réforme de la réglementation des institutions financières, le député sait, pour avoir été membre suppléant du comité des finances et des affaires économiques, que celui-ci a déjà procédé a un examen très approfondi de cette réglementation. Je suis persuadé que des modifications très progressistes seront bientôt apportées dans ce domaine.

La concentration des entreprises est un sujet dont j'ai parlé à un certain nombre de reprises. Je partage certaines des inquiétudes du député mais contrairement à lui, je ne suis pas pessimiste quant aux mesures que prendra le gouvernement. Il sait qu'il y quelques mois à peine, nous avons fait adopter une nouvelle loi sur la concurrence que l'on attendait depuis des décennies. Il existe maintenant un tribunal qui se chargera des décisions excessives limitant la concurrence sur le marché.

• (1230)

J'accorde toutefois quelque crédit au député et je reconnais avec lui que notre gouvernement devra aller plus loin car au Canada, quelque 32 familles contrôlent d'immenses richesses, d'où la nécessité d'un mécanisme pour nous assurer qu'elles n'abuseront pas de leur pouvoir.

Je traiterai maintenant brièvement de quelques questions sociales dont le gouvernement s'occupe. Par exemple, la pornographie exploitant les jeunes enfants et les femmes préoccupe sérieusement beaucoup de Canadiens. Cette question sera réglée.

M. le vice-président: Je regrette de devoir interrompre le député mais nous avons déjà utilisé plus de trois minutes des dix minutes réservées aux questions et commentaires. Je donne le droit de réponse au député d'Ottawa-Centre (M. Cassidy). D'autres députés désirent aussi poser des questions.

M. Cassidy: Monsieur le Président, je remercie le député de ses commentaires et j'ai bien hâte de travailler avec lui au sein du comité des finances dont je suis maintenant membre à part entière. Je pense que nous pourrons coopérer et j'espère qu'il fera preuve de leadership et réussira à faire entrer son gouvernement dans le XXIe siècle où je ne suis pas convaincu que tous les ministériels veulent se rendre.

L'une des questions dont j'aimerais qu'il s'occupe est celle de la réforme fiscale dont parle son gouvernement en négligeant de mentionner qu'au cours des deux dernières années, les conservateurs ont augmenté les impôts d'une famille canadienne moyenne de 1 300$ tout en réduisant les taux d'imposition des sociétés et en accordant d'énormes concessions fiscales inespérées aux gens très riches qui réalisent des gains en capital. Si nous voulons vraiment parler de réforme fiscale, nous devons d'abord corriger les erreurs des deux dernières années et mettre en place une réforme fiscale qui nous permettra vraiment de tirer des sociétés une part raisonnable des recettes fiscales. Je ne suis pas convaincu que le gouvernement veuille faire autre chose qu'aplanir les injustices fiscales entre les sociétés et qu'il veuille s'assurer qu'elles paient une plus juste part du fardeau total des impôts.

M. Redway: Monsieur le Président, je désire faire un court commentaire et poser ensuite trois questions au député. Premièrement, il a critiqué sévèrement la façon dont le gouvernement s'est attaqué au chômage. Cependant, il a omis de dire que lorsque le gouvernement a expliqué ses projets concernant la gestion de l'économie, dans les deux discours du budget et les deux exposés économiques qu'il a faits jusqu'à maintenant, le chef de son parti a déclaré que ces projets et cette stratégie ruineraient l'économie et créeraient plus de chômage que d'emplois. Comme le député le sait, c'est tout le contraire qui s'est produit. En réalité, les taux d'intérêt ont chuté, l'inflation a diminué et le chômage a régressé. A mon avis, le député devrait louer la stratégie du gouvernement au lieu de la critiquer.

Ma question porte toutefois sur les aspects de la réforme fiscale auxquels le député a fait allusion. Je sais que dans l'*Enquête Fiscale 1986* publiée par le Nouveau parti démocratique auquel le député appartient, on a étudié très sérieusement la question des taxes de vente fédérales et de l'impôt sur les sociétés. J'ai lu avec beaucoup d'intérêt les rapports de l'enquête fiscale du NPD. J'attends toujours les solutions précises que le Nouveau parti démocratique propose au sujet de l'impôt sur les sociétés et de l'élimination des dépenses fiscales pour les sociétés. Le Nouveau parti démocratique les a parfois qualifiées de vol mais le ministère des Finances les appelle des dépenses fiscales. Je soupçonne que le Nouveau parti démocratique désire en garder quelques-unes mais je me demande lesquelles il veut garder et lesquelles il préfère éliminer. J'aimerais savoir lesquelles il voudrait supprimer.

Deuxièmement, le Nouveau parti démocratique propose-t-il une réforme dont les effets se neutraliseraient parce que l'impôt sur le revenu des particuliers diminuerait et l'impôt sur les sociétés augmenterait, ou y aurait-il seulement une augmentation de l'impôt sur les sociétés?

Enfin, si le Nouveau parti démocratique propose une réforme qui n'aurait aucun effet sur l'impôt sur le revenu des particuliers ou qui le réduirait, comment propose-t-il de recueillir les fonds nécessaires pour payer toutes les dépenses supplémentaires que le député propose dans son discours?

M. Cassidy: Monsieur le Président, les questions que pose le député sont pertinentes. Je me réjouis d'apprendre que le député de York-Est (M. Redway) dévore les documents de l'*Enquête Fiscale 1986*. Je promets de lui envoyer un exemplaire du prochain rapport qui paraîtra bientôt. En fait, à la fin de l'année ou au début de l'année 1987, nous aurons poussé nos consultations plus loin et nous aurons recueilli davantage de données. Nous avons l'intention d'en arriver à des conclusions sur certaines des questions que le député soulève.

Ainsi, dans notre dernier rapport sur l'impôt sur les sociétés, nous avons indiqué que certaines concessions fiscales ou dépenses fiscales étaient tout à fait justifiées pour les petites et moyennes entreprises. A l'heure actuelle, leur taux d'imposition est plus élevé que celui des grandes entreprises, plutôt que le contraire. Cette situation nous paraît étrange, surtout quand on pense que les petites et moyennes entreprises ont créé tant d'emplois.

Le député a bien cité mon chef et, comme cela a été souvent le cas, je crois que mon chef a prophétisé ce qui devait se passer quelques mois plus tard. Depuis janvier 1986, l'économie canadienne n'a pas créé d'emplois. Les 500 000 emplois dont le gouvernement parle ont été créés en 1984 et en 1985. La tendance ne s'est pas maintenue. Je trouve inadmissible un taux de chômage de 9,7 p. 100. Peut-être le gouvernement le juge-t-il acceptable.

Je soupçonne que l'essor qui a marqué la première année du gouvernement soit largement attribuable aux retombées de la croissance économique américaine. Maintenant que cette économie régresse, le gouvernement ne fait rien pour soutenir la nôtre. Pire, les impôts infligés aux simples citoyens prélèvent un lourd tribut sur notre économie. Quand on parle de centaines de milliers d'emplois sacrifiés, ce sont ceux qui auraient dû être créés par une économie dynamique en 1986. Ce sont ces emplois qui auraient fourni du travail aux jeunes de Chicoutimi et de Terre-Neuve et qui auraient donné aux femmes l'occasion de réintégrer la population active à Vancouver. Mais cette chance s'est envolée en fumée parce que les politiques fiscales freinent l'activité économique.

Le député demande si la réforme fiscale devrait être neutre. Je m'étonne de l'entendre nous dire que le gouvernement pourrait s'esquiver et ne pas tenir la promesse de réduire le taux d'imposition des particuliers faite dans le discours du trône. Ce serait une mauvaise manoeuvre, selon lui. Je crois que l'impôt sur le revenu de bien des travailleurs canadiens est trop élevé. Pour avoir un régime fiscal juste, il faut l'alléger tout en accroissant celui du secteur privé. Il ne faut pas essayer d'augmenter en catimini le fardeau fiscal des particuliers par le biais de la taxe de transaction.

[*Français*]

M. le vice-président: Nous allons poursuivre le débat avec l'honorable ministre de l'Expansion industrielle régionale et responsable de Postes Canada (M. Côté).

L'hon. Michel Côté (ministre de l'Expansion industrielle régionale et responsable de Postes Canada): Monsieur le Président, c'est avec beaucoup de plaisir que j'interviens aujourd'hui dans le débat sur l'Adresse en réponse au discours du Trône.

J'interviens avec d'autant plus de plaisir que ce discours du Trône propose plusieurs initiatives capitales pour l'ensemble des Canadiens, en particulier pour ceux qui sont en contact avec le monde des affaires, que ce soit en tant que propriétaires, investisseurs ou travailleurs et travailleuses.

Monsieur le Président, les Canadiens, tout autant que mes honorables collègues, savent très bien que notre pays fait face actuellement à des conditions économiques changeantes auxquelles il doit sans cesse chercher à s'adapter.

Nous sommes une nation industrielle et commerçante. Nous dépendons du commerce aussi bien pour la mise en valeur de nos matières premières que pour le bien-être économique de nos industries et notre secteur des services. Nous sommes de bons gestionnaires, de bons innovateurs et de bons commerçants. Notre main-d'oeuvre est qualifiée et fort productive, et qui plus est, notre «compétitivité» s'étend à presque tous les secteurs de l'économie en dépit de la taille restreinte de notre marché intérieur.

Ces qualités, la plupart des experts internationaux nous les reconnaissent. Dans son discours de vendredi dernier, le premier ministre (M. Mulroney) a fait allusion au *European Management Forum*. Que nous disent donc ces experts? Ils nous disent que la position concurrentielle du Canada s'est améliorée, à tel point que depuis deux ans nous sommes passés, d'après leur classement, du 11e au 6e rang des grandes nations industrielles. Pas mal, n'est-ce pas, si nous examinons les performances de nos concurrents! Et, monsieur le Président, si nous persévérons, je vous assure que nous pouvons faire encore meilleure figure. Mais pour ce faire, nous devons relever trois grands défis.

D'une part, en tant que nation commerçante, nous devons avoir plein accès aussi bien aux marchés internationaux qu'aux capitaux internationaux nécessaires à notre croissance, car notre bien-être en dépend. D'autre part, en tant que pays fortement industrialisé, nous devons continuer à être productif et concurrentiel sur le plan international. Nous devons être à la fine pointe de la technologie et nous adapter également avec toute la créativité et l'ingéniosité dont nous sommes capables aux changements économiques sur la scène mondiale. L'avenir économique de notre pays l'exige.

Finalement, en tant que nation composée d'éléments géographiques et culturels variés, fondée sur le principe de l'équité et de la solidarité, nous devons viser une croissance équilibrée dans toutes les régions du pays. L'intégrité de notre confédération le rend nécessaire.

• (1240)

[*Traduction*]

Vous savez bien, monsieur le Président, et tous les députés le savent aussi, que la principale préoccupation du gouvernement actuel a été le renouveau économique. Nous avons vraiment réalisé de grands progrès depuis septembre 1984, mais je n'oblige personne à le croire. Laissez-moi vous citer le rapport annuel de l'Association des manufacturiers canadiens qui parle des réalisations économiques de la présente administration:

> Les restrictions de l'AEIE, qui témoignaient d'un nationalisme étroit et destructeur, ont été éliminées et Investissement Canada travaille maintenant activement à encourager l'investissement. L'acrimonie des relations fédérales-provinciales a fait place, face à nos problèmes, à une attitude plus positive, visant à construire une nation.
>
> L'an passé, nous avons assisté à un rétablissement progressif du bon sens dans les finances du gouvernement fédéral.
>
> On a présenté un projet de loi sur la concurrence qui reconnaît explicitement la concurrence internationale, mais apporte également une protection contre l'utilisation abusive d'une position dominante.
>
> D'importants changements fiscaux destinés à améliorer la neutralité ont également été présentés.

C'est un résultat impressionnant qui fait certainement l'envie de certains de mes collègues qui étaient autrefois de ce côté. Naturellement, M. Laurent Thibault, le président de l'Association des manufacturiers canadiens, félicite ses membres d'avoir participé à l'obtention de ce résultat. Je suis certainement de cet avis et je suis persuadé que tous les députés admettront avec moi que tous les Canadiens doivent se féliciter de ce qui a été accompli, ainsi que de la baisse de l'inflation, des taux d'intérêt et du chômage.

Naturellement, en tant que ministre de l'Expansion industrielle régionale, je cherche plus particulièrement à concilier les impératifs de la concurrence industrielle, d'une part, et d'une expansion économique équilibrée dans tout le Canada. Mon ministère se consacre au développement de l'industrie canadienne, notamment dans le secteur manufacturier et dans celui des services, ainsi qu'à la promotion et à la consolidation des possibilités de développement qui existent au Canada. Nous avons l'intention de parvenir à ces objectifs en collaboration avec le secteur privé et les gouvernements provinciaux.

En tant que ministre responsable d'Investissement Canada, je cherche également à ce que le Canada obtienne une part croissante des investissements internationaux, car nous en avons besoin pour augmenter l'emploi dans tout le pays.

[*Français*]

Monsieur le Président, un des facteurs cruciaux qui limite souvent le développement est l'absence de capitaux, et à ce sujet que l'on me permette simplement rappeler que le premier projet de loi dont cette Chambre ait eu à se saisir est celui justement qui a permis la mise sur pied d'Investissement Canada. Dès sa création, cet organisme, dont j'ai l'honneur d'être responsable, s'est révélé être un instrument capital de promotion des investissements tant canadiens qu'étrangers au pays.

Le gouvernement a pu ainsi s'assurer que les capitaux tant nécessaires à la mise en valeur des innombrables richesses de notre pays pouvaient désormais affluer sans entrave et participer au renouveau économique de toutes les régions. Comme vous le savez, cette question de développement industriel et régional a fait l'objet d'une partie importante du discours du Trône. Monsieur le Président, permettez-moi d'élaborer quelque peu sur ce sujet. Le développement régional demeure une de nos toutes premières priorités. De toute évidence, les conditions économiques et sociales se sont améliorées partout au Canada depuis deux ans. Le renouveau économique se poursuit et notre politique sociale donne déjà des résultats fort appréciables. Toutefois, en tant que gouvernement sérieusement dédié à l'aplanissement des disparités régionales, nous devons malheureusement constater que malgré des décennies d'efforts et des milliards de dollars dépensés les inégalités d'emploi et de revenu demeurent et elles demeurent criantes dans certaines régions. Le gouvernement entend donc prendre un engagement renouvelé et énergique pour permettre à chacune des régions du pays de réaliser son plein potentiel.

Comme l'a mentionné dans le discours du trône notre premier ministre, le gouvernement a l'intention de réexaminer plusieurs des programmes relatifs au développement régional. Nous croyons fermement que cet examen devrait se faire à la lumière de trois principes très clairs et précis.

Premièrement, ce sont le potentiel et les gens de chaque région, disons-nous, qui devraient être à la source du développement régional. L'expérience démontre qu'avec une assistance appropriée les Canadiens ont la volonté, la détermination et aussi la capacité requises pour susciter le développement de leurs économies régionales.

Deuxièmement, nos programmes de développement économique ainsi que l'administration et la prestation de nos services aux entreprises doivent être beaucoup plus décentralisés.

Troisièmement, nos mécanismes de décisions et de prestations devraient être beaucoup plus efficaces, plus rapides et aussi plus sensibles aux intérêts de notre clientèle.

L'examen de nos programmes de développement régional continuera, monsieur le Président, à se faire en collaboration avec les gouvernements provinciaux. Comme les membres de cette assemblée le savent, les consultations reprendront au plus haut niveau le 17 octobre prochain à Charlottetown alors que le premier ministre rencontrera les premiers ministres des provinces Atlantiques.

Monsieur le Président, beaucoup a déjà été accompli grâce au comité fédéral provincial des ministres sur le développement économique régional. Je me permets d'ailleurs de souligner que ce comité s'est réuni à six reprises déjà depuis février 1985. Un comité de fonctionnaires doit nous soumettre son rapport plus tard dans l'année et ses recommandations devraient nécessairement nous aider à mettre en pratique notre engagement d'éviter ne serait-ce que le gaspillage d'un seul dollar dans la poursuite de cet effort vital pour le Canada.

[*Traduction*]

Comme le discours du trône vous l'a appris, monsieur le Président, l'agence de coordination des initiatives fédérales de développement dans la région de l'Atlantique sera créée sans tarder, compte tenu de la nécessité de consulter les gouvernements provinciaux et les représentants de la collectivité et du monde des affaires de la région. Le mandat et l'organisation de cette agence reflèteront les trois principes que j'ai déjà mentionnés, à savoir un développement fondé sur les ressources humaines, des débouchés dans les provinces de l'Atlantique et un processus de décision décentralisé, et une meilleure adaptation.

Je souligne que ces principes guideront nos efforts non seulement dans le Canada atlantique, mais partout ailleurs au Canada, notamment dans l'Ouest ou nous insisterons particulièrement sur la diversification de la base économique de la région. Nous confirmerons ainsi clairement l'engagement du gouvernement à réaliser une croissance économique équilibrée dans toutes les régions de notre beau pays. De même que le Canada ne peut pas se permettre de négliger l'importante contribution de toutes les régions au bien national, nous ne pouvons pas nous permettre de laisser inexploité le plein potentiel de la moitié de notre population.

• (1250)

Les femmes en particulier sont victimes des inégalités inhérentes à notre société. Elles sont doublement désavantagées si des difficultés économiques dans leurs régions ont des répercussions néfastes sur leurs perspectives d'emplois et sur la qualité de leur vie familiale.

Dans son effort de rectification des disparités régionales, le gouvernement bénéficiera certainement des conseils très importants des femmes sur les meilleures orientations et les initiatives politiques les plus souhaitables. J'espère que la relance de leurs communautés leur ouvrira des perspectives d'emplois plus nombreuses et meilleures et des débouchés personnels plus intéressants. Les femmes feront partie de la nouvelle association du gouvernement fédéral et des régions du Canada. Je crois qu'elles bénéficieront d'une part égale de la prospérité et de la stabilité qui en résultera.

Ce n'est toutefois là qu'un seul aspect de l'équation. Nous avons la volonté farouche d'encourager le développement de l'industrie partout au Canada. Dans cet esprit, nous avons l'intention de réexaminer notre principal programme d'aide à l'industrie, le Programme de développement industriel régional, ou PDIR.

Ce programme a été lancé par le précédent gouvernement pour accomplir toutes sortes d'objectifs, peut-être trop. Du fait de la complexité du programme et des différences de traitement selon les régions, le gouvernement n'a pas été en mesure notamment de venir en aide à divers projets de qualité, en particulier dans l'ouest du Canada. Nous avons l'intention de revoir de très près l'efficacité du système actuel en vertu duquel sont déterminés les niveaux d'aide susceptibles d'être accordés à des projets dans les diverses régions.

[*Français*]

Monsieur le Président, nous allons aussi étudier, dans le cadre du réexamen du PDIR, les divers moyens qui s'offrent à nous pour tenir compte d'une des préoccupations fondamentales de notre gouvernement, la productivité.

La recherche de la productivité est essentielle pour permettre et pour assurer le développement de nouveaux procédés de fabrication et pour rendre aussi possible la commercialisation de nouveaux biens et services. L'invention et le transfert de technologie doivent donc, à notre avis, marcher de pair.

L'histoire démontre que les meilleurs emprunteurs ou adapteurs de technologie sont souvent ceux qui font de la recherche et du développement eux-mêmes. Il faut donc que nous ayons une approche beaucoup plus équilibrée: Nous ne pouvons pas tout faire nous-mêmes, mais nous ne pouvons pas nous limiter non plus à emprunter la technologie des autres.

Le secteur privé, partout au Canada, a fait montre de leadership dans le domaine de l'innovation et aussi de la technologie. La Northern Telecom, par exemple, commercialise la technologie canadienne dans le domaine des télécommunications partout à travers le monde et depuis déjà plusieurs années.

[*Traduction*]

Alcan est le plus grand producteur d'aluminium au monde et sans doute l'un des plus efficaces et cela, grâce aux efforts qu'il a consacrés à la recherche. Il est en train de devenir l'un des chefs de file dans la mise au point de nouveaux matériaux. Des compagnies comme National Sea Products, Fisher Products International et Canada Packers utilisent des innovations et des techniques nouvelles pour diversifier et améliorer leurs produits et leur productivité.

Il y a également au Canada des centaines de nouvelles compagnies comme Process Technology, au Nouveau-Brunswick, Ogivar Inc., au Québec, Diffracto, à Windsor, SED en Saskatchewan, pour n'en nommer que quelques-unes, qui obtiennent des résultats remarquables dans le secteur de la haute technologie sur la scène internationale.

Le Canada doit poursuivre la recherche et le développement, importer des techniques, les appliquer, les perfectionner et commercialiser les résultats s'il veut améliorer sa compétitivité. Nous avons besoin de capitaux d'investissement et de liens avec l'industrie mondiale pour pouvoir atteindre cet objectif.

Notre gouvernement a établi Investissement Canada pour favoriser les investissements et les associations fructueuses dont nous avons besoin pour réaliser cet objectif prioritaire.

[*Français*]

Par exemple, l'Agence a participé au cours de l'année dernière avec l'Alberta et l'Association des producteurs indépendants de pétrole à la mise sur pied d'une série de séminaires de promotion des investissements partout en Europe et aux États-Unis.

Plus récemment, également, des représentants d'Investissement Canada se sont joints au gouvernement de l'Ontario lors d'une mission au Japon.

De plus, Investissement Canada s'est aussi engagé au nom du gouvernement canadien dans de nombreuses autres activités telles que des consultations avec des organisations professionnelles nationales et internationales et aussi des missions de promotion internationales.

Monsieur le Président, ce travail doit continuer et l'engagement de notre gouvernement avec l'encouragement de l'investissement sous toutes ses formes est d'une importance capitale.

[*Traduction*]

Au cours de l'année qui vient, Investissement Canada va surtout contribuer à l'amélioration de notre infrastructure technologique afin de promouvoir et d'attirer des investissements qui contribueront à l'expansion de la technologie. Cet organisme coopérera avec l'entreprise canadienne pour promouvoir une orientation plus globale et cherchera de nouvelles formes d'investissements notamment en favorisant des alliances stratégiques entre les entreprises canadiennes et internationales.

[*Français*]

Monsieur le Président, le gouvernement est déterminé à passer en revue et à modifier, si nécessaire, ses programmes de soutien au développement régional et au développement industriel pour faire en sorte que toutes les parties du pays soient traitées équitablement et aussi que l'industrie canadienne continue à améliorer sa «compétitivité» internationale.

Mais les fonds accordés au développement industriel et régional ne seront jamais que quelques gouttes dans l'océan de l'économie canadienne. Nos programmes doivent, par conséquent, être très sélectifs, ce qui signifie qu'en général les investissements devraient être faits sans qu'il n'y ait aucune intervention de l'État.

C'est pourquoi nous voulons faire du secteur privé le moteur de la croissance du pays. Au fait, c'est ce que le gouvernement s'est employé à faire en éliminant les obstacles comme la réglementation et en créant un climat économique propice aux affaires.

[*Traduction*]

Le secteur des affaires a besoin d'un gouvernement qui créera un environnement productif et concurrentiel, qui le soutiendra selon les besoins et qui orientera le développement. C'est ce que fait notre gouvernement et nous nous engageons à poursuivre dans cette voie. Nous pouvons unir nos efforts.

M. le vice-président: La présidence est maintenant prête à rendre une décision au sujet de l'amendement proposé par M. Cassidy et appuyé par M. Riis. Cet amendement est recevable.

Avez-vous des questions ou des observations à formuler à propos du discours du ministre? La parole est au député de Kamloops—Shuswap (M. Riis).

M. Riis: Monsieur le Président, j'ai une brève question à poser au ministre de l'Expansion industrielle régionale (M. Côté). Nous avons pu lire dans les journaux, ce matin, qu'au Nouveau-Brunswick où plusieurs ententes de soutien ont été signées avec le secteur des affaires, le gouvernement provincial avait pris de nombreuses décisions concernant l'aide à l'entreprise en fonction de critères politiques plutôt qu'économiques, industriels ou commerciaux. Le ministre a-t-il quelque chose à dire à ce sujet?

[*Français*]

M. Côté (Langelier): Monsieur le Président, tel que je l'ai mentionné lors de mon allocution, au fait, depuis septembre 1984, je pense que mon gouvernement a non seulement manifesté son désir de s'occuper de la question du développement régional au moyen de plusieurs initiatives concrètes, mais nous avons conclu de nombreuses ententes de développement économique qu'on appelle EDER avec la majorité des provinces, également concernant plusieurs secteurs d'activités. Nous avons aussi signé plusieurs énoncés de principes fédéraux, provinciaux, basés sur le développement économique régional.

Article 21 du Règlement

Cependant, notre engagement ne s'arrête pas là. Nous voulons, justement, continuer cet engagement et il y aura, au cours des prochaines semaines qui suivront, des annonces à cet effet.

M. le vice-président: A l'ordre! Je regrette d'interrompre le ministre.

Comme il est 13 heures, je quitte maintenant le fauteuil jusqu'à 14 heures.

(La séance est suspendue à 13 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

[*Traduction*]

M. le Président: A l'ordre. A la demande de l'opposition officielle, la présentation d'un nouveau député aura lieu après les déclarations aux termes de l'article 21 du Règlement. La Chambre conviendra, je l'espère, que compte tenu des circonstances, les déclarations des députés dureront quinze bonnes minutes et seront suivies de la période des questions de durée normale, après l'interruption constituée par la présentation du nouveau député.

Des voix: D'accord.

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[*Français*]

LE PARTI LIBÉRAL

LE RÉSULTAT D'UN SONDAGE D'OPINION

M. Jean-Claude Malépart (Montréal—Sainte-Marie): Monsieur le Président, aujourd'hui c'est un grand jour puisque ce matin dans les journaux, le sondage Gallup démontre clairement la chute libre du gouvernement progressiste conservateur et la remontée du parti libéral.

Deuxièmement, c'est un grand jour parce que, aujourd'hui, tantôt, nous allons accueillir le résultat de l'élection dans Saint-Maurice, notre collègue M. Grondin. Et, monsieur le Président, je pense que le message d'aujourd'hui est très clair à l'endroit du gouvernement progressiste conservateur et du très honorable premier ministre (M. Mulroney). C'est que la population canadienne et principalement les Québécois ont hâte de se débarrasser de la «gang» des conservateurs.

• (1405)

[*Traduction*]

LES AFFAIRES INDIENNES

L'ADMINISTRATION DU MINISTÈRE AU MANITOBA

M. Keith Penner (Cochrane—Supérieur): Monsieur le Président, la démission cette semaine du directeur des finances pour la région du Manitoba du ministère des Affaires indiennes a contribué à faire un peu plus de lumière sur l'impossible fouillis administratif qui existe au sein de ce ministère.

Que tous les députés sachent que dans bien des domaines—l'enseignement, le bien-être des enfants, et l'administration locale—les Indiens du Manitoba ont été des précurseurs en matière d'autonomie politique. Toutefois, ils se font constamment mettre des bâtons dans les roues par un ministère qui ne veut pas abandonner ses prérogatives et qui veut continuer à les surveiller, les dominer et les contrôler. Ce qui est encore plus grave, c'est que les crédits que le Parlement libère pour les Indiens ne leur parviennent pas de la façon dont la Chambre le souhaite.

Un ministère inefficace et mal administré absorbe une énorme partie de ces fonds et en dispose à son gré, au mépris total du Parlement et du ministre lui-même. Il est de notre devoir en tant que députés de révéler ces faits et d'exiger que le gouvernement fédéral établisse de nouvelles relations avec les Indiens du Canada.

* * *

LES FORCES ARMÉES CANADIENNES

LES BÉNÉVOLES QUI PARTICIPENT AUX CAMPAGNES ÉLECTORALES—L'INTERDICTION DE SE RENDRE DANS LES BASES MILITAIRES

M. Derek Blackburn (Brant): Monsieur le Président, il est honteux que le nouveau ministre de la Défense nationale (M. Beatty) poursuive la politique de son gouvernement qui est de faire des membres des forces armées et de leur famille des citoyens de second ordre. Dans le cas présent, il est interdit aux bénévoles qui participent aux campagnes électorales provinciales de se rendre dans les bases militaires. C'est ridicule.

Les personnes vivant dans les bases sont concernées par les initiatives des gouvernements provinciaux. Elles ont le droit d'élire un gouvernement provincial de leur choix. Elles devraient être autorisées à recevoir des renseignements, afin de pouvoir faire un choix éclairé et intelligent lors du scrutin.

Personne ne propose aux forces armées de participer à un sinistre complot. Les partis politiques demandent simplement à ceux qui vivent dans des bases militaires d'exercer leur droit constitutionnel et de faire un choix à l'occasion d'élections démocratiques. Même l'ancien ministre associé de la Défense nationale ne pouvait pas justifier l'interdiction faite aux candidats de se rendre dans les bases militaires. Il avouait: «On ne peut guère trouver une raison pour justifier actuellement cette interdiction qui frappe les bases militaires».

LA CONSTRUCTION NAVALE

LA SITUATION DE L'INDUSTRIE—ON DEMANDE L'AIDE DU GOUVERNEMENT

M. Dave Dingwall (Cape Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, je veux parler aujourd'hui d'une affaire d'une extrême urgence, à savoir l'état de crise qui règne dans l'industrie de la construction navale. Depuis qu'il est au pouvoir le gouvernement conservateur a rogné sur tous les programmes importants d'aide fédérale à cette industrie. L'ex-ministre des Transports a dit en substance: «Ne comptez pas sur nous pour vous aider», et des milliers de travailleurs des chantiers navals de tout le pays ont été mis à pied.

Les Canadiens trouvent tout simplement inacceptable ce genre d'inaction gouvernementale. Le gouvernement, et en particulier les ministres des Transports (M. Crosbie) et de l'Expansion industrielle régionale (M. Côté), se doivent de prendre des mesures immédiates pour venir en aide à l'industrie canadienne de la construction navale. Les ministres devraient tout faire pour encourager la demande intérieure de navires et veiller à ce que ce soient les chantiers navals canadiens et non des chantiers subventionnés à l'étranger qui répondent à cette demande.

Voilà trop longtemps que le gouvernement dit qu'il s'agit d'un problème mondial qui ne peut être résolu, pour ensuite s'en laver les mains. Les Canadiens attendent de leur gouvernement qu'il agisse de façon positive en face de l'adversité au lieu de ne rien faire. Ils jugent qu'il est grand temps que le gouvernement et les ministres des Transports et de l'Expansion industrielle régionale s'acquittent de leurs responsabilités . . .

M. le Président: A l'ordre. Je regrette d'interrompre le député.

* * *

LES ÉVÉNEMENTS HISTORIQUES

L'ANNIVERSAIRE DE L'ÉLECTION DU PREMIER PARLEMENTAIRE CANADIEN D'ORIGINE UKRAINIENNE

M. William Lesick (Edmonton-Est): Monsieur le Président, j'ai assisté aux célébrations entourant le soixantième anniversaire de l'élection, à la Chambre des communes, de Michael Luchkovich, le premier parlementaire canadien d'origine ukrainienne. Pendant ses neuf années de service à la Chambre, il a démontré qu'aucun problème n'était trop grave pour qu'il puisse le régler, qu'il y avait toujours moyen de trouver une solution juste et équitable. Il était éminemment respecté de tous ses collègues et il a laissé un souvenir inoubliable et des plus favorables aux membres du gouvernement de l'époque.

C'était un gouvernant courageux et d'excellent caractère. Sans les traductions vers l'anglais qu'il a faites d'oeuvres ukrainiennes, surtout celles concernant la vie des pionniers ukrainiens dans l'ouest du pays, nous, les Canadiens, aurions été privés d'une partie intégrante de notre histoire nationale.

En célébrant cet anniversaire spécial, rappelons-nous le ferme engagement de Michael Luchkovich qui disait: «le véritable patriotisme . . . se caractérise notamment par la persévérance et l'économie même dans les circonstances les plus pénibles».

Article 21 du Règlement

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

LE BUREAU DE POSTE DE NORWOOD GROVE

M. Léo Duguay (Saint-Boniface): Monsieur le Président, je me réjouis que la Société canadienne des postes reconsidère actuellement la décision qu'elle avait annoncée de fermer le bureau de poste de Norwood Grove afin de trouver une meilleure solution.

Le 12 juin, et à nouveau le 10 juillet de cette année, des représentants de la Société m'ont assuré qu'ils n'envisageaient pas de fermer ce bureau de poste. Au même moment, les gestionnaires négociaient avec le syndicat les changements nécessaires pour effectuer cette fermeture. Ces deux dernières soirées, la Société a rencontré un petit groupe de citoyens choisis, «invités» à des séances de consultation. Nous apprécions bien sûr ces consultations, mais, monsieur le Président, mes électeurs et moi serions plus impressionnés par de véritables consultations publiques.

• (1410)

Les Canadiens méritent un bon service postal à un coût raisonnable, non pas des relations publiques accrocheuses, une direction de pacotille et des conventions collectives intraitables.

[*Français*]

Monsieur le Président, le service à mes commettants de Norwood doit être maintenu.

* * *

[*Traduction*]

LES AFFAIRES INDIENNES

LES RELATIONS ENTRE LE MINISTÈRE ET LA POPULATION INDIENNE

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, voilà des années que les Indiens du Canada se plaignent d'avoir été maltraités par le ministère des Affaires indiennes. Durant des années, les parlementaires ont accueilli avec scepticisme les doléances que présentaient les Indiens aux Canadiens. Toutefois, selon ce qu'a révélé récemment le ministère à Winnipeg à la suite de la vérification Curry, il semble que les plaintes des Indiens aient été fondées.

Le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. McKnight) a indiqué qu'il était disposé à ce que la GRC fasse enquête pour déterminer si le ministère des Affaires indiennes a agi conformément à la loi. Cette solution n'est sûrement pas la bonne, monsieur le Président. Ce qui fait défaut à l'heure actuelle, c'est le rapport de confiance qui a traditionnellement existé entre le gouvernement fédéral et la population indienne. Il a été tout à fait anéanti ces dernières années par divers fonctionnaires du ministère et par l'inaction de divers ministres des Affaires indiennes. Il nous faut un mécanisme entièrement indépendant de vérification des initiatives et des processus décisionnels du ministère des Affaires indiennes, sans quoi la confiance ne sera jamais rétablie.

Article 21 du Règlement

[*Français*]

LE DÉCÈS DE MME FRANÇOISE GAUDET-SMET

L'OPPORTUNITÉ D'ÉMETTRE UN TIMBRE COMMÉMORATIF

M. Maurice Tremblay (Lotbinière): Monsieur le Président, le 4 septembre dernier, la population de la circonscription de Lotbinière et du Québec tout entier fut consternée suite à l'annonce du décès de Mme Françoise Gaudet-Smet, une grande dame de chez nous. Mme Gaudet-Smet était une pionnière dans son domaine, une personnalité irremplaçable dont l'authenticité, la chaleur, la verve si colorée et l'hospitalité sans limite fixeront à jamais son souvenir dans nos mémoires. Plusieurs de ses amis, monsieur le Président, étaient fascinés par sa vitalité, sa capacité de travail et d'action, mais surtout par son esprit toujours en éveil, bouillonnant d'idées et de projets.

En ce sens, j'inviterais le ministre responsable de la Société canadienne des postes à intervenir afin qu'un timbre commémoratif soit émis en son honneur. Au soutien de cette demande, monsieur le Président, citons simplement que Mme Gaudet-Smet a été reconnue par l'Ordre du Canada, l'Ordre du Québec, la médaille *Bene Merenti*, la Médaille d'or du gouverneur général, le Prix littéraire de la Société Saint-Jean-Baptiste ainsi que l'Ordre de la fidélité française.

* * *

[*Traduction*]

LES MINORITÉS VISIBLES

LES CANADIENS D'ORIGINE JAPONAISE INTERNÉS PENDANT LA SECONDE GUERRE MONDIALE

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, le nouveau ministre d'État chargé du Multiculturalisme (M. Crombie) a plusieurs dossiers importants dont il doit s'occuper de toute urgence. La question de l'indemnisation des Canadiens d'origine nipponne figure aux premiers rangs. Au nom de son gouvernement, le premier ministre (M. Mulroney) a pris deux engagements essentiels: procéder par voie de négociations et faire appel aux bons offices des représentants de l'Association nationale des Canadiens d'origine japonaise. Malheureusement, faisant fi de ces promesses majeures, les deux précédents ministres ont semé la méfiance au sein de la communauté canado-japonaise.

A l'heure actuelle, cette communauté, les Canadiens et le Parlement conservent malgré tout l'espoir que le troisième ministre en deux ans auquel le premier ministre a confié cette affaire saura respecter les engagements pris et inaugurer dans les plus brefs délais des entretiens utiles dans un cadre bien défini et permanent.

Il est grand temps que le gouvernement conservateur cesse de tergiverser et, renonçant aux envolées oratoires, règle cette affaire avec la dignité qu'elle mérite.

L'ÉNERGIE

LA CAPACITÉ DE CRÉATION D'EMPLOIS DU SECTEUR PÉTROLIER

Mme Barbara Sparrow (Calgary-Sud): Monsieur le Président, j'ai signalé à la Chambre en mars dernier que 650 000 Canadiens partout au pays comptaient sur notre secteur pétrolier pour leur subsistance. A l'heure actuelle, ils ne sont plus que 600 000, et l'on prévoit que 20 000 autres perdront leur emploi. Cela fait en tout 70 000 personnes. Telles sont les pénibles conséquences de la crise actuelle qui sévit dans le secteur par suite de l'effondrement des prix du pétrole brut dans le monde.

Il importe de savoir que sur chaque dollar que le secteur pétrolier consacre à l'achat de matériel et d'équipement, il dépense 42c. en Ontario, 29c. en Alberta, 13c. au Québec, et les 16c. qui restent dans les autres régions du Canada. Voilà ce qu'un secteur florissant peut contribuer à l'avantage de tout le Canada. Deux emplois dans notre secteur pétrolier en créent trois dans d'autres secteurs au Canada, surtout en Ontario et au Québec. Le secteur énergétique est créateur d'emplois.

* * *

• (1415)

L'IMMIGRATION

LA DÉLIVRANCE DES PERMIS MINISTÉRIELS

M. Dan Heap (Spadina): Monsieur le Président, le *Globe and Mail* d'aujourd'hui annonce que le comité du caucus conservateur a écrit au premier ministre (M. Mulroney) pour lui demander que les permis ministériels destinés aux candidats immigrants résidant déjà au Canada ne soient délivrés que par le cabinet du ministre, au lieu de donner carte blanche dans 90 p. 100 des cas à des fonctionnaires qui n'épousent pas la politique du parti. Quelle demande scandaleuse, quelle injustice à l'égard des réfugiés et des parents de Canadiens qui méritent un traitement plus humain. Des milliers de réfugiés et d'autres personnes qui méritent un permis ministériel attendent qu'on étudie leur demande. Il serait honteux de le refuser à certaines personnes parce qu'elles risquent de ne pas voter conservateur.

Je regrette qu'il soit question dans cet article de mon collègue du comité permanent du travail, de l'emploi et de l'immigration, le député de Parkdale—High Park (M. Witer). Je l'exhorte à revenir à la Chambre et à nous assurer qu'il n'a rien à voir avec la proposition annoncée aujourd'hui dans le *Globe and Mail*, ou bien à démissionner de ce comité.

LA CONSTITUTION

ON DEMANDE D'INCLURE LE DROIT À LA PROPRIÉTÉ

M. Gordon Taylor (Bow River): Monsieur le Président, c'est la Semaine de la propriété privée au Canada. Le droit à la propriété fait partie du patrimoine canadien. Bien des gens sont venus dans notre pays parce qu'ils voulaient posséder de la terre, une maison ou une exploitation agricole. Pourquoi est-ce alors la seule liberté fondamentale qui ne soit pas protégée par la constitution canadienne?

Savez-vous qu'en 1981, pendant 48 heures, elle a figuré dans notre charte des droits, mais pendant la fin de semaine, les libéraux ont cédé aux demandes des néo-démocrates et l'ont retirée à la grande honte des uns comme des autres? Naturellement, les nationalisations seront plus difficiles lorsque le droit à la propriété sera constitutionnalisé, mais de toute façon il n'y a que les communistes et les socialistes qui veulent nationaliser.

L'Association canadienne de l'immeuble, l'Association du barreau canadien, la Chambre de commerce canadienne, ainsi que la plupart des Canadiens, veulent faire constitutionnaliser le droit à la propriété. Alors faisons-le et insérons-le dans la constitution.

* * *

LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE RÉGIONAL

LA SITUATION DANS LA RÉGION DE L'ATLANTIQUE—LA DÉCLARATION D'UN MINISTRE

M. George Henderson (Egmont): Monsieur le Président, les habitants des provinces de l'Atlantique ont découvert cet été à quel point leurs intérêts sont bien représentés dans le Cabinet fédéral. Le ministre le plus important de la région leur a déclaré qu'ils devraient cesser de rouspéter contre le chômage et penser plutôt à la misère des habitants de Haïti ou du Bangladesh. Nos attentes sont trop élevées, a-t-il dit, si nous prenons comme norme le sud de l'Ontario.

Je n'ai jamais entendu pareille bêtise. Quel non-sens. Le ministre insulte les habitants des provinces de l'Atlantique qui ont du mal à joindre les deux bouts. Il prouve l'indifférence du gouvernement à l'égard des habitants de cette région, chômeurs, pêcheurs et agriculteurs. Inutile de nous rappeller que notre situation est mille fois meilleure que celle de Haïti ou du Bangladesh. Il nous faut des ministres engagés dans le développement régional, des ministres qui amélioreront la situation. Il est maintenant évident que les habitants des provinces de l'Atlantique devront attendre un changement de gouvernement avant qu'on se penche sérieusement sur la question des inégalités régionales.

Article 21 du Règlement

L'EMPLOI

LE PROGRAMME DE RÉORIENTATION DES AGRICULTEURS—LES MOYENS OFFERTS POUR SE RECYCLER

M. Lee Clark (Brandon—Souris): Monsieur le Président, le Programme de réorientation des agriculteurs est bien accueilli par ceux qui en comprennent le but. Dans certaines circonscriptions, jusqu'à 70 agriculteurs ont demandé à s'en prévaloir. Personne ne souhaite que les agriculteurs renoncent à leur mode de vie, mais nombre d'entre eux sont à un tournant, et ils ont besoin d'aide pour planifier leur avenir. Jusqu'ici, ils étaient exclus des programmes d'aide en matière de déménagement et de recyclage offerts aux autres milieux.

Un citadin mis à pied peut toujours s'adresser à la Commission de l'assurance-chômage, suivre des cours par l'entremise d'un centre de main-d'oeuvre ou encore obtenir un prêt aux étudiants pour poursuivre ses études. Les agriculteurs n'ont jamais eu droit à aucun de ces programmes. C'était une injustice, et je suis heureux de voir que le gouvernement ait enfin décidé de la supprimer. Ce programme donne aux agriculteurs aux prises avec de graves problèmes financiers l'occasion de planifier à leur gré leur avenir, une chance qu'ils auraient dû avoir depuis fort longtemps.

* * *

L'AVORTEMENT

ON DEMANDE QUE STATISTIQUE CANADA RECOMMENCE À COMPILER LES DONNÉES.

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, après avoir voulu supprimer le recensement, Statistique Canada annonce qu'elle ne compilera plus de données sur les avortements. Cet organisme fait une fois de plus l'objet d'une attaque en règle de la part du gouvernement conservateur. De quelque côté qu'on penche en matière d'avortement, une chose est sûre: il s'agit d'une question importante, complexe et qui suscite une vive controverse parmi les Canadiens. Par conséquent, il importe que Statistique Canada se remette sans tarder à compiler les données sur le nombre d'avortements thérapeutiques qui se pratiquent dans les hôpitaux d'un bout à l'autre du pays. Cette compression budgétaire ne nous ferait épargner que 160 000 $ et quatre années-personnes.

Voilà qui prouve encore une fois que le gouvernement ne sait pas où donner de la tête. S'il veut économiser beaucoup d'argent, il n'a qu'à réduire les folles dépenses du premier ministre (M. Mulroney) qui ne part pas en voyage sans sa femme de chambre, son valet, son podium, son matériel vidéo, un avion de rechange et ainsi de suite. Pareille mesure serait mieux avisée.

• (1420)

LA PORNOGRAPHIE

ON DEMANDE QUE LE GOUVERNEMENT PRÉSENTE À NOUVEAU UN PROJET DE LOI

M. Bob Horner (Mississauga-Nord): Monsieur le Président, je veux parler d'une question qui a une importance morale pour un grand nombre de mes électeurs. Pour de nombreux Canadiens cette question est un indice de la qualité de la vie dans ce pays. En s'attaquant à ce sujet la Chambre aurait la possibilité de contribuer de façon positive et durable à l'amélioration de notre tissu social.

Le sujet dont je veux parler est la pornographie. Lors de la dernière session, le gouvernement avait pris l'excellente initiative de présenter le projet de loi C-114. C'était un pas en avant important dans la lutte contre les deux fléaux que sont les abus sexuels contre les enfants et la pornographie violente. Depuis que cette mesure est morte au *Feuilleton*, nombre de groupes et de particuliers de tous les milieux demandent que l'on représente le projet de loi C-114. C'est le cas de conseils municipaux, de groupes religieux, d'éducateurs, de familles et de groupes d'assistance sociale.

Le gouvernement doit présenter rapidement une stricte mesure législative qui suivrait les principes du projet de loi C-114. La dissémination de pornographie dégradante, dangereuse et répugnante . . .

M. le Président: Le temps accordé au député est écoulé.

* * *

[*Français*]

L'ADMINISTRATION

LA PERFORMANCE DU GOUVERNEMENT

M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard—Anjou): Monsieur le Président, le discours du Trône du 1er octobre est l'exemple flagrant de l'incapacité du gouvernement conservateur à remplir ses promesses électorales.

Le premier ministre a retardé d'un mois l'ouverture de la session, pour donner à ses nouveaux ministres le temps d'apporter leurs contributions au discours du Trône. Et voilà qu'on nous répète les mêmes platitudes qu'en novembre 1984, alors qu'on nous remâchait les promesses de la campagne électorale de l'été précédent. On peut conclure que le remaniement ministériel du mois de juillet n'a rien donné: Plus ça change, plus c'est pareil.

Le gouvernement annonce une réforme fiscale pour réduire l'impôt personnel, en même temps que le déficit. Est-ce qu'il va augmenter les taxes à la consommation?

Les deux derniers budgets ont donné au gouvernement une augmentation nette de revenu de cinq milliards de dollars en impôt seulement pour l'année 1986-1987. Malgré cette forte augmentation de revenu, le ministre des Finances (M. Wilson) reconnaît son incapacité de contrôler le déficit et admet que celui-ci sera de 2,5 milliards de dollars plus élevé que prévu.

Monsieur le Président, les Canadiens en ont assez d'être «mal runnés» dans ce pays.

NOUVEAU DÉPUTÉ

M. le Président: A l'ordre! J'ai l'honneur d'informer la Chambre que le Greffier de la Chambre a reçu du Directeur général des élections le certificat d'élection de M. Gilles Grondin, député de la circonscription électorale de Saint-Maurice.

* * *

PRÉSENTATION DU DÉPUTÉ

M. Gilles Grondin, député de la circonscription électorale de Saint-Maurice, est présenté par le très honorable John N. Turner et M. Raymond Garneau.

• (1425)

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

LES NÉGOCIATIONS ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, en l'absence du premier ministre, je voudrais poser ma question au vice-premier ministre. La ministre du Commerce extérieur aurait déclaré aux journalistes américains: «Les pourparlers en vue du libre-échange avec les États-Unis seraient compromis si le Canada sortait perdant du conflit avec les États-Unis à propos du bois d'oeuvre». Le gouvernement du Canada a-t-il maintenant décidé d'ordonner à son négociateur, Simon Reisman, de suspendre les pourparlers sur le libre-échange avec les États-Unis si le gouvernement américain rend une décision défavorable concernant le bois d'oeuvre?

L'hon. Pat Carney (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, le député devrait savoir que le premier ministre rencontre une mission commerciale japonaise. Comme le Japon est un gros client de la Colombie-Britannique et que les emplois de sa circonscription dépendent de nos échanges avec ce pays, il se réjouira certainement de cette initiative du premier ministre.

Pour répondre à la question du député, j'ai déclaré aux journalistes américains que si le Canada perdait une cause que nous avions remportée en 1983 et que si nos emplois se trouvaient menacés, les Canadiens en seraient très fâchés. J'ai dit qu'au cas où cet événement malheureux se produirait, les Canadiens ne verraient plus d'un si bon oeil les pourparlers en vue du libre-échange. C'est là une simple question de bon sens et un point du vue réaliste. C'est pourquoi le secrétaire au Commerce Baldrige et moi avons essayé de trouver une solution avant que la décision préliminaire ne soit rendue. Cette décision a, bien sûr, l'appui de l'industrie, des provinces et du syndicat visé.

M. Turner (Vancouver Quadra): Je me souviens qu'à une certaine époque la ministre et le premier ministre disaient que le conflit concernant le bois d'oeuvre n'avait rien à voir avec les pourparlers sur le libre-échange. De toute évidence, elle a changé d'avis.

[*Français*]

ON DEMANDE DES PRÉCISIONS SUR LE DÉLAI ACCORDÉ PAR LE SECRÉTAIRE AMÉRICAIN AU COMMERCE

M. Turner (Vancouver Quadra): Monsieur le Président, je désire poser une question supplémentaire au vice-premier ministre.

Est-ce que le Secrétaire américain au Commerce, M. Baldrige, a retardé la décision de huit jours à cause des interventions du gouvernement canadien? Peut-il nous expliquer pourquoi le gouvernement américain reste toujours plus ouvert avec le public canadien que le gouvernement canadien?

[*Traduction*]

L'hon. Pat Carney (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, le retard dans la décision concernant le bois d'oeuvre a été pris par le secrétaire au commerce des États-Unis. C'est à lui qu'il faudrait demander pourquoi il l'a prise. Il ne l'a pas fait sur notre demande.

L'OFFRE FAITE AUX ÉTATS-UNIS PAR LE CANADA À PROPOS DU BOIS D'OEUVRE

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, j'ai posé une question bien simple au vice-premier ministre et, par son entremise, à la ministre, quant à savoir si le secrétaire d'État au Commerce avait différé sa décision à la demande du gouvernement canadien. C'était une question bien simple à laquelle elle n'a pas répondu.

Des voix: Elle l'a fait.

M. Turner (Vancouver Quadra): Je vais lui poser une autre question. Après avoir présenté son offre finale, la semaine dernière, le gouvernement canadien continue-t-il à négocier avec les États-Unis au sujet d'une nouvelle offre? Peut-elle éclaircir ce point pour la gouverne de la Chambre et des Canadiens?

L'hon. Pat Carney (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, la réponse aux deux questions du député est non.

* * *

L'AGRICULTURE

L'AIDE PRÉVUE POUR LES CÉRÉALIERS DE L'OUEST

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, j'ai une question à poser au ministre de l'Agriculture. Hier, il a déclaré à l'extérieur de la Chambre que le milliard de dollars destiné à aider les agriculteurs de l'Ouest prendrait la forme de garanties de prêts. Cela veut-il dire que le gouvernement demande aux agriculteurs de contracter des emprunts qu'ils auront à rembourser, au lieu de verser un paiement d'appoint comme le fait le gouvernement américain à ses agriculteurs? En quoi ces garanties vont-elles aider les agriculteurs, qui sont déjà endettés jusqu'à la gauche?

• (1430)

L'hon. John Wise (ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, je m'étonne de voir mon collègue d'en face chercher à embrouiller la question jour après jour. Ils n'ont qu'à consulter le compte rendu au hansard; il n'y a pas à chercher plus loin.

J'ai eu l'occasion aujourd'hui, sans trop m'étendre, de passer en revue la façon dont la presse a rendu compte des échanges de propos qui ont eu lieu entre les députés et moi-même, à la Chambre et à l'extérieur. Je tiens simplement à répéter que ce que nous avons dit, ici et ailleurs, c'est exactement la même chose. Il s'agit d'une enveloppe fédérale de un milliard de dollars . . .

[*Français*]

M. le Président: A l'ordre! Je regrette, mais la réponse de l'honorable ministre est trop longue. L'honorable député d'Algoma a la parole.

[*Traduction*]

LA DATE À LAQUELLE LES FONDS SERONT DISPONIBLES

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, si le ministre refuse de donner des détails concernant le programme d'aide et la façon dont cette aide va être accordée, est-ce qu'il peut préciser simplement, à l'intention des agriculteurs qui doivent traiter avec leurs banquiers et se retrouvent avec une mauvaise récolte, quand ces fonds vont être mis à leur disposition? Le ministre doit certainement être capable de mettre fin au mur du silence, et dire exactement à quel moment l'argent va venir?

L'hon. John Wise (ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, ce qu'il y a de certain c'est qu'on ne peut pas parler de mur du silence à propos de ce que je dis depuis le premier jour, et de ce que j'ai dit encore ce matin quand mon collègue, le ministre chargé de la Commission canadienne du blé, et moi-même avons rencontré les sous-ministres de l'ensemble du Canada, à l'Édifice sir John Carling. Bien sûr, ils tiennent à consulter, et d'ailleurs cette rencontre avait aussi pour but de nous permettre de les consulter.

Ce qui est de fait, c'est qu'en ce moment aucune option n'est à écarter.

Des voix: Du temps.

M. Wise: Pour ce qui est des garanties de prêts . . .

M. le Président: Je regrette, mais le ministre doit savoir qu'il y a une durée convenable pour répondre. Je pense que des deux côtés de la Chambre, on s'applique à faire en sorte que les questions restent au fait, et les réponses aussi. La parole est au député de Yorkton—Melville.

Questions orales

LE PAIEMENT D'APPOINT

M. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville): Monsieur le Président, ma question s'adresse aussi au ministre de l'Agriculture. Je viens de m'entretenir avec des centaines de producteurs de céréales de l'Ouest . . .

M. Crosbie: Question.

M. Hnatyshyn: La première fois cette année.

M. Nystrom: Ce que les céréaliers veulent savoir, c'est le montant du paiement d'appoint que le gouvernement fédéral va verser aux céréaliers de l'Ouest dans le cadre de son programme d'aide. Et le ministre va-t-il cesser de laisser entendre que l'Ouest va recevoir un milliard de dollars et nous dire combien exactement nous allons toucher?

L'hon. John Wise (ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, le député essaie de brouiller les cartes en faisant allusion à des rumeurs et à des histoires. Ces rumeurs ne viennent pas de ce côté-ci mais bien du sien.

M. Orlikow: Répondez.

M. Murphy: La réponse.

M. Wise: La question de la garantie des prêts a en fait été portée à mon attention par le ministre de l'Agriculture et de l'alimentation de l'Ontario. Toutefois, nous avons dit dès le départ qu'il s'agissait d'un programme fédéral de un milliard de dollars. Il était évident qu'il aurait une portée nationale.

M. Orlikow: Combien pour l'Ouest?

M. Wise: Je suis sûr que le député ne veut pas, dans le contexte de deux situations analogues, la production de céréales en Saskatchewan et la production de céréales en Ontario ou au Québec, nous empêcher de procéder à des consultations avec nos homologues provinciaux . . .

M. Orlikow: Combien pour l'Ouest?

M. Wise: . . . de consulter les dirigeants agricoles afin d'élaborer de concert, et non unilatéralement un programme juste et équitable pour l'ensemble du pays.

L'AIDE QUE TOUCHERONT LES CÉRÉALIERS DE L'OUEST

M. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville): Le ministre est pire que M. Whelan, monsieur le Président.

Des voix: Lamentable!

M. Nystrom: Je voudrais savoir quel est le montant du programme d'aide fédéral aux agriculteurs qui sera versé aux producteurs de grains de l'Ouest. Combien les producteurs de grains de l'Ouest vont-ils toucher? Répondez à cette question, répondez-y tout de suite.

L'hon. John Wise (ministre de l'Agricultre): Monsieur le Président, on a mentionné mon prédécesseur, qui a évidemment eu des problèmes parce que le précédent gouvernement ne s'occupait de l'agriculture que pour la forme. Nous, nous lui donnons des fonds.

Des voix: Bravo!

M. Riis: Combien, John?

M. Wise: Le député n'a pas besoin de s'égosiller, là-bas, je ne suis pas sourd. Je voudrais . . .

M. le Président: A l'ordre. J'aimerais que le député conclue ses questions et que le ministre y réponde du mieux qu'il peut.

M. Riis: C'est ce qu'il fait.

M. Nystrom: J'essaie encore une fois, monsieur le Président.

LA RENCONTRE FÉDÉRALE-PROVINCIALE

M. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville): Le ministre de l'Agriculture peut-il nous dire pourquoi il n'a pas organisé plus tôt une rencontre avec ses homologues provinciaux afin de permettre aux agriculteurs de l'Ouest de savoir le montant du paiement d'appoint qu'ils toucheraient? Pourquoi a-t-il attendu le coup de téléphone désespéré de Grant Devine à 5 h 30 du matin avant de se décider à faire quelque chose?

Une voix: Et toc!

L'hon. John Wise (ministre de l'Agriculture): J'ai consulté mes homologues provinciaux partout au Canada. Je l'ai même fait il y a tout juste deux jours avec mon collègue de l'Ontario.

M. Blaikie: Pourquoi si tôt le matin?

M. Wise: Je ne peux pas dire à quand remonte ma dernière conversation téléphonique avec le premier ministre et le ministre de l'Agriculture, soit dit en passant, de la Saskatchewan.

M. Orlikow: Combien pour l'Ouest?

M. Wise: Nous sommes en train d'essayer de trouver la réponse à la question du député. C'est exactement ce que nous faisons, et c'est précisement pour cela que nous rencontrons aujourd'hui les sous-ministres. C'est précisement pour cela que nous rencontrons la semaine prochaine les dirigeants agricoles.

[*Français*]

LES PÉNITENCIERS

ON DEMANDE SI UNE RÉUNION A ÉTÉ CONVOQUÉE AVEC LES DIVERS FONCTIONNAIRES IMPLIQUÉS DANS LE DOSSIER DE PORT-CARTIER

L'hon. Jean Lapierre (Shefford): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre, en l'absence du premier ministre. Je veux lui demander si le ou vers le 29 septembre il a convoqué une réunion avec les divers fonctionnaires impliqués dans le dossier de Port-Cartier pour démêler les différentes déclarations contradictoires du premier ministre et des divers ministres impliqués.

[*Traduction*]

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, je ne peux pas répondre à cette question en ce moment. J'examinerai la situation et communiquerai avec le député.

Une voix: Vous n'écoutiez pas.

M. Mazankowski: Si, j'écoutais.

[*Français*]

ON DEMANDE DES PRÉCISIONS

L'hon. Jean Lapierre (Shefford): Monsieur le Président, je suis convaincu que le vice-premier ministre a assez de mémoire pour se rappeler s'il a invité à son bureau sept ou huit personnes pour discuter du dossier de Port-Cartier. Je ne lui demande pas la date et l'heure, je lui demande s'il est vrai qu'il a dû convoquer une réunion pour démêler tous les problèmes que le premier ministre est en train de causer en essayant d'«arranger» la vérité.

[*Traduction*]

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, je ne sais pas exactement à quel problème le député fait allusion. Je tiens un bien grand nombre de réunions dans mon bureau. Il y a une foule de gens qui y viennent. J'invite même le député à venir me rendre visite quand il le voudra bien.

* * *

LES SOCIÉTÉS

L'INVESTISSEMENT DE LA SOCIÉTÉ *FEDERAL COMMERCE AND NAVIGATION* DANS UN PROJET D'EXPLOITATION À PRINCE-RUPERT

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre. Il y a quatre ans, le gouvernement Trudeau a signé avec la société *Federal Commerce & Navigation*, de Montréal, un accord qui permettait à cette entreprise de s'enrichir grâce au charbon de Prince Rupert. Le vice-premier ministre pourrait-il charger immédiatement le vérificateur général et la brigade des crimes commerciaux de la GRC de faire enquête, afin de déterminer comment il se fait qu'un prêt de 23 millions de dollars au titre de l'exploitation du charbon peut se transformer en un milliard de dollars exempts d'impôts pour ce consortium de Montréal?

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Transports): Monsieur le président, le député ne sait pas trop où il en est. C'est un peu compliqué, mais en 1981, le gouvernement libéral de l'époque a conclu un accord avec la Fednav Limitée au sujet du terminal pour le charbon de l'île Ridley. Les deux parties devaient investir chacune 23 millions de dollars. L'une d'elles, la Société canadienne des ports, a une option d'achat qu'elle peut exercer en tout temps. L'autre partie, la Fednav Limitée a une option de vente qu'elle peut exercer, quant à elle, en 1991. Le chiffre de un milliard de dollars est simplement le fruit des tables de multiplication du député.

Il y a bien des facteurs impondérables à considérer avant que la somme de 1 milliard de dollars ne soit versée, si le gouvernement souhaitait exercer son option d'achat. Cela ne se produirait qu'en l'an 2001, et encore faudrait-il que le gouvernement de l'époque souhaite alors exercer son droit; or, seul un gouvernement libéral songerait à le faire, et il n'y a aucun danger que les libéraux soient au pouvoir même en l'an 2001.

LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Jim Fulton (Skeena): Ma question supplémentaire s'adresse également au vice-premier ministre, car je veux lui demander, sachant qu'il est courant de cette transaction, pourquoi il ne trouve pas maintenant 40 millions de dollars, afin d'épargner aux contribuables canadiens 950 millions de dollars? Pourquoi ne pas payer maintenant? Existe-t-il une sorte de caisse noire politique secrète?

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: A l'ordre. Tous les députés savent pertinemment qu'ils ne doivent pas s'adresser directement à un collègue. J'espère que je n'aurai pas à le signaler à nouveau au député de Skeena qui connaît les règles aussi bien que quiconque à la Chambre.

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Transports): Monsieur le Président, le député de Skeena reconnaît n'être ni comptable ni détective, et c'est manifestement le cas.

• (1440)

M. Fulton: Au moins, je ne suis pas un escroc.

M. Clark (Yellowhead): Règlement, monsieur le Président.

M. Hnatyshyn: Ah oui?

M. Crosbie: Monsieur le Président, j'ignore qui le député traite d'escroc, mais je voudrais bien qu'il explique ces observations et qu'il nous précise qui il vise.

Pour en revenir à mon explication . . .

M. Gauthier: Votre explication!

M. Crosbie: La question est complexe, monsieur le Président, et nos vis-à-vis ne sont peut-être pas à même de comprendre. Si le gouvernement exerçait son option d'achat cette année, il lui en coûterait près de 49 millions de dollars en dollars actuels. S'il attend de voir si la Fednav exerce son option de vente en 1991, il lui en coûtera 30 millions de dollars en dollars de 1986 ou environ 50 millions de dollars en dollars de 1991. Il est donc douteux qu'il soit à notre avantage, à l'heure actuelle, d'exercer notre option d'achat.

Je pourrais expliquer tout cela parfaitement . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Crosbie: . . . lorsque j'en aurai le temps, devant le comité permanent des transports, ou je peux le faire maintenant si c'est là le voeu des députés, car j'ai toutes les réponses, croyez-moi.

Des voix: Bravo!

* * *

LES BANQUES

L'ACQUISITION DE LA BANQUE CONTINENTALE

Mlle Aideen Nicholson (Trinity): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances et porte sur le fait que le gouvernement a approuvé la semaine dernière l'aquisition d'une banque canadienne, en l'occurrence la Banque Continentale, par une banque étrangère. Jusqu'au 31 juillet dernier, la Banque du Canada avait avancé près de 2,4 milliards de dollars à la Banque Continentale. Le ministre peut-il dire à la Chambre si, oui ou non, cette acquisition par une banque étrangère a été approuvée sous réserve que les nouveaux propriétaires rembourseront tout cet argent avant la date d'échéance à la fin de ce mois-ci?

Des voix: Bravo!

L'hon. Tom Hockin (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, les modalités exactes de l'acquisition sont expliquées dans l'offre aux actionnaires qui sera envoyée sous peu, si ce n'est pas déjà fait.

M. Turner (Vancouver Quadra): Quelle est la réponse? C'est vous le ministre.

LES INSTITUTIONS FINANCIÈRES—ON DEMANDE LA PRÉSENTATION D'UNE MESURE LÉGISLATIVE SUR LA PROPRIÉTÉ

Mlle Aideen Nicholson (Trinity): Monsieur le Président, ce n'est pas une réponse.

Des voix: Pas du tout.

Mlle Nicholson (Trinity): Ma question supplémentaire s'adresse au même ministre. Puisque le gouvernement a encore une fois établi un précédent en prenant une décision sans avoir de ligne de conduite sur la propriété des institutions financières, le ministre dira-t-il à la Chambre quand il mettra fin à deux années d'indécision et s'il finira par proposer une mesure législative quelconque avant qu'il n'arrive autre chose?

Des voix: Bravo!

L'hon. Tom Hockin (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, je suis ravi de pouvoir répondre à cette question supplémentaire. Le gouvernement compte s'occuper de la réforme des institutions financières le plus tôt possible, nous espérons d'ici quelques mois. Nous voulons rendre son intégrité au système financier du Canada. Il est déjà le meilleur du monde et nous comptons le rendre plus fort. La Chambre saura exactement comment nous nous y prendrons d'ici quelques mois.

* * *

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

LES NÉGOCIATIONS ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS—LA QUESTION DES RÉSINEUX

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre du Commerce extérieur. Les porte-parole américains assurent que des réunions sont en cours à propos des résineux. L'ambassade du Canada le nie alors que les communiqués du cabinet de la ministre parlent de discussions, mais pas de négociations. La ministre pourrait-elle faire la lumière sur ces contradictions, et nous dire également en quoi consistent les discussions actuelles ou le Canada est-il en train de faire encore plus de concessions dans ce conflit?

L'hon. Pat Carney (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, si le député se donne la peine de vérifier ses sources de renseignements, il verra que ce ne sont pas les porte-parole américains, mais le *Star* de Toronto qui a prétendu que ces réunions avaient lieu.

Hier, le parti du député a inventé une taxe de toute pièce; aujourd'hui, il invente des réunions qui n'ont jamais eu lieu.

LA POSITION DE LA MINISTRE

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Monsieur le Président, la ministre est-elle en train de se complaire dans le secret? Ou est-elle plutôt décidée à être franche envers les Canadiens en leur expliquant ce qui se passe? Les Américains sont-ils tout bonnement en train de penser tout haut? Est-ce bien ainsi que les choses doivent se passer?

L'hon. Pat Carney (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, au lieu de me complaire dans le secret, je me fais un point d'honneur de dire la vérité. J'ai répété maintes fois à la Chambre que nous avions fait une proposition et que toutes les discussions qui ont déjà eu lieu portaient sur la proposition présentée par le gouvernement fédéral avec l'appui des provinces, des syndicats concernés et de ce secteur. Toutes les discussions n'avaient pas d'autre objet jusqu'ici. Il n'y en a pas eu de nouvelles. Je me tue à le repéter. Aucune nouvelle proposition n'a été faite.

LES PENSIONS

LE PROGRAMME DE PENSIONS DESTINÉES AUX MÉNAGÈRES

M. Alan Redway (York-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Nulle part est-il question de pensions octroyées aux ménagères dans le discours du trône. Le ministre promet-il de présenter une mesure au sujet des pensions destinées aux ménagères au cours de la présente session de la législature?

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, le député sait que le premier ministre a déclaré récemment qu'il voudrait mettre entre autres les pensions des ménagères en discussion durant cette nouvelle session de la présente législature.

Quand les modifications ont été apportées au Régime de pensions du Canada, modifications qui entreront en vigueur le 1er janvier 1987, et au sujet desquelles je m'empresse de souligner la collaboration des gouvernements des provinces, ces derniers ont estimé que la question devrait être étudiée de façon plus approfondie. Ainsi, une période d'un an a été réservée à cette étude. Les premières réunions se sont tenues en juillet dernier. Je crois que les études se poursuivent avec succès. L'engagement que prenait le premier ministre il y a quelques jours demeure celui du gouvernement.

* * *

[*Français*]

LA SCIENCE ET LA TECHNOLOGIE

L'OPPORTUNITÉ D'ACCROÎTRE LES FONDS DESTINÉS À LA RECHERCHE

M. David Berger (Laurier): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie. Depuis le mois de juillet, des centaines de petites et moyennes entreprises au Québec et à travers le Canada voient leurs projets de développement bloqués à cause de la coupure de 60 millions de dollars dans le programme d'aide à la recherche industrielle du Conseil national de recherches. Le ministre pense-t-il que les belles promesses du discours du Trône vont remplacer les emplois de recherche et de production ainsi que les ventes d'exportation perdues à cause de cette coupure? Est-ce qu'il pense que des promesses valent autant que des «jobs»?

[*Traduction*]

L'hon. Frank Oberle (ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie): Monsieur le Président, il est vrai que le député n'a pas cessé de prédire et de prétendre qu'on amputerait de 60 millions le budget du PARI, et je n'ai cessé d'affirmer que le programme ne subirait aucune réduction. Le ministre aurait beau répéter cent fois son assertion, cela ne la rendra pas plus vraie.

Mme Copps: C'est vrai.

M. Axworthy: Nous sommes d'accord là-dessus.

M. Penner: Voudriez-vous reformuler votre phrase?

L'APPROBATION DE PROJETS

M. David Berger (Laurier): Monsieur le Président, il serait bon que le ministre lise son courrier ou discute avec les chefs des entreprises qui ont été touchées par ces réductions, comme je l'ai fait au cours de l'été. Il apprendrait que des emplois en recherche et en production disparaissent en ce moment même à cause justement de ces compresssions.

Des voix: Règlement!

M. Berger: Le ministre sait-il que le Conseil national de recherches a donné son accord de principe à des projets mais ne peut leur donner suite parce que les fonds lui manquent?

M. Rossi: Il ne sait rien.

L'hon. Frank Oberle (ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie): Monsieur le Président, le député a reçu de moi dans ma première réponse la seule promotion qu'il obtiendra jamais à la Chambre.

M. Ouellet: Nous avons pensé que vous parliez de vous-même.

M. Oberle: L'information du député est erronée. Il est vrai que le CNR est à revoir ses programmes et ses activités, comme le font tous les ministères, en accord avec les nouvelles priorités établies par le gouvernement.

M. Berger: Êtes-vous contre des emplois?

M. Oberle: Il est vrai qu'on voyait dans le PARI une source possible de fonds additionnels. J'ai demandé au CNR d'aligner ses programmes sur les priorités du gouvernement, comme il le faisait déjà. On m'a dit lors d'une réunion que j'ai eue pas plus tard qu'hier avec quelques membres du comité exécutif qu'il ne serait pas nécessaire de réduire le budget du PARI.

LE BUDGET DU CONSEIL NATIONAL DE RECHERCHES

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur le Président, c'est au ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie que je m'adresse. Nous avons appris aujourd'hui que le Conseil national de recherches risque de subir une coupe de 26 millions de dollars dans son budget, coupe qui s'ajoute à celle de 70 millions de dollars qu'il a subie il y a quelque temps. Le Conseil estime qu'il va devoir réduire son effectif scientifique de 10 p. 100. Le ministre trouve-t-il que cette décision est compatible avec l'invitation que le premier ministre a lancée aux secteurs public et privé de redoubler d'efforts dans le domaine de la recherche et du développement scientifiques?

• (1450)

L'hon. Frank Oberle (ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie): Il s'agit encore d'une question hypothétique, monsieur le Président. Le Conseil national de recherches procède à l'examen d'un certain nombre de ses programmes pour s'assurer qu'ils sont bien compatibles avec les priorités du gouvernement.

M. Berger: Quelles sont ces priorités? Vous n'en savez rien.

M. Oberle: Comme nous l'avons déjà signalé, l'espace est un instrument stratégique important. L'innovation industrielle est une très grande priorité du gouvernement. Le Centre national de recherches ne subit aucune coupe. En fait, de nouveaux programmes, des nouvelles idées et des nouvelles tâches ont été assignés au Centre national de recherches, y compris le programme spatial, le programme de technologie industrielle, le Centre de biotechnologie de Montréal . . .

M. le Président: A l'ordre, je vous prie.

LE NOMBRE D'EMPLOYÉS DU CONSEIL

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur le Président, le Conseil national de recherches emploie maintenant 3 100 personnes. Le ministre pourrait-il nous donner l'assurance que dans un an, le Conseil national de recherches emploiera toujours 3 100 personnes? Autrement, combien en emploiera-t-il dans un an?

L'hon. Frank Oberle (ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie): Monsieur le Président, le Conseil national de recherches a probablement besoin de 800 employés de plus. Je puis donner au député l'assurance que le Conseil national de recherches sera à l'avenir, comme il l'a été par le passé l'un des agents les plus dynamiques et les plus importants chargés de faire entrer le Canada dans le XXIe siècle et qu'il continuera de jouer un rôle majeur comme par le passé.

* * *

L'ÉNERGIE

LES EMPLOIS CRÉÉS PAR L'INDUSTRIE

M. Russell MacLellan (Cape Breton—The Sydneys): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources lequel soutient maintenant que le secteur de l'énergie n'est pas créateur d'emploi. Ces propos contredisent carrément ceux de son prédécesseur selon laquelle ce secteur serait un instrument de croissance créant de 100 000 à 300 000 emplois. Devons-nous en déduire que le ministre compte abandonner le secteur de l'énergie et mettre en chômage 70 000 personnes de plus, outre les 40 000 travailleurs du secteur qui ont déjà perdu leur emploi?

[*Français*]

L'hon. Marcel Masse (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, bien que la question soit fort longue, la réponse est simple. Je n'ai jamais prétendu de telles choses.

[*Traduction*]

L'AIDE CONSENTIE PAR LE GOUVERNEMENT AU SECTEUR DE L'ÉNERGIE

M. Russell MacLellan (Cape Breton—The Sydneys): Monsieur le Président, le premier ministre de l'Alberta s'attend de recevoir de l'aide financière du gouvernement fédéral avant la fin octobre. Le ministre peut-il nous dire si cette aide sera immédiatement consentie au secteur de l'énergie ou bien va-t-il se désintéresser totalement du problème?

[*Français*]

L'hon. Marcel Masse (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, je dois rencontrer le ministre albertain de l'Énergie au cours de la semaine prochaine, au début de la semaine suivante. Il me fera grand plaisir de m'entretenir avec lui de ces questions-là.

* * *

[*Traduction*]

LES FINANCES

LE NON-PAIEMENT D'IMPÔT PAR LES SOCIÉTÉS

M. Mike Cassidy (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, est-ce que le ministre des Finances pourrait préciser les promesses concernant l'équité du régime fiscal contenues dans le discours du trône de son gouvernement? Au cours de la dernière semaine, nous avons posé des questions sur les quelque 79 000 sociétés canadiennes rentables qui n'ont payé aucun impôt en 1983 malgré des profits de 13 milliards de dollars. Le ministre a-t-il pris la peine d'examiner cette situation? Est-elle la même? Le ministre peut-il dire à la Chambre combien de revenus perd le gouvernement parce que ces sociétés ne paient aucun impôt même si elles font des profits?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je suis convaincu qu'au cours des deux derniers mois, le député a jeté un coup d'oeil sur les diverses modifications que nous avons apportées au régime fiscal. Ces modifications ont porté sur les sujets de préoccupation dont il vient juste de nous faire part. J'apprécie l'appui implicite qu'il donne à toutes les mesures positives que nous avons prises à ce chapitre.

Le député sait que nous avons annoncé notre volonté d'accélérer la réforme du régime fiscal. L'un des éléments clés en est une plus grande équité. Un autre en sera la simplification. Je suis très heureux que le député s'intéresse à ce sujet et je compte sur son appui soutenu.

LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Mike Cassidy (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, je tiens à assurer au ministre que je continuerai de m'intéresser à ce sujet mais peut-être pourrait-il répondre à ma question. Est-ce que quelque 80 000 sociétés qui réalisent des profits chaque année continuent à ne pas payer d'impôts? Est-ce que le ministre s'engage à se présenter à la Chambre d'ici la fin du mois avec des chiffres précis faisant état des revenus que nous perdons parce que le gouvernement ne fait pas payer d'impôts à des sociétés qui réalisent des profits?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, j'ai répondu à la question du député dans ma première réplique. Nous sommes conscients de ce problème hérité du précédent gouvernement mais nous ne nous sommes pas contentés d'en parler, nous avons agi. Nous avons agi en modifiant la loi sur la cession temporaire de biens, sur le crédit d'impôt à la recherche scientifique et sur les sociétés en commandite. Un certain nombre de choses ont été faites, mais, comme je l'ai déjà expliqué, le travail n'est pas terminé. Je ne l'ai jamais nié. Il reste encore du travail à faire, nous nous sommes mis à l'oeuvre et le député m'en entendra parler sous peu.

LA SANTÉ

LA SALUBRITÉ DE L'EAU DES GRANDS LACS

M. Joe Reid (St. Catharines): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, qui a sans doute lu les mêmes articles que moi, hier, selon lesquels l'eau des Grands Lacs est polluée par quelque 800 produits chimiques dont 50 seulement sont assujettis à des normes de sécurité. Quelles recherches supplémentaires le ministre propose-t-il d'entreprendre sur ce qui constitue une source d'eau potable pour des millions de personnes des deux côtés de la frontière, en vue d'améliorer la classification en vertu de laquelle on se borne actuellement à déclarer l'eau généralement sans danger?

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, le député a fait allusion à une étude commanditée par le ministère de l'Environnement de l'Ontario et par le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social. Il en a fait une analyse correcte pour conclure que l'eau potable était jugée généralement sans danger. Il est également vrai, compte tenu des recherches actuelles et de la possibilité de dépister divers produits chimiques toxiques, qu'un certain nombre de . . .

Des voix: Oh, oh! Trop long.

* * *

[*Français*]

LES LANGUES OFFICIELLES

ON DEMANDE LE DÉPÔT D'UN PROJET DE LOI

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, je désire poser une question au secrétaire d'État. Depuis sept ans, le Comité parlementaire sur les langues officielles recommande fortement d'amender la loi. Dans le discours du Trône, le gouvernement s'est engagé à rendre la loi conforme aux dispositions de la Charte canadienne des droits et libertés. Je voudrais demander au secrétaire d'État: Peut-il assurer la Chambre qu'un projet de loi sera déposé dans les quelques semaines à venir?

[*Traduction*]

L'hon. David Crombie (secrétaire d'État et ministre responsable du Multiculturalisme): Monsieur le Président, je peux fournir cette assurance au député et à la Chambre. Je me suis entretenu ce matin avec des représentants de la Fédération des francophones hors Québec et d'Alliance Québec, avec le commissaire aux langues officielles et d'autres intéressés. Nous comptons présenter ce projet de loi en temps opportun. Nous allons veiller à présenter le plus tôt possible le meilleur projet de loi possible.

LA TENEUR DES MESURES MODIFICATIVES

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, le ministre nous assure que la loi sera conforme à la Charte des droits et libertés, mais peut-il nous garantir aussi que le travail du comité en ce qui concerne, par exemple, la suprématie de la loi, la langue de travail dans la Fonction publique de même que les pouvoirs du commissaire fera partie intégrante de cette loi et que nous allons modifier la loi?

L'hon. David Crombie (secrétaire d'État et ministre responsable du Multiculturalisme): Monsieur le Président, je puis garantir au député qu'il ne sera pas déçu. Toutes ces questions sont abordées au cours des discussions que nous avons régulièrement avec les groupes que j'ai déjà mentionnés.

* * *

L'ÉNERGIE NUCLÉAIRE

ELDORADO NUCLÉAIRE—LE SITE D'ENTREPOSAGE

M. Bill Blaikie (Winnipeg—Birds Hill): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre responsable d'Eldorado Nucléaire. Le ministre est sans doute au courant de l'inquiétude que suscite l'intention d'Eldorado d'aménager un site d'entreposage des déchets nucléaires à Wesleyville ou à Tyrone. Le ministre a-t-il l'intention d'ordonner à Eldorado d'oublier ses projets et de repenser la question conformément à la promesse électorale du premier ministre? Il avait en effet promis qu'il n'y aurait pas de décharge à ces deux endroits.

L'hon. Gerald S. Merrithew (ministre d'État (Forêts et Mines)): Monsieur le Président, cette question me préoccupe naturellement. J'étudie ce dossier depuis ma nomination et depuis que je suis responsable de cette question.

Je peux dire au député que j'en ai très souvent discuté avec de nombreuses personnes, notamment avec le député de Durham—Northumberland qui m'a fait un certain nombre de suggestions. A ce sujet, je peux dire que je visiterai cette région demain, et nous verrons ce qui arrivera à ce moment-là.

ON DEMANDE AU MINISTRE D'ANNONCER LA DÉCISION AU PARLEMENT

M. Bill Blaikie (Winnipeg—Birds Hill): Monsieur le Président, étant donné l'intérêt que suscite le projet, je me demande pourquoi le ministre refuse de faire part de sa décision aux députés de la Chambre des communes et pourquoi il ne l'annonce pas dès maintenant à la Chambre au lieu d'attendre à demain.

L'hon. Gerald S. Merrithew (ministre d'État (Forêts et Mines)): Monsieur le Président, j'ai l'intention de discuter d'abord de la question avec les personnes directement concernées, cela va de soi. Je prendrai ensuite une décision.

Questions orales

• (1500)

L'IMMIGRATION

LA DÉLIVRANCE DE PERMIS MINISTÉRIELS

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, j'adresse ma question au vice-premier ministre. Elle concerne un rapport, soumis au premier ministre par le caucus conservateur de Toronto, qui préconise une stratégie scandaleuse destinée à exploiter politiquement les immigrants du Canada. Je vous en citerai un passage parce que c'est très important. Selon lui «il est évident qu'on néglige le potentiel politique des permis ministériels» et que «ils devraient être délivrés exclusivement par le ministre, au lieu de laisser carte blanche à des fonctionnaires qui n'épousent pas la politique du parti.» Le vice-premier ministre approuve-t-il la recommandation de transformer le permis ministériel, qui est utilisé à bon escient et dans un but humanitaire, en un outil de sectarisme politique destiné à promouvoir le parti conservateur du Canada?

L'hon. Gerry Weiner (ministre d'État (Immigration)): Monsieur le Président, j'ai entendu parler de ce rapport, mais je ne l'ai jamais vu. La Loi sur l'immigration donne au ministre le pouvoir de prendre des décisions pour des raisons humanitaires, soit la réunification des familles, l'accueil des réfugiés ou l'intérêt national. Étant donné le nombre même de permis ministériels délivrés, il est exclu que le cabinet du ministre s'en occupe. En 1985, presque 15 000 permis ont été délivrés au Canada et à l'étranger. Je peux assurer au député que ces chiffres sont présentés au Parlement tous les ans.

M. Marchi: Le ministre a absolument refusé d'exercer tout jugement ou autorité morale.

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. Le député veut-il poser sa question?

L'ADMINISTRATION DU MINISTÈRE

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, si le ministre connaît ce rapport, va-t-il rejeter complètement ce conseil et assurer aux Canadiens et à la Chambre que, à l'avenir, les députés conservateurs de Toronto ne chercheront pas à empiéter sur les responsabilités du ministère de l'Immigration pour des motifs politiques?

L'hon. Gerry Weiner (ministre d'État (Immigration)): Monsieur le Président, j'ai déclaré en termes explicites que je n'ai jamais vu ce rapport.

M. Marchi: Le rejetez-vous donc?

M. Weiner: Nos décisions se fondent uniquement sur des raisons humanitaires. Nous nous préoccupons du sort de ces personnes. La loi entraîne des mécontentements, des contraintes. Elle n'a pas été modifiée depuis dix ans. La qualité de nos services a été jugée inacceptable. Nous avons l'intention d'y remédier. Nous sommes confrontés à des situations nouvelles dans un monde en pleine évolution, et notre principale préoccupation est le sort de ces gens. Nous avons une obligation morale . . .

M. le Président: A l'ordre!

* * *

LES AFFAIRES INDIENNES

LE RESPECT D'ENTENTES CONCLUES AVEC DES BANDES INDIENNES

M. John Parry (Kenora—Rainy River): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien. Étant donné que les documents rendus publics démentent sa déclaration d'hier et montrent qu'on a bel et bien rompu, sciemment et méthodiquement, les ententes conclues avec des bandes indiennes, quelles mesures entend-il prendre pour éviter que cela ne se reproduise?

L'hon. Bill McKnight (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur le Président, la question nous préoccupe depuis . . .

M. Orlikow: Mais vous n'agissez pas.

M. McKnight: Je pensais qu'on voulait une réponse de votre côté, après avoir posé une question sérieuse. Donc l'affaire nous préoccupe. Je répète ce que j'ai dit hier: je n'ai eu connaissance et on ne m'a saisi d'aucun engagement signé que le ministère n'aurait pas respecté. Si le député possède ces documents, qu'il les montre. Connaissant comme il le connaît le ministère des Affaires indiennes, le député devrait savoir que le vérificateur général se préoccupe depuis fort longtemps de la gestion du ministère. Mon prédécesseur a pris des mesures pour y voir, et le député peut avoir la certitude que je veillerai moi-même à modifier la gestion de ce ministère.

L'ENTRETIEN DES ÉCOLES

M. John Parry (Kenora—Rainy River): Monsieur le Président, je voudrais adresser une question supplémentaire au ministre. Qu'il se rassure, j'ai l'intention de montrer les documents que j'ai vus. Compte tenu que, selon les normes mêmes du ministère, il existe un sérieux manque de crédits au titre de l'entretien des écoles, soit en ce qui concerne l'enseignement, le fonctionnement et l'entretien, que compte faire le ministre pour combler cette lacune et empêcher que les immeubles ne tombent en ruine prématurément?

L'hon. Bill McKnight (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur le Président, les crédits destinés au fonctionnement et à l'entretien des écoles sont répartis de façon équitable d'un bout à l'autre du pays, selon les moyens dont dispose le ministère pour satisfaire les besoins connus. Nous serions ravis de pouvoir combler tous les besoins des Canadiens. Il faudrait toutefois des recettes fiscales très supérieures à ce que les contribuables peuvent payer.

L'IMPÔT SUR LE REVENU

L'INDUSTRIE CINÉMATOGRAPHIQUE DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE—LA RETENUE DES IMPÔTS À LA SOURCE

Mme Mary Collins (Capilano): Monsieur le Président, j'ai une question à poser au ministre du Revenu national. Comme le ministre ne l'ignore pas, l'industrie cinématographique de la Colombie-Britannique est révoltée par l'application récente des mesures fiscales qui obligent à retenir à la source l'impôt sur les cachets et les traitements des artistes et du personnel non résidents. Une grande réalisation a déjà été annulée et on craint que ces mesures ne nuisent à l'essor de l'industrie cinématographique en Colombie-Britannique. Le ministre pourrait-il nous dire quelles mesures il prend à ce sujet pour que la Colombie-Britannique continue d'attirer les productions étrangères, qui apportent beaucoup de travail et d'avantages à son économie?

L'hon. Elmer M. MacKay (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, je sais gré de sa question à ma collègue, qui s'intéresse vivement à cet important sujet. Comme elle le sait, pour promouvoir et encourager l'industrie cinématographique au pays, j'ai donné instructions à mes services de rencontrer les représentants de cette industrie. Il y a déjà eu des rencontres, et d'autres vont avoir lieu ailleurs au pays. Nous espérons qu'il sera possible de mettre au point des directives et de faciliter les choses, comme cela s'est fait pour les directives concernant la recherche et le développement. La retenue à la source et d'autres questions importantes vont être examinées et, espérons-le, aplanies.

* * *

LES PORTS

LE STATUT DU PORT DE SAINT-JEAN

M. Dave Dingwall (Cape Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports. Je voudrais quelques précisions au sujet de son annonce relativement à l'obtention du statut de société portuaire locale par le port de Saint-Jean. Peut-il dire à la Chambre si le Conseil d'administration de la Société canadienne des ports lui a officiellement présenté une demande en ce sens et si un décret du Conseil a déjà été approuvé? Dans l'affirmative, déposera-t-il la pétition et le décret du Conseil en même temps aujourd'hui?

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Transports): Monsieur le Président, je devrai vérifier ce qui en est, mais la Société canadienne des ports a effectivement demandé que le port de Saint-Jean devienne une société portuaire aux termes de la loi. Je suis heureux de signaler que le député de la circonscription en cause, le ministre d'État chargé des Forêts et des Mines, a annoncé cette décision à Saint-Jean il y a plusieurs jours. Nous devons cette bonne nouvelle à ses efforts, à son travail, au temps qu'il y a consacré et aux solutions ingénieuses qu'il a trouvées.

LA DETTE DU PORT

M. Dave Dingwall (Cape Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, j'adresse ma question supplémentaire au ministre des Transports, qui est un homme très bien renseigné. Comme il le sait, aux termes de la loi sur la Société canadienne des ports, la question de l'autonomie financière revêt une grande importance. Peut-il dire à la Chambre si le gouvernement du Canada a radié la dette de 30 millions de dollars du port de Saint-Jean pour que celui-ci puisse respecter les dispositions de la loi?

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Transports): Monsieur le Président, si je me rappelle bien, nous avons restructuré la dette du port de Saint-Jean, ce qui lui permet de satisfaire à toutes les exigences de la loi. Je ne pense pas cependant que nous ayons radié le montant important dont le député a parlé, mais nous avons effectué une restructuration de la dette. J'obtiendrai d'autres détails à ce sujet et je les transmettrai au député.

* * *

L'IMMIGRATION

LA DÉLIVRANCE DE PERMIS À DES RÉFUGIÉS

M. Dan Heap (Spadina): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre d'État chargé de l'Immigration. A propos des 6 500 permis qui auraient été délivrés l'an dernier, principalement par des fonctionnaires, le ministre pourrait-il nous donner la ventilation par types de permis, c'est-à-dire demandes de statut de réfugié, demandes . . .

Des voix: Règlement!

M. le Président: A l'ordre. Le député pourrait-il poser sa question?

M. Heap: Je demande si le ministre peut nous donner la ventilation de ce chiffre, c'est-à-dire le nombre ayant demandé le statut de réfugié—je l'ai en effet avisé que je poserais cette question—le nombre . . .

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. Le député sait que s'il veut une réponse détaillée il y a une procédure différente pour parvenir au résultat. Le député peut-il, pour terminer son intervention, poser une question recevable?

Décision du Président

M. Heap: Monsieur le Président, ce que je veux faire ressortir—et je demande au ministre s'il serait d'accord—c'est que la grande majorité, l'énorme majorité des permis délivrés, l'ont été conformément à la loi, selon des normes que les fonctionnaires doivent faire appliquer, et non en fonction du pouvoir discrétionnaire du ministre.

L'hon. Gerry Weiner (ministre d'État (Immigration)): Monsieur le Président, nous n'avons pas de ventilation des chiffres. Il y a les articles de la loi en vertu desquels nous pouvons admettre des personnes. Je retiens cependant la suggestion de mon collègue et à partir de maintenant nous ferons ce genre de statistiques, de sorte que tous les députés puissent surveiller la situation et sachent combien de personnes entrent à titre de réfugiés, dans le cadre de l'unification des familles, dans l'intérêt national, ou toute autre catégorie . . .

M. le Président: A l'ordre. La parole est à la députée de Leeds—Grenville.

* * *

• (1510)

LES ALIMENTS ET DROGUES

LE RÈGLEMENT CONCERNANT L'IRRADIATION DES ALIMENTS

Mme Jennifer Cossitt (Leeds—Grenville): Monsieur le Président, je pose ma question au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Songe-t-on à modifier le Règlement sur les aliments et drogues et à classer le processus d'irradiation des aliments autrement que comme additif? Autrement dit, il ne sera plus nécessaire de faire subir d'autres analyses à ces aliments ni de les étiqueter. Le ministre peut-il assurer à la Chambre que les Canadiens auront tous les renseignements voulus pour décider en connaissance de cause s'ils veulent ou non consommer ces aliments?

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, l'irradiation est employée maintenant dans plusieurs pays. Elle est utilisée au Canada et elle fait l'objet de recherches depuis au moins trois décennies. Par ailleurs, une institution des Nations Unies, l'Organisation mondiale de la santé, a déclaré dès 1981 que les aliments irradiés étaient tout à fait inoffensifs.

* * *

LA LOI SUR LA TAXE D'ACCISE

DÉCISION DÉCLARANT CERTAINES DÉLIBÉRATIONS NULLES ET NON AVENUES

M. le Président: Plus tôt, ce matin, aux affaires courantes, un projet de loi d'initiative ministérielle visant à modifier la Loi sur la taxe d'accise et la Loi sur l'accise a été présenté et lu pour la première fois. Comme ce projet de loi se fonde sur une motion des voies et moyens qui, comme s'en sont aperçus les députés qui suivaient les délibérations ce matin, n'a pas encore été adoptée par la Chambre, je dois malheureusement déclarer que les délibérations relatives à ce projet de loi sont nulles et non avenues et que le projet de loi doit rester inscrit au *Feuilleton* pour être présenté à nouveau.

* * *

QUESTION DE PRIVILÈGE

L'UTILISATION D'UNE EXPRESSION ANTIPARLEMENTAIRE

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Transports): Monsieur le Président, j'invoque la question de privilège, comme je vous en ai avisé. Alors qu'on répondait à des questions cet après-midi au sujet de Prince Rupert, le député de Skeena (M. Fulton) a utilisé le terme «escroc». Je prétends que cette expression est antiparlementaire. Quoi qu'il en soit, non seulement, il a utilisé ce terme, que vos prédécesseurs ont jugé antiparlementaire à d'autres occasions, monsieur le Président, mais il l'a encore fait de telle façon qu'aucun d'entre nous ne sait au juste à qui ce qualificatif s'adressait. Il se peut que je sois la personne visée. Si c'est le cas, je voudrais qu'on le raye du compte rendu. Je souhaite que le député nous explique qui il traite d'escroc. Si c'est votre serviteur, je voudrais l'inviter à répéter son accusation à l'extérieur de la Chambre, où les sanctions voulues peuvent être prises . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Crosbie: . . . pour qu'il n'y ait plus de fripons. La remarque du député s'adresse peut-être à l'un de mes prédécesseurs? Est-ce le vice-premier ministre (M. Mazankowski) qui est un escroc ou est-ce l'un des derniers ministres des Transports—peut-être mon vis-à-vis? Qui est visé? Quoi qu'il en soit, monsieur le Président, laissons tous ceux qui sont disposés à se laisser traiter d'escroc se lever . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Ouellet: Il n'y a qu'une seule personne debout, vous.

Des voix: Oh, oh!

M. Crosbie: Pourrait-on éclaircir cette question, monsieur le Président?

M. Fulton: Monsieur le Président, comme vous le savez, je vous ai déjà avisé de mon intention de retirer cette allusion. Étant donné que le ministre s'est attardé un peu sur cette question, je souhaiterais préciser exactement ce qui s'est passé.

Des voix: Oh, oh!

M. Fulton: Je me suis rétracté.

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît.

LES VOIES ET MOYENS

AVIS DE MOTION

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Vous me direz si le moment est opportun mais, aux termes de l'article 84(1) du Règlement, je voudrais déposer sur le bureau, dans les deux langues officielles, copies d'un avis de motion des voies et moyens visant à modifier la Loi de l'impôt sur le revenu.

M. le Président: A l'ordre. Les députés savent sûrement que l'intervention du ministre est tout à fait réglementaire.

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

DÉCLARATION HEBDOMADAIRE

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, comme c'est aujourd'hui jeudi, je voudrais poser la question habituelle au leader du gouvernement à la Chambre au sujet des affaires dont il se propose de saisir la Chambre dans la semaine à venir.

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, je suis heureux de répondre au député. Nous poursuivrons aujourd'hui le débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône, et vendredi également, qui sera le sixième jour désigné à cette fin. Lundi, comme vous le savez, monsieur le Président, et comme le savent les autres députés, est fête de l'Action de grâces. La Chambre ne siégera donc pas.

Étant donné qu'on a proposé un amendement aujourd'hui, il faudra apporter une modification à l'ordre des travaux pour mardi. Je regrette d'avoir à dire au député que je ne suis pas en mesure pour l'instant de dire avec précision quels seront les sujets de discussion que je pourrai proposer mardi. Je puis cependant lui en donner une idée. Il pourrait s'agir des projets de loi C-5, C-8 et C-9, mais je le confirmerai demain matin. Je compte inviter la Chambre à poursuivre mercredi le débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LE DISCOURS DU TRÔNE

REPRISE DU DÉBAT SUR L'ADRESSE EN RÉPONSE

La Chambre reprend l'étude de la motion de Mme Collins: Qu'une Adresse soit présentée à Son Excellence le gouverneur général en réponse au discours qu'elle a prononcé à l'ouverture de la session, ainsi que de l'amendement de M. Cassidy (p. 227).

M. le Président: Lorsque la Chambre a suspendu sa séance à 13 heures, il restait huit minutes de la période des questions et observations suivant l'intervention du ministre de l'Expansion industrielle régionale (M. Côté).

[*Français*]

Je vais maintenant donner la parole aux honorables députés qui désirent poursuivre la période de questions et observations.

[*Traduction*]

M. Riis: Monsieur le Président, j'ai une question à poser au ministre de l'Expansion industrielle régionale (M. Côté). Je ne veux pas prolonger la période de questions et d'observations, car j'attends avec impatience l'intervention de mon collègue, le député de Papineau (M. Ouellet), en réponse au discours du trône. Le ministre de l'Expansion industrielle régionale permettra peut-être une rapide question. Dans les journaux d'aujourd'hui, on dit que le gouvernement du Nouveau-Brunswick utilisait les programmes fédéraux d'aide à l'entreprise d'une façon partisane, en ce sens que les décisions d'accorder une aide ou non étaient basées sur des critères politiques plutôt qu'économiques ou industriels. Ces allégations sont très graves, surtout du fait qu'elles étaient en quelque sorte confirmées dans les communiqués. C'est très grave aussi, parce que nous voulons que les programmes fédéraux destinés à aider l'entreprise apportent le maximum de résultats en termes de création d'emplois et de développement économique. J'aimerais bien que le ministre réponde à cette sérieuse accusation de manoeuvres politiques dans l'attribution de l'aide fédérale et provinciale aux entreprises.

[*Français*]

M. Côté (Langelier): Monsieur le Président, effectivement, j'ai pris connaissance de cette question, ou du moins d'une partie de cette question ce matin, et j'ai mentionné l'intention du gouvernement de tenter de toutes les façons possibles de niveler, d'aplanir les disparités régionales et, dans cette foulée, nous avons pris des mesures particulières, des mesures spéciales, pour tenter justement de nous approcher et d'avoir une consultation plus intense, plus sérieuse, avec les diverses régions et donner l'essentiel tout au moins de nos préoccupations de reconnaître à la fois les problèmes de façon beaucoup plus locale ainsi que les efforts et les problèmes qui nous viennent de chacune de ces régions.

Mon collègue fait particulièrement référence à un programme qui prend son essence au niveau de la province du Nouveau-Brunswick. Je peux l'assurer de mon entière préoccupation sur ce sujet. J'aurai l'occasion d'examiner cette situation beaucoup plus attentivement dans les jours qui viendront.

M. Ouellet: Monsieur le Président, je n'avais pas l'intention d'intervenir et de poser une question à l'honorable ministre, mais à deux reprises mon collègue a soulevé une question qui est demeurée sans réponse de la part du ministre.

Ma question sera très brève. Il dit qu'il a l'intention de se pencher sur ce dossier et de l'étudier à la lumière des faits nouveaux. Est-ce que cela veut dire qu'il reconnaît que le gouvernement du Nouveau-Brunswick profite de ce programme pour exercer une influence indue et dilapider, d'une façon incorrecte, les deniers publics? Est-ce que le ministre est prêt à reconnaître en cette Chambre qu'en réalité, le gouvernement du Nouveau-Brunswick fait une mauvaise utilisation des fonds mis à sa disposition?

M. Côté (Langelier): Absolument pas, monsieur le Président. Je pense que ma réponse à cette question est tout le contraire. C'est tout simplement pour manifester ma préoccupation, mon intérêt au point soulevé par mon collègue, mon intention également, avant de répondre de façon définitive à cette question, de m'enquérir exactement de la situation et de réagir en conséquence. Je n'ai nullement l'intention d'accepter les prétentions ou les prétendues allégations de mon collègue sur cette question.

M. Ouellet: Monsieur le Président, est-ce que ceci veut dire que si le ministre n'est pas prêt à condamner l'action de politique partisane du gouvernement conservateur du Nouveau-Brunswick, il approuve ce qui se fait actuellement au Nouveau-Brunswick, et est-ce qu'il est de collusion avec ces autorités provinciales qui utilisent d'une mauvaise façon les deniers publics?

M. Côté (Langelier): Monsieur le Président, aucunement. Mon intention n'est ni de condamner ni d'accepter cette situation. J'ai tout simplement manifesté ma préoccupation d'examiner le dossier beaucoup plus attentivement et de réagir conséquemment.

Je le répète encore une fois, monsieur le Président, nous avons manifesté de façon très concrète, et cela depuis déjà septembre 1984, notre intention de nous occuper de façon particulière du développement régional. Nous avons réitéré cet engagement-là lors du dernier discours du Trône et plus particulièrement, nous y sommes allés d'une relance et d'une préoccupation paticulière au niveau des régions de l'Atlantique.

Alors, dans cette foulée-là, je pense qu'il m'appartient et il m'apparaît essentiel de considérer tous les points de vue avant de pouvoir réagir de façon beaucoup trop prompte à cette situation.

• (1520)

[*Traduction*]

M. Redway: Monsieur le Président, j'ai été des plus intéressés par les observations du ministre. Sa responsabilité et celle de son ministère consistant principalement à s'occuper des problèmes de disparités régionales, j'aimerais savoir s'il entend prendre de nouvelles mesures dans ce secteur. Je lui pose cette question sachant que nous avons mis à l'essai des programmes comme les stimulants fiscaux et que des études récentes semblent démontrer qu'ils n'ont pas vraiment de succès. Nous avons mis à l'essai des programmes de subventions et de prêts aux entreprises dans diverses régions défavorisées du pays, mais ils ne semblent pas non plus avoir atteint leurs objectifs. Le député de Crowfoot (M. Malone) a proposé que nous réinstallions les ministères dans d'autres régions du pays. Il a suggéré que la Société du crédit agricole soit déménagée dans une petite localité de sa circonscription. Nous avons relocalisé le ministère des Affaires des anciens combattants à Charlottetown et il me semble que cela a créé quelques inconvénients.

M. McMillan: Attention!

M. Redway: Je me demande si le ministre pourrait nous dire ce qu'il a en tête en fait de nouvelles initiatives susceptibles de s'attaquer au problème de façon utile et efficace.

[*Français*]

M. Côté (Langelier): Monsieur le Président, je pense que nous visons en fait principalement à accroître l'efficacité de nos instruments et également de nos programmes dans cette région de l'Atlantique et nous l'avons manifesté de façon très ouverte. Au fait, notre approche est fondée particulièrement sur un effort fédéral que nous voulons voir mieux orienté et mieux adapté aux besoins de cette région en particulier.

Il nous apparaît essentiel de devoir harmoniser davantage les activités et cela, sur chacun des paliers de gouvernement, et également d'y voir souscrire un meilleur appui ou un meilleur élan du secteur privé, afin de maximiser les résultats, et encore une fois, comme je le mentionnais tout à l'heure, d'aplanir ces inégalités régionales-là.

Nous continuerons, monsieur le Président, et cela a été notre engagement, nous continuerons à miser sur l'esprit d'autonomie et aussi sur l'esprit d'«entrepreneurship» des gens de l'Atlantique. Nous . . .

M. Kaplan: Monsieur le Président . . .

M. le Président: Est-ce que le ministre a terminé? L'honorable député de York-Centre (M. Kaplan) a la parole.

M. Kaplan: Monsieur le Président, j'aimerais poser une autre question suivant les lignes de mon collègue. Selon le rapport auquel il s'est référé, on dit que le gouvernement du Nouveau-Brunswick a choisi trois circonscriptions, actuellement des sièges libéraux, mais des sièges qu'il pense pouvoir gagner durant les prochaines élections pour un investissement spécial de fonds du ministère de l'honorable ministre. Est-ce qu'il considère cela comme étant un bon moyen de choisir des circonscriptions pour accorder des fonds du gouvernement fédéral pour aider les conservateurs dans les prochaines élections provinciales?

M. Côté (Langelier): Monsieur le Président, je pense que je vais réitérer les mêmes arguments que j'ai soulevés à mes collègues d'en face, également tout simplement pour dire que nous avons mis en place des programmes qui tentent de niveler ces inégalités régionales-là. Je n'ai nullement l'intention d'acquiescer, de confirmer ni non plus de désapprouver les allégations qui ont été soulevées aujourd'hui. J'ai tout simplement manifesté mon intérêt d'examiner cette situation de près et de réagir promptement à la situation.

M. Kaplan: En effet, la réponse du ministre . . .

M. le Président: Je regrette d'interrompre l'honorable député, mais le temps alloué aux questions et commentaires est maintenant écoulé.

L'honorable député de Papineau (M. Ouellet) a la parole.

L'hon. André Ouellet (Papineau): Monsieur le Président, dès le début de mes remarques, je voudrais d'abord vous féliciter pour votre élection à la Présidence et vous souhaiter beaucoup de succès et de satisfaction dans l'exercice de vos importantes responsabilités. Vous me permettrez également de féliciter les trois députés qui vous assisteront dans votre travail, en particulier vos deux principaux assistants qui ont été reconfirmés dans leurs responsabilités et qui à l'occasion de la première session de ce Parlement se sont magnifiquement acquitté de leurs responsabilités et de leurs tâches.

Je voudrais également, comme la tradition le veut, féliciter le proposeur et le secondeur de l'Adresse en réponse au discours du trône. Vous comprendrez qu'après avoir félicité six conservateurs, c'est déjà beaucoup pour moi et je voudrais maintenant donner ce que je crois être une opinion partagée par l'ensemble de la population, à savoir que dans ce discours du trône, le gouvernement progressiste conservateur a grandement déçu. En effet, suite à la décision du gouvernement de proroger la session et de retarder d'un mois la reprise des travaux parlementaires, nous aurions pu nous attendre à du nouveau. Nous pensions que ce serait pour le gouvernement un nouveau départ, qu'il nous servirait de nouvelles idées, une nouvelle façon de faire les choses, et surtout la population canadienne s'attendait à du leadership de la part de ce gouvernement. Or, malheureusement, les Canadiens qui auraient voulu un discours du trône original et qui auraient pu lire dans ce discours du trône de nouvelles solutions concrètes aux vrais problèmes qui confrontent le Canada présentement, tous ces gens ont été fort malheureux, tous ces gens ont été fort déçus parce que ce discours du trône est évidemment d'une platitude incroyable. C'est plutôt un document dépourvu de toute imagination qui nous a été présenté. C'est déjà, il faut le reconnaître, le reflet d'un gouvernement usé, après à peine deux années d'exercice du pouvoir.

C'est déjà un gouvernement qui est obligé de recycler ses promesses de la dernière campagne électorale et son premier discours du trône. A cet égard, le discours du ministre de l'Expansion industrielle régionale (M. Côté) est très révélateur. On se serait attendu que ce nouveau ministre nous soumettrait, comme c'est la tradition lorsqu'un ministre intervient à l'occasion du discours du trône, une série de propositions nouvelles provenant de son ministère. En réalité, il n'en fut rien. Le ministre ne nous a rien annoncé de nouveau, et on aurait pu très bien se passer de son discours, et personne n'en aurait été plus mal. Je pense que le silence en particulier du ministre sur les tractations secrètes qui existent entre son ministère, certains fonctionnaires, certains personnages politiques et les représentants des chantiers maritimes est quelque chose qui inquiète au plus haut point les travailleurs des chantiers maritimes.

Je ne comprends pas que le ministre qui sait très bien, puisqu'il vient de la région de Québec où un chantier maritime important est aux prises avec des difficultés économiques considérables, je ne comprends pas, dis-je, que ce ministre n'ait pas profité de son discours ici aujourd'hui pour nous éclairer à ce sujet, pour nous dire s'il est vrai que son prédécesseur a demandé aux autorités navales canadiennes de fermer des chantiers maritimes, s'il est vrai que, actuellement, son gouvernement fait des tractations avec les propriétaires des différents chantiers maritimes du pays pour restructurer nos chantiers maritimes, pour amener certaines institutions maritimes du pays à fermer leurs portes parce que la réalité, elle, est la suivante: du temps du gouvernement libéral, tous les chantiers maritimes au Canada avait de l'ouvrage. Depuis que le gouvernement conservateur est au pouvoir, chantier maritime après chantier maritime sont obligés de remercier des employés. On voit jusqu'à quel point la situation du chantier maritime de Montréal, de la Vickers à Montréal, est sérieusement compromise à cause de l'inaction du gouvernement conservateur.

Et maintenant on nous dit que les gens de Sorel ou de Lauzon devront s'entendre entre eux pour rationaliser leurs opérations et probablement choisir de fermer un ou l'autre de ces deux chantiers maritimes. Or, ce ministre qui vient de nous parler et qui a cette responsabilité a été très silencieux à cet égard et je trouve cela regrettable parce qu'au Québec ce n'est pas un seul chantier maritime que nous voulons, ce sont trois chantiers maritimes qui pourraient obtenir leur part des travaux du gouvernement canadien parce qu'autant le chantier de Lauzon que celui de Sorel ou que celui de Montréal ont du personnel compétent, ont des travailleurs spécialisés qui, depuis de nombreuses années, font ce travail et veulent continuer à le faire pour gagner décemment leur vie.

Je suis un peu déçu que le gouvernement semble vouloir être silencieux sur les deux grandes priorités qu'ils ont soumises à la population, à savoir que sous une administration conservatrice le déficit canadien qui, aux dires de ces messieurs et de ces dames conservatrices était une aberration, était un scandale national et que sous une administration conservatrice le déficit baisserait. Or, à la réalité, qu'est-ce qui arrive? Le déficit n'a pas baissé. Et je souligne un article qui a été publié dans le journal *Ottawa Citizen* qui . . .

• (1530)

[*Traduction*]

Certains de mes collègues n'apprécient guère que je veuille citer des observations qu'un journal a publiées récemment. Lorsque nous nous exprimons à la Chambre des communes, on peut nous accuser de faire preuve d'un esprit partisan et d'être tout naturellement subjectifs dans notre présentation des faits. Je veux citer ici un article du *Ottawa Citizen* qui est absolument et parfaitement impartial et objectif. Voici ce qu'y déclare M. McGillivray:

> Michael Wilson n'aimera pas se l'entendre dire, mais il est désormais le roi des déficits de toute l'histoire du Canada.

M. McDermid: Qui a écrit cela?

M. Ouellet: Don McGillivray, un journaliste chevronné de *Southam News* qui a une longue expérience et qu'on ne peut taxer de partialité politique. Son article se poursuit en ces termes:

> En tant que ministre des Finances, il a contribué plus qu'aucun de ses prédécesseurs à accroître la dette nationale.
>
> Le 17 septembre, cela fera deux ans que M. Wilson dirige les finances nationales, et les déficits budgétaires accumulés sous son règne totalisent déjà 65 milliards de dollars.

[*Français*]

Il est évident, monsieur le Président, que ce gouvernement qui a réclamé l'appui de la population en promettant de régler les finances publiques et de réduire le déficit ne fait qu'exactement le contraire. Et la preuve est bien claire que le nouveau champion, le nouveau roi des déficits au Canada, c'est l'actuel ministre des Finances (M. Wilson).

Également, ce gouvernement s'est fait élire en promettant des emplois, des emplois, des emplois. Vous vous rappellerez, monsieur le Président, qu'à l'époque de la campagne électorale, l'actuel premier ministre disait: Il n'y a que trois priorités pour nous: l'emploi, l'emploi et l'emploi.

[*Traduction*]

Encore une fois, le gouvernement n'a pas réussi à atteindre son objectif. Là encore, il est évident qu'il tente de brosser un tableau infidèle de la situation.

Je voudrais citer ici un article paru dans le *Toronto Star* et écrit par un spécialiste des affaires politiques et économiques, M. David Crane. Voici:

Les dernières statistiques du chômage indiquent que la chance a tourné pour le premier ministre, M. Brian Mulroney, et ses collègues du Cabinet. Ils ne peuvent désormais plus compter sur une relance soutenue après la récession de 1981-1982 pour remplir leur promesse électorale de créer «des emplois et encore des emplois».

Il leur faudra désormais trouver eux-mêmes de nouveaux moyens d'action aptes à réduire le chômage.

● (1540)

[*Français*]

Il est évident, monsieur le Président, que le gouvernement conservateur qui a promis de trouver de l'emploi aux Canadiens se retrouve aujourd'hui avec plus d'un million de travailleurs canadiens sans emploi. Il est évident que ce gouvernement qui avait promis de trouver des emplois à notre population n'a pas répondu à ses attentes et que dans toutes les régions du pays il y a encore beaucoup trop d'hommes et de femmes, et surtout de jeunes, qui sont sans emploi. Et les platitudes du discours du Trône qui ne promet absolument aucune mesure concrète qui créerait des emplois au Canada ne régleront certainement pas cette question. Tellement que le nouveau ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Bouchard) nous a sorti, probablement sans s'en rendre compte lui-même, la triste réalité de la situation canadienne lorsqu'il a répondu à mon confrère, le député de Shefford (M. Lapierre), qui s'indigne que le premier ministre ait donné des ordres pour qu'un pénitencier qui devait normalement se construire dans la circonscription de Drummond soit plutôt construit dans sa circonscription à des coûts de plusieurs millions de dollars supplémentaires pour les contribuables canadiens.

Or, mon collègue de Shefford demandait justement au début de la semaine au député qui, normalement, aurait dû répondre à la question... mais c'est le ministre de l'Emploi et de l'Immigration qui s'est levé pour y répondre. Et le ministre a dit ceci: Ce qu'il faut retenir, c'est que 38 p. 100 des gens de la circonscription du premier ministre (M. Mulroney) reçoivent une partie de leurs revenus de l'assurance-chômage ou reçoivent uniquement des prestations de l'assurance-sociale.

Donc, le ministre de l'Emploi et de l'Immigration reconnaît ce que nous disons depuis de nombreux mois, savoir qu'il y a beaucoup de gens qui ne rentrent pas dans les statistiques du chômage, parce que ces statistiques dans la circonscription du premier ministre sont de l'ordre de 15 p. 100.

Or, ce qui fait mieux l'affaire pour essayer d'abrier et d'expliquer pourquoi le premier ministre fait construire un pénitencier dans sa circonscription, c'est qu'en réalité il y a 38 p. 100 de gens qui, d'une façon ou d'une autre, reçoivent de l'aide gouvernementale ou ne sont même plus considérés comme étant sur le marché du travail parce qu'ils ont arrêté de se présenter dans les Centres de la main-d'oeuvre pour demander de l'emploi, convaincus qu'il n'y avait aucun emploi disponible pour eux.

Or, cette situation, ce chiffre de 38 p. 100, c'est probablement la véritable réalité de notre économie canadienne. Ce n'est pas 10 p. 100 ou 11 p. 100 de gens qui sont en difficulté présentement et qui se qualifient de chômeurs, mais c'est quelque 35 p. 100, 38 p. 100 à 40 p. 100 de Canadiens qui sont en difficulté, qui n'ont pas d'emploi ou qui sont convaincus qu'ils ne peuvent pas s'en trouver, parce que le gouvernement conservateur les a lésés, leur a fait accroire qu'ils auraient un emploi et, deux ans plus tard, ils sont dans la petite misère, ils sont déprimés au point tel qu'ils ne recherchent même plus un emploi parce qu'il n'y en a pas de disponible.

Monsieur le Président, cette situation est tout à fait scandaleuse et inacceptable et que le ministre de l'Emploi et de l'Immigration perde son temps actuellement à essayer de justifier une décision de «partisanerie» inacceptable de la part du premier ministre n'est certainement pas à son honneur.

Je dois dire que le ministre de l'Emploi et de l'Immigration peut probablement se sentir obligé de défendre son premier ministre, mais en le faisant il nous a levé le voile sur la véritable situation de l'économie canadienne.

Il y a quelque 10 p. 100 de gens qui sont en chômage, il y a un autre 10 p. 100 qui dépendent de l'assistance-sociale et un autre 10 p. 100 ou plus qui eux, ont complètement abdiqué et qui sont complètement sans emploi parce qu'ils sont convaincus qu'ils ne peuvent pas en trouver.

Or, les belles paroles du premier ministre ne sont plus suffisantes. La population aujourd'hui veut de l'action et veut de la part de ce gouvernement des programmes précis, concrets pour relancer l'économie.

Je pense que la grande tragédie de ce gouvernement a été de s'imaginer qu'il se devait de recommencer à zéro dans tous les domaines. Je vais vous donner un exemple précis. Par exemple: le ministre des Transports (M. Crosbie) qui a eu à s'occuper du dossier de VIA Rail. Il y avait de la part du précédent gouvernement un plan d'action de cinq ans pour remettre en place, et ce d'une façon équilibrée et rationelle, la société de la Couronne VIA Rail. Or, ce gouvernement, ce nouveau ministre, au lieu d'accepter ce plan d'action qui, premièrement, prévoyait d'abord la fermeture de certaines routes désuettes, non rentables, deuxièmement, qui prévoyait l'achat de matériel roulant adéquat et, troisièmement, qui prévoyait une plus saine administration, eh bien, ce ministre a fait *tabula rasa* de tout cela et a recommencé à neuf, de sorte qu'aujourd'hui, deux ans après, Via RAIL n'est pas plus avancée qu'avant. Elle n'a même pas une seule locomotive, un seul wagon neuf pour mieux desservir sa population et son public voyageur.

Voilà un exemple d'un gouvernement qui n'est pas capable de prendre des décisions. Il a confié à un comité, sous la présidence de M. Horner, le soin de réviser cette question. Le rapport a été soumis au ministre des Transports il y a déjà six mois et le gouvernement n'a pas encore agi. En d'autres mots, depuis que les conservateurs sont au pouvoir, nous allons d'étude en étude, de consultation en consultation et il n'y a aucune décision importante et précise qui a été prise par ce gouvernement.

Je termine mes remarques en disant que ce discours du Trône est ce qu'il y a de plus décevant dans ce qu'on n'a lu depuis longtemps. Et malheureusement, on se rend compte que la population canadienne a un gouvernement qui piétine, qui

fait un pas en avant et en fait deux en arrière, qui ne sait pas comment gérer la chose publique, qui ne sait pas comment administrer la chose publique. On pouvait au début accepter que des ministres sans trop d'expérience puissent commettre certaines gaffes, mais deux ans plus tard, ce gouvernement ne peut plus se permettre de se retrancher derrière l'inexpérience politique. Ce gouvernement doit avoir le courage de prendre les mesures importantes qui s'imposent pour régler le problème de l'emploi au Canada, et si nous examinons seulement ce discours du Trône, nous constatons que, malheureusement, ce gouvernement n'a pas le courage politique qu'il faut et je ne suis pas surpris que les sondages révèlent jusqu'à quel point la population est déçue de ce gouvernement.

Je suis tout à fait encouragé par l'entrée en cette Chambre des communes aujourd'hui de notre nouveau collègue, le député de Saint-Maurice (M. Grondin) qui vient s'ajouter à tous ceux et celles qui vont continuer à se battre contre ce gouvernement inefficace et surtout inapproprié dans ses mesures pour la population canadienne.

M. le vice-président: Questions ou commentaires. L'honorable député de Richelieu (M. Plamondon).

M. Plamondon: Monsieur le Président, je me surprends de certains propos de l'honorable député en ce qui regarde surtout l'industrie maritime. Je pense qu'il a fait preuve d'ignorance totale du dossier, puisque depuis quelques jours, on dit dans tous les journaux et à la télévision qu'un consortium québécois sera bientôt bâti pour satisfaire aux besoins des travailleurs et de l'industrie maritime au Québec.

Si on se rappelle la politique qu'avait développée le parti libéral au cours des dernières années, et qui avait fait aboutir la crise qu'on a connue, c'était ce qu'on appelait «la politique du partage de gâteaux patroneux», c'est-à-dire, par exemple, quand on soumissionnait sur six brise-glace, on disait, si par exemple, dans le dernier cas, Marine Industrie était à 48 millions de dollars, une compagnie de l'Ontario à 54 millions de dollars, une compagnie de l'Ouest canadien à 60 et quelques millions, on disait: «Bon, deux à Sorel, deux en Ontario et deux dans l'Ouest», sans respecter le plus bas prix. On faisait en sorte de prolonger temporairement la vie de tous les chantiers maritimes canadiens, mais sans affronter le réel problème, qui était: On a trop de chantiers pour le peu de bateaux qu'on a à construire. Et à ce moment-là, si on avait laissé jouer le jeu de la concurrence, aujourd'hui, les chantiers maritimes se seraient rationalisés par eux-mêmes, c'est-à-dire par la loi de la libre-concurrence. Cela, on ne le dit pas, par exemple, que l'ancien gouvernement ne l'a pas réalisé.

On vient de faire confiance à des Québécois pour bâtir un consortium pour les trois chantiers du Québec et, encore là, cela ne se faisait pas dans le temps de l'ancien gouvernement, parce que ce dernier s'attardait aux chicanes constitutionnelles. On n'était pas pour prendre un consortium dirigé par Marine Industries qui était une société d'État. C'était aider au gouvernement du Parti québécois. Donc, ce n'était pas pensable. On cherchait la bataille constitutionnelle. On ne cherchait pas à régler le problème de l'industrie maritime. La seule solution qu'on a trouvée pour l'industrie maritime c'est de créer une commission d'enquête en mai 1984 qui a abouti à un rapport de plus sur l'industrie maritime, mais nous ce sont des faits concrets. Ce n'est peut-être pas inscrit dans le discours du trône en toutes lettres, mais quand on parle d'intention économique du gouvernement, on sous-entend tous les secteurs, y compris l'industrie maritime. Et cette question va être réglée définitivement après des années de batailles et de négligences de l'ancien gouvernement.

La Versatile Vickers qui était la propriété du Québec, qui était intimement liée au parti libéral fédéral, avait été privilégiée quand Dome Petroleum, un autre ami du parti, avait manqué son coup à Québec, on se servait du chantier de Québec pour venir faire une «passe» financière, au lieu de développer une véritable industrie maritime, comme cela se faisait par exemple aux chantiers de Tracy.

Je voudrais conclure—vous me faites signe, monsieur le Président—que si dans l'industrie maritime il y a aujourd'hui un consortium québécois . . . et d'ailleurs il y aura une conférence de presse importante demain pour le confirmer en collaboration avec le gouvernement du Québec et le gouvernement d'Ottawa, et qui fera en sorte que l'industrie maritime pourra dorénavant être agressive, non seulement sur le marché mondial, mais développer des nouvelles techniques, comme par exemple dans les plate-formes de forage . . .

M. le vice-président: Je regrette d'interrompre l'honorable député, mais son temps de parole est maintenant écoulé.

L'honorable député de Papineau (M. Ouellet) a la parole.

M. Ouellet: Monsieur le Président, je suis content que le député de Richelieu (M. Plamondon) se soit levé pour me donner l'occasion d'apporter quelques précisions. Ce qui se passe actuellement c'est que le gouvernement du Québec est en train de faire le travail qui normalement aurait dû être fait par le gouvernement canadien. C'est la compagnie Marine Industries qui serait probablement en mesure aujourd'hui de devenir acquéreur des deux autres chantiers, qui a donc été une compagnie qui a bien prospéré sous l'ancienne administration, parce que, autrement elle n'aurait pas les reins assez solides pour faire aujourd'hui ce genre d'opération.

Le député de Richelieu devrait attendre et voir ce qui va se produire. Si la division navale disparaît à Sorel, je serai dans sa circonscription pour dire aux gens que leur député les a laissé tomber. La réalité c'est que le chantier maritime de Sorel a toujours existé et a toujours été prospère sous une administration libérale, et au moment où l'on se parle aujourd'hui, on ne sait pas si le chantier maritime de Sorel va continuer. Et je vous avertis, monsieur le Président, que si le chantier maritime de Sorel ferme, le député actuel en subira toutes les conséquences politiques qui vont s'ensuivre.

• (1550)

[*Traduction*]

M. Redway: Monsieur le Président, j'étais assis tranquillement à ma place quand le député a commencé de m'inquiéter de plus en plus, surtout quand il s'est mis à critiquer la façon dont le gouvernement gère le pays, spécialement l'économie. C'est dur à entendre de la bouche d'un député qui a été ministre sous le gouvernement précédent. Il est bien mal placé pour vous dire à vous, monsieur le Président, à moi et à tous les autres députés que nous faisons preuve d'incompétence dans la gestion des affaires et de l'économie. J'en suis resté sidéré. Voilà un type qui détenait un poste clé au gouvernement qui a fait ce qu'il fallait pour que l'inflation passe à plus de 12 p.

100, les taux d'intérêt à plus de 20 p. 100, les faillites à un taux inégalé, et le chômage à plus de 13 p. 100. Et il a le culot de venir nous dire que nous avons des difficultés à gérer le pays? C'est à ne pas y croire!

Le chef actuel du parti de ce type a pris la parole à la Chambre après l'exposé économique, et après les budgets du gouvernement actuel, pour dire que ces politiques étaient désastreuses, qu'elles allaient aggraver constamment le chômage, qu'elles allaient faire 75 000 ou 100 000 chômeurs de plus. Bien au contraire, comme le député le sait pertinemment, nous avons retourné complètement la situation que lui et son gouvernement avaient créée. L'inflation est en baisse, le chômage aussi, les faillites aussi, les taux d'intérêt aussi, et il s'est créé plus de un demi-million d'emplois depuis deux ans. Le député devrait applaudir le gouvernement.

Je ne veux pas dire que le gouvernement pense avoir résolu tous les problèmes, loin de là. Le député sait, pour l'avoir lu au discours du trône, que le gouvernement a manifesté clairement l'intention de continuer d'appliquer des méthodes très rigoureuses pour améliorer l'économie, la situation économique, et pour redonner du travail aux gens. N'empêche qu'il devrait féliciter le gouvernement de son approche au lieu de le critiquer, surtout lui qui a appartenu à un gouvernement qui s'est montré si lamentablement pitoyable dans la gestion de nos affaires économiques.

En observant le député, monsieur le Président, j'ai cru déceler une certaine rougeur sur son visage. J'ai pensé que ce pouvait être un reflet venant de sa cravate ou de la fleur à sa boutonnière, mais après un moment j'ai été convaincu qu'il était presque aussi embarrassé que je l'étais en l'entendant faire ces observations. Je voudrais lui demander s'il était aussi embarrassé que moi . . .

M. le vice-président: Je demanderais au député de conclure ses observations.

M. Ouellet: Monsieur le Président, il est bien clair que le gouvernement actuel a obtenu de la population, avec une majorité écrasante, le mandat de remédier à une situation difficile dont les Canadiens avaient souffert, c'est-à-dire une récession. Personne ne conteste les chiffres qui existaient à l'époque. Ils étaient là, et, en effet, les gens ont voté pour un changement de gouvernement et un changement d'orientation. Or nous constatons deux ans plus tard que la situation a empiré, sans la récession.

M. McDermid: C'est une absurdité. C'est absolument sans fondement.

M. Ouellet: Il est bien évident que l'inflation est maintenant à la hausse. Il est bien clair que depuis le début de 1986 on n'a pas créé un seul emploi au Canada. Voici ce que dit Statistique Canada:

[*Français*]

qu'il y avait en janvier 11 632 000 emplois et, maintenant au moment où je vous parle, il y a 11 615 000 emplois soit une perte de 17 000 postes depuis le début de la présente année. Or, le gouvernement actuel a augmenté le déficit canadien, il n'a pas créé un seul emploi au cours de l'année 1986 et l'inflation recommence à augmenter de façon importante et pénalise nos gens qui vivent de revenus fixes, en particulier les retraités du Canada. Il n'y a rien pour être très fier de cette performance, et je pense que l'honorable député qui veut me poser des questions et qui voudrait revivre et reprendre la dernière élection se trompe grandement, parce que la population a donné une chance aux conservateurs, elle le regrette amèrement et a très hâte que ce gouvernement finisse son règne le plus tôt possible.

LA MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

QUESTIONS A DÉBATTRE

M. le vice-président: En conformité de l'article 66 du Règlement, je dois faire connaître à la Chambre les questions qu'elle abordera à l'heure de l'ajournement ce soir, à savoir: le député de Glengarry—Prescott—Russell (M. Boudria)—Les dépenses du gouvernement—La suite du premier ministre lors d'un voyage; le député de Kenora—Rainy River (M. Parry)—Les affaires indiennes—Le financement des programmes; et le député de Cape Breton—Richmond-Est (M. Dingwall)—Les approvisionnements et services—*a*) Le contrat d'entretien des CF-18 *b*) On demande le dépôt de la correspondance reçue du premier ministre de la Nouvelle-Écosse.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LE DISCOURS DU TRÔNE

REPRISE DU DÉBAT SUR L'ADRESSE EN RÉPONSE

La Chambre reprend l'étude de la motion de Mme Collins: Qu'une Adresse soit présentée à Son Excellence le gouverneur général en réponse au discours qu'elle a prononcé à l'ouverture de la session, ainsi que de l'amendement de M. Cassidy (p. 227).

L'hon. Pat Carney (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, il y a un peu plus d'une semaine, Son Excellence le gouverneur général traçait les grandes lignes du programme d'action du gouvernement pour les deux prochaines années. Ce programme vise quatre objectifs: la réconciliation nationale, la continuation du renouveau économique, une plus grande justice sociale et une participation constructive dans les affaires mondiales. Ces objectifs sont reliés entre eux et se renforcent mutuellement.

La réconciliation nationale, le fait d'inspirer aux Canadiens des aspirations nationales, est une condition préalable essentielle au renouveau économique, car nous ne pouvons guère soutenir la concurrence à l'étranger sans coopérer entre nous à l'intérieur du pays. Le renouveau économique peut nous permettre de faire de plus grands progrès sur le plan social. Il nous donnera les moyens de financer les programmes socio-culturels souhaitables et d'améliorer notre qualité de vie. Si nous pouvons atteindre notre but et devenir une société plus unie, plus prospère et plus progressiste, nous serons mieux en mesure d'assumer nos responsabilités internationales et de jouer un rôle constructif dans notre village planétaire.

• (1600)

Comme tous les députés le savent, le commerce sera un instrument capital dans l'atteinte de tels objectifs tout comme il l'a été tout au long de l'histoire de notre fédération. Notre politique commerciale repose sur l'évaluation des réalités actuelles et des changements historiques. De plus, elle est fondée sur la nécessité de saisir toutes les chances et de servir les intérêts de la nation.

La politique commerciale du Canada doit refléter une donnée fondamentale de notre vie économique—notre faible population. Un marché intérieur limité oblige à se tailler une place solide sur les marchés étrangers. Au Canada, commerce signifie emplois. Environ 27 p. 100 de notre PNB sont directement liés aux exportations. Un emploi sur trois est tributaire d'une manière ou d'une autre du commerce. Contrairement aux pays pouvant compter sur un grand marché intérieur comme les États-Unis, le Japon et le Brésil, nos industries ont besoin d'accéder à des marchés extérieurs pour instaurer des économies d'échelle et se spécialiser de façon efficace. Nos entreprises doivent s'assurer l'accès à de tels marchés pour justifier des investissements dans des usines et du matériel modernes ainsi que des programmes de recherche et de développement coûteux.

Cependant, l'accès sûr à des marchés étrangers n'importe pas seulement pour les entreprises orientées vers l'exportation. Il prend aussi de l'importance pour les consommateurs canadiens et notre secteur de la vente au détail. Si nos entreprises ne sont pas compétitives sur la scène internationale, elles ne le seront pas non plus au pays. Il en résultera des prix plus élevés pour les consommateurs canadiens et des revenus disponibles inférieurs pour le consommateur et pour les entreprises elles-mêmes. En bout de ligne, cela se traduira par moins d'emplois et une activité économique moindre au pays. Ce sont là les réalités de la vie économique canadienne et on ne peut pas se contenter de souhaiter qu'elles disparaissent. Voilà pourquoi, depuis l'époque de la grande crise, les gouvernements successifs ont préconisé la libéralisation des échanges par le recours aux négociations internationales.

L'expansion du système des échanges mondiaux a été très avantageuse pour le Canada. Notre capacité d'exporter nous a procuré un niveau de vie qui fait l'envie de la plupart des autres pays. Elle nous a assuré les richesses nécessaires pour offrir des services de santé accessibles, des services d'éducation à prix abordable, des programmes de péréquation, des programmes garantissant la sécurité des revenus, et des institutions culturelles nationales—bref, toutes les institutions et les valeurs qui, au fond, définissent le mode de vie au Canada.

Le pragmatisme et le réalisme nous ont poussés à adopter une politique commerciale à double objectif comportant d'une part des négociations bilatérales avec les États-Unis, de loin notre plus gros client, et de l'autre, des négociations multilatérales dans le cadre du GATT, l'Accord général sur le tarif et le commerce. Je voudrais passer en revue certaines des réalités sous-jacentes à ces deux voies.

En la quarantaine d'années d'existence du GATT, le système des échanges internationaux a évolué. Quatre événements ressortent. Tout d'abord, il y a eu la formation de la Communauté économique européenne et de bien d'autres blocs régionaux de partenaires commerciaux, notamment le bloc de l'APASE, l'accord entre l'Australie et la Nouvelle-Zélande et l'Association européenne de libre-échange. En deuxième lieu, est venu l'essor étonnant du Japon en tant que grande puissance économique. En troisième lieu, il y a eu l'émergence de certains pays nouvellement industrialisés, notamment la Corée du Sud et le Brésil. En quatrième lieu, nous avons assisté à la prolifération d'États indépendants, par suite de la décolonisation de l'après-guerre.

Ces événements ont changé la situation internationale. Dans le monde d'aujourd'hui, on voit s'affronter un bien plus grand nombre de concurrents qui produisent les mêmes biens que nous. En outre, l'émergence d'accords commerciaux régionaux signifie que nous n'avons plus le même accès à certains de nos débouchés traditionnels. En quelques mots, la concurrence s'accroît sur les marchés mondiaux. Toute politique commerciale canadienne qui vise à protéger nos intérêts doit être élaboré en fonction de ces réalités.

Il a été tenu compte dans le GATT de ces changements fondamentaux survenus dans l'économie mondiale. Cet accord général n'intéressait au départ qu'un petit groupe de pays plutôt semblables; puis, au fil des ans, il a regroupé une série de pays beaucoup plus diversifiés dont les intérêts commerciaux et la capacité de soutenir la concurrence sont bien plus vastes. Cette mutation a rendu les négociations commerciales multilatérales plus compliquées et plus longues. Par exemple, les dernières négociations, celles de Tokyo, ont duré de 1973 à 1979.

Le Canada joue un rôle unique et très important au sein de cette coalition de pays. Nous sommes un pont entre les pays moins développés et les superpuissances économiques. Nos intérêts sont semblables à ceux d'autres pays producteurs de matières premières, comme l'a prouvé le rôle essentiel que le Canada a joué en mettant l'agriculture à l'ordre du jour des négociations du GATT à Punta del Este, en Uruguay. Par ailleurs, nous partageons des intérêts avec les grands pays commerciaux du monde. Nous sommes membre de la Quadrilatérale, groupe officieux des plus grands pays commerciaux du monde, aux côtés des États-Unis, du Japon et de la Communauté économique européenne. Nous nous sommes réunis à Sintra, au Portugal, juste avant la réunion du GATT en Uruguay. Nous avons joué un rôle actif dans la coordination de nos positions en prévision des négociations du GATT. Alors, on ne devrait pas douter que nous sommes un membre important de la Communauté commerciale multilatérale. On ne devrait pas mettre en doute l'engagement du gouvernement actuel du GATT. Nous sommes un partenaire actif, dynamique et important du GATT. Nous sommes absolument engagés dans l'Accord général et dans les négociations de l'Uruguay.

En réaffirmant notre engagement dans le GATT, nous devons toutefois nous rendre compte qu'il ne peut à lui seul protéger tous nos intérêts. La grande majorité de nos exportations est destinée à un seul marché national, celui des États-Unis, qui absorde actuellement 78 p. 100 de toutes nos exportations. Nous sommes donc engagés dans des négociations bilatérales avec les États-Unis pour une seule raison, parce que l'intérêt du Canada l'exige.

Quel but visons-nous? Nous voulons redéfinir les règles qui régissent présentement les échanges avec nos deux pays. Nous

voulons assurer et améliorer notre accès aux marchés américains. Nous voulons consolider ces règles et cette sécurité d'accès par un traité liant nos deux pays pour longtemps.

Parlons d'abord de la sécurité d'accès. Il existe aux États-Unis une foule de lois commerciales dont n'importe quel groupe d'intérêts peut se servir pour poursuivre le Canada. Depuis 1980, au-delà de 500 poursuites ont été intentées contre nous aux États-Unis. Ces procès sont devenus de plus en plus complexes et ils ont engendré un nombre d'appels sans précédent. La multiplication des poursuites en matière commerciale depuis cinq ans a suscité de graves inquiétudes au Canada. Ces poursuites compliquent les décisions d'investissement parce que les producteurs canadiens ont besoin d'un accès sûr aux marchés étrangers pour réussir.

Si les règles ne cessent de changer, la sécurité s'en trouve menacée et diminuée. Ce qui est également troublant, c'est la réticence des Américains à accepter le verdict quand ils n'obtiennent pas gain de cause. C'est le cas dans l'affaire du bois d'oeuvre. Nous avons gagné notre procès en 1983, mais nous avons dû ensuite faire face à de nombreux projets de loi visant d'une façon ou d'une autre à limiter nos exportations aux États-Unis. Nous avons eu droit à une enquête approfondie, puis à une autre mesure compensatrice cette année. Maintenant, il est à craindre que le Congrès prenne d'autres mesures si l'industrie américaine n'obtient pas satisfaction. C'est pour cette raison que nous voulons modifier les règles du jeux. Nous voulons être mieux protégés contre les forces protectionnistes. Les règles actuelles sont peut-être légales, mais elles ne sont pas plus justes pour autant. Nous voulons davantage de certitude. Il nous faut un environnement plus sûr pour nos investisseurs et nos producteurs. Un tel environnement favorisera la création d'emplois et la croissance économique.

Parlons maintenant d'une plus grande ouverture des marchés américains. Nous en avons un bel exemple dans la capacité de nos industries de vendre actuellement leurs produits aux gouvernements des États et au gouvernement fédéral américain. Or, la politique des achats pratiquée aux États-Unis empêche les Américains de prendre de l'acier importé pour effectuer des travaux financés aux termes de certaines lois. Une telle politique prive nos producteurs de maints débouchés aux États-Unis. Nous voulons pouvoir pénétrer davantage les marchés américains pour que les entreprises technologiques canadiennes de calibre international dans le domaine des télécommunications et de la fabrication de matériel destiné à la production électrique puissent livrer concurrence à leurs homologues américaines sur un pied d'égalité.

Bien d'autres mesures commerciales prises par les États-Unis nous irritant. Je pense aux paroles du premier ministre qui disait que l'Amérique et le Canada étaient les meilleurs amis du monde, qu'ils étaient mutuellement leur principal partenaire commercial, mais qu'il était parfois difficile de se montrer amical envers son meilleur ami. Je pourrais mentionner aussi les dossiers de la potasse, de l'uranium, de la guerre des subventions accordées sur le blé et d'autres mesures de soutien des États-Unis.

Quoi qu'il en soit, nous ne battons pas en retraite. Au contraire, nous cherchons à négocier un meilleur cadre commercial pour nos deux pays.

• (1610)

Le gouvernement américain a rappelé qu'un tel cadre serait avantageux pour les États-Unis. Le Canada est le plus important débouché des exportations des États-Unis et l'un de leurs rares marchés d'exportations actuellement à la hausse. C'est notre pays qui compte également le plus d'investissements directs de capitaux américains et des millions de transactions transfrontalières unissent nos deux économies nationales.

Les États-Unis ont leurs sujets de préoccupation que nous sommes prêts à entendre. Nous nous adapterons si nous sommes en mesure de le faire. C'est la base même du processus des négociations. Un traité commercial doit être également profitable aux deux parties qui le signent.

Ceux qui s'opposent à cette initiative nous accusent de miner la position du GATT en faisant valoir nos intérêts de façon bilatérale. Ils ont tort. Les accords bilatéraux n'enfreignent pas les règles du GATT. De plus, nos pourparlers avec les États-Unis pourraient même servir de modèle au GATT pour ses accords multilatéraux. Nous savons tous pertinemment que les ententes canado-américaines concernant, par exemple, les approvisionnements et les services pourraient servir de modèles à une action multilatérale. Nos négociations tendent vers cette éventualité.

Voilà donc quelques-unes des réalités qui nous ont poussés sur cette voie bilatérale. Cette forme d'échanges constitue pour nous un impératif. Il faut que les porte-parole de la partie adverse qui sont ici aujourd'hui tiennent compte de ces réalités et expliquent aux Canadiens de quelle manière ils pourraient, eux, répondre à leurs besoins actuels. Je doute qu'ils y parviennent, car avec des programmes qui ne s'appuient pas sur des faits ni sur l'expérience, ils ne peuvent satisfaire les besoins actuels du Canada.

Une bonne partie des accusations qu'on lance s'adressent au coeur plutôt qu'à l'esprit des Canadiens. On a prétendu que l'adaptation serait traumatisante et que l'accord menacerait notre souveraineté culturelle. Permettez-moi de réfuter brièvement ces deux arguments fallacieux car ces craintes ne sont absolument pas fondées.

Parlons d'abord du traumatisme, et replaçons ce changement dans sa juste perspective. Le Canada n'a pas cessé d'abattre petit à petit ses barrières commerciales depuis l'implantation du GATT, en 1947. Or, les Canadiens ont non seulement survécu à ce régime mais ils ont prospéré. S'ils s'en sont bien tirés après sept tours de négociations commerciales, pourquoi en irait-il autrement de la prochaine étape?

Je voudrais ensuite parler de souveraineté culturelle. Chacun se souvient des deux événements importants qui ont marqué le Canada à la fin des années 40. Il y eut dans un cas la création du GATT, marquant le début d'un processus de libéralisation des échanges qui se poursuit toujours. Dans l'autre, les travaux de la Commission royale d'enquête sur l'avancement des arts, lettres et sciences au Canada, marquant le début d'un processus de développement culturel qui n'est pas encore terminé. Ces deux processus ont marché de pair, puisque grâce à la prospérité issue de la libéralisation des échanges, nous avons pu créer tous les programmes et institutions qui nous ont aidés à définir l'identité canadienne actuelle.

S'il est vrai que la libéralisation des échanges se poursuit, il est également vrai que la création d'une identité nationale continue de poser un défi aujourd'hui. Le gouvernement le reconnaît et nous avons déclaré très clairement à nos négociateurs que la capacité du gouvernement actuel de protéger et d'enrichir la culture canadienne ne fera l'objet d'aucune négociation. Nous voulons un pays dont les habitants peuvent communiquer entre eux grâce aux arts et aux grands médias. L'essence de la spécificité canadienne ne peut ni ne doit faire l'objet de compromis.

Permettez-moi un dernier commentaire, avant de conclure, monsieur le Président. J'ai parlé jusqu'à maintenant de notre politique commerciale à deux volets. Je me permets de souligner un autre élément de notre stratégie commerciale globale, à savoir qu'il faut chercher de nouveaux marchés d'exportation. J'envisage la promotion des exportations canadiennes comme un élément clé de mon portefeuille. Bien qu'elle soit essentielle, la négociation des modifications aux règles du commerce ne suffit pas. Nous devons continuer à chercher de nouveaux débouchés pour nos biens et services. Conformément à l'énoncé du discours du trône, une importance particulière sera accordée au commerce avec le Japon et d'autres pays riverains du Pacifique. J'aurai l'occasion d'aborder cette question à nouveau dans les prochains mois.

Ainsi, monsieur le Président, nous savons exactement ce que nous faisons. Nous sommes bien préparés et convaincus que la stratégie envisagée est la meilleure façon de servir l'intérêt national. Nous consultons activement les provinces. En effet, notre réponse à la question du bois d'oeuvre est un très bon exemple de collaboration entre le gouvernement fédéral et les provinces dans le domaine commercial.

Nous avons bénéficié des conseils d'un grand nombre d'experts du secteur privé et, comme l'a répété le premier ministre, si nos négociations n'aboutissent pas à un accord plus profitable pour le Canada, nous ne signerons pas. Cependant, je pense que nous devons essayer. Selon nous, les problèmes commerciaux surgis ces dernières années dans les secteurs du bois d'oeuvre, de la pêche, du porc et de l'acier montrent que les règlements commerciaux existants doivent être améliorés.

Nous ne pouvons pas améliorer les choses en nous contentant de tourner le dos et d'abandonner. Nous pouvons soit négocier pour promouvoir nos intérêts, soit abandonner et laisser les autres fixer unilatéralement les règles pour nous. Nous avons choisi de négocier, non parce que c'est une décision populaire ni parce que c'est facile, mais parce que cela sert l'intérêt national du Canada et des Canadiens.

Des voix: Bravo!

M. Langdon: Monsieur le Président, je voudrais d'abord présenter mes félicitations à la ministre pour sa nomination à son nouveau poste. Il n'est pas possible de le faire à la période des questions et je suis heureux d'en avoir maintenant l'occasion.

Je constate cependant qu'une fois de plus, le gouvernement, par l'intermédiaire de la ministre, s'est contenté d'insulter ceux qui l'ont critiqué. Elle a déclaré qu'ils n'ont aucune solution à offrir. Je lui suggère de nous écouter, comme nous l'avons fait pendant son discours d'aujourd'hui, lorsque nous interviendrons la semaine prochaine. Nous allons lui dire ce que nous ferions au lieu de ce qui se fait actuellement.

J'ai aussi remarqué certaines inexactitudes dans le discours que nous venons d'entendre, en particulier au sujet du GATT. Ayant personnellement participé aux réunions du GATT, je dois dire que l'entreprise bilatérale que nous menons auprès des États-Unis se heurte à énormément de réticence et d'opposition de la part des délégués européens et japonais et des autorités du GATT. Si la ministre l'ignore, qu'elle en parle au secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) qui dirigeait la délégation ou au ministre d'État aux Finances (M. Hockin) qui était lui aussi présent et pourra, j'imagine, lui confirmer mes dires.

Sachant qu'il est impossible d'avoir un débat approfondi à cette étape-ci, j'aimerais cependant poser très brièvement quelques questions. J'attends avec impatience le débat approfondi promis par le premier ministre (M. Mulroney) lorsqu'il a annoncé pour la première fois l'initiative que nous poursuivons auprès des États-Unis. La Chambre n'a toujours pas été invitée à procéder à ce débat.

J'ai trois questions à poser. Premièrement, si nous nous soucions de choses telles que l'accès aux États-Unis, le slogan «Achetez américain» et toutes sortes d'autres questions de protectionnisme étroit aux États-Unis, pourquoi ne pas suivre la voie du GATT maintenant que les négociations du GATT sont lancées à la suite de Punta del Este et mener ces négociations avec les États-Unis avec l'appui massif des alliés qui s'inquiètent tout autant de chacun des points abordés par la ministre dans son discours? Nous pourrions par exemple avoir l'appui massif des Japonais.

• (1620)

Deuxièmement, le mandat de M. Reisman sera-t-il enfin divulgué à la Chambre étant donné qu'il a terminé la première série de pourparlers et que les premiers ministres provinciaux ont été mis au courant?

Troisièmement, pourrais-je prier la ministre de changer d'attitude qui était aussi celle de son prédécesseur et de faire connaître aux Canadiens ce qu'est précisément le mandat de M. Reisman dans ces pourparlers au lieu de poursuivre des relations diplomatiques clandestines qui ne sont pas de mise entre deux démocraties modernes?

Mlle Carney: Monsieur le Président, pour répondre aux préoccupations exprimées par le député, j'ai consulté à nouveau mes notes. Je n'y vois aucune mention de ces insultes dont le député a parlé. La seule observation que j'ai faite au sujet des critiques est que ceux qui en font sont tenus d'examiner ces mêmes questions et de dire aux Canadiens comment leurs politiques répondront aux besoins actuels des Canadiens. Je ne crois pas que ce soit une insulte que de demander aux partis de l'opposition, notamment au NPD, d'exposer sa politique, car il s'agit de la nature même de cette politique et non des occasions de l'exposer qui sont offertes par le gouvernement.

En réponse aux questions précises posées par le député, quand il parle de la nécessité de tenir nos alliés au courant de nos discussions avec les États-Unis, il ne semble pas comprendre que nos relations avec les États-Unis sont uniques en leur genre. Les États-Unis achètent 78 p. 100 de nos exportations et à notre tour nous sommes leur plus gros client. Une seule province, l'Ontario, vend autant aux États-Unis que le Japon.

Il y a peu à gagner à créer à l'extérieur du GATT, comme il semble le proposer, une sorte de bloc composé de l'Europe, du Japon et des États-Unis. Il s'agit en l'occurrence du GATT et d'un accord bilatéral. Je tiens également à lui garantir que je pensais qu'il avait compris ou qu'il avait peut-être appris à Punta del Este, qu'en vertu de l'article 24 du GATT ces accords bilatéraux sont possibles. De là l'existence de la Communauté européenne et de l'Association européenne de libre-échange.

Je ne comprends pas comment il peut affirmer que les Européens s'inquiètent d'un accord bilatéral entre le Canada et les États-Unis, alors qu'ils font partie du même genre d'accord commercial régional qui leur permet d'avoir accès à un marché de 265 millions de personnes. Avec nos 26 millions d'habitants, nous sommes le seul pays industrialisé du monde qui n'a pas un accès garanti à un marché d'un moins 100 millions de personnes. Je pense bien qu'ils s'inquiètent à propos du protectionnisme du GATT; tout le monde d'ailleurs s'inquiète devant la montée du protectionnisme. Toutefois, j'estime que l'appui manifesté par le Canada à l'égard des autres pays dans la poursuite de leurs objectifs dans le cadre du GATT atténuera leurs craintes.

Le député m'a également interrogée à propos du mandat de M. Simon Reisman et m'a demandé s'il serait possible de mettre les Canadiens dans le secret des négociations. J'ai assurément fait de mon mieux pour être aussi franche que possible au sujet de ces négociations. Toutefois, je ne comprends pas comment on pourrait négocier un traité sur une tribune publique. Le député nous proposerait-il de télédiffuser les pourparlers ou de mettre les négociateurs sur une tribune publique? Le huis clos m'a toujours paru le meilleur moyen de négocier. Je puis lui assurer que les résultats des négociations et tous les rapports y afférents me sont directement transmis et, par mon entremise, au Cabinet et au premier ministre. J'ai hâte de traiter constamment et à fond de la question alors que j'effectuerai une tournée du Canada dans les semaines à venir.

M. Redway: Monsieur le Président, je rappelle à la ministre que, s'il est une chose qui inquiète les Canadiens à propos des négociations bilatérales avec les États-Unis, ce sont bien les conséquences finales de ces négociations sur leur quotidien et sur leur situation personnelle. On a prétendu que, par suite de ces négociations, il y aura des perdants et des gagnants. J'imagine que c'est surtout cela qui préoccupe vraiment les Canadiens, soit de savoir s'ils en sortiront perdants.

On a laissé entendre à l'occasion que le gouvernement devrait peut-être venir en aide aux perdants éventuels en mettant en oeuvre un programme qui leur faciliterait la transition de leur situation actuelle à leur situation future. Le gouvernement a-t-il prévu dans les coulisses pareil programme et, le cas échéant, quel est-il?

Mlle Carney: Monsieur le Président, je tiens à remercier le député de York-Est (M. Redway) d'avoir posé cette question. Je me permettrai d'abord de le rassurer en lui disant que si l'on en juge par les réductions des barrières tarifaires survenues dans les cinquantes années écoulées depuis la grande dépression, la libéralisation des échanges fait certes plus de gagnants que de perdants. Notre situation est infiniment meilleure aujourd'hui qu'elle ne l'était lorsque le processus a commencé. De façon générale, je crois pouvoir rassurer le député sur ce point.

Quant à savoir si le gouvernement s'en occupe, je répondrai au député que les deux pays engagés dans les négociations commerciales reconnaissent la nécessité de conclure un accord à long terme, valable jusqu'au XXIe siècle, en vue d'apporter graduellement des changements, d'établir les programmes de recyclage nécessaires pour les personnes touchées et de mettre sur pied des programmes de formation qui permettent à celles-ci d'occuper les emplois qui vont être créés. Ces points sont abordés dans les négociations.

Si le député se rappelle les programmes de formation que le gouvernement a mis sur pied et l'aide que le gouvernement a fournie aux entreprises dans la région qu'il représente et dans l'ensemble de sa province, il va reconnaître, je crois, que nous avons déjà prouvé notre bonne foi.

M. Bill Blaikie (Winnipeg—Birds Hill): Monsieur le Président, je vais résister à la tentation d'essayer de répondre aux observations de la ministre du Commerce international (Mlle Carney), car j'avais prévu d'aborder plusieurs autres questions aujourd'hui. Il est très bon de débattre d'une initiative majeure du gouvernement, et j'espère que les occasions de le faire seront nombreuses. Mon intention est aujourd'hui de parler d'abord en tant que porte-parole de mon parti en matière d'environnement, puis en tant que Canadien de l'Ouest qui s'inquiète des problèmes qui se posent dans cette région du pays.

En matière d'écologie, le discours du trône est beaucoup plus révélateur par ce qui ne s'y trouve pas que par ce qui s'y trouve. On nous y promet une nouvelle loi sur la protection de l'environnement. C'est une excellente idée. Nous espérons voir bientôt une telle loi. A supposer qu'il s'agit d'un projet de loi d'excellente qualité—et je sais qu'il a déjà fait l'objet d'une vaste consultation—nous serons certes prêts à collaborer avec le gouvernement dès qu'il le présentera, à condition évidemment comme toujours qu'il ne comporte pas de surprises. Nous envisageons de formuler à son endroit des critiques constructives.

Le discours du trône renferme également des propos acceptables au sujet de la qualité de l'eau. Cependant, peu après sa présentation, j'ai été fort déçu de ce que lors d'une rencontre avec ses homologues provinciaux, le ministre fédéral de l'Environnement (M. McMillan) ait été incapable de prendre de nouveaux engagements quant à la participation fédérale à l'amélioration des installations de traitement de nos eaux usées, dont le besoin se fait grandement sentir d'un bout à l'autre du pays. J'ai entendu dire que nous rejetons encore tel quel dans l'environnement quelque 53 p. 100 de nos eaux usées. Nous tenons cela pour une honte nationale qui ne devrait pas faire l'objet des chicaneries bureaucratiques habituelles pour savoir si nous allons gagner quelques dollars de plus ici ou là. C'est l'un des problèmes environnementaux les moins compliqués auxquels nous ayons à faire face. C'est par exemple moins compliqué que de savoir quoi faire à propos des toxines invisibles dans la Niagara, car nous savons dans ce cas-ci quoi faire et comment le faire. Je ne comprends par pourquoi le gouvernement n'a pas fait une annonce importante à ce

sujet. C'eût été particulièrement utile dans des régions comme le Québec et les provinces de l'Atlantique où sévit le chômage et où le besoin de tels travaux se fait particulièrement sentir.

J'ai dit que le discours du trône était très révélateur au sujet de l'environnement à cause de ce qui ne s'y trouve pas. Le discours du trône est absolument silencieux au sujet de l'engagement que le parti progressiste conservateur avait pris au cours de la campagne électorale de procéder à une enquête complète sur le secteur nucléaire. Cette promesse remonte à 1979. Il semblait que le gouvernement conservateur de l'époque entendait la respecter, mais, nous le savons, il n'en a pas eu la chance. Par contre, le gouvernement actuel exerce le pouvoir depuis deux ans. Je n'ai cessé de harceler le gouvernement pour qu'il remplisse cette promesse qu'il avait renouvelée à l'occasion des élections de 1984. Même après Tchernobyl et les rencontres internationales de Vienne dont l'ancien ministre de l'Énergie avait dit qu'il fallait attendre les résultats avant que le gouvernement ne décide quoi que ce soit au sujet d'une enquête, nous constatons que le discours du trône ne dit rien au sujet d'une enquête de ce genre.

• (1630)

Malheureusement le nouveau ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Masse) a fait une déclaration non pas à la Chambre ni dans le discours du trône, déclaration qui n'était pas destinée aux Canadiens et qui n'a même pas été faite au Canada, mais à la réunion internationale de Vienne. On peut lire dans son communiqué de presse officiel: «Le ministre a réaffirmé l'engagement du Canada envers l'énergie nucléaire. Que la position du Canada soit bien claire, nous sommes bien décidés à faire usage de l'énergie nucléaire». C'est la position qu'a prise à Vienne le nouveau ministre de l'Énergie. Si c'est la position du gouvernement, pourquoi ne pas dire franchement aux Canadiens, à la Chambre des communes, que le parti progressiste conservateur ne tiendra pas sa promesse concernant une enquête à grande échelle sur l'industrie nucléaire au Canada?

Le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources a abordé à cette conférence d'autres sujets, à mon avis intéressants, comme l'irradiation des aliments qui, comme nous le savons, est pour le moins sujette à controverse, mais non dans l'esprit du ministre de l'Énergie. Il a déclaré que l'irradiation des aliments, par exemple, est devenue indispensable au progrès humain. Indispensable au progrès humain, monsieur le Président. Je ne peux pas accuser le nouveau ministre de l'Énergie de nous cacher ses vues sur l'énergie nucléaire.

Je demande au gouvernement de nous indiquer clairement quelle est sa position officielle à propos de questions comme l'irradiation des aliments. Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp) nous a donné une bonne idée de la politique du gouvernement aujourd'hui en répondant à une question de la députée de Leeds—Grenville (Mme Cossitt). Pour sa part, il est prêt à accepter la décision que l'irradiation des aliments ne présente aucun danger.

Le gouvernement a adopté, dans ce cas, un point de vue purement technocratique. Il est prêt à accepter, les yeux fermés, qu'on mette toute cette confiance dans les avis d'experts; l'esprit critique dont le gouvernement faisait montre à l'égard de ces technologies, notamment en 1979, a complètement disparu pour des raisons internes ou parce qu'il s'incline, comme de nombreux gouvernements avant lui, devant l'avis des ministères. Quoi qu'il en soit, monsieur le Président, le gouvernement n'a pas tenu sa promesse.

Le ministre de l'Énergie a aussi déclaré ceci à Vienne, en parlant de l'inquiétude du public au sujet de l'industrie nucléaire et de la nécessité de l'apaiser: «L'acceptation doit être fondée sur la compréhension et non sur la propagande». C'est bien, mais je dis au ministre de l'Énergie que s'il est intéressé à comprendre que la politique nucléaire canadienne ne peut être basée sur la propagande, elle ne peut être basée sur la secret non plus. Elle ne peut pas être basée sur un gouvernement qui refuse de faire des annonces et des énoncés de politique importants sur l'industrie nucléaire à la Chambre des communes. Les ministres de l'Énergie responsables de cette industrie ne favorisent pas la compréhension quand ils refusent de donner l'occasion de débattre sérieusement la question et quand tout se fait à huis clos.

Comme bon nombre d'entre vous le savent sans doute, face au refus persistant du parti conservateur de remplir ses promesses, nous avons fait ce que nous pouvions pour donner aux Canadiens l'occasion d'exprimer leur opinion sur la participation du Canada à l'option nucléaire. C'est la raison pour laquelle le Nouveau parti démocratique a annoncé en juillet que les néo-démocrates tiendront leur propre enquête et qu'ils parcourront le pays pour en discuter avec les gens.

Le discours du trône a fait mention des pluies acides et de la—j'ai oublié les termes exacts—détermination du Canada de faire quelque chose à propos des pluies acides, ou quelque chose comme cela. Il y a eu cette mention, fort bien, mais je continue à penser que sur la question des pluies acides, du moins dans son aspect international, transfrontalier, avec les États-Unis, le Canada n'a fait que se plier honteusement à la volonté de l'administration Reagan. En fait, le gouvernement américain a réussi au delà de ses espérances à renvoyer cette question à cinq ans, c'est-à-dire quand le mandat de Ronald Reagan aura pris fin. Le seul progrès que nous puissions espérer au cours des cinq prochaines années, à moins que le Congrès n'aboutisse à quelque chose, réside dans les crédits que le gouvernement américain a débloqués pour la recherche sur des technologies non polluantes d'utilisation du charbon, mais rien ne nous garantit que cette recherche aboutira ni qu'elle aura pour résultat de réduire les émissions acides.

Je vois que le ministre de l'Environnement (M. McMillan) est présent. Il aura peut-être l'occasion de nous expliquer pourquoi un autre problème transfrontalier ne figure pas—par simple oubli, peut-être—dans le discours du trône, la pollution de la Niagara. Le fait qu'on ait omis d'en parler comme d'une question majeure en matière d'environnement, au même titre que les pluies acides, dans le cadre des relations canado-américaines, va peut-être induire nos voisins en erreur. Il est fort regrettable qu'on ne l'ait pas fait. A la première occasion, j'espère que le ministre saura montrer aux Américains que le Canada ne compte pas moins, malgré cet oubli, obtenir un accord valable en la matière.

C'est maintenant à titre de citoyen de l'Ouest que je voudrais aborder une question très importante, celle de la transition politique qui est en train de se produire, surtout dans les Prairies. Elle découle des nombreuses promesses non tenues que le parti progressiste conservateur a faites aux Canadiens

de l'Ouest au fil des ans, promesses auxquelles la majorité de ces Canadiens avaient prêté foi, à tel point qu'ils ont élu en grand nombre à la Chambre des députés conservateurs, en particulier lors des dernières élections. Le parti progressiste conservateur a malheureusement laissé tomber ses électeurs de l'Ouest. Je vais citer quelques exemples qui montrent que j'ai bel et bien raison.

Le premier qui me vient à l'esprit, sans doute parce que je viens d'une ville ferroviaire, Transcona, concerne VIA Rail. Cette question a été maintes fois évoquée à la Chambre depuis la rentrée parlementaire. Après deux années de pouvoir, on n'a toujours pas commandé les nouveaux trains transcontinentaux. Combien de temps faut-il pour trouver suffisamment de détermination et de compétence afin de commander du matériel que tout le monde juge absolument nécessaire, si l'on veut vraiment revitaliser le service-voyageurs au Canada?

• (1640)

Personne ne pourrait soutenir que le gouvernement n'a pas compromis l'avenir de VIA Rail. Nous avons été témoins le printemps dernier de la présentation de ce projet de loi scandaleux qui visait à imposer des objectifs de rentabilité sur la route transcontinentale de ce service ferroviaire. On aurait exigé que VIA Rail atteigne ces objectifs en l'espace de deux ans. Le gouvernement savait pourtant fort bien que sans le nouveau matériel roulant, qui n'était même pas commandé, il lui était absolument impossible d'atteindre de tels objectifs de rentabilité. VIA Rail ne pouvait réussir sans le matériel, et il ne peut absolument pas se le procurer dans de si courts délais. J'espère bien qu'on les prolongera lorsque ce projet de loi parviendra à la Chambre, mais on n'a toujours pas commandé le matériel en question. J'espère aussi que nous n'aurons pas une autre déclaration d'intention du ministre des Transports (M. Crosbie), mais qu'il nous annoncera très bientôt l'achat du matériel en question. Quand il a dit l'autre jour mi-sérieux mirieur qu'il espérait pouvoir faire une telle annonce autant de fois que ses prédécesseurs, j'espérais, dans mon for intérieur, qu'il serait le dernier à agir ainsi et que la prochaine fois qu'il en parlerait, ce serait pour nous annoncer des mesures concrètes.

Nous avons entendu l'autre jour aux nouvelles que le CN et le CP souhaitaient abandonner littéralement des douzaines de milliers de milles de lignes ferroviaires. Le ministre des Transports est intervenu pour nous rassurer en nous disant que ces deux sociétés devraient se conformer à la loi. Quelle loi? Celle que le gouvernement a l'intention de modifier pour leur donner toutes deux une plus grande marge de manoeuvre encore afin qu'elles puissent faire ce qu'elles veulent? Le ministre a mentionné la Commission canadienne des transports. Nous espérons que lorsque la nouvelle loi sur les transports aura été adoptée, il n'y aura plus de CCT telle que nous l'avons connue jusqu'à maintenant. Le CN et le CP, en raison de la nouvelle loi et de la déréglementation, pourront faire ce qu'ils voudront dans la mesure où ils seront en mesure de démontrer que c'est nécessaire pour demeurer ce qu'ils appellent compétitifs.

Je déclare aux gens de l'Ouest qui ont pu penser sincèrement qu'ils avaient ici de véritables alliés, que ce n'est pas le cas. Ils ne peuvent pas avoir de vrais alliés dans un parti qui s'est engagé non pas vis-à-vis de l'ouest du Canada, mais bien de l'idéologie de l'économie de marché. En fin de compte, si l'économie de marché réclame l'extinction de l'Ouest, celle de la ferme familiale ou de toute autre chose jugée périmée, vous ne pouvez pas compter sur ces alliés.

Voyons un peu le cas de l'exploitation agricole familiale. Voilà une chose qui devrait frapper beaucoup de gens de ce pays, particulièrement parmi ceux qui s'estiment de tendance conservatrice, ceux qui pensent que la ferme familiale représente une institution permanente, une structure à valeur culturelle, qui doit être considérée comme l'un des fondements de la vie canadienne. Si la ferme familiale est vulnérable, si l'on peut s'en passer, si on peut la sacrifier sur l'autel de l'économie de marché internationale et de ce que l'on appelle la concurrence, alors tout est vulnérable. Personne n'est à l'abri.

Quelle réponse avons-nous du gouvernement? Nous avons un programme de transition pour aider les agriculteurs à se recycler ailleurs. Pourquoi? Parce que les gouvernements ne considèrent plus l'agriculture comme une vocation, mais strictement comme une entreprise. On ne parle plus de l'attachement à la terre. La terre est simplement quelque chose qu'il faut exploiter et traiter avec des engrais, des pesticides et toutes sortes d'autres produits pour obtenir le rendement le meilleur possible et réaliser le plus de bénéfices possibles. Le problème, c'est que, malgré tout, à cause du système économique actuel à l'échelle internationale, les agriculteurs n'arrivent toujours pas à faire assez d'argent pour survivre.

Au lieu de s'attaquer au système international, aux banques et aux autres responsables de la situation, le ministre de l'Agriculture (M. Wise) et ses collègues prennent un air de circonstance pour montrer qu'ils regrettent ce qui s'est passé et disent qu'ils feront leur possible à l'intérieur du régime financier actuel, mais qu'ils ne s'en prendront pas aux forces qui sont en train de détruire la ferme familiale dans l'Ouest. De fait, ce n'est pas seulement la ferme familiale, c'est aussi le fondement écologique même de notre industrie agricole qu'on est en train de détruire. Je songe au rapport du Sénat sur l'érosion des sols et aux autres données que nous avons rassemblées au cours des années qui montrent que la voie où nous avons laissé notre industrie agricole s'engager mène à la catastrophe. Nous commençons à voir les conséquences de ce mode d'agriculture et, à mon avis, les agriculteurs devraient être les derniers à en souffrir au lieu d'être les premiers comme c'est le cas maintenant.

M. le vice-président: Questions et observations.

M. McMillan: Monsieur le Président, le député est bien connu à la Chambre et ailleurs comme un homme juste et raisonnable dont la sincérité n'a d'égal que l'éloquence lorsqu'il est question de l'environnement. Il a demandé pourquoi le discours du trône n'accordait pas expressément autant d'importance à la lutte contre la pollution dans la rivière Niagara qu'à la solution du problème des pluies acides dans le cadre des pourparlers avec les États-Unis. J'imagine qu'il a lu le passage suivant du discours du trône:

> Conscient du lien essentiel qui existe entre un environnement sain et la qualité de la vie au Canada, mon gouvernement vous demandera d'adopter une nouvelle loi sur la protection de l'environnement, qui lui permettra de s'attaquer plus efficacement, de concert avec les provinces, aux diverses causes de pollution, notamment les déversements de déchets toxiques. Il vous proposera aussi des mesures visant à améliorer la qualité de l'eau au Canada et à protéger les citoyens contre les dangers de la pollution chimique.

Deux des priorités du gouvernement sont donc la loi sur la protection de l'environnement et les mesures visant à améliorer la qualité de l'eau.

Le député ne convient-il pas que même si la pollution de la Niagara a énormément d'importance et qu'il faut y remédier, il faut également s'attaquer à celle de la St. Clair et du Saint-Laurent? Ne serait-il pas beaucoup plus logique que le gouvernement mette l'accent sur le problème des substances toxiques et de la qualité de l'eau en général et qu'il place certaines questions comme la pollution de la Niagara dans un contexte plus vaste que de les mentionner une par une? Ainsi, nous pourrions nous attaquer à la pollution où qu'elle soit, aussi bien dans la Niagara, la St. Clair, le Saint-Laurent que d'autres cours d'eau. En fait, le gouvernement a peut-être tout à fait tort de s'intéresser uniquement à la Niagara, même s'il lui accorde une importance prioritaire, vu la nécessité d'adopter une approche globale.

• (1650)

M. Blaikie: Monsieur le Président, le ministre a raté le début de mon discours. Il verra dans le hansard que j'ai reconnu ce qu'il vient de dire quand à la nécessité de présenter une nouvelle loi sur la protection de l'environnement et la qualité de l'eau.

Mon argument au sujet de la Niagara, c'est que si l'on mentionne des questions écologiques transfrontalières dans le cadre des relations canado-américaines, on a peut-être tort de parler seulement des pluies acides, sans mentionner la Niagara. Ce n'est pas que je considère la pollution de la Niagara comme un problème intérieur à l'exclusion de tous les autres. Je voulais simplement dire que le fait de ne pas l'avoir mentionné dans l'évocation des problèmes écologiques transfrontaliers du discours du trône risquait de donner aux Américains la fausse impression que nous ne considérions plus ce problème comme une priorité majeure. Si vous vérifiez le compte rendu, vous verrez que j'ai pris acte des autres informations du discours du trône.

M. Lewis: Monsieur le Président, mon collègue a signalé que le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Masse) avait assisté à Vienne à une conférence où il a fait une déclaration sur l'énergie nucléaire. Le député doit savoir que c'est le travail des ministres de voyager à travers le monde, de participer à de telles conférences et d'exposer la politique du gouvernement.

Je pense que le député s'en voudrait d'avoir laissé planer un malentendu. Je tiens à lui réaffirmer, ainsi qu'à la Chambre, que la position du gouvernement est de faire le plus d'exposés ministériels possible à la Chambre. La première session de la 32e législature a duré 591 jours et a été l'occasion de 28 exposés ministériels. La 33e législature, celle où nous sommes arrivés au pouvoir, a comporté 304 jours de séances et 83 exposés ministériels. Autrement dit, il y a eu deux fois plus d'exposés ministériels à la Chambre en moitié moins de temps.

M. Blaikie: Monsieur le Président, je serais le premier à reconnaître, comme je l'ai fait à d'autres occasions, que le gouvernement a effectivement beaucoup plus profité de l'occasion de faire des exposés ministériels. Toutefois, avant que le secrétaire parlementaire du président du Conseil privé (M. Lewis) ne se montre trop zélé à ce sujet, je voudrais lui rappeler qu'une modification à la procédure concernant les déclarations ministérielles permettent beaucoup plus facilement au gouvernement de faire des déclarations de ce genre.

Je ne dis pas que le gouvernement manque de sincérité quand il tente de faire participer les députés à des débats d'intérêt public. Je pense qu'il est sincèrement disposé à le faire. Toutefois, le député aurait mieux fait, je crois, de reconnaître qu'il est beaucoup plus facile et moins dangereux qu'auparavant de recourir aux déclarations ministérielles. Auparavant, quand des déclarations ministérielles étaient faites, le temps qui leur était consacré était retranché du temps accordé au gouvernement à la Chambre. En vertu d'une disposition que nous avons adoptée, la séance est prolongée maintenant au delà du temps normal de l'ajournement pour reprendre le temps consacré aux déclarations ministérielles. Il ne faut pas l'oublier.

M. Wise: Monsieur le Président, j'ai écouté le député parler de l'agriculture canadienne. Je partage son opinion quant aux problèmes auxquels fait face notre agriculture, et auxquels sont confrontés les producteurs agricoles dans tous les principaux pays producteurs de vivres dans le monde. Je ne puis écouter sans réagir le député dire que le gouvernement n'a fait pratiquement rien pour l'agriculture canadienne. Je l'invite à examiner nos réalisations.

Il verra qu'en faisant adopter certaines mesures législatives et en respectant ses promesses électorales, notre gouvernement a fait davantage durant les 24 derniers mois que n'importe quel autre gouvernement durant un mandat normal de quatre ans. S'il veut bien examiner nos réalisations, il verra que nous avons réalisé 317 de nos promesses et dépensé 5,6 milliards de dollars. Pas plus tard que la semaine dernière, nous avons offert le plus important programme d'aide jamais accordée par un gouvernement au secteur agricole canadien. Il nous reste 24 mois. Notre gouvernement s'est soucié de l'agriculture canadienne et l'a aidée plus qu'aucun autre gouvernement ne l'a fait. Nous lui restons dévoués et nous ferons tout notre possible dans la mesure de nos moyens financiers plutôt limités.

Le député devrait reconnaître le rôle de premier plan que le premier ministre (M. Mulroney), le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) et le ministre d'État chargé de la Commission canadienne du blé (M. Mayer) ont joué pour le compte de l'agriculture canadienne. Ils ont accompli de grands progrès au sommet et plus récemment et plus particulièrement aux réunions qui ont préparé les négociations multilatérales sur le commerce. J'attire l'attention en particulier sur les rencontres tenues récemment en Uruguay.

Je ne pense pas qu'on puisse induire les agriculteurs canadiens en erreur car ce sont des gens très perspicaces, mais il serait irréfléchi de soutenir que nous avons au Canada les ressources financières pour rivaliser avec Washington et la CEE. Nous allons cependant continuer à jouer un rôle de premier plan sur la scène internationale afin d'obtenir la tenue d'une nouvelle série de négociations multilatérales sur le commerce. Nous allons faire tout ce que nous pourrons dans les limites de nos moyens financiers pour maintenir un secteur agricole solide et rentable au Canada.

M. Blaikie: Monsieur le Président, mon affirmation ne concernait pas les ressources financières illimitées du gouvernement canadien, même si je trouve étrange que le gouvernement est beaucoup plus prompt à invoquer ses ressources limitées dans le cas de l'ouest du pays et des agriculteurs que lorsqu'il s'agit des banques ou de l'aide industrielle apportée à des projets dans le sud de l'Ontario.

Il ne s'agit pas simplement d'orienter les ressources financières: la volonté politique est nécessaire. En l'occurrence, le Canada doit avoir la volonté politique de collaborer avec d'autres pays qui partagent ses vues pour s'opposer aux forces du marché qui placent les agriculteurs canadiens dans la situation où ils se trouvent à l'heure actuelle. Certaines de ces forces sont internationales, et je ne m'attends pas à ce que le gouvernement puisse les vaincre du jour au lendemain. Cependant, certaines se trouvent chez nous. Ce que j'affirme, c'est que le gouvernement actuel est incapable sur le plan idéologique, si l'on peut dire, de s'opposer aux forces qui rongent inéluctablement l'agriculture de l'ouest du pays telle que nous la connaissons.

M. Norman Warner (Stormont—Dundas): Monsieur le Président, je voudrais vous féliciter pour le renouvellement de votre mandat en tant que vice-président. Je vous souhaite ainsi qu'à vos collègues mes meilleurs voeux de succès pour la prochaine session.

Je voudrais également féliciter le nouveau député de Pembina et lui souhaiter la bienvenue cet après-midi. Il fait bon vous voir, monsieur, et j'espère que vous serez ici, parmi nous, sous peu.

Des voix: Bravo!

M. Warner: Je voudrais également remercier les électeurs de Stormont—Dundas. Je les représente dans cette enceinte avec beaucoup de plaisir depuis deux ans, et je suis heureux de pouvoir continuer à le faire à l'avenir. C'est un immense honneur que j'apprécie vivement. Tous les habitants de Stormont—Dundas ont mon plus grand respect. Il s'agit d'une circonscription de l'est de l'Ontario située à moins d'une heure de route de Cornwall et de Montréal. Le tourisme est l'une de nos principales industries et l'on retrouve plusieurs centres d'attraction dans notre région. Je voudrais vous en énumérer brièvement quelques-uns.

• (1700)

La voie maritime du Saint-Laurent traverse ma circonscription et on trouve l'écluse d'Iroquois, dans la partie ouest, dans le comté de Dundas. Pas loin de là, à Iroquois, est située la maison Carmen, l'une des plus vieilles résidences de la région, construite aux alentours de 1825. Dundela, le berceau de la pomme McIntosh qui est renommée dans le monde entier, est également tout près. A l'est de Morrisburg, se trouvent le *Wonderland* de l'automobile et le parc du monde préhistorique sur le chemin *Upper Canada*. Il y a également *Upper Canada Village*, un village de pionniers reconstitué que nous sommes nombreux à avoir déjà visité à maintes reprises. Un peu plus à l'est, vers Ingleside, se trouve une réserve zoologique et, à cette époque-ci de l'année, on peut y voir des milliers d'oies sauvages; c'est vraiment un endroit exceptionnel à visiter, que ce soit en famille ou pour y faire de la photo.

A Cornwall, il y a l'usine de verre Rossi Glass, le musée *United Counties*, la centrale électrique R.H. Sanders, et le musée *Inverarden Regency Cottage*, un bâtiment qui a été érigé en 1816. N'oublions pas le refuge de gibier d'eau de Charlottenburg, vers l'est de ma circonscription, près de Lancaster, le musée *Nor'westers Loyalist* à Williamstown et les ruines de l'église St. Raphael, sises en plein coeur d'un village écossais qui célèbre son bicentennaire cette année.

Nous avons également la chance d'avoir plusieurs foires agricoles dans la circonscription et ses environs. Au mois de juin, c'est la foire de Maxville; en juillet, c'est le tour de la foire d'Avonmore; en août, nous avons celles de Williamstown, de South Mountain, et de Chesterville; et enfin en septembre, il faut compter avec celle de Newington. Outre ces foires agricoles exceptionnelles, nous accueillons chaque année, le premier mardi d'août, les jeux Glengarry Highland de réputation mondiale.

Dans ma localité on trouve environ 1 900 entreprises agricoles dont 43 p. 100 sont des exploitations laitières, 26 p. 100 se consacrent à la production bovine, et 12 p. 100 cultivent des céréales. Quand on sait que le consommateur canadien dépense plus de 500 millions de dollars par semaine à l'achat de denrées alimentaires produites au Canada, on comprend l'importance du secteur agricole national non seulement pour la région de Stormont—Dundas, mais aussi pour l'ensemble du Canada.

Le discours du trône insiste sur l'engagement du gouvernement fédéral à l'égard de l'agriculture et sur le rôle que ce secteur joue dans notre économie nationale. Comme l'a signalé récemment notre ministre, nous sommes conscients des problèmes actuels et nous sommes déterminés à tenter d'en résoudre beaucoup avec l'aide et la collaboration des gouvernements provinciaux et des organisations agricoles afin d'arriver à alléger les épreuves de nombre de nos collectivités agricoles. Il est clair dans le discours du trône que, dans son engagement à l'égard du secteur canadien de l'agriculture, le gouvernement ne ménagera aucun effort pour protéger les intérêts des agriculteurs canadiens compte tenu de la concurrence étrangère déloyale.

En collaboration avec les gouvernements provinciaux, nous avons récemment décidé d'accorder une aide de un milliard de dollars aux producteurs canadiens de céréales. Depuis son avènement et comme l'a dit tout à l'heure le ministre de l'Agriculture (M. Wise), le gouvernement a adopté au moins 300 mesures distinctes totalisant plus de 5 milliards de dollars au bénéfice de l'agriculture canadienne. Le gouvernement a bel et bien supprimé toutes les taxes de vente et d'accise sur tous les carburants agricoles ordinaires et diesel au moyen d'un système de remises. Jusqu'à maintenant, des prêts à faible taux d'intérêt totalisant une centaine de millions de dollars ont été approuvés dans le cadre du nouveau programme d'hypothèques basées sur le prix des produits agricoles. Le gouvernement a réussi à faire baisser les taux d'intérêt, ce qui a fait économiser des millions de dollars aux agriculteurs. Les taux d'intérêt sur les prêts du crédit agricole sont aujourd'hui les plus bas depuis 1979.

Le Canada a désormais un Programme national de stabilisation de la viande rouge. La décision du gouvernement fédéral

de consacrer un milliard et demi de dollars à sa nouvelle politique laitière sur une période de cinq ans va fournir à l'industrie laitière la stabilité qui lui manque depuis 1980. Le budget de 1985 accordait aux agriculteurs une exonération immédiate de 500 000$ sur les gains de capital, ce qui a pour effet de supprimer les gains de capital découlant de la vente de la plupart des exploitations agricoles.

La réforme fiscale est un élément primordial de notre programme de renouveau économique. La mesure sur les gains en capital était l'une des premières étapes de cette réforme. La réforme du régime fiscal fédéral constitue la priorité économique et sociale première du gouvernement progressiste conservateur. Un grand objectif des modifications apportées jusqu'à maintenant a été d'élargir l'assiette fiscale et d'abaisser les taux d'imposition. Il faut rétablir un meilleur équilibre entre l'impôt des particuliers, l'impôt des sociétés et la taxe de vente, et plus précisément, renverser la tendance qui nous a conduit à faire porter le plus lourd fardeau fiscal aux particuliers. L'équité sera l'un des principes premiers des prochaines mesures de réforme du régime fiscal que prendra le gouvernement.

Nous sommes déterminés à progresser prudemment et de façon coordonnée pour rendre le régime fiscal aussi simple que possible. Dans l'élaboration de nos options de réforme, nous devons également nous assurer que notre régime fiscal fournit une orientation ferme et positive propre à stimuler la croissance économique et l'élargissement des possibilités d'emploi pour tous les Canadiens.

Le gouvernement a étudié des options plus générales pour une réforme plus approfondie du régime fiscal fédéral, dont une taxe sur les opérations commerciales qui pourrait remplacer la taxe de vente fédérale. Le régime de taxe de vente fédérale comporte en ce moment plusieurs aspects inéquitables, aussi nécessite-t-il notre attention immédiate.

Depuis la présentation du budget de février, la réforme fiscale s'est beaucoup accélérée aux États-Unis; on y mettra bientôt en oeuvre de nouvelles mesures fiscales qui nous inciteront à accélérer notre propre réforme. Les Canadiens doivent rester compétitifs par rapport à leurs voisins américains.

Dans le discours du trône, le gouvernement exprimait son inquiétude face à la concentration grandissante des entreprises, particulièrement lorsque les prises de contrôle accroissent la taille d'une entreprise sans créer de nouveaux emplois et sans stimuler la croissance économique du pays. Il est des plus probables que la réforme fiscale répondra à cette inquiétude.

[*Français*]

Depuis que nous sommes au pouvoir, nous avons entrepris d'importantes mesures afin de régénérer l'économie canadienne. Celles-ci ont contribué au rétablissement de la confiance, à la création d'emplois, à la chute du taux d'intérêt et à la diminution du déficit. En septembre 1984, 11,7 p. 100 de la population active étaient sans travail. Maintenant, le taux de chômage est à 9.7 p. 100.

[*Traduction*]

Le renouveau économique n'a pas touché également toutes les régions du pays. Certaines parties de l'Ontario ont connu une expansion formidable, particulièrement dans la région de Toronto où l'expansion du logement a été plutôt stupéfiante. Nos programmes devront tenir compte des autres régions du pays qui ont été moins favorisées.

La présentation des données statistiques sur le chômage a occasionné des problèmes et parfois même des controverses. Dans certaines régions, le taux de chômage officiel ne tient pas compte des sans-emploi. Je représente l'une de ces régions. A Stormont—Dundas, le taux de chômage officiel est de 8 ou 9 p. 100 environ, mais personne de ma région ne prend ce chiffre trop au sérieux, sachant qu'il traduit les données du chômage pour tout l'est de l'Ontario, y compris Ottawa. Il tient compte également de facteurs comme le taux de participation ou le nombre de bénéficiaires de l'aide sociale disposés à travailler.

• (1710)

Hier à la Chambre, le nombre de sans-emploi dans Manicouagan a donné lieu à certaines discussions. Je suis sûr que lorsque les gens de Manicouagan parlent du taux des sans-emploi, ils le situent plus près de 37 p. 100 que du chiffre officiel de 15,8 p. 100. Ils vivent à cet endroit. Ils savent bien qu'ils n'ont pas d'emploi. Le taux n'est pas de 15,8 p. 100 puisque ce chiffre ne tient pas compte du taux de participation, des bénéficiaires de l'aide sociale qui pourraient occuper un emploi . . .

M. Hovdebo: Il y en a des milliers d'autres.

M. Warner: Comme l'indique le député, il y en a des milliers d'autres qui sont au chômage et dont la situation nous préoccupe évidemment.

M. Hovdebo: A d'autres endroits.

M. Warner: Je ne pense pas que les taux officiels dans d'autres secteurs reflètent fidèlement la gravité du problème dans ces régions. A mon avis, il vaudrait bien mieux que les députés se reportent à un taux de chômage plus exact.

Dans la région de Cornwall, nos efforts pour offrir des emplois à un grand nombre de chômeurs ont été couronnés de succès. Certaines sociétés qui se sont implantées à cet endroit ont pris de l'expansion ces deux dernières années et continuent dans cette voie. Ce sont Almico Plastics, Astro Printing Service, C-Tech, C-E Vidaplate Inc., Can Lyte, Canadian Furniture Lighting Corp., Cornwall Machine and Welding Ltd., Cowall Inc., Cummins Recon, Denol Burr Inc., Dynamic Closures Ltd., M. Klaus Hartmann et sa nouvelle société Chromolit, Helko Systems Furniture, Transcontinental Printing, Iroquois Chemical, Julius Resnick, Karl Gutmann, Karnuck Marble, Kershaw Manufacturing, Kohler Ltd., Malani Textile Mills, Valco Furniture, Robert Mitchell, Robert Windows, Twistex, Rol Manufacturing, Walteck et ainsi de suite. Il y a beaucoup d'autres petites sociétés qui ont engagé de nouveaux employés ces deux dernières années. Au total, elles ont créé, ou sont sur le point de le faire, plus de 1 000 nouveaux emplois dans notre région. Cette tendance va se maintenir grâce aux éléments positifs du discours du trône. Nous sommes très satisfaits de la création d'emplois à Stormont-Dundas et du renouveau économique qui en résulte. Nous savons que nous devons persévérer, mais nous sommes sur la bonne voie. Nous savons que les problèmes de politique sociale sont plus facilement résolus dans une économie forte et en plein essor et que la responsabilité financière est tout à fait compatible avec la responsabilité sociale.

Le gouvernement est décidé à défendre et à renforcer la cellule familiale qui est le pivot de la société canadienne. Dans de nombreuses familles à Stormont—Dundas, comme dans le reste du pays, les deux conjoints ont maintenant un emploi. Il faut créer de bonnes garderies. Nous attendons avec impatience le rapport du comité Martin sur la garde des enfants qui sera très probablement suivi de débats avec les provinces, le monde des affaires et les travailleurs. J'espère que tous les partis vont collaborer pour résoudre ce problème difficile.

Le gouvernement est décidé à prendre des mesures efficaces contre les agressions sexuelles dont sont victimes les enfants, les formes violentes de pornographie à laquelle participent des femmes et des enfants, la prostitution enfantine et la grave menace toujours croissante que présente le trafic de drogue illégal. Les statistiques montrent qu'actuellement les drogues qui circulent au Canada représentent 10 milliards de dollars par an, soit 400$ par homme, femme et enfant du pays. Cette situation est intolérable et constitue une grave menace pour notre société. Tous les paliers de gouvernement et tous les Canadiens doivent se préoccuper de ce problème.

Je tiens à féliciter les agents de la paix du travail qu'ils font dans Stormont—Dundas et Glengarry pour faire échec au trafic de stupéfiants. Je félicite tout particulièrement les policiers de la ville de Cornwall, leur chef, Claude Shaver, et son adjoint, Denis O'Neal, pour les efforts qu'ils ont déployés récemment.

Le gouvernement est bien conscient du lien qui existe entre un milieu sain et la qualité de la vie. Un groupe de travail tripartite industrie-syndicats-gouvernement préparera des recommandations sur le milieu de travail. Après en avoir reçu les recommandations, le gouvernement proposera une mesure législative en vue d'établir un système d'information sur les substances dangereuses au travail. La protection de notre environnement fragile exige la participation de tous les Canadiens.

[*Français*]

Le gouvernement veut adapter la justice sociale aux besoins réels de la population. L'avenir du Canada est aux jeunes, et le discours du Trône insiste sur l'accroissement des possibilités pour cette classe importante de la population.

Le gouvernement est heureux de la baisse du chômage chez les jeunes, de 18.4 p. 100 la journée des élections à 15 p. 100 actuellement. Mais il reste encore beaucoup de travail à faire.

[*Traduction*]

Le gouvernement cherchera à obtenir la collaboration des provinces et du secteur privé en vue d'accroître les occasions d'emploi et d'inciter les jeunes Canadiens à s'engager dans des secteurs productifs et valorisants. Le gouvernement va collaborer avec les provinces, le secteur privé et les organisations bénévoles en vue de mettre au point des programmes d'alphabétisation afin que tous les Canadiens puissent posséder les aptitudes qui sont à la base même de la participation à une économie développée. L'analphabétisme est aussi un problème chez nous, ainsi que le signalait dernièrement la journaliste Huggette Burrows, que je remercie de l'intérêt qu'elle porte à cette question.

Ces jours-ci, les jeunes bénéficient d'un grand nombre d'initiatives gouvernementales, dont Planification de l'emploi et Défi 86. En 1985, le Centre d'emploi pour étudiants de Stormont—Dundas a trouvé du travail à 1 200 jeunes. C'était un nouveau record en matière de placement des étudiants dans notre circonscription. En 1986, le Centre d'emploi pour les étudiants a placé 1 400 étudiants. On a créé d'autres emplois dans notre circonscription à un taux encore plus satisfaisant.

Le discours du trône reconnait l'importance des communautés multiculturelles et multiraciales du Canada. La réalité du Canada d'aujourd'hui demande que toutes les facettes de notre vie nationale reflètent la nature vitale et distinctive de la société canadienne. L'augmentation de l'immigration, surtout chez les hommes d'affaires, aura un effet positif sur le bien-être du Canada. Ces gens aideront à créer des emplois non seulement pour eux-mêmes mais aussi pour d'autres chômeurs canadiens. Bien qu'un bon nombre de nos communautés ethniques soient relativement petites, leur contribution à notre société est très substantielle.

Je suis très fier d'avoir participé à l'organisation de notre festival culturel annuel. M. Sultan Jessa, un ex-citoyen de l'année à Cornwall, présidera ce cinquième festival annuel qui doit avoir lieu dans cette ville le 28 juin 1987. Au moins 12 groupes ethniques nous offriront des spectacles, des expositions, des mets et des boissons. Ce festival est à l'origine de Worldfest/Festimonde. Pour la troisième édition de cet événement l'an prochain, son président, Denis Carr, compte sur la participation de plusieurs troupes exceptionnelles en provenance de tous les pays du monde. Ces groupes seront à Cornwall du 25 juin jusqu'à la Fête du Canada, le ler juillet. Worldfest/Festimonde est appelé à devenir l'un des événements culturels les plus importants du Canada, un événement que notre gouvernement ne manquera certes pas d'encourager.

Le discours du trône a tenu compte des douzaines de milliers de Canadiens qui travaillent bénévolement pour leur localité et leur pays. On a donc promis d'autres mesures d'encouragement pour favoriser le bénévolat au sein de notre société. Notre ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp) a annoncé dernièrement que des subventions de 3,3 millions de dollars seront accordées à plusieurs organismes bénévoles nationaux pour les défrayer d'une partie des coûts d'exploitation de leur siège social, et pour les aider à exercer leurs activités nationales au cours de la prochaine année. Il s'agit notamment des Grands frères du Canada, des Clubs de garçons et filles du Canada, de l'INCA, de Services à la famille Canada, de l'YMCA et de bien d'autres organisations bénévoles. Une étude effectuée en 1983 évalue le travail bénévole à 2 milliards de dollars au Canada. Dans l'ensemble, l'apport des sociétés de bienfaisance et le temps des bénévoles valent plus de 5 milliards de dollars aujourd'hui. Les bénévoles de notre localité nous sont d'un précieux secours et notre appui leur est assuré. Je continue toujours de demander à tous les gens de ma région, à nos hommes politiques municipaux et provinciaux ainsi qu'à nos heureux effectifs, de me soutenir dans mes efforts.

• (1720)

Le discours du trône n'est qu'un simple jalon dans nos progrès. Nous entrevoyons un avenir bien meilleur encore pour notre société.

M. le vice-président: Y a-t-il des questions et des commentaires? Le député de York-Ouest (M. Marchi) a la parole.

M. Marchi: Monsieur le Président, j'ai écouté avec intérêt le discours du député sur l'Adresse en réponse au discours du trône. Je voudrais lui poser deux questions.

Dans son discours il a pris la peine de mentionner la collectivité multicurelle d'immigrants de sa circonscription. Il a indiqué ce que ces gens apportaient à la vie de la collectivité et, en fait, à tout le pays. Je voudrais tout d'abord demander au député ce qu'il pense de l'infâme rapport préparé par certains de ses collègues de Toronto et qui propose d'utiliser—un mot que j'emploie délibérément et dans son sens négatif—ces collectivités d'immigrés et ces organismes ethnoculturels pour le bien politique du parti conservateur du Canada. Comment cela cadre-t-il avec le discours qu'il vient de faire?

En ce qui concerne les immigrants entrepreneurs, j'aimerais avoir son point de vue sur ce qui suit. Les conservateurs ont doublé les quotas pour les entrepreneurs qui veulent émigrer au Canada. C'est une caractéristique importante qui est partie intégrante du programme d'immigration. C'est une initiative que notre parti appuie, mais seulement dans la mesure où elle s'inscrit dans le programme global d'immigration. Dans les différents postes répartis dans le monde, en raison du doublement des quotas pour les entrepreneurs, des ressources et du personnel sont transférés du programme d'immigration normal à cette nouvelle forme d'immigration favorisée par le gouvernement. La moitié des immigrants entrepreneurs qui entrent au Canada viennent de Hong Kong. Faute de main-d'oeuvre supplémentaire, on enlève des personnes de la catégorie de la famille pour satisfaire aux contingents établis pour la catégorie des entrepreneurs. Le député approuve-t-il ce genre de chose? Souhaite-t-il l'instauration d'un programme de recouvrement des frais pour les immigrants de la catégorie des entrepreneurs qui sont disposés à payer des frais de visa supplémentaires de 125$ pour les services obtenus? C'est ce que je demande à la condition que cela ne réduise pas les chances d'une famille qui désire émigrer du fait que l'on déplace du personnel pour répondre aux contingents d'immigration établis pour les entrepreneurs.

Je suis curieux d'entendre ce que le député pourra nous dire au sujet du rapport de Toronto. Je suis également curieux d'entendre son point de vue quant à l'établissement de la catégorie des entrepreneurs et au fait que cette situation accroît les retards dans le traitement des demandes des immigrants de la classe de la famille. Le comité permanent du travail, de l'emploi et de l'immigration a présenté au ministre un rapport à ce sujet en juin dernier, au prix de gros efforts.

M. Warner: Monsieur le Président, pour ce qui est de la première question du député, je n'ai pas pris connaissance du rapport dont il parle. Dans ma circonscription, je ne participe pas au genre d'activités dont il a fait mention. Comme je l'ai dit, la communauté ethnique de ma circonscription est assez réduite et formée de citoyens exceptionnels. La plupart d'entre eux exercent des professions libérales et se livrent à des activités bénévoles. Ils sont très actifs, à bien des égards, en dehors de leur profession ou de leur entreprise.

Quant à l'autre observation du député, j'approuve l'établissement de la catégorie des entrepreneurs. Cela incite les investisseurs étrangers à venir chez nous. Le député a mentionné que le chiffre pourrait passer de 2 000 à 4 000. Je pense que nous pourrions même envisager un objectif plus haut. Le député a également parlé des complications relatives à Hong Kong. Hong Kong peut nous fournir plusieurs fois le contingent établi pour les entrepreneurs et le reste du monde devra sans doute céder à des pressions considérables au cours des deux ou trois prochaines années et absorber un certain nombre de ces immigrants.

Nous pourrions sans doute envisager un programme de recouvrement des frais. Pour le moment, j'ignore ce que le ministre ou son ministère envisagent. Ce genre d'immigrants a néanmoins les moyens financiers de payer tous les frais que cela représente. Ils seraient sans doute disposés à le faire.

A l'heure actuelle, des conseillers commerciaux et des agents de voyage sans scrupules exigent des honoraires pour évaluer les personnes qui veulent émigrer au Canada. Ils leur demandent de payer jusqu'à 12 000$ pour un service qui n'a absolument aucune utilité. Le gouvernement fournit gratuitement ce service.

Je pense qu'il faudrait renvoyer la proposition du député au ministre et à son ministère pour un complément d'étude, car la question mérite d'être approfondie.

M. Hovdebo: Monsieur le Président, je voudrais faire une remarque sur l'intervention du député. Peut-être pourrais-je lui donner un conseil, ou même lui suggérer un devoir à faire à la maison puisque je suis un ancien enseignant. Le député a dit qu'on avait relocalisé un établissement correctionnel pour l'installer dans une région défavorisée. Il s'agit de la circonscription du premier ministre (M. Mulroney) qui prétend que le chômage y sévit très durement. Voici donc le sujet de devoir à la maison que je suggère au député. Qu'il jette un coup d'oeil de l'autre côté de la rivière qui borde la circonscription du premier ministre. S'il le fait, il découvrira une circonscription dont le niveau de chômage est nettement plus élevé que celui de la circonscription du premier ministre. Le fait que le gouvernement le dise ne signifie pas nécessairement que ce soit vrai. Il faut étudier à fond cette question du déplacement. Ce n'est pas parce que le gouvernement invoque cette raison que c'est nécessairement vrai.

M. Warner: Monsieur le Président, je n'ai pas parlé de ce pénitencier dans mon intervention. Je n'ai parlé que de la façon dont on présente le chômage. Je n'ai parlé que des statistiques dont on a discuté à la Chambre. Si le député demandait à quelqu'un de Manicouagan si le taux de chômage là-bas est élevé ou faible, on lui dirait qu'il est élevé. Je dis la même chose pour ma propre circonscription. On a beaucoup jonglé avec les chiffres de chômage de ma circonscription. On a parlé de 8 p. 100. Les habitants de ma circonscription savent très bien que ce n'est pas le véritable chiffre du chômage.

Hier, un député de l'opposition a fait allusion à un taux de chômage de 15,8 p. 100 à Manicouagan. Je défie ce député d'aller demander aux gens de Manicouagan ce qu'ils en pensent. Ce serait un bon sujet de devoir pour le député qui a présenté cette statistique.

Je sais qu'il n'est pas facile d'établir des statistiques du chômage. Toutefois, il est parfaitement injuste de lancer des chiffres exagérement faibles, qui ne révèlent pas la véritable souffrance des habitants de la région en question.

M. Roland de Corneille (Eglinton—Lawrence): Monsieur le Président, en règle générale, le discours du trône permet au gouvernement de faire le point, de rendre compte des progrès réalisés dans le passé et de tracer la voie à suivre pour l'avenir. Évidemment, on ne s'attend pas à trouver de détails précis ni même un budget dans un discours du trône. Toutefois, il permet au gouvernement de faire part de ses projets d'avenir et d'exposer l'orientation future qu'il entend donner au pays.

• (1730)

L'évaluation faite par le premier ministre des réalisations de son gouvernement ne semble pas étayée par les faits. Exception faite de certains grands centres urbains dans le Golden Horseshoe, et peut-être à Ottawa et Montréal aussi, le reste du pays ne se débrouille certainement pas aussi bien en cette période dite de relance, de relance mondiale faisant suite à une crise mondiale dévastatrice. Si l'on analyse, région par région, les promesses faites et tenues par les conservateurs, on a encore moins lieu d'être fier.

En ma qualité de député libéral, j'ai pour tâche de surveiller pour le compte de l'opposition officelle, les responsabilités et l'activité du secrétaire d'État du Canada (M. Crombie). Le déphasage et l'échec du gouvernement conservateur ainsi que son incompétence et insouciance à l'égard de ce domaine sont confirmés par le fait que, en deux ans, deux secrétaires d'État y sont passés et un troisième vient d'être nommé, qui sera embarrassé et humilié à son tour, puisque son gouvernement néglige de donner suite à ses promesses de subventions. Le Cabinet dont il fait partie a financièrement ruiné les secteurs relevant du secrétaire d'État et lâchement négligé de tenir ses promesses. Non seulement deux secrétaires d'État ont défilé en deux ans, mais des sous-ministres du secrétariat d'État ont également été dégommés. Le premier ministre (M. Mulroney) vient également de nommer un troisième sous-ministre.

Ceux qui sont dans des domaines qui relèvent du secrétariat d'État ne peuvent que souffrir du fait que nous en sommes maintenant à notre troisième ministre et également à notre troisième sous-ministre en deux ans. C'est pourtant un ministère qui a de très lourdes responsabilités. Pour n'en citer que quelques-unes, il traite avec 52 000 organismes de charité, il est responsable de la citoyenneté, il s'occupe d'un Canadien sur huit, les invalides et handicapés de ce pays, c'est de lui que relèvent les droits de la personne et les langues officielles, et également le million d'étudiants, les professeurs et administrateurs de nos universités et collèges. Je n'ai pourtant cité que quelques-uns des domaines qui relèvent du secrétariat d'État, le portefeuille le plus instable de tous. Aujourd'hui je voudrais me limiter à un de ces domaine, l'enseignement postsecondaire.

[*Français*]

Deux ans se sont écoulés depuis l'accession au pouvoir du gouvernement conservateur. Quand on fait le bilan, force est de constater que l'enseignement postsecondaire traverse une crise grave au Canada. Les mesures prises par le gouvernement dans le secteur de l'instruction sont pour le moins alarmantes. Mais le plus grave, c'est qu'elles donnent l'impression que le gouvernement n'a pas l'intention de s'acquitter de ses responsabilités vis-à-vis des jeunes Canadiens.

[*Traduction*]

D'une part le gouvernement reconnaît que nous devons faire tout notre possible pour que le Canada soit plus compétitif et plus productif, de façon à survivre économiquement et culturellement. Il prend même des initiatives, comme ce que l'on appelle les négociations de libre-échange, pour nous propulser à grande vitesse dans cette concurrence. D'autre part, alors qu'il nous lance à toute allure dans la concurrence, il désarme le pays qui devra lutter pour sa survie en laissant dériver notre enseignement vers la démoralisation, la dégradation et le désespoir et il accélère même le processus en fixant délibérément des priorités qui retardent la recherche et la poursuite de l'excellence. C'est aussi simple que cela.

Il ne s'agit pas là d'une intention délibérée du gouvernement de brader le Canada, pour que nous finissions par devenir les domestiques de nouveaux maîtres économiques étrangers, en réduisant les crédits de recherche et d'enseignement, pas plus que pendant la grande crise économique Neville Chamberlain n'avait voulu, au nom de l'économie et de la modération budgétaire, vendre la Grande-Bretagne à ses ennemis en réduisant la croissance militaire. Bien sûr qu'il ne l'a pas fait intentionnellement: il ne faisait que s'occuper du déficit. Mais aussi vrai que la bataille d'Angleterre a failli être perdue, nous allons perdre la bataille de la survie économique et culturelle du Canada à moins de faire machine arrière, à moins de changer nos priorités, à moins que la politique actuelle du laisser-faire ne cède la place à un véritable leadership.

[*Français*]

Ce bilan des mesures prises par le gouvernement progressiste conservateur peut paraître excessivement sévère et partisan. Il suffit pourtant de se rappeler les promesses qu'il avait faites et les mesures qu'il a prises par la suite pour montrer qu'il a délibérément laissé tomber l'enseignement postsecondaire. Personne ne se rappelle davantage les promesses que les progressistes conservateurs ont faites pendant la campagne électorale de 1984 que les dirigeants de l'Association canadienne des professeurs d'université. En réponse aux questions posées par l'ACPU, le parti progressiste conservateur s'était précisément engagé à maintenir la formule énoncée dans l'accord de 1977 pour le calcul des paiements de transfert aux provinces au titre de l'enseignement postsecondaire.

De plus, les dirigeants de l'ACPU se rappellent fort bien que les progressistes conservateurs avaient solennellement promis de doubler l'aide du gouvernement fédéral à la recherche.

[*Traduction*]

Personne ne pouvait donc être plus déçu et effaré de voir ce qui se passe depuis deux ans que les membres de l'Association canadienne des professeurs d'université.

L'adoption du projet de loi C-96, qui plafonnait à 5 p. 100 l'augmentation des paiements de transfert aux provinces au titre du financement des programmes établis, ce qui permet à peine de suivre l'inflation, et la mise en train de cette mesure pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 1987 n'a pas seulement violé la promesse électorale faite par les conservateurs de maintenir la formule de financement, elle a violé l'accord fédéral-provincial en cours avant que la formule de financement ne soit venue à expiration. Ce n'est pas seulement une promesse qu'on a violée, c'est un contrat.

De par la nature même de l'enseignement postsecondaire, il faut que la planification se fasse à long terme. Tous ceux qui connaissent l'administration d'une université ou d'un collège savent que c'est de la planification à long terme qu'il faut faire. Les ennuis que la violation de cette promesse entraîne pour les provinces et pour les établissements d'enseignement sont aigus, comme on le comprend facilement. Les ravages causés à l'enseignement postsecondaire canadien ont encore été aggravés par les décisions fédérales prises en d'autres domaines clés.

Les porte-parole de l'Association canadienne des professeurs d'université, tel Arnold Naimark, ont signalé que les dernières décisions de financement prises par le gouvernement actuel condamnent les organismes subventionneurs de recherche à se retrouver avec moins d'argent en dollars réels qu'ils n'en ont actuellement. La planification va devenir plus hasardeuse avec l'incertitude qui s'installe au sujet des formules de part égale. Tout indique qui au lieu d'atteindre 2.6 p. 100 le pourcentage du produit national brut consacré à la recherche sera bloqué à 1,3 p. 100. Autant de promesses que le gouvernement n'a pas remplies.

La décision du gouvernement de bloquer le niveau des prêts aux étudiants, de réduire de 40 p. 100 le nombre des places dans les collèges communautaires, de fermer de nombreux bureaux d'emploi sur les campus et de réduire à sa plus simple expression le budget du ministre d'État chargé de la Jeunesse (M. Charest) démontre bien que cela constitue la véritable politique du gouvernement. Pas étonnant que cela ait provoqué un tollé.

[*Français*]

Le gouvernement applique une politique aveugle. Ce n'est pas comme si la crise était nimbée de mystère. Rapport après rapport, on a sonné l'alarme, le rapport Johnson, le rapport de la Commission Macdonald ainsi que des rapports de nombreuses provinces ont confirmé la gravité du problème.

• (1740)

[*Traduction*]

On a signalé la baisse des fonds alloués par étudiant, la dégradation des installations dont ils disposent, le ralentissement de la recherche et la démoralisation des professeurs, des administrateurs et des étudiants. Les porte-parole de tous ces groupes ont maintes fois témoigné de cette réalité dans des discours, des articles et des témoignages devant les comités de la Chambre et du Sénat. L'Association canadienne des professeurs d'université n'a pas manqué de dénoncer la situation.

L'une des tentatives les plus remarquées pour alerter la population est l'intervention courageuse que le très honorable Brian Dickson, juge en chef du Canada, a faite le 30 mai 1986. Des extraits de son allocution résument et précisent éloquemment la question. Le juge en chef a cité les propos de M. Andrew MacKay, président de l'Université Dalhousie, quelqu'un qui, chacun le reconnaît, connaît parfaitement les difficultés qu'éprouvent les universités de notre pays. Je tiens à rapporter les propos de M. MacKay, tels que cités par le juge en chef:

> Dans de nombreuses universités, les compressions budgétaires nous ont obligés à accroître considérablement le rapport étudiants-professeur. Il est devenu presque impossible d'embaucher de brillants esprits pour enseigner à nos étudiants et entreprendre des recherches. Nos bibliothèques n'ont pas les moyens d'acheter les ouvrages qu'elles voudraient. Notre matériel scientifique, technique et informatique servant à des fins didactiques est en grande partie désuet.
>
> Nos locaux auraient grand besoin de réparations. Bien des fois nous avons été obligés de refuser des étudiants en arts et en sciences que nous aurions naguère acceptés car nous ne pouvons plus effectuer un travail de qualité autrement qu'en limitant la population étudiante.

Puis, exprimant ses propres vues, le juge en chef Brian Dickson poursuivait en ces termes:

> Permettez-moi tout d'abord de m'adresser au gouvernement fédéral et aux gouvernements provinciaux. Je vous prie de ne pas restreindre le financement accordé aux universités. Le Canada doit avoir de bonnes universités dotées de professeurs remarquables et d'installations de recherche de niveau mondial. Un financement universitaire de second ordre aboutira inévitablement à des professeurs et à des étudiants de second ordre et en définitive à un pays de second ordre.
>
> Nombreux sont ceux qui ont prétendu que l'enseignement était trop important pour être laissé aux enseignants. C'est peut-être vrai. Toutefois, il est également vrai que l'enseignement est trop important pour être laissé aux ministres des Finances. Les universités ont désespérément besoin de fonds pour remplir leur importante mission dans les sociétés démocratiques. Les gouvernements consacrent des milliards chaque année à divers projets dont un grand nombre sont valables tandis que d'autres ne le sont pas. A mon avis, les fonds consacrés à la formation intellectuelle ne sont jamais gaspillés.

A titre de critique libéral officiel du secrétaire d'État, j'ai à maintes reprises présenté des instances de ce genre à la Chambre durant la période des questions. J'en ai parlé longuement dans des discours que je faisais les 5, 6 et 8 mai ainsi que les 10 et 16 juin. Mes collègues en ont également parlé en termes énergiques, de sorte que personne n'ignore que le gouvernement est conscient des problèmes liés au projet de loi C-96. Toutefois, le gouvernement conservateur était résolu à adopter le projet de loi tel quel. Son utilisation répétée de la clôture le prouve très nettement.

[*Français*]

Le gouvernement n'a que deux arguments derrière lesquels se retrancher pour essayer d'expliquer pourquoi il a ainsi failli à sa promesse et justifier son laisser faire coupable vis-à-vis de l'avenir de l'enseignement au Canada. Il peut, d'une part, rappeler la nécessité de résorber le déficit et, d'autre part, soutenir que de toute façon les sommes transférées aux provinces n'atteignent pas leurs destinataires, en l'occurrence les établissements d'enseignement.

[*Traduction*]

Pour ce qui est du premier argument, les conservateurs ne peuvent pas prétendre que, lorsqu'ils ont fait toutes leurs promesses à l'électorat, ils ne connaissaient pas le montant du déficit national annuel et de la dette nationale. Au cours de la

campagne électorale, ils ont cité à plusieurs reprises ces statistiques pour condamner ce qu'ils appelaient le gaspillage des deniers publics par les libéraux. En même temps, ils ont promis d'augmenter les transferts au titre de l'enseignement dans le cadre du FPE et les subventions à la recherche. En outre, la question était sûrement considérée comme une priorité.

Les provinces ont exprimé leur consternation par l'intermédiaire de leurs porte-parole. Bien des personnes considèrent que la mesure fédérale unilatérale prise dans le projet de loi C-96 fait passer le déficit du gouvernement fédéral aux provinces et, dans le cas des provinces défavorisées, aux pauvres qui vont inévitablement en pâtir. Cela prouve également que le gouvernement n'accorde pas une place prioritaire à l'enseignement post-secondaire et la recherche. Cependant, si l'avenir de l'économie et de la culture canadiennes est lié à l'enseignement et à la recherche, à l'infrastructure et aux normes qui se dégradent peu à peu—c'est mon avis et celui de toute personne sensée—alors la politique du gouvernement fédéral dans ce domaine est sûrement contestable sinon carrément condamnable.

La deuxième excuse que le gouvernement pourrait invoquer pour expliquer qu'il n'accorde pas de priorité à l'enseignement et à la recherche, mais qu'il a peur de proclamer officiellement, c'est que les fonds fédéraux n'atteignent pas toujours leur destination prévue, soit l'enseignement, parce que les provinces ne les transmettent pas toujours. Cet argument, cependant, ne concerne que la politique du gouvernement fédéral en matière de transferts au titre du FPE mais cela n'explique pas pourquoi il n'a pas accordé de crédits à la recherche, aux prêts accordés aux étudiants et autres subventions. De plus, dans le cas des transferts au titre du financement des programmes établis, le gouvernement conservateur a simplement renoncé à prendre toute mesure pour régler la question. Il a rejeté les propositions de la Commission royale, du rapport Johnson et celles qui avaient été soumises précédemment par l'Association canadienne des professeurs d'université. Il n'a rien fait pour remédier à ce qui constitue manifestement une crise nationale croissante qui menace non seulement l'avenir d'innombrables personnes, mais aussi notre capacité de survie en tant que pays.

[*Français*]

La critique est facile. Encore faut-il savoir agir. Pour cette raison, le chef de l'Opposition a constitué un groupe de travail national sur l'enseignement postsecondaire, dont je suis le président. Le groupe de travail a commencé ses travaux et fera rapport de ses résultats au chef de l'Opposition, au caucus et au parti avant le congrès national d'orientation du parti libéral qui doit avoir lieu à la fin de novembre 1986. Sur la foi des mémoires qui proviendront des quatre coins du pays, je serai en mesure de proposer des options tenant compte de la crise à régler et des options qui permettront au Canada d'entrer dans le XXIe siècle doté des atouts nécessaires pour survivre.

[*Traduction*]

Il ne suffit pas de condamner. Il faut aussi faire preuve d'autorité. C'est pourquoi le très honorable chef de l'opposition (M. Turner) a établi un groupe de travail national sur l'enseignement postsecondaire. Nous ne devons pas oublier que le système d'enseignement n'existe finalement que pour les étudiants. Voilà pourquoi une attitude de laissez-faire ne va pas contribuer à protéger les personnes défavorisées.

• (1750)

Je voudrais pour conclure citer les propos que le chef de l'opposition a tenus en juin 1986 au congrès d'orientation politique de la région de l'Atlantique:

> Je vais entreprendre un examen du financement de l'enseignement postsecondaire en vue d'en améliorer les normes, travaillant encore là en collaboration avec les gouvernements provinciaux de sorte que nous ayons dans tout le pays des normes minimum pour la mobilité des étudiants, l'accessibilité de l'enseignement, la recherche et l'aide financière aux étudiants. Il nous faut un tel minimum. C'est là un problème national qui appelle une solution d'envergure nationale.

M. Orlikow: Monsieur le Président, nous venons d'avoir un excellent exemple de ce qui arrive aux députés d'un parti politique lorsqu'ils passent du côté du gouvernement à celui de l'opposition. Tout le temps que les libéraux ont formé le gouvernement, des instances leur ont été formulées chaque année par l'Association des universités canadiennes, l'Association canadienne des professeurs d'université et les gouvernements provinciaux, faisant valoir en ce qui concerne l'un des sujets sur lesquels le député s'est penché, soit la recherche et le développement scientifiques, que de tous les pays de l'OCDE plus le Japon, seule l'Italie consacrait un pourcentage plus faible de son produit national brut que le Canada à la recherche et au développement scientifiques. Chaque année, les députés de l'opposition tant conservatrice que néo-démocrate ont aussi formulé cette critique et ont demandé au gouvernement libéral de faire mieux. Rien n'a été fait et le Canada demeure au bas de l'échelle.

Le député a parlé de l'appui accordé à l'enseignement postsecondaire. Je lui rappelle que c'est le gouvernement libéral qui a mis fin au partage égal des frais de l'enseignement postsecondaire au moment du programme des 6 et 5 p. 100. Il avait limité la contribution du gouvernement fédéral. C'est donc le gouvernement libéral qui a mis fin au partage égal des frais, c'est-à-dire au partage égal pour les provinces riches et à un appui sensiblement plus élevé pour les provinces défavorisées, et c'est le gouvernement libéral qui a fait adopter la Loi sur le financement des programmes établis. A ce moment-là, les membres de mon parti, moi-même y compris, avaient averti le gouvernement libéral qu'en plus de réduire la part du gouvernement fédéral en théorie, en pratique, les provinces ne seraient plus obligées d'utiliser aux fins prévues l'argent versé en une fois pour l'enseignement postsecondaire et les programmes de santé, mais qu'elles pourraient l'utiliser pour construire des routes si c'était à leur avantage politique et c'est exactement ce que certaines provinces ont fait.

Le gouvernement libéral n'a pas tenu compte de nos exhortations. Maintenant, le parti libéral siège du côté de l'opposition. Maintenant, il fait toutes sortes de discours. Maintenant, il cite des extraits des mémoires présentés par les organismes scientifiques et universitaires. Quelles garanties avons-nous, Canadiens, que s'il y a un jour encore un gouvernement libéral, et j'espère que cela ne se produira jamais, il tiendra les promesses faites par le député ce soir puisque les libéraux ne l'ont pas fait pendant toutes les années où ils ont été au pouvoir dans le passé?

M. de Corneille: Monsieur le Président, c'est parfois un peu lassant d'entendre la litanie des plaintes du NPD.

Une voix: Vérifiez les faits.

M. de Corneille: C'est bien dur d'être obligé d'entendre la même chose tout le temps.

Des voix: Oh, oh!

M. de Corneille: Prenez, par exemple, un certain nombre de points que le député a soulevés, et qui sont tous importants.

Une voix: Et tous vrais.

M. de Corneille: Prenons tout d'abord la modification apportée en ce qui a trait au financement de l'enseignement postsecondaire alors qu'auparavant, le gouvernement fédéral apportait une contribution égale à celle des provinces. Si le député disait tout et tentait de comprendre ce que le gouvernement fédéral faisait à l'époque, il saurait qu'il tentait de répondre aux plaintes des provinces selon lesquelles l'enseignement postsecondaire était, en vertu de la Constitution, de compétence provinciale exclusivement. En outre, le gouvernement tentait de montrer que les provinces riches pouvaient fournir un montant égal aux crédits versés par le gouvernement fédéral, ce qui n'est pas le cas pour les provinces pauvres. Les provinces ayant un budget moindre et moins d'industries—comme certaines provinces canadiennes que je ne nommerai pas—étaient incapables de consacrer beaucoup d'argent à l'enseignement postsecondaire. Le gouvernement fédéral n'avait aucune peine à apporter une contribution égale à celle de ces provinces, car les sommes étaient relativement petites, alors que dans le cas de provinces plus nanties, comme le Québec et l'Ontario, les sommes concernées étaient beaucoup plus importantes. C'est ce que l'on reprochait au régime passé. Il était injuste envers les provinces pauvres et les jeunes vivant dans ces dernières. C'est pourquoi on a proposé de le remplacer par une formule qui était censée nous aider, par des paiements fonds bloqués et des paiements de transfert, à obtenir une distribution plus équitable des fonds entre les diverses provinces et à être ainsi plus juste envers les pauvres des provinces pauvres. C'était là le vil motif des efforts déployés pour obtenir ce changement.

M. le vice-président: Je regrette d'interrompre le député, mais je voudrais permettre une seconde question.

[*Français*]

M. Fontaine: Monsieur le Président, lorsque j'écoute l'honorable député de Eglinton-Lawrence (M. de Corneille) qui prétend être le spécialiste de l'éducation du gouvernement libéral, du parti libéral, je suis porté à dire . . .

Une voix: Du futur gouvernement!

M. Fontaine: . . . du gouvernement d'hier, du gouvernement qui a endetté le pays pour 240 milliards de dollars, je suis porté à dire que cet expert devrait, au préalable, connaître la question de l'éducation au niveau constitutionnel, car cela relève des provinces.

Je suis très conscient que dans son parti on ne s'entend pas du tout sur la Constitution, que l'on connaît des tiraillements énormes, que son parti est en train de se briser sur une question constitutionnelle.

Il serait bon que le représentant de ce parti fasse mention que l'éducation relève des provinces.

Deuxièmement, lorsqu'il dit que nous, nous contribuons au programme d'éducation dans certaines provinces, nous tenons compte, nous, que les étudiants que l'on veut former, on ne veut pas leur créer des dettes pendant leur vie active et également pour leurs descendants.

C'est cela que le gouvernement qui nous précède n'a jamais compris, monsieur le Président.

[*Traduction*]

M. le vice-président: Étant donné qu'il nous reste une minute, je crois que le député d'Eglinton—Lawrence (M. de Corneille) devrait avoir le dernier mot.

[*Français*]

M. de Corneille: Monsieur le Président, serait-il possible à mon honorable ami de continuer parce que je n'ai pas compris sa question, il n'a pas encore posé sa question.

Une voix: Rien de nouveau, il n'avait rien à dire.

M. le vice-président: Je donne la parole à l'honorable député de Lévis (M. Fontaine) sur une très brève question afin qu'on puisse avoir une très brève réponse.

M. Fontaine: Monsieur le Président, je demanderais au député qui vient de prendre la parole, soit le député de Eglinton-Lawrence (M. de Corneille), si lui, il a compris la Constitution et le fondement du Canada. S'il l'a compris, il cessera de parler de l'éducation comme il vient d'en parler. Ce serait la première chose à faire, soit comprendre le cadre juridique et formel qui nous régit, nous, les Canadiens, et ainsi, lorsque vous parlerez de quelque chose, vous vous raccorderez à une entente globale. Commencez par faire le ménage dans votre propre parti et comprenez ce que c'est que la Constitution canadienne.

Parlez-en à tous vos membres, soit le peu qui vous reste, et cela va vous aider à votre prochain congrès.

[*Traduction*]

M. le vice-président: Le député d'Eglinton—Lawrence (M. de Corneille) voudrait-il bien conclure?

[*Français*]

M. de Corneille: Monsieur le Président, le député ne sait pas l'histoire au sujet de l'éducation au Canada parce que nous avons fréquemment donné des transferts de paiements et des fonds pour l'éducation pendant la guerre et après la guerre pour les anciens combattants et aussi toujours depuis. Je pense que c'est un sujet pour notre gouvernement fédéral, l'éducation postsecondaire.

• (1800)

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 66 du Règlement.

LES DÉPENSES DU GOUVERNEMENT—A) LA SUITE DU PREMIER MINISTRE LORS D'UN VOYAGE B) LES FONCTIONS DU VALET.

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, nous avons eu deux fois cette semaine une discussion très houleuse à la Chambre au sujet du valet de chambre et de la bonne du premier ministre (M. Mulroney). Le premier ministre a toutefois décidé de ne pas appeler ces gens un valet de chambre et une bonne. D'après lui, ce sont des rien du tout. En fait, selon la Presse canadienne il a déclaré ceci au cours d'une entrevue: «Je n'ai pas amené de valet de chambre, je n'ai amené personne». Si j'étais le valet de chambre du premier ministre, je serais insulté, parce que, comme chez Speedy Muffler, ce monsieur est quelqu'un, à mon avis. Mais là n'est pas vraiment la question.

La question, bien sûr, c'est que le premier ministre doit être entouré des mesures de sécurité les plus avancées. Il lui faut des gens vraiment qualifiés pour s'assurer que l'endroit est de premier ordre, au point de vue de la sécurité. C'est pourquoi ce valet de chambre à la James Bond travaille pour le premier ministre. Ce n'est pas vraiment un valet de chambre, il est plutôt déguisé ainsi. On nous dit qu'il est en fait un mélange de cascadeur, de James Bond et de valet de chambre en une seule personne. Notre premier ministre doit l'avoir parce qu'il mérite ce qu'il y a de mieux. Si vous ne me croyez pas, jetons un coup d'oeil sur ce qu'il a. Vous me croirez sûrement ensuite.

Le premier ministre a utilisé un L-1011 pour se rendre en Asie alors qu'un premier ministre précédent se contentait d'un avion deux fois plus petit. Le premier ministre voyage sur la colline du Parlement avec cinq automobiles. Pas une seule auto comme la vôtre ou la mienne, pas une Chevette comme la mienne, mais cinq automobiles, dont une Cadillac. L'entrée des édifices du Parlement ressemble à une cour de voitures usagées à cause de l'attitude du premier ministre. C'est peut-être Gary Lautens qui a le mieux exposé la situation:

> C'est un fait bien connu, si vous voyez les films de James Bond, que les agents étrangers prendront tous les moyens possibles pour atteindre leur cible. L'une de leurs armes favorites est le sous-vêtement explosif.
>
> Ça fonctionne d'une façon très simple. Un chef d'État se réveille le matin et, s'il n'a pas de valet pour vérifier ses effets personnels, il enfile une paire de sous-vêtements explosifs sans se méfier du tout.
>
> Pouf! Volatilisés le slip et tout ce qu'il contenait. Surtout ce qu'il contenait.

Nous ne voudrions pas que cela arrive à notre premier ministre et c'est pourquoi il a à son service des personnes aussi compétentes qui lui servent de valets de chambre. Souvenez-vous, le premier ministre a dit qu'il n'était pas un valet de chambre, qu'il n'était personne.

Nous avons des valets compétents qui secondent le premier ministre dans sa tâche consistant à diriger le monde. C'est un fait, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) a déclaré à la Chambre des communes qu'au cours du voyage en question il a conclu un acccord faisant entrer le Canada au sein du Groupe des Sept, ce qui n'avait jamais été fait auparavant. Le croiriez-vous? Ce coup a été réussi grâce au valet de chambre. Peut-être aussi grâce à la bonne, je ne voudrais pas faire preuve de parti pris. Loin de moi l'idée de prendre parti sur une telle question. Le premier ministre mérite ce qu'il y a de mieux, gracieusement fourni par le peuple canadien.

La question aujourd'hui posée au premier ministre n'est pas de savoir si oui ou non il a amené un valet de chambre avec lui lors d'un déplacement. A mon avis, c'est extravagant, mais s'il juge qu'il le faut, laissons le faire et il pourra se justifier plus tard devant le peuple canadien. Ce à quoi je m'objecte, c'est au fait que l'on ne puisse pas obtenir de réponses cohérentes de la part du gouvernement.

M. Marchi: Vous voulez dire «la vérité»?

M. Boudria: Je ne sais pas, peut-être. Nous entendons une déclaration du premier ministre, contredite par son chef de cabinet, lequel est contredit par le ministère des Affaires extérieures, lequel est contredit à son tour par deux ministres à la Chambre. Des déclarations contradictoires simultanées sur un même sujet ne peuvent signifier qu'une seule chose, c'est que les paroles d'au moins certaines des personnes en cause, sont, disons inexactes. Peut-être la situation a-t-elle été la mieux décrite par le professeur Jean-Luc Pepin de l'Université d'Ottawa qui affirmait que le premier ministre avait un besoin aigu d'embellir la vérité.

• (1805)

M. Gordon Towers (secrétaire parlementaire du solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, j'espère bien que mes réponses seront d'un meilleur calibre que les questions du député. Je voudrais qu'il sache que le gouvernement du Canada prend des mesures pour assurer la sécurité de certaines personnes. C'est la GRC principalement qui se charge de coordonner de telles mesures. On consacre environ 250 années-personnes à assurer la sécurité des personnes très importantes, sans compter les effectifs affectés à cette tâche quand le besoin s'en fait sentir.

La GRC a toujours rappelé aux premiers ministres, y compris au premier ministre actuel (M. Mulroney), que la sécurité ne concernait pas uniquement la protection de leur personne et de leur famille, mais aussi les renseignements et les conversations à caractère délicat avec le personnel immédiat ou avec d'autres fonctionnaires canadiens ou étrangers. De telles considérations revêtent encore plus d'importance lorsque le premier ministre est en mission officielle à l'étranger.

Le service de la sécurité de la GRC collabore étroitement avec les agents canadiens et étrangers pour assurer la sécurité des transports, de l'hébergement, des lieux de réunion, des documents et des communications. La GRC fait également valoir combien il est important de pouvoir compter sur un personnel privé et domestique ayant obtenu la cote sécuritaire

réglementaire pour s'assurer que toutes les autres dispositions arrêtées par son service ne sont pas enfreintes. La GRC ne peut garantir la sécurité du personnel et des renseignements que si toutes les personnes concernées ont la cote de sécurité nécessaire. On ne veut pas que ce soit le personnel d'un hôtel qui entre et sorte pour servir du thé et des gâteaux.

Comme l'a dit le solliciteur général (M. Kelleher) à la Chambre le 6 octobre:

> . . . la sécurité de notre premier ministre, de ses aides et des gens qu'il rencontre dicte, dans une grande mesure, les dispositions que prend le gouvernement concernant ses déplacements à l'étranger. Il s'agit d'une exigence fondamentale.

On ne peut raisonnablement nier aujourd'hui la nécessité d'assurer la sécurité des chefs d'État et des chefs de gouvernement. La GRC nous rappelle constamment, et avec raison, la nécessité d'assurer une sécurité maximale de tous les instants lorsque le premier ministre effectue de longs déplacements. Un personnel de soutien bien formé et sûr fait donc partie intégrante des mesures générales de sécurité.

Que diraient les députés d'en face, que penseraient les Canadiens si tout le monde était mis au courant de renseignements très secrets concernant les intérêts économiques ou la sécurité nationale du Canada du seul fait que nous n'aurions pas pris les mesures de sécurité conseillées par les experts de la GRC? Nous connaissons tous la réponse à cela, monsieur le Président. Il est clair qu'en prenant des dispositions pour les déplacements du premier ministre à l'étranger le gouvernement a suivi les conseils avisés de la Gendarmerie royale du Canada et a agi en conséquence.

LES AFFAIRES INDIENNES—A) LE FINANCEMENT DES PROGRAMMES B) LES FONDS DESTINÉS AUX BANDES

M. John Parry (Kenora—Rainy River): Monsieur le Président, j'interviens ce soir pour manifester mon insatisfaction de la réponse que m'a fournie hier à la Chambre le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. McKnight). Mais je tiens tout d'abord à m'excuser auprès du ministre, à qui j'avais promis de faire parvenir certains documents. Je ne les lui ai pas communiqués suffisamment tôt pour qu'il puisse en prendre parfaitement connaissance et se rendre compte de leur importance. J'espère que dans les quelques jours qui viennent, il prendra le temps de les étudier, car je suis persuadé que cela va lui ouvrir les yeux.

Dans sa réponse d'hier, le ministre a nié qu'il y ait eu réduction des crédits au ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien. Il a affirmé également qu'à sa connaissance, il n'y avait pas eu d'accord ou de contrat de violé. Je pense que les documents que j'ai livrés au ministre vont le convaincre du contraire. Ces documents font voir que des accords de contribution signés au nom du gouvernement du Canada ont effectivement été violés, plus précisément dans le cas des bandes de la région manitobaine, qui ont reçu moins que ce à quoi elles avaient droit dans le cadre de l'accord de contribution.

• (1810)

Ces fonds n'ont pas été versés et ce, non pas par inadvertance, mais en vertu d'une décision délibérée des fonctionnaires de son ministère. Tout accord qui lie des particuliers, des gouvernements ou des niveaux différents de gouvernement, prévoit des dispositions permettant sa révision et son remaniement. Je crois que les accords de contribution ont toujours laissé aux représentants du ministère la possibilité d'aller exposer aux bandes les problèmes rencontrés et s'expliquer sur les raisons pour lesquelles ils pouvaient vouloir surseoir au versement de certains fonds ou le reporter à une année financière ultérieure.

La manière dont ces engagement ont été rompus est presque aussi scandaleuse que le fait lui-même. D'après mes discussions avec les chefs des bandes du Manitoba et avec un ancien fonctionnaire du ministère au Manitoba, non seulement on n'a absolument pas consulté les bandes concernées dont la trésorerie a été gravement affectée par cette absence de rentrées, mais on ne les a même pas informés de ce défaut de paiement.

Cette situation risque d'avoir les conséquences les plus graves sur les rapports entre le gouvernement et le ministre, dans sa situation actuelle, et les bandes de notre pays. Les relations entre le gouvernement et les peuples indigènes de notre pays reposent entièrement sur la notion confiance. Le droit du pays consacre même cette notion de confiance entre le gouvernement et le ministère des Affaires indiennes d'un côté et les peuples indigènes du Canada de l'autre.

Ces agissements ont eu des répercussions dramatiques sur cette confiance, et peut-être même irréversibles. Les conséquences aux niveaux des bandes ont été graves. Au cours de la dernière année financière, une main rapace a retiré un million de dollars du budget de fonctionnement et d'entretien du ministère de l'Éducation du Manitoba. Un million de dollars a été bloqué au nom de votre obsession du déficit. Ce million de dollars est finalement retourné à la case départ.

Pire encore, il y a eu un manque à gagner de 4 millions de dollars dont 18 p. 100 seulement ont été versés au budget de l'éducation, de l'exploitation et de l'entretien. Évidemment, il s'agit essentiellement de l'entretien et de la réparation des écoles. Ce manque à gagner a été motivé par le fait que les autorités avaient leurs doutes sur la validité des informations obtenues dans le cadre du sytème d'évaluation des immobilisations des écoles. Ces doutes furent ensuite levés, mais on n'a versé que 18 p. 100 de ce manque à gagner à la région.

Le rapport Ward Mallette fait abondamment état du processus abusif de financement qui permet au ministère d'attendre à la fin de l'année financière pour régler ses comptes. Je regrette d'informer le ministre que cet abus est généralisé et florissant.

Les documents que j'ai fournis au ministre montrent les pénibles distorsions de responsabilité financière qui surviennent à cause de ses mesures. On y parle notamment de la recapitalisation des actifs, ce qui signifie en clair que les installations doivent être renouvelées plus fréquemment faute de soins.

Enfin, à la Chambre des communes hier, le ministre a fait une fausse comparaison—à son insu, sûrement—en comparant le budget de 1975-1976 à celui de 1985-1986. C'était comparer des pommes et des oranges, car il y avait en 1975-1976 des services qui étaient financés directement par le ministère, comme l'éducation, le financement global des écoles et des garderies, services qui, en 1985-1986, sont maintenant assurés par la région.

J'en reviens à l'idée que toute cette affaire est une question de confiance. Le ministre doit dire à la Chambre et au pays ce qu'il y a lieu de faire pour que les autochtones fassent de nouveau confiance à son ministère.

L'hon. Bill McKnight (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur le Président, je sais gré au député de m'avoir fait parvenir les documents par l'entremise de son adjoint, bien que je n'ai guère eu le temps de les examiner. Je tiens à lui dire que je lui répondrai moi-même de vive voix ou par écrit, dès que j'aurai eu l'occasion de les examiner. Je dirai à tous ceux qui auraient des documents analogues de les présenter. Je les invite à me les communiquer ou à les communiquer au député, afin qu'ils deviennent du domaine public et que nous puissions les étudier.

• (1815)

Au cours du peu de temps dont je dispose, je tiens à donner des assurances au député. Celui-ci sait comment notre ministère fonctionne et la façon dont il est financé à même 11 caisses différentes. Si parfois nous pouvons faire preuve de souplesse à l'égard de ces différentes catégories de financement, parfois nous ne le pouvons pas.

L'année dernière, le député le sait, le Manitoba a rendu 2,5 millions de dollars au Trésor. En même temps, le budget supplémentaire prévoyait 23,7 millions de dollars. C'est une proportion de 1 à 8.

Chaque dollar remboursé au Trésor fédéral a été remplacé par 8$. Je veux parler de la partie du budget supplémentaire adopté pour l'ensemble du Canada. Pour le Canada, quelque 50 millions de dollars au total ont été remboursés au Trésor fédéral. Toutefois, simultanément, un budget supplémentaire des dépenses de plus de 140 millions de dollars était adopté. En réalité, donc, il s'est agi d'un gain net de quelque 92 millions de dollars pour les programmes des affaires indiennes, pour la population indienne. Dans la lettre que j'ai reçue aujourd'hui, le député parlait notammemt de l'entente sur la protection de l'enfance et sur l'extension de cette entente déjà en vigueur à la province du Manitoba. Je puis lui assurer que l'engagement de mon prédécesseur, selon lequel l'extension serait financée, sera respecté. Les propos du député sont exacts. Le Cabinet n'a pas affecté les fonds, mais je puis lui assurer que nous tiendrons l'engagement de mon prédécesseur et que nous appliquerons au Manitoba l'entente sur la protection de l'enfance.

Je voudrais faire comprendre au député, à la Chambre et à ceux qui sont présents dans les tribunes combien il est difficile d'allouer des fonds en me reportant à une conversation que j'ai eue ce matin avec le chef d'une tribu du Sud et certains de ses conseillers qui demandaient s'il était possible de transférer des fonds, de l'aide sociale au développement économique. J'ai répondu que je ne savais pas si j'en avais l'autorité. L'argument a quand même du bons sens. Il vaut mieux diriger les fonds qui étaient destinés à l'aide sociale au profit du développement économique si les mêmes bénéficiaires peuvent travailler au lieu d'être à la charge de l'État. Bien que l'affectation de fonds au sein du ministère des Affaires indiennes soulève des critiques et des inquiétudes, les Indiens et leurs gouvernements font constamment pression pour que les fonds soient affectés là où ils seront efficaces.

J'espère que le député attendra ma réponse aux documents qu'il m'a remis, laquelle, je lui en donne l'assurance, ne tardera pas.

LES APPROVISIONNEMENTS ET SERVICES—A) LE CONTRAT D'ENTRETIEN DES CF-18 B) ON DEMANDE LE DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE REÇUE DU PREMIER MINISTRE DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE.

M. Dave Dingwall (Cape Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, je reviens ce soir sur la question que j'ai posée à la ministre des Approvisionnements et Services le 7 octobre 1986. Il s'agissait du contrat d'entretien pour les avions de combat CF-18. Je vise essentiellement à rappeler les principes de justice et d'équité envers nos régions les plus pauvres.

Je dois dire en toute sincérité que j'ai été plutôt étonné, pour ne pas dire renversé, que la ministre des Approvisionnements et Services me réponde si brièvement. Je pensais qu'étant donné l'importance de ce contrat et des retombées économiques qu'il risque d'entraîner pour une région et ses habitants, elle serait au courant de toutes les considérations dont elle et son ministère, et même le Cabinet tout entier, tiennent compte.

• (1820)

Plusieurs compagnies ont soumissionné pour ce contrat. Il s'agit de consortiums de l'Ouest, du Québec et de l'Atlantique. Vu l'importance du ministère des Approvisionnements et Services, je pensais que la ministre aurait énoncé les critères utilisés par le gouvernement du Canada.

La situation est tellement confuse qu'il faut placer les choses dans leur contexte si nous voulons examiner les termes du contrat. Les Canadiens ont l'impression que le gouvernement a déjà arrêté sa décision, non pas en fonction du prix et du potentiel de compétence technique, mais pour donner suite à une promesse politique faite au premier ministre d'une province.

Examinons le contrat que Bombardier, de Montréal, a conclu lorsqu'elle a acheté la société d'État Canadair. Ce contrat prévoit le paiement de redevances au gouvernement du Canada contre l'octroi du contrat pour le CF-18 à Canadair. Cette redevance représente environ 1 p. 100 du prix d'achat total. Le gouvernement fédéral a accepté cette clause même s'il a dit aux acheteurs éventuels que l'octroi du contrat ne devait pas être considéré comme l'un des éléments de la vente de Canadair. En signant, le gouvernement s'est engagé à respecter cette entente. C'est contraire aux méthodes du ministère des Approvisionnement et Services et certains peuvent y voir une gratification.

Puis il est question de la soumission de la réponse de l'Atlantique. La ministre, mais surtout ses collègues de Nouvelle-Écosse, ont gardé le silence sur les gratifications et les décisions qu'ils avaient prises au cours des mois précédents.

La région de l'Atlantique a été abandonnée à son sort en novembre 1984 à la suite de l'exposé financier du ministre des Finances (M. Wilson). Devant les protestations des Canadiens des Maritimes, des premiers ministres, des députés de l'opposition et des membres du caucus conservateur, le gouvernement a pris une décision, que le prédécesseur de la ministre a annoncée en février 1986 et qui prévoyait l'achat de biens et services par le gouvernement du Canada. Va-t-on en tenir compte pour l'octroi de ce contrat?

Le gouvernement a dit alors qu'il voulait accroître dans une large mesure, soit à raison de 600 millions sur cinq ans, ses achats de biens et services dans la région de l'Atlantique pour avantager les entreprises de cette région. C'est là une excellente occasion de tenir cet engagement. Mais voilà que le gouvernement garde le silence. Il refuse de dire quoi que ce soit. Les ministres représentant Halifax et Central Nova sont tombés malades. Ils n'osent plus parler d'un programme qu'ils ont présenté avec fanfare et trompettes. La ministre n'en touche même pas un mot dans sa réponse à une question que je lui ai posée. Nous allons peut-être entendre un autre son de cloche aujourd'hui.

Après avoir vanté les mérites de cette nouvelle politique en matière d'approvisionnement, le premier ministre de la Nouvelle-Écosse n'a plus soufflé mot. Cette politique n'a pas été inscrite dans la loi comme il le fallait. Quand, pour des motifs de transparence, j'ai interrogé la ministre sur ces représentations et que j'ai voulu savoir si les documents seraient déposés, elle a fait la sourde oreille.

Quelqu'un d'aussi raisonnable que vous, monsieur le Président, ne manquera certainement pas de conclure qu'il y a anguille sous roche. C'est la conclusion qui s'impose quand on ne veut plus parler de politiques qui ont été annoncées, quand des ministres qui sont en temps normal de dignes représentants de leur région demeurent bouche cousue et qu'un premier ministre provincial reste muet comme une carpe. Le mécanisme des soumissions à l'égard de ce contrat me semble fort douteux.

• (1825)

J'espère que la ministre profitera de l'occasion pour éclaircir la situation et qu'elle s'engagera à donner en toute justice, à toutes les régions du Canada, y compris celle de l'Atlantique, la possibilité de soumissionner en vue d'obtenir des marchés du gouvernement. Une région comme la nôtre ne doit pas subir de préjudice parce qu'elle se développe lentement. J'espère que la ministre pourra s'engager de la sorte non seulement envers moi, député de la région de l'Atlantique, mais aussi envers les Canadiens de cette contrée qui souscrivent à notre constitution, qui prévoit explicitement l'égalité des chances.

[*Français*]

L'hon. Monique Vézina (ministre des Approvisionnements et Services): Monsieur le Président, je remercie le député de Cape Breton—Richmond-Est (M. Dingwall) de me donner l'occasion de revenir à cette importante question, laquelle, comme je le disais récemment, soulève bien des passions.

Monsieur le Président, en quoi consiste ce dossier? Il s'agit d'être en mesure d'effectuer dans notre pays le service de soutien technique et d'ingénierie des avions CF-18 qui équipent nos Forces armées. Ce service était jusqu'à maintenant assuré par la société Macdonnell-Douglas de St-Louis aux États-Unis. Il avait été prévu, dès le départ, que ce travail serait rapatrié au Canada.

A la demande du ministère de la Défense nationale, c'est mon ministère qui a enclenché ce processus de rapatriement. Une première étape a consisté à informer de notre intention 16 entrepreneurs canadiens oeuvrant dans le domaine de l'aérospatial. Comme cela se produit toujours dans ce type de situation, nous avons alors assisté à un regroupement des entreprises. Ces groupes qui se sont constitués sont connus. Il s'agit des consortiums formés autour de la société IMP d'Halifax, Bristol de Winnipeg et Canadair de Montréal.

Ces groupes ont préparé puis présenté des propositions qui ont fait l'objet d'un examen très poussé. Le député ne s'attend pas ce soir, je crois, à ce que je révèle ici les résultats de cette évaluation.

En fonction de nos règlements, il appartenait alors au ministre des Approvisionnements et Services de transmettre les résultats de cette évaluation et ses conclusions au Conseil du Trésor. C'est ce que j'ai fait, monsieur le Président. Et comme il a été dit à plusieurs reprises, tout le dossier est maintenant à l'étude au Conseil du Trésor et ce, en prévision d'une réunion des ministres du Conseil qui devra trancher la question.

Récemment, le député me demandait sur quels critères s'appuierait leur décision.

Sur beaucoup de facteurs, monsieur le Président. L'évaluation technique bien sûr, le prix, les retombées, et je pense ici en termes d'emploi, en termes de transfert de technologie et, finalement, en termes d'impact économique.

Il y a là, monsieur le Président, une décision très difficile à prendre. Comme ministres, notre responsabilité est d'analyser au meilleur de notre capacité tous les facteurs pertinents et de prendre une décision en fonction de ce que nous aurons estimé être l'intérêt national du Canada. C'est ce que nous ferons.

Monsieur le Président, je désire faire une dernière remarque. Comme vous en êtes conscient, comme cette Chambre en est consciente, comme les Canadiens et les Canadiennes en sont conscients, la question de savoir quel consortium obtiendra ce contrat est devenue extrêmement émotive. Je déplore cette situation. Ce n'est pas l'émotivité ni les considérations relevant de la petite politique qui détermineront à qui sera attribué ce contrat. Ce qui en déterminera l'issue sera plutôt l'évaluation rationnelle de ministres représentant toutes les régions du Canada. Contrairement à nos prédécesseurs, nous appartenons à un parti vraiment national, non pas à un parti régional.

Monsieur le Président, les équilibres qui existent au sein de ce gouvernement me donnent la ferme conviction que la décision que nous prendrons, quelle qu'elle soit, sera la meilleure.

[*Traduction*]

M. le vice-président: La motion d'ajournement est adoptée d'office.

[*Français*]

La Chambre demeure donc ajournée jusqu'à demain, à 11 heures, conformément à l'article 3(1) du Règlement.

(La séance est levée 18 h 30.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 10 octobre 1986

La séance est ouverte à 11 heures.

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[*Traduction*]

LES SCIENCES ET LA TECHNOLOGIE

LA RÉDUCTION DES SUBVENTIONS VERSÉES DANS LE CADRE DU PROJET *COMPUTER COMFORT* DESTINÉ À AIDER LES HANDICAPÉS

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, le gouvernement s'est employé à enrober de compassion son discours du trône. Il a voulu paraître empreint de sensibilité aux yeux des Canadiens, du moins en paroles puisque ses actions, jusqu'ici, en ont été dénuées.

J'en veux pour preuve la décision qu'il a prise de réduire considérablement ses subventions à la *Neil Squire Foundation*, de Vancouver, dans le cadre du programme d'aide à la recherche industrielle, du Conseil national de recherches.

Cet organisme se consacre à la recherche et au développement de matériel technique destiné aux personnes gravement handicapées. L'un de ses projets est unique en son genre en Colombie-Britannique; baptisé *Computer Comfort*, il tend à briser l'isolement des adultes les plus touchés. Il suffit d'apporter quelques ajustements mineurs à un ordinateur domestique pour que la personne handicapée puisse exécuter des tâches et participer à des activités qui lui seraient autrement interdites.

Ce programme fait l'admiration des malades, des hôpitaux et des thérapeutes. J'exhorte le ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie (M. Oberle) à revenir sur cette décision déplorable et à reconnaître les immenses possibilités des Canadiens qui doivent surmonter un handicap.

* * *

LES FORÊTS

INVITATION À VISITER LES FORÊTS LONGEANT LA RIVIÈRE CHILLIWACK

M. Ross Belsher (Fraser Valley-Est): Monsieur le Président, permettez-moi d'inviter tous les Canadiens à se promener dans les sentiers qui longent la rivière Chilliwack, dans ma circonscription de Fraser Valley-Est. Le long des 14 haltes routières, ils pourront se familiariser avec les techniques utilisées par l'homme pour aider Mère Nature à perpétuer l'une de nos plus précieuses ressources renouvelables, les forêts, et pour la rendre encore plus productive.

• (1105)

A partir de la piste Elk-Thurston, en passant à travers des boisés naturels jalonnés de postes d'observation qui expliquent pourquoi nos forêts doivent être gérées et exploitées avec discernement, ils pourront admirer la nature à l'oeuvre. Une pisciculture et une pépinière rehaussent encore une si merveilleuse excursion. Vraiment nos forêts ne comptent pas que des arbres! Ce site nous offre une perspective toute nouvelle sur l'importance de la sylviculture grâce à la collaboration de la Chambre de commerce de Chilliwac et du service des forêts de la Colombie-Britannique. Venez tous à Chilliwack le constater de vos propres yeux.

* * *

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

LES NÉGOCIATIONS ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS—LES EXPORTATIONS DE BOIS RÉSINEUX

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, dans six jours la Commission du commerce international des États-Unis imposera des droits compensateurs sur les bois de résineux canadiens. La ministre du Commerce extérieur (Mlle Carney) a fait, aux Américains, une offre «qui ne sera pas renouvelée» visant à relever les droits de coupe. Ils ont déclaré que c'était insultant et ont refusé sans discussion. Dans les heures qui ont suivi, le ministre des Forêts de la Colombie-Britannique, M. Kempf, est venu dire que ce n'était en réalité qu'une proposition de départ.

Les Américains ont alors révélé que les négociations se poursuivaient. La ministre du Commerce extérieur prétend le contraire. Notre ministère des Finances projette une taxe à l'exportation pour les résineux à destination des États-Unis. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) le nie.

Jusqu'à tout récemment, le gouvernement du Canada et le secteur forestier prétendaient que nous étions innocents, tout comme en 1983, lorsque la commission américaine nous avait exonérés. Le problème, c'est que ces plaidoyers de dernière minute ont donné des arguments aux protectionnistes américains contre la plus importante industrie canadienne. Grâce à la confusion créée par M. Vander Zalm, son ministre des Forêts et la ministre du Commerce extérieur, il y aura des droits compensateurs, vraisemblablement assez élevés.

Article 21 du Règlement

LE CONSEIL DE LA RADIODIFFUSION ET DES TÉLÉCOMMUNICATIONS CANADIENNES

LES CONSÉQUENCES D'UNE DÉCISION POUR LA RÉGION DES VERGERS EN ONTARIO

Mme Shirley Martin (Lincoln): Monsieur le Président, je veux parler de la requête présentée au CRTC par la station de radio CFGM et qui a été approuvée le 2 octobre. Ce n'est qu'après l'avis public que la ville de Lincoln a découvert que 80 acres de vergers allaient être supprimés et que huit antennes radio allaient troubler sa tranquillité.

Le CRTC m'a signalé que les avis publics ne portent que sur le secteur desservi et non sur celui où se trouvent les installations, en l'occurence à plus de 40 milles de l'autre côté du lac Ontario. Cette politique qui a été établie par le gouvernement précédent n'est pas du ressort des municipalités touchées. C'est une politique dure qui semble ne tenir aucun compte des préoccupations des citoyens de la région.

J'ai demandé à la ministre des Communications (Mlle MacDonald) de revoir cette politique, et notamment cette requête, et d'accorder aux citoyens les plus touchés par cette décision une audience en bonne et due forme.

* * *

L'ÉNERGIE NUCLÉAIRE

ELDORADO NUCLÉAIRE—LE CHOIX DU SITE D'ENTREPOSAGE

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport): En août 1984, le leader de l'opposition d'alors, l'actuel premier ministre (M. Mulroney), a promis aux résidents du comté de Hope, en Ontario, qu'un gouvernement conservateur prendrait des mesures rapidement pour créer une installation d'entreposage permanente qui soit acceptable et sans danger pour les déchets nucléaires à faible teneur radioactive produits par l'Eldorado. Il a ajouté que tous ces déchets devraient être retirés des régions à forte densité de population et tenus à l'écart des grandes réserves d'eau comme le lac Ontario.

Le 23 juin 1986, le ministre de l'Environnement (M. McMillan) a nommé un comité spécial pour étudier publiquement les projets d'élimination des déchets de l'Eldorado Ressources. Mais le gouvernement ne respecte pas l'engagement du premier ministre (M. Mulroney) puisqu'il envisage deux lieux d'entreposage qui se trouvent tout près du lac Ontario en dépit des protestations des personnes qu'il a rassurées en 1984.

Les résidents du comté de Hope veulent que le premier ministre ordonne au comité spécial et à l'Eldorado Ressources de trouver le meilleur endroit possible pour l'entreposage des déchets nucléaires, loin des régions à forte densité de population et des grandes réserves d'eau, comme il l'a promis en 1984...

[*Français*]

M. le Président: Je regrette d'interrompre l'honorable député, mais son temps de parole est écoulé.

[*Traduction*]

L'ASSURANCE-CHOMÂGE

LES CONSTATATIONS DE LA COMMISSION ROYALE DE TERRE-NEUVE

M. Dave Nickerson (Western Arctic): Monsieur le Président, les conclusions récentes de la Commission royale d'enquête sur le chômage de Terre-Neuve qui estime que l'assurance-chômage a faussé l'éthique du travail et encourage les gens à tricher ne sont pas quelque chose d'inattendu: elles se passent en grande partie de commentaires. Naguère, les Canadiens de l'extérieur des provinces de l'Atlantique considéraient avec amusement et condescendance les manigances auxquelles on se livrait dans l'Est, mais le malaise se propage maintenant partout au Canada. Les Canadiens comptent de plus en plus sur l'aide financière du gouvernement.

Il est à espérer que le rapport différé de la Commission Forget recommandera un retour à la notion d'assurance au lieu de promouvoir des idées de bien-être, une fin aux abus et aux désincitants au travail et le rétablissement d'un sain régime financier.

* * *

• (1110)

LES FINANCES

LE NON-PAIEMENT D'IMPÔT SUR LE REVENU PAR LA COMPAGNIE CAMPEAU

M. Nelson A. Riis (Kamloops—Shuswap): Monsieur le Président, étant donné que nous avons besoin d'un régime fiscal juste et équitable, je voudrais annoncer aujourd'hui notre premier prix décerné à une société non imposée. Aujourd'hui, la société la plus méritante est la compagnie Campeau à laquelle des gouvernements libéraux et conservateurs successifs ont accordé le droit de se soustraire à l'impôt des sociétés depuis 1978 sur des profits atteignant 126 millions de dollars.

Si le régime fiscal avait été juste et équitable et que la compagnie Campeau avait été tenue de payer même 25 p. 100 du taux d'impôt sur ses profits, les petits contribuables canadiens auraient versé 31 millions de moins en impôts grâce à l'apport de cette compagnie seulement. Au nom de tous les contribuables canadiens, les députés néo-démocrates continueront à présenter régulièrement cette haute récompense décernée à des sociétés non imposées afin de bien faire comprendre que le gouvernement doit entreprendre immédiatement une réforme fiscale complète et en profondeur.

* * *

L'AGRICULTURE

L'IMPORTATION DE VACHES LAITIÈRES EN PROVENANCE DES ÉTATS-UNIS—LE DANGER POSÉ PAR LA BRUCELLOSE

M. A. H. Harry Brightwell (Perth): Monsieur le Président, les producteurs laitiers des États-Unis n'hésitent guère à abattre ou à exporter leur bétail, encouragés qu'ils sont par les subventions que leur accorde leur gouvernement. Or le Canada est la destination naturelle de ces exportations.

La brucellose a été éradiquée de notre pays. Si les agriculteurs de l'Ontario ou du Québec exportent du bétail aux États-Unis, on ne leur en sait pas gré. Les Américains exigent que nous exportions nos vaches individuellement ou en troupeau seulement après leur avoir fait subir des examens qui se sont révélés négatifs.

Toutefois, cette maladie infectieuse sévit aux États-Unis. Nous admettons du bétail au Canada après lui avoir fait subir seulement une seule analyse. D'après ce que je sais de la médecine vétérinaire, j'y vois là une nette menace pour le Canada. J'exhorte le gouvernement à modifier sa politique d'importation de vaches laitières en provenance des États-Unis.

* * *

QUESTIONS OUVRIÈRES

LA NÉCESSITÉ D'ACCROÎTRE LE NOMBRE DES EMPLOIS À PLEIN TEMPS

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, des mesures de replâtrage adoptées à la sauvette n'aideront en rien les chômeurs du Canada. Les statistiques publiées aujourd'hui ne donnent pas une idée exacte de la situation. Les emplois créés n'ont bénéficié qu'aux travailleurs à temps partiel. Ainsi, le nombre de ces derniers a augmenté de 57 000, tandis que celui des travailleurs à plein temps a baissé de 17 000 au Canada. En outre, le nombre des jeunes chômeurs a augmenté de 23 000 et celui des chômeuses s'est également considérablement accru.

D'après une étude effectuée par Statistique Canada en 1985, 30 p. 100 des travailleurs à temps partiel souhaitaient exercer un emploi à plein temps. Pourtant, le gouvernement ne prend que des demi-mesures pour s'attaquer à un problème de taille. Les inégalités entre les régions et les sexes persistent, de même que chez les jeunes et les travailleurs âgés qui n'arrivent pas à trouver du travail.

Le chômage demeure un problème fort grave et le gouvernement ne devrait pas prendre refuge derrière les chiffres publiés aujourd'hui.

* * *

LE TERRORISME

LA RÉSOLUTION DE L'OACI VISANT À FAIRE UN CRIME INTERNATIONAL DES ATTAQUES TERRORISTES CONTRE LES AÉROPORTS

M. Bob Pennock (Etobicoke-Nord): Monsieur le Président, l'Organisation de l'aviation civile internationale a adopté à l'unanimité mercredi une résolution canadienne visant à faire un crime international des attaques terroristes contre les aéroports. Aux termes de cette résolution, les pays membres sont tenus d'appréhender et de poursuivre en justice les terroristes soupçonnés d'avoir attaqué des aéroports n'importe où dans le monde, peu importe où ils ont été arrêtés. Les individus soupçonnés de terrorisme seraient renvoyés à d'autres pays signataires même en l'absence d'un traité d'extradition.

Une fois qu'elles auront pris force de loi, ces mesures vont assurer que les terroristes seront traduits en justice pour leurs crimes abominables. Il s'agit là d'une autre initiative positive

Article 21 du Règlement

dans la lutte contre le terrorisme international. Notre gouvernement a pris au début de l'année des mesures efficaces pour améliorer notre programme de lutte contre le terrorisme en créant un groupe tactique d'intervention, spécial et permanent.

Le vote de mercredi a constitué une victoire pour les pays civilisés et les citoyens respectueux de la loi. Les Canadiens peuvent s'enorgueillir du fait que nous soyons au premier rang de la lutte internationale contre le terrorisme.

* * *

L'AGRICULTURE

LES SUBVENTIONS ACCORDÉES AUX AGRICULTEURS ÉTRANGERS

M. Stan J. Hovdebo (Prince-Albert): Monsieur le Président, il semble que le gouvernement ait décidé d'abandonner la culture des céréales au Canada. Il est au courant depuis un an de l'effondrement des prix céréaliers mondiaux et des répercussions du projet de loi agricole des États-Unis et du programme BICEP.

A Noël dernier, on a accordé aux agriculteurs américains des mesures de protection contre cette réduction de prix. Les agriculteurs européens bénéficient d'un prix stable sur lequel ils peuvent compter avant même d'avoir fait les semis. Pas plus tard que l'été dernier, on a accordé aux agriculteurs australiens une protection qui garantit leurs prix. En deux jours, les banques ont reçu des garanties.

Ce n'est que la semaine dernière, et pour des raisons qui paraissent quelque peu suspectes, que le gouvernement a commencé à convoquer des réunions à la hâte pour définir une forme quelconque d'aide à l'intention des agriculteurs. Ce faisant . . .

M. le Président: Je dois à regret interrompre le député car son temps de parole est écoulé.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

LA POLLUTION DE LA RIVIÈRE NIAGARA—L'ANNONCE FAITE DANS LE DISCOURS DU TRÔNE

M. Rob Nicholson (Niagara Falls): Monsieur le Président, je me réjouis de voir que le gouvernement continue à accorder beaucoup d'importance aux questions de l'environnement, la plus récente preuve en étant notre engagement à cet égard dans le discours du trône. Le gouvernement reconnaît qu'il existe un lien entre la salubrité de l'environnement et la qualité de la vie au Canada.

• (1115)

L'accord conclu avec les gouvernements provinciaux sur les pluies acides représente la première percée dans ce domaine depuis la Confédération. Toutefois, les matières toxiques qui polluent la rivière Niagara constituent toujours l'un de nos plus graves problèmes. Par conséquent, la loi que l'on propose d'adopter sur la protection de l'environnement et surtout sur le problème des produits toxiques sera bien accueillie par mes électeurs de Niagara Falls et en fait par tous les Canadiens.

Travaillons ensemble à nettoyer le Canada et à convaincre nos voisins du Sud qu'il faut faire davantage pour protéger notre système écologique. Le ministre de l'Environnement (M. McMillan) reconnaît cela et je l'en félicite. Tous ceux d'entre nous qui s'intéressent à la qualité de la vie doivent faire des questions écologiques une priorité. Je me réjouis qu'on le reconnaisse dans le discours du trône.

QUESTIONS ORALES

[*Français*]

LES PÉNITENCIERS

ON DEMANDE SI ON FERA CESSER LES TRAVAUX RELATIFS À LA CONSTRUCTION DE LA PRISON DRUMMOND II

L'hon. Jean Lapierre (Shefford): Monsieur le Président, je désire poser ma question au très honorable premier ministre.

Nous savons maintenant, nous fondant sur des documents confidentiels du solliciteur général, que le premier ministre a été directement et personnellement responsable de la décision de déménager la prison Drummond II vers sa circonscription, à Port-Cartier.

Maintenant que le premier ministre sait que tout le monde est opposé à ce projet, qu'il réalise que son projet n'a aucun «sacré bon sens», je veux lui demander—et je sais qu'il essaie de passer la balle au solliciteur général—s'il va revenir à la raison et immédiatement faire cesser les travaux d'une prison qui, finalement, ne sera jamais un succès car aucune des conditions préalables au niveau correctionnel n'est respectée?

[*Traduction*]

L'hon. James Kelleher (solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, le député ayant eu l'amabilité de me remettre une copie des notes qu'il a en sa possession, je constate qu'il s'agit seulement de notes d'information: tous les ministres en reçoivent en abondance avant la période des questions. C'est dans l'ordre des choses.

Je tiens à bien préciser que dès que la question a été soulevée, j'ai vérifié avec le plus grand soin auprès de mes collaborateurs du ministère. Ils m'ont dit n'avoir rien trouvé qui fasse état d'une intervention ou de pressions de la part du premier ministre ou d'un membre de son personnel à cet égard.

[*Français*]

ON DEMANDE DES PRÉCISIONS SUR LE CHOIX DE L'ENDROIT OÙ DEVAIT ÊTRE CONSTRUITE LA PRISON

L'hon. Jean Lapierre (Shefford): Monsieur le Président, j'aimerais que le solliciteur général relise ses notes et aussi se rappelle les événements et me dise qu'il n'y avait pas d'intervention quand ses fonctionnaires ont eu le choix entre trois endroits, soit, Sept-Îles, Port-Cartier ou Baie-Comeau.

Est-ce que le solliciteur général aurait le front de me dire que ce sont les fonctionnaires qui sont arrivés avec ces trois sites-là pour une prison qu'ils vont aller installer au diable vauvert?

[*Traduction*]

L'hon. James Kelleher (solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, je ne peux que répéter au député et à ses collègues de la Chambre ce que je dis depuis le début. Le gouvernement a pris cette décision pour des raisons économiques justes et valables, en vue d'aider cette région défavorisée.

LA POSITION DU PREMIER MINISTRE

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Depuis un mois, le gouvernement nie toute participation personnelle du premier ministre à la décision d'installer une prison à Port-Cartier au lieu de Drummondville. Dans la note d'information adressée au solliciteur général, on lit ce qui suit dans un passage intituté «La question de confiance»: «En tant que chef du gouvernement, le premier ministre a manifestement participé à cette décision». Le premier ministre maintient-il malgré cela qu'il n'a eu aucune participation personnelle à cette décision de déplacer la prison?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je suis député et membre du gouvernement. Il s'agissait en l'occurrence, comme tout le monde l'a dit, d'une décision du gouvernement.

M. Turner (Vancouver Quadra): Monsieur le Président, je n'ai pas l'impression que la documentation confirme vraiment ce point de vue.

LES REMARQUES DE MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, la présidente du propre comité consultatif sur les prisons du gouvernement, la soeur Virginia Turner—aucun lien de parenté—des Soeurs de la charité de Halifax, a dit que cette décision était choquante pour tous les contribuables, et le représentant québécois du comité a déclaré que la société n'avait vraiment pas le droit de faire une chose pareille. Le premier ministre est-il d'accord avec ces remarques qui émanent de sa propre commission consultative?

• (1120)

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je me demande si le très honorable chef de l'opposition est d'accord avec les commentaires des libéraux de la circonscription de Manicouagan . . .

[*Français*]

. . . où il dit: «C'est un appui mitigé qu'offriront les libéraux de Manicouagan au chef libéral, John Turner, un appui mitigé imputable aux déclarations faites par le chef libéral sur le dossier de la prison de Port-Cartier.»

Marc Brouillette traduira la déception des libéraux de Manicouagan dans l'affaire du pénitentier de Port-Cartier . . . a fait des déclarations à l'emporte-pièce contraires aux intérêts des gens de Manicouagan. Et je cite: «Le délégué libéral, M. Turner, a manqué le bateau dans cette histoire parce qu'il a été mal conseillé.» Effectivement, il a été conseillé par le député de Shefford (M. Lapierre).

LA DISTANCE ET LES FRAIS AUXQUELS DEVRONT FAIRE FACE LES FAMILLES DES DÉTENUS QUI DÉSIRERONT SE RENDRE AU PÉNITENCIER DE PORT-CARTIER

Le très hon. John N. Turner (chef de l'Opposition): Le premier ministre se rend-il compte que les parents des détenus, habitant à Montréal, devront débourser 210 $ et voyager pendant deux jours en autobus pour aller leur rendre visite à la nouvelle prison de Port-Cartier?

Le premier ministre ne comprend-il pas que les familles des détenus n'ont rien fait de mal et ne devraient pas être pénalisées, simplement pour lui permettre de réaliser un capital politique grâce à sa décision?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, le chef libéral et le parti libéral s'acharnent contre les braves gens de la Côte-Nord. Il soulève une question en faveur des parents des détenus. Et voilà un problème que le solliciteur général traite sur une base sympathique et régulière.

Mais si vous me parlez des problèmes des parents des détenus, je vais vous parler du problème de chômage sur la Côte-Nord où les braves gens, où les gens courageux de la Côte-Nord qui ont été massacrés par la récession libérale et à qui le gouvernement conservateur a consenti une aide dans le but de soulager cette peine humaine qui existait sur la Côte-Nord . . . je peux vous dire: N'allez pas visiter des régions périphériques du Québec, parce que vous allez payer la note, à cause de votre attitude intransigeante et brutale à la Chambre.

* * *

[*Traduction*]

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

LES NÉGOCIATIONS ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS—LES NOTES D'INFORMATION DE LA MINISTRE

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. J'ai sous les yeux des notes d'information confidentielles pour la rencontre que la ministre du Commerce extérieur a eue avec certains journalistes le mois dernier, et où l'on trouve pour la première fois une indication claire des objectifs que le gouvernement s'est fixés pour les pourparlers de libre-échange avec les États-Unis. Pourquoi le gouvernement du premier ministre s'est-il livré à cette manipulation de la presse? Pourquoi faut-il que les Canadiens soient informés pour la première fois de ces objectifs détaillés de cette façon détournée et inadmissible?

L'hon. Pat Carney (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, le député fait toute une histoire. J'ai sous les yeux les mêmes notes d'information que j'allais lui envoyer au cours de la période des questions, en disant: «Voici les notes rédigées pour ma séance d'information des médias au sujet du GATT et des échanges avec les États-Unis, pour le cas où elles vous seraient utiles». Je constate avec plaisir qu'il y trouve de la clarté et qu'elles sont utiles. Je vais lui faire parvenir cet exemplaire dès que je le pourrai.

M. Langdon: Comme d'habitude, la ministre ne peut s'empêcher de prendre des libertés avec la vérité. Elle parle d'un communiqué concernant le GATT, alors que ces notes concernent les négociations bilatérales.

LES QUESTIONS TOUCHANT LE SECTEUR AGRICOLE

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Monsieur le Président, j'ai une question supplémentaire à poser. Le gouvernement a prétendu qu'il allait protéger l'agriculture, d'autres offices de commercialisation agricole et d'autres restrictions pendant ces négociations. Comment se fait-il que, d'après ces documents, il entre dans les objectifs non pas américains mais canadiens de s'attaquer aux restrictions commerciales en matière agricole, de faire le nécessaire à ce sujet, d'essayer de les réduire pour rendre la vie encore plus difficile aux agriculteurs déjà mal en point . . .

M. le Président: A l'ordre.

• (1125)

L'hon. Pat Carney (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, je ne comprends pas l'inquiétude du député. Je répète que cette note dit:

> «Steven, voici les notes rédigées pour ma séance d'information des médias, au sujet du GATT et des échanges avec les États-Unis, pour le cas où elles vous seraient utiles».

J'ai dit dans la note qui lui est adressée qu'elles comprennent les notes relatives à la situation des entretiens avec les États-Unis. Il les a. Je ne vois pas pourquoi il poursuit cette affaire.

M. Langdon: Monsieur le Président, je poursuis la question parce que les objectifs qui y sont énumérés contredisent absolument ce que le gouvernement nous dit depuis un an.

Une voix: Quelle absurdité.

M. Langdon: C'est parfaitement vrai.

LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Monsieur le Président, j'ai une dernière question supplémentaire à poser. Après ce que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a dit, c'est-à-dire que l'essentiel de ces pourparlers est de se donner un mécanisme neutre pour limiter les droits compensatoires, comment se fait-il que ce document parle uniquement d'instaurer plus de discipline dans le recours à ces mesures? Pourquoi ce recul . . .

M. le Président: A l'ordre. Le député a posé sa question.

L'hon. Pat Carney (ministre du Commerce extérieur): Je dois avouer que je me demande bien comment répondre à la question, monsieur le Président. J'avais pensé que les documents que possède le député étaient ceux que j'ai mis au point pour mon allocution. Ils expliquent de façon tout à fait claire qu'il faut un traité pour obvier au protectionnisme, au coup par coup, pour nous protéger contre ce genre de harcèlement auquel nous nous heurtons au sujet des résineux. Je l'ai dit publiquement. Je l'ai dit ici à la Chambre, pas plus tard qu'hier.

LA DÉCISION DES ÉTATS-UNIS CONCERNANT LES IMPORTATIONS DE BOIS D'OEUVRE—L'INCIDENCE SUR LES NÉGOCIATIONS COMMERCIALES

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg—Fort Garry): Monsieur le Président, j'ai, moi aussi, une question à poser à la ministre du Commerce extérieur. Je dirai seulement que ses notes préparatoires sont probablement déjà dépassées, vu la façon dont le gouvernement travaille.

Dans les commentaires qu'elle a faits hier à la Chambre, la ministre a déclaré que les négociations commerciales générales seraient compromises si les États-Unis prenaient une décision défavorable sur la question du bois. Le gouvernement a complètement changé sa position précédente selon laquelle les négociations sur le commerce du bois et sur le commerce en général n'étaient pas liées. Elles sont maintenant directement liées. Le gouvernement a-t-il l'intention, dans ce cas, de se retirer des négociations commerciales générales si les États-Unis annoncent, la semaine prochaine, une décision défavorable sur la question du bois d'oeuvre?

L'hon. Pat Carney (ministre du Commerce extérieur): Absolument pas, monsieur le Président.

L'ARTICLE PARU DANS LE *NEW YORK TIMES*

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg—Fort Garry): Comme question supplémentaire, monsieur le Président, je voudrais interroger la ministre sur l'autre entrevue exclusive qu'elle a accordée à un autre journal américain, le *New York Times*. Elle a déclaré que le gouvernement avait non seulement l'intention d'user de représailles mais qu'il étudiait aussi des moyens d'imposer un droit qui équivaudrait exactement au droit perçu par les Américains. La ministre peut-elle nous dire si, dans cette entrevue, elle a vraiment dit à ce journaliste que le gouvernement envisageait la possibilité d'imposer un droit qui équivaudrait exactement au droit américain et le gouvernement a-t-il discuté d'une telle mesure avec les provinces, les syndicats et les représentants de ce secteur?

L'hon. Pat Carney (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, je n'ai pas de copie de l'article auquel le député fait allusion. Je lui signale que la seule fois que j'ai parlé à un journaliste du *New York Times*, c'était au cours de la séance d'information générale à l'intention des médias américains. J'ai alors dit, contrairement à ce qu'il rapporte, que le gouvernement avait exclu la possibilité de recourir à un droit sur les exportations pour faire face à ce problème parce qu'en examinant toutes les solutions possibles, comme nous l'avons fait, nous avons découvert que les provinces avaient des inquiétudes sur le plan constitutionnel et que ce droit était en outre, très difficile à appliquer. J'ai déclaré publiquement, comme le ministre des Finances l'a fait aussi, je crois, que nous avions écarté cette option.

* * *

L'AGRICULTURE

L'AIDE AUX CÉRÉALIERS DE L'OUEST

M. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville): Monsieur le Président, c'est au ministre de l'Agriculture que je m'adresse. Hier, des sous-ministres provinciaux ont rencontré des sous-ministres et des hauts fonctionnaires fédéraux pour discuter du projet d'aide aux agriculteurs du gouvernement fédéral. Afin de dissiper tout malentendu, le ministre pourrait-il nous dire combien il y aura d'argent pour les céréaliculteurs de l'Ouest? Ensuite, quelles seront les modalités de paiement? S'agira-t-il d'un montant à l'acre, d'un prêt ou d'un versement établi en fonction de la commercialisation? Enfin, quand les agriculteurs peuvent-ils espérer empocher l'argent? Avant Noël, peut-être?

L'hon. John Wise (ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, je constate avec plaisir que le député a changé de ton depuis hier. Je n'ai pas encore eu le temps de me renseigner complètement sur les résultats de la réunion d'hier des sous-ministres, même si, comme je l'ai dit, le ministre chargé de la Commission canadienne du blé et moi avons passé beaucoup de temps à cette réunion. Je crois savoir que les choses se sont très bien passées et, comme prévu, diverses formules ont été proposées que les sous-ministres devront étudier avec beaucoup de soin. Évidemment, c'est précisément ce que nous avions prévu.

• (1130)

M. Nystrom: Monsieur le Président, peut-être le ministre devrait-il passer plus de 30 ou 40 minutes à une réunion.

LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville): Monsieur le Président, le ministre pourrait-il confirmer qu'une équipe de travail fédérale-provinciale présidée par la Saskatchewan aurait proposé une option de résorption des excédents semblable au Programme de réduction des stocks de céréales d'Otto Lang dans le cadre duquel on payait les agriculteurs pour qu'ils ne cultivent plus leur terre? Est-il en train de dire à la Chambre qu'il abandonne la culture des céréales dans les Prairies?

Des voix: Oh, oh!

L'hon. John Wise (ministre de l'Agriculture): Nous aurions bien aimé assister plus longtemps à cette réunion des sous-ministres, monsieur le Président, mais nous avons dû prendre congé pour rencontrer les représentants des syndicats du blé des Prairies.

Le fait est que c'est là le programme d'aide le plus considérable qu'un gouvernement ait fourni à nos agriculteurs dans toute l'histoire de notre pays.

M. Nystrom: Répondez à la question.

Des voix: Bravo!

M. Wise: Nous avons l'intention—et nous n'allons pas nous laisser distraire—de collaborer avec les provinces et les représentants des associations agricoles pour élaborer un programme bien au point. Il faut qu'il soit juste et équitable. Il faudra peut-être 10 jours ou deux semaines de plus pour y arriver, mais nous y mettrons le temps voulu.

LE CONSEIL NATIONAL DE RECHERCHES

LES CRÉDITS ET L'EFFECTIF

M. David Berger (Laurier): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie. Celui-ci a déclaré hier à la Chambre, et je cite: «Le Conseil national de recherches ne subit aucune coupe budgétaire». Or, le président du Conseil a affirmé ce matin que les crédits avaient effectivement diminué. Qui dit vrai? Le président du CNR qui parle de réductions, ou le ministre qui l'a nié hier à la Chambre?

L'hon. Frank Oberle (ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie): Monsieur le Président, le député a d'abord prédit d'énormes compressions dans le budget du PARI. Il annonce maintenant une forte réduction des effectifs du CNR. Selon le président du Conseil, M. Kerwin, toute spéculation voulant que le CNR soit obligé de licencier 10 p. 100 de son personnel ou de fermer un service entier, est de nature alarmiste. Il estime pouvoir éviter les mises à pied. Malgré des suppressions de postes, on espère pouvoir réaffecter les chercheurs. Voilà ce qu'en pense M. Kerwin.

[*Français*]

LES COUPURES BUDGÉTAIRES—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. David Berger (Laurier): Monsieur le Président, la crédibilité du ministre est en jeu. Je l'invite à répondre à ma question. Soit qu'il n'y a pas de coupures comme il le dit, soit qu'il y en a comme le dit le président du Conseil national de recherches Canada. Qui dit vrai?

[*Traduction*]

L'hon. Frank Oberle (ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie): Monsieur le Président, je viens de dire que selon le président du Conseil national de recherches, il y aura des réaffectations au sein même de l'organisme. Le député aurait sans doute intérêt à consulter sa source au CNR, qui ne s'est peut-être pas encore aperçue qu'il y a un nouveau gouvernement au Canada.

* * *

L'AGRICULTURE

LA PRODUCTION DE CÉRÉALES—L'OPTION DE RÉAFFECTATION

M. Stan J. Hovdebo (Prince-Albert): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture. Il n'a pas répondu à la question de mon collègue de Yorkton—Melville. Est-ce que l'on va retenir l'option de réaffectation des excédents qui est analoque au PRSC d'Otto Lang, comme l'un des moyens envisagés pour procurer de l'argent aux agriculteurs?

L'hon. John Wise (ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, je crois avoir répondu à cette question hier. J'ai dit aux sous-ministres durant nos entretiens qu'il ne faudrait écarter aucune option pour le moment. Je n'ai entendu parler d'un programme de réaffectation que de la part du chef du NPD de la Saskatchewan.

L'AIDE AUX CÉRÉALIERS

M. Stan J. Hovdebo (Prince-Albert): Monsieur le Président, le groupe d'étude a signalé le PRSC parmi les options possibles. Le gouvernement songe-t-il à un programme de prêts ou d'avances en espèces? Le gouvernement envisage-t-il ces options également? Songe-t-il à d'autres moyens que les paiements auxquels s'attendent les agriculteurs?

L'hon. John Wise (ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, il est intéressant de voir les députés d'en face changer de positions. La semaine dernière, il fallait que ce soit un paiement d'appoint à verser hier.

M. Hovdebo: Nous voulons savoir si vous . . .

M. Wise: Si le député avait écouté la réponse à sa première question, il connaîtrait la réponse à sa question supplémentaire, à savoir qu'à notre avis il ne faudrait écarter aucune option pour le moment.

* * *

LES AFFAIRES INDIENNES

LA SITUATION DE BANDES INDIENNES AU MANITOBA

M. Keith Penner (Cochrane—Supérieur): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien. Selon les chefs indiens du sud du Manitoba, l'enquête de la GRC au sujet de l'activité de son ministère n'aidera pas à satisfaire aux besoins urgents de leurs localités et de leurs bandes. Les chefs affirment qu'ils se sont endettés à cause de la façon pitoyable dont la région du Manitoba a été administrée par le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien.

Comment le ministre pense-t-il que ces bandes peuvent assurer les services locaux qui leur ont été confiés si les fonctionnaires du ministère les ont forcés à s'endetter?

L'hon. Bill McKnight (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur le Président, le député a exprimé des préoccupations que partagent tous les gestionnaires du ministère au sujet des fonds affectés par le ministère. Le député sait certainement que 64 p. 100 de l'argent dépensé au Manitoba est administré et dépensé par les gouvernements autochtones. Le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien en dépense 24 p. 100 et la province 12 p. 100. Il y a donc plus d'un niveau d'administration en cause. J'ai déjà expliqué que je demanderai à mes adjoints de discuter séparément du remboursement des dettes avec toutes les bandes du Canada. Le député sait aussi que ce ne sont pas toutes les bandes du Manitoba et du Canada qui sont endettées.

Questions orales

LES FONDS DESTINÉS AUX BANDES

M. Keith Penner (Cochrane—Supérieur): Monsieur le Président, les chefs du sud de la province soutiennent que leur dette a été causée directement par l'incompétence et les erreurs des fonctionnaires régionaux au Manitoba. C'est ce qu'ils ont dit. Le ministre ne l'a pas nié. Je veux savoir ce qu'on fera immédiatement pour que ces bandes reçoivent l'argent qui leur est dû afin de pouvoir fournir les services locaux essentiels.

L'hon. Bill McKnight (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur le Président, je sais que le député est inquiet et je partage son inquiétude. Par ailleurs, jusqu'ici personne n'a pu prouver que des fonds dus n'avaient pas été versés. Hier, une question a été posée à la Chambre au sujet d'une réduction de 40 000 $. En réalité, il ne s'agissait pas d'une réduction. Les fonds affectés au projet en cause, qui est administré par la bande elle-même, sont passés de 50 000 $ à 73 000 $, ce qui fait une augmentation de 23 000 $.

* * *

L'ÉCONOMIE

LA RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL SUR L'UTILISATION DU CHARBON DE L'OUEST

M. Nelson A. Riis (Kamloops—Shuswap): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre. Dans son analyse coûts-avantages, le groupe de travail chargé d'examiner la possibilité d'utiliser le charbon de l'Ouest dans le centre du Canada conclut que cela profiterait nettement à l'environnement canadien, de même qu'à notre économie nationale car cela entraînerait la création de nombreux emplois. Quand pouvons-nous nous attendre que le gouvernement se prononce à cet égard et s'engage à mettre en oeuvre officiellement les recommandations de ce groupe de travail afin de créer les emplois dont l'Ouest a tellement besoin?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, je remercie le député de soulever cette question à la Chambre. Je partage son enthousiasme pour ce projet très valable que le gouvernement est à étudier très attentivement.

LA DATE DE L'ANNONCE D'UNE DÉCISION

M. Nelson A. Riis (Kamloops—Shuswap): Monsieur le Président, le gouvernement a maintenant eu le temps voulu pour prendre une décision au sujet des recommandations de ce groupe de travail très important. Le ministre sait à quel point cette affaire est importante pour les Canadiens de l'Ouest et pour tout le Canada. Ne peut-il préciser davantage quand nous pouvons compter sur une décision et une annonce du gouvernement à cet égard?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, le député n'est pas sans savoir, j'en suis sûr, que le rapport a été publié en août. Les députés d'en face nous ont accusés d'aller trop vite dans certaines situations. Nous ne tenons pas à ce que cela se reproduise. Qu'il suffise de dire que cette affaire touche un certain nombre de ministères et je tiens à garantir au député que nous allons prendre ce rapport très au sérieux, car le projet en question est bon pour l'Ontario, pour l'Ouest et en fait pour tout le Canada. Par-dessus tout, il contribuerait à stimuler l'économie et à créer beaucoup d'emplois.

* * *

• (1140)

L'ENVIRONNEMENT

LA POLLUTION DE LA RIVIÈRE NIAGARA

M. Joe Reid (St. Catharines): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Environnement. Comme on l'a dit tout à l'heure, les Canadiens un peu partout dans le pays se félicitent de la nouvelle initiative annoncée dans le discours du trône et que le gouvernement entend prendre pour lutter contre la pollution par les déchets toxiques. Étant donné que les huit États américains en bordure des Grands Lacs ont signé il y a quelques mois une entente appelée la *Great Lakes Toxic Substances Control Agreement*, à laquelle le Québec et l'Ontario ont manifesté leur appui, quelles seront les conséquences de cette nouvelle initiative sur l'infiltration de produits chimiques toxiques dans la Niagara?

L'hon. Tom McMillan (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, comme le sait sans doute le député, la nouvelle Loi sur la protection de l'environnement, annoncée dans le discours du trône, consolidera et rendra plus efficaces les pouvoirs fédéraux en matière d'environnement, et prévoira plus particulièrement des sanctions plus sévères contre les pollueurs sous forme d'amendes et de peines d'emprisonnement. La loi ne peut cependant s'appliquer aux États-Unis. Toutefois, nous comptons bien faire valoir de manière très vigoureuse auprès des Américains nos objectifs environnementaux transfrontaliers, en vertu de l'Accord canado-américain de 1978 sur la qualité des eaux des Grands Lacs. A l'occasion de la révision de cet accord l'an prochain, nous insisterons spécialement pour que la discussion porte sur la quasi-élimination des produits chimiques toxiques des Grands Lacs.

* * *

L'ÉDUCATION

L'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE—LA DÉCLARATION ATTRIBUÉE AU MINISTRE DE LA COLOMBIE-BRITANIQUE

M. Roland de Corneille (Eglinton—Lawrence): Monsieur le Président, ma question s'adresse au très honorable premier ministre. La semaine dernière, le ministre de l'Éducation de la Colombie-Britannique a eu l'impertinence de déclarer que les jeunes devraient revoir l'ordre de priorité de leurs objectifs et envisager de remettre à plus tard leurs études postsecondaires s'ils ne peuvent pas se les payer. Le premier ministre va-t-il laisser passer une telle recommandation sans la contester? Sinon, va-t-il maintenant faire quelque chose pour aider les infirmes, les démunis et les pauvres afin qu'ils disposent des ressources nécessaires pour poursuivre des études postsecondaires en Colombie-Britannique et dans les autres provinces?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je n'ai pas lu la déclaration textuelle mais, formulée comme elle vient de l'être, elle ne serait pas très bien reçue de ce côté-ci de la Chambre. Les mesures prises jusqu'à maintenant par le gouvernement en faveur des infirmes, des démunis et des défavorisés le démontrent, tout comme le démontre le rappel de certains de ces principes fondamentaux dans le discours du trône. Le fait d'investir dans la jeunesse de son pays constitue une obligation primordiale pour tout gouvernement, toute collectivité. La protection des personnes affligées d'infirmités constitue une cause non moins noble et le gouvernement actuel adhère à ces objectifs.

LE FINANCEMENT DU PROGRAMME DE PRÊTS AUX ÉTUDIANTS

M. Roland de Corneille (Eglinton—Lawrence): Monsieur le Président, le premier ministre sait fort bien que son gouvernement a gelé les fonds accessibles aux étudiants par le Programme de prêts aux étudiants. Compte tenu de ses commentaires et de la situation précaire des moins nantis, va-t-il rétablir le financement nécessaire au Programme canadien de prêts aux étudiants et aux bourses d'étude, de manière à ce que notre système d'éducation soit accessible à tous les Canadiens, en Colombie-Britannique et ailleurs et que nous puissions garantir qu'il ne bénéficie pas seulement à ceux qui viennent de familles bien nanties?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, il me semble que l'intention du gouvernement est manifeste si l'on considère l'énorme augmentation de quelque 25 milliards de dollars affectée à ces secteurs pour les cinq prochaines années. Cela donne, à mon sens, une idée de l'ampleur de nos préoccupations et de notre détermination à investir dans l'avenir.

* * *

LA VIOLENCE FAMILIALE

LE SORT DES FEMMES BATTUES

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Monsieur le Président, c'est également au premier ministre que je m'adresse. Dans le discours du trône, il a mentionné la pénible situation des femmes battues. Alors qu'un grand nombre de maris chez nous continuent de battre leurs femmes, celles-ci ne disposent malheureusement que de très peu de ressources. Pourrait-il confirmer que son gouvernement entend vraiment faire preuve d'initiative et assurer le financement de foyers d'accueil pour aider et protéger les femmes battues et leurs enfants?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Comme nous l'avons signalé dans le discours du trône, monsieur le Président, le problème des femmes battues est une tragédie sociale dont nous devons nous occuper. Le gouvernement du Canada entend intervenir pour faire cesser cette situation extrêmement pénible et intolérable.

LES FOYERS D'ACCUEIL DE VANCOUVER

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Monsieur le Président, je me réjouis d'entendre que le gouvernement va véritablement assurer le financement des foyers d'accueil. La situation en Colombie-Britannique est particulièrement urgente, car il n'y a dans les foyers d'accueil de la région de Vancouver que 65 lits pour plus de 5 000 femmes battues. Pourrait-il exhorter ses ministres à exercer de fortes pressions sur le premier ministre de la Colombie-Britannique, voire intervenir personnellement, pour le convaincre de rouvrir les foyers d'accueil de Vancouver et de financer les services destinés aux femmes battues?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): La députée sait, je pense, les mesures sociales énergiques que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a prises particulièrement dans ce domaine. Celui-ci entend organiser des réunions en Colombie-Britannique et ailleurs pour donner suite à cette très importante initiative visant à aider les femmes battues.

* * *

L'AGRICULTURE

LES AGRICULTEURS DE L'OUEST—LE PROGRAMME DE RÉDUCTION DES STOCKS DE CÉRÉALES

M. Blaine A. Thacker (Lethbridge—Foothills): Monsieur le Président, c'est au ministre de l'Agriculture que je m'adresse. Ayant fait l'expérience du Programme de réduction des stocks de céréales, ce programme désastreux que les libéraux avaient imposé aux agriculteurs de l'ouest du Canada, je m'inquiète vivement quand j'entends le NPD réclamer un programme de ce genre. N'est-ce pas que le gouvernement ne songe pas à un programme pareil?

L'hon. John Wise (ministre de l'Agriculture): Si je sais gré au député de sa question, monsieur le Président, c'est que ce sont notre milliard de dollars et notre programme. Si le NPD et les libéraux tiennent à abandonner les agriculteurs canadiens, c'est leur affaire, mais le gouvernement actuel va continuer d'élaborer des programmes et de fournir une aide financière à l'agriculture canadienne, de façon à maintenir les agriculteurs sur la ferme et dans l'agriculture.

* * *

L'ADMINISTRATION

LES LIGNES DIRECTRICES SUR LES CONFLITS D'INTÉRÊTS

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Dans le discours du trône, le gouvernement a dit qu'il envisageait l'établissement de nouvelles règles relativement aux conflits d'intérêts. Le 30 avril 1986, le premier ministre a déclaré à l'occasion d'une conférence de presse que les règles existantes étaient aussi strictes que dans les autres pays occidentaux et que c'était à lui de les faire respecter. Dans ces conditions, peut-il nous dire pourquoi il nous en faut de nouvelles si elles étaient si merveilleuses et quelle différence cela fera vu qu'il n'a pas été capable ou désireux d'appliquer les règles en vigueur?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, comme cela figurait dans le discours du trône, ces directives seront examinées. Si nous avons jugé bon de le faire c'est sans doute, dans une certaine mesure, à la suite des infractions aux directives concernant les conflits d'intérêt commises par de nombreux libéraux de l'Assemblée législative provinciale.

ON DEMANDE DE PRÉVOIR DES SANCTIONS

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, c'est la crédibilité du gouvernement qui est en jeu. Cela n'a rien d'une plaisanterie. Si le premier ministre n'est pas disposé à répondre, le vice-premier ministre peut-il nous assurer que les nouvelles règles prévoieront des sanctions afin que nous ne voyions pas se reproduire ce qui c'est passé si souvent depuis que ce gouvernement est au pouvoir?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Le député souhaite sans doute que les directives concernant les conflits d'intérêts aient une portée suffisamment vaste pour qu'elles s'appliquent non seulement aux ministres ou aux secrétaires parlementaires, mais également aux députés. S'il parle de crédibilité, je suis prêt à comparer la mienne avec la sienne n'importe quand.

Des voix: Bravo!

* * *

LA RECHERCHE ET LE DÉVELOPPEMENT

LES LIGNES DIRECTRICES CONCERNANT LE CRÉDIT D'IMPÔT À LA RECHERCHE

M. David Daubney (Ottawa-Ouest): Monsieur le Président, en l'absence du ministre du Revenu national, je voudrais poser ma question au ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie. Lundi, à la Chambre, j'ai recommandé au ministre du Revenu national de se mettre en rapport avec les principaux industriels de la haute technicité afin de dissiper leurs inquiétudes au sujet des lignes directrices concernant le crédit d'impôt à la recherche et au développement. Ces contacts ont-ils eu lieu et, si tel est le cas, a-t-on mis au point et accepté une nouvelle définition de la recherche et du développement?

L'hon. Frank Oberle (ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie): Monsieur le Président, je veux remercier le député de son intérêt et de ses propositions positives qui ont permis de régler cette affaire. La Loi de l'impôt sur le revenu offre un moyen tellement efficace de stimuler la recherche industrielle et l'innovation dans le secteur privé qu'il importait que le secteur privé accepte les lignes directrices que nous avons formulées. Je m'empresse d'annoncer un assentiment général à la suite des consultations que le ministre du Revenu national a tenues.

LES AÉROPORTS

LES AÉROPORTS DE TROUT LAKE ET DE JEAN MARIE RIVER

L'hon. André Ouellet (Papineau): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports. Pourrait-il nous expliquer pourquoi son ministère a refusé de prolonger la piste d'atterrissage de Trout Lake et d'installer l'éclairage à l'aéroport Jean Marie River, comme le demandait l'Assemblée nationale des Dénés? Est-ce parce que son ministère avait déjà englouti tout l'argent dans des entreprises purement démagogiques dans les circonscriptions du premier ministre et du ministre d'État aux Transports?

• (1150)

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Transports): Monsieur le Président, nous ne disposons malheureusement que de fonds limités au ministère des Transports pour nous occuper des centaines d'aéroports de notre pays. Nous n'avons donc jamais autant d'argent que nous le souhaiterions. Je dois dire qu'on en a dépensé pas mal à l'aéroport de Hamilton, et je suis heureux de voir que cela amuse l'honorable représentante.

Mme Copps: Ce n'était pas votre gouvernement.

M. Crosbie: Si le député m'avait donné préavis de sa question, j'aurais pu me renseigner, et je vais le faire. Pour ce qui est du premier ministre, il représente une région immense, 160 000 milles carrés je crois. C'est lui le plus grand représentant de la Chambre . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Crosbie: . . . par la taille de sa circonscription, sinon par son importance. Il s'agit d'une région qui a besoin d'aéroports car elle compte de nombreuses localités isolées, et j'ai bien l'intention de lui donner toutes ses chances à l'avenir.

M. le Président: A l'ordre.

LA REQUÊTE DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE DÉNÉE

L'hon. André Ouellet (Papineau): Monsieur le Président, je comprends bien la réponse du ministre, et j'espère en fait qu'il va se pencher sur la requête de l'Assemblée nationale dénée. Je me rends bien compte que ce n'est pas facile de trouver l'argent nécessaire pour tout faire. Peut-être pourrait-il retirer les 3 millions de dollars prévus pour l'aéroport de Saint Jean-sur-Richelieu et les donner à la nation dénée, puisque cet aéroport n'a apparemment pas reçu le feu vert du ministre de l'Environnement du Québec en dépit des demandes des députés.

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Transports): Monsieur le Président, si nous ne devions pas payer 27 milliards d'intérêts cette année à cause des extravagances et des gaspillages du député et de son gouvernement, nous aurions de l'argent pour faire tout cela et bien d'autres choses encore.

Des voix: Bravo!

[*Français*]

LES RELATIONS DE TRAVAIL

LE LOCK-OUT AU PORT DE QUÉBEC—LA POSITION DU MINISTRE

M. Cyril Keeper (Winnipeg—Nord-Centre): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Travail. Le conflit au port de Québec est devenu crucial avec le *lock-out* aujourd'hui, et ce conflit dure depuis plus d'un mois. Qu'est-ce que le ministre est prêt à faire pour rouvrir ce port?

L'hon. Pierre H. Cadieux (ministre du Travail): Monsieur le Président, le conflit au port de Québec, effectivement, dure depuis quelque temps. Un *lock-out* est en vigueur depuis le 15 septembre. Il y a eu une requête devant le Conseil canadien des relations du travail par le syndicat à savoir si le *lock-out* était légal ou non, et la décision a été rendue cette semaine à l'effet que le *lock-out* était légal.

ON DEMANDE AU MINISTRE D'INTERVENIR

M. Cyril Keeper (Winnipeg—Nord-Centre): Monsieur le Président, je veux savoir si le ministre est prêt à prendre l'initiative comme il l'a fait en Colombie-Britannique et à Lakehead, particulièrement parce que les employeurs maritimes permettront de décharger un navire du MDN aujourd'hui? Pourquoi ne pas rouvrir le port en entier?

L'hon. Pierre H. Cadieux (ministre du Travail): Le syndicat a aussi fait des demandes devant le Conseil canadien des relations du travail. La décision n'a pas encore été rendue. La décision requise par le syndicat est de savoir si le syndicat peut négocier en bloc avec les parties. Nous sommes évidemment sujets à cette décision-là, mais, entre-temps, les médiateurs qui ont été nommés, il y en a deux, sont disponibles pour aider les parties à résoudre leur problème si les parties nous donnent l'indication qu'elles sont intéressées à résoudre le problème.

* * *

[*Traduction*]

L'AGRICULTURE

L'IMPORTATION DE VACHES LAITIÈRES EN PROVENANCE DES ÉTATS-UNIS—LE DANGER QUE PRÉSENTE LA BRUCELLOSE.

M. A. H. Harry Brightwell (Perth): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture. Des vaches laitières de régions des États-Unis infectées par la brucellose peuvent entrer au Canada après une seule analyse sanguine négative. Cette politique met en danger nos régions sans brucellose. Pourquoi tolérons-nous ce dangereux état de choses et quand les Américains reconnaîtront-ils qu'il n'y a pas de brucellose dans notre pays?

L'hon. John Wise (ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, je remercie le député de sa question. Il faut noter que le Département de l'Agriculture des États-Unis reconnaît que le Canada est un pays sans brucellose, à l'exception des deux provinces de l'Ontario et du Québec qui ont été les dernières à être déclarées telles. Le député doit aussi savoir que pour être importé au Canada, le bétail américain doit satisfaire aux normes canadiennes. On m'informe . . .

M. le Président: A l'ordre. La parole est au député de Cape Breton—Richmond-Est.

* * *

AIR CANADA

LE SERVICE À YARMOUTH (N-É.)

M. Dave Dingwall (Cape Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Transport. Il s'agit de l'intention avouée d'Air Canada de supprimer ses vols de DC-9 vers Yarmouth, en Nouvelle-Écosse. Le ministre ne se rend-il pas compte que sans ce service aérien, le fret destiné à l'exportation ne sera plus acheminé, ce qui mettra en danger bien des emplois dans cette ville et dans les localités avoisinantes? Demandera-t-il à Air Canada de retirer sa demande à la CCT afin que toute cette question soit dûment examinée?

M. Robichaud: Il ne le fera pas parce qu'il s'en balance.

Des voix: Règlement!

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Transports): Monsieur le Président, le collègue du député n'a pas son pareil en fait de cynisme. Je vais toutefois tendre l'autre joue par esprit de charité. Il faut dire que j'ai passé trois heures et demie chez le dentiste ce matin et qu'il n'y a pas que les joues qui me font souffrir.

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: A l'ordre. Je trouve que le ministre est allé assez loin. Pourrait-il maintenant nous donner sa réponse?

M. Crosbie: La société Air Canada ne supprimera pas sa route vers Yarmouth tant qu'un transport de voyageurs et de marchandises entièrement satisfaisant n'aura pas pris la relève. Elle n'aura la permission de le faire que lorsqu'un bon service assuré par d'autres transporteurs aériens sera opérationnel.

ON DEMANDE AU MINISTRE D'INTERVENIR

M. Dave Dingwall (Cape Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, je rappelle au ministre que ce moyen de transport est fondamental au développement économique d'une région. Air Canada se propose de transférer ces vols à Air Nova. Or, la capacité de ce transporteur aérien n'est que de 300 pieds cubes alors que celle d'un DC-9 est de 1 200. Au nom de la Chambre de commerce, des municipalités, des travailleurs et des hommes d'affaires de Yarmouth et des environs, le ministre ne demandera-t-il pas à Air Canada de retirer sa demande à la CCT et ne réexaminera-t-il pas ce dossier avant qu'une décision ne soit prise?

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Transports): Monsieur le Président, le député est drôlement en retard puisque le député de Yarmouth m'a déjà fait de telles instances il y deux semaines, et sa démarche n'a pas été vaine.

* * *

LES AFFAIRES INDIENNES

LES MONTANTS VERSÉS AUX BANDES DU MANITOBA

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien. Parmi les documents qu'il vient de recevoir, il s'en trouvait un qui a été envoyé au directeur général régional, au Manitoba, le 22 août 1986. Dans ce document qui a été ensuite approuvé par ce directeur régional, plusieurs accords de contribution étaient diminués. On nous a dit que les montants prévus dans ces accords ont été réduits sans l'approbation officielle des bandes concernées. Le ministre va-t-il affirmer que l'on n'a nullement réduit les accords de contribution sans l'approbation des bandes en question? Fera-t-il cette déclaration unilatérale?

L'hon. Bill McKnight (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur le Président, j'ai demandé à plusieurs reprises la semaine dernière que quelqu'un me fournisse des preuves que les engagements signés au nom du ministère n'ont pas été respectés. J'en ai fait à nouveau la demande au député. Cependant, je répète qu'il trouvera dans les documents distribués hier—lesquels n'étaient pas complets—qu'on nous accuse d'avoir procédé à des coupures, alors qu'en fait on a accordé une augmentation de 23 000 $ à un certain projet d'immobilisations. Si le député détient des documents qui prouvent que les accords signés n'ont pas été respectés par le ministère, je voudrais qu'il me les fournisse.

M. Murphy: Le ministre possède déjà ces documents. Je suis tout disposé à les lui fournir à nouveau.

ON DEMANDE LA MISE EN TUTELLE DE L'ADMINISTRATION RÉGIONALE

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, étant donné que plusieurs bandes ont déclaré qu'elles n'avaient pas accepté ces accords, ce qu'a confirmé un ancien fonctionnaire supérieur, le ministre va-t-il mettre l'administration régionale en tutelle pour veiller à ce que l'on garantisse aux Indiens du Manitoba un traitement équitable?

• (1200)

L'hon. Bill McKnight (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur le Président, je peux garantir au député que je me préoccupe autant que lui de la façon dont sont gérés les fonds alloués aux Indiens. Je peux aussi lui assurer que mon prédécesseur avait pris des mesures en vue de réorganiser la gestion de son ministère. Je vais continuer dans cette voie. Je porte un vif intérêt à la région du Manitoba. Cependant, le député sait qu'un nouveau directeur général a été nommé dans cette région, qu'on a effectué des changements dans la gestion du ministère dont je suis responsable et qu'on continuera à le faire.

* * *

LES PÉNITENCIERS

LA CONSTRUCTION DE LA PRISON DE PORT-CARTIER

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, ma question s'adresse au solliciteur général du Canada (M. Kelleher). Dans les documents produits ce matin il y a une réponse pour le solliciteur général, préparée sans doute par ses fonctionnaires: «Ni le premier ministre, ni une personne quelconque de son personnel, ne sont intervenus dans cette affaire». A la main, avec une écriture qui pourrait être la sienne, on a écrit: «Je ne peux pas dire ça. Je peux simplement dire: Pas de document en ce qui concerne le solliciteur général». Cela veut-il dire que le solliciteur général du pays ne peut pas dire catégoriquement: «Ni le premier ministre, ni une personne quelconque de son personnel, ne sont intervenus dans cette affaire»? Ne peut-il pas affirmer cela à la Chambre?

M. Mazankowski: C'est ce qu'il vient de faire.

L'hon. James Kelleher (solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, je pensais m'être clairement exprimé dans ma réponse. J'ai dit que lorsque la question a été soulevée je suis allé voir les fonctionnaires du ministère et je leur ai posé la question. Ils m'ont dit qu'il n'y avait pas, au ministère, de document prouvant qu'il y ait eu intervention du premier ministre ou d'un membre quelconque de son personnel à ce sujet.

Le député doit se rappeler que je n'étais pas solliciteur général à l'époque. Par conséquent, tout ce que je peux faire c'est m'adresser à mon personnel, ce que j'ai fait. Leur réponse c'est qu'il n'y a rien dans les dossiers.

M. le Président: Je tiens à informer la Chambre que j'ai reçu avis d'une question de privilège de la part du député de Skeena. De l'avis de la présidence le sujet n'est pas une question de privilège, mais bien un rappel au Règlement. Je donne donc la parole au député de Skeena.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

LA PRÉSUMÉE INSINUATION DE MANQUE D'INTÉGRITÉ

M Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, hier, pendant la période des questions, j'ai posé une question au ministre des Transports (M. Crosbie). Voici une partie de sa réponse qu'on peut lire à la page 239 du hansard:

Monsieur le Président, le député de Skeena reconnaît n'être ni comptable ni détective, et c'est manifestement le cas.

Ce à quoi j'ai répliqué: «Au moins, je ne suis pas un escroc.» Le ministre de la Justice (M. Hnatyshyn) a ajouté: «Ah oui?» Comme vous le savez, monsieur le Président, après la période des questions hier, le ministre des Transports a soulevé la question de privilège et j'ai retiré cette réflexion pour qu'il soit bien clair, dans le compte rendu et à la Chambre, qu'elle ne visait ni le ministre ni un autre député.

Je suis persuadé que, pour les mêmes raisons, le ministre de la Justice voudra retirer sa remarque «Ah oui?», parce qu'elle renferme indéniablement à mon endroit la même insinuation que celle que le ministre des Transports m'a reprochée. Comme j'ai déjà reçu une note du ministre de la Justice, je laisse tomber l'affaire.

L'hon. Ray Hnatyshyn (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, franchement, je ne me souviens pas avoir dit cela. J'ai cependant prévenu le député de mon intention de me rétracter et de retirer catégoriquement toute insinuation. Je ne dirais ni ne penserais jamais rien de pareil. Je suis désolé si quelqu'un a été offensé.

* * *

QUESTION DE PRIVILÈGE

LA PRÉSUMÉE INSINUATION DE MANQUE D'INTÉGRITÉ

L'hon. Frank Oberle (ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie): Monsieur le Président, à la période des questions, le député de Laurier (M. Berger) a tenu des propos inopportuns sur lesquels j'invite la présidence à réfléchir. En effet, ils vont à l'encontre du commentaire 326(2) de Beauchesne, 5e édition. Au cours de la période des questions, après avoir parlé d'une phrase que j'ai prononcée à la Chambre, et fait état de propos que le président du Conseil national de recherches, M. Kerwin, a tenus à l'extérieur de la Chambre, le député a demandé qui disait vrai, insinuant par là que quelqu'un mentait, de M. Kerwin ou de moi-même.

Le commentaire 326(2) de Beauchesne est très explicite:

> On ne peut donner au discours une forme hypothétique ou conditionnelle, si l'intention évidente est d'exprimer quelque imputation directe.

J'ai veillé rigoureusement à ce que la Chambre ne soit saisie d'aucune fausseté et que rien n'y soit dit qui porte atteinte à la dignité de cette noble institution. Je respecte beaucoup le président du Conseil national de recherches, M. Kerwin, et j'admire son honnêteté et sa compétence; aussi, j'espère qu'après mûre réflexion, le député de Laurier (M. Berger) aura l'obligeance de retirer ses propos.

M. le Président: J'ai entendu les propos du député. La présidence est très consciente de la tournure employée. Si des éclaircissements nous étaient donnés, il deviendrait peut-être évident qu'on cherchait, par cette formule, à obtenir davantage de faits. On ne voulait peut-être pas mettre en doute l'honneur ou l'intégrité de quiconque. Il serait toutefois intéressant de savoir ce qu'on en pense.

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, voici le texte intégral du commentaire:

> On ne peut donner au discours une forme hypothétique ou conditionnelle, si l'intention évidente est d'exprimer quelque imputation directe. Ce n'est pas en exposant un cas hypothétique qu'on élude ce qui en soi serait contraire au Règlement.

On ne lit nulle part dans le commentaire qu'un député ne peut pas poser de questions pour inviter un ministre à éclaircir une contradiction ou, comme vous l'avez dit vous-même, monsieur le Président, pour demander au ministre à qui la question est adressée d'apporter des précisions ou des éclaircissements.

Autant que je me souvienne, on a souvent posé à la Chambre des questions formulées exactement comme celle du député de Laurier (M. Berger) sans qu'elles soient jugées contraires aux précédents établis à la Chambre. Je crois donc, avec tout le respect que je vous dois, monsieur le Président, que, pour reprendre vos propres termes, le député de Laurier essayait seulement d'obtenir des précisions et de résoudre une apparente contradiction.

M. David Berger (Laurier): Monsieur le Président, j'ai parlé pendant des mois au nom d'un bon nombre de personnes, de toutes les régions du pays, avec lesquelles j'ai été en contact. De nombreux Canadiens veulent que le gouvernement se prononce clairement sur le Conseil national de recherches et sur sa politique scientifique. Je n'ai certainement prêté aucun motif au ministre. Comme vous l'avez dit vous-même, monsieur, j'essayais seulement d'obtenir des éclaircissements.

Tout ce que je puis dire, si je me suis trompé, c'est qu'il y a certainement des journaux respectables dans ce pays qui ont . . .

M. le Président: A l'ordre. La présidence est maintenant prête à donner son avis. Après avoir entendu le député de Windsor—Ouest (M. Gray) et le député de Laurier (M. Berger), je suis convaincu qu'on n'avait pas l'intention de porter atteinte à l'honneur ou à l'intégrité de quelqu'un en particulier. Je remercie les députés de nous l'avoir fait comprendre.

Je rappelle à tous les députés, que c'est un bon exemple de ce qui peut arriver si on ne choisit pas ses mots avec grand soin. J'espère que le ministre est satisfait du résultat de cette intervention et des commentaires de la présidence.

• (1210)

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement au sujet des travaux de la Chambre. Le leader parlementaire du gouvernement est-il disposé à nous renseigner davantage au sujet des travaux prévus pour la semaine prochaine? Peut-il nous dire plus précisément quand il réservera un jour à l'opposition?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, comme je le signalais hier en tenant compte de ce qui s'était passé plus tôt dans la journée, je n'ai pu prendre d'engagement ferme. Je me propose donc de mettre en discussion l'article nº 5, l'étude à l'étape du rapport du projet de loi C-5, Loi visant la réglementation des titres pétroliers et gaziers sur les terres domaniales, modifiant la Loi sur la production du pétrole et du gaz et abrogeant la Loi sur le pétrole et le gaz du Canada.

Si nous pouvons terminer l'étude de cette mesure, je me propose de passer à la mesure concernant la Loi de l'impôt sur le revenu et le crédit d'impôt à l'enfant. Nous reprendrons ensuite le débat sur l'Adresse. J'ai l'intention de poursuivre ce débat jusqu'à sa conclusion.

Je prendrai certes note de la recommandation de mon ami à propos de la désignation sous peu d'une journée de l'opposition. Nous tenterons d'en désigner une le plus tôt possible.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

LA PRÉSUMÉE RÉFLEXION SUR L'INTÉGRITÉ D'UN DÉPUTÉ

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement au sujet de la période des questions d'aujourd'hui. J'ai besoin de votre avis.

Le vice-premier ministre (M. Mazankowski) a répondu au député de Glengarry—Prescott—Russell (M. Boudria), qui avait posé une question d'ordre général concernant la crédibilité du gouvernement, en faisant une réflexion sur l'intégrité personnelle du député. Je crois que c'est contraire aux règlements. Je vous demande si l'on peut mettre en doute l'intégrité d'un député.

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, je vais revoir ce que j'ai dit. Je suis prêt à le faire, mais si je me souviens bien, c'est le député qui a soulevé la question de la crédibilité. J'ai répondu dans le même esprit.

Mme Copps: Monsieur le Président, je vous demande votre avis. Si vous avez l'occasion d'examiner les «bleus» vous verrez sans doute que le député de Glengarry—Prescott—Russell a parlé de la crédibilité du gouvernement. Dans sa réponse, le vice-premier ministre a fait allusion à l'intégrité du député de Glengarry—Prescott—Russell. C'est bel et bien contraire au Règlement.

M. Mazankowski: Monsieur le Président, si la députée vérifie les «bleus» elle verra que je n'ai jamais employé le mot «intégrité». Si je l'ai fait, je suis prêt à le retirer.

M. le Président: A l'ordre. La présidence examinera les «bleus». Nous pourrons soulever la question mardi, le jour de notre prochaine séance. Peut-être serait-il utile que la députée qui a soulevé la question et le ministre discutent brièvement des faits. Quoi qu'il en soit, il sera possible d'examiner la chose mardi.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LA CHAMBRE DES COMMUNES

DÉPÔT D'EXTRAITS DES PROCÈS-VERBAUX DE RÉUNIONS DES COMMISSAIRES DE L'ÉCONOMIE INTERNE

M. le Président: Conformément à l'article 120(1) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer sur le bureau des extraits des procès-verbaux de réunions des Commissaires de l'économie interne pour la période du 22 novembre 1984 au 26 juin 1985, ainsi que des extraits des procès-verbaux de réunions du Bureau de régie interne pour la période du 2 octobre 1985 au 18 juin 1986.

* * *

[*Français*]

COMITÉ DE SÉLECTION

PRÉSENTATION DU 1ER RAPPORT DU COMITÉ DE SÉLECTION

M. Scott Fennell (Ontario): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter le premier rapport du Comité de sélection.

Si la Chambre y consent, j'ai l'intention de proposer l'adoption de ce rapport plus tard aujourd'hui.

(*Note de l'éditeur: Voir les* Procès-verbaux *d'aujourd'hui au sujet du rapport précité.*)

* * *

PÉTITIONS

LA FERMETURE POSSIBLE DES ATELIERS DU CN À MONCTON

M. Fernand Robichaud (Westmorland—Kent): Monsieur le Président, il est de mon devoir de présenter des pétitions se rapportant à la situation qui règne aux ateliers du CN à Moncton. Ces pétitions me viennent de gens de Dieppe, Petitcodiac, Moncton, Riverglade, Scoudouc, Salisbury et Grande-Digue.

[*Traduction*]

Les pétitionnaires souhaitent humblement qu'il plaise à cette honorable Chambre d'ordonner au gouvernement de retarder la fermeture des ateliers du CN jusqu'à ce que les travailleurs aient pu comparaître devant le comité des transports des Communes.

ON DEMANDE LA SUPPRESSION DES VOLS D'ENTRAÎNEMENT EN RASE-MOTTES À GOOSE BAY

M. Dan Heap (Spadina): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition de citoyens du Canada qui s'opposent à ce que des pilotes de l'OTAN fassent des vols d'entraînement en rase-mottes à Goose Bay parce que la vie locale traditionnelle en serait perturbée et qu'il s'agit d'une technique de combat offensive. Ils prient le Parlement de veiller à ce que le premier ministre (M. Mulroney) mette fin aux vols d'entraînement en rase-mottes et cesse de négocier l'établissement d'une base de l'OTAN dans cette région à cette fin.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

LA PRÉSUMÉE RÉFLEXION SUR L'INTÉGRITÉ D'UN DÉPUTÉ—CORRECTION

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. J'ai soulevé une objection tout à l'heure au sujet de la période des questions d'aujourd'hui. Je voudrais apporter une rectification à ce que j'ai dit.

Tout à l'heure, j'ai laissé entendre que le vice-premier ministre (M. Mazankowski) avait mis en doute l'intégrité du député de Glengarry—Prescott—Russell (M. Boudria). En fait, c'était une question de crédibilité et non pas d'intégrité. Je tenais à faire cette mise au point.

Des voix: Bravo!

LE DÉCORUM À LA CHAMBRE

M. Jim Hawkes (Calgary-Ouest): Monsieur le Président, comme il est question du décorum, je voudrais rappeler à tous, et particulièrement à la députée de Hamilton-Est (Mme Copps), que lorsqu'un député traverse la Chambre, l'usage veut qu'il s'incline devant le président à chaque passage. La députée a peut-être oublié de le faire. Elle ne verra certainement pas d'inconvénient à ce qu'on le lui rappelle.

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, je me suis inclinée, peut-être pas dans le bon angle, mais je l'ai fait.

M. le Président: Je peux vous assurer que j'ai vu la députée s'incliner.

[*Français*]

LA LOI DÉCLARANT LA RÉGION DE LA CAPITALE NATIONALE COMME LE SIÈGE DU GOUVERNEMENT DU CANADA

MESURE DÉCLARATOIRE

Mme Claudy Mailly (Gatineau) demande la permission de présenter le projet de loi C-218 intitulé Loi déclarant la région de la Capitale nationale comme le siège du gouvernement du Canada.

M. le Président: La Chambre permet-elle à l'honorable députée de déposer ce projet de loi?

Des voix: Expliquez-vous.

Mme Mailly: Monsieur le Président, ce premier projet de loi a trait à la Capitale nationale de notre pays. Ce projet de loi déclare la région de la Capitale nationale comme étant le siège du gouvernement du Canada. Il change le nom qui a été donné au XIXe siècle à notre capitale. Dorénavant, elle devrait être connue sous les noms de Ottawa et Outaouais. Il demande aussi que le territoire s'étende sur les deux rives de la rivière des Outaouais, au Québec et en Ontario.

M. le Président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

M. le Président: Quand le projet de loi sera-t-il lu pour la deuxième fois? A la prochaine séance de la Chambre?

Des voix: D'accord.

Mme Mailly: Monsieur le Président, j'ai présenté deux projets de loi. Le second amende la Loi sur la Commission de la capitale nationale. Alors, j'aimerais bien que ce projet de loi reçoive aussi sa première lecture.

* * *

LA LOI SUR LA CAPITALE NATIONALE

MESURE MODIFICATIVE

Mme Claudy Mailly (Gatineau) demande la permission de présenter le projet de loi C-219 intitulé Loi modifiant la Loi sur la Capitale nationale.

M. le Président: La Chambre permet-elle à l'honorable députée de déposer ce projet de loi?

Des voix: Expliquez-vous.

Mme Mailly: Ce second projet de loi a également trait à la Capitale nationale de notre pays. Il amende la Loi sur la CCN afin de doter la municipalité de Gatineau d'un commissaire, portant à trois les représentants de l'Outaouais québécois, dont un pour Hull et l'autre pour une autre municipalité de l'Outaouais.

M. le Président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la lre fois et l'impression en est ordonnée.)

M. le Président: Quand le projet de loi sera-t-il lu pour la deuxième fois? A la prochaine séance de la Chambre?

Des voix: D'accord.

* * *

• (1220)

[*Traduction*]

LA LOI SUR LES BREVETS

MESURE MODIFICATIVE

M. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville) demande à présenter le projet de loi C-220, tendant à modifier la Loi sur les brevets (produits chimiques agricoles génériques).

—Monsieur le Président, le projet de loi que je veux présenter tend à modifier les dispositions de la Loi sur les brevets concernant les produits chimiques agricoles non brevetés. On pourrait ainsi réduire le monopole dont jouissent les sociétés de produits chimiques agricoles en abaissant la durée d'application d'un brevet de 17 à 4 ans. Cette initiative permettrait à de simples Canadiens de livrer concurrence en fabriquant des produits chimiques tels que Roundup actuellement manufacturé par Monsanto, produits qui reviennent très cher aux agriculteurs. Ce projet de loi s'inspire de la mesure sur les produits pharmaceutiques non brevetés adoptée au Canada il y a de nombreuses années pour le plus grand bien du consommateur canadien.

M. le Président: Le député est-il autorisé à présenter son projet de loi?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. Tom Hockin (ministre d'État (Finances)) demande à présenter le projet de loi C-11, tendant à modifier la Loi de l'impôt sur le revenu.

M. le Président: Le ministre est-il autorisé à présenter le projet de loi?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

LA LOI SUR LES PRIX PARITAIRES DES PRODUITS AGRICOLES

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

M. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville) demande à présenter le projet de loi C-221 concernant les prix paritaires des produits agricoles.

—Monsieur le Président, je veux présenter un projet de loi concernant les prix paritaires des produits agricoles. Cette mesure a pour objet de garantir aux agriculteurs un prix pour leurs produits qui sera basé sur le prix de revient et un profit raisonnable pour le travail qu'ils consacrent à produire des denrées alimentaires pour le Canada et le reste du monde.

M. le Président: La Chambre consent-elle à ce que le député présente ce projet de loi?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

LA LOI SUR LA FRONTIÈRE INTERNATIONALE (CANADA-ALASKA)

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

M. Jim Fulton (Skeena) demande à présenter le projet de loi C-222, concernant la frontière internationale entre le Canada et l'État de l'Alaska.

—Monsieur le Président, je suis heureux de présenter encore une fois à la Chambre ce projet de loi qui en était presque arrivé à un vote au cours de la dernière session.

Je le présente à nouveau parce que le gouvernement du Canada semble s'acheminer vers des négociations avec les États-Unis à propos de la frontière entre le Canada et l'État de l'Alaska, et seul un vote à la Chambre consacrant dans la loi notre frontière à 54-40 préparera véritablement à des discussions loyales sur les frontières de nos eaux territoriales.

Je suis heureux de présenter de nouveau ce projet de loi. Beaucoup de Canadiens souscrivent à cette mesure qui s'appuie sur le traité sino-britannique de 1825, le traité de 1867 conclu à la suite de l'achat de l'Alaska par les États-Unis, et le traité Hay-Herbert de 1903 plus un certain nombre de décrets du conseil proposant que cette ligne soit reconnue comme notre frontière. Un vote de la Chambre à cet égard consacrerait ce principe pour toujours.

M. le Président: La Chambre consent-elle à ce que le député présente ce projet de loi?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

[*Français*]

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, je cherche à savoir de la Présidence si la date du tirage qui se fait au commencement d'une session va se faire d'ici quelques jours. Est-ce que la Chambre pourrait être informée? Est-ce que les députés pourraient savoir quand la Présidence procédera au tirage des projets de lois privés comme des motions, afin que les députés . . . Les députés libéraux en tous les cas sont intéressés et me demandent souvent quand le tirage va se tenir. Je me demande si on a établi la date.

M. le Président: Je crois que ce sera le 21 octobre.

• (1230)

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LE DISCOURS DU TRÔNE

REPRISE DU DÉBAT SUR L'ADRESSE EN RÉPONSE

La Chambe reprend l'étude, interrompue le jeudi 9 octobre, de la motion de Mme Collins: Qu'une Adresse soit présentée à Son Excellence le gouverneur général en réponse au discours qu'elle a prononcé à l'ouverture de la session, ainsi que de l'amendement de M. Cassidy (p. 227).

L'hon. Tom McMillan (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, c'est un honneur que d'intervenir dans le débat de l'Adresse en réponse au discours du trône. Et c'est en même temps un plaisir pour moi que de le faire en qualité de ministre de l'Environnement parce que, pour la première fois depuis 1973, le discours du trône fait plus que de mentionner le sujet, il met l'accent sur des questions qui touchent à l'environnement. Je dirai même qu'il traite de chaque volet de mon mandat ministériel, depuis le patrimoine bâti jusqu'aux parcs nationaux, en passant par la protection de l'environnement et la politique des eaux.

Programme d'action du gouvernement pour cette nouvelle session parlementaire, le discours du trône manifeste clairement que le gouvernement reste absolument décidé à protéger l'environnement, et en particulier à faire en sorte qu'Environnement Canada ait les ressources et les attributions qu'il lui faut pour jouer son rôle vital.

Dans le discours du trône le gouvernement a mis en vedette une idée centrale, idée que les Canadiens comprennent bien mais que les gouvernements à mon avis ont trop souvent laissée dans l'ombre: celle voulant que la santé de l'environnement soit indispensable à la bonne marche de l'économie. C'en est la condition *sine qua non*. Plus encore que compatibles, les objectifs économiques et écologiques sont les deux côtés d'une même médaille.

L'année écoulée m'a appris à quel point les mythes peuvent prendre racine et fleurir, souvent même en l'absence de la moindre graine de vérité. Il n'y a pas de mythe plus tenace et moins fondé que celui qui entoure le ministère de l'Environnement. A en croire les négativistes et les prophètes de malheur de l'opposition, on penserait que le gouvernement a sabré le budget du ministère et réduit son importance. Et comme si cette vue cauchemardesque ne suffisait pas, ils disent que dans le programme secret du gouvernement figure le dépeçage complet d'Environnement Canada, avec l'attribution de ses programmes et de ses crédits à divers ministères fédéraux, ou même aux gouvernements des provinces par délégation. Apparemment plus intéressés par les fruits de leur vive imagination que par les faits concrets, les partis d'opposition ont créé de toutes pièces les présumées preuves. Mais je laisse l'opposition à son imagination pour ne traiter que des faits concrets.

Je signale tout d'abord que le ministère de l'Environnement se porte bien et qu'il se manifeste un peu partout dans le pays. Et même que, au lieu de sabrer dans le budget de ce service, le gouvernement l'a en fait augmenté. Pour l'exercice financier de 1986-1987 en cours, le budget prévu est de 745 349 000 $, ce qui représente une augmentation de 18 385 000 $ par rapport à l'an dernier. Où sont ces fonctionnaires que les maléfiques conservateurs auraient paraît-il sacrifiés à l'autel des restrictions budgétaires? Ils se portent eux aussi fort bien et ils travaillent de manière laborieuse et efficace à Environnement Canada. En fait, ce ministère est l'un des trois seuls services gouvernementaux dont on a élargi l'activité l'an dernier.

Si le gouvernement tord le cou pour ainsi dire au ministère de l'Environnement, comme à un poulet, il ne me reste qu'à rappeler les paroles immortelles de sir Winston Churchill, prononcées ici même, au Parlement, il y a près d'un demi-siècle déjà—il aurait en effet déclaré: «Quel poulet, et quel cou!»

Quoi qu'il en soit, ceux qui déplorent la présumée disparition d'Environnement Canada non seulement tirent de mauvaises conclusions, mais ne posent pas non plus la bonne question. Il ne s'agit pas de savoir si l'activité de ce ministère a été élargie ou restreinte, mais plutôt si, par suite des compressions générales effectuées au gouvernement du Canada, il perd ou gagne du terrain. Le gouvernement le traite-t-il de manière particulièrement sévère, comme le laisse entendre l'opposition, dans le but de contrôler des déficits galopants qui l'obligent à consacrer le tiers de ses recettes fiscales au remboursement de l'intérêt sur des emprunts antérieurs? La réponse est catégorique et c'est non. Environnement Canada fait plus que se maintenir, même si—et j'espère que le ministre des Finances (M. Wilson) en prendra bonne note—à la fin du présent mandat du gouvernement, Environnement Canada aura certes contribué sa juste part en dollars et en personnel au programme général de restrictions du gouvernement que j'appuie à 100 p. 100.

Néanmoins, la taille de mon ministère va demeurer relativement inchangée et il se peut même qu'il prenne de l'expansion. Grâce aux réformes en matière de gestion, surtout dans les services de conservation et de protection et dans les bureaux régionaux, Environnement Canada sera plus fort qu'il ne l'a jamais été depuis sa création en 1971.

Depuis que le premier ministre (M. Mulroney) m'a fait l'honneur de me confier le ministère de l'Environnement, l'an dernier, mes collaborateurs et moi avons travaillé dur, avec la collaboration entière des autres ministères et ministres, pour mettre au point un programme solide de réformes, y compris les nouvelles lois prévues dans le discours du trône même. De telles réformes ne se font pas en appuyant sur un bouton, un levier ou quelqu'autre mécanisme dans une fabrique de lois à la chaîne. Elles nécessitent de la planification; elles réclament la consultation des ministères fédéraux et provinciaux intéressés, du patronat, des syndicats et des groupes environnementaux; elles exigent des démarches en quête d'appuis dans un système gouvernemental complexe; et elles demandent du temps.

Je suis renversé du nombre de personnes autrement bien informées, y compris parmi les députés de l'opposition, en face, qui s'attendaient à ce que dès ma nomination je règle du jour au lendemain tous les problèmes environnementaux. Et pourtant, cela fait des décennies que des gouvernements successifs sont aux prises avec beaucoup de ces problèmes, allant de la pollution de la rivière Niagara aux impasses dans la création de parcs nationaux importants comme celui de South Moresby, en passant par les pluies acides. Je comprends certes la réelle impatience des écologistes devant l'apparente inertie du système en ce qui a trait à des problèmes urgents. En tant qu'écologiste moi-même, je partage leur impatience.

On enregistre des progrès, cependant. Dans un an à la même époque le gouvernement aura donné suite à plus de projets concernant une grande variété de questions environnementales qu'aucun autre gouvernement fédéral durant une période antérieure. La nouvelle Loi sur la protection de l'environnement sera la pierre angulaire de ces réalisations. Pour la première fois, une grande partie des pouvoirs législatifs du ministre de l'Environnement seront regroupés en une seule loi, ce qui lui permettra d'intégrer plus facilement son mandat et celui des autres ministres fédéraux avec lesquels il partage ses pouvoirs en matière d'environnement. On va en outre mettre au point une structure qui permettra de mieux intégrer les lois fédérales et provinciales. Voila qui est également important car à l'heure actuelle, les lois canadiennes de l'environnement forment une incroyable mosaïque relevant de 22 ministères et organismes fédéraux et composée de 57 lois fédérales et 97 lois provinciales.

La seule personne qui profite d'un tel désordre est le pollueur. Les citoyens et même le gouvernement n'arrivent pas à se retrouver dans cette myriade de lois et de règlements qui généralement ont si peu de rigueur qu'ils constituent une autorisation de polluer ou sont si draconiens qu'ils ne peuvent être appliqués.

La nouvelle Loi sur la protection de l'environnement vise à corriger cette situation. La loi établira clairement les droits des citoyens à un environnement sain. Elle accroîtra énormément les sanctions prévues contre les pollueurs. Elle permettra une meilleure gestion des produits chimiques toxiques durant toute leur vie utile depuis l'étape de la recherche et le développement jusqu'à l'élimination sous forme de déchets, en passant par la production, la mise en marché et l'utilisation. Elle comprendra un régime d'exécution et de respect des règlements conçu pour s'assurer que le pays possède plus qu'une loi efficace sur papier. En effet, elle sera efficace dans les tribunaux, les postes de police et les prisons du pays.

Mes collègues du cabinet ont pleinement coopéré à l'élaboration de cette loi qui fera époque, démontrant ainsi la haute priorité que les autres ministères et ministres fédéraux attachent à la protection de l'environnement.

• (1240)

On a abattu également beaucoup de travail, monsieur le Président, dans la préparation des modifications à la Loi sur les parcs nationaux dont fait état le discours du trône. Cette loi n'a pas été modifiée en profondeur depuis 1930, c'est-à-dire depuis plus d'un demi-siècle. Le gouvernement est persuadé que ces changements s'imposent depuis très longtemps à cause de l'importance que les Canadiens accordent maintenant à l'environnement. Il faut freiner l'expansion urbaine sur les sites naturels. Il faut protéger notre patrimoine de la menace que pose le développement des transports et des routes et défendre les régions vierges contre l'empiètement insidieux du commerce. Le bras de la loi doit peser lourdement sur les braconniers bien organisés et bien nantis qui détruisent l'écosystème de nos parcs et qui menacent notre patrimoine faunique. Les modifications prévues à la Loi sur les parcs nationaux seront déposés pour la première lecture très bientôt; je demande donc instamment à l'opposition de faire en sorte qu'ils soient adoptés rapidement. On prévoit notamment établir notre trente-deuxième parc national dans l'île d'Ellesmere. Il y a trois semaines, Tagak Curley, le ministre du Développement économique et du Tourisme du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, a participé avec moi à une cérémonie de signatures dans l'île d'Ellesmere même, qui est littéralement la calotte de notre pays. Certaines espèces abondent dans cette île: le boeuf musqué, le lièvre blanc de l'Arctique, le loup, le caribou et le phoque vivent dans des chaînes de montagnes majestueuses parsemées de fjords et de glaciers. Les Canadiens sont, à juste titre, les fiers propriétaires d'Ellesmere qui fera très bientôt partie de notre réseau de parcs nationaux.

Le gouvernement ne se contente pas d'établir un seul autre parc dans cette île. Il doit faire davantage sur ce chapitre pour nos enfants et les générations futures. Un pas énorme a été franchi cette année lorsqu'on a fait un parc national de la célèbre région de Moresby-Sud, dans les îles de la Reine Charlotte.

Jusqu'à présent, l'argent que le gouvernement fédéral devait au gouvernement de Colombie-Britannique, pour le parc national Pacific Rim, était le plus grand obstacle au processus. Il y a quelques jours, le ministre de l'Environnement de la province, Austin Pelton, et moi-même avons pu résoudre les derniers différents concernant les limites du parc et les arrangements financiers. De ce fait, nous avons pu convenir de terminer les négociations concernant le sud de l'île Moresby avant la fin de l'an prochain.

De même, le ministre des Ressources naturelles de l'Ontario, Vince Kerrio, et moi sommes parvenus à un accord sur toutes les principales questions concernant la création d'un parc national dans la péninsule de Bruce, une région géographiquement importante qui contient des falaises escarpées, des sentiers naturels pittoresques, beaucoup de chevreuils, de nombreuses espèces d'oiseaux et une flore très variée. Tout comme

la réserve du parc national de l'île Ellesmere affirme la souveraineté du Canada sur une partie du territoire qui est contestée, le sud de Moresby et la péninsule de Bruce témoignent de la détermination de notre gouvernement, et d'autres Canadiens, de préserver notre patrimoine naturel.

Les Canadiens doivent faire preuve de la même détermination à l'égard de notre patrimoine architectural, cette propriété culturelle qui témoigne de notre identité en tant que peuple et qui enrichit notre vie nationale. A titre de ministre responsable en vertu d'une décision du cabinet de 1982, j'ai l'intention de présenter à mes collègues, en collaboration avec tous les ministères que cela touche, le plus grand ensemble de propositions concernant la préservation de notre patrimoine architectural jamais présenté par un gouvernement du Canada. Voilà quelques-uns seulement des projets environnementaux de mon ministère pour les prochains mois. Je suis fier de ce plan d'action.

Bien que l'an dernier ait surtout été consacré à préparer ce plan, Environnement Canada a néanmoins été actif dans beaucoup de domaines. Le ministère a été l'hôte de la Commission mondiale de l'environnement et du développement, dite Commission Brundtland, dirigée par le premier ministre de Norvège. Nous avons coparrainé la Conférence internationale mondiale sur la stratégie de la conservation. Nous avons élaboré le Plan nord-américain de gestion des oiseaux aquatiques, un programme bilatéral qui coûtera 1,5 milliard de dollars. Nous nous sommes entendus avec les États-Unis sur la nécessité de réduire les déversements de produits chimiques toxiques dans la rivière Niagara. Nous comptons aller encore plus loin à cet égard jusqu'à ce que nous réussissions à fixer des objectifs et des délais. Nous avons entrepris de concert avec l'Ontario une importante enquête sur les contaminants dans la rivière St. Clair et nous nous sommes entendus avec la Nouvelle-Écosse pour nettoyer les bassins de matières goudronneuses de Sydney qui sont le pire site de déversement de produits chimiques toxiques de l'est du Canada: les étangs bitumineux de Sydney. Le ministère a signé des ententes de surveillance de la qualité de l'eau avec l'Ontario, la Colombie-Britannique et Terre-Neuve. Sous la direction du premier ministre, nous avons eu des pourparlers avec les États-Unis au sujet des pluies acides et, dans un esprit de bonne entente, de collaboration et d'harmonie internationale, nous avons obtenu l'accord du président pour mettre au point une entente bilatérale sur la pollution transfrontalière. Il y aura bientôt de nouvelles normes d'émission plus sévères pour les automobiles et les petits camions et de nouvelles normes d'émission pour les poids lourds. A la fin de 1991, il n'y aura plus de plomb dans l'essence. Mon ministère a publié son tout premier rapport sur l'état de l'environnement et il a averti les Canadiens des dangers qu'il y a à utiliser la mauvaise essence et à modifier les systèmes de contrôle de la pollution, grâce à une campagne de publicité massive et à un programme d'information du public. Nos activités de recherche et d'information ainsi que nos programmes ont été renforcés dans le domaine des prévisions météorologiques, des niveaux et de la qualité de l'eau, de la gestion de la faune, des contaminants de l'environnement, de l'entretien des pistes dans les parcs et de diverses autres activités trop nombreuses pour être énumérées dans un discours relativement bref. Nous pouvons être fiers de ce que nous avons fait cette année et depuis deux ans, monsieur le Président. Ce n'est cependant qu'un début.

Personne ne doit mettre en doute la détermination du gouvernement à protéger l'environnement. Après tout, c'est la première fois de toute l'histoire du Canada qu'un gouvernement est dirigé par un premier ministre qui accorde la priorité à une question écologique, soit la lutte contre les pluies acides, pendant ses entretiens avec le président des États-Unis lors de deux sommets déjà et d'un autre à venir. Le premier ministre s'est engagé à poursuivre ce travail jusqu'à ce que la question bilatérale des pluies acides ne se pose plus entre nos deux pays.

J'ai entamé mon discours en disant que je laisserais à d'autres les mythes et les élucubrations, et que je m'en tiendrais aux faits. Je suis fier, monsieur le Président, de constater que les faits parlent d'eux-mêmes.

M. Caccia: Monsieur le Président, après avoir écouté le ministre de l'Environnement (M. McMillan), je voudrais lui demander si son gouvernement et lui-même, en tant que ministre titulaire de ce très important portefeuille, se rendent enfin compte du rôle économique, vital et absolument prioritaire que doit jouer son ministère dans la conjoncture actuelle. Malheureusement, une bonne partie de son discours a été complètement à côté de la plaque, et il a accusé l'opposition de toutes sortes de déclarations négatives qui, si elles sont vraies, ne sont de toute façon que le résultat des activités du ministre ou de son gouvernement. Le ministre s'est par exemple étendu abondamment sur les prévisions négatives de l'opposition en ce qui concerne l'avenir de son ministère. J'aimerais lui rappeler que c'est son propre vice-premier ministre qui a commandé un rapport sur l'étude du rôle actuel et futur du ministère de l'Environnement. Cela a donné lieu à toutes sortes de spéculations jusqu'à la publication du rapport et même après. Il est complètement absurde d'accuser l'opposition de quelque chose dont le précédent vice-premier ministre est l'auteur. Ces spéculations et ces rumeurs ont été alimentées par le gouvernement jusqu'à ce que nous demandions le dépôt du rapport à la mi-juin. Il a finalement été rendu public à la mi-août.

• (1250)

Dans son discours, le ministre s'est étendu sur les fonds et les budgets. Sur ce plan, il a la mémoire sélective. Il n'a pas dit un mot des actions de son prédecesseur et des coupures qu'elle avait infligées au ministère de l'Environnement, coupures auxquelles on n'a d'ailleurs toujours pas remédié.

J'espère que quand le ministre en aura fini avec les discours ronflants et les envolées dont il est capable, il prendra à bras le corps la responsabilité de faire de son ministère un grand instrument pour le bien économique à long terme du Canada. Le ministre ne s'est pas encore attaqué à cette tâche. Je lui suggère de le faire, au lieu de se préoccuper de broutilles. Qu'il commence par s'attaquer au problème très important de l'environnement dans l'économie de notre pays. A ce moment-là, et à ce moment-là seulement nous tolérerons ses discours à la Chambre.

Le ministre pourrait-il nous préciser quelque chose qui est très flou dans le discours du trône, la date à laquelle les modifications à la loi sur les parcs nationaux seront déposées? Elles sont prêtes depuis le printemps 1984.

Deuxièmement, quand le ministre va-t-il modifier le régime de taxes sur l'essence afin d'instaurer une politique de prix souhaitable en vertu de laquelle l'essence sans plomb coûtera moins cher que l'ordinaire, dans l'intérêt de l'agriculture, de la sylviculture et des bâtiments qui sont affectés par les émanations provenant de la combustion de l'essence ordinaire?

M. McMillan: Monsieur le Président, le député de Danvenport (M. Caccia), qui est le critique de l'environnement pour l'opposition officielle, a soulevé trois points essentiels. Le premier porte sur le rapport remis par le groupe de travail chargé de l'examen des programmes, instauré par le sous-ministre. C'est un des deux ou trois rapports portant sur le ministère de l'Environnement, sans compter tous ceux, nombreux, d'autres ministères qui ont eu des répercussions sur le ministère de l'Environnement. Ce groupe de travail a effectué 20 études importantes sur tout le gouvernement fédéral. Lorsque l'ancien vice-premier ministre a déposé la plupart de ces rapports à la Chambre des communes, il a constaté qu'ensemble, ils pesaient environ 35 livres et traitaient de tous les coins et recoins du gouvernement fédéral.

Je dis cela pour rappeler au député de Davenport qu'il ne s'agit que de rapports. Celui qui l'a le plus offensé fait partie d'un groupe de rapports sur l'environnement. Beaucoup d'entre eux renferment des contradictions. Ils ne reflètent pas la politique du gouvernement et ne sont pas même nécessairement des options envisagées par celui-ci. Ce sont des recommandations soumises à l'attention du gouvernement par des particuliers du secteur privé et des fonctionnaires.

Cela dit, le gouvernement a répondu dans le discours du trône au rapport précis dont le député a parlé. Il a mentionné la Loi sur la protection de l'environnement, deux modifications importantes à la Loi sur les parcs nationaux et l'engagement du gouvernement fédéral à présenter une politique sur la qualité des eaux s'appliquant à tout le pays. Ces initiatives, individuelles et collectives, devraient apporter un démenti aux spéculations et aux rumeurs que font circuler contre ce ministère les alarmistes et les opposants.

En deuxième lieu, le député s'est informé au sujet des modifications à la Loi sur les parcs nationaux. Contrairement à ce qu'il a indiqué, elles n'étaient pas prêtes au printemps de 1984, ni à celui de 1985. Leur rédaction a été confiée au ministère de la Justice l'été dernier. Elle est maintenant complétée, l'impression est en cours et la traduction est en bonne voie d'achèvement. J'espère être en mesure de présenter la mesure modificative au Parlement en première lecture d'ici quelques semaines.

Pour ce qui est de la question de l'essence ordinaire et de l'essence sans plomb, je travaille en collaboration étroite avec le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Masse), qui est présent à la Chambre aujourd'hui. Il s'avère un ministre de l'Énergie, non seulement excellent, mais aussi particulièrement sensible aux questions d'environnement. Je collabore aussi avec mon collègue le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp) et avec d'autres ministres sur cette question.

Le président suppléant (M. Paproski): Je vais donner la parole au député d'Essex—Windsor (M. Langdon) puis au député de Western Arctic (M. Nickerson) en leur demandant d'être très brefs dans leurs questions ou commentaires, de manière à ce que le ministre puisse répondre.

M. Langdon: Monsieur le Président, compte tenu de votre recommandation, je réduirai au minimum les commentaires que je voulais faire.

Il règne dans tout le pays un énorme sentiment d'urgence, particulièrement vif dans ma région, lié à des questions comme l'incinérateur de Détroit, les inondations qui ont lieu au lac St. Clair et au lac Érié, l'incapacité persistante des autorités d'identifier la source de l'abominable amas découvert dans le lac St. Clair l'an dernier, l'énorme ingestion de dioxine qui semble se produire dans le bassin des Grands Lacs et, bien entendu, les pluies acides.

Si j'interroge le ministre, ce n'est pas pour l'accabler de critiques ou dénigrer ses efforts, car je crois qu'il a apporté une bouffée d'air frais après le départ de son prédécesseur. Toutefois, le ministre n'est-il pas disposé à admettre qu'il n'est pas satisfait des tentatives faites pour récupérer notre environnement dans l'intérêt de la population? S'il est honnête, il dira qu'il n'est pas satisfait. Par conséquent, comment, selon lui, peut-on accélérer les efforts en vue d'atteindre certains objectifs vitaux pour tous les habitants du pays?

M. McMillan: Monsieur le Président, je serai bref, car je ne dispose apparemment que de 60 secondes. Bien sûr que je ne suis pas satisfait. Je suis déçu du bilan de tous les gouvernements et du bilan du Canada et des Canadiens. Nous devons faire davantage et nous le ferons. Nous allons présenter un projet de loi sur la protection de l'environnement qui sera le plus rigoureux de l'hémisphère occidental. Il s'accompagnera d'un échéancier touchant sa mise en application et son exécution, ce qui va démontrer aux Canadiens que le gouvernement est sérieux quand il s'attaque aux pollueurs quels qu'ils soient.

Le président suppléant (M. Paproski): Je vais fermer les yeux sur l'heure. Je donne la parole au député de Western Arctic (M. Nickerson).

M. Nickerson: Monsieur le Président, ma question fait suite à certaines de celles qui ont été posées au cours de la période des questions au sujet de la brucellose.

Même si l'on a déclaré que le Canada était débarrassé de la brucellose, le ministre de l'Environnement sait pertinemment que cette maladie, tout comme la tuberculose, est endémique dans son troupeau de bisons du parc national Wood Buffalo. Si cette maladie se répandait, elle mettrait en péril le bétail domestique. Le ministre pourrait-il préciser ce qu'il entend faire pour régler ce problème persistant et très important?

M. McMillan: Monsieur le Président, le député de Western Arctic (M. Nickerson) a raison. Il s'agit d'un problème grave et qui persiste. Mon ministère a donné instruction à ses meilleurs scientifiques de s'occuper de ce problème et de recommander des mesures correctives. Dans peu de temps, je pense, nous serons en mesure de les annoncer.

Le président suppléant (M. Paproski): Comme il est 13 heures, je quitte maintenant le fauteuil jusqu'à 14 heures.

(La séance est suspendue à 13 h.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

M. Dan Heap (Spadina): Monsieur le Président, je suis très heureux d'avoir la chance de participer au débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône. Je tiens à aborder un sujet dont il était question dans ce discours, celui de la réforme fiscale. Le discours ne fournissait pas de détails, mais il parlait de relance économique et de prospérité générale pour le pays. Ce dont il n'était pas question directement mais implicitement dans ce discours, c'est l'écart croissant entre les riches et les pauvres, entre les nantis et la majorité. Cela m'intéresse et intéresse la majorité des électeurs de ma circonscription. En cela, la circonscription de Spadina n'est évidemment pas bien différente des autres.

Spadina compte un grand nombre de vieilles maisons. D'aucunes sont bien entretenues grâce au dur labeur de leurs habitants alors que d'autres tombent en ruines parce que les propriétaires s'en désintéressent. Dans un cas comme dans l'autre, ces maisons sont en général habitées par des familles à faible revenu. Des personnes touchant un revenu à peine plus élevé habitent de minuscules appartements qu'on appelle des garçonnières ou des studios. Quelques personnes vivent fort à l'aise dans de très belles maisons. Il y a aussi un grand nombre—plusieurs milliers, en fait—de petites entreprises; il en naît et il en meurt tous les jours. Autrement dit, les statistiques concernant la faillite sont vraiment des faits vécus dans le secteur de la petite entreprise de Spadina. Des sociétés très riches et très puissantes ont aussi leur siège social dans le quartier des affaires, au centre de Toronto. Je regrette donc que le discours du trône, bien qu'il traite de nombreux aspects de l'économie, passe sous silence le fossé grandissant entre le petit nombre de riches et la masse, la grande majorité de ceux qui ne le sont pas, qu'on les appelle la classe moyenne ou les pauvres.

Ce fossé n'a pas été provoqué ou créé principalement par le gouvernement actuel. Il se creuse depuis plusieurs décennies au moins. Le gouvernement actuel n'a cependant rien fait pour le combler. Il a même agi parfois de manière à l'élargir encore davantage. C'est particulièrement le cas quand il parle de réforme fiscale, comme dans le discours du trône, sans donner de détails. Nous ne savons pas si nous devons nous attendre à une imposition qui redistribuera l'argent en le prenant aux pauvres pour le donner aux riches, comme c'est actuellement la tendance, ou s'il y aura un renversement qui amorcera une redistribution qui ira chercher une partie de l'argent des riches pour le donner aux pauvres.

Le résultat global de cette politique de redistribution qui retire l'argent aux pauvres pour le donner aux riches se manifeste de bien des façons dans notre pays. Par exemple, le revenu moyen, mesuré en dollars réels, a baissé de 3,5 p. 100 au cours des cinq dernières années. Ce chiffre s'applique à l'ensemble, mais les familles dirigées par des femmes sont particulièrement touchées. En 1981, 12 p. 100 de toutes les familles canadiennes vivaient dans la pauvreté. Cette proportion est passée à 14,5 p. 100 en 1984. Malgré une baisse de 13,1 p. 100 en 1985, j'estime que le chiffre pour 1986 changera pour le pire. Le taux de pauvreté des familles monoparentales dirigées par des femmes s'établissait à 52,8 p. 100 en 1981; il est aujourd'hui de 60,2 p. 100. Il y a lieu de signaler que le nombre d'enfants qui vivent dans la pauvreté est passé, en quatre ans, de 16 p. 100 en 1981 à 20 p. 100 en 1985. La même tendance se manifeste chez les jeunes. Quelque 42 p. 100 des jeunes célibataires de 15 à 24 ans étaient pauvres en 1980, et aujourd'hui cette proportion atteint presque 48 p. 100. Je pourrais évidemment, tout comme nos vis-à-vis, citer des cas particuliers.

Le gouvernement a offert des occasions d'emploi à des jeunes, pourvu qu'ils aient entre 18 et 24 ans et qu'ils disposent de quelques milliers de dollars pour lancer un projet. Nous savons, à Toronto, où trouver ces jeunes de 18 ans qui ont une mise de fond de quelques milliers de dollars. Ils habitent le quartier Rosedale et non celui de Spadina. Ils vivent dans le nord de Rosedale, non pas dans les secteurs de Cabbagetown ou Regent Park. Autrement dit, c'est une autre façon de subventionner les riches ou les fils et filles à papa. Ce programme ne vient pas beaucoup en aide à la grande majorité des jeunes de ma circonscription, Spadina, ni du reste du Canada.

Le logement constitue, dans un budget, l'un des principaux postes de dépenses. Autrefois, on disait qu'il fallait y consacrer le quart de son revenu. Cette proportion est bien supérieure à ce qu'on paie dans un grand nombre de pays. Cependant, elle est bien inférieure à ce que la plupart des Canadiens doivent maintenant débourser. De nos jours, ce montant équivaut à 30 ou 35 p. 100 du revenu, selon les normes fixées par le gouvernement, sous l'égide de la SCHL, et il atteint 40, 50, voire 60 p. 100 dans le secteur privé.

En 1985, une maison moyenne coûtait 110 000 $, à Toronto, alors que le revenu familial moyen ne dépassait pas 41 500 $. A raison d'un taux hypothécaire de 13,5 p. 100, une famille moyenne devrait gagner 10 000 $ de plus pour pouvoir s'acheter une maison. Or, un très grand nombre de gens voient leur revenu baisser d'une façon ou d'une autre. Les salaires réels n'ont pas cessé de diminuer ces neuf dernières années. Le pouvoir d'achat associé au salaire hebdomadaire ou mensuel a donc été réduit. Le nombre d'emplois a décliné dans les secteurs les mieux rémunérés, comme la fabrication ou le bâtiment. On les remplace en grande partie par des emplois moins rémunérateurs, dans le secteur des services communautaires, commerciaux et autres. On réduit les horaires de travail sans en laisser, d'ordinaire, le choix aux employés et sans les indemniser. Ainsi, alors qu'en 1981 l'horaire moyen s'élevait à 32 heures dans les services, en 1986 il n'est plus que de 27,3 heures. En dollars constants de 1981, le pouvoir d'achat du salaire horaire moyen dans les services est passé de 7,32 $ en 1981 à 6,78 $ en 1986. Dans le secteur manufacturier, si on calcule de la même façon, on se rend compte qu'une heure de travail qui pouvait acheter des produits valant 9,15 $ en 1981 ne peut acheter maintenant que des produits valant 8,92 $, soit moins qu'il y a cinq ans.

• (1410)

En général, les salaires ont fléchi une fois encore si on calcule leur pouvoir d'achat. En 1981, le taux horaire des salaires était de 11,86 $ pour les emplois les mieux rémunérés. Ce taux a maintenant baissé à 8,92 $. C'est ce qui se passe du côté salarial. Voilà ce qui est arrivé aux travailleurs oeuvrant surtout dans le secteur privé. C'est ce qui arrive à leur rémunération avant les impôts. Toutefois, le gouvernement actuel, à

l'instar de son prédécesseur déplace le fardeau fiscal soulageant ceux qui auraient tous les moyens voulus pour en acquitter une plus large part tout en aggravant la situation des moins riches. Il suffit de remonter à 1981 alors que le gouvernement de l'époque réduisait le taux marginal d'imposition en faveur des personnes touchant les revenus les plus élevés et leur épargnait ainsi la somme globale de un ou deux milliards par an. Bien entendu, il reportait ce fardeau sur les épaules des contribuables dont les revenus étaient moins élevés.

En 1982, les allocations familiales et d'autres prestations sociales étaient désindexées à 6 et à 5 p. 100, tandis que le taux d'inflation était de deux fois plus élevé. En même temps le gouvernement renouvelait ses concessions fiscales aux investisseurs pour leur permettre d'investir et de se protéger contre l'inflation.

En 1984, année où le gouvernement actuel est arrivé au pouvoir, nous constatons qu'une taxe de vente régressive contre laquelle le parti ministériel s'était élevée quand il était dans l'opposition a été adoptée dès son accession au pouvoir. Cette taxe accable principalement les pauvres et les Canadiens qui touchent un revenu moyen.

L'année suivante, le gouvernement a accordé une exemption sur les gains en capital de 500 000 $ aux personnes les plus riches, celles qui gagnent 70 000 $ et 80 000 $ ou plus par an. Une fois encore, le gouvernement a majoré la taxe de vente. On a remplacé en 1986 une surtaxe de 5 p. 100 applicable aux Canadiens à revenus plus élevés par une surtaxe de 3 p. 100 applicable à tous les Canadiens et une autre hausse de 1 p. 100 de la taxe de vente.

Rien dans le discours du trône ne nous dit que l'on réparera l'une ou l'autre de ces injustices. Rien ne dit que le pouvoir d'achat de la vaste majorité des Canadiens se trouvera le moindrement restauré par un renversement de ces changements fiscaux injustes. Étant donné que le discours du trône est muet à cet égard, il semble donc que nous aurons droit à d'autres mesures du genre. On constate maintenant qu'une famille dont le revenu correspond au seuil de la pauvreté a perdu environ 435 $ par année. Quand une famille dont le revenu annuel excède 100 000 $ perd 400 $, cela ne représente que 0,4 p. 100 de son revenu. Mais pour une famille qui ne dispose que de quelques milliers de dollars par année pour vivre, il est très grave de perdre 400 $ à cause de ce genre de fiscalité rétrograde.

Le fait est que depuis 35 ans, la part de l'impôt sur le revenu payée par les particuliers a triplé tandis que celle que paient les sociétés diminuait, en conséquence, jusqu'au tiers. En d'autres termes, on peut dire maintenant que d'ici 1988, quand achèveront de s'appliquer les présentes modifications à la législation fiscale, les hausses de taxe de vente et d'accise auront procuré au gouvernement fédéral plus de revenus que les recettes provenant des hausses d'impôt réunies des particuliers et des sociétés. Voilà qui s'appelle faire casquer les pauvres.

Telle est la constante observée dans la politique fiscale du gouvernement. Rien dans le discours du trône ne laisse entrevoir le moindre changement, et c'est bien regrettable. C'est un fait que non seulement les gens riches s'en tirent sans payer d'impôt, comme c'est le cas de milliers d'entre eux, mais ceux qui paient des impôts en paient souvent moins que les contribuables à revenus moyens. C'est également un fait que certaines très grandes sociétés ne paient pas du tout d'impôt. Argus Corporation, par exemple, a réalisé des bénéfices de 51,7 millions de dollars en 1985, mais n'a pas payé un sou d'impôt. Power Corporation n'a payé aucun impôt sur ses bénéfices de 152 millions. En 1983, 27 sociétés non financières, aux bénéfices de plus de 25 millions de dollars chacune, n'ont pas payé le moindre impôt, de même que 37 sociétés financières qui ont réalisé 25 millions de dollars ou plus de profits.

Certaines des plus grandes sociétés du Canada réussissent certaines années à ne pas payer le moindre impôt. Au cours des cinq dernières années, à un moment ou à un autre, il est arrivé à General Motors, Chrysler, Shell, Hudson's Bay, Nova et TransCanada PipeLines Limited de faire des profits sans payer d'impôt.

Nous avons quelques-unes de ces grandes sociétés à Spadina. Des femmes de Spadina vont faire le ménage dans leurs bureaux la nuit. Des immigrantes laissent leurs enfants le soir pendant 5 heures pour aller faire le ménage dans les bureaux, en touchant généralement le salaire minimum légal ou 10c. de plus peut-être. A quelques minutes de marche du siège des plus riches sociétés du Canada, notamment Cominco, les Entreprises Bell Canada, Noranda, Inco, F.W. Woolworth, Mobil Oil, et Canadian General Electric, des femmes vivant dans des logis misérables sont payées le salaire minimum pour faire le ménage dans les bureaux des ces sociétés qui bien souvent ne paient presque pas ou pas du tout d'impôt, alors que ces femmes de ménage qui nettoient leurs bureaux paient, elles, des impôts pour les subventionner. Peut-être les filles de ces femmes les subventionnent-elles aussi en travaillant pour l'industrie du vêtement sur Spadina Avenue.

Bien que le discours du trône n'en parle pas, peut-être le gouvernement a-t-il l'intention de se pencher sur cette question. Je voudrais que ces sociétés nous présentent une ventilation année par année des exonérations fiscales dont elles bénéficient en vertu des programmes, des montants, des lieux géographiques, qu'elles nous donnent le montant des exonérations d'impôt que leur accorde le gouvernement fédéral, qu'elles nous donnent le montant de l'aide financière que leur accordent les ministères et organismes du gouvernement fédéral sous forme de subventions et de contributions ou de prêts depuis 15 ans, puisque c'est au gouvernement libéral que remonte ce programme de largesses au profit des quêteux en Cadillac. Pour ce qui est des prêts, nous aimerions connaître les conditions de ces prêts et savoir s'ils ont été remboursés ou simplement oubliés discrètement au bout de quelques années.

Si le gouvernement songe sérieusement à la réforme fiscale et s'il a la moindre compassion pour les 4 à 6 millions de personnes qui vivent dans la pauvreté, d'après nos statistiques, et tous les autres qui ne vivent guère mieux, il va se pencher sur ces largesses consenties aux grandes sociétés et rétablir l'impôt sur les grosses fortunes. Il va rétablir un impôt efficace sur les sociétés, qu'elles ne pourront pas contourner grâce à des subterfuges, et il va diminuer les impôts des travailleurs de notre pays qui n'ont généralement pas les moyens de recourir, eux, à de telles échappatoires ainsi que les impôts des sans-travail qui servent souvent à subventionner les entreprises mêmes qui les mettent à pied.

• (1420)

Ce matin, nous avons entendu des commentaires très méprisants concernant l'importance grandissante que prennent dans l'Ouest les prestations d'assurance-chômage. Il serait beaucoup plus pertinent, me semble-t-il, de demander où va tout l'argent gagné dans l'Ouest, qu'il vienne de l'exploitation pétrolière, de la culture des céréales ou de l'industrie ferroviaire. Où va tout cet argent? Pourquoi ne reste-t-il pas dans l'Ouest?

Nous devrions également nous demander où va tout l'argent gagné dans l'ensemble du Canada. Nous découvririons alors que 10 millions de dollars ou plus prennent annuellement le chemin des États-Unis, ce qui appauvrit d'autant les Canadiens et enrichit d'autant un certain nombre d'Américains. Lorsque le gouvernement parlera de libre-échange, j'espère qu'il étudiera ces chiffres et qu'il les portera aussi à l'attention du public.

Le discours du trône a fortement déçu parce qu'il n'a pas tenu compte des besoins de l'immense majorité des Canadiens.

Le président suppléant (M. Paproski): Questions ou commentaires? Reprenons le débat.

[*Français*]

Débat. L'honorable ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources a la parole.

L'hon. Marcel Masse (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, vous me permettrez tout d'abord de vous offrir mes félicitations les plus sincères pour votre élection ainsi que mes meilleurs voeux de succès. L'expérience, le sens de l'équité, et j'ajouterais même la réputation de francophile de notre nouveau président, nous le reconnaissons tous ici et nous savons que tout cela sera pour lui un atout précieux aux délibérations que nous entreprenons. Notre appui et notre collaboration vous sont acquis.

Le gouvernement auquel j'appartiens, et j'en suis heureux, s'est donné comme priorité: justice sociale, renouveau économique, réconciliation nationale et rayonnement international. Il y a là une description en harmonie avec la dynamique canadienne.

Le discours inaugural que nous a livré Son Excellence le gouverneur général reflète avec précision les exigences, les projets et les espoirs de notre société. J'aurai à dire tout à l'heure à quel point il reflète aussi les attentes particulières du Québec.

Cette nomenclature des priorités du gouvernement m'a remis en mémoire une phrase de l'historien français Edgar Quinet, tirée de son ouvrage *La Révolution*, et je cite:

> Toute pensée qui se bornera aux combinaisons de l'économie politique sera infailliblement trompée dans les grandes affaires humaines.

Le plan d'action du gouvernement correspond à cette vision qui non seulement prend compte des impératifs de l'économie, mais les replace dans un ensemble qui a nom: justice, réconciliation et rayonnement. La notion d'interdépendance entre l'économie et les grandes affaires humaines, pour reprendre le vocabulaire de Quinet, restent toujours présente à notre esprit. Nous n'entendons pas plus nier l'importance des facteurs économiques lorsqu'il est question de la culture qu'ignorer la dimension humaine dans l'évolution de l'économie.

Monsieur le Président, j'aimerais en aparté, avant d'aborder le thème de l'énergie, profiter de ces quelques minutes à la Chambre pour remercier publiquement les Canadiens et les Canadiennes qui ont accepté de diriger comme président ou comme membres dans l'un ou l'autre des groupes de travail que j'avais eu l'honneur de former à titre de ministre des Communications.

Mes remerciements s'adressent également à ceux et à celles qui ont composé les équipes de soutien ou qui ont apporté leur contribution par leurs témoignages. Nous devons nous réjouir des excellents rapports qui nous été présentés. Il importe de dynamiser au Canada nos politiques culturelles. Reconnaissons à nos créateurs et à nos interprètes la place qu'un peuple évolué se doit de leur donner. Trop longtemps, ces derniers, témoins de ce que nous sommes, ont été tenus pour des marginaux. Ils sont au contraire au coeur même de notre réalité.

Assurons à nos industries culturelles une part de choix. Courroies de transmission entre le producteur et le consommateur, elles sont les instruments qui transmettent au monde nos expressions les plus hautes.

Le statut de l'artiste, la radiodiffusion, le film, le Centre des arts, les musées, le financement des arts, autant de thèmes et d'institutions qui ont ainsi attiré notre attention. L'État se doit de s'ouvrir, de tendre l'oreille, de remettre sur le métier ses politiques. C'est ce que ce gouvernement fait et fera pour le plus grand profit de notre identité.

Monsieur le Président, c'est la première fois que je m'adresse à la Chambre à titre de ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. C'est un portefeuille qui représente pour moi un défi et de grandes possibilités. L'énergie représente pour un pays la force de son industrie, la source de sa mobilité et la base de son confort. Son apport est par conséquent fondamental.

Le grand écrivain François René de Chateaubriand nous livrait, dans le livre IX de ses *Mémoires d'outre-tombe* la pensée suivante: «Presque toujours en politique, le résultat est contraire à la prévision.»

Qui aurait pensé prévoir la chute dramatique des prix du pétrole qui a caractérisé la dernière année? Cet écroulement exerce un effet violent sur l'activité pétrolière et gazière dans l'ensemble du monde industrialisé et nous oblige à rectifier notre tir et à redéfinir nos priorités. Il a également exigé une action de la part du gouvernement. Et nous avons agi afin de stimuler à nouveau l'exploration et la recherche. Nous avions déjà remis aux entreprises les impôts décrétés par le Programme énergétique national. Mais par suite de la chute accélérée des prix, nous avons dû diminuer davantage le fardeau fiscal, d'abord en réduisant la taxe sur les recettes pétrolières et gazières puis en la supprimant complètement le mois dernier.

• (1430)

L'abolition de la TRPG donnera un double élan à l'industrie. Il lui sera désormais possible d'accroître les ressources d'autofinancement dont elle a tant besoin et les projets énergétiques clés présenteront un plus grand attrait pour les investissements. Ainsi, il y a deux jours, la compagnie Chevron, en annonçant un important programme d'exploration à Fort Hope, dans les Territoires du Nord-Ouest, a expressément mentionné l'abolition de la TRPG comme une des raisons de son geste.

Parce qu'à longue échéance il est dans l'intérêt à la fois des producteurs et des consommateurs que nous adoptions une approche axée sur le marché, nous allons également respecter notre engagement de déréglementer l'industrie du gaz naturel, malgré les difficultés créées à cet égard par la chute des prix du pétrole. A mesure qu'approche la date cible du 1er novembre, je verrai à ce que notre problématique soit vraiment harmonieuse, à ce qu'elle tienne compte de l'importance pour les producteurs d'accéder à des marchés plus vastes, tout en garantissant à long terme l'existence de prix canadiens concurrentiels et d'approvisionnements suffisants.

Dans ce train de mesures, l'Accord de l'Ouest, l'Accord Atlantique, l'Entente sur le gaz, l'abolition de la TRPG et l'approche que nous avons adoptée à l'égard des grands projets comme celui de Husky à Lloydminster, nous n'avons cessé d'envisager la mise en valeur de nos ressources énergétiques comme un moyen d'unir le pays. Nous reconnaissons notamment le rôle vital des provinces dans l'instauration des politiques énergétiques cohérentes.

Monsieur le Président, puis-je me permettre de signaler, incidemment, que c'est aujourd'hui que prend fin, à Cannes en France, la Conférence mondiale sur l'énergie. J'ai eu le plaisir, ce matin même, au nom du Canada et de tous les Canadiens et Canadiennes, d'inviter la Conférence à venir poursuivre son dialogue à Montréal en 1989. Plus de 3 000 délégués du monde entier se réuniront alors pour débattre des questions énergétiques mondiales.

Monsieur le Président, le Canada doit être également en mesure de tirer profit de l'ensemble de ses abondantes ressources minérales pour soutenir sa croissance. A cet égard, j'accorde une attention particulière à notre industrie de l'amiante. Le coût humain du déclin prononcé qu'a connu ce secteur d'activités au cours de la dernière décennie est pour nous inacceptable. Huit mille personnes y oeuvraient, il en reste 3 000. Cinq mille ont donc perdu leur emploi, dont la quasi-totalité dans la région où est située la circonscription que je représente. J'ai été en mesure, monsieur le Président, de constater de première main les déchirements et les souffrances apportés par cette crise.

Le gouvernement du Canada considère comme prioritaire le dossier de l'amiante, car, comme la plupart des pays et organismes internationaux, il estime que l'utilisation des fibres d'amiante est non seulement sûre, mais souhaitable si un contrôle adéquat est exercé. La Communauté économique européenne est du même avis. L'Organisation internationale du travail a épousé cette position, il y a un peu plus de trois mois, et ce en dépit du fait bien connu d'eux que les travailleurs de l'amiante sont sans aucun doute ceux qui ont souffert le plus de l'absence passée de normes adéquates de sécurité.

Nos interventions sur la scène internationale ont été depuis septembre 1984 vigoureuses comme notre démarche auprès de l'*Environmental Protection Agency* des États-Unis.

Suite à mon récent voyage à Washington, monsieur le Président, l'*EPA* a finalement cédé aux pressions et a accepté de remettre en question les données sur lesquelles elle appuyait sa recommandation d'interdiction de l'amiante, données que j'avais qualifiées d'obscures, incomplètes et contradictoires. J'ai maintenant bon espoir que le dossier de l'amiante évolue positivement.

Cette question de l'amiante liée de si près à ma circonscription m'amène tout naturellement à vous parler du Québec. Je notais en amorçant ces remarques à quel point les thèmes du discours inaugural me paraissent correspondre aux exigences de la réalité québécoise. Permettez-moi d'être plus explicite.

Au fil des années, le Québec s'est donné conformément à ses prérogatives un des meilleurs, sinon le meilleur système de sécurité sociale en Amérique. Aussi, lorsque le gouvernement du Canada s'engage comme il l'a fait à améliorer le système qui émarge à son Budget et à son administration, les Québécois sont d'accord. Lorsque nous affirmons que les acquis ne seront pas remis en question, nous garantissons aux Québécois et à l'ensemble des citoyens du Canada la poursuite de nos objectifs de justice. Mais cette justice, comme le rappelle le premier ministre (M. Mulroney), doit en définitive s'appuyer sur notre production collective de richesses. Il est impossible de distribuer éternellement ce que nous ne produisons pas. Dans cette perspective, l'action du gouvernement est double: ralentir la course au déficit et simultanément stimuler les facteurs d'accroissement de nos richesses collectives. Et sur ce point, vous me permettrez, monsieur le Président, une statistique importante.

Depuis les élections canadiennes de septembre 1984, depuis donc 25 mois, 120 000 emplois ont été ajoutés au Québec seulement, ce qui donne en moyenne plus de 4 800 nouveaux emplois par mois.

L'importance de ces chiffres sera mieux saisie par une comparaison. Au cours des 55 mois précédant le scrutin, le gouvernement libéral n'avait créé au Québec que 41 000 emplois en tout. En somme, depuis 1984, trois fois plus d'emplois en la moitié de temps, c'est le résultat de l'action de ce gouvernement du parti progressiste conservateur.

Je n'ai pas l'intention, monsieur le Président, de me livrer ici au triomphalisme. Plus que n'importe qui, le gouvernement progressiste conservateur sait qu'il reste encore beaucoup à faire au Québec comme ailleurs au pays.

Le gouvernement sait aussi que le temps est révolu où les pouvoirs publics croyaient tout résoudre en imposant leur volonté. Le premier ministre a qualifié l'énoncé du gouvernement de «discours de la continuité», et il a raison. Le gouvernement veut et va continuer à stimuler l'économie en permettant au dynamisme et à l'initiative de s'exprimer partout au Canada.

Il existe au Québec une nouvelle génération tout aussi créatrice que l'ancienne mais qui s'exprime autrement. Une génération de femmes d'affaires, d'entrepreneurs, de gestionnaires, d'intellectuels qui établissent des rapports nouveaux entre l'industrie et les milieux académiques. Cette génération n'a qu'un message: Laissez-nous exprimer notre créativité, notre goût de l'invention, notre sens des affaires, et nous allons redonner au Québec le dynamisme économique qu'il allait perdre. Cette génération ne veut pas reculer mais avancer. Elle ne veut pas revenir sur les acquis sociaux ou linguistiques, mais affirmer une autre sorte de dynamisme. Elle a dit à l'État: Merci beaucoup, nous agirons en français, oui, nous conserverons nos modes de sécurité sociale, oui, mais nos sommes prêts, nous aussi, à assumer nos responsabilités.

J'aime croire, monsieur le Président, qu'un des premiers gestes politiques de cette génération aura été le renversement

du régime libéral en 1984 et l'élection d'un gouvernement jeune, capable de comprendre son besoin d'expression et sa compétence.

Et je rends hommage au premier ministre du Canada, le très honorable Brian Mulroney, lui aussi originaire du Québec, qui incarne parfaitement cette génération parvenue à maturité, soucieuse de justice, fière de sa langue et ouverte sur le monde. L'avenir du Canada passe par le Québec. Aussi, au moment d'aborder ce thème essentiel de la réconciliation entre le Canada et le Québec, je voudrais citer à nouveau le premier ministre qui déclarait en cette Chambre il y a exactement une semaine: «Les relations fédérales-provinciales sont très importantes. A mon avis, elles sont, disait-il, dans un État fédéral, le creuset où de grandes choses peuvent se produire. Quiconque vous dit qu'il peut gouverner ce pays en émettant des directives du 24 Sussex ne comprend rien au Canada. «La solution facile est d'y aller par voies de directives. La solution difficile est de rencontrer, de comprendre le point de vue de chaque région et de les respecter.» Monsieur le Président, ces mots sont ceux d'un homme d'État. Ils expriment ce que l'Histoire nous enseigne depuis toujours: les différences ne se résolvent que de deux façons, le conflit ou la coopération. Entre le Canada et le Québec, entre le Québec et le Canada, les années précédant 1984 ont été celles des conflits. Je n'en referai pas l'histoire, mais nous la connaissons tous, et personnellement je l'ai vécue. Mais je noterai que bien des carrières politiques ont été construites ici à Ottawa sur l'exploitation de ces conflits.

Depuis l'arrivée au pouvoir du Parti progressiste conservateur, le dossier constitutionnel Québec-Canada a évolué plus rapidement qu'au cours des 15 années précédentes. Et ce parce que le gouvernement a choisi la voie de la coopération. C'est une voie difficile, une voie qui n'enthousiasme pas facilement, mais c'est la seule possible. Les Québécois ont certes exprimé leur volonté de demeurer dans le Canada lors du référendum de 1980, mais pas à n'importe quel prix. C'est ce que le parti libéral du Canada n'a pas compris. Les Québécois ne se laisseront pas imposer quoi que ce soit qu'ils refusent. Les Québécois sont fiers de leur appartenance. La génération arrivée au pouvoir et dont je parlais à l'instant est une génération d'hommes et de femmes sereins, lucides et qui négocieront durement. C'est une génération qui rejette l'État comme dispensateur des biens mais l'accepte comme garant des libertés et qui ne permettra ni au gouvernement canadien ni au gouvernement québécois de régler cette question autrement que, et je cite Brian Mulroney: «dans l'honneur et l'enthousiasme.».

Les voies de la coopération ne sont pas les voies de l'abandon mais celles de l'intelligence. Les Québécois sont trop fins politiques pour ne pas savoir reconnaître, enfin, un gouvernement qui accepte leur importance dans la fédération canadienne, un gouvernement qui favorise leur présence internationale, estimant avec justesse que l'apport québécois grandit le Canada tout autant que le statut du Canada profite au Québec.

Le Québec adhérera à la Constitution canadienne. Les Québécois ont rejeté en 1984 le régime libéral qui les méprisait, et ils se reconnaîtront maintenant dans un parti progressiste conservateur qui représente ici leurs forces vives et accepte avec joie leur dynamisme, leurs caractéristiques et leurs espoirs. C'est ce qu'ils attendent du gouvernement du Canada, du premier ministre du Canada, et c'est ce qui leur est acquis par l'un et l'autre.

Finalement, monsieur le Président, ce sera une des leçons de l'Histoire du Canada qu'après avoir négocié la Constitution sous le gouvernement conservateur Macdonald-Cartier, le Québec en aura été exclu sous les libéraux, et y reviendra, la tête haute, sous le régime conservateur de Brian Mulroney.

• (1440)

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Paproski): Avez-vous des questions ou des observations? S'il n'y en a pas, nous poursuivons le débat.

M. Keith Penner (Cochrane—Supérieur): Monsieur le Président, quand Son Excellence, le gouverneur général du Canada, a lu le discours du trône, j'étais à Londres où j'assistais à la réunion annuelle des parlementaires du Commonwealth. Cette réunion a été inaugérée officiellement par la reine Élizabeth II, le chef du Commonwealth, ainsi que le premier ministre Margaret Thatcher dont le gouvernement était l'hôte de la conférence de cette année. Deux des principales questions inscrites à l'ordre du jour étaient d'abord l'apartheid en Afrique du Sud, qui demeure un problème très inquiétant et, deuxièmement, l'avenir du Commonwealth.

Les participants à cette conférence semblaient penser que le régime raciste d'Afrique du Sud finirait par s'effondrer. Ils estimaient également que les gouvernements qui avaient pris des sanctions économiques énergiques contribuaient à accélérer l'effondrement de ce régime basé sur la suprématie des blancs. Ce qui s'est passé en Rhodésie du Sud qui est maintenant le Zimbabwe où règne l'harmonie entre les races devrait également se produire en Afrique du Sud en temps voulu.

Bien sûr, le Royaume-Uni était quelque peu embarrassé par sa position au sujet des sanctions. La baronne Young a tenté d'expliquer aux délégués de tous les pays du Commonwealth que la position du Royaume-Uni pouvait se justifier, mais son discours a été assez mal accueilli. Il a fallu que le ministre des Affaires étrangères du Royaume-Uni lui-même, sir Geoffrey Howe, vienne à la conférence dire que l'engagement du Royaume-Uni envers le Commonwealth et son désir de voir disparaître l'apartheid en Afrique du Sud ne faisaient aucun doute mais qu'il n'était pas d'accord avec les autres chefs de file du Commonwealth, y compris le Canada, quand à l'efficacité des sanctions.

J'ai été fier de pouvoir déclarer à cette conférence que la position du Canada était énergique et sans équivoque. De nombreux autres délégués ont loué le Canada pour l'exemple qu'il a donné et cela m'a donné des raisons d'être fier de mon pays.

Je remarque que le discours du trône confirme les engagements du Canada envers le Commonwealth et la fin de l'apartheid en Afrique du Sud. Je vais vous en citer un passage, car je pense qu'il est important pour tous les Canadiens:

C'est là que le Canada concentre ses efforts pour susciter, par une action internationale concertée, un dialogue politique en Afrique du Sud susceptible de mener à l'instauration d'un gouvernement représentatif dans ce pays.

Toute personne raisonnable aura énormément de mal à comprendre comment on peut empêcher la majorité des habitants d'un État-nation donné d'exprimer leur opinion en votant et de se faire représenter dans un Parlement libre.

En revenant à Ottawa après avoir assisté à cette conférence utile et passionnante, j'ai lu très attentivement le discours du trône. Comme les députés peuvent s'y attendre, j'ai surtout cherché les passages traitant de questions comme les droits des autochtones, une nouvelle politique globale sur les revendications des autochtones, un gouvernement autonome pour les Amérindiens et les développements constitutionnels et politiques concernant le nord du Canada.

Comme tous les députés, je reconnais qu'on ne peut pas tout dire dans un discours du trône. Et ce n'est pas parce qu'on y omet quelque chose qu'on ne fera rien. La seule allusion qu'on y trouve aux droits des autochtones et à la conférence des premiers ministres prévue au printemps 1987 à ce sujet m'a toutefois parue un peu mince pour une question de politique canadienne aussi importante.

Je dois dire cependant que l'allusion faite dans le discours du trône aux droits des autochtones était sans aucun doute importante. C'est incontestable. Toutefois, à moins que j'aie mal compris, sa formulation dénotait, il me semble, une certaine lassitude et une certaine déception quant à la définition et à l'inscription des droits des autochtones dans la constitution.

Le discours du trône mentionnait que la question des droits des autochtones est toujours à l'ordre du jour constitutionnel. Il poursuivait en disant que le gouvernement fédéral ne ménagera aucun effort pour que ces discussions connaissent un heureux dénouement, mais rappelait qu'il faudra aussi affronter les provinces. Le discours du trône semble suggérer que cette dernière réalité rendra les choses très difficiles.

J'ai la nette impression que le gouvernement relâche son engagement à l'égard de l'autonomie politique des Amérindiens, des droits des autochtones et du règlement de leurs revendications.J'espère me tromper. Si c'est le cas, je serai le premier à l'admettre et à m'en réjouir, mais j'ai l'impression que ces questions descendent dans l'échelle des priorités nationales.

Le leader du gouvernement à l'autre endroit a déclaré que nous devions prendre les moyens de réussir, mais il a souvent parlé du coût d'un échec. Je crains qu'on ne se fasse à l'idée de l'échec inévitable de cette troisième conférence décisive des premiers ministres prévue pour le printemps prochain.

En lisant ce passage du discours du trône, je le comparais avec les promesses électorales que le gouvernement faisait en 1984. Les ministres disaient à cette époque qu'ils allaient continuer à essayer d'obtenir un accord sur les questions relatives à l'autonomie politique. Je trouvais cette promesse forte et sans équivoque. Le discours du trône de 1984 employait même un langage plus fort. Il parlait de la nécessité d'honorer l'engagement pris envers les peuples autochtones du Canada dans la Loi constitutionnelle de 1982, et il disait qu'il ne fallait pas décevoir les attentes élevées que le rapatriement avait suscitées chez les autochtones et chez tous les Canadiens. C'est une quête qui se poursuit. Il ne faut pas décevoir de si grands espoirs comme ce fut le cas naguère. Le discours du trône rappelle que cette question est toujours à l'ordre du jour. On dirait que ce dossier provoque maintenant une sorte de lassitude. Il se peut que les hommes politiques, les fonctionnaires ou les premiers ministres provinciaux en aient assez, mais il n'est pas question de fermer ce dossier. En effet, il faudra bien que le gouvernement actuel ou son successeur arrête un jour une résolution à ce sujet. Cette résolution doit être conforme à la justice et à l'histoire, et elle doit répondre à des aspirations qui sont aussi largement répandues dans notre pays.

• (1450)

Je ne siège pas aux Communes depuis très longtemps, mais il n'en demeure pas moins que depuis que nous sommes tous deux ici, monsieur le Président, cette question du gouvernement indien autonome et des droits des autochtones vue naguère comme un projet irréaliste et lointain, voire un peu ridicule pendant quelque temps, est devenue un projet pertinent et réalisable.

Je voudrais prendre quelques minutes pour parler justement des grandes attentes de nos concitoyens autochtones. Quelles sont-elles au juste? Que rechercheront-ils dans la conférence des premiers ministres qui doit avoir lieu en avril 1987, si je ne m'abuse? Soyons explicites. Il veulent obtenir un droit ancestral absolument inaliénable. Ils veulent que ce droit soit reconnu et protégé par la constitution du Canada. Il y a tout un monde, et nous sommes tous en mesure de le constater, entre protéger et reconnaître un droit dans une constitution et se contenter simplement d'entériner son existence. Je ne suis pas hostile au principe de la constitutionnalisation, mais si nous voulons que les amendements apportés à la constitution reflètent la réalité, il ne faut pas simplement intériner un principe; il faut reconnaitre et protéger un droit qui, je le répète, n'a jamais été abdiqué et qui est naturel.

En outre, les débats de la conférence des premiers ministres qui aura lieu au printemps de l'année prochaine doivent être sérieux, pragmatiques et détaillés sous certains aspects bien définis. Par exemple, nous ne pouvons plus nier qu'il faut accorder davantage de terres à la population autochtone du Canada. Je ne veux pas passer mon temps à donner une leçon d'histoire à la Chambre des communes, mais il est étrange que les premiers occupants du pays, au Nord, à l'Ouest, à l'Est et au Centre, ne représentent aujourd'hui que 2 p. 100 de la population canadienne et qu'ils n'exercent un certain contrôle que sur 0,25 p. 100 de la superficie du Canada. Je dis bien seulement «un certain contrôle» parce que nous savons que les terres des Indiens sont administrées en vertu de la Loi sur les Indiens et que le ministère des Affaires indiennes contrôle dans une grande mesure la façon dont ces terres sont utilisées.

Nous devons également parler des ressources à la prochaine conférence des premiers ministres. Lorsqu'on a exploré puis colonisé le pays, les peuples autochtones du Canada contrôlaient les ressources de la faune et de la pêche. Ils en tiraient leur subsistance et cela donnait un sens à leur vie. Aujourd'hui les tribunaux sont saisis d'affaires à propos du contrôle des ressources de la faune et de la pêche. Il est certain que le Canada a atteint sa pleine maturité. Certains sont en mesure de prendre le commandement, de façon à en arriver à un accord de cogestion valable et à ne plus participer à des luttes terribles comme celle qui s'est produite dans la province de la Colombie-Britannique, où le ministère fédéral des Pêches s'est lancé dans un combat corps à corps avec des autochtones à propos de la pêche. J'ai eu honte lorsque je l'ai vu à la télévision. Nous ne pouvons pas en rendre responsable les gardes-pêches; ils ne font qu'obéir aux ordres issus d'une politique établie par le gouvernement central. Nous devons parler de ces questions et résoudre le problème des ressources de la faune et de la pêche.

Quant aux autres ressources, nous devons admettre que les recettes qui proviennent de l'exploitation des ressources doivent être partagées d'une manière ou d'une autre avec les populations autochtones du Canada. Finalement, nous devons aborder de façon très pragmatique, sérieuse et détaillée la question des relations entre le gouvernement du Canada et les autochtones sur les plans juridique et financier.

Je ne veux pas rappeler la situation du Manitoba parce qu'on a posé des questions à ce sujet à la Chambre, mais elle est le résultat d'un mauvais régime financier entre le gouvernement du Canada et les Indiens de cette province qui avaient été chargés de fournir des services locaux.

Nous voulons que l'on donne suite aux recommandations figurant dans le rapport du comité spécial sur l'autodétermination des Indiens—rien de plus qu'une nouvelle entente pratique entre le gouvernement central, dont nous faisons partie d'une façon ou d'une autre, et les Indiens du Canada, nos autochtones, les premiers habitants du pays. Nous pourrions certainement y réussir. Tous les yeux, sur la scène internationale, sont braqués sur nous pour voir si nous saurons donner l'exemple dans ce domaine. Tous les éléments nécessaires à cette fin sont présents. Si nous n'y réussissons pas à la prochaine conférence des premiers ministres, ce sera à la plus grande honte de la nation canadienne.

Je soutiens que la politique actuelle relative à l'autonomie politique des Indiens, conçue par le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, est tout à fait inacceptable. Elle est trop lente à produire des résultats et elle est trop contraignante. Parlons du plan de gestion national concernant les objectifs d'autodétermination d'ici à l'an 1990. On y prévoit que, à compter de la mise en oeuvre de la politique fédérale actuelle d'autodétermination jusqu'au 1er avril 1988, au moins cinq bandes indiennes et collectivités inuites bénéficieront de l'autonomie politique. Peut-on s'imaginer une plus grande lenteur administrative? Si l'on interroge les Sechelts de la Colombie-Britannique, dont l'autonomie politique vient d'être proclamée par voie législative hier, ils répondront que c'est à ce rythme que nous progressons. Le plus inquiétant dans ce plan de gestion, c'est que d'ici à 1990 nous espérons qu'au moins 20 bandes indiennes et collectivités inuit auront obtenu leur autonomie politique. A ce rythme-là, le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien sera des nôtres pendant encore un siècle. C'est précisément ce que certains d'entre nous avaient prévu quand le ministère a adopté la politique de l'autodétermination et déclaré qu'il l'a rendrait efficace. Il va l'appliquer effectivement, mais à ses conditions. Il va garantir sa propre longévité. Il compte poursuivre son activité pendant un long moment encore et les progrès accomplis seront fort lents.

• (1500)

Or les autochtones commencent à s'impatienter. Ils veulent des mesures décisives. Qu'on ne se méprenne surtout pas sur ce qu'ils visent à obtenir. En réclamant leur autodétermination, ils ne cherchent pas à se séparer du reste du pays. Cela est chose certaine. Ils souhaitent faire partie de la Confédération, devenir nos partenaires à part entière, de façon à ce que nous ayons un gouvernement efficace à tous les niveaux. Quoi qu'on en dise, les indigènes du Canada aspirent à détenir un plus grand contrôle de leurs affaires.

Dans les dernières minutes, si j'ai suffisamment de temps, je voudrais citer deux des principaux porte-parole des autochtones, qui peuvent parler de ce sujet avec beaucoup plus d'autorité que je ne pourrais jamais espérer le faire. Dorothy Wabisca, vice-présidente du Conseil national des autochtones, disait:

> L'autonomie comprend le droit d'intervenir utilement dans les décisions qui touchent notre vie de tous les jours.

Peut-on être plus raisonnable que cela? Qui, parmi nous, voudrait que tous les aspects de sa vie soient rigidement contrôlés par une loi du Parlement? Nous serions les premiers à réclamer l'émancipation. Pourtant, nos autochtones sont couverts par une loi autoritaire de cette Chambre qui s'appelle la Loi sur les Indiens. C'est une situation intolérable. Je passe maintenant à un autre porte-parole connu, George Erasmus, président de l'Assemblée des premières nations, qui dit:

> Ce que nous cherchons c'est le pouvoir, chaque fois que c'est possible et dans tous les cas où il est logique et raisonnable que les premières nations contrôlent leur vie, sans influence extérieure.

Je pense qu'il n'y a rien à ajouter, monsieur le Président. Au cours de cette session, j'ai l'intention de présenter une résolution appuyant ce qui se déroulera à la conférence des premiers ministres. Je demanderai aux députés d'appuyer cette résolution, non seulement par leurs discours, mais aussi en la votant lorsque vous la mettrez aux voix, monsieur le Président.

Mme Mitchell: Monsieur le Président, j'ai été heureuse d'entendre le député de Cochrane—Supérieur (M. Penner) parler de la conférence du Commonwealth à laquelle il a assisté. Je partage sa fierté et je suis d'accord avec la position que le Canada a adoptée à propos de l'apartheid. Je voudrais l'interroger au sujet de la situation au Canada. Je sais qu'il s'intéresse aux enfants et aux communautés autochtones. Sans doute partagera-t-il certaines des inquiétudes du comité spécial sur les garderies. Nous avons entendu de nombreux représentants de la communauté autochtone se plaindre de manquer de services pour leurs enfants. Des autochtones veulent s'occuper eux-mêmes du bien-être des enfants de leur communauté et ils veulent que les services contribuent à promouvoir leur culture.

Les enfants ont énormément d'importance pour eux. Ils représentent l'avenir de leur communauté.

Le député est-il au courant de certains problèmes de financement? Je viens de découvrir ce qu'il en était en Colombie-Britannique. Il y a de nombreuses réserves dans l'île de Vancouver, dans le nord de la province ainsi, je pense, qu'au Yukon. La somme allouée aux services communautaires n'est que de 45 000 $ environ. Ce budget doit couvrir le coût de tous les services assurés sur les réserves pour les familles et rien n'est prévu, je crois, pour les garderies. En même temps, le gouvernement fédéral a réduit les effectifs du ministère des Affaires indiennes ce qui représente sans doute une économie importante sur les salaires. A mon avis, cet argent devrait servir à financer des services communautaires dirigés par des autochtones. Le député a-t-il quelque chose à dire à ce sujet quant aux mesures à prendre?

M. Penner: Monsieur le Président, je voudrais répondre brièvement à cette question très pertinente. Tout d'abord, je regrette de ne pas pouvoir répondre directement pour la Colombie-Britannique. La situation y est sans doute la même que dans les autres régions du pays.

Le meilleur exemple que je puisse donner au député est celui du Manitoba où une entente tripartite a été conclue entre le gouvernement provincial, le gouvernement fédéral et les dirigeants de la communauté indienne de la province. La première entente devait durer cinq ans. On est en train de la renégocier en vue de la renouveler pour une autre période. Lorsque les indiens du Manitoba ont assumé la responsabilité des services à l'enfance, la qualité de ces derniers devait se comparer à celle des services assurés par le gouvernement provincial.

Au Manitoba, les programmes de garderie administrés par les Indiens ont très bien fonctionné. Les Indiens ont atteint les objectifs qu'ils s'étaient fixés. Ils sont satisfaits d'assumer cette responsabilité. Le gouvernement provincial continue à fixer des normes élevées pour les soins aux enfants. Les Indiens du Manitoba qui assument cette responsabilité constatent qu'ils ne peuvent pas respecter les normes provinciales parce que le gouvernement d'Ottawa ne leur fourni pas de subventions comparables. Nous avons créé deux situations différentes. Nous avons divisé la population en deux. Voilà encore une promesse qui n'a pas été tenue. Bien que le ministre refuse de reconnaître que jusqu'ici des promesses et des accords ont été violés d'un bout à l'autre du pays, je crois que l'Assemblée des premières nations, les Cris de la région de la baie James dans le nord du Québec et de nombreux autres groupes autochtones recueillent des renseignements qui convaincront le nouveau ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. McKnight) qu'il s'agit d'une habitude qu'il faut éliminer très rapidement.

M. Nickerson: Les parlementaires canadiens, j'en suis certain, ont été fort bien représentés par le député de Cochrane—Supérieur (M. Penner) à la réunion de l'APC qui a eu lieu en Grande-Bretagne. Pour ma part, comme la plupart des autres députés, j'en suis certain, je suis satisfait du compte rendu qu'il nous a donné de cette réunion. J'aurais quelques remarques à faire et j'espère que le député pourra y répondre.

Tout d'abord, à propos de son allégation selon laquelle les membres du Commonwealth tentent de provoquer l'effondrement du gouvernement sud-africain, j'espère qu'il n'est pas partisan de la théorie marxiste qui veut qu'il faille provoquer la chute d'un gouvernement, faire régner l'anarchie et recommencer ensuite à bâtir. Cette approche révolutionnaire comporte de graves dangers dont non le moindre est une effusion de sang. J'espère qu'on réussira à effectuer une transition facile en passant d'un gouvernement qui impose des restrictions raciales à un gouvernement qui offre des chances égales pour ses citoyens de toute race.

Cela m'amène à mon deuxième point. J'ai l'honneur de représenter une circonscription où la moitié de la population est d'origine autochtone et l'autre de toutes les origines possibles y compris une proportion appréciable de récents immigrants. Depuis une vingtaine d'années, la population de l'Ouest et des Territoires du Nord-Ouest a longuement réfléchi à ce qui serait le meilleur régime de gouvernement. Après ce dur labeur et une réflexon approfondie, nous estimons que les gouvernements ne devraient imposer aucune restriction raciale. Chaque citoyen devrait avoir le droit de vote, quelle que soit sa race, car tout le monde peut apporter son concours à l'État et travailler à améliorer le sort de tous. C'est ce que nous voulons, mais cela semble incompatible avec ce que le député disait.

Le député aurait-il l'obligeance de concilier d'une part son horreur que je partage pour le gouvernement sud-africain qui impose des restrictions raciales avec d'autre part l'existence de gouvernements à restrictions raciales qu'il préconise au Canada? Nous parlons d'autonomie politique des Indiens, de gouvernement par des gens d'une seule race et de l'établissement de ce qui pourrait très bien se comparer à des bantoustans. Comment peut-il concilier les deux?

• (1510)

M. Penner: Monsieur le Président, il est très facile de répondre à cette question. Tout d'abord, le député pose une question au sujet du régime politique de l'Afrique du Sud. Il demande si nous ne voulons pas une transition sans heurts. Bien sûr que oui. Il suffirait que le gouvernement actuel de l'Afrique du Sud fasse adopter une loi accordant le droit de suffrage à toutes les personnes vivant dans les limites du pays. Il suffit de donner le droit de vote aux gens.

Le député tente d'établir une analogie très fallacieuse entre cette situation et le plaidoyer en faveur de l'autonomie politique pour les Indiens du Canada. S'il se donne la peine de lire ce qu'a écrit une autorité aussi respectée que le juge Berger, il y verra l'apartheid défini comme un refus d'accès. Dans le plaidoyer en faveur de l'autonomie politique qui donnerait aux Indiens la maîtrise des affaires concernant leur vie quotidienne, il n'y a absolument aucune restriction quant à l'accès à l'ensemble de la société, qu'il s'agisse du droit de vote, de se porter candidat à des fonctions officielles, bref pas la moindre restriction. Il est tout à fait indigne du député d'établir une analogie aussi fallacieuse. Je sais qu'il a beaucoup plus de bon sens et qu'il tente seulement de me provoquer quelque peu. Je n'y vois aucune objection.

Le président suppléant (M. Paproski): La période réservée aux questions et observations est maintenant terminée. Je donne la parole à la députée de Montmorency—Orléans (Mme Blouin).

[*Français*]

Mme Anne Blouin (Montmorency—Orléans): Monsieur le Président, je tiens tout d'abord à féliciter notre nouveau Président de son élection comme magistrat de la Chambre, ainsi que le vice-président et les présidents suppléants, et je puis vous assurer de ma meilleure collaboration.

Monsieur le Président, c'est un grand honneur pour moi de m'adresser à cette Chambre aujourd'hui pour répondre au discours du trône. Veuillez croire, monsieur le Président, que toute la population de la circonscription de Montmorency—Orléans s'enorgeuillit de l'occasion qui m'est offerte.

Monsieur le Président, vous me permettrez dans un premier temps de vous décrire brièvement cette circonscription et de vous parler de son histoire. Je me propose, dans un deuxième temps, de commenter les thèmes de justice sociale contenus dans le discours du trône. Sise au nord-est de la ville de Québec, Montmorency—Orléans occupe une superficie de près de 2 969 kilomètres carrés; bordée au sud par le fleuve Saint-Laurent, cette circonscription pousse ses limites septentrionales jusque dans le Parc des Laurentides et vit à l'Est dans une harmonie séculaire avec la circonscription de Charlevoix.

La population de cette circonscription qui s'élève à quelque 90 000 habitants, dans une proportion de 70 p. 100, a élu domicile dans la région urbaine de Beauport. Centre économique de la circonscription, Beauport compte de nombreuses petites et moyennes entreprises, notamment dans le secteur des services.

Le secteur agricole fait partie intégrante de cette circonscription. On retrouve plus particulièrement les terres agricoles fertiles à l'Île d'Orléans et le long de la côte de Beaupré. Les agriculteurs de Montmorency—Orléans sont avertis et compétents, fiers de leurs terres souvent ancestrales, et ils n'hésitent pas à utiliser les technologies nouvelles afin de rentabiliser leur production dans les différents secteurs de l'agriculture.

Montmorency—Orléans, monsieur le Président, c'est aussi l'histoire. Avec Québec, cette région peut se vanter d'avoir été le giron de la culture française en Amérique du Nord. Plus récemment, la ville de Sainte-Anne-de-Beaupré devenait une étape remarquée dans le pélerinage historique du Pape Jean-Paul II en sol canadien.

Déjà célèbre pour son lieu de pélerinage, la région compte également une réserve faunique, véritable sanctuaire des oies blanches, dont la réputation dépasse maintenant nos frontières.

Région touristique par excellence, cette circonscription compte parmi ses nombreux attraits les chutes les plus hautes du Québec, les chutes Montmorency, et un centre de ski de calibre international, le Mont Sainte-Anne.

Monsieur le Président, je ne saurais décrire cette région sans évoquer la splendeur édénique de l'Île d'Orléans. «Quarante milles de choses tranquilles» pour le poète Félix Leclerc, son reflet dans le fleuve Saint-Laurent demeure encore aujourd'hui, pour les agriculteurs de la Côte de Beaupré, le plus sûr des baromètres.

Monsieur le Président, les habitants de ma circonscription sont chaleureux, pleins d'originalité et conscients de la dimension historique et culturelle de leur coin de pays.

Dans le discours du trône, monsieur le Président, le gouvernement manifeste sans équivoque sa volonté d'améliorer la qualité de vie de tous les Canadiens et de toutes les Canadiennes. L'extrait suivant du discours confirme la fidélité de ce gouvernement à cet objectif social: Édifier une nation moderne, tolérante et humanitaire dans laquelle les citoyens vivront dans la sécurité et la prospérité.

Les familles canadiennes, monsieur le Président, n'échappent pas aux bouleversements et aux remises en question, caractéristiques de l'époque que nous vivons. Les membres de la cellule familiale font face à de nouvelles obligations et vivent dans bien des cas un nouveau partage des responsabilités parentales.

A ce chapitre, monsieur le Président, il est impératif de poser des gestes concrets destinés à promouvoir l'épanouissement de la cellule familiale. En matière familiale, le gouvernement a en outre la responsabilité de devenir le moteur des changements de mentalités. Sur les questions intéressant la famille, le gouvernement reconnaît l'expertise indiscutable des différents intervenants et prête une oreille attentive à toutes leurs suggestions. Nous sommes un gouvernement à l'écoute des besoins de la famille canadienne et nous continuerons à travailler à son développement.

Au moment où certains tentent en vain de discréditer nos efforts et doutent de notre volonté de réaliser nos engagements, j'ai la certitude, monsieur le Président, que nous sommes sur la bonne voie.

Le gouvernement, dans ses efforts pour maintenir une qualité de vie chez les personnes du troisième âge, a annoncé que les veufs et les veuves à faible revenu âgés de 60 à 64 ans bénéficieront désormais, dans une plus large mesure, de l'allocation au conjoint, indépendamment de l'âge du conjoint au moment du décès. Il est important de souligner ici que les femmes constituent la majorité des nouveaux bénéficiaires.

C'est dans cette même ligne de pensée, ce sens des responsabilités sociales, que le gouvernement entend maintenir son aide aux personnes du troisième âge. Dans cette optique, notons les modifications proposées aux régimes de pensions du Canada qui réunissent une variété d'améliorations dont l'admissibilité aux prestations dès 60 ans, des prestations d'invalidité majorées, le prolongement des pensions du survivant en cas de remariage et de nouvelles règles de partage des crédits et des pensions entre conjoints.

Qui, chez les personnes âgées, monsieur le Président, ne jouit pas du programme Nouveaux Horizons? Ce programme leur permet de mettre en oeuvre des projets d'orientation communautaire qu'elles ont elles-mêmes conçus et dirigés. Notre gouvernement n'a pas oublié qu'elles sont la base même de notre société.

Monsieur le Président, j'aimerais entretenir cette Chambre d'un sujet qui me tient particulièrement à coeur et pour cause . . . la condition féminine.

Bien sûr, en accédant au Parlement, les femmes ont investi un espace largement imprégné des seules valeurs masculines. Mais aujourd'hui, elles contribuent à faire évoluer les règles du jeu. Hommes et femmes comprennent que la diversité dans un Parlement est une richesse pour celui-ci et un facteur certain de démocratie véritable.

Notre gouvernement a démontré le sérieux de ses engagements vis-à-vis du développement économique et social des femmes. Le marché du travail compte 347 000 femmes de plus qu'en septembre 1984; le taux de chômage a diminué de 2,4 points depuis cette même date.

Permettez-moi de souligner ici, monsieur le Président, quelques réalisations directement reliées au sujet qui nous intéresse. Amélioration des possibilités d'emploi et de formation; équité en matière d'emploi dans les établissements sous compétence fédérale; nouvelle loi sur le divorce; amélioration des pensions des femmes; augmentation des nominations accordées aux femmes et la publication pour novembre prochain du rapport sur la garde des enfants, présenté par un groupe de travail parlementaire.

Monsieur le Président, pendant ces deux dernières années, la situation des femmes s'est grandement améliorée, mais il reste beaucoup à faire. Sensibilisée à leurs problèmes, à leurs préoccupations et à leurs droits, c'est avec intérêt que je suivrai les travaux relatifs à l'évolution des dossiers qui leur sont propres.

Nous avons une très grande responsabilité sociale face à l'émergence des différentes réalités sociales au sein de la collectivité des femmes. Monsieur le Président, nous poursuivrons avec détermination les objectifs que nous nous sommes fixés afin d'assurer aux femmes un avenir décent.

Je me suis réjoui, à la lecture du discours du trône, de l'intention du gouvernement d'accentuer sa lutte contre les effets néfastes de la pornographie, élément incitatif à la violence faite aux femmes et aux enfants.

Lorsqu'une société libre s'interroge sur elle-même, elle est naturellement portée à se demander quel devrait être le comportement des citoyens et quelles devraient être les bornes de leur libre expression. Il n'y a pas de réponse facile à ces deux questions, mais c'est en essayant d'en mieux cerner les éléments qu'on arrivera à définir nos libertés et nos responsabilités.

Là aussi, monsieur le Président, notre gouvernement a un rôle important à jouer. Avec l'aide de différents intervenants il est nécessaire, voire impératif, de sensibiliser la population de s'attaquer aux véritables causes de ce problème et d'y remédier.

Il en va de même pour la violence faite aux femmes; même si ce n'est pas un phénomène nouveau, ce problème nous concerne tous et sa solution dépend de nos efforts communs. C'est un dossier complexe qui nécessite de la coopération et de l'ingéniosité dans les démarches à venir. Mais c'est à court terme que nous devrons trouver des solutions pour ce problème troublant, voire gênant, dans une société contemporaine comme la nôtre.

Monsieur le Président, depuis notre élection, nous n'avons ménagé ni le temps, ni les énergies pour améliorer la situation des jeunes. Nos efforts n'ont pas été vains. Des progrès remarquables ont été accomplis au cours des deux dernières années. Le taux de chômage chez les jeunes est passé de 18,4 p. 100 qu'il était le jour des élections à 15 p. 100 à l'heure actuelle. Pendant la même période, le nombre d'emplois occupés par les jeunes a augmenté considérablement. Enfin, les programmes adoptés par notre gouvernement pour favoriser l'embauche des étudiants ont produit une augmentation substantielle des emplois d'été pour étudiants.

Il reste cependant encore beaucoup à faire. C'est pourquoi, monsieur le Président, le discours du trône met l'accent sur l'accroissement des possibilités des jeunes Canadiens et des jeunes Canadiennes. C'est ainsi que, comme cela est expliqué dans le discours du trône, le gouvernement est résolu à susciter un effort de coopération majeur entre les gouvernements fédéral et provinciaux ainsi que le secteur privé afin d'améliorer les perspectives d'emploi des jeunes et d'accroître leur participation à des initiatives productives et stimulantes.

Le discours du trône contient également l'engagement du gouvernement à promouvoir la petite entreprise et l'initiative privée, plus particulièrmeent par l'entremise de nouvelles initiatives visant à animer les jeunes d'un véritable esprit d'entreprise.

Le gouvernement attache aussi beaucoup d'importance à la qualité de l'enseignement postsecondaire. Il proposera de tenir au début de l'an prochain un colloque national sur l'enseignement supérieur, dont l'objectif sera d'identifier les besoins dans ce domaine.

Pendant la dernière session, notre gouvernement a proposé à cette Chambre l'adoption du projet de loi C-18. Depuis sa mise en vigueur, l'amendement au Code criminel a conduit à une réduction considérable des cas d'ivresse au volant, qui, comme on le sait, constitue la principale cause des accidents de la route. La plus grande sévérité des peines en a porté plusieurs à réfléchir avant de prendre le volant. C'est ainsi que Noël 1985 a connu le bilan routier le moins tragique depuis fort longtemps.

Dans le discours du trône, monsieur le Président, le gouvernement réitère son engagement à prévenir l'abus des stupéfiants et de l'alcool. Le gouvernement a indiqué qu'il est fermement résolu à prendre des mesures efficaces contre la grave menace que pose le trafic croissant des drogues dures. Afin de prévenir l'abus des stupéfiants et de l'alcool, le gouvernement proposera une stratégie nationale de lutte contre la drogue et un vaste programme d'action contre la conduite avec facultés affaiblies. Le gouvernement continuera d'oeuvrer au pays et à l'étranger pour enrayer l'usage des drogues chez les athlètes amateurs.

Sur le plan international, les principaux pays d'approvisionnement continuent de produire de grandes quantités de stupéfiants. Sur le plan national, rien n'indique que les stupéfiants soient moins disponibles. La valeur globale des stupéfiants saisis par Douanes Canada dépasse les 244 millions de dollars soit une augmentation de 142 p. 100 de la valeur calculée pour 1984. Au total, les saisies de stupéfiants effectuées par Douanes Canada se sont accrues de 10 p. 100 comparativement à l'année précédente.

Il faut noter que les saisies de stupéfiants effectuées par les douanes canadiennes pendant les six premiers mois de 1986 sont supérieures à celles enregistrées pendant toute l'année 1985. A la fin de juin 1986, la valeur des saisies de stupéfiants s'élevait à 334,6 millions de dollars soit quelque 100 millions de plus que le total de 1985. Le rapport sur les saisies de stupéfiants de 1985 révèle que le nombre des saisies de cocaïne et d'héroïne ainsi que la quantité de ces stupéfiants qui a été interceptée ont augmenté, mais une part prépondérante de cette augmentation est attribuable aux quantités d'héroïne saisies. Je suis convaincue, monsieur le Président, que ces faits ne laissent personne insensible. Aussi, suis-je persuadée que les mesures que le gouvernement proposera pour enrayer l'usage abusif des drogues dures feront l'unanimité.

Monsieur le Président, je suis heureuse d'avoir pu commenter certains volets du discours du trône concernant plus particulièrement la justice sociale, discours, dis-je, qui assure à la population canadienne notre souci constant d'améliorer son mieux-être. Ce pays guidé et dirigé par le gouvernement progressiste conservateur évoluera à la mesure de son épanouissement physique, moral, intellectuel et culturel. Nombreux sont les champs d'intérêt où les Canadiens et les Canadiennes peuvent véhiculer des idées nouvelles qui tendent à raffermir notre développement dans la sérénité et la paix. Cette évolution, monsieur le Président, prouve encore une fois les qualités du peuple canadien et sa volonté ferme de participer pleinement au développement et au renforcement de la nation.

Le président suppléant (M. Paproski): Questions ou commentaires. Débat. L'honorable député de Prince-Albert a la parole.

• (1520)

[*Traduction*]

M. Stan J. Hovdebo (Prince Albert): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir intervenir dans le débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône. Nous sommes dirigés par ce gouvernement majoritaire depuis déjà deux ans et, dans une certaine mesure, ce dernier commence maintenant à ressembler à son prédécesseur. Bien qu'ils détiennent la majorité à la Chambre, les députés d'en face auraient intérêt à se rappeler que seulement 50 p. 100 de la population ont voté pour eux et qu'une bonne partie de ces gens ont déjà changé d'avis. L'arrogance de la majorité ressort de plus en plus nettement. Le gouvernement ne doit pas oublier le principe même de la démocratie, selon lequel les gouvernés doivent être consentants. A défaut de leur consentement, le mandat accordé devient provisoire. Après deux ans écoulés, je suis d'avis que ce mandat n'est effectivement que provisoire. Le gouvernement ne rallie plus la majorité des électeurs.

Forcé de colmater ce mandat qui s'effrite, le gouvernement a présenté un nouveau discours du trône. Il s'efforçait ainsi, je suppose, de peindre de neuf une vieille façade. Le discours du trône était censé refléter une nouvelle attitude que les Canadiens apprécieraient, du moins l'espérait-il. Malheureusement, son masque est un peu mince et au lendemain de la prorogation du Parlement et du discours du trône, le naturel semble déjà revenir au galop. Les Canadiens moyens voient bien que le gouvernement montre son vrai visage et qu'il veille surtout à protéger les privilégiés par tous les moyens possibles.

Lorsqu'on se penche sur les réalisations du gouvernement au cours des deux dernières années, on ne voit que nominations partisanes, appui du pouvoir corporatif des banques et des géants industriels, attaques contre l'universalité de nos programmes sociaux et renflouements d'entreprises et d'institutions financières. Le gouvernement s'est préoccupé avec prédilection des privilégiés pendant que les démunis ont dû se débrouiller tout seuls.

Il est intéressant de remarquer que même si le présent discours du trône vise à donner une nouvelle image du gouvernement, il reprend beaucoup d'éléments qui se trouvaient déjà dans le discours du trône de 1984.

• (1530)

En voici quelques exemples parmi beaucoup d'autres. En 1984, le gouvernement laissait entendre qu'il fallait protéger et renforcer la famille canadienne. Dans ses deux années de pouvoir, il a sabré dans les allocations familiales et a bien essayé de réduire les pensions. Il n'a pas cessé de s'en prendre au principe de l'universalité. Il a fait bien des choses qui ont contribué à affaiblir la structure familiale, mais dans son dernier discours du trône, il déclare que la famille canadienne est la pierre angulaire qu'il va appuyer et renforcer. Il laisse entendre dans le discours du trône qu'il va continuer de renforcer la famille canadienne, alors qu'il fait tout pour l'affaiblir depuis deux ans.

Dans le discours du trône de 1984, le gouvernement avait déclaré qu'il simplifierait le régime fiscal et le rendrait plus équitable. Les impôts directs ont triplé depuis lors et le régime de l'impôt sur le revenu est devenu beaucoup plus complexe au cours des deux dernières années par l'addition de nouvelles échappatoires destinées à permettre aux bien nantis de s'enrichir davantage et de payer moins d'impôts. En 1986, le gouvernement prétend à nouveau qu'il rendra le régime fiscal plus simple et plus universel.

Dans le discours du trône de 1984, le gouvernement avait déclaré qu'il était nécessaire de rendre les garderies d'enfants accessibles à prix abordable. Il n'a rien fait sinon lancer l'étude n° 3, qui devait aboutir à des recommandations sur ce que devrait faire le gouvernement dans ce domaine. Dans son discours du trône de 1986, le gouvernement a déclaré que les services de garde d'enfants devaient être de bonne qualité.

En 1984, le gouvernement avait déclaré dans son discours du trône qu'une loi visant le contrôle de la pornographie serait présentée. Une telle loi a effectivement été présentée mais le fiasco a été évité de justesse et elle a suscité beaucoup d'émoi. Dans son discours du trône de 1986, le gouvernement laisse entendre qu'il interviendra de façon efficace et nous comptons bien qu'il le fasse.

En 1984, le gouvernement déclarait que la constitution serait incomplète sans l'adhésion du Québec. Dans son discours du trône de 1986, le gouvernement a déclaré qu'il ferait tout en son pouvoir pour faire du Québec un participant à part entière à la constitution.

A mon avis, ces exemples prouvent que le gouvernement n'a pas réussi à masquer entièrement son vieux visage, qui transparaît même dans le contenu du discours du trône.

En outre, le discours du trône prouve que le gouvernement a tendance à mener des études. Par exemple, il étudiera l'agriculture au sommet économique et aux entretiens du GATT. Il établira une tribune nationale sur l'enseignement, une commission consultative et un conseil de stratégie sur la recherche scientifique, ainsi qu'un organisme traitant des questions spatiales. Quand un gouvernement ne veut pas prendre de décisions, renvoyer ces questions à un autre comité constitue la meilleure solution. De cette façon, il n'aura pas à prendre de mesures dans ces domaines pendant les deux prochaines années.

Le gouvernement n'a pas parlé de la question de l'agriculture en 1984, et pourtant, en 1986, celle-ci constituait le premier point du discours du trône. J'en félicite le gouvernement parce que nous ne devons pas négliger l'agriculture. Cependant, ce premier point du discours du trône révèle combien est mince le masque qui dissimule l'ancienne politique du gouvernement. Alors que l'agriculture devrait occuper une place très importante dans notre économie, elle connaît les pires difficultés en ce moment. Le secteur agricole fournit à notre pays environ 50 p. 100 de ses devises étrangères, et une intervention rapide s'impose. Il est devenu très évident à la Chambre, aux Canadiens, aux agriculteurs et aux peuples des autres pays que, à la suite du projet de loi américain sur l'agriculture, l'économie agricole du Canada, particulièrement dans sa production céréalière, connaîtra une crise parce que ce projet de loi fera baisser les prix. Les groupes d'agriculteurs le savaient et sont venus nous demander d'intervenir.

Non seulement nous de l'opposition étions au courant de ces problèmes, mais le gouvernement les connaissait aussi. Le 21 mars, après la visite du premier ministre (M. Mulroney) au président Reagan, il a déclaré en réponse à ma question qu'il reconnaissait que le projet de loi américain sur l'agriculture posait un problème. A propos, le projet de loi a été adopté le 27 décembre 1985, et il n'y a eu aucun doute depuis lors que le prix des céréales dans tout le Canada allait poser des problèmes. Le ministre a déclaré à l'époque que le gouvernement connaissait les problèmes dont la solution était pour lui prioritaire. Il y a huit mois de cela. Le premier ministre a répondu à ma question en mars, il y a également plusieurs mois.

• (1540)

Le secteur agricole est en droit de demander pourquoi on n'a rien fait. Pourquoi n'a-t-on pas adopté un plan d'action? Comment se fait-il que le gouvernement ne sache pas encore comment sauver les agriculteurs de la ruine? Avec l'adoption du *Farm Bill*, le gouvernement des États-unis a mis en place un mécanisme qui garantit aux agriculteurs plus de 6 $ canadiens le boisseau de blé. Les agriculteurs américains savaient dès décembre dernier que c'est le prix qu'ils obtiendraient à l'automne pour les plantations de grain de ce printemps. Quand nous avons semé ce printemps, nous savions que nous aurions probablement 2,50 $ ou 3 $ canadiens le boisseau, soit la moitié du prix garanti aux États-Unis.

Les agriculteurs d'Europe produisent, depuis quelques années, des quantités considérables de grain, blé, canola ou colza, comme on l'appelle; ils savent, avant de les planter, ce que leurs récoltes vont leur rapporter. Je comprends qu'une partie des problèmes de surproduction en Europe sont directement reliés à cette politique, mais nous devrions en tirer une leçon et mettre en place le même genre de mécanisme qui aiderait nos agriculteurs à survivre, à rester productifs et à jouer leur rôle dans l'économie.

Les agriculteurs font bien de demander pourquoi un plan semblable n'a pas été mis en oeuvre. Faites la comparaison avec la décision prise une fin de semaine de renflouer une banque qui était en difficulté. Le vendredi soir, la banque est en difficulté. Le mardi suivant, on annonce que le gouvernement versera à deux banques des fonds qui ont finalement atteint plus d'un milliard de dollars. Comparez aussi cette lenteur aux garanties d'emprunt offertes par les gouvernements précédents et par le gouvernement actuel à de grandes sociétés comme Massey-Ferguson et Chrysler. Non seulement le *U.S. Farm Bill* américain a-t-il garanti que nous allions recevoir un prix très bas pour nos céréales mais, presqu'en même temps, les États-Unis ont mis en place le Programme BISEP, qui subventionne les exportations de céréales américaines.

On peut se disputer sur les motifs de cette décision. Il semble qu'on l'a prise pour sauver les marchés que les États-Unis se faisaient enlever dans diverses parties du monde par la Communauté européenne. C'est une raison probablement valable mais à cause de cette décision, une tonne de blé coûtant environ 200 $ à produire au Canada était livrée à des pays comme l'Égypte et l'Algérie pour environ 100 $ canadiens. Autrement dit, pour fonctionner dans ce marché, nous aurions dû vendre les céréales pour la moitié de leur coût de production. C'est un problème auquel le gouvernement à dû faire face. J'apprécie l'effort fait par le ministre responsable de la Commission du blé pour essayer d'amener les autres producteurs de blé du monde, les États-Unis et le Marché commun européen à reconnaître leur erreur. J'ai répété partout, moi aussi, qu'il faut faire quelque chose contre le syndrome des subventions aux céréales.

En fin de compte, il importait surtout de prendre des mesures pour permettre aux agriculteurs de survivre. A l'heure actuelle, dans l'ouest du Canada—et je ne peux pas parler pour le reste du pays, mais je ne pense pas que la situation y soit fort différente—environ 25 p. 100 des agriculteurs qui cultivent et qui vendent des céréales pour vivre sont dans une situation telle qu'ils ne pourront pas survivre une année de plus au prix qu'on paie actuellement leurs produits. On pratique une terrible saignée dans les milieux agricoles et dans l'économie rurale des Prairies en leur enlevant 25 p. 100 de leurs revenus.

Le premier ministre et le ministre de l'Agriculture (M. Wise) ont prétendu, lors du discours du trône et peu après, qu'ils allaient prendre certaines mesures. C'est trop peu trop tard, à mon avis. Cette somme d'un milliard de dollars ne suffirait pas à relever le cours actuel du blé et de l'orge des Prairies au niveau des prix les plus faibles pratiqués aux États-Unis, voire du prix de revient de ces produits. On manquerait d'argent. Ce milliard de dollars doit être réparti entre les producteurs céréaliers de toutes les régions du Canada. Et il est juste effectivement que cette somme, ou celle que le gouvernement compte débloquer, doit être accordée à tous les producteurs affectés par la chute des cours. Mais c'est trop peu trop tard, comme je viens de le dire.

Les agriculteurs américains et européens ont au moins la consolation de vendre leur production au prix de revient. Il n'y a pas une seule province au Canada où nos agriculteurs peuvent en dire autant. Leur seul réconfort, l'aide qu'on leur accorde pour réorienter leur carrière, est bien moins grande qu'ils étaient en droit d'espérer.

Je trouve donc que le discours du trône nous sert de bien jolies phrases laissant entendre que nous nous acheminons dans la bonne direction, mais tous ces mots sont une façade érigée par un gouvernement qui ne comprend pas encore que sa responsabilité consiste aussi à s'occuper des agriculteurs éprouvés et des laissés pour compte. On aura tenté en vain de se montrer plus compatissant. Quand le masque tombe, c'est l'image du parti au service des privilégiés qui demeure.

M. Boudria: Monsieur le Président, je voudrais d'abord féliciter le député de Prince Albert (M. Hovdebo) pour son excellent discours. Je sais, pour avoir eu le plaisir de siéger à ses côtés au comité de l'agriculture, qu'il est très compétent dans ce domaine. Je n'ai qu'une brève observation à faire, à laquelle je demanderai au député de répondre. Elle concerne le projet de loi américain sur l'agriculture.

Au début de l'année, j'ai eu l'occasion de me rendre à Washington en compagnie d'autres députés pour une session d'information de trois jours sur le projet de loi en question. Oublions un instant le fait que cette mesure aura des effets désastreux sur l'agriculture canadienne, puisque, grâce à des subventions de l'ordre de 70 milliards de dollars américains, ce qui correspond à 100 millions canadiens, les États-Unis feront directement concurrence à nos produits alimentaires. A la fin de ces réunions, nous nous sommes entretenus avec des fonctionnaires de notre ambassade à Washington. Voici les questions que j'ai posées: Quelles pressions avons-nous exercées en vue d'empêcher l'adoption de cette mesure? Avons-nous tenté en quelque sorte de la faire modifier, afin d'en atténuer du moins les conséquences sur l'agriculture canadienne? J'ai aussi voulu savoir, plus précisément, qui nous avions embauché pour faire pression en notre faveur.

• (1550)

Les députés n'ignorent pas que nous avons eu recours aux services de M. Deaver, sur la question des pluies acides, malgré la controverse entourant ce choix. Celui-ci s'est néanmoins bien acquitté de sa tâche, du moins est-ce l'impression qu'il nous a laissée. Or, on m'a répondu que personne n'avait été embauché, et que les quelques pressions exercées l'ont été par des membres de notre ambassade. Voilà la réponse que l'on a donné à la mesure législative la plus catastrophique pour l'agriculture canadienne qu'une nation ait jamais adoptée. Nous n'avons même pas pris de mesure de rétorsion ou essayé d'influencer les évènements, nous nous sommes contentés de laisser notre ambassade faire quelques appels téléphoniques ou autres démarches.

Le député pourrait-il répondre à mes observations? A mon avis, cette question est importante et même fondamentale. Peut-être que si nous nous étions manifestés un peu plus, nous aurions pu amoindrir les effets secondaires de cette mesure législative.

M. Hovdebo: Monsieur le Président, je remercie le député de sa question et de ses observations. Je pense d'ailleurs qu'il a lui-même répondu à sa question, puisque nous savons ce qui a été fait et ce qui n'a pas été fait pour essayer d'influer sur cette mesure.

Le député a fait ressortir l'un des facteurs à considérer, non seulement par le Canada, mais par tous les pays du monde qui dépendent du commerce. Je parle de l'idéologie qui a conduit ou même poussé le Congrès américain à adopter une telle mesure, en sachant très bien ce qu'en seraient les conséquences pour les économies mondiales, non seulement celle du Canada, mais aussi celle de nombreux autres pays. Des pays comme la Zambie, par exemple, qui est touchée par la loi américaine. Elle ne peut plus vendre les arachides qu'elle produit, car elles sont maintenant vendues à prix de dumping sur les marchés mondiaux. Par conséquent, le tiers monde est touché au même titre que des pays comme le Canada.

Il faut absolument changer l'idéologie du commerce. Il n'est plus admissible que l'on fasse ce qu'il faut faire aux dépens des autres nations. C'est pourtant sur ce principe que s'appuie la loi américaine sur l'agriculture. C'est une initiative qui touche la plupart des producteurs primaires du monde.

M. Brightwell: Monsieur le Président, j'écoute toujours attentivement les observations du député de Prince Albert (M. Hovdebo). Aujourd'hui, il s'est attaqué à un certain nombre de sujets. J'ai pris note en particulier de ce qu'il a dit à propos de l'agriculture. Il a déclaré que les agriculteurs français savaient ce qu'ils allaient toucher au moment où ils plantaient leurs récoltes. Il a dit la même chose au sujet des agriculteurs américains. J'aimerais lui dire que les agriculteurs du Canada savent peut-être aussi ce qu'ils vont toucher lorsqu'ils plantent leurs récoltes. Nous avons une loi sur la stabilisation des prix agricoles qui prévoit le paiement de quelque 90 p. 100 du montant de la moyenne des récoltes sur 5 ans. Je pense donc que les agriculteurs canadiens savent ce qu'ils vont toucher.

Il y a aussi autre chose: je crois que le député est victime de sa proximité des députés de l'opposition officielle, et que leur discours déteint sur lui, en particulier celui du député de Montréal—Sainte Marie (M. Malépart) et du député de Glengarry-Prescott—Russell (M. Boudria) qui y vont chacun de son envolée lyrique de temps à autre.

Le député a dit que nous avions renfloué les banques. Bien sûr que non: nous avons renfloué les investisseurs. Le député a parlé de graves inquiétudes au sujet de la loi sur la pornographie. Il a même fait un jeu de mots à ce propos. Il l'a qualifiée de triste dessein.

A propos des allocations familiales, le député a dit que nous ne les avions pas laissé augmenter aussi rapidement que l'inflation. Avec un taux d'inflation aussi faible que celui que nous connaissons, je me demande comment il peut nous accuser d'avoir sabré dans les allocations familiales. Voilà ce que j'avais à dire.

M. Hovdebo: Monsieur le Président, je commencerai par les allocations familiales puisque c'est là-dessus qu'a terminé le député. Je sais ce que le gouvernement a fait aux allocations familiales. Je sais que les versements n'ont pas diminué, et je le reconnais. Toutefois, ils sont maintenant inférieurs à ce qu'ils auraient été si le gouvernement avait autorisé le maintien de la loi en vigueur. Quelle différence y a-t-il entre une augmentation du prix du pain, pour la personne qui compte sur les allocations familiales pour nourrir sa famille, et le plafonnement de ses allocations? Il n'y a pas de différence entre la stagnation des allocations familiales et l'augmentation du prix du pain. J'estime que ce que le gouvernement a fait revient à réduire les allocations familiales. Les belles phrases qu'on utilise pour défendre cette décision sont des phrases et rien d'autre. Ces belles phrases font autant de tort aux familles pauvres qu'une réduction des allocations familiales.

Pour ce qui concerne l'agriculture, il faut une politique globale. Le gouvernement semble incapable de voir l'agriculture dans son ensemble. Les politiques de stabilisation, ce sont des déplacements de problèmes qui ne règlent pas les problèmes des économies agricoles.

M. Hawkes: Monsieur le Président, j'admettrais mieux les observations du député de Prince Albert (M. Hovdebo) s'il avait mentionné le crédit d'impôt pour enfants et son attribution aux catégories les plus pauvres de l'économie canadienne, quand il a parlé des allocations familiales. Les deux questions sont liées. Je suis d'accord avec les efforts faits par notre gouvernement pour donner de l'argent aux membres de notre société qui en ont le plus besoin, alors surtout que nous consacrons tant d'argent à servir les intérêts de la dette accumulée par le gouvernement précédent, avec l'appui du Nouveau parti démocratique, dès 1972-1973. Ce sont eux qui ont créé le problème, et nous faisons de notre mieux pour nous en sortir le plus vite possible. Nous aimerions bien qu'il nous appuie un peu là-dessus.

Est-ce que le député pourrait nous dire combien d'ambassades et de consulats nous avons aux États-Unis? Peut-il nous dire combien de Canadiens travaillent pour le compte de l'agriculture canadienne dans ces ambassades et consulats? Est-ce 100, 200, 300? Je ne voudrais pas que le député donne l'impression à la Chambre que nous ne consacrons pas de ressources, dans nos relations avec les Américains, au plan de l'agriculture.

M. Hovdebo: Monsieur le Président, le député n'espère sûrement pas que je puisse répondre à une question aussi précise. Mais ce que je tiens à dire, c'est que le crédit d'impôt pour enfants a été épongé par les impôts directs qui ont été appliqués presque en même temps. En fait, une main a repris ce que l'autre avait donné, avant que cela ne puisse servir à nourrir ceux qui en avaient besoin.

M. Bill Tupper (Nepean—Carleton): Monsieur le Président, je suis ravi de prendre la parole ici cet après-midi au nom de mes électeurs de Nepean—Carleton pour vous faire part, à vous et partant, à mes collègues de la Chambre des communes, de quelques-unes de mes observations concernant le discours du trône.

Si l'on remonte au premier discours du trône de notre gouvernement, en 1984, on se souviendra qu'il reposait sur quatre grands thèmes, à savoir le renouveau économique, la réconciliation nationale, la justice sociale et le rayonnement international. Je crois que le gouvernement se rend maintenant compte, comme la plupart des Canadiens d'ailleurs, que ces objectifs sont désormais à notre portée. Si nous arrivons en tant que gouvernement à réaliser ces objectifs avant la fin de notre mandat, nous aurons beaucoup accompli aux yeux des Canadiens et de notre grand pays. Lorsqu'on lit le discours du trône, on se demande toujours, peut-être égoïstement au début, ce qu'il contient d'intéressant pour nos électeurs. Et puis, on se demande évidemment ce qu'il contient d'intéressant pour l'ensemble des Canadiens.

• (1600)

Lorsque j'ai lu le discours du trône et que j'ai vu notamment les mesures qu'il prévoit pour protéger l'environnement, créer des programmes pour les anciens combattants et des programmes pour la famille canadienne et la garde des enfants, mettre en valeur le bénévolat, établir notre souveraineté dans l'Arctique, renforcer la Commission de la capitale nationale, accorder une importance accrue à la recherche, à la science et à la technologie, insister davantage sur l'enseignement et la recherche au niveau postsecondaire et faire valoir avant tout dans le monde la paix et la justice, j'ai trouvé qu'il y avait là beaucoup de choses pour mes électeurs.

Vous êtes des nôtres depuis un certain temps déjà, monsieur le Président. Deux de mes prédécesseurs, le regretté Walter Baker et M. Bell, ont été de vos collègues. Ils ont servi la Chambre avec dignité, vigueur, honnêteté et efficacité. Avant eux, il y a eu d'autres grands parlementaires qui ont représenté ma circonscription, notamment George Drew, l'honorable R. L. Borden et avant lui, évidemment, sir John A. Macdonald. Au fil des ans, depuis la Confédération, ma circonscription a été fort bien servie dans cette enceinte. Je suis fier de poursuivre cette tradition et de faire partie du gouvernement actuel qui me permet d'oeuvrer pour le plus grand bien de ma collectivité, et de mon pays dans une certaine mesure.

Pour en revenir à l'époque de Macdonald, la région du comté de Carleton, dont fait partie Nepean—Carleton, était une zone entièrement agricole. Elle s'est transformée depuis et, de ville dortoir, elle est devenue un centre à la fois urbain et rural dynamique. A l'heure actuelle, la circonscription compte quelque 135 000 habitants, mais le plus important, c'est que près de 36 000 personnes y travaillent. Elle compte également près de 1 900 petites entreprises dont les plus importantes sont le tandem que constituent Bell Northern et Northern Telecom. Ces deux compagnies emploient à elles seules 5 000 personnes environ.

Au nombre des petites entreprises, il faut ajouter aux chiffres déjà cités près de 3 200 exploitations agricoles, dont un millier appartiennent à des agriculteurs à plein temps. Ces exploitations ont des revenus annuels bruts d'environ 27 millions de dollars. Dans la collectivité agricole, les producteurs laitiers prospèrent. Cependant, ceux qui s'occupent de cultures commerciales, les céréaliculteurs comme ceux de l'ouest du Canada dont mon collègue a parlé, éprouvent tous les mêmes difficultés partout au Canada. Je me réjouis beaucoup de ces initiatives du discours du trône qui visent à stabiliser et à

accroître les marchés de denrées agricoles pour nos agriculteurs. Elles devraient beaucoup améliorer la situation au sein de ma collectivité.

Quelque 11 des 50 principaux employeurs de la région d'Ottawa sont maintenant situés à Nepean—Carleton. Ce qui est encore plus étonnant, c'est que de toutes les sociétés, associations et entreprises de la région d'Ottawa qui ont un chiffre d'affaires de plus de 25 millions de dollars par année, au moins le tiers sont situées à Nepean—Carleton, une localité qui, il y a quelques années à peine, était vouée à l'agriculture et aux cités-dortoirs.

La localité a grandi et prospéré au fil des années. Si elle a ainsi prospéré, c'est grâce à son excellente administration municipale. C'est aussi grâce aux bénévoles. Elle a prospéré grâce aux commissions scolaires qui administrent avec compétence aussi bien les écoles publiques que les écoles séparées. Grâce également aux programmes destinés aux personnes âgées et à notre clairvoyance en ce qui concerne l'avènement des loisirs. Cet amalgame d'installations récréatives, d'excellente administration, de bonnes bibliothèques et de bons foyers, toutes choses qui contribuent au confort, à la commodité et au plaisir d'une localité, se sont trouvées réunies. Je suis fier de faire partie d'un gouvernement qui vise à mettre en valeur toutes les bonnes choses que nous trouvons dans le monde des affaires et ailleurs.

Le discours du trône traite, entre autres de la Commission de la capitale nationale, organisme qui existe maintenant depuis de nombreuses années et qui revêt une très grande importance pour la ville d'Ottawa et le pays. J'ai le privilège de résider dans la région d'Ottawa depuis 27 ans et en la regardant se développer, j'ai constaté que toutes les améliorations apportées à cette ville ces dernières années avaient pour origine la Commission de la capitale nationale. Je pense aux promenades, à nos grandes étendues ouvertes, à notre ceinture verte, aux grands festivals que nous avons toute l'année comme le Bal des Neiges, le Festival du printemps et les festivités à l'occasion de ce que l'on appelait autrefois la Fête du Dominion, devenue la Fête du Canada. Toutes ces manifestations ont été orchestrées par la Commission de la capitale nationale. Nous en sommes témoins dans notre vie de tous les jours mais il y a beaucoup d'autres choses dont s'occupe la CCN qui passent inaperçues, comme l'entretien des routes et autres services du même ordre.

La Commission de la capitale nationale est naturellement chargée de mettre en valeur nos monuments nationaux et d'assurer une présence nationale dans notre capitale. Dans l'ensemble, elle a bien fait son travail. Elle mérite notre soutien à tous pour que notre capitale devienne plus forte et que les Canadiens en soient plus fiers et veuillent venir ici en vacances, dans un but éducatif et pour s'imprégner de leur patrimoine national. Nous sommes chargés, comme députés, de veiller à ce que cela se réalise.

Pour ceux d'entre nous qui vivons ici, qui y avons notre foyer, qui y travaillons et nous y divertissons, la Commission de la capitale nationale a une énorme influence sur notre vie de tous les jours.

J'ai constaté ces derniers mois, en travaillant en étroite collaboration avec les membres de la Commission de la capitale nationale, que cet organisme avait notamment pour mandat d'aménager ce qu'on appelle la ceinture verte qui entoure l'agglomération métropolitaine, de sorte que la CCN a besoin d'une politique beaucoup plus ferme, d'une approche beaucoup plus nouvelle sur la question de l'aménagement et de l'exploitation des terres agricoles à l'intérieur de la ceinture verte. Je suis convaincu en même temps qu'il faut trouver un mécanisme pour permettre à la CCN de répondre davantage aux besoins de la population locale.

J'espère que nous pourrons tous réfléchir un peu au problème en discutant des principes contenus dans le discours du trône, de ces principes qui amélioreront la Commission de la capitale nationale et en feront l'un de nos principaux outils pour bâtir l'avenir.

Nous avons entendu mercredi le ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie (M. Oberle) parler à la Chambre des initiatives qu'a prises le gouvernement depuis deux ans dans le domaine de la recherche, des sciences et de la technologie. C'est un bilan remarquable quand on s'arrête à y penser. Le gouvernement a présenté un plan quinquennal pour les conseils chargés de distribuer les subventions. Il a accordé un appui unique aux organismes comme l'Institut d'études avancées. Il a mis en place le programme des centres de technologie que peu de Canadiens connaissent, mais qui commence à porter fruit de façon remarquable. Il a présenté notre programme de station spatiale et il travaille avec beaucoup d'enthousiasme à la poursuite de notre programme de satellites avec les programmes M. Sat et Radarsat. Après toutes ces réalisations, le gouvernement a proposé de nouvelles initiatives au discours du trône. Le plus important est qu'il a annoncé son intention d'établir une commission consultative nationale pour la technologie industrielle et les transferts de technologie industrielle.

• (1610)

J'ai bon espoir que mes collègues ainsi que tous les Canadiens reconnaîtront les répercussions de cette décision. Elle signifie qu'un groupe de Canadiens informés formeront une commission consultative. Ce seront nos plus hautes compétences dans les domaines de l'industrie, de l'éducation, de l'entreprise privée et du gouvernement. Ce groupe travaillera sous la présidence du premier ministre (M. Mulroney). C'est la première fois dans l'histoire parlementaire du Canada que la prise des décisions et la formulation des politiques dans le domaine important de la recherche et de l'innovation sont l'affaire du cabinet du premier ministre, qui joue un rôle très important dans la prise des décisions et l'élaboration des politiques en général.

Le discours du trône a aussi indiqué que le Canada et le ministère des Sciences et de la Technologie mettraient de l'avant une nouvelle politique pour favoriser les sciences et la technologie au Canada et en particulier les technologies stratégiques. Le ministre a déclaré qu'il soumettrait cette stratégie à la Chambre d'ici quatre ou cinq mois. Nous l'attendons avec beaucoup d'impatience.

En même temps, à la satisfaction de tout le monde, je pense, le discours du trône reconnaît l'importance de nos programmes d'aide à l'enseignement secondaire et postsecondaire. Cela revêt une importance primordiale. Nous ne pourrons pas relever les défis qui attendent le Canada si nous n'avons pas des gens compétents qui ont la formation et l'esprit créateur voulus. Peu importe les lignes de conduite que nous adopterons, si nous n'avons pas au cours des 10 à 15 prochaines années les ressources humaines nécessaires pour rivaliser dans un monde ou l'innovation est maître, nous ne réussirons jamais. Il importe de noter que cette question est soulignée dans le discours du trône. A titre de parlementaires, nous devons nous en réjouir.

Je suis certain que tous les députés ont longuement réfléchi à ce que seront le Canada et l'Amérique du Nord pendant la dernière décennie du XXe siècle et les premières années du siècle prochain. Cette grande nation qu'est le Canada a été bâtie grâce aux produits de nos forêts, de nos océans, de nos terres et de nos mines.

Ces industries ont créé beaucoup de richesses pour les Canadiens. Cependant, nous nous rendons compte que ces industries éprouvent toutes des problèmes à cause de la concurrence accrue sur les marchés mondiaux et de la plus grande productivité des industries dans d'autres parties du monde. Nous devrons améliorer la situation de nos industries primaires. Quand nous songeons au Canada de l'avenir, nous devons reconnaître que ces industries sont importantes maintenant et qu'elles le seront toujours. Elles fournissent un moyen de subsistance et un revenu à énormément de Canadiens. Nous devrons cependant développer d'autres secteurs si nous voulons rivaliser avec les pays d'Europe, les États-Unis, les pays comme le Brésil et les pays en bordure du Pacifique.

Nous ne serons probablement jamais une grande nation manufacturière. Nous ne voudrons pas accepter le niveau de vie qu'acceptent d'autres pays pour le devenir. La société canadienne de demain devra reposer sur le savoir. Si cela devient notre objectif, les institutions que nous devrons renforcer sont nos universités et nos collèges.

Le discours du trône ouvre la voie au Canada de demain et je m'en réjouis.

Des voix: Bravo!

Le président suppléant (M. Paproski): Y a-t-il des questions ou des commentaires? Je donne donc la parole au député de Davenport (M. Caccia) pour la suite du débat.

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport): Monsieur le Président, je vais tâcher de résumer, dans le temps qui nous reste cet après-midi, la réaction que j'ai eue à la lecture du discours du trône qui pose les jalons de la politique du gouvernement actuel.

En matière d'environnement, on trouve dans les derniers paragraphes de ce document quelques réflexions sur un projet de loi concernant la création de parcs, mais non pas la politique globale ou complète qu'espérait le public de la part du gouvernement du Canada.

On constate donc que le discours du trône aborde l'environnement comme n'importe quelle autre question dont il faut bien traiter un peu, au même titre que les autres activiés gouvernementales, mais rien qui ressemble à la politique pressante et générale nécessaire pour protéger nos eaux, notre air, notre sol et nos plus importantes ressources comme les forêts et les pêches, afin d'en faire profiter les générations futures.

Je vais expliquer ce que je veux dire. Vu ce que nous savons des effets des précipitations acides sur les bâtiments et autres structures ou encore sur les poissons et les forêts, des conséquences des décharges situées le long de la rivière Niagara et qui laissent des produits chimiques s'infiltrer dans le lac Ontario, ou des résultats des activités industrielles le long de la rivière St. Clair du côté canadien, nous en arrivons rapidement au point où nous devons conclure que, inévitablement, l'intérêt économique de la nation coïncide avec les objectifs de protection de l'environnement.

Autrement dit, nous n'avons pas le choix entre l'économie d'une part et l'environnement d'autre part. Nous ne pouvons pas dire que nous ferons certaines choses pour l'environnement lorsque l'économie le permettra: nous devons conclure que nos ressources naturelles et nos ressources essentielles, comme l'air et l'eau, ont besoin d'être protégées pour des raisons économiques et non par idéalisme ou pour quelque notion romantique. Les bases économiques de cette génération d'industriels et d'entrepreneurs et des suivantes dépendent de la façon dont nous gérons aujourd'hui nos ressources de base.

Je voudrais vous donner un exemple. Il y a quelques semaines nous avons pu lire dans les journaux des articles déclarant que les érablières du Québec connaissaient une augmentation du pourcentage de dommages. Selon les relevés, ces dommages augmentent chaque année au point que les producteurs de sirop d'érable réclament des millions de dollars de compensation au gouvernement du Canada, car ils blâment les dommages sur les émissions de soufre dans l'atmosphère des usines métallurgiques qui ne se trouvent pas au Québec. Nous avons ici un exemple classique d'une économie sous le vent victime des activités des industries au vent par suite du laisser faire écologique au fil des années.

• (1620)

Si cela ne suffisait pas, monsieur le Président, allons simplement voir de l'autre côté de l'Atlantique où l'on découvre depuis 5 ans que la forêt s'est progressivement détériorée, ne s'est pas régénérée au fil des années et a été en partie détruite

par les pluies acides, avec des conséquences économiques colossales pour certains pays européens. En Europe, le problème est double. Il est dû en partie aux rejets de la combustion de combustibles fossiles et aux activités d'extraction et de préparation des minerais, et en partie aux émanations des échappements d'automobiles. Notre situation n'est peut-être pas aussi grave, mais nous commençons à présenter progressivement les mêmes symptômes et à subir les mêmes dégâts économiques que les Européens. Par conséquent, non seulement nous voyons le rapport, le lien entre les questions économiques et écologiques, mais nous commençons à nous apercevoir que l'économie est intégrée à l'environnement, et qu'il n'est pas question d'y voir deux entités distinctes.

Je vais vous donner un autre exemple à titre d'illustration. La mésaventure actuelle des riverains de la Niagara et de la rivière St. Clair est le résultat d'activités économiques qui ont, au cours des dernières décennies, endommagé nos ressources en eau, en l'occurence l'eau de surface. Par exemple, on ne peut plus boire l'eau de la Niagara. Les habitants de Niagara-on-the-Lake sont obligés de consommer de l'eau pompée à Welland. Les riverains de la rivière St. Clair commencent aussi à devoir consommer de l'eau pompée du lac Huron. Nous avons là une grave détérioration de l'économie par suite d'activités industrielles. Il va de soi qu'à défaut de mettre de l'ordre dans nos idées nous risquons d'hypothéquer notre avenir pour très longtemps, parce que nous n'aurons pas compris qu'il faut absolument protéger notre environnement au même titre, en réalité, que nous protégeons notre économie. Il faut parler d'environnement avec un grand «E», comme on parle d'économie avec un grand «E». Ces deux domaines sont indissociables, à long terme, bien que, à court terme, nous ne semblions pas disposés à l'admettre. Je le dis sérieusement, pour avertir les députés du danger que nous courons si nous ne rectifions pas notre position dans ce domaine.

Pour revenir au discours du trône et à ce que j'ai mentionné tout à l'heure, il est fort regrettable que le gouvernement du Canada n'ait pas, dans ce document, accordé à l'environnement la priorité absolue, pour les raisons que je viens d'évoquer, notamment parce que l'environnement et l'économie ne font qu'un, en somme. Tout gouvernement moderne qui veut protéger son économie à moyen et à long terme, sinon à court terme, doit inscrire l'environnement en tête de liste de ses priorités.

Il y a une chose que certains d'entre nous espéraient trouver dans le discours du trône et dont il a été question à diverses reprises. Je veux parler de changements dans les impôts prélevés sur le prix de l'essence au détail. Monsieur le Président, vous m'avez certainement entendu, à l'occasion du dernier budget, exhorter le gouvernement à veiller à ce que le prix de l'essence sans plomb qui, pour plusieurs raisons, est moins nocive pour l'environnement et la santé, soit moins cher que celui de l'essence au plomb. Le gouvernement n'en parle pas dans son discours du trône. Quand vous allez dans une station-service, tout vous incite à prendre la mauvaise essence, car l'essence au plomb est encore moins chère que l'essence sans plomb et elle se vend mieux. Même si cela semble avoir peu de conséquences pour l'environnement, nous avons la preuve qu'il serait très important que les automobilistes, le secteur du camionnage et tous les véhicules qui circulent dans nos rues et sur nos routes utilisent de l'essence sans plomb pour réduire l'effet des oxydes d'azote émis par les voitures qui consomment de l'essence au plomb. L'essence au plomb augmente l'acidité de l'atmosphère. A long terme, la pluie accroît l'acidité du sol et des eaux. Cela provoque de l'érosion et attaque les cultures, les bâtiments et les structures. Nos forêts ne parviennent pas à conserver le niveau d'acidité optimum qui régnait depuis des siècles et qui se trouve sérieusement menacé.

Il est extrêmement urgent que le gouvernement modifie la fiscalité pour modifier le prix de l'essence au détail afin que l'essence sans plomb coûte moins cher et attire la clientèle. Il est extrêmement regrettable que, dans ce document, le gouvernement n'ait pas indiqué ses intentions à cet égard. Puis-je dire qu'il est 16 h 30, monsieur le Président?

• (1630)

Le président suppléant (M. Paproski): Comme il est 16 h 30, conformément au paragraphe 62(4) du Règlement, je dois interrompre les délibérations et mettre aux voix sur-le-champ toutes les motions relatives à l'amendement. Le vote porte sur l'amendement. M. Cassidy (Ottawa-Centre), appuyé par M. Riis (Kamloops—Shuswap), propose:

Que le paragraphe suivant soit ajouté à l'Adresse:

«La Chambre regrette que le gouvernement ait omis de faire preuve de leadership en ce qui concerne les principales questions de justice sociale qui affectent le Canadien moyen, y compris la nécessité de prendre des mesures dans le but de mieux protéger les femmes battues, une promesse de légiférer des prestations calculées au prorata pour les travailleurs à temps partiel, dont les femmes constituent la majorité, le refus de fixer un niveau de chômage plus bas au Canada et de chercher à l'abaisser et qu'il ait omis de chercher à instaurer une réforme fiscale sérieuse qui mettrait fin à l'inéquité, à la complexité et à la non-imputabilité du régime actuel».

Plaît-il à la Chambre d'adopter l'amendement?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont pour veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): A mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. Paproski): Conformément au paragraphe 13(5) du Règlement, le vote inscrit sur la motion est reporté à 18 heures, le mardi 14 octobre 1986.

Comme il est 16 h 30, la Chambre s'ajourne à 11 heures, le mardi 14 octobre 1986, conformément au paragraphe 3(1) du Règlement.

Je vous souhaite à tous une heureuse journée de l'Action de Grâces.

(La séance est levée à 16 h 32.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 14 octobre 1986

La séance est ouverte à 11 heures.

AFFAIRES COURANTES

[*Français*]

LA LOI SUR LES LANGUES OFFICIELLES

MESURE MODIFICATIVE

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier) demande la permission de déposer le projet de loi C-223, intitulé Loi modifiant la Loi sur les langues officielles (primauté de la Loi).

M. le Président: La Chambre permet-elle à l'honorable député de déposer ce projet de loi?

Des voix: D'accord.

M. Gauthier: Monsieur le Président, il me fait plaisir de déposer ce projet de loi encore une fois. C'est à plusieurs reprises que je l'ai déjà fait. Cette fois-ci, je le fais avec beaucoup d'optimisme, parce que le gouvernement s'est engagé à revoir la Loi. Et le projet de loi en question, comme on le sait, vise à affirmer la primauté du bilinguisme, exprimée à l'article 2 de la Loi sur les langues officielles, sur tout autre loi et règlement du Parlement et du gouvernement du Canada.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

M. le Président: Quand ce projet de loi sera-t-il lu pour la deuxième fois? A la prochaine séance de la Chambre?

Des voix: D'accord.

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur le Président, je demande que toutes les questions soient réservées.

M. le Président: Est-on d'accord?

Des voix: D'accord.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI FÉDÉRALE SUR LES HYDROCARBURES

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre passe à l'étude du projet de loi C-5, visant la réglementation des titres pétroliers et gaziers sur les terres domaniales, modifiant la Loi sur la production du pétrole et du gaz et abrogeant la Loi sur le pétrole et le gaz du Canada, dont un comité législatif a fait rapport avec des propositions d'amendement.

M. le Président: Sont proposés à l'étape du rapport et inscrites au *Feuilleton des avis* d'aujourd'hui, 19 amendements au projet de loi C-5, visant la réglementation des titres pétroliers et gaziers sur les terres domaniales, modifiant la Loi sur la production du pétrole et du gaz et abrogeant la Loi sur le pétrole et le gaz du Canada.

Les motions nos 1 et 2 seront groupées aux fins du débat. Un vote sur la motion no 1 s'appliquera aussi à la motion no 2. Les motions nos 3, 4, 14 et 15 portent toutes sur les revendications territoriales des autochtones et seront donc débattues ensemble, mais mises aux voix séparément.

La motion no 3A, inscrite au nom du député de Vancouver—Kingsway (M. Waddell), vise à introduire un nouveau principe, selon lequel l'attente de négociations concernant des revendications autochtones doit être une raison d'interdire à un titulaire d'entreprendre ou de poursuivre des activités. Cette idée, qui n'était pas prévue dans le projet de loi adopté en deuxième lecture, dépasse la portée de celui-ci. Je renvoie le député au commentaire 773(1) de la cinquième édition de Beauchesne. Je dois donc déclarer la motion irrecevable.

• (1110)

Les motions nos 5, 5A et 5B visent à insérer une nouvelle exigence dans le projet de loi. Il ne pourrait être accordé de permis et il ne pourrait être entrepris d'ouvrages ou d'activités sur des terres domaniales avant la conclusion d'un plan de retombées économiques avec les groupes autochtones concernés conformément à leur accord de revendications de terres. Ces amendements introduiraient eux aussi un nouveau principe qui n'était pas prévu dans le projet de loi lu pour la deuxième fois. Pour les mêmes raisons que la motion no 3A, je dois donc déclarer les motions nos 5, 5A et 5B irrecevables.

Les motions nos 6 et 7 seront groupées aux fins du débat. Le vote sur la motion no 6 vaudra aussi pour la motion no 7.

La motion no 7A fera l'objet d'un débat et d'un vote distincts.

La motion no 8 vise à réserver au bénéfice du peuple autochtone, pour le règlement intégral ou partiel des revendications de terres non encore réglées, les fonds payés à titre de redevances. Cette idée nouvelle n'est pas conforme à la recommandation royale dans la mesure où elle relâche les conditions qui y sont fixées. Comme le prévoit le commentaire 773(7) de la cinquième édition de Beauchesne, un amendement est entaché de vice «s'il n'est pas conforme à la recommandation royale

dans la mesure où il en étendrait l'objet ou la portée ou rendrait moins rigoureuses les réserves et les conditions qu'elle prescrit». Je dois, par conséquent, déclarer la motion irrecevable.

Les motions nos 9, 10 et 11 seront regroupées aux fins du débat et mises aux voix séparément.

Les motions nos 12 et 13 seront regroupées aux fins du débat et mises aux voix séparément.

Comme je l'ai dit, les motions nos 14 et 15 sont regroupées avec les motions nos 3 et 4.

La présidence va maintenant mettre en délibération les motions nos 1 et 2 . . .

M. Waddell: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. C'est la première fois que j'interviens, à part une déclaration que j'ai faite, depuis que vous occupez le fauteuil. J'en profite pour vous féliciter, monsieur le Président. Nos circonscriptions ont une limite commune, la 49e rue, à Vancouver. Je représente les gens d'un côté de la rue et vous, ceux de l'autre côté. Je vous offre toutes mes félicitations.

Bien entendu, j'accepte votre décision, monsieur le Président. Je vous signale cependant que l'article 35 de la Loi constitutionnelle stipulerait ceci:

> 35. (1) Les droits existants—ancestraux ou issus de traités—des peuples autochtones du Canada sont reconnus et confirmés.
>
> (2) Dans la présente loi, «peuples autochtones du Canada» s'entend notamment des Indiens, des Inuit et des Métis du Canada.
>
> (3) Il est précisé que la présente loi ne porte pas atteinte aux titres, droits, revendications ou intérêts ancestraux de l'un ou plusieurs ou de l'ensemble des peuples autochtones du Canada.

Les modifications proposées visaient à permettre aux autochtones dont les revendications territoriales sont garanties par la constitution et font l'objet de négociations avec le gouvernement fédéral d'avoir leur mot à dire. Pour l'instant, leurs terres sont cédées sans qu'ils puissent faire quoi que ce soit. Les autochtones sont en train de céder leurs droits territoriaux à des sociétés pétrolières. Voilà ce que fait la mesure à l'étude.

Je me demande si Votre Honneur a eu la chance d'examiner cette proposition. En présentant ces modifications, nous voulions permettre aux autochtones d'avoir un mot à dire relativement à leurs terres, comme la Constitution le leur garantit.

M. le Président: A l'ordre. Le député a soulevé une question qui préoccupe énormément les Canadiens. Je sais que tous les députés se rendent compte que nous pourrions entamer un débat fort intéressant à ce sujet. Sans dire quoi que ce soit au sujet de ce qui pourrait arriver au cours d'un tel débat, je rappelle aux députés, et surtout au député de Vancouver—Kingsway (M. Waddell), que la présidence doit statuer sur les recours au Règlement portant sur les projets de loi. Je suis certain que le député de Vancouver—Kingsway voudrait que le projet de loi sous sa forme originale tienne compte de certaines des questions qu'il a déjà soulevées ou qu'il signalera à la Chambre plus tard ce matin. Cependant, la présidence doit tenir compte du libellé actuel et du fond du projet de loi. C'est pour cela que j'ai dû rendre une telle décision.

Je sais que le député aura l'occasion d'exprimer ses préoccupations quand il parlera des autres propositions d'amendement. Je demande à tous les députés de comprendre pourquoi la présidence a rendu une telle décision.

Comme les députés le savent, il n'appartient pas à la présidence d'approuver des modifications constitutionnelles dans le cadre des mesures présentées à la Chambre.

M. Gauthier: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je voudrais demander une précision. Dans le passé, le Président avait l'habitude de nous présenter des notes sur ses décisions avant de les lire. Ainsi, tout député qui le voulait pouvait débattre certains points. Cela permettait en même temps à la présidence de tenir compte des points de vue exprimés par les députés.

Si j'ai bien compris ce que vous avez dit ce matin, une fois que vous avez rendu votre décision comme vous l'avez fait dans ce cas-ci, il ne peut plus y avoir de débat. Je demande à la présidence de faire preuve de plus de souplesse à l'avenir. Par exemple, s'il y a certains points discutables à l'étape du rapport de projets de loi à l'avenir, je voudrais que nous puissions donner notre avis là-dessus avant que vous décidiez si les motions sont recevables ou non.

M. le Président: Je remercie le député de son intervention. Je signale à la Chambre que les motions d'amendement nous sont parvenues pendant la dernière journée de séance et que c'est ce matin seulement que j'ai pu examiner la décision proposée. Vers 10 h 30 ce matin, j'ai demandé au greffier de faire passer les notes sur ma décision aux députés. Je regrette que le député n'en ait pas reçu un exemplaire pour une raison ou une autre.

Ce n'est pas la première fois que la présidence rend de telles décisions. S'il y a un point quelconque que le député juge hautement contestable et s'il demande que lui ou un autre député soient autorisés à revenir sur certains points dont la présidence pourrait ne pas avoir tenu compte, nous pouvons nous organiser pour entendre leurs arguments plus tard aujourd'hui. Par ailleurs, à moins qu'il n'y ait une raison très sérieuse de soulever de tels arguments, je demande à tous les députés de faire preuve d'esprit de collaboration ce matin.

Je tiens à dire que le point soulevé par le député était parfaitement justifié. J'espère que dans la plupart des cas la présidence pourra distribuer ses avis plus tôt qu'elle ne l'a fait aujourd'hui. Si le député n'a rien reçu, je l'invite à parler aux greffiers pour savoir ce qui est arrivé, afin que cela ne se reproduise plus.

M. Waddell: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. J'ai pu lire rapidement votre décision et voir les différentes parties. Je pense que les regroupements sont assez justes. La première partie prévoit que les motions nº 1 et nº 2 seront regroupées pour le débat et que le vote sur la motion nº 1 s'appliquera à la motion nº 2. Il y a pourtant un problème. Je demande à Votre Honneur, peut-être, de faire une réserve ou de nous donner le droit de faire valoir nos objections au fur et à mesure que le débat avance au sujet de la première motion. Je pense que vous pourriez conclure, monsieur le Président, qu'elles ne devraient pas être regroupées pour le vote.

• (1120)

Le gouvernement pourrait accepter la motion nº 1, comme je l'expliquerai au cours du débat. De toute façon, la motion nº 1 est beaucoup moins radicale que la motion nº 2. Elle ne fait qu'ajouter les mots «il est précisé», une formule un peu analogue à celle employée dans la loi sur la bande sechelte, adoptée il n'y a pas bien longtemps. La motion nº 2 est beaucoup plus radicale, puisqu'elle exclut toutes les terres qui font l'objet de revendications autochtones. C'est donc quelque chose qui va loin.

Voilà le point que je voulais faire valoir. Le secrétaire parlementaire pourrait peut-être écouter ce que je dis.

M. McDermid: J'écoute avec grande attention.

M. le Président: Je remercie le député de son intervention que j'ai écoutée attentivement. J'invite le secrétaire parlementaire à parler s'il le désire.

M. McDermid: Monsieur le Président, je crois comprendre que le député invoquait le Règlement. Je n'ai pas d'objection à séparer les votes si c'est ce qu'il désire. Nous sommes ici pour collaborer avec l'opposition et faire adopter le projet de loi. S'il veut des votes séparés sur les motions nº 1 et nº 2, il peut les avoir. Je peux lui dire tout de suite que nous nous opposerons aux deux amendements.

M. Gauthier: Monsieur le Président, nous en sommes revenus à ce que je disais. Nous discutons du regroupement des motions nº 1 et nº 2 pour le débat, ce que nous aurions dû faire avant que vous ne rendiez votre décision, monsieur le Président. Autrement dit, nous aurions dû recevoir ce document à l'avance, alors que nous l'avons eu qu'en arrivant ici.

M. le Président: Je remercie le député de son intervention. Nous pourrions peut-être revenir là-dessus dans quelques minutes. Je voudrais que les députés se consultent. Naturellement, si tout le monde est d'accord pour avoir des votes distincts, la présidence est au service de la Chambre.

M. Ian Waddell (Vancouver—Kingsway) propose:

Motion nº 1.

Qu'on modifie le projet de loi C-5, à l'article 3, en retranchant les lignes 1 à 5, page 4, et en les remplaçant par ce qui suit:

«3. Il est précisé que la présente loi ne porte pas atteinte aux titres, droits, revendications ou intérêts ancestraux de l'un ou plusieurs ou de l'ensemble des peuples autochtones du Canada».

Motion nº 2.

Qu'on modifie le projet de loi C-5, à l'article 3, en ajoutant, à la suite de la ligne 5, page 4, ce qui suit:

«(2) Toutes les terres qui font l'objet de revendications autochtones non réglées, que le gouvernement fédéral a accepté de négocier, sont soustraites à l'application de la présente loi».

—Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord bien expliquer le dernier point que j'ai soulevé. A mon avis, votre décision est juste, monsieur le Président, sauf en ce qui concerne le point d'ordre constitutionnel que j'ai fait valoir. En lisant rapidement la décision, il m'apparaît que les groupements sont appropriés. Je conviens que les motions nºs 1 et 2 devraient être étudiées ensemble, comme nous le faisons maintenant. Toutefois, elles devraient probablement faire l'objet d'un vote distinct. Vous pourriez peut-être écouter le débat et rendre une décision là-dessus.

A propos de la motion nº 1, permettez-moi d'expliquer le fonctionnement du processus. Vous êtes au courant, monsieur le Président, mais il est bon d'en faire un résumé.

Nous en sommes à l'étape du rapport d'un projet de loi qui établira effectivement un nouveau régime pour l'octroi de permis aux compagnies pétrolières qui se livrent à la prospection dans les terres domaniales. Ces terres sont situées dans des régions reculées et elles relèvent du gouvernement fédéral plutôt que des gouvernements provinciaux. Elles sont situées dans les territoires septentrionaux et englobent les gisements de la mer de Beaufort où il se trouve beaucoup de pétrole et de gaz, et ceux du Grand Nord où se poursuivent de nombreux travaux de prospection. De mon vivant, sinon de vivant d'autres Canadiens, nous serons peut-être en mesure d'utiliser ce gaz. Bien entendu, le projet de loi englobe les gisements sous-marins au large de la Colombie-Britannique ainsi qu'au large de Terre-Neuve et de la Nouvelle-Écosse.

Le gouvernement a décidé que les provinces devraient avoir la mainmise sur les gisements au large des côtes et présente une mesure distincte que nous examinerons plus tard tout en débattant cette question. Le présent projet de loi porte donc sur l'octroi de permis pour l'exploitation des gisements sous-marins de pétrole et de gaz ainsi que de ceux qui se trouvent dans les régions reculées du Grand Nord.

Les gens se demandent si c'est vraiment important. Le comité de l'énergie a constaté qu'entre 1980 et 1987 le gouvernement aura consacré 7,2 ou 7,3 milliards de dollars aux subventions accordées aux sociétés pétrolières en vertu du programme d'encouragement du secteur pétrolier. C'est une des raisons pour lesquelles le gouvernement accuse un déficit si élevé. Il a versé 7,3 milliards de dollars aux sociétés pétrolières pour qu'elles fassent des travaux de prospection dans les régions éloignées en vertu du Programme énergétique national. Cette affaire est donc d'importance primordiale. Le gouvernement mettra fin à ces subventions mais il accordera des stimulants financiers pour inciter les sociétés à s'adonner à la prospection. Les Canadiens devraient donc accorder à la question une attention particulière. Même s'il s'agit d'un projet de loi sur l'énergie qui porte sur la prospection dans les régions reculées, il aura effectivement des répercussions sur les programmes sociaux et les moyens à notre disposition pour financer la garde des enfants au Canada.

D'aucuns prétendent que cela n'importe guère, car rien ne se passe de toute façon. Le prix du pétrole est de 15 $ le baril et tant qu'il n'aura pas atteint 30 $ le baril, rien ne changera. Dans les années 90, le prix du pétrole augmentera à nouveau. C'est ce que tous les spécialistes prédisent. Cette mesure est donc très importante pour l'avenir.

Ce projet de loi est très important pour l'avenir du Canada, pays septentrional. Le Canada est doté des plus grandes ressources connues de l'humanité. Voilà des ressources qui sont à la disposition du Canada, et qu'un jour nous exploiterons aux confins du pays. Nous avons déjà dépensé plus de 7 milliards de dollars en sept ans, au seul chapitre de ces ressources.

Il y a un autre problème. Qui habite le Grand Nord? On s'imagine qu'il s'agit d'un immense territoire désertique. L'illustre poète Frank Scott a parlé de terres attendant l'arrivée de quelque chose. En fait il y a là des habitants. Ces habitants on les appelle des Inuits. Nous les appelions autrefois Esquimaux. Les Inuvialuits habitent l'Arctique, comme les Indiens, les Dénés et les Métis habitent l'Arctique occidental. Le Grand Nord est leur patrie. Pour nous il s'agit de régions lointaines, mais pour eux c'est leur patrie. Voilà de quoi il retourne dans ces modificatifs, et c'est ce qui a échappé au gouvernement.

Le gouvernement considère le Grand Nord comme un territoire éloigné dont on dispose à sa guise, rayant d'un trait de plume les autochtones qui y habitent. Qu'est-ce que vous penseriez, monsieur le Président, si on dépeçait votre arrière-cour, si on en concédait les droits miniers aux sociétés pétrolières pour qu'elles y fassent de la prospection et des forages, tout cela dans l'intérêt national mais sans que vous ayez le moindre mot à dire? C'est dans cette optique qu'il faut considérer la chose. Il s'agit de l'arrière-cour, de la patrie des autochtones canadiens, et le gouvernement présente ce projet de loi qui ne tient aucun compte de ces autochtones.

• (1130)

Le premier ministre (M. Mulroney) a reçu une lettre en date du 10 octobre 1986—j'en ai le texte—signée Donat Milurtuk, président de l'organisme de revendications territoriales Nunavut. Cette lettre fait mention de la Fédération Tungavik du Nunavut, qui représente plus de 17 000 Inuit du Nunavut, l'Arctique central et oriental du Canada. A propos du projet de loi C-5, cette lettre dit:

> Ce projet de loi préjuge de l'issue des négociations relatives à nos revendications territoriales.

Le pays s'est entendu en 1982 sur une nouvelle constitution. L'article 35 de cette constitution, qui est le document suprême du pays, déclare que les droits existants—ancestraux ou issus de traités—des peuples autochtones du Canada sont reconnus et confirmés. «Les peuples autochtones du Canada» s'entend notamment des Indiens, des Inuits et des Métis du Canada. Pour plus de certitude, les droits issus de traités de l'alinéa (1) s'entendent des droits déjà reconnus par voie d'accord de règlement de revendications territoriales et de ceux qui pourront l'être.

J'aimerais résumer ce que nous avons fait avec cette loi. C'est comme un gâteau. Sur la fondation de ce gâteau il y a les autochtones ou aborigènes du Canada. Nous avons édifié sur cette fondation les populations francophone et anglophone, puis nous avons ajouté le multiculturalisme et les populations nouvelles. Je simplifie peut-être à l'extrême, mais cela donne une bonne idée du Canada. Chaque partie du gâteau est importante, et surtout sa base, les autochtones.

La lettre poursuit:

> Nous protestons de la façon la plus énergique contre l'adoption de toute loi fédérale facilitant l'aliénation du sol et des ressources sur lesquelles nous marchons.

Par aliénation du sol, ils veulent dire la concession de ces terres, l'attribution d'intérêts aux sociétés pétrolières. Voilà de quoi il est question dans ce projet de loi, la concession de droits de forage, d'autorisations de forage, d'autorisations de mise en valeur, et le reste, aux sociétés pétrolières. La lettre parle de l'alinéation du sol et des ressources sur lesquelles ils marchent. Il y a là un illogisme. Le gouvernement canadien a reconnu dans la constitution canadienne les droits des populations autochtones. Il y a des négociations en cours qui cherchent à régler les revendications territoriales. Pourquoi cherchons-nous à régler ces revendications? Pour plusieurs raisons, mais la principale que j'y vois, moi Canadien du Sud, c'est que nous avons là un moyen sans pareil d'amener les autochtones, qui avaient été oubliés à tant d'égards dans la mise en valeur du pays, à participer à la mise en valeur de leurs ressources naturelles et de leurs terres. C'est peut-être la dernière chance que nous ayons au Canada.

Je pense souvent, quand nous prenons la parole à la Chambre ou ailleurs pour critiquer l'Afrique du Sud, que nous devrions nous pencher sur la façon dont nous traitons nos autochtones. Il faut trouver la façon de changer cela. Il y en a une qui s'ouvre à nous, et qui à mon avis est la meilleure: ce serait de bien traiter nos autochtones en réglant leurs revendications territoriales.

J'ai eu l'honneur de travailler en qualité d'avocat pour le compte de la Commission Berger relative au pipeline de la vallée du Mackenzie, en compagnie de mon ami Ian Scott, qui est devenu procureur général de l'Ontario. Nous avons pu parcourir l'Arctique pendant trois ans, ce qui nous a permis de voir les territoires concernés et leurs populations. Nous les avons entendues directement. Elles nous ont fait savoir ce que cela veut dire que d'avoir la maîtrise de leur avenir et de leur territoire. Elles nous l'ont dit avec beaucoup plus d'éloquence que nous ne pourrions jamais le faire à la Chambre des communes.

Je sais que je dois traiter plus précisément des deux motions, et j'y reviens. J'ai donné ces renseignements pour mettre la question dans son contexte pour que la Chambre comprenne d'où nous viennent ces amendements. Avec la motion nº 1, nous voulons faire ajouter l'expression toute simple «Il est précisé que». Le gouvernement va dire qu'il reconnaît que la loi n'enlève rien aux revendications territoriales. Mais alors, pourquoi ne pas accepter le premier amendement et ajouter «Il est précisé que»? Pour en revenir à la même lettre, elle poursuit:

> Nous voulons absolument que le Parlement modifie le projet de loi pour faire en sorte que les terres faisant l'objet de négociations à la suite de nos revendications territoriales soient soustraites à l'application de cette disposition. On pourrait le faire en modifiant l'article 3 . . .

La lettre poursuit:

> Nous croyons qu'il faut ajouter «Il est précisé que» au paragraphe 3(1), si l'on veut que cette disposition serve à la fin prévue. Cette loi ne peut porter atteinte à nos droits ancestraux que protège l'article 35 de la Loi constitutionnelle de 1982. Mais étant donnné les doutes éventuels entourant l'interprétation de l'article 35, il semble prudent de faire inscrire une clause non dérogatoire dans la loi pour plus de précision. Ce libellé serait également compatible avec la Loi sur l'autonomie gouvernementale de la bande indienne sechelte . . .

M. le Président: A l'ordre. Je dois rappeler au député et aux autres députés que le Règlement limite les interventions à 10 minutes. Je ne veux pas que le député ne puisse pas exposer son argumentation sur le second amendement; je le préviens donc qu'il lui reste une minute.

M. Waddell: Merci, monsieur le Président. Je vais tâcher de conclure mon intervention en une minute. Je demanderai peut-être à la Chambre de m'accorder une minute de plus pour faire valoir mes deux points.

Je parlais de la lettre dans laquelle on disait que cette formule était compatible avec les dispositions législatives sur l'autonomie de la bande indienne sechelte. Je continue la citation:

> ...et l'article 117(2) de ce projet de loi qui a trait aux droits des Inuvialuit, tels que reconnus dans la constitution. Si vous ne voulez rien faire pour empêcher que, aux termes de ce projet de loi, toutes les terres sujettes aux droits des autochtones soient soustraites, nous vous demandons que, à tout le moins, vous preniez des mesures afin qu'on examine chaque cas séparément.

Tout ce que nous demandons dans le premier amendement, c'est de le rendre conforme à la formule sechelte. En cas de conflit entre la loi et la constitution, nous voulons que celle-ci prime. Les sociétés pétrolières ne veulent pas d'ambiguïté, pourquoi les autochtones n'en demanderaient-ils pas autant? Aux séances du comité, personne ne s'est opposé à cet amendement, y compris les sociétés pétrolières. Je pense que le gouvernement peut accepter le premier amendement.

Le deuxième amendement va un peu plus loin, en ce sens qu'il aborde le problème sous un angle différent.

M. le Président: A l'ordre. Le temps du député est écoulé. Il a dit qu'il demanderait la permission de poursuivre ses remarques pendant quelque temps. Le Chambre est-elle d'accord?

Des voix: D'accord.

M. Waddell: Merci. J'ai expliqué mon point de vue sur le premier amendement. A mon sens, le gouvernement devrait l'accepter, car il est conforme à une autre loi et il n'a rien d'excessif.

Toutefois, j'admets que le deuxième amendement va plus loin. En voici le texte:

> Toutes les terres qui font l'objet de revendications autochtones non réglées, que le gouvernement fédéral a accepté de négocier, sont soustraites à l'application de la présente loi.

En fait, il prévoit que, si le gouvernement fédéral négocie avec les autochtones, il ne peut pas changer d'idée et unilatéralement aliéner ou donner leurs terres. Le gouvernement ne peut pas prétendre qu'il ne fait que donner un permis de forage à une société pétrolière, car une telle décision a des répercussions directes sur l'utilisation des terres.

J'attire l'attention du gouvernement sur ce point, et j'espère qu'il a une copie de la lettre du 10 octobre adressée au premier ministre du Canada. C'est tout ce que j'avais à dire sur les deux premières motions.

M. Russell MacLellan (Cape Breton—The Sydneys): Monsieur le Président, je voudrais accorder mon appui aux amendements du député de Vancouver—Kingsway (M. Waddell). Une chose extrêmement pertinente ou importante est en jeu en l'occurrence, à savoir l'attitude du gouvernement vis-à-vis nos autochtones.

On prétend que nous avons le droit de nous ingérer dans la question des réclamations territoriales et, comme les autochtones eux-mêmes l'ont signalé, de leur couper l'herbe sous les pieds. Il est important que tous les Canadiens souscrivent aux discussions relatives à la question des réclamations territoriales. Tout le monde devrait s'intéresser au règlement de cette question. On ne peut arbitrairement prendre une décision au sujet de ces terres tant que nous ne saurons pas exactement quel sera leur usage.

Comment pouvons-nous affirmer que ces terres ne feront plus l'objet des négociations et qu'elles seront cédées à d'autres fins? Comment pouvons-nous nous attendre à ce que les autochtones croient dans la bonne foi du gouvernement canadien en l'occurrence?

• (1140)

Le projet de loi dont nous sommes saisis ce matin est vraiment futile à l'heure actuelle. La politique du gouvernement a enlevé absolument tout sens à ce projet de loi dans le monde actuel où nous vivons. Étant donné que cette mesure a été réduite à néant par la politique gouvernementale, nous ne devrions pas, selon moi, aller encore plus loin et agir de façon aussi arbitraire à l'endroit de nos autochtones.

A la suite des récentes décisions concernant la mer de Beaufort, le Nord, où les grandes sociétés pétrolières ont mis fin à leurs travaux de prospection et à leurs activités, l'économie fragile des Territoires du Nord-Ouest et, dans une certaine mesure, celle du Yukon également, seront durement éprouvées et pourraient même s'effondrer dans la partie septentrionale des Territoires et du Yukon.

Nous avons encouragé les autochtones, surtout les jeunes, à participer à l'industrie pétrolière et gazière dans le domaine de la prospection et à prendre part au développement qui ne devait pas manquer, selon nous, de découler très rapidement de ces travaux de prospection. Cependant, nous avons fait disparaître les encouragements pour les entreprises, et ces dernières, en guise de représailles, ferment leurs portes.

M. McDermid: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. J'apprécie vivement les observations de mon collègue, le député de Cape Breton—The Sydneys (M. MacLellan), cependant, je ne crois pas que ses propos concernent les amendements au projet de loi. Il s'agit davantage d'un discours en troisième lecture. Pourrait-il se limiter à la question qu'on débat aujourd'hui?

M. MacLellan: Monsieur le Président, en toute déférence pour le secrétaire parlementaire, mes propos sont directement liés à la situation des autochtones et à l'économie des Territoires du Nord-Ouest et du Yukon. Notre intervention ne fait qu'aggraver le fléchissement de l'économie en semant le doute chez les autochtones relativement à leurs propres terres. Ce n'est pas ce que la plupart des Canadiens souhaitent. Comme mon collègue, le député de Vancouver—Kingsway l'a signalé, nous recevons des lettres, des témoignages et bien des arguments de la part des groupes autochtones. Nous avons reçu des copies de lettres récentes datées du 10 octobre de la part de la Fédération Tungavik de Nunavut qui se plaint exactement de ce dont je viens de parler, à savoir l'incertitude créée par ce projet de loi pour ce qui est de la question des réclamations territoriales et les pertes que les autochtones pourraient subir.

Je demande donc aux députés de souscrire aux amendements du député de Vancouver—Kingsway, pour que nous puissions au moins donner aux autochtones la garantie qu'ils recherchent au sujet de l'article 3, de leurs terres, et de la question des réclamations territoriales dans le nord du pays.

M. Dave Nickerson (Western Arctic): Monsieur le Président, le député de Vancouver—Kingsway (M. Waddell) s'est pratiquement donné pour mission, avant de devenir député fédéral et depuis son élection à cette institution, de décider au nom des habitants des Territoires du Nord-Ouest de leurs aspirations et de leurs objectifs. Quant à moi, j'ai plutôt pour mission de donner suite aux voeux et aspirations dont ils me font part comme étant les leurs. La circonscription que je représente n'est pas dans le sud du pays, où l'on se fait toutes sortes d'idées farfelues au sujet de la situation dans le nord. Je dois rendre compte directement aux gens qui m'ont élu. Par conséquent, je dois présenter à la Chambre leur point de vue qui, évidemment, correspond au mien.

L'objet de l'amendement dont nous sommes saisis est d'interdire toute prospection pétrolière et gazière dans le Yukon, pratiquement dans la totalité des territoires du Nord-Ouest et probablement dans de vastes régions aux large de nos côtes. Or dans les villes et villages de ma circonscription, les gens souhaitent au contraire que cette activité s'accroisse. Ils veulent bénéficier des retombées commerciales et autres de cette prospection. Ils veulent pouvoir travailler dans le secteur pétrolier car on y gagne des revenus intéressants, monsieur le Président. On gagne beaucoup plus d'argent à travailler sur une plate-forme de forage qu'à piéger des lapins, par exemple. Les gens veulent avoir la possibilité de participer à l'activité du secteur pétrolier et gazier, et devenir des pétroliers à bon droit. Voilà sur quoi ils insistent lorsqu'ils viennent me voir et c'est ce que, à mon tour, je fais valoir à la Chambre des communes.

Je ne suis pas du tout d'accord avec l'amendement proposé. Je ne tiens pas le moins du monde à voir le secteur pétrolier et gazier péricliter dans le nord du Canada. Bien au contraire, de concert avec mes électeurs, je souhaite qu'il prenne de l'essor et prospère. Voilà pourquoi je souscris au projet de loi présenté par le gouvernement du Canada.

M. John McDermid (secrétaire parlementaire du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, j'ai écouté avec intérêt les exposés du député de Vancouver—Kingsway (M. Waddell) et du député de Cape Breton—The Sydneys (M. MacLellan). Comme vous l'imaginez sans doute, monsieur le Président, nous avons passé énormément de temps, au printemps, à étudier ce projet de loi en comité. Nous avons entendu d'excellentes interventions de la part de nombreux groupes, y compris les représentants des autochtones. Je ne suis pas d'accord avec le député lorsqu'il dit que ce projet de loi ne protège pas les droits des autochtones.

Tout d'abord, il convient de signaler que cette mesure est un projet de loi cadre visant à réglementer la prospection sur les terres domaniales, celles présentement désignées comme les terres du Canada, qu'elles soient situées au nord du 60e parallèle, ou encore au large des côtes de la Colombie-Britannique, de Terre-Neuve ou de la Nouvelle-Écosse. De ce projet de loi découleront des mesures législatives précises visant l'Accord de l'Atlantique, c'est-à-dire notre accord avec Terre-Neuve concernant la prospection extra-côtière; une mesure législative que le gouvernement entend présenter à la Chambre dans un avenir pas trop éloigné et visant à mettre en oeuvre l'accord que le gouvernement a conclu avec la Nouvelle-Écosse; très possiblement une mesure visant un accord du Nord qui pourrait toucher toutes les terres situées au Nord du 60e parallèle et peut-être, à plus ou moins brève échéance, un accord que le gouvernement signerait avec la Colombie-Britannique visant la prospection extra-côtière.

J'ajoute que le gouvernement a apporté des changements à ce projet de loi pour s'assurer de bien protéger les droits des autochtones. Ainsi, l'article 3 du projet de loi se lit comme suit:

> La présente loi ne porte pas atteinte aux droits—ancestraux ou issus de traité—des peuples autochtones du Canada . . .

Et il précise:

> . . . visés à l'article 35 de la Loi constitutionnelle de 1982.

L'amendement que mon collègue a proposé confère à ce projet de loi sa propre autorité. Comme il s'agit d'un projet de loi cadre, je ne pense pas que telle soit sa mission. Les droits des autochtones sont garantis par la Constitution. Voilà leur protection. Ce sont les autochtones qui l'ont dit.

M. Waddell: Mais pourquoi ne pas préciser davantage ces droits?

M. McDermid: Ce n'est pas vraiment ce que ferait l'amendement que le député a présenté. A mon avis, l'amendement du gouvernement que le comité a accepté et qui a été présenté à l'étape du rapport dont nous nous occupons présentement est parfaitement bien rédigé. Il protège les droits des peuples autochtones de notre pays en renvoyant spécifiquement à la Loi constitutionnelle de 1982. J'estime que c'est là quelque chose de très important.

• (1150)

Je ne crois pas que le second amendement proposé par le député de Vancouver—Kingsway favorise le moindrement les peuples autochtones. Le député de Cape Breton—The Sydneys a exposé la situation économique déplorable du Nord. S'il était adopté, ce second amendement aurait pour effet de stopper toute activité de prospection dans le Nord jusqu'au règlement des revendications territoriales. Je ne crois vraiment pas que cela réponde au voeu des peuples autochtones.

Le député de Western Arctic (M. Nickerson) l'a dit avec beaucoup plus d'éloquence que je ne puis le faire, car il représente les habitants de cette région et il s'entretient fréquemment avec eux. Il est leur député et il a fort bien exposé la situation lorsqu'il a dit que ses électeurs voulaient des emplois et une certaine activité économique dans le Nord. Ils ne veulent pas que cette activité cesse à cause des revendications territoriales.

Il deviendra évident au fur à mesure que nous allons débattre d'autres articles du projet de loi que celui-ci protège fort bien les intérêts des peuples autochtones du Nord.

Le député a mentionné l'accord que le gouvernement a signé et conclu avec les Sechelts. Il s'agissait là d'un accord réglant une revendication territoriale et dont tous les articles ont été négociés, ce qui constitue justement le but du processus de règlement des revendications territoriales. Certaines de ces revendications se trouvent à créer des précédents et vont évidemment servir de référence dans les négociations. Toutefois, je ne crois pas que cette loi devrait indiquer aux parties intéressées aux revendications territoriales ce qu'elles doivent ou peuvent négocier.

Nous croyons que ce projet de loi protège fort bien les intérêts des peuples autochtones et nous n'allons appuyer aucun des amendements proposés par le député de Vancouver—Kingsway.

M. Jim Manly (Cowichan—Malahat—Les Îles): Monsieur le Président, j'appuie les amendements proposés par mon collègue, le député de Vancouver—Kingsway (M. Waddell). Le projet de loi C-5 aura bien sûr des conséquences appréciables sur les peuples autochtones du Nord mais il ne leur assurera pas une protection suffisante. J'ai écouté avec grand intérêt les remarques du secrétaire parlementaire. Je me souviens de l'époque où il était critique des Affaires indiennes pour son parti alors dans l'opposition. Il déclarait que les peuples autochtones n'avaient rien à craindre d'un gouvernement conservateur.

M. McDermid: C'est exact.

M. Manly: Je ne pense pas que ce soit le cas maintenant parce que la mesure proposée ne convient pas du tout.

Le député de Western Arctic (M. Nickerson) déclarait qu'il ne voulait pas écouter toute une série d'arguments creux mais plutôt écouter la population des régions visées. Je voudrais citer quelques-uns des témoignages entendus par le comité. Je tirerai mes citations du compte rendu de ces témoignages déposé à la bibliothèque parlementaire. Les Métis et Dénés déclaraient:

> Le projet de loi devrait contenir des dispositions générales exigeant une participation équitable et déterminante des groupes autochtones au sein des organismes de gestion des ressources.

On trouve encore au compte rendu:

> Dans le but de faciliter les discussions concernant un «accord sur le Nord», le projet de loi devrait accorder expressément aux Dénés et Métis des droits distincts des droits consentis pour les T.-N.-O.

La Fédération Tungavik de Nunavut affirmait que:

> L'article 3 est inadéquat lorsque les droits de disposer de l'utilisation des terres et des ressources prévus au projet de loi C-92 . . .

L'actuel projet de loi C-5:

> . . . et les projets de loi précédents sont d'accord avec la position fédérale à la table des revendications qu'il faut préserver les droits des tiers. L'article 3 doit être modifié et toutes les terres faisant l'objet de revendications globales de la fédération Tungavik du Nunavut ne devraient pas être visées par les droits de disposition prévus dans le projet de loi.

Puis elle ajoutait:

> L'article 3 devrait affirmer clairement que le projet C-92 ne porte pas atteinte aux droits constitutionnels des Inuits et des autres peuples autochtones.

C'est l'actuel projet de loi C-5.

Voici ce qu'a déclaré l'Association pétrolière du Canada:

> L'APC n'a d'autre préoccupation à propos des revendications des terres par les autochtones que de les voir résolues afin d'établir avec certitude à qui appartient la terre. Les exploitants ont besoin de savoir de quelle compétence et de quels règlements relèvent les terres et avec qui ils doivent traiter.

Il a fallu se battre pour faire reconnaître les revendications autochtones dans la Constitution. Cette lutte s'est faite sans l'aide du parti conservateur qui se trouvait alors dans l'opposition. Finalement, les droits des autochtones ont été constitutionnalisés d'une façon minimale, mais cette lutte n'est pas encore terminée parce que les autochtones essaient encore, au moyen de conférences constitutionnelles, de définir ces droits. Ils s'efforcent toujours, par le processus de revendication des terres, d'établir leurs droits dans des zones déterminées du Canada qui sont revendiquées.

Alors que se poursuit cette lutte pour définir leurs droits aux termes de la loi, il est manifeste que ceux-ci sont menacés par la mise en valeur et l'exploitation de leurs ressources. Ce phénomène se manifeste de diverses façons. En Colombie-Britannique, par exemple, il est évident que l'on coupe le bois dans certaines régions traditionnelles des autochtones, notamment l'Île de Lyell, et l'Île de Meares jusqu'à la rivière Stein. On peut le constater dans la menace que la perspective de forages sous-marins fait peser sur les droits extracôtiers des autochtones en Colombie-Britannique.

Ce phénomène se manifeste également dans les territoires du Nord-Ouest et au Yukon où le gouvernement est en train d'attribuer d'immenses secteurs aux sociétés pétrolières alors que les autochtones ne sont pas vraiment protégés. Il y a peut-être un échange valable, comme le pense le député de Western Artic, ce dernier admettra certainement que l'exploration et la mise en valeur auront de graves répercussions sur leur économie et leur mode de vie traditionnels.

Même s'il en vaut la peine, ce sont certainement les personnes les plus directement touchées qui doivent décider si un compromis doit avoir lieu. Elles doivent également participer à la formulation des conditions de tout compromis qui implique une modification importante de leur économie et de leur mode de vie traditionnels et l'adoption d'un style de vie fondé sur l'exploration et la mise en valeur d'autres ressources. Voilà l'objet de ces deux amendements, qui visent à protéger leur droit de participer à ces prises de décisions.

J'exhorte les députés d'en face à reconsidérer la position prise par le secrétaire parlementaire. A mon avis, ces amendements méritent notre appui. Le premier amendement de portée générale est plus précis que l'article du projet de loi. Il reconnait tout titre, droit ou intérêt se rapportant à un peuple autochtone du Canada. Je crois qu'un engagement aussi précis est nécessaire. Le deuxième amendement est encore plus précis puisqu'il soustrait à l'application de la loi les zones qui font l'objet de revendications. Je crois que cela favorisera la résolution rapide des cas litigieux, objectif que tous les Canadiens disent appuyer, il me semble. La Chambre doit à mon avis faire tout son possible pour favoriser le règlement de ces cas et j'exhorte les députés à accorder leur appui aux motions présentées par mon collègue, le député de Vancouver—Kingsway.

M. Nelson A. Riis (Kamloops—Shuswap): Monsieur le Président, en intervenant sur le projet de loi C-5 et les deux propositions d'amendement qu'a présentées mon collègue, le député de Vancouver—Kingsway (M. Waddell), je m'adresse surtout au secrétaire parlementaire. Il n'ignore pas qu'aux termes de l'article 3, la mesure à l'étude ne porte pas atteinte aux droits—ancestraux ou issus de traités—des peuples autochtones du Canada. A titre de représentant de la Colombie-Britannique, je m'inquiète qu'on parle de droits «issus de traités», car la plupart des bandes indiennes de ma province ne jouissent pas de droits semblables, étant donné qu'il n'existe pas en Colombie-Britannique, sauf pour quelques secteurs de la Rivière-la-Paix, de traités comme ceux qu'on reconnaît maintenant dans diverses régions du Canada.

• (1200)

Comme les autochtones de ma province ne peuvent se prévaloir de droits que leurs ancêtres auraient acquis au moyen de traités, cette disposition du projet de loi les préoccupe beaucoup. La situation est d'autant plus grave qu'on ne leur reconnaît aucun droit issu de traités. Voilà bien pourquoi, notamment, la mesure à l'étude ne peut pas rassurer les peuples autochtones de la Colombie-Britannique. J'espère que, du côté ministériel, quelqu'un prendra au sérieux la vive inquiétude que le projet de loi suscite chez certains habitants de l'ouest du Canada.

Les motions présentées par mon collègue de Vancouver—Kingsway tendent notamment à clarifier la question des revendications territoriales sur les terres domaniales. Qu'on représente une société pétrolière ou une communauté autochtone, on doit absolument pouvoir compter sur quelque chose de sûr pour faire des plans d'avenir. Si l'on veut se fixer des objectifs à court ou à long terme pour sa société, sa communauté ou son peuple, il est essentiel d'être considéré comme le propriétaire de ces terres. C'est pourquoi la question des revendications territoriales a une forte priorité pour bien de personnes, surtout celles qui ont des activités dans les régions pionnières du Canada. Mon collègue a tenté d'apporter cet élément de certitude au projet de loi en demandant dans la motion nº 2, que toutes les terres qui font l'objet de revendications autochtones non réglées, que le gouvernement fédéral a accepté de négocier, soient soustraites à l'application de cette loi.

C'est l'occasion ou jamais de vérifier si le gouvernement prend le règlement des revendications territoriales au sérieux. S'il a vraiment l'intention de les régler, cette motion ne devrait lui causer aucun problème. S'il a, au contraire l'intention de prolonger le processus de règlement des revendications territoriales, s'il n'est pas décidé à résoudre rapidement cette question, je comprends qu'il aurait de sérieuses raisons de s'inquiéter des répercussions de la motion nº 2.

Je représente une région de la Colombie-Britannique où un certain nombre de bandes indiennes ont soumis des revendications territoriales au gouvernement. Je reconnais que le gouvernement provincial actuel a maintes fois répété qu'il n'est pas intéressé à négocier le règlement des revendications territoriales des autochtones. Il ne reconnait même pas l'existence de ces revendications à en croire certains ministres provinciaux. Il n'est donc pas surprenant que les bandes indiennes des régions concernées, particulièrement du centre de la Colombie-Britannique, croient vraiment que le gouvernement n'a pas sérieusement l'intention de régler ces revendications.

Je demanderais enfin au secrétaire parlementaire ou à l'un de ses collègues d'apaiser l'inquiétude que me cause l'absence de traités en Colombie-Britannique.

M. McDermid: Ce projet de loi ne s'applique pas à la Colombie-Britannique.

M. Manly: Certainement qu'il s'y applique.

M. Riis: Les répercussions de ce projet de loi, selon les mots employés au début par le député . . .

M. le Président: A l'ordre. Je suis certain que le député fera ses commentaires par l'intermédiaire de la présidence et que le secrétaire parlementaire lui répondra de la même façon.

M. Riis: Monsieur le Président, j'en tiendrai compte. Je dirai simplement pour terminer, qu'au début de notre présentation d'aujourd'hui, le secrétaire parlementaire a déclaré que le projet de loi que nous étudions actuellement a des répercussions sur la zone extracôtière et nombreuses revendications sont évidemment inspirés par des projets d'exploitation de cette zone. C'est pour nous un gros sujet d'inquiétudes. Si c'est ainsi que le gouvernement entend régler cette question, aux dires du secrétaire parlementaire, nous devons absolument savoir tous que les droits ancestraux et les droits établis par traités sur certaines régions du Canada n'ont pas encore été clairement définis.

Des voix: Le vote.

M. le Président: Après avoir entendu les commentaires des députés, je crois qu'en raison des circonstances, ils voudraient que je mette ces deux motions aux voix séparément.

Le Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

M. le Président: Le vote porte sur la motion nº 1 inscrite au nom du député de Vancouver—Kingsway (M. Waddell). Plaît-il à la Chambre d'adopter cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. le Président: Que tous ceux qui sont en faveur de cette motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. le Président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Une voix: Non.

M. le Président: A mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

M. le Président: Conformément au paragraphe 114(11), le vote inscrit sur la motion est différé.

Le prochain vote porte sur la motion nº 2 inscrite au nom du député de Vancouver—Kingsway (M. Waddell). Plaît-il à la Chambre d'adopter cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. le Président: Que tous ceux qui sont en faveur de cette motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. le Président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Une voix: Non.

M. le Président: A mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

M. le Président: Conformément au paragraphe 114(11), le vote inscrit sur cette motion est différé.

Pour la gouverne des députés, les motions nºs 3, 4, 14 et 15 seront regroupées aux fins du débat et elles seront mises aux voix séparément.

M. Ian Waddell (Vancouver—Kingsway) propose:

Motion nº 3

Qu'on modifie le projet de loi C-5, à l'article 10, en ajoutant, à la suite de la ligne 31, page 5, ce qui suit:

«(3) Les permis ou licences d'utilisation de ressources émis par le ministre dans des régions qui font l'objet d'une revendication autochtone non réglée ou d'un droit autochtone non réglé comportent une condition ou un avertissement déclarant que la région en question fait l'objet d'une revendication autochtone et peut finalement être reconnue comme appartenant en toute propriété, sous-sol y compris, à un peuple autochtone.»

Motion nº 4

Qu'on modifie le projet de loi C-5, à l'article 14, en insérant, à la suite de la ligne 28, page 7, ce qui suit:

«(3) Pour la formulation des critères des appels d'offres, le ministre est tenu de consulter les représentants des groupes et collectivités locales autochtones affectés.»

Motion nº 14

Qu'on modifie le projet de loi C-5, à l'article 117

a) en retranchant, dans la version anglaise, la ligne 22, page 65, et en la remplaçant par ce qui suit:

«117.(1) subject to subsections (2) and (3), for».

b) en ajoutant, à la suite de la ligne 26, page 65, ce qui suit:

«(3) Avant le règlement des revendications autochtones dans les régions affectées, la part de la Couronne est retenue au nord du 60e parallèle dans tout droit concédé ou accord conclu.»

Motion nº 15

Qu'on modifie le projet de loi C-5, à l'article 121, en retranchant, les lignes 22 à 26, page 69, et en les remplaçant par ce qui suit:

«(3) Le ministre exige l'inclusion au plan de retombées économiques de dispositions assurant au peuple autochtone et aux individus ou aux groupes défavorisés la possibilité de bénéficier en priorité de la formation ou des emplois offerts».

—Monsieur le Président, je présente ces amendements parce que je voudrais que les autochtones aient voix au chapitre sur ce qui va se passer une fois que ces permis ou ces licences seront émis. Le gouvernement n'est pas d'accord, semble-t-il. Je conviens avec le député de Western Arctic (M. Nickerson) qu'il doit écouter ses électeurs, mais nous avons entendu un autre son de cloche de la part de groupes qui assurent représenter les autochtones du Nord. Je l'inviterai à appuyer les positions adoptées par ces groupes au comité.

• (1210)

La motion nº 3 dit que les permis de forage, d'exploration etc. émis par le ministre «comportent une condition ou un avertissement», ceci s'entendant au sens juridique. Il s'agit d'une sérieuse mise en garde. Un clignotant rouge s'allume dès que vous entendez parler d'un avertissement . . . «déclarant que la région en question fait l'objet d'une revendication autochtone et peut finalement être reconnue comme appartenant en toute propriété, sous-sol y compris, à un peuple autochtone.»

Nous voici au coeur de la question, monsieur le Président. Nous avons déclaré qu'il n'était pas possible de négocier avec les autochtones d'un côté tout en bradant de l'autre leurs droits en accordant ces permis aux compagnies pétrolières. Il faudrait que le gouvernement soit parfaitement franc là-dessus. Quand le gouvernement octroie des permis ou des baux aux compagnies pétrolières, il faudrait qu'il annonce clairement la couleur. Un tribunal risque très bien de décider ultérieurement que les territoires octroyés aux sociétés pétrolières en vertu de cet article de la loi n'étaient pas propriété du gouvernement du Canada. Le gouvernement canadien risque d'assumer une très lourde responsabilité financière s'il donne quelque chose qu'il n'a pas le droit de donner.

J'aimerais attirer l'attention de la Chambre sur la position de l'Association pétrolière du Canada, le porte-parole des grosses huiles dans ce domaine. Elle a déclaré au comité qu'elle n'avait pas de position sur la question des revendications territoriales des autochtones mais qu'elle estimait qu'il fallait trancher rapidement la question afin que l'on sache exactement à quoi s'en tenir sur la propriété du sol. Elle estime que les exploitants doivent pouvoir savoir de quelles autorités et de quelle réglementation relèvent les terrains, et à qui s'adresser. C'est tout à fait raisonnable. C'est l'un des rares cas où je sois d'accord avec l'Association pétrolière du Canada.

M. McDermid: Porte-parole des grosses huiles. Vous feriez bien de faire attention.

M. Waddell: Mon ami me suggère de faire attention. Je risque de perdre ma réputation. Avec cette proposition d'amendement, nous invitons le gouvernement à dire honnêtement aux sociétés que, si elles obtiennent un permis, elles ont quand même intérêt à faire attention car les terres concédées risquent de faire l'objet d'une revendication autochtone dans le futur.

Dans la motion nº 4, nous disons que quand le ministre formule des critères pour les appels d'offres présentés par les sociétés pour obtenir un bail en vertu de la loi, il est tenu de consulter les représentants des groupes et collectivités locales autochtones affectés. N'est-ce pas là un amendement raisonnable? Ne peut-on consentir à cette petite concession? Le gouvernement prétend vouloir aider les autochtones. Mon collègue, le député de Cowichan—Malahat—Les Îles (M. Manly) a fait remarquer que quand le secrétaire parlementaire était de ce côté-ci de la Chambre et était critique des affaires indiennes, il a déclaré qu'un gouvernement conservateur se préoccuperait des autochtones. S'agit-il une fois de plus d'une promesse trahie? Le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien de l'époque a déclaré au comité que les groupes locaux seraient consultés. Il s'agissait encore une fois d'une promesse des conservateurs. Je prends le ministre au mot: Pourquoi ne pas l'écrire dans le projet de loi si vous avez l'intention de le faire? Je trouve que c'est un article rêvé. Tout ce qu'on demande au gouvernement, c'est d'avoir des consultations. Il n'est pas obligé d'accepter ce que disent les autochtones. Mais ainsi il joue cartes sur table.

Je suis certain que le député de Western Arctic est d'accord pour dire qu'il faut faire participer les gens du Nord à la mise en valeur du Nord au lieu de laisser ceux du Sud continuer à dire à ceux du Nord ce qu'ils doivent faire. Il m'en a fait voir de toutes les couleurs à ce sujet précédemment. Je peux retourner l'argument contre le gouvernement. J'espère qu'il appuiera mon amendement s'il est mis aux voix.

Voici le texte de la motion nº 4:

Pour la formulation des critères des appels d'offres, le ministre est tenu de consulter les représentants des groupes et des collectivités locales autochtones affectés.

Les membres du comité étaient d'accord pour accepter cela. Les députés conservateurs comprennent la nécessité de principe de consulter les collectivités locales, qu'il s'agisse des zones au large de la Nouvelle-Écosse ou de l'Arctique. Les députés de l'arrière-banc conservateur peuvent très bien comprendre et adopter ce principe. Je les invite à voter en faveur de cette motion.

La motion nº 14 est regroupée aux fins du débat avec la motion nº 15. Dans l'ancien régime, il y avait une part pour la couronne. La couronne obtenait 25 p. 100 des droits. Elle pouvait avoir une rétroparticipation de 25 p. 100 une fois le puits en exploitation. A la suite des pressions George Shultz et du gouvernement américain, le gouvernement canadien s'est dégonflé et a renoncé à la part de la couronne. Cela ne plaisait pas aux américains parce que les sociétés pétrolières américaines ne voulaient pas céder 25 p. 100 des droits, même si c'était notre pétrole, notre terre, et notre argent qui servaient à subventionner leurs activités. L'idée de verser une part à la couronne ne leur plaisait pas. Ils ont prétendu que c'était quelque chose de rétroactif, que c'était une rétroparticipation, une confiscation de propriété. Un jour, les Canadiens se réveilleront et éjecteront le gouvernement parce qu'il ne respecte pas la souveraineté et l'indépendance du Canada. C'était là l'un des aspects du programme énergétique national qu'il aurait fallu conserver.

La motion nº 14 dit que nous devrions retenir la part de la couronne au nord du 60e parallèle et l'utiliser pour le règlement des revendications autochtones. Si nous renonçons à cela, nous aurons perdu l'un des moyens de régler les revendications autochtones. Il y aurait une possibilité, qui serait de donner la rétroparticipation aux autochtones. Le gouvernement prétend vouloir régler les revendications, alors pourquoi renoncer à cette possibilité?

Je pense avoir résumé ma position à l'égard de ces motions, monsieur le Président. Elles sont toutes parfaitement raisonnables et certaines le sont davantage que d'autres. Le gouvernement devrait pouvoir en accepter une ou deux et peut-être même les quatre.

M. Russell MacLellan (Cape Breton—The Sydneys): Monsieur le Président, je voudrais parler des quatre amendements proposés par le député de Vancouver—Kingsway (M. Waddell). La motion nº 3 dit notamment ceci:

... comportent une condition ou un avertissement déclarant que la région en question fait l'objet d'une revendication autochtone et peut finalement être reconnue comme appartenant en toute propriété, sous-sol y compris, à un peuple autochtone.

Cela se rapporte aux motions dont nous avons déjà discuté. Cette précision pourrait être très utile pour clarifier la situation. Rien n'a été prévu au cas où l'on doit exploiter des réserves situées sur des terres qui font l'objet de revendications autochtones. Il serait bon que le gouvernement énonce sa position à ce sujet.

Il serait normal que le gouvernement accepte la motion nº 4 où il est dit ceci:

«Pour la formulation des critères des appels d'offres, le ministre est tenu de consulter les représentants des groupes et collectivités locales autochtones affectés.»

Comme l'a dit le député de Vancouver—Kingsway, l'ancien ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien a déclaré que les Indiens seraient consultés. S'ils sont consultés, pourquoi ne pas l'inclure dans la loi? Il n'est pas déraisonnable de s'attendre à ce que les gens directement visés par cette mesure soient consultés. Le savoir-vivre le plus élémentaire l'exige. Si nous voulons agir au mieux des intérêts des personnes visées, pourquoi ne pas les consulter?

La motion nº 14 prévoit notamment ce qui suit:

Avant le règlement des revendications autochtones dans les régions affectées, la part de la Couronne est retenue au nord du 60e parallèle dans tout droit concédé ou accord conclu.

● (1220)

Je sais où le député veut en venir, mais à l'heure actuelle, la situation est la même dans toutes les régions du pays où l'on a entrepris de mettre en valeur les ressources énergétiques. Cela vaut non seulement pour la mer de Beaufort, mais également pour les régions extra-côtières et la côte est. Cette prospection n'ayant pas été suivie d'une mise en valeur, ces communautés, ces régions de notre pays, qui avaient fait de grandes dépenses dans l'espoir que ces gisements de pétrole et de gaz leur apporteraient la prospérité et la sécurité financière, se retrouvent déçues et sans aucun dédommagement.

Le problème est attribuable au fait que le gouvernement a privé toutes les régions pionnières de la possibilités d'obtenir une participation. Il a parlé d'une certaine formule de partage des recettes, mais il n'y aura aucune recette à partager si le gouvernement n'est pas déterminé à assurer la mise en valeur des ressources. Tant qu'il n'y aura pas de mise en valeur, il n'y aura pas ni partage ni participation. Nous espérons seulement que quelque chose se produira un jour. Si le gouvernement

reste au pouvoir, ce qui ne sera pas le cas, il ne se passera certainement rien avant la fin du siècle.

Voici la motion nº 15:

Le ministre exige l'inclusion au plan de retombées économiques de dispositions assurant au peuple autochtone et aux individus ou aux groupes défavorisés la possibilité de bénéficier en priorité de la formation ou des emplois offerts.

Nous pouvons dire sans nous tromper que, dans le haut Arctique, cela s'applique maintenant à tout le monde car, comme je l'ai déjà dit, l'économie déjà fragile de la région a été gravement bouleversée. Un grand nombre d'autochtones et d'autres personnes vont se retrouver en chômage. Nous verrons un certain nombre de gens quitter la région ce qui aura, en soi, des conséquences néfastes pour l'économie. Ceux qui resteront seront sérieusement handicapés, surtout les jeunes, que le gouvernement a détournés d'un mode de vie traditionnel basé sur la chasse, la pêche et d'autres activités. Nous les avons incités à travailler dans le secteur du pétrole et du gaz. Nous les laissons maintenant sans espoir de conserver l'emploi dans lequel ils avaient fait des débuts tellement prometteurs.

A mon avis, non seulement cet amendement est équitable, mais la région d'Inuvik l'a demandé. Dans un rapport adressé au conseil exécutif au sujet des répercussions du marasme dont souffre l'industrie pétrolière sur l'économie locale, on proposait des mesures à court terme pour améliorer la situation économique. On a recommandé de poursuivre la formation très rapidement, car il faut faire quelque chose en faveur de ces gens. Il est bien beau de faire des promesses d'ordre économique et ensuite d'oublier de les tenir quand le climat n'est plus aussi favorable, mais il faut tenir compte de l'élément humain en cause. Nous avons touché la situation économique et le mode de vie dans cette région. Nous ne pouvons pas en tant que députés ou en tant que gouvernement, nous contenter de dire: «C'est malheureux, mais le prix mondial du pétrole et du gaz n'est pas aussi élevé qu'il l'était auparavant. Il s'améliorera peut-être un jour.» Entre-temps nous avons anéanti les rêves de ces populations, et souvent nous avons séparé un grand nombre de familles dans les régions concernées. Je pense que le gouvernement se devrait de faire quelque chose à ce sujet.

M. Paul Gagnon (Calgary-Nord): Monsieur le Président, je m'étonne un peu que le député de Cape Breton-The Sydneys (M. MacLellan) appuie la motion nº 15, qui me semble tout à fait contraire à la Charte des droits, puisque lui et son parti avaient tellement combattu pour la faire entrer dans l'histoire canadienne.

Cet article isole un groupe de personnes et dit qu'elles ont un caractère spécial, mais non sur le plan géographique. S'il disait que toutes les populations du Grand Nord ont un caractère spécial, comme nous envisageons de le faire avec l'accord relatif à Terre-Neuve, je comprendrais. Mais le faire pour un seul groupe de personnes, ce serait contraire à la Charte. Voilà une chose que je ne comprends pas. Cela va à l'encontre de la Charte. Or le député, qui est un champion de la Charte, dit que la motion lui plaît.

M. Ernie Epp (Thunder Bay-Nipigon): Monsieur le Président, je voudrais dire quelques mots au sujet de ces quatre motions. Les observations du député de Calgary-Nord (M. Gagnon) m'incitent tout particulièrement à intervenir. Je craignais que la majorité conservatrice ne s'oppose à ces résolutions, et les observations qu'a faites le député le confirment.

Je dirai pour commencer, car cette remarque rappellera sans doute encore quelque chose aux députés à la Chambre et à ceux qui suivent les débats ailleurs, que l'argumentation du député rate un point essentiel. Le fait que l'on prenne pour cibles divers éléments de la société canadienne pour remédier aux injustices sociales et aux inégalités dont ils ont souffert par le passé n'entre nullement en contradiction avec la Charte. A en juger par les paroles du député, on voit bien que le gouvernement s'oppose à ces diverses résolutions, ou du moins je le crains.

Je voudrais parler brièvement de chacune d'elles. Comme mon collègue de Vancouver—Kingsway (M. Waddell) a présenté de bons arguments à l'appui de chacune d'elles, je voudrais les souligner d'une façon plus générale et traiter plus particulièrement de la valeur de chacune. Je rappelle que le gouvernement nous a fait ces dernières semaines l'éloge de l'individualisme en soulignant comme il était important que les gens, où qu'ils soient, prennent des initiatives. Or ces amendements sont justement conçus pour faire en sorte que le gouvernement reconnaisse et protège ce genre d'initiative locale. Chose certaine, il faut s'assurer que le gouvernement ne permet pas une fois de plus à des gens de l'extérieur, en l'occurrence l'une ou l'autre des sociétés pétrolières, de faire ce qui leur plaît sur les terres septentrionales ou au large des côtes sans égard pour les droits des autochtones dont les réclamations territoriales qui n'ont pas été encore réglées.

Manifestement, ce serait une fois de plus l'expression du genre d'impérialisme dont nous avons déjà eu des exemples au cours notre histoire. Le gouvernement canadien se porte une fois de plus à la défense des fiers-à-bras, des particuliers ou des sociétés, qui feront comme bon leur semble, sans se soucier des droits des gens qui vivent dans la région.

Il faut s'assurer dans le projet de loi que leurs activités seront assujetties à des poursuites judiciaires. Leurs découvertes pourraient fort bien être contestées. Elles auront à partager, et il se pourrait même qu'elles perdent leurs droits et les terres sur lesquelles elles ont effectué des travaux de prospection, car ces dernières pourraient fort bien appartenir, comme la motion le dit si bien, aux autochtones. Manifestement, un gouvernement qui se préoccupe des droits des autochtones, qui veut s'assurer de leur conserver certaines ressources leur permettant de mener à bien leurs projets locaux, voudrait inclure cette motion dans le projet de loi, afin de leur offrir la protection nécessaire.

La deuxième motion prévoit l'élaboration d'un plan de retombées économiques. Manifestement, il s'agit simplement de s'assurer que les entreprises concernées ne mènent pas leurs activités et ne procèdent pas à leurs travaux de prospection, de forage et de mise en valeur, sans égard pour les habitants de la région, comme cela se produit si souvent de nos jours. Les particuliers et les localités touchés si profondément par les entreprises concernées ont très peu de ressources juridiques pour se protéger contre ces sociétés. Si les ministériels étaient vraiment convaincus des principes qu'ils préconisent à qui mieux mieux sur les tribunes politiques, dans les discours du trône, lors des débats à la Chambre des communes et des discours prononcés à la suite de grands dîners, ils accepteraient assurément d'insérer cette disposition dans la mesure à l'étude, de façon à ce que les plans de retombées économiques fassent

automatiquement partie des travaux de mise en valeur. Les collectivités seraient ainsi assurées de bénéficier de ces retombées économiques et de la sorte les projets d'initiative locale seraient reconnus et récompensés.

• (1230)

En ce qui concerne les motions nos 14 et 15, nous devons assurément nous efforcer davantage de veiller à ce que les collectivités, les peuples autochtones et, quant à cela, les groupes ou individus défavorisés dans d'autres régions du Canada bénéficient de ces retombées par le biais de cette mesure. Préconiser la mise en oeuvre de projets d'initiative locale et prétendre que les habitants des régions doivent s'en charger sous prétexte que le gouvernement fédéral n'a pas les ressources voulues à cette fin, pour ensuite refuser de prévoir dans la loi une disposition leur accordant les ressources et les droits juridiques dont ils ont besoin et que le gouvernement devrait leur assurer, voilà qui prouve sans la moindre équivoque que le gouvernement se gargarise de beaux discours. Il n'y a pas d'inconvénient à parler d'individualisme. Toutefois, quand les députés rejettent ces résolutions au moment du vote, c'est là que les Canadiens peuvent juger de la sincérité du gouvernement. C'est à ce moment-là qu'ils doivent se rendre compte que ces conservateurs ne sont pas vraiment partisans de l'individualisme et de l'expansion régionale, mais qu'ils veulent tout céder aux sociétés pétrolières.

M. John McDermid (secrétaire parlementaire du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, je désire répondre à quelques-unes des allégations qu'ont formulées les députés néo-démocrates. Tout d'abord, je ne trouve rien à redire à l'idée selon laquelle nous devrions par exemple ouvrir de nouveaux horizons aux autochtones pour ce qui est de leur participation aux revendications territoriales. Je dois néanmoins signaler que le projet de loi dont nous sommes saisis traite des ressources énergétiques. Ce n'est pas un projet de loi portant sur les autochtones. Je tiens également à signaler qu'il s'agit d'un projet de loi cadre. Il vise à réglementer la prospection sur toutes les terres du Canada.

Inclure dans le projet de loi toutes les conditions que le NPD voudrait y voir figurer, ce serait préjuger des résultats des négociations actuelles sur les revendications territoriales. Parlant à tort et à travers, le député de Thunder Bay—Nipigon (M. Epp) a soutenu que le parti conservateur du Canada ne se soucie guère des autochtones. C'est tout à fait ridicule, et il le sait. Le député n'a assisté à aucune des audiences concernant ce projet de loi au moment où le comité législatif l'a étudié. Il n'a pas assisté à une seule de ses réunions. Il n'a pas manifesté le moindre intérêt à cet égard. Sans crier gare, aujourd'hui, il se met à parler de ces mesures. Si le député tient à parler d'action, qu'il parle de l'accord sechelte que le gouvernement a conclu et en application duquel il a adopté un projet de loi. Cet accord témoigne de notre intérêt à l'égard des autochtones.

Le gouvernement s'intéresse aux autochtones. Il a entretenu et entretient toujours d'utiles rapports avec eux. Ce que les députés d'en face voudraient, c'est que nous préjugions des conclusions des négociations au sujet des réclamations territoriales. Si le député s'était donné la peine de lire l'accord sechelte—je suis sûr qu'il ne l'a pas fait—ou encore de lire l'accord CÉDA, peut-être saurait-il alors de quoi il retourne. Cependant, je dirai en toute déférence au député qu'il divague quand il allègue que le parti progressiste conservateur ne se soucie guère des autochtones. C'est complètement absurde.

Je sais gré aux députés de s'être souvenu qu'à l'époque où je faisais partie de l'opposition, j'étais le critique de mon parti dans le domaine des Affaires indiennes et du Nord canadien. J'ai dit à ce moment-là et je répète aujourd'hui que les autochtones du Canada n'ont rien à craindre d'un gouvernement progressiste conservateur. Je n'en veux pour preuve que les mesures que nous avons prises jusqu'à maintenant et que nous continuerons de prendre.

Mon collègue le député de Calgary-Nord (M. Gagnon) a signalé un aspect très important. Il a dit qu'il s'agissait en l'occurence d'un projet de loi cadre et que la constitution ne permet pas au gouvernement d'adopter des mesures de ce genre ne visant qu'une seule catégorie de Canadiens. Les députés ont parlé de l'Accord de l'Atlantique. C'est un accord qui vise une région particulière. Il renferme une disposition préférentielle au sujet des Terre-neuviens, qu'ils soient autochtones ou autres.

Ce que les députés d'en face proposent est contraire à la Charte des droits et libertés. Rien dans la mesure législative à l'étude—et je veux que ce soit bien clair—n'empêche d'inclure dans les accords sur les revendications territoriales les dispositions que le député tente de faire accepter aujourd'hui.

En raison de la superficie de notre pays, des situations différentes surgissent dans des régions différentes. Cela est indéniable. Je crois que même le député d'en face peut l'admettre. Par conséquent, nous nous opposons, pour les motifs déjà mentionnés, à l'inclusion de telles exigences spécifiques dans un projet de loi cadre qui porte sur le secteur énergétique.

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, je voudrais répliquer aux commentaires du député qui vient juste de se rasseoir. Il a tenté de dénigrer le député de Thunder Bay—Nipigon (M. Epp) en déclarant que si celui-ci avait été intéressé, il aurait assisté aux audiences du comité. Par souci de justice envers tous les députés, il faut dire que depuis la réforme parlementaire, les comités de la Chambre sont plus petits. Il n'est pas possible pour tous les députés intéressés, peu importe leur parti, d'assister à toutes les réunions des comités. Dans le cas qui nous occupe, le député de Vancouver—Kingsway (M. Waddell) a assisté aux réunions du comité. Il y représentait notre caucus. Il fait aujourd'hui état des sujets de préoccupation dont la Chambre est saisie en ce moment même. Les amendements dont nous discutons ont été proposés par le député de Vancouver—Kingsway au nom du Nouveau Parti démocratique. Je suis heureux de voir le député de Thunder Bay—Nipigon prendre la parole pour nous faire connaître ses vues.

Quant au fond des toutes dernières déclarations du député de Brampton—Georgetown (M. McDermid), je crois qu'il est important de faire spécifiquement référence dans ce projet de loi aux droits et aux préoccupations des autochtones. La semaine dernière, au cours de la période des questions, nous avons consacré une bonne partie de notre temps à discuter de renseignements rendus publics au sujet de certains faits concernant la région du Manitoba du ministère des Affaires indiennes. Le public a en effet appris que tout ne va pas pour le mieux au ministère des Affaires indiennes, particulièrement dans la région du Manitoba. La population se demande vraiment avec inquiétude si le ministère agit dans le meilleur intérêt de la population autochtone. C'est pour cette raison et à cause des déclarations que nous avons entendues la semaine dernière que nous jugeons les amendements proposés nécessaires. Les autochtones n'ont pas le sentiment que les gouvernements, peu importe leur couleur politique, agissent dans leur meilleur intérêt. Très souvent, ceux qui ont la confiance des autochtones, soit le gouvernement, les ministres et les fonctionnaires, ont d'autres préoccupations. L'une de ces préoccupations pourrait être l'exploitation rapide des ressources énergétiques. C'est ce qui se passe lorsque les activités de prospection aboutissent à des découvertes. Les sociétés intéressées veulent agir rapidement. Elles peuvent notamment régler rapidement les questions qui concernent les autochtones si elles arrivent à convaincre le gouvernement de prendre vite des décisions. Autrement dit, on a beau consulter officiellement les autochtones, ces consultations ne sont souvent que pour la forme et ne visent pas à répondre à leurs préoccupations légitimes.

Les amendements proposés par le député de Vancouver—Kingsway sont nécessaires. Je crois que cela inquiéterait tous les autochtones du Canada si le gouvernement refusait d'insérer ces amendements dans la loi. Je reviens encore une fois aux incidents de la semaine dernière. Je veux parler de la vérification effectuée auprès des bureaux manitobains du ministère des Affaires indiennes. Je crois que l'on a raison d'être inquiet. La meilleure façon de rassurer tout le monde, c'est d'adopter ces amendements à la Chambre des communes. En fait, c'est ce que la Chambre devrait faire à l'égard du projet de loi gouvernemental.

• (1240)

M. Dave Nickerson (Western Arctic): Monsieur le Président, je ne vous demande que deux ou trois minutes de votre temps. Je tiens à répondre aux observations du député de Cape Breton—The Sydneys (M. MacLellan). Le député a parfaitement raison de signaler à quel point le Nord en est venu à dépendre de l'activité industrielle qui s'y déroule. Il ne faut pas longtemps aux gens pour s'habituer aux changements.

Les Canadiens qui vivent dans les régions dont l'économie repose sur l'exploitation des ressources naturelles s'habituent à l'alternance de prospérité et de marasme qui caractérise ce secteur. Je suis parfois inquiet de constater que quoi que fasse le gouvernement, il finit toujours par améliorer les choses quand elles vont bien et à les empirer quand elles vont mal. C'est certes ce qui s'est produit dans le cas du Programme d'encouragement du secteur pétrolier. L'activité allait de toute manière être forte compte tenu des prix élevés du pétrole. Nous sommes intervenus avec les subventions du Programme d'encouragement du secteur pétrolier qui ont fait augmenter l'activité plus qu'elle ne l'aurait fait autrement et qui, par conséquent, l'ont fait baisser, à l'heure actuelle, un peu plus qu'elle n'aurait dû.

Le député a parlé d'un rapport du bureau régional du gouvernement territorial sur la situation dans le delta. Il est très bon. J'ai eu l'occasion de le lire et de parler à ses rédacteurs. Ils ont fait de très bonnes recommandations. Le gouvernement fédéral a aussi commencé à agir. Le premier ministre (M. Mulroney) a formé un comité spécial au nom plutôt prétentieux, l'*Action Force on Arctic Initiatives*. Je souhaiterais parfois qu'on lui ait donné un autre nom parce qu'il pourrait faire croire aux gens que nous ferons un peu plus que nous sommes réellement capables de faire.

Ce comité, composé du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. McKnight) comme président, du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp), du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Masse) et des deux députés des Territoires du Nord-Ouest, a déjà abordé certaines des questions dont le député de Cape Breton—The Sydneys a parlé.

Nous prenons des mesures au sujet de la formation. On a mis à notre disposition, pour en faire un collège de formation, les installations de CFS Inuvik, la base militaire qu'on a dû fermer pour obsolescence. Nous commençons à travailler sur la formation proprement dite.

Je n'exposerai pas en détail les autres mesures prises. Le député peut se rassurer: ses remarques ne sont pas tombées dans l'oreille d'un sourd.

Le président suppléant (M. Paproski): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

Le président suppléant (M. Paproski): Le vote porte sur la motion nº 3 inscrite au nom du député de Vancouver—Kingsway (M. Waddell). Plaît-il à la Chambre d'adopter cette motion?

Des voix: Oui.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): A mon avis, les non l'emportent. Je déclare la motion rejetée.

(La motion nº 3 est rejetée.)

Le président suppléant (M. Paproski): Le vote suivant porte sur la motion nº 4, inscrite au nom du député de Vancouver—Kingsway (M. Waddell). Plaît-il à la Chambre d'adopter cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): A mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. Paproski): En conformité de l'article 114(11) du Règlement, le vote inscrit sur la motion est différé.

Le vote suivant porte sur la motion nº 14, inscrite au nom du député de Vancouver—Kingsway (M. Waddell). Plaît-il à la Chambre d'adopter cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): A mon avis, les non l'emportent. Je déclare la motion rejetée.

(La motion nº 14 est rejetée.)

Le président suppléant (M. Paproski): Le vote suivant porte sur la motion nº 15, inscrite au nom du député de Vancouver—Kingsway (M. Waddell). Plaît-il à la Chambre d'adopter cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): A mon avis, les non l'emportent. Je déclare la motion rejetée.

(La motion nº 15 est rejetée.)

Le président suppléant (M. Paproski): Je signale aux députés que les motions nºs 6 et 7 seront groupées aux fins du débat, et que le vote sur la motion nº 6 s'appliquera à la motion nº 7.

M. Ian Waddell (Vancouver—Kingsway) propose:

Motion nº 6.

Qu'on modifie le projet de loi C-5, à l'article 50, en retranchant la ligne 12, page 24, et en la remplaçant par ce qui suit:

«sources a désignée à cette fin, doit se porter».

Motion nº 7.

Qu'on modifie le projet de loi C-5, à l'article 50, en retranchant les lignes 15 à 19, page 24, et en les remplaçant par ce qui suit:

«(2) Lorsque le mandataire de Sa Majesté visé au paragraphe (1) se porte acquéreur de la fraction non vendue, il le fait dans les 60 jours de la date limite de présentation des offres spécifiée dans l'adjudication.»

—Monsieur le Président, je peux ajouter que ce sera un plaisir de vous voir occuper le fauteuil comme vice-président et continuer votre bon travail.

Des voix: Oh, oh!

M. Waddell: Les députés me chahutent. Je ne cherche pas du tout à être paternaliste, monsieur le Président, je vous demande toujours conseil.

Ces motions traitent d'une partie du projet de loi plus compliquée. Le paragraphe 50(1) stipule entre autres:

Une personne morale ... peut se porter acquéreur ... de toute fraction non vendue.

Je vous rappelle qu'en vertu du paragraphe 49(1), le gouvernement peut mettre en vente une fraction par adjudication afin d'atteindre le taux de participation canadienne requis dans ce projet de loi aux termes d'une procédure compliquée. Voici le libellé du paragraphe 50(1):

Une personne morale mandataire de sa Majesté du chef du Canada, que le ministre de l'Énergie, des Mines et des ressources a désignée à cette fin, peut se porter acquéreur, au prix mentionné au paragraphe 49(3), de toute fraction non vendue.

Mon amendement spécifie qu'aux fins de ce paragraphe, le ministre de l'Énergie, des mines et des ressources (M. Masse) doit —non pas «peut» mais doit—se porter acquéreur conformément au paragraphe 2 au prix mentionné au paragraphe 49(3). Cela oblige le mandataire du gouvernement, probablement Petro-Canada, la société pétrolière d'État, à amener la participation canadienne à 50 p. 100 si le secteur public ne le fait pas. Cela supprime le pouvoir discrétionnaire du ministre.

Vous convenez, monsieur le Président, que nous ne faisons pas confiance aux conservateurs sur ce point. Ils se disent en faveur de la participation canadienne et des sociétés canadiennes, mais nous savons où vont leurs vraies sympathies. Nous savons qu'ils sont impatients d'aller rejoindre leurs copains au sud de la frontière. Nous savons également qu'ils sont prêts à vendre les ressources canadiennes à des intérêts internationaux, pour un oui ou pour un non. Voilà pourquoi nous voulons rendre cette condition obligatoire, sans laisser de choix. Les options ne seront en vigueur, naturellement, que pour deux ans, jusqu'aux prochaines élections, où nous n'aurons plus à craindre que les conservateurs vendent nos ressources aux sociétés pétrolières internationales. Nous savons que les conservateurs sont au mieux avec les sociétés pétrolières internationales. Tous les projets de loi sur l'énergie qu'ils ont adoptés le prouvent. Ils ont démantelé tout le programme énergétique qui visait au moins en partie—et j'en reconnais le mérite aux libéraux—à canadianiser l'une des principales industries du Canada. Ils ont fait des erreurs, mais ils ont fait quelque chose. Le gouvernement actuel n'en finit plus de faire des courbettes dans son zèle à aider ses amis américains à engloutir nos ressources. Je repense au titre du film «Retour vers le futur». Ce que veulent les conservateurs c'est un retour à la belle époque pour pouvoir donner encore d'autres ressources aux étrangers. Après les prochaines élections, lorsque les Néo-démocrates formeront un gouvernement minoritaire ou majoritaire, nous reviendrons à la Chambre pour faire le ménage. En proposant cet amendement, je croyais rendre la tâche plus facile au gouvernement qui pourrait accepter cette proposition.

• (1250)

Je me demande à quelles fins le gouvernement utilise Petro-Canada. Je n'arrive pas à discerner la moindre logique dans sa folie. Il a incité Petro-Canada à acheter un grand nombre de stations-service. C'est ce qu'elle a fait sous le gouvernement conservateur; c'est un fait.

M. McDermid: Nous ne l'avons pas obligée à le faire.

M. Waddell: J'entends le secrétaire parlementaire. Il n'est tout de même pas en train de me dire que la décision a été prise sans l'approbation du gouvernement. Petro-Canada a acheté d'autres stations-service, mais quel rôle les conservateurs veulent-ils lui voir jouer? Je suppose que si le prix du pétrole était élevé, ils en feraient tout simplement cadeau à leurs partisans en bonne et due forme, aux gens de Brascan et à la famille Bronfman. Ils veulent privatiser tous les avoirs du Canada et en faire cadeau à rabais à ce groupe d'initiés bien informés ou aux anciens amis de Sinclair Stevens. Voilà comment ils envisagent la privatisation.

Le président suppléant (M. Paproski): A l'ordre. Je rappelle au député qu'à la Chambre, on doit désigner les députés par leur circonscription et non par leur nom.

M. Waddell: Le député de York-Nord ou autre. Quel est le nom de cette société déjà?

Des voix: York-Centre.

M. Waddell: York-Centre est le nom de la société.

M. McDermid: Cessez de remuer la boue, Ian.

M. Waddell: Voyez qui accuse les autres de remuer la boue! Les conservateurs gèrent les biens nationaux d'une façon scandaleuse. Ils les privatisent pour le bénéfice de leurs amis de la finance de Toronto. C'est honteux.

Feront-ils de même pour Petro-Canada, voilà la question que je pose. Pas maintenant, parce que les cours pétroliers sont trop faibles, mais quand les cours remonteront, les conservateurs pourraient changer d'idée.

La motion nº 7 dit notamment:

> Lorsque le mandataire de Sa Majesté visé au paragraphe (1) se porte acquéreur de la fraction non vendue, il le fait dans les 60 jours de la date limite de présentation des offres spécifiée dans l'adjudication.

Cet amendement replace les choses. Autrement dit, la société pétrolière d'État doit acheter la fraction non vendue dans les 60 jours.

En résumé, ces deux amendements ont pour but d'empêcher le gouvernement de privatiser quelque fraction de la production que ce soit ou de la faire reprendre par d'autres que des sociétés canadiennes.

M. Ernie Epp (Thunder Bay—Nipigon): Monsieur le Président, je voudrais faire quelques observations sur les motions que j'ai l'honneur d'appuyer. Le débat, vu les interjections du secrétaire parlementaire, s'est gentiment porté vers un autre aspect de la question. Il y a quelques minutes nous nous préoccupions des droits des autochtones et des localités; nous voulons maintenant, par voie législative, encourager notre société pétrolière nationale à participer à la canadianisation de l'exploitation de l'énergie. Cela me parait une chose assez importante à faire, à un moment où, selon la presse, l'exploitation de Petro-Canada se ferait sans mandat précis du gouvernement.

Lorsque mon collègue s'interroge sur l'acquisition de stations-service par Petro-Canada, il ne doit pas oublier que le fait de participer à la commercialisation du pétrole augmente la marge d'auto-financement de la société. Nous devons nous assurer que cet argent est utilisé au développement du pétrole canadien et en particulier que les bénéfices de ce développement profitent aux Canadiens. Ce sont là des résultats importants.

Article 21 du Règlement

J'appuie avec enthousiasme les deux motions de mon collègue. J'espère que le gouvernement changera d'avis ou d'attitude et qu'il appuyera lui aussi ces motions.

M. John McDermid (secrétaire parlementaire du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Je serai très bref, monsieur le Président, mais je ne peux pas laisser passer les dernières observations du député.

Rien dans le projet de loi n'empêche Petro-Canada de s'intéresser d'une façon quelconque à n'importe quel accord de prospection, de production ou autre. Rien ne l'empêche. Deuxièmement, le projet de loi exige une participation canadienne de 50 p. 100.

Les néo-démocrates donnent leur propre définition de la propriété canadienne et demandent de quel genre de société canadienne il doit s'agir. Ils affirment que ce ne doit pas être une grande société canadienne, mais plutôt une petite entreprise ou bien un particulier. Soit dit en passant, le particulier en question pourrait bien détenir quelques actions d'une société canadienne. Les néo-démocrates changent constamment d'idée au sujet de la définition du mot «participation» et cela embrouille le public. Si une entreprise a plus de 100 employés, le NPD la considèrent comme répréhensible. Les néo-démocrates disent qu'une telle entreprise ne peut pas participer, qu'elle est trop grosse, ce qui est mauvais, et qu'elle ne devrait pas participer à l'industrie pétrolière ou à n'importe quelle autre industrie. C'est ridicule et le député le sait. Les Canadiens ne sont pas aussi crédules. Ils ne croient pas de telles balivernes.

Je répète que cette mesure donne à Petro-Canada toutes les occasions de participer à la prospection et à la production. Rien n'empêche Petro-Canada de participer à ces activités et le projet de loi prévoit une participation canadienne de 50 p. 100.

Le président suppléant (M. Paproski): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

Le président suppléant (M. Paproski): Le vote porte sur la motion nº 6 inscrite au nom du député de Vancouver—Kingsway (M. Waddell). Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): A mon avis, les non l'emportent. Je déclare la motion rejetée, ce qui signifie que la motion nº 7 est aussi rejetée.

(Les motions nºs 6 et 7 sont rejetées.)

Le président suppléant (M. Paproski): Comme il est 13 heures, je quitte maintenant le fauteuil jusqu'à 14 heures.

(La séance est suspendue à 13 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[*Traduction*]

LA CONSTITUTION

LES TERRITOIRES DU NORD-OUEST—LA REVENDICATION DU STATUT DE PROVINCE

M. Dave Nickerson (Western Arctic): Monsieur le Président, le Parlement fédéral de l'Inde a adopté en août dernier un projet de loi accordant au territoire du Mizoram le statut d'État à part entière. Les habitants du Mizoram livraient depuis 25 ans une lutte constitutionnelle pour obtenir leur juste place dans la Fédération indienne. Ils ont réussi.

Depuis 25 ans les habitants des Territoires du Nord-Ouest livrent eux aussi une lutte constitutionnelle pour obtenir leur juste place dans la Fédération canadienne. En dépit de gains considérables, ils n'y ont pas encore réussi complètement.

Nous ne devons jamais oublier qu'il y a, encore aujourd'hui, au nord du 60e parallèle, des Canadiens auxquels on refuse les pleins droits démocratiques. Ils ne jouissent pas encore du statut de province. Plus tôt le Parlement du Canada suivra l'exemple du Parlement indien en la matière, mieux cela vaudra.

* * *

[*Français*]

LA CIRCONSCRIPTION DE SAINT-MAURICE

LES PRIORITÉS DU NOUVEAU DÉPUTÉ

M. Gilles Grondin (Saint-Maurice): Monsieur le Président, je voudrais simplement remercier le gouvernement pour tout ce qu'il m'a été permis d'apporter et d'avoir au cours de cette campagne, et signaler que mes priorités sont évidemment le chômage dans la région qui me concerne ainsi que la question des jeunes et de leur formation, et je vais faire tout mon possible pour m'occuper des programmes de sécurité sociale qui, également dans notre région, constituent un problème très important.

* * *

[*Traduction*]

L'IMMIGRATION

LES DROITS D'ENTRÉE ACQUITTÉS PAR DES IMMIGRANTS CHINOIS

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Monsieur le Président, en 1983, après m'être élevée contre les injustices commises envers les Canadiens d'origine chinoise à la Chambre, je recevais 1 100 copies de reçus pour des droits d'entrée perçus des Chinois dont 436 survivants âgés qui avaient acquitté ce droit. Cette taxe d'entrée suivie d'une loi d'exclusion s'appliquait uniquement aux immigrants chinois. C'était une mesure raciste et injuste qui ternit encore notre histoire et notre réputation.

Les travailleurs chinois ont peiné durant de nombreuses années pour acquitter ce droit d'entrée de 500 $, tandis que dans l'intervalle le gouvernement accumulait des profits nets de 20 millions de dollars. Les libéraux ont reconnu cette injustice, mais ont refusé d'agir. Les conservateurs n'ont pas respecté les promesses électorales qu'ils ont faites au Conseil national sino-canadien.

Je demande à tous les députés de reconnaître les injustices commises envers nos compatriotes d'origine chinoise dans une résolution présentée par tous les partis et préconisant des mesures pour y remédier. Il s'agit d'une question de justice fondamentale pour un Canada multiculturel et non d'une affaire financière.

* * *

[*Français*]

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

ON DEMANDE QUE LES RECOMMANDATIONS DE LA COMMISSION FORGET SOIENT MODIFIÉES

M. Jean-Claude Malépart (Montréal—Sainte-Marie): Monsieur le Président, on voyait en fin de semaine dans le journal *The Globe and Mail* des membres de la Commission Forget qui s'opposaient farouchement à des recommandations qui seront faites au gouvernement dans les semaines et les mois à venir.

Monsieur le Président, je pense que les députés vont trouver inacceptable que des personnes soient payées 1 000 $ par jour pour étudier si des gens qui reçoivent 160 $ par semaine n'ont pas trop d'argent.

Monsieur le Président, j'invite tous les députés de cette Chambre à influencer le ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Bouchard) pour que celui-ci appelle le commissaire, M. Forget, et lui dise que des recommandations comme celles-là sont inacceptables et d'en préparer de meilleures.

* * *

[*Traduction*]

L'IMMIGRATION

LA RÉUNIFICATION DES FAMILLES—ON DEMANDE LA SIMPLIFICATION DU PROCESSUS

Mme Pauline Browes (Scarborough-Centre): Monsieur le Président, depuis que les premiers colons sont arrivés au Canada il y a plus de 300 ans, la famille a été la clé de voûte de notre culture et la cellule de notre société. Rien n'est plus essentiel au salut d'une nation que de solides liens familiaux. Notre politique d'immigration en atteste, à tel point que la réunification des familles est la pierre angulaire des lois canadiennes sur l'immigration. En attirant au Canada ceux et celles qui y ont déjà des racines familiales, nous créons un environnement stable pour les immigrants et nous donnons un regain de vie à notre société.

Article 21 du Règlement

Malheureusement, les normes actuelles sur l'immigration des familles entraînent des retards, de la confusion et des complications. J'exhorte le ministre d'État (Immigration)(M. Weiner) à adopter les recommandations du comité permanent du travail, de l'emploi et de l'immigration et à simplifier le processus d'immigration des familles. Non contents d'assurer la réunification plus rapide de pères, mères, frères et soeurs, nous pourrons aussi offrir un asile aux immigrants dont la famille est déjà installée au Canada. Continuons à promouvoir la famille par notre politique d'immigration.

* * *

[*Français*]

LES PERSONNES ÂGÉES

LE PAVILLON D'HÉBERGEMENT À BARRAUTE

M. Guy St-Julien (Abitibi): Monsieur le Président, la population de l'Abitibi est fière de la réalisation du pavillon d'hébergement pour personnes âgées à Barraute. Depuis 1964 ce projet était en marche avec le gouvernement du Canada. Elles ont toujours essuyé un refus à chaque demande et surtout sous le règne du député libéral René Gingras. Grâce à nos efforts depuis 1984 ainsi qu'à ceux du comité de Barraute, de la Société canadienne d'hypothèques et de logement de Val-d'Or, de la DDE de Noranda avec un projet clé, des municipalités de Barraute, de Barraute Fiedmont et des environs, ce projet a été réalisé.

Ce projet constitue un excellent exemple de ce que les gens et le gouvernement conservateur peuvent accomplir quand ils travaillent conjointement à résoudre des problèmes d'intérêt commun, en l'occurrence fournir de bonnes conditions de logement aux personnes âgées qui ont besoin d'une aide financière.

Monsieur le Président, au nom du gouvernement du Canada, je me permets d'offrir mes meilleurs voeux aux personnes qui feront de ce projet leur foyer afin qu'elles puissent y vivre agréablement et sans préoccupation.

* * *

• (1405)

[*Traduction*]

LES FINANCES

LE NON-PAIEMENT D'IMPÔT SUR LE REVENU PAR UNION GAS

M. Mike Cassidy (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, comme le Canada a besoin d'un régime fiscal qui soit équitable et juste, je voudrais octroyer aujourd'hui le deuxième prix, que nous décernons aux grandes sociétés affranchies d'impôt. Le gagnant d'aujourd'hui est Union Gas à qui les gouvernements libéral et conservateurs successifs ont reconnu de par la loi le droit de ne pas verser d'impôt sur ses bénéfices lesquels ont atteint, pour 1980 et 1981, la jolie somme de 52,7 millions de dollars.

Article 21 du Règlement

Si le régime fiscal avait été équitable et juste, et si Union Gas avait été tenue de payer de l'impôt sur ses bénéfices pour ces deux années, ne serait-ce qu'à un taux fixe de 25 p. 100, le gouvernement aurait touché 13,3 millions de dollars. Si Union Gas avait été tenue de verser cet impôt, le contribuable moyen aurait sans doute eu à payer moins d'impôt sur son revenu et moins en taxe de vente en 1986. Le prix décerné aujourd'hui par les néo-démocrates vise à rappeler au gouvernement conservateur à quel point il est urgent de procéder à une réforme fiscale sérieuse et globale.

* * *

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

L'INCLUSION DE L'INDEMNITÉ DE LICENCIEMENT DANS LE CALCUL DU REVENU

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, je tiens à prendre la parole au nom de près d'un millier d'employés de la société Miracle Mart qui ont été mis à pied, et dont certains vivent dans la ville de Hamilton. Par suite de la décision rétrograde que le gouvernement a prise l'an dernier, ils ne peuvent toucher de l'assurance-chômage parce qu'ils reçoivent une indemnité de licenciement.

Vous vous rappellerez que nous avons déjà soulevé cette question plusieurs fois à la Chambre et qu'on nous a dit d'attendre le rapport de la Commission Forget. Après avoir entendu les nouvelles de la fin de semaine, j'ai bien peur que nous ne voulions pas attendre le rapport de la Commission Forget parce que beaucoup d'autres Canadiens risquent d'être laissés pour compte.

Dans le cas des employés de Miracle Mart à Hamilton, ces hommes et ces femmes comptent en moyenne dix-neuf années d'ancienneté. Ils vont quitter leur emploi sans pouvoir toucher un sou d'assurance-chômage. Nous croyons que c'est parfaitement injuste et nous allons continuer de le contester à la Chambre et dans les circonscriptions.

* * *

LES AFFAIRES PROVINCIALES

LA VIGUEUR DE L'ÉCONOMIE DE LA SASKATCHEWAN

M. Geoff Wilson (Swift Current—Maple Creek): Monsieur le Président, malgré des prix extrêmement faibles pour les céréales et le pétrole, attribuables à une concurrence étrangère déloyale, l'économie de la Saskatchewan montre des signes de récupération remarquables.

Les ventes au détail ont accompli un bond de 6 p. 100, les mises en chantier se sont accrues de 13 p. 100 et le nombre de permis de construction a augmenté de 43 p. 100. A 9,75 p. 100, le taux d'intérêt préférentiel est à son niveau le plus bas depuis huit ans et demi. Le taux des prêts hypothécaires pour cinq ans a reculé de 3,25 p. 100 depuis septembre 1984.

En fait, le gouvernement de la Saskatchewan a garanti des prêts hypothécaires à 9,5 p. 100 pour les dix prochaines années. L'inflation se situe sous les 4 p. 100 ce qui donne les prix les plus stables depuis 1971. En deux ans, on a créé 14 000 nouveaux emplois. Le taux de chômage s'élève à 7,5 p. 100; il a baissé d'un point depuis deux ans.

Le *Home Improvement Plan* de la province contribue maintenant à créer 154 emplois chaque jour. Le *Conference Board* du Canada prévoit une hausse de 6 p. 100 des revenus personnels cette année. Ce sont là des preuves indéniables de la bonne gestion de l'économie de la Saskatchewan.

* * *

[*Français*]

L'AIDE SOCIALE

L'UNIVERSALITÉ DES PROGRAMMES SOCIAUX

M. Gabriel Desjardins (Témiscamingue): Monsieur le Président, que dire des revers de médailles de la pensée des libéraux fédéraux du Québec! En effet, à l'été de 1985 les libéraux du Québec criaient à gorge déployée qu'ils ne remettraient jamais en question l'universalité des programmes sociaux au Canada. Ces mêmes libéraux, le député de Montréal—Sainte-Marie (M. Malépart) et son chef en tête, accusaient mon gouvernement d'hypocrisie parce que celui-ci tentait d'apporter une meilleure gestion des programmes sociaux.

Monsieur le Président, la relève du parti libéral du Québec, les jeunes libéraux, ont passé en fin de semaine une résolution visant à mettre un terme au principe de l'universalité des programmes sociaux. Ces mêmes jeunes libéraux qui appuient la candidature de leur chef oublient que celui-ci déclarait à la Chambre des communes, l'été dernier, que les libéraux ne discuteraient jamais d'un changement dans la gestion des programmes sociaux au Canada. Mais qui croire, qui croire, monsieur le Président, au sein du parti libéral? Sa jeunesse dont il a toujours été fier, ou son caucus à Ottawa? De toute manière, les Canadiens attendront encore longtemps avant que les libéraux n'expriment clairement leur politique sociale à tout le monde.

* * *

• (1410)

[*Traduction*]

LE PRIX NOBEL DE LA PAIX

HOMMAGE À M. ELIE WIESEL

M. Nelson A. Riis (Kamloops—Shuswap): Monsieur le Président, j'ai le privilège de me joindre cet après-midi à mes collègues pour acclamer Elie Wiesel, le nouveau lauréat du prix Nobel de la paix en 1986. Né en Roumanie, M. Wiesel a vécu toutes les horreurs de l'holocauste nazi en Europe de l'Est. Déporté à l'âge de 16 ans dans des camps de concentration, il est l'unique survivant de sa famille. Au cours des 40 dernières années, il a puisé dans ses souvenirs de l'holocauste pour publier une série de livres décrivant les souffrances et la fin tragique des Juifs et exaltant les joies de leur vie. Ses travaux lui valent maintenant une notoriété internationale.

Éloquent, passionné et engagé, ce symbole vivant de l'espoir et de la persévérance relate ses souvenirs dans ses livres, ses poèmes, ses essais et ses conférences pour secouer l'apathie devant la souffrance humaine et pour empêcher que les millions de victimes de l'holocauste ne sombrent dans l'oubli. Ses descriptions vivantes des atrocités vécues et sa lutte inlassable pour que l'extermination de six millions de Juifs ne soit jamais oubliée constituent un témoignage essentiel puisqu'elles raniment notre espoir à tous que plus jamais de tels actes de barbarie ne seront commis à l'avenir contre les droits de la personne et la dignité humaine.

En reconnaissance de la noble mission qu'il poursuit, Elie Wiesel mérite certes la plus haute récompense décernée chaque année dans le domaine de la paix.

* * *

EXPO 86

ON EXPRIME SA FIERTÉ DU SUCCÈS OBTENU

M. Alan Redway (York-Est): Monsieur le Président, Expo 86 s'est terminée hier soir. Après l'échec de deux expositions universelles précédentes aux États-Unis et en dépit des sombres prédictions d'un grand nombre, l'Exposition universelle de Vancouver, Expo 86, a remporté un succès fantastique. Elle a jeté une lumière extrêmement favorable sur la Colombie-Britannique et sur le Canada. Elle a surtout suscité un formidable enthousiasme et attiré des foules monstres. C'était, de loin, l'exposition universelle la plus populaire qui ait jamais eu lieu. Pour couronner le tout, elle a permis de réaliser des profits. Aujourd'hui, avec le recul, les Canadiens peuvent tous féliciter les habitants de la Colombie-Britannique.

* * *

LES DROITS DE LA PERSONNE

L'URSS—LA SITUATION DE DANYLO SHUMUK

M. John Nunziata (York-Sud—Weston): Monsieur le Président, je désire lancer un appel en faveur de la libération de Danylo Shumuk, injustement emprisonné depuis de nombreuses années en Union soviétique. M. Shumuk a été soumis à un travail physique difficile, à un régime alimentaire insuffisant et à l'atmosphère menaçante d'un camp de travail soviétique. Il souffre pour la seule raison qu'il a été reconnu coupable d'avoir écrit le manuscrit de ses mémoires. Sa santé se détériore rapidement. Il souffre d'ulcères à l'estomac, de troubles cardiaques et de problèmes circulatoires. Son bras droit paralysé l'inquiète aussi vu qu'il pourrait bientôt être incapable d'écrire à ses parents du Canada, le seul plaisir qu'il lui reste ou presque.

En 1981, la Chambre a consenti unanimement à inciter l'Union soviétique à relâcher M. Shumuk. Unissons encore nos efforts pour réunir M. Shumuk et ses parents du Canada. S'il n'est pas libéré, il ne recevra pas les soins médicaux dont il a besoin et il pourrait mourir loin de ses amis et de sa famille. Nous devons lancer un autre appel aux Soviétiques pour éviter une tragédie humaine.

Article 21 du Règlement

[*Français*]

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

LA COMMISSION FORGET—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Fernand Robichaud (Westmorland—Kent): Monsieur le Président, le gouvernement recevra bientôt le rapport de la Commission Forget sur l'assurance-chômage.

S'il faut s'en tenir aux articles qui ont paru dans le journal *The Globe and Mail*, les recommandations de ce rapport seraient catastrophiques pour la région de l'Atlantique. Selon le journal *The Globe and Mail*, le rapport recommanderait l'élimination du programme d'assurance-chômage pour les pêcheurs ainsi que plusieurs autres mesures qui toucheraient durement les travailleurs qui habitent les régions moins favorisées du pays.

Ceux qui ont le plus besoin de ce programme, les travailleurs saisonniers seraient les plus durement touchés d'autant plus que les prestations seraient réduites pour la majorité d'entre eux.

Si ce gouvernement croit qu'il a un rôle à jouer dans l'élimination des inégalités régionales, il doit dès maintenant indiquer que de telles recommandations ne seront pas considérées et qu'elles seront tout simplement rejetées.

* * *

• (1415)

[*Traduction*]

EXPO 86

HOMMAGE À TOUS LES PARTICIPANTS

M. Ross Belsher (Fraser Valley-Est): Monsieur le Président, hier, à Vancouver, Expo 86 fermait ses portes après avoir remporté un franc succès. Entre mai et octobre, plus de 22 millions de visiteurs se sont rendus sur les lieux maintenant célèbres de cette exposition universelle. Le gouvernement fédéral et celui de la Colombie-Britannique avaient redoublé d'efforts pour obtenir la tenue d'Expo 86 à Vancouver. Les dix provinces, les deux territoires, un grand nombre de pays ainsi que de nombreuses sociétés canadiennes y ont participé. Les visiteurs provenant de partout au Canada, aux États-Unis et dans le monde ont assuré le succès de l'exposition qui avait pour thème le monde en mouvement.

Expo 86 a été un véritable lieu de rencontre. Deux personnes, en particulier, méritent notre reconnaissance: Patrick Reid, commissaire général et hôte officiel du Canada, et un homme d'affaires de la Colombie-Britannique, Jimmy Pattison, qui a présidé Expo 86. L'espace d'un été, Vancouver, qui célèbre son centenaire, s'est transformée en une ville cosmopolite à la croisée des chemins. Nous remercions de tout coeur, pour leur travail inlassable et leur hospitalité, les milliers de bénévoles, de commanditaires et de participants. Ce fut une belle réussite!

Questions orales

LA CHAMBRE DES COMMUNES

PRÉSENCE À LA TRIBUNE DES MEMBRES DU COMITÉ DES COMPTES PUBLICS DE LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS DE LA RÉPUBLIQUE D'IRLANDE

M. le Président: Je signale aux députés la présence à notre tribune des membres du comité des comptes publics, de la chambre des députés de la République d'Irlande, sous la présidence de M. Denis Foley.

Des voix: Bravo!

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LE DÉSARMEMENT

LE SOMMET D'ISLANDE—LA DÉCLARATION D'UN ANCIEN NÉGOCIATEUR DES ÉTATS-UNIS

L'hon. Donald J. Johnston (Saint-Henri—Westmount): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Paul Warnke, le négociateur en chef des États-Unis lors des pourparlers de 1977 sur les accords SALT, était interrogé hier soir, à l'émission *The Journal*, à propos du sommet d'Islande. Il a déclaré:

> Je pense que nous ne verrons des progrès que si quelqu'un a la sagesse et le courage de tenir tête au président des Etats-Unis et de lui dire: «Vous laissez passer une occasion de progrès réels vers la stabilité nucléaire au profit de projets en l'air».

Le premier ministre pourrait-il nous dire s'il est d'accord avec cette déclaration? Aurait-il la sagesse et le courage d'envoyer un tel message au président des États-Unis au nom du peuple canadien.

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je suis au courant des remarques de M. Warnke qui travaillait dans ce domaine pour le gouvernement précédent. Je serais plutôt enclin à adopter les vues exprimées par Lord Carrington qui se disait d'avis que des possibilités de progrès notables étaient apparues dans un certain nombre de domaines. Il a souligné l'importance de les poursuivre énergiquement dans le cadre de négociations appropriées.

Au lendemain d'une réunion aussi importante que celle-là, on doit regarder les choses de façon constructive et voir si, à l'avenir, on pourra construire des ponts. Je pense qu'il est possible que le Canada fasse tout son possible pour faciliter le processus, maintenant que les parties se préparent pour Genève.

[*Français*]

ON DEMANDE SI LE PREMIER MINISTRE PARTAGE LES COMMENTAIRES FAITS PAR LE SECRÉTAIRE D'ÉTAT AUX AFFAIRES EXTÉRIEURES

L'hon. Donald J. Johnston (Saint-Henri—Westmount): Monsieur le Président, je désire poser une question supplémentaire au premier ministre.

Monsieur Warnke n'est pas le seul qui ait souligné ce fait dans ses commentaires et ailleurs, savoir que l'écart entre MM. Gorbatchev et Reagan existe toujours, et même qu'il s'est élargi à la suite de l'échec de la prérencontre au Sommet.

J'aimerais bien savoir où le premier ministre trouve cette attitude optimiste et s'il partage les commentaires faits par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures ce matin.

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, le député parle d'un écart qui s'est élargi, d'un échec au Sommet. J'aurais tendance à reconnaître l'existence d'un problème sérieux, mais également d'y voir des possibilités de progrès pour l'avenir. Les deux parties, dans une ambiance convenable, ont cerné un problème fort complexe et délicat et ont laissé en place les mécanismes pour des négociations soutenues et continues pour l'avenir. Et j'ai toutes les raisons d'espérer que les négociations à Genève vont se poursuivre d'une façon efficace et productive et que, ultimement, M. Gorbatchev va se rendre aux États-Unis, comme il se doit, pour conclure les négociations.

L'INITIATIVE DE DÉFENSE STRATÉGIQUE—LA POLITIQUE DE DÉSARMEMENT—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

L'hon. Donald J. Johnston (Saint-Henri—Westmount): Monsieur le Président, nous, dans l'Opposition, nous considérons que la Guerre des étoiles, préconisée par le Président des États-Unis, est tout à fait incompatible avec une politique de désarmement.

Le ministre est-il maintenant d'accord avec nous?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je répète ce que j'ai déjà eu l'occasion d'annoncer au nom du gouvernement: que, même si ce gouvernement canadien n'acceptera pas de participer de gouvernement à gouvernement dans l'élaboration de cette politique, ou recherche, commme le secrétaire général de l'OTAN, Lord Carrington l'a mentionné, étant donné les circonstances et compte tenu des activités de l'autre côté, il s'agissait d'un geste prudent pour les États-Unis et l'Alliance d'entreprendre des recherches dans ce domaine.

Nous partageons ce point de vue.

• (1420)

[*Traduction*]

LA POSITION DES ÉTATS-UNIS SUR L'INITIATIVE DE DÉFENSE STRATÉGIQUE

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg—Fort Garry): Monsieur le Président, j'ai, moi aussi, une question à poser au premier ministre. Lorsque le secrétaire d'État aux Affaires extérieures et lui-même parlent de progrès historique, ils font notamment allusion à une déclaration disant que nous devons profiter du consensus qui a été atteint pour aller loin. Nous savons néanmoins que le refus de négocier au sujet de la Guerre des étoiles ou de l'Initiative de défense stratégique empêche tout nouveau progrès. Comme le Canada tient vivement à voir les négociations se poursuivre, le premier ministre va-t-il communiquer directement avec nos alliés des États-Unis pour les exhorter à revenir sur leur position et à réinscrire la Guerre des étoiles ou l'Initiative de défense stratégique à l'ordre du jour de la conférence de Genève afin que nous puissions éliminer cet obstacle et conclure un accord historique?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je pense qu'on peut considérer les événements du week-end avec un certain opitimisme ou un certain degré de pessimisme. En ce qui nous concerne, cela me paraît positif. Nous avons des raisons d'entretenir quelque espoir. Les éléments qui permettront de tenir un dialogue civilisé à Genève sont en place et j'espère qu'ils se traduiront par la visite de M. Gorbachev aux États-Unis, comme convenu. Il y a des obstacles de part et d'autre. C'est à cela que servent les négociations. Il s'agit d'essayer de parvenir à un compromis honorable en étant conscient des objections des deux parties.

Ces réunions ont eu pour principal résultat de tracer les paramètres d'une entente. Les conditions sont réunies et des gens de bonne volonté devraient parvenir à cette entente.

ON DEMANDE DE PRÉPARER UNE RÉSOLUTION PARLEMENTAIRE COMMUNE

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg—Fort Garry): Monsieur le Président, tout le monde sera d'accord avec les observations ou les espoirs du premier ministre, mais nous voulons savoir quelle initiative précise le gouvernement et, en fait, le Parlement, peuvent prendre au nom de tous les Canadiens intéressés. Le premier ministre serait-il disposé à se joindre aux partis de l'opposition pour préparer une résolution parlementaire commune en faveur de la poursuite des négociations et demandant instamment que l'IDS ou la Guerre des étoiles soient inscrites à l'ordre du jour et que les deux superpuissances tentent de négocier une entente visant à limiter les essais spatiaux relatifs à ce programme?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je ne vois pas pourquoi nous adopterions une résolution visant à faire inscrire cette question à l'ordre du jour étant donné qu'elle y figure déjà et qu'elle y a été inscrite pendant tout le week-end.

M. Kaplan: Et Gorbatchev?

M. Mulroney: Le député se demande ce qu'il en est de M. Gorbatchev. Je pense qu'il a fait connaître son point de vue, comme le président Reagan. Le fait qu'une entente n'a pas pu être conclue lors de cette première réunion n'exclut pas la possibilité d'en conclure une. Il faudrait examiner les choses de façon constructive et voir le climat dans lequel les événements se sont déroulés, quels sont les espoirs pour l'avenir et inviter le président Reagan et le secrétaire Gorbatchev à se rendre à Genève dans le but de régler ces différents.

Je n'envisage pas la situation avec pessimisme. Je pense que nous avons quelques raisons d'être confiants dans l'avenir et le Canada s'efforcera par tous les moyens de faciliter les choses.

Questions orales

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

LE RAPPORT DE LA COMMISSION FORGET

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, ma question s'adresse aussi au premier ministre. Comme il s'en souvient, le gouvernement a affirmé dans tout le discours du trône un souci d'équité. Je dispose de chiffres du rapport Forget qui va être publié très bientôt, qui montrent que cette Commission a l'intention de retirer 620 millions de dollars au Canada atlantique, 939 millions de dollars au Québec et 430 millions de dollars à la Colombie-Britannique. Il s'agit des trois régions du Canada les plus durement touchées par le chômage. Est-ce ainsi que le gouvernement conçoit la notion d'équité? Sinon, le premier ministre peut-il nous donner l'assurance que le gouvernement du Canada n'acceptera pas cette recommandation de la Commission Forget?

• (1425)

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, mon honorable collègue a apparemment accès à des informations que moi-même, le premier ministre, je n'ai pas reçues. Ce que je peux dire à mon honorable collègue, c'est que notre intervention s'est limitée à ce qu'a annoncé le ministre des Finances dans son exposé budgétaire du 23 mai en ces termes:

> J'annonce également que le gouvernement entreprendra bientôt un examen approfondi du programme d'assurance-chômage. Notre objectif est d'améliorer et de simplifier ce programme afin de le rendre plus juste et de s'assurer qu'il facilite l'adaptation sur le marché du travail. Je tiens à souligner que notre objectif à cet égard n'est pas de réduire les prestations fédérales aux chômeurs.

M. Broadbent: Monsieur le Président, peut-être bien que j'ai des chiffres que le premier ministre ne connaît pas encore, mais il les trouvera lui-même quand il lira ce rapport.

LES PRESTATIONS FÉDÉRALES

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, puisque c'est le gouvernement du premier ministre qui a nommé cette commission et que c'est à lui qu'elle présentera ses recommandations, le premier ministre peut-il nous donner clairement l'assurance que son gouvernement ne tolérera pas qu'on fasse à ces trois régions qui sont déjà les plus durement frappées par le chômage l'insulte, car c'en est une, de leur retirer encore des centaines de millions de dollars? Peut-il nous garantir que le gouvernement ne donnera pas suite à la recommandation de faire 3 milliards de dollars de coupures budgétaires dans tout le Canada?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je ne peux pas parler d'un rapport que je n'ai pas vu. Tout ce que je puis dire à mon honorable collègue, c'est que notre position est celle qui a été énoncée par le ministre des Finances quand il a souligné que notre objectif n'était pas de réduire les prestations fédérales aux chômeurs. Nous avons nommé un groupe impartial de chercheurs pour analyser le problème. J'attends d'avoir reçu leur rapport pour me prononcer.

[*Français*]

LES RECOMMANDATIONS DE LA COMMISSION FORGET—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, j'ai une question pour le ministre responsable de ce travail.

La Commission Forget recommande aussi l'inclusion de l'indemnité de départ et des pensions dans les calculs de l'assurance-chômage.

Le ministre veut-il dire clairement que le gouvernement n'accepte pas cette recommandation?

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, le chef du Nouveau parti démocratique a une mauvaise habitude. Il prend une partie de rapport qui a été présentée dans un journal, en fait un contenu théoriquement reçu par le gouvernement et pose des questions.

Le rapport Forget sera déposé d'ici le 30 novembre. A ce moment-là, l'ensemble des députés de cette Chambre et en dehors de la Chambre auront l'occasion de faire leurs commentaires et nous définirons ensuite les attitudes que nous avons à avoir. C'est tout! Il n'y a pas de rapport Forget en date du 14 octobre 1986.

[*Traduction*]

LE VERSEMENT DES PRESTATIONS DANS LA RÉGION DE L'ATLANTIQUE

M. Brian Tobin (Humber—Port-au-Port—Sainte-Barbe): Monsieur le Président, ma question s'adresse également au premier ministre. Au cours d'une visite à St. John's, Terre-Neuve, en compagnie de son cabinet, le premier ministre a reconnu que l'économie de la région de l'Atlantique se portait fort mal. Selon des observations faites par trois membres de la Commission Forget hier et aujourd'hui, on veut guérir la maladie en tuant le malade. Si le gouvernement accepte les recommandations de la Commission Forget, il réduira de quelque 727 millions de dollars—trois-quarts d'un milliard de dollars—les prestations d'assurance-chômage versées aux gens de la région. Le premier ministre pourrait-il nous garantir que le gouvernement ne tiendra pas ses récents engagements financiers en réduisant de trois milliards de dollars les prestations d'assurance-chômage versées dans la région de l'Atlantique?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, mon collègue comprendra, comme je l'ai signalé au chef du NPD, que je ne peux—et il ne souhaiterait pas que je le fasse—donner mon avis sur un rapport que les députés n'ont pas en main et dont je n'ai pas pris connaissance.

En ce qui a trait à la région de l'Atlantique, j'ai bien signalé à St. John's qu'au grand regret de tous les députés, la politique du gouvernement précédent au cours des 15 dernières années n'a absolument pas offert l'égalité des chances aux habitants de la région de l'Atlantique. Je me rends jeudi prochain à Charlottetown, afin de mettre en oeuvre avec les premiers ministres provinciaux un nouveau mécanisme qui, nous l'espérons, permettra d'en arriver à une certaine égalité des chances pour les habitants de la région de l'Atlantique.

Des voix: Bravo!

M. Tobin: Monsieur le Président, posez au premier ministre une question polie, et vous obtenez une réponse mesquine et sectaire.

Des voix: Oh, oh!

LA DISPARITÉ RÉGIONALE

M. Brian Tobin (Humber—Port-au-Port—Sainte-Barbe): Monsieur le Président, je voudrais poser au premier ministre cette question. Vers quelle région du monde le «ministre des comparaisons économiques avec le Tiers-Monde», le député de Saint-Jean-Ouest, demande-t-il aux habitants de l'Atlantique de se tourner, si trois-quarts . . .

• (1430)

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. Le député sait fort bien qu'il doit poser sa question à un ministre et nommer ce ministre. Voudrait-il bien reposer sa question?

M. Tobin: Monsieur le Président, permettez-moi de la poser au premier ministre. A quelle région du Canada le gouvernement recommande-t-il aux Canadiens de la région atlantique de se comparer, alors que le premier ministre n'est pas disposé à dire aujourd'hui qu'il ne permettra pas qu'on réduise de 3 milliards de dollars les prestations d'assurance-chômage versées à cette région? Le premier ministre entend-il bâtir une prison dans tous les ports d'escale de la région de l'Atlantique?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je sais à quel point les allusions partisanes offensent mon honorable collègue, et je ferai donc très attention à cet égard. J'ai exprimé une préoccupation commune à tous les députés, j'en suis persuadé, lorsque j'ai signalé que nous nous inquiétons de voir que toutes les régions du pays ne bénéficient pas de façon équitable de la prospérité relative que sur le point d'atteindre. C'est un sujet de préoccupation pour le gouvernement et pour tous les députés. Nous tentons d'en arriver à une plus grande égalité.

Je sais que mon honorable collègue sera heureux d'apprendre, par exemple, que à notre arrivée au pouvoir, le chômage à Terre-Neuve atteignait 23,8 p. 100 et qu'il a déjà été réduit de 3,2 p. 100. Il est toujours inacceptable, mais des progrès ont quand même été réalisés.

LE DÉSARMEMENT

LE TRAITÉ SUR LES MISSILES ANTI-BALISTIQUES

M. Derek Blackburn (Brant): Monsieur le Président, ma question s'adresse également au premier ministre et concerne la rencontre de la fin de semaine à Reykjavik. Comment le gouvernement a-t-il l'intention d'appuyer le traité sur les MAB, maintenant que le président Reagan a manifesté clairement l'intention de mettre à l'essai les systèmes MAB et de les déployer en dehors du laboratoire d'ici 10 ans?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je ne chercherai pas à prévoir ce qui pourra se produire au cours des 10 prochaines années, mais notre traité est clair et la position du gouvernement du Canada est claire au sujet des MAB. Nous l'avons fait connaître à tous les intéressés. Elle n'a pas changé.

LA POSITION DU SECRÉTAIRE D'ÉTAT DES ÉTATS-UNIS

M. Derek Blackburn (Brant): Monsieur le Président, la conférence de fin de semaine a bien fait voir que les États-Unis avaient l'intention de violer le traité sur les MAB. Il y a exactement un an le secrétaire d'État Schultz a déclaré à San Francisco, à l'Assemblée de l'Atlantique Nord, que les États-Unis s'en tiendraient à une interprétation stricte ou limitative des MAB. Est-ce que le premier ministre ne veut pas reconnaître maintenant que George Schultz nous a menti il y a un an?

M. le Président: A l'ordre. Je me demande si le député voudrait formuler sa question autrement.

M. Blackburn (Brant): Je vais la formuler comme nous le ferions dans notre propre Chambre. Est-ce que le premier ministre ne veut pas reconnaître que le secrétaire d'État des États-Unis a induit en erreur l'Assemblée de l'Atlantique Nord, pour que nous adoptions une résolution en faveur de l'IDS à cette très importante réunion des parlementaires des pays de l'OTAN?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je ne pense pas que George Schultz ait besoin de moi pour défendre son honneur. Il est bien connu et bien accepté ici et partout dans le monde.

* * *

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

LES RECOMMANDATIONS PROCHAINES DE LA COMMISSION FORGET

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce—Lachine-Est): Monsieur le Président, c'est au premier ministre que je m'adresse. C'est une chose de mettre fin aux abus du programme d'assurance-chômage, mais c'est tout autre chose que de ruiner complètement un programme qui a bien servi les chômeurs canadiens pendant de très nombreuses années. Le premier ministre pourrait-il s'engager aujourd'hui à ne pas procéder aux coupes recommandées par la Commission Forget tant que le comité permanent de la Chambre n'aura pas eu l'occasion d'examiner à fond tout rapport élaboré par la Commission Forget et ne sera pas prêt à élaborer des solutions de rechange en vue d'aider les chômeurs à traverser cette période difficile?

[*Français*]

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, je ne sais pas combien de fois je vais devoir répéter à mon honorable collègue qu'il n'y a pas de coupures dans le rapport Forget parce qu'il n'y a pas de rapport Forget. Donc on va attendre le 30 novembre, puis on parlera du rapport Forget le 30 novembre.

[*Traduction*]

ON DEMANDE LE RENVOI AU COMITÉ

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce—Lachine-Est): Monsieur le Président, la population est absolument consternée. Quoi que puisse dire la Commission Forget, le gouvernement ne pourrait-il pas s'engager aujourd'hui à saisir de ce rapport le comité permanent de la Chambre, de façon que tous les partis puissent procéder à un examen approfondi avant que les coupes ne soient effectuées? Le ministre pourrait-il prendre cet engagement aujourd'hui?

[*Français*]

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, ce gouvernement a mis de l'avant il y a un an une commission sérieuse pour faire rapport au gouvernement et qu'il en plaise ou non à l'honorable député, nous allons attendre les recommandations avant de poser quelque geste que ce soit.

[*Traduction*]

LES PRESTATIONS VERSÉES AUX PÊCHEURS

M. Jim Manly (Cowichan—Malahat—Les Îles): Monsieur le Président, c'est au ministre de l'Emploi et de l'Immigration que je m'adresse. Les pêcheurs et leurs familles d'un bout à l'autre du Canada savent que si la notion d'annualisation devait s'appliquer à eux, ils se verraient contraints de s'inscrire à l'aide sociale et assisteraient à l'appauvrissement croissant de leurs villages. Le ministre pourrait-il donner à ces gens l'assurance qu'on ne procédera à aucune coupe du programme d'assurance-chômage, que l'on ne réduira ni leur admissibilité aux prestations d'assurance-chômage ni le montant de leurs prestations?

[*Français*]

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, le premier ministre a référé à la déclaration du Budget tantôt. Je ne sais pas si je dois le répéter encore une fois.

[*Traduction*]

Il l'a dit, il tient à insister sur le fait que nous n'entreprenons pas cette étude en vue de réduire les contributions fédérales au régime d'assurance-chômage. A mon avis, c'est très clair.

LE CALCUL DES PENSIONS COMME REVENU

M. Jim Manly (Cowichan—Malahat—Les Îles): Monsieur le Président, peut-être qu'avec cette question j'obtiendrai une réponse plus positive. Près de 60 000 pensionnés qui ne sont pas encore prêts à prendre leur retraite souffrent déjà de ce qu'en vertu du règlement actuel, le montant de leurs prestations d'assurance-chômage est réduit de celui de leur revenu de pension ou de leur indemnité de départ. Le ministre pourrait-il abolir ce règlement injuste d'une façon à la fois rétroactive et permanente?

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, je voudrais demander au député si ce n'est pas être positif que de dire aux chômeurs que le gouvernement entend les appuyer à fond? Que pourrions-nous dire de plus utile à ces gens-là sinon que nous leur viendrons en aide?

M. le Président: A l'ordre, je vous prie.

* * *

LA CHAMBRE DES COMMUNES

PRÉSENCE À LA TRIBUNE D'UNE DÉLÉGATION DE PARLEMENTAIRES DU ROYAUME-UNI

M. le Président: Je voudrais signaler aux députés qu'une délégation de parlementaires du Royaume Uni, sous la conduite de M. Anthony Nelson, a pris place aujourd'hui à notre tribune. Ces parlementaires sont au Canada les hôtes de la section canadienne de l'Association des parlementaires du Commonwealth.

Des voix: Bravo!

* * *

LE CODE CRIMINEL

LE CONTRÔLE DES ARMES À FEU—LES MODIFICATIONS

M. Alan Redway (York-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Justice. Le printemps dernier, son prédécesseur a indiqué à la Chambre qu'il examinait la législation sur le contrôle des armes à feu et notamment les dispositions relatives aux armes de poing. Le ministre pourrait-il dire à la Chambre s'il est disposé à présenter des modifications au Code criminel et, dans l'affirmative, à quelle date?

L'hon. Ray Hnatyshyn (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, un examen est effectivement en cours, conformément aux engagements pris par mon prédécesseur. Les principes directeurs en seront d'accroître la protection du public et d'éliminer le fardeau que constituent certaines exigences pour les propriétaires d'armes à feu qui respectent la loi. J'espère recevoir très prochainement les recommandations qui donneront certainement lieu à un projet de loi.

* * *

[*Français*]

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

LES RECOMMANDATIONS DE LA COMMISSION FORGET—ON EXIGE L'INTERVENTION DU MINISTRE

M. Jean-Claude Malépart (Montréal—Sainte-Marie): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre ou au ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Là il faut cesser de faire l'autruche et de se cacher la tête dans le sable. Deux membres de la Commission Forget ont rendu publique une partie des recommandations. Voici ce que je veux savoir du ministre, honnêtement: Est-ce que le ministre est capable de prendre le téléphone, d'appeler les membres de la Commission Forget et leur dire que des recommandations comme cela, c'est inacceptable pour la population? Ils sont payés 1 000 $ par jour: qu'ils recommandent des choses plus justes pour la population. Oui ou non, êtes-vous capable de faire cela?

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, je pourrais employer le même ton que le député, je ne le ferai pas. Je vais simplement lui faire savoir que quand un gouvernement donne un mandat à une commission, le moindre respect qu'il a envers cette commission, c'est de lui permettre de remettre son rapport. Chose sûre également, c'est que de ce côté-ci il y a parfaite unanimité, beaucoup plus que ce qu'on a vu à Montréal chez les jeunes libéraux en fin de semaine.

LE SORT DES PRÉRETRAITÉS

M. Jean-Claude Malépart (Montréal—Sainte-Marie): Monsieur le Président, le ministre demandait tantôt ce qu'il pourrait faire de plus pour assurer . . . Il y a 34 000 personnes au Canada, 34 000 préretraités qui ont été injustement coupés de leurs prestations d'assurance-chômage. Est-ce que le ministre peut se lever et dire à ces gens-là: Vous allez avoir droit à vos prestations, ça va être rétroactif. Êtes-vous capable de faire cela, ou si vous dépendez des autres?

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Encore une fois, monsieur le Président, pour le bénéfice de mon collègue, nous allons prendre les décisions référant aux pensionnés tel que vous le faites, tel que vous y référez. Nous avons dit que nous allions le faire à l'intérieur . . . et jusqu'à maintenant il n'y a pas raison de croire que je doive le faire avant le rapport Forget. Mais cela fait exactement partie du même processus qu'on vous répète depuis un an.

* * *

• (1440)

[*Traduction*]

L'AGRICULTURE

L'AIDE AUX CÉRÉALIERS

M. Simon de Jong (Regina-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture. Les habitants de la Saskatchewan, particulièrement les agriculteurs, continuent d'être très déconcertés à propos du prétendu programme d'aide aux agriculteurs de un milliard de dollars proposé par le gouvernement. Le ministre est-il disposé à annoncer si l'on a pris des décisions sur la forme que prendra l'aide et son attribution? S'il n'est pas prêt à faire des déclarations aujourd'hui, quand le sera-t-il?

L'hon. John Wise (ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, les habitants de l'ouest du Canada et, en fait, les céréaliers canadiens sont un peu déconcertés, à cause des efforts constants que font les députés d'en face pour déformer les faits et semer la confusion. Il n'y a aucun doute à ce sujet.

Des voix: Bravo!

M. Wise: Nous avons déclaré à la Chambre—le premier ministre et moi-même avons répondu aux questions—que le gouvernement est résolu à remettre un milliard de dollars aux agriculteurs canadiens.

M. Keeper: Quand?

M. de Jong: Monsieur le Président, je crains fort que cette réponse ne satisfasse pas les agriculteurs de la Saskatchewan. Ils veulent des réponses maintenant parce qu'ils en ont besoin maintenant.

L'ANNONCE ATTRIBUÉE AU PREMIER MINISTRE DE LA SASKATCHEWAN

M. Simon de Jong (Regina-Est): Monsieur le Président, vendredi, le premier ministre de la Saskatchewan a annoncé aux habitants de cette province que quelque 450 millions de dollars seraient accordés aux agriculteurs. Le lendemain, des sous-ministres de l'Ontario, du Manitoba et de l'Alberta ont affirmé le contraire. Le ministre pourrait-il nous dire aujourd'hui si le premier ministre de la Saskatchewan veut semer la confusion dans l'esprit des électeurs et des agriculteurs de cette province, ou est-ce à dire que, ni lui ni personne, pas même le gouvernement, ne sait en quoi consiste le programme d'aide de un milliard de dollars offert aux agriculteurs?

L'hon. John Wise (ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, nous avons rencontré les sous-ministres jeudi dernier. Jeudi prochain, nous rencontrerons les chefs de file des agriculteurs. A ce moment-là, nous bénéficierons des conseils et des suggestions des uns et des autres. J'ai dit la semaine dernière que s'il nous faut une ou deux semaines de plus pour rendre les choses justes et équitables et s'il nous faut prendre un peu plus de temps pour bien faire, nous le prendrons.

LA SITUATION DES AGRICULTEURS

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, ma question s'adresse aussi au ministre de l'Agriculture. Il a parlé de confusion. De toute évidence, c'est entre le premier ministre de la Saskatchewan et le ministre de l'Agriculture qu'il y a confusion. Vendredi, le premier ministre de la Saskatchewan a clairement annoncé un paiement d'appoint de 457 millions de dollars. En même temps, le cabinet du ministre à Ottawa disait qu'aucune décision n'avait été prise . . .

M. le Président: A l'ordre. Je prie le député de poser sa question.

M. Foster: Qui les agriculteurs doivent-ils croire: un premier ministre acculé au pied du mur qui essaie de se faire réélire ou bien un ministre de l'Agriculture qui essaie d'effectuer un paiement d'appoint sans argent?

L'hon. John Wise (ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, j'ai eu un peu de mal à suivre le raisonnement du député. Le fait est que les agriculteurs à qui j'ai parlé ne sont pas embrouillés. Ils reconnaissent que le gouvernement est de leur côté depuis son arrivée au pouvoir. Nous les avons toujours épaulés et nous avons pris quelque 317 initiatives au coût de plus de 5,6 milliards de dollars. En outre, il y aura un nouveau programme de un milliard de dollars . . .

Des voix: Bravo!

M. le Président: A l'ordre.

LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au même ministre. Le gouvernement compte-t-il faire preuve de cynisme pendant toute la campagne électorale en Saskatchewan et faire croire aux gens qu'il y aura un paiement d'appoint pour annoncer après les élections que ce n'est de fait qu'une garantie d'emprunt et que les emprunts devront être remboursés par des agriculteurs qui ont déjà des dettes par-dessus la tête? Est-ce l'intention du ministre?

L'hon. John Wise (ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, tout ce que je peux dire au député c'est: «Attendez voir!»

Des voix: Bravo!

M. Wise: Attendez voir!

Des voix: C'est ce que nous faisons!

M. Wise: J'invite le député à vérifier ce qui en est. Quand nous prenons des engagements, nous les respectons et c'est ce que nous allons faire dans ce cas-ci.

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!

* * *

LES AFFAIRES SOCIALES

LES FAMILLES À FAIBLE REVENU

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Monsieur le Président, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social dit que la pauvreté ne l'inquiète pas et qu'il laisse au secteur privé le soin de créer des emplois. Le ministre des Finances partage-t-il ces principes, compte tenu du fait que le revenu moyen des familles de la Colombie-Britannique est tombé de 30 000 $ à 26 000 $ en cinq ans et que la pauvreté des familles s'est accrue de 85 p. 100 à cause de ces principes? Préconise-t-il l'emploi dans le secteur privé au salaire minimum de 3,65 $ l'heure comme moyen de combattre la pauvreté?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je signale à la députée que, selon des chiffres récents publiés par Statistique Canada, le nombre de Canadiens appartenant à des familles qui gagnent moins que celles à faible revenu a diminué pour la première fois depuis 1980 et le nombre de familles canadiennes à faible revenu a baissé de 298 000. C'est encore trop, mais il y a un progès. C'est la première fois depuis 1980 que la tendance est renversée.

Mme Mitchell: Ces données doivent avoir été recueillies à Toronto, car Statistique Canada rapporte qu'en Colombie-Britannique, les revenus sont tombés de 30 000 $ à 26 000 $ en . . .

M. le Président: A l'ordre. Je prie la députée de poser sa question.

ON DEMANDE DES PROGRAMMES COMMUNAUTAIRES DE CRÉATION D'EMPLOIS

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Monsieur le Président, je pose ma question supplémentaire au ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Pour lutter contre la pauvreté, le ministre présentera-t-il des programmes dynamiques de création d'emplois dans les milieux à faible revenu—garde d'enfants, programmes destinés aux femmes, aux jeunes et aux personnes âgées—afin d'étendre les services et d'aider les gens à s'aider eux-mêmes?

[*Français*]

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, à l'intérieur de la mise en application de la stratégie de l'emploi, nous avons une série de mesures, particulièrement celle qui va de plus en plus s'appliquer dans les semaines qui viennent: le développement des collectivités. Nous allons très bientôt annoncer un certain nombre de communautés, particulièrement en Colombie-Britannique et dans d'autres provinces également, et les programmes nous permettront d'agir directement avec ces communautés et d'apporter certains soulagements au problème du chômage dans ces régions.

* * *

[*Traduction*]

LES AFFAIRES INDIENNES

LA BANDE INDIENNE DE LUBICON LAKE—LA REVENDICATION TERRITORIALE

M. Penner (Cochrane—Supérieur): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre qui représente également une circonscription de l'Alberta. Comme le ministre le sait, depuis février dernier le ministre des Affaires indiennes a en sa possession un rapport de l'honorable E. Davie Fulton sur la revendication des Indiens de Lubicon Lake. Le ministre peut-il expliquer à la Chambre pourquoi le gouvernement offre à la population de Lubicon moins que la moitié des terres qui d'après l'honorable E. Fulton représenterait un règlement raisonnable pour cette population du nord de l'Alberta?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, comme le député le sait, il s'agit là d'une affaire très compliquée. Le ministre en est actuellement saisi. Je voudrais lui signaler qu'il sera probablement à la Chambre demain. Je lui demande donc d'attendre que le ministre soit ici, car il est beaucoup mieux renseigné que moi là-dessus.

LES RECOMMANDATIONS DE LA COMMISSION FULTON

M. Keith Penner (Cochrane—Supérieur): Monsieur le Président, je conviens avec le vice-premier ministre que c'est une affaire compliquée, mais il sait que cette affaire provoque un vif embarras pour le Canada sur le plan international. Assurera-t-il à la Chambre que le gouvernement agira rapidement pour en arriver à un règlement juste et équitable avec les autochtones de Lubicon et qu'il tiendra compte des recommandations faites par une personne aussi importante que l'honorable E. Davie Fulton.

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, sans accepter entièrement la prémisse de la question, je dirai simplement au député que je prendrai note de sa requête, que je la transmettrai au ministre et j'espère qu'à son retour à la Chambre ce dernier fournira une réponse que le député jugera satisfaisante.

* * *

• (1450)

[*Français*]

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

ON DEMANDE LA LIVRAISON DU COURRIER À DOMICILE POUR LES CITOYENS DE LAUNAY EN ABITIBI

M. Guy St-Julien (Abitibi): Monsieur le Président, je désire poser une question au ministre responsable de Postes Canada.

Depuis le 30 septembre 1986, les clients de la route rurale de Launay en Abitibi doivent aller chercher leur courrier directement au bureau de poste de Launay-Station, soit à plusieurs milles de leur résidence. La Société canadienne des postes dit que sa décision découle d'une volonté d'assurer des services postaux rentables.

Monsieur le Président, ma question est la suivante: Est-ce que la Société canadienne des postes a songé aux désavantages regrettables que cette décision impose à nos personnes âgées, aux invalides et aux handicapés d'une région isolée qui ont plusieurs milles à parcourir durant les longs mois d'hiver de l'Abitibi?

L'hon. Michel Côté (ministre de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président, j'aimerais simplement rappeler à mon collègue que la Société canadienne des postes doit administrer et gérer son argent de la façon la plus efficace possible et qu'à cet effet elle doit constamment revoir son service de livraison afin de mieux jumeler les services aux meilleurs coûts possibles. Et, conséquemment, des décisions corporatives doivent être annoncées comme celle qui affecte mon collègue.

* * *

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Mike Cassidy (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, je désire poser ma question au ministre de l'Emploi et de l'Immigration.

Le ministre et le premier ministre viennent de nous assurer que le gouvernement n'avait aucune intention de couper les contributions fédérales aux personnes recevant des prestations d'assurance-chômage lorsque la Commission Forget a été établie.

Le gouvernement maintient-il cette intention envers les chômeurs et cela veut-il dire que le gouvernement n'imposera aucune coupure dans les bénéfices d'assurance-chômage pour les personnes souffrant du chômage dans notre pays?

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, les prémisses de la question sont absolument fausses, comment voulez-vous qu'on réponde adéquatement.

Le premier ministre a dit, et j'ai répété ensuite: Que la déclaration du ministre des Finances prendrait en considération l'ensemble des personnes sans emploi. Il me semble que c'est très clair. Et l'ensemble des personnes sans emploi, si cela inclut ceux auxquels vous référez, cela est bien évident.

Mais, encore une fois, on se réfère à la déclaration du ministre des Finances.

ON DEMANDE SI DE GRANDES COUPURES SERONT EFFECTUÉES

M. Mike Cassidy (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, le ministre est-il conscient du fait que le rapport Forget recommande une coupure de 930 millions de dollars de bénéfices d'assurance-chômage seulement dans la province de Québec?

Le ministre nous dit-il maintenant qu'on va peut-être compenser par certains programmes de création d'emplois mais qu'on va, effectivement, imposer de grandes coupures dans l'assurance-chômage, tel que proposé par la Commission Forget?

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, je demande à l'honorable député d'attendre le rapport de la Commission Forget.

[*Traduction*]

LE MULTICULTURALISME

LE FINANCEMENT DES ORGANISMES DE TORONTO

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre et elle a trait au rapport déplorable que lui a présenté son caucus conservateur de Toronto. Voici la recommandation du rapport au sujet du financement des organisations multiculturelles:

> L'augmentation ou la diminution du financement ne devrait pas être arbitraire: oublions les modalités de financement des libéraux et remplaçons-les par des modalités conservatrices plus intelligentes du point de vue politique.

Cela constitue un affront à l'intégrité et laisse entendre . . .

M. le Président: A l'ordre. Sans doute le député a-t-il une opinion sur ce que cela constitue, mais il doit en venir à sa question.

Des voix: Bravo!

M. Marchi: Tout simplement, monsieur le Président, le premier ministre expliquerait-il ce qu'on entend par des modalités conservatrices plus intelligentes du point de vue politique? Quels groupes vont être privés de financement faute de promouvoir la cause du Parti conservateur du Canada?

L'hon. David Crombie (secrétaire d'État du Canada): Monsieur le Président, peut-être pourrais-je répondre à la question. En ce qui concerne des mesures intelligentes du point de vue politique, je demanderais au député d'attendre que je les annonce.

Des voix: Oh, oh!

M. Crombie: Deuxièmement, l'autre partie de la question du député constitue un affront aux Canadiens qu'il veut défendre.

M. Marchi: Malheureusement, monsieur le Président, le premier ministre n'a pas daigné se lever pour répondre.

Des voix: Règlement!

M. le Président: A l'ordre. Les députés savent que les ministres—y compris le premier ministre—sont libres de répondre à une question ou d'en laisser le soin à un de leurs collègues. Le député veut-il bien poser sa question?

LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au premier ministre. Au lien de prendre la chose à la légère, va-t-il adopter une attitude courageuse et logique . . .

M. Blaikie: Coupez-lui la parole.

M. Marchi: . . . et rejeter publiquement ce rapport minable afin d'assurer aux Canadiens que les programmes de multiculturalisme et même d'immigration ne sont pas ternis par les manoeuvres politiques du Parti conservateur du Canada?

L'hon. David Crombie (secrétaire d'État du Canada): Monsieur le Président, c'est moi qui suis chargé de recommander les programmes de multiculturalisme. Je peux assurer au député que je vais assumer mes responsabilités, comme je l'ai toujours fait.

Deuxièmement, monsieur le Président, je conseillerai au député de ne pas utiliser cette tribune pour porter le genre d'accusations diffamatoires qu'il vient de lancer.

* * *

LE CONSEIL NATIONAL DE RECHERCHES

LE FINANCEMENT DE LA RECHERCHE SPATIALE

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur le Président, j'ai une question à l'intention du ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie au sujet de l'argent du Conseil national de recherches devant servir à financer la participation canadienne aux travaux de recherche pour le projet d'IDS des États-Unis. Le ministre peut-il confirmer que l'étude effectuée par l'Institut canadien des recherches avancées qui a recommandé de participer au projet, supposait que de nouveaux fonds pour la recherche seraient consacrés au projet et non des fonds détournés des programmes existants du CNRC?

L'hon. Frank Oberle (ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie): Monsieur le Président, le député se trompe dans sa prémisse. Le gouvernement ne participe activement à aucun aspect du projet d'IDS aux États-Unis.

Le programme spatial canadien est un programme civil auquel participent également 13 pays européens ainsi que le Japon et les États-Unis.

L'UTILISATION DES FONDS DU CONSEIL

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur le Président, le ministre peut-il confirmer que les fonds du CNRC destinés à la recherche spatiale n'iront pas au personnel du CNRC mais seront simplement versés à de grandes entreprises du secteur de l'aérospatiale, comme *Spar Aerospace*, qui obtiendront les contrats et les emplois? Comment, sans cet argent, le ministre peut-il dire qu'il n'y aura aucune perte d'emploi au CNRC?

L'hon. Frank Oberle (ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie): Monsieur le Président, le programme spatial anticipe un rôle croissant pour le Conseil national de recherches. Le CNRC s'acquitte présentement d'environ 38 p. 100 des activités relevant du domaine spatial, dont le Programme des sciences spatiales, le Programme des astronautes canadiens et le Programme de développement de l'utilisation de l'espace. Le gouvernement prévoit que le rôle du CNRC augmentera sensiblement au fil des années pour lesquelles nous avons annoncé en mai un programme spatial plus complet.

L'AGRICULTURE

L'AIDE AUX CÉRÉALIERS

M. Geoff Wilson (Swift Current—Maple Creek): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture. Celui-ci n'est pas sans savoir que les producteurs céréaliers se réjouissent du milliard de dollars promis . . .

Mme Copps: La question!

M. Wilson (Swift Current—Maple Creek): . . . mais ils veulent avoir leur mot à dire dans la répartition de ce milliard. Le ministre est-il disposé à écouter non seulement les gouvernements provinciaux intéressés mais aussi la collectivité agricole sur ce que devraient être des versements justes et équitables pour tous les intéressés?

L'hon. John Wise (ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, j'admire l'intérêt soutenu du député pour les problèmes des agriculteurs canadiens. Comme le député ne l'ignore pas, compte tenu de discussions que d'autres personnes, lui et moi avons eues et grâce aux réponses à des questions qui ont été posées à la Chambre, nous sommes à consulter activement les gouvernements provinciaux. Nous allons consulter spécifiquement les leaders agricoles. Des opinions nous parviennent de toute la collectivité agricole, de toutes les régions du pays . . .

M. le Président: A l'ordre.

* * *

LE CONSEIL NATIONAL DE RECHERCHES

L'IMPORTANCE DU BUDGET—L'INCIDENCE SUR LES PROGRAMMES

M. David Berger (Laurier): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie. Depuis novembre 1984, le budget du Conseil national de recherches a été tronqué de 130 millions de dollars, soit de près de 30 p. 100. Le ministre peut-il nous dire quels programmes le conseil d'administration du CNR a-t-il été forcé d'abandonner lors de sa réunion d'aujourd'hui par suite de la décision récente du gouvernement de mettre en oeuvre ses toutes dernières compressions budgétaires?

L'hon. Frank Oberle (ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie): Monsieur le Président, une fois de plus les renseignements sur lesquels se fonde le député pour lancer le débat ne sont pas exacts. Le financement du CNR n'a pas été réduit de 30 p. 100. Il est vrai que le conseil d'administration du CNR se réunit aujourd'hui et qu'il compte faire une déclaration au sujet du programme de rationalisation appliqué au CNR en conformité des priorités établies par le gouvernement dans le discours du trône.

M. Axworthy: En voilà du nouveau que cette rationalisation.

LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. David Berger (Laurier): Monsieur le Président, le ministre soutient que mes renseignements ne sont pas exacts. Je le prie de se reporter aux prévisions budgétaires du gouvernement même. Pourquoi ce dernier a-t-il prié le Conseil national de

recherches d'assumer de nouvelles activités tout en lui imposant des compressions budgétaires et en négligeant de lui accorder d'autres fonds pour ces nouveaux projets? Quels programmes compte-t-on supprimer par suite de cette décision? Quelles universités et entreprises commerciales resteront en plan du fait de l'initiative du gouvernement?

• (1500)

L'hon. Frank Oberle (ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie): Monsieur le Président, s'il est bien vrai, comme le prétend le député, que le CNR se verra confier de nouvelles responsabilités relatives au programme spatial, pareille décision entraînera une augmentation de 226 millions de dollars sur cinq ans, et de 800 millions sur quinze ans, du budget de cet organisme.

* * *

LE TARIF DES DOUANES

L'EFFET DU NOUVEAU DROIT TARIFAIRE SUR LE SECTEUR DE L'ÉDITION

Mme Lynn McDonald (Broadview—Greenwood): Monsieur le Président, j'espère que le premier ministre répondra à ma question puisque le ministre des Finances est absent. Maintenant que le rapport de l'Association des éditeurs canadiens confirmant les effets néfastes du droit tarifaire sur les livres vient de paraître, le premier ministre annoncera-t-il la suppression de cette mesure?

L'hon. Flora MacDonald (ministre des Communications): Monsieur le Président, la députée tient certainement à parler aussi des mesures qu'a adoptées le gouvernement puisqu'il a débloqué au début de l'année à peu près 13 millions de dollars pour soutenir l'édition canadienne, ce qui fait environ 65 millions de dollars en tout sur cinq ans. C'est une augmentation importante de l'aide gouvernementale.

La députée n'ignore pas non plus que le droit tarifaire sur les livres décrété en juin cette année par le ministre des Finances et par le gouvernement a été imposé en guise de représailles contre certaines initiatives injustifiées des États-Unis. Ces mesures seront étudiées en temps opportun par le ministre des Finances lui-même.

* * *

LA CHAMBRE DES COMMUNES

BIENVENUE AUX NOUVEAUX PAGES

M. le Président: Les députés m'en voudraient de ne pas rappeler que nous entamons la deuxième session de la présente législature. J'en profite donc pour leur signaler la présence de nouveaux pages qui vont nous aider au cours des mois à venir.

Je crois que les députés conviendront tous que notre programme sur ce chapitre connaît un franc succès et que les jeunes choisis ont toujours été de dignes représentants de la jeunesse canadienne dont nous avons lieu d'être fiers.

[*Français*]

Je suis convaincu que nos nouvelles recrues sauront profiter de leur séjour parmi nous autant que leurs prédécesseurs et j'espère que cette expérience sera pour elles une source de satisfaction et d'enrichissement. Je suis certain que tous les députés acceptent de se joindre à moi pour leur offrir nos meilleurs voeux de succès.

Des voix: Bravo!

* * *

[*Traduction*]

RECOURS AU RÈGLEMENT

ON DEMANDE LE DÉPÔT D'UN DÉCRET ANNONÇANT DES NOMINATIONS

M. Ian Waddell (Vancouver—Kingsway): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Voici le texte de l'article 103 du Règlement:

> Au plus tard cinq jours de séance après la publication, dans la *Gazette du Canada* d'un décret annonçant la nomination d'une personne à un poste non judiciaire particulier, un ministre de la Couronne en dépose sur le Bureau une copie certifiée. Ledit décret est réputé avoir été déféré à un comité permanent particulier désigné au moment du dépôt, conformément à l'article 67(5) du Règlement, qui le prend en considération durant au plus trente jours de séance.

Le 20 septembre, le gouvernement a annoncé dans la *Gazette du Canada* la nomination de Norman Spector aux Relations fédérales-provinciales et de Bruce Howe au ministère d'État chargé des Sciences et de la Technologie. A ma connaissance, le gouvernement n'a pas encore déposé, comme l'exige l'article 103 du Règlement, les décrets relatifs à ces nominations, qui sont ensuite renvoyés à un comité.

Je le signale à la Chambre afin de donner au gouvernement le temps de corriger son erreur.

M. Mazankowski: Je vais vérifier, monsieur le Président, et rendre compte au député du résultat de mes recherches.

* * *

QUESTION DE PRIVILÈGE

L'UTILISATION PRÉSUMÉE D'EXPRESSIONS NON PARLEMENTAIRES

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, je soulève la question de privilège au sujet d'une question que j'ai posée il y a quelques instants. Parlant de moi, le ministre responsable du Multiculturalisme (M. Crombie) a répondu: «Il ne devrait pas utiliser cette tribune pour porter le genre d'accusations diffamatoires qu'il vient de lancer».

Voici ce que dit Beauchesne, à la page 106:

> Depuis 1958 les expressions ci-dessous ont été tenues pour non parlementaires:

Plus loin, à la page 111, il indique que les mots «accusations diffamatoires» ont été tenus pour non parlementaires par la Présidence le 8 août 1960, à la page 8110 du hansard.

Par votre intermédiaire, monsieur le Président, je demande donc au ministre responsable du Multiculturalisme de retirer cette allégation, car il ne convient pas qu'il puisse porter une accusation contre moi parce que j'ai cité textuellement un document divulgué dont ses collègues sont les auteurs. Ce n'est certes pas une façon civile de commencer la session parlementaire comme son chef l'a recommandé.

L'hon. David Crombie (secrétaire d'État du Canada): De toute évidence, monsieur le Président, je n'avais pas l'intention de causer un préjudice en utilisant cette expression. Je ne savais pas qu'elle n'était pas parlementaire. Maintenant qu'on me l'a signalé, je la retire vu le respect que j'ai pour notre institution.

Des voix: Bravo!

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI FÉDÉRALE SUR LES HYDROCARBURES

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude du projet de loi C-5, visant la réglementation des titres pétroliers et gaziers sur les terres domaniales, modifiant la loi sur la production du pétrole et du gaz et abrogeant la loi sur le pétrole et le gaz du Canada, dont un comité législatif a fait rapport avec des propositions d'amendement.

M. Russell MacLellan (Cape Breton—The Sydneys) propose:

Motion nº 7A:

Qu'on modifie le projet de loi C-5 en retranchant l'article 53.

—Monsieur le Président, mon parti propose que l'article 53 soit supprimé purement et simplement, parce qu'il est tout à fait contraire à ce que le gouvernement prétend faire au plan de la canadianisation de l'industrie du pétrole et du gaz au Canada.

Il dit que les articles 45 à 52 ne s'appliquent pas à la licence de production qui peut être octroyée à l'égard d'un périmètre de découvertes exploitables sur lequel les travaux de forage du premier puits qui a mis en évidence la découverte sont antérieurs au 5 mars 1982. En fait, la presque totalité du pétrole et du gaz découverts sur des terres domaniales provient des forages entrepris avant le 5 mars 1982. Cela veut dire que pour ce qui concerne tous les forages qui ont eu lieu avant le 5 mars 1982 et qui ont conduit à la découverte de pétrole et de gaz, le gouvernement et le pays ne sont pas obligés d'imposer les 50 p. 100 de participation canadienne à la production. Par contre le gouvernement se vante d'avoir porté de 42 à 47 p. 100 la canadianisation de l'industrie des hydrocarbures au cours de sa première année de pouvoir.

Nous voyons maintenant ce que le gouvernement est en train de faire exactement. Il s'est servi de l'acquisition de Gulf Canada par Olympia et York et de la vente à Petro-Canada des biens en aval que Gulf Canada possédait dans le centre et l'ouest du Canada comme d'un écran de fumée, pour masquer son intention réelle qui est de bien faire voir qu'il se fiche pas mal de savoir qui est propriétaire des réserves de pétrole et de gaz du pays. Le gouvernement veut revenir en arrière, il veut retourner aux années 60 et aux années 50, alors que le secteur pétrolier était dominé par l'étranger. Voilà pourquoi nous voulons supprimer l'article 53. Nous estimons qu'il y va de notre devoir envers les Canadiens à venir de faire en sorte que nos ressources restent entre les mains des Canadiens.

L'article 53 offre au gouvernement un moyen d'évasion, car tout en donnant l'apparence de protéger la propriété canadienne, il dénonce les clauses qui protègent les Canadiens. Ce que le gouvernement dit, en fait, c'est qu'il cherche uniquement à se débarrasser de ces réserves. Il se fiche pas mal de savoir si la propriété est canadienne.

L'article 53, c'est une manoeuvre pour faire croire que le gouvernement s'intéresse à la canadianisation, quand il dit que 50 p. 100 de toute la production doit ressortir à la propriété canadienne. Néanmoins à la fin de l'article concernant la canadianisation, il affirme que ces dispositions ne s'appliquent pas à un périmètre de découverte exploitable sur lequel les travaux de forage du premier puits qui a mis en évidence la découverte sont antérieurs au 5 mars 1982.

• (1510)

Examinons tout cela. Que veut-on dire? D'après les données que fournissent les échantillons et l'évaluation du sol sous-marin, on peut déterminer s'il y a des gisements de pétrole et de gaz. Voilà pourquoi les sociétés pétrolières forent à certains endroits plutôt qu'à d'autres. Les échantillons révèlent s'il y a du pétrole et du gaz à un endroit donné. Il ne faut pas effectivement que les gisements de pétrole et de gaz soient étendus pour obtenir un indice de ce genre. On peut l'obtenir de nombreuses façons.

Nous offrons une excellente échappatoire qui va permettre aux compagnies de pétrole et de gaz d'éviter d'offrir 50 p. 100 de la propriété de leur découverte à des Canadiens. Même si le gouvernement actuel était gagné à la cause de la canadianisation, mais je suis persuadé qu'il ne l'est pas, un différend éclaterait à compter de la découverte initiale jusqu'à l'épuisement de la ressource, car les sociétés en cause ne laisseront pas canadianiser cette partie de leur découverte comme le gouvernement aimerait nous le faire croire. Le gouvernement ne s'intéresse guère à la canadianisation, puisque cet article supprime tout ce qui pourrait favoriser la canadianisation dans la loi.

Non seulement nous ne sommes pas propriétaires de nos réserves de pétrole et de gaz, mais une fois encore on dissuade les compagnies canadiennes de participer à l'exploitation de leur propre industrie énergétique. Nous disons aux compagnies canadiennes qu'elles sont d'importance secondaire, qu'elles n'ont pas tout l'argent qu'il faut et que leur participation est rejetée. Nous voulons que ce soit les grandes sociétés qui le fassent pour éviter les complications. Nous les laissons faire, prendre ce qu'elles veulent et transporter à l'étranger tous leurs profits sans aucune participation canadienne ni aucune réglementation de la part du gouvernement fédéral pour s'assurer que les Canadiens tirent profit de leur industrie du pétrole et du gaz.

M. John McDermid (secrétaire parlementaire du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, j'ai écouté le député avec beaucoup d'intérêt. Les libéraux ont de toute évidence modifié encore une fois leur politique énergétique. Même leur abominable Programme énergétique national avait soustrait le pétrole découvert avant mars 1982 aux dispositions de rétrocession. Voilà maintenant qu'ils réclament la rétroactivité dans l'industrie énergétique. Je croyais qu'ils avaient appris leur leçon. Ils s'étaient aliénés l'Ouest et l'industrie énergétique avec la rétroactivité, et voilà

maintenant que mon honorable collègue de Cape Breton—The Sydneys (M. MacLellan) énonce une nouvelle politique énergétique libérale. Je veux que cela soit consigné au compte rendu d'aujourd'hui. Il y a une nouvelle politique énergétique libérale. Les libéraux veulent que la rétroactivité s'applique au pétrole découvert avant 1982. Nous nous y opposons.

Je ne devrais pas insister davantage, mais je ferai remarquer au député qu'avant 1982, en vertu du Règlement sur les terres pétrolifères et gazifères du Canada, toutes les sociétés pétrolières étaient assujetties aux règles régissant la propriété canadienne. Qui les a promulguées? Elles existent depuis 1960 et ont été instaurées par le très honorable John George Diefenbaker. Le gouvernement conservateur de l'époque parlait de propriété canadienne. C'est à ce gouvernement qu'on doit le Règlement qui s'applique toujours pour les découvertes d'avant 1982. Même le gouvernement libéral l'a respecté quand il a instauré le PEN. Ce fut une des rares choses qu'il a respectées dans le secteur énergétique. Je suis étonné, et je suis persuadé que les gens de l'Ouest le seront énormément, de voir les libéraux non seulement parler de rétrocession et de confiscation, mais d'en étendre l'application aux découvertes d'avant 1982 pour faire encore plus de confiscations. Nous nous opposons à une telle absurdité.

M. Ian Waddell (Vancouver—Kingsway): Monsieur le Président, le député a parlé de John George Diefenbaker. Ce pauvre homme se retournerait dans sa tombe s'il savait ce qu'il est advenu à son objectif de canadianisation, avec les conservateurs car il était un éminent défenseur du Canada et de la canadianisation. Il avait dû prendre certaines décisions difficiles pour sauvegarder les intérêts de la nation. Or le parti conservateur d'aujourd'hui est loin d'en faire autant. Il vient de supprimer le Programme énergétique national et, par le biais de ce projet de loi, il se débarrasse des dispositions relatives à la rétro-participation. En fait, il est en train de céder aux pressions de l'administration américaine. Je m'étonne que la statue de John George Diefenbaker, qui se trouve devant l'édifice, soit toujours intacte tandis que je rappelle tout cela. Le secrétaire parlementaire se place dans une situation indéfendable lorsqu'il évoque le souvenir de l'ancien député de Prince Albert.

Il s'était déjà mis dans une situation précaire lorsqu'il a soutenu au député de Kamloops—Shuswap (M. Riis) que cette loi ne s'appliquait pas à la Colombie-Britannique. Je n'ai pas très bien compris le pourquoi de la chose car, d'après la définition, par terres domaniales, il faut entendre les terres qui appartiennent à Sa Majesté du chef du Canada, notamment le Yukon, les Territoires du Nord-Ouest et les zones sous-marines hors des limites d'une province mais contigües à la côte canadienne.

M. McDermid: Hors des limites d'une province.

M. Waddell: Est-ce là la politique du gouvernement, c'est-à-dire que la Colombie-Britannique conserve tout?

M. McDermid: Hors des limites d'une province.

M. Waddell: Je voudrais que ce soit consigné. Est-ce qu'il faut entendre par là . . .

Le président suppléant (M. Paproski): A l'ordre, s'il vous plaît. Le député s'adresse-t-il à la présidence? S'il souhaite une réponse, il doit s'adresser à la présidence et alors on lui répondra.

M. Waddell: Monsieur le Président, je m'adresse effectivement à la présidence. J'espère que le député prendra la peine tout à l'heure de nous donner des précisions. Il est tout à fait extraordinaire d'affirmer une pareille chose.

Quoi qu'il en soit, je tiens à appuyer mon collègue de Cape Breton—The Sydneys en l'occurrence.

M. McDermid: Lisez la motion à nouveau.

M. Waddell: Je tiens à répéter qu'il ne s'agit pas d'une politique énergétique, mais bien d'un plan qui régira les forages à l'avenir s'ils ont lieu un jour. En outre, il s'agit d'un régime qui une fois de plus, vise à notre capitulation économique. C'est commme si on en revenait à l'époque où l'on faisait don de nos ressources aux étrangers. C'est ce que j'appelle «retour vers le futur». Nous avons accepté d'être exploités de la pire façon possible. Selon moi, nous ne méritions même pas d'être considérés vraiment comme un pays, car nous n'avions pas le courage d'assurer notre indépendance économique en exploitant nos propres ressources. Dans ses observations, mon collègue du Cap Breton a abondé dans ce sens également. Je développerai ce sujet à l'occasion d'autres amendements.

• (1520)

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport): Monsieur le Président, j'ai également écouté attentivement les interventions du secrétaire parlementaire au sujet de l'article 53 de la Partie V du projet de loi en ce qui a trait à la participation canadienne. Dans son intervention, il n'a pas tenu compte du fait que quatre années se sont écoulées depuis 1982 et que la situation qui existe à l'heure actuelle justifie l'intervention de mon collègue qui a réclamé la suppression de l'article 53, qui est pratiquement le principal pilier de la Partie V.

M. Scott (Hamilton—Wentworth): Inepties.

M. Caccia: Le secrétaire parlementaire dit que ce sont des inepties. Notre volonté de nous assurer une participation canadienne de 50 p. 100 dans le secteur pétrolier et gazier mérite d'être qualifiée de façon plus charitable. C'est dans l'intérêt de la population et du pays. Étant donné ce qui se passe depuis quatre ans, je voudrais lui signaler que cet article a du bon, peu importe ce qui a été débattu en 1982. Les circonstances ont changé et nous sommes maintenant plus désireux que jamais d'assurer une participation canadienne dans l'exploitation de nos ressources pétrolières et gazières.

Sans l'article 53, la Partie V perd de sa force et de son dynamisme. C'est au coeur même de tout l'effort tendant à favoriser la participation canadienne. Au moyen de sa motion, mon collègue voudrait retrancher l'article 53 de façon à donner plus de force aux dispositions du projet de loi traitant de la participation canadienne.

L'honorable secrétaire parlementaire peut rappeler le passé pour tenter d'étayer sa répartie. Aujourd'hui, le gouvernement du Canada doit élaborer sa politique pour 1986. Il doit se soucier d'abord et avant tout d'assurer la plus grande participation canadienne possible à l'exploitation de nos ressources gazières et pétrolières dans le Nord. Ne pas éliminer l'article 53 équivaut à émasculer ni plus ni moins la partie V du projet de loi.

Le président suppléant (M. Paproski): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote

Le président suppléant (M. Paproski): Le vote porte sur la motion nº 7A inscrite au nom du député de Cape Breton—The Sydneys (M. MacLellan). Plaît-il à la Chambre d'adopter cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): A mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. Paproski): En conformité du paragraphe 114(11) du Règlement, le vote par appel nominal sur la motion proposée est reporté.

Par conséquent, nous passons aux suivantes. Les motions nos 9, 10 et 11, groupées aux fins du débat, feront l'objet de votes séparés.

M. Ian Waddell (Vancouver—Kingsway) propose:

Motion nº 9

Qu'on modifie le projet de loi C-5, à l'article 76, en retranchant les lignes 1 à 12, page 35, et en les remplaçant pas ce qui suit:

«76.(1) Est ouvert aux comptes du Canada un compte placé sous la responsabilité du ministre de l'Environnement, appelé Fonds pour l'étude de l'environnement.»

Motion nº 10

Qu'on modifie le projet de loi C-5, à l'article 78, en retranchant les lignes 21 à 24, page 36, et en les remplaçant par ce qui suit:

«(3) Les conseillers à nommer par le ministre de l'Environnement sont choisis au sein de l'administration publique fédérale ou provinciale ou parmi les candidats proposés par les titulaires, les peuples autochtones ou la population locale résidant sur les terres domaniales ou les terres limitrophes de celles-ci.»

Motion nº 11

Qu'on modifie le projet de loi C-5, en retranchant l'article 82.

[*Français*]

M. Ian Waddell (Vancouver—Kingsway): Monsieur le Président, je veux dire bonjour à mon collègue le nouveau député de Saint-Maurice (M. Grondin). L'ancien député de Saint-Maurice était le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources et peut-être qu'un jour il le sera lui aussi.

Monsieur le Président, j'espère aussi voir de nouveaux députés néo-démocrates du Québec après les prochaines élections.

[*Traduction*]

Je savais que cela les réveillerait, monsieur le Président. Ils se sont réveillés.

[*Français*]

... entre autres, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Masse).

[*Traduction*]

Les motions nos 9, 10 et 11 portent sur des questions d'environnement. Nous n'aurions pas à débattre de tous ces amendements aujourd'hui si le ministre de l'Énergie et surtout le secrétaire parlementaire de ce ministre, étaient plus flexibles. Je pense que le ministre aurait pu acquiescer à certaines des demandes visant à mettre en place un meilleur système. Nous sommes en présence d'un très mauvais système. L'article 76 crée deux fonds, le premier étant un fonds de recherche et un compte secondaire dont la responsabilité incomberait au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Il crée également un compte et un compte secondaire administrés par le ministre des Affaires indiennes et du Nord (M. McKnight).

Il y a une guerre de gangs entre le ministère des Affaires indiennes et du Nord et le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources pour le contrôle du Nord. Il s'agit pourtant là d'une question d'environnement. Pourquoi ne pas confier le tout au ministère de l'Environnement? Pourquoi ne pas faire preuve de bon sens? La situation proposée est insensée. Mon amendement permettrait la création d'un seul fonds.

[*Français*]

J'espère que le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Masse) peut écouter ce qui concerne cette phrase de ce projet de loi.

[*Traduction*]

Mon amendement permettrait la création d'un fonds administré par le ministre de l'Environnement (M. McMillan). Lorsque le ministre nommerait quelqu'un, il serait tenu de prendre en considération des candidats de la région touchée. C'est ce que souhaitaient les Conservateurs membres du comité législatif mais le secrétaire parlementaire et le gouvernement en ont décidé autrement. On aurait pu procéder ainsi. Ce n'est pas si grave mais le fait que le ministre nomme des conseillers venant du Sud prend une importance symbolique. Encore une fois, le Nord sera traité comme une colonie, tout comme l'était auparavant le Québec. Le ministre de l'Énergie devrait y penser.

Je vous lirai maintenant des extraits d'une lettre de la Fédération Tungavik de Nunavut sur la question. Voici:

Nous contestons aussi la composition proposée du Conseil de l'étude de l'environnement auquel est conféré le pouvoir de déterminer les priorités en matière de recherches environnementales et sociales. Les conseillers sont choisis strictement «au sein de l'administration publique fédérale ou provinciale ou parmi les candidats proposés par les titulaires» ou, si le ministre le désire, parmi la population. Cela ne tient pas compte de la contribution que les autochtones pourraient apporter au Conseil.

• (1530)

Remarquez, monsieur le Président, que les propriétaires ou actionnaires d'entreprises peuvent faire partie de ce conseil, mais non les autochtones qui ne font que vivre dans la région, du moins dans le Nord. La lettre se poursuit comme ceci:

Il est particulièrement malheureux d'exclure les autochtones du Conseil, étant donné que la prospection pétrolière se fait sur leurs terres, sur des terres qu'ils revendiquent de droit. Les dispositions administratives actuelles concernant le Fonds pour l'étude de l'environnement font qu'on traite les Inuits comme les objets de la recherche, alors que nous devrions participer à l'établissement des besoins, des priorités et des objectifs à atteindre en matière de recherche.

Les Esquimaux ou Inuits sont toujours les objets de la recherche. Ils ne participent jamais à l'établissement des besoins, des priorités et des objectifs à atteindre en matière de recherche. Cela ne serait possible que si les Inuits faisaient partie du Conseil de l'étude de l'environnement.

Est-ce possible, monsieur le Président? Comment allons-nous expliquer aux Soviétiques et aux Norvégiens que nos Inuits demandent seulement à faire partie d'un conseil qui détermine les recherches à faire concernant leurs régions et que nous leur opposons un refus catégorique? Nous voulons que cela figure dans la loi. Je continue la citation:

Par conséquent, nous recommandons avec insistance que le paragraphe 78(3) soit modifié et remplacé par ce qui suit:

«Les conseillers à nommer par le ministre de l'Environnement sont choisis au sein de l'administration publique du Canada ou de toute province côtière ou parmi les candidats proposés par les titulaires, les peuples autochtones ou la population locale résidant sur les terres domaniales ou les terres limitrophes de celles-ci.»

Le projet de loi C-5 perpétue un conflit d'intérêts, puisque le ministre chargé de promouvoir et de réglementer le développement du Nord est également chargé des recherches visant à protéger les milieux naturel et social au nord du 60e. La coordination du Fonds pour l'étude de l'environnement et du Conseil de l'étude de l'environnement doit être assurée par le ministère de l'Environnement plutôt que par l'organisme fédéral qui participe le plus directement à la réglementation de l'industrie.

Il existe des conflits partout dans le Nord. J'espère que l'un des anciens ministres de l'Environnement prendra la parole sur cette question. Il arrive parfois que les intérêts des affaires indiennes et du développement du Nord entrent en conflit. Il se peut que le ministre se trouve alors dans une situation intenable. En l'occurrence, c'est le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources qui délivre les permis et il faut bien admettre qu'il s'intéresse essentiellement à l'industrie pétrolière et gazière. Il s'agit en effet de la principale source de production d'énergie. Ce ministère s'intéressera toujours à cette industrie.

Les amendements visent tout simplement à faire participer les habitants du Nord, de l'Est et de l'Ouest aux études. Les bureaucrates d'Ottawa s'y opposent. Ils veulent que les décisions soient prises par les leurs. Selon nous, le ministère de l'Environnement doit y participer puisqu'il est question d'environnement et que les autres ministères sont en situation de conflit. Durant la période que j'ai passée dans le Nord, j'ai découvert qu'on ne veut pas du ministère de l'Environnement dans cette région parce qu'il est trop proche du MAINC qui a dû la partager à contrecoeur avec le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources. C'est ce qui ressort de l'article 76. C'est un découpage typique des bureaucrates d'Ottawa: deux fonds, deux comptes secondaires. Le ministère des Affaires indiennes et le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources se le sont partagés et sont décidés à ne laisser ni le ministère de l'Environnement ni aucun représentant local s'occuper des études qui concernent les habitants de la région. C'est difficile, je sais, parce que le projet de loi est très volumineux, mais si les députés de l'arrière-ban pouvaient vraiment le lire, à mon avis, ils seraient d'accord avec nous sur ce point.

M. Russell MacLellan (Cape Breton—The Sydneys): Monsieur le Président, je voudrais appuyer ces motions. A mon avis, les autochtones, en fait les peuples vivant à proximité de toutes les terres domaniales, devraient pouvoir donner leur avis à propos des activités pétrolières et gazières qui s'y déroulent.

Le gouvernement dira que c'est déjà le cas, qu'ils disposent de moyens de faire connaître leur opinion sur la tournure que doivent prendre les choses. Cependant, nous avons entendu des témoins pendant l'étude en comité de l'ancien projet de loi C-92, devenu le C-5. Les groupes qui vivent dans les régions où se déroulent des activités pétrolières et gazières nous ont dit qu'ils n'étaient pas consultés, qu'ils donnaient leur avis et des conseils, mais qu'on en tenait aucun compte. On ne faisait pas vraiment appel à eux à titre consultatif et les mesures prises bénéficiaient peut-être à l'industrie du pétrole et du gaz, du moins à court terme, mais certainement pas aux habitants de la région ni à la région où l'on prospectait le pétrole et le gaz. C'est particulièrement néfaste dans l'environnement fragile du Nord canadien. A mon avis, il faut prendre toutes les précautions possibles pour sauvegarder l'environnement et écouter les gens qui vivent dans ces régions depuis des générations. Le ministre de l'Environnement, est, je pense, le mieux placé pour le faire.

Il est faux de prétendre que nous ne voulons pas un autre ministère gouvernemental dans cette région, parce qu'il ne fera qu'embrouiller les choses. On peut nous dire que le ministère de l'Environnement est présent à titre consultatif ou autre mais, je ne suis pas convaincu qu'il se trouve en première ligne et qu'il peut intervenir comme il le devrait. Si un accident se produisait dans le domaine de l'environnement, nous risquons de ne pas pouvoir y remédier, surtout dans le Nord.

Nous en étions à la motion nº 11, qui prévoit la suppression de l'article 82. Cette question me préoccupe autant maintenant que lors de l'étude en comité. Non pas que je tienne mordicus à ce qu'on retranche cet article, mais si le gouvernement le maintient et que le projet de loi est adopté, il faudra établir des règles concernant le rôle de l'administrateur, apporter des précisions et prévoir des garanties, parce qu'il s'agit d'un fonds très important, qui porte à conséquences. J'imagine que le gouvernement tient à protéger ces intérêts.

M. John McDermid (secrétaire parlementaire du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, mes collègues ont raison. Nulle part ailleurs que dans le Nord, sans doute, sommes-nous autant conscients de la nécessité que l'industrie respecte l'environnement. Cela ne fait aucun doute et nous sommes d'accord là-dessus. Le Fonds pour l'étude de l'environnement n'est pas nouveau. Il existe depuis quelque temps sous l'égide du ministère de l'Environnement, et il a fait ses preuves. Son influence a été très sensible. Des fonctionnaires de ce ministère ont siégé au comité, en compagnie de ceux du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources et du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien.

Nous ne faisons que poursuivre ce qui est commencé, tout en y apportant, nous l'espérons, des améliorations. Sachons que la recherche objective concerne l'environnement social et physique et qu'elle est axée sur le pétrole et le gaz naturel. Puisqu'il s'agit du financement des sociétés pétrolières et gazières, nous avons pensé que les titulaires de l'EMR et des AINC devaient en être responsables, tout en collaborant étroitement avec le ministère de l'Environnement. Tout s'est très bien passé jusqu'ici.

Mon collègue, le député de Vancouver—Kingsway (M. Waddell), est très injuste quand il nous reproche d'avoir fait la sourde oreille aux suggestions concernant la composition du conseil. Il sait pertinemment qu'après l'étude en comité, le gouvernement a modifié son projet de loi. Nous en avons la preuve à la page 37. L'article prévoit que par dérogation aux paragraphes (2) et (4), les ministres peuvent nommer chacun un membre choisi parmi le public. Cette disposition ne figurait certes pas dans le projet de loi des libéraux. Je signale également au député qu'elle n'apparaissait pas dans la version initiale de cette mesure. C'est sur les instances des peuples autochtones et du député, entre autres, que le gouvernement a apporté cette modification.

• (1540)

Le député voudra sans doute rajuster son tir. Nous ne sommes peut-être pas allés aussi loin que lui et d'autres le souhaitaient, mais il n'en reste pas moins que nous avons présenté une modification tendant à permettre à des membres du public de siéger au sein du conseil de l'étude de l'environnement.

Je répète que c'est un domaine divisé en raison de la responsabilité concurrente des deux ministres. Je ne débattrai pas les avantages et les inconvénients de cette situation. Mais le fait est qu'elle existe. Il y a donc deux comptes. Si une étude environnementale porte exclusivement sur la région située au nord du 60e parallèle qui relève du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, l'argent proviendra de ce ministère. Si elle concerne des terres contrôlées par le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, l'argent sera fourni par ce ministère. Si elle traite plutôt de la situation générale de l'énergie dans les terres domaniales relevant de la compétence des deux ministères, on tirera des deux fonds un montant approprié.

Je ne veux pas discuter pour voir si c'est le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien ou le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources qui devrait être responsable de toutes les terres domaniales. C'est la raison pour laquelle le comité a été ainsi conçu. C'est pourquoi nous croyons avoir assuré la représentation du public en général.

Le député me fait rire quand il parle des gens du Nord et prétend que nous nommons toujours des gens du Sud pour les représenter. N'a-t-il pas admis, aujourd'hui, dans cette Chambre, que lui et son ami libéral Ian Scott, l'actuel procureur général de l'Ontario, étaient les avocats-conseils de la Commission Berger qui faisait tout le travail dans le Nord.

M. Waddell: C'est une leçon que nous avons apprise.

M. McDermid: Ils pensaient évidemment que l'avis d'un expert du Sud est supérieur à celui d'un expert du Nord. Le député a accepté cette idée et il a probablement fait la fortune de sa famille en faisant ce travail.

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport): Monsieur le Président, je voudrais faire quelques remarques sur ce débat très intéressant. J'aimerais d'abord féliciter le secrétaire parlementaire pour l'analyse approfondie qu'il a faite. Il a tout à fait raison d'affirmer que le projet de loi comporte une nouvelle clause aux termes de laquelle chaque ministre nommerait une personne de son choix au conseil et qu'une autre personne pourrait provenir de la population locale, comme le recommande le député de Vancouver—Kingsway (M. Waddell). A ce sujet, on ne peut s'empêcher de se poser la question suivante. Pourquoi limiter ainsi le nombre de membres? Pourquoi ne pas laisser le ministre nommer le nombre de personnes qui conviendra selon les talents disponibles à un moment donné? L'idée du député de Vancouver—Kingsway et le député de Cape Breton—The Sydneys (M. MacLellan), qui consiste à ouvrir les portes pour faire place à la population locale, doit être étudiée avec beaucoup d'attention. Les deux députés suggèrent aussi que cette ouverture ne devrait pas se limiter à une seule personne.

L'autre argument présenté avec beaucoup d'éloquence par le secrétaire parlementaire portait sur l'avantage de n'avoir qu'un seul fonds plutôt que de le diviser entre des compétences aux limites parfois très confuses et difficiles à démêler logiquement. Les questions qui touchent l'environnement et les répercussions sociales ont des ramifications telles qu'elles ne peuvent vraiment pas relever seulement de deux ministères en particulier. L'idée de n'avoir qu'un fonds est très valable. J'appuie le député de Cape Breton—The Sydneys et le député de Vancouver—Kingsway qui ont demandé que les divers fonds soient fondus en un seul. Quand on considère les répercussions de l'industrie pétrolière et gazière sur le Nord, puisque—c'est l'industrie dont nous parlons, comme nous l'a rappelé le secrétaire parlementaire—on comprend qu'il y a des conséquences environnementales et sociales assez lourdes.

Le débat actuel nous fournit l'occasion de mesurer les conséquences du retrait de l'industrie pétrolière et gazière de Tuktoyaktuk et d'autres localités du Nord. Quand une industrie exerce de telles répercussions sur une région aussi fragile, sa venue ou son départ n'est pas sans entraîner parfois de profonds bouleversements, voire des conséquences désastreuses. Aussi, le déménagement des plates-formes de forage et le départ des sociétés multinationales crée des problèmes économiques énormes dans le Nord. L'économie de cette région, qui n'était prête ni pour une telle injection de capitaux ni pour une hausse aussi soudaine de ses revenus, se retrouve pratiquement démunie du jour au lendemain. Je crois que les habitant du Nord seraient mieux protégés si la recherche sur l'environnement et les questions sociales étaient confiées à un seul ministère et à un seul ministre au lieu de deux ministères distincts. Je dois toutefois reconnaître que le projet de loi actuel confierait au ministère de l'Environnement et à son ministre un rôle prédominant en ce qui concerne la protection du milieu. Du même coup, il éviterait la tension sociale et les bouleversements que le retrait de cette industrie entraîne actuellement. A cause de ce départ, certaines familles s'inquiètent maintenant de leur avenir.

Je suis donc fort heureux des dispositions prévues dans la partie VII. C'est une bonne mesure en soi, mais on pourrait l'améliorer. Je demande donc instamment au secrétaire parlementaire de présenter au ministre des instances comme celles que mes collègues ont faites cet après-midi.

M. Paul Gagnon (Calgary-Nord): Monsieur le Président, j'ai écouté avec intérêt les observations des trois porte-parole de l'opposition. Il me semble qu'ils oublient une ou deux choses. Tout d'abord, et c'est très important, le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien n'a juridiction que sur une partie des régions éloignées. Il n'a rien à voir avec les concessions au large de la Nouvelle-Ecosse ou de Terre-neuve. Je parle, bien sûr, de l'île de Sable et de Hibernia. Il faut faire une distinction entre le mandat du ministère des Affaires indiennes et celui du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Deuxièmement, je voudrais faire remarquer que les études vont plus loin que ce qui est strictement environnemental. Elles envisagent aussi la population et les conséquences du développement pour celle-ci. C'est pour cela que la responsabilité n'en appartient pas au ministère de l'Environnement, mais bien aux deux autres ministères.

• (1550)

Le président suppléant (M. Paproski): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

Le président suppléant (M. Paproski): Le vote porte sur la motion nº 9 au nom du député de Vancouver—Kingsway (M. Waddell). Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont pour veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): A mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. Paproski): Conformément au paragraphe 114(11) du Règlement, le vote par appel nominal sur la motion proposée est différé.

Le vote suivant porte sur la motion nº 10 inscrite au nom du député de Vancouver—Kingsway (M. Waddell). Plaît-il à la Chambre d'adopter ladite motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont pour veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): A mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. Paproski): Conformément au paragraphe 114(11) du Règlement, le vote inscrit sur la motion proposée est différé.

Le vote suivant porte sur la motion nº 11 inscrite au nom du député de Vancouver—Kingsway (M. Waddell). Plaît-il à la Chambre d'adopter ladite motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont pour veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): A mon avis, les non l'emportent. Je déclare la motion rejetée.

(La motion nº 11 de M. Waddell est rejetée.)

Le président suppléant (M. Paproski): Les motions nos 12 et 13 feront l'objet d'un débat et d'un vote séparés.

M. Paul Gagnon (Calgary-Nord) propose:

Motion nº 12.

—Qu'on modifie le projet de loi C-5, à l'article 85, en retranchant les lignes 12 à 14, page 43, et en les remplaçant par ce qui suit:

«ministre et de lui en transmettre un résumé des conditions.»

—Monsieur le Président, aux termes de l'article 85, chaque fois que des intérêts sont cédés, il faut adresser la copie de l'entente au ministre. Autrement dit, chaque fois qu'une société désire exploiter des concessions ou les amodier, la totalité de l'entente doit être envoyée à Ottawa.

Qu'entendons-nous par exploiter ou amodier? Normalement, les sociétés pétrolières obtiennent des droits miniers et elles réduisent leurs risques en prenant un petit pourcentage dans plusieurs concessions plutôt qu'un gros pourcentage dans une seule concession. Leurs chances de découvrir des hydrocarbures exploitables, qu'il s'agisse de pétrole ou de gaz, sont beaucoup plus élevées si elles ont des intérêts dans dix concessions plutôt qu'une seule. C'est pour cette raison que l'on négocie des concessions, que l'on vend des intérêts et que l'on conclut des contrats d'affermage. Autrement dit, une des parties s'engage à exploiter un gisement et acquiert des intérêts sur ce gisement.

En raison de la chute du prix du pétrole, on ne conclut pas beaucoup de contrats de ce genre pour les terres domaniales si bien que cela ne pose pas de problème pour le moment. Mais il faut penser à l'avenir. Au cours du premier semestre de 1986, la production mondiale de pétrole a augmenté de 4,1 p. 100 soit de 2,1 millions de barils. C'est un tiers de plus que la production du Canada. L'essentiel de ce supplément de production est venu de l'OPEP. Quand l'OPEP décidera d'augmenter de nouveau le prix, nous devrons nous tourner vers les zones pionnières pour résoudre nos problèmes d'approvisionnement. Nous serons obligés de retourner aux gisements de Beaufort, d'Hibernia et de Venture. L'activité reprendra.

Actuellement, on négocie peut-être un seul contrat par semaine. D'ici la fin de la décennie, ce sera peut-être un par jour. D'ici le milieu des années 90, peut-être 10 par jour. Bientôt, vu le texte actuel du projet de loi, 10 contrats, de plus de 100 pages chacun, atterriront chaque jour sur un bureau d'Ottawa et il faudra que quelqu'un les étudie et les comprenne. Bientôt, il faudra tout un gros ministère pour essayer de comprendre tous ces rapports complexes. Bientôt, il y aura un entrepôt complet pour entreposer tout cela.

Ce que je propose est très simple. Que les sociétés pétrolières envoient un résumé du contrat à Ottawa. Nous saurons ainsi de quoi il retourne. On peut dire dans un résumé d'une page que la compagnie A a l'intention d'acquérir un intérêt dans la zone de la compagnie B si elle fait telle ou telle chose. On aura moins de bureaucratie et moins de problèmes d'entreposage. Je précise que dans d'autres secteurs de juridiction comme l'Alberta, on ne demande même pas de résumé, sans parler de contrat complet. Tel est donc le sens de cette motion.

M. McDermid: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Débattons-nous simultanément des motions nos 12 et 13?

Le président suppléant (M. Paproski): Non, séparément.

M. McDermid: Nous en débattons séparément?

Le président suppléant (M. Paproski): Oui. On a proposé un débat et un vote distincts sur les motions nos 12 et 13.

M. John McDermid (secrétaire parlementaire du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, le gouvernement a étudié l'amendement proposé par mon ami le député de Calgary-Nord (M. Gagnon). Il est fort judicieux. La myriade d'ententes conclues dans l'industrie de l'énergie pourrait effectivement représenter des montagnes de documents. Toutefois, cela dit, je suis absolument convaincu que le projet de loi devrait permettre au ministre, s'il a un doute sur les informations communiquées dans le résumé et s'il souhaite un complément d'information, d'obtenir les renseignements souhaités.

Sans accepter directement l'amendement ainsi proposé, le gouvernement pourrait être disposé à accepter un sous-amendement en ce sens. Cela obligerait l'industrie à faire parvenir des résumés des accords, mais le ministre pourrait au besoin obtenir d'autres renseignements. Nous serions disposés à accepter un tel sous-amendement.

• (1600)

M. Waddell: J'aurais des choses à dire à ce sujet.

Le président suppléant (M. Paproski): La parole est à la députée de Calgary-Sud (Mme Sparrow).

Mme Barbara Sparrow (Calgary-Sud): Monsieur le Président, je voudrais proposer le sous-amendement suivant et je suis certaine que le député de Western Arctic (M. Nickerson) voudra m'appuyer:

Qu'on modifie l'amendement proposé par le député de Calgary-Nord en retranchant la ligne 14 à la page 43 de l'article 85 du projet de loi C-5 et en y substituant ce qui suit:

«des conditions ou, si le ministre le demande, un double de l'accord.»

Ainsi à la page 43, l'article 85, à compter de la ligne 12 sera ainsi conçu:

ministre et de lui transmettre un résumé des conditions ou, si le ministre le demande, un double de l'accord.

Cela déplace l'obligation. En cas de transfert, de cession ou autre mutation, il ne serait exigé du titulaire qu'un résumé à moins que le ministre n'exige matériellement les textes de l'accord ou des modalités. Je pense que le député de Calgary-Nord devrait se féliciter de ce qu'on réduise les formalités, et donner son accord.

Le président suppléant (M. Paproski): J'accorde maintenant la parole au député de Vancouver—Kingsway (M. Waddell) et j'examine l'amendement pour voir s'il est recevable.

M. Ian Waddell (Vancouver—Kingsway): Monsieur le Président, je serais heureux d'en débattre pendant que vous l'examinez. Il s'agit d'un exemple patent de l'approche adoptée par les conservateurs vis-à-vis de ce projet de loi. Tout ce que les entreprises ont demandé elles l'ont eu; et tout ce que les autochtones ont demandé, ils se le sont vu refuser. Chaque fois que les écologistes demandent quelque chose, on le leur refuse. Il n'y a qu'à voir ce qui se fait. C'est un exemple patent. On trouve maintenant qu'il y a trop de formalités à remplir pour les entreprises. Pour les autochtones, il y va de leur territoire et de leur vie, et voyez ce que font les conservateurs. Ils sont dégoûtants. Ils méritent d'être balancés. Nous allons combattre cet amendement et voter contre.

Le président suppléant (M. Paproski): Comme il s'agit d'un amendement au projet de loi, afin de simplifier toutes les formalités, je saurais gré au député de Calgary-Nord (M. Gagnon) de retirer son amendement et d'y substituer l'amendement de la députée de Calgary-Sud. Est-ce qu'il y a accord là-dessus?

M. Gagnon: D'accord.

Le président suppléant (M. Paproski): Il en est ainsi convenu.

(La motion nº 12 de M. Gagnon est retirée).

Mme Sparrow: J'aimerais obtenir des éclaircissements, monsieur le Président . . .

Le président suppléant (M. Paproski): À l'ordre, s'il vous plaît. Je vais tout d'abord mettre aux voix l'amendement du député de Calgary-Nord.

M. Paul Gagnon (Calgary-Nord) propose:

Qu'on modifie le projet de loi C-5, à l'article 85, en retranchant les lignes 12 à 14, page 43, et en les remplaçant par ce qui suit:

«ministre et de lui en transmettre un résumé des conditions.»

Le président suppléant (M. Paproski): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): A mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. Paproski): En conformité du paragraphe 114(11) du Règlement, le vote inscrit sur la motion est différé.

M. Ian Waddell (Vancouver—Kingsway) propose:

Motion nº 13

Qu'on modifie le projet de loi C-5, à l'article 112, en retranchant les lignes 1 à 6, page 63.

—Monsieur le Président, je n'aurais pas dû m'emporter au sujet de la dernière question, mais c'était vraiment trop. Je n'arrive pas à croire que le gouvernement puisse être aussi insensible à l'égard de ceux qui vivent dans le Nord. C'est ahurissant.

Ma motion nº 13 vise à modifier le paragraphe 112(3) à la page 63 du projet de loi. Actuellement, il se lit ainsi:

Tous les droits qu'a Petro-Canada par suite de l'application des articles 33, 120 ou 121 du *Règlement sur les terres pétrolifères et gazifères du Canada* d'acquérir d'autres titres ou fractions sont abrogés à compter du 5 mars 1982.

L'un des points les plus importants du projet de loi, c'est qu'il abolit la part de l'État, la disposition qui assurait au gouvernement du Canada, et donc à l'ensemble de la population, un droit de rétroparticipation de 25 p. 100, c'est-à-dire le droit d'acquérir un intérêt dans les découvertes de pétrole se révélant rentables, cela parce que l'on estimait que le contribuable canadien avait assumé une partie des frais de prospection et de développement des ressources des régions éloignées. Les dépenses demeurent, puisque les conservateurs veulent éliminer les subventions d'encouragement du secteur pétrolier, mais les remplacer par un crédit d'impôt.

En comité, nous avons déterminé que, de 1980 à 1987, on aurait fourni 7,1 milliards en subventions d'encouragement. Je sais que l'on a aussi prélevé des impôts, mais il n'en reste pas moins que l'on a avancé 7,1 milliards pour la prospection dans les régions éloignées. L'ancien ministre de l'Énergie, l'honorable Marc Lalonde, avait témoigné devant un autre comité. Je voudrais paraphraser ce qu'il avait dit à l'époque. Il avait déclaré que l'on avait en réalité avancé 4 ou 5 milliards au secteur énergétique, sous forme des fameuses allocations de super épuisement et autres choses du genre, entre 1960 et 1980. Par conséquent, c'est un total de 10 ou 12 milliards que l'on a donné pour les forages dans les régions éloignées.

Naturellement, comble de l'ironie, c'est au moment où ces investissements commençaient à vouloir rapporter, puisqu'il y avait des puits prometteurs dans la mer de Beaufort, au large de Terre Neuve, sur le Grand Banc et dans le champ Venture en Nouvelle-Écosse, que tout s'est écroulé en raison de la chute des prix mondiaux du pétrole. C'était un investissement considérable.

Les grandes multinationales pétrolières, représentées par l'Association pétrolière du Canada et le gouvernement des États-Unis, leurs deux groupes de pression, ont amené le gouvernement canadien, en argumentant, en cajolant, en menaçant, à éliminer cette rétroparticipation de 25 p. 100. La question a été abordée aux plus hauts niveaux. Lors du Sommet de Québec, le président des États-Unis a exercé des pressions sur le premier ministre du Canada (M. Mulroney). Ce sont le gouvernement américain et surtout l'Association pétrolière du Canada qui établissaient la politique énergétique des conservateurs, lorsqu'ils étaient dans l'opposition. Il suffit de lire les mémoires présentés par l'Association au comité sénatorial de l'énergie et des ressources naturelles et, dans une certaine mesure, au comité de l'énergie, des mines et des ressources de la Chambre, pour s'en apercevoir. La politique conservatrice reprend littéralement mot pour mot, le texte des mémoires présentés par l'Association en 1983 au comité sénatorial de l'énergie et des ressources naturelles. Ces mêmes mots apparaissent à nouveau dans la déclaration faite par les conservateurs à Prince Albert. Le principal était de se débarrasser de cette horrible disposition équivalant à une confiscation qu'était la rétro-participation, laquelle signifiait que, sur la totalité des fonds investis par les Canadiens, Petro-Canada, la société

pétrolière de l'État canadien, toucherait 25 p. 100. Comparons cette situation avec celle de la Norvège où le régime est autrement sévère. Toutefois, d'après les multinationales pétrolières, c'était affreux. C'était pour elles du vol, en dépit du fait que nous avions avancé une bonne partie des fonds par le biais de subventions directes ou de dégrèvements fiscaux consentis à ces compagnies, dont beaucoup ne paient d'ailleurs pas d'impôt, et en dépit du fait que les ressources appartiennent au Canada. Elles appartiennent aux Canadiens, et non pas à Shell, Mobil ou Exxon. Un jour, monsieur le Président, les Canadiens s'éveilleront à la réalité.

• (1610)

Je me souviens de l'histoire récente du Québec. Je vois que le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Masse) est des nôtres. Les Québecois se sont éveillés vers le milieu des années 1960. Ils se sont rendu compte que les Anglais les exploitaient, qu'il leur fallait réagir et devenir *maîtres chez eux* en prenant en main leur société. Ils l'ont donc modernisée et ainsi, le Québec a été témoin de nombreux changements. Nous avons ainsi eu des hommes politiques exceptionnels, les Trudeau et les Lalonde, et peut-être les Masse. Qui sait? Nous le verrons bien. C'est ironique, voila que . . .

[*Français*]

C'est ironique, voilà que nous avons un ministre du Québec, et son premier projet de loi sur l'énergie en cette Chambre des communes est un projet de loi qui donne aux grosses compagnies pétrolières des États-Unis tout ce qu'elles demandent.

[*Traduction*]

Je voudrais connaître un peu mieux le français mais il me semble que c'est une ironie du sort que nous cédions aux exigences des américains et des grandes sociétés pétrolières. À mon avis, lorsque nous aurons tous disparu, le programme énergétique national restera dans l'histoire du Canada comme une grande tentative pour essayer de prendre le contrôle de nos propres ressources. Ce petit article ignoré de ce grand projet de loi constitue l'une des plus grandes abdications et restera célèbre dans l'histoire. Le voici:

> Tous les droits qu'a Petro-Canada par suite de l'application des articles 33, 120 ou 121 du Règlement sur les terres pétrolifères et gazifères du Canada d'acquérir d'autres titres ou fractions sont abrogés à compter du 5 mars 1982.

En d'autres termes, la rétroparticipation est supprimée. Petro-Canada a été exclue et le gouvernement a cédé aux intérêts de l'Association pétrolière du Canada et à nos grands amis, qui peuvent aussi nous causer quelquefois des ennuis, soit, les États-Unis d'Amérique. A mon avis, c'est désolant, monsieur le Président, et c'est pourquoi j'ai proposé cet amendement.

M. John McDermid (secrétaire parlementaire du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, voilà bien un discours de socialiste. Je connais son origine et ses intentions. Je signale au député que cet article existe depuis 1982. Il n'est pas nouveau. Il ne fait que reprendre les vieux projets de loi. Le député a tort d'essayer de nous faire croire qu'il s'agit de quelque chose de neuf, de différent et de merveilleux. Ce n'est qu'un article qui se trouve dans le projet de loi depuis 1982 et nous nous contentons de le reprendre.

M. Paul Gagnon (Calgary-Nord): Monsieur le Président, j'ai écouté avec la plus grande stupéfaction mon bon ami le député de Vancouver—Kingsway (M. Wadell) déclarer que la motion précédente émanait de l'industrie pétrolière. Elle n'a pas été recommandée par l'Association pétrolière du Canada ni par l'*Independent Petroleum Association of Canada*. Le député était présent aux séances du comité lorsque ces organismes ont fait leur exposé.

Je voudrais signaler que j'ai proposé cette motion pour empêcher la prolifération de la bureaucratie. De ses remarques, on déduit que le député de Vancouver—Kingsway aime la bureaucratie, une grande bureaucratie démesurée qui coûte très cher. Les Canadiens n'en veulent pas. Ils ne veulent plus payer pour les sottises des socialistes.

Des voix: Bravo!

M. Gagnon: Pour en revenir à la question qui nous occupe, si vous considérez l'année financière qui s'est terminée le 31 mars 1986, les recettes découlant de l'IRP ont dépassé de 1,5 milliard de dollars les dépenses au titre du PESP. Autrement dit, l'industrie pétrolière a versé 1,5 milliard de dollars de plus que ce qu'on lui a remboursé en subventions en vertu du Programme d'encouragement du secteur pétrolier. Pourtant, le député a dit qu'il s'agissait d'un gros cadeau. Il devrait peut-être dire que c'est du vol organisé aux dépens de l'industrie pétrolière et des habitants de l'ouest du Canada.

Je cite un extrait du numéro de juin 1986 de la publication *Doig's Digest*. Voici ce que disait alors M. Doig au sujet du Programme d'encouragement du secteur pétrolier:

> Au cours des cinq dernières années, les coûts de localisation des réserves des terres domaniales ont quadruplé . . . Les subventions du Programme d'encouragement du secteur pétrolier représentent 6 milliards de dollars—240 $ par Canadien—ou 70 p. 100 des dépenses. Les freins et contrepoids habituels n'ont pas joué . . . Mais les coûts des périodes antérieure et postérieure au PEN ne correspondent pas. Deux tiers des réserves situées sur des terres domaniales ont été découverts durant les 15 premières années de cette période, tandis que deux tiers des dépenses ont été effectués durant les cinq dernières années.

Qu'est-ce que cela signifie, monsieur le Président? Que les socialistes ont flambé tout cet argent. Ils l'ont arraché à l'économie de l'ouest du Canada et l'ont gaspillé. C'est inadmissible.

Ce que veut le député c'est de faire du vol un délit après-coup. C'est comme si, dans une partie des séries mondiales, on décidait d'autoriser douze joueurs en troisième période au lieu de neuf. Est-ce la bonne façon de jouer? Je prétends que non. Ce n'est pas juste. Cette disposition doit disparaître et c'est ce que nous cherchons à faire.

Le président suppléant (M. Paproski): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

Le président suppléant (M. Paproski): Le vote porte sur la motion nº 13, inscrite au nom du député de Vancouver—Kingsway (M. Waddell). Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): A mon avis les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. Paproski): Conformément aux dispositions du paragraphe 114(11) du Règlement, le vote inscrit sur la motion est reporté.

La Chambre procédera maintenant aux votes par appel nominal différés à l'étape du rapport du projet de loi dont la Chambre est maintenant saisie.

Convoquez les députés.

• (1650)

Et la sonnerie s'étant arrêtée:

M. le Président: Le premier vote porte sur la motion nº 1. M. Waddell propose:

Motion nº 1.

Qu'on modifie le projet de loi C-5, à l'article 3, en retranchant les lignes 1 à 5, page 4, et en les remplaçant par ce qui suit:

«3. Il est précisé que la présente loi ne porte pas atteinte aux titres, droits, revendications ou intérêts ancestraux de l'un ou plusieurs ou de l'ensemble des peuples autochtones du Canada.»

(La motion nº 1 de M. Waddell, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote nº 4)

POUR

Députés

Althouse
Axworthy
Berger
Blackburn (Brant)
Blaikie
Boudria
Broadbent
Caccia
Copps
de Corneille
Dingwall
Epp (Thunder Bay—Nipigon)
Foster
Gagliano
Garneau
Gauthier
Gray (Windsor West)
Grondin
Guilbault (Saint-Jacques)
Heap
Henderson
Johnston (Saint-Henri—Westmount)
Kaplan
Keeper
Killens
Langdon
MacLellan
Malépart
Manly
Marchi
McCurdy
McDonald (Broadview—Greenwood)
Mitchell
Murphy
Nicholson (Trinity)
Nunziata
Parry
Penner
Pépin
Riis
Robichaud
Rossi
Tardif (Richmond—Wolfe)
Tobin
Waddell—45

CONTRE

Députés

Andre
Beatty
Belsher
Bernier
Binns
Bissonnette
Blackburn (Jonquière)
Blais
Blenkarn
Bouchard
Bourgault
Bradley
Brightwell
Brisco
Cadieux
Caldwell
Cardiff
Champagne (Saint-Hyacinthe—Bagot)
Champagne (Champlain)
Charest
Clark (Brandon—Souris)
Clinch
Comeau
Cooper
Cossitt
Côté (Lac-Saint-Jean)
Côté (Langelier)
Crofton
Crosbie (St. John's West)
Crouse
Darling
Daubney
de Cotret
Della Noce
Desjardins
Dick
Domm
Duguay
Duplessis
Edwards
Fennell
Ferland
Fretz
Gagnon
Girard
Greenaway
Guilbault (Drummond)
Halliday
Hamelin
Hamilton
Hardey
Harvey
Hawkes
Hicks
Hnatyshyn
Hockin
Holtmann
Horner
Howie
James
Jardine
Jelinek
Jepson
Johnson (Bonavista—Trinity—Conception)
Joncas
Kempling
Kilgour
Landry
Layton
Lewis
MacDonald (Kingston and the Islands)
MacDougall (Timiskaming)
MacKay
Malone
Mantha
Marin
Martin
Masse
Mayer
Mazankowski
McCrossan
McDermid
McKenzie
McKinnon
McMillan
Merrithew
Minaker
Mitges
Moore
Mulroney
Nicholson (Niagara Falls)
Nickerson
Oberle
O'Neil
Oostrom
Paproski
Plourde
Porter
Price
Redway
Reid
Reimer
Ricard
St-Julien
Schellenberg (Nanaimo—Alberni)
Schellenberger (Wetaskiwin)
Scott (Hamilton—Wentworth)
Siddon
Sparrow
Stewart
Taylor
Towers
Tupper
Valcourt
Vankoughnet
Vézina
Vincent
Weiner
White
Winegard
Wise
Witer—122

M. le Président: Je déclare la motion rejetée.

M. Riis: Monsieur le Président, étant donné qu'il nous reste à procéder à sept autres votes, je me demande si tous les députés ne seraient pas d'accord pour appliquer aux motions nºs 2, 4, 9, 10 et 13 les résultats du vote sur la motion nº 1.

Des voix: D'accord.

M. Shields: Monsieur le Président, je n'étais pas ici pour le premier vote. J'aimerais être inscrit du côté du gouvernement pour les votes sur ces motions.

M. le Président: Le vote est négatif.

M. Forrestall: Monsieur le Président, je n'étais pas ici pour le premier vote. Puis-je figurer pour le reste des votes comme vous jugerez bon de les faire inscrire?

M. le Président: Le vote est négatif. Je déclare donc que les motions nos 2, 4, 9, 10 et 13 seront rejetées selon le même vote. M. Waddell propose:

Motion nº 2.

Qu'on modifie le projet de loi C-5, à l'article 3, en ajoutant, à la suite de la ligne 5, page 4, ce qui suit:

«Toutes les terres qui font l'objet de revendications autochtones non réglées, que le gouvernement fédéral a accepté de négocier, sont soustraites à l'application de la présente loi.»

(La motion nº 2 de M. Waddell, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote nº 5)

POUR

Députés

Althouse
Axworthy
Berger
Blackburn (Brant)
Blaikie
Boudria
Broadbent
Caccia
Copps
de Corneille
Dingwall
Epp (Thunder Bay—Nipigon)
Foster
Gagliano
Garneau
Gauthier
Gray (Windsor West)
Grondin
Guilbault (Saint-Jacques)
Heap
Henderson
Johnston (Saint-Henri—Westmount)
Kaplan
Keeper
Killens
Langdon
MacLellan
Malépart
Manly
Marchi
McCurdy
McDonald (Broadview—Greenwood)
Mitchell
Murphy
Nicholson (Trinity)
Nunziata
Parry
Penner
Pépin
Riis
Robichaud
Rossi
Tardif (Richmond—Wolfe)
Tobin
Waddell—45

CONTRE

Députés

Andre
Beatty
Belsher
Bernier
Binns
Bissonnette
Blackburn (Jonquière)
Blais
Blenkarn
Bouchard
Bourgault
Bradley
Brightwell
Brisco
Cadieux
Caldwell
Cardiff
Champagne (Saint-Hyacinthe—Bagot)
Champagne (Champlain)
Charest
Clark (Brandon—Souris)
Clinch
Comeau
Cooper
Cossitt
Côté (Lac-Saint-Jean)
Côté (Langelier)
Crofton
Crosbie (St. John's West)
Crouse
Darling
Daubney
de Cotret
Della Noce
Desjardins
Dick
Domm
Duguay
Duplessis
Edwards
Fennell
Ferland
Forrestall
Fretz
Gagnon
Girard
Greenaway
Guilbault (Drummond)
Halliday
Hamelin
Hamilton
Hardey
Harvey
Hawkes
Hicks
Hnatyshyn
Hockin
Holtmann
Horner
Howie
James
Jardine
Jelinek
Jepson
Johnson (Bonavista—Trinity—Conception)
Joncas
Kempling
Kilgour
Landry
Layton
Lewis
MacDonald (Kingston and the Islands)
MacDougall (Timiskaming)
MacKay
Malone
Mantha
Marin
Martin
Masse
Mayer
Mazankowski
McCrossan
McDermid
McKenzie
McKinnon
McMillan
Merrithew
Minaker
Mitges
Moore
Mulroney
Nicholson (Niagara Falls)
Nickerson
Oberle
O'Neil
Oostrom
Paproski
Plourde
Porter
Price
Redway
Reid
Reimer
Ricard
St-Julien
Schellenberg (Nanaimo—Alberni)
Schellenberger (Wetaskiwin)
Scott (Hamilton—Wentworth)
Shields
Siddon
Sparrow
Stewart
Taylor
Towers
Tupper
Valcourt
Vankoughnet
Vézina
Vincent
Weiner
White
Winegard
Wise
Witer—124

M. Waddell propose:

Motion nº 4.

Qu'on modifie le projet de loi C-5, à l'article 14, en insérant, à la suite de la ligne 28, page 7, ce qui suit:

«(3) Pour la formulation des critères des appels d'offres, le ministre est tenu de consulter les représentants des groupes et collectivités locales autochtones affectés.»

(La motion nº 4 de M. Waddell, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote nº 6)

POUR

Députés

Althouse
Axworthy
Berger
Blackburn (Brant)
Blaikie
Boudria
Broadbent
Caccia
Copps
de Corneille
Dingwall
Epp (Thunder Bay—Nipigon)
Foster
Gagliano
Garneau
Gauthier
Gray (Windsor West)
Grondin
Guilbault (Saint-Jacques)
Heap
Henderson
Johnston (Saint-Henri—Westmount)
Kaplan
Keeper
Killens
Langdon
MacLellan
Malépart
Manly
Marchi
McCurdy
McDonald (Broadview—Greenwood)
Mitchell
Murphy
Nicholson (Trinity)
Nunziata
Parry
Penner
Pépin
Riis
Robichaud
Rossi
Tardif (Richmond—Wolfe)
Tobin
Waddell—45

CONTRE

Députés

Andre
Beatty
Belsher
Bernier
Binns
Bissonnette
Blackburn (Jonquière)
Blais
Blenkarn
Bouchard
Bourgault
Bradley
Brightwell
Brisco
Cadieux
Caldwell
Cardiff
Champagne (Saint-Hyacinthe—Bagot)
Champagne (Champlain)
Charest
Clark (Brandon—Souris)
Clinch
Comeau
Cooper
Cossitt
Côté (Lac-Saint-Jean)
Côté (Langelier)
Crofton
Crosbie (St. John's West)
Crouse
Darling
Daubney
de Cotret
Della Noce
Desjardins
Dick
Domm
Duguay
Duplessis
Edwards
Fennell
Ferland
Forrestall
Fretz
Gagnon
Girard
Greenaway
Guilbault (Drummond)
Halliday
Hamelin
Hamilton
Hardey
Harvey
Hawkes
Hicks
Hnatyshyn
Hockin
Holtmann
Horner
Howie
James
Jardine
Jelinek
Jepson
Johnson (Bonavista—Trinity—Conception)
Joncas
Kempling

Kilgour
Landry
Layton
Lewis
MacDonald
(Kingston and
the Islands)
MacDougall
(Timiskaming)
MacKay
Malone
Mantha
Marin
Martin
Masse
Mayer
Mazankowski
McCrossan
McDermid
McKenzie
McKinnon
McMillan
Merrithew
Minaker
Mitges
Moore
Mulroney
Nicholson
(Niagara Falls)
Nickerson
Oberle
O'Neil
Oostrom
Paproski
Plourde
Porter
Price
Redway
Reid
Reimer
Ricard
St-Julien
Schellenberg
(Nanaimo—Alberni)
Schellenberger
(Wetaskiwin)
Scott
(Hamilton—Wentworth)
Shields
Siddon
Sparrow
Stewart
Taylor
Towers
Tupper
Valcourt
Vankoughnet
Vézina
Vincent
Weiner
White
Winegard
Wise
Witer—124

M. le Président: Le vote porte maintenant sur la motion nº 7A. M. MacLellan propose:

Motion nº 7A.

Qu'on modifie le projet de loi C-5 en retranchant l'article 53.

(La motion nº 7A de M. MacLellan, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote nº 7)

POUR

Députés

Althouse
Axworthy
Berger
Blackburn
(Brant)
Blaikie
Boudria
Broadbent
Caccia
Copps
de Corneille
Dingwall
Epp
(Thunder Bay—
Nipigon)
Foster
Gagliano
Garneau
Gauthier
Gray
(Windsor West)
Grondin
Guilbault
(Saint-Jacques)
Heap
Henderson
Johnston
(Saint-Henri—
Westmount)
Kaplan
Keeper
Killens
Langdon
MacLellan
Malépart
Manly
Marchi
McCurdy
McDonald
(Broadview—Green-
wood)
Mitchell
Murphy
Nicholson
(Trinity)
Nunziata
Parry
Penner
Pépin
Riis
Robichaud
Rossi
Tardif
(Richmond—Wolfe)
Tobin
Waddell—45

CONTRE

Députés

Andre
Beatty
Belsher
Bernier
Binns
Bissonnette
Blackburn
(Jonquière)
Blais
Blenkarn
Bouchard
Bourgault
Bradley
Brightwell
Brisco
Cadieux
Caldwell
Cardiff
Champagne
(Saint-Hyacinthe—
Bagot)
Champagne
(Champlain)
Charest
Clark
(Brandon—Souris)
Clinch
Comeau
Cooper
Cossitt
Côté
(Lac-Saint-Jean)
Côté
(Langelier)
Crofton
Crosbie
(St. John's West)
Crouse
Darling
Daubney
de Cotret
Della Noce
Desjardins
Dick
Domm
Duguay
Duplessis
Edwards
Fennell
Ferland
Forrestall
Fretz
Gagnon
Girard
Greenaway
Guilbault
(Drummond)
Halliday
Hamelin
Hamilton
Hardey
Harvey
Hawkes
Hicks
Hnatyshyn
Hockin
Holtmann
Horner
Howie
James
Jardine
Jelinek
Jepson
Johnson
(Bonavista—Trinity—
Conception)
Joncas
Kempling
Kilgour
Landry
Layton
Lewis
MacDonald
(Kingston and
the Islands)
MacDougall
(Timiskaming)
MacKay
Malone
Mantha
Marin
Martin
Masse
Mayer
Mazankowski
McCrossan
McDermid
McKenzie
McKinnon
McMillan
Merrithew
Minaker
Mitges
Moore
Mulroney
Nicholson
(Niagara Falls)
Nickerson
Oberle
O'Neil
Oostrom
Plourde
Porter
Price
Redway
Reid
Reimer
Ricard
St-Julien
Schellenberg
(Nanaimo—Alberni)
Schellenberger
(Wetaskiwin)
Scott
(Hamilton—Wentworth)
Shields
Siddon
Sparrow
Stewart
Taylor
Towers
Tupper
Valcourt
Vankoughnet
Vézina
Vincent
Weiner
White
Winegard
Wise
Witer—123

M. Ian Waddell (Vancouver—Kingsway) propose:

Motion nº 9.

Qu'on modifie le projet de loi C-5, à l'article 76, en retranchant les lignes 1 à 12, page 35, et en les remplaçant par ce qui suit:

«76.(1) Est ouvert aux comptes du Canada un compte placé sous la responsabilité du ministre de l'Environnement, appelé Fonds pour l'étude de l'environnement.»

(La motion nº 9 de M. Waddell, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote nº 8)

POUR

Députés

Althouse
Axworthy
Berger
Blackburn
(Brant)
Blaikie
Boudria
Broadbent
Caccia
Copps
de Corneille
Dingwall
Epp
(Thunder Bay—
Nipigon)
Foster
Gagliano
Garneau
Gauthier
Gray
(Windsor West)
Grondin
Guilbault
(Saint-Jacques)
Heap
Henderson
Johnston
(Saint-Henri—
Westmount)
Kaplan
Keeper
Killens
Langdon
MacLellan
Malépart
Manly
Marchi
McCurdy
McDonald
(Broadview—Green-
wood)
Mitchell
Murphy
Nicholson
(Trinity)
Nunziata
Parry
Penner
Pépin
Riis
Robichaud
Rossi
Tardif
(Richmond—Wolfe)
Tobin
Waddell—45

CONTRE

Députés

Andre
Beatty
Belsher
Bernier
Binns
Bissonnette
Blackburn
(Jonquière)
Blais
Blenkarn
Bouchard
Bourgault
Bradley
Brightwell
Brisco
Cadieux
Caldwell
Cardiff
Champagne
(Saint-Hyacinthe—
Bagot)
Champagne
(Champlain)
Charest
Clark
(Brandon—Souris)
Clinch
Comeau
Cooper
Cossitt
Côté
(Lac-Saint-Jean)
Côté
(Langelier)
Crofton

Crosbie
(St. John's West)
Crouse
Darling
Daubney
de Cotret
Della Noce
Desjardins
Dick
Domm
Duguay
Duplessis
Edwards
Fennell
Ferland
Forrestall
Fretz
Gagnon
Girard
Greenaway
Guilbault
(Drummond)
Halliday
Hamelin
Hamilton
Hardey
Harvey
Hawkes
Hicks
Hnatyshyn
Hockin
Holtmann
Horner
Howie
James
Jardine
Jelinek
Jepson
Johnson
(Bonavista—Trinity—
Conception)
Joncas
Kempling
Kilgour
Landry
Layton
Lewis
MacDonald
(Kingston and
the Islands)
MacDougall
(Timiskaming)
MacKay
Malone
Mantha
Marin
Martin
Masse
Mayer
Mazankowski
McCrossan
McDermid
McKenzie
McKinnon
McMillan
Merrithew
Minaker
Mitges
Moore
Mulroney
Nicholson
(Niagara Falls)
Nickerson
Oberle
O'Neil
Oostrom
Paproski
Plourde
Porter
Price
Redway
Reid
Reimer
Ricard
St-Julien
Schellenberg
(Nanaimo—Alberni)
Schellenberger
(Wetaskiwin)
Scott
(Hamilton—Wentworth)
Shields
Siddon
Sparrow
Stewart
Taylor
Towers
Tupper
Valcourt
Vankoughnet
Vézina
Vincent
Weiner
White
Winegard
Wise
Witer—124

Heap
Henderson
Johnston
(Saint-Henri—
Westmount)
Kaplan
Keeper
Killens
Langdon
MacLellan
Malépart
Manly
Marchi
McCurdy
McDonald
(Broadview—Green-
wood)
Mitchell
Murphy
Nicholson
(Trinity)
Nunziata
Parry
Penner
Pépin
Riis
Robichaud
Rossi
Tardif
(Richmond—Wolfe)
Tobin
Waddell—45

CONTRE

Députés

M. Ian Waddell (Vancouver—Kingsway) propose:
Motion nº 10.

Qu'on modifie le projet de loi C-5, à l'article 78, en retranchant les lignes 21 à 24, page 36, et en les remplaçant par ce qui suit:

«(3) Les conseillers à nommer par le ministre de l'Environnement sont choisis au sein de l'administration publique fédérale ou provinciale ou parmi les candidats proposés par les titulaires, les peuples autochtones ou la population locale résidant sur les terres domaniales ou les terres limitrophes de celles-ci.»

(La motion nº 10 de M. Waddell, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote nº 9)

POUR

Députés

Althouse
Axworthy
Berger
Blackburn
(Brant)
Blaikie
Boudria
Broadbent
Caccia
Copps
de Corneille
Dingwall
Epp
(Thunder Bay—
Nipigon)
Foster
Gagliano
Garneau
Gauthier
Gray
(Windsor West)
Grondin
Guilbault
(Saint-Jacques)
Andre
Beatty
Belsher
Bernier
Binns
Bissonnette
Blackburn
(Jonquière)
Blais
Blenkarn
Bouchard
Bourgault
Bradley
Brightwell
Brisco
Cadieux
Caldwell
Cardiff
Champagne
(Saint-Hyacinthe—
Bagot)
Champagne
(Champlain)
Charest
Clark
(Brandon—Souris)
Clinch
Comeau
Cooper
Cossitt
Côté
(Lac-Saint-Jean)
Côté
(Langelier)
Crofton
Crosbie
(St. John's West)
Crouse
Darling
Daubney
de Cotret
Della Noce
Desjardins
Dick
Domm
Duguay
Duplessis
Edwards
Fennell
Ferland
Forrestall
Fretz
Gagnon
Girard
Greenaway
Guilbault
(Drummond)
Halliday
Hamelin
Hamilton
Hardey
Harvey
Hawkes
Hicks
Hnatyshyn
Hockin
Holtmann
Horner
Howie
James
Jardine
Jelinek
Jepson
Johnson
(Bonavista—Trinity—
Conception)
Joncas
Kempling
Kilgour
Landry
Layton
Lewis
MacDonald
(Kingston and
the Islands)
MacDougall
(Timiskaming)
MacKay
Malone
Mantha
Marin
Martin
Masse
Mayer
Mazankowski
McCrossan
McDermid
McKenzie
McKinnon
McMillan
Merrithew
Minaker
Mitges
Moore
Mulroney
Nicholson
(Niagara Falls)
Nickerson
Oberle
O'Neil
Oostrom
Paproski
Plourde
Porter
Price
Redway
Reid
Reimer
Ricard
St-Julien
Schellenberg
(Nanaimo—Alberni)
Schellenberger
(Wetaskiwin)
Scott
(Hamilton—Wentworth)
Shields
Siddon
Sparrow
Stewart
Taylor
Towers
Tupper
Valcourt
Vankoughnet
Vézina
Vincent
Weiner
White
Winegard
Wise
Witer—124

• (1700)

M. le Président: Je déclare la motion rejetée.

Le vote suivant porte sur la motion suivante. M. Gagnon propose:

Qu'on modifie le projet de loi C-5, à l'article 85, en substituant à la ligne 14, page 43, ce qui suit:

«des conditions, ou, si le ministre le demande, un double de l'accord».

(La motion de M. Gagnon, mise aux voix, est adoptée.)

(Vote nº 10)

POUR

Députés

Andre
Beatty
Belsher
Bernier
Binns
Bissonnette
Blackburn (Jonquière)
Blais
Blenkarn
Bouchard
Bourgault
Bradley
Brightwell
Brisco
Cadieux
Caldwell
Cardiff
Champagne (Saint-Hyacinthe—Bagot)
Champagne (Champlain)
Charest
Clark (Brandon—Souris)
Clinch
Comeau
Cooper
Cossitt
Côté (Lac-Saint-Jean)
Côté (Langelier)
Crofton
Crosbie (St. John's West)
Crouse
Darling
Daubney
de Cotret
Della Noce
Desjardins
Dick
Domm
Duguay
Duplessis
Edwards
Fennell
Ferland
Forrestall
Fretz
Gagnon
Girard
Greenaway
Guilbault (Drummond)
Halliday
Hamelin
Hamilton
Hardey
Harvey
Hawkes
Hicks
Hnatyshyn
Hockin
Holtmann
Horner
Howie
James
Jardine
Jelinek
Jepson
Johnson (Bonavista—Trinity—Conception)
Joncas
Kempling
Kilgour
Landry
Layton
Lewis
MacDonald (Kingston and the Islands)
MacDougall (Timiskaming)
MacKay
Malone
Mantha
Marin
Martin
Masse
Mayer
Mazankowski
McCrossan
McDermid
McKenzie
McKinnon
McMillan
Merrithew
Minaker
Mitges
Moore
Mulroney
Nicholson (Niagara Falls)
Nickerson
Oberle
O'Neil
Oostrom
Plourde
Porter
Price
Redway
Reid
Reimer
Ricard
St-Julien
Schellenberg (Nanaimo—Alberni)
Schellenberger (Wetaskiwin)
Scott (Hamilton—Wentworth)
Shields
Siddon
Sparrow
Stewart
Taylor
Towers
Tupper
Valcourt
Vankoughnet
Vézina
Vincent
Weiner
White
Winegard
Wise
Witer—123

CONTRE

Députés

Althouse
Axworthy
Berger
Blackburn (Brant)
Blaikie
Boudria
Broadbent
Copps
de Corneille
Dingwall
Epp (Thunder Bay—Nipigon)
Foster
Gagliano
Garneau
Gauthier
Gray (Windsor West)
Grondin
Guilbault (Saint-Jacques)
Heap
Henderson
Johnston (Saint-Henri—Westmount)
Kaplan
Keeper
Killens
Langdon
MacLellan
Malépart
Manly
Marchi
McCurdy
McDonald (Broadview—Greenwood)
Mitchell
Murphy
Nicholson (Trinity)
Nunziata
Parry
Penner
Pépin
Riis
Robichaud
Rossi
Tardif (Richmond—Wolfe)
Tobin
Waddell—44

M. Ian Waddell (Vancouver—Kingsway) propose:

Motion nº 13.

Qu'on modifie le projet de loi C-5, à l'article 112, en retranchant les lignes 1 à 6, page 63.»

(La motion nº 13 de M. Waddell, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote nº 11)

POUR

Députés

Althouse
Axworthy
Berger
Blackburn (Brant)
Blaikie
Boudria
Broadbent
Caccia
Copps
de Corneille
Dingwall
Epp (Thunder Bay—Nipigon)
Foster
Gagliano
Garneau
Gauthier
Gray (Windsor West)
Grondin
Guilbault (Saint-Jacques)
Heap
Henderson
Johnston (Saint-Henri—Westmount)
Kaplan
Keeper
Killens
Langdon
MacLellan
Malépart
Manly
Marchi
McCurdy
McDonald (Broadview—Greenwood)
Mitchell
Murphy
Nicholson (Trinity)
Nunziata
Parry
Penner
Pépin
Riis
Robichaud
Rossi
Tardif (Richmond—Wolfe)
Tobin
Waddell—45

CONTRE

Députés

Andre
Beatty
Belsher
Bernier
Binns
Bissonnette
Blackburn (Jonquière)
Blais
Blenkarn
Bouchard
Bourgault
Bradley
Brightwell
Brisco
Cadieux
Caldwell
Cardiff
Champagne (Saint-Hyacinthe—Bagot)
Champagne (Champlain)
Charest
Clark (Brandon—Souris)
Clinch
Comeau
Cooper
Cossitt
Côté (Lac-Saint-Jean)
Côté (Langelier)
Crofton
Crosbie (St. John's West)
Crouse
Darling
Daubney
de Cotret
Della Noce
Desjardins
Dick
Domm
Duguay
Duplessis
Edwards
Fennell
Ferland
Forrestall
Fretz
Gagnon
Girard
Greenaway
Guilbault (Drummond)
Halliday
Hamelin
Hamilton
Hardey
Harvey
Hawkes
Hicks
Hnatyshyn
Hockin
Holtmann
Horner
Howie
James
Jardine
Jelinek
Jepson
Johnson (Bonavista—Trinity—Conception)
Joncas
Kempling
Kilgour
Landry
Layton
Lewis
MacDonald (Kingston and the Islands)
MacDougall (Timiskaming)
MacKay
Malone
Mantha
Marin
Martin
Masse
Mayer
Mazankowski
McCrossan
McDermid
McKenzie
McKinnon
McMillan
Merrithew
Minaker
Mitges
Moore
Mulroney
Nicholson (Niagara Falls)

Nickerson	Schellenberg (Nanaimo—Alberni)	Valcourt
Oberle	Schellenberger (Wetaskiwin)	Vankoughnet
O'Neil	Scott (Hamilton—Wentworth)	Vézina
Oostrom	Shields	Vincent
Paproski	Siddon	Weiner
Plourde	Sparrow	White
Porter	Stewart	Winegard
Price	Taylor	Wise
Redway	Towers	Witer—124
Reid	Tupper	
Reimer		
Ricard		
St-Julien		

• (1710)

M. le Président: Je déclare la motion rejetée.

L'hon. Marcel Masse (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources) propose: Que le projet de loi C-5, visant la réglementation des titres pétroliers et gaziers sur les terres domaniales, modifiant la Loi sur la production du pétrole et du gaz et abrogeant la Loi sur le pétrole et le gaz du Canada, tel que modifié, soit agréé.

M. le Président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

[*Français*]

M. Masse propose: Que le projet de loi soit lu pour la 3e fois et adopté.

—Monsieur le Président, je suis très heureux d'avoir aujourd'hui l'occasion de présenter à la Chambre en troisième lecture le projet de loi C-5, Loi fédérale sur les hydrocarbures.

[*Traduction*]

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît, à l'ordre. Je suis sûr que tous les députés désirent entendre le ministre.

[*Français*]

M. Masse: L'esprit de cette législation s'écarte nettement de la philosophie du Programme énergétique national du gouvernement précédent. Ses règlements clairs et équitables visant l'exploration et l'exploitation des ressources pétrolières dans les terres domaniales du Canada remplacent un régime discriminatoire et arbitraire.

[*Traduction*]

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît, à l'ordre. Les députés sont priés de regagner leur fauteuil ou de quitter la Chambre s'ils désirent poursuivre leurs discussions. La parole est au ministre.

[*Français*]

M. Masse: Monsieur le Président, cette loi sera bien accueillie par l'industrie, les provinces côtières et les territoires parce qu'elle consacrera un régime qui non seulement reconnaîtra les droits des propriétaires et des promoteurs dans le domaine des ressources, mais libérera de plus la mise en valeur des terres domaniales de toute entrave administrative lourde et inutile.

Depuis un peu plus de deux ans le gouvernement du Canada a procédé à de vastes consultations avec l'industrie ainsi qu'avec les gouvernements des territoires et des provinces. Cette démarche a abouti à des résultats concrets. Il existe maintenant deux régimes de gestion conjointe avec les provinces, l'un avec Terre-Neuve et l'autre avec la Nouvelle-Écosse. De plus, l'Accord de l'Ouest, la signature de l'Entente sur les marchés et les prix du gaz naturel et l'abolition de la taxe sur les recettes pétrolières et gazières ont indiqué clairement à l'industrie que nous comptons sur son esprit d'entreprise pour explorer et exploiter nos ressources pétrolières et gazières.

Nous reconnaissons tous que les frais d'exploration des ressources pétrolières et gazières dans le Grand Nord et les régions extracôtières ainsi que les risques inhérents sont beaucoup plus élevés que dans les autres régions.

Tenant compte de cette situation, le projet de loi dont la Chambre est saisie établit des règles simples et justes visant à promouvoir l'exploitation des ressources pétrolières de nos terres pionnières.

La nouvelle loi remplacera la Loi sur le pétrole et le gaz au Canada par une législation qui mettra l'accent à la fois sur les droits et les obligations des Canadiens et Canadiennes qui sont les véritables propriétaires de ces richesses et sur ceux de l'industrie qui agit comme promoteur de ces ressources.

La loi proposée réduit le pouvoir discrétionnaire du ministre. Par exemple, ce dernier pouvait auparavant choisir celui qui obtiendrait des droits d'exploration. Dorénavant, l'octroi des droits d'exploration sera assujetti à un régime d'appel d'offres concurrentielles. Un seul critère s'appliquera: la meilleure offre l'emportera.

Monsieur le Président, vous constaterez également que ce projet de loi prévoit que le rôle de l'État sera beaucoup moins important dans le commerce du pétrole et du gaz. Les dispositions sur la part de l'État qui donnaient au gouvernement le droit d'exproprier les réserves commerciales de pétrole ont été abolies.

Le traitement préférentiel accordé à Petro-Canada a lui aussi été éliminé. Néanmoins, la nouvelle loi maintiendra le droit des Canadiens de se porter acquéreurs de 50 p. 100 des projets dans les régions éloignées.

Je répète, monsieur le Président, que l'exploitation des ressources de nos terres domaniales est un projet coûteux qui comporte des risques. En modifiant la structure du système de paiement des redevances, le projet de loi C-5 encourage l'industrie à relever ce défi.

Notre système de redevances assurera dans le domaine des ressources un partage équitable des recettes entre les propriétaires et les promoteurs. Il permettra à l'industrie de réaliser un bon rendement sur ses investissements dans les régions pionnières avant que les gouvernements, propriétaires de ces ressources, ne reçoivent leur part de redevances. Le régime fondé sur la réalisation de profits, qui élimine des pratiques discriminatoires des années passées, a reçu l'appui général de l'industrie. Il contribuera à créer les stimulants nécessaires à la relance des activités.

Au moment de cette troisième lecture de ce projet de loi, je tiens à ce que la Chambre reconnaisse l'apport marqué du Comité législatif au projet de loi C-5. Grâce à un examen minutieux de sa part, nous avons pu apporter des modifications utiles et constructives au projet de loi.

L'une de ces modifications prévoit que le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources et le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. McKnight) choisissent chacun au sein de la population un membre du Conseil d'administration des études environnementales. Ce conseil, formé de représentants du gouvernement et de l'industrie, administre le fonds de recherches des études environnementales qui sert à financer des travaux de recherches techniques sur le milieu sociologique et physique des régions pionnières.

D'autres modifications étendent les droits des propriétaires des terrains à explorer et à mettre en valeur les secteurs de découvertes d'importance et accroissent les droits des détenteurs de permis de production à poursuivre l'exploration des terres productrices.

La consultation a caractérisé l'ensemble de notre démarche. Nous avons été attentifs aux préoccupations soulevées par tous les intervenants, y compris particulièrement les représentants des populations autochtones.

D'autres interventions ont porté sur les modalités touchant l'information que doivent fournir au gouvernement les sociétés désireuses de mettre en valeur les ressources des régions pionnières. A cet égard, nous n'avons aucune intention d'imposer un lourd fardeau administratif à nos entrepreneurs. Ce que nous voulons, c'est faire en sorte que l'État dispose des renseignements dont il a besoin pour s'acquitter des responsabilités que lui confère cette législation.

Monsieur le Président, au nom de la Chambre, j'aimerais remercier le comité pour sa contribution à l'étude de ce projet de loi.

Au cours de cette session, le Parlement étudiera également la Loi sur la mise en oeuvre de l'Accord de l'Atlantique et nous déposerons le projet législatif visant la mise en oeuvre de l'Entente Canada—Nouvelle-Écosse qui vient d'être paraphée. Ces mesures constituent les deux prochaines étapes de notre politique visant à assurer la gestion conjointe de nos ressources pétrolières et gazières dans les régions pionnières avec les gouvernements régionaux. Ceux-ci ont demandé, à juste titre, d'avoir leur mot à dire relativement aux activités pétrolières et gazières dans leurs régions.

Monsieur le Président, la Loi fédérale sur les hydrocarbures sera la pierre angulaire de la mise en valeur des ressources pétrolières dans les régions pionnières du Canada. La législation proposée mérite l'appui unanime de la Chambre.

• (1720)

[*Traduction*]

M. Russell MacLellan (Cape Breton—The Sydneys): Monsieur le Président, ce projet de loi est inscrit au *Feuilleton* depuis très longtemps. Il semble que le gouvernement n'a pas jugé bon d'y apporter des changements ni de prendre des moyens pour stimuler le secteur énergétique dans les régions extracôtières de l'est du Canada et dans la mer de Beaufort. Il est triste que le gouvernement ait laissé le prix du pétrole et du gaz dégringoler et qu'il s'en soit tenu au misérable projet de loi C-5 sans tenir compte de ce qui arrivait à l'industrie.

Nous avons couvert de nombreux points à l'étape du rapport. Nous avons parlé de la situation qui règne dans la mer de Beaufort. Dans le nord du pays, toute activité a pratiquement cessé dans le secteur énergétique. Le chômage qui en résultera aura des effets terribles sur le haut Arctique et sur d'autres régions des Territoires du Nord-Ouest et du Yukon. Il y aura beaucoup de chômage. L'économie fragile de la région subira un coup fatal. Les jeunes que le gouvernement précédent et le gouvernement actuel ont encouragés à entrer dans le secteur énergétique seront maintenant en chômage, eux qui n'ont pas d'expérience dans les occupations traditionnelles des habitants du haut Arctique.

L'activité a énormément diminué dans les provinces de l'Atlantique. Il y a un an, il y avait de nombreuses plates-formes de forage en activité dans les régions extracôtières de l'est du Canada, et il n'en reste maintenant plus que deux. Ces deux plates-formes, situées au large de Terre-Neuve, pourraient très bientôt mettre fin à leurs activités.

En Nouvelle-Écosse, une seule plate-forme est en exploitation; elle appartient à Mobil Oil. La compagnie devrait annoncer très bientôt ce qu'elle compte faire à l'avenir. Je crains que cette société ne cesse, elle aussi, ses opérations au large des côtes de la Nouvelle-Écosse. C'est une catastrophe. Il y a moins d'un an, 11 plates-formes étaient en activité dans ce secteur, et il n'en reste plus qu'une maintenant. Des milliers de personnes ont perdu leur emploi et les entreprises de service ont fermé leurs portes.

Il est exact que ces entreprises connaissent un recul conjoncturel, mais le gouvernement leur a porté un coup bas en réduisant le budget du Conseil national de recherches qui les aidait à diversifier leurs activités, à trouver de nouveaux débouchés dans dans d'autres domaines et à commercialiser leurs produits à partir de la côte Est.

A cause de la politique gouvernementale, ce projet de loi est un exercice futile. Toutes proportions gardées, il n'y a plus d'activités pétrolières au large de nos côtes. On empile les plates-formes à Halifax ou on les déménage ailleurs. La prospection pétrolière dans la mer de Beaufort est complètement enlisée.

Lorsque le gouvernement a mis un terme au Programme d'encouragement du secteur pétrolier, il a prétendu que la prospection ne souffrirait pas d'une telle décision et que l'énergie était le moteur de la croissance économique capable de créer de 100 000 à 300 000 emplois. Voilà maintenant que le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Masse) nous dit que ce n'est pas un secteur générateur d'emplois. Il a sûrement raison, puisque 40 000 personnes ont été mises à pied et que 70 000 sont menacées partout au pays. Cette situation n'est pas inévitable. La chute des cours pétroliers internationaux est évidemment à l'origine des graves problèmes que connaît ce secteur, mais il n'en demeure pas moins que la politique peu perspicace du gouvernement actuel a complètement ravagé le secteur énergétique.

S'adressant à des hommes d'affaires de Halifax, au début du mois, le président-directeur général de Shell Canada, Lorne Kingwall, a dit précisément ce qu'il fallait pour relancer le forage sous-marin. Il a dit ceci:

> Nous n'avons pas besoin d'une augmentation temporaire des prix, mais bien de perspectives à long terme qui nous rassurent quant à notre capacité de soutenir un projet relativement coûteux, celui du forage sous-marin.

Comment le gouvernement a-t-il réagi à la situation? En ne faisant rien du tout. Les plates-formes quittent Terre-Neuve et la Nouvelle-Écosse, ainsi que la mer de Beaufort. Le gouvernement le regrette, il estime que le secteur privé s'y connaît mieux et qu'il devrait prendre l'initiative au large des côtes et dans les régions pionnières, en attendant que les prix montent et qu'il vaille la peine d'exploiter nos réserves énergétiques. Qui s'inquiète de notre avenir énergétique? Certainement pas le gouvernement.

Le pays dépend de plus en plus du brut importé. Beaucoup de petites sociétés canadiennes ne reçoivent plus du gouvernement l'aide dont elles ont besoin en cette période difficile sur le plan économique, ce qui fait que les prises de possession étrangères, les fusions et les faillites sont en train de bouleverser notre secteur énergétique et qu'elles le bouleverseront plus encore dans les années à venir. Une fois de plus, nous aurons un secteur énergétique qui sera la propriété d'étrangers qui le contrôleront. Cela malgré les mots rassurants de la ministre de l'Énergie, le printemps dernier:

> Si nous n'économisons pas nos ressources en pétrole et en gaz . . . et si nous ne développons pas de nouvelles ressources . . . nous en reviendrons au point où nous étions dans les années 1970. C'est l'OPEP qui fixera les prix et qui nous approvisionnera.

C'est tout à fait cela. Mais que fait le gouvernement à ce sujet? Une fois de plus, il nous laisse vulnérables aux fluctuations et aux manipulations de l'OPEP. Il ne fournit plus assez d'encouragements pour maintenir les activités de prospection dans les régions éloignées et au large. Il abandonne complètement l'objectif de canadianisation et il laisse nos petites sociétés dans une position vulnérable, c'est dire que bientôt les Canadiens ne possèderont plus et ne contrôleront plus leurs ressources. Lawrence Murphy, partenaire du groupe de planification des ressources de Toronto, prévoit que, puisque les sociétés multinationales intégrées ont les reins plus solides et sont mieux armées pour durer en attendant une reprise des prix pétroliers:

• (1730)

> . . . le résultat sera un accroissement de la concentration dans l'industrie pétrolière . . . au Canada . . . et vraisemblablement une prise de contrôle et une mainmise accrues sur cette industrie par des non-résidents.

Monsieur le Président, j'ai l'impression que nous sommes de retour à la case départ. Nous avons ramené les pendules en arrière et nous sommes revenus au point où nous en étions il y a des années et des années, avant de nous rendre compte de l'importance de notre secteur énergétique, non seulement pour notre pays, mais pour chaque Canadien. En dépit des déclarations de la précédente ministre de l'Énergie au printemps dernier, nous sommes en train de reculer.

Le gouvernement a été élu pour aller de l'avant et non pas pour ramener le Canada en arrière comme il le fait. Il est temps qu'il regarde un peu plus loin que le bout de son nez ou que les prochaines élections et qu'il se décide à aider le secteur de l'énergie. On ne peut plus continuer à fermer les yeux sur le problème. Les Canadiens d'aujourd'hui et de demain méritent mieux. Le gouvernement s'en rendra compte d'ici les prochaines élections, et évidemment ce sera trop tard pour lui à ce moment-là, mais espérons que ce ne sera pas trop tard pour le secteur de l'énergie.

Le secrétaire parlementaire s'est débattu frénétiquement et désespérément cet après-midi en se plaignant de ce que la suppression de l'article 53 nous permettrait d'imposer notre volonté au secteur énergétique, de lui enlever, de lui couper l'herbe sous le pied sur le plan économique par le biais d'une participation. Actuellement, au large et dans la mer de Beaufort, la canadianisation est d'environ 50 p. 100. Il n'y a pas énormément de différence. Notre parti tient à ce que nous ne perdions ce que nous avons déjà dans les régions extra-côtières et les terres domaniales. Nous tenons à ce que cette participation ne nous soit pas enlevée pour faire plaisir aux grandes sociétés pétrolières multinationales. Nous ne voyons aucun mal à ce que ces dernières participent à la mise en valeur des terres domaniales. En général, elles se sont bien comportées. Elles sont là pour réaliser le maximum de bénéfices. Elles n'ont pas nécessairement intérêt à pousser plus loin la prospection et la mise en valeur dans les terres domaniales pour le moment, sans que le gouvernement n'indique qu'il faille faire quelque chose non seulement pour créer une activité économique, mais pour protéger et accroître notre sécurité d'approvisionnement.

Nous avons la possibilité d'agir maintenant non seulement pour préserver les structures économiques de la côte est et du Nord, mais pour mettre en place le programme énergétique que le gouvernement n'a pas encore instauré. Nous sommes en train de nous laisser aller. Dans chacun de leur discours, les conservateurs font mention de l'Accord de l'Atlantique, de l'Accord de l'Ouest et maintenant de l'Accord Canada-Nouvelle-Écosse aux termes duquel cette province a obtenu 200 millions. La Nouvelle-Écosse utilise cet argent à son gré. Elle a consacré 25 millions aux ressources énergétiques. C'est un mauvais tour que l'on a joué aux citoyens de la province. Il est difficile de croire que le gouvernement fédéral veut voir les activités se poursuivre et se consolider dans le secteur pétrolier et gazier. C'est une situation fort regrettable quand on songe

au chômage et aux difficultés financières que connaissent bien des régions du pays. Nous nous inquiétons devant le déficit et nous nous demandons où le gouvernement conduit l'économie du Canada. Que se passe-t-il? Nous nous inquiétons devant le fléchissement de nos activités et de nos ventes dans le secteur énergétique. Que faisons-nous pour y remédier? Nous sommes peut-être en train de saboter le secteur des ressources naturelles qui nous aurait apporté des avantages considérables, non seulement aujourd'hui, mais demain. Nous allons perdre un temps très précieux. Nous balançons complètement la politique énoncée par le gouvernement en ce qui concerne la sécurité des approvisionnements. Je trouve cela fort regrettable pour le Canada en général et pour les Canadiens en particulier.

Je regrette que ce projet de loi soit sur le point d'être adopté. Je m'y oppose. Je m'oppose à l'idée et au principe, au manque d'égards et à l'inconscience que le gouvernement a manifestés en l'occurrence. A mon avis, c'est malheureux. On aurait pu, à mon sens, faire beaucoup plus pour activer l'exploitation dans les régions reculées. Nous perdons une occasion de canadianiser notre industrie et de favoriser la sécurité des approvisionnements et cette occasion ne se représentera peut-être plus pour encore de nombreuses années.

M. Ian Waddell (Vancouver—Kingsway): Monsieur le Président, je souhaite participer au débat sur la troisième lecture de ce projet de loi. Je vais tenter d'être bref, ayant déjà pris la parole en deuxième lecture, et je renvoie les députés au discours que j'ai prononcé à cette occasion. J'avais alors tenté de cerner l'historique et l'analyse de la rétroparticipation de 25 p. 100 dont il est question à la fin du projet de loi. J'avais tenté d'aborder cette disposition en supposant qu'elle n'était pas confiscatoire, mais qu'elle était bien fondée et que le gouvernement faisait fausse route en l'éliminant. Les arguments présentés étaient boiteux. Le gouvernement a été complètement séduit par le lobby des grandes sociétés pétrolières. Je veux dire quelques mots . . .

[*Français*]

. . . le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Masse), le nouveau ministre, le ministre du Québec. Je me suis déjà aperçu qu'il est très intelligent et je pense très honnête.

[*Traduction*]

Il a fait deux observations sur lesquelles je veux revenir. Tout d'abord, il a dit que la mesure à l'étude remplaçait des règles discriminatoires et arbitraires par d'autres claires et équitables. Oui et non, monsieur le Président. La mesure elle-même, dans le contexte de ce qu'elle tente d'accomplir, s'efforce effectivement d'être claire et équitable. Je m'accorde à dire avec l'industrie pétrolière qu'elle a droit de la part du gouvernement à un régime clair et équitable régissant ses activités.

Je m'accorde donc sur ce principe, et j'espère en retour que le gouvernement se dira un jour publiquement d'accord sur le principe que je défends. Il ne faut jamais oublier que les ressources énergétiques appartiennent aux Canadiens. Elles nous appartiennent à nous, non aux sociétés pétrolières. Nous en sommes collectivement les propriétaires, d'une manière générale. Tel est le point d'où il faut partir. Dans le cadre du Programme énergétique national, le gouvernement a dépensé plus de 7 milliards de dollars en subventions d'encouragement au secteur pétrolier en vertu de son nouveau régime. J'étais là, comme de nombreux autres députés, quand le projet C-48 sur le pétrole et le gaz du Canada a été adopté. Nous avons eu 18 mois de débat sur ce projet de loi. On a commis une erreur, et j'aimerais que les conservateurs donnent acte au NPD de son opposition à la notion de subventions du PESP. Nous pensions que ce serait un gaspillage, et ce fut un gaspillage incroyable. On ne peut pas reprocher aux compagnies d'avoir profité des monceaux d'argent qu'on leur proposait. Elles l'ont pris, et ensuite elles ont déplacé l'exploration du bassin sédimentaire de l'Ouest, en Alberta, en Saskatchewan et dans certaines régions de la Colombie-Britannique vers les zones pionnières, vers le Nord, la mer de Beaufort et le large. L'économie de l'Ouest en a souffert.

Il y avait une certaine justification à cette politique, et je comprends cette justification, car le gouvernement fédéral a la responsabilité de garantir la sécurité énergétique du Canada. Le Canada a besoin d'une politique énergétique. L'idée était de découvrir ce qu'il y avait dans les zones pionnières. La justification, c'était aussi que l'ancien premier ministre Trudeau estimait qu'en tant que chef du gouvernement canadien, c'était à lui que revenait le pouvoir et le contrôle dans ce domaine. Le premier ministre Lougheed, le rival du premier ministre, ne contrôlait que la province de l'Alberta. M. Trudeau changea les règles du jeu de façon à orienter l'essentiel des fonds vers les zones pionnières qu'il contrôlait plutôt que vers les régions que contrôlait le premier ministre Lougheed. Je voudrais simplement signaler que le Nouveau parti démocratique s'est opposé à cet aspect du Programme énergétique national et que ce sont les premiers ministres Lougheed et Trudeau qui ont conclu cet accord. Cependant, il semble plutôt ironique qu'on en fasse porter tout le blâme au Nouveau parti démocratique.

• (1740)

Le ministre a déclaré que ce projet de loi découlait des consultations avec l'industrie. C'est vrai, mais je prétends que les groupes autochtones n'ont pas été bien consultés. Cela est apparu clairement lors des audiences.

Le ministre a félicité les membres du comité législatif, notamment le député de Calgary-Nord (M. Gagnon), qui ont participé très activement à ces audiences. Cependant, je tiens à dire que j'ai dû faire de l'obstruction systématique au comité, afin de le forcer à entendre des témoins et à consacrer un certain temps à cette mesure. Le gouvernement n'est pas entièrement innocent dans cette affaire parce qu'il voulait faire adopter ce projet de loi de toute urgence. C'est grâce à quelques personnes, notamment au président du comité, que nous avons pu finalement entendre quelques témoins.

Si le gouvernement avait écouté les témoins autochtones, il se serait rendu compte que le projet de loi comporte une lacune. Il essaie de traiter avec les sociétés pétrolières et de leur donner des permis qui entreront en vigueur dans les années 90, lorsque nous aurons sans aucun doute besoin à nouveau du pétrole des terres domaniales. En même temps, cependant, il oublie qu'il négocie également avec les peuples autochtones à propos de revendications territoriales. En fait, le gouvernement ne prête aucune attention aux revendications territoriales, préférant fermer les yeux sur le problème.

Plus tôt aujourd'hui, j'ai lu à la Chambre une lettre que j'ai reçue de la fédération Tungavik du Nunavut, qui représente

17 000 Inuits de l'Arctique du centre et de l'est. Ils déclarent dans cette lettre:

> Ce projet de loi nuit à nos négociations sur les revendications territoriales.

Ils poursuivent:

> . . . nous nous opposons énergiquement à la promulgation de toute loi fédérale qui faciliterait l'aliénation de nos terres et des ressources du sous-sol.

Il est absurde que le gouvernement prétende que les questions énergétiques n'interviennent pas dans les revendications territoriales et qu'elles constituent des problèmes distincts. L'énergie est très importante pour le Nord. Notre Constitution stipule que le gouvernement négocie les revendications territoriales avec les autochtones. Cependant, en même temps, le gouvernement donne aux sociétés pétrolières divers intérêts et droits à l'égard du sous-sol. A mon avis, ce conflit révèle une lacune du projet de loi.

Le ministre dit qu'il s'en remet à l'esprit d'entreprise des sociétés pour mettre les ressources en valeur. Nous souhaitons tous voir à l'oeuvre l'esprit d'entreprise des gens d'affaires canadiens. Avec Exxon, Mobil et Shell, le gouvernement a affaire à forte partie, ce qui rend l'accès aux terres domaniales très difficile pour les petites entreprises canadiennes. C'est pourquoi nous avons besoin de Petro-Canada. Cette société a les reins assez solides pour faire concurrence aux grandes sociétés dans les exploitations extracôtières. Même de grandes sociétés canadiennes comme Husky et Bow Valley auront du mal à s'implanter dans les terres domaniales sans un encouragement de l'État. C'est pourquoi elles ont mis fin à leurs activités de prospection et que tout est au point mort sur la côte est.

Certaines petites sociétés canadiennes risquent même de se faire absorber par les grandes sociétés étrangères. Les progrès que nous avons réalisés en vue de canadianiser l'industrie pourraient être facilement annulés d'ici quelques années. Je crois que le gouvernement fédéral et certains porte-parole de l'industrie se sont enfermés dans un dilemme idéologique. Les néo-démocrates se sont souvent fait traiter d'idéologues, mais le gouvernement fédéral et certains représentants de l'industrie sont idéologues parce qu'ils croient au libre marché dans le secteur pétrolier dont le contrôle est principalement entre les mains de l'OPEP. Ils ne sont pas favorables à un programme de stabilisation quand les cours mondiaux croulent. Pourtant, si le prix du pétrole remonte à 50 $ ou 60 $ le baril, peut-on raisonnablement penser que le gouvernement du Canada ne le plafonnera pas? Il le fera comme les libéraux l'ont fait en vertu du Programme énergétique national. Pourquoi se refuse-t-il la protection d'un prix plancher, ou de stabilisation, quand le prix du pétrole s'effondre?

Le gouvernement dit qu'il a accepté un amendement au projet de loi. Cet amendement permet au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Masse) ou au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. McKnight) de nommer un représentant du public au sein du conseil de l'étude de l'environnement, au lieu d'y nommer seulement des fonctionnaires. La belle affaire!

Fait intéressant à signaler, le gouvernement a adopté un amendement présenté par un député conservateur de Calgary, qui tendait à réduire la paperasserie pour les sociétés pétrolières. Or, nous avons proposé un amendement pour inciter les écologistes du ministère à s'intéresser au grand Nord. Il a été rejeté. Un autre amendement, qui aurait donné un droit de regard aux peuples autochtones et qui prévoyait à leur intention des programmes de formation et de perfectionnement a aussi été rejetée, bien qu'il s'agisse de l'environnement même des autochtones. Voilà de toute évidence où se situent les priorités du gouvernement. Celui-ci est le jouet des grosses sociétés pétrolières qu'il représente. Ce sont elles qui lui dictent sa politique.

M. Reimer: Sottises!

M. Waddell: Remarquez bien ces mots: «moteur de la croissance économique; 300 000 emplois». L'Association canadienne du pétrole les a utilisés dans le mémoire qu'elle a présenté en 1983. Ce projet de loi marquera dans l'histoire l'époque où le gouvernement a préféré céder aux pressions américaines et supprimer les dispositions de rétroparticipation qui auraient accordé à Petro-Canada 25 p. 100 de la production, même si, par le biais des contribuables, il a débloqué des subventions supérieures à 7,3 milliards de dollars depuis sept ans. Le gouvernement s'est incliné devant les Américains qui s'agitaient. Il importe, j'en conviens, d'entretenir de bonnes relations avec nos voisins et amis, les Américains, mais il faut aussi préserver notre indépendance. Je ne serais pas étonné que les conservateurs paient, aux prochaines élections, parce que le premier ministre (M. Mulroney) suit de trop près son grand frère américain.

En terminant, je voudrais revenir sur ce qu'a dit le député de Cape Breton—The Sydneys (M. MacLellan), porte-parole libéral en matière d'énergie. Le Canada n'a pas de politique énergétique. Le gouvernement se laisse aller à la dérive, il compte sur le pétrole sous-marin et abandonne notre industrie à son sort.

Les conservateurs oublient leur ancienne politique selon laquelle le secteur énergétique devait être un instrument de croissance économique qui créerait de nombreux emplois. Comme l'a rappelé le député, on a perdu en Alberta quelque 40 000 emplois et, après la déréglementation du gaz naturel, on en perdra encore 70 000 peut-être.

Je ne prétends pas qu'il soit possible d'un coup de baguette magique de faire apparaître un programme énergétique permettant de redonner du travail à tous ces gens, mais le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources devrait envisager très sérieusement de mettre au point une nouvelle politique énergétique fondée sur le principe du maintien de l'activité du secteur à un niveau où il sera plus facile de l'accélérer à l'avenir. La plupart des députés seront d'accord sur les paramètres généraux d'une telle politique. Autrement, nous risquons que le prix de l'énergie ne remonte à des sommets vertigineux et que nous ne soyons plus en mesure de reprendre la prospection des chantiers de Venture, d'Hibernia, de la mer de Beaufort, et des champs de sables bitumineux, ce qui compromettrait notre sécurité énergétique.

● (1750)

A mon avis, le gouvernement devrait présenter une nouvelle politique énergétique. Nous, les néo-démocrates, l'aiderons de notre mieux. Je vois que je fais rire le député. Je lui rappelle que les néo-démocrates forment l'opposition en Alberta.

M. Nunziata: Pas par une grande marge.

M. Waddell: J'aurais cru que nous collaborerions là-dessus. Certes, nous ne serons pas du même avis sur tout, mais si le

député se donne la peine de réfléchir, il verra qu'il nous faut une nouvelle politique énergétique et un moyen de régler la question des sables bitumineux et de fixer le prix du pétrole qu'on en extrait. Nous devons trouver le moyen de maintenir un minimum d'activités dans la mer de Beaufort. Nous devons discuter aussi d'un programme de stabilisation pour éviter que les petites entreprises pétrolières albertaines ne soient absorbées par les plus grandes. Nous pourrions aussi songer à financer certaines activités pétrolières et gazières.

Il est vrai que ce projet de loi expose fort bien les objectifs visés. Il est toutefois incomplet puisqu'il ne traite pas du problème autochtone. Le gouvernement s'efforce de l'éviter en essayant, d'une part, de négocier la propriété des territoires autochtones tout en renonçant, d'autre part, aux intérêts qui y sont reliés. Or, si jamais les tribunaux étaient appelés à se prononcer, leur décision pourrait hanter le gouvernement plus tard. Ce projet de loi comporte aussi des failles puisqu'il sonne le glas de l'exploitation pétrolière canadienne au large de nos côtes. Nous ne verrons plus désormais que les grandes multinationales ou les sociétés américaines à l'oeuvre dans ce secteur. Leurs représentants sont peut-être des gens ouverts et honnêtes, mais leurs intérêts ne coïncident pas forcément avec les nôtres. Ce projet de loi prive inutilement la société pétrolière nationale Petro-Canada d'un avantage dont elle a vraiment besoin dans les régions éloignées. De cela aussi, nous allons nous mordre un jour les doigts et il nous faudra modifier la loi.

Le président suppléant (M. Paproski): Y a-t-il des questions ou des observations?

M. John McDermid (secrétaire parlementaire du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Si vous le permettez, monsieur le Président, je voudrais consacrer dans les quelques minutes qui nous restent au débat de troisième lecture.

Il y a déjà quelque temps que nous nous penchons sur ce projet de loi, le C-92 à l'origine et le C-5 dans la présente session.

Le président suppléant (M. Paproski): A l'ordre, s'il vous plaît. Il y a une période de questions et observations. J'ai remarqué que le député d'Ottawa—Vanier (M. Gauthier) s'était levé pour poser une question. Veut-il poser une question? Oui. Je vais donc accorder la parole au député d'Ottawa—Vanier qui va poser une question ou faire une observation.

M. Waddell: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Le député a le droit de me poser une question. En ce qui nous concerne, nous serions prêts à en terminer avec ce projet de loi aujourd'hui, si c'est possible, et acceptable pour le secrétaire parlementaire que j'aimerais bien entendre parler.

M. Gauthier: A propos du même rappel au Règlement, monsieur le Président, d'après les consultations que nous avons eues, il me semblait que nous devions faire la troisième lecture aujourd'hui. Je posais une question parce qu'il restait encore un peu de temps avant 18 heures. Si le secrétaire parlementaire insiste pour parler pendant les cinq minutes qui restent, je n'y vois aucun inconvénient, à condition qu'il arrête avant six heures pour que nous puissions adopter le projet de loi.

M. McDermid: Venant de mon collègue libéral, c'est intéressant. J'allais dire, lorsque j'ai été rudement interrompu, que beaucoup de travail . . .

M. Gauthier: J'invoque le Règlement.

M. Nunziata: Règlement!

Le président suppléant (M. Paproski): A l'ordre. Le député de York-Sud—Weston (M. Nunziata) veut poser une question ou faire une observation et je dois donc lui accorder la parole.

M. Nunziata: Je désire un éclaircissement. Si j'ai bien compris, c'est le moment de poser des questions ou de faire des observations au sujet du discours du député de Vancouver—Kingsway (M. Waddell). Est-ce exact?

Le président suppléant (M. Paproski): Oui, c'est exact. Le député de York-Sud—Weston a la parole pour poser des questions ou faire des commentaires.

M. Nunziata: Monsieur le Président, avant de poser ma question au député de Vancouver—Kingsway, je voudrais m'excuser auprès du député de Brampton—Georgetown (M. McDermid) d'exercer mon droit de député en posant cette question. S'il trouve grossier de ma part de l'interrompre ainsi, je le prie de bien vouloir m'en excuser.

Au cours des dernières semaines, je me suis rendu dans différentes parties du Canada et j'ai été un peu préoccupé par les variations dans le prix de l'essence. En fin de semaine, j'étais à Halifax où le prix de l'essence avec plomb se situe à 45 ou 46 cents le litre. A mon retour à Toronto, j'ai constaté que le prix de l'essence . . .

M. McDermid: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Nous en sommes au débat de troisième lecture sur un projet de loi portant sur l'exploration pétrolière sur les terres domaniales et il m'est difficile de comprendre comment le prix de l'essence à la pompe peut se rattacher au projet de loi C-5.

M. Nunziata: Si le député a bien appris sa leçon, comme il l'a fait, j'en ai la conviction, il sait qu'avant de vendre de l'essence, il faut trouver du pétrole quelque part.

M. Riis: Cela est des plus obscurs.

M. Nunziata: Il me semble que ce projet de loi traite de la découverte de gaz et de pétrole au Canada. Je soutiens donc que la question du prix de l'essence en est indissociable et est tout à fait pertinente.

Le député de Vancouver—Kingsway est devenu un expert en ce qui a trait au prix de l'énergie au Canada et n'est dépassé à ce chapitre que par mon ami et collègue, le député de Cape Breton—The Sydneys (M. MacLellan), critique de ces questions pour mon parti. Je pose la question: est-il juste qu'un automobiliste ou un homme d'affaires de Halifax paie le litre d'essence dix ou onze cents de plus qu'un compatriote de Toronto? Je demande au député si ce projet de loi éliminera d'une quelconque façon les injustices créées par les écarts régionaux dans le prix de l'essence?

M. Waddell: Monsieur le Président, non, le projet de loi ne corrigera pas ces injustices. Le député devrait comprendre que les conservateurs ont déréglementé le prix de l'essence pour favoriser la concurrence alors qu'il n'existe pas de vraie concurrence dans sa vente en gros et du détail. Quatre sociétés, dont Petro-Canada, contrôlent le marché; elles ont maintenu les prix à un niveau élevé pour survivre et pour faire un peu de profit. Les sociétés pétrolières pauvres de l'Alberta, les petites

sociétés pétrolières canadiennes qui ne contrôlent pas de marchés de détail comme les grandes sociétés, sont en difficulté et elles seront avalées par les gros bonnets qui retirent tous les bénéfices à Halifax.

Je suis heureux que le député ait posé cette question parce que notre pays, comme je l'ai dit dans mon discours, est à la recherche d'une nouvelle politique énergétique et il ne l'obtient pas. Ce document porte sur une situation imaginaire comme l'a si bien dit le député de Cape Breton—The Sydneys, et il connaît très bien le problème. Il ne se passe rien dans les régions périphériques mais on nous offre quand même ce projet de loi, et le gouvernement esquive le vrai problème.

Le président suppléant (M. Paproski): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

Le président suppléant (M. Paproski): La motion dit ceci: M. Masse, appuyé par M. Mazankowski, propose: Que le projet de loi C-5, visant la réglementation des titres pétroliers et gaziers sur les terres domaniales, modifiant la Loi sur la production du pétrole et du gaz et abrogeant la Loi sur le pétrole et le gaz du Canada, soit lue pour la 3e fois et adoptée.

Plaît-il à la Chambre d'adopter cette motion?

Des voix: Avec dissidence.

(La motion est adoptée et le projet de loi, lu pour la 3e fois, est adopté.)

* * *

• (1800)

LE DISCOURS DU TRÔNE

REPRISE DU DÉBAT SUR L'ADRESSE EN RÉPONSE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le vendredi 10 octobre, de la motion de Mme Collins: Qu'une Adresse soit présentée à Son Excellence le gouverneur général en réponse au discours qu'elle a prononcé à l'ouverture de la session, ainsi que de l'amendement de M. Cassidy (p. 227).

Le président suppléant (M. Paproski): Comme il est 18 heures, conformément à l'article 13(5) du Règlement, la Chambre passe maintenant au vote différé sur l'amendement. M. Cassidy (Ottawa-Centre), appuyé par M. Riis (Kamloops—Shuswap), propose:

Que le paragraphe suivant soit ajouté à l'Adresse:

«La Chambre regrette que le gouvernement ait omis de faire preuve de leadership en ce qui concerne les principales questions de justice sociale qui affectent le Canadien moyen, y compris la nécessité de prendre des mesures dans le but de mieux protéger les femmes battues, une promesse de légiférer des prestations calculées au prorata pour les travailleurs à temps partiel, dont les femmes constituent la majorité, le refus de fixer un niveau de chômage plus bas au Canada et de chercher à l'abaisser et qu'il ait omis de chercher à instaurer une réforme fiscale sérieuse qui mettrait fin à l'inéquité, à la complexité et à la non-imputabilité du régime actuel.»

Convoquez les députés.

(La motion de M. Cassidy, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote nº 12)

POUR

Députés

Althouse
Axworthy
Berger
Blackburn (Brant)
Blaikie
Boudria
Broadbent
Caccia
Cassidy
Copps
de Jong
Dingwall
Epp (Thunder Bay—Nipigon)
Finestone
Foster
Gagliano
Garneau
Gauthier
Gray (Windsor West)
Grondin
Heap
Henderson
Kaplan
Keeper
Killens
Langdon
Lapierre
MacLellan
Malépart
Manly
McCurdy
McDonald (Broadview—Greenwood)
Mitchell
Murphy
Nicholson (Trinity)
Nunziata
Orlikow
Parry
Penner
Pépin
Riis
Robichaud
Rossi
Tardif (Richmond—Wolfe)
Waddell—45

CONTRE

Députés

Andre
Beatty
Belsher
Bernier
Bertrand
Binns
Bissonnette
Blackburn (Jonquière)
Blais
Blenkarn
Bouchard
Bourgault
Bradley
Brightwell
Brisco
Cadieux
Caldwell
Cardiff
Champagne (Saint-Hyacinthe—Bagot)
Champagne (Champlain)
Charest
Clark (Brandon—Souris)
Clinch
Comeau
Cooper
Cossitt
Côté (Lac-Saint-Jean)
Côté (Langelier)
Crofton
Crombie
Crosbie (St. John's West)
Crouse
Dantzer
Darling
Daubney
de Cotret
Della Noce
Desjardins
Desrosiers
Domm
Duguay
Duplessis
Edwards
Ellis
Fennell
Ferland
Fretz
Gagnon
Gérin
Girard
Greenaway
Grisé
Guilbault (Drummond)
Halliday
Hamelin
Hardey
Harvey
Hawkes
Hees
Hicks
Hnatyshyn
Hockin
Holtmann
Howie
James
Jardine
Jelinek
Jepson
Johnson (Bonavista—Trinity—Conception)
Joncas
Kelleher
Kempling
Kilgour
Landry
La Salle
Layton
Lewis
MacDonald (Kingston and the Islands)
MacDougall (Timiskaming)
MacKay
Malone
Mantha
Marin
Martin
Mayer
Mazankowski
McCrossan
McDermid
McKinnon
Minaker
Mitges
Moore
Mulroney
Nicholson (Niagara Falls)
Nickerson
Nowlan
Oberle
O'Neil
Oostrom
Pennock
Pietz
Plourde
Porter
Price
Ravis
Redway
Reid
Reimer
Ricard
St-Julien
Schellenberg (Nanaimo—Alberni)
Schellenberger (Wetaskiwin)
Scott (Hamilton—Wentworth)
Shields
Siddon
Sparrow
Stevens
Stewart
Taylor
Towers
Tremblay (Lotbinière)
Tupper
Valcourt
Vankoughnet
Vézina
Vincent
Warner
Weiner
White
Wilson (Swift Current—Maple Creek)
Wilson (Etobicoke Centre)
Winegard
Wise
Witer—134

• (1820)

M. le Président: Je déclare l'amendement rejeté.

Comme il est 18 h 25, la Chambre s'ajourne à 14 heures demain, conformément au paragraphe 3(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 28.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 15 octobre 1986

La séance est ouverte à 14 heures.

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[*Français*]

LES COMMUNICATIONS

ON DEMANDE AU GOUVERNEMENT DE NE PAS INTERVENIR POUR RENVERSER LA DÉCISION DU CRTC D'ACCORDER UN REMBOURSEMENT AUX ABONNÉS DE LA BELL CANADA

Mme Thérèse Killens (Saint-Michel—Ahuntsic): Monsieur le Président, les Canadiens ont accueilli avec joie la décision du CRTC d'accorder un remboursement aux abonnés de la Bell Canada. Selon cette décision, un crédit équivalant à environ deux mois de frais de service sera remis aux abonnés et les tarifs interurbains seront réduits d'environ 20 p. 100. En plus, le CRTC a aussi ordonné à la Bell d'offrir un service téléphonique aux personnes sourdes du Québec et de l'Ontario.

Nous devons cette belle victoire aux quelque 300 intervenants de tous les milieux qui sont venus témoigner lors des audiences publiques tenues l'été dernier.

Au nom des consommateurs canadiens, je demande au gouvernement de ne pas intervenir pour renverser la décision du CRTC.

* * *

[*Traduction*]

LE PRIX NOBEL DE CHIMIE

L'ATTRIBUTION AU PROFESSEUR JOHN POLANYI DE L'UNIVERSITÉ DE TORONTO

M. Bill Tupper (Nepean—Carleton): Monsieur le Président, je suis heureux de prendre la parole cet après-midi à la Chambre pour partager avec vous et, par votre intermédiaire, avec les députés à la Chambre et en fait avec tous les Canadiens, la joie d'apprendre que John Polanyi, professeur de chimie à l'Université de Toronto, a obtenu le prix Nobel de chimie conjointement avec deux Américains.

Des voix: Bravo!

M. Tupper: Né à Berlin, le Pr Polanyi a fait ses études à l'Université de Manchester et est venu au Canada au milieu des années 50 grâce à une bourse de recherche postdoctorale du Conseil national de recherches où il a travaillé avec M. Stacie. Il est arrivé à l'Université de Toronto en 1957 et, depuis, il a progressé rapidement dans le monde scientifique pour en devenir une figure de premier plan à l'échelle internationale. Une bonne partie de ses travaux depuis qu'il est à l'Université de Toronto ont été financés par le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada (CRSNG) dont il est à l'heure actuelle le chercheur le plus subventionné, en somme un phare pour la science canadienne.

* * *

• (1405)

LE CONSEIL DE LA RADIODIFFUSION ET DES TÉLÉCOMMUNICATIONS CANADIENNES

LA DÉCISION EN VERTU DE LAQUELLE BELL CANADA DEVRA REMBOURSER CERTAINES SOMMES AUX ABONNÉS

Mme Lynn McDonald (Broadview—Greenwood): Monsieur le Président, les pressions exercées par les consommateurs et des audiences compliquées ont fini par rapporter. Hier, en effet, le CRTC a annoncé une décision en vertu de laquelle Bell Canada devra rembourser 200 millions de dollars aux abonnés du téléphone de l'Ontario et du Québec par suite des bénéfices excessifs qu'elle a réalisés. En outre, il a ordonné à Bell Canada de réduire de 20 p. 100 les tarifs exigés pour les appels interurbains, et cela à compter du 1er janvier.

Ce sont là des nouvelles réjouissantes, et c'est bien la première fois que le CRTC prend une décision aussi sévère. Je félicite de plus ce dernier d'avoir ordonné à la Bell d'assurer aux malentendants un service de relais téléphonique qui fonctionnera 24 heures par jour. Les personnes dont l'acuité auditive est diminuée exercent des pressions en ce sens depuis 10 ans.

Tout monopole comme celui de Bell est tenu d'offrir des services à un coût raisonnable. Il incombe au CRTC de veiller à ce que les bénéfices soient également raisonnables et à ce que les consommateurs soient bien servis. La décision rendue hier par le CRTC prouve que le système peut fonctionner de manière efficace.

* * *

[*Français*]

LES ORGANISMES BÉNÉVOLES

LE VINGT-CINQUIÈME ANNIVERSAIRE DE LA PAROISSE SAINTE-ODILE—LA PARTICIPATION DES BÉNÉVOLES

M. Marcel R. Tremblay (Québec-Est): Monsieur le Président, les 10, 11 et 12 octobre derniers, la paroisse Sainte-Odile, située dans ma circonscription de Québec-Est, a fêté son 25e anniversaire. J'aimerais souligner aux députés de cette Chambre la fierté qui m'a envahi à la suite de l'aboutissement du travail acharné d'un groupe de bénévoles qui ont su, par leur dévouement et leur entraide, faire un succès retentissant de ces fêtes soulignant 25 années enrichissantes pour la paroisse Sainte-Odile.

Article 21 du Règlement

J'ai pu constater une fois de plus, monsieur le Président, que le bénévolat est une vertu en soi et que ceux et celles qui le pratiquent arrivent à créer autour d'eux une vitalité et un sens de la gratitude incontestable. Le succès éclatant des célébrations du 25e anniversaire de la paroisse Sainte-Odile nous démontre la rentabilité du bénévolat. Je reconnais de nouveau la participation intense et le dynamisme témoignés par les paroissiens de Sainte-Odile. C'est grâce à des gens comme eux que notre milieu est plus enrichissant.

Bravo et félicitations pour un travail exceptionnel et des activités d'une extrême qualité, monsieur le Président!

* * *

LA DÉFENSE NATIONALE

ON DEMANDE DES PRÉCISIONS SUR L'OCTROI DU MARCHÉ D'ENTRETIEN DES CHASSEURS CF-18

M. Jacques Guilbault (Saint-Jacques): Monsieur le Président, les Montréalais et tous les Canadiens s'inquiètent à juste titre des révélations dans l'édition du journal *La Presse* de ce matin voulant que le gouvernement aurait tripoté les appels d'offres en vue de l'obtention du contrat d'entretien des chasseurs CF-18 des Forces canadiennes.

Ce matin le Comité de survie de la Canadair révèle que, deux mois après la fin des appels d'offres en janvier 1986, le ministère de la Défense nationale acceptait de recevoir une proposition non sollicitée de la Bristol Aerospace, comportant une réduction de prix de 13 p. 100 par rapport à sa première offre. Pourquoi le ministre de la Défense nationale (M. Beatty) a-t-il accepté une deuxième proposition du groupe Bristol? Dans quelle mesure ces tractations étaient-elles légales? Comment peut-on réduire de 13 p. 100 une offre de cette ampleur dans l'espace de seulement deux mois, monsieur le Président? Le gouvernement a la responsabilité de faire toute la lumière sur cette mystérieuse administration des appels d'offres dans l'octroi du contrat d'entretien des CF-18. A moins de ce faire, le gouvernement entache gravement sa crédibilité.

* * *

[*Traduction*]

LE TOURISME

INVITATION À ASSISTER AU FESTIVAL DES LUMIÈRES À NIAGARA

M. Rob Nicholson (Niagara Falls): Monsieur le Président, il n'y a pas au Canada de secteur industriel dont la croissance soit plus rapide que celui du tourisme. On prévoit qu'à la fin du siècle l'industrie touristique sera la plus importante au Canada. Par conséquent, je crois prudent pour tous les paliers de gouvernement de faire l'impossible pour promouvoir le tourisme.

Ce faisant, tout le monde devrait se rappeler que, année après année, les chutes Niagara constituent la plus importante attraction touristique de notre hémisphère. Chaque année, quelque quatorze millions de personnes visitent la péninsule du Niagara et elles ne viennent pas seulement voir les chutes. Le Festival Shaw, le canal Welland, le Fort George et les magnifiques parcs du Niagara ne sont que quelques-uns des sites qui attirent les touristes à Niagara. Maintenant que l'Expo de Vancouver vient de fermer ses portes, il est temps que tout le monde revienne chez-nous voir les chutes Niagara et assister au Festival des lumières qui débutera incessamment.

* * *

• (1410)

LES FINANCES

LE NON-PAIEMENT D'IMPÔT SUR LE REVENU PAR TRANSCANADA PIPELINES

M. Nelson A. Riis (Kamloops—Shuswap): Monsieur le Président, étant donné la nécessité d'un régime fiscal juste et équitable pour tous les Canadiens, je désire dévoiler aujourd'hui le gagnant du Grand Prix des sociétés non imposées. Il s'agit de TransCanada PipeLines qui a pu, grâce aux mesures fiscales introduites successivement par les libéraux et les conservateurs, ne pas payer d'impôts sur des profits totalisant 256,6 millions de dollars en 1980 et 1981.

Si le régime fiscal avait été juste et équitable et si TransCanada PipeLines avait eu à payer ne serait-ce que 25 p. 100 d'impôt sur ses profits, les Canadiens moyens auraient vu leur impôt sur le revenu réduit de 64,2 millions de dollars.

Ce prix doit servir à rappeler au gouvernement qu'il est impérieux et urgent de réformer le régime fiscal en profondeur.

* * *

[*Français*]

LE TEXTILE ET LES VÊTEMENTS

LA NOUVELLE POLITIQUE RELATIVE À L'IMPORTATION

M. Jean-Guy Guilbault (Drummond): Monsieur le Président, dernièrement le ministre de l'Expansion industrielle régionale annonçait la nouvelle politique relative à l'importation de textile et de vêtements. Ainsi l'Accord multifibres sous l'égide du GATT est reconduit et le gouvernement conservateur se propose de renégocier et de prolonger les arrangements de restriction bilatéraux avec plus de 25 pays fournisseurs de vêtements à prix modiques. Cette nouvelle mesure assurera un rythme de croissance plus modéré des importations compatible avec le marché de consommation intérieure. Il s'agit de deux industries vitales puisqu'elles emploient plus de 20 p. 100 des effectifs du secteur manufacturier québécois.

En outre, la nouvelle politique comprend un programme de remise de droits de douane qui vise à accroître la compétitivité de nos fabricants de chemises ainsi que le renforcement des contrôles aux frontières en faisant analyser en laboratoire le contenu en fibres des produits importés, de même que la revue des règlements concernant l'indication du pays d'origine.

Ces mesures assureront le maintien d'un niveau viable de production de textile et de vêtements au Canada et dans ma circonscription où on dénombre plus de 5,000 ouvriers dans ce secteur.

* * *

[*Traduction*]

L'AGRICULTURE

LES BUREAUX D'EXAMEN DE L'ENDETTEMENT AGRICOLE—LE RETARD À ENTENDRE LES DEMANDES

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, la crise de l'endettement agricole empire de jour en jour alors que des milliers d'agriculteurs, dans tout le pays, risquent de perdre leur exploitation. En Ontario, plus de 900 agriculteurs accusent des retards de 2 à 3 ans dans le remboursement de leurs prêts à la Société du crédit agricole.

En juin dernier, en deux sessions de la Chambre, nous avons adopté la loi relative aux bureaux d'examen de l'endettement agricole. Or, ces bureaux ne fonctionnent toujours pas en Ontario. Trois seulement des dix membres du bureau ont été nommés. Plus de 100 agriculteurs ont présenté une demande d'aide au bureau, mais aucun dossier n'a encore été étudié.

Vendredi dernier, la Fédération de l'agriculture de l'Ontario a fait parvenir d'urgence un télégramme au premier ministre (M. Mulroney), exhortant le gouvernement à intervenir et l'avertissant que les agriculteurs devenaient impatients et que leur colère grandissait.

J'invite le gouvernement à intervenir et à faire en sorte que ces bureaux entrent en activité dès maintenant. Le gouvernement doit modifier son comportement et accorder à la crise de l'endettement agricole toute l'attention prioritaire qu'elle mérite.

* * *

LES AFFAIRES SOCIALES

LE VERSEMENT ANTICIPÉ DU CRÉDIT D'IMPÔT POUR ENFANTS

M. Jim Jepson (London-Est): Monsieur le Président, quelque 725 000 familles canadiennes, soit 1,3 million d'enfants, vont bénéficier du versement anticipé du crédit d'impôt pour enfants en novembre 1986. Ce crédit présenté par le gouvernement actuel apportera un secours opportun aux familles canadiennes et rendra moins nécessaire le recours aux escompteurs d'impôt.

Le paiement anticipé de 300 $ par enfant équivaut à peu près aux deux tiers du plein montant du crédit. Le reste, le cas échéant, sera versé après que la déclaration d'impôt de 1986 aura été produite, au début de 1987. Le paiement anticipé sera offert automatiquement aux requérants admissibles dont le revenu familial a été inférieur à 15 000 $ en 1985. Les autres bénéficiaires recevront leur crédit au printemps, comme par le passé. Qui plus est, il ne sera pas nécessaire de présenter une demande pour obtenir le versement anticipé. Cette mesure s'ajoute à la hausse de 70 $ du crédit d'impôt cette année et aux mesures prises pour limiter les frais exigés par les escompteurs.

En prévoyant pour la première fois le paiement anticipé du crédit d'impôt pour enfants, le gouvernement prouve clairement l'attention qu'il porte aux besoins des familles à revenu faible ou moyen.

* * *

LE PRIX NOBEL DE CHIMIE

LE PRIX ATTRIBUÉ AU PROFESSEUR JOHN POLANYI DE L'UNIVERSITÉ DE TORONTO

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui pour rendre hommage, au nom de tous les Canadiens, au Pr John C. Polanyi, de l'Université de Toronto, qui a obtenu aujourd'hui le prix Nobel de chimie pour ses travaux sur la dynamique des processus chimiques élémentaires.

Le Pr Polanyi est le second titulaire du prix Nobel de chimie au Canada, le premier étant le Pr Gerhard Herzberg d'Ottawa. Les deux hommes sont associés au Conseil national de recherches, le Pr Polanyi, pour y avoir poursuivi des recherches postdoctorales et le Pr Herzberg, pour y avoir consacré l'ensemble de sa carrière.

Tout en félicitant ces deux personnalités de leur succès, sachons que ce mercredi fut un jour sombre, puisque le CNR a subi des compressions budgétaires qui l'obligeront à supprimer 200 emplois, à mettre fin à certains programmes et à réduire les travaux de l'Institut d'astrophysique Herzberg.

Ne pourrions-nous pas, afin de mieux honorer ces personnes qui placent le Canada à l'avant-scène, accentuer notre engagement envers la recherche fondamentale au lieu de détruire étourdiment le travail ardu de nombreux scientifiques de talent?

* * *

[*Français*]

LES AÉROPORTS

L'IMPORTANCE DES INSTALLATIONS DE VAL-D'OR

M. Guy St-Julien (Abitibi): Monsieur le Président, de tous les aéroports de l'Abitibi-Témiscamingue, de la Baie James et du Nord québécois, c'est l'aéroport régional de Val-d'Or qui est le plus important en nombre de services et en trafic. L'importance de cet aéroport date de longtemps. Il est situé dans le corridor des vols transcontinentaux et du corridor aérien international du pôle Nord.

Monsieur le Président, au cours des dix dernières années, la Chambre de commerce de Val-d'Or, la ville de Val-d'Or, la Corporation de développement industriel et commercial de Val-d'Or et la MRC de la Vallée de l'or sont tour à tour et conjointement intervenues dans ce dossier.

Grâce aux efforts du gouvernement conservateur depuis 1984, ce projet de 9,5 millions de dollars sera une réalité en 1987. La compétence de Reynald Imbeault et de Daniel Bleau de Transports Canada a été d'un grand appui. Ce projet constitue un excellent exemple de ce que les gens et le député d'Abitibi peuvent accomplir quand ils travaillent conjointement à résoudre des problèmes d'intérêt commun et à réaliser un projet d'une telle envergure en Abitibi-Témiscamingue.

* * *

• (1415)

[*Traduction*]

LES INSTITUTIONS FINANCIÈRES

LA NÉCESSITÉ D'UNE RÉFORME DES RÈGLEMENTS SUR LES SERVICES FINANCIERS PAR LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL

Mlle Aideen Nicholson (Trinity): Monsieur le Président, la récente acquisition de la Banque Continentale par la Lloyds, une banque étrangère, rappelle une fois de plus aux Canadiens que le gouvernement n'a pas encore procédé à une refonte complète des règlements sur les services financiers, comme il nous l'avait promis.

Le gouvernement nous avait assurés pourtant, dans le discours du trône de 1984, qu'il poursuivrait la réforme entreprise sous le gouvernement précédent. Depuis cette époque, des sociétés fiduciaires ont fait faillite, des banques ont fermé leurs portes et de grands établissements financiers sont passés sous la coupe d'une institution non financière. Les études et les rapports ont proliféré par contre. Les gouvernements provinciaux poursuivent leur propre programme de réformes, mais le cadre réglementaire fédéral est demeuré pratiquement inchangé et le dernier discours du trône ne fait que réitérer une promesse vieille de deux ans.

Le gouvernement est à court de temps et d'options. S'il ne joint pas le geste à la parole, il demeurera à la merci des événements.

* * *

NOUVEAU DÉPUTÉ

M. le Président: J'ai l'honneur d'annoncer que le greffier de la Chambre a reçu du directeur général des élections le certificat de l'élection de M. Walter Van De Walle, dans la circonscription électorale de Pembina.

* * *

PRÉSENTATION DU NOUVEAU DÉPUTÉ

M. Walter Van De Walle, député de la circonscription électorale de Pembina, est présenté par le très honorable Brian Mulroney et l'honorable Don Mazankowski.

M. le Président: Je crois que la Chambre est d'accord pour prolonger la période des questions orales. Nous passons maintenant aux questions orales.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

LA COMMISSION FORGET—LA TENEUR DU RAPPORT

M. Brian Tobin (Humber—Port-au-Port—Sainte-Barbe): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Hier, durant la période des questions, le premier ministre et le ministre de l'Emploi et l'Immigration ont affirmé que le gouvernement n'était pas au courant du contenu du rapport de la Commission Forget. Le premier ministre a déclaré:

> . . . notre intervention s'est limitée à ce qu'a annoncé le ministre des Finances dans son exposé budgétaire du 23 mai . . .

• (1420)

Après 24 heures de réflexion, le premier ministre est-il maintenant disposé à reconnaître aujourd'hui que, contrairement à ce qui a été déclaré hier, les membres de son cabinet et les principaux membres du Conseil des ministres ont été informés du contenu du rapport de la Commission Forget, et notamment des recommandations qui ont été rendues publiques hier?

[*Français*]

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, ce que j'ai dit hier, je le répète: En dehors des informations fournies au niveau, semble-t-il, des rapports minoritaires qui ont été produits à la presse, il n'y a absolument jamais rien eu à ce niveau-là. Et je ne vois pas à quoi exactement le député veut se référer.

[*Traduction*]

LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Brian Tobin (Humber—Port-au-Port—Sainte-Barbe): Monsieur le Président, le mutisme du ministre est un luxe que notre pays ne peut pas se permettre. Le ministre et le premier ministre savent très bien que la Commission Forget a pris soin de les informer de ses recommandations. Pourquoi, par son silence, le gouvernement a-t-il donné son appui tacite à un programme qui diminuera de 3 milliards de dollars le budget de l'assurance-chômage, qui vise à supprimer complètement les prestations des pêcheurs, monsieur le Président; qui vise à annuler les projets fédéraux de création d'emplois à court terme et à faire assumer une part encore plus lourde du bien-être social par les gouvernements provinciaux? Pourquoi le gouvernement donne-t-il tacitement le feu vert à ce programme?

[*Français*]

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, j'ai signalé hier comment je trouvais qu'il était triste d'exploiter l'insécurité des gens pour avancer des choses comme celle-ci. Il n'y a jamais eu d'information ou de breffage donné au Bureau du premier ministre ou ailleurs concernant le rapport Forget. Ce sont des inventions, et on est encore embarqué dans des situations simplement pour insécuriser les travailleurs canadiens.

[*Traduction*]

LA RÉPONSE DU GOUVERNEMENT

M. Brian Tobin (Humber—Port-au-Port—Sainte-Barbe): Monsieur le Président, le ministre est en train de s'enfoncer encore bien plus qu'il ne l'imagine. Posons-lui carrément la question: Ne reconnaît-il pas qu'au moment même où nous avons cet échange à la Chambre, de hauts fonctionnaires de son ministère, sur ses instructions, sont en train de préparer aujourd'hui une réponse détaillée du gouvernement à un rapport dont il prétend, comme le premier ministre, ne pas encore avoir pris connaissance?

[*Français*]

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, je ne peux pas demander de préparer quoi que ce soit sur un rapport que je n'ai pas reçu. Je n'ai absolument aucun document entre mes mains. Je répète devant cette Chambre: Je n'ai entre mes mains aucun document se référant au rapport Forget.

LE RÔLE JOUÉ PAR LE MINISTRE

M. Jean-Claude Malépart (Montréal—Sainte-Marie): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Hier, il a dit, et le premier ministre, qu'il n'avait pas été informé des recommandations du rapport de la Commission Forget. Est-ce que le ministre peut nous confirmer aujourd'hui qu'il y a eu une rencontre avec M. Forget au milieu du mois d'août, deuxièmement, qu'il a mandaté deux membres officiels de son ministère pour préparer la réponse et, troisièmement, qu'au Cabinet qui s'est réuni au mois d'août, le Comité des priorités, à Saint-Jean (Terre-Neuve), le ministre a informé les membres du Cabinet?

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, j'ai rencontré M. Forget . . . Comme un ministre qui entre en fonctions, j'ai rencontré beaucoup d'autres personnes, et je ne vois pas pourquoi je n'aurais pas rencontré M. Forget alors que j'ai rencontré d'autres personnes au niveau du ministère. De là à me soumettre aux élucubrations du député, c'est autre chose!

LA RÉPONSE AUX RECOMMANDATIONS DU RAPPORT FORGET

M. Jean-Claude Malépart (Montréal—Sainte-Marie): Monsieur le Président, est-ce que le ministre, dans un premier temps, est prêt à nier que M. Forget l'ait informé de ses intentions, et, dans un deuxième temps, est-ce que le ministre est prêt à confirmer que M. Wyman et que M. Carin ont été mandatés par le ministre pour préparer la réponse aux recommandations du rapport Forget, oui ou non?

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, je répète ce que j'ai dit hier et encore aujourd'hui: Je n'ai pas de copie du rapport Forget. Je ne peux pas demander à des gens de répondre ou de traiter d'un document que je n'ai pas. Je ne peux pas demander à des gens de me donner des commentaires sur un contenu que je n'ai pas. Je répète encore une fois devant cette Chambre: Je ne possède pas de copie ou de contenu du rapport Forget. Je ne peux pas demander aux fonctionnaires de le commenter, je ne l'ai pas.

[*Traduction*]

LES PRESTATIONS DANS LA RÉGION DE L'ATLANTIQUE

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, j'ai une question à poser au premier ministre sur le même sujet. Le ministre vient de faire allusion aux inquiétudes des Canadiens en laissant entendre que l'opposition en était la cause. Ma question porte directement là-dessus. Selon un article publié hier, les prestataires de l'assurance-chômage recevront 3 milliards de dollars de moins. J'ai vérifié et obtenu des chiffres précis, provenant du rapport et non pas du journal, qui laissaient entendre, par exemple, que la région de l'Atlantique perdrait, à elle seule, 620 millions. Le premier ministre va-t-il dissiper les inquiétudes des citoyens de cette région en déclarant que son gouvernement n'a pas l'intention de réduire de 620 millions les prestations des chômeurs des Maritimes?

[*Français*]

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, on vous a lu hier une réponse, monsieur le leader, et on va vous la répéter aujourd'hui car elle est exactement la même.

Vous vous référez à des rapports; encore une fois, le discours du ministre des Finances dit ceci:

• (1425)

[*Traduction*]

J'insiste sur le fait que nous n'entreprenons pas cette étude dans le but de réduire les contributions fédérales aux chômeurs.

Nous ne réduirons pas les prestations aux chômeurs, qu'ils se trouvent dans la région de l'Atlantique, dans les provinces du centre ou dans l'Ouest.

[*Français*]

LES PRESTATIONS D'ASSURANCE-CHÔMAGE—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, je désire poser une question au ministre.

Hier, il a utilisé le terme en français «prestations». Ma question est la suivante: Le ministre veut-il assurer les députés de la Chambre que le gouvernement n'a pas l'intention de réduire, pas du tout, les prestations des personnes qui reçoivent maintenant des prestations d'assurance-chômage?

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, le leader du Nouveau parti démocratique entre à l'intérieur de détails sur des rapports que personne n'a entre les mains, sur des recommandations que je n'ai pas, sur des points précis d'un rapport que personne n'a entre les mains. Je ne peux pas faire des commentaires sur des contenus qui n'existent pas. Ils vont exister le 30 novembre et nous les commenterons à ce moment-là.

[*Traduction*]

M. Broadbent: C'est le ministre qui suscite des inquiétudes.

LE NIVEAU DES PRESTATIONS

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, j'adresserai ma question supplémentaire au premier ministre qui doit visiter l'Île-du-Prince-Édouard et le Nouveau-Brunswick au cours des prochains jours. Va-t-il dissiper les inquiétudes des Canadiens de ces provinces en leur assurant au moins que le niveau des prestations d'assurance-chômage ne sera pas réduit? Peut-il leur donner cette assurance sans réserve? Cela apaiserait les craintes des citoyens de cette région.

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, cette question paraît à peu près semblable à la précédente. Comme je n'ai pas reçu d'exemplaire de ce rapport et que je ne suis pas au courant des renseignements que le député a cités avec tant d'assurance, je peux seulement attirer son attention sur la déclaration catégorique que le ministre des Finances a faite en avril en disant: «J'insiste sur le fait que nous n'entreprenons pas cette étude dans le but de réduire les contributions fédérales aux chômeurs.» Cela me paraît suffisamment clair. Le député étant une personne raisonnable, sans doute voudra-t-il attendre le rapport de la Commission royale d'enquête avant d'entamer un débat ou un dialogue sur des éléments qu'il dit contenus dans ce rapport.

LA PRÉTENDUE INFORMATION D'UN COMITÉ DU CABINET

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre à qui j'aimerais donner l'occasion de dire la vérité à la Chambre.

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Assis!

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. Je suis persuadé qu'aucun député n'ignore que, dans cette Chambre, on est censé dire la vérité. Les remarques tendant à faire croire qu'il n'en est rien ne sont pas des plus utiles. Je demande à la députée de poser sa question.

Mme Copps: Le premier ministre n'a pas répondu à la question du député de Humber—Port-au-Port—Sainte-Barbe. Il disait hier: « . . . notre intervention s'est limitée à ce qu'a annoncé le ministre des Finances dans son exposé budgétaire . . . ». Le premier ministre nie-t-il que le comité du Cabinet des priorités et de la planification a été informé de cette question, la somme et la substance du rapport Forget, alors qu'il présidait la réunion à Terre-Neuve?

[*Français*]

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, on va répéter encore ce qu'on a dit tantôt: J'ai dit tantôt que je ne pouvais ni recevoir ni donner de breffage sur un contenu que je n'avais pas. J'ai dit hier et je répète aujourd'hui que je n'ai aucune copie du rapport Forget puisqu'il n'existera que le 30 novembre. Que vous ayez copies de rapports minoritaires . . . je ne les ai pas non plus.

Alors, monsieur le Président, je ne peux pas donner de breffage sur quelque chose qui n'existe pas.

• (1430)

[*Traduction*]

LA PRÉPARATION D'UNE RÉPONSE AU RAPPORT

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, je voudrais adresser ma question supplémentaire au ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Le ministre nie-t-il que M. Ken Wyman, sous-ministre adjoint de son ministère, a été nommé président d'un comité qui prépare actuellement une réponse à la Commission Forget, réponse qui résulte des renseignements reçus par le ministre, d'autres membres du Cabinet et des fonctionnaires de son ministère?

[*Français*]

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, c'est de la pure spéculation.

[*Traduction*]

LES SOMMES VERSÉES DANS LES PROVINCES DE L'ATLANTIQUE

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, ma question fait suite à la question posée au premier ministre par mon chef. Le premier ministre se rend cette semaine dans les provinces de l'Atlantique. Confirmera-t-il aux habitants de cette région que le gouvernement ne réduira pas les sommes qui leur sont versées à la suite de l'enquête de la Commission Forget?

[*Français*]

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, est-ce qu'on va réduire quoi que ce soit concernant le rapport Forget? On va attendre le rapport Forget, on va voir ce qu'il propose concernant son mandat. C'est une commission qui a le mandat d'évaluer un système d'assurance-chômage. Notre gouvernement a eu le courage d'y faire face. On a toujours refusé de ce côté de lever quelque enquête ou quelque commission que ce soit sur l'assurance-chômage. Ce gouvernement-ci l'a fait. Nous allons recevoir des recommandations et par la suite, on verra ce qu'on va faire, comment on va en disposer. Mais encore faut-il d'abord les recevoir.

[*Traduction*]

ON DEMANDE AU GOUVERNEMENT DE DONNER UNE GARANTIE

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, quelles que soient les recommandations finales, le gouvernement est-il prêt à promettre aux provinces de l'Atlantique . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Murphy: Quelles que soient ces recommandations, le gouvernement est-il prêt à garantir aux habitants des provinces de l'Atlantique, où le taux de chômage est élevé, que les paiements qui leur sont destinés ne seront pas réduits?

[*Français*]

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, j'ai peut-être moins d'expérience de cette Chambre que mon collègue, mais je sais une chose, c'est que, normalement, et c'est ce que j'ai cru voir dans cette Chambre, avant de commenter quelque rapport de commission que ce soit, je pense qu'on doit attendre que ladite commission dépose son rapport et, à ce moment-là, on fera les commentaires pertinents.

* * *

[*Traduction*]

LES AFFAIRES INDIENNES

L'ADMINISTRATION DU MINISTÈRE DANS LA RÉGION DU MANITOBA—LES COÛTS D'UN PROJET DE CONSTRUCTION ROUTIÈRE

M. Keith Penner (Cochrane—Supérieur): Monsieur le Président, j'adresse ma question au premier ministre. Les révélations se succèdent au sujet du désordre qui règne au ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien dans la région du Manitoba. Quelles mesures rapides et décisives prendra-t-on au sujet du ministère responsable d'un projet de construction routière dans une réserve indienne du Manitoba qui a coûté bien au-delà de un million de dollars au lieu des 300 000 $ prévus?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, comme le député le sait certainement, le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien a annoncé la semaine dernière que la GRC ferait enquête sur les diverses allégations répandues au sujet des activités du bureau régional du Manitoba. Il paraît qu'on a discuté avec le président du Conseil du Trésor en vue d'entreprendre un examen exhaustif de toutes les activités financières du bureau régional du Manitoba.

LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Keith Penner (Cochrane—Supérieur): Monsieur le Président, je voudrais savoir pourquoi le gouvernement tarde tant à s'occuper des cas d'inefficacité flagrante qu'on relève dans ce ministère, alors que le premier ministre sait aussi bien que moi que de nombreuses communautés indiennes du pays vivent dans une abjecte pauvreté.

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, je crois que le député, en homme équitable, voudra reconsidérer ce commentaire. En réalité, le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien a réagi très rapidement en ordonnant que la GRC fasse enquête. Il réagit très rapidement en ce qui concerne l'examen complet des activités financières qu'il entreprend actuellement.

* * *

LES SOCIÉTÉS D'ÉTAT

LA VENTE DE LA SOCIÉTÉ DE HAVILLAND—L'EXAMEN DU COMITÉ

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Monsieur le Président, le 26 juin 1985, le ministre de l'Expansion industrielle régionale de l'époque a reçu une lettre d'avocats du Texas lui annonçant que le gouvernement du Canada pouvait être poursuivi pour des millions de dollars au sujet des transactions louches de la société de Havilland. Il en est également question dans les notes de service internes du ministère. Pourquoi ces renseignements, qui étaient si importants pour ses débats, n'ont-ils pas été révélés au comité de développement régional qui a examiné la vente de de Havilland en 1986?

[*Français*]

L'hon. Michel Côté (ministre de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président, aucune information n'a été tenue secrète lors de cette transaction. J'aimerais tout simplement rappeler à mon collègue que nous nous sommes assurés, lorsque nous avons disposé de la compagnie de Havilland, premièrement, de garder une technologie au Canada, deuxièmement, d'une sécurité d'emploi pour les Canadiens et, troisièmement, du maintien d'une industrie aérospatiale au Canada. C'est cela qui est important pour les Canadiens.

[*Traduction*]

LES RENSEIGNEMENTS FOURNIS AU COMITÉ

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Monsieur le Président, le gouvernement s'est assuré qu'il gardait un passif éventuel de plus de 140 millions de dollars . . .

M. le Président: A l'ordre. A l'ordre! Le député a fait savoir qu'il désirait poser une question supplémentaire. Je lui demande de la poser.

M. Langdon: Merci, monsieur le Président. Puisque le ministère a reçu six mois à l'avance l'information dont je viens de parler, pourquoi n'a-t-il pas fourni ces renseignements lors de l'enquête du comité de développement régional? Le ministre ne pense-t-il pas qu'il doit maintenant présenter . . .

M. le Président: A l'ordre!

M. Langdon: . . . ses excuses à la Chambre pour cette négligence?

M. le Président: A l'ordre, à l'ordre! C'est, il me semble, pratiquement la même question que la précédente. J'invite le député à y réfléchir et à poser une question qui ne soit pas une simple répétition de la première.

M. Langdon: Monsieur le Président, je tiens compte de votre réprimande, mais si le ministre refuse de répondre . . .

Des voix: Règlement!

M. le Président: A l'ordre. Je donne la parole au député de York-Centre.

Des voix: Bravo!

LES DETTES NON DIVULGUÉES DE LA SOCIÉTÉ

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le Président, ma question s'adresse au même ministre et concerne les dettes non divulguées qui ont été imputées aux contribuables canadiens au lieu d'être à la charge de la société Boeing, l'acheteur. Le ministre a-t-il connaissance d'autres dettes? A combien s'élèvent les dettes que les contribuables canadiens risquent d'avoir à payer maintenant pour des contrats conclus par de Havilland avant la prise de contrôle?

[*Français*]

L'hon. Michel Côté (ministre de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président, je serais gêné de poser la question si j'étais le député d'en face. La de Havilland avait coûté aux contribuables plus de 1 200 000 000 $ en plus d'engagements à venir de l'ordre de 1 600 000 $. Ce que nous avons fait, ce fut de nous assurer de réduire les engagements du gouvernement canadien, encore une fois pour la sécurité d'emploi et le maintien de l'industrie aérospatiale au Canada. C'est cela un gouvernement qui prend sa destinée en main.

[*Traduction*]

LE MONTANT DES DETTES

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le Président, cette politique de faux-fuyant doit être qualifiée d'inacceptable. Pourquoi le ministre ne peut-il répondre à une question simple à propos des dettes non divulguées? A combien se chiffrent-elles? Le sait-il?

[*Français*]

L'hon. Michel Côté (ministre de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président, encore une fois, aucune information sur ce sujet n'a été retenue d'aucune manière que ce soit. Elles ont été complètement données par le ministre lors de sa comparution devant le Comité de la Chambre pour étudier cette transaction, au mois de janvier 1986.

* * *

[*Traduction*]

LE CONSEIL NATIONAL DE RECHERCHES

L'IMPORTANCE DE LA CONTRIBUTION GOUVERNEMENTALE

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie. Lorsque les conservateurs étaient dans l'opposition, ils ont promis aux Canadiens qu'une fois arrivés au pouvoir, ils agiraient rapidement, afin de consacrer 2,5 p. 100 du produit national brut à la recherche scientifique et au développement. Or, aujourd'hui, le directeur du Conseil national de recherches nous a appris qu'au cours des deux dernières années, les effectifs avaient été réduits de 400 années-personnes et qu'une réduction supplémentaire de 200 années-personnes allait être effectuée dans les deux années à venir. Pourquoi le gouvernement ne tient-il pas la promesse qu'il a faite avant les élections?

• (1440)

L'hon. Frank Oberle (ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie): Monsieur le Président, le député ne comprend pas que le Centre national de recherches est peut-être l'instrument le plus important sur lequel le gouvernement peut compter dans le domaine de la recherche et du développement, mais qu'il n'est pas le seul. Le gouvernement verse des centaines de millions de dollars de subventions au titre de l'aide industrielle, par l'entremise d'accords avec les provinces, et de dépenses fiscales. Nous sommes en bonne voie d'atteindre les objectifs que nous nous étions fixés.

LE POURCENTAGE DU PRODUIT NATIONAL BRUT CONSACRÉ À LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur le Président, le ministre sait pertinemment que le Pr Polanyi, auquel on a décerné aujourd'hui le prix Nobel, a critiqué le gouvernement précédent, et je suis persuadé qu'il reprochera également au gouvernement actuel son échec. A l'heure actuelle, nous consacrons 1,3 p. 100 du produit national brut à la recherche et au développement. Le directeur du Conseil national de recherches a déclaré aujourd'hui qu'il faudrait attendre que le déficit ait été réduit sensiblement avant que le gouvernement ne prenne les mesures voulues pour réaliser les objectifs qu'il a promis d'atteindre. Dans ce cas, quel pourcentage du produit national brut consacrerons-nous à la recherche scientifique en attendant?

L'hon. Frank Oberle (ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie): Monsieur le Président, il est peut-être nouveau qu'un gouvernement ne s'en tienne pas entièrement à des objectifs de dépenses, mais plutôt à des objectifs utiles au pays pour ce qui est des travaux de recherche à effectuer et les priorités à respecter. Je pourrais peut-être profiter de l'occasion au nom de tous les députés pour féliciter le Pr Polanyi et signaler à la Chambre qu'il reçoit bel et bien . . .

M. le Président: Le député de Laurier.

* * *

[*Français*]

LES SCIENCES ET LA TECHNOLOGIE

LE CONSEIL NATIONAL DE RECHERCHES CANADA—L'ABOLITION DE 200 POSTES D'ICI AVRIL PROCHAIN—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. David Berger (Laurier): Monsieur le Président, ma question s'adresse au même ministre. On a appris ce matin que le Conseil national de recherches Canada est obligé de couper 200 postes d'ici avril prochain. Encore une fois, ce gouvernement qui se fout des conséquences mine notre compétence nationale en recherche et développement. Voici ma question: Par quelle logique le gouvernement a-t-il décidé de sabrer dans des programmes essentiels pour la création d'emplois ainsi que pour la santé et la survie de l'industrie canadienne?

[*Traduction*]

L'hon. Frank Oberle (ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie): Monsieur le Président, je croyais que le député prenait la parole parce qu'il voulait peut-être s'excuser d'avoir répandu de faux renseignements à la Chambre depuis deux mois . . .

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: A l'ordre. Je prierais le ministre de répondre à la question du mieux qu'il peut.

M. Oberle: Étant donné que sa prédiction portant que les subventions du Programme d'aide à la recherche industrielle (PARI) seraient réduites de 60 millions de dollars s'est révélée absolument fausse ce matin, le député devra se rendre à la réalité et se rendre compte qu'il n'y aura pas de mises à pied au CNRC. Les 200 personnes qui seront touchées par la réorganisation seront affectées à de nouvelles tâches et à de nouvelles priorités que le CNRC a identifiées de concert avec le gouvernement.

M. Berger: Le CNRC a dû couper 200 postes pour permettre au ministre de sauver la face.

LES FONDS ALLOUÉS PAR LE GOUVERNEMENT

M. David Berger (Laurier): Monsieur le Président, si le gouvernement s'est donné pour objet d'encourager le développement de la technologie et la création d'emplois, pourquoi a-t-il réduit le budget du CNRC de 30 p. 100 depuis deux ans? Pourquoi a-t-il bloqué les fonds alloués aux organismes distributeurs de subventions, et pourquoi a-t-il sabré presque toutes les autres initiatives destinées à encourager la recherche et le développement?

L'hon. Frank Oberle (ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie): Monsieur le Président, le député se laisse emporter. Il est vrai que le CNRC, à l'instar du gouvernement lui-même et d'autres organismes gouvernementaux, rationalise ses activités à la lumière de nouvelles priorités. Au fil des prochaines années, cette réorganisation au CNRC se traduira nettement non seulement par une augmentation du nombre d'années-personnes mais également par une hausse sensible des allocations budgétaires.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

L'UTILISATION DU CHARBON HYPOSULFUREUX

M. Arnold Malone (Crowfoot): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Environnement. Étant donné que le gouvernement veut protéger l'environnement, ranimer l'économie de l'Ouest et améliorer notre balance des paiements, quelles mesures le ministre prend-il pour encourager l'utilisation du charbon hyposulfureux dans le centre industriel du Canada?

L'hon. Tom McMillan (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, je viens de recevoir le rapport publié le 20 août 1986 par un important groupe de travail fédéral provincial qui trouvait ridicule que le gouvernement du Canada et le pays en général encouragent l'importation en provenance des États-Unis de charbon à haute teneur en soufre alors qu'il existe dans l'ouest au Canada du charbon hyposulfureux avec tous les avantages sur le plan économique et environnemental que cela comporte. Malheureusement, il ne me suffit pas d'appuyer sur un bouton pour corriger la situation, mais, dans la mesure où le gouvernement fédéral y peut quelque chose, nous prenons des mesures à cet effet.

* * *

L'AGRICULTURE

L'AIDE AUX AGRICULTEURS DES PRAIRIES

M. Bill Blaikie (Winnipeg—Birds Hill): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture. Compte tenu de l'incertitude qui continue de planer sur l'annonce gouvernementale d'une aide aux agriculteurs des Prairies, le ministre va-t-il garantir à ces agriculteurs qu'on leur dira avant la tenue des élections provinciales en Saskatchewan, lundi prochain, combien ils vont recevoir, comment et quand?

L'hon. John Wise (ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, nous fournissons des garanties aux producteurs céréaliers du Canada depuis le discours du trône. Nous avons la ferme intention de respecter nos engagements à cet égard. Le fait est qu'une somme d'un milliard de dollars sera bel et bien versée aux agriculteurs canadiens.

ON DEMANDE DE FOURNIR AUX CANADIENS DE LA SASKATCHEWAN LES RENSEIGNEMENTS DEMANDÉS

M. Bill Blaikie (Winnipeg—Birds Hill): Monsieur le Président, étant donné que ce programme a d'abord été établi pour répondre aux besoins des conservateurs de la Saskatchewan, le ministre va-t-il garantir aux Canadiens de la Saskatchewan qu'on va leur fournir les renseignements que je viens de demander d'ici à lundi, de sorte qu'ils puissent juger de la franchise de M. le premier ministre Devine?

L'hon. John Wise (ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, que ce programme ait été établi à cause de la tenue d'élections dans une ou deux provinces du pays n'a tout simplement rien à voir. Si cela avait été un point essentiel, nous aurions probablement agi unilatéralement, comme nous aurions sans doute été en mesure de le faire. Toutefois, le fait est que nous n'avons pas agi unilatéralement. Nous avons consulté les gouvernements provinciaux. Si je peux m'entretenir demain avec les leaders agricoles, nous serons encore beaucoup mieux en mesure d'appliquer le programme correctement et équitablement dans tout le pays.

Questions orales

LE CONSEIL DE LA RADIODIFFUSION ET DES TÉLÉCOMMUNICATIONS CANADIENNES

LA DÉCISION EN VERTU DE LAQUELLE BELL CANADA DEVRA REMBOURSER CERTAINES SOMMES AUX ABONNÉS

Mme Sheila Finestone (Mount Royal): Monsieur le Président, après avoir consacré six mois à l'examen franc et démocratique des bénéfices de Bell Canada, examen au cours duquel les parties intéressées ont fait 302 interventions publiques, le CRTC a décidé hier que la société devait rembourser ses abonnés à qui elle a imposé des droits téléphoniques excessifs. Ma question s'adresse à la ministre des Communications. Afin de ne pas priver les usagers du téléphone de la somme qui leur est due, s'engage-t-elle à ne pas renverser la décision du CRTC et à ne pas prendre non plus d'une main ce que le Conseil vient à bon droit de leur accorder de l'autre?

L'hon. Flora MacDonald (ministre des Communications): Monsieur le Président, je remercie la députée de sa question. La décision du CRTC va sans doute réjouir tous les abonnés de Bell Canada. Le Conseil a estimé que l'amélioration du climat économique depuis l'arrivée au pouvoir du gouvernement . . .

Des voix: Bravo!

Mlle MacDonald: . . . la baisse des taux d'intérêt, la hausse de la productivité et la création d'emplois . . .

M. le Président: A l'ordre.

Des voix: Encore!

M. le Président: La députée de Mount Royal a la parole.

LES BÉNÉFICES DE BELL CANADA

Mme Sheila Finestone (Mount Royal): Monsieur le Président, je sais gré à la ministre de reconnaître que Bell Canada est une société rentable et bien administrée. Celle-ci forme un monopole d'État assujetti aux règlements du CRTC. La ministre conviendra, je l'espère du moins, que des bénéfices de cette nature . . .

M. le Président: A l'ordre. J'invite la députée à poser sa question.

Mme Finestone: Convient-elle que les abonnés ont droit à un remboursement, et qu'il ne faut pas que ces bénéfices aillent gonfler les poches des actionnaires des Entreprises Bell Canada?

L'hon. Flora MacDonald (ministre des Communications): Monsieur le Président, le rapport du CRTC m'a beaucoup intéressée. Après avoir estimé que Bell Canada avait perçu un excédent de 206 millions de dollars, le Conseil recommande à la société de rembourser 20 $ à chacun de ses abonnés résidentiels et 60 $ aux petits entrepreneurs. Voilà certainement de bonnes nouvelles pour les usagers des services de Bell Canada.

• (1450)

M. le Président: Bien que les députés s'attendent à des réponses complètes de la part des ministres, j'invite ces derniers à ne pas citer en détail les rapports qui font l'objet des questions. La ministre pourrait peut-être abréger sa réponse.

Mlle MacDonald: Monsieur le Président, j'apprends avec plaisir que l'Association des consommateurs du Canada . . .

Des voix: Bravo!

Des voix: Oui ou non?

M. le Président: La parole est au député de London-Est.

* * *

LES FAILLITES

LE DROIT DES FOURNISSEURS DE REPRENDRE POSSESSION DES MARCHANDISES

M. Jim Jepson (London-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Consommation et des Corporations. Bien des fournisseurs sont les véritables victimes de trop nombreuses faillites. Dans la mesure législative sur la faillite que doit proposer le gouvernement, le ministre peut-il donner à la Chambre l'assurance que les fournisseurs auront les mêmes avantages que ceux du Québec qui peuvent actuellement reprendre possession des marchandises qu'ils ont livrées à un débiteur trente jours avant la nomination d'un syndic de faillite?

L'hon. Harvie Andre (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur le Président, le député a tout à fait raison. Le gouvernement étudie activement le problème avant de soumettre au Parlement des modifications à la loi. Nous étudions la situation au Québec. Nous recevons les instances du secteur de la petite entreprise dont le député se fait le porte-parole en l'occurrence. Nous espérons être bientôt en mesure de recommander des changements à la Loi sur la faillite.

* * *

LE DÉSARMEMENT

L'INITIATIVE DE DÉFENSE STRATÉGIQUE DES ÉTATS-UNIS—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Derek Blackburn (Brant): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Le 23 janvier 1986, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) déclarait à la Chambre:

> Notre position à l'égard des recherches sur l'IDS est liée à la nécessité de se conformer strictement aux dispositions du traité sur les MAB.

Le gouvernement retirera-t-il son appui à l'IDS maintenant que le président Reagan a rejeté un acccord sur le contrôle des armements parce que justement, il exigeait le respect rigoureux pendant dix ans de l'article 5 du traité sur les MAB?

Des voix: Bravo!

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, la position du gouvernement est toujours telle qu'énoncée par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Ce qu'il disait en janvier 1986 et ce que nous avons déclaré depuis est conforme à la position qu'il a établie. J'ajoute que c'est conforme aux vues des précédents gouvernements.

LES RECHERCHES ENTREPRISES PAR LES ÉTATS-UNIS

M. Derek Blackburn (Brant): Monsieur le Président, après une telle réponse, le premier ministre dira-t-il au président Reagan que le Canada n'appuiera pas l'IDS au-delà des recherches en laboratoire parce que ce serait là une violation de l'article 5 du traité sur les MAB qui porte que, je cite, «chaque partie s'engage à ne pas mettre au point, tester ou déployer des systèmes ou des composantes antibalistiques . . . ?»

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, en raison des recherches menées par les Soviétiques dans des domaines comparables, nous avons exprimé l'avis que de telles recherches étaient prudentes. Cependant, elles doivent demeurer dans les limites des dispositions du traité sur les MAB.

M. Blackburn (Brant): Le direz-vous au président?

M. Mulroney: Pas plus tard que la semaine dernière, le président des États-Unis a été conseillé en ce sens par le gouvernement du Canada.

M. Caccia: De quelle manière?

M. Mulroney: Il est informé de notre position et de notre intérêt soutenu pour ce sujet.

* * *

L'AGRICULTURE

L'AIDE AUX AGRICULTEURS DE LA SASKATCHEWAN

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture. Vendredi dernier, le premier ministre de la Saskatchewan a déclaré aux agriculteurs de cette province qu'ils recevraient du gouvernement du Canada quelque 457 millions de dollars en paiement d'appoint en espèces. Le ministre pourrait-il confirmer aujourd'hui cette promesse du premier ministre de la Saskatchewan? S'agit-il simplement d'une garantie de prêt qu'il continue de faire miroiter aux agriculteurs de cette province en se gardant bien de leur dire la vérité avant les élections?

L'hon. John Wise (ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, je tiens à préciser qu'il ne s'agit pas d'une garantie de prêt . . .

M. le Président: A l'ordre. Je demande aux députés de ne pas mettre en doute, lorsqu'ils posent leurs questions, l'intégrité ou l'honnêteté d'autres députés de la Chambre . Je suis sûr que ce n'était pas là l'intention du député. Je prie les députés de noter que le Président est tenu d'intervenir lorsque certaines expressions sont employées. Le ministre peut répondre à la question.

M. Wise: Monsieur le Président, je crois pouvoir répondre aux préoccupations du député en soulignant qu'il s'agit du plus important programme d'aide jamais consenti aux agriculteurs canadiens dans l'histoire de notre pays.

Des voix: Bravo!

ON DEMANDE UNE ANNONCE AVANT LES ÉLECTIONS PROVINCIALES

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, je veux poser une question supplémentaire. Le ministre de l'Agriculture nous dira-t-il si, oui ou non, on accordera 457 millions de dollars à la Saskatchewan? S'agira-til d'un paiement d'appoint? Finalement, est-ce que ce sera annoncé avant les élections en Saskatchewan? Qu'il me réponde par oui ou par non, c'est très simple.

L'hon. John Wise (ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, c'est peut être très simple du point de vue du député, ce qui me donne à penser qu'il ne comprend pas bien la nature complexe du Canada. Cela ne fait aucun doute.

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!

M. Wise: Si nous choisissions des solutions simplistes, alors oui je pourrais répondre à la question par oui ou par non.

* * *

[*Français*]

L'AGRICULTURE

LA CRÉATION D'UN OFFICE NATIONAL DE COMMERCIALISATION DES OEUFS D'INCUBATION—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Gabriel Fontaine (Lévis): Monsieur le Président, depuis quatre ans, l'Association canadienne des producteurs d'oeufs d'incubation demande la reconnaissance officielle d'un office national de commercialisation des oeufs d'incubation au Cabinet du ministre de l'Agriculture à qui je vais poser ma question. Le dossier a été présenté au sous-comité du Cabinet sur le commerce extérieur. Tenant compte de l'urgence du règlement de ce problème pour les producteurs d'oeufs, est-ce que le ministre entend donner de bonnes nouvelles positives sur ce dossier dans un délai relativement court?

[*Traduction*]

L'hon. John Wise (ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, il est manifeste que mon collègue sait qu'il est irrégulier pour moi d'indiquer à quelle étape est rendu un projet de loi ou une question dont le Cabinet est saisi. Cependant, je veux rappeler au député que depuis 1976, notre parti maintient que les producteurs doivent choisir eux-mêmes le système de commercialisation qui convient le mieux à leurs besoins. C'est notre position et nous n'en changerons pas.

Questions orales

LES COOPÉRATIVES

LE RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL—LA RÉPONSE DU GOUVERNEMENT

M. Ernie Epp (Thunder Bay—Nipigon): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre chargé des coopératives. Il y a un an aujourd'hui, en plein milieu de la semaine nationale des coopératives, j'ai demandé au ministre quand le gouvernement comptait répondre au rapport du groupe de travail sur le développement du mouvement coopératif canadien. Je répète donc ma question aujourd'hui: Quand le gouvernement compte-t-il publier sa réponse au document intitulé *Une stratégie de développement des coopératives pour le Canada*?

L'hon. Charles Mayer (ministre d'État (Commission canadienne du blé)): Monsieur le Président, le gouvernement est en train de mettre la dernière main à sa réponse. Je sais gré au député d'avoir posé cette question. Il me fournit ainsi l'occasion de rendre hommage à tous ceux qui oeuvrent au sein du mouvement coopératif puisque c'est aujourd'hui la semaine nationale des coopératives. Ces institutions revêtent une très grande importance économique. Elles ont connu une bonne année. Je remercie donc le député de me donner l'occasion de faire ces remarques publiquement.

Des voix: Bravo!

L'ENCOURAGEMENT DES COOPÉRATIVES

M. Ernie Epp (Thunder Bay—Nipigon): Monsieur le Président, puisqu'on a promis d'aider les coopératives dans le dernier discours du trône, le gouvernement compte-t-il créer un organisme chargé d'encourager les coopératives comme la Société canadienne d'hypothèques et de logement a encouragé et financé le logement coopératif?

L'hon. Charles Mayer (ministre d'État (Commission canadienne du blé)): Monsieur le Président, le député sait fort bien qu'en répondant à sa question, j'anticiperais sur ce que le gouvernement fera au bout du compte.

Je tiens à lui assurer que nous collaborerons avec les coopératives afin de leur fournir le plus possible l'occasion de participer aux programmes gouvernementaux. Nous veillerons à ce qu'elles puissent participer à l'élaboration de nouveaux programmes, au même titre que les autres secteurs de l'économie. Voilà notre objectif, et nous espérons l'atteindre lorsque nous annoncerons notre politique en réponse au rapport de ce groupe d'étude.

* * *

LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE RÉGIONAL

LES RÉPERCUSSIONS ÉCOLOGIQUES D'UNE LIAISON ROUTIÈRE ENTRE L'ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD ET LE NOUVEAU-BRUNSWICK

M. George Henderson (Egmont): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Environnement. Le ministre a déclaré à plusieurs reprises que le gouvernement fédéral était en faveur d'une liaison routière entre l'Île-du-Prince-Édouard et le Nouveau-Brunswick pourvu, bien entendu, que le projet soit réalisable sur le plan économique et judicieux sur le plan écologique. Le ministre sait pertinemment qu'il existe trois projets privés pour cette liaison routière. Pourrait-il nous dire aujourd'hui si le gouvernement entend effectuer une étude sur les répercussions écologiques de ces trois propositions? Dans l'affirmative, cette étude sera-t-elle menée à bien par une entreprise privée indépendante et de bonne réputation?

L'hon. Tom McMillan (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, je voudrais corriger légèrement l'introduction de la question du député. Le gouvernement fédéral n'a pas encore pris position sur le principe d'une liaison routière. Cependant, il a reçu trois propositions non sollicitées du secteur privé pour la construction d'une telle liaison routière, et toutes trois parlent de financement privé. Nous devrons sous peu nous occuper de ces propositions au sujet desquelles, je peux le garantir au député et aux habitants de l'île eux-mêmes, par son intermédiaire, toutes les évaluations pertinentes sur les répercussions écologiques seront effectuées. Les habitants de l'île seront consultés sur tous les aspects de la question.

• (1500)

LES RÉPERCUSSIONS SUR LE SERVICE DE TRAVERSIERS DE NORTHUMBERLAND

M. George Henderson (Egmont): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au ministre des Transports. Le ministre n'est pas sans savoir que les habitants de l'est de l'île craignent que la construction d'une liaison routière ait des répercussions sur le service de traversiers de Northumberland. Le ministre pourrait-il apaiser leurs craintes en signalant que la construction d'une liaison routière entre l'Île-du-Prince-Édouard et le Nouveau-Brunswick n'empêchera en rien le gouvernement d'accorder son appui financier au système de traversiers de Northumberland entre Wood Island, dans l'Île-du-Prince-Édouard et Caribou, en Nouvelle-Écosse.

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Transports): Monsieur le Président, la question du député est tout à fait hypothétique, puisque le gouvernement n'a pas décidé d'adopter l'une ou l'autre de ces propositions qui n'ont pas été sollicitées, comme le ministre de l'Environnement l'a signalé. Les usagers du système de traversiers du Northumberland n'ont rien à craindre. Si une décision touchant d'une façon ou d'une autre ce service doit être prise un jour, je peux garantir au député que ces usagers seront les premiers à être consultés.

* * *

LE DÉSARMEMENT

L'ESSAI DES MISSILES DE CROISIÈRE

M. Dan Heap (Spadina): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Maintenant que les États-Unis ont annoncé qu'ils déploieraient, en 1986, plus de missiles de croisière lancés par avion que ne le permet le traité SALT II, le gouvernement du Canada va-t-il dire au gouvernement américain que, vu l'existence de ce traité, le Canada ne peut plus permettre l'essai des missiles de croisière, l'engin même que les États-Unis utilisent pour violer le traité SALT II?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, nous avons souvent demandé aux parties d'observer les dispositions du traité SALT II. Aussi imparfait soit-il, il représente un terrain d'accord et tous les pays souhaitent que les deux blocs le respectent.

LA POSITION DU CANADA

M. Dan Heap (Spadina): Monsieur le Président, puisque les États-Unis ont annoncé qu'ils violeraient le traité avec l'engin même qu'ils nous ont demandé d'essayer sur notre territoire, le gouvernement informera-t-il les États-Unis, conformément à ce que vient de dire le premier ministre, que nous ne pouvons plus accepter ces essais chez nous tant que les États-Unis continueront à avoir l'intention de violer le traité SALT II?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, il est évident que je ne suis pas du même avis que mon collègue au sujet de l'interprétation de ce qui aurait pu transpirer. Ce n'est pas ainsi que nous lisons l'intention.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

L'UTILISATION DU CHARBON À FAIBLE TENEUR EN SOUFRE

M. Gordon Taylor (Bow River): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Environnement. Quand pouvons-nous attendre une décision sur l'utilisation au Canada du charbon canadien à faible teneur en soufre?

L'hon. Tom McMillan (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, le ministre d'État aux Mines, le ministre des Transports et moi-même essayons d'en arriver à une décision à la suite du rapport du groupe de travail publié le 20 août 1986. J'espère que nous serons en mesure d'ici peu, et peut-être même avant la fin de l'année, de prendre une décision préliminaire sur la question du remplacement du charbon américain à haute teneur en soufre par le charbon de l'Ouest à faible teneur en soufre.

* * *

L'ÉNERGIE

LES EXPORTATIONS DE GAZ À DESTINATION DES ÉTATS-UNIS

M. Ian Waddell (Vancouver—Kingsway): Monsieur le Président, j'ai une seule question à poser au premier ministre en l'absence du ministre de l'Énergie. Il est peut-être au courant que certaines sociétés américaines . . .

Une voix: Le voilà.

M. Waddell: Excusez-moi, il est parti. Je vais poser ma question au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources.

Le ministre est-il au courant du fait que certaines sociétés américaines ont refusé de faire acheminer autant de gaz qu'elles étaient censées le faire par le premier tronçon canadien du gazoduc de l'Alaska, et est-il prêt à aborder avec le gouvernement américain cette situation qu'on peut qualifier de grave, le gouvernement américain ayant presque garanti que les sociétés américaines feraient passer certaines quantités de gaz pour inciter le gouvernement précédent à approuver la construction du premier tronçon canadien?

[*Français*]

L'hon. Marcel Masse (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, je suis informé des questions soulevées par le député; nous surveillons les faits nouveaux et, en temps et lieu, s'il y a des gestes à poser, nous les poserons avec plaisir.

* * *

[*Traduction*]

LA LOI SUR LES BREVETS

L'EFFET DES MODIFICATIONS SUR LE PRIX DES MÉDICAMENTS

M. Neil Young (Beaches): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Consommation et des Corporations. En réponse à une question que je lui avais posée précédemment, le ministre a déclaré que, d'après lui, les médicaments ne coûteraient pas plus cher aux consommateurs par suite des modifications apportées à la Loi sur les brevets. Peut-il nous dire à présent si . . .

Une voix: Il n'est pas ici.

M. Young: Il était ici il y a une minute à peine. Je dois l'avoir effarouché.

Des voix: Oh! oh!

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît.

* * *

[*Français*]

LES ASSURANCES

L'AUGMENTATION DES PRIMES—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard—Anjou): Monsieur le Président, selon Statistiques Canada, les profits dans l'industrie de l'assurance ont augmenté de 142 p. 100 au cours des six derniers mois à cause de l'augmentation des primes d'assurance-responsabilité.

J'adresse ma question au ministre de la Consommation et des Corporations. Est-ce qu'il va assumer ses responsabilités et rendre immédiatement publics les résultats de l'enquête demandés par l'Opposition officielle en janvier de cette année?

[*Traduction*]

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, je prends note de la question que je communiquerai au ministre.

LES BÉNÉFICES DES COMPAGNIES D'ASSURANCE

M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard—Anjou): Monsieur le Président, je poserai donc ma question supplémentaire au vice-premier ministre. Ce dernier convient-il que la crise survenue l'automne dernier dans le domaine de l'assurance-responsabilité n'était en réalité qu'un arnaque de un milliard de dollars ayant rapporté des bénéfices inespérés et qu'il s'agissait donc d'une conspiration?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, bien entendu, je ne suis pas d'accord avec le postulat de base du député. Je prends toutefois note des deux questions et je prierai le ministre de répondre à notre collègue.

AFFAIRES COURANTES

[*Français*]

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

LA RÉPONSE DU GOUVERNEMENT AU 9E RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE L'IMMIGRATION

M. Gerry Weiner (ministre d'État (Immigration)): Monsieur le Président, conformément à l'article 67(2) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, rédigés dans les deux langues officielles, des exemplaires de la réponse du gouvernement au neuvième rapport du Comité permanent du travail, de l'emploi et de l'immigration, sur la réunion des familles.

* * *

[*Traduction*]

LA SOCIÉTÉ RADIO-CANADA

DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL

L'hon. Flora MacDonald (ministre des Communications): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 67(2) du Règlement, je désire déposer, dans les deux langues officielles, le rapport annuel de la société Radio-Canada.

* * *

LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

DÉPÔT DE NOTES TECHNIQUES

L'hon. Tom Hockin (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 67(2) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, les notes techniques concernant le projet de loi C-11, tendant à modifier la Loi de l'impôt sur le revenu et instaurant le versement anticipé du crédit d'impôt pour enfant. Ces notes sont destinées à aider les députés, les contribuables et leurs conseillers professionnels.

* * *

TRAVAIL, EMPLOI ET IMMIGRATION

LE 9E RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT—LA RÉUNIFICATION DES FAMILLES

L'hon. Gerry Weiner (ministre d'État (Immigration)): Monsieur le Président, j'ai eu le plaisir de présenter à la Chambre et au public canadien la réponse du gouvernement au neuvième rapport du comité permanent du travail, de l'emploi et de l'immigration, consacré à la réunification des familles.

Monsieur le Président, à l'instigation du gouvernement, le comité permanent du travail, de l'emploi et de l'immigration a réfléchi à des moyens d'accélérer le traitement des demandes de la catégorie de la famille. Je tiens à féliciter le comité de son excellent travail, et à souligner en particulier l'effort collectif accompli par des députés de tous les partis sous la brillante direction du député de Calgary-Ouest (M. Hawkes). Les députés ont participé à plus de 100 réunions du comité. Trois semaines complètes ont été consacrées à la visite de centres d'immigration au Canada et dans des postes à l'étranger et à des réunions avec les agents d'immigration ainsi que des immigrants potentiels ou récents. Les députés ont pu parfaitement prendre la mesure des domaines dans lesquels la qualité du service n'était pas acceptable.

Je souhaiterais insister notamment sur la qualité de ce rapport. Le comité m'a communiqué une série de recommandations visant à rendre le service plus rapide, plus courtois, plus juste et en particulier plus humain. Je pense qu'une nouvelle ère s'ouvre pour les gens qui parrainent des immigrants et pour leurs parents. On a insisté sur une meilleure formation des agents d'immigration et l'on essaie de fournir des services dans la langue que choisit le client. Le gouvernement comprend les frustrations qu'ont éprouvées dans le passé les candidats à l'immigration. Notre réponse vise à atténuer ces frustrations. Ce sont peut-être les recommandations 5 à 10, qui concernent la création de nouvelles catégories de membres de la famille aidée, qui sont les plus passionnantes et qui vont le plus loin.

• (1510)

Malheureusement, comme le Règlement de la Chambre des communes exige qu'une réponse soit donnée dans les 120 jours, nous n'avons pas eu le temps de consulter les provinces et les organisations du secteur privé, ce qui est indispensable avant d'élaborer le détail de modifications de cette ampleur. Ces consultations ont débuté, et nous espérons qu'elles auront une issue heureuse. Pour le reste, l'essentiel des recommandations sont soit déjà appliquées, soit en cours de mise en oeuvre.

[*Français*]

Par sa réponse, le gouvernement offrira un meilleur service au Canada pour les parrains des immigrants membres de la catégorie «famille». Il sera désormais plus facile de compléter une demande de parrainage puisqu'on incitera les personnes à remplir elles-mêmes les formulaires. La période d'attente pour obtenir un rendez-vous aux fins de parrainage sera réduite substantiellement. De même, un meilleur service pour les immigrants à l'étranger sera offert par le biais d'une vérification plus efficace des antécédents ainsi que de formalités médicales améliorées.

Si le temps le permet, au début de la nouvelle année, j'espère que le Comité désirera que l'on revoie ensemble les progrès de notre démarche.

Enfin, monsieur le Président, j'aimerais dire que je suis heureux d'avoir la chance, si tôt au cours de mon mandat, de déposer devant cette Chambre un document qui indique non seulement l'engagement de ce gouvernement à améliorer la qualité de vie, mais qui constitue également l'aboutissement d'un dialogue fructueux entre les députés des deux côtés de la Chambre.

[*Traduction*]

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je répondrai au ministre en tant que critique de l'immigration de mon parti et membre du comité permanent. Tout d'abord, je félicite le ministre d'avoir au moins analysé en détail chaque recommandation contrairement à son prédécesseur. Toutefois, je ne pense pas que les propos ambitieux du ministre se traduiront par des réponses positives aux recommandations du comité permanent de l'emploi et de l'immigration.

Ne l'oublions pas: si le comité a présenté ce rapport, c'est parce que les députés de tous les côtés de la Chambre considéraient qu'un des aspects les plus frustrants des règlements régissant l'immigration était l'impossibilité pour les Canadiens de parrainer les membres de leur famille. D'autre part, s'ils parvenaient à le faire, les délais d'attente pouvaient parfois atteindre deux, trois ou même quatre ans. Dans certains cas, nos agents d'immigration à l'étranger mettent jusqu'à un an pour examiner un dossier. Par conséquent, le comité était chargé de voir comment on pouvait faciliter l'examen des demandes présentées par des Canadiens pour faire venir des membres de leur famille et les êtres qui leur sont chers et qui résident dans divers pays du monde.

En ce qui concerne les trois éléments principaux des recommandations du comité, le ministre a omis de les suivre.

En premier lieu, le comité recommandait d'établir de nouvelles catégories d'immigrants en fonction des priorités de façon à accélérer l'examen des demandes de la catégorie de la famille. Les conjoints et personnes à charge avaient la première priorité. Venaient ensuite les parents avec des personnes à charge, les frères et soeurs et les enfants non à charge ainsi que les personnes qui désiraient adopter des enfants sans foyer et sans parents. Par conséquent, nous avons proposé une liste de priorités que les agents d'immigration auraient pu suivre pour examiner les demandes. Je regrette que le ministre n'ait pas jugé bon d'adopter cette recommandation.

Nous avons également proposé d'augmenter le nombre de points accordés aux immigrants qui ont de la famille au Canada. Comme nous l'indiquons dans notre rapport, si nous voulons vraiment tenir compte du fait qu'un immigrant a de la famille au Canada, il faut en faire une variable au même titre que le niveau d'instruction ou la garantie d'un emploi. Nous devons reconnaître qu'il est important sur le plan culturel, social et financier d'avoir des membres de sa famille au Canada. Le nouvel arrivant peut s'attendre à trouver auprès d'eux l'aide financière, culturelle et sociale dont il aura besoin et l'État canadien n'aura pas à fournir ces services. Là encore, le ministre n'a pas accepté notre recommandation d'accorder des points supplémentaires à ces personnes.

La deuxième recommandation consistait à réaffecter les ressources réparties dans le monde en fonction des demandes et de l'endroit d'où elles émanent. Aujourd'hui, la demande est beaucoup plus forte dans des pays comme l'Inde ou à Hong Kong qu'en Grande-Bretagne, pourtant, les ressources sont bien supérieures dans les parties traditionnelles du monde. Le ministre sait, tout comme le gouvernement, qu'on limite le flot d'immigrants et le nombre de demandes par l'affectation des ressources.

M. le Président: Je demanderais au député de conclure ses observations aussi rapidement que possible.

M. Marchi: Ma dernière observation porte sur le troisième élément. Si, comme le dit le rapport, la catégorie «familles» est l'aspect le plus important du programme d'immigration, nous ne pensons pas que d'autres parties du programme devraient en diminuer l'importance. C'est malheureusement le cas. Un bon exemple est le programme applicable aux entrepreneurs, auquel les bureaux d'immigration de Hong Kong et des Philippines que j'ai visités transfèrent des ressources qui étaient affectées à la catégorie «familles» . . .

M. le Président: Je regrette beaucoup, mais le temps accordé au député est terminé. Il a fait valoir ses objections. Je suis sûr que les députés ont pris note de ses trois points saillants.

M. Dan Heap (Spadina): Monsieur le Président, je tiens à féliciter le ministre de nous avoir présenté son rapport à point nommé, de sa réponse opportune au rapport du comité . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Heap: Si les libéraux pouvaient se calmer, j'ai quelques remarques supplémentaires à faire.

Je disais donc que ce rapport fort opportun aborde un bon nombre de questions dans une perspective fort encourageante, mais il comporte quatre graves lacunes. On a déjà parlé de certaines. Je rappelle donc qu'en ne favorisant pas la réunification des familles, le ministre laisse entendre, aux recommandations 5 à 10, que le nouveau régime de points ne répondra peut-être qu'à la moitié des attentes des parents. Le ministre ne le dit pas explicitement, mais il le laisse entendre. Il sait fort bien que la réalité est tout autre. En effet, l'immigration dans les catégories «famille» et «parent aidé» a diminué. Les données pour le premier semestre de 1986 permettent d'établir que l'immigration dans cette catégorie est tombée de façon encore plus désastreuse cette année que les années précédentes. Le nouveau régime de points est un échec en ce qui concerne la réunification des familles.

Par ailleurs, le ministre laisse entendre que les représentants des ministères de la Santé nationale et du Bien-être social et de l'Emploi et de l'Immigration ainsi que les membres du comité pourraient se réunir. Une telle démarche n'est que la suite de l'obstruction systématique qu'a faite le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social pendant six mois d'affilée, de janvier à juin; en effet, lorsque nous étions en train d'étudier le rapport à la demande du Parlement, ce ministère a refusé, malgré l'intervention du président du comité, de nous remettre le manuel des règlements dont il s'est servi pour rejeter de plus en plus ces dernières années les demandes des membres d'une famille et des parents aidés. En fait, le gouvernement lui-même a dit au public que ce manuel est disponible sur demande, à la page 28 de son rapport intitulé *Cap sur l'égalité*, publié le printemps dernier. C'est faux. Le comité n'a pas pu mettre la main sur ce manuel pendant les six mois qu'a duré l'étude. La promesse de consultation ne convainc aucun de ceux d'entre nous qui sont avertis.

Au sujet des postes à l'étranger, il est absolument évident que la réponse du ministre à la recommandation 48 ne concorde pas avec les faits. Les ressources ne sont pas distribuées en fonction du nombre de demandes acceptées ou refusées. Le refus opposé par les bureaucrates à la révision des positions qu'ils adoptent depuis plusieurs générations est à l'heure actuelle le principal obstacle à la réunification des familles.

• (1520)

Enfin, c'est un fait qu'on a affecté plus de personnel aux entrepreneurs, comme mon collègue l'a signalé et comme il l'a rapporté il y a des mois au comité, pour le bénéfice du ministre et de son prédécesseur. Malgré tout ce que le ministre raconte sur le respect des priorités établies par la loi, le personnel affecté à la réunification des familles a été muté. On sait que les demandes soumises par les entrepreneurs sont beaucoup plus longues à traiter que les demandes des familles. Il peut toujours trouver des cas d'exception qui ont pris le même temps à traiter, mais il sait qu'il déforme la réalité en coupant ainsi les cheveux en quatre. En fait, étant par définition des gens d'affaires qui disposent de centaines de milliers de dollars, les entrepreneurs ont l'habitude de payer pour les services qu'ils obtiennent, comme des visas par exemple, tandis que les familles, pauvres pour la plupart, ne peuvent pas en faire autant. Le ministre a caché le fait que . . .

M. le Président: Je regrette, mais le temps de parole du député est écoulé.

[*Français*]

L'ASSOCIATION INTERNATIONALE DES PARLEMENTAIRES DE LANGUE FRANÇAISE

PRÉSENTATION DU 4E RAPPORT

M. Nic Leblanc (Longueuil): Monsieur le Président, conformément à l'article 101 du Règlement, j'ai l'honneur de présenter à la Chambre le quatrième rapport de l'Association internationale des parlementaires de langue française, dans les deux langues officielles.

* * *

PÉTITIONS

ON S'OPPOSE À LA DÉCISION DE FERMER LA SUCCURSALE POSTALE DE NORWOOD GROVE

M. Léo Duguay (Saint-Boniface): Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je présente à la Chambre une pétition représentative d'environ 5,000 résidants de ma circonscription s'opposant à la décision de Postes Canada de fermer la succursale de Norwood Grove.

[*Traduction*]

Mes électeurs craignent que les initiatives de la Société canadienne des postes abaissent sensiblement la qualité et l'efficacité du service postal dans la région de Norwood.

LA FERMETURE DES ATELIERS DU CN À MONCTON ET LEUR VENTE À CGE

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Monsieur le Président, en vertu de l'article 106 du Règlement, j'ai l'honneur de présenter une pétition signée par 120 citoyens du Nouveau-Brunswick qui s'inquiètent de la fermeture des ateliers du CN à Moncton et de leur vente à General Electric.

Ils demandent à la Chambre de différer la décision de fermer les ateliers tant que les travailleurs n'auront pas eu la possibilité de comparaître devant notre comité permanent des transports.

* * *

LA LOI SUR LA QUALITÉ DE L'EAU POTABLE AU CANADA

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

M. Neil Young (Beaches) demande à présenter le projet de loi C-224 visant à protéger et à améliorer la qualité de l'eau potable au Canada.

M. le Président: Le député est-il autorisé à présenter son projet de loi?

Des voix: D'accord.

M. Young: Monsieur le Président, ce projet loi permettra à la population de participer à l'élaboration de règlements établissant des niveaux maximums permis pour les contaminants et autres substances présentes dans l'eau potable. Ces règlements s'appliqueront aux réseaux publics et privés de distribution d'eau.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

LA CHAMBRE DES COMMUNES

LES COMITÉS PERMANENTS ET MIXTES PERMANENTS—LA COMPOSITION

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, des discussions ont eu lieu avec les autres leaders parlementaires au sujet d'un ordre spécial de la Chambre désignant les membres des divers comités permanents et permanents mixtes. Si vous demandez le consentement unanime, la Chambre acquiescera probablement à la motion suivante:

Que, nonobstant tout article du Règlement ou ordre spécial de la Chambre, les comités permanents et les comités mixtes permanents se composent des députés suivants:

La liste des députés est très longue. Elle donne la composition détaillée de chaque comité. J'en ai remis des copies aux deux autres leaders. Si la Chambre n'y voit pas d'inconvénient, je demande que la motion soit imprimée dans les *Procès-verbaux* comme si elle avait été lue.

Il faudrait aussi saisir la Chambre de la motion suivante:

Et qu'un message soit transmis au Sénat le priant de se joindre à cette Chambre pour former les comités mixtes permanents ci-dessus mentionnés et que les députés devant faire partie de chacun des comités susdits pour y représenter cette Chambre soient ceux dont il est fait mention dans cet ordre;

Et que dans les dix jours de séance qui suivent l'adoption de cet ordre, le greffier de la Chambre convoque une réunion de chaque comité permanent dont la liste des membres figure dans le présent ordre.

M. le Président: La Chambre consent-elle à l'unanimité à ce que le vice-premier ministre et président du Conseil privé (M. Mazankowski) propose sa motion?

Des voix: D'accord.

M. le Président: La Chambre a entendu le ministre proposer que la liste soit tenue pour lue. Y consent-on?

Des voix: D'accord.

(*Note de l'éditeur: La liste précitée figure aux* Procès-verbaux *d'aujourd'hui.*)

M. le Président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

Questions au Feuilleton

LE DÉSARMEMENT

L'INITIATIVE DE DÉFENSE STRATÉGIQUE DES ÉTATS-UNIS

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement pour vous demander d'obtenir le consentement unanime de la Chambre de sorte que je puisse proposer la motion suivante:

Que la Chambre appuie avec le gouvernement le Traité sur les missiles antibalistiques, souligne la pertinence de l'article V de ce traité vu que les superpuissances n'ont pas su en arriver à un accord à Reykjavik, et presse le gouvernement de demander directement au président Reagan d'abandonner son projet d'essai et de mise au point de la technologie de l'IDS dans l'espace, étant donné que cela serait une violation flagrante de l'article V.

M. le Président: La Chambre a entendu la proposition du député d'Oshawa (M. Broadbent). Plaît-il à la Chambre d'accorder son consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg—Fort Garry): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement au sujet de la motion du député d'Oshawa (M. Broadbent). Le gouvernement n'a pas cru bon d'adopter ladite motion. Je me demande si le leader parlementaire du gouvernement voudrait envisager une discussion entre les trois partis afin de mettre au point un texte acceptable de résolution conjointe de la Chambre au sujet des pourparlers sur le contrôle des armements qui doivent avoir lieu à Genève et au sujet des essais de l'IDS.

Si nous nous efforcions de nous entendre, je suis persuadé qu'une résolution de la Chambre influerait énormément sur l'issue des pourparlers, car elle représenterait le point de vue de tous les partis et de tous les secteurs de la population canadienne.

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) n'est pas à Ottawa en ce moment. Il sera probablement de retour aujourd'hui ou demain, et je crois pouvoir dire qu'il s'occupera de toute cette affaire au cours des prochains jours. Cela va peut-être éclairer le député et le parrain de la motion.

* * *

[*Français*]

QUESTIONS AU FEUILLETON

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur le Président, je demande que toutes les questions soient réservées.

M. le Président: Est-on d'accord?

Des voix: D'accord.

Demandes de documents

[*Traduction*]

DEMANDES DE DOCUMENTS

M. le Président: Les autres avis de motions portant production de documents sont-ils reportés?

Des voix: D'accord.

[*Français*]

M. le Président: Je désire informer la Chambre qu'à cause de la déclaration ministérielle la séance d'aujourd'hui sera prolongée de 13 minutes.

• (1530)

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. Thomas Hockin (ministre d'État (Finances)) propose: Que le projet de loi C-11, tendant à modifier la Loi de l'impôt sur le revenu, soit lu pour la 2e fois et renvoyé à un comité législatif.

—Monsieur le Président, c'est avec plaisir que j'interviens aujourd'hui, afin de proposer la deuxième lecture de ce projet de loi. C'est un honneur pour moi que d'être en mesure d'intervenir relativement à cette mesure, qui est la première mesure législative découlant du budget de février dont nous soyons saisis. La Chambre sait pertinemment que nous serons saisis sous peu d'autres projets de loi, mais l'objet de celui-ci est extrêmement urgent et important, et il est tout à fait approprié qu'on lui donne la priorité.

Très brièvement, les dispositions de ce projet de loi nous permettront de verser par anticipation une partie du crédit d'impôt pour enfants aux Canadiens admissibles dont le revenu est inférieur à 15 000 $. Je sais qu'il recevra l'appui général. J'espère que ses répercussions bénéfiques évidentes pour plus de 700 000 familles canadiennes à faible revenu inciteront les députés à l'adopter rapidement.

Comme vous le savez, monsieur le Président, lorsqu'il a annoncé cette mesure, en février, le ministre des Finances (M. Wilson) a dit souhaiter que ce paiement soit effectué d'ici à la fin de novembre, avant Noël. Pour ce faire, il importe que ce projet de loi soit adopté sans retard indû. Il est également dans l'intérêt des Canadiens qui recevront ces paiments provisoires, que nous procédions rapidement.

Selon moi, tous les députés comprennent parfaitement l'objet de cette mesure. Comme le ministre des Finances l'a signalé en février, ceux qui ont droit au plein crédit d'impôt pour enfants ont davantage besoin d'aide au début de l'hiver qu'en mars ou en avril, lorsqu'ils touchent normalement leur crédit. Trop souvent, lorsque ce paiement est nécessaire, il arrive trop tard. Ce projet de loi capital garantit ce paiement anticipé aux plus défavorisés au moment où leurs besoins sont les plus pressants, à savoir avant Noël, alors que leurs dépenses sont élevées.

Je voudrais signaler une autre chose. En tant que gouvernement, nous nous inquiétons des difficultés éprouvées par les pauvres lorsqu'ils ont recours aux services des escompteurs d'impôt. Les dispositions du projet de loi C-11 devraient réduire de façon marquée le nombre de personnes placées dans cette situation du fait qu'elles ne peuvent attendre au printemps pour répondre aux besoins de leurs enfants. Je me souviens, monsieur le Président, d'avoir déjà siégé au comité parlementaire qui s'était penché sur le cas des escompteurs d'impôt. Le projet de loi C-11 répond à bon nombre des préoccupations soulevées aux réunions de ce comité et il complète les mesures adoptées récemment en vue de restreindre le montant que ces escompteurs peuvent exiger pour leurs services. Avec la mesure à l'étude, nous nous assurons que les familles toucheront le plein montant de l'allocation à laquelle elles ont droit et le gouvernement sera ainsi assuré que ces allocations bénéficient à ceux pour qui elles ont été conçues à l'origine.

La principale disposition de ce projet de loi figure à l'article 4 qui ajoute le paragraphe 164.1 à la Loi de l'impôt sur le revenu. Que prévoit cette disposition? Elle prévoit le versement anticipé d'une portion du crédit d'impôt pour enfants aux familles admissibles à partir de l'année d'imposition 1986. Pour cette année, le montant a été fixé à 300 $ par enfant admissible. Prise collectivement, une famille de trois enfants à revenus faibles touchera 900 $ pour ces enfants, alors qu'une famille dans la même situation, mais comptant quatre enfants, touchera 1 200 $ que lui versera directement le gouvernement du Canada grâce à ce projet de loi d'ici à quelques mois.

Le versement anticipé sera calculé en fonction de la déclaration d'impôt de l'année d'imposition précédente et il est donc possible que la situation d'une famille donnée change entre temps. Il n'est pas nécessaire de présenter une demande pour le préciser. Le versement anticipé est fonction de la déclaration d'impôt de l'année précédente. L'article 4 fait également état des dispositions en vertu desquelles, si le versement anticipé est plus important que le remboursement prévu, ce qui risque de se produire à l'occasion, l'excédent sera récupéré.

Ce projet de loi une fois adopté sera d'une aide précieuse à près de 750 000 familles dont les revenus annuels sont inférieurs à 15 000 $. Ces familles en majorité auront droit au plein crédit d'impôt pour enfants. Elles toucheront le reliquat auquel elles ont droit lorsqu'elles feront leur déclaration d'impôt.

Ce qu'il y a de particulièrement intéressant dans cette disposition, et je pense que tous les députés le reconnaîtront, c'est que ce paiement se fera automatiquement; on a en effet supprimé toute paperasserie et nul n'est tenu de remplir une demande spéciale à cette fin. Les personnes admissibles n'auront pas à remplir de demande mais tous ceux qui le reçoivent devront produire une déclaration d'impôt sur le revenu pour l'année d'imposition 1986.

Une autre modification importante est également apportée à la loi. Jusqu'à maintenant, lorsqu'un enfant ouvrant droit à un crédit d'impôt mourait au cours de l'année, le contribuable n'était pas admissible au crédit pour cette année. Je me souviens que ce point a été traité à fond par le comité permanent de la santé nationale et du bien-être social et des témoignages de poids ont été entendus sur le sujet. La loi est modifiée de manière à accorder le crédit à une famille qui vit cette situation. En bref, lorsqu'un enfant ouvrant droit au crédit d'impôt

pour enfant meurt pendant l'année, la famille sera admissible au crédit.

Je disais en prenant la parole que j'étais heureux d'avoir la chance d'exprimer mes vues sur ce projet de loi des plus attendus. Dans son récent discours du trône, le gouvernement réaffirmait son souci pour les plus démunis. La mesure qui nous occupe maintenant s'adresse d'abord et avant tout à ces personnes. Elle leur permettra d'obtenir rapidement de l'argent lorsque le besoin en est le plus grand.

Dans son discours du trône, le gouvernement soulignait aussi que dans notre société en mutation constante, les programmes en vigueur doivent constamment être examinés pour assurer qu'ils soient toujours adaptés aux circonstances. Le projet de loi à l'étude vise à améliorer le mode de versement des prestations à ceux qui y ont droit sans accroître les dépenses. A une époque où le gouvernement du Canada doit relever de difficiles défis financiers, il importe que nous trouvions le moyen de verser les prestations à ceux qui y ont droit sans accroître les dépenses et il est clair dans le projet de loi qu'il s'agit là d'un principe que nous entendons respecter. C'est un principe créateur qui se fait attendre depuis longtemps et je suis particulièrement fier qu'il soit intégré au projet de loi C-11.

Je désire vous recommander l'approbation de cette mesure, monsieur le Président, à vous ainsi qu'à tous les députés à la Chambre. En mettant cette mesure de l'avant tôt en début de session, le gouvernement a voulu démontrer le plus clairement possible qu'il s'occupait de toute urgence des démunis.

Cette mesure s'inscrit dans la foulée d'autres mesures prises par le gouvernement pour satisfaire aux besoins des plus démunis de notre société. Je pense, par exemple, à l'aide apportée aux retraités et aux anciens combattants très tôt au début de notre mandat. Je pense aussi à l'enrichissement apporté l'an dernier à ce même crédit d'impôt pour enfants.

• (1540)

Tout ceci en guise d'introduction au débat sur le projet de loi. Je suis convaincu que tous les députés souscriront à notre initiative et permettront l'adoption rapide du projet de loi. Il vise à faire en sorte que les familles nécessiteuses obtiennent de l'argent au moment où elles en ont justement besoin et ce, le plus rapidement possible.

[*Français*]

M. Raymond Garneau (Laval-des-Rapides): Monsieur le Président, le projet de loi à l'étude ne devrait pas prendre trop trop de temps à être adopté par la Chambre, puisqu'il s'agit d'une mesure strictement administrative.

Mais à écouter les propos du ministre, je me demande si du côté de l'opposition, au lieu de collaborer et de procéder rapidement à l'adoption de ce projet de loi, si cela ne prenait pas tous les discours qu'on peut faire pour ramener à sa véritable dimension ce que fait le projet de loi.

Monsieur le Président, j'ai été un peu surpris du fait que le ministre d'État (Finances) (M. Hockin), qui en est à sa première expérience de présenter et défendre en cette Chambre un projet de loi, a utilisé les quelques minutes mises à sa disposition pour tenter d'indiquer des choses qui ne sont pas réelles.

Lorsque le ministre d'État (Finances) tente de dire que c'est un projet de loi qui vient en aide aux personnes démunies, on a l'impression, à l'écouter parler, qu'il s'agit d'une nouvelle mesure et que, pour la première fois dans l'histoire du Canada, les familles qui ont un revenu modeste recevraient un crédit d'impôt-enfant. Et s'il n'avait pas ajouté—heureusement qu'il a eu la sagesse de le dire—que cette mesure ne représentait aucun déboursé additionnel pour le gouvernement . . . S'il n'y a aucun déboursé annuel pour le gouvernement, je ne vois pas pourquoi il a fait tout ce laïus pour tenter de faire croire qu'il s'agissait d'une mesure nouvelle. Dans le fond, la réalité est bien simple, le projet de loi C-11 est une mesure administrative qui fait en sorte que le paiement qui aurait été fait au mois de mars va être fait au mois de novembre. Et lorsque ces familles dans le besoin seront rendues au mois de mars, eh bien, elles ne recevront pas les paiements qu'elles auraient reçus s'il n'y avait pas eu ce projet de loi, mais elles vont l'avoir reçu maintenant.

Donc, on ne change pratiquement rien, si ce n'est que de permettre aux gens qui auront droit et qui avaient droit à ces paiements du crédit impôt-enfant de pouvoir peut-être payer leurs cadeaux de Noël. Mais à la date où c'est payé, et compte tenu de la situation financière de ces familles, puisque le chèque sera fait à la fin du mois de novembre, je me demande jusqu'à quel point cela va éviter la situation dans laquelle on se retrouvait pour les escompteurs d'impôt, puisque la déclaration d'impôt est faite vers la fin de janvier ou février, et à ce moment-là, évidemment, j'ai bien l'impression que le 300 $ va être épuisé depuis longtemps.

Monsieur le Président, il s'agit donc d'une mesure purement administrative qui n'ajoute aucune dépense au gouvernement, donc qui n'améliore absolument en rien la loi qui avait été adoptée par le gouvernement libéral précédent, concernant le crédit impôt-enfant.

Ce qu'il faut ajouter, cependant, c'est que ce projet de loi est fait à la méthode conservatrice, c'est-à-dire des demi-mesures, des situations ambiguës, des différences de niveaux qui ne s'expliquent pas. On sait que le—d'ailleurs, c'est le ministre des Finances lui-même qui l'avait indiqué, lorsqu'il a décidé de désindexer partiellement les allocations familiales, lorsqu'il a décidé de baisser le maximum de revenu permettant à une famille de recevoir le crédit impôt-enfant, donc, des mesures qui vont à l'encontre de la loi qui avait été adoptée par cette Chambre il y a déjà plusieurs années sous un gouvernement libéral—le montant minimum est de 23 500 $, c'est-à-dire le montant à partir duquel le crédit d'impôt-enfant commence à diminuer.

Je me demande pourquoi, si le gouvernement veut aider les familles à revenu modeste, avoir établi le montant de 15 000 $. Pourquoi ne pas avoir agi en toute lumière et suivant les prescriptions de la loi actuelle, ne pas avoir versé le crédit d'impôt-enfant par cette mesure administrative à toutes les familles qui ont droit au plein montant? Mais non, il faut couper les cheveux en quatre et arrêter cela à 15 000 $. Je me demande bien si la famille, qui gagne 16 000 $, n'a pas plus de besoins qu'une famille qui gagne 15 000 $, tenant compte du nombre d'enfants qu'elle a.

Donc, c'est une demi-mesure. On aurait dû, il me semble, y aller si on voulait aider véritablement les familles dans le besoin en leur versant quelques mois plus tôt le montant qu'elles auraient de toute façon reçu, si on n'avait pas dû le mettre au plein montant de 23 500 $! Monsieur le Président, j'avise immédiatement le ministre que nous avons l'intention

de proposer un amendement lorsque nous viendrons en comité plénier pour faire en sorte que cette possibilité puisse être atteinte, parce qu'une famille qui gagne 23 500 $ et qui a quatre enfants est certainement autant dans le besoin qu'une famille qui a un enfant avec 15 000 $ ou qui est dans la même situation. Et je ne vois pas pourquoi on modifierait, on ne donnerait pas le plein avantage à toutes les familles qui ont droit au plein montant du crédit d'impôt-enfant, compte tenu de la situation de leurs revenus, et la loi le stipule à 23 500 $ et non pas à 15 000 $.

Deuxième question. Pourquoi, encore une fois, tenter de diviser les choses alors que cela aurait pu être si simple? On sait que le crédit d'impôt-enfant peut être de 454 $. Pourquoi par une mesure administrative, si on veut être si généreux, pour employer les termes du ministre, pourquoi ne pas verser le plein montant, pourquoi décider 300 $? Pourquoi ne pas verser le plein montant immédiatement, ce qui aurait permis dans le fond d'éviter dans bien des cas, dans tous les cas où les gens ne paient pas d'impôt, au moins de faire un deuxième chèque? Au point de vue administratif, peut-être que le gouvernement aurait économisé de l'argent.

Troisième point, et là cela me surprend un peu, parce que, d'autant plus que la formule . . . la loi dit que le bénéficiaire de ce paiement anticipé, puisqu'il s'agit d'un paiement anticipé, n'aurait pas à remplir de formule, n'aurait pas à demander l'argent. Ce sera le ministre des Finances (M. Wilson) qui décidera *proprio motu* de faire parvenir à la famille X, Y, Z un montant de 300 $. Et on prévoit que si jamais le montant était versé en trop, on va charger de l'intérêt sur le paiement versé en trop.

Quand on connaît la situation des familles, ce n'est pas parce qu'une famille gagne 24 000 $ qu'elle est dans l'abondance, surtout s'il y a plusieurs enfants. On va demander à ces gens-là qui auront reçu un chèque du gouvernement sans avoir rempli de formule, on va leur demander non seulement de rembourser, ce qui peut se comprendre, mais on va leur demander de payer de l'intérêt. Non seulement on va leur demander de payer de l'intérêt, mais on va leur demander de payer de l'intérêt à partir de la date où le chèque a été posté. Ce sont les notes explicatives qu'on a reçues qui nous l'indiquent, alors que dans tout le reste de la Loi de l'impôt sur le revenu, l'intérêt est payable ou remboursable, s'il s'agit d'un paiement versé en trop ou d'un manque à gagner, à partir du 30 avril, si ma mémoire m'est fidèle.

Donc, dans tout le reste de la Loi de l'impôt, on commence à faire courir l'intérêt à partir de la dernière journée où le contribuable doit remplir sa déclaration d'impôt. Et dans ce cas-là, on va faire exception, puis on va dire: C'est à partir de la date, soit du 15 novembre, que l'intérêt va être payé. Je me demande au juste pourquoi, encore une fois, être aussi mesquin dans une mesure qui nous a été présentée comme étant une mesure de générosité qui ne coûte rien!

Monsieur le Président, je me demande si le ministre ne pourrait pas dans ses remarques ou dans ses réflexions, d'ici demain, parce que je ne crois pas qu'on arrive en comité plénier ou en commission législative avant demain ou la semaine prochaine, revoir cette question qui m'apparaît un peu loufoque, compte tenu du reste de la déclaration d'impôt.

Monsieur le Président, le gouvernement a décidé de présenter un projet de loi concernant le remboursement du crédit d'impôt. Il nous a annoncé qu'il voulait avoir une autre législation pour ce qui regarde la taxe de vente. Nous aurons aussi, j'imagine bien, certaines mesures législatives qui vont être déposées pour donner suite au discours du Budget. Autant de travail à la pièce, autant de complication dans notre système, et c'est bien la marque de commerce de ce gouvernement!

Au moment où on nous a lancé l'idée de la réforme fiscale, au moment où le ministre d'État (Finances) (M. Hockin) nous a dit qu'il s'agit d'une mesure fort importante qui ne coûtera rien aux contribuables et rien au gouvernement parce qu'on change quatre 25c. pour 1 $, on le paye au mois de novembre ou décembre au lieu de le payer au mois de février ou mars, au moment où le ministre tend à tirer avantage de ces mesures alors que lui-même dit qu'elles ne coûtent rien donc qu'elles n'ont pas de grande signification pour les bénéficiaires, je me demande s'il ne serait pas temps pour le gouvernement de regarder, de prendre un peu de recul et de cesser d'amener des mesures à la pièce, des législations à la pièce pour regarder un peu le paquet dans son ensemble. Comment dissocier une réforme fiscale qu'on nous annonce à grands cris de mesures à caractère social que l'on fait par le biais de l'impôt? Est-ce que c'est une mesure qui durera six mois, monsieur le Président? Est-ce que ça va être tout bouleversé par la réforme fiscale qu'on nous annonce? Personne ne le sait, et le ministre des Finances et le ministre d'État (Finances) se gardent bien d'informer les contribuables, autant ceux qui payent de l'impôt que ceux qui reçoivent des crédits d'impôt remboursables, de l'intention de ce gouvernement, et nous vivons actuellement une période assez ambiguë où les hommes d'affaires se demandent ce qui va arriver relativement à la réforme fiscale.

Certains milieux disent que les charges fiscales pour les corporations seront augmentées, que celles des individus pourraient être abaissées. Quelles sont les exemptions, est-ce que le ministre va changer les exemptions de base pour les enfants à charge? Quelles contradictions ou quelle continuité pourra-t-on voir entre les modifications fiscales et les crédits d'impôt-enfant? Monsieur le Président, je trouve qu'il s'agit là d'autant de questions qui sont extrêmement importantes, non seulement pour les contribuables canadiens qui ont à payer de l'impôt, mais aussi pour les contribuables qui ont à prendre des décisions d'investissement.

Pour ceux qui ont connu la réforme fiscale du début des années 1970 qui donnait suite au rapport Carter et au Livre blanc présenté par le ministre des Finances d'alors, M. Benson, ils se rappelleront jusqu'à quel point le retard apporté dans la présentation du projet de loi avait embêté plusieurs investisseurs. Plusieurs projets avaient dû être gardés sur les tablettes tant et aussi longtemps qu'on ne connaissait pas les détails de la réforme fiscale. Je demande au gouvernement, à l'occasion de l'étude ce projet de loi qui modifie la Loi de l'impôt, de se dépêcher à faire connaître au moins les grandes lignes de sa réforme fiscale pour que les contribuables canadiens puissent savoir à quoi s'attendre dans les années à venir et comment planifier leur situation fiscale, et cela est vrai autant pour les gens qui payent beaucoup d'impôt que pour ceux qui, comme le projet de loi C-11 le fait par cette mesure administrative, se voient rembourser les crédits d'impôt-enfant par anticipation,

parce que les familles à faible revenu qui entendent le ministre des Finances dire qu'on va couper les exemptions peuvent se demander et à juste titre, compte tenu des mesures appliquées par ce gouvernement au cours des deux derniers budgets, quelle sera leur situation personnelle. Est-ce que le crédit d'impôt-enfant va continuer à exister dans la réforme fiscale? Est-ce que les exemptions pour enfants à charge vont continuer à faire partie de la réforme fiscale, ou si cela fait partie de l'élargissement de la base pour être en mesure de baisser les taux marginaux d'imposition?

Monsieur le Président, je crois que ces questions méritent d'être posées à l'occasion de l'étude de ce projet de loi, mais surtout elles méritent des réponses. Nous nous étions fait dire lors du dernier Budget que nous aurions un Livre blanc sur la taxe de transfert sur les activités de commerce, en anglais le «business transfer tax». Après s'être fait dire que ça viendrait en avril puis en mai puis en juin puis au cours de l'été, finalement, au mois de juillet, on apprend qu'il n'y en avait pas de Livre blanc, mais c'est là qu'on a appris qu'il y aurait une réforme fiscale. A deux, trois ou quatre reprises, le ministre des Finances a indiqué que bientôt il arriverait avec une déclaration, mais aujourd'hui on est rendu au 15 octobre, ça fait plusieurs semaines que la Chambre siège, et jusqu'à maintenant nous n'avons eu droit à aucune précision. Et il est important pour la gouverne des familles autant que pour ceux qui ont à gérer des projets d'investissement que nous sachions que les Canadiens et les Canadiennes et que cette Chambre sachent le plus rapidement possible quelles sont les exemptions de base que le ministre des Finances (M. Wilson) entend éliminer pour atteindre son objectif de baisser les taux d'impôt. Cela touche particulièrement les familles avec enfants, et je crois que le gouvernement et le ministre des Finances devraient s'empresser de clarifier la situation afin que tous les intervenants sachent à quoi s'en tenir.

Monsieur le Président, je vais m'arrêter là pour tout simplement conclure que nous allons appuyer cette mesure administrative qui n'ajoute rien aux bénéfices déjà versés aux familles en termes de crédit d'impôt-enfant mais qui ne fait que devancer de quelques mois le paiement qui, de toute façon, aurait été fait. J'invite le ministre à réfléchir sur les points que j'ai soulevés concernant les 15 000 $ au lieu de 23 500 $ qui est la limite; le montant de 15 000 $ étant la limite à partir de laquelle cette mesure administrative sera approuvée. Je lui demande aussi de réfléchir à la question suivante: pourquoi 300 $ et non pas 454 $ qui est le montant auquel les familles ont droit en termes de crédit d'impôt-enfant, et de revoir cette question des intérêts parce que je crois que ce sont des choses importantes, et nous aurons des amendements à présenter sur ces points lorsque nous étudierons ce projet de loi article par article.

• (1550)

[*Traduction*]

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Monsieur le Président, il me fait plaisir de prendre la parole au sujet du projet de loi C-11, tendant à modifier la Loi de l'impôt sur le revenu, en vertu duquel les familles admissibles recevront 300 $ à titre de versement anticipé du crédit d'impôt pour enfants. Nous sommes heureux d'accorder notre appui à cette mesure. Toutefois, j'avertis le gouvernement qu'il est extrêmement important que les Canadiens, et notamment ceux à faible revenu, sachent qu'il ne s'agit pas d'une nouvelle mesure. On a présenté la mesure de telle sorte que le gouvernement aurait beau jeu de berner les pauvres en leur laissant croire qu'il s'agit de 300 $ supplémentaires. Il leur serait facile de trouver des moyens de dépenser cet argent, surtout durant cette période d'avant les Fêtes.

Je ne suis pas convaincue que cette méthode de versement anticipé apportera une solution au problème des escompteurs d'impôt, ce qui était l'objectif visé au départ. Je reviendrai sur cette question un peu plus tard. Le versement anticipé sera fait en novembre et le reste du crédit d'impôt, soit 154 $, sera versé le printemps prochain après les déclarations d'impôt.

Durant le temps dont je dispose, j'aimerais tout d'abord passer en revue les modifications récentes apportées non seulement au crédit d'impôt pour enfants, mais également au régime des prestations et avantages fiscaux pour la famille. Nous avons consacré beaucoup de temps à cette question l'an dernier. Je parlerai en particulier de nos objectifs et de nos recommandations, ainsi que des mesures qui ont été effectivement proposées par le gouvernement. Puisque les avantages fiscaux sont un élément de la politique de la famille en général au Canada, j'aimerais aussi examiner la question d'une politique globale de la famille, qui fait défaut au Canada à l'heure actuelle, mais dont nous avons grand besoin. En n'apportant que des modifications minimes au régime des avantages accordés aux familles, le gouvernement actuel prouve qu'il ne tient pas compte de tous les besoins des familles au Canada.

Mon parti a exposé sa position au sujet des avantages accordés aux familles lorsque nous avons abordé cette question de façon assez approfondie au comité permanent de la santé et du bien-être social, qui était censé proposer une réforme de ce régime. Ce que nous avons fait en réalité, c'est étudier les avantages accordés aux familles et permettre au gouvernement d'y apporter des modifications par la suite, dont beaucoup ont été, à mon avis, mal inspirées. Nous pensons que pour les familles, des allocations familiales universelles, complètement indexées, constituent le pilier sur lequel repose la politique sociale au Canada. Nous avons répété à maintes reprises qu'il ne fallait pas y toucher comme l'a fait le gouvernement conservateur. L'an dernier, il a diminué l'indexation des allocations familiales de 3 p. 100. Je vais parler de certaines conséquences à long terme que cette mesure aura sur les avantages accordés aux familles en général, au cours des années.

A notre avis, des allocations familiales complètement indexées devraient être payées par tous les contribuables de notre pays, qu'ils aient ou non des enfants. Après tout, c'est la prochaine génération qui prendra soin de nous dans notre vieillesse et qui apportera sa contribution à l'orientation et à l'avenir du Canada. Les enfants appartiennent à tous les Canadiens, pas seulement à leurs parents, et nous devons participer tous dans une certaine mesure aux frais de leur éducation. Le Nouveau parti démocratique préconise, comme point principal de sa politique sociale, d'augmenter régulièrement les allocations familiales universelles, au lieu de les diminuer, comme a choisi de le faire le gouvernement.

• (1600)

Le chèque d'allocations familiales est envoyé à la personne qui s'occupe le plus des enfants, habituellement la mère. Cela a constitué un point très important au cours des années, comme en ont témoigné les premiers débats. Les familles à revenu élevé touchent également les allocations familiales, et même les présidents de banque, s'ils ont des enfants. C'est normal puisque c'est un programme universel. Cependant, nous pensons qu'un système d'imposition plus progressif que celui en vigueur devrait accompagner ces mesures, afin d'imposer à un taux supérieur les familles à revenu élevé. Nous nous opposons à une surtaxe précise sur les allocations familiales parce qu'à notre avis, cela pénaliserait les familles qui ont des enfants alors que, comme je l'ai dit précédemment, nous devrions tous contribuer à l'universalité des allocations familiales.

Nous avons relevé beaucoup d'indices montrant que les conservateurs aimeraient supprimer l'universalité du programme. Ils ont subi beaucoup de pressions de la part de leurs amis du monde des affaires, mais heureusement, ayant vu comment les Canadiens réagissaient à propos de la pension de vieillesse universelle, ils ont compris que les Canadiens s'opposeraient à tout autre tripotage des allocations familiales. Au lieu de supprimer ou de réduire les prestations d'un programme universel, le gouvernement a commencé à grignoter les allocations familiales en réduisant l'indexation. Il pensait que c'était une manoeuvre politique très habile de garder une indexation de 1 p. 100 et de la réduire de 3 p. 100. Cependant, je voudrais faire remarquer de nouveau à mes collègues, comme je l'ai fait par le passé, que les statistiques prouvent que dans 20 ans, la valeur réelle des allocations familiales aura diminué considérablement. Dans 20 ans, elles auront en effet baissé à 18 $ par mois par rapport à leur valeur actuelle de 31,27 $.

Voyons l'exemption d'impôt au titre des enfants, un autre avantage fiscal pour la famille qui constitue une imposition régressive. Nous en avons préconisé l'abolition complète parce qu'elle favorise les contribuables plus riches qui ont des enfants et ne fait rien pour les familles à faibles revenus. Les conservateurs n'ont pas dit grand-chose de cette mesure. Nous avons proposé d'utiliser les recettes fiscales accrues récupérées par le Trésor fédéral pour hausser le crédit d'impôt-enfants et maintenir la pleine indexation du crédit d'impôt-enfants et des allocations familiales. Nous estimions que le crédit d'impôt-enfants constituait un bien meilleur moyen de venir en aide aux familles d'une façon progressive.

Nous avons proposé de hausser le crédit d'impôt-enfants de 80 p. 100, avec pleine indexation. Nous nous rendons compte qu'il s'agit là d'un changement plutôt généreux, mais étant donné le coût élevé de la vie pour les familles et l'importance de la famille dans la société d'aujourd'hui où les parents doivent lutter pour joindre les deux bouts, nous croyons qu'il vaut beaucoup mieux consacrer des fonds à la garde des enfants et à ce qu'il en coûte pour les élever, que de les consacrer à subventionner les banques ou d'autres programmes qui ne nous paraissent pas le mériter autant.

Nous aurions donc haussé le crédit d'impôt-enfants de 80 p. 100 avec pleine indexation, ce qui aurait été d'un grand secours non seulement pour les familles à faibles revenus, lesquelles semblent être le seul groupe auquel songent les conservateurs en parlant de programmes sociaux, mais aussi pour les familles moyennes, dont celles des gagne-petit et les familles ordinaires qui essaient de trouver de l'argent pour payer une hypothèque.

Nous avons également préconisé d'importantes réformes fiscales. Le député libéral qui vient de parler a demandé pourquoi le gouvernement ne nous laissait pas entrevoir une réforme fiscale. Nous en parlons depuis des années et nous avons autant de reproches à adresser au gouvernement libéral qu'au gouvernement conservateur pour les mesures fiscales régressives qu'ils ont adoptées. En 1982, les libéraux ont notamment modifié le taux d'imposition marginal des Canadiens qui se situaient en haut de l'échelle des revenus. Comme certains d'entre nous s'en souviendront, c'était à l'occasion du budget MacEachen.

Nous avons déclaré qu'un simple retour au taux d'imposition marginal antérieur à 1982 aurait rapporté au Trésor public 1,7 milliard de dollars qui aurait permis de financer un grand nombre d'améliorations aux programmes d'aide aux familles, de garderies et autres programmes sociaux importants.

Selon les conservateurs, l'exemption d'impôt pour enfant a été réduite et elle diminuera de 50 p. 100 sur plusieurs années. Elle sera ramenée à l'équivalent des allocations familiales qui ont perdu de leur valeur à la suite de la désindexation. Les conservateurs ont maintenu cette mesure fiscale régressive de peur de déplaire à leurs amis les riches en l'éliminant. S'ils l'avaient fait, cela aurait mis plus d'argent à la disposition des familles économiquement faibles et à revenu moyen.

D'autre part, lorsque le ministre des Finances (M. Wilson) a proposé ce changement et réduit de 50 p. 100 l'exemption d'impôt pour enfant, il n'a pas parlé d'utiliser cet argent pour améliorer les avantages accordés aux familles. Il n'a pas parlé non plus du pactole que cela représenterait pour le gouvernement fédéral et les provinces. Alors que cet argent aurait dû servir à augmenter les avantages accordés aux familles, les conservateurs ont évidemment réduit l'indexation des allocations familiales et du crédit d'impôt pour enfant.

Les conservateurs n'ont pas la même attitude que le Nouveau parti démocratique vis-à-vis du crédit d'impôt pour enfant. Selon eux, cette mesure ne devrait s'adresser qu'aux familles les plus démunies. Ces familles sont généralement très pauvres et les prestations d'aide sociale qu'elles touchent les placent nettement en-dessous du seuil de la pauvreté. Le crédit d'impôt pour enfant ne fait pas grand-chose pour les pauvres qui travaillent et n'aide en rien les familles moyennes qui ont également du mal à trouver de l'argent pour payer leur hypothèque et élever leurs enfants.

Les conservateurs ont abaissé le niveau de revenu donnant droit au crédit d'impôt pour enfant. Ils se vantent d'avoir augmenté ce crédit d'impôt, mais ils se gardent de dire aux Canadiens qu'ils en ont abaissé de 26 000 $ à 23 500 $ le seuil d'admissibilité. Ce seuil diminuera chaque année étant donné que le gouvernement a également désindexé le crédit d'impôt pour enfant. D'après les résultats de certaines de nos recherches, seules les familles qui gagneront environ 13 800 $—ce qui est effectivement très peu—auront droit au crédit d'impôt pour enfants dans 20 ans. On tourne au ridicule l'engagement sincère qu'on avait pris envers les enfants canadiens les plus déshérités.

La hausse annoncée par le gouvernement est purement symbolique si l'on songe à certaines des dispositions contenues dans les deux derniers budgets. Le gouvernement a augmenté de 70 $ le crédit d'impôt pour enfants, ce qui le porte à 454 $ en 1986. Il prévoit, dans le projet de loi à l'étude, de verser 300 $ le mois prochain à titre de paiement provisoire. Alors qu'on pourrait en quelque sorte se réjouir de voir que ce crédit d'impôt atteindra 524 $ en 1988, on s'aperçoit, compte tenu des autres dispositions budgétaires, que cette hausse ne compensera pas du tout l'énorme manque à gagner des familles à faible revenu.

Mes collègues n'ont sûrement pas oublié que la hausse de la taxe de vente, fixée d'abord à 3 p. 100 dans le premier budget puis à 1 p. 100, dans le second, a lourdement pénalisé les familles, surtout celles qui ont un petit revenu. La majoration du crédit d'impôt pour enfants aura vite été absorbée par l'augmentation des prix à la consommation.

• (1610)

Lassé de nous entendre prendre la défense des consommateurs canadiens, entre autres celle des familles à revenu faible ou moyen, le gouvernement a effectué certaines modifications dans son second budget. Il y a prévu le crédit remboursable sur la taxe de vente. Voilà une mesure qui nous convient. Les crédits d'impôt nous semblent plus progressistes que les exemptions fiscales parce que toutes les familles à faible revenu peuvent en profiter. Ironie du sort, un geste purement symbolique, sur le plan financier, permettra à peine de rattraper la hausse de la taxe de vente 1 p. 100 imposée dans le dernier budget; elle ne réparera donc pas le mal que la première hausse de 3 p. 100 a causé aux défavorisés qui touchent le crédit d'impôt pour enfants.

Dans cette mesure, le gouvernement répond aux requêtes des porte-parole des mal nantis, des pauvres et surtout à celle de l'Organisation nationale anti-pauvreté qui lui a demandé de les protéger contre les escompteurs d'impôt. Elle voulait que le gouvernement mette fin aux pratiques usuraires des escompteurs d'impôt à l'endroit de ceux qui n'ont pas les moyens d'attendre le remboursement de leur crédit d'impôt pour enfants. Ces gens ont désespérément besoin de cette source de revenu pour leurs grosses dépenses. Ils s'adressent donc aux escompteurs d'impôt, un privilège qui leur coûte cher. C'est contre une telle pratique que s'est élevée l'Organisation nationale anti-pauvreté et le projet de loi à l'étude est une tentative de solution.

Je conviens certes que beaucoup de familles seront fort heureuses de recevoir ces 300 $ avant la Noël dans la mesure où elles auront été averties que ce montant ne leur sera pas envoyé le printemps suivant. L'ONAP a demandé au gouvernement de retenir une somme globale en leur nom. On a du mal à comprendre, lorsqu'on peut puiser dans son crédit pour faire ses emplettes dans les magasins à rayons, combien les choses sont difficiles pour ceux qui n'ont aucune cote de crédit. Les gagne-petit, les assistés sociaux, les gens qui n'ont pas de quoi manger ou qui font la queue devant les banques alimentaires, n'ont tout simplement pas les moyens d'acheter la poussette, le réfrigérateur ou la cuisinière dont ils ont besoin. Le crédit d'impôt pour enfants est probablement le seul argent qu'il leur reste pour effectuer des achats aussi importants. Il se trouve que le projet de loi à l'étude n'en parle pas. Cette mesure ne prévoit pas ce montant global qu'avait demandé l'Organisation anti-pauvreté.

J'imagine que les bénéficiaires recevront l'argent cette année et qu'ils n'auront pas à recourir aux escompteurs d'impôt. Qu'arrivera-t-il cependant, l'automne prochain, quand les gens connaîtront le fonctionnement du nouveau système? Il me semble que les familles pauvres auront encore besoin d'avances. Elles iront encore voir les escompteurs d'impôt et elles seront encore une fois victimes de leurs taux d'intérêt usuraires. Il faudrait qu'on modifie la loi de façon à interdire efficacement ces pratiques. Je demande au gouvernement de proposer une loi interdisant les remises d'impôt dans le cas du crédit d'impôt pour enfants. Je signale qu'il s'agit du seul programme social offrant de l'argent pour les enfants qui ne semble pas être à l'abri des escompteurs d'impôt.

Je répète que les membres de mon parti ne retarderont pas indûment l'adoption de ce projet de loi. Nous ne voulons retenir aucune somme d'argent destinée aux familles à faible revenu. Plusieurs députés de mon parti désirent cependant parler de cette question.

Il est à mon sens rétrograde de modifier une sorte de prestations destinées aux familles sans tenir compte des autres—comme on l'a fait récemment pour le crédit d'impôt pour enfants, ce palliatif qui nous sert de politique familiale. On n'aurait jamais dû qualifier ces mesures de réformes comme le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp) les appelle volontiers. J'y vois plutôt un effort délibéré pour miner les allocations familiales universelles en n'augmentant que pour la forme le crédit d'impôt pour enfants. Cette opinion s'appuie sur un grand nombre de preuves.

Comme je l'ai déjà dit, même cette mesure n'est pas indexée de sorte que la valeur des deux programmes diminuera chaque année. Une diminution de 3 p. 100 réduira sérieusement tous les avantages fiscaux et prestations accordés aux familles. C'est là le programme caché du parti conservateur et de ses alliés, les grandes entreprises. Le gouvernement veut réduire au minimum les programmes sociaux et les prestations sociales. Il veut se débarrasser de l'universalité. Ne nous faisons pas d'illusions à ce sujet. Toute son action converge vers ce but. Il prend cette mesure en même temps qu'il supprime ou se prépare à supprimer d'autres types de programmes sociaux destinés aux familles et aux enfants. Nous ne devons pas nous laisser tromper par la légère augmentation du crédit d'impôt pour enfants ni par le versement anticipé de 300 $ aux familles pauvres.

Heureusement, les Canadiens ne sont pas aussi naïfs que le gouvernement le croit. Ils ont fait connaître leur opinion. Nous avons vu maintes fois depuis deux ans que les Canadiens considèrent vraiment les mesures de protection sociale que sont la pension de vieillesse universelle et les allocations familiales universelles comme la pierre d'angle de la politique sociale canadienne. Ils les considèrent comme un droit. Il est important que nous contribuions tous aux frais de ces programmes. Nous devons aussi tenir compte non seulement des frais engagés pour élever des enfants, mais aussi pour s'en occuper. Les travailleurs qui ont des enfants à la maison ont besoin de plus

d'argent que ceux qui n'en n'ont pas. Je pense que c'est évident. Un célibataire ou un couple sans enfant n'a pas le même genre de dépenses que ceux qui ont des enfants. Il est important que nous fassions une contribution importante aux frais d'éducation des enfants.

Comme je l'ai dit précédemment, il est important de s'occuper de la prochaine génération, de lui assurer un bon départ dans la vie, de lui prodiguer les soins dont elle a besoin, surtout en ce qui a trait aux enfants d'âge pré-scolaire. Un enfant sur cinq est pauvre. Ils ne disposent pas de tous les éléments requis pour atteindre leur pleine croissance. Nous devons aborder cette question d'un point de vue égoïste. Après tout, cette génération d'enfants prendra soin de nous dans notre vieillesse. Une lourde charge les attend car nous vivrons vieux. Bien des politiciens têtus de la Chambre dépendront financièrement des enfants mêmes qui devraient recevoir aujourd'hui du gouvernement des allocations familiales plus généreuses.

Dans le discours du trône, on a parlé de la famille et, en particulier, des valeurs familiales traditionnelles. Je suis assez déconcertée par cette idée puisque, à bien des égards, la famille traditionnelle n'existe plus. Elle est certainement en minorité. Dans la majorité des familles, les deux parents travaillent ou ce sont des familles monoparentales. Le vieux cliché des deux parents qui ont un fils et une fille, et de la mère qui reste à la maison pour cuisiner et s'occuper des enfants alors que papa va travailler, est vraiment devenu un mythe, à de très rares exceptions près.

Mon parti croit fermement aux valeurs familiales. Nous avons combattu les premiers pour instaurer des allocations familiales. Nous ne l'aurions pas fait si nous n'avions pas cru à la famille et aux valeurs qu'elle représente. Il nous faut des appuis variés pour venir en aide aux familles.

• (1620)

Je dois admettre que les belles phrases contenues dans le discours du trône sont un peu dures à avaler. Il est difficile de croire à la sincérité des conservateurs lorsqu'ils chantent les louanges de la famille, alors qu'ils ont désindexé les allocations familiales et qu'ils ont refusé de revenir sur leur décision. S'ils étaient vraiment des défenseurs de la famille, ç'aurait été là une très bonne façon de le prouver. Cela ne coûterait pas si cher. Nous leur avons proposé plusieurs façons de trouver les fonds nécessaires.

En second lieu et comme je l'ai dit plus tôt, les conservateurs pourraient montrer qu'ils ont vraiment confiance dans la famille en accroissant substantiellement le crédit d'impôt-enfants, en l'offrant aux travailleurs et aux familles à revenu moyen et faible, de même qu'en l'indexant totalement.

Je crois que cette approche morcelée montre nettement qu'il nous faut au Canada une politique solide et globale de la famille. Nous n'avons pas une telle politique. Aucun gouvernement n'en a proposé. Nous sommes aux prises avec ces notions au comité spécial sur la garde des enfants. Même si son mandat est plutôt restreint, le comité a fourni, je crois, quelques indications sur ce que devrait comporter une politique globale de la famille en outre des allocations familiales.

J'espère que le gouvernement va vraiment contribuer à offrir des services abordables de garde d'enfants dans toutes les régions du Canada. Nous avons constaté que le nombre des enfants dans les Territoires et dans les réserves indiennes s'est accru considérablement par rapport aux autres régions du Canada. Et pourtant, les services de garde d'enfants y sont relativement inexistants, ou extrêmement insuffisants et peut-être même hasardeux. Il n'y a pas dans ces régions les niveaux de qualité et de financement nécessaires.

Nous avons besoin d'un programme de garderies généreux. Je suis heureuse que le premier ministre (M. Mulroney) ait mentionné les services de garde des enfants dans son discours. Nous attendrons impatiemment de savoir combien d'argent sera consacré à ces services et où l'accent sera mis pour que l'on accomplisse de grands progrès vers l'amélioration de la qualité des services de garde des enfants au Canada. Les parents qui travaillent ne devraient pas avoir à s'inquiéter que leurs enfants aient accès à de bons services de garde, des services qui les aideront à se développer.

Bien sûr, il nous faut un système accessible à toutes les familles, peu importe leurs revenus. Dans le domaine de la garde des enfants, nous constatons que ce sont les familles à revenu moyen et non pas les familles très pauvres qui ne reçoivent aucune aide financière pour les dépenses associées à la garde des enfants. Le Régime d'assistance publique du Canada vient en aide aux familles les plus démunies, même si là encore, il reste énormément à faire. Il nous faut un programme complet.

Dans le cadre d'une politique sociale globale de l'avenir, j'espère que nous pourrons en arriver à un bien meilleur régime de congés parentaux, afin que les deux conjoints puissent interchanger leurs rôles. Là encore, on s'écarte de la notion traditionnelle de la famille. Le père et la mère devraient, chacun son tour, se charger d'élever l'enfant, surtout au cours des deux premières années, où la personnalité future de l'enfant se forme. Il importe que les parents aient de vrais choix économiques leur permettant d'assumer leurs rôles et chose certaine, des congés parentaux plus généreux seraient utiles à cet égard.

Mes collègues et moi-même souhaitons un pays où on garantit des revenus supérieurs au seuil de la pauvreté et où les parents n'ont pas à faire la queue aux banques de vivres, afin d'arrondir leurs prestations d'assurance-chômage ou leurs maigres prestations de bien-être social. A Vancouver—et c'est également vrai dans d'autres villes, mais j'en suis témoin à Vancouver—les mères célibataires doivent faire la queue aux banques de vivres. Il est déjà assez regrettable que depuis des années, les personnes seules du quartier des clochards ou du centre-ville de Vancouver fassent la queue aux soupes populaires. Mais a l'heure actuelle, cette nouvelle institution qui est vantée par certains Canadiens de droite force les jeunes mères et leurs enfants ainsi que des gens plus âgés à faire la queue pour obtenir la charité, cette vieille notion de charité du XIXe siècle. C'est tout à fait inadmissible au Canada et en Colombie-Britannique, et nous devrions augmenter de façon marquée les prestations de bien-être social.

Il est impossible de parler de revenus supérieurs au seuil de la pauvreté sans aborder la question des débouchés sur le marché du travail également. J'apprends que certains libéraux essaient de déterminer si, effectivement, une politique de revenu garanti peut être efficace sans être assortie d'emplois garantis, à moins qu'on ait mis en oeuvre un programme de

plein emploi et que le plein emploi ne comporte une rémunération convenable.

Comme le rappellent les membres de la Commission Macdonald, il serait très facile pour les conservateurs et les libéraux de droite, et assurément pour les hommes d'affaires de droite, de chercher à supprimer tous les avantages sociaux dont bénéficient à l'heure actuelle les familles en promettant de consacrer ces fonds à un programme de revenu garanti qui en réalité perpétuerait la pauvreté. Or ce n'est pas ce que notre parti souhaite. Nous préconisons des emplois garantis pour ceux qui sont en mesure de travailler. Nous voulons des emplois convenablement rémunérés et à des taux très supérieurs au salaire minimum de 3,65 $ l'heure, comme c'est le cas en Colombie-Britannique, ce qui est déplorable. Nous voulons que ceux qui ne peuvent pas du tout travailler ou qui ne peuvent travailler à plein temps bénéficient de suppléments de revenu qui au moins ramènent leur revenu au seuil de la pauvreté, afin qu'ils puissent commencer à sortir du cycle dégradant et démoralisant de l'indigence qui condamne leurs enfants à une pauvreté qui se perpétue de génération en génération.

Quand il s'agit de définir une politique sociale, il faut songer en particulier aux jeunes qui sont tellement défavorisés dans la société actuelle. Les jeunes ont besoin tout particulièrement de faire des études et de recevoir une bonne formation si on veut qu'ils aient un avenir. Beaucoup d'entre eux n'ont tout simplement pas accès aux études ou à une formation. Il faut que les frais de scolarité, surtout au niveau postsecondaire, soient raisonnables. En Colombie-Britannique, on a supprimé les bourses d'études. On devrait offrir des prêts sans intérêt afin que ceux qui ont la chance d'aller à l'université ou au collège ne se voient pas accablés d'une dette pouvant atteindre les 2 000 $.

Les études au Canada ne doivent pas être réservés à une élite. Il ne faut pas accepter la proposition du ministre de l'Éducation de la Colombie-Britannique. J'ai honte de le dire, mais il a déclaré que les étudiants pauvres ne devraient pas demander à être admis à l'université s'ils n'en ont pas les moyens. Il exprime bien la philosophie du Crédit social épousée par l'actuel premier ministre qui était auparavant ministre de l'Éducation. Il croyait suffisant d'apprendre à lire, écrire et compter et que même cela pouvait être d'une qualité discutable.

Nous ne voulons assurément pas revenir en arrière en ce qui concerne les programmes destinés aux jeunes. Des néo-démocrates fédéraux ainsi que le chef du parti provincial en Colombie-Britannique ont proposé la mise en oeuvre d'un programme qui garantit aux jeunes deux années d'études ou de formation, ou encore un emploi. Ce projet me paraît éminemment raisonnable. Pourquoi n'investirions-nous pas dans la jeunesse du pays, surtout lorsqu'elle court de si grands risques et est susceptible de faire des bêtises si elle n'a pas de revenu et perd tout espoir en l'avenir? Ce serait certainement un investissement sensé à faire.

En terminant, je voudrais prendre la défense des Canadiennes. Ces dernières tiennent beaucoup aux allocations familiales, aux programmes sociaux et à la création d'emplois pour leurs enfants ainsi que pour elles-mêmes. Là encore, elles ont été fort déçues du discours du trône car on n'y prévoit pas de mesures concrètes destinées à favoriser davantage la parité salariale. On n'y recommande pas l'obligation pour les employeurs de verser un salaire égal pour un travail d'égale valeur, ni de supprimer la discrimination systémique qui persiste, à mon grand regret, dans bon nombre des entreprises où travaillent les femmes.

Certes, le premier ministre a déploré dans son discours la situation des femmes battues, mais lorsqu'on l'a interrogé un peu plus tard à ce sujet, il ne s'est pas engagé sérieusement à prendre des moyens pour aider ces femmes à échapper à leur sort tragique, et à subventionner les foyers de transition et autres programmes connexes destinés à leur venir en aide lorsqu'elles cherchent à échapper ainsi que leurs enfants à la violence de leur conjoint.

• (1630)

M. le vice-président: La députée pourrait-elle s'en tenir au projet de loi C-11?

Mme Mitchell: Je croyais bien avoir fait le rapprochement, au début de mon propos, entre le crédit d'impôt pour enfants, qui est une mesure sociale, et une politique sociale globale comprenant également des programmes destinés aux femmes.

Un nombre de plus en plus grand de femmes ont la triple responsabilité de la famille, du ménage et, pour les plus chanceuses d'entre elles, d'un travail à plein temps qu'elles effectuent généralement pour un salaire de famine. Elle n'ont souvent personne sur qui compter pour les aider.

Il est grand temps que le gouvernement intervienne de façon décisive pour financer les services de garderie et de soutien de la famille. Une autre politique qui presse aussi concerne l'augmentation des avantages fiscaux et prestations pour les familles et du crédit d'impôt pour enfants qui doit être intégralement indexé et s'adresser également aux familles à revenu moyen.

Je rappelle, en terminant, que nous souscrivons à cette mesure, mais que nous continuons à demander d'autres mesures pour aider les familles canadiennes dans le cadre d'une politique plus globale.

[*Français*]

M. Pierre H. Vincent (secrétaire parlementaire du ministre des Finances): Monsieur le Président, je suis très heureux de prendre part aujourd'hui à ce débat sur les paiements anticipés du crédit d'impôt-enfant.

Monsieur le Président, c'était un engagement qui était clair de la part du gouvernement conservateur et c'est un engagement qui, je pense, était très important au niveau, justement, de l'aide aux familles à faible revenu et, automatiquement, aux enfants en bas âge.

Je me souviens, monsieur le Président, qu'au lendemain du Budget, soit au mois de février 1986, le Budget Wilson, j'ai eu la chance de faire un peu le tour principalement de la province de Québec et de rencontrer les gens d'un peu tous les milieux et d'un peu toutes les régions pour discuter, justement, du Budget de monsieur Wilson. Et partout où je suis allé, monsieur le Président, surtout en commençant par la belle circonscription de Trois-Rivières et en parlant de la circonscription de Roberval, en parlant de la circonscription d'Abitibi, en parlant de la circonscription de mon ami le président du Conseil du Trésor (M. de Cotret) et même j'ai rencontré des gens de la circonscription de Montréal—Sainte-Marie et tous étaient

unanimes pour dire que c'était une excellente initiative de la part du gouvernement conservateur . . .

M. Desrosiers: C'est vrai . . .

M. Vincent: . . . une excellente initiative, monsieur le Président, pour deux raisons: la première, nous augmentions le montant de crédit d'impôt, nous l'augmentions de 70 $ pour l'année 1985-1986 et de 35 $ en 1987 et aussi de 35 $ en 1988. Alors tous, je pense bien, étaient très heureux au niveau de cette augmentation d'une part et, deuxièmement, c'était une excellente initiative parce que cela réglait le problème des familles à faibles revenus, c'est-à-dire, le problème des familles ayant un revenu annuel en bas de 15 000 $ par année qui avaient la possibilité, par cette mesure-là, de recevoir dès le mois de novembre de l'année en cours, une somme de 300 $ par enfant. Une somme de 300 $ par enfant pour une famille gagnant moins de 15 000 $, c'est de l'argent et surtout juste avant le temps des Fêtes, c'est de l'argent juste avant la période hivernale qui, on le sait, est une période plus difficile.

Monsieur le Président, c'était là les deux points qu'on m'a soulignés tout au long des rencontres que j'ai faites concernant le Budget Wilson. Je pense qu'aujourd'hui il faut, d'une part, féliciter le ministre Wilson, le ministre Hockin à ce niveau-là et faire en sorte qu'on ne fasse pas de cette bonne annonce un dossier politique. Je pense que c'est une bonne annonce pour la famille, pour les gens à travers le pays.

Monsieur le Président, je regarde mon collègue de Montréal—Sainte-Marie (M. Malépart) de l'autre côté de la Chambre qui semble rire un peu . . .

M. Desrosiers: Il est contre tout.

M. Vincent: . . . il ne peut pas être contre cette mesure-là, monsieur le Président, et je suis convaincu qu'il sera positif une fois, il ne pourra pas être contre cette mesure-là, c'est impossible. S'il est contre cela, monsieur le Président, il ira un peu contre les gens de sa circonscription; de toute façon, on l'écoutera tout à l'heure . . .

Cette mesure est un mécanisme fiscal, mais en même temps un mécanisme fiscal charitable et humanitaire. Et j'entendais l'honorable député de Laval-des-Rapides (M. Garneau) tout à l'heure critiquer les technicalités de cette mesure fiscale, mais je ne l'ai pas entendu nous dire que c'était pour une première fois dans l'histoire de la Loi de l'impôt sur le revenu un mécanisme qui tenait compte des besoins humanitaires des personnes. Je pense que c'est important. Monsieur le Président, je me souviens quand je pratiquais à Trois-Rivières, encore une fois, dans la belle circonscription que vous connaissez, avant d'avoir la chance de siéger ici pour les gens de la circonscription de Trois-Rivières, combien j'en ai vu de familles à faible revenu, monsieur le Président, aller littéralement se faire pleumer de février à avril par les escompteurs d'impôt.

Monsieur le Président, cette mesure va toucher 700 000 familles cette année, en 1986, 700 000 familles qui vont recevoir un minimum de 300 $. Si elles ont deux enfants, cela va être 600 $ dès le mois de novembre. Elles vont arrêter de se faire pleumer par les escompteurs à du 15, 20, 25 p. 100. On ne l'a pas signalé, cela. On n'a pas signalé cet aspect malheureux du système qui faisait en sorte que les gens, pour récupérer ce crédit-là, allaient voir des entreprises qui parfois travaillaient un peu trop pour leurs poches, par rapport aux besoins des gens. Monsieur le Président, on parle toujours des familles qui gagnent moins de 15 000 $ par année.

Alors, je pense que c'est important de le signaler. Et cela faisait plus de 10 ans que tout ce qui s'appelle association, par exemple à Trois-Rivières, l'ACEF est venue me rencontrer dès novembre 1984 pour me parler de cela. Cela faisait 10 ans que le dossier des escompteurs traînait. L'Association des Consommateurs, monsieur le Président, est venue me rencontrer aussi. Et cela faisait 10 ans qu'on ne faisait absolument rien pour régler le problème des familles à faible revenu qui allaient faire escompter leur crédit d'impôt-enfant deux ou trois mois avant le 30 avril, ou avant le délai normal après le 30 avril pour recevoir leur crédit d'impôt-enfant.

J'écoutais tout à l'heure le député de Laval-des-Rapides. C'est un engagement nouveau, c'est un engagement qui est simple, monsieur le Président. On a souvent reproché à la loi fiscale, et je l'ai fait moi-même à la Chambre, et l'opposition le fait régulièrement. Pour une fois, il n'y a aucune paperasse. On ne demande même pas aux familles canadiennes de nous envoyer des papiers. On dit: Si l'année précédente vous avez gagné moins de 15 000 $ et si vous avez des enfants, automatiquement vous recevrez 300 $ au mois de novembre. C'est une mesure simple, monsieur le Président. C'est une mesure économique pour le gouvernement et simple pour les familles canadiennes. Et le député de Laval-des-Rapides critiquait quelque peu le fait qu'il n'y ait pas de formule à remplir.

Monsieur le Président, je suis très heureux et je félicite les deux ministres des Finances qui ont imaginé un système où il n'y a pas de paperasse. Je pense qu'on est dans un gouvernement et on tente justement de diminuer la paperasse. Cela ne se fait pas du jour au lendemain, tout le monde en est conscient. Mais c'est justement une mesure qui va aller dans le sens dans lequel on travaille.

Malheureusement, encore une fois, de l'autre côté de la Chambre, monsieur le Président, on essaie de faire peur aux gens. On devient mêlé. Ce que nous avons avancé comme étant une réforme fiscale, avec des modifications, normalement, une réforme fiscale a des modifications, on vient mêler une annonce sur trois ans qui est là, qui est réglée, une augmentation de 70 $ en 1986, de 35 $ et encore de 35 $, ce qui fait 140 $ de crédit d'impôt-enfant sur trois ans d'augmentation. C'est annoncé dans le Budget, c'est réglé, et là, on vient faire peur au monde. Est-ce qu'on va l'avoir l'année prochaine? Est-ce qu'il va y avoir des modifications? Est-ce que ceci? Est-ce que cela?

Monsieur le Président, je suis un peu déçu de l'opposition. Je suis vraiment déçu. J'avais l'impression, j'avais cru comprendre que lorsqu'un gouvernement apportait une mesure qui était bonne pour toutes les familles canadiennes et attendue par la population canadienne, tout le monde est d'accord, même si à la fin le critique des finances a dit: Nous sommes d'accord, en terme de parti. Mais il a passé son discours à faire peur aux gens, monsieur le Président. Il ne faut pas, lorsqu'il y a des mesures qui sont excellentes, lorsque tout le monde est d'accord, continuer à venir dire: Oui, mais peut-être qu'il va arriver . . . Peut-être que! Une réforme fiscale, monsieur le Président, je pense que c'est un document majeur. On critique qu'il n'est pas sorti encore, mais je me souviens lorsque le député de Laval-des-Rapides était ministre des Finances au

Québec. Il avait parlé d'une réforme fiscale. Il a été, à ma connaissance, six ans là, et puis on ne l'a pas vu.

• (1640)

Alors, monsieur le Président, il faudrait quand même donner le temps et la possibilité au ministre des Finances (M. Wilson), au gouvernement progressiste conservateur de faire un dossier complet et de faire en sorte que la réforme que nous allons apporter soit ce dont le Canada ainsi que les familles canadiennes et les entreprises canadiennes ont besoin.

Il mentionnait, monsieur le Président, qu'on n'ajoute rien de nouveau. On ajoute quelque chose de nouveau, on ajoute 70 $ de crédit d'impôt cette année. C'est de l'argent cela, monsieur le Président! On va être rendu en 1986 à 454 $ par enfant de crédit-impôt. En 1987, 489 $ et en 1988, 524 $. Eh bien, je peux vous dire, monsieur le Président, que les associations de ma circonscription, que les familles à faible revenu, c'est-à-dire 15 000 $ et moins de ma circonscription, la circonscription de Trois-Rivières, sont très fières du gouvernement progressiste conservateur, qu'elles sont très fières des politiques qui justement étaient un besoin pour elles. Le député de Montréal—Sainte-Marie ne me croit pas comme d'habitude, monsieur le Président, mais je l'invite. Il est toujours le bienvenu dans ma circonscription.

M. Malépart: Les sondages sont moins nombreux.

M. Vincent: Il est toujours le bienvenu dans ma circonscription, et il viendra en faire un sondage dans ma circonscription, monsieur le Président. Il fera le saut. Il est toujours le bienvenu. Cela me fera plaisir, pourvu que je le sache d'avance, pour pouvoir être présent. Il me fera plaisir de le recevoir, monsieur le Président.

M. Malépart: Ton émission de radio . . . Il peut appeler.

M. Vincent: Monsieur le Président, il peut même appeler à mon émission de radio, cela me fera plaisir. Or, monsieur le Président, on n'invite pas n'importe qui à une émission de radio par exemple. On invite des gens crédibles.

Monsieur le Président, dans la même veine, en parlant d'aide aux familles à faible revenu, il y a une chose qu'on n'a pas mentionné encore: le crédit d'impôt remboursable au titre de la taxe de vente. C'est là une excellente mesure, monsieur le Président. Cinquante dollars par année par adulte et 25 $ pour les enfants. Et je pense que cela s'inscrit exactement dans la philosophie, dans l'engagement clair qu'a pris le gouvernement progressiste conservateur au niveau de la famille, au niveau de la jeunesse et au niveau de l'aide aux personnes qui sont moins bien nanties. Je pense qu'il est important de souligner cela.

Et encore une fois, c'est une mesure nouvelle. Je dirais, monsieur le Président, vous qui êtes avocat de formation en plus, c'est du droit fiscal nouveau. Cela ne s'était jamais vu. L'Opposition qui était auparavant au pouvoir, malheureusement, n'a jamais pensé à cela. Ils ont pensé à augmenter la taxe de vente fédérale. Alors cela, il n'y a pas de problème, ils y ont pensé. Mais le crédit d'impôt de la taxe de vente, on n'avait jamais vu cela auparavant, monsieur le Président. C'est du droit nouveau cela, mais de l'argent nouveau dans les poches des moins bien nantis aussi, des familles à faible revenu, cela on n'en parle pas, monsieur le Président.

On ne parle pas non plus de la déduction pour invalidité qui est augmentée, qui va toucher 120 000 Canadiens. Cela non plus on n'en parle pas. Bien non, ce n'est pas important qu'on l'ait augmenté de 250 $. Ce n'est pas quelque chose qui est «plaisant à chialer». Ce n'est pas quelque chose que l'Opposition peut critiquer facilement. L'impôt minimum, monsieur le Président . . . Le Nouveau parti démocratique—lorsqu'on a soumis cela à la Chambre—s'est levé et nous a applaudis. Malheureusement l'Opposition libérale a dit que cela n'était pas correcte. Eh bien, monsieur le Président, c'étaient encore des mesures qui reflètent notre engagement clair et précis au niveau des Canadiens, qui reflètent que nous sommes ici pour plusieurs bonnes raisons, que le mandat qu'on a reçu est clair. Venir en aide aux démunis, apporter une aide nécessaire aux personnes à faible revenu et non pas juste leur apporter une aide, mais au moment opportun. Et encore une fois, monsieur le Président, recevoir 300 $ ou si j'ai deux enfants 600 $, au mois de novembre. Eh bien, je pense que c'est apporter l'aide au bon moment, novembre 1986, sans avoir à remplir aucune formule. C'est cela, monsieur le Président, ce qu'on appelle s'occuper des Canadiens et des Canadiennes, être imaginatif, être créatif. Le législateur est là pour faire des lois. Le Parlement est ici pour sanctionner des lois mais des lois qui vont être applicables, qui vont être faciles, et surtout qui vont être pratiques pour tout le monde.

On a connu dans le passé, monsieur le Président, vous le savez, de ces criminalistes reconnus, quand on regarde le Code criminel, des pages et des pages pour un article de loi. Ce n'est pas cela que le contribuable canadien veut. La Loi de l'impôt, des pages et des pages même pas pour un article, pour un paragraphe de loi. Et on nous accuse de retarder une réforme fiscale. Une réforme fiscale cela veut dire des changements majeurs. Cela veut dire ne pas arriver avec une loi de l'impôt qui a encore quatre pages pour un pararaphe, qui est en sus de, moins et plus, monsieur le Président. On nous accuse de cela. Il est temps que l'on fasse un ménage. On va le faire en bonne et due forme, dans des délais que je considérerais comme normaux et avec des mesures sociales importantes, attendues et bien accueillies par les Canadiens.

J'ai fait le tour du Québec, je l'ai mentionné un peu tout à l'heure, je suis allé à Montréal dans la circonscription de mon ami, le député d'Hochelaga—Maisonneuve (M. Desrosiers).

Une voix: Vous avez vu comment nous sommes bien accueillis.

M. Vincent: J'ai été très bien accueilli, c'est vrai, monsieur le Président. Mais les mesures dont on parle aujourd'hui ont encore été mieux accueillies que j'ai pu l'être et c'est normal, ce sont des mesures importantes.

Une voix: Profitez-en, vous ne serez pas là pour longtemps.

M. Vincent: Monsieur le Président, encore une fois, vous savez que je n'aime pas parler, je n'aime pas faire de la politique en cette Chambre, mais je voudrais bien répondre au député de l'opposition que le député d'Hochelaga—Maisonneuve est là pour aussi longtemps qu'il voudra bien y être. La population est fière de lui et, personnellement, je suis très fier du travail qu'il fait aussi dans cette circonscription-là.

Monsieur le Président, on a réussi dans un seul projet de loi qui est, comme vous l'avez vu pas trop épais, on a réussi, dis-je, à donné 300 $ par enfant pour les familles qui gagnent moins de 15 000 $. On a réussi à régler le problème des escompteurs d'impôt et dans ce même projet de loi on augmente le crédit

d'impôt-enfant. Je pense que c'est un tour de force et que cela fait partie de l'ensemble de cette mesure fiscale qui s'appelle le crédit d'impôt.

Monsieur le Président, je pense qu'il faut le souligner et . . .

Une voix: A quelle page?

M. Vincent: Il faut savoir lire pour demander les pages.

Monsieur le Président, l'équité qui avait été mentionnée dans le discours du Trône, on la retrouve immédiatement, quasiment le premier projet de loi soumis à la Chambre depuis le discours du Trône, c'est le deuxième, quasiment le premier, on retrouve l'équité dont on a parlé dans le discours du Trône. On retrouve une idée de ce que pourra être la réforme fiscale dans l'avenir, des choses nouvelles, des initiatives nouvelles, qui n'ont jamais été expérimentées. Je vous le dis c'est du droit fiscal nouveau, monsieur le Président, mais en même temps c'est le *fun* parce que c'est pratique pour les Canadiens.

J'espère, monsieur le Président, que ce qui va ressortir de tout cela c'est qu'on va passer ce projet de loi très rapidement, et je vois que vous me faites signe que moi aussi je devrai écourter ce que j'ai à dire.

Je voudrais juste en terminant, monsieur le Président, mentionner un peu les commentaires de la députée du Nouveau parti démocratique qui, elle, a eu beaucoup de temps, la chanceuse, et qui mentionnait que l'an prochain—parce que les gens connaîtront le système—ils vont retourner chez les escompteurs d'impôt et qu'on n'a réglé aucun problème. Je pense que c'est absolument faux. Je voudrais lui répéter que les gens recevront, sans avoir de papiers à remplir, sans rien, une somme de 300 $ dès le mois de novembre. Peut-être qu'elle n'a pas compris tout à fait le système qu'on a mis en place parce que c'est un système nouveau. Il n'y a pas de danger et elle n'a pas besoin d'avoir peur, les gens ne penseront pas et n'envisageront pas d'aller chez les escompteurs parce qu'ils recevront leurs chèques à la maison.

Et si par hypothèse, cette famille-là a gagné plus de 15 000 $, elle devra remettre l'argent et s'il y a des intérêts à payer, elle les paiera. Je pense que cela est normal, c'est un principe d'équité. Nous voulons faire cela pour les familles qui sont à faible revenu, et non pour les familles qui gagnent 50 000 $ par année. Si par inadvertance elles recevaient au mois de novembre 300 $ à l'avance, je pense qu'il est normal qu'elles le remboursent ou il est normal qu'elles paient un intérêt sur une somme que le gouvernement leur a avancée. Je pense, monsieur le Président, que c'est tout à fait logique.

Je termine, monsieur le Président, en vous remerciant de votre amabilité habituelle et en demandant à la Chambre d'accélérer le processus afin que ce projet de loi soit adopté le plus rapidement possible.

• (1650)

M. le vice-président: Questions et commentaires? Je donne la parole à l'honorable député de Montréal—Sainte-Marie (M. Malépart).

M. Malépart: Monsieur le Président, j'aimerais poser une question. Le député s'est félicité énormément du principe du crédit d'impôt-enfant et je l'en remercie. Mais j'aimerais lui rappeler que c'est une mesure qui a été instaurée par le gouvernement libéral en 1978, compte tenu qu'elle répondait aux besoins.

Par contre j'aimerais demander à l'honorable député qui est content que le paiement soit avancé pour éviter d'envoyer ces gens-là aux escompteurs d'impôt, si ce n'était pas pour améliorer la condition de vie, car le gouvernement a manqué de courage pour empêcher les escompteurs d'impôt d'exister, mais pour quelle raison pour une famille de sa circonscription, une famille de la circonscription de Trois-Rivières, la belle circonscription de Trois-Rivières, des gens dignes dont le revenu familial est de 15 500 $, eux autres, le député (M. Vincent) et le premier ministre (M. Mulroney) et le ministre des Finances (M. Wilson) leur refusent-elle d'avoir droit à cela, à tous ces gens-là se situant entre 15 000 $ et 23 000 $? Vous savez, monsieur le Président, que deux personnes gagnant 15 000 $ par année ne sont pas riches, mais ces gens-là, on les laisse entre les mains des escompteurs d'impôt. Et pourquoi? C'est pourtant son propre gouvernement qui a décidé que le plafond maximum d'une famille à faible revenu, c'était 23 500 $. Pourquoi son propre gouvernement n'a-t-il pas dit, si c'est important, que toutes les familles qui reçoivent le plein montant du crédit d'impôt-enfant recevront un paiement anticipé afin d'éviter qu'elles aillent voir les requins de la finance, soit les escompteurs d'impôt?

Monsieur le Président, pourquoi avoir décidé de laisser 538 000 familles canadiennes de côté?

M. Vincent: Monsieur le Président, je suis très fier que le député de Montréal-Sainte-Marie (M. Malépart) reconnaisse que la circonscription de Trois-Rivières est la plus belle circonscription au pays, je l'en remercie. Je suis heureux de cela.

Monsieur le Président, on n'a peut-être pas compris exactement le but de cela. C'est un crédit d'impôt de 300 $ par enfant pour les familles gagnant moins de 15 000 $ par année. Et on sait, monsieur le Président, que selon les données statistiques, effectivement, les familles gagnant moins de 15 000 $ étaient plus portées à aller chez les escompteurs. C'est dans cette optique-là que cela a été fait. C'est simple.

Ce projet de loi règle en même temps le problème des escompteurs dans le sens pratique du terme. Je pense que c'est comme cela qu'il faut qu'on comprenne ce que j'ai mentionné à la Chambre il y a quelques minutes.

Le député me parle de 538 000 familles gagnant entre 15 000 $ et 23 000 $. Ce ne sont pas celles-là qui allaient chercher leur argent avant le temps. C'étaient les familles gagnant moins de 15 000 $ par année, monsieur le Président, et je pense qu'il faut souligner cela d'une part.

D'autre part, monsieur le Président, il est bien certain que si le parti libéral et le gouvernement libéral ne nous avaient pas laissé un déficit de l'ordre de 200 milliards de dollars . . . avec le déficit annuel que nous avons à ce jour diminué de façon intéressante, mais nous avons encore du travail à faire parce que nous avons des intérêts à payer sur leurs dettes, on aurait peut-être pu, monsieur le Président, augmenter le crédit d'impôt-enfant d'une part et on aurait peut-être pu aussi augmenter le montant de 300 $, c'est vrai.

Monsieur le Président, 25 p. 100 de nos dépenses annuelles s'en vont en paiements d'intérêts sur leurs dettes. Non pas sur nos dettes, mais sur leurs dettes.

En 1968, il n'y avait pas de déficit, il n'y avait pas de dette nationale. En 1984, soit 20 ans plus tard, il avait 200 milliards de dette nationale, mais c'est une honte, monsieur le Président!

Et c'est pour cela qu'on travaille avec ce dossier qui s'appelle leurs dettes, afin de faire progresser le Canada. A ce jour, tout va bien, monsieur le Président.

En terminant, je voudrais vous signaler que la semaine dernière on a annoncé les taux de chômage et dans la circonscription de Trois-Rivières, on était déjà descendu en bas de 10 p. 100, et ce dans seulement deux ans, monsieur le Président.

M. Malépart: Je ne veux pas démontrer au député de Trois-Rivières qu'il ne connaît pas son dossier. Loin de là, monsieur le Président.

J'ai ici le document budgétaire signé par M. Wilson. Alors, tout le monde le connaît, c'est un conservateur. Le paiement anticipé du crédit d'impôt-enfant des familles dont le revenu annuel est de 15 000 $ ou moins, à la page 56, c'est écrit que cela ne coûte pas un cent au gouvernement. Cela ne coûte rien au gouvernement de l'avoir fait jusqu'à 23 000 $.

Alors, ce n'est pas parce que je sais que vous ne connaissez pas votre dossier, mais il me semble que vous devriez changer votre discours. Peut-être qu'il serait mieux de lire les textes du ministre avant de vous étirer le cou!

M. Vincent: Malheureusement, monsieur le Président, je n'ai pas la page en tête exactement. Mais calculez-le comme vous le voudrez, si on envoie à 700 000 familles en un mois un minimum de 300 $ par famille, cela c'est le minimum, on prend pour acquis qu'il n'y a qu'un enfant, je pense que ce sont des chèques que le gouvernement fédéral fait et qui, étant faits au mois de novembre, lui enlèvent une liquidité, par rapport à les faire au mois de mars ou avril. Je pense que c'est la logique. C'est de l'administration, monsieur le Président. C'est ce qu'on appelle un fonds de roulement.

M. le vice-président: Débat. L'honorable député de Montréal—Sainte-Marie a la parole.

M. Jean-Claude Malépart (Montréal—Sainte-Marie): Monsieur le Président, il me fait plaisir de prendre part au débat sur ce projet de loi. Tout d'abord, il faudrait rappeler que l'intervenant précédent a démontré clairement qu'il ne connaissait pas son dossier. Il a fait un bon discours à l'improviste, mais, dans le projet de loi qui est à l'étude, il n'est pas fait mention de la hausse du crédit d'impôt-enfant.

Le but de cette opération devant nous est tout simplement, et je n'induis pas les députés en erreur, je lis le texte du document du ministre des Finances du 26 février 1986: « . . . pour venir en aide rapidement aux familles et réduire la nécessité de recourir aux services des escompteurs d'impôt, le gouvernement propose un mécanisme de paiement anticipé de crédit d'impôt-enfant.» Dans le projet de loi qui est à l'étude, c'est tout simplement, monsieur le Président, parce que le gouvernement n'a pas eu le courage d'abolir cette formule d'escompteurs d'impôt, de permettre que les escompteurs d'impôt, pour les gens qui ne comprennent pas, paient d'une façon anticipée le remboursement d'impôt, c'est que les personnes vendent leurs remboursements d'impôt, et je les appelle les requins de la finance ceux qui font de l'argent, qui chargent des montants exorbitants à 15 p. 100, monsieur le Président.

On sait qu'un fort pourcentage des revenus de ces compagnies-là, H & R Block, Household Finance, monsieur le Président, c'était à partir des familles à faible revenu qui recevaient, strictement comme remboursement d'impôt, le crédit d'impôt-enfant. Alors, l'argent qu'on met dans les programmes sociaux pour aider les familles servait à faire vivre les escompteurs d'impôt.

Je dois admettre que c'est le gouvernement libéral qui a permis cette chose-là. A l'expérience et à l'usure, il aurait fallu enlever cette mesure. C'est injuste pour les familles, comme je le mentionnais tantôt, c'est le gouvernement conservateur lui-même, c'est toujours le même ministre des Finances, qui avait décidé, dans son autre budget, qu'une famille pauvre avait un revenu de 23 500 $. Quand on parle de revenu, c'est le revenu familial. C'est deux personnes qui travaillent pour gagner 23 000 $, monsieur le Président. On ne parle pas de gens riches. Ce ne sont pas des députés ni des sénateurs. On parle du monde ordinaire. Ce gouvernement aurait dû avoir la logique, s'il voulait le maintenir, comme le projet de loi, c'est que tous ceux qui reçoivent le plein montant du crédit d'impôt-enfant reçoivent le montant anticipé de 300 $. Et si on voulait vraiment, comme le député de Trois-Rivières le disait, aider les gens à cause de la période des Fêtes, si on avait voulu agir dans un souci humain, on l'aurait fait avant la rentrée scolaire. Parce que nos familles ont besoin d'argent à quel moment? C'est à la rentrée scolaire: payer les effets scolaires, les vêtements, et c'est là que cela coûte cher et que nos familles québécoises et canadiennes ont besoin d'un montant supérieur à ce qu'elles reçoivent en allocations familiales.

• (1700)

Monsieur le Président, ce qui est choquant, c'est ce que le député de Trois-Rivières nous dit «dans un esprit de charité». Il n'en est pas question, monsieur le Président! Les milliers de mères de famille au Canada ne veulent pas avoir de charité pour élever leurs enfants. Si elles ont des enfants c'est parce que c'est un honneur et un devoir. Elles en ont assez de la charité de ce gouvernement conservateur. Qu'on vous envoie un chèque anticipé et je suis persuadé qu'il y a une majorité de députés progressistes conservateurs qui n'acceptent pas le vocabulaire du député de Trois-Rivières (M. Vincent). Ce n'est pas une charité, on doit cela à nos familles canadiennes, monsieur le Président.

Et en plus, ces gens-là ont le courage d'essayer de nous rappeler que ce sont des augmentations, puis de cacher volontairement qu'en même temps, dans cette même décision, le ministre des Finances (M. Wilson) a désindexé les allocations familiales.

Monsieur le Président, il est important de se rappeler, c'est combien les familles canadiennes . . . et rappelez-vous c'était suite à une consultation, faite par le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, le Livre bleu qu'on appelait, qui a invité l'ensemble des familles canadiennes à faire des recommandations. Tous les députés qui siégeaient au comité, de tous les partis politiques, ont travaillé honnêtement et sérieusement, et le premier ministre (M. Mulroney) ainsi que le ministre des Finances disaient: La réforme qu'on fait pour les politiques de soutien de revenu aux familles, ce n'est pas pour réduire le déficit, mais pour s'assurer d'en donner plus à ceux qui en ont besoin. Et le résultat, les conséquences, cela a été quoi? C'est que six mois plus tard, suite aux pressions faites par les mères de famille qui sont venues ici sur la Colline parlementaire—que le premier ministre a insultées, a refusé de rencontrer—le

ministre des Finances admet que c'était pour réduire le déficit, monsieur le Président.

Tout le monde se rappelle de Mme Denis sur la Colline parlementaire au niveau des personnes âgées, monsieur le Président, les mères de famille canadiennes se sont fait faire la même chose. J'ai des chiffres du ministère de la Santé nationale. Combien le gouvernement a-t-il enlevé dans les mains des familles des mères canadiennes? Et si Réal Caouette était encore ici, monsieur le Président . . . Quand le député dit: Il y a une augmentation de 70 $. Ils en ont pris plus de l'autre main. Ils en ont mis la moitié dans leur poche, puis ils le transfèrent dans l'autre poche, monsieur le Président. Un milliard, deux cent dix millions de dollars jusqu'en 1990-1991 que le gouvernement va enlever dans l'enveloppe qui était destinée à venir en aide aux familles avec enfants.

Monsieur le Président, l'an dernier c'est 15 millions. Quarante millions, 1986-1987 et plus cela va c'est 135 millions, 200 millions de dollars par année, 340 millions et 480 millions en 1990-1991 que le gouvernement enlève de l'enveloppe, puis aujourd'hui il y a des députés qui vont se lever et nous faire accroire: On a fait une bonne mesure. On a eu pitié. C'est de la charité. On a avancé. Mon oeil, monsieur le Président!

Qu'est-ce que ce gouvernement a fait à part de deux fois dans son discours du Trône, l'aide à la famille et selon le premier ministre, c'est la pierre angulaire de notre société, monsieur le Président: Coupure des indexations des allocations familiales, moins 3 p. 100. Même, monsieur le Président, et si vous regardez dans le Budget du 23 mai 1985, ce fameux Budget du ministre des Finances, même la désindexation du crédit impôt-enfant. La mesure vantée par le député et selon qui ça allait aux familles les plus dans le besoin, même cela ce gouvernement-là a décidé de déxindexer, puis en même temps, il avait accordé un gain de capital.

M. Bissonnette: Parle du taux d'intérêt, un peu!

M. Malépart: Monsieur le Président, c'est cela que ce gouvernement a fait à l'endroit de nos familles canadiennes.

M. Bissonnette: Parle du chômage!

M. Malépart: Et aujourd'hui, il y a 538 000 familles . . . et si le gouvernement et les députés conservateurs n'acceptent pas un amendement apporté à ce projet de loi-là de paiement anticipé, si les députés conservateurs n'appuient pas la motion de l'Opposition officielle, 538 000 familles au Canada seront pénalisées par le fait de recevoir ce paiement anticipé, tout simplement parce que leur revenu familial, il y a eu une augmentation de salaire, où quelqu'un s'est trouvé du travail à temps partiel, il a augmenté ses revenus de 200 $ ou 300 $, on va le pénaliser de cet avantage de recevoir son paiement anticipé.

Pourquoi, monsieur le Président, faire deux catégories de pauvres au Canada? Et quand on parle du remboursement du crédit, de la taxe, là on décide, c'est entre 15 000 $ et 19 000 $. Monsieur le Président, on n'a rien de logique . . . de décision.

Qu'on se rappelle au niveau du crédit d'impôt-enfant, avant la décision du ministre des Finances du 23 mai 1985, le montant maximum d'une famille était de 26 300 $. Toutes les familles canadiennes entre 23 000 $ à 26 000 $ se sont vu pénaliser de sommes considérables. Une famille avec deux enfants a perdu 272 $ de revenu.

Quand on pense que c'est ce même gouvernement, c'est ce même ministre des Finances qui vient de décider d'augmenter le montant maximum qu'on peut souscrire à des programmes, ce qu'on appelle des REER.

Il y a eu une consultation. J'en parlais tantôt, une centaine de groupes sont venus témoigner en comité. Ce comité a présenté un rapport et le gouvernement a fait le contraire même de ce que ses députés du parti conservateur qui siégeaient à ce comité, autant des recommandations du Nouveau parti démocratique et du parti libéral et des recommandations des familles et des associations à la grandeur du pays. Tous ces gens-là étaient unanimes pour modifier la fiscalité d'aide aux familles avec enfants qui était une mesure régressive, ce qu'on appelle l'exemption d'impôt pour enfants à charge.

Monsieur le Président, je pense que pour la bonne compréhension de l'ensemble des députés de la Chambre des communes, il est important qu'on se rappelle quels en étaient les tableaux même publiés par le gouvernement au sujet de cette mesure-là. Quels étaient les exemples qui étaient dans le document budgétaire et qui donnent un exemple que les allocations familiales . . . une famille dont le revenu est de 10 000 $ reçoit à ce moment-là 359 $. Compte tenu du fait que les allocations familiales sont imposées, à la famille d'un revenu de 80 000 $, il restait 175 $ de bénéfice. Mais quelles sont les conséquences entre une famille dont le revenu est de 10 000 $ et la même famille jouissant d'un revenu de 80 000 $ au niveau de l'exemption d'impôt pour enfant? Au niveau de l'exemption d'impôt pour enfant, la famille qui a 10 000 $ de revenu et moins, reçoit 0 et la famille dont le revenu est de 80 000 $ reçoit en déductions d'impôt 363 $. Monsieur le Président, c'est là la lacune. Ce n'était pas de faire trois ou quatre *somersaults*, un petit paiement ici, monsieur le Président, c'était d'apporter une réforme dans le sens qui était recommandé par les membres du comité et l'ensemble de la population. Ce n'était pas non plus de profiter de cette occasion-là et de tromper la population, de prendre des sommes d'argent qui étaient attribuées à l'intérêt de l'enveloppe politique de soutien de revenu aux familles avec enfants pour réduire le déficit ou pour payer les gars qui ont fait faillite dans la banque . . . des sommes d'argent de 60 000 $ et plus.

Monsieur le Président, il est vrai que c'est un projet de loi que nous allons accepter, que nous ne retarderons pas. Mais je pense qu'il est important qu'il y ait trois amendements qui soient acceptés de la part du gouvernement, trois amendements qui sont logiques et qui ne coûtent pas un sou au gouvernement ni aux contribuables, qui vont être plus justes et qui vont corriger des injustices causées par ce projet de loi.

Tout d'abord il y a ambiguïté au niveau du taux d'intérêt pour un versement en trop ou advenant le changement de la situation de revenu de la personne qui reçoit son paiement anticipé. Et déjà nous avons reçu un document à la dernière minute, que le ministre nous a donné, et les informations qu'on nous donne c'est que le montant d'intérêt sera chargé à partir du moment du versement, et selon les informations quand on appelle au ministère des Finances, ils disent: Ce n'est pas cela. Je pense qu'il serait important, s'il y a erreur administrative pour un envoi de paiement anticipé et compte tenu du fait que c'est quand même une expérience pilote, que dans un premier temps, il ne devrait pas y avoir de charge d'intérêt.

Je pense qu'il serait important que l'on trouve un mécanisme plus souple pour tenter l'expérience.

Deuxième amendement: Si vraiment le gouvernement a pour but d'empêcher les gens d'aller voir les escompteurs d'impôt, au lieu d'envoyer le paiement anticipé de 300 $ et de leur dire: Vous irez voir l'escompteur d'impôt pour les 154 $ qu'on vous doit, parce qu'on ne veut pas leur faire faire faillite à cette «gang-là», ce sont nos «chums» les escompteurs d'impôt, pourquoi ne pas leur envoyer le montant au complet?

Parce que si vous pensez qu'une famille de deux ou trois enfants a besoin de 400 $ à 500 $, alors pourquoi la logique d'envoyer un chèque de 300 $? Là on dit: Tu vas chez Household Finance toi, il ne faut pas que tu lâches!

Là pour faire ta déclaration, pour t'assurer que tu as tout tes 300 $, tu iras voir Household Finance. Le gars ne te charge rien. Même H&R Block. On lui dit: Très bien, on ne te charge rien pour faire cela, là on te chargera 15 p. 100 de la balance. Et ils te trouveront un truc pour avoir tes 300 $, ils te chargeront un autre montant de 15 $ en frais administratifs.

Ensuite on arrive ici tout énervé, le ministre des Finances (M. Wilson) dira: Les programmes sociaux coûtent cher, cela n'a plus d'allure. Je comprends, c'est que c'est H&R Block qui en prend la moitié.

Pourquoi ne pas accepter l'amendement? Pour cette année, ce sera 454 $, et leur envoyer le paiement anticipé. Cela serait plus logique et on l'éviterait complètement. Nous ne sommes pas là pour garder une clientèle aux escompteurs d'impôt. Nous sommes là pour régler le problème des familles à moyen et faible revenu. Les taux d'intérêt, il faut éliminer cela. Envoyer le montant au complet ne coûte par un cent au gouvernement, il doit le payer, que ce soit six mois avant ou six mois après. En plus, il faut être juste et honnête et mettre le montant à 23 500 $, comme le gouvernement l'a décidé. Le montant du plafond, au lieu de 15 000 $, il faut le mettre à 23 500 $.

M. Bissonnette: Deux cent milliards de dettes!

M. Malépart: Monsieur le Président, je suis persuadé que l'ensemble de la population qui nous écoute est beaucoup plus intelligente que le député de Saint-Jean (M. Bissonnette). Je suis persuadé que le petit ministre d'État (Transports) n'a jamais impressionné personne et que l'ensemble de la population comprend le bon sens.

Monsieur le Président, c'est le seul qui rouspète mais, comme d'habitude, il n'a rien compris, tout ce qu'il veut, c'est sa «job» de ministre, sa limousine, il coupe des rubans et il se promène un peu à gauche et à droite, un bel aéroport dans sa circonscription et il ne veut pas s'occuper des gens qui s'opposent pour l'environnement.

Monsieur le Président, on va le laisser faire, ce «patroneux», car il achève. Ce dont on va parler, ce sont des citoyens qui nous écoutent, de la population qui fait vivre ce Parlement. C'est cette population-là qui paye les taxes et les impôts, cette population à qui on se doit être juste dans les mesures qu'on adopte.

Je suis convaincu que certains députés conservateurs ont encore de l'intelligence là-dedans, je suis persuadé qu'il y a un certain nombre de députés conservateurs qui comprennent, et ce ne sont pas seulement les libéraux qui ont découvert cela. Je suis persuadé qu'eux aussi l'ont décelé, parce que n'oublions pas que dans les 538 000 familles de nos circonscriptions, lorsque cela arrivera qu'une d'entre elles recevra son chèque de 300 $, la voisine dira: Comment se fait-il que moi je n'ai pas reçu mon paiement anticipé? Elle ira au bureau de son député. Et le bureau du député dira: Comment se fait-il? Elle dira je gagne moins de 15 000 $ par année. Le député dira: Mais cela n'est pas possible, voyons-donc, amenez-moi votre déclaration d'impôt car cela n'a pas d'allure. Madame, mais vous avez gagné 15 200 $, on s'excuse, mais on vous a classé à part. Le ministre d'État (Transports) vous a oubliée. Lui, dans sa brillantine, monsieur le Président, il a dit: Là, vous pouvez le retourner. Et là les gens seront mécontents, ils diront c'est encore la faute à ce Brian-là.

Mais vous faites exprès pour que les gens détestent votre premier ministre. Moi, je vous aide à améliorer son image. C'est simple, clair et net. Premièrement, pas de charge d'intérêt. Deuxièmement, envoyons le montant au complet, l'an prochain tel autre montant et ainsi de suite. Troisièmement, le revenu d'une famille, c'est 23 500 $, pour tous ceux qui reçoivent le plein montant du crédit d'impôt-enfant. C'est simple et cela se comprend. De cette façon, ce sera juste pour tout le monde, on aura une raison. Ces trois amendements.

Et l'an prochain on pourra, le ministre pourra revenir et reviser des choses , améliorer les choses, ce ne sera pas parfait; même si c'étaient les libéraux, ce ne serait pas parfait. C'est à l'usage . . . et déjà il y a trois fautes graves. De toute façon il sera obligé de venir l'an prochain et nous dire: Vous aviez raison.

Rappelez-vous les coupures des pensions de sécurité de la vieillesse. Le ministre d'État (Transports), le petit député de Saint-Jean, était certain que tout le monde était pour cela. Il défendait cela. Il a eu l'air fou, monsieur le Président, en «bibite» quand le premier ministre (M. Mulroney) a dit: Je m'excuse, mais on s'est trompé. Il était le seul qui avait le pas, monsieur le Président, au Canada. Mais cela va vous arriver encore une autre fois. Ayez la vigilance et l'honnêteté et le dévouement de penser aux familles canadiennes. On ne vous demande pas . . . Et cela ne coûte pas un cent de plus, contrairement au député de Trois-Rivières qui tentait de nous inventer que cela coûtait tant. Moi, je m'appuie sur les documents, à moins que ce que le ministre des Finances (M. Wilson) dit ne soit pas la vérité. Bien là, que voulez-vous que je fasse. Ce sera à lui de me contredire.

Mais à la page 56 du Document budgétaire du ministre des Finances, monsieur le Président, c'est marqué clair et net: «Paiement anticipé du crédit d'impôt pour enfant, date d'entrée en vigueur, 1986.» Le coût en millions c'est marqué: «ne modifie pas le coût sur l'année entière.» Cela veut dire que cela ne coûte pas un cent de plus au gouvernement. Pourquoi ne pas le faire correctement? Pourquoi toujours faire les mesures à moitié?

Vous me faites remarquer qu'il me reste une minute de mon temps. Je suis persuadé, et j'ose espérer qu'il y a un fort pourcentage de députés conservateurs qui, ce soir, vont rencontrer le ministre des Finances ou le ministre d'État (Finances) et lui recommander d'apporter ces amendements qu'on a suggérés. Et je les répète, pour être certain que l'ensemble des députés les ont compris. Premièrement, qu'il n'y ait aucune charge

d'intérêt pour les versements, l'erreur administrative qui pourrait être faite par le ministère. Deuxièmement, qu'on envoie comme paiement anticipé le montant au complet, pour éviter aux gens d'aller chez les escompteurs d'impôt. Troisièmement, au lieu de fixer à 15 000 $ le revenu des familles qui doivent recevoir le paiement anticipé du crédit impôt-enfant, qu'on le mette au plafond que le gouvernemenet avait déjà décidé, c'est-à-dire 23 500 $, les familles qui reçoivent le plein montant du crédit impôt-enfant.

Je suis convaincu, je ne comprends pas si un député, peu importe sa couleur politique, peut se lever et dire qu'il est en désaccord sur ces amendements-là. Et s'il l'est, j'aimerais bien qu'il nous explique pour quelles raisons il a décidé, lui, qu'une famille qui gagne 15 200 $ est plus riche que l'autre qui gagne 15 000 $.

• (1710)

[*Traduction*]

M. Angus: Monsieur le Président, j'ai une question à poser au député de Montréal—Sainte-Marie (M. Malépart). J'ai écouté avec beaucoup d'intérêt son intervention dans le débat du projet de loi C-11. Étant donné le débat qui débutera demain au sein de son propre caucus, croit-il que le crédit d'impôt-enfants devrait être offert universellement à tous les Canadiens sans égard à leur revenu? Devrait-on en fait supprimer le plafond et laisser bénéficier tous les Canadiens, quel que soit leur revenu, de l'allocation actuelle d'environ 450 $?

[*Français*]

M. Malépart: Monsieur le Président, si j'ai bien saisi la question, elle concerne l'universalité des allocations familiales. Je pense que le message est clair et la lutte a été faite, c'est le maintien de l'universalité des allocations familiales.

Par contre, il y a un autre aspect, et cela va être un des sujets qui vont être débattus à notre congrès en novembre. Je pense qu'au niveau des politiques sociales, que ce soit pour les familles, pour les personnes âgées, pour les handicapés ou qui que ce soit, il est important qu'on commence à se pencher et de tenter de réaliser ce que j'appellerais moi le revenu annuel garanti, afin de trouver une façon la plus efficace possible, par laquelle les coûts administratifs seront amoindris et aussi qui permettra aux gens de recevoir des dus, mais non une charité.

Je pense que c'est vers cela . . . et je peux dire que je participe avec d'autres collègues et que ce sera un des sujets qui seront discutés, la formule de revenu annuel garanti, et aussi l'établissement d'une politique pour les personnes du troisième âge.

[*Traduction*]

M. Redway: Monsieur le Président, le député trouve énormément à redire à la politique du gouvernement relative aux programmes de soutien du revenu familial. Comme il le sait sans doute, les programmes de soutien du revenu familial mis en oeuvre par le fédéral sont au nombre de trois. Le premier consiste dans l'exemption d'impôt au titre des enfants prévue dans la Loi de l'impôt sur le revenu; le deuxième consiste dans les allocations familiales, et le crédit d'impôt-enfants est le troisième.

• (1720)

Il sait également que le gouvernement précédent, dont il était un ardent partisan, avait institué un système grâce auquel les familles à revenus élevés bénéficiaient davantage de l'effet conjugué de ces trois programmes que les familles à faibles revenus. Il sait également que grâce aux changements apportés par le gouvernement actuel, les familles à faibles revenus bénéficient plus de ces programmes que les familles à revenus élevés.

Le député croit-il que ces dernières devraient bénéficier davantage des programmes de soutien du revenu familial que les familles pauvres? Pourquoi le gouvernement précédent n'a-t-il pas payé d'avance les crédits d'impôt-enfants comme il le préconise maintenant? Troisièmement, nous dira-t-il si son parti a pour politique officielle d'instaurer immédiatement un régime de revenu annuel garanti et de supprimer tous ces programmes?

[*Français*]

M. Malépart: Monsieur le Président, tout d'abord pour répondre à la question, je pense bien que le député doit être conscient et renseigné, savoir que tous les programmes sociaux qui existent présentement ont été instaurés sous le gouvernement libéral, mais on n'est pas ici pour faire de la partisanerie politique et chacun de ces programmes-là, comtpe tenu de l'efficacité ou de l'utilisation des programmes, doit être modifié, compte tenu de l'évolution de la population.

Je pense qu'il a entièrement raison d'expliquer que, pour venir en aide aux familles, il y avait trois formulations. Il est vrai que le gouvernement a tenté de réduire les sommes d'argent qui allaient vers le riches, mais il a oublié de tout transférer ces sommes d'argent-là vers les familles à moyen et à faible revenu.

Et où il y a une distinction entre un libéral et un conservateur, c'est que j'ai l'impression, puis ce sont des chiffres qui le disent, c'est qu'il faut être vraiment pauvre pour être considéré famille pauvre par un conservateur et avoir de l'aide, et la façon de l'aider, c'est de la charité. Tandis que pour un libéral, c'est dans un sens de dignité et de répartition de la richesse.

Alors c'est pour cela que vous avez le montant aujourd'hui de 15 000 $ et selon les conservateurs, je ne sais pas pour le député lui-même, c'est là une famille pauvre, puis les autres à 23 000 $ sont riches, mais on n'a pas changé les choses pour ceux qui gagnent 100 000 $ ou plus et qui peuvent utiliser tous les abris fiscaux et avoir droit au crédit d'impôt, parce qu'ils diminuent leur formule de revenu.

Alors pour répondre au député, au niveau du revenu annuel garanti, je pense qu'il faut absolument, peu importe la couleur du parti politique, continuellement chercher à améliorer nos programmes de sécurité de revenu, de formation de la main-d'oeuvre et les politiques. Si on regarde au niveau des personnes âgées, on sait très bien qu'en 1990, le nombre de personnes âgées augmentera. La durée de vie va de plus en plus progressant. Je regarde, puis je suis persuadé dans chacune de nos circonscriptions, vous avez les Clubs d'âge d'or, à 80, 82 ans, c'est encore sur les planchers de danse. Il y a 20 ans, il y a 30 ans, ces gens étaient peut-être tous dans les centres d'accueil. Mais aujourd'hui les gens sont encore dynamiques et tantôt il va falloir penser à établir une politique pour les gens du troisième âge en matière de logement. On regarde les gens vivre d'une façon dans le logement traditionnel. Rendus à un certain âge, les gens veulent avoir une forme de logement collectif où se regroupent des gens du même âge et un certain temps, on a

besoin, compte tenu de la santé qui s'affaiblit, de ce qu'on appelle des centres d'accueil pour soins prolongés.

Alors je pense que les paliers de gouvernement ensemble devront chercher dans l'avenir et compte tenu du taux de dénatalité et des modifications de production dans les industries. Dans les années 1990, 1995, il va y avoir moins de gens qui vont travailler, pour payer pour ceux qui ne travaillent pas. Or, aujourd'hui on est responsable, on devra regarder pour arriver . . . peut-être qu'à notre retraite à nous, ou à la retraite de l'autre génération après nous, il restera des sommes d'argent pour qu'eux aussi puissent vivre décemment.

Et je pense qu'il y a une chose souvent, si on regarde, il y a des débats au niveau de l'avortement, mais si on ne fait rien pour préparer la retraite, dans les années 1990 et 2000, le débat sera: Est-ce qu'on pratique l'euthanasie, parce que les gens, les personnes âgées coûtent trop cher? Qu'est-ce qu'on fait? On n'a plus assez de revenu.

Alors je pense que si on veut être des gens responsables, aujourd'hui on devrait commencer à regarder cela.

[*Traduction*]

M. Redway: Monsieur le Président, j'ai été très heureux d'entendre le député dire qu'il ne fallait pas faire de parti pris politique. J'aurai sans doute l'occasion de le lui rappeller plus tard.

Je suis par ailleurs persuadé qu'il ne s'agit pas non plus de parler pour ne rien dire. Est-ce que le député voudrait répondre à ma question? Son parti a-t-il officiellement pris position en faveur du revenu annuel garanti?

[*Français*]

M. Malépart: Monsieur le Président, je pense que j'ai dit que nous ne sommes pas prêts à présenter de formule de revenu annuel garanti parce que ce ne sont pas des mesures qui s'improvisent. Je ne voudrais pas qu'il arrive au parti libéral ce qui est arrivé au parti conservateur lors de la consultation sur le Livre bleu: des promesses à l'emporte-pièce et arriver après pour faire le contraire. A mon avis, et je suis persuadé que le député est d'accord avec moi, la leçon et l'humiliation que le premier ministre et le parti conservateur ont eue à l'endroit des personnes âgées et des familles a servi. C'est cela que j'avais dit aux personnes âgées: La leçon que vous avez donnée, vous l'avez donnée à tous les partis politiques, à tous les hommes et les femmes qui sont en politique.

Avant de se prononcer, cela paraît beau des mots, l'universalité, on peut se battre pour cela, cela paraît beau un revenu annuel garanti, ce que je veux savoir c'est combien cela va donner. Ce que je défends, et je pense bien que tous les députés doivent le défendre, c'est comment cela donne d'argent au bout. Est-ce que les gens vont vivre honorablement? On peut avoir un projet de loi et on dit: Il faut aider tout le monde, et on leur donne chacun 5 $. C'est aussi bien de dire qu'on n'aide pas. Alors je pense que c'est le mécanisme. Et la prudence dans le parti libéral c'est justement de mettre ce mécanisme-là et quand nous reprendrons le pouvoir, très bientôt, on saura quoi faire et non pas faire des gaffes comme le gouvernement conservateur.

[*Traduction*]

M. Lawrence I. O'Neil (Cape Breton Highlands—Canso): Monsieur le Président, c'est avec grand plaisir que j'interviens dans le débat sur le projet de loi C-11. Il s'agit d'une mesure très importante pour une circonscription comme la mienne, située dans l'est de la Nouvelle-Écosse. Il y a parmi mes électeurs beaucoup de gens à faible revenu, donc beaucoup de familles pour qui ce projet de loi sera avantageux.

Je tiens à féliciter le ministre des Finances (M. Wilson) et le ministre d'État chargé des Finances (M. Hockin) de cette initiative conçue pour venir en aide aux Canadiens dans le besoin.

Pour être plus précis, cette loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu prévoit le versement anticipé de 300 $ par enfant aux familles qui auront gagné au maximum 15 000 $ en 1986. Le paiement sera effectué en novembre 1986. Ce versement anticipé représente les deux tiers environ du crédit d'impôt maximum pour enfants, lequel est fixé à 450 $ en 1986. N'eût été cette initiative, ce crédit n'aurait été payable qu'au moment de la déclaration d'impôt de 1986, c'est-à-dire au début de 1987.

Autre fait intéressant, les contribuables n'auront pas à demander ce versement anticipé. Celui-ci sera effectué en vertu des renseignements contenus dans la déclaration de 1985 et tout crédit non remboursé le sera sur réception de la déclaration d'impôt sur le revenu de 1986.

Voilà quelques-unes des dispositions contenues dans le projet de loi C-11. Cette initiative montre sans équivoque que le gouvernement s'est engagé à venir en aide aux Canadiens qui en ont le plus besoin, aux familles à faible revenu et aux défavorisés. La mesure s'adresse aux plus démunis. Par compassion et par souci humanitaire, nous mettons le régime fiscal au service des Canadiens dans le besoin.

• (1730)

Cette mesure arrive à point. Grâce à elle, les familles à faible revenu recevront de l'aide au moment où elles en ont le plus besoin, soit avant Noël. Elles recevront ce paiement anticipé au moment où elles préparent leur budget de Noël et où bien des familles à faible revenu font face à une augmentation des dépenses de chauffage et d'habillement à cause de l'hiver.

La mesure à l'étude est intéressante. Elle bénéficiera à 700,000 familles. Voyons ce qu'elle signifie. Ces ménages recevront un chèque qu'ils pourront dépenser pour faire face à leurs besoins. Cette mesure vise aussi à rompre le cercle vicieux des remises d'impôt. Elle veut assurer que les Canadiens à faible revenu ne se précipiteront pas chez les escompteurs d'impôt au début de l'année, au moment où ils préparent leur déclaration d'impôt pour l'année précédente. Le versement des paiements anticipés s'ajoute aux contrôles plus sévères imposés par le gouvernement aux escompteurs d'impôt par le biais du projet de loi C-83, pour protéger les personnes à faible revenu.

Qu'est-ce que cette mesure signifie au juste en argent sonnant pour les familles à faible revenu? Le crédit d'impôt pour enfants a été porté de 384 $ par enfant en 1985 à 454 $ en 1986. En 1987, il s'élèvera à 489 $. En 1988, il s'établira à 524 $ pour chaque enfant de ces ménages. C'est un plan qui offrira une aide à long terme aux gagne-petit et aux nécessiteux. Il révèle l'orientation claire que le ministère des Finances a adoptée, qui exige des politiques fiscales répondant aux besoins des plus démunis.

Cette mesure vient s'ajouter au crédit remboursable au titre de la taxe fédérale sur les ventes, une autre mesure offerte aux familles à faible revenu à raison de 50 $ par adulte et de 25 $ par enfant. Il s'agit d'un progrès significatif dans l'expansion du Régime de crédits d'impôt remboursables lui-même. Cela vient également s'ajouter à la décision d'étendre la déduction pour handicapés à 120 000 personnes de plus et d'accroître cette déduction de 250 $, pour la faire passer à 2 860 $. Cela est conforme aux efforts du gouvernement tendant à en arriver à un impôt minimum, afin de parvenir à l'équité dans toutes les tranches de revenu et de s'assurer que les particuliers à revenu élevé paient leur juste part d'impôts.

L'initiative dont nous sommes saisis va dans le sens du mandat général que s'est fixé notre gouvernement dans le discours du trône, à savoir l'établissement d'un régime fiscal équitable. Le paiement anticipé du crédit d'impôt pour enfants met ce principe en lumière. Il s'inscrit dans le cadre de la réforme du régime fiscal qui est basée sur le principe de taux d'imposition plus faibles et d'un moins grand recours à l'impôt des particuliers. Il s'agit d'une mesure progressiste prise par notre gouvernement. Elle reflète également bien la volonté de notre gouvernement de préserver et d'améliorer les programmes sociaux dans ce domaine. Grâce à des programmes tendant au renouveau économique, nous élargissons l'assiette fiscale du gouvernement fédéral, afin de pouvoir financer et étendre des programmes très utiles comme ceux-là. Cela vient s'ajouter à d'autres initiatives sociales qui ont été prises, comme l'allocation au conjoint, qui a été offerte à tous les veufs et à toutes les veuves à faible revenu âgés de 60 à 64 ans. Cette protection accrue du revenu vise environ 85 000 Canadiens et fournit environ 300 millions de dollars de prestations supplémentaires aux Canadiens nécessiteux. Elle complète les modifications législatives destinées à améliorer le Régime de pensions du Canada. Elle instaure, entre autres, de nouvelles méthodes de financement et un meilleur régime de prévoyance, la création d'une option de départ à la retraite anticipé, une augmentation des indemnités pour incapacité et le maintien des prestations au survivant en cas de remariage. Elle complète la décision du gouvernement d'étendre la définition de l'incapacité aux termes de la Loi de l'impôt sur le revenu pour inclure toutes les personnes gravement handicapées. On prévoit que 120 000 Canadiens de plus vont profiter de cette proposition.

Non seulement nous payons d'avance le crédit d'impôt pour enfant, mais nous augmentons les fonds destinés aux familles nécessiteuses. Tous les programmes sociaux sont en place pour venir en aide aux Canadiens dans le besoin. Tout gouvernement doit avoir pour suprême objectif de réduire le nombre de Canadiens qui se trouvent dans cette catégorie, soit le nombre de familles canadiennes que nous considérons comme pauvres. Cela doit constituer l'objectif fondamental d'un gouvernement qui s'est engagé à améliorer la situation économique et sociale des Canadiens.

Un emploi bien rémunéré constitue certainement la meilleure réponse aux besoins socio-économiques des Canadiens à faible revenu. Une meilleure gestion économique est prévue dans le programme, car on ne peut pas créer à partir de rien de bons emplois stables et valables pour les Canadiens. Le bilan économique du gouvernement dépend dans une large mesure de son bilan social. Il s'agit vraiment d'une tentative en vue de satisfaire et de subvenir aux besoins sociaux propres aux Canadiens. Je rappelle que le taux de chômage est passé de 11,7 p. 100 en septembre 1984 à 9,9 p. 100. Nous ne pouvons pas passer sous silence le fait que nous avons donné du travail à de nombreux soutiens de famille canadiens. On ne peut pas ne pas reconnaître que nous avons donné de l'emploi à une famille qui allait être aux prises avec un problème de chômage. Nous avons redonné confiance à ces familles; nous leur avons donné le sentiment d'être maîtresses de leur destin. Nous avons fourni à ces personnes le moyen de résoudre elles-mêmes leurs problèmes.

Lorsqu'on parle du chômage chez les jeunes, dont le taux est tombé de 18,4 à 15 p. 100 environ, on ne peut nier que l'on a amélioré la situation sociale des jeunes Canadiens. On ne peut oublier le fait qu'ils seront mieux en mesure grâce à cette réussite d'avancer dans la société, d'y jouer le rôle qui leur revient et d'y apporter leur contribution. Lorsqu'on parle de la chute de 3,4 ou 3,5 p. 100 du taux de la Banque du Canada, on doit reconnaître que cela va aussi accroître le pouvoir d'achat de bien des Canadiens dans le besoin. Ceux-ci achètent à crédit et les taux d'intérêt sont maintenant à la baisse. On ne peut pas oublier non plus que les Canadiens à faible revenu qui souhaitent devenir propriétaires ou qui le sont déjà vont voir leurs versements hypothécaires diminuer grâce à cette baisse des taux d'intérêt. Ce sont là des mesures qui vont améliorer le bien-être social des familles. On ne peut pas ne pas reconnaître que ces réalisations économiques ont des répercussions sociales marquées et significatives.

• (1740)

Quand nous parlons de la réduction du taux d'inflation, il ne faut pas oublier que les économiquement faibles sont particulièrement touchés par l'inflation. Lorsque nous parlons de la performance économique globale du Canada que reflètent certains de ces chiffres, n'oublions pas que de tels résultats favorisent la mise en place de programmes sociaux plus nombreux et meilleurs. Lorsque nous parlons des efforts déployés par le gouvernement pour réduire le déficit et accroître ses recettes, nous ne devons pas oublier que les programmes sociaux sont financés par le gouvernement et que plus ses recettes sont importantes, plus il est en mesure d'élargir, d'améliorer et de maintenir ce genre de programmes.

Bien sûr, dans certaines régions les avantages économiques dont j'ai parlé ne se manifestent pas autant que dans l'ensemble du pays. Néanmoins, dans la circonscription que je représente, nous constatons les effets de la reprise économique. Nous voyons se créer de nouveaux emplois grâce aux nouvelles politiques économiques.

Les citoyens que je représente et qui sont les principaux bénéficiaires d'un grand nombre de ces programmes sociaux sont très satisfaits de voir des emplois arriver dans leur région. Ils me disent que s'ils avaient le choix entre un programme social généreux et un emploi, ils s'empresseraient de choisir l'emploi. Ils reconnaissent qu'un emploi à plein temps représente la meilleure façon de résoudre la plupart de leurs problèmes sociaux.

Les ententes conclues dans ma région en deux ans à peine vont permettre de créer plus de 400 emplois. Certains diront que ce n'est pas beaucoup. Cela représente sans doute une amélioration de 400 p. 100 sur les résultats obtenus par nos

prédécesseurs sur le plan de la création d'emplois et c'est donc important. Tout emploi représente un progrès économique appréciable.

Dans ma ville, deux petites usines qui représentent des investissements de 13 ou 14 millions de dollars vont procurer 80 ou 90 emplois au cours des deux prochaines années. La création de ces emplois n'a pas été possible sous le gouvernement précédent, devenu trop vieux et incapable de réagir devant les problèmes. Il ne voyait pas ce qu'il pouvait faire d'autre que remettre des chèques et il ne se rendait pas compte que le progrès économique et la création d'emplois étaient les meilleurs moyens de répondre aux besoins socio-économiques de cette région du pays.

Je pourrais citer à la Chambre de très nombreux exemples de réussites dans ma circonscription, une région qui bénéficie de nombreuses initiatives régionales des gouvernements actuel et précédent. Je n'entrerai pas dans les détails et je me contenterai de dire que le gouvernement progressiste conservateur avance dans la réponse aux besoins économiques et sociaux de tous les Canadiens. Je suis très fier de ce gouvernement. Je suis fier d'être membre du parti au pouvoir et je suis fier de venir m'associer à Ottawa à une vision du monde qui est sensible aux Canadiens dans le besoin.

Le gouvernement peut être fier de ses réalisations. Je m'attends bien à ce qu'il continue sur cette lancée. Cela dit, je tiens à féliciter les députés de l'opposition d'avoir eu le courage de manifester leur solide appui à cette iniative du gouvernement. J'espère qu'ils jugeront opportun, au cours des mois qui viennent, d'appuyer de la même manière bon nombre des initiatives louables que prend le gouvernement.

M. Angus: Monsieur le Président, j'ai écouté attentivement le discours du député, au cours duquel il a mentionné que ses électeurs préféreraient occuper un emploi à plein temps plutôt que de bénéficier de programmes sociaux généreux. Le député pourrait-il expliquer ce que ses électeurs ou lui entendent par un programme social généreux?

M. O'Neil: Monsieur le Président, la question n'est peut-être pas de savoir s'il s'agit d'un programme social généreux. C'est une décision que mes électeurs ont à prendre comme la plupart des Canadiens. Il s'agit de choisir entre dépendre entièrement des programmes sociaux pour sa subsistance économique ou avoir un emploi rémunérateur pour ne pas dépendre, comme beaucoup de Canadiens, d'un certain nombre de programmes. S'ils ont à choisir entre les prestations d'un programme social comme le programme de revenu garanti dont le député veut peut-être parler, et un emploi rémunérateur, mes électeurs, comme tous les Canadiens, préfèrent avoir un emploi.

M. Angus: Monsieur le Président, je ne pense pas que quiconque à la Chambre ou au pays rejette le principe qu'il devrait exister des emplois pour tous ceux qui veulent travailler. Pour ce qui est du soutien du revenu, ce n'est pas le gouvernement qui est en cause mais la population du Canada. Nous, à la Chambre, avons souvent tendance à oublier qui paie nos factures au bout du compte.

Le député ne croit-il pas que du point de vue économique, il serait insensé pour un homme qui est le soutien d'une famille dépendante d'un programme d'aide sociale et bénéficiaire en plus d'un régime d'assurance-maladie, d'un autre d'assurance-médicaments, de prestations pour les verres correcteurs et d'autres avantages, d'accepter un emploi qui lui procure des gains égaux à ses prestations d'aide sociale mais sans les autres avantages sociaux? Cet homme serait contraint d'opter pour continuer à dépendre de l'aide sociale et n'aurait pas la possibilité d'accepter l'emploi à temps plein.

M. O'Neil: Monsieur le Président, au cours de mon discours, j'ai tenté de faire ressortir que je ne parlais pas seulement d'emplois mais d'emplois répondant aux besoins économiques des Canadiens. Mon collègue fait évidemment allusion au dilemme dans lequel se trouvent beaucoup de Canadiens à faible revenu. Je sais que beaucoup préféreraient accepter un emploi parce que leur choix n'est pas uniquement fonction de ce qui est économiquement sensé. Il existe des gens qui prendraient leur décision en fonction d'autres facteurs comme la fierté personnelle et des considérations d'ordre social, et qui, peu importe les avantages économiques directs des programmes sociaux, acccepteraient un emploi.

• (1750)

C'est effectivement une question complexe. Je préconise un emploi qui assure un revenu aux Canadiens nécessiteux, un emploi qui leur permette de satisfaire leurs besoins. Nous ne voulons évidement pas une mesure qui dissuade de travailler.

M. Waddell: Je voudrais poser une question au député, puisqu'il vient de la région de l'Atlantique, et puisque le ministre des Transports (M. Crosbie) est présent aujourd'hui à la Chambre.

Je me demande ce qu'il a pensé des propos tenus par le ministre des Transports à propos de l'économie de sa région. Il me semble qu'il l'a comparée au Bangladesh et au tiers monde. Est-ce ainsi que le député perçoit l'économie de sa région?

Une voix: Cela n'a rien à voir avec son intervention.

M. le vice-président: A l'ordre. La parole est au député de York-Est (M. Redway) pour faire un rappel au Règlement que je pouvais prévoir.

M. Redway: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. J'ai moi-même été rappelé à l'ordre quand j'ai, à propos du discours d'un autre député, posé une question ou fait une remarque qui ne portait pas sur le contenu même du discours, ou sur le projet de loi, en l'occurrence, dont nous discutons aujourd'hui. J'invite donc Votre Honneur a déclarer irrecevable la remarque du député.

M. le vice-président: Avant de trancher la question, je dois avouer que je ne me rappelle pas ce que le député de Vancouver—Kingsway (M. Waddell) a demandé au député de Cape Breton Highlands—Canso (M. O'Neil). Je n'ai pas souvenir d'un tel passage dans le discours du député de Cape Breton Highlands-Canso. Toutefois, je vais écouter un instant le député de Vancouver—Kingsway.

M. Waddell: Il n'y a sûrement pas de crédit d'impôt pour les enfants dans le tiers monde. J'aimerais savoir si cela veut dire que le gouvernement va l'élargir ou va reculer, puisqu'on a fait allusion à une économie du tiers monde. Et l'emploi?

M. le vice-président: A l'ordre, s'il vous plaît. Le député de Vancouver—Kingsway pourrait peut-être reformuler sa question.

M. Waddell: Étant donné que le ministre des Transports a, semble-t-il, laissé entendre—et il me corrigera si je me trompe—que le Canada atlantique avait une économie de pays du tiers monde, du genre du Bangladesh, j'aimerais savoir comment le député situe ce genre d'économie—j'imagine qu'il parlait au nom du gouvernement—dans le contexte du programme d'emplois et d'élargissement des avantages sociaux qu'il revendique.

M. Redway: J'invoque le Règlement . . .

M. Crosbie: J'invoque le Règlement, monsieur le Président . . .

M. le vice-président: Nous avons une nuée de rappels au Règlement. Je donne tout d'abord la parole au ministre des Transports (M. Crosbie).

M. Crosbie: Monsieur le Président, cette question débile et ridicule ne me dérangerait pas si elle reposait sur des faits. Mais jamais, au grand jamais, je n'ai comparé l'économie des provinces atlantiques à celle du Bangladesh ni à quelque type de «desh» que ce soit. Ainsi, pourquoi le député ne cite-t-il pas correctement, ce que j'ai dit avant de poser sa question, au lieu de laisser entendre que l'honorable ministre a fait une affirmation malencontreuse ou répréhensible?

Une voix: Faites vos recherches.

Des voix: Très juste!

M. le vice-président: A l'ordre, s'il vous plaît. Il s'agissait du premier rappel au Règlement. Au sujet du second rappel au Règlement, la parole est au député de York-Est (M. Redway).

M. Redway: Qu'elle soit juste ou non, monsieur le Président, la question n'a absolument aucun lien avec les observations du député dans son discours ou avec le projet de loi, et je demande donc de passer à la prochaine observation ou question.

M. Crosbie: Parfaitement.

M. le vice-président: Je reconnais que la question ne touche pas le projet de loi. Questions ou observations? Nous reprenons le débat.

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Monsieur le Président, je suis heureux de participer cet après-midi au débat sur le projet de loi C-11. Tout d'abord, je pourrais peut-être demander au ministre des Transports (M. Crosbie) de nous faire circuler son dictionnaire, afin que nous puissions tous trouver des sources de nouveaux termes.

En fait, le gouvernement a promis le projet de loi C-11 il y a environ huit mois dans le budget, et il lui a fallu tout ce temps pour rédiger quelques pages, afin de le promulguer. Or, il nous demande maintenant de l'adopter très rapidement à toutes les étapes.

C'est ce que nous ferons, bien sûr, car nous reconnaissons l'importance de toute mesure tendant à verser à un moment plus opportun un paiement à au moins un groupe de Canadiens, afin de s'assurer qu'ils aient entre les mains les revenus dont ils auront besoin au moment où, comme nous le savons tous, leurs dépenses pourront être très élevées et il leur sera possible grâce à cet argent de répondre aux besoins prévus des enfants, en particulier.

Nous appuierons ce projet de loi. Toutefois, nous avons quelques inquiétudes à propos de certaines de ses applications pratiques, et à la deuxième lecture, à mon avis, nous proposerons certains amendements.

Pour commencer, il est très important que le gouvernement ne se contente pas de le dire, mais qu'il en informe les bénéficiaires et leur fasse bien comprendre qu'il ne s'agit pas d'une somme supplémentaire qu'ils recevront en plus de leur crédit d'impôt; il ne s'agit que du paiement anticipé d'un crédit qu'ils auraient normalement touché au printemps, de toute façon. Cette précision doit figurer clairement sur toutes les brochures d'information qui seront distribuées, pour faire en sorte que personne ne se méprenne, et n'établisse son budget en se disant à tort «C'est formidable, on m'envoie maintenant 300 $ juste avant Noël, et au printemps, je vais en recevoir autant».

Nous voyons de temps en temps dans nos bureaux de circonscription, des personnes qui ne sont pas habituées aux mécanismes administratifs qui ne lisent pas toujours les petits caractères, ou qui ne comprennent pas bien le but d'un programme particulier. Je peux vous garantir aujourd'hui que, même si le gouvernement suit mon conseil et l'explique très clairement dans ses brochures, il y aura des appels dans presque tous les bureaux de circonscription à la fin du printemps prochain, quand les gens recevront un chèque bien moins important que ce qu'ils escomptaient.

Ce qui me préoccupe entre autres dans ce projet de loi, monsieur le Président—et c'est une chose que j'ai remarquée avec le gouvernement conservateur, notamment en Ontario—c'est qu'il peut avoir de bonnes idées, mais toutes les tracasseries administratives en empêchent la réalisation. Si on isole les personnes dont les revenus s'élèvent à moins de 15 000 $ et si on dit que le groupe de Canadiens dont le revenu total est inférieur à 15 000 $ recevra ce paiement anticipé et que ceux qui gagnent plus de 15 000 $ ne le recevront pas, quelqu'un devra à mon sens consacrer le temps et l'argent des contribuables à faire la distinction à l'aide d'un ordinateur ou manuellement. Par ailleurs, certaines personnes ne savent pas exactement quel est leur revenu global. Elles appelleront les bureaux du gouvernement concernés, soit Revenu Canada, soit les bureaux de soutien du revenu, pour essayer de savoir pourquoi elles n'ont pas reçu leur 300 $. Cela ne fera qu'augmenter la paperasserie et ceux qui répondront à ces appels ne pourront pas faire le travail pour lequel on les a engagés. Je pense donc qu'à part les raisons d'équité et au point de vue de la stricte efficacité, le gouvernement devrait repenser le maximum de 15 000 $ et permettre tout simplement à tous ceux qui ont droit au crédit d'impôt pour enfants de recevoir le paiement anticipé de 300 $.

Quant à l'équité, les personnes dont le revenu dépasse 15 000 $ ont besoin de cet argent à la même époque de l'année que celles dont le revenu est inférieur à 15 000 $. Que ce soit pour acheter des vêtements d'hiver, dans certaines régions du pays, ou des appareils ménagers ou encore des cadeaux de Noël, ces personnes en auraient bien besoin, elles aussi. Cet article doit être modifié pour ces deux raisons.

Je n'accepte pas non plus qu'on justifie l'ensemble de la mesure en prétendant que le versement de ces 300 $ éliminera les problèmes causés par les escompteurs d'impôt. Il y aura toujours de pauvres Canadiens prêts à se faire arnaquer par

des escrocs de cette espèce. En 1984, dans la moitié des cas où les contribuables ont eu recours à des escompteurs pour une déclaration qui comportait un crédit d'impôt pour enfants, ceux-ci leur ont fait perdre au total 20 millions de dollars. Cet argent, auquel ils avaient droit, est allé enrichir quelque usurier légitime. Lorsque nous avons étudié le projet de loi C-83 concernant la cession du droit au remboursement en matière d'impôt, nous aurions dû interdire cette pratique et empêcher quiconque de profiter des Canadiens qui sont dans la misère. Le gouvernement devrait revenir sur cette mesure et présenter en ce sens un nouveau projet de loi que nous nous empresserions d'appuyer.

• (1800)

La députée de Vancouver-Est (Mme Mitchell), première de notre parti à intervenir dans le débat sur le projet de loi C-11, a longuement parlé dans son discours des enfants canadiens. Elle nous a exhortés à combler leurs besoins. Un des moyens de subvenir à leurs besoins c'est de veiller à ce que leurs parents aient un revenu suffisant, ce qui leur permettra de nourrir sainement leurs enfants, de leur donner un foyer décent et chaud, ainsi que tout le nécessaire sur le plan financier pour leur permettre de grandir et de devenir de bons Canadiens. Le revers de la médaille est que si les parents ne disposent pas de ces instruments financiers, ce sont les enfants qui en souffrent, car ils seront mal nourris et mal vêtus pour les protéger convenablement contre les éléments. Par conséquent, ils ne sauront devenir des citoyens productifs quand ils auront atteint l'âge adulte. La politique du gouvernement a généralement nui aux enfants et aux familles. Elle a généralement aggravé le problème au lieu de l'atténuer.

Je voudrais citer quelques exemples à cet égard. On a calculé que la désindexation partielle des allocations familiales entraînera une réduction réelle dans vingt ans du soutien accordé par le gouvernement aux enfants et aux familles. Nous savons ce qu'il est possible d'acheter avec un dollar aujourd'hui, et que dans dix ans nous achèterons encore moins avec ce dollar, du fait de l'inflation. On prévoit aussi que dans vingt ans, les allocations familiales ne vaudront plus que 18 $ par mois, comparé à 31,27 $ aujourd'hui. Le crédit d'impôt-enfants vaudra 326 $ par enfant, au lieu des 384 $ d'aujourd'hui et des 480 $ de 1988. Le revenu familial maximal donnant droit à un plein crédit ne sera plus que de 13 800 $, comparé à 26 330 $ en 1985 et à 22 516 $ en 1986. Notre responsabilité ne se limite pas aux temps présents. Il nous faut prévoir les répercussions de la politique du gouvernement fédéral et des partis politiques canadiens pour nos enfants et les enfants de nos enfants.

Le budget de 1985 prévoyait une diminution de 600 millions de dollars des prestations-enfants d'ici 1990, dont 55 millions au cours de la seule année 1986. Le budget de mai 1985 a supprimé la réduction de l'impôt fédéral qui constituait une forme d'allégement fiscal pour les contribuables à revenus moyen et faible. Cet allégement aurait été cette année de 50 $ par personne ou de 100 $ par famille. Ce budget remplaçait également l'indexation intégrale des exemptions personnelles et des tranches d'imposition par une indexation partielle.

Le budget de février 1986 instituait une surtaxe de 3 p. 100 sur l'impôt fédéral de base pour tous les contribuables, riches ou pauvres. En ce qui concerne les taxes de vente et d'accise—des taxes qui frappent les gens à faible ou moyen revenu plus que ceux des quintiles supérieurs—le budget prolongeait une augmentation de 1 p. 100 de la taxe de vente fédérale qui aurait dû cesser le 31 décembre 1988. Il augmentait également les taxes de 7 p. 100 sur des choses comme les matériaux de construction, les abonnements au câble ou à la télévision payante, et de 11 p. 100 sur d'autres biens taxables. En février 1986 encore, le budget relevait la taxe de vente fédérale d'un autre point de pourcentage, ce qui frappe en particulier les petites localités et le Nord.

Le gouvernement est en faveur de l'établissement de soupes populaires partout au pays. On voit souvent des parents célibataires faire la queue à la soupe populaire parce que les prestations de l'assurance-chômage ou de l'assistance publique ne leur permettent pas de subvenir aux besoins élémentaires de leur famille. Les soupes populaires de Thunder Bay, de Vancouver ou d'ailleurs sont le symptôme d'une société malade, le symptôme du paupérisme. Le gouvernement favorise, voire encourage cette plaie sociale en n'assurant pas un revenu suffisant à tous les Canadiens et en rognant petit à petit, et en douce, sur les programmes de soutien comme les allocations familiales et les autres mesures concues pour aider les gagne-petit et les pauvres.

Je vais prendre les quelques minutes qui me restent pour parler longuement d'une politique à laquelle je crois fermement depuis nombre d'années. Mon parti préconise une telle politique depuis l'époque du CCF. Je parle du revenu annuel garanti. Ce genre de programme peut être conçu de façon à répondre aux besoins de tous les Canadiens en leur assurant un niveau de revenu suffisant pour vivre, pour se loger, se chauffer et se nourrir. Il serait possible de le concevoir de façon à limiter les frais d'administration et à veiller à ce que cet argent parvienne à ceux qui en ont besoin sans qu'il soit nécessaire de créer une grande bureaucratie qui dépasserait tout ce qui existe actuellement. L'argent des contribuables pourrait être utilisé aux fins auxquelles il est destiné, c'est-à-dire pour aider les Canadiens qui ont besoin de l'aide des contribuables. Il pourrait s'agir d'un programme universel sans évaluation des moyens, à part celle que prévoit le régime d'imposition sur le revenu, en supposant que nous aurons enfin un régime fiscal vraiment équitable.

Les Canadiens qui toucheraient le revenu annuel garanti auraient de l'impôt à payer au-dessus d'un certain revenu. Si vous tirez un certain salaire d'un emploi à plein temps ou si vous avez d'autres sources de revenu, le gouvernement récupèrera une partie ou la totalité des prestations sous forme d'impôts. A propos de la question que j'ai soulevée avec le député conservateur qui a parlé avant moi, deux de nos programmes de soutien du revenu sont conçus d'une façon qui dissuade les gens de devenir autonomes.

Prenons le régime d'assistance sociale de l'Ontario et le cas d'une famille dite idéale de quatre personnes, soit les deux parents et deux enfants. Disons que la mère travaille à la maison et que le père cherche un emploi. Lorsque cette famille touche l'aide sociale, en plus de ce qu'elle obtient pour se loger, se nourrir et se vêtir, elle a droit au paiement des médicaments, des lunettes et des cotisations à l'OHIP. Si le père trouve un emploi dont le salaire équivaut au montant du chèque d'aide sociale, il a alors un choix à faire. Il peut décider de prendre

cet emploi. Il fait partie des nombreux Canadiens qui veulent travailler. L'emploi n'est pas syndiqué. Il rapporte autant que l'aide sociale et ne donne droit à aucun avantage social. Ce père de famille doit, du jour au lendemain, trouver de quoi payer les cotisations au Régime d'assurance-maladie de l'Ontario. Il peut cependant recevoir un certain appui. Si sa femme ou l'un de ses enfants tombe malade, il doit trouver l'argent pour les médicaments. Il devra trouver de quoi payer des lunettes, par exemple, si un membre de la famille a des problèmes de vue. Sur le plan économique, même s'il veut à tout prix partir de la maison, se trouver un emploi—car il en a marre de chômer, comme tout les autres sans travail, d'ailleurs—il ne peut se le permettre. Fondamentalement, le système l'oblige à rester assisté social.

• (1810)

Je sais qu'un mouvement s'amorce pour changer la situation et permettre aux assistés sociaux de prendre un emploi sans rien perdre. C'est un pas dans la bonne direction.

Je voudrais avoir plus de temps pour développer ma pensée, mais vous me faites signe, monsieur le Président, que mon temps de parole est écoulé. L'exemple que j'ai cité d'un revenu annuel garanti qui ne décourage aucune initiative permet aux gens de gagner ce qu'ils peuvent, en travaillant à temps partiel ou moyennant un petit salaire. C'est la responsabilité du Parlement de veiller à ce que les familles aient de quoi vivre, et nous devons mettre des mécanismes en place à cette fin le plus tôt possible.

Merci de votre indulgence, monsieur le Président. J'espère que le projet de loi C-11 sera adopté rapidement afin que nous puissions verser l'argent à ceux qui en ont besoin.

[*Français*]

M. le vice-président: Comme il est 18 h 13, la Chambre s'ajourne jusqu'à demain, à 11 heures, conformément à l'article 3(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 13.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 16 octobre 1986

La séance est ouverte à 11 heures.

AFFAIRES COURANTES

[*Français*]

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

JUSTICE ET SOLLICITEUR GÉNÉRAL—DÉPÔT DE LA RÉPONSE PAR INTÉRIM DU GOUVERNEMENT AU PREMIER RAPPORT

M. François Gérin (secrétaire parlementaire du ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, en vertu des dispositions de l'article 67(2), il me fait plaisir de déposer à la Chambre, dans les deux langues officielles, la réponse par intérim du gouvernement au premier rapport du Comité législatif de la justice et solliciteur général.

* * *

[*Traduction*]

LES DÉCRETS DU CONSEIL

DÉPÔT DE DOCUMENTS—LES NOMINATIONS GOUVERNEMENTALES

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, je dépose aujourd'hui des décrets du conseil pris depuis la dernière fois que le gouvernement en a déposé, avant le congé d'été. Le léger retard s'explique par le fait que nous avons dû attendre l'adoption de la motion d'hier visant à nommer les membres des comités permanents, lesquels ont donc pu tenir leurs réunions d'organisation.

Comme le leader du gouvernement à la Chambre l'a dit à un député de l'opposition, le député de Vancouver—Kingsway (M. Waddell), je crois, qui a demandé l'autre jour où en étaient ces décrets, le délai de 30 jours pour le renvoi des décrets au comité commence à compter de leur dépôt. Parce que le gouvernement ne voulait léser aucun comité, nous avons attendu que la motion d'hier soit adoptée avant de déposer les décrets.

Je remercie les députés de l'opposition d'avoir soulevé la question et de s'être montrés compréhensifs à cet égard.

* * *

PÉTITIONS

OPPOSITION AUX MAJORATIONS D'IMPÔT ET AUX COMPRESSIONS IMPOSÉES PAR LE GOUVERNEMENT DANS LES PROGRAMMES DE DÉPENSES

M. Joe Reid (St. Catharines): Monsieur le Président, j'estime qu'il est de mon devoir de présenter une pétition dûment approuvée, signée par quelque 110 citoyens de Niagara, pour la plupart de la circonscription de St. Catharines. Les pétitionnaires expriment leur opposition aux majorations d'impôt et aux compressions dans les programmes de dépenses imposées par le gouvernement pour freiner l'accroissement du déficit budgétaire.

ON RÉCLAME UN RESSERREMENT DES RÈGLEMENTS SUR L'IMMIGRATION

M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter deux pétitions ce matin. La première réclame un resserrement des règlements sur l'immigration en raison de l'admission au Canada de 155 réfugiés tamouls arrivés par la mer.

ON DEMANDE DE LEVER LES SANCTIONS CONTRE L'AFRIQUE DU SUD

M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud): Monsieur le Président, la seconde pétition demande au Parlement de lever toutes les sanctions contre l'Afrique du Sud.

LA REVITALISATION DE VIA RAIL

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Monsieur le Président, j'ai le plaisir de présenter une pétition signée par des citoyens des circonscriptions de Thunder Bay—Atikokan et de Thunder—Nipigon qui prient le gouvernement du Canada et la Chambre de revitaliser VIA Rail et de veiller à ce que le matériel roulant nécessaire aux trains transcontinentaux soit commandé à l'usine Can-Car de Thunder Bay, pour y préserver les emplois.

ON DEMANDE AU PARLEMENT D'AMORCER LES NÉGOCIATIONS AVEC LA *NATIONAL ASSOCIATION OF JAPANESE CANADIANS*

M. Ernie Epp (Thunder Bay—Nipigon): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition dûment approuvée par le greffier des pétitions, où l'on demande au Parlement du Canada de traiter honorablement les citoyens canadiens d'origine japonaise en amorçant immédiatement des négociations avec la *National Association of Japanese Canadians*. Les pétitionnaires font valoir que la NAJC est le seul organisme national à avoir traité avec ces citoyens et pris position sur leur indemnisation. Ils prient donc le Parlement de négocier cette indemnisation. La pétition vient de citoyens de Toronto et d'Ottawa et d'autres de la région de Vancouver, en Colombie-Britannique.

Dépôt de projets de loi

LA LOI SUR LES PAIEMENTS ANTICIPÉS POUR LE GRAIN DES PRAIRIES

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. Charles Mayer (ministre d'État (Commission canadienne du blé)) demande à présenter le projet de loi C-12, tendant à modifier la Loi sur les paiements anticipés pour le grain des Prairies.

M. le Président: La Chambre permet-elle au ministre de déposer le projet de loi?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

[*Français*]

LA LOI SUR LES LANGUES OFFICIELLES

MESURE MODIFICATIVE

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier) demande la permission de présenter le projet de loi C-225 intitulé Loi modifiant la Loi sur les langues officielles (institutions du Parlement).

M. le Président: Plaît-il à la Chambre d'autoriser le député à présenter le projet de loi?

Des voix: D'accord.

M. Gauthier: Monsieur le Président, ce projet de loi vise à faire en sorte que la Loi sur les langues officielles s'applique expressément aux institutions parlementaires qui, selon une règle séculaire, ne sont pas, sauf disposition expresse, liées par les lois d'application générale.

La loi s'appliquerait expressément à la Bibliothèque du Parlement, aux bureaux permanents du Sénat et de la Chambre des communes. Les bureaux particuliers des sénateurs et des députés demeureraient exempts.

M. le Président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

M. le Président: Quand le projet de loi sera-t-il lu pour la deuxième fois? A la prochaine séance de la Chambre?

Des voix: D'accord.

• (1110)

[*Traduction*]

AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET COMMERCE EXTÉRIEUR

AUTORISATION AU COMITÉ PERMANENT DE VOYAGER

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, vous pourrez constater que l'on consent à l'unanimité à la présentation de la motion suivante, qui aurait pour effet de permettre au comité des affaires étrangères nouvellement reconstitué d'effectuer les déplacements auxquels il s'était engagé avant la prorogation de la Chambre. Je propose:

Que le Comité permanent des affaires étrangères et du commerce extérieur soit autorisé à voyager au Canada afin d'étudier les politiques et les programmes officiels d'aide au développement et de tenir des audiences publiques à ce sujet, et que le personnel nécessaire accompagne le Comité, conformément au budget du Comité approuvé par le Bureau de régie interne.

M. le Président: La Chambre consent-elle à l'unanimité à ce que le vice-premier ministre et président du Conseil privé (M. Mazankowski) propose sa motion?

Des voix: D'accord.

M. le Président: La Chambre a entendu les termes de la motion. Lui plaît-il de l'adopter?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

* * *

[*Français*]

QUESTIONS AU FEUILLETON

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et du président du Conseil privé): Monsieur le Président, je demande que toutes les questions soient réservées.

M. le Président: Est-on d'accord?

Des voix: D'accord.

* * *

[*Traduction*]

QUESTION DE PRIVILÈGE

L'USAGE PRÉSUMÉMENT ABUSIF DU PAPIER À LETTRES ET DE LA GRIFFE DE FRANCHISE DES COMMUNES

M. Bob Brisco (Kootenay-Ouest): Monsieur le Président, j'invoque le question de privilège au sujet de l'usage abusif flagrant du papier à lettres et de la griffe de franchise de la Chambre des communes qu'ont fait les huit députés néo-démocrates de la Colombie-Britannique, notamment celui de Comox—Powell River (M. Skelly), afin de transmettre un message manifestement politique au moyen d'envoi sans adresse, dans le cadre de la campagne électorale de la Colombie-Britannique.

Voici un passage de la lettre:

Nous vous demandons d'unir vos efforts aux nôtres afin de faire élire le prochain gouvernement néo-démocrate provincial. Téléphonez au bureau de votre organisateur local et devenez actif dès maintenant.

Monsieur le Président, je considère qu'il s'agit là d'un abus de mes privilèges et de ma situation de parlementaire, en ce qui a trait à l'utilisation du papier à lettres et de la griffe de franchise postale de la Chambre. Il suffit de lire le hansard du 15 décembre 1982 pour constater la différence entre la position du NPD alors, décrite à ce moment-là par le député de The Battlefords—Meadow Lake, M. Anguish, et sa position maintenant.

Je vous demande de rendre une décision favorable en l'occurrence.

M. Ted Schellenberg (Nanaïmo—Alberni): A la suite des observations de mon honorable collègue de Kootenay-Ouest (M. Brisco), je propose que cette question soit renvoyée au comité pertinent, peut-être le comité permanent des élections, des privilèges et de la procédure, et je demande le consentement unanime de la Chambre pour que cette lettre soit déposée. Il s'agit d'un abus flagrant des privilèges parlementaires à des fins politiques de la part des députés de Skeena (M. Fulton), New Westminster—Coquitlam (Mme Jewett), Cowichan—Malahat—Les Îles (M. Manly), Vancouver-Est (Mme Mitchell), Kamloops—Shuswap (M. Riis), Burnaby (M. Robinson), Comox—Powell River (M. Skelly) et Vancouver—Kingsway (M. Waddell).

Nous savons tous que durant les campagnes électorales, nous représentons des partis politiques distincts. Une fois élus députés, cependant, nous représentons tous nos électeurs, quelle que soit leur allégeance politique. Nous devons mettre fin à ce genre d'abus.

[*Français*]

M. Jacques Guilbault (Saint-Jacques): Monsieur le Président, si vous vous apprêtez à rendre jugement sur le point qui vient d'être soulevé, je voudrais contribuer en soulignant que le privilège que détiennent les députés d'envoyer du courrier franc de port est un privilège qui leur est concédé en vertu de la Loi sur les Postes et non pas en vertu d'un règlement de cette Chambre. Il me semble y avoir un risque important. C'est l'utilisation que font les députés de ce privilège qui leur est accordé en vertu de la Loi sur les Postes qui commence à faire l'objet de décisions qui sont prises ici à la Chambre. En un mot, cela ouvre la porte à ce que quelque député que ce soit en vienne à commenter sur le contenu du courrier qui est envoyé par un autre député. Il me semble que le fait que la présidence s'implique à rendre des décisions sur le contenu des enveloppes de première classe qui sont scellées et qui sont envoyées aux citoyens à travers le Canada représente un risque considérable. En disant cela, c'est à la question de principe que je veux m'attarder. Je ne veux pas dire que j'appuie la manoeuvre des députés du Nouveau parti démocrate, cependant je soutiens le point que, à mon avis, ce n'est pas à la présidence de commencer à porter jugement sur le contenu du courrier de première classe qui est expédié par les députés en vertu de la Loi sur les Postes.

[*Traduction*]

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, je voudrais également faire porter mes observations sur cette question. Chaque fois que des élections ont lieu au pays, qu'il s'agisse d'élections fédérales ou provinciales, d'élections partielles ou du referendum au Québec, cette même question est soulevée soit à la Chambre, soit dans une lettre au Président, ou dans une lettre envoyée au comité permanent pertinent de la Chambre. Nous pouvons tous trouver des exemples de cette situation, cela n'a rien de nouveau, selon moi.

M. Mazankowski: C'est un usage abusif flagrant.

M. Murphy: Ainsi un ministre a, de concert avec le premier ministre de la Colombie-Britannique, fait parvenir un envoi sans adresse à tous les foyers durant les élections en Colombie-Britannique. Manifestement, c'est là un autre exemple d'intervention dans les élections provinciales. Nous avons tous des exemples.

Ce que j'affirme, et je crois qu'il s'agit d'une question importante, c'est qu'en réalité dans les envois qu'adressent les hommes politique on peut toujours déceler un certain parti pris politique. C'est un fait bien connu. En vertu du Règlement de la Chambre, il incombe aux députés d'être responsables de ce qu'ils envoient. Bien entendu, les électeurs qui sont toujours des gens sages connaissent la source des renseignements, ils savent ce qui se passe, et ce sont eux en définitive, qui décident s'il était indiqué d'agir de la sorte.

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, je voudrais qu'il soit clair qu'il reste à voir si le Président juge qu'il s'agit d'un abus des privilèges des députés. Chose certaine, on a abusé des privilèges des contribuables. Comment les néo-démocrates peuvent-ils, prétendre d'un ton moralisateur, qu'il n'y a rien de répréhensible à donner un coup de pouce à leur parti lors des élections provinciales en Colombie-Britannique? C'est scandaleux et honteux.

M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud): Monsieur le Président, toute cette question de l'utilisation de nos privilèges de franchise postale en vertu de la Loi sur la Société canadienne des postes doit être examinée par la Chambre. D'aucuns prétendent que nous abusons de ces privilèges en nous en servant à des fins autres que celles qu'on avait prévues au départ. D'après moi, la question va plus loin que les élections de la Colombie-Britannique et l'abus manifeste en l'occurrence. Il s'agit, selon moi, d'un «abus manifeste», mais les députés néo-démocrates peuvent prétendre, pour des raisons partisanes ou autres, que ce n'est pas le cas. Quoi qu'il en soit, qu'il s'agisse de ce prétendu abus ou de tout autre prétendu abus, cette question des privilèges de franchise postale et de leur utilisation intéresse certes les députés et l'idée qu'ils se font de leurs privilèges de députés en général.

• (1120)

Il s'agit de savoir si en tant que députés nous nous conduisons de façon honnête aux yeux du public ou si nous profitons de notre situation pour faire avancer notre cause, si l'on peut

dire. Quoi qu'il en soit, cette question doit être renvoyée au comité permanent des élections, des privilèges et de la procédure pour étude suivie d'un rapport à la Chambre, afin d'établir pour tous les députés les lignes directrices en vertu desquelles ils peuvent avoir recours aux privilèges de franchise postale.

Je suis persuadé que vous même, monsieur le Président, recevez des plaintes de vos électeurs au sujet de documents que vous avez envoyés. Qu'ils aient été sectaires ou non, vous avez peut-être jugé que leur contenu était tout à fait exact. Pour ma part, j'ai envoyé des documents et certains ont prétendu qu'il s'agissait peut- être d'un mauvais usage des privilèges de franchise postale. Chose certaine, la Loi sur la Société canadienne des postes ne nous limite guère en ce qui concerne l'utilisation de ces privilèges. En fait, elle prévoit que les envois des députés sont transmis en franchise.

Chose certaine, à mon avis—et je crois qu'il est partagé par d'autres députés—le comité doit, à ce stade-ci, examiner cette question.

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur le Président, mon intervention sera brève. Ce qui ennuie les députés, selon moi, c'est l'usage abusif flagrant de la franchise postale pour transmettre un message politique aussi évident incitant les gens à communiquer avec le bureau de l'organisateur local et à participer dès maintenant à la campagne électorale alors qu'il s'agit d'une question d'intérêt provincial. Voilà ce qui nous tracasse tous.

M. Ian Waddell (Vancouver—Kingsway): Monsieur le Président, l'hypocrisie règne dans cette enceinte.

Des voix: Oh, oh!

M. Waddell: Qu'on me laisse terminer. J'ai en main un bulletin aux électeurs préparé par la députée de Vancouver-Centre (Mlle Carney) et intitulé «Report From Parliament» dans lequel elle donne des nouvelles parlementaires, et sur la page couverture on la voit photographiée en compagnie de Bill Vander Zalm.

M. Mazankowski: Et puis après?

M. Waddell: Et puis après!

M. Mazankowski: Il s'agit d'un autre parti.

M. Murphy: A d'autres!

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. Le député de Vancouver—Kingsway (M. Waddell) tient sans aucun doute à nous expliquer s'il y a là effectivement matière à soulever la question de privilège. Je le prie ainsi que ses collègues de s'en tenir à cela.

M. Waddell: Très bien. Il n'y a pas matière à soulever la question de privilège. Du point de vue purement technique, les privilèges du député ne sont pas directement atteints. Il se pourrait que, comme l'a fait remarquer le député de Mississauga-Sud (M. Blenkarn), après examen par le comité, il soit décidé qu'il y a lieu de soulever la question de privilège à propos de l'utilisation de la franchise postale. Si le comité se décide en ce sens, je n'y vois pas d'inconvénient. Il dispose des moyens appropriés pour ce faire. Le président de ce comité a le pouvoir d'examiner des questions, mais celle-ci ne devrait pas lui être soumise par la présidence de la Chambre.

Mme Copps: Trêve de politicaillerie.

M. Waddell: La députée de Hamilton Mountain vocifère contre moi . . .

Mme Copps: Non, non. Je suis la députée de Hamilton-Est.

M. Waddell: La représentante de Hamilton-Est (Mme Copps) n'était pas députée fédérale à l'époque où le référendum a eu lieu au Québec. Elle aurait intérêt à voir ce que son parti . . .

Mme Copps: Se battre pour défendre le Canada n'est certainement pas la même chose.

M. Murphy: Taisez-vous et rasseyez-vous. Pourquoi ne vous occupez-vous pas d'obtenir d'autres contrats du gouvernement . . .

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. Le député de Vancouver—Kingsway s'est bien fait comprendre, à mon avis.

M. Waddell: Non, monsieur le Président, je n'ai pas fini d'expliquer mon point de vue. Je voudrais faire un rappel au Règlement . . .

M. le Président: Je donne la parole au député de York-Scarborough (M. McCrossan).

M. W. Paul McCrossan (York-Scarborough): Monsieur le Président, mon rappel au Règlement porte sur la même question mais il est quelque peu différent. Votre décision, Votre Honneur, de renvoyer ou non la question au comité des élections, des privilèges et de la procédure, portera sur la question de savoir s'il y a eu effectivement usage abusif de la franchise postale.

Il est une autre question qui porte directement atteinte aux privilèges des députés, et c'est l'utilisation du papier à lettres et du matériel de la Chambre des communes. Nous avons évidemment le droit de nous servir gratuitement de ce papier à lettres pour effectuer notre travail de députés. Cependant, à mon avis, c'est porter atteinte aux privilèges des députés que d'utiliser ce papier à lettres aux fins d'élections provinciales.

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, je serai très bref, mais je tiens à répondre au député de Vancouver—Kingsway (M. Waddell) parce que je ne suis pas vraiment d'accord avec lui. Selon moi, cette question touche effectivement tous les députés. Vu que nos privilèges sont en cause, cela va au coeur même de notre rôle de députés. Tout geste individuel ou collectif qui peut miner l'intégrité des députés ou nuire à l'honneur ou à la dignité du Parlement nous touche tous.

Je suis d'accord avec le député de Mississauga-Sud (M. Blenkarn) qu'il faut mettre les choses au point. Selon moi, il est temps d'avoir des lignes directrices, des règles et des règlements bien clairs pour que tous les députés sachent à l'avenir comment utiliser les services d'affranchissement, les privilèges postaux, de même que le papier et les enveloppes de la Chambre des communes. La question ne porte pas uniquement sur le fait qu'un groupe de députés néo-démocrates a jugé bon de participer à une campagne électorale en envoyant du courrier à une liste de destinataires en Colombie-Britannique. Loin de là.

Pour préserver l'honneur du Parlement, j'exhorte la Chambre à considérer la question dans son ensemble plutôt que dans une optique étroite. Nous essayons tous de rendre aux Canadiens leur confiance dans le Parlement et je pense que ce serait une façon d'y parvenir.

M. Waddell: Monsieur le Président, je n'avais pas terminé mes observations. Je sais que je me suis en quelque sorte interrompu moi-même et que vous m'avez enlevé la parole pour avoir tenu des propos antiparlementaires. Je voudrais maintenant terminer mes observations et j'essaierai de ne pas m'emporter.

M. le Président: Le député sait pourquoi la présidence a donné la parole à quelqu'un d'autre. Je le prie de terminer ses observations le plus rapidement possible.

M. Waddell: Monsieur le Président, les députés n'ont pas voulu abuser de leurs privilèges. Ils ont simplement essayé de convaincre les gens de s'intéresser aux élections provinciales.

M. Kaplan: Pour le NPD.

M. Gauthier: Pour le NPD, bien sûr.

M. Waddell: Je signale aux députés que je n'ai reçu aucune plainte ou réaction défavorable des habitants de ma circonscription. Comme le vice-premier ministre (M. Mazankowski) l'a dit, cette affaire doit être considérée dans la même optique que le dépliant de la députée de Vancouver-Centre (Mrs. Carney), les envois postés par les libéraux pendant la campagne sur le référendum, et ainsi de suite.

C'est d'affaires de ce genre que le comité doit s'occuper et le président du comité a le droit de tenir compte des autres cas semblables. Je ne pense pas que la présidence doive ordonner au comité de s'en tenir à un cas précis. L'affaire a maintenant été débattue à la Chambre et, à mon humble avis, le député devrait s'en contenter.

M. Brisco: J'invoque le Règlement, monsieur le Président.

Mme Copps: Je soulève la question de privilège, monsieur le Président . . .

M. le Président: La députée de Hamilton-Est (Mme Copps) veut-elle parler de la question dont nous sommes en train de discuter?

Mme Copps: Je soulève la question de privilège au sujet d'une déclaration faite par un député pendant le débat.

M. le Président: Si la députée le veut bien, nous en terminerons d'abord avec cette question-ci et je lui donnerai ensuite la parole.

Mme Copps: Bien sûr.

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le Président, je voudrais dire un mot moi aussi. A mon avis, les députés abusent de leur situation en participant à des élections provinciales d'une façon aussi sectaire. D'autre part, je ne vois pas comment cela peut constituer une violation de nos privilèges.

Si les électeurs ne sont pas d'accord avec la façon d'agir de leur député, cela peut lui valoir des critiques ou le faire tomber en discrédit dans sa propre circonscription. Selon moi, c'est ce que les députés en question méritent pour avoir participé comme ils l'ont fait à des élections provinciales.

J'ignore si la loi de la Colombie-Britannique impose des limites aux dépenses électorales comme le fait celle de l'Ontario. Je peux cependant comprendre ce que cela signifie d'obtenir que ses amis ou partisans à l'autre échelon gouvernemental participent à une campagne électorale d'une façon qui vaut de l'argent, mais dont on ne tient pas compte dans le calcul des dépenses électorales. Selon moi, c'est une pratique abusive. J'espère que les électeurs de la Colombie-Britannique s'en souviendront et montreront clairement quand ils voteront qu'ils n'approuvent pas une telle utilisation sectaire des avantages dont jouissent les députés à la Chambre des communes pour des élections provinciales.

Je pense aussi que c'est aller trop loin que de demander à la présidence ou à un comité de la Chambre de lire le courrier de première classe des députés et de décider en fonction de critères quelconques si ce courrier viole nos privilèges ou non. Je tiens à ce que nous respections le droit des députés de mettre ce qu'ils veulent dans leurs lettres. A mon avis, le débat est très bien fondé pour ce qui est de savoir si les électeurs doivent approuver ou désapprouver une telle façon d'agir, mais cela ne touche peut-être pas nos privilèges.

M. le Président: Je pense que nous avons entendu suffisamment d'arguments sur la question de privilège soulevée par le député de Kootenay-Ouest (M. Brisco) et commentée par le député de Nanaïmo—Alberni (M. Schellenberg). Les avis formulés par tous les partis de la Chambre ont été utiles à la présidence. Le député de Saint-Jacques (M. Guilbault), dont l'argumentation a été appuyée par le député de York-Centre (M. Kaplan), m'a convaincu que la présidence doit faire preuve de la plus grande prudence quand il s'agit de décider si le recours à la franchise postale pour tout envoi peut donner lieu à la question de privilège. Cela dit, cependant, je crois qu'il pourrait y avoir des cas où le recours à la franchise postale pourrait donner lieu à une question de privilège, notamment si la teneur de l'envoi portait atteinte aux droits des députés de s'exprimer librement et de s'acquitter de leurs obligations.

• (1130)

J'ai scruté le document en question. La présidence estime qu'en l'occurrence le recours à la franchise postale ne saurait donner lieu à une question de privilège; je tiens à préciser que par cette décision, je ne me prononce nullement sur la question de savoir s'il était convenable d'expédier ainsi ce document.

La question de la convenance que le député a soulevée et qu'il voudrait voir examinée par la Chambre devrait être examinée ailleurs. La présidence n'a pas le pouvoir de permettre à un simple député de déposer le document en question; par ailleurs, elle ne saurait de son propre chef saisir de la chose le comité compétent quel qu'il soit. C'est une affaire que les députés pourront examiner entre eux, et il existe d'autres moyens d'aborder cette question. Encore une fois, je conclus qu'il n'y avait pas là motif à soulever la question de privilège. Quant à savoir si l'on pourrait fort bien discuter ailleurs de la convenance de la chose, je ne me prononce pas là-dessus.

Je tiens à remercier tous les députés de leurs utiles avis. Je tiens à remercier en particulier le député de Kootenay-Ouest et le député de Nanaïmo—Alberni de m'avoir donné préavis et de m'avoir fourni l'occasion d'examiner d'avance le document en question.

LES PROPOS TENUS PAR M. MURPHY

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, pendant que les députés faisaient connaître leur avis à Votre Honneur concernant cette affaire, le député de Churchill (M. Murphy) s'est écrié, et je cite: «Taisez-vous et rasseyez-vous. Pourquoi ne vous occupez-vous pas d'obtenir d'autres contrats du gouvernement pour votre famille»?

Je crois que le député a manqué en l'occurrence au bon usage parlementaire et que son intervention était tout à fait déplacée. Il a tenu des propos complètement faux et injustifiés. Je le prie donc de bien vouloir les retirer.

M. Rod Murphy (Churchill): J'ignore si mes propos figurent au compte rendu, monsieur le Président, mais je n'avais nullement l'intention de porter atteinte à la bonne réputation de la députée et de sa famille. Je crois que le compte rendu en témoignera.

Mme Copps: Monsieur le Président, j'ai entendu ses propos. Mon collègue les a également entendus. Compte tenu de la nouvelle atmosphère de générosité qui semble régner à la Chambre, je prie le député de se rétracter sans réserve. Il sait ce qu'il a dit et que ce qu'il a dit est tout à fait faux. Il a tenu des propos injustifiés qui portent atteinte à mes privilèges de députée. Il a donné à entendre que je mettais à profit ma situation pour obtenir à ma famille des contrats du gouvernement, ce qui est faux.

M. le Président: Ni la présidence ni d'autres députés n'ont eu la possibilité de consulter la transcription. De toute évidence, les députés mis en cause ne s'entendent pas sur ce qu'a pu dire l'un et entendre l'autre. Cependant, le député de Churchill (M. Murphy) accepterait peut-être de retirer tout propos jugé offensant, qu'il les ait formulés intentionnellement ou non, sinon la présidence devra consulter la transcription et soumettre de nouveau cette affaire à la Chambre. Le député de Churchill voudrait-il formuler un commentaire?

M. Murphy: Certes, monsieur le Président. Quant à la nature exacte de mes propos, je ne me souviens pas exactement de tous les mots que j'ai utilisés. Je soupçonne que la députée de Hamilton-Est (Mme Copps) m'a très bien compris; si elle trouve mes propos offensants, je les retire sans réserve.

M. le Président: Je remercie le député. Le député de Nanaïmo—Alberni (M. Schellenberg).

M. Schellenberg: Si vous le permettez, monsieur le Président, pour en revenir à votre décision précédente, ne serait-il pas possible . . .

M. le Président: A l'ordre, je vous prie. La présidence s'étant prononcée, il ne conviendrait pas de rouvrir la question. Je suis sûr que si le député veut aborder d'autres aspects, la Chambre accepterait de poursuivre la discussion avec tous les députés, si jamais il désire l'aborder à la tribune appropriée.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le mercredi 15 octobre, de la motion de M. Hockin: Que le projet de loi C-11, tendant à modifier la Loi de l'impôt sur le revenu, soit lu pour la 2e fois et renvoyé à un comité législatif.

M. W. Paul McCrossan (York-Scarborough): Monsieur le Président, je suis heureux aujourd'hui d'intervenir en faveur du projet de loi C-11. Cette mesure est une autre d'une série de projets de loi présentés par le gouvernement pour revaloriser les allocations familiales. Tous les députés se souviendront que le premier mandat important que le gouvernement donnait à un comité parlementaire en janvier 1985 était de se pencher sur les allocations familiales et sur une réforme des pensions. J'ai participé très activement à ces travaux. Durant nos délibérations sur les allocations familiales, nous en sommes arrivés à certaines conclusions qui figurent dans notre rapport parlementaire. En premier lieu, les allocations telles qu'elles existaient à l'époque, une fois l'impôt payé, avaient des répercussions variables. Je veux dire que les plus démunis dans notre société recevaient les allocations les plus faibles. A mesure que le revenu augmentait, une fois l'impôt payé, les allocations augmentaient. Elles augmentaient jusqu'à un revenu maximal de 27 000 $ et après elles diminuaient très progressivement. Une personne touchant 50 000 $ recevait à peine un peu moins que celle qui se situait au seuil de la pauvreté.

Notre comité a conclu que les allocations devaient être majorées pour les familles à faible revenu, qu'elles devaient demeurer à peu près les mêmes pour les familles à revenus moyens et que les prestations nettes découlant des trois programmes devaient être réduites pour les familles à revenus élevés. En même temps, le comité a recommandé plus précisément que le crédit d'impôt pour enfants ne soit pas versé en une seule fois avec le remboursement de l'impôt. Nous avons également constaté que l'escompte des remboursements d'impôt entraînaient des pentes énormes pour les contribuables dont l'argent, destiné à des fins utiles, se trouvait détourné ailleurs.

Permettez-moi de citer deux brefs extraits du rapport du comité, parce qu'ils concernent directement le projet de loi. Tout d'abord:

5.9 Tel qu'il existe actuellement, le crédit d'impôt pour enfants pose des problèmes d'ordre pratique. Pour ce qui est tout d'abord des familles à revenus modestes, la prestation est versée une fois l'an, d'un seul coup. Certains témoins ont proposé qu'elle soit servie mensuellement, avec l'allocation familiale, afin d'augmenter le montant disponible pour les dépenses journalières. Mais la déposition qui a eu le plus de poids dans notre esprit a été celle de l'Organisation nationale anti-pauvreté, qui affirme que les familles n'ayant pas d'accès au crédit sont heureuses de recevoir une grosse somme pour couvrir des dépenses relativement importantes comme les travaux de réparation ménagers, l'achat de vêtements pour la rentrée scolaire, et le reste. Cet argument a emporté notre conviction.

Pour le cas où la réforme accroîtrait considérablement le crédit d'impôt pour enfants, nous avons proposé que le gouvernement envisage de verser la prestation plus d'une fois par année, mais non mensuellement.

Le projet de loi fait suite directement à cette recommandation de notre comité. Je poursuis:

En second lieu, le crédit d'impôt pour enfants a favorisé la croissance des escompteurs de remboursement d'impôt. La Loi sur la cession du droit au remboursement en matière d'impôt autorise les escompteurs à prendre jusqu'à 15 p. 100 pour leurs services. Nous ne voulons pas que l'argent destiné à aider les familles s'en aille chez les escompteurs. Nous estimons que 15 p. 100 est un taux exorbitant par rapport aux risques que les escompteurs courent en avançant les remboursements à des familles à revenus modestes.

Le gouvernement a donné suite à chacune des six recommandations du comité parlementaire. Nous avons augmenté considérablement les allocations à verser aux Canadiens à revenus modestes. A la fin de la période de transition, les prestations versées à ceux qui gagnent le moins seront passées de 1 484 $ à 1 812 $ par année, dans le cas d'une famille ontarienne comptant deux enfants. Par ailleurs, les prestations restent inchangées dans la tranche-seuil des 30 000 $ à 40 000 $; mais au-delà de 40 000 $, les prestations nettes après impôt sont réduites. Quand on arrive dans la tranche des 50 000 $ de revenu familial, les prestations nettes après impôt sont ramenées de 1 048 $ par année à 764 $, ce qui est exactement l'orientation recommandée par le comité parlementaire. On a de même adopté notre recommandation de partager le crédit d'impôt-enfants en deux ou plusieurs versements et d'en faire un paiement anticipé. Cela va procurer de l'argent à un moment crucial de l'année où il faut acheter des vêtements d'hiver.

• (1140)

Enfin, le gouvernement a donné suite de deux façons à notre recommandation de limiter l'escompte d'impôt des allocations familiales. Tout d'abord, nous avons adopté une modification à la Loi sur la cession du droit au remboursement en matière d'impôt afin de restreindre le montant exigé par les escompteurs à 45 $ par année plus un maximum de 5 p. 100 du montant excédant 300 $. De même, en offrant un paiement anticipé, nous supprimons la possibilité pour les escompteurs de mettre la main sur cet argent. Grâce à la mesure à l'étude, les familles dont les revenus annuels sont inférieurs à 15 000 $ vont toucher un paiement de 300 $ par enfant. Quelque 700 000 familles vont en bénéficier, surtout des familles dont le chef est une femme. Nous remédions à un problème dont il était directement question dans notre rapport.

Nous avons également fait remarquer que des mesures de ce genre s'imposaient pour combattre la progression de la pauvreté. Dans la décennie 1970-1980, la pauvreté au Canada avait diminué d'année en année; mais sous le gouvernement précédent, de 1981 à 1984 inclusivement, elle a augmenté. Or, les députés le savent sans doute, grâce aux mesures que nous avons prises, elle a baissé l'année dernière pour la première fois en cinq ans. C'est là une réalisation très importante du gouvernement, et j'espère bien qu'elle baissera encore l'année prochaine grâce aux mesures que propose le projet de loi C-11.

Ces mesures amélioreront de toute évidence le sort des pauvres. J'ai trouvé très inquiétant d'entendre hier le porte-parole du parti libéral en matière de finances et celui du NPD en matière de santé et bien-être social soutenir qu'il s'agissait de mesures purement administratives et que le projet de loi était dénué de substance. En fait, nous avons encore entendu la même rengaine: ce projet de loi ne prévoit pas l'allocation de nouveaux fonds. Pourtant, il suffit de l'examiner pour conclure que les gens qui en ont le plus besoin vont toucher des sommes additionnelles. Auparavant, la majorité des Canadiens qui bénéficiaient du crédit d'impôt-enfants allaient directement chez l'escompteur qui ne leur remettait que 85 p. 100 des prestations. Environ 15 p. 100 de l'argent accordé par le gouvernement fédéral allaient aux agences d'experts fiscaux au lieu de servir ceux à qui l'argent était destiné.

Le parti libéral et le NPD sont peut-être d'avis que la seule chose importante est de dépenser toujours plus de deniers publics sans se demander si c'est efficace. C'est bien évident que, à cause de ce projet de loi, beaucoup de familles vont toucher une augmentation immédiate de 15 p. 100 du crédit d'impôt-enfants. Je suis étonné de constater que le critique financier libéral, ex-ministre des Finances de la province de Québec, prétend que l'argent versé six mois d'avance ne vaut pas plus que l'argent reçu à la fin du printemps. Tout le monde sait que le coût de la vie augmente, qu'il faut payer pour emprunter pour vêtir les enfants ou consulter les escompteurs, donc que les prestations versées aux pauvres diminuent. De toute évidence, notre politique est de beaucoup supérieure à celle de l'ancien gouvernement puisque les familles à revenus modestes visées par ce projet de loi vont toucher une augmentation de revenu substantielle.

J'ai décrit six mesures précises que le gouvernement a prises pour donner suite aux recommendations du comité des prestations aux enfants où tous les partis étaient représentés. Toutefois, je ne crois pas que le processus soit terminé car, comme le savent tous les députés, le ministre des Finances (M. Wilson) a fait savoir qu'il va examiner les prestations sociales dans son budget de février prochain afin de voir comment nous pourrions, dans le cadre des principes qu'il a énoncés, aider davantage et mieux les plus démunis. Cette mesure montre bien que le gouvernement peut être beaucoup plus habile tout en dépensant avec prudence l'argent des contribuables.

Enfin, le point qui devrait être souligné, je crois, dans ce projet de loi, est conforme avec les recommandations du comité permanent des finances et des affaires économiques dont je fais aussi partie. Nous avons recommandé que l'on procède à une réforme fiscale au Canada afin d'établir une fiscalité beaucoup plus accessible et plus simple pour les pauvres. En vertu de cette loi, l'argent sera versé automatiquement aux plus nécessiteux en fonction de leur revenu de l'année

antérieure. Ils n'auront pas à en faire la demande. Nous estimons—et je suis persuadé que les députés de tous les partis en sont conscients—que les gens ne réclamaient pas de prestations parce qu'ils étaient dépassés par la complexité du système fiscal. En vertu de ce nouveau système, les fonds seront distribués automatiquement, et les propositions de réforme fiscale dont le comité sera saisi le mois prochain déboucheront, j'en suis persuadé, sur un formulaire de déclaration d'impôt simplifié de beaucoup.

Enfin, je tiens à féliciter à nouveau le gouvernement d'avoir écouté les recommandations unanimes du comité multipartite et d'avoir présenté si vite le projet de loi que nous débattons aujourd'hui.

Le président suppléant (M. Paproski): Y a-t-il des questions et des observations?

M. Gauthier: Monsieur le Président, je voudrais poser une question au député. Le projet de loi prévoit que si le versement est supérieur au montant auquel le particulier a droit, le gouvernement va exiger le remboursement non seulement du montant excédentaire, mais aussi de l'intérêt couru à compter du 30 avril. Nous, du parti libéral, voudrions que cela soit modifié de sorte que seulement le montant excédentaire soit remboursé, et je voudrais savoir ce que le député pense de cela. C'est là un point important parce que, dans ma circonscription tout au moins, on ne peut pas demander aux familles à faible revenu admissibles au crédit d'impôt pour enfant qui recevront ce versement anticipé de 300 $ en novembre, de payer des intérêts sur cet argent si, pour une raison quelconque, leurs revenus de l'année sont assez élevés pour qu'ils n'aient plus droit au crédit. Le député n'admet-t-il pas avec nous que l'excédent peut être recouvré par le gouvernement mais qu'il serait exagéré d'exiger des intérêts sur ce montant?

M. McCrossan: Non, monsieur le Président, je ne suis pas d'accord. On propose dans ce projet de loi d'accorder aux familles à faible revenu, celles qui ont gagné moins de 15 000 $ l'année précédente, un paiement anticipé équivalent aux deux tiers du crédit d'impôt pour enfant. Les familles recevront ce crédit d'impôt jusqu'à ce que leur revenu s'élève bien au-dessus du revenu limite et le montant du crédit diminue plutôt lentement par rapport à l'accroissement du revenu. Nous parlons ici de quelqu'un qui se trouvait dans la plus grande détresse une année mais dont la situation s'est beaucoup améliorée au cours de l'année suivante. Par exemple, les bénéficiaires des versements de novembre et de décembre de cette année sauront fort probablement si leur revenu est passé de moins de 15 000 $ à plus de 25 000 $ et s'il atteint les échelons où le crédit d'impôt pour enfant diminue de beaucoup. Quelqu'un dont le revenu a augmenté de plus de 60 p. 100 sait de toute évidence à quoi s'en tenir. Je ne pense pas qu'il soit irréaliste de demander à ces personnes de reconnaître qu'il s'agit d'une avance qu'elles doivent rembourser le plus rapidement possible si elles n'y ont plus droit.

• (1150)

M. Gauthier: Monsieur le Président, je comprends les arguments du député. Cependant, il oublie que les personnes à qui ce versement anticipé est accordé sont très susceptibles d'avoir connu des changements dans leur situation de famille au cours de l'année. Par exemple, il se peut qu'un enfant soit décédé, ce que le gouvernement ignorerait. Il se peut que la situation ait changé au cours de l'année en matière de garde d'enfants. Il arrive que le ministère du Revenu fasse des erreurs et c'est peut-être ce qui se sera produit: pourtant, la personne recevra cet argent et on lui réclamera des intérêts l'année suivante si elle n'y avait pas droit. Il me semble tout à fait raisonnable de récupérer l'argent auquel les bénéficiaires n'ont pas droit. Toutefois, bon nombre des familles visées ne connaissent pas les complexités du régime de l'impôt sur le revenu et je ne vois pas pourquoi elles devraient être tenues de verser des intérêts sur un montant qu'elles n'ont pas demandé et qui leur a été accordé parce que nous estimons qu'elles en ont besoin. Pourquoi devrions-nous leur faire payer des intérêts sur des montants à récupérer?

M. McCrossan: Monsieur le Président, j'aimerais remercier le député de sa question qui met en relief une partie importante du projet de loi. Il a demandé, en supposant qu'un enfant décède durant l'année, si la famille touchera l'argent sans savoir qu'elle n'y a pas droit. Sous le gouvernement libéral antérieur, que le député représentait, la famille perdait le crédit d'impôt à l'égard d'un enfant mort durant l'année. Or le projet de loi actuel comporte une disposition importante en vertu de laquelle la famille conserve le crédit d'impôt même si l'enfant décède durant l'année. Les prémisses de la question sont donc fausses puisque nous avons résolu le problème même qu'elle soulève.

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport): Monsieur le Président, j'ai écouté attentivement les interventions d'hier. Je présente mes excuses au dernier orateur pour n'avoir pas suivi son discours, étant occupé ailleurs.

Je comprends très bien que les députés ministériels sont tenus de souligner les aspects positifs de ce projet de loi. Mais franchement, cette mesure législative me préoccupe vivement. En effet, si on l'analyse seul, le projet de loi C-11, qui prévoit le versement anticipé du crédit d'impôt pour enfant, semble être un pas dans la bonne direction. Cependant, si on l'étudie dans l'optique de la sécurité des revenus et de la politique que nous aimerions offrir aux Canadiens à l'avenir, on doit malheureusement conclure que ce n'est qu'une manoeuvre de relations publiques visant à donner l'impression que le gouvernement agit et améliore la situation, mais qui, en fait, ne représente aucun progrès.

Le député de Laval-des-Rapides (M. Garneau) et le député de Montréal—Sainte-Marie (M. Malépart) ont prononcé hier des discours à ce sujet qui, à mon avis, exposaient très bien les subtilités de ce projet de loi et certaines de ses lacunes. J'aimerais ajouter à ces discours une observation à propos de la cession du droit au remboursement. L'établissement de deux paiements par an au lieu de un donne libre cours à cette pratique. Pourquoi le gouvernement n'accompagne-t-il pas ce projet de loi d'une mesure visant à supprimer, comme cela s'est fait aux États-Unis, la cession du droit au remboursement à l'égard des chèques du gouvernement, éliminant ainsi les pertes qu'elle entraîne?

J'aurais préféré que le gouvernement choisisse une voie qui aurait permis aux Canadiens de connaître toute la vérité au lieu de créer une fausse impression. Rien dans ce projet de loi n'améliore la redistribution des revenus au Canada. On n'y parle pas de réforme fiscale pour les Canadiens à revenu

modeste, ni de systèmes de sécurité destinés à protéger les revenus inférieurs au seuil de la pauvreté. A mon avis, le gouvernement a ramené de façon arbitraire ce seuil à 15 000 $. Je ne comprend pas dans quel but ni pour quelle raison. J'ai écouté plusieurs discours prononcés par des porte-parole du gouvernement et, jusqu'à présent, ils n'ont pas fourni d'explication à cette mesure.

L'argent dont peuvent disposer les familles canadiennes à revenu modeste a diminué depuis 1984 à la suite de deux budgets, prévoyant une augmentation de l'impôt fédéral, la désindexation de tous les avantages fiscaux et prestations pour les enfants, dont ce projet n'est qu'un élément. Finalement, cela détériore la situation financière des familles canadiennes les plus modestes. J'en reparlerai plus tard. Tout d'abord, je voudrais faire consigner au compte rendu certains faits et chiffres afin d'illustrer ce que j'avance.

Les mesures fiscales adoptées par le gouvernement dans les budgets de mai 1985 et de février 1986 ont de graves répercussions sur l'impôt sur le revenu des particuliers et réduisent leur pouvoir d'achat et les liquidités dont ils peuvent disposer. Je vais vous citer quelques exemples de la façon dont on a procédé. Premièrement, à cause de la mesure visant à réduire l'indexation, les Canadiens auront 570 millions de dollars de moins à dépenser. Le deuxième exemple est la suppression en mai 1985 du dégrèvement d'impôt fédéral qui existait autrefois. Les consommateurs ont ainsi perdu globalement 490 millions de dollars. Troisièmement, compte tenu de la surtaxe de 5 et de 10 p. 100 ajoutée à la taxe fédérale de base en mai 1985, les consommateurs moyens se verront privés de 550 millions supplémentaires. Quant à l'exemption fiscale qui était accordée jusqu'en mai 1985 au titre d'un Régime enregistré d'épargne-logement, c'est 80 millions que les Canadiens ne peuvent plus épargner.

• (1200)

Enfin, la surtaxe de 3 p. 100 ajoutée à l'impôt sur le revenu des particuliers en février dernier équivaut à un manque à gagner de 560 millions de dollars pour les consommateurs.

Si l'on tient compte des effets qu'auront les diverses taxes de vente et d'accise, et certains sont évidents alors que d'autres sont plus subtils, on s'aperçoit que le Canadien moyen dispose d'énormément moins d'argent. Les gagne-petit en sont les plus touchés, bien sûr. L'élargissement de la taxe de vente annoncée dans le budget de 1986 va réduire de 510 millions le pouvoir d'achat des Canadiens. En mai 1985, la hausse de 1 p. 100 de la taxe de vente l'avait déjà, à elle seule, amputé de 990 millions. La nouvelle augmentation de 1 p. 100 habilement imposée en février dernier exercera une autre ponction de 815 millions sans même soulever de ressentiment politique, puisqu'il s'agit, en somme, d'un impôt déguisé qui passe inaperçu lors d'un achat. La taxe d'accise imposée sur toutes sortes de produits entre le budget de mai 1985 et celui de février 1986 s'élève à environ 390 millions de dollars.

Quand on considère la somme totale qui a été retirée des poches du consommateur canadien moyen, et en particulier du consommateur à faible revenu, on constate que l'impôt sur les particuliers a réduit le pouvoir d'achat de 1,175 milliards de dollars en tout, pour ainsi dire. Tel est l'effet des deux budgets de mai 1985 et de février 1986. L'effet combiné des taxes de vente et d'accise des deux budgets sur les consommateurs, et en particulier sur les consommateurs à faible revenu, s'élève à 2,695 milliards de dollars. L'effet de l'impôt sur le revenu des particuliers ajouté à celui des taxes de vente et d'accise se chiffre à plus de 3,8 milliards de moins en revenus disponibles pour le Canadien moyen. Si on avait eu cette information, je me demande si certains des discours prononcés hier et ce matin n'auraient pas produit un autre effet.

Au moment où la capacité d'achat des Canadiens diminue, le gouvernement présente subitement le projet de loi C-11, pour proclamer sa générosité en offrant deux paiements anticipés et même de l'argent comptant avant Noël. Cette mesure paraît, bien sûr, très attrayante, c'est pourquoi je m'oppose à ce qu'on l'isole du contexte général. Au lieu d'améliorer la situation globale je crois que les progressistes conservateurs l'ont fort aggravée aux dépens des contribuables canadiens en offrant ce cadeau au nom du gouvernement fédéral. Quelle farce!

Il faut préciser certains aspects de la pauvreté au Canada. Par exemple, dans les années 60, on associait surtout la pauvreté aux personnes âgées, aux personnes handicapées, aux autochtones et aux habitants des régions économiquement défavorisées. Aujourd'hui, les groupes principaux sont les femmes, les autochtones et les personnes handicapées, mais un quatrième groupe fait son apparition, celui des jeunes chômeurs. C'est un aspect entièrement nouveau.

Par ailleurs, de nos jours, on associe de plus en plus la pauvreté aux femmes. En 1984, 46,4 p. 100 des familles dirigées par des femmes non âgées contre 11,4 p. 100 des familles dirigées par des hommes, étaient pauvres. Cinquante-deux pour cent des femmes âgées seules vivent dans la pauvreté. En 1984, 2,3 millions soit 56 p. 100 de tous les pauvres, y compris les enfants, étaient des femmes.

Entre la moitié et les deux tiers des personnes qui vivent presque exclusivement de l'aide sociale versée par les gouvernements fédéral et provinciaux sont des personnes âgées, des personnes handicapées, et, de plus en plus, des mères seules.

Enfin, 56 p. 100 des Canadiens pauvres ont travaillé en 1983, et peu d'entre eux ont eu recours à l'aide sociale, contrairement au mythe très répandu. Seuls les pauvres du Québec, du Manitoba et de la Saskatchewan peuvent recevoir des prestations en travaillant. Seul le programme du Québec est conçu précisément pour aider les travailleurs à faible revenu.

Cette étude de la pauvreté au Canada de David Ross, qui a beaucoup écrit sur les questions de politique sociale dans notre pays, nous rappelle que nous avons bien du chemin à parcourir avant de rectifier la situation.

Je reviens aux exemples des mesures budgétaires néfastes pour les familles. Prenons tout d'abord le cas d'une famille dont les deux conjoints gagnent ensemble 10 850 $ par année, ce qui est un salaire de famine, personne n'en disconviendra. Pareil revenu est à mi-chemin du seuil de la pauvreté dans une région métropolitaine et représente à peine plus du quart du revenu moyen des couples ayant deux enfants. Or, en 1986, cette famille perd 23 $ en allocations familiales qu'elle aurait reçues si le gouvernement n'avait pas décidé d'indexer partiellement les avantages sociaux. Cette constatation vaut pour toutes les familles qui gagnent un revenu identique ou analogue.

• (1210)

Avec la suppression de la réduction fiscale fédérale, l'imposition d'une surtaxe de 3 p. 100 et l'indexation partielle du régime fiscal, un couple gagnant entre 10 000 $ et 11 000 $ paie 35 $ de plus par année en impôts et taxes fédéraux et provinciaux. En comptant les 23 $ de moins au titre des allocations familiales et cette hausse d'impôt de 35 $, cela fait 58 $ de moins pour cette famille en 1986. Ces données, naturellement comprises dans les chiffres ventilés que je viens d'exposer, monsieur le Président, illustrent bien le glissement qui se produit actuellement, la réduction du pouvoir d'achat et l'incapacité croissante des familles à faible revenu de se procurer ce dont elles ont besoin sur le marché.

Je dois reconnaître que cette même famille qui gagne entre 10 000 $ et 11 000 $, touchera 60 $ de plus en 1987 au titre des enfants, parce que l'augmentation du crédit d'impôt pour enfants est supérieure à la diminution des allocations familiales. Toutefois, elle paiera 85 $ de plus en impôts sur le revenu. Actuellement, cette famille reçoit un crédit remboursable au titre de la taxe de vente se montant à 145 $ pour l'année d'imposition 1986, ce qui fait que, en raison du budget, cette famille se trouve dans une situation très particulière.

En 1989, l'impôt payable par la famille aura augmenté plus que les prestations pour les enfants et le crédit pour la taxe de vente, de sorte que le revenu disponible de la famille, en 1989, sera inférieur de 48 $ à ce qu'il aurait été sans les budgets de 1985 et 1986. D'ailleurs, par la suite, les pertes continueront à augmenter et atteindront 167 $ en 1990.

Tout cela peut paraître compliqué, et ça l'est, effectivement. Pourtant, cette comptabilité est importante, si l'on veut replacer cette mesure dans son contexte. Il faut la voir avec toutes les autres mesures qui touchent le bien-être et la sécurité sociale des familles canadiennes moyennes et surtout de celles qui constituent le quintile des revenus les plus faibles au Canada. Dans deux ans et demi ou trois ans d'ici, en 1989, la combinaison de toutes ces mesures conduira à une baisse du pouvoir d'achat des familles canadiennes moyennes et surtout de celles qui se débattent au-dessous du seuil de la pauvreté.

Pour toutes ces raisons, je ne peux me joindre aux autres et louanger le projet de loi C-11. J'estime que c'est une mesure qui donne une fausse impression. Comme on l'a fort justement fair remarquer, ce n'est pas une mesure progressiste, c'est une technique de paiement, pas une augmentation. Elle donne l'impression que les choses s'améliorent, alors qu'à moyen terme, d'ici 1989, la situation des familles moyennes et surtout de celles qui sont au-dessous du seuil de la pauvreté aura empiré. C'est pourquoi nous demandons au gouvernement de présenter une réforme de la loi de l'impôt qui redresserait cette situation et permettrait de parvenir à une forme de sécurité du revenu pour les Canadiens gagnant dans les 20 000 $ au moins, ce qui leur permettrait de regagner le terrain perdu du fait des mesures contenues dans les budgets de 1985 et 1986.

Le président suppléant (M. Paproski): Questions ou observations? Débat.

M. Geoff Wilson (Swift Current—Maple Creek): Monsieur le Président, je suis heureux de cette occasion d'intervenir sur le projet de loi C-11, qui tend à modifier la Loi de l'impôt sur le revenu afin de permettre un nouveau régime de versements anticipés du crédit d'impôt pour enfants à partir de 1986. Je m'en réjouis en tant que membre du comité permanent des finances et des affaires économiques et que député de la région des Prairies, du coin sud-ouest de la Saskatchewan. C'est une région qui a été durement frappée ces trois ou quatre dernières années, premièrement par la sécheresse, et maintenant par le mauvais temps qui provoque des dégâts considérables dans la récolte de 1986 qui s'annonçait comme un record.

Comme vous le savez, monsieur le Président, les Prairies sont une région essentiellement agricole. Indépendamment des producteurs eux-mêmes, une grande partie des emplois sont directement liés à la prospérité de l'agriculture. Dans cette région, le sort s'acharne particulièrement sur les producteurs de céréales victimes de la dépression des prix mondiaux, une situation due à des circonstances étrangères comme la désastreuse guerre de subventions de céréales entre les États-Unis et la Communauté économique européenne.

C'est dans cette perspective des «prairies» que je voudrais aborder le projet de loi C-11, qui représente une partie, si petite soit-elle, du programme global que le gouvernement a élaboré à l'automne 1984 et poursuivi dans ses budgets et dans le récent discours du trône. C'est un programme de gestion responsable et prudente de l'économie et de l'argent des contribuables. Il a des objectifs précis, le renouveau économique, la réconciliation nationale et la justice sociale notamment.

J'aimerais parler de renouveau économique, car la justice sociale ou l'aide régionale ne sont guère possibles si notre économie est moribonde. La froide réalité, c'est que le gouvernement ne possède pas directement d'argent. Cela ne devrait pas être une inspiration soudaine. Le fait est que les seuls fonds du gouvernement sont ceux que nous, en tant que citoyens, décidons de lui confier. De toute évidence, nous ne pouvons pas continuer à emprunter indéfiniment pour réaliser des programmes sociaux ou autres. Ce n'est pas une question de choix. Si le gouvernement ne fait pas preuve de modération, le Canada, dans un avenir assez proche, atteindra le point de non-retour où la totalité des recettes fédérales sera engloutie dans les intérêts à verser sur la dette nationale, de sorte qu'il ne restera plus d'argent pour les programmes sociaux comme le crédit d'impôt pour enfants.

Les politiques opportunistes à courte vue du passé ont créé une montagne de dettes et poussé notre pays au bord d'un gouffre catastrophique. Quand notre gouvernement est arrivé au pouvoir, les finances de la nation étaient dans un état de délabrement pathétique. L'enchaînement de déficits qui a commencé en 1970 et s'est poursuivi jusqu'à 1984 a provoqué l'accumulation d'une énorme dette qui contribue elle-même à aggraver les problèmes financiers puisque le service de la dette et les paiements d'intérêt sont de plus en plus lourds. De plus, les dépenses du gouvernement ont continué à augmenter au cours de cette période, sur la lancée du milieu des années 60. Cette situation financière est une véritable barrière, un obstacle à la croissance économique. Les emprunts massifs du gouvernement ne peuvent qu'entraîner une hausse des taux d'intérêt. Au fur et à mesure que la dette s'accumule et que les intérêts augmentent, les investisseurs s'inquiètent de plus en plus de l'inflation future. Leur inquiétude peut se traduire par des pressions à la baisse sur notre dollar et par conséquent une hausse des taux d'intérêt.

• (1220)

Comme nous le savons tous, les taux d'intérêt sont l'unique facteur économique déterminant au Canada. En abaissant les taux d'intérêt, on peut stimuler les investissements dont dépend notre prospérité future. En abaissant les taux d'intérêt, on développe l'activité des petites entreprises, qui sont la charpente de notre nation, on stimule la construction de maisons, on stimule le bâtiment et, surtout, on stimule l'emploi.

Nous avons constaté en septembre 1984 qu'il fallait améliorer la situation déplorable du chômage et stimuler les régions de notre pays. Nous avons dû diminuer les dépenses du gouvernement et en même temps accroître ses recettes pour pouvoir faire face à la dette dont nous avions hérité et nous en débarrasser.

Notre gouvernement est le premier depuis 15 ans à regarder la réalité en face. Il a décidé de prendre des mesures courageuses pour restreindre ses dépenses en améliorant les procédures de gestion, en accroissant l'efficacité du gouvernement et en éliminant des programmes désuets et inefficaces. Pour la première fois depuis peut-être 40 ans, les dépenses discrétionnaires du gouvernement ont en fait diminué. Pour la première fois en quatre ans, les recettes du gouvernement ont été supérieures aux dépenses, si l'on exclut les intérêts à verser.

Nous avons arrêté et renversé la tendance à des déficits sans cesse croissants, en dépit des problèmes catastrophiques de service de la dette entraînés par les intérêts composés des dettes accumulées. Nous avons pris des mesures pour encourager l'initiative privée car nous savions avec certitude que c'est le secteur de la petite entreprise privée qui stimule la croissance et qui crée de l'emploi au Canada.

M. Parry: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Si j'ai bien compris, nous étudions le projet de loi C-11. J'ai la nette impression que le député de Swift Current—Maple Creek (M. Wilson) se sert du modèle de discours préparé à l'intention des ministériels pour la réponse au discours du trône.

Le Président suppléant (M. Paproski): Je ne crois pas que le Règlement soit en cause. Le député va sans doute parler du projet de loi C-11. Je pense qu'il y arrive. Si le député de Kenora—Rainy River (M. Parry) désire lui poser des questions ou faire des observations lorsqu'il aura terminé, je me ferai un plaisir de lui accorder la parole.

M. Wilson (Swift Current—Maple Creek): J'apprécie la généreuse intervention du député de Kenora—Rainy River (M. Parry). Sans doute aurait-il raison devant une cour de justice, mais devant le tribunal de l'opinion publique nous avons droit à un peu plus de latitude. Il le comprendra certainement. En fait, c'est avec plaisir que je répondrai à ses questions en temps voulu.

La stratégie économique de novembre 1984 soulignait la nécessité d'améliorer et d'exploiter les points forts de toutes les régions de façon à jeter les bases d'un renouveau économique fondé sur l'initiative publique, la rationalisation de l'appareil gouvernemental et la réduction du déficit. Les budgets ultérieurs ont poursuivi dans la voie du renouveau tracée à l'automne de 1984.

Il s'agit maintenant de savoir si cette stratégie donne les résultats escomptés. Tout nous permet de dire que la politique du gouvernement a été une réussite. Sur le plan de la croissance économique, l'année dernière, notre produit national brut nous a permis de nous classer au deuxième rang des pays industrialisés. L'inflation se maintient aux alentours de 4 p. 100 depuis plusieurs années ce qui a créé le climat le plus favorable à l'investissement que nous ayons eu depuis 15 ans. Les taux d'intérêt ont baissé de près de quatre points depuis les élections. Le taux préférentiel se situe à 9,75 p. 100 et n'a jamais été aussi bas depuis huit ans et demi. Bien sûr, les taux hypothécaires ont suivi.

La création d'emplois revêt une importance fondamentale, car si plus de Canadiens travaillent, non seulement les recettes fiscales augmentent, mais les dépenses du gouvernement diminuent étant donné qu'il a moins à débourser pour l'assurance-chômage et l'assistance sociale. Pour le moment, il faut s'attaquer en priorité au problème du chômage et réunir les conditions voulues pour mettre des emplois intéressants, permanents et durables à la disposition des Canadiens. Le gouvernement a pour tâche de créer les conditions et le climat qui permettront au secteur privé de prospérer et de prendre des initiatives sans trop de tracasseries administratives en sachant qu'il a des chances de succès.

Les faits sont là. Au cours de ces dernières années, 595 000 nouveaux emplois ont vu le jour. Le chômage chez les jeunes est en baisse de trois points. Le taux de chômage est tombé de 11,7 p. 100 en 1984 à 9,5 p. 100 cette année. Dans ma province, la Saskatchewan, le taux de chômage est de 7,5 p. 100, soit deux points en-dessous de la moyenne nationale. Tout cela s'est produit malgré l'effondrement du cours des matières premières.

Ces résultats prouvent certainement la justesse de notre orientation politique. Nous avons fait ce que nos prédécesseurs n'avaient jamais osé faire. Nous avons essayé de nous sortir de la dette massive dont nous avions hérité tout en aidant les régions défavorisées et en faisant preuve de compassion envers les personnes dans le besoin.

Le député a demandé ce que le projet de loi C-11 venait faire dans ce contexte. Il s'inscrit dans la stratégie globale que le gouvernement a commencé à mettre en oeuvre au cours de l'automne 1984 dans le but de favoriser le renouveau économique, l'élimination des disparités régionales et la justice sociale. Le budget de 1986 promettait clairement que l'intégrité financière serait rétablie dans un laps de temps raisonnable. Il proposait également des mesures pour améliorer l'équité de la fiscalité, aider les petites entreprises et le secteur agricole, offrir plus de latitude pour le retrait des REER, étendre le remboursement de la taxe sur le carburant aux producteurs du secteur primaire et venir en aide aux économiquement faibles.

Le projet de loi C-11, qui prévoit le paiement anticipé d'une partie du crédit d'impôt pour enfant, fait suite à notre engagement d'aider les citoyens qui se trouvent dans le besoin. Ce paiement anticipé aidera les familles canadiennes et leur évitera d'avoir à recourir à des escompteurs pour obtenir l'argent de leur remboursement d'impôt.

L'année dernière, le budget de 1985 a porté le crédit d'impôt pour les familles économiquement faibles de 384 $ par enfant à 454 $ pour cette année, 489 $ pour l'année prochaine et 524 $ pour 1988. Ce crédit est remboursé aux familles qui n'ont pas d'impôt à payer afin qu'elles puissent également en bénéficier. Le montant de ce crédit est réduit de 5 $ par tranche de 100 $ lorsque le revenu de la famille dépasse 23 500 $. Ce crédit d'impôt pour enfant s'adresse, bien sûr, aux citoyens qui en ont le plus besoin et montre que le gouvernement cherche vraiment à les aider.

Tandis que le crédit d'impôt-enfants augmentait, les services d'escompteurs d'impôt se multipliaient également. Certains de ces services d'escompteurs escroquaient les bénéficiaires des crédits d'impôt en leur réclamant un escompte de 15 p. 100 sur les remboursements anticipés. Dans de nombreux cas—on me dit dans plus de 50 p. 100 des cas—ces remboursements représentaient uniquement le crédit d'impôt pour enfants. Pour remédier à ce problème, le gouvernement adoptait l'an dernier une loi visant à modifier la Loi sur la cession du droit au remboursement en matière d'impôt afin d'accroître la protection accordée à ceux qui ont recours à un escompteur d'impôt pour recevoir sur-le-champ un règlement en espèces de leurs paiements anticipés. Le taux maximal a été réduit dans cette mesure à 5 p. 100 de tout montant excédant 300 $. Cette disposition a aidé à rompre le lien de dépendance à l'égard des services d'escompteurs de remboursements d'impôt. Le projet de loi C-11 permettra certes davantage d'atteindre cet objectif.

Le projet de loi C-11 permettra au gouvernement de verser d'avance une partie du crédit d'impôt pour enfants qui ne serait disponible que le printemps suivant, à l'époque où les contribuables touchent leurs remboursements d'impôt. Les dispositions législatives requises doivent tout d'abord veiller à ce que le paiement anticipé soit de 300 $ par enfant, somme correspondant à environ les deux tiers du crédit. Le solde sera versé lorsque la déclaration d'impôt aura été présentée et dépouillée. En second lieu, le paiement anticipé sera versé automatiquement aux personnes admissibles dont le revenu familial est inférieur à 5 000 $. Aucune demande ne sera exigée. On estime que 725 000 familles en profiteront.

L'idée du projet de loi est de fournir une aide opportune au moment voulu. Cette aide est particulièrement nécessaire à l'automne quand la charge des enfants est la plus onéreuse.

• (1230)

L'initiative proposée dans le projet de loi sera utile à certaines familles agricoles de ma circonscription qui, sans qu'il en soit de leur faute, manquent de liquidités. Certaines autres mesures que le gouvernement a adoptées et que je mentionnerai brièvement contribuent à les encourager. Entre autres, le gouvernement a reconnu que l'agriculture constituait le fondement le plus important dans l'ouest du Canada. Ces familles se souviennent que le gouvernement a remédié à deux maux catastrophiques que des hommes ont suscités dans l'ouest du Canada, c'est-à-dire la politique énergétique nationale et l'impôt sur les gains en capital. Le gouvernement a révoqué ces deux mesures durant la première année de son mandat.

Monsieur le Président, les Canadiens de l'Ouest se rappellent que lors de la sécheresse notre gouvernement a répondu à leurs besoins en leur distribuant 48 millions de dollars dans le cadre du Programme d'aide aux éleveurs victimes de la sécheresse, et 150 millions dans le cadre du Programme d'aide pour les pertes de récolte dues aux calamités naturelles. Ils se rappellent que les mesures métriques obligatoires causaient toutes sortes de problèmes dans les champs et à la ferme. Ils savent que nous avons autorisé l'utilisation du système impérial et d'un système mixte de mesures sur une base volontaire. Quand les éleveurs étaient acculés à la faillite à cause du dumping du boeuf du Marché commun européen, une pratique que le gouvernement précédent avait tolérée en permettant aux importations de boeuf du Marché commun de passer de zéro en 1980 à 50 millions de livres en 1984, c'est notre gouvernement, ils le savent, qui a invoqué la Loi sur l'importation de la viande qui leur a permis de faire imposer des droits compensateurs. Parce que les liquidités étaient rares et que le besoin s'en faisait sentir, nous avons doublé les montants des avances prévues par la Loi sur le paiement anticipé des récoltes. Nous avions promis de voir à ce que la Loi de stabilisation concernant le grain de l'Ouest réponde mieux aux besoins des agriculteurs. Ils se rappelleront que nous lui avons apporté des modifications qui permettent de verser un paiement provisoire opportun au printemps, quand le besoin d'argent se fait le plus sentir. Ils savent que nous avons amélioré le régime d'assurance-récoltes mis en oeuvre par les gouvernements du Canada et de la Saskatchewan en accroissant la couverture de 70 à 80 p. 100 sans augmentation des primes. Ce régime auquel cotisent conjointement l'agriculteur et le gouvernement fédéral et qui est administré par le gouvernement provincial a distribué l'an dernier quelque 376 millions de dollars aux agriculteurs de la Saskatchewan, dont 125 millions rien que dans ma circonscription.

Je pourrais poursuivre indéfiniment, mais je vois que mon temps de parole est presque écoulé, M. le Président. Je tiens seulement à dire pour conclure que notre gouvernement a fait tout ce qu'il a pu pour aider les nécessiteux et les défavorisés et venir en aide aux diverses régions du pays. Nous l'avons fait

malgré le niveau historiquement bas des cours mondiaux du pétrole et des grains. Nous avons persévéré malgré la dette héritée de nos prédécesseurs. Nous allons continuer d'édifier le pays et de forger des lendemains meilleurs.

M. Parry: J'aimerais demander au député de Swift Current—Maple Creek (M. Wilson)—il ne m'a pas échappé qu'il a fini par trouver le moyen de parler du crédit d'impôt pour enfants—si la présentation par le gouvernement du projet de loi C-11 doit être interprétée comme une reconnaissance bien tardive du principe de l'universalité, si nécessaire pour maintenir non seulement l'équité dans notre régime de prestations familiales, mais aussi l'adminisbilité des Canadiens l'adhésion de toutes les tranches de revenus à ce régime.

M. Wilson (Swift Current—Maple Creek): En répondant à cette question, dont je remercie le député, je me dois de lui signaler, comme je pensais l'avoir fait à diverses reprises dans mon exposé, qu'en ce moment la situation budgétaire du pays nous empêche vraiment d'atteindre l'idéal.

J'aimerais citer un passage du plan financier que le député possède sûrement, et qui lui a été présenté avec les documents budgétaires en février 1986. On y lit en page 13:

> Une hausse rapide de la dette publique pendant une période prolongée, comme le Canada l'a connue ces quelques années, peut restreindre gravement le potentiel de croissance de l'économie. A mesure que la dette s'accroît, elle alimente les incertitudes et accroît les dangers d'inflation. Cela nuit à la confiance des investisseurs, décourage la prise de risques, fait monter les taux d'intérêt, freine les investissements privés et ralentit la croissance économique.
>
> En un mot, il peut se créer un cercle vicieux où des taux d'intérêt plus élevés et une croissance économique ralentie font augmenter le déficit ainsi que la dette publique et ses frais de service, ce qui a ensuite des répercussions négatives sur les taux d'intérêt et l'économie.

Je tiens à dire au député que je partage ses préoccupations à l'égard de nos nécessiteux. Mais j'ajouterai à son intention que le gouvernement ne dispose que de quelques solutions: ou bien augmenter ses recettes, ou bien réduire ses dépenses. Comme je le disais, il y a une tierce possibilité qui est de redonner du travail aux gens pour qu'ils augmentent la mise au lieu de la réduire. Voilà l'orientation que notre gouvernement suit et avec des résultats certains.

Mme Sparrow: Le versement anticipé du crédit d'impôt pour enfants est une mesure qui prouve certes l'intérêt du gouvernement pour les familles canadiennes à faible revenu. Je tiens à féliciter mon collègue, le député de Swift Current—Maple Creek (M. Wilson). Il a travaillé très fort pour que soit présenté ce projet de loi qui, je le sais, sera fort bien accueilli par tous les Canadiens. Monsieur le Président, je voudrais poser quelques questions à mon collègue au sujet du montant de 300 $ par enfant admissible qui sera versé aux familles admissibles dont le revenu est inférieur à 15 000 $: Devra-t-on présenter une demande pour chaque enfant? Va-t-on se fonder sur la déclaration d'impôt de 1985 ou sur le revenu estimé de 1986? En outre, je voudrais que le député nous explique ce qui arrivera en cas de versement excédentaire.

M. Wilson (Swift Current—Maple Creek): Le projet de loi prévoit en principe que le calcul est fondé sur le revenu de l'année antérieure, ce qui veut dire que les versements anticipés pour 1986 seront fondés sur le revenu familial établi dans la déclaration d'impôt de 1985. On a fixé un revenu familial maximum de 15 000 $ afin d'éviter de se trouver aux prises avec des versements excédentaires considérables. Le revenu familial maximal pour le versement du montant total du crédit d'impôt pour enfants est de 23 500 $, mais le crédit ne sera versé automatiquement à l'avance qu'aux familles ayant un revenu inférieur à 15 000 $. Je suis persuadé que ce seuil est suffisamment bas pour éviter le genre de problèmes associés aux excédents éventuels auxquels on a déjà fait allusion au cours du présent débat. Le reste du crédit sera versé une fois que la déclaration d'impôt sur le revenu pour l'année en cours aura été reçue et traitée. Compte tenu du seuil établi, les versements excédentaires devraient être très rares, mais tout excédent devra être remboursé par les bénéficiaires.

M. Rompkey: J'ai écouté avec beaucoup d'intérêt l'allocution du député et je voudrais l'interroger sur deux ou trois points qu'il a fait valoir. Il a notamment parlé de réduire le déficit et d'aider les défavorisés de notre pays. Je suppose qu'il voulait parler des régions, même si je me rends compte qu'il faisait aussi allusion au crédit d'impôt pour enfants. C'est une tâche herculéenne. En fait, il ne s'est rien passé. La réduction du déficit et l'annulation de programmes gouvernementaux ont eu des répercussions dévastatrices, surtout dans les régions atlantiques. Quand le centre du Canada a le rhume, nous attrapons une pneumonie. C'est exactement ce qui s'est produit dans ces régions-là. La politique du gouvernement visant à comprimer le déficit et à aider les régions défavorisées n'a pas été très efficace.

Je voulais aussi lui poser une question sur un sujet qui nous intéresse tous les deux, soit la politique énergétique et, en particulier, la suppression de la taxe sur les recettes pétrolières et gazières. Une façon d'aider les régions défavorisées serait de prêter main-forte à l'industrie pétrolière canadienne. J'ignore comment les sociétés de l'Ouest s'en tirent, mais je crois savoir que la plupart éprouvent des difficultés et que beaucoup de travailleurs ont été mis à pied. Toutefois, je sais qu'on a suspendu le forage au large de la côte est de Terre-Neuve et que des projets comme celui de Hibernia ont été annulés. Voici ma question au député: s'il veut vraiment aider les régions défavorisées, s'il est convaincu que la Politique énergétique nationale était désastreuse, et s'il croit vraiment que la suppression de la taxe sur les recettes pétrolières et gazières va porter fruits, que va-t-il recommander? Que va-t-il dire aux Canadiens qui veulent travailler sur les plate-formes de forage? Que va-t-il recommander à son gouvernement pour remplacer la taxe sur les recettes pétrolières et gazières et remettre de l'ordre dans le secteur de l'industrie énergétique, lui apporter la stabilité, l'optimisme et l'espoir, et en particulier aux petites sociétés canadiennes?

• (1240)

M. Wilson (Swift Current—Maple Creek): Monsieur le Président, j'aimerais répondre au premier point soulevé par le député. Je crois que nous en avons traité à maintes reprises. Nous aurions pu opter pour la voie déjà tracée. C'était une voie bien connue qui a été empruntée encore et encore. Cette voie nous aurait conduit à dépenser de façon irresponsable, à créer des programmes sans régime fiscal responsable, une voie qui aurait conduit le pays au bord de la faillite. C'est une voie sans issue.

Je crois qu'il a été dit et redit mille fois que si nous nous entêtons à perpétuer les vieilles attitudes, nous nous retrouverons devant une dette dont le service engloutira la totalité de

nos recettes. Nous n'aurions même plus les fonds nécessaires pour les dépenses courantes, sans parler des programmes ou des services sociaux auxquels les Canadiens sont habitués. Nous n'avons à vrai dire pas le choix. Nous ne pouvons pas perpétuer les anciennes façons de faire du précédent gouvernement dont faisait partie le député de Grand Falls—White Bay—Labrador (M. Rompkey). Il ne fait aucun doute qu'une toute nouvelle attitude s'imposait.

Il ressort clairement de l'examen de toutes les statistiques et de toutes les critiques disponibles que le gouvernement s'est jusqu'à maintenant raisonnablement bien occupé de l'économie. Je crois que les résultats parlent d'eux-mêmes. Nous sommes dans une position très précaire. Nous aimerions faire plus; ça, ça ne fait aucun doute. Il n'y a rien qui plairait davantage au gouvernement que d'ouvrir tout grand ses coffres et de créer toute une variété de nouveaux programmes. Cependant, ces programmes coûtent de l'argent et si, en cours de route, nous faisons chuter le dollar et nous faisons augmenter les taux d'intérêt de trois ou quatre points, nous n'aurons rien accompli.

Quant au deuxième point soulevé par le député, je dois avouer que la question m'a un peu perdu. J'ai compris, lorsqu'il a parlé de remplacer l'impôt sur les revenus pétroliers, qu'il s'agissait en fait d'un fardeau fiscal. L'industrie a réclamé l'abolition de cet impôt à cor et à cri. De fait, le gouvernement a réagi en le supprimant. Cette mesure s'inscrit dans un programme d'ensemble visant à stimuler l'activité dans l'industrie et à délaisser l'ancienne politique d'imposition préalable aux résultats. Nous devons créer un climat qui permettra aux Canadiens de gagner un revenu et de payer l'impôt après l'avoir gagné et non avant.

M. Ravis: Monsieur le Président, je tiens à féliciter le député de Swift Current—Maple Creek (M. Wilson) d'avoir formulé des commentaires si intéressants. Je puis assurer à la Chambre qu'un grand nombre de personnes de ma circonscription de Saskatoon-Est seront certainement heureuse de recevoir un versement anticipé sous la forme du crédit d'impôt proposé dans le projet de loi C-11, surtout à ce moment de l'année.

Au nom des habitants de la Saskatchewan qui dépendent de l'agriculture, qui constituent l'épine dorsale de notre économie, le député établit-il un parallèle entre les mesures de stabilisation concernant le grain de l'Ouest et le crédit d'impôt pour enfants? Autrement dit, entre deux mesures qui aident les gens au moment où ils en ont le plus besoin?

M. Wilson (Swift Current—Maple Creek): Monsieur le Président, je remercie le député de Saskatoon-Est (M. Ravis) de son commentaire et de sa question. Je crois qu'il a certainement touché un élément très important du projet de loi C-11, soit d'offrir une aide ponctuelle à ceux qui en ont besoin.

La Loi de stabilisation concernant le grain de l'Ouest a été modifiée l'an dernier pour permettre le versement en temps opportun de paiements provisoires, afin que les producteurs agricoles du pays disposent des montants en question à temps pour les semis du printemps. Effectivement, l'un des objectifs du projet de loi C-11 est de permettre aux bénéficiaires du crédit d'impôt pour enfants de recevoir un paiement provisoire en temps opportun, soit à l'automne, où les dépenses de la famille sont les plus élevées. Il existe donc une grande analogie entre les deux mesures. Elles s'inscrivent dans l'effort global du gouvernement visant à mettre des fonds à la disposition des Canadiens au moment où ils en ont besoin, et non pas au moment où certains bureaucrates le jugent opportun.

M. Ernie Epp (Thunder Bay—Nipigon): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir me joindre cet après-midi au débat portant sur le projet de loi C-11, première mesure découlant du budget de février dernier dont nous sommes saisis par le gouvernement.

La portée de cette mesure a été débattue par des orateurs des trois partis, les députés ministériels insistant sur son importance et ceux de l'opposition la considérant comme un changement apporté à l'administration d'un élément précis du régime d'avantages fiscaux et prestations pour les enfants offert ces dernières années aux familles du Canada par le Parlement canadien. J'ai tendance à pencher pour la dernière position. Je vois cette mesure comme un changement administratif plutôt que comme une modification de grande portée. Cependant, qui contesterait qu'il importe de mettre cet argent à la disposition des familles à la fin de l'année, lorsque l'hiver arrive et avant Noël? Puisque cet argent est destiné aux familles canadiennes les plus nécessiteuses, celles qui ont eu un revenu inférieur à 15 000 $ l'année précédente, il constitue certainement une importante avance pour eux.

Le comité permanent de la santé nationale et du bien-être social a entendu de nombreuses instances pendant qu'il étudiait, au cours des derniers 18 mois, les dispositions relatives aux avantages fiscaux pour les enfants. On a fait certaines observations au sujet du moment où serait versé le crédit d'impôt pour enfant et de son administration. Certains ont fait remarquer l'importance de ce paiement pour les familles, paiement qui est remis aux mères de toute façon, ce qui leur permet de faire les achats si importants pour les familles défavorisées. Les personnes dont le revenu est très modeste ne touchent que de très petits chèques chaque semaine. Ce paiement global, qui s'élèvera à 454 $ par enfant en 1986, mettra certainement à leur disposition une somme importante qui leur permettra d'effectuer des achats dont les familles ont besoin inévitablement de temps à autre. Il n'est pas difficile d'imaginer tout ce que les pauvres doivent se procurer, les appareils ménagers, les vêtements d'hiver et les autres articles de première nécessité pour les enfants, et qu'ils ont de la difficulté à s'acheter à même leurs maigres revenus hebdomadaires. Cette somme de 300 $ par enfant à recevoir vers la fin de l'année civile, établie en fonction du revenu de l'année précédente, sera d'une importance capitale pour les familles concernées. Je suis persuadé que tous les députés conviendront de l'opportunité d'un tel changement.

Je me demande, toutefois, si cette modification administrative ne tient pas, en partie, à l'existence des escompteurs d'impôt. Ces derniers ont été en mesure de faire de bonnes affaires ces dernières années car ils pouvaient, en avançant à leurs clients une partie de leur remboursement fiscal et en leur faisant remplir une procuration, recevoir la totalité du remboursement du ministère du Revenu une fois l'examen des déclarations d'impôt terminé. Cette pratique a donné lieu à des abus éhontés. Si la modification apportée cette année à l'administration du crédit d'impôt pour enfants est en quelque sorte un cadeau de Noël, on peut considérer que le cadeau de l'an dernier aura été l'adoption, le 20 décembre 1985, du projet de

loi C-83 modifiant la Loi sur la cession du droit au remboursement en matière d'impôt, une mesure qui imposait des limites au pourcentage que les escompteurs sont en droit de s'attribuer.

Ces escompteurs pouvaient quand même exiger 15 p. 100 sur la première tranche de 300 $ remboursable, une heureuse coïncidence puisque le montant à remettre cette année est aussi de 300 $, et 5 p. 100 du restant. Pour ceux qui reçoivent un peu plus que le crédit d'impôt et peut-être un crédit d'impôt provincial—je songe à la personne de l'Ontario dont j'ai parlé—ces 300 $ pourraient très bien représenter la majeure partie de leur remboursement. Au demeurant, 15 p. 100 de cette somme, soit 45 $ sur quelques semaines—car il ne faut pas plus de deux ou trois mois entre l'envoi de la déclaration et la réception du remboursement—cela, constitue un rendement très élevé pour les escompteurs.

• (1250)

Nous aurions dû, comme aux États-Unis, interdire l'escompte d'impôt. Quand on sait que les deux tiers des déclarations établies par des escompteurs étaient celles de contribuables gagnant moins de 8000 $, et que la moitié des déclarations ainsi traitées en 1984 comportaient un crédit d'impôt pour enfants, on comprend à quel point le gouvernement a fait fausse route, l'année dernière, quand il a refusé de légiférer en vue de mettre fin à cette pratique. Si j'ajoute, par ailleurs, que les escompteurs se sont appropriés la somme considérable d'environ 20 millions de dollars consentis au titre du crédit d'impôt pour enfants, on saisit toute l'horreur de cette pratique, car c'est aux mères que le Parlement canadien destinait ces 20 millions, pour qu'elles en fassent profiter leurs enfants. Ce qui m'amène à dire que si la mesure à l'étude tend à empêcher les escompteurs d'impôt de toucher autant d'argent cette année, l'initiative me paraît fort douteuse.

D'une part, j'en conviens, les familles seront avantagées. Du point de vue social, cette modification d'ordre administratif est certes positive. Cependant, le gouvernement devra défrayer l'établissement des chèques par Revenu canada. S'il cherche, en procédant de cette façon, à réparer l'erreur commise l'an dernier, quand il a refusé de trancher la question des escompteurs d'impôt, ce serait un joli moyen d'accorder de nouveau à ces gens des millions de dollars alors que les Canadiens feront, eux, les frais de ces versements anticipés. S'il vise, d'autre part, à éviter le recours aux escompteurs, c'est une mesure qui coûtera cher aux contribuables. Mais s'il entend donner de l'argent aux mères à une période où elles en ont bien besoin, et à effectuer ces versements au début de l'hiver plutôt qu'à la fin, il atteint l'objectif initial et je n'ai rien à redire à ce sujet.

En examinant un seul type de prestations versées aux enfants, on peut facilement oublier l'ensemble du problème auquel nous faisons face. Je voudrais parler brièvement d'autres questions, monsieur le Président. L'augmentation du crédit d'impôt pour enfants, et le changement apporté à la manière de l'administrer, ne représentent qu'une faible partie des modifications introduites par le gouvernement conservateur dans le domaine des prestations destinées aux familles. On a beaucoup parlé de réforme. Nous avons reçu, au début de 1985, une brochure dans laquelle le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp) exposait diverses possibilités et déclarait que le gouvernement désirait réaliser des économies dans certains domaines pour réorienter les fonds vers les plus nécessiteux. Cette dernière idée, la nécessité de faire passer les besoins de certains Canadiens avant ceux des autres, est revenue comme un refrain dans tout le débat. Malheureusement, les décisions que le gouvernement a prises en 1985, dans le cadre de cette prétendue réforme, n'ont pas eu pour effet de mieux orienter l'ensemble du budget dans ce domaine. On a décidé au contraire de diminuer les prestations et d'utiliser les sommes épargnées pour réduire le déficit du gouvernement canadien. Je voudrais analyser cette décision, qui était tout à fait claire lorsque le ministre des Finances a présenté son budget en mai 1985 et qui a été reconnue, de plus, par le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, quand il a parlé à la Chambre en septembre 1985. Bien que la décision concernant le crédit d'impôt pour enfants soit favorable aux familles canadiennes pauvres, d'autres décisions relatives aux allocations familiales, à l'exemption d'impôt des enfants, et même au crédit d'impôt pour enfants, à la longue, sont défavorables aux familles canadiennes.

On a lutté, il y a un an, contre la désindexation des allocations familiales. En juin 1985, le gouvernement a été critiqué durement et avec raison pour avoir décidé de désindexer la pension de retraite. Le peuple canadien a gagné cette bataille et le Nouveau parti démocratique et l'opposition en général se sont réjouis de sa victoire.

Pour les enfants et pour les familles, on n'a malheureusement pas gagné la bataille contre la désindexation des allocations familiales. Le gouvernement a tenu à ce que leur augmentation destinée à compenser l'inflation diminue de 3 p. 100 par année. Lorsque le taux d'inflation s'élève seulement à 4 p. 100 environ, l'augmentation des allocations familiales se trouve ainsi réduite des trois quarts. Si le marasme économique dans lequel le pays est plongé depuis quelque temps persiste, les faibles taux d'inflation qui caractérisent cette conjoncture, entre autres, entraîneront une très importante diminution de la valeur réelle des allocations familiales. Leur valeur tombera de plus de 30 $ à 18 $ au cours des 20 prochaines années. Cette mesure me semble, à long terme, une très forte attaque contre les familles canadiennes. Cette dépense fiscale décidée par le ministère des Finances va à l'encontre de toutes les belles paroles que le gouvernement a prononcées au sujet des familles.

Si l'on s'arrête seulement au crédit d'impôt pour enfants, il y a une augmentation importante de 70 $ cette année et la promesse de nouvelles augmentations en 1987 et 1988. Mais d'autres dispositions entrent en jeu, de même que la désindexation des augmentations du crédit d'impôt pour les enfants après cela, ce qui fait que, dans les années 90 et au début du siècle, les familles verront ce chiffre diminuer.

Pour nous, du parti néo-démocrate, qui ne nous préoccupons pas seulement du sort des plus pauvres, mais aussi de celui des familles moyennes et des travailleurs à faible revenu, ces décisions étaient des erreurs. Ce que nous aurions dû avoir, ce n'est pas une augmentation du crédit d'impôt pour les enfants de 80 $, ce qui le porte à 454 $, mais bien de quelque 80 p. 100

par rapport à l'an passé. Cela coûterait assez cher au gouvernement canadien, mais on pourrait prendre d'autres décisions. Si nous envisagions une véritable réforme des prestations pour les enfants, de façon à répondre aux besoins des familles canadiennes, et si en même temps nous lancions une réforme de la fiscalité, comme les gouvernements devraient le faire pour avoir les ressources requises pour répondre aux besoins des Canadiens, nous n'aurions pas le genre de crise dont parlent sans cesse les conservateurs. Nous trouverions les ressources.

En réalité, monsieur le Président, si nous avions un impôt minimum d'application vraiment générale, nous collecterions plus d'argent qu'il n'en faut pour payer le crédit d'impôt pour enfants que nous préconisons, plus une augmentation de 80 p. 100. Si nous remontions au budget MacEachen de 1981, et aux réductions de l'imposition dans les tranches les plus élevées, et si nous les supprimions, nous aurions plus de un milliard de dollars que nous pourrions utiliser pour les prestations pour enfants.

Le président suppléant (M. Paproski): Avant d'annoncer qu'il est treize heures, je désire informer le député de Thunder Bay—Nipigon (M. Epp) qu'à 15 heures il disposera de cinq minutes pour finir son discours et qu'il y aura après une période de questions et d'observations de dix minutes.

Comme il est 13 heures, je quitte maintenant le fauteuil jusqu'à 14 heures.

(La séance est suspendue à 13 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[*Traduction*]

LA CONDITION FÉMININE

ON CRITIQUE CERTAINES POLITIQUES DU GOUVERNEMENT

Mme Sheila Finestone (Mount Royal): Monsieur le Président, avant le 18 octobre 1929, votre mère et la mienne, votre grand-mère, vos grands-tantes et les miennes ignoraient qu'elles n'étaient pas des personnes au sens de la loi dans ce magnifique pays. Il a fallu que cinq Albertaines prennent leur courage à deux mains et se rendent jusqu'à Londres pour contester l'Acte de l'Amérique du Nord britannique et en obtenir une interprétation. C'est alors seulement que les femmes du Canada furent déclarées personnes à part entière. Cette décision a marqué un jalon dans notre histoire. Les femmes sont toutefois encore désavantagées du point de vue du revenu, de l'emploi, des avantages sociaux et des pensions. Le gouvernement a réduit les droits économiques des femmes par la voie législative, en désindexant les allocations familiales, en faisant de la discrimination concernant l'allocation de conjoint et en privant certaines du crédit d'impôt pour enfants. Les prestations de pension ne sont toujours pas partagées équitablement, et la véritable équité en matière d'emploi ne sera pas réalisée parce que l'application de la loi n'est pas obligatoire.

Tout comme ces femmes qui étaient insatisfaites de leur situation en 1929, nous le sommes aussi en 1986. Il faut que les femmes d'aujourd'hui réagissent, car on prendra leur silence pour de l'acceptation, voire pour l'expression de leur satisfaction.

* * *

LA JOURNÉE DE L'ALPHABÉTISATION

LE PROGRAMME VISANT À COMBATTRE L'ANALPHABÉTISME

M. Bob Hicks (Scarborough-Est): Monsieur le Président, hier c'était la journée de l'alphabétisation. C'est la première fois que cette journée était observée à la suite d'une initiative fort louable du secteur privé au Canada. Le *Book and Periodical Development Council* s'est fixé un objectif de trois ans pour recueillir la somme de 400 000 $ destinée à combattre l'analphabétisme au Canada. C'est précisément une association et une impulsion de ce genre au sein de notre société que notre gouvernement veut soutenir. Pour ma part, je suis heureux que le secrétaire d'État (M. Crombie) soit le principal représentant fédéral dans cette affaire.

Un nombre estimatif de quatre millions de Canadiens ne savent pas lire et écrire assez bien pour participer à de nombreuses activités que la plupart des Canadiens tiennent pour acquis. Je suis persuadé que le secrétaire d'État donnera le ton au plan national pour sensibiliser le grand public, entreprendre conjointement des initiatives qui aideront à surmonter cet obstacle caché mais sérieux à la participation des citoyens.

* * *

[*Français*]

LA FISCALITÉ

LA NÉCESSITÉ D'UNE RÉFORME EN PROFONDEUR

M. Bill Blaikie (Winnipeg—Birds Hill): Monsieur le Président, le gagnant du jour du Grand Prix des sociétés non imposées est Gaz Métropolitain.

Cette compagnie a reçu, grâce aux mesures fiscales successives des libéraux et des conservateurs, le droit de ne pas payer d'impôt pendant quatre ans, et ce sur des profits de l'ordre de 61,1 millions de dollars.

Si Gaz Métropolitain avait été tenu de payer même 25 p. 100 du taux d'impôt sur ses profits, les Canadiennes et les Canadiens moyens auraient payé 15 millions de dollars en moins d'impôt.

Ce prix se veut un rappel au gouvernement conservateur que le besoin d'une réforme en profondeur du régime fiscal est impérieux et urgent.

LA SEMAINE DE LA PETITE ET MOYENNE ENTREPRISE

LES POSSIBILITÉS ÉCONOMIQUES DYNAMIQUES DE LA PME

M. Jean-Guy Guilbault (Drummond): Monsieur le Président, le gouvernement conservateur met tout en oeuvre pour appuyer la petite et moyenne entreprise dans le cadre de la semaine de la PME qui se tiendra du 19 au 25 octobre dans tout le Canada, et dont le thème est: Bien gérer pour réussir.

Les activités de la semaine sont le résultat de la collaboration du ministère de l'Expansion industrielle régionale ainsi que de la Banque fédérale de développement associés à d'autres organismes tels les chambres de commerce qui ont prévu plus de 600 activités diverses d'un océan à l'autre du pays.

Ces dernières années, au Canada, la petite entreprise a été le chef de file en matière de création d'emplois. Le gouvernement conservateur s'est rendu compte des possibilités économiques dynamiques de la petite entreprise.

Dans son énoncé de renouveau économique, le ministre des Finances (M. Wilson) a reconnu la nécessité d'encourager l'esprit d'entreprise et de risque. J'invite donc tous les gens d'affaires à venir rencontrer le personnel des divers ministères fédéraux qui seront à leur disposition pour les informer sur les services et les programmes gouvernementaux.

* * *

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

LA NÉCESSITÉ POUR LE GOUVERNEMENT DE SE MONTRER PLUS JUSTE ENVERS LES CHÔMEURS CANADIENS

M. Jean-Claude Malépart (Montréal—Sainte-Marie): Monsieur le Président, le premier ministre (M. Mulroney) a juré qu'il n'y aurait aucune réduction des prestations versées aux chômeurs. Je me demande donc comment il peut concilier sa déclaration avec celle du président du Conseil du Trésor (M. de Cotret) qui, dans le document, démontre clairement que le gouvernement a récupéré 30 millions sur les prestations d'assurance-chômage au niveau des préretraités.

Monsieur le Président, il y a 50 000 personnes au Canada qui se sont vu couper leurs prestations d'assurance-chômage à la suite de la décision de ce gouvernement.

De plus, monsieur le Président, si ce même gouvernement approuve les recommandations du rapport Forget, le Québec perdra 930 millions de dollars; Terre-Neuve, 210 millions; l'Île-du-Prince-Édouard, 50 millions; la Nouvelle-Écosse, 130 millions; le Nouveau-Brunswick, 230 millions; la Saskatchewan, 60 millions; l'Alberta, 130 millions et la Colombie-Britannique, 430 millions.

Monsieur le Président, j'invite tous les députés conservateurs à se réveiller et à forcer ce gouvernement à être plus juste à l'endroit des chômeurs canadiens.

Article 21 du Règlement

• (1405)

[*Traduction*]

LE MULTICULTURALISME

L'OPPOSITION DU GOUVERNEMENT AU RACISME ET À LA DISCRIMINATION

M. William G. Lesick (Edmonton-Est): Monsieur le Président, voici pour moi la première occasion que j'ai d'intervenir de ce bout-ci de la Chambre. Le discours du trône du 1er octobre a réitéré l'intérêt que le gouvernement porte au multiculturalisme et aux groupes ethniques au Canada. Le gouvernement encourage l'esprit d'entreprise qui caractérise nos nombreux groupements minoritaires lesquels contribuent de façon si essentielle au développement économique du Canada. On est à démanteler tout ce qui reste de barrières institutionnelles. Voilà qui est une bonne nouvelle dans ma circonscription d'Edmonton-Est qui compte divers groupes ethniques importants.

Nous avons assumé un rôle positif de premier plan en combattant toutes les formes de racisme et de discrimination. Nous allons continuer à reconnaître la grande contribution que nos nombreuses cultures différentes apportent à la vie socio-économique du Canada. Monsieur le Président, le multiculturalisme a été une grande priorité du gouvernement et continuera de l'être.

* * *

L'APARTHEID

L'AFRIQUE DU SUD—LE RENVOI DES TRAVAILLEURS MOZAMBICAINS

M. Dan Heap (Spadina): Monsieur le Président, la semaine dernière, le gouvernement de l'Afrique du Sud a encore une fois entrepris de protéger l'apartheid en augmentant le nombre de ses attaques dirigées contre les États frontaliers de l'Afrique australe. Le congédiement par ce pays de dizaines de milliers de travailleurs mozambicains en sus des agressions militaires contre le Mozambique montées par des troupes sud-africaines pourraient fort bien se solder par la famine pour de nombreux Mozambicains.

Le Canada se targue avec fierté d'être à l'avant-garde de la lutte contre l'apartheid. Le gouvernement avait été prévenu par l'ACDI, en février dernier, et par le Comité des droits de la personne, cet été, qu'il fallait prévoir de l'aide pour les pays frontaliers, et notamment le Mozambique.

J'exhorte à présent le gouvernement à immédiatement changer le Mozambique de catégorie aux fins de l'aide bilatérale accordée par l'ACDI, et de le porter ainsi à la catégorie supérieure, à rétablir l'aide humanitaire et technique accordée par l'agence au Congrès national africain et à rallier l'aide d'autres gouvernements et organismes multilatéraux qui défendent les mêmes principes dans le but de coordonner la riposte aux agressions de l'Afrique du Sud.

Article 21 du Règlement

LA MAGISTRATURE

LES POSTES VACANTS À LA COUR SUPRÊME DE TERRE-NEUVE

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le Président, toute justice qui tarde est un déni de justice. Comme tous les Canadiens, les Terre-Neuviens ont droit à un procès juste et rapide, mais 20 p. 100 des postes de juges de la Cour suprême de Terre-Neuve sont vacants à l'heure actuelle, y compris celui de juge en chef. C'est au nouveau ministre de la Justice (M. Hnatyshyn) qu'il incombe de remédier à cette situation et il est inacceptable qu'il tarde encore à le faire.

Une raison de ce retard serait, d'après le *Sunday Express* de Saint-Jean, l'opposition générale au projet du ministre de nommer l'actuel ministre terre-neuvien de l'Énergie à la présidence de la Cour. L'Association du barreau canadien s'oppose très énergiquement à la nomination d'hommes politiques actifs au sein de la magistrature et le ministre de la Justice a exprimé le désir de se ranger à cet avis. Le ministre devrait faire son devoir et procéder aux nominations nécessaires.

Ce n'est pas là un problème hypothétique, monsieur le Président. Il y a tout un arriéré de causes qui doivent être entendues par la Cour suprême de Terre-Neuve, soit 31 causes au criminel et 365 au civil. Le ministre de la Justice doit nommer les cinq juges manquants ou remettre sa démission.

* * *

LA SOCIÉTÉ RADIO-CANADA

LE RAPPORT DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL—ON DEMANDE LA SUSPENSION DU PRÉSIDENT

M. Bob Pennock (Etobicoke-Nord): Le bouton, où est le bouton? A la Société Radio-Canada, on joue avec des millions. Qui a les 57 millions de dollars? Comment Pierre Juneau peut-il soutenir que Radio-Canada a accru l'efficacité de son fonctionnement quand il y a un trou de 57 millions de dollars dans les états financiers? A propos du rapport annuel de la Société, le vérificateur général déclare «il m'est impossible de dire si ces états financiers sont présentés conformément aux principes comptables reconnus». Est-ce là une bonne conduite, M. Juneau? Je ne crois pas. Le vérificateur général ajoute, «à mon avis, la Société n'a pas tenu de registres comptables adéquats». Est-ce là une bonne conduite, M. Juneau? Je ne crois pas.

Peut-on imaginer ce qui se passerait si un ministre se présentait devant le Parlement avec 57 millions de dollars de dépenses non comptabilisées?

A titre de membre du comité des communications et de la culture, je demande au ministre de suspendre immédiatement Pierre Juneau de ses fonctions jusqu'à ce que cette preuve flagrante d'incompétence ait fait l'objet d'un examen complet par le comité des comptes publics.

* * *

• (1410)

LE CONSEIL NATIONAL DE RECHERCHES

LES COMPRESSIONS BUDGÉTAIRES

M. Mike Cassidy (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, deux semaines à peine après avoir parlé dans le discours du trône de la nécessité de prendre de nouvelles initiatives dans le secteur de la recherche et du développement, le gouvernement conservateur a annoncé encore une autre série de compressions budgétaires frappant le chef de file de la recherche scientifique au Canada, le Conseil national de recherches.

Ces nouvelles coupures draconiennes infligées au budget du CNR enlèveront à cet organisme plus de 20 millions de dollars et supprimeront jusqu'à 200 emplois. Le Canada va encore perdre des programmes de recherches irremplaçables, notamment le laboratoire même de photochimie et de cinétique où le professeur John Polanyi a commencé ses travaux qui lui ont valu un prix Nobel. On va également supprimer des emplois et des travaux de recherche en astrophysique dans un institut appelé du nom d'un autre lauréat canadien du prix Nobel, Gerhardt Herzberg.

Depuis que les conservateurs sont arrivés au pouvoir, le Conseil national de recherches s'est vu amputer d'un quart de son budget et de près d'un sixième de son personnel. Je compte parmi mes électeurs nombre d'hommes de science, de techniciens, d'assistants de laboratoire et d'employés de soutien très qualifiés qui ont perdu leur emploi. Je peux vous dire qu'ils sont démoralisés et écoeurés de l'attitude du gouvernement envers la recherche et la science. Ce n'est pas étonnant que le Canada voit partir ses savants et ses intellectuels vers d'autres pays.

Lorsque les conservateurs ont annoncé qu'ils doubleraient leurs dépenses au titre de la recherche et du développement au Canada, nous étions loin d'imaginer qu'ils les réduiraient de cette façon ignoble.

* * *

DÉCORATIONS ET DISTINCTIONS

LA MÉDAILLE DES POMPIERS POUR SERVICES DISTINGUÉS—L'INADMISSIBILITÉ DES POMPIERS À LA RETRAITE

M. Bill Vankoughnet (Hastings—Frontenac—Lennox et Addington): Monsieur le Président, dans tout le pays, bon nombre de pompiers à la retraite font l'objet de discrimination du fait qu'ils sont exclus de la liste d'admissibilité des candidats à la médaille des pompiers pour services distingués.

Selon les critères de candidature à cette distinction, les pompiers admissibles sont ceux qui faisaient partie d'un service le 29 août 1985 ou après et qui totalisaient 20 ans d'ancienneté. Par conséquent, un pompier ayant pris sa retraite le 28 août 1985 ne répond pas aux critères d'admissibilité énoncés par la Chancellerie des ordres et décorations du Canada.

Je me préoccupe non seulement des pompiers qui ont fait partie d'un service durant de nombreuses années avant le 29 août 1985, mais aussi de ceux qui ont fait preuve de qualités exemplaires de leadership et de désintéressement et qui ne devraient pas faire l'objet de discrimination en raison de leur âge ou de la date de leur retraite. J'exhorte donc le gouvernement à supprimer la date-limite du 29 août 1985 pour être admissible à la médaille des pompiers pour services distingués, afin qu'au moins 5 000 pompiers à la retraite puissent poser leur candidature à cette distinction nationale.

L'ÉDUCATION

L'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE—LES REMPLACEMENTS EFFECTUÉS AU SEIN DE L'ADMINISTRATION MINISTÉRIELLE

M. Roland de Corneille (Eglinton—Lawrence): Monsieur le Président, à cause de la fermeture des universités et des collèges de Toronto par les administrateurs, les chargés de cours et les étudiants en guise de protestation, le groupe d'étude du parti libéral entreprend une tournée de trois semaines au Canada pour trouver les mesures d'urgence que pourrait prendre le gouvernement fédéral pour juguler la crise grave qui perturbe l'enseignement supérieur.

Pourquoi le gouvernement a-t-il remplacé à deux reprises, en l'espace de deux ans, les personnes chargées de l'enseignement postsecondaire? Nous en sommes maintenant à notre troisième secrétaire d'État (M. Crombie) et à notre troisième sous-ministre également. Étaient-ils tous incompétents ou étaient-ils gênés de voir le gouvernement trahir notre jeunesse et compromettre l'avenir de notre pays?

Le gouvernement n'a-t-il rien de mieux à offrir à plus de un million d'étudiants et professeurs de nos collèges et de nos universités que ces compressions dans la formule des paiements de transfert, que ce blocage des prêts aux étudiants et que cet autre projet de conférence qui lui permettrait de gagner du temps?

* * *

LES DÉPUTÉS

L'UTILISATION DE LA GRIFFE DE FRANCHISE PAR DES DÉPUTÉS NÉO-DÉMOCRATES

M. Bob Brisco (Kootenay-Ouest): Monsieur le Président, un ancien néo-démocrate, M. Anguish, a déclaré à la Chambre le 15 décembre 1982 que lorsqu'on utilise la griffe de franchise d'un député:

> ...il faut le faire de façon à sauvegarder l'honneur de cette institution. Ce qui n'est pas le cas quand un député se sert de ses privilèges parlementaires, surtout la franchise du courrier, pour envoyer des lettres à saveur politique.

Comme d'habitude, le Nouveau parti démocratique change son fusil d'épaule dès que pareil abus est commis par des députés néo-démocrates, soit ceux de Skeena (M. Fulton), de New Westminster—Coquitlam (Mme Jewett), de Cowichan—Malahat—Les Îles (M. Manly), de Vancouver-Est (Mme Mitchell), de Kamloops-Shuswap (M. Riis), de Burnaby (M. Robinson), de Comox—Powell River (M. Skelly) et de Vancouver—Kingsway (M. Waddell). Tous ces députés ont signé une lettre écrite de toute évidence à des fins de propagande électorale pour les élections de la Colombie-Britannique, sur du papier à en-tête de la Chambre des communes, et ils l'ont expédiée collectivement, en franchise, en Colombie-Britannique.

Article 21 du Règlement

VIA RAIL

LA NÉCESSITÉ DE REMPLACER LES WAGONS DE PASSAGERS

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Monsieur le Président, mardi dernier j'ai eu l'occasion de rencontrer plus de un millier de travailleurs de l'usine de matériel ferroviaire Can Car de Thunder Bay. Ils appartiennent au syndicat canadien des travailleurs de l'automobile ou à l'Union internationale des employés professionnels et de bureau. Ils m'ont demandé d'envoyer un message au premier ministre (M. Mulroney). Ils estiment qu'il est important que le Canada, en tant que nation, remplace les wagons de passagers de VIA Rail par de nouveaux wagons ultramodernes, à deux étages. Ils considèrent qu'un réseau VIA revitalisé est essentiel à l'économie canadienne.

Ils savent également que leurs emplois dépendent des fonds que VIA pourra obtenir pour commander des wagons à deux étages. Onze cent emplois à l'usine Can Car de Thunder Bay, et d'autres chez Bombardier, dépendent des fonds que le gouvernement voudra bien accorder à VIA pour remplacer son matériel roulant.

• (1415)

Je demande au ministre des Transports (M. Crosbie) et à ses collègues du Cabinet d'annoncer immédiatement le déblocage de fonds pour ce projet.

* * *

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

LA COMMISSION FORGET—LES RECOMMANDATIONS DU RAPPORT

M. Dave Dingwall (Cape Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, j'interviens aujourd'hui pour m'opposer aux recommandations que contient, semble-t-il, le rapport de la Commission Forget. Nos renseignements prouvent de façon conclusive que le gouvernement fédéral tente de concert avec cette commission de démunir les gens mêmes dont les besoins sont les plus pressants. C'est bien typique de la politique et de l'idéologie du parti conservateur, selon lequel il n'y pas de place dans notre pays pour les régions et les entreprises faibles et plus particulièrement pour les gens faibles qui, pour des raisons indépendantes de leur volonté, ne peuvent pas trouver d'emploi.

Dans son rapport la Commission Forget recommande que l'on retire des sommes importantes des économies provinciales à savoir 210 millions de dollars à Terre-Neuve, 50 millions de dollars à l'Île-du-Prince-Edouard, 130 millions de dollars en Nouvelle-Écosse, 230 millions de dollars au Nouveau-Brunswick, 930 millions de dollars au Québec, 60 millions de dollars en Saskatchewan et 430 millions de dollars en Colombie-Britannique.

Les chômeurs n'ont pas besoin que le gouvernement fédéral leur laisse entendre qu'il veut leur retirer leur dernier et seul espoir de survie. Les chômeurs et les déshérités attendent plutôt du gouvernement qu'il leur garantisse qu'il présentera une stratégie de création d'emplois leur ouvrant des débouchés.

QUESTIONS ORALES

[*Français*]

LES SCIENCES ET LA TECHNOLOGIE

LES COUPURES EFFECTUÉES AU CONSEIL NATIONAL DE RECHERCHES CANADA—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. David Berger (Laurier): Monsieur le Président, je désire poser une question au ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie.

Monsieur le Président, le gouvernement conservateur pousse son admiration pour le gouvernement Diefenbaker trop loin, essayant maintenant de répéter le désastre du AVRO Arrow.

Le président du Conseil national de recherches Canada a dit hier que les dernières coupures au Conseil sont regrettables, tragiques et pis que cela.

Ma question au ministre est la suivante: Comment le ministre peut-il justifier les coupures qui, selon le président du Conseil, sont regrettables, tragiques et dangereuses pour l'avenir économique du Canada?

[*Traduction*]

L'hon. Frank Oberle (ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie): Monsieur le Président, peut-être serait-il utile que je précise au député qu'il a été annoncé dans le discours du trône que un milliard de dollars de crédits nouveaux allaient être consacrés à la recherche universitaire. Des centaines de millions de dollars ont été versés dans le cadre de sous-ententes provinciales afin de renforcer les moyens des régions dans le nouveau secteur industriel. Le programme spatial va bénéficier de 800 millions de dollars, ce qui a amené le président du CNR à déclarer: «Nous sommes actuellement en train d'élaborer de nouveaux programmes pour lesquels le gouvernement a débloqué de nouvelles ressources», notamment un programme de biotechnologie et un programme spatial, la part du CNR étant de 40 p. 100. Voilà ce que . . .

M. le Président: A l'ordre.

M. Berger: Monsieur le Président, il faut que le ministre ait un sérieux culot pour dire une chose pareille alors que le président du Conseil national de recherche a qualifié ces coupures de «tragiques».

LE TRAVAIL DE LABORATOIRE

M. David Berger (Laurier): M. Basinski, membre de l'Ordre du Canada de renommée internationale, a déclaré hier quand son poste a été supprimé: «C'est très facile de démolir un laboratoire. Mais il est très difficile d'en reconstruire un, et cela prend des décennies». S'il faut une génération pour réparer les dégâts infligés par le ministre au Conseil de recherches, pourquoi massacre-t-il ces équipes de chercheurs? Plus d'Avro Arrow!

L'hon. Frank Oberle (ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie): Monsieur le Président, il n'est pas question de détruire la moindre équipe de recherche.

M. Axworthy: Vous osez le dire sans rire? Allons, un peu de sérieux, vous êtes lamentable.

M. Oberle: Pour ce qui est de la personne qu'a mentionnée le député, une fois de plus ses informations sont erronées. Nous n'avons rien à nous reprocher. Il n'y a pas de coupures. Il n'y a que des remaniements et des réaffectations conformément à de nouvelles priorités. Nous entrons dans le XXIe siècle, voilà ce que nous faisons.

Une voix: Ce n'est pas vrai, vous le savez bien.

LA POSITION DU MINISTRE

M. David Berger (Laurier): Monsieur le Président, si M. John Polanyi, qui a reçu le prix Nobel, entamait aujourd'hui sa carrière et se présentait à la porte du CNR, on lui claquerait cette porte au nez parce que le ministre aurait fermé son laboratoire au début de sa carrière. Pourquoi le ministre a-t-il claqué la porte au nez des futurs prix Nobel canadiens?

Une voix: Parce qu'il est bouché.

L'hon. Frank Oberle (ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie): Monsieur le Président, je suis heureux que le député mentionne le Pr Polanyi, dont nous sommes tous si fiers. Il est précisément l'un des bénéficiaires de cet argent dont je parlais, du milliard de dollars qui va être consacré à la recherche universitaire, puisque c'est dans ce domaine qu'il travaillait.

M. Axworthy: Allons donc, cessez ces âneries.

M. Oberle: Et il a reçu 1,5 million de dollars.

M. Caccia: Assis.

M. Oberle: C'est grâce à cela qu'il a eu le prix Nobel.

M. Axworthy: Vous êtes un pauvre type.

• (1420)

LA RECHERCHE ET LE DÉVELOPPEMENT—LA COMPÉTITIVITÉ DE L'INDUSTRIE CANADIENNE

M. Dave Dingwall (Cape Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie. Il ressort de ses promesses électorales de 1984, des politiques de nos partenaires commerciaux et en particulier de celles des États-Unis, qui dépensent deux fois plus que nous en recherche et en développement, et des propos du très distingué président du Conseil national de recherches que le Canada se doit de consacrer de plus en plus d'efforts et d'argent à la recherche et au développement. Pourquoi le ministre met-il en péril la compétitivité de l'industrie canadienne par ses violations de promesses et par les réductions annoncées hier?

L'hon. Frank Oberle (ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie): Monsieur le Président, non seulement je reconnais avec le député qu'il faut dépenser plus, mais j'ai annoncé que nous dépensons plus: un milliard de dollars vont aller aux universités au cours des cinq années qui viennent, des centaines de millions aux provinces, 800 millions pour nous amener à la nouvelle frontière. Ces gens-là aimeraient peut-être que nous retournions au XIXe siècle mais nous, nous regardons du côté du XXIe.

LE PROGRAMME DE SOUTIENS INDUSTRIELS

M. Dave Dingwall (Cape Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, je sais que le ministre ne veut pas induire la Chambre en erreur. Selon les chiffres du ministre lui-même, ceux du Conseil national de recherches du Canada, il va être retranché, durant l'année financière en cours, 34 millions de dollars de soutiens directs à l'innovation et au développement industriel. Le ministre veut-il nous dire pourquoi on effectue ces coupures qui vont nuire à l'industrie canadienne? Ne soufflez pas le chaud et le froid en même temps.

L'hon. Frank Oberle (ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie): Monsieur le Président, les réaffectations entreprises par le CNR ont été annoncées hier. Il n'y a pas de réaffectations au programme de soutiens industriels.

ON DEMANDE LA RÉAFFECTATION DE FONDS

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur le Président, je voudrais adresser ma question au même ministre. Le prix Nobel décerné hier au professeur Polanyi illustrait le respect que la communauté scientifique internationale éprouve pour le travail des scientifiques canadiens. Le même jour, le gouvernement niait cet exploit en supprimant un bon nombre de programmes de recherche fondamentale du Conseil national de recherches. Le gouvernement reconnaîtra-t-il aujourd'hui les réalisations du professeur Polanyi et de bien d'autres chercheurs du CNR, en réaffectant à cette institution la très petite somme de 20 millions de dollars par année dont elle a besoin pour que les futurs chercheurs canadiens puissent profiter des mêmes occasions que le professeur Polanyi?

L'hon. Frank Oberle (ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie): Monsieur le Président, le professeur Polanyi ne travaille plus au Centre national de recherches depuis longtemps. Il enseigne à l'Université de Toronto. J'ai seulement rappelé ce qui se trouvait dans le discours du trône. Les moyens dont disposent nos universités pour effectuer des recherches ont augmenté grâce à la formation et à l'enseignement dispensés par un personnel qualifié, au coût de un milliard de dollars.

LE FINANCEMENT DE LA RECHERCHE FONDAMENTALE

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur le Président, le professeur Polanyi critique depuis longtemps l'attitude du gouvernement canadien dans le domaine de la recherche scientifique. En 1976, il a déclaré ceci:

> Nous sommes en train de réduire nos chercheurs établis à la médiocrité et de refuser même ce douteux privilège à nos futurs chercheurs.

Le ministre est-il d'accord avec les inquiétudes du professeur Polanyi au sujet du financement de la recherche fondamentale et s'il l'est, comment le gouvernement compte-t-il réparer le coup fatal porté au CNR?

L'hon. Frank Oberle (ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie): Monsieur le Président, à l'instar du professeur Polanyi, je trouve que nous devons augmenter nos dépenses. C'est pourquoi j'ai annoncé une augmentation des fonds destinés à la recherche universitaire. Les étudiants qui ont travaillé sous la direction du professeur Polanyi pendant toutes ces années ne seraient certainement pas d'accord pour dire que leur université est médiocre.

LES SCIENTIFIQUES À L'EMPLOI DU CONSEIL

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur le Président, quelle explication le ministre est-il prêt à offrir aux nombreux scientifiques qui travaillent depuis 20 ou 30 ans pour le CNR, dont les travaux ont obtenu une reconnaissance nationale ou internationale et qui ont appris, il y a un jour ou deux, qu'ils étaient mis à pied? Est-ce de cette façon que notre pays remerciera ces gens talentueux?

L'hon. Frank Oberle (ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie): Monsieur le Président, je suis heureux que le député m'ait donné l'occasion de préciser qu'ils n'ont pas été mis à pied et de lui demander aussi pourquoi il s'acharne à saper le moral du meilleur centre de recherches au pays.

[*Français*]

LES PRIORITÉS DU GOUVERNEMENT

M. Jacques Guilbault (Saint-Jacques): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie.

La réallocation de fonds dont parle le ministre procède à partir de priorités bien étranges.

M. Lark Kerwin nous indique que des projets reliés au domaine médical seront coupés. Par exemple: la recherche pour la conservation du plasma sanguin. Pendant ce temps-là, on veut appuyer les projets spatiaux américains.

Je voudrais demander au ministre où sont les priorités du gouvernement. Est-ce qu'en premier lieu on doit prendre soin de la santé des Canadiens, ou si on doit appuyer les projets spatiaux des Américains? Où sont les priorités du gouvernement?

• (1425)

[*Traduction*]

L'hon. Frank Oberle (ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie): Monsieur le Président, histoire de faire une mise au point, je vous citerai les paroles du docteur Kerwin qui a dit: «Nous demeurons l'organisme de recherche générale le plus important et le plus fort du Canada et nous avons l'intention d'élargir nos activités».

[*Français*]

LES COUPURES DANS LE DOMAINE DES RECHERCHES EN TOXICOLOGIE—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Jacques Guilbault (Saint-Jacques): Monsieur le Président, dans les domaines qui seront malheureusement coupés, on compte la section d'écotoxicologie du Conseil national de Recherches qui nous renseigne sur les façons de combattre la toxicité des polluants pour les Canadiens.

Je vais demander: Pourquoi un gouvernement qui se vante de tenter de combattre la pollution a-t-il décidé de mettre le couteau dans la section de toxicologie du Conseil national de Recherches? Est-ce que c'est une priorité acceptable?

[*Traduction*]

L'hon. Frank Oberle (ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie): Monsieur le Président, je n'ai pas eu l'occasion d'examiner en détail les réaffectations qui ont été faites. J'en profite pour assurer à la Chambre que cela ne fera aucun tort à la santé et à la sécurité publiques ou à l'environnement. Si les programmes dont le budget doit être réaffecté ne se poursuivent pas déjà dans un autre ministère ou une université, je ne signerai pas les prévisions budgétaires de l'année prochaine.

LA POSITION DES CHERCHEURS

M. Howard McCurdy (Windsor—Walkerville): Monsieur le Président, ma question s'adresse également au ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie. Peut-il nous dire si, parmi les représentants du CNR, du Conseil des sciences, des autres organismes scientifiques du pays, des chercheurs industriels ou des centaines de chercheurs universitaires qui lui ont écrit ainsi que les divers députés, il en est qui lui ont recommandé de sacrifier le CNR à la recherche spatiale ou de procéder à d'autres économies insensées ou à des réaffectations du budget de la recherche scientifique?

L'hon. Frank Oberle (ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie): Monsieur le Président, je pourrais citer des centaines d'exemples, des lettres et des recommandations que j'ai reçues de toutes les associations dont parle le député. Tous ces gens m'ont souligné la nécessité de réviser nos priorités, de veiller à ce que nous disposions d'un personnel hautement qualifié et à ce que nous soyons en mesure de répondre aux besoins de la société d'aujourd'hui en ce qui concerne les technologies stratégiques sur lesquelles repose notre capacité industrielle, de façon à être mesure de suivre le courant qui nous portera vers le XXIe siècle. Voilà ce que m'ont dit tous ces gens.

LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Howard McCurdy (Windsor—Walkerville): Monsieur le Président, le ministre n'a évidemment pas répondu à ma question. Peut-être peut-il répondre à la question suivante. Comment un gouvernement qui n'inspire déjà pas confiance peut-il s'attendre à ce que les chercheurs dont les conseils n'ont pas été suivis croient maintenant qu'ils auront la moindre influence sur la politique du gouvernement s'ils participent au fameux programme en quatre points que le discours du trône annonçait pour renforcer la recherche scientifique?

L'hon. Frank Oberle (ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie): Monsieur le Président, le discours du trône est assez explicite. S'il est un domaine dans lequel le gouvernement a établi des priorités claires et précises, c'est bien celui de la recherche et du développement ainsi que des activités scientifiques connexes. C'est pourquoi nous avons réservé un milliard au financement des universités et nous avons cherché, grâce à des ententes auxiliaires visant l'industrie, à éliminer les disparités régionales au moyen de la science et de la technologie et de tous les autres programmes prévus dans le discours du trône.

[*Français*]

L'ÉTABLISSEMENT D'UN CENTRE DE RECHERCHE EN ÉLECTROCHIMIE EN MAURICIE

M. Gilles Grondin (Saint-Maurice): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie. Ma région du Centre Mauricie est reconnue comme un des berceaux de l'industie électrochimique et électrométallurgique au Canada.

Après les élections, en 1984, le gouvernement annonce qu'un centre de recherche en électrochimie, qui devait être construit au Centre Mauricie, ne sera pas construit, mais qu'on est à négocier la mise sur pied, le contenu et la gestion d'une entente sur un programme de recherche avec l'IREQ. Depuis, plus rien.

Devant l'importance de ce centre de recherche pour la relance économique de notre région, je demande au ministre ce qu'il entend faire pour activer la conclusion de ce dossier? Aura-t-il le courage de réviser sa décision et de décider de construire un centre distinct de celui de l'IREQ, tel que préconisé et souhaité par le CNRS?

• (1430)

[*Traduction*]

L'hon. Frank Oberle (ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie): Je voudrais féliciter le député qui pose sa première question à la Chambre. Le projet en question n'a rien à voir avec une participation du Conseil national de recherches, mais ferait suite à un accord auxiliaire conclu au Québec. Permettez-moi de signaler au député qu'on s'intéresse peut-être davantage aux sciences et à la technologie au Québec et c'est pourquoi nous avons conclu un accord auxiliaire sur la science et la technologie représentant 100 millions de dollars. Je ferai tout mon possible pour examiner les sujets de préoccupation du député.

[*Français*]

ON DEMANDE DES PRÉCISIONS SUR L'ENTENTE INTERVENUE ENTRE L'IREQ ET L'HYDRO-QUÉBEC

M. Gilles Grondin (Saint-Maurice): Monsieur le Président, je voudrais quand même demander au ministre s'il peut nous indiquer les termes de l'entente intervenue entre l'IREQ et l'Hydro sur la question concernant le centre et la possibilité pour les gens du CNRS de faire de la recherche au centre de l'IREQ?

[*Traduction*]

L'hon. Frank Oberle (ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie): Monsieur le Président, cette initiative émane du Québec. Je ne peux durant la période des questions communiquer au député tous les détails de l'initiative, mais je tenterai de le faire d'une autre façon.

L'AGRICULTURE

L'AIDE AUX CÉRÉALIERS

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, c'est au vice-premier ministre que je m'adresse. Il y a deux semaines, le premier ministre a annoncé qu'il allait verser un milliard de dollars aux céréaliculteurs de toutes les régions du Canada. Le vice-premier ministre pourrait-il confirmer ce que nous ont dit certaines associations agricoles aujourd'hui, à savoir que le gouvernement fédéral n'a pas de proposition concrète à faire aux associations agricoles dont les représentants rencontrent cet après-midi les différents ministres?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, je ne peux que répéter ce qu'ont déclaré à la Chambre à plusieurs reprises le premier ministre et le ministre de l'Agriculture, soit qu'une réunion avait été organisée avec les sous-ministres provinciaux de l'agriculture. Aujourd'hui, sauf erreur, une réunion a été organisée avec des représentants d'associations agricoles.

Notre gouvernement ne choisit pas d'élaborer ces programmes d'une façon unilatérale, préférant s'assurer la collaboration et la bonne volonté des producteurs et des provinces, de façon à constituer le programme d'aide agricole le meilleur et le plus considérable de toute l'histoire de notre pays.

ON DEMANDE DES PROPOSITIONS PRÉCISES

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, j'ai une question supplémentaire à poser au vice-premier ministre. Le problème auquel les céréaliculteurs doivent faire face n'est pas nouveau; il existe depuis des mois et des mois. Pourquoi le gouvernement n'a-t-il aucune mesure précise à proposer? Pourquoi, après tout le temps écoulé, n'a-t-il pas élaboré de propositions précises au sujet desquelles il pourrait consulter les associations agricoles?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, c'est bien dommage que le député ne s'intéresse pas à ce qui se passe au sein du monde agricole, car le 27 août, le ministre fédéral de l'Agriculture et ses homologues provinciaux se sont rencontrés pour élaborer une stratégie apte à aider les groupes de producteurs touchés par la guerre des prix des produits vendus sur les marchés internationaux, notamment les grains. Voilà exactement ce qui se passe. A ce moment-là, on a parlé d'un montant d'environ un milliard de dollars. Le gouvernement a réagi en indiquant qu'il était prêt à fournir environ un milliard de dollars pour aider les agriculteurs du Canada. Il s'occupe présentement à en mettre au point les modalités.

M. Murphy: Il a traité les banques bien mieux que cela.

[*Français*]

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

ON DEMANDE DES PRÉCISIONS SUR LA POSSIBILITÉ POUR LE GOUVERNEMENT D'EFFECTUER DES COUPURES

M. Jean-Claude Malépart (Montréal—Sainte-Marie): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Emploi et de l'Immigration et concerne les modifications au programme d'assurance-chômage proposées par la Commission Forget.

Est-ce que le ministre peut nous dire s'il a été informé lors de ses rencontres avec M. Forget que le gouvernement couperait 2 milliards 370 millions de dollars sur les dos des travailleurs et travailleuses saisonniers, temporaires et à temps partiel qui travaillent moins de six mois par année?

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, le député de Montréal—Sainte-Marie, comme hier et avant-hier, se réfère aux recommandations du rapport Forget. Je suis obligé de lui dire que lorsque le gouvernement commande une commission royale d'enquête, il attend le dépôt officiel du rapport. Celui-ci sera fait le 30 novembre 1986.

LA POSSIBILITÉ D'EFFECTUER DES COUPURES CHEZ CERTAINS GROUPES—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Jean-Claude Malépart (Montréal—Sainte-Marie): Monsieur le Président, dans ses informations verbales qui ont eu lieu à l'occasion de deux rencontres, deux réunions avec M. Forget, est-ce que le ministre est conscient, et toujours selon les recommandations, que le gouvernement devrait couper 40 p. 100 au groupe de travailleurs dont les revenus se situent à 200 $ ou moins par semaine, alors que le groupe de 400 $ ou plus se verra coupé de 22 p. 100? Est-ce que le ministre est conscient de cela?

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, j'ai dit à plusieurs reprises qu'il était déplorable d'utiliser des possibilités d'un rapport pour tenter de faire peur aux Canadiens. En voilà un exemple.

[*Traduction*]

LE RAPPORT DE LA COMMISSION

M. Brian Tobin (Humber—Port-au-Port—Sainte-Barbe): Monsieur le Président, ma question s'adresse également au ministre de l'Emploi et de l'Immigration, un ministre qui voudrait nous faire croire qu'il ne voit rien de mal dans les recommandations de la Commission Forget.

Des voix: Règlement!

M. Tobin: Le ministre ne comprend-il pas qu'il ne peut plus ignorer ces recommandations, du seul fait que le rapport final n'a pas été encore présenté au gouvernement? Est-il disposé à donner des réponses complètes, si je l'informe à nouveau aujourd'hui de façon détaillée du contenu du rapport?

Une voix: Êtes-vous le président de la commission?

M. Tobin: J'ai obtenu une copie du rapport.

Questions orales

[*Français*]

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, aux dernières nouvelles, M. Forget était le président de la Commission et non le député de Humber-Port-au-Port—Sainte-Barbe.

[*Traduction*]

L'EFFET DES RECOMMANDATIONS

M. Brian Tobin (Humber—Port-au-Port—Sainte-Barbe): Monsieur le Président, il est manifeste que je ne suis pas le président de cette commission, autrement le rapport serait rédigé de façon bien différente. Le ministre ne reconnaît-il pas que ces tableaux, qui sont tirés directement du rapport que je lui fais parvenir en même temps que le procès-verbal de la réunion que la Commission a tenue à la fin du mois d'août, montrent clairement que les recommandations de la Commission condamneront les Canadiens les plus déshérités à vivre toujours plus à la merci de l'aide sociale? Le ministre a maintenant ces tableaux en main.

[*Français*]

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, si l'honorable député réfère à des documents, je ne sais pas d'où cela vient exactement, et je prends à témoin encore une fois tous les députés de cette Chambre, il y en a qui ont beaucoup d'expérience, beaucoup plus que le député et moi-même. Il me semble que lorsqu'un gouvernement fait appel à une commission royale d'enquête devant déposer un rapport, ce gouvernement doit attendre, malgré les tentatives de l'Opposition, de recevoir ledit rapport avant d'en commenter les applications. C'est ce que j'essaie simplement de faire.

* * *

[*Traduction*]

LES FINANCES

L'ESSENCE AU PLOMB ET L'ESSENCE SANS PLOMB—ON DEMANDE LE NIVELLEMENT DES TAXES

M. Bill Blaikie (Winnipeg—Birds Hill): Monsieur le Président, étant donné le dernier rapport consacré par la Société royale au plomb dans l'environnement, rapport qui confirme la nécessité de débarrasser l'environnement du plomb le plus rapidement possible, le ministre des Finances voudrait-il songer à mettre au même niveau, dans son prochain budget sinon avant, les taxes sur l'essence au plomb et sur l'essence sans plomb, de façon à au moins ne pas encourager les Canadiens à utiliser l'essence au plomb de préférence à l'essence sans plomb?

L'hon. Thomas Siddon (ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, j'ai le plaisir de répondre, au nom du ministre de l'Environnement, que par le rapport qu'elle a publié la Commission appuie la décision prise par le ministre de supprimer l'essence au plomb d'ici au mois de décembre 1992. Cela demeure l'objectif du gouvernement.

LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Bill Blaikie (Winnipeg—Birds Hill): Monsieur le Président, si le ministre avait écouté ce qui s'est dit à la conférence ce matin, il saurait que M. Hare s'en tient à la recommandation initiale de la Société royale, qui demandait que le remplacement s'effectue d'ici à 1990 et non 1992. Quoi qu'il en soit, le ministre n'a pas répondu à la question, monsieur le Président. Est-ce que le gouvernement, indépendamment de la question de savoir s'il s'en tient à 1992 ou non, veut envisager entre-temps de frapper d'une même taxe l'essence au plomb et l'essence sans plomb de façon à ne pas encourager les Canadiens à utiliser l'essence au plomb de préférence à l'essence sans plomb? Voilà une question que je pose au ministre des Finances et à laquelle il peut répondre.

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je suis heureux d'avoir l'avis du député quant aux questions auxquelles je puis répondre.

Des voix: Oh, oh!

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Ce que je peux lui dire, c'est que nous avons étudié cette recommandation. Nous avons cherché à voir s'il était possible de la faire figurer dans le dernier budget, mais les spécialistes nous ont informés sur ce point-là que cela n'aurait pas beaucoup d'effet sur la production d'essence au plomb. Voilà pourquoi nous avons décidé de ne pas le faire.

M. Blaikie: C'est sur sa consommation qu'il y en aurait.

* * *

LES SOCIÉTÉS D'ÉTAT

LA VENTE DE LA SOCIÉTÉ DE HAVILLAND—LES POURSUITES JUDICIAIRES POSSIBLES

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Expansion industrielle régionale, et est très sérieuse. Le ministre a affirmé hier à la Chambre qu'«aucune information n'a été tenue secrète», à propos des énormes poursuites auxquelles pourrait être exposé le gouvernement à cause de transactions secrètes opérées au Texas par la société de Havilland. Comment le ministre explique-t-il qu'on ne puisse pas trouver dans les comptes rendus du comité la moindre mention de ces poursuites judiciaires pour opérations douteuses alors que l'ex-ministre en était parfaitement informé depuis six mois?

• (1440)

L'hon. Michel Côté (ministre de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président, mon honorable collègue n'a pas fait ses recherches hier, aussi vais-je les faire pour lui aujourd'hui. Le 28 janvier 1986, mon collègue, l'ex-ministre, a déclaré ceci: «Comme vous pouvez le constater, les obligations du gouvernement se trouvent réduites à un peu plus de 500 millions de dollars par opposition au 1 575 milliard auquel s'élèvent nos obligations actuelles.» Encore une fois, monsieur le Président, notre gouvernement a très bien réglé la question.

LA POSITION DU MINISTRE

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Encore une fois, monsieur le Président, le gouvernement n'est tout simplement pas franc avec les Canadiens. J'ai devant moi le document auquel renvoie le ministre. Pourquoi a-t-il tenté de persuader les Canadiens que ce résumé du passif, lequel est très précis et n'a rien à voir avec les risques de poursuites dont j'ai parlé, ait le moindre rapport avec la question? Les faits évoqués dans ce document n'ont rien à voir avec la question.

L'hon. Michel Côté (ministre de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président, nous n'avons pas eu à persuader les Canadiens de la nécessité de vendre cette société. Elle avait déjà perdu 1,2 milliard de dollars. Nous avons traité avec une société qui apportait de la technologie au Canada. Nous nous sommes assurés que les emplois y seraient maintenus. C'est exactement ce que les Canadiens attendaient de nous, et c'est ce que nous avons fait.

* * *

LA SOCIÉTÉ RADIO-CANADA

L'OBLIGATION DE RENDRE COMPTE DE L'UTILISATION DES FONDS GOUVERNEMENTAUX

M. W. Paul McCrossan (York-Scarborough): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Communications suppléant qui, soit dit en passant, a été élu pour la première fois il y a huit ans aujourd'hui, en même temps que six autres députés et moi-même.

Des voix: Bravo!

M. McCrossan: L'an dernier, la Société Radio-Canada a dépensé 57 millions de dollars dont elle ne peut rendre compte. Le ministre peut-il garantir qu'il n'y a eu ni détournement ni surtout vol d'une partie de cet argent?

L'hon. David Crombie (ministre suppléant des Communications): Monsieur le Président, la ministre des Communications a dû s'absenter pour affaires. Le député ne sait peut-être pas que le vérificateur général continue de collaborer avec Radio-Canada pour trouver une explication à ces anomalies. Je crois aussi comprendre que la Société a formé un groupe d'étude à ce sujet. Le député voudra probablement soulever la question quand la ministre sera de retour lundi.

* * *

LE MULTICULTURALISME

LE MANDAT DU CONSEIL CANADIEN DU MULTICULTURALISME

M. Sergio Marchi (York-ouest): Monsieur le Président, ma question, qui s'adresse au ministre responsable du Multiculturalisme, porte sur un rapport confidentiel émanant du vice-président du Conseil canadien du multiculturalisme et adressé à son gouvernement. On peut y lire que tous les membres du conseil sont de fermes partisans du parti conservateur du Canada, qu'ils suivent les conseils de certains des principaux partisans du gouvernement et qu'ils s'engagent à veiller à la survie du gouvernement après les prochaines élections.

Pourquoi le gouvernement du ministre a-t-il changé le mandat de cet organisme national consultatif et lui a-t-il donné plus de 350 000 $ des deniers publics pour protéger et satisfaire les intérêts politiques du parti conservateur du Canada?

L'hon. David Crombie (secrétaire d'État): Monsieur le Président, deux précisions s'imposent. Premièrement, je n'ai pas eu l'occasion de lire ce rapport. Deuxièmement, le député reconnaîtra qu'il s'agit d'un organisme que son parti a créé il y a deux ans et dont nous ne faisons que prolonger le mandat.

J'ai rencontré les membres du comité exécutif du conseil et je dois rencontrer tout le conseil à la fin du mois. Lors de ma rencontre, ils n'ont pas mentionné ce rapport. J'ignore si ces personnes votent conservateur, libéral ou néo-démocrate. Si le député affirme qu'elles sont conservatrices, il voudra peut-être le leur demander parce que certaines de ces personnes . . .

M. Marchi: C'est votre vice-président qui l'a dit.

M. le Président: A l'ordre! Je donne la parole au député de York-ouest.

ON DEMANDE LA DÉMISSION DU VICE-PRÉSIDENT DU CONSEIL

M. Sergio Marchi (York-ouest): Monsieur le Président, si le gouvernement veut des conseils subjectifs . . .

Des voix: La question!

M. Marchi: . . . le parti conservateur devrait payer pour cela, et non les contribuables canadiens.

Le ministre va-t-il mettre fin immédiatement à la manipulation scandaleuse du programme multiculturel, commencer par demander la démission immédiate du vice-président du conseil et entreprendre sans tarder une enquête sur les activités de ce conseil?

L'hon. David Crombie (secrétaire d'État): Monsieur le Président, les membres de ce comité ont été choisis il y a deux ans d'après la connaissance qu'ils avaient de leur collectivité et leur désir de faire une contribution à notre pays. Le député veut peut-être mettre en doute leur intégrité, mais il devrait être prudent avant de le faire. C'est pourquoi je lui dis qu'il devrait se rappeler qu'ils offrent leur contribution à notre pays et qu'on ne doit pas leur demander de favoriser la politique du député.

Questions orales

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

LE RETRAIT DE BOÎTES AUX LETTRES DES RUES DE TORONTO

M. Cyril Keeper (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre responsable des postes. On est en train de retirer 700 boîtes aux lettres des rues de Toronto. Que pense le ministre de cette réduction alors qu'il a souvent dit qu'il voulait améliorer le service postal?

[*Français*]

L'hon. Michel Côté (ministre de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président, j'ai répété à plusieurs reprises que la Société canadienne des postes doit administrer et gérer son argent de la façon la plus efficace possible et qu'elle doit constamment revoir son service de livraison de façon à le rendre plus compatible, afin d'offrir le meilleur service au meilleur coût possible. C'est ce qu'elle s'est engagée de faire. Ce sont des décisions corporatives qui sont prises, et nous avons l'intention de les respecter.

ON DEMANDE POURQUOI LE GOUVERNEMENT N'ACCORDE PAS LA PRIORITÉ AU BESOIN DE SERVICES

M. Cyril Keeper (Winnipeg—Nord-Centre): Monsieur le Président, je désire poser une question supplémentaire. Sur quoi se fonde le ministre pour penser que les épargnes de cette réduction des boîtes aux lettres vont être plus grandes que la perte de revenus découlant de l'augmentation des inconvénients du service? Le coût est-il la seule chose qu'il considère? Pourquoi ne pas considérer le besoin de services?

L'hon. Michel Côté (ministre de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président, je pense que je viens tout simplement de répondre également à cette question. Je dis que la Société a l'obligation d'essayer de donner le meilleur service possible au meilleur coût possible. Elle est en train constamment de revoir son service pour réaliser cet objectif.

* * *

LES DROITS DE LA PERSONNE

LES NOMINATIONS FAITES PAR LE GOUVERNEMENT

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre. Il s'agit encore de la question du patronage du gouvernement conservateur. Le vice-premier ministre est-il au courant du fait qu'un tiers des personnes choisies parmi celles qui ont présenté des résumés à notre Comité sur les droits de la personne ont indiqué qu'une des premières raisons pour être choisies, c'est qu'elles sont membres du parti progressiste conservateur? Est-il d'accord que Mme Marie-Thérèse Landry, dans son résumé, dit par exemple: On a expérimenté de bonnes années, M. Léon Balcer était le ministre des Transports dans le gouvernement Diefenbaker. Est-ce ainsi qu'on choisit les personnes . . .

[*Traduction*]

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Transports): Monsieur le Président, la députée fait allusion aux nominations au Tribunal des droits de la personne, où le gouvernement est tenu de nommer des gens représentatifs de la société canadienne. J'ignore si certaines des personnes en question sont d'allégeance conservatrice, mais si le tiers l'étaient, ce ne serait pas énorme. Même les plus récents sondages montrent que nous avons l'appui du tiers des Canadiens. D'ici les prochaines élections, ce sera les deux tiers.

Des voix: Bravo!

LA COMPÉTENCE DE L'UNE DES PERSONNES NOMMÉES

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, l'opposition n'est pas seule à protester. En effet, d'un bout à l'autre du Canada, les défenseurs des droits de la personne sont d'avis qu'on a tourné le Tribunal en dérision.

Le ministre accepte-t-il pour preuve de compétence des antécédents comme ceux de M. S. Charles Facey, par exemple . . .

Des voix: Règlement!

Mme Copps: . . . qui signale, entre autres, avoir contribué au fonds de défense de Robert Coates. Est-ce une raison pour que le gouvernement le nomme au Tribunal des droits de la personne?

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Transports): Monsieur le Président, on dirait que la députée ne reconnaît pas de droits aux conservateurs, ni d'intérêt envers les droits de la personne. Elle se trompe royalement. Pourquoi s'en prend-elle à Goldie Hershon, du Québec, à Maria Teresa Domaradzki, du Québec aussi, à Peter L. Bortolussi, de l'Ontario, à Jenny C. Wong, de la Colombie-Britannique . . .

M. le Président: A l'ordre!

M. Crosbie: . . . et à Ronald Lou-Poy, également de cette province, pourquoi dénigre-t-elle leur valeur et leur compétence alors qu'ils ont accepté bénévolement ces postes afin de venir en aide aux Canadiens? C'est ignoble de s'attaquer ainsi à des gens de bien.

M. le Président: A l'ordre!

* * *

[*Français*]

LA SOCIÉTÉ RADIO-CANADA

ON DEMANDE LA SUSPENSION IMMÉDIATE DU PRÉSIDENT

M. Gabriel Fontaine (Lévis): Monsieur le Président, hier le vérificateur général du Canada a annoncé qu'une somme de 57 millions de dollars avait disparu dans la brume. On est incapable d'en expliquer l'utilisation. Si cette chose-là arrivait dans une compagnie publique cotée à la Bourse, il y aurait immédiatement des enquêteurs, des saisies de livres. Cela arrive au niveau d'une société d'État. Est-ce que le secrétaire d'État, qui remplace aujourd'hui le ministre des Communications, peut s'engager à suspendre immédiatement le président de Radio-Canada et à mettre immédiatement en tutelle le conseil d'administration de Radio-Canada en attendant une enquête appropriée et urgente?

• (1450)

[*Traduction*]

L'hon. David Crombie (secrétaire d'État du Canada): Monsieur le Président, le but primordial du gouvernement est d'assainir la situation financière. Le député devrait présenter directement au ministre ses doléances au sujet du personnel.

* * *

LE CONSEIL DE LA RADIODIFFUSION ET DES TÉLÉCOMMUNICATIONS CANADIENNES

LA DÉCISION D'ORDONNER À BELL CANADA DE REMBOURSER SES ABONNÉS—LA MENACE D'INTERJETER APPEL

Mme Lynn McDonald (Broadview—Greenwood): Monsieur le Président, étant donnée l'absence du ministre des Communications, je pose ma question au ministre de la Consommation et des Corporations. La société Bell Canada a menacé de s'en prendre aux consommateurs, ses abonnés du téléphone, par suite de la décision rendue par le CRTC. Le ministre peut-il nous expliquer quelles mesures le gouvernement entend prendre pour protéger ces consommateurs si Bell Canada donne suite à ces menaces?

L'hon. Harvie Andre (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur le Président, cette question devrait fort probablement s'adresser au ministre des Communications dont relève le CRTC, lequel, à son tour, est chargé de protéger les usagers des services téléphoniques contre pareille éventualité.

LES RÉDUCTIONS DE TARIF

Mme Lynn McDonald (Broadview—Greenwood): Monsieur le Président, je pose ma question supplémentaire au même ministre qui est effectivement chargé du dossier de la consommation. Le gouvernement s'engagera-t-il au moins à ne pas annuler les réductions de tarif obligatoires annoncées par le CRTC, même si Bell se pourvoit d'un appel en justice? Le gouvernement promettra-t-il au moins de ne pas revenir sur la décision prise mardi par le CRTC?

L'hon. Harvie Andre (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur le Président, j'espère que la députée permettra à la justice de suivre son cours normal. Il serait tout à fait déplacé de trancher la question avant qu'un appel ne soit porté devant les tribunaux. Une pareille façon d'agir reviendrait à dire en réalité que, peu importe la décision des tribunaux, nous n'en ferons qu'à notre tête. Je ne crois pas que ce serait sérieux de notre part. Je puis assurer à la Chambre que je m'intéresse au sort des consommateurs au moins aussi sincèrement que la députée.

LES BANQUES

LA PRISE DE CONTRÔLE DE LA BANQUE CONTINENTALE

Mlle Aideen Nicholson (Trinity): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre d'État aux Finances et concerne la prise de contrôle de la Banque Continentale par la banque anglaise Lloyd's, selon une méthode qui a rendu inutile l'approbation du Parlement. Puisque le gouvernement a participé à toutes les négociations, le ministre peut-il dire à la Chambre s'il a conseillé à la banque d'agir sans consulter le Parlement?

L'hon. Tom Hockin (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, nous savons tous que la banque Lloyd's est d'envergure mondiale. Elle dispose de moyens considérables et a l'intention de rembourser la Banque du Canada. Cette transaction a été très avantageuse pour les Canadiens. Je ferai de mon mieux pour expliquer la position du gouvernement devant le comité qui tiendra des audiences sur cette question dans quelques semaines.

LE REMBOURSEMENT DE L'AVANCE CONSENTIE PAR LA BANQUE DU CANADA

Mlle Aideen Nicholson (Trinity): Monsieur le Président, bien que l'accord d'acquisition prévoie le remboursement intégral à la date de fermeture, le 31 octobre, de l'avance de 2,5 milliards de dollars consentie par la Banque du Canada, un porte-parole de la banque a déclaré que des documents de remboursement du montant au cours des prochains mois seront émis le 31 octobre. Le ministre a-t-il approuvé cet arrangement?

L'hon. Tom Hockin (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, le mode de remboursement de la marge de crédit consentie par la Banque du Canada fait l'objet de négociations. Une décision sera prise à ce sujet d'ici quelques semaines.

* * *

LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

L'EMPLOI DES FRANCOPHONES

M. Alan Redway (York-Est): Monsieur le Président, j'ai une question à poser au président du Conseil du Trésor. On rapporte aujourd'hui dans la presse que le gouvernement a approuvé la réduction du pourcentage de francophones au sein de la GRC. Cette allégation est-elle fondée?

[*Français*]

L'hon. Robert de Cotret (président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, j'aimerais simplement vous dire que les rapports des journaux d'aujourd'hui ne reflètent en aucune façon une décision gouvernementale. Semblerait-il qu'il y a eu des discussions entre fonctionnaires à ce sujet-là et que la circulaire qui a été émise par la Gendarmerie royale du Canada n'a certainement pas reçu l'approbation du Conseil du Trésor.

Questions orales

[*Traduction*]

LES AFFAIRES INDIENNES

LE RETARD MIS À EFFECTUER UN VERSEMENT AUX CRIS DU QUÉBEC

M. John Parry (Kenora—Rainy River): Monsieur le Président, ma question s'adresse au président du Conseil du Trésor. Dans une lettre qu'il a adressée la semaine dernière aux Cris du Québec, le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien déclare ne pas pouvoir effectuer le dernier versement prévu par la Loi sur les Cris et les Naskapis du Québec sous prétexte que le budget supplémentaire n'a pas encore été approuvé et que les fonds disponibles ont été épuisés dans le cadre d'un autre accord.

Le président du Conseil du Trésor est-il d'avis que le respect des accords légalement conclus par le gouvernement canadien doive être tributaire de l'adoption du budget supplémentaire?

L'hon. Robert de Cotret (président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, je tiens à remercier le député de m'avoir avisé il y a quelques minutes de l'objet de sa question. Je me ferai un plaisir d'examiner les allégations en question et d'en discuter avec mon collègue, le ministre responsable, et je vais m'efforcer de fournir très bientôt une réponse au député.

LES OBLIGATIONS DU GOUVERNEMENT

M. John Parry (Kenora—Rainy River): Monsieur le Président, est-ce que le président du Conseil du Trésor envisage de créer un service qui veillerait à ce que tous les versements prévus par des accords légalement conclus par le gouvernement fédéral soient effectués à temps et en entier?

L'hon. Robert de Cotret (président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, il est de notoriété publique, je crois, que notre gouvernement, qui est le seul au nom duquel je puisse parler, a toujours respecté ses engagements, et il va continuer à le faire.

* * *

[*Français*]

LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

LA DIMINUTION DES EFFECTIFS FRANCOPHONES

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, je veux revenir sur la question de la Gendarmerie royale et poser ma question au Solliciteur général qui en est responsable.

Dans une publication intitulée *Pony Express*, c'est clair et précis que la Gendarmerie royale a adopté une politique de réduction des effectifs francophones au sein de la Gendarmerie royale.

Est-ce que le gouvernement a été consulté? A-t-il donné des directives à la Gendarmerie royale concernant cette politique d'abaisser le pourcentage des francophones de 20 à 14 p. 100?

L'hon. Robert de Cotret (président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, il y a eu des discussions entre les fonctionnaires de la Gendarmerie royale et les fonctionnaires du Conseil du Trésor. La circulaire à laquelle fait référence mon honorable collègue fait suite à ces discussions-là, des discussions qui n'ont jamais été approuvées ni sanctionnées par le Conseil du Trésor ou par le Conseil des ministres. C'est regrettable que la directive ait été émise, mais ce n'est certainement pas une politique gouvernementale.

LA POLITIQUE RELATIVE AUX LANGUES OFFICIELLES—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, donc, je prends pour acquis que le gouvernement rejette le document en question et que nous resterons à 20 p. 100.

Est-ce que je peux demander au solliciteur général qui est responsable d'utiliser son pouvoir de direction de dire à la Gendarmerie royale que nous ne sommes pas, à la veille d'une revue de la politique des langues officielles, disposés à entamer des discussions de ce genre-là?

L'hon. Robert de Cotret (président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, en tant que ministre responsable de l'application de la Loi sur les langues officielles dans la Fonction publique et à ce titre-là, je peux vous dire qu'on revoit les propositions de chaque ministère qui doivent être soumises au Conseil du Trésor, qui doivent être approuvées par le Conseil du Trésor avant d'être entérinées comme politiques gouvernementales. Puis c'est exactement ce qui va se faire dans ce cas-ci, comme dans tous les autres cas.

* * *

[*Traduction*]

L'AGRICULTURE

L'UTILISATION DES TERRES ARABLES EN SASKATCHEWAN

M. Geoff Wilson (Swift Current—Maple Creek): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre. Vendredi dernier, le NPD a demandé au gouvernement s'il abandonnait la culture des céréales dans les Prairies en adoptant un programme comme le programme de réduction des stocks de blé. Entretemps, on rapportait que le chef néo-démocrate de la Saskatchewan aurait déclaré, «si nous étions prévoyants et en mesure de le faire, nous limiterions la superficie des terres cultivées».

Est-ce que le vice-premier ministre laissera les agriculteurs cultiver leurs terres comme le demande le député de Yorkton—Melville, ou les en empêchera-t-il comme l'a demandé M. Blakeney?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, je félicite le député pour son sens de l'observation. Sa question est décidément très incisive. C'est certainement le Nouveau Parti démocratique de la Saskatchewan et surtout M. Blakeney qui ont parlé de cesser de cultiver des terres, de créer des banques de terres et même d'étatiser la terre. Dans notre parti, nous avons choisi d'appuyer les efforts de production des agriculteurs et c'est exactement ce que nous sommes en train de faire.

VIA RAIL

LE REMPLACEMENT DU MATÉRIEL ROULANT

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports. Malgré des années d'attente sous deux gouvernements successifs, les Canadiens ne savent toujours pas si le vieux matériel roulant de VIA Rail sera remplacé. Le ministre pourrait-il nous dire s'il a fini par obtenir des fonds du Cabinet pour le remplacer?

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Transports): Monsieur le Président, j'ai entendu le critique en matière de transport du parti du député me poser une question analogue l'autre jour. Je lui ai donné une réponse succincte et brillante, si je puis dire.

LA DATE DE LA PRISE DE DÉCISION PAR LE GOUVERNEMENT

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Monsieur le Président, le ministre pourrait-il nous dire, à nous et à tous nos concitoyens, quand au juste une décision sera prise à ce sujet ou devrons-nous subir encore cette longue épreuve qui dure depuis des années et coûte des milliards?

• (1500)

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Transports): Monsieur le Président, j'ai soumis la question au grand conseil maintenant et il ne se passera pas trop de lunes sans que je ne puisse répondre au député, je l'espère du moins.

M. le Président: Le député de York-Centre a la parole. Une seule question, je vous prie.

* * *

LA MAGISTRATURE

LES POSTES VACANTS À LA COUR SUPRÊME DE TERRE-NEUVE

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre suppléant de la Justice. Quelle est l'excuse que l'on invoque pour justifier un taux de vacance de 20 p. 100 à la Cour suprême de Terre-Neuve? Le gouvernement devrait nommer des juges, car il y a de nombreuses affaires en attente. Quelle est l'excuse?

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Transports): Monsieur le Président, le nombre d'affaires en attente n'a rien à voir avec la pénurie de juges. Terre-Neuve a modifié la loi au cours de l'année écoulée pour augmenter de trois le nombre de juges de la Cour d'appel. Actuellement, il y en a quatre et elle fonctionne parfaitement. Terre-Neuve a également adopté une loi prévoyant deux juges de plus à la Cour de district. Il y a eu un rattachement à la Cour suprême. Il n'y a aucune urgence pour l'instant en ce qui concerne le nombre des juges à Terre-Neuve et nous étudions les dossiers, longuement et soigneusement, pour être sûrs de nommer à ces postes des personnes de la plus haute qualité.

QUESTION DE PRIVILÈGE

LA PÉRIODE DES QUESTIONS—LES PRÉSUMÉS PROCÈS D'INTENTION ET CALOMNIES

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, je veux soulever brièvement la question de privilège. J'ai remarqué ce matin dans les médias que les députés des deux côtés de la Chambre ont changé d'attitude à l'égard de la période des questions; je crois que nous offrons maintenant un meilleur produit et que c'est, pour l'opposition et le gouvernement, une période des questions améliorée.

Certains aspects de la période des questions d'aujourd'hui ont suscité mon inquiétude et je veux soulever brièvement la question de privilège afin que vous puissiez prendre le temps d'examiner les bleus et de voir si vous êtes d'accord avec moi.

Je trouve inquiétantes certaines infractions à la règle énoncée dans le commentaire 359(7) de Beauchesne en ce qui a trait aux procès d'intention ou aux calomnies à l'endroit de personnes à la Chambre ou ailleurs. Je veux parler plus précisément des nominations à la Commission des droits de la personne. Le gouvernement, avec la collaboration de l'opposition, a fait l'impossible pour s'assurer que les nominations soient examinées par les comités parlementaires permanents. Il n'est pas bon pour la Chambre ni pour les personnes nommées que celles-ci voient leur réputation attaquée à la Chambre par des députés, intentionnellement ou non. Je vous demande d'examiner ce qui s'est produit aujourd'hui à la lumière de ce commentaire de Beauchesne.

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, je désire attirer votre attention et surtout l'attention du secrétaire parlementaire du président du Conseil privé (M. Lewis), sur le fait que le commentaire 359 du Beauchesne contient seulement des lignes directrices établies il y a quelque dix ans par un ancien Président qui précisait à la Chambre comment il utiliserait son pouvoir discrétionnaire pendant la période des questions. Ces lignes directrices ont été remplacées par d'autres dont les plus récentes sont celles de l'ancient Président, le député de Don Valley-Ouest (M. Bosley).

Je soutiens avec le plus grand respect que le commentaire 359 ne lie en rien la Chambre ou le Président. Quoi qu'il en soit, peu importe ce que dit ce commentaire, des questions semblables à celles dont parle le secrétaire parlementaire ont été posées sans protestations à maintes et maintes reprises par les députés de son propre parti lorsqu'ils étaient dans l'opposition.

Je répète ce que j'ai déjà dit lorsque nous avons été témoins d'une tentative de la part du gouvernement d'entraver les efforts du Président actuel de faire son devoir, c'est-à-dire que les députés ministériels sont mal placés pour faire ce genre de commentaires alors qu'ils ont eux-mêmes refusé de respecter les lignes directrices qu'ils invoquent lorsqu'ils étaient dans l'opposition.

Les faits sont éloquents. Je m'en remets à vous, monsieur le Président.

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, je pense que si l'on veut poursuivre les efforts de réforme de la Chambre des communes, de tels sujets ne devraient pas être soulevés à la fin de la période des questions. Je crois que tous

les partis ont honnêtement essayé de régler ce genre de différends. La période des questions se déroule beaucoup mieux maintenant. J'espère qu'à l'avenir, s'il a des sujets de préoccupation légitime, le secrétaire parlementaire les soumettra aux partis d'opposition.

M. le Président: Je désire remercier le secrétaire parlementaire du président du Conseil privé (M. Lewis), le député de Windsor-Ouest (M. Gray) et le député de Churchill (M. Murphy) pour leurs interventions. Évidemment, j'examinerai la transcription et je ferai rapport à la Chambre au moment opportun.

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

DÉCLARATION HEBDOMADAIRE

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, je voudrais poser au leader du gouvernement à la Chambre la question habituelle au sujet des travaux qu'il a l'intention de mettre en délibération d'ici la fin de la semaine, ce qui exclura j'espère, les douteux rappels au Règlement de son secrétaire parlementaire aujourd'hui.

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, le député peut, quand il le veut, invoquer le Règlement au sujet de l'ordre des travaux de la Chambre.

Nous poursuivrons aujourd'hui et demain l'étude du projet de loi C-11. Cette mesure semble susciter le plus grand intérêt. Vu sa popularité, nous continuerons de l'étudier.

Nous débattrons le C-11 aussi lundi, si l'étude n'en est pas terminée. Quand elle le sera, nous passerons au projet de loi C-4 inscrit au nom de la ministre des Communications (Mlle MacDonald). S'il nous reste du temps, nous mettrons en délibération le C-2, inscrit au nom du ministre de l'Agriculture (M. Wise).

Mardi, nous comptons proposer la deuxième lecture le projet de loi inscrit au nom du ministre d'État chargé de la Commission canadienne du blé (M. Mayer) concernant la Loi sur les paiements anticipés pour le grain des Prairies.

Selon toute probabilité, la journée de mercredi sera réservée à l'opposition.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Hockin: Que le projet de loi C-11, tendant à modifier la Loi de l'impôt sur le revenu, soit lu pour la 2e fois et renvoyé à un comité législatif.

M. le Président: La parole est au député de Thunder Bay—Nipigon (M. Epp). Je veux signaler à la Chambre et au député qu'il lui reste encore cinq minutes.

M. Ernie Epp (Thunder Bay—Nipigon): Monsieur le Président, avant de terminer mes remarques à propos du projet de loi C-11, je voudrais dire à quel point il importe de prendre des mesures positives dans le domaine des allocations familiales. Les députés en général, moi-même y compris, sont en faveur d'un versement anticipé du crédit d'impôt pour enfants. Toutefois, certains aspects du crédit d'impôt pour enfants seront analogues à ceux de nombreux autres programmes du gouvernement, dont l'indexation partielle du coût de la vie après 1989. Cette mesure me rappelle la diminution progressive des allocations familles désindexées l'an dernier, ce qui entraîne une baisse de revenu réel pour ceux qui doivent subvenir aux besoins d'une famille. En outre, les dépenses que les familles doivent acquitter ne sont pas touchées seulement par l'inflation qui a tendance à exister dans le commerce et qui sert à combler les coûts et à majorer les profits des entreprises, mais elles souffrent aussi des diverses modifications fiscales imposées par le gouvernement.

Je veux parler plus particulièrement des taxes de vente que le gouvernement conservateur a majorées sensiblement en plusieurs étapes. Je pense que la taxe perçue sur les matériaux de construction qui a été majorée de 1 p. 100 et à nouveau portée à 7 p. 100 à l'automne de 1984. Nous constatons à cet égard une majoration des taxes de l'ordre de 50 p. 100.

S'il est exact qu'une augmentation de 2 ou 3 points se fait relativement moins sentir quand les taxes sont élevées, l'effet cumulatif de ces taxes de vente et d'accise se traduit par une augmentation des coûts supportés par toutes les familles, aussi bien les plus pauvres que celles à revenus moyens et les riches. Bien sûr, ce sont les plus pauvres et celles de la catégorie moyenne qui souffrent le plus de l'effet de ces taxes. Leur revenu en est réduit, et elles paient autant par achat que d'autres qui ont beaucoup plus de revenus. Le gouvernement a admis en partie les effets variés que cela a, car il y avait au budget du printemps dernier une disposition sur laquelle nous allons voter un de ces jours, et qui prévoit un crédit d'impôt remboursable au titre de la taxe de vente. Cela compense en partie, mais il n'en demeure pas moins que les familles des catégories moyennes, celles des Canadiens moyens, vont voir augmenter leurs dépenses et réduire leur pouvoir d'achat quand ces taxes seront imposées. Elles constatent que le crédit d'impôt remboursable au titre de la taxe de vente et le crédit d'impôt pour enfants leur rapportent très peu, sinon rien du tout.

• (1510)

Ce qu'il y a de plus grave, c'est que de plus en plus de Canadiens se retrouvent dans cette situation. Les travailleurs qualifiés de Collingwood qui ont perdu leur emploi du fait de la fermeture du chantier naval de Collingwood il y a un mois nous montrent l'affligeant exemple de Canadiens qui avaient de bons revenus et qui n'avaient pas trop à s'en faire au sujet de ces augmentations, mais qui une fois sur le pavé se retrouvent en train de chercher du travail dans Dieu sait quelle région. Si les patrons ont du mal à trouver du personnel dans le commerce de détail et dans les services, c'est sûrement parce que les salaires qu'on y gagne sont absolument insuffisants. Voilà pourquoi la décision prise par le gouvernement de donner davantage aux plus nécessiteux ne fait rien pour ces gens-là. Ils paient plus de taxes et d'impôts, voient s'effriter leur revenu

sans que le gouvernement les en dédommage. Voilà le défi qui se pose au gouvernement: donner autre chose que le paiement anticipé du crédit d'impôt pour enfants, pour que les familles aient le genre de revenu qu'il leur faut.

Mme Mitchell: Monsieur le Président, j'aimerais poser une question au député. Je connais l'intérêt qu'il porte à la santé des familles et aux avantages fiscaux pour la famille. Étant donné qu'il faudra trouver le moyen de payer les dépenses supplémentaires si l'on augmente les prestations, je voudrais savoir s'il ne pourrait pas suggérer des réformes fiscales ou d'autres mesures qui permettraient au gouvernement de donner une priorité accrue au soutien des familles.

M. Epp (Thunder Bay—Nipigon): Monsieur le Président, je remercie ma collègue de Vancouver-Est (Mme Mitchell) dont le dévouement à la cause de la famille et le souci que l'on réponde à leurs besoins en font la meilleure avocate au sein de notre caucus et, à mon avis, à la Chambre.

La réponse à donner à cette question de savoir quelles réformes fiscales adopter pour répondre à ces besoins est très importante. Le quotidien de Thunder Bay a publié mardi une caricature intéressante qui a probablement paru dans d'autres journaux également. On y voit causer deux types en haillons. On serait tenté d'utiliser d'autres termes étant donné les stéréotypes illustrés dans la caricature. Toutefois, l'un des deux dit à l'autre: «Ce qui m'inquiète vraiment, c'est que les finances nationales sont dans un état encore plus lamentable que nous». Cette caricature présente l'un des commentaires les plus virulents que l'on puisse faire à propos de notre politique socio-économique nationale.

Les décisions prises par les gouvernements précédents d'utiliser diverses mesures fiscales incitatives pour instaurer la prospérité n'ont clairement pas donné de résultat. Tous ces avantages fiscaux ont entraîné une augmentation extrêmement marquée du déficit. Ce déficit élevé, bien entendu, est la principale préoccupation du ministre des Finances qui examine certainement les programmes sociaux avec l'intention de réduire les montants versés.

Il est essentiel de procéder à une réforme fiscale permettant d'en arriver à un régime fiscal juste, et cela signifie, en définitive, parvenir à un bien meilleur équilibre entre les recettes tirées des particuliers sous la forme d'impôts, de taxes de vente et d'accise et celles provenant d'autres sources. A la lumière des statistiques sur les profits des sociétés, il est manifeste que des entreprises extrêmement rentables ne font absolument rien pour aider le gouvernement directement à maintenir des programmes sociaux. C'est là le besoin essentiel.

Dans le discours du trône, le gouvernement parle d'en arriver à un meilleur équilibre entre l'impôt sur le revenu des particuliers et d'autres impôts. Je crains fort que nous n'assistions à une augmentation du fardeau fiscal des particuliers ou du moins à un maintien de ce fardeau, car la taxe de vente actuelle sera remplacée, j'en ai bien peur, par une taxe sur les opérations commerciales. On s'en servira pour réduire un peu l'impôt sur le revenu, mais le régime fiscal sera encore plus répressif, plus injuste pour les Canadiens à revenus faible et moyen. En définitive, il n'y aura aucune amélioration. La situation des intéressés sera pire.

Il faut revenir au principe de la progressivité appliqué aux impôts sur le revenu des sociétés et des particuliers, afin de s'assurer que le gouvernement impose tout le monde de façon juste et qu'il obtienne les recettes dont il a besoin. Ce faisant, nous aurons alors les ressources nécessaires pour maintenir les programmes sociaux et porter les prestations au titre des enfants au niveau voulu.

Le président suppléant (M. Paproski): S'il n'y a pas d'autres questions ou observations, je donnerai la parole à l'honorable secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement (Mme Browes).

Mme Pauline Browes (secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, c'est avec beaucoup de plaisir que j'interviens aujourd'hui à titre de secrétaire parlementaire. Je vous remercie. Je suis également fort heureuse de participer à ce très important débat sur le projet de loi C-11 et de signaler à nouveau les améliorations apportées par le gouvernement au régime de prestations au titre des enfants.

J'ai eu l'occasion de discuter du crédit d'impôt pour enfants pour la dernière fois il y a dix mois environ. J'ai remarqué alors que le chef du Nouveau parti démocratique (M. Broadbent) et le député de Grand Falls—White Bay—Labrador (M. Rompkey) ont souscrit à l'aide importante que nous apportons aux familles à faible revenu par les mesures au titre des enfants. Le chef du Nouveau parti démocratique a déclaré que, si l'on considérait chacun des changements précis apportés par le gouvernement, on pouvait constater une amélioration. Le député de Grand Falls—White Bay—Labrador a appuyé la mesure au nom de son parti en admettant sans grand enthousiasme que, effectivement, pendant un certain temps, les avantages seraient tangibles. Les deux députés des partis d'opposition ont reconnu l'avantage considérable que constituait pour les familles à revenus faibles le fait d'augmenter le crédit d'impôt pour enfants. Ils ont reconnu en outre, à l'instar de tous les ministériels, qu'il est juste de réduire l'exemption d'impôt au titre des enfants, qui favorisait surtout les Canadiens aux revenus supérieurs.

Quand nous avons accédé au pouvoir, il y a déjà plus de deux ans de cela, nous nous sommes engagés à élargir et à moderniser le système canadien de sécurité sociale. Nous ne tenions pas à maintenir en vigueur des programmes de prestations sociales qui en réalité favorisaient davantage les hauts salariés. Nous ne voulions pas aggraver l'inefficacité ou la complexité des programmes sociaux fédéraux. Nous avons donc résolu d'accorder plus de prestations d'assistance sociale aux membres les plus nécessiteux de la société canadienne, et c'est précisément ce que nous sommes en train d'accomplir. Nous n'avons pas agi de la sorte par seul souci de nous assurer d'une certaine efficacité sur le plan financier, mais dans le but sincère de venir en aide aux personnes dans le besoin.

L'augmentation du crédit d'impôt pour enfants est un exemple des mesures que nous mettons en oeuvre pour remplir cet engagement. Le crédit d'impôt-enfants fournit une aide financière directe à près de trois millions de familles économiquement faibles. C'est une forme d'aide sociale simple, efficace et importante.

• (1520)

Le gouvernement s'est appliqué à améliorer le crédit d'impôt-enfants de plusieurs manières importantes. Tout d'abord, il l'a majoré. Cette année, par exemple, il l'a augmenté de 70 $. Il va l'augmenter encore de 70 $ au cours des deux prochaines années, de sorte qu'en 1988, les familles pourront toucher au plus 524 $ par enfant. Nous avons également réduit l'exemption pour enfant à charge qui, jusqu'à maintenant, aidait davantage les familles les plus riches.

Ensuite, nous nous sommes occupés du problème des escompteurs d'impôt. Ceux-ci ont littéralement volé à des milliers de familles économiquement faibles leur crédit d'impôt-enfants. En fait, en 1984, près de la moitié de tout l'argent gagné par les escompteurs d'impôt était constitué du crédit d'impôt-enfants. Qui plus est, une mère célibataire sur cinq dont le revenu était inférieur à 2 000 $ et qui réclamait le crédit d'impôt-enfants avait recours aux services d'un escompteur d'impôt. Le gouvernement est intervenu pour restreindre le montant que ces escompteurs peuvent toucher. Le projet de loi C-83 adopté au cours de la première session de la présente législature a fixé le maximum que l'escompteur peut ainsi exiger à 5 p. 100 de tout montant supérieur à 300 $.

Ces mesures témoignent de l'importance que le gouvernement attache à améliorer les prestations familiales. Elles font également suite à l'engagement que nous avons pris dans le discours du trône de défendre et de renforcer la famille canadienne en tant qu'institution. Le gouvernement se félicite de venir en aide aux familles en améliorant le crédit d'impôt-enfants.

Tous les députés reconnaîtront, je pense, l'importance de la cellule familiale dans notre société. En fait, on a dit que si les choses vont bien dans la famille, la vie vaut la peine d'être vécue; quand la famille se désagrège, la vie devient intenable.

Je suis heureuse d'avoir fait partie du comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales qui a examiné la question des prestations aux enfants. Dans son rapport d'avril 1985, le comité a recommandé le versement anticipé du crédit d'impôt pour enfants, et, je le sais, tous les députés qui en ont fait partie se réjouissent de ce que le gouvernement a donné suite à cette recommandation. Le projet de loi C-11 offre une aide efficace et nécessaire aux familles économiquement faibles. Il consolide le programme énergique de justice sociale que le gouvernement applique en faveur de tous les Canadiens.

Hier au cours du débat, la députée de Vancouver-Est (Mme Mitchell) a qualifié de symbolique l'augmentation du crédit d'impôt pour enfants. Je puis assurer à la députée que les familles à faible revenu de ma circonscription de Scarborough-Centre ne considèrent pas une augmentation de 140 $ par enfant comme un montant symbolique. Je puis également lui assurer que les familles à faible revenu de ma circonscription ne considèrent ni le nouveau crédit pour la taxe de vente, ni l'extension de l'allocation de conjoint, ni l'augmentation de la déduction d'invalidité comme des mesures symboliques.

Tout en bonifiant le régime de sécurité sociale, le gouvernement donne de nouvelles raisons d'espérer aux familles à faible revenu en stimulant l'économie et grâce à des programmes valables de création d'emplois. Lorsque les taux de chômage, d'intérêt et d'inflation sont bas, les Canadiens défavorisés sont en meilleure posture et de nouvelles occasions de participer pleinement à l'économie s'offrent à tous les Canadiens.

Il importe de signaler, à mon avis, que cette mesure législative présentée par le gouvernement entraînera une augmentation considérable des dépenses au titre des programmes de sécurité du revenu, y compris quelque 200 millions de dollars en prestations supplémentaires liées à l'extension de l'allocation de conjoint. La politique du gouvernement en matière d'avantages accordés aux familles traduit l'engagement que nous avons pris de renforcer le régime de sécurité sociale et de susciter de nouvelles occasions économiques pour les Canadiens à faible revenu.

Au nom des familles du Canada, je suis fier des excellentes initiatives que contient ce projet de loi. Je félicite les deux partis d'opposition d'avoir décidé d'en favoriser l'adoption dans les meilleurs délais.

M. Keeper: Monsieur le Président, j'approuve l'essentiel des commentaires de la députée. De toute évidence, le crédit d'impôt pour enfants est un pas en avant pour les familles à faible revenu.

Je me demande comment la députée concilie la décision du gouvernement d'offrir un crédit d'impôt pour enfant et de donner de l'argent aux familles à revenu modeste, par l'intermédiaire du régime fiscal, avec le régime fiscal canadien dans son ensemble que l'on considère généralement comme régressif. Ces 20 dernières années, la charge fiscale est passée des sociétés aux particuliers de sorte que ces derniers paient davantage d'impôt. De même, le principe voulant que ceux qui gagnent davantage doivent payer plus d'impôt a peu à peu perdu du terrain ces 20 dernières années. Comment la députée concilie-t-elle le fait que, d'une part, le gouvernement prend des mesures concrètes sur le plan du crédit d'impôt pour enfant alors que, d'autre part, il ne change rien au régime fiscal global, en vertu duquel les familles à revenu modeste doivent continuer à assumer une part excessive de la charge fiscale?

Mme Browes: Monsieur le Président, je remercie le député de me poser cette question et aussi d'avoir reconnu les aspects positifs de ce projet de loi. Il s'est joint au chef de son parti pour sanctionner publiquement à la Chambre les répercussions positives que cette initiative aura sur les familles canadiennes.

Sur le plan social, nous avons fait des économies dans les secteurs concernant les personnes à revenu élevé. Nous avons accordé ces sommes aux personnes qui en avaient le plus besoin. A la fin de l'année, il y aura 200 millions de dollars de plus à verser dans l'enveloppe sociale pour les prestations que nous accordons aux personnes qui en ont le plus besoin.

A mon avis, les commentaires que le député a fait à propos de la charge fiscale sont bien fondés. Le ministre des Finances (M. Wilson) l'a reconnu il y a quelques mois lorsqu'il a déclaré qu'il fallait réformer tout le régime fiscal. Nous attendons le Livre blanc que le ministre des Finances va soumettre à la Chambre pour en discuter en public, de sorte que nous puissions examiner les aspects de la réforme fiscale qui, de l'avis de tous, sont nécessaires.

• (1530)

M. Keeper: Le crédit d'impôt pour enfants s'adresse aux gagne-petit plutôt qu'aux nantis. La députée ne trouve-t-elle pas contradictoire que le gouvernement offre aux premiers un crédit d'impôt pour enfants et, aux seconds, une exemption de 500 000 $ sur leurs gains en capital? Ne voit-elle pas qu'il y a contradiction entre faire des largesses fiscales aux riches alors que les pauvres n'obtiennent qu'une mesure fiscale progressive? Ne recommanderait-elle pas à son gouvernement de supprimer le cadeau fiscal de 500 000 $ qu'il a fait aux Canadiens à revenu élevé?

Mme Browes: Je dirai tout d'abord qu'il n'y a rien de mieux pour venir en aide aux Canadiens de toutes les couches de la société qu'une économie bien portante et la confiance qui se manifeste d'un bout à l'autre du pays. Il y a quelques mois, j'ai adressé un questionnaire aux chefs d'entreprise de ma circonscription, celle de Scarborough-Centre, afin de savoir si, au cours des 12 mois suivants, ils comptaient embaucher des employés, en licencier ou conserver leur effectif actuel. Quatre-vingt-dix pour cent des entrepreneurs de la circonscription de Scarborough-Centre ont répondu qu'ils entendaient augmenter leur effectif dans les commerces et les usines. Voilà qui en dit long sur la prospérité de ma circonscription, et aussi de l'ensemble du Canada, puisqu'il y a partout des signes de reprise. Je crois que ces mesures permettront à un plus grand nombre de gens de travailler et de payer des impôts. La vigueur de l'économie sera très favorable aux familles à faible revenu et les rentrées fiscales seront bonnes.

Permettez-moi seulement de mentionner le crédit d'impôt pour enfants. Ce projet de loi aura des effets bénéfiques, surtout pour les familles monoparentales. Ce sera une bonne chose de recevoir 300 $ par enfant à la fin de l'année, juste avant Noël, avant l'achat des habits et des bottes de neige et de toutes ces choses dont les enfants ont tant besoin; les familles l'apprécieront beaucoup. Je félicite le ministre d'avoir présenté cette mesure assez rapidement pour nous permettre de faire parvenir ces chèques aux familles pour aider les enfants du Canada.

Des voix: Bravo!

M. Lewis: Je suis heureux de profiter de l'occasion pour demander à la députée quels seront, d'après elle, les effets de cette loi sur ses électeurs.

Mme Browes: Merci pour cette question. J'ai travaillé pour le département de la santé de la ville de Scarborough à titre de présidente de la Commission de la santé publique. J'ai eu l'occasion de travailler avec des familles monoparentales dans des logements subventionnés et des quartiers habités par des gens à faible revenu. Je puis affirmer que cette mesure est très appréciée. Les enfants rassemblés autour de l'arbre de Noël allumé, avec les cadeaux et les habits de neige, les parents heureux, diront que c'est un gouvernement généreux que nous avons à Ottawa.

Des voix: Bravo!

Le président suppléant (M. Paproski): La période des questions et observations est maintenant terminée.

M. Mazankowski: Monsieur le Président, je pense que les députés consentiront à l'unanimité à revenir aux déclarations ministérielles afin que la ministre du Commerce extérieur (Mlle Carney) puisse faire une déclaration au sujet du bois d'oeuvre.

M. Murphy: En raison de l'importance de cette question, nous avons certainement l'intention d'accepter d'en revenir aux déclarations ministérielles. Je suppose que nous procéderons suivant les règles habituelles et qu'un député de chaque parti pourra répondre. Je suppose également qu'il n'y aura pas de limite de temps ou y en aura-t-il une après 18 heures pour les affaires inscrites au nom du gouvernement?

M. Gray (Windsor-Ouest): Nous avons tenu des consultations et, comme je l'ai dit à cette occasion, nous nous ferons un plaisir d'en revenir aux déclarations ministérielles afin d'entendre la ministre du Commerce extérieur (Mlle Carney). Je voudrais également confirmer que nous suivrons alors les dispositions du Règlement relatives aux déclarations ministérielles.

Le président suppléant (M. Paproski): Dois-je alors conclure que la ministre fera une déclaration qui sera suivie d'une réplique de l'opposition, d'une réplique du NPD et que la séance ne sera pas prolongée ce soir?

Des voix: Nous n'avons pas besoin de temps supplémentaire.

Le président suppléant (M. Paproski): Très bien. Je conviens que nous n'avons pas besoin de temps supplémentaire.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

L'IMPOSITION ÉVENTUELLE PAR LES ÉTATS-UNIS DE DROITS COMPENSATEURS SUR LES EXPORTATIONS CANADIENNES DE BOIS D'OEUVRE

L'hon. Pat Carney (ministre du Commerce extérieur): Le département du Commerce des États-Unis vient d'annoncer qu'il a conclu, de façon préliminaire, à l'existence d'une subvention, ce qui pourrait se traduire par l'imposition de droits compensateurs sur les exportations canadiennes de bois d'oeuvre. Cette subvention a été établie provisoirement à 15 p. 100.

[*Français*]

Je déplore la mesure prise aujourd'hui par les États-Unis. Nous croyons que la décision fait du tort.

[*Traduction*]

Ni la loi américaine ni les règlements du GATT ne peuvent justifier une telle décision. Je suis vivement déçu de voir que le secrétaire au Commerce Baldrige a décidé de renverser la décision qu'il avait rendue à l'occasion de l'enquête menée en 1983 sur l'imposition de droits compensateurs sur le bois d'oeuvre. Les droits de coupe ne constituent pas une subvention pour les producteurs de bois canadien. Nous allons protester énergiquement contre cette décision.

Des voix: Bravo!

Mlle Carney: Les dirigeants politiques ne peuvent pas empêcher les industries de demander la limitation des importations en vertu des lois commerciales américaines en vigueur. C'est pourquoi il est tellement important que nous poursuivions nos pourparlers commerciaux avec les États-Unis. La décision d'aujourd'hui montre quelles répercussions les pressions protectionnistes qui sont exercées aux États-Unis peuvent avoir sur les emplois des Canadiens. C'est pour cette raison que nous négocions. Il faut que les Canadiens aient une entente commerciale avec les États-Unis pour préserver notre accès au marché américain et régler les différends commerciaux. Notre gouvernement poursuit énergiquement ces objectifs, car il est dans l'intérêt du Canada de le faire. C'est pourquoi le premier ministre (M. Mulroney) a lancé cette initiative historique il y a un an.

Je tiens à souligner que la décision d'aujourd'hui n'est pas le point final de l'affaire, que c'est une simple décision préliminaire. Ce n'est qu'une étape d'une longue procédure quasi judiciaire. Nous essaierons par tous les moyens de contester cette décision. Nous avons déjà invoqué les procédures du GATT pour le règlement des différends. Le département du Commerce américain doit maintenant confirmer sa décision et rendre sa décision finale d'ici à la fin de décembre. Même si la décision préliminaire est confirmée, les droits compensateurs ne seront appliqués que si la Commission américaine du commerce international détermine qu'il y a préjudice dans sa décision finale, qu'elle doit rendre à la mi-février. Si l'une ou l'autre de ces décisions est en faveur du Canada, il y aura non-lieu. En outre, les deux parties peuvent faire appel devant les tribunaux américains.

Il convient de noter que la décision préliminaire d'aujourd'hui n'entraîne pas l'imposition d'un droit de douane sur le bois d'oeuvre canadien. Les exportateurs canadiens devront déposer une caution en attendant la décision finale sur cette affaire. Cette obligation va imposer un fardeau aux exportateurs canadiens de résineux et risquer de constituter un précédent inquiétant. Aujourd'hui, c'est le bois d'oeuvre, demain cela pourrait être quantité d'autres choses. Nous nageons dans l'incertitude. Ce n'est pas une façon de mener les échanges entre les deux plus grands partenaires commerciaux du monde. On doit certainement pouvoir mieux faire. Il faut changer les règles afin de mettre fin au harcèlement de groupes d'intérêt américains à l'encontre d'exportations canadiennes concurrentielles et honnêtes.

• (1540)

Nous avons collaboré étroitement avec les provinces, l'industrie et les syndicats durant toute cette enquête. En début de semaine prochaine, nous aurons une réunion pour étudier en détail les motifs sur lesquels s'est fondé M. Baldridge pour revenir sur sa précédente décision et planifier notre stratégie pour la phase suivante de son enquête.

Des voix: Bravo!

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg—Fort Garry): Monsieur le Président, je remercie la ministre d'avoir fait une déclaration aussi rapidement à la Chambre. Je pense pouvoir affirmer au nom de tous les députés que c'est un jour tragique pour notre économie, surtout pour l'industrie forestière, qui donne de l'emploi à un grand nombre de travailleurs au Canada.

[*Français*]

Les conséquences sont profondes et nombreuses. A court terme, il y aurait des instabilités dans le secteur forestier, l'existence de plus petites entreprises sera remise en question et les consommateurs et les industries devront absorber des coûts substantiels.

[*Traduction*]

A quoi bon les récriminations? Le printemps dernier, quand le premier ministre (M. Mulroney) a déclaré qu'il n'était pas question de conditions préalables ou de restrictions dans le cadre de son grand projet de pourparlers sur le libre-échange, nous avions dit que cela nous coûterait certainement quelque chose. Nous savons maintenant combien.

Des voix: Oh, oh!

M. Axworthy: Cela nous coûtera 15 p. 100 de nos produits forestiers. Cela coûtera 600 millions de dollars de plus à l'industrie canadienne. Voilà le prix que le gouvernement actuel force l'industrie du Canada à payer.

Mlle Carney: Le gouvernement actuel?

M. Axworthy: C'était faux de dire qu'il n'y avait pas de conditions préalables. Les dés étaient truqués à l'époque et nous savons maintenant ce que cela coûtera aux Canadiens. Le gouvernement ne peut pas nier sa responsabilité. C'est ce que nous devrons payer et nous venons de recevoir la note. Les négociations commerciales ont été menées de façon déplorable ces derniers mois. Le gouvernement ne peut pas gérer ses affaires à la Chambre et encore moins dans le cadre de négociations épineuses avec les États-Unis.

Il est incroyable que la ministre se prépare maintenant à dire que le gouvernement luttera par tous les moyens possibles alors qu'il y a à peine trois semaines, elle était prête à abandonner la partie et à essayer de conclure un marché qui aurait eu des conséquences encore plus graves pour l'industrie canadienne. Ce n'est pas étonnant qu'une décision ait été prise quand nous avons télégraphié il y a plusieurs semaines que nous n'étions pas prêts à céder. Ce n'est pas étonnant que notre cause ait été compromise devant le tribunal. Cela faisait déjà des jours et des semaines que le gouvernement du Canada reculait en disant: «Acceptez, s'il vous plaît; nous allons essayer de nous arranger». S'il s'agit d'un processus quasi judiciaire comme l'affirmait le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) le printemps dernier, pourquoi la ministre a-t-elle changé d'avis et modifié la position du gouvernement, ce qui a affaibli la cause du Canada?

Il se trouve que cette décision aura des conséquences futures bien plus graves que ses répercussions immédiates. Ces répercussions sont déjà passablement mauvaises en soi. En effet, ce droit supplémentaire de 15 p. 100 sur les importations est un dur coup pour cette industrie. Comme le faisait valoir l'un de ses représentants dans un rapport publié dernièrement, un droit de 20 p. 100 aurait été un désastre. Il n'est donc pas exagéré de dire qu'avec ces 15 p. 100, nous frisons la catastrophe. Ce droit aura un effet paralysant sur la capacité économique de l'industrie concernée. Le plus grave, toutefois, c'est que les États-Unis établissent actuellement un précédent très dangereux dans le commerce international. C'est une autre façon

pour ce pays de dire qu'il peut fixer à son gré le prix des matières premières des autres pays. Un tel principe contrevient à l'éthique du commerce international et viole l'esprit du Sommet de Québec, car il bat en brèche toutes les règles que nous avons observées dans nos rapports commerciaux avec les États-Unis jusqu'ici.

A moins que le gouvernement ne fasse preuve, pour une fois, de fermeté avec les États-Unis en leur disant très clairement que la coupe déborde, ce genre de précédent s'appliquera au soufre, à la potasse et aux autres produits forestiers, au point de menacer l'existence même de tout notre secteur extractif. Le bois d'oeuvre n'est qu'un début. Les Américains savent maintenant que le gouvernement est aux abois puisqu'il a cédé bien souvent devant eux.

La première mise au point à faire et la réaction initiale du gouvernement et de tous les Canadiens sont de leur signifier que nous n'accepterons pas cette décision, que non seulement nous les attaquerons devant leurs propres tribunaux, mais que nous porterons cette cause devant cette tribune internationale . . .

Des voix: Nous l'avons déjà fait.

M. Axworthy: . . . qu'ils ont minée et affaiblie jusqu'ici par leurs agissements. Ils ont sapé le processus international. Jusqu'ici, ils ont compromis, à coup de tergiversations et d'atermoiements, notre position aux négociations du GATT. Nous ne devons pas déposer les armes pour autant. Par ailleurs, nous demandons maintenant, avant que toute autre décision ne soit prise, qu'un débat en règle ait lieu à la Chambre pour connaître exactement les intentions du gouvernement, pour l'empêcher de prendre des décisions en secret et pour que tous les Canadiens et tous les députés puissent faire connaître leur point de vue sur ce qu'ils considèrent comme la meilleure politique commerciale pour notre pays.

Des voix: Bravo!

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Monsieur le Président, il y a 20 000 emplois au Canada qui sont menacés par cette décision. C'est quelque chose qui frappe les gens, les localités, l'avenir de petites entreprises et le tissu même de notre société, surtout en Colombie-Britannique.

[*Français*]

C'est une décision qui est très difficile pour tout le pays, une décision qui est difficile pour le Québec, difficile pour l'Ontario et difficile pour les autres provinces.

[*Traduction*]

Je dois dire que c'est une chose que, personnellement, je craignais beaucoup lorsque le comité des finances du Sénat a pris sa décision au printemps dernier. Les députés se rappelleront peut-être que j'avais prédit, à l'époque, que nous serions frappés d'abord de droits de 15 à 20 p. 100 sur notre bois d'oeuvre. Il est préférable que ce soit 15 p. 100 plutôt que 20 p. 100. Comme la ministre le disait, ce n'est qu'une décision préliminaire. C'est vrai, mais il ne faut pas oublier que la décision finale peut aussi bien être plus élevée que plus basse.

Je pense que tous les députés éprouvent du regret, de la tristesse. Ils ont l'impression d'avoir été mal traités par le système américain. Celui-ci ne permettait même pas d'évaluer les subventions que reçoivent les producteurs américains et de les comparer à celles qui, d'après eux, sont accordées à nos producteurs. Je pense parler au nom de tous lorsque je dis que cette façon de procéder est tout simplement inacceptable. En ce qui concerne l'attitude de notre gouvernement, je dois dire qu'il y a eu une série de faux pas, d'erreurs, de volte-face ridicules qui nous ont beaucoup nui et qui, je le crains, continueront à nous nuire à l'avenir. Par exemple, nous avons enfin entendu la ministre nous dire aujourd'hui que nous allions combattre cette décision de toutes nos forces et que les droits de coupe ne constituent pas une subvention au producteurs canadiens, cela deux semaines après qu'elle eut pris publiquement à ce sujet une position différente qui nous a fait un tort considérable.

• (1550)

Il faut considérer également cette tentative bizarre et ridicule de justifier nos négociations sur le libre-échange avec les États-Unis au moyen de cette catastrophe vers laquelle elles nous ont à nouveau conduits. Au comité spécial, on nous avait garanti que ces négociations nous mettraient à l'abri de toute mesure de représailles américaine. Néanmoins, nous n'avons essuyé que des revers: les pêches, les bardeaux de cèdre, le bois d'oeuvre et, bientôt, la potasse, le cuivre, voire l'acier. Tout cela s'est produit depuis que le premier ministre (M. Mulroney) nous a dit, en septembre, qu'il nous procurerait le libre-échange, et que nous serions ainsi protégés. On n'a toutefois pas cessé de nous assommer. On vient aujourd'hui de nous donner le coup de grâce en nous imposant un droit tarifaire énorme de 15 p. 100 sur le bois d'oeuvre.

Je tiens à dire, en terminant, que la ministre aurait dû, ainsi que son cabinet l'avait mentionné au début de la semaine, dire aujourd'hui à la Chambre quelles mesures le gouvernement comptait prendre à ce sujet. Or, voici que ce dernier, à son grand déshonneur, va se contenter de discussions.

Le président suppléant (M. Paproski): Je regrette, mais le temps dont le député disposait est écoulé. Dois-je comprendre que la séance ne sera pas prolongée de 14 minutes cet après-midi et que nous allons tout simplement poursuivre nos travaux? Y a-t-il consentement unanime à cette fin?

Des voix: D'accord.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Hockin: Que le projet de loi C-11, tendant à modifier la Loi de l'impôt sur le revenu, soit lu pour la 2e fois et renvoyé à un comité législatif.

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, sans la qualifier de diversion, disons que la déclaration de la ministre du Commerce extérieur (Mlle Carney) n'a pas surpris bon nombre d'entre nous mais elle nous a sûrement fait oublier la question principale à l'étude d'aujourd'hui, celle du crédit d'impôt pour enfants. J'aimerais discuter brièvement certains

des arguments du gouvernement afin que ce projet de loi soit adopté rapidement par la Chambre.

Plusieurs ministériels qui ont parlé de la question du crédit d'impôt pour enfants ont déclaré qu'il faut adopter ce projet de loi très rapidement parce qu'il s'agit de verser de l'argent aux personnes les plus nécessiteuses, dont le revenu annuel s'élève tout au plus à 15 000 $. A première vue, l'opposition est tout à fait d'accord là-dessus. Nous reconnaissons qu'on doit adopter toute mesure susceptible de diminuer la pauvreté des gens et des familles qui vivent avec 15 000 $ ou moins par année. Nous ne devrions toutefois pas nous laisser avoir pour autant. Nous ne devrions pas nous laisser embobiner par un gouvernement qui reprend d'une main ce qu'il donne de l'autre. Il donne, sous forme de crédit d'impôt remboursable, non pas le plein montant du crédit d'impôt pour enfants mais seulement une partie. Nous présenterons des amendements pour corriger certaines injustices.

Tout en promettant aux pauvres de leur remettre immédiatement un crédit d'impôt pour enfants de 300 $, avant même qu'ils ne remplissent leur déclaration d'impôt, le gouvernement fait des ravages dans le portefeuille des Canadiens à revenus faibles et moyens avec ses ponctions fiscales. Selon le Conseil canadien du bien-être social, c'est la première fois cette année que le groupe de gens dont le revenu s'élève à 15 000 $ payera l'impôt. Leur fardeau fiscal s'accroîtra au cours des quatre prochaines années à mesure que les effets du budget Wilson sur les Canadiens à faible revenu se feront sentir. Il y a six ans à peine, en 1980, une famille de deux adultes qui travaillent et de deux enfants qui vivait au seuil de la pauvreté payait un peu moins de 1 000 $ d'impôt. C'était déjà trop, mais elle payait 1 000 $. Leur fardeau fiscal, qui s'élevait à moins de 1 000 $ en 1980 a commencé à augmenter en 1984 pour atteindre 1 600 $ en 1986. En 1990, une famille de deux adultes qui travaillent vivant au seuil de la pauvreté payera presque 2 000 $ d'impôts, ce qui représente une augmentation de plus de 70 p. 100 en 10 ans seulement.

Je ne pense pas que le gouvernement puisse trouver grand réconfort dans le fait qu'il demande aujourd'hui à tous les députés d'adopter le projet de loi relatif au crédit d'impôt-enfants qui procurera rapidement 300 $ aux familles, et que nous appuyons, alors que ce même gouvernement qui parle d'égalité, d'autonomie et de sortir les gens de la pauvreté va obliger les contribuables dont les revenus frôlent le seuil de la pauvreté à payer près de 2 000 $ en impôt en 1990. La situation est tout aussi sombre pour les familles aux revenus d'environ 20 000 $.

Nous qui avons des électeurs de cette catégorie dans nos circonscriptions savons que pour une famille en 1986-1987, un revenu familial annuel de 20 000 $ n'est pas beaucoup. Cette famille a du mal à joindre les deux bouts. La famille dont les revenus sont au seuil de la pauvreté paiera plus de 70 p. 100 d'impôt de plus en 1990 qu'en 1980. La famille dont les revenus étaient de 20 000 $ en 1980 paiera 40 p. 100 de plus au cours de la prochaine décennie, et la famille aux revenus de 30 000 $ 25 p. 100 de plus. Le point contestable, celui que le gouvernement n'a pas réussi à régler, c'est qu'une famille aux revenus de 50 000 $ paiera seulement 17 p. 100 de plus d'impôt. Mais une famille aux revenus de 80 000 $, dont on peut dire sans exagérer qu'elle vit dans le luxe, ne paiera que 7 p. 100 de plus d'impôt.

Qu'est-ce qui ne va pas dans le système pour qu'une famille vivant au seuil de la pauvreté voie son fardeau fiscal augmenter de 70 p. 100, tandis que la famille aux revenus de 80 000 $ ne voie augmenter son fardeau fiscal que de 7 p. 100? Est-ce là l'équité dont parlait le ministre des Finances (M. Wilson) quand il disait qu'il voulait opérer une réforme fiscale? Est-ce là le genre d'équité dont le gouvernement a parlé dans des discours du trône où il affirmait que le crédit d'impôt-enfants était une excellente mesure progressiste et que le projet de loi devrait être adopté? Bien sûr qu'il devrait l'être, monsieur le Président. Il s'agit d'une bonne mesure législative, mais elle ne va pas assez loin. Elle présente un certain nombre de lacunes, et j'aimerais les passer brièvement en revue.

[*Français*]

Le niveau de 15 000 $ . . . monsieur le Président, en 1986, une famille avec un revenu de 15 000 $, dans la ville de Toronto, dans la ville de Montréal, est déjà 5 000 $ ou 6 000 $ en dessous du niveau de pauvreté. Je pense à un amendement libéral qui élèverait le niveau du crédit d'impôt-enfant à 22 000 $ ou 23 000 $ et qui serait acceptable parce que si, par exemple, on élève le niveau à 23 000 $ tel que nous le proposons dans le parti libéral, au moins on prendra tous les gens qui vivent en dessous du seuil de pauvreté au Canada. Si on reste à 15 000 $, il y a quand même des milliers de familles monoparentales, des milliers de familles avec deux parents qui travaillent et qui ne peuvent pas vivre avec un revenu entre 15 000 $ et 23 000 $. C'est pour cette raison-là, monsieur le Président, qu'un de nos amendements c'est de proposer qu'on élève le niveau pour le crédit d'impôt-enfant de 15 000 $ à 23 000 $.

Un autre problème, monsieur le Président, vous qui recevez au Canada le crédit d'impôt-enfant, vous savez que le total, si vous n'avez pas d'autre revenu, sera cette année aux environs de 454 $. Cela fait que si vous n'avez pas suffisamment d'autre revenu, vous recevrez le chèque de 454 $ pour chaque enfant.

Ce que le gouvernement propose dans ce projet de loi, c'est de donner une avance de 300 $ à chaque famille pour chaque enfant, alors il restera une somme de 154 $ qui sera donnée à la suite d'une déclaration d'impôt.

Monsieur le Président, le coût qui sera subordonné à la décision de notre ministère de l'Impôt sur le revenu de payer cette différence de 154 $ aurait dû être donné aux familles, c'est-à-dire qu'au lieu de présenter un projet de loi qui donnera à l'avance une somme de 300 $ cette année, donnez plutôt la somme de 454 $ en disant: Vous avez droit à tout le crédit d'impôt-enfant à l'avance et, par la suite, s'il y a des changements à faire, on peut les faire.

Monsieur le Président, ce qui arrive avec ce genre de projet de loi, c'est qu'on crée une bureaucratie où on livre deux chèques à la fois, mais cela demande de la part des familles monoparentales, des familles pauvres, de faire une demande pour recevoir les 154 $ qui devraient être compris dans le premier chèque.

• (1600)

[*Traduction*]

Nous proposons un certain nombre d'amendements sérieux qui amélioreront, selon nous, ce projet de loi. L'un de ces amendements prévoit qu'afin d'être juste envers tous les Canadiens vivant en-dessous du seuil de la pauvreté, il faut appliquer ce projet de loi à toutes les familles dont le revenu est inférieur à 23 500 $. En tant que députés, nous savons que de nombreuses familles ont bien de la difficulté à joindre les deux bouts avec un revenu situé entre 15 000 $ et 23 500 $. Cet amendement mérite d'être adopté.

Le deuxième amendement porte sur la bureaucratie. Le gouvernement est arrivé au pouvoir en laissant entendre qu'il allait mettre de l'ordre dans toute la bureaucratie. La plupart des familles visées par ce projet de loi, celles dont le revenu annuel est de 15 000 $ ou moins, seront admissibles au plein crédit d'impôt de 454 $. Pourquoi le gouvernement a-t-il décidé d'envoyer un chèque de 300 $ puis un autre de 154 $, alors que les documents pertinents sont remplis? On ne fait qu'accroître la paperasserie. Il serait beaucoup plus facile de dire à ces gens que nous savons qu'ils ont besoin de l'argent avant Noël et qu'ils ne veulent pas être les victimes des escompteurs d'impôt, et que nous leur enverrons donc le plein montant de 454 $ avant Noël. Les familles dont le revenu est supérieur à 15 000 $ ou 23 500 $ peuvent faire leur demande par les voies normales. En agissant autrement, on ne fait que doubler les formalités administratives.

En outre, les dispositions concernant les paiements en trop sont extrêmement complexes, comme vous le savez. Si par accident le gouvernement envoie à Mme Tremblay un chèque de 300 $ alors qu'elle n'avait droit qu'à 200 $, alors, après Noël, une fois qu'elle aura dépensé l'argent pour acheter des cadeaux ou des vêtements d'hiver ou des choses nécessaires aux enfants voire pour nourrir sa famille, le percepteur va venir lui réclamer les 100 $ qu'elle a perçus en trop, plus l'intérêt. Tous les députés qui travaillent dans leurs bureaux de comté ne sont pas sans savoir ce que représente une facture imprévue de 100 $ pour une famille dont le revenu maximum est de 15 000 $ par an ou moins. Qu'est-ce que cela représente pour un député? Je ne pense pas que cela va nous amener devant la Cour des faillites. Cependant, lorsqu'on demande à une famille qui tente d'élever deux enfants, peut-être une famille monoparentale, de rembourser 100 $ qu'elle a déjà dépensés, on la place dans une situation extrêmement précaire.

Nous recommandons également qu'il ne soit pas perçu d'intérêt sur les sommes versées en trop mais on pourrait même simplifier les choses en envoyant le montant total de 454 $. Toutefois, nous sommes fort inquiets à propos des versements en trop qui risquent de compromettre gravement la situation des familles démunies et nous pensons qu'il y a lieu de récupérer seulement l'excédent, sans faire payer d'intérêt.

Comme je l'ai expliqué tout à l'heure, nous souscrivons effectivement à la motion, mais nous sommes d'avis que 300 $ ne suffisent pas et que ce paiement devrait être plutôt de 454 $. Le maximum des revenus donnant droit à ce paiement devrait passer de 15 000 $ à 23 500 $, de façon à tenir compte davantage de la situation réelle des Canadiens vivant dans la pauvreté. Je ne pense toutefois pas que nous puissions accepter le postulat du gouvernement, exposé d'un discours à l'autre, selon lequel il se démènerait comme un diable dans l'eau bénite pour venir en aide aux défavorisés et aux familles nécessiteuses. A vrai dire, il ne leur donne que des miettes; cette mesure est une solution très superficielle au problème de la pauvreté. Cela est particulièrement vrai, compte tenu des données publiées par le Conseil national du bien-être qui déplore l'augmentation du fardeau fiscal des travailleurs défavorisés et des familles gagnant moins de 30 000 $ par an. Toutes les mesures fiscales présentées par les conservateurs depuis 1984 montrent que les familles comptant deux enfants et ne gagnant que 15 000 $ paieront 355 $ de plus en impôt. Le Père Noël Mulroney et ses amis feront en novembre un cadeau de 300 $ aux pauvres et aux nécessiteux, mais lorsque viendra le moment de sacrifier au fisc en avril prochain, ces familles devront débourser 355 $ de plus en impôt, ce qui équivaut pour eux à une perte sèche de 55 $.

D'après nos données, l'augmentation du fardeau fiscal des familles gagnant $15 000 est proportionnellement la même que pour les familles comptant deux enfants mais gagnant 100 000 $. Le gouvernement prétend vouloir partager équitablement le fardeau fiscal, et je voudrais bien savoir ce qu'il entend au juste par là. Les Canadiens s'accordent à reconnaître que toute augmentation d'impôt ne devrait être imposée qu'à ceux qui en ont les moyens, et non pas à ceux qui en sont complètement démunis.

Une des choses qui rendent notre société unique en son genre est que tous les partis politiques sont prêts à venir en aide aux plus démunis. Malheureusement, on constate qu'en réalité la politique conservatrice consiste d'une part à accorder un crédit d'impôt pour enfants de 300 $, ce qui est louable et devrait être reconnu, mais qu'elle consiste d'autre part à percevoir 355 $ cette année seulement en majorations d'impôt. En outre, cette majoration est cumulative et durant les quatre prochaines années, cette même famille subira une majoration d'impôt s'élevant à des centaines sinon des milliers de dollars.

Nous devrions être également au courant d'une autre question. Je me demande combien de temps il me reste pour en parler, car je constate qu'après un si long congé je suis en train de perdre la voix, mais que le ciel m'en préserve! De toute façon, je pense que le gouvernement a été incité à présenter ce projet de loi parce que nous voulions empêcher l'extorsion dont sont victimes ceux qui ont des revenus modestes et qui ont besoin d'argent pour des vêtements d'hiver ou des articles importants et qui finissent pas s'adresser à des escompteurs d'impôt. Comme nous le savons, ce service leur coûtera 15 p. 100 sur les premiers 300 $ et 5 p. 100 au-delà. Tout porte à croire que la plupart de ceux qui ont recours aux escompteurs d'impôt sont des petits salariés ou des gens aux revenus modestes. En 1985, un demi-million de Canadiens qui ont vendu leur crédit d'impôt pour enfants à des escompteurs avaient des revenus inférieurs à 8 000 $. De toute évidence, les services d'escompteurs s'adressent à ceux qui manquent d'argent liquide. D'après les estimations du gouvernement, les escompteurs ont reçu plus de 20 millions de dollars de crédit d'impôt pour enfants en 1984 et ont accumulé des remboursements d'impôt s'élevant à plus de 41 millions de dollars en 1984.

• (1610)

Une façon de régler le problème est de verser en totalité ou en partie cette somme d'avance, comme on le propose dans ce projet de loi. Pour le plus long terme, nous devrions aussi prendre en considération l'interdiction pure et simple de la vente des remboursements de crédits d'impôt pour enfant aux escompteurs. Nous l'avons fait pour les pensions de vieillesse et les allocations familiales parce que nous pensons que les défavorisés ne devraient pas subir des pénalités de 15 ou de 5 p. 100 sur les sommes qui leur sont detinées. Le gouvernement n'accorde pas ces prestations pour gonfler les coffres des escompteurs de 20 ou 40 millions de dollars, selon les chiffres que l'on utilise.

Le gouvernement pourrait régler le problème de l'escompte sur les remboursements d'impôt en présentant un projet de loi précis interdisant la vente aux escompteurs des remboursements des crédits d'impôt pour enfant. Ce serait là une solution au problème mais j'invite les députés à accepter comme un minimum les deux amendements libéraux. Le premier porte sur l'augmentation des gains maximums admissibles de 15 000 $ à 23 500 $ pour réfléter le seuil de la pauvreté au Canada. Le deuxième prévoit que les personnes ayant droit au crédit d'impôt n'en reçoivent pas seulement une portion de 300 $ mais la totalité. Les 454 $ devraient être postés aux bénéficiaires avant Noël prochain pour qu'ils puissent se débarrasser de la paperasserie sans avoir à s'inquiéter de la bureaucratie. On simplifierrait ainsi les formalités. Ce système est meilleur et à mon avis défendable. Puisque les conservateurs aiment bien parler de la simplification du régime fiscal, je les incite fortement à appuyer ce deuxième amendement.

M. James: Monsieur le Président, les commentaires de la députée ne sont pas sans m'inquiéter. Je crois qu'elle tentait d'alarmer les personnes qui toucheront ces 300 $ par enfant en faisant état de frais d'intérêt. Il n'y aura absolument aucun intérêt exigé sur ces sommes à moins que les déclarations d'impôt ne soient produites en retard l'an prochain. La question soulevée par la députée peut susciter des inquiétudes et je veux m'assurer qu'il bien clair dans l'esprit des gens qu'il n'y a pas lieu de s'inquiéter. Je ne peux m'empêcher de trouver inconséquent qu'on dise que certains risquent de toucher un excédent. Je suppose que cela pourrait arriver dans certains cas, mais je suis persuadé que si l'on demandait aux gens s'ils souhaitent recevoir cet argent au risque de devoir en rembourser une partie si leur revenu augmente considérablement, ils appuieraient les dispositions du projet de loi.

La députée qui vient de prendre la parole a aussi parlé de versement anticipé. Que je sache, le gouvernement précédent n'a jamais proposé de versement anticipé. Je crois que l'intérêt de la députée pour les pauvres de notre pays est sincère. Toutefois, elle ne devrait pas semer l'inquiétude. Ils pourraient fort bien employer les 300 $, 600 $, 900 $ ou 1200 $ en novembre pour acheter des vêtements de neige ou des cadeaux de Noël. J'espère qu'elle ne cherche pas à faire supprimer ce progrès marquant dans l'histoire du Canada. Le gouvernement, avec l'appui de l'opposition, espérons-le, veut aider financièrement les Canadiens qui en ont le plus besoin à l'heure actuelle.

Mme Copps: Monsieur le Président, je regrette que le député de Sarnia—Lambton (M. James) ait mal compris mes observations. Je crois avoir fait explicitement allusion au fait que, conformément au projet de loi qui est présentement à l'étude, une famille ayant touché un excédent serait tenue de le rembourser en entier plus l'intérêt couru à compter de la réception de cet excédent. Le parti libéral propose dans l'un de ses amendements qu'en cas d'excédent dû à un changement de circonstances ou à une simple erreur administrative, le montant à rembourser soit limité à l'excédent lui-même et que l'intérêt exigé soit calculé à compter seulement du soixantième jour suivant la réception de l'avis d'excédent.

Je ne veux pas que les femmes canadiennes reçoivent en avril prochain un avis du fisc les informant qu'elles ont accidentellement reçu 300 $ de trop et qu'elles doivent rembourser ce montant plus l'intérêt couru à compter de la date de réception de l'argent qu'elles ont déjà dépensé, ne sachant pas qu'il s'agissait d'un versement excédentaire. Voilà quel est l'objet de l'amendement libéral. C'est un amendement très clair, je crois, et j'espère que le député va l'appuyer.

En ce qui concerne le tournant historique signalé par le député, je dirai seulement que pour chaque montant de 300 $ que le gouvernement va verser cette année aux contribuables démunis, il va prélever 354 $ par le moyen de la fiscalité, ce qui donne une perte nette de 54 $.

[*Français*]

Mme Bertrand: Monsieur le Président, j'ai écouté avec beaucoup d'attention l'argument de la députée de Hamilton-Est qui, j'en suis convaincue, a à coeur, comme nous tous en cette Chambre, le mieux-être des familles défavorisées de sa circonscription.

Par contre, j'ai décelé un certain illogisme dans sa présentation. D'une part elle ne semble pas très heureuse de cette magnifique législation que nous apportons et d'autre part, elle blâme les escompteurs d'avoir profité de la situation à l'époque.

C'est justement ce que nous voulons éviter avec le projet de loi C-11. C'est justement que ces familles qui ont vraiment besoin de leur argent à une certaine époque de l'année soient obligées d'aller chez les escompteurs.

Donc, pourquoi votre parti nous blâme-t-il aujourd'hui et pourquoi à votre époque—vous n'étiez pas là, mais les autres étaient là—est-ce que le parti libéral n'a pas posé ce geste-là, adopter une législation, comme nous l'avons fait avec le projet de loi C-83, pour limiter l'intérêt que les escompteurs chargent et d'autre part, en même temps accorder aux familles ce paiement anticipé que le projet de loi C-11 prévoit?

Mme Copps: Monsieur le Président, je pense que j'ai bien dit d'abord que c'était un bon projet de loi, que j'étais d'accord et que j'étais pour l'appuyer. Et je l'ai dit à la Chambre. J'ai dit que le projet de loi, tel que conçu, pourrait avoir certains amendements, par exemple, prévoir un paiement de 454 $ au lieu de 300 $, qui fait une partie, mais pas tout le paquet. Et les autres changements seraient d'élever le niveau de personnes qui vont recevoir l'argent, les familles qui ont un revenu de 15 000 $ jusqu'à 23 500 $. Ce sont des rajustements qui améliorent un projet de loi qui est déjà bon.

Le projet de loi tel quel est bon. La chose que j'aimerais démontrer à la Chambre et à la population canadienne, c'est qu'en même temps qu'on introduit ce bon projet de loi qui va permettre de donner 300 $ aux familles canadiennes, on va rattraper 354 $ de M. «taxman» comme on dit en anglais. Dans la Bible, on dit que la main droite donne et la main gauche reprend. Vous, vous avez la main droite, vous donnez 300 $ aux familles, mais votre département de taxes, avec M. Wilson, est la main gauche. Et ce sont eux qui prennent les 354 $, malheureusement.

• (1620)

[*Traduction*]

Mme Collins: Monsieur le Président, je voudrais tirer au clair une allusion de la députée qui me préoccupe. Elle a laissé entendre que si un paiement en trop était versé parce que la mère ou la famille avait gagné plus de 15 000 $, la famille serait tenue de rembourser le montant avec intérêt. Pour ce qui est de ces percepteurs dont elle a parlé, qui viendraient frapper aux portes, je tiens à lui assurer qu'il ne se passera rien de tel. Personne ne viendra frapper aux portes. De fait, en cas de paiement en trop, aucun intérêt ne sera exigé avant le 30 avril de l'année suivante.

Les contribuables qui constatent avoir gagné plus que ce montant au moment de produire leur déclaration d'impôt doivent le rembourser, mais aucun intérêt ne sera exigé à moins que la déclaration d'impôt elle-même ne soit produite en retard. Il me semble important d'apporter cette précision puisque nous ne souhaitons certainement pas que les gens s'imaginent que si le montant qu'ils recoivent est trop élevé, ils auront à le rembourser avec intérêt. Je veux que la députée sache qu'il n'en est certainement pas ainsi.

Mme Copps: Monsieur le Président, le secrétaire parlementaire pourrait sans doute nous fournir certains détails. Toutefois, les députés libéraux ont l'impression que l'intérêt sera exigible à compter de la date d'expédition du chèque et non à compter d'avril.

Une autre difficulté se pose. Je me souviens d'avoir produit ma déclaration d'impôt au début de mars. Après avoir fait des pieds et des mains pour obtenir mon remboursement, je l'ai finalement reçu en septembre de cette année. Si j'avais eu droit au crédit d'impôt pour enfants, quoi que de toute évidence je ne le reçoive pas étant donné ma situation, il se serait écoulé des mois depuis le moment où j'aurais été dans l'obligation de rembourser ce montant, même si j'avais produit ma déclaration à temps. Le gouvernement a tout simplement pris trop de temps pour examiner la déclaration d'impôt.

Mme Collins: Je tiens à assurer à la députée qu'avec les grands changements survenus depuis deux ans . . .

Mme Copps: C'était cette année.

Mme Collins: . . . depuis que le gouvernement est arrivé au pouvoir, le ministre du Revenu national (M. MacKay) a apporté des changements afin que les contribuables puissent recevoir leur remboursement très rapidement. Je suis persuadée qu'il n'y aura pas de problème.

Mme Copps: Monsieur le Président, je donne une réponse rapide car je sais que mon temps est écoulé. C'est cette année que le ministère du Revenu m'a fait vivre ce cauchemar. Il s'agissait de l'année financière 1985. Le gouvernement peut donc battre sa coulpe. Il y a encore beaucoup de contribuables qui attendent leur remboursement pendant longtemps.

Le président suppléant (M. Paproski): Le député de Swift Current—Maple Creek (M. Wilson) a-t-il une brève question à poser?

M. Wilson (Swift Current—Maple Creek): J'ai une brève question à poser à la députée. Elle trouve que c'est essentiellement un bon projet de loi. Je me demande pourquoi elle propose d'amender le projet de loi de façon à hausser le plafond du revenu à 23 500 $. Cela veut dire en pratique que tous ceux qui pourraient recevoir le crédit d'impôt pour enfants auraient droit au versement anticipé. Ce faisant, ne compliquerait-on pas les choses au point où l'on augmenterait considérablement les paiements en trop et les problèmes de récupération de ces paiements? Je ne pense pas que ce soit surtout un problème de perception des intérêts, mais bien de récupération de l'argent versé. Il me semble que récupérer l'argent versé par erreur ou accidentellement ne serait pas facile. Vu que cet amendement pourrait créer plus de problèmes qu'il ne vaut, la députée ne devrait-elle pas reconsidérer sa position?

Mme Copps: Monsieur le Président, le député sait certainement que l'on a prévu un crédit d'impôt partiel pour les familles dont le revenu se situe entre 23 500 $ et 31 600 $. Alors que le gouvernement a utilisé 15 000 $ comme limite arbitraire, nous estimons que l'on devrait plutôt prendre 23 500 $ comme limite pour le paiement anticipé du crédit d'impôt, parce que c'est la norme que l'on retrouve le plus souvent comme seuil de la pauvreté, notamment dans le rapport du Sénat sur la pauvreté, à Statistique Canada et dans divers indices nationaux de la pauvreté. Ceux qui sont au-dessus du seuil de la pauvreté, mais ont cependant droit à un crédit d'impôt, attendront normalement leur remboursement d'impôt.

LA MOTION D'AJOURNEMENT

[*Français*]

QUESTIONS À DÉBATTRE

Le président suppléant (M. Paproski): A l'ordre! En conformité de l'article 66 du Règlement, je dois faire connaître à la Chambre les questions qu'elle abordera à l'heure de l'ajournement ce soir, à savoir: L'honorable député de Lévis (M. Fontaine)—L'Agriculture—La création d'un office national de commercialisation des oeufs d'incubation—La position du gouvernement; l'honorable député d'Eglinton—Lawrence (M. de Corneille)—L'Éducation—L'enseignement postsecondaire—*a*) La déclaration attribuée au ministre de la Colombie-Britannique. *b*) Le financement du programme de prêts aux étudiants.

Impôt sur le revenu—Loi

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Français*]

LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Hockin: Que le projet de loi C-11, tendant à modifier la Loi de l'impôt sur le revenu, soit lu pour la 2e fois et renvoyé à un comité législatif.

Mme Gabrielle Bertrand (secrétaire parlementaire du ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur le Président, il me fait plaisir de participer aujourd'hui à ce débat qui porte sur cette excellente initiative qu'est la création d'un système de paiement anticipé du crédit d'impôt-enfant, une mesure destinée à venir en aide aux personnes à faible revenu, laquelle s'inscrit dans le cadre des modifications que nous avons apportées l'an dernier au système de prestations pour enfants.

On se souviendra que, pour accroître l'aide aux familles à revenu modeste, le gouvernement a procédé l'année dernière à une restructuration des prestations au titre des enfants. Ainsi, nous avons modifié la formule d'indexation des allocations familiales. En vigueur depuis janvier 1986, cette mesure consiste à limiter l'indexation des allocations à la valeur de l'augmentation annuelle de l'indice des prix à la consommation qui excède 3 p. 100. Toute augmentation du taux d'inflation au-dessus de 3 p. 100 est toutefois entièrement compensée par une indexation.

Je ne peux passer sous silence, monsieur le Président, que malgré la rareté de nos ressources nous avons maintenu le caractère universel des allocations familiales. Ensuite, nous avons bonifié le crédit d'impôt-enfant lequel est versé sur une base sélective aux familles à revenu modeste. Pour cette année, le montant maximum du crédit d'impôt-enfant, qui sera payable au printemps de 1987, sera de 454 $ alors qu'il était de 384 $ pour l'année 1985. Il s'agit là d'une augmentation de 70 $. Le crédit d'impôt-enfant continuera d'augmenter en 1987 et en 1988 et à chacune de ces deux années il sera augmenté de 35 $ de sorte qu'il atteindra 524 $ par enfant pour l'année d'imposition 1988. Par contre, le revenu familial au-dessus duquel le crédit d'impôt-enfant commence à diminuer est réduit à 23 500 $ cette année alors qu'il était de 26 330 $ en 1985. Ce nouveau seuil sera également indexé sur la hausse annuelle de l'indice des prix à la consommation qui dépasse 3 p. 100.

Enfin, il y aura une réduction de l'exemption fiscale au titre des enfants à charge. Cette diminution sera échelonnée sur trois ans à partir de 1987 pour atteindre un niveau équivalant aux allocations familiales en 1989.

Monsieur le Président, les mesures que je viens de décrire permettent non seulement d'accroître l'équité de notre système de prestations pour enfants mais aussi de mieux focaliser les ressources qui lui sont dévolues. Le budget de mai 1985 a majoré le crédit d'impôt-enfant améliorant ainsi le sort des familles à revenu modeste. Le budget de février dernier fait en sorte que dès cette année les familles puissent obtenir le paiement anticipé de ce crédit d'impôt-enfant et c'est là la nouveauté et l'originalité de ce projet de loi. Ce nouveau système de paiement anticipé du crédit d'impôt-enfant permettra de réduire de plusieurs mois la période d'attente pour les familles admissibles et du même coup réduira la nécessité pour celles-ci de recourir aux escompteurs d'impôt. Le paiement anticipé du crédit d'impôt-enfant de 1986 s'élèvera à 300 $ par enfant et sera effectué vers la fin de novembre ou au début de décembre, aux personnes admissibles qui avaient un revenu familial de 15 000 $ au moins en 1985. Ce paiement anticipé représente environ les deux tiers du crédit maximal de 454 $ qui autrement serait payable une fois que le bénéficiaire aura produit sa déclaration d'impôt, c'est-à-dire seulement au début de 1987.

Monsieur le Président, j'espère de tout coeur que grâce à la collaboration des députés de cette Chambre, environ 725,000 familles du Canada pourront se prévaloir de ce paiement anticipé. Cela signifie que dorénavant ces familles n'auront plus besoin de recourir aux services des escompteurs d'impôt qui dans certains cas profitaient largement de la situation financière précaire dans laquelle se trouvaient ces familles.

Il est vrai, monsieur le Président, que ce programme vise uniquement les familles dont le revenu s'élevait à 15 000 $ ou moins en 1985. La raison pour laquelle nous avons limité l'accès à ce programme tient au fait que ce sont les familles à très faible revenu qui ont le plus tendance à recourir aux services des escompteurs d'impôt. De plus, étant donné que les ressources financières de l'État sont limitées, le gouvernement doit consacrer tous ses efforts à améliorer d'abord et principalement le sort des personnes les plus démunies de notre société.

Monsieur le Président, j'aimerais souligner que, contrairement à ce qu'a affirmé à quelques reprises le député de Montréal—Sainte-Marie (M. Malépart) et partiellement aussi la députée de Hamilton-Est (Mme Copps), les personnes qui ne sont pas admissibles au paiement anticipé du crédit d'impôt-enfant ne sont pas pour autant pénalisées. En effet, ces personnes recevront, comme par le passé, leur crédit d'impôt-enfant dans le cadre de leur déclaration d'impôt. J'insiste, monsieur le Président, sur le fait que ces personnes ne subiront aucune réduction du crédit d'impôt-enfant auquel elles ont droit et qu'elles ne seront victimes d'aucune pénalité.

Je me réjouis également d'une autre mesure contenue dans le projet de loi C-11, laquelle mesure vise à verser le crédit d'impôt-enfant pour un enfant décédé en 1986 mais qui, s'il avait vécu, aurait été bénéficiaire de l'allocation familiale en 1987. A l'heure actuelle, aucun crédit d'impôt-enfant n'est payé pour l'année dans laquelle l'enfant est décédé. Selon mes informations, il y aurait quelque 3 000 familles qui bénéficieront de cette mesure.

Monsieur le Président, la semaine dernière, celle qui vient de s'écouler du 6 au 10 octobre, avait lieu, pour une deuxième année consécutive, la Semaine nationale de la famille. A cette occasion, des dizaines d'organismes et d'agences de partout au Canada ont uni leurs efforts et mis en commun leurs idées afin de sensibiliser l'opinion publique à l'importance de la famille dans notre société canadienne, et j'en profite pour féliciter Services à la Famille Canada pour cette initiative.

Tout en évoquant un ensemble d'événements heureux qu'expérimentent habituellement des gens qui vivent ensemble, tels les naissances, les anniversaires, les mariages, ces intervenants sociaux n'oublient pas qu'il y a aussi des étapes quotidiennes plus difficiles à franchir. La vie de famille comporte

parfois des déceptions et des peines, des difficultés à joindre financièrement les deux bouts. Notre gouvernement et surtout notre premier ministre sont bien conscients de ces réalités, c'est-à-dire d'une part, l'importance de la famille dans notre société et d'autre part, notre responsabilité sociale envers elle.

Déjà, à l'occasion de son premier message de Noël à la population canadienne, en décembre 1984, le premier ministre s'exprimait ainsi, et je cite:

Pour moi, la famille est, et doit toujours demeurer, la première source d'unité dans notre société. C'est à partir d'elle que se tissent tous les liens qui nous unissent, y compris l'unité nationale.

Cependant, comme c'est le cas pour tant d'autres bienfaits, nous tenons peut-être trop pour acquis nos liens familiaux que nous ne sommes pas aussi conscients que nous devrions l'être des pressions qu'ils subissent. Ces pressions compromettent le maintien de la cellule familiale comme élément de base de notre société.

Au cours des dernières années, les gouvernements ont pris un certain nombre de mesures, législatives ou autres, pour tenter d'atténuer les conséquences de l'éclatement de la famille.

Mais il y a lieu de se demander si nous avons consacré autant d'énergie et d'attention à l'objectif plus positif de faire en sorte que la cellule familiale demeure la pierre d'assise de notre société.

Encore la semaine dernière, à l'occasion de la Semaine nationale de la famille, le premier ministre disait:

La famille est si intimement liée à notre existence qu'il est parfois difficile de nous rendre bien compte de l'énorme influence qu'elle exerce sur nos vies.

Elle est le creuset dans lequel nos valeurs les plus profondes prennent forme, la source de l'assurance et du soutien qui donnent un sens à l'activité humaine.

Monsieur le Président, au moment ou démographes, travailleurs sociaux et parents s'interrogent sur les problèmes tels que la dénatalité, la structure fiscale, la pauvreté, les ruptures, le chômage, il et certain que l'État se doit d'être un des moteurs importants du redressement de cette triste situation. Je m'empresse cependant d'ajouter qu'avec l'État c'est aussi à toute la société qu'incombe sa part de responsabilité sociale.

Si j'ai senti le besoin de faire ces quelques remarques sur la famille, c'est que, aujourd'hui, en présentant ce projet de loi notre gouvernement essaie de réconforter financièrement nos familles les plus démunies. C'est d'abord à elles qu'il faut penser et c'est à elles que s'adresse cette législation. L'expérience passée a trop souvent démontré que les parents, à court de moyens financiers, et afin de pouvoir réaliser certains achats importants, couraient chez les escompteurs d'impôt en quête d'un chèque anticipé. C'est justement ce chèque anticipé que 725 000 familles au pays recevront vers la fin de novembre ou au début de décembre et ce sans avoir à payer des intérêts exorbitants comme cela se faisait dans le passé.

Monsieur le Président, je termine en réaffirmant ma satisfaction de savoir que sur les 725 000 familles canadiennes qui bénéficieront de cette législation, environ 1400 familles de ma circonscription profiteront du projet de loi C-11 qui est un pas important dans la réforme de nos politiques sociales.

M. John Parry (Kenora—Rainy River): Monsieur le Président, je tiens premièrement à féliciter le gouvernement de sa décision de permettre aux familles, qui ont souffert du décès d'un enfant, de recevoir ce crédit d'impôt-enfant dans l'année actuelle où la perte sera subie.

Alors, je voudrais demander à la secrétaire parlementaire si son ministère a des prévisions ou une estimation de la réduction dans l'«escomptage» des crédits d'impôt qui auront lieu à cause de cet amendement de paiement anticipé.

Mme Bertrand: Monsieur le Président, je n'ai pas fait le décompte mais je pourrais peut-être le faire dans les minutes qui suivront et donner la réponse un peu plus tard au député. Mais chose sûre, c'est que les escompteurs d'impôt demandaient 15 p. 100 d'intérêt sur le montant emprunté, ce qui était énorme, je pense, pour ces familles à faible revenu.

• (1630)

[*Traduction*]

M. Norman Warner (Stormont—Dundas): Monsieur le Président, c'est un honneur pour moi de participer au débat sur le projet de loi C-11. C'est une mesure exceptionnelle qui montre bien la direction dans laquelle s'est engagée le gouvernement en matière de réforme fiscale, ce que tous nos électeurs et, en fait, tous les Canadiens attendent avec impatience.

Comme il a été exposé dans le discours du trône, la justice sera l'un des principes directeurs de toute réforme fiscale. Il faut convenir que la mesure à l'étude est très équitable. D'après les remarques faites par les députés de l'opposition aujourd'hui et hier, je suis certain qu'ils pensent également que c'est une mesure juste à qui tous les Canadiens feront bon accueil. Les Canadiens à revenu modeste méritent notre aide et c'est une façon pour le gouvernement de le faire tout en remédiant à l'injustice qui règne dans notre régime fiscal. Dans le cadre de la réforme du régime fiscal comprenant un abaissement des taux d'imposition personnels, voilà une autre mesure qui sera efficace. En raison de modifications au régime fiscal américain, nous avons dû envisager de moins compter sur l'impôt sur le revenu des particuliers et de nous tourner vers d'autres secteurs, comme l'impôt sur le revenu des sociétés et la taxe de vente, pour obtenir des recettes.

• (1640)

Le crédit d'impôt pour enfant arrivera à point nommé. Le paiement sera reçu avant Noël au moment où les familles ont le plus besoin d'argent.

Quelque 1,3 million d'enfants bénéficieront de ce nouveau projet de loi. Les 300 $ par enfant seront très utiles aux personnes à revenu modeste et les aideront au moment où ils auront le plus besoin d'argent pour acheter des vêtements.

Mes électeurs m'ont déjà appelé pour me dire qu'ils étaient très satisfaits de ce que nous faisions. Naturellement, ils attendent avec impatience de recevoir ce chèque en novembre. Je suis sûr que lorsque tous les Canadiens auront connaissance de ce projet de loi, ils attendront aussi ce chèque envoyé par la poste qui leur permettra d'acheter ce dont ils ont normalement besoin en cette période de l'année.

Un autre élément très positif est le fait qu'on n'aura plus besoin d'avoir recours aux escompteurs d'impôt. Bien des gens perdaient une part importante de leur remboursement d'impôt et naturellement, les services d'un escompteur fiscal ne seront pas maintenant aussi demandés que par le passé.

Ce projet de loi n'est qu'un début. Il y aura d'autres projets de loi de réforme fiscale que la Chambre va examiner dans les mois à venir. Le comité des finances aura une année fort chargée. Nous prévoyons non seulement une pléthore de mesures de la part du ministère des Finances, mais également une charge de travail de plus en plus lourde lorsque la réforme fiscale mobilisera toutes nos énergies.

Les répercussions profondes que subit le régime d'imposition des particuliers aux États-Unis, en raison de la réforme fiscale amorcée par nos proches voisins, nous obligent à prendre des mesures en conséquence. Les travailleurs jouissent d'une certaine mobilité puisqu'ils peuvent traverser notre frontière commune. Or un déséquilibre prononcé entre nos deux régimes fiscaux pourrait inciter les professionnels et les plus riches à déménager pour profiter d'une fiscalité plus clémente. Le comité des finances devra donc examiner cette question de beaucoup plus près.

Le printemps dernier, nous avons étudié les dépenses fiscales, domaine relativement complexe. Nous nous sommes rendu compte que certaines poursuivaient un objectif louable, mais qu'elles compliquaient davantage la Loi de l'impôt sur le revenu, déjà fort complexe.

Nous compliquons malheureusement davantage notre régime fiscal chaque fois que nous voulons le rendre plus juste. La Loi de l'impôt est tellement difficile à comprendre actuellement que bien peu de gens en saisissent toutes les subtilités. Au fur et à mesure que cette réforme fiscale avancera, non seulement procéderons-nous dans un esprit de justice, mais nous aboutirons, espérons-le, à une loi beaucoup plus simple, beaucoup moins compliquée et moins astreignante, une loi qui nous dispensera des conseillers fiscaux, des escompteurs d'impôt et de tous ceux qui tirent profit de la complexité de la Loi de l'impôt sur le revenu. Ces gens feront peut-être oeuvre plus utile dans d'autres domaines.

J'ai parlé tout à l'heure de l'importance de la réforme de l'impôt des particuliers aux États-Unis. C'est quelque chose que nous devons surveiller et étudier soigneusement car nous allons devoir étudier ici nombre d'initiatives prises là-bas. Les Américains ont notamment trouvé des recettes considérables dans le domaine des dépenses fiscales. Ils ont éliminé pas mal de choses qui peuvent nous poser des problèmes au Canada.

Bientôt, le procureur général va présenter son rapport. On s'attend à ce qu'il fasse certains commentaires sur les dépenses fiscales, commentaires qui pourraient intéresser énormément le comité des finances, le ministère des Finances et tous ceux qui vont réviser la Loi de l'impôt en vue de mettre en place un régime fiscal plus juste et plus utile, un régime protégeant cependant les initiatives de la Loi de l'impôt qui contribuent au développement régional et à l'aide aux collectivités.

La révision d'une loi de l'impôt sur le revenu fait intervenir de nombreux facteurs. Nous voulons avoir quelque chose d'assez simple qui puisse être compris du grand public. Nous voulons aussi un régime qui marche pour tous les Canadiens. Je suis très heureux de constater que cette mesure est parfaitement équitable et qu'elle est axée sur ceux qui ont le plus besoin d'aide.

Je suis sûr que tous les députés se joindront au gouvernement pour appuyer ce projet de loi. Je sais que c'est avec gratitude que tous les Canadiens qui toucheront les 300 $ par enfant recevront leur chèque en novembre.

M. Caldwell: Monsieur le Président, je crois savoir que le député de Stormont—Dundas (M. Warner) représente une importante communauté rurale. Je me demande comment il voit les répercussions de cette modification fiscale sur la région rurale qu'il représente.

M. Warner: Monsieur le Président, je suis certain qu'elle sera parfaitement accueillie dans toutes les régions rurales du Canada. Pour l'instant, comme le député le sait, de nombreux électeurs ruraux ont connu de graves problèmes, notamment les agriculteurs qui ont été durement touchés par la chute des prix des denrées et la très pénible conjoncture actuelle. Pour eux, ce chèque tombera certainement à point nommé en novembre.

M. Wilson (Swift Current—Maple Creek): Monsieur le Président, j'aimerais féliciter mon collègue le député de Stormont—Dundas (M. Warner) de son excellente contribution au débat d'aujourd'hui. Le député a écouté comme les autres députés j'en suis certain ce débat, et il a entendu les députés de l'opposition dire que ce projet de loi était bon et qu'il méritait fondamentalement d'être appuyé, mais que le gouvernement devrait en faire encore plus pour les défavorisés de notre société. Je suis certain que le député voudrait, lui aussi, pouvoir en faire plus. Compte tenu de l'héritage financier que notre gouvernement a reçu de son prédécesseur, je me demande comment le député propose d'aider davantage les nécessiteux sans augmenter les impôts ou sans éliminer certains programmes. Le député a-t-il des suggestions à faire à cet égard?

• (1650)

M. Warner: Je vous remercie beaucoup de cette question. Oui, il existe un moyen et tous les députés doivent unir leurs efforts en ce sens. Il s'agit de créer de nouveaux emplois. Heureusement, à Stormont—Dundas, les petites entreprises et les employeurs ont pu créer plus de 1 000 emplois au cours de ces deux dernières années et cette tendance se poursuit. L'emploi a toujours été très élevé dans notre région. Il est très encourageant de voir des entreprises s'y établir. En stabilisant notre économie, en s'efforçant de résorber le déficit et en faisant comprendre à la haute finance internationale que nous avons une économie stable et que nous allons venir à bout de notre déficit, le gouvernement nous a fait bénéficier d'une baisse des taux d'intérêt ce qui a stimulé l'entreprise et l'industrie et donné un essor considérable au secteur du bâtiment dans notre région.

En ce qui concerne nos problèmes économiques et les difficultés que le gouvernement doit surmonter, la création d'emplois est une chose à laquelle nous pouvons tous travailler et cela avec beaucoup de succès. J'espère que cette tendance se poursuivra dans ma région et se répandra dans l'ensemble du pays et dans les régions qui ont été moins favorisées que Stormont—Dundas.

Le président suppléant (M. Paproski): Comme il n'y a pas d'autres questions ou observations, j'accorde la parole au député suivant.

Mme Mary Collins (Capilano): Comme mon collègue, je tiens à dire combien ce projet de loi sera bien accueilli en Colombie-Britannique. Je voudrais féliciter le ministre d'État aux Finances (M. Hockin) d'avoir présenté cette mesure aussi rapidement au cours de cette nouvelle session parlementaire. Cette mesure correspond certainement aux quatre éléments fondamentaux de la politique de notre gouvernement et surtout à notre désir de promouvoir la justice sociale.

Lorsque j'ai eu l'occasion de prendre la parole en réponse au discours du trône, j'ai parlé des objectifs du gouvernement. Nous voulons amener tous les Canadiens à conjuger leurs efforts pour créer un pays moderne, tolérant et compatissant dans lequel ils pourront mener une vie paisible et prospère. La mesure dont nous parlons aujourd'hui, le projet de loi C-11, nous aidera certainement à atteindre cet objectif. Cela montre que nous sommes une société moderne, car nous disposons de la technologie voulue pour pouvoir faire ces paiements à l'avance. Cela montre que les Canadiens sont compatissants envers leurs concitoyens les plus démunis et nous veillerons à ce qu'ils obtiennent l'aide nécessaire. En fin de compte, nous voulons que les Canadiens soient prospères et que leur avenir soit assuré. Nous voulons autant que possible qu'ils puissent avoir la possibilité de trouver de l'emploi. Mais nous voulons certes au moins leur assurer une sécurité économique. Le paiement anticipé du crédit d'impôt pour enfants aidera certainement une proportion très importante de notre société à se sentir davantage en sécurité.

Ce projet de loi est une autre initiative qui permet de venir en aide à nos concitoyens les plus nécessiteux. La mesure promise dans le budget de février dernier met de l'argent dans les poches de ceux qui en ont besoin. C'est une initiative très simple et je m'étonne que personne n'y ait songé auparavant. On n'avait peut-être pas les moyens technologiques voulus. Nous les avons maintenant et nous les utiliserons pour répondre à ces besoins.

Comme nous l'avons entendu dire, cette mesure prévoit un versement provisoire de 300 $ par enfant en novembre de cette année à toutes les familles admissibles. Ce paiement représentera les deux tiers du crédit total d'impôt pour enfants qui sera de 454 $ en 1986. Ces familles recevront un chèque de 300 $ par le courrier dès novembre.

Comme mon collègue de Scarborough-Centre (Mme Browes) l'a signalé plus tôt, à cette époque-ci de l'année avec le début de l'hiver—je le sais comme j'ai moi-même trois enfants—il faut faire certaines dépenses. Les enfants qui grandissent ont besoin de nouvelles bottes et de nouveaux manteaux et il y a Noël qui approche. Nous voulons tous être en mesure de faire des cadeaux à nos enfants à Noël. Ce paiement sera accueilli avec joie car c'est l'époque de l'année où les dépenses sont souvent un peu plus élevées.

La société canadienne est une société dynamique, et en évolution rapide. Cette évolution s'observe notamment dans les changements qui surviennent dans les structures familiales. Le défi à relever pour notre gouvernement consiste à tenir compte de ces changements et à formuler une politique sociale qui en tienne compte et qui vienne en aide à ceux qui en ont besoin.

Nous savons que le nombre des divorces augmente, que des conjoints abandonnent malheureusement le domicile conjugal, qu'un grand nombre de parents célibataires n'ont pas le soutien qu'offraient les familles élargies dont le nombre a beaucoup diminué par rapport à ce qui existait autrefois dans certaines parties de notre société. L'une des conséquences de ces changements s'observe dans le nombre croissant de femmes qui élèvent à elles seules leurs enfants, souvent sans aucune autre sorte de soutien financier. Un fait bien triste qui perdure dans notre société canadienne, c'est qu'un bon nombre de ces familles sont pauvres. En fait, 42 p. 100 des familles dont le chef est une femme vivent dans la pauvreté. La mesure à l'étude reconnaît la situation difficile de ces familles à faibles revenus et leur apporte de l'argent à un moment où le besoin s'en fait le plus sentir. Sept cent mille bénéficiaires auront droit à ce paiement anticipé. Dans ma province de Colombie-Britannique, nous calculons que 67 000 familles en bénéficieront, ce qui inclut en tout 119 300 enfants. C'est beaucoup d'enfants. Le paiement anticipé moyen de 535 $ contribuera beaucoup à les aider à répondre à leurs besoins au cours des prochains mois.

Un des autres aspects du projet de loi dont on a parlé et qui me paraît très important, étant donné le débat que nous avons tenu à la Chambre au début de l'année, c'est qu'il va atténuer le besoin de recourir aux services des escompteurs de remboursement d'impôt. Les bénéficiaires du crédit d'impôt-enfants comptent pour la moitié de la clientèle de ces escompteurs d'impôt. Du fait qu'ils recevront un paiement anticipé de 300 $ sur le crédit d'impôt pour enfants en novembre, les parents n'auront plus à verser des frais aux escompteurs d'impôt, pour toucher à l'avance leurs crédits d'impôt. Cette initiative novatrice donnera directement de l'argent aux parents au moment où ils en ont le plus besoin. Ils n'auront plus à attendre leur argent ou à payer un taux d'intérêt plus élevé, afin de toucher leur argent plus rapidement. Je tiens à ajouter que le projet de loi C-11 va dans le sens des contrôles plus sévères imposés par le gouvernement dans le cas des escompteurs d'impôt. Ce qui importe, c'est qu'en plus de ces contrôles plus serrés, nous allons rendre une bonne partie de leurs services inutiles, surtout pour les gens qui, selon nous, ont le moins les moyens de solliciter ces services.

Un autre aspect intéressant de ce programme c'est qu'il est conforme à la promesse qu'avait faite le gouvernement d'éliminer et de réduire la paperasserie. Nous nous y étions engagés aussi dans le discours du trône; les gens n'ont pas à faire de demande pour obtenir ce paiement. Ils ne seront pas forcés de remplir des formules et nous n'aurons pas à engager un personnel supplémentaire pour traiter ces formules. Cette année, le paiement sera envoyé automatiquement en fonction de la déclaration d'impôt de 1985. En versant le crédit d'impôt pour enfants aux familles dont le revenu est inférieur à 15 000 $, nous donnons de l'argent à ceux qui en ont besoin de la façon la plus rapide et la plus efficace possible.

• (1700)

Les paiements anticipés seront versés aux bénéficiaires des allocations familiales qui, dans la plupart des cas, sont les mères. Une mère de trois enfants ayant droit au paiement anticipé recevra 300 $ par enfant, soit 900 $ au total.

Un député d'en face a soulevé tout à l'heure un argument. Je rappelle encore une fois que, de toute évidence, dans certains cas, on constatera certains écarts entre le montant qu'une famille peut avoir gagné en 1985 et celui qu'elle est susceptible

de gagner en 1986. Il se peut que, parfois, des paiements en trop soient effectués. Elles toucheront peut-être les 300 $ pour découvrir par la suite, selon l'impôt qu'elles auront à payer, qu'elles n'y ont pas droit. Dans ce cas, au moment de faire leur déclaration d'impôt pour 1986, généralement en mars ou avril de l'année suivante, elles devront déduire le paiement qui leur aura été versé en trop. Elles n'auront pas à payer d'intérêt sur ce paiement en trop avant la fin d'avril prochain. Si elles envoient leur déclaration d'impôt à temps, comme le veut la loi, elles n'auront pas à payer d'intérêt. Pour la gouverne des députés d'en face, je signale que c'est ce que prévoit le paragraphe 164.1 (3).

Nous ne saurions examiner le projet de loi C-11 indépendamment du reste, car il fait réalité partie d'une série de mesures que nous avons proposées depuis deux ans et que nous mettrons en oeuvre lors des deux prochaines années pour venir en aide aux plus démunis, et notamment aux femmes. Je me souviens des efforts que nous avons déployés pour mettre au point la loi relative à l'exécution des ordonnances de concert avec la Loi sur le divorce. Comme s'en souviennent les députés, de nouvelles mesures avaient été proposées créant pour la première fois un système national qui permettait de retrouver les conjoints défaillants et de les amener à verser la pension alimentaire fixée par les tribunaux. Nous n'avons pas oublié l'affreuse situation qui existait auparavant. Je crois bien que 80 p. 100 des conjoints manquaient à leurs obligations en négligeant de payer des pensions alimentaires. Cette mesure nous permettra également de veiller à ce que bon nombre de ces familles—et dans la plupart des cas, celles-ci sont dirigées par des femmes—jouissent d'une plus grande sécurité financière.

Évidemment, nous n'oublions pas l'augmentation du crédit d'impôt pour enfants, laquelle sera annuelle de surcroît. Notre engagement ne s'arrête pas aux programmes sociaux. De pair avec ces programmes, nous mettons en oeuvre des mesures favorisant la relance économique. Les députés conviendront, j'en suis sûre, qu'un excellent moyen d'assurer l'équité et de briser le cycle de la pauvreté chez les familles à faible revenu est de fournir à ces dernières de réelles possibilités d'emploi.

Depuis les élections—et nous avons souvent entendu ces statistiques—595 000 emplois ont été créés, dont 271 000 au cours de la dernière année. Le taux de chômage en septembre était de 9,5 p. 100, contre 11,7 p. 100 en septembre 1984. Plus de 75 p. 100 des emplois créés sont des emplois à plein temps. Ce sont là des données impressionnantes. Comme les femmes sont le soutien d'une bonne partie des familles monoparentales, je crois utile de fournir à la Chambre une ventilation des statistiques sur les réalisations du gouvernement en ce qui a trait à la création d'emplois pour les femmes. Il y a aujourd'hui 328 000 travailleuses de plus qu'en 1984. Le taux de chômage chez les femmes a chuté de 2,3 p. 100 depuis les élections, passant de 12 à 9,7 p. 100. Grâce à la politique économique du gouvernement, des mères célibataires de partout au pays ont pu trouver un emploi enrichissant et dans beaucoup d'autres cas, des mères de famille à deux parents ont été en mesure d'entrer sur le marché du travail pour augmenter les revenus de leur famille. On a ainsi pu rompre le cycle de la pauvreté dans de nombreuses familles canadiennes et leur offrir des possibilités dont elles ne pouvaient que rêver il y a tout juste quelques années.

De plus, j'ai moi-même constaté dans ma circonscription de Capilano les résultats sensationnels et réjouissants de nos programmes de formation à l'emploi auprès des femmes. Je désire en mentionner un, le projet mené par le *North Shore Continuing Education* en vertu du Programme de réintégration professionnelle qui fait partie de la Planification de l'emploi. Les participantes sont des femmes seules qui n'étaient plus sur le marché du travail. Beaucoup d'entre elles dépendaient de l'aide sociale et sont donc des femmes visées par le versement anticipé du crédit d'impôt pour enfants. Elles ont pu s'inscrire à un programme de formation de onze mois, en partie en classe et en partie sur place auprès de différents employeurs. J'ai rendu visite à ces femmes au cours de la première semaine du programme et à nouveau vers le milieu des onze mois. J'ai également eu l'honneur d'être invitée à leur remise de diplômes. Des changements énormes s'étaient produits pendant une aussi courte période. Des femmes qui n'envisageaient la vie qu'avec désespoir, qui ne se voyaient pas d'avenir, n'avaient que peu d'estime personnelle étaient devenues des femmes de caractère, confiantes et optimistes. Presque toutes avaient déjà des offres d'emploi au terme de leur formation. J'ai vérifié à nouveau récemment et environ 80 p. 100 occupent encore leur premier emploi et un bon nombre ont même démarré leur propre entreprise.

Voilà le genre de programmes et d'engagements du gouvernement. Ils viennent en aide aux femmes de Capilano jusqu'à Terre-Neuve. Un changement radical est en train de se produire au pays.

Le gouvernement continuera de promouvoir une politique qui favorisera le renouveau économique, de même qu'il continuera d'appliquer une politique qui favorise la justice sociale. Nous attendons avec impatience le rapport du comité spécial sur la garde des enfants car sa contribution sera importante pour les femmes et les familles canadiennes. Notre gouvernement est compatissant et humanitaire. Lorsque nous voyons l'occasion d'améliorer l'un de nos programmes sociaux pour qu'il réponde mieux aux besoins des Canadiens, nous la saisissons.

Grâce au projet de loi C-11, nous améliorons le mécanisme de versement du crédit d'impôt pour enfants pour que l'argent soit remis aux parents canadiens à l'époque de l'année où ils en ont le plus besoin. Je crois qu'il s'agit d'une mesure que les députés des deux côtés de la Chambre appuieront avec enthousiasme. Elle aura certainement de fortes répercussions sur 700 000 familles canadiennes en novembre de cette années.

Des voix: Bravo!

M. Keeper: Monsieur le Président, j'aimerais poser une question à la députée qui a qualifié son gouvernement de compatissant et préoccupé à l'égard des personnes à faible revenu. Comment situe-t-elle l'initiative du gouvernement en matière de paiement anticipé du crédit d'impôt pour enfants par rapport au maintien de l'exemption de 500 000 $ s'appliquant aux gains en capital, qui accorde un cadeau fiscal aux personnes les plus fortunées du pays? En annulant cette mesure de largesse, le gouvernement ne serait-il pas en mesure d'accroître les prestations destinées aux personnes à faible revenu comme le crédit

d'impôt pour enfants? Si la compassion du gouvernement est réelle, pourquoi ne prend-il pas cette autre mesure?

• (1710)

Mme Collins: Je réponds avec plaisir à l'observation du député. Je déplore le fait qu'on n'ait pas suffisamment discuté de la mesure sur les gains en capital qui a été présentée il y a quelque temps. Je crois qu'elle correspond tout à fait aux quatre grands objectifs que s'est fixés notre gouvernement qui se voue au renouveau économique et à la justice sociale. Je rappelle au député que les gens parlent d'une mesure qui accorde une exemption pouvant aller jusqu'à 500 000 $, ce qui laisse entendre qu'il faut être riche pour s'en prévaloir. Elle vise toutefois de nombreux contribuables de la classe moyenne et même de condition modeste qui font de petits placements ou détiennent quelques actions dans une société. Tout gain qu'ils pourront en retirer sera exonéré d'impôt. Cette mesure favorise en tout cas beaucoup de gens de la classe moyenne que je connais, qui ont une propriété. Ils sont encouragés à acheter des biens immobiliers parce qu'ils savent qu'ils pourront profiter de l'exemption. Cette mesure, à notre avis, aide à créer un climat favorable où les particuliers prennent des risques et créent la richesse. Elle favorise les investissements, surtout dans les entreprises canadiennes. Si seulement plus de Canadiens pouvaient investir. La perspective d'un gain de capital qui sera exonéré d'impôt est le stimulant dont ils ont besoin. Nous devons en parler davantage pour encourager les gens à se prévaloir de cet avantage. Nous donnons aux Canadiens la possibilité de participer à la croissance et à la richesse du Canada.

M. Parry: Monsieur le Président, je voudrais inviter la députée à examiner à plus long terme les prestations au titre des enfants et à les comparer à la mesure à l'étude, que nous appuyons, comme mon parti et moi l'avons dit. Voudrait-elle comparer l'effet de ce paiement anticipé avec l'érosion que subira la valeur réelle des prestations aux enfants si la norme de 3 p. 100 que le gouvernement a instituée reste en place?

Mme Collins: Monsieur le Président, comme le député le sait, le montant des prestations au titre des enfants va augmenter chaque année. Étant donné l'excellente politique économique du gouvernement, nous allons également pouvoir maintenir l'inflation à un niveau très bas de sorte que l'on enregistrera une augmentation dans les prestations reçues par les familles, dans les paiements du crédit d'impôt pour enfants qui sont prévus pour les années à venir. On a fait preuve en la matière d'un bons sens des proportions.

M. Cochrane: Monsieur le Président, je voudrais faire une remarque ou deux à propos de la déclaration de ma collègue la députée de Capilano (Mme Collins). Ce qui me plaît peut-être le plus dans cette mesure, c'est qu'elle supprime le côté déplaisant qui accompagnait le crédit d'impôt pour enfant, soit les escompteurs fiscaux. Lorsque les familles disposent de liquidités restreintes, et c'est certainement le cas de celles que vise cette mesure, il est encourageant de voir que le gouvernement prend des mesures pour laisser à ceux à qui il est dû autant d'argent que possible.

Les remarques de la députée à propos de la Colombie-Britannique valent également pour mes électeurs et autres dans toute la province du Nouveau-Brunswick. Il y aura proportionnellement un plus grand nombre de gens dans cette fourchette de revenu qui bénéficieront de ce changement. Je veux répéter les mêmes remarques à propos de la côte est que mon amie a faite pour la côte ouest, à savoir que cette mesure va bénéficier à tous les Canadiens.

Moi aussi, j'ai constaté certains des bienfaits de notre gouvernement et certaines répercussions positives du programme de réintégration professionnelle. Une fois de plus, j'aimerais ajouter à ce que la députée a déclaré que cela a changé l'attitude des gens qui ont eu l'occasion de prendre part à ces cours. Personnellement j'ai assisté à six remises de diplômes, et plus de 80 p. 100 des diplômés ont trouvé du travail dans nos localités grâce à cette expérience supplémentaire et aux activités para-professionnelles auxquelles ils ont participé au cours de ce programme. Ce phénomène n'est pas limité à la côte ouest: tous les Canadiens en bénéficieront d'un bout à l'autre du pays. Mes électeurs et moi-même ressentons beaucoup d'enthousiasme à propos de l'initiative prise par le gouvernement dans le projet de loi C-11.

M. Caldwell: Monsieur le Président, j'aurais une toute petite question à poser à la députée de Capilano (Mme Collins), qui se préoccupe beaucoup des questions concernant les femmes et les enfants. Je me suis réjoui de l'entendre dire que cette initiative gouvernementale aurait pour effet de réduire le nombre d'escompteurs d'impôt. Voudrait-on interdire leurs activités ou est-ce tout simplement que leur nombre va diminuer? Y a-t-il la moindre possibilité que les escompteurs d'impôt mettent le grappin sur cet argent?

Mme Collins: Ils ne pourront pas mettre la main sur cet argent, monsieur le Président. Les destinataires recevront un chèque par la poste. Cet aspect de la question ne pose aucun problème. L'an dernier, nous avons débattu l'avenir des escompteurs d'impôt. Nous nous sommes demandé s'il fallait leur interdire de pratiquer, mais nous vivons dans une société libre. Quand des services sont en demande, je ne suis pas sûre qu'il faille les abolir alors que des gens sont disposés à payer pour les obtenir. Le député n'ignore pas que nous avons plafonné leurs tarifs de sorte qu'ils ne puissent pas exiger de taux usuraires. Je le répète, la moitié environ des déclarations qui leur étaient confiées dans le passé comportaient un crédit d'impôt pour enfants. Cette source d'activité va décliner, de toute évidence. Certains devront peut-être abandonner les affaires. Beaucoup d'entre eux s'occupent aussi d'établir les déclarations d'impôt. Ceux qui jouissent d'une bonne réputation dans leur milieu et qui fournissent aussi des services d'autre nature continueront sans doute à pratiquer. Mais certains ne pourront sans doute pas poursuivre.

Le président suppléant (M. Paproski): Y a-t-il d'autres questions ou observations? Le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Keeper) veut-il poser une question?

M. Keeper: Non, monsieur le Président.

Le président suppléant (M. Paproski): Le débat se poursuit. La parole est au député de Winnipeg-Nord-Centre.

M. Cyril Keeper (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur le Président, je voulais seulement savoir si la présidence préférait une question ou un discours.

Le président suppléant (M. Paproski): J'ai toujours hâte d'entendre le discours du député.

Des voix: Oh, oh!

M. Keeper: Je me réjouis d'avoir l'occasion de parler de ce projet de loi. Tout d'abord, l'idée de payer d'avance le crédit d'impôt pour enfants me semble bonne. Je crois qu'elle aura des effets bénéfiques et il faut féliciter le gouvernement d'avoir pris cette initiative.

Des voix: Bravo!

M. Keeper: Malheureusement, cette mesure ne va pas assez loin. Tout en atténuant le problème, le paiement d'avance du crédit d'impôt pour enfants ne supprime pas les escompteurs d'impôt. Je me demande pourquoi le gouvernement veut introduire cette amélioration pour réduire le problème mais sans l'éliminer complètement. Pourquoi ne pas interdire aux escompteurs d'impôt de pratiquer? Le gouvernement a-t-il sérieusement envisagé cette possibilité?

Mme Sparrow: Nous sommes dans un régime démocratique.

• (1720)

M. Keeper: J'entends quelqu'un à ma droite dire que nous sommes dans un régime démocratique. Cela veut dire, je suppose, qu'en ne permettant pas aux gros escompteurs d'impôt de voler les pauvres, nous nous attaquons en quelque sorte aux fondements de la démocratie. Je signale qu'aux États-Unis cette activité est interdite. Les députés conservateurs ne voudraient sûrement pas dire que le système américain de gouvernement n'est pas démocratique.

Je voudrais savoir pourquoi le gouvernement ne va pas jusqu'au bout et n'interdit pas, tout simplement, l'escompte des impôts. Je suis obligé de supposer que la raison a quelque chose à voir avec les engagements idéologiques du parti conservateur. Les conservateurs ont épousé la notion de marché libre et ils sont donc incapables d'intervenir efficacement dans ce domaine. Ils n'osent pas dire que l'activité des escompteurs d'impôt est immorale et condamnable, que c'est du vol organisé qui devrait être interdit, parce qu'il s'agit d'entreprises privées et que les conservateurs ont fait une profession de foi envers le libre marché. C'est une vue bien étroite et une bien triste application des principes conservateurs.

Je soupçonne également le gouvernement d'avoir opté pour un paiement anticipé du crédit d'impôt pour enfants au lieu d'interdire formellement cette activité parce qu'il a cédé aux démarches en coulisses des escompteurs fiscaux. Leur entreprise rapporte gros, et ils ont réussi à se faire écouter du gouvernement, semble-t-il. Ils ont beaucoup mieux réussi en tout cas que ceux qui s'inquiètent de l'existence de cette pratique, vol organisé dont les pauvres font les frais.

Il vaut peut-être la peine d'expliquer en quoi consiste au juste cette activité. Après avoir rempli son formulaire d'impôt, on attend un remboursement de la part du gouvernement. Or, il faut tellement de temps au ministère du Revenu national pour traiter ces formulaires que les gens qui ont besoin de cet argent céderont ce droit au remboursement à un escompteur d'impôt contre une certaine somme versée immédiatement. Les deux tiers de ceux qui font appel aux services des escompteurs d'impôt gagnent moins de 8 000 $ par année. Il saute aux yeux que ce sont les plus démunis qui se font exploiter par ces gens-là.

Pour en revenir plus précisément au projet de loi à l'étude, rappelons qu'environ 20 millions de dollars, pris à même les crédits d'impôt destinés aux pauvres, sont passés dans les mains des escompteurs d'impôt. Ces gens vivent grassement de la misère d'autrui et de la compassion de nos concitoyens. Les Canadiens, qui s'intéressent au sort de leurs semblables, ont pris des mesures pour aider les pauvres. Voilà que ces escompteurs d'impôt se pointent comme des vautours pour fondre sur les plus démunis d'entre eux.

Je trouve que le gouvernement a pris une mesure louable aujourd'hui dont il a certes le mérite, mais je me demande encore une fois pourquoi il n'est pas allé jusqu'au bout en interdisant aux escompteurs de pratiquer. C'est déjà interdit aux États-Unis, un pays résolument en faveur de la libre entreprise et dirigé par un homme qui est le héro du secteur privé.

Ce que le gouvernement pourrait faire, pour contrecarrer les escompteurs d'impôt, c'est assurer un traitement rapide et efficace des déclarations. Pourquoi faut-il des mois avant de recevoir un remboursement d'impôt? Si Revenu Canada était organisé de façon efficace, les gens n'auraient pas de raison d'utiliser les escompteurs d'impôt.

On nous présente cette mesure législative non pas parce qu'il y a des escompteurs d'impôt, mais bien parce qu'il y a beaucoup de pauvres au Canada. On veut la faire adopter à cause de la pauvreté. Bien que cette mesure traite d'un problème particulier, je dois dire que j'aimerais que le gouvernement fasse plus pour les pauvres, plus pour s'assurer que leurs besoins essentiels sont satisfaits, plus pour diminuer, sinon éradiquer, l'existence de la pauvreté dans un pays riche. Au cours des derniers mois, j'ai entendu des statistiques qui montrent que le fossé entre les riches et les pauvres s'élargit et que le nombre des personnes vivant au-dessous du seuil de la pauvreté augmente. Ce sont les femmes qui constituent le pourcentage le plus élevé des pauvres. Elles sont souvent seules et mères de famille et elles doivent rester à la maison pour s'occuper de leurs enfants. Vu l'absence de conjoint et donc de revenu, elles sont dans la misère. Si le gouvernement se préoccupait de la pauvreté, il regarderait la situation des familles monoparentales indigentes. Il verrait à ce qu'elles sortent de la misère et bénéficient d'un niveau de vie décent. Beaucoup de ces femmes, si on les formait, si on leur donnait la possibilité d'acquérir une expérience professionnelle et si on les aidait socialement, pourrait se sortir de leur misère et gagner un salaire raisonnable. On l'a démontré par des programmes spéciaux de formation offrant la consolidation du revenu, les conseils et l'appui social nécessaires à ces gens pour que ces programmes de formation soient une réussite.

• (1730)

Je demande au gouvernement de prendre des mesures sérieuses dans le domaine des politiques de lutte contre la pauvreté au Canada. Le gouvernement devrait envisager la mise en place d'un revenu annuel garanti. Le revenu annuel garanti, c'est l'assurance qu'on aura le revenu nécessaire pour répondre aux besoins humains élémentaires: de la nourriture, des vêtements, un logis. Il encourage aussi les gens à travailler. Un revenu annuel garanti est conçu de façon à ce que l'argent gagné par quelqu'un qui trouve un travail ne soit pas déduit de l'aide qu'il touche. Il doit pouvoir en garder une bonne partie. Cela encourage les gens à travailler parce que l'argent qu'ils touchent n'est pas déduit de l'aide sociale qu'ils reçoivent.

Il est temps que le gouvernement canadien envisage sérieusement la mise en place du revenu annuel garanti. Peut-être pourrions-nous trouver un nouveau nom pour cette politique dans le cadre de ce réexamen. Le revenu annuel garanti peut évoquer pour certaines personnes l'impression qu'on incite simplement les gens à la paresse ou qu'on les exempte de toute contribution à la société. Peut-être faudrait-il donner un autre nom à cette politique.

Plutôt que d'avoir recours à des expédients et à des palliatifs, pourquoi le gouvernement ne présente-t-il pas une mesure sérieuse pour s'attaquer vraiment à la pauvreté? Il y aurait une autre façon de le faire, ce serait d'avoir une politique de plein emploi. Si la pauvreté ne cesse de s'aggraver au Canada, c'est qu'il y a de plus en plus de chômeurs. D'après les statistiques officielles, plus de un million de personnes sont au chômage au Canada. Un tel niveau de chômage se traduit naturellement par une aggravation de la pauvreté et des souffrances.

Il faut que le gouvernement s'engage sérieusement à mettre en place un réseau de politiques donnant la priorité absolue à l'emploi. Tous les citoyens devraient avoir le droit et la possibilité de travailler. Tous les citoyens doivent pouvoir contribuer à la société et avoir un revenu raisonnable pour répondre à leurs besoins, profiter de leur vie et être intégrés à la communauté. Tout en félicitant le gouvernement de faire aujourd'hui un pas dans la bonne direction, je pense qu'il faudrait aller plus loin et voir le contexte global du niveau de pauvreté de notre pays et envisager d'autres mesures que le gouvernement pourrait mettre en place pour montrer aux Canadiens qu'il compatit aux misères des défavorisés et des pauvres, et qu'il se préoccupe d'eux.

La cession du droit au remboursement d'impôts soulève une question sur le mode d'administration de notre régime fiscal. Nous avons créé le crédit d'impôt pour enfant, un système d'imposition qui avantage les pauvres plus que les riches, ce qui constitue une bonne politique sociale. Évidemment, il y a toujours des gens qui cherchent à profiter indûment des politiques sociales. Alors que le crédit d'impôt pour enfant avantage les pauvres et rend le régime d'imposition sur le revenu plus progressif, si vous regardez la situation dans son ensemble, vous constaterez les injustices du système. Nous essayons aujourd'hui de faire appliquer certains des aspects équitables de notre régime fiscal. Nous essayons de sauver une bonne politique fiscale.

Il faut reconnaître que le gouvernement prend une bonne initiative, mais il faut se demander pourquoi il n'est pas allé plus loin.

[*Français*]

En conclusion, monsieur le Président, je veux dire que le gouvernement a fait une bonne chose aujourd'hui. Mais s'il a la condition des gens pauvres à coeur, à mon avis, il peut faire plus. Il y a d'autres choses à faire, et la mesure dont il est question aujourd'hui est bonne, mais il doit faire plus.

[*Traduction*]

M. Ravis: Monsieur le Président, je dois d'abord féliciter le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Keeper) d'avoir complimenté le gouvernement à propos du projet de loi C-11. Je suis d'accord avec lui. Je pense qu'il s'agit d'une excellente mesure. Elle démontre que le gouvernement est non seulement conscient de ses responsabilités financières, mais également très sensible aux besoins des gens. Je dis cela parce que le NPD a tendance à croire qu'il a le monopole de la compassion. Par cette mesure et bien d'autres, le gouvernement montre qu'il se soucie, lui aussi, des citoyens qui éprouvent des difficultés, qu'il s'agisse de mères célibataires ou de familles ayant de jeunes enfants qui ont besoin d'aide sans que ce soit nécessairement leur faute. C'est un besoin dont je suis très conscient dans ma circonscription de Saskatoon-Est, comme tous mes collègues conservateurs. Je pense que c'est une bonne mesure, et je suis certain que le député de Winnipeg-Nord-Centre est d'accord.

Le NPD essaie de s'attribuer une partie de la paternité des mesures de réforme fiscale. Le message qu'annoncera très bientôt le ministre des Finances (M. Wilson) va montrer à ce parti qu'il s'agit d'une priorité pour le gouvernement conservateur et qu'il va prendre les devants sur cette question. Ce sont des choses que les libéraux n'ont même pas essayé de faire au cours des 20 dernières années. Il y a de nouvelles initiatives qu'on peut prendre pour élargir la base fiscale et tendre la main aux gens qui connaissent actuellement des difficultés au Canada.

M. Keeper: Monsieur le Président, je n'ai jamais prétendu que les néo-démocrates avaient l'exclusivité de la compassion. Je crois toutefois que notre parti cherche à être le porte-parole de l'équité dans la société canadienne. J'ose dire aussi que nous avons derrière nous une tradition de porte-parole des intérêts du peuple. Le député dit que son parti est un parti de commisération. S'il compatit à ce point, pourquoi, dans les deux derniers budgets, a-t-il augmenté d'environ 1 000 $ les taxes que doivent payer les simples citoyens? Il parle de réforme fiscale. C'est ce que nous n'avons cessé de demander.

• (1740)

Le gouvernement a annoncé dans le discours du trône qu'il allait abaisser le taux d'imposition sur le revenu. J'aimerais prévenir le député que si d'un côté le gouvernement diminue le taux d'imposition sur le revenu mais que de l'autre il augmente les taxes par des moyens détournés, je serai curieux d'aller voir si, en dernière analyse, les taxes ont effectivement diminué ou si elles ont augmenté. Un parti et un gouvernement compatissants ne devraient pas, au nom de la réforme fiscale, augmenter encore plus les impôts des familles ordinaires.

M. Ravis: Monsieur le Président, je voudrais faire une observation supplémentaire. Je sais que nous ne sommes pas ici pour nous poser des questions, mais je tiens à faire une déclaration concernant les hausses d'impôt. Nous avons entendu répéter au moins un millier de fois à la Chambre et ailleurs que tout se paye. Autrement dit, lorsqu'on distribue l'argent avec prodigalité, comme le gouvernement précédent l'a fait au cours des 12 ou 15 dernières années, on finit par devoir payer ses dettes. C'est précisément ce que nous essayons de faire. Je suis très déçu de voir que les néo-démocrates ne comprennent pas qu'il nous faut payer nos dettes et que nous ne pouvons pas continuer à envoyer des chèques en blanc. Nous n'augmentons pas les impôts juste pour le plaisir. Nous le faisons parce qu'il faut couvrir les dépenses que le gouvernement fait pour les programmes sociaux et les programmes économiques. Ce sont des évidences. J'en ai assez d'entendre les gens se plaindre continuellement des augmentations d'impôt. Quelqu'un doit le dire: le gouvernement a eu enfin le courage de s'attaquer aux problèmes de notre pays.

M. Keeper: Monsieur le Président, le député a dit que son parti et lui ne tiraient aucun plaisir des hausses d'impôt. Je suis sûr qu'ils n'augmentent pas les impôts pour le plaisir de la chose, mais ce qu'il y a de sûr également c'est que les Canadiens vont les mettre dehors s'ils continuent à augmenter les impôts des familles moyennes.

Le président suppléant (M. Paproski): La période des questions et observations est terminée. Nous poursuivons le débat.

M. George Minaker (Winnipeg—St. James): Monsieur le Président, c'est la première occasion que j'ai d'intervenir au cours de cette deuxième session de la présente législature et je voudrais en profiter pour vous féliciter pour le renouvellement de votre nomination à titre de vice-président ainsi que pour le record que vous et moi détenons. Vous avez toujours été au fauteuil lorsque je suis intervenu. Je vous ai vu vous empresser de reprendre votre fauteuil, afin de vous assurer de ne pas mettre fin à cette tradition.

Je sais également que mon bon ami, le député de Prince George—Bulkley Valley (M. McCuish), a attendu patiemment toute la journée. Il se fait tard, et je suis donc heureux d'avoir l'occasion d'intervenir, afin d'accorder mon appui à ce projet de loi.

J'ai siégé au comité législatif qui a étudié la mesure sur les escompteurs d'impôt et j'ai eu l'occasion de m'intéresser à ce projet de loi-ci. Dans le discours du trône, le gouvernement a précisé qu'il entendait soutenir l'institution fondamentale qu'est la famille. Ce projet de loi fait partie de ce programme, car en versant le crédit d'impôt pour enfants à ce stade-ci, on pourra aider les familles et alléger les problèmes économiques des familles à faible revenu. En outre, cela va dans le sens de notre conception de la justice sociale qui veut que ceux qui en ont le plus besoin reçoivent le plus. Ces deux thèmes sont respectés dans le projet de loi. Il est important que le gouvernement ait décidé de verser 300 $ par enfant pour les familles à faible revenu gagnant moins de 15 000 $ par année.

Alors que je siégeais au comité chargé d'étudier le projet de loi C-83, l'Association des consommateurs du Canada a comparu pour décrire clairement les répercussions qu'aura ce projet de loi sur les escompteurs d'impôt. D'après les statistiques figurant au tableau 5 des documents de consultation près des deux tiers des personnes qui ont fait appel à des escompteurs d'impôt avaient un revenu annuel inférieur à 8 000 $ et 84 p. 100 de ces femmes touchaient un crédit d'impôt pour enfants. Ce projet de loi fera disparaître la majorité de ces cas et il permettra de verser l'argent aux familles dans le besoin. J'ai toujours cru qu'il était de loin préférable que le chef de famille ait une occupation rémunatrice, plutôt que, en désespoir de cause, il décide de s'en remettre à l'assistance sociale. La solution que nous avons adoptée par le biais du crédit d'impôt pour enfants accordé aux nécessiteux correspond à l'une de mes convictions.

Je dois dire que lorsque j'étais ministre des Services communautaires à l'Assemblée législative du Manitoba, j'avais lancé un programme fondé sur le principe de la sauvegarde de l'unité familiale que nous favorisions d'ailleurs en permettant au chef de famille de travailler au lieu de toucher des prestations d'assurance sociale. J'ai mis en oeuvre un programme de soutien du revenu axé sur les enfants, qui permet aux familles manitobaines à faibles revenus de toucher 30 $ par mois par enfant. Le programme s'est révélé très efficace. Je me félicite de voir que le gouvernement a adopté une solution identique pour venir en aide aux familles les plus démunies.

Que rapportera le projet de loi C-11 au Manitoba? On sait que plus de 700 000 familles toucheront 300 $ par enfant en novembre; or pour ma seule province, ce sont 30 000 familles environ qui en profiteront. Je représente la circonscription cosmopolitaine de Winnipeg—St. James qui comprend une partie du centre-ville de Winnipeg. Je sais que de nombreuses familles à faible revenu vont bénéficier du projet de loi dont nous sommes saisis aujourd'hui.

Je crois aussi que l'époque où nous effectuons ce paiement anticipé est importante. Les conditions atmosphériques sont peut-être différentes à Vancouver, mais ceux qui vivent dans les Prairies, à Terre-Neuve et dans d'autres régions du pays où les hivers sont rigoureux savent que les vêtements pour enfants coûtent cher, surtout à l'âge où les enfants grandissent rapidement.

Si l'on a eu de plus en plus recours aux escompteurs, au Manitoba, c'est entre autres parce que les primes d'assurance-automobile devaient être payées en février. C'est à peu près l'époque où, sous l'ancien régime, les familles qui possédaient une automobile s'adressaient aux escompteurs pour emprunter l'argent des primes d'assurance. Là aussi, le moment choisi pour effectuer le paiement par anticipation est crucial.

Le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Keeper) recommande d'éliminer les escompteurs de remboursement d'impôt. Je peux dire au député que les modifications à la Loi sur la cession du droit au remboursement en matière d'impôt a sérieusement diminué les chances des escompteurs de mettre la main sur l'argent des exemptions d'impôt au titre des enfants. Nous avons si bien changé les choses que les escompteurs ne reverront plus une partie de l'argent qu'ils touchaient auparavant. Je félicite le gouvernement d'adopter cette position dans le projet de loi et de choisir le bon moment d'agir.

J'ai entendu dire, surtout par des néo-démocrates, que nous devrions offrir plus d'argent et de services sociaux. Ce ne sont malheureusement pas ces députés qui sont chargés d'équilibrer les comptes de l'État. J'ignore s'ils le savent, mais nous consacrons actuellement 80 p. 100 des recettes fiscales rien qu'au remboursement des intérêts sur notre dette courante. S'il fallait céder aux instances des néo-démocrates, je suis sûr que dans très peu de temps, cela ne serait plus 80 p. 100, mais la totalité de nos impôts qui serviraient à rembourser l'intérêt sur notre dette nationale. Les néo-démocrates ne devraient pas oublier que l'argent ne pousse pas sur les arbres. Les gouvernements ne disposent pas de leur propre argent. Ils se le procurent auprès des entreprises, par la taxe de vente, et auprès des particuliers.

• (1750)

J'aimerais faire des remarques sur la façon dont nous avons abordé la question du renouveau économique. J'ai toujours pensé que si l'on voulait consolider la cellule familiale, il fallait que le père et la mère travaillent et rapportent de l'argent à la maison. Ces derniers éprouvent alors une fierté croissante, ce qui renforce la cellule familiale et leurs liens. A mon avis, les mesures visant à créer des emplois et à stimuler la croissance économique sont aussi importantes que la prestation des services dont nous parlons aujourd'hui. Les chefs de famille éprouveraient, je pense, beaucoup plus de fierté à travailler et à recevoir des prestations en vertu de ces autres programmes, au lieu d'être des assistés sociaux. J'espère que ce projet de loi sera adopté sans tarder pour nous permettre de donner cet argent aux familles à revenu modeste pour qu'elles en profitent cet hiver à Noël.

M. Caldwell: Monsieur le Président, je me demande si le député de Winnipeg—St. James (M. Minaker) pourrait corriger certains renseignements que j'ai relevés dans le précédent discours, selon lesquels la situation de l'emploi aurait empiré dans sa circonscription et dans tout le Canada. Dans ma région, le chômage est passé d'environ 11 p. 100 en 1984 à 5 p. 100 à peu près. La situation empire-t-elle dans la région de Winnipeg? Nos programmes ont-ils échoué dans la région du député?

M. Minaker: Monsieur le Président, je pense que j'ai raison de dire que le Manitoba, et pas seulement ma circonscription, est l'une des province où le taux de chômage est le plus faible du pays. Je crois qu'il a baissé de 0,6 p. 100 le mois dernier. Aussi, à mon avis, nos programmes économiques de création d'emplois sont couronnés de succès au Manitoba. Je ne peux pas donner de précisions sur certaines parties de ma circonscription mais puisqu'elle est plutôt cosmopolite, je présume que si le taux de chômage a baissé dans la province, il a aussi baissé dans ma circonscription. Je suis heureux de constater les excellents résultats des mesures que nous avons prises pour créer des emplois, redonner fierté aux gens et leur procurer du travail grâce aux stimulants fiscaux accordés aux petites entreprises.

M. McKenzie: Monsieur le Président, je tiens à féliciter mon collègue, le député de Winnipeg—St. James (M. Minaker) pour ces excellentes statistiques. Il a parfaitement raison d'affirmer que les plans du gouvernement fédéral pour la création d'emplois au Manitoba ont vraiment rapporté. Les projets approuvés ont une utilité, contrairement aux projets du précédent gouvernement qui payait des gens pour apprendre le karaté dans des sous-sols d'églises et s'adonner à d'autres activités du genre. Je désire signaler qu'il y a plus d'emplois disponibles au Canada aujourd'hui qu'il n'y en a jamais eu. On a qu'à ouvrir n'importe quel grand journal pour trouver des pages et des pages d'offres d'emploi. Nous savons que lorsqu'il était au pouvoir, le parti libéral a tué l'éthique professionnelle au pays en introduisant son ridicule régime d'assurance-chômage au début des années 1970. Nous prenons des mesures positives pour redresser la situation. Notre ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Bouchard) a présenté un plan visant à augmenter le nombre d'entrevues d'emploi. D'après les renseignements dont je dispose, on a appelé jusqu'à maintenant 75 000 sans-emploi afin de déterminer pourquoi ils n'acceptaient pas les postes offerts. Nous avons déjà trouvé des emplois pour 25 000 d'entre eux. Je sais que beaucoup des personnes convoquées à une entrevue ne se présentent pas parce qu'elles savent que nous les appelons pour leur trouver un emploi.

J'ai écrit au ministre de l'Emploi et de l'Immigration aujourd'hui pour lui demander d'envoyer ses fonctionnaires de l'assurance-chômage dans ces refuges où il y a la soupe populaire et où l'on nourrit les chômeurs, pour discuter avec ces gens des raisons pour lesquelles ils ne peuvent trouver un emploi. Nous pouvons peut-être les aider à cet égard. Je ne dis pas que c'est le cas dans toutes les parties du pays. Mais c'est certes le cas en Ontario. En Colombie-Britannique, où le taux de chômage s'élève à 15 p. 100, il est intéressant de constater qu'on ne pouvait trouver suffisamment de recenseurs pour le dernier recensement. On leur offrait pourtant 7,50 $ l'heure.

Il y a un autre problème grave au Canada. Le chef du Congrès du travail en Alberta a dit aux chômeurs de ne pas accepter d'emploi, de continuer à toucher des prestations d'assurance-chômage ou d'assistance sociale. Quelle attitude édifiante!

Le gouvernement prend des mesures concrètes pour tenter de rétablir l'éthique du travail anéantie par le parti libéral. Les résultats sont assez encourageants jusqu'à maintenant. Nous allons interviewer un million de personnes dans tout le pays et je suis convaincu que nous trouverons de l'emploi pour beaucoup plus de Canadiens à l'avenir.

M. Parry: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. J'aimerais vérifier votre interprétation de la règle de pertinence en demandant quel est le rapport entre les propos désobligeants qui viennent d'être tenus à l'égard des sans-emploi et les dispositions du projet de loi C-11.

Le président suppléant (M. Paproski): La parole est au député de Winnipeg—St. James (M. Minaker).

M. Minaker: J'aimerais remercier mon ami et voisin le député de Winnipeg—Assiniboine pour ses propos. Le député a laissé entendre, il me semble, qu'il existe maintenant sur le marché du travail, pour les futurs soutiens de famille, des débouchés qui n'existaient pas auparavant. Les commentaires du député sont très proches des miens en ce sens que nous devons faire en sorte que les soutiens de famille occupent un

emploi et gagnent un revenu. Si celui-ci est insuffisant, le gouvernement et les contribuables pourront les aider. Si nous réussissons à leur assurer un emploi continu, nous aurons déjà fait beaucoup. Je crois que le député de Winnipeg—Assiniboine voulait démontrer qu'il existe des possibilités d'emploi pour les soutiens de famille.

• (1800)

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Français*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 66 du Règlement.

L'AGRICULTURE—LA CRÉATION D'UN OFFICE NATIONAL DE COMMERCIALISATION DES OEUFS D'INCUBATION—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Gabriel Fontaine (Lévis): Monsieur le Président, hier en cette Chambre, j'ai demandé au ministre de l'Agriculture (M. Wise) des précisions concernant la reconnaissance officielle d'un office national de commercialisation des oeufs d'incubation.

Je voudrais donc apporter des éléments additionnels sur cette question qui est tout à fait importante pour les Canadiens en général et pour des gens de ma circonscription en particulier. Je voudrais souligner au ministre qu'il est très important qu'une décision soit prise rapidement par les conseils des ministres, parce que c'est une proclamation qui est rendue très importante, étant donné le marché qui disparaît graduellement sous les pieds des producteurs d'oeufs d'incubation. Et il faut souligner aussi, monsieur le Président, que les producteurs d'oeufs d'incubation emploient près de 2 000 personnes ici au Canada sous forme d'emplois directs ou d'emplois indirects.

Leurs activités représentent un chiffre d'affaires de plus de 100 millions de dollars et, de plus, elles garantissent aux producteurs de poussins du Québec les oeufs nécessaires pour leur production finale.

Je pense que je dois aussi inclure un volet sur la situation de cette entreprise au Québec où on produit environ 30 p. 100 des oeufs d'incubation.

Les approvisionnements de la production québécoise sont à 80 p. 100 à partir des oeufs d'incubation du Québec. Il y a une très grave menace qui plane sur cette entreprise, sur cette industrie-là parce qu'on subit la concurrence américaine et je dois vous souligner qu'entre 1983 et 1985 il y a eu des augmentations alarmantes d'importations canadiennes d'oeufs et de poussins américains qui se sont accrues respectivement de 59 et de 829 p. 100 passant de 39,6 à 63,3 millions d'oeufs et de 2,1 à 19.8 millions de poussins. Ces données qui caractérisent l'évolution de la production canadienne des oeufs d'incubation sont un très mauvais présage et il est urgent que nous prenions des moyens pour enrayer cette tendance actuelle. Nos producteurs vont de plus en plus avoir de la difficulté à survivre et à se maintenir dans un marché concurrentiel où l'inégalité et le manque d'organisation seraient très onéreux pour les producteurs canadiens. Alors les producteurs canadiens ne demandent pas au gouvernement un traitement de faveur, ils demandent tout simplement une mesure particulière qui est compatible avec la loi actuelle, c'est-à-dire la reconnaissance de leur office de commercialisation. On ne veut pas du tout impliquer les fonds gouvernementaux. Les producteurs désirent avoir un cadre formel pour qu'ils puissent, eux, se discipliner et se prévaloir des dispositions qui existent déjà dans nos lois canadiennes. Les producteurs ont fait des efforts immenses et ont vécu une collaboration régulière avec le Cabinet du ministre de l'Agriculture, et le 13 août dernier, le ministre de l'Agriculture déposait au conseil des ministres le dossier des oeufs d'incubation. Il fut alors décidé de référer ce dossier au Sous-comité ministériel sur les relations commerciales afin que ce comité évalue l'impact que pourrait avoir la proclamation d'un nouvel office en regard des discussions bilatérales canado-américaines sur la libéralisation des échanges commerciaux. Les producteurs sont inquiets des délais qu'ils doivent encourir et aimeraient que le gouvernement et le ministère de l'Agriculture leur fournissent une date dans un délai court afin qu'ils puissent être certains que leur office de commercialisation soit mis en place. C'est donc dans ce sens-là que je demande au ministre de l'Agriculture d'intervenir et de proclamer l'office de commercialisation. Je le fais parce que c'est important pour les producteurs canadiens, les producteurs du Québec, et je le fais, monsieur le Président, premièrement, parce que c'est très important pour un très grande nombre de producteurs d'oeufs d'incubation dans ma circonscription et il y a beaucoup d'industries qui sont reliées à l'élevage du poulet, à la production des oeufs, etc. J'espère que mon ministre de l'Agriculture va pouvoir élaborer une réponse appropriée et je sais qu'il sera très bien représenté ici par son nouvel adjoint parlementaire, le député de Champlain (M. Champagne), que je félicite d'ailleurs pour sa nouvelle nomination, il est maintenant le secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture et c'est certainement relié aux nombreuses implications du député de Champlain dans le domaine de l'agriculture et du transport du blé, dans le domaine du Nid-de-Corbeau. Alors le député de Champlain, le secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture, a aujourd'hui l'occasion de formaliser d'une façon officielle sa volonté d'aider les producteurs québécois.

M. Michel Champagne (secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, tout d'abord il est agréable de voir que nos collègues du Québec, principalement le député de Lévis (M. Fontaine), s'impliquent activement au niveau de l'agriculture, principalement sur un dossier qui a soulevé une attention particulière au cours des derniers mois et des dernières semaines.

Tout d'abord, je voudrais simplement rappeler à l'honorable député que la Loi sur les offices de commercialisation des produits de ferme permet la création d'un office quand on est convaincu que la majorité des producteurs d'un produit de ferme ou de chacun des produits de ferme du Canada sont en faveur de la création d'un office.

On sait, monsieur le Président, qu'au cours des dernières années, l'Association canadienne des producteurs d'oeufs d'incubation de poulet de chair a travaillé à la mise en place des organisations provinciales requises pour établir un office national de gestion des approvisionnements.

Monsieur le Président, ce que je voudrais souligner à mon honorable collègue de Lévis c'est qu'en 1976, et je cite la réponse du ministre de l'Agriculture (M. Wise) hier à la question que mon collègue soulevait à la Chambre:

Cependant, je veux rappeler au député que, depuis 1976, notre parti maintient que les producteurs doivent choisir eux-mêmes le système de commercialisation qui convient le mieux à leurs besoins. C'est notre position et nous n'en changerons pas.

Je pense que la position du ministre de l'Agriculture à cet effet est claire, nette et précise. Bien entendu, monsieur le Président, il va de soi que, lorsqu'on veut mettre en place un système aussi imposant que le système qui nous est présenté à l'heure actuelle, cela comporte certaines discussions ainsi que certaines négociations et, qu'évidemment, lorsque le tout se retrouve devant le Cabinet, celui-ci doit quand même tenir compte de certaines recommandations et de la situation qui existe au niveau de cette production.

Et c'est pourquoi je dis à l'ensemble des producteurs d'oeufs d'incubation du Québec et du Canada—si je dis Québec c'est parce que mon collègue de Lévis a soulevé la question et, sachant fort bien que le vice-président de l'Association canadienne des producteurs d'oeufs d'incubation vient de sa circonscription—ce que je veux souligner à mon collègue, c'est que le dossier est en bonne marche. Le dossier va de l'avant parce qu'il est rendu au Cabinet et à partir du moment où une décision du Cabinet devrait être prise, dans les jours ou dans les semaines qui suivent, je pense qu'à partir de ce moment-là mon collègue de Lévis peut dire à sa population que le dossier est en bonne voie et avance et que, comme le disait le ministre de l'Agriculture, nous donnerons à la majorité des producteurs agricoles les offices de commercialisation, les systèmes qu'ils voudront mettre en place.

• (1805)

[*Traduction*]

L'ÉDUCATION—L'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE A) LA DÉCLARATION ATTRIBUÉE AU MINISTRE DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE. *B*) LE FINANCEMENT DU PROGRAMME DE PRÊTS AUX ÉTUDIANTS

M. Roland de Corneille (Eglinton—Lawrence): Monsieur le Président, vendredi dernier, le 10 octobre, j'ai demandé au premier ministre (M. Mulroney) ce que le gouvernement comptait faire pour remédier à la situation épouvantable dans laquelle se trouvent beaucoup de jeunes qui veulent poursuivre des études postsecondaires. J'ai attiré son attention sur le conseil que le ministre de l'Éducation de la Colombie-Britannique a eu l'audace de donner aux jeunes, à savoir qu'ils devraient «revoir l'ordre de priorité de leurs objectifs et envisager de remettre à plus tard leurs études postsecondaires, s'ils ne peuvent pas se les payer».

J'ai demandé au premier ministre ce qu'il va faire pour remédier à cette terrible situation. Plus précisément, je lui ai demandé de bien vouloir cesser de geler les fonds accessibles aux étudiants par le Programme de prêts aux étudiants car, à cause de l'inflation, cela risque de compromettre l'avenir des étudiants qui ne viennent pas de familles bien nanties. Le premier ministre n'a pas répondu à cette question. En fait, j'estime qu'il ne lui a pas accordé l'attention qu'elle mérite. Ce qu'il a consenti à dire, c'est que son gouvernement est déterminé à investir dans la jeunesse de notre pays, puisqu'il a haussé de quelque 25 milliards de dollars les fonds qui lui seront consacrés au cours des cinq prochaines années.

Le premier ministre et, je crois, tous les députés savent, monsieur le Président, que les 25 milliards auxquels il fait allusion correspondent aux paiements fédéraux de transfert aux gouvernements provinciaux plus à peine 5 p. 100 d'inflation par année au cours de ces cinq ans, ce qui ne constitue carrément pas une véritable hausse. En quelque sorte, le premier ministre revient sur ce qu'il avait promis aux Canadiens quant à la formule employée pour hausser les subventions en vue de maintenir la qualité de notre régime scolaire. Il sait fort bien que, dans l'ensemble, le gouvernement réduit ailleurs son financement des études supérieures, au point de paralyser les collèges et les universités et de nuire, en particulier, aux étudiants et aux professeurs.

• (1810)

Demandons-nous pourquoi le gouvernement a changé à deux reprises en deux ans les responsables de l'enseignement postsecondaire. C'est le troisième secrétaire d'État (M. Crombie) et le troisième sous-ministre que nous avons en deux ans. Est-ce pour des raisons d'incompétence? Est-ce parce que, devant la gravité de la situation, les ministres et les sous-ministres en question n'ont pas pu supporter que le gouvernement trahisse les jeunes et hypothèque l'avenir du Canada, et que, humiliés de leur impuissance, ils ont dû être remplacés?

La crise que traversent les universités et les collèges du Canada s'aggrave de jour en jour. Des présidents d'universités de Colombie-Britannique ont démissionné l'année dernière par déception et pour protester. Ils savaient qu'ils ne pourraient pas donner ce qu'on attendait d'eux et ils ne voulaient décevoir personne. Les étudiants ont organisé des rassemblements dans tout le pays. Le juge en chef de la Cour suprême du Canada a osé intervenir, tant la crise est grave, pour demander au gouvernement du Canada de faire quelque chose. Aujourd'hui même, des administrateurs, des professeurs et des étudiants ont fermé des universités et des collèges à Toronto en signe de protestation.

Notre groupe de travail national sur l'enseignement postsecondaire, formé par le chef de l'opposition (M. Turner) parcourra le Canada durant les trois prochaines semaines pour déterminer les mesures que le gouvernement fédéral pourrait prendre immédiatement afin de résoudre la crise grave qui fait rage dans le domaine de l'enseignement postsecondaire.

Le gouvernement a-t-il une solution créatrice à offrir au million et plus d'étudiants et de professeurs de nos collèges et de nos universités, à part la réduction des paiements de transfert, la réduction de 40 p. 100 du nombre de places dans les collèges communautaires, la fixation d'un plafond pour les prêts aux étudiants, le saccage du budget du ministre d'État à la Jeunesse (M. Charest), qui ne dirige plus qu'un ministère de pure forme, et la proposition d'organiser une conférence de plus pour essayer de gagner du temps? Selon moi, en convoquant encore une autre conférence, en rassemblant les gens, le gouvernement ne fait rien pour affronter la crise aiguë qui fait rage depuis deux ans.

J'espère que le secrétaire parlementaire, dans la réponse qu'il donnera ce soir, annoncera une mesure quelconque. Qu'est-ce que ce gouvernement, dépourvu de créativité ou d'initiative, a à offrir? Il ne peut agir ni même, dans le cas actuel, réagir à temps pour sauver notre système d'enseignement postsecondaire.

[*Français*]

M. Vincent Della Noce (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État et ministre responsable du Multiculturalisme): Monsieur le Président, moi aussi je dois vous féliciter puisque c'est la première fois que je prends la parole sous votre présidence depuis notre retour pour cette 2e session de la 33e Législature en tant que nouveau secrétaire parlementaire du secrétaire d'État du ministre responsable du Multiculturalisme, tel qu'annoncé par le premier ministre hier.

• (1815)

Je veux aussi vous féliciter pour la belle lutte que vous avez menée lors de l'élection du Président de cette honorable Chambre ainsi que de votre nomination comme vice-président des comités pléniers de la Chambre.

Monsieur le Président, il y a quelques jours, le député de Eglinton-Lawrence (M. de Corneille), et ce soir encore, s'inquétait de la possibilité pour les jeunes Canadiens et Canadiennes d'accéder aux études postsecondaires et s'interrogeait sur les intentions du gouvernement concernant l'accès des jeunes à l'enseignement collégial et universitaire, quelles que soient leurs conditions.

Le premier ministre (M. Mulroney) indiqua alors à la Chambre les intentions du gouvernement en ce domaine en rappelant notammment les principes énoncés à ce sujet dans le discours du Trône et en faisant état de la part accrue que le gouvernement fédéral entendait apporter à ce secteur . . . tout le mouvement nécessaire.

Vous me permettrez ce soir d'apporter certaines précisions concernant l'accessibilité de l'enseignement postsecondaire à la jeunesse du pays et de rappeler à la Chambre certaines mesures très concrètes qu'il a prises.

Il serait malvenu, à mon avis, de faire de l'avenir de notre jeunesse un cheval de bataille politique, car ce que nous faisons pour nos garçons et nos filles, c'est pour l'avenir du pays. Il existe un principe auquel souscrivent non seulement le présent gouvernement, mais tous les partis concernés et la société canadienne en général. C'est celui qui veut que tout étudiant qui a les qualifications requises ait accès aux études postsecondaires. Et c'est à la lumière de ce principe reconnu de tous que le gouvernement oriente ses efforts, compte tenu de la compétence des provinces dans le domaine de l'éducation.

Quand on parle de l'éducation des jeunes, on ne parle pas seulement de la jeunesse riche, de celle dont les parents ont les moyens de lui payer des études, comme on dit, mais bien de tous les jeunes qui ont des talents à développer et qui veulent étudier, y compris ceux qui ont un handicap ou qui sont financièrement moins favorisés. Voilà pourquoi le gouvernement attache une attention particulière à cet aspect de la question.

Soulignons d'abord qu'en ce qui touche le domaine de l'éducation et de la santé, le gouvernement mettra à la disposition des provinces au cours des cinq prochaines années une somme additionnelle de plus de 25 milliards de dollars, leur permettant ainsi d'assumer pleinement leur responsabilité. Cela représente une hausse de la participation fédérale d'environ 5 p. 100 par année.

En ce qui a trait au programme des prêts aux étudiants de 285,5 millions de dollars qu'elles étaient en 1984-1985, les dépenses du gouvernement fédéral passeront cette année, en 1986-1987, à 304,2 millions de dollars. Et le nombre d'étudiants bénéficiant de ce programme est passé, pour la même période de 226 000 à 235 000. Nous comptons donc aujourd'hui plus d'étudiants canadiens bénéficiant de ce programme qu'auparavant.

Ai-je besoin de rappeler que ce programme a pour objet d'aider, en collaboration avec les provinces, les étudiants qui sont qualifiés et qui sont dans le besoin à accéder aux études postsecondaires.

Il est bon de revoir périodiquement les diverses mesures d'aide en ce domaine. Vous n'ignorez pas que le Conseil des ministres de l'éducation a accepté récemment de mettre sur pied un comité consultatif provincial-fédéral qui aura pour mission de revoir certains programmes et de suggérer les moyens de resserrer encore davantage la collaboration entre les deux ordres de gouvernement.

En ce qui a trait aux personnes handicapées, j'aimerais rappeler que, l'année dernière, le gouvernement a établi un fonds de 16 millions de dollars pour améliorer la condition des personnes handicapées.

A ce fonds viennent s'ajouter des programmes particuliers et, malheureusement, nous n'avons pas encore le temps de le dire en détail, mais j'aimerais, monsieur le Président, donner ces quelques précisions que je voulais apporter ce soir à mon collègue, elles indiquent de façon tangible que nous progressons dans nos efforts pour offrir à tous les jeunes Canadiens et Canadiennes l'accès aux institutions d'enseignement postsecondaire, quels que soient leurs handicaps, qu'ils soient physiques ou financiers.

Le président suppléant (M. Paproski): La motion portant que la Chambre s'ajourne maintenant est réputée être adoptée. La Chambre demeure donc ajournée jusqu'à demain, à 11 heures, conformément à l'article 3(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 19.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 17 octobre 1986

La séance est ouverte à 11 heures.

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[*Traduction*]

LA VOIE MARITIME DU SAINT-LAURENT

L'ACHEMINEMENT DES CÉRÉALES À TEMPS

M. Allan Pietz (Welland): Monsieur le Président, la voie maritime du Saint-Laurent et plus particulièrement le canal Welland ont été déconsidérés par suite de la grève des manutentionnaires de céréales à Thunder Bay. J'aimerais dissiper certaines rumeurs. Tous les navires disponibles, y compris certains qui sont inutilisés depuis un an, ont été remis en service pour répondre aux exigences de la Commission canadienne du blé. On a besoin de 150 à 200 navires pour acheminer les céréales. J'ai obtenu l'assurance de M. Bruce McLeod, vice-président de l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent, région de l'Ouest, dans ma circonscription de Welland, que les clients seront très satisfaits en dépit de l'accroissement du trafic. Il n'y a aucun engorgement dans la voie maritime par suite de la grève. Le blé sera livré à temps.

* * *

[*Français*]

LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

LA DIMINUTION DES EFFECTIFS FRANCOPHONES—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, un article du journal *The Globe and Mail* nous rapportait que la Gendarmerie royale du Canada avait l'intention de plafonner, au sein des forces régulières de la GRC, la participation des Canadiens et des Canadiennes dont la langue officielle est le français.

Selon l'article, la GRC a même reçu la bénédiction du gouvernement conservateur pour réduire de 20,8 p. 100 à 14,1 p. 100 la représentation des Canadiens dont la langue officielle est le français.

Comment le gouvernement peut-il approuver cette réduction injuste qui va à l'encontre même de la politique des langues officielles et comment ne peut-il pas être gêné par cette politique de réduction qui touchera près de 800 Canadiens et Canadiennes? A la veille même où ce Parlement s'apprête à amender la Loi sur les langues officielles—un engagement formel du gouvernement dans le discours du trône—pourquoi le gouvernement ne démontre-t-il pas un leadership réel en ce qui touche aux langues officielles et ne donne-t-il pas des directives claires et précises à la GRC à l'effet qu'elle ne doit pas, en aucune façon, changer les règles du jeu avant que le Parlement canadien ne se soit prononcé sur les modifications à apporter à la Loi sur les langues officielles?

* * *

• (1105)

[*Traduction*]

LA CONDITION FÉMININE

LES RÉCIPIENDAIRES DES PRIX «PERSONNES»

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Monsieur le Président, en ce cinquante-septième anniversaire de l'affaire «Personnes», je suis très heureuse de prendre la parole pour rendre hommage à Elizabeth Carr, à l'honorable Muriel Ferguson, à Denyse Bélanger-Rochon, à Berenice Sisler et à Helen Yeo. Nous les remercions de leurs efforts inlassables pour la cause de l'égalité de la femme.

Cette année, j'aimerais également attirer l'attention sur de nombreuses autres femmes courageuses qui luttent pour survivre, les femmes qui subissent les injustices que les récipiendaires des prix «Personnes» s'efforcent si énergiquement de corriger. Je veux parler des femmes chefs de familles monoparentales qui élèvent leurs enfants avec un revenu inférieur au seuil de la pauvreté, des travailleuses rémunérées à 60 p. 100 du salaire masculin et sans avantages sociaux dans les ghettos de travail féminin, et des vieilles femmes abandonnées à la pauvreté après une vie de service au foyer et dans la population active rémunérée.

Au nom de ces femmes, monsieur le Président, je demande au premier ministre (M. Mulroney) de prendre des mesures concrètes pour combler l'écart entre les hommes et les femmes, d'imposer l'application obligatoire du programme d'action positive, et de voir à ce que les travailleuses à temps partiel bénéficient d'avantages sociaux au prorata.

* * *

ENVIRONNEMENT CANADA

L'IMPORTANCE DU BUDGET DU MINISTÈRE

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport): Monsieur le Président, dans les crédits de 1984, le budget du ministère de l'Environnement était fixé à 886 millions de dollars. En 1986, Ce budget n'est que de 745 millions, soit 141 millions de moins, ce qui représente une réduction de 16 p. 100 par rapport à 1984. En outre, compte tenu de la perte du pouvoir d'achat causée par

Article 21 du Règlement

une inflation annuelle de 4,2 p. 100, le budget de 1984 aurait dû être augmenté de 37 millions en 1985 et de 38 millions en 1986, ce qui l'aurait porté à 962 millions de dollars. A une époque où les Canadiens s'attendent que le gouvernement intervienne plus vigoureusement dans les questions environnementales, le ministère de l'Environnement est victime depuis deux ans de l'inflation et les programmes de réduction du déficit mis en oeuvre par le gouvernement lui ont fait perdre en tout et pour tout quelque 217 millions de dollars.

Le 10 octobre 1986, le ministre de l'Environnement (M. McMillan) a déclaré à la Chambre des communes, comme en témoigne la page 289 du hansard, ce qui suit:

Et même que, au lieu de sabrer dans le budget de ce service, le gouvernement l'a en fait augmenté.

Comment le ministre peut-il affirmer pareille chose ? Comment peut-il prétendre . . .

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. Je donne la parole au député de Matapédia—Matane (M. Joncas).

* * *

[*Français*]

LA CIRCONSCRIPTION DE MATAPÉDIA—MATANE

LA PROPOSITION DE REDÉCOUPAGE DE LA CARTE ÉLECTORALE

M. Jean-Luc Joncas (Matapédia—Matane): Monsieur le Président, si vous me le permettez, j'aimerais signaler à la Chambre que la proposition de redécoupage de la carte électorale pour la circonscription de Matapédia—Matane, que je représente, constitue pour la population concernée un geste pas très sérieux, ni plus réfléchi.

Bien entendu, il ne s'agit que d'une proposition, monsieur le Président. Néanmoins, avant qu'elle ne prenne un caractère plus formel et impératif, la matière grise qui en est l'auteur aurait intérêt à repenser sa chirurgie parce qu'au moment présent il s'agit de toute évidence d'un «charcutage géographique» sans précédent pour les localités que l'on y invite comme pour celles qui y sont plutôt brutalement expulsées.

Donc, le moins que je puisse souhaiter, monsieur le Président, c'est que lors de la prochaine étape décisionnelle, on fasse un exercice de gros bon sens à ce chapitre; sans être une marque évidente de respect, les gens y verraient à tout le moins une preuve manifeste de courtoisie et d'intelligence.

* * *

[*Traduction*]

LES FINANCES

LE NON-PAIEMENT DE L'IMPÔT SUR LE REVENU PAR LA SOCIÉTÉ *SCOTT PAPER*

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, il est urgent d'instaurer une fiscalité juste et équitable pour tous au Canada, comme le prouve le cas de la société *Scott Paper* qui reçoit aujourd'hui la palme des entreprises non imposées. C'est la cinquième entreprise en autant de jours à recevoir pareil honneur. Elle s'est ainsi signalée parce que les mesures fiscales des gouvernements libéraux et conservateurs successifs lui ont permis de ne payer aucun impôt et même de bénéficier de dégrèvements fiscaux en 1982, 1983 et 1984 sur des profits supérieurs à 28 millions de dollars.

Si notre système fiscal avait été juste et que *Scott Paper* avait dû verser au fisc 25 p. 100 de ses profits de 28 millions de dollars, les Canadiens ordinaires auraient payé 7 millions de dollars de moins en impôts. Nous demandons au gouvernement conservateur d'entreprendre immédiatement une véritable réforme de notre fiscalité.

* * *

• (1110)

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

L'IMPOSITION D'UN DROIT AMÉRICAIN SUR LE BOIS DE CONSTRUCTION CANADIEN

M. Ross Belsher (Fraser Valley-Est): Monsieur le Président, il y a quatre mois, les entreprises forestières canadiennes se sont vu imposer pour cinq ans par les États-Unis des droits de 35 p. 100 sur les bardeaux de cèdre. Dans l'ensemble, cependant, l'industrie a réussi à s'adapter à cette déplorable barrière commerciale et se remet de l'épreuve. L'annonce faite hier d'un droit de 15 p. 100 sur le bois de construction représente un abus flagrant par les États-Unis de leur pouvoir d'imposer des droits compensateurs en vertu de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce. Cette soi-disant «victoire» des producteurs de bois de construction américains compromet sérieusement les principes dont dépend la prospérité de tous.

Il y a trois ans, le Canada avait été accusé de concurrence déloyale dans le secteur du bois de construction et avait gagné sa cause devant le même tribunal américain. On nous lance aujourd'hui un défi qui ne saurait rester sans réponse. Plus que jamais, la mesure d'hier démontre que les dirigeants politiques sont impuissants à freiner le processus enclenché par les industries qui réclament la limitation des importations en vertu du droit commercial des États-Unis. C'est pourquoi il est si important que nous poursuivions nos négociations commerciales bilatérales avec ce pays. On ne peut qu'espérer que ces négociations continuent et que l'on en vienne à un accord satisfaisant.

* * *

LE MULTICULTURALISME

ON CRITIQUE LES POLITIQUES DU GOUVERNEMENT

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, les Canadiens ont eu droit à un aperçu de la vraie politique du gouvernement conservateur en matière de multiculturalisme et d'immigration. Dans deux rapports qui ont fait l'objet de fuites, l'un préparé par des députés conservateurs de Toronto et l'autre par le vice-président du Conseil canadien du multiculturalisme, on trouve des tentatives partisanes scandaleuses visant à manipuler ces programmes à l'avantage politique du parti conservateur. Il s'agit là d'un étalage immoral et désinvolte de l'indifférence des conservateurs qui donne raison à bon nombre de Canadiens, ceux notamment qui font partie de la collectivité multiculturelle du Canada, d'entretenir une

méfiance tenace à l'égard de l'attitude des conservateurs envers ce secteur de la société canadienne.

Le gouvernement doit comprendre que notre collectivité multiculturelle n'est pas à vendre. Ses membres ne sont pas les pions des conservateurs dans une partie d'échecs. A titre de Canadiens, ils ont des préoccupations réelles et importantes auxquelles on doit s'attaquer sans délai. On ne peut résoudre les questions importantes qui se posent que par une politique de multiculturalisme et d'immigration réfléchie et vigoureuse, dont l'objectif prioritaire doit être le bien-être et l'épanouissement de tous les Canadiens sans égard à leur origine culturelle. Il s'agit d'une leçon que le gouvernement conservateur n'a malheureusement pas apprise et n'apprendra peut-être hélas jamais.

* * *

LES SOCIÉTÉS D'ÉTAT

LE SONDAGE EN SASKATCHEWAN APPROUVANT LA VENTE DES SOCIÉTÉS D'ÉTAT

M. Don Ravis (Saskatoon-Est): Monsieur le Président, la Société Radio-Canada a effectué dernièrement en Saskatchewan une vaste enquête. Elle a notamment demandé à 1 400 personnes si le gouvernement faisait bien de vendre des sociétés d'État. Comme on s'y attendait, 53 p. 100 se sont dits d'accord, alors que 30 p. 100 ne l'étaient pas. Cela montre que les gens de la Saskatchewan appuient les initiatives du gouvernement en matière de privatisation. L'ancien gouvernement de cette province avait acheté des mines de potasse et des usines de pâte qui ont mal tourné sur le plan économique. Un gouvernement ne peut pas courir le risque d'exploiter des sociétés mal en point.

L'ancien gouvernement libéral du Canada s'était contenté de parler de privatisation. Il est certain que le gouvernement actuel ne montrera pas la même nonchalance, étant donné que les Canadiens s'opposent majoritairement à l'existence de sociétés d'État. Néanmoins, il ne s'agit pas de gonfler démesurément le prix de vente, mais bien de maximiser les avantages sociaux et économiques que chaque transaction procurera aux Canadiens.

Le ministre fédéral chargé de la privatisation prend diverses mesures en vue d'assurer l'avenir de ces sociétés et de leurs employés. Nous ne pourrons pas réparer toutes les erreurs commises par le passé, mais . . .

M. le Président: A l'ordre. Soixante secondes.

* * *

LES PORTS

L'EXPÉDITION DE CÉRÉALES PAR THUNDER BAY

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Monsieur le Président, l'activité a repris, il y a sept jours, au port de Thunder Bay. Durant ces sept jours, on y a expédié plus de céréales qu'on ne l'a jamais fait auparavant dans ce port ou dans n'importe quel autre port d'Amérique du Nord, voire du monde. Les gens de Thunder Bay ont prouvé encore une fois que leur port est le plus efficace du monde pour la manutention des céréales. On a expédié 900 000 tonnes de céréales en sept jours seulement. On a pu établir ce record parce que tout le monde a coopéré: les manutentionnaires de céréales et les compagnies de céréales, les cheminots et les compagnies de chemins de fer, les inspecteurs et les peseurs, les marins et les compagnies maritimes, l'Association des expéditeurs sur les lacs et l'Autorité du transport des grains. Ils méritent tous qu'on les remercie pour leur bon travail.

La grève et le lock-out que nous avons subis pendant un mois ont clairement démontré l'importance de Thunder Bay pour l'économie des Prairies, de l'Ontario, du Québec et du Canada tout entier. Ils ont aussi montré qu'il n'existait aucun moyen réaliste et économique de contourner ce port, quoi qu'on fasse. Nous devons maintenant éliminer les obstacles à l'utilisation du port de Thunder Bay et de la voie maritime du Saint-Laurent. On doit changer les tarifs ferroviaires discriminatoires et abandonner les péages et les droits imposés aux usagers. Gardons le port de Thunder Bay en activité, il est important pour tout le monde.

* * *

[*Français*]

LE PARTI LIBÉRAL

L'UTILISATION DES FONDS

M. Gabriel Fontaine (Lévis): Monsieur le Président, dans un geste d'ouverture et de solidarité auprès de mes collègues, députés libéraux de cette Chambre, je veux aujourd'hui rendre formel mon appui moral auprès des députés des circonscriptions de Winnipeg—Fort Garry (M. Axworthy), York-Sud—Weston (M. Nunziata), Cape Breton—Richmond Est (M. Dingwall) qui, avec raison, s'inquiètent de la déconfiture de l'état des finances du parti libéral du Canada. Mes collègues, et je les comprends, se posent beaucoup de questions sur l'utilisation des fonds du parti libéral: un salaire de 80 000 $ payé annuellement à Judd Buchanan, d'ailleurs le grand collecteur du parti libéral du Canada, et ce n'était pas la seule source de ses revenus, monsieur le Président.

Oui, nous allons aider nos collègues libéraux à faire du ménage dans leurs finances car à toutes fins pratiques près de 75 p. 100 des sommes qu'ils dilapident proviennent des poches des contribuables du Canada, monsieur le Président.

* * *

L'ÉCONOMIE

LA SITUATION DES GENS DE L'ATLANTIQUE

M. Fernand Robichaud (Westmorland—Kent): Monsieur le Président, hier, le premier ministre (M. Mulroney) s'est rendu au Nouveau-Brunswick pour assister à l'ouverture d'un moulin à papier qui créera quelque 160 emplois.

Cette fois-ci, les travailleurs n'ont pas lancé leurs casques durs car ils sont fiers de ce projet qui a été lancé et mis en oeuvre par l'ancienne administration libérale.

A la suite du discours du premier ministre, aujourd'hui, on lit dans les manchettes: «Les Maritimes doivent se débrouiller seules». Voilà les propos du premier ministre.

Ceci confirme ce que nous savions déjà: le gouvernement conservateur n'a aucune politique de développement régional. Le gouvernement conservateur laisse tout simplement la région de l'Atlantique à la dérive.

Le premier ministre confirme les propos de son ministre des Transports (M. Crosbie), savoir que les gens de l'Atlantique ne peuvent avoir les mêmes aspirations que les gens qui vivent ailleurs au Canada. Il faut tout simplement se comparer au Tiers monde et non au reste du Canada. Cette attitude du premier ministre et de son ministre des Transports est complètement inacceptable.

* * *

• (1115)

[*Traduction*]

LA FONCTION PUBLIQUE

LES MODIFICATIONS PRÉVUES À LA LOI SUR LA PENSION— L'INCIDENCE SUR LES EMPLOYÉS DANS LE NORD

M. Dave Nickerson (Western Arctic): Monsieur le Président, de nombreux fonctionnaires du Nord craignent que les modifications prévues à la Loi sur la pension de la Fonction publique bloquent leurs cotisations après deux ans de service, et non pas 10 ans et la limite de 45 ans en vigueur actuellement. Ces modifications seraient analogues aux règles sur les régimes privés établies dans le projet de loi C-90, qui a été adopté au cours de la dernière session.

Cette idée est peut-être bien accueillie dans le Sud, mais il n'y a pas beaucoup de fonctionnaires dans le Nord qui envisagent de faire carrière dans la Fonction publique. Ils préfèrent plutôt travailler cinq ou dix ans pour retirer plus tard leurs cotisations en un seul montant qu'ils utiliseraient pour acheter une maison ou à d'autres fins. Si une disposition de blocage, après deux ans de cotisations, était entérinée dans la loi, bon nombre quitteraient leur emploi plutôt que de perdre le droit de les retirer en un seul montant.

Il ne faut donc pas apporter de changements à ce régime sans ajouter une option de retrait, au moins pour les employés actuels qui ont établi leur plan de carrière d'après les anciennes règles.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

LE DROIT AMÉRICAIN SUR LE BOIS D'OEUVRE CANADIEN

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg—Fort Garry): Monsieur le Président, quand je regarde les banquettes d'en face, j'imagine que ma première question devrait être de demander si le gouvernement a décidé de s'accorder un nouveau jour férié.

M. Waddell: Ils sont tous en Saskatchewan.

M. Axworthy: Je vais plutôt poser ma question à la ministre du Commerce extérieur. C'est une question très simple. Qui peut bien croire le gouvernement? Au printemps dernier, le gouvernement a laissé le président Reagan donner la question du bois d'oeuvre en pâture aux sénateurs américains. Il y a trois semaines seulement, nous avons compromis notre position en essayant de négocier la question du commerce avec un juge américain. Le gouvernement prétend maintenant qu'il se battra jusqu'au bout.

Comment croire qu'il ne va pas céder de nouveau et qu'il n'est pas en train de se négocier une petite entente en coulisse avec l'administration américaine sur la question du droit sur le bois d'oeuvre?

L'hon. Pat Carney (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, je tiens tout d'abord à informer la Chambre que le premier ministre est actuellement au Nouveau-Brunswick où sa visite remporte un succès éclatant.

Puisque le député se demande qui peut croire le gouvernement, je vais lui énumérer quelques-uns de ceux qui appuient la position qu'il a prise. L'honorable Pierre MacDonald, ministre libéral des Ressources au Québec, M. McCambly, de la Fédération canadienne du travail, M. Jack Munro, du Syndicat international des travailleurs du bois d'Amérique, M. Vander Zalm, premier ministre du gouvernement créditiste de la Colombie-Britannique, M. Hatfield, premier ministre conservateur du Nouveau-Brunswick, et M. Mike Apsey, qui représente l'industrie du bois, sont tous d'accord avec notre position. Toutes les parties concernées par ce différend sont d'accord avec la position du gouvernement canadien. Je trouve honteux que l'opposition libérale ne le soit pas.

• (1120)

Des voix: Bravo!

M. Axworthy: Ce que je peux dire à la ministre, c'est que l'opposition libérale veut défendre le Canada, elle, au lieu de se défiler comme vous.

LA POURSUITE DES NÉGOCIATIONS ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg—Fort Garry): Monsieur le Président, la ministre a justifié hier la poursuite des négociations sur le libre-échange en disant qu'il fallait: «changer les règles afin de mettre fin au harcèlement de groupes d'intérêt américains». Comment peut-elle dire une chose pareille alors qu'elle sait parfaitement que le président Reagan, dans sa lettre du 24 avril au sénateur Packwood, affirmait que les négociations sur le libre-échange n'affecteraient en rien les mesures de contrepartie des États-Unis? Pourquoi continue-t-elle à rêver et à nous raconter des salades? Pourquoi continue-t-elle à raconter des histoires au public canadien . . .

M. le Président: A l'ordre. Je crois que cet échange illustre bien les difficultés qui se présentent quand on se laisse aller à des écarts de langage. Le député a posé sa question. Je pense que tous les députés auront constaté qu'après l'avoir posée, il s'est mis à la défendre. J'invite les députés qui auraient la tentation de se laisser aller à ce genre d'attitude à essayer de modérer leur ardeur.

Dans la même veine, j'inviterais les ministres à se concentrer sur la question et à s'y tenir dans leur réponse. Je vous remercie.

M. Axworthy: Monsieur le Président, je vais répéter ma question puisque la ministre ne semble pas l'avoir entendue. Pourquoi continue-t-elle à faire ces déclarations alors que le président des États-Unis a clairement affirmé que les négociations sur le libre-échange ne toucheraient pas aux droits compensateurs imposés par les États-Unis?

L'hon. Pat Carney (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, si le député essaie d'insinuer que nous sommes en train de manigancer quelque chose et qu'il y a une certaine forme de corruption dans le gouvernement américain, qu'il le dise. Nous ne sommes pas de cet avis. Nous estimons que nous négocions une entente de libre-échange avec les États-Unis pour mettre au point des mesures nous garantissant la sécurité d'accès à long terme sur le marché américain et la sécurité à long terme de nos emplois. Cette position est largement suivie. C'est cette position que nous soutenons à la table des négociations. Il faut vraiment être débile pour dire que nous devons interrompre ces négociations parce que nous traversons une passe difficile.

M. Axworthy: La ministre sait de quoi elle parle.

L'ACCORD GÉNÉRAL SUR LES TARIFS DOUANIERS ET LE COMMERCE

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg—Fort Garry): La ministre a déclaré hier que le gouvernement n'avait pas l'intention de riposter parce que le GATT ne le permet pas. L'article 23 du règlement du GATT autorise clairement les représailles quand un gouvernement étranger impose des droits compensateurs injustes. Pourquoi le gouvernement a-t-il renoncé à se servir d'un instrument très important? Pourquoi ne continuons-nous pas à nous défendre dans ce domaine et pourquoi nous privons-nous d'un recours très important pour nous défendre contre cette mesure injuste des États-Unis?

L'hon. Pat Carney (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, le député devrait certainement savoir maintenant que nous avons porté l'affaire devant le GATT conformément au règlement du GATT. Il y a déjà eu une réunion sur cette question.

* * *

[*Français*]

ON DEMANDE SI LES PROMESSES DU PRÉSIDENT DES ÉTATS-UNIS FAISAIENT PARTIE D'UNE ENTENTE SECRÈTE AYANT TRAIT AUX NÉGOCIATIONS SUR LE LIBRE-ÉCHANGE

M. Raymond Garneau (Laval-des-Rapides): Monsieur le Président, afin de convaincre le Sénat américain d'entrer dans des négociations de libre-échange avec le Canada, le chef négociateur américain, M. Yeutter, écrivait, le 17 avril dernier, au sénateur David Pryor, et je cite: «*We will get timber fixed*», en d'autres mots, on va régler le problème du bois de sciage.

Le 8 mai, le Président des États-Unis écrivait au sénateur Packwood et lui disait ceci:

[*Traduction*]

«J'ai l'intention d'insister pour obtenir un règlement rapide de ce problème en dehors des négociations globales».

[*Français*]

Ma question au ministre est la suivante: Est-ce que les promesses du Président des États-Unis et de M. Yeutter de régler la question du bois de sciage canadien exporté aux États-Unis faisaient partie d'une entente secrète avec le gouvernement canadien pour entrer dans les négociations de libre-échange?

[*Traduction*]

L'hon. Pat Carney (ministre du Commerce extérieur): Non, monsieur le Président.

[*Français*]

LES MESURES QUE LE GOUVERNEMENT ENTEND PRENDRE

M. Raymond Garneau (Laval-des-Rapides): Monsieur le Président, comment l'honorable ministre peut-elle nous donner une réponse aussi brève alors qu'il était clairement écrit dans des lettres que ce règlement du problème du bois de sciage allait se faire en dehors des discussions sur le libre-échange? Comment la ministre peut-elle expliquer cela aujourd'hui? Une chose est certaine, c'est que cela touche des milliers d'emplois au Québec.

Je demanderais à la ministre ce qu'elle entend faire maintenant. Il y a 25,000 «jobs» qui sont en jeu au Québec, il y en a des dizaines de milliers au Canada? Qu'est-ce que la ministre entend faire pour régler ce problème-là, pour venir en aide aux travailleurs québécois et canadiens?

• (1125)

[*Traduction*]

L'hon. Pat Carney (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, une question longue n'est pas nécessairement plus véridique qu'une réponse courte.

M. Garneau: Mais vous n'y avez pas répondu du tout.

M. Gauthier: Eh! ben mon vieux, en voilà de l'arrogance!

LA DÉCLARATION DE LA MINISTRE CONCERNANT LES DROITS DE COUPE

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Monsieur le Président, ce qu'il y avait de vraiment inimaginable dans la déclaration faite hier par la ministre, c'était le passage que voici: «Les droits de coupe ne constituent pas une subvention pour les producteurs de bois canadien». Si la ministre en est vraiment persuadée, pourquoi alors a-t-elle donné à entendre que ces droits de coupe constituaient une subvention il y a deux semaines seulement, quand elle s'est reconnue coupable et a offert publiquement de relever ces droits?

L'hon. Pat Carney (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, c'est parce que les intéressés, les gouvernements de l'Ontario, du Québec, de l'Alberta et de la Colombie-Britannique, le SITBA et l'industrie forestière m'ont demandé de le faire.

M. Langdon: Eh bien, en voilà une ministre du Commerce extérieur! Elle devrait se regarder un peu dans la glace. Elle a des responsabilités à prendre elle aussi.

LA POSITION DU CANADA

Mr. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Est-ce que la ministre rejette sur les provinces, les syndicats et l'industrie la responsabilité de la bévue dont elle reconnaît maintenant l'inanité?

L'hon. Pat Carney (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, je ne pense pas que le député comprenne la gravité de la situation dans laquelle se trouvent le Canada et l'industrie forestière quand il pose cette question. Nous avons profité de la démarche offerte par la procédure des droits compensateurs, afin d'arrêter le tic-tac et de régler hors de cour. C'est prévu dans la procédure. Malheureusement cela n'a pas réussi, même si le droit qui a été imposé est très proche de ce que nous avions proposé. Ce qui m'étonne, c'est que si le député avait lu la décision qui a été rendue sur cette question des subventions, il serait aussi renversé que nous.

M. Langdon: Monsieur le Président, il en faut du culot pour dire que nous ne comprenons pas la gravité de la situation, quand c'est le gouvernement qui nous y a placés par son incompétence.

LA RESPONSABILITÉ DE LA MINISTRE

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Est-ce que la ministre ne va pas prendre au nom du gouvernement la responsabilité de la décision qu'elle a prise elle, qu'elle a elle-même annoncée et dont elle reconnaît l'échec lamentable?

L'hon. Pat Carney (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, le mot échec est contestable, puisque le droit imposé par la décision préliminaire est de 15 p. 100. Mais pour ce qui est des responsabilités, puis-je rappeler au député que nous avons pris nos responsabilités en cherchant un règlement à l'amiable. Nous avons pris nos responsabilités en combattant cette mesure, qui peut avoir des effets sur d'autres industries au Canada.

LES CONSÉQUENCES DE LA DÉCISION DES ÉTATS-UNIS

M. Brian Tobin (Humber—Port-au-Port—Sainte-Barbe): Monsieur le Président, c'est à la ministre du Commerce extérieur que je m'adresse. A propos de débiles, on devrait se rappeler qu'il y a quelques semaines à peine, la ministre s'est présentée devant vous son juge, monsieur le Président, et a déclaré: «Je suis innocente. Je n'ai rien fait. Mais j'accepte de purger une peine de 10 ans». Je sais qu'elle n'en revient pas d'avoir été condamnée à 15.

La ministre se rend-elle compte qu'elle-même et le gouvernement du Canada, par leur incompétence, ont établi un régime en vertu duquel les États-Unis, à moins que nous ne les en empêchions, pourront fixer le prix de nos ressources naturelles, comme le bois d'oeuvre, le papier journal, la potasse, le poisson, l'acier et les denrées agricoles?

L'hon. Pat Carney (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, les députés de ce parti d'opposition, qui formaient le gouvernement précédent, sont extrêmement mal placés pour parler d'incompétence.

M. Berger: Voyez les sondages.

M. Axworthy: Qui a eu gain de cause en 1983? Les États-Unis ne nous ont pas imposé de tarif en 1983.

M. Berger: Voyez un peu ce que disent les Canadiens.

LES EXPORTATIONS DE PAPIER JOURNAL À DESTINATION DES ÉTATS-UNIS

M. Brian Tobin (Humber—Port-au-Port—Sainte-Barbe): Monsieur le Président, la ministre devrait se rendre compte que nous avons exporté l'année dernière vers les États-Unis 7 millions de tonnes de papier journal, d'une valeur de 4,7 milliards de dollars. Cela représente 85 p. 100 de toutes nos exportations de papier journal. La ministre se rend-elle compte qu'en invoquant exactement le même argument relativement au régime de coupe, les Américains, si on les laisse faire, pourraient maintenant imposer un droit tarifaire de 15 p. 100 sur le papier journal, ce qui coûterait vraisemblablement plus de 700 millions de dollars au secteur visé?

• (1130)

L'hon. Pat Carney (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, c'est précisément la raison pour laquelle le gouvernement cherche à signer avec les États-Unis un traité exécutoire et portant sur une longue période, afin de protéger le secteur et les travailleurs Canadiens contre ce genre de harcèlement. C'est ce que j'ai toujours dit. C'est également ce qu'a dit le premier ministre. Voilà ce que le parti d'opposition appuie maintenant.

LA POSITION DU MINISTRE

M. Ian Waddell (Vancouver—Kingsway): Monsieur le Président, ma question s'adresse également à la ministre du Commerce extérieur. J'aimerais qu'elle précise sa position. La ministre pense-t-elle vraiment que le premier ministre Vander Zalm et les autres personnes qu'elle a nommées sont responsables de cette prétendue solution de compromis qui met en danger la souveraineté du Canada et qui compromet toute la position du Canada?

L'hon. Pat Carney (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, je ne comprends pas à quoi fait allusion le député lorsqu'il parle d'une solution de compromis. Il n'y a pas eu d'accord avec les États-Unis sur cette question. C'est pourquoi nous avons une décision préliminaire. Je ne vois pas de quel compromis parle le député.

Comme je l'ai déjà dit, et je le répète, en raison de la situation qu'a entrainée cette décision le gouvernement estime que nous devons poursuivre jusqu'au bout avec les États-Unis des entretiens globaux sur le commerce pour protéger l'industrie et les travailleurs canadiens ainsi que leur assurer l'accès au marché américain.

Si nous ne disposons pas de ce genre de traité à long terme, nous serons alors exposés, en vertu des règles du jeu actuelles, à ce genre de harcèlement dans diverses industries.

L'INCIDENCE DU TARIF AMÉRICAIN SUR LES TRAVAILLEURS CANADIENS

M. Ian Waddell (Vancouver—Kingsway): Monsieur le Président, je voudrais poser à la ministre une question qui pourrait fort bien émaner des travailleurs du bois qui vont de temps à temps boire à l'hôtel Cecil, dans la circonscription de la ministre. Que va-t-elle faire pour protéger leurs emplois qui sont supprimés? Que va-t-elle faire pour les leur rendre? Quelles mesures de représailles la ministre va-t-elle prendre contre les Américains qui malmènent les travailleurs de la Colombie-Britannique, dont un grand nombre résident dans la circonscription de la ministre ainsi que dans la mienne?

L'hon. Pat Carney (ministre du Commerce extérieur): Il est évident que le député est plus au courant que moi de ce qui se passe à l'hôtel Cecil.

Pour protéger les emplois des travailleurs, nous allons nous efforcer d'obtenir des accords à long terme avec les États-Unis. C'est ce que le gouvernement est en train de faire.

LE TARIF AMÉRICAIN—LA POSITION CANADIENNE

L'hon. Donald J. Johnston (Saint-Henri—Westmount): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre du Commerce extérieur. Nous savons qu'elle a laissé le secteur énergétique dans une situation chaotique, . . .

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!

M. Johnston: . . . avec des dizaines de milliers de chômeurs. Même après avoir entendu les questions posées ce matin et les réponses de la ministre, on a du mal à croire que la ministre et ses collègues du Cabinet aient pu conduire ces négociations de façon aussi incompétente qu'ils semblent l'avoir fait. Ma question est simplement . . .

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. Je pense que tous les députés se rendent compte que l'on peut argumenter à loisir sur cette question, toutefois, ce serait plutôt un sujet de débat. Je voudrais que les questions des députés à la ministre soient aussi directes que possible. Je suis persuadé que tous les députés se rendent compte que le sujet des questions de ce matin est très grave pour l'ensemble du pays. Je demande que les questions soient claires et directes et que les réponses soient en conséquence.

M. Johnston: Monsieur le Président, en dépit des fanfaronnades et de la fausse indignation, y a-t-il eu un arrangement secret à 15 p. 100?

L'hon. Pat Carney (ministre du Commerce extérieur): Non, monsieur le Président.

ON DEMANDE QUAND LA MINISTRE A APPRIS QU'ON IMPOSAIT DES DROITS

L'hon Donald J. Johnston (Saint-Henri—Westmount): Monsieur le Président, nous avons entendu le premier ministre nous dire: «Elle a le ballon maintenant». A côté d'elle, même Chuck Hunsinger a l'air d'un bon joueur. Elle se souvient de Chuck Hunsinger, nous aussi.

Quand la ministre a-t-elle appris que l'on avait décidé d'imposer des droits de 15 p. 100?

L'hon. Pat Carney (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, hier, à 14 h 7 environ.

L'OFFRE D'UN TARIF CANADIEN

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la même ministre. Selon moi, il est manifeste qu'elle a nui à sa position selon laquelle les droits de coupe ne sont pas une subvention, en offrant un tarif de 10 p. 100 aux Américains. Rétrospectivement, la ministre ne regrette-t-elle pas d'avoir cédé aux pressions du premier ministre Bill Vander Zalm en pleine campagne électorale, et pris une mesure qui nuisait à la position de négociation du Canada? Est-ce là la façon dont le gouvernement entend aborder les futures négociations commerciales?

L'hon. Pat Carney (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, je peux simplement garantir à la Chambre que les actions du premier ministre Vander Zalm et de tous les autres premiers ministres concernés ainsi que de l'industrie et du syndicat en cause m'ont beaucoup aidé.

Je suis heureuse de constater que le tarif n'est pas de 32 p. 100 comme l'avaient réclamé les producteurs américains mais qu'il est inférieur et se rapproche de notre offre. Cependant, là n'est pas la question. Le problème réside dans le fait que la nature de la décision rendue en l'occurrence, qui annule une décision prise précédemment en fonction d'un ensemble tout à fait différent de règles et de règlements, peut mettre en danger d'autres industries canadiennes. La seule façon de régler cette question, c'est de poursuivre les pourparlers commerciaux et de négocier un traité à long terme qui préviendra des volte-face de ce genre.

L'ATTITUDE DE LA MINISTRE EN MATIÈRE DE NÉGOCIATIONS

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Monsieur le Président, la ministre sait pertinemment que le tarif pourrait fort bien dépasser 15 p. 100, en plus des 35 p. 100 qui sont déjà appliqués sur les bardeaux et dont souffrent les habitants de sa province.

Étant donné que le premier ministre Vander Zalm a dit que nous nous étions rendus à Washington comme des mendiants, la ministre croit-elle que les Américains respectent cette attitude empreinte d'humilité? Comment va-t-elle pouvoir maintenant se montrer intransigeante dans les négociations futures au nom du Canada?

L'hon. Pat Carney (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, je croyais que la députée parlait de la question dont nous sommes saisis. Nous avons déclaré qu'il s'agissait d'une action déplorable et affirmé que nous la combattrons—et je veux que ce soit bien clair—même si les provinces décident de régler cette question, comme c'est leur droit, et de s'en contenter. Les problèmes que cause cette décision pour le Canada, l'industrie canadienne et les travailleurs

canadiens se poseront toujours. Nous devons négocier. J'exhorte la députée à lire la décision, afin de bien comprendre ma préoccupation. Nous devons négocier un nouvel ensemble de règles, afin de protéger notre industrie, nos travailleurs et nos citoyens contre ce genre de harcèlement commercial.

* * *

LES SCIENCES ET LA TECHNOLOGIE

LE FINANCEMENT DE LA RECHERCHE UNIVERSITAIRE

M. David Berger (Laurier): Monsieur le Président, le ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie étant absent, je pose ma question au ministre des Finances. Hier, en essayant sans grande conviction de justifier son attaque contre le Conseil national de recherches, le ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie a déclaré que le gouvernement allait investir un milliard de plus dans la recherche universitaire au cours des cinq prochaines années. Le ministre des Finances reconnaît-il qu'en réalité le gouvernement va y investir moins de 700 millions et seulement à la condition que le secteur privé en fasse autant? Reconnaît-il que le gouvernement ne s'est nullement engagé à affecter un milliard à ce secteur?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, le député n'a sans doute pas compris la politique du gouvernement qui consiste à faire participer davantage le secteur privé aux efforts consacrés à la recherche et au développement. La nouvelle proposition que j'ai annoncée dans le dernier budget vise à favoriser une meilleure intégration au moyen de subventions de contrepartie grâce auxquelles les projets de recherche et de développement entrepris par le secteur privé en collaboration avec le secteur public répondront davantage aux besoins du marché. C'est certainement dans cette voie qu'il faut s'orienter en ce qui concerne la recherche et le développement.

L'IMPORTANCE DU FINANCEMENT GOUVERNEMENTAL

M. David Berger (Laurier): Monsieur le Président, le ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie a induit la Chambre en erreur hier. Je demande au ministre des Finances de corriger . . .

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: A l'ordre. Le député n'a certainement pas voulu s'exprimer en ces termes. Je l'invite à reformuler sa question de façon à ne pas laisser entendre que l'erreur était intentionnelle.

• (1140)

M. Berger: Qui le ministre des Finances pense-t-il berner avec ce milliard fantôme? Va-t-il déposer le document prouvant que le gouvernement va investir un milliard dans la recherche universitaire? Où est-il? Peut-il le montrer à la Chambre et aux Canadiens?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, nous avons été suffisamment clairs. Nous avons proposé au secteur privé de lui accorder des subventions correspondant au montant qu'il investit lui-même, en collaboration avec le secteur public, ce qui donnera un milliard de dollars de plus pour financer les projets de recherche et de développement. De cette façon, les projets tiendront bien davantage compte des réalités commerciales. Telle est la voie dans laquelle nous voulons nous orienter en ce qui concerne la recherche et le développement. Comme le député devrait le savoir, cette approche sera extrêmement efficace.

* * *

[*Français*]

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

LE LIBRE-ÉCHANGE—LES MESURES PRISES PAR LES ÉTATS-UNIS—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. John Parry (Kenora—Rainy River): Monsieur le Président, j'ai une question pour la ministre du Commerce extérieur.

Si cette dernière n'a pas cligné des yeux devant la position des États-Unis, comment va-t-elle réagir à la déclaration du directeur de l'Association manufacturière du bois du Québec qui a constaté que le tarif représente une somme plus élevée que la marge de profit de l'industrie elle-même? N'est-ce pas une provocation suffisante pour terminer ces discussions sur le libre-échange?

[*Traduction*]

L'hon. Pat Carney (ministre du Commerce extérieur): Non, monsieur le Président, ce n'est pas là une provocation suffisante pour que nous mettions fin à ces discussions. En quittant la table des négociations, nous exposerions tout simplement d'autres secteurs de cette industrie au même genre d'assaut. C'est ce que j'essaie de faire comprendre. Aussi longtemps que nous aurons le régime actuel qui permet aux États-Unis de renverser leur décision sur des produits d'échange importants comme le bois d'oeuvre, nos industries seront menacées. Nos problèmes ne pourront être résolus à long terme que par de nouvelles règles inscrites dans un nouveau traité liant les signataires. On ne résoudra rien en abandonnant ou en quittant la table des négociations.

[*Français*]

L'ÉTABLISSEMENT D'UNE COMMISSION BILATÉRALE—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. John Parry (Kenora—Rainy River): Monsieur le Président, j'ai une question supplémentaire à poser. Si la ministre ne veut pas mettre fin à ce genre de roulette russe qui met en jeu non seulement des emplois dans l'industrie du bois de sciage, mais également des emplois dans toute une autre gamme d'industries, va-t-elle dire aux Américains que le seul point qui doit rester à l'ordre du jour de ces discussions est l'établissement d'une commission bilatérale pour résoudre de telles questions, de tels programmes, de tels harcèlements des exploiteurs canadiens?

[*Traduction*]

L'hon. Pat Carney (ministre du Commerce extérieur): Je sais gré au député de sa suggestion, monsieur le Président, mais je lui ferai remarquer que ce serait adopter une conception bien étroite des négociations commerciales que de nous en tenir à la création d'une commission bilatérale. Pas même la Fédération canadienne du travail, qui a suggéré une telle commission, ne limiterait les négociations à ce point. La Fédération canadienne du travail a proposé toute une gamme de suggestions, dont l'aide au recyclage des travailleurs affectés, laquelle devrait faire partie de tout arrangement commercial entre le Canada et les États-Unis. Si le député réfléchit bien à sa recommandation, il verra que même si une telle commission était utile, ce serait adopter une approche trop étroite de notre part.

* * *

[*Français*]

LES SCIENCES ET LA TECHNOLOGIE

LA PRÉPARATION D'UNE POLITIQUE DE SOUTIEN À LA RECHERCHE—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Jacques Guilbault (Saint-Jacques): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre et concerne le financement de la recherche scientifique.

Si la politique gouvernementale en matière de soutien à la recherche est si bonne, pourquoi le Prix Nobel Polanyi vient-il de déclarer, et je cite: «Je ne conseillerais pas à un jeune scientifique de faire carrière au Canada, depuis l'annonce de la politique gouvernementale.»

Pourquoi le journal *Ottawa Citizen* considère-t-il cette politique comme suicidaire, et le quotidien *The Gazette* de Montréal la traite-t-elle de folie gouvernementale?

Ce que je veux demander au vice-premier ministre, c'est: Est-il prêt à ordonner au ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie de retourner à la cuisine pour préparer une politique de soutien à la recherche qui, cette fois-ci, ne fera pas lever le coeur à la communauté scientifique canadienne?

L'hon. Marcel Masse (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, en l'absence du ministre qui est à l'extérieur de la Chambre pour des raisons officielles, je prends en considération les préoccupations du député et j'en ferai part au ministre qui sera certainement heureux d'y donner toute l'attention nécessaire.

ON DEMANDE AU VICE-PREMIER MINISTRE D'INTERVENIR

M. Jacques Guilbault (Saint-Jacques): Monsieur le Président, en tant qu'ingénieur, j'ai parfois honte d'être assis dans un Parlement en face d'un gouvernement qui traite la science de cette façon. Je retourne au vice-premier ministre. Je veux lui demander s'il n'est pas prêt à ordonner un changement de cette politique dans le but d'éviter l'exode des cerveaux qui invariablement va suivre la politique actuelle. Est-ce qu'il est prêt à se tenir debout et à poser ce geste?

[*Traduction*]

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, le ministre chargé du dossier a fort bien répondu à la question hier. J'ai le regret d'informer le député que le gouvernement ne laissera pas au journal *The Ottawa Citizen* le soin de lui donner des instructions en matière de ligne de conduite à suivre, pas plus qu'il ne le lui a permis jusqu'à maintenant.

* * *

LES MINES

LE PROGRAMME DES ACTIONS ACCRÉDITIVES

M. Bill Tupper (Nepean—Carleton): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Le secteur minier du Canada rapporte beaucoup à l'économie nationale. Or, depuis 1981, ce secteur est victime de la dépression des prix des métaux. Le programme des actions accréditives, que le gouvernement a d'ailleurs consolidé, est l'un de ceux qui ont connu du succès dans ce secteur. Malgré cela, le ministre envisage-t-il sérieusement de le supprimer?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, comme l'a fait remarquer le député, ce programme existe depuis quelques années déjà. Nombre de compagnies et de particuliers dans le secteur minier s'en sont prévalus. Il figure dans la révision générale du programme fiscal que nous effectuons actuellement. Je n'ai rien de spécial à dire à ce sujet pour l'instant. Il faut attendre les résultats de la révision en cours.

* * *

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

LE DROIT AMÉRICAIN SUR LE BOIS D'OEUVRE CANADIEN—LES RÉPERCUSSIONS SUR L'ONTARIO

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre du Commerce extérieur. Dans une réponse antérieure, la ministre prétendait que le premier ministre de l'Ontario appuyait cette approche du gouvernement fédéral. Des industriels du nord-ouest de l'Ontario estiment que près de 1 500 emplois à Thunder Bay et 2 000 autres dans le nord-ouest de l'Ontario seront perdus à cause de cette mesure provisoire. Estime-t-elle que David Peterson est responsable de cet état de choses?

L'hon. Pat Carney (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, j'ai dit très clairement que toute les provinces, l'industrie elle-même, les syndicats et le gouvernement fédéral ont pris cette décision commune. Nous travaillons tous ensemble à chercher des solutions, à établir des lignes de conduite et à partager les responsabilités. Telle est la signification de la Confédération. Voilà pourquoi nous nous réunirons au début de la semaine prochaine avec les intéressés pour discuter de notre ligne de conduite et de notre stratégie en vue d'y donner suite. Il s'agit là d'une initiative non politique à laquelle ont participé plusieurs gouvernements de divers partis afin de conserver des emplois et je suis étonnée que le NPD s'y oppose.

M. Angus: La ministre sait fort bien que toutes les provinces n'appuient pas l'initiative du gouvernement fédéral.

LES CONSÉQUENCES POUR LES TRAVAILLEURS

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Monsieur le Président, je voudrais adresser une question supplémentaire à la même ministre au sujet de l'aide provisoire accordée aux travailleurs mis à pied. Dans sa réponse la députée de Vancouver—Kingsway a laissé entendre qu'aucune aide ne serait accordée. La ministre confirmera-t-elle que son gouvernement ne prendra aucune mesure provisoire pour garder ces emplois?

L'hon. Pat Carney (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, en vérifiant le compte rendu on peut se rendre compte que je n'ai rien dit de la sorte. Je ne peux guère répondre à une question fondée sur une fausse allégation. Permettez-moi de revenir à la question que le député tente de soulever, soit la perte d'emplois résultant de l'imposition de droits par les États-Unis. Bien entendu, cela nous préoccupe. Voilà pourquoi nous tentons d'obtenir un règlement non judiciaire et que nous nous opposerons à cette décision. Voilà pourquoi aussi nous nous réunirons lundi prochain pour mettre au point notre stratégie.

* * *

[*Français*]

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

ON DEMANDE UN REMBOURSEMENT POUR LES PRÉRETRAITÉS

M. Jean-Claude Malépart (Montréal—Sainte-Marie): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Le ministre est au courant qu'il y a eu plus de 150 millions de dollars de surplus pour l'année 1985 dans la caisse d'assurance-chômage.

Deuxièmement, le ministre est au courant que la Commission Forget recommande de rembourser le versement rétroactif de prestations aux retraités qui les ont perdues par suite des modifications apportées l'an dernier par son gouvernement.

Est-ce que le ministre peut annoncer aux 50 000 préretraités du Canada que le gouvernement va leur remettre les 30 millions que celui-ci leur a volés?

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, je ne retiendrai pas la dernière partie de la question. Je veux simplement dire au député qu'il n'y a pas encore de rapport Forget. Je pense que ce à quoi le député réfère sont des extraits de documents présentés par le journal *The Globe and Mail* et la presse canadienne. Et en passant, je pense que dans ces documents nous avons la confirmation de ce que j'ai dit hier et avant-hier. On a tenté de faire peur aux gens, mais aujourd'hui, dans ces documents qui pourraient devenir, on verra, les recommandations du rapport Forget, on est beaucoup plus positif que ce que vous nous avez présenté depuis deux ou trois jours. De toute façon, on a toujours dit qu'au moment où serait déposé la recommandation concernant la question des pensions, le gouvernement répondra rapidement, positivement ou négativement, mais il répondra à la recommandation du rapport.

LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Jean-Claude Malépart (Montréal—Sainte-Marie): Monsieur le Président, ce qui est important, ce que nous apprenons, c'est qu'il y a eu un surplus de 150 millions de dollars, et normalement le ministre devrait être au courant, devrait le savoir. Si ce n'est pas cela, il ferait mieux de démissionner, il ne fait rien. Du même coup, ce gouvernement-là a coupé 30 millions de dollars, donc nul besoin d'attendre le rapport de la Commission Forget. Est-ce que le ministre est prêt à annoncer immédiatement à ces 50 000 personnes-là qui ont décidé d'aller en Cour suprême, de payer des frais, à assurer ces gens-là que le gouvernement va tenir compte de la recommandation du rapport Forget? Le gouvernement va être «compatible» à l'endroit de ces gens-là, il va rembourser l'argent que le gouvernement a volé aux préretraités du Canada. Oui ou non?

M. Bouchard: Monsieur le Président, le député de Montréal—Sainte-Marie peut être excessivement enflammé, il ne changera pas la réalité, une gestion gouvernementale, surtout s'il s'agit de la Commission sur l'assurance-chômage, les surplus sont gérés par une commission à l'intérieur de laquelle sont représentés et les travailleurs et les employeurs, et à l'intérieur de cela, les décisions se prennent à ce niveau-là.

Encore une fois, malgré tout ce que vous avez dit, cela ne change pas la réalité de savoir que nous attendons des recommandations . . .

M. Malépart: Il y a des gens qui n'ont rien à manger. Vous avez une limousine . . .

M. Bouchard: Monsieur le Président, ils ont . . .

• (1150)

[*Traduction*]

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. Les questions qu'on a posées à ce sujet sont très longues. Le ministre pourrait-il répondre brièvement?

[*Français*]

M. Bouchard: Monsieur le Président, à la condition que le député de Laval-des-Rapides me laisse parler. Ce n'est pas son habitude de hurler comme cela.

M. Garneau: Je n'ai pas dit un mot.

M. Bouchard: Alors, simplement pour dire au député . . .

[*Traduction*]

M. le Président: A l'ordre. Le député de Humboldt—Lake Centre.

L'AGRICULTURE

L'AIDE AUX CÉRÉALIERS

M. Vic Althouse (Humboldt—Lake Centre): Monsieur le Président, en l'absence des responsables de l'agriculture, j'adresserai ma question au vice-premier ministre. Il doit savoir que le premier ministre et le ministre de l'Agriculture ont déclaré que toute aide qu'on proposerait aux agriculteurs serait de l'argent supplémentaire qui ne proviendrait pas des programmes existants. Doit-on en déduire que ces sommes, si elles sont versées, ne seront pas calculées comme des revenus provenant des céréales, ce qui réduirait les paiements à venir en vertu de la Loi de stabilisation concernant le grain de l'Ouest, pour les agriculteurs de l'Ouest, et de la Loi de stabilisation des prix agricoles, pour le reste du Canada?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, le premier ministre et le ministre de l'Agriculture ont déclaré qu'on verserait de l'argent supplémentaire aux agriculteurs pour les aider à traverser cette période très difficile. Le ministre de l'Agriculture m'apprend qu'il a rencontré hier les représentants des agriculteurs. Leur rencontre a été très fructueuse. Les porte-parole des agriculteurs ont reconnu l'ampleur du problème. Ils appuient sans réserve le gouvernement fédéral pour les initiatives qu'il a prises et parce qu'il n'agit pas unilatéralement et reconnaît la complexité du problème. Ces discussions doivent se poursuivre. En effet, le programme sera conçu en consultation avec les groupes de producteurs, une innovation que ces derniers accueillent très bien.

LA SUBVENTION DU GOUVERNEMENT

M. Vic Althouse (Humboldt—Lake Centre): Monsieur le Président, le ministre peut-il expliquer, après coup, pourquoi le gouvernement a réduit les prix initiaux de 30 $ la tonne le printemps dernier, prétendant à ce moment-là ne pas pouvoir débourser les quelque 800 millions de dollars que cette différence représentait, alors qu'il trouve maintenant le moyen de promettre un milliard de dollars au beau milieu des élections qui se déroulent en Saskatchewan et en Colombie-Britannique?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, je croyais que le député connaissait les problèmes des agriculteurs canadiens et la façon dont la Commission canadienne du blé fonctionne. C'est la Commission canadienne du blé qui fixe les prix initiaux et si le député veut les critiquer, il devrait en parler à la Commission canadienne du blé parce que ces prix-là reflètent la réalité du marché, comme il le sait.

M. Althouse: Le Cabinet garantit ces prix.

LES PÊCHES

L'ACCÈS AUX STOCKS DE PÉTONCLES DU BANC GEORGES

M. Gérald Comeau (South West Nova): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Pêches. Le ministre n'ignore pas que la question de l'accès aux stocks de pétoncles du banc Georges à partir de la côte a fait l'objet de négociations longues et intenses au sein du secteur de la pêche. Le ministre a-t-il eu l'occasion d'examiner la proposition qu'ont récemment formulée les pêcheurs et, dans l'affirmative, qu'en pense-t-il?

L'hon. Thomas Siddon (ministre des Pêches et Océans): Monsieur le Président, c'est un plaisir de répondre à mon collègue, le député de South West Nova, qui a tellement insisté ces deux derniers mois pour que nous pressions les pêcheurs de pétoncles intéressés à trouver ensemble une solution de compromis et à établir un programme de gestion des ressources très lucratives de pétoncles de la baie de Fundy et du banc Georges. Je suis à examiner un projet d'accord que toutes les parties ont approuvées et qui n'aurait jamais vu le jour si j'avais suivi le conseil de mes hauts fonctionnaires au lieu d'écouter le député.

* * *

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

LA COMMISSION FORGET—LA POSITION DU MINISTRE

M. George Baker (Gander—Twillingate): Monsieur le Président, répondant à des questions au sujet de la Commission Forget, le ministre des Transports, de passage à Terre-Neuve, déclarait:

> Pour ce qui est des revenus des personnes . . . il n'y aura pas de changement. S'il devait y avoir des changements, ce serait uniquement pour remplacer le système actuel par un meilleur. Telle sera ma position.

Je demande au ministre de l'Emploi qui a refusé de faire connaître à la Chambre ses vues sur la Commission, quelle est sa position par rapport à celle du ministre des Transports?

[*Français*]

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, le député de Gander—Twillingate n'était pas ici au début de la semaine. Je m'en excuse parce qu'à plusieurs reprises nous avons précisé la position du ministre des Finances, savoir que rien ne se ferait à l'encontre de l'intérêt des gens qui sont sans emploi. Je vais aller un petit peu plus loin aujourd'hui, je vais lui dire que je pense que toutes les mesures qui devront être prises, indépendamment de la Commission, lorsqu'on aura à travailler le plan d'assurance-chômage, devront viser à améliorer les programmes qui sont en place et à les rendre plus efficaces en fonction des besoins des personnes sans emploi. Cela a toujours été l'objectif. La raison d'être de la Commission est d'évaluer les possibilités mais, encore une fois, je rejoins parfaitement la position du ministre des Transports, l'honorable député de Terre-Neuve.

[*Traduction*]

LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. George Baker (Gander—Twillingate): Monsieur le Président, le ministre des Transports déclarait également:

En ce qui me concerne, à moins d'améliorations visant à venir en aide aux personnes à très faible revenu ou aux personnes dont les emplois sont sérieusement menacés, je ne peux absolument pas y souscrire.

En l'absence du premier ministre, je demande au premier ministre suppléant, dans l'éventualité où les rumeurs de compressions sont confirmées dans le rapport, si le gouvernement est prêt à mettre le rapport Forget de côté?

Des voix: Oh, oh!

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, le député est un spécialiste des racontars et des rumeurs. Il reste fidèle à son image aujourd'hui. Je sais qu'il voudra bien attendre que nous ayons le rapport avant de l'analyser et de prendre position.

Pour ce qui est des objectifs du gouvernement en matière d'assurance-chômage ou de tout autre programme s'adressant aux régions défavorisées du pays, notre intention a toujours été d'améliorer ces programmes et de les rendre plus efficaces pour que les prestations bénéficient au plus grand nombre de personnes possible. Nous souhaitons instaurer un meilleur système, amélioré et plus efficace, et non pas le genre de système que le député nous accuse de préparer.

* * *

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

LA PERCEPTION DE DROITS SUPPLÉMENTAIRES SELON LA PRESSE

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, est-il vrai, selon le vice-premier ministre, que le gouvernement a approuvé une hausse de 34c. à 36c. du tarif postal de première classe? Veut-il aussi confirmer la rumeur qui circule aujourd'hui dans la presse, selon laquelle le gouvernement aurait autorisé la perception de droits supplémentaires pour livrer le courrier chez les particuliers qui le cueillent actuellement dans des boîtes communautaires mais qui tiennent à ce qu'il leur soit livré à domicile? Le vice-premier ministre peut-il me donner ces deux confirmations?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Non, monsieur le Président, cela m'est impossible. J'ignore si cette histoire est vraie. Mais je vais me renseigner afin de pouvoir répondre au député.

* * *

LES PÊCHES

LES STOCKS DE POISSON DU FLEUVE FRASER—L'INQUIÉTUDE DES INDIENS

M. Ross Belsher (Fraser Valley-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Pêches. Les chefs de file autochtones qui vivent dans la vallée du Fraser sont fort inquiets du contingentement du poisson en amont du fleuve. Quand les autochtones auront-ils l'occasion d'exprimer leur mécontentement à propos de l'exploitation des ressources?

L'hon. Thomas Siddon (ministre des Pêches et Océans): Je m'excuse, monsieur le Président, mais j'ai dû m'absenter un moment. Le député voudrait-il répéter sa question?

M. Belsher: Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Pêches. Les chefs de file autochtones de la vallée du Fraser sont fort mécontents de la gestion des pêches, en particulier en ce qui concerne les quotas accordés aux autochtones. Quand pourront-ils faire des propositions au ministre en vue d'améliorer la situation?

• (1200)

M. Siddon: Monsieur le Président, diverses affaires concernant des membres de certaines des bandes en question sont actuellement entre les mains de la justice. Toutefois, je suis disposé à m'entretenir avec les représentants du conseil de la tribu Sto:lo d'ici fin novembre, pour qu'ils m'exposent les problèmes que le député vient de soulever.

M. le Président: Le député de Churchill peut poser une seule question.

* * *

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

LES PRESTATIONS VERSÉES DANS LA RÉGION DE L'ATLANTIQUE

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre. Le ministre des Transports parle-t-il au nom du gouvernement quand il prétend qu'aucune compression ne sera pratiquée dans le budget d'assurance-chômage des provinces de l'Atlantique? Le gouvernement confirmera-t-il que toute décision qu'il pourrait prendre sur ce chapitre ne touchera pas au montant d'argent versé dans cette région?

[*Français*]

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, je répète ce que j'ai dit tantôt: Ce que le ministre des Finances a dit et ce qui est la ligne de pensée du gouvernement et ce que nous allons continuer à respecter, c'est simplement de nous assurer que l'ensemble de l'analyse du programme ne se fera pas sur le dos des personnes sans emploi.

Comme je l'ai dit tantôt, il y a non seulement cela, mais aussi l'objectif . . . et c'est ce que le ministre des Transports a dit hier, tout ce qui permettra d'améliorer la qualité des services de l'assurance-chômage sera considéré comme acceptable et nous allons sûrement l'appuyer.

[*Traduction*]

M. le Président: Le député d'Eglinton—Lawrence peut poser une seule question.

L'ÉDUCATION

LES REMPLACEMENTS AU SEIN DE L'ADMINISTRATION MINISTÉRIELLE.

M. Roland de Corneille (Eglinton—Lawrence): Monsieur le Président, en l'absence du secrétaire d'État et du premier ministre, je vais m'adresser au vice-premier ministre. Hier, les administrateurs, les chargés de cours et les étudiants des universités et des collèges de Toronto ont cessé toute activité en guise de protestation. Un groupe d'étude du parti libéral entreprend une tournée de trois semaines au Canada afin de savoir ce qu'il y a lieu de faire pour dénouer cette terrible impasse. Le gouvernement pourrait-il nous dire pourquoi il a remplacé, à deux reprises, les personnes chargées de l'enseignement postsecondaire? Nous en sommes maintenant à notre troisième secrétaire d'État (M. Crombie) et à notre troisième sous-ministre également. Étaient-ils tous incompétents ou étaient-ils gênés de voir le gouvernement trahir notre jeunesse?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, je conteste les prémisses de la question du député, mais je la considère comme une instance, et je vais en saisir le ministre concerné qui pourra peut-être lui répondre la semaine prochaine.

* * *

[*Français*]

QUESTION DE PRIVILÈGE

ON DEMANDE DES PRÉCISIONS AU SUJET D'UNE RÉPONSE DONNÉE AU COURS DE LA PÉRIODE DES QUESTIONS ORALES

M. Jean-Claude Malépart (Montréal—Sainte-Marie): J'invoque le Règlement, monsieur le Président.

M. le Président: A l'ordre! La parole est à l'honorable député de Montréal—Sainte-Marie (M. Malépart) .

M. Malépart: Monsieur le Président, je ne voudrais pas que le ministre induise la Chambre en erreur et je ne pense pas que c'est son intention. Mais, lorsqu'il a répondu à une de mes questions en indiquant que ce sont les commissaires qui pouvaient décider de rembourser les 30 millions de dollars aux préretraités, je dis que c'est faux, parce que c'est le gouvernement qui a décidé de couper ces 30 millions de dollars.

J'aimerais donc que la situation soit éclaircie et non pas que l'on donne une fausse interprétation à la population.

M. Bouchard: Monsieur le Président, si c'est là la compréhension que le député a eue, ce n'est pas ce que j'ai voulu dire effectivement. Évidemment, j'ai dit qu'au niveau de la gestion des programmes d'assurance-chômage, il y avait la participation, au niveau de la Commission elle-même, d'un ensemble de personnes et, lorsque vous dites que la Commission a fait un surplus de 150 millions de dollars et qu'elle n'a qu'à prendre les 30 millions de dollars . . . j'ai dit qu'il y avait une question de gestion administrative et nous devons prendre tout cela en considération. Donc, si vous dites . . .

M. Malépart: Les 30 millions, c'est le ministre Wilson qui les a coupés!

M. Bouchard: Ah non. Cela c'est une autre affaire.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LES DÉCRETS DU CONSEIL

DÉPÔT DE DOCUMENTS—LES NOMINATIONS GOUVERNEMENTALES

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, je dépose aujourd'hui les derniers décrets du Conseil concernant des nominations qui n'avaient pas été enregistrés par le greffier à temps pour être remis au président du comité au moment où j'ai déposé hier la longue liste des nominations. Voilà qui complète le nombre des décrets que nous aurions dû déposer.

Mme Copps: Selon le Règlement, monsieur le Président, nos comités devraient disposer de 30 jours pour examiner ces nominations. Comme la Chambre a été prorogée, les comités n'ont pas tous été constitués. Serait-il possible que le délai de 30 jours commence une fois que les comités auront effectivement été constitués?

M. Mazankowski: Monsieur le Président, l'autorisation a clairement été donnée de reconstituer les comités. Elle a été donnée la semaine dernière, et c'est précisément pourquoi nous avons tardé à déposer les décrets du conseil, pour donner 30 jours entiers de délai. Je crois comprendre que la plupart des comités sont en voie de reconstitution.

* * *

LES DÉLÉGATIONS INTERPARLEMENTAIRES

PRÉSENTATION DU RAPPORT DE LA 17E CONFÉRENCE RÉGIONALE DU COMMONWEALTH EN AFRIQUE

L'hon. Lloyd R. Crouse (South Shore): Monsieur le Président, aux termes de l'article 101 du Règlement, j'ai l'honneur de présenter à la Chambre, dans les deux langues officielles, le rapport de la 17e Conférence régionale du Commonwealth en Afrique tenue au Malawi du 20 au 29 juin 1986. Il ne m'a pas été possible de déposer mon rapport avant aujourd'hui à cause du changement au calendrier parlementaire.

PRÉSENTATION DU RAPPORT DE LA 32E CONFÉRENCE DES PARLEMENTAIRES DU COMMONWEALTH

L'hon. Lloyd R. Crouse (South Shore): Monsieur le Président, aux termes de l'article 101 du Règlement, j'ai l'honneur de présenter à la Chambre, dans les deux langues officielles, le rapport de la 32e Conférence des parlementaires du Commonwealth tenue à Londres, en Angleterre, du 23 septembre au 1er octobre 1986.

Dépôt de projet de loi

[*Français*]

LA LOI MODIFIANT LE CODE CRIMINEL (AVORTEMENT)

MESURE MODIFICATIVE

Mme Lucie Pépin (Outremont) demande la permission de présenter le projet de loi C-226 intitulé Loi modifiant le Code criminel (avortement).

M. le Président: La Chambre permet-elle à l'honorable députée de déposer ce projet de loi?

Des voix: D'accord.

Mme Pépin: Monsieur le Président, le projet de loi se résume ainsi. C'est que, actuellement, une personne qui désire avoir une interruption de grossesse doit présenter sa demande dans un hôpital et attendre que le comité, qui est composé habituellement de trois à dix personnes, lui donne l'autorisation.

Alors, mon projet de loi consiste simplement à ce que cette décision, au lieu d'être prise par un comité, soit prise par la cliente, son médecin, et approuvée par un autre médecin.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

M. le Président: Quand le projet de loi sera-t-il lu pour la deuxième fois? A la prochaine séance de la Chambre?

Des voix: D'accord.

* * *

[*Traduction*]

LA LOI SUR LA COMMISSION CANADIENNE DE COMMERCIALISATION DES POMMES DE TERRE

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

M. Vic Althouse (Humboldt—Lake Centre) demande à présenter le projet de loi C-227 concernant la commercialisation méthodique des pommes de terre.

M. le Président: Le député a-t-il la permission de présenter son projet de loi?

Des voix: D'accord.

M. Althouse: Monsieur le Président, le projet de loi tend à assurer une commercialisation méthodique des pommes de terre d'un bout à l'autre du pays. Les lois existantes ne le permettent pas, car la Loi nationale sur les offices de commercialisation des produits de ferme interdit aux agriculteurs de commercialiser des pommes de terre de cette façon. Le projet de loi tend à le leur permettre.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

• (1210)

LA LOI SUR LE CONSEIL CANADIEN DE L'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

L'hon. William Rompkey (Grand Falls—White Bay—Labrador) demande à présenter le projet de loi C-228, portant création du Conseil canadien de l'enseignement postsecondaire.

M. le Président: La permission est-elle accordée au député de présenter ce projet de loi?

Des voix: D'accord.

M. Rompkey: Monsieur le Président, le projet de loi prévoit la création d'un Conseil consultatif national de l'enseignement postsecondaire dont le mandat sera de conseiller le gouvernement et d'établir, au bout de quelques années, une stratégie nationale en matière d'enseignement postsecondaire au Canada. Puisqu'il en a été question dans le discours du trône, j'espère que le projet de loi recevra l'appui des deux côtés de la Chambre.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

MOTION D'AJOURNEMENT AUX TERMES DU PARAGRAPHE 29(1) DU RÈGLEMENT

LE COMMERCE EXTÉRIEUR—L'ACCÈS AU MARCHÉ AMÉRICAIN—LA PROTECTION DE L'INDUSTRIE CANADIENNE DU BOIS D'OEUVRE ET D'AUTRES SECTEURS DE RESSOURCES

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Monsieur le Président, je voudrais demander l'autorisation de proposer l'ajournement de la Chambre aux termes du paragraphe 29(1) du Règlement en vue de la discussion d'une affaire déterminée et importante dont l'étude s'impose d'urgence, à savoir:

Que la Chambre condamne le gouvernement pour n'avoir pas protégé les intérêts de l'industrie canadienne du bois d'oeuvre lors de ses négociations commerciales avec les États-Unis et, surtout, pour avoir sapé la cause de l'accès aux marchés américains du bois en reconnaissant l'argument des États-Unis avant la détermination préliminaire et, de plus, pour avoir compromis la position du Canada visant à obtenir le contrôle du prix de nos richesses naturelles dans les négociations avec les É.-U. et devant le GATT.

Je vous ai avisé de cette motion, monsieur le Président, comme le Règlement l'exige, et j'espère l'avoir fait suffisamment tôt. Je voudrais exposer brièvement les raisons pour lesquelles j'estime que cette question est urgente et importante.

M. le Président: Je pense que les députés admettront que la meilleure pratique est de demander au député de présenter sa motion. Je lui demande donc de conclure très rapidement. J'ai reçu une lettre du député. Je peux lui dire que je choisis de ne pas voir l'horloge, de sorte que le temps n'entrera pas en considération dans ma décision. Je propose de rendre ma décision dans une heure environ. Par conséquent, le député peut dire quelques mots, puis nous reprendrons ce sujet un peu plus tard.

M. Langdon: Monsieur le Président, le tarif imposé hier entraînera tout d'abord des pertes économiques importantes. Deuxièmement, le gouvernement ne nous a toujours pas présenté de propositions pour avoir notre réaction et il ne semble pas en envisager. Troisièmement, autant que nous le sachions, nous n'avons pas de jour réservé au discours du trône pour parler de cette question. Quatrièmement, cette question a dominé la période des questions d'aujourd'hui, ce qui prouve bien son importance pour le pays. Enfin, puisque nous sommes aujourd'hui entre deux phases des négociations du libre-échange, la première étant terminée et la seconde ne commençant que lorsque le gouvernement aura évalué la première, il me semble qu'un examen détaillé de cette importante décision, maintenant, serait cruciale, nécessaire et de la plus grande urgence.

Des voix: Bravo!

M. le Président: Je remercie le député de son intervention et de la concision de ses propos. Comme je l'ai dit, je rendrai ma décision rapidement, mais pas avant une heure.

* * *

[*Français*]

QUESTIONS AU FEUILLETON

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et du président du Conseil privé): Monsieur le Président, je demande que toutes les questions soient réservées.

M. le Président: Est-on d'accord?

Des voix: D'accord.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le jeudi 16 octobre, de la motion de M. Hockin: Que le projet de loi C-11, tendant à modifier la Loi de l'impôt sur le revenu, soit lu pour la 2e fois et renvoyé à un comité législatif.

M. Vince Dantzer (Okanagan-Nord): Monsieur le Président, c'est la première fois durant la présente session que j'ai l'occasion de prendre la parole à la Chambre. C'est donc la première occasion que j'ai de vous féliciter d'avoir de nouveau été nommé vice-président. Je suis souvent intervenu à la Chambre, mais c'est la première fois que je le fais à côté du fauteuil du Président plutôt que devant. Néanmoins, j'espère que la présidence m'entendra aussi bien qu'il m'entendait quand j'étais pour ainsi dire dans le centre.

Je suis très heureux de pouvoir parler aujourd'hui du projet de loi C-11, une mesure très succinte mais très importante qui, je dirais, apporte de bonnes nouvelles. Ce sont de bonnes nouvelles car elle apporte une aide à ceux qui en ont besoin. Je signalerai plus loin d'autres mesures heureuses que le gouvernement a présentées et certaines autres qu'il présentera plus tard. Pour le moment, je voudrais parler plus précisément du projet de loi C-11.

Il s'agit d'un projet de loi visant à modifier la Loi de l'impôt sur le revenu. Durant le débat qui se poursuit depuis à peu près une journée, on a dit que cette mesure accordait des fonds aux plus démunis. Les députés d'en face ont prétendu qu'il ne s'agissait pas là de nouveaux crédits, mais de fonds que les Canadiens obtiendraient de toute façon. Moi, je dis que ce sont de nouveaux fonds, car ces Canadiens les toucheront plusieurs mois plus tôt qu'auparavant. Tout le monde conviendra que ce sont des sommes qui vont s'ajouter à celles qu'ils toucheront l'année suivante.

Le projet de loi prévoit un crédit d'impôt-enfants de 300 $ pour toute famille dont le revenu durant la dernière année d'imposition ne dépasse pas 15 000 $. Même les députés de l'opposition ont dû reconnaître que ce projet de loi est le bienvenu. C'est pourquoi ils ont été peu nombreux à intervenir au sujet de cette mesure. En fait, le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Keeper) a félicité le gouvernement pour avoir eu la prévoyance et la bonté de présenter cette excellente mesure. Manifestment, l'opposition ne peut être trop élogieuse, et ainsi, le reste du discours du député concernait le terrible problème que posent les escompteurs d'impôt. Je peux garantir à la Chambre que ce projet de loi fera pratiquement disparaître ce problème en ce qui a trait aux crédits d'impôt pour enfants.

• (1220)

D'aucuns ont prétendu que l'argent reçu en novembre de cette année pourrait créer de la confusion dans l'esprit de certaines familles qui pourraient se demander le pourquoi de ces chèques et hésiter à les accepter. Je veux garantir à la Chambre que le gouvernement fera tout en son pouvoir pour s'assurer que ces familles comprennent bien ce qui se passe.

Permettez-moi de vous lire une partie des renseignements qui accompagneront les chèques remis aux familles admissibles. Voici: «Il s'agit de votre crédit d'impôt pour enfants. Le chèque ci-joint est un paiement anticipé de ce crédit pour l'année fiscale 1986».

On explique ensuite pourquoi. On précise que le chèque leur est versé pour les raisons suivantes: premièrement, la famille a reçu un crédit d'impôt pour enfants pour l'année fiscale 1985; deuxièmement, le revenu familial en 1985 était de 15 000 $ ou moins; troisièmement, la famille touche ou a droit de toucher des allocations familiales pour un enfant ou des enfants n'ayant pas atteint l'âge de 18 ans à la fin de 1986.

On ajoute que le montant figurant sur le chèque est basé sur les derniers renseignements fournis par le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social. Il s'agit d'un montant de 300 $ sur le crédit d'impôt pour enfants maximum de 454 $ par enfant admissible, en 1986.

Enfin, on précise que le bénéficiaire doit remplir une déclaration d'impôt pour 1986, afin d'établir tout d'abord le montant du crédit d'impôt pour enfants en 1986 et, ensuite, l'admissibilité à un crédit d'impôt pour enfants en 1987. On donne une adresse à laquelle les personnes qui le souhaitent peuvent écrire pour obtenir de plus amples renseignements.

Une autre note explicative du paiement anticipé du crédit d'impôt pour enfants accompagnera le chèque d'allocations familiales. On expliquera en détail ce qui va se passer, et je félicite le gouvernement de s'assurer que ce programme soit bien compris. Je suis persuadé qu'il sera bien accepté.

Malheureusement, malgré les énormes efforts déployés par le gouvernement pour augmenter le revenu de la plupart des Canadiens, bien des gens, surtout depuis la récession de 1982, ont encore un revenu inférieur ou égal au seuil de la pauvreté. On estime qu'entre 700 000 et un million de familles recevront ce paiement. Il y en a plus de 10 000 dans ma circonscription.

Le paiement sera effectué en novembre, au moment où ces familles font face à de très nombreux coûts supplémentaires. Dans ma circonscription, le temps n'est pas trop rigoureux, mais ces familles doivent quand même habiller leurs enfants pour l'hiver. Les familles d'autres circonscriptions doivent acheter des vêtements d'hiver à leurs enfants et ce paiement, en novembre, est essentiel. Il ne faut pas oublier également les dépenses supplémentaires qu'entraîne la période de Noël. Ces familles trouveront ce paiement fort utile et elles jugeront certainement qu'il est nettement préférable de le toucher en novembre plutôt qu'à la fin de l'année fiscale.

Ma circonscription éprouve des difficultés. Il est vrai que de nombreuses régions du pays sont en pleine croissance économique, mais comme on l'a signalé dans le discours du trône, la relance économique ne se fait pas sentir de la même façon dans toutes les régions du pays. Certains secteurs sont encore en état de crise. Malheureusement c'est le cas de ma circonscription d'Okanagan-Nord. Je puis assurer à la Chambre que les familles de ma circonscription qui ont droit au crédit d'impôt pour enfants se réjouiront au plus haut point de son versement anticipé.

Le secteur forestier qui rapporte 60c. de chaque dollar dans ma circonscription est en grève depuis quatre semaines. Par conséquent, l'argent circulant en moins grande quantité, nombre de petites entreprises se retrouvent en difficulté et cette mesure revêt donc de l'importance pour les familles propriétaires de ces petites entreprises.

Le mois dernier, le taux de chômage atteignait 14,7 p. 100 dans ma circonscription et l'on prévoit qu'il passera à 14,9 p. 100 ce mois-ci, alors que l'an dernier il était de 10 p. 100. Les prestations d'assurance-chômage versées l'an dernier dans l'Okanagan-Nord s'élevaient à 3,4 millions, alors que cette année elles ont déjà atteint les 4,2 millions. Non seulement nous ne réussissons pas à contenir le chômage, mais nous prenons même du recul. Grâce à cette mesure, l'argent que nous avons les moyens de rembourser aux gens va à ceux qui en ont le plus besoin. A mon avis, les habitants de ma circonscription seront très heureux de cette mesure, car ils ont besoin de cet argent.

Voilà qu'à présent le secteur du bois d'oeuvre est menacé par l'imposition d'un droit compensateur de 15 p. 100, ce qui ne saurait avoir que des conséquences néfastes pour ma circonscription. Par conséquent, il importe au plus haut point que le gouvernement donne suite à son projet de diversifier l'activité du secteur et s'assure que ces régions qui ne se sont pas si bien tirés d'affaires au moyen de son programme de relance y réussiront cette fois-ci. Chose certaine, la diversification de l'économie de l'ouest du Canada figure sur la liste des grandes priorités du gouvernement. C'est un sujet qui préoccupe énormément tous les habitants de l'Ouest car nous croyons avoir déjà été l'instrument de croissance du pays.

La Colombie-Britannique est une province particulièrement riche en ressources, notamment en charbon, en bois et en métaux précieux. Or ces ressources se trouvent en abondance un peu partout ailleurs dans le monde, ce qui fait que nous avons à subir les contrecoups de la baisse de la demande et du prix des ressources naturelles. Voilà pourquoi je félicite le gouvernement de mettre en oeuvre ce programme et de se proposer de diversifier l'économie à l'avenir. En fait, les réalisations passées du gouvernement montrent que c'est précisément ce qu'il fera. Le milliard de dollars qu'il a promis aux agriculteurs de l'Ouest devrait certes être fort profitable.

Le secteur de la culture fruitière de ma circonscription est en difficultés. Mon collègue, le député d'Okanagan—Similkameen (M. King), peut le confirmer, car il mené la lutte à la Chambre et au sein de notre parti pour ce secteur. Nous avons été grandement encouragés et aidés par les programmes de diversification, dont celui qui touche le raisin. Je suis persuadé que le gouvernement va continuer à nous fournir les fonds nécessaires afin que se maintienne la prospérité économique de notre province.

• (1230)

Si nous sommes en mesure d'offrir des programmes tels que ce réjouissant projet de loi prévoyant une aide financière pour les Canadiens dans le besoin, c'est uniquement parce que le gouvernement s'est efforcé dès le départ d'adopter une politique capable de résoudre non pas tous les problèmes mais du moins la plupart de ceux que nous avait légués le gouvernement précédent. Nous l'avons bel et bien fait, même si on ne le croirait pas à en juger par les articles de la presse parlementaire de cette ville. Toutefois, d'autres autorités ont évalué les réalisations de notre gouvernement et je crois important d'écouter ce qu'ils en disent.

L'Institut C. D. Howe, institution reconnue et fort respectée qu'on ne peut taxer de partialité, a déclaré:

> Il faut donc juger la politique gouvernementale en fonction de sa contribution aux objectifs à long terme en matière de prospérité nationale. De ce point de vue, le gouvernement est parti du bon pied en s'attaquant tout de suite aux grands problèmes économiques du Canada, de l'avis du chercheur attitré de l'Institut, M. Peter Bartha. Le plan financier, les pourparlers en matière d'échanges commerciaux, la réforme fiscale et la recherche par le gouvernement de mesures plus efficaces de développement régional visent tous des domaines où il est urgent d'agir.

Je suis entièrement d'accord. J'estime que c'est là le message que le merveilleux projet de loi dont nous discutons aujourd'hui devrait porter dans tout le pays.

Dans le dernier numéro de *How Ottawa Spends*, la publication de l'École d'administration publique de l'Université Carleton, que l'on ne peut non plus taxer de partialité, on pouvait lire:

> L'élément absolument fondamental de la stratégie conservatrice de renouveau économique consiste à stopper et à renverser la croissance des déficits annuels fédéraux.

N'est-ce pas exactement là ce que nous faisons? N'est-ce pas exactement ce que nous allons continuer de faire, comme l'annonce le discours du trône? C'est ce qui me permet de vous affirmer, monsieur le Président, qu'avec ce genre de politiques, nous pouvons assurer à la population du Canada que nous

continuerons de mettre de l'avant des mesures législatives comme le projet de loi C-11, c'est-à-dire des mesures fiscales qui aident ceux qui en ont besoin.

Mais ce n'est pas la seule mesure réjouissante présentée par le gouvernement. Celui-ci s'est occupé de bien d'autres secteurs. Nous avons amélioré l'ensemble du régime de retraite canadien. Cela est probablement passé inaperçu, mais il s'agit à vrai dire de l'un des plus grands changements sociaux survenu au pays depuis de nombreuses années. Là aussi, les fonds dont le gouvernement dispose iront à ceux qui en ont le plus besoin.

Nous avons apporté des modifications importantes aux règles régissant les normes minimales des régimes de pension privés relevant du gouvernement fédéral. Ces modifications bénéficieront particulièrement aux travailleurs à temps partiel, soit ceux qui éprouvent le plus de difficulté à se trouver des régimes de pension sûrs. Notre projet de loi changera tout cela. Il avantagera aussi les femmes qui font partie de la population active et les conjoints de travailleurs titulaires de régimes de retraite.

Ces changements visant à diriger l'aide vers ceux qui en ont le plus besoin entreront en vigueur en 1987. Le gouvernement n'a pas cessé d'oeuvrer en ce sens. Nous avons consolidé le programme canadien de base de soutien du revenu en étendant l'application de l'allocation de conjoint à tous les veufs et veuves âgés de 60 à 64 ans. La population réclamait cette mesure depuis de nombreuses années. Des milliers de personnes à faible revenu seront avantagées. C'est l'objectif général que visait le gouvernement.

Le gouvernement a dû surmonter le désordre économique dont il a hérité. D'après les articles que j'ai lus, il est en voie de réussir à créer un climat économique qui assurera la relance et permettra de renforcer les programmes de sécurité sociale existants. Et, contrairement au gouvernement précédent, nous le faisons sans accroître le déficit, puisque nous visons les secteurs où les besoins sont les plus pressants, ce que nous allons continuer à faire.

Je félicite le gouvernement d'avoir proposé cette modification du régime fiscal que constitue le projet de loi C-11. Je suis sûr que les Canadiens apprécieront ce que nous tentons de faire et comprendront que nous avons l'intention de continuer dans ce sens.

[*Français*]

M. Robichaud: Monsieur le Président, mon honorable collègue qui vient de finir son discours nous a parlé du déficit et j'aimerais tout simplement lui poser une question parce qu'il a vanté les mérites du ministre des Finances (M. Wilson), savoir si le gouvernement cette année va respecter les prédictions qu'il avait faites vis-à-vis du déficit, et dans l'affirmative, combien en-dessous ou au-dessus de ce chiffre que le ministre nous avait donné lors de son discours du Budget le printemps dernier? Est-ce qu'il pourrait me préciser un peu ce qui va arriver vis-à-vis du déficit?

[*Traduction*]

M. Dantzer: Monsieur le Président, je remercie le député de sa question. Il sait fort bien que le premier budget du ministre des Finances (M. Wilson) a été le premier en 40 ans dont les prévisions ont été respectées. Il sait fort bien également que si l'objectif du dernier budget n'est pas atteint, c'est pour de très bonnes raisons, notamment la baisse spectaculaire des revenus pétroliers et les difficultés qu'ont connues certaines de nos principales exportations. Toutefois, l'engagement du ministre des finances est clair. Il a l'intention de continuer à s'attaquer au déficit et compte tenu de ses réalisations antérieures, je puis garantir aux députés qu'il respectera ses objectifs plus que tous ses prédécesseurs.

M. Girve Fretz (Érié): Monsieur le Président, je suis heureux de parler aujourd'hui du projet de loi C-11 portant sur le crédit d'impôt pour enfant. Je voudrais faire quelques remarques sur le discours du député de Okanagan-Nord (M. Dantzer). A mon avis, il a fait honneur à la Chambre en prononçant ce merveilleux discours. Il nous a rappelé que 10 000 familles dans sa circonscription bénéficieront de ce projet de loi. C'est le genre de message que les députés de la Chambre, pas seulement ceux du gouvernement, mais aussi ceux d'en face, devraient transmettre à leurs électeurs, parce qu'il s'agit vraiment de bonnes nouvelles.

Nous vivons dans un monde très sombre. Les médias veulent faire le compte rendu des catastrophes, des tremblements de terre et autres calamités, de la misère des gens. Si une catastrophe survient, elle fait la manchette des journaux. Toutefois, nous avons ici quelque chose qui ne fera pas les gros titres du *Citizen* d'Ottawa ni du *Star* de Toronto, nous avons de bonnes nouvelles à annoncer à nos électeurs. Je pense que les députés d'en face devraient applaudir aux efforts du gouvernement. J'ai presque surpris deux députés de l'opposition qui signifiaient leur accord d'un signe de tête—presque. Ils voulaient le faire et ont commencé à hocher la tête, avant de se ressaisir.

A une époque où chaque sou compte pour beaucoup de travailleurs canadiens, nous nous trouvons sur une corde raide en matière économique, situation dont le gouvernement a hérité de ses prédécesseurs. Cependant, devant ces faits, j'aimerais rappeler certaines de nos réalisations. Le gouvernement a diminué ses dépenses. Nous lui faisons assumer une certaine responsabilité financière et fiscale.

• (1240)

Je veux juste en citer un exemple aux députés. Il s'agit de l'AEIE. Son nom seul a causé une peur bleue aux gens. Les investisseurs en avaient peur. Ils ont fui notre pays en grands nombres et n'ont pas investi les milliards de dollars dont nous avions tellement besoin. Ces dollars investis permettent de créer des emplois et d'assurer la prospérité. Si nous voulons aider les gens, nous devons créer la richesse d'abord. Je suppose que ce principe va à l'encontre de ceux que préconisent certains de nos amis socialistes d'en face qui ne comprennent pas ce genre de raisonnement.

Il est bon de constater que prochainement nous allons adopter un projet de loi qui ouvrira la voie à un paiement anticipé du crédit d'impôt pour enfant. C'est une mesure qui s'adresse à ceux qui en ont le plus besoin, qui en bénéficieront manifestement après sa promulgation. Je parle des quelque 750 000 Canadiens—presque trois quarts de million de gens—dont le revenu est égal ou inférieur à 15 000 $ par an. Comme mes collègues l'on mentionné précédemment, le crédit d'impôt pour enfant fournit actuellement aux familles à revenu faible ou moyen un crédit d'impôt de 454 $ par enfant. En réduisant les dépenses, nous avons continuellement prouvé depuis 1984 à

quel point notre premier ministre (M. Mulroney), notre Cabinet et les députés ministériels se préoccupent des Canadiens. C'est la raison pour laquelle nous sommes ici, pour laquelle nous avons été élus. C'est pourquoi le député d'Okanagan-Nord qui vient de parler si bien investit son temps ici. Nous voulons tous montrer que nous avons les intérêts des Canadiens à coeur et nous le prouvons. Je sais que les députés veulent applaudir mes commentaires, mais ils n'ont pas le temps.

Des voix: Bravo!

M. Fretz: Jusqu'à maintenant, les bénéficiaires ont dû attendre pour recevoir leurs prestations d'avoir rempli leur déclaration d'impôt au printemps. Ils ont dû patienter pendant des mois. Nous avons simplement décidé de changer cette situation et de le faire par la voie législative. Les familles recevront bientôt le crédit d'impôt de 300 $, les paiements commenceront en novembre. C'est une bonne nouvelle. Non seulement les familles à faible revenu recevront-elles une aide financière, mais il n'y aura pas de paperasserie. En fait, il n'y aura même pas de formule à remplir. Les familles bénéficiaires n'auront pas à attendre. Il n'y aura pas de difficultés ni de complications. C'est bien simple. Les familles n'auront pas besoin de s'inscrire en faisant la file pendant des heures. Les chèques seront envoyés avant Noël aux bénéficiaires des allocations familiales. N'est-ce pas magnifique? Qui n'aurait pas besoin d'argent liquide à cette époque de l'année?

Imaginez les effets d'une telle aubaine pour certaines personnes. Une foule d'images doivent se présenter à l'esprit des députés. Permettez-moi d'en mentionner quelques-unes à la Chambre. L'une représente des cadeaux au pied d'un arbre de Noël ou un bas suspendu au manteau de la cheminée. Avec cet argent, on pourra acheter les nouveaux vêtements d'hiver dont on avait tant besoin ou une belle grosse dinde juteuse. L'hiver, le chauffage coûte plus cher et les enfants ont parfois besoin de nouveaux souliers. Mes enfants sont grands maintenant, mais j'ai cinq petits-enfants. Mon épouse vient de remettre un chèque à notre belle-fille pour qu'elle achète une nouvelle paire de souliers à l'un d'entre eux. Je sais combien coûtent les chaussures. Ces 300 $ serviront à acheter bien des choses. Peut-être de nouveaux pneus pour la vieille bagnole qui est dans le garage.

Nous répondons aux besoins des Canadiens grâce à ce projet de loi. Cette mesure servira aussi à réinjecter de l'argent dans notre économie. Elle aura un effet d'entraînement favorable à l'activité économique.

Pourquoi prenons-nous une telle mesure? Pourquoi le ferions-nous? Nous n'y sommes pas obligés. Je suis sûr que les députés ont d'autres chats à fouetter. Le ministre n'était pas tenu de présenter ce projet de loi. Nous avons agi ainsi parce que nous sommes des personnes compatissantes, parce que nous avons un grand coeur. Il est évident qu'une famille dont le revenu brut est de 15 000 $ par année a toujours bien du mal à joindre les deux bouts. C'est dur de combler tous les besoins des enfants. Le coût de l'éducation d'un enfant jusqu'à l'âge de 18 ans a grimpé en flèche, et Dieu sait combien leur bien-être nous préoccupe. Je sais combien ma propre famille m'est chère. J'ai trois fils adultes mariés qui m'ont donné cinq petits-enfants. Je les adore. Ceux d'entre nous qui ont des enfants sont bien chanceux.

A part les garderies, que les familles à faible revenu et à revenu moyen ne peuvent s'offrir, le coût de l'éducation d'un enfant a pris des proportions astronomiques. Il s'élève à environ 70 000 $. C'est beaucoup d'argent sous n'importe quelle latitude. J'ai tiré ces données d'une étude qui a été effectuée en 1984. Au cours des trois années précédentes, c'est-à-dire à partir de 1981, le coût des vêtements, de la nourriture et du logement pour un enfant a augmenté de 10 000 $, ce qui constitue une terrible ponction dans le budget familial. Par conséquent, le paiement anticipé du crédit d'impôt pour enfant remédiera un peu à cette situation.

J'ai également le plaisir de souligner qu'en 1987 le crédit d'impôt pour enfant sera porté à 489 $. En 1988, il sera augmenté à 524 $. Ces économies d'impôt se poursuivront d'année en année.

Des voix: Bravo!

M. Fretz: Le gouvernement s'est engagé à améliorer la situation financière des familles économiquement faibles ou à revenu moyen. Je constate avec plaisir la présence à la Chambre du vice-premier ministre (M. Mazankowski). Lorsque je suis arrivé ici en 1979, c'est lui qui m'a mis la main sur l'épaule en me disant: «Girve, nous vous souhaitons la bienvenue à la Chambre des communes.» Il m'a beaucoup aidé. J'ai beaucoup de respect pour lui depuis, car c'est une excellente personne. C'est grâce à des gens comme lui que nous avons de bonnes lois.

Des voix: Bravo!

M. Fretz: Je voudrais exposer les résultats de certaines mesures que nous avons prises. Grâce aux efforts persistants du premier ministre et du Cabinet, nous avons moins de chômage au Canada. Autrement dit, des centaines de milliers d'emplois ont été créés. Des hommes et des femmes qui ne travaillaient pas depuis des années ont retrouvé un emploi. C'est important. Les taux d'intérêt ont baissé. Quelles en sont les conséquences pour le Canadien moyen? Cela se traduit par une baisse du prix des maisons. Il faut consacrer moins d'argent au paiement des intérêts hypothécaires. Les sociétés qui désirent investir dans leur entreprise doivent moins dépenser en frais d'équipement et d'immobilisation. Cela se traduit par une baisse du taux d'inflation. Il s'ensuit une réduction du prix des aliments et des autres articles de consommation. C'est une chose que tout le monde peut apprécier. Cela veut dire également qu'il y a davantage de mises en chantier. A certains endroits, non seulement la construction résidentielle se porte bien, mais elle connaît un essor extraordinaire. Cet essor crée des emplois pour les hommes de métier qui travaillent dans ces maisons. Je veux parler des charpentiers, des couvreurs, des maçons, des plombiers, des électriciens, des fabricants de meubles et tous les autres. Ces gens ont maintenant du travail.

Des mesures énergiques ont permis de contrôler la dette accablante de plusieurs milliards de dollars dont notre ministre des Finances (M. Wilson) a hérité. Je constate avec plaisir que le ministre est à la Chambre aujourd'hui pour écouter mon discours. Cette dette résultait de la prodigalité avec lesquels nos amis socialistes d'en face ont dépensé les deniers publics au cours des 16 dernières années. Pourquoi présentons-nous ce genre de mesure? C'est pour établir de nouveaux programmes tel que le paiement anticipé du crédit d'impôt pour enfant.

Vous verrez d'autres mesures de ce genre qui réjouiront les Canadiens. Cette loi avantagera les Canadiens quelle que soit leur allégeance politique, même s'ils ne sont affiliés à aucun parti.

• (1250)

Je suis sidéré de voir que l'opposition souhaite freiner cette mesure ou qu'elle puisse participer au débat sans reconnaître qu'il s'agit là d'un des meilleurs projets de loi qui aient été présentés ici. Ils devraient nous applaudir. Ce sont leurs électeurs qui vont profiter de cette mesure. En fait, les leaders à la Chambre des partis de l'opposition devraient s'entendre avec le nôtre pour essayer de la faire adopter le plus rapidement possible. Nous souhaitons qu'elle le soit, parce que nous voudrions que les gens touchent leur argent le plus rapidement possible.

M. Gauthier: Ce n'est pas nous qui faisons des discours sur la question, c'est le gouvernement. Accélérons.

M. le Président: La présidence est très reconnaissante au député de cette intervention. Le député peut poursuivre.

M. Fretz: Monsieur le Président, cette interjection m'enchante. Cela me met du baume au coeur de voir que l'opposition souhaite adopter rapidement cette mesure. Je n'en ai plus que pour une minute ou deux. Nous souhaitons adopter ce projet de loi rapidement de façon à permettre aux bénéficiaires de toucher leur argent le plus vite possible.

Je dirai en conclusion, puisque le député me rappelle qu'il faudrait essayer d'adopter rapidement cette mesure, que cela prouve encore une fois que notre ministre des Finances a un coeur, que nous avons du coeur.

M. Gauthier: Il est en plein centre, alors qu'il devrait être à gauche.

M. Fretz: On nous a accusés d'être les représentants de la grande entreprise, nous sommes aussi les représentants de la petite entreprise.

Des voix: Bravo!

M. Fretz: Nous voulons aider la petite entreprise. Nous voulons aider tous les hommes d'affaires afin de pouvoir réinjecter l'argent du fisc dans l'économie et aider la population grâce à des mesures comme celle-ci.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

MOTION D'AJOURNEMENT AUX TERMES DU PARAGRAPHE 29 (1) DU RÈGLEMENT

DÉCISION DU PRÉSIDENT

M. le Président: J'ai dit à la Chambre que j'essaierais de ne pas retarder indûment ma décision à propos de la motion du

député d'Essex—Windsor (M. Langdon) aux termes de l'article 29 du Règlement. Il voudrait un débat d'urgence à propos de la décision d'un organisme américain au sujet des exportations canadiennes de produits forestiers.

J'ai dit aussi que, même si l'avis exigé par l'article 29 ne m'avait pas été remis dans les délais prescrits, j'utiliserais le pouvoir discrétionnaire du Président, dans les cas importants, de ne pas voir l'horloge. J'ai fait profiter le député de cette courtoisie, mais je suis certain que tout le monde admettra que ce pouvoir discrétionnaire ne doit être utilisé que rarement, dans les circonstances appropriées.

En étudiant une demande de ce genre, la présidence doit prendre trois facteurs en considération. Tout d'abord, il doit s'agir d'une urgence réelle. La présidence comprend cela comme voulant dire que c'est une chose tellement urgente qu'il faut réagir immédiatement. Il ne suffit pas—et je demande aux députés de comprendre cela—que la question soit de grande importance. C'est le cas ici, de l'avis de la présidence, mais il faut aussi qu'elle exige une étude immédiate. La présidence doit également déterminer s'il y aura d'autres occasions de débattre de la question, dans un laps de temps raisonnable.

Dans ces circonstances, bien que la présidence reconnaisse la grande importance de la question pour le Canada, elle doit conclure que la demande ne répond pas à toutes les conditions fixées par le Règlement.

Je remercie le député de sa motion et de son exposé explicite des raisons qui la motivaient. Je remercie également tous les députés d'avoir écouté patiemment la réponse de la présidence, de même que l'exposé du motionnaire.

M. Gauthier: Monsieur le Président . . .

M. le Président: Vu que nous sommes vendredi, le député devrait être extrêmement satisfait de l'intervention de la présidence.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Hockin: Que le projet de loi C-11, tendant à modifier la Loi de l'impôt sur le revenu, soit lu pour la 2e fois et renvoyé à un comité législatif.

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Pour faire avancer cette loi, et sachant qu'à 14 heures le ministre sera à la Chambre, puis-je dire qu'il est 13 heures?

M. le Président: Comme il est 13 heures, je quitte maintenant le fauteuil jusqu'à 14 heures.

(La séance est suspendue à 13 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

[*Français*]

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, je serai très bref. La mesure législative à l'étude, le projet de loi C-11, est une mesure strictement administrative et je ne crois pas que nous ayons beaucoup de difficulté à la passer puisque, en fait, d'une part, elle n'engage aucun déboursé nouveau du gouvernement et, d'autre part, elle ne change presque rien au programme qui a été mis en place par les libéraux, c'est-à-dire le crédit d'impôt-enfant qui, depuis 1978, vise à aider les familles les moins bien nanties, une aide qui leur est donnée pour les coûts d'éducation des enfants à leur charge. Comme on le sait, c'est un crédit d'impôt qui est payé annuellement et qui, selon les programmes établis, était fort apprécié.

Monsieur le Président, je n'ai seulement qu'un commentaire à faire, et je pense qu'on pourra passer à l'étape du comité plénier. Je voulais simplement dire que dans ma circonscription d'Ottawa—Vanier, il est important que je le dise, nous avons un nombre considérable de familles monoparentales et notre circonscription est celle qui a le plus souffert, je pense, de tous ces divorces, de toutes ces conditions familiales difficiles, ce qui fait que nous avons chez nous près d'un cinquième des familles qui sont des familles monoparentales avec enfants à charge. Ces gens-là, comme on le sait, sont en grande partie des femmes et ont un revenu très bas, souvent sous le seuil de la pauvreté; 20 p. 100 des gens de ma circonscription sont des familles monoparentales et ce sont donc des gens qui doivent vivre avec des revenus très faibles. J'aurais pensé que le gouvernement aurait été capable de traiter du problème de ces gens en augmentant le crédit d'impôt, en donnant plus d'argent. Je pense qu'il va falloir réaliser un jour que notre cible . . . nos programmes doivent s'orienter pour enrichir les revenus de ces gens qui sont les moins bien munis.

Monsieur le Président, une des mesures qu'il faut absolument adopter c'est de faire cesser cette pratique d'escompter les chèques fédéraux et que des sommes phénoménales de l'ordre de presque 20 millions par année aillent aux escompteurs d'impôt. Je pense que la mesure la plus facile, afin d'éviter que les familles les plus démunies fassent appel aux services des escompteurs d'impôt, serait d'abolir cette pratique et de faire en sorte que les 500 000 Canadiens qui ont vendu leur crédit d'impôt-enfant aux escompteurs d'impôt l'année dernière, les deux tiers de ceux-là gagnaient moins de 8 000 $, soient donc capables d'avoir le plein bénéfice de ce que le gouvernement leur donne.

Monsieur le Président, je ne voudrais pas retarder le débat plus que cela et simplement dire que, pour nous, c'est un projet de loi qui, comme je l'ai dit tantôt, est administratif dans sa portée et ne change pas grand-chose et n'engage pas de dépenses additionnelles. Donc, nous serons très disposés à passer le projet de loi très vite.

[*Traduction*]

M. Mazankowski: Monsieur le Président, nous avons tenu des discussions avec les deux partis de l'opposition qui sont disposés, je pense, à étudier le projet de loi C-11 en comité plénier, après quoi nous passerons à la troisième lecture si nous terminons aujourd'hui l'étude en comité plénier.

Si Votre Honneur demande le consentement unanime, je pense qu'il sera accordé et que nous pourrons progresser.

M. le vice-président: Est-ce d'accord?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 2e fois et, du consentement unanime, la Chambre se forme en comité plénier sous la présidence de M. Danis.

Le président: A l'ordre. La Chambre est formée en comité plénier pour étudier le projet de loi C-11 tendant à modifier la Loi de l'impôt sur le revenu.

L'article 1 est-il adopté?

Sur l'article 1—*Enfant admissible*

Mme Mitchell: Monsieur le président, je voudrais proposer un amendement à l'article 1. Je propose:

Qu'on modifie le projet de loi C-11, tendant à modifier la Loi de l'impôt sur le revenu, à l'article 1:

a) en retranchant la ligne 9 et en la remplaçant par ce qui suit:

«enfant pour lequel le particulier avait le droit de»; et *b*) en retranchant la ligne 10 et en la remplaçant par ce qui suit:

«recevoir, pour la majeure partie de l'année d'imposition, une».

En deux mots, cette motion vise à garantir que la personne qui a la garde de l'enfant obtienne le crédit d'impôt. Le gardien de l'enfant peut changer au cours de l'année ou des deux périodes mentionnées dans la loi. A l'heure actuelle, la personne qui a touché les allocations familiales pour le mois de janvier de l'année d'imposition a droit au crédit d'impôt. Le projet de loi C-11 modifie ces dispositions en prévoyant que la personne qui touchera les allocations familiales en janvier de l'année d'imposition suivante aura droit au paiement anticipé.

Cet amendement vise à remédier à une injustice en ce sens que la personne qui a la garde de l'enfant risque de se voir privée du crédit d'impôt simplement parce qu'elle n'a pas touché les allocations familiales de janvier, pour une raison ou pour une autre.

Cette injustice ne sera peut-être pas fréquente, mais elle se produira. Quand le problème se présente, c'est au ministère du Revenu national qu'il faut en appeler. Pour être légitimement autorisé à le faire, un particulier doit avoir été bénéficiaire de l'allocation familiale en janvier et son revenu ne doit pas avoir excédé le montant spécifié, c'est-à-dire un maximum de 23 500 $ pour avoir droit au plein crédit d'impôt-enfants. Cela veut dire qu'il n'est pas possible de faire appel sur la base de l'injustice que cet amendement vise à corriger. Il n'est vraiment pas possible d'en appeler dans ces conditions exceptionnelles.

L'amendement ne vise pas à compliquer le travail administratif des ministères du Revenu national et de la Santé nationale et du Bien-être social. Il faut faire remarquer que l'admissibilité aux allocations familiales peut changer d'un mois à l'autre, et que la perte des allocations familiales pour un mois se chiffre à 31,58 $ pour un enfant. Le montant du crédit d'impôt pour enfants s'élève maintenant à 454 $ par enfant, un montant très considérable, particulièrement pour une famille à faible revenu ou pour une femme chef de famille monoparentale.

La plupart des gens ne savent pas que l'admissibilité au crédit d'impôt-enfants est liée au fait de recevoir des allocations familiales pour le mois de janvier, c'est-à-dire janvier prochain. Dans la loi précédente, il s'agissait du mois de janvier passé: la situation actuelle est donc tout à fait différente.

• (1410)

Nous soutenons que ce ne serait pas une procédure terriblement compliquée ni onéreuse pour le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social d'échanger avec le ministère du Revenu national des données identifiant le principal bénéficiaire des allocations familiales pour l'exercice comptable entre le début de l'année financière en janvier jusqu'à ce qu'on prenne les dispositions voulues pour préparer les chèques de paiement anticipé. Comme le crédit d'impôt-enfants sera payé par anticipation en novembre, on dispose donc à cette fin d'une période de neuf mois au minimum et de dix mois au maximum.

M. Hockin: Monsieur le président, je sais gré à la députée de sa suggestion constructive. Je crois que le souci dont elle nous a fait part concerne bien le projet de loi, et je voudrais la rassurer.

Les dossiers sur les allocations familiales et le crédit d'impôt sont tenus constamment à jour. Le ministère du Revenu national met à jour régulièrement ceux de la garde des enfants. Ainsi, le paiement anticipé ira au parent qui a élevé l'enfant jusqu'au moment du versement de ce paiement, car les dossiers sont tenus à jour. Ainsi, le problème qu'a soulevé à juste titre la députée ne se posera pas. S'il se produit un changement dans la garde des enfants, le nouveau soutien de famille obtiendra le solde qui lui revient en fonction de la durée pendant laquelle il a eu la charge de l'enfant. La députée peut être certaine que les dossiers sont tenus à jour et que ces paiements provisoires iront à la personne voulue. C'est ce qu'on nous affirme.

Le président: Je voudrais signaler à la députée de Vancouver-Est que je n'ai pas encore décidé si l'amendement proposé était recevable. Quoi qu'il en soit, je lui permets d'intervenir à ce sujet.

Mme Mitchell: Monsieur le président, je demande simplement qu'on éclaircisse ce point. Je crois comprendre que, par suite des nouveaux critères prévus dans ce projet de loi, l'argent ira à la personne qui aura officiellement la garde de l'enfant en janvier prochain et non à celle qui l'avait en janvier dernier. Même si les dossiers sont à jour, on ignore au juste à l'avance qui va être cette personne. Selon moi, ces critères manquent de rigueur.

M. Hockin: Monsieur le président, j'ai de la difficulté à comprendre comment la situation dont parle la députée pourrait se produire. Si les dossiers sur la garde d'enfant et les allocations familiales sont à jour, il n'y a aucune raison pour que cela se produise.

[*Français*]

M. Garneau: Monsieur le président, je voudrais demander au ministre comment il explique le fait qu'on ait changé le mot «was» pour «is» et pourquoi l'a-t-on fait?

[*Traduction*]

Dans l'ancien article de ce projet de loi, on a utilisé le terme «was» dans l'expression «was entitled». Or, nous utilisons maintenant le terme «is» à la place. Y a-t-il une raison particulière à cela?

M. Hockin: Monsieur le président, je comprends parfaitement la question du député. Le terme «was» s'applique à l'expression «was entitled in 1985». C'est pourquoi on l'utilise. Ce projet de loi doit prendre effet à partir d'une certaine année. Le terme «was» se reporte à 1985. Le chèque que les gens vont recevoir sous peu est basé sur 1985.

M. Garneau: Merci, monsieur le président.

Le président: La présidence est prête à se prononcer sur l'amendement proposé par le député de Vancouver—Kingsway. Elle est d'avis que cet amendement va au-delà de la recommandation royale du projet de loi. Il nous faudrait une recommendation royale modifiée, ce que nous n'avons pas. Par conséquent, l'amendement proposé est jugé irrecevable.

M. Althouse: Monsieur le président, j'invoque le Règlement. Pourriez-vous revenir sur votre décision? Après avoir examiné l'amendement en question et entendu les explications pertinentes, je n'arrive pas à comprendre comment on dépensera plus d'argent. En vertu de ce projet de loi, on se contentera de donner l'argent aux personnes chargées de la garde de l'enfant. Comme il est précisé que c'est pour l'année entière, ces dépenses générales auraient été faites de toute façon. D'après ce que j'ai compris, ces dispositions pourraient nous assurer que les sommes prévues seront versées à la personne qui a effectivement la garde de l'enfant . . .

M. Mazankowski: Cela change l'intention du projet de loi.

M. Althouse: . . . ce qui ne change rien au montant global à être versé et ne change donc rien à la recommandation royale.

Le président: Je remercie le député de ses observations. La présidence maintient sa décision et l'amendement demeure irrecevable.

L'article 1 est-il adopté?

Des voix: D'accord.

(L'article 1 est adopté.)

Le président: L'article 2 est-il adopté?

Des voix: D'accord.

(L'article 2 est adopté.)

[*Français*]

Sur l'article 3—*Remboursement en trop*

M. Garneau: Monsieur le président, malgré tous les efforts que j'ai pu faire pour essayer de comprendre le sens de l'article 160.1 en ce qui a trait au paragraphe (2) relié au paiement des intérêts, j'ai de la difficulté à comprendre quel sens donner à ce paragraphe. Le paragraphe (2) se lit comme il suit:

«(2) Le particulier et la personne assumant les frais d'entretien d'un enfant admissible du particulier—au sens du paragrapahe 122.2(2)—pour une année d'imposition qui résident ensemble à la fin de l'année sont débiteurs solidaires de l'excédent, visé au paragraphe (1), remboursé au particulier pour l'année par application de l'article 122.2 ou 164.1 ainsi que des intérêts sur cet excédent; le présent paragraphe ne limite en rien la responsabilité de quiconque découlant d'une autre disposition de la présente loi.»

Je voudrais demander au ministre de m'expliquer exactement la portée de cet article. Parce qu'on pourrait l'interpréter comme étant le fait qu'un paiement par anticipation de 300 $, dans le cas qui a été proposé par ce projet de loi, à une famille qui avait la charge d'un enfant au cours de l'année 1986, ce paiement de 300 $ sera fait au mois de novembre, au début de décembre, et si à la fin de l'année, au moment où le contribuable fait sa déclaration d'impôt, ce contribuable, au lieu d'avoir gagné 15 000 $ durant l'année, comme cela est stipulé plus loin dans le projet de loi, aurait gagné 16 000 $ . . . Donc, il n'aurait pas eu droit à un paiement de 300 $ de crédit d'impôt-enfant, il n'aurait pas eu le droit d'avoir ce paiement par anticipation, un paiement qui était prévu par la loi qui est en vigueur actuellement.

Je me demande s'il faut interpréter cet article comme étant le fait que ce contribuable devrait payer de l'intérêt sur ce paiement anticipé et si non, j'aimerais qu'on m'explique exactement ce que signifie cet ajout qu'on a fait, et les intérêts sur cet excédent, qu'on essaie de m'expliquer comment cela s'intègre avec les autres articles de la Loi de l'impôt qui par ailleurs prévoit que l'intérêt sur les impôts doivent être payés si le versement est effectué après le 30 avril de l'année suivant la déclaration d'impôt qui est déposée.

[*Traduction*]

M. Hockin: Monsieur le président, la question a été soulevée hier. Elle est importante. Je voudrais tout d'abord communiquer ma réponse et ensuite montrer là où c'est clairement expliqué dans le projet de loi. La réponse est que l'intérêt ne serait pas exigé pour la période allant de la réception du versement, disons le 1er décembre, à la production de la déclaration d'impôt, le 30 avril. En fait, on pourrait considérer cela comme un prêt sans intérêt jusqu'au 30 avril. C'est alors que le compteur va démarrer, pas avant. Je vais voir à ce que ce point soit bien expliqué dans la note qui accompagnera le versement anticipé.

• (1420)

C'est bien clair, aussi, au paragraphe 164.1(3), et je cite:

L'excédent éventuel du total des versements anticipés faits à un particulier en vertu du paragraphe (1) et des montants imputés en ce qui concerne ce particulier en vertu du paragraphe (4), pour une année d'imposition, sur le montant réputé, en vertu du paragraphe 122.2(1), versé par le particulier pour l'année est réputé lui être remboursé, au titre de son impôt en vertu de la présente partie pour l'année, le jour où, au plus tard, il est tenu de produire sa déclaration de revenu . . .

Cela vient corroborer ce que j'ai dit tantôt.

M. Garneau: Monsieur le président, dans la note explicative du projet de loi, il est dit que le contribuable sera tenu de rembourser l'excédent en plus de tout intérêt couru depuis la réception de cet excédent. Le ministre est-il en train de me dire que cet excédent n'a rien à voir avec le versement anticipé dont il est question dans ce projet de loi?

M. Hockin: L'excédent dont il est question dans cet article renvoie au versement anticipé moins le montant auquel le contribuable a droit. Il ne s'agit donc pas strictement d'un versement anticipé.

M. Garneau: Je ne suis pas sûr de bien comprendre le ministre, car la note explicative renvoie à la date de versement de l'excédent. Antérieurement, aucun montant n'était versé tant que le contribuable n'avait pas produit sa déclaration d'impôt. Lorsqu'il est question dans le projet de loi de la date où l'excédent est versé au contribuable, doit-on comprendre qu'il s'agit du 30 avril?

M. Hockin: La réponse est oui. Malheureusement, le député consulte le paragraphe 160.1(1) alors qu'il devrait consulter l'article 161.4. C'est pourquoi je lui ai répondu par l'affirmative.

M. Garneau: Le paragraphe 160.1(1) concerne uniquement le montant que devrait rembourser le contribuable. Le paragraphe (2) renvoie à l'intérêt exigé. Le ministre est-il en train de dire que l'intérêt, s'il y a lieu, sera payé après le 30 avril de l'année suivante? Si oui, je suis entièrement satisfait.

M. Hockin: L'article 160 contient des dispositions de responsabilité solidaire. Pour répondre à la question, il doit être lu à la lumière du paragraphe 161.4(3). De là, il ressort clairement qu'aucun intérêt ne sera payé avant le 30 avril. C'est après cette date que l'intérêt commence à courir.

M. Gauthier: Monsieur le président, dans le monde de la finance, on a une façon de dire les choses qui m'échappe parfois. Une personne gagne 16 000 $ une année mais c'est le fait qu'elle en ait gagné 15 000 $ l'année d'avant qui déclenche ce versement anticipé. Le 30 avril, date limite de production des déclarations, cette personne déclare qu'elle a gagné 16 000 $ et, par conséquent, qu'elle n'était pas admissible aux 300 $ qui lui ont été versés en novembre de l'année précédente. Cette personne devra-t-elle payer de l'intérêt sur ces 300 $ si, par exemple, il faut six, huit ou dix semaines pour traiter sa déclaration?

M. Hockin: Monsieur le président, la réponse est oui, l'intérêt sera calculé à partir du 30 avril mais pas avant.

[*Français*]

M. Gauthier: Je suis déçu parce que, en fait, l'individu, monsieur le président, avait droit à 454 $ au 30 avril. Et le ministre vient de me dire que, parce qu'on lui a donné un paiement anticipé en novembre et qu'il a gagné 16 000 $ ce qui est encore en dessous du seuil de 23 500 $ qui est le montant admissible au crédit d'impôt, le ministre vient de me dire, dis-je, que l'individu va payer de l'intérêt sur la période du 30 avril à la date où il sera averti par Revenu Canada que sa déclaration d'impôt a été acceptée. Ai-je bien compris le ministre?

[*Traduction*]

M. Hockin: Monsieur le président, il n'y a ici rien de différent par rapport à l'application courante de la Loi de l'impôt sur le revenu. En produisant sa déclaration, le contribuable est immédiatement en mesure de dire si le versement est trop élevé ou pas. En fait, s'il tient des dossiers, il saura dès la fin de l'année civile, en décembre, s'il y a excédent. Il n'y a donc là rien de nouveau. Cela est vrai de toutes les déclarations d'impôt et de toutes les autres situations du même genre. Il me semble que la vérité n'est pas dissimulée à ce contribuable. Il saura probablement à quoi s'en tenir le 1er janvier et à coup sûr lorsqu'il produira sa déclaration le 30 avril.

M. Gauthier: Le ministre ne saisit pas mon argument. Les frais d'intérêt seront déduits du montant total de 454 $ auquel ce contribuable a droit et, par conséquent, touchera-t-il, oui ou non, moins de 454 $ selon le moment où il effectue son paiement?

M. Hockin: Selon quoi, monsieur le président?

M. Gauthier: Selon le moment ou il paie ses impôts sur le revenu.

M. Hockin: Monsieur le président, s'il a droit à un crédit de 454 $, il n'y a pas de raison de déduire l'intérêt. Ce crédit lui revient.

M. Gauthier: Le ministre vient-il juste de me dire que le crédit ne sera pas réduit si le contribuable a droit à ces 454 $, même si le seuil d'admissibilité est fixé à 15 000 $ plutôt qu'au 23 500 $ permis par le programme, et même si le contribuable a gagné plus de 15 000 $? Aucun intérêt ne sera réduit de ce montant parce qu'il a gagné plus que le montant limite de 15 000 $?

• (1430)

Mme Mitchell: Monsieur le président, je m'excuse d'interrompre mon collègue, mais les deux messieurs qui ont pris la parole ont constamment employé le pronom «il», conformément d'ailleurs au libellé du projet de loi, pour parler du bénéficiaire du crédit d'impôt pour enfants. Or, c'est habituellement la mère qui est le bénéficiaire. Je parle sérieusement. J'ai déjà demandé à la Chambre et je lui demande à nouveau de débarrasser nos lois de ces expressions sexistes. Comment peut-on y parvenir, monsieur le président? La chose a déjà trop tardé. Je suis choquée d'en relever à la lecture du projet de loi et de voir ce pronom utilisé hors de propos.

Le président: Je suis sûr que tous les députés prendront bonne note des commentaires de la députée de Vancouver-Est.

M. Gauthier: Monsieur le président, je comprends ce qu'elle veut dire. L'emploi du neutre pose un problème, mais il me semble que «personne» ou «particulier» peut s'appliquer aussi bien à une femme qu'à un homme.

Le président: L'article 3 est-il adopté?

Des voix: D'accord.

(L'article 3 est adopté.)

[*Français*]

Sur l'article 4—*Versement anticipé du crédit d'impôt pour enfants*

M. Garneau: Monsieur le président, l'article 4 modifie l'article 164(1) de la Loi de l'impôt sur le revenu pour permettre qu'un versement anticipé de 300 $, ou éventuellement supérieur dépendamment de la décision du ministre qui peut établir ce montant par règlement, sera versé à chaque enfant admissible, tel que décrit à l'article que nous avons adopté tout à l'heure, et que ce montant de 300 $ soit versé par anticipation au contribuable responsable d'enfant à charge qui gagnait moins de 15 000 $ au cours de l'année précédente, c'est-à-dire que le versement qui serait fait en 1986 serait établi sur les revenus de la famille en 1985.

Monsieur le président, je ne comprends pas la logique du gouvernement. On a entendu du côté ministériel des discours ronflants sur les avantages extraordinaires, je sais que vous vous n'en avez pas fait à cause de votre neutralité, mais du côté du gouvernement on a entendu des discours ronflants laissant croire à la population qu'il s'agissait d'un montant nouveau, d'une législation nouvelle. Heureusement que le ministre d'État (Finances) (M. Hockin) nous a dit à la fin de son discours que ça n'allait pas coûter un sou au gouvernement parce que sans cela on aurait demandé où étaient les crédits nécessaires pour verser ces montants-là. Mais en fait ce que je ne comprends pas de la part du gouvernement c'est pourquoi avoir mis le montant de 300 $ alors que le crédit d'impôt-enfant est de 454 $, du moins c'est ce que j'ai cru comprendre qu'il allait être cette année? Pourquoi le gouvernement y va-t-il à la pièce? J'imagine qu'une famille qui gagne . . . surtout qu'on a mis le maximum de revenu qui donne l'accessibilité à ce prépaiement de 15 000 $, pourquoi ne pas verser à cette famille qui est dans le besoin le total de 454 $ qu'est le crédit d'impôt-enfant?

On a dit que la raison fondamentale de cette législation c'était de bloquer en quelque sorte l'intervention des escompteurs d'impôt. Si on laisse encore 154 $, une famille qui gagne moins de 15 000 $, qui aurait deux ou trois enfants, 154 $ multiplié par trois ou multiplié par quatre c'est passablement d'argent, et pourquoi la même famille qui utilisait peut-être les escompteurs d'impôt avant ne l'utiliserait pas pour le reste des 154 $? Évidemment, il y a des statistiques qui ont été établies, qui démontrent qu'à partir de tel niveau de revenu ce sont surtout ces familles-là qui gagnent moins que tel niveau de revenu qui utilisaient les escompteurs, mais ces familles vont continuer à gagner moins que ce minimum à partir duquel on utilisait les escompteurs d'impôt. Pourquoi le ministre n'a-t-il pas voulu inscrire le 454 $ au lieu du 300 $?

Et pour reprendre les propos du ministre, monsieur le président, comme on nous a dit que cette législation n'allait pas coûter un sou au gouvernement parce que le montant total à être verser est de 454 $, je voudrais donc dans ce même esprit présenter un amendement à cet article en vous disant avant

d'en faire la lecture . . . Vous allez peut-être dire qu'il s'agit d'une dépense d'argent et qu'un membre de l'opposition n'a pas le droit de le présenter. Mais comme le ministre d'État (Finances) (M. Hockin) nous a dit dans son discours que le projet de loi C-11 ne coûterait rien au gouvernement, compte tenu du fait que le total du crédit d'impôt-enfant est de 454 $, je voudrais proposer un amendement qui, dans la même foulée, ne représente pas des excédents de dépenses, donc est inscrit dans le cadre de la loi qui a été votée. Je voudrais présenter un amendement qui aurait pour effet, s'il était accepté, de modifier le projet de loi C-11 à l'article 4, en retranchant les lignes 14 à 16, à la page 3, et en les remplaçant par ce qui suit:

«dont le total ne dépasse pas 454 $ pour l'année d'imposition 1986, 489 $ pour l'année d'imposition 1987, 524 $ pour l'année d'imposition 1988 et, pour toute année d'imposition subséquente, le montant de 524 $ indexé sur la hausse annuelle de l'indice des prix à la consommation, à un particulier.»

Le reste de l'article demeurant tel quel.

Cet amendement est appuyé par le député d'Ottawa—Vanier (M. Gauthier), en anglais et en français.

[*Traduction*]

M. Hockin: Monsieur le président, le député a prétendu que j'avais déclaré que ce programme ne nous coûterait rien. Je n'ai rien dit de tel et je ne puis le dire puisque, comme le député le sait, nous avons modifié les mouvements de trésorerie. A cause de l'énorme déficit qui lui a été légué, le gouvernement doit emprunter de l'argent pour pouvoir en verser. Les versements sont ici avancés de six mois. Cela n'aura pas d'incidence sur l'année fiscale 1985 mais se répercute certainement sur le plan financier et le gouvernement doit effectuer des dépenses supplémentaires pour verser six mois avant la date prévue un montant si considérable. Nous n'avons jamais dit, il me semble, que cela ne coûterait rien et il serait faux de le prétendre puisque le versement anticipé occasionne des dépenses.

Le député a demandé pourquoi nous ne versons pas le plein montant de 454 $ au lieu de 300 $. Je crois qu'on a répondu clairement à cette question hier. Je répète donc que nous voulons encourager les bénéficiaires à produire leur déclaration d'impôt. Un solde à recevoir de 154 $ les incitera à le faire. De même, il restera un solde de 154 $ pour redresser les comptes. Par conséquent, si quelqu'un touche trop d'argent, le risque de devoir envoyer un chèque au gouvernement sera minime puisqu'une partie de la somme a été retenue du paiement anticipé. A mon avis, c'est une façon assez originale et intelligente de procéder au paiement anticipé des crédits.

Quant aux escompteurs d'impôt, qui resteront en activité, je rappelle au député que j'ai siégé au comité qui a étudié la cession du droit au remboursement d'impôt et je partage son inquiétude à propos cette question. Cependant l'escompteur d'impôt ne pourra toucher qu'une partie de 154 $, ce qui est très peu comparé à 454 $. A mon avis, un escompteur d'impôt ne gagnera presque rien à escompter 154 $. Nous avons retiré 300 $ hors du jeu.

Ces dispositions résolvent très bien les principales questions soulevées à propos du redressement des comptes, des gens qui seront encouragés à remplir leur déclarations d'impôt ainsi que des escompteurs d'impôt.

Mme Mitchell: Monsieur le président, nous sommes complètement en faveur de cet amendement. L'Organisation nationale d'anti-pauvreté qui a de nombreuses filiales dans tout le pays a étudié à fond la question des escompteurs d'impôt parce que ce sont les pauvres qui en sont victimes. Ils ont demandé à maintes reprises que la somme complète soit retenue et payée en une fois. C'est très important dans leur situation financière parce qu'ils n'ont ni crédit ni de grosses sommes d'argent pour acheter les articles ménagers les plus chers dont ils ont besoin. Ils ont demandé que l'on paie la somme en une fois.

• (1440)

Quant aux escompteurs d'impôt, je ne vois pas comment cette mesure va les faire disparaître. Cela veut simplement dire qu'à l'automne prochain, les escompteurs d'impôt sauront qu'on va payer 300 $ et ils vont se dépêcher d'entrer en action. Nous avons demandé à maintes reprises, comme l'a fait ONAP, une mesure législative qui interdirait vraiment la vente du crédit d'impôt pour enfant aux escompteurs. Cela s'est fait pour la pension de vieillesse. Si on procédait de la même façon pour le crédit d'impôt pour enfants, cette mesure-ci serait inutile.

M. Dick: Monsieur le président, je ne sais pas si vous avez décidé que cet article est recevable. Je ne pense pas qu'il le soit parce qu'il demande une indexation supérieure à l'inflation, ce qui, de toute évidence, implique des dépenses supplémentaires.

Le président: Je vais prendre une décision, probablement dans ce sens.

M. Gauthier: Vous ne devriez pas chercher votre inspiration auprès de lui, monsieur le président.

[*Français*]

Monsieur le président, je voudrais simplement rappeler au ministre que nous avons très bien entendu et lu son discours du 15 octobre dernier et si on a mal compris, je m'excuse mais, à la page 381 du Hansard du 15 octobre on peut lire ceci, et c'est le ministre qui parle, il s'agit du discours qu'il a prononcé sur le projet de loi C-11:

. . . nous trouvions le moyen de verser des prestations à ceux qui y ont droit sans accroître les dépenses . . .

Alors, «sans accroître les dépenses» pour nous, c'est là une indication assez claire que le gouvernement n'augmentait pas les dépenses.

C'est pour cette raison que nous avons pensé que si on pouvait donner une somme de 300 $ et que le programme prévoyait 454 $, il serait probablement aussi valable et peut-être préférable d'éviter tous les problèmes que cela va occasionner en augmentant de 300 $ à 454 $. C'est dans cette pensée-là, qui a été émise par le ministre, que nous avons rédigé notre amendement.

[*Traduction*]

La question des escompteurs d'impôt me préoccupe. Je sais qu'un comité a examiné la question et que le ministre en faisait partie. Deux possibilités s'offrent à nous. Nous pouvons interdire cette pratique, comme les Américains l'ont fait. L'argument selon lequel cela constituerait une ingérence dans la petite entreprise n'était ni très valable ni très sérieux.

L'autre possibilité, suggérée il y a quelques minutes, consisterait à interdire la vente d'un chèque de crédit d'impôt pour enfant, comme nous l'avons fait pour les allocations familiales

et les pensions de vieillesse. A notre avis, cette mesure s'adresserait à un groupe de Canadiens qui ont besoin de cette aide supplémentaire et nous devrions les aider en interdisant la vente de ces chèques aux escompteurs d'impôt, comme nous l'avons fait pour les pensions de vieillesse et les allocations familiales. La Chambre sait combien les escompteurs gagnent.

M. Dick: Cela concerne-t-il l'amendement?

M. Gauthier: Tout cela concerne cet amendement, Paul. Prêtez l'oreille et vous comprendrez.

M. Dick: J'écoute.

M. Gauthier: Le gouvernement dit que la mesure n'entraînera pas de frais supplémentaires parce qu'il s'agit d'une modification administrative en vue de faire un versement anticipé à des gens qui en ont besoin. Pourquoi ne pas payer toute la somme? Vous dites que 150 $ est un montant ridicule. Mais si l'on multiplie 150 $ par le nombre d'enfants admissibles, cela pourrait représenter beaucoup pour les familles de deux, trois ou quatre enfants.

Si le ministre le voulait, il pourrait verser la somme intégrale, soit 454 $. Pourquoi alors ne pas se montrer généreux?

[*Français*]

Pourquoi être mesquin et donner seulement 300 $, pourquoi ne pas donner 454 $?

Le président: Je suis maintenant prêt à rendre une décision sur l'amendement proposé par M. Garneau et appuyé par M. Gauthier, qui aurait pour effet de modifier le projet de Loi C-11 à l'article 4 en retranchant les lignes 14 à 16, à la page 3, en les remplaçant par ce qui suit:

«dont le total ne dépasse pas 454 $ pour l'année d'imposition 1986, 489 $ pour l'année d'imposition 1987, 524 $ pour l'année d'imposition 1988 et, pour toute année d'imposition subséquente, le montant de 524 $ indexé sur la hausse annuelle de l'indice des prix à la consommation, à des particuliers.»

Je suis d'avis que cet amendement aurait pour effet d'entraîner des déboursés additionnels de la part du gouvernement et qu'en conséquence . . .

[*Traduction*]

A mon avis, l'amendement dépasse la portée de la recommandation royale.

[*Français*]

Je me dois donc de déclarer irrecevable l'amendement tel que proposé.

M. Garneau: Monsieur le président, il faut accepter votre décision. J'aurais souhaité que le ministre prenne lui-même l'initiative de l'endosser et à ce moment-là, cet amendement aurait pu être recevable de votre part puisqu'il serait venu des banquettes ministérielles.

Monsieur le président, dans la même foulée, étant donné que le gouvernement ne veut pas lui-même présenter l'amendement qui permettrait de donner aux familles gagnant moins de 15 000 $ le plein montant du crédit d'impôt-enfant auquel cette famille aurait droit, c'est-à-dire 454 $ par enfant, étant donné qu'on va être obligé de rester à 300 $, je voudrais demander au ministre qu'il m'explique, et je ne comprends pas non plus pourquoi, dans cet article 4, on limite le bénéfice ou l'avantage de ce prépaiement aux familles qui n'ont qu'un revenu de 15 000 $ ou moins.

On sait que la législation, suite aux décisions de ce gouvernement . . . le montant maximum à partir duquel le crédit d'impôt-enfant commençait à diminuer était de 26 000 et quelques cent dollars, et ce plafond, suite aux décisions qui ont été prises par le gouvernement conservateur a été ramené à 23 500 $. Donc, plusieurs familles se trouvent ainsi à tirer les avantages du crédit d'impôt-enfant; c'est surtout les familles qui gagnent plus de 23 000 $ et qui ont trois, quatre ou cinq enfants, qui sont pénalisées.

Monsieur le président, je voudrais dire que nous ne sommes pas d'accord sur ce montant de 15 000 $ maximum de revenu donnant droit au prépaiement et je voudrais demander au ministre s'il serait prêt à accepter, sans faire le parrain, mais de toute façon, je vais le proposer en attendant que vous rendiez votre décision sur la recevabilité de cet amendement. Mais je suis certain que si le ministre le faisait sien, il pourrait être recevable. Je voudrais suggérer que l'on modifie le projet de loi C-11, à l'article 4, à la page 3 du projet de loi, en retranchant la ligne 26 et en la remplaçant par ce qui suit:

«dépasse pas 23 500 $ pour l'année d'imposition 1986 et ne dépasse pas pour toute année d'imposition subséquente le montant de 23 500 $ indexé sur la hausse annuelle de l'indice des prix à la consommation.»

Monsieur le président, je voudrais vous soumettre cet amendement dans les deux langues officielles.

[*Traduction*]

M. Hockin: Monsieur le président, je crois qu'il faudrait une recommandation royale pour adopter cet amendement. Ce serait à la présidence de décider.

Le président: Le député de Laval-des-Rapides (M. Garneau) propose l'amendement suivant:

Qu'on modifie le projet de loi C-11, à l'article 4, page 3, en retranchant la ligne 26 et en la remplaçant par ce qui suit:

«dépasse pas 23 500 $ pour l'année d'imposition 1986 et ne dépasse pas pour toute année d'imposition subséquente le montant de 23 500 $ indexé sur la hausse annuelle de l'indice des prix à la consommation.»

La présidence estime, en effet, que parce que cet amendement augmenterait le fardeau financier du gouvernement, il dépasse la portée de la recommandation royale. Par conséquent, je le déclare irrecevable.

M. Garneau: Le ministre accepterait-il de présenter lui-même cet amendement s'il avait l'appui du gouvernement? Jusqu'à maintenant, il s'est retranché derrière la décision de la présidence. Serait-il disposé à accueillir cette idée et à porter le montant de 15 000 $ à 23 500 $? J'aimerais savoir si le gouvernement est sérieux. Je préférerais entendre le ministre dire qu'il refuse un amendement de cette nature.

M. Hockin: La proposition du ministre modifierait le principe même du projet de loi. Cela aussi serait irrecevable. J'aurais cependant quelques observations à faire sur la volée de propositions que nous lancent nos vis-à-vis. Précisons d'abord, pour encourager le député, qu'on peut modifier sans amendement le montant du versement anticipé, qui est fixé à 300 $. Nous allons suivre cette affaire de très près. J'ai déjà dit pourquoi nous ne versons pas les 454 $ au complet: nous voulons nous assurer que nous ne payons pas trop de gens d'avance par erreur parce qu'il est très désagréable d'avoir à rembourser de l'argent. Nous voulons aussi encourager les gens à remplir leur déclaration d'impôt.

• (1450)

Nous allons suivre cette affaire parce qu'il me semble qu'en portant le seuil à 23 500 $ comme le suggère le député, on risque davantage de verser trop d'argent. Nous allons suivre la question, cependant; il se pourrait que nous augmentions le montant. L'idée m'intéresse, et je sais qu'elle intéresse le gouvernement. D'après les commentaires du député, je suis certain que le gouvernement s'y intéresserait. Nous suivrons cette affaire attentivement. Rien ne nous empêche de le faire. Je remercie le député pour sa suggestion.

M. Gauthier: Je me demande si j'ai bien entendu le ministre dire que le gouvernement pourrait modifier le versement de 300 $ n'importe quand. Je renvoie le ministre à l'article 4 du projet de loi modifiant le paragraphe 160.1(1) de la loi. Il dit ceci:

> . . . le ministre peut, après le début d'une année d'imposition et sans que demande lui en soit faite, verser pour l'année un ou plusieurs montants dont le total ne dépasse pas 300 $ ou le montant supérieur qui peut être prévu par réglement pour l'année . . .

Comment cela fonctionnera-t-il? Le ministre annoncera-t-il son intention d'avance? Peut-il nous indiquer comment cela fonctionnera? La décision sera-t-elle prise par Dieu sait qui?

M. Hockin: Cela signifie que le montant sera changé par voie réglementaire et, étant donné son importance, la décision devra être prise non pas par des techniciens mais par les gens qui prennent les décisions de cette importance, comme le député le sait. Comme je l'ai dit au collègue du député, nous évaluerons très soigneusement ce montant et nous verrons s'il pourra être augmenté; cela peut être fait par un règlement.

M. Gauthier: J'ai l'assurance du ministre que cet article figurera au budget? Autrement dit, le montant figurera au budget de l'année prochaine et nous pourrons en discuter au moment de l'étude des prévisions budgétaires; la Chambre des communes sera donc appelée à juger s'il est suffisant ou non?

M. Hockin: Je sais gré au député de me faire part des tenants et des aboutissants des budgets. On peut toutefois prendre une telle mesure par décret du conseil. Il est inutile de l'inclure dans un budget.

M. Gauthier: C'est ce que je craignais. C'est précisément ce que je ne voulais pas entendre. J'imagine que c'est ainsi que le ministre interprète cet article. Pourrait-il nous dire alors si le Parlement pourra revoir cette mesure en temps opportun même si elle est adoptée par voie de réglementation? Dans l'affirmative, comment réexaminons-nous les règlements en question?

M. Hockin: Sauf erreur, monsieur le président, tous les règlements, y compris celui-ci, font partie des textes réglementaires dont les comités et le Parlement sont saisis.

(L'article 4 est adopté.)

(Le titre est agréé.)

(Rapport est fait du projet de loi.)

M. Garneau: Le ministre d'État aux Finances (M. Hockin) ou peut-être le vice-premier ministre (M. Mazankowski) pourrait-il nous dire si on a l'intention de tenir un très long débat en admettant que nous soyons d'accord pour passer à la troisième lecture ou pouvons-nous convenir . . .

M. Mazankowski: Monsieur le Président, si je ne m'abuse, il reste encore quelques députés de notre parti qui voudraient prendre la parole, mais cela ne prendra pas de temps.

M. Prud'homme: S'ils ne sont pas provocateurs.

M. Mazankowski: Ils se garderont bien de l'être. Nos députés sont rarement provocateurs, sauf si on les y pousse.

M. Gauthier: Si je ne m'abuse, monsieur le Président, nous passerons, avec le consentement unanime de la Chambre, à la troisième lecture de cette mesure, et le gouvernement ne présentera pas d'autre projet de loi aujourd'hui. Une fois qu'elle aura été débattue comme il se doit, il nous restera à décider quelle heure il est, à dire l'heure en d'autres termes.

M. Mazankowski: Monsieur le Président, j'ai bien expliqué hier que nous étudierions une autre mesure, le projet de loi C-4. J'avais l'intention de faire l'appel de ce projet de loi afin de m'en tenir au programme que j'avais annoncé hier.

M. Prud'homme: Mais nous pouvons vous en dispenser.

M. Dick: On pourrait parler à n'en plus finir de cette mesure.

M. Murphy: Monsieur le Président, toujours à ce propos, nous sommes certes favorables à l'adoption de cette mesure. Sauf erreur, deux ministériels ainsi qu'un ou deux députés de nos partis respectifs veulent intervenir. Toutefois, il nous répugnerait qu'un projet de loi soit présenté à 16 h 30 ou à 16 h 45. A mon avis, il serait préférable de terminer l'étude de ce projet de loi et de dire qu'il est 17 heures.

M. Mazankowski: Monsieur le Président, à supposer que nous nous rendions à 16 h 40 ou 16 h 45, je crois que nous serions disposés à nous entendre avec le député. Je croyais que l'étude du projet de loi se terminerait plus tôt. S'il en était ainsi, si nous l'adoptions d'ici 15 h 30 ou 16 heures, je pense que nous perdrions notre temps en ne passant pas à l'étude d'autres projets de loi importants.

M. le vice-président: Quand lirons-nous ce projet de loi pour la troisième fois? Maintenant, avec la permission de la Chambre?

Des voix: D'accord.

L'hon. Tom Hockin (ministre d'État (Finances)) propose: Que le projet de loi C-11, tendant à modifier la Loi de l'impôt sur le revenu, soit lu pour la 3e fois et adopté.

[*Français*]

M. le vice-président: L'honorable député d'Ottawa—Vanier (M. Gauthier) a la parole sur le même rappel au Règlement.

M. Hockin propose: Que le projet de loi soit lu pour la 3e fois et adopté.

M. Raymond Garneau (Laval-des-Rapides): Monsieur le Président, nous avons accepté de bonne grâce d'appuyer cette mesure administrative qu'a proposée le gouvernement pour permettre que le crédit d'impôt-enfant puisse être payé en novembre au lieu d'être payé en février ou en mars.

Monsieur le Président, nous regrettons cependant que les amendements que nous avons proposés qui auraient permis d'améliorer cette loi-là ont été refusés d'une façon systématique par le gouvernement. C'est bien la politique conservatrice. On le voit dans le domaine de l'assurance-chômage. On le voit dans le domaine des pensions de sécurité de la vieillesse où le gouvernement voulait désindexer partiellement les pensions de sécurité de la vieillesse. On l'a vu dans le cas des allocations familiales qui avaient été désindexées partiellement. On a vu également qu'à cause des décisions de ce gouvernement conservateur, le montant maximum à partir duquel les familles avaient le droit ou non de recevoir le crédit d'impôt-enfant a été baissé de 26 000 $ à 23 500 $ et on s'aperçoit que la politique sociale de ce gouvernement ne s'ajuste pas du tout avec les engagements qui avaient été pris par le chef du parti progressiste conservateur, l'actuel premier ministre (M. Mulroney) du Canada, qui, dans le débat qui avait précédé les élections de 1984, avait pris un engagement très ferme lorsqu'il avait dit que les programmes sociaux étaient sacrés, puis qu'on ne touchait pas à cela.

Malheureusement, depuis que les conservateurs sont arrivés au pouvoir, les mois se sont suivis et chaque mois ou chaque période de session nous a fourni l'occasion de constater que le premier ministre du Canada n'avait pas tenu l'engagement qu'il avait pris pourtant d'une façon solennelle devant la population canadienne durant les élections de 1984.

Dans le cas du projet de loi C-11, c'est une mesure administrative qui a ses avantages, mais qui est à l'image du parti progressiste conservateur, c'est-à-dire des mesures qui sont mesquines dans leur application. Pourquoi le ministre d'État (Finances) (M. Hockin) ne veut-il pas accorder le plein montant du crédit impôt-enfant à une famille qui ne gagne que 15 000 $ par année, sous prétexte, dit-il, que le gouvernement pourrait avoir de la misère à récupérer cet argent?

De toute façon, entre 15 000 $ et 23 500 $, pour les gens qui sont dans ce groupe de revenus, il y a donc une marge importante qui donnait au ministre des Finances l'assurance qu'il y aurait eu très peu finalement de cas qui auraient pu se présenter où les difficultés de perception auraient été accrues par le ministère du Revenu national. Encore est-il que si cette famille qui gagnait 15 000 $ par année se retrouve l'année suivante à 27 000 $, 28 000 $ ou 30 000 $, il me semble qu'elle aurait beaucoup moins de difficulté à rembourser s'il le fallait sans intérêt le montant reçu en trop à titre de pré-paiement. De toute façon, les impôts autrement payables sont là pour protéger cette somme qui aurait été ainsi avancée.

Monsieur le Président, nous regrettons cette attitude, cette approche mesquine du gouvernement comme nous regrettons le fait que le gouvernement n'ait pas accepté de faire le versement anticipé à toutes les familles qui en fait ont le droit de recevoir le crédit d'impôt-enfant, c'est-à-dire les familles qui gagnent 23 500 $ et moins.

Déjà le gouvernement conservateur a baissé de plusieurs milliers de dollars le montant maximum du crédit d'impôt-enfant qu'une famille pouvait recevoir. Auparavant c'était 26 500 $ et à l'avenir ça va être baissé à 23 500 $. Donc il y a toutes ces familles qui gagnent entre 23 500 $, 26 000 $ et 27 000 $ qui vont voir leur crédit d'impôt-enfant diminué, et c'est assez incroyable que la politique familiale du gouvernement conservateur soit aussi mesquine. Lorsqu'on demande au gouvernement pourquoi... Monsieur le Président, tout à l'heure la présidence en comité plénier a refusé, je reconnais, j'accepte la décision qui a été prise, parce qu'il s'agissait peut-être d'un engagement financier, mais le ministre d'État (Finances) (M. Hockin) ou le vice-premier ministre (M. Mazankowski) auraient pu assumer la responsabilité de l'amendement au nom du gouvernement, obtenir le consentement ministériel requis, en faire son propre amendement et ainsi permettre aux familles qui ont quatre, cinq enfants qui gagnent 23 500 $, au moins de recevoir...

Ce n'est pas un montant qui leur est versé en neuf, c'est tout simplement un montant qui leur est dû et qui au lieu d'être payé en mars ou février l'année prochaine va être payé en novembre, c'est-à-dire devancer ce paiement de trois ou quatre mois. Donc, monsieur le Président, c'est bien à l'image du gouvernement conservateur d'être aussi mesquin dans ses politiques sociales. Évidemment ces familles qui gagnent un bas revenu sont celles qui bien souvent recourent à l'assurance-chômage, et on apprend, c'est écrit partout dans les journaux, que le gouvernement s'apprête à couper d'une façon presque sauvage...

M. Prud'homme: Honteuse!

M. Garneau: Honteuse tout au moins les prestations d'assurance-chômage, plusieurs centaines de millions de dollars qui seraient coupés aux chômeurs québécois, aux chômeurs de l'Atlantique, aux chômeurs de toutes les régions du pays.

Si je soulève ce point, monsieur le Président, c'est pour mettre le projet de loi C-11 dans le contexte de l'approche sociale de ce gouvernement, gouvernement qui ne respecte pas du tout les engagements qui ont été pris durant la campagne électorale de 1984, non seulement qui ne les respecte pas mais qui sabre à grands coups d'épée dans les programmes sociaux qui sont si essentiels pour assurer une nouvelle distribution plus équitable des revenus au Canada.

Quand on voit ce qui se passe du côté des allocations familiales, surtout du crédit d'impôt-enfant, le maximum permis passe de 26 000 $ à 23 000 $, on diminue les avantages sociaux, quand on sait que le gouvernement s'apprête à couper dans les programmes d'assurance-chômage, monsieur le Président, il y a de quoi s'inquiéter, et j'invite le ministre d'État (Finances)—qui vient tout juste d'entrer au Cabinet, qui a certainement connu ce que c'était que de rencontrer ses électeurs chaque fin de semaine ou le lundi ou le vendredi à son

bureau de circonscription lorsqu'il peut y être, il est certainement au courant, il a vu les problèmes sociaux que plusieurs de nos électeurs rencontrent—j'espère qu'il va profiter de cet air frais qu'il apporte au conseil des ministres pour rappeler à son collègue, le ministre des Finances, surtout à son premier ministre les engagements fermes, très officiels, qu'il a pris très sérieusement en plus, lorsqu'il avait dit à la télévision que les programmes sociaux étaient sacrés.

J'espère que le ministre d'État (Finances) (M. Hockin)—étant donné sa jeunesse et sa compréhension des programmes sociaux, il a sans doute vécu comme député avant d'être ministre, bénéficié d'un chauffeur, d'une voiture, et le reste, il a encore tout cela frais à la mémoire: ce que c'est que de vivre comme le monde ordinaire—suggérera fortement à son collègue des Finances (M. Wilson) et à son premier ministre (M. Mulroney) de respecter les engagements qu'ils avaient pris durant la campagne électorale et d'améliorer, non seulement de ramener le crédit d'impôt-enfant jusqu'à un maximum de 26 000 $ de gain, mais de s'assurer que les objectifs du ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Bouchard) de couper dans l'assurance-chômage ne seront pas acceptés par lui-même et son collègue des Finances.

• (1500)

[*Traduction*]

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Monsieur le Président, je m'empresse de participer au débat de troisième lecture du projet de loi C-11 pour deux ou trois raisons. Tout d'abord, étant donné la pauvreté qui existe au Canada, elle doit être soulignée plus qu'elle ne l'a jamais été depuis que je siège ici.

J'ai été frappé, comme je le suppose de nombreux autres députés l'ont été, par le numéro du *Globe and Mail* publié le jour de l'Action de grâces qui exposait la situation de gens d'un peu partout au Canada dont la situation est beaucoup moins avantageuse que celle de nos parlementaires et de nombre de nos électeurs. Il y a une situation au Canada qu'il est trop facile d'oublier ou de négliger. C'est une réalité qui existe dans les soupes populaires et les banques alimentaires. Elle existe dans les queues qui se forment devant les soupes populaires partout au Canada, pays qui ne devrait pas connaître, étant donné sa richesse actuelle, le genre d'injustices qui sont à l'origine de ce genre de pauvreté.

Mais ce qui m'a frappé le plus c'est de voir que les queues dans les soupes populaires et les banques alimentaires se retrouvaient dans l'ouest du pays, particulièrement en Alberta et en Colombie-Britannique. Ce sont des régions auxquelles nous, du centre du pays, songions auparavant comme à une sorte de nirvana, un paradis d'au-delà des montagnes où nous rêvions de nous retirer. Découvrir que la pauvreté existe au coeur des villes de Vancouver et d'Edmonton a été un choc pour beaucoup de nous. Cela nous a amenés à voir d'un autre oeil le pays dans son ensemble. Quand on y regarde de plus près, on découvre de tristes réalités.

J'ai déjeûné au Restaurant du Parlement, ironie du sort, avec Dennis Drainville. C'est un prêtre anglican qui a travaillé en collaboration étroite avec les pauvres de Toronto. A ses yeux, le monde et notre pays n'ont plus de quoi inspirer en 1986 un contentement béat. Ce n'est pas le pays de cocagne que tant de députés du parti conservateur, et même du parti libéral aussi, semblent parfois voir chez nous. Au contraire, nous avons un pays qui n'est pas exempt de certaines tragédies qu'il faut reconnaître. Certaines sont humaines. Certaines sont pires parce qu'elles touchent des enfants. Il y a des enfants qui vivent souvent dans des conditions très pénibles et qui font face à un avenir qu'ils ne peuvent entrevoir avec le même sentiment d'optimisme que mon propre fils de 11 ans. Ce genre de réalité en 1986 au Canada est une chose qui devrait nous révolter tous. Selon moi, ce n'est pas une chose que nous, en tant que Parlement, devrions être calmement disposés à subir comme étant inévitable. Il faut s'y attaquer, et de façon urgente.

• (1510)

Je n'ai pas de reproches importants à faire à ce projet de loi. Je déteste le rappeler à certains de mes collègues conservateurs, mais ce projet de loi renferme un principe dont j'ai parlé au cours de ma campagne électorale. J'ai déclaré aux femmes qui recevaient le crédit d'impôt pour enfants qu'il serait préférable que le versement de ce crédit soit échelonné, afin que l'argent puisse être utilisé toute l'année. Ainsi, il s'agit d'un projet de loi que je ne veux ni critiquer ni retarder indûment.

J'ai entendu l'un de mes vis-à-vis déclarer que ce projet de loi montrait que le gouvernement conservateur avait du coeur. Lorsque nous avons vu le ministre des Finances (M. Wilson) démontrer de façon évidente qu'il avait du coeur, je dois dire que cela m'a rappelé l'expression qui s'applique au poulet: «Un peu de coeur, mais vraiment pas beaucoup».

Face à la pauvreté qui sévit au Canada, ce projet de loi est une mesure qui nous fait honte à tous en tant qu'humains, en tant que Canadiens. Alors que nous siégeons en ce vendredi après-midi, le mieux que nous puissions faire pour combattre cette pauvreté, c'est de diviser ce maigre, ce minuscule crédit d'impôt pour enfants en deux parties. C'est tout simplement inacceptable pour des millions de Canadiens qui font face à un avenir qui n'est tout simplement pas celui que nous voudrions tous, j'en suis persuadé, pour nos citoyens.

Nous avons prétendu avec véhémence, et je reviens là-dessus à l'étape de la troisième lecture, qu'il était possible de faire beaucoup plus grâce à ce projet de loi. Il s'agit d'une mesure tendant à modifier la Loi de l'impôt sur le revenu. En toute franchise, elle concerne la politique sur les enfants au Canada. Par conséquent, on aurait pu y prévoir certains des changements les plus marquants et les plus excitants possibles, afin de permettre aux jeunes du pays d'être aussi bien placés les uns que les autres pour profiter de l'avenir.

Par exemple, on aurait pu adopter dans le projet de loi des dispositions très simples, comme celles dont a parlé tout à l'heure ma collègue de Vancouver-Est (Mme Mitchell). On aurait pu nous y débarrasser des escompteurs d'impôt qui réduisent davantage le maigre remboursement accordé. Les auteurs du projet de loi auraient pu être plus audacieux. Ils auraient pu par exemple y maintenir l'universalité des allocations familiales, mais de façon à rétablir l'indexation.

D'après le libellé actuel du projet de loi, en 1990-1991, les allocations familiales versées au Canada auront diminué de plus de 600 millions de dollars en dollars réels. Ce n'est pas juste. Il ne convient pas de traiter de la sorte les enfants du pays. Pourtant, l'inertie du gouvernement et son obsession avec le déficit feront que tels seront les résultats d'ici à 1990. Dans

20 ans, nous prévoyons que les allocations familiales seront de 18 $ par mois par rapport à 31,27 $ à l'heure actuelle. Le crédit d'impôt pour enfants, si on n'y touche pas—mais on y apportera peut-être certains changements car je sais que le ministre des Finances a tout de même un peu de coeur—aura lui aussi diminué d'ici là.

Je voudrais savoir pourquoi le gouvernement n'adopterait pas une politique sociale prévoyant la réindexation des allocations familiales et faisant du crédit d'impôt pour enfants un instrument concret d'aide aux femmes et aux familles monoparentales qui le touchent. A son niveau actuel, ce crédit d'impôt est certes utile, et il le sera davantage s'il est réparti en plusieurs versements au lieu d'un seul, mais il pourrait l'être encore tellement plus.

• (1520)

Il pourrait, par exemple, remplacer l'exemption fiscale rétrograde pour enfants à charge par une hausse désormais possible de 80 p. 100 du crédit d'impôt pour enfants. Il pourrait aussi accorder le crédit d'impôt pour enfants à un plus grand nombre de familles s'il se décidait à enlever aux familles riches l'exemption fiscale pour enfants à charge. Bref, on aurait pu vraiment s'efforcer dans ce projet de loi d'entreprendre une réforme des mesures fiscales relatives aux enfants, en vue de faire bien davantage pour enrayer la pauvreté au Canada que ne le fait le malheureux projet de loi dont nous sommes saisis cet après-midi.

Nous avons débattu le projet de loi à la deuxième lecture et nous en avons examiné chaque article au comité plénier. Il ne sera pas modifié. Toutefois, je presse vivement le gouvernement d'envisager pour l'avenir un ensemble de modifications qui permettent que le crédit d'impôt pour enfants fasse honneur à notre société. Je veux parler d'un crédit d'impôt qui accomplisse quelque chose d'important pour les jeunes enfants canadiens, un crédit d'impôt qui leur soit un réel soutien lorsque leurs parents sont incapables de le leur fournir, et non un soutien limité comme celui qu'on propose cette année.

Nous, du Nouveau parti démocratique, réclamons depuis des années déjà une telle réforme fiscale. Nous ne cessons de signaler les graves faiblesses du régime fiscal, les échappatoires qui permettent à des centaines d'entreprises de ne pas payer d'impôt, aussi rentables soient-elles. Des milliers de particuliers ne payent pas non plus d'impôt à l'heure actuelle. Si l'on se décidait à faire preuve de célérité, d'imagination et de sérieux dans le domaine du crédit d'impôt pour enfants, nous serions saisis d'une mesure extrêmement progressiste pour les pauvres gens et non de ce projet de loi de second ordre. En ce vendredi après-midi, nous serions alors tous beaucoup plus fiers de nous.

M. Bill Tupper (Nepean—Carleton): Monsieur le Président, je suis heureux de prendre la parole cet après-midi au nom de mes électeurs pour exprimer mes vues sur le projet de loi à l'étude.

Le projet de loi C-11 vise à modifier la Loi de l'impôt sur le revenu et prévoit un versement anticipé en vertu du programme de crédit d'impôt pour enfants. Je félicite le ministre d'État chargé des Finances (M. Hockin) pour cette première mesure législative qu'il présente à la Chambre. Il s'agit d'une mesure particulièrement heureuse, non seulement pour mes électeurs, mais également pour tous les Canadiens.

J'ai pris grand intérêt à écouter le député d'Essex—Windsor (M. Langdon) lors du débat de cet après-midi. Le parti qu'il représente et lui-même préconisent justement ce genre de mesure législative. J'ai cependant été déçu à bien des égards en l'entendant qualifier le projet de loi C-11 de mesure de deuxième ordre. En fait, j'ai été extrêmement déçu. J'espère qu'il n'exprimait pas là la position de son parti envers le type de programmes mis de l'avant par le gouvernement pour venir en aide aux nécessiteux.

Par ailleurs, il est intéressant pour nous tous à la Chambre de reconnaître que le gouvernement conservateur a présenté des mesures législatives à caractère social qui, je l'espère, seront appuyées par le NPD pour aider les défavorisés non seulement dans ma circonscription, mais dans l'est de l'Ontario et dans tout le reste du Canada.

La mesure à l'étude s'ajoute à celles qu'a prises le gouvernement pour abaisser de 65 à 64 ans l'âge auquel les conjoints deviennent admissibles à un soutien financier et pour aider les anciens combattants et leur famille. Je pourrais encore énumérer d'autres réalisations. Le projet de loi C-11 s'inscrit dans la foulée du projet de loi C-84 qui a fait passer le crédit d'impôt pour enfants de 70 $ à 454 $ cette année. Ce crédit augmentera encore pour atteindre 524 $ par année en 1988. Ce projet de loi est des plus progressistes. Le projet de loi C-11 fait suite également au projet de loi C-83 qui visait à limiter le montant des remboursements d'impôt que les escompteurs peuvent exiger pour ne pas déposséder les familles nécessiteuses, surtout les familles monoparentales, de fonds et de revenus qu'elles ont mérité à si bon droit. Qui plus est, ce projet de loi s'inscrit comme suite logique du budget du gouvernement qui annonçait l'intention de présenter à la Chambre cet automne une mesure législative visant à accroître ou à accorder un crédit de taxe de vente remboursable de 50 $ par personne et de 25 $ par enfant aux familles aux revenus annuels inférieurs à 15 000 $. Cette démarche s'inscrit dans un processus grâce auquel le gouvernement s'efforce de répondre aux besoins de l'électorat, à ceux des personnes nécessiteuses. Je suis fier de faire partie d'un gouvernement qui a une âme, un coeur et la volonté de réaliser un programme de ce genre.

Nous, les députés à la Chambre, sommes très sensibles à cette question, sans doute parce que nous avons davantage l'occasion de nous intéresser aux besoins des personnes nécessiteuses dans les localités que nous représentons que d'autres personnes qui sont isolées de cette réalité. A cause de nos activités quotidiennes auprès de nos électeurs et de l'occasion que nous avons de prendre connaissance de leurs préoccupations, de les rencontrer dans leurs foyers et de constater directement leurs problèmes, nous pouvons facilement comprendre la nécessité de leur venir en aide. C'est l'objet de cette mesure législative. Je suis fier de participer à un processus qui nous permet de le faire. Mes électeurs ne sont pas différents des autres.

Lorsque le programme entrera en application, il fournira un versement de 300 $, soit deux tiers du paiement total, pour chaque enfant du pays. La mesure touchera pratiquement 750 000 familles canadiennes. Elle s'appliquera à environ 1,3

million d'enfants de familles au revenu inférieur à 15 000 $. Plus important encore, le versement se fera au début de l'hiver, à l'époque où les personnes dans le besoin doivent se préparer à la saison froide en achetant des vêtements et des chaussures d'hiver ainsi que divers articles. Ce paiement anticipé est versé automatiquement à toutes les familles dont le revenu est inférieur à 15 000 $ et il est versé au prorata aux familles dont le revenu dépasse légèrement ce seuil.

• (1530)

Je suis heureux de prendre la parole à la Chambre cet après-midi pour appuyer cette mesure législative et venir ainsi en aide à mes électeurs.

[*Français*]

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, je serai bref. J'ai quelques commentaires à faire et le ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Bouchard) trouve cela drôle, mais il s'agit tout de même d'une mesure que nous avons appuyée.

Je voudrais d'abord féliciter le ministre qui a parrainé ce projet de loi. C'est son premier projet de loi et je trouve qu'il a très bien fait cela.

Monsieur le Président, le projet de loi lui-même est une mesure administrative qui ne change, en fait, pas grand-chose. On se souviendra que le crédit d'impôt-enfant a été adopté à la Chambre, ici, en 1978 alors que le gouvernement libéral du temps essayait de trouver une façon de venir en aide aux familles à revenu modeste en leur donnant un crédit d'impôt-enfant.

La traduction littérale anglaise est un peu plus difficile: *The Tax Credit*. Ce n'est pas nécessairement un «crédit» à l'impôt payé, c'est un «crédit» d'impôt-enfant. Et je pense que sans vouloir faire de la sémantique il faut être clair là-dessus, à savoir, que tout parent dont les revenus sont inférieurs à 23 500 $ a droit au maximum du crédit d'impôt-enfant, c'est-à-dire que pour cette année cela représente une somme de 454 $.

Ce que le gouvernement fait avec le projet de loi C-11, c'est qu'il propose de payer par anticipation, à l'avance, en avril prochain, quelque chose qui revenait de droit aux Canadiens alors qu'ils auraient complété et déposé leur déclaration d'impôt. Il s'agit donc d'une mesure que nous appuyons parce qu'elle répond, je crois, à un besoin de ces familles, et étant donné l'hiver qui s'en vient elles auront sans doute besoin de cet argent pour voir aux besoins des enfants, les habiller et surtout, voir à ce que ceux qui sont à l'école soient chaudement équipés pour notre long hiver.

Monsieur le Président, les prestations de l'ordre de 454 $ sont octroyées par le biais du système de l'impôt sur le revenu, il est donc essentiel que chacun des parents de ces enfants complète, remplisse, dépose une déclaration d'impôt d'ici le 30 avril 1987. Ce montant, nous le savons, diminue en fonction du revenu. Le plafond est de 23 500 $ pour avoir droit à la totalité du 454 $ de crédit d'impôt-enfant et une échelle est prévue qui va en diminuant si les revenus dépassent le montant de 23 500 $.

Monsieur le Président, nous aurions aimé, à l'étape de l'étude en comité, que le gouvernement accepte de donner généreusement tout le crédit d'impôt, soit 454 $. Mais il a refusé de le faire et nous sommes peinés parce que le fait d'avoir d'une façon arbitraire choisi un chiffre, soit 300 $, ce qui est à peu près deux tiers du montant à payer, et d'avoir établi le montant admissible à 15 000 $, cela nous semblait quelque peu discriminatoire comme mesure et peut-être très arbitraire.

Nous aurions aimé, nous, que, d'une part, le montant de 300 $ soit augmenté à 454 $ qui est la somme prévue. Le ministre nous a dit: Ne vous inquiétez pas, je suis réceptif et dans le projet de loi une mesure est prévue. On pourra augmenter ce montant dans les années à venir.

Pour ce qui est des 15 000 $, là, ce n'est pas pareil. Les 15 000 $, qui est la somme prévue pour déclencher le crédit d'impôt-enfant par anticipation, cela ne bougera pas. Le projet de loi ne prévoit pas que ce soit flexible. L'article en cause, l'article 164.1, détermine que le total calculé selon les alinéas à l'égard du particulier ne dépasse pas 15 000 $. Il n'y a pas de discrétion, il n'y a pas de réglementation possible, cela va rester à 15 000 $.

Et on sait qu'avec le taux d'inflation, les besoins toujours grandissants des familles avec enfants, c'est une charge qu'il m'apparaît en tout cas très rigide de leur imposer et j'aurais préféré qu'encore là, on ait imposé une mesure qui aurait permis au gouvernement d'être flexible, d'augmenter la somme de 15 000 $ qui déclenche ce programme de paiement par anticipation.

Monsieur le Président, une des raisons qui nous portait à appuyer le paiement total des 454 $, c'était de vraiment faire quelque chose pour abolir cette pratique des escompteurs d'impôt. On sait que près de 500 000 Canadiens, c'est tout de même beaucoup de monde, ont vendu ces chèques à ces escompteurs d'impôt qui, en grande partie, à cause d'une législation adoptée par la Chambre, ne peuvent pas leur charger plus de 15 p. 100, mais qui leur chargent tout de même 15 p. 100 sur ce chèque de crédit d'impôt. Cela va éliminer évidemment les 300 $, mais il va rester 154 $. Et dans ma circonscription, je peux vous le dire, j'ai des familles nombreuses, pauvres, qui vont utiliser leur 154 $, multiplié par le nombre d'enfants, et qui vont être obligées encore d'aller voir des escompteurs d'impôt pour obtenir de l'argent dont elles auront besoin aux mois de février, mars ou avril prochains.

Alors, j'aurais pensé que le gouvernement aurait écouté un peu plus, aurait été plus sensible à cette requête, à cette demande, quitte à ne pas vouloir abolir totalement l'échange qui se fait aujourd'hui, le commerce, les tractations qui se font entre les escompteurs d'impôt et certains individus, quitte à abolir cela, comme les Américains l'ont fait, au moins, interdire absolument qu'on puisse troquer, qu'on puisse vendre ces chèques à des escompteurs d'impôt, ces chèques qui, comme on le sait, sont souvent une source importante de revenu pour les familles.

Monsieur le Président, je rappelle à la Chambre que sur les paiements d'allocations familiales et sur les chèques de pensions de sécurité de la vieillesse, on ne peut pas faire ce genre de marchandage. J'aurais aimé que le crédit d'impôt-enfant soit lui aussi exclus, afin qu'on soit certain que lorsque ce pays, lorsque ces Canadiens, la collectivité canadienne, donnent des sommes d'argent à ces gens qui en ont besoin, qu'on soit certain que notre dollar servira à alléger leurs besoins qui sont parfois très importants.

Monsieur le Président, je ne serai pas plus long dans mes commentaires, mais je voudrais simplement dire, en terminant, que j'ai trouvé le débat intéressant, mais un peu terne, j'allais dire mesquin. Mon ami de Saint-Denis (M. Prud'homme) me rappelle que le terme est assez bien dans ce cas-ci. C'est un bon terme, le terme mesquin, parce que ce gouvernement-là, monsieur le Président, ne l'oublions pas, actuellement, n'est pas tellement préoccupé par le sort des gens les moins bien nantis. Il est préoccupé, même obsédé, par le grand déficit. Et c'est la préoccupation qui veut que l'on doit absolument réduire ce déficit et peu importe que les Canadiens dans le besoin souffrent ou qu'ils aient besoin d'assistance. Je trouve que c'est un peu mesquin et que l'on manque de sensibilité à l'égard des familles pauvres.

On n'a qu'à regarder les statistiques. J'en ai, monsieur le Président, je pourrais vous en parler tout l'après-midi. Actuellement, le niveau d'argent disponible, ce qu'on appelle l'argent disponible pour dépenser, baisse continuellement tous les jours. Le taux d'épargne baisse lui aussi. Les Canadiens épargnent moins qu'ils n'épargnaient et Dieu sait que la fiscalité, la fameuse mesure des derniers budgets impose aux Canadiens une charge additionnelle et je pourrais vous donner des statistiques qui démontrent assez clairement que les familles pauvres et les familles à revenu modeste paient plus de taxes aujourd'hui, plus de taxes directes qu'elles n'en payaient il y a deux ans, et c'est en grande partie à cause de cette fixation, de cette inhabileté de ce gouvernement à voir à être sensible aux besoins de ces familles.

Alors, monsieur le Président, je reviendrai sur la question économique en temps et lieu, qu'il s'agisse de dire que le gouvernement a mis en place un projet de loi que nous avons appuyé parce qu'il démontre tout de même . . . c'est un petit pas dans la bonne direction. Nous aurions voulu qu'ils fassent le grand pas, qu'ils avancent fermement . . .

Une voix: Ce sont des conservateurs!

M. Gauthier: . . . mais ce sont des conservateurs, monsieur le Président, on le reconnaît, et des conservateurs, ce sont des gens qui font dont attention et qui, avant de bouger, il faut quasiment qu'ils soient poussés.

Alors on va pousser sur le gouvernement encore, puis on va essayer de le diriger dans la bonne voie et espérons toujours, monsieur le Président, que dans l'optimisme qui nous est reconnu comme libéraux, on aura un jour la chance de mettre en place des programmes qui répondront vraiment aux besoins de la collectivité canadienne.

M. le vice-président: Questions ou commentaires. Débat. L'honorable député de Kitchener (M. Reimer) a la parole.

• (1540)

[*Traduction*]

Y a-t-il des questions ou des commentaires? Passons au débat.

M. John Reimer (Kitchener): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir ajouter quelques remarques à l'étape de la troisième lecture de ce projet de loi. Je voudrais commencer par examiner certaines des dispositions précises qu'il renferme.

Le projet de loi prévoit un paiement anticipé de 300 $ par enfant destiné aux familles dont le revenu net est égal ou inférieur à 15 000 $, en se fondant sur les renseignements fournis dans les déclarations d'impôt de 1985. Cette mesure va aider quelque 700 000 familles dans tout le Canada, et quelque 1 500 à 2 000 familles de ma circonscription. Heureusement, elle ne va pas concerner autant de familles dans ma circonscription que dans d'autres parce que, au cours des six derniers mois, nous avons connu le taux de chômage le plus bas ou presque du Canada.

Le paiement anticipé se fera en novembre. La date est bien choisie parce qu'il arrivera juste avant l'hiver et Noël où il est évident que les parents veulent faire des dépenses supplémentaires pour leurs enfants. Ces 300 $ représentent environ les deux tiers du crédit d'impôt maximal par enfant que recevront ces familles en 1986.

Cette mesure comporte un autre avantage puisque les personnes concernées n'auront pas à faire une demande pour obtenir le paiement anticipé, évitant ainsi des retards possibles de l'administration avant de le recevoir et de l'utiliser. Naturellement, ils recevront le tiers restant du crédit d'impôt pour enfants lorsqu'ils enverront leur déclaration d'impôt de 1986. Par conséquent, lorsque nous considérons ce projet de loi et ceux qu'il va aider, il est évident qu'il s'agit d'une mesure excellente de la part du gouvernement.

J'aimerais que nous replacions le projet de loi dans le contexte des réalisations du gouvernement depuis son arrivée au pouvoir en 1984, en matière d'allocations familiales, de crédit d'impôt pour enfant et de crédit de taxe fédérale de vente. J'ai écouté le député d'Ottawa—Vanier (M. Gauthier) essayer de nous faire croire que les allocations familiales sont réduites. C'est faux. Nous avons en fait proposé une augmentation plus faible des allocations familiales, mais nous ne les avons pas réduites. Si l'inflation est de 4 p. 100, comme c'est le cas actuellement, l'indexation ne s'appliquera qu'au-delà des 3 p. 100. Autrement dit, il y aura une augmentation de 1 p. 100. En 1985, les allocations familiales étaient de 31,27 $ par enfant. En supposant un taux d'inflation de 4 p. 100 et en ajoutant 1 p. 100 par an, les allocations familiales passeront à 32,22 $ en 1988, ce qui représente une augmentation de 95c. Si nous avions maintenu l'indexation, elles auraient atteint 35,15 $ en 1988, marquant une augmentation de 3,88 $. Dans les deux cas, on enregistre une augmentation, et non pas une diminution comme le député d'Ottawa—Vanier a essayé de nous le faire croire.

Nous devons replacer la mesure prise par le gouvernement à propos des allocations familiales dans le contexte du crédit d'impôt pour enfant. En 1986, nous avons augmenté de 70 $ le paiement par enfant aux termes du crédit d'impôt pour enfant. En 1987, il y aura une augmentation de 35 $ ainsi qu'en 1988. En se combinant, ces deux mesures accordent une augmentation des prestations aux personnes qui en ont le plus besoin, par rapport à ce qui ce serait passé si nous avions maintenu l'indexation dont l'opposition parle tant. Nous ajoutons en fait 140 $ au crédit d'impôt pour enfant au cours de ces années-là. Ces familles toucheront donc 93,44 $ de plus. Il convient de donner tous les faits et de les placer dans leur juste perspective.

Nous avons pris une autre initiative encore, celle de reconnaître, dans le budget de 1986, que la hausse de la taxe de vente fédérale prévue dans le budget de 1985 et celui de 1986

allait nuire aux familles qui gagnent moins de 15 000 $ par année. Par conséquent, nous avons proposé le crédit d'impôt sur la taxe de vente fédérale, qui rapportera à ces familles 50 $ par adulte et 25 $ par enfant. Pour une famille de quatre personnes, ce crédit s'élèvera donc à 150 $.

J'estime que ces trois mesures, additionnées, font plus que compenser les effets de la désindexation. Avant de protester, que les députés de l'opposition tiennent compte globalement de ces trois adoucissements.

Cela montre que tout en s'appliquant à remettre de l'ordre dans les finances, à comprimer les dépenses et à réduire le déficit, le gouvernement n'a pas oublié pour autant les nécessiteux. Effectivement, notre politique aura, dans l'ensemble, des effets positifs très importants.

En somme, les députés de l'opposition sont en train de nous louanger, mais à contrecoeur. Ils commencent par dire que la mesure n'est pas mauvaise, qu'elle a du bon, après quoi ils s'acharnent pendant 15 minutes à la critiquer, à en souligner les lacunes. Nous sommes tous d'accord qu'il faudrait faire mieux. Toutefois, il y a des limites à notre générosité, compte tenu de la situation économique dans laquelle nos vis-à-vis nous ont laissés. Il faut donc être réaliste. Le député d'Ottawa—Vanier dit que nous ne faisons que rembourser les gens. Il a raison. Les contribuables pourraient réclamer cette somme au moment de leur déclaration d'impôt, et ils la recevraient quelque temps entre la fin de février et avril, pourvu qu'ils s'y soient pris assez tôt. Toutefois, nous le leur remettons maintenant parce que c'est maintenant qu'ils en ont le plus besoin. C'est sur ce plan que notre geste prend toute son importance. Nous leur remettons également cet argent sans leur imposer ni frais d'intérêt ni pénalité d'aucune sorte. C'est donc une mesure qui devrait provoquer les applaudissements de l'opposition.

• (1550)

Nous avons, en outre, humanisé ce processus en accordant aux parents un paiement sans précédent de 300 $ par enfant au moment où ils en ont le plus besoin. Enfin, nous avons pris une telle mesure alors même que nous sommes en train d'alléger le terrible fardeau de la dette que nous a laissée le gouvernement libéral précédent. Aucune des trois mesures économiques importantes annoncées dans l'exposé économique ou dans les budgets de 1985 et de 1986 ne nuira à ceux qui gagnent moins de 15 000 $ parce que ces mesures font partie d'un tout. Il ne faut pas l'oublier.

Il ne faut pas oublier non plus que la meilleure politique sociale est encore un emploi. La meilleure pour ceux qui travaillent, c'est un gouvernement qui assume ses responsabilités financières et qui met de l'ordre dans un pays qui n'avait rien connu de tel avant 1984. Nous pourrons renforcer notre économie et offrir tout un train de mesures sociales si venons à bout du déficit déraisonnable dont nous avons hérité à cause des dépenses débridées et irresponsables du gouvernement précédent. Les députés de l'opposition demandent pourquoi nous ne donnons pas davantage. Ils devraient pourtant savoir pourquoi nous ne le pouvons pas. Ce sont eux qui ont créé cette dette. Ils devraient nous dire comment faire pour éponger ce déficit et aider les gens en même temps. Nous avons donc donné l'exemple et j'attends un peu plus d'encouragement de leur part.

En somme, le projet de loi C-11 est une bonne nouvelle pour les familles les plus démunies. En dépit de cette politique saine qu'est la désindexation partielle, le gouvernement a pris des dispositions pour qu'elles en sortent gagnantes. L'idée de payer d'avance un crédit d'impôt est une mesure sans précédent qui vise à aider les Canadiens sans ressources au moment où ils ont le plus besoin d'aide, quand ils doivent affronter les dépenses supplémentaires de l'hiver et de Noël. C'est une autre preuve que le gouvernement conservateur tient les promesses qu'il a faites aux élections de 1984 et les promesses et engagements contenus dans les deux discours du trône prononcés jusqu'à maintenant. C'est une autre preuve que le gouvernement désire s'attaquer en même temps aux deux problèmes d'assurer la responsabilité financière et la responsabilité sociale. Je recommande ce projet de loi à tous les députés.

M. Murphy: Monsieur le Président, j'ai l'impression que le député nous a lu son Adresse en réponse au discours du trône. Il a toutefois mentionné le projet de loi quelques fois en passant. Il a aussi déclaré que le gouvernement ne réduisait aucunement le crédit d'impôt pour enfants. Si tel est le cas, pourquoi le crédit d'impôt pour enfants sera-t-il partiellement désindexé à partir de 1989? Pourquoi le gouvernement garantit-il que l'augmentation du crédit d'impôt pour enfants ne couvrira pas complètement à l'avenir la progression de l'inflation?

M. Reimer: Monsieur le Président, j'ai mentionné le fait que les allocations familiales ne seront pas réduites mais que leur augmentation ralentira. Le député va plus loin que les mesures que nous avons prises jusqu'en 1988 au sujet du crédit d'impôt pour enfants. Il s'aventure dans une voie hypothétique. A mon sens, nous devrions nous en tenir à ce que nous connaissons.

M. Murphy: Je n'émets aucune hypothèse. Je dis au député, par votre intermédiaire, monsieur le Président, que le gouvernement a déclaré qu'il supprimera, en 1989, la protection que représente l'indexation complète du crédit d'impôt pour enfants, et qu'il éliminera dès maintenant l'indexation des allocations familiales. Le député ne devrait pas affirmer que je fais des hypothèses. Son gouvernement a déclaré publiquement qu'il ne protégera pas le crédit d'impôt pour enfants par une indexation complète.

M. Dick: Est-ce la loi?

M. Murphy: Un des nouveaux ministres demande si c'est la loi? Je lui demande, moi, si nous pouvons faire confiance au gouvernement quand il dit qu'il le fera. J'adresse néanmoins mes observations au député qui vient de parler. Peut-il se lever pour donner des éclaircissements? Va-t-il reconnaître qu'à compter de 1989, le crédit d'impôt ne sera pas entièrement protégé contre la hausse du coût de la vie?

M. Reimer: Monsieur le Président, le député sait parfaitement ce que nous avons annoncé à l'égard du crédit d'impôt pour 1986, 1987 et 1988. Il sait exactement ce que nous avons fait pour les allocations familiales et le crédit pour la taxe de vente fédérale, jusqu'en 1988 inclusivement. Par conséquent, occupons-nous de ce que nous avons sous les yeux, de ce que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp) a prévu jusqu'en 1988 inclusivement. Ensuite, cela devient hypothétique. Je regrette de devoir rappeler au député que nous nous aventurons dans l'inconnu.

M. Gauthier: Monsieur le Président, le député m'a cité plusieurs fois dans son discours. Je l'en remercie. Il sera intéressant de voir ce que cela veut dire.

Le député a déclaré que j'avais fait des commentaires défavorables en ce sens que je faisais au gouvernement un procès d'intentions. J'espère avoir été clair. Je crois que le gouvernement est insensible aux besoins des familles canadiennes.

Le député sait-il que les deux derniers budgets ont aggravé énormément les difficultés des familles monoparentales? Vingt pour cent des familles de ma circonscription d'Ottawa—Vanier sont monoparentales. Dans 80 à 85 p. 100 des cas, il s'agit de mères dont la plupart vivent en-dessous du seuil de la pauvreté. Le député sait-il qu'un père ou une mère qui élève seul ses deux enfants et qui gagne 20 000 $ a 420 $ d'impôts directs à payer en plus depuis que le gouvernement a pris le pouvoir il y a deux ans? Sait-il que ceux qui gagnent 15 000 $ doivent payer 255 $ d'impôt de plus qu'en 1984? Les familles monoparentales de deux enfants qui gagnent 30 000 $ paient 630 $ et celles qui gagnent 50 000 $, 575 $ de plus. Voilà ce dont nous parlons quand nous disons que le gouvernement est insensible aux besoins des familles pauvres ou à revenus modestes.

M. Reimer: Monsieur le Président, je remercie le député d'Ottawa—Vanier (M. Gauthier) de ses observations. Pour que je réplique à ses chiffres, il faudra qu'il les récapitule avec moi afin de nous assurer que nous parlons tous deux des mêmes choses. Je reconnais qu'il s'est documenté pour pouvoir nous donner ces chiffres, mais j'aimerais les reprendre avec lui pour nous assurer que nous nous entendons à leur sujet. Jusque-là je devrai réserver mes commentaires à ce propos.

Je pense que le député s'est laissé emporter par ses convictions idéologiques. Il voulait attaquer les conservateurs et il a dit qu'ils étaient toujours insensibles. Je trouve que la mesure dont nous sommes saisis aujourd'hui est la preuve du contraire. Elle prouve qu'en voulant restaurer la responsabilité financière pour nous attaquer aux problèmes dont nous avons hérité du gouvernement dont il faisait partie, nous, du parti conservateur avons pensé aux plus nécessiteux. Nous l'avons fait notamment avec la mesure à l'étude en leur donnant cet argent au moment où ils en avaient le plus besoin et sans la moindre pénalité ni le moindre frais d'intérêt. La mesure prévoit également un crédit d'impôt-enfants accru et un crédit d'impôt remboursable au titre de la taxe de vente. Je crois que nous avons plus que compensé les mesures que nous avons prises pour rétablir la responsabilité financière afin que ces gens n'en souffrent pas.

M. Gauthier: Le député se demande d'où viennent mes chiffres. Je le renvoie à l'exposé de politique économique de novembre 1984 ainsi qu'aux budgets de 1985 et de février 1986. Je puis énumérer 14 mesures, s'il le veut. Je mentionnerai l'imposition d'une surtaxe de 3 p. 100 en 1986, un crédit remboursable au titre de la taxe de vente, une hausse de 1 p. 100 de la taxe de vente. Cette dernière coûtera à elle seule 815 millions de dollars aux Canadiens. Je ne crois bien sûr pas que nous devrions éviter de taxer l'alcool et le tabac. Le gouvernement a cependant modifié l'indexation, imposé une surtaxe de 5 et 10 p. 100, et éliminé la réduction de la taxe fédérale de 1973.

• (1600)

Il a modifié les prestations au titre des enfants et désindexé les allocations familiales et les pensions de vieillesse. Il a imposé une hausse de 1 p. 100 de la taxe de vente en 1984, et une autre hausse de 1 p. 100 en mai 1985. Le député sait très bien tout cela. Je n'ai rien inventé. Ce sont les budgets de son gouvernement qui ont imposé une charge fiscale très lourde aux Canadiens.

Il veut me faire croire que ces mesures ont réussi à faire baisser le déficit. Je lui demande de se reporter au déficit prévu à l'heure actuelle et il verra qu'il sera environ le même que ce qu'il était lorsque son gouvernement est arrivé au pouvoir. Son gouvernement n'a absolument rien changé; il s'est contenté d'appliquer bien d'autres impôts aux Canadiens. Vous n'avez rien fait pour le déficit, puisqu'il est toujours le même.

A la fin de l'année je prouverai à mon collègue que le déficit actuel est à peu près à ce qu'il était lorsque son parti est arrivé au pouvoir; la seule différence réside dans le fait que les Canadiens doivent payer beaucoup plus d'impôts qu'à l'époque.

M. Reimer: Monsieur le Président, le député soulève au moins trois questions différentes. Il parle de mesures fiscales différentes dans le budget. Il y a tout d'abord la taxe fédérale sur les ventes de 3 p. 100 dans un budget et de 1 p. 100 dans l'autre budget. Cependant, nous avons tenu compte du groupe dont nous parlons aujourd'hui, ceux qui gagnent moins de 15 000 $ annuellement, en prévoyant un crédit remboursable au titre de la taxe fédérale sur les ventes. Nous avons présenté ces mesures fiscales à cause de la terrible dette qui accable le pays, mais nous avons offert malgré tout ce crédit aux gens dans le besoin.

Ensuite, le député a parlé de la nouvelle indexation. J'ai déclaré qu'il était vrai que nous avions pris cette mesure, mais nous avons également procédé à des augmentations successives de 70 $, 35 $ et 35 $ du crédit d'impôt pour enfant, soit une augmentation totale de 140 $ qui fait plus que compenser l'indexation.

Enfin le député a prétendu que toutes nos mesures jusqu'à maintenant n'avaient pas vraiment fait baisser le déficit. Je ne comprends pas comment il peut faire une telle déclaration, car les deux derniers budgets font déjà sentir leurs effets sur le déficit.

Cela n'a rien à voir avec le bilan du parti du député lorsqu'il était au pouvoir. On n'a qu'à s'imaginer ce que seraient les chiffres si nous n'avions rien fait et si nous avions continué à appliquer les programmes libéraux. Le député n'a qu'à tenir compte des réductions que nous avons apportées et de l'ampleur qu'aurait le déficit si son parti était encore au pouvoir, pour s'apercevoir que la réduction est supérieure à 10 milliards de dollars. C'est ce qu'il devrait faire pour obtenir la réponse voulue.

M. le vice-président: Reprise du débat.

[*Français*]

M. Marcel Prud'homme (Saint-Denis): Monsieur le Président, j'ai écouté avec beaucoup d'intérêt, comme je le fais toujours, les différents intervenants, mais je voudrais prendre quelques instants pour quand même d'abord dès le début souligner l'excellent travail qu'avait déjà accompli en cette Chambre l'ancien ministre de la Santé nationale et du Bien-être

social qui avait été la première à concevoir un projet semblable, sauf que le gouvernement actuel, je le reconnais, l'a amélioré. Mais le crédit d'impôt aux familles les plus démunies avait été une conception, on s'en souviendra, de l'ancien ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, Mme Monique Bégin, et je pense qu'à l'occasion il convient que les députés qui ont pu siéger et qui ont eu le plaisir d'être ses collègues puissent souligner le travail extraordinaire que ce ministre de la Santé nationale et du Bien-être social avait accompli à l'époque, lorsque son projet de loi avait été présenté à la Chambre pour aider les personnes les plus démunies. Mais vous vous souviendrez qu'à cette époque-là le crédit d'impôt-enfant était de 343 $ par enfant pour les familles dont le revenu annuel ne dépassait pas 26 330 $. Alors ce que je trouve d'extraordinaire, et je pense que mon collègue d'Ottawa—Vanier (M. Gauthier) l'a fait avec beaucoup de clarté il y a quelques instants, si je peux avoir ses notes d'ailleurs, je voudrais les compléter, lorsqu'il dit que d'une part, et je pense que c'est très important que l'on fasse consigner aux *Débats* ce qu'il nous a dit tantôt . . .

Il est vrai que le gouvernement actuel nous offre une mesure législative pour laquelle d'ailleurs nous allons voter. Alors il vaut mieux le dire dès immédiatement que c'est un projet de loi qui nous convient et nous allons voter en faveur de ce projet de loi. Ce n'est pas le critiquer que de vouloir l'améliorer. Ce n'est pas être négatif que de croire que le gouvernement aurait pu faire ce pas supplémentaire d'aller jusqu'à la fin de son opinion, c'est-à-dire de la présentation de son projet de loi. Nous sommes évidemment concernés, nous regrettons que le ministre ait refusé les amendements puisque le crédit d'impôt, comme nous le savons, a été augmenté mais pour les gens qui n'auront pas un salaire supérieur à 23 500 $, alors qu'à l'époque, c'était 26 330 $. On sait quand même que le coût de la vie ne diminue pas. Le coût de la vie augmente et pourtant on diminue ce à quoi les Canadiens avaient l'habitude de s'attendre en ce qui concerne un crédit d'impôt.

Le projet de loi C-11 va permettre aux gens de recevoir un peu plus à l'avance une somme d'argent qui, comme l'a souligné le député de Kitchener (M. Reimer), leur est due. Donc, soyons intelligents, soyons sportifs, reconnaissons le bien-fondé de ce projet de loi.

Je regrette par contre que non seulement le gouvernement diminue de 26 330 $ à 23 500 $ mais qu'en plus de cela il décide que seuls ceux qui ont un revenu de 15 000 $ sur les 23 000 $, montant maximum, pourront se prévaloir d'une partie de ces retours d'argent. Alors, premièrement, pour que ce soit bien clair, diminution de 26 300 $ à 23 500 $, plusieurs années après l'introduction d'une excellente mesure, comme je le disais, de l'honorable Monique Bégin, l'ancien ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, on décide aujourd'hui, plusieurs années plus tard, de diminuer de 25 000 $ à 23 000 $. Donc, c'est un recul.

On veut faire preuve de générosité, on dit que le crédit sera augmenté à 454 $ mais on dit: Vous ne pourrez pas avoir plus que 300 $ immédiatement et pas pour les gens qui ont un revenu de 23 500 $ mais pour les gens qui ne font que 15 000 $. On doit convenir que cela me semble un recul. Bon. Ce que je constate, et on ne le dira certainement pas suffisamment, c'est que, d'une part, on fait preuve d'un peu de générosité . . .

M. Gauthier: Tiède.

M. Prud'homme: . . . disons très tiède, comme dit mon collègue d'Ottawa—Vanier (M. Gauthier) puisque c'est de l'argent qui leur est dû. Ce n'est pas de la générosité. Le gouvernement, que ce soit le nôtre autrefois ou l'actuel, n'est quand même pas là pour faire de la générosité, c'est pour mieux répartir les sommes d'argent qui sont percues. Mais ce qui me frappe—je ne pouvais pas faire autrement que de donner une épithète à ce gouvernement qui me semble être un gouvernement de «donne, dédonne». C'est une expression et je ne sais pas comment la traduction va la rendre . . . Mais je sais que les Québécois vont très bien comprendre ce que je veux dire: c'est un gouvernement de «donne, dédonne». D'une part, on diminue de 26 330 $ à 23 500 $, d'autre part, on dit: Oui, à 23 500 $ vous aurez droit à un certain montant d'argent immédiatement mais pas vous autres les 20 000 $, les 18 000 $ mais vous autres les 15 000 $ seulement, et non seulement vous n'aurez pas droit à vos 454 $ mais vous aurez droit seulement à 300 $ là-dessus. Si, par malheur, votre situation économique s'est améliorée depuis l'an dernier eh bien, gare à vous parce que vous serez obligés de payer des intérêts parce que vous aurez reçu un peu trop d'argent sur de l'argent qui vous est dû de toute façon.

Je constate avec quel empressement le gouvernement est venu à la rescousse de ces gens que l'on dit les banquiers. Vous vous souvenez de ce débat, mon collègue s'en souvient, on s'en souvient tous à la Chambre, avec quel empressement, quelle panique, quelle urgence le gouvernement était arrivé et avait dit: Les banques font faillite. Il faut rembourser tous ceux qui ont perdu. Mais on ne vous dira jamais qui. Et on ne sait pas si c'est un milliard ou 800 millions ou 1 milliard 200 millions.

Ça c'est pas important. Mais ce qui est important, vous autres les Canadiens qui avez le malheur de ne pas avoir autant d'argent que ceux qui en ont assez pour en déposer dans les banques, vous autres, chaque «cent» va compter. Et on est d'une mesquinerie . . . et c'est ce que je disais au ministre de l'Emploi et de l'Immigration tantôt, c'est un peu de la mesquinerie parce qu'on calcule dans les sous, dans les moindres sous, et lorsqu'on arrive pour un projet de loi sur les banques on y va avec une générosité dont le sommet ne nous est même pas connu.

Pour moi, c'est un aspect qui m'a toujours frappé. J'imagine, monsieur le Président, que c'est là la philosophie du nouveau gouvernement, du gouvernement conservateur.

Moi, dans ma jeunesse, on était probablement simpliste dans mon environnement, mais on disait: Les conservateurs c'est un gouvernement pour les gros et les libéraux c'est un gouvernement pour ceux qui ont une conscience sociale. Je pensais que cela avait changé depuis ma jeunesse, mais je pense vraiment que les choses n'ont pas changé et que c'est toujours pareil!

Ma distinguée collègue, critique aux communications, connaît très bien l'historique des deux partis principaux et quant au troisième, ils parleront pour eux-mêmes. Mais c'est le gouvernement des gros. Les banques font faillite: Inquiétez-vous pas. Ma collègue est une femme qui a une conscience sociale très développée. Elle l'a prouvé dans le passé au Québec, parce

que c'est une femme très active dans les choses du Québec, je la félicite et je la remercie de rester un vendredi après-midi.

Mon collègue d'Ottawa—Vanier (M. Gauthier) a très bien décrit les problèmes que cela pouvait représenter. Vous avez dans sa circonscription, je pense, jusqu'à 20 p. 100 de gens qui souvent ont besoin de cet argent.

Je suis certain, monsieur le ministre, que vous n'êtes pas dans la situation de ces gens-là, avec tout le respect que je vous dois, vous, vous êtes un conservateur, du moins je l'espère, vous faites donc partie de ces gens qui n'ont pas besoin de ces sommes d'argent . . .

Une voix: Il est libéral!

M. Prud'homme: Oui, je sais bien que le ministre est un libéral, mais cela viendra, il se retrouvera un jour.

Mais, ce que je constate, c'est le bien-fondé des propos de mon collègue d'Ottawa—Vanier. C'est que, voyez-vous, il y a des gens qui ont trois, quatre enfants et on connaît la situation, et je connais très bien cette circonscription puisque je l'ai longtemps habitée comme étudiant et je l'habite encore. Ces gens-là ont trois ou quatre enfants et ils s'attendent donc à recevoir, si mon collègue veut bien me corriger car je ne voudrais pas induire personne en erreur, ils s'attendent donc de recevoir trois ou quatre fois la somme de 454 $. Ils ne pourront donc pas aller se chercher deux, trois ou quatre fois 454 $ s'ils sont en bas de 15 000 $ de revenu, mais ils pourront aller se chercher chacun 300 $ pour chacun des enfants. Ce qui veut dire que trois ou quatre enfants cela fait une somme de 1 200 $ ou de 900 $ selon le cas. Mais s'ils ont trois enfants qui auraient droit à 454 $, cela fait immédiatement 450 $ et plus qu'ils n'auront pas le droit de toucher immédiatement, ils vont donc continuer, et c'est cela qu'il faut comprendre et il faut avoir cette sensibilité. S'ils sont certains qu'il y a un petit 454 $, et je demande à mon collègue de me corriger si je me trompe, mais s'ils savent qu'il y a un petit «pot» qui s'en vient, ce petit montant qui s'en vient de 450 $, ils iront quand même voir les escompteurs, j'en suis convaincu. Car ils vont dire: Vous voyez, j'avais droit à 454 $ et j'ai reçu 300 $, il me reste 154 $. J'ai besoin d'argent immédiatement, pourriez-vous me le donner immédiatement, me l'avancer, une somme de 154 $ pour laquelle, malheureusement, je vais vous payer immédiatement «cash» un montant de 15 p. 100. Je pense que c'est à peu près ce que les escompteurs demandent, 15 p. 100.

Bon, qu'est-ce que vous voulez! Lorsqu'on a comme philosophie d'aider les gros, les banquiers, les compagnies de pétrole etc., vous vous imaginez bien que 15 p. 100 de 150 $, cela fait quoi? Soit 22 50 $, c'est pas grand-chose pour certains qui n'ont pas cette sensibilité, mais c'est très important.

Donc, peut-être que le gouvernement consentirait d'ici à ce que le Sénat . . . car ils peuvent présenter un amendement au Sénat, après tout, cela serait de bon ton. Nous allons voter définitivement pour le projet de loi. Ce n'est pas une critique très négative, ce n'est qu'une constatation, tant qu'à faire un bon geste, et je pense que c'est un bon geste qui s'accomplit cet après-midi avec la collaboration de tous les partis.

Monique Bégin avait commencé la philosophie, on ne peut pas dire que c'est une nouvelle philosophie. C'est un projet de loi qui améliore une philosophie très libérale qui avait été conçue par Monique Bégin, et je le dis en regardant certains nouveaux collègues qui ont très bien connu cette femme très estimable, très déterminée et surtout très passionnée, et qui avait la force de se défendre même contre les gens de son propre parti, le mien, lorsqu'on voulait toucher aux programmes sociaux.

Pour toucher aux programmes sociaux à l'époque de M. Trudeau, il fallait d'abord affronter Monique Bégin. Et je vous prie de croire que ceux qui ont connu Monique Bégin n'osaient pas l'affronter dans le caucus, si on peut parler un peu de caucus, n'osaient pas toucher aux projets de Monique Bégin. Il y en a qui se sont essayé, mais je vous dis qu'ils se sont fait ramasser royalement parce que Monique Bégin trouvait que ses programmes sociaux, c'étaient des programmes sacrés et elle, quand elle disait que c'étaient des programmes sacrés, ils étaient intouchables.

Alors, en passant, je voulais . . .

• (1610)

[*Traduction*]

Je voulais simplement faire un peu l'éloge de Monique Bégin, qui a élaboré cette nouvelle méthode qui consiste à verser ce que nous avions pour habitude d'appeler le chèque n° 13 . . .

[*Français*]

Le chèque numéro 13, le chèque supplémentaire.

[*Traduction*]

Le gouvernement fait un pas en avant, mais pourquoi ne va-t-il pas jusqu'au bout? Le montant prévu a déjà été réduit de 26 330 $ à 23 500 $. C'est un petit recul. Cependant, chacun a sa façon à lui d'aborder les choses en politique. C'est là la décision du gouvernement. Comme on fait son lit, on se couche. Cependant, le gouvernement procède déjà à une réduction de près de 3 000 $, et il affirme non seulement que ces gens ne toucheront pas leurs 300 $ sur les 454 $ prévus, mais encore que seuls ceux qui gagnent 15 000 $ y auront droit. En outre, si quelqu'un touche un petit peu plus, le gouvernement récupérera peut-être ce montant, puisqu'il jugera que les choses s'améliorent. S'il est vrai que les choses s'améliorent, le gouvernement pénalise les gens, puisqu'il demandera des comptes aux gens qui ont gagné 15 000 $ l'année dernière et touchent de ce fait les 300 $, s'ils gagnent davantage cette année. Ce n'est qu'une question de sous, de quelques dollars, et je ne crois pas que ce soit conforme à l'esprit d'une bonne loi sociale, particulièrement si nous comparons ce projet de loi à celui sur lequel nous avons été contraints de voter avec tant de précipitation et si rapidement. Lorsque le temps est venu de voter un milliard de dollars ou 900 millions—nous ne savons pas encore exactement combien—tous les députés du gouvernement se sont présentés immédiatement à la Chambre des communes pour aider ces riches qui étaient sur le point de perdre l'argent qu'ils avaient investi dans les banques. Nous n'avons jamais su combien d'argent. Nous ne saurons jamais qui a reçu l'argent mais il importe peu que nous le sachions ou pas parce que c'était un projet qui tenait à coeur au gouvernement.

Je dis à l'intention du gouvernement et de mes deux estimés collègues et ministres d'en face que je leur sais une bonne conscience sociale. Ils devraient s'efforcer de convaincre leurs collègues de pousser une bonne idée jusqu'au bout et de la rendre

parfaite en la mettant à la portée de toutes les personnes gagnant moins de 23 500 $. Ce serait là le moyen de compenser pour les énormes impôts que ces personnes ont eu à payer depuis les budgets de novembre 1984, mai 1985 et février 1986. Elles recevront bien certaines sommes, presque le même montant qu'auparavant, mais plus tôt. Pourtant, le gouvernement ne doit pas perdre de vue que tout le monde a des besoins essentiels et tous ces besoins essentiels ont été assujettis à des taxes ces deux dernières années. Ce n'est pas parce que quelqu'un est riche à craquer qu'il achète plus de savon ou plus de produits pharmaceutiques. Tout le monde doit acheter l'essentiel et les produits essentiels ont été soumis à une taxe de 1 p. 100 en novembre 1984 et à une autre identique en mai 1985.

Pour ce qui est des taxes sur l'alcool et le tabac, je dois 5 $ à mon collègue d'Ottawa—Vanier (M. Gauthier) qui m'a surpris une cigarette à la main aujourd'hui. C'est le moyen que j'ai pris pour me défaire de la mauvaise habitude de fumer trois paquets de cigarettes par jour. Je m'adresse au ministre d'État chargé de l'Immigration (M. Weiner) et au ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Bouchard). Je leur demande de faire appel à la grande conscience sociale que je leur sais. Je leur demande d'aller jusqu'au bout et de ne pas être mesquins. Je leur demande tout simplement de rendre la nouvelle loi parfaite. Je le répète, ne soyez pas . . .

[*Français*]

. . . comme on dit en français, un gouvernement de «donne» et «dédonne».

• (1620)

[*Traduction*]

M. Murphy: Monsieur le Président, je voudrais poser une question au député de Saint-Denis (M. Prud'homme). Je pense qu'il a prononcé un excellent discours. Comme il n'a pas pu être des nôtres un peu plus tôt, il y a une ou deux choses dont il n'a pas traité. Je voudrais ainsi savoir ce qu'il pense de certaines observations qui ont été faites tout à l'heure. Il n'aura pas de difficulté à cet égard.

Certains députés ont déploré notamment que l'on n'ait rien prévu dans le projet de loi pour empêcher les escompteurs d'impôt, ces voleurs de grands chemins, de toucher au crédit d'impôt pour enfants. Voilà une mesure qu'on a omis d'ajouter dans le projet de loi à l'étude. Je voudrais connaître l'opinion éclairée du député à ce sujet.

M. Prud'homme: Monsieur le Président, j'avoue être agréablement surpris du ton employé par le député de Churchill (M. Murphy). Je me souviens d'une époque où nous échangions des propos très acerbes lors des différents débats. Maintenant que nous nous connaissons un peu mieux, je me rends compte que nous avons baissé le ton lorsque nous discutons ensemble.

Le député nous fait une excellente proposition. Il voudra peut-être se joindre à moi pour parrainner un projet de loi d'initiative privée qui donnerait suite à ce qu'il propose. Après tout, qui gagne cet argent? Le député vient de proposer une nouvelle solution qui prouve que les libéraux, et les libéraux pressés, réussissent parfois à s'entendre.

Il demeure que, en 1985, 500 000 Canadiens ont vendu leur chèque de remboursement aux escompteurs d'impôt. Ces gens ont fait la queue à un moment donné pour vendre à un escompteur le remboursement qu'ils auraient dû toucher tôt ou tard. Je m'adresse au ministre qui sait que j'ai raison à ce sujet puisqu'il souhaite lui aussi améliorer le projet de loi et recourir à la solution proposée par notre distingué collègue, le député de Churchill (M. Murphy). Le député et moi devrions discuter, sans doute avec la députée de Gatineau (Mme Mailly), pour enlever à la discussion tout aspect sectaire, de la possibilité de parrainner un projet de loi d'initiative privée destiné à faire obstacle à ces escompteurs. Je trouve triste de voir les gens faire la queue devant les bureaux de ces escompteurs dans ma circonscription, lorsque vient le moment d'acquitter l'impôt sur le revenu, pour leur vendre leur remboursement.

Je rentre juste d'une réunion de l'Union interparlementaire internationale, qui a eu lieu en Argentine. Sur le chemin du retour, je me suis arrêté au Brésil. A 5 h 30 du matin, à Rio, où je faisais escale, j'ai vu des milliers de personnes faire la queue pour obtenir de la viande. La viande, les oeufs et le beurre sont rationnés au Brésil. Mais dans cette foule, je n'ai vu que des pauvres. Les riches semblent toujours trouver le moyen de ne pas faire la queue. Ces files d'attente m'ont rappelé celles que j'ai vues dans ma circonscription, à Montréal. La situation n'est peut-être pas aussi dramatique partout. Elle n'est peut-être pas aussi grave dans la circonscription du député de Beauce (M. Bernier), le nouveau whip adjoint, que dans la mienne. Toutefois, je trouve toujours dommage de voir, dans le centre-ville de Montréal, de Toronto ou de Vancouver, des gens faire la queue pour toucher une poignée de dollars sur ce qui leur revient. Les escompteurs d'impôt remettent à ces personnes qui ne peuvent pas attendre, quelque 15 p. 100 peut-être du remboursement auquel elles ont droit. J'accueillerais avec plaisir toute loi qui nous débarrasserait de ces personnages.

Je remercie mon ami et collègue, le député de Churchill, de m'avoir posé cette question.

Mme Finestone: Monsieur le Président, je me réjouis de pouvoir faire quelques observations et poser une question à mon collègue. La mesure à l'étude a du bon. Elle va combler certains besoins criants de notre société. Le député nous a signalé que la notion que nous débattons est attribuable à l'honorable Monique Bégin. Il s'agit d'une modification administrative très importante. J'éprouve, moi aussi, les inquiétudes qu'on a exprimées au sujet de l'escompte d'impôt et du fait que les escompteurs ont droit de cité en vertu de certaines dispositions de la loi. Aux États-Unis, les escompteurs d'impôt sont bannis. Nous pourrions du moins, au Canada, interdire la vente des crédits d'impôt pour enfants à des escompteurs. Ce serait normal, étant donné que nous l'avons fait en ce qui concerne les allocations familiales et les pensions de vieillesse. Il faudrait que le gouvernement abolisse totalement cette pratique.

La première question que je voudrais poser au député concerne les 300 $ qui seront payés sur les 454 $ auxquels ont droit les personnes admissibles au crédit d'impôt pour enfants. Il se peut qu'une partie des 300 $ soient imposables.

En second lieu, je m'inquiète du fait qu'il faudra présenter une déclaration pour obtenir la différence. Un grand nombre de prestataires du crédit d'impôt pour enfants ne font même pas de déclaration d'impôt sur le revenu. Pourront-ils alors

toucher les 154 $ qu'on leur doit? Je préférerais qu'ils touchent le montant total en un seul versement.

Je demanderai à mon collègue s'il voit ou non quelque chose de très punitif à établir le revenu maximal à 15 000 $ plutôt qu'à 23 000 $. Le député croit-il indiqué de situer le seuil de la pauvreté à 15 000 $? D'après les renseignements dont je dispose, le seuil de la pauvreté est en fait supérieur à cela de 6 000 $ et se situe à 21 000 $ à peu près dans la circonscription du député et dans la mienne. Que pense le député de la discrimination faite entre les contribuables qui gagnent 15 000 $ et ceux qui gagnent 21 000 $?

[*Français*]

M. Prud'homme: Je remercie le distingué Président de la Chambre.

[*Traduction*]

Je le dis en toute sincérité. Ma collègue soulève là une bonne question. Je conviens avec elle que la situation est discriminatoire. J'ignore si cela tient ou non au fait que les deux ministres chargés du projet de loi représentent deux des circonscriptions les plus riches du pays. Cela a toujours une certaine influence. L'un des ministres vient de London, en Ontario. Tout le monde sait que London compte, si l'on prend le revenu par habitant, le groupe de personnes les plus riches du pays. Je ne cherche pas à opposer riches et pauvres sur ce point. Je crois que ce serait là faire preuve de démagogie. C'est un fait que le ministre des Finances (M. Wilson) se sent plus à l'aise dans les milieux financiers. Je doute beaucoup qu'il sache ce qu'est un escompteur d'impôt. La députée de Mount Royal (Mme Finestone), le député d'Ottawa—Vanier et moi-même sommes plus au courant de la situation étant donné l'endroit où nous habitons. Nous vivons en plein dedans. Dans ma circonscription, il y a des escompteurs d'impôt et des soupes populaires. Je suis sûr que beaucoup de mes distingués collègues ne savent pas au juste ce qu'est une soupe populaire. Ils n'ont absolument aucune idée non plus de ce qu'est un escompteur d'impôt parce qu'ils n'en ont jamais vu.

Le projet de loi dont nous sommes saisis a été élaboré par les deux ministres que j'ai déjà mentionnés. A cet égard, je crois qu'ils me diraient: «Oui, Marcel, nous croyons que vous marquez là un point. Êtes-vous satisfait du projet de loi, Marcel?» Ce à quoi je répondrais: «Oui, je vais l'appuyer». Je suis Marcel, le député de Saint-Denis. Je voudrais bien que nous nous appelions par nos prénoms. Peut-être pourrons-nous le faire un jour, après la prochaine réforme parlementaire. La dernière réforme n'a pas répondu à mes attentes, mais je serai prudent.

• (1630)

Je voudrais dire à mon collègue que selon les dernières statistiques fiscales, environ 800 000 familles, non pas un million comme le prétend le gouvernement, recevront le paiement anticipé. Cela représente un peu moins de la moitié des 1,5 million de Canadiens qui ont droit au crédit d'impôt pour enfant. Je voudrais bien insister sur ce point, pour souligner ce que la députée de Mount Royal (Mme Finestone) a déclaré. D'après les calculs du gouvernement, pas ceux des libéraux ni du NDP, les escompteurs touchent presque autant que ce que nous allons donner à beaucoup de gens dans la misère. D'après le gouvernement, les escompteurs ont touché plus de 20 millions de dollars en crédit d'impôt pour enfant en 1984 et plus de 41 millions de dollars de crédits d'impôt. Pour en revenir aux questions de la députée de Mount Royal et du député de Churchill (M. Murphy), vous avez raison de dire qu'il faut faire quelque chose. Les escompteurs d'impôt se sont emparés de 61 millions de dollars en un an. Ils ne l'ont pas pris aux gens qui ont perdu de l'argent à la banque et que nous nous sommes empressés de rembourser. Ils l'ont pris à des gens qui avaient tellement besoin d'argent qu'ils ont dû de leur plein gré s'adresser à eux.

M. le vice-président: La période des questions et commentaires est terminée. La Chambre est-elle prête à se prononcer? Reprenons le débat.

M. Rod Murphy (Churchill): Je n'ai pas l'intention de parler longtemps, mais à mon avis, certaines remarques doivent être faites publiquement à propos de ce projet de loi.

Je veux dire que cette mesure ne résout pas le problème des escompteurs d'impôt. Grâce à elle, certaines familles vont toucher de très grosses sommes d'argent par l'intermédiaire du crédit d'impôt pour enfant. La députée de Vancouver-Est (Mme Mitchell) a déclaré au nom de notre caucus que nous étions d'accord pour que ces personnes reçoivent l'argent dès que possible. Cependant, cela représente un danger. Il y a des escompteurs d'impôt partout au Canada et on leur permet d'exiger des taux d'intérêt excessifs. Étant donné que les gens qui touchent le crédit d'impôt pour enfant ne disposent pas de beaucoup d'argent puisqu'ils ont des dépenses qui équivalent très souvent à leur revenu total, le gouvernement a reconnu qu'ils avaient besoin de cet argent. Il est bien évident que ces personnes ont un problème de liquidités. C'est la raison pour laquelle on permet aux escompteurs d'impôt de sévir dans ce pays.

Les États-Unis n'autorisent pas ce genre d'activité. Quand on a présenté ce projet de loi, tous les députés l'ont appuyé, dans l'ensemble. Il aurait, cependant, pu comprendre une disposition assurant que les escompteurs d'impôt n'auraient pas le droit de toucher à cet argent qui aurait alors vraiment été versé aux mères et aux enfants pour acheter les articles de première nécessité. Une partie de cet argent était gaspillé parce qu'elle aboutissait dans les poches des escompteurs d'impôt que je considère avec raison comme des virtuoses de l'arnaque. On relève un défaut fondamental dans le projet de loi.

Le député de Saint-Denis (M. Prud'homme) a mentionné que 500 000 chèques ont été encaissés de cette manière en 1985. Beaucoup d'argent ne se rendait pas jusqu'aux gens qui en a avaient le plus besoin. Connaissant ces statistiques, pourquoi le gouvernement a-t-il refusé d'agir? Je ne voudrais pas affirmer, de façon partisane, que les escompteurs d'impôt sont des partisans conservateurs. Je ne crois pas qu'aucun parti voudrait les avoir comme alliés. Je ne crois pas que ce soit la raison. Alors quelle est la raison? Certains députés conservateurs déclarent depuis un jour ou deux que certaines personnes ont besoin des escompteurs d'impôt. Si c'est vrai, le gouvernement devrait envoyer plus vite l'argent aux gens. Je ne crois pas que nous devrions tolérer une situation où les escompteurs d'impôt sont autorisés à exercer leur activité parce que les gens ont besoin d'argent. C'est exactement le contraire de l'attitude que nous devrions adopter.

Certains députés conservateurs affirment ou laissent entendre qu'il y a des gens qui ont besoin d'argent et que nous devrions dès lors, tolérer les escompteurs d'impôt. Ils disent que les gens qui ont besoin du crédit d'impôt pour enfants sont libres de faire ce choix. Ce n'est pas une liberté. Ce n'est pas un choix que ces gens font. Évidemment, ils font un choix mais ils le font strictement par nécessité et ce n'est pas la bonne chose à faire. C'est une lacune fondamentale de ce projet de loi, et il est plus que temps que le gouvernement prenne des mesures à ce sujet.

Il y a d'autres problèmes dans le projet de loi mais je ne m'y opposerai pas parce qu'à mon avis il apportera un peu d'aide à certaines personnes. Comme je l'ai dit plus tôt, en posant une question à un député conservateur, nous devons tenir compte du fait que le crédit d'impôt pour enfants sera touché, à partir de 1989, par le programme de désindexation partielle du gouvernement.

Il y a un an et demi, les conservateurs ont tenté de désindexer partiellement la pension de vieillesse. Ils ont renoncé à leur projet après que les personnes âgées, leurs petits-enfants et leurs partisans ont fait une campagne d'envergure dans tout le pays. Ils ont dit qu'ils s'avouaient vaincus, que les personnes âgées avaient beaucoup d'influence et qu'ils avaient commis une erreur. Ils n'ont pas reculé cependant quand est venu le temps de désindexer partiellement les allocations familiales. Ils ont déclaré à la Chambre des communes qu'ils compenseraient la désindexation par le crédit d'impôt pour enfants et par d'autres mesures pour aider les bénéficiaires des allocations familiales. Les plus nécessiteux bénéficieraient sans doute d'un projet de loi comme celui modifiant le crédit d'impôt.

C'est une situation typique du gouvernement, il donne d'une main et il reprend de l'autre. Nous savons qu'à partir de 1989 le crédit d'impôt-enfants sera partiellement désindexé. Autrement dit, si nous avons une inflation de 3 p. 100 par an, les gens ne recevront pas d'augmentation en fonction du coût de la vie. Naturellement, si cela continue pendant un certain temps, la valeur du crédit d'impôt-enfants diminuera considérablement. Voilà le vrai problème. Nous pouvons associer cela aux allocations familiales, qui ont subi le même traitement. Elles ne sont pas entièrement protégées des effets de l'inflation, puisqu'elles n'augmentent pas en fonction du coût de la vie. Ces deux prestations sont très importantes pour les familles dans le besoin, essentiellement pour les mères de famille, surtout celles qui sont seules, et leurs enfants. Avec le temps, ces prestations achèteront de moins en moins de choses.

C'est ce que nous voulions faire admettre au député de Kitchener (M. Reimer), lorsque nous l'avons questionné. La majorité ne devrait pas parler des trois prochaines années et prétendre que le gouvernement n'a pas dit ce qu'il ferait après 1989. Beaucoup de gens se plaignent de ce que les politiciens ne disent pas grand-chose et ajoutent que le Parlement ne peut pas avoir beaucoup d'importance, puisque les politiciens ne disent pas toute la vérité. Je n'accuse pas le député et je ne dis pas non plus qu'il a un mobile, mais je pense qu'il aurait été beaucoup plus utile pour ses électeurs et les miens, ainsi que pour tous ceux qui nous ont écoutés cet après-midi, que le député explique ou admette que la désindexation partielle s'appliquera à partir de 1989. C'est l'intention avouée du gouvernement et aucun député de la majorité ne peut le nier. Comme je l'ai déjà dit, de ce fait, les personnes qui en ont besoin recevront moins d'argent.

• (1640)

Voyons cela et les autres mesures prises par le gouvernement depuis deux ans. Ce n'est pas seulement les gens les plus démunis qui vont voir leur situation s'aggraver, mais aussi les classes moyennes. Statistique Canada a révélé le mois dernier des informations très intéressantes, montrant que le revenu disponible réel des Canadiens diminuait.

Pourquoi diminue-t-il? Parce que la part du fisc fédéral augmente. En dépit des discours des députés gouvernementaux à la Chambre et des commentaires du premier ministre (M. Mulroney) dans ses petites campagnes, les chiffres de Statistique Canada prouvent que la paye que les Canadiens ramènent à la maison ou l'argent dont ils disposent diminue progressivement, en conséquence directe des mesures fiscales mises en place au cours des dernières années par le régime libéral et depuis deux ans par le régime conservateur.

Dans nos interventions à la Chambre, nous devons dire la vérité à tous les Canadiens. Le gouvernement a décidé de s'en prendre au déficit. Je pense que c'est une noble cause, mais il faudrait qu'il se rende compte que certaines catégories de Canadiens sont plus taxées que d'autres. Il y a des gens qui ne toucheront pas le crédit d'impôt pour enfants et les allocations familiales parce que le gouvernement a décidé de les exclure; ce sont eux qui vont faire les frais de la lutte contre le déficit. S'il faut en croire le ministre des Finances (M. Wilson), le gouvernement n'a pas l'air de prendre le dessus. D'après ce qu'il a annoncé, le déficit va être de deux milliards et demi de plus que ce qu'il avait prévu.

Le gouvernement n'a pas voulu aller au bout de la réforme fiscale. Il a autorisé une exemption de 500 000 $ pour gains en capital. Il va continuer à l'instar des libéraux à laisser les grandes sociétés rentables se défiler sans payer un sous d'impôt.

Les députés ont entendu les néo-démocrates intervenir chaque jour cette semaine pour décerner un prix aux sociétés qui n'ont pas payé un traître sou sur 28 millions, 38 millions, voire 100 millions de dollars de bénéfices. Je suis intervenu moi-même ce matin pour signaler le cas de la société Scott qui a réalisé un bénéfice de 28 millions de dollars en une seule année. Non seulement n'a-t-elle pas payé d'impôts, mais elle a reçu des crédits fiscaux pendant trois ans d'affilée.

Nous savons bien que cette mesure législative finira par nuire à ceux qui reçoivent le crédit d'impôt-enfants. Il faut se le tenir pour dit. Il faut aussi admettre que notre régime fiscal est devenu très injuste au fil des ans. Le gouvernement accorde une exemption sur les gains en capital de 500 000 $. Il dispense de tout impôt des sociétés qui réalisent des bénéfices faramineux. Il leur accorde même des crédits fiscaux.

Comment se fait-il alors que nous ne puissions pas protéger vraiment ceux qui reçoivent l'allocation familiale? Pourquoi le gouvernement ne dit-il pas aux bénéficiaires du crédit d'impôt-enfants qu'ils seront pleinement protégés contre l'augmentation du coût de la vie, non pas seulement l'an prochain ou pendant les deux prochaines années, mais aussi à partir de 1989?

[*Français*]

M. le vice-président: L'honorable députée de Gatineau a la parole sur une question ou un commentaire.

Mme Mailly: Monsieur le Président, je désire faire un commentaire, premièrement, et ensuite poser une question. Je suis très heureuse de voir que mon collègue de Churchill (M. Murphy) a mentionné que la réduction du déficit est une cause noble et qu'il a fait le lien entre ce déficit et le bien-être de nos gens, surtout les moins bien nantis, parce que, comme vous le savez, monsieur le Président, c'est très vrai que l'inflation est un fléau qui gruge encore beaucoup plus ceux qui sont au bas de l'échelle que ceux qui sont en haut de l'échelle. Alors je suis très heureuse de voir que malgré son approche d'une formation politique qui diffère au niveau des politiques économiques de la mienne, il est d'accord avec moi sur le fait que la réduction du déficit est très importante. C'est pour cela que j'ai une question à poser. Est-ce qu'il ne se contredit pas lorsqu'il dit que la réduction du déficit est quelque chose de noble, en d'autres termes, la réduction de l'inflation aussi, mais d'un autre côté lorsque nous avons passé une mesure pour essayer d'éliminer cette espèce de sentiment inflationniste dans notre économie où, par exemple, le dépanneur du coin était rendu tellement habitué à voir l'inflation grimper, qu'automatiquement, aussitôt qu'on parlait de l'indice de l'inflation qui augmentait, il allait mettre 1c. de plus, 2c. de plus sur une boîte de nourriture ou sur un emballage ou sur un service quelconque, et que pour enrayer ce sentiment d'inflation, nous avons essayé de désindexer à un minimum de 3 p. 100 pour essayer d'enrayer ce sentiment inflationniste, cette tendance inflationniste chez beaucoup de fournisseurs et dans l'économie en général?

De plus, est-ce qu'il ne serait pas d'accord sur le fait que lorsque notre collègue, le député de Saint-Denis (M. Prud'homme), parlait de cette famille où il y avait quatre enfants qui allait recevoir 454 $ par enfant en crédit d'impôt-enfant, et le fait de réduire cela à 300 $, que c'était malheureux? Mais est-ce qu'il ne serait pas d'accord sur le fait que quatre fois 300 $ qui ne seront pas donnés aux escompteurs, ceux qui profitent des gens pauvres, c'est déjà beaucoup de recevoir 1 200 $ juste avant Noël, juste au début de la saison froide pour une famille, que c'est quelque chose d'assez bien qu'on a fait?

Aussi, monsieur le Président, je voudrais lui dire que j'avais précisément demandé au ministre des Finances (M. Wilson) cette mesure parce que, dans ma circonscription de Gatineau, il y a beaucoup de familles qui, chaque année, en hiver, anticipant de recevoir leurs chèques de crédit d'impôt, allaient payer jusqu'à 45 $, 50 $, 100 $ à ces gens-là et qui, aujourd'hui, vont recevoir justement 1 200 $ pour une famille de quatre enfants. Est-ce qu'il ne trouve pas qu'il se contredit lorsqu'il pense que d'enrayer les tendances inflationnistes, ce n'est pas une cause aussi noble que d'enrayer le déficit?

[*Traduction*]

M. Murphy: Monsieur le Président, je m'étonne d'entendre la députée me poser une question. Je croyais qu'elle avait hâte que j'en finisse pour pouvoir parler du prochain projet de loi. Toutefois, puisqu'elle a soulevé une question controversée, je veux bien consacrer le temps qui me reste à lui répondre.

Il est exact que nous ne pouvons pas faire fi du déficit. Les gouvernements fédéral et provinciaux sont tous aux prises avec ce problème, le déficit et l'état de l'économie. Leur allégeance politique importe peu car les gouvernements libéraux de l'Ontario et du Québec, le gouvernement néo-démocrate du Manitoba ou le gouvernement conservateur, à Ottawa, ne sauraient esquiver les contingences économiques. Ils ont aussi conscience d'être limités, et dans leurs dépenses et dans leur capacité de percevoir des fonds. Tous les gouvernements doivent choisir et c'est bien ce qu'ils font.

Je voudrais parler de l'exemple que nous a donné la députée de Gatineau (Mme Mailly). Si le gouvernement ne désindexe pas partiellement le crédit d'impôt pour enfant ou les allocations familiales, cela va faire augmenter le prix des biens de consommation. C'est ce que j'ai compris d'après ce qu'a dit la députée. Il n'est pas normal de combattre l'inflation sur le dos de ceux qui ont le plus besoin d'argent.

• (1650)

La mesure que nous étudions aujourd'hui à propos du crédit d'impôt pour enfant s'adresse à ces personnes. Il n'est pas normal que le gouvernement parle de leur donner cet argent, mais sans les protéger totalement contre l'inflation, contre la hausse du coût de la vie. Ce ne sont certainement pas ces gens qui font grimper les prix. Ils ne fixent pas le coût des loyers. Ils n'établissent pas les prix chez l'épicier du coin. Ils payent un loyer parce qu'ils ont besoin d'un toit. Ils achètent les produits alimentaires dont le député a parlé, parce qu'ils ont besoin de manger. Si le gouvernement estime que ces personnes n'ont pas besoin d'être entièrement protégées contre la hausse du coût de la vie année après année, à long terme, la valeur du crédit d'impôt pour enfant se trouvera nettement réduite. Si vous ajoutez à cela le fait que les allocations familiales sont également désindexées partiellement, les allocations familiales ou le crédit d'impôt pour enfant représenteront pour ces familles une somme nettement moins importante. Il n'est pas nécessaire d'être un grand mathématicien pour comprendre que si vous perdez 3 p. 100 une année et 3 p. 100 l'année suivante, l'année d'après et l'année d'ensuite, à la longue votre crédit d'impôt pour enfant ne vaudra plus rien. Il vaudra la moitié de ce qu'il vaut aujourd'hui puis le quart, puis pratiquement rien.

Si le gouvernement annonce dans sa loi et dans ses budgets qu'il va désindexer partiellement le crédit d'impôt pour enfant, cela veut dire qu'il n'assurera pas la protection qu'il prétend vouloir assurer en instaurant ce crédit d'impôt pour enfant. Si le gouvernement pense qu'il vaut la peine de maintenir ce crédit d'impôt, il ne doit pas le désindexer partiellement.

[*Français*]

M. Berger: Monsieur le Président, je dois dire que je suis choqué, renversé en écoutant les commentaires de l'honorable députée de Gatineau (Mme Mailly). On voit que cette députée . . . et je crois qu'elle reflète probablement l'opinion de tous les députés de son parti, du parti conservateur, qui n'ont absolument rien compris . . .

Mme Mailly: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement.

M. le vice-président: A l'ordre! L'honorable députée de Gatineau (Mme Mailly) invoque le Règlement.

Mme Mailly: Monsieur le Président, j'aurais besoin d'être guidée car il me semble que le commentaire et la question sont sensés être adressés au discours de notre collègue de Churchill (M. Murphy) et non sur ma question et mon commentaire à moi.

M. le vice-président: A l'ordre! Je pense que le commentaire n'était pas terminé. L'honorable député de Laurier (M. Berger) a la parole.

M. Berger: Monsieur le Président, j'ai pensé que justement c'était un débat ici, entre les deux côtés de la Chambre, et qu'on pouvait se référer à ce qui avait été dit par d'autres députés dans ce débat. On ne vit pas dans un vase clos comme l'honorable députée de Gatineau (Mme Mailly).

Comme je le disais, elle n'a absolument rien compris quand elle persiste à vouloir se battre au sujet de l'inflation sur le dos des pensionnés . . .

M. le vice-président: A l'ordre! L'honorable député a raison sur ce rappel au Règlement. Je demanderais au député de Laurier (M. Berger) de bien vouloir poser sa question ou d'émettre un commentaire sur le discours de l'honorable député de Churchill (M. Murphy).

L'honorable député de Saint-Denis (M. Prud'homme) sur un rappel au Règlement.

M. Prud'homme: Monsieur le Président, vous avez sans doute remarqué que j'ai eu beaucoup plus de patience que l'honorable député lorsque, dans un commentaire à l'honorable député de Churchill (M. Murphy), elle a fait référence à tout ce que j'avais dit.

J'aurais préféré, monsieur le Président, que l'honorable députée de Gatineau (Mme Mailly) se lève et fasse des commentaires sur ma déclaration une fois que j'aurais eu terminé mon intervention. Mais vous avez remarqué, avec une nouvelle habileté, ce qu'elle a fait. Elle n'a pas répliqué à ce que j'avais dit et elle a préféré attendre de faire des commentaires sur le discours de l'honorable député de Churchill (M. Murphy) en embarquant le député de Saint-Denis par la bande. On n'a pas réagi, on a été calme, c'est vendredi après-midi et il est 16 h 55, alors, j'ai pensé que, sportivement, je pouvais la laisser aller.

Mais si elle insiste, j'insisterai aussi et puis je ferai des commentaires sur le commentaire de l'honorable députée en lui répondant. Et à ce moment-là, monsieur le Président, vous allez en perdre votre latin. Alors, je fais appel à elle en lui disant: Mon Dieu! Laissez donc notre collègue de Laurier (M. Berger) terminer ses commentaires sur les commentaires qui ont pu être faits durant toute la journée.

Mme Mailly: Je veux que le projet de loi passe.

M. Prud'homme: Madame! Nous avons une entente. Le projet va passer, soyez sans inquiétude. Soyez calme.

M. le vice-président: L'honorable député de Laurier a la parole.

M. Berger: Monsieur le Président, je vous remercie beaucoup. La question que je voulais poser au député de Churchill était justement cela, savoir que lorsqu'on voit l'attitude de la députée de Gatineau, qui reflète bien l'esprit conservateur . . .

M. le vice-président: Je regrette d'interrompre l'honorable député. La période des questions et commentaires est terminée. Débat.

[*Traduction*]

Nous avons consacré trois minutes à des rappels au Règlement. La période de questions et d'observations a duré 13 minutes. Nous reprenons le débat. La parole est au député de Laurier (M. Berger).

M. Dick: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je pense qu'au cours des discussions que nous avons tenues vers 14 heures, nous nous sommes entendus pour voter avant 17 heures afin d'en finir avec cette loi. Je pense que cela faisait l'objet d'un consensus.

M. Gauthier: Monsieur le Président, je peux assurer au ministre que nous n'avons aucune intention de ne pas adopter ce projet de loi. Si la députée de Gatineau (Mme Mailly) veut bien se taire un instant, nous en aurons fini avec cette mesure dans deux minutes.

M. Prud'homme: Monsieur le Président, je voudrais ajouter une observation. Aujourd'hui le gouvernement a failli perdre ce projet de loi à cause de la députée de Gatineau.

M. David Berger (Laurier): Monsieur le Président, on n'a qu'à jeter un coup d'oeil aux journaux pour voir à quel point le gouvernement a perdu de sa crédibilité. Voici un article paru dans *The Ottawa Citizen*. John Ferguson y parle des nouvelles règles de l'épargne-retraite qui ont la même orientation que la politique du gouvernement dans le domaine de la famille. Comme chacun de sait, monsieur le Président, le gouvernement a présenté de nouvelles règles concernant l'épargne-retraite. Qui en profite? On le devine facilement: les gens qui ont les plus gros revenus. M. Ferguson donne l'exemple d'un particulier gagnant 100 000 $ par an qui verse la cotisation maximale de 15 500 $ dans un régime enregistré d'épargne-retraite et qui, de ce fait, économise près de 8 300 $ d'impôt sur le revenu aux niveaux fédéral et provincial. L'État financerait donc plus de la moitié de sa cotisation. Par ailleurs, une personne gagnant 20 000 $ par an ne pourrait verser qu'un maximum de 3 600 $ et n'économiserait ainsi que 1 050 $ d'impôt. Dans ce cas, la contribution de l'État à la cotisation serait inférieure à un tiers. Le gouvernement est donc prêt à payer aux riches plus de la moitié de leur REÉR, mais il n'en offre qu'un tiers aux pauvres. C'est exactement le même genre de politique qu'on nous propose dans le cas des allocations familiales. Les gens dont le revenu n'est que de 15 000 $ ont vu leur impôt augmenter de 1,7 p. 100 depuis que le gouvernement conservateur est au pouvoir.

M. le vice-président: La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

(La motion est adoptée et le projet de loi, lu pour la 3e fois, est adopté.)

• (1700)

[*Français*]

M. le vice-président: Comme il est 17 heures, la Chambre s'ajourne jusqu'à lundi prochain à 11 heures, conformément aux dispositions de l'article 3(1) du Règlement.

(La séance est levée à 17 heures.)

M. le vice-président: A l'ordre! Je pense que le commentaire n'était pas terminé. L'honorable député de Laurier (M. Berger) a la parole.

M. Berger: Monsieur le Président, j'ai pensé que justement c'était un débat ici, entre les deux côtés de la Chambre, et qu'on pouvait se référer à ce qui avait été dit par d'autres députés dans ce débat. On ne vit pas dans un vase clos comme l'honorable députée de Gatineau (Mme Mailly).

Comme je le disais, elle n'a absolument rien compris quand elle persiste à vouloir se battre au sujet de l'inflation sur le dos des pensionnés . . .

M. le vice-président: A l'ordre! L'honorable député a raison sur ce rappel au Règlement. Je demanderais au député de Laurier (M. Berger) de bien vouloir poser sa question ou d'émettre un commentaire sur le discours de l'honorable député de Churchill (M. Murphy).

L'honorable député de Saint-Denis (M. Prud'homme) sur un rappel au Règlement.

M. Prud'homme: Monsieur le Président, vous avez sans doute remarqué que j'ai eu beaucoup plus de patience que l'honorable député lorsque, dans un commentaire à l'honorable député de Churchill (M. Murphy), elle a fait référence à tout ce que j'avais dit.

J'aurais préféré, monsieur le Président, que l'honorable députée de Gatineau (Mme Mailly) se lève et fasse des commentaires sur ma déclaration une fois que j'aurais eu terminé mon intervention. Mais vous avez remarqué, avec une nouvelle habileté, ce qu'elle a fait. Elle n'a pas répliqué à ce que j'avais dit et elle a préféré attendre de faire des commentaires sur le discours de l'honorable député de Churchill (M. Murphy) en embarquant le député de Saint-Denis par la bande. On n'a pas réagi, on a été calme, c'est vendredi après-midi et il est 16 h 55, alors, j'ai pensé que, sportivement, je pouvais la laisser aller.

Mais si elle insiste, j'insisterai aussi et puis je ferai des commentaires sur le commentaire de l'honorable députée en lui répondant. Et à ce moment-là, monsieur le Président, vous allez en perdre votre latin. Alors, je fais appel à elle en lui disant: Mon Dieu! Laissez donc notre collègue de Laurier (M. Berger) terminer ses commentaires sur les commentaires qui ont pu être faits durant toute la journée.

Mme Mailly: Je veux que le projet de loi passe.

M. Prud'homme: Madame! Nous avons une entente. Le projet va passer, soyez sans inquiétude. Soyez calme.

M. le vice-président: L'honorable député de Laurier a la parole.

M. Berger: Monsieur le Président, je vous remercie beaucoup. La question que je voulais poser au député de Churchill était justement cela, savoir que lorsqu'on voit l'attitude de la députée de Gatineau, qui refuse même l'esprit conservateur.

M. le vice-président: Je regrette d'avoir un peu d'interrompre le député. La période des questions et commentaires est terminée. Débat.

[*Traduction*]

Nous avons consacré trois minutes à des rappels au Règlement. La période de questions et d'observations a duré 15 minutes. Nous reprenons le débat. La parole est au député de Laurier (M. Berger).

M. Dick: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je pense qu'au cours des discussions que nous avons tenues vers 14 heures, nous nous sommes entendus pour voter avant 17 heures afin d'en finir avec cette loi. Je pense que cela faisait l'objet d'un consensus.

M. Gauthier: Monsieur le Président, je peux assurer au ministre que nous n'avons aucune intention de ne pas adopter ce projet de loi. Si la députée de Gatineau (Mme Mailly) veut bien se taire un instant, nous en aurons fini avec cette mesure dans deux minutes.

M. Prud'homme: Monsieur le Président, je voudrais ajouter une observation. Aujourd'hui le gouvernement a failli perdre ce projet de loi à cause de la députée de Gatineau.

M. David Berger (Laurier): Monsieur le Président, on n'a qu'à jeter un coup d'oeil aux journaux pour voir à quel point le gouvernement a perdu de sa crédibilité. Voici un article paru dans *The Ottawa Citizen*. John Ferguson y parle des nouvelles règles de l'épargne-retraite qui ont la même orientation que la politique du gouvernement dans le domaine de la famille. Comme chacun de sait, monsieur le Président, le gouvernement a présenté de nouvelles règles concernant l'épargne-retraite. Qui en profite? On le devine facilement: les gens qui ont les plus gros revenus. M. Ferguson donne l'exemple d'un particulier gagnant 100 000 $ par an qui verse la cotisation maximale de 15 500 $ dans un régime enregistré d'épargne-retraite et qui, de ce fait, économise près de 8 300 $ d'impôt sur le revenu aux niveaux fédéral et provincial. L'État financerait donc plus de la moitié de sa cotisation. Par ailleurs, une personne gagnant 20 000 $ par an ne pourrait verser qu'un maximum de 3 600 $ et n'économiserait ainsi que 1 050 $ d'impôt. Dans ce cas, la contribution de l'État à la cotisation serait inférieure à un tiers. Le gouvernement est donc prêt à payer aux riches plus de la moitié de leur REER, mais il n'en offre qu'un tiers aux pauvres. C'est exactement le même genre de politique qu'on nous propose dans le cas des allocations familiales. Les gens dont le revenu n'est que de 15 000 $ ont vu leur impôt augmenter de 1,7 p. 100 depuis que le gouvernement conservateur est au pouvoir.

M. le vice-président: La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

(La motion est adoptée et le projet de loi, lu pour la 3e fois, est adopté.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 20 octobre 1986

La séance est ouverte à 11 heures.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LE CONSEIL ÉCONOMIQUE DU CANADA

DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, conformément à l'article 67 du Règlement, je voudrais déposer, dans les deux langues officielles, le dernier rapport annuel du Conseil économique du Canada.

(*Note de l'éditeur: Voir les* Procès-verbaux *d'aujourd'hui.*)

* * *

LE GOUVERNEMENT

DÉPÔT DE LA LISTE DONNANT LA COMPOSITION DES COMITÉS DU CABINET

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, je dépose la liste donnant la composition des comités du Cabinet. J'aimerais qu'elle soit annexée au hansard d'aujourd'hui.

M. le Président: La Chambre consent-elle à l'unanimité à la requête du vice-premier ministre?

Des voix: D'accord.

(*Note de l'éditeur: La liste précitée figure à l'appendice A.*)

DÉPÔT D'UN DÉCRET DÉSIGNANT LES MINISTRES SUPPLÉANTS

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Je voudrais aussi déposer une liste des ministres suppléants et la faire annexer au hansard d'aujourd'hui.

M. le Président: La Chambre consent-elle à l'unanimité à la requête du vice-premier ministre?

Des voix: D'accord.

(*Note de l'éditeur: La liste précitée figure à l'appendice B.*)

LE CONSEIL CONSULTATIF CANADIEN DE LA SITUATION DE LA FEMME

DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Privatisation) et ministre responsable de la Condition féminine): Monsieur le Président, conformément à l'article 67 du Règlement, j'ai l'honneur de déposer sur le bureau, dans les deux langues officielles, le rapport annuel du Conseil consultatif canadien de la situation de la femme.

(*Note de l'éditeur: Voir les* Procès-verbaux *d'aujourd'hui.*)

* * *

LES DÉCRETS

DÉPÔT D'UNE LISTE DES NOMINATIONS

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur le Président, je voudrais déposer, conformément à l'article 103 du Règlement, des copies de décrets annonçant des nominations, qui ont été reçues du Bureau du Conseil privé vendredi dernier.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENTS

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES—LA DATE DE LA DÉCLARATION DU MINISTRE

Mme Lynn McDonald (Broadview—Greenwood): Monsieur le Président, à propos des déclarations de ministres, comme c'est la première fois que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) vient à la Chambre depuis la réunion de Reykjavik, je me demande s'il fera une déclaration le plus tôt possible pour nous rendre compte de ces entretiens et surtout de leur incidence sur le traité sur les missiles antibalistiques qui nous intéresse tous au plus haut point.

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, je ne crois pas que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) ait l'intention de faire une déclaration aujourd'hui, mais la députée peut compter qu'il y en aura une d'ici quelques jours.

Dépôt de projets de loi

LA LOI CANADIENNE SUR LES DROITS DE LA PERSONNE, LE CODE CANADIEN DU TRAVAIL, LA LOI SUR L'EMPLOI DANS LA FONCTION PUBLIQUE

MESURE MODIFICATIVE

M. Bill Vankoughnet (Hastings—Frontrenac—Lennox et Addington) demande à présenter le projet de loi C-229, tendant à modifier la Loi canadienne sur les droits de la personne, le Code canadien du travail et la Loi sur l'emploi dans la Fonction publique (révélation).

M. le Président: La Chambre permet-elle au député de présenter son projet de loi?

Des voix: D'accord.

M. Vankoughnet: Monsieur le Président, le projet de loi prévoit des sanctions à l'égard des employeurs du secteur public qui congédient, par mesure de représailles, les employés qui signalent ou «révèlent» des fautes graves de leurs patrons dans l'exercice de la fonction publique. En protégeant les employés qui ont agi de bonne foi, le projet de loi confirme qu'il est parfois dans l'intérêt public d'encourager les employés à se faire dénonciateurs, surtout en matière de santé et de sécurité publique.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

• (1110)

M. le Président: A l'ordre. A titre d'information, la présidence devrait peut-être préciser qu'elle est obligée d'annoncer qu'on a demandé l'autorisation de présenter un projet de loi. Après avoir obtenu la permission, le député peut faire une brève déclaration, puis nous passons à l'affaire suivante. Le député de Cape Breton Highlands—Canso (M. O'Neil) aura la parole dans un instant.

* * *

LE CODE CRIMINEL

MESURE MODIFICATIVE

M. Lawrence I. O'Neil (Cape Breton Highlands—Canso) demande à présenter le projet de loi C-230, tendant à modifier le Code criminel.

Des voix: Expliquez-vous.

M. O'Neil: Monsieur le Président, ce projet de loi a pour but de faire en sorte que les enfants non encore nés soient représentés par un avocat lors des réunions des comités d'avortement thérapeutique dans les hôpitaux du pays.

M. le Président: Le député a-t-il le consentement unanime de la Chambre pour présenter son projet de loi?

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

LA LOI SUR LES DROITS POLITIQUES DES FONCTIONNAIRES

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

M. Mike Cassidy (Ottawa-Centre) demande à présenter le projet de loi C-231, prévoyant les droits politiques des fonctionnaires.

Des voix: Expliquez-vous.

M. Cassidy: Monsieur le Président, ce projet de loi fait suite à la promesse que j'ai faite lors de la campagne électorale de 1984. Il vise également à tenir une promesse faite par le gouvernement à la même époque. Il garantirait aux employés de la Fonction publique non seulement le droit de voter et d'apporter des contributions financières à un parti politique comme à l'heure actuelle, mais également le droit d'appuyer activement un parti politique ou un candidat, de participer aux campagnes de financement d'un parti politique ou d'un candidat, d'être membre d'un parti politique et d'exercer les droits et les privilèges qui s'y rattachent d'ordinaire ainsi que d'exprimer des vues ou de participer à des activités concernant des questions qui figurent dans la plate-forme électorale d'un parti ou d'autres questions d'intérêt public.

Ce projet de loi tend à faire disparaître les entraves qui empêchent les fonctionnaires de participer à la vie politique. Afin de préserver la neutralité de la Fonction publique, cependant, ni les sous-ministres ni les hauts fonctionnaires ne pourraient profiter de ces droits.

M. le Président: Le député a-t-il la permission de présenter son projet de loi?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur le Président, je demande que toutes les questions soient réservées.

M. le Président: Est-on d'accord?

Des voix: D'accord.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

L'AGRICULTURE—L'AIDE GOUVERNEMENTALE—CORRECTION D'UNE RÉPONSE

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement, afin de corriger la fausse impression que j'ai peut-être laissée à la Chambre vendredi dernier, en réponse à une question, comme en témoigne la page 463 du hansard. La question, qui m'a été posée par le député de Humboldt—Lake Centre (M. Althouse), concernait l'établissement des prix initiaux des grains. Voici ce que j'ai répondu:

C'est la Commission canadienne du blé qui fixe les prix initiaux et si le député veut les critiquer, il devrait en parler à la Commission canadienne du blé parce que ces prix-là reflètent la réalité du marché . . .

En pratique, monsieur le Président, c'est la Commission canadienne du blé qui fixe les prix car c'est elle qui les recommande au gouvernement. D'un point de vue purement technique et juridique, c'est le gouvernement fédéral qui fixe les prix sur la recommandation de la Commission, car à titre d'office de commercialisation, elle a le pouvoir de surveiller les marchés et elle est ainsi mieux placée que le gouvernement pour déterminer à quel niveau devraient se situer les prix. Si j'ai donné une fausse impression, je demande au député et à la Chambre de bien vouloir m'en excuser.

M. Althouse: Monsieur le Président, je voudrais remercier l'honorable ministre de la correction qu'il vient d'apporter et d'avoir mis les choses au point. Cela augure bien pour la présente session.

M. Gauthier: Monsieur le Président, j'interviens au sujet du même rappel au Règlement. Je veux que tout le monde sache que cela peut arriver tous les jours à n'importe lequel d'entre nous. La pratique veut que nous évitions de corriger le hansard de cette façon, car cela conduirait à un débat fort prolongé, et il s'agit d'un débat.

Je voudrais vous demander, monsieur le Président, si nous pourrions continuer à corriger le hansard comme nous le faisions auparavant plutôt que d'en revenir à ces déclarations et interventions sujettes à débat qu'un député peut faire à la suite du discours prononcé à la Chambre par un ministre. Si le lendemain, nous nous lançons dans un débat pour déterminer si le ministre avait tort ou raison ou si j'étais dans le vrai ou non, le débat risque de durer plusieurs heures. Si un ministre se trompe en présentant les faits, je suis d'accord, mais ce n'était pas le cas en l'occurrence. Il s'agissait d'un débat. C'est une zone mal définie et il est parfois difficile dans un débat de bien expliquer sa pensée. J'éviterais d'encourager les gens à faire corriger le hansard le lendemain, lorsqu'ils jugent que leurs déclarations ont peut-être été mal comprises.

M. Mazankowski: Monsieur le Président, je comprends où veut en venir le député. Sauf erreur, une procédure est prévue pour corriger les erreurs dans une déclaration, dans un mot ou dans un chiffre. Après avoir lu le hansard ce matin, j'ai jugé que j'avais peut-être laissé une fausse impression, et j'ai voulu y remédier. C'est certainement dans l'intérêt de tous les députés. Je regrette d'avoir dû le faire et je peux vous garantir, monsieur le Président, que je n'aimerais pas que cela se produise trop souvent. A mon avis, il ne s'agit pas d'une simple erreur dans le compte rendu. Je crois qu'il y a une différence à faire.

Des voix: Bravo!

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Français*]

LA LOI SUR LES CHEMINS DE FER

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. George Hees (au nom de la ministre des Communications) propose: Que le projet de loi C-4, modifiant la Loi sur les chemins de fer, soit maintenant lu pour la 2e fois et renvoyé à un comité législatif.

Mme Claudy Mailly (secrétaire parlementaire de la ministre des Communications): Monsieur le Président, je présente aujourd'hui, en deuxième lecture, le projet de loi C-4, une Loi modifiant la Loi sur les chemins de fer. Ce projet de loi, monsieur le Président, découle de l'énoncé économique de novembre 1984 du ministre des Finances (M. Wilson), et plus précisément de son Budget de mai 1985. Il a pour but de récupérer les frais d'administration encourus par le CRTC dans l'exercice de ses fonctions auprès de l'industrie des télécommunications. Cette récupération se fait auprès des entreprises elles-mêmes et non auprès des contribuables, comme cela a été le cas jusqu'à maintenant.

Pourquoi, monsieur le Président, récupérer des frais d'administration et surtout pourquoi le CRTC réglemente-t-il cette industrie qui nous amène à demander l'autorité de cette Chambre pour récupérer ces frais? Depuis l'élection de notre gouvernement, nous avons mis l'accent sur la relance économique. Au cours de la campagne électorale, nous avions dit à la population que les maux qui affligeaient notre économie étaient l'inflation, les hauts taux d'intérêt, ces brutaux taux d'intérêt qui volaient à nos familles leur abri et aux gagne-pain leur emploi et aux petits entrepreneurs leurs entreprises, donc ces hauts taux d'intérêt, le chômage qui massacrait encore nos familles et les jeunes surtout—nous avions donc dit, dis-je, que ces fléaux devaient être combattus et que la lutte devait commencer par l'assainissement des finances publiques. Donc ce projet de loi se situe dans ce contexte. Pour assainir les finances publiques il faut contrôler les dépenses et les réduire ensuite.

La réduction du déficit est une oeuvre de Sisyphe, comme vous le savez, monsieur le Président, nous le voyons très bien. Aussitôt le ministre des Finances réussit-il à nous faire réaliser des économies afin que cet énorme boulet que l'on essaie de rouler pour remonter la côte de notre économie roule de nouveau, et il faut maints efforts pour essayer de repartir pour le haut du sommet où enfin on pourra réduire ce déficit. Donc chaque effort si modeste, si petit soit-il, que nous pouvons faire compte énormément dans notre lutte.

Nous voulions aussi, monsieur le Président, créer un climat favorable à la croissance économique et à la prospérité au Canada.

Dans le cadre de tous ces efforts il nous faut mettre de l'ordre dans notre système fiscal, limiter l'énorme accumulation de la dette publique et, éventuellement, la faire régresser. L'objectif de ce projet de loi , monsieur le Président, est de permettre au gouvernement de recouvrer le coût de la réglementation des télécommunications et il s'inscrit donc dans le cadre de l'effort général déployé par notre gouvernement pour récupérer les frais d'administration de l'État.

Le budget de mai soulignait le fait que le gouvernement a l'intention de mettre en vigueur de nouvelles mesures de recouvrement des coûts afin de réduire ce déficit fédéral. Plus précisément, le budget de mai annonçait qu'à partir de 1986-1987 de nouvelles mesures de recouvrement des coûts au ministère des Communications comprendraient le recouvrement des frais engagés par le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes pour la réglementation des entreprises de télécommunications relevant de la juridiction fédérale.

Donc nous agissons avec consistance, monsieur le Président. Nous avons annoncé qu'il fallait assainir les finances publiques, nous avons suggéré des façons de le faire, nous nous sommes faits élire sur cette plate-forme qui suggérait des façons de le faire, et, maintenant, nous tentons de le faire avec l'autorité de la Chambre. Comme les autres services publics, l'industrie des télécommunications a fait l'objet de règlements presque depuis le début et cette abondance de règlements est la preuve du caractère essentiel de ces services pour le bien-être social et économique des Canadiens. Ces dernières années ont vu l'introduction de la concurrence dans certains secteurs des télécommunications. Cette tendance continuera j'en suis sûre avec la nouvelle technologie; toutefois, je crois ne pas me tromper en disant que, dans l'avenir immédiat, les services comme le service téléphonique local de base continueront d'être fournis selon un régime de monopole.

Donc, monsieur le Président, il faut que le gouvernement soit vigilant, il faut que la ministre protège le consommateur tout en assurant l'épanouissement des industries qui découlent de ce domaine des télécommunications. Par conséquent, bien que le gouvernement prévoie la déréglementation éventuelle des services de télécommunications qui peuvent être fournis de façon concurrentielle, il a l'intention en même temps de recouvrer auprès de l'industrie elle-même le coût de réglementation des services offerts en monopole.

Le projet de loi déposé devant vous aujourd'hui, monsieur le Président, modifiera la Loi sur les chemins de fer afin de permettre au CRTC de fixer des droits et de les percevoir auprès des transporteurs qu'il réglemente. Lorsque le projet de loi sera adopté, le CRTC, avec l'approbation du Conseil du Trésor comme c'est la procédure, sera alors en mesure d'imposer un barème de droits aux entreprises de télécommunications réglementées par le gouvernement fédéral. Ces droits permettront de recouvrer les frais directement associés aux règlements.

• (1120)

[*Traduction*]

Recouvrer ces frais n'entraînera pas d'incidence financière importante pour le secteur. Ainsi, un droit de moins de 0,25 p. 100 comme celui que le projet de loi propose, appliqué aux revenus d'exploitation de 1984, aurait rapporté environ 15 millions de dollars. Le secteur des télécommunications, nous le savons, rapporte des millions—que dis-je?—des milliards de dollars. A l'heure actuelle, le CRTC perçoit des diffuseurs et des cablodistributeurs canadiens un droit sur les permis. Le montant de ces droits, perçus en vertu de la Loi sur la radiodiffusion, correspond à ce qu'il en coûte pour réglementer le secteur de la radiodiffusion.

Le projet de loi C-4 aura notamment pour conséquence de placer les entreprises de télécommunications de compétence fédérale sur le même pied que le secteur de la radiodiffusion. Par conséquent . . .

[*Français*]

Donc, monsieur le Président, c'est aussi une question d'équité.

[*Traduction*]

Le projet de loi va permettre au gouvernement de recouvrer environ 6 millions de dollars par année de revenus à compter de 1986-1987. Le CRTC réglemente l'activité de six entreprises de télécommunications sous l'empire de la Loi sur les chemins de fer. Il s'agit de Bell Canada, British Columbia Telephone Company, CNCP Télécommunications, Telesat Canada, Northwest Tel et Terra Nova Tel. Elles représentent à elles six plus de 70 p. 100 des actifs, des revenus et des abonnés des télécommunications au Canada. Les 6 millions de dollars que le gouvernement entend recouvrer en 1986-1987 représentent donc moins de 0,1 p. 100 du revenu annuel d'exploitation des six entreprises.

[*Français*]

Donc, monsieur le Président, pour assurer l'imposition juste et équitable des droits dans l'industrie, le CRTC consultera le public et l'industrie afin d'établir une formule équitable permettant de déterminer les droits que devra payer chaque entreprise. Cette formule ainsi que les droits devront être approuvés par le Conseil du Trésor.

Cette mesure de recouvrement des coûts est semblable à celle qui existe déjà dans plusieurs provinces au Canada. Donc, monsieur le Président, pas d'innovation dans ce domaine mais au gouvernement fédéral un pas très important dans l'assainissement des finances publiques. Cette formule ainsi que les droits devront être approuvés, comme je l'ai dit, par le Conseil du Trésor et l'adoption fera passer du contribuable canadien aux entreprises en cause le coût de la réglementation.

Nous savons très bien, monsieur le Président, que le contribuable canadien porte un fardeau énorme et que ce fardeau touche la classe moyenne plus durement et que c'est la classe moyenne où se trouve, enfin, la création d'emplois parce que ce sont ces gens qui, heureusement pour eux, ont peut-être le loisir d'avoir quelques sous qu'ils pourraient investir pour créer des emplois. Nous l'avons vu, monsieur le Président, que ce sont les petites et les moyennes entreprises qui ont créé dans les derniers trois ans à peu près 70 p. 100 des emplois au Canada.

Les grandes entreprises, comme nous le savons, sont aux prises avec des problèmes de structure, parfois des problèmes de marchés internationaux. Elles sont moins en mesure aujourd'hui de créer les emplois qu'il nous faut pour diminuer encore plus le taux de chômage qui, heureusement, monsieur le Président, est à la baisse, mais d'une façon beaucoup trop lente pour absorber la participation des travailleurs sur le marché.

Le CRTC a été créé par le Parlement en 1968 en vertu de la Loi sur la radiodiffusion. Le pouvoir de réglementation des entreprises de télécommunications lui a été transmis par la Commission canadienne des transports le 1er avril 1976. A cette date, la Loi sur le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes, le CRTC comme on le connaît familièrement, a été utilisée pour faire passer les pouvoirs de la Commission canadienne des transports au CRTC en ce qui concerne les télécommunications.

Dans le cas des entreprises de télécommunications, les principaux pouvoirs de réglementation du CRTC lui sont conférés en grande partie par les paragraphes (1) et (2) de l'article 321 de la Loi sur les chemins de fer. Donc voilà pourquoi aujourd'hui nous demandons à la Chambre une modification à cette loi.

En vertu de cette loi, le CRTC doit s'assurer que les tarifs imposés par les entreprises de télécommunications sont «justes et raisonnables» et qu'il n'existe pas de discrimination injuste. Donc, l'interdiction de discrimination injuste s'applique également aux clients et aux concurrents.

La plus grande partie des travaux du CRTC porte sur l'examen des tarifs exigés. Cet examen a pour but de voir à ce que les tarifs demandés aux abonnés demeurent justes et raisonnables et que les profits de l'industrie ne soient pas excessifs.

Il y a seulement quelques jours, monsieur le Président, le CRTC ordonnait à Bell Canada de réduire ses tarifs au profit de tous les abonnés.

Le CRTC est aussi engagé dans des procédures importantes relatives à des questions économiques et sociales complexes telles que la demande d'interconnexion faite par le CNCP afin de fournir des services téléphoniques interurbains et à la phase III de l'enquête sur le prix de revient des services déjà existants.

Monsieur le Président, comme nous le voyons, le CRTC est engagé dans des oeuvres très importantes pour la protection du consommateur, pour le soulagement du contribuable, si nous avons la permission de récupérer ces frais, et aussi pour le développement économique de notre pays.

L'objectif de cette dernière enquête sur le prix de revient des services déjà existants était de déterminer le coût des catégories de services fournis par les entreprises de télécommunications réglementées par le gouvernement fédéral, ce qui représentait une étape importante vers l'élaboration d'une réglementation plus efficace et moins onéreuse.

• (1130)

[*Traduction*]

Le gouvernement a présenté ce projet de loi en se conformant à la procédure de la Chambre. Il l'avait annoncé dans le cadre d'un exposé économique. Il l'avait fait figurer dans le budget de 1985, et il en propose aujourd'hui la deuxième lecture. Nous espérons que la Chambre permettra au CRTC de recouvrer ces droits.

Le gouvernement présentera bientôt à la Chambre, s'il ne l'a pas déjà fait, un certain nombre de projets de loi qui concernent également le secteur des communications. J'espère que les députés de tous les partis voudront bien nous aider, soit en améliorant ces projets de loi, s'ils estiment qu'ils ne répondent pas tout à fait aux besoins actuels ou futurs de ce secteur, soit en les adoptant promptement, s'ils en sont satisfaits.

Ces projets de loi renferment des mesures habilitantes qui permettront au CRTC d'examiner les activités des très grandes entreprises comme Bell Canada pour s'assurer qu'elles sont gérées d'une façon qui tienne compte des besoins des consommateurs et de l'avenir de notre secteur des télécommunications au Canada. Diverses entreprises américaines et européennes qui oeuvrent dans le domaine des communications nous livrent, nous le savons, une vive concurrence. Nous devons disposer de lois et de méthodes modernes pour pouvoir soutenir cette concurrence et devenir des chefs de file dans certains de ces secteurs de technologie de pointe.

[*Français*]

En résumé, le projet de loi C-4 est une réponse à l'intention manifestée par le gouvernement de mettre en vigueur de nouvelles mesures de recouvrement des coûts afin de réduire le déficit fédéral. L'approbation de ce projet de loi permettra de recouvrer les coûts engagés par le CRTC pour la réglementation des entreprises de télécommunications. Il transmettra ces coûts aux entreprises elles-mêmes plutôt qu'aux contribuables. Donc, il soulagera les contribuables aussi modestement qu'il le peut.

De plus, le secteur des télécommunications se trouvera ainsi traité de la même façon que l'industrie de la radiodiffusion qui, à l'heure actuelle, paie des droits de licence. Donc, le CRTC pourra exercer ses fonctions en donnant un service juste et équitable, monsieur le Président.

[*Traduction*]

Mme Sheila Finestone (Mount Royal): Monsieur le Président, j'aimerais féliciter la ministre à l'occasion de son premier projet de loi à venir à la Chambre. Je profite de l'occasion pour offrir mes meilleurs voeux à ma collègue devenue secrétaire parlementaire. Je lui souhaite beaucoup d'agrément avec les textes très compliqués et intéressants que nous avons dans le domaine des communications et de la culture.

Ceci dit, je suis heureuse de traiter du projet de loi C-4 qui tend à modifier la Loi sur les chemins de fer. Ce projet de loi porte sur le secteur des télécommunications, et la secrétaire parlementaire a établi un lien assez étroit avec le secteur de la radiodiffusion pour ce qui est de son application au rôle de surveillance et de contrôle exercé par le CRTC. Le projet de loi a été présenté initialement par la ministre des Communications (Mlle MacDonald) et a subi la première lecture à la Chambre le 3 octobre 1986. Mais il faut signaler que ce n'est pas la première fois que ce changement à la Loi sur les chemins de fer fait l'objet d'une mesure législative. Au cours de la dernière session, c'est-à-dire première session de la 33e législature, le précédent ministre des Communications a présenté pour la première lecture un projet de loi identique tendant à modifier l'article 321 de la Loi sur les chemins de fer. Ce projet de loi, le C-125, a franchi la première lecture le 26 juin 1986.

Vous vous souviendrez, monsieur le Président, que le 26 juin 1986 a été à toutes fins pratiques le dernier jour de séance avant les vacances d'été, ce qui fait que le projet de loi C-25 s'est éteint au *Feuilleton* lorsque le gouvernement a décidé de proroger la session. Quelles raisons ont bien pu inciter le gouvernement à présenter un projet de loi et à proroger la Chambre le lendemain? La seule explication logique à un pareil illogisme, c'est que le gouvernement n'a pas le sens du temps ni de l'orientation dans son programme législatif.

Pour quelle raison ce projet de loi modifie-t-il la Loi sur les chemins de fer et pourquoi le gouvernement l'a-t-il présenté une deuxième fois comme projet de loi C-4? Je voudrais profiter de l'occasion pour examiner les raisons d'être de ce projet de loi, c'est-à-dire les raisons pour lesquelles il a été présenté et ce qu'il est censé réaliser. La secrétaire parlementaire nous a dit que le projet avait pour but de faire régner dans le secteur

des télécommunications l'équité qui existe dans le domaine de la radiodiffusion. Je tiens à dire que cela n'est pas évident. S'il s'agissait bien de cela, je pense que ce ne sont pas les problèmes qui manqueraient dans les deux secteurs. Je n'en veux pour preuve que le communiqué publié par l'ex-ministre des Communications, l'actuel ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Masse) le 26 juin 1986, quand il a présenté le premier projet à la Chambre. Il y est dit que le changement apporté à la Loi sur les chemins de fer permettrait de récupérer les frais supportés par le gouvernement canadien au chapitre du contrôle de l'industrie des télécommunications. On y lit de quelle façon l'organisme de contrôle, c'est-à-dire le CRTC, va se procurer grâce au projet de loi des recettes suffisantes pour couvrir ses frais de contrôle de l'industrie des télécommunications, c'est-à-dire Bell Canada, British Columbia Telephone Company, Télécommunications CNCP, Telesat Canada, Northwest Tel et Terra Nova Tel.

• (1140)

Mais je signalerai à la Chambre l'article 1 du projet de loi qui modifie l'article 321 de la Loi sur les chemins de fer par l'insertion du passage suivant:

> 321.1(1) Sous réserve de l'approbation du Conseil du Trésor, le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes peut, par règlement, imposer des droits, redevances ou frais à chaque compagnie visée par l'article 320, déterminer leur mode de calcul à l'égard de celle-ci et prévoir leur paiement à lui-même.

Rien ne précise que c'est uniquement pour récupérer les frais d'exploitation. Tout ce qui est dit, c'est que le CRTC se voit confier certaines attributions sous réserve de l'approbation du Conseil du Trésor.

Permettez-moi d'évoquer une autre question que la ministre des Communications pourrait avoir sujet de trouver embêtante. J'ai cité un document officiel publié par le ministère des Communications le 26 juin 1986. Je signalerai à la secrétaire parlementaire de la ministre des Communications (Mme Mailly), à la ministre des Communications et à la Chambre que j'ai reçu à mon bureau le 17 octobre dernier un document de désinformation émanant du cabinet de la ministre. Il m'était adressé sur papeterie du caucus PC revêtue de l'en-tête «INFO PC». Il exposait les grandes lignes du projet de loi.

Il ne s'agissait pas là d'une communication officielle de la ministre des Communications mais d'un envoi destiné, je suppose, au caucus du parti PC. Je ne pense pas qu'il s'agisse du genre de chose que moi, députée d'opposition, je pourrais m'attendre à recevoir pour m'informer et m'éclairer sur le projet de loi en question.

Cela dit, on fait remarquer dans ce bulletin de renseignements du PC qui résume le projet de loi tendant à modifier la Loi sur les chemins de fer que:

> Le projet de loi permettra au gouvernement de recouvrer des recettes de l'ordre de six millions par an à compter de 1986-1987. Le montant perçu des transporteurs correspondra exactement aux frais engagés par le CRTC pour réglementer l'industrie des télécommunications.

Je trouve plutôt regrettable d'avoir reçu cette directive du caucus conservateur plutôt que de la ministre des Communications à qui je veux souhaiter la bienvenue.

L'objet de la mesure est de permettre au CRTC de prélever des droits. La raison pour laquelle la ministre présente le projet de loi, d'après le mémoire que j'ai reçu du caucus conservateur, est de permettre au CRTC de recouvrer ses frais. Je présume donc que le CRTC ne fait pas actuellement de recettes suffisantes pour faire ses frais. Toutefois, en examinant les chiffres, j'ai constaté que le CRTC recueille suffisamment de fonds, grâce au droit de permis et autres droits analogues pour couvrir ses frais d'exploitation, y compris les salaires, les audiences et les frais d'administration. Non seulement le CRTC touche suffisamment de recettes pour couvrir tous les frais découlant de la réglementation de l'industrie de la radiodiffusion et des télécommunications, mais il jouit d'un énorme excédent.

Mon assertion est corroborée par le président du CRTC, M. André Bureau qui, le 10 avril 1986, comparaissait devant notre comité permanent des communications et de la culture et présentait un exposé des finances du CRTC. Comme en font foi les pages 40 et 41 des procès-verbaux de ce comité permanent, M. Bureau aurait déclaré que selon son estimation, les frais d'exploitation atteindraient en 1986-1987 la somme globale de 25,7 millions. Il ajoutait que durant la même période le CRTC verserait au Fonds du revenu consolidé, grâce au droit de permis et à d'autres droits, la somme de 54 millions. Cela représente plus du double des frais engagés par le CRTC; il me semble alors que cet organisme fait certes ses frais.

M. Bureau a résumé la situation dans les termes suivants devant notre comité permanent:

[*Français*]

«Je me dois de signaler que le CRTC est un générateur de recettes nettes pour le gouvernement fédéral et qu'au cours de la présente année financière, les recettes estimatives s'élèveront à 54 millions de dollars, soit plus du double des ressources qui nous sont autorisées.»

[*Traduction*]

Si la ministre, le Cabinet et le ministre des Finances (M. Wilson) ont pour objectif de récupérer des frais, je ferai remarquer que ce n'est pas là le domaine où ils doivent le faire. L'organisme en question affiche déjà d'excellents bénéfices de 54 millions de dollars.

Le gouvernement dit présenter le projet de loi C-4 pour permettre au CRTC de rentrer dans ses frais, mais il est évident, d'après le témoignage de M. Bureau, que le CRTC réalise un bel excédent de 54 millions de dollars. En fait, cet organisme fait probablement l'envie de tous les autres organismes administratifs parce qu'il est tellement rentable. Le CRTC ne représente pas une saignée pour le Trésor fédéral; il l'alimente au contraire de ses excédents de recettes. Il ne représente pas une saignée pour les consommateurs ni pour les entreprises qu'il dessert. Cet organisme gouvernemental de réglementation nous paraît productif, efficace et, de toute évidence, bien géré. Je ne vois cependant pas pourquoi il devrait devenir une vache à lait pour remplir les coffres du gouvernement à un coût dissimulé pour les consommateurs canadiens. Il a pour rôle de réglementer, non de fabriquer de l'argent. Si le gouvernement voulait fabriquer de l'argent, il aurait dû le dire et peut-être modifier le mandat du CRTC.

Si le gouvernement y voit un bon moyen de réduire davantage le déficit—objectif louable, j'en conviens—en imposant indirectement les grandes entreprises, d'accord. Le gouvernement devrait faire connaître franchement ses intentions.

Dans son exposé budgétaire de mai 1985, le ministre des Finances avait annoncé que le gouvernement avait l'intention de voir à ce que les frais engagés par les organismes de réglementation soient recouvrés par les entreprises elles-mêmes. Le ministre des Finances a raison de vouloir recouvrer les frais de réglementation du CRTC, mais il est exagéré pour le gouvernement de vouloir enrichir ses coffres et non le CRTC en présentant le projet de loi C-4 sans tout révéler de ses intentions.

J'ai déjà fait remarquer que le CRTC réalisait de forts bénéfices et n'avait pas besoin de générer de nouvelles recettes. S'il lui faut absolument répartir les coûts de la télédiffusion et des télécommunications, cela revient, d'après moi, à comparer des pommes à des oranges, car ces coûts concernent des choses différentes et la façon de les calculer est également différente. Si le gouvernement compte en réalité tirer de nouvelles sources de revenus qui seront directement appliqués à la réduction du déficit fédéral, pourquoi ne l'a-t-il pas dit carrément? Il a préféré présenter le projet de loi C-4 sous prétexte de procurer de nouveaux revenus au CRTC dans le but de payer des frais d'exploitation non existants en ce qui concerne son fonctionnement global. J'y vois là une autre méthode absconse pour remplir les coffres de l'État sans révéler son petit jeu à la population.

Si le gouvernement souhaite réduire son déficit, je répète qu'il existe d'autres méthodes plus directes d'y parvenir. En passant, aux frais de qui compte-t-on réduire le déficit non existant du CRTC? Ce sera en fin de compte au frais du consommateur, car il s'agit bien des téléspectateurs, des auditeurs de la radio et des abonnés du téléphone quand il est question de réglementer les différents services relevant du CRTC. En écoutant le secrétaire parlementaire féliciter le gouvernement d'avoir bien géré l'économie et d'avoir mieux en main les finances du pays, je n'ai pu m'empêcher de songer à la situation actuelle des Canadiens dans la société d'aujourd'hui et à leurs revenus disponibles. A bien examiner l'exposé financier de novembre 1984 et les budgets de mai 1985 et de février 1986, nous verrons que la situation est quelque peu différente de ce que veut bien nous faire croire le secrétaire parlementaire. On y a prévu des augmentations de l'impôt fédéral, la désindexation et la perception d'impôts supplémentaires, ce qui fait que le revenu disponible de nombreuses familles, et notamment des familles aux revenus moyens et faibles, en souffre.

• (1150)

J'aimerais donner quelques chiffres pour que les députés à la Chambre et ceux qui nous écoutent soient en mesure de prendre des décisions éclairées. Les mesures fiscales introduites par le gouvernement dans l'exposé de novembre 1984 et dans les budgets de mai 1985 et février 1986 ont eu des conséquences non négligeables sur l'impôt sur le revenu des particuliers, ont diminué leur pouvoir d'achat et ont réduit ce qui leur reste comme argent disponible. La modification de l'indexation, c'est-à-dire l'abaissement de 3 p. 100 des tables d'imposition applicables à tous les Canadiens, nous laissera 570 millions de dollars de moins à dépenser. Je donnerai comme deuxième exemple l'élimination, en mai 1985, de la réduction d'impôt fédéral. Cette mesure coûtera 490 millions de dollars aux Canadiens. Mon troisième exemple, ce sont les surtaxes de 5 p. 100 et de 10 p. 100 ajoutées à notre impôt fédéral de base en mai 1985. Ces surtaxes enlèvent aux consommateurs moyens un autre 550 millions de dollars. Si l'on ajoute les déductions qui ne sont plus permises au titre des régimes enregistrés d'épargne-logement, se sont encore 80 millions de dollars que les Canadiens ne peuvent plus convertir en économies. La surtaxe de 3 p. 100 sur les revenus personnels introduite en février de cette année a privé les consommateurs de 560 millions de dollars pour leurs dépenses.

Si l'on additionne les effets des taxes de vente et des taxes d'accise dont certains sont évidents et d'autres pas, nous constatons que des montants plutôt impressionnants sont retirés des mains des consommateurs canadiens, surtout ceux à faible et à moyen revenus, mais nous sommes évidemment tous touchés. Avec le budget de 1986, l'élargissement de l'assiette de la taxe sur les ventes a lui aussi privé les consommateurs canadiens moyens de 510 millions de dollars. La seule augmentation de 1 p. 100 de la taxe de vente en mai 1985 nous a enlevé 990 millions de dollars. L'augmentation supplémentaire de la taxe de vente de 1 p. 100 introduite en février dernier s'est traduite par une autre ponction de 815 millions de dollars très habile et sans grandes répercussions politiques, du moins dans l'immédiat, parce qu'il s'agit d'une taxe pratiquement cachée dont personne ne se rend compte au moment de l'achat.

Les taxes d'accise de toutes sortes introduites dans l'exposé financier de novembre 1984 et dans les budgets de 1985 et 1986 vont chercher quelque 3 milliards de dollars dans les poches des contribuables. Nous pouvons donc constater que du point de vue de l'impôt sur le revenu des particuliers, il s'agit là d'une réduction phénoménale de l'argent disponible.

Au total, toutes ces mesures coûtent 2 695 millions de dollars aux consommateurs à faible et à moyen revenus. Cette situation est à mon avis très déplorable. On vient chercher près de trois milliards de dollars dans nos poches. La démarche des conservateurs, qui ont commencé à mettre en oeuvre ce qu'ils qualifient de bonne politique sociale en modifiant le programme destiné aux familles, y compris le crédit d'impôt pour enfants, l'exemption pour enfants à charge et les allocations familiales, paraît bien sur le papier. Elle va coûter 35 millions de dollars en 1986-1987. Mais elle n'est pas aussi bonne qu'elle en a l'air, car comme elle vise à supprimer l'indexation au coût de la vie et à modifier les seuils d'admissibilité; de moins en moins de gens toucheront des montants qui iront en diminuant.

On va en outre hausser la limite appliquée aux REÉR. C'est ainsi qu'elle va passer de 7 500 $ à 15 500 $. C'est bien beau pour ceux qui peuvent se le permettre. Cela va coûter 40 millions de dollars au Trésor.

En ce qui concerne l'exonération pour gains en capital, je crois que nous avons beaucoup parlé ici à la Chambre de bateaux et d'autres choses du genre, et du fait que les riches peuvent s'enrichir davantage et protéger leurs revenus au coût de 600 millions de dollars pour le Trésor canadien. La seule bonne mesure instaurée jusqu'à maintenant est probablement le crédit d'impôt remboursable au titre de la taxe de vente. Grâce à cette mesure, on va pouvoir remettre 200 millions de dollars aux Canadiens dont le revenu est tout au plus de

15 000 $, mais comme le seuil de la pauvreté se situe à 23 000 $, j'estime qu'elle n'est pas aussi bonne qu'elle en a l'air à prime abord. On va débourser quelque trois milliards de dollars et recevoir moins de un milliard. J'estime que ce n'est pas juste.

Je voudrais attirer votre attention, madame la Présidente, sur le communiqué du 26 juin 1986 annonçant cette même modification à la Loi sur les chemins de fer. Voici en substance ce que dit ce communiqué:

> Le montant perçu auprès des compagnies réglementées par le gouvernement fédéral va (en vertu de ce projet de loi) correspondre exactement à ce qu'il en coûte au CRTC pour réglementer le secteur des télécommunications.

J'ai lu très attentivement le projet de loi C-4 et il n'est prévu nulle part que le montant perçu auprès des compagnies va correspondre exactement à ce qu'il en coûte au CRTC pour réglementer le secteur des télécommunications. On y lit plutôt au paragraphe 321.1(1), qui est ajouté à la Loi sur les chemins de fer, que le CRTC peut, par règlement, imposer des droits aux entreprises de télécommunications comme Bell Canada et B.C. Telephone. Il n'est dit nulle part dans cet article ou dans la loi que le règlement que promulguera en fin de compte le CRTC doit fixer des droits qui correspondront à ce qu'il lui en coûtera pour réglementer l'industrie des télécommunications. Autrement dit, si la réglementation des sociétés de télécommunications coûte 6 millions de dollars au CRTC, rien dans le projet de loi C-4 ne l'oblige à exiger des sociétés de télécommunications des droits correspondant à ce même montant. Il aurait été facile de prévoir dans la loi une disposition à cet effet, mais on a omis de le faire.

La somme semble minime pour le moment, mais rien dans le projet de loi ne la limite à ce niveau et si l'exploitation du CRTC s'inspire de la Loi sur la radiodiffusion, comme l'a signalé la secrétaire parlementaire, la possibilité de dépasser les 54 millions de dollars existe sans doute.

Puisque le projet de loi C-4 ne donne ni directive ni conseil au CRTC quant aux droits à percevoir ou à la méthode de calcul à utiliser, la ministre des Communications a-t-elle l'intention de donner des directives au CRTC pour faire en sorte que les droits exigés pour une année donnée correspondront au moins au coût de réglementation de l'industrie des télécommunications? La ministre devrait faire connaître ses intentions à ce sujet le plus tôt possible et elle devra, je pense, consulter le Conseil du Trésor, à qui la première ligne de la modification à l'étude semble conférer le pouvoir de s'opposer aux décisions du CRTC ou de les orienter. Madame la Présidente, les décisions seront-elles prises par le ministère des Communications, par le Conseil du Trésor ou par le CRTC, ou encore à la suite de discussions éclairées entre les trois parties? C'est loin d'être clair.

• (1200)

Quand je lis le projet de loi C-4, je constate que l'alinéa 321.1(4) propose de permettre au CRTC d'imposer rétroactivement ces nouveaux droits aux sociétés de télécommunications. Cet article me préoccupe à plusieurs titres. Premièrement, il faut toujours étudier minutieusement les dispositions rétroactives, car elles ont pour conséquence de changer les règles pour l'industrie au beau milieu du jeu. Le gouvernement a-t-il prouvé que cette rétroactivité était absolument nécessaire? Pourquoi le projet de loi permet-il au CRTC d'imposer des droits rétroactifs alors que celui-ci réalise déjà de gros bénéfices? Pourquoi a-t-on brusquement besoin de fixer des droits rétroactifs? Si le gouvernement pensait que l'industrie des télécommunications ne contribuait pas suffisamment au CRTC ces dernières années, pourquoi n'a-t-il pas fait en sorte d'adopter ce projet de loi l'an dernier? S'il l'avait fait, le projet de loi dont nous sommes saisis n'aurait pas besoin de s'appliquer à titre rétroactif.

En outre, si ce projet de loi est adopté et que le CRTC impose des droits à effet rétroactif à des sociétés comme Bell Canada, alors l'actionnaire de Bell, les Entreprises Bell Canada, et en fin de compte les actionnaires particuliers de cette entreprise en feront probablement les frais. En d'autres termes, il est possible que Bell ne soit pas en mesure de demander une augmentation de tarif qui lui permettrait de recouvrer auprès des abonnés le montant de ces droits à effet rétroactif. Ce n'est peut-être pas si mal. Je soulève ce point pour que le gouvernement soit mieux à même de se rendre compte de toutes les conséquences d'une disposition rétroactive.

A mon avis, c'est l'actionnaire qui devra absorber les frais découlant de l'application de ce projet de loi, en échange du privilège de posséder un service public monopole d'État, et non pas l'abonné sous forme d'une éventuelle augmentation cachée des tarifs.

Quant à la question de la rétroactivité, l'adjonction de l'alinéa 321.11(4) à la Loi sur les chemins de fer n'implique pas nécessairement l'imposition de droits rétroactifs à l'industrie des télécommunications. Cette disposition prévoit plutôt que ces droits ne s'appliqueront rétroactivement que si le règlement établi finalement par le CRTC «le stipule». Or, ces règlements doivent être approuvés par le Conseil du Trésor. Autrement dit, le gouvernement laisse au CRTC le soin d'imposer rétroactivement des droits sans lui accorder de pouvoir décisionnel. Qu'il nous explique pourquoi il lui a semblé nécessaire de laisser cette question de la rétroactivité aussi floue.

De quelles lignes de conduite le CRTC doit-il s'inspirer pour faire ses recommandations en la matière? Le Conseil du Trésor va-t-il établir ces lignes de conduite, compte tenu du pouvoir qu'on lui reconnaît aux termes du nouvel alinéa 321.1(1)? S'il se conforme aux voeux du ministre des Finances qui souhaitait, dans son budget de mai 1985, que le CRTC recouvre tous les frais de la réglementation, celui-ci n'aura pas besoin d'imposer de droits rétroactifs puisque ses recettes dépassent déjà, et de loin, ses dépenses d'exploitation.

En outre, la rétroactivité commence à courir le 31 mars 1986. Même si l'on procède à toute vapeur, il faudra au moins un an avant qu'on donne suite aux formalités administratives et aux avis de motion du CRTC, et qu'on mette en oeuvre la recommandation d'imposer des droits. Nous serions alors en 1988. Qui profitera des sommes importantes qui pourraient être en jeu?

Le gouvernement semble penser que le CRTC pourra, grâce au projet de loi C-4, recouvrer au moins ses frais d'exploitation de 6 millions de dollars pour l'exercice 1986-1987, en imposant des droits de télécommunications à des sociétés comme Bell Canada, B.C. Telephone, CNCP Télécommunications et Tele-Sat.

Une question cruciale nous vient alors à l'esprit: que fera une société comme Bell Canada si, en vertu de cette mesure, elle est tenue de payer à l'avenir des droits importants? Elle prétendra sans doute que ces droits augmentent ses frais d'exploitation. Je ne m'étonnerais pas, dans ce cas, que Bell demande au CRTC la permission de hausser le tarif de ses services téléphoniques. Qui donc en fera les frais? Inutile de préciser que ce seront les abonnés, qu'il s'agisse des particuliers ou des sociétés, notamment des petites entreprises. Les droits que le CRTC imposera à Bell Canada, entre autres, seront transmis en fin de compte aux abonnés du téléphone. Voilà les conséquences que le projet de loi C-4 aura presque à coup sûr, s'il est adopté sous sa forme actuelle.

Qu'est-ce que le gouvernement veut que je réponde quand les nombreuses personnes âgées de ma circonscription ayant un revenu fixe me demanderont pourquoi on a majoré leur tarif téléphonique mensuel? Faut-il leur expliquer que c'est parce que le CRTC a besoin d'argent qu'ils paient davantage pour ce service? J'ai démontré aujourd'hui que ce n'était pas pour cette raison qu'ils paieraient plus cher. Le gouvernement voudrait-il que je leur dise qu'ils n'ont qu'à se passer du téléphone s'ils n'ont pas les moyens de le payer? Il devrait pourtant se rendre compte que le téléphone n'est plus un luxe de nos jours, mais une nécessité. Je repose donc ma question au gouvernement: A-t-il mûrement réfléchi aux conséquences de ce projet de loi? J'en doute fort, en ce qui me concerne.

Il y a peine quelques jours, le CRTC est venu à l'aide des abonnés en ordonnant à Bell Canada de leur rembourser l'équivalent de deux mois de service régulier et de réduire le tarif interurbain à l'avenir. Cette décision a été bien accueillie par le ministre et par tous les députés. Elle l'a été par mon parti et par les consommateurs qui attendent une baisse des tarifs téléphoniques depuis si longtemps. Nous nous rendons compte maintenant que ce que le CRTC donne d'une main le gouvernement le reprend de l'autre par le biais du projet de loi C-4. Cette mesure fera grimper les tarifs téléponiques au bout du compte. Il semble bien que le gouvernement ne laissera pas les consommateurs souffler un peu. C'est une douche froide que cette mesure. Quel sens le gouvernement donne-t-il au mot aide? Le sens du projet de loi C-4 qui devrait s'intituler «mesure visant à enrichir le Trésor»?

Il y a beaucoup d'abonnés au Canada qui sont desservis par des compagnies de téléphone provinciales non régies par le CRTC comme le Manitoba Telephone System, la Sask Tel, et l'Alberta Government Telephones. Par conséquent, puisque le CRTC serait incapable d'imposer des droits ou des frais à une société comme le Manitoba Telephone System, les abonnés du téléphone de cette province se croiront protégés contre les factures de téléphone plus élevées qui pourraient découler de l'adoption de ce projet de loi. Ces abonnés se trompent peut-être. Il faudra d'abord attendre que le tribunal saisi de l'affaire de la société de téléphone AGT, appartenant à l'Alberta, se prononce au sujet des règlements du CRTC.

Je signale au député que ce projet de loi pourrait aussi permettre au CRTC d'imposer de nouveaux droits à CNCP Télécommunications. Nous voudrions savoir si CNCP transmettra ces droits aux consommateurs sous forme de taux de télex ou de télégrammes plus élevés. J'ignore si les consommateurs seront touchés ou non; mais il vaut certainement la peine d'examiner la question.

J'ai exposé brièvement les sérieuses réserves que le projet de loi C-4 inspire à mon parti. Elles portent sur la clause rétroactive et sur les questions de savoir si le CRTC a vraiment besoin des nouveaux droits qui doivent être imposés en vertu du projet de loi C-4, si l'abonné ou l'actionnaire aura à supporter le fardeau des coûts et si nous avons vraiment besoin de nous procurer de nouveaux fonds de cette manière. Nous devrions peut-être étudier une méthode quelconque de redistribution.

Notre réserve la plus importante porte sur le fait que tout droit de ce genre imposé par le CRTC aux sociétés de téléphone pourrait être facilement transmis aux abonnés du téléphone sous forme d'augmentation de taux. J'ai parlé de l'énorme fardeau que supportent actuellement les Canadiens à revenus moyens et faibles surtout en raison des deux derniers budgets et de l'exposé de novembre 1984. J'espère que nous ne découvrirons pas de nouveaux moyens indirects de faire augmenter les frais payés par les abonnés, donc par les consommateurs.

Mon parti insiste pour que le projet de loi au complet, c'est-à-dire ses trois paragraphes, soit renvoyé de préférence au comité permanent, sinon à un comité législatif, pour y être étudié et modifié. J'insisterais pour que le comité accorde aux sociétés de télécommunications et aux groupes de consommateurs le droit de se faire pleinement entendre. Lorsque le projet de loi sera étudié par le comité, mon parti veillera à ce que les amendements qui y seront apportés empêchent les sociétés de télécommunications de transmettre la moindre partie de ces nouveaux droits aux abonnés du téléphone.

• (1210)

Mme Lynn McDonald (Broadview—Greenwood): Madame la Présidente, je me réjouis de vous voir occuper le fauteuil aujourd'hui.

Des voix: Bravo!

Mme McDonald: Madame la Présidente, le projet de loi C-4 tend à modifier la Loi sur les chemins de fer. Et cette loi doit autoriser le CRTC à faire payer à l'industrie des télécommunications des droits pour ses services de réglementation.

On nous a dit que le gouvernement avait présenté cette mesure dans le but de réduire le déficit. Regardons la réalité en face. Les sommes ainsi perçues ne vont certainement pas faire grand-chose pour résorber le déficit. Il faudrait percevoir 6 millions de dollars par an pour recouvrer le coût de la réglementation des télécommunications.

Il faut bien se dire, dès le départ, que le gouvernement ne réduit pas le déficit. Il cherche plutôt à réduire la vitesse à laquelle ce dernier augmente, mais le déficit continue à s'accumuler. Nous avons accumulé un énorme déficit qui ne cesse de croître.

Pour le résorber, il faudrait suivre l'exemple du gouvernement de Tommy Douglas, en Saskatchewan. Ce gouvernement CCF a réduit le déficit que les gouvernements libéraux précédents avaient accumulé. En même temps, il a dépensé l'argent des contribuables à très bon escient en étant le premier à instaurer des programmes sociaux au Canada. Malheureusement, ce projet de loi n'est pas à la hauteur des initiatives de Tommy Douglas ou du CCF ou NPD.

Le gouvernement veut réduire la croissance du déficit et cela en percevant des droits auprès du secteur des télécommunications par l'entremise du CRTC. Le principe du recouvrement des coûts est parfaitement raisonnable. D'autres industries l'ont adopté. Par exemple, les cultivateurs qui bénéficient de la réglementation de la commercialisation des produits de ferme paient pour ce service. C'est certainement équitable et je pense qu'il n'y a rien à redire non plus au modèle proposé ici. Je ne vois aucune objection au recouvrement des coûts que prévoit le projet de loi, mais j'ai plusieurs réserves à émettre.

Nous avons vu un très mauvais exemple de recouvrement des coûts dans le cas de l'enquête Forget. Ce sont les chômeurs qui vont devoir payer les 6 millions de dollars que coûte cette enquête. Au lieu de prélever cet argent sur ses recettes générales, le gouvernement va le prendre dans la caisse d'assurance-chômage. C'est un très mauvais exemple de paiement par l'usager.

Il n'y a rien à redire au principe du paiement par l'usager qui se trouve dans cette mesure. Mais regardons la réalité en face. Cette industrie gagne beaucoup d'argent. Si le gouvernement voulait vraiment s'attaquer au déficit, il le ferait au moyen de l'impôt sur les sociétés qui lui offrirait un champ d'action beaucoup plus vaste. La secrétaire parlementaire a dit que, pour s'attaquer au déficit, il fallait faire un grand nettoyage dans le secteur public. Selon moi, il vaut mieux faire payer des impôts à ceux qui en ont les moyens. Il y a 79 000 sociétés prospères qui enregistrent des bénéfices sans payer un sou d'impôt. Si nous cherchions sérieusement à réduire le déficit et à nous montrer équitables, nous nous attaquerions à ces sociétés plutôt qu'aux abonnés du téléphone.

Si le CRTC a raison, il faudra environ 6 millions de dollars pour couvrir ces frais. Le CRTC réalise déjà un profit en faisant payer le secteur de la radiodiffusion. Ce dernier lui verse environ 25 millions par an alors que son administration coûte environ 19 millions. Il serait équitable de faire payer 6 millions au secteur des télécommunications. Si le secteur de la radiodiffusion acquitte des droits couvrant le coût de sa réglementation, pourquoi devrait-il subventionner le secteur des télécommunications? Néanmoins, il est vrai que le CRTC lui fait payer un montant supérieur au coût du service. Dans un certain sens, il s'agit d'un impôt indirect. Ce n'est pas, selon moi, une façon très saine de procéder.

Les sociétés pourraient payer plus d'impôts. Ces six millions que le secteur des télécommunications devra payer ne représentent pas une grosse somme. Les bénéfices de Bell Canada sont de l'ordre de un milliard par an.

A mon avis, le porte-parole du parti libéral s'est montré trop alarmiste quant aux hausses que ces droits entraîneraient pour les consommateurs. Même si ces derniers paient la note, la différence sera vraiment minime. Bien sûr, il n'y a aucune raison de faire payer les consommateurs et je ne pense pas que le CRTC devrait le permettre. Ce serait déraisonnable. Ce secteur réalise des profits très substantiels. Il exerce un monopole et il n'y a donc aucune raison pour que les consommateurs paient ces frais supplémentaires.

La loi ne précise pas que les compagnies n'auront à payer que le coût de leur réglementation. Le gouvernement a dit que ces droits devaient lui permettre de rentrer dans ses frais, mais la loi ne le précise pas. Peut-être faudrait-il la rendre parfaitement claire à ce sujet.

La loi prévoit également un recouvrement rétroactif. Je ne veux pas être alarmiste étant donné que les sommes en jeu sont relativement minimes pour cette industrie, mais le principe de la rétroactivité est très critiquable. Il faudrait certainement y regarder de plus près.

J'ai des réserves à émettre également en ce qui concerne l'approbation du Conseil du Trésor. Selon le projet de loi, le CRTC peut faire des règlements pour imposer des droits, des redevances ou des frais sous réserve de l'approbation du Conseil du Trésor. Quel devrait être le rôle de ce dernier? Si nous estimons que le CRTC doit fonctionner sans lien de dépendance, pourquoi le Conseil du Trésor interviendrait-il à ce titre?

Pourquoi la loi ne préciserait-elle pas très clairement ce qui sera perçu, pas le montant financier, mais les critères de perception? Le texte ne précise pas si la redevance concerne exclusivement le recouvrement des coûts. Dans le cas de la radiodiffusion, il ne s'agit pas simplement de recouvrement des coûts, mais de réalisation de bénéfices. Il est assez paradoxal que le CRTC fasse des bénéfices dans le secteur de la radiodiffusion. Le CRTC ne gagne pas l'argent que lui verse le Trésor public car il gère le secteur de la radiodiffusion de façon lamentable. Il a trahi le public sur des questions comme la représentation des femmes, le contenu canadien et la création d'emplois pour les auteurs de théâtre, les écrivains, les acteurs canadiens et autres.

Dans le cas du secteur des télécommunications, le projet de loi C-4 tombe à point. On le présente au moment où le CRTC vient de prendre une excellente décision à propos de l'industrie des télécommunications. Tous les Canadiens constatent avec plaisir que cette décision sert l'intérêt public et les consommateurs. Le CRTC a effectivement fait un bon travail, mais c'est un travail qui ne lui a pas rapporté un sou. En revanche, il gagne son argent auprès d'un secteur dans lequel son travail n'est vraiment pas à la hauteur.

Parmi les compagnies qui seraient visées par cette mesure figurent certaines des plus grandes compagnies de communications, Bell Canada, de même que BC Téléphone et de plus petites entreprises comme Terra Nova Tel, Northwest Tel, CNCP Télécommunications et Télésat Canada.

Cette mesure touchera plusieurs sociétés. Bell Canada réalise d'énormes bénéfices. Sans être aussi importante, B.C. Telephone est quand même une grande société. L'an dernier, ses revenus d'exploitation se sont élevés à 1,4 milliard de dollars et ses bénéfices après impôts ont atteint près de 100 millions de dollars. C'est à ce genre de finances qu'on a affaire dans l'industrie. Si le gouvernement percevait les impôt sur les sociétés avec la même énergie que sur les particuliers, nous n'aurions pas de problème pour récupérer 6 millions de dollars supplémentaires. En fait, il s'agit d'une augmentation d'impôts pour les sociétés, mais une augmentation minime, moins de 1 p. 100.

• (1220)

Prenons les augmentations d'impôts imposées aux Canadiens moyens depuis deux ans. Elles ont bien sûr été énormes. Il y a eu la désindexation des allocations familiales, les augmentations d'impôt sur le revenu des particuliers et les augmentations des taxes de vente et d'accise—les taxes dissimulées. Il faut faire attention aux rentrées fiscales du gouvernement sous forme de taxes de vente et de taxe d'accise. Les taxes dissimulées ne sont pas une façon très saine de percevoir de l'argent. Les contribuables se font pressurer. Toutefois, nous avons ici une augmentation de taxes, à condition que le CRTC n'autorise pas les sociétés à la répercuter sur les abonnés. Encore une fois, c'est une très faible augmentation de taxes pour des sociétés dont les monopoles se portent fort bien.

Le CRTC a correctement fait son travail avec Bell Canada la semaine dernière. C'est une décision qui fera date. Une ristourne de plus de 200 millions de dollars sera imposée et il y aura une réduction des frais d'interurbain à partir du 1er janvier. C'est une décision extrêmement importante, qui représente plus de 200 millions de dollars pour les consommateurs. Nous devons nous assurer que cette décision ne soit pas renversée du fait de ces 6 millions de dollars, et qu'elle soit effectivement appliquée. J'espère que le gouvernement y a réfléchi. J'espère aussi qu'il prendra clairement l'engagement de ne pas revenir sur la décision du CRTC. Évidemment, Bell Canada a le droit de faire appel devant les tribunaux. Le gouvernement Canadien ne peut pas empêcher Bell Canada de faire appel, mais il pourrait au moins affirmer pour l'instant qu'il n'est pas question de revenir sur la décision du CRTC. Ce serait une déclaration très importante, ce serait au moins un engagement.

Le projet de loi C-4 que nous étudions aujourd'hui risque d'entraîner des frais supplémentaires pour les consommateurs en fonction de l'attitude du CRTC. Le gouvernement pourrait à tout le moins avoir l'honnêteté de déclarer aux contribuables et aux abonnés qu'il défendra la décision du CRTC. Il devrait veiller à ce que les 6 millions de dollars ne soient pas prélevés sur les consommateurs et à ce que la décision sur les 200 millions de dollars ne soit pas modifiée.

En conclusion, j'ai certaines réserves sur certaines parties de ce projet de loi. Le comité pourra certainement étudier diverses questions comme la rétroactivité ou la clarté du texte du projet de loi en ce qui concerne les intentions à l'égard du recouvrement des coûts. Il n'est pas question de voir ici une autre façon de prélever indirectement des taxes, car ce n'est pas correct. En dehors de ces points à préciser, je pense que le recouvrement des coûts se justifie dans ce cas.

Je regrette que le gouvernement n'avoue pas plus franchement son rôle. Il est regrettable qu'il essaie de nous présenter cette mesure comme quelque chose qui aura beaucoup plus d'effets qu'elle n'en aura en réalité. Même si les montants étaient plus importants, cela ne réduirait pas le déficit. Ce n'est qu'un projet de loi très modeste. Je n'ai pas la moindre objection à son intention, mais n'allons pas prétendre qu'en augmentant très légèrement les taxes des très grosses sociétés du Canada on va remettre de l'ordre dans les finances publiques et rectifier le déficit. On a beau prétendre qu'il faut massacrer le secteur public, le liquider et oublier que les grandes sociétés ne paient pas leur juste part, cela ne marchera pas. Le gouvernement aurait pu présenter cette mesure de façon plus équitable ou plus franche au public canadien, mais il a au moins le mérite d'être correct sur le plan du recouvrement des coûts.

M. Jim Caldwell (Essex—Kent): Madame la Présidente, je voudrais tout d'abord vous féliciter de votre promotion. Je suis certainement heureux de voir une femme à la présidence et un homme sur le point de parler du projet de loi à l'étude aujourd'hui. Je suis vraiment content de parler du projet de loi C-4 visant à modifier la Loi sur les chemins de fer. Il est conforme aux principes du gouvernement qui veut que ses opérations fonctionnent comme des entreprises.

Avant de parler du projet de loi lui-même, je voudrais faire quelques observations sur les propos de la députée de Mount Royal (Mme Finestone) qui disait qu'il y avait plus de pauvres au Canada, maintenant, que lorsque le gouvernement actuel a pris ses fonctions. En réalité, le nombre de Canadiens vivant au-dessous du seuil de la pauvreté a baissé de 300 000 l'an dernier, la première baisse depuis 1981. Le revenu réel des familles a augmenté, l'an dernier, pour la première fois depuis 1980. Je voulais simplement remettre les choses au point, de sorte que les Canadiens comprennent que, grâce à notre gouvernement, plus de gens échappent à l'assistance sociale.

Mme Finestone: Le compte rendu devrait prouver que je parlais du revenu disponible et non du niveau de pauvreté.

M. Caldwell: Depuis que le gouvernement est au pouvoir, il s'est créé 600 000 emplois, dont 328 000 pour les femmes, ce qui devrait faire plaisir à la députée de Mount Royal. Je pourrais continuer, mais je sais que je dois parler du sujet d'aujourd'hui.

Je voudrais revenir un peu en arrière et parler du domaine culturel. La députée n'a pas mentionné certaines des initiatives prises très récemment par le gouvernement. Nous soutenons la culture et les communications comme aucun autre gouvernement ne l'a fait depuis de nombreuses années. Naturellement, c'est à un gouvernement conservateur que l'on doit Radio-Canada. La société a continué, depuis, à recevoir l'aide de notre gouvernement et des autres. Dans le budget du 26 février on annonçait un montant de 75 millions pour 1986-1987, et de 375 millions sur cinq ans, soit une augmentation de 6 p. 100 pour le secteur culturel. Le 17 juin 1986 on annonçait, pour le secteur du film et de la vidéo, 33 millions en 1986-1987 et 165

millions sur cinq ans. Pour l'édition, 13 millions en 1986-1987 et 65 millions sur cinq ans. Cela représente une augmentation de 25 p. 100. Il y avait également un moment supplémentaire de 4,8 millions sur deux ans que le Conseil des Arts devra consacrer à l'édition. Je pourrais continuer. Pour la musique et les enregistrements, on a annoncé il y a quelques semaines, le 26 septembre 1986, 5 millions pour 1986-1987 et 25 millions sur cinq ans. Ces chiffres montrent bien que le gouvernement se préoccupe du secteur culturel et des communications, qui continueront à prospérer tant que nous serons là.

Passons maintenant au projet de loi. Le Canada est un grand pays. Nous parlons d'une modification à la Loi sur les chemins de fer. Je suis sûr que certains se demandent quel est le rapport entre les chemins de fer et les communications. D'autres pourraient dire que nous devrions, en fait, présenter un projet de loi modifiant justement les chemins de fer. Cela viendra peut-être aussi.

Toutefois, bien qu'il s'agisse d'une modification à la Loi sur les chemins de fer, nous parlons en réalité du système de communication des sociétés ferroviaires. Nous avons tous vu les lignes télégraphiques le long des voies ferrées. Aujourd'hui, les choses sont différentes et l'on se sert de micro-ondes et de satellites.

Je ne pense pas qu'il y ait beaucoup de gens qui s'interrogent sur la nécessité du téléphone. Il est entré dans les moeurs. Pour beaucoup, la vie serait passablement différente s'il n'y avait pas de téléphone. Dans notre vaste pays, les communications constituent un lien essentiel entre les individus. L'existence même du Canada dépend de communications fiables et efficaces. Voilà pourquoi nous prétendons que les communications et les télécommunications, notamment le service téléphonique dont nous parlons aujourd'hui, sont des services qui devraient être accessibles à tous les Canadiens à des frais raisonnables.

• (1230)

L'industrie canadienne sait très bien répondre aux besoins du pays. Dans le passé elle a répondu à nos besoins et continue à le faire en offrant des solutions novatrices qui comptent parmi les meilleures au monde. La qualité et l'accessibilité de nos services de télécommunications sont de classe mondiale. Les statistiques révèlent que le Canada jouit d'un des taux d'accessibilité par habitant les plus élevés au monde. Plus de 98 p. 100 des foyers canadiens ont au moins un appareil téléphonique. Les Canadiens ont également la réputation d'être ceux qui parlent le plus au téléphone. Nous avons établi un réseau de télécommunication dont nous pouvons être fiers grâce à la force de notre industrie des télécommunications travaillant de concert avec ceux qui sont chargés de la réglementation au sein du gouvernement.

Le processus de réglementation a joué un rôle capital en maintenant un équilibre minutieux entre les besoins de capital de l'industrie et l'objectif social essentiel qui est de rendre le service téléphonique accessible à tous à des prix convenables. Et, comme le CRTC l'a prouvé récemment, le processus de réglementation est efficace. Entre 1979 et 1984, alors que sévissait l'inflation, des majorations régulières de tarifs ont été consenties aux compagnies de téléphone. Depuis l'accession du gouvernement actuel au pouvoir, le renouvellement économique a été entrepris, l'inflation a été mâtée et le CRTC a agi en conséquence en ordonnant des remises et des réductions de tarifs pour tenir compte de la meilleure situation financière améliorée de Bell Canada. Ces baisses de tarifs devraient stimuler davantage la croissance économique et les hommes d'affaires comme les simples particuliers en profiteront directement.

On constate depuis quelques années l'effet croissant de concurrence dans les télécommunications, et cette tendance va vraisemblablement se poursuivre. Nous reconnaissons également que pour pouvoir être rentables et prospères, nos industries doivent être concurrentielles à l'échelle mondiale, et nous appuyons leurs efforts. Pour tenir compte de ce nouvel environnement, le gouvernement a pour politique d'alléger la réglementation de l'industrie. Il faut laisser fonctionner l'économie de marché si l'on veut que les entrepreneurs canadiens puissent conserver et augmenter leur compétitivité sur un marché nord-américain de plus en plus unifié. Mais aussi longtemps que le service téléphonique local et les autres services essentiels continuent de faire l'objet de monopoles, il y a lieu de protéger l'intérêt public. Le gouvernement doit rester vigilant s'il veut empêcher d'éventuels effets négatifs. Il faut que le service reste abordable, accessible et universel, et il faut défendre les intérêts des consommateurs même quand l'on encourage d'autre part le développement de l'initiative privée.

Au fur et à mesure de la déréglementation des services, il est certain que les charges de réglementation vont baisser. Mais de nouveaux problèmes vont vraisemblablement surgir, et il sera donc plus que jamais nécessaire de maintenir un processus de réglementation efficace. L'organisme qui en est chargé doit avoir les moyens de s'assurer que les bénéfices d'un monopole ne servent pas à subventionner les activités concurrentielles de l'entreprise. Sans de telles garanties, madame la Présidente, les intérêts de l'abonné au téléphone peuvent être compromis tout comme le serait le principe de la concurrence loyale et équitable.

Le projet de loi C-4 respecte ces objectifs. Il établit d'une part la réglementation de l'industrie sur la base de la récupération intégrale des frais. Il assure d'autre part que la qualité de la réglementation ne souffrira pas de la réduction des frais. En établissant ainsi la réglementation des télécommunications sur une base de recouvrement des frais, le CRTC est fortement incité à exercer un contrôle serré sur ses dépenses car la réglementation est un processus ouvert et public. Avec l'adoption du projet de loi C-4, les frais reliés aux activités du CRTC seront recouvrés directement de l'industrie au lieu de ressortir au budget général du gouvernement.

Cette obligation de rendre des comptes à la population, qui pourrait faire du prix de la réglementation un sujet de controverse aux audiences publiques sur la tarification, constitue une incitation à mettre au point un processus de réglementation qui soit à la fois efficace et rentable. Les montants que la mesure à l'étude permettra de recouvrer de l'industrie peuvent paraître relativement modestes en comparaison de l'énorme déficit fédéral que nous avons hérité du gouvernement précédent. Les effets de cette mesure ne se limitent cependant pas aux montants mentionnés.

Quand le gouvernement se voit présenter une mesure permettant à un service public de répondre davantage aux besoins de la population desservie tout en réduisant le fardeau du contribuable, il a le devoir, nous en convenons tous, d'accepter une telle mesure. Son application démontrera bien que le gouvernement est résolu à établir un bon nombre de ses activités sur une base de recouvrement des frais, et cela fait en soi partie de la tâche plus générale qui est de restaurer la responsabilité financière au Canada. A mon avis, le projet de loi C-4 a beaucoup de bien-fondé et il est digne de l'examen et de l'appui de la Chambre.

Comme je l'ai fait observer au début de mon intervention, il se peut que beaucoup de gens ne comprennent pas tout à fait clairement ce à quoi nous voulons en venir avec cette mesure, et pourquoi elle vise à modifier la Loi sur les chemins de fer. Je rappelle que le Canada a de quoi être très fier au chapitre des télécommunications. Nous avons été les chefs de file dans le domaine et je suis persuadé que nous continuerons de l'être. Nous devons également veiller à ce que les consommateurs soient protégés. Je préférerais de loin éviter toute réglementation dans certains de ces domaines et laisser ainsi le système de la libre entreprise suivre son cours normal. Que le service téléphonique soit essentiel ou pas, là n'est pas la question; mais je pense bien que nous sommes nombreux à croire qu'il l'est de nos jours. N'oublions pas que ce service doit être à la disposition des citoyens canadiens et nous tenons à ce que cela ne change pas. Voilà pourquoi notre gouvernement prendra de temps à autres des mesures afin de s'assurer que des monopoles comme celui du téléphone sont réglementés et que, par le biais du processus de la réglementation, les usagers ont leur mot à dire au sujet de l'exploitation de ces monopoles.

Nous savons tous que le service téléphonique a été inauguré au Canada, bien qu'il arrive aux Américains de vouloir s'en approprier le mérite. C'est là un excellent service que nous nous sommes donné à un coût raisonnable. En vertu de ce projet de loi, les consommateurs pourront connaître l'avis du CRTC et, si ce dernier s'oppose à la réglementation, la formule qui sera mise au point pour fixer les tarifs.

Je le répète, les 6 millions que nous récupérerons grâce à ce projet de loi ne représentent peut-être pas une très grosse somme compte tenu de l'importance du déficit, mais je crois que nous sommes en bonne voie de réduire ce dernier. Vous vous en souvenez sans doute, madame la Présidente, quand notre gouvernement a pris le pouvoir, le déficit était extrêmement élevé. Grâce à un effort extraordinaire de la part de notre gouvernement, nous sommes parvenus à le réduire aux environs de 32,5 milliards de dollars. Nous devrions applaudir également aux efforts que les Canadiens ont déployés dans de nombreux domaines pour nous aider. Nous avons demandé aux agriculteurs de nous aider à recouvrer les frais. Nous avons demandé aux électeurs de nous aider à recouvrer les frais. Nous demandons maintenant aux entreprises des services téléphoniques de participer à leur tour au recouvrement des frais. Ce n'est que raisonnable. Ce ne sont là que quelques-unes des choses que nous tentons de faire.

Je voudrais ajouter que nous pouvons téléphoner de notre foyer presque n'importe où dans le monde. Pour la plupart, nous pouvons composer le numéro directement, bien que nous soyons encore obligés, dans certains endroits, de recourir à la standardiste. Le fonctionnement du système tient du merveilleux. Pour ma part, je n'y comprends rien. Peut-être certains autres députés comprennent-ils quelque chose au système, mais ce qui est sûr, c'est qu'il fonctionne. D'autres pays ne disposent pas d'un système téléphonique qui fonctionne aussi bien que le nôtre. Au Canada, nous en sommes très fiers et nous voulons le demeurer.

Notre gouvernement continuera de surveiller les cordons de la bourse, s'assurant ainsi que nous obtenons notre juste part des revenus, sans pourtant oublier les gens qui doivent utiliser les services téléphoniques d'une façon régulière. Nos commettants se plaignent souvent à nous, députés, du système téléphonique, du système postal, et de nombreux autres problèmes actuels. Je ne pense pas qu'ils formulent autant de plaintes au sujet du système téléphonique que des autres organismes. Le système qui existe au Canada aujourd'hui est l'un des meilleurs au monde, et les Canadiens le reconnaissent. Le service téléphonique ne nous pose pas tellement de problèmes, du moins dans la magnifique région d'Essex—Kent où j'habite. Nous avons encore des services qui ne font pas partie du réseau de Bell Canada; ce sont les derniers de la région. Nous avons encore un central téléphonique . . .

• (1240)

Une voix: Utilisez-vous toujours la manivelle?

M. Caldwell: Oui, nous l'utilisons toujours; un long, trois brefs. Peut-être y a-t-il encore à Vancouver des standardistes pour qui un son long et trois brefs signifient quelque chose. C'était notre numéro il y a bien des années.

J'espère, je tiens à le dire, que nous obtiendrons l'appui de la Chambre. Nous voudrions faire adopter ce projet de loi. Il ne risque pas de faire trembler les assises du pays, mais il figure en bonne place dans les efforts que déploie le gouvernement pour s'assurer que les Canadiens savent où nous allons dans le domaine des communications; j'espère donc que la Chambre va l'adopter rapidement.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Y a-t-il des questions et des observations?

Mme Finestone: Madame le Président, compte tenu des observations de mon collègue, je tiens à vous dire que j'ai encore une ligne téléphonique partagée à sonnerie individualisée. Le député a signalé à quel point il est fier d'appartenir au parti qui a créé la société Radio-Canada. Je serais curieuse de connaître sa réaction aux observations d'un journaliste et animateur bien connu et fort respecté qui a tellement fait pour notre pays, du point de vue tant de l'histoire orale que de l'histoire écrite, quelqu'un qui est assuré de notre respect et de notre admiration. Je veux parler de Pierre Berton. Je voudrais citer ici un article publié dans le *Sunday Herald* du 19 octobre et savoir ce qu'en pense mon honorable ami. Voici:

Berton accuse les conservateurs de détruire Radio-Canada

Les conservateurs sont en train de détruire lentement mais sûrement la société Radio-Canada et d'autres organismes culturels qui ont contribué à forger la culture canadienne au cours des trente dernières années, déclare l'auteur et animateur Pierre Berton.

«La télévision est la plus importante de nos institutions, car elle est le ciment qui nous unit», a-t-il déclaré vendredi.

«C'est notre nouveau rêve national, au même titre que le chemin de fer autrefois.»

Chemins de fer—Loi

M. Berton est au nombre des Canadiens éminents qui sont invités à prendre la parole devant le Conseil des Canadiens, une organisation nationaliste qui tient sa seconde assemblée annuelle à Ottawa.

«Mais les conservateurs ne comprennent pas cela. A mon avis, les députés conservateurs veulent détruire Radio-Canada. Mais ils savent qu'ils ne peuvent le faire d'un coup ni vendre la société à leur ami John Bassett. Alors ils espèrent l'avoir à l'usure, en réduisant chaque année son budget.»

M. Berton a déclaré que les propositions en vue de réduire de 50 millions de dollars de plus le budget de Radio-Canada, lesquels s'ajoutent aux compressions de 133 millions de dollars déjà imposées par les conservateurs, sont monstrueuses, étant donné surtout qu'un groupe de travail fédéral a recommandé de renforcer la radiodiffusion et la télévision publiques au Canada.

J'aimerais que mon distingué collègue me fournisse une réponse intelligente. Êtes-vous d'accord ou non avec Pierre Berton?

M. Caldwell: Madame la Présidente, je dois dire que Pierre Berton est certes une personnalité de la télévision et un auteur très respecté dans le pays et qu'il a droit à ses opinions. Je ne crois pas que le gouvernement actuel soit en train d'étrangler Radio-Canada, comme il le dit à sa façon. D'après ce que j'en sais, la dernière saison de Radio-Canada a été l'une de ses meilleures. La société a diffusé bon nombre d'émissions intéressantes l'an dernier, y compris celle de M. Berton. Nous avons demandé à Radio-Canada de comprimer légèrement ses frais d'exploitation et de contrôler ses dépenses, mais la société est au courant de ces exigences depuis 1984. Une coupe a été faite à ce moment là, mais il n'y en a pas eu depuis. Nous lui avons demandé de respecter son budget.

Comme je l'ai signalé, et je ne devrais pas avoir à le répéter, notre engagement à l'égard du secteur culturel a été sans précédent au cours des deux dernières années. Je le répète, les crédits destinés aux industries culturelles ont augmenté de 375 millions de dollars sur cinq ans. Pour l'industrie du cinéma et du vidéo, 33 millions ont été affectés pour 1986-1987 et 165 millions pour les cinq prochaines années. L'industrie de l'édition du livre a bénéficié de 13 millions de dollars en 1986-1987 et de 65 millions de dollars sur cinq ans, une augmentation de 25 p. 100.

La députée et M. Berton parlent de compression des crédits destinés aux industries culturelles. Je ne vois pas du tout de quoi ils veulent parler. Je ne crois pas possible que des députés puissent interpréter ces chiffres de cette façon. Cinq millions de dollars ont été accordés en 1986-87 à l'industrie de la musique et des enregistrements. Je suis certain que M. Berton et les autres aiment écouter de la musique enregistrée par des Canadiens, comme moi, comme vous et comme la députée. Cela représentera 25 millions de dollars pour les cinq prochaines années.

Selon M. Berton, le caucus conservateur essaie de détruire la Société Radio-Canada. Je sais qu'on n'est pas censé parler de ce qui se passe en caucus, mais je ne me rappelle pas qu'on ait parlé de Radio-Canada, en tout cas pas en ma présence. La députée sait que je tends l'oreille lorsque j'en entends parler, car j'ai passé plusieurs années dans cet organisme. Je devrais savoir, je pense, si on en avait parlé et si le caucus conservateur essayait de la détruire. Bien au contraire nous soutenons Radio-Canada. En fait, ces deux dernières années elle a fourni un excellent travail et produit des émissions sensationnelles. Ce n'est peut-être plus la vieille Société Radio-Canada d'autrefois, mais tout évolue. A mon avis, c'est une amélioration.

Est-ce que je suis d'accord avec M. Berton? Certainement pas.

Mme McDonald: Madame la Présidente, à mon avis, les commentaires du député nous ont induits en erreur. Il est facile de parler de telle ou telle augmentation et de citer des pourcentages et des chiffres. Il n'a pas tenu compte de tous les éléments, lesquels indiquent une diminution nette. On n'a pas assisté à une forte indexation, comme les conservateurs l'avaient promis aux membres de la collectivité culturelle au cours de la campagne électorale de 1984. Oui, on enregistre une augmentation ici et là . . .

Mlle MacDonald: Elles s'ajoutent.

Mme McDonald: . . . mais les diminutions l'emportent sur les augmentations. Dans l'industrie de l'édition, le député a signalé une augmentation, mais celle-ci est inférieure aux pertes subies en raison du nouveau droit de douane. Il est tout à fait faux de parler d'une augmentation parce qu'il s'agit d'une diminution nette.

Les conservateurs ont semé la même confusion en ce qui a trait aux allocations familiales et au crédit d'impôt pour enfants. Au lieu de tout réduire en même temps, ils ont augmenté le crédit d'impôt pour enfant tout en diminuant les allocations familiales et en projetant de réduire plus tard le crédit d'impôt pour enfants. Ils ont trompé tout le monde. Ils peuvent raconter qu'ils ont augmenté l'aide aux familles, et ils font absolument la même chose dans le domaine culturel. En fait, les diminutions ont été supérieures aux augmentations, même dans des secteurs déterminés.

M. Caldwell: Madame la Présidente, la question est la même et je ne veux pas répéter ma réponse. Je veux seulement assurer aux Canadiens que le gouvernement a la ferme intention de soutenir l'industrie des communications et le secteur culturel.

Je saisis cette occasion pour féliciter la nouvelle ministre des Communications (Mlle MacDonald) de sa nomination et je suis certain que nous pouvons nous attendre à de grands événements ces deux, quatre, six ou huit prochaines années.

Des voix: Bravo!

Mme Finestone: Madame la Présidente, j'aimerais vraiment que mon collègue soit précis. Je reprendrai où la députée de Broadview—Greenwood (Mme McDonald) a terminé. Ne parlons que de Radio-Canada puisque vous faisiez partie du personnel de la société et êtes fier de cet organisme. Je suis convaincue que vous n'êtes par particulièrement heureux de . . .

M. McKinnon: Règlement!

Mme Finestone: Qui invoque le Règlement?

M. McKinnon: Moi.

Mme Finestone: Pour quel motif?

M. McKinnon: Madame la Présidente, il n'est pas habituel de désigner les députés par des pronoms personnels. La députée est ici depuis assez longtemps pour savoir qu'elle doit mentionner la circonscription du député dont elle parle à la Chambre des communes.

M. Rossi: C'est ce qu'elle a fait.

Mme Finestone: J'ai parlé de mon collègue, je n'ai pas mentionné sa circonscription.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Je crois que la députée de Mount Royal (Mme Finestone) sait qu'elle devrait parler du député en mentionnant le nom de sa circonscription et pas nécessairement l'emploi qu'il occupait auparavant. Veuillez poursuivre.

• (1250)

Mme Finestone: Le député peut-il me dire si des compressions de 50 millions de dollars se sont ajoutées à celles de 133 millions que Radio-Canada a subies?

M. Caldwell: Madame la Présidente, je ne veux pas revenir là-dessus. Dans son exposé de novembre 1984, le ministre des Finances (M. Wilson) a annoncé que le budget de Radio-Canada serait réduit de 70 millions.

Mme Finestone: Soixante-quinze millions.

M. Caldwell: D'accord, 75 millions. Il n'y a pas eu de nouvelles compressions depuis.

La présidente suppléante (Mme Champagne): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Mlle MacDonald, appuyée par M. Mazankowski propose: Que le projet de loi C-4, tendant à modifier la Loi sur les chemins de fer, soit lu pour la 2e fois et renvoyé à un comité législatif.

Plaît-il à la Chambre d'adopter cette motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée et le projet de loi, lu pour la 2e fois, est renvoyé à un comité législatif.)

* * *

LA LOI SUR LA DISSOLUTION DE LA SOCIÉTÉ CANAGREX

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

L'hon. John Wise (ministre de l'Agriculture) propose: Que le projet de loi C-2, tendant à dissoudre la société Canagrex et à modifier certaines lois en conséquences, soit lu pour la 2e fois et renvoyé à un comité législatif.

—Madame la Présidente, je prends la parole pour proposer la deuxième lecture du projet de loi C-2, qui tend à abroger la Loi sur Canagrex et à dissoudre cette société d'État. Je suis certain que tout le monde sait pourquoi cette mesure a été présentée. Dans sa déclaration économique de novembre 1984, mon collègue le ministre des Finances (M. Wilson) avait annoncé l'intention du gouvernement de faire disparaître Canagrex avant avril 1985. Cette initiative visait à réduire les dépenses gouvernementales, mais il n'y avait pas que cela. Nous étions aussi convaincus que Canagrex n'atteindrait pas les objectifs qui lui avaient été fixés. De toute évidence, l'industrie n'aurait pas recours à la société d'État de la façon prévue.

Canagrex

Comme les députés qui connaissent Canagrex le savent, cette société devait identifier de nouveaux marchés, promouvoir l'exportation des produits canadiens, participer au commerce international, fournir des conseils sur les exportations à l'industrie, offrir des subventions, des contributions, des prêts et des garanties de prêts, et se charger d'importer, d'exporter, d'acheter et de vendre. Comme vous-même, madame la Présidente, et tous les députés en conviendront certainement, ce sont là des objectifs forts louables. Cependant, nous avons décidé de supprimer Canagrex parce que nous étions convaincus que les mêmes objectifs pourraient être atteints plus efficacement par les ministères du gouvernement en collaboration avec le secteur privé. C'est d'ailleurs ce qui s'est passé.

L'Office des produits agricoles, le ministère des Affaires extérieures, la Société pour l'expansion des exportations et, bien sûr, mon propre ministère, Agriculture Canada, sont les principaux organismes en cause à l'échelon fédéral. L'Office des produits agricoles est autorisé à acheter et à vendre au besoin et c'est ce qu'il fait. La Société pour l'expansion des exportations fournit de l'assurance, des prêts et des garanties. Il y a à peu près un an, la SEE lançait un programme d'assurance-crédit, d'une durée maximum de 360 jours, sur les produits agricoles en vrac. Cette mesure faisait suite à l'étude d'un groupe de travail interministériel. En janvier cette année, la SEE offrait aux exportateurs agricoles un autre programme d'assurance-crédit s'étendant cette fois sur une période maximale de trois ans. Cette assurance couvre le grain, les oléagineux, les légumineuses à graines, le tabac, les produits d'origine animale, les semences et le matériel génétique. Ces initiatives importantes, de la part de la SEE, ont nettement amélioré la position concurrentielle de nos agriculteurs. Nous prévoyons que des produits, d'une valeur de 200 millions de dollars, auront été exportés d'ici la fin de l'année.

Le ministère des Affaires extérieures joue un rôle important dans la commercialisation de nos produits agricoles à l'étranger. Je songe notamment à son programme de développement des marchés d'exportation qui a pour but de soutenir les missions commerciales à l'étranger et au Canada. Ce programme prévoit également des subventions et des contributions pour les exportateurs qui cherchent à écouler leurs produits à l'étranger.

Mon ministère, le ministère de l'Agriculture, et le ministère des Affaires extérieures se sont donné la main pour améliorer les perspectives des exportateurs agricoles. On trouve maints exemples de cette collaboration, qui profite énormément à tous nos producteurs agricoles sans exception. Les ministères de l'Agriculture et des Affaires extérieures essaient de trouver ensemble de nouveaux débouchés. Ces deux ministères collaborent également sur le plan technique et publicitaire; ils organisent des colloques et des foires commerciales. Ils mettent au point ensemble un système de renseignements sur les marchés d'exportation. Nous avons établi également un comité mixte du développement international de l'agro-alimentaire. Ce comité s'assure que les services de développement des marchés agricoles d'exportation de nos deux ministères ne font pas double emploi. Il veille par ailleurs à combiner si possible nos ressources pour trouver de nouveaux débouchés éventuels et pour aider le secteur privé à en profiter.

Article 21 du Règlement

Le développement des exportations exige pour réussir non seulement la coopération entre les ministères mais la collaboration du secteur privé. C'est pourquoi mon ministère offre des conseils aux exportateurs et coordonne les initiatives du secteur privé en matière d'exportations. Le personnel d'Agriculture Canada travaille aussi avec le secteur privé pour l'aider à découvrir et à résoudre les problèmes techniques que posent les marchés d'exportations. Nous avons pu établir ensemble des accords sur l'hygiène animale qui ont ouvert la porte à maintes occasions. Au cours de l'année dernière seulement, le Canada et la Chine ont conclu cinq accords sur la santé animale couvrant toute une gamme de produits agricoles. Ils ont permis au Canada d'expédier des bestiaux et des porcs vivants vers ce très important marché d'exportation.

Mon ministère a participé activement avec le secteur privé à des missions commerciales et à des colloques à l'étranger. Au cours derniers mois, nous avons notamment commandité un colloque sur le lait en Équateur et un autre au Pérou. Avec l'aide de ce secteur nous avons publié un bulletin de promotion des exportations sur les granulés de luzerne destinées au bétail d'élevage, et nous nous attendons à en publier d'autres à l'avenir. Nous avons organisé, ce mois-ci, un colloque sur le lait en Chine, et nous en organisons d'autres au Portugal et en Espagne. Nous avons participé, avec d'autres ministères fédéraux, à *Food Pacific 86*, qui a remporté un succès monstre à Vancouver cette année. En coopération avec le secteur privé, nous sommes en train d'organiser une forte présence du Canada au *A China Show*, comme l'année dernière.

Madame la Présidente, je vois que le sergent d'armes a remarqué l'horloge, comme vous et moi. Je crois que je devrais déclarer qu'il est 13 heure.

[*Français*]

La présidente suppléante (Mme Champagne): À l'ordre! Comme il est 13 heures, je quitte maintenant le fauteuil pour le reprendre à 14 heures.

(La séance est suspendue à 13 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[*Traduction*]

LES ORGANISMES BÉNÉVOLES

FRONTIERS FOUNDATIONS—ON DEMANDE DE RÉTABLIR LE FINANCEMENT

M. Keith Penner (Cochrane—Supérieur): Monsieur le Président, des logements plus sûrs et plus chauds pour les Canadiens dans le besoin, voilà un objectif qui mérite l'appui du gouvernement, surtout quand ces logements peuvent être fournis de façon à épargner des deniers publics. Néanmoins, le gouvernement refuse d'appuyer une oeuvre de charité d'envergure nationale qui offre un service de ce genre.

L'organisme *Frontiers Foundation* travaille depuis deux décennies à améliorer les logements et le niveau de vie des autochtones démunis qui ne vivent pas dans les réserves. Depuis 1964, il a aidé à construire ou à rénover plus de 1 000 maisons dans des régions défavorisées.

Le recours au bénévolat permet de consacrer des fonds plus élevés aux matériaux de construction. Au lieu d'appuyer cet organisme méritoire, le gouvernement a réduit son aide au point où celui-ci n'a rien reçu encore cette année. Par l'intermédiaire de l'organisme *Frontiers Foundation*, le gouvernement utilise ses fonds de façon efficace. Il y aurait donc lieu de rétablir le financement.

* * *

LES PARTIS POLITIQUES

LE RECRUTEMENT D'HOMOSEXUELS ET DE LESBIENNES PAR LA POLICE—LA POSITION DU NPD

M. Gordon Taylor (Bow River): Monsieur le Président, le Nouveau parti démocratique voudrait que le gouvernement oblige la Gendarmerie royale du Canada à recruter des lesbiennes et des gais. Vous imaginez un peu une tapette de la GRC dégaînant son poudrier pour arrêter un bûcheron? Vous imaginez une grande folle lesbienne de la GRC s'écriant sur les lieux d'un vol à main armée: «Arrêtez, rendez-vous ou je vous tape avec mon sac à main»? Si l'on n'engage pas des homosexuels, ils vont crier à la discrimination. La GRC . . .

M. le Président: A l'ordre. Le député ferait bien de faire attention à ce qu'il dit, car il emploie des termes qui pourraient fort bien choquer profondément un grand nombre de Canadiens et provoquer une question de privilège ou un rappel au Règlement.

M. Taylor: Monsieur le Président, la GRC est une excellente force de police car elle recrute des hommes et des femmes de haut calibre et à la hauteur de leur tâche. Si nous obligeons la GRC à recruter dans certains groupes, nous accordons une considération particulière à ces groupes. Nous allons non seulement affaiblir la Gendarmerie, mais ce qui est pire, nous allons faire preuve de discrimination à l'égard de Canadiens plus qualifiés et en fait à l'égard de l'ensemble des Canadiens.

La GRC est actuellement la police la plus remarquable du monde. Laissons-la continuer. Vive la Gendarmerie Royale du Canada.

LE MULTICULTURALISME

ON CRITIQUE LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

M. Ernie Epp (Thunder Bay—Nipigon): Monsieur le Président, les événements des derniers jours ravivent nos craintes au sujet de la politique relative au multiculturalisme préconisée par le gouvernement conservateur.

Le vice-président du Conseil consultatif canadien du multiculturalisme a soutenu avec fierté à propos de ses collègues qu'ils étaient de grands partisans du parti conservateur. Cet organisme consultatif était en principe responsable des programmes faisant suite aux slogans lancés par les deux ministres à être chargés en premier du Multiculturalisme, notamment «faire un creuset du multiculturalisme» et «le multuculturalisme, une bonne affaire».

Les membres de nombreuses collectivités ethniques se sont dit mécontents de telles idées et ont prié le gouvernement de subventionner des programmes destinés à préserver leur culture et leur langue. Les députés conservateurs de la région de Toronto ont récemment exhorté le gouvernement à prendre des mesures plus vigoureuses et plus avisées en matière de multiculturalisme.

J'exhorte à mon tour le nouveau ministre chargé de ce dossier à consulter les collectivités ethniques, et non pas uniquement des partisans conservateurs. Je l'exhorte à mettre en oeuvre une politique multiculturelle tendant à favoriser la diversité ethnoculturelle au Canada et à encourager les collectivités ethniques à participer à la vie nationale.

Je l'exhorte à se rappeler que le multiculturalisme ne devrait pas servir d'instrument permettant de se faire du capital politique.

* * *

L'ÉCONOMIE

LE CONSEIL ÉCONOMIQUE DU CANADA—LE RAPPORT SIGNALANT L'IMPORTANCE DES NÉGOCIATIONS COMMERCIALES ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS

M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud): Monsieur le Président, dans son rapport intitulé «En pleine mutation», le Conseil économique du Canada nous signale à nouveau combien la négociation d'un accord de libre-échange avec les États-Unis est importante pour l'avenir de notre pays, pour la création d'emplois, pour notre prospérité et celle de nos enfants.

Plus important encore, le Conseil économique révèle ce qui risque de nous arriver si nos relations commerciales avec les États-Unis continuent de se détériorer. Il définit très clairement les torts que subiraient la situation de l'emploi et la croissance économique si des mesures devaient restreindre notre accès aux marchés américains.

Le rapport annuel d'un Conseil économique renouvelé sous la direction de Mme Judith Maxwell s'attaque aux vrais problèmes essentiels de notre époque et devrait absolument être lu par tous les députés. Les temps changent. Dans son rapport, le Conseil économique du Canada propose une orientation à cette mutation de la société.

* * *

[*Français*]

LES PRODUITS DANGEREUX

L'IMPACT DU PLOMB DANS L'ENVIRONNEMENT—LA NÉCESSITÉ POUR LE GOUVERNEMENT DE PRENDRE DES MESURES

Mme Thérèse Killens (Saint-Michel—Ahuntsic): Monsieur le Président, le plomb vient maintenant s'ajouter à la longue liste des produits dangereux. Au fait, la Société royale d'enquête établie pour étudier l'impact du plomb dans l'environnement vient de déposer son rapport.

La situation est alarmante pour le Canada. Quatre scientifiques américains ont identifié le plomb comme étant la cause de haute pression artérielle, d'intelligence diminuée et de comportements étranges chez certains enfants.

Le Canada continue à recycler quotidiennement le plomb d'environ 15 000 batteries d'automobiles, et ce nombre continue à augmenter. Pourtant l'inventaire de 1982 démontre que 73 000 tonnes de plomb ont été déversées dans l'environnement.

Au nom des générations futures, monsieur le Président, je demande au gouvernement de réagir immédiatement pour corriger cette situation dangereuse.

* * *

• (1405)

[*Traduction*]

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

ON S'OPPOSE À UNE HAUSSE ÉVENTUELLE DES TARIFS POSTAUX

M. Bob Pennock (Etobicoke-Nord): Monsieur le Président, les médias ont fait état de l'intention de la Société canadienne des postes de demander au Parlement l'autorisation de hausser le tarif des lettres de 34c. à 36c. Le 14 juin de l'an dernier, je déclarais à la Chambre que si l'efficacité et le service de la Société des postes atteignaient un niveau acceptable, j'appuierais une hausse des tarifs pour lui permettre de régler ses difficultés financières. Malheureusement, ni son efficacité ni ses services ne se sont suffisamment améliorés pour justifier cette hausse.

A la Société canadienne des postes, le taux d'absentéisme des employés est le double de la moyenne nationale et selon les dirigeants de la Société, ce seul problème lui coûte 70 millions de dollars par année. Dans Etobicoke-Nord, je reçois de nombreux appels et de nombreuses lettres d'électeurs insatisfaits du service. Le principal problème demeure la régularité de la livraison du courrier. Vous avez devant vous un député conservateur qui n'appuiera pas de hausse des tarifs.

Article 21 du Règlement

LES CATASTROPHES

LE DÉCÈS DU PRÉSIDENT DU MOZAMBIQUE DANS L'ÉCRASEMENT D'UN AVION

M. Howard McCurdy (Windsor—Walkerville): Monsieur le Président, seul le temps nous permettra de tirer au clair les déclarations contradictoires du gouvernement sud-africain, selon lequel l'avion s'est écrasé à cause du mauvais temps, et du pilote de l'avion, selon lequel il a été abattu par l'aviation sud-africaine. Pour le Mozambique, une évidence douloureuse s'impose: Samora Machel, président du pays et père de son indépendance, est mort, de même que plusieurs dignitaires du gouvernement.

L'expression de notre chagrin et de nos condoléances s'adresse au pays tout entier et aux survivants des défunts pour la perte qui les afflige. Cependant, il convient de noter que la mort de Machel fera déboucher sur une crise l'instabilité cultivée avec tant d'assiduité par l'Afrique du Sud; c'est pourquoi le gouvernement canadien se doit de répondre sans délai aux exhortations de deux comités parlementaires, le comité spécial mixte des relations extérieures du Canada et le comité des droits de la personne, lesquels prônent un effort international visant à fournir une aide financière et autre aux pays de la ligne de front dans leur résistance à la campagne de déstabilisation menée par le régime raciste et impérialiste de l'Afrique du Sud.

* * *

[*Français*]

LES CATASTROPHES

CONDOLÉANCES AUX FAMILLES DES DISPARUS À SAINTE-ANNE-DES-MONTS ET VOEUX DE PROMPT RÉTABLISSEMENT AUX BLESSÉS

M. Charles-Eugène Marin (Gaspé): Monsieur le Président, à la suite de l'adoption du projet de loi C-11 par la Chambre des communes, plus de 750 000 familles canadiennes à faible revenu dont 10 000 familles gaspésiennes bénéficieront d'un crédit d'impôt maximum de 454 $ par enfant, dont 300 $ seront bientôt versés sous forme de paiement anticipé. C'est une excellente nouvelle pour les familles canadiennes en difficulté.

Toutefois, monsieur le Président, le bonheur que j'avais d'annoncer cette nouvelle aux familles gaspésiennes s'est vu assombri par la déplorable catastrophe qui a fauché la vie de six personnes de ma circonscription, dont trois enfants, hier, à Sainte-Anne-des-Monts. Je suis assuré, monsieur le Président, que mes collègues et vous-même se joindront à moi pour offrir aux familles des disparus nos plus sincères condoléances et aux blessés nos meilleurs voeux de prompt rétablissement.

* * *

LA PETITE ET MOYENNE ENTREPRISE

LA POSSIBILITÉ D'UNE AUGMENTATION DU PRIX DE L'AFFRANCHISSEMENT DES LETTRES—LES CONSÉQUENCES POUR LA PME

M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard—Anjou): Monsieur le Président, du 19 au 25 octobre, c'est la semaine de la petite entreprise. La petite entreprise dépend des services postaux et en souffre à cause des coupures de services et de l'augmentation des coûts.

Vendredi dernier, nous avons appris que la Société canadienne des postes va encore demander une augmentation de 2c. par lettre. Est-ce que cette industrie, ce secteur qui crée la majorité de nos emplois, doit toujours souffrir et payer les conséquences d'un gouvernement qui n'assume pas ses responsabilités?

[*Traduction*]

Pourquoi le gouvernement ne respecte-t-il pas la promesse qu'il a faite à l'Association des maîtres de poste, dans une lettre du 14 août 1984, à savoir rétablir la qualité du service sans faire payer plus cher aux Canadiens pour un service inférieur?

* * *

L'EXPANSION INDUSTRIELLE RÉGIONALE

L'OUVERTURE D'UNE PAPETERIE À MIRAMICHI

M. W. R. Bud Jardine (Northumberland—Miramichi): Monsieur le Président, une région économiquement défavorisée du Nouveau-Brunswick a reçu un stimulant, un bon coup de pouce, la semaine dernière, quand le premier ministre (M. Mulroney) a ouvert une usine de 250 millions de dollars sur la Miramichi. Cette usine va créer 165 nouveaux emplois et en soutenir 1 400 autres dans les secteurs des forêts et des approvisionnements.

• (1410)

Le propriétaire de l'établissement, M. George Petty, a rendu hommage au premier ministre dont l'intervention personnelle, faite après les élections de 1984, a contribué à assurer le financement pour l'usine. Aujourd'hui, pour la première fois depuis près de cent ans, les produits forestiers bruts sont transformés en produits finis sur la Miramichi.

La visite du premier ministre a été un franc succès. Les gens l'ont accueilli chaleureusement à son retour à un endroit où il a déjà vécu. L'actuel premier ministre prend les intérêts de nos petites villes à coeur.

* * *

LES FINANCES

LE NON-PAIEMENT D'IMPÔT SUR LE REVENU PAR *STANDARD TRUSTCO LIMITED*

M. John Parry (Kenora—Rainy River): Monsieur le Président, j'ai le plaisir d'annoncer aujourd'hui que le sixième vainqueur du grand prix décerné aux sociétés non imposées est *Standard Trustco Limited*.

Grâce aux faveurs fiscales accordées par les gouvernements libéraux et conservateurs épris de la même idéologie, en 1981, 1982 et 1985, *Standard Trustco* n'a payé aucun impôt sur des bénéfices de plusieurs millions de dollars. En 1979 et 1980, ses impôts étaient si minimes que leur taux n'atteignait que 0,2 p. 100. En 1983 et 1984, son taux réel d'imposition ne s'élevait qu'à 5 p. 100.

Si *Standard Trustco* avait été tenue, dans le cadre d'un régime fiscal juste et équitable, de payer 25 p. 100 d'impôts sur ses bénéfices, les Canadiens ordinaires auraient payé 4 millions de dollars de moins. Je fais cette annonce aujourd'hui au nom de tous les contribuables canadiens, pour montrer que nous avons besoin d'une réforme en profondeur de la fiscalité, afin de mettre fin aux largesses gouvernementales des libéraux comme des progressistes conservateurs.

* * *

LA CONDITION FÉMININE

LES RÉCIPIENDAIRES DU PRIX DE L'«AFFAIRE PERSONNE»

Mme Barbara Sparrow (Calgary-Sud): En cette Journée de la personne, monsieur le Président, il convient à juste titre de rendre hommage aux cinq femmes albertaines qui se sont battues pour faire reconnaître aux femmes le statut de personne en 1929. Le 18 octobre de cette année-là, en effet, les Canadiennes sont parvenues à se faire reconnaître sur le plan juridique en tant que personnes, ce qui leur donnait le droit d'être nommées au Sénat. Ce sont cinq célèbres Albertaines, Emily Murphy, Louise McKinney, Nellie McClung, Irene Parlby et Henriette Muir Edwards qui, par leurs efforts, ont remporté cette victoire.

Le 22 octobre, Son Excellence le gouverneur général doit décerner le Prix de l'«Affaire personne» à cinq femmes pour rendre hommage aux Canadiennes qui se distinguent partout au Canada dans les domaines les plus divers. Ce sont Elizabeth Carr, l'honorable Muriel McQueen Ferguson, Denyse Bélanger-Rochon, Berenice Sisler, et Helen Yeo. Par la qualité de leur engagement, elles sont les dignes émules d'Emily Murphy et de ses courageuses compagnes d'il y a 56 ans.

* * *

LA TAXE D'ACCISE

LA PROTESTATION CONTRE L'IMPOSITION D'UNE TAXE SUR LES LIVRES IMPORTÉS

Mme Sheila Finestone (Mount Royal): Monsieur le Président, c'est aujourd'hui que débute au Canada la Semaine du droit à la lecture. Malheureusement, l'imposition par le gouvernement d'un droit compensateur de 10 p. 100 sur les livres en langue anglaise a brisé une tradition séculaire que tous les gouvernements avaient respectée d'exonérer les livres de la taxe de vente et de la taxe d'accise. Même l'Union soviétique et l'Afrique du Sud n'ont jamais adopté de mesure aussi rigoureuse.

Des lecteurs canadiens ont adressé au ministre des Finances (M. Wilson) plus de 80 000 cartes postales en signe de protestation. Déjà, les libraires font état de la résistance accrue de leurs clients aux prix plus élevés. Les éditeurs annulent des entreprises de coédition, appauvrissant ainsi le choix de livres et mettant en péril des emplois. La Communauté européenne a logé une protestation contre ce droit, tout comme la *British Publishers Association*, et toutes deux envisagent des mesures de rétorsion.

C'est avec fierté que le ministre des Finances a annoncé un programme de 13 millions de dollars en vue d'appuyer l'édition, mais il n'a pas hésité ensuite à imposer à ce secteur une taxe de 36 millions de dollars. Est-ce là une politique conservatrice cohérente, propre à favoriser la culture canadienne?

La période des Fêtes est celle où les libraires vendent le plus de livres. J'invite encore une fois le gouvernement à renoncer à ce droit irréfléchi et inconsidéré avant qu'il ne fasse un tort irrémédiable à notre secteur de l'édition.

* * *

LES PETITES ENTREPRISES

ON PRIE LE GOUVERNEMENT D'AIDER LES FEMMES CHEFS D'ENTREPRISE

Mme Mary Collins (Capilano): Monsieur le Président, nous célébrons cette semaine la Semaine de la petite entreprise en l'honneur des 750 000 Canadiens et Canadiennes qui possèdent et exploitent une petite entreprise dans les différentes régions du pays. Je suis particulièrement heureuse de voir la communauté autochtone assurer de plus en plus son indépendance économique grâce à son esprit d'entreprise et de voir la représentation féminine augmenter dans ce secteur d'activité. Au demeurant, il y a deux fois plus de femmes que d'hommes qui se lancent en affaires en Colombie-Britannique. Leur plus gros handicap est le financement. Je prie instamment le ministre de travailler de concert avec les institutions financières pour leur assurer de meilleures facilités de crédit.

Le gouvernement peut s'enorgueillir de l'aide qu'il a apportée aux petites entreprises et aux trois millions de Canadiens qu'elles emploient. Nous en avons la preuve dans les efforts qu'il a faits pour alléger le fardeau fiscal des petites entreprises, pour accroître de un milliard de dollars le financement des prêts garantis, pour libéraliser les modalités d'investissement des caisses de retraite et, surtout pour créer un climat de confiance qui a favorisé l'investissement dans ce secteur et la baisse des taux d'intérêt, climat nettement favorable à nos petites entreprises.

* * *

• (1415)

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

ON CRITIQUE LES TACTIQUES DE L'OPPOSITION

M. Lawrence I. O'Neil (Cape Breton Highlands—Canso): Monsieur le Président, je désire demander aux députés libéraux et néo-démocrates de cesser d'effrayer les prestataires de l'assurance-chômage. Ces gens ont déjà bien assez de soucis comme cela.

Pourquoi l'opposition porte-t-elle ces accusations contre le rapport de la Commission Forget, avant que le rapport ne soit publié et avant qu'il ait été communiqué en entier aux députés et au public? Ce sont des manoeuvres politiques honteuses.

Le rapport de la Commission royale Forget n'est rien d'autre que cela—un rapport. Dire que c'est la politique du gouvernement, simplement pour en tirer avantage, c'est faire passer les considérations politiques avant le bien-être des gens.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

LE CONGRÈS DES ÉTATS-UNIS—L'IMPOSITION D'UNE SURTAXE SUR LES IMPORTATIONS

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg—Fort Garry): Monsieur le Président, j'adresse ma question à la ministre du Commerce extérieur. Les États-Unis nous ont de nouveau porté un sérieux coup. Une fois de plus le gouvernement canadien est intervenu trop timidement et trop tard. Une fois de plus, le gouvernement des États-Unis rejette totalement toute demande de consultation véritable.

Étant donné qu'un porte-parole de la Maison blanche a déjà déclaré que le président n'opposerait pas son veto, quelles mesures le gouvernement du Canada compte-t-il prendre pour renverser la décision manifestement illégale que le Congrès et le président des États-Unis ont prise en imposant une surtaxe sur toutes les importations? Va-t-il recourir à tous les moyens à notre disposition dans le cadre du système commercial international?

L'hon. Pat Carney (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, le député devrait savoir que notre gouvernement s'oppose à cette mesure depuis le mois de septembre. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a déclaré, au cours du week-end, que nous jugeons cette mesure inacceptable. Nous avons, aujourd'hui, exprimé notre opposition à la Maison blanche en envoyant à Clayton Yeutter, le représentant au Commerce des États-Unis, une lettre exhortant le gouvernement américain à s'opposer à l'adoption de cette loi.

LA RÉPONSE DU CANADA

L'hon Lloyd Axworthy (Winnipeg—Fort Garry): Monsieur le Président, la ministre sait-elle que, lorsque la question a été soulevée il y a quinze jours, le gouvernement a déclaré qu'il ne demanderait pas au président Reagan d'y opposer son veto? Deuxièmement, la Maison blanche a déjà rejeté l'idée d'exercer son veto. Quelles mesures le gouvernement va-t-il prendre pour s'opposer à ce que la Maison blanche reconnaît être un acte quelque peu illégal? Allons-nous aller devant le GATT et serons-nous prêts à recourir à tous les moyens à notre disposition pour faire renverser cette décision?

L'hon. Pat Carney (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, le député a raison de dire que cette mesure est contraire aux obligations que les États-Unis ont contractées par le GATT de même qu'aux engagements qu'ils ont pris publiquement à Punta del Este et ailleurs. Comme il l'a dit, nous avons seulement eu la réponse d'un porte-parole de la Maison blanche, mais si cette mesure va de l'avant, notre gouvernement fera le nécessaire.

M. Axworthy: Monsieur le Président, nous savons malheureusement en quoi cela consiste. En général, il se contente de ne rien faire.

L'ACCORD CANADO-AMÉRICAIN SUR L'AUTOMOBILE

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg—Fort Garry): Monsieur le Président, aux termes de l'article II de l'Accord canado-américain sur l'automobile, il est très clair que les signataires ne peuvent pas imposer de surtaxes ou de droits supplémentaires. Comme cela va directement à l'encontre du pacte de l'automobile, allons-nous intenter une action en justice pour amener les États-Unis à respecter cet accord et allons-nous faire connaître nos intentions aujourd'hui même afin que le président des États-Unis sache à quoi il s'expose avant de signer ce projet de loi?

L'hon. Pat Carney (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, le député a très bien cerné nos préoccupations devant cette initiative des États-Unis. Comme il l'a souligné, il s'agit d'une importante mesure protectionniste. Elle va à l'encontre des obligations des États-Unis et comme je l'ai dit, nous ferons le nécessaire. Nous avons déjà manifesté notre opposition dans la lettre que nous avons adressée à la Maison blanche.

LES EXPORTATIONS DE PAPIER JOURNAL À DESTINATION DES ÉTATS-UNIS

M. Brian Tobin (Humber—Port-au-Port—Sainte-Barbe): Monsieur le Président, le monde a bien changé. Il y a quelques mois, lorsqu'il était question des bardeaux de cèdre, le premier ministre a qualifié le président américain de bizarre. Maintenant nous adressons des lettres à la Maison Blanche.

• (1420)

Vendredi dernier j'ai signalé à la ministre du Commerce extérieur que le régime canadien des droits de coupe applicable au bois de résineux s'applique aussi à la matière première destinée au papier journal. Qu'est-ce qui assure à la ministre que l'industrie américaine du papier journal ne va pas invoquer le même régime des droits de coupe pour demander et obtenir du département américain du Commerce un droit compensateur de 15 p. 100 contre l'industrie canadienne du papier journal, industrie qui exporte pour 4,4 milliards de dollars aux États-Unis et qui perdrait 700 millions si elle était frappée d'un pareil droit?

L'hon. Pat Carney (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, j'ai dit à maintes reprises à la Chambre que les assurances que nous voulons obtenir pour mettre fin à ce genre de mesure nous seront données par un traité commercial bilatéral entre le Canada et les États-Unis.

LE PROJET DE LOI RELATIF AUX PRODUITS PHARMACEUTIQUES NON BREVETÉS

M. Brian Tobin (Humber—Port-au-Port—Sainte-Barbe): Monsieur le Président, s'il y a intérêt à avoir un accord commercial bilatéral, comment se fait-il alors que les dossiers du bois de résineux, du papier journal, de la potasse et du poisson soient soustraits aux négociations? Il faut savoir ce que l'on veut. La ministre est-elle prête à s'engager aujourd'hui à la Chambre des communes à ce que le gouvernement ne donne pas suite au projet de loi relatif aux produits pharmaceutiques non brevetés qui, de son propre avis, va coûter aux consommateurs canadiens au moins 100 millions de dollars de plus, tant que ces causes d'irritation n'auront pas été réglées . . .

M. le Président: A l'ordre. Le député a posé sa question.

L'hon. Pat Carney (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, j'ai dit je ne sais combien de fois que ce qui est en négociation, ce sont les dossiers qui importent pour un traité commercial obligatoire avec les États-Unis. La négociation porte sur les questions qui vont nous aider à mettre au point avec les États-Unis un accord commercial sûr, transparent, clair et compréhensible. Alors tous les sujets que le député a évoqués, qui sont des causes d'irritation, pourront être résolus de façon pacifique.

LES CONSÉQUENCES DES MESURES PRISES PAR LES ÉTATS-UNIS

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, ma question s'adresse également à la ministre du Commerce extérieur. Depuis que le gouvernement a entrepris des pourparlers commerciaux avec les États-Unis, les Américains ont pris des mesures contre nos bardeaux, notre secteur de la pêche sur la côte est, notre acier tubulaire et notre bois d'oeuvre. Tout juste avant la fin de semaine, les Américains ont imposé une autre surtaxe qui, selon le gouvernement américain lui-même, est tant soit peu illégale car elle va à l'encontre du GATT et de l'accord sur l'automobile. Ma question est fort simple. Jusqu'à quel point le gouvernement va-t-il accepter de se faire insulter par le gouvernement américain avant de l'envoyer promener à propos des négociations commerciales?

L'hon. Pat Carney (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, le député a relevé certaines des questions commerciales litigieuses entre nos deux pays. Il a oublié de parler des dix questions environ qui ont été réglées lors de ces négociations; ces questions, qui sont passées devant le Congrès où la tendance est au protectionnisme, ont pu être réglées grâce aux efforts de notre gouvernement.

M. Broadbent: On croit rêver. C'est Alice au Pays des Merveilles.

[*Français*]

LA POSITION DU GOUVERNEMENT DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, le gouvernement canadien discute avec le gouvernement américain la possibilité d'obtenir un accord sur le libre-échange et, en même temps, le gouvernement américain impose cette surtaxe.

La ministre est-elle d'accord sur le fait que cette action démontre clairement l'hypocrisie du gouvernement américain?

[*Traduction*]

L'hon. Pat Carney (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le président, je tiens à dire que je préfère être Alice au Pays des Merveilles que la Reine de Coeur qui crie de temps à autre «Qu'on leur tranche la tête».

Des voix: Bravo!

M. Broadbent: Aucune réponse.

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît.

Mlle Carney: Monsieur le Président, je savais que vous nous ramèneriez à la réalité.

Puis-je répondre à la question du député en signalant que nous avons déjà fait connaître notre opposition à cette mesure que les Américains ont prise contre tous leurs partenaires commerciaux et qui va à l'encontre du GATT et de leurs propres engagements. Nous prendrons les dispositions voulues.

• (1425)

ON DEMANDE LA SUSPENSION DES NÉGOCIATIONS COMMERCIALES

M. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, la dernière réponse de la ministre est tout à fait exacte. Cette mesure va à l'encontre du GATT et de l'accord sur l'automobile. Elle viole l'accord conclu avec le gouvernement canadien. Le gouvernement s'est opposé à toutes ces mesures dans le passé et cela ne l'a mené nulle part.

En fait, si les Américains n'annulent pas cette taxe, le gouvernement est-il au moins disposé à leur dire qu'ils ne font pas preuve de bonne foi dans ces négociations sur le libre-échange et que ces pourparlers seront interrompus jusqu'à ce qu'ils reviennent à la raison et nous traitent de façon équitable?

L'hon. Pat Carney (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, j'essaie d'expliquer à l'opposition que ce n'est pas en mettant un terme aux négociations que nous pourrons en finir avec ce harcèlement de la part des États-Unis. La seule façon d'y parvenir consiste à négocier, afin de conclure avec les États-Unis un accord qui pourrait prendre effet dans 18 mois environ.

LA POSITION DU CANADA

M. George Baker (Gander—Twillingate): Monsieur le Président, la ministre du Commerce extérieur a déclaré à propos du droit de douane imposé récemment: «Raison de plus pour poursuivre les entretiens sur le commerce». Pourtant les experts des deux côtés de la frontière estiment, et le président des États-Unis l'a écrit à M. Packwood, que les États-Unis ne renonceront jamais au droit compensateur . . .

M. Crosbie: Est-ce que cette méthode est efficace, George?

M. Baker: . . . avec ou sans les entretiens sur le commerce. Ma question s'adresse au premier ministre. Comment explique-t-il cette contradiction flagrante entre ces déclarations?

L'hon. Pat Carney (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, je pense que le Conseil économique du Canada a exposé les avantages que présente la libéralisation des transactions commerciales avec les États-Unis en annonçant qu'un accord de libre-échange pourrait créer 376 000 nouveaux emplois.

[*Français*]

L'ATTITUDE À ADOPTER VIS-À-VIS DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

M. George Baker (Gander—Twillingate): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Est-ce que ce gouvernement va conclure un accord avec les Américains, un accord qui va permettre aux Américains d'imposer des tarifs: voici un tarif, voilà un tarif, partout des tarifs!

[*Traduction*]

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Mon Dieu, monsieur le Président, Turner ferait bien de commencer à s'inquiéter.

Des voix: Oh, oh!

[*Français*]

M. Mulroney: Je veux féliciter mon ami pour une question fort pertinente. Je pense que la ministre a déjà signalé des bénéfices et les problèmes qui découlent, bien sûr, d'une négociation aussi complexe: 150 milliards de dollars par année entre les deux partenaires provoque toujours des problèmes complexes et sérieux. Mais le Conseil économique du Canada, aujourd'hui, dans un rapport fort détaillé, «*En pleine mutation*», explique que les bénéfices qui en découleront pour les Canadiens risquent d'être dans des centaines de milliers de nouveaux emplois.

Je pense que, nonobstant les difficultés temporaires, mon ami sera d'accord avec moi pour dire que ces emplois méritent que l'on reste à la table pour conclure un document compréhensif avec les États-Unis, car c'est dans l'intérêt national des Canadiens de le faire.

[*Traduction*]

LE SOMMET DE QUÉBEC

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Ne pense-t-il pas maintenant que toutes ces attaques contre notre pays et notre commerce ont violé l'entente qu'il avait conclue personnellement avec Ronald Reagan? Le premier ministre ne pense-t-il pas que la bonne foi sur laquelle cette entente s'appuyait a maintenant été détruite?

L'hon. Pat Carney (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, je pense que le député ne tient pas compte des faits. Rien dans l'accord conclu au Sommet des Irlandais ne disait que les lois des États-Unis ou du Canada devaient immédiatement cesser de s'appliquer. Il était très clair que les systèmes américain et canadien devaient être maintenus. La loi américaine doit continuer à s'appliquer tant qu'elle n'aura pas été remplacée par un traité commercial qui prévoira des solutions comme celles dont parle le député.

• (1430)

LA POSITION DE L'ONTARIO VIS-À-VIS DES NÉGOCIATIONS SUR LE BOIS DE CONSTRUCTION

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Monsieur le Président, l'entente du Sommet des Irlandais engageait les deux pays à se respecter mutuellement et à collaborer le plus possible pour éviter les mesures protectionnistes. La ministre le sait.

Ma question supplémentaire s'adresse à la ministre puisqu'elle a décidé que c'est elle qui répondrait. Comment compte-t-elle poursuivre les négociations sur les résineux maintenant que la province de l'Ontario a décidé de ne pas y participer?

L'hon. Pat Carney (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, dans ce cas-ci, la ressource appartient aux provinces. Le gouvernement de l'Ontario a participé aux entretiens parce que la ressource lui appartient. On m'a informé que les représentants des diverses parties se réunissaient ce soir pour discuter de la stratégie que nous pourrions utiliser et pour analyser la décision. Les représentants du département du Commerce des États-Unis sont à Ottawa aujourd'hui pour discuter de cette question et l'on me signale que des représentants de tous les gouvernements se réunissent ce soir pour en parler.

* * *

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

LA COMMISSION FORGET—LE FINANCEMENT DES TRAVAUX

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce—Lachine-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. En tant que personne responsable du gouvernement, dira-t-il à la Chambre s'il est vrai que la Commission Forget a été financée à même les fonds de l'assurance-chômage pour une somme de 5,8 millions de dollars jusqu'à maintenant? Si c'est le cas, qui a approuvé cette dépense très irrégulière de fonds destinés aux chômeurs et de quel droit l'a-t-il fait?

[*Français*]

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, je pense que la Commission Forget était une commission qui était attendue en général par les Canadiens pour faire l'évaluation du système. Effectivement, ce que nous avons fait est absolument normal, que les Canadiens assument la responsabilité des coûts de la Commission. Et si l'honorable député veut se souvenir, en 1981, le groupe de travail Gersberg, présidé par M. Gersberg, concernant l'assurance-chômage, donc sous un gouvernement qu'il a bien connu, a été essentiellement financé exactement de la même façon.

[*Traduction*]

LA RESPONSABILITÉ DU FINANCEMENT

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce—Lachine-Est): Monsieur le Président, le ministre n'a pas répondu à la question.

Des voix: Oh, oh!

M. Allmand: C'était un comité interne très différent d'une commission qui recommande de réduire les prestations versées aux chômeurs. Le ministre trouve-t-il convenable d'utiliser pour financer une telle commission un fonds destiné aux chômeurs alimenté par les employeurs et les employés? De plus, a-t-il vérifié la légalité de cette dépense à la lumière de l'article 135 de la Loi sur l'assurance-chômage?

[*Français*]

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, la requête concernant le financement a été présentée au Conseil du Trésor, et je pense qu'il est de son rôle, et il l'a fait, d'assumer la légalité du financement des commissions. Et quelle que soit l'évaluation que vous en faites—qui, encore une fois, est très rapide, parce que la Commission n'a pas encore déposé son rapport—je pense que tout s'est déroulé normalement et il est normal que des Canadiens qui fournissent les sommes à un fonds d'assurance collaborent à l'évaluation de ce système en vue de l'améliorer. A mon avis, cela est normal.

[*Traduction*]

LA JUSTIFICATION DE LA DÉCISION

Mme Lynn McDonald (Broadview—Greenwood): Monsieur le Président, la question s'adresse au même ministre et elle porte sur le même sujet. Comment le gouvernement peut-il justifier qu'on dépense de cette façon de l'argent destiné aux chômeurs? N'est-ce pas comme si on demandait aux agneaux de payer pour la boucherie?

[*Français*]

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, c'est absolument à côté de la question. Les bénéfices des gens qui bénéficient de l'assurance-chômage ne sont absolument pas concernés. Il n'est pas question de diminuer de quelque façon que ce soit ce que ces personnes ont retiré. Cela n'a rien à voir avec cela.

[*Traduction*]

ON DEMANDE DE REMBOURSER LA CAISSE D'ASSURANCE-CHÔMAGE

Mme Lynn McDonald (Broadview—Greenwood): Monsieur le Président, les Canadiens sont très mécontents qu'on utilise cet argent de cette façon.

Des voix: Oh, oh!

Mme McDonald: Comme ce sont les chômeurs eux-mêmes qui ont soulevé ces objections, le premier ministre remboursera-t-il le fonds pour que la Commission Forget ne fasse de tort à aucun chômeur, comme le gouvernement lui-même l'a promis?

[*Français*]

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, je répète ce que j'ai dit tantôt. Les Canadiens sont d'accord pour qu'on évalue le système d'assurance-chômage et qu'on lui apporte les améliorations nécessaires. Il est absolument normal que l'ensemble des Canadiens participent à ce fonds-là. A mon avis, c'est là quelque chose qui est accepté et fort acceptable.

* * *

[*Traduction*]

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

LES NÉGOCIATIONS ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS—LES PRÉVISIONS DU CONSEIL ÉCONOMIQUE DU CANADA

M. Alan Redway (York-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre du Commerce extérieur (Mlle Carney). Comme l'a mentionné le premier ministre, le Conseil économique du Canada affirme que si nous concluons un accord commercial avec les États-Unis, il pourrait très bien en résulter une augmentation brute de quelque 375 000 emplois d'ici 1995. La ministre pourrait-elle dire si, d'après les propres calculs du gouvernement, il y aura une augmentation nette ou une baisse nette des emplois et, dans l'affirmative, de combien?

L'hon. Pat Carney (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, le rapport vient d'être publié aujourd'hui. Comme je n'ai pas encore eu la possibilité de l'examiner bien en détail, je ne puis répondre directement à la question du député. Le rapport, je tiens à le faire remarquer, affirme que l'avenir du Canada repose sur ce genre de négociations commerciales et qu'un accord commercial serait bénéfique pour tous les secteurs de l'économie.

* * *

[*Français*]

LES SCIENCES ET LA TECHNOLOGIE

LA DEMANDE DE LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DE CHIMIE—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. David Berger (Laurier): Monsieur le Président, ma question s'adresse au très honorable premier ministre. Dans un télégramme au premier ministre la Société canadienne de chimie dit, et je cite, «qu'il n'y aura jamais plus de prix Nobel au Canada si le premier ministre procède au démantèlement de la base scientifique qui a pris des décennies à se bâtir». Voici donc ma question au premier ministre: Est-ce qu'il s'engagera à accepter la demande que lui fait cette société, soit de sauver l'organisme qui a contribué à la formation de John Polanyi, lauréat du prix Nobel?

[*Traduction*]

L'hon. Frank Oberle (ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie): Monsieur le Président, comme je l'ai signalé à la Chambre jeudi dernier, M. Polanyi a mené les recherches qui lui ont valu le prix Nobel dans une université qui sera au nombre des principaux bénéficiaires d'un programme dans le cadre duquel on débloquera un milliard de dollars de nouveaux fonds au cours des cinq prochaines années.

M. Berger: Monsieur le Président, où se cache le premier ministre? Pourquoi ne répond-il pas à une question qui lui a été adressée à lui et non à l'un de ses laquais?

Des voix: Règlement!

M. le Président: A l'ordre. Les députés ne sont pas sans savoir que le premier ministre a le droit de répondre ou de ne pas répondre à une question, ou encore de laisser un ministre y répondre. Une question supplémentaire doit permettre d'éclaircir un point et non de lancer une polémique au sujet de la personne qui a répondu à la dernière question posée. Le député voudrait-il poser sa question?

Questions orales

LA POSITION DU MINISTRE

M. David Berger (Laurier): Monsieur le Président, je vais essayer de lui en poser une autre. Dans le livre qu'il a publié en 1983, le premier ministre promettait d'accroître de 20 p. 100 le financement du Conseil national de recherches. Pourquoi a-t-il rompu cette promesse ferme? Pourquoi a-t-il réduit de quelque 30 p. 100 le budget du CNR depuis qu'il a malheureusement pris le pouvoir, il y a deux ans?

L'hon. Frank Oberle (ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie): Monsieur le Président, je demanderai encore une fois au député pourquoi il s'acharne tant à détruire le moral du CNR.

Des voix: Oh, oh!

M. Oberle: Il n'y a pas eu de réduction de 30 p. 100. Le CNR va bénéficier d'une hausse nette non seulement de son financement mais encore du nombre de ses années-personnes, comme l'exigent les nouvelles priorités qui lui sont assignées pour les cinq prochaines années.

* * *

[*Français*]

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

ON DEMANDE POURQUOI LES CHÔMEURS QUI REÇOIVENT DES PRESTATIONS DOIVENT PAYER POUR LE RAPPORT FORGET

M. Mike Cassidy (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Emploi et de l'Immigration. On sait déjà que le rapport Forget va recommander qu'on retire des bénéfices de 620 millions de dollars aux chômeurs des provinces Maritimes, 930 millions de dollars au Québec et 400 millions de dollars en Colombie-Britannique. Le ministre peut-il expliquer pourquoi on a obligé les chômeurs qui reçoivent des prestations de l'assurance-chômage à payer pour le rapport Forget? N'est-ce pas la même chose que de faire payer un condamné avant d'aller à la guillotine?

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, on peut inventer n'importe quoi, on s'en aperçoit. Il n'y a aucune relation entre les recommandations du rapport Forget et la deuxième partie de la question du député. Je répète simplement ce que j'ai dit tantôt. Il est simplement normal, lorsqu'on veut améliorer un système, de mettre en place une commission royale d'enquête, et ce n'est pas la première fois que cela se fait dans le pays, mais c'est assumé par l'ensemble des gens qui fournissent au fonds de l'assurance-chômage. C'est la raison pour laquelle nous n'avons fait que répéter cette fois-ci ce qui, encore une fois, s'est fait dans le passé.

• (1440)

[*Traduction*]

M. Cassidy: Monsieur le Président, si les libéraux l'ont fait avant les conservateurs, ils ont fait erreur les uns comme les autres.

ON DEMANDE QUE LES FRAIS DE LA COMMISSION SOIENT IMPUTÉS AU COMPTE DES RECETTES GÉNÉRALES

M. Mike Cassidy (Ottawa-Centre): Ce rapport va être le coup le plus dur jamais porté aux chômeurs depuis qu'a été instituée l'assurance-chômage il y a 40 ans. Par conséquent, le ministre va-t-il maintenant promettre de ne pas imputer ces frais à la Caisse d'assurance-chômage et de les imputer plutôt au compte des recettes générales du gouvernement?

[*Français*]

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, je n'ai aucun engagement à prendre à ce sujet aujourd'hui.

* * *

[*Traduction*]

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

LES RÉDUCTIONS DE SERVICE—LA MAJORATION DU TARIF POSTAL

M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard—Anjou): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Le 14 juin 1984 le chef de l'opposition de l'époque, c'est-à-dire l'actuel premier ministre, déclarait ceci: «Le parti progressiste conservateur estime que le programme actuel de réduction rapide de la dette de Postes Canada est irréaliste et constitue la cause sous-jacente des problèmes liés à la dégradation du service postal et aux incursions dans des entreprises mal conçues visant à générer davantage de revenus».

Le premier ministre expliquera-t-il maintenant pourquoi il laisse la Société canadienne des Postes réduire ses services dans toutes les localités canadiennes alors que le prix des timbres a augmenté de quatre cents depuis que son parti forme le gouvernement?

[*Français*]

L'hon. Michel Côté (ministre de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président, je vais tout simplement répéter à mon collègue que ce gouvernement continue à s'inquiéter des préoccupations de tous les Canadiens, c'est-à-dire par le biais des recommandations du comité Marchment qui a consulté l'ensemble des Canadiens à travers le pays, et à s'assurer effectivement que nous adoptions un service, ou que le service soit amélioré en même temps que les coûts le seront, et que, évidemment, la Société est à élaborer un plan à cet effet, plan que le gouvernement prend en considération. Lorsque nous serons prêts à faire connaître ce plan d'une façon publique, nous le ferons dans les meilleurs délais.

ON DEMANDE QUAND LE GOUVERNEMENT DÉPOSERA LE PLAN PROMIS IL Y A DEUX ANS

M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard—Anjou): Monsieur le Président, je désire poser une question supplémentaire au ministre responsable des Postes canadiennes.

On nous promet d'arriver avec un plan pour régler la situation des Postes depuis deux ans. Déjà on nous annonce la deuxième augmentation du prix des timbres, cela fait 4c. Quand le gouvernement tiendra-t-il ses promesses et déposera-t-il ce plan d'affaires que l'on nous promet depuis déjà deux ans?

L'hon. Michel Côté (ministre de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président, je suis un peu surpris de l'impatience de mon collègue. Premièrement, parce que d'abord je voudrais lui dire qu'il n'est absolument pas question qu'une décision relative à l'augmentation des tarifs postaux soit confirmée et, deuxièmement, je voudrais tout simplement lui rappeler que l'administration précédente n'a jamais semblé préoccupée par l'effet de réduire le déficit à la Société canadienne des postes non plus que d'améliorer le service.

* * *

[*Traduction*]

L'AVORTEMENT

LA COMPILATION DES STATISTIQUES

M. John Oostrom (Willowdale): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre des Approvisionnements et Services. Statistique Canada a décidé récemment de cesser de recueillir des statistiques sur l'avortement. Le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social a par la suite laissé entendre qu'il continuera peut-être à recueillir des statistiques sur l'avortement. Ne serait-il pas plus efficace et moins coûteux de laisser Statistique Canada continuer à recueillir ces statistiques sur l'avortement puisqu'elle dispose déjà des outils nécessaires? La ministre annulera-t-elle la décision précédente prise en août?

[*Français*]

L'hon. Monique Vézina (ministre des Approvisionnements et Services): Monsieur le Président, je remercie mon collègue de me fournir la chance de donner l'information à la Chambre au sujet de cette situation que je trouve importante. Des rencontres ont été organisées entre les fonctionnaires de mon ministère et du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social. J'attends donc le rapport. Je veux, monsieur le Président, donner l'assurance que, comme femme et comme membre du gouvernement, j'ai l'intention de présenter un programme qui reflétera exactement la situation qui se vit actuellement au Canada face aux avortements thérapeutiques. Je suivrai donc de très près le dénouement de cette situation.

[*Traduction*]

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

ON DEMANDE D'AMÉLIORER LE SERVICE AVANT DE MAJORER LES TARIFS POSTAUX

M. Cyril Keeper (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre chargé de la Société canadienne des postes. Est-il disposé à assurer aux Canadiens qu'il améliorera le service postal avant d'approuver des majorations des tarifs postaux?

L'hon. Michel Côté (ministre de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président, je le répète, le gouvernement entend apaiser les préoccupations des Canadiens en améliorant le service tout en réduisant le déficit de la société. Nous tenterons de régler la question de la façon que nous jugerons la plus appropriée. Nous annoncerons notre décision dès que nous serons prêts.

LA POSITION DU MINISTRE

M. Cyril Keeper (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur le Président, je reviens à ma première question. Assurera-t-il aux Canadiens qu'avant d'approuver une majoration des tarifs postaux ou des frais liés à la livraison postale et imposés aux Canadiens, il améliorera le service?

L'hon. Michel Côté (ministre de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président, c'est précisément la même question à laquelle j'ai répondu au nom de mon collègue. Je voudrais assurer au député que nous avons reçu le plan proposé par la société. Il est à l'étude et dès que nous serons prêts, nous ferons l'annonce voulue.

* * *

LES PÊCHES

LE POISSON PÊCHÉ ILLÉGALEMENT EN NOUVELLE-ÉCOSSE

M. George Henderson (Egmont): Monsieur le Président, ma question s'adresse au très honorable premier ministre. Vendredi dernier, le 17 octobre, le quotidien *The Chronicle Herald* de Halifax publiait ce qui suit:

> Jusqu'à la moitié du poisson pêché en Nouvelle-Écosse est pris illégalement dans le cadre d'un grand marché noir du poisson et ces prises non déclarées pourraient rapporter aux pêcheurs de 40 à 65 millions cette année.

Cette nouvelle a été confirmée par le ministre des Pêches en Nouvelle-Écosse et aussi par les porte-parole du secteur. Quelles mesures le gouvernement entend-il prendre dans l'immédiat pour faire enquête sur ces accusations fort graves?

L'hon. John C. Crosbie (ministre suppléant des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, le ministre a dû s'absenter aujourd'hui pour des raisons officielles. Je lui communiquerai bien sûr la question. Je sais que l'on examine le dossier en ce moment. Le ministre aura tous les renseignements voulus à son retour à la Chambre.

ON DEMANDE D'ACCROÎTRE LES MOYENS DU MINISTÈRE

M. George Henderson (Egmont): Monsieur le Président, compte tenu de ces accusations, le ministre reconnaîtra-t-il que le gouvernement ne s'y prend pas de la bonne façon en ce qui concerne la gestion du secteur de la pêche? Des compressions budgétaires ont été imposées dans les domaines de recherche scientifique et biologique et dans les domaines de la surveillance, de la protection et de la gestion du secteur. Le gouvernement va-t-il changer sa façon de procéder en augmentant le personnel dans ces régions pour veiller à ce que des quotas adéquats soient fixés et observés à l'avenir?

L'hon. John Crosbie (ministre suppléant des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, je suis curieux de savoir dans quelle dimension vit le député. Je puis vous assurer que ce n'est pas dans la bonne dimension.

M. Henderson: C'est du pareil au même.

M. Crosbie: Si vous tenez à me faire taire, comme je suis une âme charitable, vous y réussirez. Le ministre des Pêches et des Océans a annoncé au cours des deux semaines qu'il augmenterait les fonds destinés à la recherche scientifique dans l'est du Canada ...

M. Tobin: Et que fait-on à propos de la surveillance?

M. Crosbie: ... et notamment dans le secteur de la pêche de Terre-Neuve, et plus particulièrement à Saint-Jean.

* * *

LE CONSEIL NATIONAL DE RECHERCHES

L'AVENIR DES EMPLOYÉS

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur le Président, je voudrais adresser ma question au ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie. Le CNRC informe les 200 employés qui ont reçu un avis de mise à pied que le nouveau programme spatial, que gérera le Conseil, ne comportera que 40 à 80 emplois et qu'il n'y en aura aucun en biotechnologie. Le ministre pourrait-il dire à la Chambre quels sont ses projets pour ceux qui ont été mis à pied et ne trouveront pas de travail dans le programme spatial? Le pays peut-il se permettre de perdre le travail de ce personnel hautement qualifié et hautement spécialisé?

L'hon. Frank Oberle (ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie): Monsieur le Président, comme je l'ai déjà dit à la Chambre, les réaffectations ne viendront pas avant l'année financière 1987-1988. J'ai confiance qu'aucune de ces personnes ne sera licenciée. Il n'y a pas eu d'avis de mise à pied comme le député veut le faire croire. J'ai absolument confiance que les techniques mises en place par le gouvernement empêcheront les mises à pied et que tout le monde sera réaffecté. Comme vous le savez, on a offert des retraites anticipées et plusieurs considèrent l'offre sérieusement. Je suis persuadé que l'on n'enverra pas d'avis de mise à pied.

ON DEMANDE DE RENVOYER LA QUESTION AU COMITÉ

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur le Président, dans ses réponses à des questions antérieures, le ministre avait annoncé qu'il suspendrait les coupures dans les programmes relatifs à la sécurité, en raison de l'importance de celle-ci. Envisagerait-il de suspendre toutes les coupures et de renvoyer l'ensemble de la question du financement du CNRC au comité permanent, de sorte que nous puissions entendre des témoins et discuter de l'orientation des propositions gouvernementales?

• (1450)

L'hon. Frank Oberle (ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie): Monsieur le Président, conformément à de nouvelles priorités nationales, le gouvernement réorganise la totalité de ses avoirs. Comme le député le sait, le Conseil national de recherches représente environ 10 p. 100 de l'effort total du gouvernement en faveur de la recherche et du développement dans le secteur scientifique, qui se monte à 4,2 milliards.

Je suis persuadé que l'intégrité des programmes qu'il a mentionnés dans sa question sera préservée. Dans le cas de la sécurité et de la santé des Canadiens, à moins qu'un autre organisme du gouvernement ne puisse faire le travail, j'ai entrepris de revoir la situation. Toutefois, je ne suis pas enclin à m'opposer aux décisions du conseil d'aministration comme le député le suggère.

* * *

LE MULTICULTURALISME

LE CONSEIL CANADIEN DU MULTICULTURALISME—ON DEMANDE LA DÉMISSION DU VICE-PRÉSIDENT

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, en l'absence du ministre responsable du Multiculturalisme, j'adresserai ma question au premier ministre. Elle a trait à un rapport confidentiel dont le gouvernement a certainement pris connaissance, le rapport McCreath, qui arrive essentiellement à la conclusion que le Conseil canadien du multiculturalisme n'est rien qu'une annexe du parti conservateur du Canada. Le premier ministre peut-il donc donner à la Chambre l'assurance qu'il exigera la démission immédiate du vice-président de ce conseil, M. McCreath, et ordonnera immédiatement la tenue d'une enquête complète sur les activités du Conseil, de manière à ce que soit rapidement rétablie la crédibilité et l'intégrité de ce conseil consultatif pour lui permettre d'oeuvrer dans l'intérêt des collectivités ethniques et culturelles d'un océan à l'autre?

[*Français*]

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, le ministre responsable du multiculturalisme n'étant pas à la Chambre, nous allons l'informer de la question et il donnera une réponse à notre collègue aussitôt qu'il sera revenu.

[*Traduction*]

ON DEMANDE UNE ENQUÊTE

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, le premier ministre fait de beaux discours sur les groupes ethniques et culturels du pays mais lorsque vient le moment de . . .

M. le Président: A l'ordre. Le député sait que le ministre auquel il a posé sa question n'est pas à la Chambre. Je crois qu'une question supplémentaire brève et pertinente serait de mise.

M. Marchi: Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au premier ministre. Je lui demande à nouveau s'il soutiendra de la politique du Canada en matière de multiculturalisme en exigeant la démission complète et immédiate du vice-président de ce conseil et en donnant l'ordre à ses fonctionnaires de mener une enquête complète afin de rétablir et sauvegarder la réputation du conseil.

[*Français*]

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, le ministre responsable du multiculturalisme a répondu à cette question la semaine dernière. Je pense que s'il était à la Chambre, il répondrait la même chose.

* * *

[*Traduction*]

L'ENVIRONNEMENT

L'INCINÉRATEUR DE DÉTROIT—LES DISPOSITIFS ANTIPOLLUTION

M. Howard McCurdy (Windsor—Walkerville): Monsieur le Président, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Vu l'incompétence de l'Agence de protection de l'environnement des États-Unis, qui a failli à ses obligations concernant l'installation de dispositifs antipollution convenables à l'incinérateur géant de Détroit, quelles démarches précises le ministère des Affaires extérieures a-t-il entreprises auprès du gouvernement des États-Unis en vue d'écarter cette grave menace pour la santé des citoyens de Windsor?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, nous avons entrepris plusieurs démarches. Le député me demande de les lui exposer en détail. Il comprendra que je dois d'abord me renseigner avant de lui donner plus de détails.

ON DEMANDE DE RENVOYER LA QUESTION À LA COMMISSION MIXTE INTERNATIONALE

M. Howard McCurdy (Windsor—Walkerville): Monsieur le Président, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures est-il disposé à demander aux États-Unis un renvoi conjoint de la question à la Commission mixte internationale et, ce qui serait peut-être plus utile encore, suivant les recommandations qui ont découlé de l'accord du Sommet des Irlandais en matière de pollution atmosphérique, à demander au président d'intervenir personnellement pour régler la question d'un dispositif de 17 millions qui garantirait une protection convenable contre la pollution que peut causer un incinérateur de 400 millions ou, pour dénoncer la pollution qui irrite les yeux et empêche de respirer, le premier ministre devra-t-il chanter, au prochain Sommet irlandais: «*When Irish eyes are tearing, sure the pollution steals your breath away*»?

Des voix: Oh, oh!

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, de notre côté de la Chambre, nous prenons très au sérieux ce problème et les autres questions touchant l'environnement.

M. Blackburn (Brant): Nous aussi.

M. Clark (Yellowhead): Ils ne méritent pas d'être tournés en dérision par des rimeurs.

M. Murphy: Méprisez-vous les poètes?

M. Crosbie: Ce que disent les néo-démocrates ne vaut pas mieux quand ils le disent en rimes.

M. le Président: A l'ordre. Je prie le ministre de répondre et les députés en face de lui de le laisser parler.

M. Clark (Yellowhead): Monsieur le Président, si renvoyer la question à la Commission mixte internationale s'avère le moyen le plus rapide de la résoudre, nous le ferons volontiers. Si une autre voie peut mener à un meilleur résultat, nous la choisirons. Je n'ai pas besoin de rappeler à la Chambre des communes que le gouvernement actuel, par ses instances sur les pluies acides et autres problèmes de l'environnement, a fait jusqu'ici plus de progrès dans ses entretiens avec les États-Unis que les gouvernements précédents en plusieurs années.

* * *

LA SOCIÉTÉ RADIO-CANADA

LE SYSTÈME DE GESTION FINANCIÈRE

M. Bob Pennock (Etobicoke-Nord): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre des Communications. La semaine dernière, le vérificateur général s'est dit incapable de commenter la situation financière de la Société Radio-Canada parce que la comptabilité de cette dernière est dans un état déplorable et qu'il manque 57 millions de dollars. Puisque c'est la première fois que le vérificateur général ne peut pas se prononcer sur les finances d'une société d'État, la ministre pourrait-elle nous dire quelles mesures elle a prises ou compte prendre en vue d'enquêter sur ce qu'on pourrait qualifier d'incurie de la part de Radio-Canada, outre la vérification comptable que la direction de la société a elle-même ordonnée?

L'hon. Flora MacDonald (ministre des Communications): Monsieur le Président, le vérificateur général et le président du CRTC, entre autres, se sont inquiétés du nouveau système de gestion financière adopté par Radio-Canada. La question me préoccupe également. Les députés n'ignorent certes pas qu'un groupe de travail composé de comptables et d'analystes financiers a été chargé, sous la direction de Marcel Caron, de Montréal, d'examiner le nouveau système en question pour en déceler les lacunes, pour voir si on peut y remédier et trouver des solutions adéquates. Quand le groupe aura terminé son travail, nous serons mieux en mesure de décider si la gestion financière de Radio-Canada mérite la confiance du public. Nous attendons ce rapport en novembre.

Comités de la Chambre

L'ENVIRONNEMENT

L'ÉLIMINATION DU PLOMB CONTENU DANS L'ESSENCE

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport): Monsieur le Président, en l'absence du ministre de l'Environnement, ma question s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Sur quels critères son gouvernement s'est-il appuyé pour reporter l'élimination du plomb contenu dans l'essence à la fin de 1992, malgré les exhortations de nombreux groupes du pays qui jugent ce retard nuisible à la santé des Canadiens?

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, comme l'a dit le député, le ministre de l'Environnement a joué un grand rôle dans cette question, et il a clairement établi la période après laquelle le plomb serait éliminé de l'essence. Si le député examine la question de plus près, je crois qu'il jugera nos démarches tout à fait conformes aux critères qu'il avait lorsqu'il était ministre.

M. Caccia: Si on examine cette décision, on la trouve très difficile à comprendre.

LE RAPPORT DE LA SOCIÉTÉ ROYALE

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport): Monsieur le Président, la question supplémentaire s'adresse au même ministre. Sait-il que la Société royale souligne à la page 111 de son rapport qu'on peut éliminer le plomb de l'essence en trois ans? Pourquoi attendre jusqu'à la fin de 1992 au détriment de la santé publique?

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, le rapport final de la Société royale du Canada sur le plomb a été publié le 15 octobre dernier. Le député devrait savoir qu'il contenait plusieurs recommandations dont celle qu'il a mentionnée. Il y en avait plus précisément 30, dont plusieurs s'appliquent à mon ministère. Nous étudions, entre autres, le plomb contenu dans les aliments en conserve et la façon dont nous pouvons relier cette question à l'industrie. Ce sujet est à l'étude depuis 1975. Quand je vois cette longue période de temps, je trouve que nous avons agi beaucoup plus rapidement en deux ans que le gouvernement précédent ne l'a fait depuis 1975.

* * *

LE DÉSARMEMENT

L'INITIATIVE DE DÉFENSE STRATÉGIQUE DES ÉTATS-UNIS—LA POSITION CANADIENNE

M. Derek Blackburn (Brant): Monsieur le Président, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. La semaine dernière, le premier ministre a déclaré que le gouvernement avait dit au président Reagan, avant le sommet de Rejkavik, que le Canada soutenait la déclaration du 23 janvier du secrétaire d'État aux Affaires extérieures selon laquelle . . . «notre position à propos de la recherche IDS repose sur la nécessité de se conformer strictement aux dispositions du traité AM». Au cours de la réunion qui a eu lieu après Rejkavik, le secrétaire d'État a-t-il soutenu la position américaine, à propos de la guerre des étoiles, ou celle de son gouvernement selon laquelle une mise au point en dehors des laboratoires constitue une violation du traité AM?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, le député fait une distinction qui n'existe pas. Comme il sait sans doute, je ferai une déclaration à la Chambre demain matin à 11 heures. Son parti recevra le texte de ma déclaration à 9 heures du matin. Comme il le sait, il s'agit d'un secteur très important et complexe. J'espère qu'il y aura sur cette question une discussion calme et fondée sur la connaissance des faits comme celles qui ont eu lieu à la Chambre ces deux dernières années.

M. Blackburn (Brant): J'aurais voulu que le secrétaire d'État réponde à ma première question.

LE TRAITÉ SUR LES MISSILES ANTI-MISSILES BALISTIQUES

M. Derek Blackburn (Brant): Monsieur le Président, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures veut-il un compromis entre les superpuissances qui permettrait une mise au point de missiles anti-missiles balistiques ou s'en tient-il à sa déclaration du 23 janvier selon laquelle: «Si l'on s'écarte d'une politique de stricte conformité, on va menacer la crédibilité et par conséquent la viabilité du contrôle des armements.»?

• (1500)

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, nous pensons qu'il faut respecter strictement le traité AM. Il ne devrait y avoir aucun doute à ce sujet. Comme le député le sait sans doute, puisqu'il étudie de près ces questions, on se demande en quoi consiste exactement ce traité. C'est une question dont je parlerai demain et j'espère que le député, ou des représentants de son parti, me prêteront leur concours pour élucider cette question très importante et complexe.

* * *

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

COMITÉ DES PRÉSIDENTS

M. le Président: Je désire informer la Chambre qu'en vertu du paragraphe 92(5) du Règlement, le comité des présidents des comités législatifs se compose, en plus du vice-président et président des comités pléniers, du vice-président des comités pléniers et du vice-président adjoint des comités pléniers, des députés suivants: Lise Bourgault, Howard Crosby, J. Robert Howie, Fred King, Arnold Malone, Allan McKinnon, John Parry, Gordon Taylor et Marcel R. Tremblay.

QUESTION DE PRIVILÈGE

ON SOUTIENT QU'UN MINISTRE A INDUIT LA CHAMBRE EN ERREUR

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce—Lachine-Est): Monsieur le Président, je soulève la question de privilège. Au cours de la période des questions, lorsque le ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Bouchard) a répondu à ma question, il a induit la Chambre en erreur en comparant le groupe de travail Gersberg à la Commission royale d'enquête Forget. Gersberg était un fonctionnaire travaillant au sein du ministère de l'Emploi et de l'Immigration qui a mené une enquête interne à la demande du ministre. La Commission Forget a été créée en vertu de la Loi sur les enquêtes et il n'est pas normal qu'elle soit financée à même la Caisse d'assurance-chômage.

Des voix: Oh, oh!

M. Allmand: Le ministre a induit la Chambre en erreur en répondant à ma question. Gersberg était un fonctionnaire.

M. le Président: Le député a, en fait, soulevé un sujet de débat. Je ne crois pas qu'il s'agisse d'une question de privilège. J'ai écouté attentivement et le député a pris bien garde de ne pas dire que l'on avait intentionnellement induit la Chambre en erreur.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI SUR LA DISSOLUTION DE LA SOCIÉTÉ CANAGREX

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Wise: Que le projet de loi C-2, portant dissolution de la société Canagrex et modifiant certaines lois en conséquence, soit lu pour la 2e fois et renvoyé à un comité législatif.

M. le Président: Quand la Chambre s'est ajournée à 13 heures, le ministre de l'Agriculture (M. Wise) avait la parole.

L'hon. John Wise (ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, à 13 heures tantôt j'avais passablement avancé mes observations sur le projet de loi C-2, qui a pour but de liquider la société d'État appelée Canagrex. Comme je l'ai dit, nous sommes persuadés que cette société n'aurait pas répondu aux intentions qui avaient présidé à sa création, et entre temps le gouvernement a adopté des mesures très importantes pour fournir au secteur agricole canadien son complément de soutien et d'aide, principalement les modifications apportées à la Société pour l'expansion des exportations et l'octroi d'une garantie de prêt d'un an. En outre, il a proposé de prolonger jusqu'à trois ans le crédit à l'exportation.

Comme je l'ai dit également, nous prévoyons que d'ici peu pour 200 millions de dollars d'exportations auront bénéficié de ces programmes complémentaires de soutien-crédit, et nous cherchons activement de nouveaux débouchés par la voie de missions commerciales dotées de soutien et d'appui financier; il s'agit non seulement de missions commerciales organisées à partir du Canada pour prospecter les marchés internationaux, mais aussi de missions commerciales étrangères que nous

encourageons activement à venir au Canada examiner les possibilités commerciales susceptibles d'être développées.

J'ai également déclaré qu'Agriculture Canada, en étroite collaboration avec le ministère des Affaires extérieures, avait mis sur pied un système d'information consacré aux débouchés étrangers. Nous disposerions dans les deux ministères de nettes indications pour que le secteur privé sollicite l'aide et les conseils des deux ministères.

Si nous voulons élargir nos horizons commerciaux, nous devons, je crois, consulter les gens du secteur non seulement sur les questions commerciales, mais également dans le cadre de notre planification d'ensemble. Voilà pourquoi mon ministère, de concert avec le secteur, met actuellement au point l'orientation à suivre pour nos principales denrées agricoles. Agriculture Canada a créé six groupes, un pour chaque secteur important: les céréales et les graines oléagineuses, la viande rouge, la volaille, les produits laitiers, les produits horticoles et les cultures spéciales. Des équipes, constituées de représentants du gouvernement et du secteur, collaborent en vue de créer des plans d'expansion pour chaque groupe. Grâce à ces plans, Agriculture Canada et l'industrie auront une vision commune de l'objectif à atteindre et des moyens à mettre en oeuvre pour l'atteindre. Grâce à cette planification conjointe, nous nous assurons que les ressources dont mon ministère dispose pour la recherche, la quête de nouveaux marchés et la politique relative au commerce extérieur sont compatibles avec les plans de chacun des groupes. Ainsi, nos ressources seront utilisées à meilleur escient.

Maintes et maintes fois, le gouvernement du Canada a démontré toute l'importance qu'il accordait au commerce extérieur. Comme le disait le discours du trône, notre avenir va dépendre du commerce extérieur. Le gouvernement a confiance que l'industrie canadienne, dans un environnement approprié, pourra soutenir la concurrence à l'étranger et trouver de nouveaux débouchés. Voilà pourquoi nous entendons intensifier nos efforts pour établir des marchés dans les pays du Pacifique.

En avril dernier, mon ministère, en collaboration avec l'Agence canadienne de développement international et le ministère des Affaires extérieures, a organisé ici même à Ottawa une réunion visant à mettre l'accent sur le défi chinois. A l'occasion de cette réunion, des représentants des gouvernements fédéral et provinciaux ont rencontré ceux du secteur agro-alimentaire pour échanger des renseignements et des idées au sujet de ce très grand pays qui offre d'énormes perspectives commerciales. Mon ministère, en collaboration avec les autres ministères fédéraux et le secteur privé, a pris toute une série de mesures qui nous permettent de capitaliser sur le potentiel commercial de notre agriculture. Nous avons démontré concrètement que le développement de notre commerce agricole ne passe pas forcément par la création de nouvelles sociétés d'État ou de nouveaux organismes publics. Ce développement tient davantage à l'établissement d'un climat plus favorable aux exportateurs, un climat qui est le fruit d'une volonté ferme de la part du gouvernement d'assurer une meilleure coopération entre les ministères et de collaborer plus étroitement avec le secteur privé.

Avec le recul, on se rend très bien compte que la dissolution de Canagrex annoncée, il y a deux ans, était une initiative

saine et responsable, prise dans l'intérêt de notre agriculture. Je prie donc instamment tous les députés de souscrire au projet de loi à l'étude actuellement.

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, je ne me réjouis guère du projet de loi que nous étudions maintenant. Je suis content, toutefois, de donner la réplique au ministre de l'Agriculture (M. Wise). Le projet de loi C-2 ne vise qu'un seul but: démanteler Canagrex, lui asséner le coup de grâce, ce qui permettra au gouvernement de mettre la touche finale au travail qu'il a entrepris le Jeudi noir, 8 novembre 1984, quand il a décidé de mettre la hache dans toutes les subventions consenties à cet organisme. Le ministre s'est longuement arrêté à la tâche qu'il a entreprise, surtout en matière de compressions.

• (1510)

Lorsque le comité était saisi du budget de Canagrex, il nous a prévenu qu'il nous expliquerait, avec force détails, le montant du financement prévu et de quelle manière son ministère comblerait la perte de cette société. Or, celui qui se donne la peine d'examiner les prévisions budgétaires du ministère de l'Agriculture, constate qu'il n'y est fait mention nulle part de crédits additionnels au titre des exportations agricoles. Au demeurant, le gouvernement se propose de réduire les fonds actuels de 50 millions de dollars par année tout en désindexant le budget de ce ministère. Je ne vois pas du tout comment l'agriculture, qui traverse la pire période depuis les années 30, pourrait survivre et recouvrer son équilibre avec un gouvernement qui réduit à néant les fonds et les ressources du ministère de l'Agriculture. Par exemple, cette année, le budget de la recherche sera réduit de 23 millions de dollars. En 1984, la Société du crédit agricole avait un budget de quelque 825 millions de dollars pour les prêts aux agriculteurs. Cette année, elle n'aura que 200 millions de dollars environ.

Le gouvernement s'efforce d'aider environ 25 p. 100 des agriculteurs à se retirer de l'industrie et il ose s'en vanter. Je n'arrive pas à comprendre comment le ministre peut faire face aux organismes agricoles et donner l'impression qu'il fait vraiment quelque chose pour l'agriculture alors que son mot d'ordre est de sabrer dans tous les programmes. Nos agriculteurs éprouvent des difficultés incroyables que ce soit dans le domaine de la céréaliculture, à cause de la crise de la dette agricole ou bien à cause du faible écart entre leurs coûts et le prix de leurs produits. Il me semble que le gouvernement a perdu le sens des priorités: il tient à tout prix à obtenir la destruction finale de Canagrex au début d'une nouvelle session du Parlement alors que le budget de cette société a été supprimé il y a environ deux ans.

Canagrex devait exporter elle-même et favoriser l'exportation par les producteurs de quantités relativement petites de denrées agricoles sur le marché international. Le manifeste de 1984 du gouvernement ne parle nulle part de détruire Canagrex. Au contraire, le premier ministre (M. Mulroney) parlait de faire du Canada une super-puissance dans le domaine des exportations agricoles. Pourtant, le projet de loi à l'étude vise à détruire Canagrex. C'est comme bien d'autres promesses faites par le gouvernement pendant la campagne électorale de 1984.

Par exemple, les députés d'en face avaient promis que la Société du crédit agricole pourrait offrir des agri-obligations pour que les agriculteurs puissent obtenir de l'argent à des taux raisonnables. Cette promesse n'a jamais été tenue. Les conservateurs avaient aussi promis de modifier l'article 31 de la Loi de l'impôt sur le revenu pour refléter le principe de l'équité. Cette promesse n'a jamais été tenue. Ils ont promis de développer la recherche et le développement agricoles en augmentant l'aide aux collèges d'agriculture, de modifier la politique fiscale, d'encourager les investissements du secteur privé. Ces promesses n'ont jamais été tenues.

On a promis la mise sur pied d'une régie de contrôle de la production et du prix du tabac. Promesse jamais tenue. Les représentants du gouvernement ont promis de transformer la Loi sur le rétablissement agricole des Prairies en une loi nationale de rétablissement de l'agriculture et de la forêt. Promesse jamais tenue. Ils ont promis de débloquer les crédits nécessaires pour aider les producteurs à refinancer leurs prêts au taux courant. Cette promesse n'a jamais été tenue. Ils ont promis de mettre en place une politique tarifaire dite de la voie expresse de façon à prendre des mesures efficaces pour protéger les producteurs en imposant les restrictions nécessaires aux importations. Cette promesse n'a jamais été tenue. Il suffit de demander à l'Association canadienne des éleveurs de bovins ce qu'elle en pense. On a aussi promis d'accroître les exportations et de stimuler la production pour répondre aux demandes à l'exportation. La réponse du gouvernement semble être de détruire Canagrex, un organisme qui avait été conçu pour aider les producteurs de denrées agricoles qui représentent une partie très importante de nos exportations.

Si Canagrex fonctionnait encore aujourd'hui, et si le gouvernement conservateur n'avait pas coupé ses crédits il y a deux ans, les ventes intérieures et les ventes à l'exportation de denrées agricoles seraient stimulées. On réaliserait des analyses de marché dans des pays étrangers. En fait, je crois qu'en cinq mois d'existence de cet organisme, on a réalisé des analyses dans 17 pays. On étudiait les marchés de façon à voir comment adapter, conditionner, transformer ou livrer les denrées de façon à réaliser ces ventes.

M. Malone: Combien de silos a-t-elle construits?

M. Foster: Je me ferais un plaisir d'y arriver, si le député veut bien m'écouter.

Si Canagrex fonctionnait aujourd'hui, elle aiderait les producteurs à coordonner des expéditions de denrées diverses qui ne sont pas pratiques à expédier séparément en petites quantités. Si Canagrex fonctionnait, le gouvernement mènerait des entreprises conjointes avec des groupes de producteurs. Cette organisation a le pouvoir de prendre des dispositions d'assurance pour les transactions avec 150 pays. Ces dispositions varient naturellement d'un pays à l'autre, et le ministre suggère que le ministère de l'Agriculture pourrait le faire. Il ignore dans quelle mesure ce ministère pourrait s'occuper de telles dispositions. Canagrex aurait pu fournir une aide au niveau de l'entreposage et de la prospection et la promotion des marchés de diverses denrées dans d'autres pays.

Canagrex a collaboré avec de nombreux groupes de producteurs. Il s'agissait trop souvent de travaux parallèles qui n'étaient pas toujours coordonnées. Par exemple, nous avons entendu parler de divers offices provinciaux de commercialisation du porc représentés dans divers pays. Canagrex aurait pu faciliter la coordination d'une activité de ce genre. Elle aurait certes pu être d'une grande utilité pour écouler des produits agricoles en quantités moindres.

Nous nous trouvons dans une société de libre entreprise et nous croyons que ce régime économique est le plus efficace, mais la plupart des États dans le monde se trouvent sous la tutelle de gouvernements communistes ou d'autres gouvernements non démocratiques qui veulent traiter avec d'autres États. Canagrex aurait dû devenir une société d'État afin de pouvoir traiter avec d'autres États. C'est ainsi qu'agissent actuellement la Commission canadienne du blé et la Commission canadienne du lait. Toutefois, des douzaines d'autres produits agricoles ne bénéficient pas des services d'importantes agences nationales et internationales chargées de coordonner les ventes. C'est ce que Canagrex aurait pu faire. Il y a une liste illimitée de denrées, notamment des céréales, les maïs et d'autres produits du même genre ainsi que la volaille, le bétail, la viande rouge, les produits laitiers et horticoles qui auraient permis à Canagrex de faire un magnifique apport à l'exportation de nos produits agricoles.

• (1520)

Nous savons que partout dans le monde les États adoptent une attitude de plus en plus agressive vis-à-vis de la commercialisation, soit en fournissant des subsides, des garanties de prêts, un régime d'assurance, soit en accordant une aide pour mettre au point des méthodes destinées à faciliter l'accès aux marchés. De toute évidence, la société Canagrex était l'instrument désigné par le Parlement canadien pour promouvoir nos exportations.

Aux États-Unis, la mesure législative GSM 102 accorde de l'aide aux exportations. Nous savons fort bien que les États-Unis donnent un boisseau sur trois ou quatre pour stimuler les exportations. A cet égard notre propre Commission canadienne du blé ne peut offrir de telles subventions, du moins pas à l'heure actuelle. Par ailleurs, de nombreuses autres denrées ne peuvent bénéficier des services d'importantes agences nationales de commercialisation comme la Commission canadienne du blé ou la Commission canadienne du lait. La société Canagrex aurait pu jouer ce rôle.

Presque tous les autres pays ont une agence comme Canagrex. La France a la Sopex, ou société pour l'expansion des exportations, tandis que l'Allemagne a la CMA qui est une entreprise mixte formée de représentants du gouvernement de la République fédérale d'Allemagne, des producteurs en gros et les conditionneurs. L'Australie a son Conseil économique et la Grande-Bretagne son Conseil des exportations. Israël a un Institut d'exportation israélien et ainsi de suite. Toutefois, le gouvernement actuel a décidé de faire disparaître Canagrex en lui supprimant ses crédits il y a près de deux ans.

Dans ses quelques mois de fonctionnement, l'activité de Canagrex a consisté en grande partie à satisfaire aux exigences du Conseil du Trésor pour ce qui est de ses attributions. Malgré cela, elle a contribué à faire vendre pour 80 millions de dollars de produits environ, et était à négocier d'autres ventes pour 100 millions de dollars. Elle avait achevé une quinzaine d'études de potentiel d'achat dans divers pays du globe, donné suite à environ 300 demandes de l'intérieur et de l'extérieur du pays, aidé certains groupes à obtenir des facilités de crédit et fait la promotion de certaines ventes de porc dans des pays riverains du Pacifique. Elle avait fait la promotion de ventes de colza dans l'Europe de l'Est et l'Amérique latine, et fait la promotion de vente de haricots blancs à Cuba et à divers pays latino-américains. Elle avait assuré la promotion et l'aide à la vente de sperme de taureau à la Chine et aux pays de l'Europe de l'Est. Elle avait participé à des opérations de promotion commerciale en Amérique centrale, et traitait avec les producteurs de miel du Canada pour réaliser des ventes en Europe. Elle avait mené à terme des pourparlers préliminaires relatifs à la vente d'avoine et d'orge pour l'alimentation du bétail en Bulgarie, pays du bloc de l'Est, et assurait la promotion de la vente de tourteaux de soya à divers pays tels Cuba, le Kenya, le Tonga et la Côte d'Ivoire.

Canagrex était une société de la Couronne qui prenait réellement de l'allant quand le gouvernement a décidé de la supprimer. Quand le président de cette société d'État a comparu devant le comité de l'agriculture, il nous a dit que le ministre de l'Agriculture regrettait vivement que le gouvernement ait pris unilatéralement cette décision. Je pense que la plupart des organismes agricoles du Canada en ont eux aussi été très déçus.

Il semble que le gouvernement soit bien décidé à serrer la vis aux petits producteurs. Il ne veut pas que les producteurs de denrées agricoles à relativement faible débit aient les mêmes avantages que ceux qui bénéficient des services des énormes organismes nationaux comme la Commission canadienne du blé et la Commission canadienne du lait, organismes qui font la promotion des exportations. Il est clair que le gouvernement se fait le représentant des grosses entreprises. Il a plié sous les pressions des grosses sociétés internationales de commerce des grains et des denrées, et décidé de supprimer cette petite société d'État qui aurait été si profitable à tant de pays.

Au lieu de nous occuper des grandes questions qui se posent à l'agriculture aujourd'hui, celle par exemple de savoir si oui ou non le gouvernement va servir un versement d'appoint aux producteurs de grains de l'Ouest et aux producteurs de grains et de maïs de l'Est, nous discutons un projet de loi gouvernemental tendant à supprimer une société d'État qui a aidé et encouragé les agriculteurs canadiens. Nous espérons que les allusions que le premier ministre a faites à certaines négociations avec le premier ministre de la Saskatchewan ne seront pas aussi creuses que l'intention annoncée le 30 avril dernier. Le premier ministre avait alors annoncé qu'il accorderait aux producteurs canadiens une aide importante s'élevant à 300 ou 400 millions de dollars.

Canagrex

Si nous examinons en détail cette annonce importante que le premier ministre avait faite avant de survoler les agriculteurs de l'Ouest pour se poser à Vancouver, nous constatons que cela se résumait à mettre fin au vol qui se pratiquait depuis près de huit ou neuf mois en supprimant la taxe d'accise de 2c. le litre qui avait été imposée en septembre dernier, juste à temps pour attraper les céréaliculteurs de l'Ouest qui commençaient à faire la récolte. Il a maintenu la taxe d'accise jusqu'à ce que tous les réservoirs de carburant soient remplis en avril et en mai, pour ensuite la supprimer au printemps. Il a réussi à encaisser la valeur de presque une année entière d'imposition de la taxe d'accise de 2c. le litre, soit quelque 50 ou 60 millions de dollars. Quand il a annoncé qu'il supprimerait cette taxe d'accise, faisant ainsi économiser environ 150 millions aux agriculteurs canadiens, il aurait plutôt dû s'excuser de l'avoir imposée à l'automne de 1985, à un moment où l'agriculture canadienne faisait face à l'une de ses saisons les plus difficiles. De même, il aurait dû rendre la suppression de la taxe rétroactive à septembre dernier. Rien ne justifiait certes l'imposition de cette taxe à ce moment-là.

Le premier ministre avait annoncé en outre qu'il allait bloquer les tarifs-marchandises. Il en a fait l'annonce dans son style de grand seigneur qui fait les manchettes, mais la substance n'avait réellement aucun rapport avec la réalité. Généralement, la presse nationale publie ces nouvelles qu'elles soient vraies ou non. Dans les 24 heures, l'annonce selon laquelle le premier ministre allait geler le tarif-marchandises a été discréditée, lorsqu'il est apparu clairement que tout ce qu'il avait fait, c'était de demander au ministère des Transports et aux agences de transport de recalculer le volume de grain à expédier. On s'est aperçu alors que ce volume passerait de quelque 31 millions de tonnes à environ 28,5 millions de tonnes, et ainsi, aucune augmentation du tarifmarchandises ne serait justifiée de toute manière.

Le premier ministre a annoncé également qu'il élargirait l'échelle du prix intérieur du blé. Cette mesure tendait à offrir aux agriculteurs quelque 250 millions à 300 millions de dollars. Il l'a annoncée à plusieurs reprises. En fait, il l'a fait notamment en juillet. Élargir l'échelle des prix est une chose, mais accroître le prix intérieur réel du blé en est une autre. L'annonce de plusieurs centaines de millions de dollars était censée aider les agriculteurs, mais elle a apporté peu aux agriculteurs canadiens affligés par la pire crise financière depuis les années 1930.

• (1530)

Nous attendons le paiement d'appoint dont le premier ministre et le ministre de l'Agriculture parlent. Est-ce un autre miroir aux alouettes, ou les agriculteurs vont-ils réellement toucher un peu plus d'argent? Ils n'ont pas besoin d'un miroir aux alouettes, mais d'argent.

En outre, le gouvernement a annoncé dans son budget de février qu'il allait offrir aux agriculteurs quelque 730 millions de dollars à 6 p. 100 en vertu d'un programme d'hypothèques basées sur les prix des produits agricoles. Lorsque les représentants de la Société du crédit agricole ont témoigné devant le comité permanent de l'agriculture, on s'est aperçu que ce programme n'était pas aussi beau qu'il en avait l'air et qu'en fait, ces 730 millions de dollars étaient versés sur deux ans. Ainsi, le montant de l'aide s'élève à environ la moitié de 730 millions de dollars par an. On constate également que seuls certains producteurs ont droit à un taux de 6 p. 100. D'autres devront payer jusqu'à 9 p. 100. Au fur et à mesure que la valeur de leurs produits augmentera, ils verseront 2 p. 100 de plus que n'importe quelle hypothèque ordinaire de la Société du crédit agricole pendant toute la durée—soit dix ans—de n'importe quelle hypothèque basée sur le prix des produits agricoles. Cette annonce fait les manchettes, mais elle ne fait qu'aider quelques milliers d'agriculteurs par an, pendant deux ans. Elle n'est utile qu'aux agriculteurs auxquels la Société du crédit agricole a déjà consenti un prêt. En fait, on n'augmente absolument pas les capitaux d'immobilisation des agriculteurs. Au fur et à mesure que la valeur d'un produit donné augmentera, un producteur pourra fort bien payer davantage que s'il avait contracté une hypothèque ordinaire de la Société du crédit agricole.

J'espère que le ministre finira par annoncer ce qu'il entend faire au sujet d'un paiement d'appoint. Il n'a jamais parlé d'un «paiement d'appoint», et c'est pourquoi nous nous méfions. Il se peut que ce soit autre chose, mais nous espérons qu'il s'agira de véritables capitaux, et non d'un miroir aux alouettes comme dans deux ou trois autres cas.

L'une des choses que les producteurs canadiens craignent le plus c'est que le gouvernement, dans son désir d'en arriver à un accord de libre-échange global avec les États-Unis, n'accepte de renoncer à nos systèmes de commercialisation et de stabilisation en retour d'avantages pour d'autres industries. Nos programmes nationaux de commercialisation sont un moyen imparfait d'assurer à nos agriculteurs un revenu suffisant. A mon avis, ils sont assurément supérieurs aux mécanismes utilisés aux États-Unis ou dans la CEE. En fait, je crois savoir que la CEE étudie déjà les systèmes de gestion et d'approvisionnement de notre secteur laitier.

Les producteurs agricoles ont un autre sujet de préoccupation, et c'est de savoir ce que le gouvernement entend faire au juste dans le cadre des négociations sur le libre-échange. Ce dernier semble disposé à les poursuivre en dépit des nombreux droits compensateurs, surtaxes et autres mesures mises en oeuvre. Le secteur agricole s'interroge sur la sincérité de l'engagement pris par le gouvernement envers l'agriculure. Alors que le secteur traverse une période des plus difficiles de notre histoire, les programmes d'aide au remboursement de la dette agricole ont été dérisoires.

Le gouvernement a tergiversé pendant près d'une année entière avant de mettre sur pied des comités d'examen de la dette agricole. Dans le cas de l'Ontario, que nous sachions, plus d'une centaine de personnes ont demandé cet examen, mais pas une seule d'entre elles n'est passé devant un tel comité, bien que l'opposition se soit montrée coopérative en juin dernier et ait permis l'adoption du projet de loi en deux séances à la Chambre, y compris l'étude en comité plénier. On s'inquiète beaucoup dans bien des régions du pays—et assurément en Ontario—à propos du fonctionnement de ces comités d'examen de la dette agricole. Le gouvernement leur permettra-t-il de fonctionner? Jusqu'à présent, il s'est contenté de nommer trois sur dix des membres du conseil d'administration. Quand ces derniers commenceront-ils dans les faits à venir en aide aux agriculteurs aux prises avec de graves difficultés financières?

Nous sommes déçus de voir que le gouvernement ait ressuscité ce projet de loi. Nous sommes d'avis que cette société d'État a un rôle de premier plan à jouer au chapitre de la promotion de nos exportations agricoles. D'après nous, les structures gigantesques de comité dont a parlé le ministre ne sont pas aussi souples qu'il les prétend, compte tenu de la diversité de l'aide nécessaire pour régler les problèmes complexes que pose l'exportation des denrées dans un monde où la concurrence se fait de plus en plus âpre. Nous sommes exposés à des pressions énormes de la part de pays d'un peu partout dotés d'organisations et d'instruments souples et efficaces pour exporter leur denrées agricoles.

Nous nous opposons à ce projet de loi. Nous espérons que le gouvernement décidera de ne pas y donner suite et de conserver Canagrex ainsi que la loi existante à laquelle on aura recours en temps opportun. La société est utile au secteur agricole canadien et favorise ses exportations.

M. Vic Althouse (Humboldt—Lake Centre): Madame la Présidente, comme introduction à la semaine de l'agro-alimentaire, le gouvernement nous offre une mesure plutôt pitoyable. Quoi qu'il en soit, je tenterai de vous faire part de mes vues sur le projet de loi à l'étude.

Je suis quelque peu perplexe. Ayant écouté quelques députés qui siègent maintenant du côté ministériel et sachant ce qu'ils pensaient du projet de loi sur Canagrex, on peut dire que nous ne sommes pas saisis aujourd'hui d'une mesure législative d'une grande subtilité; on ne s'embarasse pour ainsi dire pas de détails. Les députés du gouvernement auraient plutôt en tête quelque chose comme une veillée funèbre irlandaise. Mes ancêtres provenant plutôt d'Europe centrale et du Nord, je ne sais trop, madame la Présidente, comment me comporter dans une veillée funèbre. Je n'ai jamais eu à me demander quelle attitude adopter en une telle occasion. Pourtant, je conclus des déclarations faites par les députés du gouvernement tant à la Chambre qu'ailleurs, que cette mesure législative servira de cercueil pour Canagrex. Je crois même que certains d'entre eux voient Canagrex comme un grand farfadet ou un elfe irlandais au regard mauvais, les mains croisées sur la poitrine sous un grand chapeau Stetson vert. Ils espèrent enterrer cette apparition et l'envoyer Dieu sait où.

• (1540)

Nous ne savons pas où le gouvernement veut nous mener ni ce qu'il nous propose de faire, mais l'ironie du sort veut qu'à l'occasion de la semaine de l'agro-alimentaire, l'une des premières mesures qu'il prend, qui sera d'ailleurs peut-être la seule, est de mettre en terre un cadavre qui remonte au 8 novembre 1984, lorsque le ministre des Finances (M. Wilson) a annoncé à la Chambre à l'insu du conseil d'administration et du personnel de Canagrex et aussi de tous les agriculteurs, que cet organisme cesserait d'exister après cette date.

M. Malone: Bravo!

M. Althouse: Le député dit bravo. Cela est tout à fait conforme à la mentalité contre laquelle la Chambre, le pays et les agriculteurs ont dû se battre dans ce dossier. Malgré l'exposé fait aujourd'hui par le ministre de l'Agriculture (M. Wise), je crois que certaines choses dans les mesures prises par le gouvernement à l'égard de Canagrex démontrent on ne peut plus clairement où celui-ci veut en venir. Le 8 novembre, après avoir répété pendant des mois qu'il saurait faire preuve de bienveillance et de sérieux, qu'il consulterait les premiers intéressés, le gouvernement n'a pas hésité à expédier sans cérémonie de vie à trépas ce petit organisme encore tout vagissant, âgé de quelques mois à peine. Jamais le ministre n'a rencontré le conseil d'administration, jamais il n'a prévenu les administrateurs ou le personnel. Jamais il n'a discuté des réalisations de Canagrex. Le ministre et ses collaborateurs n'ont même pas procédé à une évaluation de cet organisme. Apparemment, si Canagrex doit mourir, c'est tout simplement que le ministère des Finances en a décidé ainsi. Aujourd'hui, le gouvernement nous demande d'ensevelir les restes et d'oublier que les agriculteurs ont besoin, en dépit de son trépas, de bien des services que Canagrex devait leur fournir.

Dans son exposé, le ministre a insisté sur le fait qu'il continue, par l'entremise des Affaires extérieures, de s'enquérir au sujet de marchés étrangers où écouler notre production agricole. Il continue, par l'entremise de la Société pour l'expansion des exportations, d'accorder des octrois et des subventions aux exportateurs de denrées agricoles, ce que ceux-ci naguère n'obtenaient pas sans mal. On suppose que c'est une amélioration. Il dit qu'à l'intérieur de son propre ministère, il dispose maintenant d'un centre d'information pour renseigner les groupes, les particuliers et les organismes désireux de vendre si possible leurs produits à l'étranger. Il nous dit que son ministère de l'Agriculture va coordonner—du moins l'espère-t-il—les efforts visant à favoriser l'exportation de denrées agricoles, et qu'il va même y collaborer.

Pendant que le ministre nous parlait de Canagrex, nous avions effectivement l'impression d'entendre un ancien ministre de l'Agriculture dont on cherche aujourd'hui, je pense, à effacer le souvenir. Les agriculteurs ou groupes d'agriculteurs désireux de s'associer pour tenter d'exporter des denrées agricoles éprouvaient naguère bien du mal à rencontrer les représentants des différents ministères et des différentes directions générales du gouvernement. Ils devaient s'adresser à trois ministères différents. Ces groupes, généralement de formation récente, devaient découvrir un marché pour des produits qu'ils connaissaient à peine, et ils ne possédaient ni les moyens financiers, ni les moyens techniques pour atteindre rapidement leur objectif. Canagrex devait constituer un point de rencontre et de dialogue où les agriculteurs, par l'entremise de leurs coopératives ou de leurs associations, soit individuellement ou collectivement, pourraient dire: «Nous prévoyons un excédent de x tonnes de denrées alimentaires à écouler à l'étranger dans une année ou deux; où devrions-nous tenter de les vendre? Où devons-nous nous adresser pour obtenir les renseignements techniques dont nous avons besoin au sujet de l'expédition, du financement, de l'assurance, des garanties à l'exportation pour en faire une activité rentable, de façon à accroître notre production de pois, de bleuets, de sirop d'érable ou de miel?» Tous ces produits ne représentent pas, dans les faits et dans les comptes généraux du Canada, des milliards et des milliards de dollars, mais ils demeurent importants pour beaucoup de petits agriculteurs canadiens. Ils sont produits en quantités relativement petites dans bien des provinces. Il s'ensuit que les producteurs n'ont pas la possibilité de rassembler toute leur production sous un seul toit, dans un seul entrepôt, afin de déterminer quelle quantité ils peuvent exporter.

Les divers gouvernements provinciaux, dont relèvent conformément à notre constitution la production et la commercialisation, comptent des organismes dont beaucoup ont exactement les mêmes pouvoirs que Canagrex sauf qu'ils ne peuvent les exercer que dans les limites restreintes de chacune des provinces. Ils peuvent exporter, mais s'ils ne produisent qu'en petite quantité des produits à production limitée comme ceux que j'ai mentionnés, pour vraiment réussir du point de vue de la commercialisation, ils devraient coordonner leurs efforts avec ceux des autres provinces. Ils n'ont pas de filière établie pour ce faire et c'est ce qui a justifié la création de Canagrex.

Toutefois, il a été très rapidement décidé, avant même que Canagrex ne devienne utile et efficace, que ce n'était pas là ce que notre gouvernement souhaitait pour l'avenir. D'après le gouvernement, les petits agriculteurs disséminés dans tout le pays ont beau essayer de produire des pois, des bleuets, des graines de luzerne et des graines fourragères ou encore du sucre et du sirop d'érable et du miel et rêver d'exporter ces produits à l'étranger, ils n'y arriveront jamais si ces produits ne sont pas bien connus des importateurs du monde entier. Ils n'ont aucun moyen de réunir leur production sous l'égide d'un seul organisme qui puisse leur offrir les meilleures conditions. Nous avons rappelé, tout au début du mandat du gouvernement, comment le précédent gouvernement conservateur avait brisé les rêves de l'industrie de pointe, en décidant d'arrêter la construction de l'Avro Arrow. Cet avion était presque fini, prêt à être mis en fabrication, mais le gouvernement l'a abandonné avant qu'il puisse être rentable.

• (1550)

Je ne suis pas sûr que les députés qui ont applaudi au massacre de Canagrex savent combien de temps il faut pour mettre sur pied un organisme d'exportation et le faire démarrer. N'importe quel exportateur aurait pu leur dire très clairement qu'on ne peut en quelques mois constituer une équipe, enregistrer de fortes ventes et un bilan final créditeur. Cela se passe peut-être ainsi dans les mythes que les députés ministériels essaient de répandre, mais pas dans la réalité.

Ces derniers ont fait circuler des mythes en invoquant toutes sortes d'arguments contre la création de ce genre d'organisme à l'échelle nationale. Ils ont invoqué le spectre de la nationalisation. Ils ont essayé de donner l'impression que Canagrex allait pouvoir s'emparer de la propriété privée et supprimer le droit des agriculteurs et des conditionneurs de posséder des biens. Ils ont mal interprété toutes sortes d'articles du projet de loi et ont répandu des rumeurs alarmistes d'un bout à l'autre du pays. Je ne pense pas qu'elles ont convaincu beaucoup d'agriculteurs rationnels, mais elles ont pris cependant de l'ampleur et ont fait surgir toutes sortes de philosophes étranges qui ont écrit des lettres, participé à des lignes ouvertes radiophoniques pour signaler toutes les craintes que leur inspirait Canagrex. Ils n'avaient aucune raison d'avoir peur parce que rien de tout cela ne se trouvait dans le projet de loi. Pourtant cela a créé une sorte de psychose, la peur engendrant la peur, et très vite la fin est arrivée, le 8 novembre 1984, lorsque le ministre des Finances a décidé de supprimer Canagrex. Pour les producteurs agricoles, cependant, beaucoup de problèmes qui existaient avant la mise en place de Canagrex demeurent.

J'attire l'attention de la Chambre sur un récent rapport sur les revenus des agriculteurs émanant du Conseil agricole de l'Ontario, présidé par Del O'Brien. Ses découvertes n'ont pas été une surprise pour ceux d'entre nous qui nous intéressons à l'agriculture, mais cela a pu en être une pour certains économistes et autres qui s'occupent d'agriculture de temps à autre. Le Conseil a découvert que même si le prix des produits agricoles provenant de certaines petites exploitations n'était pas élevé, lorsqu'on considère toutes les exploitations, quelle que soit leur taille, et toutes les familles d'agriculteurs individuellement, on constate que le revenu moyen des exploitations, des toutes petites jusqu'aux très grandes, ne varie pas énormément. Les très petites fermes qui vendent entre 2 500 $ et 20 000 $ de produits agricoles, d'assez petites entreprises du point de vue commercial, et l'Ontario en compte plus de 26 000, ont eu un revenu familial moyen de 25 131 $. Les plus grandes exploitations agricoles de l'Ontario, celles qui vendent pour 150 000 $ et plus, dont le nombre n'atteint pas tout à fait 5 000, ont eu un revenu familial moyen de 27 472 $. La différence est minime.

Un collègue vient de me faire savoir par une note, et je transmets le renseignement aux députés ministériels, que Del O'Brien a été candidat conservateur aux élections de 1968 et de 1974.

M. Blackburn (Brant): Cela lui a enfin servi de leçon.

M. Cassidy: Deux fois perdant.

M. Althouse: On a constaté, en Ontario, et je suis sûr qu'il en va de même dans le reste du Canada, que les familles d'agriculteurs ont besoin d'un certain revenu que la plupart d'entre elles tirent d'emplois à l'extérieur de la ferme. On a relevé que même dans les très grandes exploitations qui produisent des revenus de plus de 150 000 $, il arrive souvent qu'un ou plusieurs membres de la famille travaillent à l'extérieur.

Je veux signaler par là que les exploitants d'un grand nombre de petites entreprises agricoles veulent se consacrer uniquement à l'agriculture, mais les contraintes économiques les obligent à gagner une partie considérable de leur revenu à l'extérieur. Ils sont pourtant des expérimentateurs, des producteurs de récoltes expérimentales qui se lancent dans de nouvelles cultures auxquelles on ne songeait pas il y a 10 ou 15 ans, des cultures qui pourraient prendre de l'expansion et s'exporter à l'étranger. Ce sont toutefois de petits exploitants, comme vous pouvez le voir d'après leurs revenus, madame la Présidente. Ils n'ont pas assez d'argent pour aller chercher des débouchés et faire connaître un nouveau produit aux Chinois, aux Taïwanais, aux Philippins, aux Allemands ou aux Autrichiens. Ils doivent pouvoir compter sur un organisme du genre de Canagrex pour effectuer une partie de ce travail préliminaire. Cette société était en mesure d'offrir des services dans la langue du pays visé, de déblayer le terrain, d'entretenir des relations utiles auprès de divers organismes gouvernementaux et d'amorcer le processus de recherche d'un marché pour le nouveau produit.

Ces agriculteurs sont maintenant à nouveau livrés à eux-mêmes sur leur petit lopin, à rêver en vase clos, sachant qu'ils peuvent produire efficacement de petites cultures comme les pois, le miel ou les graines de luzerne et qu'ils pourraient accroître leur production de quatre, cinq, six ou même dix fois, mais il n'y a pas de débouché pour leur produit. Aucun organisme du secteur privé ne s'intéresse à ces produits à moins de pouvoir en tirer un bénéfice, ou n'est disposé à consacrer un, deux ou trois ans à ouvrir des marchés en vue de réaliser des bénéfices à long terme et de favoriser l'expansion de l'industrie agricole canadienne. Les sociétés privées ne peuvent se permettre d'offrir que des solutions à très court terme pour des produits dont elles font occasionnellement le commerce lorsqu'il existe de graves pénuries dans des régions du monde qui leur sont familières. Elles se précipitent alors et concluent des marchés, pour la production de pois par exemple, une culture qui jouit d'une faveur occasionnelle dans mon coin du pays. Puis, deux ou trois ans plus tard, elles cessent d'acheter des pois et les agriculteurs qui ont développé leur capacité de production se retrouvent avec leur récolte sur les bras, sans savoir qu'en faire.

• (1600)

Canagrex aurait pu être utile. Malheureusement, comme elle n'était pas conforme à l'idéologie du gouvernement, elle va subir le même sort qu'Avro Arrow, qui a aussi été reléguée aux oubliettes. Certains voudront peut-être en ranimer la mémoire en cherchant le moyen de grouper les produits de diverses provinces en vue de les exporter en quantités suffisantes pour en rendre l'exportation rentable. D'ici là, toutefois, le gouvernement se sera débarrassé d'une société qu'il avait déjà liquidée il y a deux ans.

Il ne nous reste plus qu'à dire, en cette veillée funèbre, que vouée à un brillant avenir, Canagrex a néanmoins vécu trop peu de temps pour faire ses preuves et montrer qu'elle pouvait remplir le créneau qui lui était destiné dans l'agriculture canadienne. On aura du mal à combler sa perte. Il y a très peu d'organismes en mesure de réunir les produits destinés à l'exportation sur une base interprovinciale. L'Office des produits agricoles achète des produits mais seulement, d'ordinaire, en cas d'énormes excédents. D'une façon générale, son rôle consiste à retirer ces produits du marché pour éviter l'effondrement complet des cours. L'Office ne s'occupe pas d'exportation proprement dite mais constitue plutôt un stabilisateur utile à l'établissement des prix des aliments. Il ne fait pas d'exportations agricoles.

Le ministre dit que son ministère veillera davantage à promouvoir l'exportation de nos denrées. Jusqu'ici, les résultats ne présagent rien de bon. Le ministre n'a cité aucun exemple concret, bien que son ministère semble en avoir reçu le mandat il y a deux ans. Aucun des organismes que le ministre a mentionnés n'a conclu d'accord avec les diverses entités canadiennes, sociétés commerciales, coopératives, offices de commercialisation, associations ou autres, ni avec des particuliers qui sont dans les affaires au Canada, dans le but de leur servir d'intermédiaires pour commercialiser nos produits agricoles et alimentaires ou de leur fournir des services ou des conseils dans des domaines comme la gestion, la technologie, la mise en marché ou l'orientation, sauf en ce qui concerne les denrées que nous produisons en abondance actuellement.

Nous n'offrons pas beaucoup d'aide aux producteurs qui s'intéressent à des cultures et à des produits très spécialisés que le Canada est justement capable de produire. Nous tendons pour l'instant à en faire abstraction. Les exportateurs de produits agricoles canadiens ne disposent d'aucun autre organisme ayant comme Canagrex le mandat d'entreprendre des activités conjointes, à la demande des gouvernements, avec des sociétés, des coopératives et des agences de commercialisation canadiennes, pour faire des affaires tant au Canada qu'à l'étranger.

Le Parlement actuel n'a fait qu'une seule tentative pour rassembler les offices de commercialisation provinciaux. L'un des premiers projets de loi présentés par le gouvernement visait à permettre la commercialisation du tabac par le Conseil national de commercialisation des produits de ferme. Le gouvernement continue d'insister pour que cette loi ne s'applique pas aux producteurs relevant des offices de commercialisation provinciaux qui veulent étendre leur mandat au-delà des frontières provinciales. Le gouvernement a décidé que seuls les produits qu'il décide d'énumérer peuvent jouir de ce privilège. On n'a pas donné les mêmes droits à tous les producteurs du pays en ce qui concerne la commercialisation de leurs produits au-delà des frontières provinciales ou l'établissement d'un office national de commercialisation. Le gouvernement a exercé un contrôle très strict en décrétant que seuls les produits nommés, soit les oeufs, le poulet, la dinde et maintenant le tabac, peuvent avoir un tel accès aux marchés.

Le gouvernement a laissé se débrouiller eux-mêmes les producteurs de viande rouge, de fruits et de légumes, de miel et de graines, qui produisent de beaucoup plus petites quantités. Ils sont libres d'essayer d'ouvrir un marché au Japon, par exemple, mais ils ne peuvent s'offrir ce genre de commercialisation, vu les petites quantités que produit chaque province. Plusieurs provinces doivent unir leurs efforts pour qu'une telle initiative de mise en marché soit utile. Le gouvernement leur en a ôté la possibilité en interprétant de façon restrictive la Loi sur l'organisation du marché des produits et en fermant Canagrex, qui était un organisme beaucoup plus souple que la loi pour répondre à ce genre d'exigences.

Je regrette que le gouvernement insiste pour soumettre de nouveau cette question à la Chambre. La Société a été fermée. Les membres de son conseil d'administration ne sont pas payés. Ils sont tombés dans l'oubli. Cela ne coûte rien de laisser un document sur une tablette. Je ne pense pas que nous utilisions sagement ni efficacement le temps de la Chambre en supprimant, au début de la semaine agro-alimentaire, une organisation qui aurait pu se révéler très utile, tout comme l'Avro Arrow aurait pu être une technique très utile pour le Canada. Nous avons préféré oublier l'avenir. Nous avons malheureusement décidé, encore une fois, de nous priver de marchés éventuels dans d'autres parties du monde pour nous replier sur nos frontières provinciales, où on ne peut espérer trouver de solution.

L'ajournement

LA MOTION D'AJOURNEMENT

[*Français*]

QUESTIONS À DÉBATTRE

Le président suppléant (Mme Champagne): En conformité de l'article 66 du Règlement, je dois faire connaître à la Chambre les questions qu'elle abordera à l'heure de l'ajournement ce soir, à savoir: L'honorable député de York-Est (M. Redway)—Les pensions—Le programme de pensions destinées aux ménagères; l'honorable député de Winnipeg-Nord (M. Orlikow)—La science et la technologie—*a*) Le budget du Conseil national de recherches. *b*) Le nombre d'employés du Conseil; l'honorable député de York-Ouest (M. Marchi)—Le multiculturalisme—*a*) Le financement des organismes de Toronto. *b*) La politique du gouvernement.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Français*]

LA LOI SUR LA DISSOLUTION DE LA SOCIÉTÉ CANAGREX

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Wise: Que le projet de loi C-2, portant dissolution de la société Canagrex et modifiant certaines lois en conséquence, soit lu pour la 2e fois et renvoyé à un comité législatif.

M. Charles Hamelin (Charlevoix): Monsieur le Président, en présentant en deuxième lecture le projet de loi C-2 sur la dissolution de la société Canagrex, le gouvernement reconnaît d'abord et avant tout les efforts faits par nos ministères et nos organismes gouvernementaux qu'ils soient de niveaux provincial ou fédéral ou encore du secteur privé en vue de promouvoir les exportations de produits canadiens. En fait, ces ministères et organismes ont pris en charge les objectifs qui avaient été fixés par la société Canagrex et mènent à bonne fin plusieurs projets d'exportation.

En cette période de compressions budgétaires, compressions budgétaires nécessaires à cause du legs dont nous avons hérité, il est important de noter que le gouvernement réduit de plus en plus le dédoublement des services tout en continuant à offrir un service de qualité aux producteurs intéressés à l'exportation agricole. Il y parvient—et c'est le seul moyen dans ce contexte—en modifiant et en renforçant les structures et les programmes gouvernementaux déjà existants.

Qu'il s'agisse, madame le Président, de l'Office des produits agricoles, du ministère des Affaires extérieures, de la Société pour l'expansion des exportations ou d'Agriculture Canada elle-même, enfin chaque organisme et ministère se spécialisent dans un aspect particulier des échanges commerciaux agricoles.

Le domaine des échanges commerciaux est complexe et exige qu'une étroite collaboration s'établisse entre ces organismes, entre les ministères concernés et évidemment le secteur privé. À la base de tout échange commercial, il est primordial de tenir des sessions d'information avec le secteur privé que l'on fera suivre de séminaires dans des pays offrant des possibilités de débouchés commerciaux.

Ce mois-ci, par exemple, une délégation d'Agriculture Canada, accompagnée de spécialistes du secteur privé et des gouvernements provinciaux se rendra en République populaire de Chine. Elle se rendra également au Portugal et en Espagne en vue d'offrir des séminaires sur les bovins laitiers canadiens. De tels séminaires visent à faire profiter les éventuels acheteurs des connaissances et surtout de l'expérience de nos producteurs canadiens. L'objectif ultime est la conquête de nouveaux marchés.

Depuis plus de deux ans, par exemple, le porc canadien fait l'objet d'importantes activités de promotion au Japon. Près de 1 000 magasins vendent nos produits porcins à l'heure actuelle. De plus, au Japon, une dizaine de missions commerciales japonaises ont été invitées au Canada depuis l'automne dernier pour voir de plus près notre production porcine. Espérons qu'elles s'en tiendront évidemment à examiner la qualité de nos produits et qu'elles ne tenteront pas avec succès d'imiter nos méthodes de production qui sont absolument extraordinaires.

Je représente une circonscription qui, bien sûr, n'est pas totalement agricole mais dont la production porcine est florissante. Nous savons, par exemple, qu'au Québec nous avons actuellement des surplus de production qui sont dus justement à cette qualité et aux efforts constants de nos producteurs pour offrir un produit de qualité et développer le sens de la productivité dans le monde agricole.

Toujours sur un plan international, en Algérie, on se propose de promouvoir la vente de pommes de terre de semence et, à plus long terme, on tente de se rapprocher de nouveaux marchés. Encore une fois, même si je suis député de la Côte-Nord et qu'il se fait peu ou pas de production de pommes de terre chez nous, il me fait plaisir de signaler que nous avons l'un des centres de recherche les plus importants du Canada, sûrement de la province, en matière de pommes de terre. Ce sont des raisons, bien sûr, climatiques qui font en sorte que pour éviter la corruption des semences on s'en va dans une région plus froide comme la mienne, à l'abri de la pollution des grands centres et de la contamination possible pour produire et faire de la recherche sur des pommes de terre de très haute qualité, recherches qui servent depuis au moins 10 ans à faire en sorte que dans l'Est du Canada, en tout cas, on ait une pomme de terre de très grande qualité, qu'on découvre aussi de nouveaux produits ainsi qu'une semence de meilleure qualité. Alors tout cela se passe dans une petite municipalité tout près de Baie-Comeau, à Pointe-aux-Outardes. Et c'est vraiment étonnant lorsqu'on dit aux gens que sur la Côte-Nord on a un tel centre de recherches. Ce sont des raisons climatiques . . . avec un personnel de qualité, des recherchistes extraordinaires qui travaillent dans ce centre-là. Je profite de l'occasion pour féliciter tous les travailleurs et les travailleuses de ce centre qui a une renommée provinciale, sinon nationale.

Le Canada possède donc aussi un grand potentiel d'exportation. De plus en plus nous avons des surplus de production et nous offrons des produits concurrentiels et de qualité. Je me permettrai, même si j'aurais pu choisir d'autres articles produits par des Québécois, des représentants du monde de l'agriculture québécoise, de citer aussi le président de l'*Ontario Federation of Agriculture*, M. Pelissero qui, dans un article publié dans le *Farm & Country* du 14 octobre dernier, posait la question fulgurante suivante:

• (1610)

[*Traduction*]

«Le Canada devrait-il renoncer à l'agriculture»?

[*Français*]

Il faisait état dans cet article des considérations un peu oiseuses de quelques pseudo-spécialistes qui en ont assez d'entendre parler d'agriculture, qui considèrent qu'on met toujours trop d'argent en agriculture, qui considèrent que les fermiers du Canada sont une bande de braillards qui crient pour rien. Et M. Pelissero soulignait à juste titre:

[*Traduction*]

Qu'on se le dise une fois pour toutes. Le secteur agricole souffre de nombreux maux. Cependant, ce n'est pas l'agriculteur lui-même qui en est responsable, mais la conjoncture internationale et les fluctuations qui bouleversent l'agriculture.

Le Canada devrait-il renoncer à l'agriculture?

Il faut poser cette question aux fournisseurs et aux vendeurs qui écoulent l'équivalent de 14 milliards de dollars en matériel, en provende, en semences, en bois et en produits chimiques dans le secteur agricole.

Il faut la poser aussi à nos consommateurs; à une seule exception près, ce sont eux qui, dans le monde industrialisé, consacrent la plus faible part du revenu personnel disponible à l'alimentation, grâce à la productivité incomparable de nos agriculteurs.

Il faut poser cette question au cinquième de nos travailleurs, dont l'emploi dépend de notre secteur agro-alimentaire qui est le principal secteur d'activité. La pierre angulaire de ce secteur, c'est l'agriculteur évidemment.

[*Français*]

Cette affirmation du président de la Fédération de l'agriculture de l'Ontario qui prêche, bien sûr, pour sa paroisse, pour ses intérêts, pour l'intérêt de l'agriculture, nous démontre jusqu'à quel point c'est important pour le Canada. Et il pose la question à la fin:

[*Traduction*]

Demander à un agriculteur si le Canada devrait renoncer à l'agriculture, c'est comme lui demander si le Canada devrait renoncer à exister.

En ce qui le concerne, la réponse va de soi. C'est non.

[*Français*]

C'est un peu la même chose pour ce gouvernement qui cherche dans des conditions budgétaires difficiles, ce qui m'amène à parler justement de ces agences gouvernementales que l'on a créées malheureusement avec les meilleures intentions du monde . . . Vous savez, l'enfer est pavé de bonnes intentions. Chaque fois, pour des motifs généreux, extraordinaires, la vertu,—en fait, tout le monde est pour la vertu—on crée rapidement des sociétés gouvernementales qu'on appelle des sociétés de la Couronne, qui rapidement se dissocient du gouvernement, qui conservent toute leur indépendance et qui se mettent à vivre ce que j'appelle, avec leurs fonctionnaires, une homéostasie positive, une tendance constante à l'auto-engraissement et qui font en sorte qu'elles rayent très rapidement de leur vocabulaire les mots suivants: productivité, en faire plus avec moins. Cela est absent. Ce qu'on retrouve: budget supplémentaire, budgets spéciaux, projets spéciaux, etc. Et cela va bien lorsque les autorités gouvernementales en place se foutre éperdument de l'argent des Canadiens et des Canadiennes. Mais lorsqu'on fait face à une réalité comme la nôtre, qui est celle de gérer la décroissance budgétaire, à ce moment-là, cela nous cause un certain nombre de problèmes. Et ces organismes gouvernementaux créés pourtant avec la meilleure volonté du monde en arrivent à nous coûter les yeux de la tête et à ne pas remplir précisément les objectifs pour lesquels ils ont été créés. Il est aussi extrêmement difficile comme gouvernement de faire marche arrière.

Ce qu'on est en train de faire avec l'abolition de Canagrex qui, au fond, comme le prétendait le collègue qui me précédait, avait été créée avec les meilleures intentions du monde . . . Tout le monde est pour la vertu, tout le monde est pour l'expansion, tout le monde est en faveur, évidemment, de créer des agences de toutes sortes qui favoriseront l'agriculture.

Mais nous, en fait, ce que nous nous demandons c'est: A quel prix? Et est-ce que vraiment le producteur, l'agriculteur, le gars et la femme d'en bas, celui qui est dans le champ, est-ce que lui profite directement de ces avantages? Et c'est précisément ce que nous faisons en demandant aux agences actuelles que nous avons, au ministère des Affaires extérieures, aux gouvernements provinciaux qui ont leur propres agences, au secteur privé qui a un rôle de promotion.

Comme on le disait tantôt, l'industrie agro-alimentaire est l'une des plus importantes au Canada. Le secteur privé lui-même joue un rôle de plus en plus grand et s'il veut promouvoir son expansion, il se doit aussi de faire de la promotion, et c'est ce que fait ce gouvernement en demandant à ses agences actuelles de jouer leur rôle, de faire plus avec moins, de se réexaminer, de mettre dans leurs programmes, dans leurs attitudes une pensée première pour l'agriculture et de considérer l'importance de ce secteur lorsqu'elles font, justement, la promotion du Canada à l'extérieur.

Alors, ce qu'il nous reste à faire avec ces organismes c'est d'assumer, d'assurer, de favoriser la promotion, la recherche de nouveaux débouchés, de rechercher des appuis financiers sous toutes les formes aux exportateurs éventuels et de favoriser l'échange de conseils dans un climat de collaboration, toujours avec le secteur agro-alimentaire. Ce qui a été démontré, je pense, très facilement, et je voyais mon collègue parler de la veillée mortuaire de Canagrex . . . Vous savez, je n'ai pas l'impression que quelqu'un va brailler ici avec la disparition de Canagrex. Il n'y a absolument personne. Il n'y a aucun producteur, à ma connaissance, qu'il soit de ma circonscription ou d'ailleurs qui se soit mis à pleurer des larmes de crocodile sur la disparition de Canagrex. Ce qui lui importe c'est la construction de marchés nouveaux, de nouveaux débouchés pour ses produits, de faire en sorte que nos surplus de production s'écoulent facilement, que nos agences gouvernementales actuelles réalisent des achats importants et que tout le monde joue son rôle de façon plus efficace dans ce pays.

Alors la plupart des sociétés de la Couronne, et je pense que c'est le point de vue du gouvernement conservateur, ce n'est pas nécessairement un mal mais il faut vraiment que ce soit un mal nécessaire pour qu'on les crée.

Ce que nous visons directement comme gouvernement c'est de faire en sorte d'assurer à ce pays et à ses producteurs agricoles le maximum d'opportunités pour mettre nos produits de qualité, de les «frotter» à la réalité internationale et que le Canada contribue de plus en plus à devenir l'un des meilleurs exportateurs de produits au monde et nous estimons, dans les circonstances actuelles, que le mandat de Canagrex a été pris en charge par d'autres organismes et ministères, que le secteur agricole canadien est bien servi avec la structure actuelle et que le temps était venu de mettre fin à une société qui, comme tant d'autres—et j'espère que ce gouvernement aura l'occasion de le faire—qui, comme tant d'autres, dis-je, n'a peut-être plus sa raison d'être.

• (1620)

[*Traduction*]

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport): Madame la Présidente, je voudrais d'abord dire combien je suis heureux de vous voir occuper le fauteuil à titre de présidente suppléante. Nous vous souhaitons la bienvenue.

Ce débat m'intéresse beaucoup, car certains ministériels, qui croient que le gouvernement ou l'État n'ont pas à se mêler de promouvoir les exportations, répandent toutes sortes de fables. J'ai écouté très attentivement mon collègue du gouvernement qui a essayé de justifier l'abandon de Canagrex. Le raisonnement qu'il a suivi pour nous convaincre était pour le moins boiteux. Plus vous l'examinez, plus vous devez conclure avec regret que cette décision ne sert pas vraiment les intérêts de notre communauté agricole ni de notre économie, surtout dans certaines régions à l'extérieur du Québec et de l'Ontario dont le bien-être dépend de notre capacité d'exportation. Nous ne demandons pas au secteur privé d'assurer le transport des citoyens par VIA Rail. Nous confions cette responsabilité à une société d'État. Nous ne demandons pas au secteur privé d'assurer le transport des citoyens dans les villes. Nous en chargeons nos réseaux de transport urbain de Toronto, Montréal ou Ottawa.

M. Malone: Les taxis.

M. Caccia: Le député attire mon attention sur les taxis qui, en fait, sont là pour transporter un petit nombre de citoyens. Voilà où je désire en venir. Pour vendre nos denrées agricoles sur un marché hautement concurrentiel, nous devons mettre à profit les connaissances que possède le gouvernement grâce aux postes d'écoute qu'il a à l'étranger et à des personnes compétentes regroupées au sein d'une agence, de façon à accroître nos exportations et à concurrencer les autres pays.

Le député d'Algoma (M. Foster) a fait, il y a un an, un excellent discours dans lequel il signalait que certains pays se sont déjà organisés de cette façon, à savoir l'Allemagne, Israël, le Mexique et la Grèce. Il y a en sans doute d'autres. Je crois que la France a une institution très perfectionnée baptisée SOPEXA. Toute la Communauté européenne fonctionne selon le même principe. Premièrement, il faut se rendre compte que nous avons un marché international très concurrentiel, et, deuxièmement, que nous devons nous doter des moyens voulus pour soutenir la concurrence. Canagrex était une excellente idée.

Le troisième ministre de l'Agriculture avant le ministre actuel, du moins si je me souviens bien, a prononcé un merveilleux discours sur ce sujet à Harbour Castle en décembre 1982. Vousrendez-vous compte, madame la Présidente, qu'il a fait un discours sur Canagrex en plein coeur de Toronto? Il ne l'a même pas fait dans des circonscriptions rurales. Il est allé défendre sa cause au coeur d'un centre urbain. C'était un excellent discours. En bref, voici les arguments qu'il a développés: Canagrex permettrait de cerner et de comprendre les marchés, et fournirait des services de promotion et d'information. Personne ne peut avoir d'objection à cela. Elle fournirait des prêts et des garanties, ce qui n'est pas une mauvaise idée. Je suis sûr que de nombreux députés conservateurs de l'arrière-ban n'auraient aucune objection à une telle mesure.

• (1630)

M. Hopkins: Particulièrement si c'est net d'intérêt.

M. Caccia: Le député de Renfrew—Nipissing—Pembroke (M. Hopkins) fait remarquer que c'est particulièrement le cas si c'est net d'intérêt.

Canagrex mènerait des entreprises en coparticipation avec des entreprises privées, des offices de commercialisation et des coopératives sur demande. Ses pouvoirs lui permettraient d'agir en tant qu'agent de la Couronne pour négocier des contrats d'État à État, ce qui est un aspect très intéressant. Canagrex aurait aussi le pouvoir d'accorder des subventions et des contributions permettant d'accélérer la mise au point de produits et la promotion ou la fourniture d'infrastructures. Ce n'est pas une mauvaise idée du tout. Enfin, il ajoutait que Canagrex n'aurait en aucun cas un monopole sur une denrée, que ce soit à l'exportation ou à l'importation.

En bon Eugene Whelan qu'il était, il n'avait pas encore dit son dernier mot. Il lui restait encore quelques arguments. Il a annoncé que la majorité des 11 membres du conseil d'administration viendraient du secteur privé. Il a dit qu'un comité consultatif sur les politiques représentant toute l'industrie serait mis sur pied pour guider et contrôler Canagrex. Il a ajouté que l'organisation fonctionnerait suivant un plan triennal et que chaque année le Parlement vérifierait ses activités pour s'assurer qu'elle respecterait son mandat. Encore une idée qui n'était pas si mauvaise. Il a encore ajouté qu'au bout de cinq ans Canagrex serait soumise à un examen approfondi par le comité permanent de l'agriculture et que le vérificateur général procéderait chaque année à un examen complet de son fonctionnement. Il a signalé que le président recevrait ses instructions du conseil d'administration et que la loi interdirait clairement à Canagrex de se mêler des produits relevant de la Commission canadienne du blé et de la Commission canadienne du lait. J'avais pensé à ce moment-là que c'était une bien bonne façon d'organiser un office d'exportation à notre époque.

En février 1985, le député d'Algoma a demandé notamment au ministre de l'Agriculture (M. Wise) si, étant donné les succès connus par la société pendant sa première année, soit des ventes réelles de plus de 16 millions de dollars et des ventes projetées de 160 millions de dollars, il était disposé à revenir sur sa décision. De toute évidence, le ministre était déjà allé trop loin et ne pouvait plus reculer, même s'il l'avait voulu.

Le député d'Algoma a aussi demandé au ministre de l'Agriculture pourquoi, à une époque où les États-Unis et les pays de la Communauté économique européenne deviennent plus agressifs pour vendre leurs produits agricoles, nous voulions dissoudre le seul organisme canadien mis sur pied pour vendre nos produits à l'étranger. C'était une très bonne question qui était en même temps très pertinente. J'imagine que le député l'avait posée dans l'espoir de convaincre d'une façon quelconque le gouvernement de revenir sur sa décision. Comme d'habitude, le ministre de l'Agriculture a répondu avec beaucoup de diplomatie. Il a dit qu'il tenait à bien préciser que le gouvernement chercherait agressivement des débouchés d'exportation pour nos produits agricoles. Il a ajouté que, vu les bien piètres résultats obtenus par Canagrex, des mots qui m'ont étonné vu ce qu'avait dit le député d'Algoma au ministre, le gouvernement était convaincu que les fonctionnaires de son ministère pouvaient faire le même travail beaucoup plus efficacement et avec beaucoup plus de succès. Cela m'a vraiment renversé. De toute évidence, on ne peut pas être plus efficace avec le même budget sans créer un organisme distinct et chargé d'une tâche précise. C'est ce qui se fait dans toutes sortes de domaines, surtout dans celui des affaires publiques. Je suis certain que, après mûre réflexion, le ministre de l'Agriculture devra convenir que le travail serait accompli plus efficacement à l'extérieur du ministère. Non pas que quelque chose ne va pas au ministère. Mais de toute évidence, un organisme qui se concentre sur les exportations peut obtenir de bien meilleurs résultats qu'un service ministériel logé au seizième étage d'un immeuble qui doit rivaliser avec toutes sortes d'autres services. D'ailleurs, les effectifs de tous les services gouvernementaux ont bien diminué depuis l'arrivée au pouvoir des conservateurs.

La logique de cette décision est loin d'être convaincante. C'est pourquoi nous avons du mal à comprendre l'objectif principal que poursuit le gouvernement avec ce projet de loi sur la dissolution de Canagrex. Veut-il réduire le déficit? Dans ce cas cela me paraît des économies mal placées. Ce faisant, nous nous fermons des possibilités. Nous démantelons quelque chose qui aurait pu être très utile à long terme.

Pourquoi cela? J'estime qu'il est essentiel de poursuivre le développement économique régional, et pour cela il faut, entre autres choses, que l'on commercialise aussi les produits qui viennent des régions autres que le Québec et l'Ontario, parce que c'est indispensable. Personne ne peut le contester. Même en tant que citadin, peu versé dans les questions agricoles, je me rend compte de ce qui se passe. Il me semble qu'un organisme qui facilite l'exportation de certains produits agricoles et régionaux, provenant des régions excentriques, devrait être un excellent moyen de promouvoir les économies des régions qui en ont besoin. Je pense aux pommes de terre de l'Île-du-Prince-Édouard, aux fruits de la Colombie-Britannique, aux lentilles et aux pois de l'Alberta, à l'huile de colza des Prairies et au lait en poudre d'ailleurs. Il y a toute une liste de denrées que l'on peut produire et qui justifieraient l'existence de Canagrex, cet organisme spécialisé dont nous discutons la dissolution.

Les services de Canagrex auraient permis d'aider les économies agricoles des provinces. Voilà donc une bonne idée qui était déjà en application et qui disparaît. Comme le disait mon collègue, le député d'Algoma, nous ne pouvons que regretter sa mort. Nous en devions l'idée à Eugene Whelan. Il me semblait qu'à l'époque cet organisme avait l'appui des petits, des moyens et des gros producteurs dans bien des parties du pays. L'idée de lancer une nouvelle entreprise pour rendre le Canada plus concurrentiel à l'étranger, dans un marché de plus en plus difficile, et permettre d'adopter des modèles qui se sont avérés utiles dans d'autres pays semblait plaire à tout le monde. Je regrette de dire que nous semblons rétrograder. Nous ne profitons pas des occasions qui nous sont offertes et nous ne nous tenons pas à la page.

• (1640)

Le gouvernement aurait pu sans dépenser de grosses sommes admettre que c'était une bonne idée. Il a déjà approuvé nombre de nos bonnes idées. Il a, avec raison, adopté toutes nos mesures portant sur les pluies acides. En définitive, ces mesures favoriseront l'intérêt public.

Le gouvernement aurait dû se rendre compte que la société Canagrex était valable. Les ministériels auraient dû se rendre compte qu'il était souhaitable de garder cette société pour venir en aide aux régions les plus pauvres et soutenir notre compétivité. Au lieu de cela, ils y renoncent. C'est extrêmement regrettable.

Je me joins à mon collègue, le député d'Algoma, pour exposer les vues de l'opposition officielle à ce sujet. Nous avions cru que Canagrex aurait permis au Canada d'accéder aux marchés d'exportation et, alors que les relations commerciales deviennent de plus en plus difficiles, de conserver l'avantage que nous n'aurions pas autrement.

M. Blenkarn: Madame la Présidente, je me demande si le député parle vraiment au nom du parti libéral et veut faire comprendre que le parti libéral n'a aucune confiance dans le rôle que l'entreprise privée peut remplir dans la commercialisation de nos produits. De toute évidence, la Corporation commerciale canadienne est un outil utilisé pour vendre des produits aux pays qui croient que la production et la distribution relèvent de l'État. Cette société peut s'en occuper.

Le parti libéral croit-il que la seule façon appropriée d'écouler nos produits est d'en charger une société d'État comme Canagrex? Le député ne parvient-il pas à comprendre que l'entreprise privée qui a si bien commercialisé nos produits durant plus d'un siècle de Confédération pourrait continuer à vendre les produits canadiens là où ils peuvent se vendre et à un coût bien moindre que celui d'une énorme bureaucratie?

Canagrex

M. Caccia: Madame la Présidente, je serai heureux d'essayer de répondre à cette question car elle fait ressortir le véritable problème intellectuel dont souffre le député. Il estime qu'un système qui a bien fonctionné durant un siècle pourra continuer à le faire durant le prochain siècle. C'est sur ce point que nous divergeons d'opinion.

Évidemment, le gouvernement libéral de l'époque, par le truchement d'Eugene Whelan, avait jugé que le temps était venu d'adopter de nouvelles techniques et de nouvelles façons de livrer concurrence sur les marchés internationaux. Si le député poussait sa logique jusqu'au bout, il essaierait de vendre la Commission de transport en commun de Toronto au secteur privé. Je le défie de trouver quelqu'un qui puisse assurer ce service aussi efficacement, aussi sûrement et aussi bien que peut le faire une entreprise publique.

Nous savons que le député est prévenu contre la présence de l'État sur le marché. Il n'y a rien de mal à cela: nous avons une économie mixte depuis des décennies. Si nous n'avions pas eu ce type d'économie, nous n'aurions pas Air Canada et le Canadien Pacifique. Nous n'aurions pas Radio-Canada et CTV.

M. Malone: Quel rapport y a-t-il?

M. Caccia: Nous parlons d'un principe plus général. Si le gouvernement de l'époque a décidé de créer Canagrex, c'est parce qu'il estimait souhaitable de disposer d'un tel organisme pour promouvoir la vente des produits agricoles en concurrence avec les autres pays. Telle était la position libérale.

M. Whelan est allé un peu plus loin que cela en déclarant vouloir que des représentants du secteur privé siègent au conseil d'administration de Canagrex. Je suppose que cette solution satisferait le député car ainsi les deux secteurs seraient représentés. Un organisme d'intérêt public serait administré par des représentants du secteur privé. Ce n'était pas une si mauvaise idée.

M. Althouse: Madame la Présidente, étant donné la question qui vient tout juste d'être posée au sujet de la capacité de la Corporation commerciale canadienne de réaliser des ventes, je me demande si le député voudrait préciser sa pensée. Le député de l'opposition a signalé que la Société est capable de vendre nos produits, et j'en conviens. Je me demande, cependant, si le député pourrait nous dire quel office ou groupe peut dorénavant, à la suite de la dissolution de Canagrex, rassembler les produits des diverses provinces et agriculteurs, afin que la Société puisse les vendre. N'est-ce pas là le vide que Canagrex était censée combler?

M. Blenkarn: Non.

M. Althouse: La réponse est oui. Le député de Mississauga-Sud (M. Blenkarn) prétend que non. Cependant, j'ai lu les objectifs de Canagrex et on prévoyait notamment la capacité de regrouper les produits du pays et d'agir en collaboration avec des coopératives, des particuliers, des offices de commercialisation et d'autres sociétés, afin de rassembler ces produits aux fins d'exportation. A l'heure actuelle, ce genre d'organisme nous manque. La Corporation commerciale canadienne peut bel et bien vendre les très petits produits qui ne sont cultivés qu'en petites quantités ça et là au Canada, mais seulement si ces produits sont regroupés à cette fin. Or, sans Canagrex, il n'existe aucun organisme pour se charger de cette tâche.

M. Caccia: Madame la Présidente, comme d'habitude, l'intervention du député de Humboldt—Lake Centre (M. Althouse) est beaucoup plus sensée que celle du député de Mississauga-Sud (M. Blenkarn).

M. Clark (Brandon—Souris): Madame la Présidente, si en fait Canagrex était d'une très grande importance pour les agriculteurs canadiens, je suppose alors que les associations agricoles de l'ouest du pays appuieraient le parti libéral lorsqu'il tente d'empêcher sa dissolution. Par conséquent, le député de Davenport (M. Caccia) peut-il nous dire quelles associations agricoles dans l'ouest du Canada, mis à part le Syndicat national des agriculteurs, s'opposent aujourd'hui à la dissolution de Canagrex?

M. Caccia: Madame la Présidente, au moment où la mesure a été anoncée, un certain nombre d'associations agricoles se sont déclarées en faveur du maintien de Canagrex.

M. Blenkarn: Assurément pas aujourd'hui.

M. Caccia: Il convient de noter que ces associations avaient manifesté leur appui à Canagrex au moment de l'annonce de la mesure. J'imagine qu'elles avaient de bonnes raisons d'accorder leur appui à Canagrex. Il y en avait quelques-unes et j'en donnerais volontiers la liste au député si seulement je pouvais la retrouver parmi tous les documents qui jonchent mon pupitre.

D'un bout à l'autre du pays, on a appuyé Canagrex. Même à la Chambre des communes, on l'a appuyée. Canagrex a permis de réaliser de très gros chiffres d'affaires lors de sa première année d'existence. Si certaines de ces associations ont changé d'avis depuis, le député pourra peut-être le faire valoir dans son discours et nous en donner la raison. Toutefois, je puis lui assurer que, à ce moment là, l'appui manifesté pour Canagrex par de nombreuses associations était très fort.

M. Arnold Malone (Crowfoot): Madame la Présidente, la longue diatribe du député de Davenport (M. Caccia) est d'autant plus intéressante qu'elle nous est servie par quelqu'un qui ne connait rien à l'agriculture. Pour ce qui est de savoir si les services de Canagrex étaient appréciés, je puis dire au député que les députés des diverses régions du Canada qui retourneront chez eux en pouvant dire qu'ils ont participé à son démantèlement seront accueillis en héros.

• (1650)

Cette société n'était pas acceptée dans les régions pour deux raisons. Premièrement, les gens des régions n'avaient pas besoin de l'inefficacité caractéristique des structures et des organisations gouvernementales que seuls les libéraux et les néo-démocrates jugent constructive. Deuxièmement, l'existence même de Canagrex et de la disposition relative à l'achat et à la vente allait directement à l'encontre de la façon de penser de la collectivité agricole du Canada—de l'esprit d'entreprise de ses membres. Voilà les deux principes déterminants de la question à l'étude, que les partis qui s'opposent au démantèlement de Canagrex ne comprennent pas.

M. Althouse: Préférez-vous que les agriculteurs la donnent en cadeau?

M. Malone: Le député de Humboldt—Lake Centre (M. Althouse) doit savoir que depuis que nous avons coupé les vivres à Canagrex, le Canada a accru ses ventes de produits agricoles à l'étranger. Dans le secteur céréalier, les contrats ont augmenté, et non le contraire. Sur d'autres marchés, nous nous apprêtons à accroître les ventes. Le député essaie de prétendre, comme le ferait un néo-démocrate, que tout problème perçu ou appréhendé peut être résolu en créant une nouvelle structure gouvernementale peuplée de fonctionnaires ou une bureaucratie de plus. Ils espèrent, comme l'ont fait les libéraux durant 15 ou 20 ans, que la population y verra un symbole quelconque. Ils pensent qu'il suffit de donner à la population un immeuble et d'y mettre des bureaucrates pour régler un problème. Le fin mot de l'histoire, c'est que le gouvernement progressiste conservateur et son caucus estiment que ce ministère et les autres disposent de tous les instruments nécessaires pour mener efficacement toutes les activités de Canagrex tout en épargnant 6 millions de dollars au contribuable canadien.

Les députés de l'opposition auraient préféré dépenser ces 6 millions de dollars. Ils auraient fait construire un immeuble rien que pour pouvoir dire que les bureaucrates qui l'occupent cherchent une solution. Nous avons eu droit à une reprise des discours à la Eugene Whelan pour nous persuader de conserver Canagrex. C'était assez pour nous dissuader de le faire. C'est à cause de l'entêtement du gouvernement précédent qu'on n'a pu supprimer cette disposition d'achat-vente si nuisible. Dans ma province, et plus particulièrement dans ma propre circonscription, l'association des éleveurs de porcs de l'Alberta aurait perdu 2 millions de dollars en exportations vers le Mexique et vers les pays du Pacifique à cause de cette disposition de Canagrex.

Les partis de l'opposition n'ont que des louanges à l'endroit de ce merveilleux organisme. Il aurait détruit certaines régions à cause de cette disposition d'achat-vente en tuant les initiatives privées à l'étranger.

M. Althouse: Non.

M. Malone: J'entends le député de Humboldt—Lake Centre grogner. Il pense le contraire. Je me demande bien pourquoi il a pris l'avion pour se rendre ici, lui qui vit dans ma circonscription. Il aurait certes pu effectuer des recherches s'il était resté là-bas. Pourquoi les associations de l'Alberta, sauf le Syndicat national des cultivateurs, ont-elles multiplié les démarches à ce sujet? Pourquoi enverraient-elles des représentants ici en avion s'il n'y avait pas matière à s'inquiéter? Dans son discours, le député a déclaré qu'il n'y avait pas de quoi s'en faire. Il y avait effectivement matière à s'inquiéter, et c'est pour cela que Canagrex disparaît.

M. Althouse: Pourquoi n'ont-elles pas sabordé les organismes provinciaux qui détenaient de tels pouvoirs?

M. Malone: Le député a déclaré également, dans son discours, que ce débat était comparable à des funérailles ou à une veillée funèbre. C'est la veillée funèbre la plus joyeuse à laquelle il m'ait été donné d'assister. La vraie veillée funèbre, c'est quand le député va retourner chez lui et que ses électeurs apprendront qu'il a tenté de conserver cet organisme national qui aurait permis à Canagrex de siéger à la même table que les agriculteurs lorsqu'ils organisent leurs programmes de gestion. Il voulait une clause d'achat-vente grâce à laquelle tout aurait été fait par l'entremise du gouvernement du Canada plutôt que par des entrepreneurs indépendants qui auraient pris des décisions conformes aux désirs des agriculteurs.

J'ai écouté le député d'Algoma (M. Foster). Il a laissé entendre que la destruction de Canagrex était la première chose que notre gouvernement avait faite pour l'agriculture canadienne. Le reste de la semaine ne me suffirait pas pour énumérer ce que nous avons fait pour le secteur agricole. Le gouvernement progressiste conservateur a entrepris plus de 317 initiatives d'une valeur de 5,6 milliards. En quatre ans, les libéraux se sont contentés de donner une aide agricole de 2 milliards. Nous nous sommes engagés à verser aux cultivateurs 1 milliard de plus en raison des mauvaises récoltes de cette année, si bien que notre aide se chiffre à près de 7 milliards. Aucun gouvernement n'a, dans toute l'histoire du Canada, pris de tels engagements envers nos céréaliers.

Je ne vais pas vous énumérer toutes nos réalisations. Lorsque des députés nient la suppression de la taxe sur le carburant agricole, l'exemption de 500 000 $ sur les gains en capital, et les modifications que nous avons apportées à la Loi de stabilisation concernant le grain de l'Ouest de façon à donner plus d'argent aux cultivateurs des Prairies et le fait que nous avons pris 317 initiatives, ils manquent pour le moins de franchise envers leurs électeurs. Toutefois, cela ne m'inquiète pas trop, car la communauté agricole reconnaît que, malgré une situation internationale très difficile, le gouvernement est sensible à ses besoins et essaie de lui faciliter les choses.

Parlons un peu du marché international. Il faut avant tout que l'Accord général sur les tarifs et le commerce reconnaisse que la situation internationale est inéquitable pour les producteurs d'aliments. On s'attendrait à ce que les députés de l'opposition ne prétendent pas sans cesse que rien n'est fait. On s'attendrait à ce qu'ils fassent aussi leur part dans l'intérêt des producteurs de denrées alimentaires. On s'attendrait à ce qu'ils appuient les mesures que le premier ministre (M. Mulroney) a annoncées à Tokyo et celles que le très honorable secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) a prises en Uruguay. Pour la toute première fois de l'histoire, l'agriculture va faire partie des pourparlers du GATT. Personne ne devrait avoir la naïveté de croire qu'une seule ronde de négociations et un seul accord peuvent changer la situation du tout au tout au point de faire disparaître du jour au lendemain toute subvention agricole en Europe. Cela ne serait pas réaliste. Par contre, je suis convaincu que nous parviendrons à surmonter les obstacles et que les agriculteurs se concurrenceront sur le marché

international par la qualité de leurs produits et que cette guerre actuelle des subventions entre gouvernements cessera un jour. L'aide des partis d'opposition nous serait utile à cet égard. Si nous formions une force de pression canadienne unie, si les députés néo-démocrates et libéraux déclaraient qu'il nous faut ces mesures au GATT, cela rendrait service au Canada et à sa collectivité agricole. Au lieu de cela, l'opposition prétend que rien n'a été fait alors qu'elle sait parfaitement que c'est faux. J'estime que ce n'est pas là une façon très responsable de traiter la collectivité agricole ni de discuter de toute la question de Canagrex.

Je voudrais revenir sur les observations que le ministre a faites aujourd'hui. Il a fait savoir que l'avenir du secteur agricole ne dépend pas nécessairement de la contruction d'un nouvel immeuble. Trop souvent dans le passé, les gouvernements ont eu tendance à créer des organisations et des organismes spéciaux, alors qu'il aurait suffit qu'ils fassent preuve de plus de dynamisme et d'initiative.

• (1700)

La création de Canagrex par le précédent gouvernement démontre parfaitement bien cette tendance. Plus tôt aujourd'hui, le ministre a déclaré et démontré que Canagrex a été créé pour remplir des fonctions dont pouvaient tout aussi bien s'acquitter les organismes existants, notamment l'Office des produits agricoles, le ministère des Affaires extérieures, la Société pour l'expansion des exportations et Agriculture Canada. Pour prouver ce que j'avance, madame la Présidente, il suffit d'examiner les réalisations du gouvernement actuel dans le domaine du commerce agricole depuis sa formation il y a deux ans. Le gouvernement a en effet accompli des progrès tangibles dans l'expansion des marchés étrangers pour les produits et les services agricoles canadiens et ce, sans l'aide de Canagrex, sans nouvel organisme, sans millions de dollars de plus et sans chevauchement coûteux de services. Le gouvernement actuel a plutôt fait un usage efficient et efficace des ressources et de la main-d'oeuvre existants et je suis convaincu que les contribuables canadiens se réjouissent d'une telle initiative. Les résultats ont été obtenus grâce à une plus grande coopération et à une meilleure coordination entre les organismes fédéraux et les gouvernements provinciaux. J'ajouterai entre parenthèses que ce seul point tranche radicalement avec les méthodes de l'ancien gouvernement qui dédaignait le rôle des provinces. Au cours de notre première année de mandat, nous avons rencontré nos homologues provinciaux plus souvent que l'ancien gouvernement ne l'a fait pendant ses quatre années d'existence. Pour que le Canada se porte bien, il faut que les secteurs de compétence partagée fonctionnent bien et il se trouve que l'agriculture est l'un de ces secteurs.

La première livraison commerciale de plants de fraisiers canadiens est partie pour l'Espagne le 7 octobre en provenance de deux pépinières de la Nouvelle-Écosse. La vente de ces plants est le résultat direct de la coopération avec le secteur privé en vertu de l'accord de développement de l'agro-alimentaire entre le Canada et la Nouvelle-Écosse. Ce sont les premières expéditions du Canada à entrer sur le marché espagnol des fraisiers et d'autres ventes suivront probablement.

Au cours des derniers mois, les producteurs des provinces maritimes ont trouvé de nouveaux consommateurs pour leur foin au Royaume-Uni et aux États-Unis. Grâce à une aide fédérale et provinciale accordée dans le cadre d'accords de développement économique et régional et grâce à l'appui du Fonds du gouvernement fédéral pour l'expansion des exportations, cette industrie en pleine croissance a pu convaincre les acheteurs étrangers de la qualité et de la valeur de son produit, surtout comme fourrage pour les chevaux de course. La part du Canada dans ce marché très spécialisé augmente régulièrement, les producteurs de l'Ontario fournissant maintenant en Floride. Il reste encore d'immenses possibilités à exploiter.

Le Canada a récemment fait son entrée sur les marchés soviétiques des vaches laitières reproductrices et du sperme, qui sont lucratifs. Travaillant ensemble avec l'aide du Fonds pour l'expansion des exportations, les représentants du gouvernement fédéral, des provinces et de l'industrie ont monté une campagne qui pourrait se traduire par des ventes de plusieurs dizaines de millions de dollars pour les éleveurs canadiens de bestiaux. On a aussi utilisé le Fonds pour l'expansion des exportations pour aider des représentants des secteurs public et privé à trouver de nouveaux débouchés pour les reproducteurs porcins et le sperme de porc en Amérique du Sud. Je le répète, la percée actuelle pourrait très bien entraîner des ventes plus importantes à l'avenir.

Permettez-moi d'ajouter encore une fois que malgré tous les succès que nous remportons dans ce domaine, le parti libéral et le Nouveau parti démocratique voudraient encore bâtir une autre tour de bureaux et la remplir de fonctionnaires et, dans les temps plutôt difficiles que nous vivons, au lieu de faire travailler ensemble les organismes actuels, ils brandiraient un symbole qui pourrait faire bonne impression sur leurs électeurs et leur faire croire qu'ils s'occupent de leurs intérêts. Nous ne voulons pas nous nourrir de faux-semblants ou de symboles. Nous préférerions regarder les résultats et prouver noir sur blanc que nous avons réussi et que la réussite est éloquente.

Par l'entremise du Fonds pour l'expansion des exportations, Agriculture Canada a aussi noué des liens très fructueux avec des entreprises canadiennes d'ingénierie spécialisées dans la machinerie agricole et la machinerie de traitement des produits agricoles. Plusieurs acheteurs étrangers ont acheté des machines canadiennes pour les essayer, et on s'attend à ce qu'ils en achètent d'autres. L'expansion de cette industrie favoriserait la diversification économique que le gouvernement du Canada poursuit depuis longtemps. Ces ventes touchent un grand nombre de produits et de pays différents mais elles découlent, en fin de compte de la même source: l'habileté et l'imagination des gens de ce secteur et des fonctionnaires provinciaux et fédéraux. Voilà ce dont les secteurs de la production et de la transformation ont besoin aujourd'hui; ils n'ont pas besoin de nouveaux organismes, ni de nouveaux édifices ni de nouveaux fonctionnaires mais d'une commercialisation innovatrice et dynamique qui nous permettra de réaliser notre potentiel de pays exportateur sans augmenter le fardeau du Trésor public.

Je pourrais ajouter à nouveau entre parenthèses, madame la Présidente, qu'on a remporté un succès également parce que le ministère a prouvé qu'il était prêt à effectuer ces ventes et à faire preuve de leadership, sans hésiter à frapper aux portes des marchés internationaux. Il ne suffit pas de créer un nouvel organisme, de lui donner un beau nom ronflant pour que cela, en soi, lui garantisse le succès. Le gouvernement a prouvé qu'il pouvait procéder ainsi dans les limites des ressources disponibles. Je souligne que tous les progrès que j'ai mentionnés ont été réalisés dans le cadre d'une politique d'austérité.

Le gouvernement a utilisé la même stratégie dans ses efforts en vue de réduire les restrictions commerciales et les subventions à l'exportation excessives sur le marché international.

Grâce aux négotiations bilatérales avec les États-Unis, notre gouvernement essaie de supprimer les barrières commerciales qui empêchent notre marché d'exportation de s'étendre. L'agriculture est bien représentée dans ces négotiations par le ministre de l'Agriculture (M. Wise), qui est membre du sous-comité spécial du Cabinet fédéral qui préside aux entretiens, les représentants des agriculteurs au comité consultatif sur le commerce extérieur, qui constitue la principale liaison entre les négotiateurs et le secteur privé, et un groupe de consultation sectorielle sur le commerce extérieur qui se consacre exclusivement à l'agriculture, aux aliments et aux boissons. Ce comité qui comprend quelque trente membres provenant de tous les secteurs de l'agriculture est le plus grand de tous les comités consultatifs spéciaux portant sur ces négotiations commerciales. Le gouvernement du Canada s'occupe activement de libéraliser le commerce agricole à la série de négotiations du GATT en Uruguay.

Je veux parler pendant un instant d'un autre aspect du libre-échange. Je compte parmi ceux qui croient, et je sais que d'autres partagent ce point de vue, que si Canagrex s'était établie en une grande tour de bureaux remplie d'employés, comme une institution qui n'aurait peut-être pas été le symbole de la libéralisation des échanges que les députés d'opposition souhaitaient, elle risquait bien d'être l'instrument qui aurait restreint les échanges avec les États-Unis, notre plus grand marché. Cela aurait été considéré comme l'organisme susceptible de nous causer le plus de tort à la longue.

Le gouvernement du Canada recherche activement la libéralisation de ces échanges, comme les députés le déduisent de l'initiative en Uruguay. Je félicite le gouvernement des efforts qu'il déploie pour mettre fin à la guerre du commerce international qui menace la subsistance de nos céréaliers. Comme le premier ministre (M. Mulroney) l'a fait remarquer dans son discours à la Chambre du 3 octobre, nos agriculteurs sont punis injustement. Ils souffrent sans avoir rien fait de mal.

Dans le cadre de son profond engagement envers l'agriculture, le gouvernement prend des mesures appropriées et efficaces pour mettre fin aux injustices qui règnent sur les marchés mondiaux.

• (1710)

J'entends le mot «temps», madame la Présidente, et je vois que celui que j'avais à ma disposition est écoulé. Merci beaucoup de m'avoir permis de remonter le moral du député de Davenport, du député d'Algoma et du député de Humboldt—Lake Centre sur le sort des agriculteurs et leur capacité à exploiter leur entreprise sans une vaste bureaucratie.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Questions et observations.

M. Foster: Madame la Présidente, le député ne semble pas s'être bien documenté ni connaître grand-chose à l'organisation de Canagrex, notamment que la société est en activité depuis plusieurs mois. Elle a accompli beaucoup dans le temps où on lui a permis de fonctionner. Les députés de Crowfoot (M. Malone) et de Mississauga-Sud (M. Blenkarn) ne semblent pas penser que les agriculteurs qui cultivent sur une petite échelle ont autant besoin d'aide que les producteurs de denrées importantes qui peuvent, eux, compter sur des organismes comme la Commission canadienne du blé et la Commission canadienne du lait. Je me demande bien pourquoi le député s'oppose à ces organismes nationaux. Je ne vois vraiment pas pourquoi ceux qui produisent en plus petites quantités ne jouiraient pas d'une aide semblable à la commercialisation. Sa logique m'échappe. Le député ne prétend sûrement pas qu'il faille se débarrasser de ces deux commissions.

Canagrex était plutôt un petit organisme au service des agriculteurs de moindre importance. Je voudrais bien savoir pourquoi on refuse à ces producteurs agricoles l'aide d'un organisme aussi spécialisé que l'était Canagrex à ses débuts il y a quelques années.

M. Malone: Madame la Présidente, le député trouve que j'étais mal parti? Pas du tout, vous verrez. Il veut nous faire croire que les ventes dont il parle sont considérables et importantes. Pour ma part, j'estime que toute analyse objective nous montrerait qu'elles sont, au contraire, petites et négligeables. En outre, aucune donnée ne saurait prouver que sans Canagrex et son budget de 6 millions de dollars, ses immeubles et son personnel, les ventes réalisées n'auraient pas eu lieu. On sait, en toute logique, qu'elles se seraient effectuées quand même. Les faits le prouvent et c'est facile à comprendre. Autre chose, les renseignements qu'obtenait Canagrex venaient du ministère de l'Agriculture.

Ce dont parle le député, ce sont 6 millions aujourd'hui, mais dans dix ans ce sera une somme auprès de laquelle ces 6 millions seront peu de chose. Ce n'est qu'un autre exemple du fait que nous appartenons à des partis politiques différents et, en ce qui me concerne, j'en suis heureux. Tout ce qu'il nous dit c'est qu'en tant que libéral il construirait plus d'immeubles, créerait plus de bureaucratie, brandirait un symbole et croirait qu'il en sortira quelque chose de bon.

Il me demande si je vais détruire aussi la Commission canadienne du blé ou celle du lait. Voilà la différence entre un progressiste conservateur et un libéral. Un progressiste conservateur demande aux organismes agricoles ce qu'ils veulent. Ils voulaient une politique laitière, ils en ont une. Avant cela les agriculteurs voulaient une commission du blé, ils l'ont. Je suis fier d'appartenir à un parti qui est responsable de cela. Toutefois, à une majorité écrasante les organisations agricoles de tout le pays étaient hostiles à Canagrex. Les progressistes conservateurs sont maintenant au gouvernement, et la majorité de ces organisations poussent un soupir de soulagement à l'idée d'avoir enfin échappé à Canagrex.

M. Foster: Madame la Présidente, le député a dit que les agriculteurs du Canada ne voulaient pas de Canagrex. Au contraire. La Fédération canadienne de l'agriculture, la Fédération de l'agriculture de l'Ontario, le Syndicat national des cultivateurs et de nombreux autres groupes ont exprimé leur consternation quand le gouvernement a détruit Canagrex le Jeudi noir, le 8 novembre 1984.

Le député dit que ces récoltes sont minimes. J'ai une liste de 1979 des denrées auxquelles Canagrex aurait pu être bien utile si on l'avait laissée fonctionner. Cette liste mentionne l'huile et les tourteaux de colza, représentant 113 millions de dollars d'exportations; l'huile et les tourteaux de soya, 13 millions de dollars; la graine et la fleur de moutarde, 21 millions de dollars; les provendes pour animaux, 168 millions de dollars. Et cela continue. Dans le domaine horticole, il y a notamment les pommes et le jus de pomme, les pommes de terre, les pois et de nombreux autres produits, dont les ventes auraient pu être stimulées grâce à une organisation comme Canagrex.

Le gouvernement semble se préoccuper surtout de réduire les budgets. Le budget du ministère de l'Agriculture par exemple a été réduit de quelque 50 millions de dollars. Le budget de la Société du crédit agricole a été ramené de 825 millions de dollars environ en 1984-1985 à environ 225 millions de dollars cette année, alors qu'au même moment on voit d'autres gouvernements comme celui de l'Ontario accroître leur budget dans ces domaines. Le gouvernement libéral de l'Ontario a augmenté son budget dans ce domaine de quelque 39 p. 100 au cours des 12 derniers mois. Et pourtant, le gouvernement fédéral coupe dans les budgets alors qu'il n'a jamais été aussi difficile depuis les années 30 de commercialiser des denrées sur les marchés internationaux.

M. Malone: Madame la Présidente, je ne sais pas si c'est la question la plus facile ou la plus difficile à laquelle il m'ait jamais été demandé de répondre. Le député nous énumère toute une longue liste de denrées auxquelles Canagrex aurait pu être bénéfique si Canagrex avait existé, ainsi que toute une foule d'autres hypothèses. En réalité, une bonne partie de ce qu'a énuméré le député n'était autre chose que ce que je mentionnais dans mon discours en disant que nous avions réalisé la vente de ces produits par l'intermédiaire des organismes existants. Le député d'Algoma n'est pas satisfait. Il veut dépenser 6 milliards de dollars pour construire un immeuble et le remplir de bureaucrates. A l'heure actuelle, nous avons essentiellement un service centralisé pour vendre nos produits agricoles sur le marché international. Nous avons rassemblé tous les services en un seul. Il y a un service centralisé qui travaille bien et qui est efficace. Si Canagrex avait été maintenu, il y aurait encore le système tripartite des Affaires extérieures, de l'Agriculture et de Canagrex et il y aurait encore le même caroussel bureaucratique de l'époque libérale qui semait la confusion partout et qui ne faisait rien pour les exportations.

• (1720)

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Madame la Présidente, à titre de député d'Essex—Windsor, il est essentiel que je participe au débat si ce n'est que par amitié pour mon voisin. Il y a une contradiction évidente dans ce que disent les conservateurs. Ils n'ont manifestement pas étudié et compris la question. Quand ils parlent de commerce international, ils affirment qu'il est nécessaire et essentiel de donner de l'expansion à notre commerce. Par exemple, le comité mixte des affaires internationales a conclu le printemps dernier que, comme nation commerçante, le Canada devait par-dessus tout augmenter sensiblement sa capacité d'exporter ses denrées et ses produits manufacturés et d'obtenir de nouveaux débouchés afin de trouver de nouveaux clients et des clients pour ses nouveaux produits.

Pourtant, la première chose que fait le gouvernement après son arrivée au pouvoir, c'est de supprimer un organisme qui avait été créé expressément pour obtenir ces nouveaux débouchés, donner cette expansion à notre commerce international et intéresser les clients éventuels des autres pays du monde aux nouveaux produits canadiens.

Il n'y a tout simplement aucun moyen pour le parti conservateur de nier le fait qu'il est en train de se contredire complètement et de se ridiculiser. D'une part, il prétend vouloir étendre le commerce et le faire de façon aussi agressive que possible et, d'autre part, il déclare vouloir détruire un organisme qui, pendant les premiers mois de son existence, avait très bien réussi à faire exactement ce que les conservateurs prétendent vouloir faire maintenant. Le débat ne porte donc pas seulement sur un organisme particulier. Il reflète un conflit au sein d'un parti gouvernemental qui est obnubilé par son idéologie.

Le gouvernement croit que, peu importe la situation, le secteur privé doit être porté aux nues, renforcé et considéré comme l'objectif de la politique gouvernementale au lieu de reconnaître qu'il y a des réalités dans le monde dont il faut tenir compte. La plupart du temps, la meilleure façon de faire face à ces réalités consiste à aider le secteur privé, mais cela ne doit pas devenir une religion ou une idée fixe dans l'esprit du parti au pouvoir au point de devenir un objectif en soi.

Nous devons faire preuve de pragmatisme et reconnaître que, lorsqu'un organisme gouvernemental peut être utile, cet organisme doit être établi pour atteindre l'objectif souhaité. Il a été utile dans bien des cas de créer de tels organismes gouvernementaux dans le passé. Nos chemins de fer et nos lignes aériennes en témoignent. Si l'on se contente d'affirmer pour des raisons idéologiques, comme l'a fait le dernier orateur, qu'il est fondamentalement mauvais que ce ne soit pas le secteur privé qui vende les produits agricoles du Canada à l'étranger, on oublie certains aspects de l'histoire de notre pays.

Si l'on examine objectivement ce que Canagrex a réussi à accomplir, on constate que ce n'était pas vraiment un monstre crachant le feu qui essayait de terrasser le secteur privé, comme l'a laissé entendre l'orateur précédent. C'était plutôt un organisme pratique et pertinent qui devait tenter d'élargir nos marchés dans le monde entier et d'en établir de nouveaux.

Par exemple, je voudrais citer les observations du président de Canagrex qui témoignait devant le comité permanent de l'agriculture en 1985. Décrivant certaines initiatives de Canagrex, il avait déclaré: «Nous étions résolus à laisser l'achat et la vente au secteur privé». Cette assertion rend ridicule l'argument invoqué par le député qui vient de parler et de dire que ce qu'on pouvait reprocher à Canagrex par-dessus tout c'est qu'elle se proposait d'acheter et de vendre. Le président de Canagrex a déclaré nettement qu'il n'avait pas l'intention d'acheter ou de vendre dans le secteur privé. L'objectif de Canagrex était plutôt de faciliter les ventes et de fournir des renseignements. Y a-t-il attitude plus raisonnable et plus pratique? Je pourrais continuer à exposer des faits qui révèlent ce qu'était vraiment la société Canagrex. Je continuerai à citer les observations du président-directeur général de Canagrex. Il a déclaré:

> Par exemple, un éleveur de porcs avait accompagné notre mission à Singapour tandis qu'un producteur de pommes de terre nous accompagnait à Cuba. Des producteurs de tabac se sont également rendus avec notre groupe en Égypte, en Hongrie et en Tchécoslovaquie où nous avons entrepris des négociations pour favoriser la vente du tabac sur ces marchés.

• (1730)

Je ferai remarquer que le ministre de l'Agriculture (M. Wise) pourrait plus facilement affronter ses électeurs dans Elgin s'il pouvait leur dire que le gouvernement a réussi à trouver de nouveaux marchés par l'intermédiaire de Canagrex même si la consommation du tabac diminue de façon très spectaculaire au Canada.

M. Story ajoute:

> Nous étions en train d'établir des relations étroites avec les centrales d'approvisionnement ainsi que les acheteurs privés de ces marchés et de bien d'autres. Nous avons également mis en oeuvre des programmes de développement des marchés aux Philippines, en Colombie, à Panama et au Vénézuela. Nous avons communiqué à l'industrie canadienne les précieux renseignements que nous avons recueillis.

Ils n'ont pas été envoyés à cet immeuble plein de bureaucrates que le député qui m'a précédé semblait considérer comme le symbole de Canagrex. Ces renseignements ont plutôt été communiqués à l'industrie canadienne pour l'aider à ouvrir de nouveaux marchés et à trouver de nouveaux débouchés.

Je vois le ministre apparaître et disparaître derrière les rideaux, sans doute parce qu'il trouve embarrassant que les producteurs de tabac du comté d'Elgin auraient pu profiter bien davantage de Canagrex si elle avait été maintenue en place de cette façon.

C'est certainement pourquoi le ministre s'est prononcé en faveur de Canagrex lorsque l'idée a été présentée à la Chambre. C'est seulement sous les pressions de ses collègues de l'Ouest qui ont toujours adopté une approche trop idéologique vis-à-vis des agriculteurs qu'il a changé d'avis. Nous devons reconnaître que cet organisme a réussi à édifier de nouveaux marchés et à nous offrir de nouveaux débouchés. En tant qu'économiste, j'ajouterais que cela s'est fait à un coût remarquablement bas.

On a posé la question suivante: Combien le gouvernement a-t-il dû débourser en tout pour créer Canagrex? Je voudrais que la Chambre se souvienne de ce chiffre lorsqu'on nous parle d'un gros immeuble plein de bureaucrates. La création de Canagrex a coûté en tout 2,659 millions de dollars. A titre de comparaison, les négociations sur le libre-échange ont coûté aux contribuables canadiens près de 2 millions et, jusqu'ici, elles ne nous ont rien apporté à part des catastrophes. Je ne peux vraiment pas croire qu'une dépense de moins de 3 millions aurait représenté un déboursé colossal propre à acculer les contribuables canadiens à la faillite. Bien au contraire.

Non seulement cet organisme ne nous a pas coûté cher, mais il a réussi à élargir énormément ses activités. C'est ce que confirme le ministre de l'Agriculture qui nous a bien dit que nous avions vendu pour 16 millions de dollars par l'intermédiaire de Canagrex. En outre—et ce n'est pas le président de Canagrex mais bien le ministre qui l'a dit—des transactions en cours, représentant une somme de 100 millions de dollars, devaient être conclues d'ici le 31 mars 1985. Cet organisme, dont la création a coûté moins de 3 millions de dollars a réussi à obtenir ces résultats impressionnants au cours de sa première année d'existence. Cet organisme a atteint un niveau de ventes record, potentiellement dans les 116 millions de dollars.

Nous avons en outre le témoignage du directeur de Canagrex lui-même, selon lequel ces données seraient largement sous-estimées. S'adressant au même comité permanent de l'agriculture, il a déclaré qu'au 11 mars 1985, Canagrex était engagée dans des projets représentant potentiellement dans les 162 millions de dollars.

En tant que critique du commerce pour mon parti, j'estime que ce genre de développement commercial, de pénétration des marchés extérieurs et de poussées énormes en territoire international est exactement ce que nous devrions faire dans le contexte de notre agriculture. Le *Farm Bill* américain freine très sérieusement cette expansion. Je pense que nous avons tous dit combien nous regrettions cette mesure, mais, puisque j'ai été de ceux qui sont allés en Uruguay comme observateur aux négociations du GATT, je dois répondre à la remarque du précédent intervenant qui a déclaré que nous avions fait tout ce que nous avions pu pour atténuer les répercussions de cette loi agricole américaine. En fait, au sein du groupe Cairns auquel nous avons participé sans grande énergie, et à la conférence du GATT elle-même en Uruguay, nous avons subi une sérieuse défaite, il faut le reconnaître.

Bien qu'il soit tout à fait exact que la question de l'agriculture a été inscrite à l'ordre du jour, elle ne l'a pas été de manière à justifier une intervention de type la «voie expresse» comme nous tous—observateurs et membres de la délégation—souhaitions désespérément le voir faire au GATT. En fait, nous nous sommes fait avoir par la Communauté européenne qui a été plus rusée que nous. Nous ne nous sommes pas imposés comme nous aurions dû le faire dans le groupe Cairns au GATT, et nous n'avons donc pas obtenu ce que nous espérions pour améliorer le commerce international. Il nous faut donc chercher d'autres moyens raisonnables et pragmatiques de développer notre commerce international. Il ne faut pas compter sur l'aide du GATT. Canagrex était l'une des options possibles. Je dois exprimer, ne serait-ce que pour mon

voisin au stetson vert, mon profond regret que le gouvernement se soit défait pour des raisons purement idéologiques de cette institution au moment même où elle aurait pu contribuer énormément à développer les exportations agricoles de notre pays.

• (1740)

M. Althouse: Monsieur le Président, le député d'Essex-Windsor (M. Langdon) aurait-il l'obligeance de développer un peu la théorie que nous avons entendu aborder à la Chambre aujourd'hui, puisque c'est un expert en théorie économique et politique? Pourrait-il expliquer la contradiction apparente dans certains discours que nous avons entendus aujourd'hui, surtout dans celui du député de Crowfoot (M. Malone), qui a déclaré avoir été obligé de s'opposer au projet de loi sur Canagrex. Ses électeurs l'ont obligé à le faire en raison des pouvoirs énoncés dans le projet de loi, particulièrement ceux qui permettaient à l'organisme d'acheter et de vendre à l'occasion.

Le député pourrait-il nous expliquer, à la lumière de ses connaissances en économie et en politique, pourquoi il semble normal au député de Crowfoot et à ses collègues d'accepter ce genre de pouvoirs dans les lois provinciales, puisque pratiquement toutes les provinces appliquent des lois identiques ou presque qui leur permettent de commercialiser, d'acheter, de vendre et d'échanger des produits agricoles, mais pas dans les lois fédérales? Cela relève-t-il de la conception qu'ont les conservateurs des droits fédéraux et provinciaux, et ainsi de suite, ou s'agit-il simplement d'une chose très difficile à comprendre?

M. Langdon: Madame la Présidente, je répondrai d'abord qu'il s'agit d'une chose qui est tout simplement très difficile à comprendre. C'est encore une autre contradiction qui s'inscrit dans la série que l'on a constatée aujourd'hui, et auparavant, au cours du débat sur ce projet de loi. Le projet de loi sur Canagrex se fraye lentement un chemin à la Chambre des communes depuis quelques années maintenant. On espère que les députés d'en face finiront par adopter une attitude plus réaliste sur la promotion à l'étranger des produits agricoles.

Je voudrais parler de cette question pendant un instant, si vous le permettez, non pas d'un point de vue philosophique ou économétrique, mais sous l'angle des agriculteurs de ma circonscription. Les producteurs de plantes fourragères, par exemple, souhaitent vivement qu'on explore des marchés dans le monde entier pour certains de leurs produits. Les producteurs de soja sont terrassés par les prix qu'ils doivent accepter cette année à la suite des caprices du marché de Chicago. Les producteurs de blé sont frappés par le projet de loi américain sur l'agriculture et les ventes subventionnées de blé américain qui ont provoqué une chute de prix catastrophique. Il y a les producteurs de maïs. La liste est interminable. Ces agriculteurs traversent une crise grave et je pense qu'il est très important pour un gouvernement de n'importe quelle allégeance, et surtout pour un gouvernement qui se considère plus pragmatique et plus raisonnable, ce dont le ministre se targue, je le sais, de se rendre compte que cet organisme aurait pu aider ces agriculteurs, et ceux qui résident dans la circonscription du ministre, à accéder à d'autres marchés. A mon avis, une grande partie de l'opposition à Canagrex, qui est en fait d'origine bureaucratique, émanait du ministère des Affaires extérieures et du ministère de l'Expansion industrielle régionale, et ainsi de suite. Ce sont, je pense, les vrais responsables de la disparition de Canagrex. Mais le parti conservateur, qui le porte en terre, devra assumer les conséquences de ses actes.

M. Hopkins: J'ai quelques questions à poser au député, madame la Présidente. Par ses propos le député de Crowfoot (M. Malone) a certainement réussi à en embrouiller certains, parce qu'il s'est mis à parler de vente de grain. J'aimerais que le député nous expose la relation qu'il peut y avoir entre le grain et Canagrex. Au début de ses observations, le député de Crowfoot a dit que le député de Davenport (M. Caccia), qui venait de parler, n'était pas en mesure de distinguer un bovin Hereford d'une génisse. Ne veut-il pas reconnaître qu'une génisse peut parfois être une Hereford?

M. Wise: Et inversement.

M. Hopkins: Je pense que par cette observation, il accusait le député de Davenport de ne rien connaître à un domaine dont il semble tout ignorer lui-même. Est-ce que le député voudrait développer un peu la déclaration du député de Crowfoot concernant le grain et Canagrex? Je suis sûr que cela a dû en embrouiller certains.

M. Langdon: Ce qu'il y a de certain, c'est que je ne tiens pas à me lancer dans un long débat sur la question Hereford-génisse qui vient de surgir. Dans le comté d'Essex, malheureusement, l'agriculture laitière a subi des coupes sombres depuis quelques années. Je dirai que dans ses propos l'orateur précédent a omis complètement de dire que la Commission canadienne du blé va rester et de loin le principal organisme de vente de grain. Et c'est cela qu'il faut parce que les résultats qu'elle connaît sont excellents. Canagrex n'était pas du tout censée remplacer ou concurrencer la Commission canadienne du blé.

Je pense que l'unique conclusion que l'on puisse tirer sur ce point comme sur tant d'autres, c'est que le parti conservateur a les idées embrouillées et qu'il se contredit lui-même. Il se vante de son leadership mais ce qu'il apporte au pays c'est la confusion. Il n'arrive pas à se décider, pour l'agriculture, le commerce, l'industrie, ou l'ensemble des problèmes économiques, sur un type d'approche qui donne au pays l'orientation dont le Canada a désespérément besoin dans la présente décennie.

M. Hopkins: J'ai une deuxième question, madame la Présidente. La première fois qu'on a annoncé la dissolution de Canagrex, le gouvernement a dit que des ressources seraient affectées au ministère des Affaires extérieures pour qu'il poursuive le travail de Canagrex. Mais il semble bien que tel ne soit pas le cas. En examinant les prévisions de dépenses pour 1985-1986, on ne trouve rien à cet égard. Le député de Crowfoot a fait beaucoup de bruit au sujet des six millions de dollars que Canagrex a coûté initialement. A mon avis, six millions c'est des broutilles pour l'actuel premier ministre du Canada (M. Mulroney). Je ne vois pas pourquoi le député s'en plaindrait.

• (1750)

Est-ce que le député a eu connaissance de crédits supplémentaires ouverts pour promouvoir la vente de produits agricoles canadiens à l'étranger, spécialement aux pays du tiers monde?

M. Langdon: Madame la Présidente, ce qui est de fait c'est que dans un ministère après l'autre il y a eu des réductions de crédits plutôt que des augmentations. Cela vaut aussi bien pour l'Agriculture, les Affaires extérieures ou le Commerce. Il est impossible de trouver les augmentations dont le député de Crowfoot (M. Malone) nous parle. J'estime que le discours du député n'a fait qu'ajouter si c'est possible à la confusion qui nous vient si souvent des députés conservateurs.

M. Len Hopkins (Renfrew—Nipissing—Pembroke): Madame la Présidente, je voudrais vous féliciter, moi aussi, pour votre nouveau poste. Je vous souhaite beaucoup de succès dans votre nouveau rôle. Nous, les députés, ferons de notre mieux pour vous rendre la vie raisonnablement facile.

Le débat d'aujourd'hui a été très intéressant parce qu'il a mis en évidence la doctrine selon lequel tout effort du gouvernement pour favoriser les ventes ne réussira jamais, doctrine adoptée surtout par les ministériels. Il est intéressant de signaler que le conseil d'administration de l'organisme de vente qu'est Canagrex était composé d'une majorité de gens du secteur privé. Cette doctrine revient donc à dire que les gens du secteur privé oublient tous les principes qui les guidaient quand ils passent au service du gouvernement. Je ne le crois pas. Il est important que des gens du secteur privé occupent les postes créés par le gouvernement dans le secteur des ventes. Il en faut un bon choix pour leur permettre d'enrichir leur expérience. Les gens qui connaissent le milieu des affaires sauront très bien comment traiter avec ce milieu. Je crois que c'était une excellente idée pour la gestion de Canagrex.

Nous avons entendu les députés d'en face parler du travail formidable que le gouvernement a accompli dans le domaine de l'agriculture. Ils ont mentionné 317 points sans les énumérer. Cela me faisait penser aux 338 promesses qu'on nous a faites il y a un peu plus de deux ans.

Je voudrais parler brièvement de la campagne électorale de 1984. J'aimerais parler en particulier du candidat conservateur contre lequel je me suis présenté. En fait, certains disent que j'ai fait campagne contre deux candidats conservateurs. L'un était le candidat conservateur lui-même et l'autre, son frère jumeau, était maire de Brampton. Il n'était pas rare que le maire de Brampton passe plusieurs jours dans ma circonscription. Les deux frères étaient difficiles à distinguer l'un de l'autre. C'était pratique de pouvoir parcourir tous les deux la circonscription en même temps. Je crois donc pouvoir dire que j'ai défait deux candidats conservateurs dans la dernière campagne électorale, soit le maire de Brampton et le candidat conservateur dans Renfrew—Nipissing—Pembroke. La vie n'est pas facile, là-bas, madame la Présidente.

Au cours de cette campagne, dans un débat commandité par la fédération de l'agriculture, mon adversaire déclara que si les gens donnaient seulement deux ans aux conservateurs, ils résoudraient les problèmes agricoles du Canada. Ces deux années sont terminées depuis longtemps et que font les conservateurs aujourd'hui? Ils paient les agriculteurs pour qu'ils quittent leur ferme. Ils essaient de les payer pour les débarrasser de leurs problèmes. Tu parles d'une aide! Cela semble être la seule politique qu'ils peuvent trouver. Ils sont incapables d'imaginer des politiques visant à garder les agriculteurs sur leur terres: ils les paient pour quitter leurs terres.

La société Canagrex n'a jamais pu vraiment faire ses preuves. Aucun député ne peut affirmer sans crainte de se tromper que Canagrex n'aurait pu obtenir d'aussi bons résultats sur les marchés étrangers que la Commission canadienne du lait ou la Commission canadienne du blé. Les ministériels prétendent-ils que du fait qu'elle appartient au secteur public, la Commission canadienne du blé est incapable de réaliser quoi que ce soit? Elle fait de l'excellent travail même si elle appartient au secteur public. Il en va de même de la Commission canadienne du lait. Il est tout à fait injuste de prétendre que Canagrex ne pourrait jamais être un succès. On ne peut accepter cette affirmation comme vrai.

D'aucuns prétendent que rien dans le secteur public ne peut fonctionner. Nos vis-à-vis prennent des mesures en ce sens. Le gouvernement réduit de moitié le budget du Conseil national de recherches d'une part, et il prétend d'autre part que cela n'entraîne aucune disparition d'emplois, qu'il s'agit d'un simple transfert. Dans le domaine de la recherche, les travaux doivent être continus. On ne peut décider du jour au lendemain de déranger des travaux en cours, d'éparpiller les travailleurs un peu partout et croire ensuite que les programmes en cours donneront les mêmes résultats.

J'ai lu durant la fin de semaine un éditorial selon lequel le Conseil national de recherches verrait ses effectifs passer de 3 000 à 1 500 d'ici à 1988. C'est catastrophique. On prétend que le même genre de situation pourrait se produire à l'Énergie atomique du Canada. Et voila qu'aujourd'hui nos vis-à-vis veulent détruire Canagrex. Ils ont essayé de le faire au cours de la dernière législature et cela n'a pas marché.

Lorsque la Chambre a été saisie du projet de loi, en 1982, environ 26 p. 100 du marché mondial se situait dans les pays du tiers monde. Que faut-il à ces pays pour qu'on puisse leur vendre des produits agricoles? Ils ont besoin de matériel de quai, d'entreposage et de transport, afin d'acheminer les produits là où les besoins se font sentir. Je demande aux députés de penser à ce que cela signifierait pour le continent africain à l'heure actuelle, étant donné ce qui se passe depuis 1982. Voilà un grand marché mondial totalement démuni d'infrastructure permettant de vendre de façon convenable les denrées canadiennes. Il arrive que des denrées expédiées dans certains pays pourrissent sur les quais avant même d'être livrés. Canagrex a été créée précisément pour faire face à ce genre de circonstances. Cette société devait vendre de façon dynamique.

Cependant, pour ce faire, il faut être capable de livrer ses produits. On parle de 6 millions de dollars pour créer Canagrex, afin d'aider certains grands secteurs de l'agriculture, et le budget des dépenses prévoit des crédits de l'ordre de 12,3 millions de dollars au cours des trois premières années d'exploitation; cela ne représente pas grand-chose pour le premier ministre et son gouvernement. Les conservateurs gardent cette somme dans leur caisse noire. Cela ne suffirait même pas à construire un aéroport pour le premier ministre (M. Mulroney).

• (1800)

La présidente suppléante (Mme Champagne): A l'ordre, s'il vous plaît. Je suis désolée d'interrompre le député de Renfrew—Nipissing—Pembroke (M. Hopkins), mais il est 18 heures.

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 66 du Règlement.

LES PENSIONS—LE PROGRAMME DE PENSIONS DESTINÉES AUX MÉNAGÈRES

M. Alan Redway (York-Est): Ce soir, madame la Présidente, je voudrais vous dire un mot d'une de mes voisines. C'est une femme qui trime dur. Chaque jour, elle passe une bonne partie de la journée à s'occuper de sa maison. Elle passe beaucoup de temps à nettoyer, à épousseter, à balayer, à passer l'aspirateur, à polir les planchers; en somme à faire tout ce qu'il faut pour bien tenir une maison. Si elle devait exercer cette activité à l'extérieur de chez elle, nous dirions probablement qu'elle travaille dans le domaine de l'entretien.

Cette dame fait des quantités d'autres choses. Elle passe bien du temps à faire la cuisine pour toute sa famille. Elle doit planifier les repas d'avance, les préparer et les servir, pour ensuite ramasser, laver, sécher et ranger la vaisselle et les ustensiles. Si cette dame devait exercer cette activité à l'extérieur de chez elle, sans doute diriez-vous avec moi, madame la Présidente, qu'elle s'occupe de restauration.

En outre, elle passe une bonne partie de son temps à laver ses propres vêtements et ceux des autres membres de sa famille. Elle les étend sur la corde pour qu'ils sèchent. Elle les rentre quand ils sont secs, puis elle les repasse et les range. J'imagine que si elle exerçait cette activité à l'extérieur de chez elle, sans doute diriez-vous avec moi et bien d'autres Canadiens, madame la Présidente, qu'elle dirige une blanchisserie.

Par ailleurs, ma voisine a des enfants qui la tiennent fort occupée. Elle doit s'assurer qu'ils se lèvent le matin pour se rendre à l'école, qu'ils ont bien mangé, qu'ils sont bien vêtus et qu'ils partent assez tôt pour ne pas être en retard. Elle doit être là lorsqu'ils rentrent pour le dîner, et s'assurer ensuite qu'ils repartent pour l'école. Elle surveille leurs jeux et leurs travaux scolaires, et ne manque pas de faire preuve à leur égard d'un peu de psychologie. Si j'osais, madame la Présidente, je dirais que si elle agissait de même avec les enfants d'autrui, elle serait responsable d'une garderie.

Chaque jour de la semaine, ma voisine est appelée à faire face à des situations d'urgence. C'est parfois le tuyau qui est bloqué, ou l'ampoule qui a brûlé. Parfois ce sont ses appareils électroménager qui sont en panne, et elle doit s'occuper de les faire réparer. Si elle effectuait ces travaux ailleurs que chez elle, vous et moi, madame la Présidente, dirions probablement qu'elle exploite une entreprise de réparation, et comme elle doit faire appel à d'autres ouvriers spécialisés, nous pourrions même en parler comme d'un entrepreneur général.

Elle fait d'autres choses également. Elle coupe le gazon et taille les haies, répand de l'engrais et déneige. Si elle exécutait ces travaux ailleurs que chez elle, elle ferait le travail d'un jardinier ou d'un homme à tout faire.

En plus de tout cela, elle fait du travail bénévole dans son milieu. Quand les voisins sont partis en voyage, elle veille sur leur maison et s'occupe de leurs animaux domestiques. Quand les voisins sont malades, elle leur apporte des plats. C'est elle qui fait la quête dans le quartier pour des oeuvres de bienfaisance. C'est la personne qui s'offre pour donner un coup de main. Elle est une de ces personnes sur lesquelles nous dépendons tous sans la payer pour que notre société continue de fonctionner.

• (1805)

Qui est cette personne? Certains l'appellent la femme au foyer. Ma femme l'appellerait une technicienne en économie domestique. D'autres l'appelleraient une ménagère. C'est une des personnes les plus travailleuses que je connaisse. Même si elle travaille aussi fort que les autres travailleurs, pour une raison ou une autre, elle n'a pas droit à une pension du Canada. Si elle était divorcée ou séparée, elle pourrait avoir droit à un moment donné aux crédits de pension de son conjoint ou de son ancien conjoint. Si elle survit à son mari, elle aura peut-être droit à une partie de sa pension du Canada. Elle n'a cependant pas droit à une pension du Régime de pensions du Canada en son nom propre.

Bien que notre parti lui ait promis de participer au Régime de pensions du Canada, un régime de pensions pour la femme au foyer, pour une raison qui m'échappe nous n'avons pas encore donné suite à notre promesse. Il est temps de tenir parole. J'espère que le ministre nous dira ce soir que le gouvernement instituera très bientôt un régime de pension pour la femme au foyer. J'espère également qu'il nous dira quand exactement ma voisine et toutes les autres femmes au foyer d'un bout à l'autre du Canada peuvent espérer obtenir une pension.

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Madame la Présidente, je voudrais dire tout d'abord que c'est un plaisir de vous voir honorer la Chambre en occupant le fauteuil présidentiel. Je me réjouis de prendre la parole ce soir sous votre présidence.

Le député de York-Est (M. Redway) a fait valoir de façon très convaincante l'apport des personnes au foyer au Canada. Il faut le féliciter de la manière très originale dont il a porté le sujet à l'attention de la Chambre. Je dois lui faire remarquer ainsi qu'à tous les députés que le gouvernement a pris des mesures qui auront des effets très sentis dans le domaine de la réforme des pensions. Il a apporté des modifications par exemple à la Loi sur les normes des prestations de pension. Dans son dernier budget, le ministre des Finances (M. Wilson) a prévu des modifications aux REÉR. En outre, je suis fier d'être associé aux modifications du Régime de pensions du Canada qui entreront en vigueur le 1er janvier 1987. C'est là un accord historique.

Il comporte un certain nombre de modifications mais il en est une en particulier qui touche les personnes au foyer dont parlait le député de York-Est. En cas de divorce ou de séparation, une personne au foyer pourrait obtenir une partie des crédits de pension. Je crois qu'il s'agit d'un changement pour le mieux.

Une deuxième modification dont il n'a peut-être pas eu le temps de parler, a trait aux crédits de pension du Régime de pensions du Canada accumulés pendant le mariage. Au moment de la retraite, si l'un des deux conjoints le demande, ces crédits seront divisés entre les deux conjoints. C'est une deuxième mesure concernant les personnes au foyer qui n'ont pas fait partie de la population active rémunérée bénéficiant d'un compte de pension. Comme nous le savons, il s'agit dans la plupart des cas de femmes.

De plus, les prestations de survivant du Régime de pensions du Canada ne seront plus retirées aux veufs et aux veuves qui se remarient et les prestations seront rétablies pour ceux et celles qui les ont perdues dans le passé. Environ 35 000 personnes dont la plupart sont des femmes au foyer bénéficieront de cette mesure. Tout compte fait, le gouvernement a déjà apporté certains changements en faveur des femmes au foyer. Je suis persuadé que le député de York-Est non seulement le reconnaît, mais s'en félicite aussi.

A propos de sa question précise concernant les femmes au foyer, un groupe de travail a été créé. Il s'est déjà réuni à six reprises depuis juillet dernier. Il a reçu un mandat d'un an au bout duquel il devra faire des recommandations. Comme le sait le député, la coopération des provinces s'impose. Toutefois, je puis lui dire que le premier ministre (M. Mulroney) a fait des déclarations concernant les femmes au foyer. C'est un dossier qui lui tient à coeur et qu'il souhaite voir aboutir au cours de ce mandat. Je ne puis que rappeler ses paroles et c'est que cette solution est celle que nous avons adoptée. C'est ce qui explique l'existence du groupe de travail, l'échéancier fixé et le plan de travail. Je remercie le député de ses instances.

• (1810)

LES SCIENCES ET LA TECHNOLOGIE—A) LE BUDGET DU CONSEIL NATIONAL DE RECHERCHES. B) LE NOMBRE D'EMPLOYÉS DU CONSEIL

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Madame la Présidente, je vois que le ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie (M. Oberle) est présent pour répondre à certaines des questions que j'ai posées il y a quelques jours. C'est inhabituel de sa part, mais de toute évidence il a compris qu'on n'a pas prêté foi aux renseignements qu'il a communiqués aux Canadiens au sujet de la politique gouvernementale dans le domaine scientifique.

Le 9 octobre, j'ai posé deux questions au ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie (M. Oberle). Je lui ai tout d'abord demandé en quoi la réduction de 26 millions du budget de la recherche du CNR était compatible avec la promesse faite par le premier ministre (M. Mulroney) de redoubler d'efforts dans les domaines de la recherche et du développement au Canada. Ensuite, j'ai voulu savoir si le gouvernement pouvait garantir que les 3 100 emplois assurés actuellement par le Conseil national de recherches seraient maintenus dans un an. Depuis cette semaine-là, nous avons appris beaucoup de choses à la fois à propos du programme gouvernemental de rationalisation de la recherche et des compressions budgétaires effectuées au CNR.

Commençons par les promesses en matière de recherche et de développement au Canada. De toute évidence, nous ne pouvons plus supposer que l'objectif des conservateurs du temps où ils formaient l'opposition, soit de doubler nos réalisations dans ce domaine, existe effectivement. A l'occasion du débat sur le discours du trône du 8 octobre, le ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie a déclaré, comme en témoigne la page 202 du hansard:

> En ce qui concerne l'objectif à atteindre par rapport au produit national brut, j'ai demandé au Conseil des sciences de m'aider à établir des objectifs de financement réalistes en examinant chacun des secteurs de notre industrie et en comparant ce qu'ils font sur le plan des sciences et de la technologie avec ce que leurs concurrents réalisent dans d'autres pays.

Pourquoi le ministre doit-il poser cette question, madame la Présidente? Nous savons que les dépenses du Canada au titre de la recherche et du développement se chiffrent à environ 1,5 p. 100 du produit national brut, tandis que d'autres pays y consacrent deux fois plus. Le ministre pose une question dont il devrait connaître la réponse.

Le ministre peut-il nous indiquer si l'intention de doubler l'effort du Canada en matière de recherche et de développement continue de constituer un objectif prioritaire de son gouvernement, et dans l'affirmative, quand sera réalisé cet objectif de 2,5 p. 100 du PNB? Après tout, le gouvernement avait promis de le réaliser au cours de la première année de son mandat. Sur cette question, le gouvernement doit comprendre que sa crédibilité est en jeu.

Il est évident que les rédacteurs d'un grand nombre d'articles et d'éditoriaux publiés dans tous les grands journaux canadiens supposent que le gouvernement a abandonné l'objectif de 2,5 p. 100 du PNB pour la recherche scientifique et le développement, le considérant irréaliste. Toute la question est là, bien sûr.

On prend de grands engagements en faveur de la recherche et du développement dans le discours du trône et le gouvernement les renie ensuite par ses actes. Puis le gouvernement vante l'importance des investissements consentis aux universités et aux conseils de subvention en matière de R et D, mais il suffit d'examiner l'enveloppe de un milliard de dollars dont parle le ministre pour constater qu'elle renferme bien peu de nouveaux crédits, si toutefois il y en a. Le gouvernement fait dépendre tout nouveau crédit de la participation du secteur privé, qui ne s'est pas concrétisée jusqu'à maintenant et qui ne se manifestera vraisemblablement pas au cours des deux prochaines années.

Examinons donc toute cette question des mises à pied au CNR. Voici ce que nous avons appris. Le CNR dispose maintenant d'une liste de 150 personnes dont l'emploi n'existe plus. Elle comptera 200 noms sous peu. On a dit à ces personnes que de 40 à 80 postes seulement leur seront accessibles dans le cadre du programme spatial et qu'il n'y en aura aucun en biotechnologie. Pour bon nombre de ces personnes, les possibilités qui s'offrent sont plutôt affligeantes. Cela peut signifier abandonner des domaines où l'on a oeuvré toute sa vie, où l'on est connu à l'échelon international, ou bien quitter le CNRC, et dans bien des cas le Canada, pour trouver un travail équivalent. Quelles sont les conséquences de ce genre de décision de la part du gouvernement?

Les équipes de recherche qui sont dispersées sont perdues pour une génération ou plus. Ceux qui restent doivent ramasser les pots cassés, essayer de refaçonner des programmes et des groupes de recherche en ensembles cohérents. Le moral du personnel est déjà bien bas et l'administration doit essayer de débrouiller le chaos créé par ces coupes sombres. Le ministre nous dit que nous sommes responsables de cette baisse du moral. Qu'il parle aux employés du CNRC et il verra qui ils blâment. Ils se demandent, avec juste raison, si le gouvernement a décidé d'éliminer le CNRC. En effet, ce genre d'initiative conduit à un effort de recherche beaucoup moins efficace, ce qui est tout à fait le contraire de ce que le ministre prétend vouloir.

• (1815)

Le ministre nous a dit que le travail qui a valu le prix Nobel à M. Polanyi a été fait à l'Université de Toronto. C'est vrai, mais M. Polanyi est venu au Canada pour travailler au CNRC. Si le CNRC avait été dans la situation où il est aujourd'hui, du fait des décisions du ministre et du gouvernement, M. Polanyi ne serait venu ni au CNRC ni au Canada.

Nous prétendons que le gouvernement devrait annuler ces coupures. Le ministre devrait au minimum laisser le comité qui s'occupe des sciences et de la technologie se réunir, pour entendre des membres du CNRC et des scientifiques, et voir alors ce qu'ils pensent des décisions prises à propos de la recherche et du développement dans le domaine scientifique.

L'hon. Frank Oberle (ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie): Madame la Présidente, je suis content de pouvoir répondre brièvement à la question du député, parce que je suis aussi préoccupé que lui de la santé et de l'efficacité futures du CNRC et de la communauté scientifique en général.

Le budget global du CNRC, environ 400 millions, n'est qu'une fraction de ce que le gouvernement consacre à la recherche et au développement et à d'autres activités scientifiques. Au total, c'est environ 4,2 milliards que nous dépensons. Toutefois, le CNRC demeure le premier organisme de recherche scientifique. Comme le disait le député, un certain nombre de ministères et d'organismes font aussi toutes sortes de recherches fondamentales et appliquées. Le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, le ministère des Communications, ainsi que d'autres ministères qui s'occupent des forêts, de l'agriculture ou des mines ont d'importantes installations de recherche. Naturellement, une bonne partie de la recherche touchée par ces réaffectations est maintenant faite dans les universités.

Contrairement à ce qui se faisait avant la Seconde Guerre mondiale et immédiatement après, une grande partie de la recherche fondamentale s'effectue dans les universités. C'est très bien ainsi, puisque les scientifiques ont pour mission d'enseigner aux jeunes. Voilà l'une de nos grandes priorités nationales actuellement. Il faut former le personnel hautement qualifié dont nous aurons besoin au cours du prochain siècle. C'est pourquoi nous avons présenté un programme qui accordera aux universités des crédits supplémentaires de un milliard de dollars pour la recherche en cinq ans. Évidemment, le secteur privé devra offrir l'équivalent, mais cette nécessité est cruciale car nous tenons à ce que la recherche se fasse et que ses résultats soient rapidement appliqués et diffusés.

Il s'établit des liens entre les universités et le secteur privé tout comme, assurément, entre ce secteur et les laboratoires gouvernementaux. Consciente de ses responsabilités, l'entreprise privée effectue elle-même de plus en plus de recherches dans des domaines à caractère scientifique. C'est la raison pour laquelle nous avons adopté des mesures fiscales aussi innovatrices. Cette année seulement, nous allons offrir des allégements fiscaux d'environ 500 millions de dollars pour encourager le secteur privé à s'occuper de recherche. Nous dépenserons également des centaines de millions de dollars, en vertu d'ententes conclues séparément avec les provinces, afin que celles-ci acheminent rapidement nos maigres fonds publics vers le secteur privé.

Le monde est en pleine révolution. Nous sommes à l'aube d'une ère nouvelle. Chacun de nous doit s'y adapter. Nous devons tous nous tourner vers de nouvelles priorités. Qu'il me soit permis de nommer les trois principales priorités qui ressortent du pénible mécanisme de consultation dans lequel je me suis engagé ces deux dernières années. On veut d'abord des professeurs hautement compétents pour enseigner aux jeunes qui se lancent dans la recherche et le développement et participent à nos activités scientifiques. On souhaite ensuite la mise au point d'une technologie stratégique. Enfin, il y a le domaine spatial, vers lequel convergent la plupart des nouvelles connaissances et de la nouvelle technologie.

• (1820)

Le CNR va subir des restrictions budgétaires, mais celles-ci, qui n'entreront en vigueur qu'au cours de la prochaine année financière, seront immédiatement compensées par les nouvelles tâches qui ont été assignées au CNR. Le centre de biotechnologie de Montréal va embaucher 250 nouveaux employés. Mon ami dit qu'on ne libérera pas de fonds nouveaux. Huit cent millions de dollars vont être consacrés à un programme spatial dans le cadre duquel le CNR va jouer un rôle clé.

J'espère que le député va m'aider à faire respecter et à faire valoir cet important organisme et à remonter le moral de ses employés qu'il a sapé avec l'aide de certains de ses collègues.

LE MULTICULTURALISME—A) LE FINANCEMENT DES ORGANISMES DE TORONTO. B) LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Madame la Présidente, je vous félicite pour votre nomination. Je voudrais revenir sur des questions que j'ai posées la semaine dernière au secrétaire

d'État chargé du Multiculturalisme (M. Crombie) et au ministre d'État à l'Immigration (M. Weiner). Il y a une crise du multiculturalisme qui touche notre gouvernement conservateur, notre gouvernement bleu. Cela ressort en grande partie de deux rapports que j'ai déposés à la Chambre. L'un de ces rapports venait d'un groupe de députés et de sénateurs conservateurs de Toronto qui estiment que les programmes d'immigration et de multiculturalisme devraient être manipulés au profit du parti conservateur du Canada. Voici un extrait de ce rapport:

> On a insisté sur le fait que les décisions de réduire ou d'accroître le financement ne devraient avoir rien d'arbitraire; les modèles libéraux de financement devraient être abandonnés . . .

Comme s'ils existaient.

> . . . et remplacés par un modèle conservateur politiquement intelligent. Cela peut se faire au moyen d'un processus graduel de réduction et de redistribution des fonds.

En clair, les députés et les sénateurs conservateurs de Toronto disent que les organismes conservateurs vont recevoir des fonds, alors que ceux qui ne se trouvent pas à partager l'idéologie du parti conservateur du Canada ne recevront rien. C'est honteux! C'est immoral, non seulement de penser pareille chose, mais de l'écrire noir sur blanc dans un rapport envoyé au premier ministre du Canada (M. Mulroney).

La deuxième partie de l'étude en question, a été rédigée par un certain Peter McCreath, le vice-président du Conseil consultatif canadien du multiculturalisme, un organisme composé de 60 membres, hommes et femmes, chargés de conseiller le gouvernement en matière de multiculturalisme grâce à une subvention de 350 000 $. Voici ce que dit M. McCreath du Conseil et de ses membres:

> Ce sont tous de fidèles partisans du Parti progressiste conservateur du Canada, du gouvernement du très honorable Brian Mulroney et du ministre d'État au Multiculturalisme . . .

Il ajoute ensuite ceci:

> En outre, notre libre engagement envers le gouvernement et notre désir de le voir survivre aux prochaines élections générales nous donnent toute latitude d'évaluer la situation et de présenter nos recommandations uniquement en fonction de ce que nous croyons être l'intérêt . . . du gouvernement actuel.

Il poursuit ainsi:

> En dépit de ses lacunes, les recommandations du CCM au gouvernement n'en reflètent pas moins l'avis et l'opinon éclairés d'un groupe représentant les principaux partisans du gouvernement dans l'ensemble du pays.

Je considère, madame la Présidente, que ces deux rapports sont répugnants. Ils ont tous deux pour but de manipuler les structures de l'immigration et du multiculturalisme conçues pour desservir la communauté ethnoculturelle qui n'est ni plus ni moins qu'un groupe de pression dans notre société, au même titre que les associations d'agriculteurs, de pêcheurs, d'hommes d'affaires, de travailleurs, d'étudiants et de jeunes. Ces programmes ont été arrêtés en fonction de certains objectifs, et non pas pour permettre aux conservateurs de s'en servir comme des pions sur l'échiquier politique.

Le premier ministre a refusé de prendre la parole pour défendre l'essence même du multiculturalisme. Il parcourt le pays, en compagnie de son épouse, pour faire, à coup d'envolées oratoires et de grandes déclarations, l'apologie de la richesse multiculturelle de notre pays. Toutefois, quand on lui demande de prendre position, de défendre l'intégrité du multiculturalisme, du rôle d'un conseil canadien du multiculturalisme, et du système des permis ministériels au lieu d'en abuser à des fins politiques, il refuse.

• (1825)

Le secrétaire d'État du Canada, qui est chargé du Multiculturalisme, prend cette affaire à la blague et dit qu'il n'a pas vu le rapport. Il est plus que temps que le ministre chargé du Multiculturalisme, un homme bien qui commande le respect en tant qu'homme politique et qu'ancien maire de Toronto, joue cartes sur table et commence à défendre les intérêts de son ministère et de la circonscription nationale dont il est chargé à titre de ministre du Multiculturalisme, au lieu de défendre les conservateurs élus ou nommés, ou de se cacher derrière eux.

Le secrétaire parlementaire du secrétaire d'État et ministre chargé du Multiculturalisme (M. Della Noce), à cause de son origine italienne, partage réellement et profondément, je crois, les sentiments de certains de ces groupes. J'ai hâte qu'il prenne la parole car j'ai demandé à son patron, le ministre chargé du Multiculturalisme, de réfuter le rapport conservateur, de s'en dissocier et d'affirmer catégoriquement qu'il n'allait pas dans le sens des programmes du gouvernement. Il ne l'a pas fait.

A propos du rapport McCreath, j'ai deux questions précises. Premièrement, demandera-t-il immédiatement à M. McCreath de démissionner puisqu'il ne peut plus remplir ses fonctions de manière impartiale et efficace? Deuxièmement, entreprendra-t-il un examen complet des affaires et du budget de ce conseil afin de dissiper les motifs imputés par M. McCreath, de rétablir l'intégrité et la crédibilité du Conseil et de permettre au Conseil de s'acquitter de la tâche honorable qui lui a été confiée? J'attends avec impatience que le secrétaire parlementaire réponde à ces questions. Sinon, nous devrons demander une enquête en règle au comité permanent du multiculturalisme.

[*Français*]

M. Vincent Della Noce (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État et du ministre responsable du Multiculturalisme): Madame le Président, moi aussi je tiens à vous féliciter pour votre nomination puisque c'est la première fois que j'ai le plaisir de prendre la parole devant vous.

Madame le Président, j'aimerais répondre à mon collègue de York-Ouest (M. Marchi). Je connais son intérêt pour le multiculturalisme, puisque les deux nous sommes à peu près dans la même ligne de pensée, mais je dois vous dire que notre député, l'honorable collègue de York-Ouest, envoie beaucoup, beaucoup d'informations et que souvent il est porté à fausser la vérité, surtout dans la région de Toronto. Il est dommage que mon collègue n'essaie pas de voir les choses positivement. Il essaie surtout de les voir un peu négativement. Et je ne suis pas d'accord du tout, mais pas du tout sur tout ce qu'il a dit, et j'aimerais pendant le peu de temps dont je dispose, car je ne suis pas aussi chanceux que lui, puisqu'il a le double de temps, je voudrais tout d'abord arriver à la question de subventions qui, à mon avis, n'est pas tout à fait juste puisqu'il dit que les subventions dans le multiculturalisme sont strictement réservées aux gens du parti conservateur. Eh bien, madame le Président, je voudrais dire à mon cher collègue que c'est exactement le contraire qui se produisait pendant que le parti libéral était au pouvoir. Et je peux vous parler de la région de Montréal, la

région d'où je viens personnellement, probablement qu'il n'est pas encore au courant, mais on va le mettre au courant, parce que . . .

M. Marchi: Prouvez-le!

M. Della Noce: . . . oui je vais le prouver immédiatement. C'était lors de ma campagne électorale. Quand j'allais parler à la communauté italienne, j'ai dit que tous les Italiens seraient traités sur un pied d'égalité. Non seulement les Italiens libéraux, comme c'était le cas dans son temps. Et je veux vous donner la comparaison puisque, cette année, j'ai séparé ce petit morceau de pain que nous avons au multiculturalisme à part égale et je peux vous assurer que mis à part l'Association et le Congrès italo-canadien, dont il avait tout le gâteau, je l'ai séparé moi personnellement avec un groupe qui a des tendances conservatrices et qui, pour la première fois, recevait une subvention. Le Congrès ethnique de Laval, les Fils d'Italie qui existent depuis 20 ans, ils n'ont jamais eu 1 $ du parti libéral parce qu'ils avaient des tendances, il y avait une personne qui était conservatrice et les 62 autres étaient libérales. Il veut parler. Il veut nous faire la morale. Il veut nous faire la leçon. Je peux prouver à mon cher collègue tout ce qu'il veut.

Quand mon collègue dit que le multiculturalisme est en perte de vitesse ou en train de mourir, je dois lui dire que le multiculturalisme n'a jamais progressé autant que depuis que le parti conservateur est au pouvoir.

S'il y a quelqu'un qui est en train de régresser ici, c'est bien le parti libéral et non le multiculturalisme parce que le multiculturalisme a un très bel avenir devant lui et le parti libéral a fait régresser cela. Mais je peux vous dire que tout le monde est traité, toutes les ethnies, tous les groupes, à parts égales, peu importe le montant d'argent disponible. Je peux garantir, madame la Présidente, que le multiculturalisme a un très bel avenir au Canada.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Le temps de parole de l'honorable député est maintenant écoulé.

La motion portant que la Chambre s'ajourne maintenant est réputée être adoptée. La Chambre demeure donc ajournée jusqu'à demain, à 11 heures, conformément à l'article 3(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 30.)

APPENDICE A

(*Voir p. 495*)

COMPOSITION DES COMITÉS DU CABINET*

Communications	
Président	L'hon. D. Mazankowski
Vice-président	L'hon. M. Masse
Membres	L'hon. R. Hnatyshyn L'hon. P. Beatty L'hon. H. Andre L'hon. T. McMillan L'hon. P. Carney L'hon. B. Bouchard L'hon. B. McDougall L'hon. M. Vézina L'hon. J. Charest
Développement économique et régional	
Président	L'hon. R. de Cotret
Vice-président	L'hon. J. Crosbie
Membres	L'hon. F. MacDonald L'hon. J. Wise L'hon. H. Andre L'hon. T. Siddon L'hon. C. Mayer L'hon. W. McKnight L'hon. T. McMillan L'hon. P. Carney L'hon. A. Bissonnette L'hon. B. Bouchard L'hon. M. Côté L'hon. M. Masse L'hon. B. McDougall L'hon. G. Merrithew L'hon. M. Vézina L'hon. S. McInnes L'hon. F. Oberle L'hon. L. Murray L'hon. P. Dick L'hon. P. Cadieux L'hon. B. Valcourt
Politique étrangère et défense	
Président	Le très hon. J. Clark
Vice-président	L'hon. P. Beatty
Membres	L'hon. F. MacDonald L'hon. J. Crosbie L'hon. J. Wise L'hon. T. Siddon L'hon. T. McMillan L'hon. P. Carney L'hon. M. Côté L'hon. J. Kelleher L'hon. M. Masse L'hon. F. Oberle L'hon. P. Dick L'hon. M. Landry L'hon. G. Weiner
Législation et planification	
Président	L'hon. D. Mazankowski
Vice-président	L'hon. L. Murray
Membres	L'hon. G. Hees L'hon. R. La Salle L'hon. E. MacKay L'hon. R. Hnatyshyn L'hon. D. Crombie L'hon. J. Kelleher L'hon. P. Dick L'hon. J. Charest
Priorités et planification	
Président	Le très hon. B. Mulroney
Vice-président	L'hon. D. Mazankowski
Membres	Le très hon. J. Clark L'hon. F. MacDonald L'hon. J. Crosbie L'hon. E. MacKay L'hon. J. Epp L'hon. R. Hnatyshyn L'hon. D. Crombie L'hon. R. de Cotret L'hon. P. Beatty L'hon. M. Wilson L'hon. P. Carney L'hon. B. Bouchard L'hon. M. Côté L'hon. M. Masse
Sécurité et renseignements	
Président	Le très hon. B. Mulroney
Vice-président	L'hon. D. Mazankowski
Membres	Le très hon. J. Clark L'hon. R. Hnatyshyn L'hon. R. de Cotret L'hon. P. Beatty L'hon. M. Wilson L'hon. P. Carney L'hon. B. Bouchard L'hon. J. Kelleher
Développement social	
Président	L'hon. J. Epp
Vice-président	L'hon. R. Hnatyshyn
Membres	L'hon. G. Hees

*N.B. Le vice-premier ministre, le président du Conseil du Trésor et le ministre des Finances sont membres, de par leurs fonctions, des comités du Cabinet chargés du développement économique et régional, de la politique étrangère et de la défense, et du développement social. Tous les ministres sont libres d'assister aux rencontres de ces comités.

	L'hon. F. MacDonald L'hon. D. Crombie L'hon. O. Jelinek L'hon. W. McKnight L'hon. T. McMillan L'hon. B. Bouchard L'hon. J. Kelleher L'hon. B. McDougall L'hon. S. McInnes L'hon. L. Murray L'hon. P. Cadieux L'hon. J. Charest L'hon. M. Landry L'hon. G. Weiner

Comité spécial du Conseil

Président	L'hon. D. Mazankowski
Vice-président	L'hon. R. Hnatyshyn
Membres	L'hon. E. MacKay L'hon. O. Jelinek L'hon. T. Siddon L'hon. C. Mayer L'hon. A. Bissonnette L'hon. B. McDougall L'hon. G. Merrithew L'hon. M. Vézina L'hon. L. Murray L'hon. P. Dick L'hon. T. Hockin L'hon. M. Landry

Conseil du Trésor

Président	L'hon. R. de Cotret
Vice-président	L'hon. M. Wilson
Membres	L'hon. B. McDougall L'hon. M. Vézina L'hon. S. McInnes L'hon. F. Oberle
Suppléants	L'hon. C. Mayer L'hon. T. McMillan L'hon. A. Bissonnette L'hon. T. Hockin L'hon. B. Valcourt L'hon. G. Weiner

Privatisation, réglementation et opérations

Président	L'hon. B. McDougall
Vice-président	L'hon. J. Crosbie
Membres	L'hon. E. MacKay L'hon. R. Hnatyshyn L'hon. M. Wilson L'hon. H. Andre L'hon. M. Côté L'hon. M. Masse L'hon. P. Cadieux L'hon. T. Hockin L'hon. B. Valcourt

Relations fédérales-provinciales

Président	L'hon. L. Murray
Vice-président	L'hon. R. Hnatyshyn
Membres	L'hon. J. Crosbie L'hon. J. Epp L'hon. B. Bouchard L'hon. M. Masse L'hon. J. Charest L'hon. G. Weiner

Sous-comité des priorités et de la planification chargé des négociations commerciales

Président	L'hon. P. Carney
Vice-présidents	Le très hon. J. Clark L'hon. M. Wilson L'hon. M. Côté
Membres	L'hon. F. MacDonald L'hon. J. Crosbie L'hon. J. Wise L'hon. R. de Cotret L'hon. H. Andre L'hon. T. Siddon L'hon. B. Bouchard L'hon. J. Kelleher L'hon. M. Masse L'hon. B. McDougall L'hon. G. Merrithew L'hon. L. Murray L'hon. P. Cadieux

Comité ministériel sur le développement de la région de Montréal

Président	L'hon. R. de Cotret
Vice-président	L'hon. M. Masse
Membres	L'hon. R. La Salle L'hon. D. Mazankowski L'hon. A. Bissonnette L'hon. B. Bouchard L'hon. L. Murray L'hon. P. Cadieux L'hon. M. Landry L'hon. G. Weiner

APPENDICE B

Sur avis conforme du Premier ministre, le Comité du Conseil privé recommande:

1. que, dans le cas où le Premier ministre serait absent de la région de la Capitale nationale ou dans l'impossibilité d'exercer les fonctions de sa charge,
   a) le vice-premier ministre, l'honorable Donald Frank Mazankowski, ou
   b) dans le cas où le vice-premier ministre, l'honorable Donald Frank Mazankowski, serait absent de la région de la Capitale nationale ou dans l'impossibilité d'exercer les fonctions de la charge de Premier ministre, le ministre dont le nom apparaît à l'Annexe A suivant l'ordre de priorité prévu, qui est présent dans la région de la Capitale nationale et capable de remplir ces fonctions,

   soit autorisé à exercer lesdites fonctions au nom du Premier ministre;
2. que, dans le cas où le ministre dont le nom apparaît à la colonne II de l'Annexe B, en regard de la charge mentionnée à la colonne I, serait absent de la région de la Capitale

nationale ou dans l'impossibilité d'exercer les fonctions de sa charge, le ministre dont le nom figure à la colonne III en regard de la même charge soit autorisé à agir au nom du ministre nommé à la colonne II;

3. que, dans le cas où les ministres dont le nom apparaît aux colonnes II et III de l'Annexe B en regard d'une charge mentionnée à la colonne I seraient absents de la région de la Capitale nationale ou dans l'impossibilité d'exercer les fonctions de cette charge, le ministre dont le nom figure à la colonne IV en regard de la même charge soit autorisé à agir au nom du ministre nommé à la colonne II;
4. que, dans le cas où les ministres dont le nom apparaît aux colonnes II, III et IV de l'Annexe B en regard d'une charge mentionnée à la colonne I seraient tous absents de la région de la Capitale nationale ou dans l'impossibilité d'exercer les fonctions de cette charge,
   a) le Premier ministre,
   b) dans le cas où le Premier ministre serait absent de la région de la Capitale nationale ou dans l'impossibilité d'exercer les fonctions de sa charge, le vice-premier ministre, l'honorable Donald Frank Mazankowski, ou
   c) dans le cas où le Premier ministre et le vice-premier ministre, l'honorable Donald Frank Mazankowski, seraient absents de la région de la Capitale nationale ou dans l'impossibilité d'exercer les fonctions de leur charge, le ministre dont le nom apparaît à l'Annexe A suivant l'ordre de priorité prévu, qui est présent à Ottawa et capable de remplir ces fonctions,

   soit autorisé à exercer au nom du ministre nommé à la colonne II de l'Annexe B les fonctions de la charge de ce dernier;
5. que, en cas de vacance d'une charge mentionnée à la colonne I de l'Annexe B, le ministre dont le nom figure à la colonne III en regard de cette charge soit autorisé à exercer les fonctions de ladite charge;
6. que, en cas de vacance d'une charge mentionnée à la colonne I de l'Annexe B, lorsque le ministre dont le nom apparaît à la colonne III en regard de cette charge est absent de la région de la Capitale nationale ou dans l'impossibilité d'exercer les fonctions de ladite charge, le ministre dont le nom figure à la colonne IV en regard de la même charge soit autorisé à exercer lesdites fonctions; et
7. que, en cas de vacance d'une charge mentionnée à la colonne I de l'Annexe B, lorsque les ministres dont le nom apparaît aux colonnes III et IV sont absents de la région de la Capitale nationale ou dans l'impossibilité d'exercer les fonctions de cette charge,
   a) le Premier ministre,
   b) dans le cas où le Premier ministre serait absent de la région de la Capitale nationale ou dans l'impossibilité d'exercer les fonctions de sa charge, le vice-premier ministre, l'honorable Donald Frank Mazankowski, ou
   c) dans le cas où le Premier ministre et le vice-premier ministre, l'honorable Donald Frank Mazankowski, seraient absents de la région de la Capitale nationale ou dans l'impossibilité d'exercer les fonctions de leur charge, le ministre dont le nom apparaît à l'Annexe A suivant l'ordre de priorité prévu, qui est présent à Ottawa et capable de remplir ces fonctions,

   soit autorisé à exercer au nom du ministre nommé à la colonne II de l'Annexe B les fonctions de la charge de ce dernier.

ANNEXE A

LISTE DES MINISTRES QUI SERONT AUTORISÉS À AGIR AU NOM DU PREMIER MINISTRE EN SON ABSENCE OU S'IL ÉTAIT INCAPABLE D'EXERCER LES FONCTIONS DE SA CHARGE

L'hon. D. Mazankowski
Le très hon. J. Clark
L'hon. F. MacDonald
L'hon. J. Crosbie
L'hon. E. MacKay
L'hon. J. Epp
L'hon. R. Hnatyshyn
L'hon. R. de Cotret
L'hon. M. Wilson
L'hon. P. Carney
L'hon. M. Masse
L'hon. M. Côté
L'hon. G. Hees
L'hon. R. La Salle
L'hon. J. Wise
L'hon. D. Crombie
L'hon. H. Beatty
L'hon. H. Andre
L'hon. O. Jelinek

L'hon. T. Siddon
L'hon. C. Mayer
L'hon. W. McKnight
L'hon. T. McMillan
L'hon. A. Bissonnette
L'hon. B. Bouchard
L'hon. J. Kelleher
L'hon. B. McDougall
L'hon. G. Merrithew
L'hon. M. Vézina
L'hon. S. McInnes
L'hon. F. Oberle
L'hon. P. Dick
L'hon. P. Cadieux
L'hon. J. Charest
L'hon. T. Hockin
L'hon. M. Landry
L'hon. B. Valcourt
L'hon. G. Weiner

ANNEXE B

MINISTRES SUPPLÉANTS

	Colonne I	Colonne II	Colonne III	Colonne IV
	Charge	Nom	Ministre suppléant	Second ministre suppléant
1.	Ministre de l'Agriculture	J. Wise	C. Mayer	G. Merrithew
2.	Ministre des Communications	F. MacDonald	D. Crombie	P. Cadieux
3.	Ministre de la Consommation et des Corporations	H. Andre	W. McKnight	M. Côté
4.	Ministre de l'Emploi et de l'Immigration	B. Bouchard	G. Weiner	J. Charest
5.	Ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources	M. Masse	G. Merrithew	P. Carney
6.	Ministre de l'Environnement	T. McMillan	T. Siddon	J. Wise
7.	Secrétaire d'État aux Affaires extérieures	C. Clark	P. Carney	M. Landry
8.	Ministre des Finances	M. Wilson	T. Hockin	R. de Cotret
9.	Ministre des Pêches et des Océans	T. Siddon	J. Crosbie	T. McMillan
10.	Ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien	W. McKnight	J. Epp	P. Carney
11.	Ministre de la Justice et procureur général	R. Hnatyshyn	J. Kelleher	J. Crosbie
12.	Ministre du Travail	P. Cadieux	B. Bouchard	W. McKnight
13.	Ministre de la Défense nationale	H. Beatty	P. Dick	H. Andre
14.	Ministre associé de la Défense nationale	P. Dick	H. Beatty	H. Andre
15.	Ministre de la Santé nationale et du Bien-être social	J. Epp	O. Jelinek	D. Crombie
16.	Ministre du Revenu national	E. MacKay	B. McDougall	T. Hockin
17.	Président du Conseil privé	D. Mazankowski	R. Hnatyshyn	E. MacKay
18.	Ministre des Travaux publics	S. McInnes	M. Vézina	W. McKnight
19.	Ministre de l'Expansion industrielle régionale	M. Côté	B. Valcourt	A. Bissonnette
20.	Ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie	F. Oberle	M. Côté	M. Masse
21.	Secrétaire d'État du Canada	D. Crombie	F. MacDonald	B. Bouchard
22.	Solliciteur général du Canada	J. Kelleher	R. Hnatyshyn	H. Beatty
23.	Ministre des Approvisionnements et Services	M. Vézina	S. McInnes	T. MacMillan
24.	Ministre des Transports	J. Crosbie	A. Bissonnette	D. Mazankowski
25.	Président du Conseil du Trésor	R. de Cotret	M. Wilson	B. McDougall
26.	Ministre des Affaires des anciens combattants	G. Hees	H. Beatty	R. La Salle
27.	Ministre d'État (Privatisation)	B. McDougall	R. de Cotret	M. Wilson

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 21 octobre 1986

La séance est ouverte à 11 heures.

AFFAIRES COURANTES

[*Français*]

LE DÉSARMEMENT

LE CONTRÔLE DES ARMEMENTS ET LA SÉCURITÉ INTERNATIONALE

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, pendant la fin de semaine de l'Action de grâces, l'attention du monde était fixée sur Reykjavik où les dirigeants des États-Unis et de l'Union soviétique se sont réunis pour tenter de «redynamiser» le processus du sommet engagé l'an dernier à Genève et pour réduire certaines des nombreuses différences qui les séparent. Leur objectif était de donner un souffle nouveau au processus, et ils ont réussi.

Le contrôle des armements et la sécurité sont les grandes questions internationales de notre époque et la façon dont elles seront réglées façonnera les perspectives globales pour les prochaines décennies.

Il est trop tôt, monsieur le Président, pour faire une évaluation définitive de cette dernière rencontre. Maintenant la tâche à Washington et à Moscou est de garantir que les progrès qui semblent avoir été réalisés ne sont pas perdus. Tous les gouvernements partagent cette responsabilité et nous, Canadiens, devons faire notre part.

Aujourd'hui, comme contribution aux discussions et aux débats qui se tiennent ici même à la Chambre, comme dans l'ensemble du pays, j'aimerais faire certaines brèves observations sur la nature de la rencontre de Reykjavik dans le grand contexte des relations Est-Ouest.

[*Traduction*]

Premièrement, nous devrions nous rappeler que Reykjavik n'était qu'une étape d'un long et difficile processus de gestion des relations entre l'Est et l'Ouest. Durant la réunion, les deux parties ont enregistré des progrès que nul n'aurait pu soupçonner au départ. A l'issue de la rencontre, les deux camps se sont dit déçus de ce que le déblocage ne se soit pas matérialisé après être devenu une quasi-réalité. Aujourd'hui, après avoir fait le bilan de la réunion, les deux parties s'accordent pour dire que les propositions mises de l'avant en Islande restent sur la table de négociation.

Ce processus d'édification des relations Est-Ouest connaît un regain d'intensité depuis janvier 1985. Reykjavik a vu le jour non pas dans l'optique de conclure des accords, mais plutôt de les préparer. L'Histoire fera de cette réunion un succès dans la mesure où nous saurons mettre à profit les progrès enregistrés à cette occasion.

L'aspect le plus notable de la réunion de Reykjavik est la mesure dans laquelle les parties ont pu s'entendre sur toute la gamme des questions d'armement et d'essais nucléaires. Elles ont provisoirement convenu de réduire de 50 p. 100 d'ici cinq ans chacune des principales composantes de leurs arsenaux nucléaires stratégiques—missiles basés à terre, missiles balistiques lancés par sous-marin et bombardiers stratégiques. A un moment donné de leurs discussions, elles ont également convenu d'éliminer complètement les missiles balistiques d'ici 10 ans.

Sur la question des armes nucléaires de portée intermédiaire, on s'est également provisoirement entendu pour les éliminer complètement de l'Europe d'ici cinq ans, l'URSS et les États-Unis gardant chacun seulement 100 ogives en Asie soviétique et dans les États continentaux des États-Unis respectivement. Les États-Unis et l'Union soviétique ont aussi convenu de la nécessité de négocier la réduction des arsenaux nucléaires à courte portée.

Ils ont accepté un processus de réduction graduelle des essais nucléaires, qui devrait éventuellement mener à la cessation complète de ces essais une fois que les armes nucléaires auront été abolies. Ils ont montré une large convergence de vues sur les pratiques de vérification à appliquer aux diverses mesures.

Le fait que des discussions aussi détaillées aient été menées et aient produit un accord aussi vaste quoique provisoire témoigne du sérieux et de la détermination avec lesquels les deux parties ont abordé leur tâche. L'élément le plus significatif est la démonstration du fait que d'importantes réductions négociées dans les arsenaux nucléaires ne doivent pas nécessairement rester un rêve irréalisable.

Reykjavik nous a rappelé trois leçons. Les deux premières sont que les deux parties sont sérieuses et que le contrôle des armements est possible. Mais la troisième leçon est que le contrôle des armements ne se fera pas facilement. C'est au contraire un processus délibéré et difficile.

Les deux parties cependant ne s'entendent toujours pas sur le rôle futur des forces de défense stratégique. Il ne s'agit pas de dire oui ou non à l'IDS, mais de trouver un moyen de gérer les recherches sur les armes défensives dans lesquelles sont engagées les deux parties.

Une grande question qui se pose aux deux gouvernements consiste à savoir si la recherche est confinée au laboratoire en vertu de l'actuel traité ABM. C'est un traité qui a deux signataires: les États-Unis et l'Union soviétique. Son libellé ne mentionne pas directement la recherche, mais dans leurs négociations privées, les parties ont pu en faire état. Il appartient aux

deux gouvernements qui en sont parties de s'entendre sur l'esprit véritable du traité.

Il importe de noter qu'il s'agit là d'une question différente du débat de ces derniers mois sur ce que permet la déclaration commune «D» du traité ABM concernant les systèmes de missiles antimissiles fondés sur d'autres principes physiques. Pour notre part, nous devons veiller à ce que ce traité soit strictement respecté et à ce que les deux parties continuent de garantir l'intégrité de cet accord fondamental pour le contrôle des armements.

La situation actuelle ne représente aucunement un recul par rapport à la situation qui existait avant Reykjavik. Les incertitudes et les mésententes technologiques, politiques et juridiques ont toujours caractérisé le débat sur la défense stratégique. Mais même dans ce domaine, il nous semble y avoir eu certains progrès vers une meilleure compréhension mutuelle, la légitimité de la recherche liée à la défense stratégique étant maintenant acceptée par les deux parties. Comme le traité ne fait explicitement mention que du développement, de l'essai et du déploiement, il reste en fait à déterminer les limites de la recherche admissible.

[*Français*]

Monsieur le Président, nous ne devrions pas nous concentrer exclusivement sur les questions d'armements nucléaires et stratégiques comme si elles représentaient la totalité des relations Est-Ouest. Il est vrai que ces questions sont inévitablement devenues l'élément central de cette relation, mais elles ne devraient pas être séparées du contexte global. Il existe d'autres domaines du contrôle des armements, surtout en rapport avec les armes chimiques, où il y a lieu de faire preuve d'un optimisme prudent. De plus, nous croyons savoir que des progrès continuent d'être réalisés sur les questions des droits de la personne et sur toute une gamme de questions bilatérales.

Monsieur le Président, j'aimerais ajouter que j'ai été encouragé par les entretiens sur les droits de la personne que j'ai eus avec le ministre soviétique des affaires étrangères Chevardnadze au cours de sa visite à Ottawa. Nos discussions ont été franches et, je crois, plus ouvertes qu'auparavant. Le Canada croit que des progrès dans ce domaine et sur les questions régionales sont essentiels si nous voulons établir la confiance dans nos intentions respectives. Ce processus d'édification de la confiance est loin d'être achevé.

La paix et la sécurité nécessitent de la patience et de la persistance. Les mouvements émotifs qui vont des attentes exagérées aux sombres prédictions ne favorisent pas le soin et la prudence qui doivent entourer les difficiles choix de politique.

Comme le premier ministre et moi-même l'avons mentionné clairement, les États-Unis et l'URSS ont fait ces derniers mois des progrès remarquables sur les questions centrales de contrôle des armements et du désarmement. Ils sont encore sérieusement engagés dans la tâche de rechercher des compromis dans les domaines de mésentente qui demeurent.

• (1110)

Nous sommes encouragés par les engagements publics qu'ont pris le Président et le secrétaire général de bâtir sur les progrès réalisés à Reykjavik. La reprise mercredi dernier à Genève des négociations sur les armes nucléaires et la militarisation de l'espace ne peuvent être qu'une autre bonne nouvelle.

[*Traduction*]

Les superpuissances en sont presque venues à un accord majeur sur le contrôle des armements.

Nous ne pouvons nous arrêter ici. Nous devons aller de l'avant. Le contrôle des armements est un processus fragile et son environnement doit être protégé. Il est donc doublement important que l'on s'oppose à toute action qui pourrait être considérée comme venant affaiblir ou défaire l'actuel cadre international sur lequel se fondent les relations Est-Ouest et le contrôle des armements.

On a accordé beaucoup d'attention à l'IDS et au traité ABM. Les négociations de Genève devront résoudre les différends qui persistent dans ce domaine. Les progrès dans d'autres domaines ne devraient pas dépendre du règlement de ces problèmes. Nos alliés européens se préoccupent tout particulièrement des forces nucléaires de portée intermédiaire. Le Canada aimerait voir un accord dans ce domaine ainsi que dans celui des armes stratégiques, qui nous menacent directement.

Le Canada croit fermement que des négociations confidentielles peuvent être extrêmement fructueuses. Elles constituent, en fait, un mécanisme irremplaçable. Mais elles peuvent être appuyées par diverses techniques comme l'envoi de représentants spéciaux et, comme nous venons de le voir, par la tenue de sommets. Nous incitons les deux superpuissances à continuer d'utiliser toutes ces techniques plutôt que de mener toutes leurs négociations en public.

Si la tenue d'un sommet à Washington cet automne est maintenant improbable, l'établissement d'une date pour le début de l'an prochain pourrait aider à maintenir l'élan du processus.

Le Canada s'est impliqué dans les relations Est-Ouest en tant que membre de l'OTAN. Cette Alliance est le fondement de notre sécurité. Ce qui se passe à la table de négociation entre l'URSS et les États-Unis influe directement sur notre propre sécurité. Mais nous sommes en même temps épris de paix. Les Canadiens ont toujours oeuvré pour la paix et pour la compréhension internationale. Nous n'avons pas hésité, et nous n'hésiterons pas à faire connaître nos vues, en public, lorsque cela est approprié, et en privé, sur une base permanente.

Mais le rôle du Canada n'est pas simplement de donner des conseils. Nombre des obstacles qui entravent toujours le processus de négociation découlent directement d'un manque de confiance. La priorité que le gouvernement a accordée aux questions de vérification en particulier est un effort direct pour régler cette question. Les accords de contrôle des armements ne produisent pas la sécurité à eux seuls, mais la confiance dans leur respect donne cette sécurité. Et la vérification justifie cette confiance. Une telle approche renforce la crédibilité des conseils que nous pouvons prodiguer.

Le Canada, en tant que pays occidental, continuera de contribuer au développement des relations Est-Ouest. C'est dans cette perspective qu'il faut voir les visites qu'effectuaient le mois dernier au Canada le ministre des Affaires étrangères de l'URSS, M. Chevardnadze, et le premier ministre de la Tchécoslovaquie. Et au début du mois prochain, je me rendrai à Vienne pour l'ouverture de la réunion de suivi de la CSCE. Cette réunion, qui traite des relations Est-Ouest sous les

aspects des droits de l'homme, de la sécurité ainsi que des contacts économiques et humains, nous donne une possibilité de faire avancer l'ensemble du processus.

Nos espoirs de réaliser de réels progrès dans les relations Est-Ouest ont été renforcés par les développements survenus à Reykjavik. Le Canada a été en contact avec les deux parties avant et depuis la réunion tenue en Islande. Nous continuerons de mettre toutes nos ressources à contribution pour aider les États-Unis et l'Union soviétique à consolider l'acquis de Reykjavik.

L'hon. Donald J. Johnston (Saint-Henri-Westmount): Monsieur le Président, je dois tout d'abord dire que je suis assez partagé sur la prestation du secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) aujourd'hui et les commentaires qu'il vient de faire. Je dois aussi dire d'emblée qu'il a eu la courtoisie de me communiquer un exemplaire de ses remarques ce matin de façon à me permettre d'en prendre connaissance. Je suis heureux qu'il se serve de la Chambre comme tribune d'information du peuple canadien et des parlementaires sur la politique du gouvernement. J'espère toutefois que lorsqu'il comparaîtra devant le comité permanent des affaires étrangères et du commerce extérieur, il sera un peu plus franc et un peu plus courageux qu'aujourd'hui. Je ne vois toujours pas très bien le pourquoi de cette déclaration aujourd'hui à la Chambre des communes.

[*Français*]

J'ai été très désappointé sur le contenu de ce qu'il vient de nous dire. Il ne nous offre, monsieur le Président, que des généralités, même des banalités, concernant le désarmement en général et la politique canadienne.

[*Traduction*]

Il fait preuve d'un certain optimisme dans la foulée du sommet de Reykjavik. Il a constaté que M. Reagan et M. Gorbatchev avaient progressé à l'occasion de ce sommet. Je partage jusqu'à un certain point son optimisme, mais je dois dire qu'il est tempéré par l'issue de ce sommet.

[*Français*]

A mon avis, une opportunité historique a été perdue à Reykjavik. En auront-ils d'autres semblables? On l'espère. On sait, monsieur le Président, que derrière chaque nuage il y a toujours du soleil et les nuages sont disparus pour quelques instants à Reykjavik.

[*Traduction*]

Pourtant les nuages sont revenus et, comme je le disais, on a laissé passer l'occasion. On l'a laissé passer parce que les États-Unis veulent absolument poursuivre leur initiative de guerre des étoiles, l'Initiative de défense stratégique, par delà les simples expérimentations de laboratoire.

Le ministre a déclaré, et je le cite:

[*Français*]

«Les Canadiens ont toujours oeuvré pour la paix et pour la compréhension internationales. Nous n'avons pas hésité et nous n'hésiterons pas à faire connaître nos vues publiquement, lorsque cela est approprié, et privément sur une base permanente.»

• (1120)

[*Traduction*]

Le Canada n'a pas fait connaître son véritable point de vue sur l'initiative de défense stratégique des États-Unis. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures ne l'a en tout cas pas fait ce matin. En fait, l'exposé du ministre est au contraire resté dans le flou total sur cette importante question. Je suis sidéré de voir à quel point le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a essayé de noyer le poisson, alors qu'il déclare dans les derniers paragraphes de son intervention que le Canada n'hésite jamais à dire franchement ce qu'il pense.

Le ministre a fait allusion au traité de limitation des systèmes antimissiles balistiques adopté en mai 1972 par les superpuissances. Du point de vue juridique, le traité ABM est véritablement au coeur de la controverse entourant l'Initiative de défense stratégique. A ce sujet, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a déclaré:

> Il appartient aux deux gouvernements qui en sont partie de s'entendre sur l'esprit véritable du Traité.

On a l'impression d'avoir affaire à une sorte de lien contractuel entre deux particuliers ou deux sociétés. Comme l'a dit lui-même le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, ce traité touche au coeur même de la sécurité mondiale, et pourtant il refuse de nous dire comment le gouvernement voit cette initiative de guerre des étoiles dans le contexte du traité.

Je vais vous lire l'article le plus pertinent de ce traité. C'est l'article V que voici:

> 1. Chaque partie s'engage à ne pas élaborer, expérimenter ou déployer de systèmes ou de composants de systèmes de missile antibalistiques basés en mer, en l'air, dans l'espace, ou sur un lanceur terrestre mobile.
>
> 2. Chaque partie s'engage à ne pas élaborer, expérimenter ou déployer de lanceur ABM destiné à lancer chacun plus d'un missile d'interception ABM à la fois, ni modifier les lanceurs déployés de façon à leur donner cette capacité, ni élaborer, expérimenter ou déployer des systèmes similaires automatiques, semi-automatiques ou autres de rechargement rapide des lanceurs ABM.

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures n'a-t-il pas d'opinion sur l'application de cet article V à l'Initiative de défense stratégique des États-Unis? A mon avis, il en a une, mais il n'en a pas encore fait part à la Chambre. J'espère qu'il le fera au comité.

En fait, je n'ai pas l'intention ce matin de discuter des points de vue juridiques, ni de pinailler pour savoir si du point de vue juridique l'article V couvre ou ne couvre pas telle ou telle chose. Ce qui est important, c'est la volonté politique, c'est que les dirigeants mondiaux expriment leurs points de vue respectifs au nom des peuples qu'ils dirigent, sans se laisser enfermer dans les arguties de bureaucrates. Cela s'applique aussi bien à l'Union Soviétique qu'aux États-Unis et au ministre. Si j'ai jamais vu une déclaration préparée par des bureaucrates ergoteurs, c'est bien celle que le ministre nous a lue ce matin. Quand Pierre Elliott Trudeau remettait les comptables nucléaires à leur place, il affirmait que c'était aux dirigeants d'exercer leurs jugements. C'est la seule façon de progresser. C'est comme cela qu'il faut progresser. Il faut qu'il y ait une confiance entre les dirigeants.

Je déclare au ministre et à mes collègues de la Chambre que l'Initiative de défense stratégique est par définition une manifestation de méfiance. Notre parti y voit une manifestation de méfiance. Nous estimons que cette initiative a un effet déstabilisateur, que c'est une escalade dans la course aux armements

et que c'est un gaspillage incroyable de ressources précieuses qui pourraient et devraient servir à améliorer la qualité de la vie sur notre planète, en particulier dans le Tiers monde. Nous savons tous qu'à long terme c'est cette disparité économique croissante qui va constituer la plus grande menace pour l'humanité.

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures ne s'est pas exprimé franchement. Il ne nous a pas communiqué ses véritables convictions. Il s'est certainement rendu compte que Reykjavik était une occasion unique de faire un progrès décisif dans le contrôle des armements et le désarmement, et que ce progrès décisif a été remis en question. En observant ce scénario, le ministre s'est probablement souvenu de ces paroles de Shakespeare:

> Il y a dans les affaires humaines une marée montante;
> qu'on la saisisse au passage, elle mène à la fortune;
> qu'on la manque, tout le voyage de la vie
> s'épuise dans les bas-fonds et dans les détresses.

J'invite le ministre à faire sa part, à parler ouvertement aux États-Unis, à l'Union Soviétique et au monde entier afin de ressaisir cette marée dans l'intérêt de la paix et de la sécurité internationales.

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, pour commencer, je suis d'accord avec le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) pour dire que le monde entier a suivi ce qui s'est passé à Reykjavik au cours du week-end de l'Action de Grâce. Il a suivi ces événements dans l'espoir que les deux superpuissances pourraient conclure un accord, non seulement sur la limitation de tel ou tel type d'armement, mais sur une réduction véritable des armements. Tel était l'espoir, non seulement des Canadiens, mais de tous les habitants de la planète.

[*Français*]

Le secrétaire aux Affaires extérieures a dit que les superpuissances ont fait du progrès. C'est vrai. Et le ministre a souligné que les deux parties sont d'accord maintenant que certaines suggestions qu'elles avaient discutées à Reykjavik sont maintenant sur la table. Ils ont l'intention de continuer leurs discussions, et je suis d'accord. Nous avons vu du progrès à certains niveaux mais, en même temps, il est aussi vrai que les superpuissances ont perdu une occasion historique. J'espère qu'ils ont perdu à cette occasion mais seulement pour le moment; mais c'est quand même vrai.

[*Traduction*]

Ils ont perdu alors que la partie semblait presque gagnée. C'est avec une certaine tristesse que les Canadiens et la population mondiale considèrent cette réalité.

Dans ce contexte, la Chambre a, à juste titre, critiqué l'Union soviétique pendant des années, non seulement au sujet de la limitation des libertés civiles, sur laquelle nous sommes tous d'accord, mais surtout parce que l'Union soviétique refusait de laisser des observateurs de l'extérieur vérifier la mise en oeuvre des accords conclus. Je répète, nous avons eu raison de la critiquer. Ceux d'entre-nous qui vivent dans des sociétés libres avons tenté de faire des propositions raisonnables susceptibles d'aboutir non seulement au contrôle des armements, mais au désarmement. Nous avons reproché à l'Union soviétique de faire preuve de mauvaise volonté.

• (1130)

L'été dernier à Genève, il y a un an environ, j'ai eu des entretiens très sérieux, en tête-à-tête, d'une part avec le principal négociateur soviétique, M. Karpov, et de l'autre, avec le principal négociateur américain, Max Kampelman. A propos de ce qui s'est passé à Reykjavik, je peux vous dire que je n'étais pas très optimiste à la suite de ces conversations avec ces représentants clés des deux superpuissances. J'avais alors l'impression que l'Union soviétique et les États-Unis demeureraient ancrés dans leurs positions et qu'il serait pratiquement impossible de conclure une entente. On ne semblait pas vouloir faire de concessions importantes ni d'un côté ni de l'autre.

J'aurais voulu que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures en parle.

Si nous considérons les changements de positions qui ont eu lieu à Reykjavik, c'est certainement l'Union soviétique qui a fait le plus de concessions. Elle était inflexible sur une demie-douzaine de positions clés, notamment les procédures de vérification. Nous l'avons vu céder du terrain quand elle a dû le faire. Ce genre d'attitude, surtout de la part de la nouvelle direction de l'Union soviétique qui risque d'être contestée à la suite de ces concessions mérite l'approbation de la Chambre et, je pense de toute la société démocratique occidentale. Je vois le secrétaire d'État hocher la tête en signe d'assentiment.

Il y a eu des concessions des deux côtés, mais les principales ont été faites par l'Union soviétique. Nous devons examiner attentivement quel est l'obstacle qui a empêché la conclusion d'un accord qui promettait d'être historique. Les faits sont très clairs si nous acceptons de regarder la réalité en face. Personnellement, de même que les observateurs indépendants d'Europe, des États-Unis et du Canada, je considère que l'obstacle majeur a été l'insistance que le président Reagan a mise à conserver le droit de poursuivre la mise au point et les essais du système de guerre des étoiles des États-Unis au cours des dix prochaines années ainsi que le droit de déployer ce système à la fin de la décennie. Je pèse mes mots en disant au secrétaire d'État aux Affaires extérieures que cette mise au point, ces essais et ce déploiement vont clairement à l'encontre de l'article V du traité sur les missiles anti-missiles balistiques.

J'aurais voulu que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures le dise bien à la Chambre aujourd'hui. Il est très important que notre pays et le monde entier le comprennent, s'il n'y a pas eu d'accord en dépit de tous les documents qui ont été produits et des déclarations qui ont été faites, c'est parce que les États-Unis ont insisté pour conserver le droit de violer le traité ABM en vigueur. Voilà ce qu'il en est.

Le porte-parole du parti libéral a lu l'article V et je ne vais donc pas le répéter. Néanmoins, non seulement la proposition américaine viole l'article V, mais en adoptant cette position à Reyjkavik, les États-Unis ont rompu l'engagement que le secrétaire d'État Shultz avait pris d'interpréter de façon restrictive le traité qui interdit expressément les essais et la mise au point du système de guerre des étoiles.

A ce propos, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a lui-même cité les paroles que monsieur Shultz a prononcé sur ce point au comité permanent des Affaires extérieures et de la Défense nationale le 4 décembre 1985. Il a approuvé la définition de monsieur Shultz concernant l'interprétation restrictive du traité ABM. En outre, non seulement notre ministre des

Affaires extérieures a fait remarquer à juste titre l'interprétation restrictive donnée par M. Shultz, en désaccord avec certains autres représentants du gouvernement américain, mais en outre, depuis lors, deux membres influents de la délégation américaine qui a, en fait, négocié le traité ABM ont confirmé que l'objet de ce traité était d'exclure le développement et la mise à l'essai de systèmes comme l'IDS. MM. Gerard Smith et John Rhinelander, deux membres importants de l'équipe chargée par les Américains de négocier le traité ABM affirment que ce traité interdit catégoriquement le développement et la mise à l'essai de systèmes comme l'IDS. Or, c'est précisément cela que le président Reagan a défendu comme le droit des États-Unis à Reykjavik.

Dans sa déclaration d'aujourd'hui, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures n'a absolument pas fait allusion à ce point essentiel, qui est au coeur de la question. Pourquoi évite-t-il la question essentielle? Définir les limites précises de la recherche est une chose, mais passer à côté de la principale question, comme le secrétaire d'État aux Affaires extérieures le fait, en est une tout autre.

Il y a quelques semaines seulement, il était très heureux de se reporter précisément au traité ABM et à une définition restrictive. Il a maintenant changé complètement son fusil d'épaule et il prétend que ce qui est en jeu et doit être négocié, ce sont «les limites de la recherche admissible». Chose certaine, cela s'explique simplement par le fait que le gouvernement américain refuse de renoncer à exercer son droit de mettre à l'essai et de déployer le système de l'IDS. Au lieu de critiquer carrément le gouvernement américain à cet égard, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures l'aide plutôt à faire oublier sa volonté de violer le traité ABM. Je tiens à dire au ministre que c'est tout à fait inacceptable pour les Canadiens et pour tous ceux qui souhaitent que les pays indépendants fassent tout en leur pouvoir pour parvenir à un désarmement à ce stade-ci de notre histoire.

Manifestement, le Canada doit adopter une position vraiment indépendante dans cette affaire. Il faut adresser des reproches au gouvernement américain. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures prétend qu'il ne s'agit pas de dire oui ou non à l'IDS, mais de trouver un moyen de gérer les recherches sur les armes défensives dans lesquelles sont engagées les deux parties. En toute déférence, je tiens à dire au ministre qu'il a tort. Il s'agit d'opposer un refus à l'IDS, que le développement se fasse en Union soviétique ou aux États-Unis. Le traité ABM a été conçu précisément pour éviter le développement de nouvelles techniques pour ce genre de systèmes. Il est temps de mettre un terme à cette aberration et il nous incombe de le réclamer.

Le gouvernement Reagan—et non le peuple américain—souhaite manifestement faire échouer le traité ABM. Le ministre a parlé d'examiner ces nouvelles bases de discussion et d'accord. Je voudrais savoir à quoi pourrait bien servir un nouvel accord si nous laissons sans rien dire l'une ou l'autre des superpuissances miner les accords existants. Nous pouvons maintenant compter sur un instrument plutôt fragile dans ce domaine, à savoir le traité ABM. En tant que nation, il nous incombe de ne pas laisser sans rien dire les superpuissances faire comme bon leur semble. Nous devons exercer notre influence de façon impartiale, prudente et intelligente, et ainsi, lorsque l'une d'entre elles mérite manifestement des reproches, nous devrions les lui adresser. Lorsqu'une d'elles prend des mesures qui pourraient sérieusement compromettre la paix, nous devrions avoir le courage de le dire.

• (1140)

Je tiens à préciser dans ce contexte que le très honorable Pierre Elliott Trudeau—malgré toutes les autres questions sur lesquelles mon parti et moi-même étions en désaccord avec lui—avait bien senti le rôle que le Canada pourrait jouer. A l'instar d'Olof Palme, du premier ministre de l'Inde et du président du Mexique, il a fait preuve d'une remarquable indépendance en critiquant les États-Unis et l'Union Soviétique lorsqu'ils étaient dans l'erreur. Je souhaiterais que cette indépendance d'esprit se reflète dans notre politique étrangère, surtout dans le domaine du désarmement, à l'heure actuelle.

J'exhorte le secrétaire d'État aux Affaires extérieures à bien réfléchir à ce qu'il dit, à prendre note du fait qu'il est passé à côté du fond du problème, à reconsidérer sa politique et à commencer à faire preuve d'un peu d'indépendance, ce qui pourrait lui permettre d'obtenir des résultats concrets conduisant au désarmement mondial.

* * *

LA LOI SUR L'HYMNE NATIONAL

MESURE MODIFICATIVE

M. Howard Crosby (Halifax-Ouest) demande à présenter le projet de loi C-232, tendant à modifier la Loi sur l'hymne national.

M. le Président: La Chambre permet-elle au député de présenter le projet de loi?

Des voix: D'accord.

M. Crosby: Monsieur le Président, ce projet de modification à la Loi sur l'hymne national vise à rectifier une erreur dans la version anglaise de notre hymne national «Ô Canada» depuis que le Parlement du Canada l'a approuvé, en particulier les mots «all our sons» qui excluent une partie très importante de la société, le deuxième sexe. La modification remplacerait ces mots «all our sons» par «all of us», et supprimerait ainsi cette expression sexiste de notre hymne national.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

Dépôt de projets de loi

LA LOI SUR L'AIDE AUX VICTIMES DE CRIMES

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

M. Howard Crosby (Halifax-Ouest) demande à présenter le projet de loi C-233, tendant à accorder une aide aux victimes de crimes.

M. le Président: La Chambre permet-elle au député de présenter le projet de loi?

Des voix: D'accord.

M. Crosby: Monsieur le Président, cette mesure vise à créer une nouvelle loi, la Loi sur l'aide aux victimes de crimes. Ceux qui connaissent l'administration de la justice au Canada savent que notre système n'accorde aucun statut aux victimes de crimes. La mesure que je propose corrige la situation et prévoit des dédommagements précis pour les victimes de crimes. Il y a longtemps qu'une mesure législative semblable aurait dû être adoptée.

Lors de la dernière session des Communes, cette mesure a été renvoyée pour examen au comité de la justice.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

LA LOI SUR LA RECHERCHE DES ENFANTS DISPARUS

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

M. Howard Crosby (Halifax-Ouest) demande à présenter le projet de loi C-234, concernant l'aide à la recherche des enfants disparus.

M. le Président: La Chambre permet-elle au député de présenter le projet de loi?

Des voix: D'accord.

M. Crosby: Monsieur le Président, cette proposition vise à nous doter d'une loi sur la recherche des enfants disparus. Nous sommes presque impuissants devant certains problèmes qui affligent notre société, mais nous pouvons faire beaucoup pour les enfants disparus. Cette mesure peut nous aider dans cette entreprise et j'espère que la Chambre lui réservera un accueil favorable.

Au cours de la première session de la présente législature, le comité chargé d'étudier les projets de loi a examiné cette mesure et l'a rejetée. Vu le vif intérêt qu'elle suscite dans tout le pays, je crois que le comité devrait réviser sa position quand il sera à nouveau saisi du projet de loi.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

LA LOI SUR LA NOMINATION DES JUGES

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

M. Alan Redway (York-Est) demande à présenter le projet de loi C-235, tendant à modifier la Loi sur la Cour fédérale, la Loi sur les territoires du Nord-Ouest, la Loi sur la Cour suprême, la Loi sur la Cour canadienne de l'impôt et la Loi sur le Yukon.

M. le Président: La Chambre permet-elle au député de présenter le projet de loi?

Des voix: D'accord.

M. Redway: Monsieur le Président, comme vous le savez, en vertu des nouvelles dispositions du Règlement de la Chambre, toutes les nominations faites par le gouvernement fédéral aux agences et organismes fédéraux sont sujettes à examen par un comité parlementaire. Cette exigence ne s'applique pas quand le gouvernement fédéral nomme un juge à une cour fédérale. En vertu du projet de loi, les nominations de juges par le gouvernement fédéral seront soumises à l'examen d'un comité parlementaire, au moment de la nomination ou après.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

LA LOI SUR LE NUMÉRO D'ASSURANCE SOCIALE

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

M. Reginald Stackhouse (Scarborough-Ouest) demande à présenter le projet de loi C-236, concernant l'utilisation des numéros d'assurance sociale.

M. le Président: Le député est-il autorisé à présenter le projet de loi?

Des voix: D'accord.

M. Stackhouse: Monsieur le Président, ce projet de loi tend à protéger la vie privée et la liberté de la personne. Le numéro d'assurance sociale sert de plus en plus d'identificateur national. Les propriétaires, les marchands, les banques, les maisons de crédit et les compagnies d'assurance l'utilisent d'une façon qui pourrait constituer une intrusion dans la vie privée en recourant à des données obtenues d'agences d'information qui ne devraient pas être accessibles au grand public.

• (1150)

L'objet de cette mesure est de restreindre l'usage du numéro d'assurance sociale aux activités relevant de mesures législatives qui exigent l'utilisation de ce numéro conformément à l'intention initiale. Mon projet de loi rétablirait cette façon d'agir.

M. le Président: Le député est-il autorisé à présenter ce projet de loi?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

[*Français*]

QUESTIONS AU FEUILLETON

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur le Président, je demande que toutes les questions soient réservées.

M. le Président: Est-on d'accord?

Des voix: D'accord.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI SUR LA DISSOLUTION DE LA SOCIÉTÉ CANAGREX

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude, interrompue le lundi 20 octobre, de la motion de M. Wise: Que le projet de loi C-2, portant dissolution de la société Canagrex et modifiant certaines lois en conséquence, soit lu pour la 2e fois et renvoyé à un comité législatif.

M. le Président: Je voudrais signaler à la Chambre qu'en raison de la déclaration ministérielle, les ordres inscrits au nom du gouvernement seront prolongés de 38 minutes à compter de 13 heures.

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg—Fort Garry): Monsieur le Président, au cours des 48 dernières heures j'ai pu m'entretenir à plusieurs reprises avec divers organismes et associations agricoles de l'ouest du Canada. Il est difficile d'exprimer la profondeur de l'inquiétude, l'anxiété que provoque chez eux la crise incroyable qui sévit sur les marchés de nos denrées. L'ouest du Canada, et je dirai même l'ensemble des agriculteurs canadiens savent qu'il y va de leur survie, que nombreux sont les signes et les indications évidents du péril et de la menace qui sapent ce secteur. Et cela à cause, bien sûr, de la décision prise par beaucoup de pays d'augmenter notablement le soutien et les aides qu'ils accordent à l'exportation de leurs produits agricoles.

Le problème qui se pose, c'est celui de la surproduction de plusieurs de nos denrées principales, spécialement dans le domaine des grains. Nous savons tous exactement à quel point la situation est grave et nous savons tous qu'il n'y a pas actuellement de solution en vue. Je veux bien concéder que la décision prise aux rencontres qui ont eu lieu en Uruguay d'entamer des négociations constitue un pas dans la bonne voie. Mais c'est un pas qui va mettre des années à donner des résultats. Entre-temps, ce qui nous menace ce sont les mesures prises par les États-Unis au titre du *Farm Bill* américain, et dont la fin n'est pas à prévoir. Ceux qui s'imaginent que nous avons vu le pire des conséquences de cette loi se leurrent. Il est bien évident que la faculté qu'elle ouvre aux États-Unis de continuer à faire glisser les prix et d'accorder des subventions à l'exportation va continuer d'être employée. Les entretiens que j'ai eus avec les représentants américains à Punta del Este, en Uruguay, m'en donnent la confirmation.

Il est clair que le but, au fond, c'est d'acculer à la ruine beaucoup d'entre nous, exportateurs agricoles. Ce qui marche à fond, c'est le principe de l'écoulement de masse par abaissement des prix. Il n'y aura de pitié pour aucun pays. Cela fait voir la nécessité d'une stratégie des exportations, d'une stratégie commerciale à l'échelle mondiale, conçue expressément pour aider notre agriculture. C'est ce qui nous manque actuellement. Nous n'avons pas de stratégie commerciale pour l'agriculture. Nous ne voyons qu'une succession capricieuse de réactions aux événements, à la petite semaine. Nous avons vu toutes sortes de tentatives de dépannage, mais rien de cohérent, rien qui puisse fournir une orientation nettement définie quant à la façon de faire face au défi qui se présente.

J'aimerais en donner un exemple à la Chambre. Au cours des négociations entamées en Uruguay pour faire inclure l'agriculture dans les négociations, beaucoup de pays, on l'a bien vu, ont pensé que le Canada ne faisait pas tout ce qu'il fallait, en deux mots qu'il ne faisait pas sa juste part. Je le dis parce que nous nous sommes manifestement abstenus du moindre effort lors de ces réunions pour orienter la discussion sur la question de savoir comment nous pourrions faire augmenter substantiellement les gains et les revenus de bon nombre des pays du tiers monde, lesquels en sont arrivés à former ensemble au fil des années notre deuxième client le plus important.

Le volume des exportations agricoles canadiennes vers les pays du tiers monde a diminué de près de 40 p. 100 depuis cinq ans. Personne ne peut s'estimer heureux de ce résultat. On penserait qu'il serait dans les intérêts des Canadiens de mettre en place le genre de mesures qui procureraient une aide beaucoup plus substantielle à ces pays afin qu'augmentent leurs liquidités et qu'ils soient en mesure de se présenter à nouveau sur le marché et acheter nos divers produits. Le Canada n'a cependant pris aucune initiative en ce sens. Je signale aux députés que cette inaction a suscité beaucoup de regret chez de nombreux représentants d'autres pays à qui j'ai parlé et qui se demandaient ce qui n'allait pas au Canada. On m'a demandé pourquoi nous ne donnions pas l'exemple dans ce domaine.

Je vois que le ministre d'État chargé de la Commission canadienne du blé (M. Mayer) est à la Chambre. Je vais lui répéter ce que son collègue de l'Argentine a dit à propos de notre participation à la réunion de Cairns. Ses propos n'étaient pas particulièrement flatteurs. Autrement dit, le Canada n'a pas réussi à inciter les autres participants à tenir une discussion générale sur les points où il nous fallait prendre des initiatives.

Des voix: Oh, oh!

M. Axworthy: Madame la Présidente, les députés d'en face s'esclaffent. Pour épargner la susceptibilité du ministre, je ne répéterai pas les termes qui furent utilisés et reproduits dans le *Financial Post* et d'autres journaux et dont tout le monde a pu prendre connaissance.

En fait, nous ne savons pas au juste quel est l'objectif que nous visons. Pis encore, voilà qu'on nous propose à présent la dissolution de Canagrex après seulement deux années d'existence. Là encore, le gouvernement veut expédier les choses

entourant cette question. En créant Canagrex, on avait voulu fournir au Canada la possibilité de trouver de nouveaux débouchés internationaux pour une foule de ses produits agricoles dont ne s'occupe pas la Commission canadienne du blé. D'une certaine façon, Canagrex était le pendant de la Commission du blé. La société s'occupait de la commercialisation de diverses denrées. Je ne veux que rappeler ce qui est évident, c'est-à-dire l'incohérence et le manque de logique des députés conservateurs de l'Ouest, qui, pratiquement à la moindre occasion, ne jurent que par la Commission canadienne du blé, alors qu'ils ne veulent pas consentir le même genre de ressources pour d'autres denrées agricoles. En quoi est-ce logique de soutenir que ce qui favorise la vente des céréales ne réussira pas dans le cas des fruits, des légumes, du miel et d'autres produits?

• (1200)

M. Malone: C'est que les associations agricoles n'en veulent plus.

M. Axworthy: J'entends une petite voix qui vient du fond. De toute évidence, les agriculteurs y tiennent. La Fédération canadienne de l'agriculture y a souscrit. N'est-ce pas là une association agricole? Aux dernières nouvelles, elle représentait beaucoup d'agriculteurs.

Je suppose que le parti conservateur ne reconnaît plus la Fédération canadienne de l'agriculture. Les conservateurs en ont fait fi. Je tiens à faire consigner au compte rendu que certains députés conservateurs ne reconnaissent plus la Fédération canadienne de l'agriculture. Voilà qui étonnera la Fédération. Nous connaissons maintenant une des raisons pour lesquelles le gouvernement se débarrasse de Canagrex. Il refuse de reconnaître une grande partie du secteur agricole canadien. Il prétend qu'elle n'existe pas. Elle est invisible aux yeux des conservateurs. Maintenant, je commence à comprendre. C'est seulement parce que les députés conservateurs sont aveugles que nous ne pouvons garder Canagrex.

Dans quel but avait-on créé Canagrex? Qui contestera qu'elle a été créée afin de multiplier les débouchés? Il est fondamental de trouver de nouveaux marchés pour les produits agricoles. Quiconque s'occupe de commerce international vous dira qu'il faut du temps et de l'argent pour s'implanter sur un marché. Cela ne se fait pas du jour au lendemain. Il faut investir, il faut cultiver des réseaux et faire de la promotion. Il faut peut-être trois ou quatre ans avant de vendre quoi que ce soit, et nous savons pertinemment que beaucoup de producteurs ne disposent pas des ressources nécessaires. Ils n'ont pas les reins assez solides pour s'attaquer à un marché et y investir de l'argent pendant un certain nombre d'années pour arriver à y vendre leurs produits. C'est pourtant la seule façon d'y arriver. La société Canagrex a été créée pour effectuer ce travail initial de promotion, pour déblayer le terrain et jeter les bases d'une présence durable.

Qu'y avait-il de mal à ce qu'un organisme représente un certain nombre de secteurs agricoles, fasse de la promotion et développe des marchés pour le compte de tous les secteurs, ouvrant de nouvelles possibilités? On nous parle tellement de la nécessité d'ouvrir l'accès aux marchés. Comme nous le savons tous, le parti conservateur se limite presque au marché américain. C'est le seul qui l'intéresse. Pour bien d'autres pays du monde où nos produits sont en demande, il n'est pas prêt à investir le temps ou l'argent nécessaires, ou à mettre en oeuvre les moyens propres à donner des résultats.

Je puis vous en fournir un exemple, madame la Présidente. Il y a trois ou quatre ans, j'ai visité un certain nombre de camps de réfugiés en Amérique centrale. J'ai constaté avec grand plaisir que l'un des principaux produits que nous vendons dans cette région était des fèves du Manitoba, une culture de remplacement qui pourrait très bien prendre le relais et compenser le rétrécissement de nos marchés céréaliers attaqués sur deux fronts par les États-Unis et la Communauté économique européenne. Il existe une possibilité extraordinaire de nous implanter sur ce marché dans un grand nombre de ces pays. Encore une fois, l'accès aux marchés d'Amérique centrale est le fruit d'un travail méticuleux et d'efforts soutenus. Il serait possible d'appliquer cet exemple à une grande variété de pays du monde.

De tous les témoignages que le comité a entendus, il ressort clairement que de nombreux groupes de producteurs agricoles canadiens n'ont pas les moyens d'investir à long terme dans l'expansion. Si nous avons établi Canagrex, c'était précisément pour obtenir des résultats concrets, pour permettre à ces groupes de trouver des débouchés et d'investir dans la promotion. Le gouvernement va maintenant les priver de ce moyen. Encore une fois il fait fi de leurs besoins au nom du principe sacro-saint de l'économie de marché: débrouillez-vous tout seuls. Cependant, ce n'est pas ainsi que cela se passe.

Il est certain que tous les autres pays, y compris les États-Unis qui sont les grands propagateurs de ce principe érigé en dogme ne ménagent aucun effort pour appuyer le plus possible leurs divers secteurs de production. Pourtant, nous n'en faisons rien. Nous sommes beaucoup trop virginaux et purs pour cela. Que Dieu garde le Canada de se livrer à la promotion de ses produits sur les marchés agricoles! Cela serait contraire au dogme.

Quand je consulte les chiffres, je constate jusqu'à quel point ces marchés se sont rétrécis au cours des deux ou trois dernières années. Malgré tout, ce brave nouveau gouvernement élimine l'un des rares organismes d'envergure que nous avions établis pour faire échec à cette désintégration. Qui plus est, j'estime qu'on pourrait à juste titre accuser le gouvernement d'avoir dupé, voire bel et bien trompé de nombreuses associations agricoles. Le gouvernement a dit qu'il n'aimait pas Canagrex, mais qu'il verrait à ce que d'autres organismes gouvernementaux disposent des mêmes moyens et déploient les mêmes efforts. Il a dit qu'il ne voulait pas d'une autre société d'État, car il y en avait déjà assez, de sorte qu'il aurait recours à la Société pour l'expansion des exportations et aux services commerciaux des Affaires extérieures. Il a dit qu'il accroîtrait les crédits de la direction des Affaires extérieures qui s'occupe du commerce extérieur, de façon à fournir des services de remplacement efficaces.

Où est cet organisme de remplacement? Quelqu'un peut-il le trouver? La Société pour l'expansion des exportations pourra-t-elle remplacer Canagrex? Non. En fait, la presse a avancé que les Conservateurs veulent se débarasser de la Société pour l'expansion des exportations. Ils veulent la rayer des livres ou restreindre ses activités. Où, dans le budget du ministère des Affaires extérieures, se trouvent les nouveaux crédits prévus

pour le développement du commerce et la promotion des produits agricoles? Là encore, il n'y a qu'une page blanche. On n'offre aucune solution de remplacement.

A un moment décisif de l'histoire de l'agriculture au Canada, au moment où ce secteur lutte pour sa survie, pour le maintien et l'élargissement de ses marchés sur la scène mondiale, le gouvernement du Canada a clairement et explicitement pris la décision de baisser les bras, de reculer, d'abandonner et de se retirer de ces marchés. Ce comportement est absolument incompréhensible. Il défie toute logique et tout entendement.

Au moment où nous sommes aux prises avec un si grave problème sur la scène mondiale, au moment où nous devons nous défendre contre le *Farm Bill* américain, où nous nous heurtons à une promotion systématique des exportations par la Communauté économique européenne et où nous subissons d'énormes pressions sur le marché des céréales et nous savons qu'il nous faut trouver de nouveaux marchés, pourquoi le ministre abandonne-t-il complètement la partie? Il le fait pour de simples motifs de pureté idéologique, par fidélité au dogme. Personne ne peut comprendre les motifs bizarres qui poussent les Conservateurs à agir. Cependant, nous savons que les agriculteurs canadiens sont livrés à eux-mêmes sur le marché international, sans appui, sans ressources et dans l'incapacité d'être compétitifs.

On ne peut qu'affirmer que les Conservateurs paieront un jour pour leur geste. Nous savons ce qui se passe en ce moment dans le domaine de l'agriculture au Canada. Nous sommes conscients de la nature des protestations soulevées et de la colère manifestée. Nous sommes conscients du mécontentement qui existe.

Le gouvernement actuel s'est fait élire en faisant des promesses à tour de bras. Chaque fois que le premier ministre (M. Mulroney) rencontrait deux agriculteurs, il faisait cinq promesses de plus.

M. Boudria: Trois cent trente-huit au total.

M. Axworthy: Trois cent trente-huit promesses et leur nombre continue d'augmenter. Des promesses, il y en avait partout: «Je ferai davantage. J'offrirai plus. Je paierai plus.» Mais la dure réalité, c'est le retrait, la marche arrière, la compression.

• (1210)

Il est bien évident que la recherche et le développement en vue de mettre au point de nouveaux produits et de nouvelles variétés de denrées constitue un aspect important de la conquête de nouveaux marchés internationaux. Pourtant, ici encore, que nous offre le gouvernement en matière de recherche-développement agricole? On coupe, on élimine, on ferme, on interrompt. Une fois de plus, il y a contradiction totale entre les promesses et les résultats.

Il nous semble important de faire savoir aux Canadiens pourquoi nous nous opposons à ce projet de loi. C'est parce que le gouvernement actuel se moque bien de savoir comment les agriculteurs canadiens pourront survivre et s'épanouir dans le climat de difficulté et de forte concurrence qui caractérise le commerce international.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Y a-t-il des questions ou des commentaires?

M. Foster: Le discours du député de Winnipeg—Fort Garry (M. Axworthy) m'a intéressé. Il a mis en relief tout le processus de dégradation que connaît le secteur des produits et des ventes agricoles.

Si l'on passe en revue la vingtaine de promesses faites par les conservateurs aux élections de 1984, on constate qu'un grand nombre ont été violées. On aura beau chercher, on ne trouvera mentionné nulle part dans ces promesses que les conservateurs vont démanteler Canagrex ou en priver les agriculteurs qui produisent des denrées en faible volume.

Il est évident, lorsqu'on a créé Canagrex, que de nombreux groupes de produits avaient besoin de l'aide et du soutien du gouvernement. On les pousse maintenant par cette mesure à détruire Canagrex. Si l'on pense aux promesses faites par les conservateurs aux élections de 1984, elles étaient nombreuses, mais ne parlaient certainement pas de supprimer Canagrex.

Par exemple, ils ont promis de supprimer l'article 31 de la Loi de l'impôt sur le revenu pour faire régner les principes de justice. Bien que cette question ait été renvoyée à un comité permanent, lequel a fait un rapport, aucune mesure n'a été prise à cet égard. Ils ont promis d'établir une commission pour contrôler la production et le prix du tabac. Ce projet de loi a été adopté en une seule séance de la Chambre, mais le gouvernement n'a pas encore passé le décret nécessaire. Les conservateurs ont promis d'élargir la Loi sur le rétablissement agricole des Prairies en une loi nationale sur le rétablissement agricole et forestier. Ils n'ont jamais tenu cette promesse.

A mon avis, le député de Winnipeg—Fort-Garry a très bien expliqué que le gouvernement a fait des promesses, mais qu'il ne les respecte pas; comment il parle d'augmenter les ventes à l'exportation. Le premier ministre (M. Mulroney) a déclaré en juillet 1984 à Prince Albert qu'il allait faire du Canada une superpuissance mondiale pour les ventes de produits agricoles. Il nous suffit de constater ce que son ami le président des États-Unis a fait, et comment il a réagi, pour constater que les agriculteurs canadiens n'ont jamais de leur vie traversé pire crise financière. Il faut remonter à l'époque où R.B. Bennett était premier ministre pour trouver une situation pire que celle que nous connaissons aujourd'hui sous le gouvernement actuel. Le député a fait quelques remarques très pertinentes. Je voudrais simplement lui demander de répondre aux questions que j'ai posées.

M. Axworthy: Madame la Présidente, je serais très heureux de commenter le compte rendu du député. Il nous montre très clairement que les problèmes auxquels nous nous heurtons demandent des mesures législatives et des initiatives gouvernementales habiles et de grande envergure. Il ne suffit pas de supprimer l'aide du gouvernement. Nous savons pertinemment que le marché des exportations agricoles est très instable. Le danger auquel les négociations sur le libre-échange avec les États-Unis exposent nos produits est également des plus sérieux. Pourtant, le Canada ne fait rien pour s'y préparer, il n'investit absolument pas dans les ressources, la recherche, la création d'un système de soutien adéquat, l'aide à l'exportation et ainsi de suite.

L'idée d'élargir l'accès à nos marchés nous paralyse et nous empêche de prendre les mesures qui s'imposent ici même. Nous ne faisons aucun effort pour moderniser le système, innover, trouver de nouveaux débouchés ailleurs. C'est parce que notre attitude est foncièrement mauvaise en matière commerciale, qu'il s'agisse de produits agricoles ou autres. On ne peut pas accroître sa puissance commerciale sans améliorer les produits qu'on offre chez soi et sans s'efforcer de mieux satisfaire à la demande et aux exigences internationales.

Non seulement le gouvernement ne remplit pas ses engagements, mais il est en train de supprimer un grand nombre de programmes importants et positifs. La diminution de la recherche agricole est-elle justifiable? Peut-on croire, si l'on est sain d'esprit, qu'il est possible d'affronter une concurrence internationale de plus en plus vive alors qu'on impose des compressions budgétaires à nos laboratoires et à nos universités qui font de la recherche agricole? Il faut un manque flagrant de logique et de bon sens pour le croire. En effet, les associations agricoles adoptent les unes après les autres des résolutions visant à mettre fin à cette folie. Elles revendiquent les moyens nécessaires pour que dans un secteur au moins, nos entreprises et nos produits restent concurrentiels et novateurs. Mais on dirait que leurs interlocuteurs n'ont pas d'yeux pour voir ni d'oreilles pour entendre. C'est ainsi qu'on compromet énormément la capacité de notre secteur agricole de soutenir la concurrence et de trouver le genre de débouchés dont nous aurons besoin à l'avenir.

M. Gauthier: Je voudrais poser, à mon collègue de Winnipeg—Fort Garry (M. Axworthy), une question sur le dernier point qu'il a soulevé. Il est vrai que nous faisons la partie belle aux Américains en démantelant Canagrex, car nous réduisons la capacité concurrentielle de nos agriculteurs sans cette société d'État qui est chargée de commercialiser leurs produits. Comment voit-il les conséquences d'un tel geste sur nos relations commerciales avec les États-Unis? Considère-t-il que le démantèlement de Canagrex est une courbette de plus pour s'attirer les bonnes grâces des Américains? Ensuite, le gouvernement pourra relancer les discussions sur le libre-échange parce qu'il les aura contentés? Il y aurait-il un rapport entre les négociations sur le libre-échange et le démantèlement de Canagrex?

M. Axworthy: Les déclarations du négociateur américain et des autres représentants des États-Unis, y compris celles des membres du Congrès, démontrent que les Américains n'aiment guère notre façon de faire des affaires. Ils voudraient que nous soyons comme eux. Ce sont donc nos systèmes publics de commercialisation et de gestion de l'offre, et nos programmes d'aide aux transports, qui sont battus en brèche dans le cadre de ces négociations. Toutes ces mesures sont indiscutablement menacées.

• (1220)

Que le député songe notamment à l'étude de la *Canada West Foundation* qui vient tout juste de paraître. Cette étude fait valoir qu'un certain nombre de secteurs-clés dans l'Ouest du Canada, comme le commerce des plumes et celui des oeufs, de la volaille, des dindons, des légumes et de l'horticulture disparaîtraient du jour au lendemain; ces secteurs ne tiendraient pas 24 heures aux termes d'une négociation Canada-États-Unis.

Il saute donc aux yeux que le gouvernement est en train de remodeler bon nombre de ses programmes pour les rendre plus acceptables aux yeux des Américains. Par conséquent, les Américains n'aiment pas l'idée que nous utilisions les moyens dont dispose le gouvernement pour aider d'une façon imaginative les offices de commercialisation ou les sociétés commerciales en vue de développer ces domaines. A mon avis, le député a fait valoir un argument important. Nous ne pouvons oublier la relation claire qui existe entre l'obsession des échanges canado-américains et la réticence à aller de l'avant pour aider nos producteurs de denrées à développer de nouveaux marchés par l'intermédiaire d'un organisme comme Canagrex.

[*Français*]

La présidente suppléante (Mme Champagne): La période réservée aux questions et aux observations est terminée. La Chambre est-elle prête à se prononcer? La question est la suivante:

[*Traduction*]

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Madame la Présidente, j'ai craint un instant que vous ne m'ayez pas vu. Je ne voudrais pas rater l'occasion de contribuer au débat sur la destruction de Canagrex par les conservateurs.

Je tiens tout d'abord à vous féliciter pour votre nouveau poste à la présidence, puisque je n'ai pas encore eu l'occasion de le faire. Je sais que vous vous acquitterez de vos fonctions avec la plus grande impartialité. Je suis sûr que vous y excellerez et je profite de l'occasion pour vous offrir mes félicitations.

Je veux parler un peu de cette mesure du gouvernement conservateur visant à dissoudre Canagrex, bien qu'on devrait plutôt dire détruire Canagrex. Pourquoi les conservateurs ont-ils tellement envie de se débarrasser de cet organisme? Est-ce seulement un geste sectaire de leur part? Impartiale comme vous l'êtes, madame la Présidente, vous savez combien les conservateurs peuvent être sectaires à l'occasion. Mais pourquoi détruire Canagrex? Et pourquoi maintenant?

Permettez-moi d'examiner ces deux questions. Commençons par le projet de loi. C'est un projet de loi très court qui ne contient que quelques articles. Il a, d'après moi, d'énormes répercussions pour l'industrie agricole de notre pays. On ne peut donc s'empêcher de se demander si les milieux agricoles l'appuient. Ils ne l'appuient pas si nous considérons le groupe de gens qui a appuyé dès le début l'idée de se donner une stratégie internationale en commençant par Canagrex. Permettez-moi d'énumérer certains des groupes qui se sont faits les champions de Canagrex, et qui ont appuyé son établissement: la Fédération canadienne de l'agriculture, l'*Eastern Ontario Potato Producers Council*, le *New Brunswick Potato Agency*, le Syndicat national des cultivateurs; l'Union des producteurs agricoles du Québec; l'*Ontario Bean Producers Marketing Board*; le Conseil canadien du porc; le Conseil horticole canadien; le Conseil ontarien de commercialisation du tabac jaune; l'*Ontario Wheat Producers Marketing Board* et l'*Ontario Soybean Growers*. D'autres organismes appuyaient le projet de loi initial établissant Canagrex pourvu qu'il soit légèrement modifié. Les organismes qui appuyaient le projet de loi ainsi modifié étaient les suivants: l'Association canadienne des

manufacturiers de produits alimentaires, l'Association canadienne des éleveurs de bétail, l'*Alberta Swine Breeders*, le *Manitoba Cattle Producers*; l'*Alberta Cattle Feeders*; le *PEI Potato Marketing Board*; l'*Alberta Beekeeper's Association* et le *Western Stock Growers*.

Au nom de qui le gouvernement prétend-il parler quand il essaie de dissoudre la Société Canagrex?

[*Français*]

Peut-être, madame la Présidente, que ce pléonasme d'être progressiste et conservateur à la fois devient de plus en plus évident. Peut-être que le parti est plus régressif conservateur que progressiste conservateur en ce qui a trait à sa politique d'abolition de Canagrex. Est-ce là un principe fondamental du parti conservateur qu'il est défendu d'avoir une intervention de ce genre dans le marché? Est-ce cela le vrai visage du parti conservateur? Est-ce l'extrême droite du parti qui a fait des démarches, qui a fait du lobbying auprès du ministre de l'Agriculture (M. Wise) pour avoir cette abolition? J'aimerais que les députés conservateurs d'en face nous le disent parce qu'il est clair que ce n'est certainement pas le secteur agricole qui veut voir Canagrex abolie.

Madame la Présidente, je recevais ce matin à mon bureau un avis de convocation d'un groupe de ma circonscription, Le regroupement agro-alimentaire de Prescott-Russell, qui m'invitait justement—et c'est ce matin que je recevais cela dans mon courrier—à un colloque sur la mise en marché des produits agricoles. En même temps que ce gouvernement conservateur est en train de détruire une agence gouvernementale visant à améliorer la mise en marché des produits agricoles, un groupe dans ma propre circonscription que vous connaissez bien, madame la Présidente, puisque vous devez faire le trajet entre votre circonscription et le Parlement en passant dans la mienne, et ma circonscription a organisé ce colloque pour le 29 novembre prochain, et je vous lis ce que disent les agriculteurs de ma circonscription: «Réserver immédiatement la date du samedi 29 novembre pour aider au développement de l'industrie agro-alimentaire de nos comtés. La journée du 29 sera consacrée à informer, éduquer, sensibiliser et concerter les personnes présentes au colloque sur la possibilité de transformer et de vendre plus de produits agricoles.» Vous voyez, madame la Présidente, que les gens de ma circonscription, et j'en suis sûr les gens de toutes les autres circonscriptions agricoles du Canada, veulent améliorer la vente de nos produits en même temps que le parti conservateur tente de détruire notre agence nationale de mise en marché soit la Société Canagrex.

[*Traduction*]

Quel est l'intérêt de disposer de Canagrex, madame la Présidente? Pourquoi vouloir le garder, maintenant surtout? Nous devons tout d'abord nous souvenir que lors de la dernière campagne électorale le parti progressiste conservateur a promis aux Canadiens qu'il améliorerait les ventes des produits agricoles. Je vois en face un député conservateur d'une région agricole. J'ai quelque chose à lui lire. Je vais le faire lentement pour qu'il comprenne bien. Le 5 juillet 1984, le parti conservateur publiait un communiqué intitulé: «Caucus de Prince Albert—Programme progressiste conservateur dans un domaine de politique gouvernementale: l'agriculture». Voici certaines des choses que les conservateurs disaient dans ce communiqué, lors de la campagne électorale.

Le Canada pourrait être une superpuissance en agriculture. Nous avons les terres, le climat, la technologie et, surtout, une communauté agricole forte et résolue.

Sous le titre Engagements des progressistes conservateurs, un euphémisme pour promesses électorales, on trouve:

Nous travaillerons avec tous les producteurs, qu'ils choisissent de constituer un office de commercialisation ou d'avoir recours à un autre système de mise en marché. Certaines denrées sont vendues et encouragées par des offices ou des organismes de commercialisation, d'autres autrement. Un gouvernement P.C. respecterait toute décision des producteurs.

Je viens de vous lire, madame la Présidente, une liste de producteurs qui voulaient conserver Canagrex.

• (1230)

Je demande donc au député si, lorsqu'il votera sur ce projet de loi, il respectera l'engagement pris le 5 juillet 1984 par le parti conservateur? Comment, au fond de lui-même, pourra-t-il justifier son vote? Je suppose que la conscience des conservateurs s'accomode de n'importe quoi. Je voudrais vous en lire encore un peu:

Un gouvernement P.C. respecterait toute décision des producteurs. Notre objectif est d'aider les agriculteurs et, par ces moyens, d'augmenter les ventes et donc ce que rapportent les diverses denrées.

Qu'est-il arrivé à cela?

Je continue:

Nous avons toujours reconnu la contribution des exportations de céréales et d'oléagineux à la balance commerciale canadienne. Nous travaillerons donc à augmenter les exportations et à stimuler la production pour répondre à la demande.

Voici un autre engagement:

Un gouvernement P.C. favoriserait un secteur agricole sain en s'assurant que l'on dispose d'une forte base de recherche agronomiques, cela en aidant davantage les collèges agricoles, en accordant plus de fonds à la recherche et au développement en agriculture, et en modifiant le régime fiscal pour encourager les investissements du secteur privé.

J'estime, madame la Présidente, que le projet de loi à l'étude aujourd'hui va à l'encontre de toutes ces promesses. Absolument toutes.

Il faut maintenant demander pourquoi nous avons besoin de Canagrex, surtout à l'heure actuelle. Le député d'en face qui chahute derrière les rideaux devrait savoir que le Canada fait face à une crise agricole très grave, en bonne partie à cause d'une initiative d'un pays étranger, en l'occurence le projet de loi agricole des États-Unis. Son nom officiel est la Loi de 1985 des États-Unis d'Amérique sur la sécurité alimentaire.

M. Malone: Pour quelles denrées?

M. Boudria: Pour répondre au député, ce projet de loi s'applique à un grand nombre de produits. Il chahute peut-être beaucoup, mais il semble au moins écouter mon discours. Le projet de loi agricole des États-Unis visera toutes sortes de produits, à partir des céréales jusqu'au lait en passant par les produits de viande, le miel et diverses autres denrées qui seront maintenant fortement subventionnées par le gouvernement des États-Unis. Cette mesure vise à réduire la vente des produits étrangers pour pouvoir vendre des produits américains au lieu. Quelque 70 milliards de dollars U.S. seront injectés dans des programmes pour soutenir la concurrence des produits du Canada et d'autres pays.

Que fait le Canada et que fait le Parlement pour garantir que nous ne perdrons pas ces ventes? Nous abolissons les quelques programmes que nous avons déjà pour aider notre industrie agricole. Certains conservateurs en rient. Ils sont très sectaires. Pourquoi ne pensent-ils pas un peu aux agriculteurs qui les ont élus à la Chambre? J'imagine qu'ils devront se justifier plus tard, sinon pour se regarder dans la glace, du moins pour faire face à leurs électeurs. Les agriculteurs n'aimeront pas cela du tout.

M. Malone: Je suis prêt à me mesurer à vous dans n'importe quelle localité agricole du Canada.

M. Boudria: Les agriculteurs de ma circonscription en veulent beaucoup au gouvernement, et à juste titre.

M. Malone: Voyez leur député.

M. Boudria: Les agriculteurs de tout le Canada n'aiment pas la façon dont le gouvernement conservateur refuse de tenir ses promesses.

M. Malone: Qu'est-il arrivé en Saskatchewan hier soir?

M. Boudria: Je vois que le ministre de l'Agriculture (M. Wise) est ici. Je lui rappelle ce qu'il disait le 4 février 1985 à la Chambre, comme en témoigne la page 1963 du hansard:

Monsieur le Président, permettez-moi de déclarer que le gouvernement rivalisera lui aussi d'ingéniosité pour écouler la production agricole.

M. Wise: C'est ce que nous avons fait.

M. Boudria: Il disait aussi:

Notre ministère a déjà entamé des pourparlers . . .

M. Wise: C'est ce que nous avons fait.

M. Boudria:

. . . pour faire appel aux ressources financières de la Société de développement des exportations . . .

M. Wise: Et les résultats sont là.

M. Boudria:

. . . afin que cet objectif soit atteint avec succès et efficacité.

M. Wise: C'est ce que nous avons fait. Nous avons apporté ces changements.

M. Boudria: Je voudrais que le ministre me dise ce qui est arrivé à cet engagement.

M. Wise: Nous sommes en train de le tenir.

M. Boudria: Qu'est-il arrivé à cet engagement?

M. Wise: Voyez les faits.

M. Boudria: Le ministre de l'Agriculture a fait ces déclarations à la Chambre le 4 février 1985 et, en décembre de la même année, le projet de loi agricole était adopté aux États-Unis sans qu'aucune pression ne soit effectuée par les dirigeants canadiens pour en empêcher l'adoption.

M. Wise: C'est absurde.

M. Boudria: J'étais à Washington. J'y ai passé trois jours à examiner ce projet de loi agricole.

M. Wise: Pourquoi n'êtes-vous pas resté chez vous? C'est là votre problème.

M. Boudria: J'ai demandé à des gens à Washington quelles démarches . . .

M. Wise: Ils m'ont demandé de ne plus vous y renvoyer.

M. Boudria: . . . le gouvernement canadien avait faites à Washington pour empêcher l'adoption du projet de loi? Quel était le nom des démarcheurs dont les services étaient retenus? Après tout, les Canadiens avaient demandé à Michael Deaver d'entreprendre d'autres démarches. Je crois savoir qu'il était fort efficace, mais c'était un type fort controversé et ses services étaient coûteux.

M. Orlikow: Il a été grassement payé.

M. Foster: Quelque 100 000 $.

M. Boudria: Pour les pluies acides, nous avions Michael Deaver. Nous avons déjà retenu les services d'autres démarcheurs qui devaient nous rendre certains services. Mais quand il s'est agi d'exercer des pressions au nom des agriculteurs canadiens, que s'est-il produit? J'ai demandé à notre ambassade à Washington quel était le démarcheur engagé, quel temps y avait été consacré et quelle somme avait été versée? Savez-vous ce qu'on m'a répondu? Aucun; aucun démarcheur n'avait été engagé. Nous avons quelqu'un qui s'occupe des questions agricoles à Washington et elle a fait ses propres démarches. C'est ce que nous pouvions offrir aux agriculteurs canadiens au sujet d'un projet de loi mettant en cause 70 milliards en dollars américains directement destinés à nous voler nos clients. Nous avons échoué misérablement et que faisons-nous maintenant? Nous allons aggraver notre échec en abolissant notre organisme national . . .

M. Wise: Non, nous tentons simplement de remédier à un de vos nombreux échecs.

M. Boudria: . . . chargé de la commercialisation. Le ministre prétend que Canagrex a été un échec. Cet organisme a obtenu l'appui de tous les groupes que j'ai mentionnés et je peux répéter cette liste pour la gouverne du ministre qui prétend que c'est un échec. Il conteste l'appui des membres de la collectivité agricole que je viens de vous énumérer, madame la Présidente. Ce faisant, il formule des critiques injustes non pas contre moi mais contre toutes les associations agricoles qui étaient en faveur d'un organisme tel que Canagrex.

M. Malone: Ayez le courage de lire toute la liste.

M. Boudria: Ce qui est pis encore, il n'a jamais permis à l'organisme de fonctionner. Néanmoins, je ne suis pas persuadé, bien qu'il soit parrain de ce projet de loi, qu'il préconise l'abolition de Canagrex.

M. Foster: Certes pas.

M. Boudria: Je me souviens des discours qu'il faisait à la Chambre avant les élections de 1984 alors qu'il était favorable à l'idée.

M. Horner: Personne ne l'a aimée.

M. Boudria: Le député de la circonscription agricole de Mississauga-Nord dit que personne ne l'a aimée. Je l'invite à lire le hansard. C'est une excellente lecture, et je lui recommande de lire certaines des interventions que faisait l'actuel ministre de l'Agriculture à l'époque où il siégeait dans l'opposition.

Quant il a présenté son exposé de politique économique du 8 novembre 1984, je pense que le ministre des Finances (M. Wilson) a décidé d'abolir au hasard un certain nombre de choses et a laissé son collègue de l'Agriculture en porter l'odieux. C'est alors qu'il a annulé un certain nombre de projets de recherches agricoles, aboli Canagrex et supprimé toute une série d'autres mesures excellentes que le ministre avait auparavant appuyées. Le ministre de l'Agriculture a été forcé d'en porter l'odieux, mais il ne devrait pas le faire. Il ne devrait pas se trouver ici à s'excuser pour le ministre des Finances. Il devrait le laisser commettre ses propres erreurs. Il devrait dire au ministre des Finances de présenter ses propres mesures de dissolution de sociétés. Le ministre de l'Agriculture aurait dû dire à son collègue des Finances qu'il ne le tolérerait pas, que ce dernier devait rétablir Canagrex, sinon il retournerait sur les banquettes arrière d'où il défendrait la cause des agriculteurs canadiens. C'est ce qu'il aurait dû faire, mais il a plutôt adopté un rôle facile et sectaire. Il est demeuré à sa place et a défendu des mesures auxquelles il ne croyait pas.

• (1240)

Je le répète, cette mesure me paraît mauvaise surtout en ce moment où des pressions internationales sont à l'oeuvre pour concurrencer nos produits agricoles. Rétablissons la société Canagrex, rendons-lui son personnel et laissons-la travailler pour le bien des agriculteurs canadiens.

M. Redway: Madame la Présidente, le député sait sûrement qu'il est le cinquième de son parti à intervenir dans le débat de ce projet de loi. La Chambre sait maintenant très bien que le député et son parti s'opposent à la mesure portant dissolution de Canagrex. Le député ne sait-il pas qu'en continuant à faire intervenir des députés à ce sujet, son parti retarde le moment où la Chambre pourra passer à une autre mesure très importante intéressant les agriculteurs, à savoir le projet de loi C-12, visant à modifier la Loi sur les paiements anticipés pour le grain des Prairies, lequel procurera plus d'argent aux agriculteurs canadiens au moment où l'on se préoccupe tant de leur sort?

Des voix: C'est honteux!

M. Redway: Le député nous a dit qu'il soutenait l'agriculture canadienne. Ne serait-il pas immensément raisonnable de sa part et de la part de son parti de conclure la discussion sur la mesure à l'étude pour que nous puissions passer rapidement au projet de loi C-12, pour montrer que le député et le parti libéral appuient l'octroi de plus d'argent pour les agriculteurs à ce moment critique pour l'agriculture canadienne?

M. Boudria: Monsieur le Président, la question est fort intéressante. Elle n'est pas particulièrement bien préparée, mais elle est néanmoins intéressante et c'est sans doute dû au hasard. J'ai consulté mon collègue, le critique officiel, et nous sommes tout à fait disposés à accorder le consentement unanime pour passer à l'étude de l'autre projet de loi. Nous pourrions l'adopter en un quart d'heure ou une vingtaine de minutes et ensuite revenir au projet de loi concernant Canagrex, si c'est ce que souhaitent les députés d'en face. Nous pourrions assurément obtenir le consentement des trois partis à cette fin.

M. Wise: Vous feriez mieux d'en discuter avec votre leader parlementaire, si vous en avez un aujourd'hui.

M. Boudria: Je remercie le député de la grande circonscription rurale de York-Est de me l'avoir signalé.

Étant donné que je suis le cinquième député à prendre la parole à ce sujet, les conservateurs n'ont pas à me faire de leçon de conduite alors qu'ils ont retardé d'un mois la reprise des travaux parlementaires dans l'unique but d'engager Dalton Camp afin de lui faire rédiger de meilleurs discours pour le premier ministre (M. Mulroney). Si nous mettons plus de temps à étudier ces projets de loi c'est uniquement parce que le gouvernement a agi de manière lamentable en négligeant de rappeler la Chambre au moment voulu. Je suis le critique adjoint pour mon parti en matière agricole. Je représente 2 500 agriculteurs et je compte bien les défendre à la Chambre, que cela plaise ou non au député de York-Est (M. Redway) ou à n'importe qui d'autre.

M. Malone: Eh bien! Cela ne me plaît assurément pas!

M. Orlikow: Madame la Présidente, je m'excuse auprès du député d'être arrivé en retard de quelques minutes. J'ai raté une partie de son intervention.

M. Wise: Vous en avez de la chance, Dave.

M. Mayer: Quel dommage!

M. Orlikow: Le député aurait-il l'obligeance de m'indiquer les associations agricoles qui souscrivent à sa proposition?

M. Boudria: La question est fort intéressante, madame la Présidente. Je regrette que le député n'ait pas pu, comme il l'a lui-même reconnu, entendre mon discours en entier. Je pourrais peut-être parler plus longuement avec le consentement unanime de la Chambre.

Je rappellerai, pour la gouverne du député, le nom des associations qui ont accordé leur appui au projet de loi original ainsi que le nom de celles qui ont consenti leur appui à la condition que de petites modifications y soient apportées. Le député doit savoir que la Fédération canadienne de l'agriculture représente quelque 200 000 producteurs. Elle a souscrit à la mesure au nom des associations et organismes qui en font partie. Mais voici d'autres associations qui ont souscrit d'emblée à ce projet de loi: on compte notamment le *Eastern Canada Potato Producers Council*, l'Office de la pomme de terre du Nouveau-Brunswick, le Syndicat national des agriculteurs, l'Union des producteurs agricoles du Québec, l'*Ontario Bean Producers Marketing Board*, le *Canadian Pork Council*,

le Conseil canadien de l'horticulture, l'Office de commercialisation du tabac jaune de l'Ontario, l'Office de commercialisation des producteurs de blé de l'Ontario et l'*Ontario Soybean Growers*.

Au nombre des associations qui ont appuyé le projet de loi, à condition que de légères modifications y soient apportées, il y a l'Association canadienne des manufacturiers de produits alimentaires, l'Association canadienne des éleveurs de bovins, l'*Alberta Swine Breeders*, la *Manitoba Cattle Producers*, l'*Alberta Cattle Feeders*, le *P.E.I. Potato Marketing Board*, l'*Alberta Beekeepers Association*, et la *Western Stock Growers Association*.

Pour répondre directement à la question, je dirai que les grandes sociétés privées n'ont pas été les seules à appuyer cette mesure; il y avait également des associations comme l'Union des producteurs agricoles du Québec, qui regroupe presque tous les agriculteurs de cette province. Cette mesure avait reçu un appui très général, et je suis certain que le député le sait.

M. Malone: Madame la Présidente, il importe au plus haut point de confondre ceux qui, à la Chambre des communes, cherchent à répandre des propositions absolument et totalement fausses. La *Western Stock Growers Association*, tout comme l'*Alberta Swine Growers Association*, s'opposait vivement à Canagrex. Pour des motifs politiques, le député a choisi de faire état de la réaction initiale, juste après l'annonce du projet de loi. Mais après avoir étudié le projet de loi, la réaction fut tout autre, et les associations dont le député a dit qu'elles appuyaient le projet de loi s'y sont opposées massivement. Elles ont envoyé à Ottawa des délégations pour dire aux parlementaires canadiens de s'opposer à ce projet de loi. Les changements qu'il a qualifiés d'insignifiants et de mineurs visaient l'article concernant l'achat-vente qui était néfaste et qui plaçait les agriculteurs canadiens sous la coupe du gouvernement fédéral. Ces changements mineurs, comme il dit, sont la raison pour laquelle les agriculteurs canadiens ont réagi avec autant de dégoût et de dépit. Il est dommage que le député ait choisi de faire à la Chambre des communes des affirmations qu'il sait entièrement fausses.

M. Boudria: Madame la Présidente, si le député avait écouté au lieu de me harceler comme il l'a fait pendant la plus grande partie de mon exposé, il m'aurait entendu énumérer les associations qui ont manifesté leur appui au moment où la première version du projet de loi fut présentée. S'il écoutait davantage et parlait moins à la Chambre, il aurait entendu cela. Je l'invite donc à vérifier demain au hansard et à me présenter par la suite des excuses.

M. Foster: Madame la Présidente, les propos du député de Glengarry—Prescott—Russell (M. Boudria) m'ont fort intéressé. Je pense que le gouvernement s'efforce délibérément de nuire au secteur agricole. Nous n'avons qu'à songer à la coupe des 23 millions de dollars qu'il a décrétée cette année dans le budget de la recherche agricole. De toute évidence, le ministre a été trahi par le bureau du premier ministre et celui du ministre des Finances (M. Wilson) en ce néfaste jeudi le 8 novembre 1984. Il s'agissait d'une décision du ministère des Finances et du cabinet du premier ministre.

• (1250)

Lorsqu'il a témoigné devant le comité de l'agriculture, le ministre des Finances s'est excusé de cette décision prise par le gouvernement. Il a également téléphoné à M. Ed Story, président de Canagrex. De toute évidence, le député de Crowfoot (M. Malone) hurle son point de vue, car le caucus conservateur était très divisé sur cette question et le ministre de l'agriculture (M. Wise) s'opposait . . .

La présidente suppléante (Mme Champagne): Je regrette d'interrompre le député d'Algoma (M. Foster), mais le temps consacré aux questions et commentaires est écoulé. Reprise du débat.

L'hon. Charles Mayer (ministre d'État (Commission canadienne du blé)): Madame la Présidente, je vous félicite pour votre nomination. Je suis impatient de collaborer avec vous à la Chambre et je sais que vous ferez de l'excellent travail.

On a ce matin dit beaucoup de choses que je ne crois pas pouvoir laisser passer comme cela. A bien des égards, il est malheureux que l'opposition le prenne sur ce ton dans le présent débat car, même si le secteur canadien de l'agriculture éprouve manifestement des difficultés, je crois qu'il faut admettre en toute justice que le gouvernement s'efforce de résoudre ces problèmes. Je peux citer des exemples précis si l'occasion se présente.

Toutefois, lorsque l'opposition s'obstine ainsi à soutenir que rien n'est fait pour résoudre de très graves problèmes, elle ne rend certes pas service aux agriculteurs canadiens, à la Chambre ni à personne qui s'enorgueillit d'être associé à cette institution. J'en suis beaucoup plus peiné que fâché.

Je me permettrai de dire aux députés d'en face qu'ils serviraient beaucoup mieux les intérêts de leurs électeurs et ceux de la Chambre dans le cours du débat s'ils voulaient bien dire un mot des choses que le gouvernement a faites. Ils peuvent critiquer le gouvernement, mais ils devraient au moins reconnaître quelques-unes de nos réalisations.

Par exemple, ils peuvent dire comment nous soignons nos marchés internationaux d'exportation. L'an dernier a été une bonne année du point de vue de l'exportation de produits agricoles canadiens. Les députés de l'opposition officielle ne sont pas sans savoir que la part canadienne du marché des exportations de blé a bel et bien augmenté l'an dernier.

M. Boudria: C'était avant le *Farm Bill* américain.

M. Mayer: Le député devrait se taire et suivre lui-même certains des conseils qu'il nous prodigue. Le programme BICEP et le *Farm Bill* étaient déjà en vigueur depuis un an aux États-Unis. Lorsque les Américains envisageaient d'adopter le *Farm Bill*, nous leur avons dit que cela ne fonctionnerait pas parce que la réaction normale des agriculteurs à la baisse des prix est d'accroître la production et de maintenir leur revenu en vendant une plus grande quantité de produits à un prix unitaire moins élevé. C'est ce qui est arrivé l'an dernier, lorsque la part canadienne des marchés d'exportation du blé a augmenté aux dépens de la part américaine. N'importe quel agriculteur de l'ouest du Canada vous dira qu'il a entamé l'année-récolte au début d'août avec le plus faible report jamais vu. Celui-ci était de 800 000 tonnes environ, ce qui est significatif. Personne dans l'opposition ne tient compte de cela.

Je voudrais présenter les choses dans une perspective plus large. Nous avons connu la même situation au début des années 70, lorsqu'un excédent plutôt important de céréales dans le monde entier contribuait à affaisser le marché. C'est à peu près la même chose qui se produit aujourd'hui, sauf que nous avons décidé de ne pas laisser tomber nos agriculteurs. Nous allons vendre leurs céréales à prix réduit s'il le faut et voir à ce que les greniers ne restent pas pleins de céréales invendues. Il est de loin préférable de vendre à un prix inférieur en maintenant un fort volume plutôt que de faire comme le précédent gouvernement qui avait mis en oeuvre un Programme de réduction des stocks de blé dans les années 70. J'ai les chiffres devant moi. Nos exportations avaient alors chuté de 18 millions de tonnes en 1969-1970 à neuf millions de tonnes en 1970-1971. C'était là la conséquence directe de la réaction du gouvernement libéral à la situation des agriculteurs et de son refus de vendre. Ce n'est pas ce que nous faisons. Nos ventes atteignent un volume record.

Le premier ministre (M. Mulroney) a déclaré que nous vendrions nos céréales et c'est ce que nous faisons. Cette année, nous prévoyons accroître nos ventes à l'exportation par rapport à l'an dernier où notre part des marchés mondiaux s'était accrue.

Voyons maintenant certains clients. L'an dernier, la Chine a acheté moins de céréales qu'il y a deux ans mais elle a acheté sensiblement la même quantité du Canada. C'est dire que notre part du marché chinois s'est accrue. C'est tout le contraire d'un échec. Il serait utile que les députés utilisent quelques-uns de ces faits, pour mettre leurs observations sous un meilleur éclairage.

Voyons ce qui s'est passé avec les exportations. A la fin d'août et au début de septembre, le Canada tenait pour la première fois un salon de l'alimentation à Vancouver, la *Food Pacific 86*. L'objectif était de réunir tous les pays du Pacifique dans une exposition internationale de produits alimentaires afin de faire savoir au monde ce que nous avions à offrir. Ce fut un succès retentissant. Il faut donner une bonne part du crédit au gouvernement de la Colombie-Britannique qui a pris l'initiative de cette exposition et également aux nombreux fonctionnaires fédéraux qui ont travaillé d'arrache-pied. Quatre-vingt-un pays, provinces et gouvernements de toutes sortes étaient représentés. Il y avait plus de 800 exposants et en quatre jours, quelque 25 000 acheteurs ont visité les kiosques. Est-ce que cela ressemble à un gouvernement et à un pays qui laissent aller ou qui ne font rien pour l'exportation des produits agricoles? Peut-être pouvons-nous faire encore plus mais l'opposition ne rend service à personne, surtout pas aux agriculteurs que nous sommes ici pour représenter, lorsqu'elle avance que nous ne faisons rien.

Je ne souhaite pas prolonger le débat, je veux simplement préciser certains points pour qu'il soit mieux équilibré. Il est beaucoup question du *Farm Bill* des États-Unis. Nous savons pertinemment qu'il crée certains problèmes mais je crois que le plus grave des problèmes provient encore de la Communauté économique européenne. Peu importe sous quel angle on examine la situation, la CÉE a proportionnellement haussé sa production plus que quiconque. Elle a accordé subventions sur subventions, non seulement pour les céréales et les graines oléagineuses, mais pour presque tous les produits agricoles dont les produits laitiers, le porc, le boeuf, le vin, les céréales et la betterave sucrière.

Je sais qu'il est de bon ton pour l'opposition d'être contre les Américains mais par souci d'honnêteté et de cohérence, elle devrait comparer ceux-ci aux Européens. Elle ne devrait pas continuer de faire porter tout le blâme aux États-Unis. Elle devrait leur accorder le mérite qui leur est dû. Il nous arrive d'être en désaccord avec les Américains, mais ils ont offert d'ouvrir la discussion sur le projet de loi agricole des États-Unis si les Européens sont prêts à en faire autant. Jusqu'à maintenant, la Communauté européenne n'a rien offert de tel. Si les Européens étaient disposés à débattre la question aussi ouvertement que les Américains, nous pourrions progresser.

Nous avons indiqué aux États-Unis que nous doutions de l'efficacité de leur projet de loi agricole. Nous leur avons dit que l'avantage des prix à lui seul ne suffisait pas pour conquérir des marchés. Les résultats du programme BICEP, adopté en mai 1985, le prouvent. Je puis transmettre aux députés d'en face des exemplaires de discours que j'ai prononcés aux États-Unis et dans lesquels je leur ai signalé directement cet aspect. Je crois toutefois que l'Europe est la principale responsable de nos difficultés. La production de blé européenne a augmenté pratiquement de 20 p. 100 en moyenne depuis 1968-1969. Sa production de départ était supérieure à celle du Canada. L'augmentation moyenne aux États-Unis a été de 13,3 p. 100. Il en ressort une fois de plus que la Communauté européenne est la principale cause des problèmes de production céréalière à l'échelle mondiale. Le Canada arrive au troisième rang, sa production ayant augmenté de 3,5 p. 100 depuis 1968-1969 et l'Australie et l'Argentine affichent des taux moindres que le Canada.

• (1300)

Dans un débat comme celui-ci où nous abordons des problèmes très graves qui touchent un secteur extrêmement productif de notre économie, il serait souhaitable que les interventions soient nuancées et que l'opposition offre des solutions constructives. Le gouvernement s'est montré disposé à collaborer avec les intéressés et à accueillir les idées valables. Nous serons heureux d'examiner toute proposition utile venant des députés de l'opposition. A mon avis, si elle se cantonne dans une démarche unilatérale, étroite, sectaire et politicarde, elle ne jouera un rôle utile ni pour nous, ni pour les agriculteurs que nous représentons.

M. Foster: A mon avis, le moment est très bien choisi, madame la Présidente, pour entendre ce qu'a à nous dire le ministre responsable de la Commission du blé. Naturellement, ce projet de loi porte pratiquement sur tous les produits agricoles et pas seulement sur ceux dont s'occupe la Commission canadienne du blé, de sorte que le ministre avait fait une légère digression. L'occasion est si belle, toutefois, de faire quelques commentaires à ce sujet que je ne veux pas la laisser passer.

Le ministre parle de ses grandes réalisations. Il a certainement accompli quelque chose au printemps dernier, lorsqu'il a annoncé le prix initial du blé, qui était de 130 $ la tonne. C'est le plus bas prix en dollars réels pour le blé depuis les années 30. Il est passé très vite sur ce point et nous a parlé des merveilleuses réunions qu'il a tenues et de celles qu'il a essayé de tenir dans le monde entier. Mais il n'a pas parlé de la triste

réalité du prix du blé, qui est à son niveau le plus bas depuis les années 30. Devant cette situation, le gouvernement a peu réagi, ou pas du tout.

Le ministre a demandé qu'on lui fasse des propositions utiles. Le chef de l'opposition (M. Turner) et moi-même avons rencontré les présidents de la *Prairie Wheat Pool* à Régina au milieu du mois de mai. Nous avons recommandé un paiement d'appoint comme tous les autres organismes agricoles à ma connaissance. Dans l'Adresse en réponse au discours du Trône, nous avons obtenu un vague engagement de la part du premier ministre (M. Mulroney), principalement dans le but d'aider le premier ministre de la Saskatchewan, mais nous ne savons toujours pas de façon sûre si nous allons obtenir un paiement d'appoint, un programme d'aide ou de garantie, ou autre. Nous avons fait cette proposition il y a cinq mois environ. Tous les premiers ministres et tous les organismes agricoles des Prairies ont proposé la même chose depuis. Cinq mois plus tard, toutefois, nous ne savons toujours pas s'il y aura un paiement d'appoint, ou une garantie de prêt ou, en fait, si nous allons seulement obtenir quelque chose en dépit du fait que le prix des céréales est le plus bas, en dollars réels, depuis 50 ans.

M. Boudria: Madame la Présidente, je voudrais faire quelques remarques. Le ministre nous a dit aujourd'hui dans son allocution que nous avons critiqué son gouvernement injustement et peut-être est-il vrai qu'à l'occasion, nous sommes plutôt sévères dans nos critiques. Cependant, j'estime qu'elles sont justifiées étant donné, naturellement, le mandat que le gouvernement s'est donné; il a fait les 338 promesses que, vous et moi, madame la Présidente, avons dû écouter. C'est sur ces promesses, qui ont été écrites sur du papier à entête du parti conservateur que je veux attirer l'attention du ministre aujourd'hui.

Il est peut-être peu réaliste de s'attendre à ce qu'un gouvernement respecte ses promesses. Cependant, ce n'est pas à l'opposition d'en décider. C'est une situation dont le gouvernement est responsable et, à mon avis, il se doit pour commencer de donner aux Canadiens une liste révisée de ses promesses, en déclarant à ces derniers qu'il a décidé que 229 des 336 promesses n'auraient jamais dû être faites et qu'il s'en excuse. Mais tant que cette liste reste valable, c'est notre devoir de demander des comptes au gouvernement sur ce qu'il a promis de faire, sur ce qu'il fait et sur ce qu'il ne fait pas.

Le ministre nous a dit aujourd'hui que le gouvernement avait pris de bonnes mesures et, en particulier, en 1985, qu'il avait augmenté les ventes des denrées. Je lui ai signalé, et je regrette d'avoir dû l'interrompre pour ce faire, que c'était avant l'adoption du projet de loi américain sur l'agriculture. Il m'a dit que non. Je voudrais que le ministre soit un peu plus précis. La mesure en question a été adoptée le 23 décembre 1985; selon le ministre, ces ventes ont eu lieu en 1985, après cette adoption; ont-elles donc été réalisées entre le 24 et 31 décembre, étant donné qu'il restait seulement sept jours dans l'année, après que le président américain eût donné force de loi à la mesure?

M. Mayer: Madame la Présidente, je peux certainement répondre à cette question. Le député ignore peut-être que le programme BISEP, établi parallèlement au projet de loi américain sur l'agriculture visant à accroître les exportations de ce pays, est entré en vigueur en juin 1985. C'était il y a plus d'un an, puisque nous sommes en octobre 1986. La campagne agricole sur laquelle nous fondons nos données sur les exportations de blé canadiennes a commencé le 1er août 1985, c'est-à-dire environ deux mois après la mise en oeuvre du programme BISEP. La campagne agricole dont j'ai parlé s'est donc étendue du 1er août 1985 au 31 juillet 1986, période pendant laquelle ce programme était en vigueur. Il a été implanté deux mois avant le début de la campagne agricole sur laquelle j'ai donné des statistiques au député. Si celui-ci s'était donné la peine de se documenter et s'il avait réfléchi avant de sauter aux conclusions les plus sombres, il saurait que le Canada a accru ses exportations de blé, malgré les sommes considérables que le gouvernement américain a engagées en vue d'augmenter ses débouchés. Nous avons réussi. Personne ne prétend que nous ayons obtenu de bons prix. Il n'y a pas lieu de se réjouir de cet aspect. Chacun le sait. Nous nous efforçons de redresser la situation sur la scène internationale au moyen de négociations, notamment, dans le cadre du GATT. Nous avons du moins réussi à vendre notre blé, contrairement à ce qui s'est produit au début des années 70, lorsque l'ancien gouvernement a abandonné les agriculteurs canadiens à leur sort. Il leur a enjoint de cesser la production. Il a implanté le programme de réduction des stocks de céréales, qui a nui à nos exportations et terni notre bonne réputation de fournisseur. Nous allons veiller à ce que l'histoire ne se répète pas et nous ferons l'impossible pour vendre les céréales des producteurs canadiens.

J'insiste également pour dire que le problème des céréales est d'ordre national. Il concerne l'Ontario, qui occupe le troisième rang dans ce domaine, après la Saskatchewan, l'Alberta et ma propre province, le Manitoba. C'est donc une question nationale que nous envisageons à ce titre.

M. Foster: Monsieur le Président, j'espérais que le ministre soit plus clair et qu'il nous dise si les céréaliers canadiens toucheront une subvention compensatrice, quel en sera le montant et quand on compte l'annoncer. Les élections sont terminées en Saskatchewan. On ne peut plus rester dans l'imprécision. Il me semble que le gouvernement doit maintenant annoncer clairement en quoi consistera cette subvention, dire si elle sera versée au comptant et si elle sera calculée d'après la superficie ou d'après les livraisons. Il serait vraiment très utile que le ministre responsable de la Commission canadienne du blé nous apporte des éclaircissements puisqu'il se trouve ici, et qu'il nous demande notre avis et des suggestions. Il a prétendu qu'aucune mesure d'encouragement n'existait au début des années 70. Je lui pose donc la question: Qu'en est-il aujourd'hui des stimulants importants consentis aux agriculteurs maintenant alors que le cours du grain est le plus bas depuis les années 30? Le grain se vend 130 $ la tonne actuellement et aujourd'hui, le 21 octobre, il n'y a toujours pas de quota, ne fût-ce que sur un seul boisseau de grain, dans la plupart des points de livraison?

• (1310)

M. Mayer: Madame la Présidente, à ce sujet, le député devrait savoir qu'il y a deux raisons au retard des quotas cette année. D'abord, on en a annoncé plusieurs au début de la semaine dernière. Vendredi dernier, il y avait des quotas généraux sur environ trois boisseaux de blé dans tout le secteur

relevant de la Commission canadienne du blé. Il y a donc des quotas en vigueur maintenant.

D'autre part, le député devrait savoir aussi que des mouvements importants de grain sont prévus vers l'Est d'ici la fermeture de la voie maritime du Saint-Laurent et que la Commission canadienne du blé et d'autres ont déjà contracté des engagements d'envergure concernant des expéditions de grain à partir de la côte ouest.

Je répète donc qu'il y a des quotas, qui ont tardé plus que nous ne l'aurions souhaité, mais qui sont dûment établis maintenant.

Quant aux paiements d'appoint, je ne vois pas du tout ce que je pourrais ajouter à ce sujet. Le premier ministre a parlé d'un milliard de dollars. Nous avons dit que des crédits supplémentaires seraient débloqués pour l'agriculture et qu'aucune compression ne serait pratiquée dans les programmes actuels. Le ministre de l'Agriculture (M. Wise) a bien dit qu'il ne s'agissait pas d'une garantie de prêt.

On ne peut pas dire que la confusion régnait dans l'esprit des électeurs de la Saskatchewan qui se sont rendus aux bureaux de scrutin hier. Ils comprenaient tous que le gouvernement avait contracté un engagement ferme envers eux, et que nous entendions respecter cet engagement de la façon la plus équitable possible et le plus rapidement possible.

[*Français*]

La présidente suppléante (Mme Champagne): Le député d'Algoma (M. Foster), la prochaine fois, s'il veut une réponse, pourra peut-être raccourcir sa question ou son commentaire. C'est pourquoi j'ai permis au ministre de répondre même si nous dépassons le temps d'à peu près une minute. Le débat se poursuit. L'honorable député de Papineau (M. Ouellet) a la parole.

L'hon. André Ouellet (Papineau): Madame la Présidente, je voudrais intervenir dans le débat sur le projet de loi C-2 qui est un projet de loi qui porte sur la dissolution de la Société Canagrex et que, personnellement, je regrette infiniment.

Souvent on nous demande quelle est la différence fondamentale qui existe entre le parti libéral et le parti conservateur. Je prendrai ce projet de loi comme étant justement l'occasion pour démontrer très nettement la différence qui existe entre ces deux grands partis politiques. Le parti libéral a toujours pensé qu'il était essentiel d'avoir des sociétés de la Couronne pour aider notre économie canadienne à progresser dans certains domaines où l'entreprise privée n'a pas la volonté, n'a pas les moyens ou n'a tout simplement pas la chance de le faire. Et, par conséquent, la société de la Couronne est appelée à jouer un rôle supplétif afin de soutenir l'économie canadienne et afin de complémenter l'entreprise privée. Or, il est clair que le gouvernement conservateur, lui, a une tout autre philosophie. Il est contre les sociétés de la Couronne. Il est désireux . . . et je ne le blâme pas de le faire, puisqu'il l'a dit clairement à l'occasion des dernières élections qu'il voulait vendre, qu'il voulait démanteler un certain nombre de sociétés de la Couronne pour laisser à l'entreprise privée le soin de faire le travail. Or, ce projet de loi, à mon avis, est une erreur. Il correspond, bien sûr, à un engagement que les conservateurs avaient pris de démanteler une société de la Couronne. Mais la question que nous devons nous poser aujourd'hui, c'est: Est-ce que le gouvernement, en donnant suite à cette promesse de démanteler une société de la Couronne, a raison de le faire?

Nous venons d'entendre le ministre responsable de la Commission canadienne du blé qui nous a fait un exposé brillant sur le travail de la Commission canadienne du blé qui justement a le rôle de vendre à l'étranger le blé canadien produit par les agriculteurs, en particulier ceux de l'Ouest du pays.

Or, lorsque nous avons, nous, l'ancien gouvernement, le parti libéral, décidé de créer Canagrex, des agriculteurs de l'Est du pays, de ma province en particulier, soit le Québec, ont fortement appuyé cette initiative parce que l'Union des producteurs agricoles du Québec nous disait à l'époque: Comment se fait-il qu'il y a une société de la Couronne qui s'occupe des intérêts des producteurs de l'Ouest et qui vend le blé de l'Ouest à travers le monde, mais qu'il n'y a pas de société qui s'occupe des produits de la ferme du Québec ou des Maritimes, qui s'occupe de faire de la mise en marché au niveau international pour les produits des membres de l'Union des producteurs agricoles?

Or, Canagrex a été créée par l'administration libérale dans un climat de contestation évident. Il est sûr que l'ancien ministre de l'Agriculture, M. Whelan, lorsqu'il a présenté ce projet de loi, a reçu une très vive opposition de l'opposition de l'époque du parti conservateur. Et, on se rappellera que des compagnies comme la Canada Packers, qui ont des bureaux un peu partout à travers le monde, non pas pour vendre nécessairement les produits canadiens, mais pour promouvoir les intérêts de cette entreprise privée, s'opposaient avec véhémence à la création d'une société comme Canagrex qui viendrait dans le domaine international, peut-être dans certains cas, faire des actions qui pourraient ne pas nécessairement être dans l'intérêt d'une compagnie comme la Canada Packers.

Or, l'ensemble des députés du Parlement ont quand même approuvé la création de cette société de la Couronne sachant très bien qu'une multitude de petits fermiers un peu partout au Canada verraient enfin une association comme Canagrex prendre leurs intérêts, mettre en marché leurs produits et les vendre à l'étranger en leur nom. Parce que, bien sûr, l'agriculteur de la circonscription de Rimouski, celui de la circonscription de Montmagny ou celui de la circonscription de Drummond ne peut pas et n'a surtout pas la capacité d'aller vendre lui-même ses produits à l'étranger, alors que le fermier de Weyburn, celui de Moose Jaw ou celui de la région du Manitoba peut très bien compter sur un organisme comme la Commission canadiennes du blé, pour vendre son blé à l'étranger.

Pourquoi le producteur de l'Est du pays, lui, ne pourrait-il pas lui aussi compter sur un organisme national, sur un organisme corporatif appuyé par le gouvernement pour vendre ses produits à l'étranger?

Or, il est évident que je regrette que les conservateurs saccagent cette réalisation de l'ancien gouvernement et abandonnent ce désir de donner et de servir équitablement tous les agriculteurs, où qu'ils soient au Canada, par une société de la Couronne qui a des objectifs bien précis.

Il m'apparait évident que Canagrex n'a jamais eu la chance de vraiment prendre son essor puisque le gouvernement actuel, dès la prise du pouvoir, a tout fait pour l'abolir, et ce projet de loi en est la preuve évidente.

Canagrex

Les efforts du gouvernement pour vendre les produits à l'étranger ne sont pas uniques au gouvernement canadien. Je n'ai qu'à citer les propos du ministre Whelan au moment de la création de la compagnie Canagrex pour rappeler jusqu'à quel point il existe dans presque tous les pays du monde des organismes ou des programmes qui ont pour effet d'aider les agriculteurs de ces pays.

Il est donc regrettable que le gouvernement conservateur enlève cet instrument des mains des producteurs agricoles du Canada, en particulier des membres de l'Union des producteurs agricoles qui comptaient sur Canagrex pour les aider.

Je pense, et je cite le ministre Whelan qui disait, à l'époque:

• (1320)

[*Traduction*]

Les États-Unis d'Amérique, qui ont exporté en 1979 pour plus de 36 milliards de dollars de produits agricoles et d'aliments, disposent de plusieurs outils comme le *Foreign Agriculture Service*, le *Co-operative Program* et le *Commodity Credit Corporation* . . .

Ces organismes ont pour but d'aider l'agriculteur américain. Il poursuit en disant ceci:

Vous pouvez voir le nom des différents programmes dont disposent les autres pays.

La France, par exemple, a SOPEXA, le Danemark, l'office de commercialisation des produits agricoles . . . l'Allemagne, le CMA, la Grande-Bretagne, le *British Overseas Trade Board*, l'Australie, l'*Export Development Council Commodity Board*, Israël, Agexco, le Mexique, Conasupo.

[*Français*]

Évidemment, tous ces organismes sous la responsabilité de ces gouvernements respectifs jouent un rôle en faveur des agriculteurs de ces pays. Le gouvernement libéral précédent croyait qu'un organisme national comme Canagrex pouvait jouer un rôle vital en faveur des producteurs agricoles du Canada, pouvait jouer un rôle complémentaire à celui que jouent certains organismes privés. Je trouve déplorable le fait que le gouvernement conservateur veuille s'en remettre exclusivement à l'initiative privée pour vendre des produits agricoles à l'étranger, sauf dans le cas du blé canadien.

Je termine donc en disant ceci, si c'est bon, si cela a toujours été bon et si cela continue d'être bon pour vendre le blé canadien à l'étranger, pourquoi un organisme semblable ne serait-il pas aussi bon pour vendre d'autres produits comme le boeuf, comme la volaille, comme les fruits, comme les légumes, ailleurs à travers le monde pour le plus grand bénéfice des agriculteurs du Canada?

La présidente suppléante (Mme Champagne): Questions ou commentaires. L'honorable député de York-Est (M. Redway).

[*Traduction*]

M. Redway: Madame la Présidente, j'ai une question à poser au député. Il sait qu'il est le sixième député de son parti à prendre la parole au sujet de ce projet de loi. Tous, ont exposé très clairement la position du parti libéral à propos de cette mesure législative. Il y en a une autre, destinée à aider les agriculteurs, à l'ordre du jour des travaux de ce matin, c'est le projet de loi C-12 visant à modifier la Loi sur les paiements anticipés pour le grain des Prairies. C'est une mesure qui donnerait de l'argent aux agriculteurs.

Comme moi, le député représente une circonscription urbaine. En fait, il a même été, à une époque, ministre des Affaires urbaines. Je suis sûr qu'il a à coeur les intérêts des agriculteurs canadiens. Je me demande s'il ne pourrait pas prier ses collègues de ne plus prendre la parole de façon à retarder délibérément ce projet de loi, mais au contraire d'en permettre l'adoption rapide, pour que nous puissions passer au projet de loi suivant qui donnera de l'argent aux agriculteurs. C'est certainement une chose que le député souhaite.

M. Gauthier: Madame la Présidente, j'invoque le Règlement. Je sais que le député est raisonnable et juste. Je ne pense pas qu'il devrait nous imputer des mobiles ni nous accuser de retarder délibérément ce projet de loi. Nous discutons d'une mesure importante.

Nous n'avons pas accusé les conservateurs lorsque nous avons passé deux jours à débattre du projet de loi C-11 la semaine dernière. Nous n'avons rien dit lorsque le parti conservateur a fait parler tous les députés qu'il pouvait trouver pour faire l'éloge du discours du Trône. Nous n'avons pas prétendu que les conservateurs retardaient le projet de loi C-11. Je ne peux pas croire que le député était sérieux lorsqu'il a dit que nous retardions délibérément le projet de loi relatif à Canagrex.

M. Redway: Madame la Présidente, comme le député d'Ottawa—Vanier (M. Gauthier) le sait très bien, le Règlement prévoit un délai déterminé pour le débat sur le discours du Trône. Que le gouvernement soit pressé ou non de faire adopter des projets de loi, il ne peut passer outre aux exigences du Règlement à ce sujet. Ce n'est cependant pas le cas du projet de loi à l'étude. C'est pourquoi le député conviendra sûrement que son parti devrait nous laisser passer à la prochaine mesure législative au lieu de faire de l'obstruction systématique à l'égard de celle-ci.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Les députés ont le droit de débattre le projet de loi à l'étude. Le député de York-Est le sait très bien. Son rappel au Règlement n'est donc pas fondé.

[*Français*]

M. Ouellet: Madame la Présidente, évidemment je me permets de répondre à notre collègue qui semble trouver un peu surprenant que six députés libéraux participent au débat sur le projet de loi C-2. Il est évident que le parti libéral, l'ancien gouvernement, qui a justement créé la société Canagrex la voit disparaître avec beaucoup de regret, et je pense qu'on ne peut pas être blâmé dans cette Chambre du fait d'exprimer notre désaccord, de rappeler au gouvernement les raisons pour lesquelles une telle société de la Couronne a été créée, et surtout de faire valoir pourquoi nous pensons que le gouvernement ne devrait pas aller de l'avant avec ce projet de loi. Peut-être que . . . Souvent on dit: «Répétez, répétez, il en restera toujours quelque chose». Il m'apparaît évident que dans ce cas-ci les membres du gouvernement ont les oreilles bien bouchées et, par conséquent, il faut répéter de plus en plus, il faut répéter énormément si on veut les amener à comprendre le bon sens et si on veut les amener à prendre des décisions plus valables dans l'intérêt des Canadiens.

Il m'apparaît donc évident, madame la Présidente, que l'honorable député ne sait pas jusqu'à quel point j'ai été impliqué dans la province de Québec avec les mouvements agricoles. Depuis 15 ans, je rencontre périodiquement les représentants de l'Union des producteurs agricoles du Québec, et Mme la Présidente saurait très bien que je suis allé souvent dans sa circonscription puisque l'une des associations de producteurs agricoles les plus fortes et les plus dynamiques est justement de la région de Saint-Hyacinthe et que notre gouvernement, dans le passé, a toujours été attentif aux recommandations et aux suggestions de l'Union des producteurs agricoles et, en collaboration avec eux, nous avons réalisé des choses fort importantes dans la région de Saint-Hyacinthe—Bagot, justement dans l'intérêt des producteurs agricoles.

Or je sais que le débat qui nous préoccupe aujourd'hui est un débat qui attriste à bien des égards des milliers de producteurs agricoles, de petits producteurs agricoles qui espéraient par l'entremise d'une grosse société, comme celle qu'aurait pu être Canagrex, avoir de meilleurs débouchés et surtout de meilleurs prix pour leurs produits parce que, évidemment, le jeu du marché est ainsi fait que si vous êtes une compagnie comme Canada Packers qui allez voir un petit éleveur et que vous êtes probablement le seul acheteur domestique avec qui vous pouvez faire affaires, vous êtes dans une situation excessivement déficitaire par rapport à lui pour vendre votre produit. Et, finalement, son prix doit être le prix du producteur. Tandis qu'avec une société comme Canagrex qui aurait pu être le représentant, le vendeur à travers le monde pour une multitude de petits producteurs, le prix de ces producteurs aurait pu être leur prix plutôt que celui de l'acheteur qui est souvent une grande multinationale, qui est beaucoup plus préoccupée et intéressée par ses profits que par la survie de l'agriculteur et de l'agriculture québécoise.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Questions ou commentaires. Débat.

La parole est à l'honorable député de York-Centre (M. Kaplan).

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Madame la Présidente, comme quelques-uns de mes collègues qui n'ont pas pris la parole en votre présence, je commence par vous féliciter pour votre nomination à la Présidence et vous offrir notre appui dans vos travaux difficiles, car le travail de la Présidence est vraiment difficile. Moi j'ai déjà vu deux décennies de présidents et je sais, madame la Présidence, que vous avez le potentiel pour en être une des meilleures. Félicitations!

• (1330)

[*Traduction*]

Si les chiffres du député de York-Est (M. Redway) sont exacts, comme toujours, je suis le huitième libéral à intervenir aujourd'hui dans le débat sur la dissolution de Canagrex. Le gouvernement prend là une bien mauvaise décision. Comme le député le sait, les interventions de huit d'entre nous ne suffiront à garder cette société d'État en activité. Le gouvernement conservateur va gagner et la société va être dissoute. Le député ne devrait cependant pas nous reprocher de prendre le temps, assez limité à cause de notre petit nombre, de faire part des grands projets que nous formions, nous et un très grand nombre de Canadiens du secteur agricole surtout, pour cette société.

Je ne veux pas ressasser les arguments, les listes et le reste que d'autres députés ont présentés. J'espère que le député de York-Est était là lorsque mon collègue le député de Glengarry—Prescott—Russell (M. Boudria) a énuméré le grand nombre d'associations agricoles qui étaient en faveur de Canagrex et estimaient qu'elle pouvait jouer un rôle dans l'exportation de nos produits agricoles sur les marchés mondiaux. C'était une liste fort longue, comprenant des apiculteurs, des négociants en grains, et tous les types de vendeurs de bétail. C'est la première fois que je prenais connaissance de cette liste. J'ai été impressionné d'entendre appuyer tellement le projet de loi initial lorsqu'il a été présenté par notre ancien collègue, Eugene Whelan, alors qu'il était ministre de l'Agriculture, et d'apprendre que tant de voix du secteur agricole réclamaient exactement ce genre d'agence pour vendre leurs produits.

Je suis heureux de voir que le ministre de l'Agriculture (M. Wise) et le ministre responsable de la Commission canadienne du blé (M. Mayer) sont parmi nous. L'expérience de la Commission canadienne du blé devrait avoir montré aux conservateurs qu'une agence de ce genre peut obtenir d'excellents résultats. Si le gouvernement voulait être logique, il souhaiterait l'abolir. Or, il sait pertinemment qu'une tentative en ce sens serait mal reçue. Si seulement il avait la prévoyance de voir que Canagrex a plus de potentiel que la Commission canadienne du blé, il l'appuierait. Mais la prévoyance n'est pas le fort des conservateurs. Leur idéologie les pousse plutôt à sabrer dans les dépenses publiques. Cette entreprise ne coûte pas cher et elle offre bien des possibilités. Pourtant, les conservateurs veulent la faire disparaître pour des raisons idéologiques. Lors des prochaines élections ils se présenteront devant l'électorat avec une liste. Certains électeurs veulent qu'on sabre dans les dépenses publiques le plus possible. Selon eux, chaque fois que le gouvernement veut se débarrasser de certaines responsabilités, c'est pour le mieux. Il s'agit cependant, d'une faible partie de l'opinion publique qui juge que l'appareil gouvernemental doit être réduit à sa plus simple expression. Parfois, il est trop lourd, mais d'autres fois, il est trop restreint. Or, dans le domaine de la commercialisation des produits agricoles sur les marchés mondiaux, je pense que le gouvernement n'est pas assez présent. Selon moi, Canagrex est nécessaire. Cette société avait l'appui des intéressés, elle avait un rôle à jouer, et ses débuts étaient prometteurs. On avait engagé des gens fort compétents pour s'en occuper, mais le gouvernement voulait allonger sa liste des prétendues réalisations qui consistent à supprimer, pour des raisons idéologiques, les services essentiels offerts à la population. Canagrex était de création si récente qu'elle pouvait être anéantie sans causer autant de remous que le démantèlement d'autres organismes dont la fonction n'est peut-être pas aussi importante ou qui n'offrent peut-être pas les mêmes possibilités. Le gouvernement y voyait une proie facile parmi les sociétés de la Couronne. Les libéraux n'acceptent pas cet état de chose. Nous avons pris la décision de créer Canagrex à la suite de nombreuses réflexions et consultations.

Article 21 du Règlement

J'aimerais rappeler à la Chambre que les fonctions de Canagrex étaient les suivantes: définir et décrire des marchés; fournir des services de promotion et d'information; consentir des prêts et des garanties; former des entreprises conjointes avec des sociétés privées, des offices de commercialisation et des coopératives; agir à titre de représentant de la Couronne dans les négociations de marchés bilatérales.

Si vous le permettez, je vais interrompre cette longue énumération pour m'arrêter au rôle que Canagrex jouait dans les négociations de contrats entre États et vous verrez que *Canada Packers*, *Burns Brothers* ni aucun des grands noms du secteur agricole n'aurait pu remplir ces fonctions. Si ces sociétés avaient vu sous un meilleur jour la décision d'établir Canagrex, elles auraient pu profiter de son action en même temps que les cultivateurs qui, grâce à elle, ont trouvé de nouveaux marchés pour leurs produits.

Canagrex avaient également pour rôle d'accorder des subventions et des contributions pour accélérer la mise au point et la promotion de produits ou l'établissement de l'infrastructure nécessaire. Une société d'État a des visées beaucoup plus grandes qu'une société privée. Elle n'essaie pas d'accroître au maximum ses profits à court terme et elle ne se considère pas responsable de l'actif qu'elle détient. Une société de la Couronne agit en fonction de ses responsabilités envers l'économie et les Canadiens. Lorsque nous parlions de couper—désolé, mon temps de parole est terminé?

La présidente suppléante (Mme Champagne): C'est avec regret que je dois interrompre le député de York-Centre (M. Kaplan). Il disposera de 12 minutes lorsque nous reprendrons les ordres inscrits au nom du gouvernement.

[*Français*]

A l'ordre! Comme il est 13 h 38, je quitte maintenant le fauteuil pour le reprendre à 14 heures.

(La séance est suspendue à 13 h 38.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL

DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL

M. le Président: J'ai l'honneur de déposer sur le bureau le rapport du vérificateur général à la Chambre des communes pour l'année financière terminée le 31 mars 1986. Je rappelle aux députés que, aux termes de l'alinéa 96(3)*f*) du Règlement, ce rapport est renvoyé d'office au comité permanent des comptes publics.

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[*Traduction*]

ENVIRONNEMENT CANADA

LA TAILLE DU BUDGET DU MINISTÈRE

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport): Monsieur le Président, dans la déclaration aux termes de l'article 21 du Règlement que j'ai faite vendredi dernier, j'ai oublié de déduire du budget d'Environnement Canada celui du Service canadien des forêts qui a été transféré à Agriculture Canada en 1985. Si l'on tient compte de ce transfert, il faut établir le budget de 1984 d'Environnement Canada à 741 millions au lieu de 886 millions. Le budget d'Environnement Canada de cette année s'élève à 745 millions, soit 3,6 millions de plus qu'en 1984.

Pour compenser l'érosion causée par une inflation de 4,2 p. 100 par année, il aurait fallu que le budget d'Environnement Canada, en 1985, augmente de 31 millions pour atteindre 772 millions, et de 32 millions de plus en 1986 pour atteindre 805 millions. Alors que les Canadiens incitent le gouvernement à jouer un plus grand rôle dans les questions d'environnement, le pouvoir d'achat d'Environnement Canada a été rogné de 59,9 millions ces deux dernières années, sans compter les compressions budgétaires.

* * *

LES RELATIONS OUVRIÈRES

LE CONFLIT RELATIF À LA MANUTENTION DES CONTENEURS AUX PORTS DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE

M. Ross Belsher (Fraser Valley-Est): Monsieur le Président, je voudrais rappeler aux députés que le temps presse pour un règlement négocié dans les ports de la Colombie-Britannique, notamment en ce qui concerne la disposition visant les conteneurs. Quand cette disposition a été négociée en 1970, elle était censée offrir des possibilités accrues d'emploi pour les débardeurs, mais dans une certaine mesure l'effet a été contraire. En 1980, le nombre de conteneurs à destination du Canada via Seattle et Tacoma s'élevait à 30 000 et via Vancouver à 55 313. En 1984, les chiffres étaient de 79 600 via Seattle et Tacoma et 66 300 via Vancouver, soit une augmentation de 165 p. 100 et de 19,9 p. 100 respectivement.

Dans son rapport, le conciliateur Donald Larson signale que n'eut été la disposition concernant les conteneurs, un nombre important de conteneurs expédiés via Seattle et Tacoma et transportés ensuite par camion à Vancouver auraient été expédiés au port de Vancouver. Il recommande la suppression de l'article 26:05 soit la disposition touchant les conteneurs et propose d'y substituer un nombre garanti d'heures de travail.

Je recommande instamment aux deux parties de s'inspirer des recommandations du rapport pour en venir à une entente lors de leurs réunions.

LE CANADIEN NATIONAL

LE RAPPORT DU SOUS-COMITÉ SUR LES PENSIONS

M. Bill Blaikie (Winnipeg—Birds Hill): Monsieur le Président, il y aura bientôt six mois que le comité des transports a présenté à la Chambre le rapport du sous-comité chargé d'étudier la question des pensions du CN. La balle est maintenant dans le camp du gouvernement depuis près de la moitié d'une année à ce sujet.

Je saisis donc l'occasion pour demander au gouvernement de faire connaître à la Chambre et aux dizaines de milliers d'employés du CN à la retraite ce qu'il a au juste l'intention de faire à ce propos. C'est une affaire que la Chambre a longuement étudiée. On a suscité de grandes attentes en formant ce sous-comité. Tous les retraités, je le sais, n'étaient pas tout à fait satisfaits de tous les détails du rapport. Il reste néanmoins que le sous-comité a fait un grand nombre de recommandations qui seraient très bénéfiques pour les employés à la retraite aussi bien que pour les employés actifs du CN si le gouvernement les mettait en application.

J'exhorte le gouvernement à agir sur cette question dont la Chambre s'occupe depuis si longtemps, et à dire aux retraités et aux cheminots quelles mesures au juste les conservateurs entendent prendre au sujet d'une question à propos de laquelle, lorsqu'ils étaient dans l'opposition, ils ont très souvent dit qu'ils agiraient.

* * *

LA SÉCURITÉ SOCIALE

LE BESOIN D'AIDE FINANCIÈRE DES FEMMES ÂGÉES SEULES

M. Lee Clark (Brandon—Souris): Monsieur le Président, le gouvernement a fait des pas de géant vers la réalisation de l'objectif qui consiste à assurer à l'ensemble des Canadiens une retraite confortable. Les régimes de pension sont désormais plus facilement transférables et nous avons permis aux particuliers d'épargner plus facilement en prévision de leur retraite grâce aux régimes enregistrés d'épargne-retraite. Plus de 50 000 personnes âgées, pour la plupart des femmes, ont des revenus plus élevés de nos jours car l'allocation au conjoint est désormais versée à tous les veufs et veuves âgés de 60 à 64 ans et en mauvaise situation financière. Quelque 35 000 autres Canadiens, là encore pour la plupart des femmes, ont retrouvé le droit à la pension au conjoint survivant accordée dans le cadre du Régime de pensions du Canada; elles perdaient en effet ce droit à l'origine en se remariant.

• (1405)

Le système est passablement plus efficace qu'il ne l'était auparavant, mais il y a toujours lieu d'y apporter d'autres améliorations, surtout dans le cas des femmes divorcées ou célibataires et qui n'ont pas donc pas droit à l'allocation au conjoint. Nous devons reconnaître l'apport des femmes dans la société et leur assurer un niveau de vie convenable quel que soit leur situation familiale. Certes, leur situation diffère de celle des veufs et des veuves, mais les besoins financiers des femmes âgées, divorcées ou célibataires n'en demeurent pas moins tout aussi concrets.

* * *

[*Français*]

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

ON DEMANDE DE REMBOURSER RÉTROACTIVEMENT LES PRÉRETRAITÉS

M. Jean-Claude Malépart (Montréal—Sainte-Marie): Monsieur le Président, maintenant c'est clair et net que la Commission Forget demande au gouvernement de rembourser rétroactivement les 50 000 préretraités qui ont été pénalisés injustement par ce gouvernement conservateur.

Monsieur le Président, il est important de se rappeler que ces mêmes personnes se sont vu priver d'un revenu d'environ 10 000 $ par année qui leur appartenait tout simplement parce qu'elles ont dû retirer leur régime de pensions, avec leurs employeurs du secteur privé, à la suite de la fermeture d'usines.

Monsieur le Président, il est de plus en plus scandaleux de voir que ce même gouvernement trouve normal que le gouvernement finance à même les fonds de l'assurance-chômage 5,8 millions de dollars la Commission Forget. Je pense que tous les députés de cette Chambre, qu'ils soient du NPD, libéraux ou conservateurs, doivent faire pression auprès du premier ministre (M. Mulroney) pour que celui-ci annonce immédiatement, cette semaine, le remboursement à ces 50 000 préretraités dont 15 000 au Québec et les autres dans les autres provinces.

* * *

LA PETITE ET MOYENNE ENTREPRISE

LES PERSPECTIVES D'AVENIR

M. Gilles Bernier (Beauce): Monsieur le Président, la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante révèle que les PME croissent dans une proportion de 5 contre 1, que la libéralisation des échanges avec les États-Unis aura un effet positif sur nos entreprises. On a interrogé 22 528 membres. Ceci démontre clairement qu'une vaste majorité des petites et moyennes entreprises sont confiantes qu'elles peuvent faire face à la concurrence américaine. Tout comme en Beauce, elles sont prêtes, sans crainte et avec un optimisme sûr, à relever ce défi emballant.

Nos gens chez nous ont une approche très réaliste de cette question. Toutefois, je mets en garde nos négociateurs, car il y a un secteur extrêmement fragile, celui de l'agriculture, où il ne faudra pas sacrifier nos acquis.

Cependant, on a certes tout à gagner à ouvrir les frontières. Nos PME sont la pierre angulaire de l'économie canadienne.

Il faut exploiter des idées nouvelles, de nouveaux débouchés pour de nouvelles richesses au pays.

Bravo à nos PME de la Bauce, du Québec et de tout le Canada!

Article 21 du Règlement

[*Traduction*]

L'APARTHEID

L'AFRIQUE DU SUD—LE RETRAIT DE LA SOCIÉTÉ *GENERAL MOTORS*

M. Howard McCurdy (Windsor—Walkerville): Monsieur le Président, si je prends la parole aujourd'hui, c'est pour signaler que la société *General Motors* a décidé de se retirer de l'Afrique du Sud. La décision de GM, qui est la plus grande entreprise américaine en Afrique du Sud, repose essentiellement sur trois raisons: premièrement, la déception face à la lenteur du gouvernement sud-africain à mettre fin à l'apartheid; deuxièmement, la récente imposition par le gouvernement américain de sanctions commerciales plus rigides à l'égard de l'Afrique du Sud; troisièmement, l'effet néfaste que la présence de GM en Afrique du Sud exerce sur ses ventes aux États-Unis. Il vaut aussi la peine de signaler ici que c'est à cette société que l'on doit le code d'éthique Sullivan.

Il faut féliciter le peuple américain d'avoir réussi à mener une campagne efficace contre l'apartheid et d'avoir la semaine dernière forcé la main d'un président et cette semaine, celle de la plus grande entreprise au monde. Il y a là une leçon pour les Canadiens qui s'opposent à l'apartheid. Lorsque les gens s'unissent pour faire valoir leurs convictions, même les puissants finissent par se rallier à ce qui est bien. Les entreprises canadiennes devraient en prendre bonne note, de même que le gouvernement canadien, qui ne devrait pas fléchir dans sa résolution de mener la lutte contre l'apartheid.

* * *

LES COMPTES PUBLICS DU CANADA

ON PRÉCONISE L'UTILISATION D'UN NOUVEAU MODÈLE DE RAPPORT

M. Dave Nickerson (Western Arctic): Monsieur le Président, le rapport de l'étude effectuée conjointement par le vérificateur général du Canada et le *General Accounting Office* des États-Unis qui vient d'être publié constitue un document des plus utiles. A l'instar de nombreux parlementaires, le comité de la comptabilité et de la vérification du secteur public de l'Institut canadien des comptables agréés préconise des rapports financiers plus utiles, plus compréhensibles, plus fiables et plus pertinents. Si les recommandations de ce rapport sont mises en oeuvre, nous aurons accompli un grand pas vers l'atteinte de tels objectifs. Soulignons en particulier le modèle de rapport financier annuel du gouvernement du Canada qui grâce aux trois volets consolidés portant sur l'état des opérations, les exigences financières et la situation financière, fournit des renseignements utiles et exhaustifs. On peut espérer que ce nouveau modèle de rapport sera dorénavant utilisé pour une partie des comptes publics du Canada.

[*Français*]

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

LES CONSÉQUENCES D'UNE DIMINUTION OU DE L'ÉLIMINATION DES PRESTATIONS POUR LES PERSONNES TRAVAILLANT DANS L'INDUSTRIE DE LA PÊCHE DANS LES PROVINCES DE L'ATLANTIQUE

M. Fernand Robichaud (Westmorland—Kent): Monsieur le Président, aujourd'hui au Nouveau-Brunswick on peut lire en première page du quotidien *Le Matin*:

> Selon le directeur général du Conseil économique du Nouveau-Brunswick le premier ministre n'a pas été en mesure de clarifier le rôle de l'Agence de développement des provinces de l'Atlantique.

C'est à se demander si le premier ministre savait ce qu'il faisait quand il en a fait l'annonce dans le discours du Trône. Peut-être voulait-il simplement nous faire croire qu'il allait porter une attention particulière à l'Atlantique.

Par contre, j'espère que le premier ministre a bien compris le message des pêcheurs qui lui ont manifesté leur mécontentement au sujet des recommandations du rapport Forget.

Le message est clair: Une diminution ou l'élimination des prestations pour les personnes travaillant dans l'industrie de la pêche signifierait un désastre pour la région et soulèverait la colère de toute l'industrie.

* * *

L'INDUSTRIE FORESTIÈRE

LA DÉCISION PRÉLIMINAIRE DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE D'IMPOSER UN DROIT COMPENSATOIRE SUR LES EXPORTATIONS DE BOIS D'OEUVRE DU CANADA

M. Gabriel Desjardins (Témiscamingue): Monsieur le Président, c'est au nom de l'industrie forestière et des travailleurs en forêt de ma région que je me lève aujourd'hui à la Chambre. La fin de semaine dernière, j'ai rencontré plusieurs d'entre eux qui m'ont exprimé leur vive inquiétude suite à la décision préliminaire du Secrétariat américain au commerce d'envisager l'imposition d'un droit compensatoire sur nos exportations de bois d'oeuvre.

Monsieur le Président, cette décision est injustifiée et inacceptable. Le gouvernement, de concert avec l'industrie elle-même, les syndicats et les provinces, doit clairement exprimer son mécontentement et menacer de représailles politiques et commerciales les Américains si ceux-ci ne reviennent pas sur cette malheureuse décision.

Monsieur le Président, je tiens à assurer mes concitoyens que leur député suivra de très près l'évolution de ce dossier et j'offre à l'industrie forestière de ma région mon entière collaboration.

• (1410)

[*Traduction*]

LES FINANCES

LE NON-PAIEMENT D'IMPÔT SUR LE REVENU PAR CRÉDIT FONCIER

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur le Président, j'aimerais annoncer aujourd'hui la septième nomination à notre palmarès des grandes sociétés exonérées d'impôt. Il s'agit du Crédit Foncier. Cette société s'est vu concéder par le gouvernement libéral et le gouvernement conservateur qui lui a succédé des avantages fiscaux qui lui ont permis de réclamer, en 1979 et 1982, des crédits d'impôt pour des millions de dollars de bénéfices. Pour 1980, 1981, 1983 et 1984, années où elle a versé l'impôt sur les sociétés exigible, le taux d'imposition était si bas qu'il était pratiquement nul, se chiffrant en moyenne à seulement 1,5 p. 100.

Si le régime fiscal avait été équitable et si le Crédit Foncier avait été tenu de payer l'impôt, ne serait-ce qu'au taux de 25 p. 100, sur ses bénéfices totalisant plus de 43 millions de dollars depuis 1979, les contribuables canadiens auraient versé 10,3 millions de dollars de moins en impôt grâce à cette seule société. Nous espérons que ce rappel au gouvernement débouchera dès maintenant sur une véritable réforme globale du régime fiscal.

* * *

LE RAPPORT DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL

LES OBSERVATIONS SUR LE RÉGIME D'AUSTÉRITÉ DU GOUVERNEMENT

M. Bob Pennock (Etobicoke-Nord): Monsieur le Président, le vérificateur général a déposé aujourd'hui son rapport au Parlement. On y trouve des observations sur les nets progrès réalisé par le gouvernement. Le vérificateur général attire l'attention des lecteurs sur ces remarques positives qui, bien qu'elles soient brèves, font néanmoins contrepoids aux observations négatives et l'emportent même sur ces dernières.

Il affirme que le gouvernement a donné suite aux principales recommandations que contenait le rapport de l'année dernière, ou qu'il est en voie de le faire. Le vérificateur général voit, dans le régime d'austérité du gouvernement, le signe d'une attitude créatrice consistant à dépenser de plus en plus prudemment les recettes fiscales. Dans sa conclusion, il signale que ceux qui ont pour tâche de dépenser l'argent des contribuables font preuve d'une prudence qui devrait, compte tenu des bons résultats, réjouir les députés et l'ensemble des Canadiens.

Article 21 du Règlement

[*Français*]

HOMMAGE À DE GRANDES QUÉBÉCOISES

Mme Lucie Pépin (Outremont): Monsieur le Président, en cette semaine de célébration du cas «personne», j'aimerais profiter de l'occasion pour rendre un vibrant hommage à deux femmes canadiennes, québécoises, décédées depuis peu. Il s'agit de Mme Andrée Paradis, présidente de *La Revue des arts*, et de Mme Françoise Gaudet-Smet, éducatrice et grande communicatrice.

De par leur engagement social, leur souci de la perfection, leur amour pour la sollicitude, ces femmes ont permis à leur vaste entourage d'avoir accès à une information utile et combien formatrice. Leur dévouement doit être à juste titre souligné car elles ont favorisé l'épanouissement de la vie socioculturelle au Canada et plus particulièrement au Québec.

Au nom de tous les Canadiens et de toutes les Canadiennes, j'aimerais remercier Mmes Paradis et Gaudet-Smet pour leur leadership dans le domaine des arts et dans celui des affaires sociales de notre pays.

* * *

[*Traduction*]

LES AFFAIRES PROVINCIALES

LA RÉÉLECTION DU GOUVERNEMENT PROGRESSISTE CONSERVATEUR DE LA SASKATCHEWAN

M. Jack Scowen (Mackenzie): Monsieur le Président, le gouvernement progressiste conservateur de la Saskatchewan, sous l'excellente direction du premier ministre Grant Devine, est sorti encore une fois victorieux des élections provinciales hier.

Des voix: Bravo!

• (1415)

M. Scowen: Le premier ministre Devine et ses collègues du cabinet ont démontré que l'agriculture était de loin le secteur le plus important de notre économie provinciale et les circonscriptions rurales se sont prononcées massivement en faveur du gouvernement.

Je suis donc fort heureux d'annoncer que cinq députés provinciaux progressistes conservateurs ont été réélus dans ma circonscription à une grosse majorité des voix. Le premier ministre Devine nous a démontré combien la coopération fédérale-provinciale rapportait au pays et ce qu'il était possible de faire quand nous avions un premier ministre (M. Mulroney) à Ottawa qui non seulement écoute les doléances des circonscriptions provinciales, mais prend aussi des mesures en conséquence.

Mes félicitations et mes meilleurs voeux de succès au gouvernement réélu majoritairement dans ma province natale, la Saskatchewan.

Des voix: Bravo!

[*Français*]

LA CHAMBRE DES COMMUNES

PRÉSENCE À LA TRIBUNE DE M. FRANCIS GENG, DÉPUTÉ QUESTEUR DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE DE LA FRANCE

M. le Président: A l'ordre! Je désire signaler aux députés la présence dans notre tribune aujourd'hui de M. Francis Geng, député Questeur de l'Assemblée nationale de la France, qui dirige une délégation parlementaire en visite officielle au Canada, dans le cadre des échanges bilatéraux avec l'Association parlementaire Canada-France.

Des voix: Bravo!

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

LES NÉGOCIATIONS ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS—ON DEMANDE QUE LE PREMIER MINISTRE CHERCHE À CONCLURE UN MORATOIRE

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Ne juge-t-il pas souhaitable de dire au président des États-Unis que nos deux pays devront conclure un moratoire empêchant toute nouvelle mesure de harcèlement unilatérale du genre de celle qui s'applique au bois d'oeuvre, si nous voulons poursuivre sérieusement nos négociations commerciales?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, j'ai lu les observations du chef de l'opposition concernant le commerce. Je remarque qu'il est en désaccord non seulement avec le député de Winnipeg—Fort Garry, mais avec lui-même. Comme il devrait le savoir, il n'est pas possible de conclure une entente qui doit marquer la fin de négociations commerciales avant que ces négociations ne soient terminées.

M. Turner (Vancouver Quadra): Le député était là au cours du débat sur le discours du Trône lorsque j'ai dit que nous n'approuvions aucunement l'initiative prise par le premier ministre, lui-même ou le gouvernement à l'égard de ces négociations commerciales, qu'il avait semé la pagaille au Canada et qu'il avait placé notre pays dans une situation sans issue?

[*Français*]

ON DEMANDE AU PREMIER MINISTRE DE CHERCHER À S'ENTENDRE AVEC LE PRÉSIDENT DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

Le très hon. John N. Turner (Vancouver Quadra): Mais de toute façon, monsieur le Président . . . Si je peux poser encore une question au premier ministre. Pourquoi refuse-t-il systématiquement de chercher à s'entendre avec le Président des États-Unis pour maintenir le *statu quo* en ce qui concerne les tarifs, afin de prévenir les mesures de harcèlement pendant la durée des négociations commerciales avec les États-Unis? Je crois que c'est une suggestion raisonnable, même pour le premier ministre et son ministre.

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, le ministre . . . et le ministre du Commerce international a fait part des positions canadiennes à l'Administration des États-Unis. Dans une relation commerciale aussi importante que celle qui existe entre nos deux pays, il y aura toujours des problèmes et des obstacles. Il s'agit de les régler d'une façon adulte et sérieuse et nous essayons de le faire, car comme le Conseil économique du Canada l'a mentionné hier dans son rapport *En pleine mutation*: « . . . l'accroissement du nombre d'emplois se chiffrerait à plus de 370 000 en 1995.» Il y a des centaines de milliers d'emplois en faveur des Canadiens si on arrive à conclure une telle entente. C'est pour cela que le gouvernement du Canada travaille dans ce sens.

[*Traduction*]

LE POUVOIR DES ÉTATS-UNIS D'IMPOSER DES DROITS COMPENSATEURS

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, je voudrais poser une troisième question au premier ministre ou peut-être au secrétaire d'État aux Affaires extérieures étant donné que, d'après ce qu'il a dit, la conclusion des négociations devrait résoudre le problème des droits compensateurs. Comment le gouvernement peut-il encore dire que nos négociations commerciales avec les États-Unis permettront de mettre un terme aux droits compensateurs alors que dans une lettre adressée le 24 avril aux sénateurs qu'il persuadait d'adopter la voie rapide, le président des États-Unis disait sans équivoque que les droits compensateurs ne seraient pas négociables? Le comité du Congrès a d'ailleurs donné des instructions en ce sens au négociateur en chef des États-Unis, Peter Murphy. A quoi cela rime-t-il vu que les Américains ont dit dès le départ, dans une lettre du président, que les droits compensateurs n'étaient pas négociables?

• (1420)

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, il s'agit de négociations au cours desquelles plusieurs questions, y compris celle des droits compensateurs, sont mises sur le tapis, comme elles le sont au GATT. D'autre part, le gouvernement du Canada doit faire face au protectionnisme américain qui date de l'époque où l'ancien gouvernement libéral a refusé de protéger les intérêts canadiens comme il en avait la responsabilité. Nous assisterions à la même vague de protectionnisme, même en l'absence de négociations commerciales. Ces négociations nous offrent la possibilité d'endiguer la vague et de protéger nos intérêts. C'est pourquoi nous les poursuivons.

LA SURTAXE AMÉRICAINE SUR LES IMPORTATIONS

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg—Fort Garry): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre ou au secrétaire d'État, à qui je rappellerai simplement en posant ma question qu'en 1983 nous avons remporté une décision aux États-Unis sur le bois. Nous n'avons pas eu à faire marche arrière.

Considérant les déclarations faites hier par la ministre du Commerce extérieur portant que toutes mesures appropriées seraient prises contre l'adoption d'une surtaxe par les États-Unis si le président refuse d'apposer son veto au projet de loi, et considérant que le porte-parole présidentiel a déclaré qu'il n'apposerait pas ce veto, la ministre voudrait-elle nous dire quelle mesure appropriée le gouvernement va prendre maintenant? Irons-nous au GATT? Allons-nous parler à nos alliés? Allons-nous imposer un droit de douane? La ministre peut-elle nous dire ce que nous allons faire?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, cette question a été posée hier et la ministre du Commerce extérieur y a répondu. Elle a dit que nous envisageons un large éventail de répliques, dont le recours au GATT, dont des solutions qui pourraient se présenter à nous du fait de l'Accord sur l'automobile, et dont diverses autres mesures.

LA POSITION CANADIENNE

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg—Fort Garry): Outre l'addition d'une surtaxe sur les importations, le Congrès américain vient de voter un projet de loi qui va taxer toutes les marchandises chargées et déchargées dans les ports américains, ce qui va encore une fois frapper lourdement les exportateurs et les importateurs canadiens. Le gouvernement veut-il nous dire ce qu'il va faire au sujet de ce nouveau harcèlement, de cette nouvelle restriction américaine frappant notre commerce?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Oui, monsieur le Président, je puis le dire. Comme la ministre du Commerce extérieur l'a dit hier, dans la défense des intérêts canadiens aux États-Unis nous avons perdu quelques affaires et nous en avons gagné une dizaine. Ce dont il s'agit en vérité, c'est une importante vague de protectionnisme américain qui touche le Canada en même temps que d'autres pays.

Les partis d'opposition, s'ils avaient le choix, se seraient apparemment contentés de condamner les États-Unis. Ce que nous essayons de faire c'est d'instaurer des modalités négociées apportant aux Canadiens une protection meilleure que celle dont nous avons hérité du parti libéral.

* * *

[*Français*]

LES PÉNITENCIERS

LA CONSTRUCTION D'UNE INSTITUTION À PORT-CARTIER—LA POSITION DU MINISTRE

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, ma question s'adresse au président du Conseil du Trésor. Selon le rapport du Vérificateur général déposé aujourd'hui, le ministre et le Conseil du Trésor ont pris la décision de construire une nouvelle prison à Port-Cartier sans considérer les besoins d'une nouvelle prison. Ma question est simple: Est-ce que le ministre est d'accord sur cette découverte incroyable?

[*Traduction*]

L'hon. James Kelleher (solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, comme je l'ai dit et répété, il s'agissait d'une décision du gouvernement, prise pour aider une région à l'économie déprimée. Je tiens à préciser aux députés que le rapport du vérificateur général confirme cette déclaration, et je dois dire que le solliciteur général du précédent gouvernement libéral était aussi d'avis d'utiliser ces institutions pour venir en aide à des zones économiquement déprimées.

• (1425)

LA DÉCISION DU CONSEIL DU TRÉSOR

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, ma question suivante s'adresse au premier ministre qui est chargé de régir les activités de ses ministres. Puisque le vérificateur général a déclaré que le Conseil du Trésor avait pris une décision sans même tenir compte du rapport du Service Correctionnel Canada précisant que l'on n'avait pas besoin d'une prison, qu'on a gaspillé 41 millions de dollars, et qu'il n'y a pas eu d'appel d'offre, le premier ministre estime-t-il que cette décision d'implanter ce pénitencier dans sa circonscription est l'expression d'une bonne gestion des affaires publiques?

L'hon. James Kelleher (solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, avec votre permission, j'aimerais citer l'alinéa 7.90 du rapport du vérificateur général:

> En examinant les dossiers de référence, nous avons constaté que la décision de construire une prison à Port-Cartier ne découlait pas des exigences d'un programme mais de considérations telles que . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Kelleher: Si je puis avoir le privilège de poursuivre:

> . . . l'apport d'une aide économique à une région déprimée.

Nous n'avons pas à nous en excuser. C'est la même chose que quand nous avons supprimé la TRPG et donné 1 milliard de dollars d'aide aux agriculteurs.

Des voix: Bravo!

M. Broadbent: Les conservateurs peuvent applaudir s'ils le veulent le gaspillage de 41 millions de dollars, mais je leur garantis que les Canadiens ne les applaudiront pas quand ils verront cela.

LA POSITION DU PREMIER MINISTRE

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): J'aimerais demander au premier ministre qui est plongé dans ses notes s'il croit que c'est pour gaspiller 41 millions de dollars de l'argent public que les Canadiens l'ont élu premier ministre. Pourrait-il me répondre?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, mon honorable collègue n'a pas besoin de s'énerver. S'il consulte le rapport du vérificateur général, il pourra lire ce qui suit à l'alinéa 7.97:

En conclusion, donc, dans l'intérêt national au sens large, pour apporter une aide économique à une région déprimée, on a demandé au SCC de construire un pénitencier . . .

M. Broadbent: Le gouvernement a «demandé au SCC» . . .

M. Mulroney: Naturellement. C'était une décision du gouvernement, de même que le gouvernement a décidé il y a une quinzaine de jours de verser 1 milliard de dollars aux agriculteurs de l'Ouest, dans le même souci de venir en aide à des régions économiquement déprimées. Si le représentant n'est pas d'accord avec cela, qu'il se lève et qu'il le dise tout haut.

Des voix: Bravo!

* * *

LES FINANCES

LES DÉPENSES FISCALES—LE RAPPORT DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL

Mlle Aideen Nicholson (Trinity): Monsieur le Président, c'est au ministre des Finances que je m'adresse. Dans le rapport qu'il a déposé aujourd'hui, le vérificateur général signale que le contrôle insuffisant exercé par le gouvernement sur les dépenses fiscales—estimées à environ 28 milliards de dollars par année—compromet sérieusement le contrôle de la bourse publique. Le ministre pourrait-il dire à la Chambre ce qu'il compte faire pour améliorer le contrôle de ces dépenses?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Mon honorable collègue le sait, monsieur le Président, nous avons entrepris de resserrer ce contrôle il y a un certain temps en éliminant quelques-unes de ces dépenses fiscales. En outre, nous avons publié en août 1985 un livre intitulé *Le coût des mesures fiscales sélectives*, autre formule, la députée le sait, pour désigner les dépenses fiscales. Je ne me souviens pas que la députée nous ait fait la moindre suggestion quant aux dépenses fiscales du rapport qu'elle souhaiterait éliminer.

Cependant, je signale à la députée que le projet de réforme fiscale auquel je travaille comporte un examen serré, qui est déjà commencé, de toutes les dépenses fiscales, pour déterminer celles que nous pourrions peut-être éliminer en vue de réduire l'ensemble des taux d'imposition.

LES MESURES VISANT À RESSERRER LE CONTRÔLE

Mlle Aideen Nicholson (Trinity): Monsieur le Président, ma question ne portait pas sur l'élimination des dépenses fiscales. J'ai parlé de contrôle. A l'heure actuelle, ces dépenses sont cachées. Elles ne figurent pas dans le Plan financier, le Budget des dépenses ou les Comptes publics du Canada. Depuis que le gouvernement exerce le pouvoir, nous avons assisté à des modifications rétroactives de la loi qu'il présente comme partie d'une série d'amendements techniques à la Loi de l'impôt sur le revenu, même quand elles visent une compagnie particulière. Que fait le ministre pour resserrer le contrôle et pour fournir des renseignements plus précis au Parlement?

• (1430)

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, j'ai bel et bien précisé les conséquences de la réforme fiscale à laquelle nous procédons actuellement. Elle comportera une étude et une évaluation extrêmement rigoureuses de toutes les dépenses fiscales pour voir lesquelles nous pourrions éliminer. J'espère seulement que la députée voudra bien participer à cette tâche lorsque les députés seront appelés à le faire.

* * *

LES PÉNITENCIERS

LA PRISON DE SÉCURITÉ MAXIMUM À PORT-CARTIER—LE RAPPORT DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL

Mme Lynn McDonald (Broadview—Greenwood): Monsieur le Président, le premier ministre reconnaîtra-t-il qu'il n'a pas terminé la phrase qu'il a citée dans le rapport du vérificateur général? Je suis certain qu'il ne voudrait pas induire qui que ce soit en erreur à propos de ce que le vérificateur général a dit quant à la nécessité de construire une nouvelle prison. Selon le vérificateur général, le niveau de sécurité de la prison sera plus élevé qu'il n'est nécessaire.

Le premier ministre ne conviendra-t-il pas que le fait de construire une prison de sécurité maximum plutôt qu'un établissement de sécurité moyenne coûtera aux contribuables, selon une évaluation que le vérificateur général qualifie d'extrêmement modeste, 32 000 $ par détenu et que, selon d'autres évaluations, cela pourrait coûter jusqu'à 100 000 $ de plus par détenu? Le premier ministre reconnaîtra-t-il que la construction d'un établissement de sécurité maximum dont nous n'avons pas besoin, même si c'est prétendument dans l'intérêt national, représente une bien mauvaise utilisation de l'argent des contribuables?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, dans ma réponse, je me suis reporté à l'alinéa 7.97 et je l'ai cité en entier. J'ai donné le numéro de l'alinéa et c'était de toute évidence celui-là. Je reconnais aussi que le texte du rapport reflète l'évaluation du vérificateur général. Celui-ci doit donner son avis sur les dépenses publiques. Selon nous, il fait très bien son travail et nous l'en félicitons.

M. Broadbent: Mais il a dit que vous aviez gaspillé 41 millions de dollars.

M. Mulroney: A titre de gouvernement du Canada, nous avons le devoir de prendre des décisions. C'est ce que nous avons fait quand nous avons affecté un milliard de dollars aux agriculteurs il y a deux semaines, éliminé l'impôt sur les revenus pétroliers, aidé les Terreneuviens et utilisé les services gouvernementaux pour favoriser le développement économique régional. C'est ce que nous avons fait et ce que nous continuerons à faire.

LA PRÉVISION RELATIVE AUX PLACES INUTILES

Mme Lynn McDonald (Broadview—Greenwood): Monsieur le Président, le premier ministre ne reconnaît-il pas que, selon le vérificateur général, d'ici 1992, il y aura 659 places inutiles dans les établissements de sécurité maximum alors qu'on manque de place dans les établissements de sécurité moyenne, que la plupart de ces établissements sont au Québec et que nous aurons donc au moins deux établissements de sécurité maximum de trop au Canada? Reconnaîtra-t-il que ce n'est certes pas une façon productive de dépenser l'argent des contribuables?

L'hon. James Kelleher (solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, je signale à la députée que le rapport du vérificateur général parle d'un manque de lits . . .

M. Blackburn (Brant): Il ne s'agit pas d'hôpitaux.

M. Kelleher: . . . d'un manque de cellules, mais il s'agit d'une prévision et non de la situation actuelle.

M. Broadbent: Il parle d'un excédent.

M. Kelleher: Je signale avec beaucoup de respect que le vérificateur général a mis dans le même sac les établissements de sécurité et les établissements de garde préventive. Nous avions besoin d'un établissement de garde préventive et c'est ce que nous avons construit.

ON DEMANDE D'INTERROMPRE LA CONSTRUCTION DE LA PRISON

M. John Nunziata (York-Sud—Weston): Monsieur le Président, il est vraiment incroyable que le premier ministre tente encore de justifier . . .

Des voix: La question!

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. Je demande au député de ne pas se lancer dès le départ dans une argumentation. Pourrait-il présenter son introduction, puis poser sa question?

M. Nunziata: Monsieur le Président, aujourd'hui le vérificateur général a confirmé ce que nous disons depuis des mois. Il a signalé que la décision d'aller bâtir le pénitencier à Port-Cartier coûtera aux Canadiens 41 millions de dollars de plus. Il précise également qu'il est inutile de bâtir une prison de ce genre à Port-Cartier.

Étant donné l'enquête du vérificateur général et ses critiques acerbes envers le gouvernement pour avoir décidé de bâtir la prison à Port-Cartier, le premier ministre cessera-t-il de jouer à l'apprenti sorcier avec l'argent des contribuables, interrompra-t-il immédiatement la construction en cours et renverra-t-il toute la question au comité des comptes publics aux fins d'étude?

L'hon. James Kelleher (solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, comme je l'ai déjà déclaré à de nombreuses reprises et comme l'a confirmé le vérificateur général, le site a été choisi pour des raisons économiques. Dans son témoignage devant le ministère de la Justice, l'ancien solliciteur général a déclaré qu'on avait choisi ce site en tenant compte des besoins dans le domaine du développement régional et de ceux du Service correctionnel et qu'en fait, il jugeait que chaque ministère devrait tenir compte des disparités régionales dans l'établissement de ses priorités. C'est ce que nous avons fait, et c'est un point de vue partagé par l'ancien solliciteur général.

M. Nunziata: Monsieur le Président, il est temps que le premier ministre cesse de faire le gigolo avec ses électeurs aux frais du contribuable.

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. La parole est au député d'Ottawa-Centre.

* * *

LES FINANCES

LES DÉPENSES FISCALES—ON DEMANDE DE DIVULGUER LE NOM DES SOCIÉTÉS AVANTAGÉES

M. Mike Cassidy (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, ma question au ministre des Finances découle de la confirmation répétée, par le vérificateur général, d'une énorme perte de revenus. Les contribuables canadiens ont perdu quelque 28 milliards en raison des dépenses fiscales et le vérificateur général déclare qu'elles coulent sans retenue, sans responsabilité et sans que le Parlement en soit convenablement informé. Le gouvernement restaurera-t-il la confiance du public dans le régime fiscal en proposant des modifications à la Loi de l'impôt sur le revenu, de sorte que le nom de chaque société qui bénéficie de plus de 50 000 $ de dépenses fiscales du contribuable canadien soit communiqué au Parlement?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, en réponse à la question générale du député je dois dire que le ministère des Finances planifie la constitution d'une équipe d'évaluation, de façon que nous puissions voir de plus près les dépenses fiscales. Entre temps, nous les évaluons de manière très rigoureuse dans le cadre de la réforme fiscale, comme je l'ai dit dans ma réponse à la question précédente.

En ce qui concerne la fin de sa question, je ne suis pas sûr qu'il comprenne exactement ce qu'il demande. Les dépenses fiscales ont une définition très générale. Les sociétés imposées au taux plus faible des petites entreprises, les compagnies recevant des crédits de recherche et de développement, celles qui profitent de déductions pour dépréciation, toutes seraient incluses dans la définition du député.

LA POLITIQUE RELATIVE À LA RÉFORME FISCALE

M. Mike Cassidy (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, plutôt que de laisser cela à une évaluation secrète au sein du ministère des Finances, le ministre ne pourrait-il pas faire en sorte que les Canadiens, par l'intermédiaire du Parlement, puissent évaluer les 80 000 sociétés qui font des bénéfices mais ne paient pas d'impôt en raison de concessions fiscales ou du milliard de dollars qui leur échoit grâce à la réévaluation de l'actif, une échappatoire fiscale connue en anglais sous le nom de «*Little Egypt Bump*»?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, le député sait très bien que nous avons fermé très rapidement cette échappatoire. Je n'ai toujours pas entendu de recommandation du député ou d'un de ses collègues à ce sujet.

Au cours de la réforme fiscale, nous examinerons cela de façon très rigoureuse. J'adresse au député le défi que j'ai lancé à son prédécesseur. Nous avons publié, il y a plus d'un an, une brochure intitulée *Compte du coût des mesures fiscales sélectives* et je pense que je n'ai reçu que cinq recommandations de la part de députés néo-démocrates. Qu'ils ne se contentent pas de faire des discours, mais qu'ils nous fassent des propositions et participent de façon positive à la réforme fiscale.

* * *

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

LA COMMISSION FORGET—LE FINANCEMENT DE LA COMMISSION

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce—Lachine-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Emploi et de l'Immigration et elle porte sur la Commission Forget. Hier, le ministre a induit la Chambre en erreur quand il a tenté de comparer . . .

Des voix: Règlement!

M. Allmand: . . . une enquête interne menée par un fonctionnaire à la demande de son ministre, avec une commission royale formée par le premier ministre en vertu de la Loi sur les enquêtes. Comment le ministre peut-il justifier qu'on ait dépensé 5,6 millions de dollars pour la Commission Forget à même la caisse d'assurance-chômage alors que l'article 135 de la Loi sur l'assurance-chômage précise qu'elle peut servir seulement au versement des prestations d'assurance-chômage et au financement de l'administration de la loi? Par quel effort d'imagination considère-t-il ce pillage du programme d'assurance-chômage comme de l'administration?

[*Français*]

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, je maintiens exactement ce que j'ai dit hier. Nous avons, pour contenter le député, vérifié au ministère, et l'article 135 de la Loi sur l'assurance-chômage est très clair. Il parle de la possibilité d'assumer les coûts administratifs, les coûts de recherche, etc., de toute commission.

Quant à l'autre référence, monsieur le Président, que ce soit une commission interne ou externe, la même procédure exactement a été utilisée pour la Commission Forget comme pour la première. Qu'elle soit faite par un fonctionnaire ou qu'il s'agisse d'une commission royale d'enquête, nous avons suivi les mêmes procédures, et tout ceci est absolument normal, acquis comme étant quelque chose de légal, et encore une fois, je n'ai absolument pas trompé la Chambre, monsieur le Président.

• (1440)

[*Traduction*]

ON DEMANDE AU MINISTRE DE SOUMETTRE LA QUESTION AUX JURISTES

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce—Lachine-Est): Monsieur le Président, le ministre pourrait-il soumettre cette question au ministre de la Justice pour que les juristes déterminent si une telle utilisation de la caisse d'assurance-chômage était légale en vertu de l'article 135? Le ministre pourrait-il nous dire aussi pourquoi cette commission royale instituée par le premier ministre n'a pas été financée par le bureau du Conseil privé, comme toutes les autres commissions royales formées en vertu de la Loi sur les enquêtes?

[*Français*]

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de l'Emploi et de l'Immigration: Encore une fois, monsieur le Président, nous avons appliqué les procédures normales, et je pense qu'il est temps que le député arrête d'essayer de faire peur à tout le monde. Nous recevons des appels téléphoniques au bureau disant que nous allons couper les prestations le lendemain de la publication du rapport Forget. Vous en portez la responsabilité de faire peur ici aux Canadiens.

* * *

[*Traduction*]

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

LES RÉPERCUSSIONS DES DROITS DE DOUANE AMÉRICAINS SUR LE BOIS D'OEUVRE CANADIEN

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Monsieur le Président, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Les expéditeurs et les affréteurs de bois d'oeuvre ont dit qu'ils s'attendent à ce que les nouveaux droits de douane de 15 p. 100 se répercutent sur les frais de transport, ce qui supprimera 1 500 emplois de manutentionnaires dans la seule province de l'Ontario. Le ministre pourrait-il nous dire ce qu'il va faire pour empêcher cette catastrophe supplémentaire de frapper notre économie?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Oui, monsieur le Président. Je répondrai très directement que nous essayons de mettre en place, par le biais des négociations avec les États-Unis, un système qui protégera le Canada de ce genre d'aléas dont le député se plaint sans cesse. Il vit dans une sorte de rêve ou bien prétend qu'il suffit de crier au scandale pour arrêter les pressions protectionnistes aux États-Unis. Il est évident que cela ne suffit pas. Il faut agir et nous en acceptons la responsabilité.

M. Broadbent: Oui, annulez les entretiens. Gardez-les en attente.

M. McCurdy: Décernez-lui aussi le prix d'excellence du Canada.

LES MESURES ENVISAGÉES PAR LE GOUVERNEMENT

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Monsieur le Président, j'ai une question supplémentaire. Il est manifeste que le ministre ne sait même pas que son propre ministère fait des démarches à propos de cette question des frais de transport. Le ministre s'engagera-t-il à aider l'industrie d'affrètement et de transport du bois d'oeuvre à préserver les emplois au lieu de laisser les États-Unis décider de leur sort?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, je suis non seulement au courant des activités de mon ministère, mais aussi de celles de ma collègue la ministre du Commerce extérieur. Elle rencontre aujourd'hui tous les ministres provinciaux du commerce et des forêts afin d'établir une stratégie commune à partir des options pratiques qui sont ouvertes au Canada et de déterminer quels moyens nous pourrions mettre en oeuvre pour protéger le Canada contre cette vague de protectionnisme à laquelle nous assistons aux États-Unis. Nous devons prendre des mesures pratiques et non pas critiquer l'idéologie de notre voisin.

Des voix: Bravo!

M. le Président: Je donne la parole au député de York-Sud—Weston pour une brève question supplémentaire.

* * *

LES PÉNITENCIERS

LA DÉCISION DE CONSTRUIRE UNE PRISON À PORT-CARTIER— LE RAPPORT DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL

M. John Nunziata (York-Sud—Weston): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au président du Conseil du Trésor. A la lumière du paragraphe 7.99 du rapport du vérificateur général, le président du Conseil du Trésor peut-il dire, aujourd'hui, à la Chambre si, avant de prendre la décision de déplacer la prison de Drummondville à Port-Cartier, il avait à sa disposition toute l'information nécessaire pour déterminer si cette ville avait besoin ou non d'une prison de garde préventive?

[*Français*]

L'hon. Robert de Cotret (président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, je pense qu'il est bien connu que la décision prise dans le cas du pénitencier de Port-Cartier en est une de politique gouvernementale qui a été déférée au Conseil du Trésor pour approbation préliminaire et, à ce moment-là, comme vous le savez, le Conseil du Trésor n'est pas un comité politique. C'est un comité qui revoit les décisions sur le plan financier. Eh bien oui, on avait exactement les renseignements qui étaient nécessaires pour prendre la décision.

* * *

[*Traduction*]

LE DÉSARMEMENT

L'INITIATIVE DE DÉFENSE STRATÉGIQUE DES ÉTATS-UNIS— L'APPLICATION DU TRAITÉ SUR LES MISSILES ANTI-MISSILES BALISTIQUES

M. Derek Blackburn (Brant): Monsieur le Président, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a dit dans sa déclaration de ce matin que la question se pose maintenant en ces termes, et je cite: «Quelles sont les limites de la recherche permise» pour l'IDS, en vertu du traité ABM? Quelles sont, d'après le gouvernement du Canada, les limites de la recherche permise en vertu du Traité ABM?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, j'ignore si le député était à la Chambre aujourd'hui durant le débat sur la limitation des armements. S'il y était, il devrait savoir que la question que l'on n'a pas pu trancher en Islande portait précisément sur ces limites. Un désaccord subsiste à cet égard entre les deux parties signataires du traité ABM. Il devrait aussi savoir qu'il existe un traité écrit qui ne fait aucune allusion à la recherche et que l'Union soviétique et les États-Unis pourraient posséder des documents secrets précisant les détails d'autres accords qu'ils auraient conclus au sujet de la recherche. Seuls ces deux pays le savent. Tout ce que nous pouvons demander, c'est que le traité ABM soit respecté intégralement et qu'on y adhère strictement. Telle est la position du gouvernement du Canada.

LA POSSIBILITÉ QUE DES ENTREPRISES CANADIENNES PARTICIPENT À LA RECHERCHE

M. Derek Blackburn (Brant): Monsieur le Président, l'article 5 du traité ABM interdit les essais dans l'espace. Les Américains ont déclaré qu'ils veulent modifier cet article, l'abroger ou renégocier le traité ABM. Vu que le Canada appuie les entreprises privées qui veulent participer à la recherche sur l'IDS et que cette recherche peut faire passer l'IDS du stade de laboratoire à l'application pratique dans l'espace, n'est-il pas juste que nous demandions au gouvernement de ne pas appuyer la recherche privée au cas où elle entraînerait l'abrogation de l'article 5 du traité ABM?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, on me demande si une telle requête serait juste. Elle ne l'est pas.

* * *

LE CONSEIL NATIONAL DE RECHERCHES

LES EMPLOIS PERDUS

M. David Berger (Laurier): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie. Le ministre a déclaré à la Chambre mercredi dernier qu'il n'y aurait pas de licenciements au Conseil national de recherches. Or, le vice-président du CNR chargé des laboratoires, nous a annoncé aujourd'hui que de 100 à 150 personnes perdront leur emploi à cause des compressions pratiquées par le ministre. Pourquoi le ministre prétend-il qu'il n'y aura pas de mises à pied alors que le vice-président du Conseil national de recherches dit tout le contraire? Qui les Canadiens doivent-ils croire?

L'hon. Frank Oberle (ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie): Monsieur le Président, le député nous parle de ce qu'il a lu dans le *Globe and Mail*. Il y a deux heures de cela, je me suis entretenu avec le président du CNR. Il m'a répété que cet organisme se conformera à la demande du gouvernement qui tient à s'assurer que tout est mis en oeuvre pour atténuer le plus possible les conséquences de cette mesure pour les personnes susceptibles d'être remplacées ou d'être réaffectées à d'autres tâches et qu'il n'y ait pas de licenciements ni de feuilles roses cette année et peut-être aussi au cours des prochaines années.

ON DEMANDE AU MINISTRE DE SUSPENDRE SA DÉCISION EN CE QUI CONCERNE LES CRÉDITS

M. David Berger (Laurier): Monsieur le Président, le ministre pourrait-il nous dire comment on fait pour recycler un vieux chercheur de 58 ans comme M. Basinski qui a consacré toute sa vie à effectuer des recherches dans un secteur donné?

[*Français*]

Si le ministre a raison, est-il prêt à suspendre sa décision afin de permettre au comité parlementaire d'étudier en profondeur les conséquences de celle-ci?

• (1450)

[*Traduction*]

L'hon. Frank Oberle (ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie): Monsieur le Président, il n'est pas question de supprimer progressivement les fonctions d'une personne comme celle dont le député a parlé. Son poste ne sera pas touché. Je me permets de rappeler que ce n'est ni moi ni le gouvernement qui avons décidé des mesures prises au CNR. C'est une décision du conseil d'administration, et le gouvernement s'en remet à lui en matière de gestion.

* * *

LES SCIENCES ET LA TECHNOLOGIE

LE FINANCEMENT DE LA RECHERCHE UNIVERSITAIRE

M. Jim Jepson (London-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au même ministre. Peut-il assurer à mes électeurs qui sont associés à un des meilleurs organismes de recherche au Canada, c'est-à-dire l'Université Western Ontario, que les nouvelles orientations annoncées dans le discours du Trône ainsi que la réaffectation des ressources du CNR signifieront que d'autres recherches seront effectuées dans les universités canadiennes avec le soutien fédéral au lieu d'être concentrées dans les laboratoires du gouvernement à Ottawa?

L'hon. Frank Oberle (ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie): Monsieur le Président, nous prenons des mesures décisives dans deux domaines: tout d'abord, nous cherchons à donner une nouvelle impulsion aux recherches effectuées au CNR et dans les laboratoires d'Ottawa. En second lieu, nous voulons renforcer la capacité et la compétence de nos universités pour qu'elles répondent à une nouvelle série de priorités nationales, soit la formation des futurs scientifiques et le renforcement de notre compétence industrielle sur les marchés étrangers en permettant aux universités de jouer un rôle dans ce domaine.

* * *

LE CONSEIL NATIONAL DE RECHERCHES

LE FINANCEMENT DU PROGRAMME DE RECHERCHE SPATIALE

M. Howard McCurdy (Windsor—Walkerville): Monsieur le Président, le ministre d'État chargé des Sciences et de la technologie est presque venu à bout de la contradiction entre ce que le vice-président chargé des laboratoires, qui devrait savoir ce qui se passe, a dit et ce qu'il a lui-même affirmé au sujet des licenciements. J'espère qu'il se rappellera ce qui est arrivé à Pinocchio quand il répondra à ma question.

Il prétend que 800 millions de dollars en fonds supplémentaires seront affectés à la recherche spatiale. Ne reconnaît-il pas que les licenciements au Conseil national de recherches proviennent en partie du fait que l'on est en train d'amputer le Conseil des recherches au profit du programme spatial?

L'hon. Frank Oberle (ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie): Monsieur le Président, je voudrais expliquer la situation au député. Ce que le gouvernement a fait, c'est de permettre au Conseil national de recherches de recommencer à jouer son rôle de principal organisme de recherches du Canada. Contrairement au gouvernement antérieur, nous ne croyons pas que les briques et le mortier font progresser les sciences et la technologie. Le Conseil national de recherches a accompli pour 150 millions de dollars de travaux de construction depuis trois ans. Ces travaux sont maintenant terminés et c'est pour cela que le budget du Conseil a été sensiblement réduit. Nous ne croyons pas que de tels travaux constituent une bonne façon de promouvoir les sciences et la technologie.

LA POSITION DU MINISTRE

M. Howard McCurdy (Windsor—Walkerville): Monsieur le Président, les gens en cause ne sont pas faits de briques et de mortier. Rappelez-vous Pinocchio.

Des voix: Règlement!

M. McCurdy: Voudriez-vous expliquer comment vous pouvez déclarer . . .

Des voix: Règlement!

M. McCurdy: . . . que 800 millions de dollars en fonds supplémentaires seront affectés au programme spatial alors que l'on enlève de l'argent au Conseil national de recherches pour financer ce programme? Voudriez-vous aussi expliquer . . .

M. le Président: A l'ordre!

Une voix: Comment se comporte votre Mazda?

Des voix: Oh, oh!

L'hon. Frank Oberle (ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie): Monsieur le Président, je conseille au député de lire la transcription des délibérations d'une réunion du comité où il avait déclaré que le programme général de recherche spatial serait peut-être ce qui nous donnerait le plus de nouvelles connaissances. Il était tout à fait d'accord avec ce programme. Je n'ai pas à m'excuser d'établir de nouvelles priorités pour maintenir le Canada à l'avant-garde du progrès et nous propulser dans le vingt-et-unième siècle, avec ou sans le député.

* * *

LES PÉNITENCIERS

LA PRISON DE PORT-CARTIER—LE RAPPORT DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Le solliciteur général m'a cité pour tenter de justifier la tradition qui consiste de faire converger les décisions du Service correctionnel et la politique de développement régional. Le vérificateur général signale, au paragraphe 1.90 de son rapport, que cela ne peut être fait en l'occurrence puisqu'il n'existe aucun fondement à la décision sur le plan correctionnel. Le premier ministre se rend-il compte qu'il fait du tort aux électeurs de sa propre circonscription en énoncant et en exploitant une politique correctionnelle qui fera perdre aux contribuables toute confiance dans les programmes de développement régional?

L'hon. James Kelleher (solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, la question de l'ancien solliciteur général me pose quelque difficulté étant donné qu'il a déclaré dans son témoignage devant le comité de la Justice en mai 1982: «Lorsqu'un ministère a un projet d'investissement, comme dans le cas qui nous occupe actuellement, alors que nous avons besoin d'un nouveau pénitencier pour 1986, il faut tenir compte des conditions économiques de la région du pays où l'investissement est nécessaire avant de déterminer précisément l'emplacement. Je n'ai pas à m'excuser de quoi que ce soit ici. Selon moi, tous les ministères devraient procéder de la même façon et les Canadiens sont sûrement d'accord avec moi.» Et à cela j'ajouterai ainsi soit-il, monsieur le Président.

Des voix: Bravo!

M. Kaplan: Monsieur le Président, voilà une excellente déclaration . . .

Des voix: Bravo!

M. Kaplan: . . . mais elle ne s'applique pas à un pénitencier qui est inutile comme c'est le cas ici.

LE RÔLE DU CONSEIL DU TRÉSOR

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au président du Conseil du Trésor. Compte tenu de cette réponse, le Conseil du Trésor a-t-il pour politique d'entériner automatiquement les décisions que lui communique le gouvernement? Ou bien est-il censé examiner les décisions selon leur valeur économique? S'il en est ainsi, comment a-t-il pu le faire dans ce cas si le vérificateur général signale au paragraphe 7.99 que le Conseil du Trésor ne disposait pas de l'information voulue pour prendre une décision indépendante?

[*Français*]

C'était juste une question d'opiner du bonnet.

L'hon. Robert de Cotret (président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, j'aimerais assurer mon honorable collègue que le Conseil du Trésor scrute très minutieusement toutes les recommandations, toutes les «soumissions» qui lui sont présentées et, je l'espère bien, rend toujours les bonnes décisions.

* * *

[*Traduction*]

LES DROITS DE LA PERSONNE

LES ATTEINTES AUX DROITS DE LA PERSONNE EN URSS

M. Andrew Witer (Parkdale—High Park): Monsieur le Président, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. La Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe doit se tenir à Vienne, à compter du 4 novembre, pour décider si le dernier volet des accords de Helsinki a été respecté. Peut-il garantir à la Chambre que la délégation canadienne fera peser de tout son poids l'influence dont jouit le Canada sur la scène internationale afin de demander des comptes au gouvernement soviétique pour ses atteintes aussi nombreuses qu'évidentes aux droits fondamentaux de la personne, en particulier en ce qui concerne la liberté de religion?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, je remercie le député de sa question. Je sais qu'il s'intéresse depuis longtemps à ce domaine. J'assisterai à la conférence de rappel sur la sécurité et la coopération, à Vienne. Il peut avoir l'assurance que nous allons à cette occasion, ainsi que nous l'avons toujours fait par le passé, soulever les questions qu'il a mentionnées. Je l'invite en outre à me signaler toute affaire particulière qu'il estime utile de me voir poursuivre à Vienne.

M. le Président: Le député de Winnipeg—Birds Hill a la permission de poser une seule question.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

LA POLLUTION DE LA RIVIÈRE NIAGARA

M. Bill Blaikie (Winnipeg—Birds Hill): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Environnement. Il sait, j'en suis convaincu, que vendredi dernier était l'anniversaire de sa rencontre avec le directeur de l'agence de protection de l'environnement des États-Unis, Lee Thomas, et qu'à cette occasion, on avait promis au Canada de mettre en oeuvre un programme énergique de nettoyage des déchets s'infiltrant dans la rivière Niagara par la rive américaine. Est-ce que le ministre profitera de l'occasion pour nous dire comment il se fait qu'aucun programme concret ne nous ait été présenté et quand il espère que les États-Unis passeront à l'action?

Canagrex

L'hon. Tom McMillan (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, des progrès tangibles ont été accomplis par les États-Unis et le Canada à cet égard. Je rencontrerai Lee Thomas le 28 octobre, c'est-à-dire dans une semaine exactement, afin d'examiner ces progrès et éventuellement, de poursuivre dans la même voie. Je profiterai de cette rencontre à Ottawa pour faire connaître nos plans pour l'année au député, à la Chambre ainsi qu'au public.

M. le Président: Le député d'Algoma. Une seule question, s'il vous plaît.

* * *

AIR CANADA

L'ANNULATION DU SERVICE À SAULT-SAINTE-MARIE

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports et a trait au projet d'Air Canada de cesser de desservir certaines villes de l'Ontario, notamment London et Sault-Sainte-Marie. On a déjà perdu une centaine d'emplois cette année à Sault-Sainte-Marie et je voudrais savoir si le gouvernement est disposé à intervenir pour freiner cette perte d'emplois à Air Canada et de services qu'offre notre compagnie nationale et à montrer ainsi qu'il a foi en notre ville?

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Transports): Monsieur le Président, le député nous présente ses instances un peu tardivement, car le solliciteur général étudie la question avec moi depuis bien des semaines déjà.

M. Gray (Windsor-Ouest): Sans le moindre succès.

M. Crosbie: Quoi qu'il en soit, même si elles sont tardives, nous lui savons néanmoins gré de ses instances.

Nous faisons de notre mieux pour régler le problème. Air Canada ne tient plus à desservir cette ville. Elle a cependant promis de traiter de manière équitable les employés visés. Sauf erreur, Air Ontario compte prendre la relève et y assurer les services nécessaires. Entre temps, nous examinons d'autres problèmes qui viennent de surgir et nous ferons tout en notre pouvoir pour qu'Air Canada se comporte de manière équitable et traite convenablement tous les intéressés, y compris les clients.

* * *

• (1500)

LE DÉSARMEMENT

LE SOMMET ENTRE LES ÉTATS-UNIS ET L'URSS—LA DÉCLARATION FAITE PAR LE CHEF DU NOUVEAU PARTI DÉMOCRATIQUE

M. Bob Hicks (Scarborough-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures et a trait au récent sommet de Reykjavik. Le chef du Nouveau parti démocratique a déclaré ce matin à la Chambre que la réunion au sommet de Reykjavik avait échoué parce que le président Reagan était résolu à torpiller le traité sur les missiles antibalistiques. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures s'accorde-t-il à dire que c'est réellement pour cette raison qu'il n'y a pas eu d'acccord complet à Reykjavik?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, le Nouveau parti démocratique devra choisir entre encourager la limitation des armements et susciter des occasions d'attaquer les États-Unis. Le chef du NPD a déclaré aujourd'hui que les Américains essayaient de torpiller le traité sur les missiles antibalistiques. C'est tout le contraire qui s'est produit. Les États-Unis ont convenu à Reykjavik de respecter ce traité durant encore dix ans. C'est un réel progrès.

M. Blackburn (Brant): Non, non!

M. Clark (Yellowhead): Plus tôt aujourd'hui le chef du Nouveau parti démocratique a félicité l'Union soviétique d'avoir pris certaines initiatives positives à Reykjavik. L'Union soviétique l'a fait. Les États-Unis également. Le NPD devrait le reconnaître.

M. Blackburn (Brant): Vous vous trompez!

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI SUR LA DISSOLUTION DE LA SOCIÉTÉ CANAGREX

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Wise: Que le projet de loi C-2, portant dissolution de la société Canagrex et modifiant certaines lois en conséquence, soit lu pour la 2e fois et renvoyé à un comité législatif.

M. le Président: Quand la Chambre s'est ajournée à 13 h 38, il restait 12 minutes de temps de parole au député de York-Centre (M. Kaplan).

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le Président, j'étais sur le point de terminer mes observations quand la séance a été suspendue pour le déjeuner. Je tenais simplement à dire à quel point il est triste qu'un gouvernement impose une décision concernant un important organisme agricole en fonction . . .

M. le Président: A l'ordre. Je prie les députés ou bien de s'asseoir, ou bien de quitter la Chambre. Le député de York-Centre a la parole et poursuit la discussion.

M. Kaplan: Je disais combien je déplore que le gouvernement se laisse tellement guider par l'idéologie quand il s'agit des sociétés d'État qu'il ne veut pas d'abord examiner ce que ces sociétés veulent faire, et ensuite conserver les bonnes d'une part et supprimer celles qui ne sont pas utiles ou modifier leur mission. Dans le cas de Canagrex, le gouvernement avait une cible facile parce qu'elle était si jeune qu'elle n'a pas eu la possibilité de réaliser son potentiel. Mon parti et moi jugeons très regrettable que le gouvernement ne permette pas à Canagrex de réaliser ce qu'on attendait d'elle ou d'atteindre les objectifs des divers secteurs agricoles. A notre avis, ce n'est qu'une faute de plus à inscrire au dossier pitoyable d'un gouvernement sans espoir.

M. Redway: Monsieur le Président, dans ses observations le député a mentionné qu'il était le huitième orateur à prendre la parole sur ce projet de loi pour le parti libéral. J'ai écouté très attentivement ce qu'ont dit ces huit députés du parti libéral, y compris le dernier qui vient de parler. Voilà près de huit fois que j'entends répéter les mêmes propos, les mêmes arguments, les mêmes prises de position. Le député ne conviendra-t-il pas qu'il est temps que le parti libéral mette fin à son obstruction systématique à l'égard de ce projet de loi?

M. Kaplan: Monsieur le Président, je ne suis pas du tout d'accord que nous fassions de l'obstruction systématique. Nous avons de fermes convictions à ce sujet. Certains de mes collègues ont travaillé très fort pour établir la société Canagrex. Ils ont dû convaincre une foule de gens qui n'en voyaient pas l'utilité. Nous avons beaucoup de mal à avaler que Canagrex soit liquidée rien que parce que cette société figure sur la liste des compressions budgétaires du gouvernement. Nous aurions beau être une trentaine ou une quarantaine de ce côté-ci à nous prononcer contre la dissolution de Canagrex, nous ne serions pas trop nombreux.

M. Foster: Je crois que c'est par pures malveillance et amertume que le gouvernement a détruit cette société d'État qui avait pour objet d'aider les petits producteurs de denrées agricoles qui n'ont ni la force ni l'envergure nécessaires pour se tailler une place sur les marchés internationaux. En novembre 1984, ce gouvernement mesquin a coupé les vivres à Canagrex afin de détruire cette société. Le gouvernement est à ce point vaniteux, faible, désespéré et incapable d'aider l'agriculture que le premier projet de loi qu'il a présenté au début de la nouvelle session de la législature, alors que l'agriculture traverse la période la plus difficile depuis les années 30, vise à détruire les moyens de commercialisation que Canagrex aurait fournis aux agriculteurs de notre pays. Les agriculteurs perdent leur terre, leur foyer et leur gagne-pain. Ils doivent subir l'humiliation de déménager dans les grandes villes où sont les emplois. C'est un bien triste jour pour l'agriculture canadienne et pour le gouvernement qui manque à ce point d'idées, de compétence et de clairvoyance que le premier projet de loi auquel il songe, à cette époque particulièrement désespérée de l'histoire de l'agriculture, vise à détruire Canagrex, une société commerciale conçue pour aider les petits agriculteurs à écouler leurs produits sur les marchés étrangers de plus en plus concurrentiels. Voilà qui hélas! en dit long sur la capacité et la volonté du gouvernement de régler les problèmes agricoles avec lesquels le Canada est aux prises à l'heure actuelle.

M. Gauthier: Madame la Présidente, je n'ai qu'un seul commentaire à formuler. Le projet de loi dont nous sommes saisis est essentiellement de caractère administratif. Le gouvernement a déjà tué Canagrex en privant cette société de tout crédit. Si nous sommes nombreux au sein du caucus libéral à nous opposer vivement à cette mesure, c'est que Canagrex est le fruit d'une initiative libérale que nous avions à coeur. Je n'accepte pas que les députés conservateurs nous aient blâmés de retarder l'adoption de ce projet de loi quand, lors du débat de la semaine dernière sur le projet de loi C-11, un autre projet de loi administratif, les conservateurs ont fait leur propre éloge. Nous nous efforçons simplement de signaler que nous déplorons la présentation de cette mesure. Nous entendons voter contre et nous allons maintenant interrompre le débat pour permettre à la Chambre de se prononcer.

• (1510)

[*Français*]

La présidente suppléante (Mme Champagne): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Le vote porte sur la motion suivante: M. Wise, appuyé par M. Mazankowski, propose que le projet de loi C-2, Loi portant dissolution de la société Canagrex et modifiant certaines lois en conséquence soit maintenant lu une deuxième fois et déféré à un Comité législatif.

Plaît-il à la Chambre d'adopter cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Avec dissidence?

Des voix: Non.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

La présidente suppléante (Mme Champagne): A mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

La présidente suppléante (Mme Champagne): Convoquez les députés.

(La motion de M. Wise, mise aux voix, est adoptée.)

(Vote N° 13)

POUR

Députés

Andre	Blackburn	Browes
Belsher	(Jonquière)	Cadieux
Bernier	Blais	Caldwell
Bertrand	Blenkarn	Champagne
Binns	Bouchard	(Saint-Hyacinthe—
Bissonnette	Bourgault	Bagot)
	Bradley	

Clark (Yellowhead)
Clark (Brandon—Souris)
Clinch
Collins
Comeau
Cook
Cooper
Cossitt
Côté (Langelier)
Crofton
Crosbie (St. John's West)
Crosby (Halifax West)
Crouse
Darling
de Cotret
Desjardins
Desrosiers
Dick
Domm
Dorin
Duguay
Duplessis
Edwards
Ellis
Epp (Provencher)
Fennell
Ferland
Fraleigh
Fretz
Gagnon
Gass
Gérin
Girard
Graham
Gravel
Guilbault (Drummond)
Gurbin
Halliday
Hamilton
Hardey
Hawkes
Hees
Hicks
Hnatyshyn
Hockin
Horner
Howie
Hudon
James
Jardine
Jelinek
Jepson
Johnson (Bonavista—Trinity—Conception)
Jourdenais
Kelleher
Kempling
Kilgour
Kindy
King
Ladouceur
La Salle
Layton
Lewis
Lopez
MacDonald (Kingston and the Islands)
Mailly
Malone
Mantha
Martin
Masse
Mayer
Mazankowski
McCain
McCrossan
McDermid
McDougall (St. Paul's)
McInnes
McKenzie
McKinnon
McMillan
Minaker
Mitges
Moore
Mulroney
Nicholson (Niagara Falls)
Nickerson
Nowlan
Oberle
O'Neil
Oostrom
Paproski
Pennock
Porter
Price
Redway
Reid
St. Germain
Scott (Hamilton—Wentworth)
Scowen
Siddon
Sparrow
Speyer
Stackhouse
Stewart
Taylor
Thacker
Towers
Tremblay (Québec-Est)
Tremblay (Lotbinière)
Turner (Ottawa—Carleton)
Van De Walle
Vankoughnet
Vézina
Vincent
Warner
Weiner
Wilson (Etobicoke Centre)
Wise
Witer—135

CONTRE

Députés

Allmand
Althouse
Angus
Berger
Blaikie
Boudria
Caccia
Copps
Epp (Thunder Bay—Nipigon)
Finestone
Foster
Frith
Gagliano
Gauthier
Gray (Windsor West)
Grondin
Guilbault (Saint-Jacques)
Henderson
Hovdebo
Kaplan
Keeper
Killens
Langdon
Malépart
Marchi
McCurdy
McDonald (Broadview—Greenwood)
Nicholson (Trinity)
Nunziata
Orlikow
Parry
Pépin
Prud'homme
Robichaud
Rossi
Tobin
Young —37

M. le Président: Je déclare la motion adoptée.

(La motion est adoptée et le projet de loi, lu pour la 2e fois, est renvoyé à un comité législatif.)

● (1550)

* * *

[*Traduction*]

LA LOI SUR LES PAIEMENTS ANTICIPÉS POUR LE GRAIN DES PRAIRIES

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. Charles Mayer (ministre d'État (Commission canadienne du blé)) propose: Que le projet de Loi C-12, modifiant la Loi sur les paiements anticipés pour le grain des Prairies, soit lu pour la 2e fois et renvoyé à un comité législatif.

—Monsieur le Président, il est bien connu que la situation est extrêmement grave dans le domaine des grains et des graines oléagineuses, non seulement dans le monde entier, mais surtout au Canada. Notre gouvernement tente de faire face à cette situation de plusieurs façons.

Ces graves problèmes découlent surtout des subventions offertes par la Communauté économique européenne et du projet de loi agricole américain qui a entraîné littéralement une guerre commerciale et une chute des cours mondiaux et, par le fait même, des prix versés à nos producteurs. On voyait venir ce problème depuis quelque temps déjà. La seule solution à long terme consiste à s'y attaquer à l'échelle internationale. Ce que les pays membres de la Communauté économique européenne font à l'intérieur de leurs propres frontières ne regarde qu'eux. Cependant, lorsque les producteurs européens sont en mesure d'accroître leur production de façon marquée grâce à des subventions et deviennent pour nous de ce fait, des concurrents redoutables sur certains marchés internationaux que le Canada a toujours desservis, nous sommes en droit de formuler des observations et des plaintes au sujet de cette situation. C'est précisément ce qui se passe.

Nos agriculteurs sont très efficaces. Notre climat et notre sol sont excellents, et à bien des égards, notre situation est nettement ou relativement supérieure à celle de nos concurrents, sur le plan économique. Cela nous permet de produire des denrées de très haute qualité en demande dans le monde entier. Ce qui est de plus en plus difficile pour nos agriculteurs, c'est de concurrencer les trésors publics des États-Unis et des pays membres de la Communauté économique européenne.

Je voudrais vous donner deux exemples à cet égard. Tout d'abord, près de la moitié du revenu moyen des agriculteurs canadiens provient des exportations. Aux États-Unis, la proportion est d'un quart environ. Ainsi, les exportations sont extrêmement importantes pour les agriculteurs canadiens. Si on prend certains produits en particulier, les grains et le blé, au Canada nous exportons pratiquement 80 p. 100 de tout le blé que nous produisons. Environ 10 p. 100 entrent dans la fabrication du pain, des biscuits et des patisseries que nous consommons au Canada et les 10 p. 100 qui restent sont utilisés comme semences, à des fins industrielles, ou comme aliments pour animaux et à d'autres fins. Au sein de la Communauté économique européenne, les chiffres sont pratiquement inversés. L'agriculteur en Europe n'exporte que 20 p. 100 de sa production. En d'autres mots, 80 p. 100 de la production de blé

des agriculteurs de l'Europe sont consommés dans la Communauté économique européenne. Voilà pourquoi, en ce qui concerne le blé, par rapport à la Communauté économique européenne, le Canada est fortement tributaire de ses exportations.

Certaines des subventions accordées en Europe à l'heure actuelle sont passablement importantes. Dans le sud des Prairies, nous produisons du blé Durum dont la qualité est inégalée dans le monde. Il est aussi bon que tous les autres blés. C'est une céréale de très grande qualité. Cette année, nos agriculteurs touchent 130 $ par tonne métrique comme paiement initial. Les agriculteurs de l'Europe touchent pour leur part 450 $ par tonne métrique. Compte tenu de cela, l'agriculteur canadien a beaucoup de mal à soutenir la concurrence. Ce n'est pas par manque d'efficacité de notre part, mais plutôt du fait de la population plutôt réduite qui constitue le marché national. C'est ce qui explique que nous comptions davantage sur les exportations. Voilà pourquoi le gouvernement a pris les devants en entreprenant de régler certains de ces problèmes au niveau international.

Au sommet de Tokyo en mai dernier, le premier ministre (M. Mulroney) a fait inscrire sur la liste des questions que le Canada souhaitait aborder celle des échanges et des subventions agricoles. C'est bien la première fois que pareille chose se produisait. Un mois plus tard, j'ai accueilli les représentants des quatre autres grands pays exportateurs de blé. C'était aussi la première fois que pareille réunion avait lieu au Canada, plus précisément à Whistler, en Colombie-Britannique. Les cinq grands exportateurs de blé se réunissent régulièrement pour discuter des problèmes au niveau bureaucratique, mais c'était la première fois que nous organisions une telle réunion au niveau politique. En août, le Canada a également pris part à une réunion internationale qui a eu lieu à Cairns, en Australie, avant la réunion du GATT en Uruguay, à laquelle le Canada a d'ailleurs joué un rôle primordial. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) y a prononcé le discours d'ouverture et donné le ton à la réunion. Le résultat, c'est que pour la première fois l'agriculture a été inscrite à l'ordre du jour du GATT, ce qui ne s'était jamais vu dans les sept réunions tenues jusque-là. Donc nous avançons. Malheureusement, nous n'avançons pas vite et il va falloir du temps. Entretemps nos agriculteurs ont besoin d'être aidés.

Nous les avons aidés de bien des façons. Nous avons aboli la taxe sur les carburants agricoles. Nous avons bloqué les tarifs-marchandises cette année. La Commission canadienne des grains a bloqué les tarifs maximums des sociétés de grain. Nous avons modifié la Loi de stabilisation concernant le grain de l'Ouest, de façon que l'aide puisse être accordée à un moment plus favorable de l'année. Lorsqu'il y a lieu au paiement d'un versement au titre de la Loi de stabilisation concernant le grain de l'Ouest, l'argent est disponible avant les semailles du printemps, époque où les agriculteurs en ont le plus besoin. Cette modification a été adoptée par la Chambre en février 1985. Bon nombre d'initiatives concernant l'agriculture ont été prises pour aider les producteurs, spécialement les producteurs de grain.

Sur d'autres plans, nous aidons la Commission canadienne du blé et l'Office ontarien de commercialisation des producteurs de blé, ainsi que des établissements du secteur privé qui vendent nos grains et nos oléagineux. On a pu constater, qu'au cours de la dernière campagne les ventes canadiennes ont augmenté par rapport à la campagne précédente. En 1985-1986, nous avons exporté plus de deux millions de tonnes de plus que lors de la campagne précédente. A la fin de la campagne, fixée au 31 juillet, nos agriculteurs ont abordé la nouvelle campagne avec les plus bas excédents sur place qui s'étaient jamais vus. Cela à cause des ventes.

Le Canada a maintenant plus d'accords de vente à long terme, en tonnage, que n'importe quel pays exportateur de blé. Nous avons avec l'Égypte un marché d'une durée de cinq ans. Il a été signé au printemps de 1985. Nous avons conclu un triennal avec le Brésil. Le mois dernier, nous avons renouvelé un important accord de vente à longue échéance avec l'Union soviétique. Ce sont certes d'excellentes nouvelles pour les agriculteurs canadiens en ces temps difficiles. Une fois encore, il faut souligner que le prix demeure toujours un problème d'importance capitale qui laisse peu de place à l'optimisme. Pour ce qui est de la quantité, nous avons très bien réussi l'an dernier. Nous avons accru notre part des marchés mondiaux du blé. Grâce au programme de vente en vigueur pour la présente campagne, s'il demeure aussi prometteur, nous pourrions accroître cette année nos ventes de céréales et la proportion que nous détenons des marchés mondiaux de céréales.

J'ai ici une coupure provenant du *Ottawa Citizen* en date du 3 octobre sur le marché conclu avec l'Union soviétique au sujet des céréales. On y trouve une photographie du premier ministre et du ministre des Affaires étrangères de l'Union soviétique. La légende dit «L'URSS signe un accord céréalier de cinq ans». Il est agréable de voir le nom d'un premier ministre du Canada associé, dans un journal, à un accord pour la vente de céréales à long terme, lorsqu'on pense aux gouvernements précédents, à leur attitude à propos des céréales et à leur façon d'aborder le problème. C'est encourageant. Il semble tout à fait naturel et normal de voir la photo du premier ministre dans le journal si l'on considère la façon dont notre gouvernement traite les questions agricoles.

• (1600)

Cela m'amène au projet de loi dont nous sommes saisis. Il vise à modifier la Loi sur les paiements anticipés pour le grain des Prairies, laquelle a été proposée et adoptée par le gouvernement progressiste conservateur du très honorable John Diefenbaker en 1957. Je vois que le député de Qu'Appelle—Moose Mountain (M. Hamilton), éminent député et ancien ministre de l'Agriculture, est présent à la Chambre. C'est à lui qu'on doit les premières ventes de blé à la République populaire de Chine. Il a beaucoup apporté non seulement à la Chambre, mais à l'agriculture canadienne en général. Il m'a dit que la Loi sur les paiements anticipés pour le grain des Prairies avait été l'une des premières mesures législatives proposées par le gouvernement Diefenbaker en 1957. Elle a bien servi les agriculteurs et elle est de plus en plus utilisée.

Nous proposons aujourd'hui des modifications à cette loi pour qu'elle réponde mieux aux besoins des agriculteurs et les aide à résoudre leurs problèmes financiers. Je voudrais expliquer l'objectif de ce projet de loi. Lorsque les agriculteurs récoltent les céréales, il faut beaucoup de temps pour les commercialiser. Selon le temps, la saison des récoltes dure un mois dans la région de la Commission du blé. Les agriculteurs récoltent toutes leurs céréales en un mois et celles-ci seront alors vendues pendant tout le reste de l'année. La Loi sur les paiements anticipés pour le grain des Prairies prévoit un paiement en espèces pour les céréales que les agriculteurs ont déjà récoltées et emmagasinées en attendant le jour où elles seront vendues. De cette façon, les agriculteurs peuvent obtenir des liquidités une fois leurs céréales récoltées avant d'avoir pu les vendre. Le gouvernement offre les paiements en espèces qui sont versés sans intérêt. Les intérêts sont annulés et la Commission canadienne du blé est chargée d'exécuter la loi.

En faisant subir la deuxième lecture à ce projet de loi aujourd'hui, nous tentons d'améliorer la mesure. Après l'avoir examinée, le gouvernement a constaté qu'il conviendrait de modifier l'application de cette mesure et des changements ont donc été apportés pour rendre le programme plus à la page et plus apte à répondre aux besoins de ceux qui ont recours à ce projet de loi. J'énumérerai donc ce que les modifications sont censées accomplir, madame la Présidente.

Une des modifications rendra la loi plus équitable car, à l'heure actuelle, les producteurs peuvent toucher des paiements en espèces d'après un indice de contingentement ou d'après le nombre d'acres qu'ils cultivent. On ne tient pas compte de la productivité de chaque acre qu'un agriculteur cultive par rapport à d'autres. Nous présentons une modification qui permettra de calculer le paiement en espèces d'après la quantité de céréales qu'un agriculteur a emmagasinée en fonction de sa superficie cultivée. Cela permettra à de nombreux producteurs de mieux utiliser le paiement en espèces car l'agriculteur pourra toucher une somme plus élevée d'après sa productivité.

Nous voulons également par ce projet de loi modifier la loi pour permettre aux producteurs qui accusent un déficit de faire ajuster régulièrement leurs taux d'intérêt. Je parle de ceux qui ont de la difficulté à rembourser leurs emprunts. La proportion de défauts de paiement est minime. Quand on traite pour ainsi dire avec des dizaines ou des centaines de milliers de producteurs, la Commission canadienne du blé délivrant environ 140 000 carnets de permis, on peut comprendre que les producteurs aient à faire face à certains problèmes. Il y a des producteurs qui sont incapables d'effectuer leurs paiements depuis quatre ou cinq ans. Le taux d'intérêt est fixé dès le moment où ils sont en défaut. Les producteurs qui ont été en défaut pendant quatre ou cinq ans lorsque les taux d'intérêt étaient à 15 et 16 p. 100 paient encore des taux d'intérêt aussi élevés sur leur emprunt en souffrance. Nous proposons d'aligner les taux d'intérêt imposés sur les emprunts en défaut et acquittés par anticipation sur ceux qui sont exigés à l'heure actuelle.

L'une des modifications vise à permettre aux agriculteurs qui sont locataires d'obtenir un prêt plus facilement. A l'heure actuelle, il faut la signature du propriétaire en plus de celle du locataire. Cela exige parfois des jours, des semaines ou des mois, et retarde d'autant le moment où un agriculteur peut obtenir un paiement anticipé. Nous proposons de simplifier le processus. Les locataires pourront maintenant signer une déclaration faite sous serment attestant qu'ils ont la propriété incontestable du grain cultivé sur la terre d'un tiers. Cela simplifiera considérablement les choses et permettra aux producteurs d'obtenir plus facilement des paiements anticipés.

Il est nécessaire chaque année de modifier plusieurs règlements découlant de la Loi sur les paiements anticipés pour le grain des Prairies, même s'il s'agit dans la plupart des cas de modifications d'ordre courant et administratif. Ce processus prend du temps et, dans bien des cas, trop de temps. Nous proposons de supprimer ces obstacles d'ordre administratif afin d'éviter que des formalités inutiles s'interposent entre l'agriculteur et son paiement anticipé.

Il appartiendra à la Commission canadienne du blé de donner l'approbation finale au formulaire de demande de paiement anticipé qui change peu d'une année à l'autre. A l'heure actuelle, il nous faut chaque année obtenir un décret du conseil pour approuver un formulaire qui ne varie pas beaucoup d'une année à l'autre. Nous allons simplifier cela.

Nous allons simplifier également les dispositions de la Loi permettant d'accorder des paiements anticipés d'urgence pour du grain non battu après le 15 novembre lorsqu'il y a de grandes quantités de grain qui n'ont pas été moissonnées. Les producteurs peuvent obtenir un paiement anticipé pour du grain qui n'est pas encore moissonné et reste dans les champs. Les producteurs sont également admissibles à des paiements anticipés pour les aider à financer le séchage du grain. Nous voulons simplifier les formalités administratives de façon que ces choses puissent s'accomplir sans décret et que tout soit plus simple.

Nous proposons en outre une modification qui va assurer aux producteurs de tout le pays un accès équitable aux avances de fonds.

Une autre modification qui sera à mon avis bien accueillie par les producteurs, c'est que dans l'administration de la Loi, la Commission canadienne du blé jouira désormais d'une plus grande latitude à l'égard des producteurs qui auront manqué à leurs engagements, mais qui pourront prouver que des circonstances extraordinaires les ont empêchés de livrer les céréales déjà payées. Il peut arriver au printemps qu'un chemin ou un pont soient fermés à la circulation, par exemple. A l'heure actuelle, la Loi ne prévoit aucune exception ni aucune excuse à cet égard. Nous modifions la Loi afin d'accorder au conseil d'administration de la Commission canadienne du blé une certaine latitude à l'égard de ces circonstances extraordinaires. Je crois que ce sera là une modification très utile pour les producteurs qui relèvent de la Loi sur les paiements anticipés pour le grain des Prairies. Il eut été bon que cette modification puisse entrer en vigueur au début de l'année-récolte qui a commencé le 1er août, madame la Présidente.

J'espère que l'opposition va accueillir très favorablement ce projet de loi et qu'elle va l'adopter en un temps relativement court. Si nous pouvions adopter ce projet de loi sans trop de retard, les producteurs pourraient profiter dès cette année de deux ou trois de ses dispositions. Les modifications ne pourront pour la plupart entrer vraiment en vigueur avant l'an prochain, mais certaines pourront être utiles aux producteurs dès cette

année si nous pouvons adopter le projet de loi en un temps raisonnable.

Si le gouvernement propose ces modifications, c'est qu'il veut aider le plus possible les producteurs de céréales et d'oléagineux en ces temps difficiles. Là-dessus, madame la Présidente, je remercie les députés de leur bienveillante attention.

Des voix: Bravo!

M. Maurice Foster (Algoma): Madame la Présidente, j'ai quelques commentaires à formuler au sujet du projet de loi C-12, tendant à modifier la Loi sur les paiements anticipés pour le grain des Prairies. Il renferme de nombreuses modifications administratives qui seront fort utiles aux agriculteurs de l'Ouest. Le ministre d'État chargé de la Commission canadienne du blé (M. Mayer) a évidemment proposé que nous l'adoptions rapidement. Quand je songe à tous les projets de loi que le ministre et le gouvernement ont présentés depuis deux ans, la difficulté n'a jamais été d'en obtenir l'adoption rapide, mais d'obtenir qu'on les présente à la Chambre.

Je me souviens que pendant des mois et des années, le parti conservateur ne manquait pas de s'opposer à la moindre modification que M. Whelan, l'ancien ministre de l'Agriculture, proposait d'apporter à n'importe quelle loi, qu'il s'agisse de Canagrex ou de n'importe quoi d'autre. Sauf erreur, il a fallu deux ans pour faire adopter la mesure sur Canagrex. Cette société aurait pu devenir pleinement fonctionnelle et faire la preuve de son utilité, mais le parti conservateur tenait mordicus à s'opposer à toute mesure que l'ancien ministre pouvait proposer, si utile qu'elle puisse être pour le monde agricole. La Chambre a certes toujours adopté en une séance ou deux tous les projets de loi que le gouvernement a présentés, même ceux qui étaient aussi complexes et fourmillants de détails que celui tendant à créer les bureaux d'examen de l'endettement agricole. Le gouvernement aurait dû présenter ce projet de loi il y a un an, comme le ministre l'avait promis en juillet 1985. Ce projet de loi aurait dû faire l'objet de discussions poussées pendant plusieurs semaines; au lieu de cela, le gouvernement l'a présenté en catastrophe au cours de la troisième semaine de juin. Nous l'avons adopté en deux séances. De toute évidence, l'opposition a collaboré en adoptant tous les projets de loi concernant l'agriculture que le gouvernement a présentés à la Chambre, que ce soit le projet de loi de stabilisation concernant le grain de l'Ouest ou le projet de loi sur les offices de commercialisation des produits de ferme. Le ministre n'a pas besoin de demander à la Chambre d'adopter ce projet de loi rapidement, car il sait que la Chambre adopte toujours rapidement tous les projets de loi que le gouvernement présente.

• (1610)

Il me semble que même si beaucoup des dispositions à l'étude aujourd'hui sont de nature administrative elles n'en sont pas moins de grande valeur. Les agriculteurs dont la terre a un très grand rendement en blé ou en orge à l'acre pourront maintenant obtenir des paiements anticipés calculés d'après la quantité de grain qu'ils ont en stock et non pas d'après une formule basée sur la superficie cultivée. L'idée d'un taux d'intérêt variable sur ces paiements porteurs d'intérêt me semble bonne. Je suis stupéfié que le ministre ait attendu deux ans pour introduire de telles dispositions car on impose un lourd fardeau aux agriculteurs en leur faisant encore payer aujourd'hui des intérêts de 14 p. 100 et 15 p. 100 qui étaient les taux en vigueur en 1982 et 1983. Pendant la campagne électorale, le gouvernement avait notamment promis d'assurer un financement adéquat pour faire face aux taux d'intérêt courants.

De plus, je me réjouis que les nouvelles dispositions sur les paiements anticipés s'appliquent également aux locataires d'entreprises agricoles. J'estime que le gouvernement est suffisamment protégé par la déclaration sous serment exigée des producteurs.

Viennent ensuite les dispositions sur les paiements anticipés de secours. Le ministre en a discuté avec moi le printemps dernier. Il voulait qu'il soit suffisant d'obtenir une ordonnance du ministre responsable de la Commission du blé pour permettre les paiements anticipés. Je crois qu'il a pris la bonne décision. Une disposition prévoit qu'un agriculteur ne peut pas recevoir au total plus de 30 000 $ en paiements anticipés en vertu de la Loi sur les paiements anticipés pour le grain des Prairies et de la Loi sur l'organisation du marché des produits agricoles. Je serais intéressé d'en connaître les détails lorsque le ministre sera entendu par le comité. Je trouve également sensé que l'on ait prévu une clause échappatoire pour les agriculteurs aux prises avec des difficultés imputables à une situation d'urgence et dans l'impossibilité d'effectuer leur livraison.

Je dois ajouter que j'ai été particulièrement frappé par la remarque du ministre au sujet de la rapidité avec laquelle le gouvernement a réagi à l'urgence de la situation où se trouve l'agriculture. Même s'il semble convaincu que le problème est surtout attribuable à la Communauté économique européenne, il est bien clair que le prix des céréales s'est effondré lorsque le *Farm Bill* a été présenté aux États-Unis. Les Américains sont décidés à nous reprendre, ainsi qu'à la CEE, la part du marché international qu'ils ont perdue. Bien que les deux groupes de négociation se partagent probablement la responsabilité de la baisse des prix des céréales, il est manifeste que le projet de loi américain sur l'agriculture a eu des répercussions catastrophiques sur nos agriculteurs. Certains économistes prévoient que les revenus agricoles nets baisseront de 20 p. 100 en conséquence. Si cela se produit, ce sera certainement la mesure la plus draconienne jamais prise contre l'agriculture canadienne par un gouvernement étranger.

Je dois dire que je ne partage pas l'opinion du ministre selon laquelle le gouvernement prend des mesures spectaculaires pour aider les agriculteurs. A mon avis, tous les groupes d'agriculteurs dignes de confiance dans notre pays demandent depuis six ou huit mois maintenant qu'on leur accorde un paiement d'appoint. Nous sommes curieux de savoir quand le gouvernement va se décider à annoncer ce paiement.

M. Mazankowski: Les agriculteurs de la Saskatchewan ne sont pas de cet avis.

M. Foster: Je pense que le vice-premier ministre se félicite de l'habileté avec laquelle le gouvernement a pu faire croire aux habitants de la Saskatchewan qu'ils allaient recevoir un milliard de dollars . . .

M. Mazankowski: Ils sont beaucoup plus malins que cela.

M. Foster: Lorsqu'ils vont apprendre que l'argent est réparti dans tout le Canada et non réservé aux provinces des Prairies, ils vont trouver que cela n'a rien de sensationnel. Le premier

ministre a annoncé qu'il allait négocier un milliard de dollars de subventions avec le premier ministre Grant Devine.

M. Mazankowski: Ce n'est pas ce qu'il a dit et vous le savez.

M. Foster: Cela s'est passé au cours du débat des chefs de parti. Deux jours plus tard, il a dit qu'il devait demander une aide d'urgence . . .

M. Mazankowski: J'invoque le Règlement, madame la Présidente. Je sais que le député ne voudrait pas déformer les propos du premier ministre. Il a déclaré qu'il collaborerait étroitement au cours des prochains mois avec le premier ministre Devine et d'autres gouvernements provinciaux en vue de mettre au point un programme efficace d'aide financière visant à accroître les rentrées de fonds des agriculteurs canadiens. Cela concorde avec la teneur de la rencontre qui a eu lieu le 27 août entre le ministre fédéral de l'Agriculture (M. Wise) et ses homologues provinciaux, à l'occasion de laquelle la requête a été formulée officiellement. J'espère que le député voudra bien corriger cette impression erronée. Le premier ministre n'a pas déclaré qu'il allait négocier une entente avec le premier ministre Devine.

La présidente suppléante (Mme Champagne): A l'ordre, s'il vous plaît. Je crois que le vice-premier ministre sait qu'il n'y a pas matière à invoquer le Règlement.

M. Epp (Provencher): Il y a matière à débat?

La présidente suppléante (Mme Champagne): Il y a sans doute matière à débat, mais il ne s'agit pas d'un rappel au Règlement.

M. Foster: Voilà une décision très sage, madame la Présidente. Je tiens à vous féliciter, non seulement de votre nomination au poste important que vous occupez à la Chambre, mais de la sagesse de vos décisions. Elles sont excellentes.

• (1620)

Je dois aussi féliciter le vice-premier ministre (M. Mazankowski) pour la victoire qu'il a remportée dans Pembina. Une personne qui l'a entendu parler là-bas rapporte que, à en croire le vice-premier ministre, tout allait et irait à merveille. Après l'avoir entendu, cette personne n'avait qu'une question à l'esprit: si tout va si bien, d'où vient ce malaise que je ressens?

Dans le discours qu'il a fait, le jour réservé aux chefs de parti, le premier ministre, pour une raison quelconque, n'a pas parlé du premier ministre conservateur de l'Alberta. Peut-être lui décochait-il des flèches ce jour-là? En tout cas, il n'a pas parlé du premier ministre néo-démocrate du Manitoba. Je voudrais bien savoir ce qui l'a poussé à nommer le premier ministre conservateur de la Saskatchewan.

M. Mazankowski: Parce qu'il était en vedette.

M. Foster: Le 6 octobre, à la Chambre, le premier ministre (M. Mulroney) a répondu à une question du chef de l'opposition officielle (M. Turner). Il a parlé de la situation désespérée des agriculteurs des Prairies. Plus tard, dans l'après-midi, à l'extérieur de la Chambre, le ministre de l'Agriculture (M. Wise) a dit qu'il s'agissait d'un programme d'aide plutôt que d'un paiement d'appoint, que ce pourrait être une garantie de prêt ou autre chose. Le premier ministre faisait certainement de son mieux pour que l'aide soit vue, en Saskatchewan, comme un paiement d'appoint. Le ministre de l'Agriculture faisait aussi rapidement marche arrière.

Le ministre d'État chargé de la Commission canadienne du blé (M. Mayer) essaie de nous faire croire que ce sera merveilleux. Personne n'est pessimiste de plein gré. Nous voulons tous nous montrer optimistes. Nous voyons cependant très peu d'action de la part du gouvernement. Tout le monde, dans le commerce du grain, s'accorde sur la nécessité d'une forme d'aide. Il est probable que moins de 50 p. 100 du grain cette année sera de la catégorie nº 1 ou nº 2. Nos agriculteurs ne peuvent pas continuer à produire du grain à 3 $ le boisseau alors que leurs voisins et amis d'outre frontière, du Montana et du Dakota du Nord, en touchent le double. La différence réside essentiellement dans les paiements d'appoint. Si le gouvernement en offre, il n'est pas question qu'il leur donne ce nom. Les ministériels préfèrent parler d'aide à l'agriculture, et ainsi de suite.

Le vérificateur général signale, dans son rapport, qu'il manque 100 millions de dollars au Fonds de stabilisation concernant le grain de l'Ouest. Entre 1979 et 1984, on y avait accumulé près de un milliard de dollars. Actuellement, son déficit s'élève à 100 millions. Le vérificateur général invite les responsables du Fonds à mettre le ministre pleinement au courant des répercussions financières qu'aura son interprétation du mode de calcul des paiements qui doivent être effectués en vertu de la Loi de stabilisation concernant le grain de l'Ouest, et à faire dûment approuver toute interprétation, quelle qu'elle soit.

Il se peut qu'on débloque 500 ou 600 millions pour le Fonds de stabilisation afin de faire approuver le paiement provisoire, en février ou mars prochains. On pourrait aussi effectuer des paiements semblables en vertu de la Loi sur la stabilisation des prix agricoles. Il s'agirait alors simplement des paiements d'appoint que le premier ministre a promis en raison des élections qui se tenaient en Saskatchewan. Dans ce cas, on induirait la Chambre en erreur. Le Fonds de stabilisation concernant le grain de l'Ouest s'est vidé depuis deux ans alors qu'il valait plus de un milliard. Si c'est ainsi, on nous trompe, ce qui ne serait pas étonnant.

J'ai été fort surpris que le ministre responsable de la Commission canadienne du blé ait osé mentionner l'annonce que le premier ministre a faite le 30 avril. Si jamais, le premier ministre a voulu jeter de la poudre aux yeux, en désespoir de cause, c'est bien cette fois où il a annoncé à Ottawa qu'on verserait 200 ou 300 millions de dollars. J'espère que le milliard de dollars d'aide pour les céréaliers de l'Ouest dont nous parlons actuellement est plus réel que l'annonce que le premier ministre a faite pour la frime, le 30 avril, avant d'entreprendre son voyage en Asie avec sa servante et son valet. Le million qu'il y a dépensé aurait été plus utile aux agriculteurs de l'Ouest.

Le communiqué comptait trois points. Il annonçait d'abord une augmentation de l'éventail des prix intérieurs du blé de 7 à 11 $. Bien des gens ont pensé que les agriculteurs recevraient une augmentation allant de 7 à 11 $ la tonne pour les céréales vendues pour usage intérieur. Une augmentation de 4 $ le boisseau aurait représenté presque 300 millions de dollars par année. Le communiqué regroupait tous ces chiffres et disait que les agriculteurs bénéficieraient d'une autre augmentation du prix intérieur du blé représentant 300 millions de dollars.

C'est totalement faux et irresponsable, bien sûr. Les agriculteurs ne s'y sont pas laissés prendre pendant plus d'un jour ou deux; ils ont rapidement compris. Le premier ministre a fait les manchettes avant de s'envoler vers l'Asie, ce qui est peut-être bon sur le plan politique, mais il n'a pas trompé les agriculteurs bien longtemps.

Un récent sondage a révélé que 70 p. 100 des Canadiens s'inquiètent beaucoup de la situation agricole. Le premier ministre ne rend pas service au reste de la société qui comprend environ 96 p. 100 de la population, en lui faisant croire que les agriculteurs ont obtenu 300 millions de dollars grâce à une augmentation du prix intérieur du blé qu'ils n'ont pas touchée. L'histoire ne s'arrête pas là. On a annoncé en juillet que l'éventail des prix changeait encore une fois. Les agriculteurs, bien sûr, n'ont jamais touché 5c.

Le premier ministre annonçait ensuite, le 30 avril, qu'il allait bloquer les tarifs-marchandises. Il allait donner une leçon aux compagnies ferroviaires et protéger la communauté agricole. Il n'a fallu que quelques heures pour découvrir le pot aux roses. Nous avons appris qu'après avoir refait ses calculs, le ministère des Transports s'était rendu compte qu'il n'y avait pas 31 millions de tonnes de grain à livrer, mais 28.5 millions. On ne bloquait pas les tarifs de transport en réalité, mais on se contentait simplement de recalculer les volumes de grain, ce qui rendait cette hausse inutile. On a fait ce genre d'annonce bidon pour nous faire croire que le premier ministre n'a pas ménagé ses efforts pour soutenir l'agriculture. Je crois que le montant en question était de 42 millions de dollars.

• (1630)

J'espère que cette aide d'un milliard de dollars n'est pas aussi vide de substance que l'annonce faite par le premier ministre en avril dernier lorsqu'il a déclaré qu'il supprimerait la taxe d'accise sur le carburant agricole. Il a rajouté plutôt une taxe d'accise de deux cents le litre, une taxe qu'il a réussi à maintenir pendant la moisson d'automne. En Saskatchewan, on appelle cette mesure du premier ministre la taxe sur les moissons.

Lorsque le ministre des Finances (M. Wilson) a annoncé cette mesure, le 23 mai 1985, nous l'avons supplié d'en exempter les agriculteurs. Je lui ai demandé à la Chambre de faire exception pour eux. Le gouvernement n'a pas voulu imposer cette taxe pendant l'été parce qu'il était déjà aux prises avec les problèmes énormes que lui causait la désindexation des pensions de vieillesse.

Nous avons supplié le ministre de ne pas percevoir cette taxe parce que l'agriculture traversait déjà une période très dure, ce qui ne l'a pas empêché de l'imposer juste à temps pour tirer le plus gros de ces recettes fiscales à l'automne, à la saison des récoltes. Qu'on se le dise: en avril, après que les agriculteurs eurent consciencieusement rempli leurs réservoirs, le gouvernement a annoncé la suppression de cette taxe en mai ou en juin. Il a ensuite eu le culot de venir nous dire qu'il avait fait économiser 150 $ à chaque agriculteur sur une période de deux ans. Il n'a pas précisé que ces derniers avaient déboursé, à cause de cette taxe, entre 50 et 60 millions de dollars au cours des neuf mois précédents.

Si le premier ministre avait vraiment voulu être honnête avec les Canadiens et les agriculteurs de l'Ouest, il se serait excusé, le 30 avril, d'avoir introduit cette taxe d'accise, puis il l'aurait éliminée, rétroactivement au 2 septembre 1985, date de son entrée en vigueur. Une telle taxe est du vol pur et simple.

Nous attendons de savoir si le gouvernement va verser des paiements compensateurs ou s'il va se contenter de renflouer le Compte de stabilisation pour le grain de l'Ouest qui, selon le vérificateur général, accuse aujourd'hui un déficit de 100 millions.

Nous traversons en ce moment une période extrêmement difficile en ce qui concerne le prix mondial des denrées agricoles. Le gouvernement doit s'efforcer de réduire les coûts de production autant que faire se peut. Il est probable que nous ne pourrons jamais verser à nos agriculteurs les sommes que la CEE ou les États-Unis versent aux leurs. Proportionnellement, les ventes à l'exportation sont plus importantes pour nous que pour la CEE ou les États-Unis et le gouvernement, en dépit du fait qu'il ait des politiques de droite, réactionnaires et régressives, a la responsabilité de maintenir le secteur en vie durant les trois années pendant lesquelles le gouvernement américain a l'intention, contre vents et marées, de subventionner les exportations. Il serait criminel, de la part du gouvernement, de faire moins que cela, car l'on perdrait alors des centaines d'exploitations agricoles.

Nous avons vu le gouvernement hésiter au sujet du Bureau d'examen de l'endettement agricole. Il a constitué un bureau qui n'a réellement aucun pouvoir, sauf celui de retarder la saisie par les banques et les établissements de crédit. Espérons qu'il en sortira quelque chose de bon. Les banquiers sont intervenus auprès du ministre et du gouvernement pour éviter que le bureau ait des pouvoirs réels et puisse rééchelonner la dette.

Le ministre parle de collaboration. Lorsque les mesures sont bonnes nous sommes prêts à collaborer. Voilà quatre mois que la mesure a été adoptée, pourtant, en Ontario, on n'a encore nommé que trois des dix membres du bureau. Aucune affaire n'a encore été entendue. Le gouvernement a l'air d'avancer au ralenti.

Pourtant, quand les banques ont fait faillite en Alberta, on leur a tout de suite donné une rallonge d'un milliard de dollars. Mais quand il est question d'un paiement d'appoint d'un milliard de dollars pour l'Ouest du Canada, alors qu'il conviendrait d'ailleurs que ce soit pour tout le pays, l'affaire traîne des mois et des mois. La seule chose qui semble avoir fait avancer le dossier, ce sont les élections en Saskatchewan. Et encore, seulement après un coup de téléphone désespéré du premier ministre disant: «Je suis en train de couler».

M. Hnatyshyn: Les élections sont terminées.

M. Foster: Les élections sont terminées. Pourquoi ne pas annoncer le programme maintenant? Peut-être pourrions-nous nous faire donner quelques détails sur ce coup de téléphone par le ministre de la Justice (M. Hnatyshyn) puisque c'est probablement lui qui l'a reçu.

M. Hnatyshyn: Quel coup de téléphone?

M. Foster: Attendons de voir dans quelle mesure cette annonce d'aide n'est qu'une promesse fumeuse, et si elle ne va pas subir le même sort que l'aide fantôme proposée en avril dernier.

Cela rappelle énormément les hypothèques basées sur le prix des produits agricoles. Je suis sûr que tous les Canadiens qui ont écouté le discours du budget se sont imaginés que des milliers et des milliers d'agriculteurs allaient bénéficier de prêts à faible intérêt, à 6 p. 100. En fait, on allait verser 730 millions de dollars à 6 p. 100. Pourtant, comme pour la déclaration bidon du premier ministre le 30 avril, quand on lit bien le texte de ces prêts hypothécaires, on s'aperçoit que de nombreux agriculteurs n'obtiendront pas ces conditions. Et même ceux qui les obtiendront finiront quand même par payer probablement 2 p. 100 de plus que le taux actuel de la Société du crédit agricole, dans les 12,75 p. 100 d'intérêt en fin de compte. Si le prix des denrées augmente, l'intérêt versé est non seulement plus élevé, il arrive à dépasser de 2 p. 100 le taux ordinaire de la Société du crédit agricole.

Le fait qu'il n'y ait pas de crédits nouveaux est aussi inquiétant. Ces 730 millions de dollars sont les mêmes 730 millions de dollars dont disposent actuellement les cultivateurs sous forme de prêts de la Société du crédit agricole. Par exemple, si un agriculteur a une hypothèque de 100 000 $, on lui donne ici une hypothèque de 100 000 $ à environ 8 ou 9 p. 100, ou 6 p. 100 dans certains cas si ses actifs sont suffisamment minimes. Toutefois, si le prix des denrées augmente, et le porc a augmenté de 25 p. 100 cette année, les taux d'intérêt grimpent vertigineusement. Sur les dix ans de son hypothèque, l'agriculteur paie 2 p. 100 de plus que le taux de la SCA. La seule façon de se défaire de cette hypothèque, c'est de payer la totalité de l'intérêt pour les dix ans, à 12,75 p. 100 ou 2 p. 100 de plus que le taux de la SCA quel qu'il soit.

Ce qu'il y a de malhonnête dans la déclaration du ministre des Finances, du ministre de l'Agriculture et du ministre d'État responsable de la Commission canadienne du blé, c'est qu'il n'y a pas de nouveaux crédits. En fait, cela revient essentiellement à échanger un prêt de la SCA contre un autre. Si vous avez contracté un emprunt à 12 p. 100 auprès de la Banque de Commerce, de la Banque de Nouvelle-Écosse ou de la Banque Royale, c'est bien dommage, mais on ne peut rien pour vous. L'intérêt que le gouvernement porte à l'agriculture est pour le moins sidérant. Il parle de plusieurs millions de dollars, mais en fait, il s'agit toujours du fonds de stabilisation du grain de l'Ouest. C'est un régime d'assurance. Le cultivateur paie une prime comme pour n'importe quelle police d'assurance et s'il subit des pertes, il est dédommagé. C'est la même chose pour l'assurance-récolte. Le gouvernement parle volontiers de l'assurance-récolte, mais là aussi, le cultivateur paie une prime et il est dédommagé s'il subit des pertes.

• (1640)

Le gouvernement parle beaucoup des subventions du Nid de corbeau. En fait, j'ai appris que les chemins de fer n'avaient même pas reçu la totalité des 659 millions prévus. En fait, le gouvernement leur doit encore 75 millions pour les deux dernières années-récolte. Il a néanmoins fait les paiements qu'il était légalement obligé de faire, sous peine de poursuites. Le gouvernement ne s'est vraiment pas attaqué sérieusement au problème de la dette agricole. Il se contente d'abaisser les taux d'intérêt sur certains prêts de la SCA, mais si la valeur des denrées augmente, le cultivateur finira par payer plus que le taux de la SCA et s'il n'a pas contracté son emprunt auprès de la société, il n'obtiendra rien.

Le 10 juillet 1985, le ministre a promis d'instaurer un bureau d'examen de la dette agricole qui disposerait d'une influence et de pouvoirs biens réels. Il lui a fallu 11 mois pour présenter quelque chose et, bien sûr, le bureau a été privé de tous ses moyens. Les mesures que le gouvernement prend face à la crise terrible que connaît notre agriculture sont plutôt dérisoires par rapport à ce que font les États-Unis, la Communauté économique européenne ou même la plupart des gouvernements provinciaux. Le gouvernement a amputé de 50 millions le budget du ministère de l'Agriculture et il a désindexé le taux de croissance annuel des dépenses du ministère. La Société du crédit agricole avait un budget de 825 millions pour l'exercice 1984-1985. L'année dernière elle disposait de moins de 250 millions. Il n'y a pas beaucoup d'aide disponible en dehors de ces programmes statutaires que le gouvernement est tenu d'offrir.

Un autre problème a surgi depuis l'adoption du *Farm Bill* aux États-Unis qui impose des droits compensateurs sur le porc et du programme BISEP en vertu duquel les États-Unis ont tenté de nous voler nos marchés en Egypte, en Syrie et ailleurs. Le premier ministre a chanté «When Irish Eyes are Smiling» à Québec et je pense qu'une foule de gens ont supposé que Ronny veillerait sur nous, que le premier ministre se contenterait d'appeler le président et tout serait réglé. Pour savoir ce qui en est, ils n'ont qu'à se rappeler les deux ou trois torpilles lancées cette semaine contre le «cuirassé de la libre entreprise». Les Américains y ont percé des trous de deux pieds de largeur sous la ligne de flottaison. Voilà l'aide que nous recevons des programmes du gouvernement américain mis en application dans le monde entier. Il n'y a certes aucune exception pour ce qui est des agriculteurs canadiens.

Comme je l'ai dit au début de mon intervention, je n'avais que deux ou trois brèves observations à faire. Je tiens à assurer notre appui au projet de loi C-12 car bien que certaines de ces modifications soient d'ordre administratif, elles n'en seront pas moins très bénéfiques pour les producteurs. Nous voulons aider le ministre à faire adopter rapidement le projet de loi C-12. Il y a bien des points de détail dont je voudrai entendre parler le ministre lorsqu'il se présentera devant le comité, mais je tiens à réitérer notre appui pour que soient adoptées ces modifications à la Loi sur les paiements anticipés pour le grain des Prairies.

LA MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

QUESTIONS À DÉBATTRE

La présidente suppléante (Mme Champagne): En conformité de l'article 66 du Règlement, je dois faire connaître à la Chambre les questions qu'elle abordera à l'heure de l'ajournement ce soir, à savoir: l'honorable député de Winnipeg—Birds Hill (M. Blaikie)—L'environnement—Les installations de traitement des eaux usées—La politique du gouvernement; l'honorable député d'Algoma (M. Foster)—L'agriculture—On demande d'annoncer le versement d'un paiement d'appoint aux agriculteurs—La situation des producteurs de céréales; l'honorable député de York-Est (M. Redway)—Le Code criminel—Le contrôle des armes à feu—Les modifications.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI SUR LES PAIEMENTS ANTICIPÉS POUR LE GRAIN DES PRAIRIES

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Mayer: Que le projet de loi C-12, tendant à modifier la Loi sur les paiement anticipés pour le grain des Prairies, soit lu pour la 2e fois et renvoyé à un comité législatif.

M. Vic Althouse (Humboldt—Lake Centre): Monsieur le Président, le projet de loi C-12 vise à modifier la Loi sur les paiements anticipés pour le grain des Prairies, loi qui existe, comme l'a fait remarquer le ministre, depuis 1956, 1957. Elle fait partie intégrante de la législation régissant l'industrie céréalière des Prairies. Comme la plupart des députés le savent, la Commission canadienne du blé a vendu le grain des Prairies sous divers régimes depuis 1935. Elle est devenue de recours obligatoire en 1942, je pense, et peu après elle a adopté le système des quotas pour régulariser les livraisons.

Initialement les quotas étaient calculés en fonction de la surface totale possédée par chaque agriculteur. Ils ont varié avec les années. A une certaine époque, ils étaient fondés sur la surface ensemencée dans telle sorte de grain. Puis la surface en jachère et en herbage a été ajoutée à la base de calcul. Nous avons maintenant une méthode assez perfectionnée pour établir la base de calcul de chaque exploitation, et c'est l'agriculteur qui décide quel pourcentage de cette base de calcul il va affecter à chacune des cultures qu'il pratique.

J'examinerai dans quelques instants les modifications que je vois dans le projet de loi en question, mais tout de suite j'aimerais dire quelques mots du rôle joué par le système des avances en espèces dans l'agriculture des Prairies. Étant donné que les acheminements de grain se font suivant le système des quotas, il arrive parfois que les producteurs ne se voient demander aucune livraison de grain, et quand ils ne peuvent pas livrer ils n'ont pas d'argent. C'est ce qui se passe en ce moment. Il n'y avait même pas eu d'ouverture de quotas jusqu'à il y a quelques jours, ce qui veut dire que les producteurs n'avaient pas eu depuis deux mois la possibilité de livrer du grain de la nouvelle récolte. Entre-temps il faut bien que les familles des agriculteurs vivent. C'est pour cela que dans les années 1950, sous le ministre de l'époque qui est maintenant député de Qu'Appelle—Moose Mountain (M. Hamilton), une loi a été adoptée qui permettait aux agriculteurs de recevoir une avance sur le grain stocké dans leur ferme. Cela a permis de dégager des liquidités, et dans les années subséquentes a permis à la Commission canadienne du blé de se montrer plus prudente dans la façon dont elle appelait le grain. Elle s'efforce de pratiquer le système suivant: quand elle reçoit des commandes, quand elle conclut des ventes et que les navires sont attendus, cinq ou six semaines environ avant l'arrivée prévue du navire à quai, le quota relatif au type et à la qualité de grain concernés est ouvert. Les agriculteurs livrent le grain aux élévateurs. Les sociétés exploitantes d'élévateurs chargent le grain dans les wagons-trémies, qui sont amenés par les chemins de fer aux terminaux. Le grain est nettoyé, déchargé et rechargé sur le navire à quai, avec un degré d'efficacité et un minimum de perte de temps habituellement étonnants, si l'on songe à toutes les personnes et à tous les intéressés qui interviennent dans la chaîne.

• (1650)

J'invite tous les députés à envisager de se rendre en visite officielle aux bureaux de la Commission canadienne du blé, afin d'aller observer son ordinateur qui montre les activités du système d'élévateurs et d'expédition du pays. Les députés verront comment des techniciens suivent les progrès du grain, voient combien de temps il sera en transit, quels navires ont besoin d'une cargaison et le reste. Les députés pourront ainsi mieux comprendre comment le système fonctionne. Je recommande cette visite non seulement aux députés de l'Ouest, mais également à ceux qui viennent d'autres régions du pays.

Le secteur du grain au Canada a toujours fonctionné d'une façon cyclique. Il s'agit de cycles de sept à dix ans de prospérité, puis de crise à une ou deux années près, dans les deux cas. C'est un cycle que Joseph remarquait déjà dans la Bible, et il n'a pas changé beaucoup depuis 2 000 ou 3 000 ans. Ainsi, sur les instances des agriculteurs et de leurs associations, le gouvernement canadien offre un certain nombre de mécanismes de protection permettant de faire face aux crises inévitables. A l'heure actuelle, la tendance est à une production soutenue dans le monde, ce qui entraîne une baisse de la demande et des prix. C'est là la situation depuis quelques années. Un grand nombre de nouvelles techniques sont appliquées non seulement dans les pays hautement développés comme les pays d'Europe et d'Amérique, mais également dans certains pays en voie de développement comme la Chine et l'Inde. En particulier, ces deux derniers pays ont réussi à devenir autosuffisants en matière de grain depuis quelques années à la surprise de pratiquement tous les experts dans ce domaine. N'importe quel expert ayant examiné les capacités de production de ces deux pays il y a quelques années n'aurait pu, à mon avis, prédire qu'ils seraient autosuffisants dans le domaine de la production de tous les grains à l'heure actuelle. En fait, ils sont maintenant devenus des vendeurs de blé et de riz.

De ce fait, certains pays réagissent de diverses façons. Les pays européens subventionnent depuis longtemps leur agriculture et cela s'explique par la famine qu'ils ont connue au cours des deux grandes guerres. L'électorat se souvient de cette époque et préfère en conséquence conserver le type de système déjà existant et en vertu duquel les importations alimentaires sont lourdement imposées. Les fonds ainsi recueillis servent à subventionner et à encourager la production des mêmes produits alimentaires dans la Communauté économique européenne. Le système a presque trop bien fonctionné. Il a si bien fonctionné, que la production de pratiquement toutes les denrées alimentaires consommées dans la CEE est excédentaire. D'où la baisse des importations. Les exportateurs étrangers n'ont plus à verser de subventions destinées à faire tourner le système. Le contribuable de la CEE en assume pratiquement la totalité des frais.

Pour donner aux députés une idée du type de subventions versées dans ces pays-là, je voudrais comparer les subventions que touchent les agriculteurs de l'Europe à celles que touchent leurs contreparties aux États-Unis et au Canada. La Comission canadienne du blé calcule que le Canada subventionnera les producteurs de blé en 1986-1987, soit pour la campagne agricole en cours, à raison de 85c. du boisseau. Cette subvention tient compte de celle consentie aux chemins de fer au titre du tarif du Nid-de-Corbeau, laquelle permet aux agriculteurs de payer un tarif-marchandises plus raisonnable. Elle comprend également les versements de stabilisation concernant le grain de l'Ouest qui seront effectués cette année, ainsi que la part versée par le gouvernement fédéral au titre des réclamations de l'assurance-récolte dont pourront se prévaloir éventuellement les agriculteurs victimes de la grêle ou du gel. Les agriculteurs du Canada touchent 85c. du boisseau de blé; pour la même quantité, aux États-Unis, leurs homologues touchent à peu près l'équivalent de 2,63 $ en dollars canadiens tandis qu'en Europe, c'est l'équivalent d'environ 3,13 $ canadiens qu'on leur verse.

Dans le cas de l'orge, la subvention au Canada est de 33c. le boisseau, alors qu'elle est de 1,05 $ le boisseau aux États-Unis. En Europe, elle est de 3,11 $ le boisseau. Je pourrais fournir des chiffres relativement aux subventions versées dans d'autres pays, notamment au Japon. Cependant, elles sont si énormes et si effrayantes dans ce pays que les députés pourraient penser que j'exagère. Au Japon, elle est d'environ 20 $ le boisseau dans le cas de certains grains, notamment le colza. Les chiffres dépassent presque l'entendement. A cause de cette situation, divers pays ont tenté, dans un premier temps, de réduire leur production. Ils ont pris cette décision pour se préparer aux négociations du GATT. Depuis plusieurs années, la production du grain dans le monde dépasse de beaucoup la demande. Il semble que cette année, pour la première fois, la production sera légèrement inférieure, de si peu soit-il, à ce que devrait être la demande l'année prochaine. Cette baisse de la production est due en partie aux intempéries, même si le gouvernement américain avait mis en oeuvre un programme visant à réduire le nombre d'acres en production, dans le cadre duquel il payait les agriculteurs pour ne pas semer. Les pays européens n'avaient pas mis en oeuvre de programme visant à décourager les agriculteurs de produire, mais le temps chaud et sec a réduit la production. Tout comme les Soviétiques, les Australiens ont connu à la fois un ensemencement réduit et le mauvais temps. Ainsi, pour la première fois en six ans, la production mondiale de grain sera légèrement inférieure à la demande mondiale.

Au cours de cette période, le revenu des agriculteurs canadiens a beaucoup souffert. Si je le signale, c'est que notre régime des avances vise à compenser en partie ce problème. Même s'il ne fonctionne pas à la perfection, il fournit aux agriculteurs un certain revenu lorsque ceux-ci ont du mal à écouler leur production. Si nous examinons le revenu brut que les agriculteurs canadiens ont touché depuis que les excédents ont commencé à s'accumuler, en comparant notamment le revenu pour l'année-récolte 1982-1983 à celui de cette année-ci, nous voyons le tort que la baisse des prix a causé aux agriculteurs canadiens. Cela nous permettra de voir comment ceux-ci ont réagi, étant donné que nous n'offrons guère de subventions pour aider le revenu.

• (1700)

On s'attend à ce que les agriculteurs des Prairies fassent vraisemblablement cette année une récolte record. Ils vont produire quelque 52 millions de tonnes, soit l'une des meilleures récoltes jamais vue. En 1982-1983, on avait récolté quelque 45,3 millions de tonnes dont la valeur avait été estimée à sept milliards et demi de dollars. Cette année, comme les prix ont chuté, les agriculteurs se sont efforcés de produire davantage. Ainsi, ils ont produit 52 millions de tonnes dont la valeur est estimée à un peu plus de six milliards de dollars. La production a donc augmenté de 15 p. 100, alors que le revenu brut a diminué de 18 p. 100. Le pouvoir d'achat engendré par cette récolte plus abondante sera en fait inférieur de 37 p. 100 à celui de l'année-récolte 1982-1983.

Les agriculteurs des Prairies ont un urgent besoin de fonds en ce moment. Ils ont comparé leurs paiements d'appoint à ceux que touchent les agriculteurs américains et ils essaient de faire valoir qu'il leur faut des revenus analogues à ceux de leurs homologues américains pour demeurer compétitifs techniquement aussi bien que commercialement. Ils estiment à un peu plus de deux milliards de dollars les paiements d'appoint nécessaires pour leur assurer un revenu analogue à celui des agriculteurs américains en ce qui concerne la culture du blé et de l'orge. Si on ajoute à cela des cultures moins importantes comme celles du lin, du seigle et du colza, il leur faudrait des paiements d'appoint additionnels de un milliard de dollars. Dans son rapport rendu public ce matin même, un groupe d'étude ontarien sur l'agriculture a examiné les problèmes d'insuffisance des revenus pour l'ensemble du Canada déclarait qu'il faudrait accorder plus de quatre milliards de dollars en paiements d'appoint aux agriculteurs canadiens pour leur donner le même niveau de soutien du revenu que leurs homologues américains.

Je le précise pour bien démontrer les sommes nécessaires. Pour le moment, tout ce qui s'offre à nous, c'est le projet de loi C-12 qui n'apporte que quelques modifications mineures à la Loi sur les paiements anticipés pour le grain des Prairies. Dans une certaine mesure, ce projet de loi modifie l'administration de la Loi en laissant au seul ministre plutôt qu'à l'ensemble du cabinet la responsabilité de certaines décisions. La voie du gouverneur en conseil s'est avérée une manière de procéder plutôt lente et lourde. Les agriculteurs doivent parfois attendre six, huit et même dix semaines avant de recevoir le formulaire qu'ils doivent remplir pour demander les paiements anticipés.

En outre, je dois préciser que ces paiements sont limités à 30 000 $ par bénéficiaire et ne constituent donc pas de très gros prêts. En plus d'être limités, ils sont fonction du genre et de la catégorie de grain que cultive l'agriculteur.

Une modification mineure porte aussi sur la catégorie de grain. Auparavant, la catégorie était déterminée au moment de la production du formulaire. Ce sera dorénavant le ministre qui déterminera la portée de la couverture et la Loi elle-même limitera ce montant à deux tiers du prix initial d'une catégorie de grain que peut fixer le ministre. On basait auparavant ce montant sur le blé nº 1 et nº 2 ou l'orge fourragère un. Je suppose que ce sera toujours la règle mais nous devrons nous en

assurer lorsque le ministre se présentera devant le comité législatif.

Par ce projet de loi, le ministre annonçait aussi quelques changements dans le traitement des défauts de production. La lecture du projet de loi ne nous permet pas de savoir avec précision ce qu'il a en tête. Encore là, nous devrons l'interroger en comité.

Le ministre propose de réduire les intérêts exigibles des personnes qui manquent à leurs obligations. Il s'agit généralement de personnes qui ont commis une erreur de jugement ou qui, en raison de facteurs incontrôlables, n'ont pas été en mesure de livrer la quantité de céréales correspondant aux paiements anticipés reçus. A certains moments, les agriculteurs n'avaient aucun moyen d'expédier leurs céréales vers le réseau d'élévateurs, de sorte qu'à la fin de la campagne agricole, leurs paiements anticipés représentent une dette à rembourser.

Dans la mesure où un agriculteur respecte les quotas qui lui sont accordés, on a l'habitude de ne pas considérer qu'il est officiellement en défaut. Toutefois, si un producteur manque à ses engagements durant l'année parce qu'il n'a pas respecté un quota offert en temps voulu et donc a manqué une occasion de livraison, il est déclaré en défaut et tenu de verser des intérêts au taux fixé au début de la campagne pour la totalité du paiement anticipé, même si la plus grande part en a déjà été remboursée au moment où il est en défaut.

J'espère que lorsque le ministre évoque la possibilité d'administrer lui même les cas de défaut et d'en charger la Commission, il envisage également des règles de conduite précises à cet effet. Dans certains cas, les décisions rendues n'ont pas semblé aussi équitables qu'elles auraient pu l'être. Un producteur qui a livré 95 p. 100 de sa récolte mais qui est déclaré en défaut à la toute fin de la campagne parce qu'il lui reste 5 p. 100 à livrer pourra constater qu'il est tenu légalement responsable de verser l'intérêt sur la totalité du paiement anticipé en espèces pour toute la période et ce, en dépit du fait qu'il en a remboursé la plus grande partie avant d'être en défaut.

Par ce projet de loi, le ministre propose de modifier la méthode pour décider quand les paiements anticipés doivent être consentis, pour le grain non battu. Là encore, au lieu de s'adresser au Cabinet par le gouverneur en conseil, le ministre prendra la décision. Ce processus sera beaucoup plus rapide et beaucoup moins solennel qu'auparavant. De même, si j'ai bien compris, les paiements anticipés pour le séchage du grain seront autorisés par le ministre et non plus par le processus plus lent que j'ai décrit.

Je voudrais parler de deux autres changements. L'un d'eux est particulièrement bien accueilli par ceux qui cultivent une grande partie de leurs propres terres mais qui louent d'un ou de plusieurs propriétaires des terres qui ne sont pas assez grandes pour constituer une proportion importante de la superficie cultivée. Le changement proposé n'obligerait plus un producteur, comme c'est aujourd'hui l'usage, à obtenir l'autorisation de chacun des propriétaires avant de demander une avance en espèces de 30 000 $, et il lui permettrait de donner son propre grain en garantie, s'il a plus de 30 000 $ de grain à son compte. Il pourrait emprunter en donnant son propre grain en garantie. Ainsi, il n'aura plus à rechercher les propriétaires, dont certains se trouvent à des milliers de milles, pour obtenir leur signature qu'il est parfois difficile de faire attester par des témoins acceptables.

• (1710)

Le ministre aura des explications à donner, au comité, sur le dernier changement qu'il propose dans le projet de loi. Il propose de remplacer le nombre d'«acres» par le volume de «grain entreposé», comme base de calcul du paiement anticipé en espèces. De prime abord, ce principe ne me pose pas de problème particulier. Je me demande si cette méthode causera des difficultés d'ordre administratif. Dans cette loi, les avances semblent s'appliquer aux céréales qui relèvent de la Commission du blé. Il est possible de percevoir des avances sur les céréales du marché libre car elles sont soumises à des quotas. Toutefois, certaines livraisons de céréales non vendues par la commission ne sont pas soumises à des quotas: les ventes directes à des voisins, aux usines de provendes, et autres. Il y aura de cas où les céréales échapperont au système et où le remboursement des avances ne sera pas réclamé. Comment le ministre espère-t-il les percevoir et en garder la trace, ou prévoit-il les mêmes problèmes avec le système de calcul à partir du boisseau au lieu de la superficie? Ses fonctionnaires ont-ils fait des calculs pour savoir si les producteurs qui cultivent à l'emblavure seraient les mieux placés, à cause de leur forte production, pour obtenir un prêt de 30 000 $? Ces agriculteurs obtiendront-ils assez de quotas pendant ces années plutôt difficiles pour pouvoir rembourser l'avance? Quel genre de compétences administratives va-t-on fournir à la fin de cette campagne agricole pour amener ces céréales à l'étape suivant. Le ministre propose-t-il alors d'adopter le programme mentionné par la Commission du blé il y a plusieurs années, selon lequel les agriculteurs qui produisent de grandes quantités de céréales pourraient céder leurs céréales et ainsi s'en voir garantir la livraison en signant des contrats comme ceux qui sont maintenant reconduits un an de plus pour l'orge?

Alors qu'elles ne changent pas d'un iota la situation financière dont j'ai parlé au début de mon discours, ces modifications facilitent les choses aux agriculteurs pour obtenir des mesures rapides du ministre d'État chargé de la Commission canadienne du blé (M. Mayer). Autrement dit, il n'aura plus besoin tous les ans d'attendre que se déroule la procédure légale, d'obtenir des formulaires, des demandes et les règlements en vigueur par l'intermédiaire du Cabinet. A cause de ce processus, des agriculteurs ont souvent dû attendre jusqu'en novembre et décembre pour faire leur demande de paiement anticipé.

Nous approuvons ces petites améliorations du système. On n'accorde pas davantage d'argent. Les agriculteurs ne peuvent encore emprunter que 30 000 $. Le ministre a peut-être décidé que c'était prudent étant donné la baisse du prix des céréales sur les marchés mondiaux, et le fait qu'il a dû réduire les prix initiaux au début de la campagne agricole de 30 $ la tonne.

L'hon. Alvin Hamilton (Qu'Appelle—Moose Mountain): Monsieur le Président, il y a lieu de souligner le fait que nous débattons la question des paiements anticipés 29 ans presque jour pour jour après l'adoption de la loi initiale. Le ministre d'État chargé de la Commission canadienne du blé (M. Mayer) l'a mentionné tout à l'heure. Dès la fin du débat sur le discours du Trône, la première mesure à l'étude avait été le projet de loi sur les paiements anticipés. Le lendemain, nous

avions étudié la sécurité de la vieillesse et porté la pension à 55 $. Après l'adoption très rapide de cette mesure, nous avions repris l'étude de la première question.

Je ne tiens pas tant aujourd'hui à revenir sur le passé qu'à débattre le sens de cette mesure. Elle est importante non pas pour les agriculteurs eux-mêmes mais surtout pour ceux qui leur offrent des services, c'est-à-dire les commerçants, à qui ils se sont adressés tout l'été. Il s'agit donc d'un problème de liquidités. Je m'attendais à ce que l'opposition insiste davantage là-dessus, car voilà les principaux bénéficiaires. Pourquoi les agriculteurs se réjouissent-ils? Parce qu'ils aiment bien parfois s'acquitter de leurs dettes, surtout quand ils ont pour créanciers des amis dont ils dépendent, en ville, pour assurer l'entretien de leur machinerie et obtenir de nombreux autres services. Les collectivités rurales des Prairies livrent une lutte désespérée pour leur survie. Ce projet de loi est donc très important pour elles.

Les députés sérieux qui veulent savoir pourquoi nous avions présenté si rapidement ce projet de loi en 1957 n'ont qu'à consulter le hansard du 28 octobre 1957, à la page 477. Je me souviens des interventions car, pour ma part, j'avais fait mon discours inaugural, et je succédais à des gens comme l'honorable James Gardiner entre autres. Trois noms figuraient sur le projet de loi: celui du ministre du Commerce, M. Churchill, celui du ministre de l'Agriculture, M. Harkness, et le mien, puisqu'on m'avait chargé des Richesses naturelles. Ce fait est important et ne doit pas nous échapper. Cette mesure faisait partie d'un plan de développement national susceptible de nous faire profiter de la conjoncture agricole pour nous imposer dans le monde par notre capacité de production, au lieu de demeurer dans l'expectative à attendre que les intéressés en fassent eux-mêmes la demande. C'est sur ce plan que le projet de loi en question revêtait toute son importance. Il fallait donner les liquidités nécessaires aux agriculteurs qui devaient attendre deux bonnes années avant d'obtenir le remboursement intégral de leur blé, d'après le régime en vigueur à l'époque. En accélérant même partiellement le remboursement en question, on leur permettait d'éponger leurs dettes immédiates. C'est justement sur ce plan qu'une telle mesure est importante économiquement parlant. Quand on envoie la circulaire habituelle aux agriculteurs, qu'on en profite pour leur demander de se servir de cet argent pour aider les commerçants de leur localité. Ils ne s'en formalisent pas généralement, car ils comprennent parfaitement le bien-fondé d'un tel conseil. Beaucoup d'agriculteurs ne voient pas les choses sous cet angle dans le sud du pays, en tout cas dans ma propre circonscription. Ils considèrent que cet argent n'est pas une aumône, qu'il leur appartient en propre car ils le déduisent des paiements une fois qu'ils les ont reçus. Aux yeux de bien des Canadiens, les avances en espèces, les paiements provisoires ou paiements initiaux sur les grains, les assurances et les mesures de stabilisation des prix sont financés à même l'argent des agriculteurs. Ce clivage entre les citadins et la Saskatchewan est, à tout le moins, honteux. Chaque fois que les agriculteurs recoivent quelque chose, les citadins en bénéficient directement et reçoivent le double. Si on veut relever l'économie de n'importe quel pays, et en particulier des pays en voie d'industrialisation, on doit leur enseigner que si on augmente la prospérité des producteurs qu'il s'agisse de bois, de poisson ou de denrées agricoles, les citadins en bénéficient toujours. C'est ainsi qu'on amène la paix dans ces pays et qu'on devrait l'amener en Saskatchewan. Quand on aide les autres, on s'aide soi-même et les deux en profitent. Je crois m'être très bien fait comprendre.

• (1720)

J'ai été déçu par le discours du député d'Algoma (M. Foster). Il connaît ces questions à fond. Il devrait savoir que c'est le devoir de l'opposition de mettre ces points importants en évidence. Il devrait savoir qu'il n'y a rien à gagner avec les agriculteurs en déviant du sujet. Son discours sur la crédibilité du premier ministre (M. Mulroney) aide les conservateurs politiquement parlant. Les gens savent que depuis bien des décennies, chaque fois que le parti conservateur se donne un chef, les députés libéraux taillent le chef en pièces au lieu de discuter des politiques. Je ne parle pas seulement d'un ou deux d'entre eux mais d'une des personnes les plus positives que je connaisse en politique, l'honorable George Drew. Il a été cloué au pilori avant même d'affronter l'électorat. On l'a appelé l'homme de Bay Street, le colonel et ainsi de suite. La presse et le parti libéral ont réussi à l'abattre. On détruit un homme pour s'en débarrasser. J'aurais cru que le député d'Algoma, avec l'esprit positif que je lui connais, n'essayerait pas de nuire à son parti, parce que les Canadiens en ont ras le bol de cette tactique.

Auparavant, le public avait une bien mauvaise opinion des gens en politique, mais je me rends compte que cela a changé depuis quelques années. Le public en veut aux médias. Il est aussi mécontent de nous, et ce à juste titre, mais les médias sont en train de se faire du tort, tout comme le député d'Algoma a tiré aujourd'hui dans les pattes au parti libéral. Je tiens à le remercier parce que je sais que cela nous aide, comme les agriculteurs et les gens d'affaires des localités rurales de la Saskatchewan l'ont montré hier. Tous les candidats libéraux sauf un ont perdu leur dépôt. L'exception est une personnalité locale et le chef du parti. Les habitants de sa région l'ont appuyé et il méritait de gagner.

Nous devons faire notre travail comme politiques. Lorsqu'il est évident que ce que nous faisons nuit au Parlement et au pays, il me semble que nous devons être assez sensés pour nous rendre compte que l'horizon s'assombrit avant que l'orage n'éclate. Je regrette que certains membres du parti libéral emploient de telles tactiques contre leur propre chef. Peu importe ce qu'on peut penser du chef de l'opposition (M. Turner), il est député à la Chambre et mérite d'être traité avec respect.

Je n'éprouve pas la moindre sympathie pour ceux qui essaient de faire fortune en écrivant leur autobiographie. C'est répréhensible de la part d'un représentant de la presse, mais quand les politiques font la même chose, ils sombrent vraiment bien bas. Je pense en avoir assez dit là-dessus.

Si les députés veulent se renseigner sur les problèmes que les habitants des Prairies ont connu depuis la guerre, ils n'ont qu'à lire non seulement mon discours d'aujourd'hui, mais aussi tous les autres débats qui ont eu lieu à ce sujet. Le parti libéral et le NPD appuyaient cette mesure à l'origine, mais comme ceux qui liront le débat le constateront, ils ont passé tout leur temps à la Chambre à se critiquer mutuellement.

M. Epp (Provencher): Rien n'a changé.

M. Hamilton: A l'époque, le Nouveau parti démocratique n'appuyait pas les libéraux, mais il s'est nui à lui-même. Je pense que les habitants des régions rurales essaient de dire aux politiques de cesser de rabaisser le niveau des débats quand nous discutons de questions importantes.

Les choses dont le ministre a parlé dans son discours montrent que nous avons accompli des progrès très rapidement dans ce domaine. S'il y a un problème, ce pourrait être de vouloir aller trop vite. Je pense qu'il faut le signaler si l'on veut présenter une opposition constructive. Quand le gouvernement fait quelque chose de mal, il faut le dire.

Je terminerai en disant que le projet de loi à l'étude aujourd'hui fait partie d'un programme beaucoup plus vaste annoncé par le premier ministre de l'époque le 30 août 1958. Je ne lirai pas son discours en entier, mais j'en lirai quelques passages. Diefenbaker était premier ministre à l'époque. Je voudrais résumer son discours en six points. D'abord, je lirai l'introduction. Il décrivait un programme solide, général et coordonné pour s'attaquer à des problèmes précis. Quand nous avons voulu élaborer une politique agricole nationale, nous avons dû nous attaquer à des problèmes régionaux bien précis. Il a énuméré diverses choses à propos de l'Ouest. Je pense que quiconque ici se soucie des principes fondamentaux dans ce domaine, qui demeurent encore aujourd'hui, ferait bien de lire ce discours du premier ministre le 30 août 1958. On le trouve à la page 4 345 du hansard.

En voici les articulations: Premièrement, l'accélération des ventes à l'exportation. Quelle différence entre 1957 et 1986. Vingt-neuf ans se sont écoulés. A l'époque, on ne réussissait même pas à vendre les 300 millions de boisseaux que nous avions. Deuxièmement, la stabilisation des politiques de prix et de revenus. C'est de cela qu'il s'agit, une partie de la stabilisation du revenu. Troisièmement, l'aide aux provinces et aux victimes des sécheresses répétées. Tout le monde à la Chambre sait que depuis 30 ans nous n'avons cessé de surveiller tous les aspects de l'agriculture partout au Canada, tous les produits. Tous les partis ont accouché là-dessus. Quatrièmement, un régime moderne de crédit agricole. Là, je ne suis pas tellement fier, parce qu'ils se sont faits avoir sur ce point. Pour ce régime moderne de crédit agricole, nous avons stipulé dans les textes que le plafond des taux d'intérêt des prêts à long terme aux agriculteurs serait de 5 p. 100. Dans la loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles, nous avons prévu un maximum de 6 p. 100. J'ai assisté, en tant que député, au décollage de ces taux d'intérêt. Mais qui a protesté? Cela s'est fait en douceur. On a délicatement mis le pauvre agriculteur dans les pattes des banques et on l'a enfermé dans les taux d'intérêt fixés par les gens des Finances et de la Banque du Canada qui se servent des taux d'intérêt pour lutter contre l'inflation et l'augmentation des coûts. L'inflation, c'était les taux d'intérêt. Les andouilles qui continuent à polluer ces bureaux sévissent toujours, et ne passent la main qu'à contre-coeur. En 1983, le Parlement, tous partis confondus, a donné au gouvernement de l'époque le pouvoir d'intervenir dans le domaine du logement, de l'agriculture et des petites entreprises, et nous constatons aujourd'hui que le gouvernement a fait un effort, mais qu'il n'a pas réussi sur le plan financier parce qu'il a omis de lire ses propres réglementations. C'est à cela que servent les députés. Nous sommes là pour lire tous les petits détails des textes. On ne peut prêter de l'argent en vertu de ce programme qu'à des personnes en difficulté. Cela, c'est toujours là.

• (1730)

Le gouvernement a changé en 1984, donc s'il était question de ce programme général d'aide aux agriculteurs, une bonne opposition dirait tout cela. Pourquoi faut-il que ce soit un député de ce côté-ci de la Chambre qui soit obligé de le faire? Allons, mes braves, secouez-vous un peu les puces, sinon vous êtes cuits.

En dernier lieu, je parlerai des programmes de conservation nationaux qui visent principalement à assurer la pureté de l'eau et de l'air. D'énormes progrès ont été réalisés depuis 30 ans sur le plan scientifique et pratique. Cependant, personne ici ne vous dira en quoi consistent ces progrès pratiques. Un ministre libéral a annoncé ici, en 1973, le travail que nous avions entrepris dans les années 50. Il était très fier de cette mesure révolutionnaire concernant la pureté de l'eau. C'était effectivement révolutionnaire. Deux ans plus tard, je demandai au nouveau ministre de l'Énergie, des mines et des ressources, Don MacDonald, que je savais au courant de tout, s'il n'était pas temps qu'il parle de l'opération CANWELL? En Ontario et au Québec, des fonctionnaires et des chercheurs avaient travaillé dur pour mettre ces techniques au point et gagner de l'argent en purifiant l'air et l'eau. Que m'a-t-il répondu? «C'est à vous de le leur dire, pas à moi». J'essaie toujours de faire parvenir le message. Nous avons beaucoup à faire sur ce plan, mais si nous appliquons le principe de cette loi à l'ensemble de la législation, l'agriculture et tous les groupes de production en seront les principaux bénéficiaires.

C'est une loi à caractère technique, c'est vrai. Les arguments du député d'Humbold-Lake Centre (M. Althouse) sont justes. Il a oublié le principal à savoir que cette loi a ceci de révolutionnaire qu'elle enlève les pouvoirs aux fonctionnaires d'Ottawa pour les confier à la commission du blé. Si vous saviez combien de temps il faut à un ministre pour faire fonctionner ce système! C'est une bonne loi, mais essayez de la considérer dans son contexte. Imaginez les résultats que nous pourrions obtenir en appliquant ce raisonnement à toutes sortes d'autres questions.

Je suis très fier de pouvoir déclarer, 29 ans plus tard, que je suis à l'origine de cette mesure. Si cela a pris tellement de temps, ce n'est pas faute des libéraux ou des néo-démocrates. Le pauvre monsieur Gardiner a essayé tant qu'il a pu d'en rejeter la faute sur son bon ami, M. Howe. En fait, ce n'était de la faute ni de M. Howe ni de M. Gardiner. Les fonctionnaires avaient décidé qu'il n'était pas possible de faire ce genre de chose. Je ne reproche pas à ces personnes de chercher à rejeter la responsabilité sur quelqu'un d'autre, mais je voudrais faire comprendre aux députés que lorsqu'une loi de nature pratique et technique comme celle-ci est adoptée, il faut remonter à ses

origines afin de mieux prévoir l'avenir. Nous devons le faire non seulement pour les céréaliers, mais pour de nombreux autres producteurs de secteur primaire. Nous devons stabiliser les revenus et les prix de revient. Il faut le faire lentement, mais sûrement.

Je n'ai pas le temps de dire tout ce que je voulais dire, mais je pense m'être fait comprendre. La philosophie de John Diefenbaker demeure toujours valide. Lorsque nous lui avons rendu hommage en lui érigeant une statue, j'avais le sentiment qu'il allait continuer à veiller sur nous. Je pense qu'il demeure présent pour un grand nombre d'entre nous. Les gouvernements qui se sont succédés depuis la Confédération n'ont jamais, même pris ensemble, égalé les grandes choses qu'il a réalisées. Il ne faudrait pas s'en souvenir uniquement en lui érigeant une statue. Il faut aussi s'en inspirer concrètement.

Je félicite le ministre de son initiative et j'espère que beaucoup d'autres ministres suivront cet exemple.

M. le vice-président: Questions et observations?

M. Epp (Thunder Bay—Nipigon): Monsieur le Président, je dois dire que ce fut un plaisir que d'écouter le député de Qu'Appelle—Moose Mountain (M. Hamilton) pendant 20 minutes. Il s'est acquis une réputation honorable dans le développement de la politique économique au Canada, ainsi que dans l'histoire du gouvernement Diefenbaker entre 1957 et 1963. Je dois dire, en tant qu'historien canadien, que j'attendais un de ses discours et que je suis réellement ravi d'avoir été présent cet après-midi et d'avoir pu l'entendre.

Le fait qu'il ait parlé de façon générale d'une variété de choses, certaines très intéressantes, m'encourage à demander l'autorisation de poser une question qui déborde un peu du projet de loi à l'étude, bien que je ne pense pas qu'elle soit sans rapport. Il y a eu pendant les années Diefenbaker des initiatives économiques d'importance énorme pour les agriculteurs des Prairies, pour la population de cette région en général et pour celle de la région atlantique. Malheureusement, ce furent aussi des années de déficit considérable. C'était peut-être le résultat de contradictions dans la politique économique de l'époque. Nous connaissons de nouveau des déficits élevés et c'est le principal problème dont semble se préoccuper le gouvernement actuel. Nous n'avons certainement pas vu, ces derniers jours, le genre de réponse claire et nette aux problèmes des agriculteurs des Prairies qui avait caractérisé le gouvernement Diefenbaker, comme le député l'a fait remarquer.

Compte tenu des contradictions qui existaient entre la politique de la Banque du Canada, celle du ministre des Finances à l'époque et les efforts du député, en tant que ministre, pour arrêter une politique de développement nationale susceptible de faire du Canada un pays plus riche que lorsque son gouvernement a pris le pouvoir, pourrait-il nous dire comment faire, dans les années 80, pour développer notre pays tout en venant à bout des déficits que le gouvernement actuel trouve si encombrants?

M. Hamilton: Je sais gré au député de sa question. Il veut surtout nous faire comprendre qu'il y a pour le gouvernement deux façons de dépenser l'argent. On le donne par altruisme ou on le dépense en vue d'éventuels bénéfices. Quand on consacre de l'argent au secteur agricole et qu'on en retire davantage grâce à cette opération, on réduit le déficit au lieu de l'accroître. Je vous le démontrerai si vous n'avez pas les données en main, mais pour revenir aux années d'après guerre, la plus longue période de croissance économique du Canada a commencé en 1963 pour se poursuivre sans interruption jusqu'en 1968. Le ministre des Finances à l'époque, l'honorable Walter Gordon, le signalait en 1964. C'est en se fondant sur le principe d'une croissance aussi rapide qu'on a déposé ce budget contrôlé s'inspirant de la doctrine keynésienne. Nous nous sommes mis alors à dépenser comme des fous au cours des quelques années qui ont suivi. L'économie s'est mis lentement à progresser dès 1961, mais nous n'en avons pas perçu les signes avant 1963-1964. Elle a accusé un léger ralentissement en 1968, mais elle s'est remise ensuite à croître de plus belle.

• (1740)

Notre plus longue période de croissance économique était le fait d'un gouvernement qui dépensait pour gagner davantage. L'injection de liquidités dans l'économie produit un effet de boule de neige et ce sont surtout les gouvernements qui en profitent. Dépenser pour le principe de la chose est très discutable économiquement parlant.

Le plus gros handicap des pays occidentaux actuellement est leur politique en matière de services sociaux. Nous ne croyons pas qu'il suffise de dépenser sur ce chapitre. Il faut le faire, bien entendu, mais de façon à ce qu'une telle politique rapporte plus qu'elle ne coûte. C'est si facile à faire. Cela a déjà été fait en deux ou trois endroits. Tout ce que j'en dis, c'est que lorsqu'on veut vraiment, on peut trouver des façons efficaces de faire les choses.

Pour ce qui est de l'énigme que posent les programmes sociaux, je vous recommande de consulter le rapport Clark de 1959. Ce rapport montre comment faire de l'argent avec les programmes sociaux tout en offrant des services plus nombreux et améliorés à la clientèle de ces programmes. Le tort des députés, ces 25 à 28 dernières années, c'est qu'ils n'ont pas fait leur travail. Nous en sommes empêchés pour toutes sortes de raisons. Les fonctionnaires ne sont pas contre nous, ils ne font que signaler tous les problèmes. Voilà pourquoi cette loi est importante. Le ministre a finalement réussi à résoudre quelques questions de bon sens et à améliorer les choses.

Je répondrai au député qu'il a parfaitement raison. On a reproché au gouvernement Diefenbaker d'avoir accusé un déficit au cours des deux récessions qui ont marqué son mandat. Nous avons dépensé de façon intelligente afin de sortir de ces récessions. C'était là la principale raison de la querelle opposant la Banque du Canada et le ministère des Finances. Nous avons voulu sortir des récessions en faisant des choses qui rapportent de l'argent. La Banque était d'avis qu'il nous fallait adopter une politique de restrictions. Le pétrin dans lequel nous sommes à l'heure actuelle est complètement différent de la situation qui était alors la nôtre, mais les principes sont les mêmes que ceux que j'ai énoncés.

Il ne sert à rien de dépenser en escomptant des bénéfices cinq années plus tard si l'on est menacé de faire faillite dans l'immédiat. Il nous faut tenir bon jusqu'à ce que l'affaire démarre. L'état de l'économie s'améliore de deux à trois points par année. A ce rythme, nous devrions être sauvés d'ici deux ou trois ans. Il nous faut légiférer afin de ne plus lancer de programmes non rentables.

M. Epp (Thunder Bay—Nipigon): Monsieur le Président, je tiens à remercier le député pour son excellente réponse. Lorsqu'il a mentionnné que les circonstances avaient changé, cela m'a rappelé ce que j'ai lu sur ce que disait R. B. Bennett à ce sujet-là. Il a attendu un peu trop longtemps. Ne pourrait-on pas, dans une situation apparemment différente, prendre les mesures dont parle le député? Ne serait-il pas préférable de prendre ces mesures en 1986 plutôt que d'attendre et de subir la défaite en 1989?

M. Hamilton: Monsieur le Président, je crois que la réponse est la même. Si vous vous trouvez sur un petit radeau et voulez sauter loin, vous tenterez de mieux assujettir votre radeau avant de sauter. Il vient un temps où il est illusoire de vouloir dépenser de l'argent pour faire des profits; *a*) lorsque vous n'avez pas cet argent et *b*) lorsque vous n'avez pas d'assises solides pour vous soutenir. Entre 1957 et 1959, nous n'étions pas dans la même situation parce que nous avions connu une période particulièrement prospère au début des années 50. L'argent entrait au pays à un rythme effarant propulsant notre dollar à environ 1,07 $ US. Nous avons dû surmonter tous les problèmes.

Les experts conseillaient les restrictions et l'engagement graduel de fonds pour nous sortir lentement de ces difficultés. Nous avions des bases assez solides pour réussir quelques petits bonds en avant. Nous avons pu vendre notre blé à dix pays communistes plutôt qu'à un seul. Nous nous en sommes sortis sans perdre un cent dans toute l'affaire. Toutes les banques s'inquiétaient que nous ne les remboursions jamais. La solution consistait à les aider à vendre leurs produits pour gagner suffisamment d'argent pour payer. C'est pourquoi je suis en faveur une plus grande libéralisation du commerce. C'est ce que j'appelle ma politique de la «paix par le commerce».

Je suis en rapport avec 86 pays. Ils demandent tous quoi faire pour gagner de l'argent. Je leur dis ce qu'ils peuvent faire. Nous le leur donnons pas d'argent. Ils n'en veulent pas vraiment. Il est beaucoup mieux de leur enseigner comment ils peuvent eux-mêmes en gagner. Bien sûr, l'approche positive comporte des points faibles mais il faut absolument des bases solides. En ce moment, nous constituons plutôt efficacement ces bases et il est grand temps d'agir.

M. Stan J. Hovdebo (Prince-Albert): Monsieur le Président, j'hésite à intervenir dans cet exposé philosophique sur le déficit, mais je veux dire quelques mots à propos de ce projet de loi. Si le gouvernement est d'accord, je propose qu'on le renvoie à un comité à la fin de cette séance. Bien des facteurs qui ont contribué à la crise que traverse l'agriculture canadienne existent toujours. Je fais allusion naturellement aux taux d'intérêt élevés, dans les années 70 et au début des années 80, à la perte de valeurs des biens agricoles et à l'augmentation annuelle des frais de production comme les carburants, les engrais et les produits chimiques. Le facteur le plus important est peut-être la baisse constante du prix des denrées. Tous ces facteurs ont contribué à la crise actuelle qui sévit dans l'agriculture.

Il n'est pas certain que les revenus agricoles aient atteint leur niveau le plus bas. Nous ne sommes pas du tout certains que la faible augmentation enregistrée dans le prix des viandes rouges et du porc doive se maintenir. Nous ne savons même pas si le prix des céréales va continuer à diminuer. Je félicite le ministre responsable de la Commission du blé (M. Mayer) d'avoir mis en place un projet de loi qui facilitera les paiements anticipés à l'égard des céréales récoltées tout en supprimant les problèmes qu'ont connus les agriculteurs et la Commission du blé au cours des années. En conséquence, nous appuierons ce projet de loi. Je propose de le renvoyer à un comité à la fin de la séance d'aujourd'hui.

• (1750)

Les agriculteurs connaissent presque tout le temps des problèmes financiers. La plupart des gens qui ne vivent pas dans des localités agricoles ne se rendent pas compte qu'il faut environ deux ans avant que l'agriculteur retire un profit de son investissement initial. Il doit acheter des engrais, de la semence et d'autres fournitures à l'automne, mais il peut encore être en train de vendre sa récolte deux ans plus tard. C'est une longue attente pour un entrepreneur et si l'affaire périclite et que les rentrées d'argent sont faibles, il est important que les parlementaires et le gouvernement lui viennent en aide et lui permettent de toucher un profit en huit mois plutôt qu'en deux ans.

Nous sommes heureux que le ministre ait proposé le projet de loi C-12, une initiative louable qui vise à améliorer le système d'aide. Quand le projet de loi sera renvoyé au comité, nous interrogerons le ministre sur certains aspects, non seulement du projet de loi, mais aussi des règlements qui en découlent, qui méritent examen. Les avances en espèces ne règlent pas le problème, ce que le gouvernement admet, je le sais. Elles sont, dans une certaine mesure, un expédient dont les agriculteurs aimeraient mieux se passer. Il faut prendre une vue d'ensemble des problèmes en agriculture.

De nombreux agriculteurs s'inquiètent à l'idée que le gouvernement voit la diminution de leur nombre comme une solution, entre autres, au problème de l'agriculture. Le gouvernement a en quelque sorte nourri cette crainte, en faisant ce qu'il croit être utile pour les agriculteurs. Le secteur agricole voit le gouvernement mettre en oeuvre des programmes qui présentent des avantages, mais qui laissent aussi entendre que le gouvernement ne tient peut-être pas à trouver une solution globale qui permettrait aux agriculteurs de continuer à cultiver la terre pendant de nombreuses années. Il ne faut pas cesser de rappeler au gouvernement que cette crainte existe.

La façon imprécise dont le premier ministre (M. Mulroney) a annoncé l'aide d'un milliard de dollars aux céréaliers a créé plus de confusion dans l'esprit des agriculteurs qu'elle ne les a rassurés. Par exemple, nous ne savons pas trop à combien se chiffrera cette aide, comment elle sera versée et comment elle sera financée. Nous ne savons même pas qui y aura droit.

Les conditions de cette aide sont tellement obscures qu'il n'y a pas moyen de savoir exactement comment elle s'appliquera. Les agriculteurs sont incapables de dire avec certitude qu'ils obtiendront un prix convenu pour leur grain ou l'aide dont ils ont besoin. En conséquence, il faut que le gouvernement mette au point au cours des deux ans qui viennent une approche globale qui ne fasse pas appel aux solutions de fortune. Même s'il est difficile de dire qu'une aide d'un milliard est une solution de fortune, c'est à cela que la chose se ramène.

Les changements prévus au projet de loi sont avantageux, mais il y a beaucoup d'attributions de la Commission canadienne du blé et du ministre qui n'y sont pas énoncées. La loi telle qu'elle est et les changements qui y sont prévus n'excluent pas expressément de la nouvelle structure une rigidité faisant en sorte que les agriculteurs se retrouvent quand même encore obligés de contracter des dettes qu'ils ne devraient pas avoir à cause de la façon dont la loi est interprétée et mise en application pour percevoir de l'argent des agriculteurs. Nous allons examiner cette question très à fond au comité.

Cependant, les changements prévus au projet de loi sont utiles et j'espère qu'il sera adopté rapidement.

M. Gordon Taylor (Bow River): Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous féliciter d'avoir été nommé à nouveau à la présidence. Vous avez fait un excellent travail pendant la dernière session, et je suis persuadé que vous allez continuer cette année.

Je tiens également à féliciter le député de Qu'Appelle—Moose Mountain (M. Hamilton). Je ne pense pas que nous manquions jamais d'avoir plaisir à l'écouter parler, à cause de sa connaissance si étendue du passé. Je me souviens de l'époque où il était ministre de l'Agriculture: nos élévateurs étaient remplis de blé à craquer et nous n'avions nulle part où l'envoyer. Le député est allé en Chine et en est revenu avec une commande qui a enlevé une bonne partie de ces stocks. Ses réalisations sont impressionnantes, et je tiens à le remercier de ce qu'il a fait pour le Canada et pour l'agriculture.

M. le vice-président: Je regrette d'interrompre le député—il poursuivra évidemment son discours quand le projet de loi reviendra devant la Chambre.

• (1800)

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 66 du Règlement.

L'ENVIRONNEMENT. *A*) LES INSTALLATIONS DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES. *B*) LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

M. Bill Blaikie (Winnipeg—Birds Hill): Monsieur le Président, je voudrais revenir à la question que j'adressais au ministre de l'Environnement (M. McMillan) le 7 octobre dernier concernant le piètre financement que le gouvernement accorde aux installations de traitement des eaux usées.

Quand j'ai demandé au ministre pourquoi en dépit des phrases ronflantes sur les questions écologiques que renferme le discours du Trône il avait rejeté les demandes des ministres provinciaux qui voulaient obtenir des fonds supplémentaires pour aménager et améliorer les installations existantes pour le traitement des eaux usées, il a répondu que le gouvernement fournissait déjà un appui financier massif. Toutefois, lorsqu'il s'est vanté des réalisations de son gouvernement, le ministre s'est abstenu de dire que les dix millions de dollars qu'il s'est engagé à verser aux provinces sont peu en comparaison du 1,8 milliard de dollars en prêts et en subventions accordés aux provinces pour les usines de traitement des eaux usées par l'intermédiaire des programmes de la SCHL entre 1961 et 1980.

Il s'est bien gardé de dire aussi que des 65 millions de dollars qu'il s'est vanté d'avoir donné à l'Ontario, il ne reste plus que la somme de 9,7 millions aux termes d'un accord qui remonte à 1980 avant l'accession du gouvernement conservateur aujourd'hui au pouvoir.

L'inconscience dont fait preuve le gouvernement en matière d'environnement par son inaction persistante a des conséquences graves. L'enquête fédérale de l'année dernière sur l'eau a révélé qu'une proportion honteusement élevée de 43 p. 100 du pays ne disposait d'aucune forme de traitement des eaux usées. Même là où il existe des installations de traitement, elles ne suffisent souvent pas à la tâche, provoquant des fuites et des déversements d'eaux usées non traitées dans les cours d'eau canadiens. La fermeture à peu près annuelle des plages dans la région de St. Catharines résulte directement de tels déversements attribuables aux carences des installations de traitement des eaux usées.

Le financement insuffisant des usines de traitement des eaux usées n'est qu'un des nombreux points à propos desquels le gouvernement ne réussit pas à s'acquitter de ses responsabilités en matière d'environnement et il a contribué à la dangereuse dégradation des ressources en eau du Canada. Qu'il s'agisse du traitement des eaux usées, du déversement délibéré de déchets toxiques dans nos cours d'eau ou de pesticides s'écoulant des champs dans nos lacs et nos rivières, le gouvernement n'a pas été jusqu'ici à la hauteur de la tâche.

[*Français*]

Un exemple tragique de ce manque de responsabilité, monsieur le Président, est le cas des baleines blanches du fleuve Saint-Laurent. Il y a 100 ans, il y avait 5 000 baleines qui vivaient dans le Saint-Laurent; 50 ans plus tard, à cause de la chasse commerciale, il ne reste que la moitié de ce nombre. Aujourd'hui, seulement 400 baleines existent dans cet habitat. Maintenant, l'ennemi n'est plus la chasse mais la pollution.

Les biologistes qui étudient les baleines blanches qui échouent souvent sur les côtes du Saint-Laurent ont pu déterminer que leurs corps sont pleins d'une grande variété de toxines, y compris les BPC. D'où viennent-ils ces poisons? Ils viennent de l'usine de l'Alcan à Jonquière qui est voisine de l'habitat de la baleine. Ils viennent des pesticides qui sont drainés dans le Saint-Laurent, et ils viennent des eaux usées non traitées.

Quand on parle du problème des chimiques toxiques dans les eaux canadiennes, on cite toujours les cas des Grands lacs, de la rivière Niagara et de la rivière St. Clair. L'histoire triste des baleines blanches du Saint-Laurent démontre clairement que le gouvernement doit s'adresser également aux problèmes graves de la pollution dans le Saint-Laurent.

[*Traduction*]

Greenpeace, qui fait actuellement campagne, afin de sauver les baleines blanches estime qu'elles auront disparus du Saint-Laurent d'ici à l'an 2 000. Des mesures s'imposent d'urgence, si nous voulons éviter cette tragédie. Cependant, ce n'est jamais ce que nous semblons obtenir du gouvernement. Face au problème du traitement des eaux usées, il nous demande de nous reporter aux mesures qu'il a prises dans le passé ce qui est vraiment typique de la réponse du ministre aux problèmes écologiques. Il a très peu agi jusqu'à maintenant malgré les grandes attentes qu'avaient suscitées sa nomination à ce poste. Il aime utiliser des mots ronflants qui ne signifient rien. Nous espérons à ce stade-ci que le gouvernement sortira de son inertie et qu'il prendra des mesures concrètes en ce qui a trait au Saint-Laurent, au problème de la Niagara, aux pluies acides, aux pesticides et aux très nombreux problèmes écologiques graves qui affligent notre pays.

• (1805)

J'attends avec impatience que le député chargé de répondre au nom du ministre nous dise au juste à quel genre de mesures songe le gouvernement. Ce sera peut-être là l'occasion pour le gouvernement de nous faire part de nouvelles initiatives, et je ne peux que l'espérer.

Mme Pauline Browes (secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, je suis, en fait, très heureuse d'avoir l'occasion de répondre à la question du député au sujet de l'octroi possible de crédits pour la modernisation des équipements collectifs municipaux.

Comme les députés le savent pertinemment, le 2 octobre 1986, le ministre de l'Environnement (M. McMillan) s'est entretenu avec ses homologues provinciaux lors de la réunion annuelle du Conseil canadien des ministres des Richesses naturelles et de l'Environnement. Au cours de discussions franches et constructives, les ministres se sont entendus pour dire que les trois niveaux de gouvernement devront se pencher sur la nécessité de moderniser et de rénover les réseaux d'égoûts et d'adduction et de distribution d'eau des municipalités car cette question revêt une importance croissante. Les ministres ont reconnu également que la responsabilité à cet égard dépasse largement le mandat des ministres des Richesses naturelles et de l'Environnement et que les premiers ministres et les ministres des Finances doivent aussi se pencher sur cette question.

Le débat s'est concentré exclusivement jusqu'à maintenant sur la question du financement possible par les gouvernements fédéral et provinciaux. Bien que cette question soit importante, les ministres fédéral et provinciaux considèrent que la fixation adéquate du prix des services d'eau en est indissociable et doit être considérée en priorité, parallèlement à la question des subventions. Les Canadiens doivent examiner les bénéfices qui pourraient découler d'une application plus large que ce n'est le cas actuellement du principe du paiement par l'usager aux services d'alimentation en eau et de traitement des eaux usées.

A ce sujet, le Conseil canadien des ministres des ressources et de l'environnement a convenu de mettre sur pied un comité consultatif sur l'eau. La première tâche de ce comité sera de superviser une étude sur le coût de livraison et de traitement de l'eau qui est un aspect de la dimension financière du problème. Nous devons aussi tenir compte d'autres facteurs très importants. Les Canadiens doivent chercher ensemble de nouvelles solutions. Par exemple, les chercheurs d'Environnement Canada examinent la possibilité d'améliorer l'efficacité du traitement des eaux usées au moyen d'innovations technologiques, et le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social poursuit des recherches semblables sur l'eau potable.

En plus d'étudier des moyens de financer l'amélioration des installations municipales, le gouvernement fédéral a conclu avec les provinces plusieurs accords de développement économique régional concernant les installations municipales. Les accords couvrent des sujets comme l'alimentation en eau, les systèmes de traitement des égoûts et des eaux usées ainsi que les systèmes de drainage pour faciliter le développement des collectivités et des industries.

On s'attaque aux problèmes, et le Canada est à la hauteur.

L'AGRICULTURE. *A*) ON DEMANDE D'ANNONCER LE VERSEMENT D'UN PAIEMENT D'APPOINT AUX AGRICULTEURS. *B*) LA SITUATION DES PRODUCTEURS DE CÉRÉALES

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, le 3 octobre dernier, j'ai demandé au ministre de l'Agriculture (M. Wise) si le gouvernement verserait un paiement d'appoint aux céréaliers canadiens qui reçoivent les prix les plus bas payés pour les céréales depuis les années 1930. Le ministre a refusé de répondre à ma question. J'ai aussi signalé, il y a quelques semaines, que le gouvernement était capable de trouver un milliard et demi de dollars pour les 25 grandes sociétés pétrolières, dont la plupart sont des multinationales. J'ai demandé pourquoi le gouvernement ne pourrait pas trouver le moyen d'aider les 140 céréaliers de l'ouest du Canada et ceux de l'Ontario et des autres provinces ainsi que les producteurs de maïs.

• (1810)

La veille, le *Leader-Post* de Régina, avait souligné que le Discours du Trône mentionnait seulement en termes très généraux ce que le gouvernement allait faire. Voici ce que nous pouvons lire dans un article paru dans le *Leader-Post* du 2 octobre:

> Le manque de précision concernant l'agriculture est particulièrement inquiétant pour notre province. Il est vrai que l'agriculture a été mentionnée au début du discours, quelques instants après le récit de ce que madame Sauvé avait fait cet été.
>
> Les céréaliers des Prairies savent ce qu'*ils* ont fait cet été: ils ont produit une récolte record . . .
>
> De nombreux citoyens de la Saskatchewan ont alors dressé l'oreille pour savoir si Ottawa leur verserait un paiement d'appoint.

Au moment où ces propos étaient publiés dans un éditorial du *Leader-Post*, de Régina, le premier ministre de Saskatchewan, Grant Devine, aurait, dans tous ses états, appelé le ministre de la Justice (M. Hnatyshyn) et le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. McKnight) à 5 h 30 du matin. Comme un journaliste a pu l'entendre, le premier ministre exigeait que le gouvernement annonce un paiement d'appoint.

Le même jour, je posais ma question, et même si le ministre de l'Agriculture m'a donné une réponse évasive comme à son habitude, le premier ministre (M. Mulroney) a déclaré ceci en répondant au chef de l'opposition (M. Turner) au cours du débat sur l'Adresse en réponse du discours du Trône:

Je suis heureux d'annoncer aujourd'hui que nous allons collaborer étroitement, au cours du mois qui vient, avec le premier ministre Devine et les autres gouvernements provinciaux pour mettre au point un programme efficace d'aide financière qui donne des liquidités aux producteurs céréaliers du Canada. Suivant les premières estimations, l'aide nécessaire se situera autout de un milliard de dollars.

Cette réponse était fort habile. Il a évité de parler du paiement d'appoint et de dire que le gouvernement consentirait effectivement un milliard de dollars. Il s'est contenté de dire qu'on avait besoin d'un milliard. Or tout le monde sait qu'on a besoin de probablement 2 ou 3 milliards de dollars, et non pas seulement de la somme dont parle le gouvernement.

Pendant la période des questions du 6 octobre, en réponse à une question que lui avait posée le chef de l'opposition, le premier ministre a déclaré que le gouvernement doit prendre des mesures pour soutenir le secteur agricole et il a ajouté qu'il devait fournir les renseignements nécessaires pour venir en aide aux agriculteurs. Le même jour, toujours pendant la période des questions, il a rappelé sa détermination à aider les agriculteurs de l'Ouest.

A l'extérieur de la Chambre ce jour-là, le ministre de l'Agriculture a tout d'un coup abordé soudainement la question et annoncé que, en réalité, le milliard de dollars ne bénéficierait pas qu'aux agriculteurs de l'Ouest. En d'autres mots, bien qu'on ait eu besoin de 2 milliards pour tout le pays, les agriculteurs de l'Ouest ne recevraient qu'un demi-milliard. Mais il avait soigneusement évité de dire combien toucheraient ces agriculteurs. En fait, il a bien voulu révéler que les fonds consacrés au programme de subventions des frais de transport et d'entreposage des céréales fourragères pour la région de l'Atlantique seraient portés de 30 à 50 millions de dollars; c'est du moins ce qu'on pouvait lire dans les journaux.

Selon un autre article paru le 8 octobre, le ministre a déclaré que cette aide pourrait ne pas prendre la forme d'un versement d'appoint, mais plutôt celle d'une garantie d'emprunt, ou encore d'un autre programme d'emprunt, ce qui a particulièrement inquiété les agriculteurs un peu partout au Canada car, pour la plupart d'entre eux, ils sont déjà passablement endettés. Ils ne tiennent donc pas à contracter d'autres d'emprunts. Ils ne tiennent pas non plus aux garanties d'emprunts. Ils veulent plutôt un paiement d'appoint.

Le secrétaire parlementaire qui va répondre aujourd'hui représente une région agricole qui traverse une passe difficile. Les cultivateurs de tabac du sud-ouest de l'Ontario sont en difficulté comme les producteurs de céréales et les producteurs de maïs du sud-ouest de l'Ontario et les producteurs de céréales de l'Ouest du Canada. J'aimerais bien qu'il rassemble son courage et cesse de nous débiter ses fadaises et ses balivernes, cesse de pratiquer la langue de bois, cesse de chercher à faire la une comme le fait sans arrêt le premier ministre, en se gardant bien de mettre la main au portefeuille du gouvernement.

• (1815)

L'agriculture connaît actuellement de graves difficultés. Le gouvernement est au courant du problème depuis qu'il a annoncé le prix initial du blé en avril ou mai dernier. Il est temps que le secrétaire parlementaire joue cartes sur table et nous annonce clairement la couleur: Y aura-t-il un versement d'appoint; comment sera-t-il payé et quel sera le montant pour chacune des régions? Le gouvernement peut mettre fin à cette incertitude des Canadiens sur l'avenir de notre industrie la plus importante et la plus vitale.

M. Bud Bradley (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, je suis honoré ce soir de représenter quelqu'un qui en a tant fait ces deux dernières années pour les agriculteurs et qui a accompli tant de choses pour ce même groupe, beaucoup plus de choses que bien d'autres depuis des lunes.

Depuis que la question du député d'Algoma (M. Foster) a été posée à la Chambre, plusieurs mesures ont été prises pour consolider l'engagement du gouvernement auprès des agriculteurs canadiens. Nous avons levé tout doute sur notre intention d'apporter une aide financière aux producteurs de céréales victimes de la guerre de subventions que se livrent l'Europe de l'Ouest et les États-Unis. Le premier ministre (M. Mulroney) a apporté toute son aide à l'agriculture canadienne dès le premier jour de son gouvernement. Il a encore une fois montré sa détermination à aider nos agriculteurs le 3 octobre en annonçant à la Chambre que le gouvernement fédéral allait s'attacher avec les gouvernements provinciaux à améliorer les finances des producteurs de céréales du Canada. D'après les premières estimations, l'aide nécessaire atteindrait un milliard de dollars environ.

Comment pouvons-nous répartir cette aide équitablement? Quelle formule serait la plus utile? Voilà les questions auxquelles nous devons répondre. C'est un problème national. Par conséquent, la solution doit être également nationale. Elle doit être juste et équitable.

Voilà pourquoi nous consultons les associations agricoles et agissons de concert avec les provinces. Ensemble nous allons mettre au point une formule qui devrait permettre de remettre l'argent entre les mains des agriculteurs canadiens non seulement le plus tôt possible, mais le plus efficacement possible.

Les gouvernements fédéral et provinciaux collaborent depuis un bon moment pour trouver des moyens de venir en aide aux céréaliculteurs canadiens. Le 27 août, les ministres de l'agriculture fédéral et provinciaux réunis à Victoria, se sont engagés collectivement à agir pour aider le secteur agricole et préserver tous les emplois qu'il fournit d'un bout à l'autre du Canada. Le 9 octobre, les sous-ministres de l'agriculture fédéral et provinciaux se sont réunis de nouveau à Ottawa pour poursuivre la tâche de définir un train d'aide. Le ministre de l'Agriculture (M. Wise) a rencontré les représentants des agriculteurs le 16 octobre. On examine présentement tous les choix possibles. L'aide pourrait se présenter sous de nombreuses formes, qu'il s'agisse d'améliorer les programmes actuels ou d'en mettre en oeuvre de nouveaux.

Trois éléments sont clairs. Le premier, c'est que l'aide dont nous parlons est en sus des fonds disponibles en vertu des programmes actuels. Ensuite, toute l'aide se fera dans le cadre financier du gouvernement fédéral. Enfin, le gouvernement fédéral n'effectuera de coupe dans aucun programme agricole pour financer celui-ci.

Le besoin d'aide est manifeste. L'engagement du gouvernement actuel d'agir est également manifeste. Nous entendons procéder d'abord à des consultations, pour ensuite agir justement, équitablement, et rapidement.

LE CODE CRIMINEL—LE CONTRÔLE DES ARMES À FEU—LES MODIFICATIONS

M. Alan Redway (York-Est): Monsieur le Président, je sais que vous avez été très occupé tout l'été. Cela ne m'étonnerait pas du tout d'apprendre que vous ne saviez pas que l'Association canadienne des chefs de police s'est réunie à Winnipeg en août dernier et qu'elle a adopté des résolutions bien importantes. Je voudrais vous en signaler une au cas où vous n'auriez pas eu l'occasion de la voir à ce moment-là. Cette résolution portait sur le contrôle des armes à feu. La voici:

ATTENDU QUE la présence au Canada d'armes à autorisation restreintes, surtout les pistolets, préoccupe l'Association canadienne des chefs de police, et

ATTENDU QUE, selon le Registre national des armes a feu, le nombre moyen de premiers enregistrements de telles armes dépasse 30 000 par année, et

ATTENDU QU'il existe maintenant dans le monde un surplus d'armes automatiques et semi-automatiques conçues surtout pour la guerre et qu'une partie de ces armes arrive maintenant sur le marché canadien, et

ATTENDU QUE l'opinion publique canadienne critique la situation qui prévaut aux États-Unis relativement aux armes de poing, et

ATTENDU QUE les lois en vigueur sur le contrôle des armes à feu ont besoin d'être révisées;

QU'IL SOIT DONC RÉSOLU que le solliciteur général du Canada examine ces préoccupations de concert avec ses homologues provinciaux et prendra les mesures nécessaires pour mettre un terme à cette augmentation du nombre d'armes disponibles.

• (1820)

Je sais que même si vous n'aviez pas entendu parler de cette résolution quand elle a été adoptée, monsieur le Président, vous étiez à la Chambre et vous m'avez entendu interroger le ministre de la Justice d'alors à propos du contrôle des armes à feu en février dernier. Vous avez entendu le ministre de la Justice me dire qu'il était en train de revoir la politique sur le contrôle des armes à feu. Vous avez certainement aussi lu dans les journaux en mai dernier que, selon un des avocats du ministère de la Justice, M. Michael Zigayer, les modifications au Code criminel relatives au contrôle des armes à feu seraient prêtes à être présentées au Parlement cet automne. Rappelez-vous encore, monsieur le Président, que le 14 octobre 1986, j'ai demandé au nouveau ministre de la Justice (M. Hnatyshyn) s'il entendait présenter des modifications concernant le contrôle des armes à feu. Il m'a répondu que la question était toujours à l'étude.

Nous sommes à l'automne, et il temps d'agir. Les Canadiens souhaitent que le gouvernement modifie les dispositions concernant le contrôle des armes à feu. Il ne sera pas facile de satisfaire tout le monde. J'estime, comme vous, sans doute, monsieur le Président, que la vaste majorité des citadins du Canada souhaitent un contrôle plus rigoureux des armes à feu. Bien entendu, certains font exception à la règle, notamment les tireurs d'élite, les chasseurs, un grand nombre de campagnards et certains spécialistes pour qui nos dispositions législatives sont déjà trop sévères. Quoi qu'il en soit, il faut régler cette question. Le moment venu, et j'espère que ce sera pour bientôt, il faudrait que le ministère de la Justice tienne compte des recommandations de la police de la région métropolitaine de Toronto, selon lesquelles il faut modifier le Code criminel à cet égard. Les propositions découlent des inquiétudes de la police de Toronto qui a enregistré, en 1985, 512 cas d'utilisation d'armes à feu ayant entraîné la mort de 16 personnes.

On s'inquiète également du nombre croissant d'armes à feu militaires, automatiques ou semi-automatiques. Je voudrais résumer certaines des recommandations. La police de Toronto recommande, premièrement, que l'on modifie la définition des armes à feu prohibées, pour qu'elle se lise: «Toute arme à feu qui est conçue, modifiée ou prévue pour tirer des balles rapidement, par tout moyen produisant plus d'un coup pour chaque pression du doigt sur la gachette. Tout dispositif conçu ou prévu pour permettre à une arme à feu de tirer des balles rapidement, par tout moyen produisant plus d'un coup pour chaque pression du doigt sur la gachette».

En deuxième lieu, elle voudrait que soit modifiée la définition d'arme à autorisation restreinte de sorte qu'elle englobe toute arme à feu semi-automatique ou à décharge unique de conception militaire ou de surplus militaire ou quelqu'arme non interdite que ce soit qui est déclarée être une arme à autorisation restreinte par ordre du gouverneur en conseil. Cette catégorie d'armes incluerait tout dispositif, chambre, chargeur ou magasin qui permet, pour toute arme à feu, l'accès temporaire ou permanent à plus de 10 cartouches sans que l'arme ne soit rechargée.

Troisièmement, elle souhaite voir le Code criminel modifié pour que tout acquéreur de munitions soit tenu de présenter une autorisation d'acquisition d'arme à feu valide à la personne qui fournit les munitions. En quatrième lieu, elle souhaite que les agents de la paix aient le pouvoir de confisquer une autorisation d'acquisition d'arme à feu. Enfin, elle souhaite que le Code criminel soit modifié de manière à ce que toute personne ayant le pouvoir de délivrer une autorisation d'acquisition d'arme à feu ait également le pouvoir de la révoquer.

Ce sont là les recommandations de la police de la région métropolitaine de Toronto au sujet du contrôle des armes à feu. Je suis convaincu que le ministère de la Justice devrait les considérer avec le plus grand sérieux. On devrait en tenir compte en étudiant les modifications proposées. J'espère que le secrétaire parlementaire nous le confirmera et que de nouvelles modifications seront apportées très bientôt au Code criminel en matière de contrôle des armes à feu, et ce, avant Noël. Je pense bien entendu à Noël prochain, en 1986.

[*Français*]

M. François Gérin (secrétaire parlementaire du ministre de la Justice et du Procureur général du Canada): Monsieur le Président, je remercie l'honorable député de York-Est (M. Redway) de la question qu'il m'a posée, puisqu'elle me fournit l'occasion de donner une brève vue d'ensemble de notre législation sur les armes. Avant toute chose, il convient de souligner que notre Constitution, à la différence de celle des États-Unis, ne reconnaît pas aux citoyens le droit de porter des armes. Les dispositions de la constitution américaine où l'on croit voir un tel droit ne sont d'ailleurs pas d'une parfaite clarté. Au Canada, les lois fédérales et provinciales autorisent la détention d'armes à feu relativement à des activités légitimes, comme par exemple le tir sur cible, la constitution d'une collection et la chasse, mais l'interdisent ou la réglementent sévèrement dans d'autres cas.

L'ajournement

• (1825)

Les dispositions actuelles du Code criminel relatives aux armes à feu ont été instituées par la Loi de 1977 modifiant le droit pénal (projet de loi C-51). L'adoption de cette loi a donné lieu à un vif débat autant en cette Chambre qu'au Sénat. Les chasseurs et les collectionneurs soutenaient que les dispositions en cause constitueraient un obstacle aux activités légitimes, mais n'empêcheraient pas les criminels de se procurer des armes. Les partisans d'une réglementation plus sévère soutenaient, pour leur part, que les dispositions en question n'allaient pas assez loin.

La réglementation actuelle existe donc depuis neuf ans déjà. Force est de constater qu'elle a donné d'assez bons résultats et qu'elle bénéficie de l'appui de la population. Il apparaît toutefois nécessaire d'apporter certaines modifications aux dispositions mises en place en 1977. Les dispositions en question ont en effet soulevé un certain nombre de problèmes que n'avait pas prévus le législateur.

Ainsi que le ministre de la Justice (M. Hnatyshyn) l'a déclaré devant cette Chambre le 14 octobre dernier, en réponse à une question du député de York-Est, le gouvernement a entrepris une révision des dispositions du Code criminel régissant les armes à feu. On veut ainsi élaborer des modifications qui, sans porter atteinte aux fondements de la législation sur les armes à feu, viendraient clarifier cette dernière sur certains points afin d'en faciliter l'application. L'un des objectifs poursuivis est d'accroître la protection de la population par l'amélioration de certains aspects de la législation. Un autre objectif consiste à corriger certaines dispositions qui posent beaucoup de problèmes aux personnes qui possèdent des armes dans un but légitime sans pour autant contribuer à la protection du public.

Comme le ministre de la Justice l'a mentionné, il espère recevoir bientôt des recommandations sur le sujet qui, éventuellement, donneront lieu au dépôt devant cette Chambre de mesures législatives. Et, c'est avec plaisir que nous prenons bonne note des recommandations de l'honorable député de York-Est.

M. le vice-président: La motion portant que la Chambre s'ajourne maintenant est réputée être adoptée. La Chambre demeure donc ajournée jusqu'à demain, à 14 heures, conformément à l'article 3(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 29.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 22 octobre 1986

La séance est ouverte à 14 heures.

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[*Français*]

LES PENSIONS

LA NÉCESSITÉ D'AMÉLIORER LES RÉGIMES

M. Jean-Claude Malépart (Montréal—Sainte-Marie): Monsieur le Président, hier, avec raison, le Vérificateur général soulevait plusieurs points au niveau de l'inquiétude qu'il éprouvait au sujet de la vérification des régimes de pensions privés au Canada.

Monsieur le Président, même le Vérificateur général disait que ce dossier, suite à la faillite des banques, en est un de surveillance et une bombe à retardement. Il y a plus de 15 000 régimes de pensions publics au Canada. Le gouvernement fédéral a la responsabilité d'environ 750 régimes. De plus, on a remarqué que dans le cas de M. Conrad Black en Ontario, de plus en plus les entreprises utilisent le surplus des régimes de pensions privés pour se financer, et même acheter des entreprises à l'étranger. Je pense que tous les députés de la Chambre devront appuyer le Vérificateur général qui demande au gouvernement d'avoir un meilleur mécanisme pour protéger l'argent des travailleurs du Canada.

* * *

LES FEMMES

HOMMAGE À MME DENYSE BÉLANGER ROCHON DE MONTPELLIER (QUÉ.)

Mme Lise Bourgault (Argenteuil—Papineau): Monsieur le Président, aujourd'hui sera décerné le prix de l'affaire «personne» à cinq Canadiennes qui se sont distinguées par leur contribution à l'avancement de la cause féminine au Canada. On se souviendra que c'est le 18 octobre 1929 que l'on reconnaissait aux citoyennes du Canada le droit de siéger au Sénat, suite à une pétition pour faire reconnaître aux femmes le statut de «personne» dans l'Acte de l'Amérique du Nord britannique.

Cette journée revêt un caractère bien particulier pour ma circonscription d'Argenteuil—Papineau, car l'une des lauréates du prix, Mme Denyse Bélanger Rochon de Montpellier, sera honorée d'ici quelques heures par le Gouverneur général du Canada. Mme Rochon, ancienne présidente de la Fédération des femmes du Québec, a exercé des pressions auprès des gouvernements fédéral et du Québec pour faire avancer des dossiers aussi importants que l'égalité des droits face à l'emploi, les répercussions des changements technologiques sur les travailleuses, les pensions, les garderies, et j'en passe. Mme Rochon mérite toute notre admiration et nos sincères félicitations pour l'ensemble de son oeuvre et son implication dans l'avancement de la cause des femmes du Canada, de même que les autres lauréates du prix de l'affaire «personne» 1986.

* * *

• (1405)

[*Traduction*]

LES PÉNITENCIERS

LA CONSTRUCTION D'UNE PRISON À PORT-CARTIER

Mme Lynn McDonald (Broadview—Greenwood): Monsieur le Président, le gouvernement conservateur a défendu sa décision de construire un établissement à sécurité maximale dans la circonscription du premier ministre (M. Mulroney) en prétendant qu'elle permettrait de créer des emplois. Des statistiques fallacieuses ont été citées à l'appui de la décision, mais que Manicouagan ait ou non le taux le plus élevé de chômage que n'importe quelle circonscription du Québec, là n'est pas la question. Les projets de création d'emplois devraient être réalisés aux endroits les plus défavorisés pour fournir des emplois satisfaisants et productifs. Si le gouvernement veut justifier un certain projet, il doit révéler combien d'emplois seront créés, à quels frais et comment la mesure proposée sera plus efficace que n'importe quelle autre mesure de ce genre. Le gouvernement n'a pas agi ainsi.

De toute façon, la construction de prisons ne devrait jamais servir à la création d'emplois et le fait que les libéraux aient fait la même chose n'est pas une excuse valable. Les décisions au sujet de l'emplacement des prisons devraient être conformes aux principes correctionnels et l'opinion est unanime là-dessus. Port-Cartier est tout à fait inapproprié comme l'était Renous construit par les libéraux s'inspirant des mêmes motifs répréhensibles, opportunistes et hors de propos.

* * *

LA CAMPAGNE INVITANT À «PENSER CANADIEN»

ON APPUIE L'IDÉE D'ACHETER DES PRODUITS CANADIENS

M. Fred King (Okanagan—Similkameen): Monsieur le Président, le gouvernement du Canada a fait d'octobre et novembre des mois où il invite les Canadiens à «Penser canadien», en mettant tout particulièrement l'accent sur les supermarchés canadiens. Les Canadiens sont donc invités à acheter des denrées alimentaires produites au Canada, non seulement parce qu'elles sont canadiennes, mais encore parce que les produits canadiens ne le cèdent en rien aux autres sur les plans de la qualité et du prix.

Article 21 du Règlement

Si les Canadiens en général «pensent canadien» en faisant leurs achats, ils permettront de garder des milliers de leurs concitoyens au travail et de créer des emplois pour des milliers d'autres, et permettront aux agriculteurs canadiens de continuer à exercer le métier qu'ils aiment et qu'ils exercent si bien. Chaque dollar dépensé pour des produits fabriqués au Canada contribue à la prospérité de l'économie, et nous en bénéficions tous.

Agriculture Canada demande aux Canadiens de toujours vérifier le pays d'origine des produits qu'ils achètent et de demander aux détaillants de leur signaler les produits fabriqués au Canada.

«Pensons canadien», et portons le macaron qui nous y encourage.

* * *

QUESTIONS OUVRIÈRES

ON CRITIQUE LES POLITIQUES DU GOUVERNEMENT DÉSAVANTAGEANT LES CHÔMEURS

M. Dave Dingwall (Cape Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, je suis scandalisé et consterné par l'attaque concertée que le ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Bouchard) et son ministère ont dirigée contre nos chômeurs.

En premier lieu, ils s'en sont pris à ces chômeurs en tronquant de 100 millions de dollars les crédits destinés à la création d'emplois. En deuxième lieu, ils ont apporté au régime de l'assurance-chômage des changements qui nuisaient aux membres des Forces armées et de la Gendarmerie royale du Canada. En troisième lieu, la Commission Forget a exhorté le gouvernement à réduire davantage son aide aux chômeurs. En quatrième lieu, le ministre a annoncé que, cette année, il ne mettrait pas en oeuvre des programmes de création d'emplois à court terme, qui auraient aidé de nombreux Canadiens qui en ont désespérément besoin. En cinquième lieu, voilà que le ministre entreprend de réduire le personnel de ses services, alors qu'on en aurait absolument besoin pour trouver du travail aux chômeurs.

Les Canadiens veulent un gouvernement qui ne s'en prenne pas aux groupes les plus faibles et les plus démunis de notre société, qui se soucie réellement du sort des chômeurs et qui fournira des emplois intéressants et permanents à des milliers de leurs concitoyens qui cherchent désespérément du travail.

* * *

LE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

ON BLÂME L'ATTITUDE DES DÉPUTÉS DE L'OPPOSITION

M. Lawrence I. O'Neil (Cape Breton Highlands—Canso): Monsieur le Président, je tiens à condamner l'attitude des députés de l'opposition qui estiment que le développement régional ne devrait pas constituer une priorité pour le gouvernement. D'après eux, si un projet de développement coûte plus cher à réaliser dans les régions, il ne devrait pas y être mis en oeuvre.

En tant que représentant d'une des régions défavorisées du pays, je tiens à dire à ces critiques que les Canadiens qui habitent dans les régions appuient vivement l'engagement qu'a pris le gouvernement fédéral de résoudre le problème de l'inégalité économique entre les régions. Il vaut certes beaucoup mieux assumer des frais d'établissement et d'exploitation plus élevés pour développer les possibilités économiques des régions que de continuer à verser des prestations d'assistance sociale et d'assurance-chômage aux Canadiens dans le besoin qui vivent dans les régions et qui désespèrent de jamais trouver un emploi. Ces prestations totalisent aussi des millions de dollars chaque année.

Malheureusement, les libéraux et les néo-démocrates désapprouvent les mesures qui vont améliorer la situation économique des Canadiens vivant dans les régions.

* * *

LE BIEN-ÊTRE

ON DEMANDE DE NOUVEAUX PROGRAMMES POUR AIDER LES PAUVRES

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur le Président, le Conseil national du bien-être social a annoncé que près de quatre millions de Canadiens vivent actuellement dans la pauvreté. Bon nombre d'entre eux sont des jeunes de moins de 16 ans. Il est honteux qu'une telle situation existe dans un pays aussi riche que le Canada. Il est évident que le régime d'assistance sociale est dépassé et ne répond plus aux besoins de la population, qui sont énormes. J'invite le gouvernement du Canada à collaborer avec les provinces en vue de repenser les programmes existants et de créer de nouveaux programmes qui répondront aux besoins des pauvres du Canada.

* * *

• (1410)

[*Français*]

L'EMPLOI

LE PROGRAMME DÉFI

M. Marcel R. Tremblay (Québec-Est): Monsieur le Président, durant la période estivale, j'ai pris l'initiative d'aller visiter la plupart des entreprises dans ma circonscription de Québec-Est qui se sont prévalues du programme d'emplois d'été Défi '86. Dans Québec-Est, monsieur le Président, 82 entreprises et organismes communautaires ont bénéficié du programme qui a créé 221 emplois et investi au-delà de 327 158 $ dans l'avenir de nos jeunes. Les employeurs rencontrés à ce moment-là se sont avérés extrêmement satisfaits du travail accompli par les étudiants et considèrent unanimement que ce programme du gouvernement canadien leur a été d'une très grande utilité.

Quant aux étudiants bénéficiaires, ils avouent franchement que sans ce programme ils auraient éprouvé de sérieuses difficultés à trouver un emploi aussi rémunérateur et de plus relié à leur programme d'étude ou à la carrière envisagée. J'ai même pu constater que certains d'entre eux après avoir vécu cette expérience ont modifié leur plan de carrière en réalisant tout simplement que le travail exigé ne correspondait pas vraiment à ce qu'ils croyaient au départ. Comme plusieurs me l'ont affirmé, monsieur le Président, je me joins à eux pour souhaiter très fort longue vie au programme Défi!

* * *

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

L'AUGMENTATION POSSIBLE DE CERTAINS TARIFS

M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard—Anjou): Monsieur le Président, selon le rapport du Vérificateur général, le ministre du Revenu national a autorisé des cadeaux d'impôt pour un montant de 225 millions de dollars supérieur au déficit de Postes Canada. Nous venons d'apprendre, monsieur le Président, il y a quelques jours, que Postes Canada va augmenter de deux cents le timbre et aussi va imposer des frais pour ceux qui ne reçoivent pas leur courrier à domicile et pour ceux qui reçoivent du courrier de livraison spéciale. Monsieur le Président, je pense qu'en vue du rapport du Vérificateur général le ministre responsable de Postes Canada devrait demander immédiatement à la Société canadienne des Postes d'arrêter toute procédure pour augmenter le coût des services aux Canadiens et restaurer les services de livraison pour tous les Canadiens.

* * *

[*Traduction*]

LA SOCIÉTÉ RADIO-CANADA

L'INCAPACITÉ DE JUSTIFIER DES DÉPENSES DE DENIERS PUBLICS

M. Ken James (Sarnia—Lambton): Monsieur le Président, les Canadiens sont consternés d'apprendre que la Société Radio-Canada ne peut pas justifier des dépenses de 57 millions de dollars selon le rapport du vérificateur général. Cette affaire est d'autant plus grave qu'il ne s'agit pas uniquement de ses fonds, mais de l'argent des contribuables.

Ce manque d'organisatcomptable de la part de Radio-Canada justifie la tenue d'une enquête, surtout en pleine période d'austérité budgétaire et de compression des dépenses. Le Parlement ne peut pas se désintéresser du manque d'organisation de cette société. Je demande instamment que les commentaires du vérificateur général, qui s'est dit incapable de procéder à une vérification comptable de cette société, fassent l'objet d'une étude le plus tôt possible. Le Parlement doit mettre tout en oeuvre pour obliger Radio-Canada à rendre compte de son administration afin d'en faire un organisme responsable.

Article 21 du Règlement

LE DROIT DE VOTE

LES PÊCHEURS DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE— L'IMPOSSIBILITÉ DE VOTER AUX ÉLECTIONS PROVINCIALES

M. Bill Blaikie (Winnipeg—Birds Hill): Monsieur le Président, 2 000 pêcheurs de la Colombie-Britannique seront purement et simplement empêchés de voter aux élections provinciales d'aujourd'hui parce que le ministère des Pêches et des Océans et le bureau des élections de la Colombie-Britannique ont été imprévoyants. Le ministère a annoncé lundi l'ouverture de la pêche dans le détroit de Johnstone. C'est dire que les pêcheurs de Vancouver jusqu'au nord de l'île de Vancouver ont dû quitter leur foyer très tôt ce matin de sorte qu'ils sont dans l'impossibilité d'exercer leur droit de vote aux élections provinciales d'aujourd'hui. Ils n'ont pas pu voter aux bureaux de scrutin spéciaux parce que l'ouverture de la pêche n'a été annoncée que lundi et le vote anticipé prenait fin la semaine dernière.

Il est choquant de constater que le ministère des Pêches et des Océans et le bureau des élections de la Colombie-Britannique n'ont pas pu organiser un scrutin sur les lieux de pêche ou donner préavis de la décision. Le ministère aurait pu au moins offrir un de ses navires à cette fin et informer le bureau des élections en conséquence. Dans l'état actuel des choses, le bureau des élections soutient qu'il lui est impossible de mettre en place les installations nécessaires. La démocratie devrait l'emporter sur une telle insouciance.

* * *

[*Français*]

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

LE RAPPORT DE LA COMMISSION FORGET—LES FUITES

M. Jean-Pierre Blackburn (Jonquière): Monsieur le Président, je voudrais aujourd'hui exprimer en cette Chambre ma désapprobation la plus vive en regard des fuites qui ont présentement cours sur le rapport de la Commission Forget qui doit nous être soumis à la fin du mois de novembre. Monsieur le Président, il y a plus d'un an maintenant que notre gouvernement a mandaté une commission d'enquête afin d'étudier en profondeur toute la question de l'assurance-chômage, dont la loi d'ailleurs est vieille de plus de 45 ans. Nous avons demandé à la Commission Forget de nous soumettre un rapport en vue d'apporter des améliorations au système d'assurance-chômage. Monsieur le Président, six personnes qualifiées ont reçu le mandat de faire rapport au gouvernement et le coût de cette étude est de 5.6 millions de dollars payés par les contribuables.

Monsieur le Président, que des personnes membres d'une commission soient dissidentes eu égard au contenu d'un rapport, je peux admettre cela, mais qu'il y ait des fuites qui ont comme conséquence de semer la confusion dans la population, et ce avant même que le rapport final n'ait été déposé en cette Chambre, c'est une tout autre histoire. C'est à se demander où en est rendue l'éthique professionnelle!

• (1415)

[*Traduction*]

LE CONSEIL NATIONAL DE RECHERCHES

LES COMPRESSIONS BUDGÉTAIRES

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, je voudrais faire part à la Chambre d'une lettre qui a été envoyée au premier ministre (M. Mulroney) par une personne de ma circonscription, M. David Villeneuve, de Navan, en Ontario. Voici ce que dit la lettre:

Je vous écris au sujet des restrictions proposées concernant le CNR.

Un élément très important et généralement accepté de la plate-forme électorale des conservateurs était de porter la recherche et le développement effectués au Canada aux niveaux mondiaux, et pourtant nous n'entendons parler que de compressions budgétaires et de congédiements.

Le CNR en a été victime par trois fois: en novembre 1984, lors des réductions générales des dépenses publiques de novembre 1985, et maintenant par les restrictions relatives à la station spatiale. C'est bien assez.

Tous les pays industrialisés ont des laboratoires de recherche nationaux; nous avons le CNR. Le Conseil maintient des normes physiques, met les installations nationales à la disposition des industries, effectue de longs travaux de recherche dans les domaines d'importance nationale et coordonne le transfert des technologies à l'industrie. Étant donné que l'industrie canadienne ne fait déjà que très peu de recherches innovatrices, imposer de nouvelles restrictions au CNR ne pourra qu'empirer les choses.

Je prie instamment le premier ministre de prêter une oreille attentive à ce que dit M. Villeneuve, de ma circonscription.

QUESTIONS ORALES

[*Français*]

LES PÉNITENCIERS

ON DEMANDE DES PRÉCISIONS SUR LES RAISONS DU CHOIX DE PORT-CARTIER POUR CONSTRUIRE UN NOUVEAU PÉNITENCIER

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, je désire poser une question au premier ministre. Celui-ci prétend avoir dépensé 41 millions de dollars des fonds publics pour construire un pénitencier dans sa circonscription par souci de développement régional. Le premier ministre sait-il que, d'après les mêmes documents de Statistique Canada sur lesquels il a appuyé son argument pour construire le pénitencier dans sa propre circonscription, il y a au Québec 680 localités et villages où le taux de chômage est plus élevé que dans sa propre circonscription?

[*Traduction*]

L'hon. James Kelleher (solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, comme nous l'avons dit à maintes et maintes reprises, c'est surtout pour deux raisons que nous avons établi la prison à Port-Cartier; premièrement, nous manquons de cellules pour la détention préventive, au Québec. Personne ne le contestera. Deuxièmement, l'implantation de cet établissement aidera cette région à se sortir de ses difficultés économiques. L'ancien solliciteur général de l'ancien gouvernement était certainement d'accord sur ce principe. Je m'étonne de constater que ces députés ont changé leur fusil d'épaule et jugent répréhensible d'aider les régions défavorisées.

M. Turner (Vancouver Quadra): Monsieur le Président, si ce principe était appliqué partout, il aurait davantage de crédibilité.

LE TAUX DE CHÔMAGE

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Le premier ministre se rend-il compte que la construction de la prison à Port-Cartier ne peut se justifier au nom du développement régional compte tenu des autres statistiques? Se rend-il compte que 89 p. 100 des localités de Terre-Neuve ont un taux de chômage supérieur à celui de Port-Cartier? Sait-il que, dans 20 p. 100 de toutes les villes de cette même province, le taux de chômage est au moins deux fois plus élevé qu'à Port-Cartier? Est-ce ainsi qu'il compte assurer le développement régional du pays?

L'hon. James Kelleher (solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, sans vouloir offenser le chef de l'opposition, il est question ici des prévisions et des besoins du Québec. Cette province manquait de cellules de détention préventive. Le rapport du vérificateur général le confirme. Nous répondons à ce besoin en construisant cette prison dans une région défavorisée sur le plan économique.

Il n'y a certainement rien de mal à cela et nous sommes convaincus d'avoir bien agi.

[*Français*]

ON DEMANDE DES PRÉCISIONS SUR LE PAIEMENT DES FONDS UTILISÉS POUR ACCÉLÉRER LA CONSTRUCTION DU PÉNITENCIER À PORT-CARTIER

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, le ministre a mentionné le rapport du Vérificateur général qui dit aussi que le gouvernement avait utilisé 11 millions de fonds de surplus pour construire le pénitencier dans sa hâte de finir la construction avant 1988, c'est-à-dire avant les prochaines élections. Est-ce que le parti conservateur va recevoir une facture pour les 11 millions de dollars des fonds publics gaspillés pour accélérer le projet?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je suis de plus en plus étonné de voir le chef de l'Opposition s'acharner contre les braves gens de Port-Cartier, une population de la Côte-Nord, une région éloignée, courageuse, qui a grandement souffert de 1975 à 1985.

On a demandé aux gouvernements du Québec et du Canada de venir en aide à une population qui a été gravement atteinte par la crise économique et le gouvernement du Canada a agi en faveur d'une population démunie en posant ce geste, comme on l'a fait dans l'Ouest canadien et à Terre-Neuve en faveur des régions défavorisées. Je suis étonné de voir le chef de l'Opposition s'acharner contre des gens courageux qui réclament une aide du gouvernement canadien et qui l'ont obtenue.

• (1420)

[*Traduction*]

LA PROCÉDURE D'APPEL D'OFFRES POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, ma question s'adresse également au premier ministre. Elle concerne ce que dit le rapport du vérificateur général au sujet de la prison de Port-Cartier. Le rapport affirme que pour respecter l'échéance de septembre 1988—sans doute fixée par le premier ministre lui-même—il a fallu prendre des raccourcis par rapport à la procédure normale d'appel d'offres et passer les marchés de gré à gré. Est-ce que le premier ministre veut nous dire ce qu'il y a de mauvais dans des soumissions publiques? Pourquoi n'y a-t-on pas eu recours dans le cas présent?

[*Français*]

L'hon. Robert de Cotret (président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, il me fait plaisir de répondre à mon honorable collègue que toutes les procédures normales d'appels d'offres ont été suivies dans ce dossier. Il n'y a rien d'anormal ou d'irrégulier et ce d'aucune façon.

ON DEMANDE POURQUOI LA DATE POUR COMPLÉTER LE PROJET EST FIXÉE À SEPTEMBRE 1988

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, on peut donc se demander pourquoi le Vérificateur général a mis le paragraphe 7.95 dans son rapport.

Je demande donc en question supplémentaire au premier ministre, s'il vous plaît, pourquoi la date pour compléter le projet est-elle septembre 1988? D'où vient ce critère? Est-ce seulement pour fins politiques que le premier ministre veut lui-même ouvrir le pénitencier dans sa circonscription? S'il existe d'autres raisons, qu'il se lève et qu'il nous les dise.

L'hon. Robert de Cotret (président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, j'aimerais dire à mon honorable collègue que, premièrement, nous répondions à un besoin, un besoin qui a été clairement identifié dans le rapport du Vérificateur général et, plutôt que de tenter de semer la confusion, je vous réfère au paragraphe 7.51 qui dit que, même suite à la construction d'un nouveau pénitencier à Port-Cartier, nous aurons un surplus de seulement 30 . . .

Une voix: Oh! Oh!

M. de Cotret: Oui, regardez le bon tableau. Pour une institution qui a une vie utile de 25 ans, c'est simplement une bonne planification. Il y a avait un besoin, nous avons comblé le besoin. L'endroit a été choisi pour des raisons socio-économiques et je n'ai pas d'excuses à faire pour tenter de régler les inégalités régionales qui affectent le Québec.

* * *

[*Traduction*]

LE MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

LE CENTRE DE RECHERCHE DE LONDON—L'ACHAT D'UN TERRAIN

M. Cyril Keeper (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur le Président, ma question s'adresse au président du Conseil du Trésor. Le ministre veut-il confirmer que le Conseil du Trésor a pris la décision d'acheter à Donald Matthews, co-président du comité du premier ministre lors du congrès d'investiture PC, le terrain nécessaire au Centre de recherche de London avant même d'avoir reçu des réponses satisfaisantes aux questions qu'il avait posées au ministère de l'Agriculture?

L'hon. Robert de Cotret (président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, je me ferai un plaisir de prendre note de la question du député et de me procurer les renseignements nécessaires. Honnêtement, sur un tel point de détail, on ne peut me demander d'avoir la réponse sur le bout de mes doigts.

ON DEMANDE LE PRIX DU TERRAIN

M. Cyril Keeper (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au même ministre. S'il a lu le rapport du vérificateur général, il doit savoir de quoi il s'agit. Le ministre veut-il confirmer à la Chambre que les questions posées par le Conseil du Trésor au ministère de l'Agriculture, et qui n'ont pas reçu de réponse satisfaisante selon le vérificateur général, concernaient le prix du terrain, sa surface, l'identité du vendeur et les autres terrains susceptibles de convenir?

L'hon. John Wise (ministre de l'Agriculture): Je ne vois pas pourquoi le député s'énerve tant. En fait, 36 terrains ont été désignés par le personnel compétent des services de la recherche d'Agriculture Canada comme pouvant convenir. Quatre d'entre eux ont été retenus sur la liste succincte; mais il n'y en avait qu'un qui satisfaisait à tous les critères . . .

M. Broadbent: Et il appartenait à un conservateur.

M. Wise: . . . critères qui n'avaient pas été posés par le député ni par moi, mais par les scientifiques des services de la recherche.

* * *

• (1425)

LES PÉNITENCIERS

LA CONSTRUCTION DE LA PRISON DE PORT-CARTIER

M. John Nunziata (York-Sud—Weston): Monsieur le Président, le solliciteur général et le président du Conseil du Trésor ont affirmé aujourd'hui que les besoins du Service correctionnel justifient la construction d'une prison à Port-Cartier. Je voudrais les prier, ainsi que le premier ministre, de se reporter au paragraphe 7.89 du rapport du vérificateur général dans lequel le vérificateur général déclare que la décision de bâtir une prison à Port-Cartier ne peut se justifier en fonction des besoins. Au paragraphe 7.98, il ajoute qu'au moment où la décision de transférer la prison de Drummondville à Port-Cartier a été prise, il existait un excédent de 381 cellules. En fonction de ces faits qui sont énumérés . . .

M. le Président: A l'ordre! Posez votre question.

M. Nunziata: . . . dans le rapport du vérificateur général, le solliciteur général pourrait-il nous fournir les chiffres qui démontrent la justesse de sa déclaration d'aujourd'hui selon laquelle les besoins du Service correctionnel justifiaient la construction d'une prison dans la circonscription du premier ministre?

L'hon. James Kelleher (solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, c'est très volontiers que je répondrai au député. Il suffit de se reporter au paragraphe 7.51 du rapport du solliciteur général, dans lequel on compare la capacité par rapport aux prévisions. Le député s'apercevra alors que le surplus prévu pour ce qui est de l'isolement protecteur, là où la prison est construite, dans la circonscription du premier ministre, est seulement de 30 cellules, alors que pour la sécurité maximale, il est de 381 cellules. Cependant, ce chiffre comprend Drummondville 1 qui devait être un établissement à sécurité maximale, mais qui est devenu un établissement à sécurité moyenne. L'excédent réel maximum est seulement de 129 cellules.

Des voix: Oh, oh!

M. Kelleher: Il y a, sans aucun doute, un besoin et la raison pour laquelle cela se produit . . .

M. le Président: A l'ordre.

M. Nunziata: Monsieur le Président, nous sommes témoins d'un maximum d'incompétence.

LE COÛT DE LA CONSTRUCTION

M. John Nunziata (York-Sud—Weston): Monsieur le Président, je voudrais poser ma question supplémentaire au premier ministre. Quarante et un million de dollars représentent beaucoup d'argent. Pensez-y bien.

Des voix: Règlement!

M. Nunziata: Le premier ministre a décidé de gaspiller 41 millions de dollars des deniers publics, mais se rend-t-il compte que cet argent aurait pu être utilisé, afin d'envoyer un chèque de 32 $ à toutes les personnes âgées qui vivent en-dessous du seuil de la pauvreté ou encore pour envoyer . . .

M. le Président: A l'ordre.

[*Français*]

L'hon. Robert de Cotret (président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, j'aimerais souligner un fait qui semble échapper complètement à mes collègues de l'Opposition.

La construction de la nouvelle institution vient remplacer l'institution de Laval qu'on doit fermer. A l'heure actuelle, on dépense 4 millions de dollars pour maintenir uniquement en capital une institution qui est désuète.

Alors, quand on parle des chiffres, il faudrait peut-être faire le partage des économies d'une part et des dépenses encourues d'autre part.

[*Traduction*]

LE MINISTRE DE L'AGRICULTURE

L'ACHAT D'UN TERRAIN À LONDON EN ONTARIO

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, ma question s'adresse au président du Conseil du Trésor. J'ai obtenu ce matin une copie d'un procès-verbal du Conseil du Trésor concernant une décision prise le 30 novembre 1984, à l'époque où le ministre était président du Conseil du Trésor, au sujet de l'achat d'un terrain situé à proximité de London en Ontario. Puisqu'il a proposé d'approfondir la question, peut-il nous confirmer qu'à l'époque où il était président du Conseil du Trésor, le Conseil du Trésor a consenti à acheter ce terrain alors qu'il n'avait pas suffisamment d'information sur le prix ni sur le vendeur, et qu'une question restait sans réponse, à savoir pourquoi on achetait deux fois plus de terrain que ce qui était jugé nécessaire? En bref, le ministre peut-il nous dire pourquoi le gouvernement a pris la décision de se livrer à un gaspillage aussi incroyable?

L'hon. John Wise (ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, j'ai déjà dit que l'évaluation des besoins avait été effectuée par des chercheurs d'Agriculture Canada. En fait, si le représentant veut laisser entendre qu'il y a eu favoritisme, cela l'intéressera peut-être d'apprendre que ces recherches ont été effectuées, et qu'en fait la décision de principe a été prise et annoncée par mon prédécesseur, l'honorable Eugene Whelan, à London en juillet 1984.

• (1430)

LES MOTIFS DE L'ACHAT

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, pour citer quelqu'un d'autre, j'aimerais rappeler au ministre qu'il pouvait choisir. Il avait le choix. Son gouvernement a été élu pour apporter certains changements.

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: A l'ordre. Le député d'Oshawa a la parole.

M. Broadbent: Monsieur le Président, la décision d'acheter ce terrain a été prise par l'actuel gouvernement. J'ai le procès-verbal du Conseil du Trésor daté du 30 novembre 1984. Je rappelle au ministre qu'en novembre 1984, c'étaient les conservateurs, pas les libéraux qui étaient au pouvoir.

Je voudrais demander au premier ministre, que ce nouveau gaspillage de l'argent du gouvernement fait simplement minauder, s'il considère que le fait d'acheter plus de deux fois la surface nécessaire à près du double du prix jugé correct par le vérificateur général est une façon raisonnable de gérer le gouvernement? Est-ce pour cela qu'il a été élu?

L'hon. John Wise (ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, je répète pour la troisième fois: je crois que l'évaluation et les critères ont été l'oeuvre non pas du vérificateur général, non pas de l'ancien ministre de l'Agriculture, non pas de l'actuel ministre de l'Agriculture, non pas de mon collègue le président du Conseil du Trésor, mais de chercheurs scientifiques qualifiés.

M. Blackburn: C'est encore le maître d'hôtel qui a fait le coup.

M. Wise: Mon prédécesseur a manifestement étudié ces informations. Il les a évaluées et il s'est rangé à l'avis de ces chercheurs. Nous avions une alternative. Nous avions un choix, et nous l'avons fait. C'était le bon choix puisque les faits étaient là et que c'était l'endroit parfait pour construire un centre de recherche.

M. Broadbent: Monsieur le Président, je signale à l'honorable ministre, un homme que je respecte, qu'en l'occurrence, selon le Vérificateur général, les faits n'étaient pas là.

LA RESPONSABILITÉ DU PREMIER MINISTRE

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au premier ministre. D'après le vérificateur général et d'après le document du Conseil du Trésor dont je dispose, on a acheté plus de deux fois la superficie jugée nécessaire.

M. le Président: A l'ordre. Le député a abondamment mentionné ce document et expliqué à la Chambre son contenu. Pourrait-il poser sa question?

[*Français*]

M. Broadbent: Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. C'est le premier ministre qui a la responsabilité pour les décisions de ses ministres. L'intention du premier ministre est-elle à l'effet qu'il va continuer avec ce gaspillage des fonds publics?

[*Traduction*]

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, le collègue de mon honorable ami a dénoncé cette décision il y a quelques minutes. Le président du Conseil du Trésor lui a dit qu'il allait étudier la question et lui répondre. Je trouve intéressant qu'il ait condamné cette décision en apparence parce que M. Don Matthews est co-président de la caisse du parti conservateur du Canada.

M. Broadbent: Non, non.

M. Mulroney: Il est aussi le beau-père de David Peterson.

Des voix: Oh, oh!

M. Broadbent: Et alors, c'est ça la réponse? Quelle réponse! Ça ne va pas se passer comme ça.

* * *

[*Français*]

LES PENSIONS

L'UTILISATION DES FONDS PAR DES SOCIÉTÉS

M. Jean-Claude Malépart (Montréal—Sainte-Marie): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Hier, en conférence de presse, le Vérificateur général a déclaré que suite à la faillite des banques, on pourrait comparer le dossier de la surveillance des régimes de pensions à une bombe à retardement. Dans son rapport, le Vérificateur général s'inquiète de la tendance de la croissance des compagnies à utiliser les surplus des fonds des régimes de pensions pour financer les activités des compagnies.

Est-ce que le ministre des Finances peut nous le dire clairement: Qu'est-ce qu'il entend faire immédiatement pour protéger l'argent des travailleurs face à cette croissance des compagnies d'utiliser les surplus des fonds des régimes de pensions des employés?

[*Traduction*]

L'hon. Tom Hockin (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, je tiens à remercier le député de me fournir l'occasion de répondre à la question soulevée par le vérificateur général dans son rapport. Le député ne veut sûrement pas être alarmiste, puisque le vérificateur général s'est lui-même bien défendu de l'être en ce qui concerne les régimes de pensions. Le vérificateur général est tenu, bien sûr, de signaler dans son rapport tout problème éventuel. Le département des assurances est en train d'étudier cette question et il doit me remettre sous peu un rapport sur la façon d'accentuer la surveillance dans ce domaine. Je tiens toutefois à préciser que, jusqu'ici, la gestion des régimes de pensions enregistrés au gouvernement fédéral est irréprochable. Elle ne donne lieu pratiquement à aucun problème. Cette gestion est si efficace qu'elle produit des excédents plutôt que des problèmes.

[*Français*]

M. Malépart: Monsieur le Président, j'aimerais rappeler à ce ministre que l'administration des banques allait bien jusqu'à ce que les conservateurs soient au pouvoir et qu'il y ait deux banques qui fassent faillite. Il ne faudrait pas attendre qu'on ait la même chose au niveau des régimes de pensions.

ON DEMANDE L'HARMONISATION DE LA VÉRIFICATION DES RÉGIMES DE PENSIONS

M. Jean-Caude Malépart (Montréal—Sainte-Marie): Voici ma question supplémentaire, monsieur le Président. Le ministre sait très bien qu'il y a plus de 15 000 régimes de pensions au Canada et que le gouvernement fédéral a juridiction sur 750 régimes. Est-ce que le ministre est prêt à convoquer ses homologues provinciaux afin d'établir l'harmonisation de la vérification au niveau des régimes de pensions, autant au niveau provincial qu'au niveau fédéral, afin de s'assurer que les 120 milliards de dollars qui sont des contributions des travailleurs soient bien protégés?

[*Traduction*]

L'hon. Tom Hockin (ministre d'État (Finances)): Voilà une idée parmi celles qu'on nous a déjà soumises, monsieur le Président, et je vais l'étudier avec plaisir.

Questions orales

[*Français*]

LA CHAMBRE DES COMMUNES

PRÉSENCE À LA TRIBUNE DE ELIZABETH CARR, L'HONORABLE MURIEL MCQUEEN FERGUSON, DENYSE BÉLANGER ROCHON, BERENICE SISLER ET HELEN YEO

M. le Président: Permettez-moi d'attirer l'attention de la Chambre des communes sur la présence à la tribune de Elizabeth Carr, l'honorable Muriel McQueen Ferguson, Denyse Bélanger Rochon, Berenice Sisler et Helen Yeo.

[*Traduction*]

Ces femmes ont obtenu le Prix de l'«Affaire personne», en 1986, pour leur remarquable contribution à l'avancement du statut de la femme au Canada.

Des voix: Bravo!

M. le Président: Je signale aux députés que deux des récipiendaires du Prix de l'«Affaire personne» de 1979 les accompagnent. Ce sont Mary Two-Axe Early et Sophie Dixon.

Des voix: Bravo!

M. le Président: La parole est au député d'Essex—Windsor. Je m'excuse, c'est au tour du député de Windsor—Walkerville.

M. McCurdy: Je sais qu'il est extrêmement difficile de me distinguer de mon collègue.

Des voix: Oh, oh!

M. McCurdy: Il ne s'habille pas aussi bien que moi.

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!

M. le Président: A l'ordre. Le député devrait être reconnaissant que je l'aie vu.

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!

* * *

AIR CANADA

LE TRANSPORT DE PASSAGERS EFFECTUANT UNE TOURNÉE DE L'AFRIQUE DU SUD

M. Howard McCurdy (Windsor—Walkerville): Monsieur le Président, ma question est sérieuse; elle s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Quelles mesures entend-il prendre face à l'effronterie de notre compagnie aérienne nationale qui non seulement n'a pas tenu compte des sanctions canadiennes mais a délibérément affaibli les sanctions américaines en assurant le transport pour une tournée de l'Afrique du Sud. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a d'ailleurs condamné vivement cette attitude.

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, je suis content que le ≥Bdéputé me pose cette question. J'en comprends la gravité, et je partage l'inquiétude du député. Il n'y a pas longtemps que je suis au courant de cette affaire. Il semble qu'Air Canada, un organisme d'État, agit d'une façon qui risque d'affaiblir les sanctions prises par un autre pays contre l'Afrique du Sud. Il est très difficile de surveiller la destination finale des passagers qu'Air Canada peut transporter. J'ai néanmoins l'intention de rencontrer le plus tôt possible les représentants d'Air Canada pour leur exprimer mon inquiétude et celle de la Chambre je présume, et pour essayer de trouver un moyen de résoudre le problème.

M. Benjamin: Appelez-les et dites-leur de démissionner.

ON DEMANDE AU GOUVERNEMENT D'INTERDIRE AUX SOCIÉTÉS D'ÉTAT DE FAIRE AFFAIRE AVEC L'AFRIQUE DU SUD

M. Howard McCurdy (Windsor—Walkerville): Monsieur le Président, comme ce n'est pas le seul cas où des sociétés ou des organismes d'État font affaire avec le gouvernement sud-africain ou ses organismes, n'est-il pas temps, conformément à nos sanctions, que le gouvernement émette des directives claires à l'intention de toutes les sociétés et organismes d'État leur interdisant formellement de faire affaire avec l'Afrique du Sud?

• (1440)

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, le gouvernement du Canada est en contact avec les sociétés d'État. Il y en a trois, à ma connaissance, qui ont des liens quelconques avec l'Afrique du Sud. Les relations d'Air Canada avec ce pays sont récentes et j'ai parlé des mesures que j'entends prendre à ce sujet. La question du CN a été soulevée à la Chambre l'autre jour. J'ai déclaré que je devais prendre une décision au sujet de la participation à une conférence. Eldorado est liée par un contrat conclu avant l'imposition de nos sanctions. Nous avons décidé de respecter l'inviolabilité du contrat mais d'interdire qu'on en conclue d'autres.

Si des députés possèdent de l'information sur des activités d'autres sociétés d'État qui seraient contraires à la politique du gouvernement à l'égard de l'Afrique du Sud, je les invite à m'en faire part.

* * *

[*Français*]

LES FEMMES

LES FEMMES SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

Mme Lucie Pépin (Outremont): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Hier, certains grands quotidiens ont repris la déclaration du député de Cariboo-Chilcotin qui affirmait que des ministres seniors du gouvernement conservateur empoisonnaient le premier ministre par des idées féministes. Le premier ministre peut-il nous dire comment son gouvernement entend aider les femmes sur le marché du travail alors que la plupart des députés conservateurs d'arrière-ban se prononcent en faveur du retour des femmes au foyer?

[*Traduction*]

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Privatisation): Monsieur le Président, une chose est claire dans cette Chambre, les femmes siègent sur les bancs d'en avant.

Des voix: Bravo!

Mme McDougall: En 25 ans de gouvernement libéral au Canada rien n'a été fait pour le déficit ou pour les femmes. Par contre, nous avons réduit le déficit et travaillé pour les femmes. Par exemple, nous avons modifié la Loi sur les Indiens, amélioré le régime de pension et assuré l'équité en matière d'emploi. Cela grâce à notre premier ministre.

Des voix: Bravo!

[*Français*]

LA CONCEPTION DU RÔLE DES FEMMES—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

Mme Lucie Pépin (Outremont): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse toujours au premier ministre. Celui-ci ne croit-il pas que la conception médiévale du rôle des femmes décrite et partagée par la plupart des membres du caucus conservateur . . .

Des voix: Oh! Oh!

Mme Pépin: . . . serait à l'origine de la faiblesse chronique du gouvernement concernant l'instauration d'un service de garde décemment subventionné?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Permettez-moi, monsieur le Président, de corriger une erreur commise sans doute par inadvertance par la députée. Le fait est que nous avons un nombre impressionnant de femmes dans des postes de commande au conseil des ministres. J'ai eu l'honneur, je n'ai pas fait le calcul dernièrement, de doubler, je pense, le nombre de femmes sous-ministres dans la haute Fonction publique. Nous avons doublé le nombre de femmes nommées à des postes importants au sein de la Fonction publique. Nous avons commencé une foule d'initiatives de nature à favoriser les femmes au Canada, et je pense que la condition féminine au Canada se porte beaucoup mieux depuis l'élection d'un gouvernement conservateur.

Des voix: Bravo!

* * *

[*Traduction*]

LES SCIENCES ET LA TECHNOLOGIE

LE FINANCEMENT DE LA RECHERCHE UNIVERSITAIRE—LA RÉPONSE DU SECTEUR PRIVÉ À L'OFFRE DU GOUVERNEMENT

M. Jim Jepson (London-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie. Selon la stratégie de l'emploi du gouvernement, le secteur privé canadien a clairement la responsabilité de travailler avec le gouvernement à créer des emplois. Je suis heureux de dire que le secteur privé a répondu de façon très encourageante. Le ministre pourrait-il nous dire qu'elle a été la réaction du secteur privé à l'offre du gouvernement de donner dollar pour dollar, jusqu'à concurrence de 1 milliard, si des compagnies acceptaient d'investir dans la recherche universitaire au Canada?

L'hon. Frank Oberle (ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie): Monsieur le Président, la question du député me donne l'occasion de faire remarquer que le programme que nous avons lancé plus tôt cette année était destiné à créer des liens, que nous considérons importants, entre la recherche universitaire et celle qui se fait au sein des sociétés. La limite est dépassée. Nous sommes déjà assurés de la contribution du secteur privé pour les trois prochaines années.

* * *

LE MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

LE CENTRE DE RECHERCHE DE LONDON—L'ACHAT D'UN TERRAIN

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Monsieur le Président, ma question s'adresse au président du Conseil du Trésor et concerne le centre de recherches agricoles de London. Il ne s'agit pas de savoir si le premier ministre de l'Ontario est mêlé d'une façon ou d'une autre à cette affaire ni de révéler que le vendeur du terrain a fait don de 10 000 $ au parti conservateur. Je veux donner au ministre l'occasion de répondre à ma question. Pourquoi le Conseil du Trésor a-t-il approuvé l'achat des 67 acres de terrain avant qu'on ait répondu aux quatres questions soulevées dans sa note de service? Pourquoi a-t-il pris la décision avant d'avoir obtenu ces renseignements?

M. le Président: Le député a posé une question claire et précise. J'espère qu'il ne se croira pas obligé de la répéter.

L'hon. John Wise (ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, pour ne pas faire perdre de temps à la Chambre, je signale que j'ai déjà répondu en détail à cette question trois fois aujourd'hui.

L'APPROBATION DU CONSEIL DU TRÉSOR

M. Iain Angus (Thunder Bay-Atikokan): Monsieur le Président, le président du Conseil du Trésor a essayé quatre ou cinq fois de suite de se lever pour répondre à ma question. Je voudrais lui en donner la possibilité. Va-t-il nous expliquer pourquoi cette décision a été prise avant que tous les renseignements n'aient été fournis au Conseil du Trésor?

L'hon. Robert de Cotret (président du Conseil du Trésor): Premièrement, monsieur le Président, je pense avoir déclaré dès le début de la période des questions que j'allais examiner les détails de cette affaire et que je ferai un rapport à la Chambre. Deuxièmement, le ministre de l'Agriculture a déjà répondu à la question. Troisièmement, on a prétendu que les deniers publics étaient gaspillés. Je voudrais renvoyer le député au paragraphe 1.9 du rapport du vérificateur général où l'on peut lire:

Autre lueur d'espoir. Ceux qui sont dotés du pouvoir de dépenser les deniers publics sont plus prudents car, de plus en plus, ils parlent de l'importance de se serrer la ceinture.

Ce rapport parle ensuite du gouvernement qui a réussi de façon remarquable, sous la direction du premier ministre, à restreindre les dépenses et à s'assurer que les fonds sont dépensés à bon escient.

* * *

[*Français*]

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

L'APPARENTE CONTRADICTION DANS LES POLITIQUES DU GOUVERNEMENT

M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard—Anjou): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Revenu national.

Selon le rapport du Vérificateur général, le ministre du Revenu national, le 14 novembre 1984, a autorisé des cadeaux d'impôt pour un montant de 225 millions de dollars, supérieurs au déficit total de Postes Canada.

Pourquoi tant de générosité pendant qu'on demande aux Canadiens de se serrer la ceinture en coupant les pensions, la livraison du courrier à domicile ainsi que d'autres services essentiels aux Canadiens?

[*Traduction*]

L'hon. Elmer M. MacKay (ministre du Revenu national): Sauf erreur, monsieur le Président, et si j'ai bien compris sa question, le député fait allusion à une décision remontant à novembre 1984. Dans ces conditions, je puis m'engager à me renseigner à ce sujet, puisque je n'étais pas titulaire du ministère à ce moment-là, pour tâcher de lui donner une réponse satisfaisante.

[*Français*]

LES APPARENTES INIQUITÉS RELATIVES AUX SERVICES POSTAUX

M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard—Anjou): Monsieur le Président, j'ai référé à la note du Vérificateur général 4.44 et j'aimerais adresser ma question supplémentaire au ministre des Finances.

Comment le ministre des Finances peut-il demander à Postes Canada de couper les services pour réduire le déficit, alors que Revenu Canada fait des cadeaux à coups de millions de dollars?

Va-t-il demander à Postes Canada de ne pas augmenter le coût des timbres et de faire la livraison du courrier à domicile?

[*Traduction*]

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je crois que le député veut parler de toute la question des dépenses fiscales dont j'ai traité très minutieusement et très clairement hier à la Chambre. Nous avons pris des mesures pour réduire et éliminer un certain nombre des dépenses fiscales que le gouvernement précédent avait introduites au fil des années passées, dont les dispositions relatives aux sociétés en commandite, les crédits scandaleux d'impôt à la recherche scientifique et le financement de yachts et d'hôtels grâce à des combines fiscales. Nous avons supprimé tout cela au nom de l'équité et afin d'utiliser plus efficacement l'argent des contribuables.

* * *

L'EMPLOI

LE PROJET DE CRÉATION D'EMPLOIS—LA CRÉATION D'UN PARC INDUSTRIEL

Mme Lynn McDonald (Broadview—Greenwood): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Elle a trait à l'utilisation judicieuse des fonds peu élevés consacrés à la création d'emplois. D'après le vérificateur général, le gouvernement fédéral a signé en mai 1985 un accord créant un parc industriel dans une circonscription conservatrice. Le premier ministre expliquera-t-il pourquoi le contrat a été signé, étant donné que d'après le vérificateur général le projet ne répondait à aucun des trois critères d'admissibilité nécessaires et son utilité n'était nullement justifiée. C'est le premier cas exposé dans le rapport du vérificateur général. Est-ce le genre de projet qu'il appuie pour la création d'emplois?

L'hon. Gerry Weiner (ministre d'État (Immigration)): Monsieur le Président, ce projet avait d'abord été approuvé en décembre 1983. L'évaluation en avait été faite par le gouvernement provincial et la municipalité. Voilà pourquoi on a décidé d'acheter le terrain et de préparer l'emplacement. Depuis lors, la Planification de l'emploi a été élaborée éliminant des dépenses de capital de ce genre et y substituant des programmes de formation qui répondent plus directement aux besoins des chômeurs.

• (1450)

LE PROJET DE REMPLACER LES AFFICHES COMMERCIALES

Mme Lynn McDonald (Broadview—Greenwood): Monsieur le Président, le premier ministre expliquera-t-il pourquoi le gouvernement a modifié un accord dans une autre circonscription conservatrice visant le remplacement d'affiches commerciales? Aucun emploi ne semble avoir été créé et les compagnies en question avaient fort bien les moyens de remplacer elles-mêmes leurs affiches. Comment peut-il nous assurer que le peu de fonds consacrés à la création d'emplois ne seront plus utilisés ainsi à mauvais escient? Ne devrait-on pas tenir compte des chômeurs dans ces initiatives destinées à créer des emplois?

L'hon. Gerry Weiner (ministre d'État (Immigration)): Monsieur le Président, je veux féliciter l'ancienne ministre de l'Emploi et de l'Immigration d'avoir établi la stratégie de Planification de l'emploi. Elle a assumé sa tâche au moment où il y avait de 35 à 40 programmes de fortune orientés vers les circonscriptions. Nous avons organisé un programme qui offre une véritable formation sur le tas.

LES APPROVISIONNEMENTS ET SERVICES

LE CONTRAT D'ENTRETIEN DES CHASSEURS CF-18

M. Dave Dingwall (Cape Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au très honorable premier ministre. Comme il le sait, la ministre des Approvisionnements et Services a confirmé que son prédécesseur conservateur avait modifié le processus d'appel d'offres dans le cas de l'adjudication du contrat d'entretien du CF-18. Le premier ministre a-t-il ordonné cette initiative? Ou bien serait-ce le président du Conseil du Trésor? Et le cas échéant, quelle en est la raison?

[*Français*]

L'hon. Monique Vézina (ministre des Approvisionnements et Services): Monsieur le Président, je veux tout simplement rappeler à la Chambre que la décision est actuellement au Conseil du Trésor. Il ne serait peut-être pas approprié d'ajouter quoi que ce soit aux commentaires qui ont déjà été énoncés à la Chambre. Mais je peux toutefois donner l'assurance que mon prédécesseur et moi avons agi en toute intégrité et en respectant la démocratie.

Faudrait-il rappeler que les ministres et les députés ne le sont pas à titre honorifique! Nous sommes ici pour défendre les intérêts du gouvernement canadien, et c'est ce que nous faisons.

[*Traduction*]

LE PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES CONCURRENTIEL

M. Dave Dingwall (Cape Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, en refusant de nous renseigner, la ministre nous incite à nous interroger sérieusement au sujet du processus d'appel d'offres.

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. Il ne convient pas, sous prétexte d'une question supplémentaire, de relever le refus, même tacite, d'un ministre de répondre à une question. Je prie les députés de poser leur question supplémentaire le plus rapidement et le plus directement possible.

M. Dingwall: Monsieur le Président, la ministre peut-elle nous expliquer ce qu'elle et son gouvernement entendent par un processus d'appel d'offres concurrentiel? Peut-elle nous parler des diverses soumissions qui sont en cours d'examen pour obtenir ce contrat? L'adjudication selon le principe du mérite et l'intégrité du processus d'appel d'offres sont remises en question.

[*Français*]

L'hon. Monique Vézina (ministre des Approvisionnements et Services): Monsieur le Président, je veux tout simplement répéter que la décision qui sera prise, quelle qu'elle soit, le sera prise dans l'intérêt national du Canada, pris dans son ensemble.

[*Traduction*]

LES AFFAIRES INDIENNES

LES RESPONSABILITÉS DU MINISTÈRE—LE RAPPORT DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL

M. John Parry (Kenora—Rainy River): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien. Le président du Conseil du Trésor et lui ont récemment donné l'assurance à la Chambre que le gouvernement respectait les accords qu'il a signés avec les Indiens. Dans les articles 11.104 à 11.113 de son rapport, le vérificateur général accuse explicitement le gouvernement actuel et les gouvernements libéraux qui l'ont précédé d'avoir omis de déposer les rapports exigés par la loi et par conséquent de n'avoir pas respecté l'esprit, sinon la lettre des traités enchâssés dans les Conventions de la Baie James et du Nord québecois.

Compte tenu de ce qui précède, le ministre recommandera-t-il au gouvernement qu'un organisme ou un ministère assez puissant pour obliger le gouvernement à respecter ses ententes assume ces responsabilités au lieu de son ministère, qui, d'après le vérificateur général, n'est pas en mesure d'exercer l'influence voulue?

L'hon. Bill McKnight (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur le Président, je reconnais le bien-fondé des commentaires du vérificateur général et nous ne les prenons pas du tout à la légère. Nous avons pris des mesures, et mon prédécesseur l'avait fait avant moi, en vue d'examiner le fonctionnement du ministère avant que le vérificateur général ne dépose son rapport. Je vais continuer à agir en ce sens.

Pour ce qui est de l'Accord de la baie James, je signale au député que les rapports annuels de 1982, 1983 et 1984 n'ont pas été déposés. Je puis toutefois lui assurer, à lui qui connait bien le contexte, que je vais déposer les rapports pour ces années où le gouvernement actuel n'était pas au pouvoir.

M. le Président: Je donne la parole au député de Kenora—Rainy River pour une brève question supplémentaire.

LES ENGAGEMENTS DU GOUVERNEMENT À L'ENDROIT DES AUTOCHTONES

M. John Parry (Kenora—Rainy River): Monsieur le Président, je remercie le ministre d'être disposé à nettoyer le gâchis laissé par ses prédécesseurs libéraux. Que fera le gouvernement actuel pour garantir que ses engagements envers la population autochtone du Canada seront tenus?

L'hon. Bill McKnight (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur le Président, le député sait certainement que le gouvernement actuel a pris toutes les mesures voulues pour respecter les engagements des traités. Nous n'avons ménagé aucun effort, comme il le sait et comme le savent les dirigeants indiens du Canada, pour discuter avec ces derniers des moyens de mieux répondre à leurs objectifs et à ceux du gouvernement actuel.

Questions orales

LES FINANCES

LE NOUVEAU RÈGLEMENT FISCAL APPLICABLE AUX RÉGIMES DE PENSION—LES CONTRIBUTIONS AUX RÉGIMES DE PENSION PAR DÉDUCTION À LA SOURCE

M. W. Paul McCrossan (York-Scarborough): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Le 10 octobre dernier, soit le lendemain du jour où il a annoncé le nouveau règlement fiscal applicable aux régimes de pension, comportant notamment la suspension immédiate de toutes les contributions volontaires supplémentaires, j'ai fait valoir auprès du ministre que cela imposerait un dur sacrifice aux dizaines de milliers de Canadiens qui économisent de 10 $ à 20 $ par semaine grâce aux déductions à la source. Le ministre va-t-il rétablir maintenant le droit des employés de faire des contributions volontaires supplémentaires à leur régime de pension pour la période en cours, et cela, au moins jusqu'à la fin de l'année et de préférence jusqu'à la fin de l'année prochaine, lorsque le nouveau régime fiscal sur les pensions entrera en vigueur?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je remercie beaucoup le député de son intérêt soutenu pour la question de la réforme des pensions. Je tiens à confirmer que l'on pourra continuer de faire des contributions pour la période en cours, et non pas pour la période antérieure, à ce genre de régimes jusqu'à la fin de l'année prochaine, soit jusqu'à ce que le nouveau règlement entre en vigueur.

* * *

AIR CANADA

LES ÉCHANGES AVEC LES COMPAGNIES AÉRIENNES SUD-AFRICAINES—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures et a trait à la complicité d'Air Canada avec le régime d'apartheid d'Afrique du Sud. En réponse à une question du député de Windsor—Walkerville, le ministre a déclaré que la question n'avait été portée que récemment à son attention. Peut-il alors nous expliquer comment le président d'Air Canada a pu déclarer il y a près d'un an, dans une lettre au syndicat qui demandait des mesures plus énergiques pour limiter les échanges avec les compagnies aériennes sud-africaines, qu'il attendait une directive? Il avait communiqué avec le ministère des Affaires extérieures où on lui avait dit qu'il n'existait aucune directive précise visant à mettre fin aux échanges et au commerce avec les Sud-Africains.

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, j'examinerai la question pour déterminer si les allégations de la députée sont exactes.

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

LES IMPORTATIONS EN PROVENANCE DE L'AFRIQUE DU SUD

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, j'ai d'autres renseignements provenant de Statistique Canada, si le ministre ne croit pas le président d'Air Canada. Ces renseignements démontrent que les importations canadiennes en provenance d'Afrique du Sud au cours des six premiers mois de 1986, à l'époque où le ministre parlait avec tant de force à ce sujet, ont augmenté de plus de 20 p. 100. Peut-il expliquer comment il se fait qu'au cours des six premiers mois de 1986, donc pendant que le gouvernement prétendait lutter contre l'apartheid, les importations canadiennes de produits sud-africains ont augmenté de plus de 20 p. 100?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): La députée croit peut-être qu'elle peut de temps à autre duper quelques personnes, mais elle ne peut pas toujours y réussir. Elle sait parfaitement bien que les chiffres qu'elle invoque se rapportent aux importations et exportations avant l'imposition le 1er novembre de cette année des mesures dont nous parlons. Il est évident que les effets ne paraîtront pas dans les statistiques compilées avant que les mesures n'entrent en vigueur. Cela tombe sous le sens.

* * *

[*Français*]

LES COMMUNICATIONS

ON DEMANDE À LA MINISTRE D'EXPLIQUER LA POSITION DU GOUVERNEMENT SUR LE RAPPORT CAPLAN-SAUVAGEAU

M. Geoff Scott (Hamilton—Wentworth): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre des Communications. La ministre peut-elle dire à la Chambre quand elle aura l'intention d'expliquer la position du gouvernement concernant le Rapport Caplan-Sauvageau?

[*Traduction*]

La ministre voudrait-elle commenter en particulier les principales objections de l'Association canadienne de télévision par câble au fait que les câblodistributeurs doivent transmettre un canal canadien commun alors que les Canadiens ne s'inquiètent pas outre mesure de la domination américaine des industries culturelles comme la télévision?

• (1500)

L'hon. Flora MacDonald (ministre des Communications): Monsieur le Président, le gouvernement étudie toutes les recommandations du rapport Caplan-Sauvageau. Je crois savoir que pendant ce temps, le comité parlementaire des communications et de la culture tiendra des audiences afin que tous ceux qui jouent un rôle dans cette industrie, diffuseurs et compagnies de télévision par câble, du secteur privé et du secteur public, puissent y présenter leurs instances et leur analyse du rapport Caplan-Sauvageau. Je suis sûre qu'il est dans notre intérêt à tous, ici au Parlement et dans l'industrie, de faire tout notre possible pour améliorer et renforcer tous les aspects du système de diffusion canadien.

LE MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

LE RAPPORT DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL—LES ACTIVITÉS DE LA DIRECTION GÉNÉRALE DE LA RECHERCHE—LES DÉCHETS TOXIQUES

M. Bill Blaikie (Winnipeg—Birds Hill): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture; elle concerne les remarques que le vérificateur général a faites hier au sujet des activités de la direction générale de la recherche de son ministère. Le vérificateur général affirme qu'Agriculture Canada n'a pas donné suite à ses recommandations de 1982 concernant les déchets toxiques. Le ministre pourrait-il nous expliquer pourquoi? Quelles mesures le ministre et le gouvernement entendent-ils prendre pour mettre un terme ici même, à Ottawa, à cette négligence à l'égard des déchets toxiques?

L'hon. Tom McMillan (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, comme ces observations concernent surtout l'environnement, je me permets de répondre à la question. Mon collègue, le ministre de l'Agriculture, et moi-même reconnaissons que certaines des remarques du vérificateur général sont fort justes. Puisque nos ministères se préoccupent tous deux de la santé, nous sommes résolus à donner l'exemple au secteur privé.

Voilà pourquoi depuis un an, en particulier, nous nous appliquons à resserrer le contrôle des stocks, à aménager des lieux d'entreposage, à recruter du personnel notamment à ces deux fins. Nous veillons par ailleurs à ce que le gouvernement fédéral se conforme aux normes environnementales les plus strictes en ce qui concerne l'entreposage des produits chimiques toxiques.

AFFAIRES COURANTES

[*Français*]

QUESTIONS AU FEUILLETON

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et du président du Conseil privé): Monsieur le Président, je demande que toutes les questions soient réservées.

M. le Président: Est-on d'accord?

Des voix: D'accord.

* * *

[*Traduction*]

DEMANDES DE DOCUMENTS

M. le Président: Les autres avis de motions portant production de documents sont-ils reportés?

Des voix: D'accord.

* * *

M. Gauthier: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je prie la Chambre de faire preuve de patience. Le député qui doit prendre la parole s'en vient. Je sais qu'il est en route maintenant.

M. le Président: Je signale au député que je l'ai envoyé chercher et que je suis fort aise d'apprendre qu'il s'en vient.

M. Oberle: Monsieur le Président, j'informe à la présidence que je suis prêt à prendre la parole maintenant.

M. Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement pour la même raison. Avec tout le respect que je vous dois, je vous rappelle qu'il y a encore beaucoup de députés qui quittent la Chambre et qui poursuivent des conversations suscitées par la période des questions, semble-t-il.

M. Jelinek: Il n'y en a plus. Ils sont tous partis.

M. Gray (Windsor-Ouest): Peut-être pourrions-nous faire appel à votre bienveillance, monsieur le Président, en vous demandant de suspendre la séance jusqu'à ce que le député chargé de présenter notre motion prévue en cette journée réservée à l'opposition soit de retour à la chambre.

M. le Président: Je crois que les députés doivent parfois faire preuve de considération les uns envers les autres. Je suis persuadé qu'ils seront tous d'accord pour laisser au député qui souhaite présenter cette motion le temps d'arriver à la Chambre, ce qu'il vient de faire d'ailleurs. Je suis convaincu que le député et ses collègues qui ont profité de la générosité des autres députés sauront leur rendre la pareille en temps opportun.

Des voix: Bravo!

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LES SUBSIDES

JOUR PRÉVU AUX TERMES DE L'ARTICLE 82 DU RÈGLEMENT—LE FINANCEMENT DE LA RECHERCHE ET DU DÉVELOPPEMENT

M. David Berger (Laurier) propose:

—Que la Chambre blâme le gouvernement de trahir sa promesse de doubler l'effort national de recherche et de développement jusqu'à 2,5 p. 100 du PNB, et pour l'ensemble des mesures annoncées depuis septembre 1984 qui ont pour effet de miner la recherche et le développement, la croissance économique à long terme et la compétitivité des entreprises canadiennes sur les marchés mondiaux, notamment les coupures budgétaires imposées au Conseil national de recherches, le gel des fonds pour la recherche universitaire, la réduction des transferts fédéraux pour l'enseignement postsecondaire, et les coupures dans les programmes gouvernementaux de recherche dans les domaines de l'énergie, de l'environnement, des pêcheries et de l'agriculture.

—Monsieur le Président, je remercie les députés de m'avoir fait la courtoisie d'attendre quelques instants pour me laisser le temps d'arriver.

Les déclarations et les questions des députés de l'opposition paraissent souvent suspectes. On s'attend à ce que nous critiquions le gouvernement. Les gens qui nous entendent parler de ses manquements sont souvent enclins à ne pas nous croire. Au cours des quelques minutes dont je dispose cet après-midi, je vais essayer de faire quelque chose de différent. Monsieur le Président, je vous demanderais de considérer la Chambre comme une salle de tribunal au cours des minutes qui vont suivre. Nous allons juger la politique scientifique et technologique du gouvernement. Plus précisément, je dirais que le gouvernement conservateur est accusé d'avoir trahi sa promesse de doubler le budget de la recherche et du développement pour le

porter à 2,5 p. 100 du produit national brut. Pour employer le jargon des tribunaux, je dirais que les manquements dont le gouvernement s'est rendu coupable depuis son accession au pouvoir frisent la négligence criminelle. Je serai le procureur de la Couronne et j'ai l'intention de faire comparaître des témoins afin de présenter au tribunal des témoignages objectifs. Vous n'entendrez pas ce que j'ai à dire. Vous entendrez ce que plusieurs témoins objectifs ont à dire des actes du gouvernement. Le jury nous regarde par l'intermédiaire des caméras de télévision et à partir des tribunes. C'est lui qui prononcera le verdict. Il fixera la sentence. Peut-être qu'à la suite de ce procès, nous pourrons remplir la nouvelle prison de Baie-Comeau. Il existe plusieurs faits fondamentaux qui n'ont pas besoin d'être prouvés étant donné qu'ils sont de notoriété publique. Je demanderais au tribunal d'en prendre note.

[*Français*]

Monsieur le Président, l'investissement global du Canada en recherche et développement est bien inférieur à celui de nos concurrents commerciaux. En effet, en 1979, le Canada était le plus faible de tous les grands pays de l'OCDE. L'ancien gouvernement libéral s'est donné l'objectif de consacrer en 1985 1,5 p. 100 du Produit national brut aux dépenses ayant trait à la recherche et au développement. Entre 1979 et 1985, il y a eu des progrès remarquables; les investissements réels ont doublé, ils sont passés de 2,7 milliards à 5,3 milliards, ce qui est une augmentation réelle compte tenu de l'inflation d'environ 31 p. 100.

• (1510)

[*Traduction*]

Les premières preuves que je voudrais présenter sont de nature documentaire. En premier lieu, j'ai l'extrait d'un discours que le premier ministre (M. Mulroney) a prononcé devant l'Association progressiste conservatrice d'Ottawa—Carleton, le 9 février 1984, lorsqu'il était chef de l'opposition. Voici ce qu'il a alors déclaré:

> Pour améliorer notre performance commerciale catastrophique, nous devons accroître la recherche et le développement. Nous devons consacrer deux fois plus d'argent à la recherche et au développement et faire trois fois plus d'efforts pour atteindre nos objectifs.

Je demande que cette déclaration devienne la pièce à conviction «A».

Je voudrais également mettre au compte rendu un extrait du livre du premier ministre, *Telle est ma position*, qui a été publié en 1983. Le premier ministre qui, a cette époque, était candidat à la direction du parti conservateur, disait:

> Le Conseil national de recherches, le plus important laboratoire de recherches du Canada, a besoin d'une augmentation de fonds d'au moins 20 p. 100 . . .

Je demanderais que cet extrait du livre du premier ministre devienne la pièce à conviction «B».

Une voix: Terminez la citation. Finissez la phrase. Soyez juste. Les tribunaux condamne le parjure.

M. Berger: Le Manuel de campagne du parti progressiste conservateur disait ce qui suit:

> Un gouvernement progressiste conservateur rattrapera le terrain perdu dans le domaine de la recherche et du développement technologiques en:
>
> doublant notre participation à la R&D, qui passerait de 1,3 p.100 du produit national brut (PNB) à 2,5 p. 100 du PNB pendant les quatre ans où nous serons au pouvoir.

C'est extrait est tiré du manuel de campagne du parti progressiste conservateur. Et je demanderais au tribunal d'appeler cette citation la pièce à conviction «C».

Vous admettrez, mesdames et messieurs les jurés, que ces pièces à conviction prouvent parfaitement que les conservateurs ont fait campagne sur une augmentation des dépenses de recherche et de développement. Les Canadiens ne se trompaient pas.

Qu'est-il arrivé depuis que les progressistes conservateurs sont au pouvoir?

Une voix: Le pays est ruiné.

M. Berger: Selon les données préliminaires fournies par Statistique Canada, les dépenses consacrées à la recherche et au développement, par rapport au Produit national brut, sont passées de 1,34 p. 100 en 1985 à 1,3 p. 100 pour la première partie de 1986. C'est la première fois en 15 ans, à l'exception de l'année de récession de 1983, que l'effort consacré à la recherche et au développement diminue au Canada. Je demanderais que ces statistiques qui sont tirées du bulletin du Service de la statistique des sciences de Statistique Canada devienne la pièce à conviction «D».

Comme dernière preuve, j'aimerais déposer un extrait du dernier numéro du *Financial Post* du 25 octobre 1986. Il s'agit du rapport spécial sur la recherche et le développement intitulé «Les dépenses en R&D industrielle ralentissent». Je voudrais citer les deux premiers paragraphes de ce rapport spécial. Les voici:

> Après avoir sensiblement augmenté en 1985 les budgets consacrés à la recherche et au développement, les sociétés canadiennes vont à peine accroître leurs dépenses cette année.
>
> L'examen annuel exclusif du *Financial Post* révèle que selon les prévisions, les dépenses totales pour la recherche et le développement industriels vont augmenter d'un peu plus de 3 p. 100, contre 14 p. 100 l'an dernier.

Je demanderais que ce rapport du *Financial Post* devienne la pièce à conviction «E».

[*Français*]

Monsieur le Président, comme premier témoin, je vais demander au ministre des Finances du Québec de prendre sa place dans la boîte. Je vais lui poser quelques questions quant à l'effet du projet de loi C-96 qui a été présenté par le gouvernement conservateur et qui a eu pour effet de couper les transferts aux provinces en matière d'enseignement postsecondaire et de santé.

Je veux demander au ministre des Finances du Québec de dire à la Cour quel était l'effet de ce projet de loi C-96 du gouvernement conservateur qui avait pour but de couper les fonds aux niveaux de l'enseignement postsecondaire et de la santé.

Monsieur le ministre, quel est justement cet effet? Et la réponse du ministre des Finances du Québec que l'on peut lire dans le journal *The Globe and Mail* du 2 mai 1986, est comme suit: Dans les circonstances, le gouvernement du Québec n'avait pas le choix, il a été nécessaire d'imposer une taxe pour compenser le manque à recevoir du gouvernement fédéral suite à ces coupures.

• (1520)

[*Traduction*]

Comme deuxième témoin, je citerais le président du Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie en lui demandant de commenter les déclarations du ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie (M. Oberle) et du ministre des Finances (M. Wilson) selon lesquelles le gouvernement va affecter un milliard de dollars supplémentaires à la recherche universitaire. Tout d'abord, je demanderais au président de fournir au tribunal et au jury des détails sur la situation financière de son conseil pendant l'exercice 1985-1986. Si le président était ici aujourd'hui, il répondrait de la façon suivante et je lis un extrait de son rapport pour l'année 1985-1986 au ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie:

On peut décrire comme incertaine et difficile la situation financière du Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada pour la plus grande partie de l'année 1985-1986. Le Conseil a été forcé de fonctionner durant la plus grande partie de l'année avec un budget dont la valeur réelle était réduite de près de 10 p. 100 . . .

C'est-à-dire moins que l'année précédente. Le Conseil n'avait jamais encore été obligé de fonctionner avec un budget réduit.

Je voudrais ensuite demander au président du Conseil de nous décrire les effets des compressions budgétaires annoncées dans le budget de février 1986. Le président du Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada nous fournit encore une fois la réponse dans son rapport:

On a accordé un montant fort éloigné de celui que nous demandions dans le second plan quinquennal. Avec l'augmentation prévue, le budget du Conseil de recherches aura, en 1990, une valeur égale à celui de 1984-1985 . . .

Autrement dit, le budget a plafonné, compte tenu du taux d'inflation de 4 p. 100.

Je voudrais enfin demander au président: Quelle est la réaction des membres du Conseil? S'il était ici, le président du Conseil répondrait, comme il l'écrit dans son rapport:

La réponse du gouvernement fédéral au second plan quinquennal a naturellement déçu le Conseil. En huit ans d'efforts pour améliorer la situation de la recherche et du développement au Canada, le Conseil a mis sur pied des programmes très novateurs, très souples et très efficaces en vue de renforcer les universités canadiennes . . . le Conseil doit maintenant arrêter l'élan qu'il s'était donné en s'appuyant sur l'augmentation de la valeur réelle des budgets et du pourcentage du produit national brut consacré à la recherche.

Je voudrais maintenant parler brièvement des coupures effectuées récemment au Conseil national de recherches. J'aimerais demander au président du Conseil national de recherches de témoigner. Voici ma question: «M. Kerwin, quel est l'effet des récentes coupures de crédits au Conseil national de recherches?» M. Kerwin répondrait, d'après une nouvelle parue récemment dans les journaux:

Il faut avouer, je crois, que cela affaiblira le Conseil davantage. Le CNR a admirablement bien réussi à aider les compagnies de haute technicité à démarrer. Nous avons aidé à créer des dizaines de milliers d'emplois moyennant des frais très raisonnables et, de toute évidence, nous ne serons plus en mesure d'en faire autant.

[*Français*]

Une autre question, monsieur le Président, s'il fallait décrire l'effet de ces coupures en trois ou quatre mots, que diriez-vous? Encore là, le docteur Kerwin a déjà répondu à cette question. Il a déjà dit, lors de sa conférence de presse il y a une semaine, que ces coupures sont regrettables, tragiques et pires que cela.

[*Traduction*]

Depuis quelques minutes, je tente de présenter à la Chambre, ce tribunal imaginaire, la preuve irréfutable de la culpabilité de l'accusé, c'est-à-dire le gouvernement. Si nous qui sommes dans la salle d'audience prêtons l'oreille nous entendrons très nettement le verdict du jury qui écoute de la tribune ou qui suit les délibérations à la télévision, le verdict de tous les Canadiens qui se rendent compte que sans recherche et développement, nous mettons en péril notre avenir, celui de nos enfants et la position du Canada parmi les principaux pays démocratiques du monde occidental.

J'espère que la sentence que prononceront les Canadiens dans leurs contacts avec les ministériels, dans leurs lettres au premier ministre et au ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie et dans leurs visites aux bureaux de leur député, ébranlera le gouvernement et l'amènera à reconnaître l'importance des promesses faites durant la dernière campagne électorale et de ce fait à changer d'orientation avant que notre avenir ne soit trop gravement hypothéqué.

M. le vice-président: Le procès va se poursuivre avec un autre homme de loi, le secrétaire parlementaire du vice-premier ministre (M. Lewis).

Des voix: Non, non!

Une voix: Un contre-interrogatoire.

M. Lewis: Cela me ramène à l'époque où je faisais vraiment de l'argent.

Je vous ferai tout d'abord remarquer, monsieur le Président, qu'aucun avocat compétent ne ferait jamais valoir en preuve devant un tribunal qu'un certain nombre de faits sont tellement notoires qu'ils n'ont pas à être prouvés. Mais ce n'est pas pour cela que j'interviens aujourd'hui. Je le fais pour soutenir qu'il y a eu outrage au tribunal.

Une voix: Très juste!

M. Lewis: Le député a présenté en preuve une partie d'une phrase du livre du premier ministre intitulé *Telle est ma position*. Il en a cité ceci: «Le Conseil national de recherches, le plus important laboratoire de recherche du Canada, a besoin d'une augmentation de fonds d'au moins 20 p. 100 . . . ». Si vous vérifiez la transcription, monsieur le Président, vous verrez qu'il s'est arrêté là. Il a omis de compléter la phrase qui se termine ainsi: « . . . pour atteindre 400 millions de dollars». Je soutiens, monsieur le Président, que le député a induit le tribunal en erreur. Dans un véritable tribunal, ce serait là un outrage au tribunal qui entraînerait un châtiment sévère de la part du juge et de l'association du barreau.

En fait, je puis citer les chiffres réels pour cette période. Les dépenses à ce poste se sont élevées à 434 millions de dollars en 1985-1986, tandis qu'on prévoit des dépenses de 417 millions pour 1986-1987 et de 431 millions pour 1987-1988. Le jury va se demander si mon collègue ne connaissait pas en fait ces chiffres et si ce n'est pas pour cette raison qu'il n'a pas complété la phrase.

M. Berger: Monsieur le Président, je crois vraiment que le député tente encore une fois d'embrouiller la question.

M. Lewis: Je ne cite pas de travers.

M. Berger: A propos du chiffre de 400 millions mentionné dans le livre du premier ministre en 1983, je présume que le candidat à la direction du parti conservateur à l'époque s'exprimait en dollars de 1983. J'invite le député à examiner les crédits du Conseil national de recherches pour 1986-1987, qui sont établis en dollars de 1986, en tenant compte de l'inflation des dernières années. Il s'apercevra alors que les propres prévisions du gouvernement concernant le budget du Conseil pour cette année financière s'élèvent à 398 millions de dollars. S'il n'est pas capable de comprendre ce calcul élémentaire, j'invite le député à s'informer auprès de n'importe quel économiste sur les effets de l'inflation et sur la différence entre les dollars de 1986 et ceux de 1983, car je prétends que ce que j'affirme est fondamentalement exact. Le premier ministre a promis d'augmenter le budget du Conseil national de recherches de quelque 20 p. 100, et c'est exactement le contraire qui se produit depuis son arrivée au pouvoir. Ce budget est tombé de 530 millions de dollars, en 1984, à 400 millions de dollars à l'heure actuelle, soit une réduction de 28 p. 100.

• (1530)

M. Siddon: Monsieur le Président, je prie la Chambre de bien vouloir m'excuser. Je ne parle pas le jargon des avocats. J'essaierai de me faire comprendre sans avoir recours à tout un tas de faits et de chiffres.

Je voudrais demander au député pourquoi pendant dix ans ou plus sous un gouvernement dont il faisait partie, le Canada n'a absolument pas progressé dans le domaine de la science et de la technologie. Bien au contraire; la situation à cet égard s'est beaucoup détériorée. Avant que le ministre n'intervienne, afin de répondre à la question, je tiens à signaler que l'objet des initiatives prises par mon honorable collègue, le ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie (M. Oberle) est d'améliorer l'efficacité de nos propres travaux scientifiques; d'affecter nos ressources en matière de recherche de façon plus efficace en les concentrant sur les nouveaux défis à relever dans le domaine scientifique; d'accroître nos liens avec le secteur privé, étant donné que nous n'avons jamais obtenu sur le marché un bon rendement sur les investissements du gouvernement dans le domaine scientifique; et d'accélérer et d'améliorer le transfert de technologies dans le secteur privé où de véritables emplois permanents sont ainsi créés. Ces initiatives vont tout à fait dans le sens du rapport important soumis par M. Doug Wright et ses collègues.

Selon moi, le député induit—par inadvertance—la Chambre en erreur, lorsqu'il affirme que le budget du Conseil national de recherches était de 530 millions en 1984. Il donne l'impression qu'il est réduit alors que, en fait, le gouvernement dont il faisait partie a bâti un certain nombre de monstruosités de brique et de pierre dans tout le pays sans jamais prévoir leur budget d'exploitation ni même y affecter les hommes de science et les années-personnes nécessaires à leur fonctionnement. C'est là le problème auquel mon collègue, le ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie, doit faire face à l'heure actuelle.

Le ministre n'a pas signalé . . .

M. Oberle: Le «député».

M. Siddon: Le député n'a pas signalé qu'il existe dans sa propre ville de Montréal un nouveau centre de biotechnologie qui fera appel à plus de 200 nouvelles années-personnes. Il a oublié de parler du nouvel institut de recherches en optique de Sainte-Foy, au Québec. Il a passé sous silence le nouvel institut de recherches de Winnipeg. L'ancien gouvernement avait construit tous ces établissements, mais il n'avait rien prévu pour leur fonctionnement. C'est là le dilemme auquel doit faire face mon collègue.

Je voudrais poser une question, en conclusion, monsieur le Président. Je voudrais demander au député qui est l'auteur de la motion dont nous sommes saisis de nous préciser les compressions qui ont été effectuées dans les programmes de recherche gouvernementaux dans le domaine des pêches. Quelles sont-elles? Je voudrais qu'il m'apporte des preuves précises des compressions effectuées.

M. Berger: Monsieur le Président, je tiens tout d'abord à remercier le ministre de m'avoir donné le titre de ministre. Son collègue, le ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie, a fait la même erreur. J'ai l'impression qu'ils prévoient l'avenir.

Le ministre a parlé de ce qu'avait fait le gouvernement libéral. J'ai moi-même abordé le sujet dans mon discours. Notre gouvernement ne s'était pas fixé un objectif impossible à atteindre. Le parti conservateur a visé, pour sa part, 2,5 p. 100 du produit national brut, soit le double des sommes que nous affections à la recherche et au développement. Maints spécialistes, dont Gordon McNabb, l'ancien président du Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada, ont répété à d'innombrables reprises que les effectifs dans les cours de sciences offerts par les écoles secondaires et les universités n'étaient pas suffisants pour nous permettre d'atteindre cet objectif.

Le deuxième plan quinquennal du Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie visait à consolider les efforts du gouvernement libéral, à intéresser aux sciences un plus grand nombre de jeunes et à prévoir l'infrastructure nécessaire pour accroître le potentiel scientifique du Canada. Or le gouvernement conservateur a rejeté ce plan.

Pour notre part, nous nous étions fixé comme objectif de consacrer à la recherche et au développement 1,5 p. 100 du produit national brut en 1985. De la fin des années 1970 au milieu des années 1980, nous nous sommes rapprochés de manière constante de notre objectif. Comme je l'ai fait observer tout à l'heure, au cours de la première partie de 1986, on a vu le Canada s'éloigner de cet objectif à cause précisément des efforts du gouvernement.

Pour ce qui est de la situation financière et autre du Conseil national de recherches, je n'ai aucune objection à discuter de manière détaillée les données. Le budget des dépenses du gouvernement est explicite. J'ai d'autres données qui complètent les renseignements fournis dans les crédits, puisqu'ils ont été déposés en février dernier.

Quant à savoir ce qui s'est passé au Conseil national de recherches, je serais prêt à parier que la raison est du côté de gens comme M. Basinski ou encore comme M. Larkin Kerwin, le président du Conseil, qui a déclaré que ces compressions budgétaires affaiblissent une structure déjà précaire et qu'elles sont regrettables et tragiques. Plus que cela, je serais prêt à parier que l'évaluation de M. Larkin Kerwin est beaucoup plus près de la réalité que celle de ministres-éclairs qui n'occupent un portefeuille que pendant six secondes.

M. Orlikow: Monsieur le Président, je voudrais poser une question au député. Au cours des années où nous avions un gouvernement libéral et où le député de Laurier (M. Berger) faisait partie du caucus libéral, toutes les organisations qui embrassent les différentes disciplines scientifiques, tels les instituts de chimie, de physique et de biologie, n'ont cessé de présenter des instances au gouvernement d'alors, lui faisant remarquer que le Canada consacrait à la recherche, en pourcentage du PNB, à peu près la moitié moins que tous les autres pays de l'OCDE et le Japon. En fait, on a fait valoir que le Canada occupait à cet égard l'avant-dernier rang, car seule l'Italie faisait moins que nous. Tout au long de ces années, le gouvernement libéral n'a tenu absolument aucun compte de ces protestations.

Le député prétend que nous faisions des progrès. Nous n'avons jamais consacré à la recherche ne serait-ce que 1,75 p. 100 de notre PNB, alors que tous les autres pays y consacraient au moins 2,25 à 2,5 p. 100 du leur. C'est bien caractéristique des libéraux d'adopter deux positions différentes, selon qu'ils forment le gouvernement ou qu'ils siègent dans l'opposition.

De quel droit le député peut-il demander aux Canadiens de croire qu'un futur gouvernement libéral—et Dieu nous préserve qu'il y en ait jamais d'autres—ferait plus d'efforts dans le domaine de la recherche et du développement scientifiques que les libéraux n'en ont fait pendant toutes les longues années qu'ils étaient au pouvoir?

M. Berger: Monsieur le Président, comme je l'ai dit tout à l'heure, nous nous orientions dans la bonne direction. Nous faisions des progrès. Le député doit admettre que nous allions dans la bonne direction, c'est-à-dire vers le haut. Cela contraste nettement avec l'orientation que nous donne la politique du gouvernement actuel, soit vers le bas. Tout examen des rapports du Conseil de recherche en sciences naturelles et en génie et du Conseil national de recherches du Canada démontrerait la véracité de ce que je viens d'affirmer.

• (1540)

Pour ce qui est de l'avenir, tout ce que je peux dire au député, c'est que nous présenterons nos idées au moment opportun. Ce sont les Canadiens qui jugeront si elles ont du mérite ou pas.

L'hon. Frank Oberle (ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie): Monsieur le Président, pour commencer, je tiens à féliciter le député de donner à la Chambre une aussi rare occasion de discuter de ce qui, à mon avis, sera la question la plus importante et la plus critique qu'aura à résoudre notre société au cours des dix à quinze prochaines années. Ce que notre peuple accomplira collectivement dans le domaine des sciences et des techniques pendant ces dix à quinze ans déterminera sans l'ombre d'un doute le rôle que nous jouerons au cours du siècle qui vient dans la communauté des nations.

Il est en notre pouvoir de nous hisser au rang des leaders dans le monde. Nous pouvons relever les défis qui nous sont posés à un rythme si implacable par la nouvelle révolution technologique et ce, positivement, avec enthousiasme et en toute confiance. Par contre, il reste possible que nous soyons rejetés du courant rapide qui entraîne l'humanité vers une nouvelle ère, de tomber du côté de la médiocrité, dans l'oubli et l'insignifiance.

Ce qui se passe à la Chambre ne cesse de m'étonner. Je suis époustouflé par le nombre de facettes distinctes de la vérité que certains députés réussissent à faire valoir. Et ils le font avec tant de conviction qu'ils vont parfois jusqu'à faire injure à leur propre sens commun. Si le député qui vient de parler l'avait fait devant un tribunal, je suis tout à fait convaincu qu'on l'aurait accusé de parjure.

Ce débat vient à point puisque, depuis deux ou trois semaines, les députés présentent tant de versions distinctes de la vérité qu'il devient urgent que je présente aujourd'hui à la Chambre des faits concrets. Je devrais peut-être commencer par rétablir les faits au sujet des critiques portant sur le CNR.

Il ne fait aucun doute que le Conseil national de recherches a été et demeurera le principal établissement de recherche du Canada. Toutefois, comme il l'a fait par le passé, il doit continuer à être à la page, à s'adapter rapidement et de façon efficace aux situations et aux réalités nouvelles. Par exemple, le secteur privé effectue aujourd'hui une part beaucoup plus importante de la recherche fondamentale et les universités font de la recherche plus que jamais. Cette transition n'est attribuable à la politique délibérée d'aucun gouvernement. Elle résulte de la nécessité de plus en plus cruciale de lier la recherche fondamentale à la formation de la relève scientifique. Or, ce sont les universités qui sont les plus aptes à dispenser cette formation.

Durant la période antérieure à la Seconde Guerre mondiale, on comptait 51 universités dont 19 effectuaient des recherches bénéficiant de subventions accordées par le Conseil national de recherches au titre de la recherche et de la formation. Le Canada compte, en 1986, 82 universités dont 50 reçoivent des subventions du CRSNGC à des fins de recherche et de formation de futurs scientifiques. C'est pourquoi nous insistons sur le financement universitaire. Le député est réellement dans l'erreur quand il dit qu'il n'y a pas d'augmentation sensible dans le financement des universités.

Les subsides

Nous avons mis en place un programme qui générera, sur une période de cinq ans, un milliard de nouveaux fonds supplémentaires pour la recherche universitaire et la formation de futurs scientifiques. Je n'ai pas à m'excuser du fait qu'une partie de ce financement soit conditionnelle à une certaine réciprocité de la part du secteur privé. En conséquence, un investissement de 50c. par le secteur privé entraînera une activité de recherche de classe internationale de 2 $ dans nos universités. Ce n'est pas mal du tout.

Il nous faut décupler notre capacité de soutenir la concurrence internationale et forger des liens étroits entre le monde scientifique, nos laboratoires gouvernementaux et le secteur privé. Le fossé trop large du déficit a été créé par un gouvernement précédent. Ce fossé doit être comblé.

Examinons d'un peu plus près les restrictions que, selon le député, on aurait imposé au CNR depuis trois ou quatre ans. Le CNR répartit ses calculs budgétaires en trois grandes catégories distinctes. La première est le budget de fonctionnement, pour le financement de la recherche, de la gestion et des activités dont le Conseil est chargé. Il y a ensuite le budget dit de transfert. Il sert à financer les laboratoires externes comme le TRIUMF, en Colombie-Britannique, et d'autres installations de recherche qui fonctionnent en toute indépendance mais qui sont associées au Conseil de recherches.

Ce budget comprend le programme PARI qui aurait subi des compressions draconiennes, selon ce que le député n'a cessé de prétendre pendant trois semaines. A-t-il eu la bonne grâce de présenter des excuses et d'avouer que le PARI n'avait pas fait l'objet de réductions? Non. Là encore, devant un tribunal, le député serai accusé de parjure.

Enfin, il y a le budget des investissements qui sert à financer la construction d'immeubles, l'achat de matériel et autres activités courantes. C'est dans ce budget qu'on a procédé à certaines coupures et je vais expliquer à la Chambre pourquoi.

Contrairement au gouvernement précédent, nous ne pensons pas qu'on peut promouvoir de façon spectaculaire les sciences et la technologie avec des briques et du ciment en construisant des édifices, des palais et des monuments dans tout le pays. C'est pourtant ce que croyait le gouvernement précédent. Selon lui, pour faire mieux, il fallait construire des immeubles partout. Il existe trois édifices dont a parlé le ministre des Pêches et des Océans (M. Siddon). Il y a le laboratoire de dynamique des océans à Terre-Neuve, le centre de biotechnologie à Montréal et le centre de technologie industrielle à Winnipeg. Ces édifices, qui ont coûté 157 millions de dollars, ont été construits au cours des quatre dernières années; deux d'entre eux sont déjà en service et l'autre le sera en février. Évidemment, il a fallu augmenter le budget du CNR de 157 millions de dollars afin de payer ces immeubles. Maintenant que leur construction est terminée et qu'ils vont être occupés, le budget du Conseil doit être réduit en conséquence. Je vais vous dire de quoi il s'agit précisément.

Entre parenthèses, le budget du CNR ne s'est jamais élevé à 520 millions de dollars. Le député a une mémoire sélective, encore une fois. Il s'est bien gardé de dire que le fabuleux budget dont il a parlé comprenait les recettes que le Conseil tire d'autres sources que le gouvernement, par exemple au titre des services rendus. En 1984-1985, ces recettes atteignaient 40 millions de dollars. Le budget le plus élevé que le Conseil ait jamais eu s'établissait donc, cette année-là, non pas à 520 mais bien à 480 millions. Pour amplifier la baisse de cette année, le député n'a pas cru bon d'ajouter aux 398 millions le montant des recettes supplémentaires. Ces gens n'hésitent pas à jouer sur les chiffres pour se donner raison.

En vérité, le budget d'exploitation du CNR est demeuré stable. J'ai un diagramme sous les yeux. Le député a peut-être de la difficulté à lire. Je vais le lui faire parvenir. C'est un graphique. De cette façon il pourra mieux comprendre.

• (1550)

Le budget d'exploitation du CNR, qui représente le gros de ses dépenses, n'a à peu près pas bougé. Il n'a pas diminué. Le budget de transfert dont j'ai parlé, représenté par la ligne verte, est resté stable, lui aussi. Pas de diminution. Quant au budget d'immobilisations, il a grimpé de façon vertigineuse en 1984-1985 pour ensuite décroître à mesure que les programmes de construction se réalisaient.

Par votre intermédiaire, monsieur le Président, j'invite les députés à aborder des questions aussi importantes de manière un peu plus franche et honnête. Ces petits tours de passe-passe n'ont pas dû aider la direction du Conseil à soutenir le moral des employés. A propos, le député n'ignore pas la vérité. Il a été régulièrement invité à des séances d'information. Il connaît les faits. Il trompe la Chambre des communes. Il a peut-être fait les manchettes en fin de semaine et il a peut-être même réussi à embarrasser légèrement le gouvernement en faussant les faits; il a fait beaucoup de dégâts et il est responsable d'avoir détruit en grande partie le moral du Conseil national de recherches qui a toujours été très bon, et qui est maintenant au plus bas.

Des voix: Bravo!

M. Oberle: J'ai toujours dit qu'il n'y aurait aucune mise à pied au Conseil national de recherches cette année, qu'on ferait l'impossible pour réduire au minimum les effets que cette réorganisation en fonction de nouvelles réalités pourrait avoir sur les personnes concernées et qu'on leur trouverait des emplois dans d'autres ministères, peut-être dans les universités ou même dans le secteur privé. J'ai proposé aux employés d'intercéder personnellement en leur faveur, mais j'hésite maintenant à en faire autant pour certains des cadres qui ont fourni au député des renseignements douteux.

Maintenant que j'ai rétabli les faits, permettez-moi de faire une courte rétrospective d'à peine deux ans pour expliquer les trouvailles que nous avons faites au sujet de la stratégie nationale des sciences et de la technologie quand nous avons pris le pouvoir.

Nous avons découvert des choses intéressantes concernant cette stratégie nationale que le gouvernement libéral a mis 20 ans à modeler. On nous demandait de réparer en deux ans les dégâts qu'il avait faits en 20 ans. Le député a déclaré que le pourcentage des dépenses par rapport au produit national brut n'avait pas cessé d'augmenter. Quand on détruit l'économie et que le produit national brut diminue, le pourcentage des dépenses au titre de la recherche et du développement ne cesse d'augmenter, et c'est ce qui s'est produit.

Vous n'avez sans doute pas oublié, monsieur le Président, qu'il y a deux ans, nous formions un pays en quête de modernisme, un pays gouverné par un groupe d'ingénieurs sociaux qui n'avaient aucun sens des responsabilités fiscales ou de la modération. Le gouvernement précédent voulait donner l'image d'un pays moderne et industrialisé, qui prend ses distances avec des activités aussi traditionnelles que l'agriculture, les mines, l'exploitation forestière et les pêches, apparentées à une économie rurale frustre dont un Etat industriel moderne doit se débarrasser, bonnes pour les pays en voie de développement. Il s'inspirait du Japon peut-être ou de l'Allemagne. Voilà les modèles à suivre quand on se veut un Etat industriel moderne. Voilà les pays à imiter.

Pour réaliser ce rêve nous n'avons qu'à dépenser autant que l'Allemagne et le Japon, en termes de produit national brut, et tout tombera en place automatiquement. On ne peut accuser le gouvernement précédent d'avoir rechigné à la tâche. L'argent n'importait pas du tout. En utilisant les indicateurs définis par ces autres pays avec lesquels nous faisions des comparaisons, l'ancien gouvernement a justement conclu que le secteur privé ne faisait pas sa part. Il ne faisait guère que la moitié de la recherche et du développement qu'il aurait dû faire. Pour prouver que nous faisions nos propres recherches—dont j'ai déjà parlé—il nous suffisait de construire des bâtiments modernes, de classe mondiale, et nous les avons. Mes compliments aux architectes. Par contre, personne n'avait pensé à concevoir des programmes pour meubler ces bâtiments. Ce sont des bâtiments de classe mondiale, mais c'est maintenant mon travail que de trouver des programmes. Il suffisait de cela pour améliorer les résultats.

L'ancien gouvernement savait qu'il fallait faire quelque chose puisque notre déficit en matière de commerce international de haute technologie augmentait de 15 p. 100 par an et avait atteint 10 milliards en 1984. Qu'a fait l'ancien gouvernement libéral, monsieur le Président? Il est intervenu rapidement et avec conviction pour créer le fameux crédit d'impôt à la recherche scientifique. Celui-ci était destiné à stimuler rapidement l'activité dans le secteur privé. Il y a eu beaucoup d'activité novatrice dans le domaine de la comptabilité, mais aucune dans celui de la technologie.

M. Orlikow: Dites-nous en quoi votre méthode est supérieure.

M. Oberle: Je vais dire au député ce que nous avons fait de mieux. Un peu plus tard je lirai quelque chose qui le lui montrera. Ce n'est pas par hasard si, hier soir, notre grand ami Radio-Canada, dans son émission *The Fifth Estate*, montrait ce qu'avaient payé certains de ces crédits d'impôt à la recherche scientifique. Il y avait la rénovation d'un navire, quelque part au Chili, qui a coûté 25 millions en crédit d'impôt, ce qui, soit dit en passant, s'ajoute aux dépenses de R. & D. On a dépensé 25 millions pour ce seul projet. Le navire est toujours immobilisé au Chili. Le gouvernement libéral a recruté un certain nombre de jeunes gens. Ils avaient tous des uniformes. Leur première tâche était d'élaborer un langage universel pour le monde.

M. Turner (Ottawa—Carleton): Une honte.

M. Oberle: J'ai été étonné que le cadet d'en face à la Chambre n'arrive pas ici en uniforme aujourd'hui. Je pensais qu'il en avait un. Voilà le genre de choses que faisaient les libéraux.

Et nous, qu'avons-nous fait? Premièrement, il était évident que même le gouvernement avec les solides instruments du pouvoir dont il disposait, la loi sur l'impôt, la loi sur les brevets et tous les autres moyens de pression, ne serait pas capable à lui tout seul de faire changer de cap à la machine et au pays. C'est pourquoi nous avons lancé une procédure de consultation. Nous avons des réunions fédérales-provinciales. Nous avons un principe de fédéralisme coopératif. Nous avons des tables rondes. Nous avons eu à Winnipeg un forum national qui a débouché sur un consensus sur les orientations à suivre et sur une nouvelle stratégie nationale fondée sur un apport de personnel hautement qualifié . . .

M. McCurdy: A l'étranger.

M. Oberle: . . . l'élaboration des technologies stratégiques nécessaires pour réactiver nos industries extractives et consolider notre force nationale. Nous avons constaté que la seule chose que nous avions en commun avec l'Allemagne et le Japon, c'est que, comme eux, nous avons nos propres forces et nos propres faiblesses. Il faut que nous élaborions un programme de science et de technologie nous permettant d'exploiter notre force inhérente, de réactiver nos industries extractives. Nous devons exploiter la technologie spatiale, le fond des mines et le fond des océans et développer à cette occasion nos régions.

Quel sera le coût de cette entreprise? Quels sont les objectifs? Est-ce que 2,5 p. 100 suffiront? Je l'ignore. Quel que soit le montant, monsieur le Président, nous le verserons, je le garantis. Quels que soient les efforts à déployer pour orienter notre pays dans une nouvelle voie, nous les ferons. Nous voulons mettre nos jeunes à l'avant-garde au lieu de leur enlever les possibilités qui s'offrent à eux, comme l'ancien gouvernement l'aurait fait.

Des voix: Bravo!

M. Berger: Monsieur le Président, je trouve regrettable que le ministre ait lancé des attaques personnelles comme il vient de le faire. Je me demande même si cela ne justifierait pas la question de privilège. Je laisserai passer pour cette fois. Je dirai seulement que mes observations visaient uniquement les politiques et les résultats du gouvernement. Excusez-moi, monsieur le Président, si je m'éloigne quelque peu du sujet. Néanmoins, c'est parfois nécessaire pour faire valoir son point de vue.

• (1600)

J'ai cité continuellement les déclarations de gens qui font autorité dans leur domaine comme la plupart des Canadiens en conviendront. Je pourrais parler d'une personne comme M. Larkin Kerwin, le président du Conseil national de recherchse. Si le gouvernement fait tant de bonnes choses pour le CNR, son président devrait être un homme heureux. Il devrait applaudir le gouvernement. Pourtant, il a dû se faire violence pour ne pas le critiquer. Malgré tous ses efforts, il n'a pu s'empêcher de qualifier de tragédie la destruction de l'importante institution nationale dont il est le président. Il n'a pu s'empêcher de la qualifier de regrettable et de très dangereuse pour l'avenir économique de notre pays. Je me fie davantage à l'opinion d'une personnalité éminente comme M. Larkin Kerwin qu'à celle du ministre.

Ce dernier m'a acccusé de saper le moral du Conseil national de recherches en portant certaines accusations. C'est risible. C'est complètement ridicule. Je m'en voudrais d'avoir une telle influence et ce n'est pas le cas. Je tiens seulement à dire au ministre qu'il ne parle pas devant la Chambre des communes, devant une tribune publique . . .

M. le vice-président: A l'ordre. Je regrette d'interrompre le député, mais il a déjà pris plus de cinq minutes de la période des questions et observations. Deux autres députés désirent la parole.

M. Berger: Je voudrais poser une question au ministre.

M. le vice-président: A l'ordre.

[*Français*]

M. Fontaine: J'invoque le Règlement, monsieur le Président.

M. le vice-président: L'honorable député de Lévis (M. Fontaine) invoque le Règlement.

M. Fontaine: Monsieur le Président, étant donné que M. Kerwin est un libéral, il me semble qu'il serait normal de ne pas le nommer. Alors je demanderais à celui qui fait le discours de s'abstenir de donner des références de libéraux . . .

M. le vice-président: Je regrette. Ce n'est pas un rappel au Règlement.

M. Gauthier: J'invoque le Règlement, monsieur le Président.

M. le vice-président: L'honorable député d'Ottawa—Vanier (M. Gauthier) invoque le Règlement.

M. Gauthier: C'est sérieux . . . Je trouve absolument inacceptable qu'un député de cette Chambre se lève et accuse un haut fonctionnaire d'être partisan à son «job». A mon avis, cette position du député de Lévis est absolument condamnable.

M. le vice-président: On avait décidé que cela n'était pas un rappel au Règlement de toute façon. Je demanderais au député de Laurier (M. Berger) de poser sa question au ministre immédiatement s'il vous plaît.

M. Gauthier: C'est un Québécois, à part cela.

[*Traduction*]

M. Berger: Monsieur le Président, je voudrais poser une question au ministre. De quel droit profère-t-il des menaces à l'endroit de la haute direction du Conseil national de recherches? De quel droit utilise-t-il un tel langage à propos de personnes qui travaillent pour un organisme indépendant faisant rapport non pas au gouvernement, mais au Parlement? Je voudrais également lui demander . . .

M. le vice-président: Je remercie le député. La parole est au ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie (M. Oberle).

M. Oberle: Monsieur le Président, je voudrais répondre brièvement au député. Il a appuyé ses arguments sur des opinions émises par d'autres. Je voudrais citer une lettre du 14 octobre 1986. Elle a été envoyée au premier ministre par l'ACTA, l'Association canadienne de technologie avancée, et elle portait la signature de son président, M. Gordon W. Gow. En voici un passage:

> Les efforts de vos ministres, et votre propre décision annoncée dans le discours du trône, de participer personnellement à l'élaboration d'une politique nationale de la science et de la technologie sont des initiatives très encourageantes pour le monde des technologies de pointe au Canada.

Pour répondre à la question du député, je n'ai menacé personne. J'ai simplement dit que si le député attribue les arguments sur lesquels il s'est appuyé lors des débats de la Chambre depuis deux ou trois semaines à la haute direction du CNR, et s'il en donne une interprétation fidèle, je suis bien obligé de lui dire qu'on l'a induit en erreur. Or la haute direction ne devrait pas induire en erreur des députés.

M. Berger: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je voudrais répondre au ministre que toutes les informations . . .

M. le vice-président: Ce n'est pas un rappel au Règlement.

M. Berger: Si, c'en est un.

M. le vice-président: Le député pourrait-il expliquer à la présidence en quoi il s'agit d'un rappel au Règlement?

M. Berger: Le ministre a posé une question sur mes sources. Il a eu l'air de sous-entendre que mes informations m'avaient été communiquées, peut-être même confidentiellement, par certains fonctionnaires du Conseil national de recherches. Je voudrais simplement rectifier cela et préciser que toutes les informations dont je me suis servi au cours de mes remarques provenaient de sources publiques, d'articles de journaux et de documents publics auxquels tous les députés ont accès.

M. Orlikow: Monsieur le Président, je n'ai pas la transcription sous les yeux, mais je pense avoir bien entendu et noté ce que le ministre a dit il y a quelques instants. Il a dit, je crois, que les cadres supérieurs du Conseil national de recherches n'avaient pas dit la vérité au sujet de ce qui s'était passé au CNRC. C'est là une très grave accusation, que le ministre devrait justifier aujourd'hui. S'il ne le peut aujourd'hui, il nous doit, non seulement aux députés mais aussi aux cadres supérieurs du CNRC, d'accepter la convocation dans un très bref délai d'une réunion du comité permanent. En l'occurrence les cadres supérieurs du CNRC pourraient comparaître devant le comité et dire ce qu'ils pensent du genre de décisions et de politiques qu'a adoptées le gouvernement et quels en seront à leur avis les répercussions pour le CNRC. Le ministre accepterait-il cette proposition?

M. Oberle: Monsieur le Président, je ne voulais certes pas dénigrer les cadres supérieurs du CNRC. Tout ce que j'ai dit, c'est que si les preuves évoquées par le député de Laurier (M. Berger) depuis deux ou trois semaines sont des témoignages reçus des cadres supérieurs du CNRC, ces témoignages sont faux.

En ce qui concerne la comparution de la direction du CNRC devant le comité, un comité permanent peut citer à comparaître n'importe quand, sans mon consentement ni celui de notre leader parlementaire, les dirigeants du CNRC ou n'importe qui d'autre agissant commme agent fondé de pouvoir du gouvernement. Je suppose que le comité en prendra l'initiative.

• (1610)

M. Turner (Ottawa—Carleton): Comme vous le savez, monsieur le Président, j'ai une formation en biologie et je reconnais donc l'importance de la recherche dans nos établissements, surtout le Conseil national de recherches et nos universités. Depuis que je siège dans cette enceinte, je n'ai jamais été témoin d'autant d'hypocrisie et de mensonges de la part du député de Laurier (M. Berger) au sujet de la question dont nous débattons ce soir.

M. le vice-président: Je demande au député de bien vouloir reformuler ce qu'il vient tout juste de dire.

M. Turner (Ottawa—Carleton): Je dirai simplement que nous sommes déconcertés par les faits présentés par le député qui nous a saisis de cette motion.

M. Berger: Comment pouvez-vous être déconcerté par des faits?

M. Turner (Ottawa—Carleton): Le ministre s'est reporté à des tableaux, des budgets d'exploitation, au budget d'immobilisation, et je m'inquiète des compressions d'emplois, car certaines d'entre elles touchent mes électeurs. Le ministre juge-t-il que le Conseil national de recherches aurait dû réduire davantage son budget d'immobilisation, s'en prendre moins aux emplois scientifiques et procéder aux réductions d'une façon plus équitable, afin de ne pas nuire à la qualité du travail effectué au Conseil national de recherches?

M. Oberle: Monsieur le Président, comme le député le sait pertinemment, la nomination d'un conseil chargé d'aider la haute direction du Conseil national de recherches vise à assurer que les deniers publics sont dépensés de façon à répondre aux priorités nationales et à celles des chercheurs. Je ne voudrais pas procéder à une évaluation des réaffectations, si ce n'est pour signaler qu'en chiffres nets, les années-personnes du Conseil national de recherches ne diminueront pas. Dans le cadre de cette réorganisation, un certain nombre de nouvelles tâches seront affectées au Conseil national de recherches. J'en mentionnerai seulement une, le nouveau centre de biotechnologie de Montréal. Il créera 257 nouveaux postes qui seront rattachés au Conseil. Il y a, en outre, les nouveaux postes créés au centre de recherches de Winnipeg et un nombre important de nouveaux postes qui permettront au Conseil national de recherches de remplir le mandat qui lui a été confié à la suite de la mise en oeuvre du programme relatif aux utilisateurs de l'espace. On procède à une réaffectation du personnel et à une réorganisation au Conseil national de recherches, mais en chiffres nets, les effectifs ne baisseront pas. En fait, le nombre d'années-personnes augmentera de façon marquée.

M. le vice-président: Reprise du débat.

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur le Président, aucun des sujets que la Chambre a abordés ces derniers jours n'est probablement plus d'actualité ni plus important que cette motion sur le rôle du gouvernement fédéral en matière de recherche et de développement. Les réductions répétées de l'effort fédéral à l'égard de la recherche, la destruction de carrières et la suppression de programmes au CNR, qui ont été rapportées non pas par des députés mais par la presse, la radio et la télévision, et l'attribution ironique du prix Nobel de chimie à M. Polanyi, sont toutes des questions dont je me propose de dire un mot. Toutefois, à l'instar de beaucoup d'autres personnes, je crois devoir commencer par le commencement afin de montrer le contraste entre les intentions déclarées et les réalisations du gouvernement.

Je me permets de remonter à l'année 1983, lorsque le premier ministre actuel (M. Mulroney), qui n'était pas encore à la tête du parti conservateur, voulait faire savoir à la population canadienne combien il s'intéresse à la recherche et au développement. Voici ce qu'il disait à la page 13 de son livre intitulé *Telle est ma position*: « . . . la recherche et le développement sont les clés de notre bien-être national». Il consacrait tout un chapitre à la question de la recherche et du développement et n'avait que mépris pour les réalisations libérales en ce domaine. Il est encore plus ironique de lire ces lignes aujourd'hui, comme le prouvent les quelques extraits que je vais citer ici.

A la page 60 de son livre, le premier ministre reprochait sévèrement aux libéraux d'avoir eu «le culot» de fixer à 1,5 p. 100 du PNB l'objectif du financement de la recherche et du développement. C'était là, pour emprunter les paroles mêmes du ministre, «jouer dans le circuit junior B». Il n'approuvait pas un effort aussi symbolique en 1983. Comme il le proposait plutôt, encore à la page 60, « . . . nous devons, d'ici à 1985, prendre l'engagement ferme de doubler les mises de fonds

publics et privés affectés à la recherche et au développement . . . ». Il ne précisait pas qu'il faudrait d'abord réduire le déficit. Il disait qu'il nous fallait doubler notre effort. C'était là l'objectif que les conservateurs ont dûment repris dans leur programme électoral de 1984, promettant de consacrer 2.5 p. 100 du PNB à la recherche et au développement.

Que s'est-il passé depuis? Avons-nous un objectif de 2,5 p. 100 ou même de 2,2 p. 100 ou de 1,8 p. 100 en donnant le plus généreusement possible au premier ministre le bénéfice du doute dans le choix d'un objectif? Non, nous avons un niveau de dépense d'environ 1,3 p. 100, ou, pour utiliser encore les propres termes du premier ministre, le montant qui garantira que le Canada «jouera dans le circuit junior B toute sa vie durant».

M. Blaikie: Gouvernement junior B.

M. Orlikow: Mon collègue classe le gouvernement trop haut.

Il y a ensuite le ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie (M. Oberle) qui m'a répondu pendant le débat sur le discours du trône qu'il avait, je cite, «demandé au Conseil des sciences de m'aider à établir des objectifs de financement réalistes en examinant chacun des secteurs de notre industrie et en comparant ce qu'ils font sur le plan des sciences et de la technologie avec ce que leurs concurrents réalisent dans d'autres pays. Nous établirons ainsi des objectifs réalistes.» Encore des discours pour brouiller les pistes et, bien sûr, prolonger les délais. Si nous n'avons pas doublé nos dépenses au titre de la recherche et du développement conformément à la demande la plus pressante du premier ministre, c'est parce que nous devons maintenant établir, pour utiliser l'expression du ministre, des «objectifs réalistes». En d'autres mots, nous devons réduire le déficit, ce qui est plus important et passe avant tout.

En 1983, le premier ministre affirmait pourtant que la recherche et le développement ne devaient pas être sacrifiés sous prétexte de restrictions financières. Il savait alors qu'il ne faut pas manger le grain de semence si l'on veut que la prochaine récolte soit plus abondante. Il l'a maintenant oublié. Nous revoilà en train de réduire le déficit avant d'investir dans la recherche scientifique et le développement. Il a critiqué les libéraux pour avoir appliqué leur programme de restriction de 6 et 5 pour cent aux programmes publics de R&D. A la page 61 de son livre, le premier ministre déclare: «Le Conseil national de recherches, le plus important laboratoire de recherche du Canada, a besoin d'une augmentation de fonds d'au moins 20 p. 100 pour atteindre 400 millions de dollars.» Nous étions alors en 1983. Vendredi, le *Citizen* d'Ottawa a rapporté que le président du CNR avait déclaré que quatre ans plus tard, son budget n'était que de 400 millions de dollars contre 520 millions l'année précédente.

Comme nous le savons, le CNR se débat maintenant contre la suppression regrettable de programmes et d'équipes de recherche, le mauvais moral du personnel et les bouleversements administratifs, autant de facteurs que l'on doit à la réduction supplémentaire de 20 millions de dollars annoncée la semaine dernière et qui vient s'ajouter à celles de l'an dernier. Je reviendrai, sur ce point, notamment pour parler du comportement inepte et fourbe du ministre au cours de toute cette période où notre plus éminent établissement de recherche subissait ces graves préjudices.

Je voudrais maintenant en revenir au premier ministre. Il était si sûr d'avoir trouvé dans son livre la façon de faire progresser le Canada qu'il y décrit le président du CNR comme «un fonctionnaire qui comprend les problèmes du monde réel et les frustrations qui les accompagnent». Il a cité ministre. dans son livre, il est si sûr d'avoir trouvé la façon de faire progresser le Canada qu'il y décrit le président du CNR comme «un fonctionnaire qui comprend les problèmes du monde réel et les frustrations qui les accompagnenet». Il a cité les propos de ce dernier:

> Si le Canada met à exécution un plan semblable, il aura encore des problèmes au cours des prochaines années, mais ce seront des problèmes d'excellence—des problèmes de riches. Ils consisteront en une pénurie de travailleurs plutôt qu'en chômage; en un surplus d'énergie souvent renouvelable, à des prix convenant à nos moyens; en un dollar si fort et une dette nationale si réduite qu'on devra peut-être exercer sur nous des pressions semblables à celles qu'on exerce sur le Japon à l'heure actuelle, afin de limiter nos exportations.

• (1620)

Quel était le plan qui devait augmenter notre richesse nationale et nous faire passer des temps difficiles à la prospérité? C'était un plan à long terme pour la recherche et le développement au Canada qui a été rejeté et, en outre, systématiquement attaqué par le gouvernement depuis son arrivée au pouvoir. Si le premier ministre, le ministre des Finances (M. Wilson), les ministres qui se sont succédé au portefeuille des Sciences et de la Technologie et tout le Cabinet se demandent pourquoi nous n'avons pas atteint l'objectif en matière de recherche et de développement ainsi que les problèmes de richesse qui eu découlent, ils n'ont qu'à s'en prendre à eux-mêmes. La recherche au lieu d'être un objectif national a subi les coupures du gouvernement. Les services d'exécution, les conseils de subvention et les organismes de recherche comme le CNR ont tous été amputés.

Pendant qu'on procédait aux compressions dans ces organismes du secteur public, le gouvernement ne cessait de nous répéter que la recherche dans le secteur privé allait augmenter et combler les brèches. Le *Financial Post* de cette semaine, qui consacre une section spéciale à la recherche et au développement dans le secteur privé, en traite aujourd'hui de façon très précise. On peut y lire que «les dépenses consacrées à la recherche et au développement industriels ralentissent, les chercheurs vont être astreints à un budget plus serré». Les auteurs analysent ensuite les faits rapportés par le secteur privé et ils prévoient une augmentation de 3 p. 100 pour la recherche et le développement dans des sociétés témoins, au lieu d'une augmentation de 40 p. 100 comme l'année dernière. Sur les 80 principales entreprises de recherche et de développement de notre pays, neuf seulement ont déclaré qu'elles prévoient d'augmenter sensiblement leur budget consacré à la recherche et au développement au cours des trois prochaines années.

Le gouvernement insiste en affirmant que la recherche et le développement dans le secteur privé jouent un rôle croissant dans l'ensemble de notre effort de recherche. C'est un objectif louable, surtout quand seulement 3 p. 100 des sociétés canadiennes quelle que soit leur taille font de la recherche, mais qui ne se réalise pas. En tout cas, elles sont loin de le faire dans la mesure prévue par le premier ministre dans son livre et par les conservateurs au cours de la campagne électorale de 1984.

Elles ne le font pas parce qu'un grand nombre de nos plus grandes sociétés sont des multinationales qui préfèrent effectuer leur recherche et leur développement chez elles plutôt qu'au Canada.

Pour souligner ce point, je veux comparer le pourcentage de 1,3 p. 100 du Produit national brut que nous consacrons à la recherche et au développement, chiffre qui n'a pas beaucoup varié depuis 1983 sous les gouvernements libéral et conservateur, avec les 2,7 p. 100 investis aux États-Unis, 2,61 p. 100 au Japon, 2,58 p. 100 en Allemagne, et 2,47 p. 100 en Suède, pays beaucoup moins peuplé que le Canada. Tous ces pays font presque deux fois plus que le Canada pour la recherche.

M. Blaikie: Nous sommes une équipe de calibre Junior B.

M. Orlikow: Comme le dit mon collègue, nous sommes une équipe Junior B, comme le premier ministre l'a déclaré quand il était dans l'opposition.

Comment cette comparaison se traduit-elle pour les personnes responsables de la recherche au Canada? Pour eux, le pourcentage consacré à la recherche et au développement n'est pas un chiffre abstrait. Il représente des laboratoires, de l'équipement, des chercheurs et des subventions pour effectuer des recherches et leur trouver des applications. Nous avons de grosses lacunes dans tous ces domaines au Canada, en raison surtout du manque de fonds.

Le Canada a de la chance que le prix Nobel ait été accordé au professeur John Polanyi pour ses travaux très importants en chimie. Le professeur Polanyi a fait rejaillir beaucoup d'honneur sur le Canada par ses réalisations, et il a remercié avec beaucoup de bienveillance notre pays de lui avoir fourni les moyens de faire ses découvertes.

Le professeur Polanyi a rendu hommage dans un article au Centre national de recherches où il a commencé ses recherches postdoctorales. Il a dit qu'il y régnait: «une étonnante liberté d'esprit. Grâce à elle, je me suis attaché au Centre national de recherches et au Canada. L'esprit de coopération était formidable. C'était un endroit idéal pour faire des recherches scientifiques.» Remarquez l'emploi de l'imparfait, monsieur le Président. C'est très important.

Lors d'une entrevue plus récente, on a posé la question suivante au Pr Polanyi: «Si vous veniez d'obtenir votre diplôme et que vous étiez dans une situation semblable à celle que vous avez connue à l'époque, viendriez-vous aujourd'hui au Canada? De nos jours, le Canada est-il un pays aussi prometteur pour les scientifiques?» Voici sa réponse: «Franchement, je ne le crois pas. J'irais plutôt aux États-Unis. Nous avons les moyens de livrer une vive concurrence sur le plan de la qualité et de l'intérêt, mais nous ne le faisons pas.»

Que l'on compare les observations du Prix Nobel de la paix, le Pr Polanyi, aux platitudes que profère le ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie. Pendant que des savants font des réflexions aussi pondérées, la fuite des cerveaux s'accélère. Loin d'avoir perdu espoir pour le Canada, le Pr Polanyi se demande pourquoi notre pays n'a pas mieux réussi. Il ajoute ceci: «Dans un pays où l'on fait des discours aussi ronflants sur la science, on a l'impression que tout va pour le mieux alors que la réalité le dément». Le professeur se demande ensuite pourquoi les Canadiens n'ont pas l'esprit plus tourné vers les sciences; il espère que nous développerons «le goût et la fierté de cette entreprise». Sa conclusion est sans réplique: «Car c'est important pour nous, dit-il, non pas seulement en tant que pays, où la nécessité en est cruciale, mais aussi pour chacun de nous, ainsi qu'on le répète dans tous ces beaux discours, afin de posséder une base sur laquelle fonder la technologie qui nous est essentielle.

Le Pr Polanyi semble avoir entendu les propos du premier ministre et du ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie, mais eux ne semblent pas l'écouter. Bien qu'il soit sérieux, eux continuent de parler à tort et à travers. Ils se préoccupent davantage du déficit que de la recherche et du développement.

Selon le ministre, le professeur aurait accompli ses travaux à l'Université de Toronto et non pas au CNR. J'en conclus donc, d'après les propos du ministre, que nous ne devrions pas trop faire de cas de ce que dit M. Polanyi. C'est bien commode d'oublier que si le CNR ne lui avait pas offert un poste lorsqu'il se préparait à quitter la Grande-Bretagne, il aurait pu en trouver un autre ailleurs. Ce ne sont pas les offres qui manquent aux gens de ce calibre.

Comment alors ne pas songer au sort réservé à d'autres savants comme M. Polanyi. Le gouvernement leur dit qu'il n'y a plus de place pour eux au Canada. On ferme le laboratoire de M. Polanyi au CNR actuellement. Le gouvernement dépouille cet organisme à coup de compressions budgétaires. Pas étonnant que d'éminents professeurs en viennent à dire à contrecoeur que leurs meilleurs étudiants ont intérêt à s'expatrier.

Le gouvernement s'imagine que les Canadiens sont dupes lorsqu'il prétend financer davantage la recherche, mais il se trompe. Les analystes politiques, et ceux qui doivent faire contre mauvaise fortune bon coeur, savent bien que les fonds manquent. Les compagnies couvertes par l'enquête du *Financial Post* en savent quelque chose elles aussi. Elles constatent que la limite fixée sur la participation fédérale à l'enseignement postsecondaire au titre des paiements de transfert consentis aux provinces, représente des centaines de millions de dollars de moins dans ce domaine d'ici 1991. Elles savent bien que le fameux milliard de dollars accordés aux trois conseils financés par le gouvernement fédéral, le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie, le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada et le Conseil de recherche médicales du Canada, signifie, somme toute, que leur financement de base est bloqué d'ici 1991 et que toute autre aide ne pourrait venir que du secteur privé. Ces compagnies n'ignorent pas non plus que le prétendu milliard de dollars pour la recherche universitaire n'est pas du tout un milliard de dollars, mais plus vraisemblablement 300 millions. Cette somme servira uniquement à encourager la recherche que veut le secteur privé et non pas celle dont nous avons vraiment besoin.

Elles savent aussi que la recherche piétine en réalité. Le CNR est sur la corde raide et sa vocation est trahie parce que le gouvernement veut faire des relations publiques en se lançant dans le domaine spatial. Le gouvernement ne tient simplement pas compte de ses recherches que des jurys internationaux ont déjà examinées et approuvées.

Ces compagnies savent que les ministères d'exécution dotés d'importants services de recherche, notamment celui de l'Agriculture, des Pêches, de l'Environnement, des Forêts et des

Mines, où travaillent la plupart des Canadiens qui ont un emploi aujourd'hui et où travailleront la plupart des gens de la génération future, ont subi des compressions budgétaires considérables. Ils savent que le Canada est sans doute le seul pays en occident dont le ministère des Forêts ne dispose pas d'un service de recherche en foresterie, car l'ancien gouvernement conservateur, sous la direction de l'actuel secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) a vendu les laboratoires de foresterie. Elles savent tout cela et ne tiennent pas compte de ce que soutiennent les ministériels. Bien des gens versés dans la politique des sciences déplorent les lacunes de la politique actuelle du gouvernement. Gordon McNabb, l'ancien président du Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada, a déclaré à propos de la négligence du gouvernement à financer convenablement un programme quinquennal de recherche:

• (1630)

Ma plus grande déception a été d'avoir peiné si longuement sur la logique du plan. Je n'ai pas d'objection à perdre une bataille, mais on ne m'a même pas donné la possibilité de me battre. Personne n'a sérieusement contesté nos prévisions relatives à la main-d'oeuvre, ni celles concernant le manque de personnel qualifié que nous aurons à déplorer.

Voilà qui prouve sans aucun doute que le gouvernement est décidé. Il ne s'intéresse pas à la recherche, surtout à la recherche fondamentale, que le ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie (M. Oberle) qualifie étrangement et à tort de recherche destinée à satisfaire la curiosité. Il ne veut de personne qui ne partage pas ses idées. Voilà qui mène tout droit à la catastrophe. Nous en avons eu des preuves cette semaine lorsque le ministre d'État a persisté à soutenir que le CNR n'avait subi aucune compression budgétaire et qu'aucun de ses programmes n'avait été supprimé alors que nous avons découvert que des services et des programmes entiers étaient supprimés et que plus d'une centaine de personnes ne seraient pas en mesure de bénéficier des programmes de retraite anticipée ou de réorientation. Il n'est guère étonnant que la crédibilité du gouvernement en prenne un coup, et lui attire des ennuis en sus de tous ses autres problèmes. Il est regrettable à tout le moins que ses déclarations au sujet de la recherche et du développement ne correspondent pas à ses initiatives. Mais la situation est autrement plus grave. Les progrès réalisés n'atteignent nullement le niveau que tout le monde, y compris le gouvernement, recommande. Les chercheurs sont de plus en plus déçus. Le Canada qui est censé être un jeune pays ouvert aux nouvelles idées retarde en réalité dans tous les domaines importants de la recherche.

La conclusion est inéluctable en dépit des dénégations du gouvernement, la situation devient de plus en plus manifeste pour tous ceux qui s'y intéressent.

Des voix: Bravo!

M. le vice-président: Questions et observations.

M. Oberle: Monsieur le Président, le député de Laurier (M. Berger) a affirmé tantôt que la nouvelle formule de financement pour les universités entraînerait le bloquage des crédits destinés à la recherche universitaire. Le programme n'est pas censé imposer de limite maximale, mais proposera plutôt un plancher donnant aux universités une idée précise de ce qu'elles auront dans leur budget A, contrairement à ce qui se faisait auparavant, comme le député s'en souviendra, alors que certains crédits figuraient dans le budget principal des dépenses et ensuite dans les budgets supplémentaires en septembre et parfois en février. Quand j'ai accédé à mon poste, ma première tâche a été d'ajouter une somme de 16 millions au titre de la recherche universitaire pour la dernière année. J'ignore comment on avait planifié de dépenser cette somme de février à la fin de mars. Trois principes étaient en cause. Il fallait tout d'abord stabiliser le financement, verser de l'argent au budget A, afin de permettre une planification progressiste et intelligente. Deuxièmement, il fallait majorer de façon appréciable le financement universitaire et c'est ce que nous avons fait. Troisièmement, nous avons établi des rapports avec l'industrie.

Je sais que le député est sincère même s'il est mal renseigné. Toutefois, je voudrais lui dire que rien n'empêche le ministre ou le gouvernement de se présenter en mars ou à l'automne de n'importe quelle année pour indentifier de nouvelles priorités et accroître le financement au budget A. Il en a toujours été ainsi. Ce n'était pas un blocage de fonds mais simplement une tentative pour stabiliser le financement universitaire qui, nous le reconnaissons tous, conserve une haute priorité.

M. Orlikow: Le ministre n'a pas à me convaincre, moi ou les autres députés, que le financement universitaire ne sera pas réduit davantage. Ce sont les universités qu'il doit convaincre. J'ai prié le ministre de cesser de lire ses propres communiqués et de lire plutôt les mémoires présentés par l'Association des universités et des collèges du Canada et par l'Association canadienne des professeurs d'université. Ces mémoires démontrent clairement que le gouvernement actuel a réduit et réduit encore ses dépenses consacrées non seulement aux travaux de recherche et de développement à l'université, mais encore au financement global des universités. Les réductions au financement des programmes établis se traduisent automatiquement par une diminution des fonds destinés aux universités. Une très forte proportion de ce que le ministre et le gouvernement ont promis touchant les augmentations de fonds pour la recherche et le développement dépend des augmentations de financement de la part du secteur privé.

Le ministre et moi ne nous entendons pas sur bien des points, mais il conviendra sûrement avec moi que le *Financial Post* n'est pas une feuille de chou socialiste, peu réaliste et aux idées nébuleuses. Le dernier numéro du *Financial Post* contient un article spécial sur la recherche et le développement coiffé du titre «Les dépenses en recherche et en développement industriels diminuent», et en sous-titre «Les chercheurs seront au régime». J'aimerais en citer quelques phrases:

Après des hausses importantes dans les budgets de recherche et de développement, les sociétés canadiennes vont à peine augmenter leurs dépenses cette année. D'après l'enquête annuelle exclusive du *Financial Post*, on prévoit que le total des dépenses consacrées à la recherche et au développement industriels augmentera d'un peu plus de 3 p. 100 . . .

Les 76 entreprises du secteur privé qui ont fourni des chiffres définitifs ont affecté 1,43 milliard de dollars à la recherche et au développement cette année au Canada, ce qui représente une augmentation de 3,5 p. 100 par rapport au total de 1,39 milliard en 1985.

Les dix sociétés d'État qui ont fourni des chiffres définitifs se proposent de dépenser 327 millions de dollars, soit 2 p. 100 de plus qu'en 1985.

Ce sont là les faits communiqués au *Financial Post* par les grandes entreprises qui effectuent de la recherche. Elles parlent d'augmentations de 2 ou 3 p. 100 de leurs travaux qui étaient insuffisants jusqu'à maintenant. Où est donc passée l'augmentation extraordinaire des travaux de recherche dans le

secteur privé sur laquelle tout le plan du ministre et du gouvernement est basé, qui est absolument nécessaire, et qui est la pierre angulaire du soi-disant plan et de la prétendue stratégie du gouvernement? Elle est inexistante. Le tout s'effondrera comme un château de cartes sous peu.

M. Berger: Monsieur le Président, le député de Winnipeg-Nord (M. Orlikow) a assisté à la conférence de presse donnée par M. Kerwin la semaine dernière. Il a entendu ce que M. Kerwin avait à dire au sujet des licenciements au Conseil national de recherches. M. Kerwin a déclaré que depuis deux ans, le Conseil avait perdu 400 postes. Il a recouru à tous les moyens à sa disposition pour éviter les licenciements. L'administration a décrété un gel sur l'embauche, elle n'a pas comblé les vacances, elle a eu recours à la pré-retraite et à des mutations au sein du Conseil et elle a pu ainsi réduire au minimum le nombre de licenciements. Sauf erreur, M. Kerwin a déclaré qu'à la suite de la suppression de 200 nouveaux postes découlant de la compression imposée la semaine dernière par le gouvernement, il sera difficile au Conseil d'éviter les licenciements, car on a déjà rogné sur tout ce qui pouvait l'être.

Étant donné les remarques de M. Kerwin la semaine dernière, que pense le député de l'argument du ministre? Le ministre a tout d'abord déclaré à la Chambre qu'il n'y aurait aucun licenciement au Centre national de recherches, ce qui était sans équivoque, et il affirme maintenant qu'il n'y en aura pas cette année. Par la suite, il a déclaré qu'il ferait tout en son pouvoir pour réinsérer ces gens dans le secteur privé ou dans les universités. Ma question au député est la suivante: Lorsque des gens doivent quitter le Conseil national de recherches à la suite de cette compressions budgétaire, mais qu'ils se trouvent un emploi dans une université ou dans le secteur privé, cela constitue-t-il un licenciement dans son esprit ou dans celui du Canadien moyen?

• (1640)

M. Orlikow: Monsieur le Président, en bon fonctionnaire supérieur loyal et compétent, M. Kerwin a pris grand soin, dans cette situation délicate, de ne pas critiquer publiquement le gouvernement. Toutefois, ceux qui ont assisté à la conférence de presse de M. Kerwin ou qui en ont lu le compte rendu dans le *Citizen* d'Ottawa sont au courant de cas réels comme celui du physicien de réputation internationale qui a dû prendre prématurément sa retraite à l'age de 62 ans parce que le gouvernement lui promettait de belles prestations de retraite s'il laissait tout de suite la place à un scientifique plus jeune que l'on éviterait ainsi de mettre à pied. Un chimiste principal s'est aussi trouvé dans la même situation. Les cas de ce genre se comptent par douzaines. Le CNR ne peut absolument pas faire autrement que réduire considérablement son personnel s'il veut fonctionner dans les limites du budget qu'on lui impose.

J'espère que le président du comité permanent qui se réunit ce soir va convenir que son comité devrait convoquer sous peu des hauts fonctionnaires du CNR et probablement aussi des autres conseils chargés de l'octroi de subventions et leur demander de lui dire vraiment ce qui se passe et ce qui va arriver. Qu'on leur laisse opposer des faits aux balivernes que le ministre nous sert constamment.

M. le vice-président: Le député de Nepean—Carleton (M. Tupper) peut poser une brève question.

M. Tupper: Monsieur le Président, j'ai remarqué que mon collègue, le député de Winnipeg-Nord (M. Orlikow), a consacré une bonne partie de son exposé au Pr Polanyi. Je crois que le Pr Polanyi, notre illustre Prix Nobel, est fier d'être Canadien. Il me l'a lui-même déclaré il y a quelques années. Il était heureux de pouvoir enseigner à l'Université de Toronto. Il faut surtout signaler que, pour les trois années qui nous intéressent, le Pr Polanyi et ses collaborateurs à l'Université de Toronto ont reçu par le CRSNG une aide financière de 1,2 million de dollars pour leur programme de recherche. Cela nous donne une idée de l'efficacité de notre système de subvention des universités.

M. McCurdy: Vous n'êtes pas sérieux.

M. Tupper: Cela montre que ce système est en mesure de détecter les centres d'excellence et les contributions valables.

Si le Nouveau parti démocratique avait l'occasion cet après-midi de définir à la Chambre la politique scientifique que devrait adopter le Canada, comment la définirait-il?

M. Orlikow: Monsieur le Président, bien entendu, aucun gouvernement du Canada ne pourrait passer d'un seul coup du misérable 1,3 à 1,5 p. 100 du PNB qui a été consacré à la recherche et au développement au cours des dernières années, au seuil de 2,5 p. 100 que prônent tous les experts en la matière. Mais j'affirme au député qu'un gouvernement néo-démocrate aurait un objectif. Nous ne dirions pas que nous ne pouvons rien faire avant d'avoir réduit le déficit. Nous fixerions un objectif tel que dans trois, quatre ou cinq ans nous approcherions du 2,5 p. 100.

Je tiens également à faire savoir au député que les experts nous ont toujours affirmé qu'un pays devait concentrer ses énergies dans les domaines où il possède des avantages naturels. Nos avantages naturels et les secteurs où la population du pays travaille sont la forêt, les pêches, l'agriculture et les mines.

M. Oberle: C'est ce que j'ai dit.

M. Orlikow: Et c'est dans ces secteurs que nous devrions concentrer nos efforts. Si nous nous lançons dans la recherche spatiale, ce secteur devrait s'ajouter aux autres secteurs fondamentaux et non pas se substituer à eux comme cela se produit en ce moment.

M. Oberle: Il écoute et il apprend.

M. Orlikow: Nous nous dirigeons vers la recherche spatiale plutôt que vers la recherche dans nos secteurs de base. Lorsque le budget sera à l'étape du comité, nous verrons que j'ai raison et que le ministre dit des sottises.

[*Français*]

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, avant de commencer, j'aimerais faire un commentaire sur les propos tenus par le député de Lévis (M. Fontaine).

Je pense, monsieur le Président, que tous en cette Chambre nous aimerions offrir à M. Lark Kerwin nos excuses pour cette remarque désobligeante de la part d'un député conservateur, et je peux vous assurer, comme ancien président du Comité des prévisions budgétaires en général, ayant connu M. Kerwin—et je sais que le ministre partage mon opinion là-dessus—M. Kerwin, dis-je, n'a pas à être accusé de partisanerie: un homme

de ce calibre, recteur de l'Université Laval. J'ai fait venir le livre «Who's who», et ce qu'on y lit, monsieur le Président, est impressionnant. C'est un homme d'une intégrité connue qui ne mérite pas d'être traîné dans le . . . comme le député de Lévis l'a fait en l'accusant d'être partisan ou de favoriser un côté politique plus que l'autre. Je voulais donc simplement souligner que je regrette ce commentaire du député de Lévis. Je pense que mes collègues de la Chambre se joindront à moi. J'espère que le ministre se lèvera en Chambre et dira au député de Lévis de «se la fermer» et de s'en tenir aux faits. Il ne l'a pas encore fait mais j'espère qu'il le fera avant la fin de la journée.

Monsieur le Président, je suis heureux moi-même de participer, d'avoir cette occasion de parler sur la motion de l'opposition à savoir que nous condamnons la politique actuelle du gouvernement en matière de recherche et de développement, et je le fais à cause d'un facteur fort important.

D'abord, la question me tient à coeur. J'ai pendant nombre d'années participé activement au Comité qui étudiait les crédits des divers organismes fédéraux qui s'occupent de recherche et de développement et je suis aussi concerné par cette politique du gouvernement de vouloir couper en recherches universitaires parce que dans ma circonscription, monsieur le Président, dans Ottawa—Vanier, on a l'Université d'Ottawa, une université reconnue au niveau international pour sa qualité dans la recherche, et cela m'inquiète de voir le peu d'attention qu'on peut porter à cette question fort importante. Il suffit, monsieur le Président, de rappeler que c'est dans la circonscription d'Ottawa—Vanier également que se situe le siège social du centre du Conseil national de recherches en science et en génie.

Je le dis parce que cet édifice est dans ma circonscription, il y a beaucoup de gens qui y travaillent, et je sais, par les appels téléphoniques que j'ai reçus depuis deux ou trois jours, qu'ils sont inquiets et qu'ils ont raison de l'être parce que leur avenir est en jeu, l'avenir du pays, l'avenir de nos jeunes.

Je le dis aussi avec une certaine fermeté parce que j'ai également reçu des appels téléphoniques d'étudiants d'université et de professeurs qui m'ont souvent donné leurs points de vue en ce qui concerne le besoin d'augmenter notre recherche, notre développement ici au pays. J'assistais justement dimanche dernier, monsieur le Président, à la collation des grades de l'Université d'Ottawa qui a eu lieu dimanche matin—j'avais un de mes fils qui recevait son diplôme—et j'ai été très très très impressionné par le calibre des étudiants qui ont été acceptés au grade universitaire tant au niveau de la maîtrise qu'au niveau du doctorat.

Donc, nous avons dans ma circonscription, monsieur le Président, un intérêt marqué pour la recherche et le développement; nous avons un intérêt personnel parce que cela touche au moins 13 000 étudiants à l'université, parce que cela touche des citoyens de ma circonscription qui y travaillent, parce que cela touche également, comme je l'ai dit tantôt, le Centre de recherches en sciences et en génie, parce que cela préoccupe aussi les gens de ma circonscription et parce que cela les engage dans leur profession.

Alors, monsieur le Président, l'attitude du gouvernement dans ce dossier est déplorable et, malheureusement, il faudra en subir longtemps les conséquences. Ce n'est pas une attitude alarmiste de ma part, loin de là, il suffit de consulter la presse des derniers jours pour voir à quel point l'opinion publique est préoccupée par ce dossier. D'ailleurs, le premier ministre lui-même l'a avoué dans ses nombreuses déclarations et je pourrais peut-être citer à nouveau la déclaration du député de Laurier (M. Berger) quand il a cité le premier ministre dans son livre: Le credo politique du premier ministre. Et je cite:

[*Traduction*]

«Le Conseil national de recherches, le plus important laboratoire de recherche du Canada, a besoin d'une augmentation de fonds d'au moins 20 p. 100 pour atteindre 400 millions de dollars.»

[*Français*]

Monsieur le Président, cela a été dit en 1983 et c'est aujourd'hui, en 1986, que nous parlons, et si on avait maintenu le niveau en dollars constants, on aurait évidemment subi une décroissance et cela aurait été malheureux. Dans sa campagne électorale, le premier ministre promettait de doubler les crédits affectés à la recherche et au développement. Or, que fait-il aujourd'hui? Exactement le contraire. Il sabre dans le budget du Conseil national de recherches en sciences et en génie en le forçant à couper plus de 20 millions de dollars, ce qui pourrait faire perdre plus de 200 postes, et réduit l'objectif promis de porter 2,5 p. 100 du Produit national brut à seulement 1,3 p. 100, c'est-à-dire à près de la moitié. On commence à être habitué d'entendre ce gouvernement sabrer dans les effectifs, sabrer dans les budgets, sabrer dans les sommes affectées à la recherche. A voir ce gouvernement agir, on se pose la question. C'est vraiment conservateur et pas tellement progressiste.

On parle maintenant de coupures de 20 millions de dollars et de pertes de 200 emplois. Mais il ne faut pas oublier que depuis la prise du pouvoir par les conservateurs, ce sont 120 millions de dollars et plus de 600 emplois qui ont été coupés, et ce, uniquement au Conseil national de recherches.

La situation de la recherche dans les universités n'est pas plus drôle. Elles aussi sont cruellement affectées par les coupures budgétaires. Par exemple, cette année, à l'Université d'Ottawa, les discussions sur les coupures budgétaires ont longtemps retenu l'hypothèse de couper complètement les budgets de recherches. Heureusement, elles sont parvenues à éviter cette situation déplorable, mais qu'en sera-t-il l'an prochain? Quand on sait que 17 000 Canadiens reçoivent des fonds du Conseil national de recherches en sciences et en génie et que la plupart des universités au pays en dépendent pour se procurer les équipements nécessaires, les équipements qui leur sont essentiels, c'est inquiétant! Qu'est-ce que le gouvernement conservateur veut faire de nos universités s'il leur coupe leur raison d'être? Monsieur le Président, l'université, ce n'est pas une école secondaire. C'est un centre de recherches. C'est par la formation de chercheurs, d'ingénieurs, de techniciens compétents que passe le développement économique du Canada.

Comme tout le monde le sait, monsieur le Président, notre économie repose en grande partie sur nos exportations. En effet, parmi les pays de l'OCDE, seule la République fédérale d'Allemagne a une dépendance plus forte que le Canada vis-à-vis de ses exportations. Exprimées en terme de pourcentage par rapport au Produit intérieur brut, les exportations comptent pour 30 p. 100 du Produit intérieur brut de l'Allemagne et 28 p. 100 de celui du Canada.

D'ailleurs le ministre fédéral du Travail (M. Cadieux), hier, je crois, dans une conférence de presse au Centre de perfectionnement de l'École des hautes études commerciales, disait: «Il ne faut pas oublier qu'une perte d'à peine 10 p. 100 des emplois dans nos exportations aux États-Unis peut entraîner la disparition de 250 000 emplois canadiens.»

Monsieur le Président, en regardant la conduite du gouvernement actuel, on dirait qu'il n'est pas conscient de ces faits. Ils en parlent mais ils ne font rien. Pourtant lorsque le ministre comparait le taux d'investissement dans la recherche et le développement du Canada à celui de nos partenaires commerciaux, le premier ministre lui-même déclarait:

• (1650)

[*Traduction*]

Les gouvernements de ces autres pays ont compris que les emplois de demain, la sauvegarde de leur haut niveau de vie, la santé de leur économie, dépendent du succès ou de l'échec de leur technologie . . .

[*Français*]

Et que fait-il maintenant, monsieur le Président, alors qu'il est au pouvoir? Il propose des projets de loi, il propose des mesures gouvernementales ayant pour effet de saboter l'effort technologique et scientifique de notre pays. De la science et de la technologie, monsieur le Président, c'est dans le *Toronto Star* du 21 octobre que l'on retrouve un article rapportant que le ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie (M. Oberle) disait, et je cite le *Toronto Star*:

[*Traduction*]

Le ministre, qui a à plusieurs reprises déclaré en public que le Canada était au bord de la crise à cause de son déficit commercial de 12,5 milliards de dollars au titre des produits de haute technologie, a dit que le Canada risque de devenir «une république bananière en l'an 2000» s'il ne commence pas à accélérer la modernisation de ses industries traditionnelles.

[*Français*]

Monsieur le Président, les commentaires de M. Stan Tyminski, président de Transduction Ltd., qui, lui, était insulté par cette remarque du président, et je le cite:

[*Traduction*]

«Cela m'a vivement offensé» a déclaré Tyminski dans une interview.

[*Français*]

Monsieur le Président, le point que je voulais soulever c'est que la réponse du gouvernement à ce problème est de réduire les sommes consacrées à la recherche et au développement, de contribuer à affaiblir une institution qui était reconnue comme un leader mondial avec comme résultat que le Canada se retrouvera encore plus dépendant de l'étranger pour combler ses besoins.

Pourtant, monsieur le Président, on ne devrait pas être surpris des agissements du gouvernement conservateur vis-à-vis de la recherche. Ils ont déjà agi de façon similaire dans le passé alors que le gouvernement conservateur de l'époque, et l'on s'en souviendra, avait décidé de démanteler le fameux *Arrow*, structure de recherche et de développement scientifique dans l'industrie aéronautique qui a été sabrée et abandonnée par le gouvernement du temps.

Monsieur le Président, on nous disait également à l'époque que le programme coûtait trop cher, qu'il avait été le résultat d'un geste irréfléchi. Et ce qui est arrivé, c'est que nous avons eu une fuite sérieuse de ressources humaines, d'hommes et de femmes de science qui, par la force des événements, ont déménagé leur pénates aux États-Unis et ont travaillé à y établir une science moderne et développée. La fuite de ces chercheurs, de ces ingénieurs, de ces ultraspécialisés . . . et on me disait encore ce matin que cela prend de 10 à 15 ans pour former un individu, un homme de science, une personne scientifique, qui a un mandat mondial, et qu'il est très difficile de remplacer ces gens lorsqu'ils n'ont plus de travail ou qu'on les force à déménager dans d'autres pays.

Monsieur le Président, je pensais justement à ce matin, à une discussion avec une personne en recherche appliquée, un individu qui travaille au Conseil national des recherches qui m'a appelé pour me dire combien il était nerveux et fâché de voir avec quelle indifférence ce gouvernement agissait dans le domaine de l'appui financier à la recherche. Il m'a cité des noms et je pourrais les donner au député ici, mais cela ne servirait pas à grand-chose.

Je voulais simplement dire que dans le domaine de la science et de la recherche appliquée il y a des gens qui sont experts dans le domaine des antennes de télévision et de radio, actuellement, par exemple, nous avons perdu un expert dans ce domaine et nous en avons aussi perdu un autre dans un domaine très important, celui de la microscopie. Nous avons perdu des experts en recherche qu'ils ont pris des années à former dans des domaines multiples et il prendra encore des années à récupérer cette main-d'oeuvre, ces hommes de science.

Monsieur le Président, s'il fallait que ce secteur de la recherche disparaisse, c'est parce qu'il est privé de sa base. Et je veux revenir à mon propos qui consiste surtout à essayer de faire comprendre à la Chambre que la recherche, la formation, le développement du chercheur et la capacité qu'ont ces universités et ces centres de développer et de transformer, bref, de faire en sorte que la compétition canadienne soit reconnue au point de vue international, je pense que c'est là le point que je voulais mettre en évidence.

Pourtant, monsieur le Président, le gouvernement conservateur semble être incapable de comprendre qu'il est essentiel que ces jeunes, que ces étudiants universitaires aient confiance pour qu'ils puissent anticiper une carrière et voir le jour où ils pourront travailler chez eux, ici, au Canada, dans des domaines qui les intéressent, dans les domaines de la technologie ou dans le domaine scientifique moderne.

Le gouvernement se prépare encore une fois à répéter, d'après moi, l'erreur qu'ils ont faite dans le cas du *Arrow*, soit cette décision malheureuse d'abandonner l'industrie aéronautique canadienne. A mon avis, la seule différence c'est que cette fois-ci il veut agir sur une échelle encore plus large. Ce n'est pas la capacité de recherche et de développement d'une seule industrie qui est atteinte, mais celle de tout le Canada.

Examinons quelques chiffres pour illustrer tout cela et mettre davantage en évidence les périls auxquels ce gouvernement nous expose avec cette politique d'indifférence.

Comme je viens de l'indiquer, monsieur le Président, la base essentielle des programmes de recherche et de développement ce sont les chercheurs. Or, en s'appuyant sur les promesses conservatrices, le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie avait établi un plan quinquennal visant à soutenir et à augmenter l'effort national de recherche. Ce plan aurait

permis au Canada de développer des chercheurs dont on aura besoin pour faire face aux défis de l'avenir.

Selon une étude de l'Association canadienne des professeurs d'universités, voici ce qu'on trouve lorsqu'on compare des promesses conservatrices avec la réalité: On peut faire deux types de projections. On peut comparer le plan quinquennal avec les promesses du gouvernement, soit en étant optimistes, donc en espérant le maximum d'impact de ces promesses ou soit en étant un petit peu moins optimistes, peut-être pessimistes, en regardant le minimum d'impact. Or, dans les deux cas, on constate une diminution réelle nette des crédits accordés à la recherche. Je le répète, on constate une diminution nette réelle des crédits accordés à la recherche. Par exemple, pour le Conseil national de recherches en science et en génie, le plan quinquennal de 1984-1985, basé sur les promesses conservatrices, prévoyait des investissements de 729,6 millions de dollars pour l'année 1989-1990.

En étant optimistes, selon le plan du gouvernement, il recevra à ce moment-là 321,1 millions de dollars, soit une perte nette de près de 410 millions de dollars, en dollars constants.

L'hypothèse pessimiste prévoit quant à elle un budget de 266 millions de dollars, soit une perte sèche de plus de 463 millions de dollars.

Monsieur le Président, ce n'est pas moi qui l'invente, ces informations viennent de l'Association des professeurs d'universités qui m'ont envoyé un document que j'ai lu, et je pense qu'il est assez bien fait; il nous donne tous ces chiffres et démontre l'impact sérieux de cette diminution réelle des crédits accordés à la recherche.

Monsieur le Président, ces chiffres font peur. Mais la situation n'est pas plus rose pour les autres organismes. Ainsi, le Conseil de recherches médicales du Canada verra les coupures budgétaires amputées de 44,9 millions de dollars, ou de 35,5 millions de dollars à son budget prévu pour 1987-1988, selon l'hypothèse choisie—optimiste ou pessimiste. Cela représente un budget de 194 millions de dollars, plus 28 p. 100 de pertes de revenu. Et ce n'est rien, la situation est encore pire pour le Conseil de recherches en sciences humaines. Sur un budget prévu pour 1989-1990 de 121,6 millions de dollars, il recevra au mieux 65,6 millions de dollars, et en mettant les choses au pire, 54,5 millions de dollars. Ceci, monsieur le Président, représente des coupures budgétaires de 66 p. 100. Vous voyez cela: 66 p. 100!

Et comme résultat global, quand on regarde de près ces chiffres, on s'aperçoit que ce que le ministre annonce comme des investissements massifs dans la recherche et le développement, c'est en fait une démarche gouvernementale qui permettra de réduire en 1989 les budgets du Conseil national de recherches, de ses conseils affiliés, sous le seuil budgétaire actuel pour l'année 1985-1986. Dans quatre ans, monsieur le Président, on va se retrouver plus pauvre qu'aujourd'hui en matière de recherche. C'est là le progrès de ce gouvernement conservateur. Ce n'est pas un «gros char».

Reculer dans le passé et avancer, c'est difficile, monsieur le Président, pour des conservateurs! Ils reculent facilement. Ces chiffres cachent encore une réalité plus triste: c'est l'avenir du pays qui va souffrir du démantèlement de sa structure de recherche. Comme je viens de le faire remarquer, ce sont des emplois qui ne seront pas créés, des industries et des PME qui ne verront jamais le jour. Il y a un autre facteur que j'aimerais signaler à la Chambre. C'est le facteur humain. Ce sont des chercheurs qui vont perdre leurs emplois. Ce sont tous ces jeunes actuellement inscrits dans les programmes d'éducation supérieure et qui peinent depuis plusieurs années qui voient leurs espoirs de carrière, dans leur propre pays, s'envoler en fumée. C'est ce qui se passe actuellement, monsieur le Président, au Canada.

C'est le contraire du bon sens. C'est le contraire de ce qui se passe chez tous nos partenaires commerciaux membres de l'OCDE. Alors qu'aux États-Unis, une industrie—on le sait—réclame plus de diplômés, plus de détenteurs de doctorats, il y a plus d'emplois disponibles qu'il n'y a de candidats. Au Canada, c'est le contraire. Le gouvernement conservateur coupe les postes déjà existants, propose des mesures qui empêcheront que de nouveaux postes soient créés.

Il faut croire, monsieur le Président, qu'il est assez difficile pour des candidats aux études supérieures dans une université canadienne . . . ils ne roulent pas sur l'or, ils ont de la difficulté à «arriver», à se trouver des postes. Je le sais, j'en connais plusieurs qui se cherchent des emplois, des gens avec des doctorats. Ils se cherchent des emplois au Canada et faute d'en trouver ici, ils vont s'exiler ailleurs et on va perdre le capital humain que nous avons développé à grands coûts; je l'admets, en éducation aujourd'hui, cela coûte cher. Monsieur le Président, il faut faire en sorte que ces gens-là puissent avoir confiance, puissent avoir une carrière satisfaisante au Canada.

Monsieur le Président, je voudrais terminer mes remarques sur les commentaires suivants. La gent étudiante, en tout cas dans ma circonscription, n'est pas riche. Elle ne roule pas sur l'or. Elle a besoin d'aide, elle demande de l'aide et elle devrait recevoir cette aide. Les universités ont de vieux équipements. Elles ont besoin d'obtenir de ce gouvernement une oreille attentive et sympathique. Elles doivent obtenir de l'argent pour améliorer les équipements. Elles doivent avoir cela, monsieur le Président, pour continuer à faire cette recherche absolument essentielle au développement d'une économie saine, d'une économie progressive, moderne, celle qui verra à donner à ce pays une place dans ce monde, qui sera l'envie de presque tout le monde.

M. Siddon: Monsieur le Président, je pose la question suivante au député d'Ottawa—Vanier (M. Gauthier): La motion présentée par le député de Laurier (M. Berger) blâme le gouvernement pour les coupures dans les programmes de recherches dans le domaine des pêches. Quelle est la nature des coupures à la recherche dans le domaine des pêches? Une explication, s'il vous plaît?

• (1700)

[*Traduction*]

M. Gauthier: Monsieur le Président, je voudrais renvoyer le ministre au *Globe and Mail* du 18 octobre 1986, où on le critique d'avoir supprimé le laboratoire d'écologie marine à l'Institut d'océanographie de Bedford. Je suis certain qu'il a lu la lettre à la rédaction signée par Sandy McCrea qui a déclaré:

> La prétendue protection des emplois qu'a opérée M. Siddon en mutant du personnel des sections de recherche fondamentale à ses secteurs de nouvelle priorité des pêches n'a servi qu'à masquer le fait qu'il transforme les Pêches et les Océans d'une division gouvernementale de recherche fonctionnelle en un monstre décérébré—n'ayant que des membres qui s'agitent et pas de cerveau.

D'après cet article, le gouvernement fédéral est effectivement parvenu à paralyser efficacement la recherche et le développement. Le ministre rit, mais il devrait prendre cette question au sérieux parce que cette institution de recherches sur les pêches existe depuis 1898. Je pourrais lire tout l'article au ministre, mais je suis sûr qu'il l'a déjà lu. Il va sûrement y répondre. Son propre ministère des Pêches et des Océans n'est pas irréprochable en ce moment et il est certainement responsable de la suppression de ce très important laboratoire d'écologie marine.

M. Siddon: Monsieur le Président, je veux assurer au député que je n'ai aucune leçon à recevoir du *Globe and Mail*. Je suis plutôt surpris que ce soit sa source d'information.

En fait, il est absurde de prétendre dans cette motion que le gouvernement et le ministère dont je suis responsable ont diminué leur aide à la science océanique et aux recherches en matière de pêche. En fait, nous avons annoncé en février que tous les programmes scientifiques relèvent d'un nouveau sous-ministre adjoint aux Sciences.

Nous avons lancé au moins deux nouveaux navires de recherches hydrographiques et scientifiques. Nous avons continué de soutenir la mise au point de technologies de submersibles en finançant des travaux en robotique. Le nouvel Institut Maurice Lamontagne, à Rimouski, qui a coûté 45 millions de dollars, doit ouvrir en juin prochain. Il y a un nouvel institut de recherche en aquiculture à Vancouver-Ouest et des centres de transfert de technologie à Nanaimo et à Dartmouth. Le centre d'évaluation des stocks de l'Atlantique est le premier établissement complet et compétent de recherche scientifique qui ait jamais existé à Saint-Jean de Terre-Neuve. Des centres de compétence dans différentes disciplines ont été établis dans tous les laboratoires régionaux du Canada. Nous nous engageons dans un programme élargi de recherche sur l'Arctique et nous avons organisé une conférence importante sur les océans en vue d'établir une politique nationale sur la science et la recherche océaniques.

Le député et son collègue, le député de Laurier (M. Berger), sont autant dans l'erreur que leurs amis qui siègent à leur gauche. Encore une fois, ils induisent la Chambre en erreur en laissant croire qu'il y a eu des réductions budgétaires.

M. Gauthier: Monsieur le Président, je réponds au ministre qu'il ne se rend pas compte de l'ampleur du problème. Je parlais du manque de fonds alloués à la formation universitaire. Je parlais d'un financement adéquat pour la formation et le perfectionnement des ressources humaines pour prendre en main les prétendus projets que le ministre a annoncés. Voilà ce qu'on réduit et ce qu'on menace. Quant au soutien que le gouvernement accorde à la recherche et au développement, les universités sont obligées de supprimer certains programmes. A quoi bon me citer la liste des laboratoires? Les conservateurs sont des grands diseurs mais des petits faiseurs.

• (1710)

M. McCurdy: Monsieur le Président, je voudrais poser une question au député d'Ottawa—Vanier (M. Gauthier). Il m'a sans doute entendu demander au ministre, hier, de me nommer ceux qui, dans les milieux scientifiques, parmi les membres du conseil d'administration du CNR, parmi les chercheurs du secteur privé, dans les milieux universitaires, parmi les associations étudiantes, parmi les organisations et les groupes qui sont au courant des problèmes entourant les sciences et la technologie au Canada, auraient recommandé qu'on dépouille le CNR ou tout autre organisme afin de mieux financer le programme spatial. Le député sait peut-être ce qu'ignore le ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie (M. Oberle). D'où a bien pu venir pareille recommandation? Du CNR? Son conseil d'administration a précisé qu'il n'aurait pas approuvé le programme spatial s'il avait su qu'on allait priver le CNR ou tout autre organisme, d'autant plus que le conseil avait signalé au ministre que selon toute probabilité, le programme spatial coûterait non pas 800 millions de dollars en 1990 mais près du double s'il s'accompagnait des réductions en question.

M. Oberle: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Me permettriez-vous de montrer au député de Windsor—Walkerville (M. McCurdy) un passage du compte rendu des délibérations du 27 mars 1985 du comité permanent, où le député appuie le programme spatial?

M. le vice-président: Le ministre pourrait toujours envoyer un message. Il ne s'agit pas d'un rappel au Règlement.

M. Gauthier: Il peut envoyer un message secret ou expédier ses commentaires par avion, monsieur le Président.

Je voudrais compléter le commentaire du député de Windsor—Walkerville (M. McCurdy) en lisant un extrait du rapport pour l'année 1985-1986 du président du Conseil national de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada, qui est chargé de distribuer les subventions, comme nous le savons tous. Il dit clairement ceci, à la page 37:

La réponse du gouvernement fédéral au second plan quinquennal a naturellement déçu le Conseil.

M. Gauthier: C'est clair et net.

M. Siddon: Ils ne peuvent pas tout avoir.

M. Gauthier: Il continue en disant ceci:

Le Conseil doit maintenant arrêter l'élan qu'il s'était donné en s'appuyant sur l'augmentation de la valeur réelle des budgets et du pourcentage du Produit national brut consacré à la recherche.

C'est ce que je voulais dire quand j'ai déclaré au ministre des Pêches et des Océans (M. Siddon) que son gouvernement ne manifestait aucun intérêt pour la formation et le perfectionnement. Il s'agit du Conseil chargé de distribuer les subventions pour aider les universités à combler leurs besoins en équipement nouveau et pour favoriser la formation et la perfectionnement dans le domaine scientifique. A la même page, ce Conseil déclare ceci:

Nous sommes loin du niveau de financement prévu pour le deuxième plan quinquennal. Avec l'augmentation des subventions de base plus la hausse éventuelle de 6 p. 100 venant du gouvernement, d'ici 1990, le budget du Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie aura un pouvoir d'achat équivalent à celui de 1984-1985, si le taux d'inflation est de 4 p. 100.

Il s'agit donc du *statu quo*. Voilà à quoi il faut s'attendre de la part des conservateurs. Ils demeurent statiques. Ils ne bougent jamais. Cela dépasse leur capacité d'entendement. Comme je l'ai dit dans mon discours, monsieur le Président, il faut de l'action. Il faut agir tout de suite. D'ici quelques années, nous devons porter le budget de la recherche et du développement à 2,5 p. 100 du PNB.

M. Siddon: Vous n'avez jamais rien garanti au Conseil de recherches.

Les subsides

M. Berger: Monsieur le Président, j'ai une question à poser au ministre des Pêches étant donné qu'il a parlé de la recherche dans le domaine des pêches.

M. le vice-président: Il faudrait adresser cette question au député d'Ottawa—Vanier (M. Gauthier).

M. Berger: En répondant à des observations du député d'Ottawa—Vanier (M. Gauthier), le ministre des Pêches et Océans (M. Siddon) a énuméré une série d'initiatives dans le but de prouver que le gouvernement avait réalisé de grandes choses pour la pêche. Toutes ces nouvelles initiatives avaient déjà été annoncées par le gouvernement libéral. D'autre part, selon le *Globe and Mail* du 12 septembre, un certain professeur Mills, de l'Université Dalhousie, aurait accusé le gouvernement de détruire la recherche dans le secteur de la pêche. De quoi le ministre est-il si fier? Est-il fier de ne pas avoir éliminé ces laboratoires? Est-il fier des initiatives libérales auxquelles il donne suite? Combien de temps le député pense-t-il qu'il faille au ministre pour détruire tout ce que nous avons fait de bien? Les conservateurs auront-ils encore besoin d'un an ou de moins de temps pour y arriver?

[*Français*]

M. le vice-président: L'honorable député peut répondre pour le ministre?

M. Gauthier: Je vous remercie, monsieur le Président, je ne peux pas parler pour le ministre et je n'oserais pas le faire, mais je peux dire à la Chambre que j'ai longtemps siégé avec le ministre des Pêches et des Océans (M. Siddon) qui était au Comité, et le point que j'ai voulu soulever avec le ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie (M. Oberle) c'est que ces laboratoires doivent être équipés non seulement d'équipements modernes mais de scientifiques, d'hommes et de femmes capables de poursuivre justement l'évolution des choses et du domaine scientifique.

Ce qui m'inquiète, et je l'ai mentionné dans mon discours, c'est que si on attaque la base, la base étant la base des chercheurs, en décourageant ces gens-là, en les enlevant du domaine scientifique, d'après moi on va empêcher le Canada de s'épanouir dans le domaine scientifique. On ne pourra pas s'attendre à ce que tous les laboratoires que nous avons créés—et cela j'en suis avec lui—c'est vrai, les libéraux, nous avons d'importants laboratoires à travers le pays, à Montréal, à Winnipeg et ailleurs, et on en a plusieurs ici à Ottawa, mais ces laboratoires ne fonctionneront que lorsqu'on aura des experts, des hommes, des femmes de science qui pourront y prendre leur place et qui auront un avenir assuré, un avenir garanti par un gouvernement qui, lui, sait que, en recherche pure et appliquée, de l'argent ainsi que des appuis financiers d'un gouvernement sont nécessaires.

Monsieur le Président, aujourd'hui, le ministre nous disait que le secteur privé s'était déjà engagé à appuyer son programme d'encouragement à la recherche universitaire. On n'a pas vu de chiffres, c'est nouveau pour moi, on n'a pas vu de documents nous disant que le secteur privé avait contribué d'une façon quelconque jusqu'à maintenant. Il nous a dit: c'est même garanti pour trois ans. Mais j'attends que le ministre dépose devant la Chambre ces documents . . .

M. Berger: C'est en-deça de ce qu'il avait demandé.

M. Gauthier: Oui justement . . . et qu'il nous donne la preuve en fait que ce programme fonctionne. Monsieur le Président, si ça fonctionne tant mieux, mais j'ai des doutes sérieux.

M. Berger: C'est quand même en-deça.

M. le vice-président: Nous allons maintenant poursuivre le débat avec l'honorable députée de Louis-Hébert (Mme Duplessis).

Mme Suzanne Duplessis (Louis-Hébert): Monsieur le Président, si je prends la parole aujourd'hui c'est en tant que vice-présidente du Comité des sciences et de la technologie et je m'inscris en faux sur les propos tenus par mon collègue le député de Laurier (M. Berger) et je ne suis pas d'accord sur sa motion de blâme à l'endroit du gouvernement concernant la science et la technologie. Je ne suis pas d'accord parce qu'il a semé la confusion et chez les gens de l'industrie, et au niveau des chercheurs, et au niveau des universités.

• (1720)

Personnellement aussi, je voudrais faire savoir au député que j'ai quelques doutes et que je me pose énormément de questions sur le bon vouloir de M. Kerwin, étant donné que quand M. Kerwin, la semaine dernière, a fait sa conférence de presse, il n'a pas daigné bon d'inviter le ministre ou encore d'inviter les membres du gouvernement qui siègent au Comité permanent de la science et de la technologie. Par contre, le député de Laurier ainsi que le député de Winnipeg-Nord (M. Orlikow) étaient présents.

Monsieur le Président, si je prends la parole à la Chambre aujourd'hui, c'est que je voudrais faire connaître à la Chambre la performance, les réalisations positives que notre gouvernement a faites depuis le début, depuis que nous avons été élus. Lorsqu'il y a deux ans, mes collègues et moi-même avons été élus, nous avons souscrit à un ample mouvement de réconciliation nationale. Il était notre dessein de créer un nouveau climat pour notre pays, un climat de consultation, de collaboration, de solidarité en regard d'objectifs communs, un climat qui montrerait la fin de la confrontation et le manque d'ouverture qui avait trop longtemps endeuillé les relations entre le fédéral et les provinces. Nous avions pour but de créer un partenariat véritable entre les provinces et les territoires et le gouvernement fédéral, une coopération qui viserait au développement économique et régional de notre pays, qui passerait par la création de nouveaux emplois et aboutirait aux mieux-être de tous les Canadiens.

Notre gouvernement a obtenu en ce sens des résultats significatifs. Les progrès réalisés en science et en technologie en sont une preuve concrète. Nos accomplissements sont indéniables. Nous savons que la science et la technologie nous permettront d'entrer en lice à chances égales sur les marchés internationaux, ce qui assurera avec la croissance, la sécurité des emplois et le maintien de notre niveau de vie. Nous nous soucions des applications de la science et de la technologie aux besoins particuliers des régions, non pas en nous fondant uniquement sur les acquis et les compétences, mais en stimulant l'élargissement des bases industrielles des régions particulières.

Nos homologues des provinces et des territoires se sont impliqués à travailler de concert avec le gouvernement fédéral afin d'assurer un vigoureux avenir économique au Canada.

Depuis son entrée en fonction, notre gouvernement a négocié et conclu des ententes auxiliaires sur le développement économique régional avec trois provinces: le Québec, la Colombie-Britannique et, plus récemment, avec le Nouveau-Brunswick. Ces ententes auxiliaires permettent aux provinces et au gouvernement fédéral de financer conjointement des initiatives en stimulant le développement de la science et de la technologie dans les provinces, et illustrent notre volonté de rendre la science et la technologie accessibles au domaine public et utiles au monde des affaires.

L'entente auxiliaire Canada-Québec signée le 10 juin 1985, qui prévoit en tout 100 millions de dollars de financement en cinq ans, comporte trois volets principaux. Un premier qui concerne les centres de recherches et qui implique la construction d'un Institut national d'optique qui sera situé à Sainte-Foy, à Québec, dans ma circonscription, et dont je ne suis pas peu fière, au coût de 34 millions. Cet Institut possède un statut de corporation à but non lucratif afin de lui permettre de travailler étroitement avec le secteur privé et est dirigé par un conseil d'administration dont les membres proviennent de divers secteurs d'activité et de diverses régions du Canada. La construction débutera d'ici quelques semaines et l'ouverture est prévue pour la fin de 1987.

L'entente prévoit aussi la construction d'un laboratoire d'électrochmie destiné à la recherche de pointe et de développement en électrochimie et en électrotechnologie, à Shawinigan, en collaboration avec l'Hydro-Québec, et le financement de projets de recherche en collaboration avec le secteur privé. Le coût total de ce projet est de 26 millions de dollars.

Le deuxième volet consiste en un programme de soutien au développement technologique qui sert à financer des études de faisabilité, l'achat de matériel scientifique, et à vivifier les initiatives du secteur privé en recherche et développement.

Ce programme de 38 millions de dollars a déjà suscité une réponse très enthousiaste de la part des entreprises privées au Québec.

En effet, quelque 85 projets ont été soumis à ce jour dans les secteurs biotechnologique, d'informatique, de micro-électronique et des procédés de fabrication.

A ce jour, le programme a subventionné quelque 15 projets pour une valeur de près de 4 millions de dollars.

Le dernier volet engage la coordination et l'harmonisation des politiques de science et de technologie et des programmes des gouvernements fédéral et provinciaux.

L'entente auxiliaire, Canada—Colombie-Britannique, conclue le 8 juillet 1985, qui prévoit un financement total de 20 millions de dollars répartis sur cinq ans, répond aux objectifs prioritaires de la Colombie-Britannique.

Selon les termes de cet accord, des fonds sont disponibles pour trois initiatives.

La première vise à renforcer les compétences en informatique, en mathématiques appliquées, en micro-électronique et en robotique. A cet égard, nous avons annoncé récemment le financement conjoint de l'Institut des systèmes avancés de Colombie-Britannique qui constitue un centre de recherches et d'éducation de premier ordre dans ces secteurs.

La seconde a pour objectif de stimuler les progrès et les applications commerciales de la biotechnologie. En vertu de ce programme, nous finançons l'établissement d'un centre de biotraitement afin de compléter le centre de recherches biomédicales de Colombie-Britannique.

La troisième initiative vise à établir un réseau de liaison entre l'industrie et l'université. L'entente a financé la création de trois bureaux de liaison à l'intérieur de chacune des trois universités de Colombie-Britannique et les résultats à ce jour en ce qui touche le transfert technologique sont fort encourageants.

Concernant l'entente auxiliaire Canada—Nouveau-Brunswick sur les innovations industrielles et le développement technologique conclue le 28 mai 1986 et qui implique une somme de 28,5 millions de dollars répartie sur cinq ans, cette entente marque une étape cruciale dans le développement industriel de cette province. Elle a été conçue pour soutenir et renforcer les capacités provinciales en technologies de pointe, pour stimuler le climat d'innovation, et pour proposer un appui aux sociétés du secteur privé, aux personnes et aux associations d'industriels dont les activités relèvent de la technologie ou qui rencontrent des difficultés dont la solution est du ressort de la compétence technique.

La mise en place de cette entente se fera par la tenue d'un Congrès sur la technologie au Nouveau-Brunswick, à Saint-Jean les 29 et 30 octobre 1986.

De plus, le gouvernement fédéral a conclu avec huit provinces d'autres ententes bilatérales de nature non financière avec le Québec, le Nouveau-Brunswick, la Colombie-Britannique, l'Alberta, la Saskatchewan, le Manitoba, l'Île-du-Prince-Édouard et Terre-Neuve.

Ces protocoles d'entente encouragent la collaboration formelle entre le gouvernement fédéral et les provinces en vue d'harmoniser les politiques et les programmes et de développer des stratégies de mise en valeur des possibilités offertes.

Le ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie (M. Oberle) est convaincu que les ententes bilatérales en Sciences et Technologie constituent un moyen privilégié de travailler conjointement avec les provinces à stimuler le développement économique régional par l'utilisation de la recherche et du développement.

Il entend donc poursuivre ses discussions actuelles avec ses collègues afin de pouvoir probablement conclure d'autres ententes auxiliaires en science et en technologie avec d'autres provinces.

Je m'en voudrais, par ailleurs, de ne pas mentionner d'autres initiatives majeures qui démontrent l'importance que ce gouvernement attache à la science et à la technologie.

Pour la première fois depuis 1978, les ministres responsables de la science et de la technologie du gouvernement fédéral et des gouvernements provinciaux se sont réunis à Calgary en février 1985 pour discuter de questions d'intérêt commun.

Tous les ministres ont insisté sur le rôle important que la science et la technologie doivent jouer dans le renouveau économique, et ils se sont engagés à définir une politique nationale générale, en science et en tehcnologie, qui se fonde sur les capacités et les priorités économiques des provinces et des Territoires.

Les subsides

On a identifié trois priorités fondamentales afin de stimuler les investissements, d'encourager la transmission et les applications de la technologie, et d'appuyer les recherches fondamentales importantes à plus long terme en vue d'acquérir la compétence scientifique et la maîtrise technique de notre pays.

En septembre 1985, au lac Meech, ces mêmes ministres se sont impliqués plus avant dans la préparation d'une conférence nationale sur la science et la technologie afin de s'assurer que tous les intervenants, c'est-à-dire, les gouvernements, les universités, les syndicats, l'industrie et les organisations connexes puissent discuter des problèmes urgents auxquels le Canada doit faire face.

• (1730)

La première conférence nationale sur la science et la technologie qui a eu lieu à Winnipeg en juin cette année s'est avérée un exercice de concertation qui nous a rapproché de notre objectif, obtenir un consensus national sur les politiques de sciences et de technologie. La conférence a souligné le besoin de supervision et de direction de la part de tous les niveaux de gouvernement en sciences et technologie. Cette réunion a mis en évidence la nécessité de mettre au point une politique nationale qui fasse que le Canada demeure concurrentiel au plan économique et que nos industries se dotent des capacités de poindre dans des domaines où la science et la technologie sont essentielles à la force économique du Canada.

Le discours du Trône aussi a mis en évidence l'intérêt du gouvernement fédéral à assumer un rôle de meneur et de conseiller en sciences et technologie.

Monsieur le Président, le gouvernement fédéral, avec l'entière collaboration des provinces, va tendre à rehausser le niveau d'excellence et la maîtrise en formation, en développements et en innovations techniques.

Le gouvernement fédéral, sur la base des discussions de la conférence nationale et sur les développements de la politique nationale entre le gouvernement fédéral et les provinces, a l'intention de convoquer une conférence nationale sur les innovations techniques, afin d'aider à fixer des nouveaux buts à la technologie canadienne dans le contexte d'une stratégie fédérale et d'une politique rationnelle.

Plusieurs de nos partenaires commerciaux ont entrepris des efforts concertés et coordonnés en vue de revitaliser les industries déjà existantes et de créer de nouvelles sociétés de haute technologie. Ce but est activement poursuivi grâce à des stratégies et à des programmes nationaux qui mobilisent les infrastructures technologique, scientifique et industrielle de ces pays.

Le Canada ne peut se permettre de rester en arrière. On ne peut pas être un pays de 11e, 12e ou 13e plan. Le Canada . . . c'est un besoin de meneur qui se fait sentir. Les infrastructures scientifique et technologique doivent être mieux coordonnées, doivent devenir plus efficaces, doivent être plus au fait et mieux adaptées aux répercussions sociales de la technologie. Nous devons donc renforcer les capacités du Canada, monsieur le Président, tout en restant attentifs aux particularités régionales, afin de nous assurer que toutes les régions profiteront de ce nouveau défi.

M. le vice-président: Questions ou commentaires. L'honorable député de Laurier (M. Berger) a la parole.

M. Berger: Monsieur le Président, je voulais faire un commentaire sur quelque chose qui a été soulevé par la députée de Louis-Hébert Mme Duplessis qui a encore fait certaines remarques désobligeantes à l'endroit du président du Conseil national de recherches. Elle s'est posée la question: Pourquoi ou comment se fait-il que j'étais présent à la conférence de presse la semaine passée, ainsi que le député de Winnipeg-Nord (M. Orlikow), tandis qu'elle n'était pas là, elle n'était pas au courant, elle n'a pas reçu d'invitation de la part du président du Conseil national de recherches.

Je tiens à lui dire qu'à ma connaissance, je n'ai pas reçu d'invitation non plus. Je n'ai pas reçu d'invitation moi non plus à cette conférence de presse du président du Conseil national de recherches. Mais j'ai entendu parler de cette conférence de presse, si je me rappelle bien, la veille, par un journaliste à qui je parlais justement de faits notoires. Parce que depuis quatre ou cinq jours, on parlait d'une rencontre, le mardi, du Comité exécutif du Conseil national de recherches. Il y avait des articles dans presque tous les journaux le mardi, soit la veille de la conférence de presse, qui parlaient de cette rencontre du Comité exécutif du Conseil national de recherches. Il y avait des articles dans les journaux la semaine précédente. Alors, c'était un fait notoire qu'il y avait des décisions importantes qui allaient être prises lors de cette rencontre et qu'éventuellement, il allait y avoir une annonce publique.

D'ailleurs, si je ne me trompe, monsieur le Président, cette conférence de presse a été annoncée sur notre propre système de vidéo interne qui est offert à tous les députés de cette Chambre, alors que la députée aujourd'hui a le culot de faire des accusations à l'endroit du président du Conseil national de recherches, de laisser entendre que d'autres députés étaient invités et se pose la question de savoir pourquoi elle n'était pas invitée. Cela me dépasse. Elle devrait être gênée d'admettre qu'elle n'était pas au courant, qu'elle n'était pas là quand c'était son devoir d'y être. Et je lui demande de retirer ses commentaires désobligeants à l'endroit du président du Conseil national de recherches du Canada.

J'ai une autre question à lui poser avant de m'asseoir. Elle est peut-être au courant d'un télégramme qui a été envoyé par la Société canadienne de chimie au très honorable premier ministre (M. Mulroney). La Société canadienne de chimie dit la chose suivante au premier ministre du Canada, et je cite:

«Nous croyons que si vous»—le premier ministre du Canada—«procédez au démantèlement d'assises scientifiques laborieusement édifiées pendant des décennies, il n'y aura jamais plus de Prix Nobel au Canada.»

Et cette Société canadienne de chimie demande au premier ministre de sauver l'organisme scientifique qui a contribué à la formation du lauréat du Prix Nobel, M. John Polanyi. Ma question est très simple: Est-ce que la députée de Louis-Hébert a l'intention de faire la lutte pour sauver le Conseil national de recherches du Canada, tel que demandé par la Société canadienne de chimie, ou est-ce qu'elle va rester muette, comme la plupart de ces députés ou comme la plupart des députés du gouvernement, à l'exception d'un seul député conservateur qui s'est inscrit en faux contre les coupures au Conseil national de recherches?

Mme Duplessis: Monsieur le Président, devant les attaques du député de Laurier (M. Berger), je tiens à lui dire que nous,

nous n'administrons pas le pays à partir des conneries qu'on lit dans les journaux, la première des choses. Et à Québec, ce qui se passe quand on a des invitations à une conférence de presse, on reçoit toujours une lettre en bonne et due forme et cela, on ne l'a pas reçu. On ne commencera pas à s'installer devant la télévision à guetter le réseau pour savoir quand les conférences de presse ont lieu. Quand les gens veulent nous avoir, ils sont capables de nous écrire et de nous inviter.

Il y aurait quelque chose que j'aimerais bien faire connaître aux gens, suite au fameux plan de cinq ans qu'on a accordé au Conseil national de recherches et que le gouvernement libéral précédent n'avait jamais accordé, parce que pour lui, c'était toujours par petits montants donnés ici et là, des petits montants *ad hoc* qui arrivaient un petit peu, pas toujours, régulièrement. Depuis longtemps le Conseil national de recherches avait demandé le plan de cinq ans. Nous, nous l'avons produit. Et il me fait plaisir de lire quelque chose qui a été préparé par le conseil exécutif du Conseil, qui justement en 1985 mentionnait ceci, et que cela me fait donc plaisir de vous le lire: «Tout au long de ses 70 ans d'expérience, le CNRC a cherché à répondre aux besoins de son époque. Au fil des ans, il a été appelé à jouer différents rôles, dont il s'est acquitté avec brio. Aujourd'hui, les problèmes que nous devons surmonter sont clairs. Le Canada traverse une période économique difficile. L'industrie canadienne dans sa presque totalité doit faire le saut technologique si elle veut concurrencer celle des autres pays. Cette exigence survient au moment où le déficit fédéral s'accroît de façon tragique.»

Fameux déficit dont on a hérité de nos prédécesseurs et qui nous oblige à couper à peu près dans tout ce qu'il y a de ministères dans le gouvernement! Eh bien de cela, on en a assez. Puis, monsieur, lorsque vous nous attaquez, je n'ai pas fini, vous êtes mieux de pas vous relever trop vite, parce que j'en ai encore à dire. Quand le président du Conseil national de recherches mentionne qu'on fait des réductions, ce n'est que parce que les fonds . . . maintenant que les édifices sont finis de construire, l'argent a été dépensé, il n'y a pas de réduction, c'est la fin de la construction des immeubles.

Il faut que la population comprenne cela. On n'a fait aucune coupure. Il y aura des réaménagements de postes. Monsieur le Président, je crois que cela répond à mon honorable collègue, le député de Laurier (M. Berger).

M. La Salle: Bravo Suzanne!

M. Berger: Monsieur le Président, on a vu que la députée de Louis-Hébert est capable de lire un texte du Conseil national de recherches, mais je lui demande encore une fois, en tant que député de la ville de Québec, de s'excuser auprès de l'ancien recteur de l'Université Laval, M. Larkin Kerwin, un éminent personnage, un fils de Québec, qui se trouve aujourd'hui à la tête du Conseil national de recherches du Canada. Quand s'excusera-t-elle pour les commentaires désobligeants qu'elle a énoncés aujourd'hui dans cette Chambre?

Mme Duplessis: Je m'excuserai quand M. Kerwin s'excusera lui aussi de ne pas m'avoir invitée. De plus, le député de Laurier, lui, devrait bien plus s'excuser de faire partie d'un parti qui a trompé les Québécois. Moi, monsieur, je me suis toujours levée sur la place publique et j'ai toujours pris les intérêts du Québec et quand ça va être le temps je vais me lever, soyez assuré de cela!

• (1740)

[*Traduction*]

M. Howard McCurdy (Windsor—Walkerville): Monsieur le Président, j'attache une grande importance au débat de cet après-midi. Bien qu'il soit inévitable, dans cette enceinte, que le débat soit politique, j'aurais pensé que nous aurions pu avoir une discussion de niveau un peu plus élevé, c'est-à-dire que nous aurions pu, à la fois, être plus raisonnables et logiques, mais aussi plus modérés. Ce fut tout le contraire, nous avons entendu de grands éclats, des moments de furie qui ne signifiaient rien. On nous a dit que, pour beaucoup, la réaffection ne signifiait pas la perte de l'emploi. On nous a dit aussi, et c'est une conséquence bien curieuse, que le récent Prix Nobel, qui a reçu 1,2 million sur trois ans, avait vu ses recherches largement subventionnées dans le cadre d'un programme gouvernemental efficace d'aide à la recherche.

Le député de Nepean—Carleton (M. Tupper) sait, comme moi, que si un Prix Nobel, aux États-Unis, recevait moins de 50 millions pour trois ans de recherches, il ou elle serait sans doute rouge de confusion. Le moindre chercheur scientifique aux États-Unis obtiendrait une bourse de 1,2 million de dollars sur trois ans.

M. McDermid: C'est absurde.

M. Siddon: Quelle exagération.

M. McCurdy: Ne nous faisons pas d'illusion. L'absurdité de ce débat, c'est des députés du parti au pouvoir qu'elle vient.

M. Siddon: Et vos propres distorsions?

M. McCurdy: Tous les députés savent que je ne dis pas que les États-Unis soient un pays supérieur. Ce que je dis, c'est que le Canada a la créativité et les ressources nécessaires et devrait avoir le courage, la prévoyance et l'intelligence d'utiliser cette créativité au profit de nos concitoyens, et d'en tirer à la fois des avantages économiques et la possibilité de payer nos programmes de justice sociale et d'assurer l'égalité au sein du peuple canadien.

M. Siddon: C'est exactement ce que nous faisons.

M. McCurdy: L'honorable ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie (M. Oberle) sait que notre problème vient de ce que nous avons jusqu'à présent compté sur nos ressources. Nous avons d'ailleurs eu d'assez bons résultats. Nos exportations nous ont permis de conserver un niveau de justice sociale inégalé dans la majorité des pays du monde. Je pense que les députés de la majorité des partis politiques sont d'accord avec cela. Mais il se trouve que le prix de ces ressources est en baisse et qu'elles se heurtent à une concurrence internationale croissante et à des produits de substitution. Elles sont donc menacées.

Nous nous heurtons à une concurrence internationale fondée sur l'intellect. Dans un tel monde, le Canada ne pourra pas affronter la concurrence s'il ne développe pas sa capacité de produire grâce à et en fonction de ses connaissances. Si nous devons tirer profit de nos ressources, nous ne pourrons le faire que si nous avons un engagement national absolu à exploiter la recherche, la science et la technologie pour convertir ces ressources en produits qui pourront être mis à la disposition de

toutes les nations du monde. Ce n'est pas d'une politique scientifique et technologique visant à augmenter les dépenses militaires que nous avons besoin, mais plutôt d'une politique répondant aux exigences d'un monde pacifique.

Il saute aux yeux que nous devons prendre des initiatives audacieuses pour assurer la survie économique de notre pays. Nous devons orienter la recherche et la technologie scientifiques en fonction des projets de développement industriel. Au lieu d'une politique conforme à l'idée que se font des gens raisonnables d'un pays indépendent dirigé par un gouvernement qui sait comment lui procurer cette indépendance, nous concentrons tous nos efforts sur la conclusion d'un accord de libre-échange qui pourrait compromettre l'avancement de la recherche et de la technologie scientifiques au Canada.

M. McDermid: Quel croulant.

M. McCurdy: Comme le faisait justement remarquer le Conseil des sciences, nous nous mesurons, sur la base du libre-échange, à un pays qui dépense sans compter. Le gouvernement fédéral de ce pays consacre à la défense, 77 p. 100 de toutes les dépenses engagées au titre de la recherche. Cette proportion est d'environ 9 p. 100 au Canada. Abattre ainsi notre jeu sans nous être longuement préparés, c'est faire courir un grave danger aux scientifiques et aux chercheurs. Au demeurant, on pourrait soutenir avec raison qu'il ne devrait même pas en être question tant que nous n'aurons pas comblé nos besoins.

On a longuement comparé cet après-midi les mesures libérales aux mesures conservatrices dans le domaine de la recherche et des sciences. On a plus ou moins prétendu que ceux d'entre nous qui sont partisans de la justice sociale s'opposaient, en quelque sorte, aux choix et aux décisions raisonnables propres à toute politique scientifique. Il faut bien admettre une fois pour toutes que la recherche est dans un état déplorable actuellement. Le premier ministre (M. Mulroney) l'a admis lui-même dans un ouvrage qu'il a rédigé avant d'accéder à ses fonctions actuelles. Il a déclaré que nous risquions de devenir une équipe de calibre junior B dans le circuit scientifique. C'est la pure vérité évidemment. Nous consacrons 1,3 p. 100 de notre PNB à la recherche, par rapport à 2,5 p. 100 dans les autres grands pays industrialisés. Nous sommes à peu près au dixième rang parmi les pays membres de l'OCDE.

• (1750)

Pour justifier certaines modifications imposées aux laboratoires gouvernementaux et universitaires, le ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie a dit que les dépenses du gouvernement dans le secteur des sciences étaient sans commune mesure avec celles du secteur privé. En fait, nous sommes au dixième rang parmi les pays de l'OCDE pour ce qui est des dépenses gouvernementales consacrées aux sciences, et au treizième rang quant aux dépenses de l'entreprise privée. Nous faisons mauvaise figure, quels que soient les critères employés pour mesurer notre rendement scientifique et technologique. Ainsi qu'on l'a mentionné, dans le domaine technologique, nos exportations accusent un déficit de 20 milliards de dollars. Le premier ministre (M. Mulroney) avait raison de dire que nous ferions mieux de nous préparer pour la révolution technologique.

Nous avons entendu les députés libéraux critiquer le gouvernement actuel. Les politiques scientifiques et technologiques des libéraux ont eu des résultats lamentables. Cela ne fait aucun doute. On a déjà dit qu'ils avaient négligé d'adopter des plans de financement quinquennaux pour les organismes chargés de distribuer les subventions. Ils ont même interrompu le plan quinquennal que le gouvernement Clark avait introduit en 1979. Nous sommes tous au courant de la pagaille causée par le crédit d'impôt pour la recherche scientifique. On pourrait difficilement contester qu'aucun des hommes politiques au pouvoir depuis cent ans n'a porté à la recherche, aux sciences et à la technologie l'intérêt qu'exige notre développement économique. Il ne fait aucun doute que les libéraux ont été mauvais.

Lorsque le premier ministre a déclaré que nous devions nous hisser au rang des grands dans le domaine scientifique, nous avions beaucoup à espérer. Certaines initiatives récentes sont utiles. On commence à mettre l'accent sur la recherche, les sciences et la technologie.

Des voix: Bravo!

M. McCurdy: Je dirais qu'on n'a jamais autant parlé de cette question. Le gouvernement doit être félicité pour certaines des initiatives qu'il a prises. La création d'un Conseil consultatif national présidé par le premier ministre pourrait se révéler fort importante.

Une voix: Bravo!

M. McCurdy: La promesse d'une stratégie nationale en matière de sciences et de technologie est utile également en ce sens qu'elle est renouvelée, mais cette stratégie se fait attendre. Mais les promesses faites sur d'autres tribunes, les vagues promesses d'une plus grande coopération et de plus nombreuses consultations, soit les deux autres parties de ce programme à quatre volets, n'ont pas la moindre utilité. L'intérêt porté à la question au moins a été salutaire. Les discours emphatiques destinés à tromper l'opinion publique au sujet des véritables initiatives du gouvernement ne nous aident en rien.

On nous a dit que 800 millions de dollars en fonds nouveaux seraient consentis aux fins de la recherche spatiale. Il ne s'agit pas là de fonds nouveaux. Il n'y a pas eu de nouvelle affectation de crédits. La discussion en cours porte sur la réaffectation des crédits du CNR à cette fin. Pourquoi ne pas au moins chercher à être honnête? Pourquoi ne pas présenter les faits de façon à nous permettre de faire une analyse raisonnablement éclairée des initiatives du gouvernement?

Je voudrais reprendre la présumée contradiction que le ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie a décelée dans la question que je lui ai posée et qui était de savoir qui, parmi les membres de la communauté scientifique, avait proposé de casser les reins au CNR pour subventionner un programme de recherche spatiale. En ce qui concerne le programme spatial, Howard McCurdy a dit le 27 mars 1985 qu'il appuyait et continuerait d'appuyer scientifiquement et politiquement la participation du Canada à la réalisation de la station spatiale prévue à des fins pacifiques. Mais pas en éreintant le CNR. Souvenez-vous de Pinocchio, monsieur le Président. Aux premiers jours du printemps, tous, y compris le

ministre, nous avons été scandalisés d'apprendre que le programme PAREL allait être amputé de quelque 60 millions de dollars. Cela ne s'est pas produit. A la suite de bien des démarches on va plutôt redistribuer les crédits au sein du CNR. A cause de cela, on va mettre des gens à pied. Il y a une certaine exactitude mais un certain manque de précision dans ce que le gouvernement déclare faire. Il va consacrer, nous dit-on, un milliard de dollars à la recherche universitaire.

Des voix: Bravo!

M. McCurdy: Cela donne à penser qu'il s'agit de nouveaux fonds. D'après les chiffres mêmes du ministre, au mieux, 730 millions supplémentaires iront à la recherche universitaire, si le secteur industriel contribue aux trois conseils de financement cinq fois plus que ces dernières années. Il subsiste quand même un écart considérable de plus de 250 millions entre ce que le ministre prétend faire et ce qui se fait en réalité. Rappelons-nous Pinocchio. En mesurant la valeur de cette augmentation gonflée, nous ne devons pas oublier que 738 millions, c'est exactement la moitié de ce dont le CRSNG a déclaré avoir besoin à lui seul, indépendamment du CRM ou du CRSHC. Nous avons été induits en erreur. Autrement dit, selon les prévisions les plus optimistes, les sommes accordées aux organismes de subvention n'augmenteront vraiment que de 2,9 p. 100.

Nous voulons de l'honnêteté. Nous avons besoin d'une politique rationnelle des sciences, de la recherche et de la technologie. Nous n'attendons pas les changements du jour au lendemain. Il ne naîtront sûrement pas des attaques irrationnelles contre des programmes existants, qui ne servent qu'à alimenter des notions fumeuses prétendres politiquement rentables.

Nous pourrions faire quelques suggestions. L'essence de tout cela, c'est qu'il faut faire quelque chose pour s'attaquer aux problèmes de la nation. Elle est orientée vers les ressources plutôt que vers une société basée sur le savoir. Nous en concluons que le gouvernement devrait prendre quelques initiatives importantes en vue de réformer l'enseignement secondaire et universitaire en général, par notre mode de financement des universités. Dans le cadre de son engagement en faveur de la science et de la technologie, le gouvernement a supprimé 2 milliards à l'augmentation prévue des crédits aux universités au cours des cinq prochaines années. Voilà une autre chose qui n'est pas compatible avec une politique scientifique et technologique rationnelle. Il faut apporter des réformes dans le système d'éducation postsecondaire, secondaire et primaire en fonction de notre nouvel engagement en matière de sciences et de technologie. Il faudrait notamment intensifier la formation technique. Nous devons reconnaître l'importance fondamentale des sciences, de la recherche et de la technologie en intégrant le ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie au comité des priorités et de la planification du Cabinet. Si vous lisez le bulletin du CAUTNT, vous y trouverez d'autres suggestions que le gouvernement pourrait suivre utilement pour élaborer la politique qu'il vise et dont le pays a besoin.

M. le vice-président: Comme il est 18 heures, je dois informer la Chambre que, conformément au paragraphe 12 de l'article 82 du règlement, les délibérations sur la motion sont terminées.

[*Français*]

La Chambre demeure donc ajournée jusqu'à demain, à 11 heures, conformément à l'article 3(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 heures.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 23 octobre 1986

La séance est ouverte à 11 heures.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

ENVIRONNEMENT ET FORÊTS—RÉPONSE DU GOUVERNEMENT AU 1ER RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

L'hon. Gerald S. Merrithew (ministre d'État (Forêts et Mines)): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 99(2) du Règlement, j'ai l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, des copies de la réponse du gouvernement au premier rapport du comité permanent de l'environnement et des forêts sur les ressources et les industries forestières de l'est du Canada.

* * *

[*Français*]

QUESTIONS AU FEUILLETON

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et du président du Conseil privé): Monsieur le Président, je demande que toutes les questions soient réservées.

M. le Président: Est-on d'accord?

Des voix: D'accord.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LE DISCOURS DU TRÔNE

REPRISE DU DÉBAT SUR L'ADRESSE EN RÉPONSE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 10 octobre, de la motion de Mme Collins: Qu'une Adresse soit présentée à Son Excellence le gouverneur général en réponse au discours qu'elle a prononcé à l'ouverture de la session.

M. le Président: La parole est au ministre des Finances (M. Wilson).

M. Gauthier: J'invoque le Règlement. Monsieur le Président, je me permets de signaler, avant que le ministre ne commence son discours, que le député de Davenport (M. Caccia) avait la parole la dernière fois que la Chambre a discuté du discours du trône. Je crois qu'il lui reste six minutes, et nous aimerions qu'il termine son intervention.

M. le Président: Le débat portait alors sur l'amendement; il porte aujourd'hui sur la motion principale. Dans ces circonstances, rien ne s'oppose à ce que la Chambre entende le ministre.

• (1110)

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir m'adresser à la Chambre aujourd'hui. Mon collègue, le ministre d'État aux Finances (M. Hockin) et moi-même entamerons sous peu une nouvelle série de consultations prébudgétaires.

Je ne saurais trop insister sur l'importance que j'accorde à ces rencontres. Les avis des porte-parole du milieu des affaires, du monde du travail et des groupes de consommateurs, du secteur social et du secteur bénévole sont pour nous inestimables. Ils apportent une contribution indispensable au processus décisionnel en permettant une meilleure communication entre le gouvernement et les Canadiens, une meilleure compréhension des problèmes auxquels le pays est confronté et une meilleure solution de ces problèmes.

La série de consultations à venir sera axée sur les principaux éléments de la stratégie économique du gouvernement. Cette stratégie poursuit un objectif primordial: le renouveau et la croissance soutenue de l'économie ainsi que la création d'emplois pour les Canadiens.

[*Français*]

Nous enregistrons des succès, les indicateurs économiques en témoignent. Le plus important cependant est que nous avons accompli des progrès appréciables dans l'établissement des fondations d'une économie plus productive et plus dynamique, capable de soutenir la croissance.

[*Traduction*]

La poursuite du progrès dépend du maintien des efforts que nous déployons pour nous appuyer sur les fondations solides que nous avons maintenant mises en place. Notre programme de consultation reflète cette continuité et cette cohérence absolument fondamentales. Je voudrais profiter de l'occasion qui m'est donnée aujourd'hui pour informer brièvement les députés de notre programme de consultation. Je traiterai ensuite de façon plus détaillée de l'un des principaux points de notre programme, la réforme fiscale.

Le premier sujet à l'ordre du jour est la responsabilité financière. Une gestion saine et responsable des finances de la nation reste indispensable si l'on veut que les Canadiens tirent tout le profit possible d'une économie plus productive et plus prospère. Comme les députés le savent bien, nous sommes résolus à mettre en oeuvre un plan financier qui permettra de réduire le déficit chaque année jusqu'à la fin de la décennie. Je

solliciterai l'avis des Canadiens sur les mesures à envisager pour parvenir à ce but.

[*Français*]

Le deuxième sujet de notre programme de consultations est l'amélioration du climat de croissance économique et de création d'emplois.

[*Traduction*]

Notre objectif est d'encourager et de faciliter une amélioration constante de la compétitivité de notre économie et du secteur privé. Dès le départ, notre programme de renouveau a tenu compte de l'importance cruciale d'un secteur privé dynamique. Les politiques appliquées par le passé ont trop souvent fait obstacle à l'initiative du secteur privé et entravé les possibilités de développement économique. Nous avons entrepris de définir et d'éliminer les obstacles à l'initiative privée, par exemple une réglementation gouvernementale présomptueuse, des dispositions insuffisantes et à courte vue en matière de formation et de perfectionnement professionnels, ainsi que des effets désincitatifs sur l'investissement. Simultanément, nous avons cherché des possibilités de stimuler l'esprit d'entreprise et de favoriser la participation complète des jeunes et des femmes à la vie économique du Canada. Nous continuerons de poursuivre ces objectifs importants.

Dans mon dernier budget, j'ai amorcé un réexamen de nos grands programmes de transferts sociaux et des dispositions fiscales connexes, tout en exposant les quatre principes dont cet examen devait s'inspirer. A mesure que nous procéderons à ce réexamen, je chercherai à élaborer des mesures compatibles avec les orientations d'une réforme fiscale complète. Dans ces domaines comme dans d'autres, nous comptons sur la collaboration des Canadiens pour nous aider à cerner les problèmes et à trouver des solutions.

Nous accueillerons également volontiers les suggestions sur la manière dont nous pourrions réaffecter les ressources en faveur de secteurs plus prioritaires tout en tenant compte du sens des responsabilités financières.

Le troisième sujet figurant à notre programme de consultation est la promotion du commerce et l'expansion des marchés extérieurs.

[*Français*]

Il est absolument impératif pour la nation d'assurer la place du Canada dans le concert des grands pays commerçants. Notre bien-être économique provient en grande partie de notre capacité concurrentielle. Nous devons également élargir notre accès aux débouchés traditionnels et en obtenir de nouveaux. Je compte obtenir les opinions du milieu des affaires et du monde du travail sur les facteurs influant sur notre capacité concurrentielle.

[*Traduction*]

Le quatrième sujet de consultation et une question que je veux traiter de manière assez détaillée, est la réforme fiscale. Les députés se rappellent peut-être que, le 18 juillet dernier, j'ai annoncé l'intention du gouvernement de procéder à un examen des options qui s'offrent à lui pour réformer en profondeur le régime fiscal.

La réforme fiscale n'est pas en soi une initiative nouvelle. Dans son programme de 1984, notre gouvernement a vu dans le régime fiscal un obstacle à la croissance. De façon progressive et ordonnée, nous avons apporté depuis deux ans d'importantes améliorations au régime fiscal.

Dans le domaine de la fiscalité des sociétés, nous avons pris des mesures pour élargir l'assiette de l'impôt, abaisser les taux, éliminer les mesures incitatives qui faussaient les investissements et simplifier le système.

Dans le domaine de la fiscalité des particuliers, nous avons élargi l'assiette de l'impôt en éliminant plusieurs mécanismes d'évitement de l'impôt et instauré un impôt minimum de manière que les particuliers à revenu élevé ne puissent plus échapper à l'impôt.

[*Français*]

Enfin, j'ai entamé cette année l'examen approfondi d'un mécanisme de remplacement possible de la taxe fédérale de vente qui est désuète, injuste et inefficace.

[*Traduction*]

Nous avons accompli des progrès. Cependant, en considérant les autres améliorations que nous voulions apporter, ainsi que les importants changements effectuées récemment aux États-Unis, nous avons jugé qu'il convient d'envisager la réforme fiscale dans une optique plus large au Canada. Cette optique consiste à considérer la fiscalité dans son ensemble. Elle cherche à établir un meilleur équilibre entre l'impôt des particuliers, l'impôt des sociétés et la fiscalité indirecte. Enfin, elle vise à instaurer des changements complémentaires de manière coordonnée. Mon annonce du 18 juillet indiquait cette nouvelle approche.

Une réforme globale de la fiscalité offre au Canada une chance d'apporter des changements qui répondront aux réalités d'aujourd'hui et nous mettront en mesure de relever les défis des décennies à venir. Nous avons la possibilité de rendre le régime fiscal plus simple et plus juste pour tous les Canadiens. Nous avons la chance d'instaurer un climat fiscal qui encouragera plus efficacement les activités économiques productives et favorisera la justice sociale. Nous avons l'occasion d'élaborer un régime fiscal qui réponde à la nécessité nationale d'une source de recettes stable afin de financer les services publics essentiels. Tels sont les principaux objectifs de la réforme fiscale.

Le processus de réforme est mis en oeuvre dans le cadre d'un certain nombre de principes directeurs précis. D'abord, l'équité. Aucune caractéristique du régime fiscal n'est plus importante aux yeux des Canadiens que l'équité.

Le gouvernement a déjà commencé à améliorer l'équité du régime fiscal. Nous avons institué un impôt minimum sur les particuliers. Nous avons réduit le financement en exemptions d'impôt et éliminé l'utilisation des sociétés en commandite pour éviter l'impôt. Nous avons mis fin au fractionnement du revenu au moyen de prêts sans intérêt entre membres d'une même famille pour réduire les impôts. Toutes ces mesures constituent des pas dans la bonne direction. Il reste cependant encore beaucoup à faire.

De toute évidence, le régime fiscal doit assurer une juste répartition du fardeau des impôts entre les contribuables. Des particuliers placés dans des situations identiques devraient être soumis au même régime fiscal. Les personnes à revenu élevé et les sociétés qui réalisent des bénéfices devraient toutes payer leur juste part des impôts.

Nous nous proposons de réduire considérablement les préférences fiscales spéciales consenties aux particuliers et aux sociétés. Cela nous permettra d'abaisser sensiblement les taux d'impôt personnel des Canadiens. Ces derniers pourront ainsi accroître leur paye nette.

Nous examinerons les façons d'améliorer encore l'aide aux Canadiens à revenu modeste par l'intermédiaire du régime fiscal. Nous avons déjà instauré un crédit d'impôt remboursable au titre de la taxe de vente et le versement anticipé du crédit d'impôt pour enfant. La réforme fiscale nous offre la possibilité de continuer sur la lancée de ces mesures progressistes.

Comme l'actuelle taxe fédérale de vente soumet des produits similaires à un régime très différent et que divers biens et services supportent des taux différents de taxation, une partie importante du fardeau fiscal global est répartie de manière inégale dans l'économie. Des produits comparables devraient être taxés au même taux, et le fardeau de la taxe de vente devrait être réparti de manière plus égale entre les biens et les services.

Le deuxième principe directeur est celui de la simplification. Nous n'avons aucune peine à croire que l'adjectif qui vient le plus naturellement à la bouche des Canadiens pour qualifier le régime fiscal est «complexe». Plus le régime fiscal est complexe, plus il risque de perdre le respect et la confiance de la plupart des Canadiens, et donc, son efficacité. On peut rendre le régime fiscal plus simple de plusieurs façons: en simplifiant les formulaires d'impôt, en améliorant les politiques fiscales, en élargissant l'assiette de l'impôt et en instaurant un barème de taux plus simple, pour permettre aux entreprises et aux particuliers de moins tenir compte des considérations fiscales dans leurs décisions commerciales et financières.

[*Français*]

La réforme fiscale visera à rendre le système plus simple pour les petites entreprises. Elle aura également pour but de faciliter l'observation des règles par les particuliers. Ainsi elle renforcera le principe d'autocotisation sur lequel repose notre régime fiscal.

En troisième lieu, l'équilibre. L'un des plus gros problèmes du régime fiscal actuel est que les Canadiens paient trop d'impôt personnel.

Cette dépendance excessive sur l'impôt des particuliers doit cesser. Le gouvernement estime que les impôts sur le revenu des particuliers devraient être réduits afin de laisser aux Canadiens plus d'argent à dépenser ou à épargner à leur gré. Cela signifie que nous chercherons à accroître le produit de l'impôt des sociétés et de la taxe de vente. Nous le ferons de manière équilibrée et équitable.

• (1120)

[*Traduction*]

En quatrième lieu, la stabilité des recettes. Nous devons veiller à ce que la réforme fiscale rende plus certaine la réalisation des objectifs de recettes que le gouvernement se fixe. Une source de recettes stable et prévisible est indispensable à l'établissement des budgets gouvernementaux. Or, certaines caractéristiques de la fiscalité directe et indirecte contribuent à l'instabilité des recettes. Cette instabilité rend difficile une bonne gestion des finances de la nation.

On peut accroître la stabilité des recettes en limitant les dépenses fiscales, en réformant la taxe fédérale de vente et en réduisant la nécessité des changements ponctuels des règles fiscales. Les députés n'ignorent pas l'importance que le gouvernement attache au sens des responsabilités financières. Le gouvernement se propose, par la réforme fiscale, d'asseoir les recettes sur une base plus sûre et plus prévisible. Nous n'avons pas l'intention d'accroître les recettes fiscales. Cependant, pendant que la réforme fiscale suivra son cours, d'autres mesures pourront être prises si elles se révèlent nécessaires pour atteindre les objectifs de gestion financière et de politique économique et sociale.

En cinquième lieu, la compétitivité internationale. J'ai mentionné précédemment la nécessité de maintenir la compétitivité du Canada dans le commerce mondial. Le régime fiscal devrait renforcer la capacité des Canadiens de relever le défi de la concurrence internationale. Étant donné les importants changements adoptés aux États-Unis—et notamment l'abaissement des taux d'imposition des particuliers et des sociétés—nous devons veiller à ce que notre régime fiscal reste à jour, dans les domaines où notre compétitivité est en jeu. Le régime fiscal des sociétés doit continuer de favoriser les investissements. Cela permettra de maintenir et d'accroître notre capacité de création d'emplois. L'économie moderne repose principalement sur les gens—leurs connaissances, leurs compétences et leur dynamisme; c'est pourquoi nous devons veiller à ce que le régime fiscal ne nous empêche pas d'attirer et de conserver des gens talentueux.

Notre régime de taxe de vente doit également être réformé, afin d'éliminer les graves distorsions concurrentielles qui, à l'heure actuelle, défavorisent nos exportations et avantagent les importations.

[*Français*]

En sixième lieu, la croissance économique. Des taux marginaux d'imposition relativement élevés, une assiette étroite et de nombreuses dispositions sélectives de déduction, de défalcation et des crédits d'impôt ont réduit le rôle des facteurs économiques et commerciaux dans les décisions d'investissements et donné beaucoup trop de place aux considérations d'ordre fiscal. Un système de ce genre ne permet pas l'affectation la plus efficace du capital.

[*Traduction*]

En poursuivant la réforme fiscale, nous intensifierons l'examen des nombreuses dispositions préférentielles qui se sont accumulées au cours des années. La réduction des mesures fiscales sélectives, l'élargissement de l'assiette des impôts et l'abaissement des taux donneront aux forces du marché un plus grand rôle dans les décisions d'investissement. Il en résultera de meilleures perspectives de croissance économique et de création d'emplois. De même, l'abaissement des taux d'imposition encouragera les Canadiens à travailler et à investir davantage.

La réforme fiscale doit également tenir compte des priorités et valeurs authentiquement canadiennes. La réforme fiscale devrait favoriser un cadre qui contribue à la satisfaction des besoins économiques et sociaux de la nation, et notamment des besoins régionaux. Le régime fiscal doit tenir compte de notre

volonté de promouvoir l'égalité entre les régions. Pour contribuer à financer nos importants besoins de capitaux, il doit encourager l'épargne intérieure. Il doit continuer de soutenir des services abordables d'assurance médicale et d'enseignement postsecondaire. Enfin, il doit refléter l'importance que nous attachons à la justice sociale en fournissant des moyens efficaces de venir en aide aux Canadiens les plus nécessiteux.

En huitième lieu, une transition graduelle. La mise en oeuvre de la réforme fiscale ne devrait pas laisser les Canadiens dans l'incertitude au sujet des règles qui s'appliqueront. Le gouvernement tient à prévoir une transition graduelle, de manière que les entreprises et les investisseurs n'aient pas besoin de suspendre leurs plans à long terme quand on débattra des modifications du régime fiscal. Une transition graduelle donnera également aux contribuables le temps de comprendre les nouvelles règles et de s'y adapter.

Un dernier et important principe directeur est la consultation. J'ai rappelé au début mon attachement personnel à la consultation. La consultation revêtira une importance toute particulière dans une tâche de l'envergure d'une réforme complète du régime fiscal. Je serai extrêmement désireux d'obtenir le point de vue de tous les Canadiens au cours de la prochaine série de consultations prébudgétaires. Je solliciterai la participation des députés à ce processus et déférerai les principes directeurs et les orientations exposées dans les documents que je dépose aujourd'hui pour fins d'examen.

[*Français*]

Je mènerai aussi des consultations approfondies auprès de mes homologues provinciaux, afin d'essayer d'instaurer des régimes fiscaux harmonisés d'un bout à l'autre du pays.

[*Traduction*]

Le sens des responsabilités financières et la réforme fiscale sont évidemment liés. Les possibilités de réforme fiscale seraient considérablement limitées si nous ne poursuivions pas notre effort de réduction des déficits budgétaires et de reprise en main des dépenses publiques. Grâce à une restriction constante de nos dépenses, nous accroissons considérablement les possibilités de réforme fiscale.

[*Français*]

Je lance aujourd'hui ma nouvelle série de consultations prébudgétaires. Les questions dont je débatterai avec les Canadiens sont cruciales pour le maintien de la capacité de la nation d'assurer travail et prospérité.

[*Traduction*]

La prochaine étape du processus de réforme fiscale consistera pour moi à exposer des axes précis de changement, lors de mon prochain budget. J'ai déclaré dans mon exposé économique de novembre 1984 que nous devions nous attaquer aux causes de nos problèmes économiques, et non uniquement aux symptômes. Il ressort avec évidence de notre bilan de réalisations ainsi que des plans que nous exposons afin de poursuivre les progrès accomplis, que nous faisons exactement ce que nous avions annoncé.

[*Français*]

Une réforme complète de la fiscalité offre manifestement d'énormes possibilités et représente un défi tout aussi important en réduisant le nombre des avantages fiscaux dont une poignée de contribuables bénéficient. En assurant que les sociétés qui réalisent des bénéfices paient leur juste part des impôts et en recourant davantage à l'impôt des sociétés et à la taxe de vente, nous serons en mesure d'abaisser le taux d'imposition des particuliers. Les Canadiens verront ainsi augmenter leur paye nette. Le résultat global sera un régime fiscal plus simple, plus équitable et plus efficace.

• (1130)

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Paproski): A l'ordre, s'il vous plaît. Je regrette de devoir interrompre le ministre, mais son temps de parole est écoulé. Il pourra conclure ses remarques avec le consentement unanime de la Chambre.

M. Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, nous donnerons notre consentement unanime pour permettre au ministre de terminer son discours, à condition que les députés qui veulent faire des commentaires et poser des questions jouissent du même privilège et puissent poursuivre au-delà du temps qui est normalement accordé à cette fin.

Le président suppléant (M. Paproski): Êtes-vous d'accord?

Des voix: Oui.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Monsieur le Président, je remercie les députés de leur amabilité.

Une réforme complète de la fiscalité offre manifestement d'énormes possibilités et représente un défi tout aussi important. En réduisant le nombre des avantages fiscaux dont une poignée de contribuables bénéficient, en assurant que les sociétés qui réalisent des bénéfices paient leur juste part des impôts et en recourant davantage à l'impôt des sociétés et à la taxe de vente, nous serons en mesure d'abaisser les taux d'imposition des particuliers. Les Canadiens verront ainsi augmenter leur paye nette.

Des voix: Bravo!

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Le résultat global sera un régime fiscal plus simple, plus équitable et plus efficace. Tel est notre but, un but qui est à la hauteur des aspirations de cette nation et mérite que nous y consacrions tous nos efforts.

Des voix: Bravo!

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Pour conclure, je voudrais déposer les documents dont j'ai parlé dans mon discours.

Le président suppléant (M. Paproski): J'ai besoin du consentement unanime de la Chambre pour permettre au ministre de déposer ces documents. Est-ce d'accord?

Des voix: D'accord.

Le président suppléant (M. Paproski): Y a-t-il des questions ou des observations? La parole est au député de Windsor-Ouest (M. Gray).

M. Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, j'aurais quelques observations à faire et certaines questions à poser à propos de la déclaration du ministre.

Il a dit que la réforme fiscale répondait notamment à un souci de justice de la part du gouvernement. Cet objectif est certainement valable. Or, les mesures que le ministre des Finances (M. Wilson) a prises ces deux dernières années me portent à douter qu'il puisse y avoir une véritable réforme. En

effet, en instaurant une exemption fiscale sur les gains en capital, son gouvernement a privilégié une poignée de Canadiens bien nantis. Au nom des simples citoyens, je me demande si cela est juste. Ce ne l'est pas, évidemment.

Dans ses deux derniers budgets, le gouvernement a tellement augmenté les impôts des simples Canadiens qu'une famille composée de deux enfants et qui ne touche qu'un seul salaire, de l'ordre de 30 000 $, paiera cette année 630 $ de plus en impôts. Est-ce juste, encore une fois? Bien sûr que non. Le gouvernement a beau parler de justice, ses initiatives prouvent qu'il s'est orienté dans le sens contraire et qu'il ne déviera pas. Il me vient une question à l'esprit: le gouvernement va-t-il imiter la réforme fiscale des États-Unis et imposer la totalité des gains en capital?

Dans sa déclaration, le ministre dit vouloir s'assurer que les sociétés «qui réalisent des bénéfices paient leur juste part des impôts». Comment lui et son gouvernement définiront-ils la notion de «bénéfices»? Cette définition pourrait être telle que beaucoup de sociétés échappent encore à l'obligation de payer leur juste part des impôts. Voilà pourquoi je voudrais savoir si le gouvernement entend établir un impôt minimum pour les sociétés.

Le gouvernement prétend vouloir recourir davantage aux recettes réalisées à même la taxe de vente en élargissant la base de cette taxe et en réduisant l'impôt des particuliers pour augmenter leur revenu disponible. Qui paie la taxe de vente au bout du compte si ce n'est les simples citoyens, puisqu'elle ne tient compte ni des niveaux de revenu ni de la capacité de payer? Il est évident que cette taxe est régressive. Elle représente un fardeau plus lourd pour les gagne-petit. A l'entendre, on dirait que le gouvernement songe à relever la taxe de vente ou à en imposer une nouvelle, peut-être sous un autre nom, sur les biens et les transactions comme la vente de services qui est exemptée de cette taxe actuellement. Si c'est bien là son intention—car il le laisse entendre très clairement quand il parle d'élargir la base de la taxe de vente—c'est bien cruel de sa part de donner de faux espoirs aux simples citoyens en leur laissant croire qu'il leur rend service en abaissant l'impôt des particuliers, et en se dépêchant de le leur retirer de l'autre main en augmentant la taxe de vente. Si c'est le cas, et les indices relevés dans le discours du ministre sont évidents, la nouvelle réforme fiscale des conservateurs ne sera qu'une duperie. J'irais jusqu'à dire que ce ne sera rien d'autre qu'une escroquerie à l'endroit des simples citoyens.

Le ministre a assuré que la stabilité économique faisait partie de ses objectifs. Il a rappelé à ce sujet que la réforme fiscale n'a pas pour objectif l'augmentation des recettes fiscales mais qu'elle devrait augmenter les chances du gouvernement d'atteindre son but en matière de recettes. Je demande au gouvernement de s'engager immédiatement à exclure toute tentative de recueillir plus d'argent au moyen de sa prétendue réforme fiscale. S'il recueille quand même plus d'argent par ce moyen, s'engagera-t-il à remettre les recettes supplémentaires aux Canadiens en réduisant les impôts? S'il ne peut pas garantir que le résultat net de tous les changements fiscaux qu'il effectuera dans le cadre de sa prétendue réforme fiscale n'auront pas pour effet de faire payer aux Canadiens moyens plus de taxes et d'impôts que maintenant et même qu'avant les deux derniers budgets, on saura alors que le vrai but du gouvernement, son ordre du jour secret, était encore une fois d'imposer lourdement les Canadiens moyens.

Les Canadiens se réjouiront qu'on leur offre une véritable réforme fiscale. Les Canadiens moyens espèrent cependant une réduction de leur fardeau fiscal total et non un tour de prestidigitation à la façon des conservateurs par lequel on ferait croire aux particuliers qu'on réduira leur fardeau fiscal total en diminuant l'impôt sur le revenu alors qu'on l'alourdira en réalité en augmentant les autres sortes de taxes comme la taxe de vente. La déclaration du ministre le laisse entendre clairement.

Je dirais, pour terminer, que les Canadiens veulent une vraie réforme fiscale comme celle que j'ai mentionnée. Cependant, à en juger d'après ce que le gouvernement actuel a fait depuis deux ans, les Canadiens ont peu de raisons et même aucune raison de croire que le gouvernement réformera vraiment la fiscalité et qu'il les aidera au lieu d'augmenter lourdement leur fardeau.

Je tiens à dire que les libéraux, l'opposition officielle, combattra de toutes ses forces pour assurer que les citoyens canadiens bénéficient d'une vraie réforme fiscale malgré les craintes que leur inspire l'attitude passée du gouvernement. Au lieu de la véritable réforme fiscale que les Canadiens moyens souhaitent, c'est une autre augmentation énorme qui les attend.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Monsieur le Président, je suis enchanté que le député de Windsor-Ouest (M. Gray) ait pris la parole. Je croyais qu'il nous féliciterait pour nos résultats économiques. A propos, le taux de chômage est tombé à 5 p. 100 à Windsor, comme le député le sait. Le nombre de nouvelles constructions est en hausse, bien plus que la moyenne nationale. Je suis sûr que le député souhaiterait appuyer les réalisations économiques du gouvernement du Canada.

• (1140)

Le député a soulevé un certain nombre de questions mais, comme c'est souvent le cas, il a choisi de garder ses oeillères. Il ne voit que ce qu'il veut bien voir. Il a parlé de la politique fiscale du gouvernement, mais il a négligé de mentionner que nous avions augmenté le crédit d'impôt pour les enfants et créé un nouveau crédit remboursable au titre de la taxe fédérale sur les ventes, très novateur, qui aide ceux qui sont le plus dans le besoin. Il n'a pas dit non plus que, l'an prochain, le partage du revenu n'existera plus, que nous avons crée un impôt minimum, que nous avons éliminé les trucs de financement des yachts et des motels, que nous avons aboli le crédit d'impôt à la recherche scientifique, restreint beaucoup la portée des sociétés en commandite, réduit le crédit d'impôt pour investissement et éliminé l'allocation pour les stocks. Toutes ces mesures visent à créer un système fiscal plus juste, plus équitable et mieux équilibré. C'est la direction que nous continuerons de suivre dans la réforme fiscale.

Je voudrais que le député ne regarde pas certains éléments seulement de ce qui s'est passé, mais considère l'ensemble de la réforme fiscale que nous avons entreprise immédiatement après avoir pris le pouvoir. Nous avons hérité d'une situation tellement catastrophique, créée par le précédent gouvernement depuis 1971, qu'il fallait faire quelque chose et le faire vite.

M. Cassidy: Monsieur le Président, je suis déçu de voir que le gouvernement, qui parle de réforme fiscale depuis deux ans, ait annoncé, par la voix du ministre des Finances (M. Wilson), qu'il y aura une autre période de consultations et que l'on annoncera des initiatives dans le budget de février ou mars l'an prochain, lesquelles seront suivies, peut-être, d'une mesure législative ou d'autres consultations. Par conséquent, les éléments principaux d'une véritable réforme fiscale, s'il y en a jamais une, n'entreront en vigueur qu'en 1988 ou 1989.

La fiscalité ne peut être qualifiée d'équitable lorsqu'on exonère les contribuables qui ont des gains en capital jusqu'à concurrence d'un demi-million de dollars. Elle n'a rien d'équitable quand le gouvernement conservateur augmente les impôts de la famille canadienne moyenne de 1 300 $ au cours de ses deux premières années au pouvoir. Elle n'a rien d'équitable lorsqu'elle permet aux riches qui disposent de quatre à cinq fois le revenu du travailleur moyen de bénéfier d'énormes concessions fiscales sur leurs fonds de retraite. Elle n'a rien d'équitable si, comme le ministre l'a enfin reconnu lui-même dans son discours, 80 000 sociétés canadienne qui réalisent des profits ne paient aucun impôt alors que leurs bénéfices totaux s'élèvent sans doute à 12 ou 13 milliards de dollars.

Si le ministre voulait convaincre les Canadiens du sérieux de sa réforme fiscale, il se serait attaqué à ces problèmes que son gouvernement a causés. Il se serait également attaqué aux problèmes créés par un ancien ministre des Finances, le chef actuel de l'opposition officielle (M. Turner) de même que ses successeurs, qui sont à l'origine des concessions et échappatoires fiscales dont bénéficient les sociétés et qui nous obligent à réviser notre régime d'imposition.

J'ai bien peur que ce que le ministre annonce . . .

[*Français*]

Je crains, monsieur le Président, que ce qui est annoncé par le ministre, c'est effectivement qu'il va donner des sous dans la poche avant du Canadien ordinaire mais, d'un autre côté, va retirer des dollars par le biais de la taxe de vente, dans la poche arrière. C'est ce qu'il va faire avec la réforme fiscale, surtout avec l'augmentation des revenus qui est prévue dans le système de taxe de vente préconisé et maintenant effectivement annoncé par le ministre avec aucun indice, par exemple, qu'on va donner des rémissions pour permettre que cette taxe soit progressive au lieu d'être régressive pour la famille canadienne ordinaire.

[*Traduction*]

Pour ce qui est de l'équité, le ministre ne semble pas s'être rendu compte que la hausse de la taxe de vente aura d'énormes conséquences pour les familles canadiennes. En fin de compte, cela revient à leur donner quelques sous d'une main et à leur prendre de gros billets de l'autre main. Les changements apportés à la taxe de vente visent à élargir son application, à l'imposer sur les services ainsi que sur un grand nombre de biens essentiels qui échappent actuellement à la taxe. Apparemment, cela fait partie des mesures que le ministre vient d'annoncer.

Nous pouvons sans doute nous vanter d'avoir enfin amené le ministre à parler des sociétés rentables qui ne paient pas d'impôt, mais si l'on veut s'attaquer sérieusement au problème, il faut être plus précis au lieu de se contenter des principes généraux qui viennent d'être énoncés. Le Canadien moyen est-il en faveur d'une réduction de l'impôt sur le revenu des particuliers? Bien sûr que oui. Par contre, est-il en faveur d'une réduction de l'impôt sur le revenu des particuliers . . .

Le président suppléant (M. Paproski): A l'ordre.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Monsieur le Président, je dirai seulement que j'apprécie l'appui que le député va certainement nous donner pour notre réforme fiscale. Il a fait une observation dont il constatera sans doute la fausseté lorsqu'il verra nos propositions plus en détail.

Je voudrais lui signaler les répercussions des changements apportés à la taxe de vente fédérale. Ils font partie intégrante d'un autre élément de la réforme fiscale, à savoir le crédit remboursable qui est accordé aux économiquement faibles au titre de la taxe de vente. L'impact de la taxe de vente sera nettement modifié grâce à cette méthode tout à fait novatrice de réforme fiscale, le crédit remboursable aux contribuables à faible revenu, au titre de la taxe de vente.

[*Français*]

M. Fernand Robichaud (Westmorland—Kent): Monsieur le Président, tout d'abord j'aimerais vous offrir mes félicitations et vous dire qu'il me fait extrêmement plaisir de vour revoir occuper le fauteuil de la Présidence. J'aimerais aussi en profiter pour vous offrir à vous et à vos collègues qui occuperont le fauteuil de la Présidence ma plus grande coopération afin que les débats de cette Chambre soient des plus ordonnés et surtout des plus constructifs. Il va sans dire, monsieur le Président, que l'atmosphère de cette Chambre serait plus éclairée si nous avions toujours à parler de choses positives et progressives. Mais ce n'est pas toujours le cas et ce n'est certainement pas le cas pour le discours du Trône.

A première vue, ce discours en a pour tous les groupes, tous les secteurs, enfin pour tout le monde. Mais lorsqu'on examine ce discours de plus près, eh bien, il n'y a pas grand-chose pour personne, ce qui semble être une contradiction. C'est que tout simplement, à première vue, nous ne voyons que des illusions, des intentions qui ne sont pas appuyées par des programmes concrets.

Nous, les gens de l'Atlantique, nous nous attendions à voir des mesures concrètes dans le développement régional. On s'attendait à voir ce gouvernement prêter une attention particulière à ce problème qui laisse toute une région, soit la région de l'Atlantique, en retard sur le reste du Canada. On s'attendait à plus parce qu'on nous avait laissé croire qu'il y aurait beaucoup plus. C'est nul autre que le premier ministre lui-même, monsieur le Président, qui disait à Saint-Jean, Terre-Neuve:

[*Traduction*]

C'est un fait que le Canada a connu une reprise économique marquée au cours des deux dernières années . . . mais cette richesse n'est pas équitablement distribuée entre les différentes régions du pays.

Aussi nous faut-il réexaminer en profondeur certains programmes et certaines attitudes parce que le Canada est capable de produire d'immenses richesses et peut connaître une grande prospérité.

Les chances doivent cependant être équitablement réparties, ce qui n'est pas le cas en ce moment.

[*Français*]

Monsieur le Président, maintenant voici les paroles du premier ministre (M. Mulroney), dans la région de l'Atlantique, et comment ces belles paroles ont-elles été traduites dans le discours du Trône?

Si je lis le discours:

Le fait de miser sur les ressources humaines et naturelles propres à chacune des régions suscitera un nouvel effort de coopération qui mènera à l'élaboration d'un nouveau programme de développement.

Dans l'Est, une première étape sera franchie par la création d'une Agence chargée de faciliter et de coordonner toutes les initiatives fédérales de développement dans la région de l'Atlantique.

Qu'est-ce que cela veut dire, monsieur le Président, toutes ces belles paroles? Nous savons maintenant que cela ne veut pas dire grand-chose, surtout après le passage du très honorable premier ministre a Moncton. Car, dans son discours, le premier ministre n'a pu expliquer au Conseil économique du Nouveau-Brunswick le rôle de l'Agence de développement de l'Atlantique sinon leur dire que cette agence serait en place dans quelque temps, soit le printemps prochain. Ces mots, en ce moment, veulent tout simplement dire qu'on va «brasser» un peu la bureaucratie, faire quelques changements pour finir par imposer un niveau supplémentaire de bureaucratie. J'espère de tout mon coeur que ce ne sera pas la situation.

Monsieur le Président, vous savez que ce que les entrepreneurs ont à dire de la bureaucratie, c'est qu'il y en a tout simplement trop, beaucoup trop. On peut aussi poser la question: Pourquoi une nouvelle bureaucratie? Certainement pas pour administrer les nouveaux programmes de développement avec de nouveaux fonds. Monsieur le Président, vous savez que lors des deux derniers budgets les sommes d'argent affectées au développement régional ont été diminuées de quelques centaines de millions de dollars. Comment faire du développement régional si nous n'avons pas les fonds nécessaires? Comment éliminer les inégalités régionales si les régions éloignées reçoivent tout simplement le même traitement que les régions riches du centre du pays?

Mais il n'y avait pas que le premier ministre qui nous avait laissé croire que le discours du Trône porterait une attention particulière au développement régional. En septembre, les ministres de l'Atlantique arrivaient à Moncton dans le cadre d'une conférence appelée «Focus sur l'Atlantique». On venait écouter les gens de l'Atlantique, les hommes et les femmes d'affaires, prendre le pouls de l'Atlantique. Les gens ont à ce moment communiqué au ministre le même message qu'ils avaient communiqué au premier ministre la semaine précédente à Fredericton. Et je suis sûr que vous vous rappelez de la visite du premier ministre à Fredericton. C'est à ce moment que les travailleurs avaient lancé leurs casques de travail, leurs casques durs devant le premier ministre. A ce moment-là, le premier ministre leur avait promis que les ministres de l'Atlantique écouteraient les revendications des travailleurs des ateliers du CN à Moncton.

Eh bien, c'était vrai. Les ministres ont pris quelques minutes pour écouter les travailleurs, pour écouter leurs revendications.

Mais, monsieur le Président, même s'ils ont écouté, ils n'ont rien entendu, ils avaient les oreilles bouchées. Et c'est ce même jour qu'une démonstration monstre comme on n'en avait pas vu à Moncton avait lieu devant l'Hôtel de ville. Et croyez-moi, cette démonstration en disait beaucoup parce que les travailleurs voulaient montrer leur mécontentement non seulement pour le traitement qu'on accordait aux ateliers du CN, mais aussi pour l'attitude de ce gouvernement envers les problèmes qui affligent les gens de l'Atlantique.

Et même après cette démonstration, après tout cela, les ministres n'avaient rien compris. On annonce deux semaines plus tard un programme qui n'est qu'une risée, même une insulte.

Comment pouvons-nous, les gens de l'Atlantique, croire à la sincérité de ce gouvernement vis-à-vis des régions moins favorisées?

Et par-dessus tout cela, on nous compare au Tiers monde, au Bangla Desh.

Je me permets, monsieur le Président, de vous faire part d'un autre exemple de la nonchalance de ce gouvernement: le programme Stratégie de l'emploi. Là encore, on a effectué des coupures. Il y a beaucoup moins d'argent dans ce programme qu'il y en avait. Et plus curieux encore, c'est que les changements apportés à ce programme favorisent les régions du pays où le secteur privé joue un rôle de premier plan dans la création d'emplois, ce qui n'est pas la situation chez nous, parce que notre secteur privé est beaucoup plus faible.

Parlons un peu des pêches, un secteur très important pour l'Atlantique et surtout pour ma circonscription de Westmorland—Kent. Lorsqu'on lit la partie du discours du Trône rédigée en français, on pourrait croire, monsieur le Président, aux bonnes intentions du gouvernement. Écoutez bien.

«La pêche est une activité économique d'une importance fondamentale au Canada. Afin d'assurer une plus grande sécurité à nos pêcheurs et de protéger leurs investissements, mon gouvernement accordera une attention particulière à l'amélioration des ports pour petits bateaux dans toutes les zones de pêche.» Et c'était très bien. On aurait pu croire qu'on avait les meilleures intentions et qu'on allait faire quelque chose. Mais si on lit la partie rédigée en anglais:

• (1150)

[*Traduction*]

To provide increased safety for our fishermen and to protect their material investments, my government will place special emphasis on improving the management of small craft harbours in all fishing areas.

[*Français*]

Monsieur le Président, vu par les gens de l'Atlantique, la version anglaise est beaucoup plus juste et représente mieux les intentions de ce gouvernement.

[*Traduction*]

Le gouvernement a l'intention de «faire croire qu'il prendra des mesures».

Les pêcheurs de homard du Nouveau-Brunswick s'inquiètent de l'accroissement du braconnage. Ils voudraient que le ministère des Pêches et des Océans fasse davantage, particulièrement pour la protection des stocks de homards. Le budget du ministère des Pêches et des Océans a été amputé de telle sorte que les bateaux patrouille valant de 200 000 $ à 300 000 $ ne peuvent se permettre du carburant que deux ou trois jours par semaine.

[*Français*]

C'est un scandale!

[*Traduction*]

Les agents chargés de la mise en application ne peuvent pas faire des heures supplémentaires et, en outre, ils sont retenus à leur bureau parce qu'ils n'ont pas de carburant pour leur voiture de patrouille.

[*Français*]

Comment pouvons-nous croire à la sincérité de ce gouvernement! Les autres secteurs primaires tels l'agriculture et la forêt ne sont mentionnés que très brièvement et pourtant ces secteurs sont d'une importance capitale pour le développement de nos régions.

Parlons un peu de tourisme. Comme on le sait, monsieur le Président, l'industrie du tourisme est un important générateur d'emplois dans l'économie canadienne partout au pays autant que dans la région de l'Atlantique. En fait, elle est responsable de 600 000 emplois au Canada et son potentiel de croissance est énorme. C'est un secteur qui peut créer le plus d'emplois dans le plus court laps de temps. Malgré ce potentiel, la croissance du tourisme n'est que de 8 p. 100 au Canada, tandis qu'elle se chiffre à 13 p. 100 sur l'échelle mondiale.

Il est clair et il est très clair que la multitude de taxes imposées par ce gouvernement depuis son élection n'a certainement pas aidé au secteur touristique.

Monsieur le Président, ça fait deux ans que j'entends le ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme) vanter l'attention que le gouvernement porte à cette industrie. Le gouvernement se vantait d'avoir créé un ministère exclusivement pour le tourisme, mais qu'est-il arrivé au ministère du Tourisme lors du dernier remaniement ministériel? Eh bien, en juin dernier, le premier ministre l'a tout simplement fait disparaître. Il n'y en a plus de ministre du Tourisme. Nous avons maintenant un ministère d'État aux Petites entreprises et au Tourisme.

• (1200)

[*Traduction*]

Le président de l'Association de l'industrie touristique du Canada, Walter Tilden, a exprimé sa déception en disant que le gouvernement ne semble pas savoir quelle attitude adopter à l'égard du tourisme. Le directeur exécutif de l'AITC, John Lawson, a également exprimé sa déception en déclarant:

Nous nous retrouvons avec un ministère à vocations multiples. C'est un net indice que le tourisme est une fois encore relégué à l'arrière-plan.

Songez combien ces personnes doivent être déçues après avoir lu le discours du trône. Il n'y est fait nulle mention du tourisme. Le gouvernement l'a complètement oublié.

L'année 1986 a été une des meilleures pour le tourisme. Expo a été la raison principale de ce succès. Nous aurions dû profiter de la situation pour améliorer notre situation dans l'industrie du tourisme international. Toutefois, le gouvernement a refusé d'accroître sa publicité à l'étranger. En raison de l'inflation et de la dévaluation du dollar canadien, le budget de la commercialisation a été sensiblement affaibli. On n'affecte pas de crédits suffisamment importants à l'élaboration d'une stratégie de la commercialisation. Le gouvernement a simplement décidé d'oublier l'industrie. Il a violé toutes les promesses faites durant la campagne électorale de 1984.

[*Français*]

Que dire de plus, monsieur le Président! On pourrait certainement continuer. Je n'ai pas touché tous les secteurs, mais vu de l'Atlantique, ce discours du Trône nous laisse entrevoir des temps plus difficiles parce que ce gouvernement ne semble pas vouloir porter attention aux régions éloignées. D'autant plus, que ce gouvernement n'a pas su se mériter la confiance des gens.

Et que penser des réponses du ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Bouchard) qui refuse de prendre position et de rejeter les recommandations qui ébranleraient tout le système d'assurance-chômage, les recommandations du rapport Forget. Il n'a tout simplement pas voulu se prononcer. C'est très très inquiétant!

Il est à souhaiter, monsieur le Président, que le premier ministre ait compris le message des pêcheurs lors de son passage à Moncton, pêcheurs qui voulaient faire voir leur mécontentement et leur inquiétude vis-à-vis des recommandations du rapport Forget.

Monsieur le Président, je termine en souhaitant que ce gouvernement va se réveiller à temps, surtout se réveiller à temps pour empêcher que l'Atlantique subisse un recul vis-à-vis des autres régions du Canada. Il faut absolument que ce gouvernement annonce des programmes et des mesures concrètes qui feront avancer les secteurs primaires, des mesures concrètes qui viseront à diminuer les inégalités régionales.

[*Traduction*]

M. Caccia: Monsieur le Président, le député vient d'une province où les parcs jouent un rôle. J'ai remarqué que le ministre de l'Environnement (M. MacMillan) était à la Chambre jusqu'à il y a quelques minutes. J'aimerais toutefois demander son opinion au député.

Le gouvernement, au terme de deux années d'existence, n'a toujours pas proposé d'amendement à la Loi nationale sur les parcs. Ces amendements ont été rédigés par le précédent gouvernement et l'on en a bien besoin pour mettre à jour le fonctionnement, l'utilisation, la validité et la valeur à long terme des parcs à la disposition des Canadiens, pour protéger la faune, et pour protéger notre patrimoine écologique dans sa province aussi bien que dans d'autres régions du pays.

Pourrait-il nous dire ce qu'il pense du fait que le ministre de l'Environnement se vante d'une augmentation d'environ 3 millions de dollars du budget de ce ministère? En réalité, le pouvoir d'achat du ministère a diminué d'environ 59 millions de dollars à cause des 4 p. 100 d'inflation que nous avons eue ces deux dernières années. C'est une érosion flagrante, et cela montre que le ministère n'est pas capable de conserver le même niveau de pouvoir d'achat qu'en 1984.

J'aimerais aussi lui demander s'il pourrait nous donner son avis sur le fait que le gouvernement actuel fait des déclarations sur la question des produits contaminants et sur la nécessité de présenter une loi modifiant la loi actuelle. Il a coupé l'herbe sous le pied à la recherche sur les produits chimiques toxiques en s'abstenant de prendre l'engagement, comme il aurait dû le faire, de créer un centre mixte de toxicologie à l'Université de Toronto et à l'Université de Guelph. Vu la situation actuelle, nous en aurions pourtant bien besoin.

Enfin, pourrait-il nous dire ce qu'il pense du fait que le gouvernement est déjà au pouvoir depuis deux ans et qu'il nous demande d'attendre encore un an pour faire avancer le dossier de la Niagara? Nous devrions nous attaquer à la contamination de la Niagara dûe aux dépotoirs qui la longent. On nous demande d'attendre encore quatre ans pour voir une action ou une initiative quelconque dans le domaine des pluies acides—et je sais que c'est un problème qui affecte aussi le Nouveau-Brunswick—parce que le premier ministre (M. Mulroney) et le président Reagan se sont mis d'accord pour laisser aux poldueurs l'initiative de faire des recherches et d'élaborer des méthodes de contrôle du développement au cours des cinq prochaines années. Nous en concluons donc que sur ces deux fronts, et je parle ici des produits chimiques toxiques aussi bien que des pluies acides, le gouvernement n'a rien fait de véritablement tangible en deux années d'exercice du pouvoir. Qu'en pense le député?

[*Français*]

M. Robichaud: Monsieur le Président, il me fait plaisir de commenter sur les paroles de mon collègue, c'est que ce gouvernement dans les derniers deux ans a fait toutes sortes de beaux discours et a essayé d'impressionnner les gens par de belles paroles, des discours vides, et pour appuyer ce que je dis et ce que mon collègue disait vis-à-vis de l'environnement, on voit très bien ce qui se passe dans l'Atlantique avec l'annonce de l'Agence de développement de l'Atlantique. Après deux ans, alors que le gouvernement a pu constater les problèmes d'emploi, de chômage, que nous avions chez nous avec la perte d'emplois dans les ateliers du CN à Moncton, tout ce que le premier ministre a pu nous annoncer dernièrement, c'était la création d'une agence. Tout simplement des belles paroles. L'agence sera en place pour le printemps prochain. Qu'est-ce que cette agence va faire? Il n'a pu l'expliquer. Alors c'est un peu ce qui se passe dans tous les domaines autant dans l'Atlantique dans le développement régional que dans l'environnement. On entend beaucoup de belles paroles mais on voit très peu de gestes concrets.

• (1210)

[*Traduction*]

M. Caccia: Monsieur le Président, peut-être le député, mon collègue, pourrait-il nous dire ce qu'il pense du fait que les budgets d'importants ministères comme celui de l'Environnement et j'imagine aussi celui du Tourisme, qui intéresse particulièrement le député, sont victimes du fait que l'on ne prévoit rien dans leur budget pour la préservation de leur pouvoir d'achat, de sorte qu'ils sont durement frappés par l'inflation chaque année.

[*Français*]

M. Robichaud: Monsieur le Président, oui en fait, c'est exactement ce qui se passe dans le ministère du Tourisme, dans le budget destiné au tourisme, surtout dans le programme de *marketing*. Le ministre se vante qu'ils ont fait un effort plus accentué sur le *marketing* aux États-Unis, mais si on regarde les sommes d'argent affectées au *marketing*, ce sont les mêmes que dans les années passées. Ce qui veut dire que compte tenu de l'inflation et de la dévaluation de notre dollar, nous achetons beaucoup moins de services que nous en achetions dans les années passées. Je trouve vraiment que le ministre a manqué à sa responsabilité, qu'il aurait dû se chicaner un peu avec ses collègues au Cabinet afin d'obtenir plus de fonds pour faire de ce programme de *marketing* du tourisme un programme qui aurait vraiment valu la peine.

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Paproski): La période réservée aux questions et commentaires est maintenant terminée. Je donne la parole au député de South West Nova (M. Comeau) sur le débat.

M. Gérald Comeau (South West Nova): Monsieur le Président, je tiens moi aussi à vous féliciter d'avoir été reconduit dans vos fonctions de Président adjoint.

Je tiens pour un honneur de pouvoir participer aujourd'hui au débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône et de parler de l'expansion industrielle régionale, sujet qui intéresse ma région au plus haut point. J'aimerais expliquer à la Chambre que les Canadiens des provinces de l'Atlantique, qui passent pour les «parents pauvres» de la Confédération, sont mieux à même que quiconque de s'attaquer à leurs propres problèmes. Si l'on nous en donne la chance, nous allons démontrer aux autres Canadiens que nous sommes encore capables de recouvrer la place enviable qui était autrefois la nôtre dans le monde. Comme le dit un vieil adage, «Ceux qui ni ne connaissent ni ne comprennent leur histoire sont condamnés à répéter les mêmes erreurs». Pour mieux illustrer ce dont les provinces de l'Atlantique ont besoin, je vais utiliser le cas de ma propre circonscription.

La région de South West Nova est celle qui reçut la première colonie de peuplement au Canada. Bien que, dans l'ensemble, elle ressemble à de nombreuses autres parties des Maritimes, elle n'en conserve pas moins un caractère très distinctif. La première tentative de peuplement européen permanent en Amérique du Nord a débuté à Port-Royal lorsque le Sieur de Monts, un noble Français, y construisit une «habitation» qui devait lui servir de quartier général pour son commerce du poisson et des fourrures. Il était accompagné du premier géographe résident, Samuel de Champlain, du premier pharmacien, du premier chirurgien, et de Marc Lescarbot, le premier avocat, poète et homme de théâtre; quelques années plus tard, il devait faire venir la première Européenne à s'installer en permanence au Canada.

C'est à Port-Royal, en 1606, que fut construite la première grande route au Canada, c'est là également qu'eut lieu la première tentative fructueuse d'exploitation agricole. C'est sur cet emplacement que fut érigé le premier moulin à eau et c'est du bassin d'Annapolis que devaient bientôt prendre le large les premiers navires construits en Amérique du Nord. En 1606, Membertou, chef des Micmacs, fut le premier autochtone canadien à embrasser le christianisme et à être baptisé. Pour rendre la vie plus agréable aux colons, Champlain y fonda l'Ordre du bon temps, le premier club social en Amérique du Nord.

En 1621, Jacques Ier, roi d'Angleterre et d'Écosse, concéda en vertu d'une charte la Nova Scotia—la Nouvelle-Écosse, en latin—à sir William Alexander; une copie manuscrite originale de cette charte sera bientôt déposée au musée de Fort Anne.

En 1629, les premiers défricheurs écossais à venir au Nouveau Monde commencèrent à s'installer à Fair Haven, près de l'emplacement de la colonie française. A ce moment-là, la

Nova Scotia fut la première région en Amérique à être dotée d'un drapeau et d'armoiries.

Par la suite, la France et l'Angleterre se disputèrent longtemps la propriété de l'Acadie ou de la Nova Scotia; la plupart des batailles furent livrées dans les limites de ma propre circonscription.

[*Français*]

Au fil des ans la propriété de l'Acadie ou de la Nouvelle-Écosse a provoqué de nombreuses batailles dont la plupart, comme je l'ai indiqué, furent livrées à l'intérieur de ma circonscription. En fin de compte la Nouvelle-Écosse retrouva un climat pacifique mais uniquement une fois que beaucoup d'Acadiens furent déportés de leur foyer et exilés en Europe, aux Antilles et en Nouvelle-Angleterre.

Monsieur le Président, pour vous illustrer la ténacité de ces gens, je vous dirai que plusieurs centaines d'entre eux ont marché des milliers de milles, traversant forêts et cours d'eau pour retrouver leur patrie. Moi-même, monsieur le Président, je suis un descendant direct de ce peuple remarquable et la preuve vivante de l'amour, parfois incompréhensible aux étrangers, que nous, les gens des provinces Maritimes, éprouvons pour notre terre et notre mode de vie.

Le reste du Canada ne comprend pas facilement ce sentiment profond qui nous lie à notre foyer et à notre patrimoine et qui nous empêche de les quitter. Mais, monsieur le Président, s'ils ne le comprennent pas, c'est tant pis pour eux.

[*Traduction*]

L'immigration dans les provinces Maritimes avait presque complètement cessé vers 1850. Les planteurs de la Nouvelle-Angleterre dans les années 1760, les loyalistes dans les années 1770 et 1780, les esclaves affranchis aux États-Unis ainsi que les agriculteurs et les fermiers déplacés en Écosse, en Irlande et en Angleterre qui sont venus par après avaient dès cette date occupé la plupart des terres disponibles. C'était à une époque où la moitié du Canada n'était pas encore colonisée. Il est donc peu étonnant qu'aux yeux des citoyens de la Nouvelle-Écosse, les provinces de l'Ouest sont relativement jeunes.

La mer a toujours fait partie intégrante de la vie dans les provinces de l'Atlantique. Je me demande si les Canadiens qui dénigrent notre prospérité d'antan savent qu'à l'époque de la Confédération, la marine marchande des provinces Maritimes se classait au quatrième rang en importance dans le monde. Cela semble difficile à croire, mais c'est vrai. Avec environ un million d'habitants tout au plus, nous pouvions soutenir la concurrence de la Grande-Bretagne, de la France, des États-Unis, de la Russie, de l'Espagne, de l'Allemagne et du Japon. La ville de Yarmouth située dans ma circonscription comptait plus de navires enregistrés que n'importe quel autre port au monde, plus que Londres, Portsmouth, Calais, Amsterdam ou Boston. Comment cette prospérité s'est-elle évanouie, monsieur le Président? Quand la Nouvelle-Écosse a été entraînée à son corps défendant dans la Confédération, les politiques commerciales du Canada central ont drainé la prospérité qui a remonté le Saint-Laurent jusqu'à Montréal, Toronto, Hamilton, Windsor et de nombreuses autres localités. Nous ne nous en sommes jamais remis. Nous avons été réduits à la situation embarrassante de venir quémander à Ottawa.

Comme le premier ministre (M. Mulroney) l'a déclaré dans son discours l'autre jour, ce dont la région de l'Atlantique a besoin, ce n'est pas d'une aide financière accrue, mais de pouvoir décider comment dépenser ses fonds.

Depuis l'époque de la Confédération, le gouvernement fédéral prend pour le compte des habitants des Maritimes les décisions qu'il estime dans leur intérêt. Cependant, en réalité, monsieur le Président, le gouvernement regarde vers l'Est avec des oeillères. Il ne voit que ce qu'il veut bien voir. Cela ne nous aidera en rien à retrouver notre prospérité.

Il faut laisser les provinces de l'Atlantique s'administrer elles-mêmes et prendre leurs propres décisions. Après 120 années d'indulgence simulée de la part du centre du pays, notre situation est relativement pire que ce qu'elle était avant la Confédération.

Je suis persuadé que ces observations amèneront certains de nos détracteurs à remettre en question notre patriotisme. Or, on ne peut absolument pas douter du patriotisme des gens de la Nouvelle-Écosse. Nous n'avons pas hésité à défendre notre pays lorsque le besoin s'en est fait sentir. Des gens de toutes origines, indienne, française, anglaise, irlandaise, écossaise, africaine et autres ont répondu spontanément à l'appel de la nation. Dans ma circonscription de South West Nova, on retrouve le *West Nova Scotia Regiment*, successeur du premier régiment anglais au Canada, le *Phillip's 40th Foot*, formé d'habitants de la vallée d'Annapolis en 1717.

• (1220)

Je connais pour ma part de nombreux anciens combattants qui ont combattu, afin de préserver la liberté de notre pays. Je voudrais dire en passant que je suis extrêmement satisfait du ministère des Affaires des anciens combattants sous la direction éclairée de l'actuel ministre qui a nettement amélioré l'orientation des programmes et leur prestation à nos nombreux anciens combattants méritants. Dans la ville de Middleton, dans ma circonscription, se trouve dans la division n° 1 de la Légion royale canadienne. Selon moi, personne ne peut mettre en doute le patriotisme des gens de la vallée d'Annapolis.

[*Français*]

Mais revenons à l'objet de mon allocution. Nous, de la circonscription de South West Nova, nous avons un mode de vie diversifié. Des industries axées sur l'exploitation des ressources comme les forêts et l'agriculture sont souvent reliées entre elles ou avec l'industrie de la pêche. Il arrive parfois qu'un agriculteur fasse un peu de pêche ou qu'un pêcheur s'adonne à la coupe du bois pour arrondir les fins de mois.

En raison de la nature de nos terres et de notre géographie, il n'est pas rare qu'un travailleur ait deux ou trois sources de revenus différentes. Pendant l'hiver, lorsque l'agriculture et les pêches sont à peu près à leur point mort, bon nombre de mes électeurs aimeraient pouvoir travailler sur leurs terres à bois. Les programmes actuels d'exploitation des forêts qui sont administrés localement, je devrais dire, leur offrent cette possibilité. Peut-être y a-t-il une leçon à tirer de cet exemple?

[*Traduction*]

Les gens de ma circonscription ont une grande faculté d'adaptation et des talents divers. Notre industrie agricole englobe tout, de la production laitière à la production de céréales en passant par l'élevage du porc ou des animaux à fourrure.

Certains agriculteurs se spécialisent dans deux ou trois domaines, afin d'être davantage compétitifs. On peut dire que nous ne mettons pas tous nos oeufs dans le même panier.

Le gouvernement fédéral est également un employeur important dans ma circonscription. On y retrouve plusieurs parcs nationaux, notamment le premier parc national historique du Canada, Fort Anne. Il y a également l'établissement de formation de base des Forces armées canadiennes de la base de Cornwallis, et bon nombre de mes électeurs travaillent à la base aérienne de Greenwood, juste à l'extérieur de ma circonscription. Le ministère des Pêches et des Océans assure de l'emploi à bien d'autres personnes. En outre, on retrouve dans la région la plus importante mine d'étain en Amérique du Nord.

[*Français*]

Nous contribuons également beaucoup à l'industrie des textiles et, comme vous pouvez l'imaginer, la construction maritime représente une source important d'emplois. Notre usine de fabrication d'ambulances et de salles d'opération mobiles que nous destinons à l'étranger illustre bien notre capacité de rivaliser à l'échelle internationale.

De par la géographie du Canada et du monde, il nous est souvent plus facile de soutenir la concurrence à l'étranger qu'au Canada même. La Nouvelle-Écosse vend tous les ans aux États-Unis des arbres de Noël pour une valeur de trente millions de dollars. Bien sûr, cette activité ne représente qu'un emploi à temps partiel pour beaucoup, mais elle est une source essentielle de revenus supplémentaires.

[*Traduction*]

Les économistes recommandent fortement que l'expansion régionale soit fondée sur des avantages comparables. Les Canadiens de la région de l'Atlantique savent depuis longtemps qu'il faut privilégier les activités dans lesquelles une région excelle. Depuis le début de son histoire, soit depuis l'arrivée des colons européens, une bonne partie de l'activité économique de la Nouvelle-Écosse a reposé sur la navigation et le commerce international. C'est ce qui explique que les habitants de la province sachent fort bien desservir les différents marchés mondiaux et mettre sur pied des réseaux de transport complexes destinés à faciliter cette activité. Ces talents et caractéristiques historiques ont été maintenues jusqu'à ce jour.

Les exportations de biens produits en Nouvelle-Écosse ont atteint 1,1 milliard de dollars en 1983. Le poisson compte pour 38 p. 100 du total des exportations de la province dont il occupe d'ailleurs le premier rang à cet égard, et rapporte près de 418 millions de dollars. La Nouvelle-Écosse est spécialement bien située pour récolter les riches ressources du nord-ouest de l'Atlantique. On y a mis sur pied un important secteur de conserve du poisson à terre. South West Nova compte à elle seule 90 des 160 conserveries de poisson. Le Canada est le plus gros exportateur mondial de produits de la mer et tout porte à croire que la richesse de ses ressources marines lui permettra de se maintenir au premier rang.

Tant par la valeur des prises au débarquement que par leur poids, la Nouvelle-Écosse vient au premier rang au Canada du fait qu'elle rapporte 28 p. 100 de la valeur totale des exportations canadiennes de poisson. Elle est située près de certaines des meilleures zones de pêche du monde. Elle est également située directement sur l'une des principales routes commerçantes entre l'Amérique du Nord et l'Europe. Le transport des produits de la mer peut s'y faire de manière très efficace. Les transbordeurs font la navette quotidiennement entre Yarmouth, en Nouvelle-Écosse, et Bar Harbour, dans la Maine, et entre Digby, toujours en Nouvelle-Écosse, et Saint-Jean, au Nouveau-Brunswick; ils transportent des conteneurs de poisson frais réfrigéré jusqu'aux marchés du Canada et du nord-est des États-Unis. Ma circonscription a compté à elle seule pour 8,7 p. 100 des prises de poisson en 1983 dans l'ensemble du Canada. Pour replacer les choses dans leur juste perspective, ma circonscription dispose à elle seule de plus de valeur au débarquement que toute la province du Québec, de presque le double de toute la province de l'Île-du-Prince-Édouard et d'environ la même que toute la province du Nouveau-Brunswick.

En 1981, la pêche procurait 4 560 emplois directs dans ma circonscription. Cependant, écoutez bien ceci. Selon une étude entreprise en 1985 par le *Gorsebrook Institute for Atlantic Canada Studies*, les industries indépendantes de transformation du poisson sont incomprises par le gouvernement et par les économistes. Dans le rapport Kirby de 1983 portant sur les pêches de la côte est, on a mal expliqué le système et on a peu parlé des problèmes que connaissent le secteur indépendant de transformation du poisson en Nouvelle-Écosse et les milliers de travailleurs qui dépendent de cette industrie vitale. Ce rapport s'est surtout penché sur les problèmes économiques des grandes usines de transformation du poisson de la région de l'Atlantique. Nos exploitants indépendants ont surmonté les difficultés du début des années 80 et ont pu conserver les milliers d'emplois qu'ils fournissent dans la Nouvelle-Écosse rurale. Ils y sont parvenus sans avoir bénéficié de millions de dollars de deniers publics.

Le rôle du ministère fédéral des Pêches et des Océans se trouve au centre des préoccupations des propriétaires d'usines de transformation du poisson en Nouvelle-Écosse. Bien qu'ils reconnaissent les efforts déployés par le ministère pour préserver et réglementer l'accès aux stocks de poisson, selon le rapport, ils se montrent généralement très critique à l'égard des réalisations du gouvernement. Ce mécontentement s'est cristallisé au cours de l'été 1984 autour de la réglementation des usines indépendantes et des répercussions néfastes prévues du refinancement des grandes usines de transformation de la région de l'Atlantique. Les propriétaires de petites et moyennes usines sont persuadés que les sociétés réorganisées devront demander au gouvernement une aide supplémentaire dans les cinq prochaines années.

Le succès des usines indépendantes de transformation du poisson réside encore dans leur capacité de communiquer et de prendre des décisions plus rapidement, et elles ont plus de chance de pouvoir assurer la surveillance directe nécessaire pour rentabiliser une industrie de main-d'oeuvre.

Le malentendu subsiste dans bien des secteurs du processus de prise de décision à Ottawa. Voilà pourquoi on a accueilli la décision concernant le chalutier-usine avec tant de méfiance et d'appréhension. Les problèmes constants des ports pour petites embarcations préoccupent les pêcheurs depuis de nombreuses années maintenant et les décideurs d'Ottawa devront y remédier.

[*Français*]

Aucune activité gouvernementale ne revêt plus d'importance pour les provinces de l'Atlantique que les transports. La nécessité de veiller à ce que les entreprises de l'Atlantique surmontent l'obstacle que représente la réalité géographique et qu'elles puissent rivaliser, tant sur les marchés nationaux qu'internationaux, est la principale justification de la présence constante et soutenue du gouvernement dans le réseau des transports. Grâce à des subsides et à des règlements divers, le réseau des transports s'est révélé un instrument efficace à l'essor économique.

Dans l'ensemble, l'orientation générale de la réforme des transports contribuera à accroître l'efficacité et la productivité du système des transports. Mais une approche orientée davantage sur le marché soulève une grande inquiétude, car il faut déterminer comment les collectivités seront attirées par la mise sur pied d'un service de transport de marchandises et de passagers.

L'importance des transports pour les habitants du Sud-Ouest Nova s'est vivement manifestée au cours de l'année dernière lorsque les «décideurs» fédéraux ont tenté d'éliminer le service d'hiver du *M.V. Bluenose*. La population a considéré cette mesure comme une attaque au fondement même de son économie.

• (1230)

[*Traduction*]

Comme quelqu'un l'a déjà fait remarquer, la région de l'Atlantique dépend du commerce international depuis près de 400 ans. Nous avons appris à nous mesurer aux meilleurs dans le monde. Les Canadiens de la région de l'Atlantique ont beaucoup à gagner de la réussite des entretiens sur le commerce bilatéral. Nous savons que les marchés doivent être assurés.

La région de l'Atlantique a ressenti les effets et les inconvénients des mesures compensatrices que préconisent les protectionnistes américains. La sécurité d'accès aux marchés offre la stabilité nécessaire à la planification des investissements et à l'orientation de la production.

Les pessimistes qui ont peur que nous perdions notre culture nationale en faisant concurrence aux entreprises américaines doivent réviser leur vision du Canada. Leur manque de confiance en la capacité du Canada de soutenir la concurrence est une honte pour le pays.

Les partis de l'opposition ont pris l'habitude de parler d'«argent frais». Ils ne semblent pas comprendre que faire marcher la planche à billets n'est pas la solution. On peut faire beaucoup en dépensant plus sagement et en supprimant les tracasseries administratives qui découragent tout simplement les investisseurs.

Le discours du trône annonce la création d'une agence qui coordonnera l'expansion industrielle dans la région de l'Atlantique. Cette initiative me réjouit.

J'espère que cette agence mènera une nouvelle stratégie industrielle d'ensemble pour la croissance économique régionale, qu'elle en surveillera l'application et que les décisions ne seront pas laissées aux bureaucrates d'Ottawa. Cette agence doit solliciter la participation du secteur privé, des syndicats et des deux principaux niveaux de gouvernement. Enfin, l'agence doit réduire la paperasserie qui retarde la croissance.

En conclusion, je suis sûr que vous avez entendu parler des marées de la baie de Fundy, les plus hautes du monde. Je termine en citant les paroles de ce fameux homme d'État de la Nouvelle-Écosse, Joseph Howe:

> Allez-y, vantez votre pays, les gars. Quand je suis à l'étranger, je me vante de tout ce que représente la Nouvelle-Écosse, de tout ce qu'elle possède et de tout ce qu'elle peut devenir, et si quelqu'un dit mieux sur tous les autres points, je peux toujours leur en boucher un coin en leur demandant: «Quelle hauteur atteignent vos marées?»

Les marées montent toujours, monsieur le Président.

M. Caldwell: Monsieur le Président, tout le monde conviendra que le débat sur le discours du trône permet notamment d'entendre parler d'autres régions du Canada. Tous ceux d'entre nous qui n'ont peut-être pas voyagé autant que les députés qui sont à la Chambre depuis plus longtemps sont heureux d'entendre parler de ces régions.

J'ai écouté avec intérêt le discours du député de South West Nova (M. Comeau), dans lequel il décrivait des activités en cours dans sa région. Je me permets de signaler qu'il n'y a pas de marée dans ma région, mais que les eaux y montent dangereusement.

Ses commentaires sur l'industrie de la pêche m'ont également intéressé. Si le député peut faire état d'un important secteur de pêche en eau salée dans sa circonscription, je puis me vanter de représenter celle où est située la plus importante pêcherie d'eau douce du monde. Dans ma région, quelque 2 000 personnes tirent leur subsistance de la pêche en eau douce.

J'ajoute également que je suis heureux qu'il soit le nouveau président du comité permanent des pêches et océans. Je suis sûr que ses vastes connaissances y seront mises à profit.

La pêche de notre région relève de la compétence provinciale et le système d'attribution de quotas aux bateaux a généralement assuré sa prospérité. Que pourrait-on faire, selon le député, pour restaurer la prospérité de la pêche en eau salée dans sa région et sur la côte est du Canada? Quelle orientation voudrait-il donner au comité et quels programmes voudrait-il mettre de l'avant?

M. Comeau: Monsieur le Président, je remercie mon collègue de sa question. Je crois que l'importance des pêcheries d'eau douce de sa région qui, selon lui, sont les plus importantes au monde, a déjà fait l'objet de discussions entre nous. Je le félicite de l'intérêt incessant qu'il leur porte, puisqu'il ne manque aucune occasion d'aborder ce sujet avec moi, en ma qualité de membre du comité des pêches et océans.

Le député a demandé quelles perspectives j'envisageais dans ce domaine. Il s'est posé ces derniers mois un problème assez grave au sujet de l'attribution des stocks de pétoncles du banc Georges, où la pêche est fort lucrative. Au lieu d'imposer une répartition de ces stocks, le ministre et moi-même avons tenu à ce que les milieux de l'industrie se concertent. La solution vient donc de l'industrie et non d'Ottawa. Je crois savoir qu'elle a été proposée au ministre des Pêches et Océans (M. Siddon) et j'espère qu'il l'acceptera.

Telle est l'orientation que j'aimerais donner à l'affaire, c'est-à-dire permettre à l'industrie de prendre ses propres décisions.

M. O'Neil: Monsieur le Président, je tiens tout d'abord à féliciter le député de South West Nova (M. Comeau) de

l'excellent discours qu'il a prononcé de même que de sa nomination au poste de président du comité des pêches. Je travaille avec M. Comeau depuis deux ans et je connais tout l'intérêt qu'il porte aux pêches, ainsi que sa compétence à cet égard. Cela semble très approprié, étant donné qu'il représente la circonscription où la valeur du poisson débarqué est la plus élevée au Canada. Je sais que M. Comeau continuera de représenter avec dynamisme les intérêts de ses électeurs et en particulier de l'industrie de la pêche.

Le président suppléant (M. Paproski): Je tiens simplement à faire remarquer au député qu'il devrait parler du député de South West Nova en le désignant par sa circonscription, non par son nom.

M. O'Neil: Je m'excuse de ma familiarité auprès du député.

Peut-être le député pourrait-il nous dire ce qu'il pense des problèmes de contingentement éprouvés par la firme VSW de la région de Scotia-Fundy.

M. Comeau: Monsieur le Président, je profite de l'occasion pour féliciter le député de Cape Breton Highlands—Canso (M. O'Neil) de sa nomination au poste de président du comité permanent de l'expansion industrielle régionale. J'espère que je ne le félicite pas prématurément.

J'ai eu également de longues discussions avec le député sur ses principaux sujets de préoccupation. Il a fait mention de problèmes de contingentement dans la région de Scotia. Je suppose qu'il veut parler de certains des articles publiés récemment dans les journaux où on faisait état d'intenses activités de pêche excessive et illégale. Le député devrait se renseigner davantage auprès du ministre, mais j'ai de bonnes raisons de mettre en doute certaines des allégations faites dans les journaux. Je conteste la façon dont on a calculé les chiffres.

[*Français*]

M. Gauthier: Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord féliciter le député de South West Nova (M. Comeau) pour son discours. Je pense qu'il est de tradition en cette Chambre qu'un député prononce un discours sur le discours du Trône; je pense également qu'il a bien donné l'historique de sa circonscription et je l'en félicite.

Monsieur le Président, je voudrais lui poser une question à titre de député de l'Est du pays et maintenant président du Comité des pêches et des océans. On sait que le ministre des Pêches et des Océans (M. Siddon) a, disons, aboli le laboratoire d'écologie marine à l'Institut d'océanographie de Bedford, et le député est certainement au courant de l'importance de la recherche et du développement dans le domaine des pêches et des océans. Est-il prêt aujourd'hui à dire à la Chambre quelle position il adoptera comme président du Comité? Fera-t-il des recommandations auprès du ministre pour que le gouvernement rétablisse justement cette composante de la recherche et du développement dans le domaine des pêches et des océans à Bedford afin que ce laboratoire soit rétabli à sa pleine capacité?

[*Traduction*]

M. Comeau: Monsieur le Président, je remercie le député de sa question, car elle me permet de dire que j'approuve tout à fait le ministre de vouloir consacrer davantage de moyens à la connaissance des réserves de poissons de l'Atlantique, et donner une orientation unique aux divers services des directions scientifiques qui s'éparpillaient dans tous les sens. Désormais, on se concentrera sur les sciences et l'on tentera d'obtenir des connaissances précises sur les stocks de poissons, les endroits où ils se trouvent et l'avenir des pêches dans l'Est.

Le président suppléant (M. Paproski): La période réservée aux questions et aux observations est terminée. Le débat se poursuit.

• (1240)

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui dans le cadre du débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône. Je m'en tiendrai à deux grands sujets de préoccupation, les emplois et les services. J'aurais d'abord quelques mots à dire sur la déclaration que le ministre des Finances (M. Wilson) a faite aujourd'hui, au titre de sa contribution personnelle à ce même débat. Il nous a signalé son intention de réduire l'impôt sur le revenu pour la plupart des Canadiens, je crois. Nous nous en réjouissons, bien sûr, de ce côté-ci. Il y a toutefois lieu de s'inquiéter aussi puisque, du même coup, il nous garantit plus ou moins que les recettes provenant de la taxe de vente que paient tous les consommateurs vont en quelque sorte augmenter. Cette hausse s'ajoutera à celle de 3 p. 100 que les conservateurs ont imposée depuis leur arrivée au pouvoir en septembre 1984. Cette taxe a privé les familles canadiennes de plus de 1 300 $. Rien ne nous assure que tout en mettant quelques sous dans la poche des simples Canadiens, la réforme fiscale que le ministre a évoquée ne leur chipera pas en douce plusieurs dollars par le biais d'une taxe de vente conçue différemment.

Je crains aussi que le ministre n'attende encore deux ans pour procéder à une autre révision, voire à de nouvelles consultations sur la réforme fiscale alors qu'il sait fort bien que 79 000 compagnies candiennes, dont les bénéfices annuels étaient de 13 milliards de dollars ou davantage, n'ont pas payé d'impôt du tout au Trésor fédéral. Elles n'ont absolument pas contribué à la bonne marche du pays en assurant les services que nous considérons nécessaires dans une société donnée.

Permettez-moi de m'étendre sur le secteur des services. On ne trouverait pas de meilleur exemple de l'attitude des conservateurs en cette matière que la façon dont ils s'occupent de la Société canadienne des postes. Ils sont indiscutablement en train de faire une campagne en vue de réduire la qualité des services offerts aux Canadiens, sous prétexte de réduire le déficit de cette société et celui du gouvernement en général. Cette attitude compromet en fait l'existence même des services publics.

M. Malone: Bravo!

M. Angus: Je vois qu'on m'approuve du côté du gouvernement et je n'en suis pas autrement surpris. Permettez-moi de vous expliquer ce qui se passe actuellement, monsieur le Président.

M. Malone: Le tiers des impôts sert à éponger la dette.

M. Angus: On a supprimé 50 itinéraires postaux dans les campagnes. C'est dire qu'il y a 50 régions où des gens qui vivent à des milles et des milles des centres urbains n'ont aucun service postal. Ces personnes doivent parcourir actuellement 20, 30, 40 et 50 kilomètres pour aller chercher leur courrier. On a déjà fermé 72 bureaux de poste ruraux pour réduire le déficit de cette société, et son service en souffre forcément. Les

nouveaux quartiers poussent comme des champignons partout au pays et la plupart d'entre eux ne sont pas desservis par la Société canadienne des postes. Ils le sont moins en tout cas que dans ma localité, car le facteur dépose quelques factures dans ma boîte aux lettres cinq fois par semaine. On est en train de créer des paliers de service et du même coup différentes catégories de citoyens.

On s'inquiète beaucoup de la suppression éventuelle des itinéraires ruraux dans ma circonscription. Nous avons combattu avec succès ce projet le printemps dernier et nous ouvrons l'oeil actuellement, en prévision d'une nouvelle offensive cet automne. On craint que certains bureaux de poste soient fermés dans les campagnes, crainte qu'entretient la Société canadienne des postes à cause des mesures qu'elle prend.

Les heures d'ouverture de certains bureaux de poste ruraux ont été réduites. Ils sont maintenant ouverts du lundi au vendredi, de 8 heures à 14 h 30. Dans le cas des bureaux de poste de Nolalu et de Gillies, situés à une trentaine de milles de Thunder Bay, les personnes qui habitent cette région rurale et qui travaillent à Thunder Bay, le principal lieu d'emploi, ont perdu leurs droits. Pour arriver au travail à 8 heures, elles doivent partir à 7 heures ou plus tôt. Pour y arriver à 9 heures, elles doivent partir à 8 heures ou plus tôt. Elles ne reviennent pas à la maison avant 17, 18 ou 19 heures. Elles n'ont donc pas accès à leur bureau de poste. Leur bureau de poste étant fermé le samedi, elles ne peuvent pas y aller ce jour-là non plus. Alors, les maîtres de poste de ces localités sont allés voir leurs patrons et leur ont dit ceci: «Écoutez. Le service, pour nous, c'est sacré. Vous avez dit que vous ne vouliez pas nuire au service, alors, nous sommes prêts à offrir un horaire souple». En fait, ils ont dit qu'ils étaient prêts à ouvrir environ une heure le soir pour faire l'affaire des citoyens qui habitent aux environs de ces bureaux de poste et qui en ont besoin pour communiquer avec le reste du monde. On leur a répondu que l'horaire ne pouvait pas changer.

M. Malone: C'est le syndicat qui a refusé.

M. Angus: Le député prétend que c'est le syndicat qui a refusé. C'est tout à fait faux, monsieur le Président. Les personnes concernées ont déclaré très clairement, avec la permission des syndicats, qu'elles seraient prêtes à offrir ces services. Le gouvernement a refusé parce qu'il tente de réduire le service, et il le fait surtout aux dépens des ruraux.

En raison de l'attitude de Postes Canada et de sa décision de réduire les heures d'ouverture, les ruraux craignent que la Société des postes ne veuille que ces bureaux de poste soient un gouffre. Elle veut que leurs revenus diminuent au point que tout le monde pourra voir qu'il n'est pas rentable de les garder ouverts. C'est du moins l'impression qu'ont les ruraux de ma circonscription.

Je crois comprendre que des citoyens ont écrit au ministre. Le Congrès du travail du Canada, en collaboration avec les syndicats des postiers, a publié des annonces dans les journaux et a distribué des dépliants aux citoyens desservis par la poste; il en a adressé à diverses personnes. Pour aider les députés, le ministre a eu la gentillesse de nous écrire et de nous suggérer une façon de répondre. Voici un extrait de la réponse suggérée:

> J'ai noté les commentaires qu'on m'a faits sur la livraison du courrier à domicile dans les villes. Comme vous le savez sans doute, la population urbaine du Canada s'accroît rapidement et il en coûte si cher de livrer le courrier aux nouvelles adresses qu'il faudrait augmenter considérablement les tarifs postaux ou compter davantage sur l'argent des contribuables. Le gouvernement et la Société canadienne des Postes jugent ces deux solutions inacceptables.

Un peu plus loin on lit:

> J'ai bon espoir que Postes Canada pourra équilibrer son budget dans les deux prochaines années . . .

De toute évidence, le gouvernement est obsédé par la réduction du déficit, indépendamment des conséquences pour le service aux Canadiens. Si nous poursuivons cette étrange logique, un jour viendra où les conservateurs proposeront d'éliminer la livraison du courrier aux localités éloignées du Nord, qui en dépendent pour leur alimentation, leurs biens de consommation et autres produits, parce qu'elle est trop coûteuse. Ou alors, ils feront payer en conséquence. Nous avons déjà un tarif spécial pour les États-Unis. Il y en aura peut-être un aussi pour le Nord. C'est l'un des dangers de la voie suivie par le gouvernement.

Passons maintenant à l'emploi. Le discours du trône vise nettement une réduction du déficit. Ce qu'il ne vise pas, malheureusement, c'est une augmentation de l'emploi ou une diminution du nombre de chômeurs. Il ne contient pas d'objectif concret que le gouvernement s'engagerait à atteindre. Nous savons tous que ce n'est pas simple. On ne peut pas créer des emplois du jour au lendemain. Il faut un plan de création. Toutefois, rien ne dit qu'un tel plan existe et on ne nous a donné aucun chiffre.

• (1250)

On peut faire certaines choses pour créer des emplois au Canada et, franchement, pour en créer à Thunder Bay et dans la circonscription de Thunder Bay—Atikokan. Des choses qui, d'ailleurs, ne sont pas nécessairement contraires aux vues du gouvernement, que ce soit sur le plan des principes ou de la mise en pratique. Il y a, par exemple, la question du remplacement du matériel roulant de VIA Rail, qui avait été promis par les libéraux lorsqu'ils étaient au pouvoir et que les conservateurs ont également promis pendant la campagne électorale. C'est une chose que l'ancien ministre des Transports appuyait clairement. Quant au ministre des Transports actuel (M. Crosbie), il semble lui aussi d'accord là-dessus.

Depuis deux ans, les autorités songent à remplacer le matériel roulant. Le gouvernement a sagement décidé, et je l'en félicite, d'en charger un consortium. Il a décidé de demander à Bombardier et à la Société de développement du transport urbain, à qui appartient Can-Car Rail à Thunder Bay, de présenter une proposition conjointe à VIA Rail. Le gouvernement tenait à ce que les wagons soient fabriqués au Canada pour garantir que les occasions d'emploi créées par le remplacement des wagons seraient raisonnablement réparties dans le pays. Il n'y a que deux fabricants de voitures de voyageurs au Canada. Mes électeurs et moi-même aurions bien voulu que tout le contrat soit accordé à notre région, mais nous reconnaissons qu'il faut partager les occasions d'emplois.

Les choses ne se sont pas passées aussi bien qu'on l'aurait voulu. A cause de certains problèmes de conception, le projet n'a pas progressé aussi rapidement qu'on l'avait pensé au moment d'établir les prévisions de coûts. Les problèmes ont cependant été résolus. On a trouvé le moyen de permettre à deux wagons à deux étages de se croiser sans crainte de collision. Après, il y a eu la question d'argent.

Tout l'hiver dernier et jusqu'au printemps et à l'été, VIA Rail a essayé de s'entendre avec le consortium sur la question monétaire et sur la conception des wagons. Un accord a été conclu pendant l'été. Les parties en cause ont rencontré le nouveau ministre des Transports. Comme chacun le sait, il détenait ce portefeuille depuis peu et il avait besoin d'un certain temps pour comprendre non seulement ce qui s'était passé jusque là, mais ce qui se passerait. Le ministre et ses collègues du Cabinet vont certainement devoir établir si le gouvernement est disposé ou non à payer le prix que VIA et le consortium ont fixé.

Depuis 15 jours, mon collègue, le député de Régina-Ouest (M. Benjamin), et moi avons posé la question au ministre à plusieurs reprises. Nous appuyons certainement ce projet. J'ai rencontré plus de un millier de travailleurs de *Can-Car Rail* il y a huit jours à peine. Ils m'ont demandé d'apporter au premier ministre (M. Mulroney) une lettre appuyant ce projet. Je voudrais vous la lire. Voici:

> Monsieur le premier ministre,
>
> Cette lettre a circulé dans les ateliers de *Can-Car Rail*, à Thunder Bay. Depuis plusieurs mois, les travailleurs de cette usine attendent de votre gouvernement la confirmation que le contrat en vue de la construction de wagons de chemins de fer à deux étages destinés à remplacer le matériel roulant désuet de VIA Rail nous sera octroyé en partie.
>
> Vous comprendrez sans doute que le document publié la semaine dernière qui montrait que VIA éprouvait de sérieuses difficultés financières nous a causé de vives inquiétudes au sujet de notre avenir. Monsieur le premier ministre, nous tenons à vous dire que notre avenir dans cette industrie dépend, en grande partie, de l'octroi de ce contrat à Can-Car Rail.
>
> En tant que Canadiens, nous croyons indispensable que notre pays dispose d'un bon réseau de transport ferroviaire national et nous estimons que l'amélioration du matériel de VIA, surtout le matériel roulant, s'impose pour assurer le bon fonctionnement du réseau.
>
> Par conséquent, nous collaborons avec notre député, Iain Angus, pour faire en sorte que notre entreprise obtienne bientôt le contrat sur lequel nous comptions depuis si longtemps. Nous vous demandons de bien vouloir prendre le plus tôt possible un engagement public en ce sens.

Le premier ministre a reçu des copies de cette lettre la semaine dernière. A la Chambre, j'ai demandé au ministre quelle décision avait été prise ou du moins quand nous pouvions espérer une réponse. Il m'a répondu qu'il espérait pouvoir m'en donner une d'ici quelques lunes. Et bien, environ sept semaines ont passé et peut-être un quart de lune. J'invite le ministre des Transports, qui est ici aujourd'hui, à profiter de l'occasion pour me poser à la fin de mon intervention une question dans laquelle il me précisera que ses collègues du Cabinet sont effectivement d'accord et que la déclaration ne tardera pas.

En dernier lieu, j'aimerais aborder un rapport commandé par le ministre fédéral de l'Environnement (M. MacMillan) et ses collègues de la Colombie-Britannique, de l'Alberta, de la Saskatchewan et de l'Ontario. C'est un rapport intitulé «Le charbon à faible teneur en soufre de l'Ouest canadien: un recours accru en Ontario». Quand ce rapport a été publié, le ministre des Transports a formulé des commentaires très positifs sur ses recommandations. Il a par exemple déclaré qu'il pourrait avoir d'importantes retombées positives sur les chemins de fer canadiens, les transporteurs maritimes des Grands Lacs et les activités des terminaux. L'augmentation du volume de charbon transporté devait stimuler l'efficacité ferroviaire et entraîner une baisse des coûts. Il ajoutait en outre que toute mesure raisonnable susceptible d'améliorer la compétitivité du charbon de l'ouest du Canada avait son appui.

C'est avec énormément d'intérêt que j'ai finalement pu prendre connaissance de ce rapport. Ce vif intérêt s'expliquait par diverses raisons. Au départ, le rapport avait été commandé afin de voir si l'utilisation de charbon de l'Ouest à faible teneur en soufre pouvait être une solution à notre problème de pluies acides en Ontario, fondamentalement, et dans une partie du Québec. C'est à cette fin que le groupe de travail avait été constitué et qu'on avait consacré des sommes et un temps considérable à faire cette recherche. Le groupe de travail avait conclu que c'était effectivement l'un des moyens de réduire les émissions acides. Mais ce qui m'enthousiasme le plus, ce sont les avantages que pourrait retirer une grande partie du Canada de l'adoption des recommandations de ce rapport. J'aimerais en donner quelques exemples aux députés.

Si l'on se sert du charbon de l'ouest du Canada à faible teneur en soufre au lieu d'installer des tours de lavage dans les usines d'Hydro Ontario, et de continuer à importer autant et même plus de charbon américain à forte teneur en soufre, nous pouvons créer deux fois plus d'emplois au Canada. Nous pourrons au moins doubler les revenus des Canadiens, et compter sur des retombées de la Colombie-Britannique jusqu'à l'Ontario et même au Québec.

J'aimerais vous donner ici quelques détails. Au total, 101 000 années-personnes d'emplois seraient créés sur les 15 prochaines années, ce qui rapporterait un revenu total de 1,6 milliard de dollars. Pour ce qui est de la Colombie-Britannique d'où proviendra la plus grande partie de la houille, 28 000 années-personnes seront créées et les recettes s'élèveront à 444 millions de dollars. En Alberta, 39 000 années-personnes seront créées, et les recettes seront de 671 millions. Quant à la Saskatchewan, où le chiffre est moins élevé à cause du genre de houille qu'on y trouve, il y aura seulement 1 000 années-personnes et 12 millions de dollars de recettes. En Ontario, 14 000 années-personnes seront créées et les recettes seront de 301 millions de dollars.

Je voudrais terminer cette partie-ci de mes remarques en disant que c'est un domaine auquel nous devons nous intéresser car le Canada en profitera. Nous aurons plus de travailleurs et de contribuables. Nous pourrons donc encaisser des recettes accrues.

Article 21 du Règlement

Le président suppléant (M. Paproski): Avant de quitter le fauteuil, je voudrais signaler que le temps de parole du député est maintenant expiré. Il y aura dix minutes de consacrées aux questions et aux observations après la période des questions s'il se trouve à la Chambre.

Comme il est 13 heures, je quitte maintenant le fauteuil jusqu'a l4 heures.

(La séance est levée à 13 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[*Traduction*]

LES INVALIDES ET LES HANDICAPÉS

LA COURSE DE RICK HANSEN AUTOUR DU GLOBE

Mme Sheila Finestone (Mount Royal): Monsieur le Président, j'ai accueilli dimanche dernier à Montréal Rick Hansen, notre ambassadeur extraordinaire itinérant en fauteuil roulant. En serrant sa main gantée, j'ai senti la force de Rick et la ténacité qui lui a fait parcourir 24 900 milles autour du globe. J'ai partagé son enthousiasme et sa détermination à sensibiliser davantage le public au potentiel des personnes handicapées. Son objectif de constituer un fonds international de dix millions de dollars pour la recherche sur les maladies de la moelle épinière semble plus près d'être atteint aujourd'hui que lorsque je lui ai rendu visite et souhaité bonne chance et bon voyage à Vancouver il y a deux ans à peine.

Des personnes en fauteuil roulant ne cessent de défier les obstacles et de les surmonter. L'accès matériel aux édifices s'améliore. Mais un meilleur accès psychologique à la société grâce au changement des attitudes s'impose également. Trop de gens ont encore plus conscience du fauteuil roulant que de la personne qui l'occupe.

Les prochains mois seront durs pour Rick Hansen qui devra affronter la traversée des Prairies en hiver, mais il est courageux. Nos prières et nos pensées t'accompagneront, Rick, et nous attendons ton arrivée en fin de semaine à Ottawa.

* * *

LES ÉVÉNEMENTS HISTORIQUES

LE 30E ANNIVERSAIRE DE LA RÉVOLUTION HONGROISE

M. Bob Hicks (Scarborough-Est): Monsieur le Président, on célèbre aujourd'hui dans diverses collectivités canadiennes un service solennel pour souligner le 30e anniversaire de la révolution hongroise et commémorer le souvenir de ceux qui ont perdu la vie dans cette lutte historique pour la liberté. Le 23 octobre 1956, les années d'oppression du régime communiste ont abouti à un soulèvement qui a éveillé le monde libre à la lutte courageuse menée par le peuple hongrois contre le totalitarisme et l'anéantissement de la liberté. La révolution a été éventuellement matée par l'armée soviétique moins d'un mois plus tard, soit le 4 novembre.

En 13 jours, c'est-à-dire du 23 ocobre au 4 novembre, des milliers de citoyens ont été tués tandis que quelque 200 000 réfugiés quittaient la mère patrie. Sur ce nombre, 37 000 ont émigré au Canada pour enrichir notre culture et contribuer à l'éminence du pays. Le Canada, à l'enseigne duquel loge la liberté, se souvient aujourd'hui de cette lutte et se joint à cette remémoration très spéciale.

* * *

LES AFFAIRES ETHNIQUES

L'ÉLECTION D'UN CANADIEN ORIGINAIRE DES INDES ORIENTALES À L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE

M. Dan Heap (Spadina): Monsieur le Présdient, hier, M. Moe Sihota a été élu à l'Assemblée législative de la Colombie-Britannique. Sauf erreur, M. Sihota est le premier Canadien d'origine indo-pakistanaise à être élu à une assemblée législative au Canada.

Les populations de l'Asie méridionale ont fait beaucoup de chemin au Canada depuis qu'en 1914, le *Komagatu Maru* ayant à son bord des candidats à l'immigration s'est fait refuser l'entrée du port de Vancouver par un pays qui avait alors, manifestement, des lois sur l'immigration racistes. Il y a maintenant 200 000 Canadiens originaires des Indes orientales, qui vivent au Canada.

M. Sihota est avocat. Il n'a que 31 ans, mais il possède des diplômes en travail social et en droit. Il a siégé au bureau des gouverneurs de l'Université de la Colombie-Britannique et fait office de protecteur du citoyen à cette université. Il a également été président des jeunes néo-démocrates de la Colombie-Britannique. Il siège à l'heure actuelle au conseil municipal d'Esquimalt et à la suite de l'élection d'hier, où il a obtenu 13 603 voix contre 10 639 pour son adversaire, il fait parti du caucus néo-démocrate à l'Assemblée législative de la Colombie-Britannique.

* * *

AIR CANADA

LA SUPPRESSION DU SERVICE DIRECT ENTRE EDMONTON ET OTTAWA

M. Jim Edwards (Edmonton-Sud): Monsieur le Président, je voudrais signaler à la Chambre une décision rétrograde et inacceptable prise par Air Canada. Cette compagnie aérienne supprime les liaisons directes entre Edmonton et Ottawa, et elle fait ainsi d'Edmonton une ville de second ordre. Ce qui était auparavant un vol de quatre heures est maintenant un marathon épuisant de sept heures qui comprend des escales non seulement à Toronto, mais également, Dieu nous bénisse, à Calgary.

Ce sont les liaisons dans le domaine des transports et des communications qui conduisent à l'activité économique et non le contraire. Ainsi, en prenant cette décision tout à fait injustifiée, Air Canada porte un autre coup à l'économie de l'Alberta qui est déjà précaire.

Comment la compagnie justifie-t-elle cette décision inutile et impitoyable? Elle prétend qu'elle pourra ainsi faire un meilleur usage de ses appareils. Or je voudrais préciser que la plupart du temps, les avions étaient pleins. En fait, il est parfois difficile d'obtenir une place.

En organisant ses vols comme bon lui semble plutôt que de tenir compte avant tout des besoins de ses clients, Air Canada agit de façon irréfléchie. Pour ma part, je ne ferai appel à cette compagnie qu'en tout dernier recours. J'exhorte fortement les gens à boycotter cette compagnie aérienne jusqu'à ce que cette décision regrettable soit annulée.

* * *

LE BIEN-ÊTRE SOCIAL

LE RAPPORT SUR LA PAUVRETÉ DU CONSEIL NATIONAL DU BIEN-ÊTRE SOCIAL

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Le rapport du Conseil national du bien-être social a apporté de nouvelles preuves de l'élargissement du fossé entre les riches et les pauvres au Canada. Cet organisme soulignait que près de 4 millions de Canadiens, soit 16 p. 100 de la population, vivent sous le seuil de la pauvreté. C'est plus qu'en 1980. L'examen a également démontré qu'un enfant sur cinq grandit dans la pauvreté; que les mères célibataires sont cinq fois plus susceptibles de vivre dans la pauvreté que les familles à deux parents; et que 60 p. 100 des familles monoparentales dont le chef est une femme sont pauvres.

• (1405)

Les conservateurs continuent de perpétuer le mythe voulant que tout aille pour le mieux au pays et que la marée montante économique renfloue également tout le monde. De froides statistiques nous peignent un autre tableau, celui d'un Canada à deux visages et elles nous disent que les banques d'aide alimentaire sont en pleine expansion et que les files d'attente s'allongent. Il n'y a rien de plus humiliant et dégradant pour un être humain que d'avoir à faire la queue pour un morceau de pain quotidien. Malheureusement, telle est la réalité. Plus vite le gouvernement le reconnaîtra, plus vite nous pourrons vaincre la pauvreté dans toutes nos régions.

* * *

[*Français*]

LA SEMAINE NATIONALE DE LA PME

LE DYNAMISME DES ENTREPRENEURS DE LA CIRCONSCRIPTION DE LOTBINIÈRE

M. Maurice Tremblay (Lotbinière): Monsieur le Président, j'aimerais en cette Semaine nationale de la PME souligner de façon particulière le dynamisme des entrepreneurs de la circonscription de Lotbinière. Leur contribution importante au développement de l'économie régionale et à la création d'emplois étant essentielle, leurs réalisations ne peuvent demeurer sous silence.

Tout d'abord je dois vous dire, monsieur le Président, que cette Semaine de la PME ne passera pas inaperçue dans Lotbinière. D'une part, la Chambre de commerce des Bois-Francs tiendra un congrès d'une journée où se réuniront des gens d'affaires. D'autre part, des organismes économiques régionaux de la circonscription profitent de cette période pour faire un bilan des activités de nos entrepreneurs. Ainsi le territoire desservi par la Corporation de développement économique des Bois-Francs a enregistré un gain de 411 emplois par rapport aux données de l'an dernier et contribué à la création de 24 nouvelles entreprises. Le territoire desservi par la MRC de Lotbinière a quant à lui, outre les expansions d'entreprises déjà existantes, augmenté son effectif de huit nouvelles entreprises et créé ainsi 223 emplois.

Monsieur le Président, c'est avec fierté que je livre à cette Chambre ce bilan positif de la PME dans Lotbinière, et je ne puis qu'encourager ses représentants à continuer à aller de l'avant et les assurer de tout mon appui dans ce sens.

* * *

[*Traduction*]

LES FINANCES

LE NON-PAIEMENT DE L'IMPÔT SUR LE REVENU PAR LES SOCIÉTÉS ARGUS CORPORATION ET POWER CORPORATION

M. Simon de Jong (Regina-Est): Monsieur le Président, les sociétés Argus Corporation et Power Corporation deviennent aujourd'hui les huitième et neuvième sociétés nommées au palmarès des grandes sociétés exonérées d'impôt. Grâce à de généreuses dépenses fiscales consenties par les gouvernements libéral et conservateur, la société Argus a pu bénéficier de crédits d'impôt au lieu d'en payer en 1983, 1984 et 1985, sur des bénéfices totalisant des dizaines de millions de dollars.

Une voix: Quelle honte!

M. de Jong: Power Corporation s'est vu accorder de généreux crédits d'impôt en 1981, 1982 et 1985 et elle a pu éviter de verser de l'impôt en 1983 et 1984 sur des millions de dollars de bénéfices. Si le régime fiscal avait été équitable et si ces deux sociétés avaient été tenues de payer de l'impôt au taux de 25 p. 100 de leurs bénéfices, les contribuables canadiens auraient versé 118,7 millions de dollars de moins en impôt grâce à ces seules deux sociétés.

* * *

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

L'ENLÈVEMENT DE BOÎTES À LETTRES DES RUES DE TORONTO

M. Andrew Witer (Parkdale—High Park): Monsieur le Président, la Société canadienne des postes a encore une fois suscité la colère des clients qu'elle est censée servir. Les résidents de Parkdale—High Park sont furieux qu'on ait enlevé les boîtes à lettres de leurs quartiers. Sept-cents boîtes aux lettres ont été supprimées dans tout Toronto. Les grandes distances qui séparent les boîtes à lettres engendrent beaucoup de désagrément et de mécontentement. Cette mesure arbitraire de la part de la Société canadienne des postes montre une fois de plus le peu de cas qu'elle fait de ses clients.

Article 21 du Règlement

Les Canadiens méritent un service rapide et efficace alors que nous assistons à des augmentations de tarifs, des diminutions du service, des déficits et des excuses. La proposition de diminuer les services de levée et de distribution du courrier exaspèrent les clients de la Société canadienne des postes, lesquels perdent patience à payer la note sans rien recevoir en échange. Je demande à la Société canadienne des postes de remettre les boîtes aux lettres à Parkdale—High Park et de s'employer à servir les Canadiens.

* * *

LES PÉNITENCIERS

LE COÛT DE LA CONSTRUCTION DE LA PRISON DANS LA CIRCONSCRIPTION DE MANICOUAGAN

M. John Nunziata (York-Sud—Weston): Monsieur le Président, pensez-y une minute, monsieur le Président, 41 millions de dollars de deniers publics sont littéralement gaspillés parce que le premier ministre (M. Mulroney) veut faire le généreux avec ses électeurs de Manicouagan.

• (1410)

Le vérificateur général a fait remarquer hier qu'un établissement d'isolement protecteur ne s'imposait absolument pas à Baie Comeau, ni ailleurs, en fait, au Québec. Pourtant le solliciteur général (M. Kelleher), hier, a carrément contredit le vérificateur général. D'autres ministres de la Couronne ont attaqué l'intégrité, l'impartialité et l'objectivité de ce dernier. C'est un comportement inexcusable.

Le vérificateur général a également révélé aujourd'hui qu'un des collaborateurs du premier ministre (M. Mulroney) siégeait au groupe de travail qui supervise la construction de la prison de Port-Cartier. La présence de cette personne a une raison évidente: elle sert les objectifs du premier ministre qui continue à favoriser sa propre circonscription et à faire en sorte que les contrats soient donnés à ses amis.

* * *

[*Français*]

LES COMPTES PUBLICS

L'AMÉLIORATION DE LA GESTION DES FONDS PUBLICS

M. Jean-Guy Guilbault (Drummond): Monsieur le Président, j'ai été heureux de constater, à la lecture du rapport du Vérificateur général déposé hier, que ce dernier a pris note de la détermination du gouvernement conservateur à restreindre encore davantage les dépenses publiques.

Bien qu'il ait pris soin de ne pas faire de commentaire sur des programmes ou orientations politiques particuliers, il a tout de même fait remarquer qu'il était particulièrement heureux de recevoir la note de février 1986 sur une gestion plus serrée des ressources qui a été envoyée à tous les sous-ministres et chefs des organismes.

Il a ajouté que l'action présente du gouvernement en ce qui concerne la gestion des ressources est compatible avec ses recommandations précédentes.

Monsieur Dye a dit hier qu'il avait noté de l'intérêt envers une meilleure imputabilité et une meilleure gestion.

Monsieur le Président, il ne fait aucun doute que le gouvernement est bien déterminé à améliorer la gestion des fonds publics, et je suis heureux que cette initiative soit reconnue par le Vérificateur général. Tous les indicateurs économiques sont positifs et nous voyons enfin la lumière au bout du tunnel.

* * *

[*Traduction*]

LES PARTIS POLITIQUES

LES NÉGOCIATIONS COMMERCIALES ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS—LA POSITION DU PARTI LIBÉRAL

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Monsieur le Président, je fais cette déclaration aujourd'hui au nom du critique libéral en matière de commerce. Voici ce qu'il voudrait, mais ne peut pas, dire à son chef: «Je vous en prie, dites-moi ce qui se passe. J'ai réclamé lundi l'arrêt des entretiens sur le libre-échange après que les États-Unis eurent imposé le droit sur le bois d'oeuvre. Pourtant, le même jour, vous avez dit qu'abandonner les entretiens maintenant nous attirerait des représailles coûteuses. L'article approuvant la Commission Macdonald que le porte-parole libéral en matière d'affaires extérieures a publié dans la *Gazette* de Montréal à la fin de l'année dernière avait déjà suffisamment embrouillé les choses, mais maintenant la confusion est totale. Il s'ensuit que nous avons une politique pour tous: pour, contre ou au centre, mais que nous nous rendons aussi parfaitement ridicules.»

* * *

L'IMPÔT SUR LE REVENU

LE SOUCI INSPIRÉ AU VÉRIFICATEUR PAR NOTRE FISCALITÉ

M. Alan Redway (York-Est): Monsieur le Président, dans son rapport publié au début de la semaine, le vérificateur général a dit se soucier du caractère juste, honnête et crédible de notre fiscalité.

Le gouvernement s'en préoccupe aussi très sérieusement. Depuis deux ans, il a mis fin à certaines échappatoires comme le crédit d'impôt à la recherche scientifique, les abris fiscaux sous forme d'hôtels ou de véhicules de loisirs, les cessions temporaires de biens et le partage des revenus. En outre, il met graduellement fin au crédit d'impôt à l'investissement et à la déduction pour inventaire.

En juillet dernier, le ministre des Finances (M. Wilson) annonçait une réforme fiscale en profondeur, sujet sur lequel il est revenu ce matin. Cette réforme tendra à supprimer les allégements fiscaux des sociétés et à réduire les taux de l'impôt sur le revenu des particuliers.

Le fait que le gouvernement ait pris rapidement ces mesures positives montre qu'il se soucie de contrôler avec justice et efficacité l'argent des contribuables.

* * *

LES APPROVISIONNEMENTS ET SERVICES

L'ADJUDICATION DU CONTRAT DES CF-18

M. Dave Dingwall (Cape Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, j'interviens aujourd'hui à cause de l'adjudication du contrat des CF-18 par le ministère des Approvisionnements et Services. Hier, j'ai rappelé à la Chambre que l'ex-titulaire de ce portefeuille était intervenu dans la procédure d'appel d'offres, modifiant ainsi les programmes établis du ministère des Approvisionnements et Services.

Je soulève donc cette question aujourd'hui parce que le ministre qui représente la région de l'Atlantique s'est soustrait à ses responsabilités, non seulement envers ses électeurs de Halifax, mais aussi envers tous les habitants de la région de l'Atlantique. Le ministre concerné, sur l'ordre d'instances supérieures ou de collègues du Cabinet, a modifié ce processus. Il saute maintenant aux yeux qu'il en est fait de l'intégrité des modalités d'appels d'offres, du principe du mérite qui s'applique si bien en pareils cas. C'est du favoritisme politique éhonté de la part du gouvernement du Canada de récompenser ses amis au détriment des régions moins fortunées comme celle de l'Atlantique.

* * *

[*Français*]

LES COMPTES PUBLICS

LES OBJECTIFS DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL

M. Marcel R. Tremblay (Québec-Est): Monsieur le Président, à titre de vice-président du Comité permanent des comptes publics, je voudrais signaler à cette Chambre les éléments positifs du sixième rapport du Vérificateur général.

Les critiques, comme vous le savez, ont été judicieuses et très appropriées. Nous sommes conscients du travail à faire et sommes assurés que le gouvernement a l'intention de poursuivre encore plus loin les objectifs établis par le Vérificateur général. Un programme nous a été soumis et nous avons tous l'intention d'assumer nos responsabilités judicieusement, comme nous l'avons déjà démontré à maintes reprises dans le passé.

Je signale que ce gouvernement a même fait beaucoup de progrès concernant le contrôle des comptes publics. Le gouvernement s'est assuré qu'un suivi soit effectué à l'égard des vérifications antérieures. En effet, le Vérificateur général a fait l'éloge de la philosophie du gouvernement actuel qui est axée sur l'importance d'une gestion plus serrée des ressources.

Monsieur le Président, les Canadiens et les Canadiennes ont voté pour un changement le 4 septembre 1984.

• (1415)

[*Traduction*]

Les Canadiens souhaitaient des changements en profondeur, monsieur le Président, et c'est ce que propose le rapport en question.

QUESTIONS ORALES

[*Français*]

LE VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL

LA COMPÉTENCE DU TITULAIRE

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, j'ai une question à poser au vice-premier ministre. Trois ministres ont remis en question la précision et la compétence du Vérificateur général en ce qui concerne la prison à Port-Cartier.

Le solliciteur général et le président du Conseil du Trésor ont tous deux contredit des affirmations de fait du Vérificateur général et le ministre d'État, le voisin du vice-premier ministre, a même déclaré: «Je doute fort de ses capacités.»

Le vice-premier ministre est-il d'accord avec ses trois ministres qui ont attaqué l'objectivité et l'intégrité du Vérificateur général qui est directement comptable au Parlement?

L'hon. Robert de Cotret (président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, tout au contraire, on n'a jamais attaqué les propos du Vérificateur général. Ce qu'on a attaqué, c'était la fausse interprétation que donnait l'Opposition à beaucoup de tableaux, à beaucoup de paroles, à beaucoup de chiffres, à beaucoup de données que présente d'ailleurs le rapport très bien fait du Vérificateur général.

[*Traduction*]

LE RÔLE DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, nous avions cru comprendre qu'en l'absence du premier ministre, et nous savons pourquoi il n'est pas là, le vice-premier ministre le remplacerait. J'espérais donc que ce dernier pourrait répondre à ces questions. Je m'en remets à Maz, monsieur le Président.

Le vérificateur général a pris le premier ministre la main dans le sac.

Des voix: Bravo!

Des voix: Oh, oh!

M. Turner (Vancouver Quadra): Le gouvernement a réagi en confiant à trois ministres le soin de saper la crédibilité du vérificateur général. Le gouvernement ne peut pas s'en prendre à lui comme à n'importe quel fonctionnaire. C'est un agent du Parlement, qui rend des comptes aux contribuables par l'intermédiaire du Parlement et je veux donc que le vice-premier ministre me dise où l'on veut en venir. Essaie-t-on de saper la crédibilité d'un des agents du Parlement?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, lorsqu'un gouvernement a des ministres compétents, le premier ministre ou le vice-premier ministre n'ont pas à répondre en leur nom. Nous avons des ministres compétents. C'est à eux de parler, et ils le font assez clairement.

Des voix: Oh, oh!

M. Mazankowski: Comme l'a dit le président du Conseil du Trésor, les libéraux essaient, une fois de plus, de déformer les faits.

ON DEMANDE QUE DES MINISTRES RETIRENT LEURS CRITIQUES

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Pas du tout, monsieur le Président. Le vérificateur général dit que le premier ministre a gaspillé 41 millions de dollars et le gouvernement réagit en s'en prenant à lui.

M. Clark (Yellowhead): C'est une contrevérité.

M. Turner (Vancouver Quadra): Je voudrais que le vice-premier ministre dise, au nom du gouvernement, qu'il souhaite voir ces trois ministres retirer leurs critiques à l'endroit du vérificateur général.

• (1420)

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, nous pourrions sans doute parler des fanfaronnades des libéraux qui ont également provoqué la colère du vérificateur général. C'est pourquoi nous estimons qu'il a présenté un rapport complet et objectif. Nous n'avons aucun mal à le reconnaître. Ce que nous avons du mal à accepter c'est que certains libéraux interprètent ce rapport de travers.

LE GROUPE DE TRAVAIL SURVEILLANT LA CONSTRUCTION—ON DEMANDE SI UN MEMBRE DU CABINET DU PREMIER MINISTRE EN FAIT PARTIE

M. John Nunziata (York-Sud—Weston): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre et concerne la prison du premier ministre. On apprend aujourd'hui qu'un membre du cabinet du premier ministre siège à un groupe de travail qui surveille la construction du pénitencier de Port-Cartier. Peut-il nous confirmer la chose et nous dire quelles sont les fonctions de cette personne au sein du groupe de travail? Ne veut-il pas reconnaître en plus que c'est là un nouvel exemple d'ingérence politique de la part du gouvernement conservateur?

L'hon. James Kelleher (solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, je puis informer le député qu'à ce qu'il semble, le vérificateur général visait un comité de réalisation de planification constitué dans les règles énoncées au chapitre 140 du Manuel de politique administrative du Conseil du Trésor. Je puis ajouter que ce comité a été créé plusieurs mois après l'approbation du projet de Port-Cartier.

LA NÉCESSITÉ D'UNE PRISON—LE RAPPORT DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL

M. John Nunziata (York-Sud—Weston): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au solliciteur général. Après l'entretien qu'il a eu l'autre soir avec le vérificateur général, est-il maintenant disposé à reconnaître que le vérificateur général a raison de dire qu'on n'a pas besoin de prison de garde préventive à Port-Cartier?

L'hon. James Kelleher (solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, c'est exact que le vérificateur général m'a appelé. Ce n'est pas moi qui l'ai appelé. M. Dye et moi sommes d'accord sur les chiffres qui figurent au paragraphe 7.51 de son rapport qui accusent un excédent de 30 lits de garde préventive. Ce chiffre comprend les 250 lits de garde préventive prévus à Port-Cartier. Si vous ne construisez pas Port-Cartier, vous allez avoir un déficit de 220 lits de garde préventive, ce qui fait donc que cette prison est manifestement nécessaire.

Des voix: Bravo!

* * *

LES FINANCES

LES SOCIÉTÉS NE PAYANT PAS D'IMPÔT SUR LE REVENU

M. Mike Cassidy (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Il doit savoir que nous avons signalé à la Chambre il y a quelques semaines que 64 compagnies canadiennes ayant des profits de plus de 25 millions de dollars par an n'ont pas payé un sou d'impôt en 1983. Nous avons maintenant de nouvelles informations selon lesquelles 252 compagnies canadiennes seulement ont alors réalisé des profits de cet ordre.

Sachant qu'une compagnie canadienne sur quatre ayant réalisé plus de 25 millions de dollars de profits n'a pas payé d'impôt sur le revenu, le ministre peut-il nous dire pourquoi il se contente d'annoncer de nouvelles consultations sur la réforme fiscale au lieu de s'engager à prendre dans le budget de février prochain des mesures obligeant ces sociétés à payer leur juste part d'impôt?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Tout d'abord, monsieur le Président, je crois que personne au Canada ne saurait critiquer le gouvernement d'avoir des consultations sur quelque chose d'aussi important et d'aussi vaste qu'une réforme fiscale. Je rappelle encore une fois au député ce que je lui ai déjà dit et répété, et qu'il n'a pas encore enregistré, à savoir que nous avons déjà pris des mesures. En octobre 1984, nous avons changé les règles des sociétés en commandite. Nous avons changé les règles du crédit d'impôt à la recherche scientifique et nous les avons finalement supprimées. Dans le dernier budget, nous avons supprimé la déduction pour stocks et modifié le crédit d'impôt à l'investissement. Ces quatre interventions sont des facteurs qui ont contribué aux chiffres que le député a mentionnés dans sa question. Nous sommes intervenus dans ces domaines et nous interviendrons encore à l'avenir.

[*Français*]

LA NÉCESSITÉ D'UNE RÉFORME FISCALE—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Mike Cassidy (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, je désire poser une question supplémentaire. Le ministre des Finances peut-il expliquer pourquoi il n'est pas prêt à prendre des mesures en ce qui touche aux sociétés qui ont des profits—et il y en a 80 000—et pourquoi il n'est pas prêt à offrir une action dans son prochain budget en février, au lieu de différer action en ce parti. Le Vérificateur général et les contribuables canadiens sont tous d'accord sur le besoin d'une réforme fiscale dès maintenant.

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, le député a formulé sa question avant d'écouter ma réponse à sa première question.

• (1425)

[*Traduction*]

Il n'a pas écouté. Il n'écoute pas. J'ai dit et j'ai répété que nous avions pris des mesures et que nous avions réglé en partie les problèmes qu'il a soulevés. Avec ce projet de réforme fiscale globale, nous nous proposons de poursuivre le bon travail que nous avons déjà fait jusqu'à présent.

M. Gauthier: Essentiellement d'augmenter les impôts.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Les députés d'en face critiquent le bon travail que nous avons accompli . . .

M. le Président: A l'ordre. Le député d'Ottawa-Centre.

LA TAXE SUR LES TRANSACTIONS COMMERCIALES

M. Mike Cassidy (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, le ministre a pratiquement annoncé aujourd'hui que le gouvernement allait mettre en place une nouvelle forme de taxe de vente qu'il intitule la taxe sur les transactions commerciales. Grâce à cette nouvelle taxe, les Canadiens peuvent s'attendre à une sérieuse augmentation de la taxe de vente. A quoi cela sert-il de leur donner quelques sous de plus en diminuant l'impôt sur le revenu des particuliers si on leur en retire bien plus d'un autre côté grâce à cette nouvelle taxe de vente?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, j'imagine que nous allons devoir nous habituer à ce genre de distorsion. Quand on a affaire à quelque chose d'aussi complexe et d'aussi vaste qu'une réforme fiscale, il est très facile de choisir ici et là, de sélectionner des bribes et s'en servir pour donner une idée fausse de l'objectif de tout l'exercice. J'ai dit ce matin que nous allions accroître le fardeau fiscal des sociétés. J'ai aussi dit que nous allions élargir la mesure très progressiste de réforme fiscale que nous avions annoncée dans le dernier budget, à savoir le crédit remboursable au titre de la taxe fédérale pour les Canadiens à faible revenu. Ce sont là des aspects très importants de la réforme fiscale, et j'inviterais le député à ne pas fausser le débat en laissant de côté ces aspects fort positifs.

Questions orales

LES PÉNITENCIERS

LE CONTRAT DE CONSTRUCTION DE LA PRISON DE PORT-CARTIER

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, ma question s'adresse au président du Conseil du Trésor. Elle concerne l'attribution des contrats à Port-Cartier. Le ministre a déclaré hier à la Chambre: «On a procédé, dans ce cas à l'appel d'offres habituel». Vu que les lignes directrices du Conseil du Trésor établissent clairement au paragraphe 8 de l'article 310, qu'on ne peut attribuer de contrats sans appel d'offres préalable que dans les cas d'extrême urgence où tout retard pourrait nuire à l'intérêt public, le ministre retirera-t-il sa déclaration d'hier et admettra-t-il qu'on n'a fait aucun appel d'offres dans le cas de la gestion des propriétés et de la réalisation du plan-levé préliminaire, et admettra-t-il à la Chambre qu'on ne s'est pas conformé aux règles établies par le conseil du Trésor?

[*Français*]

L'hon. Robert de Cotret (président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, je n'ai aucune intention de retirer mes paroles d'hier; au contraire, j'aimerais indiquer à mes collègues que, selon mes meilleurs renseignements, toutes les normes établies par le Conseil du Trésor ont été suivies dans l'octroi des marchés pour le pénitencier de Port-Cartier.

ON DEMANDE SI LE MINISTRE VA RETIRER SES PAROLES

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, étant donné que le Vérificateur général a dit ce matin publiquement qu'à son avis il n'y avait pas d'urgence extrême dans ce cas-ci, dans le cas de la construction du pénitencier à Port-Cartier, le ministre peut-il finalement admettre que l'action qu'il a prise, lui et ses collègues, va à l'encontre des règlements de son ministère, et qu'il va retirer ses paroles d'hier dans cette Chambre parce qu'il y a eu un bris très clair?

L'hon. Robert de Cotret (président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, si je comprends bien, on m'a posé trois questions. Les réponses sont comme il suit: non, non et non!

* * *

[*Traduction*]

LES FINANCES

LES IMPÔTS PAYÉS PAR LES SOCIÉTÉS

M. Simon de Jong (Regina-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Le ministre s'est plusieurs fois attribué le mérite de la suppression des échappatoires fiscales par le gouvernement. Nous assurera-t-il que le quart des sociétés qui font actuellement le plus de bénéfices au Canada paient leur juste part d'impôts au lieu de ne pas en payer du tout, comme ce fut le cas en 1983? Paient-elles leurs impôts aujourd'hui?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, le député peut lire les statistiques aussi bien que moi. Nous avons dit que l'un des objectifs essentiels de cette réforme fiscale est d'assurer que les sociétés qui réalisent des bénéfices paient leur juste part d'impôts. Je compte sur l'appui du député pour nous aider à atteindre cet objectif.

Questions orales

ON DEMANDE UNE MESURE AU PLUS TÔT

M. Simon de Jong (Regina-Est): Monsieur le Président, je donnerai cette assurance au ministre ainsi que mon appui s'il propose un projet de loi dans son prochain budget. Pourquoi attendre 1988 et 1989? Pourquoi ne pas présenter de telles mesures dans le prochain budget pour assurer que toutes les sociétés qui réalisent plus de 25 millions de dollars de bénéfices par année paient leur juste part d'impôts? Je lui donnerai cette assurance. Pourquoi ne pas le proposer dans son prochain budget au lieu d'attendre 1988?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Je crois que le député n'a pas écouté la réponse que j'ai donnée deux fois à son collègue. Nous avons déjà pris des mesures. Nous en avons pris en octobre 1984, en mai 1985, en juillet 1985, en février 1986 et, je crois, en juillet 1986. Le député peut sûrement admettre qu'on a fait le nécessaire pour essayer de résoudre ce problème que nous a légué le gouvernement précédent. Nous avons pris des mesures dont les résultats se manifesteront très clairement.

* * *

• (1430)

LES PÉNITENCIERS

LA PRISON DE PORT-CARTIER—LE RAPPORT DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL

M. Brian Tobin (Humber—Port-au-Port—Sainte-Barbe): Monsieur le Président, ma question s'adresse au solliciteur général. Dans ses réponses au député de York-Sud—Weston, le ministre continue à contredire le vérificateur général du Canada et à mettre en doute sa compétence. Le ministre ne se rend-il pas compte que, ce matin même, le vérificateur général a confirmé ce que contient son rapport en disant que la décision de construire la prison à Port-Cartier, au lieu de Drummondville, ne peut pas être justifiée par le besoin?

M. Clark (Yellowhead): Quelle est la question?

M. LaSalle: C'est la même question.

L'hon. James Kelleher (solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, je ne sais que faire. J'aimerais savoir quelle est la question.

Une voix: Il n'y a pas de question.

M. Tobin: Monsieur le Président, puisque le ministre n'écoutait pas, je vais répéter ma première question.

M. Dingwall: Typique des conservateurs . . .

M. Tobin: Le ministre ne se rend-il pas compte . . .

M. Dingwall: Et du vice-premier ministre.

M. Tobin: . . . que dans ses réponses au député de York-Sud—Weston il continue à contredire le vérificateur général et à mettre en doute sa compétence, puisque ce matin même, celui-ci confirmait . . .

M. le Président: Le député pourrait-il poser sa question? Le ministre a demandé qu'il repose sa question. Le député pourrait-il le faire?

M. Tobin: Monsieur le Président, le ministre n'a pas compris ma question lorsque je l'ai posée en entier, je pensais donc devoir la répéter.

M. Clark (Yellowhead): Assez. Règlement.

M. Crosbie: Posez votre question, si vous en avez une.

Des voix: Question.

M. Tobin: Comment le ministre peut-il dire . . .

M. Clark (Yellowhead): Quelle est la question?

M. Tobin: . . . qu'il ne contredit pas le vérificateur général . . .

Une voix: Joe qui?

M. Tobin: . . . alors que celui-ci a déclaré aujourd'hui encore que la construction de la prison à Port-Cartier ne peut pas être justifiée par le besoin?

Une voix: Joe qui?

M. Kelleher: Monsieur le Président, je peux répondre succintement à mon collègue. Je ne contredis pas le vérificateur général, je ne l'ai jamais fait et je ne le fais pas aujourd'hui. J'accepte son rapport . . .

M. Gauthier: Asseyez-vous avant de faire une gaffe.

M. Kelleher: . . . dans lequel il fait état d'un surplus de 30 lits d'isolement protecteur.

Mme Copps: Ça va pas!

M. Gauthier: Vous allez gaffer.

Une voix: Gaffeur!

M. Kelleher: Je suis d'accord avec ce que dit le vérificateur général, mais cela comprend Port-Cartier. Si on l'enlève, on se retrouve avec un grand déficit, ce qui prouve bien sa nécessité.

M. Tobin: Supplémentaire.

M. le Président: La parole est au député d'Essex-Windsor.

M. Langdon: Ma question s'adresse à la ministre du Commerce extérieur.

M. Tobin: Si le ministre est endormi et absent d'esprit, aujourd'hui, dois-je en pâtir? Il devrait prendre une pilule pour se réveiller.

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

LA SURTAXE À L'IMPORTATION IMPOSÉE PAR LES ÉTATS-UNIS

M. Steven W. Langdon (Essex-Windsor): Le gouvernement actuel prétend qu'un accord de libre-échange avec les États-Unis résoudra des problèmes comme celui de la nouvelle surtaxe à l'importation qui nous a été imposée. La ministre sait-elle que le seul pays à avoir conclu un accord de libre-échange avec les États-Unis, à savoir Israël, s'est vu lui aussi frappé par cette surtaxe? Cela ne démolit-il pas complètement l'argument de la ministre?

L'hon. Pat Carney (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, je dirais au contraire que cela renforce notre argumentation, étant donné surtout que nous sommes le partenaire commercial le plus important l'un de l'autre. Je ferai remarquer, comme l'a fait le député lui-même, que cette décision des États-Unis frappe tous les partenaires commerciaux des États-Unis. C'est pourquoi nous saisirons lundi le Conseil du GATT de cette affaire.

LA RÉPONSE CANADIENNE À LA SURTAXE SUR LE BOIS D'OEUVRE

M. Steven W. Langdon (Essex-Windsor): Monsieur le Président, comment la ministre peut-elle aller dire à Boston que l'attaque contre notre bois d'oeuvre—la surtaxe sur l'importation de bois d'oeuvre—constitue une attaque contre notre souveraineté, et ne réagir que par le truchement des tribunaux américains et du système d'appel américain? Pourquoi le Canada ne prend-il aucune mesure énergique pour tenter de riposter à cette surtaxe?

L'hon. Pat Carney (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, je crois que je n'ai pas eu l'occasion—et je sais gré au député de me la donner—de faire remarquer que la position adoptée pour lutter contre la surtaxe sur le bois d'oeuvre a été décidée par les dix provinces canadiennes, dont les quatres provinces touchées, par le Syndicat international des travailleurs du bois d'Amérique qui était représenté cette semaine à notre réunion, par le porte-parole de l'industrie et par le gouvernement fédéral. Je répondrai donc tout simplement au député que la position que nous avons décidé d'adopter a l'appui entier de toutes les parties concernées.

* * *

LES FINANCES

LES TAXES DE VENTE—L'INCIDENCE SUR LE REVENU DISPONIBLE

Mlle Aideen Nicholson (Trinity): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au ministre des Finances. Ce matin, il a annoncé que son gouvernement compterait davantage sur les recettes provenant de la taxe de vente pour réduire le taux d'imposition des particuliers. Comme son gouvernement a augmenté cette taxe quelque trois fois en 18 mois et comme les Canadiens paient en conséquence 3,5 milliards de plus par année à ce titre, le ministre peut-il nous expliquer pourquoi ces derniers se réjouiraient de la réduction de leur taux d'imposition et de l'augmentation de leur revenu disponible si, par la suite, le gouvernement rognera ce revenu en percevant une taxe de vente plus élevée et en élargissant l'assiette de la taxe de vente?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, la question de la députée est pratiquement identique à celle que vient de poser la véritable opposition, soit le Nouveau parti démocratique.

Je prie la députée de tenir compte de l'importance du crédit accordé aux gagne-petit au titre de la taxe de vente, lequel fait partie intégrante de la réforme de la taxe de vente même.

L'IMPÔT DES PARTICULIERS—ON DEMANDE D'ANNULER LES HAUSSES

Mlle Aideen Nicholson (Trinity): Monsieur le Président, le ministre nous parle des gagne-petit dont l'impôt augmentera de 27 p. 100 d'ici deux ans par suite des deux derniers budgets. Compte-t-il annuler ces augmentations? Est-ce que cela entre dans la notion d'équité dont il a parlé ce matin?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, par équité, j'entends l'augmentation du crédit d'impôt pour enfants et son paiement accéléré, la mise en oeuvre du crédit de la taxe de vente destiné aux gagne-petit dont je viens de parler, et la réaffectation de 100 millions de dollars destinés à aider les assistés sociaux à réintégrer le marché du travail. Toutes ces questions relatives à l'impôt seront abordées lors de notre examen, car nous entreprenons une réforme fiscale globale. Nous ne choisirons pas un domaine de préférence à un autre. Nous ne cernerons pas que les domaines sur lesquels insiste le député pour nous mettre dans l'embarras.

Nous voulons entreprendre une réforme fiscale globale et équilibrée. Ce qui importe dans ce cas, c'est la question d'équilibre.

* * *

L'ASSURANCE

L'ASSURANCE-RESPONSABILITÉ—ON DEMANDE L'ORGANISATION D'UN MARCHÉ DE RÉASSURANCE

M. Alan Redway (York-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre d'État aux Finances. Bien que les assurances soient avant tout du ressort provincial, les Canadiens ont à affronter une crise dans le domaine de l'assurance-responsabilité et cela nous inquiète tous. Le ministre consentira-t-il à jouer un rôle de premier plan en vue de régler ce problème et à faciliter l'organisation d'un marché de réassurance au Canada?

L'hon. Tom Hockin (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, je félicite le député d'avoir soulevé cette très importante question. Je me rends compte du problème et j'estime qu'il importe que tous les Canadiens puissent obtenir de l'assurance à un prix abordable.

M. Blackburn (Brant): Bravo!

M. Cassidy: Quelle est la position du gouvernement?

M. Hockin: Non seulement la Chambre est saisie du projet de loi C-8 tendant à renforcer à longue échéance la solvabilité de l'industrie, mais hier par exemple et aujourd'hui à midi, je me suis entretenu avec des représentants de l'industrie . . .

Mme Copps: Règlement!

M. le Président: A l'ordre.

* * *

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

LA SURTAXE À L'IMPORTATION IMPOSÉE PAR LES ÉTATS-UNIS—LES DISPOSITIONS DE LA LOI DE SOUTIEN DE L'EMPLOI

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre du Commerce extérieur. La dernière fois où les États-Unis ont pris des mesures protectionnistes contre le Canada en 1971, nous avons adopté la Loi de soutien de l'emploi qui, à l'époque, a permis de protéger 22 000 emplois contre les surtaxes à l'importation imposées par les États-Unis. La ministre va-t-elle maintenant utiliser cette loi, afin de protéger les travailleurs qui sont sur le point d'être licenciés dans l'industrie du bois?

L'hon. Pat Carney (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, je m'engage à examiner la loi en question, afin de déterminer si elle convient.

LE LICENCIEMENT DE TRAVAILLEURS DU SECTEUR DU BOIS D'OEUVRE À THUNDER BAY

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Monsieur le Président, la ministre pourrait peut-être nous dire ainsi qu'aux travailleurs de ce secteur ce qu'elle entend faire au juste afin d'aider, par exemple, les 20 p. 100 des travailleurs de ce secteur qui vont être licenciés le 3 novembre à Thunder Bay. Quelles mesures la ministre et le gouvernement vont-ils prendre dans l'intérêt de ces travailleurs?

• (1440)

L'hon. Pat Carney (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, le gouvernement, de concert avec les provinces, l'industrie et le syndicat, cherche à faire annuler cette décision qui n'est que préliminaire. En effet, la procédure prévoit la vérification des faits présentés. Toutes les parties en cause ont décidé de chercher à faire annuler cette décision lorsqu'elle sera enfin rendue dans le courant de décembre.

* * *

[*Français*]

LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

ON DEMANDE S'IL Y A UNE ENTENTE DE PRINCIPE AU SUJET DE LA DIMINUTION DES EFFECTIFS FRANCOPHONES

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, ma question s'adresse au président du Conseil du Trésor et porte sur la décision de la GRC de diminuer le plafond des effectifs francophones chez ses constables de 20 à 14 p. 100. Dans sa réponse du 16 octobre dernier, le ministre disait, et je cite la page 428 des *Débats*:

> . . . des discussions qui n'ont jamais été approuvées ni sanctionnées par le Conseil du Trésor ou par le conseil des ministres.

Le ministre est-il au courant s'il y a une entente de principe entre la direction de la Gendarmerie royale du Canada et le secrétariat du Conseil du Trésor sur la politique de réduction des effectifs de 20 à 14 p. 100 à la GRC?

L'hon. Robert de Cotret (président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, comme mon honorable collègue le mentionnait, et je pense qu'il me citait tout à fait précisément dans ma réponse il y a quelques jours, il y a eu des discussions au niveau des fonctionnaires de la haute direction de la GRC et des fonctionnaires de mon ministère pour tenter de conclure une certaine entente sur une diminution de l'objectif d'effectifs francophones à l'intérieur de la GRC. Comme je l'ai mentionné à ce moment-là, cette entente ou cette discussion qui a eu lieu entre fonctionnaires n'a pas reçu la sanction requise par le Conseil du Trésor pour qu'elle devienne une politique gouvernementale. Et je puis vous dire que c'est un genre de décision qu'on va vouloir revoir de très près parce que nous n'avons pas l'intention du tout d'accuser un laxisme dans nos objectifs de renforcer la présence francophone dans la Fonction publique canadienne.

ON DEMANDE DES EXPLICATIONS SUR LA TENEUR D'UNE LETTRE

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, s'il n'y a pas d'entente de principe—et le ministre utilise le mot entente et discussion—je pense qu'il faudrait clarifier les termes. Comment le ministre peut-il expliquer la teneur d'une lettre du 13 juin dernier entre le commissaire, M. Simmonds, de la GRC, et M. Aquilina, conseiller spécial du Conseil du Trésor, et je cite la lettre:

[*Traduction*]

> Puisque nous étions convenus, à la réunion du 10 janvier, que nous aurions mutuellement intérêt à officialiser les ententes . . .

[*Français*]

Monsieur le Président, cela me paraît être une entente de principe assez ferme. Comment le ministre peut-il concilier cette citation?

L'hon. Robert de Cotret (président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, très simplement. Il y a des discussions, évidemment, qui ont lieu tous les jours entre fonctionnaires de différents ministères. Maintenant, monsieur le Président, si l'honorable député veut avoir la réponse, qu'il me donne au moins l'occasion de la lui donner. Ce sont des décisions, ce sont des propos qui ont lieu régulièrement, mais ce ne sont pas des propos entre élus, ce ne sont pas des propos entre des gens qui sont en position de prendre des décisions gouvernementales. Il n'y a eu aucune décision gouvernementale qui, d'aucune façon, va ralentir les efforts de ce gouvernement-ci sur le plan des langues officielles au pays.

[*Traduction*]

L'AGRICULTURE

LES CONSÉQUENCES DE LA NOUVELLE LOI AMÉRICAINE POUR LES CÉRÉALIERS CANADIENS

M. Vic Althouse (Humboldt—Lake Centre): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre ou au ministre de l'Agriculture. Un groupe de travail de l'institut d'agronomie de l'Ontario estime, dans son rapport, que la nouvelle loi américaine en matière d'agriculture coûtera aux céréaliers canadiens au-delà de 4 milliards de dollars cette année, soit à peu près le montant que les syndicats du blé des Prairies avaient prévu il y a environ un mois. Puisque le gouvernement prétend avoir consulté les associations agricoles et les gouvernements provinciaux sur l'aide à accorder d'urgence, pourquoi a-t-il arbitrairement plafonné celle-ci à un milliard alors qu'il sait pertinemment qu'on aura besoin de plus de 4 milliards?

L'hon. John Wise (ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, je suis au courant de l'étude dont a parlé le député. J'en ai consulté, en effet, deux ou trois autres et je connais les divers modes de calcul. Ces trois ou quatre milliards ne nous font pas tomber des nues. Pour en arriver à 4 milliards, on a comparé directement l'aide que les producteurs américains touchent de Washington à celle que nos producteurs obtiennent de sources fédérales et provinciales.

J'ai dit, et je le répète, qu'il serait totalement irresponsable de la part d'un député, peu importe le niveau de gouvernement, de laisser entendre, voire de faire croire à tort aux agriculteurs Canadiens que nous avons les moyens, au Canada, de faire concurrence à Washington. Ce serait archi-faux, et les agriculteurs le comprennent.

L'INDEMNISATION DES AGRICULTEURS

M. Vic Althouse (Humboldt—Lake Centre): Monsieur le Président, compte tenu que l'année dernière, le gouvernement a indemnisé intégralement les déposants ayant des dépôts supérieurs à 60 000 $, le ministre peut-il expliquer aux agriculteurs pourquoi on ne comblera que le quart des pertes encourues?

L'hon. John Wise (ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, je répète au député que s'il veut se donner la peine d'examiner les dossiers, il verra que jamais le gouvernement canadien n'a adopté de programme d'aide agricole aussi important.

Des voix: Bravo!

M. Wise: L'agriculture est une responsabilité qu'il faut partager. Je tiens à féliciter les provinces de leur contribution. Quand elles auront fixé leurs priorités, j'espère qu'elles seront en mesure d'annoncer une aide supplémentaire.

Questions orales

LE CONSEIL NATIONAL DE RECHERCHES

LA HAUTE DIRECTION—LA POSITION DU MINISTRE

M. David Berger (Laurier): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie qui, hier, a menacé la haute direction du Conseil national de recherches et a mis son intégrité en doute en déclarant:

> J'ai proposé aux employés d'intercéder personnellement en leur faveur, mais j'hésite maintenant à en faire autant pour certains des cadres qui ont fourni au député des renseignements douteux.

Je demande au ministre de retirer immédiatement sa menace et de confirmer qu'il est fermement convaincu de l'intégrité et de la compétence de la haute direction du Conseil national de recherches.

L'hon. Frank Oberle (ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie): Monsieur le Président, le député a reconnu hier que certains des renseignements qu'il a cités à la Chambre ne coïncidaient pas avec la réalité. Il me dit maintenant qu'il a peut-être déformé les faits et qu'il avait obtenu des renseignements exacts.

ON DEMANDE AU MINISTRE DE S'EXCUSER AUPRÈS DE LA HAUTE DIRECTION

M. David Berger (Laurier): Monsieur le Président, je demande à nouveau au ministre de s'excuser auprès de la haute direction du Conseil national de recherches et de retirer la menace ainsi que les remarques qu'il a faites hier au sujet de son intégrité. Le ministre peut-il déclarer sans équivoque que les fonctionnaires ont le devoir de fournir à tous les députés des renseignements sur les activités du gouvernement?

L'hon. Frank Oberle (ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie): Monsieur le Président, c'est exactement ce que j'avais à l'esprit lorsque j'ai fait des commentaires sur le témoignage cité au cours du débat. Je vérifierai ce que j'ai déclaré hier. Si j'ai dit quoi que ce soit qui puisse causer du tort à la haute direction du Conseil national de recherches ou mettre en doute ses intentions, soyez certain que je présenterai mes excuses.

* * *

LES PÊCHES

L'EXISTENCE POSSIBLE D'UN MARCHÉ NOIR EN NOUVELLE-ÉCOSSE

M. Lawrence I. O'Neil (Cape Breton Highlands—Canso): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Pêches et des Océans. On aurait pêché, débarqué, traité et vendu sur le marché américain, semble-t-il, des milliers de tonnes de poisson de fond, entre 30 et 50 p. 100 de plus que les quotas établis par le gouvernement fédéral. Le ministre pourrait-il confirmer l'existence de ce marché noir qui menace nos stocks de poissons?

L'hon. Thomas Siddon (ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, je rappelle au député de Cape Breton Highlands—Canso que l'existence d'un marché noir du poisson en Nouvelle-Écosse est loin d'être établie. J'ai examiné la base des calculs sur lesquels le ministère provincial des Pêches fonde ses allégations, et j'y ai relevé des erreurs graves. Il y aura toujours quelques irrégularités négligeables dans les quantités de poissons signalées, mais la plupart des pêcheurs déclarent scrupuleusement leurs prises, car ils n'ignorent pas que leur avenir en dépend. En outre, ils savent aussi que la loi les y oblige.

* * *

[*Français*]

LA DÉFENSE NATIONALE

LA POSSIBILITÉ D'ÉTABLIR UN CHAMP DE TIR AU QUÉBEC—L'IMPACT

Mme Lynn McDonald (Broadview—Greenwood): Monsieur le Président, en l'absence du ministre de la Défense nationale, je désire poser ma question au ministre suppléant.

Le ministre sait-il que les gens du Saguenay-Lac-Saint-Jean tentent depuis trois ans et demi de faire connaître au gouvernement leurs préoccupations sur l'implantation d'un champ de tir pour F-18 dans leur région?

Le ministre se rend-il compte du fait que l'étude d'impact faite par la Défense nationale a totalement omis les critères sociaux et économiques soulevés par les citoyens de la région?

Qu'est-ce que le gouvernement va faire pour répondre aux préoccupations des gens de la région?

• (1450)

[*Traduction*]

L'hon. Harvie Andre (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur le Président, je prends note de la question afin d'en faire part au ministre de la Défense nationale. Compte tenu de mes fonctions antérieures, je puis dire que nous agissions en étroite collaboration avec les habitants de la région. Je sais que le député de cette région participait de très près au processus et que tout se déroulait bien. L'intervention de la députée me surprend, mais je ferai en sorte que mon collègue en soit avisé.

M. le Président: La parole est à la députée de Broadview—Greenwood pour une courte question supplémentaire.

LES QUESTIONS SOULEVÉES PAR LES HABITANTS DE LA RÉGION

Mme Lynn McDonald (Broadview—Greenwood): Monsieur le Président, pourquoi le gouvernement n'a-t-il pas répondu aux questions soulevées depuis avril dernier par les habitants de la région au sujet du champ de tir et qui lui ont été soumises par le comité interministériel du Québec? Le gouvernement va-t-il mettre fin aux essais jusqu'à ce que . . .

M. le Président: A l'ordre. A l'ordre!

Mme McDonald: . . . l'enquête qui doit être tenue . . .

M. le Président: A l'ordre.

L'hon. Harvie Andre (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur le Président, comme je l'ai signalé, je vais porter l'intervention de la députée à l'attention du ministre. D'après mon expérience, il me semble que le ton affiché par la députée ne convient pas. Il règne un bon esprit de collaboration et les habitants de la région accueillent favorablement l'aménagement d'un champ de tir à cet endroit en raison des emplois et des avantages économiques qui en résulteront.

M. le Président: La parole est au député de Humber—Port-au-Port—Sainte-Barbe pour une courte question supplémentaire à celle qu'il a posée tantôt.

* * *

LES PÉNITENCIERS

LA PRISON DE PORT-CARTIER—LE RAPPORT DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL—LA DÉCLARATION DU MINISTRE

M. Brian Tobin (Humber—Port-au-Port—Sainte-Barbe): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre. Convient-il que, en disant douter des capacités du vérificateur général, en fait, le ministre d'État et ancien ministre des Travaux publics mettait en doute la compétence et l'intégrité du vérificateur général du Canada?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, le gouvernement ne met pas en doute la compétence du vérificateur général. Ce qui laisse planer le doute sur l'intégrité de ce serviteur de l'État, ce sont les absurdités que nous servent les députés d'en face pour déformer les faits.

* * *

LES AFFAIRES INDIENNES

LA BANDE DE SERPENT RIVER—LA CONTAMINATION DES TERRES DE LA RÉSERVE PAR DES PRODUITS CHIMIQUES

M. John Parry (Kenora—Rainy River): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien. Comme le ministre le sait, dans son rapport, le vérificateur général a sérieusement mis en doute les capacités de son ministère en matière de gestion des terres. Je voudrais citer au ministre un exemple précis, celui de la bande de Serpent River. Depuis 23 ans, cette bande a un bouillon de culture qui fermente sur sa réserve parce qu'aucune disposition de nettoyage n'a été prévue. Le ministre garantira-t-il à la bande que l'on commencera dès le printemps prochain à remédier à ce problème vieux de 25 ans?

L'hon. Bill McKnight (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur le Président, je suis très heureux d'informer le député qu'un problème aussi vieux que l'élimination des déchets chimiques dans le terrain de la bande de Serpent River fait actuellement l'objet de discussions avec le chef de cette bande. J'ai parlé à son chef ainsi qu'aux représentants de Rio Algom. J'en ai discuté avec le vice-président de l'exploitation de Rio Algom et des discussions sont en cours entre la société et la bande en vue d'utiliser Rio Algom comme lieu de décharge. Ces discussions se poursuivent.

LE DÉBUT DES TRAVAUX DE NETTOYAGE

M. John Parry (Kenora—Rainy River): Monsieur le Président, je remercie le ministre de sa promesse, si limitée soit-elle. Le nettoyage commencera-t-il l'année prochaine et le ministre garantira-t-il que les fonds nécessaires à cette fin ne seront pas prélevés dans d'autres comptes destinés aux Indiens de l'Ontario?

L'hon. Bill McKnight (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur le Président, le député sait que les fonds sont alloués et répartis dans une région. Je vais examiner la question mais avant de prendre un engagement, nous devons obtenir l'accord de Rio Algom pour utiliser son terrain comme décharge.

* * *

LES CATASTROPHES

L'ACCIDENT NUCLÉAIRE DE TCHERNOBYL—LA DIFFUSION DU CÉSIUM

M. William G. Lesick (Edmonton-Ouest): Monsieur le Président, je m'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Des études récentes de laboratoires américains révèlent que l'accident nucléaire de Tchernobyl a répandu autant de radiations à long terme sous forme de césium dans l'atmosphère, dans la couche de terre arable et dans l'eau, que tous les essais nucléaires qu'on a pu tenter et toutes les bombes qu'on a pu faire exploser jusqu'ici dans l'atmosphère. Que fait le gouvernement pour surveiller la situation et protéger les Canadiens contre ce danger?

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, le ministère juge dignes de confiance les tests effectués par le Lawrence Livermore National Laboratory de Californie. En ce qui concerne l'étude, nous n'avons pas encore évalué s'il s'agit d'émissions sur place, à la source, ou si elles se feraient sentir au Canada, mais je peux rendre compte de ce qui se fait au Canada. La surveillance est constante. Je puis donner au député et à tous les Canadiens l'assurance que pas plus tard que cette semaine, nos vérifications ne donnaient aucune raison de craindre que les retombées dépassent les niveaux acceptables au Canada, comme nous l'avons déjà dit peu après l'accident de Tchernobyl.

* * *

L'ÉNERGIE

LES PERTES D'EMPLOIS EN ALBERTA

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, ma question au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Masse) a trait à la situation désespérée dans l'industrie des hydrocarbures. Presque 50 000 emplois ont déjà été supprimés cette année dans ce secteur, et on prévoit qu'il en disparaîtra 20 000 autres cet hiver. Le ministre a refusé de participer avec l'Alberta à un programme de stabilisation de la capacité d'autofinancement pour cette industrie et en particulier pour les petits producteurs. Combien d'autres milliers d'emplois devront-ils être supprimés avant que le gouvernement fédéral ne vienne en aide à l'Alberta en établissant un programme comme celui-là?

[*Français*]

L'hon. Marcel Masse (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, je suis bien au fait et sympathise énormément avec les difficultés qui sont causées dans le secteur de l'énergie, particulièrement en Alberta, sur le plan des emplois.

Mais la solution à la crise de l'énergie passe d'abord et avant tout par une stabilisation dans le secteur du marché comme tel. Nous traversons une crise de surproduction et cette dernière affecte les prix, et le problème est de cet ordre-là. Le gouvernement a déjà mis à la disposition de l'entreprise des milliards de dollars en taxes et les entreprises elles-mêmes, les sociétés, n'ont que félicité le gouvernement de cette action.

[*Traduction*]

LA DEMANDE D'AIDE DE SYNCRUDE

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, je pourrais être un peu plus précis peut-être. Syncrude a demandé au gouvernement fédéral de garantir 175 millions de dollars pour accroître la production de 20 000 barils par jour. Le gouvernement y songe-t-il et est-il disposé à fournir cette aide étant donné qu'elle permettra d'accroître la production et de créer des milliers d'emplois?

[*Français*]

L'hon. Marcel Masse (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, nous avons des discussions de façon continue avec les provinces en matière d'énergie, particulièrement en Alberta, sur ces questions. Lundi dernier, j'ai moi-même rencontré le ministre albertain et nous n'avons pas abordé directement ces sujets, mais ils font partie de l'ensemble des discussions que nous avons avec les provinces.

* * *

[*Traduction*]

LA COMMISSION CANADIENNE DU BLÉ

LE PRIX INTÉRIEUR DU BLÉ

M. Stan J. Hovdebo (Prince-Albert): Monsieur le Président, j'ai une question à poser au ministre chargé de la Commission canadienne du blé. Au début d'août, le Cabinet a adopté un nouvel éventail de prix pour le blé de consommation intérieure. Le prix payé actuellement est au bas de la fourchette. Le ministre peut-il nous dire quand le nouveau prix intérieur va être fixé, et s'il va l'être au niveau des $10 unanimement recommandé par le comité spécial de la Chambre?

L'hon. Charles Mayer (ministre d'État (Commission canadienne du blé)): Monsieur le Président, le gouvernement étudie actuellement les recommandations du comité. Le député doit savoir que la fourchette qui est actuellement appliquée au blé de consommation intérieure est la nouvelle fourchette de prix. Quand le gouvernement aura pris une décision sur les rajustements à y apporter, nous ferons une déclaration.

LA RECOMMANDATION DE SURVEILLER LE PRIX DU PAIN

M. Stan J. Hovdebo (Prince-Albert): Monsieur le Président, une fois que sera adoptée l'augmentation de prix recommandée par le comité et dont le gouvernement a dit qu'il l'appliquerait, est-ce que le gouvernement ou le ministère de la Consommation vont surveiller le prix du pain, des gâteaux, et le reste, comme le comité spécial l'avait également recommandé?

L'hon. Charles Mayer (ministre d'État (Commission canadienne du blé)): Monsieur le Président, le député doit savoir que cela figurait dans les recommandations du comité parlementaire. Il devrait également savoir qu'il s'agit là d'une question très compliquée, et que le gouvernement tient compte de tous les éléments en jeu, par exemple la façon de traiter au mieux non seulement les producteurs mais également les consommateurs et les transformateurs. Il y a beaucoup d'emplois en cause, et c'est là une question à laquelle le gouvernement attache beaucoup de poids.

* * *

• (1500)

L'ÉNERGIE

LES RÉPERCUSSIONS DU PROGRAMME ÉNERGÉTIQUE NATIONAL SUR L'ALBERTA

M. Arnold Malone (Crowfoot): Monsieur le Président, j'ai une question à poser au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. J'aimerais qu'il dise à la Chambre s'il est exact que si le Programme énergétique national n'avait jamais été appliqué, l'Alberta aurait 56 milliards de plus, qu'il ne serait pas nécessaire d'avoir un fonds de stabilisation et que le chômage que nous subissons aujourd'hui n'existerait pas en fait?

Des voix: Bravo!

[*Français*]

L'hon. Marcel Masse (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, j'ai en main une déclaration similaire du vice-président de la *Texaco Canada Resources*. Je ne veux pas vous lire le texte, mais je pense que l'Opposition aurait intérêt... ce sont des propos du même ordre. La politique du gouvernement répond aux besoins de l'industrie pétrolière.

[*Traduction*]

L'EMPLOI

LE PROGRAMME D'AIDE À L'ADAPTATION DES TRAVAILLEURS ÂGÉS

M. Dave Dingwall (Cape Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Travail. Le ministre des Finances a annoncé dans son budget du 26 février qu'un programme d'adaptation pour les travailleurs âgés serait mis en place pour remplacer le programme d'aide à l'adaptation des travailleurs. Le ministre a révélé à la Chambre quelles provinces avaient conclu un accord avec le gouvernement du Canada. Le ministre dirait-il à la Chambre ce qu'il compte faire pour amener les autres provinces à se joindre au mouvement?

L'hon. Pierre Cadieux (ministre du Travail): Monsieur le Président, comme tous les députés le savent, ce programme a été annoncé dans le budget de février. On y a affecté la somme de 125 millions de dollars. Les négociations se poursuivent avec toutes les provinces. J'ai rencontré personnellement tous mes collègues provinciaux et les hauts fonctionnaires sont encore en train de mettre les accords au point. Nous espérons qu'ils seront signés bientôt.

LA POSITION DES PROVINCES

M. Dave Dingwall (Cape Breton—Richmond-Est): Ma brève question supplémentaire s'adresse au même ministre. Je ne doute pas un instant de sa sincérité. Le ministre confirmerait-il que le rejet du programme destiné aux travailleurs âgés par diverses provinces du pays et le délai qui s'ensuit résultent de l'intention du gouvernement du Canada de faire payer aux législateurs provinciaux la part du lion de ce programme? Sinon, expliquerait-il à la Chambre ce qu'il a l'intention de faire au juste pour mettre sur pied un programme national d'adaptation pour les travailleurs âgés?

L'hon. Pierre Cadieux (ministre du Travail): Le programme n'a été rejeté par aucune province jusqu'à maintenant et je ne m'attends à rien de tel. Les négociations se poursuivent.

* * *

LES SOCIÉTÉS D'ÉTAT

AIR CANADA ET LE CANADIEN NATIONAL—LA PRIVATISATION

M. Les Benjamin (Regina-Ouest): Monsieur le Président, je voudrais poser une question à la ministre chargée de la Privatisation. Pourrait-elle nous dire si son ministère, ou tout autre ministère, direction ou société d'État, a commandé une enquête nationale sur la privatisation et la vente des actions d'Air Canada et du Canadien National? Je lui conseille fortement de bien peser ses paroles.

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Privatisation)): Monsieur le Président, si je ne m'abuse, le député parle d'un sondage sur la privatisation des sociétés d'État. Il est possible que l'on ait fait un tel sondage, mais je ne me rappelle aucune enquête récente du genre dont le député fait état.

[*Français*]

M. le Président: L'honorable député de Saint-Jacques (M. Guilbault), une question s'il vous plaît!

* * *

LA DÉFENSE NATIONALE

ON DEMANDE SI TOUTE LA LUMIÈRE SERA FAITE SUR L'OCTROI DES MARCHÉS POUR L'ENTRETIEN DES CF-18

M. Jacques Guilbault (Saint-Jacques): Monsieur le Président, je voudrais m'adresser au vice-premier ministre et lui demander ceci: En vue des rumeurs qui ont circulé selon lesquelles les offres auraient été trafiquées dans le cas du contrat pour l'entretien des CF-18, le vice-premier ministre pourrait-il nous assurer que lorsque l'annonce de l'octroi du marché sera faite, toute la lumière sera faite, tous les renseignements seront divulgués sur la façon dont les offres ont été administrées?

L'hon. Robert de Cotret (président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, j'aimerais assurer mon honorable collègue qu'il n'y a eu absolument aucun trafic d'offres. L'offre qui est à l'heure actuelle devant le Conseil du Trésor est identique en tous détails, sauf pour l'extension de la date des offres du 31 août au 31 octobre. C'est le seul changement, mais l'offre elle-même est identique à la première qui est venue au Conseil du Trésor, et c'est sur la base de cette offre-là que la décision va être prise. De plus, au moment où la décision va être prise, il me fera grand plaisir d'expliquer les raisons du gouvernement pour lesquelles la décision a été prise dans le meilleur intérêt du Canada.

* * *

[*Traduction*]

RECOURS AU RÈGLEMENT

ON SOUTIENT QU'UN MINISTRE A FAIT UNE REMARQUE ANTIPARLEMENTAIRE

Mlle Aideen Nicholson (Trinity): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement au sujet d'une remarque que le ministre des Finances (M. Wilson) a faite au cours de la période des questions. Je n'ai pas les feuillets «bleus» en main. Si je l'ai bien compris, le ministre m'a accusée de poser ma question pour le mettre dans l'embarras. Le procès d'intention est considéré depuis longtemps comme antiparlementaire. J'espère que le ministre jugera bon de se rétracter.

Étant donné l'attitude très positive que les députés des deux côtés de la Chambre ont adoptée au début de la session en souhaitant un comportement plus civilisé à la Chambre, on ne se conforme pas à ces bonnes dispositions quand on accueille ainsi une question sérieuse d'une députée.

Des voix: Bravo!

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, comme la députée le sait, le ministre des Finances (M. Wilson) a dû partir. Je vais vérifier ce qu'il a dit et le consulter à ce sujet. S'il y a lieu d'apporter une correction ou d'invoquer le Règlement, je suis sûr qu'il le fera, lui dont on connaît le savoir-vivre et le respect pour notre institution.

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

DÉCLARATION HEBDOMADAIRE

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Je demande au leader du gouvernement à la Chambre de nous annoncer les mesures qu'il a l'intention de mettre à l'étude pour le reste de la semaine et la semaine prochaine.

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Nous compléterons cet après-midi la septième journée du débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône. Vendredi sera la huitième et dernière journée de ce débat. La journée de lundi est réservée à l'opposition. Nous poursuivrons mardi l'étude du projet de loi C-12, les modifications proposées à la Loi sur les paiements anticipés pour le grain des Prairies.

* * *

[*Français*]

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

COMITÉ DE PRÉSIDENTS

M. le Président: Je voudrais maintenant informer la Chambre que, conformément à l'article 92(5) du Règlement, les députés qui sont désignés pour constituer le Comité de présidents sont ceux dont les noms suivent: Derek Blackburn, Jack R. Ellis, Ernie Epp, Richard Grisé, Gaston Isabelle, Russell MacLellan, Fred McCain, Keith Penner, Marcel Prud'homme et Barry Turner.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LE DISCOURS DU TRÔNE

REPRISE DU DÉBAT SUR L'ADRESSE EN RÉPONSE

La Chambre reprend l'étude de la motion de Mme Collins: Qu'une Adresse soit présentée à Son Excellence le gouverneur général en réponse au discours qu'elle a prononcé à l'ouverture de la session.

M. le Président: Je dois dire aux députés que nous en sommes maintenant à la période de dix minutes réservée aux questions et observations à la suite de l'intervention du député de Thunder Bay—Atikokan (M. Angus).

M. Hovdebo: Monsieur le Président, dans son intervention, le député de Thunder Bay—Atikokan (M. Angus) s'est réjoui du rapport récemment rendu public sur le charbon en faisant ressortir les avantages qu'en retireraient l'Alberta, la Saskatchewan, la Colombie-Britannique et l'Ontario. Pourrait-il nous donner une idée de ce qu'il en coûtera aux consommateurs d'électricité de l'Ontario si on met en application les recommandations du rapport sur le charbon?

M. Angus: Je remercie mon collègue de sa question. En ce qui concerne les consommateurs ontariens d'électricité, si Hydro-Ontario leur fait payer entièrement le coût de l'utilisation du charbon de l'ouest du Canada ou de celui des États-Unis avec épurateur, on peut calculer qu'avec l'option de l'épurateur, les frais additionnels se chiffreront à 39 $ par année par ménage, contre 79 $ avec le charbon de l'ouest du Canada. Cela, si le consommateur est seul à payer la note. Les députés qui étaient ici ce matin se rappelleront que j'ai signalé les avantages économiques pour une grande partie du Canada, par exemple, des revenus accrus de 444 millions de dollars pour la Colombie-Britannique, de 671 millions pour l'Alberta, de 12 millions pour la Saskatchewan et de 301 millions pour l'Ontario.

• (1510)

Étant donné les avantages très variés découlant de la décision de l'Ontario et d'Hydro-Ontario d'utiliser le charbon de l'ouest du pays, je crois qu'il est légitime que le gouvernement fédéral, en tant qu'unique chambre de compensation pour toutes les provinces, apporte sa contribution financière. L'augmentation de coûts pour les clients d'Hydro-Ontario serait moindre qu'elle ne le serait autrement, à tout le moins, ou serait même, en fait, annulée par cette aide.

Les provinces de l'est du pays profiteront d'une réduction des émanations de pluies acides. Ainsi, nous n'assisterions pas à la destruction des forêts du Québec et de la région de l'Atlantique comme à l'heure actuelle. A long terme, il est tout à fait sensé que le gouvernement fédéral subventionne ce projet.

M. Malone: Monsieur le Président, je tiens à dire au député de Thunder Bay—Atikokan (M. Angus) que j'ai apprécié ses observations au sujet de l'utilisation de charbon à faible teneur en soufre. Lui et moi avons un objectif commun que partagent, j'en suis persuadé, bien d'autres parlementaires. Il serait dans l'intérêt de tous les Canadiens, de notre balance des paiements, de l'ouest du pays et de notre environnement de l'utiliser dans les régions industrielles du centre du pays.

La dernière partie du discours du député ne m'a pas laissé perplexe. En fait, j'étais tout à fait d'accord. Cependant, ce qui m'a rendu perplexe, c'est la première partie de son discours, lorsqu'il a déclaré que le parti ministériel se préoccupait de la dette. Il a précisé qu'il fallait améliorer les services postaux et les services offerts par VIA Rail, et ce sont là des objectifs souhaitables. Ne voit-il rien de mal dans le fait que l'on doit consacrer un tiers des recettes fiscales au paiement de l'intérêt de la dette actuelle? Le Nouveau parti démocratique ne se préoccupe-t-il pas de la dette? Pouvons-nous la laisser croître toujours plus, sachant qu'à l'heure actuelle le paiement de cette dette représente la plus forte dépense du gouvernement?

Il est vrai que nous souhaitons tous certaines choses. Il y a bien des choses dont nous pouvons rêver. Cependant, faut-il croire que l'on peut résoudre ses problèmes d'endettement en empruntant encore davantage? Comment le Nouveau parti démocratique peut-il prétendre que nous n'avons pas à nous inquiéter de la dette, qu'il suffit d'emprunter encore plus? Comment le député peut-il affirmer qu'il n'existe aucune responsabilité économique à cet égard? Comment justifie-t-il cela?

M. Angus: Monsieur le Président, je remercie le député pour ses observations relatives à la question du charbon et pour sa question concernant le déficit. Je trouve important de reconnaître aujourd'hui le travail de l'un de mes prédécesseurs, l'ancien député de Kootenay-Est—Revelstoke, M. Sid Parker. Il s'est employé de manière fort laborieuse à attirer l'attention sur la nécessité de vendre du charbon de l'Ouest aux consommateurs de l'Est.

J'accorde le plus grand sérieux à la question du député au sujet de la dette. Prenons l'exemple de VIA Rail. A l'heure actuelle, les contribuables dépensent près de 500 millions de dollars par an pour garder en bon état de marche l'ancien matériel roulant. Le député sait que ce matériel gèle en hiver dans sa région comme dans la mienne.

D'après des spécialistes éminents de ces questions, l'achat d'un matériel roulant neuf rapportera dans cinq à sept ans. Consentir à cette dépense n'est pas faire la charité ou se laisser aller à un caprice. C'est plutôt investir dans la revitalisation du système de VIA Rail. C'est également investir dans la création d'emplois dans diverses régions du pays. Les deux investissements généreront en permanence des revenus pour les contribuables et le Trésor du pays. En fabriquant ou en achetant ce matériel roulant, le Trésor fédéral se libérera d'ici cinq à sept ans d'un fardeau annuel de un demi-milliard de dollars.

On peut envisager la question sous d'autres angles que celui de la dépense de deniers publics. De ce côté-ci de la Chambre, nous considérons qu'il s'agit d'un investissement, surtout dans les ressources humaines dont le pays regorge.

M. Malone: Monsieur le Président, le député de Thunder Bay—Atikokan fait valoir un bon argument. Il a parlé d'un investissement dans VIA Rail comme d'un investissement susceptible de rapporter un jour.

M. Blackburn (Brant): Il rapportera.

M. Malone: J'ai entendu le député de Brant (M. Blackburn). Je reconnais que beaucoup peut être fait et il est certain qu'en appliquant un principe commercial, que ce soit sur une ferme, dans une petite entreprise ou dans toute autre entreprise au Canada, d'innombrables investissements possibles peuvent rapporter à l'entreprise ou au pays. Cependant, une entreprise irait tout droit à la faillite si elle empruntait pour tous ses investissements et créait un déséquilibre entre son endettement et sa capacité de réaliser des profits. On investit, d'accord, mais notre dette actuelle est telle qu'il faut consacrer un dollar de recettes fiscales sur trois pour en payer les intérêts; ce n'est pas ainsi que l'on réduira cette dette.

Sachant cela, comment le député peut-il dire qu'il importe peu à quelle vitesse nous nous endettons ou que nous pouvons emprunter pour toutes nos mesures?

M. Angus: Monsieur le Président, je crois que le député interprète mes propos de manière à me faire dire ce que je n'ai pas dit. Néanmoins, je voudrais commenter sa perception de mon attitude et de celle de mon parti à l'égard de la dette. Nous reconnaissons—et j'utilise le langage des affaires—qu'il faut dépenser de l'argent pour faire de l'argent. C'est là le principe économique régissant les dépenses publiques; on ne peut le contester. Lorsque nous investissons en créant des emplois pour que plus de gens travaillent, plus de personnes gagnent décemment leur vie et plus de personnes paient des impôts. Si nous ajoutons à cela les grandes entreprises dont nous avons parlé aujourd'hui qui escroquent la société en ne payant pas leur juste part, nous aurons trouvé un excellent moyen de réduire le déficit. Nous devrions les obliger à payer leur juste part des dépenses publiques.

M. Taylor: Monsieur le Président, j'aimerais également poser au député une question sur le charbon de l'Ouest. Depuis l'époque où j'avais 10 ans et où je vivais dans le secteur de charbonnages de Drumheller, j'entends parler de tentatives en vue de vendre le charbon à faible teneur en soufre de l'ouest canadien sur le marché de l'Ontario. Je suis conscient des difficultés, notamment les centaines de milles à parcourir. Je me souviens également de ce que proposait le regretté Jesse Gouge, un important exploitant de charbonnages de Drumheller qui a ouvert certaines des premières mines de cette localité. Il prônait l'acheminement de charbon vers le marché de l'Ontario par convois ferroviaires.

Dans le calcul des coûts et des avantages, je me demande si nous n'oublions pas deux éléments de première importance. La mise en exploitation des charbonnages à faible teneur en soufre de l'Alberta entraînerait la création de centaines d'emplois miniers. Le transport ferroviaire du charbon vers l'Ontario donnerait également lieu à la création de nombreux emplois. Toutes les personnes ainsi employées verseraient des impôts.

De plus, puisque nous utilisons du charbon américain à forte teneur en soufre, nous devons assumer le coût élevé de l'élimination des pluies acides, qui n'existeraient pas si nous utilisions le charbon à faible teneur en soufre de l'Ouest depuis 20 ou 25 ans. Il s'agit d'un aspect important. Nous devrions utiliser le charbon canadien pour sauver le pays des pluies acides causées par le charbon américain à forte teneur en soufre.

Le président suppléant (M. Paproski): Je prie le député de Thunder Bay—Atikokan (M. Angus) de donner brièvement la réplique.

M. Angus: Monsieur le Président, je n'ai rien à répliquer au député. Une fois de plus, je suis d'accord avec lui. Nous siégeons tous deux au comité permanent des transports et je suis sûr qu'il consacrera beaucoup d'énergie à ce projet.

[*Français*]

L'hon. Monique Landry (ministre des Relations extérieures): Monsieur le Président, il me fait excessivement plaisir de participer au débat sur l'Adresse en réponse au discours du Trône.

Il y a trois semaines, le gouvernement exposait les grands objectifs de son action future. Quatre conditions fondamentales inspirent cette action. D'abord, l'impérieuse nécessité de maintenir chez les citoyens canadiens le même esprit de réconciliation qui a caractérisé les relations de notre gouvernement avec ceux des provinces; la poursuite tenace du renouveau économique sans lequel aucun projet national important ne peut se réaliser; le développement du rayonnement international du Canada qui doit être l'image fidèle de notre évolution nationale et, finalement, l'avènement d'une plus grande justice sociale qui est à la fois la condition initiale et l'aboutissement logique d'une démocratie éclairée.

Il m'appartient, en tant que ministre des Relations extérieures, de développer ces objectifs dans notre politique d'aide au développement et dans nos relations avec l'étranger.

Je crois tout d'abord, monsieur le Président, qu'une réconciliation nationale durable ne peut découler seulement des échanges entre gouvernements. Elle doit plutôt provenir de la collaboration des Canadiens et des Canadiennes de tous les horizons, à l'amélioration du bien-être collectif ici comme à l'étranger. Et j'ai la conviction, et une de mes priorités comme ministre responsable de l'Agence canadienne de développement international, que nous pouvons intéresser encore plus de Canadiens à notre action internationale. Cela implique tout d'abord que nous fassions mieux connaître l'Agence ici même au Canada, d'abord en élargissant nos programmes d'information et d'implication au public, mais en faisant aussi l'effort d'aller rencontrer les citoyens chez eux.

Aussi, j'ai entrepris récemment une série de visites qui me feront rencontrer, au cours des prochains mois, le plus grand nombre possible de groupes susceptibles de se joindre à notre action humanitaire dans toutes les provinces canadiennes.

• (1520)

[*Traduction*]

J'ai récemment visité la Saskatchewan où j'ai été ravie de constater que cette province continue à jouer un rôle de premier plan dans le développement international. En me promenant au Canada, j'ai eu la satisfaction de constater que, même dans les régions qui éprouvent des difficultés économiques, comme la Saskatchewan où le prix des denrées agricoles a de lourdes conséquences sur le niveau de vie des citoyens, la générosité demeure l'une des vertues tradionnelles des Canadiens.

Au début de la semaine, j'étais à Toronto où j'ai eu le plaisir de rencontrer les représentants de la communité philippino-canadienne pour leur expliquer les nouveaux engagements que l'ACDI a pris en faveur du gouvernement de Corazon Aquino.

[*Français*]

Les Canadiens, monsieur le Président, ont le droit de savoir comment est utilisé l'argent consacré au développement international. J'ai l'intention de l'expliquer le plus clairement possible. Mais je veux également, en ouvrant davantage l'ACDI aux Canadiens, favoriser la découverte de nouveaux partenaires dans notre engagement en faveur du développement du Tiers monde, car si on se pose la question: Avons-nous fait tout ce qu'il était possible de faire pour mobiliser le plus grand nombre de citoyens et le maximum de ressources pour aider les

trois quarts de l'humanité qui luttent contre la pauvreté? Je crois qu'il faut répondre: Non.

Certes, la générosité des Canadiens est bien connue et nos efforts en faveur des affamés africains en est le plus récent exemple.

J'ai exposé hier devant l'Assemblée générale des Nations Unies le programme ambitieux développé par le Canada en vue d'aider l'Afrique. J'ai affirmé en termes très clairs notre désir de voir la communauté internationale cesser les palabres et se mettre à l'action. Mais je demeure convaincue, et ce sera ma deuxième priorité à l'ACDI, qu'il est possible d'enrôler d'autres alliés dans notre guerre au sous-développement.

C'est la seule façon de faire face aux nouvelles urgences qui se présentent. Par exemple: l'urbanisation à outrance.

Parmi les groupes à qui on n'a pas toujours donné la place qui leur revient, je porterai une attention particulière aux femmes et aux jeunes. L'intégration des femmes dans tous nos projets d'aide est une question de justice sociale au Tiers monde comme ici. C'est aussi, au Tiers monde, une condition absolue du développement de beaucoup de sociétés où la femme est le moteur ignoré ou bafoué de l'avancement de la communauté.

Nous voulons aussi établir de meilleurs contacts avec un autre secteur de notre population à qui on n'a pas toujours permis de jouer le rôle qu'il peut: la jeunesse. Je travaillerai donc avec mon collègue, le ministre d'État (Jeunesse)(M. Charest), à l'élaboration des nouveaux programmes qui favoriseront la participation des jeunes à notre mission d'aide au Tiers monde ainsi qu'à notre action dans la Francophonie.

Notre engagement envers l'avènement d'une société plus égalitaire chez nous suppose aussi que nous tenions compte, sans paternalisme et sans dogmatisme, du respect de nos valeurs fondamentales chez ceux que nous voulons aider. L'effort canadien de développement continuera à tenir compte du respect des droits humains afin que notre aide ne contribue jamais à la perpétuation à l'étranger d'injustices que nous ne tolérerons pas ici.

Nous tenterons aussi, monsieur le Président, de créer de nouvelles formes de coopération avec le monde des affaires. Notre secteur privé, par exemple, peut avoir un effet d'entraînement déterminant sur le secteur privé des pays en voie de développement. Il ne faudrait pas sous-estimer non plus l'apport innovateur important que peut amener le secteur privé ainsi que son dynamisme.

Les organisations non gouvernementales jouent toujours un rôle d'appui dans l'ACDI, un rôle si central qu'on les imagine difficilement comme nouveaux partenaires. Au fait, monsieur le Président, parmi les pays donateurs, nous sommes le pays avec le taux de participation d'ONG le plus élevé. Nous avons confié à nos ONG la mise en oeuvre de programmes importants. Par exemple, tout récemment, nous avons demandé à l'une d'entre elles de prendre en charge le programme canadien d'immunisation universelle destiné aux pays en développement du Commonwealth et de la Francophonie. Les ONG vont aussi jouer un rôle important dans notre nouveau programme d'aide aux Philippines, celui que j'ai annoncé à Toronto lundi.

Dans le secteur de l'aide bilatérale, notre collaboration avec les ONG a fait un grand pas en avant. Depuis notre arrivée au pouvoir, elle a augmenté sensiblement.

Pourtant, monsieur le Président, je suis convaincue et déterminée à prouver que nous pouvons élargir encore la contribution des ONG de tous les groupes de volontaires à notre action. Nous demanderons aussi la participation de corps organisés qui n'ont pas encore pu faire profiter le Tiers monde de leurs compétences, les municipalités, par exemple. En bref, nous explorons toutes les avenues de collaboration prometteuses car les gouvernements seuls ne viendront jamais à bout du sous-développement.

On peut cependant espérer qu'une action concertée de tous les secteurs des sociétés industrialisées aura un impact important sur la situation tragique qui existe toujours dans le Tiers monde.

Et nous n'oublierons jamais que nos partenaires les plus importants dans la lutte au sous-développement sont ceux-là même que nous voulons aider et qui doivent pouvoir devenir, avec notre aide, les artisans de leur redressement économique.

[*Traduction*]

Je crois également qu'il est temps de faire l'inventaire de nos programmes d'aide extérieure. L'ACDI fêtera bientôt son vingtième anniversaire. La dernière révision complète des programmes d'aide au développement remonte à 1975. Depuis, le monde ne s'est pas arrêté de tourner. Au contraire, il a évolué à un rythme de plus en plus rapide.

• (1530)

Il est grand temps que nous examinions d'un oeil neuf les politiques qui déterminent notre programme d'aide extérieure afin de pouvoir accroître leur efficacité au maximum. A la fin de la dernière session, le comité spécial mixte sur les relations internationales du Canada a déposé son rapport. Le gouvernement répondra sous peu à ses recommandations. Ce comité va également présenter un important rapport sur le système financier international et les difficultés que les pays en développement éprouvent à rembourser leur dette. Le comité permanent des affaires extérieures et du commerce international se livre actuellement à une étude approfondie de notre aide extérieure. Je vais bien sûr examiner à fond les conclusions de ces comités parlementaires. J'ai également l'intention de demander conseil à l'extérieur du Parlement et d'amener le public canadien à participer, autant que possible, à nos réflexions.

Il ne s'agit pas là de simples mesures administratives. Nous devons absolument le faire de façon à venir en aide à l'humanité souffrante avec le maximum d'efficacité.

[*Français*]

Au cours de la session parlementaire que nous entamons, monsieur le Président, le Canada aura une occasion unique dans son histoire de faire rayonner son influence internationale.

Notre pays, en effet, sera l'hôte successivement du sommet des pays francophones, du sommet des pays du Commonwealth et du sommet des pays industrialisés.

Vous me permettrez de parler plus longuement du sommet de la Francophonie durant lequel j'ai eu l'honneur de représenter le Canada aux côtés du premier ministre (M. Mulroney) en tant que ministre des Relations extérieures.

Je suis d'ailleurs particulièrement fière, monsieur le Président, de rappeler ici que sans la vision historique et la politique éclairée de notre premier ministre, le sommet de la Francophonie n'aurait peut-être jamais eu lieu.

C'est, en ce qui me concerne, un des plus beaux fruits de notre action en faveur de la réconciliation nationale. Aurait-on pu seulement imaginer il y a quelques années que les gouvernements canadiens et québécois puissent, conjointement, organiser sur notre territoire une rencontre des pays ayant en commun l'usage de la langue française, et que les premiers ministres du Canada, du Québec, du Nouveau-Brunswick s'entendent sur une participation canadienne harmonieuse à cette nouvelle tribune internationale?

Le rôle important joué par le Canada lors du premier sommet francophone en février dernier à Paris découle aussi d'une définition judicieuse de notre participation possible et de nos attentes de ce forum francophone. Avant toute chose, nous voulons en effet que ces rencontres soient l'occasion d'un échange de projets pratiques et profitables. Le sommet, pour nous, n'est pas un rêve réalisé. C'est déjà une réunion de collaborateurs. Nous apportons une expertise précieuse et entendons en retirer une expérience enrichissante.

[*Traduction*]

Par une heureuse coïncidence, monsieur le Président, la réunion des chefs d'État du Commonwealth se déroulera également au Canada au cours de cette législature. En accueillant le sommet de la Francophonie et le sommet du Commonwealth, le Canada montre le rôle qu'il peut jouer dans le monde d'aujourd'hui et de demain. Nous sommes le seul pays industrialisé qui appartienne en même temps à ces deux groupes importants. Et les efforts que nous avons déployés dernièrement en vue d'une réconciliation nationale nous aide à jouer un rôle énergique au sein de la Francophonie et nous avons récemment exercé une grande influence au sein du vénérable Commonwealth, notamment à propos de l'Afrique du Sud.

L'histoire du Canada doit beaucoup à la France et à l'Angleterre. Il est normal que les pays francophones et anglophones du monde nous considèrent comme le lien logique entre ces deux grandes familles de nations.

[*Français*]

Vous le voyez, monsieur le Président, l'année qui vient sera une année faste pour le Canada sur le plan international. Je suis pour ma part très heureuse que les Canadiens pourront mesurer, face à la tenue ici des sommets de la francophonie du Commonwealth et des pays industrialisés, toute l'étendue du rôle joué par notre pays dans l'assemblée des nations.

Je me réjouis aussi que nous ayons l'occasion de recevoir ici nos amis africains, que ce soit par l'entremise des réunions de la francophonie ou du Commonwealth. Je l'ai encore dit à l'ONU hier, notre gouvernement qui a répondu efficacement à la situation critique en Afrique l'an dernier n'a aucune intention de diminuer son aide à ce continent maintenant que les feux de l'actualité sont tournés vers d'autres objectifs.

J'ai déjà dit, monsieur le Président, que je veux aussi que la période parlementaire qui commence soit l'occasion pour nous de perfectionner notre stratégie d'aide au développement. Ainsi donc, en conclusion, monsieur le Président, permettez-moi d'assurer cette Chambre que je ferai tous les efforts nécessaires pour développer un programme d'aide aussi efficace que possible et mener des relations extérieures qui apportent des résultats tangibles.

Le prestige du Canada en dépend. Mais par-dessus tout, des millions d'êtres humains en difficulté l'espèrent.

[*Traduction*]

Mme Collins: Monsieur le Président, je voudrais féliciter la ministre de son discours de cet après-midi. Elle a abordé beaucoup de points qui m'intéresse vivement. Je veux dire combien je suis heureuse qu'elle ait annoncé une aide spéciale aux Philippines. Ayant eu l'occasion d'aller dans ce pays au début de l'année, je me suis aperçue des difficultés auxquelles il se heurte; j'ai compris aussi combien ce pays apprécie l'intervention du Canada et quelle importance l'aide canadienne aura pour le nouveau gouvernement de Mme Aquino. Je sais également comment elle sera accueillie par la communauté des Canadiens d'origine philippine. Pendant l'été, j'ai eu l'occasion de rencontrer les représentants de cette communauté à Vancouver; ils étaient vraiment désireux d'intervenir et attendaient avec impatience la déclaration qu'a faite la ministre cette semaine.

J'y reviendrai dans un moment, mais je veux dire également que j'ai été très satisfaite par les commentaires qu'a faits la ministre hier à l'ONU à propos de notre intervention en Afrique. Comme je m'intéresse aussi tout spécialement à cette question, je suis heureuse de voir que le programme Afrique 2 000 est en bonne voie. Naturellement le troisième point porte sur les femmes et le développement. Comme j'ai eu l'occasion de visiter certains des pays dont nous nous occupons, et d'accueillir cet été des représentants de ces pays à l'Expo '86, on m'a répété à maintes reprises combien c'était important. Ce sont les femmes qui dans beaucoup de pays moins développés, supportent le fardeau de la pauvreté. Si ces pays font des progrès économiques, c'est souvent grâce aux femmes. Tout ce que nous pourrons faire pour renforcer leur rôle dans ces pays est d'une importance vitale.

Quant à Afrique 2 000, je constate encore que les Canadiens ne comprennent pas ce que nous essayons de faire en Afrique. A mon avis, il importe de consacrer une partie de ce programme à l'éducation du public. Je me demande si la ministre pourrait en parler et dire à la Chambre si le gouvernement adoptera des programmes à cet égard.

Quant au programme d'aide aux Philippines, pourrait-elle dire à la Chambre comment les Canadiens d'origine philippine peuvent participer au nouveau programme, quelle sorte d'aide ils pourraient fournir et quelles seront les prochaines étapes dans l'application du nouveau programme d'aide aux Philippines?

[*Français*]

Mme Landry: Monsieur le Président, je remercie beaucoup mon honorable collègue pour son intérêt dans la cause du développement et également pour la mention qu'elle a faite au sujet de l'annonce que j'ai eu le plaisir de faire lundi à Toronto sur les Philippines, pour son intérêt envers la communauté des Philippines. Je pense que l'engagement du gouvernement était un signe de support au nouveau régime de Mme Aquino qui a fait preuve d'un engagement positif envers le redressement social et économique de son pays. Alors l'annonce que nous avons faite se veut vraiment un appui à la politique de Mme Aquino.

• (1540)

La communauté canadienne d'origine philippine était très heureuse de l'annonce que nous avons faite. Je leur ai indiqué que, bien sûr, d'abord l'orientation du programme a été faite après une mission de planification que nous avons faite en septembre aux Philippines, cette délégation comprenant des gens de l'ACDI ainsi que des gens de la communauté philippino-canadienne qui ont participé à cette mission où ils ont rencontré le gouvernement, les ONG et tous les gens intéressés dans le développement des Philippines. Ils sont revenus avec certaines priorités que nous allons essayer de développer le plus rapidement possible.

Nous sommes conscients qu'actuellement les Philippines ont besoin d'aide assez rapide et nous pensons donc à des programmes à court terme et éventuellement à long terme. Bien sûr, nous comptons énormément sur l'appui et la participation des milieux canadiens d'origine philippine. Nous leur avons indiqué que nous allons rester en contact avec eux, qu'ils peuvent s'adresser à l'agence, à l'ACDI même, et que nous serions heureux de développer avec eux et également conjointement, bien sûr, avec les autorités des Philippines des programmes qui seraient susceptibles de répondre aux engagements que nous avons pris envers les Philippines.

Je suis donc très heureuse d'indiquer à cette Chambre aujourd'hui que nous comptons beaucoup sur la participation de la communauté canadienne d'origine philippine.

Le deuxième intérêt de ma chère collègue, je pense, avait trait au programme «Afrique 2000». «Afrique 2000» est un programme que nous avons annoncé au printemps dernier et était un engagement supplémentaire de la part de notre gouvernement envers l'Afrique. C'est un engagement de 150 millions de dollars pendant cinq ans où nous avons surtout demandé l'aide en particulier des ONG. Une tranche de 75 millions de dollars a été allouée aux organismes non gouvernementaux qui devront eux-mêmes développer des programmes et nous les présenter en fonction, bien sûr, de nos engagements envers les nécessités de l'Afrique.

Également, il y a tout un programmme d'aide au développement en fonction de l'intégration des femmes.

Ma collègue a également mentionné son intérêt envers la communauté des femmes et j'ai le plaisir de répéter que dans le cadre du programme «Afrique 2000» nous avons alloué une enveloppe de 25 millions de dollars pour l'intégration de la femme dans le développement. Il me fait plaisir peut-être de mentionner certains de ces engagements-là. Il y a une somme de 10 millions de dollars qui est pour le financement de projets ayant trait à la santé; il y a également 2 millions de dollars pour le programme d'aide avec les Nations Unies; il y a 6 millions de dollars ayant trait à des études visant à promouvoir les études universitaires chez les femmes. Alors je pense que le gouvernement canadien s'est engagé non seulement en paroles mais vraiment en prenant des mesures visant à participer à l'intégration des femmes dans le développement.

Bien sûr, vous avez également mentionné comment le programme était et devait être «publicisé» à travers le Canada. Je l'ai indiqué tout à l'heure dans mon discours, et bien sûr que cela fait partie de mes préoccupations, dans ma tournée pancanadienne je tiens à faire connaître l'ACDI de plus en plus. Je parle justement de tous les différents projets auxquels les Canadiens peuvent participer et j'espère, par cette initiative, réveiller chez eux, comme je l'ai mentionné également, de nouveaux partenaires qui nous aideront à développer nos projets relatifs à l'Afrique afin de venir en aide d'une façon beaucoup plus précise encore aux besoins urgents de l'Afrique.

Le président suppléant (M. Paproski): Les questions et commentaires sont terminés. Débat. L'honorable député de Saint-Léonard—Anjou (M. Gagliano).

M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard—Anjou): Monsieur le Président, je vous remercie de m'accorder l'occasion de participer à ce débat sur le discours du Trône. L'après-midi du 1er octobre 1986, il n'y a pas longtemps, plusieurs experts ont défini le discours du Trône comme du déjà-vu, de la répétition, et moi-même, monsieur le Président, je le définis comme du réchauffé. Pourquoi je le définis comme du réchauffé? Parce que le premier ministre a retardé d'un mois l'ouverture de la session pour donner à ses nouveaux ministres le temps d'apporter leur contribution au discours du Trône. Et voilà qu'on nous répète les mêmes platitudes qu'en novembre 1984, lors de l'ouverture de la première session, alors qu'on nous répétait à ce moment-là les promesses de la campagne électorale de l'été précédent. On peut conclure aujourd'hui facilement, monsieur le Président, que plus cela change, plus c'est pareil.

Monsieur le Président, dans ce beau petit livret, le discours du Trône ouvrant la deuxième session de la 33e Législature, nous trouvons un poste qui n'est pas tout à fait nouveau. Il ne faut pas oublier le Livre bleu du 5 novembre 1984: une nouvelle direction, le renouveau économique. Le temps est venu de faire un bilan de ce renouveau économique dont le discours nous répète toujours la même chanson. Pour faire ce bilan, j'aimerais citer une rubrique d'Alain Dubuc, du journal *La Presse* du 6 septembre 1986. Deux ans d'administration conservatrice, il dit justement:

> Du pareil au même. Croissance économique: c'est la meilleure façon de voir si l'économie progresse à un rythme acceptable. La croissance était de 3,3 p. 100 en 1983 et de 5,0 p. 100 en 1984, les deux dernières années du règne libéral. En 1985, le rythme de progression a fléchi à 4,5 p. 100 et ne devrait pas dépasser trois p. 100 cette année, car on entre dans une phase de ralentissement. De ce côté, pas de progrès.

Ce n'est pas moi qui dis cela, c'est M. Alain Dubuc de *La Presse*. Et c'est clair. Dans un renouveau économique donc, la croissance économique ne fait pas marche avant mais fait marche arrière. Bien sûr, ce n'est pas du progrès.

Mais ce n'est pas tout, monsieur le Président, dans le même bilan et dans le même article du 6 septembre 1986, M. Dubuc dit, et je cite:

Inflation: la hausse des prix avait déjà été ramenée à 4 p. 100 à l'été 1984 quand les libéraux ont perdu le pouvoir. Et il n'y a pas eu de progrès depuis. Dollar: notre devise valait 77,14 cents US en août 1984. Elle ne vaut maintenant que 72 cents, après avoir franchi le seuil des 70 cents en février dernier.

Je pense, monsieur le Président, je ne veux pas commettre d'erreur, mais je pense qu'actuellement, c'est même moins que 72c., c'est aux environs de 71,5c.

Pouvoir d'achat: c'est de cette façon qu'un consommateur mesure sa prospérité. Or, en 1985, pendant que l'inflation augmentait de 4,0 p. 100, les salaires ne progressaient que de 3,5 p. 100. Le même phénomène semble vouloir se reproduire cette année. Et pendant que le pouvoir d'achat aura ainsi baissé de 1 p. 100, le fardeau fiscal imposé par le gouvernement fédéral aura augmenté de 23 p. 100.

Voilà ce que veut dire le gouvernement conservateur par renouveau économique, monsieur le Président. On a réduit le pouvoir d'achat des consommateurs.

Monsieur le Président, le gouvernement se vante qu'il y a beaucoup d'investissements qui sont faits au pays depuis qu'ils sont au pouvoir. Allons voir ce que M. Alain Dubuc nous dit, et je cite:

Investissements: la clé du succès conservateur devait venir des entreprises qui auraient retrouvé la confiance. Cet enthousiasme se manifeste d'habitude de façon tangible par les investissements du secteur privé.

Or, ceux-ci n'augmenteront que de 2,8 p. 100 cette année, moins vite que l'économie dans son ensemble.

Dans le domaine des exportations,, monsieur le Président, nous savons très bien que depuis plusieurs mois les gouvernements nous ont présenté les débats sur le libre-échange avec les Américains. Et dans la rubrique, je continue à citer:

Exportations: l'autre source du dynamisme de l'économie canadienne, le commerce extérieur, s'est également tarie. En 1984, le Canada avait exporté pour 20 milliards de dollars de plus qu'il n'avait importé. Cette année, cet excédent aura fondu à environ 12 milliards de dollars. Il en résulte que le surplus de la balance des paiements, qui atteignait 2,5 milliards de dollars il y a deux ans, risque de se transformer en un déficit record de 8 à 9 milliards de dollars cette année.

Et finalement, monsieur le Président, l'autre élément très important au renouveau économique dont le gouvernement conservateur fait l'éloge et prend le crédit incroyable, c'est la création d'emplois. Bien sûr que nous avons entendu parler combien de fois à la Chambre des 500 000 emplois qui ont été créés. C'est vrai, et justement, M. Dubuc en tient compte, et je cite:

Création d'emplois: c'est là le domaine où le gouvernement Mulroney a exprimé sa fierté. D'août 1984 à août 1986, il s'est en effet créé 569 000 emplois au Canada. Mais les chiffres semblent indiquer que c'était un «*one shot*». Depuis le début de 1986, il ne s'est pas créé un seul emploi au Canada. Il y avait 11 632 000 emplois en janvier; il y en a maintenant 11 615 000, soit 17 000 postes de moins qu'au début de l'année.

Monsieur le Président, voilà le bilan, et j'aimerais ajouter, au sujet de la création d'emplois à partir de ce que M. Alain Dubuc a dit, sur les 569 000 emplois, monsieur le Président, pourquoi le gouvernement conservateur a-t-il pu créer ces 569 000 emplois? Il faudrait, une fois pour toutes, monsieur le Président, dire la vérité. Pourquoi? Nous sommes tous au courant qu'avant l'arrivée au pouvoir des conservateur nous avions, nous, les libéraux, établi un programme d'emplois, soit Canada au Travail. C'était un programme d'emploi pour 52 semaines. Automatiquement le gouvernement conservateur annule ce programme et crée des programmes de création d'emplois de 26 semaines. Donc, les mêmes programmes qui créaient un emploi automatiquement en créent deux! Voilà les statistiques. Voilà comment on joue avec les statistiques, monsieur le Président.

Mais à la fin, soit après un an et demi, on voit que ces programmes n'ont plus le roulement nécessaire, nous voyons qu'il n'y a plus de création d'emplois, au contraire, nous en perdons 17 000 pour les premiers six mois de l'année 1986. Voilà la vérité, monsieur le Président.

Voilà qu'encore, au premier octobre, on vient nous parler d'un renouveau économique. Monsieur le Président, je n'aimerais pas manquer l'occasion, étant donné que c'est la semaine de la petite entreprise au Canada. Cet été j'ai eu le privilège de traverser le pays au complet de Vancouver à Halifax et de rencontrer des gens, des femmes, des hommes d'affaires qui sont préoccupés par le développement de la petite entreprise au Canada.

Monsieur le Président, pendant tout ce temps, pendant que j'ai eu des réunions, j'ai dirigé ce groupe de travail libéral sur la petite entreprise. Des gens nous ont fait valoir que c'était le temps, que n'importe quel gouvernement, qu'importe la couleur, rouge, bleu ou vert, qu'on arrête de faire de bons discours sur la petite entreprise, qu'on arrête de faire rêver tout le monde en disant que la petite entreprise, c'est la meilleure chose au monde, et qu'on commence à donner une aide à ceux qui en ont vraiment besoin.

J'aimerais citer à la Chambre qu'un homme d'affaires de Cornwall, venu devant notre groupe de travail, nous a défini ce que c'était la petite entreprise. J'aimerais, avec votre permission, en faire la citation. Ça va prendre quelques minutes, mais je pense qu'on devrait réfléchir sur cette définition, ce qu'est le vrai entrepreneur canadien.

● (1550)

[*Traduction*]

De nos jours, le petit entrepreneur croule sous le poids des contraintes. Il est aux prises avec la «pieuvre gouvernementale» qui légifère sur toutes les décisions, toutes les initiatives qu'il prend. Il est obligé de connaître le droit du travail, le droit des sociétés, les lois sur l'indemnisation des employés, les lois fiscales et j'en passe. Il est envahi par la paperasserie qu'il doit remplir au gré des fantaisies de tous les bureaucrates qui administrent et appliquent ces lois.

Il doit également diriger son entreprise, c'est-à-dire acheter des produits, négocier les prix, vendre avantageusement son produit ou son service, lutter contre la concurrence envahissante des grandes sociétés, contenter son gérant de banque et travailler de longues heures beaucoup trop souvent sans en retirer grand-chose pour lui-même. Il est à la fois le directeur, le comptable, l'acheteur et le vendeur. C'est lui aussi qui est à l'avant-garde, toujours sollicité, non seulement par les consommateurs, mais aussi par tous les organismes de bienfaisance, les clubs sportifs ou les clubs philantropiques en quête de commandites ou de dons. Il trouve pourtant le temps d'entraîner une équipe de hockey mineur, d'organiser une cueillette dans les quartiers à des fins bénévoles, d'assister aux réunions de son club philantropique et de l'association des commerçants et de faire partie de la pastorale ou du comité municipal.

Voilà le type d'entrepreneur que nous avons au Canada et que faisons-nous pour lui aujourd'hui?

[*Français*]

Monsieur le Président, si on lit le discours du Trône, il y a un paragraphe concernant la petite entreprise, un seul paragraphe, et j'aimerais le citer afin que tout le monde s'en souvienne.

Afin de stimuler la petite entreprise et l'initiative privée, mes ministres vont aussi proposer diverses mesures qui auront pour effet d'améliorer les pratiques d'achat, de mieux donner suite aux propositions spontanées émanant d'entrepreneurs, de multiplier les transferts de technologie à partir des laboratoires de l'État et de favoriser le développement de l'esprit d'entreprise chez les jeunes.

Là encore, monsieur le Président, des mots, des mots et des mots! C'est un beau discours cela. Mais il y a deux ans que le parti progressiste conservateur est au pouvoir. Quand vont-ils mettre en pratique ce qu'ils prêchent? Et qu'ils ne viennent pas dire que l'exemption sur les gains de capital, c'était dirigé vers la petite entreprise. Ce n'est pas tout à fait vrai et les statistiques vont nous le prouver, monsieur le Président. Et on le vit justement dans toutes les villes. C'est une spéculation pour les immeubles. Aujourd'hui, si vous voulez acheter une propriété, elle a presque doublé de prix. Pourquoi? A cause de l'exemption sur les gains de capital. Combien d'emplois cela crée-t-il? Et combien de fois l'a-t-on répété à la Chambre?

Maintenant, il se vante d'une autre réforme des pensions, c'est-à-dire autoriser les fonds de pension à investir dans la petite entreprise. Mais en même temps, il leur dit par exemple: «L'entrepreneur lui-même ne peut pas prendre son fonds de pension et l'investir dans sa propre entreprise.» Monsieur le Président, il faut être logique. Je viens de définir ce qu'est un type de petit entrepreneur au Canada. Comment voulez-vous qu'un fonds de pension municipal, dirigé par un conseil d'administration, va investir dans un dépanneur du coin, quand il n'y a pas de structure de contrôle? C'est lui-même. Quand lui-même n'est plus là, l'entreprise n'est plus là.

Donc, monsieur le Président, si on lui permettait de prendre son fonds de pension, il pourrait réduire son prêt de banque, il paierait moins d'intérêt et à ce moment-là, il pourrait développer son entreprise, l'agrandir et travailler avec un fardeau moins pénible. Mais non, combien de fois on a demandé au ministre des Finances . . . Non, il a peur qu'on en profite et que quelqu'un commence à jouer là-dedans. Mais comment! Il a peur de la petite entreprise qui crée la majorité des emplois, et on l'a vu hier par le rapport du Vérificateur général, seulement un communiqué de presse, monsieur le Président: «Revenu Canada a fait un cadeau de 225 millions de dollars». On autorise des cadeaux d'impôt légalement, monsieur le Président, par le truchement de la loi de l'impôt. Et on se préoccupe du fait que le petit entrepreneur prendra son fonds de pension et l'investira dans sa propre entreprise pour créer des emplois. Mais là, il dit non, on ne peut pas lui faire confiance, parce qu'il va peut-être jouer un peu avec l'impôt. C'est ridicule, monsieur le Président. Cela veut dire ne pas avoir confiance aux Canadiens et aux Canadiennes qui travaillent en moyenne de 16 à 18 heures dans leur entreprise pour gagner leur vie, pendant qu'on fait des cadeaux à coûts de millions à de grosses entreprises. C'est là la réalité. C'est là le renouveau économique de ce parti progressiste conservateur.

Monsieur le Président, pendant qu'on a dirigé ce groupe de travail sur les petites entreprises libéral à travers le pays cet été, j'ai eu beaucoup de recommandations. Et je veux assurer cette Chambre que d'ici la fin novembre, on fera un rapport préliminaire là-dessus, non pas comme le gouvernement actuel. Il faut s'en souvenir, monsieur le Président. En janvier 1985 ou février, au printemps de 1985, l'ancien ministre d'État (Petites entreprises) annonçait une consultation à travers le pays. Il se promenait à travers le pays pour apprendre, parce qu'aujourd'hui on doit payer nos ministres pour apprendre. Un ministre doit être bien instruit puis bien préparé pour diriger son ministère, puis proposer des politiques, des programmes pour aider les commettants de son ministère. Mais depuis deux ans, on apprend. On voit tous les jours que nos ministres apprennent tous les jours. Ils font des commissions d'étude, des groupes de travail. En tout cas—il se promenait, dis-je, à travers le pays avec une armée de fonctionnaires, toujours payés par les contribuables, puis il voulait savoir ce qu'était le problème avec la petite entreprise et quelle serait la solution avant de proposer des politiques. Nous sommes en octobre 1986. Nous n'avons pas encore reçu un rapport préliminaire, un rapport final, un rapport sous une forme quelconque sur ce groupe de travail ministériel, monsieur le Président.

Nous, nous l'avons fait sans budget et sans fonctionnaire. Nous nous promenions avec nos moyens. Nous avons voyagé à travers le pays et nous allons produire un rapport à la fin de novembre et nous allons proposer aux Canadiens des politiques pour la petite entreprise.

C'est là la différence, monsieur le Président, entre les conservateurs et les libéraux. Les conservateurs, après 20 ans dans l'opposition, sont arrivés au pouvoir sans programmess, sans savoir, sans vision, rien, monsieur le Président. Et aujourd'hui, les Canadiens en paient les conséquences. Quand on se demande pourquoi les Canadiens n'ont plus confiance au gouvernement actuel, c'est très simple, monsieur le Président. Ce gouvernement n'a aucune vision. Il ne sait pas où aller: la preuve, aujourd'hui le ministre des Finances (M. Wilson) nous l'a donnée. Depuis deux ans qu'il fait la marionnette: taxe sur la valeur ajoutée, taxe des transferts, réforme fiscale, il augmente l'impôt personnel et réduit l'impôt corporatif. Aujourd'hui, il propose d'augmenter l'impôt corporatif et de réduire l'impôt personnel. Voyons, monsieur le Président, quand cette affaire-là cessera-t-elle? Combien doivent payer les Canadiens pour les folies du gouvernement conservateur actuel?

Vous me faites signe que mon temps de parole est écoulé.

Le président suppléant (M. Paproski): Questions et commentaires. Débat.

• (1600)

LA MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

QUESTIONS À DÉBATTRE

Le président suppléant (M. Paproski): A l'ordre, s'il vous plaît. En conformité de l'article 66 du Règlement, je dois informer la Chambre des questions qui seront soulevées ce soir au moment de l'ajournement: la députée de Trinité (Mlle Nicholson)—Les banques—*a*) La prise de contrôle de la Banque Continentale *b*) Le remboursement de l'avance consentie par la Banque du Canada; le député de Cochrane—Supérieur (M. Penner)—Les affaires indiennes—L'administration du ministère—*a*) On demande une réforme *b*) On demande une enquête indépendante; le député d'Ottawa—Vanier (M. Gauthier)—La Gendarmerie royale du Canada—*a*) La diminution des effectifs francophones *b*) La politique relative aux langues officielles—La position du gouvernement.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LE DISCOURS DU TRÔNE

REPRISE DU DÉBAT SUR L'ADRESSE EN RÉPONSE

La Chambre reprend l'étude de la motion de Mme Collins: Qu'une Adresse soit présentée à Son Excellence le gouverneur général en réponse au discours qu'elle a prononcé à l'ouverture de la session.

L'hon. Bob Layton (Lachine): Monsieur le Président, je suis très heureux de prendre la parole aujourd'hui. Bien que les élections au cours desquelles on nous a élus à la tête du pays pour effectuer les changements qui s'imposaient remontent à deux ans, beaucoup reconnaîtront que les ministres n'ont pas eu souvent l'occasion de s'exprimer à la Chambre. Je me suis trouvé dans cette situation, à titre de ministre d'État chargé des Mines. C'est donc avec grand plaisir que je ferai part aujourd'hui aux députés de certaines de mes réflexions.

Pour commencer, monsieur le Président, je voudrais offrir moi aussi mes félicitations et mes meilleurs voeux à vous et à vos collègues élus et nommés qui servent ensemble la Chambre des communes. Les élections qui se sont tenues au début de la deuxième session de la 33e législature ont représenté, pour tous ceux qui y ont participé, un exercice compliqué et difficile mais aussi très réussi et très satisfaisant au point de vue démocratique, si on considère son résultat final. Espérons tous que les pouvoirs des députés, que la réforme parlementaire entreprise par le gouvernement a pour but admirable et même essentiel de mettre en valeur, seront renforcés par les mesures que nous adopterons et les décisions que nous prendrons ensemble.

[*Français*]

Aussi, monsieur le Président, je veux féliciter les honorables députés de Capilano (Mme Collins) et de Restigouche (M. Girard) pour leur contribution exemplaire au début de ce débat sur le discours du Trône. Ils ont capturé et souligné les éléments positifs et constructifs du programme politique de notre gouvernement progressiste conservateur. Leur exemple, la qualité de leurs discours a bel et bien servi tous ceux qui ont suivi. Mais enfin c'était le premier ministre, monsieur le Président, qui, encore une fois, nous a rappelé que notre mission, notre mandat principal, est d'introduire et de maintenir un système gouvernemental responsable et stable pour assurer la confiance en nous-mêmes et en l'avenir de notre grand pays.

Les progrès jusqu'à maintenant ne sont pas difficiles à énumérer et à enregistrer. Cela a été fait par plusieurs autres. Mais ce n'est pas suffisant. Il nous faut démontrer nos intentions de suivre le chemin, de réduire les déficits étranglants et les taux d'intérêt qui suivront pour assurer des investissements et des emplois. Soyez assuré que nous sommes engagés, monsieur le Président, à tenir les promesses que nous avons faites.

[*Traduction*]

Je suis particulièrement fier de participer au débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône parce que cela me donne l'occasion de faire part de certaines idées et de certaines impressions sur ma circonscription de Lachine, qui a joué un rôle essentiel dans le développement historique et économique du Canada, et qui est aujourd'hui encore un élément essentiel du renouveau économique de la région de Montréal. La circonscription fédérale de Lachine que je suis fier de représenter comprend les quatre villes qui se sont développées le long du lac Saint-Louis, au sud-ouest de Montréal. Ces cités sont Beaconsfield, Pointe-Claire, Dorval et la partie sud-ouest de Lachine. La circonscription de Lachine comprend aussi la municipalité sans automobiles et sans soucis de l'île-de-Dorval que peu de gens connaissent, sauf les 57 familles qui y vivent, comme la mienne, six ou sept mois par année.

[*Français*]

Historiquement, Lachine a été établie pour servir comme point d'aller et de retour des fameux voyageurs, le point de relais entre les canots et les grandes embarcations où on pouvait échanger de la quincaillerie pour les pelleteries et les fourrures. C'est à Lachine, je crois, que l'on trouve l'origine de notre commerce extérieur sans toutes les complications d'aujourd'hui. Malgré les changements de moyens de transport, de communications et de la technologie depuis le XVIIe siècle, la circonscription de Lachine, avec ses grandes routes, ses chemins de fer et son aéroport de Dorval restent toujours le point de relais entre la région économique de Montréal et le reste du Canada.

[*Traduction*]

Je voudrais donc parler très brièvement de certaines questions qui intéressent les électeurs de la circonscription de Lachine. Mes voisins de ces villes situées en bordure du lac ont voté en masse pour le changement en septembre 1984. Comme la majorité des Canadiens, ils craignaient que le gouvernement, en continuant à dépenser sans limite, fasse augmenter l'inflation et les dettes au point où on ne pourrait plus les supporter et encore moins les rembourser. Ils appuient je crois l'orientation prise par notre gouvernement, mais ils sont déçus par la lenteur et l'irrégularité des progrès. Ils souhaiteraient que le premier ministre (M. Mulroney) maintienne le cap vers un avenir stable, juste et prometteur, qui serait l'héritage de tous les Canadiens.

• (1610)

Parallèlement à cette inquiétude au sujet de la responsabilité financière et de la saine gestion du gouvernement, on s'inquiète souvent de la justice et de la simplicité du régime fiscal. Mes électeurs approuveront la réforme fiscale annoncée ce matin, à la Chambre, par le ministre des Finances (M. Wilson), car elle encourage et protège les économies personnelles. Beaucoup sont déçus des règlements actuels qui frappent d'impôts les économies, en limitent l'utilisation et compromettent l'avenir de ceux qui acceptent des offres de retraite anticipée, pour laisser à des jeunes ces emplois qu'ils occupent depuis des années.

Les dirigeants d'entreprises de ma circonscription sont très favorables aux mesures prises par le gouvernement pour encourager l'initiative et récompenser le succès. Toutefois, ils recherchent des possibilités équitables et l'accès sans complications aux contrats des Approvisionnements et Services; ils voudraient également des règlements sur les investissements de recherche et les activités commerciales qui ne les empêchent pas d'être compétitifs au niveau international. Autrement dit, ils souhaitent un terrain de jeu bien plat, cet objectif souvent voilé de nos négociations commerciales, et surtout la possibilité de participer au jeu.

Bien des gens ont passé toute leur vie dans ma circonscription. Les familles ont été élevées là, des écoles et des églises ont été construites. La plupart de mes voisins attendent du gouvernement qu'il maintienne des conditions leur permettant de continuer à vivre où ils sont. Ces dernières années, des industries lourdes installées à l'est de Lachine ont été fortement touchées par le ralentissement économique international et la récession. De nombreuses grandes entreprises ont, soit fermé leurs portes, soit réduit leur activité, ce qui a entraîné la suppression d'emplois et une réduction des débouchés. L'un des groupes qui ont été le plus durement touchés par ces changements est celui des cadres de plus de 45 ans qui, dans bien des cas, ont été licenciés après de nombreuses années de service et sont incapables de trouver un autre emploi. Cependant, grâce à la direction éclairée qui caractérise l'administration publique de nos municipalités, d'autres entreprises, notamment celles qui sont spécialisées dans les technologies modernes que sont la biochimie, l'électronique et l'aérospatiale ont été encouragées à s'établir et à prendre de l'expansion dans notre région où elles ont accès à un bon réseau de transport et à des ressources humaines hautement qualifiées et où les conditions de vie sont excellentes. Ce sont là les principaux facteurs qui influent sur les décisions de la direction.

Le lac Saint-Louis est un charmant endroit de villégiature naturel. Cependant, l'absence, jusqu'à récemment, d'un système de traitement des eaux usées a fait un peu douter qu'il puisse servir à la baignade et à d'autres sports aquatiques, comme le ski nautique notamment. A l'heure actuelle, grâce aux efforts de tous les intéressés—et je suis heureux que le ministre de l'Environnement (M. McMillan) soit parmi nous aujourd'hui—et avec la mise en exploitation du vaste réseau de collecte des eaux usées de la communauté urbaine de Montréal, on espère que ce très bel endroit où l'on retrouve des parcs et des plages sera accessible à tous et tout à fait sûr. Une population de près de 2 millions de personnes pourra en profiter. Selon moi, il incombe à tous les gouvernements de mettre en valeur et de préserver ces précieuses ressources naturelles.

[*Français*]

Et, d'une façon plus générale, monsieur le Président, les citoyens dans les villes de ma circonscription sont membres de la Communauté urbaine de Montréal. Ce qui se passe à Montréal nous préoccupe profondément. Pour des raisons multiples et variées, notre région n'a pas participé au renouveau économique expérimenté dans les autres régions en 1984 et 1985. C'est évident, monsieur le Président, particulièrement dans l'est de la région, mais face à ce problème, le premier ministre, il y a dix mois, a établi un comité ministériel, dont j'étais membre, sous la tutelle du président du Conseil du Trésor (M. de Cotret). Le mandat de ce comité est d'étudier la situation et de proposer des solutions à long terme pour assurer la place légitime de Montréal dans l'avenir.

Pour nous aider, notre comité ministériel a demandé à quelques Montréalais, soit les chefs de file ou les plus informés ou expérimentés dans divers secteurs, de créer un comité consultatif.

Après avoir étudié le rapport préliminaire, et il y a quelques mois, le rapport d'orientation, le comité ministériel est en train de développer des recommandations précises et pragmatiques pour implantation par le gouvernement. Quelques-unes ont déjà été annoncées incluant l'établissement à Montréal d'un Centre bancaire international et l'identification de Montréal comme Centre de haute technologie pour l'aviation et l'industrie aérospatiale, la biotechnologie, les télécommunications, le transport et les services d'ingénieurs.

Je suis confiant, monsieur le Président, que si ces grands projets d'orientation sont poursuivis, Montréal se verra garantir une place au premier rang comme centre d'activité économique et culturel. Au fait, la haute technologie qui est attachée au contrat d'entretien des CF-18 est un élément très important et j'espère que tous les ministres responsables de la décision finale dans ce dossier en tiendront compte.

[*Traduction*]

L'importance que nous attachons à l'avenir de Montréal en tant que force économique du Québec et centre de développement culturel pour le Canada se reflète également dans les solutions proposée pour résoudre le problème des deux aéroports à Montréal. Lorsque, dans les années 1960, les prévisions sur le trafic aérien ont montré qu'il serait sous peu supérieur à la capacité totale de l'aéroport de Dorval, le gouvernement de l'époque a choisi un site situé fort loin du centre de la ville. D'autres sites situés près de Drummondville, destinés à mieux desservir le centre et l'est du Québec et d'autres, près de Vaudreuil, visant à mieux desservir Ottawa, l'est de l'Ontario et le nord des États-Unis ont été écartés, semble-t-il, parce qu'il y avait moins de brouillard à Mirabel. C'est un élément dans lequel les libéraux ont toujours baigné et baignent encore.

Quoi qu'il en soit, les marchés ne se sont jamais développés et les centaines de millions de dollars investis à Mirabel pour l'acquisition des terres, les bâtiments et les infrastructures n'ont jamais donné leur plein rendement. Ayant hérité de ce problème après des années d'inaction, le gouvernement s'est attaché en premier lieu à régler la question avec les agriculteurs expropriées inutilement. Au cours de la dernière année, le gouvernement a mené des études poussées sur le meilleur moyen de répondre aux besoins en transport aérien dans la région de Montréal.

Le public voyageur prend en considération des facteurs comme la commodité, le coût, la facilité et la rapidité d'accès, de même que les correspondances. Des dizaines de milliers d'emplois et des investissements de centaines de millions de dollars seront directement touchés par la décision concernant les aéroports de Montréal.

Le gouvernement a pris connaissance des vues des sociétés aériennes, du milieu des affaires et des administrations provinciales et municipales directement ou indirectement touchées. Je suis confiant que le ministre des Transports (M. Crosbie) et tous les autres responsables adopteront la meilleure solution pour les personnes touchées et que l'aéroport de Dorval, dans la circonscription de Lachine, conservera son rôle vieux de 300 ans de porte d'accès de Montréal vers l'Amérique du Nord.

[*Français*]

Monsieur le Président, un dernier mot, j'ai réservé un bref commentaire sur la Constitution et les négociations entre le gouvernement fédéral, les provinces déjà signataires et la belle province de Québec.

Au début, je veux constater que la plupart des Québécois sont premièrement et fortement des Canadiens, nous sommes fiers d'être Canadiens et nous sommes prêts à prendre notre place et à assumer nos responsabilités comme citoyens dans ce grand et beau pays.

L'idée d'un Canada sans le Québec est inconcevable! C'est évident qu'un accord signé avec le gouvernement du Québec doit être une priorité importante et urgente pour notre gouvernement. J'ajoute mes espoirs pour un succès juste et permanent qui sera le résultat de nos efforts communs.

• (1620)

[*Traduction*]

Un élément particulièrement délicat des négociations constitutionnelles sera la liberté de tous les Canadiens de vivre et de travailler ensemble dans les deux langues officielles du Canada. De grands progrès ont été accomplis dans la formation linguistique des Canadiens, particulièrement chez ceux qui ont fréquenté l'école dans les dix ou quinze dernières années. Les possibilités d'emploi au sein de nos gouvernements, organismes et entreprises devraient être égalisées pour les deux groupes linguistiques tout comme l'accès aux services et renseignements du gouvernement. J'espère qu'au cours des négociations, on parviendra à définir les garanties voulues pour que l'on puisse faire appel à la bonne volonté innée des Canadiens dans toutes les questions linguistiques qui surgissent au pays. Le Canada mérite que l'on déploie nos meilleurs efforts. Engageons-nous à donner notre maximum.

Des voix: Bravo!

M. Orlikow: Monsieur le Président, je voudrais poser une question au député. Depuis l'élection de son gouvernement en 1984, nous avons assisté à la fermeture ou au ralentissement d'activité de plusieurs sociétés dans les industries de base, à l'est de Montréal. Je ne dis pas qu'elles ont fermé ou qu'elles ont ralenti leurs activités à cause du gouvernement, mais c'est ce qui s'est produit.

Pendant de nombreuses années, pendant des générations, les Chemins de fer nationaux du Canada ont exploité des ateliers dans la ville de Moncton, dans sa ville de Montréal et dans ma ville de Winnipeg. Maintenant le CN a déjà pris des dispositions pour fermer les ateliers de Moncton et céder ses installations à Générale Électrique du Canada. Environ 700 ouvriers qui ont travaillé pendant des années aux ateliers de Moncton se trouveront en chômage. Le CN a annoncé qu'il se proposait de fermer ses ateliers ferroviaires à Montréal. S'ils restent en service, ils ne feront que des travaux à forfait pour d'autres sociétés.

Le député nous a parlé des grandes réalisations de l'actuel gouvernement en faveur de Montréal et de Québec. Quel conseil le député donnerait-il aux personnes qui ont travaillé pendant des années aux ateliers du CN de Pointe-Saint-Charles et qui vont bientôt se trouver en chômage?

M. Layton: Je suis heureux de la remarque ainsi que de la question du député de Winnipeg-Nord (M. Orlikow). Il est vrai que Winnipeg, Montréal et Moncton étaient les centres principaux que les chemins de fer avaient choisi pour établir à l'origine leurs centres de service de fabrication. Il est également vrai que les chemins de fer d'autrefois ont subi bien des transformations, non seulement dans le service qu'ils offrent, mais également dans le matériel qu'ils utilisent à cette fin. On a déployé de grands efforts pour rationnaliser le coût d'entretien de nos réseaux ferroviaires. Sinon, les chemins de fer ne pourraient pas concurrencer les autres moyens de transport. Les services de camionnage sont très flexibles. Il y a sur le marché beaucoup de concurrence en matière de tarifs et de services. Je crois fermement que les chemins de fer constituent une forme de transport fondamental pour les Canadiens et pour nos marchandises. VIA Rail, le CN et le CP font le nécessaire pour établir et assurer de bons services d'entretien dans leurs centres, afin d'être concurrentiels non seulement à l'échelle nationale, mais également au niveau international, car beaucoup de notre trafic se fait avec les États-Unis. La ville de Montréal a été choisie comme l'un des principaux centres de service à court terme pour l'exploitation de VIA Rail. Un bon nombre de ces décisions sont à l'étude.

En tant que Montréalais, mais plus particulièrement que député de Lachine, qui se trouve à l'ouest de la grande région de Montréal, j'ai souffert de la suppression des emplois dans l'industrie lourde à Dominion Bridge, Dominion Engineering et Allis-Chalmers. Les nouveaux débouchés se trouvent dans un secteur qui emploie beaucoup plus de main-d'oeuvre hautement qualifiée.

Vers la fin de l'été, j'ai eu le privilège de visiter quelques grands centres de technologie de pointe dans la banlieue ouest de Montréal. Je partage avec mon collègue, le député de Vaudreuil (M. Cadieux), un très vif intérêt pour la biotechnologie. Dans ce domaine, les entreprises sont parmi les plus prometteuses du Canada et, à coup sûr, de la région montréalaise. Nous espérons que les spécialistes sur lesquels le Canada va compter de plus en plus continueront à trouver dans ces établissements des débouchés à leurs talents.

M. Hicks: Je félicite mon collègue, le député de Lachine (M. Layton), à l'occasion de ce qu'on pourrait appeler son discours inaugural. Il a insisté sur l'importance pour chacun de nous de pouvoir fonctionner, partout au Canada, dans les deux langues officielles. Je rends également hommage au député pour sa maîtrise enviable de nos deux langues officielles.

Sa circonscription de Lachine et la mienne, celle de Scarborough-Est, se ressemblent à bien des points de vue. Elles sont toutes deux situées dans la banlieue. Sa circonscription est bornée au sud par le lac Saint-Louis, la mienne l'est par le lac Ontario. La circonscription de Scarborough-Est n'est pas aussi industrialisée que celle de Lachine, mais je devine que nous affrontons à peu près les mêmes problèmes.

Voici ma question: le député de Lachine estime-t-il que le gouvernement pourra, avec sa nouvelle orientation, trouver les solutions qui conviennent à ces problèmes?

[*Français*]

M. Layton: Je remercie sincèrement mon collègue et député de Scarborough-Est (M. Hicks). C'est un privilège pour tout le monde d'avoir la possibilité de s'exprimer dans les deux langues et j'ai trouvé, depuis les deux années que nous avons travaillé ensemble, avec tous les autres, que c'est la pratique qui améliore l'utilisation d'une deuxième langue.

[*Traduction*]

Je suis fort heureux d'entendre mon collègue de Scarborough-Est (M. Hicks) parler ainsi. S'il y a une chose que nous partageons à propos des initiatives du gouvernement actuel, c'est bien ce regain de confiance dans nos chances de succès en matière d'investissements. J'ai traversé ces cycles, avec tous mes collègues, où nous sentions très bien que la conjoncture n'était guère propice aux initiatives, aux risques, aux investissements. Je ne perçois plus ce sentiment au sein de ma collectivité maintenant. Il semble que l'esprit d'initiative, de décision et de réussite soit plus marqué actuellement. Il est manifeste chez nos jeunes maintenant, mais il revient aussi chez nos aînés.

M. Orlikow: Je voudrais revenir aux commentaires du député de Lachine (M. Layton). J'ai exposé, à titre d'exemples, les difficultés qu'on connues les travailleurs de quarante et de cinquante ans à cause des nouvelles technologies et des compressions. Le député a cité le cas de plusieurs autres compagnies comme la Dominion Bridge, Allis-Chalmers et ainsi de suite. Il existe des gens pour qui le travail au CN et au CP est devenu un mode de vie. Les grands-parents de beaucoup d'entre eux ont débuté dans les chemins de fer. Beaucoup, qui ont maintenant entre 45 et 55 ans, ont de 20 à 30 années de service au sein de ces sociétés.

• (1630)

Que leur conseille le député? Quels cours de recyclage peuvent-ils suivre? Quelles sont leurs chances d'obtenir un autre emploi, compte tenu de leur âge et de leur expérience professionnelle, dans les nouvelles industries de pointe comme la biotechnologie?

M. Layton: Monsieur le Président, je me réjouis de l'intervention du député de Winnipeg-Nord (M. Orlikow). Il est absolument nécessaire que nous nous préoccupions tous du problème de ces personnes victimes des changements rapides. Les travailleurs de 45 à 55 ans qui se trouvent soudainement en chômage sont confrontés à des difficultés très réelles, voire tragiques.

J'admire l'esprit d'initiative qu'ont manifesté un certain nombre de groupes à cet égard. J'estime que le gouvernement a l'occasion de soutenir ce genre d'initiatives. Un de ces groupes d'entraide a été particulièrement actif dans l'ouest de l'île de Montréal; il s'agit d'Executives Available, groupement qui arrive à fonctionner sans aide du gouvernement. Je déplore que certains de nos programmes de recyclage ne saisissent pas l'occasion d'appuyer ces initiatives.

Au début de l'après-midi j'écoutais la ministre responsable de l'aide extérieure. L'ACDI est constamment en quête de nouvelles méthodes pour transférer plus efficacement notre technologie et secourir les nations en développement. Elle peut faire appel par exemple aux organismes non gouvernementaux. Elle a constaté que ces derniers étaient en passe de devenir l'instrument le plus efficace pour dispenser notre aide. Je crois qu'on peut en dire autant dans le cas des travailleurs âgés dont le député a évoqué le problème.

Mme Lynn McDonald (Broadview—Greenwood): Monsieur le Président, le gouvernement conservateur a présenté ce discours du trône au milieu de son mandat. Il est au pouvoir depuis deux ans. Ce discours du trône révèle certainement un certain degré de fatigue. Le gouvernement semble au bout de son rouleau. Il va à la dérive.

Les Canadiens espéraient voir des mesures concrètes, surtout sur le plan de la création d'emplois. Ils espéraient voir des mesures bien précises en ce qui concerne la réforme fiscale, l'égalité pour les femmes, la politique culturelle et la protection de l'environnement, autant de questions très importantes. Néanmoins, nous ne voyons là que des déclarations plutôt vagues. Je le répète, le gouvernement ne sait pas trop où il va. Ce discours du trône manque de but précis.

Il contient beaucoup de belles paroles. Il parle de réconciliation nationale, de renouveau économique et de justice sociale. Qui pourrait ne pas être d'accord avec ces objectifs? Cependant, il ne propose pas grand-chose pour les atteindre. Il parle de la famille et de son importance. C'est pourtant ce même gouvernement qui réduit les allocations familiales et le crédit d'impôt pour enfant. Comment croire qu'il a vraiment à coeur les intérêts des familles canadiennes?

Je remarque qu'il a promis des mesures pour venir en aide aux enfants victimes d'abus sexuels, pour lutter contre la prostitution des enfants et la pornographie violente contre les femmes et les enfants. Il était temps. Ces problèmes se sont sérieusement aggravés ces dernières années. Le comité de la justice a fait des recommendations unanimes à l'égard de la prostitution des enfants dès 1983. La Commission Badgley a fait d'importantes recommendations concernant les abus sexuels à l'endroit des enfants notamment en ce qui concerne la prostitution et la pornographie. Ces recommendations datent de l'été 1984, mais elles n'ont pas encore été suivies.

Le discours du trône mentionnait une campagne contre la drogue, mais il omet de mentionner que les drogues les plus meurtrières sont l'alcool qui tue 12 000 Canadiens chaque année, et que le tabac qui en tue 35 000. Ce sont ces drogues licites qui posent le plus de problèmes en ruinant la santé des gens, en causant des accidents et en détruisant des familles. Mais le gouvernement trouve que cette cause n'est pas assez spectaculaire. Il préfère suivre l'exemple de Ronald Reagan en s'attaquant aux drogues illégales qui posent certainement des problèmes. Cela ne fait aucun doute, mais elles sont loin de causer autant de maladies, de décès et de torts que les autres drogues. Le gouvernement n'a pas le sens des priorités. Il s'intéresse à certaines questions dans l'espoir qu'elles lui apporteront une certaine crédibilité aux yeux du public alors qu'il ne s'agit pas des problèmes les plus importants.

Le gouvernement parle de renouveau économique, mais le discours du trône ne prévoit pas grand-chose sur le plan de la création d'emplois. Il parle vaguement de la confiance des investisseurs et des consommateurs. Le gouvernement espère que cette confiance va mystérieusement grandir et servir de solution au problème du chômage structurel toujours aussi élevé. Le discours parlait à peine des jeunes, bien que le taux de chômage chez les jeunes soit encore plus élevé qu'il ne l'est chez leurs aînés. Le gouvernement a réduit les possibilités de formation des jeunes en imposant des compressions au financement des programmes établis pour les universités et les collèges. Ces réductions remontent au printemps dernier, et pourtant le gouvernement fait de vagues promesses aux jeunes.

Je note la promesse d'établir un nouvel organisme chargé de promouvoir les initiatives de développement économique dans la région de l'Atlantique. Il s'impose certes de créer des emplois dans cette région, mais je mets en doute la nécessité de créer un nouvel organisme. Nous avons déjà un ministère, celui de l'Expansion industrielle régionale. En aurons-nous maintenant deux? S'échangeront-ils des notes de service? Le ministère de l'Expansion industrielle régionale cessera-t-il de s'occuper de création d'emplois dans la région de l'Atlantique? Bien sûr, le discours du trône ne traite pas de ces questions. Si le gouvernement n'est pas très précis au sujet de la création d'emplois, c'est notamment parce qu'il n'a aucune bonne idée. Il est très malavisé sur le sujet.

Le premier ministre (M. Mulroney) avait un projet de prison pour une région où elle n'était pas nécessaire. Il a décidé de la faire construire dans sa circonscription où le besoin ne s'en fait sûrement pas sentir, à un coût de plus de 60 millions de dollars. Il justifie sa décision en invoquant la création d'emplois. S'il avait voulu vraiment créer des emplois, il aurait dû envisager ce projet malavisé en regard d'autres projets possibles qui auraient beaucoup mieux réussi à créer de bons emplois productifs, et à long terme. Nous ne voyons tout simplement rien de cela dans le discours du trône. Nous y voyons au contraire des mesures opportunistes servant à des fins politiques qui ne font pas grand bien aux Canadiens pour ce qui est de redonner du travail aux chômeurs.

J'ai été heureuse de constater que l'on mettait la sourdine au thème du libre-échange dans le discours du trône. De fait, l'attitude du gouvernement au sujet du libre-échange ressemble presque maintenant à celle du NPD. Il parle de commerce dans les diverses régions du monde. Il mentionne particulièrement la région des pays riverains du Pacifique où nous pourrions assurément compter étendre notre commerce. Il parle d'un commerce réciproquement avantageux avec les États-Unis au lieu d'un accord de libre-échange qui entraînerait probablement la perte d'une foule d'emplois et compromettrait notre autonomie politique et culturelle. J'ignore si le gouvernement recule pour des raisons valables ou pas, s'il consulte les sondages ou s'il est convaincu que l'initiative n'est pas dans l'intérêt des Canadiens. Toutefois, je constate avec plaisir cette attitude plus prudente à l'égard du libre-échange. Je constate aussi que le discours du trône ne manifestait pas autant d'enthousiasme à ce sujet qu'auparavant.

[*Français*]

Monsieur le Président, le discours du Trône parle de la réconciliation nationale, de la justice sociale et du renouveau économique. Or, il n'y a rien d'impressionnant pour accomplir ces choses, si louables soient-elles. Il y a même un recul dans la politique du gouvernement en ce qui concerne la réconciliation nationale. Le discours du Trône précédent était plus fort dans ce domaine que le discours qu'on étudie aujourd'hui. Le discours reconnaît le fait que la Charte des droits et libertés et la Constitution canadienne demeurent incomplètes sans l'adhésion du Québec. C'est le moindre qu'on puisse dire. Ce que le gouvernement entreprend de faire est vague et faible, et je cite:

> Si des chances raisonnables de parvenir à une entente viennent à se présenter, des négociations officielles seront alors engagées afin de redonner au Québec sa place légitime dans la Fédération canadienne.

C'est très peu. Il faut attendre les chances raisonnables qui viennent d'où? Il faut plutôt créer les chances raisonnables pour un accord.

Sur le plan de la justice sociale, le gouvernement parle de l'édification d'une nation moderne, tolérante et humanitaire dont les citoyens vivront dans la sécurité et la prospérité. Une très belle idée, bien sûr! Mais qu'est-ce qu'il a fait ce gouvernement? Le gouvernement conservateur, c'est le gouvernement qui a tenté de réduire les pensions de sécurité de la vieillesse par la désindexation.

C'est le gouvernement qui a désindexé les allocations familiales et qui va désindexer le crédit d'impôt-enfant. C'est le gouvernement qui a haussé la taxe de vente pour les familles ordinaires au Canada.

Ce que le discours du Trône dit est peu rassurant. Je cite:

> Les Canadiens s'attendent à juste titre à ce que leur gouvernement accorde la priorité, en matière sociale, à ceux qui ont le plus besoin d'aide.

Oui, d'accord, jusqu'à un certain point. Mais je crains qu'il y ait un autre message ici dans le discours du Trône: c'est l'attaque sur les programmes sociaux universels. Et malheureusement, c'est un objectif de ce gouvernement, même si les conservateurs ont promis au cours de la campagne électorale de ne pas toucher aux programmes universels. Ils ont commencé à le faire. Heureusement, grâce aux efforts des Canadiennes et des Canadiens partout, le gouvernement a dû céder à la pression des groupes dans le cas des pensions de sécurité de la vieillesse. Malheureusement, en dépit des efforts des groupes de femmes, des Églises, des syndicats, des citoyens partout, cette pression n'a pas été suffisante et le gouvernement a désindexé les allocations familiales.

D'après le NPD, nous avons besoin des programmes universels. Ils doivent être le fondement du système. Les programmes non universels sont aussi très importants, mais il ne faut pas compter exclusivement sur eux pour assurer aux familles canadiennes une vie adéquate.

• (1640)

[*Traduction*]

Les Canadiens veulent qu'on crée des emplois et qu'on rende la fiscalité plus équitable. Toutefois, le discours du trône ne propose rien de ce genre. Il renferme des phrases ronflantes, mais aucune promesse précise que les Canadiens auraient aimé entendre comme par exemple que le gouvernement ne nommera plus ses amis à des postes importants, mais nous ne voyons rien de la sorte dans le discours du trône. On y retrouve des propos ampoulés sur la réforme fiscale, mais je n'y croirai pas tant qu'elle n'aura pas été accomplie. Dans l'intervalle, le fisc continue à favoriser les sociétés plutôt que le petit contribuable. Nous savons que 79 000 sociétés qui ont réalisé des profits au Canada en 1985 n'ont pas payé d'impôt. Il n'en est pas question et aucune mesure sérieuse n'est proposée pour supprimer les échappatoires fiscales. Nous avons besoin de mesures précises. Au lieu de cela, le discours du trône parle vaguement d'un meilleur équilibre entre l'impôt sur le revenu et d'autres impôts. De quels genres d'impôt s'agit-il, monsieur le Président? De la taxe de vente, de la taxe d'accise ou de l'impôt sur le revenu des sociétés?

[*Français*]

Il faut se rendre compte que les échappatoires fiscales sont la raison principale du déficit actuel. Si les corporations avaient payé leur juste part d'impôt, nous aurions eu assez d'argent pour nos dépenses. Or, il est essentiel de combler les échappatoires si on veut s'attaquer au déficit accumulé.

On parle dans le discours du Trône de la réduction du déficit. Néanmoins, il faut se rendre compte qu'il s'agit d'une réduction du taux de croissance du déficit. Ce n'est pas une réduction absolue. Le déficit a crû plus sous ce gouvernement qu'avant.

Le discours du Trône propose un colloque sur l'éducation postsecondaire. On ne peut pas être contre une telle démarche, mais il faut dire que ce n'est pas assez. Ce même gouvernement, au cours du printemps, a coupé dans les budgets de l'éducation postsecondaire sans consulter les provinces. Dans ce cas, les réductions dans les budgets ayant trait à l'éducation postsecondaire vont absolument à l'encontre des promesses faites par les conservateurs au cours de la campagne électorale d'augmenter les budgets pour l'éducation postsecondaire. Les provinces et les universités et les collèges s'attendent à ce que ce gouvernement renverse les réductions qu'il a imposées unilatéralement.

Je peux féliciter le gouvernement d'une bonne chose au moins, la priorité, il l'accordera à la science et à la technologie dans ce discours du Trône. Le discours du Trône propose la création d'un conseil consultatif national de la technologie industrielle, et ce conseil sera présidé par le premier ministre lui-même.

Le discours du Trône parle aussi d'un milliard de dollars pour la recherche scientifique. Or, ce n'est pas de l'argent nouveau, c'est le même argent annoncé au printemps, et c'était annoncé pour un programme qui a été condamné par les scientifiques eux-mêmes comme un programme peu pratique. Ce programme d'aide aux universités a, selon les scientifiques—et je crois qu'ils ont raison—très peu de probabilités de réussir. Il exige l'octroi de fonds par les sociétés privées aux universités. Or, il n'y a pas d'encouragement aux entreprises d'accorder ces sommes.

[*Traduction*]

Je voudrais ajouter que cet encouragement à la recherche se limite au domaine des sciences naturelles et il exclut complètement les sciences sociales et les humanités. Elles font pourtant partie du Canada, et elles occupent une place importante dans nos universités et nos collèges et dans la vie canadienne. On les néglige dans le discours du trône.

[*Français*]

Ce discours du Trône accorde plus d'espace et plus d'intérêt à la culture que d'habitude, et c'est une autre raison pour féliciter le gouvernement. Ce dernier s'engage à renforcer nos institutions culturelles, surtout la radiodiffusion et la télédiffusion. Il promet de promouvoir les valeurs culturelles canadiennes. Or, cela coûte de l'argent. Il n'est possible de diffuser plus de programmation canadienne sans augmenter le budget de Radio Canada. Le rapport Caplan-Sauvageau est excellent et plein de recommandations très concrètes pour promouvoir la programmation canadienne. En même temps, la mise en application de ces recommandations coûtera de l'argent. Le secteur privé a sa responsabilité et ici au Parlement on a la responsabilité de Radio Canada, et il faudra plus d'argent si on veut atteindre le but d'avoir plus de programmation canadienne.

[*Traduction*]

Dans le discours du trône, on retrouve des mesures anciennes, nouvelles, empruntées ou recyclées . . .

M. Friesen: Et elles sont toutes conservatrices.

Mme McDonald: En effet. Une partie de ce discours m'a vraiment donné l'impression d'être ennuyant à mourir. Avec certaines mesures on semble faire marche arrière. Dans certains cas, c'est une bonne chose, car il s'agissait d'erreurs au départ.

Lorsqu'on groupe toutes les mesures que renferme le discours du trône, qu'obtenons-nous, monsieur le Président? Un discours avec bien des belles promesses, un grand nombre d'objectifs conservateurs pour la plupart, et même lorsqu'il y a une mesure contestable comme l'attaque camouflée, selon moi, contre l'universalité des programmes sociaux c'est dit très gentiment et poliment. Il ne s'agit pas d'une attaque directe contre les programmes sociaux, mais d'une déclaration selon laquelle on devrait procéder différemment. Il s'agit d'un discours du trône extrêmement poli. Quoi qu'il en soit, il est loin d'être excellent. Il est inefficace. Il ne renferme pas assez de mesures concrètes. Il n'est pas assez précis. Le gouvernement n'agit pas. On pose mal nos problèmes de ce fait et on propose de fausses solutions.

• (1650)

Je voudrais simplement dire en terminant qu'il s'agit d'un discours décevant. Ce n'est pas ce à quoi les Canadiens s'attendaient, et il ne donnera pas au pays ce dont il a besoin en ce moment.

Le président suppléant (M. Paproski): Des questions ou des observations.

M. Kilgour: Monsieur le Président, la députée a parlé du problème du tabac et de l'alcool, et je partage ses craintes, comme elle le sait. Que croit-elle au juste que le gouvernement devrait faire au sujet du problème aigu de l'héroïne dans sa province natale, la Colombie-Britannique et des autres drogues illégales? Quelles mesures aimerait-elle que le gouvernement prenne relativement à une industrie qui, comme elle le sait, représente des revenus de 9 à 10 milliards de dollars par an tirés de la vente de drogues illégales aux Canadiens, surtout aux jeunes?

Mme McDonald: Monsieur le Président, je me réjouis qu'on m'ait posé cette question. Elle touche à un sujet sur lequel j'ai déjà travaillé. Il y a quelques années, j'ai en effet été adjointe à la recherche menée dans le cadre d'une enquête sur l'usage à des fins non médicales de certaines drogues, et chose certaine l'héroïne en question était très importante. A l'époque, on en discutait beaucoup et on continue toujours à le faire. Les hommes de science et les médecins travaillant dans le domaine n'arrivaient pas à s'entendre à l'unanimité sur les solutions à adopter. La méthadone comme produit de substitution était assurément la solution à la mode à ce moment-là. Cette solution a connu un certain succès en Grande-Bretagne, et a assurément contribué à affaiblir le marché noir. Je ne sais pas à quel point elle convient au Canada car il faut aussi régler le problème de la vente illicite de cette drogue. On ne fait peut-être alors que remplacer un problème moins grave par un problème beaucoup plus grave. Ce n'est donc pas une solution en soi.

Je dirai simplement qu'il faut examiner la question dans un contexte très général. Les études effectuées pour la Commission LeDain ont révélé, et elles sont toujours valables, que la culture de la drogue dépasse les frontières de la légalité et de l'illégalité. Celui qui prend une drogue est susceptible d'en consommer une autre. Plus on utilise de drogues, même si elles sont légales, y compris le thé et le café, plus on est susceptible de consommer d'autres types de drogues. Cela ne veut pas dire que les gens se rendent nécessairement jusqu'au bout, mais il existe un certain culte de la drogue et lorsque les gens s'y mettent, celles-ci peuvent devenir une solution à ce qui est sans doute un problème social; et les gens sont donc plus susceptibles de rechercher ce genre de solution plutôt que d'autres. Je pense que nous devons lutter contre l'idée comme quoi il existe une solution chimique aux problèmes sociaux, et c'est dans ce sens là que j'orienterais mes efforts.

M. McMillan: Monsieur le Président, j'ai écouté très attentivement la députée. Il est inévitable, je suppose, que, après la présentation du discours du trône, un député de l'opposition le prétende général, vague, platonique, ennuyeux et vaseux. Telle est la réponse classique de tout parti de l'opposition. Pour être honnête, il faudrait reconnaître, je suppose, que, lorsque nous formions l'opposition, nous ressortions le même type de réponse.

M. Blackburn (Brant): Nous nous en souvenons.

M. McMillan: Cela ne les rend pas plus valables et leur reprise cet après-midi n'ajoute rien à leur véracité.

Je me demande si la députée sait ce qu'est un discours du trône. Ce n'est pas une loi. Ce n'est pas un budget. Ce n'est pas un exposé économique. C'est une indication que le gouvernement donne, par la bouche du représentant de la Couronne, de la voie qu'il entend suivre. Pour utiliser une métaphore, ce n'est pas une carte routière détaillée.

Puisqu'elle a lu le discours du trône attentivement, elle sait que dans le domaine de l'environnement, plusieurs initiatives dépassent de beaucoup le niveau des banalités. Le discours fait de l'adoption rapide d'une nouvelle loi sur la protection de l'environnement axée sur les produits chimiques toxiques une priorité pour l'ensemble du gouvernement. Plus tôt cette semaine, j'ai rendu publics certains détails de cette loi et d'ici peu, j'en soumettrai au Parlement et à la population un texte préliminaire qui servira d'instrument de consultation.

On s'engage également dans le discours du trône à entreprendre la première réforme majeure de la Loi sur les parcs nationaux qui a été rédigée en 1930, il y a quelque 56 ans. Il s'agit là d'un engagement ferme et non pas de simples voeux pieux ou de platitudes.

Je ne pense pas que la députée s'attendait à ce que le discours du trône contienne une énumération par le menu des nouvelle dispositions de la loi sur la protection de l'environnement et de la Loi sur les parcs nationaux, sinon nous serions encore assis au Sénat en train d'écouter Son Excellence nous lire le document. Pour les nombreux secteurs dont il était question dans le discours du trône, nous avons déclaré où nous nous dirigions et comment nous entendions nous y rendre. Dans un tel document, il ne saurait être question de mettre tous les points sur les «i» et toutes les barres sur les «t».

Je me demande simplement si la député saisit bien ce qu'est un discours du trône. Elle a laissé entendre, certainement sans le vouloir, qu'elle ne percevait pas le discours du trône comme je viens de le décrire.

Mme McDonald: Monsieur le Président, je n'ai pas dit que je le percevais différemment, bien que ce soit effectivement le cas. J'ai dit qu'il s'agissait à mon avis d'un discours du trône sans objectif. Quant aux passages qui portent sur l'environnement, je tiens à en féliciter le ministre. Il me semble que le discours du trône contient à cet égard des mesures relativement concrètes et précises. Le ministre sait fort bien également qu'il est impossible d'aborder tous les aspects du discours dans le peu de temps accordé à un député, mis à part les trois premiers orateurs, qui disposent de 20 minutes. Les passages qui portent sur l'environnement sont parmi les meilleurs. Ils marquent un progrès par rapport à la situation actuelle.

Quant au manque de précision du discours du trône, tout est relatif. On ne doit évidemment pas s'attendre à y trouver une analyse détaillée des mesures législatives proposées. Je manifestais tout simplement ma déception de ne pas y avoir trouvé un énoncé plus précis des mesures qui seront prises. J'ai

été déçue de l'importance accordée à ce que j'appelle des envolées oratoires. Il y avait des belles phrases ronflantes, mais bien peu de contenu véritable. Le discours du trône ne peut pas être très détaillé, mais il me semble, compte tenu du temps accordé au gouverneur général dans cette circonstance officielle, qu'il aurait été possible d'enrichir le contenu de ce discours.

Le président suppléant (M. Paproski): La période des questions et des commentaires est terminée. Reprenons le débat.

M. Don Ravis (Saskatoon-Est): Monsieur le Président, je suis très heureux de prendre la parole pour la première fois à la Chambre, non seulement au sujet du discours du trône, mais depuis l'ouverture de cette nouvelle session. Je suis heureux de vous voir à nouveau occuper le fauteuil.

J'aimerais concentrer mon attention sur le thème de la science et de la technologie et son rapport avec le discours du trône. La circonscription que je représente est en plein essor sur le plan technologique et elle est dotée d'un établissement d'enseignement et de recherche de premier plan en Amérique du Nord, l'Université de la Saskatchewan, située à Saskatoon. Je me réjouis du fait que le gouvernement actuel ait manifesté une fois de plus l'importance prioritaire qu'il accorde à cette question. Cela dit, j'aimerais féliciter le ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie (M. Oberle) des efforts impressionnants qu'il a déployés pour tenir bon et mener le combat au Cabinet pour obtenir une part des maigres ressources financières disponibles.

Je voudrais d'abord parler du secteur de la technologie de pointe puisque c'est le secteur industriel dont l'activité a eu le plus de répercussion à Saskatoon et dont le succès a été reconnu dans le discours du trône. C'est un fait établi en Saskatchewan que l'industrie est la force agissante qui sort la technologie des laboratoires pour la lancer sur le marché. Le meilleur exemple est probablement le transfert de technologie auquel l'Université de la Saskatchewan et le secteur privé de cette province travaillent depuis 15 à 20 ans. Je reviendrai là-dessus tout à l'heure.

La ville de Saskatoon et ma province en général sont réputées pour l'esprit de création et d'innovation de leurs entrepreneurs. A ce jour, il y a 164 entreprises de technologie de pointe en Saskatchewan, 40 de plus qu'en 1982. Il y en a 90 dans la seule ville de Saskatoon. Ce nouveau développement entraîne la création de centaines d'emplois. Les firmes de technologie de Saskatchewan ont appréciablement accru leur chiffre d'affaires. Par exemple, la Develcon Electronics a vendu pour 5 millions de dollars à la NASA en un an et pour 4 millions à Lockheed Aircraft Corporation. SED Systems, qui est issue de l'Université de Saskatchewan, a vendu des stations terrestres pour une valeur de 19 millions au Brésil. SCI-TEC, une autre entreprise, a vendu à l'Allemagne, à l'Inde et au Royaume-Uni. Northern Telecom a son centre de production et son service de vente de fibre optique à Saskatoon, mais elle commercialise cette technologie exceptionnelle dans le monde entier.

• (1700)

Ces personnes ont mis en application de nouvelles idées, ont transformé cette technologie de pointe en de nouveaux produits ou procédés qu'elles ont convertis en richesse grâce à des techniques de vente agressives sur des marchés très concurrentiels. C'est faisable dans un secteur où les coûts sont élevés. Lancer une affaire dans le domaine de la technologie de pointe présente un gros risque financier, mais le risque est au coeur même de la libre entreprise. Le gouvernement de la Saskatchewan aide ces hommes d'affaires et partage le risque financier de ces entreprises. Cette association entre le monde des affaires et le gouvernement a rapidement fait de ma province l'un des endroits de notre continent qui présente le plus d'attrait pour les innovateurs et les investisseurs dans le domaine de la technologie de pointe.

Certaines personnes se demandent peut-être pourquoi je ne parle pas du blé et de la potasse de la Saskatchewan. Je peux vous assurer, monsieur le Président, que les choses ont changé dans notre province grâce au bon gouvernement de Grant Devine, à beaucoup de membres de l'Université de la Saskatchewan et d'hommes d'affaires qui ont compris le défi et l'ont relevé.

Cette association repose sur la communication, surtout en matière de relations fédérale-provinciale. Par exemple, le nouveau comité directeur de la technologie est chargé d'assurer la liaison entre les activités scientifiques et technologiques, en Saskatchewan, des gouvernements fédéral et provincial. C'est la preuve qu'on peut favoriser la croissance aux paliers fédéral et provincial grâce à la collaboration. J'attends avec impatience de collaborer avec le gouvernement réélu de Grant Devine dans la province de Saskatchewan, ces quatre ou cinq prochaines années. Ce comité a permis de coordonner et de favoriser les décisions de financement pour la recherche et l'infrastructure comme le Centre CadCam au Conseil de recherches de la Saskatchewan, un projet de centre pour la recherche sur la potasse, un centre de microélectronique et d'autres. Sous les auspices du comité, les représentants des milieux scientifiques et technologiques et le MEIR ont mis au point l'accord sur la technologie de pointe, conclu en 1984 au titre du développement économique régional. C'était, encore une fois, une première au Canada. En vertu de cet accord, 33,2 millions de dollars seront débloqués sur une période de cinq ans en vue d'accélérer la croissance des entreprises de technologie de pointe en Saskatchewan. Il s'agit, effectivement, d'un appui au développement industriel et technologique de l'Ouest ainsi qu'à la diversification de son économie. Voilà un formidable instrument de croissance et de développement dans le secteur des sciences et de la technologie.

On vient donc de créer une nouvelle infrastructure destinée à soutenir, au moyen de subventions fédérales et provinciales, le progrès de la technologie de pointe. Parmi quelques réalisations importantes, mentionnons que le *Canadian Centre of Instrumentation* consentira un million de dollars au Conseil de recherche de la Saskatchewan, au cours des cinq prochaines années. Le *National Plant Biotechnology Centre* vient de lancer un projet d'immobilisations de 6 millions de dollars dont 2,4 millions seront affectés à l'exploitation. L'établissement, situé à Saskatoon, est le seul centre canadien à effectuer de la recherche en biotechnologie agricole, domaine qui nous permettra probablement de diversifier nos cultures de blé et d'orge. Le centre de toxicologie de l'Ouest a obtenu 2 millions de dollars au titre des immobilisations, à l'Université de la Saskatchewan. Le *Linear Accelarator Laboratory* pourra, au

coût de 6 millions de dollars, agrandir ses installations à l'Université de la Saskatchewan. J'ai eu l'honneur, il y a quelques semaines à peine, d'inaugurer au nom du ministre le *National Centre of Hydrology*. L'immeuble de 17 millions de dollars est érigé à Saskatoon, sur le campus de l'Université de la Saskatchewan. Des progrès extraordinaires sont en train de se réaliser, grâce à la collaboration entre le gouvernement fédéral et celui de la Saskatchewan.

Pendant plus d'années que je ne saurais l'imaginer, les entrepreneurs ont tourné leurs regards, non pas vers les gouvernements provinciaux, mais vers le gouvernement fédéral dans l'espoir qu'il donnerait le ton en matière de développement scientifique et technologique, qu'il créerait le climat favorable à la recherche et au développement. On leur a fait la sourde oreille jusqu'en septembre 1984, lorsqu'ils ont compris, en entendant le discours du trône, que le Canada avait maintenant un gouvernement et un premier ministre acquis à la cause du développement scientifique et technologique.

En outre, le gouvernement soutient les sciences et la technologie au moyen de stimulants fiscaux, consentis à la recherche et au développement industriels, qui représentent 500 millions de dollar par année, sans compter les subventions de 100 millions de dollars prévues sur ce chapitre dans le cadre des ententes auxiliaires ni les 327 millions supplémentaires, toujours dans le domaine des sciences et de la technologie, qui seront dépensés en vertu de telles ententes au cours des prochaines années.

Le gouvernement conservateur a fait preuve de bon sens lorsqu'il a supprimé le crédit d'impôt à la recherche scientifique dans son budget de mai 1985. Les libéraux avaient introduit cette mesure en 1973, pour encourager la recherche scientifique. Nous avons eu la preuve que c'était un programme coûteux propice aux abus car la notion de recherche avait été mal définie. Les libéraux n'ont pas arrêté les vérifications comptables préalables ou les modalités d'approbation nécessaires. Sans de telles précautions, ce programme ouvrait la porte à ce genre d'abus.

Le gouvernement prend aussi des mesures notamment pour rendre notre régime fiscal plus juste et plus efficace, pour éviter que les règles fiscales ne soient utilisées à mauvais escient pour échapper au fisc. Au lieu d'abuser de ce régime, le gouvernement a adopté des dispositions plus efficaces et mieux conçues pour soutenir la recherche et le développement.

Le gouvernement fédéral est la plus importante source de financement pour les sciences et la technologie au Canada. Le gouvernement a annoncé dans le discours du trône qu'il consacrerait un milliard de dollars supplémentaires à la recherche scientifique au cours des cinq prochaines années. Ces fonds seront affectés à diverses fins, notamment à la recherche et à la coordination entre les universités et l'entreprise privée. Je puis vous assurer que l'Université de la Saskatchewan et les nombreux petits centres de recherches scientifiques attendront leur part avec impatience.

Nous avons dépensé 4,2 milliards de dollars pour les sciences et la technologie en 1985-1986. Les activités ainsi financées visent à atteindre un certain nombre d'objectifs dont le développement industriel, la protection de l'environnement, la santé et la sécurité des Canadiens, la sécurité nationale et la recherche scientifique fondamentale. Elles représentent toutes des étapes positives en vue de renforcer le rôle des sciences et de la technologie dans la création d'emplois et dans l'amélioration de la qualité de la vie des Canadiens. C'est ce que j'appelle un engagement.

Il ne s'agit pas seulement de mon opinion personnelle, monsieur le Président, mais aussi de l'opinion de plusieurs journalistes et experts en technologie de pointe. Nos bons amis du *Star* de Toronto ont écrit ceci, par exemple: «Aucun premier ministre canadien ne s'est jamais engagé de cette façon à favoriser le développement de la technologie de pointe». Roy MacGregor du *Citizen* d'Ottawa a déclaré ceci à propos du discours du trône: «Il nous annonce d'une façon imaginative et réjouissante que notre pays reconnaît, comme le reste du monde, la valeur de la recherche et du développement».

Il y a environ un an, j'ai été invité, avec plusieurs de mes collègues du comité des sciences et de la technologie du caucus, à une réception donnée à l'une des plus grandes ambassades d'Ottawa. Après le repas, on nous a demandé d'expliquer la politique scientifique et technologique du Canada. Nous avons été gênés d'avouer que le gouvernement précédent ne s'était pas vraiment donné de politique et que nous allions en élaborer une au cours des prochaines années.

Le secteur de la technologie de pointe a réagi favorablement, en général, au programme en quatre points visant à intensifier l'aide aux sciences et à la technologie. Un conseil consultatif national pour la technologie industrielle que présidera le premier ministre—une première—et qui sera composé de certains des industriels et des scientifiques les plus en vue du Canada augmentera sûrement la visibilité des grandes initiatives technologiques. Ce comité évaluera les buts et les politiques scientifiques et technologiques nationales et leurs applications à l'économie du Canada. Le gouvernement essayera d'atteindre le niveau d'excellence en éducation, en développement technologique et en innovation. La mise en place d'une nouvelle stratégie scientifique et technologique fédérale pour donner suite aux initiatives déjà prises favorisera les réformes qu'il faudra nécessairement apporter à l'administration fédérale pour favoriser la capacité concurrentielle du Canada sur la scène internationale. Par exemple, on a entrepris des échanges avec plusieurs pays, notamment le Japon, les États-Unis, la Chine, l'Australie et les pays d'Europe occidentale.

• (1710)

Le gouvernement va aussi organiser une conférence nationale sur la technologie et l'innovation pour aider le Canada à se définir de nouveaux objectifs technologiques. Voilà ce que j'appelle aller de l'avant. La recherche s'est toujours maintenue, mais c'est le développement qui est resté à la traîne dans le passé. On me l'a fort bien fait remarquer lors d'un dîner auquel je participais récemment à Saskatoon. Divers représentants du secteur privé qui étaient là ne se plaignaient pas de la recherche et du développement; pour eux, la recherche allait bien, mais nous ne consacrions pas assez d'argent à l'aspect développement. C'est toute la question de la commercialisation et de la concrétisation de notre technologie, de la mise en application de la recherche.

Les Canadiens devraient être fiers des objectifs et des réalisations technologiques que notre gouvernement s'est engagé à réaliser. L'Association canadienne de technologie avancée a félicité le premier ministre (M. Mulroney) d'avoir «consacré

son propre temps à l'évaluation et à l'élaboration d'une politique nationale».

Toutefois, monsieur le Président, même un groupe d'experts des technologies de pointe comme l'Association canadienne de technologie avancée reconnaît que le gouvernement ne peut pas à lui seul mener l'industrie. Le succès dans un domaine aussi concurrentiel dépend de nombreux facteurs, mais particulièrement de la vitalité et de l'énergie du monde de la recherche universitaire. Sans cet élément, une bonne partie des recherches pures qui finissent par déboucher sur des procédés et des produits commercialisables ne verraient jamais le jour. Je sais aussi d'après ma propre expérience à Saskatoon que sans les universités, l'industrie ne pourrait jamais compter sur un groupe stable de jeunes gens pour satisfaire à ses propres exigences.

La recherche universitaire est une priorité de notre gouvernement, et c'était aussi une priorité du gouvernement progressiste conservateur dirigé par l'actuel secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark). En 1979, le gouvernement Clark a apporté stabilité et cohérence aux budgets des trois conseils qui octroient des subventions à la recherche universitaire. Comme il fallait s'y attendre, cet engagement a été oublié par le gouvernement des libéraux qui ont suivi, et qui continuent à réclamer aujourd'hui au gouvernement des politiques qui ne leur sont pas venues à l'esprit en 20 ans d'exercice du pouvoir.

En février de cette année, le ministre des Finances (M. Wilson) a rétabli ce principe et mis sur pied un plan de cinq ans pour régulariser le financement de ces conseils d'octroi. Aucun gouvernement ne leur avait encore donné un engagement aussi ferme. Non seulement cela, mais le ministre s'est également engagé, au nom du gouvernement, à verser une somme égale à celle que fournira le secteur privé pour la recherche universitaire, jusqu'en 1991. Cela veut dire qu'elle pourra bénéficier d'un supplément de fonds pouvant atteindre 750 millions.

Cet engagement résolu en faveur de la recherche et du développement est un signal clair et net pour la communauté universitaire canadienne. C'est un plan qui apportera à la recherche universitaire des fonds dont elle a grand besoin et qui contribuera à créer un lien entre la demande de l'industrie et les compétences des professeurs et étudiants des universités. Fini le temps où un mécanisme ou procédé pouvant être lucratif restait sur les tablettes d'un laboratoire de recherche universitaire ou gouvernemental. La technologie sera maintenant diffusée et appliquée aux besoins industriels, d'une façon qui sera mutuellement profitable, sans gêner les progrès de la recherche fondamentale.

Le gouvernement estime sincèrement qu'augmenter le financement de la R&D au niveau universitaire constitue un investissement dans l'avenir du Canada. L'Université de la Saskatchewan a déjà joué un rôle de premier plan dans l'établissement de liens avec le secteur local de la haute technologie. Comme je l'ai déjà dit, la société SED Systems, à Saskatoon, en est probablement l'un des meilleurs exemples. Elle emploie des centaines et des centaines de personnes, à des projets très intéressants, notamment à de la recherche spatiale.

L'initiative du gouvernement ne fera que favoriser les efforts des universités. D'autres députés qui ont la chance d'avoir des universités dans leur circonscription trouveront, j'en suis sûr, que c'est également le cas. Les subventions de contrepartie, associées aux initiatives mentionnées dans le discours du trône, montrent clairement que le gouvernement veut développer la recherche et la technologie. Les changements technologiques assurent notre avenir et témoignent des progrès que nous réalisons sur le plan du renouveau économique.

Toutes les régions du pays sont promises à un bel avenir économique. Notre gouvernement a notamment augmenté les possibilités d'emplois de la jeunesse canadienne. Le chômage chez les jeunes a diminué. Nous ne sommes certainement pas au bout de nos peines. Il reste encore beaucoup à faire pour remédier au chômage chez les jeunes. Mais il est encourageant de voir que le pourcentage de jeunes chômeurs a baissé de près de 3 points depuis notre arrivée au pouvoir. Nous allons instaurer de nouveaux programmes pour stimuler l'esprit d'entreprise chez les jeunes Canadiens.

Nos efforts sur le plan de la recherche et du développement et l'élargissement des possibilités d'emplois de la jeunesse sont d'importantes mesures qui amélioreront nos perspectives d'emplois et notre niveau de vie. Encore une fois, nous cherchons à améliorer notre sort grâce à notre détermination, à la concertation et à la coopération. Nous devons conjuguer nos efforts pour restructurer notre économie. Le gouvernement a certainement montré qu'il pouvait coopérer avec l'industrie, les universités et les provinces pour améliorer la capacité industrielle du Canada, en collaboration avec les jeunes chercheurs canadiens.

Pour conclure, je voudrais dire que tous les Canadiens peuvent profiter de ces avantages. Lorsque nous parlons de la recherche et du développement, cela n'intéresse pas uniquement les chercheurs et les techniciens. Il ne faut pas oublier tous les emplois qui en découlent, des secrétaires aux travailleurs du secteur tertiaire. Il faut bien comprendre que tous les Canadiens, les syndiqués et les non-syndiqués, les techniciens et les chercheurs y ont à gagner. Grâce à cette association, tous mes électeurs de Saskatoon et tous les Canadiens peuvent espérer la prospérité économique.

M. Hicks: Monsieur le Président, mon honorable ami et collègue, le député de Saskatoon-Est (M. Ravis), a parlé il y a quelques instants du Programme de crédit d'impôt à la recherche scientifique qui avait été institué en 1983, sauf erreur, par le gouvernement libéral. Comme je ne suis pas très au courant, pourrait-il exposer à la Chambre quelques-unes des raisons qui expliquent l'échec de ce programme?

M. Ravis: Monsieur le Président, je commencerai par me montrer très juste pour le gouvernement précédent parce qu'il me semble avoir reconnu que la recherche et le développement constituaient un facteur très important, voire essentiel d'une véritable relance économique. Je le répète, il est regrettable qu'un programme bien intentionné en faveur de la recherche dans les universités et dans le secteur privé ait été si mal défini et si dépourvu de principes directeurs ou de mesures de contrôle qu'on en ait abusé en escroquant des centaines de millions de dollars. En fait, il va probablement finir par coûter tout près de un milliard de dollars en crédits d'impôt qui n'ont réellement pas servi à la recherche.

Quand je parle de programme mal défini, je veux parler d'une définition qui a permis d'aménager de beaux parcs pour

accueillir des entreprises de recherche, d'édifier de beaux édifices à bureaux, et d'abuser du programme à tel point que certains ont utilisé l'argent pour acheter des voitures de grand luxe. Beaucoup de ces gens ont maintenant fui le pays. Je le dis en toute justice pour le gouvernement libéral précédent, bien qu'il ait vraiment voulu atteindre beaucoup des mêmes objectifs que nous atteignons aujourd'hui, il n'avait pas mis en place les mesures de contrôle suffisantes. Les élections approchaient et les libéraux voulaient mettre ce programme en marche pour montrer au secteur privé qu'ils voulaient vraiment s'attaquer à ce problème, et peut-être en toute bonne foi espéraient-ils que le programme donne des résultats, croyant qu'il pourrait coûter quelques 200 millions aux Canadiens. Le programme a déraillé et, malheureusement, s'est révélé un désastre. Notre pays devra en faire les frais durant encore bien des années.

Mme Collins: Monsieur le Président, j'ai écouté avec beaucoup de plaisir l'intervention de mon collègue, le député de Saskatoon-Est (M. Ravis). Je connais tout l'intérêt qu'il voue aux universités et au secteur de la recherche et du développement au Canada.

Je me suis tout particulièrement réjouie d'entendre réaffirmer dans le discours du trône toute l'importance que le gouvernement attache à l'enseignement postsecondaire avec l'annonce de la tenue l'an prochain d'un colloque national sur l'enseignement supérieur. Il me paraît important d'en rappeler l'importance à l'échelle nationale pour que nous lui accordions tous vraiment le soutien qui lui est indispensable. C'est extrêmement important. Comme l'a signalé mon collègue qui a une université dans sa circonscription, nos ressources futures sont en réalité des ressources humaines. Nous n'accomplirons rien dans le secteur industriel à moins d'avoir des jeunes possédant une formation et des connaissances poussées, qui pourront soutenir la concurrence dans le monde entier. J'estime que nous devrions renouveler nos efforts en vue de revaloriser les études postsecondaires. Je sais que le député partage mon opinion.

Je conviens avec lui que les initiatives concernant la recherche et le développement telles qu'elles sont exposées dans le discours du trône se font certes attendre depuis très longtemps. Je compte bien qu'on insistera sur la collaboration entre le secteur privé et les universités en vue de mettre au point de nombreux programmes de recherches. Je sais qu'en Colombie-Britannique une initiative de ce genre a donné lieu à une réaction très positive.

• (1720)

Le député a-t-il quelque chose à dire de ce qu'à l'accession de notre gouvernement au pouvoir il y a deux ans, on s'intéressait vivement à la recherche et au développement, et que pourtant deux ans se sont écoulés avant que le discours du trône ne fasse porter l'accent sur la question et ne présente des initiatives précises? Le député voudrait-il nous dire pourquoi cela a pris tellement de temps? Combien de temps faudra-t-il attendre encore avant que certaines de ces nouvelles initiatives soient mises à exécution?

M. Ravis: Monsieur le Président, je souhaite certainement me pencher sur la question soulevée par la députée de Capilano (Mme Collins). Beaucoup de professeurs et d'employés de l'Université de la Colombie-Britannique et de l'Université Simon Fraser qui habitent dans sa circonscription s'intéressent vivement à cette question. En toute justice, le gouvernement aurait pu présenter une politique concernant les sciences et la technologie ou une modification à cet égard dès septembre 1984. En d'autres termes, cessons d'examiner le problème et sa gravité, et agissons. Le gouvernement a choisi plutôt de rechercher un consensus au Canada, car il craignait un chevauchement important des efforts, comme c'est souvent le cas lorsque les gouvernements fédéral et provinciaux veulent mettre leur grain de sel. Dans bien des cas, nous nous marchons sur les pieds.

Pour parvenir à ce consensus, le ministre actuel et son prédécesseur ont rassemblé un grand nombre de personnes d'un bout à l'autre du pays, notamment des chefs syndicaux, des professeurs d'universités, des représentants du secteur privé ainsi que des ministres provinciaux. Ils se sont réunis, afin d'en arriver à un consensus qui, selon moi, est extrêmement important. Le domaine des sciences et de la technologie est extrêmement complexe. En s'efforçant d'atteindre ce consensus, nous avons pu établir certaines priorités et connaître le point de vue de chaque secteur. Nous sommes parvenus à une sorte de consensus national. En particulier, la réunion qui a eu lieu à Winnipeg l'année dernière a donné une tribune à 200 personnes qui ont pu se pencher sur la politique de l'avenir. On a parlé de la présentation d'un Livre blanc sur les sciences et la technologie à l'automne. Je pense que les réunions et consultations qui ont eu lieu à cet égard prouvent que ce n'était pas du temps perdu.

L'autre sujet sur lequel je voudrais m'attarder, c'est le fait que la création d'un comité permanent de la recherche, de la science et de la technologie est utile aux députés. C'est la première fois qu'on donne une telle priorité à cette question.

Pour conclure, la députée m'a demandé combien de temps cela prendrait à mon avis. Je crois que nous sommes très près du but. Selon moi, d'ici quatre à six mois peut-être le gouvernement devrait présenter une politique qui tiendra compte de toutes les discussions et consultations entreprises au Canada depuis deux ans.

M. Benjamin: Monsieur le Président, je suis désolé, mais je dois admettre que j'ai raté le début du discours du député. Cependant, j'ai pu écouter les dix dernières minutes. Durant ce temps, j'ai entendu parler d'une aide accrue et continue aux universités pour leurs travaux de recherche pure. Je suppose que son observation s'applique également au Conseil national de recherches. Il a parlé de l'aide au développement une fois que les travaux de recherche pure seront terminés. Je voudrais demander au député ce qu'il est advenu du principe de la libre entreprise selon lequel une société doit procéder elle-même au développement de produits, puis commercialiser ces produits. Le député prétend-il que le secteur privé ne peut fonctionner par lui-même et qu'il doit obtenir une aide gouvernementale au titre du développement une fois terminés les travaux de recherche pure?

M. Ravis: Monsieur le Président, j'accueille avec plaisir la question du député. Il est certainement au courant de toutes les activités qui ont lieu en Saskatchewan depuis quatre ans dans le domaine des sciences et de la technologie. Je voudrais lui préciser qu'au début de mon discours, dans la partie qu'il a manquée, j'ai mentionné que 140 entreprises du secteur privé florissaient en Saskatchewan grâce à l'aide apportée par l'Université de la Saskatchewan et l'Université de Regina. J'ajoute

que c'est grâce à l'aide technologique et spécialisée fournie par les universités. Dans bien des cas, les professeurs d'université et les techniciens qui ont quitté ces universités ont ouvert leurs propres entreprises dans le secteur privé. Dans certains cas, ils ont obtenu de l'aide du gouvernement.

Je voudrais revenir à la question plus importante de l'aide au développement. Je me demande si le député se rend compte que des recherches ont été entreprises au coût de millions de dollars, dont les résultats dorment sur les étagères des laboratoires du gouvernement et des universités un peu partout dans le pays. Ces recherches ont été effectuées et pourtant on ne s'en est pas servi. Or nous devons cet état de choses surtout au fait que le rôle des laboratoires du gouvernement et les chercheurs universitaires n'est pas de fabriquer des machins à vendre à l'étranger, mais seulement de s'adonner à la recherche. Or le gouvernement reconnaît à présent que si l'on peut mettre à profit une partie de cette technologie qui dort sur les étagères, ce sera utile.

Que le député me permette de lui donner un excellent exemple de pareille initiative dont on voit les résultats à Saskatoon. A l'heure actuelle, une certaine petite entreprise se sert des recherches entreprises dans un laboratoire agricole traitant de bio-technologie. L'entreprise met au point les résultats de ces recherches dans son laboratoire privé et lance sur le marché les produits de ces recherches. C'est précisément ce que nous voulons faire. En passant, cette entreprise a signé l'une des premières ententes au sujet du transfert de technologie au Canada.

Le secteur privé est, à mon avis, florissant en Saskatchewan. Oui, de l'aide est effectivement accordée, mais si l'on permettait à ces gens de mettre à profit les résultats de ces travaux de recherche qui dorment sur les étagères on verrait qu'ils réussiraient fort bien à créer de nombreux emplois dans le secteur privé.

M. Benjamin: A mon avis, monsieur le Président, la recherche fondamentale sur les étagères des universités et du Conseil national de recherches est du domaine public. J'adresse de nouveau ma question au député. Où est le secteur privé quand vient le moment de mettre au point, de manufacturer et de commercialiser? Comment le député peut-il laisser entendre même vaguement qu'il est également nécessaire de fournir de l'aide pour le développement? Où diable est le secteur privé? Où est le système de la libre entreprise? Il semble que les gens du secteur privé veulent l'aide des contribuables à toutes les étapes, pour les aider, j'imagine, à vendre leurs bidules.

M. Ravis: Monsieur le Président, le député demande où est le secteur privé. J'espère que le député de Regina-Ouest reconnaît que les laboratoires des universités de la Saskatchewan et des autres provinces doivent bel et bien servir à la recherche: c'est pour cela qu'ils existent. Je pense que le secteur privé se livre à beaucoup de travaux de recherche. En fait, il existe des milliers d'exemples qui démontrent que des efforts déployés ailleurs que dans les laboratoires du gouvernement et des universités ont abouti à des résultats concrets. Ces travaux, ce sont des diplômés d'universités qui les ont effectués.

M. Benjamin: Ils viennent des États-Unis.

M. Ravis: Peut-être. J'aimerais signaler un autre aspect important au député au sujet de la recherche effectuée au sein du secteur public en Saskatchewan: ceux qui ont effectué des travaux de recherche devront payer des redevances au gouvernement du Canada. Autrement dit, le secteur privé qui s'occupera du développement reconnaîtra dorénavant la contribution du secteur public. Pour ma part, je n'y trouve rien à redire. A mon avis, il s'agit du genre de collaboration dont le gouvernement parle dans son discours du trône et qui nous permettra de mieux diriger notre effort grâce à une meilleure collaboration entre nos universités et le secteur privé.

M. Taylor: Tout d'abord, monsieur le Président, je tiens à féliciter le député de Saskatoon-Est (M. Ravis) qui a vraiment fait un excellent exposé. Pendant que le député parlait de recherche, je n'ai pas pu m'empêcher de penser à l'époque où j'étais président du Conseil de recherche de l'Alberta. Entre autres choses, ce conseil s'efforçait d'éviter tout chevauchement. Pour la gouverne du député de Regina-Ouest (M. Benjamin), je précise que nous communiquions avec des entrepreneurs du secteur privé et les ministères du gouvernement pour partager le coût des travaux de recherche devant profiter à tous. Le secteur privé jouait un rôle très important à ce chapitre.

• (1730)

En fait, dans mon propre ministère de la Voirie, j'avais décidé qu'au moins 5 p. 100 du budget de construction des ponts consacré à la recherche. Nous collaborions avec les entrepreneurs. Grâce à ces travaux de recherche, nous avons réussi à faire économiser des milliers de dollars à la population de l'Alberta sur la construction des ponts. Nous avions en effet constaté que pendant des années, nous enfonçions trop profondément les piliers des ponts. Il y avait coopération entre le ministère de la Voirie et l'entreprise privée, et chacun payait sa juste part. Toute la population en profitait et c'est ainsi que les choses devraient aller.

J'aimerais entendre les commentaires du député. J'ai pensé que je devais mentionner cette initiative parce qu'elle va tout à fait dans le sens de ce qu'il préconise.

Le président suppléant (M. Paproski): La période des questions et commentaires est maintenant terminée.

[*Français*]

M. Carlo Rossi (Bourassa): Monsieur le Président, je prends aujourd'hui la parole sur l'Adresse en réponse au discours du Trône. Tout d'abord, j'aimerais féliciter la Présidence ainsi que tous les autres députés qui ont le privilège de présider au fauteuil durant cette session. Je voudrais profiter de cette même occasion, monsieur le Président, pour saluer tous les gens de ma belle circonscription de Bourassa et, d'une façon plus particulière, les citoyens de Montréal-Nord.

Monsieur le Président, la deuxième session de la 33e législature s'est ouverte comme il se doit par la lecture du discours du Trône qui, de par sa nature, renferme les nouveaux objectifs du gouvernement en place. Est-ce vraiment le cas? Sommes-nous en présence d'un discours du Trône original, un discours frais, inédit? Ou, plutôt, sommes-nous en présence d'un discours du Trône qui est vieux, usé, réchauffé et qui reflète la vraie nature, la substance du gouvernement conservateur à son déclin?

Le gouvernement conservateur est tellement au ralenti que cela lui a pris un mois pour reprendre le contenu de son discours électoral des élections de 1984. On se rappelle, et tous les Canadiens se rappellent, de ces belles paroles et des quelque 300 promesses que contenaient les documents électoraux. Que sont devenus ces documents électoraux? Certes, la population canadienne n'est pas dupe. Elle sait reconnaître la tromperie et les manèges de ce gouvernement d'en face. C'est pour cette raison que les gens de ma circonscription de Bourassa et que la population canadienne se demandent ce que le gouvernement fera des promesses de ce discours du Trône.

Monsieur le Président, dans ce discours du Trône, il est question de justice sociale. Comment les gens au pouvoir peuvent-ils parler de justice sociale sans rougir? Comment peuvent-ils parler de leur politique sociale? Comment ce gouvernement peut-il s'imaginer que la population canadienne croit les conservateurs lorsqu'ils prétendent que leur parti est le parti de la justice sociale?

Monsieur le Président, les Canadiens ne sont certainement pas dupes. Un gouvernement qui a réussi à réduire l'indexation des allocations familiales, le taux de majoration accordé aux provinces au titre de l'enseignement et des soins médicaux, qui coupe les prestations d'assurance-chômage à des milliers de Canadiens qui reçoivent une indemnité de licenciement ou une pension de préretraités et qui cherchent encore du travail, un gouvernement qui a voulu désindexer les pensions de sécurité de la vieillesse, monsieur le Président, on appelle cela une justice sociale, vouloir désindexer les pensions de sécurité de la vieillesse?

En parlant de pensions de sécurité de la vieillesse, monsieur le Président, laissez-moi vous dire que, dans ma circonscription de Montréal—Bourassa, il y a une forte population de personnes âgées pour laquelle je me bats continuellement et je continuerai à me battre. Et plusieurs personnes âgées de Montréal-Nord connaissent mon grand respect, ma grande sympathie envers ces personnes; d'autres personnes ont déjà essayé de vouloir toucher à ces personnes âgées et ces personnes-là, je n'ai pas à les nommer à la Chambre, ces personnes qui ont voulu attaquer la sérénité, la tranquilité et la paix de ces personnes âgées savent de quoi je parle et je n'ai pas besoin de les nommer en cette honorable Chambre.

Monsieur le Président, ce type de gouvernement ne peut pas se prétendre un gouvernement de justice sociale. C'est un gouvernement qui enlève aux pauvres et qui donne aux riches. Lorsque je dis qu'il enlève aux pauvres pour donner aux riches, on peut facilement se référer aux gains en capital non imposables. Il ne peut se permettre de parler de justice économique et les Canadiens s'en rendent compte. Les Canadiens ne lui font plus confiance, et ce seulement après deux ans de pouvoir.

Monsieur le Président, ce gouvernement est symbole de gaspillage d'argent, symbole de perte de temps. Les Canadiens se rendent compte des supercheries de ce gouvernement conservateur et les sondages, qui sont si chers à nos amis d'en face, le relèvent d'une façon très équivoque. A preuve, les résultats du dernier sondage, dont l'analyse a été publiée le 6 octobre, nous informent que la majorité des Canadiens n'ont plus confiance dans ce gouvernement d'en face. D'après ce sondage, environ 52 p. 100 des Canadiens n'approuvent pas la politique du gouvernement conservateur. Tous les Canadiens ou presque tous ont non seulement perdu toute confiance en ce gouvernement conservateur, monsieur le Président, mais le premier ministre (M. Mulroney) a perdu toute sa crédibilité à travers ce grand pays qu'est le Canada. Et lorsqu'on perd la crédibilité d'une personne, monsieur le Président, je crois que c'est une chose assez grave.

Monsieur le Président, mais comment en serait-il autrement? Le parti conservateur et le gouvernement qu'il forme est vide de sens et surtout vide de substance. Le discours du Trône est la représentation parfaite, dont la frime est plus importante que le contenu, contenu s'il y en a, un discours plein d'illusions qui ne peut s'appliquer que dans un monde de rêve.

Monsieur le Président, nous, Canadiens, vivons dans un monde réel, dans un pays qui a des problèmes qui demandent des solutions réelles et des solutions concrètes, ce dont le gouvernement conservateur est incapable de comprendre et encore moins de trouver.

On remarque que chaque jour les députés d'en face demandent: Qu'est-ce que vous feriez? Que feriez-vous en tel cas? Messieurs du gouvernement, c'est vous qui avez à dire ce que vous feriez dans tel ou tel cas, ce n'est pas à nous à vous le dire.

Le discours du Trône est la preuve que le gouvernement n'a pas de programme d'action, il prouve que le gouvernement ne s'intéresse qu'aux problèmes politiques et économiques à court terme au lieu d'assumer ses responsabilités et d'envisager une orientation bien nette pour le pays. Les Canadiens, monsieur le Président, en ont assez de ces conservateurs qui ne savent que faire des promesses irréfléchies, d'actions qui se traduisent plus souvent qu'autrement par des scandales, par des démissions ministérielles, des promesses qu'on a laissées mourir. Et on a seulement à regarder au point de vue économique les faillites bancaires sous un gouvernement conservateur.

• (1740)

Nous signalons au gouvernement que les Canadiens n'ont plus confiance au parti progressiste conservateur. Les Canadiens, comme je l'ai dit tantôt, ne croient plus à leurs promesses ronflantes et irréfléchies. Et les Canadiens ne croient plus que le gouvernement a l'autorité, le respect et la compétence voulus pour diriger le Canada de la manière dont il mérite d'être dirigé.

Monsieur le Président, au sein de ma circonscription se trouve une population de personnes âgées, comme je l'ai mentionné tantôt. Des personnes âgées qui ont peur et qui sont inquiètes par les promesses faites par ces conservateurs et surtout par leurs décisions, promesses et décisions qui, comme on le sait, sont totalement contradictoires. Les personnes âgées se rappellent certainement et s'en rappelleront aux prochaines élections de tout ce qui aurait pu leur arriver. Les personnes âgées ont été trompées. Les personnes âgées ont été trahies par ce gouvernement. On voudrait tenter de faire croire à ces personnes du Canada que le discours du Trône de 1986 est meilleur que celui de 1984. Mais il n'en est rien. On n'a qu'à regarder ce qui est arrivé aux préretraités en 1985-1986 au niveau des prestations d'assurance-chômage pour s'en rendre compte.

Pourquoi le gouvernement n'a-t-il pas retenu la proposition qui a été faite par le chef de l'Opposition officielle (M. Turner)? Pourquoi le gouvernement n'envisage-t-il pas une politique adéquate et réaliste pour les gens du troisième âge et ce,

aux niveaux de la santé, des centres d'accueil, des soins prolongés, des résidences communautaires, des subventions de logements et d'une formule de services à domicile?

Monsieur le Président, le troisième âge constitue une force politique qui est présente au Canada et les conservateurs s'en sont aperçu à leurs dépens en 1982, et s'en apercevront encore une fois lors des prochaines élections.

Des élections, monsieur le Président, il y en a eu dernièrement dans Saint-Maurice et à Pembina. Les membres du parti progressiste conservateur, s'ils sont conséquents avec eux-mêmes à l'analyse des résultats de ces élections complémentaires, constateront qu'ils ont perdu une grande proportion de leur appui électoral. Monsieur le Président, ces résultats sont la conséquence de deux ans de pouvoir incohérents et de promesses farfelues.

D'ailleurs, ce n'est pas la décision du premier ministre de transférer la construction de la prison de Drummondville dans sa circonscription qui va donner la crédibilité à ce gouvernement. Ce n'est certainement pas la décision du chef du gouvernement conservateur qui va changer l'opinion des gens de Drummondville.

Et je me pose la question, monsieur le Président, pour quelle raison le député de Drummond (M. Guilbault) n'a-t-il pas osé élever la voix contre cette décision du premier ministre de transporter cette prison de sa circonscription de Drummondville dans la circonscription du premier ministre?

Comme vous le savez, monsieur le Président, c'est Drummondville qui avait été choisie comme site pour la construction de cette prison. Elle répondait aux critères et elle devait compléter l'institution déjà existante.

Combien en coûtera-t-il, monsieur le Président, aux Canadiens? Eh bien, il en coûtera 16 millions de dollars de plus, 16 millions pour rehausser l'image et la popularité de ce premier ministre qui a perdu toute crédibilité. Les Canadiens trouvent cela un peu dispendieux. Serait-ce peut-être pour rehausser son prestige devant les gens de Schefferville? Pour quelle raison la prison est elle construite à Port-Cartier, monsieur le Président? Serait-ce pour réparer un peu les dommages? Comment le premier ministre a-t-il tenté de nous convaincre à nous faire avaler cette «pilule», monsieur le Président? Eh bien, en faisant miroiter des chiffres de 37 ou 38 p. 100 de chômage à Port-Cartier, mais tous les honorables députés de cette Chambre savent fort bien que cela est faux et archifaux. Le taux de chômage dans Port-Cartier se situe aux environs de 15 p. 100.

Et qu'on ne laisse pas croire aux gens de Port-Cartier que cela va créer des emplois comme gardiens dans cette fameuse prison qui sera bâtie à Port-Cartier. Les gens de Port-Cartier viendront me dire combien d'emplois de gardiens on aura créés dans cette circonscription de Port-Cartier. Ils viendront me dire aussi combien de gardiens ont été transférés d'une autre prison pour aller à Port-Cartier. Ne vous leurrez pas les gens de Port-Cartier! Ne vous leurrez pas! Ce ne sera pas de la création d'emplois. Vous viendrez me donner des chiffres ainsi que le nombre de gardiens qui auront été embauchés dans la circonscription de Port-Cartier pour cette prison. Et moi je vous le dis, moi je crois humblement qu'il va y avoir un transfert de gardiens d'autres prisons dans la province de Québec pour aller à Port-Cartier, et non de nouveaux emplois. Ne vous laissez pas leurrer par le premier ministre!

Et avant que cela continue, j'aimerais voir le député de Drummond (M. Guilbault), le député de Drummond qui se lève plus souvent qu'autrement pour parler de tout autre chose qu'une chose concrète, et c'est le temps M. le député de Drummond de faire valoir vos droits. C'est le temps M. le député de Drummond de prendre la part de vos gens de Drummondville. C'est le temps M. le député de Drummond d'amener, s'il y en a, des retombées économiques dans votre circonscription. C'est le temps de vous faire aller. C'est le temps de parler à votre premier ministre. C'est le temps de vous lever à la Chambre.

Monsieur le Président, la scène pourrait être drôle, mais lorsqu'on pense que ce sont des gens comme cela qui nous gouvernent, il y a de quoi pleurer.

Monsieur le Président, le discours du Trône est un document qui de par sa nature est important et qui doit être le reflet des orientations sociale, politique, économique et d'un gouvernement moyen pour y parvenir. Nous sommes au contraire en présence d'un texte qui, à mon avis, a une grande valeur littéraire, mais qui n'apporte absolument rien de concret, qui n'apporte aucune solution politique, qui est, en dernière analyse, un document vide de sens, de vigueur et de réalisme. Et lorsqu'on en connaît les auteurs, monsieur le Président, cela ne devrait pas nous surprendre.

Oui, monsieur le Président, je suis un libéral, je suis un député de l'Opposition officielle. Je suis le représentant élu pour la circonscription de Bourassa et, à ce titre, je demande au premier ministre et à ses collègues de changer leur attitude envers le peuple canadien et de ne pas prendre les Canadiens pour un échantillon-type sur lequel on pourrait modeler telle ou telle politique suivant le gré ou la fantaisie du gouvernement.

Les Canadiens, monsieur le Président, sont des gens très sérieux et des gens responsables, et lorsqu'ils se rendent compte qu'ils ont à leur tête un gouvernement irresponsable, ils ont le droit de se sentir désabusés et trompés et ils réagissent.

Ils ont réagi aux dernières élections complémentaires et ils réagiront encore aux prochaines élections.

Finalement, monsieur le Président, parlant de prochaines élections . . . j'écoutais mon honorable collègue de Lachine (M. Layton) dire tantôt que, antérieurement aux élections de 1984, les gens de Lachine voulaient un changement et que cela pressait. Mais je veux dire à ce même député qu'il aille se promener un peu non seulement dans sa circonscription de Lachine mais à travers le Canada dans les 282 circonscriptions de ce beau pays et il va voir comment les Canadiens—et c'est vrai cette fois-ci—veulent un vrai changement.

• (1750)

[*Traduction*]

M. Patrick Boyer (Etobicoke—Lakeshore): Monsieur le Président, en écoutant beaucoup des commentaires au cours du débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône, je pensais aux réflexions dont le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Masse) faisait publiquement état il y a quelques jours, quand il disait que le problème d'un discours du trône c'est que par sa nature même, il doit demeurer au niveau des déclarations générales. Peut-être touchait-il là en un sens à un point capital. D'après ce que j'ai entendu jusqu'à

maintenant sur les programmes, politiques et mesures du gouvernement selon le discours du trône et d'après les commentaires de mes vis-à-vis, on critique le caractère trop vague et trop général du discours.

Par exemple, cet après-midi dans ses commentaires, la députée de Broadview—Greenwood (Mme McDonald) a minimisé l'importance de la position prise par le gouvernement sur la crise des stupéfiants, dans le discours du trône. Pourtant, peu après ce discours, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp) a pris la parole à la Chambre pour décrire de façon très détaillée les mesures concrètes qui seront prises. Le ministre de la Justice et procureur général du Canada (M. Hnatyshyn) a également exposé comment le gouvernement adoptera des mesures législatives pour que les bénéfices découlant du commerce illicite des stupéfiants au Canada, évalués à quelque 7 à 10 milliards de dollars par an, soient récupérés par le Trésor public. Il s'agit là d'initiatives très importantes qui contribuent à résoudre ces questions ce façon constructive.

Il n'est pas raisonnable de s'attendre à ce que les énoncés d'ordre général contenus dans le discours du trône, qui donnent les grandes lignes des orientations du gouvernement, fournissent tous les tenants et les aboutissants du programme. Les critiques fondées sur le discours du trône qui sont adressées au gouvernement tombent fort mal à propos. Elles sont dépourvues de pertinence et de bien-fondé en regard des grandes orientations que le gouvernement s'est données.

J'aimerais prendre quelques instants ici pour dire ce que signifient pour moi ces grandes orientations. En 1984, lorsque les Canadiens ont décidé de changer de gouvernement, ceux d'entre nous qui ont formé le gouvernement et qui lui ont accordé leur appui ont constaté qu'il existait à Ottawa deux problèmes très graves. D'une part, sur le plan financier, le gouvernement du Canada avait perdu tout contrôle. On assistait au déraillement d'une locomotive lancée à pleine vapeur. Nous avons parlé du déficit. Durant chaque débat de la Chambre, il a beaucoup été question de la réduction du déficit, de la pertinence de telle ou telle réduction ou compression proposée. Les députés d'en face ont souvent jeté les hauts cris à l'annonce de compressions ou de mesures visant à contrôler le déficit, bien qu'il n'existe aucune solution de rechange.

Cependant, outre celui du déficit, il existait un autre problème très fondamental. A mon avis, en fait, l'autre problème important, aussi profondément enraciné, concernait l'état d'esprit qui avait vu le jour à Ottawa au cours des 10 ou 20 dernières années. Je l'appellerai «la mentalité d'Ottawa». En quoi consistait-elle? Cette attitude s'était infiltrée non seulement au Cabinet du gouvernement précédent, mais aussi jusque dans la Fonction publique.

A mon avis, nous pouvons peut-être discerner trois éléments dans cette mentalité d'Ottawa. Tout d'abord, cela consistait à penser qu'Ottawa avait toujours raison, et que toute la sagesse du Canada se trouvait concentrée entre la rivière Rideau et la rivière des Outaouais. Voilà pourquoi, par exemple, il n'a jamais été possible d'exploiter les ressources sous-marines de Terre-Neuve à la satisfaction de cette province. Ottawa avait toujours raison.

La deuxième caractéristique de cette mentalité, c'est que l'on pensait pouvoir résoudre les problèmes de notre pays en dépensant de l'argent. Naturellement, cela a contribué à la grande dette dont le pays est encore affligé.

Et troisièmement, la mentalité d'Ottawa prévoyait que, si l'on ne pouvait pas résoudre un problème en dépensant de l'argent, on y parviendrait en le réglementant—en créant un office ou une commission, en adoptant un nouveau règlement ou en prenant des mesures comme le Programme énergétique national, par exemple. Voilà les trois éléments—Ottawa a toujours raison, on résoud les problèmes en dépensant de l'argent, et si l'on n'y parvient pas, on réglemente.

Ces trois principes ont constitué une doctrine, une attitude ou une façon d'aborder les problèmes qui a tellement influencé les activités du gouvernement fédéral, que nous avons connu de très graves difficultés pour surmonter cet obstacle fondamental ces deux dernières années, depuis que nous avons constitué un nouveau gouvernement, lorsque nous avons essayé d'apporter les changements que les Canadiens désirent. Il a été bien plus difficile de lutter contre les idées des gens que contre le déficit. Il s'agit de changer la mentalité des gens, ce qui n'est pas facile.

Je voudrais faire remarquer que dans la *Gazette* de Montréal d'aujourd'hui, les rédacteurs ont applaudi le gouvernement conservateur. Aucune rédaction n'acclamerait un gouvernement, ou alors il se passerait quelque chose de tout à fait anormal. Voici ce que disait l'article:

> Un double bravo pour le gouvernement de Mulroney qui a été félicité par le vérificateur général Kenneth Dye après son examen sans indulgence de la première année complète des activités du gouvernement.
>
> Le vérificateur général, censeur habituel de la gestion du gouvernement, a félicité l'actuel gouvernement pour avoir apporté une meilleure gestion à la Fonction publique. Changer la façon de dépenser d'Ottawa est une grande réalisation des conservateurs.

Ces remarques n'émanaient pas d'un député ministériel mais de la rédaction de la *Gazette*. On parlait de «changer la façon de dépenser d'Ottawa». C'est une preuve de ce que j'avance quand je dis que la grande bataille à mener est la réforme des attitudes qui sont ancrées.

Je voudrais traiter d'un autre problème. En parlant de nombreuses questions, les députés de l'opposition se sont concentrés sur ce que j'appelle les questions secondaires ou de détail. Par exemple, le dernier voyage du premier ministre (M. Mulroney) en Asie a produit des réalisations majeures: l'admission du Canada dans le Groupe des Sept, l'inscription des questions agricoles à l'ordre du jour pour la première fois, et d'importants progrès dans le commerce avec la Chine et d'autres pays du Pacifique. Qu'avons-nous entendu de la part des députés de l'opposition sur ces questions? Ils ont posé les questions suivantes: qu'a fait le valet de chambre? Est-ce lui le coupable? Ils sont passés du sublime au ridicule. Des membres du caucus libéral voudront peut-être écrire un livre sur la question: Le valet de chambre est-il coupable? Le chef de l'opposition (M. Turner) n'est pas tant le chef de la loyale opposition de Sa Majesté que le président du club du livre. Le caucus libéral produit des livres à un rythme effarant. Certains sont de lecture très agréable. Je suis sûr que le prochain à paraître s'intitulera «Le guide des députés de l'opposition pour jouer à «Quelques arpents de pièges». L'opposition a fait tant de bruit et de controverse que l'attention des Canadiens a été détournée de certaines questions plus graves qui touchent le gouvernement.

En conclusion, le gouvernement a regroupé son action à long terme autour de quatre grandes idées. La conclusion d'un nouveau traité bilatéral sur le commerce avec les États-Unis est possible. La réforme fiscale est maintenant engagée. Le gouvernement aborde de façon globale les questions de développement régional et des disparités régionales et s'occupe, dans son ensemble, de toute la question de la réduction du déficit. Nous sommes sur la bonne voie dans notre action sur ces quatre grands fronts.

Je suis content d'avoir pu exprimer mes idées au cours du débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône.

Le président suppléant (M. Paproski): Avant de passer au débat d'ajournement, je voudrais signaler au député d'Etobicoke—Lakeshore (M. Boyer) qu'il aura droit à encore dix minutes, plus dix minutes de questions et observations, après les questions orales demain.

M. Boyer: Monsieur le Président, il y a tant d'autres députés qui ont des choses importantes à dire que je mets le temps qu'il me reste à leur disposition.

• (1800)

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 66 du Règlement.

LES BANQUES—*A*) LA PRISE DE CONTRÔLE DE LA BANQUE CONTINENTALE. *B*) LE REMBOURSEMENT DE L'AVANCE CONSENTIE PAR LA BANQUE DU CANADA

Mlle Aideen Nicholson (Trinity): Monsieur le Président, les 9 et 16 octobre, j'ai posé des questions sur l'approbation, par le gouvernement, de la prise de contrôle de la Banque Continentale, société canadienne, par la LLoyd's Bank, société britannique. Ce fut une prise de contrôle unique en son genre. Chacun sait, en effet, qu'il s'est agi d'un échange d'actif et de passif accompli en conformité des dispositions de la Loi sur les banques. Ce ne sont pas tant les détails de la transaction qui m'intéressent que le fait que le gouvernement se soit à nouveau senti dans l'obligation de prendre, à propos d'un établissement financier, des décisions importantes, créant des précédents, sans pouvoir s'inspirer d'une politique globale.

Le gouvernement ne cesse de répéter depuis deux ans qu'il estime prioritaire de modifier la législation concernant les banques ainsi que les sociétés de fiducie, les compagnies d'assurance et les sociétés de courtage en valeurs mobilières. Chacun sait que cette modification s'impose. Néanmoins, après deux années de pouvoir conservateur et malgré maintes études, nous en sommes toujours au même point.

D'autre part, l'inquiétude grandit depuis deux ans, car alors que des banques et des sociétés de fiducie faisaient faillite, qu'une grosse société non financière prenait le contrôle de l'une des plus importantes sociétés de fiducie canadiennes, et qu'une banque étrangère se portait acquéreur d'une banque canadienne, le gouvernement, pris par surprise, n'a pu réagir que de manière ponctuelle, faute de mesures législatives sur les dispositions à prendre en pareilles situations.

Le plus inquiétant encore, c'est que plus le gouvernement tarde à présenter un projet de loi, moins il dispose d'options. A force d'hésiter et de laisser le secteur privé et les gouvernements provinciaux s'affirmer, il réduit sa marge de manoeuvre et sera vite à court de temps et de solutions. Les Canadiens ont tous intérêt à ce que le gouvernement régisse comme il faut leurs établissements financiers. Entrepreneurs ou hommes d'affaires à la recherche de capitaux, particuliers en quête d'une hypothèque ou d'un renouvellement hypothécaire, emprunteurs s'efforçant de contracter le prêt le plus avantageux, voire simple investisseur dans un compte d'épargne ou un Régime enregistré d'épargne-retraite, nous voulons tous avoir la certitude que le gouvernement prend des mesures pour que l'évolution rapide de nos services financiers serve le Canada et les Canadiens. Nous ne jouissons pas d'une telle assurance par les temps qui courent car aucune loi ne donne de prise au gouvernement sur cette situation.

La question de la propriété des établissements financiers est revenue assez souvent sur le tapis. Plus tôt cette année, le gouvernement a autorisé l'acquisition, par le géant industriel Imasco, de la société Genstar qui possédait notre plus importante société fiduciaire. Voici ce que disait, à l'époque, le *Financial Times*, en commentant les propos de l'ex-ministre d'État aux Finances:

> ... elle a facilement accepté que des groupes industriels prennent en main des établissements financiers.

C'était le 5 avril 1986, monsieur le Président. Voici maintenant les propos qu'on attribue à notre nouveau ministre:

> J'ai du mal à accepter que des établissements non financiers aient la haute main sur des établissements financiers.

Ces propos sont rapportés dans l'édition du 20 septembre 1986 du *Financial Post*. On ne sait donc pas au juste quelle est la politique du gouvernement en matière de propriété. Nous sommes forcés d'attendre un projet de loi qu'on ne devrait pas tarder à nous annoncer, j'en suis sûr. Ce genre d'annonce ne porterait pas autant à conséquence si nous ne l'avions pas entendue si souvent depuis deux ans.

• (1805)

Le gouvernement déposera demain le rapport de la Commission Estey sur les faillites bancaires et sur la réglementation de ce secteur. J'ai bien hâte de le lire et de débattre le projet de loi qui suivra, espérons-le, car il ne faudrait pas que le gouvernement soit pris de vitesse par l'évolution du secteur bancaire ou par les mesures de réglementation que pourraient prendre d'autres paliers de gouvernement.

[*Français*]

M. David Kilgour (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Monsieur le Président, après plusieurs mois de négociations la Banque continentale du Canada et la Banque Lloyds de Londres ont annoncé, le 2 octobre dernier, qu'elles en étaient arrivées à une entente en vertu de laquelle la Banque Lloyds du Canada, la filiale canadienne de la banque de Londres, acquerrait la majorité des actifs de la Banque continentale et assumerait aussi la majorité des obligations de cette dernière.

Cette entente était le fruit des efforts déployés par la Continentale au cours des derniers mois pour trouver une organisation bancaire importante à laquelle elle pourrait se joindre. A la suite de la fermeture des deux banques dans l'Ouest du Canada, malheureusement, il y a un an, la Banque continentale a dû faire face à des retraits importants de fonds de déposants commerciaux et institutionnels même si elle était financièrement saine.

La Banque a dû compter dans une grande mesure sur la Banque du Canada et les mécanismes offerts par les principales banques pour remplacer des dépôts perdus. Même si la Continentale faisait des progrès dans la voie du rétablissement de la confiance des déposants et de la réduction de ses besoins en avances de la Banque du Canada, sa direction, comme la députée sans doute le sait, était au courant qu'il lui faudrait beaucoup de temps avant de redresser complètement la situation. Afin de s'assurer que les opérations de la Banque pourraient être réalisées à l'avenir dans le meilleur intérêt de ses clients, de ses déposants, de ses employés, la direction a conclu que la meilleure solution était de se joindre à une importante banque internationale comme la Lloyds.

Même si le gouvernement était tenu informé des progrès des négociations, et même s'il appuyait les efforts déployés par la Continentale pour conclure l'entente, il n'a pas entamé les négociations. L'entente est strictement une initiative du secteur privé. Je répète pour la députée: l'entente est strictement une initiative du secteur privé.

La transaction est entièrement conforme à la loi bancaire et, autant que possible, monsieur le Président, toute l'information disponible a été fournie à la législature et au public. Le ministre d'État (Finances) a déjà comparu devant le Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques pour répondre aux questions sur la transaction.

En ce qui concerne la question des avances, j'aimerais souligner que pour assurer un transfert harmonieux des opérations de la Continentale, les avances consenties à la Continentale par la Banque du Canada seront remplacées par des avances à la Lloyds. Cette dernière a convenu de rembourser la Banque du Canada dans un délai raisonnablement court, pas plus long que trois mois après qu'elle aura complété sa transaction avec la Continentale. Ce délai vise à permettre à la Lloyds de se trouver un financement approprié de façon ordonnée afin de minimiser les perturbations possibles sur les marchés monétaires. Finalement, j'aimerais profiter de l'occasion pour réitérer l'engagement ferme qu'a pris le gouvernement de réformer la réglementation du secteur financier. Notre objectif est de nous assurer de la protection des consommmateurs et de rehausser l'intégrité du système financier canadien qui, il convient de le souligner, est déjà parmi les meilleurs au monde. La réforme du secteur financier est une haute priorité pour le gouvernement et de nouvelles lois seront introduites aussitôt que possible.

L'ajournement

• (1810)

[*Traduction*]

LES AFFAIRES INDIENNES—L'ADMINISTRATION DU MINISTÈRE—*A*) ON DEMANDE UNE RÉFORME. *B*) ON DEMANDE UNE ENQUÊTE INDÉPENDANTE.

M. Keith Penner (Cochrane—Supérieur): Monsieur le Président, je voudrais parler brièvement à la Chambre de la mauvaise administration du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien. On a récemment mis en lumière de nombreux faits scandaleux concernant les activités et les fonctions de ce ministère dans la région du Manitoba. Il y régnait un tel désordre dans les activités de ce ministère que le gouvernement a été obligé d'intervenir.

L'ancien ministre a exigé une vérification externe dont les conclusions sont consignées dans le rapport Currie. Ce rapport a confirmé les allégations des chefs du Sud selon lesquels la région du Manitoba était mal administrée et que la qualité des services que les bandes étaient en mesure d'offrir à leurs membres en souffrait beaucoup. On leur avait transmis ces responsabilités mais elles n'avaient pas les moyens d'offrir des services d'une qualité acceptable.

Les Indiens du Manitoba ayant fait d'autres allégations et porté d'autres accusations, le ministre actuel demanda à la GRC de faire enquête sur les activités de ce bureau régional. L'affaire était grave. D'autres allégations suivirent et, en réponse à des questions que j'ai posées à la Chambre, le vice-premier ministre (M. Mazankowski) a déclaré que le Conseil du Trésor entreprendrait un examen des finances du bureau régional du Manitoba du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien.

Certaines mesures ont été prises mais un grand nombre de bandes—une trentaine ou plus—sont toujours endettées et incapables de servir leurs membres.

J'ai toujours dit que le problème du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien ne se limite pas à la région du Manitoba. Si ce n'était qu'un problème isolé, les mesures prises par le ministre précédent et son successeur seraient probablement acceptables pourvu qu'on trouve un moyen d'aider ces bandes à se libérer de payer leurs dettes. Le problème est toutefois plus répandu.

On le retrouve dans tout le pays, dans chaque région dessert vie par le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien. J'affirme que l'administration centrale d'Ottawa souffre elle-même beaucoup de mauvaise administration. Savez-vous, monsieur le Président, qu'un ancien employé de ce ministère a récemment révélé qu'il travaillait dans une division connue sous le nom de division de la vérification? Cette division comptait 17 prétendus vérificateurs et sept employés de soutien. Les salaires de ce petit groupe s'élevaient à 900 000 $, soit près de un million. Ce qu'il y a de surprenant, c'est que ces employés ne font pas de vérification.

Que font-ils? Ils cherchent des vérificateurs dans le secteur privé qui voudraient bien accepter des contrats de vérification de projets particuliers, au nom du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien. Ces 17 fonctionnaires, dont beaucoup ne sont pas des vérificateurs qualifiés, s'arrachent à l'occasion à leurs mots croisés ou à leurs articles de la bibliothèque et téléphonent au vérificateur embauché pour un travail, afin de lui demander comment vont les choses, si le travail

avance et quand ils peuvent espérer un rapport. En un an, de 1985 à maintenant, plus de 2 millions de dollars de travaux de vérification ont été donnés au secteur privé par cette division de la vérification. Ces 17 personnes sont simplement chargées d'attribuer les contrats. Voilà un exemple de mauvaise administration.

Si les accusations venaient seulement d'anciens employés du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien ou de cette petite bande de députés de l'opposition qui se battent vaillamment pour obtenir un bon gouvernement et de personne d'autre, le gouvernement pourrait peut-être dire qu'il n'en attend pas moins.

• (1815)

Mais, récemment, nous avons eu confirmation de ces accusations de mauvaise administration par nul autre que cet important serviteur du Parlement, le vérificateur général. Il révélait dans son dernier rapport que le ministère des Affaires indiennes est la confusion même. Il manque de politiques et d'orientations claires. Il est déchiré entre une loi autoritaire et dépassée, la Loi sur les Indiens, et les réclamations des chefs des communautés autochtones, persuadés qu'il doit y avoir moyen de faire mieux, qu'il devrait être possible de parvenir à de nouvelles relations de travail avec le gouvernement du Canada. Il doit y avoir un moyen de permettre à presque un demi-million de personnes de cesser une fois pour toutes d'être déprimées, colonisées et traitées comme si elles étaient incapables de s'occuper des affaires au jour le jour de leurs communautés.

Ces gens-là veulent devenir des partenaires de la Confédération. Ils sont excédés, monsieur le Président, d'être mis en marge de notre société et maltraités par tous les gouvernements l'un après l'autre. Ce n'est pas seulement le gouvernement actuel qui est visé, car cette situation dure depuis très longtemps.

En réponse aux révélations du vérificateur général, le ministre a commandé un examen approfondi de la gestion des terres, des recettes et des fonctions de fiducie du ministère. Je ne critique pas ce que fait le ministre, je dis que cela ne va pas assez loin. Il faut aller beaucoup plus loin.

La réponse se trouve dans les réunions qu'auront les premiers ministres en avril prochain, quand nous inscrirons dans la constitution de notre pays le droit des peuples indiens et des peuples indigènes à gérer, diriger et contrôler leurs propres affaires. Nous commencerons alors à négocier des ententes et des accords bilatéraux sur le partage des responsabilités, et nous les honorerons. Nous tiendrons parole et nous mettrons fin à la tradition de rupture des promesses et des traités, à la tradition d'abandon des citoyens des premières nations de notre pays.

M. Gordon Towers (secrétaire parlementaire du ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie): Monsieur le Président, je remercie le député d'avoir l'honnêteté de reconnaître que ce problème dure depuis très, très longtemps. Pour répondre à sa question, je voudrais reprendre la chronologie des événements qui se sont produits au Manitoba et ont débouché sur les accusations actuelles de mauvaise gestion formulées par la presse et sur la réponse du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. McKnight).

En mars 1986, le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien de l'époque a commandé une enquête spéciale en raison des affirmations de la fraternité des premières nations. Le rapport Ward Mallette a été présenté le 9 juin 1986. La réponse du ministère a été publiée le 20 août 1986. Il s'agissait d'une réponse détaillée aux conclusions de l'enquête spéciale Ward Mallette.

Le 8 octobre 1986, le directeur des finances pour la région du Manitoba a donné sa démission en emportant avec lui des documents qui, selon lui, confirment les inquiétudes des Indiens en ce qui concerne le sous-financement et la mauvaise gestion des programmes et montrent que le Parlement a été induit en erreur. Il a également parlé d'activités de nature criminelle.

Le 9 octobre 1986, le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien a demandé à la GRC d'enquêter sur les allégations de M. MacPhee. En outre, le 15 octobre 1986, le ministre a demandé au Conseil du Trésor (M. de Cotret) d'entreprendre un examen détaillé et complet des opérations financières du bureau régional du ministère au Manitoba. Le ministère a mis au point des plans d'actions détaillés pour remédier aux problèmes révélés par l'enquête spéciale menée au Manitoba.

• (1820)

Pour améliorer les communications, le ministre a également accepté de rencontrer régulièrement les chefs pour discuter directement avec eux de leurs problèmes. Il a récemment signé avec 40 bandes du Nord du Manitoba un protocole d'entente établissant ce processus.

Le 27 août 1986, à Winnipeg, le ministre a promis aux chefs du sud du Manitoba que les autorités de son ministère étaient prêtes à rencontrer les bandes, individuellement, si nécessaire, pour discuter de leurs problèmes d'endettement. A l'heure actuelle, 39 des 60 bandes du Manitoba ont des dettes nécessitant des plans de recouvrement.

Le ministre a demandé à voir les documents ou les preuves montrant que les modalités des contrats n'avaient pas été respectées. Il a également déclaré sans équivoque qu'en cas d'erreurs, celles-ci seraient corrigées et que les engagements pris sur le plan financier seraient honorés.

En ce qui concerne le sous-financement, le coût des programmes et services à l'intention des Indiens du Manitoba a beaucoup augmenté depuis dix ans . . .

Le président suppléant (M. Paproski): Je regrette d'interrompre le secrétaire parlementaire, mais son temps de parole est largement écoulé.

[*Français*]

LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA—*A*) LA DIMINUTION DES EFFECTIFS FRANCOPHONES. *B*) LA POLITIQUE RELATIVE AUX LANGUES OFFICIELLES—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, je voudrais revenir sur une question que je posais au président du Conseil du Trésor (M. de Cotret) le 16 octobre dernier et qui se rapporte à une publication intitulée: *Pony Express*, publiée par la Gendarmerie royale dans laquelle on peut lire que la politique de réduction des effectifs francophones au sein de la Gendarmerie royale est une entente conclue, et je voulais savoir si le ministre et son gouvernement avait entériné ou appuyé cette position.

Pour situer le débat, monsieur le Président, je dois dire que la protection des droits linguistiques à la GRC n'est pas quelque chose de nouveau, ce n'est pas moi qui l'a inventée, puisque dans son rapport de 1985 le Commissaire aux langues officielles commentait, et je le cite:

La Gendarmerie royale du Canada est loin d'être au bout de ses peines en ce qui a trait aux langues officielles. Qui plus est, la révision de sa politique à cet égard risque, selon les premières informations que nous avons, de ralentir davantage la réforme en cours.

Cela s'est passé en 1985, monsieur le Président. Donc, c'était une prédiction du Commissaire aux langues officielles faite à l'égard de la GRC.

Alors, c'est exactement ce à quoi nous assistons semble-t-il, monsieur le Président, si on en croit les rapports de presse et si on écoute attentivement ce que le ministre nous dit. Or, dans le journal *The Globe and Mail* du 16 octobre, on peut lire que c'est une politique conclue et arrêtée, que la proportion des francophones au sein de la Gendarmerie royale sera réduite de 20,8 p. 100 à 14,1 p. 100. Et on cite dans cet article signé du quotidien *The Globe and Mail* que M. William Spring, affecté aux programmes des langues officielles à la Gendarmerie royale, écrivait, et je cite:

[*Traduction*]

Un rapport de 14 p. 100 de francophones est plus réaliste.

[*Français*]

Monsieur le Président, cette déclaration vient de la personne responsable des langues officielles et donne suite à une série de négociations faites entre le Conseil du Trésor et la Gendarmerie royale. De plus, j'imagine qu'elle porte aussi une certaine crédibilité, puisqu'il y a eu des échanges de correspondance que nous avons aujourd'hui et dont j'ai parlé à la Chambre, et dans laquelle on peut lire d'ailleurs . . . et je cite le dernier paragraphe d'une lettre signée par M. Aquilina, il ne s'agit tout de même pas de n'importe qui, c'était lui qui était chargé des langues officielles au Conseil du Trésor, et je cite textuellement:

[*Traduction*]

Enfin, étant donné l'importance des changements proposés, je propose que la situation soit réexaminée au bout de deux ans. Comme nous en avons convenu à notre réunion du 10 janvier, nous aurions mutuellement avantage à rendre officielles les ententes conclues . . .

[*Français*]

Monsieur le Président, cela me paraît être une entente de principe ferme, et qui a été conclue.

Or, le Commissaire aux langues officielles, dans son rapport de 1985 . . . et je cite encore le Commissaire dans son rapport: «Le pourcentage élevé de policiers anglophones, soit 85 p. 100, s'explique par le fait que la majorité des agents travaillent dans les provinces de l'Ouest.» Mais il fait une précision, monsieur le Président, et je le cite encore: «Les questions de répartition géographique ne devrait pas faire perdre de vue que la GRC est un organisme à caractère national qui se doit de respecter la dualité linguistique du pays.»

Or, monsieur le Président, «pour respecter le caractère national», l'objectif de 20,8 p. 100 de francophones au sein de la Gendarmerie royale, au sein des forces constabulaires régulières de la Gendarmerie, me semblait un minimum acceptable. C'est d'ailleurs l'entente qui avait été conclue entre les intervenants, qu'il s'agisse du gouvernement du temps, soit le gouvernement libéral, la Gendarmerie Royale du Canada et le Conseil du Trésor.

Or, que fait le gouvernement conservateur avec ce problème? Il dit qu'il a eu des discussions, mais on n'est pas trop content et on n'entérine pas ces discussions. Le ministre m'a dit encore aujourd'hui qu'il n'y a pas d'entente officielle et que s'il y a des choses qui peuvent changer, lui et son gouvernement verront à maintenir l'avancement des langues officielles dans la Fonction publique et qu'il s'assurera qu'il n'y aura pas d'effort fait pour saboter les effectifs.

• (1825)

Mais, monsieur le Président, c'est qu'on semble vouloir faire cela en cachette. Et cela me déplaît un petit peu parce qu'on est à la veille d'étudier à la Chambre des amendements sérieux, des amendements à la loi sur les langues officielles, loi adoptée à la Chambre en 1969 et qui n'a pas reçu d'amendement sérieux depuis près de 18 ans.

Or, quand on demande au ministre ce qui se passe au niveau des langues officielles, on nous dit: Soyez patients. Quand on demande au ministre de nous expliquer des documents aussi bouleversants que ce qu'on a lu dans le *Pony Express* de la Gendarmerie Royale, on nous dit que ce sont des discussions entre fonctionnaires. Mon Dieu! Monsieur le Président, qu'est-ce que les fonctionnaires font s'ils ne mettent pas en place les directives de ce gouvernement? Que font les fonctionnaires? Ils s'amusent à s'échanger des lettres, des documents ou bien ne doivent-ils pas mettre en place des politiques arrêtées du gouvernement et lui dire comment faire les choses? Alors, cela m'inquiète de voir que le gouvernement, d'une part, dit: Non, non, non! On s'en lave les mains. On fait le Ponce Pilate. On n'est pas mêlé à cela. Et de l'autre côté, on voit les fonctionnaires qui disent: Oui! Il y a des négociations en cours. Des interventions sérieuses ont été faites.

Monsieur le Président, ce soir je pose la question au secrétaire parlementaire, savoir que le gouvernement nous dise clairement où il en est, qu'il nous dise clairement: Non! Il n'y a pas de politique de réduction des effectifs. Non! Nous n'appuyons pas cette politique qui vise à réduire de 20,8 à 14,1 p. 100 les francophones à la GRC.

L'ajournement

M. Claude Lanthier (secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics): Monsieur le Président, le président du Conseil du Trésor, l'honorable Robert de Cotret, m'a demandé de clarifier la question de la participation des francophones et des anglophones au sein de notre vaillante Gendarmerie royale du Canada.

D'abord, je dois réitérer ce que le président du Conseil du Trésor déclarait jeudi dernier ici à la Chambre, savoir que les modifications des politiques proposées par la Gendarmerie royale du Canada n'ont pas encore été soumises à ses collègues du Conseil du Trésor, ni à lui-même pour considération éventuelle. A cet égard, il a invité son collègue, le solliciteur général, à soumettre au Conseil du Trésor, le plus tôt possible, les révisions que la Gendarmerie royale du Canada se propose d'apporter aux politiques sur les langues officielles.

A ce propos, d'après nos informations, la participation des francophones et des anglophones n'est pas le seul élément de ses politiques internes que la Gendarmerie royale du Canada voudrait modifier. Cela apparaît opportun, puisque la participation active ne peut être dissociée du contexte général de l'utilisation des langues officielles au sein de cet important organisme fédéral. Nous nous attendons par conséquent à ce que les représentations de la Gendarmerie royale du Canada incluent également des mesures visant à améliorer la situation en matière de langue de travail et de formation linguistique.

Je suis certain que le député d'Ottawa—Vanier reconnaîtra qu'il s'agit là de sujets importants qui peuvent être améliorés dans le cadre usuel des politiques actuelles de notre gouvernement. Quand le Conseil du Trésor examinera ces documents lorsque sousmis, il sera guidé en ce qui concerne la participation par la politique du gouvernement fédéral qui demeure l'égalité d'accès à l'emploi dans la Fonction publique pour tous les Canadiens et Canadiennes des deux langues officielles. Cela signifie que les occasions de pleine participation doivent être exactement les mêmes pour les Canadiens d'expression française et anglaise, quelle que soit leur origine ethnique ou leur langue maternelle de base. Ce principe doit s'appliquer aussi bien au niveau du recrutement qu'à celui des promotions.

Bien entendu, le Conseil du Trésor ne peut ignorer le fait que la Gendarmerie royale doit faire face à une mission complexe. Elle est à travers notre vaste territoire, dans toutes les provinces canadiennes, d'une façon municipale et provinciale, excepté au Québec et en Ontario.

Pour terminer, je remercie le député d'Ottawa—Vanier de nous avoir donné l'occasion de clarifier cet important sujet qui nous préoccupe tous ici, Canadiens.

Le président suppléant (M. Paproski): La motion portant que la Chambre s'ajourne maintenant est réputée être adoptée. La Chambre demeure donc ajournée jusqu'à demain, à 11 heures, conformément à l'article 3(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 30.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 24 octobre 1986.

La séance est ouverte à 11 heures.

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[*Traduction*]

LES PÉNITENCIERS

LE PÉNITENCIER DE KINGSTON—LE REFUS DE DONS DE LIVRES

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, je voudrais attirer l'attention des députés sur une situation ridicule qui s'est produite récemment au pénitencier de Kingston. Chuck Armstrong, le secrétaire du comité des détenus, a osé écrire au *Toronto Star* pour demander à la population un don de livres usagés pour la bibliothèque du pénitencier. Or non seulement le directeur de la prison a-t-il refusé les livres, mais il a veillé à faire expulser de ce comité le détenu en question pour avoir écrit au *Toronto Star*, en sa qualité de secrétaire du comité, sans en avoir reçu au préalable l'autorisation expresse des autorités pénitentiaires.

L'analphabétisme est un problème répandu, surtout chez les détenus. Comment expliquer que le pénitencier de Kingston refuse des livres dont les bibliothèques et les citoyens ont volontiers fait don, alors que la proportion des illettrés chez les détenus est si élevée et que c'est justement l'Année de l'alphabétisation au Canada?

J'exhorte le solliciteur général du Canada (M. Kelleher) à faire réintégrer M. Armstrong dans le comité de détenus et à faire accepter les dons de livres au pénitencier de Kingston. Étant donné la décision fort coûteuse du premier ministre (M. Mulroney) d'autoriser la construction d'une prison à Port-Cartier, tout don aux prisons devrait faire pousser au gouvernement un soupir de soulagement.

* * *

[*Français*]

LES PENSIONS

LA NÉCESSITÉ D'AMÉLIORER LA SURVEILLANCE DU DÉPARTEMENT DES ASSURANCES AFIN DE PROTÉGER LES FONDS DE PENSIONS DES EMPLOYÉS

M. Jean-Guy Guilbault (Drummond): Monsieur le Président, dans son dernier rapport, le Vérificateur général relève que le département des assurances réglemente environ 560 compagnies d'assurance, de fiducie et de prêts, dont l'actif total dépasse les 200 milliards de dollars, ainsi que 750 régimes de pensions parrainés par l'employeur, dont l'actif s'élève à 28 milliards de dollars.

Après vérification, il note que la surveillance du département à l'égard des régimes de pensions est beaucoup moins rigoureuse que celle qu'il exerce sur les institutions financières. Il ajoute que ses méthodes de surveillance actuelles ne lui permettent pas d'exercer un contrôle suffisant sur la solvabilité des régimes de retraite. Conséquemment, le département pourrait améliorer de beaucoup l'efficience de ses procédés de surveillance des institutions financières.

Aussi, le département devrait consacrer plus de temps à prévoir les tendances futures du secteur et à cerner les nouveaux secteurs de risques éventuels.

Donc, il importe que la surveillance de ces institutions soit améliorée pour empêcher qu'on utilise les surplus à des fins d'investissements privés et qu'on mette en danger les fonds de pensions des employés, comme ce fut la situation pour le président d'Argus Corporation qui finança ainsi l'achat d'un quotidien en Angleterre.

M. le Président: A l'ordre! Je regrette d'interrompre l'honorable député, mais son temps de parole est maintenant écoulé.

* * *

• (1105)

[*Traduction*]

LES FINANCES

LE NON-PAIEMENT D'IMPÔT SUR LE REVENU PAR L'ENTREPRISE *COSEKA RESOURCES LIMITED*

M. Howard McCurdy (Windsor—Walkerville): Monsieur le Président, le récipiendaire de notre dixième prix décerné à une société non imposée est l'entreprise Coseka Resources Limited. L'aptitude qu'a cette compagnie d'utiliser de généreuses concessions fiscales accordées par les gouvernements libéraux et conservateurs lui a permis d'accumuler entre 1978 et 1981 des crédits d'impôt sur des bénéfices s'élevant à des millions de dollars. Entre 1982 et 1985, la compagnie a obtenu le droit de ne payer aucun impôt sur des bénéfices de 33 millions de dollars. Si le régime fiscal avait été juste et équitable et que cette compagnie avait été tenue de payer des impôts à un taux de 25 p. 100, le fardeau fiscal des contribuables canadiens aurait été réduit de 8,2 millions de dollars.

Les Canadiens attendent des mesures énergiques dans le domaine de la réforme fiscale, non simplement plus de consultations et de vagues promesses de réforme au cours des deux prochaines années comme l'a signalé le ministre des Finances (M. Wilson) hier.

Article 21 du Règlement

LES NATIONS UNIES

L'ANNIVERSAIRE DE LA FONDATION DE L'ORGANISME

M. Bill Tupper (Nepean—Carleton): Monsieur le Président, c'est aujourd'hui l'anniversaire de la fondation de l'Organisation des Nations Unies. Il serait bon de nous rappeler dans quel but on l'a fondée. Il y a 41 ans, alors que le monde émergeait de six années de guerre, elle a été instituée afin de servir au maintien de la paix et de la sécurité internationale. On peut dire que la communauté internationale a dans l'ensemble réussi à répondre à cet objectif fondamental, mais il reste encore beaucoup à faire. Tant que des êtres humains souffriront de la faim, tant que des hommes et des femmes seront emprisonnés à cause de leurs croyances, et tant que le monde sera menacé par la violence et la guerre, aucun pays, personne ne peut se permettre de cesser de travailler à édifier une société meilleure.

Il ne saurait y avoir de meilleure façon pour les Canadiens de marquer cet anniversaire que de s'engager à nouveau à respecter les principes de la Charte des Nations Unies et à renforcer et revitaliser cet organisme. Que notre engagement réitéré soit un exemple pour tous les États membres.

* * *

[*Français*]

LA CONDITION FÉMININE

LA SITUATION DES FEMMES SEULES, ÂGÉES OU CHEFS DE FAMILLE

Mme Lucie Pépin (Outremont): Monsieur le Président, dans son rapport intitulé *Progrès de la lutte contre la pauvreté*, le Conseil national du bien-être social note que le taux de pauvreté a sensiblement diminué au Canada chez les personnes âgées ainsi que chez les hommes. Mais tandis que la situation en général s'améliore, les conditions de vie des femmes seules, âgées ou chefs de famille sont identifiées à une pauvreté croissante. En effet, six familles monoparentales sur 10 dirigées par une femme vivent sous le seuil de la pauvreté. Le taux de pauvreté n'a pas diminué chez les mères seules en 1985. Pour cette classe, la pauvreté augmente de façon constante depuis cinq ans. Une mère seule risque cinq fois plus qu'une épouse de joindre les rangs des démunis. Chez les familles monoparentales, l'inégalité est criante. Une famille monoparentale dirigée par une femme a quatre fois plus de chances d'être pauvre que celle dirigée par un homme.

A la lumière de ce désolant constat, permettez-moi, monsieur le Président, de trouver particulièrement incongrue la remarque de la ministre de la Condition féminine affirmant en cette Chambre le 21 octobre dernier que le gouvernement conservateur avait sûrement amélioré la condition féminine au Canada, étant donné que certaines femmes ont pu gagner les banquettes ministérielles . . .

M. le Président: Je regrette d'avoir à interrompre l'honorable députée, mais son temps de parole est écoulé.

[*Traduction*]

LES INVALIDES ET LES HANDICAPÉS

LES MESURES PRISES PAR LE GOUVERNEMENT POUR SOUTENIR ET ENCOURAGER LES INVALIDES

M. Geoff Wilson (Swift Current—Maple Creek): Monsieur le Président, 3,5 millions de Canadiens sont invalides. Ils représentent environ 14 p. 100 de notre population, soit presque une personne sur sept. En dépit des difficultés financières dont il a hérité, le gouvernement a pris un certain nombre de mesures positives pour mieux soutenir et encourager les invalides.

Le financement du programme pour les invalides va quintupler. En vertu d'un nouveau programme de rénovation des maisons, la subvention maximum passera de 1 500 $ à 5 000 $. La prestation d'invalidité à taux uniforme passera de 87 $ à 224 $ par mois à compter du 1er janvier 1987. Une définition plus large d'«invalidité» donnera à 120 000 Canadiens de plus le droit de réclamer une déduction d'impôt sur le revenu, déduction qui a été haussée à 250 $ cette année.

Ces initiatives qui améliorent les conditions de vie des invalides font partie intégrante de l'action constante que poursuit le gouvernement vers une plus grande justice sociale pour tous les Canadiens.

* * *

LES INVALIDES ET LES HANDICAPÉS

L'ARRIVÉE DE RICK HANSEN À OTTAWA

M. Mike Cassidy (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, je sais que tous les parlementaires voudront se joindre à moi aujourd'hui pour souhaiter la bienvenue dans la capitale nationale à Rick Hansen. Ce Canadien exceptionnel a maintenant parcouru 40 000 kilomètres et traversé 34 pays, y compris l'Union soviétique, la Chine et l'Australie dans le cadre sa tournée surnommée «L'homme en mouvement».

Rick Hansen a tout simplement entrepris de démontrer que les rêves des personnes atteintes d'infirmité sont réalisables et que l'infirmité ne signifie pas la fin de la vie. Il cherche à modifier la façon dont les Canadiens et les habitants des autres pays du monde percoivent les infirmes. Or ils sont nos pairs et nos égaux.

• (1110)

Je tiens personnellement, à titre de député d'Ottawa-Centre, à rendre hommage au courage et à la persévérance que Rick Hansen a manifestés en suivant la trace de son ami Terry Fox. Je souhaite bonne chance à cet «homme en mouvement» pour le reste du parcours difficile qui le mènera à Vancouver.

LES PARTIS POLITIQUES

LE CRÉDIT D'IMPÔT À L'INVESTISSEMENT DU CAP-BRETON—LA POSITION DU NOUVEAU PARTI DÉMOCRATIQUE

M. Lawrence I. O'Neil (Cape Breton Highlands—Canso): Monsieur le Président, mes électeurs se demandent si le NPD se préoccupe vraiment des travailleurs et des emplois.

Le crédit d'impôt à l'investissement du Cap-Breton attire des investissements dans l'est de la Nouvelle-Écosse. Un certain nombre d'usines sont en construction et il en résulte des emplois dans l'immédiat et pour l'avenir. Chaque jour, pourtant, des députés néo-démocrates se prononcent à la Chambre contre les crédits d'impôt.

Je puis assurer à ces puristes de l'idéologie que les chômeurs appuient entièrement ces stimulants au développement. Aux yeux des néo-démocrates, le crédit d'impôt à l'investissement du Cap-Breton n'est peut-être qu'une échappatoire fiscale dont bénéficient les grosses sociétés; pour les Canadiens ordinaires que je représente, c'est un précieux stimulant à l'investissement dans notre région et partant, à la création d'emplois pour ceux qui en ont besoin.

Le NPD approuve-t-il ou condamne-t-il ce crédit d'impôt? Qu'il le dise aux Canadiens du Cap-Breton!

* * *

LE CONSEIL DE RECHERCHES EN SCIENCES HUMAINES

LA RECHERCHE ET LE DÉVELOPPEMENT

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, au cours des derniers jours, des représentants de la Fédération canadienne des études humaines ont rencontré un certain nombre de députés. Cet organisme représente plus de 8 000 universitaires de tout le Canada qui s'inquiètent beaucoup de la situation actuelle de l'enseignement universitaire.

Cette année, l'organisme a porté à l'attention des députés l'urgence d'inclure la recherche en sciences humaines et en sciences sociales dans la définition de recherche et développement aux fins du régime fiscal. Un tel geste du gouvernement fédéral permettrait au domaine des sciences humaines et sociales d'attirer des dons du secteur privé.

Maintenant que le gouvernement fédéral a jugé bon d'inclure le Conseil de recherche en sciences humaines parmi les conseils subventionnaires, il est impérieux que cet organisme obtienne le même statut que ceux s'occupant de recherche en médecine, en sciences naturelles et en génie, faute de quoi le Conseil de recherches en sciences humaines risque de connaître de sérieuses difficultés d'ici peu de temps. Par conséquent, j'incite le gouvernement du Canada à donner une suite favorable aux recommandations présentées . . .

M. le Président: Je regrette d'interrompre le député mais le temps alloué est écoulé.

Article 21 du Règlement

[*Français*]

LES INVALIDES ET LES HANDICAPÉS

LA PRÉSENCE DE RICK HANSEN DANS LA CAPITALE NATIONALE

M. André Plourde (Kamouraska—Rivière-du-Loup): Monsieur le Président, tout le peuple canadien suit avec un très grand intérêt et beaucoup de compassion la tournée que fait actuellement à travers le Canada, en chaise roulante, M. Rick Hansen, qui sera dans la Capitale nationale aujourd'hui même. Par sa détermination et sa grande force de caractère, Rick Hansen est un exemple pour nous tous. Il a accepté de se consacrer entièrement à ses semblables en vivant les nombreux sacrifices ainsi que les innombrables difficultés qu'un tel périple peut représenter.

Monsieur Hansen, je veux vous souhaiter au nom du peuple canadien la meilleure des chances dans la poursuite de votre objectif puisque je suis un de ceux qui continuera de vous appuyer.

J'ai été vraiment heureux de vous rencontrer et de vous accueillir lors de votre passage à Rivière-du-Loup le 11 octobre dernier, et nous souhaitons tous que votre voyage se poursuive comme vous le désirez.

* * *

[*Traduction*]

LE PREMIER MINISTRE

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Monsieur le Président, quand le premier ministre (M. Mulroney) va-t-il ranger l'assiette au beurre? Non content de court-circuiter de manière aussi scandaleuse les critères habituels de planification de Service correctionnel Canada, afin de faire construire à grands frais un établissement inutile, à Port-Cartier, dans sa circonscription, le premier ministre ne cesse depuis de multiplier ses ingérences dans la construction de cet immeuble, et d'accumuler les scandales. Le vérificateur général estime anormal que des responsables politiques influent sur ce comité. A vrai dire, le projet est empreint d'irrégularité.

Les Canadiens n'acceptent plus comme des phénomènes normaux de la vie politique le favoritisme et l'ingérence des politiciens. Les conservateurs sont de bons élèves des libéraux. Il est toujours inacceptable de construire des prisons afin de créer des emplois, et c'est manquer à son devoir que d'invoquer pour excuse le fait que les libéraux ne s'en sont pas privés. Le premier ministre et ses conseillers sont en train d'exacerber les extravagances libérales. Le premier ministre avait pourtant le choix. Il aurait pu dire non mais, à sa plus grande honte et à celle de ses collègues conservateurs, il a dit oui.

Questions orales

LES DÉPENSES DU GOUVERNEMENT

LE COMMENTAIRE DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL AU SUJET DE MEILLEURES PRATIQUES DE GESTION

M. Bob Horner (Mississauga-Nord): Monsieur le Président, cela faisait longtemps que le vérificateur général n'avait pas commenté favorablement la gestion et les dépenses du gouvernement. Il a déclaré que le gouvernement actuel s'intéressait plus aux saines pratiques de gestion que son prédécesseur. Je sais qu'il y a toujours place pour de l'amélioration, mais je rappelle aux députés que mon gouvernement demeure fermement engagé à poursuivre sa politique de réduction du déficit et de contrôle des dépenses.

• (1115)

On ne peut pas dire que l'amélioration des méthodes de gestion était le propre des programmes et des mesures du gouvernement libéral précédent. Le vérificateur général a fait remarquer, par exemple, que le programme d'embauche des libéraux n'avait pas forcément créé des emplois. En outre, le CNR, qui critique mon gouvernement à cause des compressions pratiquées dans son budget, a gaspillé environ 2,7 millions de dollars pour l'entreposage de meubles et de matériel non utilisés, achetés il y a deux ans. Ce gaspillage en frais d'entreposage et en intérêts représente au bas mot 15 p. 100 des compressions budgétaires imposées à cet organisme.

Les perspectives sont favorables, et le vérificateur général a confirmé que le gouvernement actuel était meilleur gestionnaire que le dernier gouvernement libéral . . .

M. le Président: A l'ordre. Le temps de parole du député est écoulé.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LA RÉFORME FISCALE

LE RÉSULTAT FINAL

M. Raymond Garneau (Laval-des-Rapides): Monsieur le Président, en l'absence du ministre des Finances, je pose ma question au ministre d'État aux Finances. Hier, le ministre des Finances a fait un discours long et sans surprise à la Chambre sur la réforme fiscale des conservateurs. Malheureusement, nous ne sommes toujours pas plus avancés.

J'ai soigneusement lu le discours du ministre et j'ai constaté que c'était un tissu de généralités, sans aucune précision. Je pense que le journaliste du *Citizen* d'Ottawa a eu raison de le qualifier de boniment.

Le gouvernement va-t-il donner aux Canadiens l'assurance que la réforme fiscale conservatrice ne va pas accroître directement ou indirectement par d'autres formes de fiscalité le montant total que paie le contribuable moyen?

L'hon. Tom Hockin (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, la déclaration du ministre des Finances hier était une introduction aux lignes directrices selon lesquelles s'orienteront ses consultations sur la réforme fiscale. Nous entamons actuellement nos consultations sur toutes ces questions. Nous invitons les Canadiens et le député à lire ce document. C'est le début des consultations, c'est l'exposé des grandes lignes.

M. Garneau: Monsieur le Président, force est bien de constater que le gouvernement une fois de plus refuse de nous garantir qu'il n'y aura pas d'augmentation des taxes.

[*Français*]

LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT

M. Raymond Garneau (Laval-des-Rapides): Monsieur le Président, dans son discours d'hier, le ministre des Finances disait son intention d'abolir certaines déductions fiscales utilisées par les particuliers.

Comme le ministre et le gouvernement entendent consulter les Canadiens sur cette question, le ministre d'État (Finances) pourrait-il nous dire quelles sont les exemptions ou déductions fiscales que son gouvernement entend abolir? S'agit-il des déductions au titre des enfants à charge, de celles des personnes mariées ou encore des déductions que l'on permet actuellement pour les primes d'assurance-chômage ou cotisations syndicales? Est-ce que le gouvernement qui entend consulter les Canadiens pourrait être un peu plus précis sur ses intentions?

[*Traduction*]

L'hon. Tom Hockin (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, cette question comporte deux aspects. Tout d'abord, pour ce qui est du taux marginal de l'impôt sur le revenu des particuliers, le gouvernement a annoncé son intention de l'abaisser. Deuxièmement, dans toute réforme fiscale globale, le gouvernement doit se pencher sur certaines préférences et certaines déductions. Nous y arrivons enfin.

Je voudrais demander au député s'il est contre ce que nous essayons de faire. Nous essayons de simplifier le régime fiscal. Est-il contre cela? Nous essayons d'améliorer l'équilibre des taxes fédérales. Est-il contre cela? Nous essayons d'encourager la croissance économique. Est-il contre cela? Toutes ces lignes directrices sont là. Alors, comme le dit souvent le député de Beaches, trêve de simagrées s'il vous plaît. Qu'est-ce que le député veut . . .

M. le Président: A l'ordre.

M. Garneau: Monsieur le Président, j'aimerais bien donner un avis sur la proposition, mais on ne nous a rien proposé. Nous ne savons pas ce que le gouvernement veut faire. Nous n'avons qu'un tissu de généralités et de lapalissades.

ON DEMANDE QUE LE GOUVERNEMENT DÉPOSE DES PROPOSITIONS DÉTAILLÉES

M. Raymond Garneau (Laval-des-Rapides): Monsieur le Président, j'estime que pour qu'il y ait des consultations réelles et valables, il faut que le gouvernement nous soumette des propositions claires et détaillées, sans quoi les Canadiens ne sauront pas sur quoi on les consulte. Le gouvernement peut-il donc prendre l'engagement de déposer des propositions détaillées et de tenir des audiences publiques au comité des finances de la Chambre des communes?

• (1120)

L'hon. Tom Hockin (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, le député n'était pas là il y a quelques années quand on a fait une autre tentative de réforme fiscale, mais sans caractère général. Le problème, c'est qu'à ce moment-là les gens n'ont pas été consultés. Le gouvernement a agi unilatéralement.

M. Garneau: J'en faisais partie.

M. Hockin: Nous, nous n'agissons pas unilatéralement. C'est pourquoi nous procédons à des consultations. Ce serait un contresens complet de présenter des propositions détaillées avant même d'avoir consulté les gens.

M. Garneau: C'est ce que vous dites qui est un contresens, vous le savez bien.

LA TAXE DE VENTE—LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

Mlle Aideen Nicholson (Trinity): Monsieur le Président, les propositions précédentes, celles de la Commission Carter, que le ministre vient de mentionner, faisaient clairement valoir que l'impôt basé sur l'aptitude à payer est une façon beaucoup plus juste, pour le gouvernement, de percevoir ses recettes que les taxes de vente, qui frappent davantage les pauvres. Le ministre pourrait-il expliquer à la Chambre comment il peut prétendre être plus juste, alors que le gouvernement s'achemine toujours davantage dans la direction des taxes à la consommation plutôt que dans celle des impôts sur le revenu?

L'hon. Tom Hockin (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, il y a deux réponses évidentes à cette question. La première c'est qu'il faut juger l'avenir en fonction du présent. Nous avons présenté un crédit d'impôt-enfants et également un crédit remboursable au titre de la taxe fédérale sur les ventes, pour les familles à faible revenu. Voilà notre position en ce qui concerne les pauvres. Ce sont des engagements pris par le ministre des Finances, et il y en a d'autres. Quant à l'avenir, les idées que le député propose peuvent être soumises au comité permanent et présentées au mécanisme consultatif qui va être mis en place.

LE PRINCIPE DE LA JUSTICE

Mlle Aideen Nicholson (Trinity): Monsieur le Président, un parent unique ayant un revenu de 20 000 $ et deux enfants à charge, perdra presque 500 $, cette année, en raison des augmentations d'impôt du gouvernement conservateur. Un telle famille n'aurait pas droit au remboursement au titre de la taxe de vente. Le ministre pourrait-il nous expliquer où se trouve la promesse de justice là-dedans?

L'hon. Tom Hockin (ministre d'État (Finances)): Le premier objectif du ministre des Finances, dans ce processus de consultation et de réforme fiscale, est d'améliorer la justice. Toutes les idées à cette fin seront bien reçues.

LES RECETTES PROVENANT DE L'IMPÔT SUR LE REVENU DES SOCIÉTÉS

M. Mike Cassidy (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, ma question s'adresse également au ministre d'État aux Finances. Elle fait suite aux propositions que le ministre a faites hier au sujet de la réforme fiscale. Le ministre d'État se souvient-il que dans son document budgétaire de 1985 sur le régime fiscal des sociétés, le gouvernement nous a donné un avant-goût de cette réforme en parlant d'éliminer certaines échappatoires de façon à réduire les taux d'imposition, mais qu'il a également ajouté:

> L'approche envisagée vise délibérément à mobiliser la même somme de recettes que le régime actuel.

Le gouvernement a-t-il toujours pour but de ne pas tirer de revenus supplémentaires de l'impôt sur les sociétés ou s'est-il rangé à l'avis du Nouveau parti démocratique selon lequel l'impôt sur les sociétés est trop bas et devrait être nettement augmenté?

Une voix: Bravo!

L'hon. Tom Hockin (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, pour entreprendre une réforme fiscale en profondeur, il faut examiner tous les aspects de la fiscalité: l'impôt sur le revenu des sociétés, l'impôt sur le revenu des particuliers et la taxe de vente. Nous essayons d'élargir l'assiette fiscale et de la rendre plus équitable. En ce qui concerne la réforme de l'impôt sur les sociétés, il est souhaitable d'examiner divers éléments qui nécessitent des améliorations, surtout en ce qui concerne les allégements fiscaux accordés aux entreprises extractives et certaines déductions pour amortissement. Je rappelle toutefois au député que, l'année dernière, 13 000 sociétés du Canada ont payé de l'impôt pour la première fois; par conséquent, notre détermination à faire payer de l'impôt aux sociétés donne déjà des résultats.

M. Cassidy: Je suis heureux de l'entendre. Cela laisse seulement 67 000 sociétés qui ne paient pas d'impôt alors qu'elles réalisent des profits. Il est grand temps qu'elles en paient également.

LES PRÉVISIONS CONCERNANT LES RECETTES DE L'IMPÔT SUR LE REVENU DES PARTICULIERS ET DES SOCIÉTÉS

M. Mike Cassidy (Ottawa-Centre): Le ministre sait-il que, selon les chiffres du gouvernement, entre 1984 et 1990, les recettes de l'impôt sur le revenu des particuliers devraient augmenter de 28 milliards et celles de l'impôt sur le revenu des sociétés, de 4,5 milliards seulement? La part des sociétés diminue. Le gouvernement persiste-t-il dans ses intentions ou va-t-il augmenter la part d'impôt des sociétés afin de rendre la fiscalité vraiment équitable?

L'hon. Tom Hockin (ministre d'État (Finances)): Le député ne s'attend sans doute pas à ce que j'accepte les chiffres qu'il a fournis, étant donné que je vais devoir les vérifier. Le but de tout ceci est d'entamer une concertation. Ce document constitue un premier pas dans cette voie. Toutes les idées visant à améliorer la fiscalité des sociétés sont les bienvenues. Mais n'oubliez pas que nous essayons d'élargir l'assiette fiscale et non pas d'imposer un fardeau fiscal excessif d'un côte ou de l'autre. Dans ce document, nous avons déjà laissé entendre que l'abaissement du taux d'imposition des particuliers est pour bientôt.

[*Français*]

ON DEMANDE LA CRÉATION D'UN IMPÔT MINIMUM SUR LES SOCIÉTÉS

M. Mike Cassidy (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, ma question finale au ministre d'État (Finances) est celle-ci. Les chiffres que je viens de citer ont été envoyés par le ministre lui-même.

Étant donné que le Congrès américain vient d'imposer une taxe minimum sur les sociétés pour éviter la situation qui existe au Canada où des milliers de compagnies qui sont profitables ne paient pas de taxes du tout, est-ce que le gouvernement considérera l'imposition d'une taxe minimum sur les sociétés pour assurer qu'elles paient leur part juste des revenus du gouvernement canadien?

• (1125)

[*Traduction*]

L'hon. Tom Hockin (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, comme c'est le cas de l'impôt minimum aux États-Unis, cela ne fonctionne pas très bien et ne donne pas grand-chose dans la plupart des cas. Si c'est dans cette voie que le député veut nous orienter, qu'il le dise. Nous avons au Canada un régime fiscal qui est entièrement différent de celui des États-Unis et cela pour d'excellentes raisons. Le député sait pourquoi les deux régimes fiscaux sont différents et l'impôt sur le revenu des sociétés illustre cette différence.

* * *

LES PÉNITENCIERS

LA PRISON DE PORT-CARTIER—LE REPRÉSENTANT DU CABINET DU PREMIER MINISTRE AU SEIN DU COMITÉ DE PLANIFICATION

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, en l'absence du premier ministre j'adresserai ma question au solliciteur général du Canada. Au cours d'un entretien que nous avons eu avec lui ce matin, le vérificateur général a dit considérer comme anormale—il l'a répété aujourd'hui—la nomination de M. Simon Landry, conseiller politique au cabinet du premier ministre, au comité de planification chargé de la construction de la prison de Port-Cartier. Le gouvernement pourrait-il dire aujourd'hui à la Chambre qui a nommé ce monsieur? Quelles compétences particulières possédait-il qui rendent sa nomination normale? Le ministre ne veut-il pas reconnaître qu'il s'agit là d'une décision de politique partisane tendant à la distribution des faveurs?

L'hon. Stewart McInnes (ministre des Travaux publics): Monsieur le Président, je puis informer la Chambre que le chapitre 140 du Manuel de politique administrative prévoit la constitution d'un comité de planification. Il est constitué des personnes intéressées à l'affaire, et c'est effectivement la procédure qui a été suivie dans le cas présent.

L'ADJUDICATION DES CONTRATS

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, ce n'est pas exact. Il est question de représentants des ministères intéressés, des ministères qui ont part au projet. Le ministre veut-il dire à la Chambre en quoi le cabinet du premier ministre est un ministère intéressé à ce projet? N'est-il pas exact que ce monsieur siège au conseil afin que huit marchés au moins puissent être attribués dans la circonscription du premier ministre, ce qui court-circuite d'autres directives du Conseil du Trésor, en plus de celles qui ont été violées jusqu'ici, violations que nous avons prouvées hier?

L'hon. Stewart McInnes (ministre des Travaux publics): Il est bien évident que je peux répondre par non, monsieur le Président. Le comité en question a été créé pour permettre à l'action de développement régional d'être perçue. A la demande de la Chambre de commerce locale et de l'association des constructeurs de l'endroit, des réunions ont été convoquées pour permettre aux entrepreneurs de l'endroit de pouvoir présenter des offres pour le chantier de Port-Cartier. Cela s'est fait dans cette région, et les gens de la région ont applaudi.

M. le Président: Le député de Burnaby.

M. Robinson: Monsieur le Président, tout ce qui est perçu sur le passage de ce gouvernement-là ce sont des relents de favoritisme.

LA PRÉSUMÉE PARTICIPATION DU CABINET DU PREMIER MINISTRE

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Monsieur le Président, ma question s'adresse au solliciteur général qui n'est pas disposé à affirmer qu'il n'y a eu aucune ingérence de la part du premier ministre ou de ses collaborateurs. A quel moment un collaborateur du premier ministre est-il intervenu pour la première fois dans la décision de bâtir cette prison à Port-Cartier, au Québec? A quelle date le cabinet du premier ministre est-il intervenu pour la première fois?

L'hon. James Kelleher (solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, sauf erreur, le député a été appelé par d'autres tâches en Colombie-Britannique.

Une voix: Cela a-t-il rapporté quelque chose?

M. Kelleher: Je n'ai pas l'intention de commenter le succès de cette entreprise. Cependant, s'il avait été parmi nous, il saurait que j'en ai discuté. J'ai demandé à mes collaborateurs de faire enquête, et ils m'ont répondu que rien ne pouvait permettre de penser que le premier ministre ou un membre de son personnel avait eu son mot à dire dans la construction d'une prison à Port-Cartier.

• (1130)

M. Robinson: Monsieur le Président, il se peut qu'il n'existe pas de preuve tangible, mais les Canadiens savent exactement à quoi s'en tenir.

L'EMPLACEMENT DE LA PRISON

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Monsieur le Président, je voudrais poser une question supplémentaire au solliciteur général. Est-il d'accord avec son collègue de Québec-Est qui a laissé entendre, hier, devant le comité des comptes publics, qu'à la suite de la construction d'une prison à Port-Cartier, les gens y penseront peut-être à deux fois avant de commettre des crimes, du fait que le pénitencier sera si éloigné des familles et des services professionnels. Est-ce là son opinion et celle du gouvernement fédéral?

Des voix: Oh, oh!

L'hon. James Kelleher (solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, je n'ai pas assisté aux audiences hier. Je peux dire au député que la prison est construite à Port-Cartier pour d'excellentes raisons. D'abord, des cellules d'isolement protecteur sont nécessaires. En outre, il s'agit d'aider une région dont la situation économique est précaire. Je suis persuadé que le député et son parti ne sont pas contre une politique de cette nature, et chose certaine, l'ancien solliciteur général ne l'était pas.

LA PARTICIPATION DE SIMON LANDRY AU COMITÉ DE PLANIFICATION

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, j'ai une question pour le solliciteur général. Des documents appartenant au gouvernement montrent, semble-t-il, que, le 15 avril 1986, un comité spécial de planification crée pour superviser le projet de construction d'une prison à Port-Cartier comptait parmi ses membres Simon Landry, conseiller politique au cabinet du premier ministre. Si tel était le cas, le solliciteur général peut-il expliquer pourquoi, plusieurs mois plus tard, en septembre dernier, le secrétaire de presse du premier ministre, Michel Gratton, a répondu à des questions écrites portant sur le projet de Port-Cartier que le premier ministre n'était pas intervenu. Comment le solliciteur général peut-il expliquer cette contradiction flagrante?

L'hon. Stewart McInnes (ministre des Travaux publics): Monsieur le Président, c'est facile à expliquer. Ce comité de supervision a été mis sur pied trois mois après que la décision de construire le pénitencier à Port-Cartier eut été prise. L'information communiquée à ce comité était exactement la même que celle qu'on a donnée publiquement à la Chambre de commerce et aux citoyens de cette région.

LES LIGNES DIRECTRICES DU CONSEIL DU TRÉSOR SUR L'ATTRIBUTION DES CONTRATS

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, j'ai une autre question pour le ministre des Approvisionnements et Services. Dans les lignes directrices du Conseil du Trésor sur l'attribution des contrats . . .

[*Français*]

Et je cite en français: «Avant la conclusion d'un marché, l'autorité contractante doit lancer l'appel d'offres conformément à l'article 9, à l'exception des cas d'extrême urgence où un retard serait préjudiciable à l'intérêt public».

Et je demande au ministre: Peut-il démontrer à la Chambre le cas d'extrême urgence qui a justifié la décision du gouvernement de laisser tomber dans ce cas l'appel d'offres public?

[*Traduction*]

L'hon. Stewart McInnes (ministre des Transports): Monsieur le Président, il n'y avait aucune urgence. Je peux dire que toutes les nominations ont été faites conformément aux lignes directrices du Conseil du Trésor. Je peux vous affirmer catégoriquement que les lignes directrices ont été respectées dans ce cas-ci.

Questions orales

LA RÉFORME FISCALE

LES INITIATIVES DU GOUVERNEMENT—L'EXEMPTION DE L'IMPÔT SUR LES GAINS EN CAPITAL

M. Simon de Jong (Regina-Est): Monsieur le Président, c'est au ministre d'État chargé des Finances que je m'adresse. C'est encore une fois au sujet de toute la question de la réforme fiscale proposée par le gouvernement. Aujourd'hui, nous avons entendu le ministre d'État aux Finances signaler que l'importance de l'initiative tenait à son équité. Par ailleurs, je me souviens que le ministre a déclaré à la Chambre que tous les impôts seraient examinés de façon globale. Le ministre d'État aux Finances pourrait-il nous dire si, à cette occasion, l'exonération d'impôt de un demi-million de dollars de gains en capital sera également négociable et remise en question?

L'hon. Tom Hockin (ministre d'État (Finances)): De toute évidence, monsieur le Président, tout examen complet en vue de la réforme fiscale devra porter sur tous les aspects de la fiscalité. Nous nous efforçons d'établir un meilleur équilibre entre les trois principaux éléments de la fiscalité fédérale. Cette réforme ne devrait entraîner aucune hausse du revenu net disponible des Canadiens. C'est là la considération essentielle.

Des voix: Oh, oh!

M. Hockin: Nous nous efforçons également de simplifier la fiscalité. Le député appuie-t-il nos efforts pour simplifier la fiscalité? Est-il d'accord pour la rendre plus simple et plus équitable?

M. le Président: A l'ordre. Le député de Regina-Est.

ON DEMANDE DE RECONSIDÉRER L'EXEMPTION

M. Simon de Jong (Regina-Est): Si vous le permettez, monsieur le Président, j'aimerais répéter la même question. Je ne pense pas que le ministre y ait vraiment répondu. Je lui demande de me fournir un oui ou un non catégorique. Le gouvernement est-il prêt à remettre en question l'exonération de l'impôt sur les gains de capital qui coûte au Trésor public quelque 600 millions de dollars par année et qui aide les Canadiens riches . . .

M. Mazankowski: Les agriculteurs?

M. de Jong: . . . qui font un demi-million de dollars de gains en capital? Oui ou non?

L'hon. Tom Hockin (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, le député remet ça. Il ne retient qu'un seul élément de l'ensemble.

M. de Jong: Va-t-on la reconsidérer? Répondez à la question.

M. Hockin: Il s'agit d'un examen global. J'invite le député à l'examiner.

M. de Jong: Va-t-on la reconsidérer? Répondez à la question.

* * *

[*Français*]

L'AGENCE CANADIENNE DE DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL

LA PARTICIPATION À LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ

Mme Lise Bourgault (Argenteuil—Papineau): Monsieur le Président, j'ai une question à poser à la ministre des Relations extérieures. Madame la ministre, vous avez affirmé, hier, que vous aviez l'intention d'ouvrir l'ACDI aux Canadiens. Est-ce que cette ouverture permettra à des organisations ou à des compagnies—et il y en a plusieurs dans ma circonscription qui s'intéressent au développement international—de se faire offrir des moyens pour participer à la lutte contre la pauvreté dans le monde?

L'hon. Monique Landry (ministre des Relations extérieures): Monsieur le Président, je remercie infiniment ma collègue pour sa question et son intérêt dans le développement du Tiers monde. Comme je l'ai affirmé hier, en effet, je crois que les gouvernements seuls ne peuvent pas tout faire et qu'on a intérêt à ouvrir l'ACDI afin de se trouver de nouveaux partenaires et ainsi de faire participer plus de Canadiens à notre oeuvre d'aide pour aider le Tiers monde.

* * *

[*Traduction*]

LES PÉNITENCIERS

LA PRISON DE PORT-CARTIER

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse également au ministre des Approvisionnements et Services. Étant donné qu'il a admis ce matin que lui-même et son gouvernement avaient enfreint les lignes directrices concernant l'adjudication du contrat de la prison de Port-Cartier . . .

M. Clark (Yellowhead): On dénature encore une fois les faits.

Mme Copps: . . . acceptera-t-il maintenant de renvoyer toute cette sombre affaire au comité des comptes publics pour que les députés puissent exercer un certain contrôle et éviter ainsi le genre de favoritisme auquel on assiste au cabinet du premier ministre?

L'hon. Stewart McInnes (ministre des Travaux publics): Monsieur le Président, je devrais peut-être mettre les choses au point et informer la députée que je suis le ministre des Travaux publics. Je pourrais peut-être aussi lui dire que je n'ai nullement déclaré aujourd'hui qu'il y avait eu violation de la procédure appropriée ni non plus, des lignes directrices du Conseil du Trésor.

ON DEMANDE LE RENVOI DE LA QUESTION AU COMITÉ

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, le manuel de la politique administrative stipule très clairement qu'avant de conclure un contrat, le contractant est tenu de solliciter des soumissions sauf en cas d'extrême urgence. Or, le ministre a déclaré ce matin qu'il n'y avait pas d'urgence. Nous relevons donc une violation évidente des lignes directrices. Je demande à nouveau au ministre si toute cette affaire va être renvoyée au comité des comptes publics pour que tous les députés puissent examiner le genre de politique que camoufle le favoritisme du premier ministre.

M. Clark (Yellowhead): Encore une fois, les faits sont dénaturés.

L'hon. Stewart McInnes (ministre des Travaux publics): Monsieur le Président, la députée veut peut-être poursuivre.

M. Clark (Yellowhead): C'est une spécialiste des citations tronquées.

M. McInnes: Les dispositions qui réglementent l'octroi des contrats par le ministère des Travaux publics sont nombreuses. Tout contrat supérieur à 100 000 $ doit être mis en adjudication. En deça de cette somme, un comité de fonctionnaires soumet des recommandations au ministre qui prend alors la décision. Tout contrat inférieur à 15 000 $ est laissé à la discrétion des fonctionnaires de la région concernée. Ces règles ont toujours été respectées.

Mme Copps: Ce projet inutile coûte plus de 41 millions de dollars.

* * *

AIR CANADA

LE RESPECT DES SANCTIONS PRISES CONTRE L'AFRIQUE DU SUD

M. Howard McCurdy (Windsor—Walkerville): Monsieur le Président, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Je souhaiterais connaître le résultat de la rencontre du secrétaire d'État aux Affaires extérieures avec les représentants d'Air Canada après que cette société a enfreint les sanctions canadiennes et américaines en matière de transport vers l'Afrique du Sud.

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, je remercie le député de cette question ainsi que de celle qu'il m'a posée il y a deux jours. A la suite de sa question initiale, j'ai communiqué avec M. Pierre Jeanniot, président d'Air Canada. Cette société n'a en réalité rien fait qui puisse affaiblir la politique de sanctions du gouvernement du Canada. Toutefois, pour donner à ces directives une efficacité plus générale, Air Canada a annoncé hier qu'elle mettait fin à l'accord en vertu duquel elle est l'agent général des ventes pour la South African Airlines au Canada et à son entente avec une agence privée en Afrique du Sud. Air Canada ne contribuera donc plus désormais à faciliter les voyages à destination et en provenance de l'Afrique du Sud.

Cette compagnie a aussi convenu de ne pas être l'agent officiel de la South African Airlines au Canada quand cette compagnie fermera ses bureaux au Canada le 1er novembre. Je pense que ce sont là des mesures très positives prises par cette société de la Couronne. Je lui ai exprimé mes remerciements, et je remercie le député d'avoir posé cette question.

* * *

L'APARTHEID

L'AFRIQUE DU SUD—ON DEMANDE UNE LOI POUR FAIRE APPLIQUER LES SANCTIONS

M. Howard McCurdy (Windsor—Walkerville): Monsieur le président, certains obstacles nuisent à l'efficacité de nos sanctions, par exemple le rôle des agents de voyage, ainsi que certains aspects de la Loi sur les transporteurs publics et de la Loi sur l'aéronautique. L'existence de ces entraves dans notre propre législation et dans la réglementation internationale ne montre-t-elle pas clairement que le gouvernement doit présenter une mesure législative conforme à ce que demande le comité des droits de la personne pour que le Canada puisse appliquer efficacement ces sanctions au lieu de compter sur la bonne volonté des gens pour obtenir des résultats bien moins efficaces?

• (1140)

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, j'estime pour toutes sortes de raisons qu'il vaut mieux avoir recours au volontariat qui a dans l'ensemble donné de bons résultats. Nous étudions actuellement diverses questions concernant la réglementation internationale. Les services juridiques d'Air Canada étudient la réglementation de l'IATA afin de savoir à quoi ils sont tenus en vertu de cette réglementation.

J'aimerais ajouter deux choses à ce sujet. Je vais écrire aux autres compagnies aériennes canadiennes pour leur dire combien nous apprécions les mesures annoncées par Air Canada. Enfin, le député de Hamilton-Est a laissé entendre à la Chambre l'autre jour que le président d'Air Canada avait écrit à des représentants syndicaux pour leur dire qu'il attendait une directive du ministère des Affaires extérieures. Cette déclaration était fausse.

Mme Copps: Je vous montrerai la lettre.

* * *

L'AGRICULTURE

L'AIDE GOUVERNEMENTALE DESTINÉE AUX CÉRÉALIERS

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture. Dans le rapport du vérificateur général, il est révélé que les fonds prévus aux termes de la Loi de stabilisation concernant le grain de l'Ouest ont été réduits de plus de un millard de dollars à un déficit de plus de 100 millions. Le ministre peut-il confirmer que le programme d'aide de un millard, qui a fait l'objet d'une réclame tapageuse et qui s'adresse aux céréaliers, se résumera en somme aux montants statutaires payables aux agriculteurs en vertu de la Loi de stabilisation concernant le grain de l'Ouest et la Loi sur la stabilisation des prix agricoles en raison des prix moins élevés des céréales?

L'hon. John Wise (ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, le temps réservé à la période des questions ne permet pas d'expliquer de façon satisfaisante le déficit indiqué dans le rapport du vérificateur général. Toutefois, je peux fournir une explication. La situation est attribuable à de nombreux facteurs variables, mais surtout au fait qu'il est impossible d'évaluer le nombre de producteurs admissibles.

M. Benjamin: Les agriculteurs fluctuent encore.

M. Wise: Vous avez raison. Pour ce qui est de la dernière partie de la question du député, je le renvoie à nos premières déclarations selon lesquelles aucun programme agricole existant ne sera amputé ni aucun financement agricole existant ne sera réduit.

L'OBLIGATION DU GOUVERNEMENT EN VERTU DE LA LOI DE STABILISATION CONCERNANT LE GRAIN DE L'OUEST

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, le ministre se propose-t-il de verser un paiement spécial aux céréaliers pour réduire les paiements auxquels les agriculteurs auraient normalement droit en vertu de la Loi de stabilisation concernant le grain de l'Ouest? Le gouvernement cherche-t-il à se dérober à son obligation statutaire en vertu de la Loi de stabilisation concernant le grain de l'Ouest, réduisant ainsi son obligation dont la valeur estimative dépasserait le milliard de dollars?

L'hon. John Wise (ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, la réponse à cette question est non, car nous porterions ainsi atteinte aux engagements que nous avons pris envers les agriculteurs canadiens. Notre parti respecte les engagements qu'il prend envers les agriculteurs canadiens.

* * *

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

LA TAXE À L'IMPORTATION IMPOSÉE PAR LES ÉTATS-UNIS—LES DISPOSITIONS DE LA LOI DE SOUTIEN DE L'EMPLOI

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Monsieur le Président, je pose ma question à la ministre du Commerce extérieur qui a eu le temps de revoir la Loi de soutien de l'emploi. Elle sait que cette loi a été adoptée pour protéger les travailleurs canadiens et leurs employeurs contre les pratiques commerciales déloyales des États-Unis, en particulier. Va-t-elle utiliser cet instrument que le Parlement du Canada a mis à sa disposition, afin d'empêcher les licenciements dans les scieries du Canada?

Questions orales

L'hon. Pat Carney (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, l'application de cette loi relève du ministre de l'Expansion industrielle régionale qui est absent aujourd'hui. J'ai étudié la question et j'ai constaté que, bien que cette loi figure dans les statuts, les règlements qui en découlent sont tombés en désuétude. Cette mesure ne semble pas être un instrument efficace en ce moment. A mon avis, il serait prématuré de décider des mesures d'aide à prendre en l'occurrence avant d'avoir une meilleure idée des répercussions. Nous nous appliquons en ce moment à faire annuler la décision.

LA PROTECTION DES TRAVAILLEURS DE L'INDUSTRIE DU BOIS D'OEUVRE

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Monsieur le Président, deux semaines après que mon collègue, le député d'Essex—Windsor, eut soulevé la question ce printemps auprès du secrétaire d'État aux Affaires extérieures, ces règlements ont été supprimés des textes. La ministre sait parfaitement bien qu'il y aura des mises à pied dans l'industrie canadienne pendant qu'elle tentera de convaincre le gouvernement américain de renoncer à taxer les importations de bois d'oeuvre canadien aux États-Unis. La ministre s'appuiera-telle sur les principes de cette loi, même si des modifications s'imposent, afin de protéger les travailleurs qui seront licenciés pendant qu'elle négociera avec Washington?

L'hon. Pat Carney (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, si le député savait déjà que la loi n'était pas adéquate, je me demande pourquoi il pose la question. En réponse à sa proposition, je ne peux que répéter ce que j'ai déjà dit. Il est très tôt pour évaluer les répercussions de la décision sur l'industrie, décision que nous cherchons à faire annuler.

M. le Président: Le député de Timiskaming peut poser poser une question supplémentaire à celles du député d'Algoma.

* * *

L'AGRICULTURE

L'AIDE GOUVERNEMENTALE DESTINÉE AUX CÉRÉALIERS

M. John A. MacDougall (Timiskaming): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture. Peut-il dire à la Chambre si des producteurs de céréales autres que ceux de l'Ouest seront admissibles aux subventions émanant du fonds de un milliard de dollars dont il a annoncé plus tôt la création?

L'hon. John Wise (ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, la réponse à cette question est oui. Il s'agit d'un programme fédéral qui a une portée nationale.

* * *

LE CONSEIL NATIONAL DE RECHERCHES

LA CONTRIBUTION GOUVERNEMENTALE

M. David Berger (Laurier): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie. Nous avons entendu parler aujourd'hui d'un autre plan farfelu du ministre qui détruirait le Conseil national de recherches et la recherche fondamentale réalisée dans les laboratoires gouvernementaux partout au Canada. Des milliers de chercheurs seraient ainsi condamnés au chômage par les conservateurs. Le ministre confirmera-t-il qu'il ne mettra pas en oeuvre ce projet de destruction d'une entreprise de recherche de renommée mondiale au Canada?

L'hon. Frank Oberle (ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie): Monsieur le Président, je ne sais absolument pas de quel document veut parler le député. Il circule des douzaines de documents de consultation dans l'industrie, dans les universités et dans les organismes gouvernementaux. Aucun de ces documents ne pourrait fournir de fondement à la question que pose le député pour semer la crainte.

LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

M. David Berger (Laurier): Monsieur le Président, voilà deux ans que nous attendons une réponse définitive du gouvernement au rapport du Comité Wright. Le ministre confirmera-t-il que le gouvernement n'apportera aucun changement ni n'appliquera aucune politique concernant l'activité scientifique du secteur public sans avoir d'abord procédé à des consultations publiques complètes avec les clients du secteur privé qui ont recours aux laboratoires gouvernementaux, avec le Conseil national de recherches et autres organismes et avec les scientifiques eux-mêmes?

L'hon. Frank Oberle (ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie): Monsieur le Président, si je ne faisais aucune déclaration et si nous ne proposions aucune politique, nous ne ferions qu'ajouter aux 20 années de politique de négligence délibérée du gouvernement précédent. Nous allons agir.

* * *

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

LES DROITS IMPOSÉS PAR LES ÉTATS-UNIS SUR LE BOIS D'OEUVRE CANADIEN

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre du Commerce extérieur. Elle vient se greffer à celle de mon collègue, à laquelle la ministre a répondu qu'il est trop tôt pour évaluer les répercussions que l'imposition de droits sur le bois d'oeuvre aura sur les travailleurs. Est-il trop tôt pour reconnaître qu'une catastrophe économique s'est abattue sur la Colombie-Britannique, sur le nord de l'Ontario et sur le Québec, et que le gouvernement doit intervenir? Pourquoi la ministre n'est-elle pas prête à agir?

L'hon. Pat Carney (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, le député sera peut-être intéressé d'apprendre que les répercussions de ces droits sur l'industrie forestière ont été évaluées de diverses façons. Dans le cas de la Colombie-Britannique, le chef du Syndicat international des travailleurs du bois d'Amérique croit qu'il n'y aura pas de répercussions. D'autres jugent qu'il y en aura. Nous sommes en train d'évaluer la situation avant de décider quelles mesures il faut prendre.

La meilleure façon de réagir consiste à essayer de faire annuler la décision tout comme les représentants de ce secteur, le syndicat, les provinces et le gouvernement fédéral tentent de le faire. Je suis surprise que le député n'appuie pas cette attitude.

• (1150)

ON DEMANDE DES MESURES CAPABLES D'AMÉLIORER LA SITUATION AU CANADA

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Monsieur le Président, on a prouvé à la Chambre que 20 p. 100 des travailleurs du nord de l'Ontario ont déjà été mis à pied et que 1 500 travailleurs des chantiers de l'Ontario sont déjà touchés. C'est une véritable catastrophe sur le plan économique.

Je le répète: la ministre va-t-elle encore une fois se conformer au système américain qu'elle a elle-même qualifié d'attaque contre notre souveraineté? Ne prendra-t-elle pas des mesures susceptibles d'amener les États-Unis à réfléchir et à changer d'attitude?

L'hon. Pat Carney (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, j'ai déjà dit à la Chambre que nous voulons négocier un accord de libre-échange avec les États-Unis pour régler justement ce genre de problèmes. C'est la protection dont notre pays a besoin. C'est l'un des avantages mutuels que nous retirerons d'un accord sur le libre-échange.

Je me permets de signaler au député que d'après le rapport du Conseil économique, la libéralisation des échanges avec les États-Unis créera 376 000 emplois supplémentaires d'ici 1995 tandis que nous en perdrons 500 000 si nous nous en tenons au protectionnisme. C'est la raison pour laquelle je me demande pourquoi le Nouveau parti démocratique n'appuie pas la position du gouvernement sur cette question.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LE ROYAUME-UNI—LA RUPTURE DES RELATIONS DIPLOMATIQUES AVEC LA SYRIE

M. Benno Friesen (Surrey—White Rock—Delta-Nord): Monsieur le Président, je crois que le monde entier a suivi avec grand intérêt les audiences du tribunal du Royaume-Uni. Est-ce que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures peut commenter la rupture des relations diplomatiques de la Grande-Bretagne avec la Syrie annoncée aujourd'hui et la réaction du Canada à cette mesure?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, le secrétaire au Foreign Office de la Grande-Bretagne, sir Geoffrey Howe, a annoncé aujourd'hui à Westminster que la Grande-Bretagne rompait ses liens diplomatiques avec la Syrie en raison d'éléments de preuve incriminants produits au cours d'un procès pour actes terroristes. Le gouvernement du Canada appuie sans réserve le geste de la Grande-Bretagne. Ce matin, j'ai communiqué avec notre ambassadeur à Damas et je l'ai rappelé pour consultation. Plus tard aujourd'hui, je m'entretiendrai avec sir Geoffrey Howe et je tiendrai la Chambre informée de toute mesure éventuelle.

Des voix: Bravo!

* * *

[*Français*]

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

LA HAUSSE POSSIBLE DES TARIFS POSTAUX—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard—Anjou): Monsieur le Président, en l'absence du ministre responsable des Postes, je désire poser une question au vice-premier ministre.

Le 22 octobre, la Fédération canadienne des entreprises indépendantes a écrit une lettre au ministre responsable des Postes, s'opposant vigoureusement à toute hausse des tarifs postaux.

Pourquoi le gouvernement félicite-t-il la petite entreprise d'avoir créé 70 p. 100 des emplois et, en même temps, veut alourdir le fardeau des petits entrepreneurs par une augmentation des tarifs postaux?

Comment peut-on expliquer cette contradiction?

[*Traduction*]

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, le ministre chargé de la Société canadienne des postes a déclaré à maintes reprises à la Chambre et à l'extérieur que le gouvernement souhaitait améliorer le service postal et réduire le déficit de la société. A cette fin, on est en train de mettre au point un nouveau plan qui devrait être déposé très bientôt.

L'OBJECTIF DU GOUVERNEMENT

M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard—Anjou): Monsieur le Président, le vice-premier ministre ne croit-il pas qu'on a tort d'éponger le déficit actuel de la Société canadienne des postes par le biais d'une nouvelle taxe postale?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, l'amélioration du service constitue un moyen de réduire le déficit et en même temps d'accroître l'efficacité et la rentabilité de la Société des postes. Le député est assurément d'accord là-dessus. Je lui rappelle simplement que notre gouvernement est le premier à être intervenu de manière aussi concrète en faveur de la petite entreprise et nous comptons d'ailleurs poursuivre dans cette veine.

Questions orales

LES SCIENCES ET LA TECHNOLOGIE

LA RECHERCHE EN COURS DANS LES MINISTÈRES DU GOUVERNEMENT

M. Jim Manly (Cowichan—Malahat—Les Îles): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie. Au cours du débat, mercredi, le ministre a convenu avec le député de Winnipeg-Nord que nos efforts en matière de recherche devraient être concentrés dans des domaines où nous disposons déjà d'une certaine expertise, comme l'agriculture, l'exploitation forestière, les pêches et les mines. Pourquoi son ministère se prépare-t-il à adopter des lignes directrices qui auront bel et bien pour effet d'étouffer la recherche au sein des ministères compétents dans ces domaines et de leur coûter jusqu'à un millier d'emplois chacun?

L'hon. Frank Oberle (ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie): Monsieur le Président, nous ne faisons rien de tel. Nous sommes plutôt en train de mobiliser les énergies collectives de tous les Canadiens pour que le Canada se taille une place, au XXIe siècle, dans le secteur des techniques de pointe.

M. Manly: Monsieur le Président, tout ce jargon sur la mobilisation des énergies collectives signifie que des milliers de chercheurs vont être mis à pied et que toute tentative visant à les recaser se résumera à tenter de ficher des chevilles rondes dans des trous carrés. Cela ne fonctionnera pas.

L'INTENTION DU MINISTRE

M. Jim Manly (Cowichan—Malahat—Les Îles): Monsieur le Président, le ministre va-t-il s'engager dès maintenant à soumettre toutes lignes directrices, avant leur application, au comité des sciences et de la technologie afin qu'il puisse les approuver et poser les questions pertinentes?

L'hon. Frank Oberle (ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie): Monsieur le Président, je conseille au député de surveiller son imagination exubérante. Il n'est nullement question de détruire les acquis. En fait, le député de Winnipeg-Nord n'a fait que reprendre les propos que j'avais tenus une dizaine de minutes plus tôt, à savoir que nous allons exploiter nos compétences nationales et nos ressources naturelles et revitaliser nos régions avec les outils que nous offrent les sciences et la technologie. Voilà ce que nous sommes en train de faire.

* * *

L'ASSURANCE

LA SURVEILLANCE DES RÉGIMES DE PENSIONS ENREGISTRÉS

M. Don Ravis (Saskatoon-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre d'État aux Finances. Bon nombre de mes électeurs à la retraite, tout comme bon nombre de Canadiens à la retraite, veulent obtenir l'assurance que les régimes de retraite font l'objet d'une surveillance adéquate pour garantir la sécurité de leur revenu après la retraite. A la suite des observations à ce sujet du vérificateur général dans son tout dernier rapport, quelle assurance le ministre peut-il donner aux députés et à ces Canadiens que leur revenu après la retraite est en toute sécurité dans les régimes de pension?

L'hon. Tom Hockin (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, je félicite le député du vif intérêt qu'il porte à cette question. Le rapport du vérificateur général traitait des modifications qu'on pourrait éventuellement apporter aux régimes de retraite enregistrés en vertu de la loi fédérale. Toutes ses propositions sont actuellement à l'étude et le département des assurances s'emploie déjà à donner suite à un certain nombre d'entre elles. Je lui assure que le seul problème que posent jusqu'à maintenant les régimes de retraite enregistrés en vertu de loi fédérale, c'est celui des énormes surplus qu'ils engendrent.

* * *

QUESTIONS OUVRIÈRES

LE SECTEUR ÉNERGÉTIQUE—LES EMPLOIS PERDUS EN ALBERTA

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce—Lachine-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Emploi et de l'Immigration. La ministre du Commerce extérieur, autrefois ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, a affirmé que 100 000 emplois seraient créés grâce aux initiatives qu'elle a prises dans le secteur énergétique. Or, selon un rapport présenté cette semaine aux gouvernements fédéral et albertain, l'Alberta perdra plus de 50 000 emplois cette année, et on doit s'attendre à 6 000 autres pertes dans l'ensemble du Canada. Le ministre s'engage-t-il, de concert avec son collègue, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Masse), et leurs homologues provinciaux, à étudier les mesures à prendre pour essayer de résoudre ce problème grave?

[*Français*]

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, la question est excellente. Je pense que tout le monde est au courant de la situation de l'emploi en Alberta, étant donné les problèmes dans le secteur de l'agriculture ainsi que dans celui de l'industrie pétrolière.

Nous suivons actuellement de très près la situation de la tendance de l'emploi dans cette province et, en collaboration effectivement avec l'ensemble des membres du Cabinet et particulièrement avec le ministre de l'Industrie, et compte tenu des orientations que je pourrais prendre, nous pourrons peut-être évaluer, je l'ai dit d'ailleurs à deux ou trois reprises, les possibilités d'application plus particulières pour cette province au niveau de la stratégie de l'emploi.

[*Traduction*]

LES CRÉDITS DESTINÉS À LA CRÉATION D'EMPLOIS EN ALBERTA

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce—Lachine-Est): Monsieur le Président, que répond le ministre à l'accusation lancée par un ministre de l'Alberta, M. Oman, selon laquelle sa province n'obtient pas sa juste part des crédits destinés à la création d'emplois, puisqu'elle n'en touche que 1 p. 100, alors que le taux de chômage de sa province est supérieur à la moyenne nationale? Comment réagit-il à l'allégation que fait ce ministre albertain contre le gouvernement fédéral?

[*Français*]

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, je n'aurais pas cru que le député de Notre-Dame-de-Grâce—Lachine-Est me donnerait cette chance de lui dire que les programmes auxquels référait M. Orman étaient des programmes qui avaient été créés par votre gouvernement en 1982, et on pourra vous donner une série de cas. On en a cité quelques-uns dans les journaux cette semaine. Tous ces cas sont des cas de programmes et de projets autorisés par votre gouvernement et que nous avons remplacés par le Programme de création d'emplois.

Donc, tout ce à quoi réfère M. Orman, c'est aux programmes de création d'emplois de 1982 à 1985.

• (1200)

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

COMPTES PUBLICS

DÉPÔT DE LA RÉPONSE DU GOUVERNEMENT AU 14^E RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

L'hon. Tom Hockin (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 99(2) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement au quatorzième rapport du comité des comptes publics.

* * *

LA BANQUE COMMERCIALE DU CANADA ET NORBANQUE

DÉPÔT DU RAPPORT DE L'ENQUÊTE ESTEY

L'hon. Tom Hockin (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 67(2) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, le rapport de l'enquête sur l'effondrement de la Banque Commerciale du Canada et de Norbanque, présenté par le juge Estey.

* * *

QUESTION DE PRIVILÈGE

RÉFUTATION D'UNE ACCUSATION D'AVOIR FAIT UNE FAUSSE DÉCLARATION—DÉPÔT D'UNE LETTRE

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, vous avez, je crois, reçu avis de ma question de privilège. Au cours de la période des questions, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a déclaré à la Chambre que j'avais fait une fausse déclaration concernant la position d'Air Canada et sa décision de ne pas rompre ses liens avec les compagnies aériennes d'Afrique du Sud ni les liaisons aériennes avec ce pays.

Pour la gouverne de la Chambre, je voudrais déposer une lettre du président d'Air Canada en réponse à une demande du syndicat. Je regrette que la correspondance du ministre soit tellement en retard.

Le syndicat ayant demandé la rupture des liens avec les compagnies aériennes d'Afrique du Sud et la cessation de toute liaison aérienne avec ce pays, le président lui a répondu, dans une lettre datée du 20 novembre 1985:

> Ces activités font l'objet d'accords bilatéraux et multilatéraux conclus de pays à pays, de transporteur à transporteur ou sur une base multilatérale et dont toutes les compagnies sont signataires. Air Canada ne peut donc prendre de mesures unilatérales.

Le président ajoute qu'il a communiqué avec le ministère des Affaire extérieures pour obtenir confirmation. J'estime donc que ce n'est pas ma déclaration qui était fausse, mais celle du secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Je voudrais déposer le document en question.

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, je suis tout à fait d'accord pour que les documents soient déposés. Les députés pourront les lire eux-mêmes à la lumière de la déclaration de la députée de Hamilton-Est (Mme Copps) selon laquelle le président d'Air Canada aurait dit qu'il attendait une directive. Cette interprétation de la lettre n'est pas conforme à la vérité. Je suis prêt à la déposer afin que tout observateur impartial puisse voir par lui-même.

J'espère que mon sens de la rectitude et celui de la députée de Hamilton-Est finiront par se rejoindre. Je n'ai pas l'intention de changer d'attitude.

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Monsieur le Président, je voudrais seulement dire que nous ne voyons aucune objection au dépôt de ce document.

M. le Président: J'ai écouté attentivement les observations de la députée de Hamilton-Est (Mme Copps), du ministre et du député de Thunder Bay—Atikokan (M. Angus). D'ordinaire, les simples députés ne déposent pas de document à moins que tous les partis à la Chambre soient unanimement d'accord pour le faire.

Des voix: D'accord.

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Laissons les faits parler d'eux-mêmes.

M. le Président: Si je comprends bien, la Chambre consent à l'unanimité au dépôt de ce document?

Des voix: D'accord.

M. le Président: Je me conformerai donc aux désirs de la Chambre qui, de toute évidence, a décidé de s'écarter de notre façon de procéder habituelle.

Rapports de comités

Venons-en maintenant à la question de privilège. Après avoir écouté très attentivement les instances de la députée de Hamilton-Est et du ministre, je dois dire à la députée que la question de privilège ne me paraît pas justifiée. La controverse porte sur des faits. Le dépôt du document permettra peut-être de les élucider. A cet égard, je m'en remets toujours à votre décision lorsqu'elle est unanime.

* * *

COMITÉ DE SÉLECTION

PRÉSENTATION DU 2E RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. Scott Fennell (Ontario): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter le deuxième rapport du comité de sélection.

* * *

LA LOI CONCERNANT BELL CANADA

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

L'hon. Flora MacDonald (ministre des Communications) demande à présenter le projet de loi C-13, concernant la réorganisation de Bell Canada.

M. le Président: La Chambre permet-elle à la ministre de déposer le projet de loi?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, je crois que si vous demandez le consentement unanime de la Chambre en vue de la présentation des motions des voies et moyens nos 1 et 2 inscrites au nom du ministre d'État aux Finances, elle acceptera d'en être saisie.

M. le Président: Y consent-on à l'unanimité?

Des voix: D'accord.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LES VOIES ET MOYENS

LA LOI SUR LA TAXE D'ACCISE

L'hon. Tom Hockin (ministre d'État (Finances)) propose: Qu'une motion des voies et moyens visant à modifier la Loi sur la taxe d'accise, déposée à la Chambre le jeudi 2 octobre, soit adoptée.

(La motion est adoptée.)

[*Français*]

LA LOI SUR L'ACCISE

M. Tom Hockin (ministre d'État (Finances)) propose qu'une motion de voies et moyens tendant à modifier la Loi sur l'accise, déposée sur le Bureau le jeudi 2 octobre 1986, soit agréée.

(La motion est adoptée.)

* * *

[*Traduction*]

RECOURS AU RÈGLEMENT

CORRECTION D'UNE RÉPONSE PROBABLEMENT ERRONÉE

L'hon. Tom Hockin (ministre d'État (Finances)): Au cours de la période des questions, monsieur le Président, je me suis embourbé dans une double négation alors que je répondais à une question du député de Regina-Est. Je ne voudrais pas l'induire en erreur. Ce que je voulais dire, c'est qu'il n'y aurait aucune réduction du revenu net des Canadiens. J'espère ne pas avoir dit, bien que cela ait pu m'arriver, qu'il n'y aurait pas de hausse. Je tenais à le préciser. Je ne sais pas s'il y a lieu d'apporter une rectification au compte rendu, mais je tenais à le préciser.

* * *

• (1210)

LE DISCOURS DU TRÔNE

REPRISE DU DÉBAT SUR L'ADRESSE EN RÉPONSE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le jeudi 23 octobre, de la motion de Mme Collins: Qu'une Adresse soit présentée à Son Excellence le gouverneur général en réponse au discours qu'elle a prononcé à l'ouverture de la session.

M. Bob Brisco (Kootenay-Ouest): Monsieur le Président, je suis fort content de pouvoir participer au débat d'aujourd'hui. Je voudrais aborder un certain nombre de questions qui sont, à mon avis, d'une importance capitale, non seulement pour ma circonscription, mais pour le Canada tout entier. Puisque c'est la première fois que je m'adresse à vous à l'occasion d'un débat, monsieur le Président, j'en profite pour vous féliciter de votre élection à la présidence de la Chambre des communes. Je suis heureux de vous voir au fauteuil.

Des voix: Bravo!

M. Brisco: Monsieur le Président, je voudrais parler aujourd'hui de la justice sociale et de la condition féminine. Dans le cadre du discours du trône, je voudrais répéter publiquement les propos du premier ministre (M. Mulroney) qui a décrit, avec compassion et compréhension, les objectifs de notre gouvernement en matière de justice sociale. Voici ce qu'il a dit:

Mon gouvernement continuera à mobiliser l'appui de tous dans la poursuite de l'objectif commun: édifier une nation moderne, tolérante et humanitaire dont les citoyens vivront dans la sécurité et la prospérité. Les Canadiens s'attendent à juste titre à ce que leur gouvernement accorde la priorité, en matière sociale, à ceux qui ont le plus besoin d'aide. Ils s'attendent aussi à bénéficier de soins de santé de la plus haute qualité et de tous les autres avantages du système de sécurité sociale qui contribue à notre qualité de vie.

Ces propos me rappellent que nous avons parcouru un long chemin depuis la législature de 1974 à 1979 lorsque mes collègues et moi, et surtout l'honorable Stanley Knowles, sont revenus inlassablement à la charge pour défendre la cause des veuves, des célibataires et des autres femmes de cette condition, classe importante de notre société qui vit au-dessous du seuil de la pauvreté. Leur situation est meilleure maintenant certes, mais ce n'est pas à cause du gouvernement de l'époque, qui est demeuré complètement insensible aux doléances, aux instances et aux demandes des députés conservateurs et néo-démocrates.

Nous voyons encore aujourd'hui des femmes qui vivent dans des conditions pénibles. Nous les apercevons au marché, discrètes, fières, dignes et pauvres. Nous les voyons vérifier leur bourse avant de présenter leurs achats au comptoir. Elles surveillent le montant de leurs achats, la qualité des aliments qu'elles peuvent se permettre d'acheter. Nous savons tous que même si nous sommes certes mieux nantis que les populations de nombreux autres pays, une certaine couche de notre société doit encore se priver aux plans et de la quantité et de la qualité.

Quand je songe aux délibérations du comité permanent de la santé nationale et du bien-être social entre 1974 et 1979, je peux simplement dire qu'on y a été témoins du peu de souci que s'en faisait un gouvernement insensible. Pour ce qui est de l'insensibilité, je devrais rappeler qu'à l'époque c'était l'honorable Marc Lalonde, alors ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, qui représentait un gouvernement dépensier et insensible à ce genre de besoin.

De telles anomalies existent encore dans ce groupe. Notre gouvernement a fait adopter un projet de loi qui étend l'admissibilité à l'allocation au conjoint à environ 50 000 veuves à faibles revenus. Cela nous a permis de venir en aide à une couche importante de la société qui a toujours éprouvé des difficultés. On s'est demandé à maintes reprises comment nous réglerions nos autres problèmes. Je crois que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp) s'est attaqué à la question et que non seulement il a cerné et compris le problème mais il a aussi dit comment il chercherait à le résoudre. Comme en fait foi le compte rendu du 4 février 1985, le ministre de la Santé aurait déclaré ce qui suit:

Notre gouvernement est le premier à admettre qu'il y a d'autres personnes vieillissantes et nécessiteuses qui demeureront exclues du bénéfice de l'importante protection financière offerte par le programme d'allocation au conjoint. Mais comme le reconnaissait le groupe d'étude multipartite, le gouvernement du Canada, les Canadiens autrement dit ne peuvent pas pour le moment aller bien au-delà des mesures que nous proposons.

Nous pouvons cependant, et nous le devons, étant donné les conditions économiques actuelles, prendre la première mesure qui s'impose logiquement en élargissant l'application du programme d'allocations au conjoint. L'autre mesure la plus logique à prendre après l'adoption du projet de loi consistera à prendre sérieusement en considération les propositions faites tant par le groupe d'étude que par d'autres organismes et à les appliquer au cours du mandat de notre gouvernement.

Rien ne saurait être plus consolant que de savoir qu'il y a un ministre de la Santé qui comprend facilement la situation et qui fait part de son intention de s'occuper de la question à la première occasion. De nombreuses prestations, dont les allocations au conjoint, les pensions de veuve et celles du Régime de pensions du Canada, échappent à cet élément de la société. Il est important de nous occuper de cette catégorie de personnes et de les faire bénéficier le plus tôt possible des prestations qui composent le filet de sécurité sociale.

Il y a d'autres groupes dans la société qui ont besoin d'aide. J'aimerais citer encore les paroles du premier ministre telles qu'elles figurent dans le discours du trône. Voici ce qu'il disait, encore une fois dans le domaine de la justice sociale:

La population canadienne prend de plus en plus conscience de la triste situation des femmes battues. Cet affront intolérable à la dignité humaine et à la sécurité de la personne commande l'engagement de mon gouvernement à prendre de toute urgence, avec les provinces, les moyens d'action les plus efficaces.

Il va de soi que le moyen d'action le plus efficace consiste à encourager les provinces à accroître sensiblement leur part du financement des foyers d'accueil pour femmes battues. Cette augmentation du financement, que le gouvernement du Canada égalera en vertu du Régime d'assistance publique du Canada, entre dans le cadre du régime fédéral-provincial de participation aux frais.

Il faudrait en outre supprimer le critère du besoin dans ces conditions. On trouve des femmes battues dans toutes les classes sociales, qu'elles soient pauvres ou riches, sans enfant ou mères d'un ou plusieurs enfants. Quand une femme battue fuit l'environnement menaçant de son foyer, elle le fait dans bien des cas sans rien emporter, sans une valise pleine de vêtements, sans argent dans son sac à main. Elle quitte la maison avec seulement les vêtements qu'elle a sur le dos et un enfant serré dans ses bras. Elle n'a plus rien d'autre. On ne pourra jamais me convaincre que, dans ces circonstances, les femmes qui pourraient fort bien venir d'un foyer aisé devraient alors être assujetties à une évaluation des moyens d'existence. Allons-nous leur dire qu'elles peuvent rester là, mais qu'après trois ou quatre jours, elles devront se débrouiller? Espérons que dans un cas comme celui-là, les problèmes familiaux seront réglés et que les femmes qui sont en mesure de payer pour le genre de soins qu'un foyer de transition peut offrir, apporteront, en définitive, une contribution.

• (1220)

Les faits montrent que ce problème déborde les classes sociales. La *Women in Need Society* de Trail, en Colombie-Britannique, apporte une aide excellente et incroyable aux femmes de Trail et du district avoisinant qui éprouvent des problèmes émotifs et physiques. Cette contribution est incroyable, car on offre des soins excellents avec des ressources fort limitées. J'ai eu l'occasion de visiter ce foyer à deux reprises, et j'ai été fort impressionné non seulement par l'établissement lui-même, mais également par tous les services assurés avec

des ressources limitées. Ainsi, je serais le premier à souscrire à un programme prévoyant l'apport d'une aide fédérale et provinciale concrète à ces gens.

Je me suis entretenu avec des femmes qui sont dans le besoin et qui doivent recevoir des soins, lorsqu'elles sont menacées ou battues. J'ai parlé de cet élément de la société composé de gens âgés de 50 à 65 ans qui ne peuvent compter sur un programme social. Il y a un troisième élément de la société sur lequel je voudrais m'attarder. D'aucuns pourraient prétendre que je saute d'un groupe à un autre.

Je voudrais maintenant me pencher sur le cas des sourds et sur les lacunes du système d'appel ainsi que sur l'incapacité de comprendre la vraie nature des troubles qui affectent les sourds. J'aborde le cas des sourds pour ce qui est de la présentation de demandes ou de témoignages devant la commission d'appel, lorsqu'on a décidé qu'une personne en particulier n'avait pas droit à la pension d'invalidité du Régime de pensions du Canada.

Permettez-moi de vous faire part d'un exemple. Il y a deux ou trois ans environ, l'un de mes électeurs a été licencié par le Canadien Pacifique parce qu'un contremaître avait remarqué qu'il portait une prothèse auditive. Quand on travaille dans les chemins de fer et autour de wagons, les prothèses auditives ne sont pas permises. Je peux comprendre, du moins en partie, le bien-fondé d'un règlement de ce genre, et plus particulièrement lorsqu'un examen permet, en définitive, de déterminer que cet appareil auditif est de très peu d'utilité pour la victime.

Après 17 années de service, mon électeur a été mis à pied. Il n'auvait aucun autre moyen de subvenir à ses besoins. Il n'était compétent dans aucun autre domaine. Lorsqu'il a présenté son premier appel, on a déterminé qu'il chassait à la carabine, comme je le fais moi-même à l'instar de nombreux autres députés et de certains électeurs, et que sa surdité était surtout attribuable à l'habitude qu'il avait de s'entraîner sur des cibles à l'occasion. On a soulevé le fait que plus jeune, il avait travaillé sur des exploitations agricoles avec du matériel agricole pouvant manifestement endommager l'ouïe. On a pris soin de ne pas tenir compte, selon moi, du niveau de décibels auquel cet homme était exposé dans les engins ou fourgons de queue des trains. On n'en a pas tenu compte, alors que manifestement c'était là la source du plus fort niveau de bruit.

Quoi qu'il en soit, je voudrais préciser à la Chambre ce qui est arrivé à cet homme lorsqu'il a fait appel devant une commission d'appel. Un expert dont j'avais pu m'assurer les services a décrit à la commission la nature de l'incapacité de cet homme et la façon dont il était affecté par cette incapacité. La Couronne a fait témoigner un médecin qui ne l'avait pas examiné mais qui avait consulté son dossier. Lorsqu'on a demandé au témoin de la Couronne, en tant que médecin, l'emploi que cet homme pourrait occuper, elle a déclaré qu'il pouvait être un peintre en bâtiment ou se charger de décapages à la sableuse. Elle a également fait remarquer qu'il devrait porter un casque antibruit pour exécuter ce travail et cela afin de protéger son ouïe. L'ennui, c'est que du moment où il porterait ce casque, il deviendrait complètement sourd. Or si l'on voulait qu'il puisse entendre quelque chose, par exemple l'appel au secours d'une autre personne ou une mise en garde, il lui faudrait retirer son casque antibruit. Le bruit de la peinture au pistolet et des appareils utilisés à cette fin ainsi que pour le décapage au sable aggraverait sa surdité.

Comme il ne pouvait donc pas faire ni peinture ni sablage, le médecin a déclaré qu'il ferait un bon armurier, et cela du fait qu'il s'adonnait à la chasse. Je serais curieux de savoir combien de chasseurs connaissent suffisamment bien leur fusil pour réussir à le démonter. Certes, cet homme connaissait le maniement de son fusil, mais cela n'en fait évidemment pas un armurier ou même un apprenti-armurier.

Quand on a demandé à mon témoin quel emploi rémunérateur cet homme pourrait exercer, il a répondu, avec sans doute un peu d'ironie et de sarcasme, compte tenu du témoignage précédent, qu'il pourrait peut-être adresser et sceller des enveloppes. Cette déclaration en disait long sur la situation de ces membres de la société. Ceux d'entre nous qui jouissent du merveilleux don de l'ouïe oublient facilement les malentendants et les sourds.

Le médecin qui avait témoigné en faveur de cette personne m'a dit quelque chose que j'ai trouvé à la fois très réfléchi et déconcertant. Il a déclaré que s'il avait à choisir entre un enfant sourd et un enfant aveugle, et il remerciait le Ciel de n'avoir jamais eu à le faire, il préférerait l'aveugle au sourd car la capacité d'entendre permet de communiquer et donne accès au monde environnant, tandis que la surdité condamne à une vie de solitude.

Ce qu'on oublie dans bon nombre de ces cas, c'est qu'il ne suffit pas d'augmenter le volume d'un appareil acoustique pour régler le problème. En augmentant le volume, on augmente également la distortion qu'entend le sourd. Ce dernier n'entend pas le bruit de la même manière que vous et moi, monsieur le Président. Le son lui parvient complètement perturbé et cela ressemble au bruit d'un poste de radio mal syntonisé.

J'essaie de faire comprendre au gouvernement, à la Chambre et à mes collègues que c'est là une cause que nous devons plaider davantage au Parlement. J'exhorte les députés à y réfléchir. Je les exhorte à en discuter avec les associations qui s'occupent des malentendants et des sourds dans leur circonscription. A mon avis, les dispositions relatives à l'invalidité du Régime de pensions du Canada ne traitent pas de manière équitable les malentendants et les sourds, et nous devrions régler le problème.

• (1230)

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LES VOIES ET MOYENS

DÉPÔT D'UN AVIS DE MOTION

L'hon. Tom Hockin (ministre d'État (Finances)): Aux termes du paragraphe 84(1) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer sur le bureau des copies d'une motion de voies et moyens visant à modifier la Loi de l'impôt sur les revenus pétroliers, la Loi de l'impôt sur le revenu, et à abroger la Loi de l'impôt sur les revenus pétroliers, ainsi que des notes techniques relatives à cette motion. Aux termes du paragraphe 84(2) du Règlement, je demande que l'étude de la motion soit inscrite à l'ordre du jour.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LE DISCOURS DU TRÔNE

REPRISE DU DÉBAT SUR L'ADRESSE EN RÉPONSE

La Chambre reprend l'étude de la motion de Mme Collins: Qu'une Adresse soit présentée à Son Excellence le gouverneur général en réponse au discours qu'elle a prononcé à l'ouverture de la session.

M. le vice-président: Questions et commentaires sur le discours du trône.

M. Tupper: Monsieur le Président, j'aimerais féliciter mon collègue de son intervention à la Chambre ce matin. J'ai été particulièrement impressionné qu'il ait choisi comme thème la justice sociale vu l'importance qu'il revêt pour les femmes battues. Son exposé était très bien pensé.

J'ai noté au passage qu'il a abordé la question du rôle des bénévoles dans la collectivité. Nous devrions tous nous rappeler qu'il s'agit de l'un des points saillants du discours du trône. Dans ma collectivité les bénévoles jouent un rôle important et essentiel. Les bibliothèques locales et les services d'incendie locaux fonctionnent grâce à eux. Ce sont eux qui animent la plupart des programmes d'activités sportives destinés aux jeunes. Ils participent sérieusement aux travaux des sociétés historiques et des musées locaux, lesquels servent à nous rappeler l'importance de notre culture et de notre patrimoine. Les bénévoles jouent un rôle capital dans ma circonscription.

J'ai été très heureux de constater que le premier ministre (M. Mulroney) et ses ministres ont jugé opportun dans le discours du trône d'attirer l'attention sur le rôle des bénévoles. Le député pourrait-il expliquer davantage l'importance que revêt à ses yeux le bénévolat au Canada, notamment dans sa circonscription?

M. Brisco: Monsieur le Président, je suis ravi de pouvoir répondre. Le week-end dernier à Castlegar, dans ma circonscription, j'ai écouté l'allocution que prononçait une femme très bien renseignée sur la question du bénévolat. Elle s'adressait à un groupe assez nombreux de personnes intéressées surtout aux activités récréatives mais agissant comme bénévoles dans la communauté. Son allocution visait à fournir aux bénévoles

l'occasion d'intéresser d'autres personnes au bénévolat. Une observation de sa part m'a semblé à la fois profonde et réfléchie et a captivé mon esprit. Rappelant que la civilisation avait débuté il y a très longtemps avec la révolution agricole, que celle-ci avait été suivie de la révolution industrielle et que nous vivions aujourd'hui la révolution énergétique, elle m'a profondément touché en évoquant, pour l'an 2000, une nouvelle révolution: la révolution humanitaire. Les bénévoles de nos collectivités doivent et vont y jouer un rôle prépondérant. Nous avons tous entendu l'adage selon lequel on n'a rien de rien. Cela peut sembler banal, mais cela s'applique très bien au bénévolat. Je suis ravi que notre gouvernement saisisse toutes les occasions qui lui sont offertes d'encourager cette façon de penser, le principe du bénévolat.

M. McKenzie: Je voudrais féliciter mon bon ami et collègue, le député de Kootenay-Ouest (M. Brisco) pour les remarques pertinentes qu'il a faites à propos des améliorations qui ont été apportées aux programmes sociaux depuis 1984. Je voudrais saisir cette occasion pour rappeler l'excellent travail que ce gouvernement a effectué pour le compte des anciens combattants du Canada.

L'un des programmes les plus avantageux pour les anciens combattants est celui destiné aux anciens combattants avançant en âge qui a été présenté il y a plusieurs années. Nous l'avons amélioré. Ce programme s'appelle maintenant programme pour l'autonomie des anciens combattants ou PAAC. Il permet aux anciens combattants de rester chez eux et donc de ne pas devoir être hospitalisés. Depuis que nous sommes arrivés au pouvoir, 18 000 anciens combattants supplémentaires de plus de 65 ans qui touchaient les allocations aux anciens combattants ont eu droit à bénéficier de ce programme à compter du 1er janvier 1986. Nous allons élargir ce programme particulier.

Nous avons adopté d'autres lois depuis que nous formons le gouvernement. Nous avons relevé le montant des indemnités versées aux anciens prisonniers de guerre et apporté des améliorations à la Loi sur l'aide aux enfants des morts de la guerre (éducation) ainsi qu'à la Commission canadienne des pensions, à la Loi sur les pensions et à la Loi sur les terres destinées aux anciens combattants. Les veuves d'anciens combattants peuvent désormais bénéficier de l'aide offerte par cette loi. Nous avons apporté des améliorations à la Loi sur les allocations aux anciens combattants afin qu'ils bénéficient ainsi que leurs survivants d'une aide financière calculée d'après leurs revenus. Cela représente certainement une grande amélioration vu que sous le gouvernement précédent l'examen des demandes de pension prenait énormément de temps, parfois jusqu'à sept ans. Nous avons simplifié le processus de façon spectaculaire et il faut maintenant quelques mois et non pas des années pour s'occuper des programmes de pension aux anciens combattants. Cette amélioration a été bien accueillie. Nous avons aussi adopté le projet de loi C-28, Loi qui modifie la Loi sur les pensions et qui contient des amendements qu'on attendait depuis longtemps. Elle bénéficiera aux anciens combattants et à leurs familles. Nous avons apporté ces importantes modifications moins de six mois après avoir pris le pouvoir.

Lorsque le premier ministre (M. Mulroney) a formé le gouvernement et est devenu premier ministre il m'a personnellement annoncé que l'une de ses premières mesures serait d'attribuer 22 millions de dollars supplémentaires aux pensions des anciens combattants. Il a tenu sa promesse et ne s'en est pas tenu là. Bien d'autres fonds ont servi aux anciens combattants et à augmenter le montant de leurs pensions. Je m'occupe des problèmes des anciens combattants depuis 14 ans. J'ai reçu beaucoup de courrier pendant cette période. Il est très rare actuellement que je reçoive une lettre d'un ancien combattant à propos de sa pension, parce que nous avons amélioré la situation au sein du ministère des Affaires des anciens combattants. Il convient de le signaler pour bien montrer à quel point le gouvernement a su venir en aide aux anciens combattants de tout le Canada.

Des voix: Bravo!

M. le vice-président: Reprenons le débat.

[*Français*]

M. le vice-président: L'honorable députée d'Outremont (Mme Pépin).

Mme Pépin: Monsieur le Président, je voulais poser une question.

M. le vice-président: L'honorable député de Windsor—Walkerville (M. McCurdy) a la parole.

[*Traduction*]

M. Howard McCurdy (Windsor—Walkerville): Il me fait plaisir de prendre la parole une deuxième fois dans le débat sur le discours du trône. Je parlerai aujourd'hui du point de vue de Windsor qui est la plus méridionale des villes de notre pays. Windsor est pratiquement encerclée par le territoire de notre voisin du Sud. Les conséquences de cette situation particulière ne sont guère reconnues par le reste du Canada. Windsor se sent parfois aussi isolée du centre du Canada, c'est-à-dire de Toronto, Montréal et Ottawa, que certaines régions de l'ouest et d'autres de l'est.

• (1240)

Lorsque les gouvernements envoient des groupes visiter les grandes villes industrielles canadiennes en oubliant Windsor, notre isolement, l'indifférence apparente face à notre existence et nos particularités en sont accentués. Le fait qu'Air Canada et VIA Rail nous considèrent souvent comme quantité négligeable donne à réfléchir. Cette attitude est souvent cause de graves erreurs. Citons comme exemple la manière cavalière dont Air Canada traite Windsor. Les décisions de cette société aérienne auraient dû être fondées sur le vaste marché que représentent Windsor et Détroit. Toutefois, Air Canada a supprimé des vols, laissant à Republic Airlines tout loisir de se tailler une place sur le marché de Détroit. Il en résulte qu'Air Canada passe à côté de ce qui aurait pu être un marché très lucratif tandis que Republic Airlines effectue huit heures de vol par jour entre Détroit et Toronto et offre souvent à la population un trajet beaucoup plus direct entre Ottawa et Windsor que les transporteurs canadiens.

Nous nous sentons parfois isolés. La réaction du reste du Canada face à notre situation nous laisse quelquesfois perplexes. On nous accuse souvent d'avoir un accent américain comme si le fait d'habiter où nous habitons et de parler comme nous parlons nous rendait moins canadiens que les autres Canadiens. Si, comme nous l'avons fait hier, nous comparons ce qui se produit aux États-Unis à notre propre situation à la lumière de notre connaissance plus directe de ce pays, on nous accuse d'être trop proaméricains. Par contre, si cette connaissance des États-Unis nous amène à les critiquer ou à exprimer des réserves au sujet des négociations sur un accord de libre-échange, on nous accuse d'être anti-américains. C'est carrément absurde. En dépit de notre isolement et de l'ignorance que le reste du pays manifeste à l'égard de ce que nous sommes, de ce que nous faisons, de ce que nous vivons, nous avons à Windsor absolument les mêmes préoccupations que les autres Canadiens. Certaines décisions et certaines mesures du gouvernement fédéral prennent là-bas un relief particulier.

Le gouvernement, dans le cadre de sa politique de développement économique, a décidé de concentrer massivement ses efforts—en fait, de façon peu équilibrée, à notre avis—sur l'ouverture de nos frontières avec les États-Unis au moyen du libre-échange. Nous entendons souvent dire que Windsor a tellement bénéficié de l'Accord de l'automobile qu'on va essayer d'étendre ce modèle à tout le secteur commercial. Cela nous laisse perplexes, d'un côté, parce que cet accord de l'automobile est un accord commercial prévoyant certaines règles à l'égard du contenu canadien et des emplois au Canada, et d'un autre côté, parce que l'on ne semble viser rien de tel dans les négociations bilatérales de libre-échange. Nous croyons que c'est une erreur, car on devrait favoriser les échanges internationaux, les échanges multilatéraux.

Si nous regardons bien autour de nous, nous constatons que le gouvernement est en train de miner le modèle même de ce que peuvent donner des négociations avec les États-Unis, modèle dont il s'ennorgueillit à la face du monde entier. Nous voyons des manufacturiers japonais et coréens venir s'installer au Canada, souvent grâce aux stimulants financiers des gouvernements fédéral et provinciaux, pour y assembler des automobiles dont les pièces ne sont pas fabriquées ni achetées au Canada. Cela contraste avec la situation des manufacturiers canadiens qui relèvent de l'Accord de l'automobile.

Même si à Windsor nous nous sentons tout particulièrement concernés par cette question, nous ne sommes pas les seuls à nous y intéresser. Les syndicats ont leur mot à dire. Les principaux manufacturiers canadiens comme Ford, Chrysler et GM affirment que cela présente un danger pour le secteur canadien de l'automobile qui fournit des emplois non seulement dans l'assemblage des automobiles mais dans la fabrication de pièces et de machines-outils. Les fabricants de pièces d'automobiles et de machines-outils s'en plaignent aussi.

Il n'y a pas que Windsor et qu'un petit secteur de la collectivité pour pousser un cri d'alarme. Le gouvernement s'est fait maintes fois répéter que dans le contexte économique actuel, la demande en fait d'automobiles ne pouvait pas se maintenir. Il faut s'attendre à une surproduction. Quand viendra ce moment, nous serons obligés d'échanger un emploi contre peut-être trois emplois chez les fabricants canadiens.

Le message contradictoire qu'on nous transmet à propos de l'Accord de l'automobile a de quoi nous inquiéter. D'une part, on érige cet accord en modèle, alors que, d'autre part, on prend des initiatives qui le mettent en péril. Dans le cadre d'une libéralisation complète du commerce entre le Canada et les États-Unis, il semble y avoir peu de chances, compte tenu de la rationalisation dans laquelle les gros fabricants américains se sont engagés, qu'ils permettent à leurs succursales canadiennes de poursuivre encore très longtemps leurs activités. Il suffit de penser aux centaines, que dis-je, aux milliers d'emplois que Windsor a perdus parce que les dirigeants américains en avaient décidé ainsi dans l'intérêt d'une rationalisation. Pareilles décisions vont se répéter maintes et maintes fois lorsqu'on aura libéralisé nos échanges avec les États-Unis.

En adoptant la loi qui a créé Investissement Canada, le gouvernement a permis aux Américains d'avoir plus d'intérêts dans nos usines et d'exercer plus de pouvoir sur les emplois des Canadiens. Quand on sait que le taux d'acquisition de sociétés canadiennes par des intérêts américains a augmenté de 50 p. 100 cette année, il y a lieu de se demander si le gouvernement sait à peu près où se trouve le véritable moteur de notre développement économique.

Avant-hier, au cours du débat lancé par l'opposition sur la politique en matière de science et de technologie, j'ai dit que dans la perspective selon laquelle le Canada doit axer son développement industriel sur les sciences et la technologie, le libre-échange est sans doute la dernière solution à envisager. Ne nous tournons pas vers Washington et New York pour obtenir les solutions à nos problèmes de développement économique. Cherchons-les ici même, faisons appel à la créativité des Canadiens, mettons à profit nos ressources, cultivons notre esprit innovateur et tâchons d'appliquer nos connaissances chez nous avant d'aller voir ailleurs si d'autres ne pourraient pas créer des emplois pour nous et assurer notre croissance économique.

• (1250)

C'est sûrement un argument qui se défend, monsieur le Président, et je serais le premier à dire que nous ne devrions même pas penser à conclure un accord de libre-échange avec les États-Unis avant d'être en mesure de leur faire concurrence sur les plans scientifique et technologique et avant de pouvoir mettre nos ressources à notre service grâce à nos connaissances. Il ne faut pas risquer de voir notre développement scientifique et technologique avorter à cause des sommes d'argent énormes dont les Américains disposent pour la recherche militaire qui compte pour 77 p. 100 des investissements du gouvernement américain dans la recherche. Nous ne pouvons pas rivaliser avec de pareils moyens ni assurer la survie des recherches nécessaires pour l'avenir.

Bien que nous ayons plusieurs sujets d'inquiétude, nous sommes représentatifs du reste du pays, même si bien des gens, au sein du gouvernement et ailleurs, ne nous connaissent pas. Nous nous faisons beaucoup de souci notamment au sujet de l'environnement. Nous connaissons l'accord conclu entre le président des États-Unis et notre premier ministre (M. Mulroney) sur la question des pluies acides. Cet accord n'a pas tellement démontré les progrès accomplis dans la lutte contre la pollution transfrontière, il nous a surtout prouvé que nous avons bien peu de moyens de nous assurer que les émissions des usines américaines ne feront pas de tort aux citoyens canadiens.

Nous sommes frustrés depuis des semaines parce que la ville de Détroit doit bientôt construire un incinérateur géant qui n'est pas muni des dispositifs de contrôle essentiels pour assurer que les citoyens de Windsor ne respireront pas de l'air empoisonné par l'incinération des déchets à Détroit. Non seulement avons-nous constaté l'inefficacité de l'Agence de la protection de l'environnement américaine mais nous n'avons pas beaucoup de moyens de lutte efficaces. En tout cas, on n'a trouvé aucune solution jusqu'ici.

Il nous faut des accords solides sur la pollution transfrontière pour protéger non seulement les habitants de Windsor mais aussi les citoyens de tout le Canada. Pour être juste, on doit dire que les citoyens américains ont intérêt à ce que nos émissions polluantes ne descendent pas chez eux. On devrait examiner les accords existants au sujet de la qualité de l'eau des Grands Lacs. On devrait songer au scandale de la pollution de la rivière St. Clair. On devrait ensuite tenir compte de l'inefficacité de l'accord international sur la qualité de l'eau. Pour apporter une solution efficace aux problèmes déjà connus, il en coûtera environ 8 milliards de dollars d'ici le milieu des années 90. Nous devrions nous arrêter sur l'inefficacité fondamentale de notre accord pour résoudre les problèmes que nous avons dans la région de Niagara et dans celle du lac St. Clair. Cette situation nous donne une idée de ce qui sera nécessaire si l'on veut gagner la bataille contre la pollution atmosphérique.

Il faut dire que la région que mon collègue, le député d'Essex—Windsor (M. Langdon), et moi-même représentons est extrêmement plate. Vous n'iriez pas là-bas pour du ski de descente, monsieur le Président. Vous ne pourriez envisager que le ski de fond. Non seulement le terrain est plat, mais en plus il est bas, ce qui fait qu'il pourrait être sujet à de graves inondations. Les lacs ont atteint des niveaux d'eau élevés sans précédent. Comme d'autres dans notre communauté, nous avons à maintes reprises attiré l'attention de la Chambre sur la nécessité de prendre des mesures efficaces vu, non pas le danger immédiat, mais le risque d'inondation par les Grands Lacs. Nous avons demandé que l'on étudie la question de la régulation du niveau des lacs, pour savoir ce que l'on pourrait faire. Nous avons également demandé au gouvernement fédéral qu'il s'associe au gouvernement provincial et aux municipalités pour faire en sorte que, non seulement les riverains, mais tous les habitants du comté d'Essex et des comtés limitrophes, parfois à de grandes distances des lacs, ne voient pas leur terrains inondés et leurs villes détruites, parce que l'on n'a rien prévu contre ce grave danger qui menace les deux rives.

C'est une question internationale, municipale et provinciale. A propos des questions environnementales, nous avons dans une partie de la ville, le bassin du ruisseau Turkey, un grave problème de pollution biologique venant de ce que la plupart des maisons de cette zone ont des fosses septiques. La seule façon de résoudre le problème serait de faire des investissements considérables, de l'ordre de 35 millions de dollars. C'est un grave problème pour notre municipalité mais, en fait, ce n'est qu'un exemple type des problèmes de nombreuses municipalités de ce pays qui ont une infrastructure défectueuse, mais n'ont pas les moyens de remédier à la situation. Comme vous le savez, monsieur le Président, la municipalité s'est adressée au gouvernement fédéral et a demandé 10 à 12 millions sur les cinq ou dix prochaines années pour améliorer ses infrastructures. Je pense que le gouvernement devrait regarder cette situation soigneusement, non seulement en raison de l'aspect écologique, mais aussi parce qu'il y a beaucoup de chômage et qu'il serait bon de stimuler l'activité économique, ce que ferait une importante contribution fédérale. Il ne faudrait pas procéder par une injection unilatérale de fonds, mais travailler en collaboration avec les municipalités, qui sont prêtes à payer leur part, et les provinces, qui devrait payer la leur.

M. Thacker: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Mon collègue permettrait-il une petite question avant 13 heures?

M. le vice-président: Il reste une minute au député de Windsor—Walkerville (McCurdy).

M. McCurdy: Monsieur le Président, je vais essayer de finir en 30 secondes, 15 secondes pour la question et 15 secondes pour la réponse. Cela me parait impossible.

Windsor, comme toutes les autres villes, a ses problèmes et espère l'aide du gouvernement fédéral. Elle ne diffère en rien des autres municipalités, même si les gens y ont l'impression que l'on n'est pas réellement conscient de leurs besoins. Les problèmes se trouvent aussi, en quelque sorte, cristallisés en raison de son emplacement et touchent un peu tous les Canadiens, ce qui fait que nous devrions être en mesure de mettre sur pied une politique qui soit davantage dans l'intérêt de tous.

M. Thacker: Monsieur le Président, mon collègue de Windsor—Walkerville est résolument contre le libre-échange. Je ne partage pas ses craintes de domination économique et culturelle par les États-unis. Pourrait-il me dire combien de travailleurs sont employés à la construction d'une automobile Mazda? Que dirait-il aux Canadiens qui achètent ces voitures?

M. McCurdy: Monsieur le Président, je dirais que tout Canadien devrait être en mesure d'acheter une Toyota, une Mazda ou une Hyundai au Canada avec la certitude que ces automobiles ont été construites avec la participation de la main-d'oeuvre canadienne dans une proportion conforme à l'Accord de l'automobile, c'est-à-dire que le contenu canadien devrait être de 60 p. 100. C'est là un aspect que le gouvernement refuse d'envisager.

M. le vice-président: Comme il est 13 heures, je quitte maintenant le fauteuil jusqu'à 14 heures.

(La séance est levée à 13 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

M. le vice-président: Au moment de la suspension à 13 heures, il restait neuf minutes de la période réservée aux questions et observations après l'intervention du député de Windsor—Walkerville (M. McCurdy).

M. Friesen: Monsieur le Président, la circonscription du député de Windsor—Walkerville (M. McCurdy) et la mienne comptent l'une et l'autre un port très important. Beaucoup de gens de nos circonscriptions respectives travaillent aux États-Unis. Étant donné sa critique du libre-échange, préconiserait-il de fermer la frontière et de ne pas autoriser les Canadiens à travailler aux États-Unis?

M. McCurdy: Monsieur le Président, j'ai déjà eu l'occasion d'insister sur la nécessité de garder un ton raisonnable dans nos discussions. Le député sait, bien sûr, que la question qu'il soulève a trait à l'immigration. Il faut cependant reconnaître que des problèmes se présentent dans un certain nombre de régions frontalières parce que le Canada et les États-Unis ont tous deux imposé des limites à la mesure dans laquelle nous recevrons des immigrants ou des travailleurs temporaires dans nos pays respectifs.

Je ferai remarquer à la présidence qu'on importe à Windsor des travailleurs des États-Unis en contournant le règlement de l'immigration pour effectuer du travail spécialisé dont des Canadiens pourraient très bien s'acquitter. Nous avons eu de temps à autre à attirer l'attention sur cette situation que nous considérons comme un grave problème dans l'industrie du bâtiment en particulier. Les syndicats du bâtiment ne cessent de dénoncer l'octroi beaucoup trop facile de permis à ces ouvriers qui viennent travailler au Canada.

Ma circonscription éprouve des problèmes sembables à ceux de la circonscription du député, mais je répète que la question de travailler à Détroit et de vivre à Windsor ou vice versa n'a rien à voir avec le libre-échange. Nous espérons qu'un débat approfondi sera tenu sur le libre-échange plutôt que sur des questions non pertinentes qu'on pourrait soulever sur la question lorsqu'elle sera débattue.

M. Caldwell: Monsieur le Président, je voudrais relever certaines observations faites par le député de Windsor—Walkerville (M. McCurdy). Dans son discours, il a parlé de la région de Windsor—Essex. Je suis très fier de représenter le comté d'Essex ainsi que celui de Kent. Je ne voudrais pas laisser l'impression à la Chambre que la région de Windsor est dans des difficultés bien que ce soit vrai en partie car un incinérateur à Détroit pollue la région de Windsor et qu'un réseau de transport aérien très médiocre rend l'accès à cette région oubliée très difficile. Le député semble prétendre que Windsor est une région délaissée par le gouvernement.

Je suis persuadé que c'est par oubli qu'il n'a pas signalé que depuis deux ans, la région de Windsor est l'une de celles qui profitent le plus de la prospérité favorisée par le gouvernement. Le chômage dans la région est tombé à 5 p. 100 environ, comparativement à 13 p. 100 environ lorsque notre gouvernement est arrivé au pouvoir. Le député le sait pertinemment. Cette région bénéficie de plusieurs subventions au titre du Programme de développement industriel et régional qui permettent à l'industrie automobile de prendre de l'expansion et à de nouvelles entreprises de s'implanter. Je ne voudrais pas que le député rabaisse le comté d'Essex—Windsor. Nous souhaitons encourager les gens à visiter cette région et à constater la prospérité que le gouvernement lui a apportée.

M. McCurdy: Monsieur le Président, comme c'est souvent le cas, mon collègue d'Essex—Kent passe à côté de la question. Mon discours visait à démontrer que Windsor est isolé dans une certaine mesure du reste du pays; notre coin de pays était mal connu du gouvernement précédent et c'est encore le cas à l'heure actuelle. Cependant, je voudrais préciser que non seulement la région de Windsor est plus chaude que la plupart des autres régions du pays, mais ses habitants sont également beaucoup plus chaleureux que ceux d'autres régions.

Selon moi, mon honorable collègue tente d'exagérer le rôle du gouvernement dans cette région. Il a signalé que Windsor, à l'instar d'autres localités du pays, profite de certains programmes. Il est vrai que le taux de chômages y est relativement faible. Toutefois, seule une personne qui ne lit pas les journaux ou qui ne comprend absolument pas la situation économique du pays et, surtout, qui ne se rend pas compte de certaines des mesures que le gouvernement a négligé de prendre en ce qui concerne l'Accord de l'automobile, ce qui risque de gravement compromettre l'avenir de notre ville, pourrait laisser entendre que la prospérité actuelle de la ville de Windsor provient des initiatives du gouvernement fédéral. Certes, le moyen le plus valable pour juger la validité de cette interjection se présentera aux prochaines élections où, dans le comté d'Essex, nous reviendrons à nos bonnes vieilles habitudes de n'élire aucun député conservateur.

• (1410)

M. Caldwell: Monsieur le Président, le député ne semble pas croire que le chômage ait baissé depuis l'avénement au pouvoir du gouvernement, mais je pense qu'il lui faudra le reconnaître. Avant les dernières élections, Windsor avait le privilège de compter trois ministres. La situation était-elle meilleure avec ces trois ministres qu'à l'heure actuelle?

M. McCurdy: Monsieur le Président, il m'arrive souvent d'être décontenancé par les affirmations que fait le gouvernement à propos de ce qui s'est produit depuis son arrivée au pouvoir. Je suppose qu'à présent il va s'attribuer le mérite du temps qui a été plus pluvieux cette année que l'année dernière.

Je ne tiens assurément pas, monsieur le Président, à défendre les réalisations des trois ministres libéraux de Windsor. Je prie le gouvernement d'entreprendre une étude sérieuse de la politique à suivre qui lui permettra d'aboutir aux mêmes conclusions que tant d'autres à propos de ce qui convient pour assurer l'avenir de Windsor. J'ai déclaré qu'il était vrai que le chômage à Windsor atteint actuellement un niveau assez bas. Toutefois, rien ne dit que cela ne changera pas. Il est évident que des changements auront lieu dans l'industrie automobile. La capacité de production excédentaire qui sera créée entraînera notamment une transformation radicale de l'industrie automobile à Windsor et ailleurs au pays. Nous devons donc disposer d'une stratégie industrielle qui ne soit fondée ni sur la prise de décision centralisée à Ottawa, ni sur le libre-échange, ni sur aucune autre des solutions simplistes de naguère. On doit s'attacher davantage à doter les collectivités locales d'instruments de planification économique qui leur permettront d'utiliser leurs ressources pour créer de nouvelles perspectives économiques grâce auxquelles seront remplacés les emplois de l'industrie automobile qui sont voués à la disparition, surtout si le gouvernement ne modifie pas sa politique.

[*Français*]

M. le vice-président: A l'ordre! Nous allons poursuivre le débat avec l'honorable ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme)(M. Valcourt).

L'hon. Bernard Valcourt (ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme)): Monsieur le Président, il me fait plaisir aujourd'hui de participer au débat sur le discours du Trône en ma qualité de ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme).

Ce discours du Trône, et je me plais à le signaler, réitère l'engagement fort et continu de notre gouvernement envers ces importants secteurs que sont et la petite entreprise et l'industrie touristique.

Monsieur le Président, ce discours du Trône est bâti en partie sur le thème clé de l'entrepreneurship, soit l'esprit d'entreprise, que ce gouvernement reconnaît comme l'outil principal du développement des petites entreprises et du tourisme au pays. La marque de commerce de ce gouvernement dans sa quête du renouveau économique à travers tout le pays a été et demeure la promotion de l'entrepreneurship.

Monsieur le Président, où le gouvernement précédent n'a servi qu'en paroles les inquiétudes des petits entrepreneurs et des exploitants touristiques, nous, nous avons agi. Ainsi a-t-on reconnu le riche potentiel de notre vaste communauté de petits entrepreneurs et avons-nous également adopté des méthodes de commercialisation rigoureuses qui mettent en lumière l'attrait international du Canada comme zone de destination touristique.

Monsieur le Président, comme mes concitoyens francophones hors Québec et Acadiens l'ont signalé dès mon accession au Cabinet, je suis le seul francophone hors Québec à siéger au sein du Cabinet et, ayant grandi comme minoritaire au Nouveau-Brunswick, je me sens particulièrement capable de m'acquitter, je crois, avec compétence d'une tâche qui est difficile, soit celle de la responsabilité du Programme de développement économique des autochtones.

Monsieur le Président, vous savez que l'engagement de notre gouvernement a favorisé l'autonomie économique des autochtones, ce qui sera le fondement de mon engagement envers ce programme-là.

Le discours du Trône engage également le gouvernement à apporter des modifications à la Loi sur les langues officielles. Ce à quoi j'aspire comme francophone hors du Québec, c'est non seulement que le gouvernement reconnaisse les droits linguistiques dans le texte de la loi mais qu'il déborde du texte légal pour que ces droits se concrétisent dans le vécu de tous les jours des minorités francophones, où qu'elles se trouvent au pays.

Monsieur le Président, que ce soit à l'égard de nos programmes de développement économique des autochtones, que ce soit à l'égard de l'industrie touristique ou encore de l'expansion des petites entreprises au pays, notre concentration principale est la promotion de l'esprit d'entreprise.

[*Traduction*]

Le Parti progressiste conservateur du Canada est depuis longtemps celui que choisissent les entrepreneurs indépendants pour faire valoir leurs préoccupations, leurs besoins et leurs aspirations. Durant beaucoup trop longtemps, la politique fédérale n'a pas tenu compte de la petite entreprise. Grâce à ce parti et au gouvernement actuel, cette situation inacceptable a changé.

Le premier budget du gouvernement, déposé au printemps de 1985, a été qualifié dans de nombreux milieux de budget de la petite entreprise en raison des nombreuses mesures d'incitation à l'investissement qu'il prévoyait pour cette dernière. Le budget de 1986 poursuivait dans le même sens en réduisant encore davantage le fardeau fiscal de la petite entreprise et en annonçant une importante mesure d'incitation à la recherche et au développement par la petite entreprise.

Nous avons ajouté un milliard de dollars aux garanties de prêts offertes dans le cadre de la Loi sur les prêts aux petites entreprises et nous avons reconduit le programme d'obligations pour l'expansion de la petite entreprise jusqu'à la fin de 1987.

L'essentiel, cependant, c'est que le gouvernement a réussi à établir un climat économique plus favorable à l'essor des petites entreprises. Les taux d'intérêt, qui inquiètent tant les petites entreprises, sont tombés à leur plus bas niveau depuis des années. Ce climat de confiance, favorable aux investissements, leur a été bénéfique et continuera de l'être partout au Canada. En outre, le gouvernement achète actuellement plus de biens et de services à des petites entreprises.

[*Français*]

Monsieur le Président, le discours du Trône prononcé par le Gouverneur général le 1er octobre souligne notre engagement constant à l'égard de la petite entreprise.

En s'appuyant sur les réalisations de notre gouvernement depuis son élection, le discours du Trône propose un régime fiscal plus équitable, plus simple, mieux adapté à notre environnement économique. Il contemple de nouvelles initiatives pour assurer la compétitivité de nos entreprises; il prévoit l'élimination des obstacles à la croissance économique en réduisant le fardeau que constituent la paperasserie et la réglementation; il souhaite éliminer les obstacles au commerce interprovincial et prévoit l'introduction de programmes en vue de promouvoir la petite entreprise et l'esprit d'entreprise. Pour ce faire, des mesures seront prises pour améliorer les pratiques d'achat, pour mieux donner suite aux propositions spontanées et aussi accroître l'accès des petites entreprises à la technologie des laboratoires gouvernementaux.

Monsieur le Président, à vouloir bien promouvoir l'esprit d'entreprise, il nous faut prendre garde de ne pas l'étouffer. Nous devons garder à l'esprit que nos entrepreneurs prennent des risques, ils travaillent de longues heures, ils sont souvent à la fois propriétaire—président-directeur général—responsable du marketing—responsable de la comptabilité, et ces personnes, à cause de ces tâches, sont constamment confrontées à des décisions difficiles qu'ils ont à prendre.

Les députés de cette Chambre, j'en suis sûr, conviendront qu'il est déjà assez difficile pour un entrepreneur de commencer une entreprise et de la faire grandir sans que les gouvernements, à quelque niveau qu'ils soient, mettent des bâtons dans les roues.

Voilà pourquoi, monsieur le Président, notre gouvernement, ayant reconnu ces faits, a identifié la nécessité d'agir pour réduire la paperasserie et faire en sorte que les règlements gouvernementaux soient plutôt un outil au service des entreprises qu'un obstacle à leur croissance.

En ce qui concerne la paperasserie, mon prédécesseur, l'honorable André Bissonnette, a entrepris une étude fédérale-provinciale des tracasseries administratives qui entravent les secteurs de la petite entreprise. Plus de 1 100 petits entrepreneurs, partout au pays, ont également été consultés sur: Qui, selon eux, constituait des obstacles à leur élan pour faire progresser leur entreprise?

Monsieur le Président, je rencontrerai la semaine prochaine mes collègues provinciaux pour évaluer les résultats de ce travail et je peux assurer cette Chambre que notre gouvernement établira un plan d'action pour attaquer de plein front cet obstacle à «l'entrepreneurship» que constitue la paperasserie.

Nous améliorerons encore davantage le processus d'achat, dont j'ai déjà parlé plus tôt, en formulant une politique afin de promouvoir efficacement la sous-traitance aux petites entreprises, tant dans le secteur public que privé. Le secrétariat de la petite entreprise parraine un débat sur la sous-traitance du secteur privé au Salon de la PME, salon que j'ai inauguré ce matin à Montréal, monsieur le Président. Ce carrefour de notre ministère au Salon regroupe des petits et grands entrepreneurs qui échangeront des idées sur la façon dont la sous-traitance peut à la fois promouvoir et faire grandir la petite entreprise et bénécifier aux grandes entreprises.

Nous achevons également une étude d'envergure en vue de déterminer dans quelle mesure les petites et grandes entreprises collaborent à la mise au point et au transfert de nouvelles techniques par une association d'entreprises. Il s'agit d'une voie que nous entendons poursuivre parce que nous sommes convaincus qu'il y a là matière à améliorer la «compétitivité» de ces petites entreprises.

En tant que député du Nouveau-Brunswick, de la circonscription de Madawaska—Victoria, monsieur le Président, je ne peux me résoudre à étaler mon plan d'action en tant que ministre chargé de la responsabilité des petites entreprises et du tourisme, sans au préalable commenter brièvement sur un sujet qui est d'une importance capitale pour l'Atlantique et pour le

Nouveau-Brunswick, ainsi que pour bien d'autres régions à la grandeur du pays. Monsieur le Président, je parle du développement régional.

Le discours du Trône démontre clairement la volonté du gouvernement d'attaquer le défi que constitue la réduction des inégalités régionales et ce, de façon différente. L'approche de notre gouvernement à laquelle le premier ministre (M. Mulroney) a référé dans son discours à l'intérieur de ce débat vise à reconnaître la planche de salut que constitue «l'entrepreneurship.»

Les politiques de développement du passé ont failli misérablement. Nous croyons que les politiques de développement qui fonctionnent sont celles qui reposent sur les capacités des entrepreneurs locaux. Également, il est temps que l'on reconnaisse la nécessité de coordonner les efforts gouvernementaux et les marier aux initiatives des entrepreneurs des régions.

Monsieur le Président, cette démarche de notre gouvernement traduit la nouvelle approche et l'engagement du premier ministre Mulroney à l'égard du développement régional et des citoyens de la région de l'Atlantique.

Notre objectif de réduire les inégalités régionales dans l'Atlantique et dans divers . . . par exemple diversifier l'économie dans l'Ouest du pays, doit passer par le développement des petites entreprises. Ces dernières sont un élément clef de cet objectif et nous ne devons épargner aucun effort pour atteindre cet objectif-là.

J'aimerais maintenant aborder de façon un peu plus détaillée les moyens que j'entends proposer au gouvernement pour favoriser d'une part la promotion de la petite entreprise au pays, d'autre part pour exploiter à fond le potentiel touristique de notre grand pays et enfin pour contribuer à l'autosuffisance des autochtones.

Monsieur le Président, il aura fallu l'élection de notre gouvernement pour reconnaître le potentiel de l'industrie touristique dans l'économie canadienne. Il aura fallu ce gouvernement pour épauler les efforts de nos exploitants de stations touristiques qui tentent de positionner notre pays sur le marché international en faisant valoir le Canada comme une zone de destination touristique. Monsieur le Président, 1986 aura été de loin une année excellente pour le tourisme au Canada. Plus de deux millions de touristes nous ont rendu visite au cours des huit premiers mois de cette année. Notre déficit touristique a donc diminué de 92 p. 100, ce qui s'est traduit par des gains de plus de 200 millions de dollars dans l'économie canadienne. Cette remontée remarquable s'est effectuée grâce à l'habilité et au leadership de mes prédécesseurs à ce poste-là qui ont orienté Tourisme Canada vers les marchés étrangers et qui ont établi de nouveaux rapports avec l'industrie touristique, les provinces et les territoires. Ce succès est également attribuable, monsieur le Président, à Expo '86 que nous avons financièrement appuyée, également attribuable aux organisateurs d'Expo '86, au gouvernement de la Colombie-Britannique et, bien sûr, à la ville de Vancouver.

Grâce à eux cette année cette exposition mondiale a attiré une foule de visiteurs au Canada. Je me dois également, cependant, de reconnaître qu'il y a un autre facteur qui explique le succès du nombre de touristes venus au pays cette année, et il s'agit des efforts de commercialisation qui ont été engagés par notre ministère sur le thème de notre campagne aux États-Unis *Canada, the World Next Door*. Cette nouvelle approche de commercialisation, monsieur le Président, d'après l'évaluation que nous en avons faite, révèle que cette campagne a rendu les Américains beaucoup plus sensibles et beaucoup plus avertis à l'égard du Canada comme destination touristique et que grâce à cette sensibilisation ils avaient davantage l'intention de s'y rendre. L'importance de cette industrie touristique au pays exige une approche énergique, soucieuse de bâtir sur nos succès. L'industrie touristique au pays, beaucoup de gens ne semblent pas le réaliser, implique 20 milliards dans l'économie canadienne et emploie plus de 600 000 Canadiens et Canadiennes. Or nous devons bâtir sur cette richesse.

• (1420)

[*Traduction*]

Je vais donc continuer de collaborer étroitement avec nos partenaires industriels et nos collègues provinciaux pour que nos efforts, dans le domaine touristique, soient toujours concertés, constants et conformes aux besoins de l'industrie touristique. Je vais également m'assurer que la commercialisation à l'étranger demeure au centre de nos préoccupations, surtout aux États-Unis, notre plus gros marché, qui se trouve à peine à une journée de route de notre frontière. L'an prochain, Expo 86 étant terminée et les Jeux olympiques de Calgary prévus pour l'année suivante, nous devrons nous montrer encore plus dynamiques dans notre publicité à l'étranger.

Le Canada a connu une excellente année touristique en 1986, mais les retombées ne se sont pas fait sentir également dans toutes les régions du pays. Je vais donc chercher des moyens de mieux répartir ces retombées dans l'ensemble du pays. Je crois que le temps est venu maintenant d'organiser des campagnes de commercialisation axées sur les particularités régionales du pays en les groupant selon certains thèmes. Une telle démarche fera partie nécessairement de notre campagne générale de commercialisation touristique.

Nous continuerons d'explorer de nouveaux moyens de commercialiser nos attraits touristiques à l'étranger, de concert avec nos partenaires industriels, dans le cadre d'une politique de partage des coûts. Nous poursuivrons nos efforts avec les provinces, aux termes des ententes auxilaires sur le tourisme, dans la mise au point de produits touristiques et dans la commercialisation et la planification de services dernier cri partout au Canada. Le tourisme peut devenir un outil de développement régional fort utile. C'est grâce à ce secteur d'activités que le Canada peut mettre en valeur ce qu'il a de mieux à offrir en fait de culture, d'hébergement, de loisirs et de beautés naturelles.

[*Français*]

Monsieur le Président, j'aimerais maintenant vous faire part ainsi qu'aux députés de cette Chambre de ce qu'on entend faire à propos de la petite entreprise. A cet égard, ma première priorité consiste à assurer, bien sûr, toutes mes responsabilités de défenseur, de promoteur et de porte-parole des petits entrepreneurs du pays. Je m'acquitterai de ces tâches en travaillant en étroite collaboration avec mes collègues du Cabinet qui oeuvreront pour mettre à exécution les diverses mesures annoncées dans le discours du Trône. Tous conviendront, monsieur le Président, que le prochain débat sur la réforme fiscale annoncé par le ministre des Finances touchera de très près les

petites entreprises canadiennes. Or j'ai déjà rencontré le ministre des Finances (M. Wilson) à ce sujet et il est déjà très conscient des besoins et des préoccupations des petites entreprises dans ce domaine des plus importants. J'entends le consulter fréquemment et à mesure que se poursuivra la réforme lui présenter les options les plus susceptibles de bénéficier aux petits entrepreneurs canadiens.

Comme je l'ai mentionné, nous déposerons bientôt un plan d'action détaillé pour solutionner le problème que pose la question du fardeau de la paperasserie aux petites entreprises. Le plan traitera plus particulièrement du dédoublement inutile des formulaires.

[*Traduction*]

Nous devons améliorer également les modalités de prestation des programmes d'assistance financière à l'intention des petites entreprises. Nous devrons donc simplifier les formulaires, réduire la paperasserie, surtout pour les niveaux d'assistance inférieurs, et traiter plus rapidement chaque demande. Nous continuerons à trouver des moyens de répondre aux besoins financiers des petites entreprises dans tout le Canada. Nous allons évaluer les mécanismes financiers actuels pour voir s'ils sont en mesure de fournir aux petites entreprises un financement par emprunt et un capital de risque suffisants. En particulier, nous devons prendre en considération les besoins financiers de nos plus petites entreprises et trouver de nouveaux moyens de leur assurer des investissements à leur début et pour leur expansion future.

[*Français*]

L'une des plus importantes contributions de la petite entreprise à l'économie touche l'innovation industrielle. De par leur nature les entrepreneurs sont des innovateurs. Il incombe au gouvernement de voir à ce que ses politiques favorisent le maintien de ce rôle.

Au niveau d'un autre programme dont j'ai la responsabilité, savoir, celui du développement économique des autochtones, il faut continuer dans la veine dans laquelle on est engagé et, bien que certaines personnes vont clamer que les résultats ne sont que très «sensibles», il faut quand même continuer de travailler.

• (1430)

[*Traduction*]

Je conviens qu'il reste encore beaucoup à faire pour promouvoir l'indépendence économique de nos populations autochtones. Par la force des choses, il faut commencer avec les programmes actuels de développement économique des autochtones. Par conséquent, j'envisage de prendre des mesures pour améliorer l'application du programme de développement économique des autochtones, pour élargir les critères d'admissibilité au programme et pour assurer un meilleur équilibre de ses initiatives dans la région en encourageant davantage les projets du Nord et de la région de l'Atlantique. Chacune de ces améliorations ont été réalisées, et continueront à l'être, grâce à une étroite collaboration avec les chefs autochtones et le conseil de développement économique des autochtones lui-même.

Pourquoi attache-t-on autant d'importance à la petite entreprise? Parce qu'elle est responsable de 70 p. 100 des nouveaux emplois créés. C'est là principalement que se manifeste l'esprit d'entreprise canadien. En effet, le dynamisme de nos entrepreneurs est devenu maintenant la principale source d'emploi et d'expansion économique au Canada.

Un autre aspect important est le fait que les femmes d'affaires, qui jouent un rôle de plus en plus grand dans notre économie, possèdent maintenant une petite entreprise sur trois, au lieu de seulement 18 p. 100 il y a dix ans. Les études montrent également que presque deux fois plus d'entreprises dirigées par des femmes, plutôt que des hommes, sont couronnées de succès. Le gouvernement fera tout son possible pour créer un environnement dans lequel ces femmes d'affaires pourront créer des emplois.

[*Français*]

Et ces efforts se feront également pour essayer d'encourager nos jeunes à contribuer à la prospérité du pays en leur inculquant l'esprit d'entreprise et en leur fournissant un encadrement institutionnel qui, sans brimer leur esprit d'indépendance et leur créativité, va quand même leur permettre de réaliser leurs rêves.

[*Traduction*]

M. Thacker: Monsieur le Président, je voudrais interroger le ministre au sujet de l'entente auxiliaire conclue entre le Canada et l'Alberta en matière de tourisme. Je le lui demande au nom des Canadiens du sud de l'Alberta. Comme le sait le ministre, même si d'une certaine façon cela remonte à avant son entrée en politique, les relations entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux n'avaient jamais été aussi mauvaises. Je soupçonne que c'est l'une des principales raisons pour lesquelles le ministre s'est lancé en politique active. Toutefois, depuis que les progressistes conservateurs ont pris le pouvoir en reconnaissant que les relations fédérales-provinciales n'avaient jamais été aussi mauvaises, nous avons signé, je crois, plus d'une cinquantaine d'ententes de développement économique régional dans la province de l'Alberta, dont une sur le tourisme. Je tiens à dire au ministre à quel point cet accord donne de bons résultats.

En tant que député de Lethbridge—Foothills, je suis absolument ravi d'assister à des réunions auxquelles participent des responsables du tourisme de la ville de Lethbridge, qui compte quelque 60 000 habitants, et des villes et villages environnants ainsi que du parc national de Waterton Lakes. C'est un plaisir de constater que tous ces gens se parlent finalement grâce à cet accord touristique. Ils considèrent désormais le sud de l'Alberta comme un tout et non comme diverses villes, Lethbridge, Cardston ou Crowsnest, cherchant à s'arracher des touristes. Ils s'entendent maintenant pour établir des plans de sorte que les touristes puissent visiter tous les coins du sud de l'Alberta dans une excursion d'un jour ou deux. Ces réunions sont absolument réjouissantes et n'auraient pu avoir lieu sans l'entente sur le tourisme.

L'entente auxiliaire sur le tourisme a permis à des personnes riches d'idées et d'énergie de mettre de l'avant des projets originaux et de demander jusqu'à 35 p. 100 de leur apport en capital. Des projets très originaux ont été approuvés dans ma circonscription. Je sais que la même chose se produit également dans d'autres régions de l'Alberta. Au nom des personnes qui ont pu bénéficier de cette entente et se sont adressées à moi, qu'il s'agisse d'agents du tourisme, de propriétaires de

motels ou de petites entreprises, je remercie le ministre. Je tiens à ce qu'il sache à quel point ces personnes apprécient la démarche adoptée.

Je désire maintenant poser une question au ministre. Peut-il nous dire combien d'autres provinces ont signé de telles ententes auxiliaires? Si l'Alberta est la seule, je recommande fortement au ministre d'inciter les autres à conclure une entente de ce genre car elle donne d'excellents résultats.

M. Valcourt: Monsieur le Président, je suis heureux que le député soulève ce point important qu'il faut replacer dans le cadre plus vaste des objectifs visés par le gouvernement. Nos détracteurs ont fait des gorges chaudes lorsque nous avons parlé de réconciliation nationale. Si nous ne pouvons pas travailler de concert avec les provinces, nos partenaires dans la fédération canadienne, où irons-nous? Nous avons conclu des ententes auxiliaires sur le tourisme avec toutes les provinces et territoires du Canada et elles fonctionnent très bien.

Des voix: Bravo!

M. Valcourt: Les belles paroles font leur temps, il faut un jour passer aux actes. J'ai visité tout le pays. J'ai rencontré beaucoup de mes homologues provinciaux. Toutes les ententes signées avec les provinces fonctionnent à merveille. On nous dit que pour la première fois, les provinces ont le sentiment que le gouvernement fédéral reconnaît toute l'importance du tourisme pour l'économie canadienne. Cette industrie de 20 milliards de dollars fait vivre 600 000 travailleurs. Nous entretenons des rapports étroits avec nos homologues des provinces. Je suis convaincu que c'est dans le meilleur intérêt de la population de Lethbridge, en Alberta, comme de partout ailleurs au Canada.

[*Français*]

M. le vice-président: A l'ordre! L'honorable députée d'Outremont (Mme Pépin) sur une question ou un commentaire.

Mme Pépin: Monsieur le Président, j'aimerais poser une question au ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme.)

J'étais très heureuse que le ministre souligne le nombre de femmes entrepreneures ainsi que le fait qu'il y a plus de femmes entrepreneures que d'hommes. Mais j'aimerais que le ministre nous dise ce que son gouvernement a fait pour aider ces personnes, parce que je ne crois pas que ce soit grâce au gouvernement conservateur si le pourcentage de femmes entrepreneures est si élevé?

J'aimerais également qu'il nous dise ce que son gouvernement se prépare à faire pour maintenir ce pourcentage?

M. Valcourt: Monsieur le Président, mon honorable collègue de l'Opposition soulève sans doute la question la plus importante. Qu'a fait ce gouvernement pour les femmes entrepreneures au pays? Ce qu'on a fait, c'est que nous avons pris des mesures budgétaires et fiscales, nous avons mis de l'ordre dans les dépenses du gouvernement, nous avons «embarqué» sur un programme de réduction du déficit qui a créé quelque chose que ni le parti libéral et ni le Nouveau parti démocratique ne peuvent mesurer et qui est là, et c'est la confiance dans l'économie canadienne: Des taux d'intérêt comme on les connaît aujourd'hui, soit les plus bas en huit ans. C'est exactement ce que les femmes entrepreneures, les quelques centaines de femmes que j'ai recontrées à Winnipeg, la semaine dernière, m'ont dit avoir besoin. Ce sont là les mesures qu'on peut prendre.

Partout au pays, si on considère . . .

Mme Pépin: Ce n'est pas à cause des conservateurs . . .

M. Valcourt: . . . la députée nous dit que ce n'est pas à cause des conservateurs. Mais ce qu'il faut considérer, c'est le nombre de démarrages, mais ce qui est plus important, c'est le nombre de faillites de ces nouvelles entreprises. C'est à cela qu'on mesure l'efficacité d'un gouvernement. Et si mon honorable collègue veut vérifier les faits, elle va s'apercevoir qu'avec des taux d'intérêt plus bas, comme on l'a réalisé, cela a favorisé moins de faillites de femmes entrepreneures au pays.

• (1440)

Quant aux mesures qu'on va prendre à l'avenir, c'est qu'on va continuer dans le même train, c'est-à-dire garder un bon climat économique, et nous avons, par exemple, à l'heure actuelle, des projets pilotes, projets incubateurs d'entreprises qui sont ouverts aux entrepreneurs du pays, qu'ils soient jeunes, qu'ils soient des femmes ou des hommes. Avant longtemps, je compte pouvoir déposer une politique qui va, j'en suis convaincu, être à l'avantage de tous les entrepreneurs parce qu'ils pourront bénéficier de ces centres d'entreprise, espérons-le, partout au pays.

M. St-Julien: Monsieur le Président, je suis très content d'entendre le ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme). Il y a deux questions que j'aimerais lui poser, la première concerne les autochtones.

Quand on parle de la Convention Cris-Naskapis de la Baie James, et on sait qu'hier, les grands chefs Ted Moses et Billy Diamond ont fait certaines remarques concernant le côté économique, j'aimerais lui poser la question suivante, concernant la Baie James, le programme PDEA, le Programme de développement économique des autochtones. A ce jour, le gouvernement a fait beaucoup pour les Cris de la Baie James. Est-ce qu'il prévoit actuellement, dans ce programme PDEA, des modifications ou de l'aide à apporter pour le nord de l'Abitiiti?

Ma deuxième question vient de l'entente de Canada Tourisme avec le Québec. L'Abitibi, c'est une grande circonscription, c'est la plus grande des dix provinces au Canada. Certaines modifications devraient être apportées dans cette entente et est-ce qu'il prévoit, avec le gouvernement du Québec, faire certains changements? Parce que l'Abitibi, dans cette entente de cinq ans, c'est une entente de 100 millions de dollars avec le Québec et qui concerne seulement la chasse et la pêche. On aimerait mieux qu'il y ait une modification faite à cette entente. Prévoit-il une rencontre bientôt avec le gouvernement du Québec?

M. Valcourt: Monsieur le Président, concernant la première question que soulève mon honorable collègue, le Programme de développement économique des autochtones, je vais lui avouer que depuis que j'ai accédé à cette responsabilité, nous avons entrepris une révision en profondeur du Programme, révision qui doit se faire, bien sûr, en étroite consultation avec les autochtones eux-mêmes. Vous saurez que le Programme est administré en partie par un conseil formé en grande partie d'autochtones et ceux-ci m'ont fait des recommandations quant à la livraison du Programme, où il y a des améliorations à faire et aussi quant aux critères d'admissibilité au Programme.

Des consultations sont actuellement en cours avec les autochtones, avec d'autres ministères qui sont impliqués également et je compte, dans un avenir pas tellement lointain, être en mesure de faire une annonce à ce sujet-là.

Quant à l'entente touristique avec le Québec, son succès est tel qu'après à peine quelques années, les fonds s'en vont rapidement. Vous savez, ou les députés devraient savoir, qu'il restait un volet de cette entente touristique que nous sommes en train de négocier et de régler avec le Québec, celui justement de la pourvoirie, de la chasse et de la pêche.

Maintenant, le député nous demande de considérer la région de l'Abitibi qui est une grande région du Québec, une région importante avec un potentiel touristique très fort, je le reconnais. Et sûrement que ses représentations seront prises lorsque je rencontrerai mon collègue et homologue provincial, M. Picotte, que j'ai déjà d'ailleurs rencontré une fois et que je suis sensé revoir à nouveau dans quelques semaines. A ce moment-là, je me ferai surement un devoir de discuter de la question qu'a soulevée mon collègue avec le ministre Picotte.

M. le vice-président: Nous allons poursuivre le débat avec l'honorable députée d'Outremont (Mme Pépin).

Mme Lucie Pépin (Outremont): Monsieur le Président, il me fait plaisir de me retrouver dans cette Chambre pour vous livrer mes réflexions sur le discours du Trône.

Monsieur le Président, ma première remarque se rapportant au discours du Trône fait état de l'ordre de présentation des sujets abordés par le gouvernement.

Le gouvernement conservateur a, dans un premier temps, traité de la réconciliation nationale, puis du renouveau économique, puis du rayonnement international pour finalement parler de la justice sociale.

Monsieur le Président, permettez-moi de douter que les Canadiens et les Canadiennes se soucient davantage du rôle international du Canada que de la justice sociale. En fait, de nombreux sondages nous indiquent sans équivoque que les principales préoccupations de la population canadienne portent sur le chômage et les besoins sociaux. Je crains donc que la place réservée à la justice sociale dans le discours du Trône corresponde en tout point à l'importance que le gouvernement conservateur lui accorde malgré les nébuleuses rhétoriques gouvernementales utilisées.

Au sujet du dossier traitant de la condition féminine, le gouvernement conservateur manifeste des intentions qui, à première vue, sont intéressantes. Toutefois, les déclarations gouvernementales ne se sont, par le passé, que rarement traduites en action concrète. Il semble que cette fois-ci la même chose se reproduise.

Je suis heureuse d'apprendre que le gouvernement reconnaît enfin la nécessité de s'ajuster aux changements structurels de la cellule familiale. Rappelons que près de 15 p. 100 des familles sont composées d'un couple: mari travailleur, conjointe au foyer. Si on regarde la formation des familles actuelles, il s'agit de se rappeler qu'il y a quelques années les femmes ne travaillaient pas à l'extérieur et avaient en moyenne quatre enfants—je veux dire que cela se passait il y a 25 ans—et si on regarde actuellement le taux de natalité et le profil de la famille traditionnelle, on se rend compte que l'image a bien changé. Il s'agit de se rappeler que la famille traditionnelle où les enfants vivent avec leurs parents biologiques et où on vit du salaire du père représente actuellement que 10 p. 100.

La famille comportant un seul soutien constitue 29 p. 100 des ménages. Et selon Statistiques Canada de novembre 1985, 57.5 p. 100 des femmes qui ont des enfants d'âge préscolaire sont sur le marché du travail; 67 p. 100 des femmes qui exercent un emploi rémunéré, alors qu'elles ont des enfants en bas âge ont un emploi à temps plein, et que la majorité des femmes qui sont dans leurs années les plus fécondes sont sur le marché du travail. En 1984, 69 p. 100 des femmes âgées de 25 à 34 ans étaient actives.

Alors les rôles différents qu'assument les femmes dans notre société doivent nous inciter à mettre en place une série de mesures visant à aider les couples à assumer convenablement leurs obligations familiales. Parmi les mesures, les services de garde constituent une priorité. A ce sujet, j'aimerais faire remarquer que dans le discours du Trône on reconnaissait le besoin des garderies, mais au lieu d'annoncer des mesures précises, le gouvernement a simplement décidé d'entreprendre de vagues discussions avec les gouvernements provinciaux, les syndicats et l'entreprise privée. Bref, beaucoup de paroles, mais peu d'action. Les Canadiens et les Canadiennes s'attendaient à beaucoup plus du gouvernement actuel en matière de services de garde car il y a actuellement une véritable crise dans ce domaine. En effet, seulement 9 p. 100 des enfants qui en ont besoin ont une place dans les services de garde. Les travailleurs et les travailleuses de garderies sont moins payés que les gardiens de jardins zoologiques.

Monsieur le Président, cette situation est tout à fait inacceptable. Des milliers de témoignages nous sont parvenus au Comité spécial de la garde à l'enfance. Des hommes et des femmes de partout à travers le Canada nous ont fait part de leur désarroi et de leurs difficultés face aux énormes problèmes auxquels ils doivent faire face pour faire garder leurs enfants lorsqu'ils ont besoin de travailler ou de poursuivre leurs études. Ce dont la population canadienne a besoin et recherche actuellement, ce ne sont pas de futiles discours mais plutôt de l'action.

Lorsqu'on regarde ce que le gouvernement fait pour les régimes de pensions, il s'agit de regarder de plus près l'inclusion des travailleuses au foyer aux régimes de pensions du Canada. C'est une promesse parmi tant d'autres qui a été faite par le gouvernement conservateur durant la campagne électorale mais qui a été faite l'année dernière par le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social. Le glissement de vocabulaire que j'ai remarqué dans le discours du Trône est digne de la pensée de la Grèce antique. En fait, on parle maintenant d'inclure les conjoints de personnes qui contribuent déjà aux régimes de pensions et non pas tous ceux et celles qui s'occupent du foyer pour autant, pour ceux qui à ce moment-là n'ont pas de conjoint.

Or, monsieur le Président, cela défavorise les chefs de familles monoparentales dont 72 p. 100 sont des femmes. L'aspect le plus insidieux de cette affaire c'est qu'on discrimine encore une fois les femmes en fonction de leur conjoint. Il me semble qu'en 1986 le gouvernement devrait être disposé à remédier à cette situation.

• (1450)

Si on regarde de plus près le rapport déposé par le Conseil national de bien-être social, on note que le taux de pauvreté a diminué pour les personnes âgées ainsi que pour les hommes, mais malheureusement si on examine les conditions de vie des femmes seules, des femmes âgées et des chefs de familles monoparentales on se rend compte que la pauvreté est croissante.

J'aimerais rappeler à la Chambre que six familles monoparentales sur 10 dirigées par une femme vivent sous le seuil de la pauvreté contrairement à la plupart des groupes dans la population. Le taux de pauvreté n'a pas diminué chez les mères seules en 1985. En fait, pour cette classe, la pauvreté augmente de façon constante depuis cinq ans. Une mère seule risque cinq fois plus qu'une épouse de joindre les rangs des démunis. Les femmes représentent près de 60 p. 100 des défavorisées âgées entre 16 et 64 ans. Alors qu'elles forment 51 p. 100 de la population, sept personnes âgées pauvres sur 10 sont des femmes. Alors ces femmes représentent 83 p. 100 des personnes seules âgées et à faible revenu. Chez les familles monoparentales, la disparité est encore plus criante. Une famille dirigée par une femme a quatre fois plus de chance d'être pauvre que celle dirigée par un homme.

Je pense donc que c'est là un constat tout à fait décourageant et je suis un peu bouleversée de voir que la ministre de la Condition féminine dit que le gouvernement conservateur a fait beaucoup pour les femmes. Je pense qu'elle a probablement fait beaucoup pour les femmes qui sont d'un milieu aisé ou de classe moyenne, et il semble que le gouvernement se dirige vers une philosophie qui soit plutôt sociale et élitiste, parce que lorsqu'il s'agit de parler des pauvres et des familles à faible revenu, je ne pense pas que l'action du gouvernement se soit très concrétisée dans ce sens. Lorsqu'à ce moment-là on revient aux travailleuses au foyer aucune mention n'en a été faite dans le discours du Trône.

Évidemment, on a aussi fait mention du nombre de femmes qui ont été nommées récemment à des postes supérieurs de la Fonction publique et dans divers conseils et organismes fédéraux. J'avoue que cela me surprend énormément, car je surveille de très près les nominations, et j'aimerais beaucoup connaître les statistiques sur lesquelles s'appuie le gouvernement conservateur pour affirmer une telle chose. En ce qui me concerne, je possède une autre perception de la situation, étant donné qu'à peine 20 p. 100 des candidats nommés sont de sexe féminin.

Une des promesses également du gouvernement conservateur a été celle du travail à temps partiel. Le premier ministre a été très ferme et s'est prononcé plusieurs fois sur ce sujet en disant qu'une de ses priorités en vue d'aider les femmes serait de faire une définition du travail à temps partiel et d'exiger également que les employeurs donnent des bénéfices marginaux au prorata au nombre d'heures travaillées. Malheureusement, depuis deux ans et depuis le deuxième discours du Trône, aucun mot, aucune mention du travail à temps partiel dans le discours du Trône. Et pourtant on sait qu'actuellement, pour plusieurs familles, un deuxième salaire est nécessaire quand on constate que 42 p. 100 des couples mariés, avec deux parents et deux enfants, la majorité des femmes sont obligées de travailler parce qu'un salaire n'est pas suffisant, sinon elles vivraient sous le seuil de la pauvreté. Alors c'est un dossier sur lequel le gouvernement conservateur avait promis d'agir et, actuellement, il n'en est même pas fait mention dans le discours du Trône.

Si vous regardez de plus près le dossier de la pornographie, on laisse entrevoir que certaines mesures pourraient être prises pour enrayer les formes violentes de pornographie. Alors j'ose espérer que de telles mesures ne connaîtront pas le même sort que le projet de loi C-114 qui est mort au *Feuilleton*.

Enfin, comment parler d'aide aux femmes battues lorsque le gouvernement conservateur accepte de subventionner uniquement les maisons de transition et les familles d'hébergement oeuvrant dans le cadre d'opérations pilotes. J'étais un peu étonnée de voir que le gouvernement conservateur dit que maintenant on va s'occuper des centres de refuge de femmes battues parce que depuis deux ans les coupures extravagantes qu'il a faites dans ce programme ont eu comme résultat la fermeture de plusieurs maisons, de centres de refuge pour femmes battues.

En juin dernier, à Ottawa, il y a eu une réunion des groupes de femmes nationaux et, à l'époque, le ministre qui était responsable du Secrétariat d'État, M. Bouchard, a rencontré ces personnes et on est venu lui dire juqu'à quel point les coupures dans ce budget avaient été désastreuses. Évidemment, on avait répondu que le gouvernement y verrait et que les choses ne se reproduiraient plus. Également, dernièrement on nous a fait état du nombre de femmes qui ont dû être refusées. A Edmonton, 250 femmes victimes de violence familiale ont dû être refusées dans les maisons d'hébergement à Edmonton parce qu'on n'avait pas de place. La même chose s'est produite à Calgary. La même chose se reproduit au Yukon, à Winnipeg et, actuellement, le gouvernement nous dit: On va s'en occuper. Je pense que ce qui devrait être dit et qui serait plus honnête du gouvernement, ce serait de dire qu'il va corriger la situation qu'il a créée, qui, actuellement, est une situation tout à fait désastreuse au niveau des centres d'hébergement pour les femmes.

Également on a dit que la famille constitue la pierre angulaire dans notre société. Alors je veux bien et j'espère que le gouvernement va faire quelque chose également parce que l'on regarde les deux nouveaux budgets qui ont été déposés à la Chambre: une famille avec deux enfants dont les revenus varient entre 18 000 $ et 25 000 $ a vu ses taxes augmenter d'une façon considérable. Ce qui n'est absolument pas arrivé pour les familles qui ont des revenus beaucoup plus importants.

Quand je regarde le discours vis-à-vis des femmes, j'ai l'impression que c'est souvent un exercice de *lip service*. On va nous dire que le gouvernement a agi, a bien fait avec le projet de loi sur l'égalité en emploi. On sait que tous sans exception, les groupes qui sont venus témoigner devant ce comité ont dit que le projet de loi serait tout à fait inefficace parce qu'il n'avait pas de «dents». Alors tout ce que j'espère, c'est que le gouvernement va cesser de faire du babillage et qu'il passera à l'action au niveau des femmes parce qu'actuellement on parle de promouvoir les femmes, de leur donner des places dans la société, et la chose la plus importante, je pense, c'est la condition économique des femmes. On sait qu'actuellement, si vous n'avez pas de bons services de garde, de travail à temps partiel, de travail à temps partagé et si on n'a pas aussi un programme

d'action positive, cela va être excessivement difficile de leur donner la place qui leur convient dans la société. J'espère que le gouvernement va cesser à ce moment-là de faire des promesses, de faire des consultations et des conversations et qu'il va passer à l'action.

Mme Bourgault: Monsieur le Président, la députée d'Outremont (Mme Pépin) s'intéresse aux questions des femmes et je voudrais la féliciter de cet engagement. Monsieur le Président, on dit souvent que les comparaisons sont boîteuses. J'aimerais par contre en faire une. J'aimerais comparer un petit peu les problèmes graves que vivent les femmes, surtout les femmes monoparentales, avec un peu la dégénérescence de nos forêts au Québec. Vous allez comprendre pourquoi. Il aurait fallu, il y a vingt ans, que le gouvernement de l'époque fasse des choses, prévoie ce qui allait arriver au sujet des forêts. Il aurait fallu légiférer, mettre en place il y a vingt ans des projets précis pour aider nos forêts du Québec à reprendre vie et surtout voir au reboisement.

Monsieur le Président, il aurait fallu que le précédent gouvernement libéral, il y a 10 ans, fasse des projections sur la qualité de vie des femmes d'aujourd'hui. Ce n'est pas hier qu'on règle le problème de demain, surtout pour un gouvernement. Un gouvernement doit avoir des projections à long terme et avec tous les scientifiques et les recherchistes que nous avons aujourd'hui. Il y a longtemps que le problème est dans l'air. Maintenant, comme on dit en bon Québécois, il nous arrive en pleine face.

Moi aussi, monsieur le Président, je suis la première désolée, j'ai envie de pleurer lorsque je vois ces femmes monoparentales, lorsque je vois ces femmes itinérantes à Montréal qui n'ont même pas de place où habiter. Cela me choque que des congénères, des filles comme moi—il y en a de mon âge, soit de 35 ou 36 ans—n'aient pas de foyer. Nous n'avons pas prévu qu'avec l'éclatement de la famille on était pour en arriver à cela aujourd'hui.

Et on nous dit que c'est la faute du gouvernement conservateur. Eh bien je regrette. Je regrette, mais ce n'est pas de la faute du gouvernement conservateur. C'est la faute du gouvernement précédent.

J'aimerais poser la question à ma collègue d'Outremont (Mme Pépin). Comment se fait-il que son gouvernement, à l'époque, il y a juste cinq ans, pas deux ans, mais juste cinq ans: Qu'ont-ils fait afin de prévoir ce qui arrive aujourd'hui? Aujourd'hui, monsieur le Président, si nous avions eu une projection adéquate on n'aurait peut-être pas à faire face à ce problème. Mais voilà nous l'avons et il faut y voir.

C'est sûr et je suis la première, et la ministre de la condition féminine (Mme McDougall) est la première, je le sais, à travailler dans ce sens-là. Le premier ministre l'a dit à plusieurs reprises, monsieur le Président. C'est un problème grave et un problème de société, un problème qui concerne tout le monde. Il faut y voir.

Je voudrais poser la question suivante à ma collègue: Qu'a fait son gouvernement il y a cinq ans afin de prévoir cela?

Mme Pépin: Monsieur le Président, moi je suis un peu désolée de voir qu'on compare nos belles forêts, qu'on compare à ce moment-là la situation de notre famille monoparentale à un problème écologique.

Je voudrais simplement souligner à ma collègue que le gouvernement libéral a fait plus, je pense, pour les femmes au Canada que, actuellement, son gouvernement a fait.

De plus, actuellement, le Canada a été reconnu comme un des pays les plus d'avant-garde au niveau des lois pour les femmes et ce n'était pas sous le gouvernement conservateur.

La députée veut savoir ce que mon gouvernement a fait. Je vais lui demander ce que son gouvernement a fait avec le Programme d'habitations. Vous avez fait des coupures importantes, particulièrement à ce programme touchant les familles monoparentales. Actuellement c'est là un des problèmes qui les touchent le plus.

Et aussi au sujet du projet de loi C-62 sur l'égalité dans l'emploi. J'ai fait partie de ce comité et j'ai vu de mes collègues conservateurs, alors qu'on ne les avait pas vus du tout pendant le comité, venir voter contre. Il n'y a pas eu une femme même qui faisait partie de ce comité-là qui a appuyé les 30 amendements qui avaient été apportés, justement pour aider aux femmes. Mais il n'y a pas eu une seule femme conservatrice qui a appuyé cela.

Ce que le premier ministre (M. Mulroney) dit et ce que le premier ministre fait, cela fait deux. A ce moment-là, comme vous le dites, vous êtes pris avec un problème. On avait quand même mis certaines balises que vous avez complètement démolies. Et alors vous dites qu'actuellement vous êtes désolée de voir toutes ces femmes pauvres, ces femmes battues, mais il y avait un programme en place et là encore vous avez coupé et ce d'une manière radicale. Vous avez tout coupé pour subventionner les centres de refuge pour femmes. Et là vous dites: Maintenant on va s'en occuper. Je comprends que vous vouliez maintenant ramasser les dégâts que vous avez faits.

Alors, si on regarde les bonnes intentions du gouvernement, vous en avez, parce que c'est ce qu'on entend depuis deux ans. Mais lorsqu'on regarde en pratique ce qui a été réalisé, c'est un peu boiteux, permettez-moi de le répéter.

Mme Bourgault: Monsieur le Président, je regrette d'être obligée de rappeler à ma collègue que j'ai fait une comparaison en disant: C'est il y a 20 ans qu'on aurait dû voir à faire des choses, à légiférer afin d'empêcher que nos forêts du Québec se dégénèrent comme aujourd'hui. J'ai voulu faire une comparaison là-dessus. Pour comparer.

Madame la députée d'Outremont (Mme Pépin) nous parle du Programme d'habitations. Je regrette mais pour la première fois le gouvernement fédéral a convenu des ententes avec les provinces. Y a-t-il quelque chose de mieux qu'un gouvernement provincial pour connaître les besoins ayant trait à l'habitation? Le gouvernement fédéral n'avait pas pu, à l'époque, parce qu'il y avait ces éternelles chicanes et on ne pouvait pas s'asseoir à une table pour négocier des choses importantes. Et c'est malheureux aujourd'hui qu'on ne le dise pas assez.

Les Québécoises dont la députée d'Outremont fait mention, ces femmes battues, oui, elles ont peut-être été pénalisées, justement, de ces chicanes. S'il y a cinq, six ou dix ans, on avait pu s'asseoir avec les provinces et essayer de travailler des programmes adéquats, communs, pour aider ces gens-là et non pas pour essayer de trouver des problèmes, aller aider le Tiers monde. Je compends qu'il y a des problèmes dans le Tiers monde, mais je pense qu'on a de graves problèmes ici.

Monsieur le Président, pour la première fois, on s'est assis avec les provinces. On a fini de se chicaner et on s'est demandé ce qui se passait et on a canalisé ses énergies dans un programme fédéral-provincial qui concerne l'habitation. Et je peux vous garantir une chose: J'ai discuté avec des députés du Québec et ils sont contents, autant que nous, autant que moi, autant que de ce côté-ci, du gouvernement, nous le sommes de cette nouvelle entente relative aux habitations. On va miser sur les coopératives. On mise davantage sur les logements pour les familles monoparentales. Je pense que précédemment on a construit beaucoup de logements, il faut vouloir continuer à en construire parce que la population vieillit, et les besoins de logements, pour les personnes du troisième âge, sont aussi pressants. Mais le besoin de logements pour les familles monoparentales est également très pressant. Et c'est dans cette direction qu'il faut canaliser ensemble nos énergies.

J'inviterais ma collègue qui, encore une fois je le répète, est très préoccupée par la question des femmes, elle connaît cela pour avoir été la présidente du Conseil consultatif canadien sur le statut de la femme, s'il y a quelqu'un à la Chambre qui connaît la question des femmes, c'est bien elle. Même, si on voulait éviter toute partisanerie, il faudrait qu'elle reconnaisse que le problème ne date pas d'hier. Il a éclaté aujourd'hui, mais il est dans l'air depuis longtemps. Alors, encore une fois, pour savoir de quel côté de la Chambre on est, qu'on ne dise pas que c'est la faute de quelqu'un et que c'est la faute de l'autre. On s'asseoit ensemble et on essaie de trouver les moyens d'aider ces femmes-là, des moyens de canaliser ensemble nos énergies comme femmes de ce Parlement. On devrait s'asseoir plus souvent ensemble. Je regrette que les questions partisanes parfois prennent le dessus, alors que ce qu'on regarde, elles et moi, et je regarde la députée de Mont Royal (Mme Finestone) aussi qui est très préoccupée par la question des femmes, on devrait mettre la partisanerie de côté et dire: Quand est-ce qu'on se rencontre pour discuter ensemble ce qu'on pourrait faire? C'est ce qu'il faudrait faire, monsieur le Président, pour régler la question de nos consoeurs qui souffrent.

Mme Pépin: Monsieur le Président, je suis très heureuse de la remarque de ma collègue et je voudrais simplement lui souligner que l'année dernière, j'ai convoqué des réunions des femmes des trois partis et je pense qu'on s'est réveillé un très petit nombre. Alors, je pourrais peut-être continuer cette année et le nombre serait augmenté.

Mais lorsque ma collègue disait qu'il y avait des querelles entre les provinces et que depuis que le nouveau gouvernement est là, il semble y avoir une différence, je voudrais simplement lui rappeler que tous les gouvernements provinciaux sont très choqués de l'attitude du gouvernement au sujet de la péréquation. Il s'agit de se référer simplement au Québec, je pense que M. Lévesque et le ministre des Finances ont fait savoir que les coupures d'argent que le gouvernement fédéral lui imposait étaient inacceptables. Également, il y a le ministre de l'Énergie, vous avez le premier ministre de l'Alberta. Les gouvernements provinciaux ne sont pas plus d'accord avec le gouvernement fédéral actuel qu'ils ne l'étaient auparavant. Mais si à ce moment-là les femmes—j'aimerais aussi que ce soit tous les hommes des trois partis—mais les femmes en particulier faisaient un effort pour aider les femmes . . . en général, quand on a du travail, quand on a des résolutions et quand on propose des amendements en comité, précisément pour aider les femmes, je voudrais que les femmes du parti progressiste conservateur soient là et appuient nos amendements. C'est toujours le contraire qui se produit.

On l'a vu pour le projet de loi C-92, on l'a vu pour le projet de loi sur la prostitution, on l'a vu pour la pornographie; toutes les femmes votaient contre. Alors, à ce moment-là, on pourrait commencer à s'aider en appuyant ces choses-là quand on arrive pour discuter des projets de loi.

• (1500)

[*Traduction*]

M. Fred McCain (Carleton—Charlotte): Monsieur le Président, qu'il me soit tout d'abord permis de féliciter le Président et son personnel pour leur nomination et le travail qu'ils accomplissent. La Chambre s'est résolue à modifier le comportement qu'elle avait adopté ces dernières années. Le changement d'attitude que le Président et son personnel ont imposé donnera plus de décorum à la Chambre et rendra une meilleure image du gouvernement canadien en entier. Toutes mes félicitations, monsieur le Président, à la fois pour votre élection et pour la manière dont vous vous acquittez de vos fonctions.

Je félicite également la motionnaire et le comotionnaire de l'Adresse en réponse au discours du trône, ainsi que le député de York—Sunbury (M. Howie) qui, habile comme il l'est, a su comme d'habitude concilier les besoins de sa circonscription et de sa province et ceux de l'ensemble du Canada. C'est là, bien entendu, une de ses caractéristiques depuis son élection. Le député de Madawaska-Victoria (M. Valcourt), mon collègue du Nouveau-Brunswick, ministre d'État aux Petites entreprises et Tourisme a fait en sa qualité de ministre, son premier discours à la Chambre. Une fois encore, il a donné un apercu des exigences locales de l'industrie touristique et de la petite entreprise. A mon avis, c'est un ministre consciencieux et les résulats de son travail seront positifs et permettront d'améliorer et de renforcer les petites entreprises ainsi que l'économie touristique au Canada

• (1510)

Permettez-moi, monsieur le Président, de parler maintenant du discours du trône qui est inusité puisqu'il constitue une liste des engagements du gouvernement. Il révèle l'imagination et la planification dont le gouvernement fait preuve en présentant ses objectifs destinés à favoriser le mieux-être de notre pays.

Aucun député ne devrait critiquer le discours du Trône parce qu'on n'y précise pas comment ces objectifs seront réalisés. Aucun parti n'a jamais dit à la Chambre ni ennuyé les Canadiens en précisant dans le discours du trône comment ses objectifs seraient accomplis. Beaucoup de gouvernements ont présenté des discours du trône qui vantaient des réalisations antérieures mais sans aucune planification positive. Voilà pourquoi le présent discours du trône montre que bien des choses ont été accomplies mais qu'il reste encore beaucoup à faire avec le dévouement et le zèle du gouvernement. Voilà pourquoi je pense que tous les Canadiens peuvent y voir un des discours du trône les plus positifs depuis que je siège ici.

Il y a un autre groupe sur lequel je voudrais attirer l'attention de la Chambre, soit le Conseil économique des provinces de l'Atlantique. C'est un conseil d'ordre bénévole composé de gens qui se consacrent à l'élaboration de politiques et d'objectifs pour la région de l'Atlantique. Ce groupe de personnes compétentes a retenu à son tour les services de spécialistes pour formuler et exprimer les objectifs et les besoins de la région de l'Atlantique. Ces personnes ont acquis un grand prestige dont il y aurait lieu de reconnaître l'importance.

Je pense qu'un de mes électeurs a peut-être formulé aussi bien que n'importe qui les besoins du Canada et notamment ceux de la région de l'Atlantique. Dans un discours qu'il prononçait à la réunion de fondation de la Chambre de commerce à Woodstock, il a dit comment on pourrait y remédier. Il s'agit de W.C. Bull, premier vice-président de la planification sociale à la Banque Royale. C'est un ancien de ma circonscription. Il a été promu depuis et est passé à un autre bureau où il peut exercer ses nouvelles fonctions. Voici ce qu'il a dit à cette Chambre de commerce. Je pense que c'est là un excellent conseil à suivre pour le gouvernement et le Canada tout entier. Le voici:

> Une mission partagée, un attachement commun au bien-être de votre localité et de votre région doivent vous rapprocher. Ce rapprochement c'est un début, mais la difficulté c'est de rester ensemble.

Voilà le défi et l'objectif de notre gouvernement, amener la population du Canada collectivement à se rapprocher et à rester unie. Voilà le défi, mais les partis d'opposition ne s'en rendent pas compte ou ne savent l'apprécier car ils font tout ce qu'ils peuvent collectivement pour diviser et conquérir les électeurs du Canada à leurs fins propres, sans tenir compte des besoins des Canadiens. Les partis d'opposition poursuivent plutôt des fins égoïstes, politiques, qui ne sont pas conformes aux intérêts supérieurs du pays. Je les implore de nous permettre de poursuivre, de développer et de créer un Canada meilleur plutôt qu'un Canada divisé.

Des voix: Bravo!

M. McCain: Ne divisons pas les électeurs du pays. Ne montons pas les uns contre les autres, culture contre culture, région contre région, hommes contre femmes, femmes contre tout le monde et hommes contre tout le monde, à des fins politiques, pour nous gagner des voix. Ce n'est pas là la marque d'un bon Canadien, non plus que d'un bon parlementaire.

Alors permettez-moi de reprendre ce que disait M. Bull:

> Tout d'abord, il faut que les gens dévoués désirent travailler ensemble. Cela exige un degré élevé d'esprit d'équipe.

Voilà ce à quoi il faut viser ici, à la Chambre des communes, un degré élevé d'esprit d'équipe, un rôle constructeur de la part de l'opposition, plutôt qu'un rôle constamment critiqueur et destructif. Pour poursuivre la citation:

> Le bien de la collectivité doit primer les intérêts plus particuliers.

Voilà ce à quoi la Chambre et tous les partis doivent commencer de s'occuper, les intérêts supérieurs du pays tout entier. Allons de l'avant dans cette voie.

Au gouvernement, nous entreprenons des négociations pour obtenir une meilleure situation commerciale avec les États-Unis et avec le monde en général. De tous les secteurs qui ont souffert dans le passé de mauvaises négociations commerciales, l'agriculture est vraiment en haut de la pile. L'agriculture et ses produits constituent notre atout lors des négociations internationales, lorsqu'il s'agit de parvenir à nos fins dans d'autres domaines. En 1954, les importations de produits horticoles se sont élevées à 125 millions de dollars alors qu'en 1985, 31 ans plus tard, nous importons maintenant 1,1 milliard de dollars de fruits et de légumes à la suite de la très grande ouverture du marché canadien aux fournisseurs internationaux. Il faut mettre un terme à cette situation. Il faut exiger des règles plus justes. Nous ne pouvons plus recevoir sur le marché canadien des bouteilles de vin de pays étrangers, surtout ceux de la Communauté économique européenne, à un prix inférieur au coût de la mise en bouteilles au Canada. J'utilise cet exemple, car le vin que nous importons est subventionné, et c'est l'exemple le plus frappant.

Mais venons-en à l'industrie de la pomme. On s'aperçoit que dans le passé, nous avons reçu sur le marché canadien du jus de pomme—produit fabriqué au Canada—à un coût moindre que le coût de conditionnement et de transport ici. Il est écoulé sur le marché canadien au détriment de l'industrie canadienne.

Il est donc important que le Canada obtienne des débouchés équitables sur le marché mondial. Que cela s'applique à l'agriculture, à la pêche ou à n'importe quel produit que nous exportons, nos produits doivent être traités de façon juste sur les marchés mondiaux. Nous sommes une nation commerciale. Nous devons chercher à parvenir à une compétence, à une qualité, à une productivité et à une compétitivité suffisantes pour nous assurer une place sur le marché mondial. Cela doit être l'objectif du gouvernement ainsi que des syndicats, des gestionnaires et des financiers du Canada. Ce sont là nos objectifs et ce n'est qu'ainsi que nous pourrons être compétitifs sur le marché international. Or, nous devons l'être, pour survivre. Ce doit être le principe sur lequel toutes les facettes de notre économie sont basées et notre gouvernement doit fonder ses négociations futures, et nous devons demeurer compétitifs sur notre marché et dans les domaines où nous pouvons obtenir une productivité et une compétence suffisantes pour nous ouvrir les marchés internationaux. Ce doit être notre objectif. C'est alors et seulement alors que nous pourrons être la nation prospère que nous devrions être et souhaitons être.

Dans l'industrie horticole, il existe certains tarifs saisonniers qui ne sont pas négociables. A cette époque de l'année, c'est le temps de la récolte pour la plupart de nos produits horticoles, alors qu'aux États-Unis la saison tire à sa fin, et les Américains peuvent ainsi écouler leurs excédents sur les marchés qui s'ouvrent à eux, dont le Canada est le plus pratique. Ainsi, certains producteurs canadiens de fruits et légumes ne peuvent être compétitifs par rapport aux excédents écoulés par les producteurs américains à la fin de leur saison, mais au début de la nôtre, alors que nos prix devraient être les meilleurs. Nous devons nous assurer une certaine protection, afin de conserver une certaine place dans cette industrie.

Il faut également examiner les pesticides employés au Canada et ceux qui servent à la culture des produits importés au Canada. On autorise la présence, dans les produits maraîchers importés, de pesticides dont l'usage est interdit aux agriculteurs canadiens. C'est injuste. Les marchés internationaux utilisent tous les moyens possibles pour faire obstacle aux importations, notamment les pesticides répandus sur les produits maraîchers et les remèdes mélangés à la nourriture des animaux. Nous devrions protéger nos producteurs autant que les marchés étrangers protègent les leurs. La structure commerciale du Canada est très mal protégée.

• (1520)

Bon nombre de nos entreprises ne peuvent pas être concurrentielles. La culture de la pomme était autrefois florissante. Bien que nous ayons toujours importé des pommes, nous en exportions aussi beaucoup. Nous importons maintenant des pommes de la Communauté économique européenne et d'ailleurs; elles se retrouvent dans nos magasins où elles sont vendues à un prix inférieur à nos coûts de production. Le marché est donc fermé à l'industrie de la pomme. On importe des champignons de Formose et de la Chine. On importera probablement bientôt du jus de pomme de la Chine. Pour être concurrentiels en horticulture et dans les autres secteurs agricoles, nous devons accorder à l'agriculture une juste protection sur les marchés intérieurs ou une aide économique beaucoup plus substantielle que celle que nous lui apportons depuis plusieurs années.

Quelle pitié qu'on n'ait pas le temps de couvrir tous les sujets qui nous touchent. Je parlerai toutefois brièvement des pêches. Je veux lancer un défi au gouvernement, aux syndicats et à la direction de l'usine Star-Kist de Bayside, au Nouveau-Brunswick. Il est temps qu'ils unissent leurs efforts pour remettre leur produit sur le marché, parce qu'il est bon. Pour les consommateurs, sa qualité ne fait aucun doute. Sur les 500 000 dernières boîtes mises en marché avant l'émission de Radio-Canada, on n'en a pas retourné une seule à la Société pour cause de mauvaise qualité et on n'en a trouvé aucune qui ait nui à la santé des consommateurs. Cette usine peut continuer à donner satisfaction aux consommateurs. Elle peut de nouveau couvrir 52 p. 100 de la consommation au Canada avec un minimum de plaintes. En 20 ans d'existence, on lui a renvoyé quelques boîtes avec des plaintes véhémentes, mais jamais d'échantillon. La compagnie n'a jamais vu un échantillon de ses produits rejeté par le consommateur.

J'en appelle aux syndicats, à la direction et au gouvernement pour qu'ils se réunissent autour d'une table et qu'ils résolvent ce problème qui empêche 600 personnes de travailler dans une région où le taux de chômage est d'environ 40 p. 100. C'est une bataille sauvage et injuste qui se déroule sur le dos d'environ 600 innocents, des travailleurs qui ne gagnent pas grand-chose et qui, juste avant Noël, se retrouvent sans assurance-chômage, réduits au bien-être social, dans une communauté qui périclite faute de fonds. Il est temps que l'on commence à s'intéresser sérieusement à ces habitants de ma circonscription.

Dans le domaine de la pêche aussi, je tiens à dire qu'il y a un problème dû aux phoques. Il est important que le Canada se rende compte de la gravité de ce problème. Un tableau montre que le taux de natalité des phoques a augmenté d'environ 25 p. 100 en cinq ans. Alors que la population des phoques augmentait, les quotas des pêcheurs diminuaient pratiquement en proportion inverse. La population totale des phoques de l'Atlantique Nord est telle que leur consommation actuelle est de 2,5 millions de tonnes de poissons par an. Je ne vous dirai pas quelle quantité de poissons capturent l'ensemble des flottes de pêche de l'Atlantique Nord. Toutefois, si quelqu'un s'intéresse honnêtement à la question, il vérifiera et s'apercevra que nous ne pêchons pas 2 millions et demi de tonnes de poissons pour la consommation humaine. Comme les quantités de pêche autorisée diminuent et que la population des phoques augmente, la pauvreté s'abat de plus en plus sur les villages de pêcheurs du Canada atlantique, la qualité du poisson offert aux consommateurs mondiaux se détériore, et notre économie bat de l'aile.

Il faut reconnaître au Canada et internationalement que la population des phoques de l'Atlantique Nord doit être contrôlée, réglementée et réduite. Le Canada n'est pas le seul pays concerné par la question, puisque les quotas internationaux de pêche à l'intérieur de la limite des 200 milles vont soit disparaître totalement, soit être tellement réduits par le Canada que les bateaux de pêche internationaux n'y viendront plus. Nous ne sommes pas les seuls à demander une étude économique des dégâts provoqués par les phoques dans l'Atlantique Nord. Il faut trouver une solution acceptable pour la société, et appliquer cette solution.

On pourrait continuer à parler longtemps des pêcheries, car les besoins sont immenses. Il faut songer aux dégâts subis par le matériel de pêche aussi bien qu'au déclin des stocks de poissons. Un pêcheur de ma communauté a perdu à lui seul 100 000 $ à cause des dégâts causés par des phoques à son matériel. Cela représente une grosse perte pour lui et il n'aurait pas perdu cet argent il y a 15 ans lorsque le Canada s'occupait de contrôler la population de phoques. Je ne souhaite certainement pas l'extinction de cette espèce, mais il est, essentiel d'en contrôler la population de phoques.

Postes Canada a sans doute davantage regressé lorsque le développement de l'électronique a dépassé tout ce que nous aurions pu prévoir ou imaginer. Les Postes devraient fonctionner sur les mêmes bases que tout autre service public. Elles devraient demander au gouvernement la permission de réduire leurs services. Elles ne devraient pas pouvoir le faire de leur propre chef, sans préavis. Le service postal est un véritable scandale dont le gouvernement a hérité et dont l'opposition devrait assumer sa part de responsabilité.

Dans les années 20, j'avais une tante qui vivait à Ottawa et qui écrivait chaque semaine à ma mère. Elle postait la lettre en allant travailler tous les lundis matins. Chaque mardi après-midi, pratiquement sans exception, la lettre se trouvait dans notre boîte aux lettres rurale. Elle était transportée jusque-là au moyen d'une vieille locomotive à vapeur. Une voiture tirée par un cheval en prenait livraison à la gare du chemin de fer. Elle était livrée au bureau de poste de Florenceville où elle était triée, mise dans une voiture tirée par un cheval et livrée à notre domicile vers 3 heures. Qu'est-il advenu de ce service qui fonctionnait si bien au moyen d'une locomotive à vapeur et d'une voiture tirée par un cheval?

Je mets le syndicat, le patronat et le gouvernement au défi de rétablir ce service. Aujourd'hui, chaque bureau de poste doit réaliser des bénéfices. Aucun service public du Canada qui est assujetti à la réglementation fédérale ou provinciale ne peut prétendre réaliser des profits dans chacune des localités qu'il dessert. Les Postes et les Douanes essayent de rentabiliser chacun de leurs bureaux sans se soucier des services dont les Canadiens ont besoin. C'est une façon scandaleuse et brutale de traiter les gens.

Dans ma circonscription, six bureaux ont déjà fermé leurs portes dans la région de Glassville et un septième le fera sans doute sous peu. Accordez-moi encore deux minutes pour finir. Non seulement ce bureau est fermé, mais le service est modifié de telle façon qu'il faut 48 heures de plus pour faire parvenir une lettre dans la paroisse d'Aberdeen, dans le comté de Carleton. Dans les années 20, une lettre d'Ottawa était livrée dans une région rurale du Nouveau-Brunswick en 30 heures. Il faut aujourd'hui 48 heures de plus pour faire parvenir la réponse à une lettre, à cause des réductions de service de la Société des postes. Cet état de choses est inacceptable pour les Canadiens des régions rurales. J'espère ne pas avoir abusé en prenant ces minutes supplémentaires, dont je vous remercie.

• (1530)

M. Brisco: Monsieur le Président, j'ai rarement entendu, concernant la Société des postes, des solutions et des observations plus concrètes que celles du député de Carleton—Charlotte (M. McCain). Le système est dans un état lamentable. Il ne s'agit pas seulement de notre attitude envers les Postes, mais de l'attitude à l'intérieur de cette administration et du mécontentement du public. Rien, y compris les impôts et les problèmes sociaux, n'a, en soi, plus d'importance qu'un service postal sûr.

Je me souviens d'avoir livré le courrier, à Noël, du temps de ma jeunesse. Je ne le nommerai pas par respect pour lui, mais notre facteur était une personne formidable qui donnait un excellent service. Tout le monde l'aimait. Je me souviens avoir livré le courrier à Noël, parce que je n'étais pas assez grand pour soutenir le facteur qui avait trinqué chez les voisins après une année de service dévoué. Je terminais aussi sa ronde quand, de temps à autre, il décidait de faire une pause.

Je voudrais faire état d'un incident qui m'a été signalé et au sujet duquel j'ai dû écrire une lettre dernièrement. Il s'agit d'un facteur qui a refusé de livrer du courrier à une certaine adresse à cause du chien de garde. Je connais la famille qui habite à cette adresse et je puis affirmer que le chien en question est pratiquement aveugle. Quand on a déposé au bureau de poste le message expliquant que le courrier n'était pas livré à cause de ce chien prétendument dangereux, eh bien pendant cette période de deux semaines au cours desquelles il était censé avoir constitué une menace, le chien avait eu le temps de mourir et de se faire enterrer. L'excuse ne tenait donc plus. Après la mort du chien, une nouvelle excuse a été servie, et cette fois il s'agissait d'un chat blanc qui, apparemment, s'interposait sur le trottoir entre le facteur et la boîte à lettres.

Évidemment, seulement un petit nombre de postiers affichent pareille attitude, mais cela ne contribue guère à régler le problème.

Je voudrais dire, pour changer de sujet, que j'appuie le point de vue que le ministre d'État chargé des Petites entreprises et du Tourisme (M. Valcourt) a exposé dans son discours. Il se trouve dans ma circonscription une petite entreprise qui réclamait l'attention particulière du ministre et de ses services pour être en mesure de poursuivre son activité. Bien que certains gouvernements ne voient rien d'autre que les lois et la réglementation, il en est qui réexaminent les questions et trouvent des solutions nouvelles. C'est précisément ce qui s'est produit dans ma circonscription et nous sommes donc assurés qu'il y aura bientôt une quarantaine d'emplois de créés dans une nouvelle industrie. Je remercie le ministre et ses collaborateurs, tant à Vancouver qu'à Ottawa, d'avoir rendu la chose possible.

M. McCain: Monsieur le Président, je tiens à remercier le député de m'avoir accordé son appui. J'ajouterai seulement que le Canada ne saurait prospérer en l'absence d'un esprit de coopération visant à assurer le bien-être de la société. Nous devons tous porter un intérêt fondamental aux besoins de villes comme Montréal, Toronto et Saint-Jean et du Canada rural. Ces préoccupations doivent être partagées par le gouvernement, les employeurs et les travailleurs si nous voulons que le service postal redevienne aussi efficace, rentable et satisfaisant que par le passé.

Je demande à tous les intervenants du réseau postal de réfléchir à ces exigences. C'est notre devoir de faire certaines concessions pour répondre aux besoins du public, que nous fassions partie de la direction, que nous soyons ministre ou facteur. Nous sommes tous au service du public et nous lui devons d'être courtois et efficaces.

La Poste est devenue le meilleur agent de promotion des services de communications électroniques et de messageries au Canada, ce qui coûte énormément cher à ceux qui continueraient à faire exclusivement appel au service postal si leurs lettres pouvaient être livrées en moins de 30 heures, comme elles l'étaient auparavant. J'ignore pourquoi la direction, le gouvernement et les travailleurs ne sont plus intéressés à offrir ce genre de service pour assurer la prospérité des Postes.

M. Johnson: Monsieur le Président, j'aimerais féliciter le député de son discours. Il a fait allusion à l'explosion démographique des phoques dans le nord-ouest de l'Atlantique. Que doit-on faire, d'après les pêcheurs de sa région, pour régler les problèmes causés à la pêche par les phoques?

M. McCain: Monsieur le Président, je remercie le député de sa question. Le gouvernement a toujours accordé une attention très particulière aux populations de phoques dans les régions où la pêche industrielle est pratiquée. Lorsque le gouvernement a mis un terme aux mesures destinées à limiter le nombre des phoques, je crois que la population de phoques de l'Atlantique Nord a pratiquement doublé en sept ans et demi, notamment chez les phoques à selle. Cela veut dire qu'ils consomment deux fois plus de poisson et que cette consommation doublera encore au cours des cinq à sept prochaines années.

Si cela se produit, nous aurons le choix entre le lièvre et le renard, comme diraient les gens de la terre ferme. Nous pouvons avoir les phoques ou les poissons, mais pas les deux. Les phoques consomment une importante ressource alimentaire nécessaire au Canada, à l'Europe, aux États-Unis et au tiers monde. Le gouvernement doit trouver un moyen d'empêcher les phoques de se multiplier ainsi dans l'Atlantique-Nord sinon cette ressource alimentaire disparaitra.

M. Dan Heap (Spadina): Monsieur le Président, je suis heureux d'avoir l'occasion de parler d'un aspect du discours du trône auquel on n'a pas prêté assez d'attention. Il s'agit du bref paragraphe que voici: «Reconnaissant d'autre part que les dispositifs de sécurité sont les plus sûrs garants de notre liberté . . . ». On parle ensuite d'augmenter notre contribution aux forces de l'OTAN en Europe de l'Ouest.

On m'a persuadé, lors de la Seconde Guerre mondiale, d'aller à l'encontre de la tradition chrétienne et de m'enrôler dans l'armée pour tuer des gens afin de lutter contre le fascisme. Je me suis vraiment demandé depuis pourquoi notre pays et nos alliés avaient fait la guerre. Je déplore le parti pris dont témoigne ce passage du discours. Il traduit une confiance exagérée dans la terreur comme moyen de garantir notre liberté et d'assurer la paix. Vous vous souvenez de l'empire romain? Ceux d'entre nous qui ont étudié César connaissent la devise des Romains: «Si tu veux la paix, prépare la guerre». Cela pouvait se défendre du temps de Jules César, lorsqu'il avait un empire en pleine expansion. Mais cette époque est bien révolue. Son pouvoir de terroriser ses voisins a disparu lorsqu'il les eu réduits à esclavage. Il ne pouvait plus s'imposer par la terreur.

• (1540)

Il ne faut pas, j'en ai l'intime conviction, continuer à terroriser tous ceux qui ne sont pas d'accord avec nous. C'est pourtant ce que préconisait le premier ministre précédent lorsqu'il disait: «Ce que nous devons faire, c'est donner la frousse aux Russes». Cela n'a rien donné. C'est plutôt nous qui avons été effrayés. Je préférerais faire confiance non seulement à la tradition judéo-chrétienne, mais aussi, comme la majorité des gens dans le monde, à des paroles comme celles-ci: «L'oeuvre de la justice sera la paix, et le fruit de la justice le repos et la sécurité pour toujours. Observez ce qui est droit et pratiquez ce qui est juste; car mon salut ne tardera pas à venir, et ma justice à se manifester.» En d'autres termes, il ne faut pas chercher remède à nos craintes contradictoires dans une intensification de la peur. L'espoir de la paix et de la liberté doit résider dans la création d'un monde plus juste, et non dans une terreur plus grande encore.

Je regrette d'autant plus que le discours du trône ne prévoie rien contre les dangers de la militarisation. Nous considérons le Canada comme un pays de gens paisibles. Et pourtant, notre économie et notre gouvernement sont en train de se militariser. Par «militarisation», j'entends surtout la promotion d'entreprises associées à la guerre à seule fin de réaliser des profits ou de faire de l'argent et cela, sans se soucier vraiment des risques qu'elles présentent pour la vie, la paix, l'économie et même l'environnement.

Depuis cinq ans que je suis au Parlement, il n'y a jamais eu de débat sérieux sur la question de la défense. Ni le gouvernement actuel ni le gouvernement précédent n'ont jamais proposé que la façon dont on dépense le budget de la défense fasse l'objet d'un débat au Parlement. On a rarement l'occasion d'examiner publiquement les faits. On prête très peu l'oreille aux millions de Canadiens qui, d'une façon ou d'une autre, ont manifesté, vont manifester encore en fin de semaine, et ont manifesté tous les jours de cette semaine à Toronto en faveur de la paix et pour qu'on mette un terme à la course aux armements. Ce sont des gens qui comptaient sur le succès de la conférence au sommet de Reykjavik, il y a deux semaines. Ils ont été déçus lorsque le président des États-Unis, notre allié, a contrecarré toutes les offres intéressantes de l'autre partie en insistant sur son droit absolu de mener à bien le projet stupide de la guerre des étoiles. Mais il n'y a pas que notre allié. Notre gouvernement, sous prétexte de restrictions budgétaires, rogne sur les prestations d'assurance-chômage, les fonds accordés aux garderies publiques, les crédits alloués à la santé et à l'enseignement, le financement du logement social et même l'aide à l'agriculture, accordant trop peu et trop tard pour vraiment soulager les victimes de catastrophes. Pour soutenir notre industrie compte tenu des importations subventionnées, comme l'a déjà signalé un autre orateur, le gouvernement affame le secteur de la fabrication. Peut-être souhaite-t-il qu'il disparaisse du Canada complètement comme le secteur du vêtement. Il n'appuie avec vigueur qu'un seul secteur. Quand il convoque l'équipe des acheteurs du Pentagone et continue de subventionner l'exportation des armes, il se soucie surtout des gros bénéfices et non pas de la défense. Il fournit un appui important aux politiques terroristes du gouvernement américain au Nicaragua. Tout en feignant de s'en défendre, il appuie la guerre des étoiles. Il permet à de plus en plus de navires et de sous-marins dotés d'armes nucléaires de pénétrer dans nos ports, notamment ceux de Vancouver, de Halifax et même de Toronto.

Le gouvernement envisage d'aménager de plus en plus de bases et d'installations militaires; il songe même à autoriser l'OTAN à installer à Goose Bay sa première base sur le littoral occidental de l'océan Atlantique. Ainsi, il a tendance à juger toute l'entreprise de défense et d'armements en fonction surtout de sa rentabilité, sans se soucier d'examiner avec soin de quelle façon elle peut contribuer à la paix. Évidemment, ceux qui osent critiquer cette entreprise sont souvent accusés, sans la moindre justification, d'une loyauté douteuse à l'égard du Canada.

Un exemple majeur m'a été signalé ces derniers mois, soit celui de la base des Forces canadiennes de Goose Bay qui a signé avec des gouvernements de pays de l'OTAN des contrats pour l'entraînement au vol à basse altitude, au grand dam des autochtones de cette région. Depuis des années, on entraîne les pilotes à voler à basse altitude au-dessus des collines du Labrador. Évidemment, il ne s'agit pas de sport, mais les pilotes voient les choses tout autrement. Apparemment, ils aiment bien effrayer les troupeaux de caribous, ce qui peut être fatal pour les femelles qui mettent bas. Apparemment, ils aiment aussi effrayer les familles indiennes et inuites qui se livrent à la chasse, comme leurs ancêtres l'ont fait pendant des milliers d'années avant que nous venions les déranger. Qui plus est, ils

aiment aussi polluer l'air et l'eau des lacs au moyen des gaz d'échappement de leurs appareils. Le prétexte, évidemment, est de préparer les pilotes à échapper aux radars en volant à basse altitude au-dessus des collines de l'Europe orientale et jusqu'en Union soviétique. Autrement dit, il s'agit de leur montrer comment aller frapper l'ennemi au coeur, comme disent les Américains, ce qui est un euphémisme pour désigner une stratégie de première frappe.

Depuis des années, les autochtones de cette région se battent pour obliger le gouvernement à reconnaître leurs droits territoriaux et pour pouvoir exercer sur leurs territoires les mêmes droits qu'autrefois. Pourtant, le gouvernement leur oppose une fin de non-recevoir, et même lorsqu'un vaste gisement de minerai de fer a été mis en exploitation, il n'a à peu près rien fait pour s'assurer que les gens qui ont vécu si longtemps dans cette région puissent en tirer leur subsistance. En fait, la compagnie qui exploitait ce gisement dans une région du Labrador a décidé de mettre fin à son activité peu après que le président canadien de cette filiale américaine eut décidé de se lancer en politique et de devenir le premier ministre du Canada. Maintenant que ces personnes ont été privées de ce moyen de subsistance, on veut les forcer à se faire coupeurs de bois et porteurs d'eau ou peut-être même employés à la cafétéria de cette base de l'OTAN que le gouvernement tente d'attirer au Labrador en dépensant peut-être 100 millions de dollars de deniers publics.

• (1550)

Le gouvernement et la population du Canada se doivent de respecter toutes les cultures du pays, non seulement la française, l'anglaise, l'italienne, la chinoise, l'ukrainienne et les autres cultures d'immigrants, mais également celles des peuples qui étaient ici des milliers d'années avant que nos ancêtres n'arrivent. Il y a un an, lors d'une brève audience d'un comité tenue à Yellowknife, le gouvernement a entendu les représentants de la Nation dénée et de l'Association des Métis demander une politique de défense et une politique étrangère de non-alignement. Pendant des générations et des siècles, ces peuples se sont efforcés de vivre en harmonie avec leurs voisins et de ne pas polluer ni détruire les terres où ils vivent. Ce n'est pas de gaieté de coeur qu'ils lient leur sort à une économie cyclique alternant l'essor et le marasme et qui repose sur la compétition et la guerre. Nous devrions nous rendre à leur sagesse et examiner sérieusement leur demande. Est-il vraiment nécessaire pour le Canada de suivre l'une des deux superpuissances militaires?

Un autre comité a été saisi de représentations semblables de la part d'un groupe qui parlait de Goose Bay. Dans son rapport déposé à la fin de juin, le comité permanent de l'environnement et et des forêts a adressé au ministre de la Défense nationale (M. Beatty) une motion dans laquelle il lui enjoignait de faire cesser immédiatement les vols militaires à basse altitude au-dessus de la Côte-Nord et du Labrador, afin d'étudier sans tarder les effets de ces vols sur l'environnement des régions en question. Le comité où, bien entendu, les ministériels formaient la majorité, a examiné les protestations des autochtones contre la pollution et le dérangement que provoquent les avions volant à basse altitude. Voilà ce que comité a recommandé au ministre de la Défense nationale.

Le délai de 120 jours dont disposait le ministre pour répondre au comité vient tout juste de prendre fin. J'espère qu'il nous dira sous peu s'il respecte l'avis du comité et les revendications des personnes en cause. En demandant au ministre de faire cesser les vols et d'étudier la question, le comité s'est donc porté à la défense de Canadiens qui veulent protéger le territoire national.

Le gouvernement québécois a adopté une position similaire. Il n'attendra pas que le Cabinet fédéral ordonne enfin la tenue d'une enquête mais procédera lui-même à la sienne, puisque le programme de vols à basse altitude ne menace pas que le Labrador mais aussi certaines régions du Québec. Les chefs de file religieux de la région de Goose Bay et d'ailleurs se sont demandé publiquement à qui profiteraient les 500 millions de dollars et plus qui seraient consacrés à la base de l'OTAN et si, dans un monde où règne la famine, il convenait de dépenser autant pour l'armement.

Le ministre de la Défense nationale et l'armée croient, bien sûr, défendre le Canada. C'est justement ce que de nombreux Canadiens remettent en question. Les pilotes qui seront entraînés à survoler les collines de l'Europe de l'Est et l'Union soviétique à la base de Goose Bay donnent à ce pays une bonne raison de craindre qu'on ne les attaque les premiers. Même si on croit qu'il est bon que l'ennemi craigne d'être attaqué le premier, tout le monde sait que la réaction naturelle à cette peur est de frapper le premier. Autrement dit, si nous croyons que l'Union soviétique à l'intention d'attaquer notre pays, nous risquons que cette attaque se déclenche plus tôt que prévu si nous poursuivons le plan provocateur et menaçant appelé offensive en profondeur et si nous formons nos pilotes en vue de l'exécuter. Cela s'applique aussi à la présence des missiles Pershing et des missiles de croisières installés en Europe à 10 ou 12 minutes de vol de Moscou ou de toute autre cible, selon leur emplacement.

Aucune menace de ce genre ne pèse sur l'Amérique du Nord. Il est difficile d'imaginer ce que c'est que de vivre dans un pays qui a déjà été envahi deux fois, de mémoire d'homme, par les armées de l'Occident, soit par ceux que nous appelions les alliés et par un pays que nous appelions l'ennemi mais dont une partie de l'armement lui était fourni à cette fin par les sociétés américaines surtout. On menace maintenant de détruire leurs grandes villes en quelques minutes. Rien ne permet de penser que les citoyens de ce pays soient intimidés au point de vouloir se rendre. Ils ont plutôt pris une initiative extraordinaire équivalent à un désarmement nucléaire unilatéral. C'est le seul nom qu'on puisse donner au moratoire sur les essais puisque les États-Unis affirment que la suspension de ces essais les affaiblirait sur le plan militaire, pour citer le président Reagan. L'Union soviétique est prête à accepter d'interrompre pendant un an ses essais nucléaires pour inviter les États-Unis et leurs alliés, comme le Canada, à conclure un accord visant à mettre complètement fin à de tels essais. Le discours du trône n'en fait malheureusement pas mention.

Le débat se poursuit dans toutes les villes du Canada non seulement dans les foyers, dans les églises et dans d'autres lieux publics mais même dans les conseils municipaux. L'Assemblée législative de l'Ontario en discutera d'ici quelques semaines. Elle étudiera une motion visant à faire de l'Ontario

une zone libre d'armes nucléaires. Bien sur, le conseil municipal de Toronto et de bien d'autres villes ont adopté, il y a quelques années, une motion semblable, ce qui ne permet pas en soi d'atteindre le but visé. De telles motions rappellent que bien des gens sont fermement convaincus que la paix ou la liberté ne s'obtient pas par la terreur mutuelle que s'inspirent les grandes puissances ou les pays frontaliers. Lorsque nous convenons qu'une menace précise pèse sur nous, nous devons faire le nécessaire pour la neutraliser comme nous l'avons pendant la Seconde Guerre mondiale. Cessons d'empiler indéfiniment les armements en croyant stupidement que nous réussirons, en quelque sorte, à terroriser le monde entier au point de le plier à tous nos caprices, comme le souhaite le président Reagan. C'est de la démence de croire que les pays devraient tous chambarder leur gouvernement respectif pour plaire au président des États-Unis. Qu'une telle personne soit le chef du plus grand pays du monde ne laisse pas d'inquiéter. Le Canada doit se dissocier de pareille folie. Il pourrait commencer en déclarant qu'il n'y aura ni base militaire de l'OTAN ni vols à basse altitude à Goose Bay.

M. le vice-président: Y a-t-il des questions ou des commentaires? Le député de Kootenay-Ouest (M. Brisco) a la parole.

M. Brisco: Monsieur le Président, j'ai écouté une partie du discours du député. Je ne sais pas où il a pris l'idée que les avions volant à basse altitude polluent les eaux intérieures du littoral du Labrador. Pourrait-il nous citer des cas précis ou nous indiquer des documents qui le confirment? Pourrait-il nous dire s'il connaît très bien la migration des caribous dans cette région ou s'il n'y connaît rien du tout?

• (1600)

M. Heap: Monsieur le Président, j'ai lu les déclarations de personnes résidant dans cette région et de représentants de l'Église unie et de l'Église anglicane postés dans cette région. J'ai lu les déclarations de spécialistes des sciences sociales qui sont allés étudier sur place la situation que j'ai décrite. De nombreux rapports et témoignages personnels confirment ce que je vous ai décrit. Si le député veut vraiment les avoir, je me ferai un plaisir de lui en donner des copies.

La première autorité que j'ai entendue parler de la migration des caribous a été le président du Taparasat Inuit qui s'adressait au comité des affaires extérieures et de la défense nationale il y a un an à Yellowknife. C'est lui qui a annoncé que les avions qui survolent négligemment la région à basse altitude risquent de provoquer la destruction des hordes de caribous. Personnellement, je ne suis pas encore allé dans le Nord, mais je suis tout à fait prêt à communiquer le nom et l'adresse du président de l'organisation inuit au député s'il veut vraiment aller voir là-bas si cet homme dit la vérité sur la région du pays qu'il représente.

M. Friesen: Monsieur le Président, l'autre soir, la chaîne anglaise de Radio-Canada a présenté un reportage sur ce problème au Labrador dans son émission *The Journal*. D'après ce reportage, étant donné l'ampleur du territoire et sa population, on peut s'attendre en moyenne au survol d'une zone peuplée une fois par mois environ. Le député peut-il me dire comment un passage d'avion par mois risque d'endommager l'écologie ou de nuire à la population?

M. Heap: Monsieur le Président, je pense que le député a dit que l'équilibre écologique n'était pas encore détruit. C'est exact. Ce que l'on veut, c'est arrêter les choses avant que les dégâts ne s'aggravent. Tous les vols devraient cesser tant qu'une étude approfondie de l'environnement n'aura pas été faite. Telle est la principale demande des personnes qui vivent là, de notre comité parlementaire et, je crois, du gouvernement du Québec.

Même si certaines régions ne sont survolées qu'une fois par mois, le fait est que ces gens ne peuvent pas vivre comme ils ont choisi de le faire pendant des siècles sans savoir quand ces pilotes ne viendront pas leur assourdir les tympans. Cela les dérange énormément et les empêche de gagner leur vie normalement. Il semble déjà que la faune des régions survolées soit en régression.

M. Langdon: Monsieur le Président, je voudrais féliciter mon collègue de cet excellent discours. J'espère que d'autres députés sauront avoir la sincérité et les recherches dont il témoigne.

J'aimerais poser au député une question concernant la militarisation dont il a parlé. Si notre pays veut lutter contre la militarisation qui fait peur à tellement de gens, pas seulement au Canada, mais dans toute l'Amérique du Nord et dans le monde entier, quelles seraient les mesures à prendre? A quel genre de manifestation publique le député, qui s'intéresse de très près à ces questions, a-t-il assisté l'année dernière au Canada? Quel genre d'action recommande-t-il aux députés et aux Canadiens qui s'inquiètent de cette militarisation?

M. Heap: Monsieur le Président, je remercie mon collègue de sa question même si je ne pourrai pas vraiment y répondre en quatre minutes. Je mentionnerai trois moyens d'action sans essayer de les examiner tous.

Samedi, de Vancouver à St. John's, nombre d'entre nous participerons à une marche pour réclamer la fin de la course aux armements nucléaires. C'est un vieux sujet. Dans bien des cas nous manifestions déjà il y a 40 ans. Nous n'avons pas encore atteint notre objectif mais, pourtant, beaucoup de gens de différents horizons politiques sont d'avis que nous devons mettre un terme à la course aux armements.

Deuxièmement, j'estime que nous devrions chercher des moyens de renforcer notre économie et d'assurer de nouveau la croissance des entreprises qui fabriquent des biens à usage pacifique. Je n'ai pas honte de mentionner le vêtement, l'une des plus importantes industries de ma circonscription de Spadina. Nous devons faire cela pour ne pas dépendre de l'exportation d'armes pour une large part de nos revenus et pour ne pas participer à la fourniture d'armes à des pays qui, directement ou indirectement, les utiliseront pour étouffer les droits de la personne, comme c'est le cas en Amérique Latine, en Afrique et dans les îles du Pacifique occidental.

Troisièmement, nous devrions vaincre notre propre peur et rencontrer ceux que nous craignons, les Soviétiques, par exemple. Nous devrions nous parler et ne pas laisser seulement les deux chefs se rencontrer. Nous devrions utiliser davantage les possibilités qui existent dans le cadre de la Conférence circumpolaire, une conférence de tous les pays qui touchent l'océan Arctique. Voilà trois actions que j'aimerais voir discuter au Parlement, en vue de parvenir à la paix, en faisant preuve de justice et en discutant d'un juste règlement entre nous et ceux que nous craignons.

M. Bob Corbett (Fundy—Royal): Monsieur le Président, c'est avec grand plaisir que je participe au débat sur le dernier discours du trône. Chose certaine, la situation du Canada à l'heure actuelle est telle que nous attendons tous avec impatience la relance économique. J'ai été extrêmement encouragé par plusieurs des observations faites dans le discours du trône et je m'attends à ce que les graves questions de l'heure soient abordées.

Dans le discours du trône, le gouvernement décrit sa stratégie en trois parties tendant à favoriser la relance économique en faisant preuve de responsabilité financière, en faisant disparaître les obstacles à la croissance et en encourageant de nouveaux investissements. Depuis son élection, il y a deux ans, le gouvernement prend des mesures en ce sens et nous n'ignorons pas également qu'elles ont donné certains résultats. En fait, nous sommes témoins d'une certaine croissance.

Environ 24 578 nouveaux emplois sont créés chaque mois depuis l'élection du gouvernement conservateur. Le taux de la Banque du Canada a chuté. Selon le Conference Board du Canada, la confiance des consommateurs n'a jamais été aussi élevée depuis près de 21 ans et elle n'a été supérieure qu'une seule fois dans notre histoire. Le taux d'inflation est demeuré assez stable à 4 p. 100 depuis deux ans, et les prix n'ont jamais été aussi stables depuis 1971.

Je viens de la région de l'Atlantique et de la circonscription de Fundy—Royal, et je connais donc bien les disparités économiques et régionales. Avant la présentation du discours du trône, nous craignions que le gouvernement ne se soit pas attaqué assez directement à ces disparités régionales. Tous les gens de la région de l'Atlantique ont été heureux de constater qu'on a reconnu clairement les problèmes de disparité régionale dans le discours du trône. Je crois qu'il est grand temps que le gouvernement, ainsi que la plupart des gens, reconnaissent que l'inéquité est inacceptable pour les Canadiens de la région de l'Atlantique, qui sont généralement des gens fiers et autonomes, bien décidés à jouer un rôle actif dans la vie nationale et dans la Confédération. Les habitants de l'Atlantique ne veulent pas davantage de cadeaux. Le fait est que nous tenons à nous affranchir de cet état de dépendance considérable qui oblige nos concitoyens à nous aider. Il nous faut reconnaître que la région de l'Atlantique touche en subventions fédérales quelque milliards de dollars de plus par an qu'elle ne verse au Trésor fédéral. Pareille injustice est injustifiable.

• (1610)

Le gouvernement a pris plusieurs initiatives destinées à faciliter une expansion économique durable dans la région, par exemple le Programme Entreprise Atlantique qui assurera pour 1 milliard de dollars de garanties d'emprunt, le programme de l'agence chargée de faciliter et de coordonner toutes les initiatives fédérales de développement dans la région de l'Atlantique, lequel programme favorisera l'adjudication de contrats du gouvernement fédéral à des entreprises régionales; le programme Entreprise Cape Breton; et les ententes d'expansion économique et régionale mises en oeuvre et ayant connu un certain succès. L'agence fédérale coordonnera, je le répète, toutes les initiatives fédérales de développement dans la région. Son siège social sera sis dans la région de l'Atlantique. Elle veillera à ce qu'il soit fait usage des ressources et des compétences des habitants de la région qui participeront directement à l'élaboration du programme et de la politique d'expansion.

Nous avons entendu parler depuis quelques jours et depuis quelques heures d'autres initiatives et programmes qui ont été mis en oeuvre. Aujourd'hui, le ministre d'État chargé des Petites entreprises et du Tourisme (M. Valcourt) nous a vanté les mérites de la petite entreprise et rappelé qu'il fallait l'encourager à s'établir dans la région de l'Atlantique. Il y a quelques semaines, le ministre d'État chargé des Forêts et des Mines (M. Merrithew) de Saint-Jean a déclaré que l'on venait de reconnaître au Port de Saint-Jean le statut de port régional. Ce sera une véritable bénédiction pour le port de Saint-Jean et pour le Nouveau-Brunswick en général.

Mais il faut faire davantage. Chose certaine, on a commencé du bon pied, et les mesures qui s'imposaient ont été prises. Il faut que le Canada de l'Atlantique obtienne davantage de notre gouvernement qu'il n'a obtenu d'aucun des autres gouvernements ou administrations qui ont précédé. Il se trouve dans une état de marasme économique depuis que la politique nationale a été annoncée en 1879 et que le gouvernement d'alors a voulu changer les routes commerciales normales allant du nord au sud pour les orienter d'est en ouest. Cela a fait du tort au Canada de l'Atlantique, aux provinces maritimes comme on les appelait à l'époque. Les habitants de la région ont traditionnellement fait du commerce du nord vers le sud. Cette initiative a porté un coup dur à notre économie, et nous n'avons jamais connu à nouveau l'époque où nous jouissions d'une prospérité économique égale à celle de nos voisins de l'Ouest.

Je pense qu'il est grand temps de reconnaître qu'il faut créer des relations spéciales entre le Canada et la région de l'Atlantique et reconnaitre le rôle spécial que cette région a joué jadis dans le développement et l'établissement de notre pays.

Monsieur le Président, je vous propose à cette étape de nos négociations avec les États-Unis, alors que probablement l'avenir de la nation, donc de la région de l'Atlantique, n'a jamais été autant d'actualité qu'aujourd'hui, qu'on accorde aux Canadiens de la région de l'Atlantique ce statut spécial que je réclame.

Les États de la Nouvelle-Angleterre constituent un marché auquel les provinces maritimes sont associées et nous en faisons partie du point de vue géographique. Ils ont une population de plus de 48 millions d'habitants. Cela réprésente donc un débouché deux fois supérieur à celui de tout le Canada. Les Canadiens des Maritimes ont entretenu de vieilles relations historiques avec ces États. Nous en parlons presque comme si nous en étions apparentés. Nous les considérons comme de bons voisins faisant partie de notre patrimoine canadien de l'Atlantique. C'est naturel que l'on tienne compte des liens économiques spéciaux qui nous unissent. Ce n'est pas nouveau. Dans les années 1880, un partenaire maritime de la Nouvelle-Écosse a envisagé de quitter la Confédération lorsqu'il s'est aperçu que l'union des provinces et d'Ottawa n'avait pas apporté les avantages économique escomptés.

Les états côtiers constituent le plus grand marché pour les produits de l'Atlantique. C'est un marché qui est en expansion constante. Nos exportations nettes dans la région de l'Atlantique sont supérieures à nos importations. Les Canadiens de l'Atlantique ont de tout temps été en faveur de relations de libre-échange avec la Nouvelle-Angleterre. Maintenant que nous participons à ces entretiens, je constate un renouveau d'intérêt dans la région de l'Atlantique et qu'on envisage un développement économique régional et fédéral. Les mesures et les programmes visant le développement de la région atlantique du Canada qu'on applique depuis deux décennies n'ont certes pas été très efficaces. C'est le moment d'envisager de nouveaux moyens de rétablir la confiance dans l'économie de la région atlantique.

Nombreux sont ceux qui se demandent si un resserrement des liens économiques avec la Nouvelle-Angleterre ne donnerait pas lieu à un type distinct de développement procurant ainsi un débouché prometteur. A titre d'habitant des Maritimes et Canadien de la région atlantique, je suis convaincu qu'un meilleur accès au marché de la Nouvelle-Angleterre serait avantageux pour notre région. On pourrait s'attendre à ce que nos principales exportations de poissons et de produits forestiers s'accroissent tant sous l'angle de la production que de la transformation.

Les tarifs et taxes imposés récemment sur les produits forestiers nous ont causé du tort. Voilà l'une des raisons pour lesquelles il importe davantage à ce stade de notre développement de garantir l'avenir en concluant un accord commercial élargi avec les États-Unis. Cela est d'une importance particulière pour les Canadiens de l'Atlantique. Si nous réussissons, il y aura moins d'incertitude et on sera moins exposés aux difficultés que comporte la loi américaine actuelle qui prévoit des droits compensateurs. Certaines sociétés de la région de l'Atlantique ont fait l'objet d'enquêtes pour établir si elles avaient été lésées par des sociétés américaines. C'est très coûteux. Nous voulons en finir avec cela afin de pouvoir assurer nos débouchés et un avenir à notre population.

• (1620)

Si l'immense marché du nord-est des États-Unis était accessible aux producteurs et aux manufacturiers canadiens, certains d'entre eux s'installeraient peut-être dans les provinces maritimes pour fabriquer des produits destinés au marché américain. Je presse le gouvernement canadien de tenir compte dans ses négociations avec le gouvernement américain de la situation spéciale de la région de l'Atlantique et de ne pas l'oublier lorsque viendra le temps de conclure un accord avec nos voisins du Sud.

Je voudrais dire quelques mots de l'industrie de la construction navale, qui revêt une importance extrême pour ceux d'entre nous qui vivent dans la région de l'Atlantique. J'attire l'attention de la Chambre sur une déclaration qu'a faite le parti progressiste conservateur le 2 août 1984. Il laissait entendre notamment que nous devions nous efforcer de produire une plus grande partie de nos besoins nationaux de navires destinés à la défense, à la garde côtière, aux patrouilles de recherche et de sauvetage, et à la pêche hauturière. Il laissait aussi entendre qu'une toute première priorité d'un gouvernement conservateur serait de créer une industrie de la construction navale vraiment rentable et prospère et que des propositions en ce sens seraient soumises dans le cadre du processus de consultation. On faisait à l'époque quelque sept ou huit recommandations qu'on allait mettre en oeuvre une fois arrivés au pouvoir.

Le secteur de la construction navale éprouve de très graves difficultés économiques au Canada et surtout dans la région de l'Atlantique. Malheureusement, le gouvernement ne semble pas s'être beaucoup efforcé de mettre en oeuvre l'une ou l'autre des mesures proposées avant les élections de 1984. J'estime que nous devrions mettre sur pied quelques-uns des programmes dont nous avions alors parlé.

J'attire aussi l'attention de la Chambre sur une déclaration de l'Association des chantiers maritimes canadiens qui s'est concentrée sur quatre des politiques que nous avions notées à l'époque: imposition d'un moratoire sur les importations de navires destinés à un usage intérieur, conditions financières pour les navires canadiens à usage intérieur, imposition d'un droit de douane de 25 p. 100 sur les navires de pêche de plus de 100 pieds, et accélération des programmes de construction navale et du programme de construction du brise-glace *Polar 8*. J'approuve et j'appuie ces recommandations de l'industrie des chantiers maritimes du Canada. Je demande au gouvernement que j'appuie de mettre en place les politiques que nous avions annoncées avant les élections de 1984. Il est grand temps de reconnaître la contribution que nos chantiers maritimes ont apporté et peuvent encore apporter à notre pays. Nous nous rendons compte que cette industrie est sur le déclin et que les flottes marchandes sont écrasées par des tonnages excessifs.

La Saint John Shipbuilding Company se compose d'un groupe de personnes douées d'une clairvoyance et d'une prévoyance fantastiques. Cette compagnie a rassemblé une équipe d'experts en matière de construction navale et a décidé de se spécialiser dans cette direction. Je la félicite de cette initiative et de sa prévoyance. Si elle doit réussir, et je suis certain qu'elle réussira, il faut qu'elle se concentre sur des domaines plus spécialisés. Avec le genre d'infrastructure actuellement en place, il est certain que les chantiers navals du Canada atlantique, notamment celui-là au Nouveau-Brunswick, qui s'est concentré sur ce secteur bien précis, devraient recevoir un nombre assez important de contrats de construction navale, qu'il s'agisse de frégates ou de sous-marins.

Je remarque aussi que le chantier naval de Saint John est l'un des trois chantiers où devrait logiquement être construit le

brise-glace *Polar 8* selon le consortium qui étudie la question. J'invite le gouvernement à donner la plus haute priorité au chantier de la ville de Saint John quand le contrat de construction du super-brise-glace *Polar 8* sera accordé.

Je voudrais enfin parler des politiques annoncées par le ministre responsable de Parcs Canada. Je suis enchanté à l'idée d'une nouvelle politique des parcs. Le parc national de Fundy se trouve dans ma circonscription. De l'avis de bien des gens, et du mien aussi, c'est l'un des plus beaux parcs du Dominion du Canada. Je souhaiterais qu'il fasse l'objet d'une attention sérieuse. Il y a plusieurs choses que l'on pourrait y améliorer. Il y a aussi plusieurs choses auxquelles le ministre peut répondre, et qui lui ont été signalées par les gens d'Alma et d'autres villages avoisinants. On a suggété notamment de rétablir des itinéraires commentés, d'engager un directeur et un personnel des loisirs, de construire un centre d'accueil des visiteurs avec une exposition maritime et un observatoire de marée, de porter le golf à 18 trous, de transformer la Highlands Inn en lieu de villégiature, de restaurer le site du moulin d'Alma, et de construire l'érablière. Le parc national de Fundy est notre parc national le plus proche de la frontière américaine. Il semble donc très normal qu'il soit aménagé avec une attention et un soin très particuliers.

Je suis très heureux que le ministre ait visité la région le printemps dernier. Les gens étaient très contents, car c'était la première fois depuis son inauguration, dans les années 1950, qu'un ministre responsable de Parcs Canada visitait le Parc national de Fundy, dans notre petite région, pour parler aux gens, entendre leurs commentaires directement et constater la beauté des lieux.

Le processus de développement économique a été lancé par le gouvernement. Je serai heureux d'y travailler avec lui au cours des deux prochaines années, de façon positive et constructive. Je souhaite beaucoup de succès au développement de la volonté de mettre en pratique les politiques que nous avons exposées.

M. Langdon: Monsieur le Président, j'ai passé une partie de mes vacances d'été dans le Parc national de Fundy dont le député de Fundy Royal (M. Corbett) vient de parler de façon si élogieuse. C'est effectivement une très belle partie du pays. J'ai deux questions à poser au député.

N'a-t-il pas été déçu de voir que le discours du trône donnait si peu de précisions sur cette agence de coordination du développement dans la région atlantique, dont on tant parlé? Nous en sommes à la fin du débat sur le discours du trône. J'avais espéré que nous saurions maintenant ce que cette agence allait faire exactement. Le député est-il aussi déçu que je le suis et pense-t-il, comme moi, que ce n'est encore qu'une solution en l'air aux problèmes de la région de l'Atlantique?

D'après certaines discussions avec ceux qui participent aux négociations de libre-échange avec les États-Unis, semble-t-il vraisemblable qu'il soit nécessaire que nous abandonnions certains programmes pour atteindre des objectifs que recherche le gouvernement conservateur dans ces négociations? Semble-t-il nécessaire d'abandonner l'aide régionale qui fait tellement partie des engagements pris vis-à-vis de la région atlantique et d'autres régions du pays? S'il est vrai, comme je le pense, qu'il faille sacrifier cela, le député continuera-t-il à voir autant d'avantages dans la libération de notre commerce avec les États-Unis?

• (1630)

M. Corbett: Monsieur le Président, je félicite le député d'Essex—Windsor (M. Langdon) d'avoir passé une partie de ses vacances dans le Parc national de Fundy, l'été dernier. Il a fait preuve de bon goût. Je regrette qu'il ne m'ait pas contacté lors de son séjour dans cette région, car j'aurais pu l'initier à divers aspects intéressants du parc, lui présenter des gens, lui parler d'histoire et de patrimoine, ce qui l'aurait vivement intéressé, j'en suis sûr. Il repassera peut-être. Les programmes que le ministre a proposés et l'intérêt qu'il manifeste pour la question profiteront à tous les parcs du Canada, dont celui de Fundy.

En ce qui concerne le Programme Entreprise Atlantique et le Programme de perspectives d'achat—région Atlantique, il faut reconnaître que le gouvernement s'est embarqué dans des initiatives majeures. Je signale au député que pour l'année dernière seulement, quelque 88 millions de dollars ont été consentis à la promotion de petites entreprises du Nouveau-Brunswick, dans le seul cadre du Programme de développement industriel régional. Je ne suis pas certain des chiffres pour la région de l'Atlantique au complet, mais il s'agit d'une somme considérable pour ce qui est du Nouveau-Brunswick. L'engagement de un milliard dans le cadre du Programme Entreprise Atlantique, sous forme de garanties de prêts à de petits entrepreneurs, constitue sans doute l'une des initiatives les plus importantes que j'aie vues. Si le député estime que les gouvernements précédents ont fait mieux, qu'il n'hésite pas à nous signaler les programmes. Mais j'en doute. Quoi qu'il en soit, le Programme Entreprise Atlantique est l'un des programmes les plus prometteurs et les plus emballants que j'aie connus au cours de ma carrière de député. Bien entendu, en raison de leur envergure et de leur complexité, il a fallu quelque temps pour mettre en oeuvre ces programmes. A Moncton, il y a quelques jours, le premier ministre (M. Mulroney) a abaissé de 200 000 $ à 100 000 $ le plafond des demandes admissibles, ce qui nous a beaucoup réjouis. Malgré quelques accrocs bien naturels pour un programme aussi vaste, celui-ci est maintenant instauré. Certains ont déjà commencé à en bénéficier. Il offre des perspectives qui me remplissent d'enthousiasme.

La libéralisation des échanges dont le député a parlé ne peut qu'avantager les Canadiens de l'Atlantique. Il y aura sans doute des victimes en cours de route, mais les gagnants seront plus nombreux que les perdants, et il y aura gros à gagner. Les victimes sont probablement condamnées de toute manière. Ces victimes seront les personnes de la région de l'Atlantique qui trouvent extrêmement difficile de concurrencer dans le secteur industriel et le secteur de la fabrication au Canada du simple fait de leur éloignement des grands marchés et des difficultés qu'il y a à établir leurs industries à bonne distance des marchés possibles pour leurs produits.

Étant moi-même de cette région, je sais qu'en raison de nos liens historiques, des chances que nous avons eues par le passé, de nos ressources naturelles et de la circulation de si nombreuses personnes entre ma région et la Nouvelle-Angleterre, les répercussions seront de taille. Si l'on peut critiquer nos négociations commerciales, ce n'est sûrement pas pour avoir tenté le coup. A mon avis, la seule critique possible serait de ne pas avoir essayé. Si nous sortons gagnants de l'aventure, je peux affirmer au député que les provinces atlantiques seront sans conteste les plus grands gagnants de tout le pays.

M. le vice-président: Il nous reste environ une minute pour la question et la réponse. Le député de Carleton—Charlotte (M. McCain).

M. McCain: Monsieur le Président, j'ai un commentaire très court et je tenterai de respecter le délai. L'économie de la région de l'Atlantique repose principalement sur l'agriculture, la pêche et la forêt, auxquelles s'ajoute un autre secteur non négligeable, la fabrication. Ce dernier secteur ne peut que prospérer si on élargit le marché par un accord commercial équitable. J'appuie sans réserve le principe du libre-échange dans toute la mesure du possible mais en instaurant un commerce équitable.

L'un des objectifs du Programme Entreprise Atlantique est de réduire la paperasserie administrative, d'accélérer le traitement de la demande, du moment de sa réception jusqu'à la réalisation effective du projet. Une grande caractéristique du processus est l'utilisation de nouvelles compétences et la réduction de la paperasserie. Une fois cet objectif atteint, le programme se poursuivra rondement et productivement pour le plus grand avantage des provinces atlantiques.

M. le vice-président: Le débat reprend. La députée de Mount Royal (Mme Finestone).

Mme Sheila Finestone (Mount Royal): Monsieur le Président, le discours du trône est un intéressant reflet de la pensée sociale et politique d'un gouvernement. On y apprend beaucoup de choses sur son programme et ses objectifs politiques, et sur ses positions. Cette année, le gouvernement est revenu dans son discours du trône, au XIXe siècle et aux théories sociales de Darwin sur la survivance des plus forts. Le gouvernement semble se satisfaire de ces théories. Il enlève aux pauvres et aux démunis et donne aux riches et aux puissants. Nous admettons qu'il faut réduire le déficit dont l'augmentation est due au soutien généreux qu'on a apporté à nos concitoyens durant la forte récession du début des années 1980. Nous admettons qu'il faut faire quelque chose mais pas aux dépens des personnes âgées, des malades, des familles monoparentales ou des chômeurs d'âge moyen, bref de ceux qui sont le moins capables de supporter un tel fardeau.

Le gouvernement semble incapable d'agir de façon cohérente. Le premier ministre (M. Mulroney) nous dit que le pays est presque en faillite, qu'il faut comprimer les dépenses gouvernementales et les paiements de transfert aux provinces pour réduire le déficit fédéral. Par ailleurs, il trouve un milliard de dollars pour sauver les déposants non assurés touchés par l'écroulement des banques de l'Ouest. Il a encore trouvé 600 millions pour faciliter l'achat de Gulf Canada et 56 millions pour changer la couleur de l'uniforme de nos soldats. Il vient tout juste de décider de dépenser 41 millions de dollars pour faire construire une prison de sécurité maximum dont on n'a pas besoin, dans sa circonscription, où elle n'est pas à sa place. C'est du pur gaspillage.

Les médias ont dit que le discours du trône tente de plaire à tout le monde. Je ne suis pas d'accord là-dessus. Il prouve uniquement que le gouvernement n'a pas la volonté politique de réduire l'écart croissant entre les riches et les pauvres. Il reflète une conception injuste du sens des responsabilités. Le gouvernement continue de favoriser les nantis en portant les remises d'impôt au titre des gains de capital et le plafond des régimes enregistrés d'épargne-retraite à des niveaux dont la majorité des Canadiens ne peuvent même pas rêver, tout en désindexant les allocations familiales et les exemptions fiscales, façon sournoise de les réduire de 3 p. 100.

Je ne m'inquiète pas seulement pour le bien-être social et économique des Canadiens, mais je m'intéresse aussi à la croissance du pays en tant qu'entité politique indépendante et souveraine possédant un riche patrimoine et une riche culture.

Sous la direction du parti libéral le secteur artistique a connu dans les années 70 une croissance plus rapide que la plupart des autres secteurs de l'économie. Au début de la décennie, il n'existait que cinq compagnies de danse professionnelles au Canada. En 1980, il y en avait 23. Le nombre de théâtres professionnels a sextuplé; on en comptait 121 et 50 p. 100 de leurs productions étaient canadiennes. Il y a eu deux fois plus de professionnels des arts visuels, soit 28 755, à la fin de cette période et le nombre de maisons d'édition, dont près des trois quarts sont maintenant canadiennes, atteignait 89, c'est-à-dire plus du double.

• (1640)

Je pourrais poursuivre longtemps encore sur l'évolution qu'ont connue le théâtre, la dance et les orchestres symphoniques. Je me contenterai de rappeler que, lorsqu'il a comparu devant le comité sénatorial des médias de masse, Pierre Berton a déclaré que nous devions croire en nos possibilités et en nos rêves. C'est dans cet esprit que nos artistes ont commencé à revenir au pays pour se tailler une place de choix.

Figurent parmi les mesures très importantes, les exigences imposées aux télédiffuseurs et aux radiodiffuseurs en matière de participation canadienne, exigences qui ont abouti en l'occurrence à la création d'une industrie canadienne de la musique populaire, au retrait des privilèges fiscaux accordés aux revues étrangères, au refus, à des fins fiscales, des commerciaux commandés par des compagnies canadiennes aux stations de télévision situées à la frontière canado-américaine, et la plus importante de toutes, l'augmentation, par tous les gouvernements, des dépenses consenties au titre de la culture, qui s'élevaient à plus de 2 milliards de dollars au début des années 80. Le gouvernement libéral était fier de promouvoir une vision typiquement canadienne de notre patrimoine.

Je voudrais commenter certains termes utilisés par le gouvernement de la deuxième à la dernière page du discours du trône. Je ne peux renvoyer la Chambre à aucune page en particulier, car les exemplaires distribués par le gouvernement ne comportaient aucune numérotation.

L'Adresse

On déclare ceci, dans le premier paragraphe de la deuxième à la dernière page du discours du trône:

> . . . nous devons faire en sorte que tous les Canadiens puissent poursuivre leurs propres idéaux et élargir le champ de leurs possibilités en ayant davantage accès à l'information et à l'acquisition de connaissances sur eux-mêmes et sur le reste du monde.

Je me demande comment ils pourraient faire pour «poursuivre leurs propres idéaux» s'ils ne se reconnaissent pas dans l'image que projettent d'eux leurs propres médias de diffusion.

Songeons notamment au rapport Caplan-Sauvageau qui conclut, à juste titre, que l'on voit trop peu de dramatiques canadiennes sur nos écrans de télévision. Seulement 2 p. 100 des dramatiques diffusées en langue anglaise sont d'origine canadienne. En outre, seulement 28 p. 100 de toutes les heures de programmation disponibles en anglais au Canada, ont un contenu canadien. Autrement dit, les Canadiens anglais sont, à toutes fins utiles, des étrangers dans l'univers fictif de la télévision. Le discours du trône parle d'élargir l'accès à l'information et l'acquisition de connaissances sur le monde, mais nous voudrions que notre connaissance du monde dépasse les confins des États-Unis.

La télévision francophone présente 57 p. 100 d'émissions canadiennes, mais en réalité, le pourcentage d'émission canadiennes que regardent les téléspectateurs francophones est plus important. Selon le rapport Caplan-Sauvageau, cela démontre que les Canadiens regardent bien les émissions à un contenu canadien. En fait, selon ce rapport, la quantité d'émissions canadiennes que regardent les téléspectateurs est directement proportionnelle au montant d'argent disponible. Autrement dit, plus il y a d'émissions canadiennes en anglais et en français, plus les Canadiens les regardent.

Nous n'avons pas besoin du rapport Caplan-Sauvageau pour prendre conscience de la pénurie chronique d'émissions canadiennes de qualité pour les enfants. Ce rapport nous dit cependant que la production d'émissions de télévision pour enfants en langue française et en langue anglaise est en baisse à Radio-Canada à la suite des restrictions budgétaires imposées par le gouvernement. Nos enfants regardent donc des dessins animés américains qui ont tendance à être bruyants et souvent même violents. Comment le gouvernement peut-il continuer à politicailler aux dépens de nos enfants? Cette question est trop grave pour être abandonnée à la politique partisane. Par conséquent, j'espérais que, dans le discours du trône, le gouvernement manifesterait son intention de collaborer avec les deux partis de l'opposition pour accroître le contenu canadien des émissions pour enfants et de la programmation canadienne en général. Malheureusement, le discours du trône ne contient aucune déclaration en ce sens.

Dans un discours qu'elle a prononcé à la conférence du *Financial Post* sur la radiodiffusion, le 29 septembre 1986, la ministre des Communications (Mlle MacDonald) a exposé un processus visant à donner suite aux recommendations du rapport Caplan-Sauvageau. La ministre a déclaré: «Je ferai tout en mon pouvoir pour que les initiatives émergeant de ce processus soient mises en oeuvre avant la fin du premier mandat de notre gouvernement». On aurait pu s'attendre à ce que le discours du trône reflète la détermination de la ministre à suivre certaines recommandations du rapport Caplan-Sauvageau. Malheureusement, ce n'est pas le cas. Il n'en a absolument pas tenu compte.

Au deuxième paragraphe de l'avant dernière page de ce discours, nous pouvons lire ceci:

> Pour amorcer le débat sur ce défi d'une extrême importance, mon gouvernement définira ses objectifs et les moyens de les atteindre.

J'ai deux choses à dire à ce propos. Premièrement, le gouvernement est au pouvoir depuis plus de deux ans. Il est grand temps qu'il définisse ses objectifs. Deuxièmement, je ne comprends pas pourquoi le discours du trône parle d'amorcer le débat. Il dure déjà depuis très longtemps. Depuis son accession au pouvoir, en 1984, le gouvernement a chargé neuf commissions de lui conseiller ce qu'il devait faire sur le plan de la radiodiffusion et de la culture. Ce n'est pas ce qu'on est en droit de s'attendre d'un gouvernement qui a déclaré que s'il était élu, il aurait tout prêt un plan d'action qu'il était impatient de mettre en oeuvre.

Je vois que j'ai épuisé mon temps de parole. Je termine en disant que le gouvernement a fait suffisamment d'études. Il est plus que temps de passer à l'action.

M. le vice-président: A l'ordre. Comme il est 16 h 45, il est de mon devoir, conformément au paragraphe 62(5) du Règlement, d'interrompre les délibérations et de mettre immédiatement aux voix la motion principale. Le vote porte sur la motion principale. Mme Collins, appuyée par M. Girard, propose:

> Que l'Adresse, dont le texte suit, soit présentée à Son Excellence le gouverneur général du Canada:
>
> A Son Excellence la très honorable Jeanne Sauvé, membre du Conseil privé de la Reine pour le Canada, Chancelier et Compagnon principal de l'Ordre du Chancelier et Compagnon principal de l'Ordre du Canada, Chancelier et Commandeur de l'Ordre du Mérite militaire, à qui a été décernée la Décoration des Forces canadiennes, Gouverneur général et Commandant en chef du Canada.
>
> QU'IL PLAISE A VOTRE EXCELLENCE
>
> Nous, sujets très dévoués et fidèles de Sa Majesté, la Chambre des communes du Canada, assemblée en Parlement, prions respectueusement Votre Excellence d'agréer nos humbles remerciements pour le gracieux discours qu'Elle a adressé aux deux Chambres du Parlement.

Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Avec dissidence.

(La motion est adoptée.)

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé) propose:

> Que l'Adresse soit grossoyée et remise à Son Excellence le Gouverneur général par le Président.

(La motion est adoptée.)

M. le vice-président: Puis-je déclarer qu'il est 17 heures?

Des voix: D'accord.

M. le vice-président: Comme il est 17 heures, la Chambre s'ajourne à 11 heures, lundi prochain, conformément au paragraphe 3(1) du Règlement.

(La séance est levée à 16 h 47.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 27 octobre 1986

La séance est ouverte à 11 heures.

[*Traduction*]

RECOURS AU RÈGLEMENT

ON PRÉSENTE DES EXCUSES

M. Lorne Greenaway (secrétaire parlementaire du ministre d'État (Forêts et Mines)): Monsieur le Président, je prie la Chambre de m'excuser si les observations qu'on m'attribue dans les journaux ont été prises en mauvaise part. Je suis désolé que mes paroles aient laissé l'impression que certains de mes collègues et moi ne soutenons pas les femmes dans le rôle qu'elles jouent dans la société. Ce n'est pas le cas.

Je me suis excusé personnellement auprès du secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) et de la ministre des Communications (Mlle MacDonald), dont le travail pour la promotion de la femme est bien connu. J'appuie pleinement leurs efforts et ceux de la ministre chargée de la Condition féminine. Ils s'appliquent tous à établir l'égalité véritable des femmes dans notre société. Ayant moi-même une fille qui poursuit sérieusement une carrière professionnelle, j'affirme à la Chambre que je souscris sans réserve à l'objectif visant à accorder de meilleures chances aux femmes.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LES DÉCRETS

DÉPÔT D'UNE LISTE DE NOMINATIONS

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et du président du Conseil privé): Monsieur le Président, j'ai le plaisir de déposer, dans les deux langues officielles, d'autres décrets annonçant le renouvellement de nominations.

* * *

LES DÉLÉGATIONS INTERPARLEMENTAIRES

PRÉSENTATION DU RAPPORT DE LA DÉLÉGATION CANADIENNE À LA 76^E^ CONFÉRENCE INTERPARLEMENTAIRE

M. Benno Friesen (Surrey—White Rock—Delta-Nord): Monsieur le Président, conformément à l'article 101 du Règlement, j'ai l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, le rapport de la délégation parlementaire officielle qui a représenté le Canada à la soixante-seizième conférence interparlementaire, tenue à Buenos Aires du 6 au 11 octobre.

* * *

LA LOI SUR LA TAXE D'ACCISE ET LA LOI SUR L'ACCISE

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. Pierre H. Cadieux (ministre du Travail) demande à présenter le projet de loi C-14, tendant à modifier la Loi sur la taxe d'accise et la Loi sur l'accise.

M. le Président: La Chambre permet-elle au ministre de déposer le projet de loi?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

[*Français*]

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et du président du Conseil privé): Monsieur le Président, on répondra aujourd'hui à la question n° 1.

[*Texte*]

LA PUBLICATION DE VIA RAIL INTITULÉE «DIRECTIONS»

Question n° 1—**M. Nunziata:**

1. Combien a coûté au total la production de la publication de Via Rail intitulée «Directions», Vol. 1, n° 1, Été 1986, y compris les coûts de composition, d'impression, de distribution et autres?

2. Quel en a été le tirage?

3. Quel en était l'objet?

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Transports): La direction de VIA Rail Canada Inc. répond comme suit:

1. Le coût total était de 83 138,50 $.

2. On a tiré 150 000 exemplaires.

3. Le principal objectif du magazine est de promouvoir le tourisme chez les Canadiens et les inciter à utiliser le train pour leurs voyages.

[*Français*]

M. Lewis: Je suggère, monsieur le Président, que les autres questions soient réservées.

M. le Président: On a répondu à la question énumérée par l'honorable secrétaire parlementaire. Les autres questions sont-elles réservées?

Des voix: D'accord.

* * *

[*Traduction*]

RECOURS AU RÈGLEMENT

LE DOCUMENT PARLEMENTAIRE INTITULÉ *ÉTAT DES PROJETS DE LOI*

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, je remarque qu'aux documents que nous recevons d'habitude il s'en ajoute aujourd'hui un nouveau, intitulé «*État des projets de loi*», qui, je suppose, sera mis à la disposition des députés. Le recevrons-nous chaque jour ou une fois par semaine?

M. le Président: Je remercie le député de sa question. On me dit que le document sera distribué tous les jours sur le pupitre des députés. Il s'agit, plus précisément, d'un document hebdomadaire qui sera remis chaque jour aux députés.

• (1110)

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LES SUBSIDES

JOUR PRÉVU AUX TERMES DE L'ARTICLE 82 DU RÈGLEMENT—LA POLITIQUE COMMERCIALE.

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor) propose:

Que la Chambre blâme le gouvernement de la confusion, du manque d'orientation et du secret qui entourent sa politique commerciale et condamne plus précisément:

1) les efforts malavisés déployés par la ministre du Commerce international pour soumettre aux États-Unis une proposition unilatérale qui a miné la position du Canada avant que le Département du commerce décide d'imposer un droit compensatoire sur le bois d'oeuvre;

2) la réponse faible et contradictoire de la même ministre à cette décision sur le bois d'oeuvre, réponse dans laquelle elle a omis de prendre des mesures fermes au nom du Canada, n'a pas tenu compte de ses possibilités, et ne faisait appel qu'à la simple réthorique et aux interventions devant les tribunaux à l'intérieur de ce système américain de droits compensatoires qu'elle critique;

3) le fait que le gouvernement canadien n'ait pas fait disparaître les effets néfastes sur le commerce du *Farm Bill* américain qui nuit à tant d'agriculteurs canadiens;

4) la faiblesse manifestée par le gouvernement canadien dans sa réponse à la surtaxe sur les importations et à la taxe différentielle imposée par les États-Unis sur le pétrole importé par rapport au pétrole domestique;

5) la façon dont les négociations sur le libre-échange menées par le gouvernement avec les États-Unis ont fait du Canada la cible des droits compensatoires et de l'interventionnisme du Congrès américain au lieu d'aider le pays à échapper à de telles interventions;

6) la faible priorité accordée par le gouvernement aux négociations du GATT par rapport à celle qu'il attribue aux négociations bilatérales détaillées avec les États-Unis; et

7) le fait que le gouvernement ait omis d'évaluer avec réalisme les obstacles constitutionnels massifs à la signature d'un accord bilatéral vraiment juste entre le Canada et les États-Unis.

—Monsieur le Président, je dois avouer que ce n'est pas le premier discours que je prononce à ce sujet depuis un an. En fait, j'ai essayé de montrer les dangers du libre-échange d'un bout à l'autre du pays, de Vancouver à Québec, d'Hamilton à Lethbridge, de Sault Sainte-Marie à Winnipeg, etc. Cependant, le gouvernement ne m'a jamais fait aussi honte ni ne m'a jamais mis autant en colère que depuis quelques mois, alors qu'il se contredit, capitule avant de connaître la décision américaine, exprime sa colère avec des paroles creuses, fait preuve d'une faiblesse et d'une inertie absolues et intensifie sa campagne pour semer davantage la confusion dans l'esprit des Canadiens au sujet de cette question.

Dans mon discours, je désire m'attarder sur la merveilleuse initiative commerciale, puis parler des autres solutions qui s'offraient à nous. Enfin, je me pencherai sur l'incompétence et l'incohérence dont le gouvernement a fait preuve jusqu'ici. Ce faisant, je tiens à garantir à la Chambre et, en fait, aux Canadiens, qu'il ne s'agit pas d'un discours anti-américain.

Des voix: Non.

M. Langdon: En fait, ce n'est pas cela du tout. Mon discours se veut anti-conservateur.

Des voix: Bravo!

M. Langdon: Je le précise, car ce sont les conservateurs qui méritent nos critiques, surtout à ce stade-ci.

Dans ses discours, la ministre du Commerce extérieur (Mlle Carney) prétend que ceux qui s'opposent au libre-échange ne s'intéressent pas aux arguments économiques. Comme d'habitude, elle est dans l'erreur. Elle n'écoute pas. En fait, des arguments économiques probants militent contre la voie que le gouvernement entend suivre.

Voyons ce qu'il en est. Pour commencer, je voudrais me pencher sur la question de la politique économique. Dans un pays comme le nôtre où sévit un chômage aigü, avant d'adopter une politique économique, il est essentiel d'examiner très attentivement les conséquences possibles du libre-échange sur l'emploi. Le gouvernement a entrepris des études à cette fin. Par exemple, il a commandé une étude, effectuée par l'Université du Maryland, et qui a été finalement rendue publique l'année dernière, selon laquelle un accord immédiat et global de libre-échange avec les États-Unis entraînerait au Canada la disparition de 131 000 emplois. Cela va directement à l'encontre des affirmations du Conseil économique du Canada dans son récent rapport.

J'ai assisté récemment à une réunion de comité, afin de demander aux experts du Conseil économique de nous expliquer cet écart. En toute franchise, ils n'ont pu le faire, et ils se sont contentés d'affirmer qu'ils avaient laissé tomber diverses considérations importantes, étant donné que cela fait partie de la nature même des modèles économiques. S'il s'agissait simplement d'une question de contradictions entre deux études économétriques entreprises par des groupes différents, on pourrait dire: «Et puis après?». Mais il y a plus. Ces études ont été effectuées dans le Québec, l'Ontario et même le Manitoba.

Toutes ont été rendues publiques, au contraire de celles entreprises par le gouvernement fédéral et leurs auteurs ont sérieusement dit douter des retombées en matière d'emplois de ce grand projet que nous avons mis en chantier.

Outre la question de la création d'emplois, il convient d'examiner l'argument de fond que le gouvernement nous a présenté, il y a quelques mois déjà, quand il a voulu convaincre les Canadiens de la validité du projet. Comme les membres du comité mixte spécial chargé d'examiner les relations internationales l'ont entendu dire à bien des reprises, le gouvernement a prétendu que, pour échapper au protectionnisme américain, il suffisait d'entamer les pourparlers sur le libre-échange avec les États-Unis. Or il est manifeste à présent que, au lieu de nous y avoir soustraits, ces négociations ont fait de nous la cible des mesures protectionnistes prises par nos voisins du Sud. A coups de droits compensateurs et de mesures protectionnistes, le Congrès américain s'en est pris au Canada. C'est ainsi que dernièrement, il nous a durement assailli sur plusieurs fronts, comme nous le signalons dans notre motion, notamment par l'imposition d'un droit compensateur de 15 p. 100 sur le bois d'oeuvre, d'une taxe différentielle sur le pétrole importé et d'une surtaxe sur les importations en général.

A ceux qui font valoir la logique de ce grand projet sur le plan économique, je rappelle qu'il existe une différence fondamentale ici au Canada. C'est la différence qui existe aux yeux de ceux pour qui une espèce de continentalisme fondé sur le libre-échange est préférable à l'intervention du gouvernement qui, dans des pays comme le Japon, la Suède et l'Autriche, a donné de bien meilleurs résultats que ceux que nous ont valus deux ans de régime conservateur. La ministre a elle-même reconnu que l'objectif principal et primordial des États-Unis dans le cadre de ces négociations était de limiter l'intervention directe du gouvernement par le biais de son activité économique et d'accorder à des agriculteurs, des régions ou des particuliers une aide que les États-Unis considéreraient comme une subvention.

• (1120)

Quatrièmement, il faut se rendre compte de ce qui se passe en Amérique du Nord et du fait que le sud des États-Unis et la côte ouest deviennent des pôles d'attraction parce que leurs lois syndicales accordent plus de droits aux employeurs que ce n'est le cas au Canada; les salaires sont moins élevés, le climat est tempéré et la situation économique est plus avantageuse.

Ce qui est arrivé au Royaume-Uni quand il s'est joint à la Communauté économique européenne nous arrivera sûrement si nous concluons un accord sur le libre-échange avec les États-Unis: nous deviendrons des exploités à la suite de cette tendance continentale. En conséquence, nous serons dans une position semblable à celle du Nord de l'Angleterre, de l'Écosse et du pays de Galles, soit une partie du monde en déclin au lieu d'être en mesure de progresser dans un climat de vigueur, de dynamisme et de défi.

Cinquièmement, il importe de peser le pour et le contre des négotiations et de nous demander ce que nous y gagnerons. Même si nous supposons que nous pourrons conclure un accord sur le libre-échange avec les États-Unis, à quoi devrons-nous renoncer en échange? Il suffit d'examiner attentivement les avantages économiques qui pourraient découler des négociations avec les Américains et de suivre ces négociations commerciales de près pour se rendre compte que nous avons beaucoup à perdre, surtout en ce qui a trait à notre programme de développement régional, à nos programmes agricoles, aux garanties que nous assure l'accord sur l'automobile, aux programmes sociaux et à la plupart des mesures protectrices qui garantissent aux Canadiens une certaine intégrité culturelle. Voilà les avantages que nous risquons de perdre à la suite des négociations en cours.

Les raisons économiques qui plaident contre une ruée vers le libre-échange sont puissantes, claires, et absolument convaincantes pour beaucoup de Canadiens. Elles ne sont peut-être pas convaincantes pour le ministre et pour le gouvernement, mais je pense que pour beaucoup de Canadiens elles ont en fin de compte beaucoup plus de poids que les raisons économiques qui motivent le gouvernement.

Mais il faut bien nous dire que si nous n'adoptons pas la voie du libre-échange, il nous faut une solution de rechange. Cette solution de rechange, nous avons souvent essayé d'en donner les grandes lignes. Elle exige tout d'abord que nous nous retirions des négociations dites générales mais qui excluent les divers sujets de litige qui font tant de mal à notre économie. Par exemple, le dossier du bois d'oeuvre n'a même pas été abordé malgré son importance pour notre économie. Il n'en a pas été question comme sujet de litige aux négociations commerciales, malgré toute son importance.

Si nous nous étions retirés de ces négociations pompeuses pour nous occuper plutôt des différends bilatéraux qui nous opposent, nous serions beaucoup plus avancés et nous ne serions pas maintenant exposés aux menaces qui nous viennent de tous les azimuts, menaces concernant les aciers, le bois et le poisson, produits qui intéressent toutes les régions du pays. Si nous avions adopté la voie recommandée par ceux de notre parti qui siègent au comité mixte, qui consiste à traiter des différends eux-mêmes pour essayer de les aplanir, nous n'en serions pas là.

Nous aurions également des avantages à tirer d'un mécanisme consultatif de règlement des litiges. Cela nous aiderait au moins à établir des statistiques sur lesquelles nous serions tous d'accord. Cela contribuerait peut-être à dégager, par la voie de la négociation, la solution à certains des différends qui nous opposent aux États-Unis.

En outre, il y a des secteurs comme celui de l'automobile dans lesquels il serait possible d'arriver à des accords avec les États-Unis, accords octroyant des garanties qui protégeraient l'emploi et qui protégeraient les chances des petites entreprises. Je pense, par exemple, aux produits chimiques, à l'informatique et au matériel minier, pour lesquels on aurait pu rechercher des possibilités d'accords sectoriels. Mais cette chance a été perdue dans cette tentative globale de décrocher la lune à laquelle la ministre a participée.

Nous estimons qu'il faut prendre au sérieux et appliquer des mesures régissant le contenu canadien. Dans le cas de l'Accord sur l'automobile, ce genre de solution a fait voir toute sa puissance pour ce qui est de donner des emplois, des garanties et des possibilités à nos travailleurs et à nos producteurs. Par exemple, on aurait pu adopter un projet de loi prévoyant un contenu canadien dans l'industrie de l'aéronautique et dans

celle de la fabrication du matériel agricole si tel avait été l'objectif au lieu de tenter de réaliser cete malencontreuse chimère. Nous aurions ainsi mis à exécution les recommandations du comité spécial mixte en ce qui concerne l'aide à fournir aux petites et moyennes entreprises pour leur permettre d'accroîte leurs exportations. En outre, il nous faut aider les entreprises à se réorganiser et à faciliter pour les travailleurs la transition découlant inévitablement des modifications apportées à la politique commerciale. Enfin, notre approche aurait été inspirée des négociations du GATT qui se poursuivent depuis un mois. Nous aurions pu ainsi traiter avec les États-Unis, non pas en tant que pays dix fois plus petit que les États-Unis, mais en tant que pays s'associant avec d'autres pour tenter de dissuader les États-Unis d'utiliser agressivement des droits compensateurs et d'étendre l'application des subsides de façon à menacer sérieusement l'autonomie du Canada.

• (1130)

Une orientation tout à fait opposée a été adoptée. Cette nouvelle orientation devrait être fondée sur la compétence et la cohésion, mais jusqu'ici la politique du gouvernement a été entièrement dénuée de ces deux qualités. Pour utiliser le jargon du premier ministre (M. Mulroney), la ministre s'est effectivement emparée du ballon, et est allée compter un point pour l'équipe adverse.

Une voix: Bravo!

Une voix: Vous n'êtes même pas encore sur le terrain.

M. Langdon: Regardons la situation. Tout d'abord, elle a nui à notre cause au sujet des droits compensateurs sur le bois d'oeuvre avant même que la décision ne soit annoncée, en brandissant le drapeau blanc de la reddition et en annonçant que nous étions disposés à reconnaître que nos droits de coupe étaient effectivement trop élevés.

M. le Président: Je voudrais signaler au député que son temps de parole est presque expiré. Il pourra donc juger combien de temps il lui reste.

M. Langdon: Oui, monsieur le Président. Nous devons parler des faiblesses qui persistent dans les réactions à cette décision. Nous ne devons pas oublier que le gouvernement se montre constamment incapable d'agir, d'élaborer une politique pour l'avenir et de donner espoir au Canada. Au lieu de cela, le gouvernement affirme que le seul espoir est l'abdication et la signature d'un accord de libre-échange avec les États-Unis. Nous disons le contraire: Il serait opportun d'adopter une orientation tout à fait différente. J'en appelle à la ministre et au gouvernement, et j'en appelle en dernier ressort aux Canadiens pour que change la direction qui a été prise jusqu'ici et pour qu'on donne au pays l'espoir dont il a si désespérément besoin.

Des voix: Bravo!

M. Brisco: Je suis troublé par ce que je viens d'entendre à propos de . . .

Une voix: Ou de ne pas entendre.

M. Brisco: Ou de ne pas entendre, c'est juste—à propos d'un certain nombre de points, et j'aimerais revenir sur un ou deux d'entre eux. Je voudrais rappeler tout d'abord la dernière fois que la Chambre a été saisie de la question des droits compensateurs. C'était en 1982-1983. Bien que cela ne soit peut-être pas gravé dans la pierre ni consigné aux archives, la Chambre était alors unanime pour mener la lutte sur ce point, pour unir ses efforts et voir à ce que le problème soit résolu à la satisfaction du Canada. Ce climat n'existe certes pas cette fois-ci.

M. Riis: Grâce à M. Vander Zalm.

M. Brisco: Les néo-démocrates ont rompu les rangs à maintes reprises dès le début. Ils n'ont qu'à lire le texte des interventions du député de Skeena (M. Fulton) et ils verront clairement rapportées dans le hansard les tentatives pour miner les efforts du gouvernement et de l'industrie canadienne.

M. Murphy: C'est vous qui avez démissionné.

M. Brisco: Il y a eu ensuite l'initiative libérale au moment où nous discutions de droits de douanes sur les bardeaux de cèdre. Quel amusant débat l'opposition avait suscité là! Nous avons vu le chef de l'opposition officielle (M. Turner) refuser d'exposer sa position sur l'exportation de billes de cèdre aux États-Unis en se contentant de dire que ç'était un débat pour une autre fois. Un autre député de l'opposition officielle avait par la suite dit qu'ils n'appuyaient bien sûr pas l'exportation de billes, qu'ils ne fermeraient pas les yeux sur ce genre d'initiative qui équivaudrait à exporter des emplois aux États-Unis. Le dernier député de l'opposition à participer au débat a déclaré qu'il était tout à fait en faveur d'expédier les billes de cèdres aux États-Unis en dépit de tous les efforts déployés par le député de Mission—Port Moody (M. St-Germain) pour le dissuader de s'engager dans cette voie, ce qui est grotesque, mais il a pris cette décision et s'y tiendra.

Ce qui nous intéresse le plus aujourd'hui, c'est de savoir quelles sont les autres possibilités? On nous a fait une litanie que je serais gêné de répéter ailleurs—de crainte d'en faire trop dans mon cas et pour ne pas les accabler—et pourtant ils n'ont fait aucune autre proposition valable. Pourquoi n'ont-ils pas exposé leur position sur cette question? Dites-nous ce qu'ils auraient fait. Dites-nous ce que Jack Munro aurait fait.

M. Riis: Nous essayons de savoir ce que vous feriez.

M. Brisco: Il est évident qu'ils ne le savent pas. A mon avis, il est grand temps qu'ils s'occupent des affaires de la Chambre et offrent des solutions valables au lieu de rester tranquillement dans leur siège à se lamenter, ce qui est une habitude de leur parti de toute façon.

Une voix: Bravo!

M. Belsher: J'ai écouté le discours du député d'Essex—Windsor (M. Langdon) ce matin et j'ai rarement vu une telle confusion . . .

M. le Président: A l'ordre. J'aurais dû permettre au député d'Essex—Windsor de répondre à la dernière intervention. C'est ce que je vais faire et je sais que le député de Fraser Valley-Est (M. Belsher) acceptera cette décision.

M. Langdon: Je tiens à dire tout d'abord que de toute évidence, le député n'a pas écouté ce matin. J'ai essayé au moins pendant un tiers de mon discours de présenter toute une série d'autres options dont un bon nombre ont été recommandées par le comité spécial mixte qui a reçu des témoignages dans tout le pays au cours de l'été 1985. Si l'on avait retenu ces options, cela nous aurait mis dans une situation bien moins vulnérable et difficile que celle où nous nous trouvons aujourd'hui.

M. Kempling: Vous êtes un rêveur.

M. Langdon: Quelqu'un prétend que je suis un rêveur. A mon avis, on ne peut dire cela que lorsqu'on se rend compte du cauchemar où nous a plongé la politique du gouvernement.

Une voix: Bravo!

M. Langdon: Je veux répondre précisément à la proposition selon laquelle il devrait y avoir l'unanimité à propos des droits compensateurs. Les députés étaient unanimes à soutenir ces mesures jusqu'à ce que la ministre du Commerce extérieur donne le signal de la reddition. Elle a déclaré alors que nous ne défendrions plus le principe que nous avions défendu dans trois affaires, que les droits de coupe nous concernaient, qu'ils n'étaient pas trop élevés et que les provinces pouvaient les fixer à leur gré. En adoptant cette position, c'est elle et elle seule qui a détruit l'esprit d'unanimité et d'entière collaboration qui régnait à la Chambre sur la question des droits compensateurs. C'est certainement le cas du député de Skeena (M. Fulton). Je ne parlerai pas au nom des députés de l'opposition officielle. Ils sont tout à fait capables d'exprimer leur opinion et ils le feront, j'en suis sûr. Je ne veux pas laisser entendre par là que leurs propos sont exempts de confusion. Je veux dire d'une part qu'il existe une solution de rechange et d'autre part, que l'unanimité était complète avant que la ministre ne l'anéantisse.

• (1140)

M. Belsher: Monsieur le Président, les propos du député d'Essex—Windsor (M. Langdon) démontrent clairement que les néo-démocrates ne savent pas de quoi ils parlent. Il peut parler de confusion! A l'instar de leurs homologues de l'opposition officielle, ils parlent de libre-échange alors que nous parlons d'un meilleur accord commercial. Parlons donc de ce que nous tentons de faire au lieu de brouiller les cartes.

Le député et son parti représentent les syndicats et disent souhaiter que les négociations se déroulent au grand jour. Croit-il vraiment que nous pouvons négocier dans les journaux et sur la place publique? Est-il d'avis que les négociations collectives doivent être menées de la sorte à l'avenir? Est-ce là ce qu'il préconise?

Certains députés de l'opposition, nous l'avons vu, adoptent des points de vue différents. En fait, ils sont à la fois pour et contre. Un jour ils déclarent que nous devons poursuivre les pourparlers sans fléchir. Le lendemain, ils nous disent d'y mettre fin. Pour ce qui est de la question du bois d'oeuvre en Colombie-Britannique et ailleurs au Canada, le gouvernement montre la voie. Quand il parle, il le fait au nom de chacune des provinces et des entreprises du secteur, lesquelles se réjouissent de l'esprit d'initiative que la ministre a démontré aux Canadiens.

Pourquoi ne mettent-ils pas un terme à toute leurs élucubrations et ne s'empressent-ils pas de souscrire à la nette orientation que la ministre a donnée?

M. Langdon: S'il était possible de discerner une orientation nette dans les méandres des déclarations ministérielles sur cette affaire, monsieur le Président, peut-être pourrions-nous nous brancher. Mais elle n'a cessé de louvoyer, tantôt se lançant dans des attaques à l'emporte-pièce contre les États-Unis, tantôt recommandant le recours aux tribunaux et au système américains comme seul moyen de résoudre le différent au sujet du bois d'oeuvre. Elle a adopté des positions contradictoires, embrouillées et, pour tout dire, dénuées de sens. C'est la vérité pure.

Quand aux questions précises qu'a soulevées le député, il n'est pas question que les négociations collectives aient lieu au vu et au su de tous. Or, aux États-Unis, le député le sait très bien, il a été possible d'interroger publiquement le négociateur représentant l'autre partie. Il a également été possible d'étaler au grand jour la teneur de son mandat. Chez nous, il en va tout autrement. En effet, le gouvernement préfère tenir la population dans l'ignorance la plus complète au sujet de la stratégie que Simon Reisman doit appliquer. En insistant ainsi sur le secret, le gouvernement fait du tort non seulement au Canada, mais ruine en quelque sorte ses propres efforts pour trouver une solution. Par ailleurs, en dernier lieu, le député nous a accusés de faire preuve d'inconséquence au sujet des pourparlers; or, nous n'avons cessé de dire depuis le début que nous ne devrions pas participer à des pourparlers . . .

M. le Président: A l'ordre, je vous prie. Je dois informer le député qu'il a épuisé le temps qui lui était accordé. D'autres députés désirent prendre la parole. J'autoriserais une question de plus si la Chambre y consentait à l'unanimité.

Des voix: D'accord.

M. Blenkarn: Monsieur le Président, est-ce que le député pourrait exposer clairement le point de vue du Nouveau parti démocratique, dont il est un porte-parole? Il ne faut pas oublier que les négociations tarifaires de Tokyo aboutiront l'an prochain à une réduction sans précédent de nos tarifs et en fait des tarifs de tous les autres pays. Il faut aussi reconnaître que le principal problème commercial entre les États réside aujourd'hui dans les barrières non tarifaires.

Le député croit-il que nous devrions abandonner maintenant toutes négociations avec notre plus grand partenaire commercial si ces négociations portent sur les barrières tarifaires et non tarifaires? Croit-il que nous devrions laisser aller les choses sans négociation ou que nous devrions négocier une réduction des barrières non tarifaires, ou la suppression de ces barrières, et en même temps une réduction des tarifs?

M. Langdon: Monsieur le Président, je serai très bref. Mon allocution portait sur les grandes avenues que nous aurions empruntées. En ce qui concerne le point précis que soulève le député, je répondrai qu'il faut évidemment se pencher sur le problème des barrières non tarifaires. Toutefois, on peut le faire de deux façons. On peut l'aborder de façon bilatérale à partir d'une position de faiblesse, et en sortir perdant tout simplement à cause de la puissance et de l'influence du partenaire avec lequel on négocie. Je crois que c'est là la démarche que le gouvernement a choisie. L'autre possibilité consisterait à négocier avec les Américains dans le cadre de la prochaine série de négociations sur le libre-échange qui a déjà commencé et à laquelle participent des pays du monde entier. Ces négociations—et je sais de quoi je parle pour les avoir vu démarrer en Uruguay, le mois dernier—semblent devoir déboucher sur un accord plus juste, plus clair et plus avantageux avec les États-Unis que ne pourraient le faire des négociations bilatérales.

• (1150)

L'hon. Pat Carney (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, je suis heureuse d'avoir une fois de plus l'occasion de retracer à la Chambre les grandes lignes de notre politique commerciale, puisque c'est une question importante qui concerne de nombreux Canadiens. Après avoir écouté le député d'Essex—Windsor (M. Langdon), je pense pouvoir résumer son discours en trois mots: négatif, négatif et négatif.

Il nous a montré une fois de plus que le Nouveau parti démocratique était complètement dépassé et à côté de la plaque. Son discours ne comportait rien de constructif. Il ne soulignait pas que le commerce assure l'emploi d'un Canadien sur trois. Il ne disait pas que notre politique commerciale doit servir à garantir et à améliorer l'emploi des Canadiens. Il ne soulignait pas que les Canadiens doivent être concurrentiels, qu'ils le sont et qu'ils veulent l'être. La stratégie du NPD, c'est la confusion.

J'ai déjà fait à la Chambre le bilan des initiatives commerciales internationales de notre gouvernement. C'est à l'opposition de défendre les positions qu'elle a prises. Il suffit que je répète nos orientations politiques et nos réalisations qui sont parfaitement claires.

Permettez-moi de commencer par vous expliquer le contexte de cette orientation de la politique commerciale du gouvernement. Nous partons de la constatation qu'il y a dans le monde contemporain des modifications globales, telles que des modifications d'ordre technologique et des redistributions des partenaires de l'économie mondiale, et de la constatation que les règles qui régissent le commerce international laissent actuellement à désirer.

Le programme exposé aujourd'hui montre que l'opposition vit encore à l'âge de la pierre. Elle ne vit pas dans les années 80, et n'est pas consciente des changements qui s'accomplissent dans le monde entier. Ce sont des changements qui interpellent les Canadiens. Le Nouveau parti démocratique veut faire peur aux Canadiens, mais ceux-ci ont la conviction qu'ils sont capables de vivre et de travailler dans cette mouvance du monde qui nous environne.

De notre côté de la Chambre, du côté du gouvernement, nous nous rendons compte que le commerce, les investissements et la technologie ont créé un monde d'interdépendance. Les pays dépendent plus que jamais les uns des autres en tant que créanciers, débiteurs, acheteurs et vendeurs. Pourtant, les nations et leurs entreprises commerciales se concurrencent aussi plus que jamais. Comme la concurrence globale s'accroît, il faut que le monde des affaires canadien relève le défi et que la politique commerciale du Canada vienne épauler notre aptitude à le relever. Cela est d'autant plus vrai que nous avons un petit marché intérieur et que le Canada a besoin des marchés d'exportation pour vendre. Notre politique commerciale doit toujours être le reflet de cette considération. Or, c'est là quelque chose que le Nouveau parti démocratique n'admet jamais.

Le député parle du GATT. Il a oublié de reconnaître que nous avons mis sur pied une stratégie à deux volets en matière de politique commerciale. D'une part, nous avons nos négociations bilatérales avec les États-Unis, notre plus important client et de loin, qui représentent plus de 70 p. 100 de nos exportations. L'autre volet également important de notre politique, c'est le cycle de négociations de l'Uruguay sous les auspices de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce.

Permettez-moi de commencer par le cycle de négociations de l'Uruguay. Le résultat de la réunion de Punta del Este a été une déclaration ministérielle mise au point aux petites heures du dernier jour de la conférence. C'est une déclaration impressionnante. Elle est beaucoup plus ambitieuse et plus générale qu'on n'aurait osé l'imaginer, compte tenu des pressions qui ont entouré sa rédaction. Le cycle de négociations de l'Uruguay sera l'un des plus lourds de conséquences jamais organisés sous les auspices du GATT. Le Canada a fait inscrire à l'ordre du jour des questions d'importance cruciale pour le Canada. Qu'avons-nous obtenu?

Tout d'abord, les ministres se sont engagés à bloquer la situation dans leurs pays et à revenir sur les mesures protectionnistes, et ils ont établi de meilleures mesures de surveillance renforçant le pouvoir du GATT. C'est important aujourd'hui, car le système du GATT est affaibli.

En second lieu, on a accordé une priorité importante à l'agriculture. La participation du Canada au groupe de Cairns pour un commerce agricole équitable a contribué à faire une place importante à l'agriculture dans l'ordre du jour car nous voulons mettre fin aux guerres de subvention. Nous ne sommes pas les auteurs de ces guerres, nous en sommes les victimes. Nous ne pouvons pas jouer à «faire sauter la banque» comme les États-Unis et la Communauté européenne. Nous nous efforçons au contraire d'arrêter cela.

Troisièmement, nous avons souligné la nécessité de permettre au Canada d'avoir un accès plus sûr à ses marchés. A cet égard, le Canada a formé une coalition avec divers autres pays producteurs de ressources et a réussi à faire mettre à l'ordre du jour les problèmes spécifiques au commerce des ressources naturelles ainsi que des produits à base de ressources.

Quatrièmement, nous avons accepté de discuter des nouvelles questions que sont les services, les mesures d'investissement liées au commerce et la propriété intellectuelle. Ce sont des secteurs auxquels le GATT n'a pas touché, et les services en particulier occupent une place très importante dans l'économie canadienne.

Il ne s'agit pas de la liste complète de nos réalisations, mais elle souligne la vigueur de nos engagements envers le GATT.

Les négociations de Punta del Este ont été un grand succès tant sur le plan international que national. Elles contribueront à endiguer la montée du protectionnisme et, dans la mesure où les prochaines négociations consolideront le système commercial international, elles vont améliorer les perspectives commerciales du Canada.

Ces négociations ont également d'importances conséquences sur le plan national. Pour la première fois depuis que le Canada participe aux négociations commerciales multilatérales, c'est-à-dire depuis une quarantaine d'années, une délégation de ministres provinciaux et de députés de l'opposition assistait aux délibérations. La délégation canadienne était également accompagnée de représentants du secteur privé. C'est là un bon exemple du genre de concertation et de collaboration que favorise le gouvernement.

Tous les députés conviendront sans doute que l'approche multilatérale de notre politique de négociations est bien en place. Je l'ai déjà décrite à la Chambre.

Venons-en à nos négociations commerciales avec les États-Unis. De nombreux Canadiens se sont rendus compte que nous exportions de plus en plus vers un marché étranger, celui des États-Unis et que la montée du protectionnisme se faisait plus pressante, dans le monde entier. C'est cette prise de conscience qui est à l'origine de cette initiative. Quel est le but de ces négociations? Nous voulons redéfinir les règles qui régissent actuellement les échanges entre nos deux pays. Nous voulons garantir et élargir notre accès au marché américain en signant un traité à long terme qui liera les deux parties.

Le député d'Essex—Windsor ne cesse de répéter qu'il s'agit de tractations secrètes et que nous gardons le silence absolu sur nos agissements. Comme je n'ai cessé de le répéter, nous voulons obtenir la sécurité d'accès, la croissance de nos exportations et un traité irrévocable, à long terme.

Nous voulons mettre un terme au harcèlement dont nous avons fait l'objet aux États-Unis. Nous voulons protéger d'importants secteurs comme l'industrie forestière des pressions protectionnistes.

Nous voulons que nos relations commerciales reposent sur des bases plus solides et nous voulons donner davantage confiance aux investisseurs et aux producteurs du Canada. Tels sont nos objectifs et leur réalisation servira les intérêts nationaux.

Les États-Unis ont pris un grand nombre de mesures dont nous sommes mécontents. Nous aurions tort selons nous, de chercher à éluder la menace du protectionnisme. Nous devons plutôt l'aborder de front au cours de nos négociations dans l'espoir d'établir une meilleure structure d'échanges.

La série de mesures qui a récemment abouti à l'imposition d'un droit provisoire de 15 p. 100 sur les exportations canadiennes de bois d'oeuvre, prétendument pour compenser les subventions canadiennes, est un bon exemple du genre de harcèlement dont se plaignent les Canadiens. Cette décision nous inquiète et devrait inquiéter tous les partenaires commerciaux des États-Unis étant donné que ces derniers cherchent à dicter aux autres gouvernements la façon de gérer leurs ressources naturelles. En outre, nous estimons que cette décision provisoire du département du Commerce des États-Unis n'a aucun fondement juridique, qu'elle présente de gros défauts et qu'elle n'est pas conforme aux obligations contractées par les États-Unis dans le cadre du GATT. Voilà pourquoi, à la suite de la rencontre que j'ai eue, la semaine dernière, à Toronto, avec mes homologues provinciaux et des représentants du patronat et des syndicats, nous avons convenu à l'unanimité de nous battre pour faire renverser cette décision. A ma grande satisfaction, notre regroupement est demeuré fort et uni.

Le député laisse constamment entendre que nous avons agité le drapeau blanc dans l'espoir de parvenir à un règlement hors cour. Je le répète, en raison de la gravité de ce genre de décision, de son importance pour les relations canado-américaines, et compte tenu des précédents que cela établit pour les autres industries du Canada, les provinces propriétaires des ressources, l'industrie qui les gère, les travailleurs auxquels elles fournissent de l'emploi et le gouvernement fédéral ont convenu, à l'unanimité, de tenter d'obtenir un règlement hors cour afin d'éviter le genre de situation juridique dans laquelle nous sommes actuellement.

Même si les États-Unis ont pris récemment d'autres mesures regrettables qui nous inquiètent et dont nous devrons également nous occuper, n'oublions pas que, grâce à nos efforts diligents, nous avons réussi à contrer des initiatives qui auraient eu de fâcheuses conséquences pour le Canada. Il est rare que l'opposition parle de ces succès et nous en reconnaisse le mérite.

Si vous me le permettez, je voudrais en énumérer quelques-uns. Nous nous sommes opposés avec succès aux restrictions sur les importations d'uranium en provenance du Canada; aux restrictions sur les importations de potasse du Canada; aux changements à la politique du Département de la défense en matière d'achat; au projet de loi sur divers tarifs qui visait à modifier à notre détriment diverses dispositions tarifaires; à la modification relative à une nouvelle attribution de quotas pour le sucre; et à la mesure législative sur les quotas à l'importation d'acier. Nous nous sommes opposés aux dispositions de la loi sur l'aide aux transports de surface qui visaient à promouvoir l'achat de produits américains et la participation des industries américaines; aux dispositions semblables des règlements sur le pétrole; et à la préférence accordée aux produits américains par la NASA dans ses achats. Nous avons lutté avec succès contre toutes ces mesures de harcèlement et ces menaces à notre position et nous continuerons de le faire avec ou sans l'appui de l'opposition.

• (1200)

Je voudrais maintenant revenir aux négociations commerciales avec les États-Unis. Malgré l'énorme croissance du commerce entre le Canada et les États-Unis et les changements profonds qui se sont produits dans nos rapports commerciaux, il y en a qui s'opposent aujourd'hui à toute tentative en vue d'améliorer nos rapports avec nos voisins. Il y en a encore qui

s'opposent à tout contact avec les Américains et ils nous rebattent encore les oreilles avec les mêmes arguments. Nos adversaires nous demandent de croire que la libéralisation de notre commerce avec notre associé le plus important n'est pas à notre avantage. Ils s'opposent à nos tentatives en ce sens pour diverses raisons; certains le font parce qu'ils craignent le changement, d'autres parce qu'ils craignent l'inconnu, d'autres à cause de leur propre intérêt et d'autres parce qu'ils croient, à tort selon moi, que cela peut leur procurer des avantages politiques quelconques.

Il est temps que l'opposition défende les positions illogiques et souvent contradictoires qu'elle a adoptées. Nous en lisons et nous en entendons des exemples tous les jours. Le NPD nous en a donné encore un aujourd'hui. Le très honorable chef de l'opposition (M. Turner) disait en juin dernier qu'il n'y avait rien de mal à essayer de libéraliser le commerce avec les États-Unis tant que le Canada s'efforçait aussi de libéraliser ses échanges avec tous les autres pays. J'ai déjà expliqué que le gouvernement ne veut pas mettre tous ses oeufs dans le même panier, comme le montre la façon dont nous avons garanti des négociations sans l'imposition de conditions préalables à Punta del Este. Plus tard, le très honorable député a dit que les négociations canado-américaines risquaient de «contribuer à l'effondrement du système commercial international en favorisant la création d'un bloc commercial régional en Amérique du Nord». Il y a quelques jours à peine, il disait que si nous reculions maintenant, cela risquait de donner lieu à toutes sortes de mesures compensatrices nocives à notre endroit. Il ne peut pas jouer ainsi sur les deux tableaux. Ou bien il croit que nous devrions profiter de toutes les occasions pour favoriser les intérêts commerciaux du Canada, en même temps bilatéralement et multilatéralement, comme nous le faisons maintenant, ou bien il croit que nous devrions nous refuser à profiter des occasions qui se présentent sur tous les fronts pour assurer le mieux possible notre prospérité future.

Ce n'est pas étonnant que les Canadiens soient perplexes. Ils savent qu'il ne faut pas faire les choses à moitié. Ils savent qu'une entente négociée avec les États-Unis pourrait être conclue dans l'espace d'un an ou de 18 mois, alors que les négociations du GATT prendront quatre ou cinq ans. Les Canadiens savent que les lois commerciales des États-Unis ont une application générale et que seule une entente bilatérale peut entraîner l'établissement d'un régime spécial pour le Canada.

Le député de Winnipeg—Fort Garry (M. Axworthy) ne semble pas d'accord avec son propre chef. Il veut que le Canada mette fin par dépit aux pourparlers avec les États-Unis. Il semble favoriser une autre solution qu'il décrit comme étant une stratégie industrielle. Je lui signale que la notion sur laquelle il se fonde, soit que deux pays peuvent faire leur commerce par secteurs, avait été promulguée par son parti quand il était au pouvoir et qu'elle avait été rejetée par le Canada et les États-Unis. Le député ressort maintenant la même vieille théorie.

Je ne rappellerai pas ce que le parti du député a fait dans le domaine de la collaboration. Quant à nous, notre politique commerciale se fonde sur la collaboration avec tous les intéressés. Je ne rappellerai pas à la Chambre les gestes de mépris du parti libéral envers l'Ouest, le catastrophique Programme énergétique national et les sentiments qui poussaient les représentants de ce parti à dire des choses comme: «Pourquoi devrais-je vendre votre blé»? Je rappellerai simplement que la réconciliation nationale est l'une des idées sur lesquelles se base le gouvernement actuel, et l'esprit de collaboration que nous avons favorisé pendant tout le conflit sur les résineux en est un excellent exemple.

Je voudrais maintenant passer au NPD, qui a présenté la motion à l'étude aujourd'hui. Le député d'Oshawa (M. Broadbent) voudrait que nous tournions le dos aux négociations. Qu'est-ce que cela donnerait? Les réalités de ce monde sont cruelles et l'irascibilité n'y compte pas pour beaucoup. Ce serait facile de se retirer des négociations, mais cela ne protégerait pas les emplois des Canadiens. Cela n'assurerait pas notre croissance et notre prospérité. Cela n'améliorerait pas la communauté mondiale et notre rôle international. Nous n'adopterons pas la voie de la facilité et nous ne nous déroberons pas à nos responsabilités. Les Canadiens le savent, même si le député ne s'en rend pas compte.

Même à cet égard, la position du NPD n'est pas claire. D'une part, les néo-démocrates demandent qu'on mette fin aux pourparlers. D'autre part, le député d'Essex—Windsor demande qu'ils soient suspendus, présumément pour être repris plus tard. Le public ne sait pas trop non seulement si le NPD veut que les pourparlers soient rompus ou poursuivis, mais aussi pourquoi le NPD n'appuie pas de tout coeur des négociations qui assureront et amélioreront les occasions d'emploi pour les Canadiens.

Toutes les grandes analyses économiques faites au Canada, y compris le rapport du Conseil économique du Canada de la semaine dernière, ont montré qu'un accord commercial produirait des emplois, des milliers d'emplois. Pourtant, les néo-démocrates s'y opposent. Puis-je vous rappeler que le Conseil économique, après avoir fait évoluer ses scénarios et examiné le libre-échange, a avancé que l'option de libre-échange, si nous la poursuivions, pourrait créer jusqu'à 321 000 nouveaux emplois. On disait également que si les protectionnistes gagnaient et si nous continuions sur la voie d'un protectionnisme toujours plus grand, le Canada pourrait perdre un total net de plus d'un demi million d'emplois. Alors que nous luttons pour préserver les emplois et en créer de nouveaux, les néo-démocrates voudraient que nous renoncions. Cependant, ils ne nous proposent rien à la place. Au lieu de travailler à un traité commercial à long terme, qui résoudrait de façon durable les problèmes entre nos deux pays, ce parti veut que nous considérions une simple liste d'irritants entre le Canada et les États-Unis qui sont nés au fil des années de relations commerciales.

Notre objectif est de résoudre la situation par un traité à long terme qui lierait les parties, mettrait fin aux différents ou prévoierait des moyens de les régler. Nous demander de débattre d'année en année, jusqu'au XXIe siècle, d'une liste d'irritants commerciaux, ne me paraît pas une façon constructive de s'attaquer au problème. Au contraire, il faut revoir la base même de nos relations commerciales et mettre en place un cadre de règlement des différents.

Contrairement aux deux partis d'en face, le gouvernement progressiste-conservateur a une grande foi dans les Canadiens, nous savons qu'ils peuvent être productifs, faire preuve de

génie et d'initiative et soutenir la concurrence. Contrairement aux deux autres partis, nous ne cherchons pas à étouffer le pays dans un cocon de mesures protectrices, contre-productives, prises par le gouvernement pour nous isoler du monde. Le premier ministre (M. Mulroney) a dit que si l'accord auquel nous parviendrons était mauvais, nous ne le signerions pas, mais nous avons le courage et la confiance d'essayer. Nous avons foi en ce pays et nous travaillons avec nos partenaires—les provinces, l'industrie et les syndicats—pour que les générations futures puissent, un jour, regarder avec fierté les initiatives prises aujourd'hui par le gouvernement conservateur.

Le président suppléant (M. Paproski): Questions ou observations.

M. Riis: Monsieur le Président, j'ai écouté avec beaucoup d'intérêt lorsque la ministre a donné le nombre d'emplois que créerait le libre-échange. Il me semble que c'était elle qui, à maintes reprises, nous a promis que l'Accord de l'Ouest créerait 200 000 emplois. Il n'y a pas de doute que les gens de l'Alberta en seraient bien surpris, aujourd'hui. Il faut peut-être prendre avec un grain de sel ces promesses de création d'emplois.

Ma question est double. Le Sénat américain a jugé bon de tenir des audiences ouvertes au public, pour que les gens puissent poser des questions au sujet des conséquences des négociations en cours. Pourquoi, au stade critique où nous en sommes, ne fait-on pas la même chose?

De plus, quelle réponse la ministre suggère-t-elle que je donne à mes électeurs qui me posent les deux questions suivantes. En dépit du libre-échange en matière de bois d'oeuvre et de bardeaux, le Canada, et surtout la Colombie-Britannique, est gravement touché dans ces deux secteurs. Si les négociations de libre-échange aboutissent, les menaces de droits compensateurs demeureront-elles, ce qui veut dire que rien n'aurait changé? Que répondre à mes électeurs qui me demandent quels seront les effets de ces négociations sur les fruiticulteurs de l'Okanagan ainsi que sur les brasseurs et les viticulteurs dont l'industrie est en train de prendre son essor en Colombie-Britannique? Quelles répercussions auront-elles sur le commerce des bestiaux avec les États-Unis? Ces questions sérieuses et légitimes mettent quelque peu dans l'embarras le parlementaire que je suis. Je suis désolé de ne pouvoir préciser les résultats de ces négociations pour des secteurs clés. La ministre pourrait peut-être nous éclairer, moi et mes électeurs?

• (1210)

Mlle Carney: Monsieur le Président, le député de Kamloops—Shuswap (M. Riis) dit qu'il faut consulter, alors que nous avons justement établi un mécanisme de consultation très impressionnant. Je lui signale qu'après avoir écouté pendant deux ans l'opinion des Canadiens à ce propos, la commission royale d'enquête sur notre avenir économique s'est déclarée en faveur de cette initiative. Il passe sous silence le fait que le comité parlementaire, placé sous la présidence du ministre d'État chargé des Finances (M. Hockin) et composé de députés représentant aussi les partis d'opposition, a parcouru le pays en vue de recueillir des observations dans ces domaines.

M. Axworthy: Et vous allez à l'encontre de nos recommandations.

M. Riis: Avez-vous respecté l'avis de la commission?

Les subsides

Mlle Carney: Le député n'a rien dit des quelque 300 Canadiens venant de tous les milieux industriels et culturels concernés par les négociations, que nous consultons régulièrement. Répartis en 15 groupes, ils se réunissent régulièrement pour examiner l'évolution de la question. Nous consultons entre autres l'ITAC, principal groupe industriel qui représente les grosses sociétés canadiennes. Nous sollicitons régulièrement l'avis de ses membres.

Les idées, les commentaires et les suggestions foisonnent comme jamais. Ces négociations seront ratifiées à la Chambre en temps opportun. Le député pourra alors les examiner à loisir.

M. Turner (Ottawa—Carleton): Monsieur le Président, c'est parfois terriblement frustrant de se trouver à la gauche du NPD comme dans cette partie-ci de la Chambre. Les députés de ce parti siègent à ma droite.

Le député d'Essex—Windsor (M. Langdon) a déclaré que le nouvel accord avec les États-Unis pourrait nous faire perdre 150 000 emplois. Après notre exposé économique de 1984, son chef a prédit que des dizaines de milliers d'emplois seraient perdus. C'est tout le contraire qui s'est produit.

M. Riis: Allez faire un tour en Alberta.

M. Turner (Ottawa—Carleton): La ministre est-elle d'accord avec le député d'Essex—Windsor qui assure qu'un nouvel accord commercial avec les États-Unis se soldera par des pertes d'emplois pour les Canadiens?

Mlle Carney: Monsieur le Président, je voudrais parler tout d'abord des commentaires du député de Kamloops—Shuswap (M. Riis). Lorsque nous avons aboli le Programme énergétique national, l'industrie pétrolière était à son apogée en termes de nouveaux emplois et de nouveaux investissements.

M. Riis: Je parlais de la situation en 1986.

Mlle Carney: Une fois que la remontée des cours internationaux du pétrole sera vraiment engagée, ce qui arrivera à n'en pas douter, l'industrie pétrolière sera libérée de la bureaucratie et des règlements étouffants qui l'ont vidée des liquidités dont elle avait besoin pour survivre aux cycles de baisse des produits pétroliers.

Quant à la question du député d'Ottawa—Carleton (M. Turner), je ne suis pas d'accord du tout avec le NPD qui prétend que le libre-échange nous fera perdre des emplois. Je ne suis pas la seule à penser ainsi puisque le Conseil économique du Canada et les autres autorités en la matière ne le croient pas non plus. Les données démontrent que la libéralisation des échanges jadis a toujours créé plus d'emplois stables. C'est ce que les économistes nous disent actuellement. Le NPD s'appuie sur des études américaines pour prétendre que des emplois disparaîtront.

Chaque année, il y a des emplois qui disparaissent dans une société en mutation. Chaque année, il y a des Canadiens qui changent d'emploi. Le Conseil économique précise que près de 3 millions de Canadiens changent d'emploi chaque année. Nous avons maintenant l'occasion de voir dans quels domaines ces changements se produiront, de prendre des mesures en conséquence et de veiller à ce que les Canadiens soient recyclés, formés et prêts à occuper les nouveaux emplois qui leur permettront d'entrer dans le 21e siècle.

Les subsides

M. Caccia: Monsieur le Président, la ministre a écrit la semaine dernière au représentant du commerce américain, Clayton Yeutter pour demander au gouvernement américain de ne pas approuver la surtaxe sur les importations. Peu après, le président a approuvé le projet de loi. Cet échec témoigne-t-il de l'inefficacité des démarches de la ministre auprès de Washington ou de l'inefficacité et de l'insensibilité de M. Yeutter? Doit-on l'attribuer au service postal américain ou est-ce la preuve de la haute estime dans laquelle le président Reagan tient le premier ministre du Canada (M. Mulroney)?

Mlle Carney: Monsieur le Président, le président des États-Unis a certainement plus d'estime pour le premier ministre actuel du Canada que pour son prédécesseur qui représentait ce parti-là.

M. Marchi: On n'achète pas le respect.

M. Axworthy: L'acier, le bois d'oeuvre, les bardeaux et les pêches.

Mlle Carney: J'ai déjà dit que nous nous sommes opposés aux restrictions imposées sur le pétrole importé qui s'appliquent à tous les pays et pas seulement au Canada. C'est un programme de gestion des déchets, et je suis surprise qu'un ancien ministre de l'Environnement critique un programme américain concernant les déchets nucléaires et toutes sortes de problèmes environnementaux qui sera financé grâce à ce projet de loi. Nous nous opposons à ce qu'il s'applique à nos exportations aux États-Unis. Sur ce point, nous avons perdu. J'ai cependant énuméré aujourd'hui tous les domaines concernant les députés des deux côtés de la Chambre dans lesquels nous nous sommes opposés avec succès à de telles restrictions. Les partis de l'opposition devraient appuyer ces efforts.

M. Winegard: Monsieur le Président, la ministre a énuméré plusieurs domaines où nous avons lutté avec succès contre des mesures semblables. J'aimerais en ajouter deux autres qui sont très importantes pour Guelph. Il s'agit du succès remporté contre les droits sur les chariots élévateurs et de la victoire encore plus grande obtenue contre les droits sur la fonte, qui auraient touché la plupart des circonscriptions du pays. On devrait féliciter la ministre et son ministère pour la façon dont ils ont réglé ces deux problèmes.

Mlle Carney: Monsieur le Président, j'apprécie les commentaires du député. J'en profite pour féliciter nos fonctionnaires et nos négociateurs pour les efforts énormes qu'ils ont déployés pour résoudre ces problèmes complexes. Ils veulent en arriver à un accord à long terme sur ces questions.

M. Langdon: Monsieur le Président, le discours de la ministre se résume en trois mots: «lieux communs, lieux communs, lieux communs».

M. Axworthy: Très juste, très juste, très juste.

Des voix: Oh, oh!

M. Langdon: J'aimerais poser deux questions à la ministre. Devant le succès dont fait état le député de Guelph (M. Winegard), pourquoi la ministre pense-t-elle qu'il serait illogique de se concentrer sur les points en litige et de tenter de trouver une solution pour chacun comme l'ont préconisé le Nouveau Parti démocratique et le comité auquel la ministre faisait allusion et qui était présidé par l'actuel ministre des Finances (M. Wilson)? Pourquoi serait-il illogique d'adopter en priorité un tel scénario à une époque où l'ensemble des États-Unis connaît une si forte vague protectionniste?

• (1220)

Deuxièmement, pourquoi serait-il excessif de soutenir que le Canada doit rester libre de décider de ses propres politiques, liberté qu'il risque de perdre très rapidement dans un régime de libre-échange, d'où la nécessité de se retirer des négociations visant un accord commercial global pour favoriser plutôt le règlement de chaque point en litige?

Mlle Carney: Monsieur le Président, je répondrai à la première question du député d'Essex-Windsor que j'appellerai sa «petite liste» d'obstacles au commerce. Il me demande pourquoi nous ne discutons pas de la potasse, de l'uranium ou de l'acier. Mais c'est ce que nous faisons constamment. Nous avons des comités consultatifs qui, comme les députés de ce côté-ci le savent, se réunissent fréquemment pour discuter de la question de l'acier. Cela ne règle pas le problème. Au contraire, cela favorise plutôt les disputes.

Le député pose la question. Sûrement, il aura la courtoisie de me laisser répondre. Nous jugeons que cette façon de discuter des irritants selon les modalités prévues par la loi commerciale des États-Unis suscite les conflits parce que chaque secteur industriel de ce pays peut, selon la loi américaine, demander un droit compensateur ou prendre des mesures de rétorsion. A notre avis, ce n'est là que le traitement du symptôme. Nous voulons régler l'ensemble de la question et trouver le remède aux problèmes commerciaux par un accord global.

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg—Fort Garry): Monsieur le Président, commencer dès lundi matin à juger et à critiquer la politique commerciale du gouvernement, c'est un peu comme analyser une partie de football des *Rough Riders* d'Ottawa.

M. Gauthier: Faites attention à ce que vous dites.

M. Axworthy: Autrement dit, l'offensive est nulle, la défense est poreuse, l'entraîneur est mauvais et il n'y a pas de spectateurs.

M. McDermid: Vraiment? Regardez derrière vous, Lloyd.

M. Axworthy: Peut-être que le jeu le plus faible à analyser est celui où la nouvelle recrue qui joue à l'arrière a jugé que la retraite était la meilleure défense. Les historiens qui relateront les points saillants de la partie diront de Carney qu'elle «faisait les choses à l'envers».

La ministre dit que c'est une question de confiance. Elle a raison, à mon avis, en ce sens qu'on se demande si l'on fait confiance au gouvernement pour élaborer convenablement et mener à bien une stratégie commerciale. Nous faisons confiance aux Canadiens, car ils possèdent les aptitudes nécessaires. Au fil des ans, nous nous sommes rendu compte qu'ils sont prêts à relever les défis que suscite l'évolution du milieu à l'échelle globale. Nous savons aussi qu'ils y sont parvenus par le biais d'une association et d'une collaboration étroite entre les gouvernement, l'industrie et la main-d'oeuvre. Dès le départ, malheureusement, le gouvernement actuel ne s'est pas montré disposé à collaborer avec les principaux partenaires des secteurs industriels afin de relever les nouveaux défis du marché. On peut demander aux agriculteurs de l'ouest du pays qui depuis deux ans perdent des marchés qui représentent des

dizaines de milliers de tonnes, s'ils croient que le gouvernement est capable de défendre leurs intérêts. Les scientifiques et les chercheurs savent que ce sont eux qui devront être novateurs et mettre au point de nouveaux produits mais ils constatent qu'on sabre dans leurs budgets et qu'on licencie une partie de leur personnel. On peut leur demander s'ils sont confiants de pouvoir poursuivre leurs efforts, afin de créer les conditions qui permettront au Canada d'être compétitif. La communauté scientifique a-t-elle le sentiment que le gouvernement canadien est disposé à défendre ses intérêts et à favoriser la poursuite de ses travaux?

La ministre nous a invités à envisager tous les cas où nous sommes sortis gagnants. Depuis deux ans que le gouvernement est au pouvoir, près de 5 milliards de produits canadiens ont fait l'objet de droits compensateurs ou de mesures anti-dumping ou tendant à freiner les échanges. C'est plus qu'au cours des dix années précédentes. Or, le gouvernement devait changer le climat des relations commerciales. C'est aux États-Unis que le manque de confiance dans le gouvernement est le plus évident. Selon moi, les Américains rient de notre gouvernement. Ils n'ont ni respect ni admiration pour lui, et ils savent qu'ils peuvent imposer sans risque tout ce qu'ils souhaitent aux Canadiens. C'est là le résultat de la stratégie commerciale que le gouvernement a adoptée et qui devait être la pierre angulaire de son programme économique. En comparaison, la retaite de Russie de Napoléon est une victoire, car en l'occurrence, nous ne faisons que céder du terrain.

Voyons le bilan qui d'après la ministre témoigne des réalisations de son gouvernement. Lorsque la question des bardeaux de cèdre s'est posée, quelle a été la première réaction du ministre des Finances (M. Wilson)? Il a demandé un dédommagement. Les Américains lui ont opposé un non catégorique. Le ministre des Finances a alors déclaré qu'il y aurait des représailles et dans un geste brillant, il s'en est pris aux sachets de thé, aux arbres de Noël et aux livres. Voilà une stratégie commerciale brillante. Cela touche vraiment les Américains lorsque nous imposons des tarifs sur nos livres, et qu'ils coûtent de ce fait 3 $ ou 4 $ de plus; c'est vraiment remarquable.

La ministre a rappelé encore aujourd'hui à la Chambre que, si elle avait marchandé avec les Américains à propos du bois d'oeuvre, c'était pour les satisfaire. Alors nous nous interrogeons sur la fermeté du gouvernement fédéral. Il est censé être chargé d'établir de façon cohérente toute notre politique des échanges. La ministre devait sûrement savoir et compendre que l'enjeu dans la question du bois d'oeuvre était la sauvegarde d'un principe fondamental. Les États-Unis nous défiaient. Ils entendaient fixer le prix exigé pour nos ressources. Aussitôt que la ministre a cédé et reconnu que, pour ainsi dire, malgré son innocence, elle accepterait une sentence de dix ans, elle en a écopé d'une de 15. Comment espère-t-elle ensuite que les Canadiens, le gouvernement américain ou nos partenaires commerciaux internationaux puissent témoigner à notre gouvernement le respect et la confiance nécessaires pour assurer l'efficacité de toute stratégie commerciale? Évidemment, il s'agit d'une question de confiance. Le débat révèle que nous ne sommes absolument pas convaincuss que le gouvernement sache dans quelle direction il s'oriente ni comment il fera pour y parvenir.

Je pourrais rappeler les succès et les déboires de la politique régissant les échanges commerciaux, dont nous avons été témoins depuis deux ans. Le gouvernement a tourné en rond comme une toupie. Il n'a pas la moindre idée de ce qu'il compte faire et ne sait pas comment il s'y prendra pour y parvenir.

Je constate avec aise que la ministre ne tient encore une fois pas à entamer un dialogue démocratique. C'est là un autre indice probant du peu de sérieux que le gouvernement accorde à la question. Il préconise le dialogue, mais aussitôt que ce dernier est amorcé et que la vérité commence à poindre, il bat en retraite.

M. McDermid: En quoi consiste la retraite? Je sais comment vous répondre, Axworthy.

M. Axworthy: Examinons la question fondamentale de ces entretiens. Au Sommet de Québec et plus tard dans son discours à la télévision, M. Mulroney a donné aux Canadiens sur le commerce . . .

M. McDermid: Vous voulez dire le premier ministre.

M. Axworthy: Le premier ministre. Je continue à l'oublier, monsieur le Président, comme la plupart des autres Canadiens. Chose certaine, le premier ministre (M. Mulroney) a présenté ce que j'estime être le principe fondamental du débat qui se déroule actuellement. Il n'a pas tergiversé comme de nombreux autres ministres qui parlent d'une revalorisation du commerce et ainsi de suite. Il s'est exprimé carrément. Il a déclaré que nous étions à la recherche d'un accord commercial global fondé sur le principe du traitement national. Je lui en reconnais le mérite. Il était au moins disposé à admettre que nous étions à la recherche d'un accord commercial global. Il a également dit que nous cherchions à établir un traitement national. Il s'agit d'une expression particulière dans le domaine commercial qui signifie qu'un fabricant, une région ou une entreprise canadienne ne peuvent bénéficier d'aucun programme spécial, de politiques, d'avantages ou de préférences non accessibles à un Américain et vice-versa. Il a affirmé que tel était le principe fondamental sur lequel reposaient toutes les négociations. Personne ne peut nier l'importance du principe. Il signifie que ni le gouvernement fédéral ni les gouvernements provinciaux ni les conseils municipaux ne peuvent adopter une politique ou prendre une initiative qui offriraient un incitant à une société ou entreprise canadienne s'ils ne peuvent également l'offrir à une société ou entreprise américaine.

• (1230)

J'aimerais donner aux députés un exemple de ce que cela veut dire. Cela a été clairement exposé dans le rapport rendu par le ministère américain du Commerce sur la question du bois de résineux. Si on lit le rapport en entier, on voit qu'il n'y a pas seulement les droits de coupe qui sont contestés. Qu'est-ce qui est contesté? Il y a par exemple les programmes de développement économique régional que nous avons lancés et qui fournissent de l'aide au développement économique. Cela fait déjà partie de la décision rendue par le ministère américain du Commerce, suivant le principe du traitement national. Si nous voulons signer un accord d'aide à l'industrie forestière de la Colombie-Britannique par la voie d'un accord de développement économique régional, cela sera maintenant considéré comme une pratique commerciale déloyale. Si le Québec veut

signer ce qu'on appelle un accord cadre sur la science et la technologie, ce sera désormais considéré comme contraire au traitement national. Ce qui est en jeu, ce sont les frais incroyables que va entraîner l'acceptation d'un accord commercial reposant sur le principe du traitement national; c'est l'élimination complète et totale ou la réduction de tout un éventail d'initiatives que nous avons prises au fil des ans pour assurer une juste et équitable distribution des biens et des avantages.

Je voudrais à cet égard donner aux députés un exemple peut-être horrible, mais qui fait voix de façon on ne peut plus concrète pourquoi les négociations en cours sont contraires aux intérêts du Canada au plan de l'emploi et au plan de la croissance. L'été dernier, un groupe de fonctionnaires fédéraux et provinciaux a présenté un projet ayant pour but de conduire à deux importantes réalisations. Il y avait d'abord la recherche d'un moyen permettant au gouvernement de l'Ontario de réduire de 50 p. 100 sa création de pluies acides, comme elle doit le faire d'ici à 1991. Le groupe de travail a dit que le gouvernement avait deux solutions. Il pouvait soit installer un matériel d'épuration très coûteux dans les cheminées d'Hydro-Ontario, soit faire venir de l'Alberta et de la Colombie-Britannique du charbon à faible teneur de soufre. Cette deuxième solution présente des avantages économiques incroyables. Elle créerait 200 000 emplois et des investissements nets de quatre milliards de dollars au lieu qu'on ait à construire de coûteux épurateurs en continuant d'importer du charbon du Midwest américain.

L'unique changement de politique qu'il serait nécessaire d'opérer pour appliquer cette solution, ce serait de rabaisser les tarifs-marchandises. Cela est une façon bien traditionnelle au Canada de tenir compte de l'immensité de notre territoire. Nous avons des tarifs-marchandises spéciaux pour les provinces Maritimes. Nous avons des tarifs-marchandises spéciaux pour le transport des céréales vers les marchés d'exportation. Nous reconnaissons que pour assurer la distribution juste et égale des marchandises, il faut un arrangement qui permette de transporter nos marchandises à un prix compétitif. J'ai fait quelques calculs rapides à cet égard. Pour amener ici le charbon de l'Ouest, il en coûterait environ 14 $ la tonne. Après cinq ans, il en aurait coûté 300 millions de dollars, soit la moitié de ce que nous payons pour acheminer les céréales de l'Ouest. Environ 300 millions de dollars en cinq ans pour obtenir l'investissement de quatre milliards de nouveaux capitaux et la création de 200 000 emplois, particulièrement dans les régions de la Colombie-Britannique et de l'Alberta frappées par la crise, ce n'est pas une mauvaise affaire. Le gouvernement ne peut cependant pas le faire. Il dit qu'il a des comités d'étude, mais qu'il ne peut faire cela. Il est impossible de le faire parce que la solution consistant à diminuer les tarifs-marchandises va absolument à l'encontre du principe du traitement national. Cela va totalement à l'encontre de ce principe que d'accorder aux producteurs de charbon canadien de l'Ouest un encouragement spécial au transport dont bénéficient présentement les producteurs de charbon du Midwest américain. Et les Américains auraient un motif légitime de se plaindre. Ils diraient que nous négocions le libre-échange tout en leur enlevant un débouché pour leur charbon en réduisant les tarifs-marchandises au bénéfice des producteurs de charbon de l'Ouest.

Le gouvernement parle d'emplois. Nous jetons tout simplement 200 000 emplois par la fenêtre à cause de ces négociations. Quand les députés et les ministres d'en face interviennent en brandissant leurs fameux documents assurant qu'ils vont créer plus d'emplois, il faut leur demander de nous parler des 200 000 emplois dans l'Ouest auxquels ils viennent de renoncer. Comment expliquez-vous les 4 milliards gaspillés à cause de ces négociations? Je demande aux députés ministériels de répondre à ces questions. J'aimerais qu'ils me disent comment nous pouvons renouveler la garantie du tarif-marchandises pour la livraison du charbon de l'Ouest à Hydro-Ontario, dans l'est, sans déroger au principe de traitement national que le premier ministre a placé au coeur de ses entretiens sur le libre-échange avec les États-Unis. Je leur demande de donner la réponse aux 75 000 chômeurs de l'Alberta. Qu'on aille dire à ces gens-là que le libre-échange est une bonne affaire! Le gouvernement balaie l'une des plus importantes initiatives nationales que nous puissions prendre, ce à quoi souscrit le pays. Il souscrit à une restriction totale de l'action. Il souscrit au fait qu'il ne peut plus prendre d'initiatives, fédérales ou provinciales, contre les disparités économiques. Tels sont les problèmes auxquels nous devons faire face.

Passons aux autres questions. Le ministre a répété à maintes reprises, comme l'ont fait d'autres membres du gouvernement, que nous négocions en vue de mettre un terme au harcèlement des États-Unis dans divers domaines. Dans sa lettre au sénateur Packwood, le président Reagan disait cependant: «Nous ne changerons pas nos lois sur le commerce.» Clayton Yeutter, le réprésentant des États-Unis au commerce a déclaré: «Nous ne négocions pas le recours aux droits compensateurs». Les États-Unis ont supprimé de l'accord de libre-échange qu'ils ont signé avec Israël toute allusion à une limite de ces pouvoirs. Le gouvernement vit dans un jardin des merveilles. Les députés ministériels ont trop passé de temps dans le jardin des merveilles de Bill Vander Zalm. Rien ne limite le recours aux droits compensateurs. On continuera certainement à les appliquer. Seules les règles du commerce international peuvent imposer une limite efficace à leur application, en déterminant quelles mesures les États peuvent prendre et quelles subventions commerciales injustes donnent matière à plainte.

Le gouvernement adopte une position mensongère en laissant entendre aux Canadiens qu'il pourra éviter des problèmes comme celui du bois d'oeuvre si on l'autorise à négocier. Facile à dire. Selon les États-Unis, cela ne fait pas partie des négociations. Les ministres déclarent qu'ils ne renonceront pas à nos pouvoirs en matière de droits compensateurs. Ils prétendent que nous disposerons désormais d'un mécanisme de règlement des litiges, une sorte de tribune commerciale de la Commission mixte internationale, mais nous connaissons tous le fonctionnement de cet organisme. Ses recommandations ne sont pas obligatoires. Il s'agit d'un organisme consultatif. Personne n'y trouve à redire mais ce n'est pas ainsi que cesseront les harcèlements actuels. Pour les faire cesser, il faut renforcer le GATT et le système d'échanges internationaux et imposer une discipline fondée non pas sur un rapport de force entre nous et les États-Unis, mais sur l'influence que peut exercer sur ce pays l'ensemble de la communauté internationale. Voilà comment cela fonctionne.

J'aborde maintenant la prochaine question soulevée par le ministre, selon lequel il n'y a pas matière à discussion, nous avons une double stratégie. Ce sont deux axes divergents. Ils ne sont pas parallèles. Plus ils s'éloignent l'un de l'autre, plus nous allons vers la contradiction. La double stratégie est insoutenable. Cela me fait penser à la double stratégie des États-Unis à propos du contrôle des armements en Europe. D'une part, les États-Unis ont déclaré qu'ils voulaient négocier et d'autre part, ils voulaient utiliser les missiles Pershing. Nous savons ce qui s'est passé. Nous avons eu des missiles Pershing et pas de négociation. Nous sommes confrontés au même problème ici.

Simon Reisman, le chef négociateur en matière commerciale, a déclaré que le GATT est inefficace, que la procédure est trop lente, trop compliquée et malcommode. L'ancien ministre du Commerce extérieur, l'actuel Solliciteur général (M. Kelleher) est du même avis à propos du GATT. Nous connaissons cette double stratégie. D'un côté, il y a les efforts manifestes en vue d'obtenir la signature d'un accord bilatéral; de l'autre, il y a un groupe de personnes qui marchent sur la pointe des pieds avec leurs chaussons de danse en disant que nous pourrons peut-être obtenir la signature d'un accord à l'avenir.

Pendant que nous participions aux négociations qui ont eu lieu en Uruguay, nous avons parlé aux employés du secrétariat du GATT, à des représentants des pays riverains du Pacifique et à des délégués d'Amérique Latine. Ils ont tous déclaré sans équivoque que si le Canada signe un accord discriminatoire à leur égard—et comment une entente de libre-échange pourrait-elle ne pas établir de discrimination contre les autres nations? Donc, si nous signons cet accord, ils formeront leurs propres blocs régionaux. Ils concluerons leurs propres ententes régionales et nous nous retrouverons dans la même situation que dans les années 30, où une guérilla de destruction réciproque faisait rage entre les blocs régionaux. Naturellement, le GATT n'interdit pas les accords régionaux. Cependant, le fait qu'ils soient légaux ne les justifie pas d'un point de vue économique et politique. Lorsque ces pays voient que le Canada se protège, se précipite dans un accord nord-américain, ils comprennent tous que les Canadiens renoncent au GATT. Nous ferions mieux de nous protéger aussi.

• (1240)

A vrai dire nous devons jouer le rôle de chef de file à l'égard des pays qui participent au commerce international. Plusieurs pays ont demandé dans quel domaine nous exercions notre prépondérance, le ministre a répondu que c'était en agriculture. C'est faux. Ce sont les Autraliens et les Argentins qui en sont les chefs de file. Nous avons passé beaucoup de temps en Uruguay non pas à lutter dans l'intérêt des nations du Tiers monde, non pas à essayer de contrebalancer les manoeuvres tyranniques des Américains, mais à essayer d'obtenir l'adhésion de ces pays du tiers monde.

Un pays ne peut pas offrir une deuxième option si on considère qu'il flatte servilement un de ses principaux partenaires commerciaux. Il doit être indépendant. Nous ne sommes pas perçus comme étant indépendants, mais comme cherchant à obtenir dans les plus brefs délais les meilleures conditions pour nous-même, tout en abandonnant notre système de commerce extérieur national.

Si nous avons formulé ces critiques, c'est que nous tenons à démontrer que la stratégie commerciale à l'échelle mondiale subit des changements profonds. Le Canada est aux prises avec de nouveaux défis majeurs, mais nous tenons à ce qu'il les relève d'une façon globale, en nation commerçante, et non pas en cherchant à se mettre à l'abri ou à obtenir un accord qui ira à l'encontre des intérêts des travailleurs canadiens et ferait échec aux efforts que notre pays déploie pour élaborer une stratégie de commerce extérieur qui soit concurrentielle et productive. Voilà ce que les Canadiens doivent fournir.

M. St. Germain: Sauf erreur, monsieur le Président, le député de Winnipeg—Fort Garry (M. Axworthy) a pris la parole aujourd'hui aux côtés des députés néo-démocrates avec lesquels il a partie liée pour prêcher aux Canadiens la crainte, la méfiance et le pessimisme et tenter de les effrayer. Si le Canada avait été gouverné par des hommes et des femmes comme ceux qui font partie du parti libéral et du Nouveau parti démocratique à l'heure actuelle, nous continuerions encore aujourd'hui de nous accrocher aux berges du Saint-Laurent. Jamais nous n'aurions construit de chemin de fer d'un océan à l'autre.

Je suis fort surpris que le député de Winnipeg—Fort Garry tente de défendre la Colombie-Britannique et l'Alberta, lui qui, avec son Programme énergétique national, a consommé la ruine de ces deux provinces. Il a participé à l'élaboration de ce programme. C'est une honte.

Le député a parlé du secteur des bardeaux. C'est dans ma circonscription que 85 p. 100 de ce secteur est implanté. Le député de Saint-Henri—Westmount (M. Johnston) et le très honorable chef de l'opposition (M. Turner) ne savaient pas quelle position adopter au sujet des grumes, des billes et des billots. Nous aurions perdu des emplois si, à ce moment-là, nous n'avions mis un frein aux exportations de cèdre. Le député dit maintenant que nous n'avons rien fait.

Quand le très honorable premier ministre (M. Mulroney) est intervenu énergiquement à propos des bardeaux, les députés de l'opposition ont dit qu'il avait été excessif. Quand j'ai demandé de restreindre les exportations de grumes, de billes et de billots de cèdres, on les a restreintes immédiatement. Le gouvernement a fait preuve en l'occurence d'esprit de décision. Il a préservé les emplois dans le secteur des bardeaux. Nous en avons certes perdu quelques-uns, mais nous en avons préservé le plus grand nombre; aujourd'hui, les Américains veulent abolir le tarif.

La Commission MacDonald, le Conseil d'entreprise sur les questions d'intérêt national, la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante et la Chambre de commerce ont recommandé de poursuivre les négociations en vue du libre-échange. M. McGuinness, le nouveau président de la Chambre de commerce, a déclaré que nous n'avions pas le choix, nous devons continuer. Il affirmait que ceux qui rejetaient le libre-échange seraient les dindons de la farce et que les autres s'envoleraient avec les aigles. J'aimerais savoir ce que pense le député de la position adoptée par ces importants organismes et également par Jack Munro du Syndicat international des travailleurs du bois d'Amérique. Ce dernier affirmait que nous devions négocier immédiatement le libre-échange.

M. Axworthy: Monsieur le Président, parlons du parti qui est à l'origine de l'ouverture sur le monde du commerce canadien. Qui formait le gouvernement en 1948 et qui a contribué à jeter les bases du système du GATT? Qui a mis en place un système commercial international et a contribué à son expansion? Qui a ouvert la voie maritime du Saint-Laurent? Qui, sous la dernière administration, a eu le courage de modifier le réseau ferroviaire de l'ouest du Canada pour permettre le transport de nos produits à moindre coût? Qui a pris les devants et a introduit les mesures permettant les investissements dans les infrastructures du Canada de manière à faciliter le transport de nos produits et de nos biens? Si le député désire savoir qui a pris les devants, je lui demanderai avec le plus grand respect de prolonger la séance d'aujourd'hui de dix heures pour que je puisse dresser une liste complète.

Le fait est que la différence entre votre parti et le mien, c'est que nous ne limitons pas nos horizons commerciaux à l'Amérique du Nord. Pour nous, les marchés couvrent la planète. C'est là que nous voulons étendre notre commerce. Nous voulons protéger l'industrie minière de la Colombie-Britannique . . .

Le président suppléant (M. Paproski): A l'ordre, s'il vous plaît. J'aimerais que les questions et commentaires du député passent par mon intermédiaire.

M. McDermid: Monsieur le Président, je . . .

M. Axworthy: Monsieur le Président, par respect pour votre susceptibilité, je . . .

M. McDermid: Monsieur le Président, je crois que la parole est à moi.

Le président suppléant (M. Paproski): A l'ordre, s'il vous plaît. Est-ce que le député de Winnipeg—Fort Garry (M. Axworthy) a terminé? Alors la parole est au secrétaire parlementaire du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. McDermid).

M. McDermid: Monsieur le Président, j'ai écouté avec beaucoup d'intérêt le discours comme toujours emphatique du député. Ce matin, il a parlé 20 minutes pour ne faire qu'une seule suggestion. Le reste n'était que critiques négatives, mépris et dénigrement de ce que le gouvernement fait. La seule proposition qu'il ait faite, c'est que nous devrions nous tourner vers le GATT. En ce moment, le leader au GATT, le pays qui a participé très activement et avec succès aux négociations tenues en Uruguay, c'est le Canada. Certes, le Canada l'a fait en collaboration avec d'autres pays. Voilà à quoi sert le GATT. Les députés néo-démocrates ne semblent pas comprendre cela.

Le député parlait-il en son nom personnel ou pour le compte de son parti? Le député de Saint-Henri—Westmount (M. Johnston) appuie sans réserve les négociations de libre-échange, alors que le député de Winnipeg—Fort Garry est contre. Le très honorable chef de l'opposition (M. Turner) se dit d'accord avec les deux députés. Quelle position le député a-t-il exposée aujourd'hui, celle de son parti ou la sienne propre?

M. Axworthy: Monsieur le Président, si le député veut savoir exactement ce que nous allons faire en matière de commerce, il n'aura pas très longtemps à attendre. Les prochaines élections auront lieu dans dix-huit mois environ. Le député verra alors exactement ce qu'un gouvernement libéral fera pour promouvoir le commerce. S'il veut bien se montrer patient, il va voir ce que nous préparons.

C'est avec plaisir que nous lui dirions exactement ce que nous sommes en train de faire, mais le problème c'est que si nous dévoilons maintenant toute notre politique, les conservateurs vont essayer de s'en approprier la moitié, mais ils l'appliqueraient si mal que notre situation serait pire que jamais. Il ne sert à rien de donner de bonnes idées à des bouffons. Ils en feront ce qu'ils ont toujours fait: trébucher les uns sur les autres dans une porte tournante.

Le député veut connaître notre position. Nous avons pris position après avoir tenu une suite de longs débats au sein du caucus. Nous avons publié un document pour exposer notre point de vue actuel, qui ne changera pas. J'en transmettrai volontiers un exemplaire au député.

M. McDermid: Faites donc.

M. Axworthy: Avec grand plaisir. Je serais heureux de lui transmettre la liasse des observations faites à mesure que nous établissions diverses stratégies commerciales.

Il y a un point très important que je tiens à souligner. C'est que le gouvernement s'est refusé d'emblée à suivre les recommandations du comité parlementaire formé de députés de tous les partis. Le problème découle en partie de ce que le gouvernement n'a pas su régler les principaux différends. Il n'a jamais, non plus, tenu de débat parlementaire en bonne et due forme sur cette question. Ce débat lui aurait permis de préciser ses positions et ses méthodes. La confusion actuelle n'a donc rien d'étonnant.

• (1250)

Le plus important consisterait à donner à la Chambre l'occasion d'examiner en long et en large notre éventuelle stratégie commerciale. Le député sait fort bien, lui qui était alors secrétaire parlementaire, qu'on nous avait promis, l'an dernier, que les documents rendraient compte de la recherche et exposeraient la position et les stratégies du gouvernement. Or, quand on nous les a remis, c'était comme si on y avait appliqué le projet de loi de John Crosbie sur la pornographie. On y avait retranché plus de texte qu'on n'en avait laissé. C'était comme un livre à colorier où il faut prendre son crayon et combler les vides. Ce n'était que lacunes et omissions. A notre avis, et ainsi qu'on l'a dit aujourd'hui, le gouvernement s'est fourvoyé en matière de stratégie commerciale. Il est temps de réévaluer son attitude. Il faut qu'il rappelle au président Reagan les fondements de la négociation puisque, de toute évidence, ils ont échappé aux Américains.

M. Caccia: Dans son excellent discours, le député de Winnipeg—Fort Garry (M. Axworthy) a mentionné le traitement national, un aspect très important de cette politique. Je demanderais au député de revenir brièvement sur ce thème, attribué au premier ministre (M. Mulroney), pour qui le traitement national signifie, comme il l'a déclaré, que les produits seraient traités sur un pied d'égalité, qu'ils proviennent du Manitoba ou du Minnesota. Quelles en seraient les conséquences sur l'économie de la province dont provient le député?

M. Axworthy: Cela nous ramène en partie à la question précédente. Pour y répondre, j'invoquerai l'étude que vient de publier la *Canada West Foundation*. Dans cette étude, on analyse secteur par secteur les effets de la libéralisation du commerce sur les provinces de l'Ouest. Les auteurs affirment que dans une province comme le Manitoba, l'industrie du meuble serait pratiquement anéantie, l'industrie des services déclinerait, l'élevage de la volaille, les oeufs, la dinde, le poulet, toute l'aviculture en somme, disparaîtrait quasiment, ainsi que de grandes parties de l'industrie textile. J'aimerais citer les passages de l'étude où il est question du secteur des services. On y lit ceci:

> En bref, le libre-échange comporte de graves inconvénients mais peu d'avantages pour l'industrie des services de l'ouest du Canada.

C'est une organisation économique de grande réputation de l'ouest du Canada qui déclare que à moins que le gouvernement ne soit prêt à faire beaucoup de changements pour protéger le système en place, de graves problèmes se produiront. Si on adopte un traitement national, tous les mécanismes en place, comme les offices de commercialisation et les politiques d'achat, qui protégeaient les industries de l'ouest du Canada, seront éliminés et avec eux les industries qu'ils protégeaient.

[*Français*]

Le président suppléant (M. Paproski): A l'ordre! Les questions et commentaires sont terminés. L'honorable ministre d'État (Forêts et Mines) (M. Merrithew) a la parole.

[*Traduction*]

L'hon. Gerald S. Merrithew (ministre d'État (Forêts et Mines)): Monsieur le Président, je suis enchanté de pouvoir faire quelques commentaires dans un débat aussi important pour l'avenir du Canada.

J'ai été plutôt surpris en lisant la motion présentée par le député d'Essex—Windsor (M. Langdon). Je voudrais en citer un passage que je crois très important:

> Que la Chambre condamne . . .
>
> 1. les efforts malavisés déployés par la ministre du Commerce international pour soumettre aux États-Unis une proposition unilatérale qui a miné la position du Canada . . .

Je signale à la Chambre que le député se trompe, du moins je le crains. On a pris la décision de faire une offre aux États-Unis comme base d'un accord possible avec l'appui unanime des provinces, de l'industrie et des syndicats.

Les États-Unis nous laissaient clairement entendre que le secrétaire Baldrige et le gouvernement américain continuaient à chercher à résoudre ce problème par des moyens autres que les moyens habituels.

La situation politique américaine était telle que nous avions absolument intérêt à essayer de régler cette question. Cela ne faisait aucun doute pour l'industrie et le syndicat canadien qui nous ont incités à suivre cette voie. C'était clair aussi pour les provinces canadiennes qui ont participé à cette initiative. Il était évident pour le gouvernement qu'on ne pouvait se fier exclusivement aux caprices du processus quasi-judiciaire américain pour résoudre cette question tellement elle était importante.

Les commentateurs politiques les plus avertis du Canada et des États-Unis ont clairement convenu que l'initiative du gouvernement actuel était opportune. Les provinces, l'industrie et les syndicats pensaient de même, et ils souhaitaient vivement que ce différend soit réglé à l'amiable. Nous avons fait l'impossible pour parvenir à un accord. Il est donc regrettable que l'industrie américaine ait rejeté ce que nous considérions comme un compromis juste et raisonnable. Ce qui est moins clair, c'est que le député ne voit pas ce que tout le monde comprenait à l'époque, à savoir que cette initiative était opportune, qu'elle pouvait nous aider, à longue échéance, à neutraliser cette menace contre notre commerce de bois-d'oeuvre avec les États-Unis, qui est évalué à 4 milliards de dollars.

On prétend que cette offre a sapé la position du Canada avant que le département du Commerce des États-Unis n'adopte une résolution provisoire. On n'a qu'à lire cette résolution boîteuse et sans consistance aucune déposée par la Commission du commerce international pour se rendre compte que cette hypothèse ne tient pas debout. Le département du Commerce des États-Unis a fait des interprétations inédites et fort controversées de la loi pour justifier ses conclusions. Il n'y a aucun rapport entre le texte de cette résolution boîteuse et nos efforts pour clarifier cette situation en septembre.

Pour bien comprendre les tenants et les aboutissants de cette affaire, il faut prendre le temps d'examiner les circonstances à l'origine de cette résolution provisoire. Il y a plus de trois ans, les intérêts forestiers américains ont entrepris une étude concernant l'imposition éventuelle d'un droit compensateur sur les importations américaines de résineux canadiens. Ils prétendaient que notre industrie forestière était subventionnée. Il y a trois ans, le département du Commerce des États-Unis a lavé notre pays de tout soupçon. J'étais sur la brèche à l'époque en tant que ministre provincial des Forêts. Cela n'a pas suffit cependant à mettre un terme à cette controverse. Les intérêts américains dans le secteur du bois, encouragés par les pressions protectionnistes croissantes au sein du Congrès américain, ont poursuivi leurs attaques contre les bois canadiens. Ils ont pressé le Congrès de modifier les règles qui s'appliquaient au commerce dans ce secteur. Parallèlement, ils lançaient une autre demande d'imposition de droits compensateurs. Cette fois, elle était présentée au moment opportun pour profiter des élections aux États-Unis. Pour citer la ministre du Commerce extérieur (Mlle Carney), aux États-Unis:

> Ils ont créé un climat politique susceptible d'améliorer leur petit intérêt particulier, aux dépens des autres intérêts aux États-Unis. Cette fois, même si les faits étaient les mêmes, l'administration américaine a renversé une décision antérieure. Au Canada, nous estimons que cette nouvelle décision est déplorable et entachée d'erreurs.

Article 21 du Règlement

Je suis sûr que tout le monde est conscient du fait, vu le climat régnant dans cette affaire, qu'il était prudent que le gouvernement, les provinces, l'industrie et les syndicats poursuivent toutes les voies susceptibles de conduire à une solution. Etant donné le climat aux États-Unis, il était clair aux yeux de tous que les mesures prises étaient raisonnables et ne devraient pas nuire à la position que nous avons toujours eue.

Si le député ne peut toujours pas voir le bien-fondé de nos actes, je peux seulement le renvoyer à la détermination préliminaire et lui demander de la lire soigneusement cette fois.

Je vois que nous approchons de 13 heures. Je pourrais peut-être continuer après la période des questions.

Le président suppléant (M. Paproski): Le député disposera encore de 14 minutes, plus 10 minutes pour la période de questions et d'observations.

Comme il est 13 heures, je quitte maintenant le fauteuil jusqu'à 14 heures.

(La séance est levée à 13 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[*Français*]

LA SOCIÉTÉ RADIO-CANADA

LE CINQUANTIÈME ANNIVERSAIRE

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, je désire profiter de l'occasion pour rendre hommage à des artisans canadiens qui, depuis 50 ans, ont fait honneur par leur professionnalisme au pays tout entier.

Monsieur le Président, vous avez certainement deviné que je veux souligner de façon spéciale le 50e anniversaire de production de la société Radio-Canada. Cinquante ans au service des Canadiens pour quelque industrie que ce soit, cela mérite d'être cité aujourd'hui en cette Chambre.

Lorsqu'on ajoute à cette longévité la qualité et le professionnalisme auxquels ces professionnels de la communication nous ont habitués, alors je crois qu'il faut signaler cet événement de façon particulière. C'est ce que je désire faire aujourd'hui et j'aimerais que la Chambre des communes, dans son ensemble, n'en déplaise à certains de mes collègues «Tories», se joigne à moi pour transmettre nos voeux à tous ces Canadiens et Canadiennes qui ont depuis un demi-siècle contribué à ce succès.

Si le Canada est un leader mondial dans le domaine des communications, la société Radio-Canada nous a souvent montré la marche à suivre. Elle doit en recevoir le crédit.

[*Traduction*]

LES AFFAIRES PROVINCIALES

LA RÉÉLECTION DU GOUVERNEMENT CRÉDITISTE EN COLOMBIE-BRITANNIQUE

M. Ross Belsher (Fraser Valley-Est): Monsieur le Président, mercredi dernier les électeurs de la Colombie-Britannique ont choisi leur gouvernement. Ils ont choisi d'être gouvernés par un premier ministre qui ne leur a pas promis monts et merveilles mais un gouvernement ouvert qui saura collaborer, un gouvernement élu par le bon peuple de la Colombie-Britannique. Les gens ont choisi un gouvernement qui a promis de les consulter au lieu d'un gouvernement du NPD qui adoptait une attitude pessimiste.

Nous offrons nos félicitations et nos bons voeux au premier ministre M. Vander Zalm et à ses collègues, alors que nous travaillons ensemble pour le bien commun du Canada et en particulier pour celui de la Colombie-Britannique. A chacun des candidats élus dans Fraser Valley-Est, j'offre mes félicitations personnelles. Je compte collaborer avec eux dans l'intérêt bien compris de nos électeurs de la Colombie-Britannique.

* * *

L'AIDE EXTÉRIEURE

LES CONTRIBUTIONS AUX ORGANISMES DE DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL

M. Jim Manly (Cowichan—Malahat—Les Îles): Monsieur le Président, le groupe de travail Desmarais chargé d'examiner le programme canadien d'aide au développement a recommandé de réduire nos contributions aux organismes de développement international comme l'Organisation des Nations Unies. Cela va directement à l'encontre des conclusions du comité mixte spécial sur les relations extérieures du Canada qui a affirmé «la tradition canadienne de considérer complémentaires les instruments d'aide multilatérale et d'aide bilatérale». Les Canadiens ne veulent pas que notre programme d'aide au développement ne soit qu'une façade pour écouler nos produits dans les pays pauvres.

Au lieu de réduire notre financement multilatéral, nous devrions tâcher d'acheminer ces fonds vers des organismes plus efficaces, comme par exemple le Fonds international de développement agricole. Le FIDA fonctionne à peu de frais, travaille efficacement à améliorer le niveau de vie des pays les plus pauvres du globe, et met un accent particulier sur les programmes pour les femmes. Nous devrions augmenter plutôt que réduire nos contributions multilatérales.

[*Français*]

LES BANQUES

LA TENEUR DU RAPPORT ESTEY

Mme Lise Bourgault (Argenteuil—Papineau): Monsieur le Président, la semaine dernière, le commissaire Willard Estey rendait public le rapport de la Commission d'enquête sur la faillite de la Banque commerciale du Canada et de la Norbanque.

Monsieur le Président, dans son rapport de 750 pages, le juge Estey a blanchi notre gouvernement et ajoute qu'il n'y a pas de critique fondée à formuler à l'endroit des ministres responsables et aucun reproche ne leur fut adressé dans les dépositions.

Cependant, monsieur le Président, l'Opposition, elle, n'a pas attendu d'avoir des preuves et, pendant toute la durée des événements, n'a pas hésité à accuser le gouvernement de tous les torts, même si les faits révèlent aujourd'hui que la situation durait depuis 1982.

Si des blâmes doivent être adressés aujourd'hui, c'est à l'ancienne administration qui, bien au fait des irrégularités du système, n'a jamais pris de dispositions pour sauver un milliard de dollars de l'argent des contribuables.

Monsieur le Président, mes commettants se souviendront de cette irresponsabilité de l'Opposition.

* * *

[*Traduction*]

LA RECHERCHE ET LE DÉVELOPPEMENT

LES DÉPENSES GOUVERNEMENTALES

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, ces conservateurs n'en feront jamais d'autres; voilà encore une promesse aux Canadiens qui n'a pas été tenue. Selon une des 338 promesses que les conservateurs ont faites avant les dernières élections, les dépenses relatives à la recherche et au développement devaient atteindre 2,5 p. 100 du produit national brut au cours des cinq premières années de régime conservateur. Heureusement, selon toute probabilité, les conservateurs ne resteront pas au pouvoir cinq ans!

Quoi qu'il en soit, après deux ans, le CNR, notre propre organisme national de recherche, a été brutalement attaqué par le gouvernement conservateur à trois reprises, la première fois le 8 novembre 1984, puis dans le budget et encore maintenant, pour que le premier ministre (M. Mulroney) puisse satisfaire son engouement pour l'ère spatiale. Avec le résultat que des centaines de chercheurs et de scientifiques seront mis à la porte du Conseil national de recherches et que des travaux de recherche indispensables seront au point mort, à cause de la politique ridicule du gouvernement conservateur.

Article 21 du Règlement

• (1405)

LES INSTITUTIONS FINANCIÈRES

LE RAPPORT DE LA COMMISSION ESTEY—LA NÉCESSITÉ D'ÉTABLIR DE NOUVELLES NORMES POUR LA COMPTABILITÉ ET LA VÉRIFICATION DES BANQUES

M. W. Paul McCrossan (York-Scarborough): Monsieur le Président, vendredi dernier, le juge Estey a rendu public son rapport sur la faillite de la Banque commerciale canadienne et de la Norbanque. Il constate dans le rapport en question que ces établissements étaient à toutes fins pratiques insolvables dès 1982 ou 1983, qu'ils avaient adopté des tactiques destinées à accroître leurs gains et leurs avoirs et que leurs vérificateurs y avaient souscrit inconditionnellement.

En fin de semaine, les libéraux ont paru avoir oublié quand avaient eu lieu ces faillites et les trois maisons de vérification chargées du dossier ont nié avoir consenti à la surévaluation des gains ou des avoirs.

Je ne cherche pas aujourd'hui à imputer le blâme au gouvernement précédent ou aux vérificateurs, mais plutôt à faire valoir la nécessité d'établir de nouvelles normes pour la comptabilité et la vérification des banques, selon la recommandation no 7 du rapport du juge Estey, car les normes en vigueur à l'heure actuelle conviennent si peu, que ni le gouvernement ni les autorités chargées de la surveillance des banques réussissent à suivre de près les établissements en difficulté financière.

* * *

LA SOCIÉTÉ RADIO-CANADA

LES ÉMISSIONS DU SERVICE DU NORD

M. John Parry (Kenora—Rainy River): Monsieur le Président, les localités de plusieurs réserves isolées du Canada se trouvent dans une situation tout à fait illogique qui agace certainement ceux qui regardent la télévision.

Je prends comme exemple la localité autochtone de Fort Hope, située à quelque 250 milles au nord de Thunder Bay, sur le réseau pittoresque de la rivière Albany. Comme nous tous, à la fin de la journée, les habitants de la réserve regardent leurs émissions de télévision préférées. La plupart d'entre nous prenons pour acquis, lorsque nous regardons les nouvelles, la météo ou un documentaire, que l'émission correspond à notre situation géographique et linguistique.

Il n'en est pas ainsi à Fort Hope. Les émissions que reçoivent les Cris de cette communauté sont transmises par le Service du Nord de Radio-Canada et les nouvelles et la météo leur proviennent de Terre-Neuve et du Labrador, de la Terre de Baffin et du nord du Québec.

Qui plus est, aucun d'entre eux ne connaissant l'Inuktitut, ils ne peuvent guère comprendre ce qu'ils voient et entendent.

Le Canada accueillait récemment une exposition universelle portant sur le thème des transports et des communications. Le gouvernement et la société Radio-Canada seraient bien inspirés de se pencher sur les cas comme celui de Fort Hope et de prendre des mesures pour répondre aux besoins des habitants du Nord en matière de communications. Souhaitons que Radio-Canada amorce son deuxième demi-siècle en présentant à tous une programmation adaptée aux besoins culturels de tous les Canadiens.

Article 21 du Règlement

LES INSTITUTIONS FINANCIÈRES

LE RAPPORT DE LA COMMISSION ESTEY—LES FAIBLESSES STRUCTURALES DU POUVOIR DE SURVEILLANCE

M. Geoff Wilson (Swift Current—Maple Creek): Monsieur le Président, dans son rapport complet, le juge Estey a fondamentalement confirmé les conclusions du comité permanent des finances qui, en mai 1985, avait examiné le cas de la Banque commerciale du Canada et avait signalé premièrement: «les pratiques comptables de la BCC surestimaient les revenus et sous-estimaient les pertes»; deuxièmement, «il semblerait à propos de soulever publiquement la question de la responsabilité des vérificateurs externes des institutions financières à l'égard du public»; et troisièmement, «la direction avait assumé des risques au-delà de toute prudence. La question est maintenant de savoir s'il suffisait en l'occurrence d'une supervision prudente».

Le problème fondamental réside dans des faiblesses structurales du pouvoir de surveillance.

L'automne dernier, le comité des finances a déposé 134 recommandations visant une réforme de la réglementation financière. Maintenant que le Rapport Estey a été publié, il est temps de mettre à jour et de moderniser les règlements régissant les institutions financières de notre pays.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

ON DEMANDE DE RÉTABLIR LE CENTRE DE TOXICOLOGIE PROPOSÉ

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport): Monsieur le Président, la construction du Centre de toxicologie annoncé en 1983, à la suite d'une demande des université de Toronto et de Guelph, a été annulée en 1984 par le ministre des Finances (M. Wilson). Pourtant, des rapports du comité des substances toxiques de la rivière Niagara, de la Commission mixte internationale, de la *Royal Society* et de la Fondation de recherche du droit de l'environnement nous ont averti de l'ampleur de la pollution par les substances toxiques.

Je demande au gouvernement de rétablir le Centre de toxicologie de Toronto-Guelph, pour que le Canada ait une meilleure connaissance de la volatisation des PCB, du Mirex, des benzènes et autres produits chimiques hautement toxiques déversés dans les Grands Lacs et des processus de leur retour dans les sols via l'atmosphère, puisque l'on a constaté leur présence dans le bétail, le lait et les récoltes. Les conséquences pour l'organisme de ce cycle des substances toxiques exigent des recherches qui pourraient être effectuées dans un tel centre.

* * *

LES PARTIS POLITIQUES

LES NÉGOCIATIONS ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS—LA POSITION DU PARTI LIBÉRAL

M. Alan Redway (York-Est): Monsieur le Président, quelle est exactement la position du Parti libéral, l'opposition officielle, sur la question des négociations commerciales du Canada avec les États-Unis? Est-il contre toute forme de négociation comme l'a implicitement laissé entendre à maintes reprises le chef de l'opposition (M. Turner), ou est-il en faveur de négociations comme le préconisait ce même chef le 20 octobre dernier?

Ce parti souhaite-t-il que les négociations soient suspendues comme l'exigeait son critique des questions commerciales, le député de Winnipeg—Fort Garry (M. Axworthy), le 20 octobre, ou est-il favorable à la poursuite de ces négociations comme le déclarait le chef de l'opposition le lendemain même? Le Parti libéral a-t-il lancé sa propre guerre sur la politique commerciale? Ou bien, les Libéraux ont-ils une si piètre opinion du niveau d'intelligence de la population canadienne?

* * *

• (1410)

[*Français*]

LA FISCALITÉ

LES SOCIÉTÉS DE FIDUCIE—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Cyril Keeper (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur le Président, cette semaine les gagnants des grands prix des sociétés non imposées seront les compagnies de fiducie. Aujourd'hui, le prix va à la *Montreal Trustco* qui jouit d'un crédit d'impôt pour les années 1981, 1984 et 1985 sur des profits totalisant plus de 37 millions de dollars. Cela a été possible grâce à des réductions d'impôt lucratives fournies par des mesures d'impôt libérales-conservatrices.

Si le système fiscal avait été juste et si la *Montreal Trustco* avait été tenue de payer un taux d'impôt de 25 p. 100 sur ses profits, la facture des contribuables canadiens aurait pu être inférieure de 9,3 millions de dollars.

* * *

[*Traduction*]

LES INVALIDES ET LES HANDICAPÉS

HOMMAGE À RICK HANSEN—LES DONS POUR LA RECHERCHE SUR LA MOËLLE ÉPINIÈRE

M. Bob Hicks (Scarborough-Est): Monsieur le Président, au cours d'un gala du genre qu'on réserve aux héros et aux champions, l'athlète paraplégique Rick Hansen a reçu, hier soir, les hommages de ses concitoyens. Parmi ces derniers, se trouvait nul autre que le ministre des Transports (M. Crosbie), qui avait accepté d'être à la fois célébré et mis en boîte afin de recueillir plus de 100 000 $ pour la cause de Rick Hansen, soit la recherche sur la moëlle épinière et la réadaptation. Pour rehausser l'événement, le premier ministre (M. Mulroney) a, pour sa part, présenté également hier un chèque de un million de dollars destiné au Fonds Rick Hansen.

Notre jeune héros a appris non seulement à surmonter son infirmité mais encore à exceller malgré tout. Ayant maintenant accompli les deux tiers de son tour du monde, Rick entreprendra, après avoir salué les gens de l'Outaouais, les 40 000 kilomètres qui le séparent de son objectif. C'est maintenant à notre tour, nous les députés, de saluer ce jeune homme et de nous dire, ainsi qu'à nos électeurs, qu'il faut donner sans compter pour la recherche sur la moëlle épinière et pour la réadaptation. Bonne chance, Rick Hansen, et Dieu vous bénisse.

Des voix: Bravo!

* * *

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

LA COMPOSITION DU COMITÉ PERMANENT DES AFFAIRES AUTOCHTONES ET DU DÉVELOPPEMENT DU NORD

M. Keith Penner (Cochrane—Supérieur): Monsieur le Président, en adoptant dernièrement tout un train de réformes parlementaires, la Chambre voulait, en partie, donner davantage de latitude et d'indépendance aux comités permanents. Cela étant, qu'elle ne fut pas ma surprise de voir le whip du gouvernement se pointer à une séance d'organisation du comité permanent des affaires autochtones et du développement du Nord pour lui imposer un nouveau président sans aucune expérience de ce comité. Il l'a préféré à un simple député, un homme d'expérience, qui a de la sympathie pour les autochtones. Que se passe-t-il au juste? Il se trouve, monsieur le Président, que le gouvernement actuel a décidé de mettre une sourdine aux questions concernant les autochtones et de refroidir les espoirs qu'a soulevés l'ex-titulaire de ce portefeuille.

Cela fait presque vingt ans que je siège aux Communes, monsieur le Président, et jamais je n'ai été aussi découragé, jamais je n'ai douté autant de la reconnaissance et de l'application des droits autochtones au Canada.

* * *

LA MANIE DES SONDAGES

ON CONDAMNE LA FRÉQUENCE DES SONDAGES

M. Barry Turner (Ottawa—Carleton): Monsieur le Président, avez-vous jamais été invité à participer à un sondage? Ni mes voisins, ni les membres de ma famille, ni moi ne l'avons jamais été. Des sondages, il y en a des sérieux, des anonymes, des privés et des publics. Certains vont même jusqu'à sonder les gens sur les derniers sondages. On commence par leur demander leur âge, leur sexe et leur numéro matricule, puis on les interroge sur ce qu'ils ont mangé au déjeuner, au dîner ou au souper, les émissions télédiffusées ou radiodiffusées qu'ils préfèrent, et les journaux qu'ils achètent. On leur demande enfin s'ils sont satisfaits du gouvernement et du premier ministre, ainsi que des partis d'opposition et de leur chef. D'ici la fin du mois, les députés vont même être invités à dire s'ils sont satisfaits de vous, monsieur le Président.

Présence à la tribune

Les Canadiens en ont plein le dos des maniaques des sondages qui les interrogent trop fréquemment et sur des sujets sans importance. Qu'ils nous fichent la paix et qu'ils laissent le gouvernement s'occuper de l'administration du pays.

* * *

LE DÉSARMEMENT

ON DEMANDE AUX SUPER-PUISSANCES DE S'ENTENDRE

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce—Lachine Est): Vendredi dernier, monsieur le Président, le premier ministre (M. Mulroney) a dit à New-York au président des États-Unis qu'il avait raison de ne pas renoncer à la guerre des étoiles en échange d'un accord sur le contrôle des armements. Comme d'habitude, le premier ministre tenait sur cette question des propos contradictoires. Il y a plusieurs mois, il a déclaré que son gouvernement était contre la guerre des étoiles; maintenant, il dit que les États-Unis ont raison de poursuivre dans cette voie.

• (1415)

Cette semaine est celle du Désarmement. Il y a à l'heure actuelle dans le monde environ 50 000 ogives nucléaires, soit 30 000 environ du côté des États-Unis et des autres pays de l'OTAN, et 20 000 du côté de l'Union soviétique et des autres pays du Pacte de Varsovie, et elles ont une puissance de destruction un million de fois plus grande que celle des engins qui ont dévasté Hiroshima et équivalent à quatre tonnes de TNT par personne dans le monde. Le premier ministre pourrait-il profiter de cette semaine du Désarmement pour reconsidérer sa position à l'égard du désarmement nucléaire et de la guerre des étoiles, et exercer des pressions sur les grandes puissances pour qu'elles restreignent, sinon réduisent, tous les engins nucléaires, y compris ceux devant participer à la guerre des étoiles?

* * *

LES PARTIS POLITIQUES

LE RECRUTEMENT D'HOMOSEXUELS ET DE LESBIENNES PAR LA POLICE—LA POSITION DU NPD

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Monsieur le Président, j'invite tous les députés à se joindre à mes collègues et à moi-même pour condamner le langage insultant et dégradant tenu par le député de Bow River (M. Taylor) à l'égard des homosexuels qui souhaitent travailler à la GRC. Les stéréotypes insultants et dégradants . . .

M. le Président: A l'ordre. Je pense que tous les députés conviendront que l'intervention de la présidence au sujet de cette déclaration a été suffisante. Cette intervention avait pour but d'éviter un échange de propos qui auraient risqué de dégénérer à la Chambre. J'invite le député, qui s'est bien fait comprendre, à en rester là.

Questions orales

[*Français*]

LA CHAMBRE DES COMMUNES

PRÉSENCE À LA TRIBUNE DE M. JEAN-CLAUDE PAYE, SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE L'ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

M. le Président: A l'ordre! Je veux attirer l'attention de la Chambre des communes sur la présence à la tribune de M. Jean-Claude Paye, secrétaire général de l'Organisation de coopération et de développement économique, qui est en visite officielle au Canada.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LE TERRORISME

LA COMPLICITÉ DU GOUVERNEMENT SYRIEN

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Après un week-end d'étude et de consultation, le gouvernement du Canada est-il prêt à juger concluantes les preuves présentées par la Grande-Bretagne quant à la complicité du gouvernement syrien dans les actes de terrorisme?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Oui, monsieur le Président. Le chef de l'opposition n'ignore pas que j'ai rappelé notre ambassadeur à Damas pour des consultations. Si je ne m'abuse, nous avons proposé aux représentants du parti du député et du Nouveau parti démocratique de participer à une séance d'information avec l'ambassadeur et d'autres agents du ministère.

[*Français*]

ON DEMANDE QUELLES MESURES PRENDRA LE GOUVERNEMENT S'IL EST RECONNU QUE LA SYRIE A COMMIS OU ENCOURAGÉ DES ACTES DE TERRORISME

Le très hon. John N. Turner (chef de l'Opposition): Monsieur le Président, je désire poser une question supplémentaire au ministre. Le terrorisme doit être condamné quelles que soient les revendications ou les causes qui le motivent.

Hier, notre ambassadeur a dit à la télévision: «Je serai de retour dans une quinzaine de jours.»

Ma question est la suivante: Si le Canada reconnaît que la Syrie a commis ou encouragé des actes de terrorisme, quels autres actes, quelles autres réactions soit diplomatiques, soit économiques, soit politiques, le gouvernement est-il prêt à poser?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, une chose est bien claire, c'est qu'il y a des éléments du gouvernement de la Syrie qui ont été impliqués directement dans les activités terroristes. Ce que le gouvernement canadien veut faire, c'est encourager d'autres pays à appuyer, comme nous l'avons fait, l'action du gouvernement de la Grande-Bretagne contre les actes de terrorisme appuyés par des éléments du gouvernement syrien. Il y aura une réunion cet après-midi entre les fonctionnaires de mon ministère et les représentants des pays de la Communauté européenne pour encourager les Européens aussi à appuyer la position de la Grande-Bretagne.

[*Traduction*]

LES MESURES ENVISAGÉES PAR LE GOUVERNEMENT

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, le gouvernement a accepté les preuves présentées publiquement devant un tribunal de Grande-Bretagne. Le gouvernement s'est engagé à réagir de façon positive contre le terrorisme. Jusqu'ici, nous avons rappelé notre ambassadeur uniquement pour des consultations. A part les beaux discours que le ministre et le premier ministre prononcent aux assemblées des Nations Unies à New York, quelles mesures concrètes le gouvernement du Canada va-t-il vraiment prendre?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, nous avons rappelé notre ambassadeur pour des consultations afin de discuter avec lui et d'autres des mesures à prendre. Pour le moment, nous voulons surtout amener les membres de la Communauté européenne à se joindre à nous pour appuyer la position de la Grande-Bretagne contre les actes de terrorisme perpétrés avec la complicité du gouvernement syrien. Nous espérons également que ces pressions amèneront le gouvernement syrien à obliger Abu Nidal à quitter la Syrie.

* * *

• (1420)

LES INSTITUTIONS FINANCIÈRES

LE RAPPORT DE LA COMMISSION ESTEY—LE RENFLOUAGE DE LA BANQUE COMMERCIALE DU CANADA

Mlle Aideen Nicholson (Trinity): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Alors que le renflouage de la Banque Commerciale du Canada a été convenu en mars de l'an dernier et l'argent versé en avril, le gouvernement n'a pas commencé de se rendre compte de ce qu'il avait acheté avant d'avoir nommé M. Hitchman à la fin de juin. Au premier août, suivant le rapport de la Commission Estey, la seule question qui restait sans réponse était de savoir combien de temps cette banque s'était déguisée en banque solvable. Pourquoi dans ces conditions le gouvernement envoyait-il encore des lettres aux actionnaires le 9 août pour les informer que le renflouage avait assuré la viabilité de la banque?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, le rapport de M. le juge Estey fait bien voir que nous comprenions les problèmes de la banque. Mais il fallait également être très prudent quant aux messages que nous envoyions durant cette période, avant d'être absolument sûrs des ennuis ultimes de la banque. Cette situation a été constatée vers la fin du mois d'août, et le gouvernement a agi rapidement une fois qu'il l'eut constatée.

LES MESURES PRISES PAR LE MINISTRE

Mlle Aideen Nicholson (Trinity): Monsieur le Président, le rapport de la Commission Estey confirme que les banques qui ont participé au renflouage en mai dernier voulaient un examen général et indépendant du portefeuille de créances, mais que le gouvernement n'a pas fait d'effort dès le début pour exiger l'examen de l'actif-prêts de la banque. Pourquoi le ministre a-t-il risqué béatement l'argent des contribuables sur une tentative de renflouage mal informée qui était, selon le juge Estey, vouée à l'échec dès le départ et n'avait pas de chance de réussir?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je pense que le juge Estey a bien précisé que nous étions en droit de nous fonder sur les renseignements qui nous avaient été fournis. Nous avons sondé ces renseignements et, dans le temps qui a suivi la mise au point des mesures de renflouage jusqu'à une époque avancée de l'été, il s'est effectué beaucoup de travaux.

Quand nous avons appelé à notre aide M. Hitchman, c'est qu'il apparaissait que les problèmes s'aggravaient. Nous avons absolument donné suite aux renseignements qui nous parvenaient et nous avons agi en conséquence.

LE TEMPS ÉCOULÉ AVANT DE PROCÉDER À L'EXAMEN DES ACTIFS DE LA BANQUE

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, ma question découle directement de celle à laquelle le ministre vient de répondre. Il est vrai que selon le rapport du juge Estey, le gouvernement n'a rien eu à se reprocher jusqu'au mois de mars 1985, au moment où la décision initiale de renflouer à été prise. Cependant, le juge Estey ajoute:

> Manifestement, le suivi a été tout à fait inadéquat, en ce sens qu'on n'a pas obtenu les renseignements nécessaires, afin d'établir l'accord de participation définitif et de bien suivre les progrès du programme de renflouement. En particulier, la ministre d'État n'a, semble-t-il, fait aucun effort, afin d'exiger le plus tôt possible un examen serré du portefeuille de prêts de la banque.

Le ministre ne reconnaît-il pas que le juge Estey reproche ainsi à l'ancien ministre d'État aux Finances de n'avoir pas exercé sa responsabilité ministérielle?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Non, monsieur le Président, je suis tout à fait en désaccord avec cette conclusion. Le rapport Estey est très clair à ce sujet. Rien ne permet de critiquer les ministres concernés. Ils ont donné aux fonctionnaires compétents les conseils et l'appui voulus et ils ont, à juste titre, laissé le soin aux administrateurs de se charger des détails pratiques. Selon moi, le rapport est éloquent.

LA POSITION DU MINISTRE

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, je ne voudrais pas me lancer dans un match verbal avec le ministre au sujet de la responsabilité ministérielle. Je lui demande de nous donner son point de vue de l'affaire en tant que principal ministre concerné. Au cours des mois d'été, le coût pour le contribuable canadien est passé d'un peu plus de 130 millions de dollars, selon les prévisions initiales, à un milliard de dollars. Durant cette période, non seulement les banques à charte, mais également d'autres déposants importants ont retiré leur argent de la Banque Commerciale. Toujours au cours de cette période, on n'a pas procédé à une évaluation adéquate du portefeuille de prêts.

• (1425)

Étant donné que le juge Estey déclare que c'est à d'autres que reviendra le soin de porter un jugement définitif sur la question de la responsabilité ministérielle, le ministre ne croit-il pas que son ministre en second a failli à la tâche dans les circonstances?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Pas du tout, monsieur le Président. Selon moi, ou le député ne retient que ce qui l'arrange du rapport ou il ne l'a pas lu du tout. Il est important qu'il comprenne toute l'étendue des observations qu'il contient. J'ai signalé très clairement que ce rapport est éloquent. Les conclusions que tire le député ou celles que je pourrai tirer moi-même ont moins d'importance que celles contenues dans le rapport d'une commission d'enquête judiciaire objective et indépendante. C'était là l'objet de cette enquête. C'est pourquoi on y a procédé. Je crois qu'il importe d'en accepter les conclusions.

L'EXERCICE DE LA RESPONSABILITÉ MINISTÉRIELLE

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, le ministre n'ignore pas que nous avons tenté, à la Chambre, d'inclure précisément dans le mandat du juge Estey la notion de responsabilité ministérielle mais que le gouvernement s'y est refusé. Il sait pertinemment que le juge Estey, à l'instar d'autres juges dans sa position, hésite à porter des jugements qui sont essentiellement politiques. Étant donné qu'après le mois de mars, les activités des fonctionnaires n'ont plus été surveillées, on a été incapable de comprendre l'état grave où se trouvait le portefeuille de prêts et des millions de dollars ont ainsi pu être retirés sans difficulté. Le ministre ne pense-t-il donc pas, qu'à l'avenir un ou une ministre exerçant bien ses fonctions ne peut se permettre des erreurs de ce genre?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je me reporte à nouveau au libellé du rapport selon lequel rien ne permet de critiquer les ministres concernés. On ne pourrait être plus clair.

Le député parle de surveillance. Or, selon le juge Estey, les ministres ont donné aux fonctionnaires des conseils et un appui adéquats. Le député peut certes comprendre le sens des conclusions tirées par le juge Estey.

Questions orales

LES AFFAIRES INDIENNES

LA PRÉTENDUE INTERVENTION CONCERNANT DES PROJETS DE CESSION DE TERRAINS D'UNE ANCIENNE BASE DES FORCES CANADIENNES AU MANITOBA

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg—Fort Garry): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Celui-ci va-t-il personnellement mener une enquête sur les circonstances dans lesquelles le ministère des Affaires indiennes a retiré sa soumission au Conseil du Trésor concernant la cession de terrains de la base des Forces canadiennes de Beauséjour à la bande indienne de Long Plain afin d'honorer un engagement pris suite à l'intervention du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social qui essaye d'établir une prison dans sa propre circonscription? Le premier ministre va-t-il enquêter personnellement sur cette question?

L'hon. Pat Carney (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, le ministre en question se trouve à Winnipeg aujourd'hui où il doit rencontrer des conseils de bande. Je vais prendre note de la question.

LE PROJET D'UTILISATION COMME PRISON

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg—Fort Garry): Monsieur le Président, j'ai pensé que, à la lumière du rapport du Vérificateur général et de l'expérience reconnue du premier ministre en la matière, ce dernier pourrait être disposé à répondre à cette question. Nous fournira-t-il l'assurance qu'on n'utilisera plus de fonds fédéraux pour l'établissement de cette prison, à moins qu'on ne trouve un autre endroit convenable pour cette bande d'Indiens afin de remplir cette promesse faite de longue date?

L'hon. Pat Carney (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, j'ai déjà informé le député que le ministre en question n'est pas à la Chambre pour répondre à sa question. Je vais prendre note de la question et nous fournirons une réponse au député en temps utile.

* * *

LES INSTITUTIONS FINANCIÈRES

LE RAPPORT DE LA COMMISSION ESTEY—LA RESPONSABILITÉ MINISTÉRIELLE

M. Mike Cassidy (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, ma question s'adresse aussi au ministre des Finances; elle porte sur son attitude et sur celle de ses collègues qui a coûté près de 900 millions de dollars aux contribuables canadiens parce qu'ils n'ont rien fait entre mars et septembre 1985, lorsque la Banque Commerciale du Canada et la Norbanque s'écroulaient. Le ministre sait-il que le juge Estey a clairement mentionné dans son rapport qu'on ne lui avait pas demandé d'étudier la question de la responsabilité du ministre et qu'il déclare ceci: «D'autres tribunes et d'autres tribunaux poursuivant des objectifs différents tireront peut-être des conclusions différentes au sujet des devoirs et des obligations de ceux qui ont été mêlés à ces événements»?

Le ministre prétend-il que, malgré cette réserve, l'opinion du juge Estey est la seule possible? Le ministre admettra-t-il en son nom et au nom de la ministre d'État aux Finances que dans le système parlementaire, ils sont responsables de ce gaspillage de 900 millions de dollars venant de la poche des contribuables?

• (1430)

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, c'est un rapport très volumineux. Je suis certain que le député l'a lu en entier.

M. Hnatyshyn: Non, non.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Probablement pas. Il établit très clairement que rien ne permet de critiquer les ministres concernés. Ceux-ci ont donné aux fonctionnaires compétents les conseils et l'appui voulus. Je pourrais répéter d'autres points du rapport du juge Estey mais le député doit sûrement admettre que le rapport ne laisse planer aucun doute.

[*Français*]

LA RESPONSABILITÉ DU MINISTRE

M. Mike Cassidy (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, je peux le souligner au ministre des Finances.

Est-il conscient du fait que dans son sommaire et dans son texte, que j'ai lu presque entièrement depuis vendredi, le juge Estey, à plusieurs reprises, est très critique du gouvernement et des actions des ministres. Il dit précisément que leurs actions étaient entièrement inadéquates en assurant que le programme de secours pour la banque qui a débuté en mars a été surveillé.

Maintenant, est-il prêt à accepter les critiques du juge Estey et de prendre la responsabilité pour la perte de 900 millions de dollars, oui ou non?

[*Traduction*]

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, il est évident, d'après les déclarations du juge Estey, que les ministres se sont vraiment informés de l'état du portefeuille et des conséquences et qu'ils ont conseillé les fonctionnaires concernés et les ont appuyés dans leur travail. Le juge Estey dit que l'information obtenue était insuffisante mais nous avons réussi à combler cette lacune grâce au travail de M. Hitchman sur lequel nous avons fondé les décisions que nous avons prises plus tard au cours de l'été.

L'ÉCONOMIE

L'ENSEMBLE DE MESURES DESTINÉES À FAVORISER LA REPRISE DANS LE NORD DE L'ONTARIO

M. Keith Penner (Cochrane—Supérieur): Monsieur le Président, ma question s'adresse au très honorable premier ministre. L'économie du nord de l'Ontario ne s'était pas aussi mal portée depuis l'époque du gouvernement Diefenbaker.

Des voix: Oh, oh!

M. Penner: Le taux de chômage, qui est déjà extraordinairement élevé, ne fera qu'augmenter par suite de l'imposition par les États-Unis de droits de douane sur le bois de charpente. Le premier ministre est-il maintenant disposé à révéler à la Chambre et aux habitants du nord de l'Ontario les détails de son supposé ensemble de mesures pour favoriser la reprise dans le nord de l'Ontario au sujet duquel on a fait tellement de cachoteries quand le caucus conservateur s'est réuni à Sudbury la fin de semaine dernière?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, si vous me le permettez, je voudrais signaler à la Chambre que c'est peut-être la première fois que des ministres visitent le nord de l'Ontario pour examiner sur place les problèmes de la région. La réunion a été très constructive.

Des voix: Bravo!

M. Mazankowski: De nombreuses propositions ont été faites. Nous avons maintenant une excellente occasion d'exploiter les atouts naturels du nord de l'Ontario. Le solliciteur général joue un rôle de premier plan pour favoriser les échanges de vues et l'élaboration de lignes de conduite dans ce domaine. Attendez et vous verrez. Nous allons élaborer une excellente politique qui sera à l'avantage du nord de l'Ontario et de tout le Canada.

LE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

M. Keith Penner (Cochrane—Supérieur): Monsieur le Président, le vice-premier ministre sera-t-il assez franc pour reconnaître à la Chambre que ce supposé ensemble de mesures pour favoriser la reprise dans le nord de l'Ontario n'est rien de plus qu'une déclaration philosophique sans fondement sur le développement régional? Ce n'est que du vent et cela ne veut rien dire.

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, le député est à la Chambre depuis 1968. Il représente un parti qui a été au pouvoir de 1968 à 1984. Il devrait se garder de critiquer la faiblesse de la politique gouvernementale parce qu'il est lui-même en partie à blâmer.

Des voix: Bravo!

M. Mazankowski: Suis-je franc? Je le suis certainement. Mon deuxième prénom est Frank.

Des voix: Bravo!

M. Broadbent: On pourrait dire que vous n'avez de franc que le nom.

* * *

LA LOI SUR LES BREVETS

LES MODIFICATIONS PROPOSÉES AUX DISPOSITIONS SUR LES MÉDICAMENTS GÉNÉRIQUES—LES NÉGOCIATIONS COMMERCIALES ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Commerce extérieur. J'ai en main un document confidentiel que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a remis aux délégués à une conférence sur la politique conservatrice, à Calgary. En parlant des modifications proposées à la Loi sur les médicaments génériques, le ministre prétend que notre industrie pharmaceutique pourrait profiter des discussions commerciales avec les États-Unis. Pourrait-il nous dire quel rapport il y a entre les médicaments génériques et le libre-échange? La déclaration du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social contredit celle faite à la Chambre le 14 avril par l'ex-ministre du Commerce extérieur. Celui-ci assurait que les produits pharmaceutiques «ne sont liés en aucune façon aux discussions actuelles».

L'hon. Harvie Andre (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur le Président, je tiens à assurer au député et à la Chambre que les modifications proposées à la Loi sur les brevets seront profitables au Canada et aux Canadiens et qu'elles favoriseront la recherche et le développement dans le domaine de la santé. Lorque le député verra ce train de mesures et qu'il pourra en analyser le contenu, il ne manquera pas d'être d'accord avec moi.

LES QUESTIONS ABORDÉES DANS LE CADRE DES NÉGOCIATIONS COMMERCIALES

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Cette réponse est tout à fait à côté de la question et je vais donc devoir en poser une autre à l'un ou l'autre des ministres concernés. Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a aussi déclaré, dans ce document, que les recommandations du rapport du Dr Harry Eastman sur les produits pharmaceutiques sont à l'étude et qu'elles pourraient bien faire partie des dicussions engagées avec les Américains. La Loi sur les brevets fait-elle partie des discussions sur le libre-échange?

L'hon. Harvie Andre (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur le Président, les discussions concernant la Loi canadienne sur les brevets n'ont jamais cessé depuis 1969, date à laquelle ces lois ont été modifiées. Tous nos partenaires commerciaux s'intéressent vivement à cette question. Le député se doute bien que la propriété intellectuelle suscite un vif intérêt généralement, mais si nous avançons cette proposition, c'est parce que nous savons qu'elle est avantageuse pour le Canada et les Canadiens.

Questions orales

[*Français*]

L'ÉCONOMIE

LA PAPETERIE DE MATANE—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Jacques Guilbault (Saint-Jacques): Monsieur le Président, en l'absence du ministre de l'Expansion industrielle régionale, le premier ministre pourrait peut-être répondre à la question que se posent des milliers de Québécois, savoir, quels sont les investissements que fera le gouvernement dans le but de tenter de relancer l'économie au Québec? Rien n'a été annoncé à ce jour pour l'est de Montréal, rien dans la région de Matane pour la papeterie. Seul, il semble, que le pénitencier de Port-Cartier retienne l'attention du gouvernement.

Aussi, je voudrais demander au premier ministre: Quand l'annonce se fera-t-elle relativement à la participation du gouvernement fédéral en ce qui a trait à la papeterie de Matane?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je suis étonné par la question de mon ami parce que je consulte les faits et, depuis les élections, il s'est créé 149 000 nouveaux emplois au Québec, par opposition à 41 000 créés en quatre ou cinq ans par les libéraux. Il y a une moyenne de 6 200 emplois par mois, ce qui est huit fois la moyenne libérale d'emplois créés dans cinq ans. Voilà un progrès tout à fait remarquable au Québec et à travers le Canada.

L'IMPATIENCE DES CITOYENS DE MATANE

M. Jacques Guilbault (Saint-Jacques): Monsieur le Président, il est surprenant que le premier ministre refuse de donner des renseignements aux gens de Matane.

Mais moi, je veux lui demander pourquoi les gens de Matane seraient obligés d'attendre plus longtemps une décision au sujet de la papeterie, alors que le gouvernement a précipité une décision de transférer un pénitencier dans la circonscription du premier ministre? Pourquoi les gens de Matane, qui sont juste en face, l'autre côté du Saint-Laurent, devraient-ils attendre eux?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, les gens de Matane doivent savoir que celui qui m'interroge fut membre d'une formation politique, d'un gouvernement qui, pendant 15 ans, a dit non aux gens de Matane. Ils vont savoir que ce sont les libéraux qui ont toujours dit non à l'expansion économique régionale, surtout pour les régions périphériques du Québec, dont Matane. Et les gens de Matane savent que ce gouvernement national va poser des gestes de nature à les favoriser.

[*Traduction*]

LES INSTITUTIONS FINANCIÈRES

LE RAPPORT DE LA COMMISSION ESTEY—LA FAILLITE DES BANQUES

M. Simon de Jong (Regina-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Le ministre a cité la fin d'une phrase tirée du rapport du juge Estey. Je voudrais lui citer ici le début de cette phrase:

> Sauf leur retard à formuler une politique gouvernementale quant à l'utilisation des fonds publics pour renflouer les banques et leur manque d'empressement à fournir aux grandes banques l'évaluation détaillée et complète qu'elles demandaient du portefeuille des prêts . . .

• (1440)

Le ministre va-t-il admettre que le gouvernement est en partie responsable du fiasco, que les ministres ont en fait tout gâché? Qu'il a fichu en l'air un milliard de dollars?

Des voix: Bravo!

M. Broadbent: Répondez à cela maintenant, Michael.

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Encore une fois, le député ne cite lui-même que ce qui fait son affaire dans le rapport. Le rapport ajoute aussi que la faillite des banques était déjà prévisible à la fin des années 70, car par leurs pratiques malsaines et imprudentes dans le domaine des prêts, les banques se sont trouvées à créer elles-mêmes les problèmes qui les ont finalement menées à la faillite. Le député peut certes le reconnaître en posant sa prochaine question.

L'UTILISATION DE L'ARGENT DES CONTRIBUABLES

M. Simon de Jong (Regina-Est): Encore là, le juge Estey a qualifié le renflouement de bâclé et de mal engagé. Il l'a comparé à un toboggan que le gouvernement aurait lancé sur une pente sans se préoccuper de le guider. C'est en ces termes qu'il critique le renflouement effectué par le gouvernement. Nous admettons que le gouvernement précédent est aussi en faute. Le gouvernement actuel doit certes reconnaître sa part de responsabilité dans la perte de un milliard de dollars de l'argent des contribuables canadiens.

Des voix: Bravo!

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Le rapport est suffisamment éloquent.

M. Broadbent: Sans nul doute.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): J'ai maintes fois signalé les conclusions auxquelles le juge Estey en était arrivé à partir des données qu'il a recueillies au cours de cette enquête. J'ai demandé au député de lire la conclusion qu'il en tire.

[*Français*]

LA CONDITION FÉMININE

LES FEMMES SEULES ET CHEFS DE FAMILLE—LES MESURES PRISES PAR LE GOUVERNEMENT

Mme Lise Bourgault (Argenteuil—Papineau): Monsieur le Président, la semaine dernière, le Conseil national du bien-être social, dans son rapport annuel, affirmait que la situation des personnes âgées s'était considérablement améliorée, alors que la situation des femmes seules et chefs de famille commandait un sérieux rattrapage. Ma question s'adresse à la ministre responsable de la condition féminine.

Puisque six familles monoparentales sur 10, dirigées par une femme, sont pauvres et constituent le seul groupe de la société dont le pourcentage de pauvreté a augmenté depuis 1981, j'aimerais savoir ce que notre gouvernement a fait ou entend faire pour améliorer la condition des femmes dans notre société?

[*Traduction*]

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Privatisation)): Monsieur le Président, je remercie la députée de sa question. C'est un sujet que le gouvernement a à coeur. C'est un grave problème dans notre société depuis quelque temps et on doit l'attaquer sur plusieurs fronts. C'est pourquoi nous avons pris des mesures dans des domaines comme l'équité en matière d'emploi. Nous avons également modifié la Loi sur les normes des prestations de pension et nommé un groupe de travail parlementaire sur les garderies. La seule façon de résoudre ce très grave problème des femmes à faibles revenus est de garantir l'égalité des possibilités dans tout le système. Cela implique toute une gamme de politiques et de programmes.

* * *

L'AGRICULTURE

L'IMPOSITION POSSIBLE DE DROITS DE DOUANE SUR LES IMPORTATIONS DE MAÏS AMÉRICAINS

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture. En son absence, Frank consentira peut-être à y répondre.

Le ministre peut-il confirmer qu'en reportant du 30 septembre au 14 novembre une décision au sujet des droits de douane sur le maïs américain, le ministère du Revenu national n'a pas agi fortuitement, mais que ce retard est imputable à une tentative désespérée et futile en vue de plaire aux Américains à propos du bois d'oeuvre?

Finalement, pouvons-nous savoir du gouvernement pourquoi l'intérêt bien compris des agriculteurs canadiens est sacrifié une fois encore pour plaire aux Américains?

L'hon. Elmer M. MacKay (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, je signale à mon ami d'en face qu'il ne doit pas donner une fausse interprétation à une démarche administrative. S'il a étudié la situation, il sait que le 12 mai dernier les producteurs de maïs de l'Ontario ont présenté un grief accompagné de documents jugés appropriés que le sous-ministre, Douanes et Accise, étudie actuellement conformément à la procédure prévue dans la Loi sur les mesures spéciales d'importation.

[*Français*]

LA DÉCISION RELATIVE AUX PRODUCTEURS DE MAÏS—LES CONSÉQUENCES

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Est-ce que le ministre est au courant que, dans ce dossier, un délai sur le tarif compensatoire, à ce temps-ci de l'année, au temps des moissons, fait en sorte qu'il est aussi bien de dire non tout de suite aux agriculteurs canadiens, car le 14 novembre la décision n'aura aucune importance parce que toutes les importations seront déjà . . .

M. le Président: A l'ordre! Je demanderais à l'honorable député de poser sa question, s'il vous plaît.

M. Boudria: Est-ce que le ministre est au courant que le délai va coûter 150 millions de dollars aux agriculteurs producteurs de maïs canadien et que le délai équivaut à un refus rendu au 14 novembre de cette année? Qu'entend-il faire pour expédier le dossier?

[*Traduction*]

L'hon. Elmer M. MacKay (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, une fois encore je signale à mon collègue d'en face que ces procédures sont très clairement énoncées. Ces délibérations ont un but. Il y a de nombreux documents à étudier. Ces questions doivent être examinées avec circonspection. Une décision sera rendue en temps voulu.

* * *

LES SUBSTANCES DANGEREUSES

LA PROTECTION DES TRAVAILLEURS RELEVANT DE LA COMPÉTENCE FÉDÉRALE

Mme Lynn McDonald (Broadview—Greenwood): Monsieur le Président, je voudrais demander au ministre du Travail quelle protection il prévoit donner aux employés fédéraux dans le milieu de travail à la suite du jugement rendu vendredi par la Cour fédérale d'appel? Est-il satisfait de la situation actuelle, à savoir que les substances dangereuses sont acceptables en milieu de travail fédéral, pourvu qu'elles soient introduites par d'autres employés, non par la direction? N'est-ce pas là couper les cheveux en quatre plutôt que d'offrir de la protection?

Des voix: Bravo!

L'hon. Pierre H. Cadieux (ministre du Travail): Monsieur le Président, notre ministère suit, bien sûr, la situation de très près. Nous devons évidemment nous conformer aux jugements rendus par les tribunaux. Nous allons continuer de surveiller la situation et prendre en temps opportun les décisions qui s'imposent.

LES MODIFICATIONS APPORTÉES AU CODE CANADIEN DU TRAVAIL

Mme Lynn McDonald (Broadview—Greenwood): Monsieur le Président, j'ai une question supplémentaire à l'intention du même ministre. Pourrait-il nous dire si le nouveau Code canadien du travail avec les modifications qui viennent d'entrer en vigueur représentera une amélioration? Celles-ci donneront-

elles la protection nécessaire contre les substances dangereuses? Je lui rappelle que le tribunal n'a pas contesté que la fumée des autres constituait une substance dangereuse. Le nouveau Code canadien du travail donnera-t-il la protection nécessaire?

Des voix: Bravo!

L'hon. Pierre H. Cadieux (ministre du Travail): Monsieur le Président, toutes les modifications apportées au Code canadien du travail constituent évidemment des améliorations.

* * *

LA COMMISSION CANADIENNE DES DROITS DE LA PERSONNE

LES CURRICULUM VITAE DES PERSONNES NOMMÉES

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, c'est au ministre de la Justice que je m'adresse. Pourrait-il nous dire pourquoi, avant de les soumettre aux parlementaires pour enquête, ses fonctionnaires ont retouché sept des vingt-huit curriculum vitae de candidats désireux de faire partie de la Commission canadienne des droits de la personne, afin d'en faire disparaître toute allusion au parti progressiste conservateur?

L'hon. Ray Hnatyshyn (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Je sais gré à la députée de sa question. J'attends depuis plus d'une semaine l'occasion de pouvoir dire ce qui en est et d'affirmer que cette allégation est tout à fait fausse.

Il y eu une semaine jeudi dernier, alors que je participais à Toronto à la conférence constitutionnelle des autochtones, la députée a prétendu que j'expurgeais les documents et que je m'ingérais dans le travail du comité. Après avoir formulé cette allégation, elle a téléphoné à mon bureau pour demander un exemplaire des curriculum vitae qui se trouvaient dans notre dossier. Mes collaborateurs m'ont affirmé qu'ils les lui ont communiqués immédiatement. Comme cette allégation est absolument sans fondement, je l'inviterais à la retirer.

LA PRÉTENDUE DEMANDE FAITE À UN FONCTIONNAIRE DE LA COMMISSION

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Le ministre pourrait-il confirmer pourquoi, avant que je soulève cette question au comité, M. Michael Glynn, directeur de la Commission canadienne des droits de la personne, a reçu de son adjoint législatif instructions d'envoyer des exemplaires des curriculum vitae qui, à ce moment-là, faisaient état d'attaches progressistes conservatrices, non pas au comité, comme on l'avait demandé tout d'abord, mais au bureau de M. Hnatyshyn? Pour reprendre l'expression de l'adjoint législatif, «Aucun curriculum vitae ne doit être communiqué sans que le ministre l'ait lui-même examiné». Entretemps, les allusions au parti progressiste conservateur se sont perdues en chemin.

L'hon. Ray Hnatyshyn (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Je n'accepte pas cette version des faits. Lorsque la députée et un autre collègue se sont adressés à mon bureau pour obtenir ces documents, mes collaborateurs leur en ont fait parvenir des exemplaires directement. Mon bureau a appelé la Commission pour savoir quels documents elle avait en sa possession. La Commission a envoyé des exemplaires qui sont arrivés peu après que l'autre document eut été envoyé à la députée.

* * *

L'ÉNERGIE

LES PERTES D'EMPLOIS PRÉVUES DANS LE SECTEUR DE L'ÉNERGIE EN ALBERTA

M. Nelson A. Riis (Kamloops—Shuswap): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Masse) qui sait parfaitement dans quelle situation précaire se trouve l'Alberta. Or la semaine dernière, son homologue provincial chargé de la main-d'oeuvre a divulgué un rapport révélant que, selon les prévisions de son gouvernement, quelque 55 000 Albertains perdront leur emploi d'ici à un an. D'après le ministre fédéral de l'Emploi et de l'Immigration, ces chiffres sont alarmistes. Mais voici ma question au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Masse): fait-il confiance au gouvernement de l'Alberta en ce qui concerne ses prévisions en matière de chômage, ou préfère-t-il épauler son homologue fédéral?

[*Français*]

L'hon. Marcel Masse (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, je ne crois pas que nous devrons faire un concours d'analyses du nombre de personnes qui sont en difficultés économiques personnelles dues à une situation internationale dans le domaine de l'énergie. La situation en Alberta est catastrophique, c'est une situation déplorable. Il est de la responsabilité du gouvernement du Canada et du gouvernement d'Alberta de tout faire en leur possible pour améliorer cette situation, et c'est ce que nous faisons.

• (1450)

[*Traduction*]

ON DEMANDE DE L'AIDE POUR LES PETITES ENTREPRISES

M. Nelson A. Riis (Kamloops—Shuswap): Monsieur le Président, le ministre qualifie la situation de catastrophique. Pourtant, il y a deux semaines, il a refusé d'intervenir en faveur des petits producteurs et des petites entreprises de prospection de la province. Compte tenu des nouvelles données révélant que 55 000 personnes perdront leur emploi en Alberta d'ici un an, n'acceptera-t-il pas maintenant d'intervenir et d'accorder l'aide nécessaire aux petites sociétés?

[*Français*]

L'hon. Marcel Masse (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, une situation catastrophique demande une réponse à la situation et non pas n'importe quelle sorte de réponse.

Depuis quelques mois, diverses associations en Alberta, comme partout ailleurs au Canada, les gouvernements provinciaux, travaillent à l'élaboration de politiques. Ce n'est pas parce que nous avons refusé une solution à un problème général que le gouvernement est insensible. Au contraire, cette solution nous apparaissait inappropriée pour les personnes en cause et voilà pourquoi nous sommes à la recherche de meilleures solutions.

[*Traduction*]

LES PENSIONS

LE RAPPORT DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL—L'EXAMEN DES RÉGIMES DE PENSION PRIVÉS

M. Alan Redway (York-Est): Monsieur le Président, je pose ma question au ministre des Finances. Le rapport du Vérificateur général nous apprend que seulement une quarantaine des quelque 750 régimes de pension privés ont été examinés par des services de réglementation fédéraux au cours des 15 dernières années. Le ministre trouve-t-il cette surveillance suffisante? A-t-il des plans précis pour améliorer la surveillance des régimes de pension privés?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, comme nous l'avons dit la semaine dernière, c'est selon nous une recommandation importante du Vérificateur général. La situation ne nous paraît pas urgente. On a même jugé qu'une inspection s'imposait à l'égard de 40 seulement des quelque 750 caisses de retraite. Le ministère étudie l'opportunité d'accentuer son rôle de réglementation et il répondra en temps utile à cette excellente recommandation du Vérificateur général.

* * *

LA COMMISSION CANADIENNE DES DROITS DE LA PERSONNE

L'INDÉPENDANCE DU TRIBUNAL

L'hon. Bob Kaplan (York-Est): Monsieur le Président, je voudrais en revenir, avec le ministre de la Justice, à la question que mon collègue a soulevée. Comme il le sait, le tribunal canadien des droits de la personne a souvent dû se porter à la défense de citoyens dont les droits étaient menacés par un gouvernement. Il n'ignore pas non plus que, cette semaine, la Banque nationale du Canada conteste l'indépendance de ce tribunal en alléguant le sectarisme de certains de ses membres. Le ministre de la Justice est-il prêt à examiner la nomination des personnes qui se sont vantées de leur affiliation au parti progressiste-conservateur et à les remplacer par des personnes vraiment indépendantes afin que les tribunaux puissent confirmer l'indépendance de la Commission?

L'hon. Ray Hnatyshyn (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, je me permets de faire remarquer que je n'ai aucune leçon à recevoir du parti libéral et du député au sujet du sectarisme et des nominations. Il s'agit effectivement d'un tribunal très important. Personne ne le prend plus au sérieux que moi. Je tiens à être sûr que ses membres sont de la plus haute compétence. En fait, je n'ai jamais vu, dans les documents qui m'ont été présentés à l'égard des nominations auxquelles j'ai procédé, la moindre mention d'une affiliation politique. Le député veut-il dire que les personnes qui font de la politique ne devraient pas être nommées? Voilà ce que je voudrais lui demander . . .

M. le Président: A l'ordre. Lorsqu'une question prend la tournure d'une discussion, il faut s'attendre à une réponse du même genre.

L'INTÉGRITÉ DES MEMBRES DE LA COMMISSION

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le Président, le ministre ne reconnaît-il pas que les commissions de ce genre sont particulièrement vulnérables et que l'intégrité de ses membres doit être absolument au-dessus de tout soupçon afin que les tribunaux ne leur donnent pas tort et que les procédures administrative puissent survivre.

L'hon. Ray Hnatyshyn (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, c'est une bonne question. En ce moment même, les agents de mon ministère étudient en profondeur des modifications à la loi sur les droits de la personne concernant les activités de la commission. Ces activités présentent des défauts, comme chacun le sait, et comme l'opposition nous l'a souligné. Nous sommes prêts à recevoir des instances et nous poursuivrons nos consultations afin que nous ayons la commission des droits de la personne la meilleure au monde.

* * *

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

LES EXEMPTIONS DU DROIT COMPENSATEUR AMÉRICAIN OBTENUES PAR DES SOCIÉTÉS

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre d'État (Forêts et Mines). Le ministre sait, j'en suis convaincu, que certains producteurs de bois d'oeuvre ont été exemptés du droit compensateur préliminaire de 15 p. 100 imposé il y a 10 jours. Le ministre peut-il expliquer pourquoi on n'a fait aucun effort au niveau fédéral pour aviser les sociétés canadiennes de la possibilité d'être exemptées du droit compensateur de 15 p. 100?

L'hon. Gerald S. Merrithew (ministre d'État (Forêts et Mines)): Monsieur le Président, la plupart des sociétés sont bien au fait des règles commerciales. Les médias ont largement fait état de la question. J'en ai abondamment parlé moi-même, à l'instar d'autres membres du Cabinet. Un grand nombre de sociétés ont demandé l'exemption et l'ont obtenue.

L'INFORMATION DES SOCIÉTÉS ADMISSIBLES À DES EXEMPTIONS

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse à la ministre du commerce extérieur. Comme elle le sait certainement, le gouvernement a transmis aux autorités américaines la liste des sociétés reconnues par le gouvernement du Canada comme étant admissibles à ces exemptions. Peut-elle expliquer à la Chambre pourquoi elle n'a pas informé les sociétés en cause en même temps que les autorités américaines, de sorte que toutes les sociétés admissibles puissent bénéficier de l'exemption?

L'hon. Pat Carney (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, on m'informe que c'est le Conseil des industries forestières, porte-parole de l'ensemble de l'industrie, qui était chargé d'informer les sociétés en cause. Voilà comment ces sociétés en auraient été informées. Un grand nombre d'entre elles ont demandé et obtenu l'exemption, ce qui prouve que l'information circulait.

* * *

LES INSTITUTIONS FINANCIÈRES

LE RAPPORT DE LA COMMISSION ESTEY—LES RÈGLES DE COMPTABILITÉ ET DE VÉRIFICATION

M. W. Paul McCrossan (York—Scarborough): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Dans son rapport remis vendredi dernier, le juge Estey déclarait qu'à partir de 1982 ou 1983, les gestionnaires de la Banque commerciale du Canada et de Norbanque avaient surestimé leurs actifs et leurs revenus, avec l'approbation inconditionnelle des vérificateurs de ces banques. Il a également constaté que les règles de vérification et les méthodes comptables de ces banques étaient nettement inappropriées. Est-ce que le ministre prendra des mesures visant à mettre immédiatement sur pied un comité consultatif constitué de banquiers, de représentants des comptables et des vérificateurs ainsi que de représentants de l'Inspecteur général, dans le but de formuler de nouvelles règles de vérification et de comptabilité, comme le recommande le juge Estey pour que la population canadienne puisse à nouveau faire confiance aux états financiers de nos banques?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, le juge Estey a déclaré très clairement que le système bancaire canadien était solide et que les Canadiens pouvaient s'y fier. Pour répondre à la question du député, disons que le juge Estey a fait une proposition extrêmement intéressante. Il y a eu des discussions officieuses allant dans le même sens que la proposition du juge Estey. Nous examinons très attentivement sa proposition et nous devrions être en mesure d'y répondre en détail au moment opportun.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

LE PROJET DE CONSTRUCTION D'UN INCINÉRATEUR À DÉTROIT—LA NÉCESSITÉ DE PRÉVOIR DES INSTALLATIONS DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Environnement. Je crois savoir qu'il doit s'entretenir, demain, avec Lee Thomas, chef de l'Agence américaine de protection de l'environnement. S'engage-t-il à faire pression sur M. Thomas pour qu'il veille à ce que le gouvernement fédéral américain prenne toutes les dispositions à sa portée pour que l'incinérateur de Détroit soit pourvu, lors de sa construction, des installations nécessaires à la protection de l'environnement, de manière à ne pas menacer la santé et la sécurité des habitants de Windsor et du sud-ouest de l'Ontario en général?

L'hon. Tom McMillan (ministre de l'Environnement): En effet, monsieur le Président, j'en donne l'assurance au député. Je passerai la journée de demain en compagnie de M. Thomas. Notre ordre du jour comprend sept questions d'intérêt bilatéral, et celle de l'incinérateur de Détroit figure en tête de liste. Il n'y a pas de mésentente entre M. Thomas et moi à propos de l'environnement; à vrai dire, nous épousons les mêmes points de vue. La requête de l'EPA a été déboutée par les tribunaux pour des raisons de forme plutôt que de fond. Les gouvernements de l'Ontario, du Canada et des États-Unis comptent poursuivre l'affaire devant les tribunaux afin d'obtenir gain de cause, comme le souhaite le député.

ON DEMANDE DE RENVOYER L'AFFAIRE À LA COMMISSION MIXTE INTERNATIONALE

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse encore au ministre. Puisque le Canada et les États-Unis s'entendent, verra-t-il à ce que les États-Unis consentent à renvoyer l'affaire à la Commission mixte internationale sur un ordre précis, ce qui a fait défaut jusqu'ici? D'autre part, se joindra-t-il au gouvernement ontarien qui veut s'adresser aux tribunaux américains en vue d'obtenir une injonction pour empêcher la ville de Détroit de construire un incinérateur dépourvu de dispositif antipollution?

L'hon. Tom McMillan (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, c'est précisément parce que le Canada et les États-Unis s'entendent en matière d'environnement que nous serions mal venus de saisir la Commission mixte internationale de cette affaire. Nous ne le faisons, d'ordinaire, que pour des questions litigieuses, afin qu'elle serve d'arbitre indépendant pour les régler. Nous ne négligerons aucune voie légale ou diplomatique. Nous joignons nos efforts à ceux de Queen's Park et de l'Agence américaine de protection de l'environnement. On trouve, à la source du problème, l'État du Michigan et la ville de Détroit, et non pas Lee Thomas, l'Agence américaine de protection de l'environnement et le gouvernement américain. Voilà pourquoi nous procédons comme je l'ai dit.

• (1500)

M. le Président: Le député de Windsor—Walkerville pourra poser une seule question.

LA COMMISSION CANADIENNE DES DROITS DE LA PERSONNE

LA BIOGRAPHIE DE L'UNE DES PERSONNES NOMMÉES

M. Howard McCurdy (Windsor—Walkerville): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Justice. J'ai devant moi la biographie originale d'une des personnes nommées au Comité du tribunal des droits de la personne. On y trouve dix lignes concernant sa participation à des activités du parti progressiste-conservateur. J'ai aussi devant moi le document envoyé au comité des droits de la personne de la Chambre des communes dans lequel on a enlevé ces dix lignes. N'admettra-t-il pas qu'il y a de quoi se demander sérieusement si on n'a pas voulu nous tromper?

L'hon. Ray Hnatyshyn (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, je rejette cette accusation sur-le-champ. La vérité, c'est qu'on nous a demandé ces renseignements pour la première fois jeudi dernier. Nous avons donné tous les renseignements que nous avions au bureau sur les personnes nommées et les raisons pour lesquelles je les ai nommées. Le député sait que j'ai apporté aux règles des modifications prévoyant un examen minutieux des nominations. Pour la première fois, le gouvernement et le premier ministre actuels . . .

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît.

* * *

QUESTION DE PRIVILÈGE

L'INTERRUPTION PAR M. LE PRÉSIDENT D'UNE DÉCLARATION FAITE AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Monsieur le Président, je voudrais poser la question de privilège à la suite de la décision de Votre Honneur d'interrompre une déclaration que j'essayais de faire en conformité de l'article 21 du Règlement de la Chambre.

M. le Président: A l'ordre. Je sais que tous les députés, quand l'un des leurs pose une question de privilège, tiennent à l'entendre avec la même courtoisie que pour tout autre député. Le député de Burnaby (M. Robinson) aurait-il l'obligeance de poursuivre?

M. Robinson: Merci, monsieur le Président. Je disais que je pose la question de privilège à la suite de la décision de Votre Honneur d'interrompre la déclaration que je faisais en conformité de l'article 21 du Règlement de la Chambre des communes.

Il n'est sans doute pas de privilège plus essentiel ou plus fondamental pour les députés que la liberté de parole. Je considère respectueusement que la décision de Votre Honneur de censurer en fait le contenu d'une déclaration que je faisais en conformité de l'article 21 du Règlement, est une atteinte, non seulement à mon privilège, mais à celui de tous les députés.

J'essayais de soulever une question de grave importance concernant les remarques faites, au fond, en vertu du même article 21 du Règlement le lundi 20 octobre dernier par le député de Bow River (M. Taylor). Dans cette intervention, le député de Bow River a fait allusion à certaines suggestions du Nouveau parti démocratique à propos de la politique de non-discrimination en matière de recrutement à tous les niveaux des autorités fédérales, y compris dans la GRC.

Le député a fait des remarques qu'à mon avis non seulement les gais et les lesbiennes, mais tous les Canadiens soucieux des droits humains et des droits des minorités doivent considérer comme profondément insultantes et choquantes. Il a parlé de tapettes et de grandes folles lesbiennes de la GRC, tapant sur la tête des gens à coup de poudrier.

J'estime qu'un autre député est parfaitement en droit d'intervenir pour dire que ce genre de remarque n'a pas sa place dans le Canada d'aujourd'hui, dans un Canada qui respecte les minorités. Telle était l'intention de mon intervention, l'intention de mon recours à l'article 21 du Règlement.

Bien que Votre Honneur ait effectivement interrompu le député de Bow River dans son élan, Votre Honneur lui a fait remarquer, ainsi qu'en atteste la page 510 du hansard, que ses remarques:

> . . . pourraient fort bien provoquer une question de privilège ou un rappel au Règlement.

Je pense en fait que, conformément au commentaire 325 de Beauchesne, Votre Honneur a le devoir d'exiger que le député de Bow River se rétracte, retire les commentaires choquants qu'il a proférés et s'excuse auprès de la Chambre et de tous les Canadiens d'avoir tenu un pareil langage. Tel est mon rappel au Règlement.

En conclusion, j'ai posé la question de privilège parce que j'estime que les députés ont manifestement le droit d'intervenir conformément aux dispositions de l'article 21 du Règlement pour faire remarquer respectueusement et dans les formes que le genre de propos et les élucubrations stéréotypées et misanthropiques qu'a proférés le député de Bow River n'ont leur place ni à la Chambre ni où que ce soit au Canada. J'ai voulu, ce faisant, rappeler à tous les députés l'existence d'une Charte des droits qui protège les minorités au Canada. J'espère qu'à la réflexion, Votre Honneur reconnaîtra qu'une telle déclaration est en fait parfaitement conforme au Règlement de la Chambre.

M. Mazankowski: Monsieur le Président, d'après la précision qui figure dans l'article 21 du Règlement, le Président peut ordonner à un député de reprendre son siège si, de son avis, il est fait un usage incorrect de cet article. C'est précisément ce que vous avez fait aujourd'hui, monsieur le Président. C'est précisément aussi ce que vous avez fait le lundi 20 octobre 1986 avec une mise en garde appropriée.

J'estime que vous essayez d'appliquer le Règlement de façon cohérente. Le Règlement doit s'appliquer de la même façon pour l'autre côté de la Chambre que pour celui-ci.

M. Riis: Monsieur le Président, j'aimerais attirer l'attention de la Chambre sur l'article 21 du Règlement que vient de mentionner l'honorable leader du gouvernement à la Chambre. Cet article stipule que le Président peut ordonner à un député de reprendre son siège si, de l'avis du Président, il est fait un usage incorrect de cet article. Je pense que le député de Burnaby (M. Robinson) a clairement montré qu'il n'avait pas fait un usage incorrect de cet article mais s'y était au contraire conformé. C'est ce qu'il a voulu démontrer.

M. Robinson: Monsieur le Président, j'aimerais faire une brève remarque en réponse à l'intervention du vice-premier ministre. Le vice-premier ministre a suggéré qu'à son avis le Président aurait dû m'accorder le même traitement qu'au député de Bow River lundi dernier. J'aimerais faire remarquer que lundi dernier, le Président n'a pas appliqué les dispositions de l'article 21 du Règlement au député de Bow River. En vertu de l'article 21, il aurait dû ordonner au député de reprendre son siège, comme il l'a fait dans mon cas. Or, le Président ne l'a pas fait, mais il a au contraire laissé le député de Bow River poursuivre après l'avoir mis en garde.

Je considère qu'à tout le moins, si l'argument du vice-premier ministre devait être accepté, j'aurais dû pouvoir bénéficier du même traitement.

M. le Président: Y a-t-il d'autres interventions sur cette question de privilège?

Le député de Burnaby (M. Robinson) a soulevé une importante question à la Chambre, en rappelant des déclarations faites par un autre député il y a quelques jours durant la période réservée aux déclarations des députés.

La Chambre se souviendra que lors de cette précédente intervention, la présidence avait interrompu le député et, me semble-t-il, de façon polie mais ferme, lui avait fait remarquer que ce qu'il disait et ce qu'il risquait de dire pourrait être jugé choquant par les députés et les Canadiens, et lui avait en outre suggéré, comme à tous les autres députés, de faire attention à ne pas tenir des propos qui pouvaient risquer de provoquer un rappel au Règlement ou une question de privilège à la Chambre, ou des désordres qui vont précisément à l'encontre de cette liberté et de ces droits que mentionnait fort judicieusement le député de Burnaby.

La présidence a interrompu le député de Burnaby dans les toutes dernières secondes de la période consacrée aux déclarations de députés. La présidence voulait encore une fois inviter tous les députés, y compris le député de Burnaby, à choisir soigneusement les termes qu'ils utilisent car, même si la question qu'ils soulèvent est légitime, l'usage de termes excessifs ou apparemment méprisants entraîne le désordre.

• (1510)

J'ai voulu dire au député de Burnaby qu'en l'occurrence, étant donné l'intervention de la présidence il y a quelques jours, avec je pense l'approbation de l'ensemble de la Chambre, il n'était peut-être pas nécessaire d'en dire plus. Je dois dire au député que vu toutes ces circonstances, il ne s'agit pas ici d'une question de privilège, mais néanmoins je le pense, d'une question importante. Des questions légitimes sont fréquemment soulevées à la Chambre, parfois en des termes qui peuvent être à la limite de la correction, mais sur des sujets néanmoins importants. J'ai invité le député il y a quelques jours à poursuivre sa déclaration, compte tenu de la mise en garde que lui avait adressée la présidence. Le député de Burnaby remarquera que le député a fait le reste de son intervention sur un ton différent de celui de la première partie qui risquait à mon avis de provoquer certains problèmes à la Chambre.

La présidence préférerait ne pas trancher définitivement la question pour l'instant. Peut-être pourrait-elle soigneusement revoir le hansard et y revenir ultérieurement.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LES SUBSIDES

JOUR PRÉVU AUX TERMES DE L'ARTICLE 82 DU RÈGLEMENT—LA POLITIQUE COMMERCIALE

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Langdon:

Que la Chambre blâme le gouvernement de la confusion, du manque d'orientation et du secret qui entourent sa politique commerciale et condamne plus précisément

1) les efforts malavisés déployés par la ministre du Commerce international pour soumettre aux États-Unis une proposition unilatérale qui a miné la position du Canada avant que le Département du commerce décide d'imposer un droit compensatoire sur le bois d'oeuvre;

2) la réponse faible et contradictoire de la même ministre à cette décision sur le bois d'oeuvre, réponse dans laquelle elle a omis de prendre des mesures fermes au nom du Canada, n'a pas tenu compte de ses possibilités, et ne faisait appel qu'à la simple réthorique et aux interventions devant les tribunaux à l'intérieur de ce système américain de droits compensatoires qu'elle critique;

3) le fait que le gouvernement canadien n'ait pas fait disparaître les effets néfastes sur le commerce du *Farm Bill* américain qui nuit à tant d'agriculteurs canadiens;

4) la faiblesse manifestée par le gouvernement canadien dans sa réponse à la surtaxe sur les importations et à la taxe différentielle imposée par les États-Unis sur le pétrole importé par rapport au pétrole domestique;

5) la façon dont les négociations sur le libre-échange menées par le gouvernement avec les États-Unis ont fait du Canada la cible des droits compensatoires et de l'interventionnisme du Congrès américain au lieu d'aider le pays à échapper à de telles interventions;

6) la faible priorité accordée par le gouvernement aux négociations du GATT par rapport à celle qu'il attribue aux négociations bilatérales détaillées avec les États-Unis; et

7) le fait que le gouvernement ait omis d'évaluer avec réalisme les obstacles constitutionnels massifs à la signature d'un accord bilatéral vraiment juste entre le Canada et les États-Unis.

M. le Président: Quand la séance a été suspendue à 13 heures, le ministre d'État chargé des Forêts et des Mines (M. Merrithew) avait la parole.

L'hon. Gerald S. Merrithew (ministre d'État (Forêts et Mines)): Monsieur le Président, juste avant la pause, nous expliquions de façon aussi précise que possible pourquoi la première partie de la motion à l'étude ne reflétait pas la réalité. Toutes les initiatives que nous avons prises dans ce domaine avaient le plein appui de l'industrie, des syndicats et des provinces. Bien entendu, cela comprenait l'initiative en vue de régler le conflit sur les résineux avant que la décision ne soit rendue le 16 octobre.

Je voudrais maintenant passer au deuxième point de la motion. Le député prétend que la ministre:

...a omis de prendre des mesures fermes au nom du Canada, n'a pas tenu compte de ses possibilités, et ne faisait appel qu'à la simple réthorique et aux interventions devant les tribunaux à l'intérieur de ce système américain de droits compensatoires qu'elle critique;

Le libellé de la motion laisse clairement entendre que le député et son parti voudraient laisser tomber l'un des meilleurs moyens dont nous disposions pour faire valoir notre point de vue aux États-Unis. Nous n'avons pas du tout l'intention d'abandonner la partie comme certains députés de l'opposition le voudraient sans doute. L'enjeu est trop important du point de vue des emplois et des recettes produites. Contrairement à ce que le député affirme, notre gouvernement et nos associés maintiennent une approche unifiée et logique face à cette menace. En laissant entendre que notre attitude est faible et contradictoire, l'opposition montre qu'elle comprend mal la complexité et l'aspect délicat de cette question et les moyens que nous avons pour la régler. Si possible, nous comptons la régler à l'avantage du Canada.

Je rappelle à tous les députés que la décision préliminaire rendue par le Département du commerce le 16 octobre au sujet de l'existence d'une subvention ne veut pas dire que tout est fini. Cette décision préliminaire doit être confirmée et la décision finale sera rendue le 30 décembre. Je pense que les autorités américaines auront de la difficulté à confirmer leurs propres chiffres. Même si la décision préliminaire est maintenue, les droits compensateurs ne s'appliqueront pas à moins que la commission américaine du commerce international ne détermine qu'il y a eu préjudice quand elle rendra sa décision finale à la mi-février. Si l'une ou l'autre de ces décisions est négative ou favorable au Canada, l'affaire est terminée. En outre, les deux parties ont le droit d'appel aux tribunaux américains.

Tout le monde devrait avoir déjà compris qu'il y a encore beaucoup d'eau à couler sous les ponts et que nous n'avons pas l'intention de renoncer. Nous allons continuer de consulter l'industrie, les syndicats et les gouvernements des provinces, comme nous n'avons cessé de le faire. Il importe que les députés comprennent qu'il y a un front uni au Canada pour poursuivre la lutte aux États-Unis. La semaine dernière la ministre du Commerce extérieur (Mlle Carney) et moi avons rencontré à Toronto les représentants des gouvernments provinciaux, des syndicats et de l'industrie, pour examiner en détail les motifs de la décision préliminaire rendue par le ministère américain du Commerce, et pour préparer notre stratégie en vue de l'étape suivante. Comme je l'ai déjà dit, tous les intéressés à l'affaire ont estimé que les motifs de la décision préliminaire sont hautement contestables. Ils contiennent de nombreux exemples d'erreurs de fait et d'analyse, et en certains cas les frais et les valeurs y sont deux fois pris en compte. Ce qui a été décidé à l'unanimité à cette réunion, c'est de continuer la lutte par tous les moyens que permet la législation commerciale américaine. Je suis également heureux de relever l'appui donné à cette position par certains autres députés de la loyale opposition de Sa Majesté.

Permettez-moi d'assurer aux députés que nous ne restreignons pas notre action aux États-Unis. En fait, la décision préliminaire rendue sur le bois d'oeuvre est incompatible avec les obligations contractées par les États-Unis dans le cadre de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce. Nous n'allons pas faiblir dans les efforts entamés pour attaquer énergiquement la décision américaine au GATT. Nous avons invoqué les mécanismes prévus par le GATT pour le règlement des différends, et nous avons déjà présenté nos premières conclusions à un comité commis par le GATT à la demande du Canada.

L'aspect le plus troublant de la décision américaine, pour nous comme pour beaucoup d'autres pays, c'est les conséquences qui en découlent quant au droit souverain qu'ont les États de fixer et d'appliquer les conditions d'exploitation des avantages en ressources naturelles dont ils sont dotés. Ce nouveau tournant pris par l'interprétation de la législation américaine des droits compensateurs se trouve à impliquer tout spécialement divers autres pays dans le différend qui nous oppose aux États-Unis sur la question de notre bois d'oeuvre. Je peux assurer aux députés que la position adoptée par le Canada au GATT a l'appui de plusieurs autres pays, surtout ceux qui ont d'importantes industries de ressources naturelles comme nous ici au Canada.

Aujourd'hui c'est le bois d'oeuvre, demain ce pourrait être la pâte de bois ou le papier journal ou toutes sortes d'autres produits ou ressources. Ce n'est pas ainsi qu'on fait du commerce entre les deux plus importants partenaires commerciaux du monde. Il est possible de faire mieux, et il faut modifier les règles pour mettre fin au harcèlement pratiqué par des milieux d'affaires américains contre nos produits d'exportation, qui sont compétitifs et loyalement commercialisés. En outre, le dossier du bois résineux met en lumière une inquiétante tendance qui existe aux États-Unis à refuser de s'incliner devant un verdict quand ce ne sont pas leurs intérêts qui y gagnent. Il semble y avoir une tendance croissante aux États-Unis à rendre les articles d'importation responsables des difficultés qui résultent des politiques intérieures plutôt que de la concurrence étrangère. On a malheureusement tendance à supposer que le moindre produit étranger qui réussit à soutenir la concurrence aux États-Unis le fait seulement parce qu'il profite d'une aide quelconque du gouvernement.

Une allégation encore plus troublante veut que toute politique ou mesure qui s'écarte le moindrement de ce qui existe aux États-Unis doit forcément être injuste. Certaines personnes outre-frontière ont même prétendu que toutes les mesures étrangères sont injustes et que les États-Unis sont le seul pays au monde à respecter les règles du commerce international. Chose étrange, ces propositions sont accompagnées de tentatives en vue de modifier unilatéralement certaines de ces règles et de rendre la protection plus efficace. A mon avis, cette insistance à avoir un terrain d'entente sans obstacle peut se présenter d'étrange manière.

• (1520)

Nous l'avons vu de façon frappante à propos du bois d'oeuvre. Nous avons gagné notre cause en 1983. Nous avons alors affronté diverses mesures législatives cherchant d'une façon ou d'une autre à restreindre nos exportations aux États-Unis. Nous avons affronté ensuite une enquête, puis l'imposition d'autres droits compensateurs et on a prétendu ensuite que si l'industrie américaine n'obtenait pas gain de cause, le Congrès adopterait d'autres mesures de représailles.

Où cela finira-t-il? Voilà pourquoi nous cherchons à faire adopter de nouvelles règles, monsieur le Président. Nous voulons un meilleur bouclier pour nous protéger contre les forces protectionnistes. Nous voulons plus de certitude, un climat plus propice aux investisseurs et aux producteurs canadien. Nous pourrons ainsi créer des emplois et favoriser la croissance économique dont le Canada a besoin.

Je voudrais conclure mes remarques en répétant certains points. Le gouvernement a réagi fermement aux décisions préliminaires du ministère américain du Commerce, il y a une semaine jeudi dernier, selon lesquelles les programmes provinciaux canadiens de droits de coupe contiennent des avantages sujets à des droits compensateurs pour l'industrie du bois d'oeuvre. Nous déplorons cette décision qui n'est justifiable ni aux termes du droit américain ni des règles du GATT.

Ma collègue la ministre du Commerce extérieur a exprimé la profonde déception du gouvernement de voir le secrétaire du Commerce Baldrige revenir sur sa première décision dans l'affaire précédente des droits compensateurs sur le bois d'oeuvre, selon laquelle les programmes provinciaux de droits de coupe ne justifiaient pas le recours aux droits compensateurs. A notre avis, la décision américaine n'a aucun fondement en droit américain et elle est incompatible avec les obligations des États-Unis aux termes de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce.

En outre, nous avons gardé ouvertes toutes les voies possibles à notre disposition. Nos efforts concertés et notre détermination vont nous permettre de surmonter cette épreuve et nous avons l'intention de sortir vainqueurs de ce litige. Comme je l'ai dit à plusieurs reprises, les syndicats, l'industrie et les gouvernements provinciaux se sont engagés à se joindre au gouvernement fédéral pour inciter le gouvernement américain à revenir sur sa décision préliminaire et à arrêter son enquête. Nous utilisons tous les moyens à notre disposition en vertu du régime juridique américain et grâce aux mécanismes de règlement des litiges que nous offre le GATT. En fait, l'un des principaux objectifs du gouvernement dans la nouvelle série d'entretiens commerciaux inaugurés en Uruguay le mois dernier vise à renforcer sensiblement ces mécanismes internationaux de règlement des litiges. Le temps nous dira si nous avons pris la bonne décision. A notre avis, il prouvera que nous avons agi avec prévoyance, détermination et courage.

M. Caccia: Monsieur le Président, comment le ministre peut-il dire à la Chambre, comme il l'a fait il y a quelques minutes, que les négociations sur le libre-échange ont l'appui des syndicats alors qu'une douzaine au moins de communiqués de presse ont révélé que le Congrès du travail du Canada s'oppose à ces négociations? Comment peut-il faire une telle déclaration?

M. Merrithew: Monsieur le Président, le député de Davenport (M. Caccia) a parlé de la question du libre-échange en général. Nous parlons d'un litige en particulier. Nous connaissons exactement la teneur de la motion d'opposition. J'assiste à toutes ces réunions. Des représentants des syndicats y participent bien qu'ils n'appartiennent pas tous au CTC. Nous connaissons bien la position officielle des syndicats en matière de commerce international. Cependant, ils approuvent complètement les mesures que nous avons prises.

M. Riis: Monsieur le Président, les petits producteurs canadiens de bois d'oeuvre ont subi une mesure discriminatoire en ce qui a trait aux droits de douanes de 15 p. 100. Ils ignoraient tout de cette clause d'exemption. En dépit des remarques précédentes de la ministre du Commerce extérieur (Mlle Carney), les sociétés ne connaissaient pas la marche à suivre. J'ai parlé personnellement aux président directeur général de nombreuses sociétés. Ils m'ont informé qu'ils n'étaient pas au courant de l'existence de cette disposition. Ils ne savent pas ce qu'ils doivent faire pour figurer sur la liste si ce n'est pas trop tard. Le ministre peut-il nous dire si des compagnies peuvent encore demander des exemptions? Si tel est le cas, comment effectivement font-elles leur demande?

M. Merrithew: Monsieur le Président, ce droit de douane est perçu quand une industrie américaine présente une requête à son gouvernement. Il est d'usage que l'industrie canadienne s'y oppose. Nous avons collaboré avec l'industrie, les gouvernements provinciaux et les syndicats pour tenter de coordonner autant que possible notre réaction à ces initiatives et pour tenter de faire comprendre la situation canadienne. Le Conseil canadien des industries forestières et sa filiale le COFI dans la province du député a donné le ton à ce sujet. Des douzaines et des douzaines de fois, on a eu l'occasion de se renseigner là-dessus. Les médias partout au Canada et notamment dans ma province ont longuement discuté la question. Il se peut que le COFI ou le CCIF n'aient pas été assez agressifs, car beaucoup de petites entreprises ne sont pas affiliées au Conseil canadien des industries forestières.

Comme nous l'avons dit auparavant, nous tenterons d'obtenir des États-Unis l'autorisation de présenter d'autres demandes aux termes de cette disposition de leur droit commercial. Je présume que les compagnies qui ont négligé de réagir à ce qui fait la manchette depuis quatre ans devront en assumer dans une certaine mesure la responsabilité. Je regrette que de nombreuses petites entreprises n'appartiennent pas au COFI ou au CCIF, mais on a certes fait une large réclame à cette option offerte aux compagnies.

M. Althouse: Monsieur le Président, le ministre d'État (Forêts et Mines)(M. Merrithew) a exposé avec grande compétence le travail accompli par la Commission du commerce international qui a tenu des audiences, rendu des décisions préliminaires, étudié et vérifié les données et lancé le dernier appel contre la dernière décision. Il a déclaré que la décision américaine enfreint son engagement envers l'accord du GATT et le droit américain.

Étant donné ces contradictions, peut-il nous expliquer pour quelle raison le gouvernement n'a pas consacré plus de temps aux conversations canado-américaines concernant l'amélioration au règlement des différends par la voie d'un mécanisme international de règlement des différends bilatéraux, plutôt que de persister, comme les États-Unis semblent tenir à le faire, à recourir à la loi américaine, à la Commission américaine du commerce international et, quand tout cela échoue, à n'autoriser d'appels que devant les tribunaux américains? Pourquoi le gouvernement du Canada n'a-t-il pas cherché à rompre cet étau, puisque la plupart de nos produits sont exonérés de droits de toute façon?

M. Merrithew: Monsieur le Président, il a été dit à maintes reprises à la Chambre et à l'extérieur par la ministre du Commerce extérieur, par le premier ministre (M. Mulroney) et par moi-même qu'un des avantages inhérents à cette façon de procéder va être que nous aurons un meilleur mécanisme de règlement des différends. Lorsque l'initiative de libéralisation des échanges a été amorcée, nous avons bien dit que pendant la poursuite de ces négociations un pays souverain comme les États-Unis n'allait pas balancer sa propre législation par les fenêtres. Ce qui s'est fait là-bas depuis deux ans est tout à fait dans les règles. Ce n'est pas toute l'industrie mais une partie seulement qui s'est adressée à son gouvernement pour remédier à une chose qu'elle considérait comme injuste, en mettant en oeuvre sa propre législation nationale.

• (1530)

Il se trouve que j'ai siégé au sous-comité des priorités et de la planification du commerce, qui fixe la mission de nos négociateurs. Je peux dire au député, comme cela a été dit à maintes reprises à la Chambre, que ce qui fera partie de la chose, et qui doit nécessairement en faire partie, c'est une façon meilleure pour nous qui sommes d'importants partenaires commerciaux de résoudre les problèmes qui ne peuvent manquer de surgir. Quel sera le mécanisme, quelle forme prendra-t-il, s'agira-t-il d'une commission, tout cela est une autre question. Nous espérons seulement que durant les prochains 16 ou 17 mois, nous pourrons vraiment négocier une meilleure entente et en arriver à de meilleures lois commerciales que ce que nous avons présentement.

M. Althouse: Monsieur le Président, lorsque le gouvernement a entrepris ces discussions, il était déjà acquis qu'à la fin de l'année prochaine 80 p. 100 des produits faisant l'objet d'échanges entre nos deux pays seraient tout à fait exempts de droits de douane. La principale pierre d'achoppement aux échanges entre nos deux pays a résidé dans l'apparition de justifications aux restrictions du commerce au moyen de diverses barrières non douanières.

Le principal irritant qui agace nos deux pays semble être justement le processus par lequel nous résolvons ces irritants. La Commission du commerce international a été foudroyée, pour ainsi dire, des deux côtés. Pourquoi le gouvernement n'a-t-il pas commencé avec ce principal irritant au lieu de tout mettre sur la table de négociations, en risquant de nous faire perdre certaines des franchises attachées à des produits présentement échangés entre nous? Pourquoi le gouvernement ne s'est-il pas concentré sur ce problème particulier, à savoir établir un mécanisme de solution des conflits, pour se préoccuper ensuite de réduire les droits de douane après avoir réglé ce problème?

M. Merrithew: Il faut certes espérer, monsieur le Président, qu'un meilleur mécanisme sorte de nos discussions. Malheureusement, lorsque nos deux pays ont pris la décision historique d'essayer de négocier un accord de libéralisation des échanges, un meilleur accord commercial, on ne pouvait pas s'attendre à partir de ce moment-là à ce qu'un pays souverain comme les États-Unis abandonne immédiatement toute sa stratégie actuelle. Son industrie et son régime politique ne le supporteraient pas, pas plus que les nôtres.

Nous avons une loi permettant de remédier aux problèmes commerciaux. Il ne fait pas de doute qu'un meilleur régime en sortira, et doit en sortir. Entre temps, ce n'est pas parce que deux pays essaient d'en arriver à un arrangement que cet effort sera couronné de succès même en dernière analyse. Nous savons qu'il en résultera vraiment quelque chose, et c'est que durant les 16 ou 18 prochains mois, à mesure que nous nous efforcerons d'en arriver à un meilleur arrangement, nous serons mieux en mesure de résoudre le genre de difficultés auxquelles nous avons eu à faire face et auxquelles, je pense bien, nous aurons toujours à faire face.

M. Les Benjamin (Regina-Ouest): Monsieur le Président, je voudrais parler de deux questions concernant les paragraphes 3,5 et 7 de la motion de mon collègue, le député d'Essex—Windsor (M. Langdon). Le paragraphe 3, qui est relié en grande partie à certains autres paragraphes, reproche au gouvernement de n'avoir pas su éviter les torts que le projet de loi agricole aux États-Unis cause à de nombreux cultivateurs canadiens. Le problème c'est que, comme ses prédécesseurs, le gouvernement n'a pas su tirer la leçon de l'histoire, et je parle de l'histoire récente, c'est à dire postérieure à la Seconde Guerre mondiale. Si l'on examine la structure constitutionnelle des États-Unis et les méthodes que ce pays utilise en vertu de sa constitution, on comprend pourquoi il a eu si souvent recours aux droits compensateurs ou même saboté des accords commerciaux internationaux. Il l'a fait à bien des reprises, vis-à-vis non seulement du Canada, mais de plusieurs autres pays.

A cause du projet de loi agricole des États-Unis, nos cultivateurs touchent au maximum 3,15 $ canadiens environ pour le blé rouge de printemps numéro 1 tandis que leurs collègues des États-Unis obtiennent 6 $ à 6,50 $ le boisseau. Les Américains vendent leurs céréales de qualité supérieure environ 3 $ le boisseau aux importateurs du monde entier dont certains étaient des clients fidèles du Canada et notre gouvernement s'attend à ce que nos producteurs concurrencent le Trésor américain et celui de la Communauté économique européenne.

Notre pays n'a jamais eu autant besoin d'aider le secteur agricole. C'est au pays tout entier de le faire, par l'entremise de notre gouvernement national. Lorsque je parle de l'histoire récente, monsieur le Président, je fais allusion à ces 40 dernières années, qui ont débuté pendant la Seconde Guerre Mondiale. Les pays exportateurs et importateurs s'étaient alors entendus pour fixer des prix minimum et maximum, d'une année à l'autre, en vertu d'un accord international sur le blé. Cet accord a fonctionné à merveille jusqu'à ce que les États-Unis commencent à le saper et à le saboter. Cette entente a été suivie de l'accord international sur les céréales. Il n'était pas aussi bon que le précédent, mais c'était mieux que rien. Qui l'a saboté? Je vous laisse deviner, monsieur le Président.

La même chose se produit tous les ans depuis la Seconde Guerre mondiale, et pas seulement les années où il y a des élections au Congrès ou à la présidence. Chaque année, ou bien il y a de nouveaux droits compensateurs ou bien les États-Unis nous ferment leurs frontières pour l'exportation de diverses denrées et, ce qui est vraiment honteux, c'est que le Canada, avec son attitude servile, courbe l'échine et permette aux États-Unis de lui dicter ce qu'il doit faire avec ses propres lois ou les droits provinciaux. Cela nie la souveraineté du Canada.

Les subsides

Je soutiens que le gouvernement actuel est en train de fausser entièrement la définition d'un paiement d'appoint. Ce n'est pas un paiement calculé en fonction de la superficie. Ce n'est pas un paiement basé sur la quantité vendue. Un paiement d'appoint représente la différence entre le coût d'un produit et le prix qu'il faut le vendre, parce que ce ne sont pas les producteurs agricoles qui établissent les prix, mais ce sont eux qui les reçoivent. Contrairement à l'industrie manufacturière et aux professions libérales, les agriculteurs doivent prendre ce qu'on leur offre. Un paiement d'appoint représente l'écart entre le prix qu'ils reçoivent et leur coût de production.

Cela ne s'applique pas seulement aux céréales de l'Ouest. Il y a aussi ce qui est arrivé aux producteurs de maïs et de fève soja de l'Ontario et du Québec à cause du projet de loi agricole des États-Unis. Il faut un paiement d'appoint pour les agriculteurs de tout le Canada. Nous sommes entièrement d'accord là-dessus dans l'Ouest. Le gouvernement parle de répartir 1 milliard de dollars entre les producteurs de diverses denrées. Ce n'est qu'une misère. Ce n'est pas un paiement d'appoint. Ce n'est certes pas suffisant pour compenser les coûts de production des agriculteurs. Aucun autre secteur de notre économie n'est plus efficace que l'industrie agricole. Elle est devenue trop efficace pour son bien. Que fait-on pour les en remercier? On leur paye des prix de plus en plus bas, alors que les coûts sont de plus en plus élevés. Au cours des 25 dernières années nous avons perdu des dizaines de milliers de producteurs.

• (1540)

La question est la suivante: à combien doivent se monter les versements de compensation? Si l'on fixe le prix d'un boisseau de blé de printemps n° 1 à 2 $, et le prix des autres céréales et des différentes qualités en conséquence, la facture se monterait à 2 milliards. Pour aider les producteurs de maïs et de soja, en Ontario et au Québec par exemple, ainsi que ceux d'autres denrées dans l'ensemble du pays, il faudrait un autre milliard. Voilà ce qu'il faudrait pour intervenir de façon sensible, selon les principes des versements de compensation.

Si nous répartissons 1 milliard entre tous les producteurs de toutes les denrées—les céréaliculteurs de l'Ouest recevront peut-être alors deux cents dollars—nous en serons revenu au 1 $ par acre, jusqu'à un maximum de 200 acres, que préconisait M. Diefenbaker, lorsqu'il hurlait partout que les agriculteurs voulaient la parité et non la charité. Ils reçurent deux versements avant que le programme ne soit annulé. Il semblerait que nous soyons dans le même genre de système. La question est alors: pour qui? Si l'on vise tous les producteurs, il faut que la somme soit suffisante.

Où trouver cet argent? Il y a environ deux mois, mon chef de parti s'est dit d'avis que si le gouvernement obligeait immédiatement tous ceux qui, depuis le 1er avril dernier, n'ont payé aucun impôt sur le revenu à en payer, et s'il mettait fin, rétroactivement au 1er avril, aux échappatoires que contient le régime fiscal des sociétés, il toucherait les 3 milliards de dollars nécessaires aux paiements d'appoint.

J'ai une autre solution, dont j'ai fait part à la Chambre. Les livres du Canada font état d'un manque à gagner d'environ 38 milliards de dollars, je dis bien milliards, au titre des impôts différés des sociétés. Qu'on impose sur ces crédits des intérêts au taux d'escompte d'un peu plus de 8 p. 100, et nous obtiendrons les 3 milliards en question. Ces impôts, qui ne seront vraisemblablement jamais payés, s'accumulent depuis le début des années 50. Le report fiscal est une mesure parfaitement légale pour les sociétés.

Je peux citer d'emblée le nom de trois sociétés qui ont reporté en tout de 5 à 6 milliards de dollars en impôts. Il s'agit de Bell Canada, d'Inco et du Canadien Pacifique. Elles doivent chacune plus de 1,5 milliard de dollars au fisc en impôts différés. Si nous leur imposions un taux d'intérêt modique sur cette somme, un taux que nos agriculteurs ne pourraient obtenir, nous aurions nos 3 milliards de dollars. J'espère que le gouvernement se ravisera à ce propos. En pareil cas, les députés seraient tous avec lui de tout coeur.

Je voudrais passer maintenant au libre-échange, à la libéralisation des échanges ou à l'entente sur le libre-échange, puisque cette terminologie n'a pas cessé d'évoluer depuis un an. J'ai parlé au début de l'obstacle constitutionnel que représentait pour nous le système politique américain. En fait d'obstacles, nous nous heurtons non seulement au président et à son gouvernement, mais aussi à l'*International Trade Commission*. Mon collègue, le député de Humboldt—Lake Centre (M. Althouse) est revenu systématiquement à la charge à ce propos. Il ne faut pas oublier les droits constitutionnels du Congrès, du Sénat et de chaque État en particulier.

Depuis dix ans, on nous impose des droits compensateurs—ou on nous ferme complètement les frontières—concernant des produits comme le poisson salé, le poisson frais, le porc, le bétail sur pied ou en carcasses, le bardeau, le bois d'oeuvre, l'acier et même les framboises. J'ignorais que nous exportions des framboises aux États-Unis. Je sais, cependant, que le Québec, l'Ontario et la Colombie-Britannique en exportent beaucoup. Il est grand temps de rappeler les États-Unis à l'ordre. Ce pays a non seulement conclu une entente internationale sur le blé et un accord international sur le grain, mais aussi un traité sur les pêches. Ce traité a été ratifié par le gouvernement du Canada, signé par le président des États-Unis et rejeté ensuite par le Sénat américain. La situation des pêches de l'Atlantique n'a jamais cessé de se dégrader depuis. Les États-Unis ont aussi conclu le Traité Salt II sur la limitation des armements. Après des années de négociations, on est arrivé à s'entendre, ensuite le traité a été ratifié par l'Union soviétique et signé par le Président des États-Unis mais le Sénat américain l'a rejeté. Combien d'autres exemples nous faut-il pour apprendre notre leçon?

L'autre illusion du gouvernement, son rêve en couleurs, est le suivant. Le gouvernement rêve en couleurs, il croit que les producteurs et les manufacturiers d'une grande variété de denrées ont l'intention, pour plaire au Canada ou à tout autre pays, de ne pas faire le maximum pour augmenter si peu que ce soit leur part des marchés des denrées aux États-Unis. Le Congrès américain ne le permettra pas. Il ne l'a jamais permis et il n'est pas à la veille de le faire.

J'ai entendu des éleveurs parler de projets grandioses au sujet d'augmentation qu'apporterait le libre-échange à notre marché des bestiaux. A trois reprises, au cours des années 60 et au début des années 70, quand les Américains ont constaté que nous exportions plus de 400 000 têtes chez eux, ils ont fermé la frontière. Les éleveurs de porc et ce profiteur de Pocklington, qui veut bâtir une grosse usine de traitement du porc à North Battleford, se sont faits des illusions quand ils ont pensé

que les États-Unis laisseraient le Canada augmenter sa part du marché du porc vivant et préparé et des produits du porc aux États-Unis. Croient-ils que les producteurs et les transformateurs de porc les laisseront faire? Ils ne devraient pas tromper la population. Si on croit à cela, on croit au père Noël.

Il y a actuellement une autre question constitutionnelle à considérer. Je pense aux États qui peuvent tous interdire l'entrée d'une denrée chez eux, pour des raisons d'hygiène surtout mais aussi pour d'autres motifs. Ainsi, le Dakota du Sud interdit toujours l'entrée du porc canadien. Pendant un certain temps, environ 5 ou 6 États du Midwest américain interdisaient l'entrée de produits du porc de notre pays. Qui ces gens pensent-ils tromper, quand on considère les prérogatives constitutionnelles des États, et notre faiblesse devant les désirs des États-Unis?

Je voudrais me reporter à une autre chose que le gouvernement oublie normalement. M. Reagan n'a pu obtenir qu'un vote partagé au comité du Sénat au sujet de négociations accélérées sur le libre-échange et encore lui a-t-il fallu envoyer une lettre au sénateur Packwood pour garantir au Sénat et à ce comité, qu'on ne nierait pas au Sénat américain son droit constitutionnel de ratifier ou d'ordonner des droits compensateurs. Il n'y aura aucun changement à cet égard, et soyez certains qu'il n'y en aura jamais.

On se fait des illusions si on envisage la conclusion d'un accord global de libre-échange avec les États-Unis et si l'on croit que les Américains ne décideront pas, quand bon leur semble, d'imposer un droit compensateur ou de fermer un marché en particulier sur lequel, selon eux, leurs producteurs, leurs usines de transformation ou leurs fabricants ont besoin de protection. C'est ce qu'ils ont fait de tout temps, et ils continueront d'agir ainsi.

Il faut donc se demander ce que nous devons faire pour y parer. Comme c'est le cas non seulement avec les États-Unis, mais également avec de nombreux autres pays, je propose que nous négocions un accord. Il s'agirait d'un accord de trois ans, de cinq ans ou de dix ans par produit ou groupe de produits, et je me servirai du grain comme exemple. Avec bon nombre de nos clients, nous avons négocié des contrats prévoyant des montants minimum et maximum. Ils peuvent être négociés d'année en année en ce qui a trait à l'éventail permis entre le minimum et le maximum d'exportations vers un pays donné. Je pense à la Chine et à l'Union soviétique en particulier.

On négocie des prix minimum et maximum puis, chaque année, on s'entend sur un prix situé entre le plafond et le plancher. C'est ce que nous pouvons faire avec les États-Unis. Selon moi, c'est la seule façon de procéder. Nous aurons alors une chance, par exemple, s'il s'agit d'un contrat de dix ans, disons dans le secteur du bois, de négocier dans le cadre de ces limites. Nos producteurs sauront ainsi à quoi s'en tenir chaque année. Ils pourront planifier leur production. On peut appliquer cette formule à n'importe quel secteur de l'économie.

Des ententes de ce genre ne devraient pas se limiter aux États-Unis. Il faut cesser de mettre tous nos oeufs dans le même panier. A une époque, nous comptions presque exclusivement sur la Grande-Bretagne. Je demande aux députés de se rappeler ce qui s'est produit en l'occurrence. Nous avons pratiquement tout perdu à la suite de la Seconde Guerre mondiale. Des accords de ce genre doivent également être conclus avec le Mexique, les pays des Antilles et d'Amérique centrale, surtout pour ce qui est des fruits frais et des légumes. Ces pays ont désespérément besoin de nos bovins de race, pour la production tant de lait que de viande. Ils ont désespérément besoin d'aide spécialisée et technique dans le domaine de l'agriculture. Ils ont désespérément besoin d'espèces sonnantes. Ce sont des pays pauvres.

• (1550)

Les députés devraient voir au Mexique les légumes qu'on y produit. J'ai visité trois marchés à Mexico où j'y ai vu de magnifiques légumes. Les tomates étaient aussi grosses que des melons cantaloups. Pourquoi ne conclurions-nous pas avec le Mexique un marché de 300 à 700 millions de dollars par an sur une période de trois à cinq ans pour l'achat de légumes? Ma femme en a par-dessus la tête de payer en février 3 $ pour un choux-fleur qui a poussé en Arizona ou en Californie et dont une multinationale de l'alimentation contrôle la vente de la ferme jusque chez le détaillant à Regina? C'est le même problème avec les fruits.

Nous pourrions faire affaire avec une foule de pays. Ce serait la solution la plus avisée. Nous éviterions ainsi de nous limiter à un seul grand marché. Nous cesserions d'être tributaires de la vigueur économique d'un seul pays. Nous cesserions d'être à la merci de la bienveillance condescendante du gouvernement américain, qu'il soit républicain ou démocrate, et nous cesserions par la même occasion d'être victimes de l'ingérence de notre gros et puissant voisin.

Le président suppléant (M. Paproski): Y a-t-il des questions ou des observations? S'il n'y en pas, poursuivons le débat.

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, dans son intervention un peu plus tôt, la ministre du Commerce extérieur (Mlle Carney) a soutenu que les reproches adressés au gouvernement par l'opposition au sujet du libre-échange étaient des plus négatifs. Après avoir entendu son discours, il est manifeste que la ministre n'avait strictement rien à dire.

L'initiative des conservateurs visant la conclusion d'un accord global de libre-échange entre le Canada et les États-Unis est de toute évidence malavisée et dangereuse. Cet élément central de la politique économique et étrangère du gouvernement compromettra notre souveraineté et notre aptitude à protéger et à améliorer le bien-être à la fois culturel, social et économique des Canadiens. Voilà pourquoi nous ne sommes pas d'accord avec l'initiative prise par le premier ministre et pourquoi de jour en jour un nombre croissant de nos concitoyens réclament qu'il n'y soit pas donné suite.

En matière de commerce, les libéraux cherchent à mettre en oeuvre, à l'intérieur du GATT, des politiques capables de préserver et d'étendre nos marchés d'exportation dans l'économie mondiale. Le gouvernement parle d'une double démarche: utiliser le GATT et négocier aussi séparément avec les États-Unis. En réalité, le gouvernement déprécie notre activité et notre influence dans le processus multilatéral du GATT. Au lieu de mettre au point la politique industrielle et économique dont nous avons besoin pour que le Canada soit plus innovateur et concurrentiel sur les marchés mondiaux, les conservateurs mettent tous leurs oeufs dans le panier d'une libéralisation générale des échanges avec les États-Unis. Ce n'est rien

d'autre qu'une forme nouvelle et dangereuse de protectionnisme continental.

Le gouvernement conservateur a échoué sur bien des plans. Il n'a pas pris de mesures efficaces pour aider le million et plus de chômeurs à trouver des emplois productifs et permanents. Il ne s'est pas occupé des problèmes financiers qui assaillent les établissements d'enseignement postsecondaire. La politique des conservateurs a même empiré les choses. Le gouvernement a réduit les dépenses dans les programmes d'expansion industrielle et régionale. Il a renié les promesses qu'il avait faites d'accroître les dépenses fédérales en matière de recherche et de développement. Il a, en fait, pris la direction opposée, comme nous en avons eu la preuve ces derniers jours par la façon brutale dont il s'en est pris au Conseil national de recherches. Au lieu de cultiver la souveraineté canadienne et notre liberté à développer nos propres mode et qualité de vie, le gouvernement conservateur fonce tête baissée dans les négociations sur le libre-échange afin d'intégrer le Canada davantage à l'économie des États-Unis, affaiblissant ainsi notre capacité de mettre au point une politique qui nous aide à devenir un concurrent de premier ordre sur les marchés mondiaux.

En entamant des entretiens sur le libre-échange avec Washington, le premier ministre (M. Mulroney) a projeté le Canada au premier plan du débat national sur le commerce qui fait rage aux États-Unis. Le gouvernement et lui ne pouvaient pas choisir pire moment. Le milieu des affaires et le Congrès des États-Unis sont pris de panique parce qu'ils estiment ne pas vendre assez sur les marchés mondiaux. Ils veulent diminuer et non accroître les importations du Canada et du monde entier; autrement dit, les conditions ne sont pas propices à la signature d'un accord sur le commerce qui soit avantageux pour le Canada. Le gouvernement ne conclura d'accord commercial avec les États-Unis que s'il accorde des concessions, qui ne seront pas acceptables par les Canadiens en général.

Au nom du gouvernement, aujourd'hui, la ministre a beaucoup parlé de ce qu'elle attend des États-Unis dans un accord commercial, mais elle n'a pas dit ce qu'elle est prête à donner en échange. C'est le problème. Le silence des députés conservateurs à ce sujet en dit long. Ils nous révèle sans équivoque qu'il n'est pas possible de conclure un accord avec les États-Unis qui soit avantageux pour le Canada sans payer un prix dont les Canadiens se refusent à faire le sacrifice.

Nous avons vu le tort que les droits de douanes de 37 p. 100 imposés par le président Reagan ont fait aux producteurs de bardeaux de la Colombie-Britannique. Ce qui s'est passé alors montre combien les prétendues relations spéciales du premier ministre avec le président Reagan ont peu de poids lorsqu'il s'agit d'empêcher les États-Unis de prendre des mesures contraires aux intérêts canadiens. Les autorités américaines ont pris récemment la décision d'imposer des droits de douanes de 15 p. 100 sur le bois d'oeuvre. C'est la dernière preuve de l'incompétence du gouvernement conservateur et de son incurie en matière de relations commerciales avec les États-Unis.

La ministre du Commerce extérieur et le premier ministre ont essayé de démontrer, depuis cette décision, que cette mesure prouve pourquoi un accord global de libre-échange avec les États-Unis s'impose. Selon eux, en vertu d'un tel accord, les États-Unis ne pourraient plus infliger des mesures de harcèlement au Canada, comme les droits de douanes sur les bardeaux et le bois d'oeuvre. Rien n'est plus loin de la vérité. C'est une grossière erreur. Le président Reagan, dans sa célèbre lettre au sénateur Packwood, a déclaré sans équivoque que les États-Unis ne renonceraient jamais, dans un accord commercial avec le Canada, à leurs lois actuelles qui leur permettent d'imposer des droits compensateurs et autres mesures protectionnistes. S'il en est ainsi, le premier ministre, la ministre du Commerce extérieur et tout le gouvernement se trompent. Quel intérêt y a-t-il à conclure un accord général de libre-échange avec les États-Unis si cela ne nous protège pas contre le harcèlement que ces derniers pratiquent à l'égard des exportations canadiennes et qu'en même temps cela met en danger des centaines de milliers d'emplois canadiens tout en compromettant notre capacité de prendre nos propres décisions quant à l'avenir de notre pays et de notre peuple?

Il est évident que les négociateurs américains aux entretiens bilatéraux sur le libre-échange ont des objectifs précis et bien définis. Les Américains ont déjà dit qu'ils voulaient que les règles soient les mêmes pour tous et qu'ils bénéficient d'une égalité de traitement dans leurs relations avec le Canada. Ce qui est particulièrement inquiétant, c'est que le premier ministre, dans un discours qu'il a prononcé sur le commerce au printemps dernier, a déclaré que son gouvernement et lui sont prêts à accorder l'égalité de traitement national aux Américains.

Il a dit qu'il voulait que les Canadiens jouissent d'un traitement national aux États-Unis et c'est impossible si l'on n'accorde pas la même chose aux Américains. Cela signifie que nous n'aurons plus la faculté d'élaborer nos propres politiques pour favoriser l'entreprise canadienne, certains de nos secteurs industriels et l'expansion de notre économie dans des régions moins évoluées du pays à moins que nous ne traitions les États-Unis, leurs sociétés et leurs régions précisément de la même façon.

• (1600)

De toute évidence, dans ces négociations sur le libre-échange, les Américains chercheront à limiter les programmes d'incitation régionale qui encourage l'expansion industrielle dans les régions désavantagées comme celle des provinces Maritimes. Ils tenteront de saper le programme d'assurance-chômage et d'autres programmes sociaux si importants pour les Canadiens. Ils tenteront de démanteler nos offices de commercialisation agricole établis partout au Canada en exigeant que les agriculteurs canadiens affrontent la dure concurrence étrangère alors que l'agriculture au Canada fait face à une crise financière extrêmement grave.

Les négociateurs commerciaux américains demanderont un engagement à l'égard des placements qui nous empêchera de renforcer notre mainmise sur notre économie. Un fait particulièrement ennuyeux et inquiétant est que les Américains semblent estimer que les industries culturelles sont de simples entreprises commerciales. Ils exerceront donc de vives pressions pour faire modifier nos politiques établies de longue date qui encouragent l'existence des livres, des revues, du théâtre, de la radiodiffusion et du cinéma. Ils nous demanderont également de renoncer à établir notre propre politique monétaire et fiscale. Clayton Yeutter, représentant commercial des États-Unis, a déjà parlé de la majoration du dollar canadien. Si cela se produit, on privera le Canada d'un avantage compétitif légitime tout en augmentant nos taux d'intérêt.

Et l'industrie automobile? C'est l'élément central de la réussite de notre économie, avec le secteur des produits forestiers, faut-il l'ajouter. L'industrie automobile, c'est la base d'emploi de 120 000 Canadiens du montage automobile et des pièces détachées, et de centaines de milliers d'autres travailleurs des industries connexes.

Des études effectuées à la demande du gouvernement conservateur prouvent à l'évidence que l'un des objectifs du négociateur américain pourrait bien être l'abolition des garanties de l'Accord sur l'automobile, qui protègent des milliers de travailleurs canadiens et qui font en sorte qu'il y ait un fort pourcentage de contenu canadien dans les voitures montées ici, comme il se doit. Un mois après l'achèvement de l'étude du gouvernement fédéral consacrée au commerce automobile, c'est-à-dire en novembre 1985, M. Clayton Yeutter disait:

> Je n'écarte pas des changements à l'Accord sur l'automobile comme conséquence des négociations globales.

La façon dont le gouvernement conservateur a conduit la politique commerciale est marquée au coin de l'impréparation et de l'incompétence gestionnelle. Les faits sont éloquents. Le premier ministre, sa ministre du Commerce extérieur et son Cabinet, le gouvernement conservateur ne sont pas là pour défendre et soutenir les intérêts supérieurs du Canada quand il s'agit de notre souveraineté et de nos relations commerciales avec les États-Unis et avec le monde en général.

J'estime que le parti libéral, l'opposition officielle, a une approche meilleure en même temps que différente. Comme notre chef l'a dit, «nous allons chercher des solutions canadiennes à nos problèmes et à ceux du monde, par opposition à la mentalité de 51e État du gouvernement conservateur actuel».

Cela veut dire avant tout qu'il faut savoir se manifester et défendre la souveraineté canadienne, chose que le gouvernement conservateur est peu empressé de faire. Nous manifester, prendre la défense de la souveraineté canadienne, telle doit être l'assise de nos politiques nationales. Ces politiques nationales doivent viser à définir et à réaliser le véritable potentiel du Canada. Ce n'est pas cela qui va découler de cette initiative conservatrice pitoyable et mal combinée. J'invite la Chambre et les Canadiens à rejeter cette initiative, persuadé d'ailleurs qu'ils vont le faire bien avant les prochaines élections, élections qui ne feront qu'en donner une confirmation numérique éclatante.

Le président suppléant (M. Paproski): Questions, observations.

M. McDermid: J'ai une question à poser au député. Il affirme qu'il ne faut pas poursuivre les négociations avec les États-Unis, que cette initiative doit être arrêtée. Son chef, ce monsieur aux cheveux blancs qui est assis à votre droite, a dit qu'il fallait poursuivre. Le député de Saint-Henri—Westmount (M. Johnston) dit qu'il faut poursuivre. Le député de Winnipeg—Fort Garry (M. Axworthy) ne sait pas trop où son parti s'en va. Le député a dit ce matin qu'il y avait une politique et qu'il me la ferait tenir directement. Comme il ne l'a pas encore fait, cela prouve qu'il n'y a sans doute pas de politique. C'était un autre de ses grands discours improvisés qu'il ne peut ensuite justifier.

Je voudrais demander à mon collègue de Windsor, qui fait toujours des discours très politiques, pleins de grandes tirades mais sans idées positives, pourquoi le premier ministre Bourassa, un libéral, soutient ces négociations. Son chef a dit l'autre jour que nous devions les poursuivre. Pourquoi préconise-t-il, aujourd'hui que nous arrêtions, que nous abandonnions immédiatement? Est-ce le *Toronto Star* qui a raison lorsqu'il dit: «Jouer sur les deux tableaux?». Est-ce cela que les libéraux essaient de faire?

M. Gray (Windsor-Ouest): Notre chef a dit très clairement, pas plus tard que la semaine dernière, dans un discours au *Empire Club*, que nous ne pouvons pas appuyer l'initiative commerciale de Mulroney avec les États-Unis. Il disait dans ce discours que pour que les entretiens continuent, il faudrait que les américains acceptent de mettre fin au harcèlement du commerce canadien, par des décisions comme celle concernant le bois d'oeuvre, et qu'ils s'engagent à abandonner les mesures protectionnistes comme les droits compensateurs.

De plus, puisque le député me questionne sur ce que disait notre chef, je voudrais qu'il m'explique cette déclaration faite en juin 1983 par son chef, à propos du libre-échange: «Il touche la souveraineté canadienne et nous n'en voulons pas, ni pendant les campagnes électorales ni à un autre moment.» Je ne suis pas souvent d'accord avec ce que dit l'actuel premier ministre mais ce qu'il disait à cette époque était fort sensé et l'est toujours. Je regrette qu'il ait cru bon d'abandonner les saines idées qu'il avait en 1983.

M. Caccia: Comme vous vous en souviendrez, et je pose la question à mon collègue de Windsor—Ouest, le gouvernement actuel a décidé d'abolir le Programme énergétique national lorsqu'il est arrivé au pouvoir et, peu après, il s'en est pris à l'Agence d'examen de l'investissement étranger. Je voudrais demander au député de Windsor-Ouest (M. Gray) ce qu'il pense de ces deux mesures prises avant l'ouverture des négociations commerciales.

M. Gray (Windsor-Ouest): Le gouvernement a pris là de mauvaises décisions. Apparemment, le gouvernement des États-Unis n'appréciait guère ces programmes. C'est surtout pour cette raison que le gouvernement s'est hâté de les abolir. Si c'était le cas, le gouvernement a commis l'erreur impardonnable de se priver de ces deux atouts en profitant de sa majorité pour amener la Chambre à approuver le démantèlement du PEN et de l'AEIE, sans rien obtenir en retour des Américains. Cela montre à quel point le gouvernement est incompétent pour gérer les affaires du pays, qu'il s'agisse de nos relations commerciales avec les États-Unis ou du reste.

Les subsides

M. Kempling: Je voudrais poser une ou deux questions au député de Windsor-Ouest (M. Gray). Il a parlé du Pacte de l'automobile et des garanties. Pourrait-il nous dire combien de fois ces garanties ont été mises en oeuvre au cours des 10 ou 12 dernières années? Quel était le contenu canadien des automobiles exportées vers les États-Unis l'année dernière et cette année?

M. Gray (Windsor-Ouest): Je peux dire au député qu'à plusieurs reprises, pendant la récession mondiale, le contenu canadien de la production des filiales canadiennes des multinationales américaines a diminué à un point tel qu'il était important d'avoir ces garanties. Elles étaient importantes avant cela, par exemple, dans les circonstances qui ont abouti à la construction de l'importante usine de fourgonnettes par la société Chrysler à Windsor il y a environ dix ans. Si Chrysler n'avait pas violé les règles de garantie en vigueur à l'époque—qui sont toujours en vigueur—on n'aurait pas construit l'usine en vue de répondre aux exigences en matière de contenu canadien. Je n'ai pas sous la main les chiffres relatifs au contenu canadien actuel des automobiles exportées aux États-Unis, mais je crois qu'il est beaucoup plus élevé qu'il ne l'aurait été sans les dispositions de garantie.

• (1610)

Je termine en soulignant que la question du député contient une étrange conclusion. Certains de ses collègues, et nous n'en sommes pas à une contradiction près, ont répété sans cesse qu'il ne fallait pas s'inquiéter, que les négociations ne portaient ni sur le Pacte de l'automobile, ni sur les garanties, et que tout allait bien. Toutefois, il ressort clairement de la question du député qu'il considère les garanties inutiles et que leur abandon ne devrait pas nous inquiéter. Voilà la position des conservateurs, comme nous le révèle le député.

Le président suppléant (M. Paproski): Il reste quatre minutes à la période de questions et de commentaires. Je donne maintenant la parole au député de Mission—Port Moody (M. St. Germain), qui sera suivi par le député de Burlington (M. Kempling), puis par le secrétaire parlementaire.

M. St. Germain: Monsieur le Président, il est évident que le député de Windsor-Ouest (M. Gray) n'est pas l'auteur de son discours. Je connais son intégrité et l'étendue de ses connaissances et je sais qu'il ne prononcerait pas un tel discours à la Chambre. Il a parlé de bardeaux. Sauf erreur, c'est un député libéral de Terre-Neuve qui a lancé ce débat un jour désigné. Ils ne connaissaient rien à cette industrie. Ils étaient disposés à poursuivre l'exportation de cèdre brut aux États-Unis. Maintenant le député se fait le champion de notre cause. C'est une honte. Ces gens-là ignorent ce qui se passe au Canada.

J'aimerais poser au député la question que j'ai déjà posée au député de Winnipeg—Fort Garry (M. Axworthy). Étant donné que la Commission Macdonald, le député de Saint-Henri—Westmount (M. Johnston), le Syndicat international des travailleurs du bois d'Amérique, le Conseil d'entreprise pour les questions d'intérêt national, la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante et la Chambre de commerce du Canada recommandent tous au gouvernement de conclure dans les plus brefs délais un accord de libre-échange, comment peut-il prendre la parole à la Chambre et déclarer que nous devrions procéder sur deux plans, c'est-à-dire passer par l'entremise du GATT pour négocier avec les États-Unis, tout en préconisant la suspension des pourparlers avec ce pays? Cela m'intéresse. Comme il se contredit, j'aimerais qu'il s'explique.

M. Gray (Windsor-Ouest): Ce que j'ai dit, monsieur le Président, est tout à fait limpide. Si mon honorable collègue se donne la peine de lire le hansard quand il le recevra, il constatera que j'ai parlé d'une façon parfaitement rationnelle et logique.

Mon honorable collègue a fourni une liste de personnes qui appuient l'initiative conservatrice. Je pourrais lui fournir une liste tout aussi longue, sinon plus longue, de groupes qui la contestent, par exemple le Congrès du travail du Canada, la Fédération canadienne de l'agriculture, les brasseries, l'industrie de l'alimentation, d'autres encore.

L'important, c'est que plus nous examinons ce que le gouvernement conservateur fait, plus nous nous rendons compte qu'il est sur la mauvaise voie. Quel que soit le nombre des voies utilisées, il est dans l'erreur quand il s'efforce de défendre les intérêts du Canada. Maintenant que les conservateurs constatent que la population accueille de plus en plus froidement leur initiative, il est intéressant de noter jusqu'à quel point ils craignent d'utiliser l'expression «libre-échange».

Des voix: Nous ne l'avons jamais utilisée.

M. Gray (Windsor-Ouest): Ils disent qu'ils ne l'ont jamais utilisée. Quand le premier ministre a fait son exposé initial, il a déclaré que le gouvernement chercherait à signer avec les États-Unis un accord visant la réduction la plus générale de toutes les barrières douanières. Comment cela pourrait-il bien s'entendre autrement?

En terminant, je désire signaler que le 29 mai, le président Reagan a déclaré lors d'une allocution devant la *National Association of Manufacturers*: «Il y a à peine une semaine, nous avons entrepris avec le Canada, notre principal partenaire commercial, des négociations en vue d'un nouvel accord complet de libre-échange qui devrait abaisser les droits frappant nos exportations». Le président Reagan et ses collègues savent très bien ce qu'ils cherchent à obtenir du Canada. Il n'y a aucun doute dans l'esprit du président Reagan quant à ce que le gouvernement conservateur est prêt à accorder aux États-Unis.

A ce propos, le président Reagan n'a pas déclaré à cette occasion que cet accord permettrait d'abaisser les droits sur les marchandises canadiennes exportées aux États-Unis. Il n'a pas dit qu'en vertu de cet accord, il allait renoncer aux droits compensateurs. Il n'a parlé que d'abaisser les droits sur les produits américains exportés au Canada. Comme disaient les anciens Romains, «*res ipsa loquitur*». Le fait parle de lui-même.

M. Kempling: J'ai une brève question à poser ou un bref commentaire à formuler, comme vous l'entendrez, monsieur le Président. Au cours des treize dernières années, on n'a eu recours aux garanties qu'une seule fois, soit dans le cas de l'usine de camionnettes Chrysler à Windsor, dont le député a parlé. C'était parce que Chrysler, en important au Canada de gros camions, était allé au-delà de ce qu'autorisait la loi.

J'aimerais également dire au député qu'au cours des deux dernières années, le contenu canadien des automobiles exportées de chez nous a été très voisin de 80 p. 100.

M. Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, je me réjouis que le député fasse cette observation. Cela me rappelle une autre fois où les garanties sont entrées en ligne de compte. C'était lors de la négociation d'un accord en vue de l'investissement de centaines de millions de dollars dans l'expansion de l'usine de la *American Motors*, à Brampton. Je puis en parler d'expérience. Les garanties constituaient alors et constituent encore un facteur.

Je demande à nouveau au député pourquoi il contredit ses collègues . . .

M. Kempling: Ce n'est pas vrai.

M. Gray (Windsor-Ouest): . . . surtout le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark), et laisse manifestement entendre qu'il est disposé à laisser tomber les garanties. Je lui dis au nom des centaines de milliers de travailleurs canadiens de l'automobile qu'il devrait avoir honte.

M. McDermid: Monsieur le Président, j'ai une brève question à poser au leader parlementaire du parti libéral. Plus tôt aujourd'hui, son porte-parole en matière de commerce, le député de Winnipeg—Fort Garry, a déclaré que le parti libéral avait une politique du commerce. Il a dit qu'elle avait été élaborée au cours d'une série de réunions d'orientation politique, qu'elle était publiée sous forme de brochure ou sous une autre forme, et qu'il se ferait un plaisir de me la transmettre. Je ne l'ai toujours pas vue. Le leader parlementaire du parti libéral aurait-il l'obligeance de veiller à ce que j'aie en mains la politique libérale en matière de libre-échange avant que le débat ne prenne fin aujourd'hui?

M. Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, si je peux obtenir les services d'un page, je me ferai un plaisir de l'envoyer au député. J'espère qu'il la lira. J'espère qu'il y souscrira. Elle est bien meilleure que celle du parti conservateur, qui va affaiblir la position du Canada dans ses relations commerciales avec les États-Unis et avec le monde.

• (1620)

LA MOTION D'AJOURNEMENT

[*Français*]

QUESTIONS À DÉBATTRE

Le président suppléant (M. Paproski): En conformité de l'article 66 du Règlement, je dois faire connaître à la Chambre les questions qu'elle abordera à l'heure de l'ajournement ce soir, à savoir: L'honorable députée de Broadview—Greenwood (Mme McDonald)—Le tarif des douanes—L'effet du nouveau droit tarifaire sur le secteur de l'édition; l'honorable député de Winnipeg—Fort-Garry (M. Axworthy)—Le désarmement—*a*) La position des États-Unis sur l'Initiative de Défense Stratégique. *b*) On demande de préparer une résolution parlementaire commune; l'honorable député de York-Est (M. Redway)—Le commerce extérieur—Les négociations entre le Canada et les États-Unis—Les prévisions du Conseil économique du Canada.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Français*]

LES SUBSIDES

JOUR PRÉVU AUX TERMES DE L'ARTICLE 82 DU RÈGLEMENT—LA POLITIQUE COMMERCIALE

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Langdon:

Que la Chambre blâme le gouvernement de la confusion, du manque d'orientation et du secret qui entourent sa politique commerciale et condamne plus précisément

1) les efforts malavisés déployés par la ministre du Commerce international pour soumettre aux États-Unis une proposition unilatérale qui a miné la position du Canada avant que le Département du commerce décide d'imposer un droit compensatoire sur le bois d'oeuvre;

2) la réponse faible et contradictoire de la même ministre à cette décision sur le bois d'oeuvre, réponse dans laquelle elle a omis de prendre des mesures fermes au nom du Canada, n'a pas tenu compte de ses possibilités, et ne faisait appel qu'à la simple réthorique et aux interventions devant les tribunaux à l'intérieur de ce système américain de droits compensatoires qu'elle critique;

3) le fait que le gouvernement canadien n'ait pas fait disparaître les effets néfastes sur le commerce du *Farm Bill* américain qui nuit à tant d'agriculteurs canadiens;

4) la faiblesse manifestée par le gouvernement canadien dans sa réponse à la surtaxe sur les importations et à la taxe différentielle imposée par les États-Unis sur le pétrole importé par rapport au pétrole domestique;

5) la façon dont les négociations sur le libre-échange menées par le gouvernement avec les États-Unis ont fait du Canada la cible des droits compensatoires et de l'interventionnisme du Congrès américain au lieu d'aider le pays à échapper à de telles interventions;

6) la faible priorité accordée par le gouvernement aux négociations du GATT par rapport à celle qu'il attribue aux négociations bilatérales détaillées avec les États-Unis; et

7) le fait que le gouvernement ait omis d'évaluer avec réalisme les obstacles constitutionnels massifs à la signature d'un accord bilatéral vraiment juste entre le Canada et les États-Unis.

Mme Lise Bourgault (Argenteuil—Papineau): Monsieur le Président, il me fait plaisir de participer au débat d'aujourd'hui. En tant que représentante d'une circonscription agricole, je m'intéresse particulièrement à cette question et j'apporterai donc des précisions sur le paragraphe 3 de cette motion, et je cite:

3) le fait que le gouvernement canadien n'ait pas fait disparaître les effets néfastes sur le commerce du *Farm Bill* américain qui nuit à tant d'agriculteurs canadiens;

Les subsides

Monsieur le Président, le marché mondial subit présentement des influences qui affectent les revenus des agriculteurs et des agricultrices du pays. Nous devons réagir sur plusieurs fronts afin de mettre fin à cette tendance inquiétante du commerce et nous avons montré que nous pouvons le faire et que nous pouvons prendre des initiatives qui s'imposent.

Récemment, à l'occasion du discours du Trône, le premier ministre (M. Mulroney) a livré un message sans ambiguïté aux agriculteurs et agricultrices du pays. Ce message est clair. Nous n'épargnerons aucun effort pour assurer la rentabilité et la croissance de notre secteur agricole.

Nous reconnaissons que l'agriculture canadienne est aux prises avec d'énormes difficultés et il nous faut faire preuve de détermination afin de protéger les intérêts de nos agriculteurs contre cette malheureuse guerre de subventions entre les États-Unis et la Communauté économique européenne.

Monsieur le Président, permettez-moi d'illustrer les effets de cette guerre sur l'agriculture canadienne. Selon les calculs d'Agriculture Canada, pour chaque dollar versé en 1985 afin de venir en aide à nos producteurs de blé, les États-Unis en ont versé eux 2,57 $ en devise canadienne, il s'agit d'une comparaison. La Communauté économique européenne en a versé encore plus, soit 2,73 $ d'argent canadien. Loin de diminuer, cet écart s'élargit au cours de la présente campagne agricole et on estime que la Communauté économique européenne et les États-Unis dépenseront près de quatre fois plus que nous, environ 3,75 $ (argent canadien).

Cette situation, monsieur le Président, est parfaitement absurde. La politique agricole commune de la Communauté économique européenne est à l'origine du mal ainsi que par réaction le *US Farm Bill*. Cette guerre de subventions se traduit par des prix mondiaux irréalistes et sans aucun rapport avec les coûts de production. Songez, monsieur le Président, que l'on estime maintenant que le coût fiscal du *US Farm Bill* s'élèvera à au moins 52 milliards de dollars pour les trois prochaines années, en plus de 1,1 milliard de dollars de subventions à l'exportation.

Présentement, le montant des remises à l'exportation, ou appelons-le des subventions à l'exportation, accordé à la Communauté économique européenne est supérieur au prix de nos céréales à Thunder Bay. Et dans certains cas, cette remise à l'exportation est deux fois plus élevée que le prix initial payé aux céréaliculteurs de l'Ouest canadien.

Nous savons tous que l'évolution du marché mondial ne devrait pas être déterminé par des subventions ou des interventions gouvernementales, mais plutôt par l'offre et la demande, par des facteurs tels que la disponibilité et la qualité. C'est pourquoi nous devons insister et nous ne sommes pas le seul pays à le faire pour corriger cette pratique du recours aux subventions et aux protectionnisme dans le commerce de produits agricoles. Reconnaissant que l'agriculture canadienne est aux prises avec d'énormes difficultés, nous avons affiché notre détermination à protéger les intérêts de nos agriculteurs contre ces mécanismes injustes de détermination des prix.

Monsieur le Président, jamais l'agriculture n'avait été inscrite en tête de liste des priorités du discours du Trône. Nous l'avons fait. Jamais non plus un gouvernement n'avait exposé de façon aussi rigoureuse et manifeste son engagement à l'égard des agriculteurs et des agricultrices du Canada. Et nous donnons suite à nos engagements. Le premier ministre (M. Mulroney) s'est révélé un ardent défenseur des intérêts de l'agriculture depuis notre arrivée au pouvoir. C'est grâce à son appui que nous avons pu élaborer un dossier agricole des plus éloquents et je le répète, monsieur le Président, ce n'est qu'un début.

Tous les députés de cette Chambre, j'en suis sûre, reconnaissent que les agriculteurs et les agricultrices canadiens ont été durement touchés par les retombées des politiques de subventions injustes pratiquées par les États-Unis et l'Europe. Comme le premier ministre l'a déclaré devant la Chambre, cette situation déplorable risque de saper le principe même d'une libéralisation du commerce à travers le monde. Le gouvernement du Canada est déterminé à empêcher que cela se produise. Nous explorons toutes les voies possibles à l'échelle internationale afin de rétablir le bon sens et l'équité. Encore une fois, notre dossier témoigne de notre détermination à venir en aide à nos agriculteurs et nos agricultrices.

Monsieur le Président, le printemps dernier, j'ai fait partie de la délégation canadienne qui s'est rendue à Washington pour essayer de comprendre ce fameux *US Farm Bill*. Nous avons appris par le secrétaire américain à l'Agriculture lui-même que les États-Unis feraient tout ce qui était en leur pouvoir pour reprendre le marché qu'ils ont perdu, et qu'ils voulaient aussi donner une leçon à la Communauté économique européenne. Puisque je m'intéresse particulièrement, comme je l'ai dit tout à l'heure, aux questions agricoles, j'ai été également déléguée au Luxembourg pour la réunion annuelle des parlements européens et canadien. Nous avons discuté de la politique d'agriculture commune de la CEE et eux aussi, monsieur le Président, disent que les Américains subventionnent plus qu'eux et qu'ils ne peuvent faire autrement eux aussi à cause des problèmes de leurs agriculteurs. Donc, c'est un cercle vicieux entre les États-Unis et la Communauté économique européenne et nous devons composer avec ces deux superpuissances. Les députés de cette Chambre savent tous que nous n'avons pas les moyens de consacrer 70 p. 100 de notre budget, comme le fait la CEE, à aider nos agriculteurs et agricultrices à contrer les effets néfastes de cette guerre commerciale. Mais nous sommes déterminés à lutter avec nos moyens et nous avons confiance parce que notre lutte est juste.

La question des subventions agricoles figurait en tête de liste des priorités du premier ministre lors du Sommet de Tokyo. Comme résultat, l'agriculture est devenue l'un des points les plus importants sur lesquels les principaux commerçants ont mis l'accent. Je sais que le ministre de l'Agriculture (M. Wise) ne manque pas une occasion de faire connaître à ses homologues des autres pays la position du Canada sur cette question.

Le ministre d'État (Commission canadienne du blé) (M. Mayer) collabore aussi très activement avec les pays opposés aux subventions afin de trouver des solutions aux problèmes du commerce agricole. Appuyés par de nombreux pays, nous avons récemment exercé des pressions afin que l'agriculture figure à l'ordre du jour des négociations du GATT, objectif qui a d'ailleurs été atteint. Les résultats de ces efforts, aussi louables soient-ils, sont de longue portée. Ils ne se feront pas sentir rapidement. C'est dans ce contexte que le défi du premier ministre prend tout son sens. Comme il l'a déclaré, l'aide nécessaire pour venir en aide aux agriculteurs canadiens selon

des estimations provisoires sera de l'ordre d'un milliard de dollars. Mais il ne suffit pas de lancer un chiffre en l'air pour faire disparaître le problème. Loin de là.

L'agriculture canadienne englobe plusieurs productions, plusieurs régions agricoles et plusieurs conditions différentes. Au fait, c'est l'un des secteurs les plus diversifiés que l'on puisse imaginer. C'est pourquoi nous devons faire preuve d'imagination si nous voulons que nos programmes soient efficaces.

Monsieur le Président, nous l'avons mentionné à plusieurs reprises, nos agriculteurs et nos agricultrices sont aux prises avec un problème d'envergure nationale et cela exige une solution équitable à l'échelle nationale. Le ministre de l'Agriculture tient présentement une série de consultations avec les dirigeants des principales organisations agricoles du pays. Il fait de même avec ses homologues des provinces. Personnellement, j'entretiendrai mes agriculteurs et mes agricultrices d'Argenteuil—Papineau sur l'avenir de la ferme familiale dans les semaines qui viennent. Offrir une aide équitable et efficace ne se fait pas du jour au lendemain, et le ministre de l'Agriculture est prêt à consacrer un peu plus de temps pour rencontrer en consultation les principaux intéressés avant d'agir. Il veut offrir le meilleur programme possible et nous partageons son point de vue à ce sujet.

Monsieur le Président, notre engagement est clair. Nous interviendrons pour aider les agriculteurs et nous le ferons le plus rapidement possible. Nous ne réduirons pas les programmes déjà existants afin de fournir cette aide supplémentaire. Nous fournirons cette aide sans déborder notre cadre fiscal et cette aide s'ajoutera aux fonds déjà affectés à l'agriculture canadienne. L'aboutissement de ce processus sera un programme national équitable qui donnera aux agriculteurs et aux agricultrices l'aide dont ils ont tant besoin. C'est à ce type d'interventions que faisait allusion le gouvernement dans le discours du Trône lorsqu'il s'engageait à ne rien épargner pour venir en aide aux agriculteurs canadiens. Nos agriculteurs se rendent compte que nous les appuyons. Nous l'avons toujours fait dans le passé et nous continuerons à le faire.

[*Traduction*]

M. McDermid: Monsieur le Président, je félicite la députée pour son excellent discours. Je crois qu'elle a fait clairement ressortir une fois de plus que le gouvernement est le défenseur de l'agriculture et qu'il connaît parfaitement bien ce secteur. Notre caucus compte beaucoup de membres actifs en agriculture et ceux-ci représentent bien le gouvernement.

• (1630)

Je voudrais faire remarquer à la Chambre que lorsque j'ai demandé au leader du Parti libéral à la Chambre de me communiquer la politique de son parti en matière de commerce, ce que l'on m'a transmis . . .

Des voix: Règlement.

Le président suppléant (M. Paproski): A l'ordre, s'il vous plaît.

M. Oberle: Il peut faire un commentaire.

Le président suppléant (M. Paproski): A l'ordre, s'il vous plaît. Le député commente un discours prononcé avant le discours de la députée qui a pris la parole en dernier. J'espère qu'il limitera ses commentaires à la dernière intervention.

M. McDermid: Monsieur le Président, je croyais que cette période était consacrée aux questions et commentaires.

Le président suppléant (M. Paproski): Le secrétaire parlementaire peut-il se rasseoir, s'il vous plaît? Il sait, je crois, que lorsqu'il prend la parole pour une question ou un commentaire, son intervention doit porter sur le dernier discours prononcé et non pas sur un discours antérieur. J'espère que les députés prendront bien note de cette mise au point.

M. McDermid: Monsieur le Président, est-ce que mon collègue pense que la politique commerciale du Parti libéral peut être présentée sous forme de brochure contenant la «transcription d'un discours télévisé du très honorable John N. Turner sur la négociation d'un accord de libre-échange par le gouvernement Mulroney», datée à Ottawa, le 16 juin 1986, et dans lequel on critique le gouvernement mais où il n'y a pas un mot de la politique sensée être la politique du Parti libéral sur le libre-échange? Est-ce que le député croit que la population canadienne est aussi facile à duper?

[*Français*]

Mme Bourgault: Monsieur le Président, il est bien évident que je ne peux pas avoir d'idée sur la politique libérale en matière de commerce extérieur, puisqu'ils n'en ont pas.

Alors, il est bien évident que la question de mon honorable ami est très pertinente, puisque, actuellement, nous sommes en face d'une motion de l'opposition qui dit: Que le gouvernement n'a rien fait pour régler le problème. Je vais m'en tenir au paragraphe 3, monsieur le Président, puisqu'il a été l'objet de mon discours, relativement au *US Farm Bill*.

Le gouvernement a réagi d'une manière très grave, et je peux vous dire que, par exemple, nos céréaliculteurs canadiens ont été affectés par l'abaissement des cours mondiaux entraînés par la politique de la CEE alors que les producteurs de la CEE en ont été protégés par des subventions.

Monsieur le Président, le Canada ne peut aller dire au Parlement européen quoi faire. Le Canada ne peut pas intervenir puisque l'agriculture ne faisait pas partie du GATT.

Alors, j'aimerais connaître . . . puisqu'il est bien évident depuis que nous sommes au pouvoir, monsieur le Président, que, de l'autre côté de la Chambre, on critique le gouvernement mais, par contre, c'est facile de critiquer l'autre parti quand on n'a rien à dire. Quelle sorte de politique ont-ils en matière commerciale? Nous ne le savons pas.

Le député qui est le député en charge pour le parti libéral des négociations sur le libre-échange a une position complètement différente de celle de son chef et chacun des députés de l'Opposition officielle qui se lève à la Chambre a une opinion différente. Alors je ne peux pas avoir d'idée sur ce qu'ils pensent parce qu'ils n'en ont pas.

[*Traduction*]

M. Althouse: Monsieur le Président, la députée a laissé entendre que le gouvernement conservateur reconnaît que la nouvelle loi agricole des États-Unis nuit aux producteurs canadiens de céréales. Selon les syndicats du blé des Prairies, les pertes s'élèveront à 2 milliards de dollars pour le blé et l'orge, à

un milliard pour les graines oléagineuses et le seigle de l'Ouest, et à un milliard encore pour le maïs de l'Est, les petites céréales et le soya. Alors que les producteurs perdront environ 4 milliards l'an prochain, le gouvernement n'offre qu'une aide de un milliard. Voyons en quoi la libéralisation du commerce touchera l'industrie laitière, secteur très important dans la circonscription de la députée, si les négociations sur les produits agricoles aboutissent. Selon le Pr Warley, économiste renommé et de tendance plutôt conservatrice, les producteurs de lait de consommation peuvent s'attendre à une baisse des prix de 20 à 40 p. 100 si le Canada doit aligner ses prix sur ceux des États-Unis. La valeur des contingents diminuera de 1,5 milliard de dollars. Les producteurs de lait industriel devront affronter une réduction des prix de 20 p. 100 et une baisse de la valeur des contingents de 3,5 milliards.

Comment la députée peut-elle appuyer l'ouverture de telles négociations avec les Américains quand on sait que cette entreprise aura des effets dévastateurs sur un secteur précis de l'agriculture canadienne?

[*Français*]

Mme Bourgault: Monsieur le Président, actuellement, nous ne le savons pas, nous sommes en période de discussions. Les agriculteurs de ma circonscription m'en parlent chaque fois que je les rencontre. Ils sont inquiets au sujet des possibilités du libre-échange, parce que mes agriculteurs disent que les Américains vont nous envahir. Je ne suis pas certaine de cela, monsieur le Président. Le *statu quo*, qu'en fait-on? Le Canada est un pays exportateur, il nous faut des marchés. Actuellement, à travers le monde, et ce n'est pas seulement ici, il y a des surplus incroyables dans le domaine agricole. Il faut que notre premier ministre trouve une place pour qu'on puisse vendre ce qu'on fabrique si bien au Canada.

Je ne suis pas certaine que les pourparlers avec les États-Unis seraient néfastes. Encore faut-il qu'on les voie et il est trop tôt j'imagine pour spéculer là-dessus. Et je serai la première, comme députée du côté du gouvernement, à protéger les intérêts de mes agriculteurs, quand viendra le temps de dire oui ou non si on ouvre les barrières avec les États-Unis en ce qui concerne l'agriculture.

Le ministre le dit, le premier ministre le dit. Actuellement, nous sommes en période de consultations, nous essayons de voir quels seraient les impacts de cette ouverture d'esprit et nous le verrons.

Maintenant, monsieur le Président, mon honorable collègue a dit que nous avons donné . . . il l'a souligné d'une manière très particulière, le fait que notre gouvernement s'est commis avec les agriculteurs de l'Ouest. Nous avons apporté de l'argent. Maintenant avec les coffres que nous avait laissés l'administration libérale, on ne peut pas faire des miracles quand on n'a pas d'argent, mais on a fait le maximum et ce sont les agriculteurs de l'Ouest qui en ont profité, comme les agriculteurs de l'Est d'ailleurs.

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Paproski): Questions ou observations? Débat.

M. Nelson A. Riis (Kamloops—Shuswap): Monsieur le Président, mon intervention cet après-midi sera très brève. De façon générale, j'appuie la motion très bien intentionnée proposée par mon honorable ami d'Essex—Windsor. Je suis heureux de pouvoir dire que j'ai eu l'honneur d'appuyer la motion, et son importance me paraît exiger qu'on la relise encore une fois aux députés; la voici donc tout simplement:

Que la Chambre blâme le gouvernement de la confusion, du manque d'orientation et du secret qui entourent sa politique commerciale et condamne plus précisément

1) les efforts malavisés déployés par la ministre du Commerce international pour soumettre aux États-Unis une proposition unilatérale qui a miné la position du Canada avant que le département du Commerce décide d'imposer un droit compensatoire sur le bois d'oeuvre;

2) la réponse faible et contradictoire de la même ministre à cette décision sur le bois d'oeuvre, réponse dans laquelle elle a omis de prendre des mesures fermes au nom du Canada, n'a pas tenu compte de ses possibilités, et ne faisait appel qu'à la simple rhétorique et aux interventions devant les tribunaux à l'intérieur de ce système américain de droits compensatoires qu'elle critique;

3) le fait que le gouvernement canadien n'ait pas fait disparaître les effets néfastes sur le commerce du *Farm Bill* américain qui nuit à tant d'agriculteurs canadiens;

4) la faiblesse manifestée par le gouvernement canadien dans sa réponse à la surtaxe sur les importations et à la taxe différentielle imposée par les États-Unis sur le pétrole importé par rapport au pétrole domestique;

5) la façon dont les négociations sur le libre-échange menées par le gouvernement avec les États-Unis ont fait du Canada la cible des droits compensatoires et de l'interventionnisme du Congrès américain au lieu d'aider le pays à échapper à de telles interventions;

6) la faible priorité accordée par le gouvernement aux négociations du GATT par rapport à celle qu'il attribue aux négociations bilatérales détaillées avec les États- Unis; et

7) le fait que le gouvernement ait omis d'évaluer avec réalisme les obstacles constitutionnels massifs à la signature d'un accord bilatéral vraiment juste entre le Canada et les États-Unis

● (1640)

Je suis persuadé que la perplexité et la confusion grandissent chez les Canadiens qui suivent le débat d'aujourd'hui à mesure qu'ils entendent les ministériels parler de ces négociations. Depuis que j'écoute le débat portant sur les négociations avec les États-Unis, j'entends parler de négociations sur le libre-échange, de négociations pour un commerce accru, d'accords en faveur d'échanges bilatéraux accrus, d'option de libéralisation des échanges, d'accord commercial global et d'échanges accrus avec les États-Unis. Qu'est-ce que c'est que ces discussions sur le libre-échange?

Des voix: Tout cela!

M. Riis: Je crois que mes collègues d'en face choisissent la définition qui correspond le mieux à leurs préjugés personnels. Les gens qui écoutent le débat doivent hocher de la tête. Le député de Mission—Port Moody (M. St. Germain) a dit que nous nous efforcions vraiment de négocier de «bons échanges commerciaux». Eh bien, qui ne tente pas de négocier «des échanges avantageux»? Nous sommes sûrs que les fabricants, les industriels, les chefs d'entreprise et les entrepreneurs canadiens sauront être compétitifs sur le marché mondial. Ils l'ont prouvé à maintes reprises dans le domaine des télécommunications, des transports et de la haute couture notamment. Les Canadiens ont pu se tailler une part de 30 p. 100 sur le marché américain du bois d'oeuvre grâce à une campagne de commercialisation dynamique et à l'excellent travail qu'ils ont fait au Canada, en modernisant leurs scieries, en comptant sur des employés travailleurs et en faisant appel à des stratégies de

commercialisation fort avancées. Nous nous en sommes fort bien tirés.

M. McDermid: Mais la situation s'est retournée contre eux.

M. Riis: Comme mon collègue, le secrétaire parlementaire de la ministre du Commerce extérieur (M. McDermid) le dit si bien, la situation s'est retournée contre eux.

Que négocions-nous? Nous le qualifions de bien des façons, mais que négocie au juste M. Reisman?

M. Blenkarn: Une meilleure entente.

M. Riis: L'intéressé a publiquement prôné la vente négociée de notre eau aux États-Unis. C'est là son point de vue personnel. Il s'est déclaré publiquement en faveur d'un accord de ce genre avec les États-Unis. Nous ignorons si c'est là le sujet des entretiens à huis clos. Nous ignorons quelle entente on cherche à négocier au sujet de nos offices de commercialisation. Nous ne connaissons pas la position de notre négociateur en ce qui a trait à l'assurance-chômage pour nos pêcheurs. Tout se déroule dans le plus grand secret.

M. Blenkarn: Bien entendu.

M. Riis: Mon collègue de Mississauga confirme que ces négociations sont entourées du plus grand secret. Ce n'est pas le cas aux États-Unis. Le Sénat américain a tenu récemment des audiences publiques, afin d'examiner les répercussions de ces pourparlers sur certains secteurs.

M. McDermid: Les avez-vous suivies?

M. Riis: Dans ma circonscription de Kamloops—Shuswap, on m'a posé les questions suivantes: quelles seront les conséquences de ces pourparlers pour les naisseurs de Kamloops—Shuswap, pour les maraîchers, pour les aviculteurs, et pour les industries de bière et de vin qui ne font que démarrer en Colombie-Britannique? Nous savons quelles ont été ces conséquences pour le secteur du bois d'oeuvre et du bardeau.

Le groupe le plus contestataire pour l'instant est celui des fabricants Thompson Nicola, qui regroupe 150 entreprises indépendantes désireuses de découvrir ce que seront les conséquences de ces négociations sur leurs produits. A titre de parlementaire, je ne suis pas en mesure de répondre à ces questions de manière précise. Ces gens ne savent pas à qui s'adresser pour obtenir des réponses car nous ne savons pas de quoi il est question à la table des négociations. Je ne vois pas comment les députés d'en face peuvent souscrire aveuglément à cette initiative quand on ne leur dit pas de quoi il sera question ni à quoi on renoncera.

J'imagine qu'on a voulu faire comme Peter Pan qui s'était convaincu qu'il pouvait voler et y a effectivement réussi. Ainsi, si nous sommes vraiment convaincus que M. Reisman fera du bon travail, il en fera effectivement. Après avoir chanté son refrain et s'être entretenu avec le président Reagan à Québec, le premier ministre (M. Mulroney) a déclaré être absolument persuadé que nous réussirions à libérer nos échanges avec les États-Unis à notre grand avantage mutuel. En quelques jours à peine, on nous a asséné le tarif sur le bardeau, ce qui a entraîné la fermeture d'un bon nombre de scieries en Colombie-Britannique.

M. McDermid: Tournent-elles en ce moment?

M. Riis: Le secrétaire parlementaire voudrait savoir si elles tournent à présent. La plupart des scieries qui ont dû fermer dans ma circonscription n'ont pas encore rouvert leurs portes. Les employés ont tous été licensiés.

M. Stewart: Leur chiffre d'affaires a-t-il baissé?

M. Riis: Bien sûr qu'il a baissé. Le député demande si leur chiffre d'affaires a baissé. Elles ne tournent pas et elles ont licencié tous leurs employés; elles ont fermé leurs ateliers et condamné leurs portes. Évidemment que leur chiffre d'affaires a baissé.

M. McDermid: Attention. Quand êtes-vous allé chez vous la dernière fois, Nelson?

M. Brisco: Elles ne devaient pas être très efficaces.

M. Riis: Le député de Kootenay doute de leur efficacité. Je rappellerai à des exploitants de scieries voisines de sa circonscription qu'ils ne sont pas efficaces.

Le président suppléant (M. Paproski): A l'ordre. J'espère que les députés auront des questions à poser et des observations à faire après le discours du député. Je voudrais bien entendre son excellent discours.

M. McDermid: C'est discutable.

M. Riis: Monsieur le Président, le député de Kootenay-Ouest (M. Brisco) prétend que les fabricants de bardeaux qui ne travaillent pas à l'heure actuelle n'ont pas été efficaces. J'espère qu'il reviendra là-dessus à la période de questions et observations.

La situation nous inquiète beaucoup. On nous demande d'acheter chat en poche. Le gouvernement nous demande de faire confiance à ses talents de négociateur. Cela me rappelle Neville Chamberlain, quand il est revenu de Munich porteur d'un document. Il a dit qu'une lettre d'Adolf Hitler lui donnait lieu de croire que la paix régnerait à son époque. Hitler disait qu'il n'envahirait pas les Sudètes. Neville Chamberlain a dit que tout le monde pouvait respirer plus à l'aise parce qu'il détenait cette lettre d'Adolf Hitler.

Cette situation a de commun avec la situation actuelle que M. Neville Chamberlain s'est fait duper. Je soupçonne notre gouvernement d'avoir été dupé par le président des États-Unis quand ce dernier a dit que son pays cherchait à faciliter notre commerce et à nous aider par tous les moyens possibles. La réalité est tout autre. Depuis que le gouvernement a pris la direction du pays, des échanges d'une valeur de 5 000 millions ont été frappés de droits d'une forme ou d'une autre. Cela ne s'était jamais vu de l'histoire du Canada.

M. McDermid: C'est faux.

M. Riis: Mon ami dit que c'est faux. Il pourrait peut-être nous dire quand nous avons été aussi durement touchés à nos frontières par un gouvernement étranger. Est-ce là le genre d'accord que nous pouvions espérer? Est-ce le genre d'entente commerciale avec les États-Unis que notre premier ministre nous a promis? Nous nous rappelons tous que lorsque le sous-comité américain était en train de décider s'il devait ou non poursuivre les prétendus entretiens sur le libre-échange, le président a écrit au sénateur Packwood, président de ce comité, pour lui demander de donner sa sanction à ces entretiens et lui déclarer que si des problèmes se présentaient dans

des secteurs comme le bois d'oeuvre, il interviendrait unilatéralement si cela était nécessaire.

• (1650)

C'est exactement ce qui s'est passé. On nous a imposé des droits de douanes de 15 p. 100 sur notre industrie du bois d'oeuvre. Comment le gouvernement a-t-il réagi? Je pense que cela remonte à l'époque où le gouvernement américain a pour la première fois infligé des droits de douane à notre industrie des bardeaux et nous avons riposté fermement pour montrer que nous étions sérieux. Nous avons dit qu'il était temps d'imposer des droits de douane sur les sachets de thé et les arbres de Noël ainsi que de faire payer plus cher les livres importés au Canada.

Dans nos circonscriptions respectives, nous avons tous remarqué, j'en suis sûr, les pétitions que l'on fait circuler dans pratiquement toutes les librairies pour supplier le gouvernement de revenir sur sa décision. Après tout, qui est pénalisé? Ce sont les lecteurs canadiens, ceux qui aiment lire des publications américaines qui vont devoir payer plus cher pour acheter ces livres dans nos librairies. Les États-Unis ont compris le message. Ils ont compris à quel point nous étions sérieux et déterminés.

Puis il y a eu le droit de douane de 15 p. 100 visant notre bois d'oeuvre tendre. Le gouvernement a alors semé la consternation et la confusion chez bon nombre de Canadiens en décidant, sans attendre la décision des États-Unis, d'avouer publiquement sa culpabilité à l'industrie forestière américaine. Nous avons avoué que nous étions coupables, que nous subventionnions le bois d'oeuvre tendre. Le premier ministre de la Colombie-Britannique, M. Vander Zalm, épaulé par son ministre des Forêts, a lancé le débat en disant qu'il était d'accord, que sa province subventionnait effectivement l'industrie du bois d'oeuvre tendre et qu'il fallait donc que le gouvernement fédéral plaide sa cause. C'est ce que le gouvernement a fait: il a plaidé coupable sans attendre le verdict. Le gouvernement s'est déclaré perdant d'avance, alors que la cause était encore devant la Commission du commerce international ou le département du Commerce des États-Unis. Les observateurs ont été déroutés de constater que nous plaidions coupable quelques jours seulement avant que le jury ne rende sa décision. Nous aurions dû attendre cette décision mais nous ne l'avons pas fait. Sur cette question, nous avons entièrement fait le jeu des États-Unis.

Des échanges d'une valeur de cinq milliards de dollars ont fait l'objet d'une forme quelconque d'imposition à nos frontières. Nous avons pu constater l'incurie du gouvernement, notamment au cours des derniers jours avec la publication du rapport de la Commission Estey, qui fait état d'un coût de un milliard de dollars pour le contribuable Canadien. Voilà le gouvernement qui était censé avoir un meilleur sens des affaires, qui devait nettoyer le gâchis laissé par les Libéraux, qui devait faire preuve de responsabilité en matière budgétaire. C'est le gouvernement d'un premier ministre qui intervient pour faire construire une prison dans sa propre circonscription et alourdit de 40 millions de dollars le fardeau des contribuables. Est-ce là faire preuve de responsabilité financière? Est-ce là ce que les Canadiens sont en droit d'attendre du gouvernement?

Nous avons perdu dans le dossier du bardeau. Nous avons perdu dans celui du bois d'oeuvre. Nous avons perdu également dans le secteur des pêches, de même que dans celui de l'acier. Est-ce là ce que notre accord de libre-échange avec les États-Unis signifie? Comme mon collègue l'a indiqué plus tôt, nous voudrions que le gouvernement adopte une approche différente. Pour le moment, nous ne voyons pas l'avantage de poursuivre ces négociations globales sur le libre-échange. Je ne suis même pas certain que nous parlions encore de libre-échange. Aujourd'hui, les ministériels n'ont pas utilisé cette expression.

Nous devrions traiter du différend concernant le bois d'oeuvre, vu ses répercussions sur presque toutes les régions du Canada et les dizaines de milliers d'emplois qu'il met en péril. Ce matin même, j'ai eu l'occasion de m'entretenir avec l'exploitant de l'une des plus grosses scieries du centre de la Colombie-Britannique; je lui ai demandé quelles seraient, à son avis, les répercussions de ce droit de 15 p. 100 sur son secteur. Il m'a répondu que pour le moment, c'était difficile à évaluer, mais que, comparé au cycle traditionnel de cette industrie, les mises à pied surviendraient beaucoup plus tôt que d'habitude et les rappels beaucoup plus tard. Il a dit qu'au cours de la période creuse, les chômeurs dans le centre de la Colombie-Britannique seraient beaucoup plus nombreux que par les années passées. Cela, dans le meilleur des cas. Puis, il a reconnu qu'il y avait également de nombreuses scieries dont la marge de succès leur permettant de se maintenir en affaires est certes inférieure à 15 p. 100, et que certaines seraient contraintes de fermer. Nous disons qu'il faut nous pencher sur les secteurs à problèmes comme ceux du bois d'oeuvre, des pêches et du bardeau de cèdre. Dans un cas comme dans l'autre, prenons le temps de discuter avec les homologues américains et de trouver une solution dans ces domaines critiques.

Comme je l'ai signalé tantôt, nous sommes convaincus que les industriels, hommes d'affaires et entrepreneurs canadiens peuvent être compétitifs sur la scène internationale. Tournons-nous donc vers les négociations du GATT. Celles-ci nous offrent l'occasion d'améliorer nos relations commerciales non seulement avec les États-Unis mais avec tous les pays, de nous imposer sur tous les fronts. La ministre du Commerce international (Mlle Carney) a parlé tout à l'heure de ce système à double voie. Toutefois, il semble que les deux voies s'écartent sans cesse. Concentrons-nous sur les négociations qui débutent en vue d'un accord général sur les tarifs et le commerce qui assure une sécurité durable à notre secteur économique canadien.

Pour conclure, je dirais que nous devons viser quelque chose comme l'accord de l'automobile, non pas un accord de libre-échange. L'accord de l'automobile est tout sauf cela. Il faudrait un simple accord entre deux pays sur la façon de maximiser les possibilités aux États-Unis comme au Canada. Voilà le genre d'accord que nous devrions chercher à conclure dans toute une variété de secteurs au moment où nous discutons des moyens d'améliorer nos relations commerciales non seulement avec les États-Unis, mais avec tous nos partenaires commerciaux.

M. Redway: Monsieur le Président, j'écoute toujours très attentivement le député et je trouve toujours ses interventions très intéressantes et instructives. Cependant, cette fois-ci, j'ai été non seulement surpris par ses commentaires mais aussi

extrêmement choqué, surtout lorsqu'il a déclaré ne pas savoir ce qui se passait dans ces négociations et s'est dit inquiet de ce qu'elles soient conduites à huis clos. Je me demande si le député a déjà négocié quoi que ce soit au cours de sa carrière, en tant que parlementaire ou à tout autre titre. Je voudrais bien le savoir. Pour ma part, je l'ai fait et je ne me souviens d'aucune négociation menée en public.

En outre, puisque je sais que le parti du député entretient des rapports étroits avec le Congrès du travail du Canada, je me demande si le député peut nommer un seul membre de cet organisme qui préconise de mener les négociations en public. J'aimerais bien savoir s'il y en a. Il pourrait peut-être aussi nous nommer des membres du mouvement syndical qui souhaitent mener leurs négociations avec les employeurs en public.

Le député sait que les syndicats négocient sous le sceau de la confidentialité, à huis clos. Ce n'est que lorsqu'ils en viennent à un accord qu'ils l'annoncent à leurs membres. Les détails ne sont rendus publics qu'après que les membres ont pu se prononcer pour ou contre les offres. Le premier ministre (M. Mulroney), la ministre du Commerce extérieur (Mlle Carney) et le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) ont indiqué que c'est exactement ainsi que nous procéderions dans le dossier du libre-échange. J'aimerais que le député nous dise s'il a déjà pris part à des négociations dans sa vie. Pourrait-il également nous dire quels syndicats appuyant le Nouveau Parti démocratique préconisent des négociations collectives publiques?

M. Riis: Monsieur le Président, je suppose que la question n'appelle pas de réponse, parce que la réponse est très évidente. L'une des grandes différences dans le cas de la négociation collective, c'est que les négociateurs ont toute la confiance des intéressés pour négocier en leur nom les conditions de travail ou les salaires.

• (1700)

Des voix: Oh, oh!

M. Riis: Autrement dit, les négociateurs sont choisis parce qu'ils ont fait leurs preuves dans ce domaine. Ils ont le savoir-faire nécessaire et la confiance des gens qu'ils représentent, et on peut en dire autant de la partie patronale. Je faisais donc valoir que ce n'est pas le cas actuellement en ce qui concerne l'ensemble du Canada. Les Canadiens ne croient pas que le gouvernement actuel soit capable de négocier un accord qui leur soit profitable. Les députés n'ont qu'à demander aux éleveurs de bétail de ma circonscription s'ils croient que le gouvernement du Canada défend leur cause. Je connais d'avance leur réponse. Ils diront que non.

Comme je l'ai fait remarquer dans mon allocution, pas plus tard qu'aujourd'hui je me suis entretenu au téléphone avec des exploitants forestiers importants. Je leur ai demandé s'ils savaient ce qui se passait dans ces pourparlers sur le libre-échange. Je leur ai demandé également s'ils avaient foi dans le gouvernement et ils m'ont répondu pas du tout. Je ne me suis pas donné la peine de communiquer avec les nombreux petits exploitants victimes d'une véritable trahison. Ces petits exploitants, je parle des petits propriétaires de scierie, qui ont de 40 à 50 employés à leur service, n'ont été ni pressentis, ni même inclus dans le cadre de ces négociations. En fait, ils n'étaient même pas représentés à l'échelle nationale ni en Colombie-Britannique. Je dis qu'ils n'ont même pas participé, qu'ils n'ont pas été consultés. Ils n'ont pas participé vraiment aux négociations.

Enfin, je dirais que le gouvernement aurait au moins pu s'assurer que toutes les exploitations forestières de bois d'oeuvre, surtout dans les régions qui seront touchées par cette décision, soient mises au courant des moyens à prendre pour se faire exempter. Je pense en particulier aux petites sociétés qui paient des droits de coupe exorbitants dans le cadre du programme des petites entreprises de la Colombie-Britannique. En un sens, elles ont été trahies.

M. Blenkarn: Monsieur le Président, je pense que le leader du Nouveau parti démocratique à la Chambre devrait savoir que nous avons eu trois motions de censure au cours de la session actuelle. Le gouvernement a reçu chaque fois la confiance de la Chambre qui est la confiance du peuple, dans notre régime. Quand le député parlera aux éleveurs de bétail, aux brasseurs, aux éleveurs de poulets et aux forestiers de sa circonscription, j'espère qu'il leur inspirera une certaine confiance envers le Canada. J'espère qu'il les persuadera qu'ils auront accès à un marché dix fois plus grand que leur marché actuel, ce qui les rendra plus prospères.

C'est ce qu'a dit la Chambre de commerce du Canada ainsi que la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante. C'est ce qu'affirme l'Association des manufacturiers canadiens. C'est ce que disent tous les groupes économiques du Canada depuis le Conseil économique du Canada jusqu'à la Commission Macdonald qui était, comme il le sait, une commission libérale. Pourquoi le député n'aurait-il pas confiance dans le Canada? Pourquoi le Nouveau parti démocratique n'aurait-il pas confiance dans le Canada? Pourquoi le député ne parlerait-il pas à ses électeurs pour leur inspirer une certaine confiance? S'il leur inspirait cette confiance, sa circonscription n'aurait peut-être pas un tel taux de chômage.

M. Riis: Monsieur le Président, j'admets qu'il y a eu trois votes de censure au cours de la session actuelle. Le peuple canadien aura toutefois l'occasion, en 1988, de dire s'il a ou non confiance en son gouvernement. Comme les sondages l'indiquent aujourd'hui, la population canadienne n'a pas confiance dans le député ni dans son gouvernement. Je réserverai cependant ce sujet pour une autre occasion.

Le député a demandé si les fournisseurs et les fabricants canadiens veulent avoir des débouchés sur le marché américain. Nous avons déjà des débouchés aux États-Unis pour nos résineux. Nous en avons pour nos bardeaux. Les États-Unis nous empêchent maintenant d'avoir accès à ces marchés. Qu'est-ce que le gouvernement du député a fait? Comment a-t-il réagi? Nous avons déjà des débouchés pour ces produits et c'est pour cela que ces groupes disent: «Qu'est-ce que le libre échange veut dire? Nous avons déjà le libre échange pour les résineux.» Les Américains ont-ils levé les droits compensateurs? Ont-ils dit qu'ils le feraient dans le cadre des pourparlers? Non.

M. McDermid: Vous avez dit que c'était un secret. Comment le savez-vous?

M. Riis: Parce que personne ne l'a nié. Tout ce que je peux supposer d'après ce que j'ai entendu et lu, et je n'ai certes pas eu l'occasion de m'entretenir avec le négociateur, c'est que les droits compensateurs seront maintenus. Nous avons déjà le libre échange pour les résineux et cela ne nous est d'aucun secours. Nous avons déjà le libre échange pour les bardeaux et cela ne nous aide pas du tout vu la menace de droits compensateurs qui pèse toujours sur nous.

Pour terminer, je veux simplement rappeler à mon ami, le député de Mississauga-Sud (M. Blenkarn), que nous avons déjà des débouchés aux États-Unis. Par contre, s'il essaie de dire à l'industrie vinicole et aux petites brasseries de la Colombie-Britannique qu'ils n'ont rien à craindre de la libéralisation du commerce, je lui signale qu'il est très mal renseigné et qu'il se trompe du tout au tout.

M. McDermid: Monsieur le Président, j'ai bien apprécié le discours du député. Il était plein de contradictions. Le député a une grande confiance dans la persistance des entreprises et dans l'ingéniosité des Canadiens, surtout dans le secteur des affaires. Nous aussi. Le secteur des affaires appuie les initiatives du gouvernement dans les pourparlers commerciaux.

M. Riis: Même les brasseries?

M. McDermid: Certainement. Nous avons créé des comités consultatifs pour les divers secteurs et l'industrie agricole y est bien représentée. De fait, toutes les industries sont bien représentées au sein de ces comités. Ceux-ci ont leur mot à dire dans les négociations et c'est pour cela qu'ils ont été instaurés. Cela m'étonne que les naisseurs et les producteurs laitiers n'aient pas confiance en les comités qui comptent des membres de leurs propres associations pour qui ils ont eux-mêmes voté. Ils conseillent le gouvernement dans les négociations en cours et jouent un rôle très important. Je pense que le député induit ses mandants en erreur quand il vient nous dire qu'ils n'ont pas confiance dans le gouvernement. Quand ils lui demandent pour quelle raison ils doivent avoir confiance dans le gouvernement, il devrait répondre que c'est parce que leurs représentants siègent au comité consultatif sectoriel que le gouvernement a mis sur pied pour protéger leurs intérêts. Voilà la réponse à donner à ses mandants. Voilà ce que le député devrait dire à ses mandants quand il retournera en Colombie-Britannique. Je sais qu'ils en seront grandement réconfortés.

M. Riis: Monsieur le Président, je vais donner une très brève réponse qui permettra de poser d'autres questions. Je crois me souvenir que les diverses fédérations agricoles provinciales se sont toutes dites sans exception grandement préoccupées par ces négociations. Toutes les négociations se sont déroulées dans le secret. Qu'est-ce que notre négociateur est en train de brader? Est-ce qu'il est en train de brader l'office de commercialisation des produits laitiers? Est-ce qu'il est en train de brader les divers offices de commercialisation qui s'occupent de la volaille? Voilà ce qui nous inquiète nous, au Nouveau parti démocratique. Voilà les préoccupations qui nous ont été signalées par les diverses fédérations agricoles. Nous devenons soupçonneux chaque fois que des choses de cette importance se déroulent dans le secret, à huis clos, en catimini. Si nous n'avons rien à craindre et si le résultat net doit être avantageux pour le Canada, alors pourquoi s'entourer de secret? Qu'est-ce que c'est que le gouvernement cherche à cacher à la population canadienne?

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport): Monsieur le Président, j'ai suivi le débat ce matin et cet après-midi. J'ai écouté les interventions de deux ministres et les efforts désespérés du secrétaire parlementaire, et je sens que le gouvernement éprouve de sérieux ennuis, seulement à la façon dont il s'y est pris dans le débat d'aujourd'hui, cherchant désespérément à brouiller la question, demandant à l'opposition ce qu'il faut faire comme s'il n'avait pas mission de définir lui-même sa politique. Je trouve que ce débat démasque un gouvernement très mal en point. Il montre à quel point le gouvernement est embrouillé, dépourvu d'orientation et cachottier dans sa politique commerciale. On ne peut que se louer de ce débat révélateur.

Quand on s'arrête uniquement au processus de la négociation, on ne peut s'empêcher de songer que le gouvernement a pris une décision irréfléchie. Pourquoi, juste ciel, le gouvernement a-t-il présenté à la Chambre durant l'automne et l'hiver de 1984 des projets de loi qui entraînaient le démantèlement de l'Agence d'examen de l'investissement étranger? Pourquoi a-t-il annoncé en novembre 1984 la suppression du Programme énergétique national? Pourquoi le gouvernement a-t-il agi ainsi s'il songeait à entamer quelques mois plus tard des négociations commerciales avec les États-Unis? La réponse à cette question m'échappe. Un des ministres ou le très zélé secrétaire parlementaire voudront peut-être répondre à cette question plus tard.

• (1710)

Pourquoi le gouvernement a-t-il renoncé à deux atouts commerciaux très importants avant même que les pourparlers ne soient même annoncés ou commencés? En supprimant le Programme énergétique national, le gouvernement a éliminé quelque chose que les États-Unis n'aimaient guère, mais qui, d'après nous était et serait encore dans notre intérêt national. Les pouvoirs de l'AEIE, organisme que les États-Unis détestaient, ont été réduits. Toutefois, nous estimions que cet organisme veillait à l'intérêt national. Puis, après avoir accompli ces deux choses, le gouvernement s'est embarqué dans des négociations commerciales.

Une autre décision prise ces dernières semaines nous porte à nous demander si le gouvernement sait ce qu'il fait. Je veux parler des réductions budgétaires imposées dans le domaine de la recherche et du développement scientifiques. Comment pouvons-nous accéder à un marché nord-américain plus compétitif si nous réduisons nos connaissances technologiques et ralentissons notre progès scientifique en diminuant les crédits alloués à cette très importante fonction? Cela n'a pas de sens. C'est là une politique qui ne semble pas tenir compte du fait que si jamais des négociations commerciales finissaient par aboutir, il nous faudrait bien davantage encore être équipés sur les plans scientifique et technologique pour soutenir la concurrence sur un marché plus compétitif. Comment en est-on arrivé à cette décision? Aucun porte-parole du gouvernement ne l'a encore expliqué aujourd'hui.

En plus de ces décisions concernant le Programme énergétique national, l'Agence d'examen de l'investissement étranger et la recherche et le développement scientifiques, il y a encore la question de l'opportunité de ces négociations. Même les meilleurs amis des conservateurs doivent admettre qu'elles n'auraient pu survenir à un pire moment. Le gouvernement n'a pas tenu compte ou n'a pas semblé se rendre compte de la puissance dont pourrait disposer le Congrès, de la facilité avec laquelle il pourrait modifier son programme législatif à notre désavantage et de l'imprudence qu'il y avait à entreprendre ces négociations juste avant des élections de mi-mandat au Congrès américain.

Ce n'est pas tout. Ce n'est certes pas choisir le moment le plus opportun que d'entreprendre des négociations commerciales alors que notre balance commerciale affiche un important excédent. Nous ne négocions pas à partir d'une position où nous cherchons à en arriver à un équilibre de la balance commerciale. Nous n'essayons pas de convaincre notre partenaire commercial que le temps est venu de nous donner une chance. Nous tentons de négocier avec un partenaire qui peut demander n'importe quand de quoi se plaignent les Canadiens puisqu'ils jouissent d'un excédent et que leur chiffre d'affaires avec les Américains est supérieur de 20 milliards de dollars au leur. Le moment choisi pour entreprendre ces négociations nous fait nous interroger sur la réflexion accordée à la décision avant qu'on ne la prenne.

Peu importe le nombre de questions que les députés d'en face peuvent poser au cours du débat, la conclusion qui s'impose est que la décision n'a pas été mûrement réfléchie. Nous nous sommes lancés dans toute cette démarche sans élaborer de stratégie, sans nous assurer que nous disposions de certains avantages avec lesquels négocier et sans nous assurer que nous avions des politiques en place chez nous qui nous facilitent la transition. Le gouvernement s'est lancé dans cette entreprise sans s'assurer que le processus politique américain ne ferait pas obstacle aux négociations. Comme nous le savons tous, le Congrès joue désormais un rôle bien plus important qu'auparavant. En outre, le gouvernement américain sait qu'il a un déficit commercial avec le Canada et la chose n'a jamais été aussi manifeste qu'à l'heure actuelle.

Qu'on me permette de citer un exemple des lacunes à déplorer en matière de planification nationale, et d'expliquer ce que le gouvernement aurait dû faire avant d'entreprendre ces pourparlers. Au Canada, le débat porte principalement sur la création d'emplois. Cette préoccupation, que ce soit en Ontario, au Québec, dans la région de l'Atlantique ou dans l'Ouest, est des plus concrètes. Le gouvernement ne peut pas convaincre les Canadiens que le libre-échange en Amérique du Nord favoriserait l'économie, s'il n'est pas en mesure de leur fournir des emplois et leur garantir une transition progressive ainsi que la protection des emplois existants et nouveaux. Les données statistiques et les études effectuées révèlent que le secteur manufacturier, le secteur des services et d'autres accuseront des pertes. On perd des emplois lorsque par exemple un marché devient plus concurrentiel et surtout du fait que les quantités produites par le marché américain sont si importantes que celui-ci est nettement avantagé car il peut vendre à des prix de détail inférieurs en raison des économies d'échelle.

Pourquoi a-t-on négligé de manière aussi flagrante de planifier à l'échelle nationale? Peut-être a-t-on tenu à s'entourer du plus grand secret pour que la population et l'opposition n'en sachent rien. Nous ne sommes par exemple pas au courant de l'existence d'un programme de rajustement destiné à protéger quelque 520 000 travailleurs qui perdront leur emploi tel qu'annoncé la semaine dernière par le Conseil économique du Canada. Quelle protection offrira-t-on aux travailleurs, hommes et femmes, qui perdront leur emploi par suite de ces négociations bilatérales? Nous n'en savons rien.

Mais ce n'est pas tout. A quel type de restructuration procédera-t-on pour consolider et étendre notre capacité de production industrielle? Que prévoit-on pour faciliter la disparition progressive de certains secteurs industriels si nous venions à les perdre? Nous ne savons pas ce qui se produira par suite de la restructuration des industries en Ontario, dans le Québec et ailleurs dans le pays. On garde le silence absolu là-dessus.

Quelle politique adopterons-nous en matière de recherche et de développement pour maintenir notre capacité à soutenir la concurrence, une fois qu'aura été signé pareil accord de libre-échange? Nous n'en savons rien. Nous savons tous toutefois qu'on effectue des compressions budgétaires et que l'on diminue notre capacité de recherches. Nous ne savons pas par quoi elle sera remplacée, ni comment on fera pour atténuer les conséquences de sa perte. Ne sachant rien, il n'est guère étonnant que l'opposition fasse obstacle à ce projet, car elle a été tenue dans l'ignorance. Nous ne connaissons pas les réponses à ces trois questions importantes.

• (1720)

Je remarque que cela fait rire le député de York-Est (M. Redway). Je lui rappelle que c'est fort important. Il s'agit des emplois de centaines de milliers de Canadiens dont l'avenir est en jeu. C'est ce qu'on dit dans le communiqué de presse en date du 20 octobre du Conseil économique du Canada . . .

M. Redway: On parle de 370 000 nouveaux emplois.

M. Caccia: . . . dans lequel on précise qu'environ 520 000 emplois disparaîtront d'ici à 1995. Ce n'est pas un petit chiffre. Si un seul emploi était perdu, nous devrions nous demander comment permettre à la personne touchée par ce changement d'y faire face.

Une voix: Cinq millions de personnes changent d'emploi chaque année.

M. Caccia: Ce qui est en jeu en l'occurrence, c'est la gestion possible d'un changement qui pourrait être fort important et ne pas se limiter, selon moi, au commerce. Comme d'autres députés l'ont signalé à plusieurs reprises durant la période des questions, quand on touche au commerce, on touche également à certains autres secteurs d'activité de notre économie. Par exemple, cela affecte la sécurité sociale, les lois régissant la concurrence, les normes et toutes les autres activités liées de près ou de loin à l'économie. Ainsi, lorsqu'on parle d'une libéralisation des échanges, on englobe, en fait, un certain nombre de domaines qui touchent notre culture, notre identité nationale, nos activités en général et pas simplement le secteur du commerce. Ce que je crains, c'est que non pas dans dix ou 20 ans, mais peut-être dans 50 ans, cette «libéralisation des échanges» ne se transforme en une certaine union économique.

Cette éventualité m'inquiète vivement. L'unification de ce continent ne peut se limiter au commerce pour la raison que j'ai mentionnée tout à l'heure. Bien d'autres aspects de notre vie et bien d'autres activités seront touchés. On ne peut s'en tenir uniquement au commerce comme cela se produit en Europe depuis 20 ou 30 ans à la suite de la création de la Communauté économique européenne.

Certaines mesures qui ont des répercussions sur l'emploi et le gagne-pain des Canadiens découlent de ces pourparlers sur le libre-échange. Je voudrais aborder brièvement, dans le peu de temps à ma disposition, certains aspects reliés à l'environnement. L'un de ces aspects découle de la politique dite de «traitement national» que le premier ministre (M. Mulroney) a expliquée dans une déclaration il y a quelques semaines.

Ce «traitement national» est une expression technique signifiant qu'un pays appliquerait aux produits d'un autre pays la même politique qu'à ses propres produits sur son territoire. Pour donner un exemple concret, le premier ministre a déclaré que les produits du Manitoba seraient traités exactement de la même façon que ceux du Minnesota. C'est fort clair. On peut se demander, par exemple, en quoi la très importante initiative consistant à expédier le charbon de l'Ouest vers l'est du pays sera touchée par l'adoption d'une politique de traitement national. On l'a présentée comme une initiative importante qui aurait d'énormes répercussions positives sur l'environnement. Manifestement, la réponse est qu'elle ne pourrait être mise en oeuvre au Canada. Nous ne pourrions pas expédier le charbon de l'Ouest vers l'Est aux conditions actuelles sans les appliquer aussi au charbon de Virginie à haute teneur en soufre, qui est inacceptable du point de vue écologique, à cause de ce traitement national dont on parle comme l'une des grandes bases des négociations.

Il y a donc lieu de croire que la protection de l'environnement serait gravement menacée si nous concluions un accord de libre-échange dont le traitement national serait l'un des éléments de base. Les règles qu'imposerait ce principe nous empêcheraient donc, en l'occurrence, d'utiliser le charbon canadien de l'Ouest et de créer un grand nombre d'emplois, jusqu'à 200 000, me dit-on.

Ce n'est pas tout. Le Conseil consultatif canadien de l'environnement a mené une étude sur l'environnement et le libre-échange, qui a été publiée en juin dernier. Le gouvernement n'en a pas encore parlé. Trois grands principes y sont proposés comme conditions préalables que le Canada doit exiger dans sa position de négociation en ce qui concerne l'environnement. Voici le premier:

> Le pouvoir qu'a le Canada de gérer l'utilisation d'une ressource renouvelable ou non renouvelable . . . ne doit pas être compromis et doit même, si possible, être renforcé par les négociations.

Le Conseil consultatif canadien de l'environnement fait valoir ce deuxième principe:

> Le pouvoir qu'a le Canada de contrôler la pollution et l'élimination des déchets par des stratégies semblables ne doit pas être compromis et doit même, si possible, être renforcé par les négociations.

Voici enfin le dernier principe:

> Le pouvoir qu'a le Canada de protéger les écosystèmes naturels, y compris les éléments tels que les habitats, les régions sauvages et les espèces en voie d'extinction, ne doit pas être compromis et doit même, si possible, être renforcé par les négociations.

Que nous dit essentiellement le conseil consultatif canadien de l'environnement? Il nous avertit qu'une fois qu'on aura adopté une politique continentale nord-américaine ou le libre-échange, on risque de voir certaines sociétés, particulièrement les multinationales, exiger le retrait de certaines normes de contrôle de l'environnement afin d'être plus concurrentielles par rapport aux sociétés au sud de la frontière.

Monsieur le Président, je vois que vous me signalez que mon temps de parole est écoulé. Je terminerai mon exposé une autre fois.

Le président suppléant (M. Paproski): Y a-t-il des questions ou des commentaires?

M. Brisco: J'ai écouté avec intérêt les commentaires et les déclarations du député de Davenport (M. Caccia). Je voudrais lui demander de répondre à deux ou trois questions. Il nous critiquait précédemment dans son discours parce que nous avions demandé l'avis et les exposés de principe des partis d'opposition. Je sais que le rôle de l'opposition est justement de faire opposition. Je pense toutefois que l'on sait également, et il suffit de lire les interventions du député de Qu'Appelle—Moose Mountain (M. Hamilton), quand il siègeait dans l'opposition, pour s'apercevoir qu'il n'est pas rare que l'opposition fasse des propositions supplémentaires ou des contre-propositions intéressantes. C'est le rôle du gouvernement de demander à l'opposition d'apporter sa contribution constructive, au lieu que celle-ci consacre tout son temps à la critique.

Le député de Davenport a également fait allusion au démantèlement de l'AEIE et nous a accusés d'avoir détruit quelque chose de précieux. C'est l'AEIE qui a détruit quelque chose de précieux: toute l'industrie pétrolière et le mode de vie de l'Alberta. Si le député a le moindre doute, je lui demande de lire l'aveu du ministre de l'époque responsable de ce fiasco.

M. Axworthy: Elle est vraiment prospère maintenant, mes amis. Ses réalisations ne se comptent plus!

• (1730)

M. Brisco: Vous parlerez lorsque ce sera votre tour, M. Axworthy.

Le président suppléant (M. Paproski): A l'ordre. Vous voulez parler du député de Winnipeg—Fort Garry, je pense.

M. Brisco: Je suis désolé, monsieur le Président. Le député de Winnipeg—Fort Garry (M. Axworthy) pourra parler à son tour. Il suffit de lire l'aveu de Marc Lalonde pour comprendre le processus et l'objectif que poursuivait ce gouvernement. Il voulait écraser et paralyser l'économie de l'Alberta. Il n'y a pas d'autre explication. Le coupable a reconnu ses torts.

Finalement, pour revenir à l'inquiétude que le député a exprimée en ce qui concerne les coupures effectuées dans les crédits à la recherche, pour lui simplifier les choses, je lui propose de se reporter à la page 4 du *Quorum* d'aujourd'hui où l'on peut lire: «Un milliard pour la recherche: plus qu'une vaine promesse.» Je l'invite à lire cet article puis à se rétracter.

M. Caccia: Monsieur le Président, la première question qu'a soulevée le député est probablement la plus importante. J'attire son attention sur le fait que nous ne formulons pas que des critiques et des objections. En juin, notre chef a prononcé un discours sur le commerce à la Chambre, ce que n'a pas fait le chef de son parti. Ce discours contenait quelques éléments positifs dans le contexte du débat sur le libre-échange. Je ne sais pas de quoi parle le député. Il n'était probablement pas là le jour où le chef de notre parti a prononcé ce discours à la Chambre. Aujourd'hui, trois des six discours de l'opposition émanaient de notre côté de la Chambre. Nous avons même fourni au secrétaire parlementaire, ce bourreau de travail, le texte du discours de notre chef pour lui indiquer l'orientation que prendrait notre politique. Quant à . . .

Le président suppléant (M. Paproski): Je donne la parole au député de Lethbridge—Foothills (M. Thacker).

M. Caccia: On m'a posé trois questions, monsieur le Président.

Le président suppléant (M. Paproski): A l'ordre, s'il vous plaît. Le député de Lethbridge—Foothills.

M. Thacker: Monsieur le Président, le député d'en face pourrait-il donner plus de détails sur l'achat, par l'Hydro Ontario, de charbon à haute teneur en soufre aux États-Unis, ce qui entraîne une sortie d'argent? Comment pourrait-on revenir sur la décision et acheter du charbon de l'Ouest à faible teneur en soufre, de façon à diminuer les pluies acides et a éviter la fuite de dollars? C'est probablement un dossier sur lequel il a travaillé pendant qu'il était ministre de l'Environnement. Pourrait-il dire à la Chambre ce qu'il a fait, pendant qu'il était ministre, pour convaincre l'Hydro Ontario d'utiliser du charbon de l'Ouest à faible teneur en soufre, plutôt que du charbon américain qui en contient beaucoup?

M. Caccia: Monsieur le Président, je rappelle au député que le rapport sur le charbon à haute teneur en soufre a été publié il y a quelques semaines seulement. La question a été étudiée à la suite d'une initiative remontant à l'époque libérale. Toutefois, les résultats n'ont été publiés qu'il y a quelques semaines et c'est alors que nous en avons eu connaissance. C'est donc quelque chose qui est à l'ordre du jour maintenant, en 1986. C'est une mesure très intéressante et je suis heureux que le député s'en préoccupe.

Si nous négocions un accord de libre-échange qui contiendrait des dispositions égalitaires entre les deux pays, nous ne pourrions pas utiliser le charbon de l'Ouest pour créer des emplois et réduire la pollution dans l'Est. J'espère que le député comprend ce que signifient des dispositions égalitaires. Elles interdiraient que l'on donne la préférence au charbon de l'Ouest.

M. Redway: Monsieur le Président, je sais que vous connaissez bien la Bible et que vous savez donc que Jésus dit à un endroit que ceux qui ne sont pas contre nous sont avec nous.

J'ai écouté attentivement les propos du député, cet après-midi, mais aussi ceux du député de Winnipeg—Fort Garry (M. Axworthy). Au cours des deux dernières années j'ai aussi entendu fréquemment le chef de l'opposition (M. Turner). Je n'ai pas encore réussi à déterminer s'ils sont contre nous ou avec nous.

Le député pourrait-il nous donner son opinion personnelle? Pense-t-il que le gouvernement du Canada a bien fait de commencer des négociations commerciales avec les États-Unis? Deuxièmement, est-il d'avis, personnellement, que l'on devrait suspendre ces négociations? Troisièmement, quelle est la politique officielle de son parti sur les négociations en général et quatrièmement sur la suspension éventuelle de ces négociations?

J'ai écouté son chef ainsi que le critique libéral en matière de commerce et je me demande toujours s'ils sont avec nous ou contre nous.

M. Caccia: Monsieur le Président, si le député de York-Est n'a pas encore compris notre position, c'est que ses capacités d'écoute et de perception laissent à désirer. Il a entendu plusieurs discours; il nous a entendus à diverses occasions. Il sait exactement de quoi nous parlons. Nous souhaitons que la recherche des moyens de réduire les obstacles au commerce se fasse à l'échelle mondiale. Nous ne croyons pas au continentalisme. Nous ne croyons pas qu'il soit dans les meilleurs intérêts du Canada que les négociations s'engagent de façon bilatérale entre une économie relativement restreinte comme la nôtre et une puissance économique de grande envergure comme les États-Unis. Ces intérêts seraient mieux protégés dans le cadre de la communauté internationale où le Canada compterait parmi les 160 pays participant à un processus de réduction tarifaire du GATT, que par la création d'un marché analogue au marché commun européen qui, en fin de compte, occasionne de graves problèmes à ceux qui en sont exclus.

Le député a dû également m'entendre exprimer ma grande inquiétude au sujet de l'emploi des expressions libre-échange ou libéralisation des échanges pour désigner ces négociations. A long terme, elles débouchent sur l'union économique, ce qui ne correspond pas à notre idéal politique. Je ne crois pas que ce soit l'objectif politique de mon parti, mais c'est peut-être celui du parti du député. Historiquement, jusqu'à il y a 50 ou 60 ans, ce n'était pas son objectif mais ce parti a le droit de changer de politique. Nous allons certainement comparer et confronter nos points de vue sur cette question lors des prochaines élections.

Je crois qu'une négociation commerciale bilatérale n'est pas à l'avantage du Canada. Seule une démarche mondiale avantagera le Canada. C'est dans une optique mondiale que notre position est la plus forte et dans ce cas, nous ne sommes pas désavantagés par un rapport avec le partenaire commercial si démesurément puissant qu'est notre voisin du sud.

Voilà en gros la position libérale que nous avons élaborée au cours des décennies, sous l'égide de M. Pearson, de M. Trudeau et de notre chef actuel.

M. McDermid: Monsieur le Président, le débat d'aujourd'hui a été sensationnel: les libéraux nous ont exposé jusqu'à maintenant à peu près quatre positions distinctes! Les historiens se pencheront sans doute avec intérêt sur les pages du hansard d'aujourd'hui pour prendre connaissance des diverses positions énoncées par ce parti.

Compte tenu du grand intérêt que le député porte à l'écologie, convient-il que le Canada pourrait faire valoir ses excédents d'eau pour négocier son accès aux marchés américains? Est-il d'accord avec cette proposition faite par le très honorable chef de l'opposition (M. Turner) alors qu'il était le secrétaire parlementaire du ministre des Ressources?

• (1740)

M. Caccia: Monsieur le Président, je remercie le secrétaire parlementaire de sa franchise; il ne s'est pas contenté de fournir une citation, il l'a datée. Elle démontre qu'avec le temps, les gens peuvent changer d'opinion. Il a changé d'avis à plusieurs reprises. Pourquoi pas? Il a gagné en sagesse et en expérience. Je suis certain qu'il a dû changer d'avis sur plusieurs questions.

Cette observation, j'en suis sûr, s'applique également au chef de notre parti, car il a fait cette déclaration il y a plus de vingt ans. Nous n'avons certainement pas l'intention de nous lancer dans des négociations sur l'eau.

Le président suppléant (M. Paproski): Là-dessus, je pense que le temps alloué aux questions et aux commentaires est terminé.

M. Bill Kempling (Burlington): Dès le départ, monsieur le Président, je tiens à dire qu'en tant que ministériel, je me suis beaucoup amusé à entendre le député de Davenport (M. Caccia), naguère ministre de l'Environnement, parler de questions environnementales. Il y a lieu de signaler, pour la compréhension générale, qu'en sa qualité de ministre, il n'a jamais présenté de projet de loi, ni jamais proposé de motion, ni jamais fait quoi que ce soit concernant l'environnement. Il n'a jamais rien fait que se plaindre, comme il l'a fait encore aujourd'hui.

Je tiens à préciser les faits. Le Nouveau Parti Démocratique s'oppose en principe à tout accord commercial avec les États-Unis.

M. Keeper: Allons donc!

M. Kempling: C'est ce que disent les députés de ce parti. Ils ne veulent ni négociations ni discussions. Pourtant, ils tiennent à des garanties d'accès au vaste marché américain.

Non seulement le NPD s'oppose-t-il par idéologie à tout accord commercial avec les États-Unis, mais son attitude générale est tout à fait anti-américaine. Si nous devions agir ainsi que les députés néo-démocrates le souhaitent, nous mettrions fin à nos négociations commerciales avec les États-Unis; ainsi qu'ils l'ont dit aujourd'hui à maintes reprises, nous devrions nous retirer du NORAD et de l'OTAN, aligner notre conduite sur celle de certains pays derrière le rideau de fer, nous assembler le long de la frontière canado-américaine et menacer nos voisins du poing.

M. Keeper: J'invoque le règlement.

M. Kempling: Pourtant, ils veulent des garanties . . .

Le président suppléant (M. Paproski): A l'ordre, je vous prie.

M. Keeper: Monsieur le Président, j'invoque le règlement. Le règlement doit sûrement renfermer un article qui interdit à un député de travestir à ce point la vérité lors d'un débat à la Chambre.

Le président suppléant (M. Paproski): Je regrette, c'est un point de débat. Le député de Burlington (M. Kempling) a la parole.

M. Kempling: En même temps, le Nouveau Parti Démocratique veut des garanties de toutes sortes permettant aux États-Unis d'acheter chez nous à certaines conditions. La réalité, c'est que le Nouveau parti démocratique en est encore à l'époque des diligences.

M. Keeper: Qu'avez-vous contre les diligences?

M. Kempling: Il suffit de lire la motion présentée par le député de Essex—Windsor (M. Langdon) pour s'en convaincre.

M. Keeper: Que reprochez-vous aux chevaux?

M. Kempling: Qu'est-ce que vous avez à marmotter?

M. Keeper: Que reprochez-vous aux chevaux?

M. Kempling: Je pourrais mentionner certaines parties des chevaux, mais je n'en ferai rien.

Si nous devions nous en remettre au Nouveau parti démocratique, il passerait son temps à subventionner les fabricants de fouets de cocher et de roues de diligence.

Le député d'Essex—Windsor ne propose pas, j'espère, que nous négocions un accord de libre-échange à la Chambre? Il a mentionné le secret entourant les négociations et s'est plaint de ne pas savoir ce qui se passait. Si tel est le cas, c'est qu'il n'a pas lu les communiqués du ministère du Commerce ni l'ouvrage très complet préparé par la ministre du Commerce extérieur (Mlle Carney). Il ne peut s'en prendre qu'à lui-même, pas à nous, s'il ne sait pas ce qui se passe.

Nous ne pouvons pas négocier un accord commercial global à la Chambre des communes. Nous négocions un tel accord avec les États-Unis en vue de déterminer s'il est possible de s'entendre pour éliminer une gamme d'entraves au commerce et de placer ainsi les échanges entre le Canada et les États-Unis dans une nouvelle perspective. Il y a en ce moment 300 projets de loi à tendance protectionniste devant le Congrès des États-Unis. Beaucoup visent le Canada et certains même visent exclusivement le Canada. Nous ne pouvons pas fermer les yeux et battre en retraite. Il nous faut trouver le moyen de faire face, puis négocier un accord. Si nous réussissons à trouver un terrain d'entente, nous pourrons alors contrer les droits compensateurs et les mesures antidumping actuellement imposés par les États-Unis.

Nous pourrions peut-être nous inspirer de l'accord entre les exportateurs d'acier américains et leurs équivalents européens et asiatiques. Le gouvernement américain saisi des problèmes de ce secteur est arrivé à un accord dit de restriction volontaire par lequel il s'est engagé à ne pas imposer de droits compensateurs et à ne pas prendre de mesures antidumping si les conditions de l'accord sont respectées.

Je pense que tout accord commercial comporterait des dispositions identiques à cet accord de restriction volontaire de sorte que les personnes faisant des échanges entre les deux pays ne seraient pas continuellement sous la menace de droits compensateurs et de mesures antidumping.

Nous espérons qu'un accord éventuel comporterait un mécanisme pour s'occuper des irritants. Un traité commercial contiendrait certaines règles permettant d'éviter que le débat sur le commerce ait lieu au Congrès ou au Parlement. Au cours des négociations, ni les Américains, ni les Canadiens ne se sont engagés à écarter le recours aux droits compensateurs ou aux mesures antidumping.

Le député ne doit pas perdre de vue que le commerce, les droits de douane et la taxation sont des prérogatives du Congrès et non pas de l'administration. C'est pourquoi le président a dû demander l'approbation du Congrès et du Sénat pour se lancer dans les négociations avec le Canada. Il n'est pas réaliste à ce stade-ci des négociations de demander aux États-Unis de mettre de côté leurs droits compensateurs et leurs mesures antidumping car ils n'y renonceront pas. Cela explique également pourquoi, dans sa lettre au sénateur Packwood, le président déclarait qu'il n'écarterait ni ces droits ni ces mesures. Si nous réussissons à en arriver à un accord, nous aurons en mains le moyen d'examiner les irritants au commerce bilatéral à mesure qu'ils surgissent.

M. Keeper: Ils vont continuer à vous serrer la vis, même si vous avez un accord. Précisément.

M. Kempling: Le problème ici, c'est que ces députés sont une bande de socialistes de luxe qui n'ont jamais seulement investi. Ils croient qu'acheter un billet de loto 6/49, c'est investir. Ils ne savent pas ce que c'est que d'investir. Ils n'ont pour la plupart jamais travaillé de leur vie. Pour qu'ils aient des ampoules aux mains, il faudrait leur faire une greffe.

Des voix: Oh, oh!

M. Keeper: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Le député devrait certes être tenu de dire la vérité.

M. Stewart: Il l'a fait.

Le président suppléant (M. Paproski): Cela ne relève pas du Règlement mais tient du débat.

M. Kempling: Il n'a jamais été convenu dans nos pourparlers sur le libre-échange que nous n'userions pas de droits compensateurs ni de mesures anti-dumping pendant que dureraient nos discussions avec les Américains. De plus, il n'était pas question pour eux de suspendre pendant ce temps-là aucun de leurs recours commerciaux.

Il est fort possible que si l'on dégage un terrain d'entente pouvant mener à la conclusion d'un traité de libre-échange, les négociateurs recommandent la suspension des recours commerciaux des deux pays comme phase préliminaire de la signature d'un accord complet de libre-échange.

L'accord que nous allons conclure doit être avantageux pour les deux parties. Le premier ministre (M. Mulroney) a dit que nous ne signerions pas un accord qui ne soit pas une bonne affaire pour le Canada. Je suis persuadé que le président des États-Unis est du même avis.

M. McCurdy: J'en suis sûr. Il raconte partout qu'il veut conclure une bonne affaire pour le Canada.

M. Kempling: Le député de Windsor—Walkerville (M. McCurdy) vante les mérites de l'accord de l'automobile, mais il conduit une Mazda.

Des voix: Oh, oh!

• (1750)

M. Kempling: Plusieurs députés de l'opposition ont soulevé la question de notre commerce du poisson sur la côte est. En réalité, il se fait plus de commerce que jamais dans ce secteur sur la côte est. La demande s'est accrue. La seule conséquence du tarif imposé, c'est que les consommateurs américains doivent débourser davantage. Les négociants de bois d'oeuvre de la côte est vous diront la même chose. Nous allons nous battre pour faire supprimer ou réduire un tarif de 15 p. 100, mais pourquoi? D'après les industriels, nous allons recevoir plus de commandes de bois d'oeuvre que jamais auparavant. Sur la côte ouest, Jack Munro prétend que le tarif de 15 p. 100 ne va causer la perte d'aucun emploi ni une baisse des exportations vers les États-Unis. Pourtant, les députés se sont levés les uns après les autres à la Chambre pour dire que 150 000 personnes allaient perdre leur emploi.

Nous avons négocié le Pacte de l'automobile il y a quelques années, et j'y ai participé dès le début. A l'époque, ces prophètes de malheur nous prédisaient la même chose. Ils disaient que tout le monde allait se retrouver au chômage, que les automobiles américaines allaient inonder notre marché et que nous ne pourrions pas vendre au Canada des produits faits au Canada. En fait, le nombre d'emplois dans l'industrie automobile est passé de 30 000 à 120 000. Récemment, l'industrie des pièces détachées d'automobiles a annoncé qu'elle allait investir 875 millions de plus dans ses activités au Canada. *General Motors* a annoncé qu'elle allait consacrer 2,4 milliards de dollars à l'expansion de son usine d'Oshawa. A l'échelle internationale, dix nouvelles usines d'automobiles ont été construites en Amérique du Nord, cinq aux États-Unis et cinq au Canada. Je trouve que nous nous débrouillons fort bien.

Ce sujet est mon dada, et je pourrais poursuivre pendant des heures, monsieur le Président. Mais je vais en venir à quelques-unes des remarques des députés d'en face.

Les Américains disent qu'ils ne subventionnent pas leur industrie, contrairement à nous. Pour avaler une chose pareille, il faut vraiment croire au Père Noël. J'ai une entreprise, et je ne pourrais pas vous dire combien de fois des États du Sud des États-Unis sont venus me proposer de monter une affaire là-bas. On me proposait d'y aller tous frais payés, avion payé. On me proposait de me louer ou de me vendre une usine avec un taux hypothécaire préférentiel. On me proposait de conjuguer un prêt d'État, un prêt de comté et un prêt fédéral pour me donner le capital d'exploitation nécessaire. Il me suffisait de garantir que j'emploierais des gens. Si ce ne sont pas des subventions, je me demande bien ce que c'est. Les subventions sont quelque chose que nous ne connaissons pas ici. Nos négociateurs le savent et nous pouvons en discuter.

Nous parlons d'accord commercial. Les députés d'en face brandissent la tactique de l'épouvantail. Ils ont dit aux Canadiens que nous allions sacrifier l'assurance médicale, les programmes sociaux et l'assurance-chômage dans ces négociations. C'est absurde. Il n'est pas question d'y toucher dans les négociations. Nous discutons de questions commerciales.

M. Keeper: Et les médicaments non brevetés?

M. Kempling: Vous ne savez pas de quoi vous parlez, mon petit gars. Il y a actuellement 40 médicaments non brevetés dont le député ne sait rien du tout qui sont sur le point d'être lancés sur le marché.

M. Keeper: Vous en faites cadeau aux multinationales et aux Américains.

M. Kempling: C'est formidable. Il est 6 heures moins cinq à la Chambre des communes et tout le monde hurle et s'égosille. C'est fantastique qu'un débat suscite un tel intérêt.

Certains députés se sont servis d'une remarque du premier ministre à propos de l'égalité de traitement pour semer la panique en disant que tout d'un coup il n'est pas question de faire venir du charbon de l'ouest du Canada vers l'Est. C'est absurde. Le sujet est dans l'air depuis que je suis ici. En 1973, nous parlions de faire venir du charbon de l'ouest vers l'est du Canada. Durant toutes leurs années au pouvoir, les libéraux ne se sont pas occupés de la question. Nous devrons peut-être le faire, si cela se trouve. Je ne sais pas ce que nous déciderons.

J'aimerais vous parler de la réalité du monde du travail. En 1985, nous avons parcouru le pays d'un océan à l'autre, en compagnie de quelques députés du NPD. Ils ont demandé à toutes les personnes représentant un employeur qui comparaissaient devant notre comité combien d'employés seraient licenciés si nous devions conclure nos accords commerciaux avec les États-Unis. J'ai assisté à toutes ces séances et j'ai constaté que pratiquement personne n'a pu leur répondre. Mais par je ne sais quel tour de passe-passe, ils ont sorti un chiffre qu'ils n'ont pas à prouver.

Nos exportations commerciales représentent un tiers de notre produit national brut. Environ deux millions et demi de Canadiens travaillent pour nos exportations. C'est l'équivalent de toute la ville de Toronto, ou de toute la population combinée de London, Hamilton et Ottawa, qui travaille dans le domaine du commerce d'exportation. Ceux qui ne comprennent pas que c'est important vivent en dehors de la réalité. Pour nous, c'est très important. Nous nous croyons tenus envers les Canadiens d'explorer la possibilité de conclure un accord commercial global avec les Américains et de fixer, au moyen d'un traité, un ensemble de règles afin d'empêcher que nous soyons constamment à la merci de droits compensateurs, d'une loi antidumping et de mesures aussi stupides que l'imposition d'un droit de 15 p. 100 sur le bois d'oeuvre, qui est éminemment injuste. Nous prendrons tous les moyens légaux à notre disposition. C'est notre devoir, et c'est ce que le ministre va faire.

M. Young: Malheur à nous si vous procédez comme pour le bois d'oeuvre!

M. Kempling: Jack Munro n'est pas d'accord avec le député et pourtant, il devrait savoir. Les producteurs de bois d'oeuvre de la côte de l'Atlantique ne sont pas d'accord avec lui non plus. D'après les prévisions les plus sûres, nous continuerons à vendre notre bois d'oeuvre aux États-Unis.

En ce qui concerne les bardeaux de cèdre, nous occupions 75 p. 100 du marché américain lorsque le droit tarifaire a été imposé. Avant l'imposition de cette mesure, les fabriques du bardeaux de cèdre fonctionnaient sept jours sur sept, à raison de deux ou trois équipes par jour, alors qu'aujourd'hui, elles tournent à plus de 85 p. 100 de sa capacité.

M. McCurdy: Plus on fait de contrebande, mieux cela vaut, n'est-ce pas?

M. Keeper: Vous encouragez la contrebande.

M. Kempling: Écoutez-moi ces ronchonneurs. Des socialistes qui se gavent de caviar.

Il vaut mieux que je termine.

M. McCurdy: Tâchez d'en finir avant de vous enfoncer complètement.

M. Keeper: Et la période des questions?

M. McCurdy: Vous aurez bientôt fini de vous contredire.

M. Kempling: Je suis fier de l'initiative du gouvernement. Nous faisons ce qu'il faut pour les Canadiens en entreprenant ces négociations avec les Américains. Je suis persuadé qu'au bout du compte, nous obtiendrons un accord avantageux pour le Canada.

Des voix: Bravo!

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 66 du Règlement.

LE TARIF DES DOUANES—L'EFFET DU NOUVEAU DROIT TARIFAIRE SUR LE SECTEUR DE L'ÉDITION

Mme Lynn McDonald (Broadview—Greenwood): Monsieur le Président, en juin 1986, le gouvernement conservateur a brusquement imposé un droit de 10 p. 100 sur les livres en langue anglaise importés. Le gouvernement conservateur a adopté cette mesure très maladroite en réaction au droit tarifaire sur les bardeaux.

• (1800)

Les conservateurs ont adopté cette mesure à la légère. Ils n'ont pas pensé aux conséquences. C'était pratique. Une disposition le permettait et elle était facile à appliquer. Alors, ils ont adopté cette politique très malavisée. On s'est rapidement rendu compte, et le temps n'a fait que le confirmer, que cette politique n'a pas eu pour effet de punir les Américains. Elle n'a certainement pas réussi à leur faire retirer les droits sur les bardeaux, mais elle a fait du tort à l'industrie canadienne de l'édition. Elle a fait augmenter le prix des livres et a fait du tort aux consommateurs canadiens, aux lecteurs canadiens. C'est en réalité une taxe sur la lecture. Le gouvernement a accepté d'examiner la situation. Il a reçu de l'information depuis, et je voudrais lui demander de revenir sur sa décision et d'annuler ce droit de 10 p. 100.

Le *Canadian Book Publishers' Council* nous a fourni de l'information sur les répercussions de cette politique. Le prix des livres a augmenté et, bien sûr, le coût de gestion de ce nouveau droit l'a fait augmenter encore plus. Les bibliothèques canadiennes sont obligées d'acheter des livres à l'étranger et, fait curieux, les livres destinés aux bibliothèques publiques sont exempts de ce droit. Les bibliothécaires devraient s'attendre à une remise des éditeurs. Cependant, le coût de traitement de la remise est plus élevé que la remise elle-même. Pour contourner cette difficulté, les bibliothécaires achètent directement à des agents américains. Cela signifie que des éditeurs canadiens qui faisaient auparavant ce travail ont perdu les bénéfices réalisés grâce à l'importation d'ouvrages en langue anglaise alors qu'ils leur permettaient de subventionner la publication de livres canadiens.

La plupart des livres importés sont vendus par des éditeurs canadiens et ces derniers ont perdu cette importante affaire. La coédition internationale est menacée. Les éditeurs canadiens étendent leurs catalogues pour inclure des livres publiés à l'étranger dont ils achètent les droits. Ces livres sont souvent imprimés aux États-Unis. Pour bien d'autres raisons, on publie souvent des livres canadiens à l'étranger et on doit payer un droit pour les faire venir au Canada. La vente de ces ouvrages baisse par conséquent, et les auteurs canadiens en souffrent. Il s'agit d'une décision extrêmement maladroite.

Je voudrais lire ce que la ligue des poètes canadiens a écrit:

> La ligue des poètes canadiens s'oppose fortement à l'imposition d'un droit tarifaire sur les livres et les périodiques importés . . .
>
> La ligue appuie les mesures positives que le gouvernement prend en faveur des auteurs et des éditeurs canadiens. La Ligue déplore, cependant, l'imposition de toute barrière tarifaire à la libre circulation de l'information et s'oppose en particulier à ce qu'on mêle les livres et les périodiques aux disputes commerciales actuelles et aux négociations sur le libre-échange.
>
> La ligue des poètes canadiens exhorte le gouvernement fédéral à annuler ce droit.

Je suis entièrement d'accord. Cette mesure ne nuit pas du tout aux éditeurs américains, mais à leurs homologues canadiens. Elle ne provoquera pas de chômage dans l'édition aux États-Unis. Les Américains jouissent de vastes débouchés dans ce domaine, bien entendu, mais les publications canado-américaines en souffriront.

Nous détenons aussi des renseignements sur la légalité de cette disposition. Je crois que l'avis juridique qu'a obtenu l'Association des éditeurs canadiens est fondé. Cette mesure contreviendrait à la Charte canadienne des droits et libertés qui met les deux langues officielles sur le même pied. La discrimination contre les personnes est interdite et il se trouve maintenant que les lecteurs de langue anglaise en sont victimes parce que ce tarif ne s'applique pas aux publications françaises ou dans une autre langue. Il contrevient à l'article 16 de la Charte des droits qui stipule que le français et l'anglais sont les langues officielles du Canada et qu'ils ont un statut et des droits et privilèges égaux quant à leur usage dans les institutions du Parlement et du gouvernement du Canada. Comment pouvons-nous tolérer alors que l'anglais fasse l'objet de discrimination?

Enfin, le tarif est incompatible avec les dispositions de la Charte prévoyant la liberté de pensée, de croyance, d'opinion et d'expression, y compris la liberté de la presse et des autres moyens de communication. Cette mesure va à l'encontre de la libre circulation des idées et des informations, et elle est donc très préjudiciable à nos concitoyens sous ce rapport.

Nous voyons bien l'hypocrisie du gouvernement. N'a-t-il pas annoncé, presque en même temps que cette mesure, un programme de soutien de l'édition canadienne? Il a arrêté des dispositions spécialement conçues pour favoriser la canadianisation de cette industrie qui appartient, dans une grande mesure, à des intérêts étrangers, pour asseoir davantage la participation canadienne et pour encourager plus précisément les établissements canadiens à s'approvisionner, même en livres importés, auprès de maisons d'édition canadiennes. Cette mesure les incite à acheter au pays parce qu'elle prévoit des pénalités financières.

• (1805)

Je sais aussi que les crédits que débloque le gouvernement pour financer ces mesures positives à l'égard du secteur de l'édition sont effectivement inférieurs à la somme d'argent qu'il lui soutire à cause de ce droit tarifaire sur les livres. Nous sommes les malheureuses victimes d'une politique très malavisée. Je demande instamment au gouvernement d'admettre qu'il a fait fausse route et de supprimer complètement ce droit tarifaire de 10 p. 100 sur les livres en anglais importés.

[*Français*]

M. Claude Lanthier (secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics): Monsieur le Président, je voudrais assurer l'honorable députée de Broadview—Greenwood (Mme McDonald) que notre gouvernement s'est engagé à développer l'industrie canadienne de l'édition. Je voudrais aussi profiter de cette occasion pour décrire à la Chambre une série de mesures qui ont été annoncées par notre gouvernement plus tôt cette année.

L'ajournement

Dans le Budget de février dernier, le ministre des Finances (M. Wilson) a annoncé qu'un montant de 13 millions de dollars par année pour cinq ans serait alloué au soutien de l'édition canadienne. Cela représente une augmentation de quelque 25 p. 100 par rapport aux années précédentes. Un soutien culturel adéquat est une condition préalable au succès d'une stratégie industrielle.

Les nouvelles mesures sont destinées à poursuivre deux objectifs bien distincts: premièrement, accroître la capacité d'autofinancement et de croissance des éditeurs canadiens au sein de leur propre marché intérieur, par la mise en place d'un programme d'aide à l'édition axée sur l'amélioration de la rentabilité des éditeurs. Ce programme se chiffrera à quelque 8 millions de dollars par année. Deuxièmement, stabiliser et rationaliser le succès culturel aux titres à valeur culturelle significative qui ne pourront jamais être financés entièrement par les seules forces de notre marché canadien. Cet effort de rationalisation se manifestera concrètement par un transfert de quelque 5 millions de dollars par année au Conseil des arts.

En ce qui concerne le tarif canadien douanier sur les livres importés de langue anglaise, je voudrais rappeler à la Chambre que le gouvernement a imposé ce tarif avec beaucoup de répugnance et ce dans de très tristes circonstances. Comme vous vous en rappelez, monsieur le Président, le 22 mai dernier, le gouvernement des États-Unis a entrepris sans avertissement préalable de protéger indûment les producteurs américains de bardeaux de cèdre rouge en imposant, on pourrait dire sauvagement, des droits de douane de 35 p. 100 sur des produits similaires canadiens.

Le gouvernement américain a donc pris des mesures en sachant parfaitement que les producteurs canadiens exerçaient une concurrence des plus loyales. Des efforts diplomatiques pour retirer cette mesure injuste ou pour rechercher des mesures compensatoires se sont avérés inutiles. Étant donné ces circonstances, le gouvernement canadien a donc décidé avec regret qu'une réponse ferme et appropriée serait nécessaire afin de faire ressentir aux États-Unis les répercussions négatives d'une situation qui se détériore continuellement.

Monsieur le Président, en conclusion, permettez-moi de vous dire que je voudrais simplement réitérer l'appui canadien pour le soutien dans l'industrie de l'édition du livre et, en même temps, je dois également souligner l'importance que notre gouvernement se doit d'accorder aux intérêts canadiens en matière de commerce international.

[*Traduction*]

LE DÉSARMEMENT—LA POSITION DES ÉTATS-UNIS SUR L'INITIATIVE DE DÉFENSE STRATÉGIQUE. *B*) ON DEMANDE DE PRÉPARER UNE RÉSOLUTION PARLEMENTAIRE COMMUNE

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg—Fort Garry): Monsieur le Président, le 14 octobre, le lendemain de la réunion très importante de Reykjavik, j'ai demandé au premier ministre (M. Mulroney) si le gouvernement du Canada allait se joindre aux députés de l'opposition pour parrainer une résolution commune que nous allions communiquer à nos alliés, les États-Unis. Cette résolution devrait appuyer les propositions visant à réduire l'armement stratégique de 50 p. 100 et les armes de nature intermédiaire de près de 100 p. 100. Cette résolution incluerait un engagement à honorer les exigences du Traité sur les missiles anti-missiles balistiques de 1972 interdisant l'essai et la mise au point d'armes spatiales, sauf dans les laboratoires ou dans des aires d'essai au sol.

Je n'ai pas obtenu de réponse du premier ministre. Je m'étonne car, par le passé, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) a bien précisé que le Canada voulait une interprétation la plus restrictive possible du traité ABM, sans aucune altération ou modification des règles visant à autoriser les essais, la mise au point et la mise en place éventuelle d'un système de guerre des étoiles qui violerait le traité.

• (1810)

Entre temps, le gouvernement est revenu sur ses engagements. Il est revenu sur sa position. En fait, le week-end dernier, le premier ministre a déclaré, dans une interview qu'il a donnée à une chaîne américaine, qu'il appuyait le principe de la guerre des étoiles et le refus de M. Reagan d'en faire un élément de négociation.

Je trouve inacceptable et même tragique qu'un gouvernement qui prétend parler au nom du peuple canadien appuie la position de Reagan vis-à-vis du contrôle des armements. Cette approche enlève au monde toute chance de réaliser un pas de géant. Depuis 30 ou 40 ans, combien de possibilités avons-nous eues d'en arriver à une interdiction complète des essais et à une réduction de 50 p. 100 de l'arsenal nucléaire? Combien de fois avons-nous eu la chance de mettre fin à cette course aux armements totalement absurde?

Il suffisait que le président des États-Unis accepte de limiter la recherche et le développement concernant la guerre des étoiles pendant 10 ans. C'est tout ce qu'exige le traité ABM. Ce n'est pas une concession tellement importante. Cela ne représente pas une grande menace pour notre sécurité. La recherche se serait poursuivie dans les laboratoires, mais sans aller jusqu'au lancement d'une série de prototypes dans l'espace. En même temps, cela aurait voulu dire que les superpuissances n'autorisaient toujours pas la présence d'armes dans l'espace. Voyant que le président des États-Unis n'avait pas la sagesse de s'en rendre compte, ses alliés et amis du Canada auraient dû lui dire de ne pas aller plus loin et de reprendre les négociations.

Le premier ministre et le secrétaire d'État aux Affaires extérieures ont exprimé leur optimisme en disant que nous avions jeté des bases solides à partir desquelles nous allions pouvoir bâtir du concret. Il faudrait pour cela que le gouvernement des États-Unis change d'attitude. Ce changement ne se fera que si les amis et les alliés des États-Unis font valoir à ces derniers qu'un tel changement s'impose.

Si j'ai pris la parole au cours de ce débat d'ajournement c'est simplement pour exprimer ma profonde déception de voir le gouvernement modifier sa position. Il donne sa sanction à l'approche adoptée vis-à-vis du contrôle des armements, une approche qui empêchera le monde de réaliser le pas de géant qui s'impose absolument.

Mme Pauline Browes (secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, à la suite du sommet de Reykjavik et vu les préoccupations exprimées par le député quant à l'Initiative de défense stratégique et l'importance qui lui a été accordée lors des pourparlers en Islande, il importe de souligner de nouveau quelle est la politique du gouvernement à cet égard. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) a parlé tout particulièrement du sommet de Reykjavik dans sa déclaration à la Chambre le 21 octobre, mais je voudrais ajouter quelques mots pour compléter ses observations.

• (1815)

Le député se rappellera que l'IDS est un programme de recherches visant à examiner diverses possibilités de défense contre les missiles balistiques. La mise en oeuvre d'un système efficace de défense contre les missiles balistiques modifierait le facteur de dissuasion nucléaire parce qu'au lieu de menacer un agresseur éventuel de représailles, on supprimerait ses objectifs militaires pour une attaque nucléaire. Des hauts fonctionnaires américains ont souligné que si l'IDS établit la faisabilité de la défense contre les missiles balistiques, ce qui n'arrivera pas avant plusieurs années sinon jamais, les États-Unis prévoient que les deux grandes puissances commenceront à collaborer davantage et à compter de plus en plus sur des systèmes défensifs. C'est là-dessus que se fonde la position des États-Unis pour les négociations sur les armements à Genève.

Le gouvernement juge les recherches dans le cadre de l'IDS prudentes vu que les Soviétiques ont eu des activités semblables ces dernières années. Pourtant, l'URSS a jusqu'à récemment refusé de discuter du rapport entre l'offensive stratégique et la défense à Genève.

Les pourparlers de Reykjavik se sont concentrés surtout sur le rapport entre l'IDS et le traité sur les systèmes antimissiles balistiques. A Reykjavik, le secrétaire général Gorbatchev a proposé que toute la recherche sur les missiles antimissiles balistiques soit limitée à la recherche en laboratoire. Comme les États-Unis trouvaient cette interpétation encore plus restrictive que le traité ABM actuel, ils ont jugé cette proposition clairement inacceptable. Il faut signaler que le président Reagan avait auparavant accepté de maintenir le traité ABM pour dix ans. En outre, si l'URSS refuse son accord sur tout autre aspect du désarmement à moins que la question de l'IDS et des ABM soit déjà réglée, cela représente un recul par rapport à sa position dans le passé.

Les États-Unis nous ont garanti que la recherche de l'IDS respectait les termes stricts du traité ABM même si, dans certains milieux aux États-Unis, on juge qu'une interprétation plus libre du traité serait justifiée. Nous sommes satisfaits des assurances fournies par le gouvernement des États-Unis. Le gouvernement du Canada maintient toujours que les deux parties doivent s'en tenir strictement aux termes du traité ABM.

Depuis le sommet de Reykjavik, les deux côtés se sont dits disposés à discuter de leurs autres divergences d'opinions et de miser sur les progrès déjà accomplis dans ces autres domaines. Le gouvernement du Canada s'en réjouit et exhorte les dirigeants des deux pays à poursuivre leurs efforts.

[*Français*]

Le président suppléant (M. Paproski): La motion portant que la Chambre s'ajourne maintenant est réputée être adoptée. La Chambre demeure donc ajournée jusqu'à demain, à 11 heures, conformément à l'article 3(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 18.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 28 octobre 1986

La séance est ouverte à 11 heures.

AFFAIRES COURANTES

[*Français*]

QUESTIONS AU FEUILLETON

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et du président du Conseil privé): Monsieur le Président, je demande que toutes les questions soient réservées.

M. le Président: Est-on d'accord?

Des voix: D'accord.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI SUR LES PAIEMENTS ANTICIPÉS POUR LE GRAIN DES PRAIRIES

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le mardi 21 octobre, de la motion de M. Mayer: Que le projet de loi C-12, Loi modifiant la Loi sur les paiements anticipés pour le grain des Prairies, soit lu pour la 2e fois et renvoyé à un comité législatif.

M. Jack Scowen (Mackenzie): Monsieur le Président, c'est avec plaisir que j'interviens aujourd'hui au sujet d'un projet de loi concernant l'agriculture de l'Ouest. Depuis 36 ans, je cultive des graines de semence dans le nord-est de la Saskatchewan. Je connais donc bien la question et en tant qu'agriculteur, je suis heureux des modifications apportées par le ministre à la Loi sur les paiements anticipés pour le grain des Prairies.

Ces modifications permettront au ministre de mettre en oeuvre certaines mesures qui sont plus ou moins ordinaires sans avoir recours à un décret du conseil. Il sera en mesure d'agir rapidement, lorsque le besoin s'en fait sentir. Les producteurs pourront profiter notamment du nouveau règlement qui prévoit qu'il n'est plus nécessaire d'obtenir la signature du locateur. Les taux d'intérêt en cas de défaut d'exécution seront plus réalistes et la loi sera plus facile à administrer grâce aux paiements de secours pour le grain non battu et autres.

Les producteurs visés à la fois par la Loi sur les paiements anticipés pour le grain des Prairies et la Loi sur les paiements anticipés des récoltes pourront recevoir une somme de 30 000 $ au total. Quelques apiculteurs et peut-être même certains producteurs de riz sauvage de ma circonscription profiteront de cette mesure, à l'instar de producteurs de colza Canola et de lin.

La nouvelle disposition selon laquelle le paiement anticipé est calculé en fonction du grain entreposé plutôt que des tonnes prescrites à acre, sera utile aux gros producteurs. En outre, il devient ainsi inutile qu'un pourcentage du paiement initial de la Commission canadienne du blé entre dans l'avance en espèces.

J'ai été heureux de constater qu'on fera preuve de plus de souplesse en cas de défaut d'exécution. Dorénavant, un producteur qui est hospitalisé à la suite d'une grave attaque cardiaque, par exemple, et qui ne peut respecter ses obligations, n'aura peut-être pas à payer les 2 500 $ environ d'intérêts, même s'il est capable de livrer son grain avant la fin de la campagne agricole. Cela démontre un certain bon sens. Le ministre pourra approuver des paiements anticipés de secours pour le séchage du grain ou pour du grain non battu sans qu'il soit nécessaire d'adopter un décret du conseil.

Là encore, le ministre prendra immédiatement des mesures, selon les besoins. Cependant, je prétends, en toute déférence, que le ministre pourrait améliorer l'article concernant le séchage du grain et aider énormément les producteurs en accordant l'avance en question sitôt que le producteur en fait la demande. Si le séchage du grain était effectué en début de saison des moissons, les grains seraient de meilleure qualité de grain et les cultivateurs laisseraient moins de grain non battu dans les champs.

Je viens d'une région où les pluies abondantes de septembre posent un problème. Le boisseau de blé gourd récolté en août et en septembre pèse 65 livres, comme le blé essoré de classe nº 1 ou 2, tandis qu'un boisseau de ce blé récolté après les pluies vers la fin d'octobre pèse de 56 à 60 livres, comme le blé de classe nº 3 ou le blé de provende. C'est le cas de toutes les récoltes. Le blé qui sèche en août et au début de septembre coûte 66 p. 100 moins cher, donc le producteur gagne sur les deux tableaux. Le ministre pourrait ainsi promouvoir la qualité et payer les producteurs un peu plus grassement. Je vais le signaler au comité où j'ai l'intention de proposer un amendement.

• (1110)

Je félicite le ministre responsable de la Commission du blé d'avoir présenté un excellent projet de loi et de donner le ton dans son ministère. Je suis certain qu'il va nous faire d'autres recommandations constructives.

Les céréaliers canadiens traversent une crise financière causée par la guerre des prix que se livrent la CÉE et les États-Unis. Quoi qu'en disent les députés de l'opposition, la situation agricole actuelle n'est pas tout à fait désespérée.

Les producteurs de porc ont cessé de se plaindre de la gestion des approvisionnements depuis que les prix ont commencé à monter; j'en déduis donc que leur commerce est devenu rentable. Comme le coût des provendes est moins élevé, les éleveurs de bovins, de poulets et de dindons font de bonnes affaires. Les producteurs de lait ont signé une entente à long terme et eux aussi paient leurs provendes moins cher. Les producteurs de graines de pelouse et de graines fouragères font de bonnes récoltes qu'ils vendent à bon prix. Les apiculteurs ont en général fait une récolte moins importante, mais les prix étaient intéressants. J'ai également entendu dire que les producteurs de riz sauvage avaient fait une bonne récolte et que les prix avaient été également intéressants. La bonne fortune de ces derniers n'est évidemment d'aucun secours pour la majorité des agriculteurs qui sont céréaliers.

Pour montrer la gravité de l'affaire, je me permets de rappeler à la Chambre la situation du producteur à l'heure actuelle. Dans les années 1950, quand la production céréalière était excédentaire, et c'était avant que le député de Qu'Appelle—Moose Mountain (M. Hamilton) ne vende des céréales à la Chine, l'orge se vendait chez les agriculteurs et les propriétaires de parcs d'engraissement à raison de trois boisseaux pour un dollar, soit 33c. le boisseau. C'était à cause de l'excédent de production. Tous les silos étaient pleins à craquer. Avec ces 33c. du boisseau, l'agriculteur pouvait acheter 1,5 gallon ou 6,8 litres, de carburant.

Aujourd'hui, le prix de base déterminé par la Commission canadienne du blé pour l'agriculteur est de 1,40 $, ce qui ne lui permet pas d'acheter un gallon de carburant, mais peut-être 3,5 litres. Toutefois, si l'agriculteur s'est fait inscrire, il pourra acheter son gallon de carburant avec ce boisseau d'orge, car le gouvernement a pris des mesures visant à réduire le coût du carburant pour les agriculteurs.

Il en va de même pour le blé. Le versement initial accordé par la Commission canadienne du blé à l'agriculteur est de 3,20 $. Cet argent ne lui permet pas d'acheter deux gallons de carburant. Dans les années 1950, les batteuses-moissonneuses coûtaient moins de 5 000 $, mais de nos jours elles coûtent plus de 100 000 $. Je pourrais indéfiniment faire d'autres comparaisons, et la réponse serait la même. Bien que nous ayions de meilleures variétés et de meilleurs rendements, il demeure que le coût de la production céréalière au Canada est beaucoup trop élevé par rapport au rendement unitaire.

Certains jeunes producteurs qui se sont endettés pour se lancer en affaires ont payé de l'intérêt sur le montant original de l'emprunt, et doivent encore cette somme initiale ou plus. Les prix n'ont pas suivi le courant de l'inflation qui existait à ce moment-là et tous les spécialistes prédisaient que les agriculteurs paieraient avec un dollar dont la valeur serait gonflée. De nombreux producteurs sont très compétents dans leur sphère, mais ils n'auront aucune chance si nous continuons à utiliser la même vieille approche.

Je ne crois pas que le gouvernement fédéral seul puisse résoudre ces problèmes. Nous devons obtenir la collaboration de tous les secteurs de la société. Chaque groupe relié au problème lutte pour protéger son propre fief et n'acceptera pas des coûts moindres, mais cherchera plutôt à les accroître. A mon avis, ces groupes s'occupent de futilités au lieu de lutter contre la calamité.

Les syndicats de grains et les coopératives des Prairies n'ont pas abaissé leurs prix d'un cent le boisseau. Ils n'ont pas offert non plus de verser aux producteurs une partie de l'argent retenue à titre de dividendes. Les banques et les établissements financiers n'ont pas abaissé leurs taux, elles ont plutôt élevé d'autres obstacles que les agriculteurs doivent surmonter. Les compagnies de produits chimiques et d'engrais réclament encore le prix maximum. Ils protègent tous vaillamment leurs empires implorant le gouvernement fédéral d'agir.

Le gouvernement fédéral a accompli une foule de choses dont la plus récente est la répartition d'une somme d'un milliard que les agriculteurs toucheront sous peu. Toutefois, nous ne pouvons pas tout faire si nous n'obtenons pas la collaboration des autres parties en cause. La Société du crédit agricole devra donner le ton et proposer des idées novatrices pour nous extirper de cette impasse. Pourquoi ne pas accepter 25 p. 100 de la récolte à titre de paiement? Pourquoi ne pas abaisser les taux d'intérêt à 6 p. 100 et les rajuster quand les prix s'améliioreront? Pourquoi ne pas autoriser les producteurs à accepter des membres de leur famille à titre d'investisseurs sans avoir à payer une pénalité sur les prêts. Pourquoi pas des mises de côté pour ceux qui n'ont pas d'autres choix? Les banques et les établissements financiers devraient suivre cet exemple. Il va de soi que toutes les idées novatrices pourraient être appliquées.

Les sociétés de manutention de grain ainsi que les sociétés de produits chimiques et d'engrais devraient faire tout ce qu'elles peuvent pour réduire les frais des producteurs. Si chacun collaborait, nous pourrions réussir à sauver les producteurs céréaliers du Canada. Si nous n'y parvenons pas, nous pourrons toujours raconter comme il était possible autrefois de se nourrir à bon marché au Canada. Il faudra peut-être même interdire par une loi aux établissements financiers, aux gouvernements, aux sociétés de la Couronne et autres de posséder des terrains. Qu'est-il advenu de cette masse d'argent qui était censée servir à octroyer des prêts à 6 p. 100 aux agriculteurs? Les bâtisseurs de fiefs sont à nouveau sur la défensive, et une bonne idée a été reléguée aux oubliettes.

Maintenant que j'ai dit ce que j'avais sur le coeur, monsieur le Président, j'aimerais aborder un sujet plus agréable. En deux mots, j'aimerais prendre quelques minutes pour entretenir la Chambre de ma magnifique circonscription de Mackenzie, en Saskatchewan.

Mackenzie est la plus importante circonscription fédérale de Saskatchewan, puisqu'elle s'étend sur 75 000 milles carrés environ dans le nord-ouest de la province. Mes mandants sont des gens travailleurs, dynamiques, respectueux de Dieu et empreints d'esprit de famille. Issus de races et de religions diverses, ils ont appris à vivre en harmonie avec la terre, aussi bien au sud qu'au nord. Le gros de mes mandants habite dans la zone agricole située au sud de la limite d'arborescence, qui passe à environ 30 milles au nord de ma ville de Nipawin.

Notre type d'agriculture se pratique dans ce que nous appelons la zone des parcs de la Saskatchewan. Nous cultivons plus de 100 variétés et sortes de plantes, notamment toutes les céréales, le colza, le lin, les graines fourragères et la fèverole. Toutes les usines de déshydratation de luzerne et tous les presoirs de colza de la Saskatchewan se trouvent dans cette circonscription.

L'apiculture occupe une place importante dans l'organisation agricole, puisque 30 p. 100 à peu près de toute la production de miel du Canada provient de la circonscription de Mackenzie. Ce secteur assure de nombreux emplois permanents et occupe beaucoup de jeunes l'été pour le travail de plein air et l'extraction en usine. Tout le miel produit dans la circonscription est de la catégorie Canada nº 1 et est exporté partout dans le monde.

La graine de semence est une importante production de ma circonscription. Outre les céréales habituelles et les oléagineux, nous produisons de nombreuses variétés de graines fourragères destinées principalement à l'exportation. La graine de trèfle et la graine de mil sont importées de Norvège, de Suède et de Finlande, pays d'automnes humides. Ma circonscription a un climat semblable à celui de ces pays mais nos conditions de récoltes sont meilleures et nous pouvons leur envoyer des semences qui n'ont pas subi de mutations sous l'effet du climat ou du sol. Non seulement cette industrie distribue-t-elle plusieurs millions de dollars aux producteurs, mais elle constitue en outre une très bonne source d'emplois pour nos travailleurs.

• (1120)

Notre industrie de l'élevage du bétail et des porcs a bonne réputation au Canada. Nous fournissons des animaux de reproduction partout dans le monde. Nous avons récemment vendu aux Écossais des spécimens des races Aberdeen Angus et Hereford pour améliorer leur cheptel. Leurs bovins devenaient un peu trop petits.

Notre centre de recherches de Melfort, en Saskatchewan, dessert 10 p. 100 de toutes les terres agricoles du Canada. Plus de la moitié de la superficie de la Saskatchewan est couverte de forêts. L'industrie forestière est très importante et fournit de nombreux emplois. On trouve une grande scierie à Carrot River et de nombreuses autres petites usines de bois de charpente et de traverses pour chemin de fer. La localité de Hudson Bay, en Saskatchewan, compte une grande fabrique de montants, une autre de bois aggloméré et une autre de contreplaqué. L'industrie de la pâte à papier emploie beaucoup de monde dans toute la zone forestière. La production est expédiée à l'usine de pâte à papier de Prince-Albert qui prend maintenant de l'expansion pour produire du papier. On a lancé une entreprise d'extraction et d'affinage de sable siliceux à Hudson Bay; elle va prendre de l'expansion et toucher tous les secteurs de l'industrie utilisant le sable siliceux et finira par employer jusqu'à 1 500 personnes. Il s'agit là de la seule exploitation de sable siliceux dans l'Ouest. Le Canada importe environ 250 000 tonnes de ce sable par année.

Le tourisme représente une industrie importante dans ma circonscription et attire des gens du monde entier qui viennent chasser l'orignal, l'élan, l'ours, le cerf et les oiseaux migrateurs. La Saskatchewan compte plus de lacs que l'Alberta et le Manitoba réunis—peut-être pas plus d'eau, mais plus de lacs—et beaucoup de ces lacs dans ma circonscription sont très poissonneux et se prêtent à tous les sports d'été et d'hiver.

L'extraction minière a beaucoup d'importance dans le nord de la Saskatchewan. Dans ma circonscription se trouvent les dépôts connus d'uranium les plus riches du monde. Les mines de Key Lake et de Rabbit Lake produisent à l'heure actuelle et, quand elles ralentiront, d'autres prendront la relève. La mine de Key Lake produit à elle seule plus d'uranium que la production totale du reste du monde. Une mine encore plus riche entrera en production d'ici quelques années à Cigar Lake.

Il y a 13 500 milles carrés de roches aurifères dans la région de La Ronge. Il y a beaucoup d'or là-bas. Pour y avoir de l'or, il y en a. Starrex Mine dans la région de La Ronge est en cours d'aménagement. Elle est située à 70 milles au nord de La Ronge. Elle entrera en production au début de 1987, comme d'autres mines de la région. Cette année, plus de cent entreprises, canadiennes pour la plupart, font de la prospection et se préparent à entrer en activité. Elles dépensent plus de 25 millions dans ma circonscription.

Il se fait aussi de l'exploitation minière dans d'autres régions de Mackenzie. *Hudson Bay Mining and Smelting* est active à Flin Flon où le cuivre, le zinc, l'or et les métaux à l'état de trace sont exploités, depuis de nombreuses années, dans la partie de ma circonscription qui se trouve en Saskatchewan. *Hudson Bay Mining and Smelting* exploite aujourd'hui une nouvelle mine à Sturgeon Landing, qui se trouve au sud de Creighton, en Saskatchewan. Le principal minerai est le nickel , mais il y en a d'autres qui sont traités à Flin Flon. Les gisements de platine découverts dans la région de La Ronge sont aussi prometteurs.

L'agriculture est aussi un secteur très intéressant dans le nord de la Saskatchewan. Beaucoup d'autochtones entre autres y travaillent aujourd'hui; on y produit du riz sauvage. On a ensemencé les lacs et on me dit que la récolte sera bonne cette année. Elle devrait rapporter gros dans le Nord et faire travailler beaucoup de monde. La récolte du riz sauvage, qui se fait à la main, exige beaucoup de main-d'oeuvre.

Il y a beaucoup d'activités intéressantes dans la circonscription de Mackenzie, et les autochtones du Nord participent à la plupart d'entre elles. Ils construisent des écoles, des routes, des maisons et des lieux de réunion de meilleure qualité. Ils commencent à compter dans le monde des affaires du nord. Ils font leur place dans cette région. Je suis sûr qu'ils feront encore parler d'eux dans l'avenir.

On poursuit toutes ces activités en dépit des prix bas dans tous les secteurs du bois d'oeuvre, de l'exploitation minière et de la production céréalière. Ils travailleront davantage et la conjoncture va s'améliorer. Ils sont toujours convaincus que les choses iront mieux demain.

Je vous remercie, monsieur le Président, de m'avoir accordé ce temps de parole et je félicite à nouveau le ministre responsable de la Commission canadienne du blé (M. Mayer). J'invite tous les députés à adopter rapidement le projet de loi visant à modifier la Loi sur les paiements anticipés pour le grain des Prairies.

Des voix: Bravo!

M. le Président: Y a-t-il des questions et des commentaires?

M. Caldwell: Monsieur le Président, tout d'abord, je voudrais féliciter le député de Mackenzie (M. Scowen) pour son discours où il a décrit les activités de sa région. Il est toujours important que les autres députés parlent de leur circonscription, parce qu'il en existe une grande diversité dans notre pays. Les solutions qu'il a suggérées pour remédier à la situation actuelle des céréales dans l'Ouest et, naturellement, dans toute la région, m'ont beaucoup intéressé. Notre région n'a pas le

même genre de culture que la sienne, mais notre industrie céréalière traverse sans aucun doute une période difficile en Ontario.

Ses commentaires à propos d'un programme possible de mise en réserve m'ont intéressé également. Le député fait-il allusion à un programme de mise de côté afin d'augmenter les prix, pour que l'on supprime certaines cultures, ou pense-t-il qu'il est bon pour le sol d'arrêter la production?

M. Scowen: Je parlais d'essayer de diminuer la production. Ce programme de mise de côté se compose réellement de deux parties. D'une part, elle permettrait de reporter une partie de la dette jusqu'à ce que les choses redeviennent normales. D'autre part, nous mettrions de côté une partie de notre production afin de diminuer nos excédents pour pouvoir plus facilement les écouler. Nos sols ont souffert à cause des constantes cultures en jachères dans l'ouest du pays. Il est grand temps que nous enrichissions le sol avec des semences fourragères.

M. Gottselig: Je voudrais féliciter mon collègue le député de Mackenzie (M. Scowen) de son excellent discours. J'aimerais qu'il précise certaines de ses remarques. Il a parlé du centre de recherche de Melfort et des travaux qu'on y effectue. Certaines recherches portent-elles sur le programme de ralentissement de la production dont il a parlé? Ses commentaires sur la diversité de l'économie de la circonscription de Mackenzie m'ont également intéressé, sans doute parce que cette diversification par rapport à la production exclusivement agricole qui a caractérisé la Saskatchewan est nécessaire. Convient-il avec moi que si le ministre a proposé ces modifications à la loi, c'est surtout pour transférer le pouvoir des bureaucrates d'Ottawa aux agents de la Commission canadienne du blé, de manière à ce que ces derniers puissent répondre beaucoup plus rapidement aux besoins des producteurs? Le principal intéressé dans tout cela, c'est le producteur que nous cherchons à soutenir.

• (1130)

Ayant été producteur et représentant de plusieurs propriétaires fonciers, je suis bien au fait des questions qu'il a soulevées. La disposition selon laquelle la signature du locateur n'est pas requise est importante pour le producteur qui transige avec trois ou quatre locateurs qui peuvent être dispersés aux quatre coins du pays et même aux États-Unis. Le service postal étant ce qu'il est aujourd'hui, nous connaissons des retards dans la livraison du courrier. Il s'agit là d'une composante capitale de l'équation.

M. Scowen: Monsieur le Président, il me semble avoir mentionné que cela aiderait les producteurs qui sont dans cette situation. J'aimerais souligner la diversité de l'agriculture dans ma région. Elle a été colonisée par des gens qui venaient des Prairies. La plupart d'entre eux s'y sont déplacés durant les années 30, mais certains établissements remontent au tout début du siècle. Cette partie du pays a surtout été mise en valeur lorsque des colons chassés des Prairies s'y sont installés. Ceux-ci se sont rendu compte qu'ils pouvaient cultiver de la luzerne sur les petits lopins qu'ils étaient arrivés à défricher. Il ne faut pas oublier qu'ils devaient défricher de petites parcelles de terrain ici et là pour faire valoir leurs droits sur leurs concessions. Ils réussirent ainsi à obtenir un rendement très élevé.

Ne connaissant pas les circonstances, ne sachant pas ce qui se passait là, ils ont pensé obtenir un rendement encore meilleur en défrichant de plus grands champs. Ce fut leur ruine. Un petit insecte appelé l'abeille coupeuse de feuilles favorisait grandement la pollinisation. Ils se sont trouvés à l'exterminer en coupant les buissons et en défrichant, de sorte que la production de luzerne a baissé considérablement. Ils se sont alors lancés dans la culture du trèfle hybride, du trèfle rouge, de diverses graines fourragères et autres cultures du genre. C'est ainsi que la culture des graines fourragères a commencé au Canada. D'autres pays se sont aperçu que nous pouvions produire ces graines et nous ont demandé d'en cultiver pour eux.

Les gens du nord et du sud de ma circonscription se sont toujours bien entendus. La partie sud de la circonscription constitue ce que nous appelons la région agricole. Les habitants de cette région ont trouvé des emplois et ont travaillé dans le nord de ma circonscription dont j'ai déjà parlé.

M. Geoff Wilson (Swift Current—Maple Creek): En tant que député représentant une zone de culture céréalière du sud des Prairies, monsieur le Président, je me réjouis de participer au débat consacré au projet de loi C-12, tendant à modifier la Loi sur les paiements anticipés pour le grain des Prairies.

Précisons tout d'abord que les céréaliers canadiens sont de toute évidence aux prises avec une crise du revenu. Près de 80 p. 100 du blé canadien est écoulé sur les marchés internationaux et contribue pour une bonne part à l'excédent de notre balance commerciale. Ces derniers temps, à cause d'une récolte mondiale exceptionnelle, les stocks de blé ont augmenté et les prix ont baissé. Il est regrettable que la crise actuelle soit due en grande partie aux subventions excessives versées aux céréaliers étrangers, ce qui serait en grande partie impossible sans l'aide massive des gouvernements.

Nos céréaliers ont démontré qu'ils comptaient parmi les plus efficients du monde. Ils sont tout à fait prêts à soutenir la concurrence étrangère sur les marchés mondiaux et tout à fait capables de le faire. Malheureusement, l'habitude de plus en plus ancrée des pays étrangers de subventionner leur production est venue perturber les forces du marché traditionnelles de l'offre et de la demande.

Tout cela a commencé au début des années 60, lorsque les pays du Marché commun européen ont établi leur politique agricole commune. A ce moment-là, l'Europe était un important importateur de grain et un bon client du Canada. Aujourd'hui, grâce à une production artificiellement gonflée par la politique agricole commune et par les subventions pour la consommation et l'exportation, la CEE est devenue l'un des principaux producteurs. En fait, elle figure au troisième rang des principaux exportateurs du monde.

Depuis quelques années, la Communauté économique européenne écoule son surplus de production sur les marchés mondiaux à des prix inférieurs au coût de revient. Au cours de cette période, les États-Unis ont perdu du terrain sur le marché mondial du grain. Apparemment, la Communauté économique européenne a fait la sourde oreille quand les États-Unis ont tenté de la convaincre de modifier sa politique. L'année dernière, de façon à pouvoir écouler leur énorme excédent de grain et pour reconquérir leur part traditionnelle du marché mondial, les États-Unis ont adopté un projet de loi tendant à

majorer les subventions accordées à leurs agriculteurs en mettant l'accent sur les programmes propres à favoriser les exportations. Le niveau des subventions est maintenant si élevé que la CEE et les États-Unis dépensent 3,75 $ en aide agricole pour chaque dollar que le gouvernement du Canada y consacre. Autrement dit, les superpuissances subventionnent les agriculteurs quatre fois plus que nous ne pouvons le faire.

Comme il fallait s'y attendre, ces subventions massives accordées par la CEE et les États-Unis ont entraîné une chute marquée des prix mondiaux. Apparemment, chaque superpuissance est tout à fait disposée à vendre sa production à n'importe quel prix. Il faut espérer que les contribuables de l'Europe occidentale et des États-Unis vont bientôt se rebeller contre ces libéralités excessives.

Les agriculteurs canadiens n'arrivent plus à soutenir la concurrence de leurs homologues américains et européens sur le plan de l'efficience, domaine où ils excellaient naguère. Les agriculteurs doivent maintenant affronter les Trésors de ces superpuissances. On sait très bien que le Canada ne peut tout simplement pas faire concurrence aux Trésors de ces puissances. Nos problèmes sont encore aggravés par notre dépendance face aux marchés d'exportation. Comme je l'ai déjà dit, 80 p. 100 de notre production de blé est destinée à l'exportation tandis que cette part n'est que de 20 p. 100 pour la CÉE. Notre marché intérieur ne compte que 25 millions de personnes comparativement à 250 millions aux États-Unis et à plus de 300 millions en Europe de l'Ouest.

J'aimerais illustrer par des exemples concrets les conséquences que la guerre des subventions, ce duel international, a eues sur nos agriculteurs. Je tiens ici à remercier le service de recherche du *Saskatchewan Wheat Pool* qui m'a communiqué certaines des données que je vais citer. En Saskatchewan, en 1984, les revenus agricoles réalisables nets—c'est-à-dire les revenus bruts, y compris les versements des programmes gouvernementaux comme le Programme de stabilisation concernant le grain de l'Ouest, l'assurance récolte, etc., moins les frais d'amortissement et d'exploitation—s'élevaient en moyenne à 15 000 $ par agriculteur.

En 1985, le revenu réalisable net par agriculteur s'élevait à 10 000 $ et on prévoit qu'il chutera à 9 000 $ en 1986. Ce montant représente non seulement le travail de l'agriculteur, mais aussi le rendement d'environ 500 000 $ d'investissements. A même ce revenu, l'agriculteur doit non seulement assurer sa subsistance mais aussi tenter de rembourser intérêt et capital. Sans les programmes gouvernementaux, le revenu net aurait dû être exprimé en chiffres négatifs pour 1985 et 1986. Soulignons en passant que le salaire minimum est de 4,50 $ l'heure en Saskatchewan, ce qui représente pour un individu qui n'a aucun investissement à amortir, 9 360 $ par année, à raison de quarante heures de travail par semaine.

Pour empirer les choses, la baisse du rapport coût-prix de vente mine la valeur des actifs agricoles de sorte que la valeur nette réelle diminue et avec elle, le pouvoir d'emprunt. Lorsque le pouvoir d'achat des agriculteurs diminue, toute la chaîne agro-commerciale en souffre—marchands, agents, fabricants et petites entreprises.

C'est un tel contexte qui a poussé le gouvernement à intervenir directement sur deux fronts, l'un international, l'autre national. Le gouvernement est intervenu sur la scène internationale parce que le problème des faibles prix des céréales est attribuable aux pratiques déloyales d'autres pays. Nous devons faire tout en notre pouvoir pour discuter, négocier et mettre un terme à la guerre des subventions. Voilà pourquoi le premier ministre (M. Mulroney) a soulevé la question des subventions et du commerce dans le secteur agricole au Sommet de Tokyo. Voilà pourquoi le ministre d'État chargé de la Commission canadienne du blé (M. Mayer) a réuni à Vancouver, au mois de juin, les représentants des pays exportateurs de céréales, voilà pourquoi il a assisté à une réunion internationale en Australie et pourquoi il continue, à la moindre occasion, de faire pression pour qu'on remette de l'ordre dans le commerce céréalier international. C'est aussi pour cette raison que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) et la ministre du Commerce extérieur (Mlle Carney) ont tant insisté dernièrement, en Uruguay, pour que l'agriculture figure à l'ordre du jour des prochaines négociations du GATT.

• (1140)

Après avoir étudié la question, la Banque mondiale s'est fermement prononcée contre cette tendance à verser des subventions. Dans son dernier rapport sur le développement dans le monde, la Banque estime que les subventions agricoles atteindront cette année dans le monde 100 milliards de dollars. Elle assimile cette tendance à un cercle vicieux et signale que l'augmentation des recettes, obtenue grâce aux subventions, s'annule presque en raison de la majoration du coût d'achat ou de location des terres.

Le gouvernement est conscient de l'importance de l'agriculture au Canada et des mauvais effets des subventions que versent nos concurrents. Voilà pourquoi nos ministres placent ce problème au premier plan de la scène internationale. La situation évolue lentement, et il n'y aura pas de déblocage instantané. En attendant, nos agriculteurs ont besoin d'aide, et ils le méritent. Ils subissent injustement les conséquences de cette situation.

L'important aujourd'hui, monsieur le Président, c'est de survivre. C'est pourquoi le gouvernement veut agir au Canada même. Nous allons donc améliorer la législation, notamment la Loi sur les paiements anticipés pour le grain des Prairies, afin de mieux répondre aux besoins des agriculteurs. Cette mesure est conçue pour aider les producteurs de blé, d'avoine et d'orge à respecter leurs engagements à court terme au moyen de paiements anticipés qui leur sont versés sans intérêt lorsque les débouchés sont limités. Les producteurs admissibles sont ceux dont l'exploitation est située dans la région désignée de la Commission canadienne du blé et qui détiennent actuellement un livret de permis. Un agriculteur peut recevoir jusqu'à 30 000 $ dans le cadre de ce programme. Le projet de loi C-12 améliorera et rationalisera les modalités d'application de la loi.

En premier lieu, le projet de loi C-12 vise à supprimer certaines exigences concernant les décrets du conseil prévues dans les règlements qui découlent de cette loi. Figurent parmi ces exigences, l'approbation du formulaire de demande et des paiements anticipés de secours pour le grain non battu à cause de mauvaises conditions climatiques à la moisson, ainsi que l'établissement du taux du paiement anticipé. Comme il ne sera plus nécessaire de procéder par décrets du conseil, on supprime

ainsi les délais administratifs possibles qu'entraîne l'application des différentes modalités de ce programme.

Deuxièmement, les locateurs qui ne veulent pas participer au programme de paiements anticipés ne seront plus tenus de cosigner la demande de paiements anticipés présentée par le locataire. Jusqu'ici, un locataire qui voulait une avance devait faire signer sa demande par le bailleur. Il avait parfois du mal à l'obtenir. L'amendement proposé exigerait simplement qu'il signe une déclaration assermentée établissant qu'il a formellement droit au grain visé par un paiement anticipé. Cette modification facilitera l'application du programme et allégera le fardeau administratif de ceux qui y participent.

Troisièmement, un autre amendement assura un traitement équitable aux producteurs de grain des Prairies en établissant les paiements anticipés d'après la quantité réelle de grain entreposé au lieu du nombre de tonnes l'acre prescrit par les quotas. En changeant la méthode de calcul du volume réel entreposé, on permettra aux meilleurs producteurs dont les rendements sont très élevés de profiter eux aussi de ce programme.

Quatrièmement, un autre amendement porte sur les taux d'intérêt sur les comptes en défaut qui sont actuellement fixés par décret au début de la campagne agricole et qui ne changent pas jusqu'à ce que le paiement soit complètement remboursé. Pour que les participants puissent bénéficier de taux d'intérêt à la baisse, un amendement fera fluctuer les taux d'intérêt sur les comptes en défaut au même rythme que les taux courants. En même temps, d'autres propositions donneront à la Commission canadienne du blé une plus grande latitude pour s'entendre avec les producteurs qui peuvent prouver que des circonstances extraordinaires les ont empêchés de rembourser les sommes dues au complet.

Je voudrais énumérer brièvement plusieurs autres initiatives prises par le gouvernement pour appuyer et aider les producteurs à survivre durant cette époque difficile de concurrence étrangère injuste et sauvage attisée par des gouvernements étrangers, concurrence qui n'a rien à voir avec les forces habituelles de l'offre et de la demande et qui crée un climat dans lequel l'efficacité de nos producteurs ne peut compenser les subventions versées à l'étranger.

Dans la culture des céréales, on compte essentiellement trois variables: les dépenses, le volume et le prix. Le volume est déterminé en grande partie par des forces qui échappent à notre contrôle. Il dépend de conditions de croissance convenables, de l'humidité, du vent, du gel, des insectes et ainsi de suite. Les dépenses et les suppléments de prix sont des domaines où le gouvernement peut aider; il l'a fait d'ailleurs sur une très grande échelle.

Pour de nombreux producteurs, la principale dépense est l'intérêt à payer sur les emprunts contractés pour acheter de la terre, de la machinerie et de l'équipement et pour constituer un fonds de roulement. La dette agricole s'élèverait actuellement à environ 25 milliards de dollars au Canada. Une hausse de 1 p. 100 du taux d'intérêt peut donc priver l'économie agricole de quelque 250 millions de dollars. Par contre, une baisse analogue peut enrichir la collectivité agricole du même montant de 250 millions. C'est pourquoi la reprise économique que le gouvernement s'est fixée comme but à l'automne de 1984 reste si importante non seulement pour l'agriculture mais pour tout le Canada. Les mesures visant à régénérer l'économie en ramenant le déficit à des proportions raisonnables, en augmentant l'efficacité du gouvernement et en encourageant la petite et la moyenne entreprise, ont non seulement augmenté les occasions d'emploi pour les Canadiens mais ont eu aussi pour effet de stabiliser l'inflation et surtout les taux d'intérêts qui ont baissé de 3,5 p. 100 depuis que nous avons pris le pouvoir. Cette baisse signifie que la communauté agricole paie chaque année de 800 à 900 millions de dollars de moins en intérêts. Le taux préférentiel et les taux du crédit agricole sont à leur plus bas niveau depuis le printemps de 1978, depuis huit ans et demi.

Au printemps dernier, on a instauré le programme de prêts basé sur les produits. C'était une expérience innovatrice pour les utilisateurs actuels du crédit agricole ayant des problèmes financiers. C'est un programme dans lequel le capital varie en fonction du prix du principal produit de l'emprunteur; il offre une aide de première nécessité en prévoyant des paiements réduits quand les liquidités de l'agriculteur sont au plus bas.

Notre gouvernement a modifié la Loi de stabilisation concernant le grain de l'Ouest pour permettre d'effectuer des paiements provisoires au printemps quand les agriculteurs en ont le plus besoin. En vertu de cette loi, le gouvernement fédéral verse dans une caisse 2 $ pour chaque dollar versé par les producteurs pour suppléer aux revenus agricoles quand les prix sont faibles. L'année dernière, quelque 522 millions de dollars ont été versés aux agriculteurs et, cette année, on a déjà effectué des paiements provisoires de 580 millions de dollars.

Un gouvernement antérieur avait instauré l'impôt sur les gains de capital qui a tenu les agriculteurs à la gorge pendant 13 ans et qui en a empêché un grand nombre de réaliser leurs projets de retraite parce que l'argent qu'ils avaient réinvesti dans leur ferme y était bloqué et qu'ils étaient incapables de vendre leur exploitation sans devoir payer des impôts fabuleux sur un gain dû en bonne partie à l'inflation. Les agriculteurs canadiens savent que notre gouvernement a pris rapidement une mesure pour éviter cet impôt à la plupart d'entre eux en instaurant immédiatement une exemption d'impôt cumulative de 500 000 $ sur les gains en capital.

Notre gouvernement a amélioré le régime fédéral-provincial d'assurance-récolte en faisant passer l'assurance de 70 à 80 p. 100 sans augmenter les primes. Ce régime est administré par chaque province et il est financé à parts égales par les agriculteurs et le gouvernement fédéral. L'année dernière, il a permis de verser 375 millions de dollars aux agriculteurs de la Saskatchewan.

L'année dernière, le gouvernement a réagi aux problème causés par la sécheresse catastrophique dans les Prairies en mettant sur pied le programme d'aide aux agriculteurs frappés par la sécheresse qui a permis de verser 150 millions de dollars aux agriculteurs touchés. Ce n'est pas tout, monsieur le Président. Notre gouvernement reconnaît les problèmes des agriculteurs du Canada qui éprouvent de graves difficultés sans que ce soit de leur faute. Le gouvernement est toujours déterminé à aider les céréaliculteurs du Canada à faire face à la dépression du revenu agricole. Il veut augmenter leurs rentrées de quelque 1 milliard de dollars. Comme le ministre de l'Agriculture (M. Wise) l'a dit, il s'agit de nouveaux crédits qui seront consacrés aux céréaliculteurs canadiens. Le gouvernement est en train de

consulter les provinces et l'industrie agricole pour décider sous quelle forme cette aide sera fournie de façon équitable pour tous les intéressés. Il est essentiel que l'argent parvienne aux agriculteurs avec le minimum de frais administratifs. Il importe aussi que la plupart des agriculteurs trouvent le programme juste et équitable.

• (1150)

Le discours du trône disait notamment que, fidèle à son engagement, le gouvernement ne ménagerait aucun effort pour protéger les intérêts de la communauté agricole canadienne en butte aux pratiques déloyales de fixation des prix et de subventionnement qui ont cours au-delà de nos frontières. C'est une bonne chose, non seulement pour les producteurs, mais pour à peu près tous les habitants de la Saskatchewan et des régions de céréaliculture. Tout le monde sait que les dollars produits par l'agriculture circulent dans tout le réseau des fournisseurs, des agents, des vendeurs et des merchandisers.

Bref, le projet de loi C-12 ne résoudra pas tous les problèmes des agriculteurs du Canada, mais il aidera à les atténuer. Il s'inscrit dans le cadre de toute une série d'initiatives comme l'examen de la dette agricole, le programme de transition rurale, les prêts basés sur le prix des denrées, la stabilisation concernant le grain de l'Ouest, les remises sur le combustible, l'aide aux éleveurs, un meilleur régime d'assurance-récolte et l'aide aux agriculteurs touchés par la sécheresse. Parce que cette mesure est utile et opportune, elle reflète la détermination du gouvernement à aider les agriculteurs canadiens.

La survie de l'agriculture est en jeu et nous devons tout faire pour l'assurer. Les modifications raisonnables que nous étudions aujourd'hui permettront d'éliminer les retards administratifs et de verser plus facilement des avances pour les céréales récoltées. Ces mesures fourniront de l'argent aux agriculteurs au moment où ils en ont besoin. Vu la situation précaire du marché mondial des céréales, il est logique d'apporter ces changements dès maintenant pour que les agriculteurs en profitent au maximum. J'exhorte donc tous les députés à adopter cette mesure rapidement.

M. le Président: Questions ou observations.

M. White: Monsieur le Président, j'ai écouté avec attention les observations de mon collègue. Je le félicite de son intérêt pour l'agriculture et de tout le travail qu'il a fait pour aider les agriculteurs du Canada. L'économie de ma circonscription de Dauphin—Swan River dans l'ouest du Manitoba est fondée en grande partie sur l'agriculture comme celle de la région de mon collègue. Comme lui, je suis convaincu que le gouvernement a montré depuis deux ans qu'il tenait à aider l'agriculture de l'Ouest. Il a signalé que le gouvernement ne pouvait pas rivaliser avec les ressources financières de la CEE ou des États-Unis. Je crois cependant comme lui que nous avons fait beaucoup pour aider nos agriculteurs. Il a mentionné les paiements de 1 milliard de dollars annoncés il y a environ trois semaines par le premier ministre (M. Mulroney) et je voudrais lui demander s'il peut nous donner plus de détails sur les consultations à ce sujet et la façon dont cet argent sera versé.

M. Wilson (Swift Current—Maple Creek): Monsieur le Président, ma collègue a effectivement raison de souligner l'importance de ce milliard de dollars promis aux agriculteurs canadiens en cette période de pénurie. Le premier ministre (M. Mulroney) et le ministre de l'Agriculture (M. Wise) ont annoncé que ce paiement allait s'effectuer en consultation avec les provinces et le monde agricole. C'est quelque chose de fondamentalement important car le gouvernement ne doit pas s'isoler ici à Ottawa pour déterminer les modalités de répartition de cet argent dans le monde agricole. C'est une décision qui ne doit pas être prise en quelque sorte dans une tour d'ivoire. Il faut manifestement que les agriculteurs y participent. C'est pourquoi il est important que le ministre de l'Agriculture ait eu des rencontres avec les représentants du monde agricole, et je crois savoir que ces consultations vont se poursuivre.

C'est une chose de demander un versement de 1 milliard de dollars, c'en est une autre de préciser les besoins. C'est quelque chose de bien connu et je pense que tous les députés comprennent bien la tragédie que vivent actuellement les producteurs de céréales pour des raisons totalement indépendantes de leur volonté. Il est toutefois aussi important que le mode d'attribution de cette aide apparaisse juste et équitable. Il faut organiser cette distribution de façon à ce qu'elle soit acceptée par le monde agricole et qu'à peu près tout le monde soit convaincu qu'elle aide l'ensemble de la profession sans favoriser tel ou tel groupe ou secteur.

Si quelque chose m'a déçu dans toute cette affaire, c'est peut-être la réticence des principales organisations d'agriculteurs à proposer publiquement des suggestions concrètes. Elles ont su très vite dénoncer abondamment le problème. Elles ont su très vite demander des fonds sous forme d'un versement d'appoint. Le problème est exposé sur de très nombreuses pages, mais la solution tient en une seule phrase. Je pense toutefois que ces organisations savent comme nous que ce n'est pas si simple, loin de là. Ce paiement doit-il être un versement par boisseau? Doit-il s'agir d'un complément du prix? Doit-il se faire dans le cadre du prix du blé intérieur? Doit-il s'agir d'un paiement à l'acre? Dans l'affirmative, doit-il y avoir un nombre minimum ou maximum d'acres? Faudrait-il un dispositif d'appui aux exportations? Il y a toutes sortes de modalités possibles de versement de cet argent et je pense qu'il est temps que les organisations agricoles proposent au gouvernement des suggestions concrètes pour l'aider dans sa réflexion, et je les y invite. Je me console en pensant que l'on fait probablement ce genre de proposition en privé, mais je pense qu'il serait réconfortant que les grandes organisations agricoles de notre pays aient le courage de présenter des propositions concrètes au lieu d'attendre que le gouvernement organise un programme structuré en se réservant le droit de s'en plaindre ensuite.

M. Riis: Monsieur le Président, je suis un peu perplexe ce matin. J'ai écouté divers députés décrire avec tout un luxe de détails la grande misère des producteurs de céréales. L'objectif de ce projet de loi est d'accélérer le plus possible les versements à ces agriculteurs. Nous essayons de coopérer. J'aimerais qu'on m'explique pourquoi les gouvernementaux prolongent le débat. Nous souhaitons aller de l'avant et régler cette question aussi efficacement et rapidement que possible. Je ne comprends pas pourquoi ils persistent à faire traîner le débat.

M. le Président: Le député a-t-il fait un commentaire ou posé une question? Le député de Swift Current—Maple Creek (M. Wilson).

M. Wilson (Swift Current—Maple Creek): Monsieur le Président, que ce soit une question ou un commentaire, c'est avec grand plaisir que j'y réponds. D'après ce que je crois savoir du fonctionnement de notre institution, je suis en droit d'exprimer une opinion dans ce débat au nom des électeurs de ma circonscription. Ce faisant, j'ai exprimé le point de vue de mes électeurs du sud-ouest de la Saskatchewan à propos de ce projet de loi. Il s'agit d'un élément d'un programme visant à améliorer la situation des producteurs de céréales du Canada victimes d'une concurrence injuste et désastreuse. Si le député de Kamloops—Shuswap (M. Riis) est une fois de plus perplexe ce matin, je ne peux pas faire grand-chose pour lui, car ce n'est pas la première fois.

M. Mayer: Monsieur le Président, je crois qu'il n'est absolument pas question d'obstruction systématique. C'est simplement que le gouvernement discute d'une mesure législative importante à la Chambre. Ce gouvernement, comme doit le savoir le député de Kamloops—Shuswap (M. Riis), a pris un engagement de grande importance auprès de l'agriculture canadienne. Nous souhaitons que les députés de tous les côtés de la Chambre aient l'occasion d'intervenir dans ce très important débat. Diverses suggestions très utiles ont déjà été exprimées. En tant que ministre responsable, je suis impatient d'étudier ce projet de loi à l'étape du comité, à l'occasion de laquelle j'espère que nous tiendrons compte de certaines des remarques faites ce matin.

• (1200)

M. Riis: Monsieur le Président, de nombreux députés du Nouveau parti démocratique, ainsi que du parti libéral je crois, souhaitent intervenir sur ce projet de loi.

M. McDermid: Où sont-ils?

M. Riis: L'honorable secrétaire parlementaire de la ministre du Commerce extérieur (M. McDermid) veut savoir où ils sont. Nous sommes tout à fait prêts à discuter en profondeur des problèmes du monde agricole. Nous estimons toutefois qu'il est important d'aller vite sur ce projet de loi. Les députés peuvent très bien exprimer leurs préoccupations en comité plénier. Le parti libéral et le Nouveau parti démocratique veulent aller de l'avant. Je ne comprends pas pourquoi ceux du côté du gouvernement font traîner le débat. Il nous reste encore les étapes de la troisième lecture et du comité plénier pour examiner en détail ce projet de loi. Tout cela me paraît bien confus. Le Nouveau parti démocratique voudrait que ce projet de loi soit adopté rapidement afin de permettre aux agriculteurs de toucher leur argent le plus vite possible. J'invite donc les députés gouvernementaux à accélérer de leur côté.

M. Stan Schellenberger (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur le Président, je commençais à croire que le député de Kamloops—Shuswap (M. Riis) ne voulait pas entendre mon discours. Je suis resté des heures à écouter des néo-démocrates en me demandant pourquoi ils parlaient sans arrêt. Sans doute étaient-ils convaincus de ce qu'ils avançaient et avaient-ils des nouvelles à apprendre aux Canadiens. J'aime bien également propager les bonnes nouvelles et nous en avons beaucoup en ce qui concerne l'agriculture à la suite des engagements que le gouvernement a pris envers le secteur agricole de l'Ouest.

Le député a eu du mal à écouter les excellents discours dans lesquels les députés de Mackenzie (M. Scowen) et de Swift Current—Maple Creek (M. Wilson) ont exposé les nombreux programmes et initiatives que le gouvernment a mis en place depuis deux ans pour venir en aide aux agriculteurs. Je félicite le ministre de l'Agriculture (M. Wise) et le ministre chargé de la Commission canadienne du blé (M. Mayer) de l'influence qu'ils ont eu sur le gouvernement et de l'excellente loi qu'ils présentent pour aider les cultivateurs canadiens. Ce projet de loi en est un bon exemple.

La Loi sur les paiements anticipés pour le grain des Prairies a été adoptée au début des années 60 et, depuis, elle a été d'un grand secours pour les agriculteurs. Il est toutefois temps de la réviser. Les députés ont déjà exposé fort éloquemment la façon dont cette loi a été mise à jour. Nos céréaliers éprouvent de graves difficultés, pour la plupart d'ordre financier. Elles sont attribuables, comme chacun sait, à l'escalade continue des coûts qui s'accompagne d'une baisse constante des prix.

J'ai toujours trouvé sidérant qu'on produise plus que le monde n'est capable d'utiliser. Même s'il y a dans le monde des gens qui ont faim, nos systèmes ne réussissent pas à amener les aliments jusqu'à eux. Je trouve sidérant que la Communauté économique européenne parle de jeter des aliments qui se sont gâtés dans des cuves d'entreposage pendant qu'en Afrique des gens n'ont pas de quoi se nourrir. Ce problème trouve sa source dans les subventions qui affectent les marchés internationaux. C'est pour cette raison que le gouvernement a joué un rôle actif au sein de la communauté internationale dans le but d'éliminer les subventions d'environ 100 milliards de dollars dont bénéficient les producteurs agricoles. C'est dans l'intérêt du Canada.

Nos prix de revient sont peu élevés et notre production agricole est peu subventionnée. Nous possédons de nombreux avantages naturels sur le plan agricole. Nous avons le meilleur système de classement au monde ainsi qu'un bon réseau de commercialisation. Par conséquent, nous avons certainement intérêt à ce que la communauté internationale élimine ces subventions. C'est pourquoi le premier ministre (M. Mulroney) a si bien soulevé cette question au sommet de Tokyo. Il a fait savoir à ses homologues que le gouvernement du Canada souhaitait que l'on remette de l'ordre sur la scène commerciale internationale.

En Uruguay, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) a réussi à convaincre les autres signataires du GATT qu'il était temps d'en venir à des discussions sérieuses et à des mesures concrètes au lieu de continuer à se perdre en discussions. Les pays du GATT ont accepté, pour la première fois, que le commerce des produits agricoles soit inscrit dans les priorités à l'ordre du jour.

Les modifications à cette loi s'intègrent dans la politique agricole globale du gouvernement. Nous cherchons à améliorer les programmes existants et à prendre de nouvelles initiatives qui viendront en aide aux producteurs. Nous nous y sommes engagés dans le discours du trône comme jamais encore cela n'avait été fait. Nous travaillerons en collaboration étroite avec les provinces et les producteurs afin que notre aide soit vraiment utile et augmente les liquidités des agriculteurs canadiens. L'aide offerte par le premier ministre se chiffrera à un

milliard de dollars. Le gouvernement participera à la révision des programmes agricoles.

Il y a quelques semaines, le ministre d'État chargé de la Commission du blé a signé une entente avec l'Union Soviétique pour lui vendre 25 millions de tonnes de blé et de céréales fourragères au cours des cinq prochaines années. L'Union Soviétique est un de nos gros clients. Je suis très content qu'elle continue à nous acheter des céréales et à compter sur nous pour lui livrer un produit de qualité à un juste prix. Depuis deux ans, nous avons conclu des accords avec d'autres bons clients dont l'Égypte et le Brésil. Le Canada jouit d'une excellente réputation sur le marché mondial pour son efficacité, sa fiabilité et la qualité de ses produits. Cela nous a permis de trouver des marchés pour nos céréales malgré une production mondiale très excédentaire.

Selon les chiffres que le Conseil international du blé a récemment publiés, les ventes mondiales de blé et de farine ont diminué de 17 p. 100 au cours de l'année-récolte 1985-1986. Malgré cela, le Canada a réussi à accroître sa part du marché de 1,3 p. 100. Nous sommes parvenus, en négociant, à mettre un terme à l'arrêt de travail qui a paralysé le port de Thunder Bay il y a quelque temps. La main-d'oeuvre du port a repris le travail et elle a manutentionné une quantité record de céréales au cours du week-end de l'Action de Grâces. Environ 700 000 tonnes de céréales sont passées par ce port au cours de ce week-end. C'est un résultat fantastique et les agriculteurs sont vraiment heureux que les travailleurs du port de Thunder Bay répondent de cette façon à une situation difficile. Je pense bien qu'ils rattraperont tout le retard résultant de la grève et que, en fin de compte, nous ne perdrons aucune vente.

• (1210)

Cette augmentation de la productivité et de l'efficacité dans le secteur des grains ne doit pas être laissée sans récompense. De fait, le gouvernement est résolu à ce que ce soit tout le contraire. Les négociations à l'échelle nationale et internationale, dont j'ai parlé, font partie des moyens que nous pouvons utiliser pour aider nos agriculteurs, à une époque où les prix et les marchés sont faibles.

La Loi sur les paiements anticipés pour le grain des Prairies a été utile par le passé et, grâce à ces changements, elle le sera encore plus à l'avenir.

Beaucoup d'entre nous, parmi ceux qui connaissent l'agriculture, estiment qu'il devrait y avoir des moyens de repenser ces programmes pour qu'ils soient plus avantageux pour nos producteurs.

Il y a quelques années, j'avais présenté un programme que j'avais appelé «plan de commercialisation garantie». En vertu de ce plan, nous aurions regroupé les budgets découlant de la Loi sur les paiements anticipés et de la Loi de stabilisation, et la Commission du blé aurait versé un montant aux agriculteurs, au début de l'année agricole, pour qu'ils s'engagent à vendre à la Commission une certaine quantité de grain. Un tel contrat aurait permis à la Commission du blé de s'adresser aux producteurs pendant toute l'année, en fonction de l'offre et de la demande. On aurait pu utiliser ce système pour constituer des trains entiers et pour modifier le contingentement, maintenant tellement important pour les agriculteurs de l'Ouest.

La Commission du blé et ses conseillers ont étudié ce plan et ont proposé un système de marchés garantis. Le système n'ayant pas été accepté par les agriculteurs de l'Ouest, il a été abandonné.

Toutefois, je pense que l'on prépare un plan similaire, voire supérieur. La Commission du blé offre actuellement des contrats aux agriculteurs de l'Ouest qui produisent de l'orge et de l'avoine pour les animaux, de qualités nº 1 et nº 2, parce qu'en 1984 la récolte d'orge n'avait pas été bonne et que l'on s'inquiètait, dans les Prairies, de ne pas pouvoir fournir les marchés à l'exportation que la Commission avait décrochés. Parce que nous craignions de ne pas avoir une production suffisante, nous avons perdu quelques ventes en début de saison.

En juin 1985, la Commission n'avait pas imposé de contingentement et elle s'est trouvée avec une grande quantité d'orge. Vers la fin de l'année elle n'arrivait plus à faire suffisamment de ventes pour écouler les grandes quantités d'orge stockées par les agriculteurs qui espéraient recevoir un meilleur prix. Si la Commission avait été avisée plus tôt des quantités disponibles, elle aurait pu trouver des marchés à l'exportation et obtenir de meilleurs prix. Il y a le problème de la transmission des renseignements, sur les stocks des agriculteurs, aux syndicats du blé puis à la Commission canadienne du blé, pour qu'elle puisse vendre ce qu'elle sait être disponible. C'est pour cette raison que, cette année, la Commission essaie de signer des contrats pour l'orge en début de saison, afin de connaître la superficie cultivée et de prévoir ses exportations.

Je pense qu'il est important d'expliquer ce programme, pour apaiser certaines des craintes. Par exemple, si un agriculteur n'a pas de contrat, devra-t-il attendre que l'orge sous contrat soit vendue avant que l'on passe aux contingents et devra-t-il attendre pour livrer son grain que toute l'orge des contrats soit livrée? Non seulement ce n'est pas le cas, mais c'est même l'inverse. La Commission, sachant qu'elle dispose de l'orge sous contrat, pourrait accepter d'abord les contingents, de façon à obtenir très tôt les nouveaux approvisionnements et à mieux déterminer la quantité qui existe dans les Prairies, afin de planifier ses ventes à l'étranger.

Les éleveurs craignent également que si un trop grand nombre de producteurs signent des contrats, ils pourront faire augmenter le prix des céréales ne relevant pas de la Commission. Je ne crois pas que cela se produise. Je suis persuadé que si la Commission canadienne du blé est au courant de la situation, elle abaissera la quantité de boisseaux vendus en vertu d'un contrat afin de s'assurer que des approvisionnements suffisants seront disponibles sur le marché intérieur. Il n'est pas nécessaire de signer un contrat pour profiter des possibilités de livraison. La liberté règne encore dans le réseau et j'espère qu'elle persistera.

A titre d'exemple, permettez-moi de parler de l'avoine. Bien qu'il y ait moins de débouchés pour l'avoine de provende, c'est encore une récolte importante dans le nord des trois provinces des Prairies. Beaucoup de producteurs ont demandé l'autorisation de vendre plus d'avoine, notamment de l'avoine nettoyée deux fois pour les marchés de chevaux de race dans l'ouest des États-Unis. Ils soutiennent facilement la concurrence de l'avoine en provenance du Minnesota. Nous avons la possibilité de vendre cette avoine en Californie à un prix inférieur à celui

de nos concurrents, mais ces producteurs éprouvent de la difficulté à obtenir des permis de la Commission canadienne du blé pour livrer leurs céréales sur ces marchés. De fait, ils ont constaté que c'était impossible dans certains cas.

Nous pourrions cultiver de l'avoine alimentaire, mais on s'adonne fort peu à cette culture dans l'ouest du Canada. De fait, nous importons une quantité importante de ce produit à l'heure actuelle. Certains entrepreneurs dans l'ouest du Canada seraient disposés à se lancer dans la culture de cette céréale qui serait vendue au Canada ainsi qu'aux États-Unis. Toutefois, ils éprouvent de la difficulté à obtenir des permis de la Commission canadienne du blé.

Il serait opportun, je crois, que la Commission canadienne du blé se montre plus généreuse envers les particuliers qui peuvent trouver des débouchés aux États-Unis, et leur accorde des permis pour voir s'ils réussiront. A mon avis, cette initiative sera couronnée de succès et la Commission canadienne du blé devrait en profiter pour se montrer plus indulgente et généreuse en offrant des permis aux agriculteurs et propriétaires de petites entreprises qui de leur propre initiative peuvent trouver des débouchés pour leur avoine à l'étranger. Il serait souhaitable que la Commission canadienne du blé se penche sur la question.

Cela favoriserait ainsi les cultures et la commercialisation de plantes spéciales. Les Prairies ont accompli un excellent travail en diversifiant leurs cultures et en offrant des denrées comme le canola provenant du colza mis au point grâce à la recherche et en trouvant d'excellents débouchés grâce au régime établi pour les récoltes spéciales. De nombreux producteurs cultivent maintenant les lentilles, les graines pour les oiseaux et les canaris. A mon avis, l'expansion rapide dans le secteur horticole assurera un magnifique avenir pour nos agriculteurs canadiens. J'espère que notre régime de commercialisation sera souple pour assurer que les agriculteurs profitent de toutes les occasions propices à l'écoulement de leurs produits.

J'appuie les modifications à la Loi sur les paiements anticipés pour le grain des Prairies. Nous devrions adopter le projet de loi dès que nous avions entendu l'opinion de députés, car ces modifications seront bénéfiques pour beaucoup d'agriculteurs des Prairies.

M. le vice-président: Questions ou observations? Débat.

• (1220)

M. Bill Gottselig (Moose Jaw): Monsieur le Président, je me réjouis de pouvoir prendre la parole aujourd'hui au sujet des modifications proposées à la Loi sur les paiements anticipés pour le grain des Prairies. Ces modifications démontrent bien l'intérêt que notre gouvernement ne cesse de porter à l'agriculture. En nous élisant en septembre 1984 les Canadiens nous ont confié un mandat de réforme. En révisant la Loi sur les paiements anticipés pour le grain des Prairies, notre gouvernement manifeste une fois de plus son souci d'agir dans les meilleurs intérêts des agriculteurs de l'Ouest en particulier. Les modifications que nous apportons à la loi démontrent que nous prenons nos responsabilités au sérieux. Je félicite les députés, notamment ceux de ce côté-ci de la Chambre, des idées qu'ils ont exposées. Cela témoigne du sérieux que nous attachons à nos responsabilités. Cela illustre bien l'intérêt que nous vouons au bien-être économique de nos producteurs agricoles en général. Nous reconnaissons ainsi la grande place qu'occupe l'agriculture dans notre pays.

Les Canadiens dépensent plus de 40 milliards de dollars par année pour leur alimentation—un montant énorme. Il faut remercier nos agriculteurs de l'efficacité avec laquelle ils produisent ces aliments à très bas prix. Nous ne reconnaissons pas toujours le rôle joué par les agriculteurs quand nous ouvrons la porte du réfrigérateur pour y prendre du lait ou du fromage ou quand nous posons la viande sur la table. J'aimerais rendre hommage aux producteurs agricoles qui ont parfois à affronter l'adversité mais n'en travaillent pas moins efficacement. Ils montrent qu'ils peuvent soutenir la concurrence avec n'importe qui dans le monde quand il s'agit de produire avec efficacité.

Dans l'agriculture des Prairies, 41 p. 100 de nos recettes proviennent des ventes de blé. Le blé est roi en Saskatchewan, en particulier dans la région que je représente. Mais il y a beaucoup de problèmes qui existent au-delà de nos frontières, et que certains députés ont exposés en détail. Nos ventes se font en majeure partie à l'exportation. Plus de 80 p. 100 de notre production doit être exporté sur les marchés mondiaux, marchés actuellement encombrés où les greniers sont pleins à craquer. Beaucoup de pays qui avaient l'habitude d'importer notre blé sont eux-mêmes devenus exportateurs.

La région que j'ai honneur de représenter s'enorgueillit de posséder des terres agricoles qui figurent parmi les meilleures du monde. Je suis persuadé que tous ont entendu parler des magnifiques plaines de Regina. C'est une région de sols unis, fertiles et très productifs, exploitée par des gens qui n'ont rien à apprendre de qui que ce soit au monde. Ma circonscription monopolise presque toute l'irrigation de la Saskatchewan, ce qui nous permet de produire un large éventail de spécialités, de façon aussi efficace sinon plus que n'importe où ailleurs dans le monde.

Les céréaliculteurs du Canada sont coincés dans l'étau des prix et des coûts, à cause principalement de la guerre que se livrent le Marché commun européen et les États-Unis. Il faut aider ces agriculteurs. Nous n'avons pas le choix.

Au cours des dernières vacances et pendant la récente campagne électorale en Saskatchewan, je me suis entretenu avec beaucoup de mes mandants. L'électorat de la Saskatchewan sait reconnaître l'appui reçu du gouvernement provincial de M. Devine. Elle a entériné la gestion du gouvernement provincial en le reconduisant. Le paiement d'appoint qui a d'abord été annoncé par le gouvernement fédéral dans le discours du trône et qui a été mentionné ultérieurement par le premier ministre (M. Mulroney) à la Chambre, ainsi que par le ministre de l'Agriculture (M. Wise), c'est la reconnaissance par l'État fédéral de la nécessité de venir en aide à nos agriculteurs. Mes mandants ont déclaré qu'ils savaient gré de cette décision. Ils savent également gré au gouvernement de la priorité qu'il accorde à l'agriculture. Pour dire les choses crûment, il y va de la survie de nos producteurs. Avec les autres changements qui ont été apportés au programme, le paiement d'appoint va atténuer leurs difficultés.

J'aimerais mentionner certains de ces changements, à commencer par l'abolition de l'impôt sur les gains en capital réalisés à la vente de terres agricoles. C'était une mesure très positive, qui a été bien reçue de la collectivité agricole. Le programme d'aide en cas de sécheresse en vertu duquel des paiements ont été versés aux éleveurs de bétail et aux producteurs de grain à la suite de sécheresses successives dans l'Ouest du pays, a été également bien accueilli. Le gouvernement a modifié la Loi de stabilisation concernant le grain de l'Ouest, afin de permettre des paiements provisoires, ce que nous réclamions depuis quelque temps déjà. Les rabais de taxe sur les carburants, les hypothèques à risques partagés et les hypothèques basées sur les prix des produits agricoles ne sont que quelques-unes des modifications que notre gouvernement a apportées. Elles ont été fort bien accueillies par les producteurs agricoles.

Il y a quand même des signes encourageants dans le domaine agricole. Nous réalisons des progrès, puisque les programmes de subventions aux produits agricoles commencent à être discutés sur la scène internationale. Ce fut notamment le cas lors du récent sommet de Tokyo. On discutera de cette question lors de la prochaine ronde de négociations du GATT. Notre gouvernement prend des mesures importantes, afin que ces problèmes de subventions soient débattus lors de réunions internationales et qu'on puisse y trouver des solutions.

Selon moi, une plus grande diversification s'impose dans les Prairies. Le récent arrêt de travail à Thunder Bay est un excellent exemple de la vulnérabilité de notre système de commercialisation et de manutention du grain. Au moment de cet arrêt de travail, on a déployé d'énormes efforts, afin de nettoyer le grain et de l'acheminer par train-bloc. On pourrait améliorer encore davantage cette notion. Des usines de nettoyage devraient être implantées dans les Prairies, là où le grain est cultivé. Les criblures pourraient être utilisées comme fourrage pour le bétail. Le grain serait expédié par trains-blocs et chargé directement sur les navires. On éliminerait ainsi les frais de nettoyage et de manutention aux terminaux. Cela créerait beaucoup d'emplois dans les Prairies où l'on peut compter sur une source constante de travailleurs fiables. On encouragerait également ainsi certaines des nouvelles méthodes novatrices qui deviendront nécessaires en agriculture dès les années 1990 et au-delà.

Je voudrais maintenant m'attarder sur les modifications apportées à la Loi sur les paiements anticipés sur le grain des Prairies. Chose certaine, des points très valables ont été soulevés ce matin. Je suis assurément d'accord pour que le locateur ne soit plus tenu de signer l'avance en espèces pour le producteur. Je m'occupe de plusieurs exploitations agricoles pour le compte de propriétaires canadiens résidents et non-résidents et étant donné la qualité du service postal à l'heure actuelle, les demandes de paiements anticipés prennent beaucoup de temps à être renvoyées, surtout dans le cas des propriétaires américains. Or, la plupart du temps, les agriculteurs comptent sur cette avance pour payer leurs factures quotidiennes. Très souvent, à l'automne, ils ont de gros versements à faire à la Société du crédit agricole et les paiements anticipés sans intérêt les aident à surmonter leurs difficultés financières.

Une autre excellente modification a trait à la façon de calculer les paiements anticipés en tenant compte du nombre de tonnes de grain prescrit par acre de contingentement. Dans le passé, les producteurs qui obtenaient d'excellentes récoltes ne pouvaient pas en bénéficier pleinement. Aux termes de la nouvelle modification, le paiement anticipé sera calculé en fonction du volume de grain que le producteur a en entrepôt. Les producteurs de ma région qui irriguent leurs terres pour obtenir de meilleures récoltes de grain vont certainement bénéficier de cette modalité.

• (1230)

Nous avons été aux prises avec le problème des taux d'intérêt élevés au début de la décennie. Quand les taux baissaient, les agriculteurs devaient continuer de payer des intérêts très élevés, y compris ceux qui étaient visés par la Loi sur les paiements anticipés pour le grain des Prairies. Les taux d'intérêt sur les comptes en souffrance étaient fixes dès le début de la campagne agricole et ne changeaient pas avant que le compte soit réglé. Cela va changer avec le projet de loi, car les taux d'intérêt sur les comptes en souffrance vont suivre les fluctuations du marché.

Ces modifications vont nous donner plus de souplesse pour traiter avec ceux qui manquent à leurs engagements. La Commission va avoir plus de latitude dans ses transactions avec les producteurs capables de prouver que, à cause de circonstances extraordinaires, ils n'ont pas été en mesure de respecter les engagements prescrits par la loi. Comme d'autres députés, j'en suis certain, j'ai déjà entendu dire que la maladie, un accident ou un incident quelconque peut empêcher un agriculteur de livrer son grain à temps.

Chaque année, plusieurs règlements de nature courante ou administrative sont modifiés par décret du conseil. Le gouvernement étant d'avis que cette méthode prend trop de temps et entraîne des chinoiseries administratives, il a décidé de supprimer ces exigences de la loi. Comme le projet de loi en fait état, l'approbation de la formule de demande ne relèvera plus du conseil des ministres, mais plutôt de la Commission canadienne du blé. Il ne sera plus nécessaire de fixer le taux de paiement anticipé par décret du conseil. Ce taux est déjà fixé par la Commission du blé et le versement initial est lui aussi déjà fixé par décret du conseil. La méthode employée à l'heure actuelle est inutilement compliquée et trop lente.

En présentant ces modifications, le gouvernement vient encore une fois de faire la preuve de son engagement à procéder à une réforme et de l'intérêt qu'il porte aux agriculteurs. J'exhorte vivement tous les députés à souscrire à ces modifications et à adopter rapidement le projet de loi C-12.

M. Wilson (Swift Current—Maple Creek): Monsieur le Président, je félicite mon collègue, le député de Moose Jaw (M. Gottselig), d'avoir participé à ce débat. Je sais qu'il représente un grand secteur de production céréalière dans le centre-sud de la Saskatchewan et qu'il s'adonne lui-même à la céréaliculture. Il approuve très certainement le ferme engagement que nous avons pris dans le discours du trône à l'égard des céréaliers canadiens et surtout la déclaration du gouvernement de ne ménager aucun effort pour venir en aide aux agriculteurs et de collaborer avec les gouvernements provinciaux et la collectivité agricole à la mise au point d'un système permettant de faire bénéficier nos céréaliers d'environ un milliard de dollars en subventions.

Compte tenu de son expérience dans le domaine et de ses origines agricoles, le député voudrait-il bien nous donner son point de vue sur la meilleure façon de distribuer ce milliard aux céréaliers.

M. Gottselig: Monsieur le Président, je remercie le député de Swift Current—Maple Creek (M. Wilson) de ses propos bienveillants à mon égard. Le principal reproche que je fais à cette déclaration concernant le paiement d'appoint est la façon dont on s'y est pris pour la faire. D'abord, on en a fait part dans le discours du trône où il était dit que nous ne ménagerions aucun effort pour venir en aide aux producteurs agricoles. Ensuite, le premier ministre en a parlé à la Chambre. Le ministre de l'Agriculture a déclaré qu'il entamerait des pourparlers avec les gouvernements provinciaux au niveau des sous-ministres. Mais sans doute le plus important dans tout cela, c'est le fait que nous solliciterions la participation des associations de producteurs agricoles.

Il est arrivé trop souvent dans le passé que des programmes soient annoncés à partir de cette grande tour d'ivoire sans que le moindre souci ne soit manifesté pour les personnes visées par ces programmes. Les associations de producteurs qui représentent la base peuvent désormais prendre part à ces discussions. Cela assurera un lien direct avec les producteurs et nous permettra d'adapter les modalités d'exécution du programme à leurs décisions. Il me semble essentiel que les producteurs définissent eux-mêmes ces modalités.

M. Gauthier: Monsieur le Président, étant donné que nous avons entendu dix orateurs à l'étape de la deuxième lecture de ce projet de loi et que nous savons tous que les agriculteurs s'attendent à ce qu'il soit adopté, le député consentirait-il à ce que le débat soit interrompu et à ce que l'on procède au vote?

M. Gottselig: Monsieur le Président, comme l'a mentionné mon collègue le député de Swift Current—Maple Creek, je suis ici pour représenter mes électeurs, il me semble. Ils veulent connaître notre position sur cette question. Je n'ai pas l'impression d'entraver la bonne marche de la Chambre en exprimant mon opinion au nom de mes électeurs.

M. Gauthier: Monsieur le Président, je ne contestais pas le droit du député de s'exprimer à la Chambre. Je dis simplement que le principe du projet de loi doit faire l'objet du débat en deuxième lecture. Or nous savons tous qu'il s'agit d'un bon projet de loi en principe et qu'il doit être adopté rapidement. Pourquoi les ministériels y font-ils obstruction?

M. Gottselig: Monsieur le Président, je ne pense pas qu'en exprimant mon opinion au nom de mes électeurs, je fasse l'obstruction systématique. Le député peut bien y voir ce qu'il veut. L'obstruction systématique est une tactique à laquelle son parti recourt souvent, comme chacun le sait. Je ne crois pas que nous faisons de l'obstruction dans le cas de ce projet de loi.

M. Riis: Monsieur le Président, les partis font de l'obstruction lorsqu'ils tentent d'empêcher l'adoption d'un projet de loi. Si le député prend à coeur les intérêts de ses électeurs, il ferait bien de prendre immédiatement des mesures qui permettront aux agriculteurs de recevoir les paiements dans les meilleurs délais au lieu d'étirer le débat à n'en plus finir.

Ce n'est pas que le débat soit dénué d'intérêt. Il est intéressant et utile. On nous fait part des problèmes auxquels se heurtent les diverses régions du pays et c'est une bonne chose. Cependant, nous tenons beaucoup à aider les agriculteurs et à leur donner de l'argent.

Les députés disent qu'ils veulent représenter leurs électeurs. Croyez-moi, ces derniers aimeraient être représentés par des députés qui prennent des mesures pour leur procurer des fonds aussi vite que possible.

M. Mayer: Monsieur le Président, pour tirer les choses au clair, le leader du NPD à la Chambre sait que les agriculteurs reçoivent actuellement de l'argent aux termes de la Loi sur les paiements anticipés pour le grain des Prairies. Ce projet de loi ne vise ni à augmenter ni à diminuer la somme qu'ils recevront.

En juin dernier, nous avons beaucoup apprécié la position prise par le parti néo-démocrate. Les députés néo-démocrates voulaient adopter ce projet de loi à ce moment-là et si nous l'avions fait alors, toutes les modifications proposées seraient entrées en vigueur au début de la nouvelle campagne agricole qui a commencé le 1er août. Malheureusement, l'opposition officielle a empêché son adoption.

La Chambre a examiné ce projet de loi ce matin pendant une heure et demie et pour la même durée la semaine dernière. En tout, elle en a été saisie pendant trois heures. Cette mesure législative concerne la collectivité agricole. Un grand nombre de députés représentent directement des agriculteurs, ce qui leur permet d'intervenir à la Chambre pour parler des questions agricoles. Trois heures pour discuter d'un projet de loi qui concerne l'agriculture, c'est peu.

Nous apprécions la position prise par les députés du Nouveau parti démocratique. Si leur point de vue avait prévalu, ce projet de loi aurait été adopté en juin dernier. A notre avis, trois heures de discussion sur une importante mesure législative ne risquent en aucun cas d'en retarder l'adoption.

M. Riis: Monsieur le Président, pour dissiper toute confusion possible, le ministre responsable de la Commission canadienne du blé a signalé que des membres de son parti se préoccupaient de l'agriculture et de leurs électeurs et que, par conséquent, ils désiraient faire certaines remarques à propos de ce projet de loi. Je tiens à préciser que nous sommes nombreux, chez les néo-démocrates, à représenter des collectivités agricoles. Comme nous l'avions décidé au début, il serait dans l'intérêt supérieur des agriculteurs d'accélérer l'étude de ce projet de loi. Je me souviens qu'on nous l'a même demandé. Pour être coopératifs et pour hâter le plus possible l'étude et l'adoption de cette mesure, la plupart de nos députés qui représentent des collectivités agricoles ont décidé d'intervenir au moment opportun et non au cours du débat sur le principe du projet de loi.

• (1240)

J'ai suivi attentivement le débat ce matin. Franchement, nous débordons le cadre du débat sur le principe du projet de loi. Les néo-démocrates pensent qu'il faut renvoyer le projet de loi au comité où nous pourrons l'examiner en détail, quitte à nous rattraper lors du débat en troisième lecture. Encore une fois, je presse le gouvernement de faire adopter le projet de loi avec diligence, comme il nous en a priés dès le début.

M. Gottselig: Je voudrais placer mon mot. J'ai le privilège de siéger à la Chambre depuis novembre 1984. Mes jours de présence obligatoire sont souvent tombés des jours réservés à l'opposition. Si le Nouveau parti démocratique s'était montré, ces jours-là aussi soucieux du retard dans les travaux de la Chambre qu'aujourd'hui, nous aurions fait beaucoup plus de progrès.

M. le vice-président: Poursuivons le débat.

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, la Chambre a suffisamment débattu le projet de loi C-12. Sachant que les agriculteurs attendent son adoption, je propose, avec l'appui de la députée de Mount Royal (Mme Finestone):

Que la question soit maintenant mise aux voix.

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, je trouve le procédé tout à fait extraordinaire. Hier, un député néo-démocrate a pris la parole pour morigéner le Président qui lui refusait le privilège de débattre une affaire qu'il estimait extrêmement importante. Comme l'a signalé le ministre d'État chargé de la Commission canadienne du blé (M. Mayer), ce projet de loi revêt pour la communauté agricole beaucoup d'importance. Notre parti compte beaucoup de députés représentant des circonscriptions rurales. Un grand nombre d'entre eux tiennent à se prononcer non seulement pour appuyer le projet de loi mais pour exposer à la Chambre et aux Canadiens les réalisations extraordinaires de notre gouvernement dans le domaine de l'agriculture.

Des voix: Bravo!

M. Mazankowski: Si le NPD ne compte pas suffisamment de députés représentant le monde agricole pour présenter son point de vue, je n'y puis rien. Je n'y suis pour rien s'il ne s'intéresse pas à l'agriculture. Je n'y puis rien s'il est disparu de la carte de la Saskatchewan à cause de son attitude dédaigneuse pour l'agriculture de l'Ouest du Canada, et notamment celle de la Saskatchewan.

Mme Mitchell: Examinons donc un peu les derniers sondages, voulez-vous?

M. Mazankowski: Je suis content que le député de Yorkton—Melville (M. Nystrom) soit de retour, car il a été littéralement lessivé.

Mme Mitchell: Parlez-nous donc des résultats des sondages.

M. Mazankowski: Il a perdu.

M. Mayer: Il a été passé au bleu.

M. Mazankowski: Tout à fait. On me dit qu'il a perdu tous les sièges provinciaux dans cette circonscription fédérale. De tout temps, cette circonscription était acquise au Nouveau parti démocratique. Je constate que leur présence, à lui et à son chef, n'ont guère arrangé les choses. Je crois savoir qu'ils ont promené leur chef en Saskatchewan pendant une journée et demie avant de le mettre au rancart, car ils se sentaient en état de perdition. Malheureusement, cette journée et demie peut avoir fait la différence.

Mme Mitchell: Au niveau fédéral, c'est vous qui êtes en perdition. Qu'est-ce qui vous arrive dans les sondages?

M. Mazankowski: Au niveau fédéral? Nous avons gagné à Pembina et en Saskatchewan, et le NPD perd en Colombie-Britannique. Un de ces jours, ce parti devra remettre son ouvrage sur le métier, quand il aura constaté que sa politique en matière de commerce extérieur, de création d'emplois et de relance économique est mauvaise.

Mme Mitchell: Ce n'est pas ce que disent les sondages.

M. Mazankowski: Ce n'est pas avec des sondages qu'on gagne des élections, et vous le savez. Les sondages se trompent, foi de Polonais. Non seulement je mérite bien mon nom de Frank, mais je suis aussi Polonais.

M. Mayer: C'est avec des Polonais comme vous qu'on gagne des élections.

M. Mazankowski: Le NPD fait fausse route au sujet des taux d'intérêt et de la relance économique. Pour la première fois en huit ans, les principaux indicateurs économiques sont en deçà des deux chiffres. Les Canadiens de tout le pays savent que les choses ont beaucoup changé et que des progrès ont été accomplis, notamment dans le secteur agricole, sur le plan intérieur comme sur la scène internationale. Le ministre d'État chargé de la Commission canadienne du blé et le ministre de l'Agriculture (M. Wise) ont grandement contribué à promouvoir l'agriculture sur la scène internationale. Je tiens à les en féliciter.

Des voix: Bravo!

M. Mazankowski: Au moment même où nos collègues veulent prendre la parole pour appuyer ces deux excellents ministres très compétents qui se sont distingués de la façon la plus exemplaire, et veulent défendre les intérêts des agriculteurs canadiens, ils ne devraient pas être privés de ce privilège à cause d'une manoeuvre idiote de l'opposition officielle.

Des voix: Bravo!

M. Mazankowski: Y a-t-il un agriculteur parmi eux? Non. Ma foi, ils s'en moquent bien. J'ignore s'il y a un agriculteur au sein du caucus néo-démocrate.

Une voix: Il y en a un.

M. Mazankowski: Un. Eh bien, cela veut tout dire. Nous comptons dans nos rangs beaucoup d'agriculteurs et de députés qui s'intéressent au sort de la collectivité agricole. Nous devons avoir l'occasion de débattre la question. Je sais que les bonnes nouvelles sont très difficiles à avaler pour les gens d'en face. Il est bien évident que c'est pour cela qu'ils essaient d'interrompre le débat.

Nous allons rejeter cette motion, monsieur le Président, parce qu'il y a encore des députés parmi nous qui souhaitent prendre la parole . . .

M. Riis: Cela va faire bon effet dans les sondages.

M. Mazankowski: . . . si on leur permet de prendre la parole au sujet de cette motion et de dire ce qu'ils voulaient dire au départ, nous autoriserons alors la tenue d'un vote. Mais certains d'entre nous veulent prendre la parole et ce n'est pas l'opposition officielle ni le NPD qui vont les priver de leur droit de parler et de leur droit de se faire entendre au nom des agriculteurs du Canada et de tous les Canadiens. L'agriculture est un secteur important. Sa situation est désespérée. Il éprouve de graves difficultés. Un débat de ce genre doit avoir lieu dans cette enceinte. C'est ce que nous tentons d'obtenir.

M. le vice-président: Questions et observations.

M. Riis: Je n'ai ni question ni commentaire. Ce que j'ai à dire au leader du gouvernement à la Chambre, c'est qu'en fait, les agriculteurs canadiens ne veulent pas entendre de beaux discours. Ils attendent du concret. Nous avons réclamé que la Chambre agisse et que l'on cesse d'infliger aux agriculteurs des heures et des heures de discours de la part des Conservateurs qui font de l'obstruction au projet de loi à l'étude destiné à leur venir en aide. Nous disons faisons avancer les travaux et occupons-nous de ce projet de loi le plus rapidement possible. Je ne peux pas croire que le vice-premier ministre (M. Mazankowski) a pris la parole pour déclarer qu'il voulait prolonger le débat sur le projet de loi. Il se prépare à voter contre la mise aux voix du projet de loi.

M. Mazankowski: Vous tentez de restreindre la liberté de parole.

M. Riis: Je veux déclarer très clairement que nous nous inquiétons beaucoup de la situation des exploitations agricoles familiales. D'un bout à l'autre du Canada, nous voyons des entreprises familiales remplacées par des entreprises agro-commerciales et de grandes entreprises agricoles. Nous avons aujourd'hui la chance d'agir et de faire ce que nous pouvons ici, à la Chambre des communes, pour contrer cette tendance. Il n'y a pas si longtemps, le ministre d'État chargé de la Commission canadienne du blé (M. Mayer) nous demandait de faire tout ce que nous pouvions pour l'aider. Qu'est-ce que le ministre nous a demandé de faire?

• (1250)

M. Mazankowski: Vous ne savez pas de quoi vous parlez.

M. Riis: Le leader du gouvernement à la Chambre devrait écouter attentivement pour comprendre comment les choses fonctionnent ici.

M. Mazankowski: J'écoute.

M. Riis: On a demandé aux partis d'opposition d'adopter le projet de loi le plus rapidement possible. On nous a demandé si nous étions prêts à collaborer avec le gouvernement. Nous avons alors répondu: «Et comment que nous allons collaborer!» Nous avons aussi déclaré que si le projet de loi aidait les agriculteurs canadiens et assurait un soutien aux exploitations agricoles familiales, nous l'appuierions et ferions tout ce que nous pouvions. En fait, nous avons affirmé que nous l'adopterions en limitant au strict minimum le nombre d'interventions. Le leader parlementaire du gouvernement peut bien rire, puisqu'il n'occupait pas cette fonction à l'époque.

M. Mazankowski: C'est vous qui m'amusez.

M. Riis: Le gouvernement nous a demandé de collaborer, et nous avons accepté. Nous tenons à venir en aide aux petits exploitants et aux producteurs de céréales. Puisque nous étions pressés d'adopter cette mesure en juin, nous devrions l'être d'autant plus aujourd'hui. Voilà pourquoi nous avons proposé de renvoyer le projet de loi au comité, qui l'étudierait sans tarder et nous le renverrait pour la troisième lecture, après quoi nous passerions aux autres affaires du pays.

Le vice-premier ministre connaît sans doute les résultats des sondages nationaux publiés aujourd'hui. Les Canadiens n'ont plus confiance dans le gouvernement. Ils ont perdu confiance dans le leadership du premier ministre (M. Mulroney). Ils ne font plus confiance au parti progressiste conservateur. Bien franchement, il n'y a pas une région du Canada où les conservateurs jouissent de l'appui de la majorité des gens. Je suis déconcerté de savoir que le vice-premier ministre et leader parlementaire du gouvernement ait osé dire, de son siège, aujourd'hui: «Nous allons freiner l'étude du projet de loi».

M. Mazankowski: Ce n'est pas du tout ce que j'ai dit.

M. Riis: Il a effectivement parlé de ralentir le mouvement, pour que le débat se poursuive mais qu'on ne passe pas aux actes. Or, les députés des deux partis d'opposition veulent agir. Nous voulons que ce projet de loi soit adopté dans les plus brefs délais.

M. McDermid: Quelle imposteur!

M. Riis: Le député devrait peser ses mots. Son langage ne me semble pas parlementaire. Il aura sans doute l'occasion de faire son discours, puisqu'ils semblent vouloir prolonger le débat sur cette motion.

Je signale au vice-premier ministre et au ministre d'État chargé de la Commission canadienne du blé que s'il était tellement nécessaire d'adopter rapidement la mesure en juin, nous sommes sûrement d'autant plus pressés aujourd'hui. Nous voulons collaborer, afin de passer aux autres travaux de la Chambre. D'autres projets de loi nous attendent et doivent être adoptés.

Pourquoi les ministériels tiennent-ils à faire de l'obstruction et à prolonger indûment le débat . . .

M. le vice-président: A l'ordre, s'il vous plaît. Le député voudrait-il terminer?

M. Riis: Monsieur le Président, j'ai oublié que nous en étions aux observations. Je croyais que le débat se poursuivait. Dans ce cas, je vais poser une question toute simple au leader parlementaire du gouvernement. Le gouvernement peut compter sur la collaboration des partis de l'opposition pour accélérer l'étude de cette mesure. Compte tenu de tous les projets de loi en souffrance, de l'état de notre économie et de l'opinion que le gens ont du gouvernement d'après le sondage d'aujourd'hui, pourquoi ne s'empresse-t-il pas de collaborer avec les partis de l'opposition en acceptant de l'adopter maintenant et de la renvoyer au comité qui pourra l'étudier en profondeur alors qu'à cette étape-ci, on se contente d'en examiner les principes seulement?

M. Mazankowski: Monsieur le Président, je suis fort aise de pouvoir répondre à cette question. Le leader du NPD à la Chambre a mis, en quelque sorte, un sourdine à ses envolées oratoires et à son émotion. S'il trouve que trois heures de débat, c'est trop pour étudier une mesure importante pour l'Ouest du Canada, surtout pour les producteurs céréaliers des Prairies . . .

Une voix: Deux heures.

M. Mazankowski: Est-ce bien deux heures? Quoi qu'il en soit, nous n'attachons pas la même importance au processus parlementaire lui et moi. La vérité, c'est que nous souhaitons renvoyer ce projet de loi au comité aujourd'hui. Je me réjouis de pouvoir compter sur l'opposition pour nous faciliter la tâche.

Je rappelle toutefois que le Parlement est une tribune publique. Je trouve que ce serait le dégrader que de refuser aux députés représentant des circonscriptions agricoles le droit de parler de cette mesure à cause des tactiques actuelles de l'opposition officielle et du NPD. C'est une insulte au Parlement. C'est un affront aux gens qui ont confié aux députés le soin de les représenter à la Chambre des communes. Nous ne faisons pas d'obstruction systématique. Nous nous contentons de donner aux députés qui veulent se faire entendre l'occasion de parler de ce projet de loi. J'espère que le député, qui semble faire preuve de bonne volonté, ne leur refusera pas cette occasion.

J'espère aussi que le député d'Ottawa—Vanier retirera sa motion, car je tiens à lui assurer qu'après quelques brefs discours, ce projet de loi sera renvoyé au comité.

Une voix: Non.

M. Mazankowski: L'expert en procédure parlementaire de cette rangée du fond dit non. Je crois que c'est elle qui lui a suggéré de le dire. Très bien, cela sera consigné au hansard. Le hansard montrera que le Nouveau parti démocratique et le parti libéral ont présenté ensemble une motion visant à mettre fin à un débat qui concerne la communauté agricole du Canada. Telle en est la substance.

M. Gauthier: Non, ce n'est pas le cas et vous le savez.

M. Mazankowski: C'est la façon dont elle sera interprétée. Le député veut refuser de donner aux députés de l'Ouest l'occasion de parler, et je le regrette beaucoup.

M. Gauthier: Monsieur le Président, nous convenons avec le gouvernement que le projet de loi est urgent et qu'il devrait être adopté rapidement. Si le gouvernement est disposé à le faire maintenant, nous l'accepterions et on pourrait passer au vote.

Qu'en pensent les ministériels? Veulent-ils qu'on dise qu'il est 1 heure? Si oui, je suis d'accord. Je dis cependant au ministre: «De grâce, ne votez pas contre votre propre projet de loi.» C'est ce qu'il est en train de faire.

M. Mazankowski: Monsieur le Président, je n'ai pas l'intention de voter contre mon projet de loi. Je suis bien résolu, au contraire, à voter contre la tactique ridicule de ce député. Qu'il sache que nous prolongerons le débat pour permettre à tous nos députés de parler, et que nous voterons ensuite. S'il était bien élevé, il retirerait la motion dans l'esprit de bonne volonté manifesté par le leader du Nouveau parti démocratique à la Chambre. Nous permettrons à nos députés qui n'ont pas eu l'occasion de parler de continuer à le faire, et nous voterons ensuite.

M. McKnight: Monsieur le Président, je veux seulement faire quelques brefs commentaires sur cette question. Vu le nombre de députés ministériels qui représentent la région concernée et vu les bons orateurs ministériels qui veulent annoncer de bonnes nouvelles à leurs électeurs et expliquer un projet de loi important pour les gens que je représente, je trouve étrange que le leader à la Chambre du Nouveau parti démocratique demande qu'elle est la différence entre juin et maintenant? Je ne devrais pas avoir à expliquer cela au député qui a des connaissances en agriculture. Il connaît le grand nombre d'agriculteurs qui sont représentés par son parti et le vote agricole massif que son parti a reçu en Saskatchewan, le 20 octobre dernier. Celui-ci a remporté deux sièges. La différence entre juin et maintenant s'appelle la campagne agricole. La campagne agricole se termine le 31 juillet. C'est pourquoi il était urgent d'adopter ce projet de loi en juin quand le parti libéral, qui forme l'opposition officielle, a refusé son consentement, pour que les agriculteurs puissent en profiter au cours de la campagne agricole qui débutait. La différence entre maintenant et juin dernier, c'est qu'entretemps il y a eu une campagne agricole.

Les agriculteurs du Canada connaissent bien les initiatives dont le député a parlé. Il y a notamment la suppression de la taxe sur l'essence, la suppression de la taxe sur le combustible diesel, l'élimination de l'impôt sur les gains en capital et les paiements provisoires de stabilisation pour le grain de l'Ouest. Je vois que vous me faites signe qu'il est presque 13 heures, monsieur le Président. J'aurais voulu parler aussi de l'indemnisation pour la sécheresse, les inondations et les pertes de bétail et des 300 000 $ consacrés au programme laitier. Je vois cependant que Votre Honneur est en train de se lever et je vais donc me rasseoir.

M. le vice-président: La période consacrée aux questions et aux observations est terminée.

Comme il est 13 heures, je quitte maintenant le fauteuil jusqu'à 14 heures.

(La séance est suspendue à 13 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

Article 21 du Règlement

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[*Traduction*]

LA COLLINE DU PARLEMENT

LA PRATIQUE CONSISTANT À LAISSER TOURNER LES MOTEURS DES VOITURES DES MINISTRES AU RALENTI—LES CONSÉQUENCES POUR L'ENVIRONNEMENT

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport): Monsieur le Président, en novembre dernier, la Chambre a adopté à l'unanimité une motion visant à mettre un terme à la pratique qui consiste à laisser tourner les moteurs automobiles au ralenti sur la colline, dans le but de protéger l'environnement. Pour ce faire, votre prédécesseur, monsieur le Président, avait fait mettre des panneaux demandant aux chauffeurs d'arrêter le moteur lorsqu'ils attendent. Malheureusement, les infractions sont quotidiennes. Les voitures des ministres et, surtout, la limousine et les voitures qui suivent celles du premier ministre (M. Mulroney) restent régulièrement au ralenti. Il est vrai que cela ne représente pas un grand nombre de voitures, mais l'attitude vis-à-vis de l'environnement acquiert une importance symbolique. Comment le citoyen moyen peut-il songer sérieusement à l'environnement si le premier ministre et son cabinet ne donnent pas l'exemple?

Je demande au premier ministre et à ses ministres de changer leur façon de faire, de respecter la volonté de la Chambre et de donner le bon exemple en faisant arrêter le moteur de leur voiture.

* * *

[*Français*]

L'INDUSTRIE

LES VINGT ANS DE LA SOCIÉTÉ DOMTAR À LEBEL-SUR-QUÉVILLON (QUÉ.)

M. Guy St-Julien (Abitibi): Monsieur le Président, surgie au coeur d'une forêt d'épinettes noires, à environ 80 kilomètres au nord de Senneterre, la Société Domtar à Lebel-sur-Quévillon fête cette année ses 20 ans. La Domtar a créé une vie municipale, scolaire, communautaire, un noyau humain peuplant un coin de terre que l'on croyait hostile à l'homme et prêt à transmettre toute la richesse de ses grands espaces.

L'usine produit de la pâte Kraft de résineux à raison de 800 tonnes par jour, ou 260,000 tonnes par année. L'usine offre de l'emploi à 605 travailleurs et verse annuellement 11 millions de dollars en salaires et avantages sociaux.

Monsieur le Président, pour la famille et les travailleurs, venir à Quévillon pour quelques années représentait une façon certaine d'amasser un pécule intéressant et finalement ils se sont attachés à ce coin de pays où régnait l'esprit de camaraderie et de fraternité.

Aujourd'hui, ils sont plus de 900 à l'emploi de la Domtar dans les divers départements et, cette année, une centaine d'entre eux fêtent leur vingt ans d'emploi.

Félicitations à ces travailleurs, à leurs épouses et à leurs enfants d'être présents dans ce pays qu'est l'Abitibi.

* * *

[*Traduction*]

LES DÉPUTÉS

LA DÉCLARATION FAITE PAR M. TAYLOR AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Monsieur le Président, les affronts inspirés de stéréotypes qui s'adressent à une minorité au Canada, qu'elle soit raciale, religieuse, ethnique, linguistique ou sexuelle blessent profondément tous les Canadiens qui se préoccupent d'égalité et de droits de la personne. De pareilles attaques sont particulièrement graves quand elles émanent d'un député. Les remarques que le député de Bow River (M. Taylor) a faites la semaine dernière au sujet des bûcherons...

M. le Président: A l'ordre. La présidence est intervenue au sujet des propos dont s'offusque le député. La présidence l'ayant fait en termes très clairs, cela doit rappeler au député qu'il ne convient pas, sous le couvert de l'article 21 du Règlement, d'adresser des remontrances à un député une fois que la présidence l'a fait. Je dis cela, étant tout à fait conscient que la présidence a déclaré sans ambages que cette question pouvait être abordée à la Chambre. Le député a soulevé la question de privilège hier. On a peut-être mal interprété ce que la présidence a dit. Elle a pris la question en délibéré et doit faire part de sa décision à la Chambre.

J'espère que tous les députés conviendront que la présidence a raison de juger qu'il est inopportun de profiter de l'article 21 du Règlement pour s'attaquer à un député que la présidence a déjà réprimandé.

Le député de Burnaby (M. Robinson) a soulevé hier la question de privilège et ses explications ont été entendues. En temps voulu, la présidence, après avoir donné un avis suffisant au député de Burnaby, rendra une décision sur la question qu'il a soulevée.

* * *

L'ÉNERGIE

LA DÉRÉGLEMENTATION DU GAZ NATUREL—L'IMPORTANCE DE L'ACCÈS AU MARCHÉ DES ÉTATS-UNIS

Mme Barbara Sparrow (Calgary-Sud): Monsieur le Président, je crois que la déréglementation entière du gaz naturel peut être complétée à la date prévue du 1er novembre 1986, et je tiens à féliciter les gouvernements et l'industrie pour l'ardeur avec laquelle ils s'y sont employés.

Il est à mon avis impérieux que cette déréglementation se traduise par le libre accès à tous les marchés, dont celui des États-Unis. Ce n'est que grâce au libre accès que le prix déréglementé reflétera la véritable valeur marchande et seul le libre accès permettra à l'industrie de mettre en valeur tout son potentiel.

• (1405)

J'inviterais les organismes gouvernementaux à revoir le critère d'exportation du gaz excédentaire et à le rajuster de sorte qu'il encourage la prospection, l'extraction et la production de gaz naturel. Des contrats à long terme répondront au besoin de sécurité de l'approvisionnement et garderont en Alberta les emplois dont nous avons tant besoin. Il faut appliquer avec souplesse le critère des prix outre-frontière afin de pouvoir surveiller la situation et n'intervenir que lorsque surgit un problème.

* * *

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

ON S'OPPOSE À UNE AUGMENTATION ÉVENTUELLE DU TARIF POSTAL

M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard—Anjou): Monsieur le Président, je voudrais lire à la Chambre une lettre que la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante a fait parvenir au ministre chargé de la Société canadienne des postes (M. Côté). Voici ce qu'on y dit:

Il est extrêmement affligeant de constater que la spécialité de la nouvelle session parlementaire est de propager des bruits et des insinuations. C'est dans cette ambiance que l'on prie maintenant les Canadiens d'invisager la perspective d'une nouvelle augmentation du tarif postal, que pour l'instant vous n'avez toujours par niée.

Le premier ministre et son gouvernement ont proclamé avec tambours et trompettes les valeurs du travail laborieux et de l'esprit d'initiative au fil du discours du trône et pendant la semaine de la petite et moyenne entreprise.

D'une part, le gouvernement félicite la petite entreprise canadienne d'avoir créé 70 p. 100 des emplois pendant son mandat, mais de l'autre, ne s'apprête-t-il pas à asséner un coup à l'entreprise indépendante en lui imposant un autre fardeau injuste?

[*Français*]

Ce n'est pas en appliquant une autre taxe postale que l'on arrivera à effacer le déficit de Postes Canada. Le temps est maintenant venu de démontrer la volonté, le courage et la vision qui s'imposent afin d'aborder les nombreux problèmes auxquels fait face cette société de la Couronne.

Soyez donc assuré que la Fédération canadienne des entreprises indépendantes s'opposera avec vigueur à toute hausse des tarifs postaux et s'unira à tous les Canadiens qui en ont assez de payer de plus en plus pour de moins en moins en ce qui concerne le service postal.

* * *

LE MULTICULTURALISME

LA PERFORMANCE DU GOUVERNEMENT ET LES PERSPECTIVES D'AVENIR

M. Geoff Scott (Hamilton—Wentworth): Monsieur le Président, j'ai de bonnes nouvelles et de mauvaises nouvelles concernant la politique de ce gouvernement sur le multiculturalisme.

Tout d'abord, les bonnes nouvelles. Le gouvernement, et tout particulièrement le premier ministre, s'est engagé à augmenter le nombre de nominations chez les groupes minoritaires pour faire partie des conseils et des commissions du gouvernement. Bien entendu, monsieur le Président, nous avons fait beaucoup de progrès depuis les deux dernières années. Ce gouvernement a fait plus de nominations parmi les divers groupes ethniques que l'ancienne administration.

Et maintenant, passons aux mauvaises nouvelles. Ce que nous avons fait n'est pas suffisant. Il faut faire davantage pour refléter la réalité ethnique et linguistique du Canada. Je fais pleinement confiance au Secrétaire d'État et ministre responsable du Multiculturalisme (M. Crombie) et nous sommes déterminés à atteindre notre but, c'est-à-dire la même égalité pour tous les Canadiens.

* * *

LA FISCALITÉ

LES SOCIÉTÉS NON IMPOSÉES

M. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville): Monsieur le Président, aujourd'hui, le gagnant des grands prix des sociétés non imposées est la société Sterling Trust.

Cette société n'a payé aucune taxe en 1985 et elle a joui de crédits d'impôt pour les années 1979, 1983 et 1984 sur des profits atteignant plus de 10 millions de dollars. Cela a été possible grâce à des restrictions d'impôt lucratives fournies par les mesures de l'ancien gouvernement libéral et par l'action du gouvernement conservateur.

* * *

LES DÉPENSES GOUVERNEMENTALES

LES DÉPENSES DE L'ANCIENNE ADMINISTRATION LIBÉRALE

M. Gabriel Fontaine (Lévis): Monsieur le Président, l'éditorial du journal *The Globe and Mail* de ce matin a pour titre: «La machine à argent».

Deux ans après la défaite du parti libéral, l'éditorialiste du quotidien *The Globe and Mail* mentionne qu'il faut se souvenir que ce gouvernement libéral a dépensé plus que tout autre gouvernement pour des raisons politiques et partisanes; se souvenir que ce gouvernement libéral a abusé du système; se souvenir que ce gouvernement n'a pas respecté les règles du Conseil du Trésor; se souvenir que le gouvernement a dépensé en cachette l'argent des Canadiens; se souvenir que sous le gouvernement libéral, le programme de création d'emplois a été administré pendant 20 mois seulement par des ministres et quelques députés, sans tenir compte d'aucun critère objectif d'admissibilité; se souvenir que ces dépenses exagérées, ils les ont faites pour des fins partisanes en empruntant.

Monsieur le Président, ce groupuscule de députés libéraux ici à la Chambre a participé et approuvé ces dépenses scandaleuses. Comme le dit le journal *The Globe and Mail*, «il faut se souvenir», monsieur le Président.

Article 21 du Règlement

• (1410)

[*Traduction*]

LA PAIX

LES QUESTIONS POSÉES PAR LES PARTICIPANTS À LA GRANDE TOURNÉE POUR LA PAIX

Mme Sheila Finestone (Mount Royal): Monsieur le Président, 20 représentants de divers pays qui effectuent la Grande tournée pour la paix se trouvaient ici aujourd'hui. Il est malheureux que ni le premier ministre (M. Mulroney) ni l'un des principaux ministres de son gouvernement n'ait trouvé le temps de les accueillir. Ce groupe rend visite aux chefs d'État de 14 régions du monde pour discuter de cinq questions avec les dirigeants mondiaux. Ses membres se sont déjà entretenus avec le premier ministre de l'Inde, M. Gandhi, le ministre des Affaires étrangères de l'Australie, M. Hayden, et le premier ministre de la Nouvelle-Zélande, M. David Lange. En décembre, ils seront reçus par les dirigeants de l'Union soviétique et ceux des États-Unis. Ils demandent une réponse écrite à cinq questions que j'aimerais que le gouvernement étudie, au moins, avant de décider comment y répondre.

Les cinq grandes questions du groupe sont les suivantes:

(1) Êtes-vous prêt à interdire aux forces défensives de votre pays de sortir de votre propre territoire si tous les autres pays membres de l'ONU font de même?

(2) Êtes-vous prêt à interdire les armes nucléaires et autres . . .

M. le Président: A l'ordre. Je regrette, mais la députée a épuisé son temps de parole.

* * *

QUESTIONS OUVRIÈRES

LE NORD DE L'ONTARIO—LA BAISSE DU TAUX DE CHÔMAGE

M. John A. MacDougall (Timiskaming): Monsieur le Président, des affirmations faites hier à la Chambre laissaient entendre qu'il ne s'était pas créé d'emplois dans le nord de l'Ontario depuis l'arrivée au pouvoir du gouvernement actuel. En 1980, le taux de chômage dans cette région était de 7,7 p. 100. En 1982, sous un gouvernement libéral, il avait atteint 13,5 p. 100. Le gouvernement conservateur a réagi. Il a créé plus de 29 000 emplois, ramenant ainsi le taux de chômage à 10 p. 100.

Ces deux dernières années, 19 000 emplois ont été créés dans la partie nord-est de l'Ontario, et 10 000 dans la partie nord-ouest. Il y a 7 000 chômeurs de moins dans le nord de la province, ce qui est un progrès remarquable.

La politique de création d'emplois du gouvernement réussit; il va continuer de mettre en oeuvre une politique et des programmes adaptés à chacune des régions du pays. Nos succès en matière de création d'emplois sont évidents. Les députés qui n'ont pas remué le petit doigt pendant que le gouvernement précédent faisait passer le taux de chômage dans le nord de l'Ontario de 7,7 à 13,5 p. 100 n'ont pas le droit de faire la leçon au gouvernement actuel en matière de création d'emplois.

M. le Président: Le temps de parole du député est écoulé.

LES RELATIONS OUVRIÈRES

LE PORT DE VANCOUVER—LA NOUVELLE DE LA RUPTURE DES NÉGOCIATIONS ENTRE LES EMPLOYEURS ET LE SYNDICAT

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Monsieur le Président, je viens d'apprendre que les employeurs du port de Vancouver ont annoncé que les négociations collectives avec le Syndicat des débardeurs étaient rompues. Je le regrette beaucoup, car il reste neuf jours avant l'expiration du sursis de trente jours que les parties s'étaient imposées pour poursuivre leurs négociations. Je crois aussi savoir que les syndiqués ne tiennent pas à débrayer et sont disposés à s'occuper de toutes les marchandises, y compris les céréales. Au nom des députés, je voudrais demander aux parties intéressées de faire l'impossible pour reprendre les négociations et cela, dans leur propre intérêt comme dans celui du Canada.

* * *

LES SOCIÉTÉS D'ÉTAT

LE RÉSULTAT DE LA VENTE DE HAVILLAND À BOEING

M. Bob Hicks (Scarborough-Est): Monsieur le Président, avez-vous remarqué que récemment, les partis d'opposition ont été particulièrement discrets sur la vente de de Havilland à Boeing? Savez-vous pourquoi? C'est qu'il s'agit de l'une des plus grandes réussites de la décennie. Aucun emploi n'a été perdu. En fait, on prévoit en créer de nouveaux. Et du côté des commandes? Elles ont augmenté en flèche. Voici ce qu'en disait le journal *The Citizen* de ce matin: «Le bruit des riveteuses, des presses mécaniques et des tours ne s'interrompt que rarement ces jours-ci à l'immense usine de *Havilland Aircraft of Canada Ltd.*, au nord-ouest de Toronto. On ne parvient pas à fabriquer les avions assez vite».

Je suis convaincu que tous les Canadiens et tous les députés à la Chambre reconnaîtront que la perspicacité et l'action sensée et opportune du gouvernement méritent d'être applaudies.

* * *

• (1415)

[*Français*]

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

LE SORT DES PRÉRETRAITÉS

M. Jean-Claude Malépart (Montréal—Sainte-Marie): Monsieur le Président, en fin de semaine, j'ai eu le plaisir d'aller dans la région de Québec rencontrer les gens de Lévis, de Québec-Est et ceux de Langelier. La population de Québec se demande comment il se fait que ce premier ministre (M. Mulroney) et ce gouvernement progressiste conservateur acceptent de gaspiller 41 millions de dollars de l'argent des contribuables et de transférer le pénitencier de Drummondville dans la circonscription du premier ministre. Ces gens-là veulent savoir comment il se fait que ce gouvernement n'a pas pris les 30 millions de dollars pour rembourser immédiatement les 50 000 préretraités au Canada qui sont pénalisés par le gaspillage de fonds du premier ministre et du gouvernement progressiste conservateur.

LA PETITE ET MOYENNE ENTREPRISE

LE SUCCÈS DES ENTREPRENEURS LEMAIRE DE DRUMMONDVILLE

M. Jean-Guy Guilbault (Drummond): Monsieur le Président, dans l'esprit de la semaine de la PME, j'aimerais rendre hommage à des entrepreneurs de Drummondville qui sont un exemple édifiant pour toutes les PME. Il s'agit des trois frères Lemaire, Bernard, Laurent et Alain de Papiers Cascades. Avec leur père Antonio et leur soeur Madeleine, ils développèrent un système de récupération de papier-rebus à Drummondville. Puis peu à peu, la compagnie fait de l'expansion pour devenir une multinationale. Les Cartonneries Cascades possèdent entre autres des usines au Québec, en Ontario, aux États-Unis, et trois usines en France.

Fondée en 1964, la Cascades regroupe maintenant en tout 25 entreprises et emploie 3 200 personnes, et affiche un chiffre d'affaires de 400 millions de dollars pour cette année. Les actions de ce groupe sont un des fleurons du Régime d'épargne-actions du Québec qui furent émises en novembre 1982 à 5 $ et qui dépassaient en juillet dernier le cap des 150 $. C'est aux Lemaire et à ce genre d'entrepreneurs qu'on doit l'expression de la garde montante du Québec, ceux qui s'emploient par leurs efforts et leur génie à bâtir une économie forte au Canada.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LE CONSEIL NATIONAL DE RECHERCHES

LES COMPRESSIONS BUDGÉTAIRES—ON DEMANDE AU PREMIER MINISTRE D'INTERVENIR

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. En sabrant dans des programmes d'une importance cruciale pour le Conseil national de recherches, le gouvernement trahit les promesses électorales du premier ministre, il trahit les jeunes et empêche notre pays de soutenir la concurrence internationale. Le premier ministre va-t-il annuler les coupes extrêmement dangereuses que son ministre des Sciences et de la Technologie a faites dans le budget du Conseil national de recherches et redonner à ce secteur l'importance prioritaire que son gouvernement devait lui accorder?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, le député n'ignore pas que, sous le gouvernement précédent, la contributation *per capita* à la recherche et au développement avait baissé au point de devenir, je crois, la plus faible de tous les pays de l'OCDE. Nous devions commencer à augmenter cette contribution par rapport à notre PNB vu l'importance d'améliorer notre compétitivité, sans parler des avantages évidents qui en découleront pour notre pays. Nous sommes déterminés à accroître le pourcentage de notre PNB que nous consacrons à la recherche et au développement. Telle est notre politique, nous sommes en train de la mettre en oeuvre et nous espérons qu'elle donnera de bons résultats.

[*Français*]

LE DEGRÉ DE PRIORITÉ ACCORDÉ À LA RECHERCHE

Le très hon. John N. Turner (chef de l'Opposition): Monsieur le Président, le premier ministre est inexact dans son résumé des faits. De toute façon, il s'est engagé personnellement pendant les élections pour accroître de 20 p. 100 le budget du Conseil national de recherches. Par contre, depuis son arrivée comme premier ministre, il a coupé à 120 millions de dollars le budget de ce Conseil. Pourquoi le premier ministre croit-il que dépenser un surplus de 41 millions de dollars pour la prison dans sa circonscription de Manicouagan était plus important comme priorité primordiale pour le pays que de concentrer ces 41 millions de dollars sur la recherche?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, le chef du parti libéral continue à s'acharner contre les gens de Port-Cartier. Hier, son député s'acharnait contre la population de Matane, ayant oublié la population pendant 15 ans, et il lie cela à la question de la recherche et du développement. Nous avons énoncé une politique claire qui favorise la recherche et le développement. Nous allons travailler de concert avec le secteur privé, les universités, les instituts de recherche et de développement et nous allons finir notre mandat en ayant majoré sensiblement, je pense, la contribution *per capita* en faveur de cette recherche si vitale au Canada. C'est une politique avant-gardiste, réaliste, qui reflète non seulement les besoins, mais les possibilités économiques du Canada.

• (1420)

[*Traduction*]

LES PROPOS ATTRIBUÉS À UN GAGNANT DU PRIX NOBEL

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, peut-être pourrais-je citer l'opinion d'une autorité dont le premier ministre reconnaîtra la compétence. Après avoir entendu parler des coupes opérées dans le budget du Conseil national de recherches, notre gagnant du prix Nobel, le docteur John Polanyi, de l'Université de Toronto, à qui l'on avait demandé quel conseil il donnerait aux jeunes chercheurs canadiens d'aujourd'hui, a répondu ceci: «Je pense que j'irais aux États-Unis». Le fait qu'un de nos plus grands chercheurs recommande aux jeunes Canadiens qui s'intéressent à la recherche scientifique d'aller aux États-Unis n'apparaît-il pas au premier ministre comme la condamnation la plus sévère qui soit de sa politique?

Des voix: Bravo!

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, il faudrait que je revois les chiffres, mais si je me souviens bien, il n'y a pas si longtemps, sous l'ancien gouvernement, la contribution du Canada était tombée à 0,9 p. 100 du PNB, ce qui représentait le pourcentage le plus bas de tous les pays de l'OCDE. Elle a légèrement augmenté depuis. Lorsque nous sommes arrivés au pouvoir, je crois qu'elle se situait à 1,13 p. 100.

M. Turner (Vancouver Quadra): Vérifiez vos chiffres!

M. Mulroney: Le fait est que le gouvernement dont le député faisait partie a incité nos chercheurs à aller se réfugier aux États-Unis. Nous essayons de les ramener chez nous. Le député devrait nous aider au lieu de faire preuve du négativisme dans lequel le parti libéral semble se complaire.

Des voix: Bravo!

LA POSITION DU GOUVERNEMENT QUANT AUX COMPRESSIONS

M. David Berger (Laurier): Monsieur le Président, le premier ministre ferait bien de vérifier ce qu'il avance, ou de relire son livre. Ma question s'adresse aussi au premier ministre.

Dans le but de s'excuser d'avoir imposé des compressions injustifiées au Conseil national de recherches, le ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie a dit, hier, que lui et ses collègues du Cabinet avaient agi bien à regret. Le premier ministre et les membres de son Cabinet étaient-ils donc obligés d'agir ainsi? Peut-il justifier des compressions budgétaires qui nuisent à la position concurrentielle du Canada, minent un institut de recherche de premier ordre et sapent le moral des scientifiques d'un bout à l'autre du pays? Pourquoi a-t-il, avec ses collègues du Cabinet . . .

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. Je signale au député qu'il se répète.

L'hon. Frank Oberle (ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie): Monsieur le Président, ce qui nous a déplu, à moi et à mes collègues du Cabinet, c'est d'avoir dû corriger en un laps de temps aussi court vingt années de négligence voulue à l'égard des sciences et de la technologie.

Des voix: Bravo!

M. Berger: Monsieur le Président, le ministre s'incrimine lui-même, ainsi que ses collègues du Cabinet.

Des voix: Bravo!

[*Français*]

ON DEMANDE SI LE MINISTRE PEUT DÉPOSER LES DOCUMENTS SUR LESQUELS IL S'EST APPUYÉ POUR EFFECTUER DES COUPURES

M. David Berger (Laurier): Monsieur le Président, je veux demander au ministre s'il peut déposer à la Chambre les analyses sur lesquelles il s'est appuyé pour couper ces 20 millions, ainsi qu'une liste des groupes qu'il a consultés et les recommandations des membres du Conseil national de recherches.

[*Traduction*]

L'hon. Frank Oberle (ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie): Monsieur le Président, il y avait, hier soir, une séance du comité permanent au cours de laquelle j'ai déposé de l'information très importante. C'est fort dommage que le député ne prête pas assez d'importance à ces réunions pour y assister.

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!

* * *

LES JEUX OLYMPIQUES

LA VENTE DES BILLETS POUR LES JEUX OLYMPIQUES D'HIVER DE 1988 À CALGARY

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, j'ai une question pour le ministre d'État à la Condition physique et au Sport amateur. Comme le ministre le sait, environ 85 p. 100 des billets des Jeux olympiques d'été et d'hiver de 1984 ont été offerts au grand public qui souhaite assister aux manifestations les plus populaires. Sachant qu'il circule un rapport selon lequel environ 50 p. 100 des billets des prochains Jeux olympiques de Calgary ont été réservés à une petite famille dite olympique, le ministre peut-il nous confirmer que c'est effectivement le cas? Peut-il dire aux députés pourquoi on interdit l'accès à ces manifestations à une partie aussi importante du grand public si telle est la politique suivie?

• (1425)

L'hon. Otto Jelinek (ministre d'État (Condition physique et Sport amateur)): Monsieur le Président, je suis en mesure de confirmer que ce rapport est erroné. Le député a été mal informé. Soixante-quinze p. 100 des billets d'admission aux Jeux olympiques de Calgary seront proposés au grand public et 25 p. 100 seront attribués à ce que l'on appelle la famille olympique, qui comprend les organisations nationales, les groupes de commanditaires, le CIO lui-même et d'autres. C'est un partage meilleur que celui des Jeux olympiques de Los Angeles, et conforme à l'article 60 du règlement du CIO.

L'ACCÈS DU GRAND PUBLIC AUX ÉVÉNEMENTS LES PLUS POPULAIRES

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, le ministre doit bien savoir que ces rapports ne concernent pas l'ensemble des manifestations mais les plus populaires. Ce que l'on a dit, c'est que l'accès du grand public aux manifestations les plus populaires, notamment les matches de hockey, le patinage artistique et le patinage de vitesse, sera beaucoup plus limité que ce que vient de dire le ministre. Peut-il nous rassurer en nous confirmant que tel n'est pas le cas et que les Jeux olympiques canadiens seront effectivement ouverts au grand public?

L'hon. Otto Jelinek (ministre d'État (Condition physique et Sport amateur)): Les Jeux olympiques de Calgary seront effectivement ouverts au grand public. Je ne peux pas confirmer que pour chacune de ces manifestations sans exception 70 p. 100 des billets seront mis à sa disposition. Le conseil d'administration du comité organisateur étudie actuellement la question pour certains événements précis, mais je peux donner au député, à la Chambre et à tous les Canadiens l'assurance que 75 p. 100 du total des billets qui seront vendus pour les Jeux olympiques de Calgary seront mis à la disposition du grand public.

ON DEMANDE AU MINISTRE D'INTERVENIR

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, avec tout le respect que je dois au ministre, il sait bien qu'il ne s'agit pas de 75 p. 100 de l'ensemble des billets. Les Canadiens veulent assister aux manifestations les plus populaires. Le ministre va-t-il prendre des mesures pour permettre à ce grand public d'avoir pleinement accès aux matches de hockey et aux compétitions de patinage artistique et de vitesse et qu'au moins le même pourcentage du grand public puisse assister à ces Jeux olympiques que lors de ceux qui se sont déroulés récemment? Le ministre peut-il nous donner cette garantie?

L'hon. Otto Jelinek (ministre d'État (Condition physique et Sport amateur)): Monsieur le Président, je peux donner au député l'assurance que les ventes de billets seront en progrès par rapport à ce qui s'est fait à Los Angeles. Puisque j'en ai l'occasion, j'aimerais aussi assurer la Chambre que les Jeux olympiques de Calgary seront les Jeux olympiques d'hiver les plus réussis de toute l'histoire du mouvement olympique pour le Canada et pour les Canadiens.

L'ATTRIBUTION DES BILLETS AUX SOCIÉTÉS COMMANDITAIRES

L'hon. Douglas C. Frith (Sudbury): Monsieur le Président, ma question s'adresse également au ministre d'État responsable de la Condition physique et du Sport amateur. Les contribuables canadiens versent 200 millions de dollars pour financer les Jeux olympiques de Calgary. Ils paient 62 millions de dollars pour construire le parc olympique et 35 millions de dollars, pour la piste de patinage à vitesse. Comment le ministre peut-il expliquer aux Canadians que la grande entreprise pourra se procurer les meilleurs sièges alors que le contribuable ordinaire devra se contenter de ce qui restera?

L'hon. Otto Jelinek (ministre d'État (Condition physique et Sport amateur)): Monsieur le Président, une fois de plus, le député est tout à fait dans l'erreur. Le contribuable n'apporte aucune contribution directe aux Jeux olympiques de Calgary. Les 200 millions de dollars versés par le gouvernement fédéral ne sont pas tirés des recettes fiscales. Je suis heureux d'en informer le député.

M. Broadbent: D'où vient cette somme?

M. Blackburn (Brant): Avez-vous fait marcher la planche à billets?

M. Jelinek: En outre, les meilleurs sièges seront offerts au public, et le comité organisateur respecte la règle n° 60 du mouvement olympique international selon laquelle on doit s'assurer que 25 p. 100 des billets vont aux gens liés à l'olympisme. Ce ne sont pas seulement les grandes entreprises qui investissent dans le Canada et dans les Jeux olympiques pour le bien des Canadiens . . .

M. le Président: A l'ordre!

LA DISTRIBUTION DES SIÈGES

L'hon. Douglas C. Frith (Sudbury): Monsieur le Président, le ministre ne reconnaît-il pas que la proportion de sièges réservés aux gens liés à l'olympisme et aux sociétés commanditaires est supérieure à ce qu'elle était aux Jeux olympiques de Los Angeles et de Montréal? Je vais vous dire ce que le Canadien moyen de Sudbury attend de vous. Il veut vous entendre dire que vous allez intercéder en sa faveur pour qu'il ait plus qu'une chance sur deux d'obtenir les meilleurs sièges à Calgary . . .

• (1430)

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. Le député a posé une question.

L'hon. Otto Jelinek (ministre d'État (Condition physique et Sport amateur)): Je n'ai pas à intercéder pour que le public ait une chance sur deux, puisque j'ai déjà fait en sorte qu'il ait 75 p. 100 des chances et les meilleurs sièges possibles.

LES BILLETS POUR LA DERNIÈRE PARTIE DE HOCKEY

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Monsieur le Président, c'est au ministre d'État chargé de la Condition physique et du Sport amateur que je m'adresse. Pourrait-il confirmer les propos qu'il a tenus et selon lesquels jusqu'à 50 p. 100 de tous les billets pour la dernière partie de hockey lors des Jeux olympiques de Calgary seraient réservés à une certaine élite?

Des voix: C'est une honte!

L'hon. Otto Jelinek (ministre d'État (Condition physique et Sport amateur)): Je viens juste de préciser du mieux que j'ai pu que 75 p. 100 de tous les billets pour assister aux Jeux olympiques de Calgary seront vendus au grand public, et que 25 p. 100 seront réservés à ce qu'il est convenu d'appeler la famille olympique. Si le député tient à ce que j'examine la répartition des billets pour des épreuves précises, je le ferai très volontiers. Cependant, je tiens à lui rappeler que c'est au comité organisateur qu'il incombe de s'occuper de la vente des billets. Je vais me tenir au courant de la situation et m'assurer que le public canadien, voire le public en général, est traité justement et équitablement.

ON DEMANDE AU MINISTRE D'INTERVENIR AUPRÈS DU COMITÉ OLYMPIQUE

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Une question supplémentaire. Le ministre sait-il qu'en vertu de la politique actuelle, seulement 8 200 des 16 000 places pour la dernière partie de hockey seront disponibles? Entend-il intervenir directement auprès du comité organisateur pour lui dire que les Canadiens doivent pouvoir avoir accès à 75 p. 100 des places pour la partie de hockey, le patinage de vitesse, le patinage artistique, et les autres épreuves importantes? En fait-il la promesse?

L'hon. Otto Jelinek (ministre d'État (Condition physique et Sport amateur)): Je répète que le comité organisateur des Jeux examine toute cette affaire cas par cas. Je vais faire des démarches pour m'assurer que le député obtienne le meilleur fauteuil possible.

Questions orales

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

LE PLAN DESTINÉ À FAIRE ACCEPTER L'AUGMENTATION DES TARIFS

M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard—Anjou): Monsieur le Président ma question s'adresse au ministre des Postes. Dans son plan de relations publiques, la direction de la Société canadienne des postes explique aux directeurs divisionnaires comment manipuler les Canadiens pour leur faire accepter l'augmentation des tarifs postaux et les compressions pratiquées dans le service postal. Comment le ministre peut-il lui permettre de manipuler les Canadiens au lieu de livrer le courrier dans les nouvelles maisons, de mieux les servir et d'abaisser ses tarifs?

[*Français*]

L'hon. Michel Côté (ministre de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président, lors de l'exécution de son mandat, la Commission Marchment a consulté l'ensemble des Canadiens pour connaître leurs préoccupations au sujet du service postal. Depuis ce temps, les préoccupations de ces Canadiens ont fait l'objet d'examens au niveau de la Société canadienne des Postes. Nous avons reçu les recommandations de la Société, nous les étudions et nous ferons connaître les décisions en temps et lieu.

ON DEMANDE DES PRÉCISIONS SUR L'UTILISATION DES RESSOURCES HUMAINES ET MATÉRIELLES

M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard—Anjou): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au même ministre. Quel est le coût de ce plan de relations publiques à la Société canadienne des Postes? Pourquoi avons-nous des ressources humaines et matérielles pour faire de la publicité, mais que nous n'en n'avons pas pour faire la livraison du courrier à domicile à de nouvelles résidences?

L'hon. Michel Côté (ministre de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président, je pense que les Canadiens ont manifesté leur souci d'avoir un meilleur service et une meilleure administration au niveau de la Société canadienne des Postes et, depuis l'arrivée du nouveau gouvernement, je peux dire à l'honorable député que le déficit de la Société a été réduit considérablement, que la productivité a été augmentée, et que le taux d'absentéisme a également été réduit.

Monsieur le Président, voilà des signes d'une meilleure administration.

[*Traduction*]

LA JUSTIFICATION DE LA HAUSSE ÉVENTUELLE DES TARIFS

M. Cyril Keeper (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au ministre des Postes. Comment justifiera-t-il, aux yeux des Canadiens, une nouvelle hausse des tarifs postaux alors que des mesures viennent d'être prises pour réduire la livraison du courrier à domicile et pour enlever des boîtes postales des trottoirs, une source supplémentaire d'inconvénients pour ceux qui vont poster leur courrier? Comment justifier une autre hausse des tarifs alors qu'il continue de réduire le service postal?

[*Français*]

L'hon. Michel Côté (ministre de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président, j'aimerais simplement rappeler à mon collègue qu'il n'est absolument pas question de réduction de service postal; tout au plus, je pense que j'ai mentionné que, actuellement, la Société a élaboré un plan d'administration. Ce plan a été soumis au gouvernement, il l'a pris en considération et nous rendrons publique notre décision en temps opportun.

L'AUGMENTATION DES TARIFS POSTAUX—L'OPINION DES GENS—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Cyril Keeper (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur le Président, je veux savoir du ministre ceci: Quand va-t-il annoncer son augmentation des prix pour les timbres, et quand les gens vont lui soumettre leurs appels, est-ce qu'il va écouter les gens ordinaires exprimer leurs opinions, savoir que ce n'est pas le temps pour augmenter le prix des timbres, ou est-ce qu'il va simplement donner son aval aveugle en ce qui a trait aux Postes?

L'hon. Michel Côté (ministre de l'Expansion industrielle régionale et de Postes Canada): Monsieur le Président, je veux brièvement rappeler à mon collègue que la Commission Marchment avait la responsabilité de s'intéresser aux préoccupations des Canadiens relativement au service postal. C'est ce qu'elle a fait: elle a soumis des recommandations à la Société canadienne des Postes et au gouvernement qui seront prises en considération.

* * *

[*Traduction*]

LA DÉFENSE NATIONALE

LE PROGRAMME DE LA FRÉGATE CANADIENNE DE PATROUILLE

M. Bob Hicks (Scarborough-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Défense nationale. Elle porte sur le programme de la frégate canadienne de patrouille. Nous savons tous que ce programme a subi des retards malencontreux à cause de problèmes concernant l'acier. D'après des articles récents, d'autres retards sont à prévoir. Ce programme souffrira-t-il de nouveaux retards, et dans l'affirmative, pourquoi?

L'hon. Perrin Beatty (ministre de la Défense nationale): Même si, dans son édition du 24 octobre, le *Halifax Chronicle Herald* prétend que le programme de la frégate canadienne de patrouille pourrait souffrir de nouveaux retards, le président de *Saint John Shipbuilding Limited* nous confirme que les travaux se déroulent conformément au calendrier.

* * *

LA CHAMBRE DES COMMUNES

PRÉSENCE À LA TRIBUNE DU MINISTRE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SANTÉ DE FINLANDE

M. le Président: Je voudrais attirer l'attention des députés sur la présence dans notre tribune de l'honorable Matti Puhakka, ministre des Affaires sociales et de la Santé de Finlande.

Des voix: Bravo!

LES AFFAIRES INDIENNES

L'UTILISATION FUTURE D'UNE ANCIENNE BASE DES FORCES CANADIENNES AU MANITOBA

M. Keith Penner (Cochrane—Supérieur): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, auquel je souhaite bon retour du Manitoba. Le ministre veut-il nous expliquer pourquoi il a permis à son collègue le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social de se mêler de la décision qui concerne l'utilisation future de la base de radar des Forces canadiennes à Beauséjour? Pourquoi le ministre s'est-il laissé gagner à l'idée d'y construire une prison, au lieu de suivre la recommandation du 3 septembre du Conseil du Trésor, suivant laquelle ces terrains devraient servir à faire droit en partie à la demande de dotation en terrains de la bande indienne de Long Plains?

L'hon. Bill McKnight (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur le Président, sans admettre l'attendu voulant que le Conseil du Trésor ait fait une recommendation le 3 septembre, ce qui n'est pas exact, je lui dirai que je me suis bien entretenu avec le député de l'utilisation de la chose. Il y a au ministère des Affaires indiennes une politique de longue date voulant qu'on s'entretienne avec les intéressés, le gouvernement provincial et la collectivité. A un niveau plus important, il n'y a pas eu d'accord de dotation intervenu entre la province du Manitoba et le gouvernement du Canada. La bande en question n'a pas entamé de négociations à ce sujet.

LE RÈGLEMENT DE LA DEMANDE DE DOTATION EN TERRAINS

M. Keith Penner (Cochrane—Supérieur): Je tiens à le demander au ministre, s'il se départit du terrain de Beauséjour, où va-t-il trouver les terrains pour régler ce dossier et à quel prix? Est-ce que M. Pawley, premier ministre du Manitoba, a donné son accord sur un autre terrain? Dois-je rappeler le ministre à ses devoirs de tutelle?

L'hon. Bill McKnight (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Non, monsieur le Président, je vais m'acquitter de ces devoirs aussi bien, sinon mieux, j'espère, que mes prédécesseurs du gouvernement précédent, non pas mon prédécesseur immédiat. Mais je dirai au député qu'il y a eu des entretiens entre la bande et le gouvernement manitobain. Mais enfin le député sait que préalablement à une dotation, il doit y avoir des entretiens et un accord sur la façon de réaliser cette dotation.

* * *

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

LES NÉGOCIATIONS ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS—LA RATIFICATION DE L'ACCORD

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Hier, la ministre du Commerce extérieur a dit au sujet des entretiens sur le libre-échange que ces négociations seront ratifiées à la Chambre en temps opportun. Pourtant on rapporte que son attachée de presse a déclaré plus tard que c'était une erreur.

• (1440)

Qui devons-nous croire, la ministre ou sa collaboratrice?

M. John McDermid (secrétaire parlementaire de la ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, je répondrai à la question du député. La ministre a utilisé hier le terme «ratifié» au sens courant, c'est-à-dire que toutes les activités du gouvernement sont examinées par la Chambre et les négociations commerciales n'échappent pas à cette règle.

LA MÉTHODE DE RATIFICATION—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Steven Langdon (Essex—Windsor): Monsieur le Président, puisque le premier ministre a annoncé précédemment que cet accord global, s'il existe, doit être «ratifié», pourrait-il nous expliquer en quoi consiste exactement la politique du gouvernement? A-t-il ou non l'intention de saisir les Canadiens de cette question extrêmement importante par l'intermédiaire de la Chambre des communes?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, j'ai déjà répondu à cette question à la Chambre. J'ai communiqué par écrit avec les premiers ministres à ce sujet. La ministre du Commerce extérieur et moi-même avons exactement la même position.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

LES SOMMES AFFECTÉES PAR LES ÉTATS-UNIS À LA LUTTE CONTRE LES PLUIES ACIDES

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Environnement. En mars dernier, il a affirmé à la Chambre que les États-Unis s'étaient engagés à dépenser des millions de dollars pour lutter contre les pluies acides. Peut-il dire maintenant combien d'argent les États-Unis ont dépensé pour combattre les pluies acides depuis mars?

L'hon. Tom McMillan (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, les États-Unis ont dépensé 400 millions de dollars dans le cadre de neuf projets importants.

LES ÉMISSIONS DE DIOXYDE DE SOUFRE

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport): Monsieur le Président, le ministre peut-il nous dire de combien ce montant a permis de réduire les émissions de dioxyde de soufre en provenance des États-Unis dans l'environnement canadien depuis mars dernier?

L'hon. Tom McMillan (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, j'imagine que le député de Davenport voulait encore une fois nous faire un sermon sur la nécessité pour le gouvernement de prendre les pluies acides au sérieux. Notre parti et notre gouvernement n'ont pas besoin de leçons du député ou de son parti. Notre gouvernement a fait plus en deux ans que le gouvernement libéral en deux décennies.

Questions orales

L'ÉNERGIE

LES PERTES D'EMPLOIS EN ALBERTA

M. Nelson A. Riis (Kamloops—Shuswap): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre. Hier, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources a dit à propos des dizaines de milliers de licenciements projetés en Alberta que la situation était catastrophique. Est-il d'accord avec cette description? Dans l'affirmative, qu'est-ce que le gouvernement compte faire pour remédier à la situation?

[*Français*]

L'hon. Marcel Masse (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, nous avons reconnu cette situation parce qu'elle existe et, depuis plusieurs mois, le gouvernement, mon prédécesseur et moi-même avons appliqué de nombreuses mesures. Je me retrouverai moi-même cette semaine à Calgary pour poursuivre cette action entre le gouvernement canadien, la province d'Alberta et l'industrie et, cette fois-ci, dans le domaine du gaz.

[*Traduction*]

ON DEMANDE D'ANNONCER DES MESURES GOUVERNEMENTALES

M. Nelson A. Riis (Kamloops—Shuswap): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Nous avons proposé d'instaurer un prix plancher négocié pour protéger les petits exploitants ou les petites entreprises de l'Alberta et des autres provinces de l'Ouest. Puisque le ministre reconnaît que la situation dure depuis des mois, quand compte-t-il agir et annoncer des mesures précises?

[*Français*]

L'hon. Marcel Masse (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, le gouvernement a annoncé depuis plusieurs mois un grand nombre de mesures en faveur de l'industrie du pétrole et du gaz. Nous poursuivons dans cette direction. Le gouvernement de l'Alberta a déjà annoncé et annoncera d'autres mesures. Une conférence fédérale-provinciale sur les questions d'énergie, la première depuis 1978, aura lieu au mois de janvier. Ce gouvernement se préoccupe de la question de l'énergie et il le fait avec tous les partenaires, les provinces et le secteur privé.

* * *

LA SANTÉ NATIONALE

L'ÉDUCATION SEXUELLE—LA PRÉVENTION DU SIDA

Mme Lucie Pépin (Outremont): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Selon le Dr Everett Koop, chef des services de santé des États-Unis, l'éducation sexuelle est le principal moyen de lutter contre le SIDA, dont la propagation sera multipliée par 12 durant les cinq prochaines années. Le ministre peut-il nous dire si son gouvernement a l'intention de mettre sur pied un programme de prévention?

[*Traduction*]

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, je sais ce que le chirurgien général a dit au sujet du programme aux États-Unis. Déjà nous avons pris des mesures analogues. Si la députée examine le plan quinquennal du gouvernement, elle constatera qu'il vise non seulement à accroître les fonds de recherches sur le SIDA, mais encore à lancer une campagne d'information pour faire comprendre clairement à la population qu'elle doit se renseigner afin de se protéger contre la propagation de cette maladie.

[*Français*]

ON DEMANDE PLUS DE FONDS

Mme Lucie Pépin (Outremont): Monsieur le Président, le ministre peut-il nous assurer que de nouvelles sommes d'argent seront consacrées à des programmes d'éducation, mais spécifiquement à des programmes d'éducation sexuelle?

[*Traduction*]

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, la députée fait partie de ce comité. Le gouvernement précédent avait proposé un programme de peu d'envergure. Quand au début le SIDA a été identifié, il y a eu une réaction. De toute évidence, le problème s'est aggravé et le nombre de cas s'est accru. Nous avons donc présenté un programme quinquennal auquel nous avons affecté 39 millions de dollars. Il s'agit de nouveaux fonds, comme le gouvernement l'a signalé, consacrés à l'information et à la recherche. J'espère que la députée va commencer à l'appuyer.

* * *

LES SCIENCES ET LA TECHNOLOGIE

L'ANNONCE DE LA FERMETURE D'UN OBSERVATOIRE ASTRONOMIQUE

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie. Le premier ministre et lui ont affirmé à maintes reprises que le gouvernement avait pour objectif de doubler nos efforts dans le domaine de la recherche scientifique. Étant donné cet engagement, pourquoi avons-nous appris aujourd'hui qu'on allait fermer dans un avenir très rapproché un de nos observatoires de recherche astronomique de calibre international?

L'hon. Frank Oberle (ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie): Monsieur le Président, comme le premier ministre l'a écrit dans son livre et comme je l'ai répété à maintes reprises, nous allons dépenser tout l'argent nécessaire pour mettre vraiment le Canada et ses industries à l'avant-garde à tous les égards.

M. Orlikow: Le ministre n'a pas répondu à ma question.

L'OBSERVATOIRE DU PARC ALGONQUIN

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au même ministre. Pourrait-il confirmer qu'à cause des compressions budgétaires qui lui sont imposées, le CNRC ne pourra pas agrandir l'Observatoire du Parc Algonquin et devra donc le fermer l'année prochaine?

L'hon. Frank Oberle (ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie): Monsieur le Président, je puis confirmer que pour des raisons de réorganisation ou de réaffectation, le CNRC ne pourra pas mettre à exécution ses plans d'agrandissement de l'observatoire pour l'an prochain.

* * *

[*Français*]

LES FINANCES

LE RÉGIME D'ACTIONS ACCRÉDITIVES DANS LE SECTEUR MINIER—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Guy St-Julien (Abitibi): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre d'État (Finances). Le régime d'actions accréditives dans le secteur minier crée et maintient des emplois et aide au développement de l'Abitibi-Témiscamingue et du Canada. Il permet d'excellentes rentrées dans les coffres de l'État par le biais des impôts ou des taxes de toutes sortes, et l'Abitibi veut que ce programme continue. Ma question est la suivante: La rumeur véhiculée aujourd'hui par le gouvernement du Québec dans un journal de Toronto est-elle vraie à l'effet que le gouvernement du Canada veut abolir ce régime d'actions accréditives dans le secteur minier?

M. Tom Hockin (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, je voudrais remercier mon honorable collègue pour sa question et pour son intérêt dans l'industrie minière.

[*Traduction*]

Le ministre d'État chargé des Forêts et des Mines et moi-même sommes très heureux de l'augmentation des activités enregistrée dans le secteur des mines. Quant aux actions accréditives, nous les étudions ainsi que leur utilisation dans le cadre de notre réforme fiscale générale. Le ministre des Finances rencontrera le 17 novembre l'Association minière du Canada à ce propos.

* * *

LA COMMISSION CANADIENNE DES DROITS DE LA PERSONNE

LES CURRICULUM VITAE DES PERSONNES NOMMÉES AU TRIBUNAL

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Justice. Il existe maintenant deux versions différentes des curriculum vitae des personnes nommées dernièrement au Tribunal canadien des droits de la personne. Une version a été expurgée de toute référence politique, et le ministre a refusé toute responsabilité à ce sujet. Comme il est responsable du Tribunal canadien des droits de la personne et de son propre cabinet, va-t-il se pencher sur cette contradiction et expliquer à la Chambre ce qui la justifie et qui en est la cause?

L'hon. Ray Hnatyshyn (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, il peut exister deux versions, mais il ne peut y avoir qu'une seule vérité. Il s'est passé simplement ceci—il se peut qu'il existe deux curriculum vitae différents. Celui que j'ai envoyé de mon cabinet est l'examplaire dont nous disposons, le seul que j'ai vu. Il y en a un autre exemplaire au Tribunal des droits de la personne. Ils sont complètement distincts et n'ont aucun rapport entre eux.

• (1450)

ON DEMANDE D'EXPLIQUER LES VERSIONS DIFFÉRENTES

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): J'ai demandé au ministre, qui est responsable à la Chambre du Tribunal canadien des droits de la personne, d'examiner cette contradiction et de nous dire pourquoi il y a deux versions différentes en circulation.

L'hon. Ray Hnatyshyn (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, tout ce que je peux dire au député c'est que, pour ma part, j'ai approuvé la nomination récente des 28 personnes, en plus des 71 nommées au début du printemps, en me fondant uniquement sur le critère de la compétence. C'est le seul que je veux utiliser pour choisir des personnes qui vont occuper un poste aussi important. Je crois comprendre que le comité permanent des droits de la personne aura l'occasion de revoir le processus de sélection. J'invite les membres du comité à poser toutes les questions qu'ils jugeront pertinentes.

L'OMISSION DE TOUTE ALLUSION À L'AFFILIATION POLITIQUE

M. Howard McCurdy (Windsor—Walkerville): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Justice. Ces curriculum vitae sont parvenus intacts au bureau du premier ministre à son cabinet et au ministère de la Justice, mais, au comité des droits de la personne, ils avaient été expurgés de toute allusion à l'affiliation politique des candidats. Quelqu'un s'est chargé de le faire. Qui est coupable?

Des voix: Oh, oh!

Une voix: Le majordome.

Des voix: Oh, oh!

L'hon. Ray Hnatyshyn (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, je ne vois rien de drôle à cette affaire.

Des voix: Oh, oh!

M. Orlikow: Vous êtes enfin d'accord sur quelque chose.

M. Hnatyshyn: Je rappelle simplement au député que s'il s'intéresse sérieusement à la question . . .

M. Broadbent: Elle nous intéresse effectivement.

M. Hnatyshyn: ... qu'il s'adresse aux membres du comité au sujet de la compétence des personnes qui ont été nommées. Nous examinons scrupuleusement les nominations. En fait, et je l'ai déjà expliqué à la Chambre à maintes reprises, c'est au vu du curriculum vitae qui est parvenu à mon bureau que j'ai décidé du choix des candidats. Je n'ai pas la moindre idée de l'origine de l'autre curriculum vitae.

LE REMANIEMENT MINISTÉRIEL

M. Howard McCurdy (Windsor—Walkerville): Je voudrais demander au ministre s'il est possible que ces curriculum vitae aient été expurgés quand on a fait le grand ménage à l'occasion du remaniement ministériel.

Une voix: Répondez à la question.

M. Broadbent: C'est possible.

M. le Président: La parole est au député de Regina-Est.

* * *

LES FINANCES

LE CRÉDIT D'IMPÔT POUR LES INVESTISSEMENTS DES ENTREPRISES AU CAP-BRETON—L'ARTICLE DE JOURNAL SELON LEQUEL DES INVESTISSEURS PROFITERAIENT INDÛMENT DU CRÉDIT D'IMPÔT

M. Simon de Jong (Regina-Est): Monsieur le Président, je m'adresse au ministre d'État aux Finances. Un article du *Globe and Mail* de ce matin nous apprend que des personnes emploient les mêmes méthodes pour profiter du crédit d'impôt pour les investissements des entreprises au Cap-Breton que dans l'affaire du crédit d'impôt à la recherche scientifique. Le ministre sait-il que des investisseurs peuvent gonfler les sommes versées à des conseillers surpayés et réclamer des commissions et déductions excessives en vertu du crédit d'impôt?

L'hon. Tom Hockin (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, le ministère des Finances et le gouvernement s'appliquent à supprimer les échappatoires et à surveiller les questions de ce genre. Je tiens à dire au député que le ministère de l'Expansion industrielle régionale surveille l'application du crédit d'impôt pour les investissements au Cap-Breton. Les projets doivent tous être approuvés par le ministère. Ces questions sont suivies de près.

ON DEMANDE UNE ENQUÊTE

M. Simon de Jong (Regina-Est): J'ai une question supplémentaire, monsieur le Président. Tandis que le gouvernement impose des restrictions à des organismes comme le Conseil national de recherches, il perd des centaines de millions à cause des échappatoires fiscales. Le ministre voudrait-il garantir que tous les projets approuvés feront l'objet d'une surveillance pour éviter que le problème qui s'est posé à l'égard du crédit d'impôt à la recherche scientifique ne se répète?

L'hon. Tom Hockin (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, contrairement au crédit d'impôt à la recherche scientifique, en vertu de ce programme, les projets doivent d'abord être approuvés par le ministère de l'Expansion industrielle régionale.

* * *

[*Français*]

LES BANQUES

LA MISE EN PLACE DE CENTRES BANCAIRES INTERNATIONAUX—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Guy Ricard (Laval): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre d'État (Finances).

Dans son Budget, le ministre des Finances a dit que «des zones franches et un centre bancaire international seraient établis dans la région de Montréal».

Or, récemment nous avons entendu dire qu'un moratoire serait émis sur ces deux sujets. J'aimerais donc savoir du ministre d'État (Finances) si vraiment un moratoire sera émis et, dans l'affirmative, pourquoi? Est-ce pour les zones franches ou pour le centre bancaire international ou pour les deux?

L'hon. Tom Hockin (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, non pas du tout. Il n'y a rien de changé à la décision du gouvernement de favoriser la mise en place de centres bancaires internationaux. Les discussions se poursuivent avec les représentants des gouvernements et des villes concernés.

* * *

[*Traduction*]

LE MULTICULTURALISME

LE CONSEIL CANADIEN DU MULTICULTURALISME

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre d'État chargé du Multiculturalisme. Lorsque je l'ai interrogé au sujet du rapport McCreath qui a fait l'objet d'une fuite et où l'on conclut que le Conseil canadien du multiculturalisme n'est qu'une succursale du parti conservateur, le ministre a répondu qu'il n'avait pas lu le rapport. Dix jours plus tard, il l'a sûrement lu et s'apprête sans doute à prendre des mesures concrètes. Si le ministre souhaite rétablir la réputation et l'intégrité de ce conseil consultatif national, pourquoi n'a-t-il pas exigé ou reçu la démission immédiate du vice-président, M. McCreath, et pourquoi refuse-t-il d'ordonner un examen complet du mandat et du fonctionnement de cet importante commission d'envergure nationale?

L'hon. David Crombie (secrétaire d'État du Canada): Le député apprendra sans doute avec intérêt, monsieur le Président, que je dois rencontrer des représentants du Conseil au cours du prochain weekend. Cette question sera alors au nombre des sujets abordés.

ON DEMANDE LA DÉMISSION DU VICE-PRÉSIDENT

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, cette réponse est tout simplement inacceptable. Le ministre devrait répondre à la question. Il n'est pas du tout surprenant que les conservateurs se soient classés bons derniers dans le sondage Multifax mené la semaine dernière auprès des groupes ethniques et culturels.

Si le ministre désire redonner à cette commission le rôle utile qu'elle peut jouer auprès des collectivités ethniques et culturelles, après que son propre vice-président l'eut battu en brèche par ses commentaires, ne fera-t-il pas ce qu'il convient de faire en demandant à ce dernier de remettre sa démission et en ordonnant un examen complet?

M. le Président: A l'ordre.

L'hon. David Crombie (secrétaire d'État du Canada): Monsieur le Président, comme le sait le député, je l'espère, les nominations ont été faites il y a deux ans. Ce conseil se compose de 60 membres et l'apport de chacun d'entre eux a été considérable. Je dois les rencontrer la semaine prochaine. Si quelqu'un porte atteinte au Conseil ou aux intérêts du multiculturalisme, c'est bien le député.

* * *

LA RÉFORME FISCALE

ON DEMANDE AU GOUVERNEMENT DE DÉPOSER UNE PROPOSITION

M. Raymond Garneau (Laval-des-Rapides): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre d'État aux Finances. Si le gouvernement veut vraiment que la réforme fiscale donne lieu à un débat approfondi et valable, il doit présenter une proposition précise et claire qui serve de base à la discussion publique. Le ministre va-t-il, premièrement, déposer à la Chambre les recommandations précises du gouvernement au sujet de la réforme fiscale de sorte que les Canadiens sachent exactement sur quoi on va les consulter et, deuxièmement, s'engager à tenir des audiences publiques télévisées sur la réforme fiscale canadienne?

L'hon. Tom Hockin (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, comme je l'ai dit la semaine dernière, l'exercice vise à nous faire une idée après avoir procédé à des consultations et non avant. Quant à des précisions, je répète ce que j'ai dit la semaine dernière. Les consultations et la réforme fiscale ont pour buts d'établir une fiscalité plus juste, de simplifier le système, de stimuler la croissance économique du Canada et de mieux équilibrer nos différentes sources de recettes fiscales. Il y a un certain nombre d'autres objectifs. Ceux-là sont bien clairs. Voilà sur quoi nous allons consulter la population.

[*Français*]

LA TENEUR DE LA RÉFORME PROPOSÉE

M. Raymond Garneau (Laval-des-Rapides): Monsieur le Président, j'ai rencontré beaucoup de personnes depuis l'annonce faite par le ministre des Finances, et les gens se demandent sur quoi ils sont consultés.

C'est pourquoi je demande au ministre maintenant de nous dire au moins si à l'intérieur de cette consultation, le gouvernement a l'intention de trouver des moyens d'augmenter le nombre de dollars qu'il vient chercher auprès des familles canadiennes. En d'autres mots, est-ce que la réforme proposée sera neutre au point de vue des sommes d'argent collectées auprès des Canadiens moyens?

[*Traduction*]

L'hon. Tom Hockin (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, le ministre des Finances a déclaré maintes fois que grâce à la réforme fiscale, la plupart des Canadiens auront davantage d'argent dans leurs poches et moins d'impôts à payer. Voilà quels sont le point de vue du gouvernement et l'objectif visé.

* * *

LES RELATIONS OUVRIÈRES

LE PORT DE VANCOUVER—LA RUPTURE DES NÉGOCIATIONS ENTRE LES EMPLOYEURS ET LE SYNDICAT

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Travail. Hier soir, le *B.C. Maritime Employers Council* a annoncé qu'il rompait les discussions avec l'ILWU même s'il reste encore neuf jours à la période de sursis. Est-ce que le ministre demandera aujourd'hui au conseil des employeurs de reprendre les pourparlers avec l'ILWU afin d'éviter un lock-out parfaitement inutile et très dommageable?

L'hon. Pierre Cadieux (ministre du Travail): Monsieur le Président, je saisis bien l'inquiétude de la députée. J'ai eu la chance d'entendre la fin de la déclaration qu'elle a fait tout à l'heure et je pense qu'elle a déjà adressé sa demande au conseil des employeurs. Évidemment, nous étudions toutes les possibilités qui s'offrent à nous dans ce dossier.

ON DEMANDE AU MINISTRE DE COMMUNIQUER AVEC L'ASSOCIATION DES EMPLOYEURS

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Je répète ma question parce que le ministre n'y a pas répondu. Communiquera-t-il aujourd'hui avec le *Maritime Employers Council* pour lui demander de retourner à la table des négociations?

L'hon. Pierre Cadieux (ministre du Travail): Monsieur le Président, comme dans toutes les situations délicates de ce genre, nous examinerons la question, nous analyserons les options et nous agirons en conséquence.

* * *

• (1500)

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LE NICARAGUA—LA DÉCLARATION DU PRÉSIDENT DES ÉTATS-UNIS

L'hon. Donald J. Johnston (Saint-Henri—Westmount): Monsieur le Président, ma question au premier ministre concerne l'aide américaine aux *contras*. Le président Reagan prétend qu'il est essentiel que l'Amérique intervienne pour empêcher l'établissement d'une base communiste, poste avancé de la puissance soviétique, en Amérique centrale, car cela pourrait menacer l'Amérique du Nord. Est-il d'accord avec cela?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): C'est, en effet, l'opinion du président des États-Unis. Comme mon collègue le sait, notre point de vue est différent.

LA POSITION DU CANADA

L'hon. Donald J. Johnston (Saint-Henri—Westmount): Monsieur le Président, cette question a été posée au premier ministre lors de l'émission *The MacNeil-Lehrer Report* et j'aurais souhaité qu'il soit, alors, un peu plus clair. Pourrait-il dire à la Chambre qu'elle est l'opinion réelle du gouvernement sur cette question? Le premier ministre est-il d'accord avec la position du président?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Je viens juste de dire que non.

* * *

L'AGRICULTURE

L'AIDE GOUVERNEMENTALE AUX CÉRÉALIERS

M. Geoff Wilson (Swift Current—Maple Creek): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre chargé de la Commission canadienne du blé. Les associations agricoles ont l'esprit alerte quand vient le temps de demander des fonds pour soutenir les producteurs céréaliers, mais beaucoup moins quand il s'agit de se renseigner sur la meilleure façon de répartir ces fonds entre les intéressés. Ces associations ont-elles été consultées et ont-elles expliqué comment ces avantages pourraient être répartis le plus équitablement possible au sein de la communauté agricole?

L'hon. Charles Mayer (ministre d'État (Commission canadienne du blé)): Monsieur le Président, le député n'ignore pas qu'il s'agit du plus imposant train de mesures jamais prévues pour aider nos agriculteurs. Il sait aussi que le ministre de l'Agriculture a mis expressément sur pied un processus qui donne voix au chapitre aux agriculteurs et aux provinces. Je trouve ce changement rafraîchissant comparativement aux mesures du gouvernement précédent qui recourait aux bureaucrates d'Ottawa pour concocter des programmes.

Je crois que ce processus desservira bien les agriculteurs. Il y déjà eu une rencontre entre . . .

M. le Président: A l'ordre. Le député d'Ottawa—Vanier soulève la question de privilège.

* * *

QUESTION DE PRIVILÈGE

LA TÉLÉDIFFUSION DES DÉLIBÉRATIONS D'UN COMITÉ PERMANENT

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, je voudrais soulever une question de privilège qui revêt, je crois, une certaine importance pour la Chambre. C'est au sujet d'un événement qui s'est produit hier, au comité permanent de la recherche, des sciences et de la technologie. Il ne s'agit nullement d'une critique à l'endroit du président de ce comité. Loin de moi l'idée de critiquer ses intentions. Quoi qu'il en soit, au début de la séance . . .

M. le Président: A l'ordre. Le député soulève une question de privilège dont il m'a donné préavis. Cette question présente énormément d'intérêt pour tous les députés. Par conséquent, voudriez-vous bien le laisser parler?

M. Gauthier: Merci, monsieur le Président. Je voudrais citer textuellement un extrait de la transcription de la séance d'hier soir de ce comité. Le président du comité a déclaré:

> J'ai autorisé la presse à enregistrer cette séance et à placer des caméras de télévision derrière la table des journalistes. Y voyez-vous des objections?

J'ai aussitôt dit qu'en effet, j'y voyais des objections. J'ai expliqué au président que, selon moi, il n'était pas en son pouvoir d'autoriser la télédiffusion de ces délibérations. Je vous ai envoyé une lettre ce matin, monsieur le Président, mais je ne la lirai pas entièrement, car je pense que . . .

M. Prud'homme: Si, c'est intéressant.

M. Gauthier: Non, ce serait trop long. J'ai deux choses à faire valoir. Aucun président de comité ne peut autoriser la télédiffusion ou la radiodiffusion des audiences d'un comité. En fait, l'immunité parlementaire qui couvre actuellement le hansard électronique ne s'appliquerait pas aux délibérations d'un comité à moins que la Chambre des communes ne donne son autorisation. J'en arrive à la plus importante de mes objections.

J'essayais de protéger non seulement mes intérêts, mais ceux de tous les députés. Jusqu'ici, la Chambre n'a pas autorisé la radiodiffusion ou la télédiffusion des délibérations des comités. Le commentaire 16 de la 5e édition de Beauchesne précise que:

> Le privilège parlementaire est la somme des privilèges particuliers à chaque Chambre, collectivement, parlant en tant que parties constitutives de la Haute Cour qu'est le Parlement, et faute desquels il serait impossible à celui-ci de s'acquitter de ses fonctions. Ces droits dépassent ceux dont sont investis d'autres organismes particuliers. On est donc fondé à affirmer que bien qu'il s'insère dans l'ensemble des lois, le privilège n'en constitue pas moins, en quelque sorte, une dérogation au droit commun.

Je vais vous prouver qu'hier soir, mes droits et ceux de tous les députés, y compris des membres du quatrième pouvoir, la presse, auraient été compromis si le président avait donné suite à son projet.

Avant de poursuivre, je précise qu'il s'est rendu à la sagesse de mes observations et qu'il a retiré son autorisation. Je me suis néanmoins senti menacé par sa décision que, sans vouloir être méchant, je qualifierai d'arbitraire. Cela m'a mis mal à l'aise. Je pense que certaines séances de comités peuvent et devraient même être télévisées et je suis donc totalement pour l'élargissement de la télédiffusion de nos délibérations. D'un autre côté, si cela s'était produit hier soir, cela aurait pu faire du tort à certains témoins ainsi qu'à la liberté de la presse, car je pense que nous n'aurions pas pu invoquer l'immunité parlementaire. Au commentaire 21 de Beauchesne nous pouvons lire ceci:

> Parmi les privilèges dont est investie la Chambre dans son ensemble aucun n'est plus capital que celui de se fixer à elle-même des règles de procédure et de les appliquer.

J'ai suggéré hier soir au président de vous consulter ainsi que le greffier pour savoir quelles seraient les règles et la procédure qui s'appliqueraient si la Chambre décidait de téléviser ces délibérations. Je cite encore Beauchesne, cette fois le commentaire 41(1):

> La Chambre exerce sur ses publications un contrôle absolu . . .

et, 44(1) Sont interdits l'enregistrement et la diffusion à la radio ou à la télévision des débats.

On m'a dit alors que le comité pouvait faire ce qu'il voulait par consentement unanime. Je pense que si vous vous reportez aux précédents, vous constaterez que ce n'est pas exact. Les comités, y compris notre Chambre en l'occurrence, ne peuvent pas faire quelque chose d'illégal ou quelque chose qui n'est pas autorisé par le droit constitutionnel ou par la pratique du simple fait qu'il y a consentement unanime.

J'aimerais vous citer quelques autres extraits de Beauchesne qui, à mon avis, renforcent mon argument selon lequel les privilèges de toute la Chambre ont été menacés hier soir. Le commentaire 75 porte sur les extensions de privilège. On peut y lire:

> Les rapports des Comités ainsi que le compte rendu *in extenso* de leurs délibérations, publiés sous l'autorité de la Chambre, bénéficient du même privilège absolu que les documents analogues de celle-ci.

A ma connaissance, notre Chambre n'a pas encore pris la décision de téléviser les délibérations des comités permanents, et par conséquent, les privilèges absolus de la Chambre n'ont pas été protégés hier soir. Je vous invite à étudier sérieusement la transcription des audiences du comité d'hier soir. Je tiens à dire que je me suis senti quelque peu intimidé par la décision de la présidence. Ignorant ce que seraient devenus nos privilèges si cela s'était fait, j'ai estimé que la décision arbitraire de la présidence était injustifiée. Si un témoin à ce comité, ou quelqu'un qui aurait fait des commentaires, avait été cité par la presse, ces déclarations auraient pu donner lieu à un litige. Je présume qu'un tribunal aurait très bien pu dire que le témoin ou l'auteur de ces commentaires n'était pas protégé par l'immunité parlementaire et pouvait faire l'objet de mesures judiciaires.

• (1510)

Si vous estimez que ma question de privilège est fondée à première vue, je suis prêt à proposer que toute la question de la télévision des débats des comités soit renvoyée au comité permanent des élections, des privilèges et de la procédure pour examen.

En conclusion, j'aimerais répéter que je ne critique pas le jugement du président. Peut-être a-t-il pensé agir en toute bonne foi, mais je crois que dans un souci de maintien de l'ordre et de progrès, le gouvernement doit faire quelque chose. Je propose à la Chambre d'élargir la couverture des médias aux comités de la Chambre des communes.

M. le Président: Je remercie le député de son intervention. On ne doit pas essayer de proposer de motion de débat à l'occasion d'un rappel au Règlement ou d'une question de privilège. Le député pourra très bien le faire s'il le veut au moment voulu. Il en a évidemment tout le loisir. Je vais pour l'instant entendre les autres députés.

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, j'apprécie l'esprit dans lequel le député a soulevé cette question. Toutefois, je ne pense pas que ce soit une question de privilège. Je n'ai pas eu l'occasion de voir le compte-rendu du comité en détails, mais le président a effectivement dit: «J'ai dit ce que j'avais à dire, il n'y aura pas d'enregistrement de cette réunion». Je suis heureux que le député ait été présent, alerte et au courant du Règlement. J'estime qu'il a bien réagi et grâce à ses interventions la question a été résolue de façon satisfaisante.

Je pense que cette affaire relève de vous, monsieur le Président, et du Bureau de régie interne qui compte des députés de tous les partis. Selon moi, c'est là que la question devrait être résolue. Bien qu'il soit à propos de soulever cette question, j'estime que c'est là que la décision doit se prendre.

Soit dit en passant, je trouve ironique que le député renvoie aux quatrième et cinquième éditions du Beauchesne. Son leader à la Chambre disait l'autre jour que les commentaires qui y figurent sont archaïques et irrecevables. Je voulais simplement le faire remarquer.

M. Gerry St. Germain (Mission—Port Moody): Monsieur le Président, je suis le porte-parole désigné du Bureau de régie interne. Comme le vice-premier ministre (M. Mazankowski) vient de le faire remarquer, le Bureau a des représentants de tous les partis. Les recommandations du rapport McGrath traitaient de cette question. Le gouvernement a renvoyé le sujet au Bureau et celui-ci l'a étudié et essaie maintenant de parvenir à une solution. Nous espérons en trouver une rapidement.

M. Albert Cooper (Peace River): Monsieur le Président, je voudrais faire deux observations. Premièrement, ce n'est pas une question de privilège. Je ne pense pas que le député aurait pu être touché d'une façon quelconque par ce qui s'est passé hier soir.

Ma deuxième observation a déjà été partiellement faite. La question est étudiée par le Bureau de régie interne et le comité des élections, des privilèges et de la procédure. Je ne pense pas qu'il soit nécessaire que l'on présente à la Chambre une motion, puisque ses divers comités y travaillent.

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, il est pour le moins important que vous confirmiez les décisions de vos prédécesseurs selon lesquelles il n'appartient pas aux présidents de comités de décider seul ou aux membres de comités de décider à l'unanimité qu'il convient de radiodiffuser les délibérations d'un comité. Comme dans le cas des délibérations de la Chambre elle-même, il faut un ordre de la Chambre pour autoriser la radiodiffusion des délibérations des comités.

Il est très important d'avoir un ordre de la Chambre à cet égard. Comme mon collègue, le whip de l'opposition l'a bien précisé, ce qui s'est passé hier soir montre les dangers que l'on court s'il n'y a pas d'ordre de la Chambre pour préciser de façon claire et constante comment il faut procéder. Si le président du comité en question avait eu gain de cause, tous les médias n'auraient peut-être pas eu un accès égal aux délibérations de ce comité. En outre, comme l'a signalé le whip de l'opposition, il aurait pu ne pas y avoir immunité pour ce qui se dit au comité, ni pour le témoin lui-même ni pour le média qui retransmet ses observations. Tous les membres du comité n'auraient pas nécessairement été traités sur un pied d'égalité au moment de la radiodiffusion.

Je sais qu'on me reprendra si je me trompe, mais il me semble que, dans sa réponse aux recommandations du comité McGrath, le gouvernement avait accepté la recommandation relative à l'instauration d'un système pour la transmission des délibérations des comités. Si je me rappelle bien, pour donner suite à cette recommandation, il faut un ordre de la Chambre. Cet ordre doit être présenté à la Chambre par le leader du gouvernement.

Il y a quelques mois, nous nous sommes consultés au sujet de la présentation d'un ordre pour autoriser la radiodiffusion des délibérations des comités. L'opposition officielle était alors et est encore d'accord pour qu'un tel ordre soit proposé à la Chambre et pour l'étudier et l'adopter rapidement, probablement avec le consentement unanime.

Pour terminer, j'exhorte le nouveau leader du gouvernement à la Chambre à examiner cette question de toute urgence et à présenter un tel ordre à la Chambre afin que nous puissions très bientôt avoir un mécanisme pour radiodiffuser les délibérations de nos comités qui soit conforme à l'esprit des recommandations du comité McGrath puisque, si j'ai bonne mémoire, le gouvernement avait accepté ces recommandations.

Les observations du whip de l'opposition auront été extrêmement utiles si elles poussent le gouvernement à accélérer les choses et à présenter à la Chambre un ordre en vue de permettre la radiodiffusion des délibérations des comités. Cela aurait dû se faire il y a longtemps.

[*Français*]

M. Prud'homme: Monsieur le Président, ayant déjà dans le passé donné l'autorisation à un comité extraordinaire de la Chambre et du Sénat sur les affaires extérieures de permettre la diffusion des délibérations, je sais que c'était une séance extraordinaire du Sénat et de la Chambre des communes à l'occasion de la venue au Canada de M. Gorbatchev qui était, à l'époque, chef d'une délégation parlementaire de l'Union soviétique, je suis donc un peu porté à être très prudent sur cette question qui nous est soumise aujourd'hui.

Je suis le président du comité et comme plusieurs honorables députés qui ont déjà parlé du Comité des services aux députés, je comprends qu'il y a le Comité McGrath qui s'est penché sur la question. Je comprends qu'il y ait le Comité des privilèges et élections qui voudrait aussi se pencher sur la question, mais je voudrais soumettre que j'ai l'intention, dès cet après-midi à 15 h 30, de soulever cette question au comité directeur du Comité des services aux députés pour, premièrement, qu'il y ait un peu plus de parlementaires qui soient impliqués.

Deuxièmement, je pense que c'est la beauté du débat, qu'il n'est pas nécessaire que nous soyons tous d'accord, même au sein d'un même parti, sur la rapidité avec laquelle nous devrions procéder. Je me souviens très bien, monsieur le Président, et je suis très heureux de voir que vous siégez comme Président de notre Chambre, puisque j'ai dit que vous êtes notre Président, mais je me souviens que plusieurs critiques ont été soulevées, non pas à l'occasion de votre élection, mais de la manière qu'on s'y est pris, parce que je pense que plusieurs des détails de cette élection avaient échappé à la majorité des députés.

Alors je soumettrais en tant que parlementaire disons «un peu plus senior» de cette Chambre d'y aller avec beaucoup de prudence. C'est assez rare que je suis prudent, je dois dire, mais je pense que, au lieu d'agir avec rapidité dans cette question, les comités parlementaires devraient réétudier cette question, en arriver à une conclusion et qu'il y ait un débat dans cette Chambre lorsque le gouvernement décidera de soumettre la question. Mais encore là, je voudrais que tout soit bien accompli. Je comprends que les distingués membres de la tribune de la presse ont un travail essentiel à faire. Je comprends et j'ai été, à plusieurs reprises, approché pour que nous puissions prendre en considération la possibilité de permettre les délibérations pour la radio et la télévision. Je l'ai fait moi-même dans le passé, dans des circonstances extraordinaires. Cela a été un précédent, mais j'avais bien dit à l'époque que le précédent que je créais ne devait pas être considéré comme étant un précédent selon le système de nos institutions politiques britanniques où le précédent a presque force de loi.

Alors je vous soumets, monsieur le Président, que ce que nous aimerions savoir, ce que personnellement j'aimerais entendre de vous, c'est qu'une consigne soit donnée à tous les présidents de comités parlementaires, savoir qu'ils ne doivent pas à l'heure actuelle, avant qu'une décision soit prise par l'ensemble de la Chambre, permettre la télédiffusion.

• (1520)

[*Traduction*]

Le leader parlementaire du gouvernement rappellera, je l'espère, aux députés qui président à l'heure actuelle les divers comités qu'ils ne peuvent pas, de leur propre chef, permettre la télédiffusion de leurs délibérations. Un chaos complet s'ensuivra, alors que certains comités la permettront et d'autres pas, sans même donner à la Chambre des communes la possibilité de délibérer sur la question et de prendre une décision. J'attends avec impatience votre décision.

[*Français*]

M. Guilbault (Saint-Jacques): Monsieur le Président, étant un de ceux qui, dans le passé, s'est fait l'avocat de la télédiffusion des débats de la Chambre, je ne veux pas évidemment m'opposer en principe à ce qu'on le fasse. Cependant, il m'apparaît clair que cela ne peut pas se faire autrement que par des modalités claires. Il faut que la Chambre ait donné son assentiment. De plus, lorsque la Chambre donnera prochainement, j'espère, son assentiment à téléviser ce qui se produit dans les comités, je soutiens que la Chambre et ceux qui prendront ces décisions, qui les amèneront devant nous, devront avoir examiné tous les éléments qui entourent la télédiffusion.

Tout d'abord, est-ce que les lieux sont utilisés de façon conséquente. On dit qu'hier dans une petite salle, la salle 269, il y avait plus de 150 personnes, que cela en était devenu insalubre.

Alors entrer les caméras de télévision avec la température que cela cause, l'éclairage, c'est de tous ces aspects que la Régie interne devra discuter avant de nous soumettre des recommandations.

J'irai plus loin en citant, par exemple, une déclaration du ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie (M. Oberle) qui était présent hier et qui a dit ceci au comité:

[*Traduction*]

«Monsieur le Président, je suis désolé. Ce n'est pas à mon tour d'intervenir, mais si les caméras demeurent dans la salle, je ne voudrais pas qu'on puisse filmer mes documents par-dessus mon épaule. Je veux donc qu'elles soient à 20 pieds de moi». Je ne peux blâmer le ministre. Il est là en possession de documents confidentiels et il se rappelle peut-être ce qui est arrivé à l'un de ses collègues il n'y a pas si longtemps.

Des lignes directrices doivent être prévues si les caméras sont permises aux réunions de nos comités. Pour ma part, je propose que les comités soient ouverts au public le plus possible grâce aux médias électroniques, mais qu'on procède de façon bien établie. Lorsque la Chambre sera saisie de cette question, j'espère qu'on aura élaboré auparavant un plan complet tenant compte de tous ces aspects.

M. St. Germain: Monsieur le Président, au nom du Bureau de régie interne, je veux dissiper toute crainte. Le Bureau représente tous les députés, dont certains sont présents aujourd'hui. Je tiens à garantir aux députés qu'on a discuté et qu'on discutera de ces considérations et qu'on se penchera sur tous les aspects avant de procéder à la télédiffusion, si le Bureau en décide ainsi, par l'entremise de la Chambre.

[*Français*]

M. Ouellet: Monsieur le Président, je voudrais intervenir brièvement pour confirmer les propos de mon préopinant et rappeler à cette Chambre que des propositions très précises sont contenues dans le rapport McGrath sur la façon de procéder pour l'implantation d'un système de télévision, non seulement de la Chambre mais des comités parlementaires. Ceci a fait l'objet de nombreuses séances de travail en consultation avec des représentants de la Tribune de la presse, et il y a une proposition qui pourrait permettre de mettre en application cette recommandation du rapport McGrath qui avait été acceptée par le gouvernement. Par conséquent, je pense que le débat d'aujourd'hui va nous permettre peut-être de mieux comprendre la situation et pourra vous permettre, à vous, en tant que Président, d'obtenir toute la documentation nécessaire afin d'amener une décision dans les meilleurs délais.

Je dirai en terminant que cette décision ne repose pas dans les mains d'aucun président de comité, elle ne repose pas non plus dans les mains d'un des comités les plus importants de la Chambre, soit le comité que vous présidez, celui de la régie interne, mais repose essentiellement dans la décision du leader parlementaire du gouvernement qui, après consultation avec les leaders parlementaires des deux partis de l'opposition, devra arriver avec une résolution qui pourrait être soumise à l'étude, au débat et à l'approbation de la Chambre.

C'est fondamentalement une décision de la Chambre, collectivement, qui ne peut pas être réservée exclusivement à l'un ou l'autre des comités de la Chambre. C'est une décision qui doit être prise globalement par l'ensemble des députés de la Chambre et j'espère, personnellement, que nous pourrons, très bientôt, avoir la télédiffiusion des débats, non seulement à la Chambre, comme nous l'avons présentement, mais aussi dans les comités.

J'espère que le leader du gouvernement agira avec célérité à cet égard.

[*Traduction*]

M. Riis: Monsieur le Président, nous débattons cette question, en réalité, depuis de longs mois. Je reconnais que l'intervention du whip de la loyale opposition de Sa Majesté est tout à fait opportune, à la lumière des événements d'hier soir. La séance d'hier soir ne peut que refroidir l'enthousiasme de certains députés, les ministériels du moins, à approuver pareille initiative, vu l'attaque féroce dont le pauvre ministre a été l'objet.

Quand la Chambre sera à nouveau saisie de la question, nous pourrons évaluer la situation. Je suis sûr que la majorité des députés sera favorable à la proposition.

M. le Président: La présidence va soigneusement extraire, des propos à la limite de la pertinence, les arguments solides que les députés ont fait valoir. Je ne crois pas nécessaire de décider si la question met en cause le Règlement ou les privilèges.

La présidence a déclaré, lorsque le député d'Ottawa—Vanier (m. Gauthier) est intervenu, que la question était d'une très grande importance pour tous les députés. Les interventions que les députés ont faites seront très utiles dans la recherche d'une solution.

La présidence remarque que le député d'Ottawa—Vanier qui a soulevé la question ne s'oppose pas à ce que les délibérations des comités soient télévisées. Il faut bien le noter.

La présidence a écouté attentivement le député de Saint-Denis (M. Prud'homme), mais elle se voit obligée de rappeler ce qu'un ancien Président de la Chambre a affirmé clairement, soit que les délibérations des comités ne peuvent être télévisées sans un ordre de la Chambre.

Les députés semblent cependant disposés à résoudre la question. Comme la présidence aura aussi son mot à dire, je crois que la discussion de cet après-midi aura été utile. Je remercie tous les députés, et spécialement celui d'Ottawa—Vanier.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI SUR LES PAIEMENTS ANTICIPÉS POUR LE GRAIN DES PRAIRIES

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Mayer: Que le projet de loi C-12, tendant à modifier la Loi sur les paiements anticipés pour le grain des Prairies, soit lu pour la 2e fois et renvoyé à un comité législatif; ainsi que la motion de M. Gauthier (p. 807).

M. Brian White (Dauphin—Swan River): Monsieur le Président, quand la séance a été suspendue à 13 heures, nous débattions d'une motion libérale visant à mettre fin au débat. Je prétends que si nous avions consacré cette période de temps à parler du projet de loi C-12, nous aurions probablement terminé le débat maintenant.

A titre de député représentant une circonscription rurale du Manitoba, il est de la plus haute importance que nous soyons autorisés à participer au débat sur le projet de loi C-12 qui aura des répercussions profondes sur l'agriculture.

Je n'approuve pas la motion visant à mettre fin au débat, car je veux dire quelques mots au nom des agriculteurs manitobains qui s'adressent à moi parce que le gouvernement du Manitoba se désintéresse de l'agriculture. Les agriculteurs manitobains comptent sur l'action gouvernementale en matière agricole, et je suis sincèrement convaincu que le gouvernement répond à leur attente.

• (1530)

J'aimerais prendre quelques minutes pour expliquer brièvement à la Chambre pour quelle raison il importe que tous les députés désireux de participer à la discussion du projet de loi C-12 puissent intervenir dans le débat. Mon parti est l'ami de l'agriculteur. Il suffit d'examiner le discours du trône du 1er octobre pour voir que pas un autre gouvernement n'avait accordé pareille priorité à l'agriculture. Nous avons accordé la vedette à l'agriculture parce que nous comprenons son importance pour l'économie; pas seulement l'économie de l'Ouest, mais celle du pays tout entier. Nous comprenons pleinement les graves difficultés que traversent en ce moment nos agriculteurs, et nous compatissons avec eux

Dans le discours du trône, le gouvernement a dit qu'il allait suivre la voie qu'il s'était tracée ces deux dernières années. Au cours des deux dernières années, le gouvernement a accordé à l'agriculture plus de cinq milliards en avantages. C'est beaucoup d'argent pour aider nos agriculteurs. Et pourtant nos agriculteurs ne sont pas encore capables de compenser les effets des subventions énormes accordées à l'étranger.

Il a été dit à plusieurs reprises aujourd'hui que le Trésor canadien n'a pas les ressources voulues pour concurrencer les trésors gigantesques, les grosses populations et les assiettes fiscales de la CEE et des États-Unis. Voilà pourquoi deux jours après le discours du trône, le gouvernement s'en est tenu à la voie qu'il s'était tracée en matière agricole et a promis un complément d'aide à nos agriculteurs.

Tout en continuant d'exploiter toutes les voies possibles à l'échelon international pour ramener l'équité et la raison dans le commerce mondial des grains, le gouvernement sait que nos agriculteurs ne peuvent pas attendre les solutions internationales. Ne nous y trompons pas, notre gouvernement est à la tête du peleton mondial pour ce qui est de chercher des solutions aux problèmes internationaux de l'agriculture. Mais si la situation revêt un caractère international, elle n'en touche pas moins profondément les producteurs canadiens.

Le 3 octobre le premier ministre (M. Mulroney) annonçait que l'État fédéral avait pris les devants et était en train de mettre au point la plus forte enveloppe d'aide de l'histoire au profit de nos agriculteurs. Cette enveloppe est estimée à plus d'un milliard de dollars. Mais il est impossible de chiffrer en dollars ce que cette mesure représente pour nos agriculteurs, au plan de la sécurité et de la tranquilité d'esprit.

J'ai dit que le gouvernement était l'ami de l'agriculteur. De vrais amis se serrent les coudes dans les temps durs et font tout leur possible pour adoucir quelque peu ces temps durs. Le gouvernement est un tel ami. Il suffit de se rappeler l'origine de la loi que le projet de loi C-12 vise à modifier, le gouvernement de John Diefenbaker, pour se rendre compte que mon parti et les agriculteurs canadiens sont amis depuis longtemps. A l'instar de cet ancien gouvernement conservateur, le gouvernement conservateur actuel a fait beaucoup pour les agriculteurs.

Dans notre premier budget nous avons accordé une exemption d'impôt de 500 000 $ sur les gains en capital acquis à la vente de biens agricoles. Un député qui s'oppose à une telle mesure affiche une réelle ignorance de l'agriculture au Canada. Nous avons mis de la souplesse dans de nouveaux programmes de prêt mis en oeuvre par la Société du crédit agricole. Nous avons institué des bureaux d'examen de l'endettement agricole qui donnent aux agriculteurs en difficulté financière plus de latitude pour négocier des moyens de conserver leur entreprise. Je ferai remarquer que les agriculteurs canadiens souhaitaient depuis longtemps un tel système. Nous avons modifié la Loi de stabilisation concernant le grain de l'Ouest afin d'autoriser des paiements sans précédent au printemps avant les semailles quand les agriculteurs on le plus besoin de cet argent.

Il y a plus. Il y a la politique laitière d'un milliard et demi de dollars; le programme tripartite de stabilisation pour les producteurs de viande; le redoublement des paiements anticipés en vertu de la Loi sur le paiement anticipé des récoltes; et un programme de ristournes qui supprime effectivement toutes les taxes fédérales de vente et d'accise sur les carburants agricoles. Ce ne sont là que quelques-uns des points au sujet desquels le gouvernement a pris des mesures dont nos agriculteurs ont bénéficié directement. Les modifications proposées à la Loi sur les paiements anticipés pour le grain des Prairies ne constituent, certes, qu'une partie de la solution globale adoptée par le gouvernement pour aider les producteurs, mais une partie fort importante néanmoins. Ces modifications adapteront mieux la loi aux besoins actuels des agriculteurs.

J'en profite pour féliciter le député de Qu'Appelle—Moose Mountain (M. Hamilton) d'avoir entrepris de saisir la Chambre de cette mesure sous le régime du regretté premier ministre John Diefenbaker. La première loi présentée en 1957 a rendu de bons services aux agriculteurs. Elle avait pour objet de nous permettre de venir en aide aux céréaliers à court de liquidités

quand leurs efforts de mise en marché étaient contrecarrés par des facteurs indépendants de leur volonté. Les modifications proposées dans le projet de loi C-12 simplifieront le processus administratif de façon à ce que le programme réponde mieux aux besoins immédiats des agriculteurs au chapitre des débouchés pour leurs produits. Par exemple, les locateurs ne seront plus tenus de signer les demandes de paiements anticipés; les agriculteurs dont la production est forte pourront obtenir des avances plus importantes grâce à la méthode de calcul qui se fonde sur les céréales entreposées et non sur les contingents de superficie; et les taux d'intérêt sur les remboursements directs et les comptes en souffrance seront fixés en fonction des taux d'intérêt en vigueur.

Je sais que cela a déjà été dit à maintes reprises; cela vaut cependant la peine d'être répété. Nos agriculteurs sont parmi les plus efficaces et les plus productifs du monde. C'est notre devoir d'adopter des programmes et des lois qui les aident à traverser une période de marasme sur les marchés internationaux, facteur sur lequel ils n'ont aucun contrôle.

J'exhorte tous les députés à adopter rapidement ces modifications. Plus vite nous agirons, plus vite nos agriculteurs en bénéficieront.

M. le vice-président: Y a-t-il des questions ou des commentaires? Je donne la parole au député de Swift Current—Maple Creek (M. Wilson).

M. Wilson (Swift Current—Maple Creek): Monsieur le Président, je veux féliciter mon collègue le député de Dauphin—Swan River (M. White) d'avoir contribué utilement au débat sur le projet de loi C-12. J'ai remarqué que dans ses commentaires, il a énuméré plusieurs initiatives du gouvernement visant à aider l'agriculture de l'Ouest et, en fait, de tout le pays, certains programmes qui aideront particulièrement les producteurs céréaliers pendant cette période difficile. Je pense que la plupart des Canadiens les considéreront, je l'espère, comme des mesures à court terme permettant d'attendre un retour à la normale sur les marchés mondiaux des céréales. Je me demande si le député envisage des solutions à long terme. Il a parlé de plusieurs initiatives à court terme, du moins nous l'espérons, que le gouvernement a prises au Canada. Quelle solution à long terme le député envisage-t-il à ces problèmes?

M. White: Monsieur le Président, je remercie mon collègue de sa question. Il a tout à fait raison. En plus d'avoir récemment réduit les frais de production et mis au point des programmes de soutien immédiat comme le programme d'aide de un milliard de dollars, le gouvernement a déployé des efforts considérables pour trouver des solutions à l'échelle internationale. Trois exemples récents permettent de l'illustrer.

Premièrement, le premier ministre a fait inscrire l'agriculture à l'ordre du jour du sommet économique de Tokyo. Deuxièmement, le ministre d'État chargé de la Commission canadienne du blé a favorisé une rencontre des exportateurs de céréales sur la côte ouest. Troisièmement, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) a déployé des efforts pour faire inscrire la question des subventions agricoles à l'ordre du jour des prochaines discussions du GATT, ce qui est capital pour l'agriculture canadienne. Tout dernièrement, on a annoncé la vente de plusieurs milliards de dollars de céréales à l'Union soviétique. Notre gouvernement a ainsi manifesté, il me semble, son engagement à long terme à l'égard de l'agriculture et l'intérêt sincère qu'il porte à l'avenir de ce secteur au Canada.

M. Riis: Monsieur le Président, en dépit des commentaires du député de Dauphin—Swan River (M. White), je souhaite poser la question suivante à lui ou peut-être à un autre député. Ai-je bien compris que le gouvernement entend voter contre la motion dont est actuellement saisie la Chambre? Il s'agit d'un engagement que le vice-premier ministre et leader du gouvernement à la Chambre (M. Mazankowski) a pris juste avant le déjeuner. Je cherche tout simplement à savoir si les ministériels tiendront parole. Le député de Dauphin—Swan River peut-il répondre à ma question?

M. White: Monsieur le Président, ce qui m'intéresse, c'est de faire valoir à la Chambre mon point de vue au nom des agriculteurs du Manitoba. Je souhaite que ce projet de loi soit adopté le plus rapidement possible.

M. Lewis: C'est également ce que nous souhaitons tous.

M. Len Gustafson (secrétaire parlementaire du premier ministre): Monsieur le Président, c'est vraiment un privilège pour moi de prendre la parole au sujet du projet de loi C-12, tendant à modifier la Loi sur les paiements anticipés pour le grain des Prairies. Pour arriver à bien comprendre l'importance de ce projet de loi pour les agriculteurs, il nous faut examiner la situation de l'agriculture dans les Prairies. Je viens de passer quelque temps dans la circonscription d'Assiniboia, que j'ai l'honneur de représenter ici. C'est là que 40 p. 100 de tout le blé canadien est produit.

Nous avons connu toute une série de problèmes chez nous. Il y a eu la sécheresse, puis des problèmes de priorité internationale auxquels le premier ministre (M. Mulroney) s'est attaqué à Tokyo. Malgré tout, nous avons un excédent de blé dans les Prairies, et c'est là qu'intervient la Loi sur les paiements anticipés pour le grain des Prairies. Les agriculteurs ont accumulé des montagnes de blé. Notre gouvernement s'efforce de remédier à la situation au moyen d'une loi, par des paiements anticipés aux agriculteurs.

• (1540)

J'ai été très étonné ce matin que les députés de l'opposition s'ingénient à minimiser l'importance du projet de loi dont la Chambre est saisie. Peu de temps après son élection, le gouvernement a décidé de modifier la Loi sur les paiements anticipés pour le grain des Prairies de façon à pouvoir verser des paiements aux agriculteurs. Il décidait bientôt d'accroître le montant de ces paiements de 15 000 $ à 30 000 $. Ce projet de loi est important, car il va permettre au ministre de l'Agriculture (M. Wise) de satisfaire efficacement et rapidement aux besoins des agriculteurs.

Je voudrais dire un mot des réalisations du parti progressiste conservateur. Jamais depuis l'époque de John Diefenbaker avons-nous vu un gouvernement ou un premier ministre aussi sensible aux besoins des agriculteurs que le sont ce gouvernement et le premier ministre. Les députés de l'opposition ne cessent de contester les réalisations du gouvernement à cet égard. Voyons un peu ce qui en est.

Tout d'abord, je tiens à dire que les agriculteurs canadiens sont parfaitement capables de soutenir la concurrence de leurs

homologues de n'importe quel autre pays du monde. Cependant, ils ne sauraient soutenir la concurrence déloyale du Trésor des États-Unis et de celui de la Communauté économique européenne. Nos agriculteurs, le gouvernement le reconnaît, sont productifs. Le premier ministre, à l'occasion du discours du trône, a dit aux agriculteurs canadiens qu'il n'épargnerait aucun effort pour les aider au cours de cette période difficile.

Quelles sont à cet égard les réalisations du gouvernement conservateur? Nous sommes intervenus dans le dossier de la stabilisation des prix du grain de l'Ouest. Nous intervenons maintenant au sujet des paiements anticipés. Nous avons agi sans tarder à l'occasion de la très grave sécheresse. Je puis moi-même témoigner que le premier ministre m'a demandé de le tenir au courant quotidiennement des difficultés que les agriculteurs éprouvaient à cause de la sécheresse. Le premier ministre tenait à connaître chaque jour la situation. Le gouvernement a réagi. Je crois que les résultats des élections en Saskatchewan l'indiquent d'une façon très probante.

M. Hnatyshyn: Absolument.

M. Gustafson: Le député de Saskatoon-Ouest (M. Hnatyshyn) est d'accord. Les agriculteurs savent qui est leur porte-parole à Ottawa. Ils savent que le premier ministre a pris sur lui de les représenter. Les députés de l'opposition ont tenté de faire croire que l'argent destiné aux agriculteurs victimes de la sécheresse et les paiements d'appoint ne constituaient pas une aide financière nouvelle. Ils ont tenté de noyer le poisson, et plus ils y mettaient d'efforts, plus ils s'enferraient. Les agriculteurs de la Saskatchewan ont envoyé un message catégorique à Regina et ils font savoir à Ottawa qu'ils l'appuient sans réserve.

En étudiant ce projet de loi aujourd'hui, nous nous occupons de questions importantes. En ma qualité d'agriculteur, de secrétaire parlementaire du premier ministre, et de témoin parmi d'autres des efforts énergiques du premier ministre, je demande aux députés de l'opposition de nous dire si, pour eux, l'alimentation est une priorité, oui ou non. Aux yeux du gouvernement, elle l'est. L'agriculture constitue et doit demeurer une priorité au Canada, de façon qu'elle puisse prospérer et aider à édifier notre grand pays.

Nous vivons certes des heures difficiles. L'agriculture éprouve de sérieuses difficultés. Cependant, le gouvernement, relevant le défi, s'attaque à ces difficultés et cherche à les résoudre. Il cherche à le faire d'une façon qui soit avantageuse pour tous les Canadiens, et non seulement pour les agriculteurs.

Nous oublions souvent que lorsqu'un agriculteur dépense de l'argent pour acheter des machines aratoires et des pièces, pour améliorer ses bâtiments, ou pour se procurer les nombreuses autres choses dont il a besoin, il contribue à stimuler notre économie tout entière. J'ai maintes fois entendu le vice-premier ministre (M. Mazankowski) déclarer à la Chambre que chaque dollar investi dans l'agriculture suscite des retombées de 25 $ pour tout le Canada. Cela profite à l'Ontario, au Québec et au reste du Canada. Il importe donc au plus haut point que le gouvernement conserve à l'agriculture sa priorité.

Quand l'agriculture est prospère, non seulement au Canada, mais partout en Amérique du Nord, le pays fait des progrès. Nous ne devons jamais perdre cela de vue. L'agriculture doit demeurer prioritaire. Elle l'a été dans le discours du trône et au sommet de Tokyo, lorsque le premier ministre a signalé aux représentants des pays réunis à cette occasion, l'importance de l'agriculture et des ventes internationales. Le gouvernement et le premier ministre continueront de faire valoir sur les marchés internationaux l'importance de l'agriculture.

Nous venons juste de ratifier avec l'Union soviétique un accord portant sur 25 millions de tonnes. Cette vente ne bénéficiera pas seulement aux agriculteurs mais à l'ensemble du Canada. Ce sont des accords de ce genre que nous recherchons et qu'il nous faut obtenir pour donner à l'agriculture la solidité nécessaire à l'édification de notre grand pays.

Avant de me rasseoir, je veux faire un dernier commentaire au sujet de la priorité accordée au secteur agro-alimentaire. Nous avons au Canada d'énormes surplus de céréales. Nous devons reconnaître aux agriculteurs le mérite de les avoir produits. Nous avons aussi eu la chance de bénéficier d'un temps idéal qui a permis d'obtenir une récolte si abondante. Par contre, dans certains endroits du globe, des gens meurent de faim. Je pense que l'alimentation est une priorité qui doit être reconnue par un processus d'éducation. Il ne fait aucun doute que chaque homme, chaque femme et chaque enfant de la planète a droit de manger à sa faim. Cette affirmation vient du fond du coeur d'un agriculteur. L'agriculteur comprend, comme tous les Canadiens, que nous avons certaines obligations mais aussi quelques grandes possibilité.

J'ai représenté le Canada à la Conférence mondiale de l'alimentation à Rome. Je ne pense pas qu'il y ait au monde un pays plus respecté que le Canada, non seulement pour sa politique agricole, mais aussi pour l'aide alimentaire qu'il distribue partout dans le monde. Grâce à la banque canadienne de céréales, la population des Prairies accumule dès maintenant des céréales qui seront expédiées aux pays défavorisés. C'est là un grand défi pour le Canada et nous n'avons pas joué qu'un rôle de second plan dans les réalisations du gouvernement et de la population du Canada. Les Canadiens comprennent que l'alimentation doit devenir une priorité. On ne pourra toutefois lui accorder cette importance que si le gouvernement y tient et que si l'agriculture se porte bien.

Chacun de nous doit reconnaître que tout le monde a le droit de manger à sa faim. Nous sommes tous tenus, le gouvernement, l'opposition et l'ensemble des Canadiens, de faire en sorte que l'alimentation devienne une priorité.

M. Lewis: Monsieur le Président, j'aurais une question à poser à mon collègue. Il n'ignore pas . . .

M. Nystrom: Ne le ratez pas!

M. Lewis: Bien sûr que non. Je vais même être dur à souhait.

Au cours de la campagne électorale, en Saskatchewan, le député de Yorkton—Melville (M. Nystrom) s'en est pris à la crédibilité du premier ministre. Il s'attendait à ce que les résultats du scrutin lui donnent raison. Il a même mis sa piètre réputation en jeu sur une question précise. Mon collègue voudrait-il renseigner la Chambre sur ce qu'il reste de crédibilité au député de Yorkton—Melville après que celui-ci eût joué sa réputation sur la théorie selon laquelle les agriculteurs de la Saskatchewan rejetteraient à bon droit les tentatives de notre

parti en vue d'aider les producteurs de l'Ouest, ce qui prouverait notamment le manque de crédibilité du premier ministre. Où en est maintenant la réputation du député?

• (1550)

M. Gustafson: Je vais répondre de manière très positive. La question a été posée à la chaîne de télévision Global. La réussite du premier ministre est éloquente. Les gens de la Saskatchewan se sont prononcés. Après m'être entretenu avec des centaines d'agriculteurs de cette province, je puis vous garantir qu'ils sont satisfaits de l'orientation prise par le premier ministre et son gouvernement, et qu'ils sont d'accord avec tout député qui veut faire avancer la cause de l'agriculture au Canada.

M. le vice-président: Le débat se poursuit.

M. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville): Monsieur le Président, j'ai le plaisir de parler après mon bon ami le député d'Assiniboia. Il n'a pas dit à la Chambre que le vote conservateur a diminué de trois ou quatre points dans les régions rurales de la Saskatchewan alors que le vote néo-démocrate y a augmenté de trois ou quatre points. Dans ma circonscription, par exemple, notre vote a augmenté de trois ou quatre points. Nous avons récolté 46 ou 47 p. 100 des voix. Cela augure très bien pour les prochaines élections fédérales où nous allons remporter neuf ou dix sièges en Saskatchewan.

Le député d'Assiniboia (M. Gustafson) est le seul député fédéral de la Saskatchewan dont la circonscription soit représentée au provincial par un député libéral. Cela n'arrive pas tous les jours en politique en Saskatchewan mais c'est arrivé dans la circonscription d'Assiniboia. Pour la première fois dans l'histoire de la Saskatchewan, un gouvernement conservateur majoritaire a reçu moins de voix que le parti d'opposition. Le NPD a reçu plus de votes populaires que le parti conservateur mais, ce dernier, forme le gouvernement de la Saskatchewan en raison de la redistribution des sièges, et par un coup de chance dans certaines régions.

Une voix: Une majorité de 12 sièges.

Une voix: Les statistiques sont bonnes pour les perdants.

M. Nystrom: Les poteaux sont peut-être pour les chiens, comme disait John Diefenbaker.

Je conviens avec le député d'Assiniboia que c'est une question très importante. Nous voulons que ce projet de loi sur les paiements anticipés soit envoyé au comité le plus tôt possible. Les agriculteurs ont besoin de ce genre de projet de loi. C'est un projet de loi sur lequel nous pouvons tous être d'accord. On devrait l'envoyer au comité parlementaire le plus tôt possible pour qu'il soit adopté et qu'il devienne loi. Quand ce sera fait, nous devrions étudier d'autres questions importantes qui concernent les agriculteurs de la Saskatchewan et de tout le Canada.

Comme le député d'Assiniboia l'a dit, l'agriculture est le fondement de notre économie. Nous sommes très chanceux d'avoir les agriculteurs les plus productifs du monde. Ces agriculteurs productifs font face à une crise dont ils ne sont pas responsables. Ils sont en crise parce qu'une guerre commerciale fait rage entre les Européens et les amis américains du premier ministre (M. Mulroney), M. Reagan et son gouvernement. A cause de cette guerre commerciale, les prix de nombreux produits sont actuellement aux niveaux de 1933 et de 1934. Pour cette raison, le pays tout entier doit venir en aide aux agriculteurs en leur offrant un substantiel paiement d'appoint.

Je sais que le gouvernement parle d'un projet de loi d'aide aux agriculteurs d'environ 1 milliard de dollars. En Saskatchewan, nous espérons que de 400 à 450 millions seront versés à nos céréaliers. Cela les aidera. Je ne le reproche certainement pas au gouvernement fédéral. En fait, les représentants des agriculteurs et tous les hommes politiques des Prairies demandent qu'on verse un paiement d'appoint pour aider les agriculteurs. Nous ignorons encore quelle forme cette aide prendra. S'agira-t-il d'une subvention ou d'une combinaison de programmes? Sera-t-elle basée sur les ventes ou sur la superficie? Nous ne connaissons pas ces détails. En tout cas, nous pouvons dire au gouvernement qu'il devrait agir aussi vite que possible pour s'assurer que les agriculteurs reçoivent les chèques avant Noël, parce qu'ils en ont besoin.

Un autre point très important, et j'espère que les députés qui représentent des circonscriptions urbaines le comprennent, c'est qu'un milliard peut paraître une somme énorme mais elle ne compensera pas complètement les pertes que la guerre commerciale et les mauvais prix internationaux font subir aux agriculteurs. Selon une étude publiée en Ontario il y a quelques jours, les agriculteurs auraient besoin de 4 milliards de dollars en programmes de soutien des prix pour leur permettre de subsister et de conserver leur exploitation. Un milliard de dollars ne représente que le quart de cette somme. C'est déjà un pas dans la bonne direction, mais c'est loin d'être suffisant. Je demande instamment au gouvernement d'adopter très rapidement ce projet de loi et de le renvoyer au comité pour que nous puissions débattre d'autres questions importantes pour les agriculteurs.

Je crois que nous pourrions faire beaucoup pour eux. Quand l'agriculture va, tout va. Si les agriculteurs sont prospères et gagnent bien leur vie, les emplois ne manqueront pas dans les villages et les villes du pays. Leur prospérité se répercutera dans tout le Canada. Elle favorisera la création d'emplois en Ontario, dans la région de l'Atlantique, au Québec et dans l'Ouest. Nous devons donc commencer à faire plus pour les agriculteurs que nous n'avons fait jusqu'ici.

Des statistiques intéressantes sur l'aide agricole sont parues il y a quelque temps dans le *Globe and Mail*. Le monde des affaires reçoit quelque 14 milliards de dollars par année en subventions, amortissements fiscaux et aide du gouvernement fédéral. Si nous pouvons soutenir ce secteur en lui donnant plus de 14 milliards de dollars par année, je ne vois pas pourquoi nous ne pourrions pas trouver quelques dollars de plus pour l'agriculture. J'espère que le gouvernement entendra ce message et qu'il augmentera son aide agricole au lieu de la réduire.

J'ai déclaré maintes fois que nous avions besoin de paiements d'appoint. Nous avons besoin de paiements plus élevés encore à cause des guerres commerciales que se livrent les Européens et les Américains. Outre-frontière il y a l'agriculteur américain qui est assuré de toucher environ 6 $ canadiens le boisseau de blé. Il touche le prix international d'environ 3 $ ainsi que 3 $ à peu près du programme américain de soutien, ce qui fait 6,08 $ le boisseau. Dans la circonscription du député d'Assiniboia (M. Gustafson) qui avoisine le Montana et le

Dakota-Nord, nos agriculteurs cultivent du blé pour un peu plus de la moitié de ce que les Américains reçoivent quand ils vendent leurs céréales aux mêmes clients dans le monde entier. Voilà pourquoi les Canadiens en général se doivent de soutenir les agriculteurs au moyen d'un paiement d'appoint appréciable.

Un autre fait qui complique la situation pour nous est que non seulement des prix de soutien sont versés aux agriculteurs en Europe et aux États-Unis, mais les Européens et les Américains subventionnent également l'exportation de leurs céréales dans beaucoup de pays. Or, dans bien des cas, ces pays ont toujours constitué des marchés pour le Canada. Je n'ai pas tous mes dossiers avec moi aujourd'hui, mais je me rappelle des chiffres approximatifs en général.

Le gouvernement américain a cherché à vendre du blé et de l'orge, par exemple, à l'Arabie Saoudite, à la Syrie, à Israël, à l'Inde, au Yemen et à l'Algérie en accordant une subvention équivalent à un tiers environ du prix d'exportation. En d'autres termes, les Américains sont disposés à vendre du grain 150 $ la tonne et à offrir une subvention d'environ 50 $ la tonne. Nous ne pouvons être compétitifs face à ces subventions.

Pour nous implanter sur les marchés de ces pays, nous devons vendre notre grain un tiers de moins que le prix normal. De ce fait, le prix initial du grain au pays a baissé d'environ 19 p. 100. Sauf erreur, le prix de l'orge a fléchi d'environ 27 p. 100. Là encore, c'est l'agriculteur qui est la victime.

Lors de la dernière campagne électorale provinciale en Saskatchewan, j'ai eu l'occasion de me rendre dans 20 circonscriptions dont 15 rurales. Partout, j'ai constaté que les agriculteurs n'avaient jamais été placés dans une situation aussi précaire depuis les années 1930. Ils attendent que les trois partis politiques prennent des initiatives. Ils nous demandent de trouver la solution à leur problème. Ils veulent savoir que nous sommes de leur côté. L'aide que nous apportons aux agriculteurs leur permet de produire des denrées et de créer ainsi des emplois d'un bout à l'autre du pays, surtout pour les jeunes.

• (1600)

Examinons les taux de chômage. Depuis quatre ans, ces taux augmentent en Saskatchewan et en Alberta, principalement à cause des problèmes qui se posent dans le domaine de l'agriculture et aussi dans le secteur pétrolier. Je remarque que le député de Pembina (M. Van de Walle) est parmi nous. Je le félicite pour sa victoire. Sauf erreur, ses collègues l'appellent «Landslide Wally». Cela convient peut-être pour l'Alberta, mais je suis persuadé qu'il se rend compte de la réaction que peut susciter chez les gens la peur du futur, dans le cas de l'agriculture et de la production pétrolière. Étant donné que des emplois sont en jeu, le pays devrait venir en aide à l'industrie pétrolière et au secteur agricole en période de crise.

Voila certaines des mesures que nous devons prendre. Les agriculteurs canadiens nous demandent de faire preuve d'initiative à la Chambre et dans toutes les provinces. Peu importe nos passes d'armes à la Chambre pour savoir si ce sont les conservateurs ou nous qui ont obtenu le plus grand nombre de voix aux élections en Saskatchewan; le fait est que les agriculteurs attendent de tous les hommes politiques qu'ils leur viennent en aide de toutes les façons possibles. Ils éprouvent à l'heure actuelle des difficultés qu'ils ne méritent pas.

Je voudrais signaler autre chose. J'ai parlé des paiements d'appoint et des prix de soutien. Bien entendu, comme nous discutons de la Loi sur les paiements anticipés pour le grain des Prairies, du point de vue de la procédure, ces questions ne sont pas pertinentes. Cependant, nous discutons du problème global, et c'est l'une des raisons pour lesquelles je veux que le comité soit saisi de la question.

Pendant la campagne électorale le premier ministre de la Saskatchewan a abordé un autre sujet intéressant, soit la production agrochimique dans sa province ou dans l'ouest du Canada en général. L'idée me plaît beaucoup. Je me réjouis qu'on en ait parlé pendant la campagne électorale de la province. En février dernier, pressé par quelques dizaines d'agriculteurs, j'ai présenté à la Chambre un projet de loi d'initiative privée sur les produits agrochimiques génériques. J'espère que les députés auront l'occasion de discuter de la question le plus tôt possible. De grosses multinationales, notamment celle de Monsanto, arnaquent les agriculteurs en exigeant d'eux des prix exorbitants pour des produits agrochimiques comme le *Round-up*. La Chambre devrait modifier la législation relatives aux brevets en ramenant de 17 à 4 ou 5 ans le monopole dont jouissent leurs propriétaires, afin que l'on puise produire au Canada des produits agrochimiques, comme nous faisons pour les produits pharmaceutiques génériques. Si nous y réussissions, nous pourrions amener les gens de l'Ouest en particulier à fabriquer des produits agrochimiques génériques dans cette région du pays.

Le premier ministre de la Saskatchewan a donné une partie de la solution lorsqu'il a proposé la construction d'usines de produits chimiques. Toutefois, la Chambre des communes peut apporter l'autre partie de la solution en modifiant la législation sur les brevets de façon à nous permettre d'entreprendre cette activité au prix coûtant pour les agriculteurs canadiens. Je ne tiens pas à payer un prix fou pour les produits agrochimiques. Prenons le *Round-up*; la Monsanto rentre dans les frais qu'elle engage pour la recherche et le développement tous les 24 jours grâce au chiffre d'affaires qu'elle réalise un peu partout dans le monde. Le *Round-up* se vend en Australie pour la moitié du prix exigé au Canada. Ce sont là des choses que nous, les parlementaires, pouvons changer. Nous pouvons intervenir dans le cas des produits agrochimiques comme nous l'avons fait il y a bien des années pour les produits pharmaceutiques. Modifions la législation relative aux brevets de façon à ce que les grandes entreprises ne soient plus en mesure de conserver un monopole exclusif pendant 17 ans et que nous puissions nous-mêmes fabriquer des produits agrochimiques au prix coûtant et les vendre à un prix beaucoup plus intéressant à nos agriculteurs.

Le Sénat a fait une étude approfondie de la question l'an dernier. Cette institution n'est pas connue pour son radicalisme; au contraire, elle est plutôt conservatrice. Le Sénat a conclu que nous devrions utiliser des produits chimiques génériques et supprimer les brevets de longue durée et qu'il serait ainsi possible de fabriquer des produits chimiques à bien meilleur compte. Je crois que nous devrions faire un pas de plus et les produire ici même au Canada, notamment dans l'ouest canadien. On créerait ainsi du même coup des emplois dans l'Ouest.

Dans l'optique que j'envisage, ce sont les producteurs agricoles, plutôt que les gouvernements ou les grandes sociétés, qui dirigeraient ces usines et prendraient donc les décisions en matière de fabrication de produits chimiques agricoles. Il s'agit peut-être là d'une perspective radicale. Elle contient des éléments de démocratie économique, de pouvoir local et d'autonomie. Toutefois, nous pouvons faire confiance aux agriculteurs pour ce qui est de bien conduire leurs affaires et de bien diriger leurs usines. Dans la même foulée, ils créeront des emplois pour la population de l'ouest du Canada et produiront des produits chimiques agricoles qu'ils vendront au prix coûtant.

Pour ces raisons, j'espère que nous pourrons terminer ce débat très bientôt. Nous nous entendons tous sur ce projet de loi. Renvoyons le au comité et attaquons-nous à d'autres questions importantes comme les produits chimiques agricoles, les paiements d'appoint, l'avenir de l'agriculture au Canada et la nécessité de l'appuyer pour que nos agriculteurs puissent bénéficier de chances égales car ils sont les plus productifs du monde. Ils font un excellent travail mais ils subissent actuellement une conjoncture devant laquelle ils sont impuissants.

M. le vice-président: La chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

M. le vice-président: M. Gauthier, appuyé par Mme Finestone, propose que la question soit mise aux voix. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

M. le vice-président: M. Mayer, appuyé par M. Mazankowski, propose que le projet de loi C-12, tendant à modifier la Loi sur les paiements anticipés pour le grain des Prairies, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité législatif. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée et le projet de loi, lu pour la deuxième fois, est renvoyé à un comité législatif.)

* * *

LA LOI SUR BELL CANADA

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

L'hon. Flora MacDonald (ministre des Communications) propose: Que le projet de loi C-13, concernant la réorganisation de Bell Canada, soit lu pour la 2e fois et renvoyé à un comité législatif.

—Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je propose la deuxième lecture du projet de loi C-13, concernant la réorganisation de Bell Canada. La Chambre a été saisie d'une mesure semblable lors de la session précédente. Il s'agissait du projet de loi C-19, établi à la suite de la réorganisation de Bell Canada en 1983. La mesure à l'étude aujourd'hui a de nouveau pour objet de garantir que Bell Canada continue à assumer ses obligations envers le public canadien et à lui fournir des services téléphoniques.

La réorganisation de la compagnie a eu pour effet de créer un holding, Les Entreprises Bell Canada. La compagnie de téléphone est ainsi devenue une filiale à part entière des Entreprises Bell, société engagée dans des activités et des investissements qui ne sont pas assujettis à la réglementation du CRTC.

La mesure à l'étude est une version épurée du projet de loi C-19, que le comité permanent des communications et de la culture a examiné en long et en large. Le projet de loi en question avait été étudié en deuxième lecture, puis renvoyé au comité que j'ai mentionné pour un examen approfondi.

[*Français*]

Le Comité permanent a commencé l'étude de ce projet de loi il y a un peu moins d'un an, soit en décembre 1985. Il a reçu en audience des représentants de 11 organisations dont des groupes d'intérêt, des syndicats, des entreprises de télécommunication, des délégués du secteur des affaires, ainsi que Bell Canada, les Entreprises Bell et le CRTC.

Le Comité a ainsi pu connaître de nombreux points de vue sur ce projet de loi et accueillir quelques suggestions en vue de consolider des pouvoirs de réglementation du CRTC à l'égard du service téléphonique.

Bell et les Entreprises Bell craignaient, bien sûr, que le projet de loi ne nuise à leurs activités internationales ou encore qu'il ne le leur impose la réglementation. Le porte-parole du CRTC, M. André Bureau, a déclaré que le CRTC appuyait le projet de loi. Selon lui, les dispositions liées à l'accès à l'information de la société Bell de même qu'au pouvoir de distinguer les activités monopolistiques des activités concurrentielles intéressaient le conseil au plus haut point.

[*Traduction*]

De façon générale, et sans trop entrer dans les détails, voyons maintenant quelles modifications on a cru bon d'apporter. Dans l'étude article par article qu'il a effectuée ensuite, le comité permanent a retenu un certain nombre d'amendements du gouvernement et de l'opposition visant à clarifier davantage les dispositions du projet de loi précédent. Dans une large mesure, ces amendements s'inspiraient des mémoires très éclairés présentés par les différents témoins, et leurs observations ont été reprises dans le projet de loi C-13. Nous voulions tenir compte de ce que le comité permanent avait fait au cours de la législature précédente. Les amendements présentés à l'époque ont donc été incorporés au projet de loi à l'étude maintenant.

• (1610)

Monsieur, je constate, en parcourant les articles du projet de loi C-13, que les dix premiers rétablissent les dispositions de la loi spéciale du Parlement qui a donné naissance à Bell Canada il y a quelques années. Ces dix articles visent essentiellement à définir les responsabilités de cette société en tant que télécommunicateur et à arrêter des dispositions pour en faire une société de compétence fédérale.

L'article suivant, l'article 11, stipule que les actions de Bell Canada, qui sont toutes détenues actuellement par les Entreprises Bell Canada, ne peuvent être cédées ou vendues sans l'approbation du CRTC.

L'article 12 permettra au CRTC d'obtenir des Entreprises Bell Canada des renseignements concernant la réglementation des activités de Bell Canada.

Aux termes des dispositions de l'article 13, le CRTC peut décider si certains services de télécommunication de la Société Bell Canada devraient être assurés sur la base de la libre concurrence ou d'un monopole.

Les amendements adoptés par le comité permanent durant la dernière session touchent les articles 6, 7, 11 et 13 du projet de loi actuel. De plus, la Chambre a modifié le paragraphe 6 (2) durant le débat à l'étape du rapport sur le projet de loi C-19. Le paragraphe 6 (2) est la disposition qui limite le paiement d'avance pour services téléphoniques que Bell Canada peut faire payer pour six mois. L'amendement permet le maintien de cette disposition traditionnelle mais il donne aussi au CRTC la possibilité de fixer des modalités de paiement, si les conditions changent.

L'article 7, monsieur le Président, est l'article qui interdit actuellement à Bell Canada de détenir un permis de radiodiffusion. Le CRTC avait d'abord recommandé qu'on interdise par voie législative à Bell Canada et à tous les autres membres du groupe Bell de détenir un permis de radiodiffusion. Durant les délibérations du comité permanent sur le projet de loi C-19, plusieurs témoins ont cependant déclaré que cet article imposerait des restrictions indues aux Entreprises Bell Canada et à leurs filiales concurrentielles.

On a donc amendé l'article 7 en conséquence pour préciser que seules Bell Canada et ses filiales n'ont pas le droit de détenir un permis mais que les Entreprises Bell Canada et leurs autres filiales peuvent demander au CRTC de leur en accorder un. Cet amendement est le résultat des délibérations du comité permanent. Le gouvernement l'a accepté pour répondre aux désirs du comité permanent. Il se peut que les membres du comité veuillent réviser cet article et d'autres quand ils leur seront soumis.

Le troisième amendement adopté par le comité permanent porte sur l'article 11, qui traite de l'approbation ou de l'aliénation des actions et des installations. Comme vous le savez, monsieur le Président, les actions de Bell ont appartenu, pendant des années, à des milliers d'actionnaires. Bell Canada n'a plus qu'un seul actionnaire maintenant, soit les Entreprises Bell Canada. L'article 11 donnerait au CRTC l'occasion d'étudier des projets qui pourraient avoir pour effet de transférer la propriété ou le contrôle de Bell Canada à une province, à des intérêts étrangers ou à un concurrent de Bell.

Puisque l'objet de cet article est d'empêcher qu'on modifie le contrôle de Bell Canada sans autorisation officielle, un amendement a été proposé puis adopté par le comité permanent selon lequel l'autorisation du CRTC ne serait nécessaire que pour la vente d'actions pour des cessions qui ne laisseraient aux entreprises Bell Canada un taux de participation inférieur à 80 p. 100.

Le quatrième article modifié par le comité permanent est l'article 13 que voici:

Ordonnances d'entreprendre ou de cesser les activités.

Cet article contient deux dispositions qu'on appelle couramment le pouvoir d'entreprise et de cession.

Un élément important de la réorganisation de Bell était la distinction prévue entre les activités réglementées et celles qui doivent être exécutées dans des filiales non réglementées des entreprises Bell Canada.

Pour éviter l'interfinancement d'activités de nature concurrentielle par des monopoles, les paragraphes 13(1) et (2) donnent à la Commission le pouvoir d'ordonner à Bell Canada d'entreprendre des activités assurées par une filiale qui n'est pas assujettie à une concurrence suffisante. C'est ce qu'on appelle le pouvoir d'entreprise. D'autre part, le CRTC peut aussi ordonner à Bell Canada se départir d'une activité qui, de l'avis de la Commission, sont de nature suffisamment concurrentielle pour ne pas nécessiter de contrôle de réglementation. C'est ce qu'on appelle le pouvoir de cession.

Les amendements adoptés par le comité permanent soulignent, à mon avis, le fait que les filiales de Bell règlementées en vertu des lois d'une province ne sont pas concernées par le pouvoir d'entreprise. Ils assurent également que les activités qui autrement ne seraient pas assujetties à la réglementation aux termes de la Loi sur les chemins de fer, si elles étaient entreprises par Bell, ne peuvent pas faire l'objet d'une ordonnance. Finalement, ils exigent l'application d'un essai plus restrictif avant que la Commission puisse ordonner à la société d'entreprendre certaines activités ou de s'en départir.

[*Français*]

Monsieur le Président, j'aimerais profiter de l'occasion pour signaler l'excellent travail effectué par tous les membres du Comité permanent au cours de la dernière session. L'étude attentive du contenu du projet de loi et la grande compréhension des questions soulevées se reflètent dans le document qui nous est soumis aujourd'hui. Les membres du Comité auront évidemment l'occasion de réviser une fois de plus le projet de loi actuel et je me réjouis, à l'avance, d'étudier toutes les recommandations qu'ils pourraient présenter.

Pour conclure, monsieur le Président, je crois que le projet de loi à l'étude tient compte de façon équitable des intérêts des abonnés de Bell Canada et de ceux des Entreprises Bell Canada et de ses actionnaires. Je tiens à souligner que le CRTC a besoin des pouvoirs prévus par le projet de loi pour continuer à réglementer avec efficacité les services téléphoniques fournis en régime de monopole.

[*Traduction*]

J'ai étudié les recommandations qu'a faites le comité permanent après que la Chambre eut examiné ce projet de loi et le lui eut renvoyé. Je crois que le comité a fort bien analysé les divers articles du projet de loi et que ses recommandations contribuent en général à les améliorer. Il se peut que le comité veuille proposer d'autres mesures qui améliorent encore le projet de loi. Je puis assurer à tous les membres du comité que je suis disposée à examiner toute autre proposition qu'ils voudront bien me soumettre.

En cette deuxième lecture du projet de loi, monsieur le Président, je demanderai aux députés de se rappeler que l'objet de ce projet de loi est de préserver l'excellent système téléphonique qu'on a mis des années à établir. Il vise en même temps à permettre aux sociétés regroupées sous la raison sociale Bell de poursuivre à loisir un large éventail d'activités non réglementées, tant au Canada qu'à l'étranger. Je suis impatiente de lire le rapport du comité.

LA MOTION D'AJOURNEMENT

[*Français*]

QUESTIONS À DÉBATTRE

M. le vice-président: En conformité de l'article 66 du Règlement, je dois faire connaître à la Chambre les questions qu'elle abordera à l'heure de l'ajournement ce soir, à savoir: L'honorable député d'Ottawa—Vanier (M. Gauthier)—Les langues officielles—a) On demande le dépôt d'un projet de loi. *b)* La teneur des mesures modificatives; l'honorable député de York-Ouest (M. Marchi)—Le multiculturalisme—Le Conseil canadien du multiculturalisme—a) On demande la démission du vice-président. *b)* On demande une enquête; l'honorable député de Parkdale—High Park (M. Witer)—Les droits de la personne—Les atteintes aux droits de la personne en URSS.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Français*]

LA LOI SUR BELL CANADA

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude de la motion de Mme MacDonald (Kingston et les Îles): Que le projet de loi C-13, Loi concernant la réorganisation de Bell Canada, soit lu pour la 2e fois et renvoyé à un Comité législatif.

Mme Sheila Finestone (Mount Royal): Monsieur le Président, je remercie la ministre pour ses observations sur les activités de notre Comité et j'espère qu'on va maintenir la même attitude de solidarité et d'intérêt pour les sujets qui nous touchent, particulièrement celui des télécommunications envers M. et Mme Tout-le-Monde au Canada.

• (1620)

[*Traduction*]

Le projet de loi C-13 concernant la réorganisation de Bell Canada vise trois objectifs: premièrement, permettre au CRTC d'exercer une surveillance et un contrôle efficaces du monopole téléphonique réglementé que constitue Bell Canada; deuxièmement, assurer des tarifs justes et raisonnables aux abonnés et un service permanent, universel et abordable à tous les usagers de la zone d'exploitation de Bell; troisièmement, veiller à ce que les règlements régissant la compagnie Bell Canada n'empêche pas cette société de prendre l'expansion qu'il faut pour relever le défi de la nouvelle ère technologique dans laquelle elle se trouve, sans nuire indûment à la rentabilité de sa nouvelle société mère, les Entreprises Bell Canada. La ministre a admis, je crois, que c'était aussi là un aspect important de l'affaire.

Malheureusement, le projet de loi dans sa formulation actuelle ne garantit la réalisation d'aucun de ces trois objectifs. Le projet de loi présente de graves lacunes. Son adoption ne garantira pas un traitement équitable pour les abonnés de Bell et pourrait même faciliter une concurrence injuste avec l'industrie de la radiodiffusion. Je rappelle à la ministre que j'avais exprimé cette préoccupation la dernière fois que nous avons vu cette mesure à la Chambre. Il s'agissait à ce moment-là du projet de loi C-19, qui avait été étudié par le comité avant d'être renvoyé à la Chambre. Ce n'est pas seulement moi, mais aussi l'industrie de la radiodiffusion que cela préoccupe. J'espère que la ministre acceptera une modification à cet égard comme elle l'avait promis. Il est extrêmement regrettable que le projet de loi ne reflète pas les avis exprimés au moment où il y a eu toutes sortes de consultations à ce sujet.

Avant de faire une analyse du projet de loi C-13, ce serait peut-être utile d'examiner ses antécédents. Vu l'importance du groupe des entreprises Bell et les conséquences que pourrait avoir sa réorganisation, le ministre d'alors, Francis Fox, avait chargé le CRTC le 25 octobre 1982 de mener une enquête en vertu de l'article 50 de la Loi nationale sur les transports à propos de la réorganisation prévue de Bell Canada aux termes de la Loi sur les corporations commerciales canadiennes. Le CRTC devait faire rapport de ses conclusions au plus tard le 31 mars 1983 pour que le gouvernement en tienne compte dans son analyse globale de la réorganisation de Bell. Le gouvernement libéral avait aussi demandé qu'on tienne des audiences ouvertes à tous les intéressés. Notre gouvernement avait toujours été ouvert et prêt à consulter les autres avant d'agir.

M. Fox avait signalé que les modalités générales de la réorganisation cadraient avec le désir du gouvernement libéral de favoriser une concurrence accrue et un développement industriel dans le secteur des télécommunications de pointe. Il avait souligné que le gouvernement recommandait depuis déjà quelque temps que toutes les entreprises canadiennes apportent les changements nécessaires à leur organisation pour devenir concurrentielles au Canada et à l'étranger. Il avait dit ceci:

> Le groupe Bell Canada forme une partie vitale du secteur des télécommunications au Canada.
>
> On associe peut-être le plus souvent Bell Canada aux services de téléphone au Québec et en Ontario, mais le groupe Bell a aussi bien d'autres champs d'activités. La plus grande réorganisation de l'histoire de cet important groupe d'entreprises intéresse donc beaucoup le gouvernement.

Il avait rappelé que le projet de réorganisation avait soulevé diverses questions quant aux conséquences pour les abonnés de Bell et à la possibilité pour le CRTC de continuer à réglementer le monopole de Bell dans le domaine des services de télécommunication. Selon M. Fox, le gouvernement devait s'assurer que la réorganisation servait l'intérêt public général.

En février 1983, le CRTC a tenu des audiences au cours desquelles de nombreux points de vue furent exprimés sur la question. En s'appuyant sur les mémoires et les recommandations qui lui avaient été présentées, et en tenant compte de sa propre étude, le CRTC a formulé ses recommandations le 18 avril 1983. Il a recommandé de procéder à la réorganisation proposée, à condition que le gouvernement adopte certaines dispositions législatives pour renforcer et clarifier le pouvoir que le CRTC exerce sur Bell Canada et ses affiliés, de façon à protéger les intérêts des abonnés.

Le 23 avril 1983, le gouvernement libéral annonçait son intention d'étudier les recommandations du CRTC et de rédiger les dispositions législatives nécessaires pour protéger les intérêts des abonnés de Bell Canada. Un premier projet de loi a d'abord été présenté, puis un second; nous examinons maintenant le projet de loi C-13 qui renferme un grand nombre des dispositions législatives que mon parti avait d'abord recommandées. Il y a lieu de signaler cependant que le gouvernement actuel apporte au projet de loi C-13 des changements importants qui en affaiblissent la portée.

Au cours de la dernière session, lorsque le précédent ministre a présenté ce projet de loi qui portait alors le numéro C-19 et qui, soit dit en passant, est resté en plan lorsque le gouvernement a décidé de proroger les chambres, j'ai exprimé mon inquiétude au sujet de maintes questions qui étaient le fruit d'une étude longue et ardue et qui étaient abordées dans le rapport que le CRTC a déposé en 1983. C'est un document fascinant que nous aurions certes avantage à relire. De nombreux groupes bien informés étaient venus communiquer le fruit de leurs réflexions à ceux qui s'intéressaient à l'amélioration tant de notre réseau téléphonique que de nos systèmes commerciaux en général. Nous ne sommes pas vraiment certains que le projet de loi C- 13 dans sa forme actuelle va assujettir toutes les activités de Bell Canada au CRTC.

Je le répète, j'ai certaines réserves bien précises au sujet de ce projet de loi. Ces préoccupations portent sur l'obligation de fournir des services, la possibilité de concurrence déloyale dans le domaine de la radiodiffusion, l'absence de garanties suffisantes contre une acquisition indirecte de Bell Canada, et les conséquences des dispositions de cession.

Je commencerai par la question de la satisfaction des demandes de service. Ce que je reproche à l'article 6 du projet de loi, c'est qu'il ne reconnaît pas au client le droit d'être muni de l'appareil téléphonique le plus efficace et le moins coûteux. Il ne faut pas oublier que le téléphone, c'est le fil qui relie au reste du monde et qu'il est très important pour les malades et les personnes âgées. Les mettre dans l'impossibilité de payer le prix sans cesse plus élevé de l'appareil lui-même, pour ne rien dire de l'abonnement, ce serait on ne peut plus injuste. Je pense que la ministre sera la première à le reconnaître.

Le projet de loi oblige à fournir des appareils du modèle le plus récent en service dans la municipalité ou les territoires concernés. Cela peut aller par exemple du plus nouveau des combinés à boutons jusqu'au plus évolué des répondeurs. Ce n'est pas nécessairement ce que tout le monde veut avoir. Beaucoup de leurs raffinements dépassent largement les besoins de la simple liaison téléphonique. Je me souviens que j'ai essayé d'avoir un téléphone noir ordinaire quand ils ont installé le nouvel équipement téléphonique à la Chambre et que je me demandais comment faire fonctionner tout cela. Dans certains cas, je ne demanderais pas mieux que d'avoir le bon vieux téléphone noir d'autrefois.

• (1630)

J'aimerais signaler à la ministre que pour choisir un appareil téléphonique, il faut être en mesure de se déplacer et de se rendre à une boutique. Quand vous demandez un abonnement, ils ne viennent pas automatiquement vous fournir un appareil à brancher au mur une fois les fils posés. Il faut que l'abonné se rende à la boutique, où il est souvent débordé par toute une collection de machins à ne pas s'y retrouver. Ce peut être une démarche très intimidante, j'en suis persuadée, pour un frêle vieillard qui déjà a eu du mal à se rendre à la boutique et se voit maintenant confronté à la technologie moderne. La boutique du téléphone n'a pas toujours en stock les appareils les moins chers et les plus efficaces.

Une de mes collaboratrices a emménagé dans un nouvel appartement. Comme on n'a pas pris l'initiative de la renseigner, elle a demandé quel était l'appareil le moins cher qu'elle pouvait obtenir. On lui a répondu que seul le plus cher était disponible. Elle avait le choix entre le téléphone à boutons qui était disponible ou six mois d'attente avant que l'appareil le moins cher soit à nouveau disponible à cette boutique-là. L'écart entre ce que je paie pour mon téléphone et ce que paie ma collaboratrice pour celui que Bell Canada l'a forcée à acheter se chiffre à 8,80 $ par mois. C'est beaucoup. C'est presque le coût mensuel de l'abonnement à la télédistribution.

A mon avis, ni la ministre ni Bell Canada n'ont souhaité une telle chose. Mais ces boutiques devraient garder en magasin les appareils les moins chers en nombre suffisant pour répondre à la demande. Les consommateurs ont le droit de se faire offrir l'appareil le plus efficace et le moins coûteux. Le consommateur a besoin d'une meilleure protection. Je ne pense pas que le projet de loi C-13, sous son libellé actuel, contribuera à assurer un service téléphonique à prix généralement abordable.

Il est question de prestation des services et de paiement anticipé à l'alinéa 6(2)*c*). Le gouvernement en a modifié le libellé par rapport à celui du projet de loi C-19 précédent. La version actuelle de l'alinéa 6(2)*c*) prévoit que si le CRTC ne prescrit pas le montant que l'abonné du téléphone doit payer à l'avance pour obtenir le service, Bell Canada sera automatiquement en mesure d'imposer un acompte de six mois peu importe que le consommateur ait un bon crédit ou non.

Le gouvernement soutient que cette disposition relative à l'acompte de six mois est purement théorique, que Bell Canada n'imposera réellement jamais un acompte de six mois au consommateur parce que le CRTC prescrira toujours le montant inférieur. Si le gouvernement est tellement certain que le CRTC protègera les abonnés du service téléphonique, pourquoi conserve-t-il un article en vertu duquel les clients pourraient être forcés de verser une avance de six mois? J'ignore au juste pourquoi cet article n'a pu être supprimé ou élucidé.

Le gouvernement prétend également que même si le CRTC ne se penche pas sur la question, la société Bell n'exercera pas le droit que lui accorde ce projet de loi d'exiger une avance de six mois. Pourquoi donner à une entreprise le droit d'imposer quelque chose pour affirmer ensuite qu'on s'attend à ce qu'elle n'use pas de ce droit? C'est plutôt insensé. Tôt ou tard, on peut s'attendre à ce que l'entreprise concernée profite du droit qui lui a été conféré. C'est tout à fait normal. Les abandonnés du service téléphonique demanderont carrément pourquoi le gouvernement ne les protège pas davantage.

Bien des Canadiens n'ont pas l'argent nécessaire pour payer d'un seul coup un montant anticipé de six mois, si la société Bell jugeait bon de l'imposer avant de respecter l'obligation qui lui est faite d'offrir le service. Le tarif mensuel de 8 $ ou 10 $ multiplié par six représente un gros montant. Est-il juste d'exiger une avance de six mois à l'étudiant moyen qui a déjà de la difficulté à joindre les deux bouts, à payer son loyer, son chauffage et le reste, sans parler de ses frais de scolarité? Que fait-on des malades et des personnes âgées? A mon avis, il n'est pas très judicieux de laisser cet article dans le projet de loi.

Selon moi, c'est le CRTC qui est le mieux placé pour déterminer, le cas échéant, le montant d'une avance en fonction des besoins de l'abonné. Le CRTC remarquera sans aucun doute que dans le cas d'un monopole comme Bell, le client ne refusera pas de payer et, il n'y a donc aucune crainte à avoir à ce sujet. Les gens paieront leurs factures mensuelles. La société Bell n'a pas besoin d'avance, étant donné ses revenus actuels.

J'ai rédigé cette partie de mon discours en juin, car je croyais que ce projet de loi reviendrait à la Chambre avant la prorogation. A l'époque, j'ignorais l'importance des profits réalisés par Bell Canada. Nous devrions être tous satisfaits que ses profits soient si élevés car cela signifie que c'est une société bien gérée et très efficace. Cela n'a rien à voir avec la situation économique, mais il s'agit plutôt de savoir comment améliorer la gestion.

La récente décision du CRTC ordonnait à la société Bell Canada de remettre à ses clients des profits s'élevant à 243 millions de dollars. La société prévoyait des profits de l'ordre de 207 millions en 1986-1987 et le CRTC a ordonné à Bell Canada de réduire ses tarifs d'appels interurbains. A mon avis, cela vient corroborer ma thèse selon laquelle Bell Canada n'aurait pas besoin de capitaux de lancement pour fonctionner efficacement. C'est une dépense préjudiciable et inutile qui alourdit souvent le fardeau des Canadiens en général.

Je peux parfois me montrer assez sévère envers la société Bell Canada. Je profite de l'occasion pour reconnaître que cette société manifeste un magnifique esprit civique. Elle donne le ton dans de nombreux domaines au Canada. Elle offre en particulier les services de son personnel. On en a eu un excellent exemple lors du passage de Rick Hansen à Ottawa en fin de semaine dernière. Le Club des pionniers de Bell Canada a très bien appuyé ses efforts. Je voudrais féliciter Bell Canada de son initiative.

L'article 7 interdit à Bell Canada ou à une autre société qui relève de Bell Canada d'exploiter une entreprise de radiodiffusion. Cette interdiction maintient celle qui figure dans la loi spéciale de 1968 concernant Bell Canada. Le Parlement a toujours refusé à Bell Canada l'accès au domaine de la radiodiffusion. Le Parlement a imposé certaines restrictions et obligations à cette société réglementée par l'État en raison du monopole dont elle jouit. On lui interdit entre autres de se lancer dans le domaine de la radiodiffusion. Le rapport explique les faits beaucoup mieux que je ne pourrais le faire moi-même. Voici ce que l'on peut lire à la page 73:

Le Conseil recommande donc que les mesures législatives suivantes soient promulguées pour:

2) interdire à Bell Canada et aux autres membres du groupe Bell de demander ou de détenir une licence de radiodiffusion;

A mon avis, la recommandation englobe les sociétés affiliées à Bell Canada aussi bien que ses filiales. Les membres du Conseil ont déclaré:

Le Conseil estime que Bell et les autres membres du groupe Bell devraient continuer d'être assujettis à la restriction qui interdit de détenir des licences de radiodiffusion qui, en vertu de la Loi sur la radiodiffusion, comprennent des licences d'exploitation d'entreprises de télévision par câble.

A ce stade-ci de l'évolution rapide de l'industrie des communications, le Conseil craindrait la forte concentration qui pourrait survenir au sein de l'industrie si le groupe Bell était autorisé à se lancer dans le domaine de la radiodiffusion. A cet égard, il y a lieu de noter qu'en 1982 l'importance de Bell Canada, d'après la valeur comptable de ses seuls actifs de télécommunications, dépassait 10 milliards de dollars, comparativement à des actifs d'environ 1,2 milliard de dollars pour toutes les industries privées canadiennes de la télévision, de la radio et de la télévision par câble.

• (1640)

Je recommande vivement que tous les députés qui ont des sociétés de câblodistribution et des sociétés de télévision et de radiodiffusion dans leur circonscription fassent très attention à cette disposition parce que leurs électeurs ne seront pas satisfaits s'ils décident maintenant de mettre ces sociétés dans une situation concurrentielle avec Bell Canada qui est très bien financée, et notamment une de ses filiales, les entreprises Bell Canada. Elle a réalisé un profit net d'un milliard de dollars. On peut lire ensuite dans le rapport:

Si le groupe Bell se lançait dans le domaine de la télévision par câble, le Conseil craindrait également les conflits de priorités qui pourraient survenir au sein du groupe entre, par exemple, l'expansion des entreprises de télévision par câble et de téléphone. Le Conseil estime que l'évolution distincte et, dans une certaine mesure, concurrentielle des entreprises de télévision par câble et de téléphone constitue la meilleure façon pour l'instant de servir l'intérêt public.

Quant à la suggestion de Bell, selon laquelle le pouvoir qu'a le Conseil d'attribuer des licences de radiodiffusion l'autoriserait à examiner à l'avenir les questions relatives à la propriété mixte des entreprises de téléphone et de télévision par câble, il convient de noter qu'il n'est pas certain que la Loi sur la radiodiffusion permet de prendre en considération les questions ayant trait à la politique des télécommunications dans les décisions sur les licences.

J'espère que le projet de loi prendra sérieusement en considération ce secteur. A cause de la récente réorganisation de Bell, la société—actuellement les entreprises Bell Canada—sera en mesure de contourner l'interdiction prévue à l'article 7 de l'actuel projet de loi. Je voudrais étudier les exemples suivants. La nouvelle société de portefeuille, les entreprises Bell Canada, pourrait constituer une filiale comme «Bell Canada Télé», et à très peu de frais, brancher des installations de transmission de cette filiale, par l'intermédiaire de Bell Canada, dans pratiquement tous les foyers canadiens à un tarif très raisonnable. Pareille transaction ne transgresse en rien les dispositions de l'article 7 car ce dernier ne touche que les entreprises sous le contrôle de Bell Canada. Ces entreprises étaient auparavant considérées comme des succursales de Bell Canada, mais à présent ce sont des succursales des Entreprises

Bell Canada, des filiales de Bell Canada. Celle-ci ne les contrôle plus par suite de cette restructuration.

L'activité la plus évidente à laquelle pourrait s'intéresser les Entreprises Bell Canada est celle de la télédistribution. L'Association canadienne de télévision par câble craint que cette lacune à l'article 7 n'entraîne des conséquences graves pour ses membres. Elle a fait part de ses préoccupations à ce sujet à la ministre, mais celle-ci n'y a manifestement pas prêté attention. J'ai recommandé au comité comme à la Chambre que l'expression «personne du même groupe» soit insérée dans l'article. Mais ce changement n'y a pas été apporté et je conseille à la ministre de réexaminer l'article en question.

Il convient de signaler que, dans le rapport qu'il avait présenté en 1983 au Cabinet sur le projet de réorganisation de Bell Canada, le CRTC avait conclu qu'il fallait continuer à interdire par voie législative au groupe Bell Canada de détenir un permis de radiodiffusion. Pour justifier sa décision, le fruit d'un examen approfondi des arguments présentés par les deux parties lors d'audiences publiques, le CRTC a allégué qu'il s'inquiétait qu'une trop grande concentration du contrôle ne se produise dans le secteur de la radiodiffusion au Canada si des personnes affiliées aux Entreprises Bell Canada étaient autorisées à détenir des permis. La commission a conclu que l'intérêt public serait mieux servi par l'évolution comme entités distinctes et dans une certaine mesure concurentielles des entreprises de téléphone et de télédistribution. J'insiste sur le mot «distinctes». Les conclusions de la commission sont aussi valables aujourd'hui qu'elles l'étaient à l'époque. Je les ai d'ailleurs déjà consignées au compte rendu.

Il est regrettable que le gouvernement n'ait pas jugé bon de faire droit aux inquiétudes sérieuses formulées par les sociétés de radiodiffusion au sujet de l'article 7. J'ai souvent transmis ces préoccupations à la Chambre et au comité. Je crois que l'article 7 du projet de loi aurait dû interdire à l'ensemble du groupe de sociétés Bell de détenir des licences de radiodiffusion. Il n'est pas trop tard, le gouvernement peut encore se raviser en modifiant l'article 7. J'invite le gouvernement à le faire avant que de nombreux emplois ne soient menacés au Canada.

L'article 11 du projet de loi empêche Entreprises Bell Canada de vendre plus de 20 p. 100 des actions de Bell Canada sans en avoir obtenu l'autorisation du CRTC. Je suis enchantée de voir au moins cette exigence-là, parce qu'à l'origine il n'y avait pas de pourcentage fixé au projet de loi. J'avais bien proposé 10 p. 100, mais le gouvernement a répliqué avec les 20 p. 100 qui figurent maintenant au projet de loi. Actuellement, c'est moins de 6 p. 100 des participations extérieures, et je me demande bien pourquoi le gouvernement a porté le chiffre à 20 p. 100.

L'obligation énoncée à cet article d'obtenir l'autorisation du CRTC peut être contournée par une société qui acquerrait le contrôle de EBC. Je signale au gouvernement que, du fait de cette porte ouverte par l'article 11, une société peut mettre la main sur Bell Canada elle-même sans avoir à obtenir l'autorisation du CRTC. Cela est tiré par les cheveux. J'ai relu l'article, j'ai consulté la Commission ontarienne des valeurs mobilières. J'estime qu'il y aurait lieu de vérifier à nouveau la possibilité d'un contrôle au moyen de certains types d'obligations qui ont été créées.

Il y en aura peut-être qui hausseront les épaules à la pensée qu'une énorme société comme Entreprises Bell Canada puisse être acquise par d'autres, pour prendre le contrôle de Bell Canada. Pourtant on lisait dans le numéro du 11 juin 1986 du *Globe and Mail* de Toronto qu'un groupe de courtiers en valeurs torontois cherchait à acquérir EBC. L'article disait: «Bell Canada de Montréal, qui est un des plus gros empires d'affaires du pays, redoute que des courtiers en valeurs aient trouvé une façon indirecte de contrôler ce holding géant de réseaux publics». L'article signale qu'une telle acquisition peut se révéler une possibilité et que EBC s'en inquiète. Si donc EBC s'inquiète de la situation, pourquoi le gouvernement ne s'en préoccupe-t-il pas ou n'est-il pas disposé à fermer cette échappatoire dans le projet de loi?

On déplore également l'absence d'un mécanisme efficace pour obtenir de l'information. J'attire l'attention des députés sur l'important rapport du CRTC du 18 avril 1983 au sujet du projet de réorganisation de Bell Canada. Voici ce qu'on peut lire à la page 35:

> Le Conseil a le devoir de s'assurer que les abonnés du service téléphonique de Bell Canada ne financent pas les activités des autres compagnies du groupe Bell. A cette fin, le Conseil doit être en mesure de déterminer la juste valeur des ressources de Bell qui sont utilisées par d'autres entreprises membres en tenant compte, entre autres, de la valeur de ces services sur le marché.
>
> Le Conseil estime qu'il ne lui sera pas possible de s'acquitter de cette responsabilité à moins qu'il n'ait accès aux contrats conclus entre des tierces parties et EBC ou ses filiales dans les cas où ces contrats pourraient concerner les opérations entre Bell et ses filiales.

Il est peut-être formidable que Bell possède de la compétence à revendre à d'autres parties du monde, mais cela ne veut pas dire que nous devrions être obligés d'en faire les frais à même ce que nous payons pour le service téléphonique et que cela se répercute sur nos tarifs d'abonnement. Ce sont les Entreprises Bell Canada qui devraient en payer l'intégralité car cela entre dans le cadre de ses activités commerciales.

J'en reviens à la page 35 du rapport:

> Une autre question découlant du changement proposé dans le statut de Bell Canada au sein du groupe Bell a trait au pouvoir du Conseil d'exiger que les renseignements fournis par les filiales de Bell soient organisés, analysés et présentés selon la forme que le Conseil juge nécessaire ou souhaitable pour pouvoir s'acquitter de son mandat.

• (1750)

Le CRTC a ajouté:

> Le Conseil estime qu'il ne lui sera pas possible de s'acquitter de cette responsabilité à moins qu'il n'ait accès aux contrats conclus entre des tierces parties et EBC ou ses filiales dans les cas où ces contrats pourraient concerner les opérations entre Bell et ses filiales.

Il est clair, je le répète, que l'article 12 du projet de loi C-13 aurait dû conférer au CRTC le droit légal d'obtenir des filiales de Bell qu'elles lui fournissent pareils renseignements sous une forme cohérente et bien intelligible. Ce n'est malheureusement pas le cas. Une telle disposition aurait permis au CRTC de bien remplir son mandat.

Dans un exposé qu'il a présenté devant le CRTC pour le compte de l'Association des consommateurs du Canada, M. Myron Gordon a déclaré ceci:

> Si, pour des raisons légales, les sociétés écrans créées par la réorganisation ne pouvaient être percées par le CRTC, ce dernier ne pourrait désormais plus fixer des tarifs téléphoniques justes et raisonnables. C'est là une affirmation brutale mais néanmoins vraie.

Les critiques du professeur Gordon et de l'Association des consommateurs canadiens visaient à s'assurer que les abonnés des services dont Bell a le monopole ne souffriraient pas de la réorganisation. Je partage ces inquiétudes. J'affirme que dans ce projet de loi, le gouvernement a fait preuve de négligence envers les intérêts des abonnés de Bell, et qu'il n'a pas tenu compte des recommandations du CRTC touchant les changements qu'il faudrait apporter pour veiller à ce que le monopole de Bell Canada soit maintenu et évalué impartialement.

Je soumets encore une fois à l'attention des députés le passage où la commission dit ceci:

Compte tenu de ces considérations, le Conseil a conclu que, afin de s'assurer que la réorganisation n'entrave pas sa capacité de s'acquitter de son mandat, il y aurait lieu d'apporter des précisions législatives à son pouvoir de contraindre EBC et les autres filiales de Bell à produire les documents et renseignements que le Conseil juge nécessaires pour pouvoir s'acquitter de son mandat. Ce pouvoir devrait également permettre au Conseil d'exiger que ces documents ou renseignements soient organisés, analysés et présentés selon la forme prescrite par le Conseil.

Évidemment, ces pouvoirs, ainsi que ceux que possède déjà le Conseil, doivent être utilisés avec sérieux et discernement. Tous ces pouvoirs, y compris celui qu'a le Conseil de déterminer ce qui se rapporte à une situation particulière, peuvent toujours être examinés par les tribunaux.

Le Conseil recommande donc que des précisions législatives soient apportées à son pouvoir de contraindre EBC et les autres filiales de Bell à produire les documents et renseignements qu'il juge nécessaires pour pouvoir s'acquitter de son mandat statutaire. Ce pouvoir devrait également permettre au Conseil d'exiger que ces documents ou renseignements soient organisés, analysés et présentés selon la forme prescrite par le Conseil.

Ce n'est pas déraisonnable; cela facilitera la fixation des tarifs ou des activités. Cela n'irait certainement pas à l'encontre de l'article 321 de la Loi sur les chemins de fer.

En ce qui a trait à l'article sur la cession, le paragraphe 13(1) permet de s'assurer que les activités de télécommunication d'une personne du même groupe que la Compagnie ne puissent prendre une place prépondérante sur le marché sans être assujetties à des règlements, et le paragraphe 13(2) donne au CRTC le moyen d'empêcher Bell Canada de se lancer dans des activités concurrentielles allant à l'encontre de ses activités normales en tant que monopole, puisqu'il peut lui ordonner de se départir de ces activités.

Une entreprise de télécommunications très importante comme Bell Canada peut étouffer la concurrence non seulement de par sa taille, mais également de par le monopole qu'elle exerce sur les services téléphoniques de base. C'est exactement comme une vache à lait. Elle rapporte constamment des sommes que bien des gens aimeraient avoir.

Étant donné que le société peut avoir accès aux recettes qu'elle tire des services où elle détient un monopole, il se peut fort bien que ces recettes soient utilisées pour subventionner des activités concurrentielles, quelle que soit la réglementation du CRCT, au détriment des concurrents qui ne peuvent compter sur des recettes provenant d'un monopole. Le projet de loi ne va absolument pas assez loin pour empêcher que cela ne se produise.

En conclusion, je tiens à signaler que l'ancien ministre des Communications, le député de Frontenac (M. Masse) a reconnu, au cours d'entretiens avec ses homologues provinciaux, qu'il avait pour obligation de s'assurer que les Canadiens puissent compter sur un service téléphonique universel à un coût raisonnable. En fait, en tant que monopole réglementé, Bell Canada a le mandat, de façon exclusive, d'offrir un service téléphonique à tous ses clients à un taux raisonnable. Ce service a évolué au cours du dernier siècle au point de ne plus être un privilège, mais presqu'un droit pour tous les Canadiens.

J'ai essayé d'énumérer les lacunes du projets de loi C-13. Tout revient à dire que l'on peut créer des enfants, mais que l'on ne peut créer ses propres parents. En créant sa propre société-mère, par le biais d'une réorganisation, Bell Canada a affaibli l'organisme régulateur, le CRTC, dont la fonction est de protéger les abonnés au téléphone. Le projet de loi ne donne pas au CRTC les outils qui lui permettrait de faire un travail efficace.

Je souhaite que l'on fasse des changements à ce projet de loi pour qu'il porte réellement sur ce que les fondateurs de Bell Canada avaient à l'esprit: un réseau téléphonique universel.

Mme Lynn McDonald (Broadview—Greenwood): Monsieur le Président, la mesure à l'étude, le projet de loi C-13, concernant la réorganisation de Bell Canada, est en réalité une version légèrement modifiée d'un autre projet de loi, le C-19, présenté par le conservateurs à la dernière session, lequel, à son tour, n'était évidememnt qu'une version remaniée d'un projet de loi libéral, le C-20 qui avait été présenté en 1984. Mais quel qu'en soit le nom et le numéro, la mesure demeure foncièrement mauvaise. Elle témoigne de l'absence d'une politique en matière de télécommunications. Le projet de loi traite d'une question précise à propos de laquelle le gouvernement a capitulé pour accorder à Bell Canada ce qu'elle souhaitait.

Le projet de loi C-13 ne diffère pratiquement en rien de son prédécesseur, le C-19. Je sais que, d'après la ministre, des améliorations y auraient été apportées donnant suite aux recommandations formulées en comité. A mon avis, ce sont des changements insignifiants et la ministre n'a pas appris grand-chose aux audiences du comité.

Le Nouveau parti démocratique s'est bien sûr farouchement opposé à la mesure tant à la Chambre qu'au comité, au même titre que de nombreuses associations de citoyens, de comsommateurs et de simples citoyens inquiets au sujet de leur service téléphonique. Ils se sont opposés à l'ancienne mesure et j'imagine que, à notre instar, ils s'opposeront aussi vivement à la nouvelle.

Le projet de loi C-13 constitue un autre cas où le gouvernement privilégie les intérêts d'une grande entreprise au détriment de ceux du grand public. La plupart des Canadiens ont besoin du téléphone. Pratiquement tous y sont abonnés. La compagnie la plus importante à offrir ce service est évidemment Bell Canada. Les Canadiens souhaitent obtenir un bon service à un tarif raisonnable. Il est assurément dans l'intérêt public de prévoir des règlements à cet effet. Or la mesure à l'étude ne nous engage pas dans cette voie mais permet au contraire à la compagnie de soustraire à la réglementation non pas la totalité de son activité, mais du moins une partie. Elle prive assurément le consommateur de toute protection convenable en matière de tarifs exigés.

Les Canadiens sont les plus nombreux usagers du téléphone dans le monde. Cet instrument est un moyen de communication essentiel dans notre vaste pays. Beaucoup de gens se trouveraient isolés en son absence. La question est importante. Pourtant, le gouvernement a complètement capitulé devant une grande entreprise qui veut simplement contraindre les tribunaux et le Parlement à lui accorder ce qu'elle réclame.

Le projet de loi dont nous sommes saisis légaliserait la réorganisation de Bell Canada. Cela montre comment une société jouissant d'un monopole et de profits garantis peut utiliser dans d'autres domaines ou d'autres parties de son organisation les bénéfices réalisés dans un secteur réglementé. La mesure va permettre à Bell Canada de suivre l'exemple du CP. Bien que ce dernier soit devenu une entreprise extrêmement riche, le service ferroviaire s'est détérioré. Même si le public était mal servi, ses bénéfices se sont maintenus à un niveau très élevé grâce à sa situation privilégiée de monopole.

• (1700)

Je voudrais faire un peu l'historique de ce projet de loi. Il est apparu la première fois comme initiative des conservateurs quand le ministre précédent l'a déposé, le 20 décembre 1984. Il était fort semblable au texte que le ministre libéral avait présenté plus tôt cette année-là.

Il convient de mentionner que, le 10 mai 1984, le leader parlementaire de l'opposition officielle de l'époque a écrit au leader du gouvernement à la Chambre pour l'exhorter à scinder l'ancien C-20 en deux projets de loi dont l'un, intitulé la Loi sur la réorganisation de Bell Canada, pourrait être adopté sans délai en deuxième lecture et renvoyé au comité, selon ce que disait la lettre. C'est exactement ce que les conservateurs ont fait, une fois au pouvoir. Ils sont scindé la mesure en deux projets de loi distincts pour pouvoir les faire adopter en douce, rapidement. Cependant, on a opposé beaucoup plus de résistance à cette mesure que prévu, mais aujourd'hui, nous sommes à nouveau saisis de ce projet de loi.

Au commencement de l'étude de ce projet de loi, il convient de faire quelques remarques. C'est un projet de loi court, dont le sujet n'est pas très vaste. En fait, il entérine ce qui existe déjà dans la réglementation de Bell Canada. Ce n'est pas ce que le CRTC, les groupes de consommateurs et l'ancien gouvernement désiraient. C'est ce que voulait Bell Canada. Après bien des manoeuvres, cette société a reçu l'accord des libéraux et des conservateurs. Cela montre le pouvoir des grandes sociétés au Canada.

Bell Canada s'est opposée au CRTC, à la Commission sur les pratiques restrictives du commerce, au Bureau de la politique de concurrence et à plusieurs intervenants qui représentaient des organismes de consommateurs et d'intérêt public. Elle les a tous combattus. Finalement, le gouvernement a fait marche arrière et il en résulte un projet de loi qui ne fait qu'entériner ce qui se fait déjà dans la pratique et qui permet à Bell, à l'instar du Canadien Pacifique, d'être une grande société qui peut prospérer dans le cadre d'un monopole extrêmement protégé créé par le gouvernement. Cette société va maintenant pouvoir utiliser les avoirs qu'elle a obtenus grâce à cette protection pour effectuer différentes acquisitions dans le but de former un conglomérat connu maintenant sous le nom des entreprises Bell Canada.

Ce projet de loi est un bon exemple de la tendance des conservateurs à déréglementer: négliger l'intérêt du public et laisser les sociétés obtenir ce qu'elles veulent. En l'occurence, il s'agit de profiter de cette manne sans demander son reste. Bell Canada sera libre de faire ce qui lui plaît sur le marché avec les actifs qu'elle a acquis grâce à son statut de monopole. L'actuel service des téléphones de Bell restera sujet à la réglementation du CRTC mais, et j'insiste sur ce point, sans l'aide importante de l'interfinancement qui avait empêché l'augmentation des tarifs. Face à une augmentation des frais imminente, nous pouvons nous attendre à voir les tarifs de base augmenter.

A mon avis, nous devons considérer ce projet de loi comme un échec en matière de politique en faveur du public. Il ne fait pas prévaloir l'intérêt du public, des consommateurs et du Canadien moyen. Il n'en serait pas ainsi si notre gouvernement fédéral avait une bonne politique de télécommunications et assez de courage pour lutter contre Bell Canada dans l'intérêt du public. Ce n'est pas le cas, j'en ai bien peur. Les libéraux ne voulaient pas de ce projet de loi au début, mais ils ont capitulé. Les conservateurs n'ont même jamais protesté. Bell a réussi à imposer sa volonté à notre pays. Cette société a obtenu ce qu'elle voulait.

Voyons comment Bell s'y est prise pour parvenir à ses fins. Le 24 juin 1982, Bell Canada a annoncé qu'elle envisageait une réorganisation en vue de créer «une nouvelle filiale non réglementée appelée les entreprises Bell Canada Incorporées». Le président, M. de Grandpré, a qualifié cette mesure d'épuration des activités réglementées de Bell Canada. Selon lui, cela devait faciliter le travail du CRTC en séparant les activités réglementées de Bell, de sorte que le CRTC n'aurait pas à se préoccuper de ses autres activités. Il a déclaré que Bell Canada resterait un service public réglementé, mais que cette réorganisation simplifierait le processus de réglementation. D'après lui, en vertu de l'ancienne structure, Bell contrôlait environ 80 sociétés différentes, réglementées ou non, ce qui provoquait des erreurs. Naturellement, beaucoup de Canadiens n'étaient pas d'accord avec cette décision et s'inquiétaient de l'intérêt des consommateurs.

Le porte-parole du Centre pour la promotion de l'intérêt public a déclaré que c'était là un moyen ingénieux de contourner les règlements, une course hors l'aile pour tromper l'adversaire, comme on dirait au football. D'après d'autres détracteurs du projet de loi, cela prouve que Bell est plus une entreprise de placements qu'une compagnie de téléphone. Cela s'est malheureusement révélé exact.

Bell Canada a tout simplement créé le holding des Entreprises Bell Canada, remplaçant Bell Canada. Les filiales rentables et les revenus destinés à des acquisitions sont passés aux Entreprises Bell Canada. La société Bell Canada est devenue une filiale réglementée ne comptant plus elle-même que trois filiales, avec une participation à 30 p. 100 dans *Bell Northern Research*, une participation à 24,6 p. 100 dans Telesat Canada, et Tele-Direct (Publications) qui doit être transférée dès que possible aux Entreprises Bell Canada. Le but de toute cette affaire est bien évident. Il s'agit de soustraire les éléments rentables au gouvernement et à la réglementation.

Afin de parer à toute ingérence, Bell a soumis la réorganisation à la Cour supérieure du Québec. Les tribunaux peuvent se prononcer très rapidement. Le processus judiciaire n'est pas forcément lent. A peine deux mois plus tard, soit le 24 septembre 1982, la Cour supérieure du Québec approuvait la réorganisation de Bell Canada et rejetait l'allégation du gouvernement fédéral voulant que le projet doive être approuvé par le soi-disant organisme de réglementation, à savoir le CRTC. Un juge de la Cour supérieure du Québec, M. Charles Gonthier, a déclaré que l'arrangement était juste et raisonnable pour les actionnaires de Bell puisque ceux-ci l'avaient approuvé par une

majorité écrasante. Le gouvernement fédéral en a appelé de cette décision. Bell a gagné sa cause en appel devant la Cour d'appel du Québec, le 25 mars 1983.

Le 18 avril de la même année, l'enquête et les audiences du CRTC aboutissaient à la présentation d'un rapport de 105 pages contenant des recommandations dont certaines ont été transposées dans le projet de loi. Fait à souligner cependant, le point le plus important pour assurer le contrôle des Entreprises Bell Canada consistait en une participation minoritaire dans Bell Canada qui appartient actuellement à 100 p. 100 aux Entreprises Bell Canada. De l'avis du CRTC, cela inciterait fortement à conduire les affaires de la société dans le meilleur intérêt des abonnés et des actionnaires.

Les députés comprendront que la création d'actionnaires minoritaires est un moyen auquel on a couramment recours pour protéger certains intérêts que l'on ne souhaite pas voir négligés par un actionnaire unique. L'ancien projet de loi C-19 ne réflétait pas cette recommandation qui n'apparaît pas non plus dans le projet de loi à l'étude. En fait, le CRTC avait déclaré qu'il ne fallait pas la mettre en oeuvre dans un avenir immédiat.

La mesure législative ne tient pas compte non plus des arguments avancés aux audiences du CRTC par les associations de consommateurs et particulièrement l'Association des consommateurs du Canada, en faveur d'une certaine répartition des gains en capital que Bell Canada avait pu réaliser du fait de sa situation comme société de téléphone agréée par le gouvernement fédéral et détentrice d'un monopole. C'est là un point très important étant donné les sommes en jeu. Le CRTC avait évalué à 560 millions de dollars les gains en capital réalisés par la vente aux Entreprises Bell Canada des sociétés de téléphone provinciales et de Northern Télécom qui appartenaient à Bell Canada. L'Association des consommateurs du Canada estimait que 200 millions de dollars devaient être remis aux abonnés. Les investissements initiaux de 440 millions de dollars avaient été multipliés par quatre. Cependant, le CRTC ne voyait pas pourquoi les abonnés devraient obtenir une partie des gains en capital réalisés par Bell même s'il est évident que ce sont les tarifs payés par ces abonnés qui ont rendu ces gains possibles.

Ne devrait-on pas en tenir compte en étudiant le projet de loi? La Chambre ne devrait-elle pas s'occuper des intérêts du public et des intérêts des abonnés? Après tout, ce sont les abonnés qui ont payé pour que la société puisse en bout de ligne réaliser ces gains. Le gouvernement n'a-t-il pas le devoir de protéger l'intérêt général quand il crée des monopoles prétendument dans l'intérêt public? Malheureusement, le gouvernement s'est détourné de ses responsabilités.

• (1710)

Le 21 avril 1983, après avoir vu sa requête déboutée par les tribunaux et son propre organisme de réglementation, le CRTC, accepter la réorganisation, le gouvernement libéral a capitulé. Il a décidé de ne pas interjeter appel et de laisser Bell Canada se réorganiser comme elle l'entendait. Pour expliquer cette décision, le ministre des Communications de l'époque, Francis Fox, a dit qu'elle serait avantageuse pour l'ensemble de l'économie. Autrement dit, ce qui est bon pour Bell l'est aussi pour le Canada. Toutefois, il n'a apporté aucune preuve à l'appui, qui aurait expliqué pourquoi il y avait lieu de faire la distinction entre les bénéfices de la Compagnie et les intérêts de ses abonnés qui, en s'acquittant de leurs factures, lui avaient permis de réaliser ces bénéfices au fil des ans.

Le gouvernement fédéral n'a pas voulu décider si un monopole d'État avait des obligations envers les consommateurs. Cela ressemble beaucoup à la manière dont le CP s'en est tiré au fil des ans. Maintenant que la technologie a évolué, ce ne sont plus les chemins de fer qui réalisent de gros bénéfices. Nous voici à l'ère des communications, nouvelle source du profit. Le principe reste le même, et il est fort discutable.

Le 28 avril 1983, l'assemblée annuelle de Bell consacrait la réorganisation de la compagnie. Son président n'a fait qu'effleurer l'idée d'une hausse éventuelle des tarifs. Ne voulant pas donner trop vite une impression de voracité, il n'a pas annoncé de majoration particulière. Le 27 juillet, les nouvelles étaient encore meilleures pour Bell. La nouvelle société annonçait que ses bénéfices avaient augmenté de 40 p. 100 au cours de son premier trimestre à titre de holding non réglementé.

C'était un tout autre son de cloche du côté des abonnés. La société a lancé une campagne préconisant le paiement des appels locaux par les usagers, une augmentation appréciable du tarif de base et la déréglementation du service interurbain. Nous ne pouvons rester indifférents au sort des consommateurs. Que nous rapporte la réorganisation de Bell Canada? A-t-elle créé plus d'emplois? Non. Nous savons bien que les acquisitions ne créent pas d'emplois. Elles en suppriment parfois. Dans le cas qui nous intéresse, Bell Canada a effectivement supprimé des emplois depuis 1980. Les tarifs imposés aux abonnés ont-il baissé pour autant? Cette société a-t-elle amélioré son service téléphonique? Les tarifs n'ont pas cessé d'augmenter en tout cas. Les consommateurs n'ont absolument rien retiré de cette réorganisation. Les centres téléphoniques et les frais de service accrus nous rappellent que les rares réparations nous coûtent les yeux de la tête. Bell supprime ainsi des emplois et des services qu'elle assurait naguère.

Cette société en a-t-elle profité pour faire davantage de recherche et de développement au Canada? Ce serait au moins un avantage important pour nous. Nous ne saurions pas affirmer que ce fut le cas. Le Canada a fait preuve d'un grand savoir-faire dans le domaine des télécommunications. Nous n'en craignons pas moins, pourtant, de perdre une industrie qui s'est développée en partie grâce à nous à ses débuts. Les perspectives de *Northern Telecom* ne sont guère réjouissantes ces dernières années. Entre 1976 et 1980, ses effectifs ont diminué alors que ses ventes doublaient. Dans l'intervalle, ceux de *Northern Telecom*, aux États-Unis, passaient de 3 000 employés, en 1976, à près de 19 000 en 1985. Puisque leurs effectifs au Canada s'élèvent à environ 23 000 personnes actuellement, il est fortement question que cette compagnie mixte des Entreprises Bell Canada et la succursale de Bell Canada déménagent aux États-Unis. Les commentaires et les spéculations à cet effet sont certes allés bon train et nous craignons effectivement que la recherche et le développement dans ce domaine ne se fassent plus au Canada. Cette perspective n'a pas grand chose de très réjouissant pour le gouvernement; il devrait s'inquiéter plus qu'il ne le fait.

Ce projet de loi n'oblige pas *Northern Telecom* à faire de la recherche et du développement. On a manqué l'occasion de l'y obliger au cours de la longue enquête que la Commission sur les pratiques restrictives de commerce a menée de 1977 à 1983. Nous devrons donc nous satisfaire de ce que les Entreprises Bell Canada nous donneront, parce que les gouvernements se sont contentés d'offrir des stimulants et des carottes à la recherche et au développement au lieu d'exiger que la société fasse un minimum d'effort. En somme, on a très peu de raisons d'être fier des événements qui ont entraîné la présentation de ce projet de loi.

Je signale certains arguments présentés par les associations de consommateurs et d'autres groupes qui s'inquiètent beaucoup à ce sujet. L'un des meilleurs dossiers est celui que l'Organisation nationale anti-pauvreté a préparé. Cet organisme parle en fait pour tous les Canadiens moyens, pour tous les usagers et pour tous les abonnés du téléphone. Les pauvres ont certainement besoin du téléphone, et ils s'inquiètent vivement de l'augmentation des coûts et de la diminution du service. Les arguments de l'organisation concernent les Canadiens moyens qui disposent de revenus familiaux adéquats.

L'Organisation nationale contre la pauvreté déclare dans son mémoire qu'il est important de noter que la réorganisation devient irréversible, une fois autorisée. Ce n'est pas un petit changement qui se prête à des rajustements. Ce n'est pas comme une décision sur les tarifs qu'on peut annuler, comme on l'a fait récemment, si vous commettez une petite erreur, ou qu'on peut adopter plus tard. Il sera difficile et même impossible de revenir en arrière. Nous devons donc étudier cette mesure avec la plus grande attention.

La redistribution des fonctions de gestion est une raison importante de la réorganisation demandée par Bell Canada car la société prétend ne pas pouvoir créer l'équipe de gestion dont elle a besoin pour gérer ses affaires adéquatement. Elle n'a cependant pas réussi à convaincre beaucoup de gens de la nécessité d'une réorganisation radicale de cette ampleur pour redistribuer ses fonctions de gestion. Elle pourrait le faire sans passer par cette réorganisation complète. D'autres compagnies y arrivent sans recourir à une loi visant à tout réorganiser de fond en comble et à la séparer de son holding.

Pour l'Organisation nationale anti-pauvreté, il est absolument faux de prétendre, comme l'a fait Bell Canada, que la société a besoin d'un holding pour faire sa planification. Le Conseil et le Parlement devraient accueillir avec beaucoup de scepticisme les explications et les justifications de la Société portant sur d'autres aspects de la réorganisation.

La question du capital est extrêmement importante. Dans sa présentation, l'Organisation nationale anti-pauvreté insiste sur le fait que le capital est l'élément vital de Bell Canada. Il faut un contrôle efficace du capital pour une bonne réglementation. Cependant, après la réorganisation, les entreprises Bell Canada pourront limiter les capitaux propres qu'il faudra à Bell Canada. Les autres filiales dont les opérations présentent plus de risques obtiendraient des capitaux plus facilement puisqu'elles offrent un meilleur rendement. La société mère pourrait donc obliger la société réglementée à obtenir un taux de rendement plus élevé ou à payer plus de dividendes au détriment des abonnés. C'est extrêmement important. Le gouvernement n'a pas réfléchi suffisamment à cette question et il n'a certainement pas répondu aux critiques formulées à ce sujet.

Il faut noter que Bell Canada a reconnu en répondant aux questions des intervenants qu'à son avis, le CRTC ne pourra pas réglementer d'une façon quelconque les entreprises Bell Canada parce que la société mère ne s'occupera pas activement de fournir des services de télécommunication relevant du CRTC. Naturellement. C'est le but de la réorganisation. Il faut examiner l'importance de ce facteur à la lumière des besoins de capitaux. Après la réorganisation, les coûts des capitaux propres déterminés par les entreprises Bell Canada seront, du point de vue de Bell Canada, apparentés aux taxes incluses dans le prix de l'énergie. Bell Canada pourra soutenir qu'elle ne contrôle pas ces coûts et qu'ils doivent donc être transmis aux abonnés.

• (1720)

Nous voyons que l'on peut tout simplement mettre de côté les besoins des abonnés et couper les vivres aux sociétés. Pour obtenir le capital nécessaire, qui aurait pu venir d'autres filiales de la famille Bell, on augmente les tarifs des abonnés. Les points de vue et les motifs de Bell Canada sur la question du capital ont été révélés lors d'un contre-interrogatoire à l'occasion de précédentes audiences. On lui a posé la question suivante: «Une fois accomplie la réorganisation, est-ce que cela signifie que le CRTC n'aura plus aucun contrôle sur le capital émis par *Bell Canada Entreprises*»? La réponse est très révélatrice: «Il est admis que le CRTC n'aura plus de contrôle sur le capital émis par *Bell Canada Entreprises*». On constate donc là un important problème. Le CRTC n'aura plus son mot à dire, et l'on pourra facilement négliger les besoins des abonnés du téléphone.

Si *Bell Canada Entreprises* ne fait pas augmenter à court terme le rendement de Bell Canada, celle-ci va se trouver privée de capitaux et le rendement des autres filiales va améliorer les résultats consolidés de *Bell Canada Entreprises*. Tôt ou tard, il faudra bien l'admettre. Ou on laissera la qualité de service se détériorer et les consommateurs ne bénéficieront plus du service désiré, ou il y aura des pressions pour augmenter les tarifs. Ce ne seront plus les autres services publics réglementés au Canada qui serviront de norme des gains relatifs, mais d'autres filiales non réglementées de *Bell Canada Entreprises* à l'étranger.

Dans quelle mesure peut-on parler de contrôle efficace du CRTC sur Bell Canada quand on le menace de laisser le service se détériorer si les tarifs n'augmentent pas comme on le souhaite? Ce n'est plus le contrôleur, mais le contrôlé qui aura le pouvoir.

Je remarque que Bell Canada préfère parler d'examen plutôt que de contrôle de régie. Elle sait que la réorganisation va permettre à des aspects assez importants de ses activités d'échapper à la réglementation. A quoi sert un examen s'il ne débouche sur rien? Un examen devrait manifestement être une première étape suivie au besoin de l'application d'une réglementation ferme. Il y a toutefois dans ce cas précis une échappatoire, et le CRTC ne pourra pas régir la question importante du capital.

Dans sa réponse, Bell Canada nous demande d'accepter deux axiomes, à savoir que Bell Canada continuera toujours à représenter la grande majorité des actifs de *Bell Canada Entreprises* et qu'il ne sera jamais dans l'intérêt de *Bell Canada Entreprises* de laisser Bell Canada se détériorer. Je me pose des questions sur la pertinence de ces axiomes. Je pense que nous avons des raisons d'être quelque peu sceptiques.

Prenons l'exemple de *Northern Telecom*. On l'a créée grâce à un regroupement de capitaux provenant des gains de Bell Canada et on l'a laissée survivre grâce à l'indulgence des abonnés. Ceux-ci auraient pu faire diminuer les tarifs, mais au lieu de cela, l'argent a servi à alimenter le capital de *Northern Telecom*. Bell Canada nous dit maintenant que tous les gains en capital et toute la clientèle de *Northern Telecom* appartiennent aux actionnaires de Bell, mais ce sont quand même les abonnés qui ont indirectement payé cela. Ils ont payé Bell Canada qui a transféré cet argent. Si les abonnés avaient eu le choix, ils auraient peut-être opté pour une baisse des tarifs téléphoniques de Bell plutôt que de verser cet argent à des filiales qui ensuite se font la valise avec le magot.

Toutes les filiales de Bell Canada ont leurs racines dans les services téléphoniques. C'est de là qu'est venu l'argent. Elles ont été créées en grande partie grâce à de l'argent provenant de paiements des abonnés qui dépassaient les besoins du service. Je trouve parfaitement raisonnable qu'on leur reverse une partie de cet argent. Il n'y a aucune justification pour que cette société soit autorisée à le prendre et à le faire disparaître alors qu'elle l'a acquis dans une situation de monopole.

Pendant des années, Bell a fait valoir qu'elle ne devait pas être réglementée entièrement et qu'il fallait autoriser une de ses filiales à prendre librement de l'expansion dans les domaines concurrentiels. Elle, Bell, disait alors que ce serait dans l'intérêt des abonnés vu que les bénéfices gagnés par l'entremise des nouvelles filiales lui permettraient de réduire ses tarifs. A l'entendre, les abonnés allaient bénéficier de l'expansion de ses filiales. Maintenant que ces dernières deviennent rentables, Bell Canada veut employer leur bénéfices non pas à l'avantage des abonnés, mais à ses propres fins. Elle a changé son fusil d'épaule depuis l'époque où à l'en croire, c'est dans l'intérêt des abonnés qu'elle allait utiliser leur argent pour financer ses filiales. Les abonnés, récupéreraient leur argent, disait-elle, mais nous voyons qu'il n'en est rien.

Je voudrais également parler de l'actif dit incorporel soit la clientèle, le nom et la réputation de Bell et des sociétés qui font partie du groupe Bell. Si Bell veut se séparer d'une filiale, elle doit répartir équitablement l'actif de groupe et sa valeur future. La somme à verser à Bell Canada pour l'utilisation de cet actif doit équivaloir au montant qu'un tiers devrait payer pour l'avoir et être versé soit sous la forme d'un montant global correspondant aux gains en capital ou à l'équivalent en redevances.

Une société qui s'est bâtie une clientèle et qui jouit d'une bonne réputation ne fait pas cadeau de ses atouts. Elle les vend. Néanmoins, dans ce cas, les Entreprise Bell Canada obtiendront gratuitement la bonne réputation que Bell a acquise grâce au service téléphonique. Ce n'est pas du tout normal. Nous savons que la direction de Bell Canada veut exploiter cette réputation. Elle y attache de l'importance et s'en sert pour promouvoir ses ventes à l'échelle internationale et obtenir des contrats dans d'autres pays du monde. Néanmoins, lorsqu'il s'agit de lui accorder une valeur vénale, les dirigeants de Bell prétendent que cette réputation n'a pas d'importance et qu'elle n'est d'aucune utilité.

Si ces mêmes dirigeants démissionnaient pour former une nouvelle compagnie, cette dernière ne pourrait certainement pas obtenir cet actif incorporel, soit cette réputation et cette clientèle, sans avoir à débourser une somme considérable, mais ils proposent néanmoins d'en faire cadeau aux Entreprises Bell Canada.

Le président, M. de Grandpré, a cherché à démontrer que le nom de Bell Canada ne constituait pas un actif bien important. A l'entendre, c'était même un gros inconvénient. Pourtant, la publicité de Bell dément de telles affirmations. Elle insiste sur le fait que les clients étrangers sont attirés par la réputation de Bell Canada et que c'est là un gros atout. Bell ne doit pas jouer sur les deux tableaux. Elle ne peut pas se servir ainsi de son nom pour prétendre ensuite qu'il n'a pas la moindre importance.

La direction s'efforce de faire connaître le nom de Bell Canada dans le monde entier et pourtant elle propose que les filiales et les Entreprises Bell Canada en profitent sans rien avoir à payer à Bell Canada ou à ses abonnés.

Je n'examinerai pas en détail chacun des articles du projet de loi. Nous aurons certainement l'occasion de le faire, mais je voudrais mentionner tout de suite une disposition qui saute aux yeux même si nous examinons pour le moment le principe général de cette mesure. Je veux parler du paragraphe 6.(2) qui accorde à la Compagnie le droit d'exiger que ses abonnés paient six mois d'avance à moins que le CRTC ne rende une décision contraire. C'est une disposition plutôt excessive. C'est se moquer des consommateurs ou des abonnés. Cela résume bien ce qui cloche dans cette mesure. Nous aurons certainement l'occasion de l'examiner plus en détail, mais je tenais à signaler cette disposition particulièrement choquante.

• (1730)

Je veux faire remarquer également que le projet de loi inquiète beaucoup de personnes qui travaillent dans le secteur téléphonique. La Fédération canadienne des communications s'est opposée au projet de loi lorsqu'il avait été présenté, lors de la précédente session, et renvoyé au comité. Ce sont des gens qui travaillent dans le secteur et le connaissent. Ils ont de graves inquiétudes. Laissez-moi les citer brièvement: «Nous sommes résolument opposés à toute séparation des filiales non réglementées des sociétés téléphoniques, pour leur permettre de se livrer à des activités sujettes à concurrence. Nous y sommes opposés parce que cela revient à ««laisser sortir le tigre de sa cage»» comme on a dit et que c'est donc mauvais pour le consommateur. Nous avons également, en ce qui nous concerne, tout intérêt à éviter la fragmentation des unités syndicales de négociation.» Je pense que c'est une considération importante. Des gens qui travaillaient ensemble et se sont efforcés de défendre leurs intérêts pourraient se voir séparés et obligés de se battre séparément ou de travailler dans des situations passablement différentes de celles auxquelles ils sont habitués.

La ministre a insisté dans son discours sur le fait que ce projet de loi était différent du précédent. Il y a quelques changements, mais je la soupçonne de vouloir nous le faire avaler, car en réalité il n'y a pas de grande différence. Apparemment, il n'y a pas beaucoup de députés conservateurs qui ont manifesté le désir de parler. Ils n'ont pas l'air de penser que c'est un nouveau projet de loi. Je ne sais s'ils sont un peu gênés par ce projet, mais j'ai l'impression que l'on a essayé de le glisser en douce, pendant que les personnes intéressées sont à une réunion du comité permanent des communications et de la culture. Le gouvernement devrait avoir honte d'avoir essayé de déjouer les porte-parole de l'opposition qui assistaient à une importante séance du comité permanent en présentant furtivement ce projet de loi à la Chambre.

Le gouvernement espérait peut-être que personne ne s'en apercevrait et qu'il réussirait à faire adopter cette importante mesure législative à la sauvette. Je veux assurer au gouvernement qu'il ne s'en tirera pas ainsi. Nous étudierons ce projet de loi de façon approfondie. Il ne s'agit pas vraiment d'une cause décisoire. Il ne peut guère y avoir beaucoup de sociétés dans une situation de ce genre, mais je rappelle à la Chambre que nous nous intéressons de très près à la concentration et à la déréglementation des sociétés. Des questions très importantes sont en cause dans le projet de loi et nous l'étudierons consciencieusement. Il subira un examen détaillé au comité.

Nous estimons que ce projet de loi est peu judicieux. Nous estimons que la question devrait être envisagée dans le contexte d'une saine politique des télécommunications. Nous regrettons de constater que le gouvernement libéral précédent a capitulé devant Bell Canada sur cette question et que les conservateurs n'ont absolument pas la hauteur de vues qu'il faudrait pour élaborer eux-mêmes une politique. Ils se sont accommodés de la tactique de Bell Canada qui arrive à ses fins en agissant rondement, en s'adressant aux tribunaux et en abattant tous les obstacles sans tenir compte des exigences du CRTC. Ce n'est pas ainsi qu'on établit une politique publique. Ce n'est pas ainsi qu'on veille à sauvegarder l'intérêt public dans ce domaine extrêmement important du service téléphonique.

Je vous assure, monsieur le Président, que nous allons nous battre sur ces grandes questions de la déréglementation et de la concentration des sociétés, et que nous allons nous occuper de veiller à ce que le consommateur soit bien servi à ce chapitre si important des télécommunications.

[*Français*]

M. le vice-président: A l'ordre! L'honorable député d'Ottawa—Vanier (M. Gauthier) a la parole sur un rappel au Règlement.

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

M. Gauthier: Monsieur le Président, avant de poursuivre les délibérations, je me demande si nous pourrions demander au gouvernement quel est l'objet des travaux de la Chambre pour demain et, si on le pouvait, nous indiquer quel projet de loi sera étudié à la Chambre afin que nous puissions nous préparer en conséquence.

[*Traduction*]

M. Lewis: Monsieur le Président, le gouvernement a l'intention de passer demain au projet de loi C-14, qui concerne la Loi sur la taxe d'accise.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI SUR BELL CANADA

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude de la motion de Mlle MacDonald: Que le projet de loi C-13, concernant la réorganisation de Bell Canada, soit lu pour la 2e fois et renvoyé à un comité législatif.

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur le Président, le projet en discussion aujourd'hui est le même que celui qui a été examiné l'an dernier sous le numéro C-19. Le projet de loi C-19 avait été présenté et mis en discussion à la Chambre par l'actuel gouvernement conservateur. C'était essentiellement le même que celui qui avait été présenté par un gouvernement précédent, quand Francis Fox était ministre des Communications, et qui était le projet de loi C-20. On dit souvent: «Plus ça change, plus c'est pareil». Cela décrit bien le Canada, cela décrit bien les partis libéral et conservateur. Quand on songe à la façon dont les sociétés fonctionnent dans la réalité, surtout les grandes sociétés, et à la puissance dont elles disposent et qu'on leur donne, on ne voit aucune différence entre les libéraux et les conservateurs.

M. Hnatyshyn: N'allez pas dire cela à Bob Rae.

M. Orlikow: Nous parlons de la Chambre fédérale, pas de la situation temporaire que l'on connaît en Ontario.

Un grand nombre d'organismes qui se sont présentés l'an dernier devant le comité se sont opposés aux principes contenus dans le projet de loi et ont témoigné contre. Présenter maintenant ce projet de loi, c'est démontrer encore plus clairement que l'année dernière qu'il ne s'agit que d'une autre des promesses électorales que le parti progressiste conservateur ne respecte pas.

Avant les élections, monsieur le Président, le premier ministre (M. Mulroney) a dit aux travailleurs des communications, qu'aucune modification importante ne serait apportée dans ce domaine tant que le gouvernment n'aurait pas élaboré et déposé une politique des télécommunications. Le gouvernement est au pouvoir depuis deux ans, mais cette politique se fait toujours attendre. C'est un autre exemple d'improvisation. Dans un domaine important de la vie canadienne, le téléphone et les communications, nous permettons en réalité à une grande entreprise d'élaborer la politique à la place du gouvernement. Lorsque ce dernier présentera sa politique des télécommunications, il s'apercevra qu'elle arrive trop tard.

Ce projet de loi légalisera ce que Bell Canada fait depuis quelques années, et lui permettra même d'aller encore plus loin. On assistera à une répétition de ce qui se produit depuis plus d'un siècle dans le cas de CP Rail.

Je rappelle aux députés que la société des chemins de fer du CP avait pris naissance lorsqu'on a proposé de construire une voie ferrée reliant l'Atlantique au Pacifique, pour resserer les liens entre les diverses régions, à l'époque où les provinces étaient des territoires bien distincts, de façon à en faire un seul et grand pays. Comme on ne disposait pas de suffisamment de capitaux privés pour ce faire—l'entreprise était trop risquée pour que des particuliers investissent leur argent dans la construction du chemin de fer, car ils ne savaient pas si le projet de former une seule grande nation serait viable, ni s'ils pourraient réaliser des bénéfices—on a incité, encouragé et poussé à force de cajoleries les investisseurs privés à faire construire la voie ferrée en accordant des centaines de millions de dollars en subventions et des millions d'acres de terre, don des gouvernements de l'époque et de ceux qui leur ont succédé. Le secteur ferroviaire contrôlé par le CP a toujours été réglementé et il l'est encore.

• (1740)

Les députés, notamment ceux qui représentent des régions dont la croissance est lente, savent que le CP s'est maintes fois adressé au gouvernement fédéral ou à ses agences de réglementation pour leur faire valoir qu'il perdait de l'argent à desservir ces régions. Il a réussi de cette façon à toucher des centaines de millions de dollars en subventions. Ce que le CP ne nous dit pas, ce qu'il souhaite cacher aux Canadiens et aux agences de réglementation, c'est le fait que, au fil des années, il a étendu son activité. Il ne s'agit plus d'une simple compagnie de chemins de fer. Désormais, le CP s'occupe d'immobilier, de foresterie . . .

M. McDermid: Et puis après? Quel mal y a-t-il à cela? N'appréciez-vous les entreprises canadiennes dynamiques?

M. Orlikow: J'aimerais bien que le député attende que j'en aie terminé. Je répondrais alors volontiers à toutes ses questions. S'il veut bien m'écouter encore quelques minutes, il comprendra où je veux en venir.

Le CP a des intérêts dans les secteurs des forêts, de l'immobilier et des mines. Comment en est-il arrivé là? A cause des concessions foncières qui lui furent octroyées pour lui rendre la construction du chemin de fer plus alléchante. Les compagnies que le CP contrôle, et il y en a des douzaines, échappent à tout règlement. Les profits de ces compagnies appartiennent aux actionnaires du CP. Le CP ne veut pas que les Canadiens ou nos régies d'État examinent les profits qu'il tirent des concessions foncières que le gouvernement du Canada lui a octroyées. Il tient à ce que les Canadiens ne voient que l'entreprise ferrovière dont elle dit qu'elle est défécitaire. Voilà comment le CP obtient des subventions.

C'est exactement ce que propose de faire Bell Canada, ce qu'elle fait déjà dans une certaine mesure, et cela va s'accélérer si nous adoptons ce projet de loi. Bell Canada a été créée pour fournir des services téléphoniques, ainsi qu'elle le fait déjà à presque tous les résidents et à toutes les entreprises commerciales du Québec, de l'Ontario et des Territoires du Nord-Ouest. Comme il s'agit d'un monopole, la tarification est établie par le CRTC après une étude attentive. Grâce aux bénéfices qu'elle a accumulés au fil des années, Bell Canada est devenue l'une des plus grandes sociétés de notre pays. Elle a accumulé ces profits à même les frais qu'elle exige chaque mois des abonnés ayant des téléphones à leur résidence ou à leur place d'affaires.

Bell a utilisé ces profits pour créer Northern Telecom, une entreprise d'un dynamisme extraordinaire. C'est l'une des rares compagnies au Canada qui fait beaucoup de recherche. Pourtant, Bell Canada ne s'est pas simplement contentée de contrôler *Northern Telecom*. La raison, c'est que *Northern Telecom* a mis au point des produits utilisés dans le secteur de télécommunications. Toutefois, si nous adoptons ce projet de loi, Bell sera encore mieux en mesure de faire ce qu'elle a fait récemment, soit se départir de toute une série de sociétés qui n'ont rien à voir avec l'industrie des télécommunications.

Permettez-moi de citer quelques sociétés que Bell contrôle à l'heure actuelle. La société Bell contrôle *TransCanada PipeLines*, *Daon Development*, l'un des plus importants promoteurs immobiliers de l'Ouest, et la société *British American Bank Note Company*. Il y a environ un an, elle a acquis une grande imprimerie aux États-Unis, la société Case-Hoyt. Elle a fait l'achat de *Comac Communications*, d'Alphatext et contrôle la société *Ronalds Federated Ltd.*. La société Bell International a des activités en Grande-Bretagne, où elle a signifié très clairement son intention de ne pas s'embarasser d'un syndicat. Nous devons nous demander à qui profite la croissance rapide de ce conglomérat géant. Il se peut que ce soit aux actionnaires, mais quel avantage en tirent les Canadiens ordinaires, notamment les habitants de l'Ontario, du Québec et des Territoires du Nord-Ouest? Ce sont leurs paiements mensuels des services téléphoniques qui ont permis à Bell d'amasser de gros bénéfices et de prendre le contrôle des sociétés dont j'ai parlé et de bien d'autres encore.

Nous sommes en droit de demander à Bell, et peut-être à d'autres conglomérats si nous en avons l'occasion, de répondre à certaines questions. Permettez-moi d'énumérer certaines questions auxquelles les représentants de Bell devront répondre lorsqu'ils comparaîtront devant le comité chargé d'étudier ce projet de loi. Nous devrons obtenir une liste des sociétés que Bell contrôle effectivement grâce à sa participation au capital et demander les dates d'acquisition, le coût et les avantages que présentaient ces prises de contrôle. Nous savons par exemple que lorsque la société Olympia & York a acquis Gulf Canada, elle a tiré parti des dispositions relatives à la réévaluation de l'actif, ce qui lui a permis d'éviter de verser 500 millions de dollars en impôt. Quel avantage tire la société Bell de ces acquisitions? Quels avantages ont été consentis aux cadres supérieurs des sociétés acquises?

• (1750)

Combien d'employés ont compté ces sociétés avant que Bell les rachète et combien d'employés ont-elles maintenant? A mon avis, nous verrons que, alors que ces acquisitions peuvent procurer de gros avantages aux employés et aux actionnaires de Bell, elles n'en apporteront que très peu, voire aucun, aux Canadiens. Elles provoquent habituellement une diminution des effectifs.

Bell présente un bon bilan d'efforts consacrés à la recherche, particulièrement en ce qui concerne Northern Telecom. Nous devrions demander à Bell combien de fonds ont été attribués à chacune de ces sociétés au titre de la recherche et du développement avant et après leur prise de contrôle. Nous devrions demander s'il y a eu une réduction du coût de production. En d'autres termes, l'acquisition a-t-elle rendu ces sociétés plus efficaces et plus concurrentielles? On nous dit tous les jours que nous devons devenir plus efficaces et plus concurrentiels. Nous devrions demander s'il y a eu une réduction des frais pour le consommateur à la suite de la prise de contrôle. Ce sont autant de questions qu'il faudrait poser parce que Bell a accédé à sa situation actuelle et réalisé ses profits grâce à l'argent qu'elle a reçu des abonnés de l'Ontario, du Québec et des Territoires du nord-ouest.

Je voudrais examiner une des sociétés afin de répondre, au moins en partie, à certaines questions qui ne doivent pas rester sans réponse. Sous bien des aspects, *Northern Telecom* est une bonne société. Elle a probablement mené autant d'activités de recherche et de développement que n'importe quelle autre société canadienne. Elle a connu une croissance et des profits rapides. Je voudrais que les députés tiennent compte du fait qu'entre 1976 et 1980 le nombre des employés de *Northern Telecom* a diminué au Canada, mais il est passé de 3 000 à presque 19 000 dans une filiale de cette entreprise aux États-Unis.

La société Bell Canada a bénéficié de subventions généreuses pour ses programmes de recherches. Nous reconnaissons qu'elle a réussi à mettre au point des améliorations remarquables. Toutefois, qu'y a-t-il d'avantageux pour le peuple canadien à ce que *Northern Telecom* accroisse ses effectifs aux États-Unis, en Grande-Bretagne et en Turquie? En payant leurs impôts et leurs factures du téléphone, les Canadiens ont permis à Bell Canada de prendre de l'expansion. A mon avis, les Canadiens devraient en profiter et non seulement les actionnaires de Bell Canada.

Je tiens à signaler une autre chose qui m'ennuie chez Bell. Les bénéfices de cette société sont passés de 555 millions de dollars en 1981 à 829 millions en 1983, soit une hausse de 40 p. 100 en deux ans. Toutefois, Bell Canada n'a pas payé un sou d'impôt là-dessus. En fait, elle a accumulé un impôt reporté de un milliard et demi de dollars.

Avant de signer un chèque en blanc à Bell Canada en adoptant ce projet de loi, nous devrions pouvoir lui poser une foule de questions. Avant que ce projet de loi ne soit lu pour la troisième fois et ne reçoive la sanction royale, nous, du Nouveau parti démocratique, allons insister pour que Bell Canada réponde à bien des questions. Il va falloir que cette société s'explique et nous démontre que cette affaire va profiter au peuple canadien et non seulement aux actionnaires de Bell Canada.

Mme McDonald: Monsieur le Président, je voudrais poser deux ou trois questions au député de Winnipeg-Nord (M. Orlikow) qui s'intéresse depuis longtemps à ce sujet et qui a travaillé au précédent projet de loi C-19. Il aura remarqué que l'actuel projet de loi C-13 diffère très peu de cet ancien projet de loi.

Dans le cours de ses observations, le député a plusieurs fois comparé le CPR et Bell Canada et s'est attardé longuement sur l'incidence que les récentes tendances d'embauchage au sein d'une filiale de Bell Canada auraient sur les activités de recherche et de développement au Canada.

Le député voudrait-il nous dire maintenant quelles seront les conséquences de cette réorganisation pour les travailleurs du téléphone et les consommateurs?

M. Orlikow: Monsieur le Président, nous savons ce qui arrive dans l'industrie des télécommunications. Nous assistons depuis plusieurs années à une automatisation, à une informatisation et à une mécanisation accélérées. Des travaux effectués auparavant par des milliers de travailleurs n'exigent plus maintenant que quelques personnes. Dans la plupart des villes américaines, quand on appelle le service d'information pour obtenir un numéro, c'est un enregistrement plutôt qu'une téléphoniste qui répond car cette opération a été entièrement informatisée. Il y aura donc beaucoup moins de travailleurs qu'avant. C'est le problème auquel font face tous les travailleurs de l'industrie des télécommunications et de bien d'autres secteurs industriels.

En ce qui concerne les abonnées, si Bell peut séparer de son holding de plus en plus de sociétés sous son contrôle qui ne relèvent pas du domaine des télécommunications, aucun organisme de réglementation ne sera autorisé à vérifier les bénéfices réalisés par ces sociétés. L'organisme de réglementation aura uniquement prise sur les entreprises de télécommunications. J'ai déjà mentionné le cas du CPR comme exemple classique de la façon dont une société peut, par une vérification trompeuse s'assurer que le consommateur paie le maximum tandis qu'elle s'enrichit sans vergogne avec les profits réalisés par les sociétés non réglementées qu'elle a acquises.

M. le vice-président: La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

M. Lewis: Monsieur le Président, pour la gouverne de la Chambre, je tiens à signaler que si le projet de loi C-13 est adopté avant 18 heures, nous commencerons demain par le projet de loi C-14. Si le projet de loi C-13 n'est pas adopté par la Chambre avant 18 heures, nous poursuivrons ce débat et nous passerons ensuite à l'étude du projet de loi C-14.

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Français*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 66 du Règlement.

LES LANGUES OFFICIELLES—ON DEMANDE LE DÉPÔT D'UN PROJET DE LOI. *B*) LA TENEUR DES MESURES MODIFICATIVES

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, le 9 octobre dernier, je posais une question au ministre responsable des langues officielles (M. Crombie) pour lui demander quand le gouvernement déposerait le projet de loi modifiant la Loi sur les langues officielles. Dans sa réponse, et je cite le compte rendu officiel des *Débats* à la page 243, le ministre me répondait:

. . . ce projet de loi serait déposé en temps opportun.

Or, monsieur le Président, à la veille d'une révision de la Loi sur les langues officielles qui, comme on le sait, n'a pas été revue depuis 17 ans, laissez-moi vous dire que je suis à la fois inquiet du retard que le gouvernement prend à présenter ces modifications et que d'autre part j'ai hâte que l'on passe à l'action et que l'on mette de l'avant ces modifications importantes.

Monsieur le Président, ce qu'on a vu à ce jour, depuis l'automne 1984, ce sont des promesses électorales en grande partie trahies—c'est un mot peut-être un peu trop fort, mais tout de même—pas tenues. Ce sont des coupures dans les budgets, des coupures dans les effectifs et on n'a pas vu beaucoup de choses positives. J'invite le gouvernement à mettre de l'avant ces modifications, afin que nous puissions, dans le domaine public au moins, rassurer ces Canadiens pour qui les langues officielles sont une question importante.

Si on regarde attentivement les promesses du discours du Trône de 1984, on constate en 1986, dans le deuxième discours du Trône de ce gouvernement, que les lois linguistiques sont un peu une illusion de ce gouvernement. Monsieur le Président, je cite textuellement le discours du Trône de 1984: «Appuyer les minorités de langues officielles et promouvoir le caractère multiculturel de notre pays. Faire respecter l'égalité des deux langues officielles consacrée dans les textes législatifs; cette exigence est vitale pour notre originalité et notre identité nationales; il importe donc qu'on la consacre également dans les faits.» Cela, c'est en 1984.

Monsieur le Président, cette promesse était évaluée de la façon suivante, deux ans plus tard, soit le 4 septembre 1986, dans un éditorial du *Montreal Gazette*, et je cite:

• (1800)

[*Traduction*]

«Le discours du trône avait promis plus de justice aux minorités linguistiques. Cette promesse n'a pas été tenue.»

[*Français*]

Et voici, monsieur le Président, qu'en 1986, le gouvernement annonce des amendements à la Loi sur les langues officielles, dans le but de la rendre conforme à la Charte canadienne des droits et libertés. Après deux ans sans avoir rien fait, on présente à nouveau le sujet. Le discours du Trône de 1986, je le cite: «Le bilinguisme officiel est un élément essentiel de notre identité nationale. Dix-sept ans après son adoption, la Loi sur les langues officielles a maintenant besoin d'être révisée. Des mesures législatives vous seront donc proposées pendant la session, en vue notamment de la rendre conforme aux dispositions de la Charte canadienne des droits et libertés.»

Monsieur le Président, après deux ans de faux espoirs créés partout dans le pays, je peux vous en parler avec autorité parce que j'en suis de cette *diaspora* qui se retrouve dans le pays, un groupe de langue minoritaire qui cherche justement à mettre des «dents» dans cette loi et qui avait gardé un espoir de voir un jour des modifications sérieuses étudiées en cette Chambre. Il semble, encore une fois, monsieur le Président, que le gouvernement, ou si on peut employer l'image, l'éléphant a accouché d'une souris, ou, s'il y en a dans ma circonscription qui seraient encore plus mauvais, un dinosaure conservateur a accouché d'un caillou, parce que chez nous, un conservateur, c'est un dinosaure. Que voulez-vous! C'est comme cela que c'est fait, cela ne dit pas grand-chose.

Monsieur le Président, il n'y a pas de quoi s'énerver, mais il y a cause à s'inquiéter parce que ce n'est pas la première fois qu'on en parle à la Chambre. D'ailleurs, il y a eu un rapport du Comité permanent des langues officielles qui se penche sur la question régulièrement, qui a été déposé il y a quelque temps et dans lequel on retrouve toutes les modifications nécessaires pour rendre la loi conforme, la moderniser, lui donner des «dents».

Je voudrais avec cette Chambre rappeler quelles sont ces recommandations. Et si le gouvernement conservateur est sérieux, il prendra son courage à deux mains et présentera les amendements promis.

Premièrement, la Loi sur les langues officielles doit être modifiée de façon à établir clairement sa nature déclaratoire et exécutoire. Monsieur le Président, j'en ai parlé en cette Chambre à maintes occasions. Je pense que c'est assez clair ce que cela veut dire. Donnons-lui, comme les tribunaux l'ont demandé, un pouvoir exécutoire et non seulement le rôle d'être déclaratoire.

Deuxièmement, le gouvernement pourrait reprendre à son nom s'il le veut, et je ne m'en cacherai pas, deux projets de loi, le projet de loi C-223, Loi modifiant la Loi sur les langues officielles lui accordant la primauté sur tous les autres statuts du Parlement canadien, et le projet de loi C-225, Loi—encore—modifiant les langues officielles en ce qui a trait aux institutions de ce Parlement, et faire en sorte que la loi s'applique expressément aux institutions parlementaires, c'est-à-dire la Chambre des communes, la Bibliothèque et le Sénat, qui, selon une règle séculaire, ne sont pas, sauf disposition expresse, liés par les lois d'application générale.

Monsieur le Président, c'est un projet de loi que je recommande à certains députés conservateurs de lire attentivement parce que je pense qu'il serait bon de faire en sorte que cette loi s'applique au Parlement.

Il pourrait, monsieur le Président, accorder à cette loi de vraies dents, donner à cette loi sur les langues officielles les mêmes pouvoirs que l'article 24 de la Constitution, des pouvoirs de réparation en cas ou au cas où la loi ne serait pas suivie, donner aux Canadiens en fait le droit d'aller devant les tribunaux et de faire valoir qu'ils ont été lésés dans leurs droits linguistiques. Je pense que c'est là une recommandation assez sérieuse.

L'ajournement

Monsieur le Président, j'ai beaucoup de choses à dire, mais je sais que vous allez m'interrompre, alors je recommande au gouvernement de passer à l'action et ce aussitôt que possible.

• (1805)

M. Vincent Della Noce (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État et du ministre responsable du Multiculturalisme): Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je me lève pour parler d'un sujet qui m'intéresse, où il y a beaucoup d'intérêt, tel que le député d'Ottawa—Vanier (M. Gauthier) qui en a manifesté depuis plusieurs mois, puisque nous avons eu le plaisir de siéger ensemble au même comité, mais je vois qu'il vient de s'apercevoir qu'il y a des langues officielles au Canada, puisqu'il a été ici beaucoup beaucoup avant nous. Ils ont siégé longtemps à ce sujet, et là juste parce qu'on a travaillé un an et demi ensemble, on a discuté du problème, voici qu'ils se sont aperçus que nous, les conservateurs, nous sommes des dinosaures. Peut-être qu'eux se promenaient en soucoupe volante. On ne les voyait même pas. Mais que voulez-vous, ce sont des choses qui sont toujours plus faciles quand on est dans l'opposition probablement, mais pendant qu'on avait du travail à faire on a peut-être oublié des choses.

L'intérêt que le député d'Ottawa—Vanier a manifesté à l'égard des deux langues officielles du Canada est partagé par un grand nombre de Canadiens. Chose certaine, la question des langues officielles compte au nombre des priorités du gouvernement, comme en témoigne le discours du Trône, du début du mois. Dans cette déclaration d'intention, le gouvernement a en effet promis de déposer au cours de la présente session un projet de loi destiné notamment à assurer la conformité de la loi sur les langues officielles avec la Charte canadienne des droits et libertés. Cet engagement, monsieur le Président, constitue vraiment un élément majeur de l'objectif de réconciliation nationale de notre gouvernement.

Monsieur le Président, ce gouvernement voit dans l'égalité de nos deux langues officielles un aspect fondamental de notre identité nationale. Lorsque nous sommes entrés en fonction, nous avons pris l'engagement de veiller à ce que l'égalité des deux langues officielles soit respectée dans les faits tout autant qu'en droit. Cet engagement est important et nous le prenons très au sérieux. Il ne fait aucun doute que la dualité linguistique du Canada est de mieux en mieux reconnue. Nous nous en rendons compte au Nouveau-Brunswick qui a opté pour le bilinguisme officiel. Nous nous en rendons compte en Ontario, où de grands progrès ont été accomplis pour ce qui est d'offrir des services en français et où le gouvernement provincial se propose d'aller encore plus loin dans cette direction. Nous constatons aussi des signes encourageants de coopération linguistique au Québec. Pour ce qui est de l'Ouest, l'immersion en français pour les élèves anglophones s'accroît de 15 p. 100 par année.

Tout cela est des plus encourageant en termes de réconciliation nationale. Cependant, il reste des défis à relever. Nous devons renforcer les groupes linguistiques minoritaires qui font face au spectre de l'assimilation. Nous devons aussi renforcer la Loi sur les langues officielles, qui existe, monsieur le Président, depuis 17 ans. Nous devons enfin trouver de nouveaux modes de collaboration entre les divers secteurs de notre société pour promouvoir les deux langues officielles.

Monsieur le Président, comme le secrétaire d'État (M. Crombie) l'a déjà indiqué en réponse à une question du député d'Ottawa—Vanier, le ministre de la Justice (M. Hnatyshyn) compte proposer au début de la présente session d'importantes modifications à la Loi sur les langues officielles et à son application dans le cas des institutions fédérales.

J'ai de bonnes raisons de croire que le député, la Chambre et le pays tout entier seront très satisfaits de la portée de ce renouvellement de notre engagement à l'égard des langues officielles du Canada.

• (1810)

[*Traduction*]

LE MULTICULTURALISME—LE CONSEIL CANADIEN DU MULTICULTURALISME—ON DEMANDE LA DÉMISSION DU VICE-PRÉSIDENT. *B*) ON DEMANDE UNE ENQUÊTE

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, je me réjouis de prendre la parole à propos d'une question que j'ai posée au ministre d'État chargé du Multiculturalisme, lors de la période des questions, le 16 octobre dernier. Celle-ci concernait la fuite du rapport confidentiel d'un certain Peter McCreath, vice-président du Conseil canadien du multiculturalisme. Dans ce rapport, on admettait tout de go que le Conseil devait tout bonnement servir d'instrument au parti conservateur du Canada.

Ce jour-là, j'ai demandé au ministre ce qu'il pensait du rapport et s'il allait adopter la seule solution honorable, c'est-à-dire inviter le vice-président à démissionner du Conseil en attendant la tenue d'une enquête en bonne et due forme. Le ministre m'a répondu qu'il n'avait pas eu l'occasion de lire ce rapport. Fort bien. J'ai accepté sa réponse.

Cet après-midi, je suis revenu à la charge. Il a ce rapport en mains depuis maintenant une semaine. J'en ai remis pour lui un exemplaire à son secrétaire parlementaire. Or, il a refusé aujourd'hui de parler du document. Il n'a pas voulu dissocier le gouvernement de cette affaire et rejeter complètement le contenu du document. Il a préféré répondre qu'il s'entretiendrait avec les membres du Conseil et que cette occasion me serait aussi donnée, et aux autres membres du comité permanent. Cette réponse est tout à fait insatisfaisante.

Le conseil a été mis dans l'embarras à cause des déclarations de son propre vice-président. Aucun Canadien ne peut prendre le conseil au sérieux. Si le gouvernement juge qu'il faut rétablir la réputation, l'intégrité et la crédibilité du conseil et s'il veut que celui-ci joue un rôle le moindrement utile pour promouvoir la cause des communautés ethno-culturelles du Canada, il doit agir. Il doit dire au vice-président que ce que prétend le document est tout à fait faux et que le gouvernement n'est pas d'accord du tout. Il doit dire au vice-président que, si c'est ce qu'il préconise, il sera relevé de ses fonctions. C'est bien le moins que le ministre puisse faire aux yeux des Canadiens. De plus, le mandat et le fonctionnement du Conseil devraient être soumis à un examen pour que l'organisme lui-même et ses membres, qui ont été attaqués dans le rapport McCreath, puissent être lavés de tout soupçon et pour que soient rétablies leur crédibilité et la confiance qu'ils inspirent.

Jusqu'à maintenant, le ministre a refusé d'agir. Il ne prend pas la chose au sérieux. Il nous renvoie la balle en haussant les épaules. Ce n'est pas là, à mon avis, la manière d'aborder les affaires sérieuses à la Chambre. C'est une tactique obstructionniste qui sera lourde de conséquences pour le gouvernement lui-même. La même tactique a été utilisée lors des événements qui ont abouti à la création de la Commission Parker dont le gouvernement subit aujourd'hui les fâcheuses retombées.

On ne s'étonnera donc pas des résultats du sondage Gallup ethnoculturel mené par *Multifax Communications Corp.* de Toronto, une entreprise spécialisée en communication et en recherches ethnoculturelles. On demandait à des représentants de trois groupes ethnoculturels de Toronto quels seraient, selon eux, les résultats d'une élection si elle devait être tenue demain.

Il n'est pas surprenant que les Italo-Canadiens donnent leur appui au Parti libéral dans une proportion de 39,5 p. 100 alors que le Parti conservateur n'obtient que 3 p. 100 de cet appui. Il n'est pas surprenant que 34,5 p. 100 des Canadiens d'origine chinoise appuient le Parti libéral et seulement 5,4 p. 100 le Parti conservateur. 41,3 p. 100 des Canadiens d'origine portugaise ont dit favoriser le Parti libéral et seulement 5 p. 100 le Parti conservateur. Chez les Indo-Pakistanais de Toronto, ces proportions sont de 46,3 p. 100 pour les libéraux et de seulement 5 p. 100 pour les conservateurs.

• (1815)

Il n'est pas question pour nous, libéraux, de tirer avantage de ces chiffres ni de nous reposer sur nos lauriers. Nous devons plutôt travailler sans relâche afin de mériter l'appui de ces Canadiens dans nos circonscriptions. Je le dis haut et fort au secrétaire parlementaire, au ministre et au premier ministre (M. Mulroney) qui se plaît à aller à Montréal annoncer monts et merveilles aux communautés ethnoculturelles: ces communautés ne sont pas satisfaites, réjouies ou heureuses de l'orientation ni des initiatives du gouvernement. Elles ne prennent pas à la légère le rapport McCreath. Le fait qu'un sous-comité du caucus conservateur propose, à Toronto, de manipuler les programmes multiculturels et ceux qui concernent l'immigration au profit du parti conservateur ne les amuse pas.

Les députés conservateurs sont les seuls à rigoler. Pour ces Canadiens, la situation est plus sérieuse. Ils veulent simplement, et les chiffres que j'ai cités le montrent, qu'on remette de l'ordre dans les affaires et qu'on cesse de se gargariser de mots. J'ai hâte de savoir si le secrétaire parlementaire fera preuve de sagesse en nous disant que nous allons obtenir la démission de M. McCreath et l'enquête que les Canadiens réclament, ou s'il préférera tergiverser, comme on l'a fait jusqu'ici, et probablement affaiblir encore la position du gouvernement lors des sondages du mois prochain.

[*Français*]

M. Vincent Della Noce (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État et du ministre responsable du Multiculturalisme): Monsieur le Président, le député de York-Ouest (M. Marchi) a réclamé la tenue immédiate d'une enquête complète sur les activités du Conseil canadien du multiculturalisme pour rétablir la crédibilité et l'intégrité de cet organisme consultatif national. Le député sème la peur, la confusion, déforme les faits, sème le doute dans nos communautés ethniques.

Le gouvernement ne partage pas l'opinion du député qui prétend que la crédibilité du Conseil est en jeu, non plus que sa perception du vice-président.

Si le mandat du CCM est demeuré essentiellement le même depuis la création de cet organisme sous le nom de Conseil consultatif canadien du multiculturalisme en 1973, sa structure a subi plusieurs modifications depuis cette époque, et cela à l'avantage de tous les groupes peu importe leurs allégeances politiques. Le gouvernement a l'intention de faire en sorte que le Conseil demeure une source indépendante de conseils pour le ministre et que ses membres soient issus de diverses communautés ethnoculturelles de l'ensemble du Canada.

C'est le député de York-Ouest qui conclut que le Conseil consultatif canadien du multiculturalisme n'est rien qu'une annexe du parti conservateur du Canada. Je lui ai donné des preuves contraires le 20 octobre dernier et je le réfère au *hansard* à la page 546. S'il persiste, je pourrai encore lui en donner plus de la communauté ethnique de Montréal à laquelle j'appartiens.

Non, ce n'est pas l'avis du gouvernement qui croit plutôt que le Conseil est composé de spécialistes d'une vaste gamme d'origines ethniques et de diverses professions. Pour ce qui est des professions, on y trouve, en effet, un administrateur d'université, un restaurateur, un chimiste, un médecin, un ingénieur, un exploitant de plate-forme pétrolière, un architecte, un artiste et une ménagère. Ces personnes ont été choisies en raison de leur capacité de mettre à profit leur propre expérience, leur intérêt et leur sagesse dans le domaine du multiculturalisme.

Le gouvernement réexaminera la composition du Conseil pour s'assurer que celui-ci dispose d'un large inventaire de compétences. Il ne s'agit pas de rétablir la crédibilité et l'intégrité du Conseil, car comment est-il possible de rétablir ce qui n'a jamais été perdu! Il s'agit tout simplement pour le gouvernement de se conformer pleinement aux principes et aux idéaux du multiculturalisme, qui revêtent pour lui une telle importance.

Monsieur le Président, tout ce que mon collègue persiste à dire, c'est exactement ce que c'était pendant que le parti libéral était au pouvoir avant la venue des conservateurs en 1984. On a même défendu dans un organisme où le gouvernement a donné des camions pleins d'argent, de faire une campagne électorale à des candidats conservateurs . . . mais pas aux libéraux. C'est cela que vous appelez la justice libérale? Je regrette, monsieur le Président, le député de York-Ouest n'a pas exactement la vraie version. Il est nouveau, il va apprendre.

• (1820)

[*Traduction*]

LES DROITS DE LA PERSONNE—LES ATTEINTES AUX DROITS DE LA PERSONNE EN URSS

M. Andrew Witer (Parkdale—High Park): Monsieur le Président, c'est à Vienne, le 4 novembre prochain, que commence la révision de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe. Cette révision porte sur le respect des dispositions de l'Acte final de Helsinki par les 35 États signataires et aussi sur l'étude des nouveaux engagements que ces États accepteraient de contracter.

Je sais gré au ministre de ses commentaires en réponse à la question que j'ai posée à la Chambre la semaine dernière à propos de cette révision. Je suis heureux de l'entendre dire que le Canada continuera d'exercer des pressions auprès de l'URSS pour l'inciter à se conformer aux dispositions de ces accords.

Ce mois-ci, mes collègues des Parlements de la France, des États-Unis, de l'Italie, de la République fédérale d'Allemagne, du Royaume-Uni, de l'Autriche et d'autres pays, participent à une démarche concertée entreprise par le groupe parlementaire international pour la défense des droits de la personne en Union soviétique visant à attirer l'attention sur les mesures prises par ce pays dans le cadre des accords sur les droits de la personne. L'un des droits les plus fondamentaux est le libre exercice du culte. Un aperçu de la vie religieuse dans les pays sous domination soviétique suffit à démontrer combien il est important que le Canada et d'autres pays adoptent une position ferme à ce sujet.

Dans le cadre des dispositions générales figurant à la partie V11 de l'Acte final de Helsinki, l'Union soviétique a promis de reconnaître et de respecter «la liberté de l'individu de professer et pratiquer, seul ou en commun, une religion ou une conviction en agissant selon les impératifs de sa propre conscience». En réalité, l'URSS tente de régir toutes les facettes de la vie religieuse et de décourager la croyance religieuse parmis ses citoyens.

Il y a environ 100 millions de fidèles en Union soviétique représentant les grandes religions du monde, mais pourtant la seule activité religieuse officiellement reconnue par la Constitution soviétique est la liberté de pratiquer des cérémonies religieuses dans des églises officiellement enregistrées. La séparation de l'Église et de l'État garantie par la Constitution est interprétée comme signifiant que l'Église n'a rien à faire dans les affaires d'État. En revanche, l'État conserve un contrôle absolu de la vie religieuse par le biais du Conseil des affaires religieuses, un organe de surveillance du gouvernement. L'État conserve le contrôle des lieux de culte grâce à une procédure obligatoire d'enregistrement. Tous les dirigeants religieux et toute la littérature religieuse sont soumis à l'approbation de l'État, et l'accès aux séminaires est strictement limité. L'éducation religieuse et les activités de charité et d'aide menées par des communautés religieuses sont absolument interdites. Les croyants font l'objet d'une vaste discrimination dans le domaine de l'enseignement, de l'emploi et du logement. En outre, des blocs entiers comme les Uniates ou l'Église catholique ukrainienne et les Témoins de Jéhovah sont hors-la-loi.

Les personnes qui sont poursuivies devant les tribunaux et emprisonnées pour leurs activités religieuses sont condamnées en vertu d'articles du Code criminel, par exemple pour agitation et propagande anti-soviétique ou diffamation de l'État soviétique. Cela permet aux autorités soviétiques de prétendre que personne en Union soviétique n'est emprisonné pour ses croyances religieuses. Une nouvelle mesure récemment mise en place permet de réarrêter les prisonniers juste avant la date de leur libération et de prolonger ainsi «légalement» leur détention. En 1986, des prisonniers comme Sergei Khordorovich et Nikolai Baturin ont été réarrêtés juste avant d'être libérés. Baturin purge maintenant sa troisième peine consécutive dans un camp de travail. Le nombre de personnes emprisonnées pour des activités religieuses a presque doublé depuis 1979. Ces prisonniers de conscience sont incarcérés dans des prisons, des camps de travail et des hôpitaux psychiatriques.

Le ministre m'a demandé de lui communiquer des exemples particuliers de violation des libertés religieuses que je souhaiterais voir soulever à Vienne. La scandaleuse interdiction dont fait l'objet l'Église catholique ukrainienne en URSS est un exemple tout désigné. Cette église a quelque quatre millions de fidèles, et pourtant on l'a interdite et on l'a obligée à s'intégrer à l'Église orthodoxe russe placée sous le contrôle de l'État. En dépit d'une répression et de persécutions sauvages, l'Église catholique d'Ukraine demeure active dans la clandestinité.

• (1825)

Une personnalité ecclésiastique légendaire, le cardinal Slipyj, maintenant décédé, une figure de légende, a passé 18 ans dans les camps de travail avant d'être autorisé à quitter le pays. Il n'y a pas si longtemps, Josyp Terelya, a été condamné à 12 ans d'emprisonnement. Ses activités religieuses lui ont déjà valu 18 années d'incarcération.

La façon dont le gouvernement soviétique traite l'Église catholique ukrainienne viole les accords d'Helsinki. Je me ferais un plaisir de fournir au ministre des cas précis et le nom de personnes qui ont été emprisonnées à la suite de la politique soviétique.

Mes collègues de GIP et moi-même croyons que la liberté de culte et les autres questions relatives aux droits de la personne doivent demeurer à l'ordre du jour de la conférence de Vienne. Les pays démocratiques signataires de l'acte final d'Helsinki doivent se prononcer plus fermement pour la défense des droits de la personne en Union soviétique. En outre, ils doivent insister pour que des progrès équilibrés soient réalisés dans tous les domaines.

Tout nouvel accord conclu à Vienne sur le plan des activités militaires, de la sécurité et des relations économiques doit s'accompagner d'accords semblables relativement aux droits de la personne. L'Union soviétique doit également fournir la garantie qu'elle respecte les accords existants. Nous avons la

preuve que l'État soviétique a aboli la religion et prend des mesures discriminatoires contre ceux qui bravent les interdits pour suivre leur conscience, notamment en opprimant l'Église catholique ukrainienne. Il faut obtenir des changements véritables. Je demande au ministre de s'engager à ce que la délégation canadienne et lui-même souleveront ces questions à Vienne.

[*Français*]

M. Jean-Guy Hudon (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, la troisième réunion tenue dans le cadre des suites de la Conférence sur la Sécurité et la Coopération s'ouvrira à Vienne le 4 novembre prochain, et toutes les composantes du processus de cette conférence seront à l'ordre du jour. Autant la sécurité militaire, la coopération économique, les droits de l'homme et la coopération humanitaire. Les participants examineront dans quelle mesure les engagements en place seront respectés, ou ont été respectés, et analyseront les propositions mises de l'avant pour faciliter de nouveaux progrès.

Pour le Canada, il s'agira d'abord et avant tout de s'assurer que l'Union soviétique et certains autres pays de l'Europe de l'Est améliorent sensiblement leur performance quant à l'exécution des obligations qu'ils ont assumées en signant l'Acte final d'Helsinki et le Document de clôture de la conférence de Madrid, tout particulièrement au chapitre des droits de l'homme et de la coopération humanitaire.

Monsieur le Président, nous serons francs dans nos critiques vis-à-vis des pays dont la performance se situe en deça de toute norme raisonnable, mais nous ne manquerons pas, par ailleurs, de souligner les efforts sincères déployés par d'autres pays, même si les résultats ne répondent pas parfaitement à nos attentes.

Monsieur le Président, nous adopterons une approche constructive mais, comme par le passé, nous continuerons d'insister sans équivoque sur le fait que les obligations, une fois assumées, doivent être respectées, et que des progrès soutenus par le biais d'une application plus rigoureuse des dispositions de l'Acte final sont un préalable essentiel à l'instauration du climat de confiance nécessaire à l'amélioration des relations Est-Ouest.

Nous aimerions également, dans la mesure du possible, réaliser des progrès équilibrés dans tous les secteurs couverts par l'Acte final. Nous sommes encouragés par le succès connu par la Conférence de Stockholm sur les mesures de confiance et de sécurité et sur le désarmement en Europe. A l'heure actuelle, nous étudions les façons d'en tirer le meilleur parti possible.

Dans le domaine économique, nous chercherons à faire avancer le dossier du commerce et de la coopération industrielle et de la coopération environnementale. S'agissant des droits de l'homme et de la coopération humanitaire, nous regrettons que les récentes réunions d'«experts», y compris celle sur les droits de l'homme tenue à Ottawa, n'aient pu produire de documents finals en raison de l'obstruction systématique opposée par les pays de l'Est ou encore des concessions minimales consenties par ces derniers.

A la réunion de Vienne, forts d'une information solide et des positions convenues entre pays occidentaux lors de réunions précédentes, nous continuerons d'insister sur le fait que, si nous voulons parvenir à une sécurité véritable en Europe, les améliorations dans les secteurs économique et militaire devront s'accompagner de progrès dans le secteur des droits de l'homme, y compris les droits des minorités et les libertés religieuses, les contacts entre personnes et la réunion de familles et d'autres mesures importantes destinées à faciliter la circulation des gens, des idées et de l'information.

M. le vice-président: La motion portant que la Chambre s'ajourne maintenant est réputée être adoptée. La Chambre demeure donc ajournée jusqu'à demain, à 14 heures, conformément à l'article 3(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 30.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 29 octobre 1986

La séance est ouverte à 14 heures.

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[*Traduction*]

LES DROITS DES AUTOCHTONES

LA MANIFESTATION ORGANISÉE À TORONTO

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce—Lachine-Est): Monsieur le Président, je voudrais signaler à la Chambre l'importante manifestation organisée par les Indiens à Toronto aujourd'hui. Quelque deux milliers d'Indiens de l'Ontario participent à cette manifestation. Le premier ministre et le procureur général de l'Ontario y prendront la parole.

Ce ralliement à l'appui du droit des autochtones à l'autodétermination veut faire savoir aux hommes politiques provinciaux et fédéraux ainsi qu'aux Canadiens que leur autonomie jouit de l'appui populaire. Les autochtones soutiennent les efforts de leurs chefs qui tentent d'obtenir que leur droit à l'autodétermination et à l'autonomie soit reconnu dans la constitution canadienne.

A la prochaine conférence des premiers ministres au printemps de 1987, le gouvernement devra assumer une responsabilité particulière à ce sujet et prendre l'initiative. Nos autochtones ne seront pas satisfaits tant que leurs droits à l'autodétermination et à l'autonomie ne seront pas reconnus dans la constitution canadienne.

* * *

L'ÉNERGIE

LA DÉRÉGLEMENTATION DU SECTEUR DU GAZ NATUREL

M. Paul Gagnon (Calgary-Nord): Monsieur le Président, c'est samedi que doit s'amorcer la déréglementation du gaz naturel. Pour le consommateur, cela signifie des prix plus bas. Pour les producteurs, cela signifie l'accès à de plus vastes marchés. Pour les deux, cela représente un environnement compétitif, et non réglementé.

La société TransCanada Pipelines est le principal transporteur de gaz naturel du pays. Elle achète, transporte, vend et extrait du gaz naturel. Cette concentration de pouvoirs fonctionne à son avantage, mais au détriment d'un marché du gaz ouvert et compétitif. Il faut que la fonction transport de la société TransCanada soit séparée des fonctions commercialisation et extraction pour que les trois fonctions de la société aient non seulement une direction distincte mais aussi des propriétaires différents.

[*Français*]

LES SCIENCES ET LA TECHNOLOGIE

LES SUBVENTIONS DESTINÉES AUX RECHERCHES EN SCIENCES HUMAINES—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

Mme Lynn McDonald (Broadview—Greenwood): Monsieur le Président, les Canadiens savent que le gouvernement conservateur a coupé dans les budgets pour la recherche scientifique. Ils se rendent compte que les scientifiques perdent leurs postes à cause de ces coupures. Une chose qui est moins connue, c'est que les gens qui font de la recherche dans les sciences humaines sont encore plus maltraités par ce gouvernement. Les subventions pour le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada sont moindres que pour les autres conseils, ceux des recherches en sciences naturelles et en sciences médicales. De plus, les chercheurs dans les sciences humaines ne peuvent pas demander l'appui du secteur privé à cause d'un règlement fiscal discriminatoire: le règlement 2900.

Les sociétés privées qui donnent de l'argent aux universités pour la recherhe scientifique ou médicale reçoivent une déduction de leurs impôts. Pour la recherche dans les sciences humaines, il n'y a pas de déduction d'impôt. Les scientifiques dans tous les domaines de recherche universitaire ont besoin d'un appui financier raisonnable. Il n'y a pas de place pour la discrimination envers les sciences humaines.

* * *

LA JOURNÉE MONDIALE DE LA PAIX

LE MESSAGE DES JEUNES ÉTUDIANTS DU NIVEAU PRIMAIRE DE L'ÉCOLE SAINTE-LUCIE DE JONQUIÈRE (QUÉ.)

M. Jean-Pierre Blackburn (Jonquière): Monsieur le Président, j'aimerais aujourd'hui transmettre à cette Chambre un message bien particulier que près de 800 jeunes étudiants du niveau primaire de l'école Sainte-Lucie de Jonquière m'ont remis vendredi dernier à l'occasion d'une activité spéciale organisée dans le cadre de la Journée mondiale de la paix. Monsieur le Président, voici un extrait de ce message de paix que Stéphanie Gravel me remettait au nom des étudiants de son école pour être transmis à notre très honorable premier ministre.

«Pendant ces quelques jours, j'ai beaucoup travaillé le projet de la paix et j'ai constaté qu'il y a beaucoup de guerres dans le monde. Énormément de gens sont morts à cause de ces batailles. Aujourd'hui, la force des bombes nucléaires est capable de détruire toute la surface de la terre. Nous vous demandons, en tant que représentants de notre pays, de faire les efforts nécessaires pour que la paix soit dans le monde.»

Article 21 du Règlement

Monsieur le Président, tous les étudiants de cette école ont travaillé très fort à monter ce document de présentation et je tiens tout particulièrement à souligner cette sage initiative de tout le corps professoral de l'école de Sainte-Lucie de Jonquière qui a jugé important de sensibiliser les jeunes à la Journée mondiale de la paix dans le monde.

* * *

• (1405)

[*Traduction*]

LES TRAVERSIERS

LES AUGMENTATIONS DE TARIFS ANNONCÉES PAR *MARINE ATLANTIC*

M. George Henderson (Egmont): Monsieur le Président, *Marine Atlantic* vient de recommencer à faire des siennes. En effet, en fin de semaine dernière, nous avons appris que les usagers de ses traversiers paieront 30c. de plus par traversée entre l'Île-du-Prince-Édouard et le Nouveau-Brunswick. Les tarifs du traversier faisant la navette entre Terre-Neuve et la Nouvelle-Écosse augmenteront de 1 $ par personne et de 2 $ par voiture, par traversée, et diverses autres augmentations seront imposées pour les services assurés par *Marine Atlantic.*

Les premiers ministres de l'Île-du-Prince-Édouard et de Terre-Neuve n'ont nullement été consultés avant que ne soient annoncées ces augmentations. Il convient de mettre un terme à cette façon de traiter nos provinces insulaires. Le gouvernement Mulroney doit cesser de se cacher derrière Marine Atlantic et autres sociétés d'État, et défendre les droits de ces provinces.

Il est temps que le gouvernement fasse comprendre à Marine Atlantic que nous en avons assez. Il est temps que le ministre des Transports (M. Crosbie) reconaisse que l'Île-du-Prince-Édouard et Terre-Neuve font partie de la Confédération canadienne et que, à ce titre, elles devraient être traitées sur un pied d'égalité avec les autres provinces et donc ne pas avoir à payer ces augmentations injustes pour les services de traversiers.

* * *

LE CANADIEN NATIONAL

LE SORT DES RETRAITÉS DE LA SOCIÉTÉ

M. Dennis H. Cochrane (Moncton): Monsieur le Président, le sous-comité de cinq députés représentant tous les partis a été chargé en avril 1985, par l'ancien ministre des Transports, l'honorable Don Mazankowski, d'étudier tous les aspects du régime de pensions des Chemins de fer nationaux. Le rapport du sous-comité renferme des recommandations d'une grande portée, qui sont justes et réalistes. Il a été présenté aux Communes en avril 1986 et remis au Canadien National pour qu'il l'étudie et y réponde. Six mois se sont écoulés depuis. Les retraités attendent avec patience et espoir, mais la réponse du CN ne vient pas. Les efforts remarquables que fait notre gouvernement pour la réforme des pensions en général et les sincères préoccupations que les retraités du CN ont exprimées ne semblent pas avoir retenu l'attention du CN. Cette société n'y a rien opposé d'autre, jusqu'ici, que le silence.

La patience des 47,000 retraités du Canadien National et la mienne s'épuisent rapidement. Le Canadien National et son conseil d'administration feraient bien de se montrer favorables aux recommandations de relèvement des pensions, des allocations aux conjoints et des prestations aux survivants. Le CN ne doit pas tarder à faire connaître sa réponse pour montrer qu'il se préoccupe de la sécurité financière de ceux qui lui ont donné de longues années de service.

* * *

STATISTIQUE CANADA

LA DOTATION EN PERSONNEL AU BUREAU DE WINNIPEG

M. Bill Blaikie (Winnipeg—Birds Hill): Monsieur le Président, dernièrement, j'ai écrit au ministre responsable de Statistique Canada au sujet de l'avenir de cet organisme à Winnipeg. Jusqu'à l'an dernier, le bureau de Winnipeg était doté d'un directeur régional et de deux directeurs régionaux adjoints. Le directeur a pris sa retraite l'an dernier et n'a pas été remplacé. Les deux directeurs régionaux adjoints relèvent du directeur régional au bureau d'Edmonton.

• (1410)

Ce n'est pas la première fois que ce genre de chose se produit depuis que les conservateurs ont pris le pouvoir en 1984. Le CN a tenté de le faire dans sa région des Prairies. Transports Canada songeait à le faire pour le bureau régional de Winnipeg. Statistique Canada le fait maintenant en toute impunité en déclassant son bureau de Winnipeg.

Combien de fois cela doit-il se produire avant que les députés conservateurs du Manitoba résistent aux groupes parlementaires d'Edmonton et de Vegreville, qui semblent vouloir transférer de Winnipeg à Edmonton toute activité de portée régionale? Les députés progressistes-conservateurs du Manitoba ne disent rien du tout à ce sujet. Ils devraient avoir honte.

* * *

L'IMMIGRATION

LES OBJECTIFS POUR 1987

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, le gouvernement va annoncer demain les nouveaux objectifs en matière d'immigration pour l'an prochain. Selon les conjectures, les chiffres seront supérieurs à ceux qui avaient été fixés pour cette année. Toutefois, je préviens le gouvernement qu'il est futile de fixer des objectifs irréalisables, c'est-à-dire qui dépassent les ressources financières et humaines dont disposent nos consulats dans le monde entier pour traiter les demandes d'immigration prévues.

Cette année, par exemple, les objectifs oscillaient entre 105 000 et 115 000 immigrants. Toutefois, les hauts fonctionnaires de l'Immigration ont confirmé que, compte tenu des statistiques pour un semestre, on atteindra seulement un maximum de 85 000 à 90 000. Par conséquent, il est intellectuellement malhonnête de la part du ministre et du gouvernement de clamer partout au pays que le Canada recevra 115 000 immigrants cette année, quand il n'entrera en fait au pays que quelque 85 000 immigrants.

Je demande au ministre de s'assurer que les objectifs qu'il va annoncer demain seront réalisables en fournissant à nos consulats dans le monde entier les ressources financières et humaines voulues.

* * *

LE TOURISME

ON PRÉCONISE UNE CAMPAGNE DE PROMOTION DES ATTRAITS DES GRANDS LACS

M. Ken James (Sarnia—Lambton): Monsieur le Président, comme le révélait le rapport d'une étude sur le tourisme publié plus tôt cette année, le Canada possède une grande variété d'attraits touristiques. Ma circonscription de Sarnia—Lambton qui se trouve sur les rives des Grands Lacs a de nombreux attraits et des activités variées à offrir aux visiteurs. La région des Grands Lacs est l'une des plus belles du pays et l'on devrait proclamer partout que c'est un magnifique endroit pour y passer ses vacances. Que ce soit pour une fin de semaine, pour un mois ou pour toute une vie, nous avons des attractions qui ne trouvent leur équivalent nulle part ailleurs au Canada ou aux États-Unis.

Je demande au ministre d'État chargé des Petites entreprises et du Tourisme (M. Valcourt) d'étudier, au nom du gouvernement du Canada, la possibilité de lancer, en collaboration avec les autorités des États américains de la région des Grands Lacs, une campagne conjointe de promotion touristique.

Que le ministre sache que je suivrai de très près le cheminement de cette suggestion. Elle pourrait fort bien donner lieu à la reprise des croisières sur les Grands Lacs et les rivières entre Sarnia, Bay City, Windsor et Port Stanley.

* * *

LA DÉFENSE NATIONALE

ON DEMANDE LA CESSATION DE VOLS À BASSE ALTITUDE—LES EFFETS SUR L'ENVIRONNEMENT

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, le premier rapport du comité permanent de l'environnement et des forêts renfermait, à la page 16, la recommandation suivante:

> Que le ministre de la Défense nationale fasse cesser immédiatement les vols militaires à basse altitude au-dessus de la Côte Nord et du Labrador, et qu'il évalue dans les plus brefs délais les effets de ces vols sur l'environnement de ces régions.

Le comité se composait de 24 députés, 20 conservateurs, 2 libéraux et 2 néo-démocrates. Le ministre de la Défense nationale (M. Beatty), qui n'a pas donné suite à cette recommandation dans les 120 jours suivant le dépôt du rapport, refuse maintenant publiquement de la suivre.

Le renvoi au Bureau fédéral d'examen des évaluations environnementales ne donnera pas grand-chose. En effet, l'organisme n'a pour seul mandat que d'étudier les façons d'atténuer les conséquences des vols à basse altitude et non, si ces dernières sont inacceptables, d'ordonner la cessation de ces vols.

Les mesures que le ministre de la Défense nationale a prises jusqu'ici témoignent d'un certain mépris à l'égard du comité permanent et, en particulier, envers les trois députés terre-neuviens qui ont pris part à cette étude exhaustive. Que fait-on des droits des Inuit? N'ont-ils pas voix au chapitre?

* * *

TÉLÉSAT CANADA

LE CONTRAT OCTROYÉ POUR LA CONSTRUCTION DE SATELLITES DE NOUVELLE GÉNÉRATION

M. Bill Tupper (Nepean—Carleton): Monsieur le Président, Télésat Canada, qui est détenue à 50 p. 100 par le gouvernement fédéral, vient de signer un contrat avec *Spar Aerospace* pour construire les deux satellites double bande les plus puissants jamais mis en service en Amérique du Nord. Télésat paiera 180,5 millions pour ces satellites de nouvelle génération qui seront appelés Anik-E1 et Anik-E2.

Le gouvernement a aidé Spar à mettre au point ces deux satellites, à la fois polyvalents et fiables, en lui versant, au mois d'août, un subvention de 53 millions. La construction de ces satellites devrait être terminée en 1989 et le lancement aurait lieu en 1990. Cette génération de satellites est à la fine pointe de la technologie actuelle et elle sera encore commercialisable sur les marchés internationaux au siècle prochain.

Le contrat garantit également que Télésat Canada pourra répondre aux besoins des diffuseurs canadiens et autres utilisateurs de télécommunications, en matière de transmission de données, de sons ou d'images, à des prix très raisonnables.

* * *

[*Français*]

L'AGRICULTURE

LE LIBRE-ÉCHANGE—LA POSITION DE L'UPA

M. Jean-Claude Malépart (Montréal—Sainte-Marie): Monsieur le Président, ce matin, nous avons eu l'honneur et le privilège de rencontrer les représentants des agriculteurs du Québec, l'UPA. Ces gens se sont déclarés clairement contre l'attitude du gouvernement conservateur de continuer à négocier dans le domaine du libre-échange.

Des voix: Oh! Oh!

M. Malépart: Monsieur le Président, on entend les députés conservateurs aboyer et j'ose espérer qu'ils vont appuyer les représentants de l'UPA pour demander au gouvernement conservateur de retirer l'agriculture. Deuxièmement, monsieur le Président . . .

• (1415)

[*Traduction*]

M. le Président: A l'ordre. Je suis sûr que tous les députés seraient heureux que le député de Montréal—Sainte-Marie (M. Malépart) puisse poursuivre son intervention.

[*Français*]

M. Malépart: Deuxièmement, monsieur le Président, l'UPA s'est déclarée en désaccord sur le projet de loi C-25, qui a pour fin de faire perdre des millions aux agriculteurs du Québec.

J'ose espérer que tous les députés conservateurs de la Chambre se réveilleront et protégeront les agriculteurs du Québec, contrairement à ce qu'ils font présentement.

* * *

[*Traduction*]

LA CHAMBRE DES COMMUNES

PRÉSENCE À LA TRIBUNE DU VICE-PREMIER MINISTRE ET MINISTRE DE L'ÉDUCATION ET DE LA CULTURE D'ISRAËL

M. le Président: Je souhaite attirer l'attention des députés sur la présence à notre tribune de M. Yitzhak Navon, vice-premier ministre et ministre de l'Éducation et de la Culture de l'État d'Israël.

Des voix: Bravo!

QUESTIONS ORALES

[*Français*]

LES TRAVAUX PUBLICS

LA CONSTRUCTION DU PÉNITENCIER À PORT-CARTIER—ON DEMANDE DES PRÉCISIONS SUR LE CHOIX DES INGÉNIEURS-CONSEILS

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre ou en son absence au vice-premier ministre et concerne le «tripotage» politique dans l'accord des marchés relatif au pénitencier à Port-Cartier.

On apprend aujourd'hui, par l'entremise des journaux, que l'un des architectes du consortium bénéficiaire de marchés déclarait qu'il n'avait pas le choix et devait utiliser les ingénieurs-conseils Desseau, Dupont, Desmeules de Montréal. Le premier ministre peut-il dire à la Chambre pourquoi ce gouvernement a forcé les architectes à employer les ingénieurs-conseils en cause? Serait-ce parce que les mêmes ingénieurs-conseils ont apporté une contribution de plusieurs milliers de dollars à la caisse du parti conservateur ou est-ce une coïncidence?

[*Traduction*]

L'hon. Stewart McInnes (ministre des Travaux publics): Monsieur le Président, les députés d'en face nous ont posé un certain nombre de questions à ce sujet ces jours derniers. Je réaffirme ce que j'ai dit la semaine dernière, à savoir que tous les contrats octroyés pour cette prison l'ont été conformément aux directives du Conseil du Trésor. Mon savant ami le sait très bien.

LES DONS APPAREMMENT FAITS AU PARTI PROGRESSISTE-CONSERVATEUR

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, nous avons posé un certain nombre de questions, mais nous n'avons guère obtenu de réponse du gouvernement.

D'après ce même architecte, les entreprises locales n'ont d'autre choix que de participer aux manifestations d'appels de fonds des conservateurs et de faire des dons généreux au parti conservateur si elles espèrent pouvoir obtenir des contrats du gouvernement. Pourquoi tolère-t-on une telle pratique? Quand le gouvernement mettra-t-il fin à ce genre d'absurdité et à cet usage abusif de l'argent des contribuables?

L'hon. Stewart McInnes (ministre des Travaux publics): Monsieur le Président, je pensais que le député allait signaler à la Chambre qu'il avait reçu un exemplaire de la lettre du vérificateur général en date du 27 octobre qui a été à l'origine d'une bonne partie des critiques qu'il a formulées la semaine dernière. Dans cette lettre sur la provenance unique des contrats, le vérificateur général reconnaît qu'il a commis une erreur dans son rapport. Je pensais que le député le signalerait à la Chambre.

Des voix: Bravo!

LA COMPOSITION DU COMITÉ RESPONSABLE DE LA CONSTRUCTION—LE REPRÉSENTANT DU CABINET DU PREMIER MINISTRE

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, le ministre ferait bien de faire attention. Le vérificateur général n'a jamais dit cela, et il le sait bien. Il va devoir rectifier sa réponse.

Ce partage de l'assiette au beurre entre les amis des conservateurs n'est-il pas la véritable raison de la présence de M. Simon Landry, du cabinet du premier ministre, au sein du conseil responsable de la construction de Port-Cartier, ou s'agit-il une fois de plus d'une coïncidence?

M. Nunziata: C'est de la corruption.

L'hon. Stewart McInnes (ministre des Travaux publics): Monsieur le Président, mon savant ami me dit que j'ai commis une erreur à propos de la lettre du vérificateur général. Il dit dans cette lettre: «Il est possible qu'il y ait eu une erreur dans la déclaration concernant la provenance unique des contrats». J'ajoute que le vérificateur général a ensuite confirmé que c'était bien le cas.

[*Français*]

LA POSSIBILITÉ POUR LE PREMIER MINISTRE DE COMPARAÎTRE DEVANT LE COMITÉ CHARGÉ D'ÉTUDIER LE DOSSIER DE PORT-CARTIER

M. Jacques Guilbault (Saint-Jacques): Monsieur le Président, je pense qu'on doit admettre que le gouvernement n'est pas tellement transparent et prêt à fournir des renseignements au sujet de Port-Cartier, mais il y a d'autres députés à la Chambre qui le sont. Je voudrais m'adresser au vice-premier ministre en l'absence de son patron et lui demander ceci: Maintenant qu'un Comité de la Chambre a décidé hier soir de tenir des audiences sur tout le dossier de Port-Cartier et de demander au premier ministre de comparaître, est-ce que le vice-premier ministre peut s'engager à utiliser ses bons offices

pour nous assurer que le premier ministre comparaîtra devant le Comité?

L'hon. Robert de Cotret (président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, j'aimerais simplement, pour la gouverne de mes honorables collègues, dire que j'ai revu l'ensemble des marchés qui ont été octroyés dans le dossier du F- . . . de Port-Cartier.

Des voix: Ah! Ah!

M. de Cotret: Le F-18 aussi, oui! Non, cela aussi je l'ai tout revu.

Je peux vous dire, monsieur le Président, que dans tous les cas les marchés ont été donnés sur une base concurrentielle. Dans tous les cas les marchés ont été donnés selon les normes et les directives du Conseil du Trésor. Il me fera plaisir de donner à n'importe quel député à la Chambre la liste des marchés qui ont été octroyés, ainsi que le montant, la date et les conditions dans lesquelles ces marchés-là ont été octroyés.

ON DEMANDE SI LE PREMIER MINISTRE COMPARAÎTRA DEVANT UN COMITÉ DE LA CHAMBRE

M. Jacques Guilbault (Saint-Jacques): Monsieur le Président, si vous trouvez une relation entre cette réponse et ma question, c'est que vous êtes magicien!

Je répète ma question au vice-premier ministre.

Maintenant qu'un comité de la Chambre a décidé hier soir de tenir des audiences au sujet de la question de Port-Cartier et que ce comité a décidé d'inviter à comparaître le premier ministre, est-ce que nous pouvons nous attendre à ce que ce dernier comparaisse devant le Comité pour faire la lumière dans tout ce dossier?

L'hon. Robert de Cotret (président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, je pense que j'ai bien répondu à la question de mon honorable collègue . . .

Une voix: Non!

M. de Cotret: Vous voulez avoir l'heure juste sur Port-Cartier? Vous voulez savoir exactement ce qui s'est passé dans le dossier de Port-Cartier?

Monsieur le Président, il nous fera grand plaisir, et il me fera grand plaisir personnellement, si c'est requis, d'aller devant le Comité faire état de chacun des marchés accordés aux moins offrants, aux offrants les plus compétents dans chaque cas, et nous n'avons absolument aucune excuse à faire au parti d'en face pour l'octroi des marchés dans ce dossier-là.

• (1420)

[*Traduction*]

LES CONTRATS ACCORDÉS À DES CABINETS D'ARCHITECTES

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Travaux publics. J'ai reçu une copie de la lettre du 27 octobre dont il a parlé. Je me suis renseigné aujourd'hui auprès du bureau du vérificateur général où l'on m'a dit que les contrats en question qui auraient été accordés, sans appels d'offre, à des cabinets d'architectes ayant cotisé à la caisse du parti conservateur, ne sont pas mentionnés dans la lettre que le ministre a citée.

Ce dernier veut-il dire que ces cabinets d'architectes ont obtenu ce contrat uniquement après avoir soumissionné?

L'hon. Robert de Cotret (président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, je peux vous dire que, comme le veut l'usage, nous avons invité trois firmes à soumissionner. Leurs soumissions ont été évaluées. L'évaluation technique a été faite à différents niveaux. Le prix de revient est également entré en ligne de compte et c'est la firme dont l'évaluation totale a été la meilleure, et de loin, qui a obtenu le contrat.

Je vais fournir les chiffres au député. Le cabinet qui a obtenu le contrat avait une note de 110,5. Celui qui est arrivé deuxième, avait 98,5 et le troisième 93,5. Sur un contrat de plus d'un milliard de dollars, la différence de prix était de moins de 40 000 $.

LES SOUMISSIONS

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, il est important de tirer les choses au clair. Le ministre veut-il dire que les trois cabinets qui ont obtenu le contrat étaient les trois plus bas soumissionnaires?

L'hon. Robert de Cotret (président du Conseil du Trésor): Non, monsieur le Président, j'essaie de bien me faire comprendre et je suis bien prêt à fournir les documents au député. Trois groupes ont été invités à soumissionner. Ils ont été évalués sur des critères techniques. Je peux fournir les résultats techniques. La firme A a obtenu une évaluation technique de 101,5, la firme B, de 96,5, et la firme C, de 81,5. Lorsqu'on a tenu compte du facteur coût, suivant la procédure normale, la firme A avait une note de 110,5, la firme B, de 98,5 et la firme C, de 93,5. Le contrat a été accordé à celle qui avait l'évaluation la plus haute.

• (1425)

LES LIGNES DIRECTRICES DU CONSEIL DU TRÉSOR

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, les critères utilisés semblent très vagues ou très imprécis. Le ministre veut-il confirmer que le Conseil du Trésor du nouveau gouvernement conservateur utilise les directives dont il a hérité des libéraux, des directives qui permettent au gouvernement d'octroyer des contrats de plusieurs millions de dollars sans avoir à lancer d'appel d'offres?

M. Benjamin: Rien n'a changé.

L'hon. Robert de Cotret (président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, ces allégations sont inexactes, c'est le moins qu'on puisse dire.

M. Broadbent: C'était une question.

M. de Cotret: Nous avons adjugé le contrat à la firme qui semblait le mieux en mesure d'en donner pour leur argent aux contribuables canadiens. C'est sur cette base que le gouvernement adjuge tous ses contrats.

* * *

LA COMMISSION CANADIENNE DES DROITS DE LA PERSONNE

LA NOMINATION DE Mme MOREAU-LANDRY AU TRIBUNAL CANADIEN DES DROITS

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Justice et concerne les nominations au tribunal canadien des droits de la personne. Prenant la défense de ces nominations hier, le ministre de la Justice a déclaré qu'elles se fondaient sur des raisons de compétence.

J'ai examiné le *curriculum vitae* de Mme Moreau-Landry, que j'ai fait parvenir au ministre pour lui rafraîchir la mémoire. On n'y voit rien qui ait un rapport avec l'appartenance à un tribunal des droits de la personne. Est-ce que pour apprécier la compétence de Mme Moreau-Landry le ministre s'est fondé sur ce *CV* que son cabinet a publié, ou s'il a tenu compte d'autres renseignements et observations à son sujet?

L'hon. Ray Hnatyshyn (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, la question du député fait ressortir que nos nouvelles règles d'action comportent des dispositions concernant l'examen des nominations. Le député est tout à fait en droit de demander que Mme Moreau-Landry comparaisse devant le comité, où elle pourra répondre directement à ces questions. Le député n'a pas à s'en remettre à mes déclarations. Il pourra l'interroger lui-même, lui poser les questions qu'il voudra au sujet de sa compétence.

M. Kaplan: Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre, pas à la candidate que nous interrogerons en temps opportun.

LES MOTIFS DE LA DÉCISION DU MINISTRE

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le Président, est-ce que le ministre s'est fondé sur ce *curriculum vitae* ou a-t-il pris sa décision en fonction d'autres renseignements et observations? Dans l'affirmative, en quoi consistent-ils?

L'hon. Ray Hnatyshyn (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, en ce qui concerne les nominations que j'ai la charge de proposer au Cabinet, je cherche à tenir compte de divers facteurs, en particulier notre désir de faire participer à cette démarche des personnes compétentes choisies parmi les femmes et les représentants des groupes minoritaires. Je pense en fait que sur 28 personnes qui ont été nommées 15 sont de cultures autres que française ou anglaise. Je pense qu'il importe d'avoir un échantillonnage représentatif des Canadiens sur une liste à partir de laquelle un président indépendant peut constituer ces tribunaux, suivant les circonstances.

LES PÉNITENCIERS

LA PRISON DE PORT-CARTIER—LES CONTRATS ACCORDÉS À DES CABINETS D'ARCHITECTES

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Travaux publics. Pourrait-il nous expliquer pourquoi le contrat relié aux services architecturaux à Port-Cartier n'a pas fait l'objet de soumissions publiques et il a été plutôt soumis à une liste choisie de fournisseurs? Les Canadiens pensaient qu'enfin, notre processus de sélection ne serait plus douteux et inepte?

M. le Président: A l'ordre. Le député a posé sa question et il se lance maintenant dans un débat.

L'hon. Stewart McInnes (ministre des Travaux publics): Monsieur le Président, j'ignore si le député était parmi nous vendredi dernier, lorsque j'ai expliqué en détail la procédure qui a été suivie. Des projets de construction font toujours l'objet de soumissions publiques. On procède différemment pour l'embauchage d'experts-conseils. On applique cette méthode avec l'accord du Conseil du Trésor et elle est au-dessus de tout reproche.

• (1430)

ON DEMANDE QUE LE PREMIER MINISTRE TÉMOIGNE DEVANT UN COMITÉ PARLEMENTAIRE

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Il s'agissait des anciennes lignes directrices libérales dont nous pensions nous être débarrassées.

Ma question supplémentaire s'adresse au solliciteur général. Hier, le comité de direction du comité de la justice et du solliciteur général a adopté ma motion tendant à demander au premier ministre de témoigner devant le comité de la justice, afin de mettre les choses au point relativement au népotisme et à la corruption qui semblent entourer la construction d'une prison à Port-Cartier. Ma question est fort simple. Le solliciteur général pourrait-il nous garantir que le premier ministre témoignera bel et bien devant le comité de la justice et du solliciteur général, comme le comité de direction le lui a demandé, afin de nous révéler tous les dessous de cet affaire?

L'hon. Robert de Cotret (président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, je pense avoir déjà répondu à la question. Je serai plus qu'heureux de témoigner devant n'importe lequel des comités de la Chambre et de donner tous les détails.

M. Blackburn (Brant): Nous ne voulons pas de vous. Vous n'êtes pas invité.

M. Robinson: Le premier ministre, Bob, pas vous.

M. de Cotret: Voulez-vous ces renseignements?

M. Robinson: Nous voulons le premier ministre.

M. de Cotret: Souhaitez-vous que les Canadiens sachent...

M. le Président: A l'ordre! La parole est au député de Laurier.

LA RECHERCHE ET LE DÉVELOPPEMENT

LE FINANCEMENT GOUVERNEMENTAL

M. David Berger (Laurier): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie. Le premier ministre a écrit dans son livre qu'une augmentation de 1 p. 100 des crédits alloués à la recherche et au développement permettrait de créer un million d'emplois et il a promis des dépenses fédérales à ce titre pour qu'elles atteignent 2,5 p. 100 du produit national brut. Hier, le ministre a déclaré qu'il renonçait à cet objectif et que 1,3 p. 100 serait peut-être suffisant. Pourquoi a-t-il abandonné l'objectif gouvernemental visant à doubler les sommes consacrées à la recherche et au développement pour qu'elles atteignent 2,5 p. 100 du produit national brut?

L'hon. Frank Oberle (ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie): Monsieur le Président, je voudrais d'abord féliciter le député d'avoir lu le livre du premier ministre. J'en recommande la lecture à la plupart des Canadiens parce qu'il donne une idée précise de l'avenir du Canada.

Des voix: Bravo!

M. Oberle: Le député a posé une question au sujet de mes déclarations concernant les objectifs de dépenses. Je ne me rappelle pas avoir abandonné un objectif que j'avais annoncé précédemment.

M. Berger: J'ai lu la nouvelle édition du livre du premier ministre, qui s'intitule «Telle était ma position».

L'OBJECTIF DU GOUVERNEMENT

M. David Berger (Laurier): Monsieur le Président, la réponse du ministre est manifestement insatisfaisante. Le monde scientifique et tous les Canadiens cherchent un leadership et une orientation. Le ministre maintient-il l'objectif annoncé par son parti et, sinon, quel serait-il?

L'hon. Frank Oberle (ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie): Monsieur le Président, comme je l'ai dit hier, j'ai passé trois heures lundi soir à exposer clairement l'objectif du nouveau gouvernement. Il s'applique en deux phases. La première, maintenant terminée, consistait à mettre de l'ordre dans la pagaille dont nous avons hérité après 20 ans de négligence libérale. La phase suivante doit faire passer le Canada dans une nouvelle ère de progrès et l'y établir.

* * *

LES PÉNITENCIERS

LA PRISON DE PORT-CARTIER—LA LETTRE DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, c'est au ministre des Travaux publics que je m'adresse. Au cours de la période des questions, il a fait allusion à une lettre qui nous a été envoyée au premier ministre, au chef de l'opposition, à d'autres ministres du Cabinet et à moi. Il a dit que cette lettre du vérificateur général mentionne des contrats dont la Chambre discute à l'heure actuelle. Le bureau du vérificateur général m'a encore confirmé que cette lettre n'a rien à voir avec ce contrat. Le ministre pourrait-il nous dire pourquoi il a cité cette lettre et a créé ainsi une fausse impression à la Chambre?

L'hon. Stewart McInnes (ministre des Travaux publics): Volontiers, monsieur le Président. Des députés ont formulé à la Chambre un grand nombre d'allégations au sujet de pratiques ayant cours à Port-Cartier. Un certain nombre de comptes rendus de journaux, voire même les questions de certains députés de l'opposition, s'appuient sur des énoncés du rapport que le vérificateur général vient de déposer. Or, comme on nous a signalé que certains de ces énoncés sont erronés, je tenais à les rectifier, ce que j'ai fait.

M. Broadbent: Monsieur le Président, le ministre vient de reconnaître qu'en se reportant à cette lettre alors qu'il répondait aujourd'hui à un député de l'opposition officielle, il le faisait à tort, et il aurait dû le dire.

L'ADJUDICATION DES CONTRATS—LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): C'est au président du Conseil du Trésor que je pose ma question supplémentaire, monsieur le Président. Nous constatons que le gouvernement du Canada continue d'adjuger sans soumission des contrats valant des millions de dollars à des compagnies qui souvent contribuent au financement des partis politiques, créant ainsi une impression de favoritisme. Pour ce motif, son gouvernement va-t-il agir maintenant pour faire cesser cette pratique et exiger que tous les contrats fassent l'objet d'appels d'offres publics?

L'hon. Robert de Cotret (président du Conseil du Trésor): Tout d'abord, monsieur le Président, je voudrais répondre au préambule de la question. La lettre citée se reporte à l'article 7.95 du rapport où le vérificateur général précise:

> . . . pour respecter l'échéance de l'automne 1988, le SCC a également dû abréger ses démarches habituelles en matière d'impartition. Ainsi il a conclu des marchés avec un fournisseur unique en vue de la gestion du projet et de la préparation de plans préliminaires d'aménagement.

Dans la lettre en question, le vérificateur mentionne expressément ce paragraphe, déclarant qu'il pourrait bien être erroné.

M. Broadbent: Je vous dis de le lui demander.

M. de Cotret: Je vous dis que pour ce qui est de . . .

M. le Président: A l'ordre. Le ministre peut dire au député tout ce qu'il désire, mais il doit le faire par l'entremise de la Présidence.

M. de Cotret: J'ai dit au député et lui redis que tous les contrats dont j'ai eu connaissance qui ont été accordés dans le cadre de ce projet ont été assujettis à la procédure concurrentielle normale approuvée par le Conseil du Trésor et adjugés au plus bas soumissionnaire . . .

M. Broadbent: Une invitation.

M. de Cotret: . . . ou au soumissionnaire le plus compétent sur le plan technique. Grâce à cette démarche, nous faisons en sorte que les contribuables en aient pour leur argent.

Questions orales

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

L'AUGMENTATION POSSIBLE DES TARIFS POSTAUX

M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard—Anjou): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre. Le 20 juin 1985, le ministre responsable de Postes Canada à l'époque a annoncé que la Société des Postes devrait mettre en oeuvre de nouvelles mesures destinées à augmenter la productivité avant que le Cabinet n'accepte de nouvelles augmentations de tarifs. Le Cabinet acceptera-t-il l'augmentation de 2c. proposée par Postes Canada et, dans l'affirmative, quelles nouvelles mesures a-t-on prises pour améliorer la productivité de la société?

[*Français*]

L'hon. Bernard Valcourt (ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme)): Monsieur le Président, conformément à ce qu'a dit à maintes reprises le ministre de l'Expansion industrielle régionale et responsable de Postes Canada dans cette Chambre, le gouvernement a reçu le plan de Postes Canada. Il va l'évaluer. Quand il sera prêt à faire une annonce, il la fera.

ON DEMANDE DES PRÉCISIONS SUR LE PLAN D'AFFAIRES QUE LE GOUVERNEMENT DOIT BIENTÔT PRÉSENTER

M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard—Anjou): Monsieur le Président, hier en réponse à ma question, le ministre responsable des Postes n'était pas sûr de ce qui serait déposé et aujourd'hui j'aimerais demander au ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme) si le plan d'affaires des Postes, que le gouvernement annoncera dans quelques jours, va être un document de consultation ou une décision du gouvernement. Est-ce qu'on va apprendre une fois pour toutes la vérité?

L'hon. Bernard Valcourt (ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme)): Monsieur le Président, lorsqu'on fera une annonce, ce sera une décision du gouvernement.

* * *

[*Traduction*]

LES FINANCES

LE PROGRAMME D'ACTIONS ACCRÉDITIVES DANS LE SECTEUR MINIER

M. John A. MacDougall (Timiskaming): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre d'État aux Finances. Les petites sociétés minières, les petits prospecteurs et les petits exploitants, l'Institut canadien des mines et de la métallurgie, les maisons d'investissement et les sociétés de forage s'inquiètent beaucoup de l'avenir des actions accréditives. Le ministre dira-t-il à la Chambre s'il est prêt à s'assurer que ce programme se poursuivra dans les années à venir?

L'hon. Tom Hockin (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, je remercie mon collègue pour sa question. Son intérêt pour l'industrie minière est bien connu. Nous sommes en train d'étudier l'utilisation des actions accréditives dans le contexte général de la réforme fiscale. Je ne voudrais pas anticiper les résultats de cette étude générale et des consultations connexes alors que les travaux viennent tout juste de débuter. Le ministre des Finances rencontrera cependant l'Association minière du Canada le 17 novembre pour discuter de la réforme fiscale en général. Je suis certain que ce sujet sera abordé à cette occasion.

* * *

LES JEUX OLYMPIQUES

L'ACCESSIBILITÉ AU GRAND PUBLIC DES COMPÉTITIONS DES JEUX OLYMPIQUES D'HIVER DE 1988

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre. Il s'agit de la vente des billets d'entrée aux Jeux olympiques de 1988. Il n'ignore pas que le ministre d'État à la Condition physique et au Sport amateur n'a pas affirmé catégoriquement que 75 p. 100 de tous les billets, y compris l'admission aux compétitions les plus populaires, seraient réservés au grand public. Le vice-premier ministre pourrait-il nous promettre, au nom du gouvernement du Canada, de prendre les mesures nécessaires pour que 75 p. 100 des billets d'admission à toutes les compétitions sportives, y compris les plus populaires, soient offerts au grand public.

L'hon. David Crombie (secrétaire d'État du Canada): Monsieur le Président, le ministre est sorti pour affaires. Je rappelle toutefois au député que le ministre considère que 75 p. 100 de tous les billets devraient être offerts au public. C'est ce qu'il est en train de négocier avec le Comité olympique.

• (1440)

LES BILLETS RÉSERVÉS PAR LE GOUVERNEMENT

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Je pose ma question supplémentaire au ministre suppléant. Pourrait-il confirmer que le gouvernement fédéral s'est fait réserver jusqu'à 6 000 billets? S'il le confirme, accepterait-il de déposer à la Chambre les renseignements concernant les groupes auxquels ces billets sont destinés?

L'hon. David Crombie (secrétaire d'État du Canada): Tout ce que je puis confirmer, monsieur le Président, c'est que le ministre tient fermement à son principe du 75 p. 100 et qu'il négocie sur cette base. Je transmettrai les autres questions au ministre dès son retour à la Chambre.

* * *

L'ÉNERGIE

LA DÉRÉGLEMENTATION DE L'INDUSTRIE DU GAZ NATUREL

M. Russell MacLellan (Cape Breton—The Sydneys): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre. Très bientôt s'amorcera la prétendue déréglementation du gaz, c'est-à-dire la déréglementation de la production, mais non celle du transport ou de la distribution. Que font le vice-premier ministre et le gouvernement pour protéger le petit producteur qui sera victime de la déréglementation le 1er novembre prochain?

L'hon. Gerald S. Merrithew (ministre d'État (Forêts et Mines)): Monsieur le Président, en l'absence du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, je peux vous dire qu'il est présentement à traiter, à travailler, à négocier avec le ministre de l'Énergie de l'Alberta ainsi qu'avec les autres ministres provinciaux de l'Énergie. Ces discussions se poursuivent de façon très satisfaisante. Nous sommes assurés que le programme des marchés et des prix pour le gaz naturel annoncé l'an dernier va entrer en vigueur.

LA PROTECTION DES PETITS PRODUCTEURS

M. Russell MacLellan (Cape Breton—The Sydneys): Monsieur le Président c'est aujourd'hui le 29 octobre. La déréglementation doit entrer en vigueur le 31 octobre et le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources est actuellement à négocier au sujet d'une question aussi importante que celle-là. Je demande à nouveau au vice-premier ministre ce que fait le gouvernement pour s'assurer que cette initiative de déréglementation n'écrasera pas le petit producteur?

L'hon. Gerald S. Merrithew (ministre d'État (Forêts et Mines)): Monsieur le Président, le gouvernement n'agit pas unilatéralement, mais négocie. Le ministre est là-bas et fera une déclaration sous peu.

* * *

[*Français*]

LES SCIENCES ET LA TECHNOLOGIE

L'IMPACT DES COUPURES BUDGÉTAIRES SUR LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

M. Howard McCurdy (Windsor—Walkerville): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie. Il a dit que les coupures dans le budget du CNR n'affecteront pas la sécurité publique, tandis que le premier ministre a promis des améliorations pour nous protéger contre le crime, pour combattre le terrorisme et pour s'attaquer au commerce de la drogue. Est-ce que le ministre peut expliquer pourquoi il coupe dans les projets du Bureau de sécurité publique du CNR qui fournit de l'aide scientifique dans tous les domaines à la force policière de toutes les communautés de notre pays?

[*Traduction*]

L'hon. Frank Oberle (ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie): Monsieur le Président, j'ai bel et bien dit que les réductions ou amputations de programmes annoncées par le CNRC feront évidemment l'objet d'une révision de ma part et de la part de mes collègues dans le cadre du plan d'activités qui doit être approuvé par le Cabinet. Si l'une ou l'autre de ces réductions devait compromettre la santé et la sécurité publiques ou des priorités gouvernementales importantes, nous reconsidérerions évidemment les programmes et nous les garderions intacts.

L'INCIDENCE SUR LA RECHERCHE EN MATIÈRE POLICIÈRE

M. Howard McCurdy (Windsor—Walkerville): Monsieur le Président, le chef de police adjoint du grand Toronto et le président du comité consultatif chargé du projet ont affirmé que ces réductions seront désastreuses pour la recherche en matière policière. Le ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie ne reconnaît-il pas que les réductions brouillonnes effectuées au CNRC ont déjà causé trop de tort, qu'on devrait dès maintenant y mettre un frein et que notre comité des sciences et de la technologie devrait examiner tout le processus pour que nous puissions compter sur un processus bien réglé d'élaboration de la politique en matière de sciences et de technologie qui ne portera pas préjudice au CNRC?

L'hon. Frank Oberle (ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie): Monsieur le Président, les réductions auxquelles le député fait allusion ne sont pas effectuées à l'heure actuelle. Elles remontent à mai dernier. La section précise dont parle le député n'est absolument pas un bureau de recherche, mais un groupe de quatre ou cinq personnes chargées de coordonner la recherche qui se fait dans d'autres secteurs et d'assurer la liaison avec les organismes clients comme ceux qu'a mentionnés le député.

J'ai dit que j'examinerais la question. Cette réduction ne porte évidemment pas atteinte à la recherche, comme l'affirme le député, mais si la capacité du CNRC de servir les clients de l'extérieur s'en trouve sérieusement compromise sur ce point important, je vais examiner la question et voir ce que l'on peut faire pour la préserver.

* * *

[*Français*]

L'EMPLOI

ON DEMANDE DES PRÉCISIONS SUR L'ENGAGEMENT DU GOUVERNEMENT ENVERS LA *VERSATILE DAVIE*

M. Jean-Claude Malépart (Montréal—Sainte-Marie): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Lundi dernier les employés de la *Versatile Davie*, à Lauzon, ont été très déçus d'apprendre que, contrairement à l'engagement pris par le gouvernement, ils ne recevront plus 3,7 millions de dollars pour créer des emplois temporaires, mais seulement un million. Est-ce que le ministre peut nous expliquer comment il se fait que son gouvernement n'a pas respecté son engagement à l'endroit de ces travailleurs de la *Davie* à Québec?

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, je remercie le député de Montréal—Sainte-Marie de me donner l'occasion effectivement de préciser à la Chambre que nous avons accepté de verser un montant d'un million de dollars pour aider les travailleurs de la région de Lévis, travailleurs autrefois des chantiers maritimes. Évidemment, étant donné la qualité des projets qui seront soumis et la situation de l'emploi dans la région, il n'est pas question de commettre le gouvernement des mois d'avance sur une situation qui peut changer. Donc, nous avons engagé un million de dollars, mais je n'ai jamais fermé la porte—et le communiqué que vous avez entre les mains le dit—je n'ai jamais fermé la porte à la possibilité d'aller plus loin si le besoin s'en fait sentir.

ON DEMANDE SI LES EMPLOYÉS DE SOREL ET DE MONTRÉAL PEUVENT S'ATTENDRE À AVOIR LES MÊMES DROITS ET LES MÊMES PROGRAMMES QUE CEUX DE QUÉBEC

M. Jean-Claude Malépart (Montréal—Sainte-Marie): Monsieur le Président, je désire poser une question supplémentaire. Le ministre ne nous a pas dit pour quelle raison il n'avait pas accordé 3,7 millions, mais il reconnaîtra qu'il a les mêmes problèmes à la *Marine Industries*, à Sorel et à la *Versatile Vickers*, à Montréal. Est-ce que le ministre peut s'engager maintenant en disant que les employés de la *Marine Industries*, à Sorel, et ceux de la *Versatile Vickers*, à Montréal, pourront avoir les mêmes droits et les mêmes programmes que les employés de Québec?

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, il n'existe pas de recette dans le domaine du règlement des problèmes d'emploi. Nous avons analysé une situation particulière à Québec. On a répondu d'une façon. Si une demande est faite dans d'autres régions, mais pas seulement au Québec, à la grandeur du pays, nous allons répondre selon les besoins analysés.

* * *

[*Traduction*]

LES PÉNITENCIERS

LA PRISON DE PORT-CARTIER—ON DEMANDE QUE LE PREMIER MINISTRE TÉMOIGNE DEVANT UN COMITÉ PARLEMENTAIRE

M. Ian Waddell (Vancouver—Kingsway): Monsieur le Président, je voudrais revenir au vice-premier ministre et formuler différemment une question qui a déjà été posée. Je ne pense pas que le gouvernement l'ait comprise convenablement. Le comité directeur du comité de la justice, auquel j'ai le plaisir d'appartenir, a adopté une motion du député de Burnaby demandant que le premier ministre vienne au comité répondre à des questions au sujet de Port-Cartier. Ma question est simple: le premier ministre se présentera-t-il devant le comité?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, le président du Conseil du Trésor a fait savoir qu'il était prêt à fournir tous les renseignements nécessaires à propos de cette question. Il a même dit qu'il était prêt à venir devant le comité, aussi longtemps que nécessaire, pour fournir les renseignements voulus. Je ne suis pas sûr que les premiers ministres aient l'habitude de se présenter devant des comités, surtout qu'il semble bien que les députés d'en face réclament sa présence pour faire du spectacle.

M. Nystrom: Camouflage.

M. Clark (Yellowhead): Seuls, ils n'attireraient personne.

LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Ian Waddell (Vancouver—Kingsway): Monsieur le Président, étant donné que le cabinet du premier ministre est intervenu dans la détermination de l'emplacement de la prison et que le comité directeur n'a pas demandé au président du Conseil du Trésor de venir, pourquoi le gouvernement refuse-t-il de laisser le premier ministre se présenter devant le comité, alors que les Canadiens veulent connaître les réponses.

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, je ne sais pas si le député s'intéresse aux réponses ou s'il veut essayer de faire scandale. Franchement, si ce sont des informations qu'il veut, le président du Conseil du Trésor les a données.

M. Broadbent: Désinformation.

M. Mazankowski: C'est le président du Conseil du Trésor qui est responsable. Il est prêt à venir devant le comité et à donner au député et à ses collègues tous les renseignements dont ils ont besoin.

M. Nystrom: Camouflage.

M. Mazankowski: Ce ne sont pas des renseignements que les députés veulent, c'est autre chose. Je prétends qu'ils font du cinéma.

* * *

LE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

LE PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE JETÉE ENTRE TERRE-NEUVE ET LE LABRADOR

M. Brian Tobin (Humber—Port-au-Port—Sainte-Barbe): Monsieur le Président, en l'absence du premier ministre, je vais m'adresser au vice-premier ministre. En avril 1985, le président de LMBDS-Sidam Inc., un cabinet d'experts-conseils du Québec, M. Pierre Lajoie, a écrit au premier ministre pour lui faire part d'un projet de construction d'une jetée de 7 milliards de dollars entre l'Île de Terre-Neuve et le Labrador. J'ai envoyé une copie de cette proposition au vice-premier ministre. Pourrait-il nous dire si le gouvernement songe à financer des études sur les répercussions économiques, écologiques et sociales de ce projet?

• (1450)

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, je viens de recevoir le document en question. Je n'ai pas encore eu l'occasion de le consulter, mais je ne manquerai pas de le faire.

LA PARTICIPATION FINANCIÈRE DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL

M. Brian Tobin (Humber-Port-au-Port—Sainte-Barbe): Monsieur le Président, sauf erreur, le ministre de l'Expansion industrielle régionale a rencontré aussi les représentants de cette compagnie pour discuter de la participation financière du gouvernement fédéral à un tel projet. Le ministre suppléant de l'Expansion industrielle régionale pourrait-il nous dire si le gouvernement songe à financer des études écologiques et autres à ce propos et s'il échange des renseignements sur ce projet avec le gouvernement de Terre-Neuve?

[*Français*]

L'hon. Bernard Valcourt (ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme)): Monsieur le Président, je vais prendre avis de la question et je la porterai à l'attention du ministre qui fournira une réponse au député.

* * *

LES FINANCES

ON DEMANDE SI LE MINISTRE A L'INTENTION DE RENCONTRER CERTAINS GROUPES

M. Gabriel Fontaine (Lévis): Monsieur le Président, je désire poser ma question au ministre d'État (Finances).

Dans le programme du gouvernement de révision de la fiscalité, vous avez certainement l'intention de rencontrer des groupes représentatifs des Canadiens.

Est-ce que vous avez inscrit dans votre agenda des groupes de la province de Québec, tels que, par exemple, le Conseil du patronat, le Groupement québécois d'entreprises, la Chambre de commerce de Montréal? Et s'ils sont inscrits, quand entendez-vous les rencontrer?

M. Tom Hockin (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, j'aimerais assurer l'honorable député que nous allons rencontrer plusieurs regroupements du Québec dont, entre autres, le Mouvement Desjardins, le Conseil du Patronat et la Confédération des syndicats nationaux.

* * *

[*Traduction*]

LES SCIENCES SOCIALES

LES SUBVENTIONS FÉDÉRALES

M. Simon de Jong (Regina-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse également au ministre d'État aux Finances. Le gouvernement a demandé aux conseils de recherche de faire davantage appel au secteur privé pour leur financement et a institué une formule de subvention à participation égale, mais il existe deux poids, deux mesures entre les organismes de subvention. Quelle réponse alambiquée le ministre peut-il donner pour justifier que des crédits d'impôt s'appliquent aux dons en faveur des sciences naturelles et médicales, mais non des sciences sociales et humaines? Le gouvernement veut-il nous dire que les sciences humaines ont tout simplement peu d'importance?

L'hon. Thomas Hockin (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, les prémisses de la question ne sont certainement pas acceptables. De fait, le gouvernement a accru sensiblement ses subventions à tous les conseils. Il est vrai que la formule de participation varie, mais la contribution totale augmentera très considérablement. Cela devrait être évident pour tous les députés.

LA POSITION DU MINISTRE

M. Simon de Jong (Regina-Est): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au secrétaire d'État, qui est responsable du financement du Conseil de recherches en sciences humaines. Comment une personne honnête et juste comme le ministre peut-elle continuer à servir un gouvernement dont l'attitude est si manifestement méprisante et injuste à l'égard de la recherche, et notamment de la recherche en sciences humaines?

L'hon. David Crombie (secrétaire d'État du Canada): Monsieur le Président, j'ai rencontré ce matin le président du Conseil de recherches en sciences humaines. Il appuie le gouvernement, tout comme devrait le faire le député, à mon avis.

* * *

[*Français*]

LE TRAVAIL

LE PROGRAMME D'ADAPTATION DES TRAVAILLEURS ÂGÉS—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Jean-Guy Guilbault (Drummond): Monsieur le Président, je désire poser ma question au ministre du Travail.

Le Programme d'adaptation des travailleurs étant terminé depuis le mois d'août dernier, et comme l'a annoncé le ministre des Finances dans son dernier Budget, le ministre pourrait-il dire à la Chambre quelle initiative il a prise et où en sont les négociations avec les provinces concernant la mise sur pied du nouveau Programme PATA, lequel est censé améliorer et assouplir les critères d'admissibilité audit programme pour les travailleurs âgés, notamment dans le secteur du textile, du vêtement et de la chaussure?

L'hon. Pierre H. Cadieux (ministre du Travail): Monsieur le Président, comme je l'ai indiqué la semaine dernière à la Chambre, effectivement, 125 millions de dollars ont été désignés pour ce Programme. J'ai personnellement rencontré tous mes homologues provinciaux à ce sujet. Les négociations sont en cours entre nos différents fonctionnaires pour en venir à un programme pour tous les travailleurs âgés partout au Canada.

[*Traduction*]

LA FONCTION PUBLIQUE

LES PRIMES EN ARGENT OFFERTES À DES GESTIONNAIRES

M. George Baker (Gander—Twillingate): Monsieur le Président, le vérificateur général a loué le gouvernement d'avoir prévu le versement cette année de primes en argent comptant à environ 4 000 gestionnaires de la Fonction publique, s'ils réduisent leurs budgets. Ma question s'adresse au vice-premier ministre. N'est-ce pas du gaspillage que d'offrir à ces gestionnaires une prime en argent pour qu'ils réduisent leur budget alors que le contrôle des coûts représente déjà une partie importante de leur travail?

L'hon. Robert de Cotret (président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, nous avons annoncé, et nous allons évidemment verser, une prime à la productivité pour encourager une utilisation plus efficace des deniers publics par la Fonction publique. Je ne vois pas comment le député peut être au courant des détails de ce projet parce qu'ils sont encore à l'étude, vu qu'il s'agit d'une question complexe concernant une institution aussi complexe que le gouvernement fédéral.

LES CONSÉQUENCES POSSIBLES

M. George Baker (Gander—Twillingate): Monsieur le Président, puisque la suppression d'années-personnes ou d'emplois est l'une des initiatives de gestion qui donnerait droit à une prime en argent, comme l'a déclaré le président du Conseil du Trésor le 27 février, je demande à ce dernier, alias «l'exterminateur», si on ne risque pas de créer une hiérarchie de tueurs à gages, une bande de bureaucrates chasseurs de primes, qui s'empresseraient de s'éliminer mutuellement?

L'hon. Robert de Cotret (président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, l'opposition atteint de nouveaux sommets dans l'art de brouiller les cartes.

Des voix: Des sommets?

M. de Cotret: La confusion est devenue l'élément essentiel de ses arguments. Je m'en tiens à ma déclaration: nous instaurerons une prime à la productivité. Nous n'avons jamais parlé de la nature de cette prime. Nous ne l'avons jamais liée à la réduction des effectifs. Nous avons seulement parlé de faire meilleur usage de l'argent des contribuables canadiens.

* * *

LES FINANCES

LE PAIEMENT ANTICIPÉ DU CRÉDIT D'IMPÔT POUR ENFANTS

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Monsieur le Président, étant donnée l'absence du ministre des Finances, ma question s'adresse au ministre d'État chargé des Finances (M. Hockin). Comme les parents ayant besoin du crédit d'impôt pour enfants n'arrivent manifestement pas à obtenir le moindre renseignement à ce sujet, comment le gouvernement compte-t-il apprendre aux Canadiens s'ils ont droit au paiement anticipé au titre de ce crédit d'impôt et leur dire de quelle manière en faire la demande?

L'hon. Tom Hockin (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, cette mesure législative a été adoptée il y a quelques jours à peine. Nous envisageons la possibilité d'insérer un encart dans le premier envoi pour répondre à toutes les questions pertinentes. Je saurai gré aux députés de me faire part de leurs idées au sujet de ce que nous devrions faire figurer dans cet encart.

Mme Mitchell: La confusion règne à ce sujet.

LES CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Monsieur le Président, je voudrais interroger le ministre à propos d'une certaine forme de discrimination dont sont encore victimes les personnes qui font la demande de ce paiement anticipé. Le ministre ne convient-il pas qu'une femme ayant un nourrisson et gagnant un petit salaire, ou encore qu'un des parents en chômage dont le revenu a baissé par rapport à l'année précédente, n'auront pas droit à ce versement anticipé? S'il en convient, que fera-t-il pour redresser ce tort?

L'hon. Tom Hockin (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, rappelons-nous tout d'abord que 700 000 familles canadiennes gagnant de faibles revenus toucheront ce versement anticipé.

Des voix: Bravo!

M. Hockin: Dans deux ans, c'est le faible revenu déclaré qui servira de base au calcul du paiement anticipé qu'on adressera aux intéressés, et c'est de cette façon que nous entendons régler le problème.

* * *

LES AFFAIRES INDIENNES

LA REVENDICATION TERRITORIALE DE LA BANDE INDIENNE DE LONG PLAINS

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce—Lachine-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien. J'ai entre les mains un document gouvernemental qui nous apprend que le 3 septembre, le comité consultatif de la gestion des terres du Conseil du Trésor a approuvé le transfert de la base des forces armées de Beauséjour au ministère des Affaires indiennes et du Nord pour régler la revendication territoriale de la bande indienne de Long Plains. Est-ce que le ministre nie l'existence d'une telle décision?

L'hon. Bill McKnight (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur le Président, l'opposition se rapproche de la vérité. Hier, le collègue du député déclarait que le 3 septembre, le Conseil du Trésor avait conseillé ce transfert. Le député fait allusion à une recommandation interne du ministère des Affaires indiennes au sujet de l'acquisition des terrains de Beauséjour.

M. Allmand: Je parle d'un comité du Conseil du Trésor.

LA MÉTHODE UTILISÉE POUR RÉGLER LE DIFFÉREND

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce—Lachine-Est): Monsieur le Président, est-ce que le ministre nie que ces terrains auraient pu être obtenus pour faire droit à la demande de terrains de la bande de Long Plains si ce n'avait été de l'ingérence dans le dossier du ministre de la Santé et du Bien-être social? Est-ce ainsi que le ministre s'acquitte de ses responsabilités envers les Indiens?

• (1500)

L'hon. Bill McKnight (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Non, je ne confirmerai pas les allégations du député. Par contre, j'affirme que des discussions se poursuivent avec la province du Manitoba en vue de régler cette revendication. Je sais également que le gouvernement du Manitoba et la bande indienne en discutent actuellement. Le député doit savoir que l'on ne règle pas des différends à l'intérieur de conseils de bandes en divisant ces bandes et en créant de nouvelles réserves.

* * *

[*Français*]

LES FINANCES

LE STATUT DE POSTE ISOLÉ—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Guy St-Julien (Abitibi): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre d'État (Finances). Pourriez-vous m'indiquer si effectivement des changements vont être apportés aux règles de la désignation des endroits pour obtenir le statut de poste isolé pour janvier 1987? Dans l'affirmative ou dans la négative, je voudrais que les municipalités de Joutel et de Chibougamau fassent partie des consultations.

[*Traduction*]

L'hon. Tom Hockin (ministre d'État (Finances): Je remercie mon collègue d'avoir posé cette question et je le félicite pour son intérêt soutenu à l'égard de cette affaire. Dans le budget de février 1986, le ministre des Finances a annoncé un nouveau système permanent d'avantages fiscaux pour les Canadiens du Nord. On est en train de mettre au point les derniers détails de ces mesures. Celles-ci vont prévoir essentiellement les mêmes critères d'admissibilité que ceux qui sont déjà en vigueur. En outre, on va ménager une aide de transition pour les postes isolés qui cessent d'être admissibles à cause de changements démographiques ou relatifs à l'accès à ces postes. Tous les détails seront fournis lorsque les règlements seront publiés.

LES AFFAIRES INDIENNES

LA NÉGOCIATION DE LA QUESTION DE L'AUTONOMIE POLITIQUE

M. John Parry (Kenora—Rainy River): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Justice. Ce dernier se rappelle sans doute qu'à la dernière conférence des premiers ministres, le premier ministre a demandé la constitutionnalisation du droit des collectivités indiennes à l'autonomie politique. Étant donné que l'amendement proposé par le gouvernement a été rejeté parce qu'il impliquait la négociation préalable des accords, le ministre de la Justice pourrait-il nous dire si le gouvernement va proposer une modification à la conférence des premiers ministres de façon que les chefs autochtones puissent l'étudier?

L'hon. Ray Hnatyshyn (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Je suis heureux de répondre à cette question. Il y a une semaine et demie à Toronto, nous avons eu effectivement l'occasion de rencontrer des chefs des populations autochtones du Canada et les représentants provinciaux. Je suis heureux de pouvoir annoncer à la Chambre que nous nous sommes tous mis d'accord sur un processus de consultation permanente d'un avant-projet d'ici à la réunion des premiers ministres. Les autochtones sont très satisfaits de l'orientation que nous prenons.

[*Français*]

M. le Président: La parole est à l'honorable député de Laval-des-Rapides pour une question, s'il vous plaît.

* * *

L'AGRICULTURE

LES CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ AUX SUBVENTIONS

M. Raymond Garneau (Laval-des-Rapides): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture ou en son absence peut-être que le vice-premier ministre pourrait y répondre.

Le gouvernement s'est engagé à verser aux producteurs de céréales du Canada un montant de un million de dollars pour venir en aide à ces producteurs qui sont mal pris . . .

Une voix: Un milliard de dollars!

M. Garneau: . . . un milliard de dollars, un milliard de nouvel argent. Je voudrais demander au gouvernement si la décision a été prise quant à savoir sur quelle base cette subvention sera versée? Est-ce qu'elle sera basée sur la production de l'agriculteur à la ferme ou si elle sera basée sur la commercialisation des céréales en cause?

[*Traduction*]

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): C'est précisément ce que le ministre de l'Agriculture est en train de faire. Avec les représentants des associations agricoles et du gouvernement provincial, il essaie de mettre au point le meilleur programme qui soit pour répartir de manière juste et équitable les crédits dont le secteur agricole a terriblement besoin.

Déclarations de ministres

QUESTION DE PRIVILÈGE

L'INTERRUPTION PAR M. LE PRÉSIDENT D'UNE DÉCLARATION FAITE AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT—DÉCISION DE M. LE PRÉSIDENT

M. le Président: La présidence s'est engagée il y a quelques jours à examiner la question de privilège soulevée par le député de Burnaby (M. Robinson), et à en faire rapport à la Chambre.

Le 27 octobre 1986, le député de Burnaby a soulevé la question de privilège à la fin de la période des questions, parce qu'il estimait qu'en interrompant ce jour-là sa déclaration aux termes de l'article 21 du Règlement, la présidence avait porté atteinte à ses privilèges. Dans cette déclaration, le représentant invitait tous les autres députés à se joindre à lui pour «condamner le langage insultant et dégradant tenu par le député de Bow River (M. Taylor) à l'égard des homosexuels qui souhaitent travailler à la GRC». Le 28 octobre 1986, la présidence était également intervenue au cours d'une déclaration du député de Burnaby, faite aux termes de l'article 21 du Règlement.

Les députés n'ignorent pas que le 20 octobre 1986, lorsque le député de Bow River a fait cette déclaration, je suis intervenu pour lui demander de faire attention à ses propos, car il avait employé «des termes qui pourraient fort bien choquer profondément un grand nombre de Canadiens et provoquer une question de privilège ou un rappel au Règlement». Le député a pu poursuivre, car il avait manifestement pris note de l'avertissement de la présidence.

Si la présidence a interrompu le député de Bow River pour lui demander de se surveiller, ce qu'il a fait, elle était certainement tenue d'intervenir lorsque le député de Burnaby a tenté, sous prétexte d'une déclaration aux termes de l'article 21, de commenter des propos auxquels la présidence avait mis fin. Pareilles observations n'étaient plus admissibles une semaine après l'incident, que ce fût au moyen d'un rappel au Règlement ou de la question de privilège, parce que l'affaire avait été tranchée et qu'elle n'était plus d'actualité. De l'avis de la présidence, il n'était pas plus acceptable de recourir à l'article 21 du Règlement pour tenir pareils propos.

Le député de Burnaby avait parfaitement raison de dire que la liberté de parole des députés est protégée par le privilège parlementaire. Il doit aussi reconnaître, par ailleurs, que, afin de préserver ce privilège, les députés se sont imposés des restrictions quant à ce qu'ils peuvent ou ne peuvent pas dire. Certains propos antiparlementaires sont interdits. Certaines actions sont aussi contraires à nos usages. La présidence a le devoir de faire respecter ces restrictions. J'ai dit à une autre occasion que ces restrictions n'avaient pas été imposées à la Chambre unilatéralement, mais qu'elles avaient été déterminées par les députés et adoptées avec leur consentement.

Comme le Président Sauvé l'a déclaré, le 17 janvier 1983, en énonçant les règles à suivre pour invoquer l'actuel article 21 du Règlement, «le temps réservé aux déclarations des députés ne devra pas être utilisé pour lancer des attaques personnelles.» Je souscris sans réserve à cette mise en garde et je fais remarquer au député de Burnaby que la présidence doit appliquer cette interdiction pour maintenir le décorum à la Chambre et protéger tous les députés.

L'article 21 du Règlement oblige le Président à «ordonner à un député de reprendre son siège si, de l'avis du Président, il est fait un usage incorrect du présent article.» Il serait utile de rappeler à tous les députés que ceux qui ont été chargés de rédiger ces dispositions ont évité sciemment de prévoir tous les cas qui pourraient se présenter. Je rappelle le libellé de cet article du Règlement:

> Le Président peut ordonner à un député de reprendre son siège si, de l'avis du Président, il est fait un usage incorrect du présent article.

De l'avis de la présidence, il était contraire à cet article 21 du Règlement de s'en servir pour faire condamner les propos tenus par un autre député, alors que la présidence était intervenue et avait déjà réglé la question. J'ai étudié les précédents et les dispositions du Règlement, et j'ai relu toutes les interventions des députés. Je n'ai pas changé d'avis. La question de privilège du député de Burnaby ne me paraît donc pas fondée.

Je voudrais ajouter ceci. Comme je l'ai dit à la Chambre, à propos de cette question difficile, les députés ont le droit de discuter de tout, peu importe à quel point les questions sont délicates ou complexes. Mais pour ce qui est des termes qu'ils emploient pour en discuter, la présidence doit toujours veiller à ce que la libre expression des opinions se fasse dans le respect des règles.

* * *

• (1510)

RECOURS AU RÈGLEMENT

L'UNE DES PERSONNES NOMMÉES AU TRIBUNAL DES DROITS DE LA PERSONNE—CORRECTION D'UNE RÉPONSE

L'hon. Ray Hnatyshyn (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement au sujet d'une question que le député de York-Centre (M. Kaplan) m'a posée aujourd'hui. Au début de la période des questions, il m'a fourni le *curriculum vitae* de Mme Moreau-Landry. Je lui ai dit qu'en fait, cette dame ne figurait pas parmi les personnes dont j'ai recommandé la nomination l'été dernier. J'ai donc confirmé qu'elle avait été nommée avant que je ne devienne ministre de la Justice.

AFFAIRES COURANTES

[*Français*]

LA FONCTION PUBLIQUE

LA SIGNATURE D'UNE ENTENTE-CADRE AVEC L'ALLIANCE DE LA FONCTION PUBLIQUE DU CANADA

L'hon. Robert de Cotret (président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, je suis très heureux de pouvoir vous annoncer aujourd'hui que nous allons bientôt signer avec l'Alliance de la Fonction publique du Canada une entente-cadre visant quelque 170 000 employés fédéraux. Aucune entente à l'égard des relations de travail de notre pays n'a jamais affecté un aussi grand nombre d'employés.

Quand notre gouvernement est entré en fonction, monsieur le Président, il a dû faire face à une situation difficile: La Fonction publique sortait en effet de deux années de restrictions législatives et pratiquement chacune de ses 76 conventions collectives devaient être prorogées.

Décidé à améliorer les relations syndicales patronales, le Conseil du Trésor s'est discrètement attaqué à cette lourde tâche et a pu conclure des conventions concernant les quelque 208 000 employés des 76 unités de négociations et il y est parvenu en respectant les principes de justice et d'équité. Les augmentations des taux de rémunération sont en moyenne de 3,55 p. 100 par an pendant trois ans, et sont donc inférieures au taux d'inflation.

C'est à la suite, monsieur le Président, de plusieurs séances de négociations intensives que le gouvernement a pu conclure, en avril 1986, avec l'Alliance de la Fonction publique et l'Institut professionnel du service public du Canada une entente au sujet des principes régissant la négociation-cadre. Les députés se souviendront de ma déclaration en Chambre le 17 avril 1985 à ce sujet.

Les pourparlers avec l'Institut furent entamés le 10 septembre 1985 et une entente fut conclue le 27 février 1986. Le 9 juillet dernier, nous signions une entente-cadre avec l'Institut à l'égard de 7 000 employés de 18 unités de négociations.

Les entretiens avec l'Alliance de la Fonction publique, amorcés le 5 septembre 1985, se sont poursuivis jusqu'au début de 1986. Le 4 mars 1986, l'Alliance demandait la mise sur pied d'une commission de conciliation qui s'est réunie pour la première fois le 25 juin. Grâce au rapport publié aujourd'hui, nous serons en mesure de signer prochainement une entente-cadre avec l'Alliance.

[*Traduction*]

L'entente-cadre va nettement améliorer la négociation collective au gouvernement fédéral. Les conventions collectives futures seront plus faciles à administrer et les négociations dureront plus longtemps.

Dans le cas de l'Alliance, l'entente-cadre couvrira environ 80 p. 100 des modalités qui figurent actuellement dans 39 conventions collectives différentes. Les questions telles que les taux de rémunération, les horaires de travail et les congés annuels continueront à être négociés séparément.

Cette approche novatrice résulte de la détermination du gouvernement à nouer des relations de travail harmonieuses avec les syndicats de la Fonction publique. C'est grâce à l'esprit de coopération des deux parties qu'il a été possible de mettre en place ce nouveau système de négociation.

Selon les modalités énoncées dans le rapport final de la commission de conciliation qui a été publié aujourd'hui, voici quelles seront les améliorations apportées. Premièrement, tous les employés représentés par l'Alliance pourront bénéficier d'une assurance dentaire dont les primes seront payées à part égale, par l'employeur et l'employé. Deuxièmement, les employées obtiendront 17 semaines de prestations de maternité pour combler l'écart entre les prestations d'assurance-chômage et leur salaire. Troisièmement, dans les conventions collectives futures, toute rémunération rétroactive s'étendra aux personnes qui quittent la Fonction publique avant la signature de la convention. Quatrièmement, de nouvelles dispositions contre le harcèlement sexuel et la discrimination viennent confirmer la politique du Conseil du Trésor à cet égard. Il y a également diverses autres dispositions notamment en ce qui concerne l'augmentation des primes de poste et de week-end ainsi que d'autres allocations.

Je voudrais en profiter pour adresser mes remerciements aux membres des deux équipes de négociations. Je tiens également à remercier les membres de la commission de conciliation, Bruce Light, représentant de l'employeur; John Fryer, représentant de l'Alliance et surtout, Martin Teplitsky, le président, dont l'excellent travail, la compétence et le dévouement ont permis de mener à terme cette initiative unique en son genre.

[*Français*]

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, il me fait plaisir de me joindre au ministre et de féliciter également les parties en cause, c'est-à-dire les représentants de l'employeur et les représentants syndicaux pour en être venus, enfin, à une entente en ce qui a trait aux ententes cadres. Je reconnais comme lui que l'efficacité, c'est ce à quoi on vise tous, et que le gouvernement, avec le bon appui des fonctionnaires, ait réussi à mettre de l'avant une proposition acceptable aux syndicats. Je pense que c'est quelque chose qui fera plaisir.

Monsieur le Président, le président du Conseil du Trésor (M. de Cotret) nous disait qu'il avait le plaisir d'annoncer une entente-cadre. J'aurais voulu qu'on nous donne, qu'on nous envoie le fameux rapport de cette commission de conciliation, mais on ne l'a pas reçu encore. Je ne peux pas vraiment parler sur la substance du rapport puisque je ne l'ai pas. J'ai reçu la déclaration du ministre et je l'en remercie. J'attends toujours de recevoir le rapport de la Commission de conciliation obligatoire.

Il faut savoir, monsieur le Président, que l'évolution du dossier n'a tout de même pas été aussi facile que le ministre le laisse entendre. En avril 1985, il s'est levé à la Chambre pour faire une annonce en disant qu'il avait conclu une entente avec les syndicats. On s'est aperçu par la suite que ce n'était pas tout à fait une entente. C'était une convention, mais pas réglée. Les négociations se sont poursuivies jusqu'au début de 1986 pour enfin être confiées en mars 1986, de cette année, à la demande de l'Alliance de la Fonction publique du Canada, et le ministre l'avoue lui-même, afin d'en venir à une résolution de cette impasse qui faisait que les négociations traînaient en longueur.

Je voudrais féliciter l'Alliance parce que, comme représentant des employés, elle a fait un travail de base excellent et elle fait son possible pour obtenir de l'employeur, le Conseil du Trésor, la meilleure entente possible.

[*Traduction*]

Je dois dire que je ne suis pas tellement impressionné par le pétage de bretelles du troisième paragraphe de la déclaration du ministre. Il dit que l'employeur a pu conclure des conventions, concernant les quelque 208 000 employés des unités de négociations, en respectant les principes de justice et d'équité. Il dit ensuite que les augmentations des taux de rémunération sont en moyenne de 3,55 p. 100 par an pendant trois, ce qui est inférieur au taux d'inflation.

Il n'y a rien de juste ni d'équitable à demander au fonctionnaire au bas de l'échelle de se contenter de moins d'argent, du fait que l'inflation a été supérieure à son augmentation. Le ministre a pris toute l'enveloppe et calculé que l'augmentation était de 3,5 p. 100. Cependant, je ne vois pas en quoi une méthode qui enrichit les riches et appauvrit les pauvres peut être raisonnable, juste ou équitable. J'aimerais donc que le ministre nous communique les chiffres sur les salaires nets. J'imagine, comme beaucoup, que le salaire net a diminué. Il est maintenant inférieur à ce qu'il était quand le gouvernement est venu au pouvoir. J'estime que ce n'est ni juste ni équitable.

Je voudrais faire une autre observation que je juge importante. C'est au sujet de la commission de conciliation elle-même. Il s'agit d'un comité de spécialistes qui a pris une décision qui lie les parties. Je suppose que le ministre pourra expliquer à la Chambre certaines questions relatives à cette entente. Par exemple, le ministre a dit que les employées recevront des prestations de maternité de 17 semaines pour combler l'écart entre l'assurance-chômage et leur salaire. J'aimerais savoir ce que l'on entend par «combler l'écart». Le ministre envisage-t-il de compenser totalement les employées en augmentant leurs prestations d'assurance-chômage jusqu'à leur niveau de salaire ou est-ce que l'on donnera un pourcentage comme on le fait à certains endroits?

• (1520)

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. La coutume veut que dans les réponses aux déclarations de ministre les députés se limitent à une durée égale à celle du discours du ministre. Je présume que le député est sur le point de conclure.

M. Gauthier: Je suis désolé, monsieur le Président. Je ne me rendais pas compte que je parlais depuis si longtemps. Je prie la Chambre de m'excuser.

Je voudrais féliciter ceux qui ont négocié cette entente-cadre. Cependant, le ministre ne devrait pas en profiter pour faire du pétage de bretelles. Je ne pense pas qu'il voudrait nous faire croire que, en tant que président du Conseil du Trésor, c'est lui qui a résolu le problème. Il a fallu la conciliation obligatoire, à laquelle on a recours seulement lorsque les problèmes ne peuvent être réglés.

M. Mike Cassidy (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, voici une entente historique qui établit un précédent. Je tiens à féliciter les représentants de l'Alliance de la Fonction publique du Canada et ceux du gouvernement, dont le ministre, pour avoir contribué à l'établissement d'une entente-cadre après quelque 60 ou 70 ans de négociations collectives sous une forme ou une autre.

Le ministre le sait, cette évolution a été lente. Certains progrès ont été réalisés sans bruit dans les relations de travail depuis que le ministre a pris en charge le ministère. Le ministre notera que je n'ai pas la réputation d'adresser des compliments au gouvernement. Il est bon cependant de noter qu'il s'agit d'une réalisation positive dont bénéficieront les 150 000 ou 160 000 membres de l'Alliance de la Fonction publique qui sont visés par l'entente-cadre dont le ministre a annoncé la conclusion cet après-midi.

Je regrette qu'il ait fallu recourir à la conciliation exécutoire pour en arriver à cette entente. Cette dernière comporte un certain nombre d'éléments qui s'étaient révélés hors d'atteinte. Il s'agit d'éléments très souhaitables qui montrent ce qu'il faudrait réussir à obtenir avec la négociation d'une entente-cadre. Autrefois, une unité de négociation de l'Alliance de la Fonction publique pouvait obtenir une amélioration sur un certain point, mais les autres unités devaient lutter férocement à l'occasion de négociations pour obtenir la même amélioration. Je constate à cet égard que quatre années ont passé depuis que les employés de bureau ont arraché, après avoir fait la grève, les dispositions de congé de maternité dont cette convention fera maintenant bénéficier toutes les employées du gouvernement fédéral. C'est une mesure qui se faisait attendre depuis longtemps. Elle n'aurait peut-être pas été accordée universellement sans cette lutte antérieure.

Les fonctionnaires se réjouiront sûrement de l'établissement d'un régime d'assurance-soins dentaires qui sera maintenant offert à presque tous les employés de la Fonction publique et pourrait même l'être bientôt aux députés. Il s'agit là de progrès.

Il faut reconnaître que les négociations ont duré longtemps, trop longtemps en fait. Les discussions initiales au sujet d'une entente-cadre ont commencé avant les élections de 1984. Nous en sommes maintenant à mi-chemin de l'application de l'entente de trois ans conclue grâce à la conciliation exécutoire. Il y a des problèmes importants auxquels il faut nous attaquer. Un certain nombre d'entre eux concernent les femmes en particulier. Je veux parler par exemple de l'égalité de traitement, de l'action positive et des garderies d'enfants. Il est par ailleurs regrettable qu'on n'ait pas accordé le congé d'adoption. J'espère que le gouvernement comprendra que la présente convention a déjà fait la moitié de son temps. Une certaine évolution s'imposera pour apprendre à utiliser cette nouvelle structure sans faire renaître de nouvelles tensions pour remplacer celles que l'on a surmontées avec la négociation de l'entente-cadre.

Avant que l'euphorie ne gagne totalement le ministre, je tiens à dire que je m'inquiète également de cette entente-cadre car je vois que deux questions n'ont pas été abordées. La première question sur laquelle je veux me pencher fait partie du programme que le ministre s'était tracé lorsqu'il a été nommé président du Conseil du Trésor (M. de Cotret). Je veux parler de la question des droits politiques. Mis à part de très hauts fonctionnaires, les employés de la Fonction publique devraient fondamentalement avoir les mêmes droits politiques que tout autre citoyen. Je déplore en outre qu'on n'ait pas touché à la question de la procédure de licenciement. Comme un syndicaliste l'a dit aujourd'hui, cette procédure est médiévale. Elle dresse les employés les uns contre les autres. Elle affecte le moral des gens et encourage le favoritisme et toutes sortes d'abus. Elle doit être changée. Après avoir réglé ce problème, j'exhorte le ministre à s'attaquer à la question et à mettre en oeuvre les modifications importantes voulues, afin que non seulement le licenciement des fonctionnaires—si le gouvernement persiste dans cette voie—se fasse de façon juste, mais également, que la procédure utilisée soit perçue comme étant juste par les intéressés. Dans ce cas, les efforts déployés pour rendre le système équitable, seraient plus que compensés par l'amélioration du moral des employés.

C'est là mon opinion. Nous attendrons avec beaucoup d'intérêt de voir ce que donnera cette entente dans les faits. Je déplore la façon dont on est arrivé à cette mesure, mais j'espère que les gens comprendront ainsi à quel point la négociation collective peut être profitable et positive dans notre société.

* * *

PÉTITIONS

LE TARIF IMPOSÉ PAR LE CANADA SUR LES LIVRES IMPORTÉS

Mme Sheila Finestone (Mount Royal): Monsieur le Président, je voudrais déposer une série de pétitions. La première se lit comme suit: attendu que le gouvernement fédéral a imposé, en guise de représailles, un tarif à l'importation des livres publiés en langue anglaise, ce qui limite l'accès des Canadiens à la littérature et à l'information, et attendu que ce tarif nuit très peu à l'industrie de l'édition aux États-Unis et qu'il pénalise, par contre, les consommateurs, les éditeurs, les vendeurs, les distributeurs canadiens ainsi que la culture canadienne, et, attendu que l'augmentation du prix des livres nuit aux programmes et à la politique d'acquisition de livres de nos bibliothèques publiques et spécialisées; vos pétitionnaires, demandent donc humblement au Parlement d'annuler ce tarif qui pourrait causer des torts irréparables à l'industrie du livre au Canada et compromettre la politique fédérale régissant les industries culturelles en ce qui a trait aux négociations sur le libre-échange.

J'ai des pétitions de la Nouvelle-Écosse, notamment des villes de Dartmouth, Waverley, Bedford et Halifax. L'une d'entre elles provient de Sackville, au Nouveau-Brunswick.

J'ai également une série de pétitions de la province de Québec. Elles sont signées par des citoyens de Lennoxville, Sainte-Foy, North Hatley, Sherbrooke et d'autres villes.

J'en ai d'autres qui ont été signées par des citoyens de l'Ontario qui sont très contrariés par le tarif de 10 p. 100. Elles proviennent de Burlington, Scarborough, Unionville, Pickering, Whitby, Willowdale, Thornhill, Markham, Toronto, Don Mills, Richmond Hill et Mississauga.

J'ai en main des pétitions qui ont été signées par des habitants d'Edmonton et de Sherwood Park.

J'en ai d'autres dont les signataires vivent en Colombie-Britannique.

M. le vice-président: A l'ordre. Il me semble que la députée a bien présenté sa pétition.

Mme Finestone: Monsieur le Président . . .

M. le vice-président: A l'ordre, s'il vous plaît. Je ne veux pas que la députée continue à nommer les villes. Elle a bien présenté sa pétition. Elle peut continuer si elle a une autre pétition à présenter.

Mme Finestone: Monsieur le Président, j'ai d'autres pétitions qui proviennent de Hudson, au Québec.

M. le vice-président: A l'ordre. Je m'excuse d'interrompre la députée. Si elle a une pétition portant sur un autre sujet, alors elle peut la présenter. C'est ce que j'ai dit. Je crois qu'elle a bien présenté sa pétition.

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, je veux parler également de la même question. J'ai des pétitions signées par des Canadiens qui suggèrent que si le gouvernement canadien veut user de représailles à l'égard des États-Unis, il devrait le faire au détriment des Américains et non des Canadiens. Selon les pétitionnaires, les plus pénalisés par les droits de douane imposés sur les livres importés sont les consommateurs, les éditeurs, les libraires, les distributeurs canadiens et la culture du Canada. C'est pourquoi je présente des pétitions émanant de plusieurs circonscriptions de l'Ontario dans l'espoir que le gouvernement canadien se rendra compte de sa folie et révoquera immédiatement ces droits de douane, de façon à ce que notre industrie de l'édition et nos organismes culturels puissent prospérer sans ingérence du gouvernement.

• (1530)

M. George Henderson (Egmont): Monsieur le Président, j'ai moi aussi des pétitions sur la même question. Les pétitionnaires de l'Île-du-Prince-Édouard demandent au gouvernement de supprimer ces droits de douane qui risquent de causer des torts irréparables à l'industrie canadienne du livre et de compromettre la politique fédérale sur les industries culturelles dans le cadre des négociations sur le libre-échange.

J'ai ici une pétition de 30 personnes de Charlottetown et des environs. Il y en a une également qui provient d'Halifax et de certaines régions de Nouvelle-Écosse. J'ai une autre pétition de Yarmouth sur la même question, et de Shelburne County en Nouvelle-Écosse. J'ai une autre pétition signée par 25 résidents de la région d'Halifax-Dartmouth, en Nouvelle-Écosse. J'ai une autre pétition du 3 octobre émanant d'Halifax et d'autres régions de la Nouvelle-Écosse. Je les présente à la Chambre en leur nom.

Questions au Feuilleton

M. Fernand Robichaud (Westmorland—Kent): Monsieur le Président, je me dois également de présenter à la Chambre quelques pétitions émanant de résidents du Nouveau-Brunswick à propos des droits de douane imposés sur les livres importés de langue anglaise, qu'on appelle également l'impôt sur la lecture. Les pétitionnaires sont originaires de Frédéricton, Dalhousie, Woodstock, Riverview, Hartland, Newcastle et de bien d'autres villes et villages du Nouveau-Brunswick. Ils demandent humblement au Parlement de supprimer ces droits de douane qui risquent de causer des torts irréparables à l'industrie canadienne de l'édition et de compromettre la politique fédérale touchant les industries culturelles dans le cadre des négociations sur le libre-échange.

M. Marcel Prud'homme (Saint-Denis): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter des pétitions signées par des Albertains qui affirment que le tarif que le gouvernement fédéral a imposé comme mesure de représailles sur les livres importés en langue anglaise limite pour les Canadiens l'accès aux oeuvres littéraires et d'information. J'ai aussi l'honneur de présenter une pétition venant de Canadiens de la Colombie-Britannique, selon lesquels le tarif ne nuit pas beaucoup au secteur américain de l'édition, alors qu'il pénalise les consommateurs, les éditeurs, les libraires et les distributeurs de livres du Canada et fait du tort à la culture canadienne.

J'ai l'honneur de présenter une autre pétition qui vient de Victoria, en Colombie-Britannique. Les pétitionnaires déclarent que la hausse du prix des livres a imposé des contraintes aux programmes et à la politique d'acquisition de nos bibliothèques publiques et spécialisées.

Vous serez sans doute heureux d'apprendre que j'ai à présenter une autre pétition dont les signataires demandent humblement qu'il plaise au Parlement d'abroger ce tarif qui risque de causer un tort irréparable au secteur canadien de l'édition et de compromettre la politique fédérale et le sort du secteur culturel en rapport avec les négociations de libre-échange. Les signataires sont pour la plupart de Vernon, en Colombie-Britannique.

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, j'ai le plaisir et l'honneur de présenter une pétition signée par le nombre requis de personnes, lesquelles demandent au gouvernement fédéral d'abroger le tarif qu'il a imposé comme mesure de représailles sur les livres importés en langue anglaise et qui limite pour les Canadiens l'accès aux oeuvres littéraires et d'information. Le tarif ne nuit pas beaucoup au secteur américain de l'édition, mais pénalise les consommateurs, les éditeurs, les libraires et les distributeurs de livres du Canada et fait du tort à la culture canadienne. La hausse des prix des livres a imposé des contraintes aux programmes et à la politique d'acquisition de nos bibliothèques publiques et spécialisées. J'ai deux pétitions et je demande humblement que le Parlement agrée les demandes des pétitionnaires et agisse en conséquence.

LE CODE CRIMINEL ET LA LOI SUR LA PREUVE AU CANADA

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. Ray Hnatyshyn (ministre de la Justice et procureur général du Canada) demande à présenter le projet de loi C-15, tendant à modifier le Code criminel et la Loi sur la preuve au Canada.

M. le vice-président: La Chambre permet-elle au ministre de présenter le projet de loi?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

[*Français*]

LA LOI DE 1971 SUR L'ASSURANCE-CHÔMAGE

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de l'Emploi et de l'Immigration) demande à présenter le projet de loi C-16 intitulé Loi modifiant la Loi de 1971 sur l'assurance-chômage.

M. le vice-président: Plaît-il à la Chambre d'autoriser le ministre à présenter le projet de loi?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

M. le vice-président: Quand le projet de loi sera-t-il lu pour la deuxième fois? A la prochaine séance de la Chambre?

Des voix: D'accord.

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et du président du Conseil privé): Monsieur le Président, on répondra aujourd'hui aux questions suivantes: 10 et 13.

[*Texte*]

LA TAXE DE VENTE À LA FABRICATION

Question nº 10—**M. Friesen:**

En *a*) 1984, *b*) 1985, *c*) 1986, jusqu'à ce jour, combien de fonctionnaires fédéraux travaillaient directement dans le secteur de la taxe de vente à la fabrication?

L'hon. Elmer M. MacKay (ministre du Revenu national): La Direction de l'accise du ministère du Revenu national, Douanes et Accise, est responsable de l'administration de la taxe de vente applicable aux fabricants. Le nombre d'employés travaillant principalement dans ce secteur pendant les trois dernières années se chiffre à:

a) 1984	1 330 employés
b) 1985	1 367 employés
c) 1986 à ce jour	1 358 employés

LES SUBVENTIONS ACCORDÉES À LA SOCIÉTÉ GAINERS INC.

Question nº 13—**M. Murphy:**

1. Depuis septembre 1984, la société Gainers Inc. a-t-elle reçu des subventions de la part des ministères fédéraux et, dans l'affirmative, *a*) quel genre de subventions, *b*) de quels ministères, *c*) à quelles dates?

2. Quels étaient les montants de ces subventions?

3. A quelles fins ces subventions ont-elles été accordées?

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et du président du Conseil privé): Les ministères de l'Agriculture, de l'Emploi et de l'Immigration et de l'Expansion industrielle régionale m'informent comme suit:

1. Aucune

2. et 3. Sans objet.

[*Français*]

M. Lewis: Je suggère, monsieur le Président, que les autres questions soient réservées.

M. le vice-président: On a répondu aux questions énumérées par l'honorable secrétaire parlementaire. Les autres questions sont-elles réservées?

Des voix: D'accord.

* * *

DEMANDES DE DOCUMENTS

M. le vice-président: Tous les avis de motions portant production de documents sont-ils réservés?

Des voix: D'accord.

* * *

[*Traduction*]

LES VOIES ET MOYENS

LA LOI DE L'IMPÔT SUR LES REVENUS PÉTROLIERS

L'hon. Tom Hockin (ministre d'État (Finances)) propose: Qu'une motion des voies et moyens visant à modifier et abroger la Loi de l'impôt sur les revenus pétroliers et à modifier la Loi de l'impôt sur le revenu, déposée à la Chambre le vendredi 24 octobre, soit adoptée.

M. le vice-président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

M. Gauthier: Avec dissidence.

(La motion est adoptée.)

L'hon. Tom Hockin (ministre d'État (Finances)) propose: Que le projet de loi C-17, tendant à modifier et à abroger la Loi de l'impôt sur les revenus pétroliers et à modifier la Loi de l'impôt sur le revenu, soit lu pour la 1re fois et imprimé.

M. le vice-président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

M. Gauthier: Avec dissidence.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

M. le vice-président: Je signale à la Chambre que la séance d'aujourd'hui sera prolongée de 16 minutes, à cause de la déclaration ministérielle.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI SUR BELL CANADA

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude, interrompue le mardi 28 octobre, de la motion de Mlle MacDonald: Que le projet de loi C-13, concernant la réorganisation de Bell Canada, soit lu pour la 2e fois et renvoyé à un comité législatif.

M. Dan Heap (Spadina): Monsieur le Président, le projet de loi C-13 n'est que le dernier avatar d'un projet que les deux vieux partis cherchent à faire adopter par le Parlement depuis plusieurs années. Il a bien subi un certain remaniement, mais pour l'essentiel, ce projet de loi ne diffère guère des versions antérieures.

• (1540)

Il vise à réorganiser la compagnie de téléphone Bell. Le terme «réorganiser» est employé à dessein pour paraître inoffensif et neutre aux yeux du grand public. Celui-ci s'intéresse à sa compagnie de téléphone et tient à pouvoir utiliser le service téléphonique. Comme le Canada compte seulement 25 millions d'habitants éparpillés sur un très vaste territoire, nous utilisons beaucoup le téléphone pour des appels locaux et interurbains. Nous utilisons également beaucoup les services connexes. Aussi la population se fait-elle beaucoup de souci au sujet de ce qui va arriver. Par le passé, on lui a toujours dit de s'en remettre au CRTC qui veille à ce que la tarification de Bell Canada soit raisonnable. Par ce projet de loi, on bafoue la population qui fait confiance au CRTC pour tenir en main la Bell Téléphone. Voilà pourquoi le Nouveau parti démocratique s'est opposé à ce projet de loi depuis sa présentation.

Sous prétexte de réorganisation, ce projet de loi divisera Bell Canada en deux parties. Une sera rentable et l'autre pas. Et voilà, celle qui accusera des pertes sera celle pour laquelle la société a été créée et grâce à laquelle elle a accumulé des millions de dollars de bénéfice. Depuis toujours Bell Canada a exigé des tarifs suffisamment élevés des consommateurs pour réaliser des profits appréciables. Elle a investi la plus grande partie de ces profits dans des filiales qui ont mis au point de nouvelles méthodes technologiques dans le domaine des télécommunications. Elle investit maintenant dans des sociétés qui n'ont rien à voir avec les télécommunications. Par exemple, la société *Consumer Gas* qui dessert une région importante du sud de l'Ontario fait maintenant partie d'une entreprise de téléphone. La société Bell a fait des placements de ce genre parce qu'elle ne s'intéresse plus autant aux communications. Elle est maintenant avant tout une société de placement. Si Daon, le conglomérat immobilier de l'ouest du Canada donne un taux de rendement plus élevé que les services de téléphone, c'est que la société consacre des fonds à gonfler la valeur des

propriétés à Vancouver et d'autres régions de l'ouest du Canada par l'intermédiaire de Daon.

Nous avons toujours cru que l'entrepreneur laborieux est celui qui travaille jour et nuit à mettre au point une meilleure souricière. Les gens font des pieds et des mains pour la lui acheter. Il épargne un peu et avec ses profits, il améliore encore davantage sa souricière. Alors, sa clientèle et ses profits s'accroissent. Tel n'est pas le cas de la société Bell. Depuis qu'elle a capturé une proportion importante du marché des téléphones, elle ne ne soucie guère du service offert à beaucoup de ses clients.

Nous sommes nombreux à nous être rendu compte de ce changement d'attitude. Il y a 20 ou 30 ans, la société Bell cherchait à nous être agréable en offrant de meilleurs appareils, de meilleurs services de réparation et ainsi de suite. Mais ce temps-là est révolu. Aujourd'hui, si vous voulez faire réparer votre téléphone, il faut l'apporter au centre téléphonique. Bell Canada ne se donne pas la peine d'envoyer un réparateur voir ce qui ne va pas avec le matériel qui lui appartient, qu'elle exploite ou qu'elle a installé et dont elle tire des bénéfices. Bell Canada ne veut plus se fatiguer à fournir le service qu'elle avait l'habitude d'assurer, mais que les abonnés continuent de payer.

La partie service de l'empire Bell va essaimer pour devenir la société réglementée. Les consommateurs pourront toujours continuer de discuter avec le CRTC de la question de savoir si Bell Canada donne le service que la loi exige d'elle et qu'elle fait payer. L'argent que Bell a soutiré et continuera probablement de soutirer de la partie service de son empire, va continuer d'être placé dans d'autres domaines appartenant ou n'appartenant pas à l'industrie des télécommunications. Nous le saurons peut-être, ou peut-être bien que non. Mais le fait est que la partie non réglementée de Bell ne sera pas réglementée. Bell Canada pourra faire ce que bon lui semblera avec ses bénéfices.

En fait, cette réorganisation a eu lieu il y a trois ans. Quand l'homme de la rue veut faire changer une loi, il faut qu'il la fasse changer avant de pouvoir faire ce que lui permettra le projet qu'il a en vue. Mais c'est le contraire quand il s'agit de sociétés multimilliardaires comme Bell. Elles peuvent commencer par faire le changement, en suite de quoi le gouvernement songe à voter une loi pour légaliser ce qu'elles ont fait. Ici, au Parlement, on nous demande de légaliser les changements que Bell a apportés il y a quelque trois ans. Elle a séparé le service de base avec lequel elle a fait ses millions des filiales avec lesquelles elle prévoit de faire de nouveaux milliards.

La réorganisation a pris effet le 28 avril 1983. A ce moment-là Bell Canada n'a fait qu'une vague allusion à des augmentations futures. Le 27 juillet 1983, Bell signalait une augmentation de 40 p. 100 des bénéfices de son premier trimestre de société holding dérèglementée. Grâce au nouveau système, les bénéfices de Bell Canada ont fait un bond de 40 p. 100 en trois mois. Il n'y a rien que le consommateur puisse faire pour obtenir des tarifs téléphoniques plus équitables, car ce secteur des entreprises de Bell Canada est déréglementé depuis plus de trois ans.

Bell Canada a mis sur pied une société de fabrication connue sous plusieurs noms, dont *Northern Telecom* et *Bell Northern*. La *Northern Telecom* a fait des recherches sur de nouveaux systèmes de télécommunications. Bien qu'elle fût très riche, Bell Canada ne voulait pas payer pour les recherches. Elle a plutôt sollicité des subventions du gouvernement fédéral pour financer ses recherches qui ont permis de mettre au point d'excellentes inventions qui sont devenues très populaires. *Northern Telecom* et Bell Canada récoltent maintenant les bénéfices des découvertes financées par les Canadiens. Elles ne gardent même pas les emplois au Canada. Par exemple, entre 1976 et 1985, les effectifs de *Northern Telecom* aux États-Unis sont passés de 3 000 à 19 000 employés. Autrement dit, 16 000 nouveaux emplois ont été créés aux États-Unis grâce aux contribuables canadiens qui ont subventionné ces nouvelles inventions.

• (1550)

Bell Canada ne veut pas rendre aux travailleurs canadiens le bénéfice de l'argent qu'ils lui ont fourni par leurs impôts. En d'autres termes, nous ne pouvons même pas compter sur cette nouvelle structure réorganisée pour faire de la recherche utile. On parle beaucoup de dégrèvements fiscaux accordés à ces entreprises aux fins de la recherche et du développement. Même si Bell Canada fait de la recherche par le truchement de l'une de ses filiales, elle n'en fera pas nécessairement bénéficier le Canada.

Il y a un autre problème. Bell Canada ne s'est pas comportée en employeur modèle au fil des années et des décennies.

M. Malone: Qu'en savez-vous?

M. Heap: Ce que j'en sais c'est que mon épouse et un certain nombre de mes amis ont travaillé chez Bell Canada, et qu'ils m'ont mis au courant de leurs conditions de travail. Comme je l'ai dit, Bell n'a donc pas été un très bon employeur au fil des ans. La situation s'est quelque peu améliorée dernièrement quand un véritable syndicat, celui des travailleurs en communications, a pu s'y installer. Ce syndicat a réussi ces dernières années à gagner l'appui de nombreux travailleurs de Bell Canada qui y ont adhéré librement, tandis que le syndicat des travailleurs de l'automobile s'implantait chez *Northern Telecom*. Grâce à la déréglementation et à cette réorganisation, la compagnie pourra toutefois revenir à ses anciennes méthodes d'affrontement entre patrons et employés. Les hommes et les femmes ordinaires passent toute une journée au travail pour gagner à peine de quoi mettre du pain sur la table. Leur seul recours contre une grande société qui peut simpement fermer son usine, les muter ailleurs et jongler avec leur avenir pour affaiblir leur position et réduire ainsi leur salaire, c'est de se syndicaliser.

Le vote libre existe dans un syndicat. J'ai fait partie d'un syndicat de travailleurs du papier pendant 16 ans, et j'ai assisté à d'autres réunions syndicales pour surveiller le scrutin. Avec toutes les failles que ce scrutin comporte, il n'en demeure pas moins beaucoup plus démocratique que le système appliqué à l'assemblée annuelle d'une grande société comme Noranda, à laquelle j'ai déjà assisté également.

M. Malone: Oh?

M. Heap: En effet, j'ai déjà assisté à une réunion de la Noranda avec des actions donnant le droit de vote. J'ai trouvé que la démocratie était presque inexistante dans la façon dont une grande entreprise dirige ses affaires, comparativement à la démocratie tellement plus populaire que l'on pratique dans la plupart des syndicats.

La seule force du syndicat, c'est la capacité des travailleurs de faire front commun contre leur employeur. Or, cette société sera bien mieux en mesure maintenant de diviser ses employés en les répartissant selon différents secteurs de compétences, différentes sociétés ou différentes compagnies, pour les empêcher de s'unir afin de négocier avec elle puisque l'union est leur seul force. Je trouve donc que cette réorganisation, comme on l'appelle, compromet très sérieusement leurs chances d'obtenir un salaire et des conditions de travail convenables.

L'une des conditions de travail particulièrement importante pour les employés de Bell Telephone, c'est de pouvoir vivre normalement, de pouvoir travailler comme des êtres humains, sans être continuellement harcelés par une surveillance humaine et électronique. Ils voudraient pouvoir travailler sans que le moindre soupir, le moindre mouvement, le moindre éternuement ne soient retenus contre eux dans leur évaluation. C'est ce genre d'ingérence dans la vie des travailleurs, qui touche les besoins matériels les plus essentiels, que Bell tente de pousser à un degré inhumain auprès d'un grand nombre de ses employés, avec les moyens électroniques à sa disposition. Le seul moyen de défense dont ces travailleurs disposent n'est pas le Parlement, ni le CRTC, ni les assemblées législatives des provinces, mais le syndicat créé directement par ces travailleurs qui en font l'expérience quotidiennement. Dans la mesure où ces travailleurs sont prêts à agir ensemble, le syndicat peut défendre leur droit au respect de leur dignité humaine au travail. Une fois cette réorganisation terminée, les travailleurs seront menacés de perdre ce recours lorsque Bell Canada reprendra son attitude d'hostilité envers le syndicat et les travailleurs.

C'est une honte qu'on ait apparemment eu l'intention de faire adopter ce projet de loi en douce par le Parlement. Non seulement a-t-il été soumis presque sans avertissement hier à la Chambre, alors que certaines personnes que le sujet intéresse étaient occupées à des travaux parlementaires déjà prévus, mais le calendrier a été modifié encore une fois aujourd'hui. A 9 heures, on ne devait pas le soumettre à la Chambre avant la semaine prochaine. Subitement, à 10 heures, on décidait de le débattre aujourd'hui. Autrement dit, les personnes responsables de ce projet de loi semblent en avoir honte; elles savent combien le public s'y est opposé aux audiences du CRTC et dans les médias. Elles savent comment les associations de consommateurs et de travailleurs s'y opposent et ne veulent pas qu'il soit débattu ouvertement plus que nécessaire.

Le gouvernement a essayé de faire adopter ce projet de loi rapidement hier, et il essaie encore aujourd'hui. Cependant, il ne réussira pas. Nous nous opposerons de toutes nos forces à ce projet de loi non seulement à l'étape de la deuxième lecture mais aussi à celle du comité. Il n'existe aucune raison valable pour que Bell Téléphone ou les Entreprises Bell, quel que soit le nom qu'on donne à la société, étrangle les abonnés et les employés du téléphone comme elle le fait.

La société roule sur l'or à tous points de vue. Permettez-moi de mentionner quelques-unes des entreprises qu'elle a pu acquérir et qui n'ont rien à voir avec le service téléphonique. J'ai déjà mentionné *TransCanada Pipe-lines* et *Daon Developpements*. Elle s'étend aussi à la *British American Bank Note Company* et à *Case-Hoyt*. Elle a acheté *Comac Communications* et Alphatex, et contrôle *Ronalds Federated Ltd*. Elle est active dans plusieurs pays étrangers. Elle a de l'argent à gaspiller pour acheter d'autres sociétés, ce qui ne crée pas d'emplois. En fait, quand une société en achète une autre, elle fait en général des compressions de personnel. Peut-être les actionnaires réaliseront-ils un profit si le taux des actions augmente de 40 p. 100 en trois mois. Toutefois, pourquoi retireraient-ils des bénéfices d'une société qui tire ses revenus de l'argent versé essentiellement par les abonnés canadiens et des taxes payées principalement par les travailleurs canadiens? Ce n'est pas comme si Bell Canada payait sa part d'impôt. C'est au contraire des contribuables qu'elle tire d'une façon ou d'une autre ses subventions massives.

Je regrette profondément que le gouvernement ne semble se soucier que de faire adopter ce projet de loi le plus rapidement possible. Je regrette que l'opposition libérale soit si peu encline à s'opposer à ce projet de loi, encore que cela ne m'étonne pas. Les libéraux ont essayé de faire passer le même genre de mesure quand ils étaient au gouvernement, et à cet égard les deux vieux partis se valent. La seule différence, c'est qu'il y en a un à la gauche du Président, et l'autre à sa droite. Leurs politiques, leurs objectifs et leurs amis, comme Bell Téléphone, sont les mêmes. La seule opposition à ce projet de loi viendra des travailleurs canadiens qui sont ceux qui ont le plus besoin du téléphone et qui paient toute la note. Mais nous n'avons pas fini d'entendre parler de ces travailleurs avant que ce projet de loi ne soit adopté.

• (1600)

M. Gauthier: Monsieur le Président, je voudrais poser une question toute simple au député. La réorganisation actuelle de Bell Canada pourrait lui permettre de se constituer en une société désignée sous le nom de Bell Canada TV, par exemple.

M. Heap: Je ne vous ai pas compris.

M. Gauthier: «Bell Canada TV» ou «TV Bell Canada».

M. Heap: Ou Tinker Bell.

M. Gauthier: Oui, Tinker Bell. Cette nouvelle société de portefeuille pourrait faire concurrence, mettons, aux télédistributeurs. Tous les députés savent que le vaste réseau de Bell Canada lui permettrait probablement d'avoir accès à chaque foyer, ce qui serait probablement injuste pour les compagnies de télédistribution et les mettrait dans de mauvais draps.

Cela est possible, je crois, car l'article 7 du projet de loi interdit à la société Bell, mais non à ses filiales, de s'étendre. Je me demande si le député pense qu'il serait opportun de permettre à Bell Canada de se lancer dans un réseau de télédistribution? Comment envisage-t-il la présence de ce monopole, car c'est ce qu'il est en somme, dans le domaine de la télédistribution? Je devrais signaler au député, en toute justice, que le CRTC a conseillé au cabinet de restreindre l'activité de Bell Canada et de ne pas l'autoriser à se lancer dans le domaine de la radiodiffusion. Qu'en pense le député?

M. Heap: Monsieur le Président, le député d'Ottawa—Vanier (M. Gauthier) a posé une question pertinente et je m'empresse d'y répondre. Cet abus de confiance dont pourraient être victimes les clients de la société de téléphone, comme le signale le député, est précisément ce que le Cabinet actuel ou le gouvernement du parti dont le député fait partie auraient pu empêcher.

Les consommateurs canadiens, en payant depuis un siècle pour le téléphone, et les travailleurs canadiens, en fabriquant depuis un siècle des appareils téléphoniques, ne le faisaient pas dans l'intention de créer un monopole dans le domaine non seulement du téléphone mais aussi de la télévision. Dans la mesure où ils croient toujours au principe de la concurrence, bien des Canadiens s'inquiètent beaucoup des pratiques de monopole de la Compagnie de téléphone Bell. Ils trouveraient très révoltant que la mesure à l'étude permette à Bell Canada de faire main basse sur la télédistribution, comme cela serait possible selon le député. Le cabinet a certes le devoir de proposer des amendements au projet de loi en accord avec les recommandations du CRTC pour s'assurer que cela ne se produira pas.

M. Gauthier: Monsieur le Président, j'ai une brève question supplémentaire pour plus de clarté. Le député comprend clairement que c'est surtout à cause de la réorganisation de Bell Canada que cela est maintenant possible. Comme elle est une société de gestion, Entreprises Bell Canada pourrait en principe mettre sur pied une filiale pour contourner l'article 7. Voici ma question au député. Ce n'est pas l'intention du gouvernement qui est en cause. Bell Canada a réorganisé sa structure commerciale afin de pouvoir étendre ses tentacules dans d'autres secteurs. Le député voudrait-il se joindre à moi et à beaucoup d'autres députés pour dire au cabinet que nous ne voulons pas qu'Entreprises Bell Canada crée par l'intermédiaire de ses filiales des sociétés de radiodiffusion qui pourraient acquérir les entreprises de télédistribution?

M. Heap: Monsieur le Président, je comprends les craintes du député. Cependant, il n'a pas tout à fait compris ma réponse; j'ai simplement dit qu'il incombait au cabinet actuel, comme c'était le devoir du cabinet précédent, de prévenir la réorganisation qui a créé les Entreprises Bell Canada ou d'empêcher Bell de monopoliser, notamment, l'industrie de la câblodiffusion.

M. Malone: Monsieur le Président, le député d'Ottawa—Vanier (M. Gauthier) pose des questions qui, fondamentalement, tendent à semer la crainte chez les gens, alors que c'est tout à fait inutile. Il parle de possibilités et non de ce qui est proposé. Cependant, dans un autre ordre d'idées je m'exprime en ce moment à titre de représentant dans cette enceinte des régions rurales du pays et je tiens à dire que nous sommes fatigués d'être victimes du genre de point de vue exprimé par les députés de Spadina (M. Heap) et d'Ottawa—Vanier (M. Gauthier). A l'heure actuelle, la réception dans les régions rurales est vraiment terrible. Dans ma circonscription, au mieux nous pouvons obtenir un signal clair dans la partie est, et ma circonscription est composée de quelque 113 localités. Pourtant, nos vis-à-vis ont l'audace de prétendre qu'il faut nier aux régions rurales du pays leur seule occasion de regarder à la télévision des événements nationaux ou sportifs et diverses choses importantes qui nous rassemblent en tant que Canadiens.

M. Gauthier: Non.

M. Malone: Le député d'Ottawa—Vanier hoche la tête.

M. Gauthier: Vous déformez tout.

M. Malone: Je peux vous dire, monsieur le Président, qu'alors qu'il hoche la tête, le député devrait garder à l'esprit que la réception dans les Prairies est inacceptable.

M. Gauthier: Je suis d'accord.

M. Malone: Et voilà que s'offre une possibilité d'assurer à ces gens, qui produisent les denrées nécessaires aux citadins, le genre de réception qu'ils méritent. Il ne devrait pas s'opposer à cette occasion qui s'offre de traiter de façon juste et équitable ses compatriotes. Je voudrais entendre le député de Spadina me dire comment il peut justifier l'opposition que le Nouveau parti démocratique manifeste envers les localités agricoles de la Saskatchewan.

M. Heap: Le député fait preuve d'une imagination trop vive en laissant entendre qu'il existerait des frictions entre le Nouveau parti démocratique et les agriculteurs en général. Les deux seuls arguments que le député a essayé de présenter sérieusement n'étaient pas aussi fantaisistes, mais ils étaient néanmoins loin de la réalité. Tout d'abord, il a prétendu que nous devrions parler de ce qui est prévu et non de possibilités. Le fait est que c'est le CRTC qui nous a fait entrevoir ces possibilités.

M. Gauthier: C'est exact.

M. Heap: Nous devrions traiter avec sérieux cette mise en garde, compte tenu de ce que nous savons des contorsions et manoeuvres d'une compagnie comme Bell Telephone ou les Entreprises Bell. Quel que soit le nom qu'elle choisisse pour se faire désigner, la direction sera toujours la même. Il est de notre devoir d'envisager les possibilités ou les probabilités, et de prendre des mesures pour y parer. On n'attend pas que la maison brûle pour prendre des précautions contre les incendies. Il ne nous sera vraisemblablement pas donné de seconde chance.

Ensuite, si le député, en sa qualité d'habitant de l'Alberta, n'apprécie pas la société d'État, l'*Alberta Telephone Corporation* qui assure le service téléphonique dans sa province, il a évidemment un recours à sa disposition. Il ne veut assurément pas que le gouvernement fédéral s'ingère dans les affaires de la compagnie albertaine. Il demeure que, si l'*Alberta Telephone Corporation* souhaite prendre des dispositions en accord avec un autre organisme pour asurer un service de télédiffusion que, de l'avis du député, les Albertains pas suffisamment riches, futés ou industrieux n'arrivent pas à s'offrir au moyen d'un satellite, elle a tout le loisir de conclure une telle entente. Cela n'a rien à voir avec le fait de donner le monopole du Canada aux Entreprises Bell Canada.

M. Stan Graham (Kootenay-Est—Revelstoke): Monsieur le Président, à l'époque où j'étais membre du comité des communications et de la culture, j'ai eu le privilège de prendre part à l'étude, article par article, de ce projet de loi qui portait à l'époque le numéro C-19. C'est pour nous, pour moi en tout cas, une excellente occasion de pousser l'examen d'une mesure un peu plus loin que nous n'en avons parfois la possibilité. Cette deuxième chance est particulièrement la bienvenue dans l'étude du projet de loi concernant Bell Canada, une société qui n'est pas tellement familière à un député du sud-ouest de la Colombie-Britannique.

• (1610)

Quand elle a présenté le projet de loi, hier, la ministre a parlé de façon élogieuse des travaux du comité. Je suis d'accord avec elle sur ce point. Le comité a fait un travail magnifique. Il n'est cependant pas toujours possible d'étudier toutes les répercussions de certaines dispositions de cette mesure.

Le projet de loi C-13, dont nous sommes saisis aujourd'hui, reprend presque mot pour mot le libellé du C-19 précédent. Il n'y a en fait qu'un changement mineur, à l'alinéa 6(2)*c*) du projet de loi C-13. L'article a été modifié de sorte qu'il contient maintenant les mots: «sauf directives contraires du Conseil». Par ailleurs, le contenu du projet de loi est pratiquement identique à celui du projet de loi C-19.

C'est l'article 7 qui me préoccupe. Le député d'Ottawa—Vanier (M. Gauthier) a plus ou moins éludé cette question. Elle a été traitée de façon plus approfondie hier par la députée de Mount Royal (Mme Finestone). Mes préoccupations semblent à peu près rejoindre celles qu'elle a exprimées.

Le libellé de l'article 7 est le suivant:

La Compagnie ou une personne qu'elle contrôle ne peut, même indirectement, détenir une licence de radioffusion ou exploiter une entreprise de radiodiffusion au sens de la *Loi sur la radiodiffusion*.

A l'époque, ce libellé semblait englober toutes les activités de Bell Canada. Il m'a été signalé depuis que cette formulation ne vise pas les activités des enterprises Bell Canada, une filiale de cette vaste société qui échappe à la réglementation. Voilà pourquoi j'aimerais signifier sinon mon opposition, du moins mon inquiétude à l'égard du libellé actuel de l'article 7.

Je m'y objecte parce qu'une société mère accordera toujours un traitement de faveur à une filiale. Qu'arrivera-t-il à l'avenir dans le cas de Bell Canada ou peut-être de B.C. Tel? Cette disposition pourrait-elle donner un avantage préférentiel à une filiale? Dans l'affirmative, nos sociétés locales de câblodistribution disparaitraient. Elles risqueraient d'être mises en sérieuse difficulté. Bien que ces sociétés puissent difficilement desservir l'ensemble de leur région à cause du coût de pose élevé du câble, il faut néanmoins considérer qu'il s'agit d'entreprises de services communautaires et que, à ce titre, elles ont rendu service à la population au fil des ans. Inévitablement, le propriétaire d'une société privée de câblodistribution qui fait partie d'une collectivité et connaît intimement les besoins de ses membres, peut offrir un service beaucoup plus personnalisé qu'une grande société de services téléphoniques.

Je le répète, Bell est loin d'avoir pignon sur rue dans Kootenay—Revelstoke, mais ce qui convient à Bell convient également à B.C. Tel, à *Alberta Government Telephones* et à toute autre société de services téléphoniques de notre vaste pays. Je souhaite donc faire savoir que, selon moi, l'article 7 doit être modifié de manière à viser également les sociétés affiliées à Bell Canada et non pas seulement la compagnie Bell et ses employés. Cela empêcherait la disparition des sociétés de câblodistribution des petites localités qui devraient être protégées du mieux possible.

Mme McDonald: Monsieur le Président, je voudrais poser au député une question à propos de la différence qui existe entre le projet de loi dont nous sommes saisis aujourd'hui, le projet de loi C-13, et le projet de loi précédent, le C-19. Le député a admis qu'un seul article de ce projet de loi a été changé et pourtant les députés qui se trouvaient à la Chambre hier se rappelleront que la ministre a beaucoup insisté sur l'importance des modifications qui avaient été apportées à ce projet de loi. Elle a déclaré qu'elle avait dû ainsi que son ministère, écouter des députés de l'opposition et des membres du comité et qu'elle avait apporté d'importants changements à ce projet de loi. Comment le député explique-t-il cette contradiction?

M. Graham: Monsieur le Président, je ne crois pas qu'il y ait contradiction. D'après ce que j'ai compris du discours de la ministre hier, elle a déclaré que les modifications ont été apportées grâce à la coopération des membres du comité permanent. J'ai signalé les changements apportés. Cependant, le projet de loi sous sa forme actuelle à l'exception des inquiétudes causées par l'article 7, convient plus ou moins aux membres de ce comité, notamment au député. Il devrait être entièrement satisfaisant, à l'exception de l'article 7.

M. Gauthier: Monsieur le Président, en effet, l'article 6 de ce projet de loi a notamment été modifié. D'après moi, le projet de loi sous sa forme actuelle permettra à Bell Canada de demander aux abonnés un acompte de six mois avant que le service téléphonique ne soit installé. Je suppose que le député sait de quel article je veux parler. L'alinéa 6(2)*c*) stipule que si le CRTC ne fixe pas le montant que les abonnés du téléphone doivent payer d'avance pour obtenir les services téléphoniques, Bell pourra automatiquement demander un acompte de six mois, que le client soit solvable ou non.

Dans le cours du débat, les ministériels ont soutenu que la disposition était purement théorique, car Bell ne vas pas demander pareil acompte. Dans ce cas, pourquoi donner à un monopole comme Bell Canada le pouvoir de le faire? Si les ministériels sont persuadés que Bell n'exigera pas pareil acompte, ils ne devraient pas lui accorder le droit de le faire. Le député accorderait-il ce droit à Bell ou s'opposerait-il à la disposition au comité et la ferait-il modifier de façon à empêcher Bell de faire payer à ses abonnés un acompte équivalent à six mois de service téléphonique?

M. Graham: Monsieur le Président, je crois que le député d'Ottawa—Vanier (M. Gauthier) ne m'a pas bien compris, si même il écoutait. J'ai signalé que l'ancien projet de loi C-19 et le nouveau C-13 différaient au niveau de l'alinéa 6(2)c). J'ai cité le passage modifié, à savoir «sauf directives contraires du Conseil . . . » Cette modification témoigne du désir du comité et du gouvernement de satisfaire tous les partis représentés à la Chambre.

• (1620)

M. Gauthier: Le député croit-il que le CRTC devrait être autorisé à fixer le montant de cet acompte ou accorderait-il au monopole Bell Canada le droit de le faire?

M. Graham: C'est élargir considérablement le débat que de faire intervenir ici le CRTC. Ces modifications feront probablement partie de ce qui constituera éventuellement une réforme de tout le secteur de la radiodiffusion, y compris les activités et directives du CRTC.

M. Gauthier: Je suis heureux des paroles du député parce que nous pourrons éclaircir un autre point. Le CRTC s'est vu attribuer son rôle de réglementation parce que l'ensemble des Canadiens a donné à Bell Canada le monopole de certains services. A mon avis, c'est pour cette raison que le CRTC devrait seul fixer les frais d'installation des appareils téléphoniques chez les abonnés. C'est ce que je pense, mais je comprends que le député n'est pas de cet avis.

M. Graham: Il est juste de dire qu'à maintes reprises, le CRTC s'est acquitté de ses fonctions de façon satisfaisante. Cependant, il est aussi juste de dire qu'un examen approfondi de toutes ses structures conduirait à la modification de certains de ses aspects et de certains de ses règlements. Pour répondre à votre question, vous ne voudriez pas que Bell Canada se réglemente elle-même.

M. le vice-président: Reprise du débat.

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Monsieur le Président, me voilà en train de débattre le projet de loi C-13, concernant la réorganisation de Bell Canada. Quant à moi, j'aurais choisi un autre titre, puisque cette mesure constitue plutôt une trahison des abonnés de Bell Canada.

Je représente une région de l'Ontario assez unique en son genre. La plupart de mes électeurs n'obtiennent pas leurs services résidentiels et commerciaux de Bell Canada. En effet, Thunder Bay et ses environs, dans un rayon de 35 à 40 milles, sont desservis par le service téléphonique de la ville de Thunder Bay, service géré par la municipalité et qui lui appartient. Ce service public s'est peu à peu étendu pour englober une bonne partie des environs de Thunder Bay, où la société Bell Canada était implantée. Ses tarifs résidentiels et commerciaux ne sont peut-être pas les plus bas au pays, mais ils occupent le deuxième rang à ce titre. C'est une entreprise de service public qui fournit des services essentiels aux abonnés de cette région. L'excédent qu'elle réalise par rapport à ses frais d'exploitation, en conformité des limites prescrites par l'agence ontarienne de réglementation, est réinvesti dans le but d'améliorer les services fournis à ses abonnés et de l'étendre aux régions rurales. A l'autre extrémité de ma circonscription de Thunder Bay—Atikokan, soit dans sa partie la plus importante géographiquement, c'est Bell Canada qui assure les services téléphoniques. Le débat sur le projet de loi C-13 m'intéresse donc vivement. Cette mesure a pour but de légaliser ce que Bell Canada a déjà accompli, sa réorganisation, réalisée de manière à soustraire ses filiales à la réglementation qu'exerce le CRTC. Elle y est arrivée en créant un peu partout des succursales comme *Northern Telecom*, les Entreprises Bell Canada ou Bell Canada International, grâce aux bénéfices qu'elle a réalisés sur ses services en Ontario, au Québec et dans les Territoires. Bell Canada a pris l'argent des abonnés pour mettre sur pied de nouvelles succursales. Elle voudrait maintenant ramener ces succursales lucratives dans son giron, sous la coupe de ses actionnaires, pour pouvoir, en les soustrayant à la protection dont jouissaient les consommateurs, les lancer dans l'immense aire de chasse de la libre entreprise. La vérité, c'est que ses abonnés ont subventionné ses innovations et son expansion et que maintenant, elle voudrait bien s'assurer qu'aucun organisme de réglementation du Canada ne l'oblige à leur renvoyer ses bénéfices alors que ce sont eux qui l'ont financée au départ.

Pareil agissement cadre bien avec la politique du gouvernement actuel qui déréglemente le transport aérien, les chemins de fer, le gaz naturel ou les télécommunications. Il permet aux sociétés de s'en tirer par tous les moyens possibles et imaginables. Il n'assure aucune protection aux consommateurs. Nous avons eu dernèrement une très belle preuve de l'importance qu'ont les mécanismes de réglementation pour les consommateurs. Je songe à de la hausse du tarif que Bell envisageait. Le CRTC a jugé ses demandes excessives. Mieux, il a décrété que Bell Canada avait déjà exigé des tarifs trop élevés de ses abonnés et il lui a ordonné de leur accorder deux mois de services gratuits. Le CRTC a décrété ensuite que le tarif interurbain devait être réduit parce que Bell Canada réalisait des bénéfices excessifs dans ce secteur.

Je m'inscris en faux contre la politique du gouvernement. Bien que j'admette qu'une révision des règlements s'impose dans bien des domaines parce que certains de nos règlements sont un peu désuets, il ne faut pas les supprimer purement et simplement. Nous devrions les examiner dans le contexte du Canada des années 80 et 90 et déterminer quelle règles il faut adopter pour qu'un service public comme Bell Canada puisse se procurer les fonds nécessaires pour offrir des services d'une qualité convenable tout en protégeant le public. De cette manière, les abonnés de la société de téléphone peuvent bénéficier d'une certaine protection. Il est très difficile pour une centaine de milliers d'abonnés de se réunir et de faire campagne pour forcer une société comme Bell à changer son barème et à donner un meilleur service aux consommateurs. C'est la raison pour laquelle nous avons instauré depuis des années un organisme de réglementation, le CRTC.

Je voudrais parler plus précisément d'un passage du projet de loi qui me concerne parce qu'il influence les services offerts dans ma circonscription. Il s'agit d'une exception à une disposition qui oblige la société, Bell Canada en l'occurence, à fournir des services dans certains cas. Le paragraphe 6(1) dit ceci:

• (1630)

Dans chacune des municipalités et chacun des territoires déjà desservis par elle, la Compagnie a l'obligation, dans les meilleurs délais possible:

a) de satisfaire à toute demande de service téléphonique présentée à des fins licites;

b) sous réserve d'une ordonnance rendue en vertu de l'article 13 qui restreint son droit ou sa capacité d'être un fournisseur d'appareils téléphoniques, de fournir au demandeur les appareils du modèle le plus récent en service dans la municipalité ou le territoire.

La compagnie doit alors assurer un service, mais il y a une exception au paragraphe 6(2) où nous lisons ceci:

Le paragraphe (1) n'oblige pas la Compagnie dans les cas suivants:

a) les lieux à desservir ne donnent pas sur une voie ou un terrain où passent ses lignes ou son réseau;

b) l'appareil téléphonique se trouverait à plus de 62 mètres de la voie ou du terrain mentionnés à l'alinéa *a)* ou à une autre distance que le Conseil peut déterminer;

Ce paragraphe signifie que si Bell Canada n'a pas de câble le long de la route, les riverains n'ont pas droit au service téléphonique. Ils n'ont pas le droit d'obtenir, au même tarif que les autres Canadiens du même secteur, certains services nouveaux qui leur permettraient d'avoir accès au système de communication. Lorsque Bell Canada reçoit une demande d'un député comme moi ou d'un citoyen qui habite à un ou deux milles du bout de la ligne, sur la transcanadienne ou sur une des grandes routes d'une région rurale, Bell peut répondre qu'elle n'installera pas le téléphone à moins que l'intéressé ne paie l'installation des poteaux et des lignes jusqu'à sa maison.

Cela pose un sérieux problème dans les régions rurales et surtout dans le Nord. De nombreux citoyens n'ont pas pu obtenir les services que nous tenons pour acquis. Ceux d'entre nous qui ont un bureau ici et dans leur circonscription disposent de lignes multiples et de toutes sortes d'instruments pour mener leurs activités. Ce n'est néanmoins pas le cas dans les régions rurales.

Deux régions de ma circonscription n'ont pas de service téléphonique même si elles sont situées à une distance raisonnable et si elles regroupent un bon nombre de maisons. Les pompiers, la police et les services d'ambulance sont également situés à une certaine distance. A cause de projets de loi de ce genre, les résidents qui habitent près de la rivière Pigeon, au sud de Thunder Bay, doivent parcourir 10 milles ou plus pour téléphoner. Ils doivent le faire pour appeler les pompiers volontaires si leur maison flambe ou l'ambulance si quelqu'un a une crise cardiaque ou encore la police s'il y a eu un vol. En fait, il leur est plus facile de se rendre en voiture jusqu'au poste de pompiers que d'aller jusqu'au téléphone le plus proche. Ce genre de restrictions n'est pas normal à l'ère de l'électronique.

Lorsqu'il est impossible d'installer des lignes téléphoniques, une société comme Bell devrait être tenue de fournir aux gens, à un prix raisonnable, comparable à ce que paient les abonnés ordinaires, un service téléphonique sans fil. Le système existe. Tous les ministres ont maintenant le téléphone dans leur voiture. Le téléphone cellulaire permet aux gens de se déplacer, mais de conserver le même numéro de téléphone et de travailler dans leur voiture. Nous devrions prévoir la fourniture de ce service aux ruraux.

Revenons au projet de loi lui-même, au sens général. Ce que je trouve le plus gênant au sujet de cette décision du gouvernement de légaliser ce que Bell Canada a déjà fait, c'est qu'elle autorise une évolution qui nous éloigne de la notion de service public. Bell Canada a pris la décision d'investir dans d'autres domaines pour élargir sa base de pouvoir. Certains étaient directement reliés au téléphone, comme *Northern Telecom*, mais d'autres ne l'étaient pas. Le Parlement est maintenant en train de permettre à Bell de profiter des revenus qu'elle a tirés de ses investissements non pour le bien de ses abonnés, mais à leurs dépens.

Si je comprends bien, les revenus des filiales vont à la société-mère. Ils sont examinés en fonction de la viabilité de la société et du rendement prescrit. Je n'ai pas étudié cette question de près, mais je suppose que la récente décision du CRTC sur les deux mois d'abonnement gratuits était basée en partie sur les bénéfices apportées à la société-mère par ses filiales.

Regardons ces bénéfices. En 1979, ils étaient de 432,6 millions. En 1980, il y a eu une baisse de 37 p. 100 qui les a ramenés à 273,4 millions. En 1981, une augmentation de 103 p. 100 les portait à 555 millions. En 1981, encore 11 p. 100 d'augmentation, soit 615,4 millions de bénéfices. En 1983, on atteint 829,8 millions, soit 34,8 p. 100 de plus. Au cours du premier trimestre de 1984, les derniers chiffres dont je dispose, les bénéfices étaient de 203 millions, 34 p. 100 de plus que pour le trimestre correspondant de 1983. On peut donc dire que la société se porte plutôt bien.

Je crois savoir que les actions de Bell Canada ont une bonne réputation et sont détenues par beaucoup de gens. Toutefois, il ne faut pas oublier l'autre catégorie d'actionnaires. Je parle de tous les abonnés qui n'ont pas le choix dans la région concédée à Bell; il n'y a que les lignes et les appareils de Bell.

Les abonnés sont aussi des actionnaires, car c'est leur argent que l'on a utilisé au cours des années, non seulement pour faire des bénéfices, mais aussi pour s'agrandir et développer les filiales—*Northern Telecom*, Bell Canada International, Télésat Canada, *Bell Northern Research*, Télé-Direct et les Systèmes de communication Bell. Ces filiales ont été financées en partie par ces abonnés-investisseurs.

Non seulement nous réorganisons la société Bell Canada, nous réorganisons les abonnés. Ils ne seront plus des investisseurs dans le réseau, mais simplement des abonnés. C'est une véritable honte. Le gouvernement—et je présume que cela avait l'appui de l'ancien gouvernement libéral—adoptera maintenant cette solution. Cette façon d'agir est semblable à celle que les libéraux pratiquaient il y a de nombreuses années au sujet du CP, alors qu'ils autorisaient la compagnie à renoncer à certains droits et, en définitive, les services de transport en ont souffert.

Je suivrai avec intérêt le reste du débat. J'invite les députés conservateurs à y participer, à plaider leur cause et à lutter au nom des consommateurs. Toutefois, en terminant, je leur rappelle que la société Bell Canada dessert uniquement le Québec, l'Ontario et les Territoires. N'oublions pas qu'en Colombie-Britannique, la société *B.C.Telephone* appartient à la population de la Colombie-Britannique. L'*Alberta Telephone Company* appartient à la population de l'Alberta. Il y a des compagnies de téléphone en Saskatchewan, au Manitoba, à Kenora, à Thunder Bay et dans les provinces Maritimes. Ce sont des sociétés de services publics qui emploient leurs recettes à fournir leurs services.

• (1640)

Ces recettes ne sont pas utilisées pour l'expansion de sociétés privées qui peuvent échapper à la réglementation. Ce sont des sociétés de services publics auxquelles les gouvernements conservateurs dans les provinces susmentionnées n'osent pas toucher. Sous ce rapport, il suffit de penser à la Saskatchewan et à la marche arrière du gouvernement durant la campagne électorale quant à la possibilité de vendre une partie de la société Saskatchewan Telephone. Le gouvernement s'est rendu compte qu'il ne pourrait demeurer au pouvoir s'il demeurait intransigeant à ce sujet.

Je dis donc aux députés d'en face que s'ils veulent vraiment donner un service et une stabilité aux abonnés de Bell Canada ils devraient, au lieu de diviser la société en petits morceaux, la conserver intacte et l'amener dans le secteur public pour qu'elle le reste.

M. Howard McCurdy (Windsor—Walkerville): Monsieur le Président, étant donné l'importance du projet de loi à l'étude, je suis surpris que les députés du gouvernement ne profitent pas de l'occasion pour défendre la mesure. C'est un projet de loi qui touche une bonne portion de la vie canadienne. Il me semble que les Canadiens sont les plus grands utilisateurs de téléphone. C'est un élément important de notre vie et nous l'utilisons pour rester en contact, pour nos affaires et pour maintenir les liens familiaux à l'intérieur d'un si grand pays. Si c'est un bon projet de loi, il me semble qu'il devrait mériter une vigoureuse défense de la contribution qu'il apportera à l'amélioration de la vie canadienne. C'est surement la raison du projet de loi, du moins je le présume. Pourtant, le silence des députés de la majorité nous fait douter.

Il y a deux mois environ, ma femme s'est plainte que notre téléphone ne fonctionnait pas. En fait, il est tombé en panne un samedi matin. Nous avons appelé Bell pour dire que notre téléphone ne marchait pas et pour demander qu'on vienne le réparer.

M. Boudria: Le jeudi de la semaine suivante?

M. McCurdy: Non. On nous a dit d'appeler la semaine suivante et qu'on verrait alors s'il n'était pas possible de venir le jeudi de la semaine d'après. La compagnie a finalement envoyé un réparateur. Après cette réparation nous pouvions entendre des parasites et d'autres voix. Dans un certain sens, il marchait deux fois mieux qu'avant étant donné que nous entendions deux fois plus de bruit. Nous avons alors rappelé Bell pour demander qu'on répare de nouveau le téléphone. Cela posait des problèmes parce que la personne à l'autre bout de la ligne ne pouvait pas nous entendre à cause des parasites. Il nous a donc fallu, une fois de plus, téléphoner chez quelqu'un d'autre. Monsieur le Président, croyez-le ou non, il y a toujours des parasites sur notre ligne. Certains ne se rendent peut-être pas compte que ces inconvénients auxquels un grand nombre des abonnés doivent faire face malgré le paiement d'un dépôt excessif et d'autres problèmes, résultent de la réorganisation de Bell. Ces expériences nous donnent une bonne idée des difficultés que les usagers connaîtront à la suite de cette réorganisation.

En fait, les bénéfices que Bell a réalisés grâce aux consommateurs servent à financer un conglomérat vorace qui au Canada et dans le monde entier absorbe d'autres sociétés comme *TransCanada Pipelines*, *Daon Development*, *British American Bank Note*, *Ronalds Federated* et *Case-Hoyt*. Son appétit est insatiable.

Ce projet de loi est une sorte de certificat de naissance ou de baptême. C'est un document qui légitime ce monstre, ce nouveau conglomérat qui ne produira pas de nouveaux services. Il ne créera pas de nouveaux emplois pour les gens qui ont satisfait son appétit dans le passé. Nous savons que ce projet de loi c'est une reprise, une version légèrement améliorée du projet initialement présenté par les libéraux.

D'abord, les libéraux ont combattu la création de ce monstre. Quand la Cour supérieure du Québec a approuvé la nouvelle structure, les libéraux l'ont combattue. Mais ils ont fini par renoncer. Non sans avoir combattu avec coeur. Il n'est pas question que le gouvernement combatte Bell. Comme je l'ai déjà dit, si les ministériels ne s'y opposent pas, c'est qu'il leur plaît. Et s'il leur plaît, alors ils devraient en faire les louanges, le vanter au monde entier. Mais il n'y a que silence du côté ministériel: on ne voit que des sourires coupables sur les visages d'en face.

Le contenu du projet de loi a vu le jour pour la première fois en 1982. Il comportait un plan de réorganisation qui allait favoriser tout le monde. Il allait créer les Entreprises Bell Canada et séparer Bell Canada, le réseau téléphonique, d'un conglomérat de placement dont j'ai déjà dit qu'il est si affamé. A ce qu'en disait le président de la société, il s'agissait d'une opération de purification. Il a dit en fait que si le service téléphonique était séparé du reste des possessions de Bell, eh bien, voyez-vous, il serait plus facile à réglementer et l'on ne s'y perdrait plus dans les 80 autres sociétés qu'elle possède. Tout serait clair, simple et bien en ordre. Certains ont pensé que cette mesure avait pour but d'éviter la réglementation, donc de priver Bell Canada d'une partie de sa rente. D'où l'espoir qui est né que les bénéfices réalisés en d'autres domaines empêcheraient le coût du service téléphonique d'augmenter, en partie du moins. Bell n'est donc plus associée en grande partie à ce service aux consommateurs auquel on l'identifiait dans le passé. Il n'est resté que trois choses. Tout d'abord, les 30 p. 100 de *Bell Northern Research* et une part de 24 p. 100 dans Télésat et Télé-Direct.

Les députés se souviendront que le CRTC a enquêté sur la réorganisation. Il a rédigé 106 pages d'analyse et un certain nombre de recommandations. Il faut reconnaître que certaines de ces recommandations se retrouvent dans le projet de loi. Elles ont du mérite et font progresser dans une certaine mesure les intérêts des consommateurs. Mais comme d'autres députés l'ont fait remarquer, le projet de loi a omis un dispositif de contrôle important. Je veux parler de la présence souhaitable d'un actionnaire ou d'actionnaires minoritaires à Bell Canada servant à contrôler *Bell Canada Entreprises*. Il devrait y avoir une mesure de ce genre. C'est une idée qu'appuient les consommateurs et l'Association des consommateurs du Canada qui ont fait remarquer que Bell Canada avait réussi à transférer plus de 500 millions de dollars de gains en capital à *Bell Canada Entreprises*, au lieu de les laisser à Bell pour le profit de cette compagnie et de ses utilisateurs.

• (1650)

Il est vraisemblable qu'à l'avenir Bell Canada va se faire couper les vivres par *Bell Canada Entreprises*, et qu'elle n'aura pas les moyens de répondre à ses besoins financiers. C'est le consommateur qui subira les conséquences de cette opération, à savoir des frais financiers, un service médiocre, de nouvelles demandes d'augmentations du tarif de base, une facturation des appels locaux et une augmentation des tarifs d'interurbain. Tout cela grâce au souci d'accroître la déréglementation qui se manifeste dans ce projet de loi.

Il ne s'agit là que d'un exemple de plus de la croissance stérile de gigantesques conglomérats qui veulent simplement trouver des moyens plus simples et plus pratiques de gagner de l'argent sans créer d'emplois ni stimuler la créativité.

Il y a des gens du côté gouvernemental qui diront que *Bell Canada Entreprises* est une grande société qui a des activités de recherche et qui va créer des emplois. En fait, cette réorganisation n'entraînera pas la création d'un seul emploi. On achète des compagnies qui existent déjà. Dans un cas, Bell International a imposé une politique d'interdiction du syndicat dans l'usine de câble et de fil qu'elle a acquise en Grande-Bretagne. Cela ne va pas dans l'intérêt des travailleurs. Dans l'ensemble, Bell Canada a perdu des emplois, comme en attestent les difficultés que l'on a à obtenir un service. Elle n'a pas respecté le caractère d'utilité publique qu'elle doit avoir.

Y a-t-il eu de nouvelles recherches? Il suffit pour le savoir de se pencher sur le dossier de *Northern Telecom*, une société soi-disant fortement axée sur la recherche. En 1976, *Northern Telecom* employait 2 900 personnes aux États-Unis. Depuis, le nombre de ces employés est passé à 20 000, alors que le nombre d'emplois au Canada continue à baisser. On est donc amené assez logiquement à suspecter *Northern Telecom* de s'apprêter à déserter le Canada pour les perspectives plus miroitantes des États-Unis. En quoi cela profitera-t-il aux Canadiens? En rien.

Dernière question de la plus grande pertinence: cette mesure se traduira-t-elle par une réduction des tarifs et une amélioration du service, ou par quelque autre chose à laquelle nous pouvons nous attendre de la part d'une entreprise vouée au service des Canadiens? Non. Elle n'améliorera pas les conditions pour ceux qui doivent compter sur les services de Bell Canada.

Je déplore que le projet de loi n'ait pas suscité un débat énergique et concerté. Ayant noté l'absence d'une défense vigoureuse de la part du gouvernement, je fais remarquer que la participation de l'opposition officielle n'a pas été exactement vigoureuse non plus.

M. Boudria: Je suis toujours ici.

M. McCurdy: J'espère alors que l'on fera montre de cette vigueur. Quand j'aurai terminé, j'espère voir l'éloquence habituelle se porter à la défense des Canadiens comme on peut s'y attendre dans ce genre de débat. Je termine donc en disant que j'ai été heureux de pouvoir prendre part au débat, et j'espère que les Canadiens verront cette mesure très importante faire l'objet du genre de discussion qui sera avantageux pour le projet de loi et bénéfique pour les Canadiens.

M. le vice-président: Questions ou observations? Débat? La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

M. le vice-président: Mlle MacDonald, appuyée par M. La Salle, propose: Que le projet de loi C-13, concernant la réorganisation de Bell Canada, soit lu pour la 2e fois et renvoyé à un comité législatif.

Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

M. Riis: Avec dissidence.

(La motion est adoptée et le projet de loi, lu pour la 2e fois, est renvoyé à un comité législatif.)

[*Français*]

LA LOI SUR LA TAXE D'ACCISE ET LA LOI SUR L'ACCISE

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. Pierre H. Cadieux (au nom du ministre d'État (Finances)) propose: Que le projet de loi C-14, Loi modifiant la Loi sur la taxe d'accise et la Loi sur l'accise, soit maintenant lu une deuxième fois et déféré à un Comité législatif.

M. Pierre H. Vincent (secrétaire parlementaire du ministre des Finances): Monsieur le Président, je pense qu'il est important de prendre la parole sur le projet de loi C-14, projet de loi qui fait suite au Budget du 26 février dernier, ainsi que, comme vous vous en souviendrez, monsieur le Président, de l'avis des voies et moyens du 11 juin dernier, projet de loi qui se veut une augmentation de certaines taxes de vente fédérales: Un pour cent d'augmentation sur le matériel de construction faisant passer de 7 à 8 p. 100; l'alcool et le tabac de 14 à 15 p. 100 et les autres biens de 11 à 12 p. 100.

Monsieur le Président, il est sûr que c'est une augmentation de taxe qui vient aider le gouvernement fédéral dans sa lutte au déficit—notre déficit qui n'énerve pas trop trop l'opposition et je vois même mes collègues de l'autre côté rire du déficit.

M. Boudria: J'ai ri du gouvernement conservateur.

M. Vincent: Vous savez, monsieur le Président, que le déficit que nous avons dépend du gouvernement précédent, du gouvernement libéral. Nous avons dans ce projet de loi fait en sorte d'aller chercher des revenus qui sont nécessaires et qui vont aider le gouvernement dans les domaines justement où l'opposition, très souvent, mentionne que nous ne faisons pas ce qui devrait être fait.

Monsieur le Président, vous êtes un brillant procureur et également un homme d'affaires averti et vous savez très bien que si on ne diminue pas le déficit, que si on ne fait pas en sorte de réduire l'immense dette qui nous a été laissée par l'ancien régime... Vous savez, monsieur le Président, on est rendu au point que 25 p. 100 de nos dépenses annuelles en termes gouvernementaux ne servent qu'à payer les intérêts sur nos dettes, pour ne pas dire sur leurs dettes, monsieur le Président.

• (1700)

Une voix: Mauvaise gestion libérale de 20 ans.

Une autre voix: Ça ne les dérange pas eux autres.

M. Vincent: Mais ils n'ont jamais administré, d'ailleurs. Vous avez vu, monsieur le Président, le rapport du Vérificateur général la semaine dernière, on mentionnait les folies qui ont été faites par l'ancien régime, on mentionnait comment ils ont dilapidé l'argent des contribuables canadiens à des fins plus que partisanes, mais la population a très bien compris parce qu'elle les a mis dehors. Dans la belle circonscription de Trois-Rivières, monsieur le Président, deux jours avant les élections du 4 septembre, on a signé des projets pour des millions, des projets qui étaient strictement à des fins partisanes, et la population n'a pas été dupe et cette dernière a quand même voté pour le parti conservateur, pour le premier ministre Brian Mulroney et nécessairement, monsieur le Président, pour votre humble serviteur.

Une voix: C'est depuis ce temps-là qu'ils sont heureux du changement.

M. Vincent: Et ça va très bien, monsieur le Président, dans la circonscription de Trois-Rivières comme au niveau du Québec, comme au niveau du pays.

Ce qui me ramène, monsieur le Président, à l'augmentation de taxes. Elle est nécessaire, monsieur le Président. Monsieur le Président, on fait des commentaires sur la région. Je mets au défi le député de venir faire un tour à Trois-Rivières. Je le mets au défi quand il le voudra, ça me fera plaisir de l'accueillir en plus de cela. Le parti libéral est venu deux fois en deux ans et il n'y a même pas eu 25 personnes les deux fois mises ensemble.

Une voix: ... Saint-Maurice, 20 ans de patronage, c'est normal qu'il soit rouge.

M. Vincent: Monsieur le Président, son chef est venu dans la circonscription de Trois-Rivières il y a un an, il y avait plus de monde à la partie d'huitres qu'il n'y en avait à sa réunion, alors il ne faut pas s'énerver avec cela.

Monsieur le Président, il est important de diminuer le déficit. On sait que si on ne diminue pas le déficit, on va se retrouver avec une augmentation du taux d'intérêt.

Une voix: Personne ne travaille...

M. Vincent: Vingt-deux pour cent, 23 p. 100 de taux d'intérêt, ça ne les dérange pas, ils ont vécu cela, ils étaient heureux avec cela, ils se complaisaient avec un taux d'intérêt de 24 p. 100. Mais les gens, les contribuables canadiens, ils aiment des taux d'intérêt en bas de 10 p. 100, ils aiment ce qu'ils vivent présentement. Un déficit élevé, ça nous amène également à un dollar qui est moins fort. Il était heureux le parti libéral, l'Opposition, lorsque le dollar était encore moins élevé, il était heureux avec cela. On a un dollar qui est présentement stable, monsieur le Président, et qui aide les entreprises canadiennes à exporter et à faire du bon argent avec les États-Unis. Monsieur le Président, malheureusement, ils ne comprennent pas. Je m'aperçois qu'ils ne comprennent absolument pas ce qu'on essaie de dire.

Une voix: Ce ne sont pas de bons professeurs non plus dans la finance, je peux dire cela.

M. Vincent: L'importance également de réduire le déficit et d'avoir l'argent qui rentre dans les coffres de l'État, monsieur le Président, c'est surtout pour pouvoir maintenir les programmes qui sont en place et qui sont valables. C'est également pour maintenir les programmes sociaux que nous avons, et je pense que c'est important. Même si l'Opposition en rit, je pense que c'est important et qu'il faut avoir à ce niveau-là de l'argent qui rentre. Et pour avoir de l'argent qui rentre, monsieur le Président, il y a des choses sur lesquelles on peut augmenter les taxes, et je pense que les contribuables canadiens sont prêts à vivre avec cela. Je pense que l'augmentation sur le tabac, ça ne fait pas mourir personne, au contraire.

Une voix: La boisson.

M. Vincent: L'augmentation sur l'alcool, je pense encore une fois, monsieur le Président, que c'est raisonnable.

Une voix: La baisse de l'essence!

M. Vincent: Mon collègue parle de la baisse de l'essence. Il n'en a pas parlé non plus.

Une voix: Cent quarante dollars dans les poches du contribuable, il ne parle pas de cela, lui. Les compagnies qui économisent de l'argent avec les camions, ils n'ont pas baissé . . .

M. Vincent: Vous savez, monsieur le Président, lorsqu'on parle de la réduction du déficit . . . La réduction du déficit est de deux ordres, monsieur le Président: d'une part, une certaine augmentation de certaines taxes avec lesquelles on peut et les contribuables peuvent aussi vivre, et, d'autre part, une réduction dans les dépenses gouvernementales. Il y a eu des réductions importantes au niveau des dépenses gouvernementales, comme vous le savez, monsieur le Président. Il y a eu des coupures dans les dépenses immorales que l'ancien gouvernement faisait, dans les programmes qui servaient uniquement à faire du patronage dans les circonscriptions. Cela a été coupé, monsieur le Président.

Une voix: Les clubs de judo, les églises.

M. Vincent: Et c'est cela qui contribue à réduire le déficit et c'est cela également qui fait en sorte que les hommes d'affaires canadiens sont fiers du gouvernement en place, ont confiance au gouvernement et ont investi.

Monsieur le Président, près de 600 000 emplois ont été créés au pays depuis deux ans. Ce n'est pas le gouvernement fédéral en tant que gouvernement, en tant qu'employeur qui les a créés—on n'a pas les moyens parce qu'ils nous ont laissé un déficit trop élevé—mais ce sont les gens d'affaires du Canada qui, parce qu'ils avaient confiance dans le gouvernement conservateur, ont investi, ont créé des emplois et ont fait en sorte qu'on a aujourd'hui un taux d'intérêt de moins de 10 p. 100 et 600 000 emplois créés au pays. Monsieur le Président, les chiffres parlent d'eux-mêmes. Même si l'opposition «piaille», c'est tout ce qu'ils savent faire, les chiffres sont là et parlent. Je pense que le Budget, présenté en février 1986, a été bien accepté à travers le pays. J'ai eu la chance de faire un peu le tour du Québec et, au Québec, il a été merveilleusement bien accepté. Les gens étaient heureux de voir qu'on administrait le pays comme chacun d'entre eux administre leur propre entreprise.

Samedi soir dernier, j'étais à Trois-Rivières, c'était le gala de la Corporation économique et il s'y trouvait de nombreux gens d'affaires. Six cents personnes étaient présentes. Des trophées étaient remis, ce qu'on appelle à Trois-Rivières des Radisson—En passant, monsieur le Président, vous savez que Radisson était un conservateur—Les trophées Radisson étaient remis et je n'ai eu que des commentaires positifs sur l'administration actuelle.

Les gens au Québec ont compris l'augmentation du déficit cet année: 2,5 milliards, c'est vrai, par rapport à nos prévisions. Mais ils ont compris que c'est la deuxième année en 25 ans qu'un gouvernement fédéral dit: Nos dépenses seront d'un montant «x» et qu'il arrive à la fin de l'année avec un montant qui est celui-là, qui n'arrive pas à la fin de l'année en disant: Bon, on s'est trompé, on a dépensé un milliard de plus. On s'est trompé de quelques milliards. Non, monsieur le Président. Et les gens d'affaires c'est cela qu'ils respectent, c'est cela qu'ils veulent: un gouvernement qui administre bien, qui sait le montant des dépenses qu'il va faire.

Il est sûr, monsieur le Président, que l'on vit dans un pays où l'on ne peut pas à l'avance présumer de ce que sera le problème dans l'Ouest avec le grain, les céréales, de ce que sera le problème international du pétrole ou d'autres problèmes que l'on peut avoir dans le Québec ou dans les provinces Maritimes. Je pense que les Canadiens sont conscients de cela. Mais de ce qu'ils sont également conscients et fiers du gouvernement conservateur et du premier ministre, c'est que nous sommes responsables et que nos dépenses, nous savons où elles vont. L'argent que l'on dépense, ce n'est pas à des fins partisanes. Dans les circonscriptions qui étaient strictement libérales—parlez-en à nos députés conservateurs—avant 1984, ils n'avaient pas les mêmes budgets, ils avaient le budget pour les circonscriptions libérales et le budget pour les circonscriptions dans l'opposition. Et de cela je suis convaincu que mon collègue du Nouveau parti démocratique sera d'accord avec moi.

Alors, monsieur le Président, c'est cela qu'on a fermé. On a fermé la valve. Il n'y a plus de cela. Toutes les circonscriptions au pays sont traitées sur un pied d'égalité et il importe que leurs députés fassent leur travail à la Chambre des communes et auprès des ministres.

Lorsqu'on parle des réductions au niveau du déficit, monsieur le Président, on aurait pu couper davantage au niveau de certains ministères, au niveau de certains programmes. Premièrement, ils auraient été les premiers à nous accuser, et dans certains cas avec raison. Je pense qu'on devait dans le Budget de février 1986 aller chercher les revenus supplémentaires dont nous avions besoin et faire les coupures que nous avons faites. On aurait pu choisir une autre solution qui aurait été celle de ne pas augmenter les revenus et de couper davantage. Mais là, monsieur le Président, la résultante aurait été que des circonscriptions, comme celle de mon collègue qui est dans des régions éloignées, auraient été définitivement pénalisées. Je pense que ce soit l'Abitibi—Témiscamingue, que ce soit Trois-Rivières, au Lac-Saint-Jean, en Gaspésie, même dans votre circonscription, monsieur le Président, qui est peut-être un petit peu considérée comme «en région», cela aurait été inadmissible. Il est certain que les grands centres n'en auraient pas subi les conséquences mais les régions en auraient payé le prix. Et, monsieur le Président, j'étais le premier à être contre cela. Par contre, au niveau du pays, une certaine augmentation de la taxe de vente fédérale, je pense qu'à ce jour les Canadiens l'ont compris, l'ont accepté.

• (1710)

Monsieur le Président, il ne faut pas oublier que lorsque nous parlons de taxe de vente fédérale, nous avons fait une première au niveau du pays, nous avons fait une première au niveau fiscal canadien: c'est le crédit d'impôt sur la taxe de vente fédérale. Le parti qui était au pouvoir avant nous, cela ne leur est jamais venu à l'idée.

Alors, qu'on ne vienne pas me dire qu'avec l'augmentation de la taxe de vente fédérale que c'est encore sur le dos des petits, que c'est encore sur le dos de ceux qui ont des revenus moins élevés. Toutes les familles ayant un revenu de moins de 15 000 $ par année auront droit à un crédit d'impôt, et nous savons que c'est encore plus payant qu'une déduction de 50,00 $ par adulte et de 25,00 $ par enfant. Pour une famille de quatre personnes qui gagne moins de 15 000 $, ils auront un crédit d'impôt de 150 $. Cela, monsieur le Président, c'est

justement d'aller chercher l'argent dans les mains des familles qui ont des revenus normaux ou plus élevés et qui peuvent payer un peu cette taxe supplémentaire et c'est également faire attention à ceux qui ont des revenus moins élevés.

Cela, monsieur le Président, c'est ce qu'on appelle s'en aller vers une réforme fiscale, vers un régime fiscal plus juste et plus équitable.

C'est le même principe avec l'impôt minimum, monsieur le Président. Je me souviens lorsque nous avons introduit l'impôt minimum en décembre 1985, l'Opposition libérale était contre.

Je me souviens également que le chef du Nouveau parti démocratique s'est levé, nous félicitant, mais l'Opposition libérale était contre. Vous savez, monsieur le Président, pourquoi ils étaient contre? Je présume qu'ils s'opposaient parce que c'était une bonne mesure. A toutes nos bonnes mesures ils s'opposent. A moins que tous les membres du parti libéral fédéral gagnent plus de 50 000 $ par année? C'est peut-être là l'autre raison. Je ne le sais pas. Mais c'est sûrement une de ces deux raisons-là.

Il faut donc penser à cela. Il faut penser aussi que lorsqu'on parle d'augmentation de la taxe de vente fédérale qu'il peut arriver qu'on vienne nous dire que cela va attaquer nos fermiers qui s'occupent de production de tabac. Mais nous avons pensé à eux et nous avons pensé à créer un fonds spécial pour les aider. Nous avons vraiment pensé dans cette augmentation de la taxe de vente fédérale qui n'est pas élevée pour tout le monde . . . Je pense, monsieur le Président, au niveau de l'aide aux fermiers, nous avons prolongé le temps du rabais sur l'essence, nous l'avons augmenté aussi pour les fermiers.

Nous avons fait pour qu'au niveau de la population canadienne l'augmentation soit juste et raisonnable et que les personnes qui ont des revenus plus faibles se retrouvent justement dans la situation où elles ne seront pas pénalisées par cette taxe de vente fédérale.

Monsieur le Président, je pense donc qu'il est important que ce projet de loi soit adopté dans les meilleurs délais, et je demande à la Chambre de faire en sorte qu'on l'adopte le plus rapidement possible afin qu'à l'avenir nous puissions continuer nos programmes sociaux ainsi que nos autres programmes économiques et culturels qui sont importants pour le pays ainsi que pour tous les Canadiens et les Canadiennes.

Encore une fois, dans la foulée du Budget du 26 février dernier, qui a été très bien accepté à tous les niveaux par les Canadiens et les Canadiennes, et compris par eux, malheureusement, monsieur le Président, il ne semble pas que même après six mois le Budget ait été compris par l'opposition, mais je vous promets que nous allons continuer à travailler là-dessus afin qu'ils le comprennent un jour ou l'autre.

M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard—Anjou): Monsieur le Président, nous venons d'écouter un discours qui vient essayer de nous faire la morale sur le déficit et le dossier économique du gouvernement conservateur qui, depuis deux ans, se vante de l'avoir réalisé.

Peut-être que mon honorable collègue, le secrétaire parlementaire du ministre des Finances (M. Vincent), n'était pas à la Chambre lors du débat sur le discours du Trône et qu'il n'a pas non plus lu le débat du 23 octobre 1986, à la page 660, en commençant par 674 et 675. A ce moment-là, monsieur le Président, j'avais cité à la Chambre un article d'Alain Dubuc de *La Presse* qui faisait l'analyse économique du gouvernement conservateur deux ans après la prise du pouvoir.

M. Boudria: Répètez-le!

M. Gagliano: Et bien sûr après ce qu'il nous a servi dans son discours, je vais être obligé, monsieur le Président, pour informer mon collègue de ces résultats, de la performance de son gouvernement, de lire certaines citations de M. Dubuc.

Monsieur le Président, justement le 6 septembre, M. Dubuc dans son article disait:

«La croissance économique, c'est la meilleure façon de voir si l'économie progresse à un rythme acceptable. La croissance était de 3,3 p. 100 en 1983 et de 5 p. 100 en 1984, les deux dernières années du règne libéral. En 1985, règne conservateur, le rythme de progression a fléchi à 4,5 p. 100 et ne devrait pas dépasser 3 p. 100 cette année, car on entre dans une phase de ralentissement de ce côté, pas de progrès».

Or, monsieur le Président, si le gouvernement progressiste conservateur se vante de son dossier économique, puis c'est son cheval de bataille, comment se fait-il qu'on n'a pas de croissance économique? Puis ce n'était pas seulement cela qu'il avait dit. Il avait parlé aussi, monsieur le Président, sur l'inflation.

La hausse des prix avait déjà été ramenée à 4 p. 100 à l'été 1984 quand les libéraux ont perdu le pouvoir et il n'y a pas eu de progrès depuis ce temps-là.

Mon collègue parlait du dollar. Notre devise valait 77,14 cents américains en août 1984. Combien vaut-elle aujourd'hui? Est-ce que vous avez regardé les dernières nouvelles?

M. Boudria: Soixante-dix!

M. Della Noce: Et les taux d'intérêt de 22 p. 100, eux. Regardez-les maintenant.

M. Gagliano: Ah oui, mon collègue de Duvernay (M. Della Noce) là . . . parlons des intérêts. Est-ce que vous aurez le courage de prendre le crédit que les taux d'intérêt ont baissé à cause du gouvernement conservateur ou si c'est plutôt à cause de la politique américaine? Sur le marché international de la monnaie, tous les taux d'intérêt ont baissé à travers le monde. Là vous l'apprenez!

M. Waddell: Mulroney a dit qu'il est très important, le député de Duvernay. Il est peut-être important, mais il ne fait pas partie du Cabinet!

M. Gagliano: Bien oui. Le député de Duvernay est très important.

M. Waddell: Mais il n'est pas dans le Cabinet!

M. Vincent: Ne venez pas me dire que vous allez supporter le député de Saint-Léonard—Anjou!

M. Gagliano: Pourtant c'est le seul député conservateur d'origine italienne, puis il ne fait pas encore partie du Cabinet.

Monsieur le Président, je continue encore. Ce n'était pas seulement cela qu'il avait dit, M. Dubuc. Il parle du pouvoir d'achat, et puis cela affecte justement le projet de loi C-14, puis si mon honorable collègue pouvait écouter, peut-être qu'il apprendrait quelque chose.

Monsieur le Président, justement, et je cite:

«Pouvoir d'achat. C'est de cette façon qu'un consommateur mesure sa prospérité. Or, en 1985, pendant que l'inflation augmentait de 4 p. 100, les salaires progressaient de 3,5 p. 100, les mêmes phénomènes semblent devoir se produire cette année et pendant que le pouvoir d'achat aurait ainsi été abaissé de 1 p. 100, le fardeau fiscal imposé par le gouvernement fédéral aura augmenté de 23 p. 100».

Voilà! Mon collègue vient de partir, monsieur le Président. Il ne peut pas accepter la réalité. C'est cela. Vingt-trois pour cent d'augmentation d'impôt dans une année! C'est cela le pouvoir d'achat. C'est de cela qu'on parle, de C-14, monsieur le Président, une augmentation de la taxe sur les manufactures et une augmentation de la taxe sur le transport aérien. Une augmentation de taxes sur les communications, sur le carburant. Est-ce qu'il y en a encore d'autres? Voilà, monsieur le Président, ce sont plusieurs taxes qu'on augmente ici, puis cela n'est pas fini. Il y a d'autres mesures dans le Budget de février, quand on insiste.

Une chose est certaine, pour l'année 1986-1987, 5 milliards de dollars d'augmentation d'impôt, puis justement on a appris au mois de septembre par le ministre des Finances (M. Wilson) qu'il n'est pas capable, malgré cette augmentation dans une année de 5 milliards de dollars d'impôt, de contrôler son déficit, puis le déficit va être de 2,5 milliards plus élevé que prévu, monsieur le Président. Voilà comment le gouvernement conservateur qui accusait les libéraux de ne pas être capables de contrôler le déficit le contrôlent.

Monsieur le Président, c'était seulement pour répondre à mon honorable collègue sur la façon dont le gouvernement conservateur veut réduire le déficit.

A la fin, on va augmenter encore le déficit parce que justement ils bloquent la croissance économique, ils augmentent l'inflation et ils réduisent le pouvoir d'achat des Canadiens. Si, disons, les Canadiens n'ont pas assez d'argent et que le produit coûte plus cher, qu'ils ont moins d'argent pour dépenser, comment la croissance économique va-t-elle se faire? C'est cela que vous, les conservateurs, vous ne comprenez pas . . .

• (1720)

Je ne peux pas répondre au député de Duvernay (M. Della Noce), monsieur le Président, car en économie je ne pense pas que ce soit son dossier fort.

J'aimerais parler de la réforme fiscale, monsieur le Président, la réforme fiscale qui depuis plusieurs mois, presque un an, je pourrais dire depuis que le gouvernement conservateur a pris le pouvoir on nous parle de réforme fiscale.

M. Malépart: Des paroles, mais jamais rien!

M. Gagliano: Dans le Budget de mai 1985, après une étude assez importante, le ministre des Finances nous disait qu'il avait abandonné l'idée d'imposer aux Canadiens une taxe sur la valeur ajoutée, et cela c'était sûrement à cause des pressions que les gens de la petite entreprise ont faites sur le gouvernement. Mais il nous a dit: on va réétudier tout cela et on va trouver un système, il faut faire la réforme fiscale, il faut que l'on réforme au moins la taxe de vente. Dans le Budget du 26 février 1986, il nous annonce qu'il abandonne l'idée de la taxe sur la valeur ajoutée mais qu'il va introduire une taxe d'affaires des transferts (*Business Transfer Tax*)—je ne me souviens pas du terme français qu'il avait utilisé à ce moment-là—et qu'il y aurait à ce moment dans un laps de temps très court, peut-être le mois de juin, je pense, que cela avait été annoncé, il aurait à présenter un Livre blanc afin que les Canadiens . . . Ils auraient pu apprendre ce qu'était la volonté du gouvernement sur cette taxe-là et on aurait eu un débat national. Voilà qu'en juin c'était en septembre, et de septembre à octobre, et il n'y a pas longtemps, il nous annonçait:

LE MINISTRE LANCE LA CONSULTATION PRÉBUDGÉTAIRE ET DÉPOSE LES PRINCIPES DIRECTEURS D'UNE RÉFORME FISCALE GLOBALE

Monsieur le Président, il n'y a rien là-dessus, il n'y a pas d'indication précise, c'est vraiment une consultation budgétaire que le ministre des Finances fait à chaque année. Une fois que le ministre des Finances dépose un budget, il commence sa prochaine consultation pour la prochaine année, et encore là il nous fait croire que c'est une réforme fiscale quand il s'agit seulement d'une consultation prébudgétaire, monsieur le Président. Il est clair que le ministre des Finances n'a pas lui non plus des idées claires . . . où il va s'en aller avec cela. Alors il lance une baloune dans l'air et il dit: eh bien, on vous consulte.

Mais c'est quoi? D'habitude, monsieur le Président, quand il y a consultation, on émet des hypothèses: une, deux, trois, quatre, cinq, il n'y a pas de limite, mais un certain nombre d'hypothèses. Et on consulte. Laquelle des hypothèses d'après vous pourrait être la meilleure, qu'on devrait adopter, qui serait indiquée, ou s'il y en a d'autres? Mais non, aucune hypothèse, il lance des idées en l'air, monsieur le Président. C'est cela le gouvernement conservateur, et si ce parti est demeuré 20 ans dans l'opposition, monsieur le Président, ce n'est pas un accident de parcours, c'est la réalité. Ils n'ont jamais des idées précises, avec un plan d'action à long terme, savoir où s'en aller. Non!

M. Della Noce: Vous en avez eu, vous autres? avec un milliard de déficit.

M. Gagliano: On est resté 20 ans au pouvoir, on va revenir et on va rester encore un autre 20 ans parce qu'on va préparer un programme. On va dire aux gens où on va s'en aller. Vous autres, après deux ans au gouvernement, vous en êtes encore à étudier, vous faites des études.

Prenons les Postes, l'année dernière, on augmente le prix du timbre de deux cents, et mon collègue de Duvernay (M. Della Noce), monsieur le Président, comme ancien petit entrepreneur, devrait savoir combien cela lui coûte deux cents d'augmentation.

Qu'est-ce que le gouvernement fait, monsieur le Président? Il dit: c'est la dernière augmentation. Le ministre responsable des Postes à ce moment-là avait bien dit que c'était la dernière augmentation; si le gouvernement veut augmenter encore une autre fois, il faut que les Postes canadiennes prouvent qu'elles ont amélioré leur système de productivité. Encore aujourd'hui le gouvernement n'a pas le courage de dire aux Postes: Non! Surtout que les gens d'affaires ont écrit des lettres, ils ont dit: Écoutez, ce n'est pas le temps de faire des augmentations aux Postes; maintenant, c'est le temps d'administrer comme il faut cette société-là et trouver des détails. Mais non, monsieur le Président, il nous annonce qu'il va y avoir un plan d'affaires. Depuis un an qu'il nous annonce ce plan d'affaires! Encore là, on pensait l'avoir pour vendredi. Semble-t-il qu'il soit remis parce que même à l'intérieur du caucus conservateur, ce n'est

pas tout le monde qui est d'accord pour accepter cette augmentation. Peut-être que mon collègue de Duvernay (M. Della Noce) est-il prêt à l'accepter, mais pas les autres. Il y a quelques députés qui ont le courage de se lever, comme ils l'ont fait l'autre jour à la Chambre, et dire: Non, on va se battre contre cette augmentation et donc on va encore peut-être retarder ce plan d'action. Mais un jour, le gouvernement va être obligé de dire toute la vérité sur ce dossier-là et quelle est son intention de faire parce qu'il ne peut pas continuer à administrer le pays sans savoir où on s'en va.

Monsieur le président, en revenant à ce projet de loi C-14, ce sont des augmentations d'impôt partout. Cela va faire mal à des consommateurs, cela va faire mal à des entreprises et ce sont des taxes qu'on voit, que l'on débat ici à la Chambre. Combien de choses, monsieur le Président, qu'on n'a pas eu l'occasion de débattre encore ou qu'on s'est fait passer sans s'en apercevoir. Prenons un exemple, et vous êtes avocat, vous devez très bien connaître cela, il en coûtait 200 $ pour faire une incorporation fédérale, aujourd'hui il en coûte 500 $. C'est affreux, effrayant, de 200 $ à 500 $, 300 $ d'augmentation pour s'incorporer. Et qui s'incorpore? Ce n'est pas la grosse compagnie à qui cela va faire mal. Seulement en honoraires professionnels cela coûte dix fois cela. Mais la petite entreprise, celle-là qui, aujourd'hui, au lieu de prendre des bénéfices en s'incorporant . . . vous savez très bien que la loi fiscale permet des bénéfices aux petites entreprises incorporées, un taux réduit d'impôt et tant d'autres choses. Aujourd'hui, on augmente de 300 $ ce coût-là. C'est une taxe cachée et on n'en parle pas dans le projet de loi C-14, mais qui est quand même là, qui était annoncée dans le Budget.

Même, monsieur le Président, l'augmentation du coût d'un timbre, c'est une taxe cachée parce que si on fait un calcul rapide, une petite entreprise, 2c. de plus pour chaque lettre, va dépenser à peu près de 1 000 $ à 1 500 $ par année. Prenons le dossier de l'assurance-responsabilité. Qu'est-ce qu'il fait? Mon collègue de Duvernay devrait le savoir très bien, tous les garages, tous les garagistes à Montréal ont des problèmes, ils ne peuvent pas avoir d'assurance-responsabilité, même en payant une fortune. J'ai eu un cas: 7 000 $ de police d'assurance-responsabilité; deux ans avant, il en payait 1 000 $. Bien oui, si vous êtes au gouvernement, c'est le problème de l'Opposition, vous laissez les compagnies d'assurance faire ce qu'elles veulent. Est-ce qu'il y a moyen à un certain moment, est-ce qu'on va avoir une politique d'assurance canadienne? On va laisser les gens de Londres, de New York nous dire quoi faire là-dedans. Il faut changer.

M. Della Noce: On va tout changer, les libéraux.

M. Gagliano: Tout changer, voilà, monsieur le Président . . .

M. Vincent: J'invoque le Règlement, monsieur le Président.

M. le vice-président: L'honorable secrétaire parlementaire du ministre des Finances (M. Vincent) invoque le Règlement.

M. Vincent: Monsieur le Président, écoutez, on étudie un projet de loi qui parle de taxe de vente fédérale et mon honorable collègue parle des primes d'assurance. Je pense qu'il faudrait revenir à ce dont on parle qui est la taxe de vente fédérale. S'il n'a rien de spécial à nous dire à ce sujet-là, eh bien, monsieur le Président, qu'il laisse la parole à un autre.

M. le vice-président: Le secrétaire parlementaire du ministre des Finances (M. Vincent) a partiellement raison. Je permets à l'honorable député de Saint-Léonard—Anjou (M. Gagliano) de peut-être prendre un autre exemple. Par contre, je ne pourrais pas lui permettre de faire un discours complètement sur ces choses-là. Je sais bien que le député de Saint-Léonard—Anjou le comprend. Alors il peut continuer.

M. Gagliano: Monsieur le Président, j'utilisais l'assurance et les postes comme exemples. Ce sont quand même des taxes, c'est-à-dire, je donnais comme exemple que c'est la petite entreprise qui se trouve à absorber toutes ces taxes qu'on augmente ici, des taxes de vente en plus de toutes les autres charges permises et licences qu'on augmente à coups de centaines et de milliers de dollars. A la fin de l'année, comment pourra-t-on réussir à survivre? C'est là-dessus, monsieur le Président, que je voulais donner un exemple afin que les Canadiens puissent comprendre l'impact de cette augmentation de taxes.

• (1730)

Monsieur le Président, j'aimerais aussi faire connaître à la Chambre qu'en novembre 1985 la société Angus Reid a fait un sondage sur l'entrepreneurship au Canada. A ce moment-là, dans ce sondage publié en février 1986, soit le mois du Budget, les Canadiens étaient d'accord, ils étaient prêts à se lancer en affaires, à prendre le risque, à travailler de longues heures, même à se déplacer dans d'autres régions, ils sont prêts à prendre des chances pour devenir de bons entrepreneurs. Mais il y avait deux choses dans ce sondage qui démontraient une certaine crainte: c'était justement des taxes plus élevées et le manque de fonds de pension pour la petite entreprise.

Justement, avant que mon collègue ne rétorque eu égard à ce que je dis et qu'il ne se lève encore pour faire perdre du temps aux honorables députés qui sont ici, je dirai que c'est justement dans le but de faire le lien dans cette enquête, à savoir que les petits entrepreneurs, la petite entreprise, les Canadiens, ne veulent pas se lancer en affaires à cause de taxes trop élevées et vous, encore une fois, vous continuez à chaque budget d'augmenter les taxes.

Monsieur le Président, je vais citer des chiffres, mais peut-être que mon honorable collègue pourrait apprendre quelque chose.

Voici: Déclaration économique de 1984 et Budget de mai 1985. Si nous considérons la désindexation de 3 p. 100 d'impôt, cela a coûté aux Canadiens une somme de 570 millions de dollars, c'est-à-dire 5 p. 100, 10 p. 100 de surtaxe, pour une somme de 550 millions de dollars et l'élimination du dégrèvement de 1973, pour une somme de 490 millions de dollars. Et nous avons toute une liste, monsieur le Président, pour dire, comme je l'avais dit tantôt, qu'en 1986-1987, les Canadiens vont payer 5 milliards de dollars d'impôts en plus. C'est ça la réalité.

Une voix: Ils vont économiser 7 milliards!

M. Gagliano: . . . Oui, comment? Mon collègue me dit qu'ils vont économiser 7 milliards de dollars, monsieur le Président.

Monsieur le Président, ce n'est pas fini car si le ministre des Finances . . . parce qu'il vient de nous dire qu'il n'y a pas d'autres mesures et que nous allons attendre le prochain budget et que dans ce prochain budget le ministre des Finances va

introduire sa nouvelle taxe, c'est-à-dire que même l'air que l'on va respirer sera taxé, ce sera encore des milliards et des milliards de dollars, monsieur le Président.

Monsieur le Président, c'est cela le gouvernement conservateur: des taxes, des taxes et des taxes et toujours des taxes.

Une voix: Cela coûte cher pour les petits amis de Brian.

M. Gagliano: Monsieur le Président, j'aimerais aussi toucher au déficit. Bien sûr que nous voulons réduire le déficit . . .

Une voix: Bravo!

M. Gagliano: . . . Oui . . . Oui. Mais nous voulons réduire le déficit sans étouffer les Canadiens comme vous le faites!

Une voix: C'est là l'intelligence.

M. Gagliano: Vous, par exemple, vous prêchez de réduire le déficit, et que faites-vous? Une somme de 41 millions de dollars qui est gaspillée pour contenter le premier ministre (M. Mulroney) pour bâtir un pénitencier dans sa circonscription. Et on pourrait faire une longue liste de tout cela.

Mais pourquoi ne disons-nous pas aux Canadiens la vérité? Vous avez projeté un budget, pouvez-vous expliquer comment il se fait que vous avez 2,5 milliards de plus que le déficit prévu?

Et mon collègue tantôt parlait en disant: On ne connaissait pas la crise du pétrole que nous avons eue dans l'Ouest. Mais si vous vous en souvenez, lorsque nous avons eu le débat sur le Budget, c'étaient là les questions que nous posions au ministre des Finances. Comment pensez-vous que vous pouviez réaliser votre budget quand, à ce moment-là, on avait justement le prix du pétrole qui baissait. Donc, le calcul des taxes, cela ne fonctionne pas?

Pourtant vous le saviez. Vous disiez: Non, non, on va réussir. Mais là, aujourd'hui vous dites: Eh bien, qu'est-ce que vous voulez. On a fait les calculs, mais on s'est trompé. C'est ça, des enfants d'école, monsieur le Président.

M. Malépart: Mais, pour les amis des banques, là ils ont de l'argent.

M. Gagliano: Monsieur le Président, . . . c'est ça, mon collègue me fait penser aux banques. Les banques et le milliard de dollars, monsieur le Président . . . Cela aurait réduit le déficit, cette somme là!

Hein, les banques, des milliards de dollars, cela aurait réduit le déficit.

Une voix: La transaction de la Gulf!

M. Gagliano: Le gain en capital, l'exemption de la taxe des gains en capital qu'aujourd'hui même vos amis . . . justement, hier le Conseil économique s'est prononcé en disant qu'on devrait abolir cela. Combien de milliards cela coûtera-t-il aux Canadiens qui auraient pu servir à réduire le déficit? Alors vous voulez réduire le déficit aux dépens des pauvres! Mais vos amis riches, eh bien là, on y met «le paquet». C'est ça la différence entre les libéraux et les conservateurs. C'est que nous sommes pour la réduction du déficit, mais sans étouffer les Canadiens, puis permettre quand même naturellement de vivre. Nous traversons une crise économique. Bien sûr, nous devons . . . le gouvernement est obligé d'intervenir, mais à nous de pousser l'économie. Je viens vous citer un expert, Alain Dubuc de journal La Presse. Justement, vous avez ralenti la croissance économique, vous avez augmenté l'inflation que nous nous avions baissée.

Parlons un peu de création des 500 ou 600, combien ils sont rendus dans les emplois qui à chaque jour changent . . . Parlons un peu de cela. Je vais justement vous lire quelque chose. Justement encore Alain Dubuc, monsieur le Président. Bien voilà!

Création d'emplois. C'est là le domaine où le gouvernement Mulroney a exprimé sa vérité. De août 1984 à août 1986, il s'est créé 569 000 emplois au Canada, mais les chiffres semblent indiquer que c'était *One shot deal*. Depuis le début de 1986, il ne s'est pas créé un seul emploi. Il y en avait 11 632 000 emplois en janvier. Il y en a maintenant 11 615 000, soit 17 000 postes de moins qu'au début de l'année.

C'est là. Comment se fait-il que tout d'un coup vous avez créé ces 569 000 et qu' en 1986 on n'a déjà 17 000 de moins qu'au début de l'année? C'est très simple. Les libéraux avaient créé un programme Canada au travail. Puis ce programme-là . . .

Une voix: Parlez-en de ce programme.

M. Gagliano: Écoutez, vous allez prendre quelque chose là. Comment vous manipulez les statistiques? Écoutez là. Comment vous manipulez les statistiques?

Monsieur le Président, l'honorable député, justement, ne veut pas apprendre la vérité.

Alors le parti conservateur arrivé au pouvoir crée son propre programme de création d'emplois et a réduit le projet à 26 semaines au lieu de 52.

En réalité, les mêmes emplois, on les a créés deux fois. Alors, c'est ainsi que vous créez des emplois. C'est là toute la différence. C'est là que vous avez manipulé les statistiques, parce que, maintenant après un an et demi avec ces programmes-là on perd des emplois. C'est cela. Oui. Mais la vérité ça fait mal, et ils sont prêts à l'accepter.

Monsieur le Président, . . .

M. Malépart: J'invoque le Règlement, monsieur le Président.

M. le vice-président: L'honorable député de Montréal—Sainte-Marie (M. Malépart) invoque le Règlement.

M. Malépart: Monsieur le Président, avant le député de Duvernay (M. Della Noce) était un chef des pompistes, et il est devenu le chef des silencieux. Est-ce que vous lui demanderiez d'écouter religieusement le discours—et le bon discours—qui est fait par le député de Saint-Léonard—Anjou (M. Gagliano) et de ne pas l'interrompre . . .

M. le vice-président: Je pense que le député de Saint-Léonard—Anjou est en mesure de faire son discours.

M. Della Noce: J'invoque le Règlement, monsieur le Président.

M. le vice-président: L'honorable député de Duvernay invoque le Règlement.

M. Della Noce: Monsieur le Président, je pense que mon collègue de Montréal—Sainte-Marie n'a pas de leçon à donner ni à un chef de pompistes, à un Canadien, parce qu'il aurait dû être ici avant pour voir ce qui s'est passé avant le discours . . .

M. le vice-président: Très bien. A l'ordre, s'il vous plaît. Est-ce qu'on peut permettre à l'honorable député de Saint-Léonard—Anjou de poursuivre son discours et de l'écouter?

M. Gagliano: Monsieur le Président, je ne veux pas parler trop longtemps, mais j'aimerais seulement partager une expérience avec mes collègues, même s'ils n'ont pas l'intention de l'écouter, mais comme je vous le dis, d'habitude, ils n'écoutent pas, et qu'est-ce que vous voulez! Les faits sont là. Il y a deux ans qu'on a un gouvernement conservateur, et on voit déjà que son grand cheval de bataille qui est le dossier économique . . . ils perdent de l'eau de tous les côtés. Mais cet été, monsieur le Président, j'ai fait une expérience. Je dirigeais un groupe de travail, pour mon parti, sur la petite entreprise. Puis j'ai eu le privilège de traverser le pays, de Vancouver à Halifax, et j'ai rencontré beaucoup d'hommes et de femmes d'affaires qui avaient à coeur le développement économique du pays, qui travaillaient de longues heures dans leur entreprise, souvent avec des récompenses ou des bénéfices très minimes.

Et bien sûr, monsieur le Président, leur préoccupation—et tantôt, je le disais—était même indiquée dans le sondage de février 1986, c'est un fonds de pension et aussi le fait qu'il y a un taux de taxation trop élevé au Canada, et quand je dis taxation, monsieur le Président, je ne peux pas faire comme le ministre des Finances qui veut réduire l'impôt et augmenter la taxe, parce que les gens, quand ils parlent de taxe, l'impôt, la taxe de vente, le permis, l'impôt c'est un tout. C'est que les Canadiens aujourd'hui, quand ils calculent, ils mettent tout cela ensemble et on calcule toutes les taxes qu'on paye, vraiment. Monsieur le Président, je pense que ce que je dis s'applique à tous les partis de la Chambre. C'est trop! Et justement le message était clair, il faut réduire le fardeau fiscal des Canadiens. Et c'était là, disons, une des préoccupations majeures des Canadiens soit à Vancouver, à Halifax, à Calgary, à Montréal, ou à Québec, un peu partout.

L'autre préoccupation des Canadiens, monsieur le Président, c'était un fonds de pension. Les petites entreprises aujourd'hui, elles, peuvent se créer un fonds de pension seulement avec ce qu'on appelle le REER, un fonds de pension enregistré, c'est la seule façon. Ce n'est pas comme nous, les députés, qui avons un fonds de pension. Il existe un fonds de pension pour les députés, un fonds de pension pour les fonctionnaires, un fonds de pension pour les professeurs: tout le monde a un fonds de pension. Mais pour l'entrepreneur ou l'entrepreneure il n'y a pas de fonds de pension, et souvent des gens qui travaillent 20 ou 30 ans dans leur entreprise, et une malchance ou quelque chose d'autre survient, et ils se retrouvent devant rien, pas d'assurance-chômage, pas de pension, devant rien!

Monsieur le Président, je pense que là-dessus il faudrait que le gouvernement agisse parce que c'est le parti conservateur qui gouverne donc c'est à lui à intervenir immédiatement. Nous, dans l'opposition, nous allons l'inclure dans notre programme et si on forme le prochain gouvernement on va agir immédiatement, on ne fera pas comme les conservateurs qui après deux ans étudient encore. Mais bien sûr toute la question de la fiscalité doit être regardée sérieusement et on doit donner des avantages fiscaux sérieux et tangibles à la petite entreprise. Il faut de plus qu'on leur permette d'investir dans un fonds de pension. Actuellement, dans le Budget de mai 1985 et reporté en février 1986, le gouvernement actuel avait proposé que l'on permette qu'un certain montant de l'argent des fonds de pension provenant de différentes municipalités ou organismes puisse être investi dans la petite entreprise. Mais actuellement, monsieur le Président, ce plan ne fonctionne pas parce qu'il est très difficile de convaincre des gens d'affaires d'aller investir dans un commerce, une entreprise qui soit dirigée par une seule personne, qui n'a pas de structure administrative comme une grosse compagnie.

Donc, en théorie, on pourrait investir des fonds de pension de la petite entreprise mais, en réalité, cela ne se fait pas beaucoup, et ce que les gens aimeraient avoir c'est qu'on examine ensemble un système qui permettrait à l'entrepreneur lui-même qui a mis de l'argent dans son fonds de pension, dans son REER, de prendre l'argent de ce REER pour l'investir dans sa petite entreprise. Monsieur le Président, à tous les endroits où on est allé c'était une des recommandations qu'on nous faisait.

Bien sûr, il faut examiner tout la question parce qu'il faut quand même sauvegarder un fonds de pension, qu'il y ait un fonds de pension, qu'à la fin l'argent pour la pension soit là, parce qu'on sait très bien que le secteur de la petite entreprise est un secteur très risqué, mais aussi il y a toute la question de la fiscalité, mais permettre à l'entrepreneur lui-même de pouvoir utiliser l'argent qu'il a investi dans son fonds de pension enregistré, l'utiliser comme capital dans son entreprise.

Monsieur le Président, en tant que député de Saint-Léonard—Anjou, je connais très bien la petite entreprise, j'ai travaillé dans le domaine de la petite entreprise comme comptable depuis plusieurs années et, bien sûr, je m'engagerai à trouver un système de pension afin qu'on puisse . . . même nos jeunes, parce que bien souvent nos jeunes disent: Les jeunes nous disent: Oui, on aimerait s'en aller dans la Fonction publique où on a un régime de pension. Quand on va prendre notre retraite, on va être correct, mais là on s'en va en affaires, il y a trop de points d'interrogation. Mais quand on a un régime de pension, on peut dire: Écoutez, à part avoir le privilège d'être indépendant, à part avoir toute cette force qu'un entrepreneur peut avoir, ce courage qu'il peut manifester, aussi, à la fin, se trouver avec un fonds de pension . . .

• (1740)

[*Traduction*]

M. Riis: J'invoque le Règlement. Tout à l'heure, au cours de la période des questions, le président du Conseil du Trésor (M. de Cotret) s'est reporté à divers documents. Il a dit être disposé à les fournir au chef du Nouveau parti démocratique. Conviendrait-il de demander au président du Conseil du Trésor de déposer ces documents à la Chambre.

M. Lewis: J'interviens au sujet du même rappel au Règlement. Je sais que normalement, une question de ce genre doit être débattue tout de suite après la période des questions. Au nom du gouvernement, je suis disposé à me renseigner et à voir s'il est possible de déposer ces documents ou de les transmettre à l'opposition.

M. le vice-Président: Très bien. Nous reprenons le débat.

M. Simon de Jong (Regina-Est): Monsieur le Président, je remarque qu'il se fait tard et que peu de députés sont encore parmi nous. Étant donné que c'est l'heure du souper, je suppose qu'un assez bon nombre de Canadiens écoutent nos délibérations.

Pour les Canadiens qui viennent de se joindre à nous, le Parlement étudie maintenant le projet de loi ministériel C-14. Cette mesure tend à augmenter les taxes cachées que les Canadiens paieront. On ajoute une surtaxe de 3 p. 100 à compter du 1er juillet 1986. Il s'agit d'une taxe de 1,5 p. 100 pour 1986 et de 3 p. 100 pour les années suivantes. Ce sont là les mesures prévues dans le budget que le ministre des Finances (M. Wilson) a présenté le 26 février 1986. Il parle d'une surtaxe de 3 p. 100 sur le revenu.

Ce dont nous débattons aujourd'hui, c'est l'augmentation de la taxe de vente dont le gouvernement tirera d'assez bonnes recettes. Il s'agit d'une augmentation de 1 p. 100 qui coûtera à la famille moyenne 150 $ de plus par année. On procède également à une augmentation de 4 et 6 p. 100 respectivement sur l'alcool et le tabac. Cette augmentation se traduira par une dépense supplémentaire de 20 $ par année pour la famille moyenne. Le gouvernement propose de nouvelles taxes de vente et d'accise et des taxes cachées sur de nombreux articles. Il augmente la taxe non seulement sur les cigarettes et l'alcool, mais également sur les carburants et l'essence.

Le gouvernement impose une taxe de vente sur les tablettes de chocolat et les boissons non alcoolisées de même que sur les vitamines et les produits pharmaceutiques. Il applique une taxe de vente à tout un éventail d'articles, et même sur les aliments pour animaux. Alors qu'on s'est penché sur cette question au comité, j'ai tenté de façon symbolique et réelle, de faire modifier cette mesure fiscale, afin d'en exempter les aveugles. Ils doivent nourrir leurs chiens, qui sont généralement de gros bergers allemands, ce qui leur coûte très cher. Le gouvernement n'a rien voulu entendre. Il est bien décidé à augmenter le montant de la taxe de vente imposée aux Canadiens.

• (1750)

Qu'a fait jusqu'ici le gouvernement au chapitre de la taxe de vente? En deux brèves années au pouvoir, il a considérablement accru ses rentrées d'argent provenant de la taxe de vente. En fait, en 1988, la taxe de vente imposée dans ses deux derniers budgets rapportera plus du double des recettes dérivées des modifications apportées à l'impôt sur le revenu des particuliers et plus du quadruple des recettes que rapportent celles apportées à l'impôt des sociétés. En d'autres mots, de 1984 à 1988, la taxe de vente imposée par le gouvernement conservateur équivaudra à quelque 6,7 milliards en revenus supplémentaires, tandis que la hausse de l'impôt sur le revenu des particuliers augmentera les recetttes de l'État de quelque 3,3 milliards de dollars et celle de l'impôt des sociétés, de seulement 1,4 milliard.

Sous prétexte d'éponger le déficit, les gens d'en face ont considérablement augmenté nos impôts. Évidemment, ils n'imposent à leurs amis du monde des affaires que les plus faibles augmentations. C'est le groupe des Canadiens ordinaires qui est le plus durement frappé. Nous sommes tous au courant de l'augmentation de l'impôt sur le revenu des particuliers mais le plus important est un impôt caché, soit la taxe de vente, qui est une taxe indirecte.

Voyons quelles seront les conséquences de ces changements sur la famille canadienne moyenne. Dans l'exposé économique de novembre 1984, tout juste après avoir été porté au pouvoir, le parti conservateur a augmenté la taxe de vente et la taxe d'accise, ce qui coûtera à la famille canadienne moyenne quelque 350 $ de plus par an. Dans le budget de mai 1985, il a encore une fois augmenté ces deux taxes, ce qui amènera la famille moyenne à débourser cette fois 325 $ de plus par an. Enfin, l'augmentation prévue dans le budget de février 1986 l'obligera à payer 170 $ de plus par an. Toutes ces augmentations équivalent à 845 $ en taxes supplémentaires que la famille canadienne moyenne sera tenue de payer.

Environ 69 p. 100 de toutes les hausses fiscales décrétées par les conservateurs depuis qu'ils ont accédé au pouvoir sont de caractère occulte, alors que seulement 31 p. 100 sont des hausses non déguisées de l'impôt personnel.

Je le répète, sous ce gouvernement conservateur, le Canada s'est mis à recourir d'une façon très marquée à la taxe de vente. Il l'a en quelque sorte généralisée. Quand nous comparons notre situation à celle des autres pays de l'OCDE, nous constatons que notre pays est l'un de ceux qui comptent le plus sur les taxes occultes, les taxes de vente, pour alimenter son Trésor. J'aimerais citer un extrait d'un article de John Ferguson publié l'autre jour dans le *Citizen* d'Ottawa. Voici:

> Les chiffres publiés par l'Organisation de coopération et de développement économiques, dont le siège se trouve à Paris, indiquent que les taxes sur les biens et services représentent déjà près de 33 p. 100 de tous les recettes fiscales du Canada, alors qu'elles n'en représentent que 30 p. 100 en Grande-Bretagne, 29 p. 100 en France, 27 p. 100 en Allemagne de l'Ouest, 18 p. 100 aux États-Unis, et seulement 15 p. 100 au Japon.

Je concède que ces extrapolations de l'OCDE comprennent également les taxes de vente provinciales.

Il n'y a pas lieu de s'étonner que le gouvernement ait recours sur une grande échelle à la taxe de vente. Une taxe de vente est cachée. J'imagine que les politiciens comme ceux qui constituent maintenant le gouvernement y trouvent un certain attrait; ils peuvent hausser les taxes sans que les gens s'en rendent compte directement. Ce sont des taxes qu'ils doivent payer chaque fois qu'ils achètent une barre de chocolat ou quelqu'autre produit manufacturé. Ce sont les taxes qu'ils payent s'ils conduisent une automobile et achètent de l'essence. Ils ouvrent constamment leur porte-monnaie. C'est un gouvernement grippe-sou. Il finit par saigner à blanc les Canadiens.

Il n'est pas surprenant que les députés d'en face proposent ce genre d'augmentations de taxes, parce qu'elles sont régressives. Elles frappent les pauvres plus que les riches. Tout le monde doit se nourrir, a besoin d'un logement et d'un moyen de transport. Ostensiblement nous prenons tous des vitamines, nous buvons des boissons gazeuses ou autres. Cependant, si on se trouve à l'extrémité inférieure de l'échelle des revenus, le pourcentage du revenu qui va servir à payer les impôts est beaucoup plus élevé que celui d'une personne disposant d'un revenu élevé. Les experts s'accordent pour dire que généralement les taxes de vente sont régressives parce que les pauvres payent un pourcentage de leur revenu total plus élevé que les riches. Il n'est pas étonnant que le gouvernement conservateur préfère ce genre de taxe régressive.

Nous parlons de la nature cachée de ces taxes et de leur injustice. Elles ne touchent pas les riches de la même façon que les personnes à revenu faible ou modéré.

Il y a deux ans, certains de mes collègues et moi-même avons visité Washington pour étudier quelques propositions du programme de réforme fiscale du gouvernement américain. Je n'oublierai jamais un déjeuner auquel nous avons assisté avec le chef du groupe de pression de l'*American Manufacturers Association*. Cette association s'opposait farouchement à cette réforme fiscale, mais reconnaissait que les États-Unis avaient un problème de déficit et qu'il fallait créer de nouvelles recettes. Elle ne souhaitait certainement pas une augmentation de l'impôt sur les sociétés. Elle voulait que les États-Unis adoptent une nouvelle forme d'impôt à la consommation, une taxe de vente, une taxe d'accise. Voilà ce que l'association recommandait aux États-Unis pour accroître leurs recettes.

Il n'est pas surprenant d'apprendre que le Conseil d'entreprises pour les questions d'intérêt national a fait la même proposition. Il ne veut pas de réforme fiscale. Il ne veut pas que le gouvernement touche aux exonérations, aux échappatoires et aux avantages fiscaux particuliers dont bénéficient les grandes sociétés. Par contre, il ne cesse de se plaindre du déficit et reconnaît la nécessité de proposer des mesures qui accroîtront les revenus. Chose étonnante, le Conseil d'entreprises pour les questions d'intérêt national a proposé une augmentation de la taxe de vente ou une augmentation des taxes à la consommation. Le Nouveau parti démocratique s'oppose à cette forme d'imposition, qui est sournoise, injuste et régressive. Nous sommes convaincus que l'impôt doit viser le revenu et non la consommation pour que le régime fiscal soit équitable.

Si nous tenons à l'impôt sur le revenu plutôt que sur la consommation, c'est entre autres pour s'assurer que ceux qui peuvent payer davantage paient leur juste part, une part plus considérable. L'impôt sur le revenu correspond mieux au principe de la capacité contributive que l'impôt à la consommation. Toutefois, le gouvernement conservateur préfère accroître ses revenus en imposant la consommation au lieu du revenu.

Nous nous opposons également à l'impôt sur la consommation parce qu'il réduit le revenu disponible de la famille canadienne. La plus récente analyse économique trimestrielle publiée par le ministère des Finances révèle qu'en avril et mai 1986, le revenu net des Canadiens a chuté de 2 p. 100 après avoir enregistré une hausse de 3 p. 100 au trimestre précédent. Le *Conference Board* du Canada convient que les dépenses à la consommation vont diminuer à cause des hausses d'impôt décrétées par le gouvernement conservateur. Il estime que le taux de croissance des dépenses personnelles, qui était de 5,2 p. 100 en 1985, ne sera plus que de 2,7 p. 100 en 1987. Le Conseil national du bien-être social s'est aussi penché sur les dépenses des consommateurs, faisant remarquer qu'il fallait s'attendre à une baisse continue du revenu net de tous les Canadiens au cours des cinq prochaines années par suite de la hausse des impôts directs et indirects.

• (1800)

La troisième raison pour laquelle nous nous opposons à cette mesure fiscale, c'est qu'elle va miner le pouvoir d'achat des Canadiens. Elle va réduire le revenu net des Canadiens. Pour qu'on puisse parler de relance économique, il faudrait que la famille canadienne moyenne soit en mesure de se procurer les biens et les services dont elle a besoin. Dans ce cas, à peu près tout le monde aurait du travail. L'argent circulerait et l'activité économique reprendrait. Il serait peut-être possible, alors, de réduire le déficit. A mesure qu'on soutire aux Canadiens une partie de plus en plus importante de leur revenu disponible, les citoyens moyens ont moins d'argent à consacrer à leurs besoins. Par conséquent, les entreprises sont acculées à la faillite, la demande en biens de consommation baisse, il y a des licenciements dans les usines et l'activité économique ralentit constamment.

Quand le secrétaire parlementaire du ministre des Finances (M. Vincent) a présenté le projet de loi C-14, il a longuement évoqué le déficit. Je vais en parler, moi aussi. Ce sujet est important, quoi qu'en disent les conservateurs. Pour le Nouveau parti démocratique, le problème du déficit est grave. Je viens de la Saskatchewan, où le CCF et le NPD ont formé le gouvernement. A travers les bonnes et les mauvaises années, ces partis ont su, lorsqu'ils étaient au pouvoir, présenter des budgets équilibrés, voire excédentaires. Nous savions que s'il fallait emprunter auprès des banques pour financer les opérations du gouvernement, c'est à ces dernières et aux gros bonnets que le déficit serait le plus profitable, en fin de compte. Effectivement, les banques et les financiers en profitent, car on ne trouve pas mieux que les gouvernements à qui prêter. Ils remboursent toujours, et toujours au taux d'intérêt courant.

Pourquoi le Canada a-t-il un déficit aussi énorme? Selon certains conservateurs et certains libéraux, surtout lorsqu'ils formaient le gouvernement, c'est parce que nous avons vécu au-dessus de nos moyens. Parmi les pays membres de l'OCDE, nous sommes l'un de ceux qui consacrent le plus faible pourcentage de leur produit national brut aux programmes sociaux. Nous dépensons moins que l'Italie, l'Irlande, l'Allemagne, la France, la Hollande, le Danemark et la Grande-Bretagne. Nous consacrons moins que tous les autres pays de l'OCDE à l'éducation, à la santé, aux pensions, aux allocations familiales et aux programmes de soutien du revenu. Quand j'entends ces gens nous dire que nous vivons au-dessus de nos moyens, je sais que comparativement à d'autres pays industrialisés, nous ne dépensons pas plus qu'eux pour les hôpitaux, les pensions, le chômage et l'éducation. En fait, nous dépensons beaucoup moins. Quand je parle à mes électeurs qui sont pensionnés, je constate qu'ils tirent le diable par la queue avec les pensions qu'ils reçoivent.

Nous sommes aussi témoins des compressions imposées aux établissements d'enseignement. L'université, chez moi, manque désespérément de fonds. Tous les jours, les députés de l'opposition reprochent au gouvernement d'avoir réduit les crédits à la recherche. Le gouvernement justifie cependant ces compressions au nom de la lutte contre le déficit. Je prétends que le déficit actuel n'est pas dû au Centre national de recherches, aux hôpitaux, aux caisses de pensions, à l'assurance-chômage ni aux allocations familiales.

La cause du déficit remonte à quelques années, à l'époque où le chef de l'opposition officielle (M. Turner) était ministre des Finances. Lui et son gouvernement ont institué un programme de reprise économique basé sur des réductions d'impôt. Selon la théorie qui prévalait à l'époque et à laquelle les

conservateurs adhèrent toujours, si les grosses légumes, les grandes sociétés font plus de bénéfices, ces bénéfices seront réinvestis. Il en résultera une augmentation de la demande, du nombre d'usines, de l'équipement, des emplois et de l'activité économique en général. Autrement dit, si les gros réussissent, la reprise économique se produira parce que leurs bénéfices circuleront dans tout le système. C'est la raison pour laquelle, en 1983, 79 sociétés ayant réalisé des bénéfices n'ont pas payé du tout d'impôt sur le revenu des sociétés. En fait, 64 sociétés ayant fait plus de 25 millions de dollars de bénéfices chacune n'ont pas payé un sous d'impôt. On leur a fait cette faveur pour qu'elles prospèrent et créent ainsi une demande économique qui se traduirait par la création d'emplois, et ainsi de suite. Cette année-là, on n'a donc pas imposé des revenus et des profits se chiffrant à environ 13 milliards de dollars. Si le régime fiscal avait été juste, le gouvernement aurait perçu rien qu'en 1983, 10 milliards de dollars qui auraient beaucoup contribué à la réduction de notre déficit.

Les députés d'en face ne voient pas les choses différemment des libéraux. Ils partagent la même doctrine. Ils continuent à accorder des réductions d'impôt aux grandes entreprises. Ils disent qu'ils ont supprimé quelques échappatoires. Ils se vantent d'avoir éliminé la fraude qu'était le crédit d'impôt à la recherche scientifique. Je dis que c'était une fraude parce que c'en était une. Ce sont ces fous de libéraux qui ont instauré ce crédit. C'était une idée de fou. Elle ouvrait toutes grandes les portes du Trésor. Tous les voleurs du pays ont été invités à en profiter. Il en a coûté quelque 3 milliards de dollars au Trésor fédéral. Évidemment, les conservateurs soutiennent avoir arrêté l'hémorragie. Ils l'ont fait, mais ils ont bien pris leur temps.

En octobre 1984, le ministre des Finances a pris la parole à la Chambre pour décréter un moratoire sur le programme. Il prévoyait cependant une clause préservant les droits acquis. Mais nous avons découvert que des trois milliards de dollars perdus, environ 45 p. 100 l'ont été après que les Conservateurs soient arrivés au pouvoir. Ils savaient que quelque chose n'allait pas. Ils savaient qu'il s'agissait d'une escroquerie. Ils savaient que c'était un pillage du Trésor public, mais ils ne pouvaient tout simplement pas fermer toutes les portes à la fois. Il leur fallait procéder progressivement. Ils ont donc laissé filer 45 p. 100 de ces trois milliards de dollars, c'est-à-dire 1,4 milliard. C'est à ce prix qu'ils arrêtaient l'hémorragie.

Le 10 octobre 1984, lorsque le ministre a annoncé le moratoire, nous avons suggéré que le gouvernement élimine les échappatoires, toutes les échappatoires. Nous avons dit au gouvernement que quelque chose n'allait pas. Le ministère des Finances et le ministère du Revenu national nous ont affirmé que quelque chose n'allait pas. Le gouvernement n'a pas écouté. Il tenait à protéger les droits acquis, ce qui nous a coûté 1,4 milliard de dollars de plus. Et puis, le gouvernement a accordé une exemption cumulative pour gains en capital de 500 000 $.

M. Malone: Bravo!

• (1810)

M. de Jong: Le député crie «bravo». Il pense que ce sera d'un grand secours aux agriculteurs de sa circonscription.

M. Towers: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Le député dit venir de la Saskatchewan. Parle-t-il au nom des agriculteurs de cette province? Je lui demande de répondre par oui ou non. Il parle de l'exonération de 500 000 $.

M. le vice-président: Ce n'est pas un rappel au Règlement.

M. de Jong: Si je puis poursuivre mon discours, ce rappel au Règlement n'était pas motivé, selon moi. Que le député se rassoie et écoute ce que j'ai à dire.

D'ici deux ans, peut-être même dans un an, le député verra que l'exemption de 500 000 $ sur les gains en capital ne vaudra plus rien pour les agriculteurs de sa circonscription. Je prédis que leurs terres vont perdre si rapidement de leur valeur d'ici deux ou trois ans, à cause des conditions en agriculture, qu'ils seront contents s'ils n'y laissent pas leur chemise.

M. Towers: Allez dire cela à vos agriculteurs!

M. de Jong: Telle est malheureusement, à mon avis, la situation actuelle de l'agriculture. Je l'affirme ici, à la Chambre des communes, publiquement . . .

Des voix: C'est honteux!

M. de Jong: . . . l'agriculture traverse une crise épouvantable. La valeur des terres a déjà commencé à dégringoler. Nous allons subir un terrible bouleversement en agriculture. A moins que le gouvernement ne s'en occupe sérieusement, l'agriculture va sombrer dans le pire marasme qui puisse s'imaginer. L'exonération de 500 000 $ sera une consolation dérisoire.

M. Towers: Vous ne savez pas de quoi vous parlez.

M. de Jong: Je donne deux ans au député pour prouver à la Chambre que je me suis trompé.

M. Towers: Je le ferai bien volontiers.

M. de Jong: J'espère bien me tromper.

Cette situation est attribuable notamment au *Farm Bill* des Américains et aux subventions que les pays européens accordent à leurs agriculteurs. Nous aurions besoin de 4 à 5 milliards de dollars, au lieu d'un milliard, pour pouvoir les rattraper. Le ministre de l'Agriculture (M. Wise) prétend que le Canada n'a pas les moyens de soutenir la concurrence de l'Europe et des États-Unis en matière de subventions. C'est en partie à cause de notre déficit, selon lui. Or, ce déficit est le fait notamment des mesures fiscales de l'ancien gouvernement libéral et du gouvernement actuel également.

M. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Le député ne devrait pas laisser entendre que nous sommes responsables de ce qu'a fait l'ancien gouvernement libéral. Nous avons été élus en 1984 pour relever la gestion des affaires publiques.

M. le vice-président: A l'ordre, je vous prie. Il n'y a pas là matière à invoquer le Règlement. J'en profite pour rappeler au député de Regina-Est (M. de Jong) qu'il ne lui reste qu'une minute aujourd'hui et encore 11 minutes à la reprise de ce débat.

M. de Jong: Monsieur le Président, ce rappel au Règlement vraiment intempestif est-il soustrait de mon temps de parole? Fort bien. Je crains qu'il ne se trouve guère de députés conservateurs pour défendre la hausse de taxe prévue dans le projet de loi C-14. Ils essaient de faire consigner leur nom dans le hansard par des rappels au Règlement inopportuns, qui n'ont absolument aucun fondement.

Permettez-moi de poursuivre. Nous commençons à comprendre pourquoi nous sommes aux prises avec de tels déficits.

M. Malone: C'est parce que des députés néo-démocrates ont été élus.

M. de Jong: Nous n'avons pas un régime fiscal équitable dans lequel ceux qui sont en mesure de payer sont tenus de verser effectivement leur juste part. Notre régime fiscal actuel permet qu'une caissière de la Banque Royale du Canada paie, pour 1983, plus d'impôt en chiffres absolus que la banque elle-même, qui avait pourtant réalisé plus de 300 millions de dollars de bénéfices.

Je continuerai demain à 11 heures, monsieur le Président.

M. le vice-président: Comme il est 18 h 16, la Chambre s'ajourne à 11 heures demain, conformément au paragraphe 3(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 16.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 30 octobre 1986

La séance est ouverte à 11 heures.

AFFAIRES COURANTES

[*Français*]

COMITÉ DE SÉLECTION

PRÉSENTATION DU 3E RAPPORT DU COMITÉ DE SÉLECTION

M. Scott Fennell (Ontario): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter le troisième rapport du Comité de sélection.

(*Note de l'éditeur: Voir les* Procès-verbaux *d'aujourd'hui au sujet du rapport précité.*)

* * *

[*Traduction*]

LES DÉCRETS

DÉPÔT DES CHANGEMENTS

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, des pourparlers ont eu lieu avec les leaders parlementaires des partis d'opposition et avec les présidents de comités et greffiers concernés, au sujet de changements à apporter à des décrets qui ont été renvoyés à certains comités. La Chambre acceptera à l'unanimité que soit présentée une motion qui tend à corriger les irrégularités. Étaient incluses dans les renvois deux nominations de juges qui ne tombaient pas sous le coup de cette procédure. Je propose dans ma motion d'annuler ces renvois. Je propose donc:

Que les décrets C.P. 1986-1958 et C.P. 1986-2209, concernant certaines nominations à la Société canadienne des postes, déposés sur le Bureau le jeudi 16 octobre 1986 et déférés au Comité permanent de la consommation et des corporations, soient réputés avoir été retirés dudit Comité et déférés au Comité permanent de l'administration gouvernementale;

Que le décret C.P. 1986-2302, concernant certaines nominations à la Commission canadienne des droits de la personne, déposé sur le Bureau le vendredi 17 octobre 1986 et déféré au Comité permanent de la justice et du Solliciteur général, soit réputé retiré dudit Comité et déféré au Comité permanent des droits de la personne;

Que les décrets C.P. 1986-2040 et C.P. 1986-2041, concernant certaines nominations à la magistrature, déposés sur le Bureau le jeudi 16 octobre 1986 et déférés au Comité permanent de la justice et du Solliciteur général, soient réputés retirés dudit Comité et que leur dépôt soit déclaré nul et non avenu; et

Que la période de trente jours prévue pour l'étude par les comités respectifs des décrets C.P. 1986-1958, C.P. 1986-2209 et C.P. 1986-2302, conformément à l'article 103(1) du Règlement, soit réputée avoir commencée dès l'adoption du présent ordre par la Chambre.

[*Français*]

M. le Président: La Chambre permet-elle au ministre de présenter sa motion?

Des voix: D'accord.

M. le Président: La Chambre a entendu l'annonce de la motion. Plaît-il à la Chambre d'adopter cette motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

* * *

• (1110)

[*Traduction*]

QUESTIONS AU FEUILLETON

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, je demande que toutes les questions restent au *Feuilleton.*

M. le Président: Les questions resteront-elles toutes au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI SUR LA TAXE D'ACCISE ET LA LOI SUR L'ACCISE

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le mercredi 29 octobre, de la motion de M. Hockin: Que le projet de loi C-14, Loi modifiant la Loi sur la taxe d'accise et la Loi sur l'accise, soit maintenant lu une 2e fois et déféré à un comité législatif.

M. le Président: Avant de donner la parole au député de Regina-Est (M. de Jong), je voudrais lui signaler qu'à ma connaissance, il lui reste 11 minutes.

M. Simon de Jong (Regina-Est): Monsieur le Président, je désire poursuivre mes observations sur le projet de loi C-14. Comme les députés le savent, cette mesure découle du budget présenté par la ministre des Finances (M. Wilson) un peu plus tôt cette année. Elle vise à accroître les taxes de vente et d'accise sur de nombreux articles.

Dans mon intervention, hier soir, j'ai expliqué en détail la portée de ces augmentations. J'ai également fait remarquer que depuis son arrivée au pouvoir, le gouvernement a accru de façon marquée les taxes de vente et d'accise. De plus, ces dernières s'appliquent également sur un plus grand nombre d'articles. Le gouvernement conservateur a imposé des taxes accrues sur les boissons non alcoolisées, les jus de fruits, les tablettes de chocolat, les vitamines, les matériaux d'isolation, les produits de l'essence, les matériaux de construction et d'autres produits manufacturés.

J'ai signalé également le caractère régressif des taxes de vente et d'accise. Il s'agit, fondamentalement, de taxes cachées. Lorsqu'un consommateur ou un contribuable achète un article, il ou elle ignore le pourcentage du prix que constituent ces taxes au pourcentage très souvent fort élevé. Contrairement à la taxe de vente provinciale qui est ajoutée à un article au moment de l'achat, les taxes fédérales de vente et d'accise sont incluses dans le prix d'achat. Il s'agit de taxes cachées qui permettent au gouvernement de venir prendre de l'argent dans les poches des contribuables. Ces derniers ignorent qu'ils paient une taxe. Or, ces taxes coûtent à la famille moyenne canadienne des centaines de dollars par an. En fait, depuis l'élection du gouvernement, le contribuable moyen paie quelque 800 $ de plus par an en taxes cachées.

Bien entendu, le gouvernement justifie le projet de loi C-14 et d'autres mesures qui augmentent le fardeau fiscal du Canadien moyen en invoquant la nécessité de réduire le déficit. Durant mon intervention, hier soir, j'ai déclaré que nous, néo-démocrates, nous inquiétions également du déficit. Les sommes consacrées chaque année au service de la dette pourraient être utilisées à d'autres fins. Nous ne sommes absolument pas d'accord avec le gouvernement qui prétend, à l'instar du gouvernement libéral précédent, que les Canadiens vivent au-dessus de leurs moyens et que nous consacrons trop d'argent aux programmes sociaux. Je ne partage absolument pas cette opinion. Par rapport à d'autres pays industrialisés, le pourcentage de notre produit national brut consacré aux programmes sociaux est l'un des plus bas. Il est inférieur à celui de l'Italie, de l'Irlande, des Pays-Bas, du Danemark, de l'Angleterre, de l'Allemagne, de la Suède, de la Norvège et de la France. Par programmes sociaux, j'entends les pensions, les allocations familiales, l'éducation, et les programmes de santé et de soutien du revenu. Proportionnellement à notre capacité de production, nous dépensons moins sur ces programmes que les autres membres de l'OCDE. Ce n'est pas que nous vivions au-delà de nos moyens, et ce n'est assurément pas le cas si nous nous comparons aux autres pays industrialisés.

Comment expliquer le déficit actuel? Dans mon intervention d'hier soir, j'ai fait valoir que ce déficit était imputable à l'absence chez nous d'une politique fiscale équitable. Nous n'imposons pas de manière équitable les grandes entreprises et les riches qui ont les moyens de payer. Ceux qui peuvent payer de l'impôt ne versent pas leur juste part. Nous avons ainsi perdu des milliards de dollars du fait de l'absence d'une politique fiscale équitable.

J'ai cité l'exemple du caissier de la Banque Royale du Canada. En 1983, ce caissier aurait versé au fisc une somme plus importante que son employeur, la banque, bien que celle-ci ait réalisé des bénéfices de plus de 300 millions de dollars. Mais pour rendre la pilule encore plus amère, le gouvernement du Canada a donné à la Banque Royale du Canada plus de 6 millions en crédit d'impôt cette même année. Non seulement la banque a-t-elle réalisé des bénéfices de plus de 300 millions sans avoir à payer un sou d'impôt sur la somme, mais elle a même reçu de l'argent du gouvernement. Ce n'est qu'un exemple. Il suffirait d'examiner les déclarations d'impôt de toutes les autres banques pour constater qu'elles non plus ne paient pas leur juste part.

Il y a aussi l'exemple du jeune pompiste qui travaillait à la *Shell Oil* en 1983. Il a payé lui aussi sur son maigre revenu plus d'impôt que *Shell Oil* la même année. Si le régime fiscal avait été équitable, nous n'aurions pas le déficit d'aujourd'hui.

Nous pouvons en rejeter le blâme sur le gouvernement libéral des années précédentes. En fait, il doit accepter une bonne partie de la responsabilité pour cette situation. Mais le gouvernement a changé en 1984. Les Canadiens espéraient que leurs nouveaux dirigeants prendraient une nouvelle orientation; or ces derniers se sont contentés de conserver les mêmes principes, c'est-à-dire la théorie des retombées indirectes. Selon cette théorie, si des sociétés comme *Shell Oil* et la Banque Royale du Canada obtiennent de bons résultats, leurs bénéfices finiront par être recyclés sous forme de nouveaux investissements, de nouvelles immobilisations, de nouveaux emplois, et ainsi de suite. Nous avons toutefois pu constater que la théorie dite du percolateur ne fonctionne pas en réalité. Les bénéfices supplémentaires, les exonérations fiscales et les échappatoires consentis aux grandes entreprises n'ont pas donné lieu à la création des emplois attendus. Les profits supplémentaires ont servi en bonne partie à des prises de contrôle et à des fusions. Aujourd'hui, l'économie canadienne est l'une des plus centralisées et des plus concentrées du monde occidental. Le régime fiscal actuel sert à financer la plupart des prises de contrôle de sociétés. Autrement dit, elles sont financées et favorisées par les contribuables canadiens. Non contents de relever les aspects inéquitables du régime, les néo-démocrates exigent des changements ou une réforme fiscale authentique.

Le ministre des Finances a présenté à la Chambre un exposé sur la réforme fiscale. Nous accueillons certes favorablement cette volonté de réforme fiscale. Si le gouvernement se montre sincèrement désireux d'instituer un régime fiscal juste et équitable, nous l'appuierons sans réserve. Malheureusement, nous soupçonnons le gouvernement de s'apprêter à nous jouer un tour de passe-passe.

• (1120)

Le ministre présentera effectivement un programme de réforme fiscale qui supprimera certaines échappatoires, visera à simplifier le régime fiscal et réduira peut-être même les taux d'imposition des Canadiens ordinaires. Cependant, nous soupçonnons fortement que, tout en réduisant les taux d'imposition des Canadiens ordinaires, il fera augmenter, comme il l'a fait dans le projet de loi C-14, le montant total d'impôt que les familles canadiennes moyennes auront à verser indirectement sous forme de taxes de vente invisibles.

Le gouvernement a compté davantage que ses prédécesseurs sur les taxes de ventes cachées comme source de revenu. En fait, il a annoncé qu'il proposerait bientôt une sorte de taxe à la valeur ajoutée ou de taxe sur les transactions commerciales. Nous attendons les propositions du gouvernement dans ce

domaine. Le ministre des Finances nous avait déclaré au comité des finances qu'un document serait prêt pour le mois d'avril de l'an dernier. Avril est passé, rien n'est venu. Alors on a dit qu'il serait prêt pour septembre. Septembre est passé et rien n'était prêt.

Nous nous doutons qu'il y aura des augmentations spectaculaires des taxes de vente tandis que le montant d'impôt sur le revenu que les Canadiens paieront diminuera à peine. Ce sera une supercherie destinée à semer la confusion dans l'esprit des Canadiens pour qu'ils aient l'impression de payer moins d'impôt alors qu'en fait, ils en paient davantage. Nous, du Nouveau parti démocratique, nous nous sommes opposés au projet de loi C-14 pour les raisons que j'ai énumérées et pour d'autres que mes collègues indiqueront au cours du débat sur ce projet de loi.

[*Français*]

M. Jean-Claude Malépart (Montréal—Sainte-Marie): Madame la Présidente, le projet de loi C-14 dont nous discutons découle des mesures budgétaires du ministre des Finances (Wilson) et a pour but de modifier la taxe d'accise et les différentes taxes au Canada. Dans un langage ou un vocabulaire que la population qui nous écoute comprend bien, c'est tout simplement des augmentations de taxes et d'impôts pour l'ensemble des contribuables canadiens.

Madame la Présidente, le député de Trois-Rivières avait présenté ce projet de loi pour dire que c'était pour réduire le déficit. Plus tard, dans mon exposé j'expliquerai et je démontrerai de quelle façon le gouvernement conservateur aurait dû s'y prendre pour réduire le déficit mais, dans un premier temps, j'aimerais regarder ce projet de loi dans son ensemble avec le discours du Budget du mois de mai 1985 et le discours du Budget du 26 février 1986.

Regardons quelles sont toutes les autres taxes que le gouvernement a décidé d'imposer et quelles en seront les conséquences sur l'ensemble de la population canadienne. Tout d'abord, tout le monde se rappellera que ce gouvernement a décidé de modifier l'indexation de base pour les personnes à charge, pour tous les payeurs d'impôt, il avait tenté de modifier l'indexation de moins de 3 p. 100 pour les personnes âgées, de couper l'indexation des allocations familiales, de couper l'indexation de 3 p. 100 de la table d'impôt, autant des particuliers que des conjoints.

Le 26 février le gouvernement a modifié l'exemption pour personnes mariées, pour l'année de mariage. Dans le livre du ministre des Finances, document budgétaire du 26 février, on retrouve que le gouvernement vient d'économiser 20 millions de dollars. Cela veut dire, lorsqu'on dit que le gouvernement économise 20 millions, que ce sont les contribuables qui viennent de payer 20 millions de plus pour le gaspillage de ce gouvernement conservateur.

Il y a eu en plus une surtaxe de 3 p. 100 en 1986 qui devrait rapporter 550 millions de dollars ou coûter aux contribuables en 1987 une somme de 1 milliard 200 millions de dollars, 1 milliard 260 millions en 1988, 1 milliard 325 millions en 1989 et 1 milliard 400 millions en 1990 au niveau de la surtaxe de 3 p. 100.

Madame la Présidente, si on regarde aussi au niveau de la hausse de la taxe de vente fédérale dans le Budget du 26 février, les contribuables vont payer en 1986 une somme de 700 millions de dollars de plus; en 1987, 1 milliard 50 millions de dollars; en 1988, 1 milliard 125 millions de dollars; en 1989, 1 milliard 200 millions et en 1990, 1 milliard 300 millions de dollars.

La hausse de taxe sur le tabac va rapporter au gouvernement environ 150 millions de plus par année pour les années 1986 jusqu'à 1990. Au niveau du changement de la taxe sur le transport aérien, une autre augmentation de taxe et, encore là, le gouvernement prévoit récolter pour les cinq prochaines années une somme d'environ 15 millions de dollars par année.

Madame la Présidente, il faut se rappeler que dans le Budget de 1985 c'est là que le gouvernement avait commencé à s'attaquer à la population, à la famille, aux personnes âgées et à l'ensemble de la population en général. Tout d'abord, tout le monde se rappellera que ce gouvernement avait décidé de taxer les bonbons, les boissons gazeuses. En plus il a décidé de taxer les aliments pour animaux domestiques et a refusé complètement d'accorder les exemptions pour ce qu'on appelait les chiens guides pour les handicapés visuels.

En même temps le gouvernement avait décidé d'utiliser la maladie de la population pour taxer tout l'ensemble des médicaments au Canada, le gouvernement a décidé de taxer cela: soit les aspirines, tout ce qu'on prend pour soigner la grippe, tout ce qu'on appelle la «pharmacie familiale», ce gouvernement a décidé de le taxer. Alors, plus les enfants sont malades, plus le gouvernement est heureux, plus il taxe la population à cause de son état de santé.

Tous les instruments chirurgicaux et dentaires, les appareils pour les films de radiographie, encore là, lorsque chaque citoyen et citoyenne va chez le dentiste, soit pour subir des soins dentaires, le prix de l'augmentation découle de la taxe de ce gouvernement conservateur.

Les poêles à bois, toute l'industrie de la construction, le système de chauffage solaire, les panneaux et tubes isolants . . . Madame la Présidente, il n'y a pour ainsi dire que l'air que l'on respire que ce gouvernement n'a pas taxé, et cela, parce qu'il n'en a pas trouvé les moyens.

M. Prud'homme: Mais ça s'en vient.

M. Malépart: Et mon collègue de Saint-Denis (M. Prud'homme) qui a une longue expérience à la Chambre des communes me dit, et il a sûrement raison: Cela s'en vient. Cela s'en vient, notre petit Brian national va trouver un moyen pour taxer l'air.

Madame la Présidente, si nous regardons tout l'ensemble de ces taxes: deux hausses de taxes sur le carburant, deux hausses de taxes sur le tabac, les alcools, augmentation deux fois de la taxe de vente, comme je le disais tantôt, sur les boissons gazeuses, sur les aliments, sur la question des choses pour la santé, cela a pour conséquence d'affecter énormément le pouvoir d'achat des Canadiens et des Canadiennes.

Les chiffres que je vais maintenant citer sont des exemples sur la conséquence que ces deux Budgets de ce gouvernement conservateur vont affecter: Soit une famille dont le revenu est de 15 000 $, son impôt ou son pouvoir d'achat est majoré de 23 p. 100. Mais là, lorsqu'il s'agit d'une famille dont le revenu est de 200 000 $, là, ce sont les amis de quelqu'un, eh bien là c'est une majoration d'impôt de l'ordre de 1 p. 100.

Madame la Présidente, ce parti et ce gouvernement se demande comment cela se fait qu'il soit si bas dans les sondages? Comment se fait-il que la population n'ait pas confiance à ce premier ministre (M. Mulroney), comme on dit dans le langage: «Elle ne le «trust» pas»? C'est tout simplement par son équité, son incompétence et son injustice sociale.

• (1130)

Qu'on regarde les revenus de parents seuls avec deux enfants qui gagnent 15 000 $, le montant d'impôt supplémentaire à payer suite aux deux budgets, 248 $. Une famille ayant un revenu moyen de 20 000 $, 418 $ d'augmentation. Et lorsqu'on regarde les contribuables qui ont un revenu de 150 000 $, eh bien, les augmentations sont beaucoup moins considérables, compte tenu de la capacité de ces gens de payer.

Mais, on nous dit que ce projet de loi est pour réduire le déficit. Tout le monde est d'accord à la Chambre, peu importe la couleur politique, qu'on doit réduire le déficit. Et où on diffère, c'est la façon dont on s'y prend pour réduire ce déficit.

Madame la Présidente, il serait important de rappeler le gaspillage et le scandale des dépenses d'argent de ce parti. Au même moment où ce gouvernement demandait aux familles canadiennes d'accepter des coupures, des diminutions dans l'augmentation de leurs chèques des allocations familiales, ce gouvernement dépensait 55 millions de dollars pour changer la couleur des uniformes des soldats. Voyez-vous, la différence entre les conservateurs et les libéraux réside dans la priorité. Les députés conservateurs, à l'unanimité, ont dit: On préfère que tu coupes les allocations familiales, 55 millions de dollars, et changes donc, mets donc un uniforme bleu, cela va rendre nos soldats meilleurs. Nous les libéraux, nous disons: Il est préférable de maintenir les allocations familiales et nos soldats sont assez compétents, ce n'est pas la couleur des uniformes qui les rend meilleurs. Cela, c'est juste le slogan du premier ministre (M. Mulroney), «c'est l'habit qui fait le moine», mais ce n'est pas ce que pensent les libéraux.

Un autre domaine, madame la Présidente, a trait aux 400 millions de dollars supplémentaires que le gouvernement dépense pour envoyer plus de nos militaires en Europe. C'est là encore le choix des priorités. Ce n'est pas que je suis contre cette mesure de participer à l'OTAN, mais c'est le choix des priorités, cela s'est fait en même temps que le gouvernement voulait désindexer les pensions de sécurité de la vieillesse. C'est là la distinction entre un gouvernement libéral et un gouvernement conservateur. Pour le gouvernement libéral, c'est de protéger sa population canadienne. Pour un gouvernement conservateur, c'est de récompenser ses amis les riches. On comprend pourquoi. Dans l'histoire, les conservateurs n'ont pas été longtemps au pouvoir et quand ils sont au pouvoir, ils se mettent la main dans le sac et ils vont jusqu'au fond. On n'a qu'à penser à l'ancien ministre de l'Expansion industrielle régionale, son affaire allait bien!

Si on regarde un autre gaspillage, madame la Présidente, un autre choix, et le ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Bouchard) est ici, pendant qu'on coupait 30 millions de dollars à 50 000 travailleurs et travailleuses au Canada, 21 000 au Québec, des gens qui avaient payé pendant 20 ans, 30 ans leurs prestations d'assurance-chômage, ces gens-là avaient accepté de laisser leur emploi pour céder la place à un plus jeune et essayer de se trouver un autre emploi à temps partiel, et dans d'autres endroits comme la région de Trois-Rivières, où les compagnies ont fermé leurs portes, ces gens-là ont été mis à pied, ils ont eu le droit de retirer leurs prestations d'un régime de pension qu'ils ont payé en plus de leur régime d'assurance-chômage et, madame la Présidente, ce même gouvernement conservateur, sans les aviser, avec l'appui du ministre de l'Emploi et de l'Immigration, leur a coupé leurs chèques. Tous les mois, on évalue que ces gens-là perdent pour une année 10 000 $ à cause du gouvernement conservateur et en même temps que les frères Reichmann utilisent pour aider à acheter la transaction Gulf avec Petro-Canada. Et c'est là que les Québécois dans l'Est se sont fait rouler royalement: 800 millions de dollars d'abris fiscaux.

Voyez-vous, un riche, il n'a pas de limite, mais les gens, la masse de gens pauvres, pour les conservateurs, pour les familles à revenus moyens, cela n'existe pas. Le slogan, c'est: Les riches deviendront plus riches et les pauvres deviendront plus pauvres. C'est cela la stratégie du gouvernement conservateur.

Et quand je parle du dossier de l'est de Montréal, de la raffinerie Gulf, où on s'est fait rouler, où des députés conservateurs ont démissionné parce qu'ils ont admis publiquement que leur premier ministre et les autres les avaient trompés, aujourd'hui on voit que le gouvernement veut dépenser 80 millions de dollars pour relancer une autre raffinerie dans les provinces Maritimes, puis là ils disent qu'il y a du marché du côté américain, alors que la raffinerie, que Gaz Métropolitain était prêt à rouvrir, demandait un minimum de subventions, et le ministre de l'Emploi et de l'Immigration qui était dans le dossier dans ce temps-là a refusé, puis ils ont dit non, puis là cela s'en va dans une autre province, puis ils disent oui. Quatre-vingt millions de dollars gaspillés!

La faillite des banques, bien là, cela c'est le «top» des «tops»: environ un milliard de dollars remis à environ une couple de centaines de personnes, une dizaine qui avait deux millions de dollars placés et les gens qui ont été remboursés, cela c'est à même le chèque d'allocations familiales que les mères de familles reçoivent, qui ont été coupés pour rembourser un milliard de dollars, un milliard en argent, non pas à des petits contribuables qui avaient un compte de banque de 10 $, 100 $, 500 $ ou 1 000 $, mais à des gens dont leur compte de banque était de 60 000 $ ou plus. Soixante mille dollars ou plus, c'est cela que l'ensemble de la population canadienne, de par son chèque d'allocations familiales, de par la taxe sur les médicaments, de par la taxe de vente sur les matériaux, aujourd'hui elle est obligée de payer pour l'erreur et les gaffes de ce gouvernement conservateur. Cela aurait pu être ces montants d'argent-là qu'on aurait pu économiser pour réduire le déficit, plutôt qu'aujourd'hui déposer un projet de loi pour s'attaquer à l'ensemble de la population canadienne.

Dernièrement, on apprenait, et de plus en plus le scandale sort, le premier ministre (M. Mulroney) lui-même a contribué à gaspiller 41 millions de dollars d'argent supplémentaire, tout simplement pour transférer un pénitencier qui devait aller dans la circonscription de Drummondville pour le transférer dans sa circonscription, 41 millions de dollars d'argent, puis en même temps, le ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Bouchard) ne veut pas rembourser les 30 millions de dollars aux contribuables canadiens qui ont payé leurs prestations d'assurance-chômage. Cela, c'est du scandale. De la saine gestion?

Au lieu d'avoir déposé le projet de loi C-14, cela aurait été d'éliminer ce gaspillage d'argent-là.

On pourrait parler du coût des réceptions données par le premier ministre, du coût des voyages, du coût du caviar. Si le premier ministre aime manger du caviar, qu'il s'en paye. Mais de là à faire payer les contribuables pour ses réceptions au caviar en Europe, il y a une limite. Il pourrait manger comme l'ensemble des Canadiens dans d'autres domaines, à ses frais. Il se paiera la traite qu'il voudra, mais sur le «bras» de la population, il devrait être plus modéré.

Rappelez-vous le gaspillage d'argent lorsque notre premier ministre a agi comme maître de cérémonies pour rencontrer à Québec le Président des États-Unis. Il avait déclaré: Le «party», la réception, ça coûtera ce que ça coûtera, mais c'est l'argent des contribuables. Et aujourd'hui, pour payer toutes ces erreurs, ces gaffes . . . et on se rappelle la fameuse consultation qu'il avait faite avec les milieux d'affaires, les syndicats, ce qui avait coûté énormément cher, puis le gouvernement avait fait le contraire de ce que ces gens-là conseillaient. Bien aujourd'hui, on est obligé de présenter des projets de loi pour hausser les taxes et les impôts de l'ensemble de la population canadienne, et de cette façon-là on s'attaque à tout le monde. On sait très bien qu'une partie de la population sont des fumeurs. Ces gens-là sont «saprement» taxés, puis ça leur coûte cher pour payer les 41 millions de dollars pour le transfert du pénitencier du premier ministre. Les gens qui prennent de l'alcool, de la boisson, eux aussi paient cher le gaspillage du gouvernement conservateur.

Nos chômeurs qui ont perdu les 30 millions de dollars, eux aussi payent cher les folies et les conneries pour rembourser la faillite des banques, alors que le gouvernement aurait pu prévoir cela s'il avait eu une meilleure gestion, de meilleurs gestionnaires.

Il y aurait autre chose aussi dont on aurait dû discuter au lieu de discuter de ce projet de loi-là pour réduire le déficit, au lieu de taxer l'ensemble de la population par des taxes indirectes—madame la Présidente, il me reste deux minutes—ce serait la modification au niveau des REÉR. On sait qu'en 1983 les REÉR ont coûté 4.9 milliards d'argent aux contribuables canadiens, et qui dans la population peut mettre le plus d'argent de côté pour sa retraite? Est-ce une famille qui gagne entre 15 000 $ et 20 000 $ et qui a deux ou trois enfants? C'est une mesure régressive.

Madame la Présidente, compte tenu de la limite de temps, j'aimerais démontrer à mes collègues quelles vont être les conséquences de la nouvelle modification proposée par le gouvernement au chapitre des REÉR en augmentant le plafond. La façon utilisée par le gouvernement, et ça me fait penser, vu que le ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Bouchard) est ici, les modifications pour empêcher les travailleurs de retirer pleinement leur assurance-chômage, ça a été juste le régime où était payé . . . c'est la classe moyenne, les travailleurs. Mais si vous retirez l'argent de votre régime, un REÉR qui est exempt d'impôt, parce que vous avez fait beaucoup d'argent, vous pouvez retirer le plein montant de cela, et vous avez le droit de retirer les prestations d'assurance-chômage. C'est cela la justice conservatrice. Mais pour revenir à la nouvelle mesure, et je termine là-dessus au niveau des REÉR, imaginez-vous que quelqu'un qui a un revenu imposable de 8 000 $, qui contribue pour 1 000 $ à un REÉR, diminue son impôt, cela veut dire que ça coûte à l'ensemble des contribuables 346 $. Mais quelqu'un qui gagne 80 000 $, qui dépose une cotisation maximum de 5 500 $, il va coûter au contribuable 3 323 $.

Madame la Présidente, je termine là-dessus, et cette démonstration montre clairement que ce premier ministre, ce gouvernement conservateur n'est là que pour favoriser les riches, n'a aucune espèce de compréhension à l'endroit de la population moins favorisée et n'a pas plus aucune espèce d'appréciation, aucune espèce de compassion à l'endroit de la population à revenu moyen.

• (1140)

[*Traduction*]

M. Orlikow: Madame la Présidente, je voudrais poser une question au député de Montréal—Sainte-Marie (M. Malépart). Je suis d'accord avec la plupart de ses critiques au sujet des propositions fiscales du gouvernement. Cependant, je voudrais rappeler au député que nous avons eu des gouvernements libéraux pendant 42 des 49 années qui se situent entre 1935 et 1984. Ce sont eux qui ont vraiment mis au point, étendu et nuancé notre régime fiscal actuel. Les conservateurs sont en train de le détériorer.

Le député a critiqué le gouvernement conservateur parce que les modifications fiscales qu'il a effectuées avantagent les riches aux dépens des pauvres. Les libéraux ont été au pouvoir pendant trois ans et demi entre 1980 et 1985. Les sociétés suivantes n'ont pas payé un sou d'impôt au moins une de ces années-là: la Banque Royale, la Banque de Montréal, l'Argus Corporation, la Power Corporation qui a à sa tête ce grand ami du parti libéral, M. Desmarais, le Investor group dirigé également par M. Desmarais et la Roman Corporation, société géante qui a à sa tête ce grand conservateur qui est arrivé ici comme simple immigrant et qui est devenu multimillionnaire. Comment le député explique-t-il que le gouvernement libéral n'a pas veillé à ce que ces sociétés et beaucoup d'autres payent leur part équitable d'impôt?

[*Français*]

M. Malépart: Je suis très content de la question posée par le député parce que plus les députés du NPD se lèvent, plus ils démontrent clairement tout d'abord qu'ils n'ont jamais été au pouvoir. Ils me font penser à des députés de l'Opposition, lorsque j'étais à Québec, qui étaient du Parti québécois, qui semblaient être les gens les plus purs, et lorsqu'ils ont pris le pouvoir, ils ont été les gens les plus durs à l'endroit de la population. Par contre, je suis content de la question du député parce que cela me permet de rappeler les grandes réalisations faites dans le domaine social par le gouvernement libéral antérieur. Tout d'abord, que l'on pense à la pension de sécurité de la vieillesse, au supplément de revenu garanti, à l'allocation au conjoint en 1975, à l'exemption d'impôt des personnes âgées en 1948, aux régimes de pensions du Canada et de rentes du Québec en 1965. Nous avons instauré aussi le logement social en 1949 et j'aimerais énumérer les allocations familiales en 1945, le crédit d'impôt en 1978, l'exemption d'impôt fiscale pour enfant en 1978, le logement social, le régime d'assistance publique en 1966, l'assurance-chômage en 1940, la santé et l'enseignement postsecondaire de 1957 et de 1951, l'exemption d'impôt pour les particuliers en 1917, et rappeler que l'indexation de l'impôt des particuliers, l'indexation des programmes

sociaux a été instaurée par le chef de l'Opposition officielle que l'on a présentement, le futur premier ministre après 1988!

Et je suis content que le député nous demande clairement ce qui aurait dû être fait aujourd'hui. Pourquoi doit-on faire une réforme aujourd'hui? Tout d'abord, les programmes sociaux . . . On a commencé tout comme les abris fiscaux, tout comme la fiscalité, d'année en année à améliorer le programme social, le programme de sécurité du revenu, les services de santé et ainsi de suite. Maintenant que nous avons atteint comme dans toute organisation une série de programmes, nous devons réunir et faire l'inventaire de tous ces programmes. Que ce soit pour faire un revenu annuel garanti, je suis d'accord qu'on doive évaluer tout l'ensemble des programmes sociaux, calculer les coûts. Il y a environ une vingtaine de programmes pour aider la population, calculer les coûts d'administration, trouver une façon de simplifier cet aspect-là et d'assurer de meilleurs services à la population.

C'est la même chose et je félicite le NPD pour la recherche qu'il a faite au niveau des compagnies qui ne paient aucun impôt. Et c'est la même chose pour les particuliers. Alors je pense qu'il est important dans ce domaine-là que suite à tous les abris fiscaux qui ont été ajoutés d'année en année et qui, au moment où les gouvernements, même si cela a été des abris fiscaux accordés à l'époque de John Diefenbaker, étaient importants comme mesures à ce moment-là, aujourd'hui on doit faire une révision. Mon opinion personnelle: il est important que la réforme de la fiscalité apporte des modifications. Tout d'abord, qu'il y ait un minimum d'impôt, que ce soit pour les sociétés et les particuliers. Deuxièmement, il est important, à mon avis, que les exemptions d'impôt, que ce soit pour les particuliers ou pour les entreprises, qui sont régressives et qui favorisent les plus riches, comme je l'ai démontré au niveau de l'enveloppe des REÉR, soient modifiées, qu'on y aille lorsqu'on veut aider des catégories de gens par des versements de chèques ou par des crédits d'impôt. Mais je pense qu'il est important que ce travail se fasse. Le gouvernement va nous inviter à le faire. Je dois vous dire que je crains un peu parce que lorsque la consultation pour vérifier les programmes . . .

La présidente suppléante (Mme Champagne): Le député ne favorise pas les questions en faisant de chaque réponse un autre discours. Je pense qu'il y a d'autres personnes qui veulent poser des questions, c'est pourquoi je me permets de l'interrompre. Le député de Winnipeg-Nord (M. Orlikow) a la parole.

• (1150)

[*Traduction*]

M. Orlikow: Madame la Présidente, le député a manifestement épuisé le temps mis à sa disposition sans pour autant répondre à ma question.

M. Gauthier: Il n'y avait pas de question. Vous n'avez pas posé de question.

M. Orlikow: Bien sûr qu'il y avait une question. Je serais ravi que le député d'Ottawa—Vanier (M. Gauthier) prononce lui-même un discours.

Ma question est très simple. Comment le député de Montréal—Sainte-Marie (M. Malépart) peut-il blâmer les conservateurs d'accorder des dégrèvements fiscaux aux riches alors que, comme je l'ai déjà signalé, le régime fiscal établi par son parti évaluait . . .

M. Gauthier: Il était très progressif.

M. Orlikow: Je dirai au député, comme je l'ai dit au député de Montréal—Sainte-Marie, que des centaines d'entreprises, dont certaines comptent parmi les plus grandes au pays, ne payent pas un sou d'impôt.

Le député en a contre les dégrèvements fiscaux accrus dont vont bénéficier les riches par suite des modifications apportées aux règlements régissant les REÉR. Je lui rappelle que le système des REÉR a été établi par le gouvernement libéral et qu'il a coûté aux contribuables canadiens des centaines de millions, voire des milliards de dollars.

J'estime qu'au lieu d'avoir le système des REÉR, il aurait mieux valu utiliser l'argent qui y a été englouti pour accroître toutes les prestations de la sécurité de la vieillesse. Voilà ce que les libéraux auraient dû faire, mais qu'ils n'ont pas fait.

[*Français*]

La présidente suppléante (Mme Champagne): A l'ordre! Le député de Montréal—Sainte-Marie (M. Malépart) brièvement afin de pouvoir accepter une autre question.

M. Malépart: Madame la Présidente, le député a posé la même question à laquelle j'ai répondue. Alors, je suis entièrement d'accord qu'on doit faire une révision.

Pourquoi j'ai attaqué le gouvernement conservateur? C'est parce que, aujourd'hui, nous avons un projet de loi qui, au lieu de couper dans le gaspillage des dépenses que j'ai énumérées tantôt, demande à l'ensemble de la population de payer pour la faillite de la gestion des banques, de payer pour les 41 millions de dollars de gaspillage du premier ministre (M. Mulroney).

Alors, je pense que j'ai démontré des domaines où le gouvernement aurait pu couper des sommes d'argent afin de réduire le déficit. De plus, en ce qui concerne la réforme de la fiscalité, soyez assurés, comme à l'habitude, que le parti libéral sera très actif afin de s'assurer que la population à moyen et à faible revenus soit bien défendue.

M. Hudon: Monsieur le Président, j'aimerais poser une question à mon honorable collègue d'en face. Lorsqu'il parle de la faillite des banques, je pourrais peut-être ajouter qu'il pourrait lire le dernier jugement passé. Il est vrai que nous avons eu à payer, mais nous n'avons absolument pas été trouvés coupables dans cette affaire.

Mon collègue a dit que les gens d'en face se demandent comment il se fait qu'ils sont si bas dans les résultats des sondages? Et il venait juste de dire, immédiatement avant, qu'il fallait qu'il donne l'indexation. Prend-il les gens pour des crétins et veut-il nous dire qu'au fond on va monter dans les sondages lorsqu'on donnera de l'argent aux gens? Est-ce là la logique qu'il veut nous faire développer?

M. Malépart: Madame la Président, c'est triste, vraiment triste. Au début je pensais que ce député avait beaucoup de jugement lorsque je suis allé dans sa circonscription, mais à chaque fois qu'il se lève, il démontre qu'il n'a pas de calibre du tout parce qu'un enfant de cinq ans aurait compris le message. Il est triste de dire que le député est stupide ou bête, mais, madame la Présidente . . .

La présidente suppléante (Mme Champagne): A l'ordre! Sur un rappel au Règlement, je donne la parole à l'honorable député de Beauharnois—Salaberry (M. Hudon).

M. Hudon: Madame la Présidente, je voudrais rappeler à mon honorable collègue de répondre à la question et de ne pas essayer d'humilier les gens. Qu'il réponde strictement à la question. Je vais poser une question, s'il trouve qu'elle n'est pas intelligente, eh bien, qu'il se lève et qu'il me dise: Elle n'est pas intelligente votre question, et qu'il reprenne son siège. C'est tout.

M. Malépart: Il n'a rien compris . . .

La présidente suppléante (Mme Champagne): A l'ordre, s'il vous plaît. La période pour les questions et commentaires est maitenant terminée. La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Non.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Débat, l'honorable député d'Ottawa-Centre (M. Cassidy) a la parole.

M. Mike Cassidy (Ottawa-Centre): Madame la Présidente, j'avais anticipé que certains députés conservateurs seraient prêts à défendre cette augmentation de taxes proposée dans le projet de loi à l'étude, soit le projet de loi C-14. Je suis bien déçu qu'aucun des députés et que même le secrétaire d'État du Canada et ministre responsable du Multiculturalisme (M. Crombie) ne soient prêts à se fixer des buts afin de défendre une augmentation.

Je rappelle à tout le monde qu'on va augmenter encore une fois la taxe de vente de 1 p. 100. Cela veut dire que les nouveaux tarifs, les nouveaux taux seront de 8 p. 100 pour les matériaux de construction et pour le service du câble de télévision , 15 p. 100 pour les boissons alcooliques et le tabac et 12 p. 100 pour les autres biens qui sont taxables.

Madame la Présidente, la semaine dernière, le ministre des Finances (M. Wilson), dans son discours, nous a promis des changements à la réforme fiscale laquelle serait, a-t-il dit, plus progressive et plus juste envers la famillle ordinaire. Mais, malheureusement, le ministre des Finances (M. Wilson) n'a pas commenté du tout les gestes de son gouvernement depuis l'élection de septembre 1984. Et effectivement, durant les deux premières années du gouvernement conservateur, au lieu de créer un système fiscal plus juste, les conservateurs ont créé un système fiscal moins juste, beaucoup moins juste que celui qui existait auparavant. Et il est clair, madame la Présidente, qu'il existait beaucoup de problèmes avec le système déjà en place quand ils sont arrivés au pouvoir.

Madame la Présidente, nous avons cité le fait que les divers changements de taxes imposés par les conservateurs ont augmenté les taxes pour les familles moyennes au Canada depuis septembre 1984 de 1 300 $ par année. Et où ce nouveau fardeau fiscal a-t-il été imposé surtout? Il a été imposé surtout en termes des taxes d'accise et des taxes sur la vente, au lieu d'avoir un système dans lequel on a imposé des impôts sur le revenu des particuliers ou bien des sociétés, on met surtout la taxe sur la vente et sur l'accise, au point que la majorité des nouvelles taxes sont dans cette forme régressive.

Madame la Présidente, je peux vous donner les chiffres exacts. Ce sont des chiffres que nous avons estimés lors de notre enquête fiscale de 1986, qui commençait au début de cette année.

La déclaration économique de novembre 1984 a augmenté les taxes de vente et les taxes d'accise pour la famille canadienne moyenne de 350 $ par année. Et au mois de mai 1985, dans le budget, encore une fois pour la deuxième fois, on a imposé une augmentation de 1 p. 100 dans le taux de la taxe de vente et cela coûtait à la famille ordinaire canadienne en moyenne 325 $ par année. Ensuite, dans le budget de février 1986, encore une fois, 170 $ par année, totalisant 845 $ par année. Cela, c'est juste en deux ans, madame la Présidente. En même temps, les augmentations de la taxe sur le revenu, comme tout le monde le sait, sont plus progressives, sont plus justes, donc en terme d'équité envers des familles dans des circonstances financières différentes, ont été de 385 $ par année, c'est-à-dire que 69 p. 100 des augmentations de taxes ont été pour les taxes d'accise et de vente, et seulement 31 p. 100 pour les taxes personnelles.

[*Traduction*]

Je soulève la question parce que je pense que ces fortes augmentations de taxes laissent présager l'action future du gouvernement. La semaine dernière, le ministre des Finances (M. Wilson) a pris la parole, ce que ses collègues ne sont pas prêts à faire maintenant au sujet du projet de loi C-14, pour nous dire que l'avenir s'annonçait prometteur. Il a alors fait une promesse que nous entendrons certainement souvent d'ici les élections de 1988 ou 1989. Les Conservateurs nous affirmeront: «Nous réduirons les impôts, n'est-ce pas merveilleux»? Je préviens les citoyens canadiens, y compris ceux de la péninsule du Niagara, qu'ils seraient mieux de garder leur porte-monnaie en lieu sûr. On leur remettra sans doute quelques dollars mais ce n'est rien comparé aux sommes que les Conservateurs leur enlèveront avec les majorations des taxes de vente envisagées par le gouvernement.

Le gouvernement étudie une nouvelle forme de taxe de vente appelée taxe sur les opérations commerciales. En Europe de l'Ouest et dans les autres pays où l'on a eu recours à cette forme de taxe, on a constaté qu'elle était très coûteuse pour les consommateurs. L'avantage que le gouvernement y voit, c'est qu'il peut décréter cette nouvelle taxe tout en abaissant le taux d'imposition, donnant ainsi l'impression de réduire les taxes. Cependant, il élargit l'assiette fiscale au point que la nouvelle taxe rapportera des recettes très supérieures à celles perdues par la réduction des autres.

Au printemps dernier, notre enquête sur les taxes nous a menés, moi et mes collègues du Nouveau parti démocratique, dans tous les coins du pays. Nous sommes allés jusqu'à Yellowknife, au Yukon, à Terre-Neuve, à Vancouver et à Victoria. Nous avons sillonné toutes les régions du Canada pour connaître les préoccupations de la population au sujet du régime fiscal. Nous avons discuté avec des dirigeants de petites entreprises, des consommateurs, des syndicalistes, des hommes d'affaires, des experts en fiscalité et des représentants des conseils municipaux et des gouvernements provinciaux. Ils nous ont dit, et ce ne devrait être un secret pour personne, que notre régime fiscal présentait de réels problèmes. Le régime actuel de la taxe de vente est mauvais et devrait être aboli. Nous devrions chercher des solutions de rechange. J'accepte le fait que figure parmi elles une forme quelconque de taxe à la

valeur ajoutée du genre de celle que propose le ministre des Finances. Mais, cela dit, soyons très précis et n'en faisons pas un cheval de Troie pour permettre de soutirer un montant énorme de recettes nouvelles de familles à revenus ordinaires qui ont beaucoup de mal à joindre les deux bouts dans le contexte économique d'aujourd'hui. Or il me semble que c'est à cela que songe le gouvernement.

• (1200)

Le gouvernement déclare qu'il va supprimer des échappatoires et réduire les taux d'impôt des particuliers. Il n'y a pas beaucoup d'échappatoires à la portée des contribuables des tranches inférieures de revenus. D'autre part, leur taux d'impôt ne baissera pas de beaucoup, car les réductions auxquelles songe le gouvernement s'appliqueront aux taux les plus élevés de l'impôt, soit ceux de 43, 48 et 54 p. 100 que le fisc fédéral et le fisc provincial imposent en gros aux contribuables à revenus élevés. Cela ne présente pas grand avantage pour les gens à revenus ordinaires. Ils économiseront peut-être quelques dollars, mais pas plus.

En ce qui a trait à l'impôt sur les bénéfices des sociétés, le ministre a fait quelques déclarations sans conséquence, dirais-je, à propos d'une éventuelle hausse des impôts sur les bénéfices des sociétés. Nous savons que le gouvernement a maintenant commencé à comprendre que le Canada, comme les États-Unis, doit mettre fin aux dépenses fiscales des sociétés et que s'il y réussit, il pourra réduire le taux d'imposition des sociétés. Cela n'est pas en soi nécessairement répréhensible. Ce qui l'est, c'est que le gouvernement laisse entendre, comme il l'a fait de façon très explicite dans son document budgétaire de mai 1985, qu'il souhaite une réforme du régime fiscal des sociétés qui n'ait pas de répercussions notables sur le niveau des recettes.

[*Français*]

Revenu neutre, cela veut dire qu'au lieu de prendre une augmentation des revenus pour le gouvernement fédéral du côté des sociétés, on ne prend aucun revenu additionnel du côté de ces sociétés. On va stopper certains échappatoires. On va éliminer ou bien limiter ou réduire les dépenses fiscales des sociétés, mais on va compenser le secteur des sociétés en moyenne en réduisant les taux de taxe jusqu'au point où les sociétés ne paieront plus de taxes qu'elles n'en paient aujourd'hui.

[*Traduction*]

Pour avoir souvent rappelé ces chiffres à la Chambre, nous savons que les recettes provenant de l'impôt sur les sociétés augmenteront très peu d'ici à 1990 ou 1991. Si je ne m'abuse, il s'agit d'environ 2 milliards de dollars. Alors que les dépenses du gouvernement s'accroissent et que le déficit le met dans une situation pénible, nos dépenses fiscales, dont beaucoup sont à l'avantage des sociétés, atteignent actuellement environ 28 milliards par année. Si l'on supprimait ces dépenses fiscales dès aujourd'hui, le déficit serait pratiquement épongé. Par conséquent, il fallait que le gouvernement soit irresponsable pour dire, comme il l'a fait en mai 1985 sans jamais se rétracter depuis, qu'il mettrait un terme aux dépenses fiscales à l'égard des sociétés mais que, au lieu de prendre cet argent pour atténuer le fardeau fiscal des autres Canadiens ou pour réduire le déficit, il le remettrait du même coup aux sociétés.

De toute évidence, la taxe de transaction et la réforme de la taxe de vente représentent, pour le ministre des Finances et ses collègues, une formidable vache à lait dont ils pourront extraire des recettes fraîches dont se servira le gouvernement pour abaisser, entre autres, le déficit ou faire construire des prisons dans la circonscription du premier ministre.

Peu importe qu'on utilise l'expression taxe de transaction, on sait fort bien qui en fera les frais. Ce sont les consommateurs, d'abord parce qu'au delà de la moitié de la demande en biens et en services vient d'eux, et ensuite, parce que les entreprises qui s'achètent mutuellement des biens et des services acquitteront cette taxe pour en transmettre finalement le coût aux consommateurs. Ce sont les consommateurs qui la paieront, au bout du compte.

Prenons l'exemple d'un boisseau de blé cultivé dans l'Ouest. Il se vend 5,50 $ ou 6 $ au Canada. Il est livré aux meuneries du centre du Canada. A l'état de farine, il vaut peut-être 12 $. Ensuite, cette farine est acheminée à une boulangerie qui fabrique le pain et sous cette forme, le blé vaut peut-être maintenant 30 $ ou 35 $. A l'épicerie, ce même boisseau de blé, qui coûtait 6 $ à l'étape de la production, vaut maintenant 50 $ à la consommation. Quelle que soit la méthode utilisée pour calculer la valeur ajoutée à chaque étape—et je conviens que la taxe de transaction est plus facile à comprendre que la taxe sur la valeur ajoutée des Européens—il y aura une taxe quelconque sur la vente à la ferme et sur la valeur ajoutée au niveau de la production, en semences, en engrais et ainsi de suite. Il y a donc une valeur ajoutée à l'étape de la meunerie, de la boulangerie, de la vente de gros et très probablement de la vente au détail aussi, même si je ne suis pas sûr que cela soit compris dans les propositions du ministre des Finances car nous ne les avons pas examinées d'assez près. Le taux de cette taxe sera, somme toute, l'équivalent de la taxe de vente cachée sur la valeur de gros ou de détail d'un produit, et toutes les transactions conclues entre les entreprises se traduiront par une augmentation de la taxe dont les consommateurs feront les frais au bout du compte.

Il faudrait savoir à combien la taxe s'élèvera? Représentera-t-elle une diminution pour les gagne-petit et les gens de condition modeste? Il faudra consulter le projet de loi C-14 pour voir ce qu'a fait le gouvernement, afin de connaître sa position sur cette question très importante. Comme je l'ai dit en français il y a quelques instants, depuis 1984, le gouvernement a augmenté de 1 300 $ les taxes payées par la famille moyenne et 70 p. 100 de cette augmentation, soit 845 $ par année, proviennent des augmentations des taxes de ventes et d'accise. Le gouvernement a-t-il fait quelque chose pour alléger le fardeau que ces augmentations font peser sur les petites gens afin de rendre le régime fiscal plus progressif? Non, il n'a pratiquement rien fait.

Je signale à tout le monde qu'une taxe de vente est par définition proportionnelle à ce que les gens dépensent. S'il existe de généreuses exemptions, comme celles qui s'appliquent actuellement à la nourriture et aux autres articles de première nécessité, la taxe de vente touche surtout le revenu dont les gens disposent après s'être procuré les biens et services de première nécessité; elle est donc un peu plus progressive dans ce cas. Si on élargit la base, la future taxe de transaction touchera probablement des choses comme le loyer, la nourriture, l'huile

à chauffage et autres biens et services de première nécessité. Il va falloir attendre. Il est difficile de juger d'avance les propositions du gouvernement.

Prenons plutôt cette augmentation de 845 $ des taxes de vente et d'accise imposée à la famille moyenne et demandons-nous ce que le gouvernement a fait pour essayer d'en alléger le fardeau. Ce qu'il a fait, c'est qu'il a instauré un crédit de taxe de vente. Si je me rappelle bien, ce crédit de taxe de vente s'élève à 150 $ par année pour une famille et à 100 $ par année pour un célibataire ou une mère seule. Ce n'est pas d'un bien grand secours quand on considère la facture moyenne de 845 $. En fait, quand on étudie les chiffres, on constate que l'effet des augmentations de la taxe de vente a été compensé jusqu'à concurrence d'environ 1 500 $ par année pour les gens aux revenus très modestes. Au-delà de ce point, on voit que ce n'est pas une taxe proportionnelle. C'est une taxe régressive. Une taxe régressive est une taxe qui touche plus durement les plus démunis que les nantis.

• (1210)

Les chiffres qui suivent ont été tirés du rapport du Conseil national du bien-être social. Il faut noter que nous examinons seulement les répercussions des augmentations de la taxe de vente et non l'effet global de cette taxe, comme nous devrions le faire. Selon le Conseil national du bien-être social, le coût des augmentations de taxe de 1985 et de 1986 s'élève à 215 $ pour un couple ayant deux enfants et gagnant 15 000 $. Cependant, si on tient compte du crédit de taxe de vente, le coût net s'élève à 0,4 p. 100 du revenu familial. Autrement dit, le crédit remboursable au titre de la taxe de vente est relativement efficace pour éviter que les personnes à faible revenu, c'est-à-dire au-dessous du seuil de la pauvreté, ne soient trop durement frappées par cette taxe. Toutefois, le crédit expire juste au-dessus de ce niveau et pour une famille dont le revenu est de 20 000 $ l'augmentation de taxe est évaluée à 269 $. Je pense que c'est même inférieur à la réalité. Pour une telle famille, il n'y a pas le moindre dégrèvement. Par conséquent, le coût net est le même que le coût brut et il représente 1,3 p. 100 des revenus de la famille. Au fur et à mesure que l'on monte dans l'échelle des salaires, l'importance relative de la taxe diminue; elle est de 1,2 p. 100 à 30 000 $, 1,1 p. 100 à 40 000 $ et seulement 0,9 p. 100 si la famille gagne 100 000 $.

Je voudrais vous demander, madame la Présidente . . .

[*Français*]

Avec votre connaissance de la société du Québec, par exemple, il est beaucoup plus facile pour quelqu'un ayant un revenu familial de 100 000 $ par année de payer 9/10 de 1 p. 100 de son revenu à cause d'une augmentation de la taxe de vente que pour quelqu'un ayant un salaire, un revenu familial juste au seuil de la pauvreté, 20 000 $ par année, avec une femme et deux enfants, de payer 1,3 p. 100 de leur revenu à cause des augmentations de la taxe de vente.

[*Traduction*]

Voilà le problème. Le gouvernement nous présente un crédit remboursable au titre de la taxe de vente qui est tellement misérable qu'il ne modifie en rien le caractère régressif des augmentations de la taxe de vente perçues en 1984 et 1985, sauf pour les personnes au-dessous du seuil de la pauvreté.

Si le ministre avait annoncé, la semaine dernière, une modification majeure du crédit remboursable, ou une mesure analogue, pour le rendre applicable à tous les revenus jusqu'à, disons, 40 000 $ ou 50 000 $, l'effet net aurait pas été régressif et j'aurais pu dire alors, au nom de mon parti, que nous allions considérer sérieusement la mesure. Mais, il ne l'a pas fait. Au lieu de cela, il est venu nous parler hardiment de réforme fiscale. Pourtant, le projet de loi C-14 nous amène dans une direction tout à fait contraire. Ce projet de loi n'est qu'un résidu du dernier budget.

Voyons maintenant la taxe à la valeur ajoutée, rebaptisée taxe sur les transactions commerciales, que nous aurons bientôt. Au Canada, la taxe de vente fédérale frappe 30 p. 100 de tous les produits de consommation. Au Danemark, la taxe à la valeur ajoutée s'applique à 80 p. 100 des produits de consommation. En France et en Allemagne de l'Ouest elle s'applique à 29 p. 100 des produits et au Royaume-uni à 60 p. 100.

[*Français*]

La présidente suppléante (Mme Champagne): Je regrette d'interrompre l'honorable député mais son temps de parole est écoulé.

[*Traduction*]

M. Cassidy: J'étais prêt à continuer, madame la Présidente. J'espère que les députés du gouvernement vont se lever et défendre cette mesure intolérable imposée au contribuable moyen.

Mme Sheila Finestone (Mount Royal): Madame le Président, c'est avec beaucoup d'intérêt que j'ai examiné les articles du projet de loi C-14 relevant de la Loi sur la taxe d'accise.

Depuis deux ans, le gouvernement a imposé aux Canadiens des hausses d'impôt plus fortes que jamais. Il leur avait promis des mesures justes et équitables. Il avait promis d'écouter les gens et de tenir compte de leurs inquiétudes. Malheureusement, il a beaucoup déçu de nombreux Canadiens.

Lorsque nous sommes dans nos circonscriptions et que nous parlons à nos électeurs, nous ressentons leur mécontentement, leur cynisme et leur manque de confiance envers les législateurs. L'argent et les emplois sont rares. Les étudiants ne savent pas dans quelle voie s'orienter à cause de l'instabilité de la situation. Les préoccupations dont nos concitoyens nous font part, que nous soyons conservateurs, libéraux ou néo-démocrates, trahissent un manque de confiance dans l'avenir.

A quoi est-ce dû? Il suffit de voir agir le gouvernement du Canada. Beaucoup de gens suivent les délibérations de la Chambre, surtout entre 14 et 15 heures. Ils pensent que notre travail se limite à cela. Le comportement ridicule que bien des députés adoptent à la Chambre ennuie beaucoup le gouvernement et surtout le public. Si l'opposition a pour rôle de servir de frein et de contrepoids, je suis sûr qu'elle joue bien son rôle. Le Canadien moyen nous juge sur ce qu'il voit. Il ne se rend pas compte que nous travaillons en ce moment à la Chambre pour étudier les projets de loi du gouvernement. Si le public réfléchissait à ce que le gouvernement propose de faire dans le projet de loi C-14, il risquerait de devenir encore plus cynique. Les Canadiens à faible et moyen revenus sont pratiquement saignés à blanc. Les gens ne disposent plus des revenus dont ils ont besoin pour joindre les deux bouts, pour acheter des biens

de consommation. Nous assistons à un ralentissement de l'économie. Mes propos peuvent paraître simplistes. C'est intentionnel, car je veux que ceux qui examinent les données budgétaires se rendent compte que cet argent est puisé dans les poches de tous les Canadiens. Ces derniers ne se rendent pas bien compte de ce que le gouvernement va leur soutirer, en majeure partie sous forme d'impôts cachés.

Le gouvernement dit seulement qu'il a modifié de 3 p. 100 l'indexation du barème d'imposition. Les contribuables n'auront pas l'impression que cela représente beaucoup lorsqu'ils rempliront leur déclaration. Mais en réalité, nous voyons que le gouvernement soutire 570 millions à l'ensemble des contribuables. N'oublions pas non plus les surtaxes de 5 p. 100 et 10 p. 100 imposées dans les budgets de novembre et de mai. De cette façon, le gouvernement soutire 500 millions de plus aux contribuables.

Le gouvernement a éliminé la réduction d'impôt fédéral de 1973, ce qui coûte encore 490 millions aux contribuables. Il a augmenté de 1 p. 100 la taxe de vente en novembre 1984 prélevant ainsi un milliard de plus. Il s'agit là de taxes d'un milliard sur des biens de consommation qui n'étaient pas taxés jusque-là. En mai 1985, il l'a de nouveau augmentée, à raison de 990 millions. En fait, à ce stade, nous n'en sommes plus à un zéro près. Le pauvre contribuable ne sait plus où il en est.

• (1220)

Le gouvernement a instauré une taxe de vente qui s'applique à tous les biens de consommation y compris les produits pharmaceutiques. Cela comprend le matériel de construction, les services de cablodiffussion et de télévision payante, les boissons alcooliques et le tabac. La taxe sur les matériaux de construction a été portée de 7 à 8 p. 100; sur les services de cablodiffusion et de télévision payante, de 7 à 8 p. 100; sur les boissons alcooliques et le tabac, de 14 à 15 p. 100. Sur les autres biens imposables, l'augmentation a été de 11 à 12 p. 100. Au total, cela représente des milliards de dollars.

Lorsque nous ajoutons à cela la surtaxe de 3 p. 100 que prévoyait le budget de 1986, la taxe de vente supplémentaire de 1 p. 100, la taxe d'accise sur l'alcool et le tabac, nous arrivons à près de cinq milliards, le chiffre le plus élevé de notre histoire.

Pourtant, nous avons pu trouver un milliard pour venir en aide aux banques. Nous avons pu trouver près d'un milliard pour accorder des concessions fiscales à Gulf. Nous avons réussi, de bien des façons, à prendre de l'argent aux pauvres et à la classe moyenne pour faire des cadeaux aux riches. Je crois très important d'accorder des stimulants à la productivité. Mais il faut faire preuve de justice et d'équité. Les Canadiens s'attendent à ce que leur gouvernement se montre juste. Ce n'est pas le cas. Le relèvement du plafond des REÉR, qui passe à 15 500 $ au lieu des 5 500 $ à 7 500 $ du début, va coûter cette année 40 millions au Trésor public. C'est très bien pour les gens qui ont des revenus suffisants pour faire des économies en vue de leur vieillesse. Il est très important que nous permettions cela, mais nous devons le permettre de façon équitable. Nous devons commencer à voir comment on peut couvrir tout le monde avec des pensions décentes qui soient acquises transférables et indexées au coût de la vie, et cela non seulement pour ceux qui ont actuellement des pensions, mais aussi pour ceux qui ne sont pas encore couverts.

L'exemption pour gains en capital couvre maintenant les oeuvres d'art, les bateaux, les appartements en Floride ou à Paris. Il y a une protection pour les gains en capital allant jusqu'à 500 000 $, soit 1/2 million de dollars. Cela représente cinq fois 100 000 $. Il y a des gens qui ne savent même pas écrire ce genre de montants, et qui représentent le plus gros pourcentage de notre population. Nous avons été élus à cette Chambre pour représenter toutes les strates de notre société, et pas seulement les catégories à gros revenus. Ce budget est fait pour ces catégories à gros revenus. Il est vrai qu'on dit qu'il faut protéger ces gens qui ont de gros revenus, car ce sont eux qui font tourner la machine. Mais est-ce bien vrai? Qui sont les gens qui vont en masse acheter des biens et des services? Ce ne sont pas les 3, 4 ou 5 p. 100 du sommet de l'échelle. C'est la majorité des Canadiens.

Je tiens à dire que ce budget est parfaitement inacceptable; ce n'est pas en rajoutant 5 milliards de dollars d'impôts qu'on va maîtriser le déficit. Le ministre des Finances (M. Wilson) a annoncé qu'il allait rater sa cible de 2,5 milliards de dollars, c'est donc que quelque chose cloche dans l'organisation que nous avons en face de nous. Le gouvernement parle avec énormément de fierté de ce qu'il a fait dans le domaine des communications et de la culture. Le gouvernement du premier ministre (M. Mulroney) a timidement essayé de donner une haute priorité à ces domaines, mais il a oublié quelques-uns de ses actes. Dans le premier discours du trône de ce gouvernement, il n'y avait pas un mot de la culture canadienne. Dans l'exposé économique de 1984 et le budget de mai 1985 qui a suivi, nous avons vu les budgets des industries culturelles se faire amputer d'un total de 122 millions de dollars. Culpabilisé à la suite de ces coupures, le gouvernement a décidé en février cette année de consacrer 75 millions de dollars à diverses initiatives culturelles. C'est une excellente chose. Il n'a fait qu'inclure et développer certains travaux déjà entrepris. Mais même avec ce complément, il y avait encore un manque à gagner de 47 millions de dollars. En juillet, le monde culturel a de nouveau frémi en entendant de nouvelles rumeurs de coupures. Il s'agissait de rectifier une erreur dans les calculs budgétaires du ministre des Finances. On a réduit de 10 millions de dollars le budget de Radio-Canada, de 210 000 $ celui du Centre national des Arts; de 1,600 million de dollars celui de l'Office national du film; et de 1,950 million de dollars celui du Conseil des Arts du Canada. Cela représente 13,7 millions de dollars de coupures supplémentaires. Tous les espoirs de février étaient pulvérisés. Cette semaine, nous avons appris que le prochain budget de Radio-Canada pour 1987-1988 risquait d'être amputé de 50 millions de dollars de plus. Or, sur cette toile de fond, le gouvernement ose dire qu'il a un authentique souci des industries culturelles, qu'il va protéger notre souveraineté culturelle, et qu'il va veiller à ce que les Canadiens puissent porter fièrement leur flambeau dans le monde culturel. A mon avis, ce sont les actes et non les paroles qui comptent. Ce gouvernement a acquis la fâcheuse réputation de commencer par vous tendre joyeusement les bras, avant de vous trouver une quelconque excuse désinvolte.

J'ai parlé de la taxe de vente, de la taxe d'accise, des taxes sur l'alcool et le tabac et des taxes sur les produits manufacturés. Beaucoup de gens au Canada voyagent en avion. A partir du 1er mai 1986, il y aura une taxe sur les voyages aériens intérieurs qui sera limitée à un maximum de 50 $, le taux de cette taxe passant de 9 à 10 p. 100. Cette taxe s'appliquera aussi aux billets vendus à l'étranger à partir du 1er août 1986. C'est brillant pour notre industrie touristique. Nous y avons heureusement échappé au moins pendant la majeure partie de l'Expo. Remercions le ciel du succès remporté par cette exposition.

Du côté des télécommunications, on a ajouté une taxe sur les services de programmation fournis par voie de télécommunication. Cette taxe s'applique au matériel de télévision fourni aux clients du cable et des services de télévision payante. Elle s'applique aussi au matériel utilisé par les hôtels et aux autres matériels de télévision en circuit fermé. La taxe a augmenté de 1 p. 100 pour passer à 7 p. 100 dans le budget de 1985. Le projet de loi qui nous est soumis va la faire augmenter encore de 1 p. 100, pour passer à 8 p. 100 à partir du 1er avril 1986. Le gouvernement trouve incontestablement de multiples moyens de permettre au ministre des Finances de réduire effectivement le déficit. Le seul problème, c'est que même avec toutes ces taxes excessives, il n'a pas encore réussi à le maîtriser.

On peut considérer que le budget de 1985 a changé le mode de perception de la taxe fédérale de vente sur les carburants destinés aux véhicules. Il y a une taxe de vente qui continue d'être imposée comme taxe *ad valorem*, au taux de 12 p. 100 à partir du 1er avril 1986. Mais elle est calculée en tant que taux par litre. Ce taux est ajusté trimestriellement, en fonction de l'indice des prix des produits industriels publié par Statistique Canada.

La motion de voies et moyens du projet de loi C-14 vise à préciser le calcul de la taxe de vente. Nous y constatons des hausses très importantes dans le cadre de la taxe fédérale d'accise sur les carburants pour véhicules non commerciaux, qui sera de 1,5c. par litre. Le budget de 1985 avait fait augmenter la taxe d'accise sur l'essence et le carburant d'aviation de 2c. par litre à partir du 3 septembre 1985. Cette taxe doit passer à 4,5 p. 100 le 1er janvier 1987. Nous cherchons des moyens d'encourager le tourisme. Quand les touristes voient ce que leur coûte le plein d'essence, ils doivent être épouvantés. Je me demande si ces frais n'épongent pas une partie de la différence de valeur de notre dollar. Ils n'incitent certes pas à venir chez nous. L'industrie touristique doit faire deux fois plus d'efforts pour attirer les touristes à cause de nos taxes cachées. Ils rentrent chez eux en se demandant où est passé leur argent.

• (1230)

Je suis mécontente de la façon dont le gouvernement a décidé de présenter cette mesure législative. Je parle au nom des habitants de ma circonscription de Mount Royal. Ils se préoccupent des emplois, de l'avenir et de la capacité de maintenir un niveau de vie raisonnable. Pour qu'ils puissent le faire, il faut que le régime fiscal respecte les principes de justice et d'équité.

J'incite les ministériels à examiner leurs budgets et la façon dont ils perçoivent les impôts, dans l'intérêt général, non pas seulement dans celui des gens fortunés.

M. Suluk: Madame la Présidente, la députée de Mount Royal (Mme Finestone) a parlé de Radio-Canada d'une façon qui laissait entendre que le gouvernement avait créé des difficultés pour les communautés culturelles à cause des réductions budgétaires qu'il lui a imposées. Je crois comprendre que Radio-Canada a reçu près d'un milliard de dollars l'année dernière.

De plus, Radio-Canada est le seul réseau important de communications dans le grand Nord. Près de la moitié de ses émissions y sont diffusées en langue inuktitut, la langue principale des habitants du grand Nord.

Étant donné ce fait et celui dont j'ai d'abord parlé en disant que Radio-Canada avait obtenu près d'un milliard de dollars des contribuables, comment la députée peut-elle croire honnêtement que l'amputation de quelques millions de ce budget va ébranler l'identité culturelle des Canadiens? Ne serait-il pas plus juste d'ordonner à Radio-Canada de réduire certaines de ses dépenses plus somptuaires.

Mme Finestone: Madame le Président, je remercie le député de sa question. Cela me permet de dire certaines choses qui méritent d'être signalées.

Très peu de députés savent combien la gestion est une tâche difficile à Radio-Canada. Si on s'y arrête, on se rend compte que Radio-Canada est un porte-parole extraordinaire des Canadiens à l'échelon national. Cette société exprime notre diversité de même que la beauté et la grandeur de notre pays. Elle doit certes affronter certains problèmes. Rien n'est parfait et impeccable au Canada. Toutefois, nous devrions songer un peu à l'oeuvre qu'accomplit Radio-Canada. La société diffuse en français et en anglais d'un bout à l'autre du pays, de Terre-Neuve à la Colombie-Britannique, du Cap d'Espoir à l'île de Vancouver, de la frontière américaine aux confins du grand Nord. Ses services de radio et de télévision sont offerts aux Inuit et autres autochtones ainsi qu'aux populations de nos diverses régions importantes. Nous devrions également songer que sur le plan international, Radio-Canada est un instrument de politique nationale dont nous devrions être très fiers.

Dans la déclaration de novembre, on réduisait de 75 millions les crédits versés à Radio-Canada et de 10 millions ceux qui étaient destinés à l'achat de nouveau matériel, ce qui représente une coupure globale de 85 millions. Une autre réduction de 10 millions a été effectuée quand le ministre des Finances s'est trompé et a parlé de 500 millions de dollars. Il manquait de fonds et a dû faire d'autres coupures, notamment dans le budget de Radio-Canada. Il a donc supprimé une autre somme de 50 millions ou il s'agit peut-être d'une majoration anticipée. Nous nous retrouvons donc avec des coupures de l'ordre de 145 millions de dollars.

Examinons aussi une question grave qui devrait préoccuper tous les députés. Je veux parler de la somme de 57 millions de dollars qu'on ne trouve plus. Le vérificateur général s'en inquiète de même que le président de Radio-Canada, M. Juneau. MM. Dye et Juneau tentent de la retracer. Ce problème est imputable à la mise en application d'une nouvelle procédure budgétaire.

Je voudrais répondre au député en lui posant à mon tour une question. Quel droit avait le gouvernement, en 1985, de permettre à la Société Radio-Canada d'adopter une procédure d'établissement du budget extrêmement complexe, un nouveau

système inepte hautement compliqué, sans s'assurer de l'existence d'un système auxiliaire ni voir à ce que le ministère des Communications surveille bien, comme cela lui incombe, la Société?

Lorsqu'il s'agit de la Société Radio-Canada, il faut être extrêmement prudent et en un sens, protecteur, mais en même temps, il s'agit d'exiger les réponses dont nous avons besoin en tant que législateurs.

M. Foster: Madame la Présidente, le discours de la députée de Mount Royal (Mme Finestone) m'a paru excellent. Elle a signalé le caractère extrêmement régressif des nouvelles taxes imposées dans chaque budget aux familles canadiennes à revenus faible et moyen. Il ne s'agit, certes, pas du régime fiscal progressiste dont la plupart des députés parlent. Elle a fait le tour de la question, en signalant les augmentations de taxes d'accise et de vente et le reste.

Cependant, je voudrais connaître son opinion sur le discours que le ministre des Finances (M. Wilson) a prononcé il y a une semaine environ. Il a parlé de réforme fiscale et il a proposé de réduire les barèmes d'imposition. Je me demande si elle voit là la même contradiction que moi. L'exposé économique et les deux budgets renfermaient des mesures fiscales tout à fait régressives, qui coûtent à la famille canadienne moyenne de quatre, dont le revenu annuel est de seulement 30 000 $, 630 $ de plus. Pourtant, le gouvernement parle d'une réforme fiscale tendant à réduire les barèmes d'imposition pour les familles à faible revenu.

Les deux premiers budgets du gouvernement visaient, semble-t-il, à réduire les impôts des grosses multinationales pétrolières, à accroître ceux des familles à faible revenu, à désindexer les barèmes d'imposition pour les familles ainsi que les exemptions personnelles et les allocations familiales, et le reste. La députée croit-elle que le gouvernement fait volte-face en matière de politique fiscale? Je dis cela parce que le ministre a parlé de réduire les impôts—probablement pour s'aligner sur le modèle américain—et que j'aimerais avoir l'opinion de la députée.

Mme Finestone: Madame la Présidente, il ne me reste pas beaucoup de temps pour répondre au député. Je voudrais cependant faire trois observations. Premièrement, quoi qu'il arrive, le pouvoir d'achat du dollar qui restera au contribuable sera réduit. Nous approchons de Halloween, et le «trick or treat» c'est l'augmentation des impôts sur le revenu des particuliers et la baisse de ceux sur le revenu des sociétés. C'est ainsi que le gouvernement dissipe une partie de l'écran de fumée, car en fait il y aura plus de taxes camouflées avec la taxe sur les transactions commerciales. La banque alimentaire qui existe actuellement dans la circonscription de Mount Royal, une honte, verra s'allonger la queue de ceux qui attendent un repas chaud décent par jour. Je prétends que la situation va empirer si les mesures contenues dans le discours du ministre, telles que je les comprends, deviennent réalité.

• (1240)

M. Dave Nickerson (Western Arctic): Madame la Présidente, j'ai l'intention d'être très bref et de n'aborder qu'un seul aspect du projet de loi C-14, celui de l'application de la taxe d'accise aux billets d'avion. Je veux établir clairement que le gouvernement réagit favorablement aux demandes des citoyens du Canada.

Il y a quelque temps, la taxe d'accise sur les billets d'avion était, je crois, de 7 ou 8 p. 100 avec un montant maximum de 35 $. Il y a un an ou un peu plus, cette taxe a été majorée pour générer plus de revenus. Le gouvernement avançait évidemment un argument de poids en soutenant qu'il fallait augmenter les recettes provenant du secteur de l'aviation parce qu'elles étaient alors nettement inférieures au coût des services assurés dans ce secteur.

La taxe d'accise est donc passée à 9 p. 100 et le maximum de 35 $ a été aboli. Cette décision portait à environ 150 $ la taxe sur un billet d'avion de Yellowknife, où j'habite, à Frobisher Bay, à l'autre bout des Territoires du Nord-Ouest. C'était nettement trop. Dans cette région, les tarifs aériens sont déjà très élevés et l'imposition d'une taxe de 150 $ tenait du ridicule. La situation était la même pour tous les déplacements de longue distance au Canada. Dans les régions où le prix des billets d'avion par mille parcouru est relativement élevé, surtout dans les régions éloignées et septentrionales, l'abolition du maximum devenait particulièrement onéreux.

C'est pourquoi les chambres de commerce, les municipalités et même le gouvernement de la Colombie-Britannique ont présenté de nombreuses requêtes au ministre des Transports de l'époque, le député de Végreville (M. Mazankowski). Je me suis un peu inquiété car je craignais que le gouvernement ne bouge pas. Cependant, les choses ont bien tourné. Le ministre des Transports et aussi le ministre des Finances (M. Wilson) ont réagi favorablement aux instances des citoyens.

Le projet de loi dont nous sommes saisis, le C-14, porte la taxe d'accise à 10 p. 100, mais rétablit le montant maximum. C'est ce que les Canadiens voulaient. Ils ne voyaient pas d'objection à payer leur juste part de taxes sur les billets d'avion, mais ils ne voulaient pas payer 100 $ ou 150 $ sur les billets coûteux. Ils voulaient que le plafond soit rétabli et c'est ce que fait le projet de loi C-14. Par conséquent, je voudrais profiter de l'occasion pour remercier l'ancien ministre des Transports et le ministre des Finances d'avoir accédé aux voeux des Canadiens et notamment de ceux qui habitent les régions éloignées du pays.

M. Cassidy: Madame la Présidente, le député n'ignore pas que l'une des raisons pour lesquelles le gouvernement a voulu accroître ses recettes, dans le budget de 1986, en haussant de un point de pourcentage la taxe d'accise sur les billets d'avion, c'est qu'il a besoin d'argent pour financer l'exonération pour gains de capital qui va bientôt passer à 500 000 $. Bien sûr, tous les citoyens de Western Arctic vont devoir verser un montant accru compte tenu de la hausse de la taxe d'accise. Je demanderai au député combien de ses électeurs, surtout parmi les Dene et les Inuit, seront en mesure de vraiment bénéficier de façon significative de l'exonération pour gains de capital. Il y a des chances qu'ils soient fichtrement peu nombreux, car nous savons que cette exonération pour gains de capital va profiter aux brasseurs d'affaires de Montréal, Toronto et Vancouver qui roulent en BMW et en Porsche. Ils seront très peu à en bénéficier parmi les habitants des vastes espaces du Canada qui caractérisent la circonscription du député.

Étant donné qu'un très petit nombre, sinon aucun, des électeurs du député ne bénéficieront de l'exemption de la taxe sur les gains en capital et que les rares personnes à s'en prévaloir sont celles qui gagnent des revenus supérieurs, en quoi est-il juste d'augmenter la taxe de vente pour l'ensemble des citoyens, y compris les trappeurs, les mineurs, les chasseurs, les camionneurs, les ouvriers du bâtiment, les maîtresses de maison et les gardiennes d'enfants dans sa circonscription? Cette augmentation vise à permettre au gouvernement d'accorder une exemption fiscale à une très faible proportion de la population et à une proportion encore plus faible de citoyens dans sa circonscription.

M. Nickerson: Madame le Président, tout d'abord, le député a tort de présumer que l'augmentation de la taxe d'accise ne servira qu'à nous dédommager de l'exemption de la taxe sur les gains en capital. Évidemment, c'est inexact. La taxe d'accise fait partie des recettes générales de l'État. On pourrait également soutenir que pareille taxe servira à payer les pensions de vieillesse ou encore qu'elle sera versée dans la caisse de l'assurance-chômage. Le Fonds du revenu consolidé reçoit des fonds de nombreuses sources et les répartit de maintes façons.

L'exemption des gains en capital a été fort bien accueillie dans ma circonscription comme, à ma connaissance, un peu partout au Canada. J'ignore quelle proportion exacte des gens en bénéficieront ou pas, et cela dans quelque circonscription que ce soit. Cette exemption vise à encourager les gens à investir, à lancer de petites entreprises, ou à s'adonner à l'agriculture, tout en leur donnant l'espoir de pouvoir réaliser des bénéfices dans l'avenir.

Depuis l'entrée en vigueur de l'exemption de la taxe sur les gains en capital, j'ai remarqué la reprise de l'investissement dans la petite entreprise dans ma circonscription. Mes concitoyens s'intéressent de plus près à l'agriculture. Je suis persuadé que cette exemption y est pour quelque chose. Les gens ont désormais un stimulant qui encourage leur esprit d'initiative et leur permet d'entrevoir un avantage futur. La mesure a été accueillie favorablement dans ma circonscription et si on lui a reproché quelque chose, c'est de n'être pas allée assez loin.

Bon nombre de mes électeurs vous diraient que l'impôt sur les gains en capital ne devrait tout simplement pas exister. Les prospecteurs en particulier ont quelque peu l'impression d'avoir été laissés pour compte. Les revenus tirés de la vente de leurs propriétés ne sont pas traités comme des gains en capital. Ils soutiennent que nous devrions revenir aux anciennes règles en vertu desquelles les gains en capital s'appliquaient aux prospecteurs et j'appuie certainement leur point de vue.

M. Parry: Madame la Présidente, j'aimerais commenter le discours du député de Western Arctic (M. Nickerson). Je suis heureux moi aussi, à titre de représentant d'une circonscription nordique qui compte un grand nombre de collectivités éloignées, que le gouvernement ait pris la sage décision de rétablir le plafond de la taxe d'accise sur les billets d'avion, à 50 $, je crois. Ce niveau est plus élevé qu'auparavant, mais il s'agit d'une situation moins pénible que celle qu'a illustrée le député. Il s'agissait bien entendu d'un cas limite, mais il faut dire que nous habitons un pays dont la géographie est sans limite. Pour passer d'une moitié à l'autre des Territoires du Nord-Ouest, il est souvent nécessaire de passer par le sud du Canada et par plusieurs aéroports.

• (1250)

Cela m'amène à une question que j'espérais voir abordée par le député de Western Arctic. Il s'agit de la double imposition qui frappe très lourdement les résidents de sa circonscription en raison de la taxe d'accise visant les carburants de véhicules motorisés et d'avions, ainsi qu'aux produits pétroliers raffinés de toutes catégories. Comme le député le sait fort bien, l'essence nécessaire à un vol disons entre Baker Lake et Churchill ou entre Pine Point et Yellowknife est assujettie à une taxe en raison du coût de transport du carburant vers ces localités. Il n'y a à l'heure actuelle aucune disposition, aucun mécanisme ou plan pour supprimer ce qui revient, en définitive, à la double imposition des citoyens du Nord. Dans de nombreuses localités éloignées, par exemple, le quart de litre d'essence qu'il faut consommer pour en amener un litre aux consommateurs d'une localité est taxé au même taux que le reste. Je demande au député, en sa qualité de président du caucus du Nord de son parti, à moins qu'il n'ait été remplacé, si l'on envisage une mesure qui supprimerait les effets injustes de la taxe d'accise.

M. Nickerson: Madame la Présidente, le député fait valoir un point très intéressant. Mon collègue de Nunatsiaq a soulevé la question à plusieurs reprises. Elle a beaucoup plus d'importance dans son coin de pays que dans le mien.

Ce serait merveilleux de pouvoir diminuer les impôts. Je suis sûr, madame la Présidente, que pas plus que moi vous n'aimez payer des impôts et des taxes. Je dois avouer que je n'ai pas sérieusement réfléchi à la question que soulève le député, mais je le ferai sûrement. On se demande immédiatement comment ce plan pourrait s'appliquer. Y aurait-il une exemption générale sur les carburants servant au transport d'autres carburants ou sur toutes les marchandises? Quel serait l'effet sur les recettes?

Fait digne de mention, les taxes de vente sur les carburants sont une source appréciable de revenu pour le gouvernement territorial. Les conducteurs de véhicules qui traversent la frontière de l'Alberta, où il n'y a pas de taxe de vente provinciale sur les carburants, acceptent mal parfois de payer l'essence et le carburant diesel beaucoup plus cher au nord du 60e parallèle à cause de la taxe que perçoit le gouvernement territorial. Il est évidemment libre de l'imposer.

Je remercie le député des observations très utiles qu'il a formulées.

M. John Parry (Kenora—Rainy River): Madame la Présidente, nous sommes saisis d'un projet de loi dont l'existence a été quelque peu interrompue. Le projet de loi C-14 met en oeuvre les modifications aux taxes de ventes et d'accise annoncées dans l'exposé budgétaire du 27 février 1986. A mon avis, un bref résumé sur la nature de ces modifications sera utile pour comprendre les répercussions qu'elles auront sur l'économie canadienne et les contribuables, surtout ceux qui ont un faible revenu, sur lesquels cette taxe aura un effet régressif.

Article 21 du Règlement

L'augmentation de 1 p. 100 de la taxe de vente touche plusieurs biens et services essentiels, par exemple, les matériaux de construction, où le taux passe de 7 à 8 p. 100. D'autres produits imposables passent de 11 à 12 p. 100. Ni mon parti ni moi n'allons déplorer l'augmentation de taxe sur les boissons alcoolisées et le tabac, qui nuisent à la santé et que l'on appelle après tout communément taxes sur le péché. A vrai dire, on pourrait facilement les augmenter dans l'intérêt général non seulement du ministre des Finances, mais aussi de la santé de la nation, et pourtant, ce sont des taxes que les gens payent. Lorsque nous envisageons les répercussions générales de l'augmentation de la taxe d'accise et de la taxe fédérale de vente, nous ne pouvons que penser qu'elles seront négatives. L'augmentation de ces taxes indirectes, cachées, comme on les appelle quelquefois, fait partie de la stratégie gouvernementale d'augmentation des impôts. En effet, elle contribue énormément à la mise en oeuvre de cette stratégie.

Mon parti a calculé que la charge fiscale d'une famille moyenne a augmenté d'environ 1 300 $ depuis que les conservateurs sont arrivés au pouvoir. On a pris comme critère un revenu annuel de 35 000 $ pour une famille ayant deux enfants à charge. Il est utile de comparer l'augmentation d'impôt d'une famille moyenne avec celle dont fait l'objet une société de taille moyenne. L'écart est tout à fait spectaculaire. A moins que le gouvernement ne fasse volte-face et ne prenne des mesures beaucoup plus radicales que ses propositions sur la réforme de la fiscalité, qu'il vient de déposer, je suis persuadé que lorsqu'on écrira l'histoire des années 80, on en retiendra que cette décennie fut l'époque où la famille canadienne moyenne a été mise à contribution de façon disproportionnée dans le but de lutter contre le déficit. Les historiens ne pourront que déplorer l'orientation prise par le gouvernement progressiste conservateur.

Les hausses qui sont déjà entrées en vigueur représentent, avec cette nouvelle proposition, 845 $ sur les 1 300 $ que j'ai mentionnés. L'exposé économique de novembre 1984 ajoutait environ 350 $ par année. Le budget de mai 1985 prévoyait une autre hausse annuelle de 325 $, et le budget de février 1986 privait la famille moyenne de 170 $ annuellement. L'effet d'entraînement de ces hausses successives semble me donner raison: on en viendra à payer une taxe sur les impôts. La situation est telle que la famille canadienne moyenne devra assumer le fardeau des initiatives gouvernementales tendant à réduire le déficit.

Ne conviendrait-il pas maintenant de dire qu'il est 13 heures, madame la Présidente?

La présidente suppléante (Mme Champagne): Comme il est 13 heures, je quitte maintenant le fauteuil pour le reprendre à 14 heures.

(La séance est suspendue à 13 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[*Français*]

LA CULTURE

LA CINQUIÈME ÉDITION DU FESTIVAL DU CINÉMA INTERNATIONAL EN ABITIBI-TÉMISCAMINGUE (QUÉ.)

M. Gabriel Desjardins (Témiscamingue): Monsieur le Président, du 1er au 6 novembre prochain se tiendra à Rouyn-Noranda la cinquième édition du Festival du cinéma international en Abitibi-Témiscamingue.

Cette manifestation culturelle d'importance qui contribue à la fierté des gens de chez nous devient, au fil des ans, un événement attendu et qui déborde largement les frontières de notre région.

Cette année une dizaine de pays seront représentés à ce festival et nous aurons le privilège d'y voir des films en grande primeur mondiale.

Monsieur le Président, si ce festival du cinéma international obtient autant de succès, c'est grâce avant tout à l'enthousiasme et à la détermination de son comité organisateur et grâce aussi à la présence du cinéma international, à la bonne collaboration des médias et, bien sûr, à la participation toujours plus nombreuse de la population de l'Abitibi-Témiscamingue.

Alors, les cinéphiles de l'Abitibi-Témiscamingue, du Québec, du Canada et du monde, on se donne rendez-vous à Rouyn-Noranda du 1er au 6 novembre prochains.

* * *

L'INDUSTRIE AUTOMOBILE

L'OPPORTUNITÉ POUR LE GOUVERNEMENT D'AIDER LA *GENERAL MOTORS* DE SAINTE-THÉRÈSE (QUÉ.) AFIN DE PROTÉGER LES EMPLOIS

M. Dave Dingwall (Cape Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, j'exprime aujourd'hui mon appui à la compagnie *General Motors* du Canada à maintenir son installation automobile à Sainte-Thérèse (Québec). Les années de service des quelque 4,000 employés à Sainte-Thérèse symbolisent grandement leur travail acharné et leur loyauté. Nous devons aussi noter que les employés de Sainte-Thérèse sont prêts à faire des compromis.

Le gouvernement du Canada se doit d'aider la *General Motors* à maintenir l'exploitation de cette installation. Un engagement devrait être pris avec la General Motors du Canada pour qu'elle puisse préserver les 4,000 emplois et assurer l'avenir de cette manufacture.

J'encourage donc le ministre de l'Expansion industrielle régionale (M. Côté) à prendre toute les mesures nécessaires pour protéger les 4,000 emplois de la manufacture de la *General Motors* à Sainte-Thérèse.

La province d'Ontario a obtenu un engagement de la part de la *General Motors* pour 2 milliards de dollars. C'est maintenant le tour au Québec.

* * *

[*Traduction*]

L'ÉNERGIE

LA SITUATION DE L'INDUSTRIE PÉTROLIÈRE

M. Ian Waddell (Vancouver—Kingsway): Monsieur le Président, le Canada a perdu hier son vrai ministre de l'Énergie, le Scheik Ahmed Zaki Yamani d'Arabie Saoudite. Le premier ministre canadien ne pourra plus, selon les paroles immortelles du député de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie) «danser joue contre joue dans le désert» avec l'un des hommes les plus puissants du monde. Le Canada a essayé une fois de se donner sa propre politique nationale de l'énergie mais les libéraux ont reculé devant la tâche et les conservateurs ont complètement démantelé ce qui restait de cette politique, nous laissant ainsi entièrement à la merci du prétendu marché libre des prix internationaux.

Il n'y a pas vraiment de marché libre du pétrole. En ce qui concerne le pétrole, on peut seulement décider qui en contrôlera le prix, soit le Scheik et ses successeurs, les grandes sociétés pétrolières multinationales ou, dans la mesure du possible, le gouvernement canadien, au moyen d'une véritable politique énergétique. Cette politique comporterait un prix de l'essence fixé au Canada et le contrôle, par le secteur public ou privé du Canada, de notre plus importante ressource énergétique, le pétrole. Une autre solution consiste, je le répète, à laisser au roi Fahd et à ses conseillers de Riyad le soin de choisir de notre prochain ministre de l'Énergie.

* * *

[*Français*]

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

LA RECONDUCTION DE L'ARTICLE 17(6) ET (7) DE LA LOI

M. André Plourde (Kamouraska—Rivière-du-Loup): Monsieur le Président, j'ai été particulièrement heureux de voir le ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Bouchard) déposer le projet de loi qui propose la reconduction jusqu'au 4 janvier 1988 de la norme d'admissibilité de 10 semaines pour la circonscription de Kamouraska—Rivière-du-Loup.

Encore une fois ce geste nous prouve que le gouvernement conservateur tient compte des régions particulièrement défavorisées au niveau de l'emploi. Cela signifie donc pour ma circonscription que les semaines d'admissibilité à l'assurance-chômage demeurent à 10.

Ce projet de loi, déposé par le ministre de l'Emploi et de l'Immigration, me prouve que mes représentations, celles d'Action-chômage et du Mouvement Chambre de commerce de Kamouraska—Rivière-du-Loup ne sont pas demeurées lettre morte. En effet, au cours du mois de septembre dernier, j'étais intervenu officiellement auprès du ministre de l'Emploi et de l'Immigration pour que soit reconduit l'article 17(6) et (7) de la Loi sur l'assurance-chômage.

En conclusion, les pêcheurs ainsi que les travailleurs dans les tourbières et les autres doivent se réjouir tout comme moi de cette excellente nouvelle du gouvernement conservateur.

* * *

[*Traduction*]

LA PAIX

LES PRIÈRES DES CHEFS DE PLUSIEURS CONFESSIONS RELIGIEUSES POUR LA PAIX

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce—Lachine-Est): Monsieur le Président, les chefs de plusieurs confessions religieuses se sont réunis, lundi dernier, à Assise, pour prier pour la paix. Il faut absolument que les gouvernements écoutent ces prières et fassent quelque chose de concret pour assurer la paix.

Depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale en 1945, le monde a connu 120 guerres régionales qui ont entraîné la mort de 19 millions de personnes, onze millions de civils et huit millions de militaires. En 1986, les gouvernements ont dépensé plus de 900 milliards de dollars pour les armements alors que 15 millions d'enfants mouraient de faim. Selon le rapport Thorson de 1983, il en coûterait 18,5 milliards de dollars pour offrir aux pauvres du monde de la nourriture, un abri, une éducation et des soins médicaux.

• (1405)

Comment peut-on justifier qu'on consacre 900 milliards de dollars à l'achat d'armes en quantités beaucoup plus grandes que la défense et la sécurité ne l'exigent, alors que cela ne contribue en rien à faire disparaître les causes de conflits. Quand mettrons-nous fin à cette folie?

* * *

LES ARTS D'INTERPRÉTATION

LE FESTIVAL DE STRATFORD

M. A. H. Harry Brightwell (Perth): Monsieur le Président, je suis heureux de voir que ma circonscription compte une entreprise culturelle importante, le Festival de Stratford. L'année financière de ce festival se termine le 31 octobre. Cette année a été excellente car ses finances se sont améliorées, mais le festival a toujours besoin de beaucoup plus d'appui de la part du public.

De toutes les grandes institutions artistiques du Canada, c'est ce festival qui reçoit proportionnellement le moins d'aide gouvernementale. Sur les 50 millions de dollars que dépensent les centaines de milliers de gens qui se rendent à Stratford les gouvernements de l'Ontario et du Canada en prélèvent environ 5 en taxes.

J'ai le grand plaisir d'annoncer qu'une troupe d'acteurs de ce festival est actuellement à Ottawa pour jouer «*A Man For All Seasons*» au Centre national des arts. Je sais que vous avez beaucoup apprécié cette pièce, monsieur le Président, et que vous convenez avec moi que cette troupe artistique de grand talent est un joyau pour le Canada.

Article 21 du Règlement

LA DÉFENSE NATIONALE

L'ADJUDICATION DU CONTRAT D'ENTRETIEN DES CF-18

M. Bill Blaikie (Winnipeg—Birds Hill): Monsieur le Président, hier, j'ai protesté contre la façon dont le gouvernement conservateur dégrade Winnipeg, lorsque j'ai parlé du transfert de la direction du bureau de Statistique Canada de Winnipeg à Edmonton. Hier soir, le bruit courait que le premier ministre (M. Mulroney) était contre l'octroi du contrat d'entretien du CF-18 à Winnipeg sous prétexte que l'Ouest venait de recevoir une aide d'un milliard de dollars pour la production céréalière. Si tant il est vrai que le ministre a invoqué un tel argument, permettez-moi de lui dire que cette aide d'un milliard de dollars a été accordée en vertu d'un programme national dont une fraction à peine profitera au Manitoba. Faut-il en déduire par ailleurs que cette somme destinée à combler un besoin spécial servira constamment de prétexte pour refuser de l'aide aux Canadiens de l'Ouest?

Les Manitobains de toutes les allégeances politiques ont choisi jusqu'ici de s'en remettre entièrement au gouvernement. Ils croient que celui-ci respectera les modalités d'adjudication de ce contrat; ils misent sur les avantages de l'offre faite par Winnipeg et ils ne veulent pas être les premiers à politiser cette question. Si le premier ministre compte utiliser le programme national d'aide agricole contre cette ville, ils se seront trompés lourdement.

Enfin, se pourrait-il que le choix du premier ministre soit également celui du vice-premier ministre (M. Mazankowski), puisqu'un tel contrat créerait 400 emplois à Edmonton?

* * *

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

LE REFUS D'ACCORDER AUX PUBLICATIONS RELIGIEUSES LES PRIVILÈGES DU COURRIER DE DEUXIÈME CLASSE

M. Bill Gottselig (Moose Jaw): Monsieur le Président, une autre surprise attend les Canadiens qui se sont habitués tant bien que mal à l'attitude hautaine que les responsables de Postes Canada affichent à l'égard des contribuables. Il s'agit, en effet, de la courtoisie du conseil d'administration de la société d'État.

Non seulement Postes Canada refuse aux publications religieuses canadiennes les privilèges du courrier de deuxième classe, mais encore, son président vient de rendre une décision frisant le sublime: il a décidé qu'une publication pour laquelle on avait interjeté appel n'a pas de contenu suffisamment religieux pour qu'elle soit classée parmi les publications religieuses.

Sans figurer sur la liste des abonnés, je doute que Postes Canada ait la compétence nécessaire pour rendre pareille décision.

Je ne fais pas qu'exhorter le ministre responsable de Postes Canada à maîtriser ce monstre avant qu'il ne nous dévore tous, je l'en supplie. Le mandat de Postes Canada est de livrer le courrier à temps.

* * *

[*Français*]

LA SEMAINE INTERNATIONALE DE LA PAIX

LES INQUIÉTUDES ET LES OPINIONS DES ÉLÈVES DE L'ÉCOLE SECONDAIRE PAUL-GÉRIN-LAJOIE D'OUTREMONT (QUÉ.)

Mme Lucie Pépin (Outremont): Monsieur le Président, dans le cadre de la Semaine internationale de la paix, près de 200 élèves de l'École secondaire Paul-Gérin-Lajoie d'Outremont ont écrit des lettres au ministre de la Défense nationale (M. Beatty).

Il me fait plaisir, en tant que leur députée, de transmettre à cette Chambre les inquiétudes et les opinions de ces jeunes de 11 à 16 ans face à la paix dans le monde.

Ces enfants nous forcent à réfléchir au sujet de la course aux armements, des essais nucléaires, de la famine et de la pauvreté, ainsi que sur la situation de tensions et de conflits qui existe actuellement dans le monde.

Ces étudiants et ces étudiantes proposent, entre autres, d'utiliser l'argent destiné à l'armement pour des fins humanitaires, pour la recherche, l'éducation et la création d'emplois. Ils demandent au ministre de la Défense nationale de prendre des mesures concrètes afin de maintenir la paix au Canada et d'encourager celle-ci partout dans le monde.

* * *

[*Traduction*]

LES DÉPUTÉS

LE VOTE DU DÉPUTÉ DE GLENGARRY—PRESCOTT—RUSSELL EN FAVEUR DE CONTRATS DE CONSTRUCTION

M. Bob Horner (Mississauga-Nord): Monsieur le Président, il est manifeste qu'en l'occurrence c'est la poêle qui se moque du chaudron. Le député de Glengarry—Prescott—Russell (M. Boudria) n'a pas cessé de lancer contre des ministériels des accusations fallacieuses de conflits d'intérêts. Or, voilà que nous découvrons à présent que le favoritisme ne leur est pas inconnu.

Nous avons en effet appris qu'à l'époque où il était conseiller municipal dans le township de Cumberland, le député avait voté en faveur de l'adjudication de contrats de construction d'une valeur de 82 000 $ à l'entreprise de son beau-frère.

• (1410)

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. La présidence s'est déjà prononcée, et pas plus tard qu'hier, sur le recours aux dispositions de l'article 21 du Règlement pour lancer des attaques personnelles. Je prie donc les députés de se plier à la décision qu'elle a rendue hier. La parole est au député de Kenora—Rainy River (M. Parry).

[*Français*]

LA FISCALITÉ

LA NÉCESSITÉ D'UNE RÉFORME COMPLÈTE

M. John Parry (Kenora—Rainy River): Monsieur le Président, je tiens aujourd'hui à annoncer la compagnie qui reçoit notre prix de société non imposée et c'est la *Canada Trustco Mortgage Company*. La *Canada Trustco* a profité des échappatoires fiscaux fournis par les gouvernements libéral et conservateur successifs et a reçu des crédits d'impôt en 1979 et 1980, suite aux profits, qui totalisent 52,4 millions de dollars. Si nous avions eu un système d'impôt équitable au Canada et si la *Canada Trustco* avait dû payer un taux de 25 p. 100 sur ses profits, les Canadiens qui paient des taxes auraient pu réduire leur propre impôt de 13,1 millions de dollars à cause de cette compagnie seulement. Il est bien temps pour le gouvernement d'introduire des mesures de réforme fiscale complètes.

* * *

[*Traduction*]

LES DÉPUTÉS

LA CONDUITE D'UN DÉPUTÉ LIBÉRAL

M. Gerry St. Germain (Mission—Port Moody): Monsieur le Président, on récolte ce qu'on sème. Un des députés libéraux n'a jamais manqué l'occasion d'insulter des membres de mon caucus en lançant contre eux des accusations désobligeantes et fantaisistes et nous apprenons maintenant que l'assiette au beurre, ça le connaît . . .

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. Les députés sont liés par ma décision d'hier. Je les prie de s'y plier.

Je donne la parole au député de York-Centre (M. Kaplan).

M. St. Germain: J'invoque le Règlement.

* * *

LE CONSEIL NATIONAL DE RECHERCHES

LES COMPRESSIONS BUDGÉTAIRES

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le Président, il y a quelques jours j'assistais à une réunion publique dans ma circonscription. Des personnes qui s'y trouvaient m'ont parlé des réductions du gouvernement au titre du Conseil national de recherches. Ils m'ont signalé l'annonce qu'a fait paraître l'Institut professionnel de la Fonction publique au sujet de ces réductions. L'annonce fait remarquer que depuis 1984 le budget du Conseil national de recherches a été réduit de un demi-milliard à 400 millions de dollars tandis que l'effectif a été réduit de 3 600 à 3 100. L'annonce constate que 200 autres emplois vont être abolis.

Ce groupe demande au gouvernement, plus particulièrement au premier ministre (M. Mulroney) de tenir les promesses faites durant la dernière campagne électorale et non seulement de cesser d'apporter des coupures à ces programmes, mais encore d'accroître les fonds consacrés à la recherche et au développement, notamment au Conseil national de recherches.

Les formulaires à découper, signer et adresser au premier ministre ne respectent pas les règles au sujet de la présentation de pétitions et je saisis cette occasion pour exposer ces vues. Je me propose de les faire parvenir au premier ministre et j'ose espérer qu'on reviendra sur la décision d'opérer ces réductions et que le budget du CNR sera majoré.

* * *

[*Français*]

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

LA NORME D'ADMISSIBILITÉ ET LES TAUX DE COTISATION

M. Marcel R. Tremblay (Québec-Est): Monsieur le Président, le gouvernement a déposé hier dans cette Chambre un projet de loi qui modifierait la Loi sur l'assurance-chômage pour reconduire la norme variable d'admissibilité et maintenir les taux actuels de cotisation d'assurance-chômage pour une période d'un an. La nouvelle loi serait positive pour les PME et les travailleurs et travailleuses de Québec-Est. Le gouvernement propose de maintenir le taux de cotisation à son niveau actuel pour 1987. En suivant cette optique, monsieur le Président, nous éviterons une hausse appréciable des contributions faites au régime d'assurance-chômage.

Encore une fois, monsieur le Président, nos interventions portent fruits. Nos arguments et nos idées sur cette question ont reçu une réponse favorable de la part du ministre. Et je suis certain que cette bonne nouvelle sera acceptée positivement par mes commettants de Québec-Est. J'incite, monsieur le Président, les députés de cette Chambre à approuver dans les plus brefs délais ce projet de loi.

* * *

• (1415)

[*Traduction*]

L'ASSURANCE

L'ASSURANCE-RESPONSABILITÉ—LA HAUSSE DES PRIMES TOUCHANT LES SPORTIFS

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur le Président, je prends la parole pour presser le gouvernement de prendre immédiatement des mesures afin de mettre fin à la crise de l'assurance-responsabilité qui menace les sports organisés et les services communautaires. Les personnes qui pratiquent des sports comme le hockey, le football et le ski trouvent presque impossible de s'assurer économiquement contre des accidents.

Le ministre d'État (Condition physique et Sport amateur) (M. Jelinek) devrait immédiatement se pencher sur la recommandation de sa propre commission à ce sujet qui propose d'établir un régime d'auto-assurance pour ces sports, comme l'ont fait les conseils scolaires en Ontario. Il est temps que le gouvernement prenne position contre les compagnies internationales d'assurances qui forcent les Canadiens à abandonner les terrains de sport et les patinoires tout en tondant le public.

* * *

LA CHAMBRE DES COMMUNES

PRÉSENCE À LA TRIBUNE DU PRÉSIDENT ET DE MEMBRES DU COMITÉ DE L'AGRICULTURE DU ROYAUME-UNI

M. le Président: Je signale aux députés la présence à notre tribune de membres du comité de l'agriculture du Royaume-Uni sous la présidence de sir Richard Body.

Des voix: Bravo!

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LES TRAVAUX PUBLICS

LA PRISON DE PORT-CARTIER—LE RAPPORT DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL

M. John Nunziata (York-Sud—Weston): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Travaux publics. C'est au sujet de la prison de Port-Cartier. Hier, le ministre a mentionné à la Chambre une lettre du vérificateur général datant du 27 octobre même si cette lettre ne lui était pas adressée et si le vérificateur général y disait qu'il valait mieux éviter d'aborder la question avant qu'elle n'ait été examinée. Le ministre a alors déclaré: « . . . le vérificateur général reconnaît qu'il a commis une erreur dans son rapport». Ce n'est pas le cas. Ce n'est pas vrai. Ce n'est pas ce que le vérificateur général dit dans la lettre.

M. Crosbie: A-t-il une question à poser ou non?

M. Nunziata: Le ministre va-t-il reconnaître qu'il s'est trompé hier au sujet de la lettre du vérificateur général, présenter ses excuses à ce dernier et à la Chambre pour avoir déformé la teneur de cette lettre?

Des voix: Bravo!

M. le Président: J'hésite à intervenir lorsque la question principale est posée par un député de l'un ou l'autre des partis de l'opposition. Je demanderais au député de reformuler la dernière partie de sa question dans des termes moins vifs.

M. Nunziata: Monsieur le Président, comme sa déclaration semble contredire la teneur de la lettre du vérificateur général, le ministre est-il prêt à reconnaître qu'il s'est trompé hier et à présenter ses excuses au vérificateur général et à la Chambre?

L'hon. Stewart McInnes (ministre des Travaux publics): Monsieur le Président, j'ai effectivement parlé d'une lettre du vérificateur général, datant du 27 octobre, qui avait circulé. Dans cette lettre, le vérificateur général mentionnait la possibilité d'une erreur et j'en ai lu la première phrase. Nous avons vérifié auprès de diverses autorités qui nous ont confirmé l'existence d'une erreur. Nous pouvons d'ailleurs lire dans les journaux d'aujourd'hui que le vérificateur général a jugé bon de vérifier de nouveau les faits et les renseignements contenus dans son rapport.

M. Nunziata: Monsieur le Président, à trois reprises, hier, le ministre des Travaux publics a déclaré à la Chambre que le vérificateur général s'était trompé. Je me suis entretenu aujourd'hui avec des représentants du bureau du vérificateur général qui m'ont dit que le vérificateur général n'avait rien dit de tel dans sa lettre.

LA JUSTIFICATION DE LA CONSTRUCTION DE LA PRISON

M. John Nunziata (York-Sud—Weston): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au solliciteur général. Au paragraphe 7.89 de son rapport, le vérificateur général déclare que les besoins ne justifient pas la construction de cette prison. Le 22 octobre, le solliciteur général a déclaré à la Chambre qu'en fait, cette prison était nécessaire.

Des voix: Allons!

Des voix: Règlement!

M. le Président: Je demande au député de reformuler sa question.

• (1420)

M. Nunziata: Le solliciteur général a contredit le vérificateur général selon qui Port-Cartier n'avait pas besoin de prison. Le solliciteur général peut-il reconnaître aujourd'hui qu'il s'est trompé et présenter ses excuses au vérificateur général et à la Chambre?

L'hon. James Kelleher (solliciteur général du Canada): Je tiens à répéter que je n'ai jamais contredit le vérificateur général. En fait, je suis d'accord avec ses tableaux. Je demande au député de se reporter au paragraphe 7.51 du rapport du vérificateur général où il est dit qu'il y aura un excédent de 30 lits de détention préventive. Cela comprend les 250 lits de Port-Cartier. Si la prison de Port-Cartier n'est pas construite, il faut soustraire les 30 lits excédentaires, ce qui laisse un déficit de 220 lits. Cela prouve la nécessité de construire cette prison.

Des voix: Bravo!

M. Nunziata: Le solliciteur général contredit, encore une fois, les conclusions du vérificateur général.

Des voix: Règlement!

LA DÉCISION DU CONSEIL DU TRÉSOR

M. John Nunziata (York-Sud—Weston): Ma deuxième question supplémentaire s'adresse au président du Conseil du Trésor. Étant donné que le vérificateur général a déclaré, au paragraphe 7.99 de son rapport que le Conseil du Trésor n'avait pas tous les éléments du dossier lorsqu'il a approuvé le déménagement de la prison et que le président du Conseil du Trésor a déclaré à la Chambre, le 21 octobre, qu'il avait toutes les données en main lorsqu'il a approuvé le projet, va-t-il maintenant reconnaître qu'il s'est trompé et s'excuser auprès du vérificateur général et de la Chambre d'avoir nuit à l'autorité du vérificateur général du Canada et mis son intégrité en doute?

L'hon. Robert de Cotret (président du Conseil du Trésor): Je me ferai un plaisir de confirmer les déclarations que j'ai faites en répondant à cette question. Je tiens à préciser à mon collègue d'en face que je n'ai nullement mis en doute le jugement du vérificateur général ni son droit de faire cette déclaration. J'estime que le Conseil du Trésor disposait alors des renseignements voulus. De toute évidence, il pensait le contraire. C'est là une divergence d'opinions légitime, comme je l'ai dit, et je m'en tiens à ma déclaration.

* * *

[*Français*]

LES PÉNITENCIERS

LE CHOIX DE LA SOCIÉTÉ D'ARCHITECTES POUR LA CONSTRUCTION DE L'INSTITUTION DE PORT-CARTIER

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, ma question s'adresse au président du Conseil du trésor. Hier, à la Chambre, à la suite des questions de l'Opposition en ce qui a trait à l'octroi de marchés pour le pénitencier de Port-Cartier, il a déclaré, et je cite: «La firme la plus compétente et celle qui offrait la meilleure valeur pour le montant reçu a été choisie.» A la suite de cette déclaration, le ministre peut-il nous expliquer pourquoi la société d'architectes responsable pour le pénitencier de Donnacona n'a pas été choisie et n'a même pas été considérée, compte tenu que l'on se sert de ses plans et de ses devis pour la construction du pénitencier de Port-Cartier? Comment cela se fait-il?

L'hon. Robert de Cotret (président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, je pense que j'ai expliqué clairement hier aux honorables collègues de l'Opposition que l'octroi du marché avait été fait selon les procédures normales. Une évaluation a été faite, la société qui a gagné le concours a eu une cote d'évaluation, qui a été faite par les fonctionnaires du ministère en cause, de 110,5 vis-à-vis des deux autres sociétés qui se cotaient à 98,5 et à 93,5. J'ai aussi offert à tous les députés de cette Chambre l'occasion de me questionner en comité et cela va me faire plaisir, à ce moment-là, de donner plus de renseignements, chose que la période des questions ne me permet pas de faire.

LA COMPARUTION POSSIBLE DU PREMIER MINISTRE DEVANT UN COMITÉ DE LA CHAMBRE

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, je voudrais poser une question supplémentaire au ministre qui pourrait peut-être profiter de l'occasion pour déposer les documents en cause relatifs à toute cette affaire. Je veux demander au vice-premier ministre maintenant, compte tenu du fait qu'un comité de cette Chambre a demandé au premier ministre de comparaître pour justifier toutes les déclarations et les actions concernant Port-Cartier, s'il est prêt à se commettre maintenant, aujourd'hui même, et à dire que le premier ministre comparaîtra le plus tôt possible devant un comité de cette Chambre pour justifier toute cette affaire?

[*Traduction*]

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, ce n'est absolument pas vrai. Aucun comité n'a demandé la comparution du premier ministre. Je crois savoir qu'un comité directeur a présenté une recommandation, mais encore faudrait-il qu'elle soit ratifiée par le comité permanent lui-même.

• (1425)

LA LETTRE DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL

M. Nelson A. Riis (Kamloops—Shuswap): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Travaux publics. Hier, alors qu'il essayait de se défiler . . .

Des voix: A l'ordre!

M. Riis: Hier, alors qu'il essayait d'esquiver une question portant sur les pratiques de favoritisme du gouvernement et les contrats à Port-Cartier, le ministre a sorti une lettre du vérificateur général. Quelle était au juste son intention?

L'hon. Stewart McInnes (ministre des Travaux publics): Monsieur le Président, je souhaitais bien évidemment soumettre à la Chambre toutes les informations pertinentes qui ont suscité les questions de la semaine dernière. La lettre du vérificateur général ayant constitué pour nous une information complémentaire, il était important que les Canadiens en soient informés immédiatement.

LA DÉCLARATAION DU MINISTRE

M. Nelson A. Riis (Kamloops—Shuswap): Monsieur le Président, les questions posées hier portaient sur les contrats d'architecture et les appels d'offre concernant ces contrats à Port-Cartier. La lettre du vérificateur général portait sur le projet de gestion, c'est-à-dire un groupe de contrats n'ayant rien à voir avec la question. Quand le ministre dès Travaux publics a dit que le vérificateur général avait reconnu qu'il avait commis une erreur et qu'il avait la confirmation de cette erreur du vérificateur général, s'était-il effectivement assuré auprès du vérificateur général que tel était bien le cas?

L'hon. Stewart McInnes (ministre des Travaux publics): Monsieur le Président, je crois avoir dit que le vérificateur général avait annoncé qu'une erreur avait pu être commise. Nous avons vérifié les dossiers. Nous connaissons la situation. Nous confirmons qu'il y a effectivement eu une erreur. Il appartient maintenant au vérificateur général de vérifier les faits exacts.

L'INTÉGRITÉ DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL

M. Nelson A. Riis (Kamloops—Shuswap): Monsieur le Président, quand le ministre a dit hier à la Chambre que le vérificateur général avait reconnu avoir commis une erreur, il parlait d'un ensemble de contrats qui n'avaient strictement rien à voir avec la question posée sur les services d'architecte. En donnant cette réponse hier, le ministre cherchait-il tout simplement à éluder des questions sur l'intégrité du gouvernement en semant le doute sur l'intégrité du vérificateur général du Canada?

L'hon. Stewart McInnes (ministre des Travaux publics): Absolument pas, monsieur le Président. Je pense que l'intégrité des procédures du gouvernement avait été mise en cause. En fait, le vérificateur général avait posé une question à ce sujet. Il a maintenant accepté de retourner vérifier ses informations. Il a raison de le faire, et nous le félicitons de cette initiative.

* * *

L'ÉNERGIE

LA RAFFINERIE DE COME-BY-CHANCE—L'ANNONCE DE LA VENTE

M. Brian Tobin (Humber—Port-au-Port—Sainte-Barbe): Monsieur le Président, en l'absence du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, je poserai ma question au vice-premier ministre. Lundi dernier, le premier ministre de Terre-Neuve, Brian Peckford, et le député de Saint-Jean-Ouest ont annoncé conjointement la vente de la raffinerie de Come-by-Chance à une entreprise des Bermudes, la Newfoundland Energy, pour 2 $. Hier, le premier ministre terre-neuvien a confirmé que la raffinerie n'avait pas encore été vendue. Ainsi, pourquoi le ministre des Transports, qui représentait le gouvernement fédéral, a-t-il participé à une conférence de presse avec le premier ministre Peckford, afin d'annoncer la vente de cette raffinerie, alors que Petro-Canada, le propriétaire, les avait avisés auparavant qu'aucune entente n'avait été conclue?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, le ministre suppléant de l'Énergie, des Mines et des Ressources est le ministre d'État aux Forêts et aux Mines, et il répondra donc à cette question.

L'hon. Gerald S. Merrithew (ministre suppléant de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, je peux garantir au député et à tous ses collègues que les habitants de Terre-Neuve voient, certes, d'un très bon oeil la création possible d'emplois et un accroissement de l'activité économique dans la province.

LA PARTICIPATION DU MINISTRE À UNE CONFÉRENCE DE PRESSE

M. Brian Tobin (Humber—Port-au-Port—Sainte-Barbe): Monsieur le Président, les gens de Terre-Neuve sont très heureux de cette possibilité, mais ils ne veulent pas participer au *Gong Show*. Je répète donc ma question. Pourquoi le ministre des Transports, qui représentait le gouvernement, a-t-il participé à une conférence de presse avec le premier ministre de Terre-Neuve, afin d'annoncer la vente de la raffinerie de Come-by-Chance, alors que Petro-Canada, le propriétaire, leur avait signalé—je l'ai appris ce matin— qu'aucun accord n'avait été conclu?

L'hon. Gerald S. Merrithew (ministre suppléant de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, je suis vraiment désolé que le député ne partage pas l'enthousiasme des Terre-Neuviens face à la création de nouveaux emplois dans leur région.

* * *

LA SANTÉ

ON DEMANDE D'INTERDIRE LA PUBLICITÉ SUR LES CIGARETTES

Mme Lynn McDonald (Broadview—Greenwood): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Il sait sans doute que le père de Steve Fonyo a déclaré qu'il aurait voulu que quelqu'un l'avertisse lorsqu'il était jeune, des risques que présente l'usage du tabac. Il doit savoir naturellement que M. Fonyo se meurt actuellement d'un cancer des poumons. Le ministre va-t-il prendre des mesures pour répondre à la prière de M. Fonyo? Sachant que les fabricants de produits du tabac dépensent 200 millions de dollars par an pour détruire tout l'effet positif des campagnes du ministre visant à promouvoir la santé, va-t-il prendre des mesures concrètes en mettant fin aux campagnes de désinformation et en interdisant absolument la publicité pour les cigarettes?

• (1430)

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, je pense que nous déplorons tous la maladie de M. Fonyo père. Quant à interdire la publicité, comme je l'ai dit précédemment à la députée, cette question comporte beaucoup d'autres implications. Il ne s'agit pas simplement d'interdire la publicité pour que les gens arrêtent de fumer, ce qui fera disparaître le cancer des poumons. Il est évident que la solution que propose constamment la députée n'est pas la bonne.

LA REQUÊTE D'UNE ASSOCIATION DE MÉDECINS

Mme Lynn McDonald (Broadview—Greenwood): Monsieur le Président, le ministre ne va-t-il pas répondre favorablement à la dernière campagne des Médecins pour un Canada sans tabac? Comme le ministre le sait, les députés recevront des faire-parts lorsque leurs électeurs mourront de maladies causées par le tabac. Le ministre va-t-il accéder à la requête que les Médecins pour un Canada sans tabac ont fait ce matin où ils ont déclaré qu'ils en avaient assez de l'inertie du gouvernement et ont expressément demandé qu'on interdise la publicité comme première mesure en vue de contrôler l'usage du tabac au Canada?

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, pour répondre à l'argument selon lequel le gouvernement n'a rien fait depuis deux ans, je ne pense pas vraiment devoir une fois de plus prouver le contraire à la Chambre. La députée sait comme la plupart de ses collègues que, pour ma part, si c'était possible, je voudrais interdire toute publicité pour les cigarettes. On avance constamment l'argument que la Finlande l'a déjà fait. J'ai parlé au ministre finlandais de la Sécurité sociale il y a deux jours. Les Finnois ont dû modifier leur constitution pour interdire la publicité pour les cigarettes sans enfreindre les droits de la presse. Je conseille à la députée, lorsqu'elle nous expose des faits, de nous les donner tous pour que nous puissions en avoir une vue d'ensemble.

* * *

L'ÉNERGIE

LA RAFFINERIE DE COME-BY-CHANCE—LE RÔLE DE PETRO-CANADA

M. George Baker (Gander—Twillingate): Monsieur le Président, le premier ministre Peckford a promis, il y a deux semaines, aux Terre-Neuviens qu'il leur annoncerait une nouvelle renversante. C'est fait mais la nouvelle ne les a pas renversés. Ils ont plutôt été ahuris. Le premier ministre a annoncé que la raffinerie était vendue mais Petro-Canada a déclaré qu'elle ne l'était pas. Le ministre nous a cependant promis aujourd'hui qu'on créerait des emplois, et nous l'en remercions.

Des voix: Bravo!

M. le Président: A l'ordre. J'hésite à interrompre les applaudissements nourris par lesquels certains députés accueillent le préambule à la question du député de Gander—Twillingate. Si le député posait sa question, il recueillerait peut-être encore plus d'applaudissements.

M. Baker: J'en suis certain, monsieur le Président. Puisque *Newfoundland Energy Limited* est si enthousiaste et investit 20 millions de dollars pour rouvrir la raffinerie, le ministre pourrait-il dire à la Chambre ce qui ne tourne pas rond à Petro-Canada? Pourquoi la société Petro-Canada ne pourrait-elle pas faire ce que l'autre société veut faire de cette raffinerie?

L'hon. Gerald S. Merrithew (ministre suppléant de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, je pense que les gens de Terre-Neuve sont enchantés d'apprendre que cette société essayera de trouver des marchés et de réussir à Come-by-Chance, ce que le gouvernement auquel appartenait le député n'a pas réussi à faire.

LE MARCHÉ DU NORD-EST DES ÉTATS-UNIS

M. George Baker (Gander—Twillingate): Monsieur le Président, le marché visé est situé dans le nord-est des États-Unis et la raffinerie située dans la circonscription du ministre les fournissait déjà jusqu'à ce qu'elle les perde comme les ont perdus les raffineries du Québec et de la Nouvelle-Écosse, ce qui a fait disparaître des emplois. Qu'est-ce qui nous garantit maintenant que la raffinerie de pétrole de Come-by-Chance ne sera pas encore une fois coupée de ce marché dès son ouverture? Nous ne voulons pas que Come-by-Chance aille encore une fois à la dérive.

L'hon. Gerald S. Merrithew (ministre suppléant de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, le député peut être certain d'une chose: les politiques des anciens gouvernements libéraux ont entraîné plus de pertes d'emploi à Saint John, au Nouveau-Brunswick. Cette occasion de nouveaux emplois et de développement économique est fort appréciée des gens de Come-by-Chance. Ce sont eux qui en bénéficieront le plus, et le député devrait s'en réjouir.

* * *

[*Français*]

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

LE LIBRE-ÉCHANGE AVEC LES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE—LA POSSIBILITÉ D'EXCLURE L'AGRICULTURE

M. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville): Monsieur le Président, je désire poser une question au ministre d'État aux Affaires extérieures.

Hier, l'Union des producteurs agricoles du Québec a rencontré tous les trois partis politiques, ici, à Ottawa, et on s'oppose à l'inclusion du secteur agricole dans les discussions de libre-échange avec les États-Unis.

Ma question est la suivante: Est-ce que le ministre peut nous assurer maintenant que l'agriculture ne fera pas du tout partie des négociations de libre-échange entre le Canada et les États-Unis?

[*Traduction*]

L'hon. Pat Carney (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, la question du député m'étonne. Veut-il dire que l'agriculture ne doit pas faire partie des négociations sur le libre-échange?

M. McKnight: Pensez au leadership en Saskatchewan, Lorne.

[*Français*]

ON DEMANDE AU MINISTRE DE SE PRONONCER ILLICO

M. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville): Monsieur le Président, la réponse est oui. Et l'UPA a dit que l'industrie laitière et les secteurs comme la volaille et le porc seraient massacrés par un accord de libre-échange entre les États-Unis et le Canada.

Est-ce que le ministre peut nous dire maintenant, une fois pour toutes, si oui ou non, le secteur agricole sera sur la table des négociations, et l'UPA voudrait avoir une réponse maintenant à la Chambre?

[*Traduction*]

L'hon. Pat Carney (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, les négociations mettent divers éléments en cause. Je signale au député que, selon un sondage publié aujourd'hui, 57 p. 100 des Canadiens appuient l'initiative du gouvernement en matière de libre-échange.

* * *

LES INSTITUTIONS FINANCIÈRES

LES RÈGLEMENTS RELATIFS À LA PROPRIÉTÉ

M. W. Paul McCrossan (York-Scarborough): Monsieur le Président, je pose ma question au ministre d'État chargé des Finances. Hier soir, devant le comité des finances, le président du conseil d'administration de la Banque Continentale a déclaré que, pour garder ses employés, il n'avait pas pu faire autrement que de chercher à fusionner avec une banque étrangère car, à défaut de modifications législatives, les grandes institutions financières canadiennes qui ne sont pas des banques, comme la Sun Life et le Trust National, ne pouvaient pas se porter acquéreurs de la Banque Continentale. Le ministre va-t-il modifier les dispositions relatives à la propriété qui s'appliquent aux institutions financières canadiennes afin de permettre que le contrôle reste au Canada si un cas semblable se présente à l'avenir, ou trouve-t-il normal que la cession à des intérêts étrangers soit le seul moyen de sauver des emplois au Canada?

L'hon. Tom Hockin (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, le député veut en savoir plus sur une politique future. Il peut compter que, dans un mois ou deux, nous ferons connaître notre politique qui aura pour objectif de maintenir le contrôle canadien le mieux possible, de créer des emplois et d'accroître encore la compétitivité de notre système bancaire.

* * *

[*Français*]

L'ÉNERGIE

L'EXISTENCE DE NOUVEAUX MARCHÉS D'EXPORTATION DE PRODUITS PÉTROLIERS

M. Jean-Claude Malépart (Montréal—Sainte-Marie): Monsieur le Président, je désire poser ma question au vice-premier ministre ou au ministre suppléant de l'Énergie.

L'an passé, à cette même période, la compagnie Gaz Métropolitain, le gouvernement du Québec, demandaient de l'aide à ce gouvernement conservateur afin de maintenir ouverte la raffinerie Gulf dans l'est de Montréal. A ce moment-là, le ministre de l'Énergie d'alors avait répondu: Il n'y a pas de marchés.

Est-ce que le ministre peut nous dire aujourd'hui comment il se fait qu'il trouve un marché d'exportation, alors qu'il y a un an, pour maintenir la raffinerie Gulf dans l'est de Montréal, il n'y en n'avait pas?

[*Traduction*]

L'hon. Gerald S. Merrithew (ministre suppléant de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, il faut remarquer que les négociations pour la raffinerie de Come-by-Chance se poursuivent, mais qu'on ne donnera pas directement de fonds fédéraux. Toute la production de cette raffinerie ira aux États-Unis, ceci grâce à la qualité des négociations conduites par la province de Terre-Neuve.

[*Français*]

L'ÉVOLUTION DU MARCHÉ PÉTROLIER

M. Jean-Claude Malépart (Montréal—Sainte-Marie): Monsieur le Président, le ministre ne connaît pas son dossier. Le gouvernement va accorder des rabais en accordant la vente à presque 2 $. Deuxièmement, la compagnie Gaz Métropolitain demandait tout simplement l'autorisation d'acheter la raffinerie Gulf.

Le ministre peut-il nous expliquer quelle est la situation qui a évolué dans le domaine pétrolier pour nous dire qu'aujourd'hui il y a un marché au niveau américain alors qu'on nous disait il y a un an qu'il n'y avait aucun marché, contrairement à ce que le ministre de l'Énergie disait l'an passé?

[*Traduction*]

L'hon. Gerald S. Merrithew (ministre suppléant de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, on sait très bien que la société qui s'est portée acquéreur de la raffinerie achetera l'entière production. Nous pensons qu'elle a trouvé un marché particulier et nous nous réjouissons de voir que cette activité économique pourra reprendre à Come-by-Chance.

* * *

• (1440)

L'ENVIRONNEMENT

L'EXPLOITATION FORESTIÈRE DE L'ÎLE LYELL

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Environnement. Les Haïdas et tous les Canadiens veulent savoir si le gouvernement est prêt à offrir aux bûcherons et aux sociétés forestières qui travaillent dans l'île Lyell et dans le sud de l'île Moresby une juste compensation pour que la région puisse être protégée. Pourrait-il dire à la Chambre, aux Haïdas et aux Canadiens s'il est prêt à faire cette offre, aujourd'hui?

M. Blackburn (Brant): Bonne question.

L'hon. Tom McMillan (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, c'est en effet une bonne question. J'ai déjà donné la réponse, il y a quelques semaines, lorsque j'ai dit à la Chambre, et donc indirectement à la *Western Forests Products Ltd.*, que le gouvernement du Canada était tout à fait disposé à négocier avec elle la valeur des droits de coupe et un dédommagement raisonnable.

LA POSITION DU GOUVERNEMENT DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, je remercie le ministre de sa réponse. Toutefois, il sait que l'exploitation continue sur l'île Lyell, dans des zones que l'on envisage de désigner comme parc national de haute priorité. Le gouvernement va-t-il faire les démarches nécessaires pour avoir la collaboration du gouvernement de Colombie-Britannique, de façon à arrêter l'exploitation avant que la région ne devienne le parc national des rémanents du sud de Moresby?

L'hon. Tom McMillan (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, la situation est délicate. Je ne pense pas qu'il soit nécessaire de faire de grands discours pour souligner le problème. Le gouvernement du Canada s'inquiète profondément de se qui se passe dans le sud de l'île Moresby. Je ne crois pas exagérer en disant que la violence, voire la mort, est toujours possible si la situation se détériore. Nous travaillons en coulisse, discrètement, raisonnablement et en collaboration avec le gouvernement de Colombie-Britannique et les Haïdas eux-mêmes, pour voir si l'on peut éviter le pire.

* * *

[*Français*]

LA FISCALITÉ

ON DEMANDE DES PRÉCISIONS SUR LA DÉCISION DU GOUVERNEMENT RELATIVEMENT À L'IMPÔT MINIMUM

M. Robert Toupin (Terrebonne): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances, ou en son absence, au ministre d'État (Finances)

Le gouvernement conservateur a institué un impôt minimum pour les individus et il ne l'a pas fait pour les compagnies, alors que nous savons que des milliers de compagnies rentables ne paient aucun impôt au Canada.

Devons-nous conclure, monsieur le Président, que le ministre des finances n'était pas au courant de données fondamentales pour la préparation de tout budget ou pour l'institution de toute mesure fiscale importante? Ou devons-nous conclure, monsieur le Président, que le ministre des Finances et son gouvernement favorisent délibérément et indûment ces compagnies, dont certaines sont très grosses?

[*Traduction*]

L'hon. Tom Hockin (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, la question d'un impôt minimum sur le revenu des sociétés fait évidemment partie des consultations en cours sur la réforme fiscale. Je dirai au député que 13 000 entreprises canadiennes qui n'avaient jamais payé d'impôts auparavant l'ont fait l'an dernier. Je lui dirai aussi que le régime américain d'impôt minimum sur le revenu des sociétés ne fonctionne pas très bien et rapporte des recettes insignifiantes. Il nous faut bien examiner la question, car il n'existe pas de solution miracle.

* * *

[*Français*]

LA CONSOMMATION

L'AUGMENTATION POSSIBLE DU PRIX DE L'ESSENCE—LE DÉLAI ACCORDÉ AUX CONSOMMATEURS

Mme Thérèse Killens (Saint-Michel—Ahuntsic): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Consommation et des Corporations.

Le printemps dernier, lorsque le prix du pétrole brut baissait de 60 p. 100, la réaction du gouvernement a été très lente. Les Canadiens ont dû attendre trois mois avant que la baisse ne se fasse sentir au niveau de la pompe.

Selon un communiqué de la *Presse canadienne* à Calgary, une augmentation aura lieu d'ici un mois.

Le ministre peut-il nous assurer que les consommateurs canadiens bénéficieront du même délai de trois mois avant que le prix n'augmente à la pompe?

[*Traduction*]

L'hon. Harvie Andre (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur le Président, comme le sait le député, le gouvernement fédéral n'a pas le pouvoir constitutionnel de fixer les prix. Nous pouvons seulement essayer de nous assurer que le marché est vraiment compétitif. A cet égard, le directeur des enquêtes et recherches du Bureau de la politique de concurrence surveille lui-même les marchés du pétrole. Si la députée a des preuves que le marché est manipulé au détriment des consommateurs, qu'elle nous le fasse savoir et nous prendrons immédiatement les mesures qui s'imposent.

[*Français*]

LES MESURES QUE LE GOUVERNEMENT ENTEND PRENDRE EN VUE D'ACCORDER LE MÊME PRIVILÈGE AUX CONSOMMATEURS CANADIENS

Mme Thérèse Killens (Saint-Michel—Ahuntsic): Monsieur le Président, je pose ma question supplémentaire au même ministre.

Le printemps dernier, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources s'est impliqué dans ce dossier en envoyant un court et faible télex aux géants pétroliers, les suppliant de bien vouloir baisser le prix à la pompe.

Le ministre peut-il nous préciser quelles mesures il entend prendre, lui, pour accorder le même privilège aux consommateurs canadiens?

[*Traduction*]

L'hon. Harvie Andre (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur le Président, je viens d'apprendre pendant l'heure du déjeuner que l'essence se vend actuellement 32c. le litre dans la région de Niagara par suite d'une guerre des prix. Nous nous efforçons de mousser le plus possible la concurrence, afin que les guerres de prix soient le plus fréquentes et le plus générales possible. C'est là le meilleur moyen d'obtenir les meilleurs résultats possibles pour les consommateurs—une saine concurrence.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

L'EXPLOITATION FORESTIÈRE DE L'ÎLE LYELL

M. Bill Blaikie (Winnipeg—Birds Hill): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Environnement. Pour éviter les risques de violence et de mort qu'il vient d'évoquer, le ministre peut-il demander publiquement aujourd'hui au gouvernement de la Colombie-Britannique de mettre un terme à l'abattage sur l'île de Lyell tant que des négociations fructueuses n'auront pas eu lieu?

L'hon. Tom McMillan (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, le député sait que j'étais à Vancouver il y a quelques semaines et que j'y ai rencontré mon homologue provincial, M. Austin Pelton, en vue de lui adresser une requête analogue à celle que le député me demande de faire aujourd'hui. Je puis lui assurer que nous nous intéressons de très près à cette question. La position du gouvernement est claire et elle a été exprimée très clairement au gouvernement de la Colombie-Britannique.

LES OBSTACLES À UN RÈGLEMENT

M. Bill Blaikie (Winnipeg—Birds Hill): Monsieur le Président, si de telles instances ont été formulées en privé, je demande à nouveau au ministre de les formuler publiquement à la Chambre. Je lui demande également où est le problème si le gouvernement fédéral est disposé à contribuer financièrement. Si une contribution financière est disponible et si le gouvernement fédéral est prêt à négocier, alors qui fait obstacle à une négociation constructive de la question?

L'hon. Tom McMillan (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, je suis d'avis que le ton grandiloquent qu'adopte le député de temps à autre constitue l'un des obstacles à un cheminement constructif. C'est avec réticence que je le dis puisque je ne reconnais pas là son ton habituel. J'attire son attention sur une phrase d'une lettre adressée par son collègue le député de Skeena au premier ministre, où il dit que cette question va au-delà des querelles partisanes.

M. Blaikie: C'est bien vrai.

M. McMillan: J'en recommande la lecture au député.

LA DÉFENSE NATIONALE

L'ACHAT DE TORPILLES AMÉRICAINES

M. Len Hopkins (Renfrew—Nipissing—Pembroke): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre associé de la Défense nationale. Hier on a révélé que la marine américaine avait fait payer plus de 14 millions de dollars de trop au Canada et à la Turquie sur la vente de torpilles. Puisque la plus grosse portion de cette vente a été réalisée au Canada, nous avons peut-être payé 18 millions de dollars canadiens en trop en plus des intérêts. Le ministre peut-il dire à la Chambre quelles mesures son ministère entend prendre pour récupérer ce trop payé?

[*Français*]

L'hon. Monique Vézina (ministre des Approvisionnements et Services): Monsieur le Président, je veux informer la Chambre que nous n'avons aucune raison de croire que le Canada ait été surchargé puisque le coût final du contrat sera défini à la fin du mandat, donc pour 1988, dans le cas de ce contrat.

[*Traduction*]

LA SURVEILLANCE DU MARCHÉ

M. Len Hopkins (Renfrew—Nipissing—Pembroke): La ministre peut-elle assurer à la Chambre que tous les marchés de cette nature sont surveillés de la fabrication à l'acheteur en passant par l'intervention des intermédiaires? Une telle surveillance sera-t-elle faite dans le cas qui nous occupe et nous fera-t-elle rapport de l'aboutissement de cette affaire?

[*Français*]

L'hon. Monique Vézina (ministre des Approvisionnements et Services): Monsieur le Président, bien sûr je peux donner l'assurance que nous respecterons le processus de la compétition et que les informations seront données en temps et lieu, et les allégations qui prévalent actuellement ne sont peut-être pas fondées.

* * *

[*Traduction*]

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

LE SERVICE DANS LES NOUVELLES COLLECTIVITÉS

M. Cyril Keeper (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre responsable de la Société canadienne des postes. Selon certains articles parus dans les journaux, cette Société prépare une vaste campagne de publicité destinée à faire accepter l'idée que les boîtes aux lettres sont préférables au service de distribution à domicile. Le ministre est-il maintenant en mesure de confirmer que le gouvernement a pris la décision de ne pas offrir de service de livraison à domicile dans les nouvelles collectivités?

L'hon. Michel Côté (ministre de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président, le gouvernement n'a encore rien décidé.

Des voix: Oh,oh!

M. Axworthy: On a jamais cru si bien dire.

M. Côté (Langelier): La Société nous a présenté un plan que nous examinons en ce moment et nous annoncerons notre position au moment opportun.

M. Keeper: Je prends note que le ministre n'a pas nié avoir pris une décision contre le service de distribution à domicile.

[*Français*]

LE COÛT DE LA PROMOTION DE L'IDÉE QUE LES BOÎTES POSTALES SONT MEILLEURES QUE LA LIVRAISON DU COURRIER À DOMICILE

M. Cyril Keeper (Winnipeg—Nord-Centre): Monsieur le Président, je désire poser une question supplémentaire. Est-ce que le ministre est prêt à dire à la Chambre combien de dollars la Société canadienne des postes va dépenser pour promouvoir l'idée que les boîtes postales sont meilleures que la livraison à domicile, et pourquoi ne pas utiliser cet argent pour élargir le service que les gens veulent, c'est-à-dire le courrier livré à domicile?

L'hon. Michel Côté (ministre de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président, je peux tout simplement répondre que déjà depuis 1984 la Société canadienne des postes a considérablement réduit son déficit qui est passé de 347 millions à 184 millions, grâce justement à des décisions corporatives qui sont de saine administration. Alors nous allons évidemment évaluer la présentation et les recommandations qui nous ont été soumises par la Société canadienne des postes et nous répondrons en temps opportun.

* * *

LES AFFAIRES INDIENNES

ON DEMANDE SI LE GOUVERNEMENT PEUT INTERVENIR DE MANIÈRE QUE LE SYSTÈME DÉMOCRATIQUE QUI EXISTAIT AU CONSEIL DE BANDE KANESATAKE SOIT RÉINSTAURÉ

Mme Lise Bourgault (Argenteuil—Papineau): Monsieur le Président, j'ai une question à poser au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien. Le conseil de bande Kanesatake est élu à vie selon le système «Customs Hereditary Chief». Plusieurs membres de cette bande, qui ne sont pas d'accord sur ce système ni sur les politiques ou philosophies développées par le conseil de bande Kanesatake, disent que leurs droits sont bafoués parce qu'ils ne peuvent obtenir d'information, qu'il n'y a pas d'assemblée publique et qu'à cause de leur dissidence, ils sont devenus des membres de seconde classe. Le ministre peut-il, selon les pouvoirs qui lui sont conférés, intervenir de manière à ce que le système démocratique qui existait avant 1979 soit réinstauré?

• (1450)

[*Traduction*]

L'hon. Bill McKnight (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur le Président, je remercie la députée de l'intérêt qu'elle manifeste. Elle a raison de dire que la bande d'Oka tient des élections à la manière traditionnelle, qui est celle des Mohawks. Il ne serait pas du tout de mise que le gouvernement fédéral ou le ministre s'ingère dans les élections ou les coutumes du gouvernement indien de la bande d'Oka.

LE CONSEIL NATIONAL DE RECHERCHES

LE FINANCEMENT GOUVERNEMENTAL—L'OBSERVATOIRE RADIO

M. David Berger (Laurier): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Sciences et de la Technologie. Le ministre des Sciences de la Colombie-Britannique a qualifié de «démission» l'intention du gouvernement de supprimer un observatoire radio. Il a dit également douter du leadership du gouvernement fédéral.

Devant pareille condamnation de la part d'un scientifique renommé, qui est aussi ministre provincial, le ministre des Sciences et de la Technologie va-t-il renoncer immédiatement à son projet de réduire le budget du Conseil national de recherches?

L'hon. Frank Oberle (ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie): Monsieur le Président, j'ai écouté, moi aussi, la déclaration du ministre des Sciences de l'ancien gouvernement de la Colombie-Britannique. Il faisait allusion à la fermeture de l'un ou l'autre des observatoires situés dans cette province. Or, il n'en a pas été question.

M. Berger: Monsieur le Président, ces critiques ne concernaient pas un observatoire en particulier mais bien la politique du ministre.

ON DEMANDE AU MINISTRE DE DÉPOSER DES ÉTUDES

M. David Berger (Laurier): Monsieur le Président, le ministre s'engage-t-il à déposer les analyses qui ont étayé sa décision de réduire le budget du Conseil national de recherches, la liste des groupes qu'il a consultés, de même que les recommandations et les conseils des membres du Conseil national de recherches?

L'hon. Frank Oberle (ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie): Monsieur le Président, ainsi que je l'ai dit l'autre jour, j'ai passé trois heures en compagnie des membres du comité permanent, devant lequel j'ai déposé des documents et auquel j'ai fourni toutes sortes de renseignements. Malheureusement, le député n'a pas jugé bon d'assister à cette séance. Il peut consulter le compte rendu, et il a accès aux documents que j'ai déposés.

* * *

LES PÊCHES

LE FRASER—LE DÉVERSEMENT DE DÉBRIS

Mme Pauline Jewett (New Westminster—Coquitlam): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Pêches et des Océans. Depuis samedi dernier, le consortium Kerkhoff-Hyundai dégage des débris pollués du lit du Fraser, près du pont Pattullo, pour les déverser dans le courant du fleuve, mettant ainsi gravement en danger l'habitat des poissons.

Pourquoi le ministère des Pêches permet-il ces déversements alors qu'il n'y a eu ni étude écologique ni audiences publiques à ce sujet?

L'hon. Thomas Siddon (ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, je n'ai encore reçu aucun rapport de mes collaborateurs de la côte ouest à ce propos. S'il est prouvé que des infractions aux articles 31 et 33 de la Loi sur les pêcheries ont été commises, des mesures seront prises immédiatement.

Mme Jewett: Monsieur le Président, je suis consternée. Cet état de choses dure depuis samedi et le ministre n'en a même pas entendu parler.

ON DEMANDE UNE INSPECTION

Mme Pauline Jewett (New Westminster—Coquitlam): Le ministre passera-t-il à l'action tout de suite en chargeant ses inspecteurs d'aller faire sur les lieux les tests nécessaires à la protection des poissons du fleuve Fraser?

L'hon. Thomas Siddon (ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, si l'on contrevient actuellement aux dispositions de la Loi sur les pêcheries relatives à la protection de l'habitat, on interviendra immédiatement si cela n'est pas déjà fait.

Tous les incidents de ce genre ne me sont pas rapportés immédiatement, mais je conviens certes de la nécessité d'agir sans délai quand nous avons des preuves. Notre seule preuve jusqu'ici sont les allégations de la députée.

Mme Jewett: Allez voir vous-mêmes. C'est vraiment révoltant.

LA COMMERCIALISATION DU POISSON D'EAU DOUCE—LE RAPPORT D'UN COMITÉ DU SÉNAT

M. Dave Nickerson (Western Arctic): Monsieur le Président, ma question s'adresse également au ministre des Pêches et des Océans (M. Siddon). Quelle est la réaction du gouvernement au rapport rendu public en septembre par le comité des pêches du Sénat au sujet de la commercialisation du poisson d'eau douce au Canada? Le ministre permettra-t-il maintenant qu'on fasse concurrence au monopole exercé par l'Office de commercialisation du poisson d'eau douce?

L'hon. Thomas Siddon (ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, je connais très bien l'intérêt du député pour la pêche au poisson d'eau douce dans l'Arctique occidental. Il y a quelques années, j'ai visité en sa compagnie l'usine de l'Office de commercialisation à Hay River et j'ai discuté avec les pêcheurs. Nous avons en effet reçu il y a un mois un rapport du comité du Sénat concernant l'Office de commercialisation du poisson d'eau douce. Nous étudions le rapport de concert avec les autorités provinciales et territoriales et les dirigeants de l'Office. On apportera à l'Office des améliorations qui seront bénéfiques pour les pêcheurs et pour les employés de l'usine dans la circonscription du député. Nous mettrons en application les recommandations qui seront réalisables.

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

LA CAMPAGNE DE PROMOTION DU SERVICE DE BOÎTES POSTALES

M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard—Anjou): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre chargé de la Société canadienne des postes. J'ai en main une copie des 60 000 réclames remises aux employés des postes pour faire la publicité du nouveau mot d'ordre conservateur, «la super boîte aux lettres», qui remplacera dorénavant la livraison à domicile dans les nouveaux quartiers résidentiels.

Ce nouveau système postal fait-il partie du plan commercial que doit nous annoncer le ministre? Sinon, en quoi consiste ce plan au juste? Les Canadiens préfèrent la livraison à domicile aux super boîtes postales.

L'hon. Michel Côté (ministre de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président, comme je le disais tout à l'heure, je crois que notre service postal s'est énormément amélioré depuis que nous sommes au pouvoir.

M. Orlikow: Vous plaisantez.

M. Côté (Langelier): Les super boîtes aux lettres desserviront mieux les clients ruraux et urbains. Cela ne concerne pas les clients desservis actuellement par des facteurs.

M. Keeper: Ils ne perdent rien pour attendre.

[*Français*]

ON DEMANDE POURQUOI LE GOUVERNEMENT NE FAIT PAS CONNAÎTRE IMMÉDIATEMENT SES INTENTIONS

M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard—Anjou): Monsieur le Président, pourquoi le ministre n'annonce-t-il pas son plan immédiatement au lieu de laisser les Postes canadiennes réduire les services et augmenter le prix des timbres.

Pourquoi ne dites-vous pas exactement ce que vous allez faire au lieu de laisser la Société canadienne des postes faire votre travail?

L'hon. Michel Côté (ministre de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président, encore une fois, la Société canadienne des postes est une société de la Couronne qui fonctionne et qui doit prendre des décisions corporatives. J'ai mentionné que plusieurs améliorations avaient été approuvées par notre gouvernement et la question des superboîtes en est encore une autre qui dépend de la décision de l'administration de la Société et qui fait partie de son plan.

Quant à nous, nous sommes encore à évaluer le plan qui nous a été proposé et, lorsque nous aurons arrêté notre décision, nous la ferons connaître.

[*Traduction*]

L'ÉNERGIE

LE DÉRÉGLEMENTATION DE L'INDUSTRIE DU GAZ NATUREL—LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

M. Ian Waddell (Vancouver—Kingsway): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre suppléant de l'Énergie et porte sur la déréglementation du gaz naturel. Le parti conservateur énonce sa politique dans son guide à peu près dans ces termes: «Nous adopterons des prix sensibles aux fluctuations du marché pour le gaz naturel exporté tout en veillant à ce que les Canadiens paient moins cher que les Américains». Est-ce encore là la politique du gouvernement fédéral?

L'hon. Gerald S. Merrithew (ministre suppléant de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, en ce moment même, mon collègue, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources se trouve avec ses collègues, les autres ministres de l'Énergie au Canada, et font une déclaration à Calgary à ce sujet. J'estime que la déclaration sera bien accueillie par les provinces productrices, les provinces consommatrices, les distributeurs et les sociétés de pipelines. Je peux assurer au député que les accords conclus par les participants protégeront les consommateurs et les producteurs.

• (1500)

LES EXPORTATIONS À DESTINATION DES ÉTATS-UNIS

M. Ian Waddell (Vancouver—Kingsway): Monsieur le Président, la récente annonce du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources à Calgary va à l'encontre de la politique antérieure du gouvernement conservateur qui voulait supprimer les exigences quant au surplus et au prix d'outre-frontière. Pourquoi le gouvernement sacrifie-t-il nos précieuses réserves de gaz en les vendant aux Américains à un prix inférieur à celui qui est exigé des Canadiens? Pourquoi adopter une politique aussi idiote?

L'hon. Gerald S. Merrithew (ministre d'État (Forêts et Mines)): Monsieur le Président, je pourrais peut-être citer ce que le ministre a dit:

> Toutefois, nous pouvons surveiller de près les prix intérieurs et les prix à l'exportation pour nous assurer que les Canadiens ne se trouvent pas dans une situation désavantageuse et c'est ce que nous ferons.

Il va de soi que c'est assez clair.

* * *

LES DÉPUTÉS

FÉLICITATIONS AUX DÉPUTÉS ÉLUS POUR LA PREMIÈRE FOIS EN 1972

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Permettez-moi de vous féliciter ainsi que les autres éminents députés de la promotion de 72 en ce 14e anniversaire de votre élection au Parlement.

Des voix: Bravo!

Travaux de la Chambre

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

DÉCLARATION HEBDOMADAIRE

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, lorsque le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) a invoqué le Règlement, je me suis demandé ce qui pouvait être plus important que la question hebdomadaire sur les travaux de la Chambre au cours des sept prochains jours. Cependant, après avoir entendu son rappel au Règlement, je reconnais qu'il était tout à fait justifié en l'occurrence.

Je voudrais demander au leader parlementaire du gouvernement de nous préciser les projets de loi dont il entend nous saisir dans les sept prochains jours.

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, nous poursuivrons aujourd'hui l'étude en deuxième lecture du projet de loi C-14, la Loi sur la taxe d'accise. Si nous pouvons franchir cette étape, nous passerons alors au projet de loi C-17 concernant la taxe sur les recettes pétrolières et gazières. Vendredi est une journée d'opposition. Sauf erreur, les libéraux présenteront une motion à ce titre.

Lundi, nous reprendrons l'étude du projet de loi C-17, et mardi, nous passerons au projet de loi C-15, Loi modifiant le Code criminel et la Loi sur la preuve au Canada, inscrit au nom de l'hon. ministre de la Justice (M. Hnatyshyn).

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI SUR LA TAXE D'ACCISE ET LA LOI SUR L'ACCISE

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Hockin: Que le projet de loi C-14, tendant à modifier la Loi sur la taxe d'accise et la Loi sur l'accise, soit maintenant lu une 2e fois et renvoyé à un comité législatif.

M. le Président: Lorsque la Chambre s'est ajournée, à 13 heures, le député de Kenora—Rainy River (M. Parry) avait la parole.

M. John Parry (Kenora—Rainy River): Monsieur le Président, je suis heureux de reprendre la parole, même après une période des questions plutôt perturbée, car cela me donne l'occasion de souligner à nouveau la façon dont le gouvernement conservateur récolte le fruit des taxes accrues qu'il impose surtout aux Canadiens ordinaires, au détriment des budgets de ces familles.

Avant d'ajourner pour le déjeuner, j'étais sur le point d'aborder la question de la répartition de l'augmentation de l'impôt imposée par le gouvernement. Les données sont édifiantes et j'espère que le gouvernement en tiendra compte car elles sont sûrement révélatrices des principes qu'il observe alors qu'il recueille des fonds fiscaux.

Depuis son arrivée au pouvoir, le gouvernement a augmenté les taxes d'accise et de vente de 6,7 milliards de dollars, par rapport à l'augmentation de 3,3 milliards de l'impôt sur le revenu des particuliers et à la maigre augmentation de 1,4 milliard de l'impôt exigé des sociétés. On ne peut conclure au sujet de ces augmentations qu'à leur aspect régressif.

Nous savons que plus que toute autre forme d'imposition, les taxes de vente et d'accise qui entrent dans le prix de la plupart des marchandises achetées au Canada—aliments et boissons rafraîchissantes exclus évidemment—frappent également les riches comme les pauvres. Non seulement de nombreuses études ont permis de conclure que cette taxe était régressive, mais aussi pas un seul ministériel n'a nié ces conclusions. Au contraire de l'impôt sur le revenu des particuliers qui est progressif en ce sens que le taux augmente en fonction de la hausse des revenus, les taxes de vente et d'accise sont régressives.

Si, par exemple, une personne au revenu annuel de 15 000 $ achète les mêmes biens et services imposables qu'une autre gagnant 75 000 $ par an, elle paie le même prix du fait de ces taxes indirectes. Il convient de rappeler que ces taxes sont bien camouflées de sorte que le contribuable, à savoir le consommateur, n'y voit que du feu. Au contraire de la taxe de vente au détail provinciale qui est proportionnelle au prix de la marchandise et dont le consommateur est parfaitement conscient sauf dans le cas des boissons dans certaines provinces, les taxes fédérales sont dissimulées au consommateur car elles sont inclues dans le prix final de la marchandise. A titre d'exemple, ce sont les familles gagnant un revenu de 20 000 $ et n'ayant pas droit au remboursement de la taxe de vente que vient de proposer le gouvernement, qui seront le plus durement touchées par l'augmentation à la fois de la taxe de vente et de la taxe d'accise.

Il vaut la peine de prendre le gouvernement au mot sur la question du remboursement de la taxe de vente. Notre parti n'est pas contre ce crédit d'impôt et croit qu'il compense en partie les hausses de taxe, mais selon un calcul effectué par le Conseil national du bien-être social, même si cette forme d'allégement réduit sensiblement la charge fiscale totale, il ne soulage pas de la totalité de la hausse. Les montants de 50 $ et de 25 $ par enfant vont absorber la plus grande partie de l'augmentation, peut-être, pour les familles dans la catégorie de revenu de 10 000 $ à 15 000 $, mais celles dont le revenu est inférieur à 20 000 $ vont payer plus d'impôt, même compte tenu du crédit remboursable au titre de la taxe de vente.

Ce n'est pas un secret pour quiconque est au courant des questions économiques que ces taxes privent les consommateurs d'argent à dépenser. Le *Conference Board* du Canada a même calculé que les majorations contribueraient à ralentir les dépenses personnelles des Canadiens—qui ne sont déjà pas très élevées—d'un taux de croissance de 5,2 p. 100 en 1985 à 2,7 p. 100 en 1987. Le Conseil national du bien-être social fait remarquer que depuis cinq ans, à l'exception des riches et, Dieu merci, des très pauvres, les Canadiens en moyenne ont connu une baisse de leur pouvoir d'achat. J'y vois une cinglante critique des hausses de taxe qui sont proposées. Quand on y ajoute le fait que la rémunération réelle des Canadiens a baissé au cours des huit dernières années, les sommes réelles qu'il leur reste à dépenser diminuent aussi.

Il faut aussi examiner ces hausses à la lumière des déclarations que le gouvernement progressiste conservateur a faites sur le besoin de croissance économique. L'effet restrictif qu'ont ces hausses de taxe sur les dépenses à la consommation va se répercuter sur la croissance économique en général.

Je voudrais comparer les propositions que le gouvernement soumet dans le projet de loi C-14 avec ses projets de réforme fiscale, et en faire ressortir les incohérences. Je ne veux pas exclure la possibilité que le gouvernement a changé d'idée ou, comme diraient peut-être certains de ses députés de l'arrière-ban, qu'on l'a amené à changer d'idée. De fait, il y a une nette divergence entre ce que fait le gouvernement en déposant le projet de loi C-14 et ce qu'il comptait faire, du moins si l'on se fie à ce que déclarait le ministre des Finances (M. Wilson) le 23 octobre 1986. La déclaration selon laquelle il fallait plus de temps au gouvernement pour consulter est révélatrice. Il espérait peut-être que le passage du temps lui permettrait d'engranger des impôts perçus à des taux plus élevés avant de proposer toute mesure risquant d'entraîner une perte de recettes fiscales provenant de l'une des trois grandes sources d'impôt.

• (1510)

Le ministre des finances a déclaré qu'il avait l'intention de réduire le taux de l'impôt sur le revenu des particuliers par rapport à l'ensemble des revenus. On y arriverait, selon lui, en tirant davantage de revenus de l'impôt sur les sociétés et de la taxe de vente. Il faut se réjouir à l'idée d'augmenter l'impôt sur les sociétés pour mettre fin aux avantages sélectifs scandaleux que mon parti dénonce quotidiennement à la Chambre et auxquels les Canadiens se montrent très sensibles, je dois dire. Ces mesures ont permis à un grand nombre de grandes sociétés par ailleurs très florissantes, si on en juge d'après leurs états financiers, de se soustraire complètement à l'impôt. Alors même que les cours boursiers indiquent sans l'ombre d'un doute que ces grandes sociétés prospèrent et s'enrichissent, elles ne contribuent pas au régime fiscal.

Lorsqu'il examine le régime des taxes de ventes, mon parti a du mal à comprendre où l'on pourrait imposer de nouvelles augmentations sans dépasser la limite où nous condamnons actuellement la régressivité de ce système. A mon avis, on craint de voir imposer une taxe sur les transactions commerciales, une version modifiée de la taxe à la valeur ajoutée, maintenant courante dans d'autres pays et, en fait, adoptée dans l'ensemble des pays de la Communauté économique européenne, parce qu'il en est question également dans la déclaration. Des produits similaires doivent être assujettis à la même taxe de vente et la charge fiscale à ce titre doit être répartie plus équitablement entre les biens et les services. Nous avons affaire ici à ce que l'on a appelé «une vaine promesse» et au principe qui consiste à «donner d'une main pour reprendre de l'autre». Comme nous l'avons vu par le passé, et comme une célèbre pièce satirique le fait remarquer, il en résulte en fin de compte que les contribuables canadiens à revenu faible et moyen vont devoir payer la note. Ce sont eux qui devront compenser la différence.

L'injustice générale du système est renforcée par l'augmentation des taxes d'accise et de vente, des taxes cachées et régressives, difficiles à administrer, de nature inflationniste et, franchement, il est difficile de voir comment une taxe sur les transactions commerciales pourrait être adoptée sans entraîner essentiellement certaines des conséquences négatives que nous avons signalés dans les taxes fédérales d'accise et de vente, à l'exception, naturellement, des aspects positifs des taxes sur le péché qui découragent l'usage de certains produits manifestement nuisibles à la santé de tous.

Quant à la taxe sur les transactions commerciales, aussi appelée taxe à la valeur ajoutée, rien de concret n'a été proposé. Aussi il conviendrait peut-être d'y renoncer même si cela risque de multiplier par 15 le nombre de sociétés qui en profitent, et de revenir brièvement et finalement aux taxes fédérales d'accise et sur les ventes. En 1988, les recettes provenant des taxes et des droits d'accise fédéraux auront augmenté de presque 90 p. 100 par rapport à 1984. A mon avis, cela prouve bien que le gouvernement veut adopter un genre d'imposition qui a été condamné par les commentateurs économiques de toutes les allégeances politiques, parce que c'est une taxe qui nuira véritablement à l'économie et qui n'est pas équitable pour les personnes qui supportent la plus grande part de la charge fiscale, celles là même dont nous devons nous préoccuper, les familles canadiennes moyennes.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Y a-t-il des questions ou des commentaires? Reprenons le débat.

[*Français*]

Questions ou commentaires.

La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Reprise du débat. L'honorable député d'Ottawa—Vanier (M. Gauthier) a la parole.

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Madame la Présidente, il me fait plaisir de prendre la parole sur le projet de loi C-14, projet de loi, d'ailleurs, qui fait l'objet d'une Loi modifiant la Loi sur la taxe d'accise et la Loi sur l'accise, projet de loi qui augmente certaines taxes et qui forcera encore les Canadiens à payer plus pour certains biens de consommation, tels les biens manufacturiers et les produits pétroliers entre autres.

Quand on cherche à savoir ce qu'il y avait et ce qu'il y a dans le projet de loi qui pourrait peut-être intéresser les Canadiens, on lit le discours du ministre en cause, ou de son secrétaire parlementaire, pour savoir ce qu'il a dit au sujet de ce projet de loi. Je me réfère donc au compte rendu officiel des *Débats* d'hier, à la page 878, où le secrétaire parlementaire a parlé au nom du gouvernement en présentant cette mesure budgétaire.

[*Traduction*]

J'ai trouvé intéressant que le secrétaire parlementaire du ministre des Finances (M. Vincent) ait consacré exactement dix lignes au projet de loi lui-même. Il a dit que le projet de loi faisait suite au budget de février 1986 ainsi qu'à la motion des voies et moyens du 11 juin dernier. L'essentiel de son allocution se lit comme ceci:

. . . le projet de loi se veut une augmentation de certaines taxes de vente fédérales: 1 p. 100 d'augmentation sur le matériel de construction faisant passer de 7 à 8 p. 100; l'alcool et le tabac de 14 à 15 p. 100 et les autres de 11 à 12 p. 100.

Voilà tout ce qu'il nous a dit au sujet du projet de loi C-14; pour le reste, son allocution était conforme à la bonne vieille tradition conservatrice, puisqu'elle se composait d'observations politiques et partisanes. Je l'ai lue et relue pour voir si elle ne disait pas autre chose du projet de loi C-14, mais en vain.

En toute justice, je dois dire que le secrétaire parlementaire n'a peut-être pas voulu ou pu faire ce qu'il aurait dû, à savoir expliquer de quoi retourne le projet de loi, en expliquer le principe. Mais il avait tout mis dans la forme et à peu près rien dans le fond. Je vais donc essayer bien humblement d'exposer l'objet du projet de loi. Je vais tâcher d'être fidèle à moi-même et de clarifier quelque peu ce que contient ce projet de loi.

D'abord, le projet de loi prévoit une hausse de la taxe de vente fédérale. Cette hausse de un p. 100 va accroître considérablement le prix des produits manufacturés. Je tiens à donner à la Chambre une idée de son incidence. Dans le cours son allocution et comme on peut le lire à la page 879 du hansard, le secrétaire parlementaire a déclaré, je dois l'avouer:

. . . du gouvernement conservateur et du premier ministre, c'est que nous sommes responsables et que nos dépenses, nous savons où elles vont.

Cela est bien, mais il ajoute plus loin à cet égard que le gouvernement a annoncé dans son dernier budget, et je cite:

Pour une famille de quatre personnes qui gagne moins de 15 000 $, ils auront un crédit d'impôt de 150 $.

Il s'est étendu sur la grande générosité du gouvernement et sur la chance que les Canadiens gagnant moins de 15 000 $ avaient de bénéficier d'un crédit d'impôt de 150 $. J'ai consulté mes notes, qui étaient très détaillées, pour savoir ce qu'il en est en fait. Quels sont les effets cumulatifs des principales mesures fiscales introduites par les Conservateurs depuis leur arrivée au pouvoir en 1984? Pour le savoir, il faut remonter jusqu'à l'exposé économique de novembre 1984 et aux budgets de mai 1985 et de février 1986. Nous constatons alors que les taxes ont considérablement augmenté.

• (1520)

Cependant, pour le couple ayant deux enfants et dont le revenu s'élève à 15 000 $, la famille prise comme exemple par le député hier, l'indexation de 3 p. 100, les surtaxes de 5 p. 100 et de 10 p. 100, l'élimination de la réduction d'impôt fédéral de 1973, la modification des prestations pour enfants, des allocations familiales, des crédits d'impôt et des exemptions—tous ces facteurs conjugués—cette famille devra payer 190 $ de plus d'impôt qu'en 1984. Cela démontre que ce crédit de 150 $ ne suffira même pas pour compenser ces nouvelles charges.

Si nous poussons notre examen plus loin, nous trouvons une première augmentation de la taxe de vente de 1 p. 100 entrée en vigueur en novembre 1984, une autre encore de 1 p. 100 entrée en vigueur en mai 1985; et une hausse des taxes sur des produits dits de luxe comme le tabac et l'alcool, tout cela découlant du même budget. Ce budget élargissait aussi l'assiette de la taxe de vente. Les limites des contributions aux REÉR ont été majorées et il y a eu la fameuse exemption pour gains en capital dont nous savons qu'une famille gagnant 15 000 $ ne peut pas profiter beaucoup. En additionnant tous ces chiffres, nous arrivons à un fardeau supplémentaire de 175 $ moins, soyons justes, 10 $ d'exemption pour gains en capital dont pourrait peut-être se prévaloir une famille gagnant 15 000 $. C'est l'hypothèse que j'avance.

Le budget de février 1986 introduisait d'autres mesures. Mentionnons la surtaxe de 3 p. 100 qui ajoute 10 $ au fardeau fiscal de la même famille. Cette surtaxe règle le sort du 10 $ économisé au chapitre des gains en capital. Le secrétaire parlementaire a aussi parlé du crédit d'impôt au titre de la taxe de vente. La hausse de la taxe d'accise sur les produits du tabac et l'alcool va coûter 40 $ aux familles qui gagnent 15 000 $. Tout bien additionné, celles-ci paieront 255 $ de plus qu'en 1984, malgré le crédit d'impôt de 150 $ au titre de la taxe de vente. Je ne dirai pas, comme le secrétaire parlementaire, que ces mesures partent d'un souci de justice, d'équité et du sens des responsabilités. Il a mal choisi ses mots. Il en va de même pour la hausse de la taxe de vente à la fabrication, et pour ses conséquences.

Je voudrais parler maintenant de la taxe d'accise sur l'alcool et sur les produits du tabac. Il est juste que les consommateurs d'alcool et de tabac paient un supplément de taxe, puisqu'ils font grimper les dépenses nationales au titre des services de santé. Ils nous coûtent cher, à la longue. Il faut donc leur soustraire cet argent afin de pouvoir prendre soin de leur santé puisque eux-mêmes ne veulent pas y voir.

Le prochain point que je voudrais mentionner est la taxe sur le transport aérien. Rétroactive au 1er mai 1986, la taxe sur les vols intérieurs est limitée à un maximum de 50 $ et elle passera de 9 à 10 p. 100 du prix du billet. Elle sera appliquée aux billets vendus à l'extérieur du Canada à partir du 1er août 1986, rétroactivement.

Le quatrième point dont je veux parler est la taxe sur les services de programmation fournis par voie de télécommunication. Cette taxe s'applique à l'équipement de télévision fourni aux usagers des services de câble et de télévision payante et au matériel utilisé par les hôtels et autres diffuseurs en circuit fermé. Dans le budget de 1985, la taxe sur ces services a été majorée de 1 p. 100 et portée à 7 p. 100. Le projet de loi à l'étude l'augmentera encore de 1 p. 100, la portant ainsi à 8 p. 100 à partir du 1er avril 1986, rétroactivement.

Nous arrivons maintenant au cinquième point du projet de loi qui porte sur la taxe sur l'essence à moteur et le carburant diesel. Les députés se rappelleront que, dans le budget de 1985, on a modifié la méthode selon laquelle la taxe de vente fédérale est prélevée sur l'essence à moteur et le carburant diesel. Il en résulte qu'on continue à imposer la taxe de vente comme une taxe en pourcentage ou ad valorem. Il s'agit d'un montant précis par litre. Ce montant précis sera ajusté tous les trois mois selon l'indice des prix de vente industriels publié par Statistique Canada. Les articles 6, 7 et 8 de la motion de voies et moyens concernant le projet de loi C-14 visent à préciser la façon dont cette taxe de vente doit être calculée. Nous savons tous qu'on a ajouté en 1985 des taxes de vente supplémentaires s'élevant à 0,32c. par litre pour l'essence ordinaire, à 0,35c. par litre pour l'essence sans plomb, à 0,36c. par litre pour l'essence super et à 0,29c. par litre pour le carburant diesel. Nous savons tous que conformément au budget du 1er avril 1986, la taxe de vente sera majorée de 0,329c. pour l'essence ordinaire, de 0,36c. pour l'essence sans plomb, de 0,37c. pour l'essence super et de 0,302c. pour le carburant diesel.

Le projet de loi traite ensuite des imprimés destinés aux touristes. Le budget de 1985 avait exempté de la taxe de vente fédérale les imprimés que les services publics distribuent aux touristes. A compter du 27 février 1986, le projet de loi étend l'exemption aux imprimés de promotion touristique achetés par les chambres de commerce, les associations municipales ou clubs d'automobilistes et autres organismes similaires. L'exemption ne s'applique qu'aux documents d'intérêt général, à l'exclusion de ceux de caractère commercial privé, qui sont distribués gratuitement au grand public. C'est là un élément positif dans la mesure à l'étude.

Le prochain article dont je veux parler a trait au remboursement des taxes de vente et d'accise sur l'essence pour les diplomates. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) déterminera qui touchera ces remboursements. Ce projet de loi propose de rembourser les taxes de vente et d'accise sur l'essence ou le carburant diesel aux diplomates admissibles des pays qui accordent une exonération semblable aux diplomates canadiens.

Le huitième point de la mesure à l'étude porte sur la perception des taxes par Revenu Canada. En passant, j'épluche ainsi le projet de loi parce qu'hier la plupart d'entre nous n'avons pas saisi le principe en cause ici. Je tâche d'être aussi bref et précis que possible. J'espère donc que les députés m'excuseront de ne pas m'embarquer dans trop d'exemples sur chacun de ces points. D'après la loi existante, les fonctionnaires de Revenu Canada peuvent exiger le paiement de taxes en souffrance depuis un temps illimité. La motion des voies et moyens que le projet de loi C-14 met en oeuvre propose d'autoriser Revenu Canada à ne percevoir que le montant de taxes qui sera payé ou deviendra payable dans un délai de 90 jours après que Revenu Canada aura avisé le contribuable de son intention de percevoir ce montant.

Le neuvième point porte sur la ristourne de taxe sur le carburant pour les agriculteurs. C'est une mesure à laquelle s'intéressent, avec raison, un grand nombre de députés. Beaucoup de députés en ont parlé dans leurs interventions hier et aujourd'hui. Le budget de 1986 accordait pour une autre année aux producteurs du secteur primaire, soit jusqu'au 1er janvier 1988, une ristourne de taxe sur le carburant de 3c. le litre. Puis, le 30 avril 1986, le premier ministre (M. Mulroney) a annoncé qu'à compter du 1er mai 1986, la ristourne de taxe serait encore accrue de 2,5c. le litre, pour un total de 5,5c. le litre. Le gouvernement estime, avec raison, que cette mesure fera économiser aux agriculteurs 165 millions de dollars en tout au cours des deux prochaines années.

• (1530)

C'est une initiative tout à fait louable et justifiée. J'aurais simplement souhaité que les trappeurs soient visés. Il y a pas mal de gens qui au Canada gagnent leur vie en piégeant, et le gouvernement aurait dû leur accorder le même rabais et les traiter de la même façon. Comme on l'a dit auparavant au cours du débat, cela ne s'est malheureusement pas produit. Étant optimiste, j'espère qu'un jour ou l'autre, le gouvernement jugera bon de rendre admissibles à ce rabais les Canadiens qui gagnent leur vie en s'adonnant au piégeage.

Le seul problème réside dans le fait que ces 165 millions de dollars au cours des deux prochaines années, sont basés sur des estimations. On suppose que toutes les personnes admissibles profiteront du programme. Cependant, l'expérience passée montre que c'est une hypothèse douteuse. Ce n'est pas tout le monde qui est au courant du rabais, et ce ne sont donc pas tous les agriculteurs qui le réclament. Le gouvernement évite ainsi de le verser. Quoiqu'il en soit, ce rabais existe et les gens devraient être mis au courant. C'est une bonne mesure, que nous accueillons avec plaisir.

Il y a enfin les répercussions que les mesures relatives aux taxes de vente et d'accise contenues dans ce projet de loi auront sur les recettes gouvernementales. Selon les chiffres du gouvernement, on augmente ainsi le rabais de taxe sur les carburants consenti aux agriculteurs au cours des deux prochaines années. Cette décision coûtera 65 millions de dollars en recettes perdues en 1986 et 100 millions de dollars, en 1987. Ces sommes viennent s'ajouter aux 120 millions de dollars de recettes perdues de 1986 à 1990, en vertu des mesures fiscales relatives aux produits. Ces dispositions entraîneront des dépenses pour le gouvernement et elles devront donc être autorisées par la Chambre.

Je termine ma brève intervention en rappelant que, effectivement, nous déplorons que, encore une fois, on demande aux consommateurs canadiens d'accepter une nouvelle hausse de la taxe de vente et de subir les contrecoups de ces mesures. J'implore le gouvernement de ne pas chercher, au moyen de ces mesures fiscales régressives, à éponger le déficit national. Le crédit de 150 $ au titre de la taxe de vente est un mesure valable en soi. Elle ne suffit cependant pas pour protéger véritablement les gagne-petit contre ces mesures supplémentaires. Leur salaire net s'en trouve diminué, et de ce fait ils sont moins en mesure de faire face à l'inflation et de subvenir aux besoins de leur famille. S'il souhaitait sincèrement se montrer juste et équitable, le gouvernement aurait dû proposer à l'intention de ces familles un crédit beaucoup plus important que 150 $ au titre de la taxe de vente. Pareille initiative aurait permis à ces dernières de souffler davantage et leur aurait évité sous forme d'une baisse de revenu les contrecoups de mesures à mon avis très régressives.

Je termine là-dessus. J'espère que le gouvernement envisagera sérieusement d'augmenter le crédit au titre de la taxe de vente, une mesure tout à fait valable en soi, et qu'il permettra aux gagne-petit et aux salariés moyens de se protéger contre l'inflation et les augmentations d'impôt.

M. Boudria: Je félicite mon collègue, le député d'Ottawa—Vanier (M. Gauthier) de l'éloquence et de l'objectivité dont il a fait preuve comme à l'accoutumée.

Trouve-t-il qu'il soit juste—mais je sais d'avance qu'il aura beaucoup à nous dire là-dessus—qu'un couple marié avec deux enfants et des revenus de 15 000 $ ait à payer 255 $ de plus en impôt par suite de l'exposé économique de novembre 1984, et des budgets de 1985 et de 1986? Estime-t-il juste que les conservateurs persistent à vouloir faire adopter cette mesure fiscale régressive qui affligera de la sorte les Canadiens ordinaires et les gagne-petit?

[*Français*]

M. Gauthier: Madame la Présidente, j'aurais pensé avoir été clair dans mes remarques, et je remercie le député de me donner encore l'occasion de redire ce que je pensais avoir dit dans mon discours, à savoir, qu'il est injuste, régressif et totalement inéquitable de forcer, d'imposer à ces familles qui ont un revenu très modeste, 15 000 $, quatre personnes doivent vivre avec un budget qui est sous le seuil de la pauvreté—on l'admet aujourd'hui—et le seuil absolu de la pauvreté veut dire qu'ils ont presque continuellement de la difficulté à «joindre les deux bouts» et même à s'alimenter. Dieu sait que la définition de la pauvreté . . . Il faudrait peut-être s'entendre ici sur ce que veut dire la pauvreté absolue ou la pauvreté relative. Je ne veux pas jouer sur les mots, mais la pauvreté absolue, intellectuellement c'est peut-être les conservateurs, mais au point de vue . . . C'est vous autres les «tories» absolument incapables d'avoir une idée originale. Mais la pauvreté absolue, en plus d'être «tories», c'est peut-être être incapables de pourvoir aux besoins de la famille. La pauvreté relative, ça peut être relatif à d'autres personnes, à d'autres gens du même milieu. On peut être pauvre dans le sens d'être incapable de «tenir le coup élégamment».

Je reconnais que le député . . .

M. Boudria: Beauharnois—Salaberry!

M. Gauthier: . . . de Beauharnois—Salaberry (M. Hudon) a une bonne définition de la pauvreté, mais je ne parlais pas de la pauvreté intellectuelle. Je parlais de la pauvreté . . .

M. Boudria: Pas de la pauvreté conservatrice!

M. Gauthier: . . . dans le concept économique, plutôt que dans le concept intellectuel, ou la pauvreté d'initiative. Il s'y connaît là-dedans. L'initiative, cela peut être quelque chose qui peut peut-être aider les gens à avancer. Un conservateur, ça n'a pas d'initiative, ça reste à la même place. Ça ne bouge pas. Donc ce n'est pas très difficile à définir.

Alors je voudrais dire à mon collègue de Glengarry—Prescott—Russell (M. Boudria) que je suis évidemment peiné de voir cette mesure régressive qui taxe les familles de deux enfants, qui taxe des couples ayant des revenus aussi bas que 15 000 $, mais j'ai dit dans mes remarques que le gouvernement devait utiliser cette mesure de crédit de taxe de vente pour justement renflouer le revenu de ces gens-là en leur donnant l'argent dont ils ont besoin pour boucler leur budget. C'est tout.

M. Boudria: Je désire poser une question supplémentaire, madame la Présidente. Je remercie mon collègue pour avoir si bien répondu à la première question. Étant donné la très bonne explication qu'il a donnée en réponse à la première question que je lui ai posée, je voudrais lui demander s'il peut comprendre pourquoi le parti progressiste conservateur d'en face continue avec des mesures si régressives— à savoir un couple ayant deux enfants et gagnant 15 000 $ par année et déjà sous le seuil de la pauvreté, comme mon collègue de Ottawa—Vanier (M. Gauthier) l'a indiqué avec tant d'éloquence, il y a quelques minutes—s'il peut comprendre pourquoi les conservateurs insistent toujours pour aller de l'avant avec ces mesures fiscales.

M. Gauthier: Madame la Présidente, cela n'est pas tellement compliqué à expliquer. On n'a qu'à regarder les tableaux et les chiffres pour comprendre que les familles pauvres et les

familles à revenus modestes sont les plus touchées par les taxes de vente et les taxes régressives. Les couples ayant deux enfants et un revenu de 30 000 $—passons à quelque chose qui est peut-être moins dramatique que les 15 000 $ de tantôt—ont aussi souffert du Budget de 1984-1985 et de celui de février 1986. Et je peux donner encore à la Chambre toute une liste de chiffres que j'ai ici. Un couple avec deux enfants gagnant 30 000 $ doit payer 245 $ de plus qu'il en payait en 1984, à cause du Budget de 1984-1985 qui, lui, a modifié l'indexation de 3 p. 100, qui a ajouté 5 p. 100 et 10 p. 100 de surtaxe, qui a éliminé la réduction fiscale de 1973, qui a modifié l'allocation familiale, le crédit d'impôt. De plus, ça leur coûte 280 $ parce que vous vous souviendrez, en 1984, on a augmenté la taxe de vente de 1 p. 100, en 1985, on l'a augmentée d'un autre 1 p. 100 et on a élargi la base de l'imposition pour ajouter encore 280 $ et quand on ajoute à cela le Budget de 1986, la surtaxe de 3 p. 100, encore une fois l'augmentation de la taxe de vente de 1 p. 100 et la taxe qu'on appelle la «sin tax» en anglais sur l'alcool et le tabac . . . Tout cela pour nous donner 630 $ de plus par année pour une couple ayant deux enfants et gagnant 30 000 $.

Mais si on va plus loin, et c'est là que c'est assez amusant, si on va plus loin, dis-je, et si on prend le revenu familial de 50 000 $, on s'aperçoit que ces gens, à cause de l'exemption dans le gain en capital, paient 575 $ de plus. Donc ils paient moins à 50 000 $ que la famille qui en gagne 30 000 $. Et je le dis parce que, récemment, quand j'ai mentionné cela dans un discours, un journaliste m'a dit: Tu t'es trompé, Gauthier! J'ai dit: Non, je ne me suis pas trompé. J'ai dit: Ces chiffres, une famille qui gagne 50 000 $ et qui a deux enfants paie moins de taxe aujourd'hui qu'une famille qui en gagne 30,000 $.

M. Boudria: C'est incroyable!

M. Gauthier: C'est incroyable! Et quand on y pense, je l'ai bien dit et je le répète: 630 $ de plus pour la famille qui en gagne 30 000 $; 575 $ de plus pour la famille qui en gagne 50 000 $.

Je regarde les tories qui ont la tête penchée, madame la Présidente, je me dis: Ils ont donc raison d'avoir la tête penchée. N'est-ce pas gênant de taxer la classe moyenne plus que la classe riche?

La présidente suppléante (Mme Champagne): Questions et commentaires. Reprenons le débat. Le député de Kamloops—Shuswap (M. Riis) a la parole.

• (1540)

[*Traduction*]

M. Nelson A. Riis (Kamloops—Shuswap): Madame la Présidente, je comprends que nous soyons impatients de renvoyer le projet de loi au comité pour qu'il en fasse un examen approfondi, mais les députés ont maintenant l'occasion de discuter du principe du projet de loi C-14. La mesure à l'étude aujourd'hui impose toute une série de nouvelles taxes aux Canadiens. Ils vont payer plus de taxe sur la boisson gazeuse qu'ils achètent à la fin de la journée, sur les tablettes de chocolat et la gomme à mâcher, sur l'essence quand ils feront le plein pour rentrer à la maison, sur les aliments pour leur chat ou leur perroquet. Je pourrais continuer l'énumération encore longtemps, mais nous étudions en réalité un nouveau régime de taxes que le gouvernement fédéral impose aux contribuables.

Ces taxes sont non seulement globales, extensives et universelles, mais en outre, elles sont sournoises. Elles sont invisibles. Elles ne sont ni perçues ni comprises par les gens qui ne suivent pas les délibérations à ce sujet à la Chambre des communes, ne lisent pas le hansard ou n'épluchent pas certaines pages financières de nos grands périodiques. Le Canadien moyen n'est pas conscient de cette tentative sournoise de percevoir plus d'impôts.

Le moment choisi laisse songeur. J'ai écouté attentivement les commentaires qu'a faits le ministre lorsqu'il a déposé le projet de loi C-14. Il s'est étendu assez longuement sur la nécessité pour le gouvernement d'accroître ses revenus. Comme nous tous, il s'inquiétait du déficit. Nous sommes tous très préoccupés par la taille du déficit du Canada. Puis il a expliqué que pour cette raison, il devait demander aux Canadiens—riches ou pauvres, à revenu moyen ou faible, de l'Est ou de l'Ouest, hommes ou femmes—de payer plus d'impôt. Si je critique cette mesure, c'est qu'il s'agit de l'impôt le plus régressif de tout le régime fiscal.

Puisqu'ils vivent dans un climat nordique, la plupart des Canadiens devront s'acheter des pneus d'hiver, des batteries résistantes pour l'hiver et faire d'autres dépenses pour préparer leur voiture aux rigueurs de l'hiver. Ils devront donc payer la taxe de vente sur ces achats. Pour un jeu de pneus d'hiver qui coûte 150 $ par exemple, tout les acheteurs canadiens payent la même taxe de vente, qu'ils soient riches ou pauvres, que leur revenu soit faible ou moyen. Il est donc tout à fait évident que ceux qui seront touchés le plus durement par ces taxes seront les Canadiens à revenu faible et moyen puisque le même montant est prélevé dans tous les cas.

Lorsque les présidents de grandes entreprises qui gagnent entre 200 000 $ et 300 000 $ par année achèteront des pneus d'hiver, le projet de loi C-14 leur occasionnera une dépense de quelques dollars de plus. Ils ne le remarqueront pas. Cela n'influera pas sensiblement sur leur mode de vie; en fait, cela n'aura probablement aucune répercussion. Cependant, quand des familles ayant deux enfants et un revenu annuel de 15 000 $ achèteront les mêmes pneus d'hiver pour leur automobile ou leur camion, ils devront payer également quelques dollars de plus à cause du projet de loi C-14. Il aura une répercussion sensible sur ces familles. C'est pourquoi, les députés néo-démocrates s'opposeront à ce projet de loi à toutes les étapes. S'il faut se procurer de l'argent ou des recettes, il existe de meilleurs moyens de le faire.

Pourquoi dis-je «s'il faut»? C'est que le ministre, en présentant cette mesure législative, a parlé de déficit. Il n'est pas surprenant que nous ayons un déficit croissant. Lorsque nous examinons le régime fiscal, nous découvrons que des dizaines de milliers de sociétés canadiennes rentables ne payent jamais d'impôt sur le revenu au gouvernement fédéral. En fait, en 1983 on a compté 79 196 sociétés canadiennes rentables qui n'ont pas payé un sou d'impôt fédéral sur le revenu. A propos, leurs bénéfices combinés ont atteint 13,3 milliards de dollars somme qui, en 1983, n'a pas été imposée.

Je pense que l'une des raisons du déficit actuel—et malheureusement il semble augmenter en dépit des remarques du ministre des Finances (M. Wilson)—réside dans le fait que notre fiscalité est à ce point absurde, partiale et injuste qu'elle permet que 13,3 milliards de dollars ne soient pas assujettis à l'impôt. Ces chiffres ne viennent ni de moi ni de nous. Ils nous ont été fournis à la suite de l'enquête sur la fiscalité de 1986. Divers organismes dans tout le pays nous ont fourni des renseignements. En fait, c'est le gouvernement fédéral qui nous a révélé que 79 196 sociétés rentables n'ont pas payé d'impôt sur le revenu au gouvernement fédéral en 1983.

Nous devrions aussi tenir compte du fait que 64 des sociétés dans ce cas ont réalisé des bénéfices supérieurs à 25 millions de dollars. Il ne s'agit pas de boutiques du coin ni de petites sociétés canadiennes; leurs bénéfices ont dépassé 25 millions de dollars en 1983. Ce n'est pas surprenant que le gouvernement ait du mal à encaisser des recettes.

Puis-je faire une humble suggestion. Au lieu de pénaliser les Canadiens en augmentant les taxes d'accise et de vente ou en imposant ce qu'on appelle une taxe sur les transactions commerciales, qui serait encore plus accablante, le gouvernement fédéral devrait penser sérieusement à réviser immédiatement la fiscalité au niveau des sociétés et des particuliers, et déterminer dans quelle mesure il doit continuer à augmenter ses recettes au détriment des contribuables canadiens.

Ce n'est pas la peine de rappeler aux députés l'inutile CIRS. C'était une tentative de la part du gouvernement libéral pour encourager les sociétés canadiennes à participer à la recherche et au développement. Parce qu'il a été mal conçu, ce crédit d'impôt a coûté aux contribuables canadiens quelque chose comme deux à trois milliards de dollars. Inutile de vous rappeler, madame la Présidente, qu'on a englouti un milliard de dollars dans le renflouement des banques ni que l'on fait maintenant cadeau de milliards de dollars aux multinationales pétrolières avec la suppression de la taxe sur les recettes pétrolières et gazières. On estime à des milliards de dollars le manque à gagner du Trésor fédéral au cours des prochaines années par suite de cette décision.

• (1550)

Le pire de tout, je suppose, c'est que le ministre des Finances persiste à défendre l'exonération de 500 000 $ pour gains de capital. Il y a très peu de pays dans le monde où les revenus tirés de la vente de chevaux de course, d'objets d'art ou de bateaux de croisière, ou provenant encore de placements à la Bourse de Hong Kong sont totalement exempts d'impôt jusqu'à concurrence d'un demi-million de dollars. Je ne connais aucun pays au monde où l'on accorde une exonération générale s'appliquant à tous les gains de capital sans distinction. Je n'ai jamais entendu parler d'un pays où une telle disposition existe, mais peut-être que d'autres députés en connaissent.

Je voudrais brosser ici un tableau d'ensemble des réalisations du gouvernement depuis les élections. S'il y a quelque chose qui caractérise bien le gouvernement actuel, c'est certes sa propension à accroître ses recettes uniquement au moyen d'impôts cachés. Au lieu d'augmenter carrément l'impôt sur le revenu des particuliers ou l'impôt sur le revenu des sociétés, le gouvernement impose des taxes cachées afin que les Canadiens ne se rendent compte de rien. Voici que le gouvernement s'engage à imposer une taxe absolument inopportune, une taxe sur la valeur ajoutée ou, comme l'appelle le ministre des Finances, une taxe de transaction. Elle ne devrait pas porter ce nom, car il s'agit essentiellement d'élargir l'assiette de la taxe de vente fédérale.

A l'heure actuelle, la taxe de vente se limite principalement au secteur manufacturier, mais la taxe de transaction que le gouvernement fédéral va instaurer dans les mois qui viennent touche pratiquement toutes les transactions commerciales. Des spécialistes de la fiscalité ont qualifié cela de ponction fiscale démesurée. A ma connaissance, il n'y pas un seul spécialiste de la fiscalité qui ne l'ait dénoncée; on a dit que c'était un permis pour imprimer de l'argent et autres phrases bien senties.

Le gouvernement a beau réduire le taux d'imposition des particuliers pour que les Canadiens disposent de quelques dollars de plus, il va aller soutirer aux contribuables quelques centaines de dollars par ce moyen détourné. Ce tour de passe passe sera exécuté grâce à une taxe cachée, sournoise, appelée la taxe sur les opérations commerciales. C'est une mesure régressive et qui vous touche de très près, madame la Présidente, à moins qu'elle ne soit introduite dans le cadre d'une refonte globale et en profondeur du régime fiscal du genre de celle entreprise aux États-Unis.

Dans ce pays, on a déplacé le fardeau fiscal des particuliers vers les sociétés. Le président Reagan lui-même a décidé que 120 milliards de dollars de recettes fiscales ne proviendraient plus des particuliers mais des entreprises. C'est là une mesure des plus sensée.

Au Canada, le gouvernement impose taxe après taxe aux citoyens. Dans son exposé économique de novembre 1984, le gouvernement fédéral annonçait la hausse de la taxe de vente de 1 p. 100 qui avait été décrétée par les Libéraux. Il annonçait aussi une hausse du prélèvement d'indemnisation pétrolière. Le budget de mai 1985 prévoyait une augmentation de la taxe de vente fédérale de 1 p. 100 à compter du 1er janvier 1986, une majoration de la taxe d'accise sur l'essence de 2c. le litre à compter du 3 septembre 1985 et d'un cent supplémentaire le 1er janvier 1986. Il imposait aussi une nouvelle taxe d'accise de 2c. le litre sur le carburant diesel et sur le carburant d'avion. On élargissait en outre l'assiette de la taxe de vente fédérale pour y inclure les confiseries, les boissons gazeuses, les aliments pour animaux familiers, certains aliments naturels, le matériel d'économie d'énergie et les appareils pharmaceutiques. Après le budget de mai 1985, la taxe d'accise sur le tabac connaissait une hausse de 52 p. 100 et celle sur l'alcool de 2 p. 100. Le budget de février 1986 prévoyait une augmentation de la taxe de vente fédérale de 1 p. 100 à compter du 1er avril 1986, et majorait la taxe d'accise sur le tabac de 6 p. 100 et celle sur l'alcool de 4 p. 100.

Quand on additionne toutes ces hausses de taxes des particuliers, c'est-à-dire la taxe de vente, la taxe d'accise, la taxe sur l'essence et l'impôt sur le revenu, on arrive à 1 350 $ pour la famille canadienne moyenne. J'entends par là une famille de quatre personnes dont le revenu annuel moyen s'élève à 35 000 $. En deux ans de pouvoir, les progressistes conservateurs ont réussi à arracher de 1 350 $ de plus à chaque famille

canadienne. Partout au Canada, qu'il s'agisse de petites localités comme Richmond, Kamloops, Chicoutimi, Carp ou Hawkesbury, les familles devront dorénavant verser 1 350 $ de plus chaque année au gouvernement fédéral.

Les petites entreprises de ces municipalités pourront-ils s'en tirer? En effet, c'est autant d'argent de moins en circulation. Cet argent aboutit ici même où il sert à faire des dépenses aussi douteuses que l'idemnisation de déposants bancaires.

Jamais je ne pourrai accepter le fait que le gouvernement a payé, à même l'argent des contribuables des milliers de millions de dollars à des déposants comme la *Bank of America*, *Wells Fargo*, la Banque du Japon, la Banque de Hong Kong, la Banque d'Abu Dhabi et la Banque d'Arabie saoudite. Ces banques avaient-elles vraiment besoin d'être secourues avec l'argent des contribuables canadiens? Non, madame la Présidente. En fait, on n'a jamais rien vu de tel ailleurs dans le monde. On n'a jamais utilisé l'argent des contribuables pour venir au secours de déposants non assurés comme ceux-là.

Le gouvernement a atteint des limites insondables. J'ai lu avec grand intérêt, l'autre jour, le numéro d'octobre 1986 d'une revue qui s'intitule *Policy Options*. J'en recommande la lecture aux députés, car on y examine en détail les répercussions de la fiscalité. En fait, il est navrant de constater la situation actuelle des familles canadiennes à revenu faible et moyen. On y étudie les augmentations de taxe massives imposées à la famille canadienne moyenne. Le groupe des familles à revenu moyen est étranglé au moment même où on réduit les taxes des gens à revenu élevé qui sont les plus susceptibles de bénéficier de la remise d'impôt au titre des gains en capital de 500 000 $ et des changements apportés au Régime enregistré d'épargne-retraite. D'après ces changements, si une personne dispose à la fin de l'année, de 15 000 $ dont elle ne sait que faire elle peut les mettre de côté sans payer d'impôt. Combien de vos électeurs, madame la Présidente, ont 15 000 $ à investir dans un fonds de pension à la fin de l'année? S'ils ont 15 000 $ comptant à investir, devrions-nous introduire un programme de report de l'impôt dans notre régime fiscal pour aider ces quelques personnes à préparer leur retraite?

Ce que je veux dire, c'est que nous accordons des réductions à ceux qui ont des revenus élevés, et nous nous acharnons sur les personnes à revenus moyens. Nous écrasons les pauvres. Le nombre de pauvres augmente et la classe moyenne se rétrécit. Du côté des sociétés, on remarque que le taux d'imposition des petites entreprises est plus élevé que celui des grandes. Grâce aux diverses réductions d'impôts, des milliers et des milliers d'entreprises canadiennes qui font des bénéfices ne paient pas d'impôts. Toute une série d'entreprises dont les profits varient de 50 à 300 millions de dollars ne paient pas d'impôts du tout. C'est la raison pour laquelle le gouvernement s'acharne à imposer aux Canadiens moyens toute une gamme de nouvelles taxes, comme nous le voyons dans le projet de loi C-14.

• (1600)

Ce qui est plutôt triste dans cette tendance, c'est que ces taxes sont invisibles. En un sens, nous ne sommes pas honnêtes. Nous ne sommes pas responsables. Nous imposons par ce projet de loi toute une série de taxes sournoises et dissimulées. Ceux qui les paieront ne s'en rendront pas compte, en général. Si nous croyons dans notre régime fiscal, si nous voulons être responsables de nos actes, il est urgent d'instaurer un régime fiscal progressif et non régressif. On devrait payer selon sa capacité de payer. Si on a un revenu élevé, on peut s'attendre à payer un peu plus de taxes. Si on a un revenu très faible, dans de nombreux cas, on ne devrait pas payer de taxe du tout. C'est le genre de régime fiscal qu'un pays progressiste devrait avoir.

Je dirai pour terminer que nous allons continuer à critiquer ce projet de loi. Nous ferons le maximum pour encourager les ministériels à se rendre compte de leur folie dans l'espoir que le gouvernement jugera bon de retirer le projet de loi.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Questions ou commentaires?

M. Holtmann: Madame la Présidente, je voudrais poser une question au député et la précéder d'un court préambule. Il a parlé des principes du Nouveau parti démocratique. Je pense qu'il faut rappeler à la Chambre et au député les principes du NPD qui ont été exposés à propos des taxes. Il a déclaré que c'était la taxe la plus rétrograde du Canada. J'aimerais lui rappeler que dans la grande province du Manitoba, une province que j'aime profondément, un gouvernement néo-démocrate a imposé une cotisation sociale de 1,5 p. 100. Il ne va tout de même pas venir nous dire que ce n'était pas une taxe rétrograde de la part d'un parti qui prétend encourager le développement de la petite entreprise. Ce gouvernement a pénalisé les petits hommes d'affaires.

Je voudrais aussi que le député réfléchisse à ce qui s'est passé quand nous avons eu le crédit d'impôt à la recherche scientifique. La première personne à embarquer a été un ministre du Cabinet du gouvernement Pawley. Songeons aux principes du NPD et à son attitude de rejet de tous nos efforts pour élargir la base fiscale de façon à pouvoir réaliser certains des programmes sociaux qu'il revendique. Si le député veut élargir le nombre des programmes sociaux, comment va-t-il les financer?

Il sait qu'au Manitoba, cela ne dérange pas le gouvernement néo-démocrate de taxer les petites entreprises. Cela ne dérange pas les députés néo-démocrates de diminuer les impôts sur leur revenu personnel, comme l'a montré l'un des ministres provinciaux. Cela ne les dérange pas, quand ils peuvent en profiter. Où sont les principes du NPD, c'est la question que je voudrais poser au député.

M. Riis: Madame la Présidente, je remercie mon collègue de cette intervention, et je vais m'efforcer d'y répondre.

Il a posé diverses questions. Je tiens en premier lieu à dire que quand je signale que 79 196 sociétés canadiennes ne paient pas d'impôts, je ne les accuse pas nécessairement d'avoir commis un méfait quelconque.

M. Siddon: Ce sont surtout de petites sociétés.

M. Riis: Un grand nombre d'entre elles sont relativement petites, effectivement. Elles ne font que profiter du régime fiscal mis en place par les gouvernements libéraux et conservateurs successifs. Elles se servent d'un instrument mis à leur disposition par un gouvernement du Canada dûment élu, et il n'y a rien de répréhensible à cela. Elles vont probablement profiter du programme des 15 000 $ pour la retraite, et il n'y aura rien de répréhensible à cela, elles ne feront qu'exploiter un programme stupide.

M. Siddon: Vous voudriez le leur interdire?

M. Riis: Ce que je dis, c'est que le principe qui consiste à faire systématiquement rendre gorge aux contribuables est un principe néfaste. On y a eu recours tant de fois depuis que le gouvernement progressiste conservateur est arrivé au pouvoir il y a deux ans . . .

M. Siddon: Ce n'est pas vrai, vous le savez bien.

M. Riis: . . . plus qu'à toute autre époque de l'histoire du Canada. Le montant des taxes payées par la famille moyenne a augmenté d'environ 1 350 $. Ce que nous disons, c'est qu'il n'est pas normal que des sociétés rentables comme la Banque de Montréal, la Banque royale, Shell Oil ou la Compagnie de la Baie d'Hudson ne paient pas d'impôt. Cela pourrait être 10 $, cela pourrait être 2 000 $, mais un impôt. Le député ne veut tout de même pas dire au nom de ses collègues qu'il n'y a pas de raison que des banques qui font au moins des centaines de millions de dollars de chiffre d'affaires paient le moindre impôt.

M. Siddon: Ce n'est pas ce qu'il a dit.

M. Riis: J'espère bien.

M. Siddon: Et le Manitoba?

M. Riis: Le député a fait remarquer que le Manitoba traverse probablement une période difficile. Si mes souvenirs sont exacts, quand on a publié les statistiques du chômage le mois dernier, c'est le Manitoba qui avait le plus faible taux de chômage de tout le Canada. Selon certains chiffres récents du ministère des Finances, l'investissement commercial per capita a été plus important au Manitoba que dans toute autre province. Le député laisse entendre que sa région éprouve des difficultés. Tout n'est pas parfait. Je veux seulement dire que l'investissement commercial per capita est plus important au Manitoba qu'ailleurs et que c'est la région la moins touchée par le chômage. Le député devrait en féliciter le gouvernement de cette province et le remercier pour son excellent travail.

M. Allmand: Madame la Présidente, ce projet de loi ne constitue certainement pas une réforme fiscale comme le député et d'autres l'ont souligné. Le gouvernement a pourtant parlé d'une réforme fiscale ces dernières semaines. Compte tenu de ce qu'il a fait depuis deux ans à la classe moyenne et aux économiquement faibles, je trouve plutôt incongru qu'il puisse parler maintenant d'une réforme fiscale.

Le député l'a peut-être mentionné dans son discours, mais le gouvernement ayant promis de proposer une réforme fiscale, ne croit-il pas souhaitable de suspendre ces mesures jusqu'à ce que le gouvernement nous éclaire sur ses intentions, ou encore, ne pourrions-nous en faire une loi provisoire comme cela a été fait pour certaines mesures fiscales? Elle expirerait d'ici un ou deux ans. Nous pourrions alors nous attaquer sérieusement à la réforme fiscale. Il m'apparaît contradictoire d'adopter ce genre de projet de loi alors qu'il est question d'une réforme fiscale.

Le député, qui est l'un des principaux représentants du NPD, ne croit-il pas qu'avant de parler d'une réforme fiscale, le gouvernement devrait préciser dans quelle voie il compte s'orienter? Il ne devrait pas se contenter de dire, comme il l'a fait en réponse à une question l'autre jour, qu'il ne va pas présenter, noir sur blanc, l'orientation qu'il compte prendre. Il va consulter les Canadiens sans s'appuyer sur le moindre document. Il va se contenter d'écouter. De toute façon, je voudrais bien connaître les vues du député.

• (1610)

M. Riis: Madame la Présidente, je sais combien le député travaille fort dans sa circonscription et qu'il connaît parfaitement les problèmes de ses électeurs. Il sait qu'ils sont presque tous surtaxés. Que l'on soit petit entrepreneur, employé dans une grande ou une petite compagnie ou travailleur autonome, on ploie tous sous le poids des impôts. Le fisc a la main beaucoup trop lourde. Je conviens donc avec le député qu'il est inopportun de donner suite prochainement à cette promesse de réforme fiscale.

Je vais me permettre de faire quelques prédictions. Je sais que c'est un jeu risqué, mais je crois que vous allez assister au plus beau tour de passe-passe qu'il vous ait jamais été donné de voir. Ce n'est pas pour rien que le ministre des Finances (M. Wilson) a appelé cette mesure la taxe de transaction. Il voudrait nous faire croire que c'est une taxe sur les affaires. Au lieu de relever l'impôt des sociétés ou de supprimer les échappatoires les plus évidentes, il se contente de dire que le gouvernement prélèvera une nouvelle taxe de transaction qui ne concerne pas du tout le monde des affaires, comme vous le savez, madame la Présidente, mais qui est plutôt une taxe sur la valeur ajoutée joliment tournée ou simplement une taxe de vente.

Si le gouvernement était vraiment décidé à entreprendre une réforme fiscale d'envergure, il ne donnerait pas suite au projet de loi C-14 à l'étude actuellement. Cela faisait belle lurette que nous n'avions vu une taxe de vente globale aussi régressive et aussi rétrograde.

Accise—Loi

LA MOTION D'AJOURNEMENT

[*Français*]

QUESTIONS À DÉBATTRE

La présidente suppléante (Mme Champagne): En conformité de l'article 66 du Règlement, je dois faire connaître à la Chambre les questions qu'elle abordera à l'heure de l'ajournement ce soir, à savoir: L'honorable député de Winniped-Nord (M. Orlikow)—Les sciences et la technologie—a) On demande la réaffectation de fonds. *b*) Le financement de la recherche fondamentale. *c*) Les scientifiques à l'emploi du Conseil; l'honorable député de Notre-Dame-de-Grâce—Lachine-Est (M. Allmand)—L'emploi—a) La création d'emplois par le secteur privé—La déclaration du ministre. *b*) La formation des travailleurs; l'honorable député d'Algoma (M. Foster)—L'agriculture—a) L'aide aux céréaliers. *b*) La répartition des fonds.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Français*]

LA LOI SUR LA TAXE D'ACCISE ET LA LOI SUR L'ACCISE

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Cadieux: Que le projet de loi C-14, Loi modifiant la Loi sur la taxe d'accise et la Loi sur l'accise, soit maintenant lu une deuxième fois et déféré à un Comité législatif.

La présidente suppléante (Mme Champagne): La Chambre est-elle prête à se prononcer sur la question? Débat. L'honorable député de Glengarry—Prescott—Russell (M. Boudria) a la parole.

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Madame la Présidente, il me fait plaisir de participer à ce débat aujourd'hui. Je dois aussi dire que j'étais un peu réticent à m'engager à participer dans ce débat parce que j'aurais cru que le gouvernement conservateur aurait compris qu'il fallait modifier certaines de leurs façons d'agir et que, aujourd'hui, à la Chambre, nous aurions entendu des députés conservateurs s'exprimer d'une façon plus positive et plus juste sur les effets néfastes que ces mesures budgétaires auraient eus sur les Canadiens.

Mais, à ma grande déception, et non ma grande surprise, naturellement, les députés conservateurs n'ont rien dit aujourd'hui à la Chambre concernant cette mesure budgétaire, c'est-à-dire le projet de loi C-14.

[*Traduction*]

Hier, le secrétaire parlementaire du ministre des Finances (M. Vincent) a présenté ce projet de loi à la Chambre. La plupart d'entre nous étaient suspendus à ses lèvres dans l'espoir d'entendre un point de vue impartial et judicieux sur tous les avantages qu'il comporte. Nous n'avons eu droit plutôt qu'à de brefs commentaires sur les effets de cette mesure. Voici ce qu'il a dit:

> . . . projet de loi qui se veut une augmentation de certaines taxes de vente fédérales: Un pourcent d'augmentation sur le matériel de construction faisant passer la taxe de 7 à 8 p. 100; l'alcool et le tabac de 14 à 15 p. 100 et les autres biens de 11 à 12 p. 100.

Il a ensuite félicité le gouvernement conservateur et fait toutes sortes de déclarations partisanes. C'est à peu près tout ce qu'il a dit du projet de loi. Aujourd'hui, nous sommes encore dans l'expectative d'un autre député conservateur, qui viendrait nous expliquer en détails les aspects positifs de cette mesure législative. Malheureusement, il n'en vient pas et c'est vraiment regrettable. Je voudrais lire certaines des remarques partisanes faites par le secrétaire parlementaire, hier. Il disait:

> Vous avez vu, monsieur le Président, le rapport du vérificateur général la semaine dernière, on mentionnait les folies qui ont été faites par l'ancien régime, on mentionnait comment ils ont dilapidé l'argent des contribuables canadiens à des fins plus que partisanes, mais la population a très bien compris parce qu'elle les a mis dehors.

Pouvez-vous croire qu'un conservateur puisse faire une remarque comme celle-là, madame le Président? Je suis sûr que vous êtes surprise que l'on ait dit une chose pareille à la Chambre et je ne vous en blâme pas. Je suis abasourdi qu'un conservateur ait l'audace de dire une chose pareille et je sais que vous n'en pensez pas moins. Il s'est ensuite excusé pour certaines de ces taxes, à la façon habituelle des conservateurs:

> . . . d'une part, une certaine augmentation de certaines taxes avec lesquelles on peut . . . vivre . . .

Vous remarquerez le «on peut vivre». Je vais vous dire ce qu'il en est en réalité. J'ai entre les mains un tableau qui donne les effets nets du projet de loi C-14. Un famille de quatre personnes dont le chef gagne 15 000 $ par année verra ses impôts augmenter de 1,7 p. 100. Pensez-vous qu'une famille de quatre personnes, dont le revenu n'est que de 15 000 $, puisse se permettre de donner de l'argent aux conservateurs? Surement pas. Je sais que vous comprenez cela.

Par contre pour une famille de quatre gagnant 50 000 $, les impôts n'augmenteront que de 1,2 p. 100. Comment peut-on dire qu'il est juste qu'une personne gagnant 50 000 $ paie, proportionnellement, moins d'impôts qu'une personne gagnant 15 000 $ et qui a les mêmes charges de famille? Je vais maintenant passer à une autre situation.

[*Français*]

Une famille monoparentale avec deux enfants gagnant la somme de 20 000 $ par année verra ses taxes augmenter de 2,1 p. 100. Une famille monoparentale, 20 000 $ par année, deux enfants. Regardons ensuite la situation pénible d'une personne qui gagne 100 000 $ par année. Un couple marié, un gagne-pain, deux enfants, 100 000 $ par année. Je sais que les conservateurs trouvent qu'une situation comme celle-là fait énormément pitié. Entendons-nous. Ces gens-là vont voir augmenter leurs taxes de 1,7 p. 100 cette année. Alors, proportionnellement, si vous gagnez 100 000 $ par année, vous êtes mieux traité par ce gouvernement que si vous gagnez 20 000 $ par année, et si vous êtes une mère de famille monoparentale avec deux enfants.

Pourquoi? Rappelons-nous la déclaration du secrétaire parlementaire.

• (1620)

[*Traduction*]

Rappelez-vous que le secrétaire parlementaire a dit: «une certaine augmentation des taxes avec lesquelles on peut vivre». Le secrétaire parlementaire estime que les contribuables peuvent accepter les exemples que je viens de citer. Permettez-moi de vous lire un autre extrait de sa déclaration. Puisqu'il est secrétaire parlementaire, on peut supposer que ses déclarations à la Chambre coïncident avec la politique conservatrice et qu'il les croyait exactes. Voici ce qu'il a dit:

Toutes les familles ayant un revenu de moins de 15 000 $ par année auront droit à un crédit d'impôt. Pour une famille de quatre personnes qui gagne moins de 15 000 $, ils auront un crédit d'impôt de 150 $.

Le secrétaire parlementaire et le gouvernement conservateur se donnent bonne conscience en tentant de faire croire aux Canadiens qu'une famille de quatre personnes gagnant moins de 15 000 $ par an obtiendra un avantage du gouvernement. Le résultat net, toutefois, pour une famille de quatre personnes, ce n'est pas un gain de 150 $ mais une perte de 255 $.

[*Français*]

Eh bien, laissez-moi vous expliquer, madame la Présidente, parce que je sais que je pique votre curiosité. Voilà. La famille de quatre que je décrivais tantôt, si on tient en ligne de compte la désindexation de 3 p. 100 de l'impôt, la surtaxe de 5 et 10 p. 100, l'élimination du dégrèvement de 1973, les modifications des prestations pour enfant des allocations familiales, le crédit d'impôt et exemption, tout cela fait une augmentation de taxe de 190 $. La hausse de 1 p. 100 sur la taxe de vente en 1984, la hausse de 1 p. 100 sur la taxe de vente en 1985, l'élargissement de l'assiette de la taxe de vente, la hausse des taxes sur l'alcool et le tabac, cela crée une augmentation de 175 $ par année pour cette famille de quatre personnes gagnant 15 000 $ par année.

L'exonération de gains en capital, on peut dire que si les gens ayant un revenu de 15 000 $ ont du capital à gagner . . . pour gagner quelque chose il faut quand même avoir du capital. Les chances sont qu'ils n'en ont pas, mais disons qu'ils bénéficient de 10 $ là-dessus. Le Budget de février 1986 qui augmente la surtaxe de 3 p. 100, qui augmente le coût de 10 $ pour cette famille, le remboursement d'impôt au sujet duquel le secrétaire parlementaire se félicitait hier, eh bien, cela leur donne une réduction de 150 $. C'est vrai. Et finalement, la hausse de 1 p. 100 sur la taxe de vente du Budget de février 1986 qui augmente le tout de 40 p. 100.

M. Desrosiers: Qu'est-ce qu'il a à brailler encore, celui-là!

M. Boudria: J'apprendrai à l'honorable député de Hochelaga—Maisonneuve (M. Desrosiers)—et je lui souhaite la bienvenue parmi nous, je suis content de le voir—qu'il en coûte 255 $ de plus à cette famille de quatre pesonnes avec les mesures budgétaires du projet de loi C-14.

[*Traduction*]

Certains croient que le gouvernement a besoin de cet argent. Les conservateurs disent que le gouvernement en a besoin parce qu'il administre bien le secteur public. J'entends des conservateurs de ce côté déclarer qu'ils nettoient un gâchis dont ils ont hérité.

M. Siddon: Absolument.

M. Boudria: Je me demande si le ministre qui a fait ce commentaire n'a pas demandé à son premier ministre (M. Mulroney) de cesser d'utiliser deux réactés pour ses voyages . . .

M. Siddon: Ne soyez pas ridicule.

M. Boudria: Il vient de dire qu'il s'inquiète du gaspillage des deniers publics. Ce ministre sectaire n'en dit rien au premier ministre, à ce que je sache. Ce dernier utilise cinq voitures pour ses déplacements. La plupart d'entre nous ne pouvons utiliser qu'une voiture à la fois, mais le premier ministre en utilise cinq pour se déplacer sur la Colline parlementaire. Il a trois ou quatre voitures munies de feux clignotants, et une grosse limousine. Nous voyons Sa Majesté Brian se pavaner partout, alors que l'ancien premier ministre auquel un autre député a fait allusion avait l'habitude de se contenter d'une ou deux voitures. Si les conservateurs étaient si économes de l'argent des contribuables, est-ce qu'ils le gaspilleraient comme cela? Les conservateurs peuvent-ils nous dire à qui ils ont donné le milliard de dollars qui a servi à renflouer les banques?

M. Siddon: Aux agriculteurs.

M. Boudria: Qu'il soit dit officiellement qu'ils ne savent même pas à qui est allé dans cette affaire l'argent des contribuables et que le gouvernement se targue pourtant de faire du bon travail.

Le gouvernement a décidé de construire une prison et, comme il va y employer l'argent des impôts, cela concerne le projet de loi que nous débattons aujourd'hui. D'habitude, on construit une prison là où le besoin s'en fait sentir, mais ce n'est pas nécessairement le critère qu'a utilisé le gouvernement. Il a décidé de construire une prison dans une région où il peut s'attirer le plus de votes et, comme le premier ministre risque de perdre son siège aux prochaines élections, c'est probablement pour cela que la prison sera construite dans la circonscription de celui-ci. Il en coûtera 40 millions de dollars pour construire une prison dans une région ou on en n'a pas besoin, une prison dont on n'a peut-être pas besoin du tout.

M. Siddon: Le besoin existe.

M. Boudria: La prison sera inaugurée en septembre 1988. On dit que des élections auront peut-être lieu à ce moment-là, mais c'est pure coïncidence, à mon avis. Parce qu'il veut inaugurer la prison en septembre 1988, le premier ministre doit activer la construction de cet ouvrage dont nous n'avons pas besoin dans un endroit où le besoin ne s'en fait pas sentir. Par conséquent, le gouvernement va faire fi du processus normal d'adjudication des contrats, selon le vérificateur général, passer outre aux mécanismes habituels et semer des contrats à gauche et à droite. Tout cela parce que nous avons besoin d'un tel établissement? Non. Simplement parce que cela semble une bonne façon de dépenser 41 millions de dollars.

Si on divisait par cette somme, le nombre de voix dont le premier ministre a besoin pour être réélu, je crois qu'il en coûterait très cher pour faire campagne dans sa circonscription. Il y avait une caricature très pertinente dans l'édition d'aujourd'hui du *Citizen* d'Ottawa. Elle représentait une prison sur roues tirée par le ministre de la Santé et du Bien-être social (M. Epp); le premier ministre le félicitait d'avoir eu

l'idée de mettre la prison sur roues pour qu'on puisse la déplacer d'un endroit à l'autre. J'espère que la prison de Port-Cartier a des roues pour qu'on puisse l'amener là où on en a besoin parce qu'on n'en a certainement pas besoin à cet endroit-là.

Je vais lire des passages d'un ouvrage intitulé «Telle est ma position» parce qu'ils sont plutôt intéressants. A la page 44 de son livre, le premier ministre écrit ceci:

Comment un gouvernement peut-il demander à la nation de se serrer la ceinture et d'être plus réaliste dans ses demandes collectives à notre économie alors que son propre dossier fait état d'excès fiscaux ininterrompus? Les Canadiens peuvent être bien des choses, mais ils ne sont pas stupides. Nous ne concevons pas un leadership qui possède une éthique pour lui-même et une autre, bien différente, pour les autres.

C'est un passage du livre intitulé: «Telle est ma position» écrit par nul autre que le chef du parti conservateur. Il aborde de nombreux sujets. Il parle de mesures semblables à celles dont nous sommes actuellement saisis. Je vais lire ce qu'il dit sur les lois fiscales. Cela s'applique sans doute à ce projet de loi. Après tout, c'est le premier ministre qui parle, et on suppose qu'il dit la vérité. Il écrit ceci à la page 51 de son livre:

• (1630)

A présent permettez-moi de vous faire une simple suggestion quant à la procédure à suivre. Cette suggestion concerne la question de la responsabilité dans une société démocratique. L'un des aspects les plus répréhensibles du processus actuel vient de ce que les mesures budgétaires entrent habituellement en vigueur dès l'instant où elles sont annoncées.

Un principe devrait être établi: aucune nouvelle mesure budgétaire ne doit entrer en vigueur si elle n'a pas été votée par le Parlement et n'a pas obtenu la sanction royale.

Je ne sais pas si c'est votre cas, madame la Présidente, mais je paie ces taxes actuellement, et elles n'ont jamais été adoptées par la Chambre. C'est le contraire de ce que le premier ministre actuel écrit dans son livre. Je ne peux que me demander si le ministre des Finances (M. Wilson) connaissait l'ouvrage intitulé «Telle est ma position».

M. Gagliano: Ou le livre intitulé «Telle était ma position».

M. Boudria: Ou peut-être, comme le proposait mon collègue, le livre devrait-il être plus justement réintitulé «Telle était ma position»?

Bien sûr que la conjoncture change et le pouvoir a tout aussi sûrement changé ce gouvernement. Il possède maintenant un sens moral bien différent de celui que nous lui avons déjà connu.

Le 9 novembre 1984, Jason Moscovitz, journaliste des plus réputés, interviewait le chef du Parti conservateur au sujet du déficit. Ce journaliste accusait clairement le gouvernement et le Parti progressiste conservateur de manquer de cohérence dans leurs politiques. J'aimerais beaucoup m'étendre sur le sujet et si quelques-uns de mes collègues me demandent de le faire au cours des dix minutes de la période des questions et commentaires, je m'exécuterai car il s'agit d'un point très important et je sais que vous, madame la Présidente, voudriez en être mise au fait. Je remercie mes collègues de m'avoir donné la chance de participer à ce débat et je suis prêt à répondre aux questions, particulièrement sur ce point.

M. Thacker: Madame la Présidente, mon collègue d'en face s'est taillé depuis déjà longtemps la réputation d'être à l'affût des cas de favoritisme en déclarant que cette pratique est à réprouver et en donnant l'impression qu'il ne saurait lui-même s'y prêter. Cependant, certaines révélations pourraient bien démontrer qu'il en va tout autrement. J'aimerais vous donner lecture de la résolution no 7138 et demander au député s'il pense qu'il peut s'agir là de favoritisme: «Attendu que l'on a modifié les plans des centres récréatifs de Sarsfield et de Vars et que de nouvelles soumissions ont été présentées en tenant compte des modifications, il est recommandé par Frank Kinney, secondé par R. V. Friel, que l'on retienne la candidature de Ron Morris Construction pour la construction des deux centres au coût de 48 816 $ dans le cas de Sarsfield et de 34 400 $ dans le cas de Vars, et d'autoriser le début des travaux. L'approbation pour la construction du centre de Vars est accordée sous réserve de l'augmentation des dons à 5 000 $. Pour: Kinney, Friel, Boudria. Contre: Aucun, le conseiller MacDonnell ayant quitté son fauteuil. Adopté.»

M. Blaikie: J'invoque le Règlement.

[*Français*]

M. Gagliano: J'invoque le Règlement, madame la Présidente.

La présidente suppléante (Mme Champagne): A l'ordre! L'honorable député de Saint-Léonard—Anjou (M. Gagliano) invoque le Règlement.

M. Gagliano: Madame la Présidente, je pense que la question de mon honorable collègue n'est pas pertinente au débat, qu'elle ne se réfère pas au projet de loi C-14, et s'il a une question, j'aimerais qu'il se réfère justement au débat.

[*Traduction*]

La présidente suppléante (Mme Champagne): A l'ordre. Le député de Lethbridge—Foothills (M. Thacker) n'ignore pas qu'il doit restreindre ses questions ou ses observations au discours qu'a tenu le député de Glengarry—Prescott—Russell (M. Boudria). S'il y a un lien à établir, je pourrais l'admettre. Autrement, je devrai déclarer ses propos irrecevables.

M. Thacker: Madame la Présidente, il y a un lien, en ce sens que le député de Glengarry—Prescott—Russell (M. Boudria) évoque pratiquement tous les jours la question du favoritisme de manière on ne peut plus papelarde. C'est son air mielleux, en fait, qui est le plus irritant, alors qu'on s'aperçoit qu'il ne vaut pas mieux que d'autres.

M. Blaikie: J'invoque le Règlement.

La présidente suppléante (Mme Champagne): A l'ordre, s'il vous plaît. Il aurait fallu un rapprochement avec le discours que le député de Glengarry—Prescott—Russell vient de faire.

M. Blaikie: Madame la Présidente, j'invoque le Règlement. Je reviens à la charge sur le point suivant. La période de questions et réponses de 10 minutes devait donner aux députés d'autres partis que celui du député qui vient d'intervenir, la chance de faire des observations ou de poser des questions. On a pris l'habitude à la Chambre de permettre à des députés du même parti que celui qui vient d'intervenir de prendre la parole alors que des députés des autres partis la demandent. Il est temps d'y mettre fin.

La présidente suppléante (Mme Champagne): A l'ordre, s'il vous plaît. J'ai remarqué que le député de Winnipeg—Birds Hill (M. Blaikie) . . .

M. Blaikie: Je faisais un rappel au Règlement.

La présidente suppléante (Mme Champagne): . . . s'était levé, mais comme je ne l'ai pas vu se lever à nouveau, j'ai cru qu'il n'avait plus rien à dire. Je lui cède la parole. Ce sont les députés des autres partis, j'en conviens, qui devraient pouvoir intervenir, et il sera le prochain. J'ai cru qu'il ne demandait plus la parole.

M. Blaikie: Vous m'avez mal compris, madame la Présidente. Je ne demandais pas la parole pour moi. Quand je me suis levé il y a un moment, c'était pour invoquer le Règlement à propos de ce que venait de dire le député de Lethbridge—Foothills (M. Thacker). Je ne voulais pas intervenir. Si j'ai invoqué le Règlement, c'est plutôt au nom des députés conservateurs qui demandaient à parler.

[*Français*]

M. Gagliano: Madame la Présidente, j'aimerais féliciter mon honorable collègue pour son beau discours et lui poser une question. Je sais très bien qu'il représente une circonscription où il y a beaucoup de consommateurs avertis et j'aimerais savoir s'il pourrait nous décrire les effets de toutes ces augmentations de taxes que le projet de loi C-14 nous imposent et quels effets elles auront sur les consommateurs bien avertis, même si ce sont des taxes bien cachées, bien déguisées, mais à la fin c'est le pouvoir d'achat du consommateur qui va diminuer d'autant, soit depuis le 1er avril, depuis que ces taxes sont déjà imposées?

La présidente suppléante (Mme Champagne): A l'ordre! Dans les circonstance j'apprécierais une courte réponse du député de Glengarry—Prescott—Russell (M. Boudria).

M. Boudria: Certainement, madame la Présidente. Il me fera plaisir de répondre très brièvement à la question très éloquente posée par mon collègue le député de Saint-Léonard—Anjou (M. Gagliano).

Mon honorable collègue nous demande, justement, l'effet cumulatif qu'aura cette mesure budgétaire du projet de loi C-14 sur les Canadiens, et plus particulièrement, sur ceux de ma circonscription.

Je voudrais l'informer—et je vais utiliser seulement quelques groupes, très brièvement—qu'une famille gagnant un salaire annuel de 15 000 $ aura à payer 255 $ de plus. Pour une famille gagnant un salaire annuel de 30 000 $, et cela je ne l'ai pas porté à votre attention, madame la Présidente, et je sais que vous êtes curieuse de le savoir, cette famille aura à payer 630 $ de plus par année. Une famille ayant un salaire annuel de 50,000 $ aura à payer 575 $ de plus. Ce qui est une augmentation inférieure à celui qui gagne 30 000 $.

Je remercie mon collègue de m'avoir posé cette question fort pertinente.

[*Traduction*]

M. Crofton: Madame la Présidente, j'ai suivi avec beaucoup d'intérêt le discours de tout à l'heure. Vous vous êtes prononcée sur la pertinence de certains documents. Le public et les députés sont tout à fait capables de lire le quotidien en question, à la page 18, et d'en tirer leurs propres conclusions.

• (1640)

Le député attire notre attention sur le fait que certains Canadiens vivent en-dessous du seuil de la pauvreté et éprouvent des difficultés. C'est vrai, personne ne le niera. Il est quand même intéressant d'examiner certains facteurs qui ont contribué à augmenter leur nombre. Depuis des années, le déficit n'a cessé de s'accroître. En fait, il s'élevait à plusieurs millions de dollars lorsque le parti du député était au pouvoir. Les uns après les autres, les rapports des vérificateurs généraux montraient clairement que le pays était très mal géré sur le plan financier. Ces vérificateurs généraux n'ont pas cessé de recommander de prendre des mesures pour y remédier. Rien n'a été fait avant le dernier rapport qui a été déposé la semaine dernière à la Chambre. Le vérificateur général y déclare, pour la première fois, que les Canadiens avaient lieu de croire que les mesures voulues avaient été prises pour remédier à la gravité de la situation.

Pour ce qui est des dépenses, nous avons pris les moyens qui s'imposaient pour résorber le déficit. Malgré cela, le député et son parti n'ont pas cessé de critiquer tous les efforts que nous avons déployés pour limiter des dépenses et assurer la bonne gestion du pays. Le vérificateur général souligne à juste titre qu'il reste encore de nombreux programmes à améliorer. J'espère que le député et ses collègues nous faciliteront les choses en nous aidant à prendre les mesures nécessaires, notamment en ce qui concerne un grand nombre de sociétés d'État dont les dépenses échappent à tout contrôle.

Je voudrais poser une question aux députés. N'est-il pas pour la limitation des dépenses publiques? Tous les propos des députés et de ses collègues semblent indiquer le contraire.

M. Boudria: Madame la Présidente, heureusement que nous ne notons pas les questions cet après-midi. Celle-ci ne figurerait certainement pas parmi les meilleures de la journée.

M. St. Germain: Il s'agit de questions et d'observations.

M. Boudria: Je n'ai pas soufflé de question au député, alors il pourrait peut-être se retenir de me souffler des réponses.

M. Merrithew: Nous devrions peut-être vous parler de votre résolution lorsque vous étiez au conseil.

La présidente suppléante (Mme Champagne): La période de questions et observations ne doit pas être un dialogue entre députés. La parole est au député de Glengarry—Prescott—Russell (M. Boudria) et il lui reste une minute.

M. Boudria: Madame la Présidente, je vais répondre à la question très lentement, pour que le ministre en avant, qui ne cessait de m'interpeller, puisse comprendre le sens de ce que j'essaie de dire. Personne n'est en faveur d'une augmentation du déficit, à moins que ce ne soit nécessaire. C'est évident. Ce que je dis, c'est que le gouvernement gaspille l'argent des contribuables alors qu'il frappe au-dessous de la ceinture les familles les plus pauvres de ce pays. Je ne vais pas m'excuser à la Chambre de défendre les intérêts des pauvres de ma circonscription et de tous les gens à faible ou moyen revenu. Il est temps que le gouvernement cesse de penser seulement à ses riches amis et pense un peu aux Canadiens moyens.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Comme le rappel au Règlement a pris un peu de temps, je vais permettre une autre question.

[*Français*]

M. Hudon: Madame la Présidente, j'aurais une question «d'éclaircissement» à demander à mon honorable collègue qui nous lançait des chiffres tout à l'heure. Il dit qu'on aide juste les riches, parce qu'il a dit tout à l'heure, on va le confirmer dans le compte rendu officiel des *Débats*, qu'un foyer monoparental qui a un revenu de 20 000 $, il y a 2,1 p. 100 d'augmentation. Et là, comme on aide beaucoup les riches, un foyer qui a un revenu de 100 000 $ a 1,7 p. 100 d'augmentation. C'est vrai. Mais il a laissé croire aux gens qu'automatiquement les riches payaient moins d'argent puisqu'ils payaient 1,7 p. 100. Il vient de se contredire en disant: 20 000 $, 255 $ d'augmentation; 30 000 $, 630 $ d'augmentation. Donc, on aide les riches «en chien». Ils paient déjà 300 $ de plus, 50 000 $, 575 $ d'augmentation. Il va donc falloir qu'il redise ce qu'il a dit tout à l'heure, parce que 2,1 p. 100 . . . ils paient plus que 1,7 p. 100. Ce n'est pas vrai. Ceux qui gagnent 100 000 $ de plus paient beaucoup plus cher que les autres qui gagnent 20 000 $. S'il veut avoir la parité, qu'il le dise.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Très rapidement, le député de Glengarry—Prescott—Russell (M. Boudria) a la parole.

M. Boudria: Madame la Présidente, en effet, c'est une constatation de mathématique de génie que le député porte à l'attention de la Chambre, de dire que 1,7 p. 100 de 100 000 c'est plus que 2,1 p. 100 de 20 000. Je sais que cela a dû lui prendre beaucoup de temps, lui demander beaucoup d'analyse pour en arriver à cette conclusion, mais c'est bel et bien vrai.

[*Traduction*]

M. Bill Blaikie (Winnipeg—Birds Hill): Madame la Présidente, j'aurai un mot à dire lorsque cessera le débat officieux en face de moi.

Je parlerai un peu des impôts, ce qui parait de rigueur lorsque l'on discute d'un projet de loi comme celui de cet après-midi. J'ai trouvé curieux que le député d'Esquimalt—Saanich (M. Crofton), lors de ses observations sur les propos du député de Glengarry—Prescott—Russell (M. Boudria), ait eu l'audace de parler de la prétendue responsabilité financière dont feraient preuve les conservateurs et du rapport du Vérificateur général, après ce qui en a été dit la semaine dernière. Je dis cela à cause, entre autres choses, de ce que contient le rapport du vérificateur général. J'admets que dans ses observations générales il dit que, globalement, la situation s'est améliorée, ou quelque chose d'approchant. Ce qui est le plus flagrant dans ce rapport du vérificateur général, c'est l'affaire de la prison de Port-Cartier. Jusqu'à présent, je n'ai rien dit sur ce sujet à la Chambre. Toutefois, le député me donne l'occasion de répliquer.

Il me semble que les conservateurs ne peuvent pas, d'une part, prétendre qu'ils font de grands progrès dans l'assainissement de la situation laissée par les libéraux et, d'autre part, continuer à défendre la décision de déménager la prison dans la circonscription du premier ministre (M. Mulroney) pour aucune autre raison que celle-ci: c'est la circonscription du premier ministre. Je ne crois pas qu'il y ait un député progressiste-conservateur à la Chambre qui ne pense dans le fond de son coeur que c'est exactement le genre de choses qu'ils disaient vouloir extirper quand ils sont entrés en politique. Il doit sûrement être très difficile pour eux d'écouter jour après jour sans broncher à leur place les justifications que donnent de cette décision, bien naturellement, leurs collègues des premières banquettes. Ce doit être bien difficile en effet. Je profite de l'occasion pour leur exprimer ma sympathie pour le supplice dans lequel ils doivent se trouver et continueront de se trouver aussi longtemps que cette affaire retiendra l'attention publique, comme elle risque de le faire pendant encore quelque temps.

Quant aux taxes et aux hausses de taxes que représente le projet de loi C-14, je voudrais dire à quel point je regrette qu'on ne les utilise pas, mêmes des taxes aussi régressives que la taxe de vente, de façon plus sélective et à d'autres fins. Je veux parler en l'occurrence d'une question que j'ai soulevée à la Chambre, pas plus tard que la semaine dernière, à l'intention du ministre des Finances (M. Wilson) au sujet des taxes sur l'essence au plomb et l'essence sans plomb.

La mesure à l'étude, comme d'autres, donne au gouvernement l'occasion de se servir des taxes comme d'un outil pour atteindre d'autres objectifs, en l'occurrence un objectif écologique, environnemental. Pour ma part, je ne puis comprendre pourquoi le gouvernement a refusé d'égaliser au moyen de la taxe les prix de l'essence au plomb et de l'essence sans plomb.

• (1650)

On a vivement applaudi le gouvernement de vouloir se débarrasser de l'essence au plomb d'ici 1992. Par ailleurs, on devrait reconnaître que la Société Royale recommande au gouvernement dans son étude de le faire d'ici 1990. Néanmoins, le gouvernement a fixé son objectif à 1992. J'aurais aimé que ce fût plus tôt mais il n'en sera rien. Dans l'intervalle, on pourrait au moins, ce qui ne serait guère difficile, simplement diminuer cet écart qui incite les Canadiens à utiliser de l'essence au plomb. Les gens utilisent de l'essence au plomb plutôt que de l'essence sans plomb pour épargner. Je ne peux pas comprendre pourquoi le gouvernement n'est pas intervenu à ce sujet.

Le ministre de l'Environnement (M. McMillan) a déclaré que l'usage constant d'essence au plomb était, pour employer ses propres termes, comme de l'arsenic dans la nourriture de vos enfants. Ces paroles n'émanent pas d'un député de l'opposition qui parle ainsi pour s'attirer les applaudissements de la tribune, mais du ministre de l'Environnement. Si tel est le cas, et je trouve que cette comparaison n'est pas exagérée, notre régime fiscal pourrait au moins dissuader les gens d'agir ainsi. Il y a lieu, je crois, de le répéter et je le répéterai à chaque occasion qui se présentera que je ne comprends pas pourquoi le régime fiscal n'est pas utilisé de cette façon. Si nous devons avoir des taxes de vente régressives et d'autres taxes dissimulées, pourquoi le gouvernement ne peut-il pas au moins les utiliser pour atteindre un objectif social et écologique valable?

Une autre taxe qui me vient à l'idée est celle qui est perçue sur le pétrole recyclé. On parle beaucoup de conservation et de la nécessité du recyclage. Néanmoins, si ma mémoire est fidèle, à un moment donné aucune taxe n'était prélevée sur le pétrole recyclé. Il y en a une maintenant. J'oublie quand elle est entrée en vigueur. Je ne peux même pas dire si c'est la faute de l'ancien gouvernement libéral ou du gouvernement conservateur. Cette taxe devrait être abolie pour encourager les gens à réutiliser certaines matières, l'huile de rebut dans le cas présent. Ceci afin que nous n'ayons pas à les déverser dans les égouts ou à les évacuer de façon nuisible à l'environnement parce que devenues sans emploi économique.

J'utilise ces deux exemples. Je vois d'autres façons encore de faire servir la taxe de vente et les autres taxes à rendre moins chères des choses qu'il serait plus avantageux pour l'environnement d'utiliser, et pour rendre plus coûteuses les choses qui sont dommageables à l'environnement. En fin de compte ce n'est pas là la véritable solution. Je reconnais que cela veut simplement dire que ceux qui en ont les moyens pourront continuer de faire des choses écologiquement dommageables, et que ceux qui n'en ont pas les moyens seront contraints par le régime fiscal d'agir de façon plus sensée qu'ils ne le feraient autrement.

Je ne prétends pas qu'il s'agisse d'une solution complète. Ce que je prétends, c'est que c'est une façon de faire des choses qui seraient susceptibles de convenir en particulier à un gouvernement progressiste-conservateur. Cela se compare aux forces de l'économie de marché. Cela laisse le choix aux gens, plutôt que de faire comme ces affreux socialistes, empêcher les gens d'agir mal en le leur interdisant par des lois. Je dis au député de Lethbridge—Foothills (M. Thacker) qui occupe le fauteuil en ce moment et qui est connu pour ses sorties contre les socialistes, que je lui présente à lui et à ses collègues une solution qui devrait recueillir leur faveur. Je ne comprends pas qu'ils ne profitent pas des possibilités que leur offre le régime fiscal pour faire cela.

Pour ce qui est du régime fiscal et de la réforme fiscale, je dirai que je n'attends pas d'un gouvernement progressiste-conservateur ce que moi et mes collègues appellerions une véritable réforme fiscale dans le vrai sens du terme. Je vais dire pourquoi. C'est à cause de la façon dont les conservateurs estiment que l'économie devrait être organisée, et de leur façon de concevoir la société. Un des jours les plus décevants que j'ai vécus à la Chambre, et voilà sept ans et demi que j'y siège, c'est celui où le ministre des Finances a présenté son premier budget. Lisant son discours du budget, il en est venu à annoncer cette exemption de 500 000 $ pour la vie entière . . .

Une voix: Bravo!

M. Blaikie: Voilà justement ce que j'allais dire. Le ministre des Finances a annoncé l'exemption des 500 000 $ de gains en capital pour la vie entière, et tout les membres du caucus conservateur ont éclaté en applaudissements, comme si c'était le sommet de leur carrière politique, comme si c'était pour cela qu'ils étaient tous entrés dans la vie politique. Enfin, l'objectif avait été atteint. Les gens pouvaient réaliser des gains en capital de 500 000 $ sans verser d'impôt.

Je me suis demandé ce qui ne tournait pas rond chez notre gouvernement? Quel mal peut bien ronger le parti conservateur pour que cette mesure, parmi toutes celles que le ministre des Finances a annoncées ce jour-là, soit celle qui ait suscité les applaudissements, une véritable ovation pour le ministre des Finances: les gens qui avaient des gains en capital de 500 000 $ pouvaient réaliser des économies d'impôt. Je me suis demandé combien de mes électeurs applaudissaient cette annonce? Combien d'entre eux avaient réalisé des gains en capital de 500 000 $ sur lesquels ils n'auraient pas à payer d'impôt? Je dois vous dire, bien peu. Pourtant, c'est la bonne fortune de ces nantis qui a fait jubiler les conservateurs le jour de la présentation du budget. C'est au cours du même exposé budgétaire qu'ils ont aussi annoncé qu'ils allaient supprimer l'indexation de la sécurité de la vieillesse.

Voilà pourquoi je ne m'attends vraiment pas à une véritable réforme fiscale de la part des conservateurs. Il est inimaginable qu'une réforme fiscale véritable et progressiste ait pour auteurs des gens dont le jugement est tellement faussé qu'ils trouvent le moyen d'applaudir une exemption d'impôt de 500 000 $ sur les gains en capital et de la considérer comme le fait marquant du budget.

Une voix: C'est honteux!

M. Blaikie: Le ministre des Finances a déclaré que le problème du Canada c'est qu'il ne comptait pas assez de gens riches. On peut donc imaginer le genre de réforme fiscale à laquelle nous allons avoir droit. A mon avis, le problème réside plutôt dans le fait que la classe moyenne rétrécit et que les pauvres sont trop nombreux. Un des problèmes que nous n'avons pas, en ce qui me concerne, est qu'il n'y a pas assez de gens riches.

Au Canada et aux États-Unis—je pense que la situation est encore plus grave aux États-Unis—la classe moyenne diminue, du fait de la disparition d'emplois syndiqués bien rénumérés et de certaines des anciennes industries dans lesquelles les gens pouvaient gagner décemment leur vie. On assiste, à l'heure actuelle, à l'élargissement du fossé qui sépare les riches et les pauvres. La classe moyenne rétrécit de plus en plus.

On entend souvent le gouvernement dire que des emplois sont créés, mais quelle sorte d'emplois? Il s'agit d'emplois à temps partiel et d'emplois qui ne sont pas assez aussi rémunérateurs que certains des anciens emplois qui disparaissent. Nous pensons que bientôt on créera un nombre encore plus grand de ces emplois moins rémunérateurs par suite de la conclusion de l'accord de libre-échange et de l'introduction dans notre économie de facteurs d'efficacité destinés à nous rendre plus concurrentiels.

• (1700)

Je rappelle au gouvernement conservateur l'ancien dicton aristotélicien selon lequel le meilleur moyen d'éviter la révolution, c'est d'élargir la classe moyenne. Cette réflexion perspicace date de l'époque d'Aristote. Nous n'en sommes peut-être pas arrivés au point où il faille chercher à éviter une révolution, mais, s'il veut prévenir les différences, les tensions et la fragmentation sociale qui se produiront un jour mais qui dans une certaine mesure existent déjà à l'état latent du fait de la disparition de la classe moyenne et de l'augmentation constante du nombre des pauvres, le gouvernement conservateur devrait moins se soucier d'augmenter le nombre des riches. Il devrait moins s'intéresser aux gens ayant réalisé 500 000 $ en gains en capital et s'employer davantage à protéger les revenus et le mode de vie des Canadiens moyens et à accroître ceux des démunis.

M. Thacker: Madame la Présidente, je voudrais commenter les observations du député de Winnipeg—Birds Hill (M. Blaikie) au sujet de l'exemption de la taxe sur les gains en capital. Bien entendu, les députés savent que tout montant au-delà de 500 000 $ est imposable. Que représente, à son avis, un gain en capital de 500 000 $ pour Conrad Black, la famille Eaton, ou d'autres citoyens bien nantis? Ces gens sont appelés à payer de l'impôt sur toute somme supérieure à ce montant. Je voudrais également savoir ce que cette exemption de 500 000 $ représente pour des gens comme lui et moi ou des Européens de l'Est dans ma circonscription, qui ont émigré de pays où ils étaient à la merci d'un système économique généralement socialiste et d'un système culturel dont ils étaient prisonniers? Il leur était impossible d'acheter le moindre terrain ou de lancer une petite entreprise pour se procurer du capital. Ces gens savent que notre système, le système capitaliste, est le meilleur.

Notre parti a imposé une taxe minimale aux riches, pour les amener à payer leur juste part. L'exemption de la taxe sur les gains en capital de 500 000 $ est fort significative. Elle permet aux citoyens de constituer leur propre régime de pension. Si les socialistes étaient au pouvoir, nous serions tous à la merci du gouvernement car nous n'aurions pas eu les moyens de nous constituer un avoir. Quand nos jeunes gens atteindront l'âge de la retraite, ils pourront disposer de 500 000 $ et prier le gouvernement de ne plus se mêler de leurs affaires, car dorénavant ils voudront pour eux et leur famille être libres comme l'air. Voilà d'où cette mesure tire son importance.

Le député a également parlé de la classe moyenne. Je reconnais que la classe moyenne a perdu de son importance dans certains pays. Tous les pays socialistes n'ont pas de classe moyenne. Certains pays du tiers monde ont une petite classe très riche et une énorme classe pauvre, ce qui s'explique par le fait qu'ils ont eu des déficits. Ils ont permis à leurs gouvernements de les mettre en déficit, ce qui a conduit à l'inflation et à un rajustement à la fin. Ce sont les déficits du NPD qui ont conduit à la disparition de la classe moyenne, et sous un gouvernement néo-démocrate, ils n'auraient jamais obtenu une exemption de 500 000 $.

M. Blaikie: Madame la Présidente, la théorie du député de Lethbridge—Foothills serait valable si le NPD avait jamais été au pouvoir aux États-Unis, où la disparition de la classe moyenne est encore plus grave qu'au Canada. Si le député veut affirmer, comme je l'ai entendu le faire auparavant, que toute personne placée à sa gauche est socialiste, sa théorie se tient. Je sais qu'il pense aussi à l'occasion que bien des membres de son caucus sont socialistes uniquement parce qu'ils se tiennent à sa gauche. Si l'on a l'imagination assez fertile, on peut échafauder une théorie fondamentalement cohérente et le député de Lethbridge—Foothills est doté de ce genre d'imagination.

Je passerai à la question des gains en capital. Les députés du parti progressiste-conservateur ont à maintes reprises déformé la position du NPD à ce propos. Nous ne sommes pas contre les personnes qui ont acquis le genre de biens dont parle le député—les petits entrepreneurs et les agriculteurs. Nous n'avons pas dit que l'impôt sur les gains en capital doit être nécessairement appliqué d'une manière universelle. Si le gouvernement voulait accorder cette sorte de dégrèvement aux personnes qui sont venues au Canada—et ce ne sont pas nécessairement des immigrants récents, mais aussi des personnes dont les familles sont ici depuis des centaines d'années—pourquoi n'a-t-il pas établi une distinction entre ces personnes et celles qui gagnent 500 000 $ en investissant à la bourse, en vendant un yacht, en spéculant sur des condominiums en Floride et par divers autres moyens qui ne permettent pas de bâtir une nation. Cela n'a rien à voir avec l'économie canadienne, aquérir des biens ou prospérer grâce à la liberté que ces gens ont été heureux de trouver au Canada lorsqu'ils sont arrivés. Cela n'a rien à voir non plus avec le capitalisme. Celui-ci pourrait subsister de concert avec l'impôt sur les gains en capital. Ne nous faisons pas d'illusion.

Pourquoi le gouvernement n'a-t-il pas fait de distinction entre les agriculteurs et les petits entrepreneurs qui méritent un dégrèvement et les personnes qui gagnent 500 000 $ à la bourse, qui vendent des condominiums en Floride ou qui spéculent sur leurs yachts?

M. Thacker: Pourrais-je répondre brièvement, madame la Présidente?

La présidente suppléante (Mme Champagne): Je permettrai au député de répondre très brièvement.

M. Thacker: Madame la Présidente, le député ne comprend pas que le droit de réaliser des gains en capital de 500 000 $ est inhérent à la qualité de citoyen canadien. Lorsque les gens arrivent au Canada ou y naissent, ils ont d'office ce droit. Qu'ils s'en prévalent pour un yacht, une maison ou une entreprise agricole est un choix personnel. Tout gain de capital excédant 500 000 $ est assujetti à l'impôt. C'est un droit fondamental reconnu par la Déclaration universelle des droits de l'homme. Le droit à la propriété est un droit fondamental que le NPD refuserait aux gens. Il le leur enlèverait.

M. Gagliano: Madame la Présidente, je voudrais poser une question au député de Winnipeg—Birds Hill (M. Blaikie). Il a parlé, dans son discours de la réforme fiscale à laquelle je m'intéresse beaucoup. Dans sa déclaration à la Chambre, le ministre des Finances (M. Wilson) a dit que la réforme fiscale viserait à réduire l'impôt sur le revenu des particuliers, à augmenter les impôts des sociétés et les taxes à la consommation. Pourtant, dans le budget de mai 1985 et celui de février 1986, nous avons vu le contraire: des hausses des impôts personnels, des réductions d'impôt des sociétés et des majorations des taxes de vente et d'accise. Le député croit-il que le projet de réforme fiscale du ministre des Finances est sérieux? Qui se moque de qui?

M. Blaikie: Madame la Présidente, le député soulève une question intéressante. Rien dans le passé n'incite à croire en toute confiance que le gouvernement va réaliser le genre de réforme fiscale qu'il dit envisager, comme il veut le faire croire aux Canadiens.

Pour revenir au député de Lethbridge—Foothills, il a semblé soutenir que l'exonération des gains en capital était un droit fondamental reconnu par les Nations Unies. Il est intéressant d'entendre les députés de l'aile droite du parti conservateur se réclamer de l'ONU. Ils pensent d'habitude que l'Organisation des Nations Unies est un complot pour l'instauration du gouvernement mondial et autres abominations. Quoi qu'il en soit, on me dit que le président des États-Unis vient de signer et donner ainsi force de loi à de nombreuses mesures supprimant l'exonération fiscale des gains en capital. J'espère que le député de Lethbridge—Foothills, mettant à profit son imagination fertile, rectifiera bientôt son jugement politique, qu'il classera Ronald Reagan avec tous ceux qui sont politiquement à sa gauche et qu'il l'inclura dans les hordes socialistes.

M. Holtmann: Madame la Présidente, je ne sais pas combien de temps il reste à la période de questions et d'observations, mais je ne peux m'empêcher de placer mon mot. Si le député de Winnipeg—Birds Hill (M. Blaikie) voulait se donner la peine de vérifier, il constaterait, j'en suis sûr, que bon nombre de ses électeur sont très satisfaits de l'exonération des gains en capital. Les agriculteurs n'avaient pas droit au même privilège que les propriétaires urbains qui pouvaient vendre leur maison sans devoir payer d'impôt sur leurs gains en capital. Pendant trente ou quarante ans, l'inflation a fait des ravages. Les citadins ont bénéficié de ce droit, mais jamais les agriculteurs. Dans bien des cas, lorsqu'un agriculteur cédait son exploitation agricole à son fils, il ne lui restait plus rien. L'exonération des gains en capital a été fort bien accueillie par les agriculteurs. Je n'ai jamais entendu la moindre critique à ce sujet.

• (1710)

L'exonération des gains en capital est venue corriger une situation fort injuste. Dans le passé, un agriculteur ne pouvait céder son entreprise à son fils parce qu'il ne lui resterait plus ensuite de quoi vivre. Il la vendait à un spéculateur ou à un investisseur étranger, car il lui fallait tenir compte de tout l'impôt qu'il devait payer sur cette vente et arriver à garder assez d'argent pour ses années de retraite. Il ne demandait rien au gouvernement. Il ne voulait pas de programmes sociaux. Il était disposé à se débrouiller seul. C'est comme cela que le gouvernement actuel voit les choses, comme beaucoup de gens d'ailleurs.

L'exonération des gains en capital était une mesure très efficace et je suis persuadé que les électeurs du député l'ont approuvée. On pourrait soutenir que le montant en est trop élevé mais, comme l'a signalé mon collègue, l'agriculteur y a fondamentalement droit.

La présidente suppléante (Mme Champagne): A l'ordre. Je permets au député de répondre.

M. Blaikie: Madame la Présidente, c'est avec beaucoup d'éloquence que le député de Selkirk—Interlake (M. Holtmann) a défendu une mesure destinée à venir en aide aux agriculteurs et aux petits entrepreneurs. Il a lui-même fait remarquer qu'un montant de 500 000 $ était peut-être un peu fort pour ce genre de mesure. Toutefois, il est vrai que c'est une mesure souhaitable, et ce n'est pas la seule. Il existe d'autres moyens d'assurer la survie de l'exploitation agricole familiale et de permettre aux agriculteurs de céder leur entreprise à leurs enfants. Je crois que c'est une bonne idée et je ne l'ai jamais contesté. J'ai bien précisé dans ma réponse au député de Lethbridge—Foothills (M. Thacker) que je ne m'y opposait pas.

[*Français*]

M. Raymond Garneau (Laval-des-Rapides): Madame la Présidente, c'est la première fois que j'ai l'occasion de pouvoir le faire alors que vous occupez le fauteuil, je voudrais donc vous féliciter de la responsabilité qui vous a été accordée et vous offrir mes meilleurs voeux de succès dans cette nouvelle responsabilité.

Madame la Présidente, en abordant la question du projet de loi C-14, on pourrait être porté à croire que c'est une législation qui, comme bien d'autres, a ses conséquences, ses points positifs ou ses points négatifs. Mais je me demande si les députés de cette Chambre ont réellement à l'esprit le poids réel que cette législation signifiera sur le contribuable moyen, les familles, les individus. Lorsqu'on parle du projet de loi C-14 et qu'on le met en relation avec les données que nous a fournies le ministre des Finances (M. Wilson) le 26 février dans le document qu'on appelle «Le document budgétaire» et que l'on se réfère à la page 57 de ce document, on voit le poids réel de cette législation sur les contribuables canadiens pour les prochaines années.

Ce petit projet de loi qui ne comporte qu'une quinzaine de pages, savez-vous ce que cela signifie «sur le dos» des contribuables canadiens pour les années que nous a indiquées le ministre des Finances? Cela veut dire un ajout de six milliards de dollars que devront payer, d'ici l'année 1990, les Canadiens et les Canadiennes. Cela signifie pour l'année actuelle, 1986, un fardeau additionnel de 820 millions nets, c'est-à-dire que la hausse de 1 p. 100 de la taxe de vente va coûter aux contribuables canadiens 700 millions de dollars, que la hausse des taxes sur les alcools: 125 millions et que des changements mineurs sur deux aspects vont signifier une autre diminution de cinq millions. Ce qui veut dire que le total représente 820 millions de dollars d'impôts additionnels uniquement au chapitre de la taxe de ce projet de loi C-14 dont nous étudions la teneur aujourd'hui.

L'année 1986 était une année incomplète au niveau de la fiscalité et elle représente un ajout de 820 millions de dollars. Madame la Présidente, l'année 1987 qui sera une année complète des effets produits par le projet de loi C-14 représentera 1 milliard 200 millions de dollars de plus en taxes. L'année 1988, 1 milliard 275 millions de dollars. L'année 1990, 1 milliard 455 millions de dollars, pour un total qui dépasse 6 milliards de dollars, soit 6 milliards 100 millions de dollars.

Madame la Présidente, de là à conclure que ce projet de loi revêt une importance considérable pour les contribuables canadiens, évidemment, c'est une vérité de La Palice et cela indique quel est le poids des décisions prises par ce gouvernement pour les contribuables. Madame la Présidente, je voudrais ajouter que le projet de loi C-14 en soi représente un poids considérable pour les contribuables canadiens, mais il faut ajouter à ce projet de loi C-14 dont nous étudions la teneur, deux autres décisions prises par ce même gouvernement depuis qu'ils ont assumé les rênes du pouvoir. Je viens d'indiquer dans l'énoncé des chiffres que je tire de la page 57 des documents budgétaires publiés le 26 février, et je viens d'indiquer également que l'augmentation de la taxe de vente de 1 p. 100 signifiera en 1986 une somme de 700 millions de dollars et pour une année complète une somme de 1 milliard de dollars.

Si nous ajoutons au projet de loi C-14 l'effet des deux mesures qui ont été annoncées antérieurement et adoptées, c'est-à-dire, 2 autres pour cent, puisque depuis que le gouvernement conservateur a pris les rênes du pouvoir la taxe de vente a augmenté de 3 p. 100, incluant le 1 p. 100 du projet de loi C-14, si nous ajoutons les 2 autres pour cent, dis-je, qui ont été présentés et adoptés par la majorité conservatrice de cette Chambre, nous pourrions ajouter encore 2 milliards de dollars par année.

C'est pour dire qu'en 1986 uniquement sur la taxe de vente fédérale pour une seule année, uniquement cette taxe contenue dans le projet de loi C-14, uniquement sur l'aspect de la taxe de vente, si on ajoute l'effet du projet de loi C-14 aux effets des deux mesures antérieures qui ont été adoptées par la majorité conservatrice, cela veut dire que, uniquement au chapitre de la taxe de vente, les Canadiens et les Canadiennes devront payer en 1986 2 milliards 700 millions de dollars de plus. Et la même chose pour les années 1987, 1988, 1989, 1990. Cela veut dire que, uniquement au chapitre des taxes d'accises, uniquement à ce chapitre-là, et m'appuyant sur les données que le ministre a déposées et le faisant d'une façon assez conservatrice pour bien utiliser l'orientation du gouvernement, il faut ajouter à cela 5 milliards, soit un milliard par année multiplié par deux, puisqu'il y a eu 2 p. 100, c'est-à-dire, 10 milliards de dollars.

C'est incroyable le poids des impôts qu'on a adoptés d'une façon tout à fait anodine, dans bien des cas, et si l'opposition ne prenait pas le temps d'attirer l'attention des Canadiens sur ces questions, bien des gens n'auraient pas réalisé que ce qu'ils paient en impôts ainsi que l'effet que cela peut avoir sur leur pouvoir d'achat ce sont des décisions prises par le gouvernement conservateur.

Madame la Présidente, nous avons beaucoup entendu parler, au cours de la dernière demi-heure, de la création d'emplois au cours du dernier mois. Nous avons dit que c'était grâce aux actions du gouvernement conservateur s'il y avait eu des créations d'emplois.

Je vais soumettre bien humblement à votre attention, madame la Présidente, que lorsque ce parti politique, conservateur, a pris le pouvoir en 1984, nous étions déjà depuis quelques années sous une reprise économique largement influencée par le contexte international, mais au sortir de la crise de 1982 on commençait à voir des effets extrêmement positifs. Cela s'est reflété dans l'étude que nos amis d'en face ont utilisée et qui été publiée par l'OCDE.

Mais lorsqu'on regarde maintenant l'effet cumulatif des budgets qui ont été déposés à la Chambre, soit le Budget de mai 1985, celui de février 1986, il se produit ce que, de ce côté-ci de la Chambre, on avait indiqué qui se produirait. C'est-à-dire que l'action fiscale du gouvernement conservateur allait étouffer la reprise économique qui était fortement en marche depuis la fin de 1983, début de 1984. Nous avons dit que les conséquences des deux budgets conservateurs allaient appliquer à l'économie canadienne un frein dont elle aurait de la misère à se remettre. Et c'est pourquoi, et j'avais dit à la Chambre, au moment d'un discours, qu'on pouvait dire que les effets d'un budget se mesuraient dans une période allant de 12 à 18 mois, avant que cela produise des effets positifs ou négatifs, parce que l'économie a à digérer ces mesures législatives en termes de leur application, et on ne peut pas sentir dès le lendemain matin l'effet de mesures fiscales de cette nature.

• (1720)

Quand on regarde ce qui s'est passé en termes de création d'emplois depuis le début de 1986, on s'aperçoit que, malheureusement, on avait raison de ce côté-ci de la Chambre de sonner l'alarme, d'avertir le gouvernement des conséquences extrêmement sérieuses qu'auraient ses mesures budgétaires sur l'économie canadienne. Et le résultat est bien simple, c'est que les chiffres publiés, au début de septembre je crois, indiquaient que, depuis le début de l'année 1986, il y avait eu une perte nette de 17 000 emplois au Canada. Et les chiffres additionnels qui ont été publiés récemment indiquaient qu'il y avait eu une certaine reprise, mais que depuis le début de l'année, la perte nette de 17 000 s'était transformée en une création de 15 000 emplois. Voyez-vous, 15 000 emplois pour l'ensemble de l'économie canadienne entre le mois de janvier et le mois de septembre inclusivement. Moi je dis que c'est largement attribuable à ces mesures fiscales.

Madame la Présidente, on nous a dit, je l'ai entendu de mes honorables amis du côté ministériel qui ont parlé du déficit . . . Vous avez, comme moi et comme tous mes collègues, participé à une campagne électorale en 1984 et durant cette campagne

électorale, j'ai entendu et j'ai eu à débattre contre certains candidats. Il y en a maintenant qui sont rendus présidents de sociétés de la Couronne, et qui se promènent en chemins de fer. Mais, je pense que c'est une personne compétente et je ne veux pas attirer l'attention là-dessus. Sauf que j'ai fait ces débats. Ce qu'on me disait à ce moment-là, c'est que le déficit gouvernemental était réel mais, d'un même souffle, on nous disait que ce serait complètement contre-indiqué d'augmenter les taxes parce que cela allait tuer la reprise économique. Et lorsque je faisais les débats avec les candidats de plus ou moins grande importance du parti progressiste conservateur, je me suis rendu compte que ces gens ne faisaient que répéter ce que l'actuel ministre des Finances (M. Wilson) avait dit, que cela serait contre-indiqué d'augmenter les taxes.

Quelques mois après leur arrivée au pouvoir, la situation était complètement changée, et c'était devenu presque une façon d'accroître l'économie que de la taxer cette économie canadienne. Et dans des questions ou dans des répliques, à l'occasion de débats avec le ministre des Finances, je lui disais: Est-ce que votre objectif c'est de taxer l'économie canadienne vers le progrès, tellement l'action du budget allait être lourde sur l'évolution de l'économie?

Mais on voit aujourd'hui que, malheureusement, on avait raison et surtout que les candidats conservateurs qui se faisaient les échos des discours de l'actuel ministre des Finances avaient certainement donné à la population canadienne une orientation qui était totalement différente de celle que le gouvernement a prise depuis le 4 septembre 1984.

Madame la Présidente, la taxe de vente dont je viens de parler pourrait se situer dans l'augmentation avec celle qui concerne les alcools et le tabac, mais si on ajoute tout cela, comme je l'ai dit tout à l'heure, cela veut dire 16 milliards de dollars de nouveaux impôts d'ici 1991 ou 1990. Pour cette année seulement, c'est 2 milliards, 820 millions de dollars uniquement en taxes de vente.

Tout cela, et de là, si vous me le permettez, madame la Présidente, je vais essayer de mettre cela en parallèle avec le discours que le ministre nous a fait récemment à la Chambre, lorsqu'il nous a parlé de réforme fiscale. Le ministre nous a dit que son intention était de rendre les impôts plus justes, plus équitables, et ainsi de suite, tout le scénario qu'un professeur de l'université peut faire lorsqu'il aborde cette question. Et on a essayé d'avoir plus de précision. Malheureusement, on n'a pas pu en avoir à la Chambre, ni de la part du ministre des Finances, ni de la part du ministre d'État (Finances).

Pour avoir un peu plus d'information sur les orientations politiques du gouvernement, il faut se référer à deux dates précises, le 18 juillet, et la deuxième date, c'est le discours que l'actuel ministre des Finances a fait à Washington au début de septembre. J'oublie la date, je crois que c'était le 8 ou le 9 septembre. Et dans ces deux discours, il a donné comme message la chose suivante: premièrement, qu'il fallait accroître l'impôt sur le revenu des corporations et diminuer celui payé par les individus. Et dans son message de Washington, comme si le ministre avait eu peur de venir le dire aux Canadiens de son siège à la Chambre des communes, alors qu'il s'agit là de débat télévisé, dont un grand nombre de Canadiens peuvent être témoins, mais il nous a dit également à Washington que l'orientation du gouvernement, dans sa réforme fiscale, serait d'imposer une nouvelle taxe, une taxe de transaction qui allait affecter non seulement les entreprises, mais également toutes les entreprises de fabrication, toute l'industrie des services. Cela veut dire payer une taxe lorsque vous allez chez votre coiffeur, madame la Présidente, ou moi lorsque je vais me faire couper les cheveux, je dois payer une taxe, lorsque le notaire, l'avocat, le comptable, en fait tous les services, il y aura une taxe . . .

M. Prud'homme: Sur les messes à l'église.

M. Garneau: . . . comme dit mon collègue, j'espère qu'ils ne la mettront pas sur les messes ou les services religieux dans les églises. Mais cela couvrirait tout l'ensemble de l'activité de production.

Si je constate, si je prends ces orientations qui nous ont été données dans la déclaration faite à la presse le 18 juillet, et seul le discours fait par le ministre des Finances (M. Wilson) à Washington, le ministre des Finances du Canada, évidemment à Washington, et que je mets cela en parallèle avec ce qui est contenu aux pages 56 et 57 des documents budgétaires du 26 février, madame la Présidente, je vous dirais que même une personne bien intentionnée, qui aurait uniquement comme objectif d'analyser froidement l'orientation gouvernementale, bien que cette personne y perdrait son latin, parce que cette personne qui voudrait observer d'une façon équitable, d'une façon complètement non partisane les propos du ministre, elle ne comprendrait pas comment il se fait que depuis le 4 septembre 1984 l'action gouvernementale dans le domaine fiscal a été complètement à l'opposé de la déclaration de presse du 18 juillet du discours de Washington.

Je viens de vous parler de la taxe de vente et de ce que cela signifiait comme orientation. Je vais vous dire quelques mots maintenant sur deux autres aspects, soit l'impôt sur le revenu des particuliers et les mesures touchant les sociétés.

Si on prend les totaux uniquement des effets du Budget de 1986, j'oublie le Budget de 1985 qui contenait des milliards d'augmentation à cause de la déxindexation partielle des tables d'impôt et du 5 et du 10 p. 100 qui a été appliqué en surtaxe aux contribuables canadiens, et si on oublie cela pour le moment, et que l'on prend rien que l'effet du Budget de 1986, le 26 février 1986, on s'aperçoit que l'effet cumulatif de ce Budget sur l'impôt des particuliers se soldera par une augmentation nette de 100 millions en 1986, de 700 millions en 1987, de 800 millions en 1988, de 800 quelque millions en 1989 et de 900 millions de dollars en 1990. C'est-à-dire qu'il s'agit d'une augmentation de 3 milliards, 300 millions de l'impôt sur le revenu des particuliers.

Je pourrais vous dire, si vous voulez, ne soyez pas surpris et ne soyez pas choqués de la réalité, mais savez-vous ce que représentera l'augmentation de l'impôt sur le revenu des corporations durant la même période? Elle représentera 240 millions en 1986, 270 millions en 1987, 80 millions en 1988, 175 millions en 1989, mais 50 millions de dollars en 1990. Et encore là, madame la Présidente, l'effet sur les corporations n'est pas dû à un changement qui était de nature à accroître l'impôt sur le revenu des corporations. Elle n'est due, cette augmentation-là, qu'à l'effet structurel de l'application des mesures annoncées par le gouvernement conservateur. En d'autres mots, on a enlevé subitement, à un certain moment, les 3 p. 100 sur les

inventaires qui étaient alloués aux compagnies, ce qui représente des sommes importantes d'augmentation d'impôt, mais qu'il touche immédiatement. Et comme il y a des baisses de taux pour compenser cela, l'effet net dont nous a parlé le ministre des Finances, soit directement ou soit par l'intermédiaire de ses fonctionnaires, indique qu'il y aurait là une neutralité. En d'autres mots, pour ce qui regarde l'effet du Budget du 26 février 1986 pour les particuliers, cela se solde par une augmentation de trois milliards de dollars alors que pour les corporations, en tenant compte des effets dont je viens de parler, c'est en bas d'un milliard et l'effet à plus long terme est nul. C'est donc dire que l'action du ministre des Finances depuis son arrivée en fonctions avec le gouvernement Mulroney veut dire que les taxes sur les individus, soit les impôts directs, soit les impôts indirects, ont monté d'une somme considérable: trois milliards uniquement dans le Budget de 1986 pour l'impôt sur les particuliers, sans compter la proportion qui est payée en taxe de vente fédérale par ces mêmes particuliers lorsqu'ils consomment, lorsqu'ils achètent des biens qui ont été manufacturés au Canada. Durant ce temps-là, l'impôt sur les corporations reste neutre de telle sorte que lorsque le ministre des Finances vient à la Chambre et fait une déclaration sur la réforme fiscale et qu'il dit qu'il s'agit là d'une réforme qui a pour objectif l'équité, la neutralité, la justice, etc., tous les mots qu'on peut trouver dans le dictionnaire et qui sont prononcés en chaire le dimanche habituellement, on s'aperçoit que c'est complètement à l'inverse de ce qui a été fait.

Alors pourquoi maintenant? Vous allez comprendre, madame la Présidente, pourquoi de ce côté-ci de la Chambre et moi en particulier, je suis revenu à quelques reprises essayer de faire préciser au ministre des Finances l'orientation véritable de sa réforme fiscale. J'ai posé des questions sur la surtaxe ou l'exemption qui a été accordée relativement aux gains en capital de 500 000 $. J'ai essayé de savoir quelles étaient les exemptions qu'il voulait abolir pour baisser le poids fiscal des législations sur les contribuables canadiens. On n'a pas été capable d'avoir de réponse! Comment voulez-vous qu'on puisse véritablement engager avec le gouvernement actuel une discussion qui soit loyale et de bonne foi lorsque la seule référence que nous puissions utiliser, c'est l'action du Budget de mai 1985 et celle du Budget de février 1986 qui sont complètement . . . C'est comme si en même temps on essayait de faire la réunification du pôle Nord et du pôle Sud, tellement il y a une distinction entre les deux.

Madame la Présidente, quand on regarde, si j'ajoutais l'effet en plus sur l'impôt sur le revenu des particuliers, l'effet provoqué par le Budget de mai 1985, ce ne serait pas 3 milliards 300 millions que l'on cumulerait d'ici la fin de 1990, mais ce serait plusieurs milliards additionnels. C'est pourquoi vous comprendrez facilement que de côté-ci de la Chambre nous nous opposerons au projet de loi C-14. Nous voterons contre. Nous allons essayer dans toute la mesure du possible d'attirer l'attention des contribuables canadiens sur les effets extrêmement nocifs de ce projet de loi, nocifs en soi, mais aussi complètement illogiques par rapport aux déclarations que le ministre des Finances nous a faites, soit le 18 juillet, soit dans son discours de Washington.

Madame la Présidente, vous pouvez être assurée que non seulement présentement, mais également à l'occasion du débat en comité, mes collègues vont questionner le gouvernement et voir exactement la portée de chacun des articles de ce projet de loi qui a tellement de conséquences pour les contribuables canadiens.

• (1730)

M. Harvey: Madame la Présidente, heureusement que le discours de mon collègue de Laval-des-Rapides (M. Garneau) ne suscitera certainement pas le délire dans ma région. Ce député étant membre d'un parti qui a conduit presque notre pays au bord du marasme économique sur une très courte période, quand on sait si bien qu'en 1968-1970, notre pays avait une dette d'environ 15 ou 17 milliards de dollars et qu'en quelques années nous avons au-delà de 200 milliards de dollars, et après avoir créé tout près de 400 compagnies de la Couronne, dont plusieurs sont en difficulté financière, il me ferait plaisir de demander au député de Laval-des-Rapides, étant donné que le parti libéral a énormément de difficulté à établir un consensus sur des questions importantes, dans le domaine constitutionnel ils sont profondément divisés, au niveau des négociations sur la libéralisation des échanges avec les Américains, ils sont encore profondément divisés, j'aimerais savoir si on peut espérer que le parti libéral saura faire preuve de consensus sur la réforme majeure au niveau de la fiscalité que notre gouvernement se prépare à travailler et aussi on se prépare à consulter des organismes majeurs au pays.

J'aimerais savoir de la part du député de Laval-des-Rapides (M. Garneau) si, pour une fois, le parti libéral du Canada, qui est censé être un parti responsable, saura nous publier quelque chose d'écrit, d'articulé, sur la réforme fiscale, et il me fera plaisir de le lire, madame la Présidente.

M. Garneau: Madame la Présidente, j'ai indiqué tout à l'heure dans mes remarques que j'étais très disposé à regarder une réforme fiscale d'une façon loyale et objective dans la mesure du possible. Mais je demande au député qui me pose la question: Sur quoi devrais-je me prononcer aujourd'hui, je n'ai rien devant moi?

La seule chose que nous ayons eue de la part du ministre des Finances (M. Wilson), c'est une déclaration que j'appelle la «maternité et la tarte aux pommes». Il n'y a eu aucune proposition concrète.

Je pourrais retourner à l'honorable député de Chicoutimi sa question et lui dire: Qu'est-ce qu'il y a à répondre à cette proposition, à cette recommandation du *Business Council on National Issues* qui recommande au gouvernement d'abolir l'exemption de 500 000 $ sur la taxe du gain en capital.

Nous avons pris position, nous, depuis le tout début, en disant que nous croyons que c'était une exemption injuste.

Madame la Présidente, lorsque j'entends les conservateurs nous parler du déficit, si ce n'était pas une chose aussi sérieuse, je partirais à rire, parce que j'ai fait la campagne électorale en 1984, justement avec mes collègues en disant qu'on ne pouvait pas se lancer dans des promesses électorales irréfléchies, justement, à cause d'une situation financière canadienne qui émergeait de la crise économique mondiale que nous avons subie en 1981 et 1982. Mais ce n'était pas seulement au Canada, cela a été partout, aux États-Unis, dans les pays d'Europe, et tout le monde Occidental a connu la crise économique.

En réponse, et je vais lui répondre par une question: Est-ce que le parti conservateur nous suggère, nous propose que, lorsque la crise économique de 1981-1982 affectait des milliers et des milliers de travailleurs, est-ce que pour des raisons de protection du déficit il aurait fallu que le gouvernement se croise les bras, coupe les budgets, enlève l'assurance-chômage pour laisser les pauvres personnes dans le milieu de la rue, celles qui avaient perdu leur emploi à cause de la crise économique? Est-ce cela votre façon de voir l'évolution d'une économie en même temps que d'y incorporer . . . soit d'incorporer dans les politiques une certaine justice sociale?

Moi je pense que les décisions qui ont été prises en 1981-1982 et qui ont eu des effets sur le déficit étaient des décisions qui devaient être prises. Lorsqu'on regarde cela après coup, on dit, peut-être que tel aspect aurait dû être changé! Mais il reste que c'était une intervention gouvernementale qui était complètement justifiée.

Mais en même temps je vais retourner la question au député de Chicoutimi. La reprise économique qui a commencé en 1983, mi-1983 et qui a pris de l'accélération en 1984, avec une croissance du Produit national brut de 4.5 ou de 5 p. 100, je voudrais lui demander comment explique-t-il à ce moment-ci que, après pratiquement trois ans de reprise économique, ce gouvernement, ce parti conservateur qui devait poser des gestes qui allaient apporter toutes les solutions, aura ajouté en l'espace de trois ans une somme de 100 milliards de dollars à la dette publique?

Vous dites qu'à l'état de 200 milliards de dollars, la dernière année complète de l'administration libérale le total de la dette publique était de 160 milliards de dollars et, durant les trois dernières années, vous allez avoir ajouté 100 milliards de dollars. Si on fait la proportion: Soit 100 milliards sur 260 milliards. Vous avez augmenté de 50 p. 100. Mais, je pense que de faire une telle argumentation c'est complètement en dehors, non seulement du projet de loi C-14, mais c'est aussi être complètement en dehors des réalités de la vie économique.

Mais si on regarde aux États-Unis, vous avez un président qui a été élu en 1980 et quelques . . . et qui, en 1980, promettait de lutter contre le déficit et on aura, cette année, aux États-Unis, le plus grand déficit qui n'aura jamais été subi par l'économie américaine, soit 220 milliards de dollars.

C'est pour cette raison que je pourrais entrer dans certains des aspects plus détaillés, parler du libre-échange et de la position du parti, et qu'importe le moment où le ministre et le député de Chicoutimi voudront faire un débat là-dessus je suis prêt à l'affronter. Pour le moment on discute du projet de loi C-14 et de ses effets non seulement sur l'économie canadienne mais sur les payeurs de taxes et dans ce contexte-là, je suis bien prêt à recevoir d'autres questions.

M. Gauthier: Madame la Présidente, le député de Laval-des-Rapides a fait allusion à un document, *Business Council and National Issues*, publié en octobre 1986, dans lequel, et je veux citer ce document-là, parce que c'est un document qui est assez intéressant, ce n'est pas un député avec un document libéral, c'est un document d'un groupe indépendant de toute alliance politique. A la page 1, on peut lire:

• (1740)

[*Traduction*]

«Tout d'abord, beaucoup craignent que l'actuel régime fiscal ait des effets néfastes sur la création d'emplois et par voie de conséquence, sur notre niveau de vie».

[*Français*]

Et on peut lire plus loin:

[*Traduction*]

«Le régime fiscal actuel a été reconnu comme un obstacle à la croissance et on a jugé que sa réforme constituait une dimension capitale de la relance économique».

[*Français*]

Dans ses remarques, le député de Laval-des-Rapides nous a parlé de l'impact du Budget de 1986. Il a évité évidemment ou il n'a pas voulu imputer au document économique de 1984 et au Budget de 1985 les effets cumulatifs de ses budgets.

Je me demande s'il pourrait partager avec nous et nous dire quels étaient les effets cumulatifs de ses trois budgets, celui de 1984, de 1985 et de 1986.

M. Garneau: Madame la Présidente, quand on prend ces effets cumulatifs, les chiffres sont tellement élevés qu'un observateur qui n'a pas lu tout le détail des législations qui ont été adoptées et qui n'a pas lu les deux budgets pourrait penser que le député de l'Opposition officielle lance des chiffres qui n'ont pas de bon sens et qui dépassent toute réalité. Mais au contraire, je voudrais assurer ceux et celles qui nous écoutent en cette Chambre et à la télévision de la véracité de ces chiffres-là. Le coût en 1986-1987, l'effet cumulatif des deux budgets pour les contribuables canadiens représente un peu plus de 5 milliards de dollars. Cela touche la désindexation des tables d'impôt de 3 p. 100, l'excédent de 3 p. 100, 570 millions de dollars. Il y a eu une surtaxe de 5 et de 10 p. 100, dont les députés conservateurs ont peut-être oublié de parler et, si on les met ensemble avec l'élimination du dégrèvement de 1973, cela va chercher un autre milliard. Vous avez eu la taxe de vente de 1 p. 100 à deux reprises qui va chercher 2 milliards de dollars, et certains autres accommodements. Mais quand on regarde l'ensemble des effets du Budget de 1985 et 1986, avec certaines des décisions qui ont été annoncées en 1984, au début du mandat conservateur, c'est un total de 5 milliards de dollars pour une seule année.

Lorsque le *Business Council and National Issue* aborde cette question, je dois dire au député de Ottawa—Vanier que c'est certain qu'il y a beaucoup de réalisme là-dedans. Et quand on regarde l'ensemble de ce document, on s'aperçoit que les . . . et cela, c'est supposé représenter le «*big business*». Cela représente les capitalistes. Il reste à me demander si les députés conservateurs, le gouvernement conservateur ne se situe pas, au point de vue idéologique, à droite des grandes corporations canadiennes.

Vous savez ce que recommandent les grandes corporations canadiennes? Abolir l'exemption de 500 000 $ des gains en capital, et ce sont ceux qui sont susceptibles d'en profiter qui le recommandent, parce qu'ils ont les moyens d'avoir des investissements qui rapportent des profits en capital. Ce n'est pas le gars ou la femme qui gagne 15 000 $ ou 20 000 $ qui a les moyens d'acheter des actions à la Bourse et de faire des profits de capital.

Il y a une autre chose intéressante là-dedans, c'est que notre gouvernement conservateur nous a annoncé des changements aux régimes de pensions, ce que vous pouvez mettre dans des régimes enregistrés d'épargne-retraite. Et ce système-là aide aussi. Je n'ai rien contre l'épargne par le biais des régimes enregistrés d'épargne-retraite. Mais ce que ces gens nous disent, c'est que de telles mesures avantagent davantage les riches que les pauvres, et qu'il faudrait changer une politique qui vient juste d'être annoncée pour la rendre plus équitable. Il faudrait remplacer cela par des crédits d'impôt.

Madame la Présidente, la question du député de Ottawa—Vanier était très à propos et elle m'a permis d'ajouter quelques informations à mon exposé que j'ai terminé il y a quelques minutes.

[*Traduction*]

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Madame la Présidente, nous étudions aujourd'hui un ensemble de propositions du ministre des Finances (M. Wilson). C'est le même ministre qui parle maintenant de nous doter d'un régime fiscal plus équitable.

Ces propositions sont les plus récentes d'une série de mesures fiscales mises de l'avant par le gouvernement et le ministre qui ont augmenté la taxe de vente et la taxe d'accise et ont coûté à chaque famille canadienne 1 300 $ depuis que le gouvernement est arrivé au pouvoir.

Je tiens à déclarer au député de Selkirk—Interlake (M. Holtmann), qui est intervenu dans le débat pour défendre l'exemption pour gains en capital de 500 000 $, que pour chaque électeur de sa circonscription qui profitera de cette mesure, il y en a 100 ou 200 qui ne peuvent pas se permettre de payer les 1 305 $ de taxes supplémentaires imposées à chaque famille par le gouvernement.

J'ai aussi quelque chose à dire au député de Lethbridge—Foothills (M. Thacker). Tout d'abord, il ne devrait pas déformer les faits. Il a déclaré qu'il n'y avait pas de classe moyenne dans les pays socialistes. Je suis convaincu qu'il souhaite préciser qu'il parlait des pays communistes d'Europe de l'Est. Les pays d'Europe de l'Ouest, à commencer par la Suède, la Norvège et le Danemark et en continuant avec l'Allemagne fédérale, les Pays-Bas, la Belgique, la Grande-Bretagne, la France, l'Italie, l'Espagne et le Portugal ont tous connu, connaissent ou connaîtront des gouvernements sociaux-démocrates. Tous ces pays comptent des citoyens très riches et une classe moyenne bien portante. Tous ces pays allouent une plus grosse portion de leur produit national brut que le Canada à leurs services sociaux et de santé. Tous ces pays comptent moins de pauvres que le Canada.

M. Daubney: Faux. Le Portugal.

M. Orlikow: Prenez n'importe lequel des rapports de l'OCDE et vous pourrez constater qu'à l'exception de l'Espagne, du Portugal et de l'Italie qui sont plus pauvres que le Canada . . .

M. Daubney: D'accord.

M. Orlikow: C'est juste, bien que l'Espagne, le Portugal et l'Italie se soient beaucoup améliorés sur ce point. Tâchons de nous en tenir aux faits.

Voyons la réalité en face en matière de fiscalité. A entendre le député de Lethbridge—Foothills, quiconque se situe à gauche de Gengis Kahn serait socialiste. Pour être plus actuel, je lui signale ce qui s'est passé le mois dernier aux États-Unis, où il n'y a pas eu de président plus conservateur depuis 50 ans. Ils ont effectué un revirement fiscal, et réduit le taux d'imposition des sociétés et des particuliers sans augmenter la taxe d'accise, mais en supprimant les échappatoires fiscales tant pour les sociétés que pour les particuliers.

Le député a mentionné l'imposition des gains en capital. Nous avons clairement dit que n'étions pas contre l'idée que les agriculteurs et les petits entrepreneurs cèdent leur exploitation agricole ou leur entreprise à leurs enfants sans devoir payer d'impôt sur les gains en capital. Je tiens à rappeler au député que lors des dernières modifications fiscales, au lieu d'abaisser le taux d'imposition sur les gains en capital des contribuables, les États-Unis l'ont accru. Mon collègue devrait s'inspirer au moins de l'actualité et chercher conseil auprès de ceux qu'il porte constamment aux nues.

Nous nous opposons au projet de loi à l'étude parce qu'il s'inscrit dans la ligne de conduite que le gouvernement a adoptée depuis son accession au pouvoir. Dans son exposé économique de novembre 1984, le ministre des Finances a annoncé une hausse de 1 p. 100 de la taxe de vente fédérale. Les libéraux avaient préconisé cette mesure, mais les conservateurs s'y étaient opposés lorsqu'ils formaient l'opposition. Le prélèvement d'indemnisation pétrolière a lui aussi augmenté.

• (1750)

Dans son budget de mai 1985, le ministre des Finances a annoncé que la taxe de vente fédérale serait à nouveau majorée de 1 p. 100 à compter du 1er janvier 1986. Il a haussé la taxe d'accise sur l'essence. Il a appliqué une nouvelle taxe d'accise de 2 p. 100 le litre sur le combustible diesel et sur le carburant-avion. Il a frappé de la taxe de vente fédérale les bonbons, les confiseries, les boissons gazeuses et les aliments pour animaux domestiques. Pourquoi donc en veut-il aux enfants qui aiment les bonbons? Il a majoré la taxe d'accise sur le tabac et les alcools.

Le ministre des Finances a augmenté de 1 p. 100 de plus la taxe de vente fédérale à compter du 1er avril 1986. Il a également majoré la taxe d'accise sur le tabac et l'alcool. Nous avons calculé que ces hausses de taxe coûtent à chaque famille 1 305 $.

En même temps, le ministre des Finances a permis, comme les États-Unis l'ont fait pendant des années, à certaines des plus grandes sociétés des États-Unis et du Canada, de s'en tirer sans payer un sou de taxe de vente. Aux États-Unis, *Citizens for Tax Justice* a compilé sa liste annuelle de sociétés qui ont échappé à l'impôt. Je ne suis pas surpris de constater que non seulement la plupart de ces 10 sociétés les plus importantes ne paient aucun impôt, mais qu'elles obtiennent des dégrèvements d'impôt. Elles récupèrent de l'argent.

Entre 1982 et 1985, les dix plus grandes sociétés des États-Unis ont réalisé des bénéfices de 39,6 milliards et obtenu un dégrèvement d'impôt de 1,5 milliard ce qui leur donne un taux d'imposition effectif de moins 3,8 p. 100. Je voudrais inciter le cas d'autres compagnies. Entre 1980 et 1985, les profits de Boeing se sont chiffrés à 2,25 milliards de dollars. Elle a obtenu un abattement fiscal de 121 millions. Pepsi Cola a

obtenu 89,3 millions, DuPont, 179 millions, Texaco 68 millions et *International Paper*, 59,8 millions.

Le gouvernement se félicite d'avoir vendu, ou plutôt donné, de Havilland à Boeing. Aux États-Unis, Boeing n'a pas payé un sou d'impôt sur le revenu des sociétés. Je crains que le ministre des Finances et le gouvernement ne la laissent se soustraire entièrement à l'impôt au Canada comme elle l'a fait aux États-Unis.

Nous devons demander au ministre des Finances si c'est là le régime d'imposition équitable dont il parle. Les exemples que j'ai donnés quant à la situation aux États-Unis peuvent se répéter au Canada. Selon nos recherches, il y a chez nous une foule de sociétés, dont certaines comptent parmi les plus grandes, qui n'ont pas payé un sou d'impôt, au moins pendant un an, entre 1980 et 1985. Voici quelques noms.

La Banque Royale et la Banque de Montréal n'ont pas du tout payé d'impôt. Chacun de leurs employés a dû donner une partie de son salaire au fisc, mais ces banques ont réalisé des profits de plusieurs centaines de millions de dollars sans avoir à payer un sou d'impôt. La compagnie de la Baie d'Hudson, le groupe financier Thompson, est l'un des groupes les plus importants et les plus riches au monde. Il possède des sociétés pétrolières, des journaux, des stations de télévisions et des magasins de détail, tout cela sans payer le moindre sou d'impôt. *Power Corporation* et certains de ses groupes ainsi qu'*Investors Group* n'ont pas payé d'impôt au cours d'au moins une des cinq années que j'ai mentionnées. Je pourrais continuer longtemps ainsi, madame la Présidente. Les députés conservateurs en savent certainement plus long que moi sur *Roman Corporation* et M. Roman. Il est devenu l'un des hommes les plus riches du Canada. Je ne vois pas d'objection à ce qu'il réussisse si bien s'il est dynamique et intelligent et s'il augmente, comme il le fait, la capacité de production de notre pays. Cependant, tant que les citoyens ordinaires, dont certains gagnent à peine plus que le salaire minimum, devront payer de l'impôt sur le revenu ainsi que la taxe de vente et la taxe d'accise dont j'ai parlé, il me semblerait juste de dire à M. Roman et aux centaines d'autres comme lui qu'ils doivent assumer leur juste part du fardeau fiscal. Le ministre des Finances et son gouvernement n'ont pas manifesté le moindre désir de le faire. Nous les voyons de nouveau augmenter les impôts et, bien souvent, il s'agit d'impôts indirects. Il est maintenant question d'une taxe de transaction qui constitue une nouvelle forme de taxe de vente, mais encore plus rétrograde que l'ancienne.

Nous avons connu des augmentations de taxes, le plus souvent cachées, aussi souvent que le ministre des Finances pouvaient en trouver le moyen, qui ajoutent au fardeau du contribuable moyen, qui réduisent son revenu réel et son niveau de vie, tout en permettant à ceux qui sont en haut de l'échelle de vivre de mieux en mieux.

Nous avons l'intention, et les députés conservateurs n'en seront pas surpris, de nous opposer à cette mesure fiscale que nous estimons régressive et injuste, et nous continuerons à inciter les Canadiens à demander un régime fiscal qui soit juste et qui donne au gouvernement les revenus dont il a besoin pour fournir ses services en faisant payer les plus favorisés. La proposition de ce projet de loi est tout le contraire de cela. Comme nous l'avons fait par le passé et comme nous ferons à l'avenir, nous avons l'intention de nous opposer à la mesure et de voter contre le projet de loi.

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 66 du Règlement.

ON DEMANDE LA RÉAFFECTATION DE FONDS. *B*) LE FINANCEMENT DE LA RECHERCHE FONDAMENTALE. *C*) LES SCIENTIFIQUES À L'EMPLOI DU CONSEIL

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Madame la Présidente, le 16 octobre j'ai demandé au ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie (M. Oberle) si les 20 millions enlevés au Conseil national de recherches pourraient être rétablis. Beaucoup de programmes du Conseil national de recherches ont été supprimés parce que le gouvernement veut réduire le déficit. Il me semble que c'est une demande bien modeste vue l'importance du travail effectué par le CNRC et la façon dont le gouvernement dépense dans d'autres domaines.

• (1800)

On peut se demander s'il est plus important de dépenser 41 millions pour déménager une prison à Port-Cartier ou 20 millions pour maintenir au CNRC un personnel minimum qui lui permette de continuer ses programmes. Cette question m'a été posée de nombreuses fois et de nombreuses façons. Comment se fait-il que l'on ne puisse pas trouver 20 millions dans le milliard que le gouvernement prétend donner aux universités pour la recherche?

C'est une question pertinente à laquelle le gouvernement devrait répondre sérieusement. Lorsque les gens se rendront compte de ce qui se passe au CNRC, ils constateront que les coupures faites à la va-vite détruisent des programmes entiers dans lesquels ont avait investi des sommes considérables. Ce n'est pas ainsi que l'on termine un programme de recherche. C'est restreindre singulièrement les ressources de la nation en matière de compétence scientifique.

Nous savons déjà que nous allons perdre un observatoire de renommée internationale situé dans le parc Algonquin et que la section du génie électromagnétique du Centre national de recherches va être fermée malgré les succès évidents qu'elle a remportés dans le domaine de la santé, domaine que le ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie s'était justement engagé à protéger. Nous en saurons davantage dans quelques jours sur les effets de ces compressions. En fait, on est témoin chaque jour de nouveaux drames qui illustrent le déclin du Canada dans le domaine de la recherche et du développement scientifiques où le gouvernement promet pourtant que le pays fera de grands progrès. Le gouvernement a bien promis, après tout, de consacrer 2,5 p. 100 du Produit national brut à la recherche et au développement scientifiques.

La question que j'ai posée nous ramène au professeur John Polanyi, notre lauréat du prix Nobel de chimie, qui a commencé son éminente carrière en effectuant des recherches postdoctorales au Centre national de recherches. Lorsque je lui ai demandé de donner aux futurs chercheurs canadiens la même occasion qu'au professeur Polanyi, le ministre a cru répondre à ma question en disant que le professeur n'avait pas travaillé

pour le Centre national de recherches depuis longtemps et qu'il enseignait maintenant à l'Université de Toronto.

Voici les faits. Le professeur Polanyi a commencé sa carrière au Canada. Il est venu de Grande-Bretagne au Centre national de recherches. Son ancien laboratoire va être maintenant fermé à cause de ces compressions. Le professeur Polanyi a beaucoup apprécié son séjour au Centre. Selon lui: «C'était un endroit excellent pour faire des expériences scientifiques». Le professeur entretient maintenant des doutes sérieux sur la volonté ou la capacité du Canada de financer la recherche. Il a déclaré que s'il faisait ses débuts aujourd'hui, il croit qu'il irait aux États-Unis. Rien ne saurait mieux exprimer notre déclin aux yeux de ceux qui connaissent le mieux la recherche.

Ce n'est pas dans l'intéret du ministre de déclarer que le professeur Polanyi approuve les politiques du gouvernement actuel parce qu'il n'a pas encore émigré aux États-Unis. D'autres universités ont vivement souffert de l'exode des cerveaux et cet exode va s'accélérer. Quand on étudie le plan quinquennal d'un milliard de dollars que le gouvernement a prévu pour la recherche universitaire, on conlut que le doublement des fonds versés par l'industrie devra servir à financer des recherches supplémentaires, si on veut éviter que le financement de la recherche ne plafonne ou ne recule.

Nul doute que le professeur Polanyi n'aura pas de difficulté maintenant à obtenir des fonds pour la recherche. Mais que fera-t-on pour les futurs Polanyi? Quelle entreprise privée aura la sagesse et les moyens de les appuyer au moment où ils ne sont que des inconnus désireux de se lancer comme c'est le cas de tant de scientifiques?

Pour ces raisons et pour bien d'autres encore, je dois reprendre ma première question. Le gouvernement trouvera-t-il la somme relativement petite de 20 millions de dollars pour permettre au Centre national de recherches de continuer à faire de la recherche et du développement car c'est très important pour le pays? Sans ces fonds, la recherche pourrait bien avoir atteint un point de non retour.

Pour terminer sur un trait ironique, je signale que l'Université de Waterloo, qui a ouvert de nouvelles avenues en informatique, est celle qui semble le plus souffrir du manque de fonds affectés à la recherche mais c'est tout le pays, maintenant alerté, qui subira les effets du Waterloo où le gouvernement a mené la recherche scientifique.

M. Gordon Towers (secrétaire parlementaire du ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie): Monsieur le Président, pour répondre au député, je dirai que le professeur Polanyi a travaillé au Centre national de recherches pendant deux ans, jusqu'en 1954. Il est ensuite passé à l'Université de Toronto, où il a réalisé la majeure partie de ses recherches avec un appui considérable du Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie. Le succès de son travail à l'Université de Toronto montre bien l'importance de l'appui accordé à la recherche pure dans les universités.

• (1805)

Le conseil exécutif du Conseil national des recherches a décidé de réduire l'activité de son laboratoire de photochimie et de cinétique après un examen approfondi de tous ses programmes. L'importance du programme de photochimie du Conseil a diminué depuis 10 ans à mesure que l'industrie et les universités ont obtenu la haute main du point de vie scientifique et de la technologique. La présence de M. Polanyi en est un exemple.

Il faut noter que M. Polanyi est associé avec le laboratoire depuis maintenant 32 ans. Il y est arrivé en 1952 après avoir obtenu son doctorat à l'Université de Manchester en Angleterre et il y a travaillé pendant deux ans avant de passer à l'Université de Toronto. Pendant son séjour à l'université, il a obtenu de plus en plus d'aide dans le cadre des programmes de subventions du gouvernement. De fait, c'est le chercheur canadien qui a obtenu la plus grosse subvention cette année, soit 220 000 $.

Ce qu'il faut retenir dans tout cela, c'est que des recherches fondamentales dont la valeur est reconnue à l'échelle mondiale ont été effectuées dans une université grâce à l'aide du gouvernement. Cela montre l'utilité de l'appui fourni par le gouvernement à la recherche pure dans les universités. La recherche fondamentale effectuée dans les universités peut donner des résultats.

Le gouvernement veut favoriser la recherche fondamentale dans les universités parce que cela donne aux étudiants diplômés qui y participent une expérience à la fine pointe de la technique. Sous bien des aspects, c'est peut-être plus facile d'effectuer de telles recherches dans les laboratoires gouvernementaux, mais on a constaté que c'était ensuite difficile de former des gens pour mettre les résultats de ces recherches à profit. Notre nouvelle façon de procéder consiste à mettre surtout l'accent sur les recherches dans les universités, où la formation joue un rôle important et où de grands chercheurs comme M. Polanyi peuvent faire profiter les jeunes de leur savoir.

Ce changement d'attitude est une bonne chose. Les laboratoires du Conseil national des recherches et les autres installations gouvernementales n'abandonnent pas toute recherche fondamentale. Cette recherche y a sa place. Nous insistons cependant davantage sur la recherche dans les universités. En 1950, seulement 19 universités recevaient des subventions à la recherche du gouvernement fédéral. Il y en a maintenant 52. Le secteur universitaire constitue un vaste réservoir de talents qui est tout à fait en mesure d'accomplir le travail accru qui lui est confié. C'est pourquoi le gouvernement a pris des mesures au début de l'année pour maintenir le niveau de financement des conseils octroyant des subventions pour les cinq prochaines années, en dépit de la nécessité de limiter le plus possible les dépenses.

Je dois dire que l'attitude alarmiste du député d'en face n'apporte rien au monde de la recherche du Canada.

L'AGRICULTURE—L'AIDE AUX CÉRÉALIERS. *B)* LA RÉPARTITION DES FONDS

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, le 8 octobre 1986, j'ai interrogé le ministre de l'Agriculture (M. Wise) sur le programme d'aide aux céréaliculteurs de 1 milliard de dollars que le premier ministre (M. Mulroney) avait mentionné quelques jours auparavant, dans une déclaration intéressante, car dans le discours du trône du 1er octobre il n'avait pas été question d'une aide de 1 milliard de dollars.

Trois ou quatre jours après, quand le ministre et le premier ministre ont pris la parole dans le cadre de l'Adresse en réponse au discours du trône, le premier ministre a annoncé en

passant que le gouvernement allait fournir aux agriculteurs une aide dont le montant était évalué à 1 milliard de dollars, et qu'il allait négocier cette aide avec le premier ministre de la Saskatchewan, M. Devine.

Il est très intéressant que cette annonce ait été faite dans le cadre du discours du premier ministre. Nous avons pensé qu'elle était le résultat d'un appel de détresse lancé au téléphone par le premier ministre Devine en pleine campagne électorale au ministre de la Justice (M. Hnatyshyn) et au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. McKnight). Ceci aurait précipité la mention du besoin d'une aide de 1 milliard de dollars. Le premier ministre a ensuite ajouté vers le 8 octobre que les agriculteurs de l'Ouest en avaient désespérément besoin.

• (1810)

Le premier ministre de la Saskatchewan laissait entendre au même moment que cette aide pourrait prendre la forme d'un versement d'appoint. Toutefois, le ministre de l'Agriculture disait qu'il pourrait s'agir d'un prêt ou d'une autre forme d'assistance. En fait, je ne suis même pas sûr que le ministre de l'Agriculture ait jamais parlé de paiement d'appoint. Le temps a passé, les élections ont eu lieu, et toute cette affaire a l'air de s'évanouir dans la nature.

Les sous-ministres se sont rencontrés. En fait, l'un d'entre eux a annoncé au retour d'une réunion en Saskatchewan que l'aide serait déterminée en fonction de la récolte de 1986, ce qui signifierait un paiement d'appoint de 457 millions de dollars pour la Saskatchewan. Le cabinet du ministre fédéral de l'Agriculture a évidemment démenti. Tout le monde s'est vivement intéressé à ce milliard de dollars d'aide. En fait, certains agriculteurs l'ont qualifié de «milliard aux alouettes de Brian». Personne n'a l'air d'être capable de savoir si cet argent existe, s'il sera versé sous forme de paiement d'appoint, si ce sera un prêt ou si ce sera une garantie de prêt. Quoi qu'il en soit, le temps passe et le gouvernement continue à parler de réunions et de discussions.

J'ai eu l'occasion d'en parler avec un ministre provincial. Bien que ces prétendues discussions aient effectivement lieu, il n'avait pas la moindre idée de la forme que prendrait cette aide. Dans une conversation avec les médias, le ministre de l'Agriculture a annoncé que le programme d'autosuffisance du Canada atlantique, d'un montant de 35 millions de dollars, qu'il avait annoncé dans le courant de l'été dernier, pourrait être porté à 50 millions de dollars. C'est le seul cas où l'on ait dit comment serait versé cet argent, s'il existait, si c'était de l'argent neuf ou des crédits anciens ou quoi que ce soit. J'espère que le secrétaire parlementaire pourra nous annoncer aujourd'hui que ce n'est pas un «milliard aux alouettes de Brian» mais bien un paiement d'appoint de 1 milliard de dollars au comptant.

Au cours d'un autre échange que j'ai eu avec le ministre de l'Agriculture à propos de ce milliard d'aide aux céréaliculteurs canadiens, je lui ai demandé si ce serait un versement d'appoint qui permettrait au gouvernement d'alléger ses obligations à l'égard du Fonds de stabilisation du grain de l'Ouest. Selon des observateurs bien informés en matière de commerce des céréales, le gouvernement devrait payer environ 1 milliard de dollars à ce Fonds pour l'année-récolte 1986-1987. Dans son rapport, le vérificateur général fait remarquer que le déficit du Fonds de stabilisation du grain de l'Ouest sera cette année d'environ 100 millions de dollars. Nous tentions d'établir s'il s'agissait d'argent frais utilisé pour réduire l'obligation du gouvernement fédéral dans le cadre de la Caisse de stabilisation du grain des Prairies.

Le ministre a répondu que cet argent ne servirait pas à réduire l'obligation du gouvernement à cet égard. Il semble que le montant d'un milliard de dollars promis dans le cadre de ce programme d'aide sera sanctionné par un projet de loi de crédits ou autrement, et qu'il ne servira pas à réduire l'obligation que le gouvernement a contractée sous le régime de la Loi de stabilisation concernant le grain des Prairies.

Pourvu que ce ne soit pas une offre bidon de la part du gouvernement, les agriculteurs recevront donc une aide d'un milliard de dollars à la suite de l'énorme problème que l'on a connu dans le commerce et l'établissement des prix de nos céréales cette année, peut-être le pire depuis les années 30. Les agriculteurs de la région visée par le programme de stabilisation ou régie par la Commission canadienne du blé recevront en outre un milliard de dollars ou ce que paiera la Caisse de stabilisation du grain de l'Ouest.

Comme il est un très illustre député et qu'il a une grande responsabilité dans le domaine de l'agriculture, je sais que le secrétaire parlementaire tiendra à annoncer ce soir en termes clairs et définitifs combien d'argent exactement sera versé, à quelles conditions il le sera, s'il s'agira d'un paiement d'appoint en espèces en fonction des livraisons de céréales ou d'un paiement à l'acre, et comment il sera payé dans les autres régions du Canada. Nous sommes impatients de l'entendre ce soir.

[*Français*]

M. Jean-Guy Hudon (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Madame la Présidente, le 3 octobre dernier, le premier ministre (M. Mulroney) s'est engagé à accorder une aide d'un milliard de dollars aux céréaliculteurs victimes de la guerre de subventions entre la CEE et les États-Unis. Cette mesure est à peine annoncée que le député d'Algoma (M. Foster) nous demande de mettre la charrue devant les boeufs en annonçant le montant de l'aide et la date des versements aux agriculteurs et aux agricultrices de sa circonscription.

Je regrette vivement de le décevoir, mais nous voulons agir de façon responsable et consulter les principaux intéressés avant de franchir cette étape. A cette fin, le premier ministre a annoncé à la Chambre que le gouvernement fédéral collaborerait avec les agriculteurs et les provinces avant d'agir. Nous voulons améliorer la marche d'autofinancement des agriculteurs de la façon la plus efficace et la plus équitable. Il me semble que c'est clair et précis.

La fameuse guerre de subventions de la CEE et des États-Unis engendre un problème national qui exige une solution nationale juste. Avant de dépenser pour dépenser, comme le souhaite peut-être le député d'Algoma, nous voulons consulter les groupements d'agriculteurs et agir de concert avec les provinces.

Depuis quelque temps déjà, nous collaborons avec les provinces pour trouver des moyens d'aider les céréaliculteurs. Le 27 août dernier, à Victoria, les ministres de l'Agriculture des deux niveaux de gouvernement se sont engagés à intervenir pour

aider le secteur agricole et protéger les emplois qui y sont rattachés dans toutes les régions du pays.

Au terme de cette rencontre, chaque ministre a demandé à ses fonctionnaires de formuler des recommandations quant aux façons de venir en aide aux agriculteurs et aux agricultrices touchés par cette fameuse guerre de subventions.

Ces idées, madame la Présidente, ont fait l'objet d'une discussion le 9 octobre à Ottawa. Les sous-ministres de l'Agriculture de chacune des provinces ont alors poursuivi cette tâche en évaluant toutes les options susceptibles de contrecarrer les effets nocifs de ces subventions.

Je prie donc le député d'Algoma d'écouter ce que le ministre de l'Agriculture (M. Wise) leur a dit au début de cette réunion et je cite:

> Actuellement, nous n'éliminons aucune possibilité. Nous vous demandons de nous aider à déterminer les meilleurs moyens et les moyens les plus équitables de donner aux agriculteurs et aux agricultrices l'aide dont ils ont besoin.

Madame la Présidente, cette réunion a eu lieu moins d'une semaine après l'annonce du premier ministre. Nous croyons qu'il faut agir rapidement et qu'il faut réfléchir et consulter avant de dépenser. Le premier ministre a annoncé que le gouvernement fédéral augmentera les liquidités des agriculteurs et des agricultrices d'environ un milliard de dollars. Cette nouvelle aide fédérale s'ajoute à celles déjà disponibles dans le cadre des programmes déjà existants et elle n'entraînera pas la réaffectation des fonds destinés à d'autres initiatives agricoles.

J'ai mentionné plus tôt que nous avons affaire avec un problème qui affecte les agriculteurs de toutes les régions du pays. Un problème national réclame une réponse nationale. C'est pourquoi je suis d'avis que notre initiative tiendra compte de la diversité des productions agricoles et des besoins. Le besoin est clair et nous avons démontré notre volonté d'agir. Aucune option n'a été mise de côté. Nous examinons présentement toutes les possibilités, de concert avec les principaux intéressés. C'est là un processus tout à fait raisonnable compte tenu des circonstances.

Cette semaine, le ministre de l'Agriculture tiendra une réunion de consultations avec les dirigeants des plus importantes organisations agricoles. Vous y serez certainement. Et plus tard, ce mois-ci, il rencontrera ses homologues des provinces pour la même raison.

• (1815)

[*Traduction*]

L'EMPLOI—LA CRÉATION D'EMPLOIS PAR LE SECTEUR PRIVÉ—LA DÉCLARATION DU MINISTRE. *B*) LA FORMATION DES TRAVAILLEURS

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce—Lachine-Est): Madame la Présidente, le 7 octobre j'ai demandé au ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Bouchard) si, dans son intervention du 6 octobre dans le débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône, il avait laissé entrevoir que le gouvernement conservateur allait se retirer davantage de la création d'emplois et imposer d'autres compressions budgétaires aux programmes de création d'emplois. Le ministre n'ayant pas répondu à ma question j'ai donc prévu ce débat pour ce soir.

• (1820)

Dans son discours du 6 octobre, le ministre a laissé entendre que le secteur privé, les provinces et les particuliers étaient les principaux responsables de la formation professionnelle et de la création d'emplois. Cela n'avait rien de nouveau. Ce qui l'était par contre, c'est que pour la première fois, du moins à ma connaissance, un ministre le disait clairement. Jusque là, les ministres prétendaient qu'ils entendaient créer des emplois et assurer la formation voulue, mais ils ne prenaient aucune mesure en ce sens, bien au contraire.

Le ministre et son prédécesseur avaient déjà pris des dispositions, afin d'abdiquer leur rôle en matière de création d'emplois. De 1984 à 1986, les sommes prévues dans le budget des dépenses au titre de la création d'emplois ont baissé de 300 millions de dollars, soit environ 27 p. 100, lorsqu'on tient compte de l'inflation. On a réduit le nombre de centres d'emploi, surtout les centres spécialisés des universités. Il y a moins de gens qui peuvent se prévaloir des services conseils du ministère. On n'interviewe et on n'engeristre plus qu'environ 20 p. 100 de tous ceux qui sont en quête d'un emploi. On renvoie les autres au bulletin épinglé au babillard qui leur explique comment faire. On a sabré dans l'assurance-chômage, dans l'enseignement postsecondaire et dans la formation institutionnelle assurée par le ministère.

Voilà la situation à un moment où nous comptons 1.2 millions de chômeurs. Le gouvernement soutient que les choses se sont améliorées puisque le taux de chômage est en recul, bien entendu, comparativement au plus fort de la récession, en 1983. Il n'en demeure pas moins qu'il est de 9.5 p. 100 à l'échelle nationale. Ces pourcentages sont respectivement de près de 15 p. 100 dans la région de l'Atlantique et de 10.7 p. 100 au Québec. Dans la riche province de l'Alberta, le taux de chômage est de 9.9 p. 100; il est supérieur à la moyenne nationale. En Colombie-Britannique, il s'élève à 12.3 p. 100. Le taux de chômage chez les jeunes demeure toujours autour de 15 p. 100. Pendant que le gouvernement se félicite de son travail, il reste toujours beaucoup à faire, et ce n'est vraiment pas le temps de sabrer dans les programmes de création d'emplois et de laisser à d'autres le soin d'en créer.

En 1981, une année avant la récession, le taux de chômage était de 7.5 p. 100, un objectif qu'on devrait poursuivre. Entre 1965 et 1980, le taux moyen du chômage était de 5.6 p. 100. Voilà l'objectif que le gouvernement devrait atteindre avant de sabrer dans les programmes d'emploi. La proportion des emplois à temps partiel, par rapport à l'emploi en général, est passée de 9 p. 100, en 1980, à 18 p. 100 en 1986. Le chômage d'une durée de plus d'un an est deux fois plus élevé en 1986 qu'il ne l'était en 1983, et quatre fois plus qu'en 1981.

J'en conclus donc que ce n'est pas du tout le temps de sabrer dans ces programmes. Le moment se prête mal pour décharger le gouvernement fédéral de ses responsabilités à cet égard. Le temps n'est guère propice non plus pour dire aux particuliers, au secteur privé et aux provinces que ce problème les concerne au premier chef, que le gouvernement fédéral n'a rien à y voir. Refuser de s'engager jusqu'au bout serait admettre qu'il n'est pas le maître d'oeuvre. Or, il se trouve que c'est justement lui le maître d'oeuvre, et il devrait songer aux budgets et aux engagements qu'il a pris lorsqu'il a assumé le pouvoir en 1984. Ce n'est plus le moment de faire marche arrière maintenant.

[*Français*]

M. Jean-Guy Hudon (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Madame la Présidente, quand le ministre déclare: «La formation pratique et l'expérience du travail conduisent à des emplois permanents», je ne vois vraiment pas ce qu'il a fait de travers en disant une chose comme cela parce que c'est cela la nouvelle réalité de la création d'emplois.

Quand mon honorable collègue de l'autre côté dit qu'on allie nécessairement les programmes de création d'emplois avec la formation, il dit que cette approche n'est pas nouvelle, c'est absolument faux. Cette approche était nouvelle et les nouveaux programmes de création d'emplois ont été nécessairement et obligatoirement axés sur la formation, et cela a donné des résultats. Les résultats qu'on admet de l'autre côté, mon honorable collègue semble vouloir dire que c'est strictement la situation mondiale ou la situation économique qui s'est améliorée. Ce n'est pas juste cela, c'est véritablement une action concertée de tous les intervenants, autant les promoteurs privés que les promoteurs publics, autant de tous les intervenants pour pouvoir réussir à enrayer le plus grand mal qui nous guettait quand nous avons pris le pouvoir et qui se résorbe de plus en plus.

Je suis d'accord avec mon collègue sur le fait qu'on devrait arriver avec des taux de chômage encore plus bas. Tout le monde est d'accord sur cela, mais on doit admettre une chose, savoir que depuis septembre 1984 on aura beau dire, on aura beau faire et on aura beau gesticuler, nos programmes et nos politiques de création d'emplois ont eu du succès puisque le chômage a diminué. Il y en a moins . . . Actuellement, le taux de chômage est quand même plus bas. Et quand on dit qu'on paie moins pour l'assurance-chômage, c'est évident. Moi, je ne voudrais rien payer du tout pour l'assurance-chômage. Cela signifierait le plein emploi. Donc, si on dit que le gouvernement paie moins, évidemment, je suis content. Si on en paie moins, c'est parce qu'il y a plus de monde au travail et c'est ce que les Canadiens et les Canadiennes veulent faire. C'est pourquoi nous avons mis de nouveaux programmes sur pied qui allient la formation obligatoirement. Défi '85 a remporté un succès, Défi '86 a remporté un plus grand succès encore parce que même les emplois d'été des étudiants sont axés sur la carrière, et tenez-vous bien parce que Défi '87 sera encore meilleur que cela!

La présidente suppléante (Mme Champagne): La motion portant que la Chambre s'ajourne maintenant est réputée être adoptée. La Chambre demeure donc ajournée jusqu'à demain, à 11 heures, conformément à l'article 3(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 28.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 31 octobre 1986

La séance est ouverte à 11 heures.

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[*Traduction*]

LES DROITS DES AUTOCHTONES

L'INSTAURATION D'UNE POLITIQUE EN MATIÈRE DE REVENDICATIONS AUTOCHTONES

M. Keith Penner (Cochrane—Supérieur): Monsieur le Président, dans quelques jours, le gouvernement fédéral prendra d'importantes décisions au sujet d'une politique générale en matière de revendications autochtones. C'est une occasion propice pour établir des liens plus féconds et plus bénéfiques entre les autochtones et les autres Canadiens.

La nouvelle politique doit affirmer les droits aborigènes. Elle doit permettre aux autochtones de protéger et de valoriser leur culture. Elle doit leur permettre de prendre des décisions concernant leur propre existence, leurs terres et leurs ressources. L'autonomie doit être un élément de cette nouvelle politique.

Tels sont les éléments essentiels et les accommodements raisonnables et équitables que le gouvernement doit accepter s'il veut vraiment faire des autochtones nos associés dans notre grande confédération canadienne.

* * *

LES PARTIS POLITIQUES

LES NÉGOCIATIONS COMMERCIALES ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS—LA POSITION DU PARTI LIBÉRAL

M. Joe Reid (St. Catharines): Monsieur le Président, la confusion et l'incertitude qui règnent chez les libéraux en ce qui concerne l'importance des entretiens sur la libéralisation des échanges ne cessent de grandir.

Leur chef dit que ces entretiens ne mèneront à rien, mais qu'ils doivent se poursuivre. De son côté, le député de Winnipeg—Fort Garry (M. Axworthy) déclare il n'en est pas question et que nous devons nous protéger.

Le vice-président à la commercialisation du plus important groupe de navigation dans les Grands Lacs a embrouillé encore plus les choses en réclamant une loi commune sur la navigation et l'inclusion, dans les entretiens sur le libre-échange, de la question du protectionnisme des États-Unis en matière de navigation. Par-dessus le marché, le candidat bien connu à la direction du parti libéral, Paul Martin junior, président de cette même compagnie de navigation, est venu dire à un dîner de souscription, à St. Catharines, il y a quelques jours, que les entretiens sur le libre-échange avec les États-Unis n'étaient pas la solution.

• (1105)

Il n'est donc pas étonnant que les militants libéraux de la base se sentent aussi perdus qu'un troupeau de moutons sans berger.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LE HONDURAS—L'ÉTABLISSEMENT ÉVENTUEL DE BASES DE CONTRAS PAR LES ÉTATS-UNIS

M. Jim Manly (Cowichan—Malahat—Les Îles): Monsieur le Président, de tous les pays d'Amérique du Sud, c'est le Honduras qui reçoit le plus d'aide au développement du Canada. Il reçoit presque 40 millions de dollars par année. Compte tenu de ce fait, la militarisation croissante du Honduras devrait inquiéter grandement les Canadiens. Selon le *Globe and Mail* d'aujourd'hui, les États-Unis prévoient établir des bases de Contras sur des îles honduriennes au large des côtes du Nicaragua.

Les Contras font la guerre au développement. Ils ont pris pour cibles de leurs meurtres et de leurs enlèvements des enseignants, des médecins, des infirmières et d'autres travailleurs du développement.

Si le Honduras continue de servir de base à des interventions militaires qui minent le développement du Nicaragua, alors les Canadiens doivent s'interroger sur la valeur de notre aide au développement. Le Canada doit protéger l'intégrité de son programme d'aide au développement en protestant auprès des États-Unis et du Honduras contre cette tentative brutale de faire régresser le Nicaragua au rang de colonie.

* * *

[*Français*]

L'AÉROSPATIALE

LE SIÈGE SOCIAL DE LA FUTURE AGENCE AÉROSPATIALE DU CANADA

M. Nic Leblanc (Longueuil): Monsieur le Président, cette semaine j'ai demandé que ma circonscription obtienne le siège social de l'Agence aérospatiale du Canada. En effet, la circonscription de Longueuil dispose de tous les atouts pour accueillir cette agence dont la création sera annoncée sous peu. Ma circonscription possède déjà la main-d'oeuvre spécialisée dont ce domaine a besoin. Elle possède une infrastructure industrielle et de transport hors pair qui attend de servir efficacement.

Article 21 du Règlement

Longueuil et la région de Montréal sont les mieux préparées pour accueillir le secteur de l'aérospatiale. La décision du gouvernement, ce matin, d'accorder le contrat d'entretien du F-18 qui représente une reconnaissance de plus de la vocation aéronautique et aérospatiale de la région de Montréal est la meilleure.

L'implantation de l'Agence spatiale canadienne à Longueuil permettra de relancer l'économie de la région, surtout si l'Agence a le mandat d'administrer la recherche appliquée qui découlera de cette technologie nouvelle. Cette venue permettra en outre de donner une nouvelle vigueur à notre politique de développement sectoriel de l'économie.

* * *

[*Traduction*]

L'ÉCONOMIE

L'OUEST DU CANADA—ON CRITIQUE LES MESURES PRISES PAR LE GOUVERNEMENT

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg—Fort Garry): Monsieur le Président, le gouvernement a déclaré dans le discours du trône à l'ouverture de cette session qu'on s'emploierait tout particulièrement à diversifier l'économie de l'ouest du Canada. Avant cette déclaration, nous avons assisté à la disparition du centre de recherches du CNR, de l'atelier d'entretien de VIA et de bien des programmes d'aide au transport. Maintenant nous avons la déclaration du président du Conseil du Trésor (M. de Cotret) selon laquelle un consortium de l'Ouest ne peut pas entreprendre un transfert technologique dans l'intérêt du Canada. Voilà le programme efficace de développement économique que le gouvernement propose pour diversifier l'économie de l'Ouest. Au lieu de cela, notre premier ministre (M. Mulroney) déclare que nous venons en aide aux agriculteurs. Ce programme d'aide va être réparti dans tout le Canada.

Ce que nous devrions vraiment nous demander, c'est quand le gouvernement va enfin comprendre que pour que l'ouest du Canada réalise son potentiel économique, il doit recevoir des investissements fédéraux qui lui permettront d'exploiter ses ressources scientifiques, technologiques et industrielles. Jusqu'à présent, le gouvernement s'est contenté de réduire, d'éliminer, de comprimer et d'affaiblir ces ressources. Il est grand temps qu'il comprenne que l'Ouest exige la part qui lui revient.

* * *

LES PARTIS POLITIQUES

LE PARTI LIBÉRAL DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE—LE CONSEIL PORTANT SUR LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE HALIFAX

M. Gérald Comeau (South West Nova): Monsieur le Président, je tiens à signaler à tous les Canadiens de l'Atlantique que nous, du parti conservateur, rejetons catégoriquement la pensée libérale actuelle telle qu'exprimée à l'assemblée annuelle des libéraux, qui s'est tenue en Nouvelle-Écosse, la fin de semaine dernière.

A court d'idées, le parti libéral de la Nouvelle-Écosse a demandé l'avis du président de la *National Sea*, M. Gordon Cummings, et du vice-président de la Banque de Nouvelle-Écosse, M. Peter John Nicholson. On a recommandé aux libéraux de se concentrer sur le développement économique de Halifax aux dépens du reste de la région de l'Atlantique. L'idée est de faire de cette ville un autre Toronto. C'est peut-être le genre de conseil que recherchent les libéraux de la Nouvelle-Écosse. Ces chefs d'entreprises dans leur tour d'ivoire vont avoir du mal à faire accepter cela aux entrepreneurs de Middleton ou aux propriétaires de l'usine de conditionnement du poisson de Yarmouth. Si le parti libéral a pour politique d'étouffer le développement industriel dans 99 p. 100 de la région de l'Atlantique, je tiens à clamer bien haut que je me réjouis de ne pas être un libéral.

* * *

• (1110)

L'ENVIRONNEMENT

L'ÎLE LYELL—LA PROTECTION DES HAÏDAS CONTRE LES ACTIVITÉS D'ABATTAGE

M. Jim Fulton (Skeena): Il y a moins d'un siècle, monsieur le Président, plus de 90 p. 100 de la tribu des Haïdas établie aux Îles Reine Charlotte ont péri de la variole et d'autres maladies apportées par la population blanche. En effet, des milliers d'hommes, de femmes et d'enfants sont morts en quelques mois dans la région de South Moresby au milieu des années 1880.

Hier, le gouvernement fédéral a précisé qu'il offrait de verser un montant en argent pour indemniser pleinement les bûcherons, les localités et les compagnies forestières pour les droits de coupe à l'Île Lyell et à South Moresby. Les descendants des Haïdas sont revenus à l'Île Lyell et ils construisent à Windy Bay une grande maison. Ils ont fait savoir clairement que ces terres sont leur pays, leur âme, leur passé et leur avenir et qu'ils entendent les préserver.

Hier, le gouvernement fédéral a prévenu qu'il pourrait bien y avoir des actes de violence, voire des pertes de vie, si l'abattage continuait. Monsieur le Président, l'abattage continue à la demande du premier ministre Vander Zalm. Aujourd'hui, le premier ministre du Canada (M. Mulroney) doit de toute urgence appeler son ami pour éviter la catastrophe. Il faut immédiatement désamorcer cette bombe qui risque de faire des morts parmis les Haïdas et les bûcherons.

* * *

[*Français*]

LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE RÉGIONAL

LE COÛT DE LA DISPARITION DES INÉGALITÉS RÉGIONALES

M. Jean-Luc Joncas (Matapédia—Matane): Monsieur le Président, nous assistons depuis quelques semaines à un phénomène assez particulier. Nos voisins de l'Opposition libérale sont farouchement opposés à la construction d'un pénitencier à Port-Cartier dans la circonscription de Manicouagan, sous prétexte que cela va coûter un peu plus cher. C'est à croire, monsieur le Président, que chaque fois que cela va coûter un peu plus cher pour donner du travail aux zones plus éloignées des grands centres urbains, on va s'en abstenir et tout simplement ne pas tenir compte de ces populations aux prises avec de

forts taux de chômage, et les nombreux problèmes qui s'y rattachent.

A ce compte, monsieur le Président, est-ce que la logique du parti libéral sous-entend que tous les coins du pays qui sont loin des grands centres et où cela va coûter un peu plus cher pour y développer l'économie devraient être négligés ou carrément abandonnés?

Nos voisins de l'Opposition auraient intérêt à réfléchir sur la vision étroite qu'ils ont des inégalités régionales de notre vaste pays, sinon de nombreux Canadiens et Canadiennes pourraient le leur faire regretter.

* * *

[*Traduction*]

L'ENVIRONNEMENT

L'ÎLE LYELL—ON DEMANDE DE NÉGOCIER L'ARRÊT DE L'EXPLOITATION FORESTIÈRE

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport): Monsieur le Président, South Moresby et l'île Lyell restent le principal objet de litige entre *Western Forests Products* et la nation haïda. Hier, le ministre de l'Environnement (M. McMillan) déclarait à la Chambre que «le gouvernement du Canada était tout à fait prêt à négocier» avec *Western Forests Products* «la valeur des droits de coupe et un dédommagement raisonnable».

Le ministre n'a pas répondu à la question légitime qu'on lui posait, à savoir pourquoi les négociations en vue d'arrêter l'exploitation forestière n'ont pas débuté. Si le gouvernement est disposé à négocier, pourquoi les négociations ne sont-elles pas encore entamées dans ce dossier qui frôle la crise? Devant la gravité de la situation, je demande instamment au ministre d'agir le plus rapidement possible et de faire la preuve de l'intérêt du gouvernement pour les droits des autochtones de South Moresby et de tout le Canada.

* * *

LES STUPÉFIANTS

LES MESSAGES VIDÉO POUR COMBATTRE L'USAGE ABUSIF DES STUPÉFIANTS

M. Geoff Wilson (Swift Current—Maple Creek): Monsieur le Président, les messages vidéo que le solliciteur général du Canada (M. Kelleher) a dévoilés hier montrent que le gouvernement souhaite ardemment inciter les jeunes Canadiens à renoncer aux stupéfiants. L'abus de la drogue et de l'alcool cause un tort inouï aux jeunes. Il hypothèque leur avenir et risque de leur causer des lésions permanentes.

Il faut non seulement appliquer la loi, mais encore conscientiser le public. Il faut convaincre les Canadiens, en particulier les jeunes, que la consommation illégale de stupéfiants est inacceptable sur le plan social et personnel. Nous devons nous y prendre tôt pour faire baisser la demande.

Article 21 du Règlement

Le recours à des sportifs amateurs et professionnels constitue un excellent moyen de communiquer aux jeunes un message qui sera entendu. Ces personnalités servent de modèle et d'inspiration aux jeunes Canadiens, qui les écoutent. L'esprit de collaboration qui règne entre le gouvernement et les milieux sportifs professionnels sera avantageux pour tout le monde. Si chacun y met du sien, nous réussirons à réduire la consommation de drogue parmi les jeunes Canadiens.

* * *

LES APPROVISIONNEMENTS ET SERVICES

L'ADJUDICATION À CANADAIR DU CONTRAT D'ENTRETIEN DES CHASSEURS CF-18

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, il y a une heure à peine, le président du Conseil du Trésor (M. de Cotret), a annoncé que le contrat d'entretien des F-18 était accordé à Canadair, en dépit du fait que la soumission de Bristol était plus basse et que les fonctionnaires la considéraient supérieure au point de vue technologique. La raison du transfert de technologie que le président du Conseil du Trésor a invoquée ne figurait même pas dans la grille d'évaluation utilisée par les hauts fonctionnaires.

Ce fait met en évidence le problème inhérent à notre système des appels d'offres. Il faut absolument que les citoyens et les sociétés du Canada croient que leurs soumissions seront jugées équitablement. Lorsque le gouvernement veut accorder un contrat se fondant sur autre chose que le prix ou l'évaluation technique, il devrait le dire dès le début. Il y va de l'intégrité non seulement du système des appels d'offres mais aussi du gouvernement lui-même.

* * *

[*Français*]

LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE RÉGIONAL

L'OBTENTION DU MARCHÉ DE L'ENTRETIEN DES AVIONS CF-18 PAR LA CANADAIR—L'IMPACT SUR LA RÉGION DE MONTRÉAL

M. Jean-Claude Malépart (Montréal—Sainte-Marie): Monsieur le Président, aujourd'hui la communauté montréalaise doit être fière et en même temps déçue.

Pour la décision du gouvernement on doit féliciter, pour commencer, les travailleurs de la Canadair, le Comité de survie de la Canadair présidé par M. Cherry, tous les membres de la Chambre de commerce, le *Board of Trade of Montreal*, Robert Bourassa qui a réussi à forcer le gouvernement de tenter de réparer les erreurs commises au Québec. A mon avis, aujourd'hui, la communauté montréalaise doit être fière de la décision, elle doit se réjouir.

Mais, malheureusement, au Québec, il faut que les Québécois forment un Comité de survie et viennent se traîner à Ottawa afin d'obtenir ce qui leur revient.

• (1115)

[*Traduction*]

LES DÉPENSES GOUVERNEMENTALES

LE RAPPORT DE L'OCDE LOUANT LES MÉTHODES DE GESTION DU GOUVERNEMENT

M. Don Ravis (Saskatoon-Est): Monsieur le Président, l'Organisation de coopération et développement économique s'est jointe au vérificateur général pour louer officiellement les efforts déployés par le gouvernement au chapitre de la gestion du trésor public et du déficit. Je félicite le gouvernenent de s'être engagé et employé à réduire les dépenses publiques. Les directives relatives au renouveau économique ont été énoncées, notamment la réforme fiscale, l'amélioration du commerce et l'accroissement de l'emploi. Nous sommes sur la voie de la relance économique et les fondements d'une croissance soutenue sont déjà posés. Les habitants de la Saskatchewan et les Canadiens en général ne pourront que profiter d'un gouvernement qui est prêt à prendre des décisions difficiles relatives à la compression des dépenses, et à la réduction du double emploi et du gaspillage.

Lorsqu'on observe le parti libéral, on peut déceler des lacunes dans sa propre gestion financière. Aux élections de 1984, il s'était endetté de 2,5 millions de dollars. Aujourd'hui, selon ses porte-parole il leur faudra trouver 22 millions d'ici deux ans pour rembourser cette dette et passer au travers des prochaines élections fédérales sans se retrouver sans le sou. Les libéraux devraient avoir honte de n'avoir pas su gérer le trésor public ni assumer leurs responsabilités en matières financières.

* * *

[*Français*]

LA CHAMBRE DES COMMUNES

PRÉSENCE À LA TRIBUNE DE L'HONORABLE RICHARD FRENCH, MINISTRE DES COMMUNICATIONS DE LA PROVINCE DE QUÉBEC

M. le Président: A l'ordre! Je veux attirer l'attention de la Chambre des communes sur la présence dans la tribune de l'honorable Richard French, ministre des communications de la province de Québec.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

L'IMMIGRATION

LES IMMIGRANTS AUTORISÉS À REJOINDRE LEUR FAMILLE AU CANADA

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre d'État à l'Immigration. D'après les niveaux d'immigration annoncés hier, le gouvernement a décidé de geler pour la troisième année consécutive à 45 000 le nombre d'immigrants autorisés à rejoindre leur famille au Canada. Pourquoi le ministre a-t-il choisi de ne pas tenir compte de la ferme recommandation du comité parlementaire de faire une place plus grande à la catégorie de la famille dans notre réglementation de l'immigration?

L'hon. Gerry Weiner (ministre d'État (Immigration)): Monsieur le Président, comme je l'ai dit dans ma réponse au rapport du comité permanent, j'ai pu donner une suite favorable à presque toutes ses recommandations. Il n'y en a qu'une seule avec laquelle je n'étais pas d'accord. Les cinq recommandations concernant la catégorie de la famille assistée et la catégorie des parents aidés, dont j'ai dit qu'elles étaient les plus passionnantes et qu'elles avaient la plus grande portée, méritaient un complément de réflexion et de consultation. J'ai annoncé que nous allions y procéder avec le secteur privé et public ainsi que les provinces. Entre-temps, je puis donner au député l'assurance que la réunification des familles est la pierre angulaire de notre politique en matière d'immigration.

[*Français*]

ON DEMANDE POURQUOI LE PERSONNEL SUFFISANT N'A PAS ÉTÉ PRÉVU POUR RÉPONDRE AUX DEMANDES D'IMMIGRATION

Le très hon. John N. Turner (chef de l'Opposition): Monsieur le Président, le ministre a suscité de faux espoirs en promettant d'accroître l'immigration au Canada, mais en n'affectant pas le personnel nécessaire pour traiter des demandes d'immigration, en particulier pour la réunification des familles.

Pourquoi le ministre n'a-t-il pas prévu un personnel suffisant pour répondre aux demandes d'immigration, surtout en ce qui concerne la réunification des familles?

[*Traduction*]

L'hon. Gerry Weiner (ministre d'État (Immigration)): Monsieur le Président, grâce à la qualité et à l'intensité du travail de tous les députés qui ont voyagé à travers le monde et m'ont fourni un excellent rapport sur les procédures impliquées, j'ai pu me faire une excellente idée de la façon dont je pouvais améliorer et alléger le processus bureaucratique et faciliter l'entrée des immigrants au Canada. Je me suis aussi penché sur la qualité du service au Canada. Nous allons nous pencher sur des techniques de pointe et sur les procédures et les pratiques en vigueur depuis des années et qui n'ont pas été rationalisées. Ce faisant, nous allons devenir plus efficaces et atténuer considérablement les obstacles et les frustrations rencontrés par les intéressés, et nous allons pouvoir accroître le nombre de personnes accueillies dans notre pays avec les mêmes ressources.

• (1120)

LE SYSTÈME D'ÉVALUATION UTILISÉ PAR LE MINISTÈRE

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, le ministre prétend avoir suivi les recommandations du comité. Il a toutefois laissé de côté l'une des plus importantes. Il y en a une autre qu'il a négligée, c'est la modification du système d'évaluation des immigrants qui vise à donner plus de points aux gens qui ont déjà des membres de leur famille au Canada. Pourquoi le ministre n'a-t-il pas accepté cette recommandation qui permettrait de faciliter la réunification des familles et donnerait aux Canadiens qui sont déjà ici la possibilité de faire venir auprès d'eux leur famille?

L'hon. Gerry Weiner (ministre d'État (Immigration)): Monsieur le Président, une chose est certaine, c'est que nous avons entendu et compris les frustrations et tous les problèmes qu'ont recontrés les communautés en question. Dans les niveaux que j'ai annoncés hier, nous avons ajouté quelque 32 nouvelles catégories de professions indépendantes pour lesquelles les immigrants n'ont pas besoin d'avoir un parent ni une offre d'emploi en bonne et due forme. Bien que nous ayons supprimé 12 catégories, le fait qu'il y en ait 20 de plus traduit bien notre souci d'ouverture.

Nous avons dit qu'avant d'ouvrir la catégorie de la famille assistée et celle des parents aidés, il fallait prendre la pleine mesure des répercussions que cela allait entraîner, et le faire en consultation avec la collectivité, les provinces, le secteur public et le secteur privé, et tous les députés. C'est ce que nous allons faire. En outre, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a déjà lancé une étude approfondie de la question, à laquelle participe mon propre ministère, et dont nous sommes impatients de connaître les résultats.

* * *

LES APPROVISIONNEMENTS ET SERVICES

L'ADJUDICATION DU CONTRAT D'ENTRETIEN DES CF-18—LA QUESTION DU TRANSFERT TECHNOLOGIQUE

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg—Fort Garry): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre des Approvisionnements et des Services. Lorsqu'il a annoncé la décision relative au contrat d'entretien des CF-18 ce matin, le président du Conseil du Trésor a confirmé que la société *Bristol Aerospace* avait présenté la soumission la plus basse. Lorsque les appels d'offres initiaux ont été lancés, le prix, et non la question du transfert technologique, était considéré comme le principal critère. Quand avons-nous changé ces critères? Pour quelle raison et pourquoi ne l'a-t-on pas précisé dans l'appel d'offres afin que toutes les entreprises aient les mêmes chances?

L'hon. Robert de Cotret (président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, jusqu'à la dernière minute, nous avions deux excellents candidats. Leurs soumissions se valaient à peu près sur le double plan de la technologie et des prix. Nous nous sommes penchés de très près sur la question du transfert technologique, car elle est importante pour le pays. Le gouvernement avait un choix à faire, et il a décidé de favoriser Canadair, car il a jugé que le transfert de technologie en aval serait plus facile à partir des installations actuelles de Canadair, puisque cette entreprise est, en outre, un fabricant d'avions. Les soumissions se valaient à peu près, et c'est à cause de ce facteur prépondérant que le contrat a été accordé à Canadair.

LE PROCESSUS D'APPELS D'OFFRES

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg—Fort Garry): Monsieur le Président, étant donné que c'est l'Halloween, il s'agit, semble-t-il, d'un cas de «trick or treat». Selon moi, nous devons nous poser de sérieuses questions sur la façon dont ce contrat a été accordé.

Sans tenir compte de la décision définitive, le fait est que lorsque les appels d'offres initiaux ont été lancés, il s'agissait fondamentalement d'accorder le contrat au plus offrant. Étant donné que les règles du jeu ont changé en cours de route, le gouvernement n'aurait-il pas dû le préciser très clairement aux excellents soumissionnaires, afin qu'on ne puisse pas prétendre maintenant qu'il s'agissait en réalité d'une question d'ingérence et non de confiance?

L'hon. Robert de Cotret (président du Conseil du Trésor): Tout d'abord, monsieur le Président, il n'y a eu aucune ingérence. En outre, il a été clairement précisé dans les appels d'offres initiaux que le gouvernement, comme c'est toujours le cas—et le député siégeant à côté de lui pourra le lui confirmer—n'est pas tenu de retenir la soumission la plus basse. C'est clairement stipulé dans les appels d'offres. Cependant, mon collègue soulève une question intéressante sur laquelle je voudrais me pencher sérieusement.

Il convient certainement d'envisager, dans le cas d'appels d'offres à venir, d'annoncer toutes les considérations nationales pouvant influencer notre décision finale. Cela ne s'est jamais fait, et mon honorable collègue soulève une question sérieuse que nous serons heureux d'envisager. Cependant, je continue d'affirmer que ce contrat a été accordé au meilleur consortium, selon des critères économiques et financiers et dans l'intérêt du pays.

[*Français*]

LES DÉCLARATIONS CONTRADICTOIRES ÉMANANT DE SOURCES GOUVERNEMENTALES

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Dans le quotidien *La Presse* du 12 février, quelqu'un du Bureau du premier ministre a indiqué clairement que la Canadair obtiendrait le marché, et je cite: «Une source proche du premier ministre a indiqué que Canadair pourrait virtuellement compter sur le contrat.»

• (1125)

[*Traduction*]

Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social aurait déclaré le lendemain même, à Winnipeg: «Je sais seulement que, du point de vue du Manitoba, il n'y aura pas de problème». Continuant sur sa lancée, le ministre a fait une autre déclaration extraordinaire. J'ai l'article de journal sous les yeux. Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a dit aux citoyens de sa province que le Manitoba obtiendrait certainement le contrat pour le CF-18. Quand une décision a une telle importance régionale, le premier ministre trouve-t-il normal que les membres du cabinet parcourent le pays en suscitant de faux espoirs, en faisant entendre différents sons de cloche d'une région à l'autre?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, comme c'est déjà arrivé par le passé, ce contrat a fait l'objet de nombreux commentaires de la part des députés et de beaucoup d'autres gens. Il fallait sans doute s'y attendre.

Dans un pays aussi diversifié que le nôtre, ce genre de chose est sans doute inévitable. Je ne pense pas que la moindre déclaration fâcheuse ait été faite. Les raisons que le président du Conseil du Trésor a invoquées nous permettent de croire que l'adjudication du contrat a été faite en tenant compte des intérêts nationaux.

LES CONSÉQUENCES DES DÉCLARATIONS DES MINISTRES

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, je trouve sidérante la réponse du premier ministre. Veut-il dire que, contrairement aux députés de l'arrière-ban ou même de l'Opposition, il estime que les ministres qui vont avoir à se prononcer doivent faire croire aux citoyens de leur région qu'une importante décision va être prise en leur faveur? Cela ne sème-t-il pas la confusion au lieu de promouvoir l'unité nationale comme le Cabinet devrait le faire?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, peut-être vais-je examiner les déclarations que le député a sous les yeux et qui remontent à quelques mois. Je me ferais un plaisir de les lire. A ma connaissance, personne n'a essayé de compromettre l'unité nationale. Il est évident que les ministres sont parfois appelés à faire des commentaires avant que les décisions soient prises sans que cela ne compromette leur objectivité. Je pense qu'on peut le dire.

Comme le député, je reconnais que parfois, certaines questions remettent en cause l'unité nationale. Malgré la meilleure foi du monde, il n'est pas toujours possible d'éviter ce genre de chose. Nous devons prendre ces décisions dans un esprit de justice et sans perdre de vue cet aspect de la situation qui a toujours posé un problème au Canada. C'est donc pourquoi je demande au député d'appuyer cette décision qui, de toute évidence, a été prise dans l'intérêt national.

ON DEMANDE QUE LES MINISTRES S'ABSTIENNENT DE FAIRE DES DÉCLARATIONS CONTRADICTOIRES AVANT L'ADJUDICATION DE CONTRATS

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, le Président du Conseil du trésor a déclaré aujourd'hui que cette décision avait été prise dans l'intérêt national et j'espère sincèrement que c'est le cas. Le premier ministre peut-il nous garantir qu'avant qu'une autre décision importante de ce genre ne soit prise, il demandera à ses ministres de ne pas sillonner le pays en racontant des choses différentes d'une région à l'autre. Cela suscite des attentes dont certaines seront inévitablement déçues, car les régions ne peuvent pas toutes l'emporter en même temps. Peut-il nous en faire la promesse?

• (1130)

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, le député souhaite sans doute que les politiques, hommes et femmes, manifestent toujours l'objectivité la plus totale et un certain détachement vis-à-vis leurs régions et de leurs électeurs, ce dont ils ne sont pas toujours capables. Je comprends très bien. Le député n'a pas laissé entendre, j'espère, que quelqu'un a commis une erreur de jugement à cause de cette situation.

Je tiens à dire au député qu'une décision comme celle-là est difficile à prendre pour tous les intéressés dans un pays comme le nôtre. Tous les membres du gouvernement ont délibéré dans un esprit de justice et d'objectivité et leur décision sert les intérêts nationaux. J'espère qu'elle sera perçue ainsi.

* * *

L'IMMIGRATION

LA RÉUNIFICATION DES FAMILLES—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre d'État à l'Immigration. Le ministre sait bien que sous le gouvernement conservateur, l'admission des immigrants, dans la catégorie famille, n'est plus que le pâle reflet de ce qu'elle était du temps des gouvernements libéraux, dans les années 70 et 80, alors que cette catégorie était la pierre angulaire de tout le programme d'immigration du Canada. En bloquant, pour la deuxième année consécutive, le nombre d'immigrants de cette catégorie admis au Canada, le ministre ne comprend-il pas qu'il refuse, d'une part, à un plus grand nombre de Canadiens, la possibilité et le droit de parrainer la parenté alors qu'il ouvre davantage les portes, d'autre part, à l'immigration de travailleurs autonomes et d'hommes d'affaires qui n'ont aucune famille au Canada? Le ministre ne convient-il pas que le gouvernement devrait accorder beaucoup plus d'importance au fait d'avoir une famille au Canada?

L'hon. Gerry Weiner (ministre d'État (Immigration)): En 1982, votre gouvernement a supprimé la catégorie des travailleurs indépendants . . .

M. Le Président: A l'ordre, je vous prie. J'engage les députés à s'adresser à la Présidence.

M. Weiner: Monsieur le Président, en 1983, on a supprimé les dispositions relatives à la catégorie des travailleurs spécialisés indépendants, faisant baisser ainsi à 89 000 le nombre d'immigrants. En 1984, ce nombre était de 88 000, et il était de 84 000 en 1985. Cette année, c'est la première fois, en trois ans, que le nombre d'immigrants admis au Canada augmentera.

ON DEMANDE D'ACCROÎTRE LE NOMBRE D'IMMIGRANTS DE LA CATÉGORIE FAMILLE

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, le ministre fait preuve de malhonnêteté intellectuelle . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Marchi: Pour la gouverne de la Présidence, je parle des immigrants de la catégorie famille . . .

M. le Président: A l'ordre, je vous prie. Indépendamment du terme utilisé, je rappelle au député qu'il s'engage dans un débat. Je sais qu'il a une question à poser; pourrait-il s'exécuter?

M. Marchi: Compte tenu qu'en 1975, il y a eu 64 000 immigrants de la catégorie famille admis au Canada, 51 000 en 1980 et rien que 35 000 l'an dernier, le ministre ne croit-il pas que c'est trop peu maintenant et que c'est faire bien peu de cas de la peine qu'éprouvent certains Canadiens de vivre ainsi loin de leurs proches? Ne présentera-t-il pas des réformes immédiates pour porter le nombre d'immigrants de cette catégorie à un niveau à la fois réaliste et convenable?

L'hon. Gerry Weiner (ministre d'État (Immigration)): Monsieur le Président, nous savons combien cette notion est importante et c'est pour cette raison que nous avons fait de la réunification des familles le fondement même de notre politique de l'immigration. L'an dernier, plus de la moitié de nos immigrants appartenaient à cette catégorie. Je vous signale, monsieur le Président, qu'il a fallu du temps pour réparer les dégâts commis pendant toutes ces années. Maintenant, nous pouvons aller de l'avant sans hésiter afin de pouvoir aider les familles qui le souhaitent à se réunir.

* * *

LES APPROVISIONNEMENTS ET SERVICES

L'ADJUDICATION DU CONTRAT D'ENTRETIEN DES CHASSEURS CF-18—LE TRANSFERT TECHNOLOGIQUE

M. Cyril Keeper (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur le Président, ma question s'adresse au président du Conseil du Trésor. Si le transfert technologique était à la base de la décision concernant le contrat pour les CF-18, pourquoi ne faisait-il pas partie du processus d'étude par le groupe de 75 membres? Pourquoi les règles ont-elle été modifiée à la toute fin? Comment le minitre peut-il dire que la décision a été basée sur le transfert technologique, alors qu'il ne figurait pas dans le processus original de sélection?

L'hon. Robert de Cotret (président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, j'ai déjà répondu à la question et il me serait difficile d'améliorer ma réponse. Nous aurions peut-être dû en parler dans les appels d'offres originaux. J'ai demandé à mes fonctionnaires de parler aux responsables du ministère des Approvisionnements et Services pour être sûrs que nous pourrions mentionner ce genre de chose. Toutefois, ce n'est pas la société qui peut juger du transfert technologique. C'est un élément de sa propre composition.

Lorsque nous avons constaté que les offres finales étaient très proches les unes des autres, nous avions un choix à faire. Nous pouvions essayer de voir comment la technologie serait transférée. Nous avons estimé que dans l'un des cas la technologie pour les Canadiens serait transférée plus efficacement et nous avons donc opté pour cette solution. Nous avions un choix à faire, nous l'avons fait et nous nous y tenons.

ON DEMANDE DE PUBLIER LES DOCUMENTS

M. Cyril Keeper (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au même ministre. Je constate que le ministre vient d'admettre avoir changé les règles à la fin du jeu.

Des voix: Bravo!

M. Keeper: Monsieur le Président, le ministre est-il maintenant prêt à rendre publics tous les documents, y compris le rapport du groupe original chargé de l'étude des soumissions, d'autant plus que le doute a été jeté sur le processus de sélection et que des questions ont été soulevées sur le changement des règles du jeu? Le ministre soumettra-t-il la question au vérificateur général, pour qu'il en fasse une étude objective, afin de lever tous les doutes qui existent à propos du processus de sélection?

L'hon. Robert de Cotret (président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, je voudrais d'abord dire à mon collègue qu'il n'y a pas eu le moindre changement dans le processus de soumission, jamais ni sous aucune forme . . .

M. Murphy: Juste l'évaluation!

M. de Cotret: Il n'y a eu aucun changement dans le processus de soumission. On sait très bien que lorsqu'il y a des appels d'offres et que les soumissions sont à moins de 10 p. 100 les unes des autres, on peut faire intervenir des questions d'intérêt national et autres pour faire pencher la balance en faveur d'une société plutôt qu'une autre. C'est ce que nous avons fait. Comme toujours, nous avons eu un processus légitime d'appels d'offres.

Deuxièmement, il n'y a aucun doute quant à la décision. Elle a été prise dans l'intérêt national en tenant compte du transfert technologique. Je peux garantir à mon collègue que je rendrai publics tous les documents, dans la mesure où ce n'est pas contraire aux pratiques en place pour protéger la confidentialité des renseignements qui nous ont été donnés par des concurrents. S'ils sont prêts à tout rendre public, je serai très heureux de tout remettre au député pour information. C'est une bonne décision pour le pays et je suis prêt à la défendre. Je serai heureux de donner les renseignements au député.

* * *

LES BANQUES

LES FERMETURES DE BANQUES—L'INDEMNISATION DES DÉPOSANTS NON ASSURÉS—ON DEMANDE LES NOMS DES PERSONNES INDEMNISÉES

Mlle Aideen Nicholson (Trinity): Monsieur le Président, j'ai une question à l'intention du ministre d'État chargé des Finances (M. Hockin). C'est au sujet des déposants non assurés de la Banque Commerciale du Canada et de la Norbanque à qui on a payé près d'un milliard de dollars puisés dans le trésor public. Comme le gouvernement a refusé de les identifier et a remis l'affaire entre les mains du juge Estey dès le 4 octobre 1985, et comme le Rapport Estey est muet sur ce sujet, le ministre s'engagera-t-il maintenant à publier les noms de ces déposants non assurés, pour que les contribuables puissent savoir où est passé leur argent?

L'hon. Tom Hockin (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, je remercie la députée de sa question. Comme elle le sait, lorsque la Commission a été instituée, on a laissé au juge Estey le soin de trancher la question de la publication des noms des déposants. Il n'a pas jugé bon de les divulguer. Nous n'avons maintenant pas l'intention de contester la décision du juge Estey puisque cette décision lui incombait. Les noms lui ont été fournis, et il a décidé de ne pas les rendre publics.

L'EXAMEN DES DÉPENSES DE L'ÉTAT

Mlle Aideen Nicholson (Trinity): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au même ministre. Le 4 octobre de l'année dernière l'ex-vice-premier ministre a déclaré à la Chambre que «les fonds publics pouvaient en permanence être examinés par le Parlement», en ajoutant «C'est à cela que nous servons». Comment le ministre peut-il justifier cette violation du droit des contribuables de connaître les noms de ceux qui, après avoir reçu 60 000 $ au titre de l'assurance-dépôt, ont ensuite reçu du gouvernement des centaines de milliers de dollars en cadeaux inconditionnels?

• (1140)

L'hon. Tom Hockin (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, on a identifié très soigneusement par catégories les groupes, associations et particuliers auxquels on est venu en aide à cet égard, et cela répond en grande partie, sinon dans les moindres détails, au genre de questions posées par la députée.

* * *

LA CHAMBRE DES COMMUNES

PRÉSENCE À LA TRIBUNE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL LÉGISLATIF DE L'ÎLE DE MAN

M. le Président: Je signale aux députés la présence à notre tribune de l'honorable Jack Nivison, président du Conseil législatif du Parlement de l'île de Man.

Des voix: Bravo!

* * *

LES BANQUES

LE RAPPORT DE LA COMMISSION ESTEY—LE COÛT DE L'INDEMNISATION DES DÉPOSANTS NON ASSURÉS

M. Mike Cassidy (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, je voudrais également poser une question au sujet du rapport de la Commission Estey et du versement d'une somme de l'ordre de un milliard de dollars aux déposants non assurés à la suite d'une décision prise par le gouvernement, mais dont le rapport de la Commission Estey ne traite pas à fond. Comme la Commission Estey a bien fait comprendre que l'échec des deux banques était attribuable à l'imprévoyance de leurs méthodes de prêt au début des années 80 et peut-être même plus tôt, et comme les renseignements fournis par les vérificateurs aux déposants étaient erronés, et qu'il s'agissait d'un risque commercial normal, le ministre peut-il expliquer maintenant pourquoi le contribuable doit payer un milliard de dollars quand, de toute évidence, les déposants ont pris des risques commerciaux qu'ils auraient dû assumer eux-mêmes?

L'hon. Thomas Hockin (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, il est clair que M. le juge Estey a examiné la question. Il est inutile, je crois, que le gouvernement interprète le rapport ou porte des accusations. En toute déférence, nous devrions l'utiliser pour apporter des améliorations et renforcer la surveillance.

ON DEMANDE LE RENVOI DU RAPPORT À UN COMITÉ PARLEMENTAIRE

M. Mike Cassidy (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, comme le gouvernement semble se dissimuler derrières les basques de M. le juge Estey quand il s'agit de révéler aux contribuables quelle somme a été dépensée, le ministre . . .

M. le Président: A l'ordre. Le député a fait de longues remarques préliminaires que la présidence a acceptées, car il donnait des explications sur lesquelles appuyer sa question. Je demande maintenant au député en posant sa question supplémentaire d'être bref.

M. Cassidy: Mes quatre derniers mots étaient: «Le ministre consentira-t-il.» Et je continue.

Des voix: Oh, oh!

M. Cassidy: Le ministre consentira-t-il à ce que le gouvernement renvoie ce rapport à un comité parlementaire qui pourrait étudier certaines questions qui n'étaient pas traitées à fond dans le rapport de M. le juge Estey et qui ressortissent à la Chambre?

L'hon. Tom Hockin (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, tous les aspects de la réforme de nos institutions financières que le gouvernement prépare depuis quelques mois et présentera à la Chambre sous peu seront examinés par le comité.

* * *

L'IMMIGRATION

LA RÉUNIFICATION DES FAMILLES

M. Don Ravis (Saskatoon-Est): Monsieur le Président, je pose au ministre d'État à l'Immigration une question très simple. A propos des nouveaux niveaux d'immigration qu'il a annoncés hier, peut-il nous donner l'assurance qu'il n'y a pas de limites à la réunification des familles?

L'hon. Gerry Weiner (ministre d'État (Immigration)): Monsieur le Président, le nombre d'immigrants de la catégorie de la famille ne peut être gelé et il dépend des offres de parrainage présentées au Canada. Il n'y a ni quota ni limite. Le relèvement des niveaux a aussi été considérable l'an dernier. Il est aujourd'hui beaucoup plus facile pour un membre de la famille de venir au Canada que sous le gouvernement précédent.

* * *

[*Français*]

LES TRAVAUX PUBLICS

ON DEMANDE DES PRÉCISIONS SUR L'OCTROI DU MARCHÉ EU ÉGARD AU PROJET DE PORT-CARTIER

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Travaux publics. On apprenait il y a quelques jours que la société d'architectes responsable pour le projet de Port-Cartier n'avait pas eu le choix de prendre la société d'ingénieurs Desseau, Dupont et Desmeules qui leur a été imposée, semble-t-il, par le gouvernement puisqu'ils contribuaient à la caisse électorale du parti progressiste conservateur.

Le ministre pourrait-il nous expliquer pourquoi la même société Desseau, Dupont et Desmeules s'est vu octroyer 137 500 $ sans appel d'offres relativement au projet de Port-Cartier, si ce n'est pas pour donner justement des marchés aux amis du gouvernement?

[*Traduction*]

L'hon. Stewart McInnes (ministre des Travaux publics): Monsieur le Président, je ne suis pas en mesure de dire si effectivement cette compagnie a fait des dons à la caisse d'un parti ou un autre. Je sais cependant qu'elle nous a été recommandée par des fonctionnaires, car, d'après eux, son offre était la meilleure et la plus intéressante de toutes.

L'OCTROI DES CONTRATS

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, je répète la deuxième partie de ma question. Le ministre peut-il nous dire pourquoi, d'après les documents fournis par le ministère des Travaux publics, on a adjugé à la même société pour 137 000 $ de contrats sans procéder à des appels d'offres comme le révèlent les documents provenant des services mêmes du ministre?

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît.

M. Boudria: Quand le gouvernement cessera-t-il de jouer au plus malin avec les contribuables?

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît.

M. Clark (Yellowhead): Faites venir votre beau-frère.

M. Gauthier: Et pourquoi pas le vôtre?

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. Le député a posé d'abord une question, puis une autre de toute apparence.

L'hon. Stewart McInnes (ministre des Travaux publics): Monsieur le Président, je trouve presque inutile de répéter ce qu'on dit à la Chambre depuis une dizaine de jours, c'est-à-dire que pour les projets de construction, nous lançons des appels d'offres seulement si le coût dépasse 30 000 $. En ce qui concerne l'adjudication du contrat aux experts-conseils, il existe une procédure que j'ai déjà expliquée à la Chambre. Cette procédure a été effectivement observée sous la surveillance du Conseil du trésor. C'est celle que nous avons suivie.

* * *

LES JEUX OLYMPIQUES

L'ADMISSIBILITÉ DES PROFESSIONNELS DANS L'ÉQUIPE NATIONALE DE HOCKEY

M. Nelson A. Riis (Kamloops—Shuswap): Monsieur le Président, ma question s'adresse au très honorable premier ministre qui sait sans doute que les performances de notre équipe nationale de hockey sont une source de grande fierté pour les Canadiens d'un bout à l'autre du pays. Maintenant que le nouveau règlement permet aux joueurs de la Ligue nationale de hockey de jouer dans l'équipe olympique, le ministre pourrait-il veiller, en personne ou par l'intermédiaire du ministre responsable, à ce qu'on se mette en rapport avec le président de la Ligue nationale de hockey et avec les propriétaires de l'équipe pour obtenir l'assurance que leurs joueurs pourront jouer dans l'équipe nationale de hockey du Canada?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je veux simplement dire que tout a changé depuis que j'ai rangé mes patins.

Des voix: Oh, oh!

M. Waddell: Non Brian, vous le ferez dans deux ans.

Des voix: Oh, oh!

M. Mulroney: Je voudrais remercier mon honorable ami de sa remarque. En l'absence du ministre responsable, je communiquerai avec lui et ferai un rapport au député.

LE PROGRAMME DE LA LIGUE NATIONALE DE HOCKEY POUR 1988

M. Nelson A. Riis (Kamloops—Shuswap): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse également au premier ministre. Lorsque le ministre responsable reviendra, pourrait-il aussi faire un effort pour se mettre en rapport avec le président de la Ligue nationale de hockey de manière que, lorsqu'on établira le programme de 1988, on réserve une période de deux semaines pour permettre à tous les joueurs concernés de jouer dans l'équipe nationale de hockey afin que nous puissions battre les Soviétiques, les Suédois et les Américains?

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président . . .

M. Ouellet: Encore un patineur!

M. Broadbent: Un vrai.

M. Epp: Monsieur le Président, je suis heureux que des députés de l'opposition reconnaissent mes nombreux talents. Il est évident que le ministre est absent. Je vais prendre note de la question du député et je la transmettrai au ministre.

* * *

LES CRIMINELS DE GUERRE

LES ACCUSATIONS PORTÉES CONTRE LE PRÉSIDENT DE L'AUTRICHE

Mme Sheila Finestone (Mount Royal): Monsieur le Président, de sérieuses accusations de complicité dans de graves crimes de guerre commis en Yougoslavie ont été portées contre le président de l'Autriche, M. Kurt Waldheim. Un nuage plane maintenant au-dessus des Nations Unies dont M. Waldheim a été secrétaire général. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures peut-il nous faire connaître les mesures particulières qu'il a prises pour donner suite à ma demande de convocation d'un tribunal international impartial pour mener une enquête approfondie sur les graves accusations portées contre M. Waldheim?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, je sais gré à la députée de sa question et de l'intérêt indéfectible qu'elle porte à cette affaire. Pour ce qui est des Canadiens susceptibles d'avoir été mêlés à ce genre de crimes à cette époque, la députée devrait savoir que pour la première fois, le gouvernement a réagi en instituant la Commission royale d'enquête Deschênes.

Quant aux allégations mettant en cause M. Waldheim, nous avons donné suite à la demande qui nous était adressée en examinant tous les dossiers disponibles aux Nations Unies et ailleurs. Nous consultons d'autres pays afin de déterminer s'il convient que le Canada ou d'autres prennent des mesures. J'ai évidemment pris note des dernières allégations dans cette affaire. Tout ce que je peux dire pour le moment, c'est que nous les étudions.

• (1150)

LA PENSION VERSÉE À L'ANCIEN SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DES NATIONS UNIES

Mme Sheila Finestone (Mount Royal): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au même ministre. A-t-il donné suite à ma demande de suspendre le versement de la pension de 81 650 $ que les Nations Unies doivent verser à M. Waldheim jusqu'à ce que le tribunal international ait terminé son enquête? Le ministre servirait sans contredit les intérêts de la justice en demandant à notre ambassadeur aux Nations Unies au moins d'agir en ce sens.

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, nous étudions toutes les répercussions de cette demande. Je ne suis pas en mesure de donner maintenant une réponse définitive à la députée. Dès que je connaîtrai toutes ces répercussions—et la députée comprendra que l'on désire agir en pleine connaissance de cause—je ferai rapport à la députée et à la Chambre.

* * *

LE CONSEIL NATIONAL DE RECHERCHES

LA SECTION DE GÉNIE ÉLECTROMAGNÉTIQUE

M. Howard McCurdy (Windsor—Walkerville): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Sciences et de la Technologie. Mercredi dernier, il a promis de réévaluer les compressions budgétaires du Centre national de recherches qui risquent de nuire à la santé et à la sécurité des Canadiens. Dans ce cas, va-t-il renoncer à supprimer la section de génie électromagnétique? En effet, celle-ci effectue de la recherche sur le cancer, la sécurité en matière de radiations, la sécurité du transport aérien et les formules de plasma sanguin. Elle a aussi réalisé des travaux pour le ministère de la Défense nationale. Toutes ces activités ont des incidences sur la santé, la sécurité et la protection des Canadiens.

L'hon. Frank Oberle (ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie): Il est vrai, monsieur le Président, que j'ai parlé de réévaluation dans les cas où la santé et la sécurité du public seraient en jeu. Il s'agira aussi de savoir, bien sûr, si d'autres organismes gouvernementaux, des universités, voire des entreprises privées ne sont pas déjà engagés dans des travaux cruciaux de ce genre.

M. le Président: Comme le député a bien étayé sa première question, sa question supplémentaire devra être brève.

LES COMPRESSIONS DANS LES DÉPENSES D'EXPLOITATION DU CONSEIL

M. Howard McCurdy (Windsor—Walkerville): Monsieur le Président, au lieu d'attendre que nous soulevions un à un les cas de compressions irresponsables, le ministre n'aurait-il pas intérêt à mettre fin dès maintenant à son projet, afin que le CNR puisse continuer à assumer une part importante de la recherche canadienne sans risquer que le gouvernement intervienne pour y faire échec?

L'hon. Frank Oberle (ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie): Monsieur le Président, je tiens en très haute estime non seulement la direction du CNR, mais aussi le groupe de personnalités éminentes qui la conseille sur les activités du Conseil national de recherches. Le député se montre quelque peu irresponsable quand il taxe d'irresponsabilité les membres de cette structure administrative.

[*Français*]

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

ON DEMANDE LE REMBOURSEMENT DE COTISATIONS AUX PRÉRETRAITÉS

M. Jean-Claude Malépart (Montréal—Sainte-Marie): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Avant hier le ministre a déclaré qu'il n'y aurait aucun changement au niveau du programme d'assurance-chômage pour l'année 1987. Est-ce que le ministre peut nous dire s'il n'entend pas prendre une année pour rembourser rétroactivement les 50 000 préretraités qui ont été coupés par son gouvernement?

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, nous avons répété à plusieurs reprises, particulièrement au député de Montréal—Sainte-Marie, que nous attendions la recommandation du rapport Forget sur la question des pensions et des préretraités et que nous allions aviser à ce moment-là, et la réponse est toujours la même.

ON DEMANDE AU MINISTRE DE RENCONTRER LES REPRÉSENTANTS DES INTÉRESSÉS

M. Jean-Claude Malépart (Montréal—Sainte-Marie): Je désire poser une question supplémentaire, monsieur le Président. C'est que la Coalition québécoise pour les retraités et les préretraités a demandé une rencontre avec le ministre pour le 7 novembre. Est-ce que le ministre serait prêt à les rencontrer? Deuxièmement, afin d'éviter des frais pour ce Comité d'aller devant les tribunaux, le ministre ne croit-il pas qu'il devrait à ce moment-là leur annoncer qu'il va rembourser rétroactivement les sommes d'argent, compte tenu que la Commission a eu un surplus de 174 millions?

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, j'ai rencontré vendredi dernier une des coalitions des personnes en ce qui a trait au dossier que vous soulevez. Je rencontre la semaine prochaine l'autre coalition. Mais si M. Forget n'a pas remis son rapport, je ne donnerai sûrement pas la réponse à laquelle vous vous référez.

* * *

[*Traduction*]

LES FINANCES

LES IMPÔTS NON PAYÉS DES SOCIÉTÉS

M. Steven Langdon (Essex—Windsor): Monsieur le Président, comme on peut le lire dans le hansard d'hier, le ministre d'État aux Finances a signalé le nombre de sociétés qui ont payé de l'impôt l'an dernier et qui n'en avaient pas payé auparavant. Le ministre peut-il dire à la Chambre, puisque 80 000 sociétés ayant déclaré des bénéfices totaux de 13 milliards de dollars n'ont pas versé d'impôt en 1983, combien de sociétés ayant enregistré des bénéfices ont pu se soustraire à l'impôt l'an dernier?

L'hon. Tom Hockin (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, la question est très intéressante et très détaillée. Je dois demander un peu de temps avant de donner la réponse. Hier, toutefois, j'ai dit que, par rapport à l'année précédente, 13 000 sociétés de plus ont versé des impôts que jamais auparavant. C'est en supprimant les échappatoires fiscales et en administrant adéquatement le régime fiscal que le gouvernement a rendu la chose possible.

LES RENSEIGNEMENTS CONNUS DU MINISTRE

M. Steven Langdon (Essex—Windsor): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au même ministre. Comment peut-il si bien connaître les chiffres qui conviennent à son gouvernement et le font bien paraître alors qu'il semble ignorer totalement ceux qui devraient être accessibles aux Canadiens et à nous tous?

L'hon. Tom Hockin (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, il ne s'agit pas d'ignorance. Nous voulons être précis et je tâcherai d'obtenir une réponse précise à la question du député.

* * *

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

LA SUPPRESSION DES PRIVILÈGES DE COURRIER DE DEUXIÈME CLASSE POUR DES PUBLICATIONS RELIGIEUSES

M. Jack Scowen (Mackenzie): Monsieur le Président, j'ai une question intéressante à poser au ministre responsable de Postes Canada. Récemment, les hauts fonctionnaires de Postes Canada ont supprimé les privilèges de courrier de deuxième classe dont jouissaient depuis toujours un certain nombre de publications religieuses canadiennes, en quintuplant ainsi le coût d'expédition. Le ministre va-t-il enjoindre immédiatement à Postes Canada de revenir sur cette décision regrettable et injustifiée?

L'hon. Bernard Valcourt (ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme)): Monsieur le Président, je remercie le député pour sa question. Le gouvernement est au courant du problème. En fait, Postes Canada est en train de réexaminer la question et nous comptons obtenir une réponse sous peu.

* * *

[*Français*]

L'IMPÔT SUR LE REVENU

L'EXEMPTION DES GAINS EN CAPITAL—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Raymond Garneau (Laval-des-Rapides): Monsieur le Président, en l'absence du ministre des Finances, j'aimerais poser ma question au ministre d'État (Finances). Ma question va toucher à deux aspects du dernier budget, soit l'exemption des gains en capital et les centres bancaires internationaux.

Il y a quelques jours, le «Business Council on National Issues» déposait son rapport sur la réforme fiscale et proposait l'abolition de l'exemption de 500 000 $ sur les gains en capital. J'aimerais demander au ministre: Est-ce que le ministre est au courant de cette recommandation, est-ce que son gouvernement a l'intention d'y donner suite immédiatement et de couper cette évasion fiscale qui favorise presque exclusivement les mieux nantis de la société.

Dépôt de documents

[*Traduction*]

L'hon. Tom Hockin (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, je suis parfaitement au fait de cette recommandation. Elle est tirée d'un rapport intéressant qu'ils ont mis au point. Nous encourageons les groupes de tout le pays à nous consulter et à nous faire part de leur avis au moment où nous entreprenons la réforme fiscale. Ce rapport est un bon exemple de collaboration à cet égard.

[*Français*]

L'ÉTABLISSEMENT DE CENTRES BANCAIRES INTERNATIONAUX—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Raymond Garneau (Laval-des-Rapides): Monsieur le Président, il faut noter que le ministre n'a pas répondu à ma question. Je voudrais tenter ma chance sur l'autre aspect maintenant. Hier ou avant-hier, le président de la Bourse de Montréal indiquait que le gouvernement entendait reculer sur l'établissement des deux centres bancaires internationaux à Vancouver et à Montréal. Est-ce que cette nouvelle exprimée par le président de la Bourse de Montréal est juste et, sinon, à quel moment le gouvernement entend-il déposer la législation qui va donner suite à ses engagements formels pris dans le discours du Budget?

[*Traduction*]

L'hon. Tom Hockin (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, en ce qui concerne la question des centres financiers internationaux, la politique du gouvernement est toujours la même. Elle a été exposée maintes et maintes fois et elle n'a pas changé.

* * *

L'ÉNERGIE

LE PRIX INTÉRIEUR DU GAZ NATUREL

M. Ian Waddell (Vancouver—Kingsway): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Trouve-t-il juste que les Canadiens paient le gaz naturel canadien plus cher que leurs voisins américains?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, le ministre a répondu à cette question hier quand il a déclaré qu'on peut respecter le principe de ne pas vendre le gaz canadien sur les marchés d'exportation à un prix inférieur à celui du marché intérieur, pourvu qu'on l'applique avec la souplesse qu'exige un marché moins réglementé. A la suite de cette décision, on a annoncé de grandes nouvelles dont bénéficieront l'Alberta et l'ouest du Canada. Nous espérons qu'il y en aura d'autres.

• (1200)

LA PROMESSE ÉLECTORALE

M. Ian Waddell (Vancouver—Kingsway): Le manuel de la campagne conservatrice stipule ceci: «Nous tiendrons compte du marché dans la fixation du prix du gaz naturel destiné à l'exportation tout en veillant à ce que les Canadiens paient toujours moins que leurs voisins américains . . . » C'est un fait notoire que les habitants de Los Angeles paieront le gaz canadien moins cher que les Canadiens de Toronto. Pourquoi le premier ministre a-t-il rompu une autre promesse électorale?

Des voix: Bravo!

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): On a répondu à cette question hier. Nous n'avons pas dévié de nos principes. Nous tentons à la fois d'être justes pour les conservateurs et d'apporter de l'espoir à l'ouest du Canada.

Des voix: Bravo!

L'INCIDENCE DE LA DÉRÉGLEMENTATION

M. Alex Kindy (Calgary-Est): Monsieur le Président, je m'adresse au premier ministre, en l'absence du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Il s'agit de l'accord annoncé hier sur la déréglementation des prix du gaz naturel. Cet accord sera avantageux pour les producteurs et l'économie de l'Ouest. Le premier ministre croit-il que tous les consommateurs de gaz naturel vont en bénéficier?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je remercie le député de sa question intéressante. Le secteur énergétique de l'Ouest était paralysé, entre autres, par les attitudes du gouvernement, qui sont maintenant corrigées dans une très large mesure. Nous espérons pouvoir compter sur l'appui de tous les députés pour ce genre d'initiative qui libère l'activité économique et lui donne un nouvel essor dans l'ouest du Canada, tout en faisant bénéficier les consommateurs canadiens de prix équitables.

LE PRIX DU GAZ NATUREL EXPORTÉ

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au premier ministre. Elle a trait à l'abolition des critères du prix outre-frontière. Le premier ministre peut-il garantir que, dans le marché de 4 milliards de dollars conclu pour une période de 15 ans avec 19 entreprises de service public du nord-est des États-Unis, on ne vendra pas le gaz naturel à meilleur prix qu'aux consommateurs de l'Ontario et du Québec?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, nous revenons à la question initiale. Le ministre a répondu qu'il avait demandé au président de l'Office national de l'énergie de l'informer des répercussions des récents événements sur le marché canadien du gaz naturel et de lui recommander les mesures à prendre pour adapter les procédures fédérales de réglementation à un secteur moins réglementé. C'est l'objectif du gouvernement qui se fonde sur l'équité et nous espérons le réaliser.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LES VOIES ET MOYENS

DÉPÔT D'UN AVIS DE MOTION

L'hon. Tom Hockin (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, aux termes du paragraphe 84(1) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer des copies d'une motion des voies et moyens visant à modifier la Loi de l'impôt sur le revenu et une loi connexe, de même que des notes techniques pertinentes. Aux termes du paragraphe 84(2), je demande que l'étude de la motion soit inscrite à l'ordre du jour.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

PRÉCISION CONCERNANT UNE OBSERVATION FAITE PENDANT LA PÉRIODE DES QUESTIONS

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, il ne s'agit pas d'une déclaration de ministre. On a fait allusion pendant la période des questions à mon beau-frère.

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. Le ministre a demandé la parole et je réclame le calme à la Chambre.

M. Clark (Yellowhead): Pendant la période des questions, le député de Glengarry—Prescott—Russell (M. Boudria) a fait allusion à mon beau-frère. Je présume qu'il parlait de son électeur et mon beau-frère, M. Jacques Martin, l'entraîneur de l'équipe des Blues de St. Louis. M. Martin habite effectivement dans la circonscription de Glengarry—Prescott—Russell. Mais, monsieur, il n'a assurément pas construit de route.

* * *

PÉTITIONS

LE DROIT IMPOSÉ AU CANADA SUR LES LIVRES IMPORTÉS

Mme Sheila Finestone (Mount Royal): Monsieur le Président, j'interviens de nouveau parce que mon bureau est inondé de pétitions venant de gens que le droit de 10 p. 100 imposé sur les livres rend furieux. Ils ne peuvent tolérer cette mesquinerie à l'approche de Noël. Ils veulent qu'on supprime ce droit sur les livres. C'est une taxe choquante sur la lecture.

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. La députée pourrait-elle lire la prière au début de la pétition.

Mme Finestone: Avec plaisir monsieur.

A l'honorable Chambre des communes unie du Canada, en Parlement assemblée: La pétition des soussignés, résidents du Canada, qui se prévalent maintenant de leur droit de présenter un grief commun, convaincus que votre honorable assemblée saura y porter remède. Les soussignés déclarent humblement que le gouvernement du Canada a imposé un tarif compensateur sur les livres importés en langue anglaise, mais pas sur les ouvrages en langue française, qui a limité l'accès des Canadiens à la littérature et à l'information. Et attendu que le droit a peu d'effets négatifs sur l'industrie de l'édition aux États-Unis mais se retourne contre nous et pénalise les consommateurs, les éditeurs, les libraires et les distributeurs canadiens . . .

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. Je remercie la députée. Tous les députés ont saisi le sens de la pétition. La députée a-t-elle d'autres pétitions à présenter?

Mme Finestone: J'ai cru comprendre que vous vouliez que je lise la pétition, Votre Honneur.

M. le Président: C'est à la Chambre de décider et je signale à la députée que la Chambre a compris le sens de la pétition.

Mme Finestone: Puis-je la déposer maintenant?

M. le Président: Oui.

Mme Finestone: Je la dépose. Puis-je vous dire que les pétitions proviennent de plusieurs provinces, Votre Honneur?

M. le Président: Oui, pourvu que vous ne les nommiez pas.

* * *

[*Français*]

QUESTIONS AU FEUILLETON

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et du président du Conseil privé): Monsieur le Président, je demande que toutes les questions soient réservées.

M. le Président: Est-on d'accord?

Des voix: D'accord.

* * *

[*Traduction*]

QUESTION DE PRIVILÈGE

PRÉAVIS

M. Ian Waddell (Vancouver—Kingsway): Monsieur le Président, je soulève la question de privilège. En effet, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Masse) a porté atteinte à mes privilèges de député en diffusant certains renseignements à la presse, lors du discours qu'il a prononcé à Calgary. Il faut que de bons rapports existent entre un porte-parole de l'opposition et le ministère dont il s'occupe. Il en existait sous l'ancienne ministre de l'Énergie, des Mines et des ressources.

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. Le député de Vancouver—Kingsway (M. Waddell) voudrait-il me confirmer le fait que l'incident dont il parle s'est produit à l'extérieur de la Chambre hier? Dans ce cas, il faut donner un avis préalable. Le député a peut-être tenté de le faire, mais la présidence n'a rien reçu de tel.

M. Waddell: Non, monsieur le Président. Je pourrais peut-être en donner avis maintenant, afin de soulever la question lundi? Il s'agira d'une question de privilège concernant la diffusion de renseignements à la presse, malgré maintes tentatives de la part de députés pour les obtenir.

M. le Président: Je tiens à signaler aux députés que je ne suis pas en train d'empêcher le député de Vancouver—Kingsway de soulever la question de privilège. L'avis en question doit être communiqué par écrit à la présidence. Je suppose que ce sera fait aujourd'hui, pour que la question puisse être soulevée lundi.

M. Waddell: En effet.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Français*]

LES SUBSIDES

JOUR PRÉVU AUX TERMES DE L'ARTICLE 82 DU RÈGLEMENT—LA SITUATION GÉNÉRALE DANS LE DOMAINE DES TRANSPORTS

L'hon. André Ouellet (Papineau) propose:

Que la Chambre regrette qu'à un moment où des milliers de travailleurs du secteur des transports cherchent du travail; où le réseau national de transport ferroviaire est menacé de disparaître; où le chaos économique total règne dans le réseau de navigation de la Voie maritime du Saint-Laurent; où tous les principaux transporteurs aériens du Canada ont déclaré des pertes considérables en 1985-1986; Où le Canadien national ferme, à Moncton et à Montréal, des services qui ont contribué aux économies locales durant des décennies; où la déréglementation menace l'avenir même de l'industrie canadienne du camionnage; où les normes de sécurité établies pour protéger les voyageurs risquent de tomber devant la déréglementation et où les employés du Canadien national, d'Air Canada et des aéroports nationaux vivent dans l'incertitude engendrée par les projets de privatisation, le gouvernement s'attaque aux problèmes du système national de transport par le biais de mesures insensibles fondées sur des décisions idéologiques prises à la légère.

● (1210)

—Monsieur le Président, je pense que dans aucun domaine, la faillite du gouvernement conservateur n'est plus grande, plus probante que dans le domaine du transport.

En moins de deux ans, le gouvernement a déjà eu cinq ministres pour s'occuper du ministère des Transports et aucune législation importante dans le domaine du transport n'a été adoptée par ce Parlement.

Au cours de la première session, il me fait plaisir de le saluer, le vice-premier ministre (M. Mazankowski), qui à l'époque était ministre des Transports, a présenté quatre importants projets de loi: la Loi nationale sur les transports qui était le projet de loi C-126; la Loi modifiant la Loi sur la marine marchande du Canada qui était le projet de loi C-75; la Loi concernant les transports routiers effectués par des entreprises extraprovinciales qui était le projet de loi C-127 et la Loi concernant le transport des voyageurs par chemin de fer, le projet de loi C-97.

Or, nous nous serions attendus que ce gouvernement, par l'entremise d'un des plus importants ministres de l'actuel Cabinet, essaie de faire avancer les choses dans ce domaine. Or, non seulement un seul de ces quatre projets de loi a été étudié, mais les trois autres ont été simplement inscrits au *Feuilleton* et n'ont jamais été étudiés par cette Chambre, encore moins approuvés par le Parlement.

Les acolytes du ministre, la députée de Rosemont (Mme Blais-Grenier) et le député de Roberval (M. Bouchard), n'ont fait que passer dans le ministère. La députée de Rosemont semble avoir eu pour notion que le transport voulait dire des voyages à l'étranger, alors que le député de Roberval avait promis qu'il réglerait une fois pour toutes la fameuse question de l'Aéroport international de Montréal, savoir si ce serait Dorval ou Mirabel qui deviendrait l'important aéroport montréalais. Or, une commission a été nommée, le député de Roberval a changé de ministère, la Commission a fait son rapport et le gouvernement se ramasse deux ans plus tard avec aucune décision sinon celle de maintenir le *statu quo* et de construire une route qui relierait les deux aéroports et de donner un service gratuit par autobus aux usagers de Mirabel et de Dorval.

Voilà tout ce que le gouvernement a pu faire sur cette question fort importante et je dis que cela n'aurait pas pris une étude de deux ans pour arriver à une telle conclusion. C'est une preuve flagrante de l'incompétence de l'actuel gouvernement dans le domaine du transport. En réalité, je dois dire que les seules choses qui ont bien fonctionné dans ce ministère ce sont les nominations politiques, parce que, en effet, les nominations politiques les plus massives, les plus scandaleuses de ce régime ont été faites au cours des deux dernières années par l'ancien ministre des Transports et ses acolytes. Toutes les sociétés de la Couronne ont été touchées. Que ce soit VIA Rail, Air Canada, le Canadien National, Ports Canada, toutes ces sociétés de la Couronne sont maintenant truffées par des bailleurs de fonds du parti progressiste conservateur, par des organisateurs «tories», sinon par d'anciens députés progressistes conservateurs, voire même par des candidats conservateurs défaits aux dernières élections.

La compétence ou voire même la connaissance du domaine du transport n'a jamais été un critère de sélection. Le patronage, lui, a été partout et tout le temps la règle d'or du ministre des Transports et de ses adjoints.

Le transport au Canada a toujours été et doit toujours demeurer un instrument important de développement économique. Ce pays a été développé par les chemins de fer et s'est transformé et surtout a connu un essor économique important dans toutes les régions grâce à la construction et au développement d'aéroports et de ports de mer. Or, au lieu d'être un instrument d'emploi et de se servir du transport comme un instrument de création d'emplois, le gouvernement conservateur actuel a réussi, en deux ans, à semer la pagaille et le désarroi chez toutes les industries de transport au pays, aussi bien chez les compagnies aériennes qui ont déclaré des pertes que chez les compagnies maritimes qui sont dans une situation difficile et que chez les compagnies de chemins de fer et de camionnage qui sont vraiment ameutées par les décisions du gouvernement.

Eh bien, il fallait le faire! Comment peut-on se mettre tout ce monde à dos et créer autant d'incertitude dans tout ce milieu du transport au Canada.

Le gouvernement, et je le dis, se sera donné pour mission de ruiner tout le monde qu'il n'aurait pas mieux réussi. Mais ce qui est encore plus tragique ce sont les conséquences de cette incompétence gouvernementale qui se traduisent par la perte de milliers d'emplois pour les travailleurs du secteur des transports.

Le gouvernement, je n'ai pas besoin de le dire, avait promis de créer des «jobs». En réalité, dans le domaine du transport, il a créé des chômeurs. Des centaines et des centaines de travailleurs spécialisés ont été remerciés par Transports Canada—qui, lui-même, a coupé ses effectifs—par les sociétés de la Couronne à la demande du gouvernement, soit VIA Rail, Air Canada, le Canadien National et CN Marine.

Des milliers de travailleurs reliés au domaine de la fabrication de matériel roulant pour les chemins de fer ont été jetés sur le pavé par des compagnies canadiennes incapables d'obtenir des contrats gouvernementaux, alors que, tout simplement, une intelligente politique d'achat chez nous dans le domaine du transport aurait pu sauver ces centaines d'emplois dans des compagnies importantes des provinces Maritimes, du Québec, de l'Ontario et de l'Ouest du pays.

Mais enfin, et surtout, des centaines et des centaines de travailleurs dans nos divers chantiers maritimes du pays sont déjà, ou sont sur le point d'être les victimes d'une sauvage politique de rationalisation de cette industrie imposée par le gouvernement lui-même et qui force les compagnies responsables des chantiers maritimes de se réunir, de faire une collusion pour rationaliser leurs opérations et fermer plusieurs des opérations déjà existantes au Canada. Alors que l'ancien gouvernement s'évertuait à trouver des contrats pour tous les chantiers maritimes partout au Canada, le gouvernement actuel dit aux compagnies: Si vous voulez un contrat, il faut que vous vous entendiez avec vos concurrents pour en fermer un ou deux afin que l'on n'ait plus à faire face à la multitude de chantiers maritimes qui existent déjà. Voilà une façon absolument cavalière de traiter ces milliers de travailleurs qui s'attendaient à mieux de la part du gouvernement. La stupidité du gouvernement n'a pas d'égal et surtout je dirais qu'elle n'a peut-être d'égal que son obstination à vouloir imposer des charges supplémentaires aux compagnies maritimes par le recouvrement des coûts pour les services offerts par la garde côtière.

Le réseau de navigation de la voie maritime du Saint-Laurent est dans une situation économique de crise. Le témoignage du président de la voie maritime devant le Comité parlementaire des transports est fort éloquent à ce sujet. D'ailleurs, il n'est pas le seul à se plaindre de l'incurie du gouvernement conservateur. Tous les intervenants, tous ceux qui ont comparu devant le Comité des transports de la Chambre des communes au sujet du projet de loi C-75 ont attaqué l'article 4 de la Loi C-75 et, en particulier, plusieurs ont fait valoir que l'application de cette politique conservatrice causerait un déplacement important de l'activité portuaire du Saint-Laurent en faveur de routes alternatives, en particulier les ports de mer américains de Nouvelle-Orléans et de la Côte-Est, ainsi qu'une baisse importante de la concurrence des transporteurs des Grands lacs et des entreprises québécoises d'exportation. Or qu'est-ce que le gouvernement a fait? Il s'est obstiné jusqu'à la toute fin de la dernière session pour maintenir l'article 4 de la Loi C-75. Et au moment où on se parle on ne sait pas encore ce que le gouvernement va faire.

Nous soupçonnons qu'il y a une bataille entre le nouveau ministre des Transports qui voudrait peut-être changer la Loi C-75 et ses collègues des finances du Conseil du Trésor qui veulent absolument avoir ces paiements supplémentaires recueillis chez une industrie qui est en sérieuse difficulté. Or un Sous-comité permanent du Comité des transports avait été formé pour étudier les graves problèmes de la voie maritime du Saint-Laurent. Ce qu'il faut dire, c'est que le gouvernement a refusé son accord relativement à la poursuite du travail de ce Sous-comité. Le ministre a-t-il eu peur d'être embarrassé? Est-ce pour cela qu'il a empêché la prolongation de ce Sous-comité et qu'il lui a refusé le droit de siéger et de travailler au cours de l'été et d'aller voir, à l'automne, les représentants américains pour mieux connaître la situation dans le port de Nouvelle-Orléans et surtout pour trouver des solutions à ces problèmes qui nous confrontent et alors que l'on voit ces ports américains gruger notre clientèle, alors qu'il nous faut trouver des solutions rapidement au redressement économique des ports de mer des Grands lacs et du Saint-Laurent. Ce Sous-comité n'a pas encore été reformé, mais je voudrais lire une lettre que j'ai reçue du président de la «Dominion Marine Association».

• (1220)

[*Traduction*]

Le président de *Dominion Marine Association* a écrit à tous les membres du comité permanent des transports. Voici ce qu'il leur a dit:

Nous tenons beaucoup à ce que le comité permanent des transports, qui vient tout juste de commencer ses séances en juin, poursuive ses travaux pour que la Chambre des communes sache bien que les problèmes actuels compromettent gravement l'avenir de la voie maritime du Saint-Laurent.

[*Français*]

Il est évident que cette situation sur la Voie maritime du Saint-Laurent doit être étudiée de front par ce gouvernement et je souhaite que le ministre ait le courage d'accepter que le Comité permanent des transports se penche sur cette question et qu'il ne soit pas bâillonné comme il l'a été il y a quelques semaines.

La situation n'est guère plus brillante dans le domaine du transport ferroviaire des voyageurs. On sait que grâce à la diligence de l'Association Transport 2000, nous avons enfin pu mettre la main sur le fameux rapport Horner. Ce rapport, rédigé, je dois le dire, au coût de milliers de dollars pour les contribuables canadiens, offre un plan d'action en 13 points pour sauver et redresser la compagnie VIA Rail. Malheureusement, d'une façon tout à fait caractéristique de ce gouvernement, tant le vice-premier ministre (M. Mazankowski) que l'actuel ministre des Transports (M. Crosbie) ont décidé de le «tabletter» parce qu'il ne cadrait pas avec leur vision, évidemment étroite, mais aussi incohérente, de ce que l'avenir de cette importante société de la Couronne devait être. Le rapport Horner demandait au gouvernement une infusion immédiate et importante de deniers publics pour redresser VIA Rail. Or, le gouvernement n'a pas eu le courage de mettre son argent là où ses voeux pieux étaient. S'il a fait de belles promesses durant la

campagne électorale, ce gouvernement a laissé VIA Rail aller à la dérive depuis les élections, remplaçant des administrateurs aguerris par des amis du régime, et il n'est surtout pas surprenant lorsqu'on lit les recommandations du groupe de travail sur VIA Rail qui recommande en particulier une révision administrative importante et que cette recommandation soit laissée lettre morte. Le gouvernement se refuse à donner les moyens nécessaires à cette société de la Couronne pour devenir non seulement rentable, mais rendant des services au public voyageur canadien.

Le projet de loi qui a été déposé, et j'en parlais au début de mes remarques, n'a même pas été étudié en cette Chambre. Cela démontre à quel point le gouvernement conservateur a des convictions lorsqu'il s'agit de parler du transport des voyageurs par chemin de fer. Au moment où l'on se parle, dans cette deuxième session du Parlement, le projet de loi n'a pas encore été déposé à nouveau et on ne sait pas où le gouvernement va aller avec cette politique. D'ailleurs, il a essayé dans le domaine du transport de consacrer le dicton *Use it or lose it*. Le gouvernement dit en réalité aux Canadiens «Laissons le marché faire ce que nous n'avons pas le courage politique de faire». Et il est évident que dans le domaine du transport le gouvernement est caractérisé par son manque de courage politique.

C'est évident que demander à la population de financer d'une façon rentable les opérations de transport voyageur est utopique. Il n'y a aucun pays au monde où le service de transport par train de voyageurs est rentable. Seule une ligne au Japon entre Tokyo et Osaka est devenue une ligne rentable, alors qu'on sait que le reste des opérations de transport ferroviaire de voyageurs au Japon n'est pas rentable. Même en France où on a un des services-voyageurs des plus rapides et des plus confortables, les administrateurs ne réussissent pas à rentabiliser leurs opérations.

Or, comment voulez-vous, dans un pays aussi diversifié avec une aussi petite population que la nôtre, que l'on demande à VIA-Rail d'être rentable? C'est absolument impensable et inacceptable.

Puisque le temps me presse, je voudrais aller dans un autre domaine du transport qui m'apparaît aussi fort important, la déréglementation. Or, le gouvernement conservateur qui aime calquer, sinon imiter béatement toutes les décisions prises par les Américains et le Président Reagan, a décidé d'aller à fond de train dans le domaine de la déréglementation. Alors qu'un vent de déréglementation a soufflé chez nos voisins du Sud, c'est plus qu'un vent, c'est un ouragan qui s'est abattu ici, au Canada, et cet ouragan a pris la forme du projet de loi C-126, la Loi nationale sur les Transports. Ce projet de loi, si jamais il est adopté par la Chambre, parce que là nous ne savons plus où le gouvernement s'en va, il n'a même pas été redéposé dans cette nouvelle session, pourrait avoir des conséquences graves sur l'industrie du transport, mais aussi et surtout sur le développement régional.

Et je pense que tous ceux qui ont émis des commentaires au sujet de ce projet de loi sont unanimes à dire que ce projet de loi pourrait avoir des conséquences néfastes sur leur industrie, en particulier sur l'industrie du camionnage.

En terminant, je voudrais citer les propos du directeur exécutif de l'Association canadienne du camionnage, qui a dit:

• (1230)

[*Traduction*]

J'ai cru que vous voudriez connaître notre critique des projets de loi C-126 et C-127 accompagnée des documents pertinents. Nous ne sommes pas opposés, en principe, à une réforme en profondeur de la réglementation, mais elle a pris une telle ampleur que c'est à se demander si ceux qui l'ont engagée savent ce qu'ils font.

[*Français*]

Je vois que mon temps de parole s'écoule et je voudrais dire en terminant qu'il est absolument important pour nous de l'Opposition de forcer le gouvernement à agir dans le domaine du transport. Non seulement nous condamnons son inaction, mais surtout nous espérons qu'enfin il comprendra que le transport est un instrument de développement économique important au pays et qu'au lieu d'essayer de faire des économies, le gouvernement devrait mettre les fonds nécessaires pour assurer une prospérité à travers le pays pour tous ceux qui sont de près ou de loin liés au domaine du transport.

[*Traduction*]

M. Mazankowski: Madame la Présidente, je suis assez satisfait que le député ait exposé la nouvelle politique libérale en matière de transport parce qu'elle est très différente de celle de son collègue, le député de Winnipeg—Fort Garry (M. Axworthy) ou de la position que les libéraux avaient adoptée lorsqu'ils étaient au pouvoir. Ils ont l'air maintenant d'être complètement et directement opposés à toute réforme de la réglementation. Je trouve cela plutôt étrange.

M. Berger: Ce n'est pas ce qu'il a dit.

M. Mazankowski: C'est ce que j'ai compris. Vous pouvez continuer à semer la confusion sur la question des sciences et de la technologie et je resterai dans le domaine des transports. A mon avis, nous pouvons faire une distinction très nette dans notre esprit entre ces deux questions. Le député a déclaré que le gouvernement va trop vite et trop loin dans sa réforme de la réglementation. Je pense qu'il veut dire que cette tendance ne devrait pas se maintenir.

Le député a cité certains membres de l'industrie du camionnage qui exprimaient leurs inquiétudes légitimes. On ne met pas en doute que ces inquiétudes soient légitimes, mais, à mon avis, ce qui a été exposé dans la nouvelle Loi nationale sur les transports constitue une transition, disciplinée et sans heurts vers la déréglementation. Les provinces conviennent que l'industrie du camionnage est beaucoup trop réglementée et qu'il y a une prolifération de règlements qui changent d'une province à l'autre. Cela gêne énormément le commerce entre les provinces. Il est logique, je pense, d'essayer de résoudre ce problème.

A moins que le gouvernement fédéral n'essaye de coordonner la question d'une manière réaliste et coopérative, ces genres d'obstacles resteront. Il est intéressant de constater que la part du marché que s'est attribuée le transport routier pour compte d'autrui et en location a diminué alors que celle du reste de l'industrie du camionnage a augmenté.

Passons au transport aérien, si vous le voulez bien. Évidemment, lorsque le collègue du député, le député de Winnipeg—Fort Garry, était ministre, il avait entrepris une réforme de la réglementation du secteur aérien. Celle-ci a donné d'excellents résultats, je crois, si l'on considère que des régions qui n'étaient pas desservies auparavant bénéficient aujourd'hui de services

de qualité. Air Nova, par exemple, dessert maintenant Sydney, Halifax, Yarmouth et Charlottetown. Voyageur est un nouveau venu, tout comme *City Express*, ProPair, Québécair et *Harland Aviation*. Ces transporteurs desservent des régions qui ne l'ont jamais été auparavant.

Je veux simplement demander au député s'il peut clarifier une fois pour toutes la position du parti libéral au sujet de la déréglementation ou de la réforme de la réglementation. Nous n'avons jamais employé le mot «déréglementation», mais nous avons parlé plutôt de réforme de la réglementation. Les libéraux sont-ils en train de reculer par rapport à la position qu'ils avaient adoptée lorsqu'ils étaient au pouvoir, soit avant 1984?

[*Français*]

M. Ouellet: Madame la Présidente, il me fait plaisir de préciser à l'ancien ministre des Transports que le problème repose dans le projet de loi que le gouvernement a déposé, où il n'y a absolument aucune mesure de sécurité. Et c'est ce qui nous étonne et nous trouvons que cette lacune dans le projet de loi est inacceptable.

Le projet de loi a été déposé sur un arrière-fond d'une des pires années dans le domaine de la sécurité aérienne au monde. L'année 1985 a été l'une des années les plus noires de l'aviation civile. Or, le ministre arrive avec un projet de loi de déréglementation où il n'y a dans la loi absolument aucune mesure pour protéger le public voyageur. Il sait très bien que la déréglementation va amener une concurrence accrue, que de nouvelles compagnies vont se concurrencer. Et ceci va peut-être amener un manque d'intégrité de la gestion avec une réduction dans l'entretien, dans l'inspection et dans la vérification des avions. C'est ce qui s'est passé aux États-Unis. Or, ce qui s'est passé aux États-Unis va certainement se produire au Canada. Et nous disons: Augmentez le nombre d'inspecteurs au ministère des Transports afin de faire le travail. Et la réponse du gouvernement, c'est: Non, on n'a pas besoin d'augmenter le nombre d'inspecteurs, les compagnies elles-mêmes, dans cette grande période de déréglementation, vont s'autovérifier. C'est à mon avis de la pure naïveté et nous ne croyons pas que le gouvernement assume ses responsabilités au chapitre de la déréglementation lorsqu'il propose un projet de loi qui fait totalement fi de l'aspect sécurité.

Le vice-premier ministre a référé à l'Association canadienne du camionnage et a reconnu que le point de vue de l'Association canadienne des camionneurs était valide. J'irai plus loin en citant un autre paragraphe de la lettre qui dit ceci:

[*Traduction*]

On croirait presque que la viabilité du transporteur public n'est plus jugée importante à certains égards.

Il faut espérer que l'on va tout recommencer, car dans leur forme actuelle, ces projets de loi constituent une calamité pour le secteur privé, en particulier pour les transporteurs publics et les camionneurs.

[*Français*]

Ce n'est pas moi qui dis cela, ce sont les représentants de l'Association canadienne du camionnage. Voilà ce qu'ils pensent des deux petits bébés de l'ancien ministre des Transports.

M. Berger: Madame la Présidente, mais je me levais aussi pour une question ou un commentaire et, si je ne m'abuse, normalement après avoir entendu un député disons de l'autre côté de la Présidence, c'est la pratique d'aller à l'autre côté de la Chambre, non?

La présidente suppléante (Mme Champagne): C'est effectivement la pratique d'aller de l'autre côté de la Chambre. J'avais cru comprendre que le vice-premier ministre avait une très courte question supplémentaire à poser. J'allais lui donner la parole et vous donner la chance de vous exprimer par la suite, ce que je compte faire. La parole est au vice-premier ministre.

• (1240)

[*Traduction*]

La présidente suppléante (Mme Champagne): Une brève observation, je vous prie.

M. Mazankowski: Je serai très bref, madame la Présidente. Le député a prétendu que le nouveau projet de loi ne contenait aucune disposition sur la sécurité. Or, on parle de sécurité en termes très succincts et catégoriques. C'est l'un des premiers critères fondamentaux sur lesquels on base un bon réseau de transport. Je voulais que ce soit très clair. En outre, le Canada a une excellente réputation dans le secteur de l'aviation. Nous avons présenté un nouveau projet de loi sur l'aéronautique qui l'a encore améliorée. Nous avons prévu de nouveaux inspecteurs et resserré énormément la sécurité, du moins beaucoup plus que du temps où le gouvernement du député était au pouvoir.

M. Ouellet: Je ne veux pas me lancer dans un débat, madame la Présidente, sur la question de savoir si le gouvernement précédent avait plus à coeur la sécurité des passagers, mais le fait est que depuis l'arrivée au pouvoir du gouvernement actuel, de nombreux incidents se sont produits aux aéroports. En fait, nous demandons au ministère des Transports de faire davantage, et il continue à se faire tirer l'oreille. C'est cela la réalité.

[*Français*]

M. Berger: Madame la Présidente, je voulais demander au ministre d'expliciter ou de faire quelques commentaires . . .

Une voix: Pas le ministre, mais le député.

M. Berger: C'est un lapsus. Je m'excuse. Je voulais demander, dis-je, au député de Papineau (M. Ouellet), l'ancien ministre des Transports, de commenter un peu plus longuement sur la question du transport de VIA Rail. Je me rappelle que lorsqu'on était au pouvoir, nous avons effectué certaines coupures de service pour permettre à VIA Rail d'acheter plus d'équipement. On voulait augmenter le budget pour l'équipement parce qu'il était crucial, à notre avis, que VIA Rail ait un équipement moderne pour pouvoir un jour rentabiliser le service du transport des passagers par train. Les conservateurs se sont opposés . . .

[*Traduction*]

La présidente suppléante (Mme Champagne): Sauf erreur, le député a posé une question. Le temps nous presse, et nous voulons permettre au député de Papineau (M. Ouellet) de répondre à cette question.

[*Français*]

M. Berger: Je voudrais terminer ma question s'il vous plaît.

[*Traduction*]

La présidente suppléante (Mme Champagne): Cela laissera moins de temps au député de Papineau pour répondre, mais allez-y.

[*Français*]

M. Berger: Le député a fait référence au récent rapport qui a été rendu public par Transports 2 000 et qui prétend que le gouvernement est en train justement de «tuer» ce service de transport des passagers, et je me demandais si le ministre . . . si le député pouvait faire quelques commentaires additionnels sur cette question importante.

La présidente suppléante (Mme Champagne): La parole est à l'honorable député de Papineau (M. Ouellet): une minute!

M. Ouellet: Il est évident que l'ancien gouvernement avait un plan en trois points pour aider à remettre l'efficacité dans la société de la Couronne VIA Rail. Le programme en trois points était le suivant: C'était d'abord d'acheter du nouveau matériel roulant, des locomotives et des trains voyageurs.

Deuxièmement, c'était de construire des centres d'entretien dans les quatre régions du pays, les provinces Maritimes, le Québec, l'Ontario et l'Ouest canadien pour permettre à cette société de transport de faire des économies importantes dans la réparation et dans l'entretien de son matériel roulant.

Et, troisièmement, c'était de rationaliser le service-voyageurs, d'intensifier leurs efforts de marketing dans certaines routes rentables et importantes et d'abandonner d'autres routes qui avaient été jugées inutiles et non utilisées par le public voyageur.

Or, le nouveau gouvernement, en prenant le pouvoir, a bousillé complètement ces trois priorités. Il a réinstallé des routes non rentables. Il a refusé de permettre à la société VIA Rail d'acheter le nouveau matériel roulant. Au moment où on se parle, VIA Rail n'a pas encore de nouveau matériel . . .

La présidente suppléante (Mme Champagne): Le temps alloué aux questions et commentaires est maintenant terminé. On reprend le débat? L'honorable ministre d'État (Transports) (M. Bissonnette) a la parole.

L'hon. André Bissonnette (ministre d'État (Transports)): Madame la Présidente, il me fait plaisir de prendre la parole quelques minutes mais, avant d'aller directement sur les notes que j'ai à livrer au public canadien, j'aimerais dire au député de Papineau (M. Ouellet) que, lorsqu'il a parlé tout à l'heure de patronage, il devrait peut-être consulter le chef de l'Opposition qui était un spécialiste dans le patronage, que le courage politique dont le député de Papineau parlait tout à l'heure qui se traduisait du temps du gouvernement précédent en une arrogance, je pense qu'il y a une grande différence entre un gouvernement qui consulte avant de prendre des décisions et un gouvernement qui fait montre d'arrogance comme par le passé.

Alors, madame la Présidente, j'ai le plaisir de m'adresser à la Chambre au sujet de l'ordre des priorités du gouvernement dans le domaine des transports. Il ne fait aucun doute que la priorité la plus importante est la sécurité dans le réseau de transport. Nous ne pouvons pas tolérer qu'on y porte atteinte pour atteindre n'importe quel autre objectif gouvernemental touchant les transports, et nous ne le ferons pas. En poursuivant cet objectif primordial qu'est la sécurité, le gouvernement a pris des initiatives importantes ayant trait à chaque mode de transport, et il en prend encore. L'année dernière, le Parlement a approuvé des modifications qu'on proposait d'apporter à la loi sur l'aéronautique, qui donnait au Canada sa meilleure législation sur la sécurité aérienne depuis 60 ans. Le règlement sur le transport des marchandises dangereuses a été adopté l'année dernière, et il est actuellement mis en oeuvre avec l'entière collaboration de toutes les provinces. Toujours de concert avec ces dernières nous sommes arrivés à un accord sur un code national de sécurité uniforme dans le domaine du camionnage.

Des modifications à apporter à la loi sur la marine marchande du Canada, conçues pour améliorer la sécurité maritime, ont été déposées à la Chambre le printemps dernier et seront remises en discussion. Pour ce qui est des chemins de fer, nous avons consulté tous les intéressés pour élaborer des modifications à apporter à la Loi sur les chemins de fer afin d'encourager l'utilisation de techniques de pointe.

Au chapitre de la réforme de la réglementation économique, l'engagement du gouvernement n'a pas changé. Nous avons l'intention de déposer, au cours des prochains jours, la nouvelle Loi nationale sur les transports et la Loi sur le transport routier qui l'accompagne. Sauf certaines modifications techniques mineures, ces projets de loi seront identiques à ceux qui ont été déposés en juin dernier. Nous osons croire qu'ils seront examinés sans délai et avec soin, comme ils le méritent.

La dernière révision importante de la législation canadienne en matière de transport remonte à près de 25 ans et, tout à l'heure, le député de Papineau nous disait que son gouvernement avait fait toutes sortes de bonnes choses pour le transport. Ça remonte à 25 ans depuis qu'ils ont touché ou qu'un gouvernement a touché à cette loi. En 1961, madame la Présidente, la Commission royale d'enquête MacPherson publiait son rapport sur le secteur du transport, lequel devait servir de base à la Loi nationale sur les transports adoptée en 1967. Depuis, le secteur du transport a beaucoup évolué et mûri. L'industrie du camionnage a pris son essor tandis que les chemins de fer ont concentré leur activité surtout sur le transport spécialisé des denrées en vrac.

• (1250)

La circulation aérienne a triplé et ce secteur offre désormais un éventail beaucoup plus large de services.

L'importance des services de transport qui font appel à plus d'un mode s'est accrue et les besoins des expéditeurs se sont diversifiés. La proportion de Canadiens qui voyagent par train et par autocar a diminué, l'automobile demeure le mode de transport le plus privilégié au Canada.

La Loi nationale sur les transports de 1967 et d'autres lois sur le transport témoignent d'une philosophie de réglementation aujourd'hui dépassée. Ces lois considèrent les marchés du transport comme étant insuffisamment développés et les transporteurs comme ayant besoin de protection.

Madame la Présidente, en quelques mots, le gouvernement précédent a traité dans les 20 dernières années les gens du transport comme des enfants d'école, et nous allons changer les choses. De même, les usagers sont contrôlés à l'excès par des organismes de réglementation qui fixent les conditions sous lesquelles ils doivent traiter avec les transporteurs. La réglementation a restreint la concurrence et l'esprit d'entreprise et a

souvent donné lieu à des majorations de tarifs de même qu'à une limitation de l'éventail des services.

Au fur et à mesure que le secteur des transports se développe, la réglementation devrait être assouplie et simplifiée pour lui permettre de répondre aux besoins changeants des expéditeurs et du public qui les utilisent. Nous devrions éliminer les restrictions qui gênent la concurrence et maintiennent des coûts élevés et encourager la diversité et l'initiative. Les règlements autant que l'organisme qui les administre devraient devenir plus flexibles, davantage accessibles aux Canadiens et d'approche moins procédurière.

Madame la Présidente, lorsque j'étais au ministère des petites et moyennes entreprises, au ministère de l'Industrie, si vous voulez, j'ai signé avec toutes les provinces des mémoires d'ententes pour réduire la paperasserie ainsi que toutes ces procédures. Nous allons donc les mettre aussi en oeuvre aux transports. La médiation et le règlement moins formel des différends devraient être encouragés. Comme l'énonce le document du 8 novembre 1984 intitulé «Une nouvelle direction pour le Canada: Un programme de renouveau économique», la conjoncture actuelle favorise l'élimination des obstacles à la croissance et à la compétitivité des industries canadiennes du transport.

Une nouvelle politique et un nouveau cadre législatif en matière de transport s'imposent si nous voulons faire face aux réalités des années 1980 et 1990 et des années 2000 et jeter des bases solides qui nous permettront de relever les défis et de profiter des possibilités du XXIe siècle.

La nouvelle législation est le reflet de l'engagement du gouvernement conservateur envers les cinq principes suivants: la sécurité du système de transport constitue l'objectif prioritaire, et nous ne le dirons jamais assez. La sécurité, si vous vous souvenez, madame la Présidente, lorsqu'il y a eu l'annonce ou la conférence de presse sur les nouvelles lois sur le transport ou sur ce qui s'en venait dans le transport, c'était et c'est toujours la sécurité qui a primé. Le réseau de transport en place au Canada doit répondre aux besoins des expéditeurs et du public voyageur. Une réglementation ramenée à l'essentiel et visant à réduire l'intervention de l'État aurait pour effet de stimuler l'innovation et l'esprit d'entreprise. Le fait de compter davantage sur la concurrence et sur les forces du marché entraînera une diminution des coûts unitaires, une plus grande concurrence au niveau des prix et un accroissement de la gamme des services offerts aux expéditeurs et au public canadien.

Les Canadiens veulent un cadre réglementaire qui soit à la fois ouvert et accessible tout en n'étant pas excessivement lent et coûteux, comme nous le vivons présentement.

Madame la Présidente, les réformes contenues dans la nouvelle législation représentent une politique d'inspiration canadienne. Par exemple, la loi actuelle ne prévoit qu'une seule façon de traiter les plaintes émises par les expéditeurs, les transporteurs ou le public, soit une enquête de la Commission canadienne des transports qui peut comporter une audience publique pour déterminer s'il y a eu atteinte à l'intérêt public.

Ce recours a fait l'objet de critiques dans tous les milieux, étant jugé trop coûteux, trop lent et mal adapté au règlement des différends entre, par exemple, un expéditeur et un transporteur au sujet des prix et du service.

De nouvelles dispositions, compte tenu de la situation particulière des transports au Canada, sont prévues pour faire en sorte que les différends de nature privée entre expéditeurs et transporteurs puissent être réglés rapidement et à peu de frais:

Un service de médiation sera fourni par l'Office national des transports à la demande des parties en cause.

Une procédure d'arbitrage sera instituée pour trancher les différends qui n'ont pu être réglés par la médiation. L'arbitre indépendant nommé par l'Office national des transports pourra choisir uniquement entre l'offre finale faite par le transporteur et celle faite par l'expéditeur.

La nouvelle loi comprendra aussi un mécanisme d'enquête modifié et plus efficace pour les cas où l'intérêt public est en jeu.

Or, sur dépôt d'une plainte, l'Office national des transports aura le pouvoir d'enquêter sur tout acte, omission ou tarif d'un transporteur, s'il devait nuire à l'intérêt public.

Les besoins divers des différentes régions du Canada ont été pris en considération par le précédent ministre des Transports, l'honorable vice-premier ministre (M. Mazankowski), grâce aux nombreuses consultations qu'il a tenues dans l'ensemble du pays, et par le Comité permanent des transports.

Pour ne citer que deux exemples, les résultats obtenus sont éloquents. La déclaration sur la politique nationale des transports, dont s'inspira en général le nouvel Office national des transports pour rendre ses décisions, reconnaît que les transports sont la clé du développement régional, et notre gouvernement l'a mentionné à plusieurs reprises. Le développement régional, ça nous tient à coeur; les transports, c'est la clé de ce développement.

La réglementation relative aux services aériens dans le Nord du Canada, comme en faisait part tout à l'heure le vice-premier ministre, contiendra d'autres critères qui préserveront l'intérêt public, c'est-à-dire, le maintien de services aériens essentiels, à des prix raisonnables, dans des conditions difficiles et précaires.

Dans le Sud du Canada, où habite la majorité de la population, la concurrence accrue entre les transporteurs aériens entraînera de meilleurs prix et des services mieux adaptés aux besoins des passagers. Nous avons déjà été témoins de l'arrivée de nouveaux transporteurs régionaux, tel que Air Nova, comme nous en faisait part tout à l'heure le vice-premier ministre. Dans bien des cas ces compagnies, et telle est la situation de Air Nova, utilisent des avions canadiens, les Dash 8 et Dash 7, comme City Express ou d'autres, ce qui est à l'avantage de nos fabricants et des employés canadiens.

Et lorsque le député de Papineau (M. Ouellet) disait tout à l'heure que . . .

La présidente suppléante (Mme Champagne): A l'ordre, s'il vous plaît. C'est à regret que je me dois d'interrompre le ministre. Je l'avise toutefois qu'à la reprise des travaux de la Chambre il aura encore cinq minutes s'il veut s'en prévaloir, suivi de la période de questions et commentaires de 10 minutes.

Comme il est 13 heures, je quitte maintenant le fauteuil pour le reprendre à 14 heures.

(La séance est suspendue à 13 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Lorsque la Chambre a levé la séance à 13 heures, l'honorable ministre d'État (Transport) (M. Bissonnette) avait la parole.

M. Bissonnette: Madame la Présidente, lorsque nous avons cessé pour prendre un bon dîner, je parlais des intérêts de nos producteurs et de nos expéditeurs canadiens.

Alors, soyez assurée, madame la Présidente, que les intérêts de nos producteurs et de nos expéditeurs concorderont mieux avec ceux des transporteurs ferroviaires et des entrepreneurs en camionnage dans un avenir très prochain.

Nos expéditeurs bénéficieront de meilleurs services à des prix plus concurrentiels, et c'est le but de toute cette transformation de la Loi sur le transport. Cela est tout à fait indispensable pour que nos producteurs et nos expéditeurs deviennent plus concurrentiels, tant au Canada qu'à l'étranger, dans un monde où la concurrence est de plus en plus vive.

Et je peux vous dire, madame la Présidente, ce qui se passe actuellement et ce qui se passait depuis quelques années. Nos expéditeurs canadiens profitaient de la situation pour expédier par les États-Unis, par d'autres moyens de transport qui, je le dis bien, passaient par les États-Unis parce que les transporteurs américains n'avaient pas à dévoiler les tarifs de transport, alors que nous, ici, nous étions obligés de publier nos taux de transport. Alors, les changements que nous amenons vont vraiment être bénéfiques autant pour les transporteurs que pour les expéditeurs.

Alors, il va sans dire que les transporteurs devront exercer leur activité avec plus d'efficacité pour relever le défi d'une concurrence accrue. Il n'y a personne en doute de cette situation-là. Bien nous sommes confiants et c'est cette confiance que nous mettons envers nos transporteurs canadiens, qu'ils sauront relever ce défi et être à la hauteur de la situation. Et je vous induirais en erreur, madame la Présidente, si j'affirmais que tous les avantages pourront être obtenus sans que tous les intervenants ne fassent certaines concessions. A bien des égards, toutefois, les réformes législatives correspondent tout simplement à la réalité, c'est-à-dire à un réseau de transport qui a beaucoup évolué.

Alors nous avons consulté tous les intéressés sur la nécessité d'une réforme et sur les propositions présentées. Ils ont tous convenu qu'une réforme importante s'impose, mais ils ne s'entendent pas tous, je dis bien, sur le détail de la législation proposée. Cela est normal. Si on ne consulte pas et qu'on impose, comme le faisait le gouvernement auquel appartenait le député de Papineau (M. Ouellet) et dont je parlais tout à l'heure de l'arrogance . . . eh bien, nous, nous avons consulté et il est normal que les gens expriment leur opinion et qu'ils ne soient pas tous d'accord. Une chose qui est certaine c'est que les mesures qui vont être mises de l'avant vont l'être avec un laps de temps pour que chaque organisation et chaque province puissent s'adapter.

En terminant, madame la Présidente, je voudrais quand même toucher un peu à un point que le député de Papineau a soulevé tout à l'heure, l'aéroport de Saint-Jean. Je veux que le député de Papineau se souvienne qu'il y a 20 ans il y avait 600 employés qui travaillaient à l'aéroport de Saint-Jean et que lorsque nous sommes arrivés, en septembre 1984, il n'en restait pas 50. Et durant ces derniers 20 ans, la circonscription de Saint-Jean était représentée par un député libéral qui ne s'est jamais occupé de voir à faire travailler les gens de Saint-Jean à l'aéroport.

Alors je vous assure, madame la Présidente, que comme député de la circonscription de Saint-Jean, comme ministre d'État (Transports), je peux assurer la population de Saint-Jean que l'aéroport va être agrandi pour créer des emplois et que cela va se faire et bientôt.

M. Garneau: Madame la Présidente, je voudrais faire quelques commentaires et poser des questions au ministre qui vient de s'exprimer au nom du gouvernement.

Madame la Présidente, la motion qui est à l'étude et qui fut présentée par mon collègue de Papineau (M. Ouellet) a une importance considérable. Et dans une région comme celle que je représente à la Chambre des communes, la région de Montréal, les transports ont toujours été et vont demeurer pour plusieurs années encore l'industrie principale. Que ce soit dans le domaine ferroviaire, dans le domaine maritime ou dans le domaine aérien, Montréal, à cause de sa situation géographique, a toujours été une plaque tournante non seulement pour le reste du Canada mais aussi pour les États-Unis.

Et la motion du député de Papineau nous permet de revoir plusieurs des aspects où les manufactures, où les emplois qui sont reliés à la politique des transports du Canada, politique des transports qui a été développée au cours des années pour permettre au Canada de se bâtir parce que la géographie ne le favorisaient pas aussi facilement que dans d'autres parties de l'Amérique du Nord, et il fallait bâtir ces liens entre l'Est et l'Ouest et les transports ont toujours été ce qu'on pourrait appeler le filon conducteur qui a réussi à faire de ce pays ce qu'il est, mais depuis quelques années, plusieurs des aspects dont on discute l'importance aujourd'hui avec la motion de mon collègue, le député de Papineau, touchent le transport ferroviaire.

Et je voudrais demander au ministre comment lui et son gouvernement entendent apporter des solutions à ces problèmes non seulement en termes d'emplois mais également en termes de l'importance de la région montréalaise dans le domaine de l'industrie ou des manufactures reliées au transport? Depuis quelque 18 mois, nous avons vu que la seule compagnie véritablement canadienne qui fabriquait des locomotives Bombardier-MLW Ltée va à toutes fins utiles fermer ses portes, et le seul fabricant de locomotives au Canada maintenant à ce que je sache c'est une filiale d'une compagnie américaine qui évidemment n'ayant plus de concurrent va certainement avoir la tentation de faire fabriquer aux États-Unis, et les Canadiens n'auront plus la possibilité de bâtir eux-mêmes les locomotives, soit pour VIA Rail, soit pour CP, soit pour CN.

Bombardier-MLW Ltée a été fermée, l'autre industrie reliée à cette construction, les forges de Hawker Siddeley Canada Ltd., la fonderie de Hawker Siddeley Canada Ltd. Vous avez évidemment les ateliers des entretiens de chemins de fer à Montréal qui, semble-t-il, vont être fermés et les emplois qui

resteront seront pour réparer des trains américains s'il y en a qui viennent pour être réparés.

Je voudrais demander au ministre, dans cette politique à laquelle le gouvernement songe, j'imagine, j'espère . . . y a-t-il une réponse pour non seulement les personnes qui travaillent dans ces endroits mais aussi pour s'assurer que la région de Montréal puisse continuer à être ce qu'elle a toujours été au cours des 100 dernières années, c'est-à-dire une plaque tournante importante au niveau des transports ferroviaires.

M. Bissonnette: Madame la Présidente, il me fait vraiment plaisir de pouvoir répondre à quelques points sur le transport à Montréal et non seulement, si vous me permettez, je parlerai un peu du transport ferroviaire mais aussi de ce que nous voulons faire dans le transport en général, non seulement à Montréal mais partout au Canada. Mais si on revient à CN à Montréal, comme le député de Laval-des-Rapides (M. Garneau) l'a mentionné, dans les 20 dernières années, la question que je me pose et que je me suis posée lorsque j'ai regardé le dossier CN: Qu'est-ce que le gouvernement précédent avait donné comme ligne de conduite à CN ou comme direction en tant que gouvernement? Lorsqu'ils leur ont donné en 1978 un mandat de devenir autosuffisant, le CN a dû prendre des moyens pour devenir autosuffisant et a dû rationaliser certains coins de son réseau ou certaines de ses manufactures de réparation. Et aujourd'hui le député de Laval-des-Rapides a le culot de dire ou d'insinuer que le gouvernement ferait perdre des emplois aux Montréalais. Quand il leur a donné ce mandat, il ne leur a pas dit: vous devrez, en échange si vous fermez certaines boîtes, si vous voulez l'appeler comme cela, certains ateliers de réparation, vous devrez aller chercher quelque chose pour les remplacer ces emplois-là. Jamais, jamais, autant le député de Papineau (M. Ouellet) qui était très près et qui faisait partie du gouvernement . . . n'ont fait cela.

Nous avons demandé aux gens du CN de voir à aller chercher des contrats ailleurs, des contrats que jamais . . . Le gouvernement précédent n'avait même pas assez d'imagination pour croire à l'entreprise privée et croire qu'une société de la Couronne pouvait aller chercher des contrats dans d'autres pays pour faire de la réparation, comme nous allons le faire avec CN à Montréal. Et j'espère bien que la direction de CN à Montréal a très bien compris le message qui était clair que les employés de CN, pour nous, c'est important, les emplois à Montréal, c'est important, et on l'a prouvé d'ailleurs dans les deux dernières années. Vous savez, je pense, on peut le répéter souvent, qu'il s'est créé 600,000 nouveaux emplois au Canada et 100 quelques milles au Québec, et c'est le secteur privé qui les a créés, contrairement à ce que le député de Papineau indiquait dans sa déclaration aujourd'hui en disant que l'État devait être, l'État protecteur, l'État devait voir à tout!

Non, ce n'est pas la philosophie du gouvernement conservateur, c'est de créer un climat dans lequel l'entreprise va pouvoir se développer et dans lequel les entreprises du secteur privé autant que possible vont pouvoir se développer et créer cet emploi, et le climat nous l'avons créé parce qu'on contrôle les dépenses gouvernementales, parce qu'on contrôle les taux d'intérêt, parce qu'on contrôle l'inflation. Ça c'est le climat d'investissement, ça c'est le climat qui crée l'emploi.

• (1410)

M. Garneau: Madame la Présidente, si le ministre d'État (Transports) (M. Bissonnette) veut le prendre sur ce ton-là, être partisan . . . Il me semblait que je lui avais posé une question qui regardait en avant, lui regardait en arrière, on va regarder en arrière, si vous voulez, les deux ensemble.

Quand les libéraux étaient au pouvoir, puisque vous voulez le prendre dans ce sens-là, à la Bombardier-MLW, il y avait au-delà de 1 000 emplois et on construisait des locomotives pour les entreprises canadiennes. La même chose pour la forge Hawker Siddeley, la même chose pour la fonderie. Depuis quand est-ce fermé? Après le 4 septembre! Quand vous venez me dire à part cela, madame la Présidente, qu'il s'est créé 600 000 emplois! Que le ministre d'État regarde donc ce qui s'est passé depuis que l'effet de leurs derniers budgets a commencé à se traduire dans l'économie. Une perte de 17 000 emplois au Canada. Jusqu'au mois d'août inclusivement, il s'était perdu 17 000 emplois au Canada. Le mois dernier, il s'en est créé 35 000. On est encore avec un surplus d'à peu près 15 000; 15 000 «jobs» dans un an et vous allez venir nous «barber» avec cela sans vouloir répondre aux questions! Qu'est-ce que vous allez faire d'abord au niveau de la politique du transport pour que des Canadiens construisent . . .

La présidente suppléante (Mme Champagne): A l'ordre, s'il vous plaît! L'honorable député de Laval-des-Rapides (M. Garneau) sait qu'il devrait s'adresser au député en passant par la Présidence.

M. Garneau: D'accord, madame la Présidente.

La présidente suppléante (Mme Champagne): La parole est au ministre d'État (Transports) (M. Bissonnette).

M. Bissonnette: Madame la Présidente, le gouvernement conservateur croit à l'entreprise privée. Voici ce que nous allons faire pour le transport: nous allons simplifier la réglementation. Nous allons la débarrasser de toute cette paperasserie qui existe et qui existait pour leur donner la chance d'évoluer dans un pays libre pour la concurrence, libre pour les expéditeurs, libre pour les transporteurs.

C'est cela la politique du gouvernement fédéral, c'est cela la politique des conservateurs, et j'en suis fier et je ne m'excuserai jamais auprès des libéraux pour ce qu'ils ont fait.

M. Ouellet: Madame la Présidente, je pense que le ministre d'État (Transports) (M. Bissonnette) se devrait de répondre aux questions qui lui sont posées. La question est très simple et je vais la lui répéter pour la troisième fois parce que mon collègue de Laval-des-Rapides (M. Garneau) lui a posé la question deux fois. Deux fois il nous a donné des platitudes sans répondre à la question. Il y a quelque 2 500 travailleurs dans la région de Montréal qui ont perdu leurs emplois depuis que le gouvernement conservateur a pris le pouvoir, qui travaillaient à la construction de locomotives dans l'est de Montréal, à la Bombardier-MLW, qui travaillaient aux chantiers maritimes Vickers, qui travaillaient à la forge et à la fonderie.

Ces gens-là ont perdu leurs emplois parce que le gouvernement conservateur n'a pas donné de marchés comme il s'en donnait dans le passé à ces compagnies-là. Et je veux, madame la Présidente, que le ministre d'État réponde à la question: Que fait-il pour ces gens qui sont maintenant en chômage à cause de l'inaction de son gouvernement?

M. Bissonnette: Madame la Présidente, il me fait plaisir de dire au député de Papineau (M. Ouellet) qu'on ne creusera pas des rivières pour bâtir des ponts. On ne fera pas bâtir des trains si on n'en a pas besoin. Mais on a créé un climat, pas on va créer, on a créé un climat qui a permis de créer au-delà de 100 000 «jobs» à Montréal. Cela est important, monsieur le député de Papineau! Et l'industrie du transport grâce à la déréglementation va continuer de prospérer au lieu d'être embêtée avec des règlements qui n'ont jamais été changés au cours des 25 dernières années. Vous n'avez jamais pu vous adapter à la situation. Nous allons adapter le transport à la réalité des années 2000.

• (1420)

[*Traduction*]

M. John Parry (Kenora—Rainy River): Madame la Présidente, c'est avec plaisir que je participe, au nom de mon parti, au débat sur une motion qui soulève un grave problème dans des termes «idéologiques» pour reprendre les mots employés.

Cette motion vise essentiellement à entamer un débat sur tous les moyens de transport réglementés par le gouvernement fédéral. C'est là une intention louable. Par contre la façon dont le problème est abordé ne plaide pas en faveur des motionnaires. Cela va entraîner un dialogue de sourds, un échange entre les deux parties quant aux échecs des uns et aux succès des autres. Je voudrais essayer de parler ici de la nature des problèmes véritables qui se posent dans le secteur du transport, de leur origine et des solutions possibles.

La motion de l'opposition couvre pratiquement tous les aspects du trafic marchandises et voyageurs au Canada. A la lire, on pourrait presque croire que les libéraux sont restés loins du pouvoir pendant dix ans et qu'ils n'ont pas dirigé le gouvernement pendant 17 des 20 dernières années. La réalité est bien différente. Toutes les critiques que contient cette motion résultent des décisions et des mesures que les anciens gouvernements libéraux ont prises ou n'ont pas prises. Je ne suis guère porté à défendre le gouvernement, mais un bon nombre des choses qui se sont produites dans le secteur du transport ces dernières années sont attribuables à l'inaction de l'ancien gouvernement libéral ou à sa mauvaise gestion financière.

La déréglementation des compagnies aériennes a commencé lorsque le député de Winnipeg—Fort Garry (M. Axworthy) détenait le portefeuille des transports. Il a fait venir des gens de droite et de gauche, il a dépensé le double de son budget et enfreint les règles qui limitaient le salaire de ses fonctionnaires de façon à lancer en même temps une grande campagne de relations publiques. Les libéraux semblent croire que le gouvernement actuel a modifié la réglementation. Comme il n'a adopté aucune loi importante dans ce domaine jusqu'à présent, nous voyons d'où viennent ces tendances et ces initiatives. Il faut reconnaître que l'idée de déréglementer totalement ce secteur est de la folie pure et qu'on la doit au gouvernement actuel. J'irais jusqu'à dire que ce projet se heurte à une résistance de plus en plus marquée au fur et à mesure que l'on constate ses conséquences nuisibles. De toute évidence, en ce qui concerne le transport des marchandises, quelle que soit la façon dont ces marchandises sont transportées, lorsqu'on déréglemente l'industrie alors qu'elle subit les conséquences de l'effondrement du prix des denrées, que le transport est peu rentable et que les ventes sont médiocres, cela ne peut qu'aggraver certains des problèmes actuels. Le gouvernement a émis des déclarations contradictoires et nous ne savons pas exactement quel sera le rôle futur de la Commission canadienne des Transports, si toutefois elle en a un. Va-t-elle disparaître comme on l'a laissé entendre? Va-t-elle demeurer en place, comme le ministre des Transports (M. Crosbie) l'a dit dans une de ses réponses au Parlement?

La question de la sécurité revêt une importance essentielle dans ce débat et c'est un aspect crucial dont tous les députés doivent se soucier. A ce propos je tiens à mettre en garde le gouvernement et l'opposition. En dramatisant la question de la sécurité, nous risquons de perdre de vue les objectifs qui doivent être les nôtres. Si nous nous contentons de parcourir le pays en disant que la sécurité n'a plus d'importance et qu'aucun règlement ne sera appliqué . . .

[*Français*]

Cela veut dire qu'il y aura un sauve-qui-peut dans le secteur des transports.

[*Traduction*]

Le faire, ce serait rendre un bien mauvais service à nos compatriotes. Du côté du gouvernement aussi, s'il fallait prétendre que la sécurité ne sera pas et ne doit pas être compromise, nous risquerions de perdre de vue certains changements importants du régime de sécurité qui risqueraient d'avoir des conséquences malencontreuses pour les Canadiens.

Je veux parler notamment de la sécurité aérienne et ferroviaire. Nous avons enfin un Bureau canadien de la sécurité aérienne. Je crois que ses premières interventions sont excellentes. Je précise aussi que des études récentes montrent que nos règlements sur la fatigue du personnel navigant aérien, et surtout la fatigue des pilotes, sont parmi les moins efficaces du monde. Ils ne sont pas largement et rigoureusement appliqués comme ils le devraient. Dans bien des cas, ils ne prévoient pas une récupération suffisante des pilotes avant leur vol suivant. Comme la plupart des députés, j'ai lu les rapports sur la sécurité aérienne et sur les accidents. J'ai aussi lu les rapports concernant des accidents mineurs. Le nombre de cas dans lesquels on impute l'accident à une erreur de pilotage devrait clairement montrer au gouvernement que quelque chose cloche dans le système actuel. L'absence de moyens de faire appliquer la réglementation actuelle en matière de sécurité devrait aussi être un sujet de préoccupation pour tous les députés.

Les règlements d'exploitation des chemins de fer appliqués depuis des années par le comité des transports ferroviaires de la CCT ne sont pas le résultat d'un caprice ou d'une fantaisie. Ils ont été mis en place sur des années et des décennies en réponse aux besoins constatés. Dire . . .

[*Français*]

Comme l'a dit le ministre d'État (Transports) (M. Bissonnette) nous allons éviter toute cette paperasse, déchirer tout le livre des règlements, peut-être, je ne sais pas exactement dans quel contexte, mais il faut que nous reconnaissions que cette paperasserie, comme il l'a dit, consiste dans des règlements qui existent pour des fins raisonnables, des fins de sécurité.

[*Traduction*]

Il faut étudier ces règlements de sécurité. Le gouvernement doit faire extrêmement attention quand il en supprime un.

Pour en venir maintenant à la situation du fret ferroviaire sous le gouvernement actuel, nous avons vu se poursuivre depuis deux ans la tendance à la compression des effectifs. Je suis heureux de voir que le ministre d'État à l'Immigration (M. Weiner) est présent. Je pense qu'il devrait se pencher sur cette question qui est au coeur de la motion avec son ministère, et en faire un examen détaillé. Je constate dans le communiqué de presse sur les niveaux d'immigration que trois catégories de personnel des transports ferroviaires ainsi que la catégorie des pilotes d'avions sont désignées comme des catégories déficitaires au Canada valant dix points dans la réglementation de l'immigration. Je ne peux pas croire que ce soit vrai. Dans ma circonscription, de nombreux cheminots ont été mis à pied ou mutés ailleurs dans le réseau. De nombreux pilotes au Canada sont incapables d'obtenir un emploi même si dans certains cas, ils possèdent les meilleures qualités exigées pour l'obtention de permis. Aller dire effectivement aux étrangers que le Canada n'a pas suffisamment de candidats pour occuper ces emplois constitue, à mon avis, un affront infligé non seulement aux Canadiens sans travail qui connaissent ces métiers, mais c'est ménager une déception cruelle à ceux qui viennent au Canada croyant à tort que des emplois de ce genre sont disponibles.

Nous avons déjà débattu la question de la privatisation et les problèmes qu'elle cause, notamment au CN. Je serais étonné d'entendre un ministériel nier qu'il y ait eu des pertes d'emplois dans les services d'entretien, de mécanique et de réparation au CN. Je suis étonné que le CN n'examine pas ces projets de réduction de main-d'oeuvre en tenant davantage compte de sa responsabilité éventuelle s'il advenait qu'on puisse imputer directement un accident à des normes déficientes ou à un mauvais entretien. A mon avis, les économies qu'aurait permis de réaliser la suppression de ces emplois d'entretien et de révision seraient peu de chose comparées aux obligations auxquelles les sociétés ferroviaires auraient à faire face si elles étaient poursuivies par la victime d'un accident provoqué par une panne de matériel attribuable au manque d'entretien. Les trains sans fourgon de queue sont un exemple du même problème. Quelle sera la position juridique du CN ou du CP dans un accident dont la victime pourrait faire valoir que l'absence de fourgon de queue a contribué à causer l'accident? Depuis deux mois, nous entendons également des pensionnés des chemins de fer se plaindre. Dans n'importe quel débat sur notre réseau de transport, il est tout à fait normal de soulever ces questions. Dans bien des cas, ces gens ont travaillé toute leur vie pour les chemins de fer, et maintenant, faute d'une indexation adéquate, ils s'aperçoivent que leurs revenus de retraite sont tout à fait insuffisants. Quand on examine le secteur ferroviaire, je crois qu'il faut se reporter à des rapports publiés il y a quelques années, qui montrent dans quelle mesure les coûts d'infrastructure des chemins de fer et ceux d'autres modes de transport sont subventionnés. Si jamais ces coûts étaient inclus dans le coût du réseau de transport dans son ensemble, nous savons que le transport ferroviaire y gagnerait beaucoup.

• (1430)

En ce qui a trait au transport aérien, la stratégie de gestion des aéroports du gouvernement semble se limiter à effectuer des compressions. Le gouvernement veut se décharger de sa responsabilité dans ce domaine sur les autorités municipales. Il cherche à réduire de façon marquée les subventions aux aéroports municipaux, et ces compressions seront de l'ordre de 30 p. 100 l'année prochaine. Où cela va-t-il s'arrêter? Les aéroports seront-ils administrés individuellement par les municipalités, ce qui entraînera une absence de coordination? Le gouvernement juge peut-être que c'est la meilleure façon de procéder, mais il doit se rendre compte que certains aéroports ne pourront plus fonctionner sans ces subventions. Il serait également insensé de ne pas parler, dans le cadre de ce débat sur les aéroports, des sommes qui sont consacrées, rarement à des fins utiles, aux aéroports situés dans la circonscription du premier ministre (M. Mulroney). Tous les députés devraient s'intéresser à cette comparaison. Dans la circonscription de Kenora—Rainy River, il y a, à l'heure actuelle, 32 aéroports en exploitation, et seuls quatre d'entre eux sont subventionnés par le ministère des Transports. Le nombre de passagers passant par ces aéroports est beaucoup plus important qu'à certains aéroports où le trafic est nettement moindre, mais qui profitent de travaux d'immobilisations comme des prolongements de pistes qui n'étaient pas justifiés par les besoins, sauf celui de remunérer quelqu'un pour asphalter une piste qui n'a probablement pas encore servi.

[*Français*]

Madame la Présidente, je devrais aussi faire quelques remarques à propos de la situation des chantiers maritimes au Canada, et particulièrement dans la province de Québec. Paraît-il que maintenant, environ 70 p. 100 de la main-d'oeuvre spécialisée des chantiers maritimes canadiens est sans travail et que le gouvernement, faut-il le soulever encore, a rencontré le président d'une compagnie de chantier maritime pour examiner l'avenir de tous les chantiers maritimes au Québec, ce qui est nettement évident comme conflit d'intérêts. Alors on a annoncé le 26 mars l'octroi d'un marché de 130 millions de dollars à l'entreprise *Versatile Davie* pour la construction d'un super traversier destiné à la *CN Marine*, maintenant la *Marine Atlantic Inc.* Toutefois, six mois après l'annonce, rien ne semblait être encore sur le point de se concrétiser. La raison, c'est au gouvernement de l'expliquer, madame la Présidente.

[*Traduction*]

Je voudrais maintenant parler de la situation de VIA Rail. Cette société a été établie en grande pompe par le gouvernement libéral précédent et peu après elle est tombée dans l'oubli. Actuellement, le personnel dévoué de la société, en particulier celui de l'exploitation, fait de son mieux avec du matériel désuet. Le gouvernement a annoncé plusieurs fois qu'il y aurait de nouvelles locomotives et de nouveaux wagons pour remplacer le matériel grinçant de VIA Rail, vieux de 30 et 40 ans. A nouveau . . .

[*Français*]

Comme pour le supertraversier, mais sur une période de temps beaucoup plus élargie, rien n'a été fait. Aucune annonce sur ce point-là.

[*Traduction*]

Les tarifs du CN et du CP, qui n'ont jamais apparemment été soumis au contrôle d'une autorité extérieure, aggravent naturellement le déficit de VIA Rail. Les Canadiens ne demandent que de l'honnêteté pour résoudre la question de cette société. Le gouvernement devrait, soit déclarer qu'il va remédier aux problèmes de celle-ci, soit intervenir avec dignité et foi en ses principes et annoncer qu'il va la supprimer. Il est absurde, du point de vue de la gestion et de la politique, de maintenir cette situation. Le gouvernement doit déclarer franchement sa position quant à l'avenir de cette société. L'incertitude est bien pire que toute mesure précise que le gouvernement pourrait prendre, qu'elle soit positive ou négative.

Finalement, je voudrais parler de certaines conséquences qu'ont dans ma propre circonscription l'incurie et le manque d'initiative du gouvernement. Il y a eu des mises à pied aux points divisionnaires de Sioux Lookout, de Rainy River et de Kenora. Il y en a eu aussi dans les effectifs du CN à Fort Frances, non seulement dans les départements du matériel roulant et de l'équipement, mais aussi dans le secteur de l'entretien des voies et autres services auxilliaires. On a donné à contrat l'exploitation des dortoirs, et nos cheminots ont naturellement craint que leurs emplois ne soient supprimés, ce qui figure sans doute en bas de liste à l'ordre du jour des audiences sur les trains sans fourgon de queue.

Nous savons qu'en dépit des dispositions provisoires sur la déréglementation du trafic aérien, qui étaient effectivement sages, à mon avis, les transporteurs du nord de l'Ontario figurent bel et bien sur la liste des sociétés convoitées par les principales compagnies aériennes. Ces derniers jours, nous avons vu Air Canada entreprendre de s'approprier Air Ontario et Austin Air. Nous savons que dans le passé cela a dégénéré en une espèce de pillage des petites compagnies aériennes et abouti à leur élimination. Mes électeurs craignent que cela ne se reproduise.

Le gouvernement n'a cessé d'atermoyer au sujet de l'extension du réseau Loran C à tout le Canada. Plus d'une fois, j'ai pris ici la parole pour signaler au gouvernement les grands progrès que l'installation de ce système ferait accomplir à la navigation et partant, à la sécurité aérienne. En fait, ces jours-ci, on m'a dit que le gouvernement américain envisageait de construire au Canada une station Loran C, qui contribuerait aussi à améliorer le réseau aux États-Unis, compte tenu de facteurs uniques d'emplacement. Le gouvernement devrait saisir ce genre d'occasion au lieu de s'en désintéresser. En affirmant que le réseau mondial de positionnement par satellite constitue une solution de remplacement acceptable, le gouvernement fait fi des difficultés que connait le programme spatial des États-Unis et de sa responsabilité de créer des emplois et d'améliorer la sécurité aérienne au Canada durant la décennie actuelle, au lieu d'attendre la prochaine. Je conclus en soutenant que le gouvernement doit accorder beaucoup plus d'attention à l'ensemble du secteur des transports.

• (1440)

M. Henderson: Madame la Présidente, j'ai écouté avec grand intérêt le discours du député portant sur cette motion. Il a souligné l'excellence du système Loran C pour la navigation, tant aérienne que maritime. La *Canadian Owners & Pilots Association* publie un bulletin mensuel. Cette association modère les déclarations du député au sujet du réseau de radionavigation à grande distance Loran C. Le bulletin révèle que d'ici 1990, les États-Unis auront un réseau couvrant tout leur territoire continental. La Saskatchewan est une région préconisée pour l'installation d'une telle station.

Le même bulletin contient une brève référence à la circonscription du premier ministre (M. Mulroney). Voici:

> Selon les dépêches des agences de presse, le très honorable Brian Mulroney a annoncé qu'un système d'atterrissage aux instruments de sept millions et demi de dollars serait mis en place aux aéroports situés dans les limites de sa circonscription de Manicouagan. On nous a signalé que cette circonscription est entièrement couverte par les signaux du système Loran C maritime que les avions munis de récepteurs Loran C peuvent utiliser pour des approches de non-précision et sans frais additionnels pour les transmetteurs terrestres.

Le député connaissait-il ce détail? Lorsque les députés ont demandé quelques dollars pour créer des emplois à temps partiel dans leurs circonscriptions, le gouvernement leur a répondu qu'il était à court de fonds. Le député est-il au courant de ces dépenses qui seront faites dans la circonscription du premier ministre? Ne croit-il pas que ces fonds pourraient être dépensés à meilleur escient? C'est en tout cas ce que nous permettent de croire les révélations de la *Canadian Owners and Pilots Association.*

M. Parry: Madame la Présidente, je remercie le député pour sa question que je n'aurais pas pu mieux formuler moi-même. Les députés ministériels ne se rendent peut-être pas compte de l'utilité des signaux du système Loran C dans la circonscription de Manicouagan ou dans toute autre région côtière du Canada. Comme on le souligne dans le bulletin cité par mon collègue, l'utilisation de ce système facilite les choses aux pilotes. En d'autres mots, ils peuvent atterrir précisément au bout d'une piste en utilisant uniquement ce système de navigation. J'ai appris qu'une entreprise des États-Unis se servait du système pour connaître en tout temps la position de ses camions de livraison dans une ville. C'est un système d'une grande précision. Son utilité pour les régions non maritimes du Canada est manifeste. Les pilotes du centre du Canada pourraient en tirer un grand profit.

La question du député montre très bien que le gouvernement fait deux poids deux mesures dans le financement des projets. On a de l'argent pour gâter la circonscription du premier ministre. Elle possède déjà un bon système d'atterrissage aux instruments mais pourtant on trouve 7,5 millions de dollars pour l'améliorer, alors que les systèmes utilisés dans bien d'autres régions du Canada ne sont ni précis ni sûrs.

Sans critiquer à la légère, madame la Présidente, je n'ai jamais vu de manipulation plus honteuse que lorsque le premier ministre a fait appel à une veuve de sa circonscription pour déclarer qu'elle ne serait pas veuve si ce système avait été en place auparavant. C'est honteux parce que bien des gens des circonscriptions éloignées du Canada pourraient dire la même chose et jouer sur la corde sensible du public de la même façon. Que le premier ministre insinue . . .

M. Forrestall: Il ne peut pas dire cela en toute impunité.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Je crois que le député a dit ce qu'il avait à dire.

M. Belsher: Madame la Présidente, je suis plutôt surpris d'entendre le député de Kenora—Rainy River (M. Parry), qui paraît être de mèche avec le député de Papineau (M. Ouellet), dire que le gouvernement semble oublier les normes de sécurité qui protègent les voyageurs. Il a très peu parlé de la Loi sur l'aéronautique qui a été modifiée en juin dernier. Je tiens à donner une ou deux précisions.

La Loi sur l'aéronautique a prévu la création d'un tribunal indépendant de l'aviation civile pour entendre et juger rapidement, équitablement et sans formalité les appels contre les pénalités imposées par Transports Canada. Les contestations pourront porter sur la suspension ou l'annulation d'un permis, l'imposition d'amendes ou le refus de renouveler un permis. Les médecins et les optométristes seront obligés de faire rapport sur l'état de leurs patients détenteurs de permis dont les problèmes médicaux pourraient avoir une incidence sur la sécurité en vol. Les détenteurs de permis devront révéler leur identité au médecin ou à l'optométriste de service, et ils consentiront d'office à la divulgation des données médicales les concernant.

A ces dispositions s'ajoutent aussi les mesures de sécurité prises dans les aéroports que nous utilisons tous chaque semaine. Des machines radioscopiques sont déjà en place. Depuis octobre dernier, les bagages ne peuvent plus précéder les passagers qui empruntent les vols internationaux. L'an prochain, des mesures de sécurité analogues seront prises aussi pour les vols intérieurs. On a augmenté le nombre d'agents de la GRC dans nos aéroports, en plus du personnel de sécurité habituel.

Compte tenu de tout ce que nous avons fait au cours de l'année et des divers règlements que nous avons arrêtés, le député ne trouve-t-il pas que l'établissement et l'application de normes sont le meilleur moyen de protéger le public? Au lieu de dire aux gens que le gouvernement ne fait rien, pourquoi ne fait-il pas état de ce qui s'est vraiment passé et des mesures prises dans le cadre de la loi?

M. Parry: Madame la Présidente, je remercie le député de me fournir l'occasion d'aborder ces problèmes. Il a parlé de sécurité. Je n'ai pas eu la chance de glisser un mot sur la sécurité des aéroports dans mon discours. Même si les méthodes employées dérangent et irritent beaucoup de voyageurs, elles sont néanmoins très sensées, compte tenu que les attentats contre des avions ne cessent de se multiplier partout dans le monde. Heureusement que le Canada en a été épargné, sauf une fois, et ce fut une expérience épouvantable.

J'ai parlé des règlements, et du pouvoir de les mettre en oeuvre. Bien qu'il soit souhaitable d'améliorer le mécanisme d'appel pour ceux qui sont accusés d'avoir enfreint la Loi sur l'aéronautique, je vois mal comment la sécurité en serait renforcée.

• (1450)

Le député fait valoir des arguments valables au sujet de la sécurité et du système d'appel. Mais cela ne répond pas à nos préoccupatuions en matière de sécurité. Le nombre des accidents évités de justesse et rapportés par les contrôleurs du trafic aérien au Canada a atteint un niveau dangereux en dépit des mesures dont parle le député.

M. Taylor: Madame la Présidente, je voudrais dire deux choses. Les partis de l'opposition dénoncent la déréglementation, pourtant chacun des incidents dont on a parlé s'est produit alors que le secteur est réglementé. Comment peut-on les imputer à la déréglementation qui n'est pas encore en vigueur? La chose me dépasse, car ces incidents se sont produits en dépit de la réglementation du secteur.

Le second aspect que je veux mettre en relief concerne les camionneurs. De fait, je suis même étonné que l'industrie canadienne du camionnage ait réussi à survivre au Canada. Si un camionneur de l'Alberta veut transporter des marchandises vers la Saskachewan ou traverser cette province, il doit tout d'abord se procurer un permis en Alberta au coût approximatif de 1 000 $, puis un autre en Saskatchewan, qui lui coûtera 1 500 $ ou 2 000 $ de plus. S'il veut traverser l'Ontario, le Manitoba et le Québec, il devra verser encore 2 000 $ ou 3 000 $ dans chaque province. Autrement dit, cette réglementation a divisé le Canada en dix États, de sorte qu'un transporteur routier qui veut acheminer du boeuf de l'Alberta à Montréal doit passer par les États-Unis. Nous avons dû conclure des ententes avec les Américains pour que nos camionneurs puissent passer par les États-Unis. J'aimerais disposer de plus de temps car ces règlements sont en voie de détruire l'industrie du camionnage.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Je suis désolée, je dois interrompre le député de Bow River (M. Taylor). J'accorderai quelques secondes au député de Kenora—Rainy River (M. Parry) pour qu'il réponde, puis nous reprendrons le débat.

M. Parry: Madame la Présidente, je voudrais simplement dire en réponse au député de Bow River (M. Taylor) que ses remarques nous révèlent, aujourd'hui en tout cas, son opposition apparente à toute forme de réglementation de l'industrie. A notre avis, ce n'est pas là une déréglementation réalisée dans le simple souci de suivre une idéologie venant du sud qui est nécessaire, mais plutôt une nouvelle réglementation. Les règlements ont autant besoin d'être reformulés que d'être abolis.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Nous reprenons le débat.

M. Kilgour: Madame la Présidente, je croyais qu'il était entendu qu'un député libéral prendrait la parole ensuite. Cependant, si je me trompe et s'il ne veut pas intervenir, je poursuivrai.

[*Français*]

M. Ouellet: J'invoque le Règlement, madame la Présidente.

La présidente suppléante (Mme Champagne): A l'ordre! L'honorable député de Papineau (M. Ouellet) invoque le Règlement.

M. Ouellet: Madame la Présidente, je voulais simplement attirer votre attention sur le fait que mon collègue de Terre-Neuve était sur le point d'entrer à la Chambre, à la suggestion de notre ami, pour prendre la parole.

Les subsides

[*Traduction*]

M. Tobin: Madame la Présidente, j'invoque le Règlement. J'avais été appelé par un page et lorsque j'ai entendu le député terminer son discours, je me suis hâté de regagner mon fauteuil.

M. Forrestall: Madame la Présidente, au sujet du même rappel au Règlement, le député peut se compter très chanceux que le débat ne porte pas sur le projet de loi C-75.

La présidente suppléante (Mme Champagne): A l'ordre, s'il vous plaît. J'étais prête à donner la parole au député de Humber—Port-au-Port—Sainte-Barbe (M. Tobin), mais il n'était pas à son fauteuil. Avec la permission du secrétaire parlementaire du ministre des Transports (M. Kilgour) et le consentement unanime de la Chambre, j'accorderai la parole au député.

M. Kilgour: Madame la Présidente, de ce côté-ci de la Chambre, nous respectons les règles du marquis de Queensbury. Oui, nous accordons notre permission.

La présidente suppléante (Mme Champagne): La parole est au député de Humber—Port-au-Port—Sainte-Barbe.

M. Brian Tobin (Humber—Port-au-Port—Sainte-Barbe): Madame la Présidente, je m'excuse auprès de vous et de mes collègues de n'avoir pas été à ma place, mais un page m'avait appelé.

Le plus navrant, après avoir été rappelé de cette manière, c'est moins le fait de vous avoir déplu, à vous, madame la Présidente, ainsi qu'à mes collègues qui sont actuellement suspendus à mes lèvres, mais bien celui d'intervenir comme je vais le faire alors que mes vis-à-vis viennent de me témoigner tellement d'obligeance. Par conséquent, vous ne pouvez imaginer combien il me coûte de faire les observations auxquelles ma conscience m'oblige.

La Chambre a décidé de consacrer le débat d'aujourd'hui à une question brûlante d'actualité. Je veux parler de la façon presque imperceptible avec laquelle le gouvernement a modifié du tout au tout la perception des Canadiens et, pire encore, la sienne propre, à l'égard du rôle que jouent les transports au Canada.

Je crois qu'il est important de se rappeler l'histoire des transports au Canada. Depuis l'époque de John A. Macdonald, ce grand premier ministre conservateur que les députés d'en face applaudiront certainement . . .

Des voix: Bravo!

M. Tobin: Ils sont si prévisibles, madame la Présidente. Depuis le temps de John A. Macdonald, les transports ont toujours été utilisés comme un moyen de bâtir notre pays. John A. Macdonald ne s'est pas fait l'avocat de la construction des chemins de fer d'un océan à l'autre parce que c'était un bon investissement. Il n'a pas voulu construire un chemin de fer d'une extrémité à l'autre du pays pour réaliser un énorme profit. Il a voulu le construire parce qu'il a compris que pour aplanir les différences entre les diverses régions et les diverses ethnies du pays, il lui fallait un moyen de les unir. C'est à lui surtout que nous devons la construction du chemin de fer d'un océan à l'autre.

Ce n'est qu'un exemple du rôle qu'ont toujours joué les transports au Canada. Je n'ai malheureusement pas le temps d'en donner d'autres.

Voyons maintenant ce qui s'est passé depuis quelques années. Le gouvernement, en prenant l'initiative de déréglementer ce secteur, a décidé que les transports ne constituaient plus un élément essentiel à la formation de notre pays. Il a décrété également que cela n'était plus un facteur primordial dans la lutte contre les inégalités régionales. Il a doté notre pays de la politique du paiement par l'usager qui met, implicitement, les services de transport sur le même pied que les restaurants McDonald ou les épiceries. Ces établissements poussent dans les milieux où la demande et le volume des ventes le permettent. Il n'y a pas de McDonald dans les petits patelins qui donnent sur l'océan Atlantique, sur le littoral est de ce pays formidable. Aux termes de la politique du paiement par l'usager, c'est la première fois de notre histoire que seules les agglomérations populeuses, où la demande est forte, auront droit aux services de transport.

● (1500)

Lorsqu'il n'y a pas une très forte population, qu'il n'y a pas de demande rentable, que le secteur du libre marché n'assure pas le service, le gouvernement ne s'en charge plus. Voilà un tournant radical dans la politique nationale d'un pays de 25 millions d'habitants, pays qui a le territoire le plus étendu de la planète, nonobstant l'Union soviétique.

Pour la première fois nous refusons des transports à la population de la province de mon bon ami le député d'Egmont (M. Henderson), l'Île-du-Prince-Édouard, province insulaire. Pour ses habitants, le transbordeur n'est pas un bateau de croisière. Ce ne sont pas des gens qui se disent un beau matin: «Je pense que je vais aller faire un tour de transbordeur aujourd'hui pour profiter du bon air et du soleil». Ils empruntent ce sacré transbordeur parce qu'ils n'ont pas d'autre moyen de communiquer avec la terre ferme ou d'y transporter des marchandises. Et, malgré cela, le gouvernement dit à l'Î.-P.-É. que l'usage du transbordeur sera à la charge de l'usager. Il y a eu une augmentation de 15 p. 100 l'an dernier, d'autres augmentations ont été annoncées la semaine dernière, ce qui veut dire que nous finirons par couper le cordon ombilical qu'est le transport, qui assure la viabilité de l'Île-du-Prince-Édouard, laquelle va s'étioler et mourir parce que l'économie de marché n'a pas dit qu'il fallait que l'Î.-P.-É. vive.

A Terre-Neuve, dans ma province, séparée du reste du pays par 90 milles de mer, on applique le même genre de philosophie avec le même genre de résultats aberrants. Le gouvernement veut dépenser 600 millions de dollars pour faire construire un brise-glace destiné à patrouiller nos eaux septentrionales. Parce que le gouvernement jouit de si bonnes relations avec le gouvernement américain, il lui faut maintenant un monolithe de 600 millions de dollars pour empêcher les Américains de naviguer dans nos eaux territoriales. Quel est le meilleur moyen d'établir notre souveraineté sur un territoire? Quel est le meilleur moyen de prouver qu'un territoire nous appartient? C'est de l'occuper, d'en exercer la possession, et cela ne se fait pas avec un brise-glace de 600 millions. C'est en soutenant les gens qui habitent dans le Nord, en les faisant bénéficier d'une politique des transports qui leur permette d'y vivre et d'y jouir d'une bonne qualité de vie.

Au lieu d'investir de l'argent dans les modes de transport du Nord, au lieu de subventionner les tarifs aériens élevés pour les habitants du Nord et de leur permettre de se procurer des marchandises, des vivres et toutes les nécessités de la vie à des prix raisonnables pour qu'ils puissent vivre convenablement dans le Nord et y faire flotter le drapeau canadien, nous allons engloutir 600 millions de dollars dans un brise-glace. Voilà le genre de projets stupides, irréfléchis, non axés sur les gens mais sur la liberté d'entreprise que favorise le gouvernement.

On peut citer un certain nombre d'exemples d'idées géniales à courte vue et doctrinaires que le gouvernement actuel veut imposer aux Canadiens. A Moncton, au Nouveau-Brunswick, un millier d'emplois sont maintenant menacés parce que le Canadien National—d'un océan à l'autre—ne constituera plus une présence au Nouveau-Brunswick. On déménage ces services, parce que le ministre des Transports (M. Crosbie) prétend qu'il veut rationaliser le Canadien National, afin de pouvoir le privatiser.

Un millier d'emplois vont disparaître, mais le ministre répond simplement qu'ils ne sont plus rentables. J'ai noté ce qu'il a déclaré. Il a affirmé qu'on n'allait tout de même pas creuser des rivières, afin de bâtir des ponts. Cela m'amène à me demander si le gouvernement va fabriquer des détenus, afin de remplir les prisons? Il faut savoir ce qu'on veut.

L'hypocrisie du gouvernement est vraiment incroyable. Cependant, ce n'est pas elle qui me dérange. Ce n'est pas non plus le fait qu'il défend en même temps des idées contradictoires ni qu'il trompe ainsi les gens. Non, ce qui me dérange, c'est la désinvolture avec laquelle il cherche à nous duper. Je n'ai rien contre le fait qu'on me conte des histoires, mais ce qui me dérange énormément c'est de voir la personne qui les conte afficher un beau sourire sur son visage et s'imaginer que les Canadiens ou moi-même sommes assez sots pour les croire. Je peux vous dire, madame la Présidente, que les Canadiens ne sont pas dupes; ils voient très bien que le gouvernement a deux poids deux mesures, ou je devrais dire qu'il agit à sa guise.

La Loi sur la marine marchande du Canada avait besoin d'un remaniement important. Il fallait la reviser, la moderniser et la mettre à jour. Tous les députés qui s'intéressent au domaine des transports ont participé à cette mise à jour, avec le projet de loi C-75. Les députés des trois partis ont fait de l'excellent travail. Cependant, à la 11e heure, le ministre des Transports de l'époque, le vice-premier ministre (M. Mazankowski), y a glissé un article tout à fait inoffensif en apparence, l'article 4. Je suis sûr que madame la Présidente se demande ce qu'est l'article 4. Pourquoi peut-il bien provoquer le courroux du député de Humber—Port-au-Port—Sainte-Barbe? Soyez patiente, madame la Présidente, je vais vous le dire.

Cet article permet au ministre des Transports d'imposer des droits aux utilisateurs. «Pourquoi?», vous demandez-vous, «quels droits?» Des droits pour les services de la garde côtière, les aides à la navigation et les services des brise-glace. Madame la Présidente se demande comment cela est possible alors que nous sommes une nation maritime et que nos côtes sont les plus longues du monde. Elle se dit que le gouvernement n'envisage sûrement pas de dire aux gens qui ont besoin des services de recherche et de sauvetage qu'ils feraient bien d'y penser à deux fois avant de s'affoler car ils devront peut-être payer ces services, qu'ils en aient les moyens ou pas. Or, c'est précisément ce que le gouvernement tente de faire, à l'heure actuelle, par le biais du projet de loi C-75.

Ce projet de loi n'a pas vu le jour car nous, les libéraux, nous y sommes opposés. Nous attendons à présent de savoir ce qu'en pense le nouveau ministre des Transports qui vient de Terre-Neuve. Je voudrais dire à son sujet que c'est un homme politique sorti de la chaîne de montage; chaque pièce a son fabricant: le corps par Fisher et langue par Gillette. J'ose espérer qu'il fera preuve d'une lucidité d'esprit égale à sa faconde et qu'il reviendra au bon sens en laissant tomber l'article 4. Nous brûlons d'impatience de connaître sa réponse.

Je préviens la Chambre dès maintenant que si le projet de loi C-75 nous est renvoyé sans que l'article 4 en ait été supprimé, nous nous y opposerons le plus farouchement possible, et cela pour éviter que les petites gens ne soient sacrifiés.

Une voix: Oh, oh!

M. Tobin: Vous n'êtes pas au courant de la situation de ces gens qui vivent dans nos villes et villages . . .

La présidente suppléante (Mme Champagne): A l'ordre, s'il vous plaît. Le député sait qu'il ne doit pas s'adresser directement à ses collègues et le faire plutôt par l'entremise de la présidence.

M. Tobin: Évidemment, madame la Présidente, vous avez raison. Je dois éviter de m'adresser directement aux autres députés. Je leur parle donc par votre entremise. Je devrais d'ailleurs m'abstenir de répondre aux observations idiotes, mais les autres députés devraient eux aussi s'abstenir de faire des réflexions pendant que je prononce un discours. Je n'oserai jamais faire pareille chose.

Le projet de loi C-75 nous donne un nouvel exemple des projets ridicules du gouvernement. Nous allons étudier sous peu un autre projet de loi intitulé Loi nationale sur les transports.

M. Forrestall: Une excellente mesure d'ailleurs.

M. Tobin: Le député d'en face dit que c'est un excellent projet de loi, mais je ne l'ai jamais entendu. J'ai simplement prévu ce qu'il pourrait dire. Il n'y a aucun mal à ce qu'un gouvernement cherche à moderniser et parfaire le cadre législatif du Canada et à l'adapter à l'évolution technologique en présentant une mesure législative qui apporte une mise à jour souhaitable dans un monde concurrentiel. Il n'y a pas de mal à cela. Nous ne nous y opposons pas.

Les subsides

• (1510)

Toutefois, il y a quelque chose qui ne tourne pas rond lorsqu'on greffe à cette idée de déréglementation le principe adopté par le gouvernement et contenu dans le projet de loi selon lequel les transports ne relèvent plus de la commodité et de la nécessité publiques, critère auquel on s'est toujours référé au Canada, mais des forces du marché. Quelque chose ne tourne pas rond lorsque le gouvernement propose, dans le cas du transport aérien par exemple, qu'à compter de la date d'adoption du projet de loi, les compagnies aériennes pourront avoir accès à un marché ou s'en retirer en donnant 60 jours d'avis à un organisme de réglementation, sans qu'il y ait matière à appel.

Essayons de comprendre ce que cela signifie. Actuellement, les compagnies aériennes du Canada obtiennent une licence selon un système de routes. Elles peuvent exploiter des itinéraires payants, qui leur procurent des profits faciles, mais la loi les oblige également à exploiter certains itinéraires moins payants dans les régions rurales et du Nord, sur la côte est ainsi que dans les régions de l'Ouest. La loi les oblige, du point de vue financier, à accepter de bons et de mauvais itinéraires. De cette façon nous assurons aux Canadiens un niveau minimal de service, quel que soit l'endroit où ils habitent.

Aux termes du nouveau projet de loi, on ne délivrera plus de licences aux compagnies aériennes d'après ce système. Elles pourront desservir toutes les escales du pays. Si elles veulent abandonner le service vers une collectivité du nord, elles doivent en donner un préavis de 60 jours puis elles peuvent se retirer. Les résidents des localités concernées ne peuvent pas faire appel de cette décision. Il n'existe pas d'organisme de réglementation qui décide ce qui sert ou non l'intérêt public. Le public est traité par les compagnies aériennes de la même façon que McDonald agit avec ses concessions. Ce projet de loi aura pour conséquence que dans les régions éloignées de notre pays, un grand nombre de nos concitoyens devront se contenter d'un service de troisième, quatrième et cinquième ordre, s'ils n'en sont pas privés complètement. Voilà en quoi consiste la déréglementation.

Du point de vue des compagnies aériennes, nous savons qu'aux États-Unis la déréglementation a conduit à des pertes énormes et à des faillites, puis finalement, à des fusions. Au lieu d'un milieu concurrentiel, nous aurons une industrie plus monopoliste que jamais et qui sera lourdement endettée. C'est le modèle que le Canada est en train de suivre. Nous savons qu'au cours des six premiers mois de cette année, CP Air a déjà perdu 26,5 millions de dollars. Nous savons qu'au premier trimestre de 1986, Air Canada a déjà perdu 46,2 millions, et que *Pacific Western* a déjà perdu 4,6 millions au cours de la même période. Nous savons que toutes les compagnies sont déficitaires.

Tel est le contexte dans lequel le gouvernement actuel veut nous imposer le modèle américain. Tout ce que je peux dire, c'est que si l'on persiste à vouloir imposer le principe du paiement par l'usager, les Canadiens vont se rebeller. Ils se résignent, afin de réduire le déficit, à couper un peu dans le superflu. Toujours pour réduire le déficit, ils consentent à se priver un peu du nécessaire. Mais ils ne toléreront pas que le gouvernement aille au-delà du superflu et du nécessaire, qu'il coupe dans le vif.

Il est temps que le gouvernement se réveille, qu'il révise de fond en comble sa politique des transports pour comprendre le tort qu'il cause aux habitants des régions productrices de ressources. Le gouvernement doit revenir à une démarche canadienne intelligente et compatissante, semblable à celle proposée par John A. Macdonald, pour qui les membres du gouvernement actuel professent le plus grand respect.

[*Français*]

M. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): Madame la Présidente, je voudrais tout d'abord faire quelques remarques concernant le débat qu'on a eu ce matin et cet après-midi à la Chambre. Je pense qu'il est très important pour nous—étant donné tous les discours de l'opposition, soit néo-démocrate soit libérale, et tout ce qu'on a vécu dans notre pays depuis 25 ans—de dire que, si on se trouve en 1986 aux prises avec des problèmes de transport dans notre pays, comme chez nous en Gaspésie et aux Îles-de-la-Madeleine et ailleurs dans notre pays, c'est grâce aux autres, surtout au parti libéral.

Nous, depuis le 4 septembre 1984, madame la Présidente, nous avions essayé avec l'ancien et le nouveau ministre des Transports de régler les problèmes que l'opposition a laissés dans notre pays pendant au moins deux décennies. C'est pour cela que nous voulions que ce soit la Loi sur le transport national, que ce soit le projet de loi C-75 ou n'importe quel autre. C'est le sujet du transport auquel l'opposition, dans le temps l'ancien gouvernement, ne voulait pas s'attaquer parce qu'il n'en avait pas le coeur. Parce que, madame la Présidente, il y avait un principe avec l'ancien gouvernement, avant 1984, c'était qu'il fallait garder le pouvoir. Ne rien faire, mais garder le pouvoir. Nous, ce n'est pas le cas, madame la Présidente, nous, c'est d'essayer d'attaquer les problèmes pour que les citoyens et les citoyennes de chez nous puissent voyager de la Gaspésie avec autant de facilité que les gens d'Edmonton, d'Alberta, de Terre-Neuve, de n'importe où. C'est cela le problème que nous avons vécu en 1984. C'est pour cela que nous, avec tout ce que nous avons, peu importe les bons mots de notre honorable collègue de Terre-Neuve, notre ancien ministre des Transports, il n'avait pas le coeur pour s'attaquer au transport. Le transport, pour nous, ici, comme Canadiens et Canadiennes, c'est que tout le monde ait la facilité de se promener dans notre pays, d'aller visiter d'autres pays, d'échanger des idées, des communications. Voilà ce que nous voulons.

Madame la Présidente, pour toucher juste quelques points, cela a été mentionné ce matin, je pense, par mon honorable collègue de Papineau (M. Ouellet): patronage. Que l'on prenne tout cela dans le même concept, si vous voulez—patronage—je suis un nouveau député en 1984, je suis à la Chambre depuis deux ans, je ne me prononce pas comme sachant tout ce qui se passe sauf . . .

La présidente suppléante (Mme Champagne): L'honorable député devrait tenir ses commentaires ou sa question au discours qui vient d'être terminé. S'il a une question à poser, je vais lui redonner la parole, sinon, je vais donner la possibilité au député de Humber—Port-aux-Port—Sainte-Barbe (M. Tobin) de faire des commentaires sur les observations du député de Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine (M. Gray).

[*Traduction*]

M. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): Madame la Présidente, lorsqu'on a discuté ce matin de népotisme dans le secteur des transports, j'ai essayé de faire valoir qu'après avoir procédé à des nominations pendant 25 ans, les libéraux disent aujourd'hui qu'ils n'ont jamais nommé de conservateurs parce que nous n'étions pas assez compétents. Lorsqu'il s'agit de notre loi nationale sur les transports, et je remarque que le député . . .

La présidente suppléante (Mme Champagne): A l'ordre, s'il vous plaît. Je regrette de devoir interrompre le député, mais il est en train de participer au débat. Il ne prend pas la parole pour poser une question ou faire une observation.

M. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): Madame la Présidente, j'invoque le Règlement. Je croyais avoir droit à une dizaine de minutes pour faire des observations, puis poser des questions.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Je rappelle au député que la période de dix minutes suivant le débat doit permettre aux députés de tous les partis de faire des observations ou de poser des questions au dernier député à avoir pris la parole. Le député de Humber—Port-au-Port—Sainte-Barbe (M. Tobin) a la parole.

M. Tobin: Merci, madame la Présidente. J'aurais bien aimé que le député de Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine (M. Gray) prononce une allocution. Pour avoir siégé en même temps que lui au comité des transports, je sais qu'il peut à l'occasion se montrer fort éloquent pour une vingtaine de minutes. Toutefois, voyons ce que le député a déclaré. Il a dit essentiellement ceci: «Nous avons le courage de prendre des décisions difficiles». Cela m'étonne de la part d'un député des Îles-de-la-Madeleine. Je me serais attendu à ce que le député dise que, oui, en tant que représentant d'une région éloignée du pays qui n'est pas une banlieue de Toronto, il . . .

• (1520)

M. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): Madame la Présidente, j'invoque le Règlement. Si le député de Humber—Port-au-Port—Sainte-Barbe (M. Tobin) veut bien, madame la Présidente, j'aimerais qu'il m'accorde deux minutes pour lui poser deux questions. Je le laisserai ensuite y répondre.

M. Tobin: Refusé.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Il ne s'agit pas là d'un recours au Règlement, mais c'est une demande raisonnable. Si la Chambre est . . .

Des voix: D'accord.

La présidente suppléante (Mme Champagne): La Chambre est d'accord.

M. Tobin: Madame la Présidente, j'aimerais parler de ce recours au Règlement. Tout d'abord, ce n'est pas un recours au Règlement.

La présidente suppléante (Mme Champagne): C'est ce que j'ai dit.

Les subsides

M. Tobin: Deuxièmement, si je peux répondre brièvement, le député pourra utiliser comme il en a le droit les dix minutes restantes. J'aimerais répondre à sa première question.

La présidente suppléante (Mme Champagne): A l'ordre, s'il vous plaît. Le député prendra la parole si la présidence la lui accorde et il répondra alors à la question. Je permets au député de terminer son bref commentaire puis, avec le consentement de la Chambre, je donnerai la parole au député de Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine (M. Gray).

[*Français*]

A l'ordre! Je donne la parole à l'honorable député de Papineau (M. Ouellet) sur un rappel au Règlement.

L'hon. André Ouellet (Papineau): Madame la Présidente, je crois comprendre que le Règlement permet, après l'intervention d'un député, des commentaires et des questions pour une période de 10 minutes et ces dix minutes doivent être partagées le plus équitablement possible entre les députés des différents partis des deux côtés de la Chambre.

Si le député de Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine (M. Gray) s'accapare dix minutes, cela veut dire qu'il ne reste plus de temps pour aucun autre député pour faire une intervention à la suite des propos du député de Humber—Port-au-Port—Sainte-Barbe (M. Tobin).

La présidente suppléante (Mme Champagne): L'honorable député de Papineau (M. Ouellet), je pense, doit comprendre que personne du côté du Nouveau parti démocratique ne m'a demandé la parole et le député de Papineau ne s'était pas levé, car je l'aurais sûrement remarqué.

J'ajouterai donc quelques minutes à la période de questions et réponses afin de permettre à tout le monde de s'exprimer.

Je donne la parole à l'honorable député de Humber—Port-au-Port—Sainte-Barbe (M. Tobin).

[*Traduction*]

M. Tobin: Comme je le disais au moment d'être interrompu, madame la Présidente, tout ce que le député a trouvé à dire en réponse à la déclaration que je venais de faire est que lui et ses collègues ont du courage. Je me demandais s'il avait le courage de prendre la parole et de représenter les gens qui l'ont élu au Parlement. Nul doute qu'il nous le dira dans une minute.

Le député a dit que les difficultés qui se posent en 1986 sont la faute du gouvernement précédent. Des problèmes, il en existe en 1986. Il en existait en 1976. Il en existait également en 1966 et en 1956. Il y en aura d'autres en 1996. Personne ne cherche à faire croire que le monde est immobile. Aucun gouvernement, qu'il soit libéral, conservateur ou néo-démocrate, n'est parfait. Ce que nous disons, c'est que les gouvernements se jugent à la façon dont ils font face aux difficultés.

Il est ridicule pour un gouvernement, quel qu'il soit, de prétendre que s'il avait été au pouvoir pendant 20 ans, le monde serait maintenant parfait et tout le monde verrait la vie en rose. La perfection n'est pas de ce monde. Voyez où en sont les néo-démocrates, à force de prêcher l'utopie. Le député n'est pas responsable des problèmes actuels, non plus que les gouvernements antérieurs ou ceux qui suivront. Cependant, on le jugera à sa façon de les régler.

Le député a parlé de courage. Qu'il soit lui-même assez courageux pour représenter l'opinion de ceux qui l'ont élu. Qu'il tâche de ne pas se tenir coi pendant que dans un vaste élan de favoritisme, on construit des prisons alors que ses électeurs n'obtiennent rien parce qu'ils vivent aux Îles-de-la-Madeleine, en plein golfe du Saint-Laurent. Voilà de quelle sorte de courage il devrait s'armer pour intervenir à la Chambre, au lieu de rechercher les applaudissements de la majorité. Si le gouvernement continue à prendre ces applaudissements pour l'expression de la satisfaction des Canadiens, il ne fera pas long feu.

[*Français*]

M. Ouellet: Madame la Présidente, je voudrais poser une question à mon collègue de Terre-neuve qui a parlé fort éloquemment des préoccupations de la population des provinces Maritimes, suite au dépôt du projet de loi du ministre des Transports pour amender la Loi sur les transports nationale.

Le député est-il au courant que l'*Atlantic Province Transportation Commission* a déclaré ce qui suit: «Une large part de l'opinion dans la région de l'Atlantique considère que les contrats confidentiels qui sont suggérés par le gouvernement dans le projet de loi vont à l'encontre des intérêts des entreprises de la région et particulièrement de ceux des petites et moyennes entreprises qui sont le fer de lance de l'emploi à long terme.» Qu'est-ce que le député peut nous dire à cet égard?

[*Traduction*]

M. Tobin: Madame la Présidente, le député de Papineau (M. Ouellet) a fait une remarque fort pertinente et dans la mesure où les audiences publiques ont eu lieu à propos de ce projet de loi qui s'en vient . . .

[*Français*]

La présidente suppléante (Mme Champagne): L'honorable député de Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine (M. Gray) sur un rappel au Règlement.

M. Darryl L. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): Madame la Présidente, si j'ai bien compris, une fois que le député aura parlé, j'aurai le droit de lui poser une question.

La présidente suppléante (Mme Champagne): L'honorable député posera ses questions quand il aura la parole.

Le député de Humber—Port-au-Port—Sainte-Barbe (M. Tobin) avec une réponse courte s'il vous plaît.

[*Traduction*]

M. Tobin: Madame la Présidente, je voudrais répondre à cette question. Je resterai tant que la présidence voudra que je réponde à toutes les questions. Je tenais simplement . . .

La présidente suppléante (Mme Champagne): Je regrette. Je vais parler anglais. Je donne la parole au député, mais je lui demande de faire vite.

M. Tobin: J'avais compris le français, madame la Présidente.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Je n'en ai pas eu l'impression, à vous entendre.

M. Tobin: Madame la Présidente, le député signale qu'il a bien du mal à s'expliquer à cause des constantes interruptions . . .

Mme Mailly: Pauvre petit.

M. Tobin: Le problème, c'est qu'il est impossible d'avoir 30 secondes de silence pour que je donne des réponses intelligentes. Je vais attendre une autre question. De toute évidence, madame la Présidente est dans une situation difficile. D'autres députés veulent poser des questions et je vais attendre.

La présidente suppléante (Mme Champagne): C'est tout à fait irrégulier. A partir de maintenant, je sais que le député voudra s'abstenir de faire des commentaires sur les décisions de la présidence. La présidence maintiendra l'ordre.

Des voix: Bravo!

M. Tobin: Madame la Présidente, j'invoque le Règlement. Le député de Humber—Port-au-Port—Sainte-Barbe veut faire remarquer qu'il ne commente absolument pas les décisions de la présidence et qu'il ne met pas en cause son jugement. Il fait simplement remarquer qu'en vertu du Règlement il a le droit de répondre ou de ne pas répondre aux questions qui lui sont posées.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Ce n'est pas un rappel au Règlement.

M. Tobin: Mais si; c'est dans le Règlement.

La présidente suppléante (Mme Champagne): L'observation n'était pas un rappel au Règlement. Le député de Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine (M. Gray) a dit qu'il avait deux courtes questions à poser. Je vais lui permettre de les poser et laisser le député de Humber—Port-au-Port—Sainte-Barbe (M. Tobin) y répondre rapidement.

M. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): Madame la Présidente, très rapidement, la question que je voudrais poser à mon collègue de Terre-Neuve porte sur les transports. N'est-il pas vrai qu'en dépit de la déréglementation—qui est plutôt une réforme économique—la sécurité n'a pas souffert au cours des deux dernières années?

Deuxièmement, avec tous les changements qui ont été apportés aux trois modes de transport et vu qu'il nous faut combattre le terrorisme aérien, le député pourrait-il . . .

La présidente suppléante (Mme Champagne): La présidence se demande s'il y a une question. Le député pourrait-il la poser immédiatement? La période de questions et d'observations a déjà trop duré. Cela suffit. Reprenons le débat. Le député de London—Middlesex (M. Clifford).

• (1530)

M. Ouellet: J'invoque le Règlement, madame la Présidente . . .

La présidente suppléante (Mme Champagne): Le député de Papineau (M. Ouellet) pour un rappel au Règlement.

[*Français*]

M. Ouellet: Madame la Présidente, je crois qu'en toute justice nous avons accepté que le député de Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine (M. Gray) puisse poser une courte question. Et je pense que dans le même élément de justice, vous devez permettre au député qui avait la parole de répondre. Le temps qui est alloué doit être partagé équitablement entre celui qui fait le commentaire et celui qui répond au commentaire. Et je soumets que le temps de parole du député n'est pas écoulé et il a le droit de répondre avant que l'on passe au débat.

[*Traduction*]

La présidente suppléante (Mme Champagne): Le député de Papineau doit se rendre compte que le temps réservé aux questions et aux commentaires est écoulé depuis longtemps. Le député de Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine (M. Gray) continuait de faire des commentaires et ne posait pas de questions. J'avais dit que j'autoriserais deux questions rapides, et on ne les a pas posées. Comme il n'y avait pas de questions, j'ai décidé de reprendre le débat; le député de London—Middlesex a maintenant la parole.

M. Terry Clifford (London—Middlesex): Madame la Présidente, c'est avec plaisir que je participe à ce débat. Je voudrais clarifier . . .

M. Tobin: Madame la Présidente, j'invoque le Règlement. Je veux seulement dire que j'ai entendu le député me poser une question sur la sécurité. Il allait m'en poser une autre sur la sécurité et le terrorisme quand il a été interrompu. Il a cependant posé clairement une question que j'ai comprise, et tous les députés aussi, à mon avis.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Le député de Humber—Port-au-Port—Sainte-Barbe (M. Tobin) discute avec la présidence. La décision a été prise et le député de London—Middlessex a la parole.

M. Clifford: Madame la Présidente, la motion dit que le gouvernement n'a pas fait grand chose pour les aéroports. J'aimerais qu'on sache ce que nous avons fait pour les aéroports. Je voudrais cependant fournir quelques données de base, parler de l'importance des aéroports et examiner les mesures prises par le gouvernement à cet égard, les recommandations qui ont été formulées et ce que l'avenir nous réserve.

Les subsides

Je commencerai par fournir quelques renseignements aux députés d'en face. D'abord, Transports Canada s'occupe de 213 aéroports, soit parce qu'ils lui appartiennent directement, soit parce qu'il les administre, soit parce qu'il leur fournit un appui financier. Le ministère administre 77 des aéroports les plus importants et les plus occupés du Canada. Il a investi environ 51 millions de dollars dans les aéroports. Chaque année, 51 millions de passagers montent à bord et descendent d'un avion et il y a quatre millions d'atterrissages. C'est donc un secteur extrêmement occupé.

La valeur des capitaux investis dans nos installations aéroportuaires, exception faite du terrain, s'élève à 8 milliards de dollars et les recettes produites à quelque 600 millions de dollars. Les dépenses de capital s'élevent à 214 millions de dollars et les frais d'entretien à 398 millions de dollars. Nous avons même trouvé le temps de dépenser 36 millions de dollars dans les aéroports qui ne relèvent pas du gouvernement fédéral. Il y a donc énormément d'activités dans les aéroports du Canada. C'est un secteur très important.

En plus de quelque 4 500 employés, il y a 500 membres du Corps des commissionnaires et 400 agents de la GRC. Le gouvernement a fait beaucoup pour la sécurité dans les aéroports en décidant de continuer d'y affecter des agents de la GRC. Le Canada a une excellente réputation à l'échelle mondiale pour la sécurité de ses aéroports et la technologie qui y est utilisée. A l'échelle mondiale, seule l'Union soviétique administre plus d'aéroports que Transports Canada.

Les aéroports contribuent aussi beaucoup à l'économie nationale. Ils constituent un noyau d'activité économique au niveau régional et local à cause des dépenses directes de l'industrie de l'aviation et des services commerciaux connexes, du tourisme, des autres industries de transport et de bien d'autres dépenses directes et indirectes.

En mai 1985, notre gouvernement a lancé l'étude d'une nouvelle structure de gestion du réseau aéroportuaire fédéral débouchant sur une autonomie de fonctionnement de ce réseau et un fonctionnement indépendant des aéroports locaux. Cette initiative a été épaulée en juin 1985 par une thèse intitulée *Aller sans entraves*. Dans ce document, on disait que le ministère des Transports ferait tout ce qu'il pourrait sans toucher aux exigences de sécurité pour alléger le fardeau administratif de ses activités, veiller à ce que les installations existantes soient utilisées de façon efficace avant de procéder à de nouveaux investissements, et avoir une vocation plus commerciale.

Les députés d'en face ont dit que nous n'avions aucun souci de la sécurité des Canadiens, et que nous étions en train de liquider. J'espère avoir clairement exposé les deux arguments que j'ai mentionnés jusqu'à présent, à savoir tout d'abord que le gouvernement se soucie énormément de toute la gamme des aéroports du Canada, et deuxièmement que même si nous souhaitons envisager de nouvelles formules de gestion de l'entreprise—et c'est vers cela que nous nous orientons—nous n'avons jamais cessé d'accorder la plus haute importance à la sécurité des Canadiens et d'ailleurs à celle de tous les citoyens du monde.

Les subsides

En octobre 1985, un groupe de travail sur les aéroports a été mis sur pied. Il avait pour objectif d'envisager des formules de remplacement de la structure actuelle de gestion des aéroports canadiens et d'entamer un processus de consultations destiné à recueillir des avis bien informés sur la question. Ce groupe de travail rassemblait des représentants de l'industrie, de la collectivité et du gouvernement. Le ministre des Transports a publié le rapport du groupe de travail qui portait sur l'avenir de la gestion des aéroports, aux fins de discussion avec les principaux groupes et particuliers intéressés, alors que nous tentons de trouver des solutions permettant d'améliorer la gestion des aéroports.

Je renvoie les députés à certains des principes fondamentaux qui, selon le groupe de travail, sont essentiels pour assurer le bien-être du Canada et des Canadiens dans le cadre de n'importe quel réseau et, par conséquent, sont nécessaires à tout programme futur de gestion des aéroports canadiens. La sécurité des passagers et des installations aéroportuaires demeurera essentielle. Je crois qu'il est important de le rappeler. Le gouvernement fédéral se chargera encore d'offrir et d'exploiter les services de navigation aérienne, comme les aiguilleurs du ciel, et les services de réglementation, comme la délivrance de permis et la mise en vigueur des règlements. En parcourant le pays, nous nous sommes entretenus avec des Canadiens d'un bout à l'autre du pays que ces deux questions inquiétaient. Nous leur avons précisé—et chose certaine, le rapport du groupe de travail le montre bien—que le gouvernement entendait assurer la sécurité des passagers.

Le ministère des Transports maintiendra un système national d'aéroports. Tous les transferts de propriété devront être assujettis à des négociations commerciales. Les nouveaux propriétaires auront la liberté de concevoir, de bâtir et d'exploiter des installations, pourvu qu'ils respectent les règlements sur la sécurité. Enfin, dans le cas de tout service public imposé, qui n'est pas directement relié à l'exploitation commerciale d'un aéroport, on remboursera les dépenses connexes aux nouveaux propriétaires ou exploitants.

Très conscient de ces principes, le groupe de travail a entrepris son étude et a fait les recommandations suivantes au ministre des Transports:

1. Laisser les questions de sécurité relever de Transports Canada et s'assurer que les normes élevées actuelles demeurent.

2. Confier à Transports Canada d'une part, la responsabilité en matière de navigation aérienne, de réglementation aérienne et de délivrance de permis aux aéroports et d'autre part, la gestion des aéroports.

3. Être ouvert à la création d'autorités locales en répondant favorablement aux demandes de groupes locaux qui ont le soutien de leurs niveaux respectifs de gouvernement provinciaux et municipaux.

4. S'assurer que les aéroports qui ne peuvent être transférés à aucune autorité locale, soient confiés à des sociétés de la Couronne.

5. Faciliter les modifications déjà en cours au ministère des Transports, afin de rationaliser l'exploitation des aéroports et d'accroître leur orientation commerciale.

• (1540)

Le ministre des Transports (M. Crosbie) se propose d'utiliser le rapport du groupe d'étude comme point de départ d'autres consultations. Il a recommandé que ces consultations se poursuivent très activement. Dans ma circonscription de London—Middlesex, certaines initiatives ont déjà été prises. Les conseils municipaux et les chambres de commerce ont institué des comités et ont l'intention de faire des recommandations au ministre. Je suis persuadé qu'il en est de même partout au Canada. Quand ils auront eu la possibilité de réagir aux recommandations de ce groupe d'étude, beaucoup de Canadiens qui s'intéressent à ce programme de valorisation des aéroports canadiens, présenteront leurs propres recommandations au ministre.

La sécurité demeure encore la plus haute priorité du ministère des Transports. Les dispositions prises le 1er octobre à l'échelle nationale pour accroître la sécurité des voyageurs et de leurs bagages sont déjà en vigueur. A l'échelon local, à l'aéroport de London—Middlesex, une somme supérieure à 200 000 dollars a été consacrée à l'installation d'un nouveau dispositif de sécurité qui permet aux voyageurs de prendre l'avion sans crainte. De nouvelles barrières ont été installées à l'aéroport comme elles l'ont été ailleurs au Canada. Nos états de service sont impeccables.

Expo 86 a été une des foires mondiales les mieux réussies et n'a donné lieu à aucun incident à l'aéroport international de Vancouver. La même priorité est accordée à la préparation des Jeux olympiques de Calgary en 1988.

La gestion des aéroports a été dissociée des services de réglementation et de navigation à l'intérieur du ministère des Transports depuis le mois d'octobre 1986. Un des mandats confiés à l'administration des aéroports au ministère fédéral des Transports est celui d'accroître la rentabilité des aéroports et de réduire l'écart entre leurs frais et leurs recettes. Plusieurs initiatives importantes ont été prises pour accroître les recettes et réduire les dépenses afin d'exploiter les aéroports de façon plus commerciale. De nombreux groupes locaux, appuyés par les gouvernements provinciaux et les municipalités, ont manifesté le désir de participer de plus près à la gestion et à la promotion de leurs aéroports. Ces groupes jouent un rôle actif dans ma région.

C'est le gouvernement progressiste-conservateur qui a mis sur pied le Conseil consultatif des aéroports de Montréal et qui a demandé aux intéressés de l'aider à résoudre les problèmes posés par les aéroports de Mirabel et Dorval.

Des représentants de l'industrie, du milieu des affaires et des gouvernements provincial et municipaux se sont réunis dans le but de faire des recommandations au ministre des Transports.

Comme ses récentes déclarations en témoignent, le gouvernement de Colombie-Britannique comprend l'importance que les aéroports revêtent pour l'économie locale et régionale.

La participation locale à la gestion des aéroports permettrait d'améliorer la gestion des aéroports, de mieux répondre aux besoins du public et des entreprises locales et d'offrir davantage de possibilités au secteur privé. C'est là l'une des approches nouvelles qui doivent être adoptées pour les aéroports. Le ministre des Transports a récemment annoncé son intention de demander au secteur privé d'investir dans la construction d'un troisième terminal à l'aéroport le plus actif du pays, celui de Toronto.

Ce projet vise à remédier à l'engorgement des services aux passagers en misant au maximum sur l'innovation, l'esprit d'entreprise et l'expérience commerciale du secteur privé. Le ministère espère qu'on acceptera de relever le défi et que s'amorcera une nouvelle ère de coopération entre la population et le secteur privé en ce qui concerne les aéroports.

Toutes ces initiatives visent à nous permettre d'améliorer de manière réfléchie et sensée la gestion du système aéroportuaire du Canada, tout en tenant compte de certains principes de base. Il vaut la peine de le rappeler afin que les députés d'en face et tous les Canadiens sachent l'importance primordiale que nous attachons à la question de la sécurité. Notre ministre et tous les ministériels lui accordent la priorité dans tous les projets. Les initiatives ministérielles prises depuis deux ans témoignent du grand intérêt que nous portons à la question. A une époque où sévit le terrorisme international et où nous nous inquiétons pour la sécurité des voyageurs, le Canada a mis en oeuvre à l'intention des passagers d'avion et de leurs bagages des méthodes et des procédures innovatrices. Nos réalisations dans le domaine nous ont d'ailleurs acquis une réputation internationale.

Nous sommes à la recherche de moyens plus efficaces d'exploiter le réseau tout en veillant à garantir l'égalité d'accès et le maintien d'un réseau national. Il a beaucoup été question que le gouvernement consente à fragmenter le système aéroportuaire du Canada. Or nous nous engageons aujourd'hui à conserver le réseau national d'aéroports dont nous avons tout lieu d'être fiers. En fait, nous avons la réputation de par le monde d'être des chefs de file dans le domaine.

Les aéroports font partie intégrante de l'activité économique au Canada. Ils sont essentiels pour nous permettre de répondre à nos besoins en matière de transport pour différents services sociaux, par exemple pour transporter les malades, ravitailler les entrepôts, et pour assurer la liaison avec les lieux isolés. Quand les membres du comité permanent se sont rendus dans le grand nord canadien, ils ont découvert à quel point le transport était important pour les personnes établies au nord du 60e parallèle. Nous les avons écoutés, et j'espère que nous les avons bien écoutés. Le gouvernement va leur assurer l'accès au Sud, et leur permettre de visiter plus facilement leurs amis, leurs parents et leurs associés commerciaux dans le Nord. Le gouvernement procède à sa révision du réseau d'aéroports en se souciant au plus haut point du bien-être social et économique de tous les Canadiens.

Il est important de dire que les aéroports ont été essentiels au développement du Canada. Ils ont aujourd'hui l'importance qu'avaient autrefois les chemins de fer. Notre gouvernement le reconnaît. Nous nous sommes engagés à apporter des innovations aux aéroports. J'en ai mentionné une ou deux ici aujourd'hui, dont notre décision de confier au secteur privé la troisième aérogare à l'aéroport de Toronto. Il y a d'autres initiatives en cours qui seront signalées au ministre et qui résultent des travaux de son groupe d'étude sur les aéroports. L'avenir est prometteur pour le développement des aéroports, et les Canadiens devraient savoir que le gouvernement actuel s'est engagé à améliorer ce service pour nous tous.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Questions ou observations. Je donne la parole à la députée de Vancouver-Est (Mme Mitchell) pour poursuivre le débat.

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Je me réjouis de vous voir occuper le fauteuil, madame la Présidente. En qualité de représentante de Vancouver-Est, je suis heureuse de pouvoir traiter de toute la question des problèmes de transport. Parce que problèmes il y a, et mes électeurs aussi bien que les Canadiens dans leur ensemble nous ont exprimé leurs inquiétudes à cet égard.

Je m'accorde à dire avec l'auteur de la motion, le député de Papineau (M. Ouellet), que des milliers de travailleurs du secteur des transports cherchent du travail. C'est certainement le cas dans Vancouver-Est, sur la côte ouest et partout au Canada. Je suis d'accord sur certaines des critiques formulées par le député, mais je dois dire que sa motion dénote une absence notable d'intérêt pour les problèmes de transport de l'Ouest, et notamment de l'industrie de la navigation en Colombie-Britannique.

• (1550)

J'aimerais m'attarder un peu sur ce domaine. Tout d'abord, il y a la question de la politique des libéraux comme des conservateurs en matière de déréglementation. Nous avons toujours combattu cette politique pour diverses raisons, parmi lesquelles figure en bonne place la dégradation des services que cela entraîne pour les régions moins peuplées du Canada. Cela nuit également à l'emploi, et il s'agit en particulier d'emplois féminins. Les députés qui crient de l'autre côté devraient avoir déjà compris que cette affaire de la déréglementation précipite les compagnies aériennes, surtout les compagnies aériennes à capital canadien comme Air Canada, dans une concurrence de coupe-gorge. Comme nous le savons, les grandes compagnies comme Air Canada ou CP AIR ont tendance à recourir à des transporteurs régionaux pour d'autres liaisons.

Ce que nous allons voir, je pense, c'est que les compagnies aériennes, pour rester compétitives dans le nouveau régime, vont réduire leurs dépenses. C'est au chapitre du personnel que le gros des compressions va s'effectuer. Je voudrais signaler que ce sont surtout les emplois féminins qui sont grandement menacés. Comme d'habitude, ce sont les femmes occupant des postes du type tertiaire, par exemple les hôtesses de l'air, les receveuses de billets et le personnel d'entretien, qui sont les plus menacées. Je me souviens que l'an dernier j'ai été approchée par quelques femmes travaillant pour des compagnies de l'intérieur de la Colombie-Britannique, par exemple, qui étaient contraintes soit de perdre leur emploi soit de déménager par les bouleversements qui se produisaient dans leur secteur.

Quelques députés ministériels ont mentionné qu'il n'y avait pas de craintes à avoir au sujet de la sécurité aux aéroports canadiens du fait de la déréglementation. La Commission canadienne de la sécurité aérienne ne semble pas partager cet avis. D'après un article récent du *Globe and Mail*, on recommande d'accorder plus de repos au personnel navigant. Le Canada a besoin de renforcer radicalement le règlement prévu pour janvier, afin de réduire la fatigue du personnel navigant dans notre ciel. Aucun autre pays n'est aussi laxiste dans sa réglementation, a dit le CCSA dans un rapport au ministre des Transport. Voilà l'avis du personnel navigant, qui devrait sûrement savoir ce qu'il dit.

A propos de sécurité dans les aéroports, je rappelle aux ministériels, et à celui qui m'a précédé, en particulier, que le gouvernement voulait retirer la GRC des aéroports. C'est notre parti qui a fortement contesté cette décision. A cause de nos démarches, le ministre s'est ravisé, après la catastrophe d'*Air India*, et nous avons finalement obtenu que la surveillance des

aéroports soit laissée à la GRC. Depuis, le gouvernement refuse de se charger pleinement de la sécurité dans les aéroports. Elle est donnée à contrat par les compagnies d'aviation et, selon nous, Transports Canada devrait donner les contrats, surveiller et former le personnel.

Cela dit, je voudrais insister, dans le temps que j'ai à ma disposition, sur les questions et programmes de transport dont j'ai pris connaissance depuis un an ou deux dans mes relations de députée de Vancouver-Est. Les entreprises de navigation et les entreprises connexes, de même que le port de Vancouver, font l'objet de notre principale préoccupation. Le sort du port de Vancouver est évidemment le reflet de celui de la côte ouest en général.

Nous nous inquiétions tout d'abord, et nous nous en inquiétons toujours, des hausses de droits que prévoyait le projet de loi C-25 pour les services de garde côtière, l'utilisation des quais du gouvernement et autres services. Nous craignons toujours que ces majorations n'augmentent le coût de la navigation. Il est déjà difficile de soutenir la concurrence dans le domaine de la navigation et ces hausses vont diminuer notre compétitivité. C'est un sujet de grande inquiétude et ce pourrait être une lourde charge pour les propriétaires de petits bateaux et les exploitants de bateaux de pêche.

Je voudrais aborder une autre question qui nous a été soumise. Ce sont les libéraux, je crois qui ont mis fin au service des navires météorologiques au large de la côte ouest. Je connais des gens qui ont travaillé sur ces navires. Il était très important qu'ils aillent en mer prévenir les propriétaires de petits bateaux du mauvais temps qui s'annonçait et qu'ils assurent aussi les services de recherches maritimes. Nous risquons maintenant de perdre les gardiens de phares de la côte de la Colombie-Britannique, qui vont être remplacés par des ordinateurs. J'aimerais signaler, au cas où les députés ne le sauraient pas déjà, que les gardiens de phares font bien davantage qu'allumer des lumières.

Le Syndicat des pêcheurs et travailleurs assimilés m'a adressé une lettre très convaincante à ce sujet. Le projet du ministère des transports d'éliminer les gardiens de sept phares et de réduire de plus de la moitié les effectifs de cinq autres phares préoccupe énormément ce syndicat. Ces gardiens de phares jouent un rôle capital pour assurer la sécurité des eaux côtières de la Colombie-Britannique, tant pour la navigation commerciale que pour la navigation de plaisance. A de nombreuses occasions, les gardiens de phares ont sauvé la vie de pêcheurs dont les embarcations étaient en panne. Il arrive très souvent également, sans que la chose soit signalée, que les renseignements météorologiques qu'ils fournissent au bon moment sauvent un navire et son équipage. Les eaux côtières de la Colombie-Britannique sont parmi les plus dangereuses du monde. Sept pêcheurs ont péri depuis le début de l'année.

Les gardiens de phare font partie intégrante d'un réseau de sécurité côtière déjà trop ténu et nous exhortons le gouvernement à revoir son projet et à faire en sorte que le service de garde de phare soit maintenu.

Comme je l'ai dit, mes préoccupations portent en particulier sur d'autres questions qui touchent notamment le port de Vancouver et d'autres ports de la côte ouest. En premier lieu, j'aimerais signaler que nous avons entendu parler plus tôt cette année d'une tendance nouvelle et plutôt insidieuse, qui n'a par ailleurs fait l'objet d'aucune intervention gouvernementale visant à la contrecarrer, à savoir que certains transporteurs acheminent délibérément des expéditions qui proviennent du centre du Canada et sont destinées au transport transocéanique à partir de la côte ouest en empruntant des itinéraires qui passent par les États-Unis au lieu du Canada. Je parle notamment du CN qui, à ma connaissance, exploite de plus en plus des itinéraires qui font la liaison entre le centre du Canada et Chicago et empruntent par la suite les chemins de fer étasuniens pour aboutir au port de Seattle ou à d'autres ports de la côte ouest des États-Unis plutôt qu'à des ports canadiens.

Ce sont des marchandises canadiennes qui quittent le Canada ou qui y arrivent. Cette situation scandaleuse a pour origine plusieurs raisons, selon moi. Je sais que les États-Unis appliquent des droits de douane favorables qui l'encouragent. Ils possèdent également des transporteurs à double étage pour les conteneurs. Ce sont donc des problèmes que nous devrions étudier au Canada et, le cas échéant, nous devrions améliorer notre technologie. Cependant, le gouvernement devrait intervenir pour empêcher une société d'État d'expédier des marchandises canadiennes par les États-Unis et les ports américains plutôt que par les chemins de fer et les ports canadiens.

Je voudrais également aborder d'autres questions comme le problème d'actualité dont j'ai parlé cette semaine au ministre du Travail (M. Cadieux) qui touche le port de Vancouver et le lock-out imposé aux débardeurs par l'Association des employeurs maritimes, ainsi que du danger énorme que cela fait peser sur l'expédition des céréales et d'autres marchandises à partir du port de Vancouver.

• (1600)

J'ai été très contente de voir les députés néo-démocrates soulever cette question à la Chambre. Il y a plusieurs semaines, le ministre est intervenu et l'Association des employeurs a accepté une période de trêve de 30 jours. On a renoncé au lock-out, les gens ont repris le travail et les céréales ont pu être expédiées du port de Vancouver. Nous avons été très alarmés d'apprendre cette semaine que, bien qu'il reste encore neuf jours avant la fin de cette trêve de 30 jours, les employeurs ont interrompu les négociations. Lundi, le ministre a déclaré qu'il interviendrait une fois de plus. Nous espérons qu'il le fera et que ces litiges pourront être réglés pour permettre aux expéditions de continuer par le port de Vancouver. Le syndicat nous a assuré que les céréales et les marchandises en vrac continueraient à être expédiées, en cas de lock-out. Cependant, nous voulons empêcher que cela se produise.

Une autre question qui intéresse au plus haut point les Canadiens, et en particulier ceux de la Colombie-Britannique, c'est la ruine de notre secteur de la construction navale. Je le regrette, mais le terme n'est pas trop fort. La côte ouest a été un centre important de construction navale pendant toute la guerre et après. Il est dommage que nous ayons ensuite perdu notre marine marchande. J'en blâme le parti libéral plus que le gouvernement actuel. J'étais contente que le député de Papineau reconnaisse que la situation est particulièrement mauvaise en Colombie-Britannique.

Trois grands chantiers navals de la Colombie-Britannique ont fermé leurs portes depuis que les conservateurs ont pris le pouvoir. La situation est très grave. Nos constructeurs de navires sont parmi les plus habiles au monde. Ces vieux artisans

ont été mis à pied et comme le secteur a connu un tel déclin, on n'a pas formé de relève. Lers chantiers ferment. La seule chose qui pourrait nous aider pour le moment, c'est que le gouvernement fédéral confie la construction du brise-glace Polar 8 aux chantiers navals de la Colombie-Britannique.

M. Forrestall: Pourquoi ne présentez-vous pas de soumission?

Mme Mitchell: La société *Versatile Marine* et d'autres entreprises de Victoria sont en mesure de construire le Polar 8, comme elles l'ont d'ailleurs expliqué. Je supplie le gouvernement de leur accorder ce contrat.

Un député libéral a laissé entendre que le brise-glace était un luxe, qu'on n'en avait pas besoin. J'ai vérifié la chose, car je me le demandais moi-même. Toutefois, on m'a assuré que ce brise-glace va servir à ouvrir l'accès au Nord et au port de Vancouver plusieurs mois de plus par année, ce qui profiterait à cette région.

M. Forrestall: Le port de Vancouver gèle dur, n'est-ce pas?

Mme Mitchell: J'aimerais bien que le député en face écoute pendant quelque temps. Je sais que les questions de transport l'intéressent.

M. Forrestall: Quand vous me parlez d'un brise-glace nécessaire pour garder ouvert le port de Vancouver, j'ai droit de m'étonner.

La présidente suppléante (Mme Champagne): A l'ordre, je vous prie. J'aimerais bien que le secrétaire parlementaire laisse la députée de Vancouver-Est (Mme Mitchell) terminer ses observations.

M. Forrestall: Elle n'a pas besoin de m'écouter. D'habitude, elle ne m'écoute pas. Je m'étonne de la déranger.

Mme Mitchell: Je vous remercie, madame la Présidente. Nous inaugurons, ce me semble, une nouvelle ère de civilité. J'aimerais profiter de l'occasion pour rendre hommage aux conservateurs. Je pensais que cela serait du goût du député. Il se souviendra que peu avant les élections de 1979, le gouvernement conservateur avait une excellente politique en matière de transport maritime. Il souhaitait rétablir le transport maritime chez nous et créer une marine marchande. Il avait d'excellentes politiques, ce dont de nombreux commentateurs le félicitaient. Malheureusement, il n'en a mise aucune en oeuvre. Les conservateurs n'ont prévu aucun encouragement pour aider le secteur de la construction navale. Cette industrie se meurt.

Je m'inquiète également au sujet des marchandises dangereuses. Je ne puis que blâmer l'ancien ministre des Transports d'avoir permis que le point de transbordement des marchandises dangereuses soit déplacé de Vancouver-Centre à Vancouver-Est, au lieu de l'éloigner complètement d'une zone densément peuplée. Mes commettants s'en inquiètent au plus haut point. Nous avons déjà eu un certain nombre de rencontres à ce sujet. J'exhorte très fortement le nouveau ministre des Transports (M. Crosbie) à reconsidérer cette situation et à prendre immédiatement des mesures pour déplacer le point de transbordement là où il ne saurait mettre en péril les zones de forte densité urbaine de ma circonscription. J'ai reçu maintes pétitions à ce sujet. Une coalition des riverains s'en occupe. Nous demandons au gouvernement de faire quelque chose à ce sujet tout de suite. Il est malheureux que de l'argent ait déjà été englouti dans ces installations.

Pendant les minutes qui me restent, j'aimerais aborder l'absurde proposition de prise en charge de l'aéroport international de Vancouver faite par le premier ministre de la Colombie-Britannique et le ministre chargé du développement économique. Il s'agit là d'une idée saugrenue du premier ministre lancée tout à trac pendant la campagne électorale. Elle n'est fondée sur aucune recherche et sur aucun plan rationnel. Il est bien évident que le premier ministre désire s'emparer du seul aéroport rentable de la province. Cependant, j'ai remarqué qu'il n'était pas du tout intéressé à s'occuper de ceux qui accusent un déficit. Il semble croire que la mainmise sur l'aéroport international de Vancouver lui permettra de créer de nombreux emplois et de régler les problèmes économiques de la province. Quant à savoir comment il s'y prendra, nul ne le sait. J'ose espérer que le gouvernement fédéral fera preuve de bon sens et ne donnera pas suite à cette proposition. Nous n'avons pas besoin d'un autre parc des illusions en Colombie-Britannique.

En conclusion, les questions que j'ai soulevées sont d'une importance capitale pour tous les Canadiens et surtout pour ceux de la Colombie-Britannique et mes électeurs de Vancouver-Est. Je demande instamment au gouvernement d'agir.

M. Belsher: Madame la Présidente, j'aimerais commenter certains des passages du discours de la députée de Vancouver-Est (Mme Mitchell). Je me réjouis de son intérêt pour le port de Vancouver. Cependant, je crois que les pourparlers ont été rompus cette semaine parce que les syndicats et non les employeurs se sont retirés de la table des négociations. Je suis très heureux de voir que le ministre du Travail (M. Cadieux) suit de très près l'évolution de la situation dans le port de Vancouver.

La députée a parlée du point de transbordement des marchandises dangereuses. J'ai l'impression qu'elle croit que la circonscription de Fraser Valley-Est offre l'endroit le plus logique pour l'expédition des produits dangereux. J'espère que ce n'est pas ce qu'elle voulait laisser entendre.

En ce qui concerne la pollution et les substances dangereuses, la députée n'a pas parlé du projet de loi tendant à modifier la Loi sur la marine marchande du Canada, qui a été présenté au cours de la dernière session. Cette mesure prévoyait le pouvoir d'établir des normes provisoires et de les appliquer aux transporteurs en vrac de substances dangereuses ou de matières nouvelles. Le projet de loi accordait aux inspecteurs chargés de la prévention de la pollution le pouvoir de monter à bord des navires en train d'être modifiés, pour déterminer s'ils satisfont aux dispositions prévues dans la Convention sur la pollution des mers. Il prévoyait aussi le pouvoir de déclarer une zone d'urgence et d'y diriger le trafic, de même que, en cas de risque de déversement, le pouvoir d'enjoindre à un navire de s'amarrer à quai ou de modifier sa route, et celui de monter à bord, sans être muni d'un mandat de perquisition, pour y prélever des échantillons de polluant aux fins d'éventuelles poursuites judiciaires.

Voilà quelques-unes des dispositions qui figuraient dans ce projet de loi. Le parti de la députée aurait dû collaborer davantage et faire en sorte que la mesure soit adoptée et promulguée.

Les subsides

Dans son entrée en matière, la députée a dit que la déréglementation aérienne avait réduit les services. A mon avis, il n'y a jamais eu autant de vols provenant de petites localités, à destination de Vancouver, depuis les débuts de l'aviation en Colombie-Britannique. Elle pourrait peut-être nous mentionner le nom des localités qui sont moins bien desservies maintenant qu'il y a trois ou quatre ans.

• (1610)

Mme Mitchell: Madame la Présidente, je voudrais d'abord revenir à la question que le député a soulevée à propos du port de Vancouver et à la controverse qui a mené à l'imposition d'un lock-out. Il me semble que le député comprend mal la situation. Je ne vais pas entreprendre de débat mais, à ce que je sache, il a mal présenté la situation. L'important, c'est que les négociations ont achoppé et qu'il faut qu'elles reprennent. Voilà pourquoi j'ai demandé au ministre d'intervenir lorsque je lui ai posé une question à ce sujet, lundi dernier, à la Chambre.

Quant à la déréglementation, je sais que les transports aériens n'ont pas de secret pour le député. Nous avons visité presque tous les aéroports du Canada lorsque nous étions en tournée avec le comité spécial de la garde d'enfants. J'ajouterai que certains nous ont fait une forte impression. Le député en sait toutefois plus que moi sur ce sujet, parce qu'il emprunte les petits transporteurs.

Je tenais à rappeler que nous ne voulions perdre aucun emploi dans le cadre de la déréglementation. Or, je crains fort que cela soit le cas, et je voudrais bien que le député obtienne des données qui confirment ou infirment mes craintes.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Des questions ou des commentaires? Nous reprenons le débat.

M. Maurice Foster (Algoma): Madame la Présidente, je suis heureux de pouvoir parler de la motion inscrite au nom du député de Papineau (M. Ouellet). Cette motion ne traite pas que des difficultés qui perturbent actuellement ce secteur, mais aussi de la politique générale du gouvernement en matière de développement.

Lorsque le gouvernement a pris le pouvoir il y a deux ans, il semblait vouloir adopter la politique des retombées qui consistait à favoriser l'essor rapide des régions riches du pays dans l'espoir que cet essor se répercuterait dans les régions périphériques. Le gouvernement a appliqué ce principe pendant deux ans, jusqu'à ce que la tempête de protestations soit telle au sein de son caucus qu'il l'a laissé tomber le 7 juillet dernier.

Au demeurant, le discours du trône du gouvernement parlait, pour la première fois, d'un organisme de développement économique de l'Atlantique et de la diversification de l'économie de l'Ouest. Il est intéressant pour les députés libéraux, conservateurs et néo-démocrates du nord de l'Ontario de noter que le discours du trône n'a pas parlé de créer un conseil de diversification économique ou quelque chose d'autre pour le nord de l'Ontario.

Si ses autres politiques avaient réussi, le gouvernement aurait pu avoir l'occasion de laisser la théorie des retombées fonctionner. On dit que si on donne assez d'avoine au cheval, il y en aura pour les moineaux. Il est évident que le Cabinet n'a pas pu supporter les cris des moineaux du caucus conservateur des provinces de l'Atlantique, de l'ouest du Canada et du nord de l'Ontario parce que le premier ministre (M. Mulroney) a subitement découvert le développement régional lorsque le Cabinet s'est réuni à Saskatoon, durant la première semaine de juillet. Il avait toutefois déjà réduit radicalement le budget du ministère de l'Expansion industrielle régionale ainsi que les subventions au transport et d'autres programmes de l'est du Canada.

Le premier ministre a mis en vigueur un programme de privatisation qui peut très bien réussir, à Toronto et dans le fer à cheval doré, mais qui ne vaut pas grand chose pour les régions du pays. Ces événements ainsi que l'introduction de la Loi sur la privatisation tout à la fin de la session, en juin, ont entraîné le débat sur la politique des transports que nous avons aujourd'hui.

Ce débat est très utile parce qu'il permet aux députés de tous les côtés de décrire comment fonctionnent les politiques de transport et l'attitude générale du gouvernement dans le cas de la privatisation. En ce qui concerne la croissance économique générale des régions du pays, il me semble que la politique économique globale du gouvernement n'a pas réussi. Plus précisément, de 1983 à 1986, sous les deux gouvernements, nous avons connu une croissance spectaculaire de 3,5 à 4,5 p. 100 dans le sud de l'Ontario, mais je soutiens qu'en ce qui concerne les forêts et les mines du nord de l'Ontario, la croissance des régions de notre pays n'a pas été remarquable.

C'est particulièrement vrai dans le domaine de l'énergie. L'ancienne ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, la ministre du Commerce extérieur (Mlle Carney), a annoncé qu'elle allait créer des centaines de milliers d'emplois dans le secteur de l'énergie. Nous constatons qu'il en a déjà perdu au moins 55 000.

M. Forrestall: Quel est le rapport avec les transports?

M. Foster: C'est pour cela que la déréglementation des chemins de fer et des compagnies aériennes est une telle catastrophe. Les politiques économiques du gouvernement ont des répercussions désastreuses sur les régions du Canada. Il ne donne manifestement pas assez d'avoine au cheval, car les moineaux des régions de notre pays n'ont même pas de quoi se nourrir.

Cela n'est nulle part plus flagrant qu'à Sault-Ste-Marie. La ministre du Commerce extérieur, qui va créer des centaines de milliers d'emplois grâce à un vaste accord de libre-échange avec les États-Unis, doit affronter la fermeture de l'usine de tubes d'Algoma Steel, qui va entraîner la mise à pied de 800 personnes. Une nouvelle usine de tubes de 375 millions de dollars ne fonctionne même pas encore.

M. Forrestall: Madame la Présidente, j'invoque le Règlement. Me permettrez-vous d'avoir la présomption de demander si cette digression a un rapport important avec la question que nous étudions? J'écoute ce grand débat et depuis 12 minutes j'ai entendu parler une fois seulement des transports.

M. Foster: Madame la Présidente, je remarque que le secrétaire parlementaire du ministre de l'Expansion industrielle régionale (M. Forrestall) se préoccupe énormément des transports et des répercussions désastreuses des politiques du gouvernement à cet égard dans l'ensemble du pays. Je fais simplement remarquer les effets de la privatisation dans le secteur des transports.

M. Forrestall: Une aciérie?

M. Foster: Actuellement, Algoma Steel envisage la fermeture d'Algoma Central Railway à cause des politiques du gouvernement.

• (1620)

La présidente suppléante (Mme Champagne): Je dois dire au secrétaire parlementaire que la motion est rédigée en des termes très généraux et que, selon moi, les propos du député d'Algoma (M. Foster) se rapportent encore au sujet de la motion. Je conseille cependant au député de relire la motion et de s'en éloigner le moins possible.

M. Foster: Merci, madame la Présidente. Je tiens à vous féliciter à la fois de votre nomination au poste de vice-présidente des comités et de la sagesse de vos décisions, parce que vous rendez vraiment des décisions très pondérées. Je sais que le député de Dartmouth—Halifax-Est est très pointilleux quand il s'agit des lignes de conduite du gouvernement en matière d'économie et de transport. La politique de transport touche tout le Canada.

Je parlerai éventuellement des problèmes que le gouvernement cause relativement au transport aérien et de surface, mais je voudrais maintenant dire quelques mots au sujet du transport ferroviaire dans le district d'Algoma. Depuis 80 ou 90 ans, le district est desservi par l'Algoma Central Railway. Cet automne, à cause des lignes de conduite énergétiques et industrielles du gouvernement, ce chemin de fer risque de disparaître. A cause du volume de tuf qui doit être transporté de Wawa à Sault-Sainte-Marie, le chemin de fer n'est plus rentable. Il faudrait faire payer le transport de ce tuf 5 $ ou 6 $ de plus la tonne.

J'espère que le secrétaire parlementaire et le ministre des Transports (M. Crosbie) pourront assurer à la Chambre et aux citoyens du district d'Algoma et de Sault-Sainte-Marie qu'il existe une politique de transport, que le projet de loi prévoit des garanties et une aide financière grâce auxquelles les chemins de fer desservant les régions comme celles d'Algoma pourront demeurer en service. Si le nécessaire n'est pas fait, nous risquons de devoir fermer les mines de fer de Wawa qui emploient 300 ou 400 personnes. Ces mines assurent à peu près 60 p. 100 des recettes de cette ligne. Par conséquent, c'est la rentabilité de la ligne qui est remise en question, non seulement le matériel roulant, les employés et le reste, mais également les ateliers de Sault-Sainte-Marie.

Si la mine de Wawa ferme ses portes, les voies ferrées qui servent au transport du minerai, des marchandises et du reste, risquent de disparaître et la rentabilité du train d'Algoma qui fait le tour des gorges de l'Agawa, l'une des principales attractions touristiques de la région, se trouve compromise. Chaque année, 100 000 passagers voyagent sur la ligne d'Algoma Central. Il faut donc absolument que nous sachions si la politique énergétique du gouvernement sera complétée par une politique de déréglementation à l'égard des chemins de fer. Nous ignorons ce qu'il en est étant donné que le projet de loi C-26, qui a été déposé en juin, n'a pas été représenté.

Si le gouvernement continue à tergiverser, comme il le fait en réduisant les subventions et l'aide au transport dans la région de l'Atlantique, nous risquons de voir non seulement disparaître notre industrie minière, mais la ligne d'Algoma Central et le parcours touristique, ce qui ferait du tort à Sault-Sainte-Marie. Nous risquons de perdre 2 000 emplois.

Je ne pense pas que cela arrivera. Malgré tout, je n'imagine pas que ce gouvernement soit suffisamment insensible pour s'en laver les mains et dire: «Nous sommes résolus à déréglementer. Si les régions ont des difficultés, c'est leur problème». Je ne crois pas que le gouvernement ira jusque là. Toutefois, nous n'en sommes pas encore assurés. Nous devons savoir exactement ce qu'est la politique gouvernemental à cet égard. Nous risquons déjà de perdre 1 500 emplois dans les aciéries de Sault Ste. Marie. S'il fallait aussi perdre les 2 000 emplois de l'Algoma Central Railway en raison de la politique gouvernementale, l'effet sur la ville serait catastrophique, incalculable. Ce serait une calamité.

J'espère que le secrétaire parlementaire, qui est très bon pour interpeller les gens, est aussi bon auditeur et qu'il pourra transmettre mon message au ministre et au gouvernement. C'est de la plus haute importance pour notre district. Le gouvernement a attribué une subvention de 3,2 millions à l'Algoma Central Railway, pour qu'il maintienne son service de passagers. J'estime que c'est justifié et donc une bonne subvention. Toutefois, le maintien du transport des minerais, des concentrés et matières premières pour l'industrie minière est important aussi, tout comme le train d'excursion dans le centre d'Algoma. Si tout cela fermait, la perte de 2 000 emplois dans les transports, les mines, le tourisme et les secteurs qui en vivent, serait l'un des plus rudes coups jamais subi par cette partie de l'Algoma. Ce serait sûrement un coup très dur, venant deux ans et demi seulement après l'arrivée au pouvoir du gouvernement conservateur.

Je veux parler également des répercussions de la privatisation à laquelle le projet de loi C-126 présenté le printemps dernier a donné le feu vert, ainsi que de la déréglementation liée à cette mesure et de la politique générale du gouvernement en matière de déréglementation. Il y a à peine deux ou trois semaines, Air Canada a cessé de desservir Sault-Sainte-Marie. Le gouvernement a expliqué ce retrait en invoquant sa politique de déréglementation. Je crois que la raison n'est pas aussi claire. Il avait en fait réduit à un seul le nombre des vols d'Air Canada à destination de Sault-Sainte-Marie, et à une heure fort peu commode.

Air Ontario, en revanche, offre des vols à des heures très commodes. Air Canada a fini par se retirer, et le transporteur national a cessé de desservir une ville de 82 000 habitants, centre d'une région où vivent quelque 120 000 personnes. Les syndicats ont protesté tout comme le conseil municipal, mais la compagnie aérienne s'est quand même retirée de sorte que notre localité n'est plus desservie par le transporteur national. Nous devrons nous contenter d'utiliser des appareils vieux de 20 ans. Il est à espérer qu'Air Ontario utilise de meilleurs appareils. Toutefois, il s'agit là d'une manifestation générale de non confiance de la part d'Air Canada et du gouvernement progressiste-conservateur à l'égard de la ville de Sault-Sainte-Marie à un moment où elle déplore la perte de plusieurs centaines d'emplois. Il nous aurait fallu cela pour nous remonter le moral, ce vote de confiance que nous aurait apporté le maintien d'Air Canada, transporteur aérien national.

• (1630)

Certains prétendront qu'il n'y avait que 21 emplois à Air Canada. Mais quand une localité en a déjà perdu des milliers, chaque emploi devient précieux. Ceux qui ont perdu le leur avaient le choix soit de prendre la préretraite, soit d'être expédiés à Toronto, qui est le centre provincial du transport aérien. Ceux qui ont décidé de rester à Sault-Sainte-Marie ont vu comprimer leur salaire de 13,60 $ à 6,50 $ l'heure. Donc quand le ministre des Transports vient nous dire à la Chambre qu'il va s'occuper du personnel d'Air Canada, il va falloir qu'il s'en occupe vraiment. Ils viennent de subir une réduction de salaire de 50 p. 100, sinon on les envoyait à Toronto où il fallait prendre des hypothèques de 75 000 $ ou 100 000 $. C'est en termes très vagues que le gouvernement parle de s'occuper du personnel.

Nous avons une bien piètre opinion de la politique de déréglementation du gouvernement. Nous avons une bien piètre opinion de sa politique économique. Nous ne savons pas bien ce que vont donner les promesses qu'il a faites à l'égard des régions. Ce que nous avons vu en deux ans de pouvoir, c'est que cela ne marche pas très bien.

M. Lesick: Madame la Présidente, j'ai écouté avec un vif intérêt les propos du député d'Algoma (M. Foster). Il a parlé des transports mais consacré le gros de son temps à l'économie en général. Il semble que le domaine des transports se porte bien. Le gouvernement va présenter un nouveau projet de loi concernant les transports, qui n'a pas encore été déposé à la Chambre. Nos projets seront progressifs. Nos plans pour l'orientation générale dans le domaine des transports laissent libre cours à l'initiative. Nous ne serons plus limités par la réglementation gouvernementale qui ne laisse aucune liberté d'action et qui ne permet pas la concurrence. C'est la concurrence qui nous permettra d'obtenir un meilleur service pour notre argent. On a déjà libéralisé l'économie en général. Elle est ainsi plus efficace que sous le gouvernement précédent, où elle était emprisonnée dans un carcan.

Je voudrais demander ceci au député. Veut-il une amélioration ou souhaite-t-il conserver le *statu quo* et crouler sous les règlements et conserver des méthodes de transport dépassées? Ne souhaite-t-il pas que nous soyons progressistes? Le gouvernement se préoccupe du sort des gens. Nous voulons ce qu'il y a de mieux pour eux. Comment le député peut-il parler de l'ancien système et ne pas accepter les changements qui sont pour le mieux?

M. Foster: Madame la Présidente, je suis très heureux d'avoir la possibilité de répondre au député d'Edmonton-Est (M. Lesick) au sujet des transports. Manifestement, à son arrivée au pouvoir, le gouvernement dont fait partie le député, a proposé de permettre aux forces du marché de décider de tout. Sous le gouvernement actuel, l'économie était censée progresser. On devait assister à un développement naturel dans toutes les régions du pays, sans que le gouvernement ait à intervenir. Manifestement, il suffit de voyager au Canada, à l'heure actuelle, et d'examiner la politique du gouvernement dans la région de l'Atlantique, en particulier, pour s'apercevoir qu'on fait payer les utilisateurs. Il est clair que les régions où les subventions au transport ont été réduites, sont fort inquiètes. Selon moi, la croissance dans la plupart des régions du pays, sauf la région de Golden Horseshoe au sud de Toronto, est pratiquement inexistante, elle n'est probablement même pas de 1 ou de 2 p. 100. Il semble n'exister aucune politique de développment dans le secteur minier.

Le député a fait allusion aux plans d'avenir. S'il avait parlé aux employés d'Air Canada, qui gagnaient 13,50 $ l'heure à Sault-Sainte-Marie il y a trois semaines et qui peinent maintenant pour faire vivre leur famille avec les 6,50 $ l'heure qu'ils ont à la compagnie Shell, il verrait bien que la politique de déréglementation des transports et de désengagement à l'égard d'Air Canada n'est guère convaincante. S'il travaillait pour l'Algoma Ore Properties, à Wawa, et qu'il entendait le gouvernement parler de la survie des plus forts, il se demanderait si cette localité compterait un seul emploi dans le cadre d'une telle politique.

Après avoir vu le gouvernement faire l'essai de sa politique pendant deux ans pour finalement se rendre compte qu'elle était désastreuse dans le secteur énergétique, et après avoir constaté que ses initiatives en matière de libre-échange ont été tellement truffées d'embûches qu'elles avorteront vraisemblablement l'an prochain, le député comprendrait pourquoi, lorsqu'il est sorti d'une réunion du Cabinet à Saskatoon l'été dernier, le premier ministre ne parlait pas tant des possibilités du marché libre que du développement régional, comme s'il en faisait subitement la découverte. Dans le discours du trône, le premier ministre a traité de l'Agence de développement de l'Atlantique et ensuite, de la diversification économique dans l'Ouest du Canada. Cela ne lui est pas venu sous le coup d'une inspiration divine. C'est parce que ses députés de l'arrière-banc ne mâchaient plus leurs mots le mercredi matin.

Voilà que tout d'un coup, les ministériels se mettent à en faire autant à Saskatoon. Les programmes régionaux de transport et autres ont soudainement donné un nouvel aspect à la politique du gouvernment. Le député dit qu'il n'y a pas de contraintes dans les transports et que l'économie en général a été libérée. Dans de nombreux domaines, il ne s'agit pas tant d'économie libérée que de croissance nulle.

• (1640)

J'espère que le gouvernement va prendre en considération le rôle que jouent les transports dans ces régions, parce qu'ils sont un instrument et un élément vital de la politique d'expansion régionale au Canada.

[*Français*]

M. David Kilgour (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Madame la Présidente, si on se réfère aux politiques dans le domaine du transport des libéraux, je considère cette motion comme un mauvais tour de l'Halloween. Par exemple, juste avant les élections de 1984, à ce moment-là, le député actuel de Winnipeg—Fort Garry (M. Axworthy) se trouvait dans le bureau du ministre des Transports, et on m'a dit, croyez-le ou non, que sur une personnel de 127 fonctionnaires, l'actuel vice-premier ministre avait réduit ce nombre à 30 personnes. Deuxième exemple, monsieur le Président, on se souviendra des coupures de VIA Rail sous son régime, en 1981, je crois, et nous avons restauré ce service. Bref, on n'a pas de leçon à recevoir des libéraux dans le domaine des transports.

[*Traduction*]

Les minutes me sont comptées et j'ai beaucoup à dire. Je vais faire vite.

Pour répondre à la motion dont la Chambre est saisie, je voudrais parler du document *Aller sans entraves*, le plan du gouvernement pour la réforme des transports. Nous n'avons fait de plans que pour la réforme de la réglementation. Dans certains cas, il y aura moins de réglementation, dans d'autres plus et, dans tous les cas, elle sera améliorée. Nous ne nous contentons pas de suivre l'exemple d'autres pays en déréglementant tous les secteurs.

Comme je le disais, nous prévoyons accroître la réglementation dans certains cas, surtout en matière de sécurité. Je signale que les programmes de sécurité requièrent 13 000 années-personnes et des dépenses de 1,2 milliard. Beaucoup de ces programmes vont être élargis, car la sécurité a toujours été, est encore et sera toujours la plus grande priorité du gouvernement.

Des voix: Bravo!

M. Kilgour: Nous croyons effectivement que le système de réglementation actuel laisse à désirer. Le réseau de transports doit être géré dans l'intérêt actuel et futur des Canadiens. Il nous faut un système de réglementation ouvert qui satisfasse aux besoins des Canadiens, de Saint-Jean à Nanaïmo. Nous aurons une politique faite sur mesure qui tienne compte des particularités et des besoins de transport du Canada.

La politique a été mise au point après de nombreuses consultations auprès du secteur privé, des entreprises de transport, des usagers du système de transports, des travailleurs, des voyageurs, des gouvernements provinciaux et territoriaux. Elle aura surtout pour objet de réaliser une réforme économique des transports au Canada, d'encourager la concurrence, d'améliorer le prix et d'élargir l'éventail des services de transport, et de promouvoir la croissance de nos secteurs économiques clés. Pour une fois, la balance va pencher en faveur des consommateurs et non des affréteurs et des transporteurs.

Si vous le permettez, je voudrais expliquer en gros à la Chambre comment le rapport *Aller sans entraves* a été mis au point. Pendant au moins cinq ans, et même dix ans ou plus dans certains cas, divers groupes et enquêtes ont donné à entendre que la politique et le processus canadiens de réglementation devaient être modifiés de façon à être adaptés aux besoins de la fin du XXe siècle. Par exemple, le Conseil économique du Canada, les centres de transport des universités, les groupes de consommateurs et d'expéditeurs, les études gouvernementales et divers experts-conseils se sont souvent prononcés en faveur d'une diminution de la réglementation du transport aérien, d'une réglementation différente, plus uniforme et moins lourde dans l'industrie du camionnage, d'une réglementation améliorée, plus rapide et plus juste pour les expéditeurs par rail et particulièrement pour les expéditeurs captifs, et d'un organisme de réglementation allégé qui pourrait opérer de façon plus rapide et équitable. Ces pressions et d'autres, notamment en provenance du sud de la frontière, ont amené beaucoup de personnes à la conclusion que nous devrions procéder non pas à des modifications fragmentaires, mais à un programme global de réforme.

Le ministre des Transports d'alors, l'honorable vice-premier ministre (M. Mazankowski), a proposé officiellement une réforme globale de la réglementation dans un discours qu'il a prononcé en février 1985 devant la Ligue canadienne de la circulation des marchandises industrielles. Il a proposé que toutes les lois sur la réglementation soient mises à jour et révisées à peu près en même temps et dans le même cadre. Il y a eu des réunions, des débats et des consultations dans tout le pays et l'enquête a été entamée immédiatement.

La raison et les éléments fondamentaux d'une réforme de la réglementation ont été présentés en juillet 1985 dans un document intitulé *Aller sans entraves*. Une fois de plus, on a procédé à des consultations approfondies à maintes reprises. Lorsque la réponse était convaincante, on a apporté plusieurs modifications, et notamment dans le transport aérien dans le Nord, la réglementation du camionnage et la reconnaissance d'un lien juridique entre le transport et le développement économique régional.

[*Français*]

Le député de Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine (M. Gray) a parlé cet après-midi de cette question fondamentale et nous avons reconnu ce point que plusieurs d'entre eux ont signalé pour nous.

[*Traduction*]

La Loi sur les transports et la Loi sur le transport par véhicule à moteur ont été présentées au Parlement le 26 juin en tant que projets de loi C-126 et C-127. Ceux-ci sont restés en plan au moment de la prorogation de la Chambre des communes. Le Cabinet a accordé la priorité absolue à ces mesures législatives et je suis heureux d'annoncer que ces deux projets de loi seront à nouveau présentés à la Chambre des communes la semaine prochaine, en priorité.

Les quatre éléments principaux de ces mesures législatives que j'aborderai aujourd'hui, si nous en avons le temps, sont le transport aérien, le chemin de fer, le camionnage et la marine. Je parlerai de l'aviation d'abord.

Nous qui habitons au sud du Canada bénéficions depuis plusieurs années d'une réglementation révisée et plus limitée dans l'industrie du transport aérien. Nous devons cet état de choses à diverses mesures ministérielles et aux changements apportés par la Commission canadienne des transports à la réglementation régissant le contrôle d'entrée et de sortie, la fixation des tarifs et l'octroi des permis. Dans le document intitulé *Aller sans entraves*, on propose de mieux adapter la loi

au mode d'exploitation du transport aérien dans le sud du Canada et en même temps de supprimer la plupart des pouvoirs de réglementation devenus désuets et inutiles. L'accord manifestement général suscité en faveur de l'adoption des principes énoncés dans ce document pour tous les services aériens dans le sud du Canada le confirme.

Les propositions de réforme du secteur du transport aérien formulées en 1985 étaient comme suit: tout d'abord, les auteurs recommandent que l'entrée dans toutes les classes de service aérien commercial intérieur soit régie uniquement par la preuve que la compagnie est «prête, apte et disposée» à offrir le service par opposition au test actuel de la commodité et de la nécessité publiques. Encore une fois, ce sont les consommateurs que nous nous efforçons d'aider, non les transporteurs. Pour être agréés, les exploitants devront se conformer aux dispositions du Règlement sur la sécurité du ministère des Transports concernant les certificats d'exploitation et présenter la preuve qu'ils ont contracté une assurance suffisante. Ensuite, un préavis constituera la seule condition de sortie d'un marché. Enfin, les tarifs du transport aérien intérieur, en règle générale, ne seront pas réglementés. Le nouvel organisme de règlementation sera investi du pouvoir d'examiner les majorations et de les rejeter ou les réduire. A des fins d'information du public, les transporteurs seront tenus de mettre leurs tarifs et leurs taux à la disposition du public à leurs bureaux d'affaires. Ils seront également tenus de conserver les registres de ces tarifs et de ces taux pendant au moins trois ans. Ils ne seront pas tenus de les remettre au nouvel organisme de réglementation qui remplacera la CCT.

Ces règlements devaient à l'origine s'appliquer à tout le Canada, mais la consultation, cet outil très précieux, est entré en jeu. Nous avons reçu de nombreuses instances concernant la réforme de la règlementation applicable au transport aérien dans le Nord, y compris des mémoires du gouvernement du Yukon et de celui des Territoires du Nord-Ouest. Les voyageurs, les expéditeurs, les localités et les différents transporteurs ont également fait connaître leurs points de vue.

• (1650)

Trois rapports importants ont indiqué que les services aériens dans les régions septentrionales et éloignées sont essentiels. Cela, nous l'acceptons. Ces régions peu peuplées ne comprennent que de petites localités, c'est-à-dire de petits marchés. Pour survivre, les transporteurs comptent sur le volume des passagers et du cargo. Les vols par charter apportent une proportion importante des revenus. Le transport du cargo se fait dans une seule direction, ce qui signifie que le tarif doit permettre de couvrir les frais aller-retour. Exploiter une ligne aérienne dans le Nord, nous le savons, coûte très cher, et le trafic est très saisonnier, des périodes creuses occupant la majeure partie de l'année.

Tous ces éléments ont influencé la réflexion du gouvernement. Ils nous ont fait comprendre qu'à l'heure actuelle et pour encore très longtemps, un certain niveau de réglementation économique est nécessaire pour assurer la stabilité et la suffisance des services aériens dans le Nord. Ils nous ont aussi amenés à nous rendre compte que l'application immédiate de l'exigence que les sociétés fassent la preuve qu'elles sont prêtes, aptes et disposées à offrir le service n'offrait peut-être pas une réglementation suffisante pour atteindre les objectifs de commodité et de stabilité.

Parallèlement, le *statu quo* est une proposition tout simplement intenable. La paperasserie est excessive, la réglementation trop lourde. Elles restreignent la capacité de servir efficacement les marchés. Elles ne permettent pas toujours de s'adapter aux besoins et se traduisent par des prix trop élevés pour le consommateur souvent négligé.

On propose donc une réforme de la réglementation des services aériens qui desservent le nord du Canada. Cette réforme s'attache à aider les transporteurs à entrer dans une ère de plus grande compétitivité, à être suffisamment souples et à faire progressivement bénéficier les voyageurs et les expéditeurs du Nord des avantages de cette compétitivité accrue.

Les principaux traits de cette nouvelle réglementation sont les suivants. Premièrement, ceux qui voudront offrir un nouveau service aérien devront se conformer à des normes de sécurité et d'assurance. Le critère concernant l'intérêt public a été inversé, de sorte qu'on accordera l'accès à moins que ceux qui s'opposent à la demande ne prouvent, à la satisfaction du nouvel Office de réglementation, que la délivrance du permis amènera une réduction importante du service antérieur pour les collectivités qui sont protégées. En matière d'intérêt public, le règlement favorisera donc davantage la concurrence qu'autrefois.

Pour la délivrance des permis dans le Nord, on continuera à restreindre, à certains points de vue, les activités des transporteurs, notamment en ce qui concerne le genre de service, régulier ou à la demande, les routes, les points à desservir et les horaires. Quiconque veut abandonner un marché n'aura qu'à donner à l'Office un avis de 60 jours. On ne sera plus tenu de maintenir le service au-delà de ce délai.

Comme dans le sud du Canada, les transporteurs ne seront plus obligés d'informer l'organisme de leurs tarifs dans le Nord, ils devront simplement les conserver à leurs bureaux où ils pourront être inspectés publiquement et les garder pendant trois ans pour les montrer à l'organisme en cas de besoin. On pourra examiner les tarifs et les augmentations déraisonnables en cas de plaintes et on autorisera les contrats confidentiels. On ne prévoit aucun programme de subventions mais le ministre aura le droit d'accorder des subventions en cas d'urgence.

Je voudrais parler brièvement du transport par chemin de fer, secteur où les règlements seront modifiés de diverses façons. Dans certains cas, ils seront assouplis et dans plusieurs cas, ils deviendront plus stricts. La nouvelle loi autorisera pour la première fois les expéditeurs à négocier des contrats confidentiels avec les compagnies de chemins de fer canadiennes. Les expéditeurs et les compagnies de chemins de fer auront la possibilité de négocier les services et les autres conditions en fonction des capacités de l'expéditeur et d'ajuster plus étroitement les tarifs à la capacité concurrentielle de l'expéditeur. Pour éviter les abus, les expéditeurs informeront l'organisme des contrats confidentiels qu'ils auront conclus et on publiera des résumés des éléments non confidentiels de ces contrats.

Les dispositions actuelles sur les taxes convenues, qui sont essentiellement des contrats publics ouverts, se retrouvent dans la nouvelle Loi nationale sur les transports à titre surtout de mesure transitoire puisque plusieurs expéditeurs en bénéficient actuellement.

Pour favoriser une juste concurrence entre les différentes sociétés ferroviaires et entre les entreprises de camionnage et les compagnies ferroviaires, la nouvelle loi maintient la condition essentielle: tous les tarifs doivent être compensateurs. Les modifications viseront à interdire les tarifs excessifs, comme il y en a dans l'ouest du Canada, ou à chasser un concurrent du marché.

Ces changements concernant les tarifs marchandises donneront aux expéditeurs et aux chemins de fer plus de liberté pour aborder les négociations des taux et services dans une optique commerciale novatrice. Les expéditeurs profiteront de prix et conditions spécialement négociés en fonction de leur situation particulière. Les chemins de fer pourront concurrencer efficacement les chemins de fer américains sur les lignes transfrontalières. C'est un facteur très important de nos jours. Le nouvel organisme aura un rôle de surveillance et n'interviendra que sur plaintes.

Le nouveau projet de loi se concentre aussi sur ce que l'on a qualifié de problème n° 1 des transports au Canada, l'expéditeur captif. On trouve deux grandes catégories d'expéditeurs captifs. Dans une certaine mesure, on les trouve dans les grands centres métropolitains, au bord de la ligne d'un unique transporteur ferroviaire, mais plus loin que la limite de quatre milles de l'aiguillage commun, et c'est par exemple le cas des grandes raffineries pétrolières des régions de Montréal et de Toronto.

Les expéditeurs captifs peuvent aussi être les expéditeurs de ressources implantés dans les régions plus nordiques ou plus reculées des provinces de l'Atlantique, du Québec, de l'Ontario, du Manitoba, et manifestement aussi dans diverses régions de l'Alberta, de la Saskatchewan et de la Colombie-Britannique. Ils sont essentiellement placés sous la dépendance d'une compagnie ferroviaire et privés de la possibilité de faire un choix réel, concret et fondé sur des considérations économiques entre le transport intermodal ou intramodal pour transporter leur bois, leur charbon, leur potasse ou leurs autres produits miniers ou pétrochimiques.

Notre législation sur la liberté d'aller sans entrave s'attaquera au vif de ces problèmes en créant des prix de ligne concurrentiels, des droits de circulation et un accroissement des raccordements de voies. Tout cela servira à permettre aux expéditeurs captifs de choisir entre des concurrents et à stimuler la concurrence grâce à l'ordre.

Je voudrais souligner trois points importants. Les prix de ligne concurrentiels sont une notion assez simple. Les expéditeurs captifs qui sont prisonniers d'un seul transporteur pourront avoir accès à un autre transporteur dès le premier lieu de correspondance. Cela veut dire que les expéditeurs captifs auront le choix entre divers services et itinéraires à des tarifs probablement concurrentiels. La loi actuelle ne le permet pas. C'est ce que les Canadiens de l'Ouest réclament poliment depuis des années.

Seuls les expéditeurs qui ne peuvent pas bénéficier des nouvelles limites relatives aux changements de voie ou des droits de circulation obtiendront le prix de ligne concurrentielle. C'est le transporteur assurant la correspondance et non pas celui du départ qui assumera les responsabilités revenant au transporteur.

Je signale que cela ne va pas nécessairement développer le transport sur petite distance ou enlever une partie de sa clientèle au transporteur local. Ce sera le cas uniquement si ce dernier ne peut pas égaler les tarifs concurrentiels offerts par les autres. Comme dans tout autre secteur, c'est seulement le manque de compétitivité qui peut entraîner une réduction de la clientèle sur un parcours. Pour le transport national, y compris l'acheminement des produits d'importation et d'exportation dans les ports canadiens, les expéditeurs devront choisir un parcours canadien continu, s'il en existe plusieurs qui sont rentables. Ainsi, les chemins de fer canadiens pourront conserver leur clientèle nationale.

Les expéditeurs voient dans ce principe la solution à leurs problèmes. L'AMC, le CITL, l'Association charbonnière canadienne, l'Institut canadien des engrais, le Conseil des industries forestières, l'Association canadienne des produits de pâtes et papier, le Conseil canadien du commerce de détail, les Fabricants canadiens de produits alimentaires, l'Association minière du Canada, la *Propane Gaz Association of Canada*, l'Association canadienne des fabricants de produits chimiques et plusieurs autres l'approuvent. Ces groupes apportent chaque année aux chemins de fer des milliards de dollars de recettes.

Malgré les objections du CN, du CP et de plusieurs syndicats, nous pensons que cette proposition ne réduira pas sérieusement les recettes compte tenu des conditions relatives au prix de ligne concurrentielle. Nous reconnaissons aussi que nous devons permettre aux chemins de fer de réduire leurs frais, c'est-à-dire que nous devons leur donner plus de marge de manoeuvre pour qu'ils puissent gérer leur entreprise sans devoir affronter autant d'obstacles législatifs et réglementaires.

La deuxième mesure qui vise à augmenter la concurrence pour les expéditeurs sous la dépendance d'une compagnie est l'octroi de droits de circulation. Cette mesure, qui avait à l'origine été proposée par CP Rail, permettra à une société ferroviaire d'utiliser la voie d'une autre compagnie dans un rayon de 50 kilomètres d'un lieu de correspondance.

La troisième mesure augmentera sensiblement la limite actuelle pour les changements de voie dans les régions urbaines en la faisant passer de quatre milles à 30 kilomètres. Les villes canadiennes ont connu une expansion rapide et la limite devrait le refléter. Cependant, les nouveaux prix pour les changements de voie devront être compensatoires.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Comme il est 17 heures, j'ai le devoir d'informer la Chambre que, conformément au paragraphe 82(12) du Règlement, les délibérations sur la motion sont terminées.

La Chambre s'ajourne donc à 11 heures en conformité du paragraphe 3(1) du Règlement.

(La séance est levée à 17 heures.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 3 novembre 1986

La séance est ouverte à 11 heures.

AFFAIRES COURANTES

[*Français*]

QUESTIONS AU FEUILLETON

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et du président du Conseil privé): Monsieur le Président, je demande que toutes les questions soient réservées.

M. le Président: Est-on d'accord?

Des voix: D'accord.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI SUR LA TAXE D'ACCISE ET LA LOI SUR L'ACCISE

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le jeudi 30 octobre, de la motion de M. Hockin: Que le projet de loi C-14, tendant à modifier la Loi sur la taxe d'accise et la Loi sur l'accise, soit lu pour la 2e fois et renvoyé à un comité législatif.

Mlle Aideen Nicholson (Trinity): Monsieur le Président, le projet de loi C-14 à l'étude aujourd'hui découle du budget de février 1986. Il est assez mince et ne compte pas beaucoup de pages. Ses dispositions n'en imposent pas moins une lourde charge à la moyenne des contribuables. Il rend officielles les majorations de taxes que les Canadiens acquittent déjà depuis plusieurs mois.

N'oublions pas que les hausses de taxe du dernier budget s'ajoutent à celles que le gouvernement conservateur a imposées dans son premier budget de mai 1985. Je répète qu'au total, c'est une lourde charge pour le contribuable moyen.

Par exemple, la taxe de vente fédérale à la fabrication a triplé en 18 mois. Le taux d'imposition est maintenant supérieur de 3 p. 100 et l'assiette de l'impôt a aussi été considérablement élargie pour couvrir certains articles. En conséquence, les Canadiens paient environ 3,5 milliards de plus par an.

Le gouvernement prétend avoir besoin de ces recettes pour lutter contre le déficit. Nous voulons tous que le déficit diminue, mais le gouvernement doit absolument prendre garde à la façon dont il s'y prend pour atteindre ce but.

On n'a pas assez tenu compte du rôle que joue le chômage dans le déficit qui nous accable. Il est certain qu'il a été un facteur déterminant pendant les années de récession où l'assurance-chômage nous a coûté entre 11 et 12 milliards par année. Par ailleurs, les chômeurs ne paient pas d'impôt sur le revenu. Ils ne font pas d'achats sur lesquels ils devraient acquitter la taxe de vente. Il est certain que nous ne pouvons nous attaquer sérieusement au déficit, encore moins dans cette quatrième année de redressement de l'économie que nous vivons, sans nous occuper davantage du problème du chômage.

Ces taxes de vente risquent fort de ralentir la relance économique et d'aggraver le chômage. Il faut une croissance économique de 3 p. 100 par année pour maintenir la situation de l'emploi. Nous n'atteignons pas cette croissance. Dans leurs interventions sur le budget, les ministériels ont parlé de renouveau économique. Des observateurs plus objectifs ont cependant signalé les problèmes attribuables, à mon avis, dans une mesure non négligeable, à la politique d'imposition à outrance du gouvernement.

• (1110)

Le gouvernement a présenté son premier exposé économique en novembre 1984, peu de temps après son arrivée au pouvoir. Le ministre des Finances (M. Wilson) a alors exposé ses grands principes pour le renouveau économique. Il s'est dit persuadé «que la réduction du déficit est la clé du rétablissement de la confiance et que la confiance est la clé de la croissance et de la création d'emplois». Il est intéressant d'entendre ce que les analystes économiques ont à dire après tout ce temps écoulé depuis novembre 1984. Dans le numéro d'octobre de la revue *Business Conditions Bulletin* publiée par Woods Gordon, on peut lire ce qui suit:

> Il est de plus en plus évident qu'il y a eu très peu de progrès économique en 1986. Dans l'ensemble, l'économie est pratiquement stagnante depuis le début de l'année.

Et voici ce que déclare *Data Resources of Canada*:

> Le caractère irrégulier et peu soutenu de la croissance économique réelle a eu l'effet prévu sur le marché du travail: la croissance de l'emploi stagne depuis la fin de l'an dernier.

Je n'ai pas l'intention de faire à nouveau le procès du gouvernement pour les promesses qu'il n'a pas tenues ou d'être exagérément négative. Toutefois, on n'oublie pas facilement le refrain qui est revenu constamment durant la campagne électorale de 1984: «des emplois, encore des emplois». Le gouvernement doit donc s'attendre à devoir justifier toute politique qui fait obstacle à l'accroissement de l'emploi.

Le gouvernement tente de plus en plus de réduire le déficit par les taxes de vente plutôt que par l'impôt sur le revenu. Les taxes de vente sont depuis longtemps considérées comme régressives, et ce pour de très bonnes raisons. L'impôt sur le revenu est lié à la capacité contributive tandis que la taxe de vente vise tous les produits quel que soit le revenu des gens.

Elle frappe plus durement les pauvres parce que leur revenu discrétionnaire est moindre et qu'ils sont obligés d'en consacrer une plus grande part à l'achat de biens de première nécessité. Malgré tout, en faisant connaître récemment ses lignes directrices en matière de réforme fiscale, le gouvernement a déclaré son intention de compter davantage à l'avenir sur les revenus de la taxe de vente.

Certains indices permettent de croire que toutes ces taxes de vente découragent la consommation et que la réduction des dépenses à la consommation se répercute sur le marché du travail. Le ministre des Finances a annoncé dernièrement que toutes les augmentations d'impôt que les consommateurs ont dû subir n'ont donné aucun résultat et que le déficit sera plus important que prévu.

Je voudrais revoir certains aspects du projet de loi C-14 dans cette optique. Les chiffres prévus dans ce projet de loi et ceux de l'exposé budgétaire du 26 février s'ajoutent et constituent une très importante augmentation des taxes. D'ici à 1990, les Canadiens devront payer 6 milliards de dollars supplémentaires. En 1986 uniquement, il y aura une charge supplémentaire de 820 millions de dollars. L'augmentation de 1 p. 100 de la taxe de vente coûtera aux contribuables canadiens 700 millions de dollars, outre les 125 millions dus à la hausse de la taxe sur les alcools. En 1987, les Canadiens paieront 1,2 milliard de dollars de plus en taxes; en 1988, 1,355 milliard de plus et en 1990, 1,455 milliard de plus, soit un total de 6,1 milliards de dollars.

Les mesures annoncées et adoptées précédemment ont entraîné une augmentation de 2 p. 100 de la taxe de vente, ce qui, si l'on y ajoute la hausse de 1 p. 100 prévue dans le projet de loi C-14, constitue une augmentation totale de 3 p. 100. C'est une très lourde charge qui va avoir une grave influence sur l'emploi et les familles pauvres. Nous nous trouvons actuellement dans la quatrième année de relance et la politique fiscale du gouvernement a ralenti la croissance économique. Il y a beaucoup de chances que cette situation se poursuive, entraînant de très graves conséquences pour notre taux de chômage déjà trop élevé.

J'ai sous la main un article du 31 octobre intitulé: «Michael Wilson est-il l'opposé d'un Robin des Bois?» L'auteur explique que cette augmentation continuelle de la taxe de vente frappera plus durement les pauvres et que les bénéficiaires en seront très probablement les riches. Si la future politique met de plus en plus l'accent sur la taxe de vente plutôt que sur l'impôt sur le revenu, la situation s'aggravera pour les pauvres, qui, actuellement, paient peu d'impôts sur le revenu ou pas du tout. Ils ne bénéficieront pas de la réduction annoncée de l'impôt sur le revenu des particuliers, mais paieront de grosses sommes au titre de la taxe sur les transactions commerciales, qui est ni plus ni moins une taxe sur les ventes.

Le ministre a parlé d'augmenter l'impôt sur les sociétés, ce dont, je crois comprendre, est partisan le Nouveau parti démocratique. Il faut se souvenir qu'à longue échéance, l'impôt sur les sociétés se répercute sur les particuliers. Si l'on augmente l'impôt sur les sociétés, cela se répercutera sur le consommateur qui, finalement, en fera les frais.

• (1120)

Le gouvernement se dit sensible au rapport qui existe entre les objectifs sociaux et économiques. Pourtant, il est alarmant que le discours du trône parle si peu d'une stratégie économique pour le Canada, et ce genre de projet de loi n'inspire pas confiance. Étant donné que nous avons encore un million de chômeurs au Canada, le chômage est un problème très réel qui a résisté jusqu'à présent aux efforts du gouvernement en vue de l'éliminer. Il est évident que le gouvernement pourrait plus facilement atteindre ses objectifs en matière de politique sociale s'il en avait les moyens, et il ne les aura pas si la situation économique n'est pas bonne.

Ce projet de loi risque fort de nuire à l'économie du pays. Le gouvernement parle beaucoup d'accroître la confiance des investisseurs et, en fait, cette confiance est nécessaire pour que des entreprises ouvrent leurs portes ou prennent de l'expansion, et créent ainsi des emplois pour nos chômeurs, et pour que les jeunes puissent croire à nouveau en l'avenir.

Cependant, comment peut-on accroître cette confiance avec un projet de loi qui ne fait qu'ajouter au fardeau fiscal et réduire les dépenses à la consommation et les épargnes des gens?

Le chômage est le plus grave problème qui afflige le pays à l'heure actuelle. Il touche les particuliers, les familles et toute notre économie. On dit que le travail n'est pas toujours une bénédiction, mais l'absence d'emploi est certainement une malédiction. Le chômage est une expérience tout à fait démoralisante. Il détruit les idéaux et les ambitions et il gâche la vie d'une famille. Il est à la base d'un bon nombre de maux sociaux. D'un autre côté, un travailleur paie des impôts, achète des biens à la consommation et épargne probablement, étant donné que les Canadiens sont de gros épargnants. Les travailleurs contribuent aux recettes permettant au gouvernement d'offrir tous les programmes sociaux à tous les Canadiens.

Il est vraiment inquiétant de constater que le gouvernement ne déploie pas plus d'efforts, afin de créer le climat nécessaire pour assurer aux Canadiens les emplois qu'il leur a promis. Au lieu de cela, il se contente de les accabler d'impôts.

M. Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, lorsque des craintes sont exprimées au sujet du fardeau constitué par une taxe de vente accrue ou d'autres taxes à la consommation plutôt que sur le revenu, les conservateurs en particulier répondent qu'on peut compenser les effets de ces taxes en offrant un crédit ou un remboursement. En fait, je suis persuadé que les ministériels signaleront au cours de ce débat que le budget prévoit un crédit permettant aux Canadiens à faible revenu de faire face aux augmentations de la taxe de vente prévues par les conservateurs. Est-ce vraiment la réponse, ou est-ce simplement un tour de passe-passe? Seuls les Canadiens ayant un revenu de 15 000 $ ou moins auront droit à ce crédit remboursable au titre de la taxe fédérale sur les ventes. La députée pourrait-elle nous dire plus particulièrement la relation qu'elle voit entre ce seuil de 15 000 $ et la définition des notions de pauvreté ou de faible revenu?

Mlle Nicholson (Trinity): Monsieur le Président, ce montant de 15 000 $ est si bas qu'il est dénué de sens, car les gens ayant un revenu aussi faible, ont bien de la difficulté à acheter des biens taxables. Par exemple, il est fort improbable qu'ils achètent une maison, et nous avons assisté à une augmentation marquée de la taxe de vente sur tous les matériaux de construction.

Une famille de quatre, ayant un revenu annuel de 30 000 $, paiera près de 600 $ de plus d'impôts cette année. On réduit ainsi de façon marquée le revenu d'une famille qui n'est certainement pas riche ou nantie. Bien entendu, cette famille n'a pas droit au crédit remboursable au titre de la taxe fédérale sur les ventes. En fait, à l'instar de mon collègue, je crois que ce seuil de 15 000 $ est si faible, qu'il est dénué de tout sens.

M. Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, je voudrais poser une autre question à la députée de Trinity (Mlle Nicholson). N'est-il pas vrai qu'en établissant ce plafond à 15 000 $, le gouvernement conservateur tente d'en arriver à une nouvelle définition de la pauvreté, qui soit différente de celle établie par Statistique Canada ou n'importe quel expert reconnu en la matière? Sauf erreur, selon les derniers chiffres publiés par Statistique Canada, le seuil de la pauvreté pour une famille canadienne est de l'ordre de 20 000 $. Les conservateurs battent-ils en brèche Statistique Canada, un organisme gouvernemental impartial sans parler des experts d'un bout à l'autre du pays, en fixant à seulement 15 000 $ le seuil d'admissibilité au crédit au titre de la taxe de vente fédérale?

Mlle Nicholson: Monsieur le Président, j'ignore comment le gouvernement en est arrivé à ce chiffre, mais il est certainement inférieur au seuil de la pauvreté établi par Statistique Canada, le Conseil canadien de développement social, le Conseil de planification sociale de Toronto, le comité sénatorial sur la pauvreté et, en fait, toutes les autorités en la matière, à ma connaissance.

Le président suppléant (M. Paproski): La parole est au député de Lethbridge—Foothills (M. Thacker) pour une question ou une observation. Ce sera ensuite le tour du député de Prince Albert (M. Hovdebo).

M. Thacker: Monsieur le Président, je voudrais que la députée de Trinity (Mlle Nicholson) précise sa pensée sur les impôts des sociétés. Depuis sept ans que je siège ici, je suis sidéré de voir à quel point le Parlement est devenu fondamentalement malhonnête avec la population. D'aucuns semblent avoir le sentiment que les impôts, ou les recettes, viendront de quelqu'un d'autre. Je sais que les députés néo-démocrates en particulier réclament des augmentations marquées des impôts des sociétés. À l'instar de ma vis-à-vis, je crois que les Canadiens ordinaires devront alors subir des augmentations de prix, et en réalité, ce sont les gens qui paient des impôts plutôt qu'une tierce partie mythique.

La position officielle du parti libéral consiste-t-elle à maintenir les impôts des sociétés bas pour cette raison? Dans la négative, quel pourcentage d'impôts croit-elle que les sociétés devraient verser?

Mlle Nicholson: Monsieur le Président, la question est fort complexe, mais je tâcherai néanmoins d'y répondre. Au départ, je tiens à préciser que je comprends que des gens, comme mes électeurs, qui travaillent très fort pour s'acheter une maison et subvenir aux besoins de leurs enfants avec des revenus de loin inférieurs à 30 000 $ par an, puissent être furieux. Ces gens entendent parler de sociétés qui amortissent légalement le coût des avions servant au transport de leurs gestionnaires, ainsi de suite. Ils apprécient rarement d'avoir à assumer un fardeau passablement plus lourd. Je crois que nous devons tenir compte de ce que pensent ces gens et nous assurer d'avoir toutes les données en main.

• (1130)

Le vérificateur général a fait du bon travail, à mon avis, en signalant les résultats des dépenses fiscales, c'est-à-dire les recettes fiscales auxquelles l'État renonce. En fait, un ancien député du parti conservateur, à l'époque où il présidait le comité des comptes publics, a participé de manière fort utile au débat sur les dépenses fiscales. J'estime ainsi que nous devons comprendre que les gens soient scandalisés et qu'ils exigent des explications.

Cela étant dit, nous devons nous assurer que nous traitons de questions concrètes et non pas de théories. Des expressions comme «les mendiants millionnaires» attirent certes l'attention lors des campagnes électorales, mais, à bien observer les faits, on se rend bien compte que, au fond, dans la plupart des cas, toute entreprise amenée à payer davantage d'impôts répercute d'une façon ou d'une autre ces impôts sur le consommateur. Il ne faut pas en conclure que les entreprises devraient en payer moins et les particuliers, davantage. La solution consiste pour nous tous à bien connaître les faits et à nous faire une idée très précise des dépenses fiscales envisagées. Au fil des années, la législation fiscale canadienne s'est compliquée. Les dépenses fiscales se sont également complexifiées. La principale responsabilité, la principale tâche qui nous incombe est de simplifier ces questions afin que nous sachions tous de quoi il s'agit. Ensuite, nous devons nous faire une idée précise du fardeau fiscal et de sa répartition.

M. Hovdebo: Monsieur le Président, j'ai l'impression que la confusion règne dans l'esprit de la députée de Trinity (Mlle Nicholson) et de son collègue de Lethbridge—Foothills (M. Thacker) qui a posé la question au sujet de l'impôt des sociétés que, apparemment, celles-ci finissent par répercuter sur le consommateur. La députée de Trinity a fort bien exposé sa façon de penser. Il convient de faire une certaine distinction entre le travailleur, celui qui gagne sa vie à la sueur de son front et cotise au fisc non seulement en versant de l'impôt sur ses revenus, mais aussi en payant la taxe d'accise que cette mesure augmente d'ailleurs, et la personne qui touche les bénéfices réalisés par une entreprise donnée, bénéfices qui ne lui ont pas coûté d'efforts particuliers. Cette personne aura investi son capital qui lui rapporte ces bénéfices et c'est sur ces derniers qu'on calcule l'impôt des sociétés. Elles sont nombreuses les sociétés à ne pas avoir à verser le moindre sou au fisc. En théorie, les allégements fiscaux accordés à une entreprise bénéficient aux actionnaires sous forme de dividendes, et non pas aux consommateurs. De la sorte, nous réduisons les bénéfices que rapporte l'investissement initial. C'est ce à quoi vise cette mesure. La députée ne comprend-elle pas que la réduction des bénéfices des entreprises constitue un mécanisme d'imposition plus équitable que l'actuelle taxe à la consommation ou l'impôt prélevé directement sur le revenu des particuliers?

Mlle Nicholson: Monsieur le Président, le député fait preuve de naïveté en présumant que, lorsque son impôt augmente, une société ne s'arrangera pas pour en faire assumer une partie au consommateur. Toutefois, si le député veut me faire dire que les mesures proposées par les conservateurs depuis leur arrivée

au pouvoir ont accru de manière inopportune et injuste le fardeau du contribuable, notamment dans le domaine de la taxe de vente, je n'hésiterai assurément pas à le reconnaître. Le projet de loi à l'étude aura en fait pour conséquence d'alourdir le fardeau fiscal des contribuables et surtout de ceux qui en ont le moins les moyens. Cette mesure me paraît des plus injustes. Je pense aussi qu'elle est fondée sur des principes économiques foncièrement mauvais.

M. Hovdebo: Monsieur le Président, je voudrais revenir à un autre point que la députée a fait valoir en réponse à une question antérieure. Le vérificateur général a signalé dans son rapport que le gouvernement, en autorisant des incitations et des échappatoires fiscales, avait renoncé à une somme de 28 milliards. Je voudrais que la députée nous parle de cela. Je voudrais également lui demander si, advenant qu'il soit au pouvoir, le parti libéral prendrait des dispositions à ce sujet et ce qu'elles seraient?

Mlle Nicholson: Monsieur le Président, je ne suis pas en mesure de me faire le porte-parole de mon parti. Notre grand congrès pour l'élaboration de notre politique aura lieu dans environ un mois et, dans notre parti, ce sont les militants eux-mêmes qui se chargent de cette tâche. Dans les mois à venir, je pourrai parler avec plus de précision de la politique de notre parti. Toutefois, je crains que la question du député ait été piégée. Il serait peu sage de dire comment nous répartirions l'assiette fiscale alors que nous entreprenons actuellement une série de consultations publiques. Le député se souviendra sans doute du sort réservé à la Commission Carter. Il se souviendra aussi des propositions que renfermait le budget de M. MacEachen. On peut en tirer une leçon très claire. Il est toujours fort difficile de modifier la fiscalité et il faut le faire après avoir tenu des consultations poussées et reçu l'apport de la population.

Le parti du député, sauf erreur, a tenu des audiences sur la politique fiscale. Le comité permanent des finances commence simplement à étudier la question. Je suis persuadé que mon parti organisera des colloques sur la question et assurément d'ici l'an prochain, nous devrions être en mesure de présenter certaines propositions très précises.

M. Winegard: Monsieur le Président, je dois dire que je suis quelque peu déçu de voir la députée de Trinity (Mlle Nicholson), qui jouit d'un énorme prestige à la Chambre, éluder les questions qui lui sont posées ce matin. Cela me rappelle un peu le débat de lundi dernier sur le commerce. Je crois que la position de son parti a été énoncée très clairement: le libre-échange au besoin, mais pas forcément. Nous avons déjà entendu des propos de ce genre. Je suis étonné qu'après une vingtaine d'années au pouvoir, le parti libéral ne soit pas encore prêt à dire quelle sera sa position à propos des projets de loi à l'étude qui portent sur l'impôt sur les bénéfices des sociétés.

Mlle Nicholson: Monsieur le Président, j'espère que le député lira le projet de loi. Il n'est pas question de l'impôt des sociétés, mais de taxe de vente. J'ai parlé du projet de loi et j'ai expliqué pourquoi, à mon avis, la taxe de vente est régressive, injuste et pénible pour les pauvres, pourquoi elle est inefficace sur le plan financier puisqu'elle diminue la demande de biens de consommation et augmente le chômage, ce qui est une de nos principales préoccupations. Il n'est pas question de l'impôt des sociétés aujourd'hui.

Le président suppléant (M. Paproski): La période des questions et observations est maintenant terminée. Nous reprenons le débat.

• (1140)

M. Blaine A. Thacker (Lethbridge—Foothills): Monsieur le Président, j'interviens au sujet du projet de loi C-14. J'ai suivi avec grand intérêt les propos de ma collègue députée de Trinity (Mlle Nicholson) qui n'a pas pu exposer le point de vue du parti libéral parce qu'il est en train de s'élaborer. C'est sans doute ce qui explique que le parti libéral réussisse si bien dans les sondages.

Un parti d'opposition fait preuve de sagesse quand il évite de se compromettre sur la moindre question. Et c'est ce que les députés du parti libéral cherchent à faire avec une grande persévérance, mais dès que se rapprochera la date des élections générales, il faudra bien que le parti libéral se prononce au moins sur quelques-unes de ces grandes questions. Dès l'instant qu'il l'aura fait, 10 ou 15 p. 100 des électeurs concernés diront qu'ils n'aiment pas du tout cette plate-forme et que le parti libéral n'est pas meilleur que le Nouveau parti démocratique ou le parti conservateur. Les membres du parti libéral verront souffrir leur cote quand ils prendront des décisions, et alors les ministériels feront bien meilleure figure.

Il faut se demander où en est le pays et où il en était quand le parti conservateur a pris le pouvoir. A ce moment-là les libéraux gouvernaient depuis 20 ans. De 1972 à 1974, c'est avec l'appui direct et manifeste du Nouveau parti démocratique qu'ils se sont maintenus au pouvoir. Ils ont alors adopté une série de politiques économiques et budgétaires qui ont conduit le pays à un tel point d'endettement qu'il est près de trois ou quatre fois plus élevé par habitant que celui de nos voisins du Sud, les États-Unis.

C'est donc dans la perspective de cet endettement record par habitant qu'il faut envisager les hausses de la taxe de vente et de la taxe d'accise. Il faut également tenir compte des réductions fantastiques qui vont être apportées aux exemptions des sociétés et aux concessions fiscales, de même que d'une hausse des impôts sur le revenu, en particulier celle qui frappe les riches comme conséquence de l'impôt minimal. Quand nous sommes venus au pouvoir, nous avons opté pour une politique générale d'augmentation des impôts des sociétés et des impôts sur le revenu, ceux des riches en particulier, et aussi d'une augmentation des impôts de ceux qui touchent de gros revenus, et qui ne sont pas nécessairement les très riches. Parallèlement, nous avons compris qu'il fallait réduire considérablement les dépenses publiques.

Nous agissons maintenant sur tous les fronts, même pour ce qui concerne l'indexation. Ce que les libéraux et les néo-démocrates ont indexé, ce sont les dépenses de l'État fédéral et les déductions qui réduisent ses recettes. C'est ce qui fait que lorsqu'est arrivée la période de forte inflation, nous avons vu les dépenses augmenter à proportion, alors que les recettes diminuaient elles aussi à proportion. C'est parce qu'on avait indexé les deux côtés de l'équation, et cela explique pourquoi nous avons une dette nationale dépassant de beaucoup 200 milliards de dollars rien qu'au palier fédéral.

J'entends souvent dire que la dette fédérale n'est pas grave puisque c'est de l'argent que nous nous devons à nous-mêmes. Cette prétention a une certaine justesse en ce qui a trait à la dette fédérale. On ne dit cependant pas à nos concitoyens qu'étant donné que nous absorbons au niveau fédéral toute l'épargne canadienne au moyen surtout des bons du Trésor, des Obligations d'épargne du Canada et autres effets du genre, nous laissons exposées toutes les sociétés d'État, fédérales et provinciales, et les sociétés privées. Ces dernières sont exposées en ce sens qu'il leur faut maintenant s'adresser à l'étranger pour obtenir des fonds. Les gouvernements provinciaux, les sociétés d'État et les sociétés privées doivent plus de 90 milliards de dollars à l'étranger. Cette dette présente un grave danger pour nos personnes âgées et nos gagne-petit.

Si les taux d'intérêt internationaux augmentent, comme cela se pourrait bien, il faudra que plus de dollars sortent du pays pour servir les intérêts d'une dette étrangère de plus de 90 milliards de dollars. Cette sortie d'argent va faire grimper les taux d'intérêt encore davantage, et pourrait de ce fait faire baisser la valeur de notre dollar. Cela aura à son tour de graves répercussions pour nos personnes âgées. Notre pays fait face au dilemme d'avoir une énorme dette nationale. Notre dette par habitant est bien supérieure à celle des États-Unis, mais elle est encore plus élevée que celles du Mexique, du Brésil et de pays du tiers monde, ce qui suscite des inquiétudes au sein de notre système bancaire international.

Il y a aussi que nous terminerons le 31 mars prochain un autre exercice financier. Les Canadiens doivent comprendre que même avec tous les changements que nous avons mis en oeuvre, il nous faudra ajouter encore 32 milliards de dollars à la dette nationale, ce qui la portera à 250 milliards, de 220 milliards qu'elle était. L'année prochaine, pour assurer le service de cette dette supplémentaire de 32 milliards de dollars, le budget devra être majoré de 3 milliards de dollars simplement pour payer les intérêts sur cette hausse. Quelque 93 p. 100 du déficit d'aujourd'hui sont imputables aux intérêts que nous devons payer sur l'argent emprunté pour financer le déficit d'hier. Voilà le dilemme dans lequel nous sommes.

Je me souviens qu'à une époque aussi récente que 1968, nous n'avions pas de déficit au Canada. Nous avions une petite dette nationale minime même après avoir développé notre immense pays, acheté et rendu l'Ouest accessible, et participé à deux guerres mondiales. Pour les 100 premières années de la Confédération, la dette nationale avait atteint 18 milliards de dollars, et notre budget national n'était pas du tout déficitaire. En fait, il était excédentaire. Quand les conservateurs ont accédé au pouvoir après 18 années de coalition libérale-NPD, notre dette nationale avait atteint plus de 200 milliards de dollars et notre déficit national dépassait les 30 milliards de dollars par année.

M. Keeper: C'est votre dette maintenant, c'est vous qui la maintenez.

M. Thacker: C'est vrai que c'est notre dette maintenant. Nous avons dû prendre des décisions difficiles pour y mettre un frein. Nous tenons à ce que les Canadiens comprennent que nous sommes dans un dilemme et qu'ils n'y sont pour rien. Ce dilemme est la conséquence de décisions politiques conscientes et délibérées de la part du parti libéral. Le NPD ne saurait s'en laver les mains, car il a aidé et appuyé les libéraux, surtout de 1972 à 1974.

Mon collègue en face a parlé de chômage. Il n'y a pas de doute que la situation est grave. Je pense que nous devons également reconnaître que le déficit est si considérable que même si nous fournissions à un million de chômeurs un emploi payé 30 000 $ par année, pourvu évidemment que l'économie nous permette de le faire, la personne qui gagnerait 30 000 $ par année paierait environ 6 000 $ d'impôt sur le revenu au Trésor fédéral. Dans ces conditions, un million de travailleurs payant chacun 6 000 $ nous fourniraient un revenu supplémentaire de 6 milliards de dollars. Cependant, le déficit serait toujours de 32 milliards de dollars; si, de ce montant, nous déduisions 6 milliards de dollars, nous serions toujours aux prises avec un déficit de 26 milliards de dollars. Évidemment, le compte de l'assurance-chômage baisserait peut-être aussi d'un autre 6 milliards de dollars. De toute façon, nous aurions encore un déficit d'environ 20 milliards de dollars. Cela permet de se faire une idée de l'ampleur du damné déficit avec lequel nous sommes aux prises. Nous dépensons environ 25 milliards de dollars pour assurer le service de cette dette. Si nous n'avions pas cette dette, nous pourrions avoir un budget équilibré à l'heure actuelle. Le Canada serait fort et nous pourrions songer à recourir au déficit pour créer des emplois à l'intention de nos jeunes. Cependant, c'est très difficile quand on commence avec un déficit énorme.

Je tiens également à préciser un autre point, car trop de députés tentent de minimiser l'affaire comme si quelqu'un dans notre société gagnait beaucoup d'argent et que quelqu'un d'autre était en mesure de payer.

Il faut partir des faits suivants. Une personne dont le revenu annuel est de 30 000 $ se situe déjà au percentile 84,54. Ce qui signifie qu'il n'y a que 14,46 p. 100 des gens qui paient plus d'impôt sur le revenu que cette personne.

M. Riis: Si vous croyez cela, vous croyez aux contes de fées. Ce n'est la situation de personne au pays.

Le président suppléant (M. Paproski): A l'ordre, s'il vous plaît. Les députés pourront faire des commentaires ou poser des questions après le discours du député. Si le député de Kamloops—Shuswap (M. Riis) désire faire un commentaire ou poser une question lorsque le député de Lethbridge—Foothills aura terminé, je me ferai un plaisir de lui donner la parole à ce moment.

M. Thacker: Monsieur le Président, je tiens à dire à mon collègue que les chiffres que je donne ont été tirés ce matin même des statistiques de l'impôt sur le revenu. Elles démontrent qu'une personne dont le revenu annuel s'élève à 30 000 $ se trouve déjà au quatre-vingt-cinquième percentile. Lorsque le revenu atteint 50 000 $, soit moins que notre traitement de député, il se situe au percentile 98,1. Dans notre société, moins de 2 p. 100 des gens gagnent plus de 50 000 $ par année. En fait, ce n'est pas 2 p. 100 de la population, mais 2 p. 100 des personnes qui paient des impôts sur leur revenu et qui produisent des déclarations d'impôt. Ces chiffres me donnent à penser qu'il n'y a pas d'autre grand groupe de notre société qui pourrait payer. Si nous prenions tout l'argent des personnes qui gagnent plus de 100 000 $, le déficit bougerait à peine.

• (1150)

Nous devons être honnêtes avec les citoyens. Nous devrions dire: «Écoutez, nous ne pouvons compter sur personne d'autre que vous et moi et en dernier ressort, c'est à nous qu'il appartient d'assumer le déficit». Avec un traitement annuel de 55 000 $, nous les députés, nous situons probablement au quatre-vingt-dix-neuvième percentile. Nous devrions songer aux suppléments que nous pouvons payer.

D'un point de vue tout à fait personnel, il me semble que les députés néo-démocrates ont tort d'appuyer le maintien de l'universalité des allocations familiales—ils veulent continuer à les encaisser eux-mêmes—alors qu'on fait la queue aux soupes populaires. Pour une raison ou pour une autre, cela ne me semble pas correct. Je crois qu'en tant que députés, nous devrions le reconnaître et nous rendre compte qu'il nous faut payer davantage. En un sens, nous allons payer davantage compte tenu de l'impôt minimum.

C'est avec plaisir que j'ai écouté les observations de la députée de Trinity au sujet de l'impôt sur le revenu des sociétés. J'ai soutenu ici que cet impôt ressemble beaucoup à une taxe de vente. Il est transféré directement aux citoyens. Ce sont les consommateurs qui achètent des chaussures et des vêtements qui payent l'impôt sur le revenu des sociétés.

Si je pouvais faire à ma guise, j'instituerais le régime fiscal suivant: chaque fois que nous, députés, irions entretenir nos électeurs d'un beau programme que nous voudrions leur offrir, nous devrions leur dire aussi: «Voici d'où viendra l'argent et voici ce que vous aurez à débourser, monsieur l'agriculteur, et voici ce que vous aurez à payer, monsieur le cordonnier». Si nous faisions cela, les gens nous diraient: «Nous n'avons pas besoin de ce programme. Merci beaucoup, monsieur le député. C'est peut-être une excellente idée, mais nous préférons garder notre argent et le dépenser à notre guise».

J'ai soutenu bien des fois à la Chambre que je préférerais laisser leur argent aux Canadiens pour qu'ils en disposent à leur guise. Les citoyens prennent, j'en suis convaincu, à propos de leurs affaires personnelles et de celles de leur collectivité, des millions et des millions de décisions qui sont plus sensées que ne l'est la politique des libéraux et des néo-démocrates en matière de dépenses, qui consiste à imposer toujours davantage, afin que les hommes politiques et le Cabinet puissent décider quels seront les gagnants et les perdants.

M. Keeper: C'est vous qui augmentez les taxes avec cette mesure.

M. Thacker: En effet, à cause des politiques des libéraux et des néo-démocrates, nous sommes maintenant obligés de faire payer les Canadiens. Pendant de nombreuses années, on nous a donné de biens beaux programmes. C'était merveilleux, mais les impôts n'étaient pas assez élevés. L'argent supplémentaire disponible nous donnait une impression de richesse. En raison de ces beaux programmes et des impôts trop bas, nous avons payé trop cher la propriété foncière et nos entreprises. Il faut y mettre le holà, parce que les emprunts s'accumulaient et que le déficit s'était mis à grimper.

En 1968, le Canada ne consacrait que 5 p. 100 de ses recettes fiscales au service de la dette. Puis le pourcentage est monté à 10, 15 et, enfin, 20 p. 100. Nous n'étions pas d'accord, nous, de l'opposition, de consacrer un pourcentage de plus en plus élevé de nos recettes au remboursement des intérêts sur la dette. Tout à coup, nous avons dû consacrer au delà de 33 p. 100 de nos recettes à cette fin. Si nous avions cet argent en main, nous pourrions créer d'autres programmes. Les riches savent qu'ils ne courent aucun risque à prêter de l'argent au gouvernement, et celui-ci doit donc affecter 33 p. 100 de ses recettes fiscales au service de la dette. La classe moyenne est perdante. Pendant que les riches s'enrichissent de manière fabuleuse, les gens de la classe moyenne sont privés de certains programmes gouvernementaux. Il faut réagir. Nous avons un ajustement très difficile à faire, mais la population commence à en voir le bien-fondé.

Les impôts directs des particuliers ont, sans contredit, augmenté. Le NPD et le parti libéral seraient malvenus de nous le reprocher, compte tenu de l'expérience européenne. En effet, plusieurs pays européens ont un gouvernement socialiste. Ceux-ci ont presque unanimement imposé une taxe à la valeur ajoutée, qui constitue un impôt indirect. Voilà un autre exemple de manque de franchise des pouvoirs publics envers les gens. Ils leur soutirent indirectement de l'argent, au lieu d'utiliser une formule directe, l'impôt sur le revenu.

M. Riis: Vous vous apprêtez à les imiter.

M. Keeper: C'est précisément ce que vous faites pour le moment.

M. Thacker: En effet. C'est ce qui se passe au Canada. Il faut que les gens le comprennent.

M. Keeper: Êtes-vous en train de nous dire que vous êtes malhonnêtes actuellement?

M. Thacker: Mon collègue de Winnipeg prend la mouche dès qu'on s'efforce d'expliquer aux gens ce qui se passe vraiment. Les gouvernements socialistes de l'Europe ont levé une taxe à la valeur ajoutée de 12 à 15 p. 100. Si jamais nous adoption une taxe de transaction ou une taxe à la valeur ajoutée, le taux dont nous aurions besoin pour obtenir l'équivalent de nos recettes fiscales actuelles ne serait que de 2,5 à 3 p. 100.

Quand on songe que cette taxe à la valeur ajoutée est de 15 p. 100 en Europe, on voit comme ces gouvernements socialistes mettent la population à contribution rien que pour pouvoir redistribuer cet argent au gré de leur fantaisie politique. C'est ce qu'ils font, au lieu de laisser les citoyens décider eux-mêmes de quelle façon ils vont dépenser leur propre argent. Les Canadiens devraient pouvoir décider eux-mêmes s'ils veulent que le gouvernement continue de prendre leur argent pour le redistribuer à sa guise. Les décisions de ce genre ne tiennent jamais compte des facteurs économiques; pour profiter de cet argent, il faut être dans les bonnes grâces du gouvernement ou il faut que les politiques de l'heure aient une prédilection pour tel ou tel secteur industriel. Leurs vues ne sont jamais celles du marché.

Les Canadiens doivent comprendre que les impôts vont continuer d'augmenter. Peu importe qui gouverne le pays. Ils ont intérêt à nous garder car nous cherchons à leur faire comprendre le véritable rôle d'un gouvernement et à leur montrer à quel point il est devenu encombrant. J'espère qu'ils opteront pour une intervention moindre de l'État et qu'ils exigeront de garder l'argent pour eux afin de pouvoir décider comment le dépenser.

M. Riis: Monsieur le Président, j'ai écouté avec intérêt mon collègue, le député de Lethbridge—Foothills (M. Thacker). Je le félicite de se préoccuper du déficit et de prôner l'honnêteté envers les gens. S'il est honnête avec les contribuables, il approuve sans doute la taxation de toutes sortes d'articles qui ne l'avaient jamais été auparavant, comme les boissons gazeuses, ainsi que l'augmentation des taxes sur l'essence, les cigarettes et l'alcool.

Dans le même esprit, je voudrais poser deux questions au député. Nous lisons tous les jours dans la presse que les contribuables canadiens devront payer 41 millions de dollars de plus, selon le vérificateur général, parce que le premier ministre (M. Mulroney) a décidé de faire construire une prison dans sa circonscription. Si on la construisait à un endroit approprié au point de vue socio-économique, elle ne coûterait pas 41 millions de dollars de plus aux Canadiens.

La presse nous parle aussi du contrat qui vient d'être donné pour les F-18. Les experts avaient accordé 926 points sur 1 000 à Bristol et seulement 843 sur 1 000 à Canadair. Si on est censé fonder les décisions sur des considérations d'ordre économique, logique, technologique et financier, pourquoi a-t-on décidé d'adjuger le contrat à Canadair? Je considère le député comme un homme franc. Pourrait-il nous donner franchement son opinion sur quelques questions. Que pense-t-il de la décision de construire la prison à Port-Cartier? Ensuite, que pense-t-il de la décision d'octroyer le contrat à Canadair en dépit de toutes les considérations d'ordre logique, financier et économique? Qu'en pense-t-il personnellement?

• (1200)

M. Thacker: Il me faudrait au moins 20 minutes par question pour exprimer ma pensée. Comme ces questions ne sont pas tout à fait pertinentes, je dirai seulement un mot ou deux.

Depuis la fondation de notre pays, les gouvernements ont pris des décisions publiques sur l'emplacement des prisons, par exemple, ou sur d'autres sujets. Ces décisions ne sont pas nécessairement fondées sur des considérations d'ordre économique. Si on devait construire les prisons à l'endroit où elles coûtent le moins cher, on les entasserait toutes autour de Kingston. Kingston a reçu elle-même la première prison parce que le gouvernement a pris consciemment la décision de l'installer à cet endroit, probablement pour des raisons politiques.

Dans ma propre circonscription de Lethbridge—Foothills, nous avons une merveilleuse station de recherches. On l'a placée là parce que le député de la région était libéral. Les recherches auraient coûté beaucoup moins cher à Ottawa parce que la ferme expérimentale y est déjà établie. On prend ce genre de décisions. Nous disons aux Canadiens que nous avons pris une décision publique et honnête. C'est le rôle de l'opposition et du vérificateur général de dire ce qu'il en coûtera de plus. Nous prétendons que c'est une bonne dépense sur le plan du développement régional. Si les députés de l'opposition ne sont pas d'accord, attendons aux prochaines élections pour voir qui a raison.

Les députés de l'opposition ont gonflé les chiffres. Cela coûtera 41 millions de dollars pour la période du contrat, c'est-à-dire 20 ans. Il faut penser aux avantages pour la région de Port Cartier et ses habitants. Au lieu d'être des assistés sociaux sans avenir, ceux-ci pourront avoir du travail comme gardiens, rester dans leur localité sur la côte nord où ils ont des écoles et des équipes de hockey. Selon moi, c'est une dépense utile. Nous avons dépensé des milliards de dollars dans les provinces maritimes et certaines régions de l'Ouest à l'époque pour favoriser l'expansion de ces régions. Je ne m'en excuse pas. Je ne pense pas que toutes nos prisons doivent être dans les environs de Kingston à cause d'une décision politique antérieure.

M. Keeper: A cause d'un ancien premier ministre conservateur.

Le président suppléant (M. Paproski): Le député veut-il poser une question?

M. Keeper: Monsieur le Président, c'est amusant d'écouter le député, qui est tellement honnête et franc qu'il tient à dire aux Canadiens que lui-même et son gouvernement sont en train d'augmenter leurs impôts et qu'ils ont l'intention de continuer. Cependant, quand il parle du gaspillage du gouvernement, il refuse de voir les choses en face. Le Vérificateur général a signalé qu'aucune étude à jour ne disait qu'il fallait construire cette prison maintenant. En outre, le fait de la construire dans la circonscription du premier ministre (M. Mulroney) coûtera 41 millions de dollars de plus. Pourquoi n'en parlez-vous pas franchement?

M. Thacker: Nous en avons parlé honnêtement. Winnipeg n'aurait eu aucune chance d'obtenir le contrat du CF-18 si les libéraux n'avaient pas décidé quand ils étaient au pouvoir de transférer le contrat d'entretien d'Air Canada à Winnipeg, qui a d'ailleurs perdu le contrat par la suite. C'est donc à cause d'une décision politique que Winnipeg avait obtenu ce contrat. Par conséquent, il me semble que M. Pawley, le premier ministre du Manitoba, est quelque peu hypocrite de protester maintenant vu que le contrat avait été octroyé dans l'Ouest pour des raisons politiques au départ. Cela aurait coûté moins cher à Montréal ou à Toronto puisque ces villes avaient déjà les immeubles, l'infrastructure et les connaissances nécessaires depuis la Seconde Guerre mondiale.

Une voix: Que dire des appels d'offre?

M. Thacker: Le contrat a été proposé aux entreprises de l'Ouest à cause d'une décision politique. En outre, M. Pawley fait les mêmes choix politiques dans sa propre province tous les jours quand il décide de lancer un projet quelconque à Winnipeg ou bien à Brandon ou dans le nord.

Nous essayons depuis des mois de convaincre M. Pawley et le gouvernement néo-démocrate du Manitoba de conclure une entente tripartite sur la production de la betterave sucrière. La province de l'Alberta est d'accord. Toute l'industrie de la betterave sucrière est sur des charbons ardents parce que le gouvernement néo-démocrate du Manitoba ne veut pas conclure une entente tripartite. Il refuse de le faire parce que les producteurs sont concentrés dans deux circonscriptions conservatrices du sud de la province. C'est pour cela que M. Pawley ne veut pas conclure d'entente. Il ne devrait pas être aussi hypocrite quand il nous critique.

M. Althouse: A propos de la betterave sucrière, le député essaie-t-il de dire à la Chambre que le Manitoba n'en a pas planté l'année dernière alors que l'Alberta l'a fait? En réalité, le Manitoba avait un programme qui a permis aux producteurs d'avoir une récolte l'année dernière. Les producteurs de l'Alberta n'ont même pas planté de betterave sucrière parce

que leur gouvernement ne pourrait mettre un programme sur pied non plus. Au moins, le Manitoba peut dire qu'il a soutenu les producteurs l'année dernière. Son expérience pourrait être d'une certaine utilité au cours des négociations. Il reste encore plusieurs mois avant qu'on décide définitivement si l'on plantera de la betterave cette année.

J'ai demandé la parole, monsieur le Président, à cause de certaines observations du député pendant son discours. Il a parlé des effets terribles des taux d'intérêt élevés et de la façon dont cela avait contribué à la croissance rapide du déficit. Je voudrais lui poser une question. Puisque lui et son parti savaient quelles conséquences cela aurait sur le déficit et sur les Canadiens, pourquoi ont-ils appuyé les modifications à la Loi sur les banques qui ont entraîné ces taux d'intérêt très élevés en même temps que l'abrogation des anciennes lois sur les prêts usuraires? Sauf pour le député de Bow River (M. Taylor), la plupart des membres de son parti ont appuyé ces changements. Peut-il nous dire pourquoi?

M. Thacker: Si mon collègue est en train de dire que les taux d'intérêt élevés que nous avons connus venaient des modifications à la Loi sur les banques, je ne peux que lui exprimer mon désaccord. Ces changements qui ont permis aux banques étrangères de s'installer et de concurrencer les cinq banques qui, depuis des décennies, étaient en situation de monopole, ne sont pas responsables de l'augmentation des taux d'intérêt. Si les taux sont montés à 18, 19 et 21 p. 100, c'est en raison des déficits accumulés. Tous les pays du monde ont connu cela avant nous, mais nous ne semblons pas capables d'en tirer leçon. Chaque fois qu'un gouvernement joue avec la valeur de l'argent, que ce soit un roi qui perce les pièces ou une autre forme de gouvernement qui fait marcher la planche à billets, ce qui est le cas ici, les déficits augmentent et, par voie de conséquence, les taux d'intérêts aussi, puis c'est l'inflation et finalement l'effondrement.

En ce moment, nous en sommes à la période d'effondrement après 15 ans de folie. La situation est très difficile. Des villes entières sont en voie de faire faillite. Les agriculteurs, par dizaines de milliers, doivent quitter leur exploitation. Chaque année des dizaines de milliers de petites entreprises font faillite. Nous en sommes à la phase d'ajustement. Il n'y a pas de doute que lorsque nous en sortirons ceux qui auront survécu seront bien placés et le pays continuera à exister. Cependant, nous aurions pu éviter tout cela si les députés s'étaient levés, comme nous l'avons fait pendant des années, et s'étaient opposés aux déficits. Lorsque le gouvernement promet de merveilleux programmes sans augmentation d'impôts, c'est de la supercherie. Il est vrai que c'est possible à court terme, mais à long terme il faut bien payer.

Ce sont les contribuables qui paient les impôts et créent la richesse. Si les gens ne peuvent trouver de travail, ce qui arrive pendant la période d'ajustement qui suit l'inflation, ils ne participent pas à la création de richesses. Je dis sincèrement que tous les programmes créés sans lever d'impôts supplémentaires ont été plus néfastes pour les pauvres que la politique des années soixante en vertu de laquelle tout nouveau programme était accompagné de nouveaux impôts, de façon à éviter les déficits.

Le président suppléant (M. Paproski): La période de questions et observations est maintenant terminée. Retournons au débat.

M. Cyril Keeper (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur le Président, je suis heureux de participer à ce débat, un débat particulièrement crucial sur le projet de loi C-14, tendant à modifier la Loi sur la taxe d'accise et la Loi sur l'accise. Ce projet de loi découle du précédent budget. Il est important que les Canadiens comprennent le message essentiel du projet de loi que nous étudions. En un mot, ce message, c'est que les conservateurs ont une vision injuste de la fiscalité. Le gouvernement conservateur accroît le fardeau fiscal de la famille canadienne ordinaire de manière injuste.

[*Français*]

Monsieur le Président, il est très important pour tout le monde, pour tous les Canadiens de comprendre le message que le gouvernement conservateur a envoyé à tous par cette législation. C'est que leur approche au système fiscal est injuste. C'est un processus visant à augmenter le fardeau de l'impôt pour les familles ordinaires et la façon qu'ils ont choisie pour le faire est injuste.

• (1210)

[*Traduction*]

J'aimerais jeter un coup d'oeil sur l'historique de notre régime fiscal. Je ferai tout d'abord quelques commentaires sur l'orientation de ce régime au cours des 20 dernières années. Je m'étendrai aussi sur l'action actuelle du gouvernement conservateur et ce qu'il a fait depuis deux ans. Je me tournerai ensuite vers l'avenir et ce que nous réserve le futur dans le domaine fiscal.

On relève deux grandes tendances dans l'évolution du régime fiscal au cours des 20 dernières années. Ces tendances sont importantes pour le Canadien moyen dans la mesure où elles influent sur le fardeau de la fiscalité, sur sa répartition et sur sa portée. La première tendance manifeste au cours des 20 dernières années concerne la responsabilité du paiement des dépenses du gouvernement, qu'il s'agisse de dépenses judicieuses ou de gaspillages comme dans le cas du transfert d'une prison dans la circonscription du premier ministre (M. Mulroney). D'après le rapport du Vérificateur général, il s'est agi d'un gaspillage manifeste de quelque 41 millions de dollars. C'est de plus en plus sur les simples citoyens qu'a pesé le fardeau du fisc, cependant que les grandes sociétés rentables assumaient une part de moins en moins grande de la responsabilité du paiement des services gouvernementaux. Bien que les sociétés aient pour but de réaliser des profits, elles sont aussi d'une certaine façon des citoyens. La plupart des sociétés ont une antenne ou une équipe de relations publiques chargée de veiller à ce que leur image soit bonne, qu'elles se présentent comme de bonnes personnes morales. Il leur appartient d'assumer leur juste part du fardeau fiscal.

Pourtant, ces 20 dernières années, tant sous le gouvernement conservateur que libéral, c'est de plus en plus sur les simples Canadiens qu'a pesé le fardeau du fisc, alors que celui des sociétés ne cessait de s'alléger.

Rien d'étonnant dans ce cas aux remarques de la députée du parti libéral qui contestait l'intervention des néo-démocrates visant à faire assumer par les grandes sociétés une plus grande part de l'impôt. Selon elle, si l'on augmente les impôts des sociétés, elles ne feront que les répercuter sur les consommateurs, et par conséquent cela ne sert à rien de les imposer. Cette analyse omet le fait que l'on peut faire absorber une partie du fardeau du fisc par les sociétés rentables. On ne devrait pas toujours laisser à ces sociétés la liberté d'augmenter leurs prix selon leur bon vouloir. Les forces du marché peuvent les obliger à absorber une partie des coups au lieu de les répercuter systématiquement sur les consommateurs.

La deuxième grande tendance, c'est celle d'une fiscalité de moins en moins progressive. On considère généralement que le régime de l'impôt sur le revenu a pour but une répartition équitable de l'impôt. Ceux qui gagnent plus payent plus parce qu'ils ont les moyens de le faire; ceux qui ont des revenus inférieurs payent moins parce qu'il leur est plus difficile de payer des impôts. Ce principe se détériore considérablement depuis 20 ans. Je tenais à souligner ces deux aspects fondamentaux du système fiscal au cours des deux dernières décennies de régime libéral et conservateur.

Encore une précision. Le Vérificateur général a déclaré dans son rapport que le régime fiscal était très complexe, que le régime d'exonération des sociétés était très complexe, et qu'il était très difficile de savoir exactement où allaient les fonds publics. A chaque fois qu'on exonère quelqu'un d'impôt, on dépense en fait de l'argent du trésor public. Naturellement, quand le gouvernement lance un programme, il dépense des fonds publics, mais quand il omet de percevoir des impôts, c'est aussi une dépense de fonds publics. Tout le système d'exonération qui grève notre régime fiscal, tous ces allègements consentis à des sociétés pour toutes sortes de raisons sont devenues tellement compliqués qu'il est difficile, voir impossible de déterminer exactement les répercussions d'un dégrèvement fiscal. Cette situation affaiblit le rôle économique que peut jouer le régime fiscal, entrave son aptitude à diriger l'économie. Comme on n'arrive plus à comprendre le régime, non seulement il est difficile à contrôler, mais il est moins équitable.

[*Français*]

Monsieur le Président, je veux dire que pendant les vingt dernières années, il y a deux choses importantes qui se sont passées dans le domaine du système fiscal. La première est que le fardeau pour les impôts a changé pour les corporations et les individus. C'est que le fardeau a été augmenté pour les Canadiens ordinaires, en même temps que le fardeau pour les corporations a été réduit.

Aussi, monsieur le Président, le système d'impôt pour les particuliers était traditionnellement un système progressif pour les gens qui gagnent plus, paient plus, et les gens qui gagnent moins et paient moins. Ce principe de progression dans le système d'impôt va être affaibli. C'est qu'aujourd'hui, le système d'impôt pour les particuliers est moins progressif qu'autrefois.

[*Traduction*]

J'aimerais vous dire quelques mots sur ce qui se passe avec ce projet de loi C-14, tendant à modifier la Loi sur la taxe d'accise et la Loi sur l'accise, et ce qui se passe depuis deux ans sous le régime conservateur actuel.

• (1220)

Depuis son accession au pouvoir, le gouvernement a réussi à augmenter les impôts de la famille canadienne moyenne de 1 305 $. Cela représente une hausse exorbitante pour une famille de deux enfants dont les revenus sont de 35 000 $ par an. Sur ces 1 305 $, il faut compter 845 $ de taxes de vente et d'accise. Voilà quelle est la portée de cette mesure.

Pourquoi parler de la hausse de la taxe de vente et d'accise? Non seulement parce que les Canadiens sont à court d'argent et que le moment est mal choisi pour augmenter les taxes, mais également parce qu'il s'agit d'une forme d'imposition injuste. La taxe de vente est un impôt caché. Elle ne reflète pas honnêtement, comme le député d'en face l'a laissé entendre tout à l'heure, l'orientation politique du gouvernement. C'est une façon de lever des impôts à l'insu du public. En France, Louis XIV, un grand orfèvre en la matière, avait un ministre des Finances qui l'aidait à recueillir l'argent dont il avait besoin pour faire construire de beaux palais. Ce ministre décrivait l'imposition comme l'art de plumer une oie au maximum, moyennant le minimum de cris. C'est ce que le gouvernement conservateur fait aujourd'hui en majorant les taxes de ventes et d'accise.

Il me reste cinq minutes? Merci, monsieur le Président. Je vous remercie de me prévenir, car je ne me rendais pas compte que le temps passait si vite.

M. McKinnon: Pas pour nous.

M. Keeper: Ai-je entendu des applaudissements?

Nous reprochons au gouvernement d'avoir la main lourde en ce qui concerne la taxe de vente, car il s'agit d'impôts cachés. Ce sont également des impôts inéquitables. Que vous soyez mère célibataire assistée sociale ou millionnaire, vous payez le même montant. C'est une forme d'imposition injuste. Elle a également des répercussions nuisibles sur l'économie. Les consommateurs se retrouvent avec moins d'argent à dépenser ce qui ralentit la croissance économique. Il faudrait plutôt stimuler l'économie au lieu de la ralentir.

Comme j'ai parlé du passé et du présent, je voudrais maintenant parler un peu de l'avenir. Les conservateurs nous promettent une réforme fiscale. En même temps, ils parlent d'abaisser le taux de l'impôt sur le revenu. A quoi cela rime-t-il? La réduction d'impôt promise me fait penser à la carotte qui fait marcher l'âne. Le gouvernement nous attend au tournant avec un gros bâton, une taxe de transaction, si c'est le nom qu'on lui donne, qui lui permettrait d'augmenter la taxe de vente de façon continue.

J'invite les Canadiens à examiner de près les propositions précises que le gouvernement leur fera au nom de la réforme fiscale. Dans quelle mesure va-t-il alourdir le fardeaux fiscal du Canadien moyen et recourir à des impôts régressifs plutôt que progressifs? Le gouvernement parle d'abaisser l'impôt sur le revenu en oubliant de mentionner la hausse de la taxe de vente, mais les Canadiens ne doivent pas se laisser berner.

Pour conclure, le projet de loi C-14 doit faire comprendre aux contribuables que le mode d'imposition des conservateurs est inéquitable. Il augmente le fardeau fiscal de la famille moyenne. C'est ce que les gouvernements libéraux et conservateurs ont eu tendance à faire depuis une vingtaine d'années. Il faut renverser cette tendance et c'est ce que notre parti compte faire. J'exhorte les députés d'en face à critiquer leurs dirigeants et à veiller à ce que la réforme fiscale soit conçue en fonction du Canadien moyen au lieu d'augmenter encore les impôts.

Le président suppléant (M. Paproski): Nous passons aux questions et aux observations.

M. Oostrom: Monsieur le Président, j'ai écouté le député avec beaucoup d'intérêt. Il a vaillamment cherché à comprendre le fonctionnement de notre pays et de son économie. Néanmoins, ses idées à ce sujet ne sont pas toujours très claires. Sans doute voudrait-il que les chômeurs de sa circonscription trouvent des emplois. Le gouvernement peut décider d'offrir des stimulants fiscaux aux entreprises de sa circonscription ou plus au Nord, où les frais de transport, de formation et autres sont plus élevés. Ne croit-il pas important que les citoyens de sa province et de sa circonscription ou même des régions situées plus au Nord obtiennent les mêmes avantages que les Canadiens du Sud?

Jusqu'ici, nous avons créé des emplois pour environ 600 000 Canadiens de plus. Nous voulons poursuivre la réforme fiscale afin de donner du travail à un plus grand nombre de citoyens et je suis sûr que le député sera d'accord là-dessus.

M. Keeper: Monsieur le Président, je remercie le député de sa question, car elle me fournit l'occasion de revenir sur certains points. Mes remarques au sujet des stimulants fiscaux ont été faites par le Vérificateur général dans son rapport de cette année et de l'année dernière. Autrement dit, nous dépensons environ 30 milliards de dollars pour accorder des stimulants fiscaux aux sociétés, au nom de divers objectifs économiques.

• (1230)

Le vérificateur général fait valoir que ce régime d'allégements fiscaux est si compliqué qu'il est presque impossible d'en évaluer les répercussions. Dans ses rapports précédents, il avait mis en doute l'efficacité d'allégements de ce genre. Nous consacrons des milliards de dollars à poursuivre des objectifs économiques et je veux obtenir l'assurance que les allégements fiscaux sont efficaces avant de les appuyer. Nous nous devons de les examiner à fond pour nous assurer que nous avons la capacité financière voulue de les utiliser efficacement.

Le gouvernement aime bien rappeler les 600 000 nouveaux emplois de temps à autre. Ce nombre accru d'emplois n'est que le prolongement d'un tendance qui existait déjà. L'économie canadienne ne connaît pas de nouvelle impulsion extraordinaire. La plupart des familles canadiennes comptent au moins un chômeur et peuvent vérifier elles-mêmes le bien-fondé de mon allégation. Les emplois ont augmenté en nombre, mais cela s'était produit également sous le gouvernement précédent et cette croissance est en majeure partie attribuable à des emplois à temps partiel. Je me garderais bien de vanter trop fort les réalisations du gouvernement en matière de création d'emplois.

[*Français*]

M. Hamelin: Monsieur le Président, l'exposé de mon collègue de Winnipeg-Nord-Centre (M. Keeper) me donne l'occasion comme député de la Côte-Nord, également de Charlevoix bien sûr, la moitié de la Côte-Nord est située dans ma circonscription, me donne l'occasion, dis-je, de tenter de lui faire comprendre que son parti lui-même et l'Opposition devraient cesser de faire des «gorges chaudes» sur l'investissement qu'on a eu à Port-Cartier.

Écoutez, s'il fallait reprocher au député de Manicouagan et au premier ministre (M. Mulroney) d'aller investir dans des régions périphériques, d'aller redistribuer un petit peu plus la richesse collective de ce pays, je pense que vous faites fausse route et que vous insultez les «Nord-Côtiers» et précisément ceux qui demeurent dans ces régions périphériques. S'il fallait que le gouvernement fédéral ne réserve ses investissements qu'aux grandes villes et aux grands centres, comme c'est trop souvent le cas, à Vancouver, à Calgary, à Québec, à Montréal, à Halifax, à Toronto surtout et même à Winnipeg, ce ne serait plus le Canada.

A vous entendre, il faudrait peut-être fermer la Côte-Nord? Pourquoi pas? Nous avons été les vaches à lait de ce pays pendant 15 ou 20 ans, où il a été démontré par A + B = C que les travailleurs de la Côte-Nord ont rendu plus d'impôt et de services à toute la communauté canadienne, et parce que, aujourd'hui, on a un député et un gouvernement qui favorisent les régions périphériques, on crie «haro sur le baudet». Je sais que politiquement il est rentable de taper sur la tête du premier ministre, tous les partis d'opposition le font, mais j'estime qu'on devrait cesser de faire des «gorges chaudes» avec cela.

Ça coûte plus cher sur la Côte-Nord, c'est vrai. Le coût des aliments est plus cher. Le coût des produits est plus cher. Vous ne connaissez pas ce qu'est «le syndrome du Saguenay». Chaque fois qu'on traverse le Saguenay, ça coûte plus cher de transport, monsieur le Président. On ne profite pas nous du *Maritime Freight Act*. On n'a pas de chemin de fer, *et cetera*.

Je trouve que vos propos, et ils reviennent de temps en temps depuis quelques semaines, sont une véritable insulte aux gens de chez nous et à ceux qui travaillent dans les régions périphériques.

Je me demande aussi si mon cher collègue et je vais terminer là-dessus, je vais vous laisser le temps d'intervenir, je me demande si au nord de Winnipeg, je parle des communautés qui sont loin, je me demande si on aime entendre ce que vous dites. Êtes-vous le défenseur de la ville de Winnipeg ou de tous les intérêts de la communauté, même de ceux qui restent à 300, 400 et 500 milles de chez vous?

Monsieur le Président, vous me permettez, j'en ai marre, j'en ai haut le coeur d'entendre cela. Je trouve cela complètement ridicule. Et, bien sûr, je suis d'accord avec le député sur le fait que ceux qui gagnent plus, paient plus. C'est tout à fait normal, c'est ce que fait ce gouvernement. On impose bientôt une taxe à tous les citoyens, toutes les corporations pour que personne ne soit exempt d'impôt, surtout les plus riches.

D'un autre côté, ce gouvernement, comme les autres dans le passé, a une responsabilité envers le Canada et le Canada c'est le Canada de ces régions et surtout de ceux des régions périphériques.

M. Keeper: Monsieur le Président, le député a soulevé quelques points importants et je voudrais en discuter.

Monsieur le Président, quand je soulève la question de Port-Cartier, je veux parler de l'efficacité dans les dépenses. Je ne dis pas qu'il n'est pas important d'utiliser cet argent dans les régions périphériques du Canada, mais je pense qu'il est important de l'utiliser de façon efficace. Monsieur le Président, le pénitencier qui sera construit dans Port-Cartier est là parce que, honnêtement parlant, il s'agit de la circonscription du très honorable premier ministre. Il y a d'autres circonscriptions au Québec et dans d'autres régions du Canada qui connaissent un niveau de chômage plus élevé que la circonscription du premier ministre. Donc pourquoi ce pénitencier ne serait-il pas construit dans une région où le taux de chômage est le plus élevé? Il est certain que cette circonscription a été choisie pour des raisons politiques. En déplaçant ce pénitencier de Drummondville à Port-Cartier, que se passe-t-il pour les gens de Drummondville? N'ont-ils pas besoin d'emplois eux aussi?

M. Hamelin: Il y a déjà un pénitencier.

M. Keeper: Également, monsieur le Président, le Vérificateur général a noté plusieurs choses à propos de ce pénitencier, par exemple, qu'il n'y a pas eu d'étude qui aurait pu démontrer qu'il y a actuellement un besoin pour ce genre de prison. Mais le gouvernement a quand même décidé de poursuivre, avec les plans, avec la construction de ce pénitencier. Également, en changeant le site de ce pénitencier, il a fait augmenter le prix de plus de 40 millions de dollars, donc beaucoup d'argent pour cette prison. Il y a d'autres façons de gaspiller l'argent, par exemple, quand le gouvernement a remboursé des banques en faillite. Je pense qu'il faut utiliser l'argent à bon escient si on veut créer de l'emploi pour les Canadiens. L'argent qui a été utilisé pour rembourser des banques en faillite aurait pu servir à la création de pas mal d'emplois, sur la Côte-Nord, par exemple.

Pourquoi ne pas utiliser l'argent qui est affecté à ce pénitencier pour la création d'emplois sur la Côte-Nord ou dans d'autres régions du Québec, mais de façon efficace et utile?

M. Hamelin: Question supplémentaire, monsieur le Président.

M. Keeper: Monsieur le Président, si on veut créer le plus d'emplois possible, on doit utiliser cet argent de façon efficace.

Le président suppléant (M. Paproski): Les questions et commentaires sont terminés. Débat. L'honorable députée de Capilano (Mme Collins) a la parole.

Accise—Loi

• (1240)

[*Traduction*]

Mme Mary Collins (Capilano): Monsieur le Président, c'est un plaisir que d'intervenir dans la discussion du projet de loi C-14, ou Loi modifiant la Loi sur la taxe d'accise et la Loi sur l'accise. Il importe de bien faire comprendre à ceux qui suivent le présent débat que la majorité des mesures qui figurent dans ce projet de loi ont pris effet avec la présentation du budget en 1986. Il ne s'agit pas d'adopter des augmentations nouvelles ou supplémentaires, mais simplement de légaliser ces mesures par une loi.

Le projet en discussion s'inscrit dans notre approche globale à la relance économique. Il nous faut renforcer ce que nous disions en septembre 1984 au sujet des objectifs de notre gouvernement. Une de nos grandes priorités était la relance économique.

Malheureusement, il nous faut rappeler sans cesse les circonstances qui régnaient à l'époque. Après tant d'années de pouvoir libéral, nous étions terriblement déficitaires. Les dépenses avaient augmenté de 23 p. 100 par année en moyenne, la dette nationale s'était enflée de 50 p. 100, et les charges de service de la dette de 85 p. 100. En fait, de 1981-1982 à 1982-1983, le déficit était passé de plus de 14 milliards à plus de 27 milliards, augmentation de 13 milliards en cette seule année.

Les gens oublient parfois que nous ne maîtrisions pas notre situation financière, et que si les dépenses s'étaient poursuivies à cette cadence notre dette aurait augmenté de 100 milliards de plus que ce qu'elle va être grâce aux mesures que nous avons prises. Il faut bien rappeler aux Canadiens que lorsque nous sommes arrivés au pouvoir, nous avons dit qu'il était nécessaire de nous attaquer aux questions économiques, déficit compris. Ce que je sais, c'est que la première chose qu'on me demande quand je rencontre des gens dans ma circonscription, c'est ce que nous faisons pour gérer l'économie et reprendre en main le déficit.

Les gens se demandent quel sera l'avenir de leurs enfants et de leurs petits-enfants si nous continuons à accumuler une dette sans réfléchir à ses conséquences pour l'avenir. Par exemple, le déficit d'aujourd'hui est constitué à 93 p. 100 des intérêts à payer sur l'argent emprunté pour financer le déficit d'hier. Nous le savons, un déficit qu'on aurait laissé croître à un rythme anarchique aurait entraîné inévitablement une hausse des taux d'intérêt et un affaiblissement du dollar, et aurait réduit la possibilité de maintenir une grande variété de programmes. Cela aurait pu réduire la possibilité pour nous d'offrir les programmes sociaux mêmes que nous souhaitons pour nos personnes âgées, nos enfants et nos concitoyens dans le besoin.

Nous avons dit il y a deux ans que nous allions apporter des changements. La Chambre s'en rappellera, nous avions énoncé dans notre exposé de politique économique et dans notre budget un programme visant à faire diminuer réellement les dépenses gouvernementales pour la première fois en 40 ans et à faire baisser également le déficit pour la première fois en six ans.

Nous discutons d'une mesure législative qui a fait augmenter les recettes au moyens des taxes de vente et des taxes

d'accise en certains domaines. Il est important de se rappeler que tandis qu'augmentaient certaines taxes, les dépenses diminuaient de 3 $ pour chaque dollar d'augmentation de taxes.

Voyons certaines des mesures que le gouvernement a prises pour réduire le déficit. Il n'est jamais facile de supprimer des programmes, car cela cause des difficultés à ceux qui en bénéficiaient. Mais il nous a fallu prendre des décisions difficiles, par exemple celles de supprimer le Programme d'isolation thermique des résidences canadiennes, le Régime enregistré d'épargne-logement et Katimavik. Nous avons fermé l'usine d'eau lourde, nous nous sommes débarrassés de Canagrex et nous avons modifié le taux d'indexation des paiements de transfert aux provinces. Il n'est pas facile de prendre ces mesures, mais gouverner, c'est aussi prendre des décisions difficiles. Nous le savons, chaque ministère a fait l'objet d'une étude et s'efforce maintenant de gérer plus efficacement ses activités et de dépenser plus intelligemment.

Les députés d'en face ne veulent peut-être pas que nous prenions ces mesures, mais nous sommes d'avis qu'elle correspondent à l'intérêt public et à ce que les Canadiens nous ont demandé de faire. Les ressources ne sont pas inépuisables et si nous ne prenons pas ces décisions difficiles, nous ne pourrons pas rester concurrentiels sur le plan international.

Nous avons appliqué notamment, au cours des deux dernières années, des mesures visant à réduire les dépenses publiques et à vendre des sociétés de la Couronne. Certaines de nos mesures ont entraîné une réduction moyenne de coût de 560 $ pour les ménages canadiens.

C'est à l'oeuvre qu'on connait l'artisan et je suis donc très fière de ces mesures. Personne ne peut nier que des emplois ont été créés au Canada. Il y a plus d'un million de Canadiens de plus qui travaillent aujourd'hui qu'en septembre 1984. J'ai signalé dans mon discours sur l'Adresse en réponse au discours du trône que 80 p. 100 de ces emplois étaient à plein temps. Les députés d'en face ont beau fournir d'autres statistiques, ils ne peuvent nier la vérité.

Nous savons que le chômage a diminué de 2,2 points de pourcentage entre septembre 1984 et septembre 1986, de sorte qu'il ne se chiffre actuellement qu'à 9,5 p. 100. De plus, nous savons que le taux d'inflation demeure stable.

La députée de Trinity (Mlle Nicholson) a dit s'inquiéter des répercussions qu'auraient sur l'économie ces augmentations des taxes de vente. Elles sont en vigueur depuis avril dernier, comme nous le savons, et elles n'ont eu aucun effet néfaste sur l'emploi qui, au contraire, s'est accru. Nous savons également qu'elles n'ont pas découragé la consommation puisque les dépenses à la consommation sont à leur plus haut niveau depuis 21 ans, n'ayant été supérieures qu'une seule fois dans notre histoire. Elles n'ont pas eu d'incidence défavorable sur la consommation.

Lorsqu'on examine les statistiques internationales, que le premier ministre (M. Mulroney) a citées au cours du débat sur le discours du trône, on constate que, d'après le rapport de 1986 du Forum européen de *management*, le Canada est passé ces deux dernières années de la onzième à la sixième place sur le plan de la compétitivité. Nous pouvons être très fiers de ce résultat. Récemment, une délégation de hautes personnalités japonaises est venue au Canada pour rencontrer le gouvernement et des groupes du secteur privé dans tout le pays. J'ai eu l'occasion de rencontrer officieusement certains de ces délégués et j'ai découvert qu'ils étaient presque étonnés des transformations qui s'étaient opérées dans l'économie du Canada ces deux dernières années et du niveau de confiance que cette situation provoquait. Il est évident que le Canada offrira un milieu plus favorable aux investissements et à la croissance économique.

Pendant la fin de semaine, le premier ministre a parlé aux représentants d'une organisation et déclaré que si nous voulons résoudre les problèmes sociaux de notre pays, nous devons d'abord faire en sorte que notre économie soit saine et en pleine expansion. Selon lui, seule une économie saine peut fournir le financement suffisant pour remédier aux problèmes sociaux. Cela semble évident, et pourtant il importe de rappeler ces vérités de temps en temps. Il est toujours plus agréable de dépenser de l'argent. En fait, je trouve intéressant que les libéraux répètent dans leurs assemblées d'orientation politique qu'ils tiennent dans tout le pays: «Dépensez davantage. Dépensez davantage.» C'est très bien, mais nous ne pouvons pas nous le permettre. Lorsque nous dépensons davantage de cette façon, cela pénalise en fin de compte les particuliers qui n'auront pas suffisamment de revenus pour investir afin de créer les emplois dont nous avons besoin. Il faut assurer un équilibre permanent.

• (1250)

Les hausses dont il est question aujourd'hui constituent un moyen très raisonnable et efficace de recueillir les 30 p. 100 que nous croyons devoir percevoir au moyen de hausses d'impôt. La taxe d'accise augmente de un p. 100 dans certains domaines. Ces hausses vont rapporter à peu près un milliard de dollars de plus en 1987, somme qui va nous aider à réduire le déficit. Par la même occasion, nous nous sommes penchés dans ce projet de loi sur des points qui exigent une attention spéciale. Je me rappelle que lorsque le budget a été présenté, en avril dernier, j'étais particulièrement satisfaite d'une mesure qui allait exempter certains renseignements utiles au secteur touristique de la taxe de vente fédérale. Il s'agit de l'information que fournissent les chambres de commerce et les *Boards of Trade* pour nous aider à vendre le Canada aux touristes. C'est une des questions délicates que nous avons prévues au nombre de ces dispositions.

Les députés d'en face s'inquiètent de l'incidence de ces mesures sur les familles à faible revenu, mais ils ne doivent pas oublier que nous avons prévu dans le budget un crédit d'impôt spécial remboursable au titre de la taxe de vente pour les familles à faible revenu. Il s'agit d'un crédit de 50 $ par adulte et de 25 $ par enfant, soit au total 100 $ pour une famille ayant deux enfants, et ce crédit sera versé aux familles touchant un revenu inférieur à 15 000 $. Le montant total du crédit diminue de 5 $ par tranche de 100 $ de revenu supplémentaire. Je crois que cette mesure, conjuguée à la mesure que nous venons d'adopter il y a deux ou trois semaines au sujet du crédit d'impôt-enfants remboursable, prouve que nous nous préoccupons du sort des familles canadiennes à faible revenu. Nous savons que ce sont des femmes qui sont à la tête d'un grand nombre de ces familles. Nous voulons nous assurer que celles-ci bénéficient des mesures et ne soient pas frappées trop durement par les hausses fiscales. Je crois que nous y sommes parvenus.

Je pense que les mesures dont nous discutons aujourd'hui, annoncées dans le Budget, satisfont tous les critères de notre philosophie, notre engagement vis-à-vis du renouveau économique qui était fondé sur une gestion plus efficiente du gouvernement, la compression des dépenses gouvernementales et du déficit, et enfin, mais seulement si nécessaire, la hausse des impôts et de certaines taxes d'une façon qui risque le moins de nuire à l'économie et d'empêcher les Canadiens de prendre des risques, de se lancer en affaires et de créer des emplois.

Samedi, j'ai pris la parole à Vancouver à un fascinant congrès de femmes autochtones désireuses de se lancer en affaires. Il y avait là 90 ou 100 femmes de la région de Vancouver qui toutes cherchaient l'occasion de lancer une entreprise. Ce congrès devait les aider à acquérir le savoir-faire nécessaire, à créer des liens et des réseaux. Je me suis entretenue avec bon nombre d'entre elles. Elles songeaient à ouvrir des boutiques et à offrir des services de garderie tant dans les réserves qu'à l'extérieur. Elles étaient animées de beaucoup de confiance et d'optimisme. Ce sont les petits entrepreneurs, nous le savons, qui créent le plus grand nombre de nouveaux emplois au Canada. En Colombie-Britannique, les femmes créent deux fois plus de petites entreprises que les hommes.

Nous pouvons voir dans le groupe que j'ai rencontré samedi l'avant-garde du mouvement dont nous souhaitons l'émergence au Canada, des gens qui prennent des risques et font des investissements, et à qui, nous du gouvernement, fournissons l'encadrement et le contexte qui leur permettent de réussir. Cette rencontre de la fin de semaine m'a laissé une si bonne impression que j'ai voulu la partager avec mes collègues.

Le projet de loi à l'étude aujourd'hui m'enthousiasme également parce qu'il cadre parfaitement bien avec notre politique globale de relance économique, de nouvelles possibilités pour nos citoyens et comme nous l'avons toujours affirmé, avec l'édification d'un nouveau Canada pour tous les Canadiens.

M. Althouse: Monsieur le Président, j'ai écouté comme d'habitude avec intérêt le discours de la députée. Elle a exprimé l'espoir que le projet de loi favorise le tourisme. Elle a mentionné les dispositions qui exemptent de la taxe les imprimés destinés à la promotion touristique. Comme nous tous, la députée espère que cette mesure contribuera un tant soit peu à faire augmenter le nombre de touristes. Toutefois, devant le reste du projet de loi, je me demande si elle ne s'inquiète pas de ce que tout en exemptant de la taxe les imprimés destinés à la promotion du tourisme, ce projet de loi entraîne des dépenses supplémentaires pour les touristes. J'ai constaté que la taxe sur le transport aérien passe de 9 p. 100 à 10 p. 100. La taxe sur l'essence régulière augmente également de 3,2 c. le litre à 3,9 c. Les touristes qui voyagent par avion verront le prix de leurs billets augmenter en raison de ces taxes. S'ils se déplacent en automobile, là aussi leurs frais seront plus élevés. Je me demande comment, d'après elle, l'industrie touristique absorbera ces augmentations de taxes très substantielles qui s'élèvent à environ 10 p. 100. Quel effet auront-elles sur le secteur touristique?

Article 21 du Règlement

Mme Collins: Monsieur le Président, je suis heureuse que mon collègue ait abordé la question parce que c'est un sujet qui me tient à coeur. Au sujet de la taxe sur le transport aérien que le député a mentionnée, permettez-moi de dire qu'elle ne dépassera pas 50 $ sur les vols intérieurs pour éviter de pénaliser indûment ceux qui font de longs voyages par avion au Canada et, en particulier, les habitants du Nord, dont nous nous préoccupons beaucoup.

On pourrait penser en écoutant le député que ces mesures de taxation dont la plupart étaient en vigueur durant l'été, sauf la taxe sur l'essence qui n'a été appliquée que plus tard, auraient pu avoir un effet nuisible mais je peux assurer mon collègue qu'elles n'en ont pas eu. Non seulement à cause de l'Expo mais aussi de toutes les activités qui se déroulaient dans le pays, les touristes étrangers ont littéralement afflué au Canada, ce qui est extrêmement encourageant.

J'étais aux Nations Unies à New York la semaine dernière et j'y ai rencontré notre consul général. Nous avons parlé de tourisme et du travail de notre bureau de New York. On m'a dit que l'Est des États-Unis s'intéressait beaucoup à notre pays. J'aimerais, quant à moi, qu'ils viennent tous en Colombie-Britannique parce que nous voulons que les gens reviennent après l'Expo pour apprécier les attraits de ma magnifique province.

Certains voyages organisés étaient déjà complets. Dans l'est des États-Unis, on constate un engouement touristique extraordinaire pour le Canada. Nous allons y donner suite, au moyen de vastes campagnes publicitaires auxquelles le gouvernement et le secteur privé vont collaborer. Pour répondre au député, il est certain que la hausse de la taxe de vente n'a pas eu l'effet d'une douche froide. En fait, nous avons de formidables ressources touristiques qui vont profiter à l'économie canadienne.

Le président suppléant (M. Paproski): A l'ordre. Avant de dire qu'il est 13 heures, je signale à la députée de Capilano (Mme Collins) qu'à la reprise de la séance, il lui restera cinq minutes de questions et d'observations.

Comme il est 13 heures, je quitte maintenant le fauteuil pour le reprendre à 14 heures.

(La séance est suspendue à 13 heures).

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[*Traduction*]

L'ENVIRONNEMENT

ON CONDAMNE L'UTILISATION DE PESTICIDES CHIMIQUES

L'hon. Chas. L. Caccia: Monsieur le Président:

Article 21 du Règlement

L'utilisation de pesticides chimiques dans les milieux ruraux et urbains a contaminé les lacs, les cours d'eau, les nappes phréatiques, les animaux et les aliments dans le monde entier. Les travailleurs agricoles, leur famille et tous ceux qui, sans cultiver eux-mêmes, vivent dans des régions où l'on utilise beaucoup de pesticides chimiques souffrent souvent de maux aigus ou chroniques dus à l'exposition aux pesticides. La résistance des organismes nuisibles aux produits chimiques utilisés entraîne des pertes économiques considérables. Les techniques agricoles basées sur des apports importants de capitaux peuvent également accélérer l'érosion des sols et la diminution de leur fertilité, ce qui menace la base même de la productivité agricole et de l'alimentation des populations.

C'est extrait de la déclaration d'Ottawa, faite le 5 juin 1986, la journée mondiale de l'environnement, par des scientifiques inquiets d'instituts de recherche canadiens et américains. Ces scientifiques prient leurs collègues:

—de chercher de nouveaux systèmes novateurs de production des récoltes et d'élevage des animaux, et en particulier de nouveaux moyens de lutte contre les organismes nuisibles, qui protègent la santé des humains et de l'environnement.

* * *

[*Français*]

TRANSPORTS CANADA

LES CINQUANTE ANS DU MINISTÈRE—SA CONTRIBUTION AU BIEN-ÊTRE DE LA SOCIÉTÉ

M. Darryl L. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): Monsieur le Président, c'est pour moi un honneur et un privilège de souligner que Transports Canada entre aujourd'hui dans son deuxième demi-siècle. Je suis certain que cette Chambre et tout le Canada se rallieront aujourd'hui au sentiment de fierté de tous les employés du ministère pour marquer le passage de son premier demi-siècle, un premier 50 ans remarquable pour la qualité de sa contribution au bien-être de notre société.

[*Traduction*]

Hier, 2 novembre, était le cinquantième anniversaire du ministère. Ce jour-là, en 1936, le Parlement promulguait la Loi sur le ministère des Transports qui entraînait le fusionnement des anciens ministères de la Marine, des Chemins de fer et des Canaux ainsi que de la direction de l'aviation civile qui relevait auparavant du ministère de la Défense nationale.

Aujourd'hui, le rôle et les responsabilités du ministère fédéral des Transports sont d'envergure mondiale. Les lignes aériennes du Canada couvrent le monde entier. Les opérations de recherche et de sauvetage s'effectuent au moyen d'un réseau de télécommunications et les messages sont diffusés par satellites. Nous devons régler des problèmes écologiques et dresser des plans en vue d'aborder certaines autres questions, notamment celle du terrorisme international.

Je voudrais rendre hommage au ministère fédéral des Transports et à ses fonctionnaires. Puissent les 50 prochaines années être aussi fécondes et vivifiantes que ce premier demi-siècle.

* * *

LES AFFAIRES INDIENNES

LE RETARD DANS LE TRAITEMENT DES DEMANDES DE RECOUVREMENT DU STATUT D'INDIEN

M. Nelson A. Riis (Kamloops—Shuswap): Monsieur le Président, depuis que les modifications apportées à la Loi sur les Indiens permettent à ceux qui ont perdu leur statut d'Indien de le recouvrer, le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien a reçu plus de 70 000 demandes. Il en a traité moins de 13 000 jusqu'ici. Certains Indiens attendent depuis plus d'un an. Beaucoup de jeunes autochtones ont dû remettre leurs études ou leur plan de carrière à plus tard en attendant qu'une décision soit rendue à leur sujet.

Je prie instamment le ministre et les fonctionnaires du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien de mettre un terme à cette situation scandaleuse en prenant les mesures nécessaires pour accélérer le traitement des demandes en souffrance.

* * *

LA CONSTRUCTION NAVALE

L'ABSENCE DE CONTRAT DE LA DÉFENSE POUR LES CHANTIERS NAVALS DE L'ONTARIO

M. Joe Reid (St. Catharines): Monsieur le Président, notre littoral s'étend sur des milliers de milles et c'est peut-être le plus long du monde. Nous avons la responsabilité de certaines régions dans le cadre du Traité de l'Atlantique-Nord. Nous n'avons pratiquement aucune marine de guerre. Le gouvernement accumule les retards et les frustrations parce qu'il a connu des difficultés de démarrage dans le renouvellement de nos navires. Dans l'intervalle, les chantiers navals de l'Ontario, pourtant réputés dans la conception et la constuction des navires de la garde côtière et dans le radoubage et les réparations, n'ont toujours aucun contrat.

Tous les avantages économiques du programme original se sont maintenant envolés en fumée.

Je demande au ministère de la Défense nationale de songer aux avantages qu'il y aurait à faire travailler nos ouvriers dans nos chantiers navals et à la fierté que nous éprouverions tous à voir notre marine prendre le large.

* * *

• (1405)

LES APPROVISIONNEMENTS ET SERVICES

LE CONTRAT D'ENTRETIEN DES CF-18

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg—Fort Garry): Monsieur le Président, vendredi dernier, lorsque le gouvernement a rendu la décision concernant les CF-18, il rejetait la meilleure soumission sous l'aspect de l'expertise technique et du prix qui était inférieur de 10 p. 100 à celui du candidat retenu. On a invoqué comme motif ce que l'on a appelé les «transferts technologiques». Cependant, le gouvernement n'a pas expliqué ce que cela signifiait vraiment. Il n'a produit aucune évaluation et n'a donné aucun critère. Mais ce qui est peut-être plus grave, le gouvernement n'a pas donné aux sociétés concurrentes la chance de présenter une offre fondée sur les transferts technologiques.

En quoi consistent ces nouveaux transferts de technologie? Dans le cas des CF-18 il ne saurait évidemment pas s'agir de la fabrication des avions puisque le contrat ne porte que sur l'entretien et la maintenance. Voilà donc un argument qui ne tient plus.

L'autre argument invoqué par le président du Conseil du Trésor (M. de Cotret) veut que seules les entreprises canadiennes soient prises en considération. Faut-il comprendre par là que l'intérêt nouvellement manifesté par le gouvernement conservateur pour les capitaux étrangers qu'on veut attirer pour édifier un nouveau Canada est disparu? Faut-il comprendre par là que les sociétés ne sont plus en mesure d'assurer ces transferts technologiques si elles ont bénéficié d'investissements étrangers? J'estime que ce transfert de technologie n'est qu'un subterfuge et que le gouvernement doit s'expliquer.

* * *

LE BIEN-ÊTRE SOCIAL

LA RÉDUCTION DU NOMBRE DE CANADIENS À FAIBLES REVENUS

M. Geoff Wilson (Swift Current—Maple Creek): Monsieur le Président, d'après la définition qu'on en donne, les Canadiens à faibles revenus sont ceux qui dépensent plus de 58,5 p. 100 de leurs revenus à des choses essentielles comme l'alimentation, le vêtement et le logement. On a heureusement observé des progrès importants dans la lutte contre la pauvreté depuis l'arrivée du gouvernement au pouvoir. En 1985, en effet, on comptait 298 000 Canadiens à faibles revenus de moins qu'en 1984.

Le Conseil national du bien-être social a dégagé deux facteurs auxquels on peut attribuer cette réduction: de meilleures prestations des programmes sociaux et une baisse du chômage. La principale cause de la pauvreté est évidemment le chômage, et créer des emplois est donc le grand moyen de lutter contre la pauvreté.

Depuis septembre 1984 le gouvernement a instauré un climat économique qui a permis de créer plus de 600 000 emplois et de faire baisser le taux de chômage de 11,7 à 9,5 p. 100.

Le gouvernement reste engagé à enrayer le fléau de la pauvreté en fournissant de véritables emplois à long terme aux Canadiens.

* * *

LA SOCIÉTÉ RADIO-CANADA

LE 50E ANNIVERSAIRE

Mme Lynn McDonald (Broadview—Greenwood): Monsieur le Président, la célébration du cinquantenaire de Radio-Canada, en fin de semaine, a été assombrie par le fait que, pour la première fois, cette année, la société n'a pas pu rendre compte de millions de dollars qu'elle a dépensés.

Article 21 du Règlement

Ne lui en tenons pas rigueur au point de ne pas la féliciter de son apport utile, d'avoir servi de lien de communication entre les Canadiens et des nombreux prix qu'elle a remportés. Elle réussit tout cela avec un budget qui est modeste selon les normes internationales.

[*Français*]

Les Canadiens et les Canadiennes qui travaillent pour Radio-Canada méritent nos applaudissements. Ils et elles ont gagné le respect des radiodiffuseurs et des télédiffuseurs partout dans le monde pour la haute qualité de leurs programmes. Les auditeurs, surtout dans les régions isolées du Canada, apprécient leur travail et leur dévouement.

Le rapport Sauvageau-Caplan propose un rôle encore plus important pour la Société Radio-Canada dans la télédiffusion de l'avenir.

[*Traduction*]

Les millions d'auditeurs et de téléspectateurs canadiens de Radio-Canada souhaitent sûrement que le Parlement offre ses meilleurs voeux à la société en leur nom. Que la société ait enfin un ordinateur qui fonctionne, de meilleures relations de travail, plus de femmes sur les ondes et assez de fonds pour produire les émissions de qualité supérieure que les Canadiens réclament et dont ils ont besoin.

* * *

LE BIEN-ÊTRE SOCIAL

L'EXISTENCE DE BANQUES DE VIVRES

M. Alan Redway (York-Est): Monsieur le Président, quoi qu'en disent les journaux, un député progressiste conservateur a assisté en fin de semaine à la conférence nationale sur la faim. J'y étais parce que mon bureau de circonscription doit renvoyer de plus en plus de personnes aux banques de vivres.

En 1980, il n'existait pas de banques de vivres au Canada. L'expression était presque inconnue. Il y en a aujourd'hui 94 et il ne se passe guère une semaine sans qu'il en soit question dans les médias.

Leur existence est la conséquence directe des taux d'intérêt élevés découlant de la récession de 1981. Les taux d'intérêt baissent et l'économie se replace, mais les banques de vivres ne disparaissent pas. Nous risquons de les voir devenir un élément permanent du régime de sécurité sociale. Je ne doute pas des bonnes intentions de ceux qui y travaillent, ni de ceux qui leur font des dons, mais voulons-nous vraiment avoir . . .

• (1410)

M. le Président: Je regrette, mais le député a épuisé son temps de parole.

Article 21 du Règlement

[*Français*]

LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

LE RÔLE DE CHARLES PHILION

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le Président, je me lève cet après-midi pour signaler une réalisation d'un retraité de la Gendarmerie royale du Canada qui s'appelle Charles Philion.

Selon le quotidien *The Globe and Mail*, c'est lui qui a révélé une politique néfaste et raciste dans le domaine de l'emploi de la Gendarmerie. Il était le responsable pour signaler l'existence du rapport et le porter à l'attention du Commissaire de la Gendarmerie.

Selon l'article, c'est le Commissaire Simmonds qui a mis fin à la politique raciste, et je veux aujourd'hui signaler la réalisation de Charles Philion à cet égard.

* * *

[*Traduction*]

LA SEMAINE NATIONALE DE PRÉVENTION DU CRIME

HOMMAGE AUX BÉNÉVOLES DES DIVERSES LOCALITÉS

M. Bob Hicks (Scarborough-Est): Monsieur le Président, la semaine a été désignée du nom de la Semaine nationale de prévention du crime au Canada. Le solliciteur général (M. Kelleher) traversera le pays de Victoria à Saint-Jean pour assister aux diverses manifestations organisées pour améliorer la sécurité et la qualité de vie de nos localités.

Des centaines de programmes ont été mis sur pied un peu partout dans le pays. Des milliers de Canadiens bénévoles, hommes et femmes, s'emploient à consolider et à rendre efficaces les efforts concertés de la population et de la police en vue de la prévention du crime. Le bénévolat a énormément d'importance dans notre société. L'un des aspects les plus satisfaisants des ces efforts conjugués dans le domaine de la prévention du crime est l'ampleur du travail bénévole qui y est consacré. Nous assistons à la recrudescence de la participation, au niveau municipal, au règlement de toute une série de problèmes sociaux. Monsieur le Président, nous pouvons tous y participer de manière active. Monsieur le Président, nous devons tous y participer.

* * *

LE BIEN-ÊTRE SOCIAL

LE NOMBRE DE PERSONNES QUI DOIVENT AVOIR RECOURS AUX BANQUES D'ALIMENTS

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Monsieur le Président, les néo-démocrates partagent l'indignation des délégués qui ont assisté à la conférence sur la faim du weekend dernier. C'est une honte pour le Canada que les banques d'aliments aient été institutionnalisées parce que notre régime de sécurité sociale n'assure pas un revenu suffisant aux familles. Je suis renversée de constater que des milliers de personnes doivent faire la queue aux banques d'aliments à Vancouver. Il s'agit dans nombre de cas de femmes et d'enfants.

A l'occasion d'une rencontre sur la pauvreté tenue cet été, les pauvres nous ont dit qu'il fallait augmenter les prestations d'assistance sociale, exempter les revenus et tenir compte des responsabilités parentales. Le prix des logements et des garderies doit être abordable. Les gouvernements doivent agir sur plusieurs fronts pour vaincre la pauvreté. Il nous faut des mesures dynamiques de création d'emploi, des réformes fiscales, des salaires minimums plus élevés, des salaires équitables et des revenus garantis suffisants qui dépassent le seuil de la pauvreté. Les organismes bénévoles ne devraient pas avoir à nourrir les pauvres. Les gouvernements doivent agir dès maintenant pour enrayer la faim et la pauvreté au Canada.

* * *

LES STUPÉFIANTS

ON APPUIE L'IDÉE DE LANCER UNE CAMPAGNE CONTRE L'USAGE ABUSIF DES DROGUES

M. William C. Winegard (Guelph): Monsieur le Président, il y a quelques semaines, le premier ministre (M. Mulroney) a laissé entendre que l'usage de drogues illégales constituait au Canada un problème très grave qui est en train de prendre des proportions épidémiques. Une information récente faisant état d'un nouveau sondage Gallup confirme que la plupart des Canadiens partagent l'inquiétude du premier ministre. Le sondage Gallup révèle que 75 p. 100 des Canadiens sont d'accord avec le premier ministre sur cette question.

Les drogues illégales constituent un piège dangereux pour tous les Canadiens, et en particulier pour les jeunes. A cet égard, il importe de souligner que la Ligue canadienne de football et la Ligue nationale de hockey ont entrepris de grandes campagnes d'éducation sur les drogues dans l'intérêt des jeunes Canadiens. Nous devrions tous appuyer sans réserve le premier ministre, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp), le ministre de la Justice (M. Hnatyshyn), et le ministre d'État à la Jeunesse (M. Charest) dans leurs efforts pour endiguer cette crise importante qui nous touche tous. En tant que députés, nous avons tous une responsabilité spéciale à assumer, surtout en ce qui concerne l'éducation de la population.

* * *

LES APPROVISIONNEMENTS ET SERVICES

LE CONTRAT D'ENTRETIEN DES CHASSEURS CF-18—LES RÉPERCUSSIONS RÉGIONALES

M. Dave Dingwall (Cape Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, le gouvernement national doit se montrer audacieux s'il veut réaliser l'égalité régionale. L'octroi du contrat d'entretien des CF-18 à Canadair, de Montréal, nous incite à poser diverses questions. En effet, qu'est-ce que cela signifie pour certaines régions? Pour les Canadiens de l'Ouest, par exemple, et pour ceux de l'Atlantique?

Le premier ministre (M. Mulroney) veut-il par là renvoyer les Canadiens de l'Ouest à la culture des céréales et ceux de l'Atlantique à leurs pêches? Le premier ministre et son gouvernement viennent d'opposer une fin de non-recevoir à ces deux régions qui veulent diversifier leur économie. Que penser alors du Programme de perspectives d'achat—région de l'Atlantique, que le premier ministre a instauré? Le gouvernement vient de perdre une occasion en or de mettre ses principes en

pratique. Le premier ministre avait une chance unique de donner aux Canadiens de l'Atlantique de vraies perspectives et les moyens de diversifier leur économie. Il devrait avoir honte.

• (1415)

M. le Président: Je regrette, mais le temps mis à la disposition du député est écoulé.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LES APPROVISIONNEMENTS ET SERVICES

LE CONTRAT D'ENTRETIEN DES CF-18—LE TRANSFERT TECHNOLOGIQUE

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. La façon dont le gouvernement a octroyé le contrat d'entretien pour le CF-18 est injuste pour les sociétés intéressées en ce sens que l'adjudication n'a pas été faite dans les règles. Si la technologie constituait le facteur déterminant, pourquoi le gouvernement a-t-il attendu jeudi ou vendredi dernier pour le dire?

L'hon. Robert de Cotret (président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, en ce qui concerne le préambule de sa question, je répéterais au député ce que j'ai dit vendredi dernier. Nous avons procédé à l'appel d'offres selon les règles habituelles, d'un bout à l'autre. Nous avons lancé l'appel d'offres et évalué les soumissions, après quoi le ministère a fait ses recommandations et le Cabinet a pris sa décision. Nous n'avons rien changé à la façon de procéder habituelle.

LA POSITION DU GOUVERNEMENT

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Si les sociétés intéressées ignoraient que la technologie constituait un facteur déterminant avant jeudi ou vendredi, de même que le gouvernement du Manitoba, pourquoi Canadair n'a-t-elle pas obtenu le contrat il y a un an et demi et pourquoi le gouvernement n'a-t-il pas confié un autre travail du même genre à Bristol et IMP au lieu de leur donner de faux espoirs?

L'hon. Robert de Cotret (président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, je répète une fois de plus ce que j'ai dit la semaine dernière. Nous équipes d'évaluation technique avaient retenu deux excellentes soumissions dans les deux groupes. Ces soumissions étaient difficiles à départager, tant sur le plan technique qu'en ce qui concerne le prix de revient. Nous avons tenu compte de plusieurs facteurs. Comme il était difficile de départager les deux soumissionnaires, nous avons dû faire notre choix en fonction des intérêts de l'ensemble du pays. Nous ne nous sommes absolument pas écartés de la procédure habituelle. C'est notamment le transfert de technologie qui a guidé notre choix car nous jugions ce facteur important. Nous avons fait notre choix sur cette base et nous nous en tenons à cette décision.

[*Français*]

ON DEMANDE POURQUOI LE GOUVERNEMENT N'A PAS ASSURÉ DE MARCHÉS À D'AUTRES SOCIÉTÉS

Le très hon. John N. Turner (chef de l'Opposition): Monsieur le Président, je désire poser une question supplémentaire au même ministre. Si le transfert de technologie à une compagnie qui construit des avions entiers est si important, et comme la Canadair est la seule compagnie de ce genre au Canada, pourquoi le contrat d'entretien n'a-t-il pas été accordé il y a un an et demi? Et pourquoi le gouvernement n'a-t-il pas passé les derniers 18 mois pour assurer des marchés d'une valeur égale aux compagnies comme la Bristol à Winnipeg et l'I.M.P. à Halifax, pour égaliser les chances?

L'hon. Robert de Cotret (président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, deux commentaires s'imposent suite à cette question. Le premier, sur l'échéancier. On a respecté l'échéancier qui avait été établi pour l'octroi de ce marché-là. L'échéancier a été retardé quelque peu parce que dans un premier temps, il n'y a pas un des groupes de compagnies offrants qui satisfaisait à tous les critères. Alors on a dû faire un deuxième appel d'offres, ce qui a retardé le processus de quelques mois.

J'aimerais aussi dire à mon honorable collègue que dans la demande d'offres, le gouvernement, comme il le dit toujours clairement, ne tient pas à donner le marché au moins offrant, mais on disait dans cet appel d'offres, on précisait que «la proposition serait évaluée en tenant compte des retombées socio-économiques, telles que la conception, l'élaboration et la fabrication canadienne et le personnel de soutien technique utilisés par l'entrepreneur.»

Alors, monsieur le Président, je pense qu'on a respecté absolument tous les règlements du processus d'appel d'offres.

* * *

• (1420)

[*Traduction*]

LE CONSEIL NATIONAL DE RECHERCHES

L'OBSERVATOIRE DE RADIOASTRONOMIE D'ALGONQUIN

M. Len Hopkins (Renfrew—Nipissing—Pembroke): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie. Dans une lettre datée du 31 octobre, le directeur de l'observatoire de radioastronomie d'Algonquin a déclaré qu'en raison des coupures opérées au Conseil national des recherches par ordre du gouvernement, cet observatoire devra fermer ses portes, ce qui supprimera un potentiel sans pareil, à la grande déception des scientifiques du Canada, des États-Unis et de l'Europe. Comment le ministre peut-il justifier cette fermeture irréfléchie du plus important radiotéléscope entièrement orientable d'Amérique du Nord, alors que le gouvernement avait dit que la recherche et le développement figureraient parmi ses priorités? Est-ce que l'observatoire d'Algonquin va devenir un autre cimetière conservateur des réalisations de valeur . . .

M. le Président: A l'ordre.

L'hon. Frank Oberle (ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie): Monsieur le Président, je ne puis que répéter ce que j'ai dit la semaine dernière, que les projets de réaménagement et d'expansion de l'observatoire ont été remis à plus tard et qu'il va y avoir certaine coupures de programmes. La fermeture de l'observatoire n'a pas été décidée. J'aimerais bien que le député en tienne compte quand il posera sa prochaine question.

LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

M. Len Hopkins (Renfrew—Nipissing—Pembroke): Monsieur le Président, le ministre pourrait peut-être dire à la Chambre pour quelles raisons le personnel a été prié de se chercher des emplois ailleurs. Comment le ministre peut-il justifier la fermeture de ce télescope de classe mondiale, d'une valeur de 40 millions de dollars, pour économiser 1,1 million et supprimer 20 emplois, alors que le premier ministre du Canada a gaspillé suffisamment d'argent en envoyant une prison dans sa circonscription pour payer non seulement la modernisation de l'observatoire de radioastronomie d'Algonquin . . .

M. le Président: A l'ordre. Je prie les députés de borner leurs questions à une question, et de ne pas argumenter.

L'hon. Frank Oberle (ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie): Monsieur le Président, le député sait que le gouvernement se fie aux conseils avisés de 20 personnes éminentes qui aident le comité de gestion du Conseil national de recherches à déterminer ses priorités en fonction des priorités nationales. Le Conseil et le comité de gestion n'ont pas pris de décision au sujet de l'observatoire d'Algonquin. En fait, d'autres solutions sont envisagées. J'aimerais bien que les députés ne soient pas si alarmistes, parce que ce n'est pas très utile au moral des gens.

* * *

LES APPROVISIONNEMENTS ET SERVICES

LE CONTRAT D'ENTRETIEN DES CF-18—LA QUESTION DU TRANSFERT TECHNOLOGIQUE

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, ma question s'adresse au président du Conseil du Trésor. Il sait parfaitement que le gouvernement du Manitoba entre autres estime que la procédure d'attribution du contrat d'entretien des CF-18 n'a pas été équitable et qu'on a en quelque sorte introduit des critères nouveaux à la dernière minute. Le critère du transfert technologique a-t-il été ajouté à la dernière minute?

L'hon. Robert de Cotret (président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, je crois que je viens de répondre à cette question. J'ai dit à un député par votre intermédiaire, monsieur le Président, que la procédure d'appels d'offres comportait dès le début une clause précisant que l'on tiendrait compte des avantages socio-économiques, tels que la conception, l'élaboration et la fabrication canadiennes, ainsi que l'emploi de personnel de soutien par l'entrepreneur. Cette clause n'interdit et n'exclut en rien le transfert de technologie. Bien au contraire, je pense qu'ils en ont constitué dès le début un aspect très important.

M. Broadbent: Le ministre pensait peut-être que les transferts technologiques étaient inclus dans ces généralités, mais il sait aussi que ni la société Bristol, ni le gouvernement du Manitoba, ni bien d'autres gens ne le pensaient.

LA PROCÉDURE D'APPELS D'OFFRES—L'INCLUSION DE CRITÈRES GÉNÉRAUX

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, je voudrais interroger le ministre sur cette importante procédure d'appels d'offres. A propos de l'avenir, il a déclaré vendredi à la Chambre que le gouvernement envisagerait d'annoncer plus précisément les considérations nationales de cet ordre. Les représentants de la Chambre de Commerce de Montréal que j'ai eu l'occasion de rencontrer ce matin m'ont aussi dit qu'ils souhaiteraient que ces critères soient annoncés publiquement. Dans ces conditions, le ministre peut-il nous donner l'assurance qu'avant d'entamer une autre procédure d'appels d'offres, le gouvernement précisera ces critères généraux?

L'hon. Robert de Cotret (président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, j'ai dit vendredi, et je le maintiens, que je serais heureux d'envisager une formulation de cette clause générale dont j'ai parlé qui donne satisfaction au plus grand nombre de personnes possible. Je dois toutefois vous dire, monsieur le Président, que quand nous agissons dans l'intérêt national, nous n'avons pas nécessairement à donner ces précisions. A mon avis, tout gouvernement responsable cherche à servir l'intérêt national. Il était dans l'intérêt national de nous permettre de bénéficier du meilleur transfert de technologie possible. Nous avons considéré, dans un choix très serré entre des entreprises excellentes, que le groupe dirigé par Canadair était le mieux placé à cet égard.

• (1425)

L'APPARENCE D'ÉQUITÉ

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, le ministre sait bien, comme tous les Canadiens, que ce genre de décisions est extrêmement délicat. Tout le monde en convient. Toutefois, le ministre sait aussi qu'elles ne doivent pas paraître injustes.

Par conséquent, quand le ministre pourra-t-il nous donner plus de détails sur la modification envisagée des critères et sur sa propre volonté de préciser les considérations nationales sur lesquelles s'est manifestement appuyé le gouvernement pour prendre sa décision?

L'hon. Robert de Cotret (président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, si le député veut dire qu'on a modifié les critères de ce contrat, je puis assurer la Chambre que tel n'a pas été le cas. Les critères étaient parfaitement clairs. Nous avons suivi la procédure d'appel d'offres. Nous avons obtenu l'évaluation et la recommandation ministérielle d'un ministre, puis d'un autre après le remaniement du Cabinet. Le Conseil du Trésor a donné suite à cette recommandation en temps voulu, après l'avoir soigneusement étudiée et évaluée. Nous avons suivi la procédure aussi bien que c'était possible dans ce domaine.

L'EXPANSION INDUSTRIELLE RÉGIONALE

L'AVENIR DE L'INDUSTRIE AÉROSPATIALE À WINNIPEG

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg—Fort Garry): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au premier ministre. Le porte-parole de la société *Bristol Aerospace* a déclaré qu'il se pourrait bien que l'entreprise ferme son service d'entretien des avions, qui remplit des contrats du ministère de la Défense nationale depuis plus de 30 ans. Selon le président du syndicat, plus de 300 emplois pourraient être supprimés.

Qu'entend faire le gouvernement pour empêcher la disparition de l'industrie aérospatiale à Winnipeg? Peut-il nous garantir que les mêmes arguments spécieux et biaisés invoqués pour justifier la décision relative aux CF-18 ne serviront pas à nouveau dans le cas du contrat d'entretien des CF-5, ou pour justifier d'autres décisions dans le domaine de l'industrie aérospatiale?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je dois, bien entendu, rejeter avec vigueur les allusions péjoratives du député. Elles sont inacceptables et tout à fait inexactes. Cette décision a été prise dans l'intérêt national. Cela dit, je peux garantir au député que Bristol, qui est une excellente entreprise, entretient des relations fructueuses avec le gouvernement depuis bon nombre d'années et que nous nous assurerons que cela demeure.

M. Axworthy: Je tiens simplement à dire que bien des habitants du Manitoba trouvent cette décision inacceptable du fait des critères qui ont été retenus.

LES ATELIERS FERROVIAIRES DE WINNIPEG

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg—Fort Garry): Monsieur le Président, je voudrais poser au premier ministre une question au sujet de l'observation du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social qui a déclaré qu'on avait une dette envers le Manitoba à la suite de la décision prise par le gouvernement. Le gouvernement entend-il payer sa dette envers le Manitoba, comme l'a signalé le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, en rétablissant les crédits du Centre national de recherches sur les sciences et la technologie et en s'assurant que le CN fasse effectuer les travaux mineurs sur les wagons-trémies dans les ateliers Transcona, afin de faire en sorte, au moins, que la technologie demeure à Winnipeg?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président dans des cas comme ceux-là, idéalement, il ne devrait pas y avoir de perdants, mais que des gagnants. Malheureusement, ce n'est pas toujours le cas. Comme je l'ai signalé à la Chambre, ces décisions sont difficiles pour un gouvernement national, car nous souhaitons, à l'instar de n'importe quel gouvernement, faire tout en notre pouvoir pour toutes les régions, en tout temps.

Comme le premier ministre de la Saskatchewan et le gouvernement de l'Alberta l'ont signalé hier, le gouvernement fait beaucoup pour l'ouest du pays. Cependant, je peux garantir à mon honorable collègue que nous ne jugeons pas cela suffisant. Nous prenons et devrons prendre pour le bénéfice de l'ouest du pays, et le Manitoba en particulier, bien d'autres initiatives que mon honorable collègue se fera un plaisir d'appuyer, j'en suis persuadé.

* * *

LES MINES

LA MINE DE FER DANS LE NORD DE L'ONTARIO—LES INTENTIONS DE LA SOCIÉTÉ *ALGOMA STEEL*

M. Neil Young (Beaches): Monsieur le Président, c'est au ministre d'État chargé des Forêts et des Mines que je m'adresse. On dit que la société *Algoma Steel* entend fermer sa mine de fer dans le nord de l'Ontario, ce qui entraînerait la perte de milliers d'emplois dans les secteurs des transports et du tourisme, en plus du secteur minier. Le ministre pourrait-il dire à la Chambre s'il a communiqué avec les dirigeants d'*Algoma Steel*? Pourrait-il préciser si cette nouvelle est exacte?

• (1430)

L'hon. Gerald S. Merrithew (ministre d'État (Forêts et Mines)): Monsieur le Président, ce reportage est certes de nature à beaucoup inquiéter le gouvernement et les habitants de la région. Cette société éprouve des difficultés depuis plusieurs années. Elle a fait des propositions au gouvernement provincial, aux syndicats, et aussi, je crois, à certains de nos propres ministères quant à un train de mesures qui pourrait éviter la fermeture de la mine. Ces propositions sont actuellement à l'étude.

Quant à savoir si nous pourrions confirmer la véracité de cette déclaration, je puis seulement dire pour le moment qu'il n'y a pas eu d'annonce officielle.

LES PROPOSITIONS RELATIVES À L'AVENIR DE LA MINE

M. Neil Young (Beaches): Monsieur le Président, c'est au ministre des Transports que je pose ma question supplémentaire. Pourrait-il dire à la Chambre s'il entend convoquer cette semaine des administrateurs de la société *Algoma Steel* et de la société ferroviaire intéressée, qui ont fait ensemble la proposition au gouvernement, pour discuter avec eux de la possibilité d'adopter les propositions qu'ils ont faites au gouvernement?

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Transports): Monsieur le Président, le solliciteur général a communiqué avec moi et avec d'autres ministres du gouvernement et, il y a plusieurs semaines, on a organisé une réunion avec les représentants de la société *Algoma Steel* et de la société ferroviaire *Algoma Central* pour discuter de cette question. En fait, c'est le ministère de l'Expansion industrielle régionale qui, en l'occurrence, est le principal intervenant au nom du gouvernement du Canada. Le ministère des Transports a également son mot à dire dans ce dossier, tout comme évidemment le gouvernement de l'Ontario. Des négociations se poursuivent et je ne doute pas que, s'il n'en tient qu'au solliciteur général, nous ferons ce que nous pourrons pour améliorer la situation.

* * *

LE CONSEIL NATIONAL DE RECHERCHES

L'OBSERVATOIRE DE RADIOASTRONOMIE D'ALGONQUIN

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie. D'après ce qu'ont dit les médias pendant la fin de semaine, il semble que M. Donald Martin avait peut-être raison de dire qu'il n'avait pas eu le choix et qu'il avait dû supprimer le programme faute d'argent. Dans une note datée du 31 octobre 1984, M. Martin, directeur de l'Institut Herzberg d'astrophysique, déclarait ceci: «C'est à regret que j'annonce ces changements qui entraîneront la perte d'employés dévoués et spécialisés de même que la fermeture d'un téléscope important.» Qui dit la vérité? Est-ce le Conseil des recherches, qui est plus ou moins autonome, ou le ministre, qui préfère garder les choses en main?

M. le Président: A l'ordre. Je prie le député de poser sa question autrement.

M. Gauthier: Dans ce cas, quelle version est la bonne, celle du directeur d'un institut autonome, qui dit qu'il n'a pas le choix et que l'observatoire devra fermer l'été prochain, ou bien celle du ministre, qui aime garder le contrôle et qui dit que le gouvernement a décidé de réduire le budget du Conseil?

L'hon. Frank Oberle (ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie): Monsieur le Président, la décision en vue de modifier le programme de l'observatoire et de remettre à plus tard ou d'annuler les projets d'expansion a été prise par le comité de gestion du Conseil national des recherches sur l'avis du conseil. Ce n'est pas moi qui ai pris cette décision. J'ai téléphoné au président du Conseil national des recherches ce matin et j'ai appris que l'on n'avait pas décidé de fermer l'observatoire.

[*Français*]

LES PERSPECTIVES D'AVENIR DES PROFESSIONNELS

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Je désire poser une question supplémentaire, monsieur le Président. Ce matin, l'Institut professionnel de la fonction publique du Canada déposait son rapport annuel à la Chambre, et on peut y lire: «Le Canada ne peut se permettre de perdre beaucoup de remplaçants de qualité pour son personnel de recherche de plus en plus âgé ou pour des professions hautement spécialisées.» Qu'est-ce que le ministre peut dire aux étudiants d'université aujourd'hui? Qu'ont-ils comme carrière? A quoi peuvent-ils s'attendre de ce gouvernement si ce n'est des coupures et des programmes interrompus?

[*Traduction*]

L'hon. Frank Oberle (ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie): Monsieur le Président, au lieu de se pencher sur un programme particulier, le député devrait examiner toutes les réalisations du gouvernement.

M. Gauthier: Je l'ai fait. Je vous ferai parvenir une copie des renseignements dont je dispose.

M. Oberle: Quant aux universités, nous avons mis sur pied un programme qui leur donnera 1 milliard de dollars de plus au cours des cinq prochaines années parce que nous sommes convaincus que la recherche fondamentale doit aller de pair avec la formation de la prochaine génération de scientifiques. C'est ce que nous voulons faire.

* * *

LES APPROVISIONNEMENTS ET SERVICES

LE CONTRAT D'ENTRETIEN DES CF-18—LA RECOMMANDATION DES FONCTIONNAIRES

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, ma question s'adresse au président du Conseil du Trésor. Plus tôt au cours de la période des questions, il a affirmé qu'en dépit de ce qu'on peut penser dans certaines régions du Canada au sujet du changement que le gouvernement a apporté aux règles du jeu, le transfert technologique était un des critères en cause depuis le tout début. Si tel est le cas pourquoi les 75 hauts fonctionnaires qui ont examiné les offres ont-ils recommandé Bristol?

L'hon. Robert de Cotret (président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, je crois avoir répondu à la question à maintes reprises. Les critères pour l'allocation de ce marché n'ont nullement été modifiés durant l'appel d'offres. Ces dispositions qui figuraient dans les demandes initiales d'offres ont été appliquées étant donné que deux excellents groupes de sociétés se trouvaient à peu près sur un pied d'égalité. C'était un choix que le gouvernement pouvait faire et il l'a fait dans le meilleur intérêt du Canada.

LA DÉCISION RELATIVE AU TRANSFERT TECHNOLOGIQUE

M. Rod Murphy (Churchill): Le ministre veut-il dire que la décision du gouvernement est fondée sur le transfert technologique, mais que les spécialistes du gouvernement n'en avaient nullement tenu compte? Qui a décidé que le transfert technologique serait préférable à Canadair plutôt qu'à Bristol?

L'hon. Robert de Cotret (président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, quand il y a deux excellents soumissionnaires, les conditions de l'appel d'offres mentionnent très clairement que le gouvernement se réserve le droit de ne pas accorder le marché au moins disant, et de considérer d'autres critères. C'est ce que le gouvernement a fait. Il avait un choix à faire et il l'a fait dans l'intérêt bien compris du Canada.

L'OFFRE D'UN TROISIÈME CONSORTIUM

M. Dave Dingwall (Cape Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au président du Conseil du Trésor. Il a déclaré vendredi dernier qu'on avait hésité entre deux offres intéressantes, celle de Canadair et celle de Bristol, pour adjuger le contrat d'entretien des CF-18. Il a ajouté qu'on avait refusé l'offre d'un troisième consortium en raison d'insuffisances sur le plan technique. Quelles étaient au juste ces insuffisances et quand a-t-on décidé de rejeter la soumission de ce consortium?

L'hon. Robert de Cotret (président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, le député devrait savoir que je n'ai pas le loisir de divulguer le moindre détail sur les soumissions présentées par suite de nos appels d'offres. Alors que nous évaluions les soumissions présentées, nous avons jugé que celle faite par l'un des consortiums ne répondait pas à nos besoins d'un point de vue technique et nous l'avons donc rejetée à ce moment-là.

M. Dingwall: Cette réponse risque d'être interprétée de la manière la plus négative possible, et de faire remettre en question l'intégrité du processus d'appel d'offres.

ON DEMANDE LE REMBOURSEMENT DES SOUMISSIONNAIRES NON CHOISIS

M. Dave Dingwall (Cape Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, au nom de la justice et de l'équité, le ministre ne croit-il pas opportun de rembourser à ces deux soumissionnaires, la IMP de Halifax et la Bristol de Winnipeg, la totalité des frais qu'ils ont engagés pour présenter leur offre?

L'hon. Robert de Cotret (président du Conseil du Trésor): Non, monsieur le Président.

* * *

LES MINES

L'AVENIR DE LA MINE DE FER DE WAWA

M. Nelson A. Riis (Kamloops—Shuswap): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre d'État (Forêts et Mines). Le ministre sait très bien que la fermeture de la mine de fer de Wawa qui a été annoncée pourrait entraîner la disparition de 6 500 emplois, et peut-être plus, dans cette région du Canada. Il a déclaré que cela le préoccupait, ainsi que d'autres personnes, et qu'il pensait que des démarches avaient été entreprises auprès de certains ministères gouvernementaux. En tant que ministre responsable des Mines, connaît-il la situation et tous les problèmes qu'entraîne la fermeture de Wawa? Dans l'affirmative, qu'a-t-il fait et qu'envisage-t-il de faire pour y remédier?

L'hon. Gerald S. Merrithew (ministre d'État (Forêts et Mines)): Monsieur le Président, le député peut être certain que je suis au courant des mesures qui ont été prises ainsi que des problèmes qui se sont posés par le passé. La société a fait une proposition. Cette question concerne la province, le gouvernement fédéral et le syndicat. Nous ferons une déclaration une fois que ces solutions auront été étudiées par les trois parties en présence.

LA POSITION DU MINISTRE

M. Nelson A. Riis (Kamloops—Shuswap): Monsieur le Président, le ministre connaît-il la proposition qui a été faite au gouvernement fédéral et, dans l'affirmative, quand saurons-nous ce que ce dernier en pense parce que cette situation cause beaucoup d'inquiétude, surtout aux 6 500 personnes qui risquent de perdre leur emploi si la mine ferme?

L'hon. Gerald S. Merrithew (ministre d'État (Forêts et Mines)): Monsieur le Président, le député peut être certain que je suis au courant des problèmes. On est en train de les étudier et, comme l'a déclaré précédemment le ministre des Transports, plusieurs paliers de gouvernement participent à cette étude. Le syndicat devra envisager une solution possible. La question est à l'étude et fera l'objet d'une déclaration dès que possible.

* * *

• (1440)

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

LA RESPONSABILITÉ DU SYSTÈME DES LIBÉRATIONS CONDITIONNELLES

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le Président, en l'absence du solliciteur général, je m'adresse au premier ministre. Pourquoi le gouvernement compromet-il la sécurité du public et la confiance qu'il met dans le système des libérations conditionnelles en retirant la surveillance de ce système aux professionnels compétents de la Fonction publique pour la confier à des bénévoles?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, je prends note de la question et je demanderai au solliciteur général de communiquer avec le député dans le courant de la semaine.

LE RALLIEMENT DES AGENTS DES LIBÉRATIONS CONDITIONNELLES À TORONTO

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le Président, je pose ma question supplémentaire au premier ministre. Voudrait-il donner, au nom du gouvernement, l'assurance qu'on n'usera pas de représailles contre les agents des libérations conditionnelles de la Fonction publique qui ont choisi d'assister au ralliement qui a eu lieu samedi après-midi, à Toronto?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Je ne suis pas au courant de tous les faits, mais je vais certainement transmettre ces instances au solliciteur général. Je suis sûr qu'il communiquera avec le député.

Questions orales

LE CONSEIL NATIONAL DE RECHERCHES

L'OBSERVATOIRE DE RADIOASTRONOMIE D'ALGONQUIN

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie. La semaine dernière, lorsque j'ai interrogé le ministre sur l'observatoire de radioastronomie d'Algonquin, et aujourd'hui encore, lorsqu'on l'a questionné sur la fermeture de cet observatoire l'an prochain, il a nié qu'une décision ait été prise. Aujourd'hui, le directeur de l'institut Herzberg a avisé 25 employés permanents que, du fait que le budget avait été réduit de 1 million, l'observatoire serait fermé l'an prochain et leurs emplois progressivement supprimés. Le ministre pourrait-il nous expliquer ce qui se passe?

L'hon. Frank Oberle (ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie): Monsieur le Président, je pensais l'avoir expliqué. On a annoncé une réduction du programme. Toutefois, l'avenir à long terme de l'observatoire n'a pas encore été arrêté. Combien de fois devrais-je l'expliquer? Le Conseil étudie diverses solutions.

M. Orlikow: Comment le ministre peut-il dire cela puisque les employés ont été avisés de la suppression de leur emploi?

L'UTILISATION DU MATÉRIEL DE L'OBSERVATOIRE

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Le ministre sait-il que selon un plan, si l'on ferme cet observatoire, qui a coûté 40 millions, le matériel serait découpé et vendu à la ferraille? Le ministre est-il au courant de ce plan?

L'hon. Frank Oberle (ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie): Non, monsieur le Président. Je ne suis au courant ni de ce plan ni du fait que l'on aurait envoyé des avis de mise à pied à des employés. Je repète que cela ne s'est pas produit.

* * *

LA COMMISSION CANADIENNE DES DROITS DE LA PERSONNE

LA NOMINATION D'ANTONIO ARCANGEL AU TRIBUNAL DES DROITS DE LA PERSONNE

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, en l'absence du ministre de la Justice, ma question s'adresse au premier ministre. En réponse aux questions que l'opposition lui a posées sur les conservateurs qu'il a nommés au Tribunal canadien des droits de la personne, le ministre a répondu que l'essentiel était qu'ils soient compétents. Est-ce pour sa compétence qu'on a nommé le conservateur de Toronto, Antonio Arcangel, lui qui, dans la dernière édition du magazine *Toronto Life* loue le gouvernement de Ferdinand Marcos et la loi martiale qu'il a imposée pendant neuf ans aux Philippines en disant: «Nous étions si heureux. Nous revenions à la maison à 11 heures du soir et nous dormions tranquilles en pensant qu'il n'y avait plus personne qui faisait du désordre dans les rues». Est-ce le genre de personne que nous voulons avoir au Tribunal des droits de la personne du Canada?

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Transports): Monsieur le Président, les membres des commissions qui ont été choisis dans les différentes provinces et régions du pays sont tous des gens compétents et responsables . . .

Une voix: Comment le savez-vous, John?

M. Crosbie: . . . pour autant que nous le sachions . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Crosbie: . . . et c'est la première fois qu'on tire une parole de son contexte pour accuser quelqu'un. On ne l'avait jamais fait auparavant à la Chambre, et je trouve très inconvenant qu'on le fasse maintenant.

ON DEMANDE D'ENQUÊTER SUR UNE NOMINATION

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, je pose une question sérieuse et je voudrais obtenir une réponse sérieuse. Quel membre du gouvernement est chargé de vérifier les qualités des gens qui sont nommés au tribunal quasi judiciaire qu'est le Tribunal canadien des droits de la personne? Le premier ministre pourrait-il enquêter personnellement sur cette nomination et, si les déclarations attribuées à ce monsieur dans *Toronto Life* sont vraies, le mettra-t-il à la porte du Tribunal canadien des droits de la personne, parce que nous ne voulons pas d'un partisan de la loi martiale au sein de ce tribunal?

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Transports): Monsieur le Président, la députée est membre du comité en question. Si elle s'inquiétait sérieusement . . .

Mme Copps: C'est le cas.

M. Crosbie: . . . de l'intégrité et de la compétence de ces personnes, elle ne serait pas en train de les diffamer en Chambre. Elle essaierait discrètement de découvrir en comité quelles sont leurs qualités . . .

M. Gauthier: C'est lui-même qui l'a dit, John. Voyons donc.

M. Crosbie: . . . et leurs antécédents.

M. le Président: A l'ordre. Je demanderais au ministre de retirer le mot «diffamer». Ce n'était pas nécessaire, à mon avis, et la plupart des députés le pensent aussi.

M. Crosbie: Je retire le mot «diffamer» et je le remplace par le mot «insulter».

Des voix: Oh, oh!

M. Rossi: Vous vous pensez drôle.

M. le Président: Je demanderais au ministre de retirer ce mot, vu le contexte dans lequel il a été prononcé.

M. Crosbie: Je le retire, monsieur le Président.

M. Gauthier: Très bien.

* * *

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

LE REFUS D'EXPÉDIER DES PUBLICATIONS RELIGIEUSES PAR COURRIER DE DEUXIÈME CLASSE

M. Geoff Wilson (Swift Current—Maple Creek): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre chargé de la Société canadienne des postes. Je lui rappelle que cette société a refusé aux Églises presbytériennes et luthériennes le droit d'expédier leurs publications nationales par courrier de deuxième classe. Étant donné que les autres Églises jouissent d'un tel privilège, le ministre pourrait-il ordonner à la Société canadienne des postes de le rétablir en ce qui concerne les publications nationales des Églises luthériennes et presbytériennes? Pourrait-il en profiter pour lui demander également d'appliquer ses règlements avec un peu plus de cohérence?

L'hon. Michel Côté (ministre de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président, la Société canadienne des postes est parfaitement au courant de cette affaire. Son président est en train de revoir la situation et il devrait faire une déclaration sous peu.

* * *

LE CONSEIL NATIONAL DE RECHERCHES

L'OBSERVATOIRE DE RADIOASTRONOMIE D'ALGONQUIN

M. Howard McCurdy (Windsor—Walkerville): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie. Il a dit, tout à l'heure, que ces questions étaient démoralisantes pour le Conseil national de recherches. Il devrait savoir que ce sont plutôt ses réponses qui sont démoralisantes.

Une voix: Ses réponses évasives.

M. McCurdy: S'il est vrai, comme le prétend le ministre, qu'il n'est pas question de fermer le radiotélescope pour l'instant, quand cette décision sera-t-elle prise et par qui?

L'hon. Frank Oberle (ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie): Ce sont le conseil d'administration et la direction du Conseil national de recherches qui décident de l'avenir des programmes de cet organisme.

L'EXAMEN PAR DES COMITÉS

M. Howard McCurdy (Windsor—Walkerville): Monsieur le Président, le ministre ne convient-il pas que le comité associé de l'astronomie et le comité de gestion du CNR sont les organismes tout désignés pour décider de la fermeture du radiotélescope, comme on le rappelle dans la note de service que voici?

L'hon. Frank Oberle (ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie): Si un organisme aussi prestigieux en venait à une telle conclusion, j'admettrais peut-être alors que la fermeture du radiotélescope s'impose. Ce serait à lui de décider.

* * *

LES BANQUES

LE RAPPORT DE LA COMMISSION ESTEY—LA DÉCISION DE NE PAS DIVULGUER LES NOMS DES DÉPOSANTS NON ASSURÉS

Mme Aideen Nicholson (Trinity): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Vendredi dernier, le ministre d'État a déclaré qu'au moment de sa création, la Commission Estey devait décider s'il convenait de divulguer le nom des déposants non assurés de la BCC et de la Norbanque et que le juge Estey avait décidé de ne pas le faire. Le ministre peut-il jeter de la lumière sur cette réponse puisque, contrairement à ce qui a été dit vendredi, la question des déposants non assurés ne figurait pas au mandat de la commission et le rapport est muet à ce sujet?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, la députée n'est pas sans savoir que le mandat de la Commission Estey ne va pas jusqu'à définir en détail tous les sujets précis sur lesquels elle aurait pu se pencher. Le député est bien au fait de la position adoptée par le gouvernement à ce moment là. Nous avons décidé qu'il ne convenait pas de divulguer ces noms parce que nous accordions une grande valeur au respect de la vie privée, conformément aux dispositions de la Loi sur les banques, et en raison également des dispositions à cet effet contenues dans la Loi sur l'accès à l'information. Nous savons que le juge Estey aurait pu se pencher sur cette question. Il a choisi de ne pas le faire. Il n'y a rien d'autre à dire à ce sujet, il me semble.

• (1450)

L'EXISTENCE POSSIBLE DE RAPPORTS PROVISOIRES

Mme Aideen Nicholson (Trinity): Monsieur le Président, la réponse donnée aujourd'hui par le ministre diffère de celle donnée vendredi par le ministre d'État aux Finances. Le ministre peut-il dire à la Chambre si le juge Estey a présenté des rapports provisoires? A-t-il recommandé qu'une partie de son rapport, ou de ses rapports, demeure confidentielle?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, le juge Estey n'a pas présenté de rapport provisoire et n'a pas demandé si l'un de ses rapports devait demeurer confidentiel.

Questions orales

LES PORTS

PRINCE RUPERT—L'AVENIR DE L'ÉLÉVATEUR À GRAIN N° 1

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, la question que je pose au ministre des Transports a trait à l'élévateur terminus n° 1 de Prince Rupert. Comme le ministre le sait sans doute, la société Price Waterhouse a étudié la possibilité d'exploiter ce terminus et a conclu qu'il pouvait être rentable. La société Underwood McLellan a parachevé une étude d'ingénierie et a conclu que l'élévateur est, pour l'essentiel, en bon état. Puisque la société Alberta Terminals offre maintenant d'acheter et d'exploiter ce terminus, le ministre pourrait-il favoriser la reprise et l'exploitation de ces installations?

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Transports): Monsieur le Président, il s'agit d'un élévateur à grain et d'installations de manutention qui datent de plus de 60 ans. En 1969, l'actuel vice-premier ministre et l'actuel ministre de l'Agriculture s'étaient entendus avec un consortium en vue de la construction d'un nouvel élévateur à Prince Rupert. Ce consortium a le droit soit de démolir l'élévateur, après avoir consacré plus de 200 millions de dollars à la nouvelle installation, soit de le rendre au gouvernement du Canada. Mon prédécesseur s'était donné beaucoup de peine pour tenter d'intéresser quelqu'un à l'exploitation de la vieille installation. Personne n'avait manifesté d'intérêt dans le délai qu'il avait indiqué au début de l'année, et le consortium n'est saisi actuellement d'aucune proposition. Tout ce que je puis dire, c'est que je vais continuer d'examiner ce dossier, mais telle est la situation actuelle.

L'OFFRE D'ACHAT

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, plus de 40 p. 100 de ces installations ont été construites depuis 1969. Les contribuables canadiens ont cédé le tout au consortium pour 1 $. Ce sont les contribuables qui en sont les propriétaires. Ma question au ministre est très simple. Puisque la société Alberta Terminals en a offert 14 millions de dollars, et puisque la société Prince Rupert Grain veut raser le complexe au coût de 3 millions de dollars, ne vaudrait-il pas mieux le maintenir en service pour manutentionner des grains comme des provendes qui ne suscitent aucune concurrence à l'élévateur n° 2 de Prince Rupert? Cela maintiendrait au travail les gens de Prince Rupert et d'ailleurs au pays.

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Transports): Monsieur le Président, le député ne comprend peut-être pas que le gouvernement a signé un accord avec le consortium en 1979 et que celui-ci a dépensé entre 200 et 250 millions de dollars. En l'occurrence, il a donc certains droits. Je répète au député ce que je viens de dire. On m'informe que le consortium n'a reçu aucune proposition concrète accompagnée de chiffres susceptible d'être analysés et examinés. Telle est la situation actuelle. Il n'existe aucune proposition concrète accompagnée de chiffres précis à partir desquels on pourrait trancher dans un sens ou dans un autre.

L'ENVIRONNEMENT

LA CONSTRUCTION DE L'INCINÉRATEUR DE DÉTROIT

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre suppléant de l'Environnement ou à tout autre ministre compétent en la matière. Nous avons appris hier qu'un certain nombre de groupes pour la protection de l'environnement des États-Unis étaient prêts à recourir aux tribunaux pour faire arrêter la construction de l'incinérateur de Détroit qui inquiète également beaucoup de Canadiens parce qu'il n'est pas doté de dispositifs antipollution. Le gouvernement canadien se joindra-t-il à ces groupes ou accordera-t-il au moins des fonds aux groupes canadiens qui désirent s'associer à ce recours en justice destiné à empêcher la construction de cet incinérateur qui menacerait la santé et la sécurité de beaucoup de Canadiens?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, on m'a informé que mon collègue, le ministre de l'Environnement, avait discuté de cette question en détail avec l'administrateur de l'agence américaine de protection de l'environnement, M. Thomas, lors d'une de leurs rencontres régulières sur les questions d'environnement. Le 22 octobre, des fonctionnaires d'Environnement Canada et du ministère des Affaires extérieures ont eu des entretiens sur le sujet à Washington. Le ministre de l'Environnement et d'autres représentants du gouvernement du Canada s'occupent de réaffirmer énergiquement nos préoccupations dans cet important dossier.

LE RECOURS EN JUSTICE ENVISAGÉ AUX ÉTATS-UNIS

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, si le ministre ne veut pas s'engager à accorder un appui financier aux groupes qui préparent un recours en justice, mesure qui a eu un précédent lors des problèmes dans la rivière Niagara, je lui demande si oui ou non, il demandera au moins aux fonctionnaires du ministère compétent de rencontrer Mark Richardson, l'avocat des groupes américains, afin de déterminer comment le gouvernement canadien pourrait le plus efficacement possible les appuyer dans leur action si cruciale pour de nombreux Canadiens?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, je peux assurer au député que le gouvernement canadien étudie toutes les options dans ce dossier. Nous continuerons de défendre notre position auprès des États-Unis et étudierons en même temps toutes ces options. Le député peut être certain que ses vues seront communiquées au ministre de l'Environnement dès son retour à la Chambre.

* * *

LES STUPÉFIANTS

LES MESURES ENVISAGÉES PAR LE GOUVERNEMENT POUR LUTTER CONTRE L'USAGE ABUSIF DE DROGUES

M. Alan Redway (York-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp). D'après les résultats d'un sondage Gallup publiés aujourd'hui, 75 p. 100 des Canadiens s'accordent à dire avec le premier ministre que la consommation de drogues illégales au Canada a pris l'ampleur d'une épidémie. Le ministre

dira-t-il à la Chambre s'il a l'intention de prendre des mesures d'urgence pour remédier à ce problème comme il le ferait dans le cas d'autres épidémies? Dans l'affirmative, quelles seront ces mesures et quand les prendra-t-il?

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, le député fait allusion à une question du sondage Gallup mené environ deux semaines après la déclaration du premier ministre. Ses propos traduisaient clairement ce qu'un certain nombre d'entre nous savions à la suite de communications que nous avions eues avec des associations de parents et enseignants et autres organismes. Cette inquiétude est clairement exprimée dans le discours du trône qui annonce une stratégie de lutte contre la drogue. C'est ainsi que le solliciteur général annoncera ces jours prochains certaines mesures en ce sens. Il y en aura d'autres. Le Canadien moyen souscrit très fortement à l'opinion du premier ministre.

* * *

LE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

L'AVENIR DES ATELIERS FERROVIAIRES DE WINNIPEG

M. Bill Blaikie (Winnipeg—Birds Hill): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre et concerne une observation qu'a faite le député de Provencher, à savoir que le gouvernement fédéral a une dette envers le Manitoba. Le premier ministre va-t-il nous dire quand le ministre compétent de son gouvernement va faire une déclaration à la Chambre sur des questions concernant les économies du Manitoba et de l'Ouest? Par exemple, quand nous annoncera-t-on la commande de nouveau matériel roulant transcontinental? Quand va-t-on entreprendre la construction de l'atelier de Via Rail à Winnipeg? Quand va-t-on investir dans l'expansion de l'atelier diesel à Transcona? Nous avons besoin de le savoir.

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je crois qu'en tant que représentant éminent du Manitoba et de l'Ouest, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a simplement fait savoir, en réponse à une question, que d'après ce qu'il sait de l'engagement du gouvernement à l'égard de l'Ouest, il pouvait affirmer avec certitude que de bonnes nouvelles se préparent pour l'Ouest et pour le Manitoba. En cela, il a bien sûr parfaitement raison.

L'INDUSTRIE AÉRONAUTIQUE

M. Bill Blaikie (Winnipeg—Birds Hill): Monsieur le Président, nous ne voulons plus de nouvelles du genre de celles que nous avons eues jusqu'à maintenant . . .

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. Le député a présenté un très long préambule à ce qui s'est révélé une question très détaillée et plutôt longue. Il pourrait peut-être se montrer plus direct dans sa question supplémentaire.

M. Blaikie: Monsieur le Président, je voudrais demander au gouvernement quand le ministre compétent va faire une déclaration au sujet de l'avenir de l'industrie aéronautique au Manitoba, ainsi que de tous les autres secteurs industriels que j'ai énumérés dans ma première question? Il faut que nous sachions.

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, dès que possible dans tous les cas.

* * *

[*Français*]

LES FINANCES

ON DEMANDE SI LE GOUVERNEMENT SERAIT DISPOSÉ À ANNULER SA DÉCISION RELATIVE AU TRANSFERT DU PÉNITENCIER DE DRUMMONDVILLE À PORT-CARTIER

M. Jacques Guilbault (Saint-Jacques): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au ministre des Finances au sujet du désaccord entre les ministres des Finances des provinces et le ministre des Finances fédéral dans le domaine de la péréquation. On sait que le ministre des Finances du Québec s'est montré disposé à diminuer l'ampleur de ses demandes dans le but de tenter de régler avec le gouvernement fédéral. Ma question est la suivante: Vu l'opposition généralisée, au Québec, au transfert du pénitencier de Drummondville à Port-Cartier, est-ce que le ministre des Finances serait prêt à recommander l'annulation de cette décision dans le but d'économiser de nombreux millions de dollars qui pourraient être mieux utilisés pour augmenter les paiements de péréquation dont le Québec a tant besoin?

[*Traduction*]

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, le député parle de divergences qui se seraient manifestées lors de la réunion des ministres des Finances, tenue vendredi dernier à Edmonton. D'ordre général, on s'est accordé à trouver raisonnables les propositions du gouvernement central. Les demandes de certains ministres m'ont semblé quelque peu irréalistes, compte tenu de la situation financière du gouvernement canadien. J'ai été très ferme, et tout en affirmant que nous pouvions prendre diverses mesures afin que le programme de péréquation soit plus juste, j'ai répondu que nous ne pouvions pas aller aussi loin qu'ils le voulaient. Celles-ci étaient, effectivement, très irréalistes.

[*Français*]

L'ÉDUCATION ET LES SOINS DE SANTÉ DES QUÉBÉCOIS—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Jacques Guilbault (Saint-Jacques): Monsieur le Président, le ministre des Finances peut bien prétendre qu'il y a eu accord et que tout le monde adopte son point de vue. Cependant, les faits sont là: le ministre des Finances du Québec n'est pas satisfait des décisions qui ont été prises.

Et j'en reviens à la question que je lui posais. Croit-il que ses priorités sont bien dirigées en dépensant dans le transfert d'un pénitencier ou si l'éducation et les soins de santé pour les Québécois ne revêtent pas à ses yeux un niveau prioritaire plus élevé? C'est cela que je désire savoir!

• (1500)

[*Traduction*]

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, la nature du mécanisme de péréquation semble échapper au député. Le gouvernement fédéral verse ces paiements sans aucune condition aux provinces moins favorisées. Celles-ci utilisent l'argent comme elles l'entendent, mais nous leur avons clairement rappelé que la péréquation continuerait à être prioritaire pour le gouvernement canadien.

Nous avons signalé aux provinces que le taux de croissance des paiements de péréquation continuerait, par rapport à l'ensemble des programmes gouvernementaux, à être l'un des plus élevés. Les améliorations dont il a été question vendredi dernier aurait encore majoré ce taux. Voilà pourquoi ceux de mes homologues provinciaux qui s'y sont opposés m'ont semblé irréalistes et ne pas vouloir comprendre la situation financière du gouvernement fédéral.

M. le Président: Le député de Vancouver—Kingsway soulève la question de privilège.

M. Waddell: Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports. J'ai en main la lettre de . . .

M. le Président: A l'ordre. La période des questions est terminée. J'ai cru que le député voulait soulever la question de privilège dont il m'a donné avis. Veut-il le faire maintenant?

M. Waddell: Monsieur le Président, je pensais pouvoir glisser une autre question. Je demanderai au ministre des Transports de revenir demain, et nous reprendrons là.

* * *

QUESTION DE PRIVILÈGE

L'IMPOSSIBILITÉ D'OBTENIR UNE COPIE D'UN DISCOURS PRONONCÉ PAR UN MINISTRE

M. Ian Waddell (Vancouver—Kingsway): Monsieur le Président, je soulève la question de privilège, et vous avez en main la lettre que je vous ai écrite pour vous en aviser. Les faits sont exposés dans la lettre. Je tiens simplement à dire que le rôle de critique à la Chambre, et je suis . . .

M. le Président: A l'ordre! J'ignore au juste si le député souhaite que j'entende son argumentation. Cependant, le député a le droit d'exposer les principaux faits lorsqu'il soulève la question de privilège. Je l'invite donc à exercer son droit en conséquence.

M. Waddell: Monsieur le Président, les faits sont exposés dans la lettre, dont l'honorable ministre et vous-même avez reçu copie. Je vous demande de les accepter.

En résumé, les 29 et 30 octobre derniers, mes collaborateurs et moi-même avons tenté d'obtenir une copie du discours extrêmement important sur la déréglementation du gaz naturel que le ministre allait prononcer à Calgary. On nous a promis ce document à maintes reprises, nous donnant certaines explications qui n'étaient pas vraies. Ainsi, la presse à Calgary et ailleurs au pays a réussi à obtenir une copie de ce discours avant moi. Elle a connu le contenu du discours du ministre avant les députés. Je ne cherchais pas à obtenir par anticipation une copie du discours, mais simplement un peu de coopération.

C'est une tendance persistante. Parfois, les discours sont remis à la presse avant nous. Je sais que cela s'est produit à une autre occasion.

Un critique doit répondre rapidement. Lorsque la ministre du Commerce extérieur (Mlle Carney) était ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, elle se faisait un devoir de remettre une copie de ses discours à l'opposition. Elle était une excellente ministre. Nous n'avons eu droit qu'à des réponses évasives de la part du cabinet actuel du ministre, et je n'ai donc pu faire mon devoir de critique à la Chambre.

La nouvelle est parue à Calgary, où les conservateurs sont en mesure de contrôler l'information. En autant que c'est possible, ils ont pu contrôler l'information, car aucun député fédéral n'a pu exprimer des critiques générales à Calgary.

Cela devient la tendance. C'est une violation des privilèges des députés, et ce n'est pas la bonne façon d'administrer un ministère. Je suis désolé que cela se produise. On attendait beaucoup du ministre. Si c'est là la façon dont il entend se comporter à l'avenir, c'est fort regrettable, et je crois que cela justifie la question de privilège.

[*Français*]

M. Masse: Monsieur le Président, j'ai eu à travailler ce texte jusqu'à la dernière minute et c'est ainsi qu'il y a eu des délais. Il y a peut-être eu des délais à la traduction, je l'ignore. Je peux vous assurer que le texte était prêt au moment où je l'ai donné. Il était prêt à la dernière minute, parce que je l'ai corrigé jusqu'à la dernière minute, puisqu'il appartient au minisre d'être responsable des politiques du ministère. Et c'est dans ce sens-là que j'ai révisé le texte.

[*Traduction*]

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, de tout ce qui a été dit, le plus amusant est, je crois, le reproche qu'on nous fait de contrôler les nouvelles. L'incident en question me paraît un cas isolé. Le député n'ignore pas que le gouvernement n'épargne aucun effort pour coopérer avec les critiques de l'opposition au sujet des déclarations de ministres et dans d'autres circonstances semblables. A mon sens, il n'y a pas atteinte aux privilèges car il s'agit d'un cas isolé. Nous ferons de notre mieux pour aplanir ces difficultés à l'avenir.

M. le Président: Le député de Vancouver—Kingsway (M. Waddell) a eu l'amabilité de me remettre, vendredi, une lettre dans laquelle il expose en détail les circonstances qui donnent lieu à son grief. La présidence a examiné les faits exposés dans sa lettre et elle a aussi écouté attentivement ce qu'il avait à dire. Les députés ont remarqué que j'ai invité le député à bien faire état à la Chambre des principaux faits saillants lors d'interventions de ce genre, car cela me parait utile. J'ai aussi écouté le ministre et le secrétaire parlementaire.

La présidence sait bien que cette plainte est souvent formulée depuis de nombreuses années. Chacun sait que les députés d'un côté de la Chambre y trouvaient motif à soulever la question de privilège quand ils siégeaient de l'autre côté.

La présidence trouve cette affaire sérieuse, mais elle doit informer le député et ses collègues que les privilèges ne sont pas en cause. Le député de Vancouver—Kingsway a entendu les interventions du ministre et du secrétaire parlementaire. La présidence dénote dans ces deux interventions un certain regret que pareil incident se soit produit. Je suis persuadé que devant l'expression de ces bons sentiments, le député voudra en parler avec le leader parlementaire de son parti, le leader du gouvernement à la Chambre et peut-être aussi le leader parlementaire de la loyale opposition de Sa Majesté. Ils pourront essayer de s'entendre pour que la présidence ne fasse plus perdre de temps à la Chambre en examinant des plaintes de ce genre.

Au nom de la réforme parlementaire et pour revaloriser le rôle du simple député, des comités et des critiques, un respect scrupuleux de la courtoisie en toutes occasions favoriserait l'administration du gouvernement et, en tout cas, l'esprit et l'humeur à la Chambre. Depuis un mois que j'exerce mes nouvelles fonctions, je peux dire que les députés se sont montrés extrêmement coopératifs, ce dont je les remercie. Je crois que cet esprit de coopération était manifeste dans les échanges d'aujourd'hui.

Des voix: Bravo!

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI SUR LA TAXE D'ACCISE ET LA LOI SUR L'ACCISE

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Hockin: Que le projet de loi C-14, tendant à modifier la Loi sur la taxe d'accise et la Loi sur l'accise, soit maintenant lu une 2e fois et renvoyé à un comité législatif.

M. le Président: Lorsque la séance a été suspendue à 13 heures, il restait cinq minutes de la période de questions et observations suivant le discours de la députée de Capilano (Mme Collins).

[*Français*]

Je vais maintenant donner la parole aux honorables députés qui désirent poursuivre la période des questions et observations. L'honorable député de Scarborough-Est (M. Hicks) a la parole.

• (1510)

[*Traduction*]

M. Hicks: J'aimerais dire quelques mots au sujet de l'excellent discours de la députée de Capilano (Mme Collins), qui nous a parlé dans son style toujours inimitable.

Des voix: Bravo!

M. Hicks: La députée a évoqué la taxe sur le transport aérien, qui a été portée de 9 à 10 p. 100. Quand cela a été fait, beaucoup d'habitants des régions éloignées s'en sont extrêmement préoccupés. Le gouvernement a pris récemment des mesures pour atténuer en partie leurs préoccupations. Je me demande si la députée voudrait bien nous parler de ces mesures.

Mme Collins: Je remercie mon collègue de Scarborough-Est (M. Hicks) de ses commentaires très aimables. Il est exact que la taxe sur le transport aérien figure dans le projet de loi C-14 en discussion. Tout d'abord, il importe de se rappeler la raison d'être de la taxe sur le transport aérien. C'est une taxe qui est destinée à la fourniture d'installations aéroportuaires et de services à la navigation, donc c'est une taxe axée sur des services bien précis.

Le député se souviendra qu'avant la présentation de ces changements au dernier budget, il y avait une taxe de 9 p. 100 sans plafond sur le transport. Cela représentait des frais non négligeables pour les populations des régions éloignées, surtout ceux du Grand Nord où le prix du voyage peut aller de 800 à 1 000 $. Ce qui s'est fait lors du dernier changement, c'est que le taux est passé de 9 à 10 p. 100 mais avec plafond de 50 $ sur les voyages intérieurs. Cela veut dire que même si le prix du billet est de 1 000 $ entre deux points, la taxe de transport ne dépasse pas 50 $. Cela concorde parfaitement avec notre approche globale qui consiste à rendre la fiscalité équitable. Ainsi cela va aider les gens qui vivent dans le grand Nord ou dans les régions reculées. D'autre part, cette limite n'est pas imposée à la taxe en vigueur depuis le mois d'août dernier sur les billets d'avion pour les voyages à l'étranger. En général, on peut acheter des billets à si bon compte actuellement et beaucoup de lignes aériennes offrent des aubaines, qu'on peut effectuer un très long parcours pour $500, soit la somme sur laquelle la taxe de $50 est perçue.

M. Riis: J'ai écouté avec intérêt le discours de la députée. J'ai trouvé son exposé très intéressant et captivant. Elle a manifesté cette inquiétude que ressentent la plupart des députés qui ont participé au débat au sujet du déficit et de la façon d'en freiner l'augmentation. Elle a laissé entendre que le gouvernement fédéral pouvait accroître ses recettes en percevant des taxes sur divers nouveaux articles et en majorant les taux de la taxe de vente que je qualifie de régressive.

J'aimerais demander à la députée ce qu'elle pense de l'exemption de 500 000 $ sur les gains en capital. Est-il bon à son avis de donner ainsi carte blanche sous forme d'une telle exemption de revenu, de sorte qu'une personne qui réalise des gains en s'adonnant à la spéculation foncière en Floride ou en Arizona n'ait pas à payer d'impôt sur ces gains? La personne qui joue à la Bourse de Hong Kong et y réalise des bénéfices atteignant 500 000 $ n'aurait donc pas à payer d'impôt sur ce revenu? Qu'en pense la députée personnellement? Que je sache, une application aussi large de l'exemption fiscale sur les gains en capital n'existe nulle part ailleurs dans le monde.

Mme Collins: Je remercie mon collègue de ses observations. Je tâche d'être non seulement intéressante mais aussi de bien faire comprendre la mesure législative que nous proposons.

J'ai parlé il y a quelques semaines, à l'occasion d'un autre débat à la Chambre, de l'exemption de la taxe sur les gains en capital. J'avais alors expliqué que, à mon avis, cette mesure fort importante n'avait pas suscité autant d'intérêt qu'il aurait fallu. C'est un instrument capital pour encourager de nouveaux investissements. J'ose espérer que la plupart des sommes ainsi investies le seront dans des entreprises canadiennes, et notamment dans de petites entreprises. Comme le savent les députés, d'autres mesures ont également été prises au cours de l'année pour encourager ce genre d'investissement. Seuls les gens riches, croit-on, bénéficieront de l'exemption de la taxe sur les gains en capital. Dans une certaine mesure, ils en bénéficieront assurément. Cependant, les Canadiens ordinaires qui ont un peu d'argent à investir dans des actions peu coûteuses, dans d'autres valeurs, ou dans l'achat d'une propriété, bénéficieront eux aussi de l'appréciation de leur investissement et pourront réinvestir ainsi les bénéfices réalisés. De la sorte, avec le temps, l'économie prendra de l'essor. Je me réjouis énormément de cette mesure et je pense qu'elle sera avantageuse.

Le président suppléant (M. Paproski): La période des questions et des observations est terminée. Reprenons le débat.

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport): Monsieur le Président, au moment où nous tenons ce débat, cette mesure est déjà en application puisqu'elle est entrée en vigueur en avril dernier. Il ne serait peut-être pas inutile de prendre un moment pour expliquer aux Canadiens le tort que l'augmentation de la taxe de vente fait aux consommateurs. Dans la plupart des cas qui nous concernent, cette taxe est invisible puisqu'elle est incorporée aux prix des biens ou des services bien avant qu'ils n'arrivent au consommateur.

Dans le débat d'aujourd'hui qui porte sur le projet de loi C-14, il est question d'une augmentation de 14 p. 100 de la taxe de vente s'appliquant aux matériaux de construction. Cela résulte d'une augmentation de 7 à 8 p. 100 de la taxe sur les matériaux de construction. Le taux de taxe sur les services de câblodistribution et de télévision payante passe de 7 à 8 p. 100. Le taux qui s'applique au vin, à la bière, au tabac et aux autres boissons alcoolisées augmente, passant de 14 à 15 p. 100. Le taux s'appliquant à certains autres produits assujettis à la taxe qu'il serait trop long d'énumérer ici augmente également, passant de 11 à 12 p. 100. Cependant, si l'on compare la nouvelle augmentation avec la taxe en vigueur auparavant, on obtient des pourcentages très surprenants.

Dans le cas des matériaux de construction où la taxe passe de 7 à 8 p. 100, cela représente une augmentation de 14 p. 100 de la taxe elle-même. On constate le même pourcentage dans le cas des services de câblodistribution et de télévision payante. Dans le cas du vin, de la bière, du tabac et des autres boissons alcoolisées, l'augmentation est de 7 p. 100 et de 10 p. 100 pour les autres produits assujettis à la taxe.

Le 1er janvier dernier, nous avons assisté à une nouvelle augmentation de la taxe de vente au niveau du fabricant. A cette époque, l'augmentation a été comparable à celle d'aujourd'hui. En d'autres termes, le gouvernement conservateur a assené la même année un double coup aux consommateurs canadiens en augmentant deux fois la taxe de vente. Ces mesures se traduisent en fin de compte par une augmentation de 28 p. 100 qui frappe les matériaux de construction et autres produits similaires ainsi que les services de câblodistribution et de télévision payante.

• (1520)

Une augmentation de 14 p. 100 a également été imposée sur le vin, la bière, le tabac et autres produits, et la taxe a augmenté de 10 p. 100 sur tous les autres produits visés. Si on compare la taxe en vigueur avant le 1er janvier dernier et son taux actuel, après deux augmentations, on comprend pourquoi les conservateurs ont perdu de leur popularité au Canada cette année, pourquoi leur position dans les sondages est si faible et pourquoi ils sont d'une manière générale en perte de vitesse.

C'est une dure année en ce qui a trait aux taxes à la consommation. Il s'agit d'une fiscalité fondée sur la théorie des conservateurs selon laquelle tous les Canadiens, quel que soit leur revenu, doivent payer la même taxe. En outre, celle-ci n'est pas visible au moment de l'achat.

Il est peu probable que celui qui achète des matériaux de construction paie la taxe en fin de compte. Ce seront les consommateurs au niveau du détaillant qui en feront les frais. Dans le cas des services de câblodistribution et de télévision payante, ce seront les abonnés qui seront victimes de cette augmentation. Il en ira de même pour les consommateurs de boissons alcoolisées et de tabac. C'est la conclusion inévitable à laquelle on doit aboutir lorsqu'on étudie l'application de la mesure dont nous sommes saisis.

En 1986, on assiste à une érosion constante du pouvoir d'achat des consommateurs à cause de l'imposition d'une taxe invisible qui frappe plus durement les personnes aux revenus faibles et encore plus celles qui vivent en dessous du seuil de pauvreté. Cette mesure est caractéristique de la façon dont les conservateurs traitent les problèmes économiques. Cela renforce l'impression qu'a l'homme de la rue lorsqu'il déclare que les temps sont bien durs lorsque les conservateurs sont au pouvoir. C'est un autre exemple de mesures économiques régressives du point de vue social et mauvaises en soi puisqu'elles diminuent le pouvoir d'achat des consommateurs et, donc, leur capacité de maintenir une économie saine et dynamique.

Plus tôt ce matin, le député de Lethbridge—Foothills (M. Thacker) a parlé du projet de loi comme d'un instrument fiscal nécessaire pour combler le déficit. Voilà la différence ou la démarcation entre la façon conservatrice et la façon libérale de régler le déficit. Les conservateurs essaient d'imposer les Canadiens de toutes les manières possibles. Ils estiment arriver ainsi à réduire considérablement le déficit. Ils disent que c'est là le prix à payer pour réduire le déficit, ce fléau qu'ont décrit ici divers députés conservateurs.

J'estime que c'est mal s'y prendre. On ne fera pas baisser le déficit en décrétant une taxe qui frappe plus durement les pauvres que les riches. C'est en fait une façon injuste d'aborder une mesure importante, à savoir la réduction du déficit. Cela ne devrait pas se faire aux dépens de ceux qui en ont le moins les moyens. A cet égard, les députés conservateurs et nous, de ce côté-ci de la Chambre, différons d'une façon très marquée. Je ne pense pas qu'ils devraient régler le déficit au moyen de la fiscalité, comme l'a dit le député de Lethbridge—Foothills, surtout d'une taxe de vente qui, appliquée également à tous les contribuables, frappe plus durement ceux qui peuvent le moins se le permettre.

Il existe d'autres façons de réduire le déficit. Il existe d'autres techniques qui permettent de maintenir l'économie en santé, qui en accélèrent même l'essor, accroissent les revenus de l'État, et graduellement réduisent le déficit lui-même.

Il existe un aspect du projet de loi C-14 dont j'aimerais dire un mot. C'est à propos de l'application des voies et moyens, à la page 11a, aux produits pétroliers, notamment à l'essence ordinaire, à l'essence sans plomb et autres carburants. On introduit une taxe de 0,0036c. le litre sur l'essence sans plomb, plus lourde que celle de 0,0032c. prélevée sur l'essence ordinaire. Autrement dit, nous sommes témoins de l'application d'une politique qui pénalise le consommateur d'essence sans plomb dont le véhicule ne nuit pas à l'environnement, en augmentant continuellement la taxe sur ce type d'essence.

De ce côté-ci de la Chambre, nous avons soulevé cette question il y a presqu'un an. A cette époque, le gouvernement conservateur avait déjà introduit une mesure de taxation qui grevait plus lourdement l'essence sans plomb que l'essence ordinaire. Au cours du débat en deuxième lecture, et en troisième lecture aussi, je crois, nous avons signalé au gouvernement le moyen d'éviter cette anomalie. Nous avons suggéré d'augmenter davantage la taxe sur l'essence ordinaire que sur l'essence sans plomb pour protéger l'environnement. Je me souviens que Votre Honneur présidait, et que vous avez écouté patiemment la description des avantages qui découleraient, pour l'environnement, de l'application d'une taxe plus élevée sur l'essence ordinaire que sur l'essence sans plomb.

Je regrette de dire que les conservateurs ont répété leur erreur, malgré les promesses et les déclarations publiques qu'ils ont faites. Par exemple, d'après l'édition du 31 octobre 1985 du *Globe and Mail*, le ministre de l'Environnement (M. MacMillan) a déclaré que l'élimination de la différence de prix entre l'essence au plomb et l'essence sans plomb pourrait être le meilleur moyen de mettre fin à l'utilisation très répandue du carburant contre-indiqué. Il a ajouté qu'il coopérerait avec le ministre fédéral des Finances (M. Wilson) et avec ses collègues provinciaux pour voir si on ne pourrait pas éliminer la différence entre le prix des deux types d'essence. Il a ensuite insisté sur le devoir des Canadiens de payer davantage pour protéger leur santé et, en particulier, celle de leurs enfants.

Comme on le sait, l'essence sans plomb est moins nuisible à la santé que l'essence au plomb. C'était il y a un an, presque jour pour jour. Et pourtant, nous nous retrouvons avec une deuxième augmentation. Cela en dépit des instances présentées au gouvernement il y a un an et des belles promesses du ministre de l'Environnement qui ne sont jamais rien que de belles promesses. Il parle bien, mais quand vient le temps d'agir, c'est une toute autre histoire. C'est très regrettable, car la taxe sur l'essence sans plomb, comparativement à celle sur l'essence ordinaire devient une question d'intérêt national. Rien n'empêche pourtant un gouvernement qui dit vouloir protéger l'environnement, la santé humaine et les autres ressources victimes des pluies acides, de veiller, par le biais d'une mesure fiscale, à ce que le prix de l'essence sans plomb soit inférieur à celui de l'essence ordinaire. Je ne vois pas du tout ce qui l'en empêche, car il y a pas mal de temps que cette question a été soulevée.

• (1530)

Il est vrai que les gouvernements provinciaux taxent l'essence eux aussi. J'espère de tout coeur que le gouvernement libéral de l'Ontario sera le premier à taxer moins l'essence sans plomb que l'essence avec plomb. Alors qu'il est en train de le faire, c'est la deuxième fois qu'on nous présente à la Chambre une mesure fiscale qui ne tient pas compte d'un principe aussi élémentaire. Je demande donc instamment aux députés conservateurs, qui s'intéressent à l'environnement uniquement en paroles, de défendre cet argument au sein de leur caucus. Le problème n'a pas été résolu. Ce n'est pas normal que l'écart entre le prix de l'essence au plomb et celui de l'essence sans plomb continue à augmenter pour atteindre plus de 3c. le litre. La mesure prévue dans la motion des voies et moyens dont j'ai parlé plus tôt ne fera qu'accroître la différence.

Quant aux députés qui s'intéressent à la réaction des agriculteurs, ils devraient examiner l'excellent article du projet de loi qui prévoit des remises sur le prix de l'essence pour les agriculteurs. Je veux maintenant parler de l'article 9 dans son ensemble. Cet article tient compte de la nécessité et de l'utilité d'indemniser les agriculteurs, et j'imagine aussi les pêcheurs, pour l'essence qu'ils consomment.

Au bout du compte, le gouvernement doit faire cadrer sa politique économique avec sa politique environmentale. Il ne l'a pas encore fait malgré toutes les promesses du ministre de l'Environnement. En réalité, le gouvernement a pris une décision régressive en choisissant d'attendre 1992 plutôt que 1990 pour interdire entièrement le plomb dans l'essence. Si ce n'est que pour cela, nous devrions au moins avoir une politique fiscale qui produira un prix moindre pour l'essence sans plomb que pour l'essence au plomb.

Le président suppléant (M. Paproski): Je dois malheureusement signaler au député que son temps de parole est écoulé. Questions et observations.

M. Blenkarn: Monsieur le Président, j'ai été bien intrigué quand le député a proposé sa solution relativement à la différence de prix pour l'essence au plomb et l'essence sans plomb. Le parti libéral serait-il d'accord pour qu'on modifie la motion des voies et moyens afin d'augmenter la taxe sur l'essence au plomb pour qu'elle coûte la même chose que l'essence sans plomb?

M. Caccia: Monsieur le Président, si le député examine ce que j'ai proposé au moment du débat sur le projet de loi C-80, il trouvera la formule et les pourcentages exacts qui devraient s'appliquer à l'essence ordinaire et sans plomb pour apporter le changement voulu sans faire perdre de l'argent au Trésor public.

M. Blenkarn: Le député reconnaît certainement que toute la question de l'imposition est en train de changer vu nos propositions de réforme fiscale. Ce projet de loi n'est qu'une mesure provisoire. La seule façon de faire facilement ce qu'il propose serait de percevoir la même taxe sur l'essence au plomb et l'essence sans plomb. Je lui demande donc encore une fois si son parti est d'accord pour modifier la motion des voies et moyens afin que nous puissions apporter le changement voulu aux annexes en cause plus tard.

M. Caccia: Monsieur le Président, j'étais prêt à présenter une modification au comité qui a étudié le projet de loi C-80. On ne m'a pas permis de le faire à ce moment-là. J'ai cependant présenté un amendement détaillé à l'étape de la troisième lecture. Cet amendement figure au hansard et le député n'a qu'à le consulter. Le problème peut être résolu si le gouvernement a la volonté politique de le faire. Je lui conseille cependant de ne pas mêler le projet de loi à l'étude et la réforme fiscale. Je doute fort, et je pense qu'il en convient en son for intérieur, qu'il y ait tellement de rapport entre la réforme fiscale et l'imposition de taxes sur l'essence. Une fois qu'on aura commencé à percevoir cette taxe, ce sera très difficile de la supprimer, peu importe ce qu'on propose dans le cadre d'une réforme fiscale. S'il y a une réforme fiscale, elle viendra des conservateurs et je m'en méfie beaucoup.

Le président suppléant (M. Paproski): Puisqu'il n'y a plus de questions ou d'observations, nous reprenons le débat.

[*Français*]

M. Jean-Pierre Blackburn (Jonquière): Monsieur le Président, ce n'est tout de même pas particulièrement agréable aujourd'hui pour les Canadiens d'assister à un débat parlementaire qui a pour objectif d'augmenter la taxe de vente sur certains produits. Il est bien clair qu'aucun contribuable n'apprécie payer plus pour n'importe quel produit, bien ou service qu'il anticipe se procurer.

Toutefois, monsieur le Président, les Canadiens admettent volontiers que la situation qui existait ne pouvait plus durer. Le Canada était parti sur une pente tellement dangereuse qu'on s'approchait en courant vers un gouffre sans fond. Sous le gouvernement précédent, la dette nationale brute en quelques années seulement a augmenté de 50 p. 100 et les frais de service de la dette ont augmenté de 85 p. 100.

Entre autres, pour les années 1981-1982 à 1982-1983, le déficit est passé de 14 milliards de dollars à plus de 27 milliards de dollars, ce qui est une augmentation de presque du double pour le déficit en un an.

Monsieur le Président, on ne le répétera probablement jamais assez.

• (1540)

Notre budget annuel est de 116 milliards actuellement, et chaque fois que nous en présentons un nouveau aux contribuables canadiens il faut réaliser qu'il y près de 30 milliards—oui j'ai bien dit 30 milliards—sur les 116 milliards qui vont nous manquer en revenus pour équilibrer le budget, ce qui veut dire en somme que l'on dépense plus que ce que nous avons en recettes, et ces dépenses sont actuellement de 28 à 30 milliards annuellement, et si nous avions laissé faire, elles seraient de 38 à 40 milliards annuellement, ce qui veut dire près de 10 milliards de plus à chaque année si nous n'avions pas agi. Le déficit annuel avait atteint un rythme de près de 40 milliards annuellement, et c'est ce qui prévalait au cours de la dernière année du gouvernement précédent. Ce désastre administratif nous a amenés à appliquer une politique de gestion plus saine axée sur une réduction du taux de croissance du déficit lequel nous voulons voir inférieur à celle de l'économie.

Nous visons par ce projet de loi C-14 à atteindre cet objectif en présentant un projet de loi générateur de recettes et en réduisant aussi nos dépenses. Les augmentations de taxes présentées dans ce projet de loi interviennent pour 30 p. 100 de notre programme de réduction du déficit tandis que la réduction de nos dépenses représente dans l'ensemble 70 p. 100. Quelles sont ces recettes justement dont on parle dans le projet de loi C-14? Sept cent millions proviendront de l'augmentation de la taxe fédérale de vente au cours de l'année civile 1986 et pour l'année 1987 cela représente 1 milliard 50 millions. En ce qui concerne les droits d'accise, c'est 125 millions en 1986 que nous irons chercher et, en 1987, ce sera le double: 250 millions.

Mais il y a aussi d'autres raisons pour lesquelles nous devons augmenter nos recettes et nous attaquer au déficit. Quatre-vingt-treize pour cent du déficit actuel découlent du paiement des intérêts sur les sommes que nous empruntons pour financer le déficit passé. Oui, monsieur le Président, je le répète: 93 p. 100 du déficit actuel découlent du paiement des intérêts sur les sommes que nous empruntons pour payer le déficit précédent.

Aussi, monsieur le Président, nous voulons maintenir nos programmes sociaux fondamentaux. Pensons au crédit d'impôt-enfant dont les familles canadiennes vont pouvoir bénéficier cette année, c'est 300 $ d'ailleurs par enfant dont les

Canadiens vont pouvoir bénéficier en novembre pour ceux qui ont des revenus inférieurs à 15 000 $. En fait, le crédit d'impôt-enfant augmentera de 70 $ pour atteindre 524 $ à compter de l'an prochain.

Les programmes de création d'emplois, monsieur le Président, sont aussi extrêmement importants: c'est quatre milliards sur deux ans que nous affectons du côté de la création d'emplois avec nos six programmes axés sur la planification de l'emploi.

L'aide que nous apportons aux agriculteurs par la réduction de la taxe sur les carburants est aussi importante, monsieur le Président, pour les agriculteurs qui pour les fins de leur travail ont besoin justement de bénéficier de ce crédit ou de ce rabais de taxes sur les carburants, et c'est ce que nous leur accordons présentement.

Une autre mesure, monsieur le Président, qui est extrêmement importante et que nous avons appliquée dans le dernier budget, c'est celle du 500 000 $ non imposable au niveau des gains en capital.

Monsieur le Président, je me rappelle encore très récemment alors que des agriculteurs canadiens me disaient combien étaient importants pour eux les 500 000 $ de gains en capital non imposables. Ils disaient: M. Blackburn, vous savez, nous n'étions même plus capables de donner ou de vendre nos fermes à nos enfants. C'était considéré comme du gain en capital, et nous n'avions même pas l'argent pour payer ladite taxe qu'on nous imposait. Grâce à cette réforme fiscale, cette réforme que nous faisons, nous sommes en mesure d'agir ainsi et de permettre à nos enfants de poursuivre ce que nous avons commencé et de continuer à faire fonctionner la ferme. Ces 500 000 $ de gains en capital non imposables sont une mesure extrêmement appréciée des Canadiens.

Il y a bien d'autres politiques de notre gouvernement qui portent aussi des fruits, et je vais peut-être vous rappeler la question de l'emploi. Lorsque nous avons pris le pouvoir en 1984, la situation du chômage était de 11,7 p. 100. Actuellement, elle a été ramenée aux environs de 9,5 p. 100. C'est 595 000 emplois que nous avons créés depuis que nous avons pris le pouvoir en 1984, et nous créons en somme 24 792 emplois par mois comparativement à 7 345 pour le gouvernement précédent. Ce qui veut dire que l'on crée en moyenne entre trois et quatre fois plus d'emplois par mois. C'est quand même substantiel, monsieur le Président, trois à quatre fois plus d'emplois par mois, c'est quand même une statistique qui est importante et dont les Canadiens doivent prendre conscience. Ce n'est pas assez, bien sûr, quand on a un taux de 9,5 p. 100 même si c'est mieux que c'était, c'est nettement encore insuffisant. Il faut continuer à travailler dans ce sens-là, et c'est ce que nous faisons comme gouvernement responsable. Nous continuons à présenter des politiques axées sur la création d'emplois et nous en explorons des nouvelles.

Aussi, monsieur le Président, parlons de la croissance économique du pays. Parmi les 24 pays membres de l'OCDE, le Canada se classe au deuxième rang en termes de croissance économique. C'est une performance quand même intéressante. Cela veut dire que sur 24, le Canada occupe le deuxième rang en termes de croissance économique et de création d'emplois. C'est un facteur important qu'il faut considérer.

Également, parlons de la réforme fiscale qui est annoncée. Notre gouvernement a annoncé qu'il procédera à une étude des options qui s'offrent à lui pour réformer en profondeur le régime fiscal. Par ce réexamen, notre gouvernement reste bien déterminé à instaurer, comme c'est son objectif, un régime fiscal plus simple, plus équitable et plus efficace. L'examen porte sur les liens qui existent entre les trois grands volets de la fiscalité fédérale: l'impôt direct des particuliers, l'impôt des sociétés et la taxe de vente et la manière dont ils s'insèrent dans la poursuite des objectifs de la réforme fiscale au Canada. Notre gouvernement a établi des principes directeurs qui, pendant les prochains mois, favoriseront les débats et la participation du public au sujet de l'étude des options de la réforme. En fait, ce que nous voulons c'est plus d'équité dans le système fiscal. Le régime fiscal doit assurer une répartition équitable du fardeau entre les contribuables. Cela signifie que des contribuables placés dans la même situation doivent être soumis au même régime fiscal, que tous les particuliers à revenu élevé et toutes les sociétés réalisant des bénéfices doivent payer leur juste part de l'impôt et que des produits semblables doivent être soumis au même taux de taxe de vente. Ce fardeau de la taxe de vente devra être réparti plus équitablement entre les biens et les services et les secteurs qui les produisent, ce qui n'est pas le cas actuellement.

Lorsqu'on parle de réforme fiscale, notre objectif est de réduire le taux d'imposition pour les contribuables et peut-être d'augmenter celui des sociétés. Je fais référence à un article paru dans le journal *Le Soleil* du 29 octobre dernier signé par le journaliste Vincent Cliche qui disait: Pourtant la révision du mode d'imposition au Canada est devenue nécessaire. D'abord pour une raison très pragmatique puisque les États-Unis ont déjà complété leur propre réforme qui entrera en vigueur en 1988. L'attrait de la simplification de la réforme américaine pourrait inciter bien des entreprises ou contribuables canadiens à choisir le joug fiscal américain. Il est important que nous aussi nous entrions dans ce processus. Mais la raison la plus sérieuse pour revoir en profondeur le régime fiscal—et tout le monde l'admet à commencer par le ministre des Finances (M. Wilson) lui-même—c'est que les contribuables canadiens paient trop d'impôt, que le pourcentage des recettes fiscales fédérales en provenance de l'impôt sur le revenu des particuliers n'a cessé d'augmenter depuis 25 ans pour atteindre aujourd'hui 50 p. 100.

Enfin, la charge fiscale entre faibles et hauts salariés, entre individus et entreprises, a été fortement désiquilibrée par l'introduction graduelle d'abris fiscaux.

Alors, c'est une réforme importante que nous sommes à entreprendre et je pense que les Canadiens sont heureux, monsieur le Président, de voir que notre gouvernement entreprend cette réforme.

Lorsqu'on parle de politique prise par un gouvernement, je voudrais vous parler de celle que nous avons prise en fin de semaine dans l'important marché relatif à l'entretien des F-18, qui a été accordé à la Canadair. Monsieur le Président, il y avait une différence de moins de 3 p. 100 entre les deux sociétés, la Bristol Aerospace et la Canadair. Et notre gouvernement a pris la décision d'accorder un marché à une société de Montréal, à une société du Québec, et c'était dans l'intérêt national que nous avons pris cette décision et je dois vous dire

que même si elle paraît être une décision difficile pour une province, je pense qu'étant donné les circonstances, la Canadair étant un fabricant d'avions, c'est à cette compagnie que le transfert de technologie de pointe va le mieux servir parce que, précisément, c'est un fabricant d'avions.

Cette raison a donc amené notre gouvernement à prendre la décision d'octroyer un marché de 104 millions de dollars pour 3 ans et demi à la Canadair. Et je dois vous dire qu'au cours du week-end nombre de Canadiens ont félicité notre gouvernement d'avoir fait ce choix, choix qui était difficile mais combien important en raison de la technologie de pointe qui se trouve derrière ce marché des F-18.

Monsieur le Président, il faudrait peut-être parler du taux d'inflation qui est toujours près de 4 p. 100 et qui fait partie quand même des performances de notre gouvernement et aussi d'une autre politique que nous avons appliquée auprès de 185 000 veufs et veuves âgés de 60 ans à 64 ans qui maintenant peuvent bénéficier de l'allocation au conjoint, et c'est extrêmement important.

Il y a aussi, bien sûr, autre chose qu'on devrait pouvoir mettre en application, je pense entre autres aux célibataires qui sont dans la même situation et qui, malheureusement, ne peuvent pas en profiter. Bien sûr que pour le faire, je pense qu'il n'y a pas un député à la Chambre qui n'aimerait pas que nous puissions donner davantage aux Canadiens et aux Canadiennes qui sont dans le besoin ou en difficulté. Il faut de l'argent pour cela et ce n'est pas toujours possible de l'accorder au moment où on le désire.

Monsieur le Président, je me permets aussi de vous faire part qu'au cours de l'été, lors du caucus du Québec en Beauce, j'avais, en tant que député de Jonquière, à présenter à mes collègues un document de réflexion sur la retraite volontaire à 60 ans. C'est une autre politique dont je sais qu'elle serait extrêmement populaire auprès des Canadiens et des Canadiennes et qui, en plus, aurait l'avantage de favoriser une création d'emplois pour les jeunes qui se cherchent des emplois ou qui cherchent à pénétrer le marché du travail suite à leurs études ou encore, pour des pères ou des mères de famille qui, lorsqu'ils atteignent la quarantaine, bien souvent, ont beaucoup de difficultés à réintégrer le marché de l'emploi.

Monsieur le Président, nous avons présentement 1 165 000 Canadiens et Canadiennes qui sont âgés de 60 à 65 ans, et je proposais justement que, graduellement, sur une période de cinq ans, on puisse mettre en application une politique de retraite volontaire de telle sorte, par exemple, qu'en 1988, ceux de 64 ans puissent prendre leur retraite anticipée; en 1989, ce serait ceux de 63 ans, en 1990 ceux de 62 ans et ainsi de suite, afin de permettre aux Canadiens qui le désirent, qui ont travaillé fort, de prendre une retraite bien méritée afin de permettre à d'autres jeunes qui eux veulent travailler d'accéder au marché du travail. Monsieur le Président, ce n'est pas drôle pour les Canadiens ou pour les jeunes de 20 à 25 ans qui se trouvent sans emploi. Et je peux vous dire qu'en tant que député, c'est régulier de recevoir ces gens qui viennent à nos bureaux pour nous en parler et ils voudraient que nous ayons davantage de mesures mises de l'avant afin que ces jeunes puissent atteindre le marché du travail pour avoir droit à un emploi qui peut être si valorisant pour tout le monde.

Or, monsieur le Président, de tout cela, j'en parle parce que c'est important et que cela fait partie de la politique de notre gouvernement qui tente de mettre en application ces politiques et bien sûr que pour le faire, il nous faut davantage de revenus, assainir l'économie canadienne et continuer à réduire le déficit.

Le projet de loi C-14 qui est présentement devant la Chambre et qui n'est pas agréable pour les Canadiens parce que nous allons augmenter certaines taxes de vente, je pense que c'est important car les sommes que nous irons chercher, soit 700 millions de dollars cette année et 1 milliard 50 millions de dollars l'an prochain, cela nous permettra, justement, de poursuivre les politiques sociales que nous mettons de l'avant actuellement et dont nous voulons faire profiter les Canadiens et je suis convaincu que ceux-ci sont d'accord sur ce que nous faisons, monsieur le Président, en ce qui a trait à l'assainissement de notre économie et du coup de barre qu'on donne pour continuer à aller dans le même sens afin d'en arriver bientôt à ce que ce ne soit plus 30 milliards de dollars de déficit par année, mais que nous atteignions sur un certain nombre d'années l'équilibre budgétaire.

Monsieur le Président, je vous remercie d'avoir pu prendre la parole et c'étaient les propos que je voulais tenir au sujet du projet de loi C-14 ayant trait à certaines augmentations de taxes de vente.

• (1550)

[*Traduction*]

M. Hovdebo: Monsieur le Président, le député a longuement parlé du déficit et s'est porté à la défense de la taxe que propose ce projet de loi.

Le vérificateur général a déclaré que le gouvernement fédéral avait renoncé à des recettes fiscales s'élevant à des milliards de dollars, ces recettes étant dans la plupart des cas des allégements accordés aux sociétés. Depuis des années cette somme est sensiblement plus élevée que notre déficit, mais cette année elle atteint les 28 milliards de dollars, soit une somme égale à celle de notre déficit.

Le député conviendra-t-il que pour réduire le déficit plus efficacement, il serait souhaitable que le gouvernement perçoive en totalité ou en partie les dépenses fiscales des sociétés? D'après le rapport du vérificateur général l'an dernier, ces dépenses fiscales on été de 23 à 50 milliards de dollars. Cette année, le vérificateur général précise que le gouvernement a ainsi renoncé à au moins 28 milliards de dollars.

[*Français*]

M. Blackburn (Jonquière): Monsieur le Président, je crois que la question de mon collègue souligne ou démontre justement l'importance d'appliquer une réforme fiscale au pays le plus rapidement possible. Actuellement, nombre d'abris fiscaux sont permis et le contribuable canadien, lui, au fil des ans doit payer davantage d'impôt. Alors une réforme fiscale comme celle que nous nous apprêtons à entreprendre va sûrement traiter de cette question des abris fiscaux, puisque dans ladite réforme que nous proposons d'accomplir, nous parlons justement d'augmenter les impôts des sociétés et de réduire le fardeau fiscal des contribuables.

Alors le rapport du Vérificateur général souligne un point important. Il faut le dire. Et cela fait précisément partie des orientations de notre gouvernement actuellement d'appliquer

une réforme fiscale qui devrait être bénéfique pour l'ensemble des Canadiens et des Canadiennes au pays.

LA MOTION D'AJOURNEMENT

[*Français*]

QUESTIONS À DÉBATTRE

Le président suppléant (M. Paproski): En conformité de l'article 66 du Règlement, je dois informer la Chambre des questions qui seront soulevées au moment de l'ajournement ce soir, à savoir: L'honorable député de York-Est (M. Redway)—Le commerce extérieur—Les négociations entre le Canada et les États-Unis—Les prévisions du Conseil économique du Canada. L'honorable député de Churchill (M. Murphy)—L'assurance-chômage—a) Les sommes versées dans les provinces de l'Atlantique. *b*) On demande au gouvernement de donner une garantie. L'honorable députée de Trinity (Mme Nicholson)—Les finances—a) Les taxes de vente—L'incidence sur le revenu disponible. *b*) L'impôt des particuliers—On demande d'annuler les hausses.

• (1600)

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI SUR LA TAXE D'ACCISE ET LA LOI SUR L'ACCISE

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Hockin: Que le projet de loi C-14, tendant à modifier la Loi sur la taxe d'accise et la Loi sur l'accise, soit maintenant lu une 2e fois et renvoyé à un comité législatif.

M. Stan J. Hovdebo (Prince-Albert): A mon avis, monsieur le Président, nous avons consacré un temps indu à étudier le déficit et les façons de le réduire. Le député qui vient de parler a affirmé que la raison principale motivant l'adoption du projet de loi C-14 était de réduire le déficit et cela dès maintenant. A mon avis, il n'y a personne à la Chambre qui croit que le déficit n'est pas un problème important. A cause même de notre structure financière, nos institutions financières sont les organismes les plus forts au Canada et elles vont continuer à se montrer intransigeantes quelle que soit notre situation économique et quel que soit le préjudice qu'elles peuvent nous causer. Nous devons tenir compte du fait que le service de la dette s'élève à 20 ou 30 milliards de dollars par an.

Quand même nous devrions nous efforcer de faire comprendre qu'il y a d'autres moyens de combler le déficit que d'arracher sans cesse au consommateur 5c. ou 10c. sur le moindre article qu'il achète. La taxe de vente est une taxe régressive. Elle pressure ceux qui tente de subsister avec 7 000 $ ou 10 000 $ par an autant que ceux qui touchent 100 000 $ par an. Comme nous utilisons à peu près la même quantité de biens de consommation, ce n'est pas une façon équitable de répartir le fardeau. Tous les partis à la Chambre et tous les gouvernement fédéraux ont reconnu qu'il était souhaitable de prélever des impôts progressifs. Mais le gouvernement actuel

porte atteinte à la progressivité en proposant le projet de loi à l'étude. L'imposition progressive signifie que le contribuable le mieux nanti paie les impôts les plus élevés. Une taxe régressive est une taxe que doit payer un particulier sans égard à ses revenus. Par conséquent, chaque fois qu'on impose une taxe sur un pain, que ce soit un assisté social ou un gagne-petit qui l'achète, il devra payer les sept, huit, neuf cents ou ce que vous voudrez comme taxe sur ce pain tout comme devra le faire l'acheteur au revenu annuel de 100 000 $. Cette taxe frappe, bien sûr, beaucoup plus durement le gagne-petit que le consommateur au gros revenu.

Quand un gouvernement recourt dans une large mesure à ces taxes de vente, à cet impôt caché, dans le but de réduire le déficit, il me semble qu'il s'y prend lâchement. Il lui répugne de dire à ceux qui gagnent beaucoup d'argent qu'ils devraient payer. Il préfère dissimuler l'impôt de telle manière que tout ce que l'on achète contribue à la réduction du déficit. Le gouvernement pense que la plupart des gens ne s'en apercevront pas, car lorsqu'ils achètent un pain, cela ne change vraiment rien qu'il coûte deux ou trois cents de plus, car ils l'achètent quand même.

Les députés de mon parti et moi, de même que bon nombre de Canadiens, nous préoccupons beaucoup du fait que le projet de loi ne se préoccupe pas de demander qui a les moyens de payer mais uniquement de percevoir des taxes. Il ne reconnaît pas que le gouvernement a la responsabilité sociale de répartir plus également l'argent dont disposent les gens pour vivre.

Il y a deux semaines, le ministre des Finances (M. Wilson) a promis à la Chambre d'apporter des changements à la fiscalité afin de la rendre plus progressive et équitable pour les citoyens ordinaires. Et pourtant nous discutons aujourd'hui d'un projet de loi qui fait exactement le contraire. Ce projet de loi est injuste pour les Canadiens ordinaires et compliquera l'existence des familles canadiennes. Mais le plus grave, c'est que cette décision n'est pas le résultat de l'impulsion du moment. En effet, le gouvernment applique cette mesure depuis deux ans et il compte la maintenir. Dans ses deux premières années d'existence, au lieu de rendre plus équitable le régime fiscal, le gouvernement conservateur a accru le montant de l'impôt à payer. Il a rendu le régime moins équitable qu'auparavant. Les lacunes de ce régime étaient déjà nombreuses avant son avènement au pouvoir, mais au lieu de tenir ses promesses électorales, le gouvernement a aggravé la complexité et l'iniquité du régime fiscal. Depuis deux ans, il a accru le fardeau fiscal des familles de quelque 800 $ en impôts directs. Il a également considérablement accru l'impôt sur le revenu. Ainsi, à moins d'avoir touché une augmentation de revenu de 7 p. 100 par an, une famille de quatre, qui croyait bien se tirer d'affaires il y a deux ans, se trouve à gagner moins aujourd'hui. Ce projet de loi perpétue le problème.

Le gouvernement est porté à recourir à des impôts cachés. Soixante-neuf pour cent des augmentations fiscales imposées depuis deux ans ont été prélevées sous forme de taxes d'accise et de vente et seulement 31 p. 100 de l'augmentation des recettes de l'État venaient de l'impôt sur le revenu. Le gouvernement prétend que beaucoup plus de gens qu'auparavant gagnent des revenus plus intéressants, du moins cherche-t-il à nous le faire croire. Il faut reconnaître qu'il parle d'un certain

point de vue. Il va sans doute continuer à orienter la fiscalité dans cette voie même s'il parle de l'améliorer.

• (1610)

Nous avons suggéré au gouvernement d'augmenter le taux d'imposition des sociétés. Je n'ai guère été surpris d'entendre la députée de Trinity (Mlle Nicholson) défendre le régime d'imposition des sociétés, comme le parti libéral l'a fait pendant bien des années. Le gouvernement parle d'augmenter l'impôt sur les sociétés. Le député de Lethbridge—Foothills (M. Thacker) a exprimé certaines inquiétudes à ce sujet. Reconnaissons que si l'impôt sur les sociétés augmente, les consommateurs vont sans doute en subir le contrecoup. L'impôt sur les sociétés est un impôt sur le revenu qui ne peut être évité de la même façon que les autres impôts. Si une société gagne davantage d'argent en grugeant les consommateurs, elle aura plus d'impôts à payer sur ses bénéfices supplémentaires. Nous savons que ce supplément d'argent peut lui servir à accroître ses profits. Si c'est le cas, si l'on s'aperçoit que les sociétés grugent les consommateurs, il faudra appliquer la loi.

Le ministre des Finances a laissé entendre que le gouvernement allait éliminer les échappatoires et certaines dépenses fiscales qui, selon le Vérificateur général, lui coûtent 28 milliards de dollars par an. Le gouvernement pourra ainsi profiter de cet argent pour accroître ses revenus. Il pourra ainsi passer de la parole aux actes, il pourra réduire le déficit.

Aujourd'hui, j'ai eu la chance, ou la malchance, de voir ce qui se passait dans le secteur agricole de Saskatchewan. Comme vous le savez, le gouvernement a mis sur pied, l'année dernière, le Bureau d'examen de la dette agricole. Peut-être ce bureau n'a-t-il pas encore beaucoup aidé les cultivateurs. On laisse même entendre qu'il ne leur serait d'aucune utilité. Il a toutefois fait une chose. Il a compilé des statistiques sur les faillites agricoles. Par exemple, les chiffres du Bureau d'examen de la dette agricole, qui est en place dans chaque province, montre qu'entre le 5 août et le 16 octobre, en un peu plus de deux mois, les banques ont envoyé plus de 1 233 avis de saisies à des agriculteurs. J'ai été quelque peu alarmé d'apprendre que 677 de ces avis avaient été émis en Saskatchewan. Autrement dit, cela représente plus de la moitié des avis en question. Le reste du pays ne va pas tellement bien non plus. Par exemple, il a 217 requêtes d'institutions financières contre des agriculteurs en Alberta; 110 au Manitoba; 142 en Ontario; 42 au Québec et 27 au Nouveau-Brunswick. Même dans une province aussi petite que l'Île-du-Prince-Edouard il y a 12 requêtes. Le phénomène est le même en Colombie-Britannique.

Alors que le gouvernement vient de mettre en place un système qui, selon lui, devrait aider les agriculteurs, il présente ce projet de loi qui va toucher tous les articles qu'ils achètent, tout ce qu'il leur faut pour produire. Maintenant, les agriculteurs nous diront que c'est le coût des produits qui les tue. Je parle bien entendu du coût du carburant, du loyer de l'argent, du prix des engrais et des produits chimiques. Lorsque l'on considère la baisse du prix des denrées produites, il est certain que l'augmentation des coûts nuit à la rentabilité. Le gouvernement prétend aider les agriculteurs avec les bureaux d'examen de l'endettement et d'autres mesures, alors qu'il présente un projet de loi comme celui-ci qui va encore augmenter les frais qu'ils supportent. J'ai utilisé l'agriculture comme exemple, mais en réalité tous les secteurs sont frappés de la même façon. Chaque fois que l'on augmente les taxes on augmente aussi les coûts, et cela veut dire qu'il est plus difficile pour les entreprises de faire des bénéfices.

Au cours des dernières années, l'augmentation des frais, sans augmentation du prix des denrées, a tellement réduit le revenu des agriculteurs que 1 233 requêtes de mise en faillite ont été déposées en quelques mois. Ce n'est qu'une petite partie de ce qui se produira dans le secteur agricole. Je déclare au ministre des Finances que ce qu'il fait aux contribuables, avec cette mesure, c'est un tour de passe-passe. Il leur dit qu'il va déplacer le fardeau fiscal et réduire le montant d'impôt qu'ils devront payer. Les impôts peuvent disparaître pour un temps, mais en fin de compte ils reviendront, plus élevés que jamais.

Au lieu de faire ce tour de passe-passe qui tranforme les impôts sur le revenu en taxes directes, on devrait procéder de façon utile. Si le gouvernement continue dans cette voie, il ne faudra pas longtemps avant que les Canadiens pauvres et moyens ne soient pénalisés et que nous ne payions davantage en services sociaux. Nous devrons augmenter le nombre de banques alimentaires nécessaires pour que les gens subsistent. Le processus d'imposition qui sera mis en application grâce à ce projet de loi y contribuera.

• (1620)

Je crois que l'orientation retenue est erronée. Au lieu de tenter d'accroître l'impôt direct, le gouvernement devrait suivre les conseils du vérificateur général et éliminer le plus rapidement possible les dépenses fiscales des grandes sociétés.

M. Murphy: Monsieur le Président, le député de Prince Albert a parlé avec éloquence des problèmes des agriculteurs. Pourrait-il prendre quelques moments pour nous expliquer quelles mesures législatives fiscales, à son avis, aideront le plus directement la collectivité agricole, non seulement de la Saskatchewan mais du Manitoba, de l'Alberta et des autres régions du Canada?

M. Hovdebo: Monsieur le Président, j'ai parlé des agriculteurs pour illustrer l'effet de ce genre d'impôt, mais l'exemple peut s'appliquer à tous les Canadiens ordinaires. Si le gouvernement ne fait qu'accroître le prix des biens qu'utilise l'agriculteur, il fera augmenter les coûts de production de ce dernier. Si le gouvernement choisit d'intervenir dans un secteur donné, il devrait exempter d'impôt les matières premières de ce secteur . Il l'a fait pour les carburants. L'impôt versé sur le carburant par les agriculteurs ne représente qu'une fraction de cent, une fois déduite la ristourne. Si celle-ci s'appliquait à toutes les autres matières premières, l'incidence sur les coûts de production de chaque exploitation serait considérable.

M. Riis: Monsieur le Président, le député pourrait-il éclaircir une question qui se pose à la Chambre depuis de nombreuses années, à savoir l'hésitation du gouvernement à donner une définition de l'agriculteur aux fins d'imposition? Je sais qu'on a débattu à la Chambre l'article 38 de la Loi de l'impôt sur le revenu du plus loin qu'il m'en souvienne.

Je pourrais peut-être demander au député de nous dire si oui ou non cette question pose toujours un problème et la raison pour laquelle le gouvernement semble être aussi lent pour prendre des mesures à ce sujet. Le gouvernement a déjà rempli

deux années de son mandat et n'a toujours rien fait pour définir plus précisément l'article 38 de la Loi de l'impôt sur le revenu.

M. Hovdebo: Monsieur le Président, l'article 38 est censé faire la distinction entre les agriculteurs amateurs, à temps partiel et à plein temps. Tant qu'un agriculteur fait des profits, le gouvernement est disposé à le considérer comme tel quels que soient ses revenus. C'est quand il commence à être déficitaire que le gouvernement modifie ses règles.

Dès qu'un agriculteur est déficitaire, le gouvernement déclare qu'il ne peut pas déduire ses pertes parce qu'il n'entre pas dans la catégorie des agriculteurs. Il dit à ce dernier que son exploitation agricole ne constitue qu'un passe-temps pour lui et qu'il a dépensé cet argent pour se distraire. Il faut remédier à ce problème, et très rapidement.

Comme je l'ai indiqué, 677 personnes sont menacées de saisie, ce qui est révélateur de la situation où se trouvent les agriculteurs. De plus en plus d'agriculteurs prennent un emploi à l'extérieur afin de survivre. S'ils gagnent plus d'argent en dehors de leur exploitation agricole que grâce à celle-ci, en raison de la structure économique de l'agriculture, le gouvernement leur dit alors qu'ils ne font plus partie de la catégorie des agriculteurs et que, par conséquent, ils ne peuvent pas déduire leurs pertes de leur revenu.

M. David Kilgour (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je prends la parole pour traiter de ce projet de loi. Un certain nombre de députés en ont déjà parlé et en ont examiné les tenants et les aboutissants. Si vous le permettez, j'aimerais dire un mot de ses objectifs et de leurs raisons d'être. Ensuite, comme les députés des autres partis ont soulevé un certain nombre de questions à propos de la politique sociale, j'utiliserai la plus grande partie du temps mis à ma disposition pour rappeler ce que nous avons fait dans ce domaine qui revêt beaucoup d'importance pour de nombreux Canadiens.

Certains députés ont dit que le projet de loi ne renfermait pas trop de bonnes nouvelles, mais la bonne nouvelle est qu'il reconduit pour une année la remise de la taxe sur les produits pétroliers dans le cas des producteurs primaires. La remise passera de 3c. à 3,5c. le litre. Nous tenons cette nouvelle pour importante, car elle remplit l'engagement que le premier ministre (M. Mulroney) a pris envers le secteur des produits primaires qui, vous le savez, éprouve de grandes difficultés, monsieur le Président.

Le projet de loi vise à percevoir des revenus. Nous souffrons d'une carence chronique de revenus, à cause du gouvernement précédent qui a mal administré les finances publiques pendant 15 ou 16 ans. Cette mesure devrait rapporter environ 700 millions de dollars au cours de la présente année financière et environ 1 milliard de dollars en 1987.

Peu de Canadiens savent qu'environ 93 p. 100 du déficit actuel est dû à l'argent que nous devons emprunter pour payer les intérêts de la dette à cause des déficits accumulés par le précédent gouvernement. Cela, évidemment, maintient les taux d'intérêt élevés. Les taux d'intérêt baissent, mais ils ne sont pas encore suffisamment bas. C'est à cause du déficit que le dollar canadien est faible, et je signale que nos gouvernements provinciaux, le gouvernement fédéral, les sociétés d'État, les particuliers et les sociétés doivent environ 90 milliards de dollars à des créanciers de l'extérieur.

Le maintien d'un dollar fort et de taux d'intérêt le plus bas possible est extrêmement important pour tous les Canadiens, hommes, femmes et enfants. La dette nationale approche les 250 milliards de dollars. Cette montagne de dettes nous écrase et nous empêche d'offrir de meilleurs programmes sociaux aux personnes qui en ont besoin. Nous nous efforçons de dépenser à meilleur escient. Nous tentons d'éliminer le gaspillage et les programmes inutiles. Nous essayons de vendre certaines sociétés d'État et d'aider les Canadiens à faible revenu.

Je pense que nos programmes sociaux sont excellents. Quelqu'un a dit que la marée montante soulève tous les bateaux. La création d'emplois est probablement la meilleure politique sociale que nous puissions avoir. Nous avons créé 595 000 emplois depuis notre arrivée au pouvoir en 1984. Au moment des élections, le taux de chômage s'élevait à 11,7 p. 100 et je suis heureux de confirmer qu'il était de 9,5 p. 100 le mois dernier. Je sais, comme les autres députés de l'ouest du Canada et des Maritimes, que ce taux est encore trop élevé dans nos régions mais dans l'ensemble, on crée des emplois au rythme de 25 000 par mois.

Plus de 75 p. 100 des emplois créés depuis que nous sommes au pouvoir sont des emplois à temps plein. Depuis les élections, le nombre de jeunes chômeurs a diminué de 112 000; en pourcentages, le chiffre est passé de 18,4 p. 100, ce qui était épouvantable, à 15 p. 100. Évidemment, il faut encore réduire ce taux.

Le mois dernier, 328 000 femmes de plus qu'en septembre 1984 avaient un emploi au Canada. Pour l'ensemble du Canada, le taux de chômage chez les femmes est tombé de 12 p. 100 au moment des élections à 9,7 p. 100 aujourd'hui. Je crois savoir que le nombre d'emplois a augmenté et que le chômage a diminué dans les dix provinces depuis les élections. C'est là un piètre réconfort pour un électeur en chômage dans votre circonscription comme dans la mienne. Tandis que je faisais du porte à porte il y a une dizaine de jours, j'ai fait la connaissance d'une personne du secteur pétrolier dont le revenu est passé d'un traitement mensuel de 4 000 $ à des prestations d'assurance-chômage de 1 000 $. C'est pour cette personne une situation très pénible. Nous sommes tous très reconnaissants de la protection qu'accorde l'assurance-chômage.

• (1630)

La raison pour laquelle je cite ces chiffres c'est que la création d'un climat propice aux affaires et aux investissements qui créent des emplois est l'élément essentiel de la stratégie sociale du parti conservateur. Il faut créer encore des emplois surtout dans l'ouest, au Québec et dans la région de l'Atlantique. Contrairement à nos adversaires politiques, nous avons déjà connu énormément de succès en créant un climat propice à la création de nombreux emplois. Mon collègue le député de Jonquière (M. Blackburn) a mentionné que d'après les prévisions de l'OCDE cette année, le Canada jouira du meilleur taux de croissance de l'emploi parmi les principaux pays industrialisés des 24 pays membres de l'OCDE. C'est notre parti qui apprécie plus que n'importe quel autre à la Chambre la dignité et la

valeur innée de chaque Canadien. Notre parti ne perçoit pas le citoyen ordinaire comme simplement un membre d'un groupe de consommateurs ou d'un secteur de production. Pour nous, le simple particulier qui doit sa vie au Créateur ne doit jamais plus être traité par un gouvernement comme un objet ou un moyen de production ou ce que vous voudrez de semblable. La compassion ou l'aide sincère pour les Canadiens désavantagés émanent d'une pareille perspective.

Permettez-moi de vous décrire ce que nous avons déjà réalisé dans trois domaines. Tout d'abord en ce qui a trait aux handicapés, nous avons augmenté substantiellement notre financement du programme de participation qui encourage les Canadiens handicapés à acquérir leur indépendance, à prendre leurs propres décisions et à s'administrer eux-mêmes. Le Centre d'information Walter Dinsdale pour les handicapés a ouvert ses portes à Calgary en avril 1986. Nous avons pris de nouvelles mesures destinées à améliorer l'accès pour les handicapés aux immeubles du gouvernement fédéral. Nous avons haussé le montant maximum du programme de rénovations domiciliaires pour les handicapés en le portant de 1 500 à 5 000 $. Nous avons élargi sensiblement la définition que la Loi de l'impôt sur le revenu donne de la «personne handicapée» aux fins de l'admissibilité à la déduction pour invalidité de 2 590 $, ce qui, prévoyons-nous, fera augmenter de 120 000 handicapés le nombre actuel de demandeurs. Je suis très fier de cette mesure en faveur des Canadiens handicapés.

Ensuite, les personnes âgées. Nous avons décidé de verser l'allocation au conjoint à plus de 85 000 veufs et surtout veuves, âgés de 60 à 64 ans, quel que soit l'âge de leur conjoint au moment de sa mort. Nous avons également amélioré de façon marquée les pensions et d'autres avantages aux anciens combattants et à leurs conjoints. Les régimes de pensions dans les secteurs réglementés par le gouvernement fédéral vont, grâce à notre législation, être améliorés pour ce qui est de la transférabilité, des avantages pour les employés à temps partiel et de l'égalité des avantages pour les femmes et les hommes. Les modifications proposées au Régime de pensions du Canada permettront de l'améliorer; il pourra mieux répondre aux futurs besoins financiers, les prestations pourront être versées dès l'âge de 60 ans, les prestations d'invalidité seront augmentées et le conjoint survivant pourra continuer à toucher les prestations à ce titre, même s'il se remarie. Bien des personnes âgées profiteront de notre nouvelle définition d'«incapacité» aux fins de la Loi de l'impôt sur le revenu. Trois cent cinquante mille personnes âgées de plus n'auront plus à verser d'acomptes provisionnels d'impôt. Dieu merci. Nous permettons une utilisation plus souple des sommes accumulées dans des régimes enregistrés d'épargne-retraite et nous avons supprimé la limite maximale sur les fonds enregistrés de revenu de retraite. En outre, nous avons financé plus de 1 900 projets en une année seulement dans le cadre du programme Nouveaux horizons.

Il y a enfin les femmes et les familles. Il y dix ans environ, à la Chambre, nous avons discuté du crédit d'impôt pour enfants, qui nous permettra, nous l'espérons, le mois prochain, de verser un montant anticipé de 300 $ par enfant à environ 700 000 familles ayant touché un revenu, en 1985, de 15 000 $ ou moins. Plus de 4 millions de familles dont le revenu était inférieur à 15 000 $ toucheront un crédit remboursable au titre de la taxe de vente, de 50 $ par adulte et de 25 $ par enfant.

Nous sommes résolus à offrir aux femmes l'égalité économique et sociale. Le dernier numéro du magazine *Chatelaine* évalue de façon assez juste certaines de nos initiatives. La partie n'est pas gagnée, mais nous réalisons quand même des progrès dans certains domaines importants. Le récent discours du trône contenait un certain nombre d'initiatives tendant à protéger et à valoriser la famille canadienne, pierre angulaire de notre société. Malheureusement, elle n'a probablement jamais été autant menacée dans toute notre histoire. Nous agirons au sujet de la pornographie, soit simplement la littérature haineuse contre les femmes, les enfants et la famille dont l'incidence sur l'accroissement des crimes contre les femmes et les enfants est manifeste. M. Robert Lunney, chef de police d'Edmonton, a récemment signalé qu'il était possible d'obtenir dans cette ville des vidéocassettes qui prônent l'inceste. Est-il surprenant, qu'on ait signalé 17 000 agressions sexuelles en 1985 seulement au Canada?

Pour la première fois de notre histoire, nous lancerons une stratégie nationale contre les drogues illégales. Se trouve-t-il un seul député pour croire que le problème n'a pas atteint des proportions épidémiques, alors que cette industrie rapporte de 9 à 10 milliards de dollars par an? On a rappelé un peu plus tôt, pendant la période des questions, que, d'après un sondage Gallup, 75 p. 100 des Canadiens trouvent que le problème a atteint des proportions épidémiques, comme l'a signalé le premier ministre (M. Mulroney).

Nous avons déjà pris des mesures contre le racolage dans les rues, surtout par suite de la décision Hutt selon laquelle il est pratiquement impossible d'être trouvé coupable de racolage dans un lieu public. Cette décision a multiplié le nombre des jeunes prostitués des deux sexes. Ausitôt que la Cour suprême du Canada aura sanctionné la nouvelle loi, ce qui sera assurément le cas, le nombre de garçons et filles à s'adonner à cette profession brutale et destructive diminuera.

En quelques mots, nous croyons que les actes valent plus que les paroles en matière de politique sociale. Nous avons déjà beaucoup fait mais nous ferons bien davantage. Le projet de loi à l'étude fait partie d'une série de mesures destinées à recueillir davantage de fonds pour nous permettre de mieux venir en aide aux Canadiens en difficulté et incapables de faire face à certains problèmes.

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Je suis très heureux de prendre la parole cet après-midi à la Chambre des communes dans le cadre du débat sur le projet de loi C-14, tendant à modifier la Loi sur la taxe d'accise et la Loi sur l'accise.

J'ai écouté avec grand plaisir l'orateur qui m'a précédé et qui représentait le gouvernement pour cette mesure législative. Il s'est peut-être inspiré de remarques faites par un de ses collègues. J'utilise l'imparfait parce qu'il n'est plus membre du parti conservateur ou du parti au pouvoir. C'est le député de Terrebonne (M. Toupin), qui siège maintenant comme indépendant. De son propre aveu, ce député préfère être indépendant au lieu d'être un membre du parti au pouvoir parce que, entre autres nombreuses raisons, il pense que le gouvernement conservateur est essentiellement le parti des riches, un parti qui s'intéresse beaucoup à l'élite de notre pays et non au peuple. En reprenant ses propres termes, il estimait que ses principes et

les valeurs représentées dans sa circonscription le mettaient dans l'impossibilité de siéger comme membre du parti gouvernemental et l'obligeaient à devenir indépendant pour ainsi mieux se conformer aux aspirations de ses électeurs.

Lorsqu'on examine le projet de loi C-14, on comprend ce qui a motivé la décision du député de Terrebonne et combien il a dû lui être difficile de quitter le parti au pouvoir pour devenir indépendant. Le projet de loi C-14 stipule que la taxe fédérale de vente au niveau du fabricant passe de 7 à 8 p. 100 pour les matériaux de construction ainsi que pour les services de câblodistribution et de télévision payante. La taxe imposée sur les boissons alcoolisées et le tabac augmente de 14 à 15 p. 100, et pour les autres produits, de ll à 12 p. 100. Il existe des taxes d'accise sur les alcools et le tabac, comme je l'ai dit précédemment, une taxe sur les aéroports, une autre sur les programmes de télécommunications, sur les carburants, et ainsi de suite.

• (1640)

Au fond, les citoyens ne réclament pas de réductions d'impôt. Tous les Canadiens, y compris les députés, savent que les impôts ne peuvent qu'augmenter ou rester stationnaires. Les Canadiens, de l'Atlantique au Pacifique, se résignent à payer des impôts pourvu que la charge fiscale soit juste et équitable et qu'elle leur soit imposée d'une manière qui leur est acceptable. Ils ne sont pas sans savoir qu'on leur demande de financer les dépenses engagées par le gouvernement fédéral qui veut le bien de la population. Les Canadiens acceptent le principe si, toutes proportions gardées, tous les contribuables sont appelés à porter la même charge. Ils se méfient toutefois de l'idéologie du gouvernement conservateur qui ferait retomber sur certains contribuables une plus grande part de la charge fiscale. Certaines personnes se voient imposer une part disproportionnée du fardeau fiscal.

Il en résulte une disparité grandissante entre riches et pauvres et un écart croissant entre les habitants des centres urbains et ceux des régions périphériques, parfois désavantagées. On en arrive alors à se demander si l'ordre de priorité du gouvernement n'est pas faussé et s'il n'est pas injuste et inéquitable d'imposer un tel fardeau aux moins bien nantis. C'est lorsqu'on en est là que le gouvernement s'attire des ennuis en aggravant une situation déjà pénible et en continuant d'accabler un contribuable accablé sous le poids des impôts. C'est cet acharnement qui engendre la révolte des contribuables et ce genre de disparités soulève les sentiments populaires.

On ne peut demander à certains contribuables de porter une part injuste du fardeau. Lorsque nous parlons d'injustice, de quoi s'agit-il? Jetons donc un coup d'oeil sur les deux derniers budgets du gouvernement. Nous considérons comme injuste la hausse cumulative des impôts. Une famille ayant un revenu de l'ordre de 15 000 $ à 20 000 $ va absorber une hausse cumulative d'impôts de quelque 23 p. 100 d'ici à 1990, comparé à une hausse de 15 p. 100 pour les familles touchant de 30 000 $ à 50 000 $, de 4 p. 100 pour celles gagnant 100 000 $ et de 2 p. 100 pour celles ayant un revenu de 200 000 $. Que pensez-vous que va faire le contribuable gagnant 15 000 $? Que va-t-il penser des représentants élus, et plus particulièrement du gouvernement du jour? Nul besoin d'être économiste pour comprendre les frustrations qu'il va éprouver. C'est comme cela que les inégalités économiques surgissent ou sont favorisées.

Le gouvernement demande au contribuable ayant un revenu de 15 000 $ d'absorber une hausse d'impôt de 23 p. 100 d'ici à 1990. Par contre, le contribuable gagnant 200 000 $ ne devra absorber qu'une hausse de 2 p. 100. Le premier ne va pas le prendre calmement. Il va envoyer un message au gouvernement, comme nous essayons de le faire en cette enceinte. En tant que députés, nous avons le devoir de prendre la parole pour au moins renseigner le gouvernement sur l'incidence de sa politique financière et fiscale dans tout le pays, et surtout dans des circonscriptions comme York-Ouest qui sont caractéristiques de la classe ouvrière et de la classe moyenne.

J'ai assisté à de nombreuses assemblées publiques portant sur les impôts et sur la politique fiscale du gouvernement. Personne au pays ne s'oppose à ce que nous relevions nos défis fiscaux dans les années 90 et après. Toutefois, personne n'est disposé à absorber une part injuste du fardeau fiscal.

En fait, les inégalités entre les nantis et les démunis ou entre les riches et les pauvres se reflètent pour la première fois dans les sondages nationaux. Jamais auparavant les Canadiens n'ont éprouvé autant que ces dernières années le fossé des inégalités. Ils n'ont jamais perçu le Canada comme un pays à classes sociales bien définies. Même si nous avons la mosaïque verticale de M. Porter, les Canadiens ne voulaient pas croire à une structure de classes bien définie. Pour la première fois de notre histoire, les sondages prouvent à l'évidence que les Canadiens commencent à percevoir et à accepter les inégalités de classe ou une structure de classes.

Les batailles dans notre pays ont été livrées sur d'autres fronts. Nous avons eu des batailles linguistiques entre les francophones et les autres groupes ethniques qui ne voulaient peut-être pas reconnaître les droits légitimes des premiers. Nous avons réussi à régler le plus gros de ce problème. Nous avons eu des luttes entre l'Est et l'Ouest, où le régionalisme a peut-être cédé le pas aux émotions, où les Albertains ne pouvaient peut-être pas comprendre le centre industriel ontarien et vice versa. Nous avons aussi connu des luttes entre gouvernements provinciaux dont la responsabilité est de protéger leurs régions et de défendre leurs intérêts respectifs, de même que les heurts qui s'en sont suivis avec le gouvernement fédéral. Ces faits démontrent qu'en raison de son immensité et de la difficulté d'établir les priorités en conséquence, notre pays n'est pas facile à administrer ou à gouverner.

Cependant, nous n'avons jamais connu de conflits où les opposants se définissaient selon une structure de classes, comme cela a malheureusement été le cas dans d'autres pays comme la Grande-Bretagne. Ces conflits ont été nourris de façon soutenue pendant des années sous l'administration Thatcher et la forme de conservatisme qu'elle préconise. Nous constatons qu'un élément de disparité caractéristique de la structure de classes commence à se faire jour.

Peut-on se surprendre que l'expression des disparités et des inégalités indique que quelque part dans le système, quelque chose ne tourne pas rond? En voyant l'accroissement du nombre de banques d'aide alimentaire au pays, on se rend bien compte que quelque chose ne va pas. Non seulement le nombre de banques alimentaires augmente, mais que ce soit dans les salles paroissiales ou communautaires de Vancouver, de Toronto ou de Montréal, le nombre de ceux qui font la queue pour y entrer ne cesse malheureusement de grossir, alors que

les ressources commencent à diminuer. Faut-il s'étonner qu'on ait organisé, en fin de semaine dernière, à Toronto, une conférence sur les banques alimentaires et les affamés?

Nous ne sommes plus dans les années 40, mais bien en 1986. Il n'y a rien de plus dégradant pour un être humain qui vit en société que de devoir se mettre en file le matin, en traînant parfois ses enfants avec soi, afin d'obtenir sa ration quotidienne. Il n'y a pas plus grave que cette obligation de s'adresser tous les jours à l'État, à la société, à des voisins, à des centres communautaires ou paroissiaux parce qu'on n'a pas d'argent pour aller à l'épicerie. Des milliers de personnes font la queue à la porte des banques alimentaires. Je les ai vues à Toronto ainsi qu'à Vancouver. Il n'y a pas spectacle plus révoltant au monde. Il n'y a rien de plus triste que de se demander comment il se fait que dans une société riche, instruite et aussi techniquement avancée, des concitoyens en soient rendus à faire la queue devant les banques alimentaires. Ce n'est toutefois pas surprenant du tout, quand on songe à une mesure comme le projet de loi C-14.

• (1650)

Pensez aussi à certaines statistiques produites par le gouvernement lui-même. Une fois toutes ces mesures fiscales cumulatives bien en place, une personne gagnant 50 000 $ ou plus verra ses impôts augmenter de 1,2 p. 100 à la fin de 1986. Pourtant, ceux d'une famille monoparentale de deux enfants augmenteront de 2,1 p. 100. La moindre des choses aurait été, au moins, d'intervertir ces données. Quelqu'un qui gagne 100 000 $ ne paiera que 1,7 p. 100 de plus au fisc. Or, c'est 2 p. 100 que paiera un couple de personnes âgées qui gagne moins de 25 000 $. Il n'est pas étonnant de lire dans le rapport du Conseil national du bien-être, publié le mois dernier, que l'écart entre riches et pauvres s'élargit de façon alarmante au Canada.

On a prétendu que près de 4 millions de Canadiens, soit 16 p. 100 de la population, vivaient dans la misère. C'est plus qu'en 1980. La pauvreté est le lot d'un enfant sur cinq, les probablités de vivre dans la misère sont cinq fois plus grandes chez les mères célibataires et 60 p. 100 des familles monoparentales dont le chef est une femme, sont dans l'indigence. Si c'est là la triste réalité dans l'ensemble du pays, pourquoi dès lors ne pas adopter des lois pour lutter contre ce fléau? Pourquoi demandons-nous à nos aînés de payer plus d'impôts que ceux qui gagnent 100 000 $ par année? Pourquoi l'impôt cumulatif est-il d'environ 23 p. 100 sur les revenus de 15 000 $ et de 4 p. 100 seulement sur ceux de 100 000 $?

Je crois, et je ne suis pas le seul, que l'ordre des priorités du gouvernement est complètement chamboulé. Les principes qui gouvernent ses actions n'ont absolument rien à voir avec la réalité actuelle. Comment peut-on parler de justice et d'équité avec 4 millions de pauvres et en imposant davantage les moins nantis? Le député de Terrebonne avait bien raison quand il parlait de la politique dans laquelle baignaient le parti et le gouvernement conservateurs.

Il n'y a pas que les travailleurs pauvres. Il y a aussi la classe moyenne que le gouvernement ne cesse de malmener. J'ai reçu à mon bureau, samedi dernier, un jour réservé aux circonscriptions, un homme qui a toujours considéré appartenir à la classe moyenne. Il a un bungalow, deux enfants, une épouse qui travaille à mi-temps et un très bon emploi. Ce qu'il m'a dit reflète très fidèlement ce que les gens de sa classe pensent du gouvernement que nous avons depuis deux ans. Il a de plus en plus de mal à croire qu'il appartient encore à la classe moyenne. Cet homme et des milliers d'autres comme lui commencent à considérer que la société est divisée en deux extrêmes.

Des voix: Oh, oh!

M. Marchi: Dans ce pays, on est pauvre ou riche. Cette personne a de plus en plus de difficultés à rester dans la classe moyenne. Les taxes augmentent si vite que lui et sa famille ne peuvent pas suivre. Les députés peuvent faire des remarques sarcastiques ou sourire mais je leur suggère de retourner dans leur circonscription et de parler à des Canadiens de la classe moyenne. Cela neutralisera l'idée fixe dont leur parti et leur gouvernement semblent victimes depuis longtemps.

En tant que député de l'opposition, je voudrais demander au gouvernement de s'attaquer aux problèmes réels. Il devrait concevoir une politique financière et un programme fiscal qui visent à résoudre les problèmes au lieu de les aggraver. Je le répète, aucun Canadien ne refuse de payer plus de taxes pour relever les défis auxquels un pays jeune et progressiste doit faire face. Par contre, personne n'est prêt à payer plus que son voisin, surtout quand c'est le voisin qui aurait les moyens de payer plus.

Le président suppléant (M. Paproski): Questions ou commentaires?

M. Blenkarn: Monsieur le Président, le député nous a fait un beau sermon, mais il ne prend pas la peine de lire les motions de voies et moyens. Une motion inscrite le 11 juin dernier et réinscrite vendredi dernier donne justement à son travailleur qui ne gagne que 15 000 $ un crédit d'impôt d'un montant égal à toutes les taxes de vente qu'il a payées au gouvernement. Le député l'ignore. Il dit qu'il y a de la discrimination. Nous avons cependant, pour la première fois de notre histoire, un gouvernement prêt à être juste et à veiller à ce que les gens ordinaires reçoivent une remise sur les taxes de vente. Pourtant, que fait-il? Il sermonne comme s'il ne savait rien faire d'autre. Justement, il ne fait rien d'autre. S'il allait parler à ses électeurs de York-Ouest, il se rendrait compte qu'ils ont tous du travail et qu'ils gagnent plus d'argent aujourd'hui que jamais auparavant. La valeur de leur propriété a augmenté. La valeur de leurs entreprises a augmenté. Ils travaillent tous et sont prospères. Pourquoi ne l'avoue-t-il pas? Pourquoi ne dit-il pas que c'est le meilleur gouvernement que ses mandants aient jamais eu?

Des voix: Bravo!

M. Marchi: Monsieur le Président, j'éprouvais naguère la plus grande déférence envers le député, mais cela vient de s'envoler. Il me dit que je préconise quelque chose d'irréaliste. Je suis peut-être un paratonnerre pour mes mandants dont il parle et en fin de compte pour tous les Canadiens de l'Atlantique au Pacifique. Si les Canadiens croyaient que le gouvernement était le moindrement juste et humanitaire et que c'était le meilleur qu'ils ont jamais eu, pourquoi alors le gouvernement se trouve-t-il dans les sondages en pire posture qu'il n'a jamais été depuis les élections d'il y a deux ans?

• (1700)

Le député devrait rester, parce que le meilleur s'en vient. Le gouvernement a été élu à une majorité sans égal. Les Canadiens voulaient du changement. Ils voulaient voir de quel bois se chauffait le parti conservateur. Or, en dépit de cette majorité écrasante, le gouvernement a perdu en un rien de temps la faveur populaire. Et sa chute va s'accélérer au cours des deux prochaines années.

Les députés de l'opposition s'évertuent à convaincre le gouvernement d'être à l'écoute des Canadiens et de se corriger. La population va vite se rendre à l'évidence. Quand les Canadiens verront le relevé des différences entre leurs déclarations d'impôt de 1986, 1987 et 1988, ils se mettront bien vite à veiller à leurs intérêts. Les résultats des sondages d'aujourd'hui auront l'air favorables, par rapport à ce qu'ils seront dans deux ans.

M. Murphy: Monsieur le Président, le député a pris avec éloquence la part des chômeurs et des opprimés qui subissent les mauvais effets de notre régime fiscal. Pendant une bonne partie de son discours, il s'en est pris à juste titre à la politique fiscale des conservateurs, et il a montré qu'elle avait accru les impôts et l'endettement des simples citoyens. Cependant, est-il d'accord pour dire qu'il existe une différence inéquitable entre les impôts que paient les simples gens et les riches, et entre ce que paient les particuliers et les sociétés?

Autrement dit, les gens à faible revenu paient, toute proportion gardée, beaucoup plus qu'ils ne le devraient. Par contre, ceux qui ont un gros revenu paient très peu d'impôt, voire pas du tout. Une part de plus en plus grande des recettes fiscales provient des particuliers au lieu des sociétés. En fait, nous avons constaté dernièrement qu'un nombre considérable de sociétés ne paient pas du tout d'impôt. Elles gagnent énormément d'argent chaque année sans payer un cent d'impôt fédéral. Le député libéral qui vient de parler n'admettra-t-il pas en toute honnêteté que ce système de taxation a été imposé par le régime libéral des 16 dernières années?

M. Marchi: Monsieur le Président, le député néo-démocrate a oublié de dire que notre parti a toujours été réformiste. Nous avons tenté de faire du Canada un meilleur pays pour tout le monde. Nous avons tenté de rendre les politiques du pays aussi justes et équitables que possible. Je ne prétends pas que cette réforme soit terminée ni que les problèmes aient été réglés. Durant les 16 ans que notre parti a été au pouvoir, on a reconnu qu'il avait fait ce qu'il fallait et qu'il avait adopté la bonne orientation. Si le Nouveau parti démocratique connaissait toutes les bonnes réponses, c'est lui qui aurait été au pouvoir pendant ces 16 années. Ses insuccès nous renseignent sur les opinions et les priorités des Canadiens.

Durant les 16 années que mon parti a été au pouvoir, nous avons procédé à une réforme fiscale pour rendre le Canada un petit peu plus progressiste, équitable et juste et éliminer les barrières de classes qui se reconstituent sous le gouvernement actuel du Canada. Nous, du parti libéral, croyons que les réformes que nous avons instituées sont au point mort: au lieu de devenir un pays progressiste au point de vue financier, nous régressons. Nous croyons que quatre ans d'administration conservatrice affaibliront les éléments de réforme que notre parti a introduits et qu'il défendra encore après 1988.

[*Français*]

Mme Mailly: Monsieur le Président, je voudrais savoir de ce député s'il pense que les intérêts les plus bas depuis huit ans aident les riches ou la classe moyenne.

J'aimerais aussi savoir si le fait que les gens ayant un revenu annuel de 15 000 $ ou moins vont recevoir leur chèque de crédit d'impôt-enfant en novembre plutôt que d'avoir à attendre de remettre une déclaration d'impôt, va aider les riches ou les pauvres.

Je voudrais aussi savoir si le fait que l'inflation qui est en-dessous de 4 p. 100 aide les riches ou les pauvres.

Je crois que si l'honorable député est honnête, monsieur le Président, il va répondre que cela aide les pauvres et la classe moyenne et que les propos qu'ils a tenus tout à l'heure ne sont pas vraiment exacts?

[*Traduction*]

M. Marchi: Monsieur le Président, la députée m'a demandé d'être honnête et juste et de reconnaître que si les taux d'inflation et d'intérêt étaient faibles, cela aidait les pauvres. Bien sûr, mais cela aide aussi les riches. Je ne vois pas où elle veut en venir. Si des taux d'inflation et d'intérêt peu élevés aident les pauvres travailleurs canadiens et les riches canadiens, nous sommes à égalité. C'est très bien. Nous aussi, nous sommes en faveur de taux d'intérêt et d'inflation aussi faibles que possible. Toutefois, indépendamment de ces deux aspects, il nous reste à déterminer quel sera l'avenir de la responsabilité fiscale. Est-il juste d'avoir des taxes qui avantagent les riches par rapport aux pauvres? Qu'elle pose la question à ses électeurs et à sa direction pour avoir les vraies réponses.

Le président suppléant (M. Paproski): La période réservée aux questions et commentaires est maintenant terminée.

M. Vic Althouse (Humboldt—Lake Centre): Monsieur le Président, je regrette qu'après certains de ces discours la période des questions et commentaires soit terminée.

[*Français*]

Mme Mailly: J'invoque le Règlement, monsieur le Président.

Le président suppléant (M. Paproski): A l'ordre, s'il vous plaît. L'honorable députée de Gatineau sur un rappel au Règlement.

Mme Mailly: J'aimerais que vous me guidiez, monsieur le Président. J'entends déjà le député de Bourassa (M. Rossi) qui recommence avec ses anciennes habitudes de crier des commentaires une fois que tout le débat est fini. Si le député de Bourassa avait quelque chose à dire sur le sujet, il me semble qu'il aurait pu se lever et faire ses commentaires à ce moment-là.

M. Rossi: Monsieur le Président, si je me suis mis à crier, j'ai fait la même chose qu'elle pendant que le député de York-Ouest (M. Marchi) parlait. J'ai fait exactement . . . J'ai appris vos politesses, madame, j'ai appris à crier comme vous.

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Paproski): J'estime que ces remarques ne sont pas recevables. Le député d'Humboldt—Lake Centre (M. Althouse) a la parole.

M. Althouse: Monsieur le Président, je reprends le débat sur le projet de loi C-14, tendant à modifier la Loi sur la taxe d'accise et la Loi sur l'accise. Avec ce projet de loi, le gouvernement nous propose sa troisième augmentation des taxes de vente et d'accise depuis qu'il est arrivé au pouvoir en septembre 1984. On laisse quelquefois planer l'impression que les augmentations de taxes sont beaucoup plus faibles qu'elles ne le sont en réalité parce qu'on parle d'augmentation de 1 p. 100. Pour être plus précis, il faudrait dire qu'il s'agit d'une augmentation d'un point de pourcentage de l'assiette fiscale. Ces augmentations apparemment faibles d'un point de pourcentage représentent en fait des taxes considérables. Il ne faut pas y voir une augmentation d'un pour cent à trois occasions différentes, mais une progression de la taxe de vente de base de 5 p. 100 à 8 p. 100 depuis l'arrivée au pouvoir du gouvernement. Cela représente une augmentation de plus de 40 p. 100, c'est-à-dire beaucoup plus qu'un pour cent.

• (1710)

Ces augmentations de 1 p. 100 se sont cumulées. En 1982, les recettes fédérales provenant de la taxe et des droits d'accise représentaient à peine plus de 2 milliards de dollars. Cette année, elles atteindront un total de plus de 4 milliards de dollars sur une base annuelle et elles dépasseront les 5 à 6 milliards de dollars par an d'ici à 1988, ce qui représente presque 300 p. 100 d'augmentation de ce genre de taxe durant le mandat de l'actuel gouvernement.

Nous savons que l'Exposé économique de 1984 annonçait la mise en application par les conservateurs de la hausse de la taxe de vente fédérale annoncée par les libéraux. Il annonçait aussi une augmentation d'un point de pourcentage de la taxe de vente fédérale, qui passait de 5 à 6 p. 100, et l'augmentation de la redevance d'indemnisation pétrolière. A peine six mois plus tard, dans le budget de 1985, la taxe de vente augmentait de nouveau de 1 p. 100, pour passer à 7 p. 100. A la suite du budget de février, quand cette mesure sera entrée en vigueur, la taxe de vente augmentera de nouveau de 1 p. 100 le 1er avril, passant ainsi à 8 p. 100, contre 5 p. 100 en septembre 1984. En deux ans, la taxe de vente est passée de 5 p. 100 à 8 p. 100. Cette mesure va aussi faire passer de 11 à 12 p. 100 les taxes sur certaines denrées et de 14 à 15 p. 100 celle sur les vins et spiritueux.

Ce projet de loi n'est donc pas l'expression de faibles augmentations d'un pour cent, mais d'augmentations considérables de plus de 10 p. 100 des taxes de vente et d'accise au Canada. Ces très lourdes augmentations font rapidement boule de neige pour les simples particuliers canadiens.

Jusqu'à présent, les conservateurs ont fait rentrer dans les coffres fédéraux presque 7 milliards de dollars grâce aux seules augmentations de la taxe de vente et de la taxe d'accise. Durant la même période, le gouvernement progressiste conservateur a accrû les impôts sur les revenus des sociétés de 1,4 milliards de dollars et ceux sur les revenus des particuliers de 3,3 milliards de dollars. Au total, ce gouvernement a empoché plus de 11,5 milliards de dollars de plus qu'à l'époque où il est arrivé au pouvoir il y a un peu plus de deux ans. Si la situation n'était pas si tragique, ce serait plutôt drôle de songer que le gouvernement a essayé de réduire le déficit en augmentant ces taxes d'entre 11 et 12 milliards de dollars, mais n'a réussi à faire diminuer le déficit que de quelques milliards de dollars sur une base annuelle.

L'année où le gouvernement a pris le pouvoir, le déficit dépassait 36 milliards. Cette année, nous aurons encore un déficit de plus de 30 milliards même si le ministre des Finances (M. Wilson) avait promis de faire mieux. Le gouvernement n'a pas réussi à réduire autant le déficit qu'il a augmenté les impôts.

Les Canadiens obtiennent moins de services du gouvernement et ils doivent les payer plus cher. Mais cela n'a pas permis pour autant de réduire le déficit. Le déficit cumulatif se chiffre à près de 300 milliards et même si le service de la dette coûte très cher, le gouvernement ne semble rien pouvoir faire d'autre que d'augmenter les impôts, réduisant ainsi le revenu disponible et le pouvoir d'achat des Canadiens.

Plusieurs groupes influents ont parlé de la réduction du pouvoir d'achat. Il s'agit notamment du Conseil national du bien-être que mon parti cite souvent. Il a signalé que le revenu disponible de tous les Canadiens était en baisse et que cette tendance allait se poursuivre au cours des cinq prochaines années à la suite du genre de politique fiscale que nous voyons dans le projet de loi C-14. C'est une mesure rétrograde, car elle impose les biens et services dont les gens ont besoin pour maintenir leur niveau de vie. C'est un impôt caché car il est déjà inclu dans le prix d'achat des marchandises. Quant à la taxe de vente provinciale, elle est bien visible, car les 5 ou 7 p. 100 de plus à payer sont clairement indiqués sur la facture. Nous savons également combien nous coûte l'impôt sur le revenu.

Au Canada, l'impôt sur le revenu est considéré comme un impôt progressif, car le taux d'imposition augmente en même temps que le revenu imposable. Autrement dit, les contribuables qui ont un revenu imposable de 20 000 $ paieront proportionnellement moins d'impôts que ceux dont le revenu imposable est de 45 000 $. Ce mode d'imposition se justifie car il part du principe que certains biens et services sont indispensables à tous. Nous avons besoin d'un minimum vital pour nous nourrir, nous vêtir, nous loger et nous déplacer afin de conserver un certain niveau de vie. Les familles qui ont un revenu de l'ordre de 20 000 $ n'ont guère la possibilité d'épargner, mais celles qui gagnent 45 000 $ ont beaucoup plus de facilité à mettre de l'argent de côté ou à payer un taux d'imposition plus élevé. Par conséquent, notre régime d'imposition est progressif en ce sens que les familles qui ont un revenu plus élevé ont plus d'impôts à payer.

Néanmoins, dans l'ensemble, notre fiscalité n'est pas aussi claire ni aussi équitable. Au cours des années, nous l'avons laissé se dégrader au point où certaines sociétés ne paient pas un sou d'impôt alors qu'elles réalisent d'importants bénéfices. Ces derniers mois, nous avons vu des chiffres selon lesquels 80 000 sociétés canadiennes qui avaient toutes enregistré des profits appréciables, n'avaient payé aucun impôt sur le revenu des sociétés.

• (1720)

C'est de cette façon que nous avons laissé le régime fiscal se détériorer. Nous sommes passé d'un mode d'imposition progressif à un autre qui est plein d'échappatoires et qui, dans une certaine mesure, devient régressif. Des familles ayant un revenu de 20 000 $ paient plus d'impôts que certaines sociétés qui, l'an passé, ont fait jusqu'à 450 millions de bénéfices. Ces sociétés n'ont pas payé le moindre impôt. Il ne semble pas très juste qu'une famille qui gagne un tout petit plus de 20 000 $ ne reçoive aucun dégrèvement. Cette famille paie sa part d'impôt, mais une de nos grandes sociétés, au centre ville, a fait des centaines de millions de bénéfices et n'a pas versé un sou d'impôt pour financer nos services.

Il y a deux opinions à propos de l'impôt, doit-il être régressif ou progressif. Selon certains philosophes conservateurs l'impôt régressif est juste. Nous en avons entendu un peu parler, bien que peu de députés de la majorité, Dieu merci, aient réellement défendu l'imposition régressive. Ils y ont fait allusion et l'ont défendu de façon assez vague: «Lorsque la marée monte, elle emporte tout le monde, riches et pauvres». En réalité, ils savent qu'elle emporte les riches beaucoup plus loin et beaucoup plus vite que les petits salariés.

On s'achemine toujours davantage vers les taxes camouflées, régressives, comme la taxe de vente que l'on nous présente dans le projet de loi à l'étude. C'est la troisième fois que l'on a recours à ce genre de mesure. Ce que le gouvernement a réussi à imposer aux Canadiens se traduit pas une augmentation de l'imposition et une charge fiscale toujours plus lourde pour les Canadiens moyens. Pour la famille moyenne de quatre personnes, où les deux conjoints travaillent peut-être, qui gagne 35 000 $, une famille canadienne typique, toutes ces taxes de vente et d'accise, mise en place depuis que le gouvernement a pris le pouvoir, se traduisent par une augmentation des retenues de 1 300 $.

L'exposé de politique économique de 1984 qui a imposé la première hausse de 1 p. 100 de la taxe de vente a coûté à cette famille quelque 350 $ par année sur ses achats de vêtements, de matériaux de construction et le reste, au titre de cette taxe de vente dissimulée. Le budget de mai 1985 a ajouté encore 325 $ au fardeau fiscal de cette famille. Le récent budget de février qui a annoncé la hausse de la taxe de vente et de la taxe d'accise dont nous discutons aujourd'hui y aura ajouté 170 $ de plus par année. Ces hausses totalisent un peu plus de 1 300 $ pour cette famille, et 845 $ de ce nouveau fardeau consistent en taxes de vente. Le reste vient des hausses des taxes d'accise frappant surtout les frais de transport, c'est-à-dire ce qu'il en coûte pour conduire son automobile ou emprunter l'autobus. Avec la hausse de la taxe sur l'essence et des taxes d'aéroport, la hausse sur les billets d'avion se répercuterait sur les dépenses familiales si cette famille partait une fois en vacances au cours de cette période.

Les hausses de taxes sont passablement élevées. La plupart des Canadiens n'ont pas eu la chance de bénéficier d'une hausse comparable de leur revenu familial. Les familles à faibles revenus ou à revenus moyens s'en trouvent donc plus mal à cause de ce genre de politique fiscale. Des députés ministériels ont fait valoir que les familles à faibles revenus gagnant entre 10 000 et 15 000 $ pouvaient se prévaloir d'un crédit d'impôt. Nous nous en réjouissons, mais nous faisons également remarquer que la situation est très difficile pour les familles qui doivent essayer de s'en sortir sans aide avec un revenu de 15 000 à 20 000 $. Leur revenu n'est pas beaucoup plus élevé, mais elles ne bénéficient pas de ce genre d'allégement fiscal. Elles paient quand même les taxes de vente et d'accise additionnelles sans aucune compensation en retour sous forme d'allégement fiscal. Ces familles trouvent de plus en plus difficile de vivre assujetties à ce genre de régime fiscal. Ces taxes cachées ne sont pas uniquement des taxes de vente. J'ai parlé jusqu'ici des hausses de taxes de vente. Je voudrais maintenant parler un peu des hausses de taxes qui ont accablé les consommateurs de carburant ou de combustible. C'est quelque chose de très important, car le Canada est un vaste pays et il nous faut non seulement du combustible pour chauffer nos maisons, mais aussi du carburant pour nous déplacer en automobile ou faire marcher nos systèmes de transport en commun. Il y a eu une hausse de 2c. le litre le 3 septembre 1985, suivie d'une autre de 1c. le litre le 1er janvier 1986. Le gouvernement a imposé depuis ce temps une nouvelle taxe d'accise de 2c. le litre de carburant diesel et de carburant pour avion. Ces hausses représentent des frais accrus pour le budget des familles ordinaires sans que l'on veuille reconnaître à quel point elles en souffrent. Le gouvernement se contente de les justifier en disant que c'est par ce moyen qu'il invite les Canadiens à combattre le gros déficit. Pourtant le ministre, qui a perçu quelque 11 à 12 milliards de dollars en nouveaux impôts additionnels au seul titre des taxes de vente et d'accise, nous laisse, en dépit des compressions, un déficit budgétaire annuel qui n'est guère différent de celui que nous ont laissé les libéraux. Pour des dépenses annuelles qui totalisent un peu plus de 120 milliards de dollars, le manque à gagner en impôts dépasse les 30 milliards de dollars. Au lieu d'imposer les grandes sociétés qui ont la capacité de payer, le gouvernement a choisi d'accabler les contribuables à faible et moyen revenu. Il fait abstraction des centaines de millions de dollars de bénéfices que gagnent les grandes sociétés sans verser le moindre impôt. C'est injuste. Il faut redresser la situation. Ce secteur peut contribuer des montants considérables.

Lorsqu'il était premier ministre de la Saskatchewan, Tommy Douglas appliquait un bon vieux principe fiscal—et je signale qu'il a réussi à supprimer le déficit, très considérable pour l'époque, dont il avait hérité—qui consistait à consentir des allégements fiscaux aux gens ordinaires de la Saskatchewan et à imposer les grandes sociétés qui disposaient de ressources excédentaires. Faute d'adopter ce genre de mesure, nous verrons se perpétuer l'ancienne politique libérale d'allégements fiscaux généreux qui ont contribué à garnir largement les coffres des grandes sociétés. Ces dernières n'utilisent pas ces ressources financières pour créer de nouvelles entreprises. Elles s'en servent tout simplement pour s'acheter entre elles, ce qui a pour résultat de faire perdre des emplois à bien des gens au lieu d'en créer.

• (1730)

M. Murphy: Monsieur le Président, j'aimerais poser au député la même question qu'au porte-parole du parti libéral qui l'a précédé. Les députés ont entendu le député libéral déclarer que le gouvernement libéral avait adopté une foule de mesures de réforme fiscale. Il a déclaré que ce n'était qu'au cours des deux dernières années, sous l'infâme gouvernement conservateur, que la situation s'était aggravée terriblement, que la pauvreté s'était tout à coup manifestée dans le pays et que le régime fiscal était devenu inéquitable. Il a laissé entendre que, du jour au lendemain, nos grandes sociétés ne contribuent plus leur juste part de . . .

M. Gauthier: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement.

Le président suppléant (M. Paproski): Sauf erreur, le député en arrive à sa question. Cependant, je donnerai la parole au député d'Ottawa—Vanier (M. Gauthier).

M. Gauthier: J'attends certaines directives de la présidence, monsieur le Président. Lorsque je suis intervenu tout à l'heure, afin de poser une question, la période réservée aux questions et observations relatives au discours du député libéral était terminée. Je m'aperçois maintenant que le député de Churchill (M. Murphy) glisse en douceur une question qui se rapporte au discours précédent. Votre Honneur pourrait-elle préciser clairement que nous parlons . . .

Le président suppléant (M. Paproski): Dès l'instant où le remarquable député d'Ottawa—Vanier est intervenu, je savais exactement ce qu'il allait me demander. Je n'ignore également pas que le député de Churchill (M. Murphy) adresse sa question au député de Humboldt—Lake—Centre (M. Althouse). Sauf erreur, il en arrivait à sa question. Je suis persuadé qu'à la suite des observations du député d'Ottawa-Vanier, le député de Churchill la posera maintenant.

M. Murphy: Monsieur le Président, malgré la provocation, je ne répèterai pas l'introduction à ma question. Qu'il suffise de dire que le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Keeper) signale que les libéraux semblent très chatouilleux à propos de cette question.

En supposant que j'ai répété son introduction, ma question établissait le fait qu'il n'y avait eu manifestement aucune réforme fiscale au cours des 16 années de pouvoir du gouvernement libéral. Je voudrais que le député de Humboldt—Lake—Centre me donne son opinion à ce sujet.

M. Althouse: Monsieur le Président, j'en arrivais justement à la question du député, lorsque le temps m'a manqué. La philosophie du gouvernement précédent, que semble d'ailleurs avoir reprise à peu de choses près le gouvernement actuel, consistait, semble-t-il, à prévoir davantage d'encouragements et d'échappatoires dans le régime fiscal. On laissait ainsi davantage d'argent entre les mains des entreprises en supposant qu'elles le réinvestiraient et créeraient ainsi des emplois.

En apparence, cela semble être un bon argument. On en a donc fait l'expérience. Cependant, après quelques années, on s'est aperçu qu'une politique de ce genre de permettait pas de créer des emplois et que seul le secteur de la très petite entreprise créait des emplois, alors que les grandes sociétés préféraient former des conglomérats. Elles rachetaient leurs intérêts respectifs et il en résultait, généralement, la mise à la retraite d'un très grand nombre de cadres intermédiaires de l'une ou l'autre des sociétés concernées. Souvent, on fermait des usines, afin d'améliorer encore davantage la productivité de la nouvelle société. Pareilles mesures ont eu pour résultat concret de réduire le nombre des emplois. Les Canadiens ont financé l'expansion de certaines entreprises sans que cela ne rapporte le moindre avantage aux contribuables ou aux travailleurs.

Il nous faut repenser cette théorie. Si l'on appliquait la théorie économique réellement conservatrice qui préconise la suppression totale de l'impôt sur les sociétés, il serait absolument impossible à ces dernières d'accumuler des bénéfices non répartis pour pouvoir plus tard bénéficier d'un taux d'imposition inférieur. J'accepterais cette théorie si les bénéfices étaient redistribués aux actionnaires qui pourraient alors décider des modalités de l'expansion.

M. Thacker: Monsieur le Président, je crois bien que le chef du Nouveau parti démocratique sera très mécontent du député de Humboldt—Lake Centre (M. Althouse) car, au début de son discours, avant d'exposer les principes néo-démocrates habituels, il a eu le bon sens de mettre le doigt sur le véritable problème, soit la dette nationale de 300 milliards de dollars. Il a fait état des augmentations d'impôt que le contribuable devra désormais payer. Il a également rappelé toutes les compressions budgétaires qui ont été effectuées. Il a reconnu ensuite que, malgré toutes ces compressions, il restait un déficit de 32 milliards de dollars. Or je rappelle au député que sans ces compressions, le déficit national serait peut-être de 38 ou 39 milliards. En tant qu'agriculteur, le député peut-il me dire comment son parti ferait pour éponger un défict annuel de 30 milliards? Augmenterait-il l'impôt sur le revenu? Le cas échéant, qui écoperait de cette augmentation, les particuliers ou les sociétés, et à combien s'élèverait-elle? Augmenterait-il l'impôt sur les sociétés ou la taxe de vente? Les Canadiens ont le droit de connaître le point de vue de son parti.

Il lui sera très facile de l'exposer s'il y a réfléchi. Je voudrais envoyer aux diverses circonscriptions des exemplaires de son discours et dire aux électeurs que si notre solution ne leur convient pas, voici comment le NPD réglerait le problème. Nous savons que le chef du parti libéral a promis de réduire le déficit de moitié dans les trois années suivant son accession au pouvoir. Pour y réussir, il lui faudrait augmenter considérablement les impôts, de quelque 16 à 17 milliards de dollars. Et que ferait le NPD pour sa part?

M. Althouse: Monsieur le Président, je vais donner au député mon avis personnel sur la situation. Quand le NPD prendra le pouvoir, il n'y aura pas que moi au gouvernement. Comme je l'ai expliqué dans mon discours, il n'existe qu'une solution au déficit, et c'est l'argent. Il nous en faut davantage. Nous dépensons plus de 120 milliards par an et ne percevons que près de 80 ou 85 milliards en impôts. Il n'y a rien d'autre à faire, en pareil cas, que de prendre l'argent où il est, comme Tommy Douglas l'a fait en Saskatchewan. Il ne sert à rien d'exiger plus en taxes de vente de personnes qui gagnent moins de 20 000 $. Il est inutile de vouloir pressurer les travailleurs pauvres ou les assistés sociaux. Nous ne pouvons pas lutter contre le déficit en libérant de tout impôt de grosses entreprises qui font des bénéfices de 450 millions. Il faut un moyen d'imposer ces énormes bénéfices. Si nous ne réglons pas cette question, nous ne pourrons rien contre le chômage ou le déficit.

M. Redway: Monsieur le Président, j'ai écouté le député parler d'éponger le déficit et de régler les problèmes fiscaux en haussant les impôts des sociétés. Je sais que son argument semble convaincant pour bien des gens. J'ai pris part en fin de semaine à la conférence nationale sur la faim. J'y ai entendu maints participants qui vivent sous le seuil de la pauvreté exprimer des doutes sur la solution que propose le député. Ils la voient comme une forme d'impôt régressif. Ils croient que les entreprises leur refileront à eux, les pauvres, leurs hausses d'impôt.

Le député partage-t-il l'opinion des pauvres sur l'imposition des sociétés ou pense-t-il qu'ils ne savent pas de quoi ils parlent en l'occurrence?

M. Althouse: Monsieur le Président, le député doit reconnaître qu'il y aurait moyen de s'arranger si, en même temps qu'on leur accorde des dégrèvements, on exigeait des sociétés qu'elles créent des emplois. Il n'y a pas lieu de croire que les gens paieront les produits plus cher simplement parce que les sociétés versent un montant raisonnable d'impôt. Ce sera à voir. Ce que je sais et qui est inévitable, c'est que les pauvres vont payer plus de taxes à cause de ces mesures. Tout ce qu'ils achètent va être taxé jusqu'à 40 p. 100 de plus en raison de ce genre de politique.

• (1740)

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, il est malheureux que nous n'ayons pas eu l'occasion de discuter de l'argument avancé par mon collègue du parti conservateur. Je crois qu'il a paraphrasé les participants de la conférence sur la pauvreté. Sa déclaration semblait laisser entendre que ceux-ci s'opposaient aux augmentations de l'impôt sur les sociétés parce qu'en fin de compte, ce sont les particuliers qui en feront les frais.

Il me semble que les mesures dont nous débattons aujourd'hui, particulièrement les augmentations imposées directement aux contribuables dans le dernier budget fédéral, sous la forme de taxes de vente et d'accise, constituent en fait une sorte d'imposition directe des pauvres et de ceux qui ont le moins de revenus. Il s'agit en fait de la forme d'imposition la plus régressive. S'il faut augmenter l'impôt sur les sociétés, on pourrait imposer les marges de bénéfices ou les dividendes d'actions.

Très sincèrement, cette taxe particulière est très caractéristique de la théorie du parti conservateur. J'hésite à l'appeler parti progressiste conservateur parce que ces termes sont contradictoires, à mon avis. Cette contradiction est renforcée par le genre de mesures fiscales régressives proposées dans le projet de loi C-14 et est aggravée par les déclarations récentes du ministre des Finances (M. Wilson), à propos de la réforme fiscale.

Le ministre a tenu les Canadiens en haleine pendant très longtemps. Il a laissé entendre qu'il allait proposer un programme de réforme fiscale qui allégerait effectivement la charge imposée actuellement aux familles de la classe moyenne. Nous nous rendons compte à cause de la déclaration qu'il a faite à la Chambre il y a quelques jours que le ministre n'est pas disposé à alléger la charge fiscale des contribuables à revenu moyen. Bien sûr, il va réduire l'impôt sur le revenu des particuliers, mais en même temps, il propose d'augmenter les taxes de vente et le genre d'impôts directs qui frappent le plus durement ceux qui sont le moins en mesure d'y faire face.

Je voudrais examiner les conséquences des mesures fiscales contenues dans le projet de loi C-14, ainsi que de la taxe de vente et des autres taxes. Il est devenu tout à fait manifeste que le gouvernement n'a aucune intention d'alléger la charge fiscale de ceux qui ne peuvent pas payer. En fait, les députés ministériels semblent s'être intéressés principalement à ces derniers. Un couple âgé qui dispose d'un revenu annuel total de 27 000 $—la plupart des députés savent que les couples âgés ne disposent pas en général d'aussi gros revenus—se verra imposer une augmentation totale d'impôt de 500 $. En même temps, une famille de quatre personnes disposant d'un revenu de 100 000 $ se verra imposer une augmentation 1 740 $. Le taux d'augmentation d'impôt est plus élevé pour le couple âgé dont le revenu annuel est de 27 000 $ que pour la famille dont le revenu annuel atteint 100 000 $.

On procède de la même façon sur toute la ligne. Le groupe le plus touché par la politique fiscale des conservateurs visant les travailleurs ordinaires est la famille de deux enfants dont un seul adulte travaille. En raison des mesures adoptées dans les trois derniers budgets, cette famille paiera 630 $ de plus en impôt, soit une augmentation de 2,1 p. 100. Dans ma propre circonscription, un métallurgiste ayant une femme et deux enfants à charge et qui gagne 30 000 $ par an devra supporter une plus lourde charge, sous forme d'augmentation des taxes et impôts publics qu'une famille de quatre personnes disposant d'un revenu annuel de 100 000 $. Le vice-président d'une aciérie qui gagne peut-être 100 000 $ ou plus par année verra ses impôts augmenter moins que l'ouvrier moyen de son usine. Je crois que c'est essentiellement ce qui ne va pas avec le projet de loi C-14 et avec toutes les mesures législatives introduites depuis environ deux ans. Les Canadiens de la classe moyenne perdent du terrain à chaque nouvelle hausse du taux d'inflation car tout gain réalisé leur est aussitôt enlevé par le fisc.

Où va tout cet argent? Le budget de 1986 canalisera 100 millions de dollars dans les coffres de l'État en 1986, 700 millions en 1987, 800 millions en 1988 et 900 millions en 1990. Cela représente une augmentation de l'impôt des particuliers de l'ordre de 3,3 milliards de dollars. Cette hausse a été voulue par un ministre des Finances qui a eu l'audace de déclarer qu'il réduirait l'impôt sur le revenu des particuliers. Bien sûr qu'il réduira l'impôt des particuliers mais après avoir imposé la hausse exorbitante de 3,3 milliards de dollars.

Où sont allées ces recettes fiscale? Il a fallu 48 heures au gouvernement pour décider de consentir un cautionnement d'un milliard de dollars à deux banques insolvables. Les questions posées à maintes reprises par la députée de Trinity (Mme Nicholson) nous ont appris que le gouvernement ne révèlerait même pas les noms des déposants. Il s'est servi de la Commission Estey comme paravent. Il avait déclaré qu'il attendrait les recommandations de cette Commission pour connaître l'identité des bénéficiaires de dons gracieux d'un milliard de dollars des contribuables canadiens par l'intermédiaire du ministre des Finances. En fait, on n'a jamais demandé au juge Estey de se pencher sur l'identité des déposants. C'est le gouvernement conservateur du Canada qui a décidé de ne pas révéler aux contribuables canadiens l'identité des personnes qui ont reçu le cautionnement d'un milliard de dollars puisé à même les recettes fiscales générées par les mesures qu'il a lui-même mises de l'avant.

En 48 heures, nous avons perdu un milliard de dollars. Il reste cependant 2,3 milliards. La plate-forme électorale du gouvernement était qu'il réduirait le déficit et nettoierait le terrible gâchis laissé par 20 ans d'administration libérale. Nous savons à quel genre de nettoyage le gouvernement se livre. Nous en avons vu un exemple au cabinet du premier ministre qui a accru son budget de 54 p. 100. Nous avons vu l'équipe de nettoyage à l'oeuvre lors de chacun des déplacements du premier ministre à l'étranger où rien ne manque, pas même les Hercules, les bonnes et les valets de chambre et toute la smala d'employés et de fidèles qui s'élève à 50 ou 60 personnes. Au même moment, nous entendions le gouvernement dire aux contribuables qu'ils devraient payer la note.

[*Français*]

Je pense que la chose la plus sérieuse de ce projet de loi, monsieur le Président, c'est le fait que si on applique une taxe de vente comme il est suggéré dans le projet de loi C-14, beaucoup de gens . . . par exemple si vous allez acheter une maison dans la ville de Montréal, si vous allez acheter une nouvelle maison, pour chaque augmentation de 1 p. 100 sur le taux de vente, il va vous en coûter, selon le style de la maison, aux environs de 500 $ à 600 $ de plus pour acheter la maison.

Alors si on n'applique pas seulement les 3 p. 100 de taux de vente qui sont augmentés à cause de ce gouvernement, mais en plus l'augmentation de 3 p. 100 qui a été introduite par la Société canadienne d'hypothèques et de logement, on voit que avec l'arrivée de ce gouvernement conservateur, ici à Ottawa, l'augmentation peut être de 2 000 $ à 3 000 $ pour chaque maison, ce qui sera pris par le gouvernement fédéral des familles qui veulent acheter des maisons.

Comme je l'ai déjà suggéré, la famille qui est la plus durement touchée, qui est touchée le plus profondément par le système de taxe, c'est la famille de quatre personnes avec une personne qui travaille, qui gagne aux environs de 30 000 $, c'est-à-dire une famille moyenne ou même pas moyenne au Canada, c'est à cette famille-là que ce gouvernement a demandé de payer le fardeau le plus lourd de tous les groupes.

Monsieur le Président, nous voyons par exemple la famille gagnant 100 000 $ annuellement, cette famille à partir du Budget Wilson ne subira qu'une augmentation de taxes de 1,7 p. 100, c'est-à-dire une augmentation de taxes pour un montant de 1 740 $. D'ailleurs, monsieur le Président, pour une famille gagnant 100 000 $ par année ce n'est pas beaucoup de payer une augmentation de 1,7 p. 100 alors que pour une famille gagnant 30 000 $ par année . . . alors que dans tous les index dans tout le Canada on indique que si un père de famille a une épouse et deux enfants à élever et ne gagne que 30 000 $ par année, il subira une augmentation de l'ordre de 2,1 p. 100, soit 630 $ par famille.

Monsieur le Président, il est bien évident que la politique du gouvernement conservateur demande aux familles à moyen revenu et même aux familles à faible revenu de payer la note.

Alors, monsieur le Président, nous voyons que la réponse du premier ministre (M. Mulroney) et du ministre des Finances (M. Wilson) est qu'on donne des rabais aux familles qui gagnent moins de 15 000 $. Mais, monsieur le Président, les rabais qui sont accordés aux familles gagnant seulement 15 000 $ et moins par année, mais c'est honteux, c'est vraiment ridicule lorsqu'on sait que selon l'indice du seuil de la pauvreté au Canada toutes les familles pauvres sont celles qui reçoivent moins de 22 000 $ ou 23 000 $ par année, selon le nombre d'enfants dans la famille.

Monsieur le Président, je pense que pour être certaine que le gouvernement touchera au moins ceux et celles qui vivent en deça du seuil de la pauvreté, il serait important pour le gouvernement de dire à ces familles que toutes les personnes qui reçoivent moins de 23 500 $ par année, nommées par le Comité du Sénat sur la pauvreté, devraient recevoir du gouvernement un rabais sur la taxe de vente. Parce que, autrement, monsieur le Président, il est bien clair que ce gouvernement n'a pas réagi lorsque la population lui a demandé de retirer les gains en capital de 500 000 $, ce gain en capital qui aidera seulement ceux qui vivent dans les circonstances les plus favorables, soit les bien nantis de notre société.

Monsieur le Président, si on regarde l'ordre du jour depuis que les conservateurs sont arrivés au pouvoir . . .

• (1750)

[*Traduction*]

Depuis qu'il a pris le pouvoir, en 1984, nous avons vu ce que le parti conservateur envisageait réellement pour les familles canadiennes. Le resserrement et la réorientation des allocations familiales, avec réexamen durant l'été 1986, qui annoncent peut-être une nouvelle diminution de ces prestations. Le resserrement et la réduction des prestations d'assurance-chômage et le refus d'en accorder à 50 000 personnes, en 1986, par une décision unilatérale et dictatoriale consistant à inclure le revenu de pension dans les calculs, sans même attendre le rapport de la commission Forget. Je suis heureuse d'apprendre que la commission Forget a recommandé au gouvernement de ne pas inclure la pension dans le calcul du revenu des 50 000 personnes qui avaient cessé d'avoir droit aux prestations après

le budget Wilson et les décisions de Mulroney sur l'assurance-chômage. J'espère que le gouvernement suivra ce conseil. J'invite chacune de ces 50 000 personnes à écrire à son député pour lui dire qu'elle veut que le gouvernement accepte la recommandation qui fera que, au moins, ceux qui ont été touchés en 1986-1987 ne le seront plus en 1988.

Nous avons entendu les cas les plus tragiques à la Chambre. Nous avons appris l'histoire de certaines familles ou de personnes de ma circonscription qui étaient employées par *Miracle Mart*, parfois depuis 15, 20 ou 25 ans, et qui ont été mises à pied sans un sou de dédommagement. Pourtant, elles ne peuvent pas recevoir d'assurance-chômage, même lorsqu'elles ont placé leur maigre indemnité de départ dans un compte leur permettant de prendre une digne retraite.

Depuis qu'il est au pouvoir le gouvernement a fait des coupures sévères dans les programmes de formation en général et dans les programmes d'emploi pour les jeunes et les femmes. Il y a quelques semaines, le ministre prenait la parole pour nous dire qu'il créait de nouveaux programmes pour les femmes. Ce qu'il n'a pas dit c'est que, dans le cadre de son programme de planification de l'emploi, une des premières initiatives du gouvernement avait été de supprimer les programmes pour les femmes.

Les logements sociaux sont touchés aussi. Les conséquences de ces taxes cumulatives et de la décision de la Société centrale d'hypothèques et de logement d'augmenter les garanties individuelles de 1,5 à 3 p. 100 sur l'achat de nouvelles maisons, font que le prix a augmenté de plusieurs milliers de dollars. Lorsque les prix, comme c'est le cas à Toronto, ont augmenté de 30 p. 100 en un an et que le coût d'une maison moyenne se situe à 120 000 $, la propriété devient un rêve irréalisable sous ce gouvernement. Plus précisément, en ce qui concerne les logements sociaux . . .

[*Français*]

Quand vous voyez que le gouvernement conservateur a donné toutes les responsabilités relatives au logement social aux provinces, la même chose arrive actuellement concernant la situation des travailleurs plus âgés.

Le gouvernement fédéral dit qu'il veut se retirer, donner la responsabilité aux provinces, parce que ce sont elles qui connaissent le mieux la situation du logement dans chaque province. Cela a l'air d'être une bonne idée. Le seul problème, c'est qu'il faudrait que le gouvernement fédéral conclue d'abord un accord avec toutes les provinces. Monsieur le Président, certaines provinces, comme la Colombie-Britannique, ne s'intéressent d'aucune façon au logement social et si nous, en tant que députés au Parlement, croyons vraiment qu'il y aurait une politique de logement social nationale, nous n'avons pas le droit de revendiquer nos responsabilités à quelque gouvernement provincial que ce soit.

Monsieur le Président, la même chose se produit maintenant pour les travailleurs âgés.

[*Traduction*]

Le ministre des Finances nous a annoncé autre chose. La suppression du Programme d'aide à l'adaptation des travailleurs va permettre des millions de dollars d'économies. Dans le dernier budget fédéral, le ministre a déclaré que nous allions nous débarrasser du Programme d'aide à l'adaptation des travailleurs, qui coûtait trop cher, pour le remplacer par un Programme d'adaptation destiné aux travailleurs âgés. Le ministre annonçait dans son budget que ce programme serait mis en oeuvre en août 1986 pour aider des centaines de milliers de travailleurs âgés licenciés, sans perspective d'emploi et complètement écoeurés d'une société qui, même après la récession, leur annonce que tant pis pour eux, le taux de chômage va être le double de ce qu'il était avant la récession. Nous n'avons toujours pas vu ce programme.

Une voix: Quel programme?

Mme Copps: Le Programme d'adaptation destiné aux travailleurs âgés. C'est un programme d'un montant de 125 millions de dollars qui était censé remplacer le Programme d'aide à l'adaptation des travailleurs, et qui était précisément destiné à venir en aide aux travailleurs âgés écrasés par l'évolution technologique. Tout le monde, dans toutes les circonscriptions, connaît le problème des gens qui se font licencier après 20 et 30 années de service. On n'a rien fait pour eux. On n'a pas signé un seul accord provincial. Le ministre fédéral du Travail (M. Cadieux) est allé dire aux provinces qu'il aimerait bien les voir participer à ce programme, à condition de payer une partie de la facture. Les provinces ne sont pas d'accord, parce que pendant ce temps-là le gouvernement est en train de faire des coupures dans les paiements de transfert destinés à l'éducation postsecondaire et à la santé.

On constate avec intérêt que sur les 3 milliards de dollars que nous rapportent ces hausses de taxes, il n'y a pas un sou pour les travailleurs âgés. Il n'y a pas un sou pour le Programme d'adaptation destiné aux travailleurs âgés promis par le ministre.

• (1800)

Dois-je comprendre que mon temps de parole est presque écoulé?

Le président suppléant (M. Paproski): Vous avez cinq secondes.

Mme Copps: Eh bien, monsieur le Président, nous en entendrons reparler.

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 66 du Règlement.

Motion d'Ajournement

LE COMMERCE EXTÉRIEUR—LES NÉGOCIATIONS ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS—LES PRÉVISIONS DU CONSEIL ÉCONOMIQUE DU CANADA

M. Alan Redway (York-Est): Monsieur le Président, ai-je déjà eu l'occasion de vous parler un peu de ma circonscription? Sans doute, puisque vous acquiescez. J'aimerais cependant vous rappeler deux ou trois petites choses.

La circonscription de York-Est est située au centre géographique du Toronto Métropolitain. Elle a notamment pour caractéristique d'avoir le plus grand nombre d'emplois pour mille habitants de toute la région métropolitaine de Toronto, à l'exception du centre-ville financier. C'est une circonscription très industrialisée.

On trouve dans ma circonscription de très grosses entreprises et industries comme IBM. D'autres, qui se comptent par centaines, sont très petites et n'emploient que quelques employés ou travailleurs. Actuellement, beaucoup de ces derniers dans de petites ou de grosses entreprises sont inquiets à cause des négociations commerciales que nous menons avec les États-Unis. Ils s'inquiètent de ce que la presse a coutume d'appeler «le libre-échange». Ils sont aussi inquiets parce qu'ils ne savent pas ce que risque de devenir leur emploi par suite de ces négociations commerciales.

Il y a quelques jours, ils ont eu des nouvelles du Conseil économique du Canada. Malheureusement, ces nouvelles ne les ont guère réconfortés. Le Conseil économique du Canada a annoncé qu'il se pourrait très bien que 370 000 nouveaux emplois soient créés d'ici 1995 par suite d'une nouvelle entente commerciale avec les États-Unis. Cependant, le Conseil a ajouté que tous les Canadiens devaient envisager la perspective que certains Canadiens perdraient leur entreprise ou leur emploi par suite de la concurrence accrue dû à l'importation au Canada de marchandises fabriquées aux États-Unis à meilleur prix.

Cela donne à réfléchir, surtout si l'on songe que son propre emploi ou sa propre affaire risque d'être touché par ces négociations commerciales. Que feriez-vous, monsieur le Président, si vous deviez perdre votre emploi à cause d'elles? Vous êtes jeune, je le sais, et vous pourriez vous recycler. Vous songez peut-être que vous vous inscririez à un programme de recyclage. Cependant, nombreux sont mes commettants qui ne se voient pas dans votre groupe d'âge. Ils se voient comme des travailleurs âgés, n'ayant guère de perspective de recyclage. Peut-être espèrent-ils bénéficier de quelque programme spécial que le gouvernement pourrait mettre en oeuvre pour les aider. Ils n'ont encore obtenu du gouvernement aucun indice quant aux programmes spéciaux de recyclage qui pourraient leur être offerts. Ils se demandent également s'ils pourraient avoir accès à une aide financière quelconque, vu ce qui risque de leur arriver par suite de ces négociations commerciales. A cet égard non plus ils n'ont obtenu aucun renseignement précis du gouvernement.

Cependant, ils entendent certaines personnes dire: «Des entreprises font faillite tous les jours. Des travailleurs perdent leur emploi tous les jours. Comment pourrions-nous distinguer entre ceux qui perdent leur emploi par suite de ces négociations commerciales et ceux qui le perdent à cause par exemple de l'inefficacité ou de la mauvaise administration»? Ces mêmes personnes ajoutent qu'il n'y a guère de raison de tenter d'aider ces gens-là financièrement ou au moyen de programmes de recyclage, car on ne saurait dire s'ils perdent leur emploi pour d'autres raisons ou à cause des négociations commerciales. Mes commettants ont entendu de tels commentaires et ils s'en inquiètent.

Ils ont entendu également les propos d'autres personnes qui demandent pourquoi nous devrions venir en aide à des entreprises qui font faillite ou à des gens qui perdent leur emploi à cause de ces négociations commerciales, car nous ne ferions ainsi qu'augmenter le fardeau de ceux qui profiteront de cette démarche de sorte qu'ils seraient incapables de soutenir la concurrence des Américains une fois les négociations parachevées. Ils sont également préoccupés par ces commentaires.

• (1805)

Comment pouvons-nous, vous et moi, monsieur le Président, convaincre nos mandants que ces négociations commerciales vont leur être profitables? Comment pouvons-nous leur dire que tout va bien aller? Le gouvernement je pense peut commencer par nous dire à vous et à moi et à tous nos mandants le chiffre des gains d'emplois et celui des pertes d'emplois qu'il prévoit découler de ces négociations commerciales. Il peut également nous dire quelles industries il pense, à la suite de ces études, en sortiront gagnantes, et quelles sont celles qui vont sortir perdantes. Mais surtout, je pense qu'il devrait nous dire comment il va amortir le coup. Allons-nous avoir des programmes de recyclage? Si oui, pour qui et de quelle sorte, et comment les gens vont-ils y avoir droit? Va-t-il y avoir une aide financière? Dans ce cas, en quoi va-t-elle consister? Voilà des questions que vous et moi nous nous posons, et nos mandants également, et je sais que ce soir vous et moi attendons avec impatience la réponse du gouvernement.

M. Lorne Greenaway (secrétaire parlementaire du ministre d'État (Forêts et Mines)): Monsieur le Président, quel dommage que vous ne puissiez donner la réponse, parce que je suis sûr qu'au poste que vous occupiez auparavant, comme membre très important de la machine des Eskimos d'Edmonton, vous avez dû vous occuper beaucoup de commerce international. Probablement. De toute façon, la réponse que j'ai à donner est la suivante.

M. Murphy: Cela n'a rien à voir avec la question.

M. Greenaway: Le chapitre de la revue annuelle du Conseil économique du Canada qui est consacré à la situation et aux possibilités commerciales du Canada a examiné plusieurs scénarios d'impact du commerce canado-américain sur le PNB et l'emploi, d'après des simulations faites sur ordinateur. Ces simulations reposaient sur diverses hypothèses, dont la plus favorable, comportant par exemple l'abolition des barrières douanières plus des gains de productivité, aboutissait à 376 000 emplois de plus à l'horizon 1995. D'autres hypothèses, portant par exemple sur une abolition graduelle des barrières douanières avec gain de productivité, abolition des barrières douanières sans gain de productivité, et protectionnisme avec représailles, conduisaient à des résultats différents au niveau de l'emploi à l'horizon 1995, depuis un gain de 320 000 jusqu'à une perte nette de 528 000 emplois.

Toutes ces études, partant de simulations sur ordinateur ou de modèles économétriques, postulaient diverses hypothèses sur la façon dont chaque élément-clé—la productivité, le taux

de change, les investissements et les prix—réagit à l'élimination des barrières douanières et non-douanières. Des études récentes recourent à des projections effectuées par l'Université du Maryland, par Informetric et par l'Université de Toronto, ainsi que par le Conseil économique du Canada. Si l'effet calculé d'une libéralisation des échanges sur l'emploi varie en fonction des données initiales, toutes les études effectuées jusqu'ici ont pour dominateur commun qu'une libéralisation des échanges conduirait à un gain national net, global, compris entre 1 et 3 p. 100 par rapport au niveau actuel de l'emploi. Avec le chiffre actuel d'emploi qui est d'environ 11,5 millions, cela donne entre 115 000 et 345 000 emplois de plus.

Voilà, Monsieur, votre réponse.

L'ASSURANCE-CHÔMAGE—LES SOMMES VERSÉES DANS LES PROVINCES DE L'ATLANTIQUE—*B*) ON DEMANDE AU GOUVERNEMENT DE DONNER UNE GARANTIE

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, je ne puis m'empêcher d'ajouter aux commentaires intervenus entre le député conservateur qui vient de poser la question précédente et le député conservateur qui a répondu au nom du gouvernement. Il a dit que vous, en votre qualité d'ancien membre des Eskimos d'Edmonton, devriez savoir vous occuper des problèmes de maintien d'emploi qui se posent aux Canadiens face aux négociations de libéralisation des échanges. Cela m'a fait souvenir avec le plus grand des respects, que nous avons garanti qu'il y aurait des emplois au Canada pour les membres des équipes canadiennes. C'était en quelque sorte une mesure de contenu canadien. Je suis persuadé que vous, monsieur le Président, vous auriez conservé votre emploi même sans le texte en question, mais il y en a d'autres dans la Ligue canadienne de football qui avaient besoin de ce genre de protection.

J'interviens au sujet d'une question que j'ai posée le 15 octobre dernier. Elle faisait suite à certaines fuites de renseignements concernant la Commission Forget. Apparemment, le rapport de la commission Forget pourrait entraîner un changement fondamental dans les modalités du régime d'assurance-chômage. Cette question nous préoccupe tellement mon chef, le député d'Oshawa (M. Broadbent) et moi que nous avons tous deux posé des questions à ce sujet le même jour à la Chambre des communes.

• (1810)

Nous avions signalé que le régime d'assurance-chômage fournit environ 620 millions de dollars à la région de l'Atlantique. Nous voulions que le gouvernement nous garantisse que la région de l'Atlantique continuera de recevoir cet argent dans le cadre de programmes du même genre si ce n'est pas en vertu du régime d'assurance-chômage. Nous avions aussi parlé de la nécessité de reconnaître la fragilité de l'économie de la région de l'Atlantique. Les industries des pêches, des forêts et des mines, de même que les petites entreprises et certains autres secteurs, comptent depuis très longtemps sur le travail à temps partiel et saisonnier et cela ne peut pas changer du jour au lendemain. Nous avions dit que, peu importe les mesures que prendra le gouvernement fédéral pour donner suite au rapport de la commission Forget, il doit tenir compte de cette situation.

Le chef du Nouveau parti démocratique et moi ne sommes pas les seuls à nous préoccuper des conclusions de la Commission Forget. Bien des Canadiens ont dit ce qu'ils en pensaient, mais parmi les commentaires les plus intéressants, j'ai retenu les propos du ministre conservateur des services sociaux de la Nouvelle-Écosse, Edmund Morris, qui a dit que cela pourrait bouleverser l'économie de sa province.

C'est très grave. Les industries des pêches et des forêts comptent depuis très longtemps sur le travail saisonnier. L'économie de cette région du Canada n'évolue pas rapidement. Les habitants des Maritimes continueront de compter sur l'assurance-chômmage. Nous n'en sommes ni heureux ni fiers. Nous voulons cependant que le gouvernement tienne compte de l'économie et de la situation de l'emploi dans la région de l'Atlantique lorsqu'il donnera suite au rapport de la Commission Forget. Nous espérons que le gouvernement prendra tous les moyens possibles pour bâtir sur ce qui existe maintenant dans la région de l'Atlantique au lieu de le détruire.

Je parle encore une fois de la question parce que le ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Bouchard) ne nous a pas fourni ces garanties en répondant à mes questions et à celles du député d'Oshawa. Le ministre avait raison de dire qu'il ne pouvait pas donner une réponse complète au rapport de la Commission Forget avant que ce rapport soit présenté. Il aurait cependant pu profiter de nos questions pour dire qu'il y aura certaines garanties pour la région de l'Atlantique, qu'elle continuera de recevoir les 620 millions de dollars qu'elle obtient maintenant et qu'il y aura de nouveaux programmes de création d'emplois pour la région. Il ne l'a pas fait, monsieur le Président, et c'est notamment pour cela que je soulève la question encore ce soir.

En outre, les gens de l'Atlantique sont sans doute sur le qui-vive, puisqu'il a été très peu question d'eux dans le discours du trône. Après les fuites découlant de la Commission Forget, il faut que le gouvernement expose ses intentions à la Chambre. Je crains fort de l'entendre dire qu'on ne pourra pas maintenir indéfiniment le régime d'assurance-chômage. Le gouvernement admettra sans doute que l'Atlantique éprouve certains problèmes, mais je crains qu'il ne s'intéresse pas à la situation des mineurs, des petits entrepreneurs et des autres travailleurs de cette région. Il parlera plutôt de la nécessité de réviser le régime d'assurance-chômage.

Il ne suffit pas d'évoquer la réforme du régime. Les Canadiens de l'Atlantique veulent connaître les intentions précises du gouvernement. Le chômage n'a pas diminué dans l'Est depuis que le gouvernement a pris le pouvoir, il y a deux ans. Cette région est parmi celles qui n'ont pas profité de la relance économique. La population est très anxieuse et elle s'interroge sur ce que le gouvernement lui réserve, puisqu'il n'en a rien dit.

• (1815)

Le premier ministre (M. Mulroney) a beau jeu d'affirmer, dans le discours du trône, qu'on tiendra compte des provinces de l'Atlantique. En vérité, après deux ans de pouvoir il est temps que le gouvernement agisse, s'il en a l'intention, et qu'il n'attende pas la veille des élections pour le faire. S'il est vrai qu'il a établi un plan d'action pour l'Atlantique, le Québec et d'autres régions du pays, qu'il passe aux actes dès cette année. Il nous tarde d'en savoir plus long.

M. G. M. Gurbin (secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, je vais répondre avec plaisir à certains des propos qu'a tenus le député de Churchill (M. Murphy), parallèlement à la réponse que lui a déjà donnée le ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Bouchard).

L'intervention du député comporte de nombreuses erreurs. D'abord, le gouvernement ne serait pas sensible aux problèmes de la région de l'Atlantique, ou ne les comprendrait pas. Je viens d'assister à une réunion qui a justement porté sur cette question. Les pêcheurs terre-neuviens, par exemple, ne trouvent plus d'emploi hors-saison parce qu'on a mécanisé les travaux d'abattage et de halage du bois. Ces occasions d'emploi n'existent plus et le gouvernement en est fort conscient parce que nous avons, dans nos rangs, des députés qui nous signalent ces problèmes. Nous comprenons très bien ces besoins.

Le député croit, je suppose, que la situation d'un chômeur de la région de l'Atlantique diffère de celle d'un chômeur de l'Ouest. Il croit peut-être qu'il est plus facile d'être sans emploi dans certaines régions du Canada que dans d'autres. C'est bien malheureux, car je crois que les chômeurs du Canada éprouvent tous le même genre de problèmes.

Le premier ministre (M. Mulroney) a bien précisé, au sujet des observations que le ministre des Finances (M. Wilson) avait faites dans son discours du budget du 23 mai 1985, que le gouvernement n'a nullement l'intention de réduire son aide aux chômeurs, où qu'ils se trouvent au Canada. Il ne va pas faire cela.

Nous avons chargé la Commission Forget d'examiner notre système. Les Canadiens conviendraient pour la plupart, je crois, que le système a probablement besoin d'être modifié de façon différente selon les diverses régions du pays. Nous avons demandé à la Commission Forget de se pencher sur la question et de présenter des recommandations. Nous nous proposons d'étudier attentivement ces recommandations, puis d'apporter les changements qui s'imposent pour améliorer et simplifier le système pour tous les Canadiens, et en particulier les chômeurs. Nous cherchons à améliorer le système, et nous attendons impatiemment le rapport de la commission.

LES FINANCES—LES TAXES DE VENTE—L'INCIDENCE SUR LE REVENU DISPONIBLE. *B*) L'IMPÔT DES PARTICULIERS—ON DEMANDE D'ANNULER LES HAUSSES.

Mlle Aideen Nicholson (Trinity): Monsieur le Président, mes observations de ce soir découlent non seulement de la dernière question mais de toute une série de questions que j'ai posées à la Chambre suite à l'effondrement de la Banque commerciale du Canada et à la décision sans précédent du gouvernement de verser un milliard de dollars aux déposants non assurés dont l'identité est tenue secrète.

Nous sommes désormais tous on ne peut plus au fait des circonstances entourant la faillite de la banque, moins de six mois après que le gouvernement l'eut renflouée et en eut garanti la survie. Depuis lors, j'ai posé plus d'une cinquantaine de questions à la Chambre. J'ai participé à d'autres débats d'ajournement et au débat des projets de loi dont la Chambre a été saisie au sujet du renflouement de la banque et plus tard, du remboursement des déposants non assurés.

Dans ses réponses à mes questions et à celles de mes collègues, le gouvernement a été uniformément lamentable. On nous a dit qu'une enquête spéciale répondrait à toutes nos questions. On nous avait promis une enquête parlementaire, tout d'abord. Plus tard, le gouvernement s'est ravisé en nommant la Commission Estey et, l'an dernier, le 2 octobre, le premier ministre (M. Mulroney) a fait à la Chambre la déclaration suivante, qu'on trouve à la page 7250 du hansard:

• (1820)

... le gouvernement a nommé le juge Estey en lui confiant le mandat le plus large possible pour que toute la vérité soit étalée, y compris sur la conduite de tous ceux qui sont concernés et sur la politique adoptée dans cette affaire. M. le juge Estey va révéler au grand jour qui sont les responsables.

Il est arrivé maintenant le rapport Estey, un document très minutieux et très révélateur dans l'ensemble. Il confirme nos propos lorsque nous avons prétendu, à la Chambre, que ces mesures de renflouement avaient été prises en catastrophe, dans un climat de panique, sans avoir en main les renseignements nécessaires et sans effectuer le suivi convenable.

Ce document ne répond pas à toutes nos questions, mais le gouvernement semble maintenant considérer que l'affaire est close puisque le rapport est du domaine public maintenant. Ce n'est pas le cas. Je partage les vues qu'a exposées le juge Estey à la page 21 de son rapport:

Il peut que d'autres groupes ... poursuivant des objectifs autres, parviennent à des conclusions différentes au chapitre des obligations et des devoirs de ceux qui ont pris part à ces événements.

Je refuse de tourner la page sur les faillites bancaires et sur le remboursement des déposants non assurés parce que le principe de la responsabilité ministérielle est le fondement de notre régime parlementaire. Ce principe n'est pas respecté.

Le gouvernement ne s'est pas privé de nous rappeler que le rapport Estey n'avait pas imputé aux ministres la responsabilité des événements qui ont précédé le renflouement de la Banque commerciale du Canada. Il condamne, par contre, en des termes non équivoques, la façon dont cette décision a été prise. Il condamne également l'ensemble des mesures de renflouement et la quasi-absence du suivi dont ces mesures auraient dû faire l'objet. Voici ce que dit le rapport à propos du renflouement à la page 141:

Le concept adopté était ... au mieux, à demi mûri.

Et à la page 127:

... que cette opération de sauvetage a été mal enclenchée et n'avait aucune chance de succès dès le départ.

Et à la page 196:

Le programme de sauvetage semble avoir été mené un peu comme on lance un toboggan. Une fois lâché du haut de la pente, la vitesse et la destination ont été déterminées par les lois de la gravité et la nature de l'engin. Il n'existait aucun mécanisme de direction ni appareil permettant de modifier l'orientation en cours de route, d'accroître le soutien financier ou d'effectuer tout autre réglage, peu importe les risques susceptibles de surgir.

Et à la page 195:

La ministre d'État, par exemple, semble n'avoir fait aucun effort pour que l'on procède rapidement et systématiquement à l'examen direct du portefeuille de prêts de la banque.

C'était après qu'on a eut décidé de renflouer les banques. Et à la page 197:

L'effet conjugué du manque de renseignements au moment où le programme de sauvetage a été adopté et annoncé, et de la teneur de l'avis à cet effet, ainsi que des déclarations ultérieures des ministres . . . ont confiné le gouvernement dans une position où la seule solution défendable était l'indemnisation universelle des créanciers de la banque.

Dans un système de responsabilité ministérielle, il faut que quelqu'un soit responsable. Le principe de la responsabilité ministérielle veut que les ministres de la Couronne soient responsables, et le fait de ne pas être au courant d'une question ou d'être mal assisté par les fonctionnaires ne libère pas un ministre de la responsabilité des décisions qu'il ou qu'elle a prises. C'est un élément fondamental de notre régime gouvernemental, et il est inadmissible que le gouvernement refuse d'admettre la responsabilité de ses actes qui coûtent aux contribuables près de 2 milliards de dollars.

Comme je l'ai dit plus tôt, mes collègues et moi avons encore des questions à poser. Je voudrais qu'on réponde à ces questions et qu'on me prouve que le principe de la responsabilité ministérielle signifie quelque chose pour le gouvernement.

M. David Kilgour (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Monsieur le Président, je dois dire pour commencer que j'ai vérifié auprès du greffier, et que la députée de Trinity (Mlle Nicholson) devait parler de la question qu'elle a soulevée le 23 octobre, d'après la page 663 du hansard. Cette question porte sur la réforme fiscale et sur la taxe de vente. Elle ne touche pas la Commission Estey. Je serais très heureux de parler du rapport de la Commission Estey sur les deux banques, mais vu que la députée a demandé si je ne m'abuse, que nous discutions seulement de la question soulevée à cette date, je peux difficilement lui répondre. Ma réponse ressemblera donc à un navire qui en croise un autre dans la nuit et elle n'aura aucun rapport avec le sujet que la députée a abordé à la fin de l'après-midi sans nous avoir dit au préalable, si je comprends bien, que c'était le sujet dont elle voulait discuter avec nous.

Le président suppléant (M. Paproski): J'accorde la parole à la députée de Trinity (Mlle Nicholson) pour un rappel au Règlement.

• (1825)

Mlle Nicholson (Trinity): Monsieur le Président, j'ignore d'où vient ce malentendu. Je pensais qu'il serait question de la Commission Estey. Si l'erreur s'est produite dans mon bureau, j'en suis désolé. Je remercie le secrétaire parlementaire de bien vouloir me fournir une réponse au sujet de la taxe de vente, mais je conviens avec lui que ce ne serait pas la bonne chose à faire.

M. Kilgour: Monsieur le Président, même si l'erreur s'est produite parce que son bureau s'est trompé de date ou de question, si vous le permettez, je voudrais communiquer à la députée la réponse du gouvernement à sa question concernant la taxe de vente. Elle a eu l'occasion de prendre la parole à la Chambre et, faute de grives on mange des merles . . .

Le président suppléant (M. Paproski): Je pense que ce genre de cas s'est déjà produit au cours du débat sur la motion d'ajournement. Un député avait posé une question précise et le secrétaire parlementaire avait répondu à une question entièrement différente. Je pense qu'on peut laisser le secrétaire parlementaire lire sa réponse. La députée pourra, si elle le désire, poser de nouveau sa question un autre jour.

Mlle Nicholson (Trinity): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je voudrais apporter une correction. Si le secrétaire parlementaire désire lire sa réponse, je n'y vois pas d'objection. Je tiens toutefois à bien préciser, par courtoisie envers vous, monsieur le Président et envers le secrétaire parlementaire et les députés, que si l'erreur a été commise dans mon bureau, j'en suis désolée. Je ne veux pas dire qu'elle ait nécessairement été commise dans mon bureau. Elle peut très bien venir du bureau de la Chambre ou d'ailleurs.

Le président suppléant (M. Paproski): C'est très bien. Le secrétaire parlementaire peut donner sa réponse.

M. Kilgour: Monsieur le Président, pour répondre à une question que la députée de Trinity (Mlle Nicholson) n'a pas soulevée, dans cette question, elle mettait en doute les avantages d'un programme de réforme fiscale que nous allons entreprendre au cours des deux prochaines années, car nous savons l'importance qu'il revêt pour les Canadiens. La députée a fait valoir qu'il était diabolique de réduire d'une part l'impôt sur le revenu des particuliers et de reprendre ensuite cet argent en augmentant la taxe de vente . . .

Mlle Nicholson (Trinity): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je n'ai jamais employé ce langage. Je ne suis pas d'accord.

Le président suppléant (M. Paproski): J'ai permis qu'on soulève ces objections. Il devait être question ce soir de la taxe de vente, de son incidence sur le revenu disponible, de l'impôt sur le revenu des particuliers et de la demande d'annulation des hausses, comme nous pouvons le lire à la page 663 du hansard du 23 octobre 1986. J'espère que le secrétaire parlementaire va terminer la lecture de sa réponse afin que nous puissions lever la séance. Je n'ai pas l'intention d'entendre d'autres objections, d'autant plus que nous n'avons pas pour habitude d'invoquer le Règlement pendant le débat sur la motion d'ajournement

M. Kilgour: Monsieur le Président, la députée voit les choses d'une façon simpliste, sectaire et étroite compte tenu des réformes fiscales que nous envisageons.

[*Français*]

Dans son affirmation, la députée perd de vue l'objectif fondamental de la réforme fiscale, qui sera de rendre chaque composante du régime fiscal—l'impôt des particuliers et des sociétés et la taxe de vente—plus équitable, plus simple et plus efficiente. L'abaissement des taux de l'impôt sur le revenu des particuliers est un objectif important de ce gouvernement-ci de la réforme fiscale au Canada, mais ce n'est pas le seul objectif de cette réforme. L'objectif primordial est de résoudre les problèmes que pose chacune de ces composantes.

Une fois atteints, ces objectifs procureront des avantages durables aux Canadiens. A titre d'exemple, monsieur le Président, la taxe fédérale de vente actuelle comprend plusieurs défauts: elle favorise les importations aux dépens des biens produits au Canada; elle pénalise nos exportateurs; et elle établit une distinction entre les producteurs de produits semblables. Le gouvernement examine des réformes qui permettront de s'assurer que la taxe de vente s'applique plus uniformément dans tous les secteurs de l'économie. L'élargissement de son assiette facilitera également une réduction du taux de la taxe. Il en résultera une amélioration tant de l'équité que de l'efficience de la taxe, sans compter que celle-ci sera, pour les entreprises, beaucoup plus simple à observer et, pour Revenu Canada, bien plus facile à administrer.

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Paproski): Je regrette d'interrompre le secrétaire parlementaire, mais son temps de parole est écoulé. Il n'a que trois minutes pour donner sa réponse.

[*Français*]

La motion portant que la Chambre s'ajourne maintenant est réputée être adoptée. La Chambre demeure donc ajournée jusqu'à demain, à 11 heures, conformément à l'article 3(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 31.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 4 novembre 1986

La séance est ouverte à 11 heures.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

COMPTES PUBLICS

PRÉSENTATION DU 1ER RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

Mlle Aideen Nicholson (Trinity): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter le premier rapport du comité permanent des comptes publics. Conformément au paragraphe 99(2) du Règlement, le comité demande une réponse globale.

Le rapport porte sur le décret de remise d'impôt en faveur de la *Hudson's Bay Oil and Gas Company*, une filiale de *Dome Petroleum Limited*. Le comité déplore que le décret de remise ait accordé un avantage considérable sans l'approbation du Parlement. La remise a plutôt servi, de manière non conventionnelle et sans précédent, à appliquer la politique gouvernementale qu'à exonérer cette société d'une mesure du régime fiscal. Le montant de la remise n'a pas non plus été publié dans les comptes publics, comme l'exige la Loi sur l'administration financière. Pareil recours au décret de remise a privé le Parlement de l'occasion d'examiner une dépense importante de fonds publics.

Le comité recommande que tous les décrets de remise d'impôt soient obligatoirement divulgués et que lorsque les sommes remises dépassent 20 millions de dollars, elles soient aussi préalablement approuvées par le Parlement.

* * *

LA LOI NATIONALE DE 1986 SUR LES TRANSPORTS

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Transports) demande à présenter le projet de loi C-18, intitulé Loi nationale concernant les transports.

M. le Président: La Chambre permet-elle au ministre de présenter le projet de loi?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

LA LOI DE 1986 SUR LES TRANSPORTS ROUTIERS

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Transports) demande à présenter le projet de loi C-19, concernant les transports routiers effectués par des entreprises extra-provinciales.

M. le Président: La Chambre permet-elle au ministre de présenter le projet de loi?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

• (1110)

[*Français*]

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et du président du Conseil privé): Monsieur le Président, on répondra aujourd'hui à la question nº 19.

[*Texte*]

LA PLANIFICATION DE L'EMPLOI

Question nº 19—**M. Scott (Victoria—Haliburton):**

Depuis le 4 septembre 1984, a-t-on subventionné des projets dans la circonscription de Victoria—Haliburton en vertu des volets Intégration professionnelle et Développement de l'emploi de la stratégie Planification de l'emploi et, dans l'affirmative, *a*) combien, *b*) combien a-t-on accordé au total aux projets approuvés, *c*) combien d'emplois ont été créés?

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Depuis le 4 septembre 1984*, des projets ont été financés dans la circonscription de Victoria—Haliburton en vertu des programmes Développement de l'emploi et Intégration professionnelle de la Planification de l'emploi.

Développement de l'emploi

		1985-86	1986-87
a)	Projets généraux	13 projets	aucun
	Emplois individuels subventionnés	14 placements	6 placements
	Emplois à l'intention des fortement défavorisés	1 renouvellement	aucun
b)	Projets généraux	765 409$	aucun
	Emplois individuels subventionnés	87 429$	22 839$
	Emplois à l'intention des fortement défavorisés	187 000$	aucun

* La planification de l'emploi n'existant que depuis septembre 1985.

Code criminel

c)	Projets généraux	72 emplois	aucun
	Emplois individuels subventionnés	14 emplois	6 emplois
	Emplois à l'intention des fortement défavorisés	26 clients 4 employés principaux	aucun

Intégration professionnelle

a) 1 projet

b) 84 250$

c) 15 participants

[*Français*]

M. Lewis: Je suggère, monsieur le Président, que les autres questions soient réservées.

M. le Président: On a répondu à la question énumérée par l'honorable secrétaire parlementaire. Les autres questions sont-elles réservées?

Des voix: D'accord.

* * *

MOTION D'AJOURNEMENT AUX TERMES DE L'ARTICLE 29 DU RÈGLEMENT

LES CHEMINS DE FER—LA FERMETURE POSSIBLE DES ATELIERS DU CN À MONCTON

M. Fernand Robichaud (Westmorland—Kent): Monsieur le Président, je vous suis très reconnaisant de me donner la parole à ce moment-ci car je sais que l'avis, selon les dispositions de l'article 29 du Règlement, devait être présenté à votre bureau dans un délai d'une heure et que je n'ai pu respecter ce délai. Alors, je vous en remercie.

[*Traduction*]

Conformément à l'article 29 du Règlement, je vous avise que je désire proposer une motion d'ajournement de la Chambre en vue de la discussion d'une affaire déterminée et importante dont l'étude s'impose d'urgence, à savoir, la situation à Moncton, au Nouveau-Brunswick, où 1 000 emplois sont menacés du fait de la décision du CN, une société d'État, de fermer ses ateliers.

J'ai déjà demandé un débat d'urgence sur cette question le 18 juin 1986, peu après que le CN ait annoncé son intention de vendre ses ateliers de Moncton à la *Canadian General Electric*. Toutefois, les choses ont évolué depuis cette date. La vente à la *Canadian General Electric*, qui aurait préservé 300 emplois, semble compromise et ne se réalisera sans doute pas. Pour que l'entente soit conclue il fallait que les divers syndicats de la région de Moncton renoncent à la clause interdisant les travaux sous contrat. Or, deux des sept syndicats ont refusé d'entériner la proposition qu'ils jugeaient inacceptable.

Nous sommes donc de retour au point de départ et, à nouveau, devant la possibilité d'une fermeture totale des ateliers . . .

M. Lewis: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je comprends les soucis du député et je me demande si nous ne pourrions pas passer immédiatement à la motion. Le paragraphe 29(3) du Règlement dit: «Le député . . . doit se lever de sa place et présenter, sans argument, l'énoncé dont il est question au paragraphe (2) du présent article». Je comprends l'inquiétude du député et je propose que nous passions directement à la motion et à votre décision.

M. le Président: La présidence est d'avis que le député qui demande une autorisation comme celle-ci devrait avoir l'occasion de présenter les faits et les raisons qui justifient sa motion. La présidence s'en remet à la Chambre. Le député pourrait peut-être terminer brièvement ses remarques puis présenter la motion elle-même. J'ai l'intention de réserver ma décision jusqu'à 15 heures.

M. Robichaud: Comme je le disais, monsieur le Président, nous en sommes revenus au point de départ. Plus de 1 000 emplois risquent de disparaître. Une entente entre la CGE et le CN, qui aurait permis de préserver certains emplois, avait été provisoirement conclue, mais il semble maintenant que les discussions soient suspendues et que Moncton pourrait perdre les 1 000 emplois. Dans une province où le taux de chômage est de 13 p. 100, ce serait une perte catastrophique. C'est pour ces raisons que je propose respectueusement:

Que la Chambre s'ajourne maintenant.

[*Français*]

M. le Président: Je remercie le député pour le discours concernant le sujet qui est très très important, mais je vais différer ma décision jusqu'à 15 heures cet après-midi.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LE CODE CRIMINEL ET LA LOI SUR LA PREUVE AU CANADA

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. Ray Hnatyshyn (ministre de la Justice et procureur général du Canada) propose: Que le projet de loi C-15, Loi modifiant le Code criminel et la Loi sur la preuve au Canada, soit lu pour la 2e fois et renvoyé à un comité législatif.

—Monsieur le Président, c'est un honneur pour moi, aujourd'hui, d'aborder à la Chambre une question qui inquiète vivement tous les Canadiens—l'agression sexuelle des enfants. Nous sommes ici pour remédier à cette situation. Nos jeunes sont la promesse de notre avenir. Il nous incombe de protéger les enfants contre les agressions sexuelles et l'exploitation sexuelle et de dissuader ceux qui cherchent à s'en prendre à eux.

L'une de mes priorités en tant que ministre de la Justice, ainsi que du gouvernement, consiste à se pencher sur ce problème d'une manière efficace et délicate. A cette fin, je demande l'appui de tous les députés, pour que ce projet de loi puisse être étudié sans délai afin que les enfants qui sont exploités à l'heure actuelle puissent être protégés en vertu de la loi.

En 1984, la commission sur les délits sexuels contre les enfants et les jeunes, la commission Badgley, a signalé que la moitié de toutes les Canadiennes et un tiers de tous les Canadiens sont, à un moment donné de leur vie, victimes d'actes sexuels non souhaités et que dans 80 p. 100 des cas, cela se produit dans leur enfance ou leur jeunesse. Depuis deux ans, les services de police et les organismes chargés d'assurer le bien-être des enfants constatent une augmentation importante pouvant aller de 25 à 50 p. 100 du taux d'agressions sexuelles contre les enfants signalées.

[*Français*]

Cette augmentation inquiétante du nombre des incidents signalés en ce domaine peut être attribuée dans une certaine mesure aux faits que les spécialistes, de même que le grand public, sont dorénavant mieux sensibilisés au problème des infractions sexuelles contre les enfants. En outre, les enfants eux-mêmes connaissent mieux les données du problème, grâce aux programmes éducatifs qui enseignent aux jeunes qu'ils ne doivent pas se soumettre à toutes sortes d'avances physiques que peuvent leur faire leurs aînés ou des personnes en position d'autorité.

[*Traduction*]

En avril 1985, la commission spéciale sur la pornographie et la prostitution, la commission Fraser, a publié son rapport. Son travail et celui de la commission Badgley se chevauchaient dans une certaine mesure, et ainsi les deux commissions ont fait certaines recommandations sur certains aspects des agressions sexuelles contre les enfants, comme les dispositions actuelles du Code criminel applicables aux agressions sexuelles contre les enfants et à la prostitution des mineurs.

Les commissions Badgley et Fraser ont fait de l'excellent travail, en cernant l'ampleur des problèmes d'agressions sexuelles contre les enfants au Canada dans les domaines où les dispositions actuelles de la loi sont impuissantes à y remédier. En outre, les représentants du ministère de la Justice et d'autres ministères concernés se sont entretenus avec plus de 300 personnes représentant plus de 200 organismes d'un bout à l'autre du pays, afin d'obtenir l'opinion de certains organismes non gouvernementaux et privés s'occupant des enfants, au sujet des recommandations de ces commissions. Nous avons également consulté les provinces. Après avoir examiné les recommandations des deux commissions et les résultats des consultations, nous avons préparé des modifications législatives pour régler les problèmes posés par l'agression sexuelle des enfants, le témoignage d'enfants et la prostitution des mineurs. Les conclusions des commissions Badgley et Fraser et les consultations menées auprès des provinces et du grand public nous ont clairement fait comprendre que les dispositions actuelles du Code criminel ne prévoient pas toutes les activités sexuelles que l'on peut imposer à des enfants et que les fillettes et jeunes garçons ne bénéficient pas d'une protection égale devant la loi, comme l'exige la Charte des droits et libertés.

• (1120)

Ce projet de loi prévoit trois nouvelles infractions criminelles, à savoir les contacts sexuels, l'incitation à des contacts sexuels et l'exploitation sexuelle par des personnes en situation d'autorité, pour veiller à ce que les enfants de moins de quatorze ans soient à toutes fins pratiques complètement protégés de toute forme de contact sexuel tandis que ceux âgés de 18 ans et moins soient protégés contre l'exploitation sexuelle par toute personne en position d'autorité ou de confiance ou à l'égard de la laquelle l'adolescent est en situation de dépendance.

La nouvelle infraction que constituent désormais les contacts sexuels vise à couvrir toute une série d'activités sexuelles abusives en conformité des recommandations Badgley. Peu importe que l'enfant ait consenti à être touché à des fins d'ordre sexuel. L'enfant doit être protégé contre toute forme d'attouchement à des fins sexuelles à une exception près. Cette exception s'applique dans le cas des adolescents de 12 ou 13 ans qui ne sont pas âgés de plus de deux ou trois ans que le plaignant. Évidemment, si le plaignant de moins de 14 ans n'a pas consenti à l'activité sexuelle avec l'accusé âgé de 12 ou 13 ans, l'adolescent ainsi accusé pourrait être inculpé en vertu des dispositions actuelles d'agression sexuelle.

Comme l'âge de la responsabilité pénale est fixé à 12 ans, la responsabilité pénale d'un enfant de moins de 12 ans ne serait pas mise en cause pour faits sexuels. Dans l'ensemble, l'effet de ce nouveau délit serait d'offrir une protection presque absolue aux enfants de moins de 14 ans à raison des faits de caractère sexuel.

La commission Badgley a constaté que de très jeunes enfants étaient parfois payés ou autrement amenés à accomplir des actes sexuels sur d'autres personnes. La législation actuelle ne considère pas qu'il y ait délit sexuel commis par le solliciteur en pareil cas, et la poursuite au titre de la loi sur les actes indécents risque parfois d'échouer.

Afin d'assurer une protection plus complète aux mineurs de moins de 14 ans contre toute sorte de délits sexuels, il serait créé un nouveau délit appelé incitation à des contacts sexuels. Serait coupable d'un acte criminel toute personne qui invite un enfant de moins de quatorze ans à la toucher à des fins d'ordre sexuel. Également, toute personne qui invite de jeunes enfants à se toucher ou à toucher des tiers.

Les deux nouveaux délits qui protégeraient les mineurs de moins de 14 ans: les contacts sexuels et l'incitation à des contacts sexuels, seraient des délits hybrides, la Couronne ayant le choix soit de procéder par voie de la mise en accusation, soit par celle de la procédure sommaire. Lorsque la Couronne déciderait d'emprunter la procédure sommaire, la peine maximale serait la condamnation à dix ans d'emprisonnement.

Le troisième délit qui serait créé, celui visant les personnes en situation d'autorité, protégerait les mineurs de moins de 18 ans contre les relations sexuelles avec un adulte qui est en situation de confiance ou d'autorité, ou vis-à-vis de laquelle l'adolescent est en situation de dépendance. Ce délit tient compte de la nécessité d'assurer aux jeunes une protection spéciale contre ceux qui voudraient profiter de leur situation d'autorité, de confiance ou de dépendance de l'enfant pour en abuser.

Les assistants sociaux chargés de l'enfance et d'autres, comme les commissions Badgley et Fraser, ont beaucoup insisté pour que ceux qui sont accusés de délits sexuels contre des enfants ne puissent échapper facilement aux poursuites en se défendant sur l'ignorance où ils sont de l'âge de l'enfant concerné. En ce qui concerne les trois nouveaux délits, comme d'ailleurs pour toutes les dispositions qui protègent l'enfance,

l'erreur commise sur l'âge ne pourrait être invoquée en défense, à moins que l'accusé n'ait pris toutes précautions raisonnables pour s'assurer de l'âge du plaignant.

Il y a une autre forme d'abus sexuel contre les jeunes qui de plus en plus se pratique ouvertement au Canada. C'est l'exploitation de nos enfants par ceux qui les incitent à se prostituer et par ceux qui cherchent à les amener à se prostituer pour en retirer des avantages pécuniaires. Le projet de loi créerait un nouveau délit frappé d'une peine maximale de cinq ans pour tous ceux qui, en quelque endroit que ce soit, obtiennent les services sexuels d'une jeune personne prostituée. Les Commissions Badgley et Fraser ont toutes deux recommandé que le client d'une jeune prostituée soit pénalisé. Notre comité permanent de la justice et des questions juridiques faisait de même dans son rapport sur la prostitution en 1983.

La Chambre se rappelle peut-être que j'avais eu l'honneur d'être le porte-parole de mon parti au comité de la justice et des questions juridiques en cette occasion. Je me souviens des délibérations et de nombreux exposés bien réfléchis faits au comité par des particuliers et des groupes venus d'un bout à l'autre du Canada. J'ai l'honneur aujourd'hui, à titre de ministre de la Justice, de présenter des modifications législatives destinées à régler des problèmes que le comité de la justice avait abordés il y a trois ans. Ce projet de loi tend également à accroître la sanction imposée à ceux qui vivent des revenus d'une prostituée tandis que la peine maximale de 10 ans actuellement imposée lorsqu'une jeune prostituée de moins de 18 ans est en cause est portée à 14 ans.

[*Français*]

Le fait de créer de nouvelles infractions d'ordre sexuel et de modifier les dispositions actuelles du Code criminel à cet égard ne suffit pas cependant. Ainsi que le Comité Badgley l'a signalé et que les consultations avec les organisations non gouvernementales l'ont confirmé, il arrive souvent que les enfants très jeunes ne puissent bénéficier de la protection de la loi pénale parce qu'ils ne peuvent être assermentés et, par conséquent, ne peuvent témoigner au tribunal. Ceux qui s'attaquent à de très jeunes enfants peuvent souvent les agresser à plusieurs reprises ou bien agresser plusieurs jeunes enfants sans avoir à craindre énormément la loi.

Le projet de loi que l'on va examiner apporterait certaines modifications au Code criminel et à la loi sur la preuve au Canada, en vue de résoudre les problèmes touchant l'admissibilité du témoignage des enfants et afin d'établir des mécanismes plus souples pour recueillir leur témoignage.

[*Traduction*]

Une modification au Code criminel n'exigera plus une corroboration avant qu'un verdict de culpabilité ne soit rendu quand il est uniquement fondé sur le témoignage non assermenté d'un enfant. Des modifications à la Loi sur la preuve au Canada permettront à un plus grand nombre d'enfants de témoigner et prévoient une procédure permettant à un juge de faire subir un examen à un enfant de moins de 14 ans pour savoir s'il peut être assermenté ou entendu. Si l'enfant ne peut être assermenté ou faire une affirmation, le juge décidera si l'enfant peut être entendu après avoir promis de dire la vérité. Bien entendu, un juge ou un jury pourront décider quelle importance accorder à un pareil témoignage.

Une autre proposition vise à abroger le principe de la plainte spontanée. On a constaté que les enfants attendent souvent longtemps avant d'avouer qu'ils ont été victimes d'abus sexuels. A cause de cette inaction, de nombreux délinquants évitent des poursuites et effectivement ne sont pas punis.

• (1130)

On propose également qu'un enregistrement magnétoscopique du jeune plaignant de moins de 18 ans en train de décrire les faits à l'origine de l'accusation puisse être présenté à l'audience s'il confirme dans son témoignage le contenu de l'enregistrement. Au cours des consultations que mes collaborateurs ont eues avec des organismes et avec des particuliers partout au Canada, ils ont entendu parler de nombreux cas où des jeunes enfants se sentaient intimidés par la proximité de l'accusé dans la salle d'audience. D'autres modifications permettront donc au juge d'en exclure l'accusé pendant le témoignage du jeune plaignant dans un procès pour infraction sexuelle, si le juge est d'avis que son exclusion de la salle d'audience est nécessaire pour obtenir de l'enfant un témoignage complet et franc. L'accusé exclu aurait évidemment la possibilité de suivre le témoignage du plaignant sur un appareil de télévision en circuit fermé, et de communiquer avec son avocat.

Nous avons souvent entendu dire que l'exploitation sexuelle des enfants était un problème cyclique, que souvent les individus qui en avaient été victimes dans leur enfance commettent les mêmes infractions une fois devenus adultes. J'espère que la mesure à l'étude contribuera à briser ce cycle en amenant notre système judiciaire à protéger ceux qui ne peuvent se protéger eux-mêmes, les victimes innocentes de l'exploitation sexuelle des enfants. Je ne prétends pas que ces modifications au Code criminel et à la Loi sur la preuve au Canada suffiront à elles seules à résoudre le terrible et complexe problème de l'exploitation sexuelle des enfants. Ces modifications s'inscrivent cependant, et je le souligne, dans le cadre de l'engagement du gouvernement fédéral à faire tout ce qui est raisonnablement possible pour mettre fin à cette conduite pernicieuse.

Mon collègue de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp) est en train de coordonner activement une campagne fédérale efficace au plan de la politique et des programmes visant à combattre l'exploitation sexuelle des enfants. Mes collègues et moi allons travailler en étroite collaboration avec les gouvernements des provinces et des territoires pour assurer une action intégrée. Les modifications dont la Chambre est saisie, jointes à toutes les autres mesures qui sont prises, feront clairement comprendre que la société ne tolérera pas que se perpétue l'exploitation sexuelle des enfants. Nous allons nous servir de tout le poids du droit criminel pour assurer à nos enfants la protection à laquelle ils sont en droit de s'attendre.

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le Président, au nom de mon parti, l'opposition officielle à la Chambre, je suis très heureux de prendre part au débat. Tout d'abord, je désire assurer au gouvernement et au ministre de la Justice (M. Hnatyshyn) que nous appuyons une intervention dans le domaine visé. Nous accueillons favorablement le projet de loi. Malgré certaines réserves dont je ferai état dans un moment, nous jugeons important de modifier les articles du Code criminel sur le sujet à l'étude. Même avant . . .

[*Français*]

Même avant le rapport Badgley, on avait le sens dans la société en général de l'importance des abus envers les enfants et on savait que c'était une question insuffisamment abordée par notre société. C'est vraiment ce qui est ressorti du rapport de Robin Badgley, savoir que l'étendue du problème était beaucoup plus large que personne n'aurait pu le soupçonner avant.

[*Traduction*]

La Commission Badgley a mis au jour un problème prenant des proportions que beaucoup de Canadiens auraient difficilement pu concevoir. Le rapport Badgley contient des recommandations s'adressant à de nombreux organismes. Si certaines ne sont pas du ressort du gouvernement, il en reste un certain nombre qu'il peut mettre en oeuvre dont le renforcement du Code criminel dans ses dispositions concernant les mauvais traitements infligés aux enfants. Je suis très heureux que le gouvernement ait repris le projet de loi sur le sujet. J'aurais beaucoup aimé étudier cette mesure lors de la dernière session du Parlement mais je me réjouis qu'elle soit à nouveau soumise à notre examen. J'anticipe l'important travail du comité appelé à se pencher sur les recommandations et j'espère que le projet deviendra loi au cours de la présente session du Parlement.

Je désire cependant déclarer qu'à mon avis, il faudrait laisser au public plus de temps que ce que l'on semble disposé à accorder pour faire connaître ses vues sur ce projet de loi. Il est vrai que le projet de loi est pratiquement identique au projet de loi C-114 mais je ne crois pas que beaucoup des groupes qui ont étudié ce dernier savent qu'il a été repris à la présente session. J'espère que lorsqu'il sera à l'étape du comité, on donnera aux intéressés un préavis minimum de trois ou quatre semaines pour leur faire savoir que le projet de loi est à l'étude, que le Parlement étudie d'importantes questions dans le domaine, que de nouveaux crimes sont créés et que des garanties traditionnellement accordées aux accusés sont éliminées. On laissera ainsi aux groupes intéressés le temps de se préparer et de présenter un mémoire au comité du Parlement. Le comité s'attaquera à une tâche importante, je crois, puisque nous créons de nouveaux délits criminels et supprimons des garanties sur lesquelles les prévenus ont toujours compté dans le passé en rapport avec des délits commis contre les enfants.

Il importe à mon avis que de nouveaux délits criminels soient prévus et que certaines garanties qui ont permis à des personnes d'éviter dans le passé de comparaître devant les tribunaux soient examinées et supprimées. Néanmoins, avant d'apporter de telles modifications, il faut donner préavis et prévoir les délais opportuns de sorte que les membres du comité de la justice puissent examiner tous les points de vue pertinents avant que des mesures ne soient prises.

Une mesure fondamentale sur laquelle nous devons tous nous entendre, de l'avis de l'opposition officielle, c'est qu'il faut trouver le moyen d'amener devant les tribunaux canadiens davantage de cas d'infractions sexuelles contre des jeunes. Quelles que soient les garanties et les définitions du passé, le rapport Badgley fait correctement observer que trop peu de cas sont soumis aux tribunaux. Je crois que les décisions, les condamnations et les jugements prononcés par les tribunaux en rapport avec des délits sexuels ont un effet dissuasif énorme.

Dans le passé, des gens ont commis des délits sexuels en toute impunité en partie parce que leurs victimes étaient des membres de leur famille et qu'ils croyaient à tort que la loi ne s'aventurait pas jusque dans leur foyer, et en partie parce que les victimes étaient des enfants. Des criminels ont pu croire qu'ils pouvaient s'en tirer facilement à cause de leur position de force face à ces derniers. Quelles que soient les raisons, il nous faut jeter la lumière sur ce genre de conduite, amener les criminels devant les tribunaux et obtenir davantage de condamnations.

Certains obstacles, par le passé, ont empêché ces affaires d'être traduites devant les tribunaux, notamment en raison des définitions. Comme le ministre l'a indiqué, et sur ce point nous l'appuyons, certains nouveaux délits sont créés qui définissent des conduites inacceptables envers des adolescents. Je suis très heureux de voir la disposition particulière concernant «les personnes en situation d'autorité». Je suis satisfait de la disposition portant sur la protection des enfants âgés de moins de 14 ans et de la précision apportée à l'exemption concernant les contacts sexuels entre enfants, qui doivent être considérés comme faisant partie du processus normal du développement des adolescents. La loi entérine ce fait en prévoyant cette exception dans cette disposition, laquelle ne s'applique pas à un adulte. En outre, la disposition du ministre indique clairement que l'exploitation de jeunes enfants par des adultes à des fins sexuelles sera considérée comme un acte criminel et traduite devant les tribunaux, dans la mesure du possible.

D'autre part, on supprime les obstacles qui, depuis toujours, empêchent ce genre de comportements d'être traduits devant les tribunaux. Il y a d'abord l'admissibilité du plaignant. Le gouvernement propose de supprimer l'exigence relative à la corroboration. Lorsqu'on étudie ces cas, on s'aperçoit que la corroboration exigée par les tribunaux permettait aux coupables d'échapper à la loi et empêchait de nombreuses affaires d'être traduites devant les tribunaux. Si un adulte planifie soigneusement l'agression qu'il va perpétrer contre un adolescent, la corroboration ne sera pas possible. Ceux d'entre nous qui avons exercé dans ce domaine, et les députés qui ont suivi par le passé les modifications du Code criminel à ce propos, savent que l'exigence relative à la corroboration, qui n'existe pas pour les actes criminels commis contre des adultes, est sans doute la principale raison pour laquelle on n'a pas pu instruire des affaires en vue de les traduire devant les tribunaux. Cette exigence est supprimée.

• (1140)

Deuxièmement, nous étudions dans quelle mesure le témoignage du requérant est recevable. L'adolescent est-il apte à raconter une histoire? Connaît-il les conséquences de son acte? Fait-il la différence entre le vrai et le faux de sorte qu'on puisse demander au tribunal d'accepter son témoignage?

Sur le plan juridique, les tribunaux ne mettront plus tant l'accent sur l'admissibilité que sur la pondération. D'une façon générale, je suis très favorable à cette évolution. Comparé à d'autres régimes en vigueur dans le monde—et qu'il faut reconnaître comme intrinsèquement équitables—notre régime judiciaire britannique traditionnel tend davantage que le régime de droit civil, ou les autres régimes sur lesquels je me suis penché, à exclure toute preuve qui, d'après le juge et les jurés, contient des éléments inadmissibles.

Dans bon nombre d'autres régimes, l'optique est différente et le tribunal peut tenir compte de certaines preuves pertinentes et leur attribuer une pondération. En vertu du projet de loi à l'étude, nous semblons nous orienter vers un régime où l'on tiendra compte de preuves auparavant inadmissibles tout en leur accordant une pondération.

Je désire également exprimer certaines réserves au sujet du critère d'intelligence suffisante dont le ministre propose le maintien. Tout en convenant que le juge doive évaluer la capacité de l'enfant de relater les faits correctement—et porter un jugement sur cette capacité—il faut reconnaître que les tribunaux se sont déjà penchés sur le critère d'«intelligence suffisante». Si l'on se reporte au cas d'espèce qui fait le plus autorité en la matière, l'affaire *Horsberg c. La Reine*, qui remonte à 1968, on constate que l'application de ce critère revient à exiger que le plaignant soit d'intelligence supérieure à la moyenne. Il s'agit d'une affaire qui a été entendue devant la Cour suprême du Canada. La norme d'intelligence supérieure à la moyenne est élevée. Elle s'applique à moins de la moitié des membres d'un groupe donné. Il en découle que plus de la moitié des enfants qui pourraient autrement être plaignants ne répondront pas au critère. Un très grand nombre d'affaires dignes d'être entendues ne le seront pas.

La jurisprudence montre que si le juge doit enquêter sur la capacité mentale d'un plaignant pour se convaincre que celui-ci a une intelligence suffisante, cette méthode tend beaucoup plus à exclure semblables témoignages, qu'à les admettre en preuve. Il s'agira de savoir quelle valeur accorder au témoignage d'un adolescent, suffisamment intelligent pour raconter des faits qu'il estime authentiques, et qui a gardé un souvenir suffisant des faits à l'origine de l'accusation. Je vais certainement revenir sur cette enquête, lors de l'étude en comité.

Je voudrais maintenant parler de la suppression d'autres garanties traditionnelles, ainsi que le prévoit le projet de loi. D'abord, on a supprimé l'avertissement que le juge devait donner à l'arbitre des faits, même dans le cas du témoignage, déclaré admissible, rendu par un adolescent, en lui signalant qu'il devait faire preuve d'une extrême prudence, du fait même que ce témoignage provenait d'un adolescent. En vertu des dispositions à l'étude aujourd'hui, cet avertissement sera dorénavant inutile. Cette initiative me semble positive.

Nous nous réjouissons de l'admission en preuve d'un enregistrement magnétoscopique réalisé peu après la perpétration de l'infraction reprochée; c'est un ajout de la plus haute importance. L'adolescent pourra donc faire son récit aussitôt que possible après l'infraction. Entre parenthèses, je me demande pourquoi on n'a pas prévu d'enregistrement sur bande sonore. Au cas où on ne disposerait pas de caméra, l'enregistrement pourrait se faire sur bande sonore. Il est vrai que l'enregistrement magnétoscopique donne une autre dimension au jury. Il pourra ainsi surveiller l'attitude de l'enfant pendant qu'il raconte son récit, et mieux déterminer s'il rapporte les faits avec franchise et exactitude. Cependant, je le répète, on ne dispose pas toujours de matériel magnétoscopique. Si l'on s'attend à ce qu'un juge ou un jury se prononcent sur la sincérité du témoignage rendu par un enfant, une bande sonore pourrait faire l'affaire. Nous entendons bien interroger notamment sur cette question les spécialistes qui viendront témoigner au comité, afin de savoir s'il n'y aurait pas lieu d'inclure cette disposition. D'après ce que m'en ont dit ceux qui pratiquent dans ce domaine, il peut s'écouler quatre ou cinq ans entre le moment de l'infraction et celui de la condamnation ou de l'acquittement. Ainsi, l'enregistrement magnétoscopique du témoignage du plaignant peu après l'incident rendra compte plus fidèlement du vocabulaire et de la maturité d'un enfant. Il ne faut pas oublier que ce témoignage sera fort différent dans quatre ou cinq ans parce que cet enfant aura vieilli et qu'il comprendra mieux, et le comportement sexuel adulte et sa propre sexualité. Cet argument a suffisamment de poids, en soi, pour justifier l'admissibilité des bandes magnétoscopiques ou de tout autre témoignage enregistré ultérieurement.

La disposition relative à l'enregistrement magnétoscopique doit s'appliquer dès qu'une plainte est déposée. Je trouve que cet enregistrement devrait être fait dès qu'un enfant a signalé la perpétration d'un acte criminel. Il faut parfois un certain laps de temps avant que l'enfant victime d'un acte criminel le signale aux autorités. Il peut également s'écouler encore du temps entre le dépôt d'une plainte et le procès. En exigeant que l'enregistrement magnétoscopique soit fait peu après la perpétration d'un acte, on exclut automatiquement ce genre de preuve lorsqu'un enfant attend un an ou deux avant de signaler certains comportements. J'ai l'intention de proposer au comité une disposition qui permettrait d'enregistrer sur magnétoscope non seulement le témoignage qui suit immédiatement un incident, comme on le propose actuellement, mais également celui qui accompagne la plainte déposée par une jeune personne. En général, je crois qu'un enregistrement de cette nature, ou tout autre enregistrement, permettra au tribunal de rendre un meilleur jugement.

Je voudrais parler maintenant de l'exclusion de l'accusé du tribunal, un précédent dans notre système pénal. On prétend que cette exclusion est justifiée parce que le plaignant pourrait être intimidé à la barre des témoins lorsqu'il donne sa version des faits alors que l'accusé le regarde droit dans les yeux comme la loi le lui permet. On considère que cette jeune personne racontera sa version des faits beaucoup plus librement si l'accusé n'est plus dans la salle. L'enfant pourrait être également intimidé par les personnes qui entourent l'accusé. Dans de nombreux cas, comme dans les cas d'inceste, par exemple, la présence d'autres adultes au tribunal pourrait intimider la jeune personne. Si on devait lui accorder ce pouvoir, on devrait se demander si le juge ne devrait pas pouvoir aussi exclure d'autres personnes dont la présence dans la salle pourrait troubler la jeune personne pendant son témoignage et l'empêcher de dire tout ce qu'elle a à dire.

• (1150)

Voyons un peu l'envers de la médaille. On ne pourrait faire pire que d'instituer un régime dans lequel un accusé se verrait refuser la juste possibilité de se défendre. Quel effet peut avoir sur la cour l'éloignement de l'accusé et même d'autres personnes durant le témoignage? Un effet très nuisible, à mon avis. Si j'étais membre d'un jury et que le juge ordonnait à l'accusé et à d'autres personnes de quitter la salle à cause de leur conduite, je trouverais cela très préjudiciable. La capacité de l'accusé de se défendre pourrait aussi s'en trouver amoindrie.

La loi demande qu'on enregistre le témoignage sur bande magnétoscopique pour que l'accusé puisse savoir d'une façon ou d'une autre ce qui se passe au tribunal pendant son absence et soit en mesure de donner des instructions à son avocat ou de lui répondre. Cette solution est absolument nouvelle. Bien que je m'en réjouisse et qu'elle permette, à mon avis, d'atteindre le but fondamental de l'opposition officielle qui désire voir un plus grand nombre de causes de ce genre portées devant les tribunaux, nous voulons aussi être justes. Nous voulons nous assurer que le mécanisme prévu par le gouvernement ne donnera pas des préjugés à un jury ou à un arbitre des faits et qu'il ne favorisera pas la condamnation d'accusés qui peuvent se défendre et sont innocents.

Mon prochain commentaire s'applique à cette disposition et à d'autres aussi. Il y a d'autres tribunaux dans le monde qui font l'essai de toutes ces méthodes différentes. A mon avis, aucun article de ce projet de loi, si nouveau et radical soit-il pour le Canada, n'a déjà été essayé ailleurs.

Il ne suffit pas que le gouvernement dise qu'une procédure a été expérimentée ailleurs pour en justifier l'adoption ici. Nous devons savoir comment elle a fonctionné là où elle a été mise à l'épreuve. Le gouvernement a qualifié de formidables certaines mesures mises de l'avant dans la réforme du divorce parce qu'elles avaient été éprouvées ailleurs mais ces autres pays nous ont appris qu'elles n'ont pas donné d'aussi bons résultats que ceux que notre gouvernement espérait obtenir ici.

En raison de notre souci de justice envers les futurs accusés et de notre désir d'assurer des procès équitables, nous voulons savoir comment ces mesures ont fonctionné là où on les a essayées. Ont-elles été utiles, ont-elles faussé la justice ou ont-elles entraîné des décisions acceptables pour la population, des décisions à effet dissuasif, et ont-elles montré que les jeunes étaient protégés par les tribunaux de notre pays? Ces mesures ont-elles montré que certains types de comportement seraient réprimés et que ces comportements risquaient plus maintenant que dans le passé d'être découverts et punis par les tribunaux?

Je voudrais enfin en venir, à propos de la diminution des garanties, à la question de l'activité sexuelle antérieure. Dans le domaine des agressions sexuelles et des agressions sexuelles avec voies de fait, le précédent gouvernement dont je faisais partie s'est élevé contre le fait que l'on pouvait inciter les juges à avoir une attitude hostile dans des cas de plaintes pour viols en les informant de l'attitude sexuelle antérieure de la personne. Tous les représentants du barreau que nous sommes savent que le droit avait pris une tournure si regrettable qu'une femme ayant eu certains antécédents sexuels ne pouvait jamais déposer une plainte devant le tribunal. En raison du préjugé dont elle était victime à cause de son activité sexuelle antérieure, sa plainte n'avait strictement aucune chance d'entraîner une condamnation. Il s'agissait là d'une évolution inacceptable du droit, et il était important de faire en sorte qu'une personne qui était violée, quel qu'ait pu être son comportement sexuel antérieur, puisse porter plainte et obtenir justice devant nos tribunaux.

Dans le projet de loi que nous étudions, le gouvernement propose au paragraphe 246.6 que l'accusé ou son représentant ne puisse présenter de preuves concernant le comportement sexuel du plaignant avec qui que se soit d'autre que l'accusé. Là encore, je me réjouis de cette disposition, mais je tiens à m'assurer que nous n'allons pas aller trop loin dans l'autre sens et interdire la présentation de témoignages pertinents au tribunal afin de lui permettre de peser les faits. Dans quelle mesure peut-on protéger la vérité tout en laissant la porte largement ouverte à des témoignages logiquement pertinents?

Il y a beaucoup de choses dans ce projet de loi, et il est important que nous l'adoptions. Il est important de resserrer les lois en la matière destinées à punir les délinquants qui s'en prennent aux jeunes et leur font subir des sévices sexuels. J'espère que la machine parlementaire va avancer rapidement. Je tiens à assurer le ministre de ma coopération. Je dois toutefois lui faire remarquer que son prédécesseur a été loin de s'illustrer dans ce domaine.

Je pourrais citer, et je le ferais si le ministre était là, toute une kyrielle de projets de loi, qui ont été présentés à la Chambre et rejetés parce qu'ils violaient la Charte. Je pense qu'il nous appartient à tous de faire plus attention que le gouvernement ne l'a fait jusqu'à présent aux implications de la Charte et à ses exigences en matière d'équité de jugement, de liberté de parole et de liberté d'accès. Il n'est pas question de laisser le gouvernement continuer à négliger la Charte et son objectif qui est de promouvoir les droits et libertés des Canadiens. Ce souci qui ne préoccupe guère le gouvernement jusqu'à présent doit être au premier plan des préoccupations de l'opposition.

Quelle que soit l'importance des mesures législatives que nous étudions, il ne faut pas accepter l'attitude conservatrice que l'on retrouve aussi aux États-Unis, et qui consiste à transformer des voeux pieux en lois, et particulièrement en mesures criminelles servant à condamner des gens à la prison. Nous ne devons pas laisser un mouvement d'opinion devenir une mesure pénale. Ce que nous devons faire, c'est tenir compte de l'opinion publique pour essayer, conformément à nos traditions d'équité, de liberté de parole et à tous nos autres droits et libertés au Canada, de faire progresser la société en protégeant la jeunesse, mais dans le respect des libertés fondamentales qui font de notre société une démocratie libérale. Quelle que soit bien souvent la tentation des Canadiens de recourir à une solution radicale, quand les tribunaux sont saisis d'affaires liées à des mouvements d'opinion violents, il faut que les prévenus qui comparaissent bénéficient d'un traitement équitable.

Code criminel

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je participe au débat sur cette mesure très importante qu'est le projet de loi C-15. Nous l'attendions depuis longtemps pour pouvoir remédier à la situation tragique des enfants maltraités.

• (1200)

En août 1984, la Commission Badgley présentait au gouvernement son rapport dans lequel elle qualifiait de «crise nationale» les abus sexuels dont les jeunes étaient victimes. Depuis on a longuement discuté quant à savoir quelle était l'ampleur véritable du phénomène, dans quelle mesure il s'accentuait dans notre société ou si son aggravation apparente n'était pas simplement due au fait que ces abus était signalés plus souvent aux autorités. Quoi qu'il en soit, tous les députés reconnaîtront qu'ils ont l'obligation de s'attaquer rapidement et efficacement à cette situation tragique.

La Commission Badgley a déposé ses recommandations en août 1984. Peu après, j'ai demandé au gouvernement nouvellement élu de prendre des mesures pour remédier aux problèmes soulevés par la commission. Il ne s'agissait pas nécessairement d'appliquer toutes les recommandations à la lettre, mais de reconnaître l'existence du problème et de s'y attaquer. Le gouvernement a mis plus d'un an à réagir.

Environ 12 mois plus tard, en août 1985, le ministère a entamé une série de consultations. Il l'a fait de façon tellement précipitée que la plupart des groupes consultés ont protesté énergiquement contre la nature de ces consultations et méthodes employées. Ils se plaignaient également que le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social n'y participait pas alors qu'il aurait dû le faire.

A la suite de ces consultations, le gouvernement a déposé deux projets de loi en juin dernier. Encore une fois, il s'est écoulé près d'un an. Il est extrêmement regrettable que les préoccupations exprimées, à juste titre, en ce qui concerne le projet de loi C-114 sur la pornographie ne tenaient aucun compte de la plupart des questions importantes que soulevait la loi sur les délits sexuels à l'endroit des enfants.

La presse a évidemment centré son attention sur les dispositions répressives et antédiluviennes du projet de loi C-114 sur la pornographie, laissant complètement sous silence la plupart des dispositions du projet de loi C-113 concernant les délits sexuels commis contre des enfants. A la suite du battage publicitaire dont la loi sur la pornographie a fait l'objet, la plupart des questions importantes soulevées au moment du dépôt du rapport Badgley sont restées dans l'ombre.

Je me réjouis que le ministre de la Justice (M. Hnatyshyn) ait décidé de présenter la loi concernant les délits sexuels à l'endroit des enfants indépendamment du projet de loi C-114 sur la pornographie. S'il a l'intention de présenter une loi semblable à celle que son collègue, qui est maintenant ministre des Transports (M. Crosbie) avait déposée, je lui suggère de faire traîner les choses au maximum car il va certainement se heurter à une vive résistance de la part de nombreux députés.

Cela ne veut pas dire que notre parti juge inutile d'améliorer les lois archaïques qui régissent actuellement la pornographie. Ce genre de mesure s'impose, surtout en ce qui concerne la pornographie violente et dégradante. Par contre, nous ne pouvons pas accepter une approche trop radicale qui interdirait toute représentation d'activités sexuelles entre des adultes consentants, comme l'ont préconisé un grand nombre des collègues du ministre.

Je suggère à tous les députés de relire les délibérations du comité permanent de la justice et des questions juridiques qui a étudié, il y a deux ou trois ans, le même genre de loi sur la pornographie et les délits sexuels à l'endroit des enfants. Il s'agissait du projet de loi C-53. Le ministre de la Justice actuel avait alors protesté très énergiquement et très éloquemment devant le comité de la justice contre les propositions du gouvernement précédent. Lorsque cette mesure sera renvoyée au comité de la justice qui doit l'examiner, je crois, j'ai l'intention de rappeler au ministre et à ses collègues la position qu'il avait alors adoptée. J'espère qu'il montrera, comme à son habitude, qu'il a de la suite dans les idées en adoptant la même position vis-à-vis des amendements que je compte proposer.

La Commission Badgley a mis en évidence la situation terriblement tragique d'un certain nombre de jeunes Canadiens. C'est, la plupart du temps, un drame qui demeure caché. Les jeunes victimes peuvent rester marquées pour la vie. Souvent, c'est le point de départ d'un cercle vicieux. Le ministre en a déjà parlé. Nous devons faire le maximum d'efforts pour rompre ce cercle vicieux. On peut certainement se demander quelle est l'ampleur véritable du problème au Canada. Certains estiment que les chiffres de la Commission Badgley sont très exagérés. Quoi qu'il en soit, le Parlement doit prendre aussitôt des mesures énergiques pour remédier à cette crise.

La loi a certainement besoin d'être modifiée. Cela ne fait aucun doute. J'ai l'intention de commenter les propositions du ministre.

Il est également indispensable, je crois, de reconnaître que des modifications à la législation seules sont tout à fait insuffisantes pour régler ce grave problème. De fait, des modifications au Code criminel pourraient en réalité accroître sensiblement le nombre de personnes directement touchées par le droit criminel. Si des ressources supplémentaires ne sont pas disponibles pour traiter ces personnes—je veux parler des victimes comme des délinquants—nous rendrons alors un mauvais service aux victimes d'abus sexuels.

Il faut absolument reconnaître qu'il importe d'obtenir des ressources provinciales et fédérales sensiblement accrues pour régler le problème des abus sexuels infligés aux enfants. Nous devons songer à la prévention, à l'aide à fournir aux victimes ainsi qu'aux ressources nécessaires pour traiter ceux qui se livrent à des actes d'ordre sexuel contre un enfant. Il importe de noter qu'il y a aussi des adultes qui montrent des séquelles d'abus sexuels dont ils ont été victimes quand ils étaient enfants. Il doit y avoir des ressources pour aider ceux qui ont survécu à ces abus sexuels à régler ces problèmes, à surmonter les séquelles et les souffrances qu'ils ont pu éprouver. Bref, nous devons tenter de briser ce cycle d'abus sexuels qui sont infligés aux enfants et dont les effets sont si pernicieux.

Sous ce rapport, il convient de noter que de nombreuses ressources qui devraient exister font défaut. De nombreuses dispositions législatives à l'échelon provincial comportent de graves lacunes. Sauf erreur, il n'y a que quatre provinces, quatre ressorts, qui mentionnent les abus sexuels dans leurs dispositions législatives portant sur la protection à accorder aux enfants. De toute évidence, un changement s'impose. Bien que nous ne puissions pas modifier la législation provinciale, nous pouvons certes signaler nos vives inquiétudes.

Il importe également de voir quels services améliorés sont offerts aux enfants victimes d'abus. Il y a beaucoup de lacunes dans ce domaine. Nous voyons un chevauchement d'efforts, une absence de coordination efficace entre les programmes ainsi qu'une évaluation inefficace des initiatives de principe, des lignes directrices et des programmes pour savoir s'ils sont vraiment salutaires aux enfants. Trop souvent les gouvernements provinciaux n'accordent pas une aide financière suffisante pour régler le problème. Trop souvent les spécialistes dans ce domaine n'y accordent pas toute l'attention voulue.

Dans un mémoire où elle critiquait le rapport Badgley, Lorenne Clark a déclaré:

> Comment comprendre que la plupart des ressorts ne considèrent même pas les abus sexuels commis sur un enfant comme un motif suffisant de déclarer que l'enfant a besoin d'être protégé; que les organismes ayant à s'occuper du problème ne savent même pas si les directives qu'ils suivent et les programmes qu'ils ont mis au point donnent des résultats ou profitent à leurs pupilles; et qu'ils ne sont pas les destinataires principaux des plaintes, ni même les autorités fréquemment utilisées, et que dans les deux tiers des cas d'abus sexuels qui leur sont soumis, ils ont peut-être contribué eux-mêmes à ces abus en attachant tant d'importance à garder unies les familles en cause qu'ils ne sont pas intervenus quand ils savaient déjà que ces abus sexuels se commettaient?

Nous avons des exemples d'un bout à l'autre du Canada de l'absence de ressources. A Halifax, les travailleurs de la Société de l'aide à l'enfance s'occupent maintenant de 50 cas chacun. C'est une charge de travail beaucoup trop lourde. La période d'attente de traitement psychologique dans les cas d'abus sexuels est de trois mois. Le sommaire de consultations établi par Neville Avison, du ministère fédéral de la Justice, donne des exemples d'insuffisance du même genre d'un bout à l'autre du pays. Je voudrais citer le passage suivant, que j'estime fort juste, du rapport de M. Avison:

• (1210)

> On a dit qu'il était inutile, ou même pis encore qu'inutile, que l'État fédéral s'occupe du plan juridique sans faire appliquer . . . des plans d'infrastructure des programmes et services qui seront nécessaires.

Je souscris énergiquement à ces propos. Nous avons besoin de ressources aux paliers provincial et fédéral. Il faut une véritable coordination de l'intervention du gouvernement fédéral dans ce domaine. C'est pourquoi je regrette énormément que le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social n'ait pas joué un rôle plus actif ou plus visible dans toute la démarche de lutte contre l'exploitation sexuelle des enfants.

C'est en juin dernier que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp) a déclaré que le gouvernement annoncerait bientôt la nomination d'un conseiller spécial en la matière, ajoutant qu'il formerait également des comités de conseillers régionaux. On peut bien se demander s'il devrait y avoir un conseiller spécial comptable au ministre plutôt qu'un commissaire comptable au premier ministre, comme le recommandait le rapport Badgley. Il est cependant indiscutable que le gouvernement devrait prendre rapidement des mesures pour assurer une coordination efficace de la réaction du gouvernement fédéral en ce domaine. Le ministre a déclaré en juin dernier que le gouvernement annoncerait bientôt la désignation de ce conseiller spécial. Nous sommes maintenant en novembre et nous attendons toujours. Il y a cinq mois de cela, et le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp), qui ne peut participer au débat ce matin, n'a pas réussi à remplir sa promesse de mettre sur pied un véritable organisme de coordination. J'ose espérer que le ministre reconnaîtra ses responsabilités et prendra immédiatement des mesures à cet égard.

Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a également annoncé avec grand bruit que le gouvernement avait l'intention de dépenser 20 millions de dollars en cinq ans pour tenter de résoudre le problème de l'exploitation sexuelle des enfants. Il est bien évident que ce montant est bien maigre et bien inférieur à ce qui est nécessaire pour répondre vraiment aux requêtes des gens engagés dans ce domaine. Ces 20 millions correspondent à environ la moitié de l'argent que le gouvernement gaspille à la construction d'un pénitencier fédéral à Port-Cartier, au Québec. Le montant total que le gouvernement est disposé à dépenser, afin de mettre un terme aux agressions sexuelles contre les enfants, équivaut à la moitié du montant gaspillé pour la construction d'un pénitencier fédéral dans la circonscription du premier ministre (M. Mulroney). Il est vraiment regrettable que le gouvernement ne soit pas prêt à consacrer davantage d'argent ou de ressources pour régler comme il faut les problèmes entourant les agressions sexuelles contre les enfants.

Une ancienne employée du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, Mme Susan Painter, qui a travaillé pour le ministère de 1981 à 1984 en tant que directrice d'un service d'information sur la violence familiale, dit ne pas comprendre les raisons pour lesquelles son ancien ministère n'intervient pas. Voici ce qu'elle a déclaré:

> Cette inertie est inexcusable.

Elle a raison, et il est grand temps que le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social reconnaisse qu'il a certaines responsabilités dans ce domaine et qu'une solution juridique ne règlera pas la question.

Je voudrais signaler, en terminant sur cette question, que dans son résumé des discussions faisant suite aux consultations nationales, M. Neville Avison, a fait remarquer que les participants à ces discussions avaient regretté l'absence d'un représentant du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social. Une fois de plus, le collègue du ministre de la Justice n'assume pas ses responsabilités envers nos enfants et ne joue pas le rôle actif qui lui revient dans ce domaine important.

Il faut se pencher sur toute la question globale des services sociaux, mais reconnaître également que nous devons, en tant que société, nous pencher sur une question plus fondamentale, à savoir la socialisation des hommes. On sait que plus de 98 p. 100 des gens coupables d'agressions sexuelles contre les enfants sont des hommes. Les souteneurs sont des hommes. Et ce sont eux qui sont les plus gros consommateurs de pornographie et les clients des prostituées. Tant que nous ne pourrons pas nous attaquer de façon fondamentale à la socialisation qui conduit à ce phénomène, alors que les hommes sont les agresseurs, les utilisateurs et les clients, nous n'aurons pas alors réglé le problème des agressions sexuelles contre les enfants ou de la discrimination contre les femmes et les enfants.

Là encore, Lorenne Clark a fort bien décrit ce problème dans le document dont j'ai parlé tout à l'heure. Je voudrais vous faire part brièvement de ses observations. Voici:

Toute réaction sexuelle est un comportement appris, et tant que les hommes ne pourront accepter de se considérer comme égaux et non supérieurs aux femmes et apprendre à réagir sexuellement comme il faut à cette nouvelle situation, la plupart des aspects du problème demeureront inchangés.

Le Conseil des Églises pour la justice et la criminologie a fait remarquer dans son mémoire au ministre que la socialisation des adolescents mâles posait un problème sociétal. Jusqu'à tout récemment, les femmes et les enfants étaient assujettis à l'autorité de leur mari et de leur père respectivement et on leur reconnaissait très peu de droits. Les femmes ont désormais acquis des droits juridiques et commencent à les faire respecter, mais reconnaître des droits à des enfants est une notion passablement nouvelle. Il est encore jugé révolutionnaire de soutenir que les enfants ne sont pas la propriété de leurs parents, mais bien qu'ils sont des citoyens ayant droit à part entière au respect et à la dignité. A cet égard, je rappelle que l'ancien député de Saint-Jean-Est a présenté à la Chambre en 1978 un projet de loi proposant une charte des droits des enfants. J'ai présenté une mesure semblable et je pense que les députés devraient envisager très sérieusement cette solution.

Lorsqu'on s'intéresse à la question générale de l'agression sexuelle des adolescents et des enfants, on s'aperçoit qu'un grave problème existe dans la société. Il importe toutefois, à mon avis, de ne pas oublier les autres formes de sévices exercés contre les enfants tandis que nous examinons les agressions sexuelles dont ils sont victimes. Si la société fait porter son intérêt sur le problème de l'agression sexuelle des enfants, nous risquons de ne pas attacher l'importance nécessaire aux autres formes de violence et de sévices qu'ils subissent.

En 1959, le Canada a été du nombre des signataires de la déclaration des Nations Unies sur les droits de l'enfant qui déclarait très clairement que l'enfant doit bénéficier d'une protection spéciale et avoir la possibilité et les moyens, par la loi et autrement, de se développer physiquement, mentalement, moralement, spirituellement et socialement de manière saine et normale et dans la liberté et la dignité. Notre société est loin de cet idéal dont nous devrions faire notre point de repère et objectif. Nous n'avons pas abordé le problème des mauvais traitements infligés aux enfants, et je ne parle pas des délits sexuels. Nous ne nous sommes pas attaqués à la question des enfants victimes de sévices qui a été exposée si clairement dans le rapport de 1981 du comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales. Il faut reconnaître que c'est un problème grave qui doit être résolu. Il faut certainement se demander s'il convient vraiment de tolérer en fait explicitement les mauvais traitements infligés aux enfants dans les dispositions du Code criminel du Canada. Dans son rapport de 1981, le comité a déclaré à propos de l'article 43 du Code criminel:

Le Code criminel sous sa forme actuelle fournit un cadre légal aux mauvais traitements infligés aux enfants.

Je rappelle aux députés que l'article 43 du Code criminel déclare explicitement que les professeurs, les parents et ceux qui les remplacent peuvent effectivement faire usage de ce qu'on appelle la «force» contre les enfants.

Pourquoi? Pourquoi notre société est-elle disposée à tolérer l'usage de la force contre ceux qui sont les plus faibles et les plus désarmés d'entre nous, alors que nous ne le permettrions pas contre tout autre membre de notre collectivité? Jadis, nous autorisions l'usage de la force contre les femmes, qui étaient considérées comme des prolongements ou des biens de leurs maris. Heureusement, ces temps sont révolus, mais notre société tolère encore l'usage de la force et de la violence contre nos enfants. A mon avis, et je parle maintenant à titre personnel et non pas au nom de mon parti, le temps est venu pour nous de réexaminer cette question. Nous devons nous demander très sérieusement si nous ne devrions pas traiter nos enfants d'une façon complètement différente. En Suède, après une étude et un débat prolongés, on a modifié la loi pour interdire l'usage des châtiments corporels contre les enfants. La loi stipule maintenant qu'un enfant ne peut pas être assujetti à un châtiment corporel ou à tout autre traitement blessant ou humiliant. Le temps est venu de nous demander très attentivement si cette position n'est pas celle qui correspond le mieux aux valeurs de notre société. Après tout, à partir de quel degré de violence une fessée devient-elle une râclée? Qui établit cette distinction très importante?

• (1220)

Nous devons également nous pencher sur l'ampleur de la violence à la télévision. En fait, l'enfant exposé à la télévision durant plusieurs années aura probablement vu mourir quelque 18 000 personnes avant d'avoir atteint 18 ans. Nos films regorgent de violence. Les jeux vidéo incitent les jeunes à tuer le plus grand nombre de bêtes possible, le plus rapidement possible. Je suis sûr que cela débouche sur des attitudes qui peuvent à leur tour engendrer la violence.

Puis il y a la violence que constitue la pauvreté en tant que telle. Cette question a été documentée de façon très éloquente par le Conseil canadien pour la sauvegarde de l'enfance. Pensons à la pauvreté et à la violence qu'engendrent la faim et le froid. Pensons à la pauvreté et à la violence qui poussent de jeunes autochtones à s'empoisonner à mort en buvant du liquide à photocopier, comme cela s'est produit à Peerless Lake, en Alberta. Nous ne devons sûrement pas oublier ces autres formes de mauvais traitements et de violence dont nos enfants sont victimes et qui poussent un nombre record d'adolescents au suicide dans certaines provinces. Comme l'a signalé Jeffrey Wilson, un auteur qui a beaucoup écrit sur la place faite aux jeunes dans notre société, la réalité de la jeunesse canadienne, c'est trop souvent le centre d'achat, le coin de rue, l'adolescent toxicomane, l'enfant suicidé, les jeunes en fugue dans nos villes qui luttent pour trouver un emploi, une fausse carte d'identité ou un endroit pour passer la nuit. Cette réalité

est celle d'un trop grand nombre d'enfants au Canada aujourd'hui.

Cette mesure législative aborde un certain nombre de ces préoccupations. Elle prévoit des dispositions en matière de preuve qui faciliteront la poursuite des auteurs de délits d'ordre sexuel à l'égard des enfants au Canada. Elle facilitera la présentation de preuves par des enfants. Elle aborde des aspects de droit importants du Code criminel et prévoit des dispositions visant la prostitution des jeunes. Si vous le permettez, je voudrais dire quelques mots des dispositions de la loi qui concernent la prostitution juvénile.

En mars 1983, le comité permanent de la justice et du solliciteur général a étudié toute la question de la prostitution. Ses membres ne s'entendaient pas sur bien des points. En fait, il n'y a qu'une question sur laquelle les trois partis représentés à la Chambre étaient unanimes et c'était que le Code criminel devait être modifié de façon à prévoir explicitement des sanctions contre les personnes qui tentent d'acheter les faveurs sexuelles de jeunes. Nous avons appuyé cette proposition en 1983. Nous préconisons depuis lors que le gouvernement y donne suite. Certes, nous nous réjouissons que le projet de loi dont la Chambre est aujourd'hui saisie comporte cette disposition importante. Je me réjouis également que le gouvernement ait rejeté les recommandations de la Commission Badgley à cet égard.

Je constate que la députée d'Outremont (Mme Pépin) vient de faire son entrée à la Chambre. La députée s'est distinguée comme membre de la Commission Badgley. Je lui dirai que le rapport de la commission contenait de nombreuses dispositions importantes, mais que la proposition voulant que les jeunes soient accusés de délits criminels pour s'être livrés à des actes de prostitution en est une que le gouvernement a bien fait de rejeter, à mon avis. Toutefois, le gouvernement s'est attaqué à la prostitution d'une façon que nous sommes nombreux à juger absolument inadéquate, et le projet de loi C-49 a été adopté au cours de la dernière session de la Chambre en dépit des objections des partis de l'opposition. En effet, ce projet de loi a contribué à rendre la vie encore plus difficile aux jeunes qui font le trottoir et qui s'adonnent à la prostitution. Ils ont été obligés de se cacher davantage et, dans certains cas, sont devenus encore plus à la merci des souteneurs. M. David Dranchuk, qui a longtemps travaillé auprès des jeunes prostitués qui se tiennent dans les rues de Vancouver, a signalé que le sort des jeunes prostitués a empiré depuis la promulgation du projet de loi en question. Nous avions averti le gouvernement que cela arriverait et nos craintes se sont malheureusement concrétisées en une dure réalité. J'espère que le gouvernement va reconnaître que cette façon de faire n'était pas la bonne. C'était contraire aux recommandations de la commission Fraser et cela a certes contribué à augmenter la fréquence de l'exploitation sexuelle des enfants plutôt qu'à la réduire.

Au sujet des deux principaux aspects de ce projet de loi, j'aimerais dire un mot des dispositions concernant la preuve. A l'instar du ministre lui-même, mon collègue le député de York-Centre a déjà fait état de quelques-uns des changements proposés. Le principe fondamental, c'est certainement qu'il faut permettre à l'enfant de raconter son histoire clairement au tribunal, sans se sentir intimidé. Le projet de loi permettra-t-il d'atteindre cet objectif? Il vise à éliminer l'exigibilité de la corroboration. Nous nous réjouissons de ce changement et nous l'appuierons au comité. En vertu de la loi actuelle, si un enfant ne peut pas prêter serment et s'il n'y a pas corroboration, l'affaire aboutit à un non-lieu, ce qui est tout à fait injuste. Jusqu'à maintenant, cette exigibilité a toujours constitué un obstacle majeur aux efforts déployés par les tribunaux pour instruire les affaires d'infractions d'ordre sexuel contre les enfants.

Cependant, les dispositions du projet de loi dans leur formulation actuelle n'atteindront pas l'objectif que nous recherchons, et de loin. Le principe déterminant, en l'occurrence, devrait être de permettre à l'enfant de s'exprimer. Il ne devrait pas y avoir une évaluation de la capacité intellectuelle de l'enfant, comme le propose ce projet de loi. Nous avons déjà constaté que l'interprétation de cette disposition a déjà donné lieu à des attentes exagérées. Un juge a déclaré qu'il ne suffisait pas que l'intelligence de l'enfant fut seulement moyenne, mais qu'elle devait être au-dessus de la moyenne. Pourtant, le critère ne devrait pas être l'intelligence de l'enfant, mais sa capacité de se faire comprendre par le tribunal. Il me semble que les juges devraient pouvoir peser cette preuve.

Par ailleurs, à mon avis, les enfants devraient pouvoir utiliser des mécanismes leur permettant de mieux communiquer. Ainsi, un jeune enfant pourrait souhaiter utiliser une poupée anatomiquement exacte pour expliquer ce qui lui est arrivé. A mon avis, les tribunaux devraient le permettre.

Les dispositions concernant l'enregistrement magnétoscopique des témoignages constituent un progrès. Cependant, la formulation de ces dispositions laisse à désirer. Je pense que de tels enregistrements ne devraient pas être uniquement permis peu après l'infraction parce que dans certains cas, la victime a peur de parler et ce n'est qu'après plusieurs semaines ou plusieurs mois qu'elle en a enfin le courage. Je suggère que l'enregistrement magnétoscopique soit permis peu après que l'infraction ait été révélée. De plus, il ne suffit pas de permettre ces enregistrements. A mon avis, une autre forme de document, peut-être un enregistrement sonore, conviendrait également. Pour que ces dispositions soient efficaces, il faudrait accorder à l'accusé la garantie fondamentale qu'il pourra visionner le témoignage de l'enfant et faire part de ses commentaires à son avocat. En outre, dans de nombreuses régions du pays, on ne dispose de toute évidence pas des ressources suffisantes pour procéder facilement à l'enregistrement magnétoscopique des témoignages. Je suggère que le gouvernement fédéral aide à fournir les ressources nécessaires.

• (1230)

Il y a également lieu de s'inquiéter des dispositions relatives au décorum du tribunal et à l'exclusion du public de la salle d'audiences. Il se pourrait que des dispositions permettant au juge de décider d'exclure le public lors du témoignage d'un jeune s'imposent. Nous voudrons par ailleurs examiner très attentivement à l'étape du comité certaines autres dispositions concernant les témoignages.

Le Conseil canadien de l'enfance et de la jeunesse a recommandé plusieurs modifications importantes, tout comme le *Special Committee on Child Abuse*, de la région métropolitaine de Toronto. J'espère qu'on invitera ces deux organismes à présenter des mémoires au comité, sur la question de la preuve. S'il y a un domaine qui me paraît fondamental dans ce projet

de loi, outre les dispositions de fond concernant les délits, dont je parlerai sous peu, c'est bien celui de la preuve. Nous sommes déçus de voir que les dispositions à l'étude sont très loin d'assurer l'admissibilité des témoignages des enfants devant les tribunaux.

Des avocats, surtout ceux de la défense, se sont dits inquiets de ces dispositions. Harold Levy, rédacteur en chef du bulletin de la *Criminal Lawyers Association*, les a qualifiées d'«incroyablement dangereuses». J'ai beaucoup de respect envers Harold Levy. Voici ses propos:

> Il semble y avoir, dans la foulée de la question des droits des enfants, un mouvement tendant à leur prêter foi. Mais il ne s'agit pas d'un droit qui leur revient simplement parce que ce sont des enfants.

Je suis en profond désaccord là-dessus. En réalité, sous le régime actuel, on tend plutôt à ne pas leur prêter foi justement parce que ce sont des enfants. Il est temps de reconnaître aux enfants le droit d'être entendus, et de prendre les moyens pour en faciliter l'application.

En dernier lieu, je voudrais maintenant parler des dispositions de fond, c'est-à-dire des délits que le projet de loi va créer. Voilà un domaine législatif qui a grand besoin de révision. La Commission Badgley et la Commission Fraser ont signalé nombre de délits qui ne figurent pas au Code criminel. De même, certains actes ne devraient pas faire l'objet de sanctions pénales comme c'est le cas actuellement. Je vais prendre les quelques minutes qui me restent aujourd'hui pour traiter de ces deux questions.

Les dispositions importantes de ce projet de loi en matière d'actes criminels comportent certaines lacunes et certaines inéquités. On crée, de toutes pièces, des actes criminels sous la rubrique «contacts sexuels». On n'en donne aucune définition, par contre. Je sais combien il est difficile de définir avec précision l'expression «contacts sexuels», mais je crois que le comité devrait nous en donner une définition convenable. Autrement, ces dispositions ouvrent la porte à bien des abus, surtout de la part des organismes chargés d'appliquer la loi car ils pourraient en donner une interprétation à laquelle personne ici ne songerait.

Ce projet de loi «criminaliserait» le comportement sexuel des adolescents qui n'est passible d'aucune sanction pénale actuellement. Comme le faisait remarquer le Conseil canadien de l'enfance et de la jeunesse, un adolescent de 14 ans qui bécote ou câline une petite de 13 ans n'est coupable d'aucun acte criminel aux termes de la loi actuelle, pas plus que ne le sont deux jeunes de 13 ans qui s'embrassent ou se livrent à des expériences sexuelles. Personne ici ne voudrait que nous sanctionnions, par des mesures législatives, l'activité sexuelle des adolescents. Il ne faut pas fermer les yeux pour autant sur le comportement des moins de 16 ans qui se livrent à des expériences sexuelles. Cette mesure en ferait cependant un délit criminel. Je trouve, quant à moi, que l'éducation à la maison, à l'école, à l'église ou ailleurs demeure le meilleur moyen de développer une attitude sexuelle saine et responsable chez l'enfant. Nous ne devrions pas faire subir aux adolescents, toutes les rigueurs de la loi parce qu'ils font leur apprentissage sexuel ou parce qu'ils se livrent à des activités sexuelles.

Cette mesure a ceci de curieux qu'elle approuve deux jeunes de 13 et 12 ans qui se livrent à des expériences sexuelles. Par contre, si une personne de 14 ans et une personne de 13 ans font la même expérience sexuelle, ils commettent un acte criminel. C'est insensé. Je suggère que nous étudiions très attentivement les recommandations que le Conseil canadien de l'enfance et de la jeunesse a faites sur ce point.

Par ailleurs, le projet de loi réserverait un traitement spécial en vertu du Code criminel au délit de sodomie. Il réduirait l'âge de 21 à 18 ans mais conserverait le traitement spécial pour ce délit. Le comité spécial sur l'égalité des droits a recommandé qu'on adopte un âge de consentement uniforme pour les activités homosexuelles et hétérosexuelles. Je prétends qu'en conservant le délit de sodomie et qu'en y appliquant un âge de consentement de 18 ans, le gouvernement continue à établir une discrimination contre les jeunes homosexuels. Je crois que le comité devrait examiner aussi le mot «sodomie».

En réalité, dans l'article touchant la sodomie, le gouvernement se trouve à dire que deux personnes de 17 ans, y compris deux personnes du même sexe, par exemple, ne peuvent pratiquer le coït anal mais peuvent s'adonner à toute autre forme d'activité sexuelle. S'il veut justifier cette distinction, le gouvernement devra d'abord prouver au comité que cette activité est plus nuisible que l'activité hétérosexuelle ou que d'autres activités homosexuelles pratiquées entre gens du même âge. Comme il est impossible de le prouver, je crois que le projet de loi devrait prévoir un âge de consentement uniforme.

Je remarque aussi que le projet de loi tente d'abaisser l'âge de consentement de 21 à 18 ans pour la sodomie. Cependant, il fait en même temps une allusion très péjorative au consentement des personnes qui sont simples d'esprit, aliénées, idiotes ou imbéciles. A mon avis, ce langage ne convient pas au Code criminel. J'espère que le comité remplacera ces termes par d'autres, à moins qu'il ne les supprime complètement. En l'absence de preuves convaincantes, le comité doit adopter la recommandation d'un âge uniforme de consentement.

Je signale, pour terminer, que notre parti est conscient que la question doit être traitée avec soin et en profondeur par le Parlement et, en particulier, par le comité qui sera formé pour étudier la mesure législative. Il faut mettre beaucoup d'application à étudier la question. Nous avons consenti à ce que le débat de deuxième lecture du projet de loi ait lieu rapidement. J'espère que le ministre se rend compte qu'il faudra laisser aux groupes intéressés tout le temps nécessaire pour préparer leur réponse à cette mesure et pour comparaître devant le comité. J'espère que le gouvernement veillera à mettre à leur disposition des ressources suffisantes pour leur permettre de témoigner devant le comité.

Le projet de loi à l'étude est d'une importance fondamentale. Nous, du Nouveau parti démocratique, sommes disposés à en faire un examen des plus sérieux. J'espère que le gouvernement conviendra que les changements que j'ai proposés amélioreront le projet de loi que tous les députés pourront appuyer.

• (1240)

[*Français*]

M. François Gérin (secrétaire parlementaire du ministre de la Justice et du Procureur général du Canada): Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord féliciter le ministre de la Justice (M. Hnatyshyn) d'avoir déposer ce projet de loi dans un délai aussi rapproché. Je voudrais aussi faire état de sa demande d'obtenir l'appui de tous les Canadiens pour lutter contre les agressions sexuelles sur les enfants. Cette demande était adressée tout à l'heure par le ministre principalement aux partis de l'opposition, et j'étais heureux d'entendre les porte-parole des deux partis de l'opposition assurer la Chambre de leur concours pour l'adoption rapide de ces mesures.

Monsieur le Président, ce concours a été demandé par le ministre non seulement parce qu'il y croit et que c'est le voeu du ministère canadien de la Justice mais aussi parce que deux comités importants avaient auparavant présenté cette même demande. Le rapport Badgley et le rapport Fraser ont tous deux reconnu que ce problème était urgent et qu'il nécessitait une approche concertée de tous les niveaux de gouvernement au Canada ainsi que de tous les autres organismes socio-communautaires de notre société. Le Comité Badgley, en particulier, a présenté un total de 52 recommandations qui s'adressent à tous les niveaux de gouvernement et même au secteur privé. Elles concernent un large éventail d'approches, notamment la sensibilisation de la société, l'éducation publique, l'amélioration de la santé publique et les modifications au droit pénal. Les propositions du Comité Badgley reconnaissent expressément deux réalités. Tout d'abord, qu'une lutte efficace contre les maux personnels et sociaux qui découlent de l'agression sexuelle des enfants requière une action concertée de tous les niveaux de la société canadienne. Deuxièmement, que le gouvernement du Canada doit jouer un rôle central dans cette action concertée. Il est, par conséquent, logique que le gouvernement canadien recoure au droit pénal pour lutter contre certains comportements qui causent un tort considérable à autrui et fasse appel à des mesures sociales et éducatives de soutien. Le gouvernement fédéral peut jouer un rôle important sur le plan national et continuer à sensibiliser le public à ces questions. Il faut cependant reconnaître qu'en vertu de la Constitution canadienne, la responsabilité pour ce qui est de la prestation des services sociaux et de santé aux Canadiens incombe aux provinces. Le gouvernement fédéral servira donc de catalyseur dans ce domaine et recherchera la collaboration des provinces pour régler ces questions.

La clé du succès de ce nouveau programme destiné à s'attaquer à l'agression sexuelle des enfants sera d'obtenir la collaboration de tous les nivaux de gouvernement et du secteur privé. Il faut donc aborder ces problèmes en tout premier lieu au niveau local, et nous espérons que les provinces aideront le gouvernement fédéral dans l'avenir à identifier les domaines pouvant faire l'objet d'une action concertée. Je suis convaincu que ce gouvernement entend parallèlement poursuivre son association avec les nombreux organismes bénévoles qui s'occupent de cette question et vise même à la renforcer. La participation du secteur privé est aussi essentielle. Nous savons bien que dans de nombreux cas ces organismes sont les mieux placés pour prendre des mesures rapides et ponctuelles au niveau de la communauté.

Monsieur le Président, ce projet de loi discute de plusieurs aspects importants, mais je suis heureux que le gouvernement ait dissocié ce projet de loi de celui de la pornographie. Il aurait été malheureux qu'on mette ensemble tous ces amendements au Code criminel et qu'on perde ainsi le focus et l'attention toute spéciale que ce projet de loi C-15 aura, vu qu'il a été présenté sans ces autres mesures sur la pornographie. Il n'y a d'ailleurs pas de doute que dans les prochaines semaines—et le ministre de la Justice déclarait récemment qu'il espérait que ce projet de loi soit déposé avant les Fêtes—il n'y a donc pas de doute, dis-je, que ce projet de loi sur la pornographie pourra être réétudié dans les prochains mois d'une façon dissociée à ces mesures touchant les agressions sexuelles sur les enfants.

Monsieur le Président, entre autres aspects aujourd'hui, je veux m'attarder à certains amendements, en particulier, les amendements qui toucheront à la loi sur la preuve au Canada.

En tant qu'avocat qui a eu l'occasion de plaider devant les tribunaux pendant plus de 15 ans, particulièrement en droit criminel, j'ai porté une attention encore plus particulière aux amendements qui touchent à la corroboration, au témoignage du conjoint, à l'absence de l'accusé dans le témoignage d'un enfant, dans certains cas, à l'admissibilité d'un appareil magnétoscopique, à l'absence de la plainte spontanée ainsi qu'au relèvement de la prescription.

Monsieur le Président, j'ai entendu cette semaine et j'ai lu certains articles qui touchent principalement à la question de la corroboration. Voici une règle de droit très connue des juges et des avocats qui causait plusieurs problèmes aux procureurs de la poursuite et qui faisait l'affaire des procureurs de la défense. Il s'agit, à mon sens, d'une règle exceptionnelle. En effet, pourquoi exiger la corroboration d'un témoin, d'un enfant, sans exiger, par exemple, cette même corroboration d'une personne très âgée ou d'une personne dont le témoignage, de toute évidence à la Cour, est plus ou moins cohérent.

On appliquait dans ces cas les règles de preuve habituelles, les règles de preuve normales, c'est-à-dire qu'on appréciait le témoignage rendu à sa juste valeur. Et qui est mieux placé pour apprécier un témoignage que le juge ou encore les jurés? Qui sont mieux placés que les jurés, que ces douze hommes et femmes, pour apprécier si on doit croire en tout, en partie, ou pas du tout un témoignage, qu'il soit rendu par une personne de 40 ans ou un enfant de 10 ans?

Les jurés, je pense, sont des Canadiens qui, à leur majorité, ont eux-mêmes des enfants et connaissent les difficultés qui peuvent survenir lorsque l'enfant raconte sa version des faits. Mais les parents sont en mesure d'évaluer ce qu'a dit un enfant, sont en mesure de le comprendre, de le juger, de le jauger, sont en mesure, généralement, de décider si ce témoignage doit être cru, comme je le disais, totalement, en partie, ou pas du tout; de la même façon que les jurés le font si bien dans toutes les causes canadiennes en écoutant les témoignages rendus par n'importe quel témoin, monsieur le Président.

Je suis très heureux aujourd'hui qu'on amène cette nouvelle règle qui enlève la corroboration et cela ne me fait pas peur en

tant qu'avocat de la défense et je suis convaincu que mes collègues de la défense vont savoir, par un contre-interrogatoire approprié, que les juges vont savoir par leur perspicacité habituelle, que les jurés vont savoir par leur vision de ce qui se passe devant eux et par leur sens commun, vont savoir quelle valeur probante donner au témoignage d'un enfant.

Je ne suis pas inquiet du tout. J'ai été beaucoup plus inquiet dans ma pratique de voir dans certaines causes des jeunes enfants venir témoigner, un peu effrayés, ne sachant pas s'ils devaient dire qu'ils savaient ce qu'était la Bible, ce qu'était la nature du serment, non assermentés par la suite, rendre des témoignages tout à fait cohérents, tout à fait crédibles, mais, à cause de cette règle de corroboration, le juge devait mentionner à regret, et souvent le juge mentionnait devant la salle d'audience, devant tout le monde, publiquement, à regret: Je ne peux pas accepter le témoignage de ces enfants parce que ces témoignages n'ont pas été corroborés sur un point essentiel qui met en cause l'accusé. Et l'accusé était déclaré non coupable sur une technicalité. Alors, cela n'est pas accepté par les Canadiens. Cela n'est pas accepté par les parents de ces jeunes enfants. Cela n'est pas accepté en général dans notre société qui a évolué au cours des ans et que nous devons reconnaître aujourd'hui. Cette corroboration, monsieur le Président, n'est plus nécessaire en 1986. Cette corroboration est aujourd'hui remplacée par les règles normales de la preuve, par l'appréciation normale que l'on doit faire d'un témoignage.

Je ne suis pas inquiet du tout comme avocat de la défense pour les accusés. Ils ne seront peut-être pas acquittés sur des technicalités, ils pourront être acquittés s'ils ont su, par un contre-interrogatoire efficace, par une autre preuve, démontrer ou affaiblir comme tel le témoignage de l'enfant, comme de tout autre témoin. Et cela, c'est ce qui est juste.

Il n'y aura donc plus d'obligation pour le juge présidant un procès devant jury, d'aviser les jurés d'être prudents avant de condamner un accusé sur le témoignage d'un enfant. Il n'y aura plus besoin de faire cela. Mais le juge, dans tout procès devant jury, explique bien quelle est la preuve, explique bien ce que les jurés doivent faire avant de décider si un témoin doit être cru totalement ou en partie ou pas du tout. Il le dit bien. Et de toute façon, mon expérience personnelle m'a toujours démontré que le juré, comme toute autre personne qui va suivre attentivement un procès, se fait une opinion sur la qualité d'un témoin ainsi que sur toutes les qualités de ce témoignage qui est rendu. Il n'y a donc pas là d'inquiétude non plus.

Je veux dire en passant que je suis aussi extrêmement heureux qu'on ne fasse plus de distinction dans la loi entre jeune fille et jeune garçon. Voilà, à mon sens, ce qui est très bien. Voilà une application pratique des discours politiques, des promesses qu'a tenues le premier ministre (M. Mulroney) en 1984 qui ont été répétées dans le premier discours du Trône, qui ont été encore répétées dernièrement lors du dernier discours du Trône, en voilà un exemple pratique, un exemple qui pourra être vécu quotidiennement. Et, à mon avis, tous à la Chambre peuvent féliciter le gouvernement de cette nouvelle mesure.

Il y a aussi un amendement à la Loi sur la preuve au Canada qui permettra maintenant au conjoint d'un accusé—qui pourrait même obliger le conjoint d'un accusé—de venir témoigner lorsqu'il s'agit d'un enfant de cet accusé qui serait la victime. C'est normal. Souvent, c'est peut-être la seule preuve. La mère aurait pu être consciente d'un fait et ne pourrait pas venir le dire au juge, à cause d'une disposition particulière de la loi qui permet généralement à l'accusé de dire: Je ne veux pas que ma femme vienne témoigner avec moi. En somme, une tradition qui est bien connue mais que tous les Canadiens vont accepter de briser dans le cas particulier des agressions sexuelles sur les enfants.

Monsieur le Président, cette disposition du projet de loi qui permettrait l'absence de l'accusé pendant le témoignage d'un enfant, dans des cas particuliers après enquête du juge, va créer sûrement toute une nouvelle jurisprudence. Elle pose de toute évidence certaines questions pratiques, comme le cas où un accusé se défendrait seul.

Il est évident qu'il va falloir, lors du Comité législatif, étudier attentivement cette mesure et voir à prévoir les différents cas. Mais, comme avocat de la défense, je me fie aussi beaucoup à l'intelligence des juges qui présideront à ces enquêtes, de sorte qu'ils pourront déterminer quand exactement cette mesure très spéciale pourrait être appliquée. Et je suis convaincu que dans un cas où l'accusé, par exemple, se défenderait seul, le juge saurait apprécier et faire la mesure des choses.

L'admissibilité d'un appareil magnétoscopique me paraît aussi une excellente chose. Il est évident que dans nos cours de justice, il arrive fréquemment qu'un procès ne s'instruise que plusieurs mois—si ce n'est plusieurs années—après l'incident. Et comment demander à un enfant de 10 ans, par exemple, de se rappeler tous les détails, deux ans ou trois ans plus tard.

En fait, dans la pratique des choses, on essayait de remémorer la mémoire de l'enfant par une déclaration antérieure et voici que cette mesure rend permissible ce renouvellement de mémoire, mais là d'une façon publique, à la connaissance et au vu de tous et si l'enfant est capable de reconnaître ce qu'il a dit, ce témoignage magnétoscopique sera admissible en preuve. Voilà encore là une excellente mesure. La même façon pour les considérations sur les plaintes spontanées qui ont toujours créé énormément de problèmes devant les tribunaux. L'absence de prescription est aussi une bonne mesure. En fait, pour les infractions sommaires, la prescription existe en vertu du Code. Elle continue à exister. Pour les actes criminels . . . elle n'existait pas pour les autres actes criminels et je ne vois pas pourquoi elle devrait exister lorsqu'il s'agit d'une infraction sexuelle commise à l'égard d'un enfant. Il n'y a pas de distinction à faire. Et voilà donc une mesure qui est encore plus juste.

Le droit pénal actuel contenait plusieurs limitations. Je vais en nommer quelques-unes, monsieur le Président. Les jeunes garçons et les jeunes filles n'étaient pas protégés également par la loi. Dans de nombreux cas, il fallait que la victime soit du sexe féminin et l'accusé du sexe masculin.

La plupart des infractions interdisaient uniquement les rapports sexuels vaginaux et ne visaient pas l'éventail des activités sexuelles qui peuvent constituer l'agression d'un enfant comme les attouchements, la masturbation et les rapports bucco-génitaux dont les jeunes garçons, comme les jeunes filles, doivent être protégés.

Il y avait aussi cette présomption légale du Code criminel selon laquelle un garçon de moins de 14 ans était incapable de maintenir une érection et d'avoir des rapports sexuels. Ce n'est

pas conforme à la réalité biologique d'aujourd'hui, monsieur le Président.

L'âge du consentement sexuel varie selon les dispositions actuelles du Code, mais cela est changé par les modifications selon l'acte sexuel visé et le sexe du participant.

Monsieur le Président, je vois que le temps alloué pour ce discours est sur le point d'être écoulé. Je voulais faire part de ces quelques remarques concernant les amendements et vous dire que ce projet de loi fait partie de ces mesures de justice sociale annoncées par le gouvernement dans le discours du Trône il y a moins d'un mois, et j'invite tous les Canadiens à se familiariser à ces nouvelles règles et à y souscrire. Je demande à tous mes collègues de cette Chambre, de tous les partis, de participer à cet effort gouvernemental tant souhaité par les membres des Comités Badgley et Fraser ainsi que par les Canadiens et les parents de ce grand pays.

M. le vice-président: Il y aura la période des questions et commentaires après la période des questions orales si le député est présent à la Chambre.

• (1250)

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

COMITÉ DES PRÉSIDENTS

M. le vice-président: Je voudrais maintenant informer la Chambre que, conformément au paragraphe 92(5) du Règlement, les députés dont les noms suivent ont été nommés au comité des présidents: Robert Coates et Anthony Roman.

Comme il est 13 heures, je quitte maintenant le fauteuil jusqu'à 14 heures.

(La séance est suspendue à 13 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[*Traduction*]

LE CONSEIL NATIONAL DE RECHERCHES

L'OBSERVATOIRE RADIOASTRONOMIQUE D'ALGONQUIN

M. Len Hopkins (Renfrew—Nipissing—Pembroke): Monsieur le Président, hier, en réponse à ma seconde question concernant la fermeture de l'obervatoire radioastronomique d'Algonquin, situé dans le parc Algonquin de l'est de l'Ontario, le ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie (M. Oberle) a eu l'audace de dire que j'étais un alarmiste et que ce que je disais n'étais pas bon pour le moral des employés. C'est une nouvelle méthode pour éviter que l'on ne blâme le gouvernement. C'est une tactique mesquine.

Si le ministre se préoccupe réellement du moral des employés, pourquoi le directeur responsable de l'observatoire a-t-il visité les lieux, il y a huit jours aujourd'hui, et a-t-il demandé aux employés de présenter des curriculum vitae pour qu'on puisse les considérer pour d'autres emplois? D'après le ministre, quel est l'effet d'une nouvelle comme celle-là sur le moral? Au lieu de reprocher à l'opposition de poser de justes questions à cet incroyable gouvernement, pourquoi le ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie n'admet-il pas que ce sont les contraintes financières insensées, imposées par son gouvernement, qui sont la cause de toute cette pagaille? C'est le ministre qui jette l'émoi, pas les députés de l'opposition.

J'ai rendu visite aux employés, dimanche dernier, et je peux dire au ministre qu'il y avait absolument . . .

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. Le temps accordé au député est expiré.

* * *

LE LOGEMENT

L'ESSOR DE LA CONSTRUCTION DOMICILIAIRE

M. Rob Nicholson (Niagara Falls): Monsieur le Président, je me réjouis de signaler que notre industrie de la construction domiciliaire est toujours en plein essor. Ce n'est là qu'un indice de plus que le gouvernement est en voie de réaliser ses objectifs économiques. Voici ce qu'on peut lire dans le *Globe and Mail* d'aujourd'hui:

> La construction domiciliaire partout au Canada continue de devancer même les prévisions les plus optimistes . . .
>
> «La vigueur spectaculaire du secteur de la construction de maisons neuves . . . est stupéfiante . . .

A venir jusqu'à septembre dernier, le nombre des mises en chantier à l'échelle du pays s'est élevé à près de 125 000—une hausse de 26 p. 100 par rapport à la même période l'an dernier. Les chiffres sont également impressionnants pour l'Ontario où l'on enregistre une hausse de 29 p. 100 par rapport à l'année dernière. Et cette recrudescence des mises en chantier s'observe partout au Canada. Elles ont par exemple fait un bond spectaculaire de 50 p. 100 en Nouvelle-Écosse.

Dans ma circonscription, Niagara Falls, et dans les environs, elles ont augmenté de 34 p. 100 par rapport à l'année dernière. C'est une bonnne nouvelle pour Niagara Falls, et une bonne nouvelle pour tout le Canada.

* * *

LE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

ON DEMANDE DE HÂTER LA MISE EN OEUVRE DE CERTAINS PROJETS AU MANITOBA

M. Bill Blaikie (Winnipeg—Birds Hill): Monsieur le Président, les Manitobains de toutes les allégeances politiques estiment que leur province a été victime d'une grave injustice. Or dans les jours et les semaines à venir, le gouvernement aura tout le loisir de réparer cette injustice en donnant suite à certaines décisions qui avantageront l'économie manitobaine.

Article 21 du Règlement

Plus précisément, le gouvernement devrait chercher le plus tôt possible à mettre en oeuvre le reste du programme de réaménagement des wagons couverts à Transcona; décider de construire, à Winnipeg, les nouveaux wagons-trémies légers; ouvrir l'atelier de VIA Rail à Winnipeg; commander le nouveau matériel transcontinental pour VIA; revenir sur sa décision de renoncer au centre de technologie manufacturière; tenir les promesses faites à Churchill; renoncer à transférer les fonds du PDIR à la région du centre du Canada; et enfin renoncer à réduire les paiements de transfert fédéraux aux provinces le plus durement touchées, comme le Manitoba.

En outre, le gouvernement devrait également chercher des moyens d'éviter le démantèlement de l'industrie aérospatiale à Winnipeg—processus entamé par les libéraux il y a longtemps déjà lorsqu'ils ont transféré les ateliers de révision des appareils d'Air Canada de Winnipeg à Montréal—au lieu de contribuer davantage à sa déconfiture, comme il l'a fait la semaine dernière.

* * *

• (1405)

LES ORGANISMES BÉNÉVOLES

LA RECONNAISSANCE DU TRAVAIL BÉNÉVOLE PAR LE GOUVERNEMENT

M. Allan Pietz (Welland): Monsieur le Président, le travail bénévole enrichit la vie aussi bien de ceux qui l'accomplissent que de ceux qu'ils aident. Par leur dévouement, les bénévoles comme Margaret Corbett, Helen Fennell et Don MacLean, de la circonscription de Welland, ont rendu de grands services aux collectivités de St. Catharines-Sud et de Thorold.

M. MacLean s'est occupé de l'organisation d'activités sportives récréatives pendant de nombreuses années. Mme Fennell a donné de son temps pendant des années à la Société canadienne du cancer. Mme Corbett s'est occupée très activement d'enfants atteints de graves déficiences mentales. Les deux femmes figurent parmi les 71 Canadiens et Canadiennes auxquels a été décerné le certificat canadien de mérite pour travail bénévole.

J'ai été heureux d'entendre, dans le discours du trône, que le gouvernement projette de favoriser davantage la croissance du service bénévole dans notre société. Il devrait être prioritaire pour tous les niveaux de gouvernement et tous les Canadiens de reconnaître la valeur du bénévolat.

* * *

L'ADMINISTRATION

LA COMMISSION PARKER—LE PAIEMENT DES FRAIS DE JUSTICE D'UN ANCIEN MINISTRE

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le Président, je m'oppose à l'autorisation donnée par le gouvernement de payer jusqu'à concurrence de 350 000 $ les frais de justice subis par le député de York—Peel pour se défendre contre des accusations d'infractions aux directives sur les conflits d'intérêts. Il me semble juste que le gouvernement défraie de sa défense un ministre qui doit rendre compte de ses agissements et de son comportement à titre de ministre. Dans ce cas-ci toutefois, on allègue que le ministre faisait du travail noir pendant qu'il était ministre.

Je soutiens qu'il est injuste que le gouvernement du Canada défraie de sa défense une personne accusée de travailler au noir. Il n'existe, à ma connaissance, aucun précédent à cet effet. Tout représentant du gouvernement qui doit répondre de sa conduite devant une commission devrait être défrayé, mais pas si ses agissements débordent le cadre de ses fonctions.

* * *

LES PARTIS POLITIQUES

LE RÉSULTAT DE L'ÉLECTION COMPLÉMENTAIRE DANS LA CIRCONSCRIPTION DE PEMBINA

M. Walter Van de Walle (Pembina): Monsieur le Président, l'élection complémentaire qui s'est tenue dans la circonscription de Pembina le 29 septembre a une portée historique. Les électeurs de Pembina ont manifesté encore une fois leur confiance dans le parti progressiste conservateur, le plus compétent et le mieux équipé pour administrer les affaires de notre grand pays.

L'élection complémentaire a été pour moi une victoire personnelle et je puis garantir à mes collègues de la Chambre que je vais me montrer à la hauteur de la confiance qu'on a mis en moi.

Les électeurs de la circonscription de Pembina ont été terriblement touchés par la chute libre des cours mondiaux du pétrole et du grain. Je vais concentrer mes efforts dans les secteurs de l'agriculture, de la petite entreprise et de l'énergie, qui sont essentiels à l'économie de la province de l'Alberta.

Des voix: Bravo!

* * *

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

LA PRIVATISATION DU SERVICE DE SURVEILLANCE DES LIBÉRÉS CONDITIONNELS

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Monsieur le Président, sans consultations préalables, le ministère du Solliciteur général a récemment confié à la *John Howard Society*, un organisme privé, la surveillance de 250 libérés conditionnels de Toronto. La mission du Service correctionnel qui est d'aider les personnes reconnues coupables d'infractions à devenir des citoyens respectueux des lois est rabaissée lorsque l'on ne fait aucun cas d'un groupe professionnel hautement qualifié et dévoué en confiant ses tâches aux employés d'un organisme composé en grande partie de bénévoles. Cette mesure ne sert les intérêts ni des libérés conditionnels, ni de la population du Canada qui exige un service de surveillance professionnel.

Non seulement ce geste déplorable remet-il en question l'ensemble du système des libérations conditionnelles mais il remet également en question le rôle de la *John Howard Society* en tant que l'un des principaux organismes de services aux détenus du Canada. Qui plus est, il existe une controverse interne sur cette question.

Je demande instamment au solliciteur général du Canada (M. Kelleher) de mettre fin à cette pratique irréfléchie et de permettre au comité de la justice de tenir des audiences complètes sur la question. De plus, j'espère que le gouvernement veillera à ce qu'aucune mesure de représailles ne soit prise contre les fonctionnaires qui ont eu le courage de dénoncer cette mesure insensée de privatisation d'un secteur du Service correctionnel du Canada.

* * *

[*Français*]

LA RECHERCHE

LES COUPURES EFFECTUÉES PAR LE GOUVERNEMENT—LES CONSÉQUENCES

M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard—Anjou): Monsieur le Président, aujourd'hui j'aimerais lire à cette Chambre une lettre adressée au premier ministre du Canada de la part d'un de mes commettants, et je cite:

Je suis un employé du CNRC depuis six ans. Pendant cette période, j'ai déposé 14 demandes de brevets industriels pour lesquels des licences ont été acquises par trois compagnies canadiennes. J'ai aussi été l'auteur de 46 articles scientifiques et d'un livre de renommée internationale. Je mentionne cela pour mettre en évidence que je suis un chercheur de niveau supérieur à la moyenne tant au Canada qu'ailleurs.

A cause du récent climat d'incertitude pour la recherche appliquée dans ce pays, je considère maintenant d'émigrer hors du Canada. A moins que la situation ne change drastiquement au plus tôt, les meilleurs ingénieurs et scientifiques feront de même dans le proche futur. Le gouvernement fédéral devrait agir au plus tôt pour prévenir un tel exode qui aurait des effets catastrophiques à long terme.

Monsieur le Président, le gouvernement devrait cesser de faire des coupures, et encourager nos jeunes scientifiques à rester au pays.

* * *

• (1410)

[*Traduction*]

LES AÉROPORTS

ON DEMANDE LE RÉTABLISSEMENT DU PROGRAMME CONCERNANT LES AÉROPORTS DE L'ARCTIQUE

M. Dave Nickerson (Western Arctic): Monsieur le Président, malgré les recommandations provenant, entre autres, du comité permanent des transports et du Bureau canadien de la sécurité aérienne, il n'existe toujours pas de programme concernant les aéroports de l'Arctique. Le premier ministre (M. Mulroney) s'est prononcé sur la nécessité d'améliorer les pistes d'atterrissage dans les régions éloignées, aussi bien pour la sécurité que pour des raisons économiques. Manicouagan a déjà profité de sa largeur de vue. En ce qui concerne cependant quelque 11 localités des territoires, les pistes, lorsqu'elles existent, sont rudimentaires et ne satisfont pas aux normes de sécurité. Il faut rétablir le programme concernant les aéroports de l'Arctique, auquel le gouvernement précédent a mis fin, afin que les habitants du Nord puissent voyager en toute sécurité.

* * *

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

LES CONTRATS DE NETTOYAGE—LES RÉPERCUSSIONS SUR LES EMPLOYÉS

M. Cyril Keeper (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur le Président, avec ses nouveaux contrats de nettoyage, la Société canadienne des postes est en train de dépouiller ses travailleurs les plus mal payés de droits sanctionnés par une convention collective en leur demandant d'accepter une réduction salariale de 50 p. 100. Cette société abuse des dispositions actuelles du droit du travail qui ne protègent ni ces employés ni les droits qu'ils ont acquis dans le cadre de la négociation collective.

Je demande donc au ministre de rencontrer ces travailleurs pour les aider à résoudre ce conflit et pour empêcher que les relations de travail à la Société canadienne des postes ne se dégradent davantage, au point de menacer l'ensemble de notre service postal. Prendra-t-il des mesures pour que cette société n'abuse pas de la situation en demandant à ses travailleurs les plus modestes d'accepter une réduction salariale de 50 p. 100?

* * *

[*Français*]

LA QUALITÉ DE LA VIE

L'IMPORTANCE DE LA LUTTE CONTRE LES STUPÉFIANTS

Mme Carole Jacques (Montréal—Mercier): Monsieur le Président, le récent rapport de la Commission de la sécurité publique de la CUM affirme que la lutte au trafic de la drogue doit être appuyée par une volonté politique.

En effet, je suis fière que le gouvernement conservateur ait déjà compris cela et ait pris les initiatives nécessaires. Le solliciteur général a en effet réaffirmé sa volonté de mettre sur pied une stratégie nationale pour réduire à la fois la demande et l'approvisionnement en stupéfiants.

La consommation de drogues constitue un problème qui va bien au-delà de l'acte criminel et des dangers pour la santé. Trop souvent cela ouvre la porte sur des habitudes criminelles telles le vol, le recel et parfois même la prostitution, qui naissent du besoin de s'approvisionner en drogues. Ce problème n'est toutefois pas que criminel. Il s'agit d'un problème d'éducation et d'un problème social. C'est pourquoi le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp), celui de la Justice (M. Hnatyshyn) et le solliciteur général (M. Kelleher) conjugent leurs efforts pour le résoudre. Il s'agit d'un problème d'envergure nationale qui requiert les efforts concertés de tous et chacun. Notre gouvernement fait sa part et tous les Canadiens et Canadiennes doivent s'en réjouir.

Questions orales

L'ÉNERGIE

LA HAUSSE DU PRIX DE L'ESSENCE À LA POMPE DÉCRÉTÉE PAR LA SOCIÉTÉ ULTRAMAR

M. Jean-Claude Malépart (Montréal—Sainte-Marie): Monsieur le Président, aujourd'hui, les Québécois apprenaient une mauvaise nouvelle. La compagnie Ultramar annonçait la hausse de près de 2c. le litre à la pompe du prix de l'essence.

Monsieur le Président, tout le monde se rappelle qu'il y a neuf mois, ce gouvernement conservateur autorisait la compagnie Ultramar à acheter la raffinerie Gulf et toutes les installations afin que celle-ci ferme la raffinerie dans l'est de Montréal pour éliminer la concurrence et s'assurer d'avoir un monopole et d'augmenter les prix de l'essence à la pompe.

J'ose espérer que ce gouvernement conservateur et le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Masse) demanderont à Petro-Canada de ne pas suivre le mauvais exemple de la compagnie Ultramar. Et j'invite les gens à boycotter Ultramar et à aller faire leur approvisionnement à d'autres postes qui coûtent moins cher aux Québécois.

* * *

[*Traduction*]

LA PRESSE

L'IMPORTANCE DES HEBDOMADAIRES LOCAUX—LA NÉCESSITÉ DE MAINTENIR LES TARIFS POSTAUX SPÉCIAUX

M. Lee Clark (Brandon—Souris): Monsieur le Président, le premier journal que j'ai lu était un hebdomadaire local. Comme beaucoup de Canadiens, je continue à lire ces journaux véritablement du début à la fin. Pour ceux d'entre nous qui sont nés dans un milieu rural et continuent à y vivre, l'hebdomadaire local était, et est encore, une importante source d'information, parfois la seule. De plus, cet hebdomadaire avait un effet unificateur, c'était une source d'orgueil et le reflet de la localité elle-même.

Vu la taille du Canada et le degré d'isolement de beaucoup de nos localités rurales, les gouvernements ont toujours reconnu la nécessité de subventionner l'affranchissement des publications spécialisées, ce qui comprend les hebdomadaires locaux.

• (1415)

Malheureusement, Postes Canada menace d'abolir ces tarifs préférentiels. Le résultat, hélas, sera la faillite de certains hebdomadaires locaux qui n'auront plus assez d'abonnés et d'annonceurs.

Vu le rôle historique des hebdomadaires locaux, qui créent un sentiment d'appartenance à la collectivité, un rôle qui continue encore de nos jours, j'invite Postes Canada et le ministre responsable à maintenir l'affranchissement subventionné pour ce secteur.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LE CANADIEN NATIONAL

LES ATELIERS DE MONCTON—LE PROJET DE VENTE À LA COMPAGNIE GÉNÉRALE ÉLECTRIQUE

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Il sait que les ateliers du CN à Moncton sont le plus gros employeur industriel des provinces de l'Atlantique. Il doit aussi savoir que le vice-premier ministre a promis qu'il n'y aurait pas de licenciements massifs à ces ateliers. Il a dit un jour que l'on n'envisageait pas de les vendre. Or, il y a évidemment eu des négociations en vue de les vendre, et nous apprenons maintenant par la Compagnie Générale Électrique que cette vente a été soit annulée, soit reportée. Pourquoi le gouvernement ne respecte-t-il pas les promesses qu'il a faites aux habitants du Nouveau-Brunswick? Que fait le gouvernement pour essayer de sauver les ateliers du CN à Moncton?

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Transports): Monsieur le Président, il faudrait peut-être rappeler à l'honorable chef de l'opposition que de 1980 à 1984, quelque 8 000 emplois ont disparu au CN. Nous nous demandons ce qu'il faisait pendant ce temps-là.

Pour en venir à la situation à Moncton, le projet de vente à la CGE d'une partie des ateliers principaux de Moncton élaboré par le CN tient toujours. Le CN est toujours prêt à rencontrer les syndicats concernés pour essayer de trouver une solution. Deux des sept syndicats ont refusé de consentir à ce qu'ils appellent de la sous-traitance pour permettre aux employés actuels du CN de continuer à faire le même travail pour la CGE dans ces ateliers, du travail d'entretien des locomotives Bombardier. La compagnie est toujours prête à discuter avec les syndicats dans l'espoir de parvenir à un accord, donc l'affaire n'est pas encore réglée.

Le CN et le gouvernement feront tout leur possible pour permettre la concrétisation des 303 emplois qu'offrirait la CGE et favoriser la réalisation de ce genre de développement industriel à Moncton.

[*Français*]

LA NÉCESSITÉ POUR LES ATELIERS DU CN À MONCTON DE NE PAS FERMER LEURS PORTES

Le très hon. John N. Turner (chef de l'Opposition): Monsieur le Président, il y avait 1200 ouvriers à ces usines à Moncton, maintenant, il n'y en a que la moitié. Les ateliers du CN à Moncton sont un des pivots, comme le sait le ministre, de l'économie des provinces de l'Atlantique. Et le vice-premier ministre avait promis qu'ils resteraient ouverts.

Pourquoi le gouvernement cherche-t-il à se dégager de sa responsabilité? Pourquoi le gouvernement ne remplit-il pas ses promesses faites au Nouveau-Brunswick? Pourquoi le gouvernement ne remplit-il pas les nouvelles promesses faites dans le discours du Trône? Pourquoi le gouvernement abandonne-t-il les ouvriers et les ouvrières des ateliers du CN de Moncton? C'est cela la réalité.

[*Traduction*]

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Transports): Monsieur le Président, je dois dire que le gouvernement s'acquitte de ses responsabilités et que le CN fera de son mieux pour s'acquitter des siennes et être un employeur modèle. Je vais vous parler des 1 022 employés affectés par la fermeture inévitable des ateliers du CN à Moncton. Il a fallu fermer ces ateliers parce que le CN doit fonctionner de façon productive et efficace, comme l'avait décrété le gouvernement en 1978. L'administration libérale du Canada lui a ensuite dit d'assumer ses responsabilités.

Sur les 1 022 employés, on peut espérer que la CGE en emploierait 303; 150 sont transférés à la gare de triage Gordon du CN; 132 seront intégrés à d'autres activités du CN; 200 ont le choix de rejoindre d'autres ateliers du réseau; et 237 pourront bénéficier de programmes de prestations complets et d'une aide à la reconversion. Nous avons constitué avec le CN un fonds spécial de 4 millions de dollars destiné à contribuer au développement industriel de Moncton. Le gouvernement s'est pleinement acquitté de ses responsabilités et continuera à le faire.

• (1420)

LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, ce ne sont pas ces paroles qui vont remonter le moral des ouvriers de Moncton, le ministre le sait bien. Quand il était au Nouveau-Brunswick cet été, le premier ministre a dit aux gens de cette province: «Je ne vous laisserai pas tomber, comptez sur moi, cela vaudra le coup». Je ne sais pas ce que le premier ministre a apporté aux gens de Moncton, mais ça ne vaut pas tripette. Maintenant que la dernière heure va sonner pour les gens de Moncton et les travailleurs de ces ateliers, trêve de finasseries: Que va vraiment faire le gouvernement?

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Transports): Monsieur le Président, si le très honorable représentant essayait d'être positif au lieu d'essayer d'exploiter politiquement une situation regrettable, il encouragerait les deux syndicats concernés à laisser tomber cette fixation idéologique sur la sous-traitance et à laisser leurs membres de Moncton consentir à la mise en place d'une installation de montage de locomotives de la CGE à Moncton. Le seul obstacle, c'est le refus de deux des sept syndicats d'y consentir et de permettre ainsi aux employés qui font ce travail de continuer à l'avenir. Voilà comment il pourrait se rendre utile.

L'AVENIR DES ATELIERS—LA POSITION DU MINISTRE

M. Fernand Robichaud (Westmorland—Kent): Monsieur le Président, le ministre des Transports sait pertinemment que la CGE a suspendu son projet d'achat des ateliers du CN à Moncton. Il n'est également pas sans savoir que le CN a déclaré qu'il fermerait ces ateliers si cette transaction n'avait pas lieu. Or, on est loin d'un accord à l'heure actuelle. Le ministre entend-il rester les bras croisés et permettre au CN de fermer ses ateliers, ou va-t-il les sauver, comme son prédécesseur l'a promis aux habitants de Moncton?

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Transports): Monsieur le Président, si le député voulait se rendre utile, il serait aux côtés du député de Moncton qui a reçu hier et à nouveau aujourd'hui les représentants du CN en vue de trouver une solution à cette situation et de persuader le syndicat de laisser tomber cette restriction, afin que cette entreprise de fabrication puisse aller de l'avant. C'est ce qu'il ferait plutôt que de s'opposer par tous les moyens à cette transaction comme il le fait depuis le début.

M. Robichaud: Monsieur le Président, je ne participerai pas à l'anéantissement d'un syndicat. Le gouvernement ne s'est jamais rangé du côté des travailleurs de Moncton.

ON DEMANDE AU MINISTRE D'INTERVENIR AUPRÈS DU CANADIEN NATIONAL

M. Fernand Robichaud (Westmorland—Kent): Monsieur le Président, je demande au ministre de nous préciser quand il interviendra et demandera au CN de réexaminer sa position et de proposer aux travailleurs et aux habitants de Moncton un accord acceptable? Nous ne pouvons nous permettre de perdre 1 000 emplois.

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Transports): Monsieur le Président, les amis des travailleurs de Moncton font tout en leur pouvoir pour tenter de sauver ces 1 100 emplois ou pour faire en sorte que les travailleurs concernés reçoivent une formation adéquate ou des cours de recyclage et le reste, ou encore pour s'assurer que 303 d'entre eux puissent être employés par l'usine de fabrication de la CGE, à Moncton. Le ministre du Travail a nommé un médiateur, afin d'en arriver à un accord. Une entente a été conclue avec les sept syndicats, le 13 octobre, mais elle a été rejetée par le syndicat international, ce qui est le signe d'un mépris total pour les membres du syndicat vivant à Moncton. Le député devrait plutôt tenter de persuader les représentants du syndicat international de laisser les travailleurs de Moncton profiter de ces emplois.

Des voix: Bravo!

ON DEMANDE AU MINISTRE D'INTERVENIR AUPRÈS DE LA COMPAGNIE GÉNÉRALE ÉLECTRIQUE

M. Les Benjamin (Regina-Ouest): Monsieur le Président, je n'ai jamais entendu jusqu'à présent un ministre des Transports proférer de telles absurdités, et j'en ai vu passer huit. On assiste à une véritable valse des ministres des Transports. Il sait que les opérateurs de machines et les monteurs de tuyauterie canadiens ont voté à l'échelle nationale pour ne pas accepter la sous-traitance après la triste expérience des postiers. Nous savons tous que la CGE n'a pas brûlé tous ses vaisseaux bien qu'elle exerce un certain chantage. Le ministre assurera-t-il à la Chambre qu'il va demander à la CGE de faire preuve de compréhension, de compassion et de patience, qu'il va laisser le processus de négociation suivre son cours et encourager les parties en présence à revenir à la table des négociations?

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Transports): Monsieur le Président, je rappellerai au député que cinq des sept syndicats concernés, soit plus de 50 p. 100 d'entre eux, sont d'accord pour accepter de la sous-traitance dans les conditions fixées, et que cela ne représenterait pas un précédent pour des négociations ouvrières nationales et autres du même genre. Le député pourrait essayer de convaincre les deux autres syndicats s'il se donnait un peu de mal et essayait de ne pas se contenter de critiquer tout ce que les autres essaient d'entreprendre.

• (1425)

M. Benjamin: Monsieur le Président, le ministre fuit constamment les faits et ses responsabilités. Il s'agit d'un contrat national, qui ne concerne pas seulement Moncton. Le ministre le sait fichtre bien.

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: A l'ordre! Je demanderai au député de poser sa question et de s'abstenir d'utiliser certains mots.

Des voix: Oh, oh!

LA RÉOUVERTURE POSSIBLE DES NÉGOCIATIONS

M. Les Benjamin (Regina-Ouest): Monsieur le Président, le ministre nous dira-t-il maintenant quelle mesure il a prise, le cas échéant, ou il va prendre, pour imposer silence à la CGE et faire revenir les deux parties concernées à la table des négociations? Un vote ne décide pas d'un contrat ou d'un marché. Les négociations doivent se poursuivre et le ministre le sait. Va-t-il faciliter ce processus et l'accélérer dans la mesure du possible?

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Transports): Monsieur le Président, lorsque le député renonce à faire de belles phrases, ses propos commencent à avoir du sens.

Des voix: Oh, oh!

M. de Jong: Écoutez cela.

M. Riis: Essayez donc!

M. Broadbent: Oui, essayez donc!

M. Crosbie: Je me rétracte. Ses propos sont dénués de sens, monsieur le Président.

M. Guilbault (Saint-Jacques): Vous devriez essayer de tenir des propos sensés.

M. Crosbie: Mon cabinet est resté constamment en rapport avec le président du CN. Celui-ci est prêt à rencontrer de nouveau les syndicats concernés et à tout faire en son pouvoir pour leur faire admettre les avantages et la sécurité de la voie qu'il propose. La Compagnie Générale Électrique du Canada est en train de faire exactement ce que le député a proposé. Elle garde le silence et attend. Elle ne va pas non plus se retirer prématurément. Nous souhaitons tous la création de 303 emplois et l'établissement d'une industrie manufacturière à Moncton.

M. Robichaud: Nous voulons 1 000 emplois, et non 300.

M. Crosbie: C'est ce que veulent ceux qui se taisent, mais pas tous ceux qui ne gardent pas le silence.

L'EXPANSION INDUSTRIELLE RÉGIONALE

LA MODERNISATION DE LA SOCIÉTÉ *SYDNEY STEEL*

M. Russell MacLellan (Cape Breton—The Sydneys): Monsieur le Président, ma question s'adresse au très honorable premier ministre. Au début de l'année, le gouvernement fédéral a promis à la Nouvelle-Écosse de financer la modernisation de la société *Sydney Steel*. Le premier ministre de la Nouvelle-Écosse annonce maintenant que le gouvernement fédéral a retenu les services d'Arthur D. Little de Toronto pour faire une étude de marché pour la société. Le premier ministre pourrait-il me dire pourquoi le gouvernement fédéral trahit la promesse qu'il a faite à la société et à la Nouvelle-Écosse?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, le gouvernement fédéral coopère entièrement avec le gouvernement de la Nouvelle-Écosse en ce qui concerne cette question très importante pour les habitants de la Nouvelle-Écosse, et il continuera de le faire.

M. Dingwall: Il ne connaît pas son dossier.

L'ÉTUDE DE MARCHÉ

M. Russell MacLellan (Cape Breton—The Sydneys): Monsieur le Président, si le gouvernement fédéral respecte sa promesse, pourquoi doit-il effectuer maintenant cette étude de marché? Pourquoi le premier ministre de la Nouvelle-Écosse déclare-t-il que si le résultat de cette étude était défavorable, le gouvernement fédéral pourrait renoncer à financer la modernisation de la *Sydney Steel*?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je suppose qu'il faudrait poser cette question au premier ministre. Nous considérons que le projet est valable dans sa forme originale qui exigeait la participation du gouvernement fédéral et de la province et nous continuons à travailler à sa réalisation avec le gouvernement provincial.

* * *

LE CONSEIL NATIONAL DE RECHERCHES

L'OBSERVATOIRE RADIOASTRONOMIQUE D'ALGONQUIN

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, j'ai une question à poser au premier ministre. L'observatoire radioastronomique d'Algonquin jouit d'une renommée internationale qui s'étend pratiquement à tous les pays du monde. Malheureusement, à la suite des restrictions budgétaires, il a dû sabrer dans son projet d'expansion qui devait coûter six millions de dollars. Vendredi, le chef de l'Institut Herzberg a écrit à tous les employés directement concernés pour leur dire que l'observatoire d'Algonquin allait fermer ses portes. Vu que le premier ministre s'est engagé à doubler le budget de la recherche et du développement, comment son gouvernement peut-il saboter une entreprise scientifique aussi utile?

L'hon. Frank Oberle (ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie): Monsieur le Président, j'étais justement en train de lire une partie de mon courrier. J'ai sous la main une lettre du directeur dont le chef du NPD a parlé, M. Donald Morton. Il dit qu'aucune décision définitive n'a été prise. Il s'agit d'une lettre adressée le 3 novembre à: «Tout le personnel de l'Institut d'astrophysique Herzberg». Il y est dit que «aucune décision définitive n'a été prise quant à l'avenir de l'observatoire».

• (1430)

L'AVENIR DES EMPLOYÉS

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, la Chambre a pris bonne note de la date de cette lettre. Nous voudrions tous en avoir des copies.

Le ministre pourrait peut-être nous expliquer deux choses qui se sont passées hier. Premièrement, il a annoncé qu'aucune décision définitive n'avait été prise malgré ce qui avait été dit vendredi. Il a également annoncé hier que 90 p. 100 des postes actuels de l'observatoire seraient abolis. La plupart d'entre nous voyons mal comment, logiquement, on peut faire fonctionner un observatoire sans employés. Le ministre peut-il nous l'expliquer?

L'hon. Frank Oberle (ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie): Monsieur le Président, le chef du Nouveau parti démocratique nous donne à nouveau des renseignements erronés. Il n'est pas vrai que 90 p. 100 des postes sont touchés.

M. Broadbent: Combien alors?

M. Oberle: Je tiens à signaler au chef du NPD qu'il est urgent d'élaborer une stratégie nationale qui nous conduira vers le XXIe siècle. Nous devons apporter des changements pour éliminer certains défauts et veiller à ce que tous nos programmes et tous les instruments à la disposition du gouvernement fédéral soient orientés vers de nouvelles priorités qui nous conduiront jusqu'au prochain siècle.

M. Broadbent: Ce n'est pas en détruisant un centre de calibre international que vous allez améliorer la recherche et le développement. C'est pourtant ce que fait le gouvernement.

LE COÛT D'EXPLOITATION DE L'OBSERVATOIRE

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au premier ministre. C'est un sujet dont il a beaucoup parlé au cours de sa campagne. Cette installation coûte actuellement entre 40 et 50 millions de dollars. C'est ce que vaut l'Observatoire d'Algonquin. Le premier ministre peut-il nous expliquer en quoi il est logique de fermer complètement ce laboratoire ou de mettre ses activités en veilleuse pour économiser un million de dollars? Est-il logique de lui refuser le million dont il a besoin et de le saboter? Pourquoi le premier ministre ne respecte-t-il pas sa promesse de développer les installations de recherche et de développement au lieu de les éliminer?

L'hon. Frank Oberle (ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie): Monsieur le Président, c'est précisément ce que fait le gouvernement. Il prend les mesures voulues pour développer la recherche et les activités scientifiques connexes au Canada. Je voudrais citer les faits au chef du NPD. Je me ferai un plaisir de lui envoyer une copie de la lettre. Il y est dit que les services ne seront pas réduits au cours de l'hiver 1986-1987, «période pendant laquelle plusieurs options seront examinées dans le but de mettre les installations nécessaires à la disposition des astronomes du Canada». C'est ce que je n'ai cessé de répéter et ce que le président du CNR a déclaré à l'occasion d'une conférence de presse, il y a trois semaines. Pourquoi le chef du NPD cherche-t-il à déformer les faits?

* * *

L'EXPANSION INDUSTRIELLE RÉGIONALE

LA SOCIÉTÉ *SYDNEY STEEL*

M. Dave Dingwall (Cape Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Le 28 décembre 1985, l'ancien ministre de l'Expansion industrielle régionale déclarait à Sydney: «Je suis ici pour vous dire que tout continue, que l'accord au sujet de Sysco est encore en vigueur. On ne plus douter maintenant de l'avenir de Sysco.» Le premier ministre expliquera-t-il à la Chambre pourquoi ces nouvelles données au sujet du marché n'avaient pas été demandées au début de 1985 ou la modernisation de Sysco est-elle une autre promesse à laquelle va manquer un gouvernement indigne de confiance?

[*Français*]

L'hon. Bernard Valcourt (ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme)): Monsieur le Président, concernant le programme de modernisation de la SYSCO, le marché d'ingéniérie a déjà été donné, les travaux d'ingéniérie ont commencé le 1er octobre 1986 et leur fin est prévue dans une période de six à huit mois. Tous ces faits et gestes me démontrent ainsi qu'aux gens du Cap Breton que le gouvernement suit son programme pour aider le Cap Breton et la SYSCO. On n'a pas fait marche arrière. Au contraire, on va de l'avant et on va bien.

[*Traduction*]

LA DEMANDE D'UNE ÉTUDE DE MARCHÉ

M. Dave Dingwall (Cape Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au ministre. Je dis en toute sincérité que le ministre connaît mal le dossier. Qui a réclamé de nouveaux renseignements au sujet du marché? Est-ce le gouvernement fédéral ou celui de la Nouvelle-Écosse ou les deux ont-ils décidé de prendre une initiative insensée aux dépens d'une population dégoûtée du gouvernement?

L'hon. Bernard Valcourt (ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme)): Monsieur le Président, quand je considère l'initiative que le gouvernement a prise pour le compte du Cap-Breton, je ne trouve pas que cette invective soit pertinente.

Une voix: Répondez à la question.

M. Valcourt: Les mesures prises par le gouvernement au sujet de la modernisation de Sysco sont compatibles avec ce qui avait été projeté. Nous nous efforçons de prendre les mesures nécessaires afin que son exploitation soit efficace.

* * *

LES APPROVISIONNEMENTS ET SERVICES

LE CONTRAT D'ENTRETIEN DES CF-18—LA COMPÉTENCE DE CANADAIR POUR FAIRE LE TRAVAIL

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, ma question s'adresse au président du Conseil du Trésor. Le ministre doit être au courant des histoires selon lesquelles Canadair n'aurait pas la technologie coûteuse et nécessaire qu'il faut pour entretenir les CF-18. Le gouvernement était-il au courant de cela? A-t-il des chiffres indiquant ce que cela coûtera à Canadair et, si oui, qui paiera ce montant?

[*Français*]

L'hon. Robert de Cotret (président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, comme je l'ai dit à maintes reprises, nous avions devant nous deux excellents groupes de compagnies qui ont été jugées, sur le plan de la technologie, comme étant pleinement compétentes pour faire le travail. L'exercice en cours à l'heure actuelle est d'ailleurs la raison pour laquelle on a favorisé la Canadair comme manufacturier d'avions, et aussi comme une compagnie en mesure d'assurer l'entretien d'avions. On avait une possibilité plus grande d'assurer le transfert de technologie qui va avoir lieu au cours des années à venir et c'est la raison pour laquelle, dans un intérêt commun, on a jugé qu'il était bon d'accorder le marché à la société Canadair plutôt qu'à l'autre groupe de sociétés qui étaient tous deux d'excellents groupes.

[*Traduction*]

ON DEMANDE LE RENVOI DU CONTRAT AU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, j'ai posé au ministre trois questions précises et il n'a répondu à aucune d'elles. Étant donné que l'intégrité du gouvernement est en cause à propos de la prise des décisions, le ministre acceptera-t-il, comme le demandait le député de Winnipeg-Nord-Centre vendredi après-midi, de remettre au vérificateur général tous les documents nécessaires pour examiner le processus gouvernemental de prise de décision?

[*Français*]

L'hon. Robert de Cotret (président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, quand un gouvernement agit dans l'intérêt national, je doute énormément qu'on puisse douter de son intégrité. On a pris une décision difficile fondée sur des critères complexes dans l'intérêt général qu'on poursuit comme gouvernement. Et puis, monsieur le Président, on va devoir en prendre d'autres décisions difficiles, mais toujours dans l'intérêt des Canadiens et des Canadiennes, d'un océan à l'autre.

[*Traduction*]

LE COÛT DU TRANSFERT DE TECHNOLOGIE

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg—Fort Garry): Monsieur le Président, ma question s'adresse également au président du Conseil du Trésor. Comme, apparemment, il n'a pas entendu les questions précédentes, je vais les poser à nouveau. Les sociétés Litton, Bendix et Garrett, trois des sous-traitants du consortium Bristol, ont déclaré qu'elles ne transféreraient plus gratuitement la technologie qu'elles possèdent, comme elles en avaient l'intention. Cela coûtera donc 30 millions de plus, ce qui veut dire 30 millions en plus des 104 millions de la soumission de Canadair. Le président du Conseil du Trésor peut-il nous dire si cela a été pris en considération et si le gouvernement subventionnera Canadair? N'est-ce pas une bonne raison pour réévaluer la décision?

L'hon. Robert de Cotret (président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, j'ai pris note, comme le député certainement, d'un communiqué publié à environ 11 h 30, selon lequel une étude, apparemment, aurait été rendue publique par le gouvernement du Manitoba et allèguerait que ce montant sera nécessaire pour faire effectuer le contrat. Mon collègue me donnera certainement le temps d'étudier ces allégations en détail avant de répondre à Chambre.

M. Axworthy: Le gouvernement a eu deux ans pour étudier toutes les implications.

LE COÛT GLOBAL DU CONTRAT

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg—Fort Garry): Monsieur le Président, le ministre peut-il nous dire si toutes les négociations avec McDonnell Douglas et les sous-traitants sont terminées? Connaissons-nous tous les coûts et y aura-t-il effectivement une rallonge de 30 millions à la soumission de Canadair qui devra, d'une façon ou d'une autre, être subventionnée par le gouvernement du Canada?

[*Français*]

L'hon. Robert de Cotret (président du Conseil du Trésor): Écoutez, monsieur le Président, je trouve que cela serait très surprenant. On l'a dit tout au cours . . . Une équipe de 75 fonctionnaires très compétents, représentant trois ministères et qui ont fait l'évaluation technique, a été mise sur pied et, à mon avis, ils ont examiné tous les éléments nécessaires pour en arriver à leur évaluation. Et quand nous avons annoncé notre décision, nous avons rendu les résultats de l'évaluation publics et nous allons continuer à rendre publics tous les renseignements qui ne sont pas commercialement confidentiels pour tenter de rassurer mes honorables collègues à l'effet que la décision a bel et bien été prise dans l'intérêt d'un transfert de technologie accru par le biais de la société Canadair.

LA CHAMBRE DES COMMUNES

PRÉSENCE À LA TRIBUNE DE SON EXCELLENCE M. PAUL BIYA, PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE DU CAMEROUN

M. le Président: A l'ordre! Je désire signaler aux députés de la Chambre des communes la présence à la tribune de Son Excellence M. Paul Biya, Président de la République du Cameroun.

* * *

• (1440)

[*Traduction*]

L'ÉDUCATION

LE PROGRAMME DE PRÊTS AUX ÉTUDIANTS—ON DEMANDE D'ENVISAGER UN PROGRAMME DE BOURSES

Mme Lynn McDonald (Broadview—Greenwood): Monsieur le Président, ma question s'adresse au secrétaire d'État. Il sait sans doute que les étudiants ont à contracter des dettes de plus en plus lourdes. Certains entrent en effet sur le marché du travail avec des dettes de 8 000 $, 10 000 $ et même 20 000 $. Le secrétaire d'État ne trouve-t-il pas cela déplorable et ne pense-t-il pas que le Programme canadien de prêts aux étudiants ne suffit pas à répondre aux besoins des étudiants? Songerait-il à offrir un programme de bourses pour remplacer le programme actuel de prêts ou pour y suppléer?

L'hon. David Crombie (secrétaire d'État du Canada): Monsieur le Président, la députée a tout à fait raison, il s'agit là d'une question extrêmement importante. Je vais en discuter en fait avec les ministres provinciaux de l'Éducation à notre prochaine réunion.

LA POSITION DU MINISTRE

Mme Lynn McDonald (Broadview—Greenwood): Monsieur le Président, pourquoi le secrétaire d'État n'a-t-il publié aucun rapport sur le Programme canadien de prêts aux étudiants depuis que son parti forme le gouvernement? Pourquoi dissimule-t-il la situation qui va en empirant, il doit le savoir, et quelle mesure prendra-t-il?

L'hon. David Crombie (secrétaire d'État du Canada): Monsieur le Président, les ministres provinciaux de l'Éducation se sont réunis à la mi-septembre. Ils m'ont proposé de me joindre à eux pour former un comité consultatif. J'ai manifesté mon désir de le faire. Nous allons nous réunir dans quelques semaines. A l'issue de cette réunion, je serai évidemment heureux de m'entretenir avec la députée et d'autres de ses collègues à la Chambre et de discuter de la situation.

[*Français*]

LES CHANTIERS MARITIMES

ON DEMANDE DES PRÉCISIONS SUR LE RETARD APPORTÉ À LA RESTRUCTURATION DE L'INDUSTRIE AU QUÉBEC

M. Jean-Claude Malépart (Montréal—Sainte-Marie): Monsieur le Président, en l'absence du ministre de l'Expansion industrielle régionale, ma question s'adresse au très honorable premier ministre et concerne la crise des chantiers maritimes au Québec. Le ministre promettait pour la nième fois le 10 octobre, comme solution à la perte de 5 000 emplois dans le domaine de la la vente de la *Versatile* de Lauzon et de Montréal à la *Marine Industries* que le tout se terminerait le 24 octobre dernier par le début des travaux du supertraversier Caribou II. Le premier ministre peut-il nous expliquer s'il est exact que les retards de cette transaction et l'absence des emplois créés sont dus à un désaccord entre le gouvernement et la compagnie au sujet de la réaffection du programme TRUMP?

L'hon. Bernard Valcourt (ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme)): Monsieur le Président, je suis bien sûr au courant des efforts et du succès connus par ce gouvernement-ci, de concert avec la province de Québec et le secteur privé dans cette industrie, pour en venir à une entente afin de procéder à la restructuration de l'industrie au Québec. Quant aux détails que le député sollicite, à savoir les raisons qui expliqueraient un retard, je ne suis pas en mesure de confirmer pareil retard, mais je vais sûrement considérer sa question et lui répondre dans les meilleurs délais.

ON DEMANDE DES PRÉCISIONS AU SUJET DES FRÉGATES

M. Malépart: Je désire poser une question supplémentaire, monsieur le Président. Le ministre pourrait-il vérifier . . . Ça fait la cinquième fois que le ministre va annoncer aux chantiers de Lauzon à Québec que le traversier Caribou II sera réalisé. Des promesses, il y en a beaucoup, mais les réalisations sont inexistantes. Compte tenu des difficultés de la compagnie St. John qui devrait avoir des retards de cinq à six mois, le ministre pourrait-il nous assurer que les frégates qui . . . le 2 février au niveau des chantiers de Sorel seront réalisées en même temps que l'engagement que le gouvernement a pris antérieurement?

M. Valcourt: Monsieur le Président, tout d'abord j'aimerais souligner que l'implication du député qui veut qu'il y ait un retard au niveau des frégates à Saint-Jean n'est pas fondée. Quant aux autres questions qu'il soulève, on pourra lui donner ces informations en même temps, et lorsqu'on procédera à la construction du Caribou, j'espère qu'il va se lever en Chambre pour applaudir le gouvernement.

[*Traduction*]

LES MINES

L'AVENIR DE LA MINE DE FER À WAWA

M. Aurèle Gervais (Timmins—Chapleau): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre d'État chargé des Forêts et des Mines (M. Merrithew) et a trait à un problème que connaît la localité de Wawa dans ma circonscription. On y est en effet fort inquiet devant les nombreuses mises à pied survenues à Wawa depuis quelques mois. Il est même fort possible à présent que la mine Algoma Ore y cesse toute activité. Or la fermeture de cette mine est impensable parce qu'elle entraînerait la catastrophe sur le plan économique non seulement pour la localité de Wawa mais aussi pour la région tout entière. Le ministre peut-il dire à la Chambre, et par son entremise à tous les habitants de Wawa, ce que le gouvernement compte faire pour parer à cette éventualité?

L'hon. Gerald S. Merrithew (ministre d'État (Forêts et Mines)): Monsieur le Président, nous partageons tous les préoccupations du député au sujet de la perte éventuelle d'emplois à la mine Algoma à Wawa. Il n'étonnera personne d'apprendre que depuis un bon moment déjà cette entreprise a beaucoup de mal à soutenir la concurrence. Ses propriétaires ont proposé une série, si l'on veut bien, de solutions possibles qui nécessiteront sans doute la collaboration de la main-d'oeuvre, des services municipaux, de la province et du gouvernement fédéral. Nous examinons ces solutions et nous tâcherons d'y répondre le plus vite possible.

* * *

L'AGRICULTURE

LES BUREAUX D'EXAMEN DE L'ENDETTEMENT AGRICOLE— L'ÉTUDE DES CAS EN SASKATCHEWAN

M. Stan J. Hovdebo (Prince-Albert): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture. Dans leurs deux premiers mois d'activité, les Bureaux d'examen de l'endettement agricole ont reçu plus de 1 200 avis d'intention de saisir des exploitations agricoles familiales, et 670 de ces avis ont été déposés en Saskatchewan. La structure actuelle des bureaux ne leur permet pas d'étudier convenablement les centaines de cas qui leur sont soumis dans cette province. Comment le ministre a-t-il l'intention de débloquer cette situation grave et impossible?

L'hon. John Wise (ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, il faut reconnaître que nous innovons. Nous avons éprouvé des difficultés mineures dans les étapes initiales. Le député se rappelle peut-être, toutefois, que si nous constatons que le nombre sans cesse croissant de cas pose de sérieuses difficultés, la loi autorise le gouvernement à établir plus d'un bureau d'examen de l'endettement agricole par province.

LA SITUATION DE L'EXPLOITATION AGRICOLE FAMILIALE

M. Stan J. Hovdebo (Prince-Albert): Monsieur le Président, le nombre d'avis d'intention qui ont été déposés montre l'étendue de la crise réelle dans le financement agricole de même que l'inefficacité des mesures prises par le gouvernement jusqu'ici. Ce dernier a-t-il un plan d'action pour enrayer cette attaque contre l'exploitation agricole familiale?

L'hon. John Wise (ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, que le député revoie ce que nous avons fait depuis le début. Il verra que le gouvernement a pris des initiatives nombreuses et importantes . . .

M. Fulton: Citez-en une.

M. Wise: . . . pour la survie de l'exploitation familiale.

M. Fulton: Citez-en une.

M. Wise: C'est à cela que nous avons travaillé hier, que nous travaillons aujourd'hui et que nous travaillerons demain.

* * *

L'IMMIGRATION

L'OCTROI D'UN PERMIS MINISTÉRIEL SPÉCIAL D'ENTRÉE

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre d'État chargé de l'Immigration. Des rapports de presse ont confirmé aujourd'hui que le ministre avait accordé un permis ministériel spécial à un homme qui a été condamné à plus de 20 reprises pour infractions criminelles et pour lequel le ministre avait fait des démarches à titre de simple député. Étant donné que cette décision scandaleuse va à l'encontre des avis de son propre ministère et de la position adoptée par trois anciens ministres de l'Immigration, sur quels arguments se fonde le ministre pour accorder à cette personne un droit d'entrée spécial au Canada? Peut-il dire si des membres de son cabinet ou certains de ses collaborateurs ont participé à la rédaction d'une lettre de réhabilitation signée par cette personne et destinée à son ministère et au Cabinet?

L'hon. Gerry Weiner (Ministre d'État (Immigration)): Monsieur le Président, cette famille est avec nous au Canada depuis 1979. Elle est bien établie, elle est estimée et elle jouit de nombreux appuis. Un obstacle de nature technique empêchait les autres ministres de faire une recommandation au gouverneur en conseil. La personne en question a supprimé l'obstacle en admettant avoir fait l'objet d'une condamnation. J'ai alors été en mesure de présenter une recommandation au ministre de l'Emploi et de l'Immigration.

M. Marchi: Monsieur le Président, cette réponse constitue une insulte pour les milliers d'immigrants légitimes qui ne peuvent pas entrer au Canada et elle tourne en dérision le processus d'immigration.

Des voix: Bravo!

ON DEMANDE AU MINISTRE DE REVENIR SUR SA DÉCISION

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, je demande à nouveau au ministre pourquoi une personne ayant été déclarée coupable de plus de 20 infractions criminelles se voit accorder un droit d'entrée spécial au Canada tandis que des milliers de Canadiens ne peuvent même pas être réunis aux membres de leur famille qui vivent à l'étranger? Ne convient-il pas d'annuler immédiatement cette décision tout à fait rétrograde pour garantir la crédibilité et l'équité du régime d'immigration?

L'hon. Gerry Weiner (ministre d'État (Immigration)): Monsieur le Président, cette personne avait, depuis 1981, le droit de se réhabiliter en vertu des dispositions de la Loi sur l'immigration. Elle s'en est prévalue cette année et a signé une déclaration. Si l'approbation officielle est accordée, des mesures seront prises pour que le statut de résident permanent soit accordé à cet homme et à sa famille. Il n'a aucun casier judiciaire au Canada. Je demande au député . . .

• (1450)

Des voix: Oh, oh!

* * *

LES STUPÉFIANTS

LES TESTS EN MILIEU DE TRAVAIL POUR LE DÉPISTAGE DE LA CONSOMMATION DE DROGUES—LA POLITIQUE D'*AMERICAN MOTORS*

M. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville): Monsieur le Président, ma question s'adresse au très honorable premier ministre et concerne les tests de dépistage de la consommation de drogues. Le premier ministre n'est pas sans savoir que des tests obligatoires en milieu de travail pour le dépistage de la consommation de drogues sont affaire courante aux États-Unis, mais pas au Canada. Le premier ministre sait-il que la société *American Motors* insiste actuellement pour que les quelque 3 000 travailleurs qui sollicitent un emploi à Bramalea et à Brampton se soumettent obligatoirement à un test d'urine visant à dépister la consommation de drogues? Le premier ministre est-il au courant de cette politique de la société *American Motors*? Est-il en faveur de l'application d'une telle politique au Canada?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je me ferai un plaisir d'examiner les tenants et aboutissants de la question soulevée par mon honorable ami. Il y a quelques semaines, j'ai eu l'occasion d'exposer la situation au Canada en ce qui concerne la consommation de drogues telle que je la voyais et la pressentais alors. Je suis ravi que les Canadiens soient pour la plupart d'accord avec moi là-dessus.

LA SITUATION DES PERSONNES QUI SOLLICITENT UN EMPLOI

M. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville): Monsieur le Président, étant donné que le gouvernement fédéral a investi quelque 60 millions et demi de dollars dans l'usine d'*American Motors* par l'entremise du MEÉR, qu'est-ce que le premier ministre conseille aux travailleurs qui sollicitent un emploi auprès de cette société et qui doivent se soumettre à ce test d'urine pour le dépistage de la consommation de drogues, sachant que le gouvernement n'a émis aucune politique claire à ce sujet et que l'Association médicale canadienne et l'Association du Barreau canadien en sont encore à examiner l'opportunité d'un test d'urine obligatoire pour le dépistage de la consommation de drogues?

L'hon. Otto Jelinek (ministre d'État (Condition physique et Sport amateur)): Monsieur le Président, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social participe en ce moment à la conférence fédérale-provinciale des ministres de la Santé. Je vais prendre note de la question.

Je me permets de rappeler au député que le gouvernement a fait oeuvre de précurseur aux plans national et international dans bien des domaines touchés par la consommation des drogues, et notamment dans le domaine sportif. Je me ferai un plaisir de répondre à l'autre volet de sa question au retour du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social.

* * *

LES PENSIONS

LA PROTECTION DES COTISATIONS VERSÉES DANS LES RÉGIMES DE PENSIONS

M. Joe Reid (St. Catharines): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre d'État chargé des Finances. Quelle mesure administrative ou législative sera proposée afin de protéger les cotisations versées dans les régimes de pensions pour garantir que les fonds seront en sécurité, à l'abri des créanciers et des abus et accessibles aux cotisants au moment de leur retraite?

L'hon. Tom Hockin (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, je remercie le député d'avoir posé cette importante question. Je crois que le député sait qu'en cas de faillite du répondant d'un régime de pensions, ce régime est habituellement liquidé. Lorsque cela ce produit, la Loi sur les normes des prestations de pension prévoit qu'aucune somme ne peut être prélevée au profit de l'employeur jusqu'à ce que toutes les prestations prévues par le régime aient été entièrement assurées. Je dois faire savoir au député que le Département des assurances surveille très attentivement ce genre de situations. En vertu des modifications à la Loi sur les normes des prestations de pension qui seront présentées en janvier, des pouvoirs plus étendus seront accordés pour renforcer les dispositions actuelles.

* * *

LE CONSEIL NATIONAL DE RECHERCHES

L'OBSERVATOIRE RADIOASTRONOMIQUE D'ALGONQUIN

M. Len Hopkins (Renfrew—Nipissing—Pembroke): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie. Le ministre a répondu, à l'une de mes questions d'hier, qu'on n'avait pas décidé de fermer l'Observatoire radioastronomique d'Algonquin. Si on ne doit pas fermer l'observatoire, le ministre expliquera-t-il pourquoi, il y a une semaine aujourd'hui, le directeur a demandé à ses employés de lui soumettre leur curriculum vitae pour qu'ils puissent présenter des demandes d'emplois ailleurs? L'a-t-il fait seulement pour remonter le moral de ses employés?

L'hon. Frank Oberle (ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie): Monsieur le Président, je vais envoyer au député une copie de la lettre signée par Donald Morton, directeur de l'Institut Herzberg.

Je tiens à rappeler au député que j'ai toujours dit que le Conseil avait décidé de modifier le programme. Certains employés chercheront peut-être un emploi dans d'autres laboratoires du gouvernement ou même dans le secteur privé ou dans les universités. C'est peut-être la raison pour laquelle le directeur a pris cette initiative.

LE FINANCEMENT DE L'OBSERVATOIRE

M. Len Hopkins (Renfrew—Nipissing—Pembroke): Monsieur le Président, je signale au ministre que le dernier paragraphe de la lettre du professeur Morton, datée du 31 octobre, ne concorde pas avec ce que le ministre a lu aujourd'hui.

Le directeur a déclaré que si on ne maintient pas l'observatoire et son financement à leur niveau actuel, il faudra le fermer. Comment le ministre peut-il prétendre que certains employés partiront mais que l'observatoire restera ouvert? Il est en contradiction avec son propre directeur. Le ministre expliquera-t-il cela à la Chambre?

L'hon. Frank Oberle (ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie): Monsieur le Président, j'ai bien dit que j'enverrais au député une copie de la lettre qui ne dit rien de semblable. La lettre, que je vais lire encore une fois, précise qu'on n'a pas encore pris de décision finale sur l'avenir à long terme de l'observatoire. Elle n'est datée que du 3 novembre 1986. Ce n'est pas moi qui écris; je cite le directeur qui a pris la décision.

* * *

L'EXPANSION INDUSTRIELLE RÉGIONALE

LA MODERNISATION DE LA SOCIÉTÉ *SYDNEY STEEL*

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Elle concerne la phase II du programme de modernisation de Sysco. Le premier ministre est-il toujours convaincu qu'il s'agit d'un projet rentable? Compte-t-il tenir sa promesse et y engager des crédits fédéraux supérieurs à 100 millions de dollars?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je n'ai rien à ajouter à ma réponse précédente.

LES PERSPECTIVES D'EMPLOI À L'USINE

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Monsieur le Président, dans sa réponse précédente, le premier ministre a laissé tomber la question de la rentabilité. Ignore-t-il que la fermeture de cette usine ou le net ralentissement de ses activités auraient pour effet de supprimer 1 200 emplois dans une région défavorisée, à laquelle ce gouvernement et quelques autres ont imposé plus que sa part de revers économiques?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, nous nous efforçons actuellement de créer des emplois, en Nouvelle-Écosse comme ailleurs au Canada. Nous avons tout fait pour éviter des fermetures et donner de nouvelles occasions d'emplois aux Canadiens. Des collègues du député, entre autres, nous prédisent de temps à autre que certaines politiques gouvernementales provoqueront des pertes d'emplois. J'invite le député à reconnaître qu'il s'est créé un nombre considérable d'emplois d'un bout à l'autre du Canada, depuis l'arrivée au pouvoir du gouvernement. Il s'agit d'environ 600 000 emplois. C'est tout en exploit.

* * *

[*Français*]

LA SOCIÉTÉ RADIO-CANADA

LA DIFFUSION DES MATCHES DES NORDIQUES À RADIO-CANADA

M. Gabriel Fontaine (Lévis): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre des Communications. Samedi soir dernier, un club de hockey de la Ligue nationale, les Nordiques de Québec, jouait contre les Whalers de Hartford et les Québécois avaient l'occasion de visionner uniquement les Capitals de Washington et les Flames de Calgary. Pourquoi les Québécois ne peuvent-ils pas avoir accès au visionnement des meilleurs joueurs de hockey du Canada, c'est-à-dire les Nordiques, à Radio-Canada?

L'hon. Flora MacDonald (ministre des Communications): Monsieur le Président, je comprends très bien pourquoi le député soulève cette question si importante. Je comprends que pour le moment Radio-Canada n'a pas obtenu de la Ligue nationale de hockey les droits de diffusion des matches des Nordiques. Mais, monsieur le Président, je référerai cette question à Radio-Canada pour voir s'il est possible de trouver une solution à cette question.

* * *

[*Traduction*]

L'ADMINISTRATION

LA COMMISSION PARKER—LE PAIEMENT DES FRAIS JURIDIQUES D'UN ANCIEN MINISTRE

M. John Nunziata (York-Sud—Weston): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Elle concerne la décision du Cabinet d'assumer les frais juridiques de l'ancien ministre de l'Expansion industrielle régionale, qui s'élèvent à 350 000 $, soit plus de 1 700 $ par jour. Voudrait-il expliquer aux contribuables pourquoi ils devraient acquitter la facture d'un ancien ministre alors qu'eux-mêmes paient de leur poche lorsqu'ils s'adressent au tribunal pour obtenir un divorce ou contester une contravention au code de la route?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, le député n'ignore certes pas qu'il s'agit d'une enquête publique. Le député de York—Peel joue un rôle crucial dans cette enquête. On a estimé essentiel qu'il y témoigne et qu'il soit représenté par un avocat. C'est le gouvernement qui a décidé de l'aider à payer ses frais juridiques.

• (1500)

M. Nunziata: Monsieur le Président, le vice-premier ministre sait qu'aucune disposition législative n'obligeait le gouvernement à assumer ces frais. En fait, le gouvernement préjuge de l'affaire.

Des voix: Oh, oh!

ON DEMANDE QUE LE PREMIER MINISTRE REVIENNE SUR SA DÉCISION

M. John Nunziata (York-Sud—Weston): Monsieur le Président, le premier ministre est-il disposé à revenir sur cette décision inopportune, et n'est-il pas d'accord pour dire que le Cabinet ne devrait pas se charger de fournir une aide juridique à ses amis?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, le gouvernement a décidé de venir en aide au député de York—Peel dans l'affaire qui le concerne. Si je ne m'abuse, d'anciens gouvernements ont offert à certains ministres, à certaines conditions, une aide semblable. Je m'étonne que le député demande que l'on fasse deux poids, deux mesures dans le cas qui nous occupe.

* * *

LES SPORTS

LES DIFFICULTÉS QU'ÉPROUVENT LES ORGANISMES À OBTENIR DE L'ASSURANCE

M. Nelson A. Riis (Kamloops—Shuswap): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre d'État à la Condition physique et au Sport amateur. Il est au courant de la crise qui menace toutes les UCJG du pays. On a appris aujourd'hui que celle de Kamloops a été forcée de suspendre tous ses programmes en attendant le règlement de la crise à laquelle elle doit faire face dans le domaine de l'assurance tous-risques. Le ministre pourrait-il nous expliquer les mesures qu'il prend, afin de s'assurer que les UCJG du pays ainsi que d'autres groupes, notamment la Croix-Rouge, les Scouts et d'autres oeuvres de bienfaisance n'aient pas à fermer leurs portes et puissent continuer à offrir leurs services, en obtenant de l'assurance à des taux raisonnables?

L'hon. Otto Jelinek (ministre d'État (Condition physique et Sport amateur)): Monsieur le Président, comme le député le sait pertinemment, il s'agit d'un problème global. En ce qui a trait aux UCJG, ainsi qu'aux sports en général, j'ai une longueur d'avance sur le député. Il y a plus d'un an, j'ai chargé une commission d'examiner la question et de proposer des recommandations. Cette commission a travaillé assidûment au cours des six derniers mois et à elle a présenté des recommandations qu'on examine à l'heure actuelle et que nous serons en mesure de mettre en oeuvre sous peu.

Article 29 du Règlement

[*Français*]

MOTION D'AJOURNEMENT AUX TERMES DE L'ARTICLE 29 DU RÈGLEMENT

LA DEMANDE D'AJOURNEMENT—DÉCISION DE M. LE PRÉSIDENT

M. le Président: J'ai indiqué ce matin mon intention de réserver ma décision au sujet de la demande de l'honorable député de Westmorland—Kent (M. Robichaud) d'un débat d'urgence en vertu de l'article 29 du Règlement.

Le sujet soulevé par l'honorable député est sans aucun doute d'une grande importance. Cependant, les conditions imposées par l'article 29 sont exigeantes. Bien que la situation à Moncton soit grave, je suis obligé de refuser la demande parce qu'elle n'est pas conforme aux critères de l'article 29 du Règlement.

[*Traduction*]

Je tiens à dire au député que la décision de la présidence de rejeter un débat d'urgence ne signifie en rien que la présidence ne considère pas cette question comme fort importante. Je voudrais que tous les députés le comprennent et je remercie le député d'avoir soulevé la question.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Français*]

LE CODE CRIMINEL ET LA LOI SUR LA PREUVE AU CANADA

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Hnatyshyn: Que le projet de loi C-15, Loi modifiant le Code criminel et la Loi sur la preuve au Canada, soit lu pour la deuxième fois et déféré à un Comité législatif.

Mme Lucie Pépin (Outremont): Monsieur le Président, j'aurais aimé poser une question à mon collègue conservateur au sujet de sa déclaration à la Chambre ce matin, mais je pense qu'il est absent. Vu son absence, je vais poursuivre.

M. le Président: A l'ordre! Puis-je demander à l'honorable députée si elle s'est levée pour poser une question ou pour faire un discours?

[*Traduction*]

M. Lewis: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Sommes-nous dans la période de questions et commentaires qui fait suite au discours d'un député? Si je savais de qui il s'agit, nous ferions tout notre possible pour aider la présidence.

M. le Président: Je pense pouvoir venir en aide à tous les députés. Lorsque la séance a été suspendue, le député de Mégantic—Compton—Stanstead (M. Gérin) avait terminé son discours. Je pense qu'il est absent. Si la Chambre désire attendre un moment le retour du député, ce serait une bonne solution, je pense, puis je pourrais donner la parole à la députée d'Outremont (Mme Pépin).

M. Lewis: Monsieur le Président, à propos du même rappel au Règlement. Pour le moment, nous ne pouvons pas trouver le député qui a pris la parole. Je propose, si cela convient à mon collègue d'en face, que vous différiez la période des questions et commentaires et nous nous efforcerons de faire revenir le député à la Chambre.

M. le Président: L'honorable secrétaire parlementaire demande que cette question soit reportée pendant quelques minutes. Est-ce pour une ou pour cinq minutes? Dans ces circonstances . . .

M. Lewis: Après le prochain discours?

M. le Président: Est-ce le souhait de la Chambre?

M. Gauthier: Monsieur le Président, afin d'être aussi clair que possible, je ne pense pas qu'il soit de tradition à la Chambre d'autoriser que les questions et les commentaires soient différés pendant quelques instants. A mon avis, ce serait difficile. Je vois que le député vient d'entrer, aussi il va peut-être pouvoir répondre aux questions maintenant.

[*Français*]

M. le Président: L'honorable secrétaire parlementaire du ministre de la Justice et du procureur général du Canada (M. Gérin) a la parole.

Est-ce que le secrétaire parlementaire a terminé son discours?

M. Gérin: Oui, monsieur le Président, c'est prêt pour les questions et commentaires, s'il en est.

Mme Pépin: Monsieur le Président, j'aimerais . . .

[*Traduction*]

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. Je rappelle aux députés qu'à tout discours prononcé dans le cadre d'un débat fait suite une période de questions et de réponses de 10 minutes. Le député qui a terminé son intervention avant que nous n'ajournions pour le déjeuner vient de revenir à la Chambre. La députée d'Outremont (Mme Pépin) souhaite lui poser quelques questions. Le député voudra sans aucun doute y répondre après les avoir entendues. Je pense que tout le monde est satisfait et que tout est rentré dans l'ordre.

[*Français*]

Mme Pépin: Monsieur le Président, notre collègue a fait une déclaration en disant que pour un enfant de 10 ans, il croyait que c'était facile de venir faire un témoignage en cour devant un jury de 12 personnes. J'aimerais bien qu'il développe cette hypothèse, parce que lorsque j'étais membre de la Commission Badgley, nous avons eu plusieurs présentations qui ont démontré qu'un enfant de 10 ans ou moins était fort intimidé justement par la présence d'un jury.

Les groupes de pression qui sont venus nous présenter des mémoires ont bel et bien insisté pour qu'un enfant soit capable de faire son témoignage, qu'on prenne ce témoignage comme véridique et justement, qu'on puisse éliminer les jurés. Parce qu'autrement, l'enfant sera intimidé.

M. Gérin: Je remercie ma collègue de cette question qui est pertinente. Il est évident qu'un enfant de 8 ou 10 ans ne peut pas avoir l'assurance d'un adulte dans une cour de justice. C'est une expérience qui est traumatisante pour toute personne de comparaître comme témoin devant une cour de justice.

Sauf qu'on doit mettre aussi en contrepartie le droit d'une personne accusée d'avoir un procès devant jury. Et si on enlevait ce droit qui est fondamental à un accusé, on se trouverait à causer un grand préjudice à tout Canadien en somme qui doit faire face à une accusation sérieuse.

Mais je dois vous dire que par expérience personnelle devant les tribunaux, je pense qu'il y a des moyens que le juge, présidant un procès devant jury, peut employer, entre autres le huis clos. Il peut réduire le personnel de la cour. Il peut permettre à la mère ou au père de l'enfant d'assister au témoignage et surtout, il y a maintenant une disposition de ce projet de loi qui permettrait au juge de demander l'exclusion de l'accusé lui-même. Alors il resterait qui en cour? Le juge, peut-être un sténographe ou un greffier. Il resterait les deux avocats et 12 personnes qui assistent comme jury dans un endroit où en somme c'est beaucoup moins traumatisant que les salles d'audience qu'on connaît généralement comme étant bondées de monde.

Alors ces nouveaux moyens qui sont mis à la disposition des tribunaux par ce projet de loi-là sont, à mon sens, rassurants quant au témoignage des enfants.

Et peut-être que je vais me permettre d'ajouter que le rapport Badgley, à ma connaissance, n'a pas parlé des enfants de huit, neuf ou 10 ans, parce que ce ne sont pas ces enfants qui sont généralement très traumatisés, ce sont plus les adolescents de 15, 16, 17 ans qui vont avoir à raconter une expérience sexuelle par exemple, ce à quoi ils ne sont pas habitués. Alors ils hésitent à la raconter. Qu'il y ait un jury ou qu'il n'y en ait pas, je pense que cela ne change quoi que ce soit. Et c'est là qu'il faut qu'il y ait de la compréhension de la part des juges, des avocats et en somme de tout le monde.

Mme Pépin: J'aimerais avoir plus de clarification. Lorsque le député dit qu'un enfant peut être traumatisé ou plus traumatisé s'il a 10 ans, peut-être que le député veut dire que l'enfant peut être plus ou moins intimidé, parce que selon l'expérience qu'il aurait eue, l'enfant pourrait être traumatisé plus ou moins, selon son âge. Mais également lorsque le député insiste en disant que l'accusé doit être là pour se défendre, il faut se rappeler que dans le cas d'agression sexuelle, souvent l'accusé est un parent. Le plus souvent, ce sont les pères, les beaux-pères, les oncles, *et cetera*. Alors j'en reviens encore à ma question. Pourquoi le gouvernement, à ce moment-là, n'a-t-il pas accédé à la demande de la majorité des personnes qui avaient fait des présentations à la Commission Badgley, savoir de laisser les enfants témoigner dans une atmosphère différente sans avoir l'accusé et le jury devant eux?

M. Gérin: Vous savez, il y a deux façons d'introduire une accusation. Elle peut se faire soit par procédure sommaire où il n'y a pas de jury, soit par acte d'accusation qui donne généralement droit à un procès devant jury. Alors le procureur de la poursuite, de concert avec les policiers qui ont préparé l'accusation, et de concert, j'imagine, parce qu'il y a le droit des victimes, le droit des parents lorsqu'il s'agit des enfants d'être présents à cette préparation-là, de choisir le mode de poursuite qui convient bien en l'espèce comme telle. Or, en partie cela peut répondre. Mais si après avoir fait tout ce travail de préparation, on décide vu la gravité de l'accusation d'y aller par acte d'accusation, par exemple, pour une affaire punissable de 14 ans d'emprisonnement, si on trouve qu'il faut vraiment y aller

avec une accusation grave qui peut amener un châtiment ou une peine grave, à ce moment-là, je ne pense pas qu'on pourrait enlever le droit de l'accusé qui fait face à une intrusion assez complète en somme dans sa liberté. On me dit: On pourrait même t'enlever 14 ans de ta liberté. Or, je ne vois pas qu'on puisse enlever à cet accusé-là un droit aussi fondamental que celui d'être jugé par ses pairs, que celui d'être jugé par un jury.

Alors, il y a moyen, je pense, par ce projet de loi-là, de faire la part des choses. Pour certaines accusations, pour la majorité des cas, j'imagine que cela se fera par procédure sommaire. On aura un juge seul.

Dans les cas très graves, très sérieux, où on va mettre en cause la liberté d'un individu accusé gravement, on pourra prendre un procès devant jury et il y a d'autres dispositions qui peuvent permettre au juge que la personne accusée ne soit même pas dans la salle d'audience. Alors c'est déjà aller très loin pour protéger l'enfant comme tel. Et je suis convaincu personnellement, chère collègue, que cela va donner d'excellents résultats.

• (1510)

[*Traduction*]

M. Robinson: Monsieur le Président, j'ai écouté attentivement les observations du député. Peut-il nous expliquer pourquoi le gouvernement tarde à nommer un conseiller spécial sur les sévices exercés sur les enfants? En juin dernier, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp) a promis de nommer de toute urgence un conseiller spécial pour coordonner l'activité du gouvernement fédéral dans cet important domaine. Pourtant, cinq mois plus tard, ce conseiller spécial n'est toujours pas nommé. Peut-il nous en donner la raison?

[*Français*]

M. Gérin: Monsieur le Président, le rapport Badgley comme tel date de septembre 1984, si je ne m'abuse. Il y a eu énormément de représentations qui ont dû être faites par la suite. Il y a eu aussi le Comité Fraser, il y a eu énormément de groupes qui ont fait des représentations au gouvernement. Il n'est donc pas surprenant comme tel qu'il y ait eu un certain délai, un délai qui était nécessaire pour présenter ce projet de loi et un délai qui est aussi nécessaire pour mettre en opération toute cette collaboration qui va être exigée de tous les Canadiens pour régler tous ces graves problèmes qui sont là en somme depuis des décennies et auxquels le gouvernement a dû faire face. Or je conçois moi aussi que ce délai de deux ans, par exemple, depuis le rapport Badgley peut à première vue paraître long, et le délai dont parle mon collègue peut aussi paraître long. Mais ça touche des points essentiels, des points extrêmement fondamentaux. Tous les organismes voulaient se faire entendre. Je pense, en ce qui a trait à ce projet de loi-là, que la majeure partie des recommandations ont été acceptées, traduites en projet de loi, et je suis convaincu que dans un très proche avenir, avec la collaboration des provinces, avec la collaboration des autres organismes bénévoles au Canada, il y aura le règlement des différents points qui restent en suspens, entre autres, celui dont parle mon honorable collègue.

M. le vice-président: Une très brève question, l'honorable député de Burnaby (M. Robinson) a la parole.

M. Robinson: Monsieur le Président, le député n'a pas répondu évidemment à ma question, mais ma question supplémentaire est la suivante: Pourquoi le gouvernement continue-t-il de discriminer sur la base de l'orientation sexuelle dans ce projet de loi étant donné le fait qu'il y a l'âge de consentement de 18 ans pour quelques actes et l'âge de 14 ans pour d'autres actes. Pourquoi cette discrimination?

M. Gérin: Vous allez admettre qu'il faut fixer . . . Ce n'est pas une discrimination, moi je ne le vois pas comme cela. Il faut tracer une ligne quelque part. Où est-ce qu'elle est? Est-ce que c'est 13 ans et demi, 14 ans et demi, 15 ans pour un enfant?

M. Robinson: Mais pourquoi deux lignes?

M. Gérin: Pourquoi deux lignes? J'ai des enfants moi-même et je vais faire une différence entre mon enfant qui a 13 ans et celui qui a 17 ans et demi. Tous les parents savent cela, ce n'est pas la même chose. Moi, je ne pense pas que l'on puisse placer ma petite fille de 13 ans dans la même situation que mon garçon qui a 17 ans et demi. Il y a une distinction à faire entre un enfant et un adolescent. Le gouvernement décide que ça devrait être 14 ans et 18 ans. Je pense que c'est extrêmement logique, extrêmement juste. Dans l'ancienne loi, on parlait d'une autre catégorie, 16 ans, à laquelle personne ne comprenait plus rien. Aujourd'hui, on en fixe deux: en bas de 18 ans et en bas de 14 ans. D'un autre côté, on ne change absolument rien à l'âge légal de 12 ans et, d'autre part, on dit que les personnes qui ont 18 ans sont majeures; elles devront assumer leurs responsabilités en abolissant l'autre âge de 21 ans. Alors c'est non seulement une nette amélioration, mais je ne vois pas ce qui aurait pu être fait d'autre. On ne peut pas traiter tous les enfants de moins de 18 ans sur le même pied. Il y a un gros changement, une grosse distinction à faire entre les enfants qui ont, par exemple, 13, 15 ou 18 ans.

M. le vice-président: Débat. L'honorable députée d'Outremont (Mme Pépin) a la parole.

• (1520)

Mme Lucie Pépin (Outremont): Monsieur le Président, le nouveau projet de loi C-15 vise essentiellement à protéger les enfants contre l'agression et l'exploitation sexuelles. Suite à l'étude du rapport de la Commission Badgley, des modifications s'imposaient concernant les infractions sexuelles à l'égard des enfants.

Sommairement, les modifications législatives proposées pour accorder une protection accrue aux enfants se résument comme suit: des modifications permettant de recevoir le témoignage non assermenté d'enfants victimes d'une infraction sexuelle sans la nécessité que ce témoignage soit corroboré; l'autorisation de recourir à l'enregistrement magnétoscopique des déclarations faites par un jeune de moins de 18 ans au cours desquelles il décrit les actes reprochés,(ce ruban pouvant servir de preuve); des modifications décrétant de sévères peines envers ceux qui recherchent les faveurs sexuelles des jeunes de moins de 18 ans, (jusqu'à cinq ans d'emprisonnement); des modifications portant de 10 à 14 ans d'emprisonnement la peine dont seront passibles ceux qui vivent des fruits de la prostitution des jeunes âgés de moins de 18 ans.

Je crois, monsieur le Président, que les modifications prescrites par le projet de loi C-15 accorderont aux enfants une protection plus efficace contre la violence sexuelle. En fait ce projet de loi s'inspire profondément des recommandations du rapport Badgley publié en août 1984. J'aimerais cependant procéder d'une façon plus détaillée sur l'appréciation de certaines prescriptions légales incluses dans ce projet de loi.

Je suis d'accord sur l'article 139 portant sur l'admissibilité du consentement du plaignant âgé de moins de 14 ans. Il s'avère que les comportements ne faisant pas appel à la force ou à la menace de recours à la force, à la tromperie ou à l'exercice de l'autorité peuvent néanmoins vicier le consentement d'une personne âgée de moins de 14 ans à la perpétration d'une infraction sexuelle quelle qu'elle soit. En effet, les dispositions du nouvel article 139 correspondent en tout point à la recommandation nº 13 du rapport de la Commission Badgley.

Quant au paragraphe (2) du nouvel article 139 stipulant que: «le fait que le plaignant a consenti aux actes à l'origine de l'accusation ne constitue un moyen de défense que si l'accusé, à la fois: *a*) est âgé de 12 ou 13 ans; *b*) est de moins de trois ans l'aîné du plaignant; *c*) n'est ni une personne en situation d'autorité ou de confiance vis-à-vis du plaignant ni une personne à l'égard de laquelle celui-ci est en situation de dépendance.» il me laisse un peu perplexe, car il a été démontré que les jeunes victimes sont aussi exposées aux menaces, à la force pour participer à des actes sexuels de la part de personnes d'un âge relativement proche du leur que de la part de personnes plus âgées. En admettant que le plaignant soit âgé de 13 ans l'accusé pourrait avoir 15 ans et se prévaloir ainsi des dispositions incluses au paragraphe (2). Il me semble que la capacité d'un adolescent de 15 ans excède celle d'un adolescent de 13 ans, lui conférant conséquemment la possibilité de manipuler son frère moins âgé afin de profiter sexuellement de lui.

Pour ce qui est de l'article 140 traitant du contact sexuel, j'aimerais qu'il soit modifié afin de prévoir, conformément à la recommandation nº 7 du rapport Badgley qui était la suivante:

«Que quiconque, à des fins sexuelles, touche la région génitale ou anale d'une jeune personne avec toute partie de son corps ou tout objet est coupable d'un acte criminel et est passible; *i*) d'un emprisonnement de moins de 14 ans si la partie plaignante est âgée de moins de 14 ans ou *ii*) d'un emprisonnement de 10 ans si la partie plaignante est âgée de 14 ans ou plus et de moins de 16 ans.

Pour l'application de cet article, par «jeune personne» on entend une personne âgée de moins de 16 ans.

Le fait que la jeune personne ait consenti à l'activité qui fait l'objet d'une inculpation ou que l'accusé ait cru la jeune personne âgée de 16 ans ou plus ne constitue pas une défense contre l'inculpation.»

Par ailleurs, j'aimerais que le nouvel article 154 portant sur la sodomie soit modifié afin de prévoir conformément à la recommandation également nº 5 du rapport Badgley et qui se lisait comme suit:

«Que toute personne du sexe masculin qui se livre à un acte de sodomie sur une personne du sexe féminin qui n'est pas son épouse et qui est âgée de moins de 18 ans ou sur une personne du sexe masculin âgée de moins de 18 ans est coupable d'un acte criminel et passible: *i*) d'un emprisonnement de moins de 14 ans, si la personne avec laquelle l'acte a été commis est âgée de moins de 14 ans ou *ii*) d'un emprisonnement de cinq ans si la personne avec laquelle l'acte a été commis est âgée de 14 ans ou plus et de moins de 18 ans.»

De même le nouvel article 155 portant sur la bestialité devrait être modifié afin de prévoir conformément à la recommandation du rapport Badgley.

Alors, pour ce qui est des articles 166 et 167 portant respectivement, d'une part, sur le père, la mère ou le tuteur servant d'entremetteur et, d'autre part, sur le maître de la maison permettant des actes sexuels interdits, je trouve le nouveau texte de loi approprié.

Toutefois, les dispositions concernant l'exhibitionnisme incluses dans l'article 169 devraient, selon moi, s'exprimer comme il suit: «Est coupable d'une infraction punissable sur déclaration sommaire de culpabilité quiconque à des fins sexuelles montre ses parties génitales à une jeune personne; dans le présent article, par «jeune personne» on entend toute personne qui est ou qui, en l'absence de preuve contraire, semble être âgée de moins de 16 ans.»

J'acquiesce au nouvel article 195 portant sur la prostitution juvénile, les paragraphes me semblent adéquatement formulés, ce sont les paragraphes (2), (3) et (4), afin de protéger les enfants contre ce véritable fléau qui assaille notre société.

En ce qui concerne l'article qui traite de la non-exigibilité de la corroboration du témoignage d'un enfant, je partage la formulation de l'article voulant qu'une telle corroboration ne soit pas nécessaire pour déclarer coupable une personne accusée d'une infraction d'ordre sexuel contre un enfant.

J'aimerais que la recommandation numéro 19 du rapport Badgley soit reprise intégralement parce que je pense qu'on a omis de mettre en application cette recommandation.

Enfin, mes dernières remarques ont trait au témoignage des enfants victimes d'infractions sexuelles. A ce sujet le nouveau projet de loi est demeuré muet. J'estime qu'une modification fondamentale doit être apportée à la loi pour permettre aux enfants de témoigner en leur propre nom lors de procédures judiciaires.

Même si récemment la véracité du témoignage des victimes d'infractions d'ordre sexuel est considérée avec moins de scepticisme qu'auparavant, la Loi continue de traiter avec circonspection le témoignage des enfants. Selon moi, il ne devrait pas y avoir de modalité particulière applicable aux enfants en matière de témoignage. Le témoignage d'un enfant devrait être entendu et considéré au même titre que celui des adultes. Les recherches réalisées lors du rapport Badgley indiquent que les hypothèses soutenant le peu de véracité des déclarations des jeunes enfants et de leur incapacité de se remémorer avec justesse les faits afférents à la perpétration d'une infraction d'ordre sexuel sont en majeure partie infirmées.

Il convient donc d'affirmer que les jeunes enfants ne sont pas plus enclins à donner de vagues descriptions à la police que des enfants plus âgés.

En conséquence j'aimerais que la recommandation numéro 18 du rapport Badgley soit intégrée au nouveau projet de loi.

Je tiens en tout dernier lieu à signaler mon approbation à la nouvelle disposition du projet de loi autorisant un juge qui préside au procès d'ordonner l'exclusion de l'accusé de la salle d'audience pendant le témoignage du plaignant s'il est d'avis

qu'il est nécessaire pour obtenir de ce dernier un récit complet et franc des faits sur lesquels est fondée l'accusation.

Dans l'ensemble, je dois avouer que c'est un projet satisfaisant, mais il reste énormément d'amendements à apporter à cette loi et j'espère avoir le plaisir d'aller débattre ces amendements en Comité et j'espère également que le temps réservé aux personnes ou aux groupes qui veulent venir faire des représentations devant ce comité sera suffisamment long afin de permettre à chacun de faire son apport.

Évidemment, je peux vous assurer de mon entière participation à ce comité, mais je pense qu'il reste énormément à faire.

M. le vice-président: A l'ordre! Y a-t-il des questions ou commentaires concernant le discours de l'honorable députée? Sinon, nous allons poursuivre le débat avec l'honorable député de Charlesbourg (Mme Tardif).

• (1530)

Mme Monique B. Tardif (secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, en réponse au grave problème des enfants victimes d'agressions sexuelles, le gouvernement présente aujourd'hui en deuxième lecture le projet de loi C-15 qui propose de modifier à la fois le Code criminel et la Loi sur la preuve au Canada.

Les nouvelles dispositions contenues dans ce projet de loi permettront de mieux protéger les enfants parce qu'elles donneront à l'appareil judiciaire à la fois plus de souplesse et plus de force.

Les modifications aux lois actuelles auront, de toute évidence, des répercussions immédiates sur les systèmes de santé et les services sociaux. D'abord, ces nouvelles lois vont permettre aux autorités de traduire un plus grand nombre d'agresseurs devant la cour et il est à peu près certain qu'il en résultera un plus grand nombre d'inculpations et de condamnations.

Or, ces agresseurs, monsieur le Président—et comme on faisait tout à l'heure référence au rapport Badgley et aux autres qui ont été publiés sur ce sujet—sont presque toujours des hommes. Ce sont souvent également les pères, les frères ou les oncles de leurs jeunes victimes, et cela nous pose des défis de même qu'aux professionnels, aux psychologues, aux psychiatres, aux travailleurs sociaux et à tous les autres qui ont la tâche de préparer les familles à faire face au processus légal et à en vivre aussi les conséquences.

Également, le fait que les enfants pourront témoigner en cour, soit par l'entremise de vidéos ou en personne, exigera une formation spéciale pour que les personnes responsables de mener ces entrevues le fassent non seulement de façon acceptable à la cour, mais aussi dans un contexte qui évitera la traumatisation psychologique de l'enfant.

Le système judiciaire et les systèmes sociaux et de santé devront donc travailler la main dans la main, non seulement dans les cas précis que je viens de souligner, mais également dans d'autres cas que j'aimerais passer rapidement en revue.

Comme on le sait sans doute, c'est dans une perspective pluridisciplinaire que le gouvernement annonçait le 10 juin dernier un programme d'initiatives qui allait comprendre non seulement le projet de loi actuellement à l'étude, mais également un ensemble important de mesures sociales. Dès cette annonce, l'honorable Jake Epp était désigné ministre responsable et se chargeait de mettre en place dans son ministère un secrétariat pour coordonner toutes les mesures fédérales dans son propre ministère et dans tous les autres ministères intéressés.

On vient d'établir également un comité interministériel qui se chargera de promouvoir cette coordination. Y participeront le Secrétariat d'État, les ministères des Affaires indiennes et du Grand Nord, du solliciteur général, de la Justice, de la Défense nationale et Condition féminine Canada.

Il faut dire que le nouveau Secrétariat vient s'ajouter à une vaste gamme de programmes déjà en place dans le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social et ce, depuis 1978, dont principalement le Centre national d'information sur la violence dans la famille et le financement d'un bon nombre de projets de recherche et de démonstration.

Toutes ces années de travail, monsieur le Président, dans le domaine de l'enfance maltraitée, ont donné au ministère une expérience de travail et une perspective globale face au problème, perspective qui place les réformes légales courantes dans un contexte social fort unique.

Comme tout problème social ou médical qui se fait connaître soudainement et de façon inattendue, celui des agressions sexuelles n'a pas manqué de nous laisser désemparés en tant que société moderne. Désemparés d'abord par les statistiques qui, selon le rapport Badgley paru en 1984, rapportent que dans un sondage important, la moitié des femmes et 40 p. 100 des hommes ont avoué avoir connu des expériences d'actes sexuels non désirés alors qu'ils n'avaient pas encore atteint l'âge de 16 ans.

Ces répondants comprenaient des personnes de tous les âges, c'est-à-dire des personnes dans la trentaine, dans la quarantaine, dans la soixantaine qui se rappelaient leur enfance des années 1920 et 1930.

Parmi cette moitié ou presque de la population des deux sexes, il existe toujours des gens qui ont été vivement traumatisés et qui sont aujourd'hui les parents, les agresseurs ou les enseignants peut-être de nos enfants.

Pour une raison ou pour une autre, une bonne proportion de ces gens ont besoin d'aide soit pour être eux-mêmes de bons parents, soit parce qu'ils sont aux prises avec des angoisses personnelles qui persistent ou des comportements dangereux qu'ils ont du mal à contrôler.

Devant ce tragique problème, permettez-moi de vous entretenir quelque peu de l'optique et des mesures qu'envisage le ministère durant les cinq prochaines années.

Comme vous le savez déjà, 20 millions de dollars ont été affectés pour établir un programme favorisant la prévention et le traitement de ce problème. Nous devons envisager cette question dans une perspective globale et pluridisciplinaire, sur laquelle, dois-je insister, les spécialistes en la matière s'accordent uniformément. Comme dans tout problème de violence familiale, que ce soit celui des enfants ou celui de la femme battue, la question doit être abordée par toutes les professions et à tous les niveaux de la société. En d'autres mots, ce n'est pas aux gouvernements seuls que revient la tâche de s'occuper des agressions sexuelles. Les associations professionnelles, les organismes nationaux non gouvernementaux, les systèmes

scolaires, les groupes d'entraide, la population en général, tous dans les secteurs privés et publics ont un rôle précis à jouer.

L'agent coordonnateur dans presque tous les cas demeure le service de protection de la jeunesses; parfois, des groupes de travail situés dans les hôpitaux jouent ce même rôle, c'est-à-dire celui d'inviter à une même table les médecins, policiers, enseignants, et tous les divers professionnels, pour rédiger les lignes directrices afin d'assurer une intervention responsable et coordonnée.

On pourrait se demander à quoi sert de passer des lois pour régir les comportements criminels si les victimes passent inaperçues aux yeux des professionnels, si les professionnels en cause n'ont pas appris à travailler avec la police pour monter des dossiers bien documentés, s'il manque de coordination entre les services de bien-être à l'enfance et les cours familiales et criminelles devant lesquelles la famille doit comparaître tour à tour?

Le ministère cherchera à engager la collaboration de tous les secteurs et de toutes les disciplines. Dans son optique de travail, monsieur le Président, le ministère devra demeurer fort conscient du fait que les provinces ont une responsabilité première d'intervention dans les cas d'agressions sexuelles et que ce sont elles qui doivent offrir les services nécessaires pour assurer le suivi, tant pour les victimes et les familles que pour les agresseurs. Cependant, le gouvernement fédéral a un rôle important à jouer pour appuyer les provinces dans ce travail. Le ministère est très conscient que toutes les parties aux prises avec ce problème sont dépassées par le nombre effarant de victimes anciennes et récentes qui se déclarent aux autorités au fil des jours. Il importe donc de trouver des solutions à court et à long terme qui soient à la fois économiques et efficaces.

Une des solutions qui intéresse particulièrement le ministère est celle d'appuyer les systèmes qui traditionnellement n'ont pas toujours été reconnus et les inviter à collaborer dans l'éducation populaire, la détection et le suivi des cas problèmes. On pourrait citer, par exemple, le clergé qui a joué un rôle d'appui aux familles, spécialement dans les milieux ruraux. Il y a également le milieu de travail qui est un lieu privilégié pour atteindre un grand nombre de parents, pour les sensibiliser aux questions d'enfance maltraitée et du même coup on pourrait peut-être aussi les sensibiliser à la violence familiale en général.

Monsieur le Président, j'aimerais m'attarder quelques minutes sur le contexte familial et la question de la violence au foyer. Des recherches préliminaires veulent nous alerter au fait que les agressions sont souvent reliées à d'autres problèmes d'ordre familial. Par exemple, on vient de prendre connaissance d'une recherche en Alberta qui vient appuyer les résultats d'une recherche qui avait été effectuée aux États-Unis et qui démontrait que les enfants qui suivent leur mère en foyer de transition après que celle-ci a été violentée par son mari ou son partenaire sont des enfants dont l'incidence d'agressions sexuelles est beaucoup plus élevée que dans la population en général.

Les recherches nous démontrent également que le cycle de violence s'engendre de génération en génération, c'est-à-dire que les filles agressées sexuellement ou d'autres façons durant l'enfance sont plus susceptibles de devenir victimes une fois devenues adultes, tandis que les garçons agressés sexuellement sont portés à répéter leur expérience en se comportant eux-mêmes comme des agresseurs une fois devenus adolescents ou adultes.

Il importe donc de retenir que le problème des agressions sexuelles doit être abordé de toute évidence dans une perspective familiale. Ceci nous amène à un autre aspect qui est très important, celui de la prévention. Étant donné le cycle présumé de la violence, il est essentiel d'entreprendre des programmes de prévention afin d'encourager la population en général à rejeter les schèmes de valeurs qui prônent la violence et particulièrement l'exploitation sexuelle.

Nos connaissances sur ces méthodes d'éducation populaire sont encore très élémentaires et il reste à explorer de quelle façon il est possible d'inculquer des valeurs plus acceptables. La prévention à long terme est sans doute la méthode la plus sûre d'enrayer le problème des agressions sexuelles.

Monsieur le Président, si nous sommes dépassés par le nombre grandissant de signalements qui parviennent aux régistres provinciaux et aux postes de police, et pour lesquelles la pénurie de services continue de se faire sentir par des agences qui sont déjà débordées, nous sommes également dépassés par le fait que, malgré la reconnaissance du problème, la science n'a pas encore eu le temps de documenter, d'étudier et de vérifier les diverses hypothèses de travail.

Nous sommes encore loin de savoir quels types de traitement réussissent, lesquels sont inefficaces. Si la science chirurgicale en était au même point que celle des agressions sexuelles présentement, peu d'entre nous consentirions à subir une intervention. Et pourtant, devant tous les signalements de victimes récentes et passées, les services sociaux et de santé mentale doivent braver les incertitudes et venir en aide aux victimes. Le gouvernement fédéral se chargera donc de financer des projets de recherche et de démonstration pour établir des bases sûres pour le traitement des victimes et des agresseurs. Toutes les initiatives que je viens d'énumérer serviront à appuyer les professionnels dans leur travail directement avec les familles et devront se dérouler en consultation avec les spécialistes du domaine, les gouvernements provinciaux qui sont chargés de desservir les populations atteintes, et dans une perspective pluridisciplinaire.

Pour s'assurer d'un tel processus, le ministère prépare pour l'automne prochain une consultation en vue de favoriser une approche concertée pour façonner une stratégie nationale où toutes les parties en cause, le secteur privé, le secteur public, les victimes elles-mêmes, participeront. Tous les niveaux de gouvernement y seront représentés: le gouvernement fédéral, les juridictions provinciales et territoriales, les municipalités, les petites collectivités. Les travaux préparatoires réalisés durant cette année et les résultats de cette rencontre de l'automne prochain serviront à jeter les bases pour la programmation des quatre années à venir. Sans le concours des principales institutions canadiennes, il serait impossible de penser à élaborer des programmes de prévention, de recherche, d'éducation populaire ou encore d'outiller les professionnels et le public pour contrer ce problème auquel nous devons faire face. Monsieur le Président, nous cherchons un engagement à l'échelle nationale.

• (1540)

[*Traduction*]

M. le vice-président: Y a-t-il des questions ou des observations? Comme il n'y en a pas, je donne la parole à la députée de Vancouver-Est (Mme Mitchell).

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Monsieur le Président, je suis enchantée de prendre la parole pour appuyer globalement ce projet de loi C-15, tendant à modifier le Code criminel et la Loi sur la preuve au Canada, qui porte en particulier sur la très grave question de l'enfance maltraitée. Nous appuyons en principe ce projet de loi. Nous sommes heureux que le gouvernement l'ait présenté indépendamment d'autres articles du projet de loi présenté durant la dernière session du Parlement. Nous avions de sérieuses réserves sur bien des articles de ce projet de loi qui concernaient la pornographie. Tout en souhaitant apporter quelques modifications à celui-ci, nous en appuyons globalement le principe.

Les passages de ce projet de loi qui concernent la prostitution juvénile et les agressions sexuelles contre les enfants me préoccupent profondément de même que mes électeurs et tous les députés, je le sais. A Vancouver-Est, nous avons eu et nous avons toujours de très nombreux jeunes gens qui traînent et se livrent à la prostitution juvénile, et qui ont été victimes de sévices sexuels quand ils étaient petits enfants. J'y reviendrai un peu plus tard.

Il est profondément tragique que l'existence de tant de jeunes personnes soit complètement gâchée à la suite de sévices sexuels subis dans leur enfance. En l'absence d'un traitement ou d'une intervention quelconque, ils continuent très souvent à mener une vie déréglée en devenant des adultes. Mes collègues et moi-même avons énergiquement réclamé, à l'occasion du débat sur le projet de loi C-49, des sanctions plus strictes à l'encontre des clients des prostituées juvéniles. Je suis heureuse que ce projet de loi prévoie des sanctions plus lourdes à cet égard. Il ne s'agit évidemment que d'une des réponses au problème de la prostitution juvénile. Il faut aborder sous tous les angles à la fois le problème des jeunes qui traînent dans la rue.

Mon collègue, le député de Burnaby (M. Robinson), a fort bien analysé dans son intervention de ce matin nos préoccupations à propos de ce bill du point de vue législatif. J'espère que nous pourrons régler ces problèmes grâce à des amendements. Ces préoccupations sont aussi celles du Conseil canadien de l'enfance et de la jeunesse. Je renvoie les députés à son analyse qui se fonde sur des recherches et reprend des préoccupations exprimées dans les rapports Badgely et Fraser.

J'aimerais brièvement résumer ces préoccupations. Premièrement, en vertu de cette loi, un juge aurait le pouvoir de décider si un enfant peut témoigner. Nous estimons que c'est une disposition beaucoup trop subjective. Je ne pense pas qu'il soit juste non plus de placer les juges dans une telle situation. Nous pensons qu'il faudrait revoir cet article du projet de loi. Il y a ensuite le problème de savoir si l'accusé doit être présent au tribunal quand l'enfant témoigne. D'après le projet de loi, c'est possible. Or cela doit être terriblement impressionnant pour un jeune enfant de devoir témoigner contre une personne qui l'a agressé, effrayé et traumatisé, et qui pourrait être assise tout près dans la salle du tribunal. Cela me semble tout à fait malencontreux, et ne devrait pas être autorisé.

Troisièmement, nous sommes d'accord pour qu'on utilise des enregistrements magnétoscopiques pour recueillir le témoignage d'un enfant. Nous estimons toutefois qu'il ne devrait pas y avoir de limite de temps pour la réalisation de ces enregistrements. Il est certainement possible de modifier ces dispositions. De toute évidence, nous ne pouvons pas nous contenter de faire asseoir l'enfant en lui disant que nous allons parler de la terrible chose qui s'est produite. L'enfant a besoin de temps pour révéler des faits très pénibles dont il peut avoir du mal à parler. Il doit se sentir très à l'aise avec des personnes à qui il fait confiance. Il vaut beaucoup mieux le faire lorsque le moment s'y prête. Je ne vois pas pourquoi les renseignements obtenus ultérieurement ne devraient pas être inclus sur les enregistrements vidéo. C'est certainement une meilleure façon d'obtenir des renseignements que dans des circonstances très pénibles, très officielles et très effrayantes.

Quatrièmement, nous nous réjouissons de voir que le projet de loi n'exige pas que le témoignage d'un enfant soit corroboré. J'ai ici un article très intéressant de June Callwood que je vous conseille de lire. Elle cite un expert selon lequel les enfants d'environ six ans peuvent porter des jugements sensés sur de nombreuses questions, et sont capables de s'exprimer. Cet article a été publié dans le *Globe and Mail*, en octobre.

Ce projet de loi établit une distinction injuste fondée sur l'orientation sexuelle. L'âge du consentement devrait être le même pour les hommes et les femmes. Cela me semble à la fois pratique et raisonnable. C'est ce que recommandait le comité spécial sur le droit à l'égalité. Enfin, il n'est pas normal que la peine prévue dans le projet de loi pour la bestialité soit plus sévère que pour une personne en situation de confiance qui abuse d'un enfant. Il faudrait certainement modifier cela.

Je n'ai pas l'intention de m'attarder davantage sur la question législative que mon collègue a si bien traitée ce matin. En tant que critique de la politique sociale, je voudrais plutôt parler de certains aspects sociaux du problème des délits sexuels commis contre les enfants et de la nécessité d'adopter une approche beaucoup plus vaste que celle qui nous est proposée ici. Le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux en ont certainement l'obligation.

J'ai dit tout à l'heure que mes collègues et moi-même nous inquiétions énormément de voir tant de jeunes sans foyer vagabonder dans les rues. Il y a des jeunes de toutes les régions du pays dans les rues de ma circonscription. C'est une véritable tragédie, non seulement parce que ces jeunes sont sans foyer, mais parce qu'ils se livrent à la prostitution, à la toxicomanie et à divers délits tels que des vols par effraction et autres activités qui sont aussi destructrices pour eux que pour la société. Le dossier de ces jeunes révèle que bon nombre d'entre eux ont été, dans leur enfance, victimes des obsessions d'un membre ou d'un ami de la famille, placé en situation de confiance. Si le problème persiste, la personnalité de l'enfant en est gravement perturbée.

• (1550)

En classe, ce sont des élèves anxieux et réservés, qui manifestent très peu d'estime de soi. Souvent, les enseignants ne cherchent pas, au delà de ces symptômes, à découvrir l'existence d'un problème familial sérieux. Ils ne s'efforcent pas d'obtenir de l'aide pour ces enfants, bien qu'ils soient tenus, comme nous tous, de réagir.

On dit aussi que ces enfants consultent le médecin pour des sévices corporels. J'ai entendu parler, à la télévision, du cas d'un enfant qui souffrait de saignements anaux, à qui le médecin a prescrit un régime au son. Ce symptôme de violence lui avait échappé. Les responsables, médicaux et autres, répugnent à reconnaître les cas d'enfants maltraités, comme ceux de femmes battues, ces victimes de la violence familiale. Ils hésitent à intervenir auprès des familles, ainsi qu'on semble encore le leur apprendre au cours de leur formation. Il est pourtant extrêmement important, pour la protection de l'enfant, que nous sachions dépister la violence et intervenir.

En outre, les travailleurs sociaux sont mal préparés à ce genre de situations. Ainsi, à Vancouver, le service des ressources humaines a été forcé de renvoyer, en fait, de congédier une équipe composée des meilleurs spécialistes dans le domaine de la violence sexuelle. Leur réputation s'étendait à l'ensemble du Canada et ils servaient de ressources dans la formation des travailleurs sociaux et des enseignants scolaires. On s'est débarrassé de cette équipe. En cette période d'austérité, le gouvernement a également licencié des travailleurs sociaux affectés au traitement d'enfants victimes d'abus sexuels, qui avaient grand besoin d'aide en raison de leurs problèmes familiaux.

Je reviens maintenant aux jeunes qui courent les rues. Beaucoup d'entre eux se prostituent. Voici un article très réaliste et très touchant, écrit par un travailleur auprès des jeunes, David Dranchuk, et qui porte sur les jeunes désoeuvrés de Vancouver. L'auteur travaille depuis six ans auprès de ces adolescents, pour le compte de l'Église anglicane du Canada. Je vais citer quelques passages de cet article, où il rend compte de manière très éloquente de sa dure expérience personnelle auprès de jeunes qui souffrent et pour lesquels nous faisons très peu. A son avis, Vancouver est la capitale canadienne des fugueurs. Certains n'ont que 12 ans, mais la plupart sont âgés de 15 ou 16 ans. Ils proviennent de toutes les régions du Canada. Voici ce qu'il en dit:

> La plupart des enfants que je trouve dans les rues n'en sont pas à leur première fugue. Ils viennent souvent de foyers instables, ou on les a déjà séparés de leur famille pour les placer sous la tutelle d'un service de protection de l'enfance. Ils sont, dans bien des cas, les victimes d'agressions physiques, psychologiques ou sexuelles, mais surtout d'agressions sexuelles.
>
> Je leur trouve beaucoup de points communs après mûre réflexion. Ils ont généralement une très piètre opinion d'eux-mêmes, peut-être à cause des abus dont ils ont été victimes. Leur profonde méfiance à l'endroit des adultes en position d'autorité n'a donc pas de quoi surprendre. Beaucoup souffrent de troubles émotifs et ils ont l'impression de n'être désirés nulle part. Ils feraient presque n'importe quoi pour être acceptés.
>
> Ce besoin d'acceptation est en soi fort révélateur. Ils gravitent autour de la rue justement parce que la rue est très accueillante.

Il poursuit ensuite en ces termes:

> Le jeune en rupture de ban apprend très vite une règle fondamentale de la vie des rues. On n'a rien pour rien. Tout se paie. Et comme il n'a pas d'argent, le sexe devient la monnaie d'échange courante. C'est surtout vrai des filles victimes d'agressions sexuelles au foyer.
>
> Si on n'intervient pas pour sortir ces garçons ou ces filles de la rue et de ses activités sordides, ils finissent par s'y incruster. Ce n'est pas une vie de tout repos. Elle est autodestructrice. Je dis parfois que la vie des rues, c'est la mort à petit feu.
>
> La drogue occupe une place importante dans cette vie-là.
>
> Elle engourdit les misères quotidiennes. Les surdoses ne sont pas rares et elles sont parfois fatales. Quel gaspillage insensé d'une jeunesse dans la fleur de l'âge.

Il poursuit en disant qu'il n'existe pratiquement aucun service qui convienne à ces jeunes ou qui soit à leur portée. Ils ne peuvent rester dans les familles d'accueil et aucun propriétaire ne veut leur louer. Ils aboutissent donc dans la rue. Les employeurs n'en veulent pas, alors ils s'adonnent au trafic de la drogue, au vol à l'étalage et à diverses formes d'effractions, au vol et à la prostitution. Quelles que soient leurs expériences, elles semblent toutes confirmer chez eux l'absence de valeur personnelle.

Je sais que dans les quartiers de ma circonscription où des jeunes traînent dans la rue, les gens du voisinage ont tendance à les insulter et ne veulent pas en entendre parler. Ils ne veulent même pas d'un centre de jeunes dans le quartier. C'est très triste.

M. Dranchuk poursuit en disant qu'il faut de nombreux services. Je demanderais au gouvernement et en particulier au ministre de la Justice (M. Hnatyshyn) de coopérer avec le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp) pour veiller à avoir des fonds et à mettre sur pied des projets spéciaux afin d'offrir certains de ces services. M. Dranchuk précise qu'il faut plus de travailleurs de la rue parce qu'il n'y en a que trois à Vancouver pour des centaines d'enfants. Ils doivent être capables de vivre eux-mêmes dans la rue et de se faire accepter par les gens de la rue. Il poursuit en disant ceci:

> Il faut aussi un centre de services pour la jeunesse ouvert sept jours par semaine jusqu'à environ 3 heures du matin. Un tel centre devrait pouvoir offrir, en plus des services de conseillers qualifiés, de la nourriture d'urgence ainsi qu'une buanderie et des douches.

Il n'existe qu'un ou deux programmes de formation prétendument destinés aux jeunes mais ils sont habituellement complètement inadaptés. Une fois le tamisage bureaucratique et le processus de sélection terminés, les jeunes qui pourraient commencer à être intéressés abandonnent tout simplement. S'ils sont assez chanceux pour obtenir un emploi ou pour être admis dans un programme de formation au travail, on leur verse habituellement le salaire minimum, et ils se retrouvent souvent dans les rues parce qu'ils ne gagnent pas assez pour vivre.

M. Dranchuk dit qu'il faudrait aussi un refuge où les enfants de la rue pourraient rester jusqu'à trois jours. Ces suggestions viennent de gens qui savent par expérience ce qu'on peut faire. Le point important à noter, c'est qu'on manque d'argent pour offrir dès maintenant ces services spécialisés et j'incite les ministres qui sont directement responsables de ce domaine à penser non seulement à appliquer les peines prévues par la loi, ce qu'il faut faire, bien sûr, dans la mesure où les clients sont concernés, mais à offrir une solution de rechange à ces jeunes qui ne sont pas dans la rue sans raison.

La prévention s'impose également. Nous entendons beaucoup parler de programmes mis sur pied par certaines écoles pour mettre les enfants en garde contre les relations pouvant être malsaines. L'un de ces programmes notamment enseigne aux enfants à dire non aux contacts sexuels susceptibles de conduire à une exploitation sexuelle. Il s'agit là d'une approche progressiste et je crois que beaucoup de parents très inquiets ont aussi besoin de programmes semblables pour apprendre dans une atmosphère détendue comment faire face au problème et éviter qu'ils ne s'alarment outre mesure et ne créent un climat malsain pour leurs enfants.

Les préoccupations légitimes face à l'exploitation sexuelle des enfants s'expriment sûrement beaucoup plus ouvertement depuis que de nombreux programmes publics en font état. Cependant, j'espère que la démarche suivie pour mieux sensibiliser la population ne contribuera pas à créer un climat d'anxiété excessive, voire de l'hystérie. Je pense que le phénomène s'observe déjà dans certaines régions. En Colombie-Britannique, on a signalé des incidents d'exploitation sexuelle d'enfants par des enseignants. On a alors assisté à une réaction négative généralisée envers l'ensemble du corps enseignant, ce qui est parfaitement injuste. Je crois qu'il serait aussi déplorable que de bons enseignants ou d'autres personnes s'occupant d'enfants, ne puissent plus donner les marques d'affection et manifester les signes normaux qui prennent une grande importance pour les enfants et les relations entre un enfant et un adulte.

• (1600)

Je pense qu'il nous faut prendre des mesures positives tant en matière de prévention et de traitement que de législation, comme dans le projet de loi à l'étude, et que nous devons prendre garde de créer un phénomène d'hystérie. Au cours de nos audiences sur la garde des enfants, nous constatons que les parents hésitent beaucoup à embaucher des hommes pour travailler par exemple dans les garderies, ce qui est malheureux. Cette attitude est peut-être motivée par un ou deux incidents regrettables. Il est très important que des hommes aussi s'occupent des enfants dans nos garderies parce qu'un très grand nombre de jeunes n'ont pas d'hommes avec qui établir des rapports au foyer.

Enfin, j'aimerais parler brièvement des nombreuses femmes qui ont été victimes d'agressions sexuelles ou d'autres formes de violence en milieu familial et qui se retrouvent dans des foyers de transition. Des études ont démontré que les femmes qui ont été victimes de mauvais traitement épousent souvent des hommes susceptibles de les battre et, à leur tour, les enfants risquent de souffrir de la violence au sein de leur famille. Je recommande à tous les députés ainsi qu'aux membres du comité de la justice de visionner un film que nous avons présenté tout récemment, intitulé *Breaking Silence*. On peut l'obtenir du groupe *Women in Focus*, basé dans ma circonscription de Vancouver. Ce film montre de façon très éloquente comment de nombreuses femmes qui ont été victimes d'exploitation sexuelle dans leur jeune âge en sont restées terriblement traumatisées dans leur vie adulte, et combien il importe de prévoir un traitement et de la prévention pour les adultes comme pour les enfants.

Je tiens à redire à quel point je suis heureuse d'appuyer ce projet de loi, à l'instar de mes collègues. Nous croyons que des modifications s'imposent, de même qu'un programme complet d'aide à l'intention des enfants et des jeunes qui ont été exploités.

M. Thacker: Monsieur le Président, j'ai une question à poser à la députée de Vancouver-Est (Mme Mitchell). Je me réjouis que son parti souscrive en principe au projet de loi. L'article concernant la présence de l'accusé aux audiences ou son exclusion de la salle d'audience est discrétionnaire en ce sens que le juge «peut» exclure un accusé. Si j'ai bien compris, la députée a dit que cette disposition devrait être obligatoire et que l'accusé devrait être exclu de la salle d'audience lorsqu'un enfant est en train de témoigner. Dans toute l'histoire du droit criminel, on s'est efforcé d'établir que l'accusé doit être présent aux audiences afin de défendre ses intérêts et ses droits. S'il y avait exclusion obligatoire, comment le Nouveau parti démocratique règlerait-il le cas d'un homme ou d'une femme qui assurent eux-mêmes leur défense au lieu de se faire représenter par un avocat?

Mme Mitchell: Monsieur le Président, je remercie le député de poser la question. Je crois que c'est là une affaire qui devrait être examinée par le comité à la lumière de témoignages. Je ne suis pas juriste. Le député connaît probablement mieux que moi les aspects juridiques de la question. Toutefois, je suis persuadée que le député trouverait cela très difficile si son propre enfant ou un enfant de sa connaissance devaient déposer devant un tribunal en présence de la personne qui aurait abusé d'eux. En tant que travailleuse sociale, je trouve cela tout à fait inacceptable, mais je laisserais au comité le soin de décider des particularités de la loi.

M. Thacker: Si je comprends bien, la députée estime que l'accusé devrait être exclu en principe. Je me demande s'il ne serait pas plus sage de laisser cela à la discrétion du juge comme le prévoit le projet de loi?

Mme Mitchell: Monsieur le Président, comme l'a signalé mon collègue, il peut se trouver des circonstances où l'accusé ne devrait peut-être pas être exclu de la salle d'audience. Je propose à mon collègue que nous laissions cela à la discrétion du comité, qui entendra des témoins. Il importe, à mon avis, que les témoins aient le temps de se préparer et de se familiariser avec le projet de loi. Je crois que c'est là quelque chose que le Conseil canadien de l'enfance et de la jeunesse a notamment préconisé.

M. le vice-président: Comme il n'y a pas d'autres questions ou observations, nous poursuivons le débat.

Mme Mary Collins (Capilano): Monsieur le Président, je suis contente de prendre part aujourd'hui au débat sur le projet de loi C-15 qui propose des modifications au Code criminel en matière d'agressions sexuelles contre des enfants. Je suis heureuse que mes collègues de tous les partis s'accordent à dire que ces changements législatifs sont importants et qu'ils sont attendus depuis longtemps dans l'ensemble du pays.

Je voudrais revoir la situation et rappeler les faits antérieurs que je connais. Nous connaissons, bien sûr, l'excellente étude menée par la Commission Badgley. Son rapport a été publié en 1984. C'est peut-être la première fois que la vérité a éclaté, au Canada, au sujet de l'exploitation sexuelle des enfants. Jusque-là, les gens avaient peur d'en parler. Nous savons maintenant que ces délits se commettent depuis longtemps. Ils étaient entourés de secret et n'étaient guère discutés en public.

Je me souviens d'avoir pris conscience de l'ampleur du problème pour la première fois quand j'habitais Campbell River, au début des années 80. Une jeune femme très courageuse qui avait été victime d'agressions sexuelles s'en est finalement ouverte et a mis sur pied un groupe d'entraide dans cette localité. Cette activité n'était pas financée à l'époque. Elle a fait le tour des clubs et groupes philanthropiques pour recueillir ici et là assez d'argent pour établir une permanence téléphonique. J'ai assisté à certains de ces entretiens et j'ai été stupéfaite de voir à quel point les gens étaient bouleversés à la seule pensée

que ces délits puissent se commettre. La femme dont je parle avait été victime d'agressions sexuelles de la part de son père. Nous ne pouvions pas croire que ce soit possible dans une petite ville aussi paisible et agréable. Nous avons pris conscience de l'impact qu'a eu dans la vie de cette femme les diverses occasions où elle avait été victime d'agressions sexuelles. Depuis, il a été publié un grand nombre de cas différents et d'ouvrages sur la question.

Quand le rapport Badgley a été publié, nous avons été aussi scandalisés par les chiffres qu'il exposait, par le fait qu'au cours de leur vie, une femme sur deux et un homme sur trois étaient soumis contre leur volonté à des actes sexuels, que dans quatre cas sur cinq, ces actes sexuels leur avaient été imposés dans leur enfance ou leur jeunesse, que trois enfants sur cinq victimes d'agressions sexuelles étaient l'objet de menaces ou de violence physique par leurs agresseurs, et qu'un agresseur sur quatre était un membre de la famille ou une personne occupant un poste de confiance. Environ la moitié des agresseurs sont des amis ou des connaissances et seulement un sur six à peu près est un étranger. Il est très triste et alarmant pour nous tous de découvrir que de telles choses se produisent dans notre société.

Bien entendu, nous savons très bien que cela se passe depuis des siècles et les statistiques montrent que les victimes sont la plupart du temps des femmes qui, dans leur enfance, ont subi des agressions sexuelles et qui ont eu peur de le dire. Une intéressante anthologie intitulée «Je n'ai jamais rien dit à personne», a été publiée en 1983, par des femmes qui ont subi une agression sexuelle étant enfants. C'est ce genre d'ouvrage, entre autres, qui a mis cette question en évidence et permis aux victimes de parler. Je voudrais lire la préface de Louise Thornton:

> Ce recueil de voix de femmes parle de ce qu'on dit, raconte et reconnaît rarement—les agressions sexuelles perpétrées contre des enfants. Il décrit le silence des nuits passées à retenir des cris, à refouler des larmes, à se maîtriser, le calme des jours où toutes les ressources d'une petite fille servent à cacher ce secret à tous, quelquefois même à elle-même. Les femmes de cette anthologie rompent ce silence. Que ce soit par des murmures, des cris ou des hurlements, elles vont continuer à le rompre de la force de leur propre voix, de leurs propres paroles.

Cette anthologie contient des histoires très émouvantes. A mon avis, l'important, c'est que depuis quelques années, on reconnaît qu'il est indispensable de dévoiler ce secret et maintenant, nous commençons à aider nos enfants à le comprendre.

• (1610)

J'ai vu un documentaire à la télévision la semaine dernière qui s'intitulait, je crois, *A violent secret*. On y montrait une petite fille de 11 ou 12 ans qui avait subi des avances sexuelles importunes dans une petite ville. Elle en a gardé le secret pendant longtemps. L'émission décrivait les répercussions sur son comportement à l'égard de ses amis et de sa famille parce qu'elle se sentait totalement avilie. Je connais le genre d'expériences que vivent les adolescents parce qu'ils ne comprennent pas ce qui leur arrive et le tort que cela peut causer à l'opinion qu'ils ont d'eux-mêmes. Cette histoire s'est bien terminée parce que la petite fille a finalement pu l'avouer à ses parents et que le coupable est passé en jugement.

On présente actuellement dans toutes les écoles du pays un film de l'Office national du film intitulé *Feeling Yes, Feeling No*. Il est important que nous commencions à mettre en garde nos jeunes contre l'exploitation sexuelle des enfants. Il est important qu'ils sachent qu'ils ne sont pas obligés de l'accepter et que s'il leur arrive quelque chose, ils doivent en parler à quelqu'un en qui ils ont confiance.

La mesure législative que nous étudions aujourd'hui constitue une arme importante pour lutter contre l'exploitation sexuelle des enfants. Elle en définit le cadre juridique. Comme d'autres députés l'ont mentionné aujourd'hui, nous reconnaissons qu'il ne s'agit là que d'un aspect des mesures qui s'imposent. Les autres aspects doivent faire l'objet de programmes d'éducation et d'aide dans tous les milieux. Je suis heureuse de constater que le gouvernement fédéral lance des programmes en ce sens, notamment par l'intermédiaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp), ainsi que du solliciteur général (M. Kelleher), qui prend des mesures à l'égard des enfants portés disparus.

Il existe souvent un lien entre ces deux réalités. Dans nombre de cas, il arrive que des enfants portés disparus aient été victimes d'une forme quelconque d'exploitation sexuelle non désirée lorsqu'ils étaient plus jeunes. Il est évident que toutes ces questions convergent. La population souhaite que le cadre juridique soit raffermi et qu'il définisse plus clairement les délits de cet ordre, de sorte qu'il soit clair et net pour tous les membres de la société que nous ne tolérerons en aucun cas l'exploitation sexuelle des enfants. La mesure législative à l'étude constitue un élément important de ce processus. D'autres mesures législatives visant la modification du Code criminel en matière d'exploitation des enfants à des fins pornographiques seront présentées ultérieurement.

En regard de la mesure actuellement à l'étude, j'aimerais rendre hommage aux efforts énormes consentis par divers groupes communautaires dans tout le pays. Je pense notamment à ma circonscription de Capilano et en particulier à Mme Olive Wyatt, une femme de ma circonscription qui se consacre à cette question depuis des années. Depuis quelque temps déjà, elle rend visite aux divers groupes communautaires pour les sensibiliser à la question et faire appel à leurs ressources. Elle a collaboré avec les autorités ecclésiastiques et elle entreprend elle-même des démarches auprès des commerçants de ma région pour les inciter à éliminer de leurs rayons tout matériel pornographique utilisant des enfants. Elle a agi avec cohérence et persévérance. C'est aux efforts de femmes de sa trempe et à ceux d'autres personnes qui, dans tout le pays, ont favorisé une prise de conscience à l'égard de cette question, que l'on doit le rapport Badgley et le rapport Fraser, de même que la mesure législative à l'étude aujourd'hui.

Comme on l'a déjà dit, cette mesure englobe plusieurs domaines distincts. Elle prévoit de nouvelles infractions. Auparavant, la définition des infractions n'était pas assez large pour correspondre aux situations réelles. On prévoit notamment dans le projet de loi un nouveau délit important, les contacts sexuels. Une fois la loi promulguée, il sera illégal de toucher n'importe quel enfant âgé de moins de 14 ans avec une partie de son corps ou avec un objet, à des fins sexuelles, afin d'assouvir ses désirs sexuels. Je suis heureuse de constater que ce délit sera appliqué également aux garçons et aux filles, ce que le comité a recommandé.

Je veux ensuite me pencher sur l'incitation à des contacts sexuels. Cette nouvelle disposition permettra de faire face à un problème qui existait auparavant et que le droit criminel ne permettait pas de bien résoudre. Toute personne qui, à des fins sexuelles, invite ou incite un enfant âgé de moins de 14 ans à le toucher, à se toucher ou à toucher un tiers sera dorénavant coupable d'un acte criminel. Souvent, lorsqu'il s'agit d'enfants de six ans et moins, on s'aperçoit qu'ils ont été invités ou exhortés à participer à cette activité. Ils ignorent que ce qu'ils font est mal, qu'ils subiront un traumatisme. C'est la personne qui fait l'invitation qui est coupable du délit et qui devrait être durement punie par la loi.

Du fait du troisième nouveau délit relatif aux personnes en situation d'autorité il va falloir ajouter des articles au Code criminel, afin de protéger les jeunes âgés de 14 à 18 ans contre les agressions sexuelles commises par des personnes en situation d'autorité ou de confiance. Je le répète, il est triste de constater que la plupart des agressions sexuelles contre les enfants sont le fait de personnes en position de confiance c'est-à-dire des parents, des amis, des gens que les enfants connaissent et dont ils n'ont pas lieu de se méfier. Pourtant, dans ces cas-là, un incident peut se produire.

La mesure à l'étude interdira à une personne en situation de confiance de toucher à un adolescent âgé de 14 à 18 ans à des fins d'ordre sexuel, ou de l'inviter à se toucher ou à toucher un tiers à des fins d'ordre sexuel. Grâce à ces nouveaux délits qui sont au coeur des modifications, on pourra réussir à porter des accusations dans un certain nombre de cas où la chose n'était pas possible auparavant.

Quant à la présentation des témoignages, nous en avons beaucoup entendu parler dans le passé. Il est très difficile aux enfants de se présenter dans une salle d'audience, un cadre qui a été conçu pour les adultes. Ils sont déjà traumatisés par ce qui leur est arrivé. Nous proposons donc des dispositions permettant d'enregistrer au magnétoscope la déposition de la jeune personne peu après les événements dont elle a été victime, et d'utiliser l'enregistrement comme témoignage au procès. On n'exigera pas la corrobation du témoignage de la jeune personne puisque, dans bien des cas, elle n'est tout simplement pas possible.

Dans certaines circonstances, le jeune sera autorisé à témoigner en l'absence de l'accusé. Il peut être très humiliant pour un enfant de témoigner devant l'accusé. Nous savons qu'il est arrivé dans le passé que quelqu'un ait été au courant d'une infraction sexuelle à l'égard d'un enfant mais n'ait pas voulu en faire passer l'auteur en justice à cause des dispositions antérieures relatives au témoignage des enfants. La famille ne voulait parfois pas dans ces cas aller jusqu'au bout. Nous disons maintenant qu'il y a obligation de le faire parce que l'on ne devrait pas laisser l'auteur du délit continuer à agir ainsi. Il faut le traduire devant un tribunal et le punir.

Le projet de loi porte sur un autre point important, la prostitution des jeunes. On crée un nouveau délit, celui d'être client de la prostitution juvénile quelles que soient les circonstances. On prévoit dans ce cas une peine beaucoup plus sévère. On prévoit en outre des peines accrues pour ceux et celles qui vivent des produits de la prostitution d'un garcon ou d'une jeune fille de moins de 18 ans; les personnes qui en sont trouvées coupables sont passibles d'un emprisonnement maximal de 14 ans.

Nous savons à quel point la prostitution des jeunes est tragique. Dans bien des cas, en effet, les jeunes qui s'y adonnent proviennent d'un milieu où ils ont été sexuellement exploités ou ont souffert de mauvais traitements dans leur famille, et éprouvent très peu d'amour-propre. Ces jeunes ne bénéficient pas du support de leur famille ou d'amis, et souvent se mettent à se prostituer parce qu'un proxénète ou quelque autre personne leur offre une certaine amitié. Elles croient que c'est là la solution. Bien entendu, nous savons que ce n'est pas le cas. Elles se trouvent alors dans une situation où les possibilités de voies de fait ou de maladies sont encore pires.

• (1620)

Nous avons besoin de lois. Comme mes collègues l'ont dit, nous avons également besoin de programmes pour fournir d'autres choix aux jeunes qui se livrent à la prostitution. Nous devrions leur fournir des foyers sûrs et des programmes de formation afin de leur offrir des possibilités autres que la prostitution.

Nous savons d'après les témoignages entendus que très souvent les jeunes se livrent à la prostitution parce qu'ils croient que c'est un moyen facile de gagner de l'argent. S'ils n'ont aucune formation, ils estiment ne pas pouvoir faire de l'argent autrement. Nous recommandons donc en l'occurrence qu'ils aient d'autres choix et d'autres possibilités de formation afin de pouvoir gagner leur vie et ne pas vivre dans les rues.

Il reste encore beaucoup à faire. Pour ma part, je note volontiers les initiatives prises par le gouvernement dans ce projet de loi et ailleurs. Par exemple, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a créé un service de consultant spécial en matière d'abus sexuels infligés aux enfants. Ce service s'occupera de la coordination et il y aura un comité interministériel de hauts fonctionnaires de tous les ministère intéressés, notamment le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, le ministère de la Justice, le secrétariat d'État, le ministère du solliciteur général et le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien. Ce comité aidera à coordonner notre approche.

Ce n'est bien sûr pas seulement le gouvernement fédéral qui peut venir en aide dans ces circonstances. Nous devons collaborer avec les gouvernements provinciaux et territoriaux, avec les organismes communautaires et les groupes bénévoles qui s'intéressent eux aussi à ces problèmes. Nous en prenons l'initiative au gouvernement fédéral, et assumons ce rôle de premier plan. Nous savons que nous ne ferons pas disparaître le problème, mais nous allons faire en sorte que la population en prenne davantage conscience en proposant ce genre de mesures. Nous serons alors capables de réprimer ces infractions, d'offrir des possibilités de s'en sortir aux jeunes et aux enfants qui ont été victimes d'exploitation, et de leur permettre de mener une vie meilleure.

J'ai hâte d'étudier cette mesure au comité où nous pourrons examiner certains de ses points particuliers. J'espère également que nous l'adopterons rapidement afin que ses dispositions puissent entrer en vigueur.

M. Gauthier: Monsieur le Président, je félicite la députée de son intervention que j'ai certes appréciée. Nous avons

approuvé, bien sûr, le projet de loi dont le principe est excellent. Comme elle l'a dit à la fin de son intervention, nous examinerons le projet de loi très attentivement au comité pour nous assurer que les modifications au Code criminel seront celles qu'il convient de lui apporter.

J'ai une brève question à poser à la députée. Elle a dit que les articles du projet de loi relatifs à l'exploitation sexuelle s'appliquaient aux adolescents âgés de 14 à 18 ans. Je voudrais qu'il soit bien clair pour moi que j'interprète le projet de loi de la même façon qu'elle. Je crois que l'article en question stipule que cette partie du projet de loi s'applique aux adolescents de moins de 18 ans. Cela veut dire qu'il s'applique à ceux qui ont 17 ans, mais pas à ceux qui ont 18 ans révolus. Je voudrais m'assurer que la députée et moi interprétons le projet de loi de la même façon. Peut-être voudrait-elle corriger ce qu'elle a dit sur ce point particulier et s'accorder à dire avec moi qu'il s'applique aux adolescents de moins de 18 ans, pas à ceux qui ont 18 ans révolus.

Mme Collins: Monsieur le Président, je remercie mon collègue de l'avoir signalé. La terminologie des projets de loi me cause toujours bien des problèmes. A 18 ans, on devient adulte et généralement, cette législation et d'autres lois du genre ne s'appliquent pas; je comprends que c'est le cas de ce projet de loi également.

M. Robinson: Monsieur le Président, j'ai écouté avec beaucoup d'intérêt et très attentivement le discours de la députée de Capilano (Mme Collins). Elle vient comme moi de la Colombie-Britannique et j'ai siégé avec elle au comité spécial sur les droits à l'égalité. L'une des recommandations unanimes de ce comité concernait l'établissement d'un âge uniforme de consentement à des actes sexuels. Étant donné qu'elle a souscrit à cette recommandation du comité et en tant que membre de ce comité, la députée pourrait-elle nous préciser si elle entend assister aux réunions du comité de la justice et du solliciteur général et appuyer des amendements tendant à s'assurer que ce principe soit prévu dans le projet de loi également?

En vertu du libellé actuel du projet de loi, aucun âge uniforme n'est établi. Il est de 14 ans dans la plupart des cas, mais de 18 ans pour ce qui est de la sodomie. La députée pourrait-elle nous confirmer qu'en fait, elle croit dans la nécessité d'établir un âge uniforme de consentement et qu'elle fera tout en son pouvoir pour s'assurer que ce principe soit introduit dans ce projet de loi?

Mme Collins: Monsieur le Président, je suppose qu'on peut supposer, à partir de ce projet de loi, que l'âge en question est de 14 ans, même si certaines dispositions, comme celle concernant les personnes en situation d'autorité, s'appliquent après l'âge de 14 ans et jusqu'à l'âge de 18 ans. Il y a certaines exceptions à cette règle générale.

Comme le député le sait pertinemment, je ne siège pas, à l'heure actuelle, au comité de la justice et du procureur général. C'est, cependant, avec plaisir que j'examinerai en détail ce projet de loi, et si je considère que certaines dispositions sont incohérentes, je serai heureuse d'en discuter avec lui.

M. Fretz: Monsieur le Président, je remercie la députée de Capilano (Mme Collins) de son discours. Pourrait-elle nous dire quelles sont, à son avis, les conséquences de la diffusion de matériel pornographique explicite ayant pour sujet des enfants sur l'augmentation des cas d'enfants victimes d'atteinte à la pudeur? Peut-être pourra-t-elle nous expliquer dans quelle mesure il importe de restreindre la distribution de ce genre de matériel.

Mme Collins: Monsieur le Président, je remercie mon collègue de ses questions. Comme il le sait, un peu plus tard au cours de la session, nous serons appelés à examiner des modifications relatives à la pornographie que nous nous proposons d'apporter au Code criminel. Le projet de loi dont la Chambre avait déjà été saisi renfermait des dispositions spéciales au sujet de l'exploitation pornographique de l'enfant.

N'étant pas spécialiste dans le domaine je ne puis honnêtement dire quel lien existe entre les deux. On semble croire cependant qu'il existe effectivement un lien entre ce genre d'exploitation pornographique des mineurs et le nombre de cas d'agression sexuelle des enfants. J'ai lu des rapports contradictoires à ce sujet, de sorte que je ne puis me prononcer de façon catégorique sur les corrélations véritables. A mon avis, la pornographie avec enfants constitue une abomination et nous devons prendre des mesures très énergiques pour débarrasser les rayons des supermarchés et les cassettes vidéo de tout contenu pornographique exploitant des enfants.

La pornographie avec enfants est dégradante. Nous avons parlé plus tôt des conséquences de l'exploitaton sexuelle. Même dans certains cas où celle-ci prend la forme de caresses ou de baisers non désirés, elle est dégradante pour la personne qui ne souhaite pas être touchée ou agressée de la sorte. Il est particulièrement important pour les femmes de construire leur indépendance puisqu'elles ont souvent été les victimes de ce genre de pornographie ou d'exploitation. Il me semble important de signifier très clairement que nous n'acceptons pas cela, ni sous forme de cassette vidéo, ni dans des magazines, ni dans la vraie vie. Il nous faut des lois qui règleront ces questions avec toute la sévérité et l'efficacité voulues.

LA MOTION D'AJOURNEMENT

[*Français*]

QUESTIONS À DÉBATTRE

M. le vice-président: En conformité de l'article 66 du Règlement, je dois faire connaître à la Chambre les questions qu'elle abordera à l'heure de l'ajournement ce soir, à savoir: L'honorable député de London-Est (M. Jepson)—Les faillites—Le droit des fournisseurs de reprendre possession des marchandises; l'honorable député de Saint-Léonard—Anjou (M. Gagliano)—La Société canadienne des postes—a) Le plan destiné à faire accepter l'augmentation des tarifs. b) On demande des précisions sur l'utilisation des ressources humaines et matérielles; l'honorable député de Willowdale (M. Oostrom)—L'avortement—La compilation des statistiques.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LE CODE CRIMINEL ET LA LOI SUR LA PREUVE AU CANADA

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Hnatyshyn: Que le projet de loi C-15, tendant à modifier le Code criminel et la Loi sur la preuve au Canada, soit lu pour la 2e fois et renvoyé à un comité législatif.

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, d'une certaine façon, je suis heureuse de pouvoir participer à ce débat et de voir qu'on a décidé à l'unanimité d'adopter les modifications très souhaitables que contient le projet de loi C-15. Néanmoins, je dois signaler que je regrette un peu que la plupart des députés qui ont décidé de parler de ce sujet à la Chambre aient été des femmes. Je sais que certains hommes sont intervenus. Il est certain que nous avons entendu un porte-parole de chaque parti. Il est malheureux qu'en général, ce soit les femmes qui impriment leur dynamisme au Parlement pour traiter de problèmes comme les enfants maltraités, la pornographie et de questions touchant l'essence même de la vie familiale.

• (1630)

Je voudrais revenir un moment à quelques-unes des applications pratiques non seulement de ce projet de loi, mais des poursuites judiciaires en général dans les affaires d'enfants maltraités. J'ai eu le privilège de siéger, en tant que député à l'Assemblée législative de l'Ontario, au comité du développement social qui a produit deux rapports sur les sévices infligés aux enfants. Ce comité a visité plusieurs localités de l'Ontario.

Il est ressorti de ces auditions sur les enfants maltraités que, malgré des changements très positifs apportés au Code criminel ou tous les efforts que nous pouvons fournir en tant que parlementaires, tant que cette question ne sera pas dévoilée au grand jour, des enfants continueront à être maltraités et des familles à cacher les agressions dont font l'objet leurs enfants. Il est certain que les enfants dont la famille a le courage de livrer l'agresseur à notre système judiciaire sont souvent rejetés et subissent une épreuve telle que cela décourage franchement les gens de porter plainte.

A deux reprises, lorsque nous enquêtions comme députés à l'Assemblée législative de l'Ontario, un parent bien intentionné qui s'était aperçu de la situation avait persuadé l'enfant de parler. Dans certains cas, celui-ci était assez âgé pour témoigner en vertu des anciennes règles. Et pourtant, à cause du processus judiciaire et de la jurisprudence extrêmement longue et compliquée qu'implique l'audience d'une affaire d'enfant maltraité, la victime doit dans de nombreux cas aller répéter encore et encore ses allégations devant le tribunal. Bien souvent, l'acquittement résulte simplement de l'insuffisance des lois et du témoignage non corroboré.

Même si nombre de ces modifications vont encourager les gens à rapporter les cas d'exploitation sexuelle des enfants et à aller au fond des choses, j'ai bien peur qu'un trop grand nombre de ces infractions demeurent impunies si nous, en tant que société et en tant que Parlement, ne nous mettons pas à parler plus vigoureusement des questions de ce genre et ne sommes pas disposés à en parler non seulement dans l'enceinte du Parlement, mais aussi dans notre milieu de travail, quotidiennement, dans tout le pays.

Il est une affaire dans ma localité qui s'est soldée par un acquittement simplement parce que le système judiciaire est trop lourd à l'heure actuelle pour vraiment rendre justice à nos enfants. Certaines des modifications sont positives. L'annonce par le ministre de la Justice (M. Hnatyshyn) de la possibilité de recueillir des témoignages sur enregistrements magnétoscopiques en est certes une. Je reconnais les dangers que cela peut présenter du point de vue des libertés civiles et de l'impossibilité pour l'accusé de confondre son accusateur.

D'après les spécialistes du domaine, ceux de l'Hôpital pour enfants de Toronto, par exemple, où il y a un département qui se spécialise dans l'étude médicale et psychologique des cas d'enfants maltraités, il est extrêmement important, lorsqu'il s'agit d'entendre le récit des faits et le témoignage d'un enfant d'un certain âge, de rapprocher dans le temps les entretiens et les interventions, de même que les interrogatoires par des adultes d'un enfant qui aurait été victime d'abus. A chaque nouvelle entrevue ou comparution devant le tribunal, la notion que l'enfant est d'une manière quelconque coupable du délit s'accentue.

C'est un aspect que les modifications proposées au Code criminel aideront à changer. On y reconnaît qu'un enfant de 14 ans ou moins peut faire un témoignage non corroboré et qu'il incombe au défendeur et non pas à l'enfant ou à son avocat d'établir que cet enfant se trouve dans l'incapacité de témoigner.

Il faudra aussi régler d'autres détails. Après avoir été échaudé lors de la dernière session du Parlement sur certaines modifications de portée plutôt large et inacceptables de la législation sur la pornographie, le gouvernement a opté pour la prudence et a sagement décidé de séparer la question spécifique de l'exploitation sexuelle des enfants de la question plus générale de la pornographie. Mais parallèlement, l'un des aspects de la pornographie mérite d'être abordé à très court terme, c'est celui de la pornographie mettant en cause des enfants. Cet aspect entre dans la même catégorie que le projet de loi dont nous discutons aujourd'hui. On pourrait difficilement trouver un parlementaire prêt à déclarer qu'il n'appuie pas des mesures plus rigoureuses contre les auteurs de mauvais traitements infligés aux enfants. Il est notoire que tous les députés accueillent bien les modifications et aimeraient les voir intégrées le plus rapidement possible au Code criminel de sorte que les auteurs d'actes haineux contre de jeunes enfants soient punis.

Lorsqu'il est question de pornographie mettant en cause des enfants, les mêmes sentiments d'urgence et de dégoût font surface. Jusqu'à maintenant, la Chambre n'a pas été saisie de mesure législative visant spécifiquement à s'attaquer à la pornographie mettant en cause des enfants. Nous avons été témoins d'une réduction des ressources affectées à la surveillance aux frontières et pour cette raison, le gouvernement est à blâmer. Aujourd'hui, le premier ministre (M. Mulroney) a fait une déclaration à la Chambre au sujet de l'usage épidémique de drogues. C'est bien beau de parler d'épidémie de drogue. Le gouvernement ne peut pas, du même coup, regretter que les enfants soient de plus en plus soumis à la pornographie, à la

violence, déplorer le fait que la consommation de stupéfiants augmente, et réduire le nombre des fonctionnaires chargés d'interdire l'accès de nos frontières à ces saloperies.

A London, on a averti les syndiqués de Douanes et Accise que, pour des raisons administratives et dans le cadre du programme d'austérité du gouvernement, on réduirait presque de moitié leur nombre, qui s'élève actuellement à 99 employés. Les fonctionnaires des services administratifs de Douanes et Accise, à London, s'attendent maintenant à des mises à pied.

D'une part, le gouvernement s'engage verbalement, au moyen du projet de loi à l'étude, à modifier le Code criminel. Il se dit prêt à le faire. Or, quand vient le moment de financer les organismes et les associations qui s'occupent de freiner l'afflux de matériel pornographique au Canada—puisque, en règle générale, celui-ci est fabriqué à l'étranger, que les films et les photographies proviennent d'autres pays—le gouvernement impose des compressions aux fonctionnaires de Douanes et Accise et supprime des services entiers, notamment à London, sans que les ministériels qui représentent les circonscriptions de cette région n'osent lever le petit doigt et émettre la moindre protestation, alors qu'on les a mis au courant de la réduction des effectifs au bureau de Douanes et Accise de London.

Le gouvernement doit veiller à ce que non seulement le Code criminel soit modifié mais, encore, à ce que les nouvelles dispositions soient appliquées comme il se doit. Si on n'a pas les moyens nécessaires dans les bureaux de douane pour s'assurer que la pornographie et les drogues ne pénètrent pas dans le pays, certains engagements du gouvernement sonnent creux. Le gouvernement dit en somme qu'il est prêt à modifier la loi quand ça ne coûte rien. Mais aussitôt qu'un changement entraîne des dépenses, non seulement il n'est plus intéressé mais il se sert même de la frontière pour effectuer des compressions en vue de réduire le déficit. Le manque d'engagement financier est malheureusement endémique dans la politique du gouvernement à l'égard des familles.

J'ai constaté avec plaisir que le prochain numéro de la revue *Maclean* contient un article spécial consacré à la question de l'éducation de la petite enfance et au travail accompli par ce comité parlementaire. Cette question a quelque chose à voir avec les mauvais traitements infligés aux enfants. Si les enfants vivent dans un milieu sûr, contrôlé et bien surveillé dans leur petite enfance, il y a beaucoup de chances qu'ils soient moins prédisposés à être victimes d'abus de la part de membres de leur propre famille ou d'autres personnes.

• (1640)

De nombreux centres de formation pré-scolaire sont dotés d'un système de détection anticipée. Ils peuvent repérer très tôt les cas d'agression avant qu'il ne soit trop tard et que les traumatismes soient tels que l'enfant est irrécupérable.

On trouve, dans le rapport de Katie Cooke, des recommandations précises sur le droit universel de l'enfance aux soins appropriés. L'accessibilité générale aux garderies notamment, c'est le droit à une surveillance compétente et à des soins appropriés dont devraient jouir tous les enfants de moins de cinq ans—c'est-à-dire de la naissance à quatre ans, qui est la période la plus critique. Nous ne trouverions pas beaucoup de gens qui n'admettent pas qu'investir dans les soins aux enfants en si bas âge, c'est très rentable à longue échéance.

Si nous laissons la crise des garderies perdurer en prenant des mesures au jour le jour et en laissant les garderies non contrôlées et non autorisées se multiplier au petit bonheur, les très jeunes enfants victimes d'agression resteront prisonniers de ce cercle vicieux, peut-être parfois des années durant, sans que personne ne s'en aperçoive. Nous avons tous entendu de ces histoires horribles d'enfants maltraités, au sein de leur propre famille, par des amis, des parents ou d'autres gens. Ce serait parfois une bonne chose que ces enfants puissent profiter des services d'un organisme capable de faire de la détection précoce, de relever les indices anormaux ou les risques que courent ces enfants. On pourrait montrer à de tels organismes comment repérer les ecchymoses anormales ou à s'interroger sur le compte d'un tout petit dont le vocabulaire sort de l'ordinaire à cet âge. Voilà les signes de danger que les professionnels peuvent parfois détecter, ce qui leur permet d'enrayer les abus contre les enfants avant qu'ils n'atteignent des proportions trop graves.

Malheureusement, en tant que société, nous avons tendance à voir toutes ces choses isolément. Nous ne considérons pas une politique familiale globale. Nous cherchons à faire adopter des modifications au Code criminel qui ne coûteront rien. Bien sûr, elles augmenteront la charge de travail des tribunaux, mais si elles n'ont pas d'effet sur le déficit fédéral tout le monde sera en leur faveur. Si ça ne coûte rien, bien sûr que nous les appuierons, cela va sans dire.

Cette mesure législative contient un certain nombre d'éléments positifs, notamment la suppression de certaines situations qui étaient effectivement sexistes. Autrefois, nous n'envisagions pas qu'un jeune garçon puisse se faire violer. Je pense que cela se produit de nos jours. Autrefois nous ne parlions que de relations sexuelles vaginales. La loi traite des autres cas et c'est une bonne chose.

On parle aussi d'incitation à des actes sexuels. Autrement dit, l'acte criminel ne se limite pas aux actes sexuels avec des mineurs de moins de 14 ans, mais s'étend aussi à l'incitation aux actes sexuels. En réalité cela revient à une version pour enfants de la sollicitation. Si nous sommes prêts à condamner un adulte qui sollicite un autre adulte, il me paraît logique que nous soyons prêts, au minimum, à poursuivre ceux qui inciteraient de jeunes enfants à participer à des actes sexuels avant l'âge de 14 ans. C'est également une bonne initiative.

La décision de faire une catégorie particulière des personnes en situation d'autorité ou de confiance est également une bonne chose. Il sera maintenant illégal pour un adulte en situation d'autorité vis-à-vis d'une jeune personne de moins de 18 ans, comme le faisait remarquer la députée de Capilano (Mme Collins), de se faire toucher par la jeune personne ou de toucher celle-ci, et même d'inciter seulement à de tels contacts. C'est également souhaitable. Il y a donc un bon nombre d'éléments positifs dans cette mesure législative.

[*Français*]

Monsieur le Président, si on veut vraiment avoir une politique de la famille, il n'est pas suffisant de seulement parler des changements dans le Code criminel, parce que le Code criminel ne nous coûte rien. Mais je pense que ce qui serait important à la suite de ces amendements, qui sont bons et qui seront appuyés par tous les députés de tous les partis, je pense, ce serait de décider, par exemple, sur la question de la pornographie. Nous savons que déjà le gouvernement fédéral . . . étant donné les nouvelles coupures qui sont sur le bureau de la division de l'accise, lorsque le gouvernement a réduit le nombre d'employés dans les bureaux de la division de l'accise, nous laissons entrer au Canada une plus grande quantité de matériel pornographique, de type adulte ou de type enfant.

Je pense qu'il est important pour le gouvernement non seulement de réaffirmer que nous sommes ici pour protéger nos enfants, mais aussi, pour réaffirmer que nous sommes prêts à payer le coût, parce que cela va nous coûter quelque chose de dire à tous les enfants de l'âge de zéro à 4 ans que: Oui, vous avez droit d'accès au service de garderie au Canada. Vous avez droit dès l'âge de zéro jusqu'à 4 ans à l'accès universel, à être gardé par vos parents, par des personnes chez vous ou par d'autres personnes.

Si on se souvient autrefois, il y a belle lurette, probablement que cela aurait été une hérésie de penser que tout le monde au Canada aurait droit d'aller à l'école secondaire ou même à l'université. Ce n'était pas là un droit acquis dans les années passées, soit en 1920, 1930, 1940, 1950 ou 1960. Ce n'était pas un droit acquis pour des personnes au Canada d'aller à l'éducation post-secondaire. Mais cela s'est développé parce que le Canada c'est quand même un pays qui traite l'égalité comme une chose bien précieuse.

Monsieur le Président, je pense que le même principe d'égalité doit s'appliquer surtout et avant tout à nos jeunes enfants. Parce que si vous avez étudié la psychologie vous saurez que les enfants seront le plus touchés sur le plan psychologique et de leur développement pour toute leur vie au cours des années de 0 à trois ans. Ce sont là les données des psychologues qui ont fait beaucoup d'études sur les jeunes.

Si nous laissons aller nos enfants, si nous laissons aller la responsabilité aux familles monoparentales ou dans le cas des familles dont les deux parents travaillent à l'extérieur, s'il faut les laisser à eux-mêmes pour garder les enfants, il est évident que nous aurons une situation d'inégalité pour les enfants.

Monsieur le Président, je pense que si nous appuyons le projet de loi tel que présenté aujourd'hui portant directement sur les changements au Code criminel traitant de l'abus des enfants, il faudrait qu'on suscite de la part du gouvernement d'introduire ici, à la Chambre, une politique globale de la famille qui comprend aussi bien une stratégie de régler le cas, non seulement des criminels qui se trouvent en Cour, mais aussi de renforcer l'examen du matériel pornographique qui nous arrive de l'extérieur.

Nous savons que le premier ministre (M. Mulroney) nous a rappelé à la Chambre aujourd'hui même du problème de la drogue, problème qui touche beaucoup de jeunes et que les jeunes se trouvent par exemple dans la prostitution pour supporter leur problème de drogue. Il n'est pas suffisant de parler contre ces choses car il faudrait aussi avoir une politique qui nous permettrait de dire aux frontières: nous allons embaucher plus de personnel afin de nous assurer au Canada qu'on ne laisse pas entrer plus de matériel pornographique portant sur les enfants provenant de l'extérieur, et qu'on ne laisse pas entrer de drogue.

Ce que nous faisons ici c'est bon, ce que nous faisons ici cela ne nous coûte rien. Je pense qu'il serait bon que la population canadienne prenne conscience que la Chambre est prête, non seulement à changer le Code criminel, mais aussi prête à attribuer certaines sommes d'argent afin de développer une politique de la famille qui comprend aussi bien la question des garderies d'enfants que la question touchant la pornographie, le conseil de famille et ainsi de suite. Ce sont là des questions très importantes pour le Canada et je pense que, aujourd'hui, nous commencons à faire un pas de l'avant et, si nous ne voulons pas reculer deux pas en arrière, il faudrait tout de même souligner nos politiques ici avec la décision de fournir des fonds à ces projets, autrement, ce ne sont que des paroles vides qui ne coûtent rien.

[*Traduction*]

M. le vice-président: Y a-t-il des questions ou des observations? Sinon je demande au député de Lethbridge—Foothills (M. Thacker) de continuer le débat.

• (1650)

M. Blaine A. Thacker (Lethbridge—Foothills): Monsieur le Président, je sais que le député de Kamloops—Shuswap (M. Riis) est le dernier député néo-démocrate à prendre la parole et qu'il reviendra bientôt de son bureau pour participer au débat. Dans l'intervalle, je pourrais peut-être dire quelques mots.

Nous devons considérer le projet de loi C-15 comme étant un autre pas important dans la modernisation de notre Code criminel qui est maintenant presque centenaire. Notre société a évolué de façon plutôt spectaculaire depuis 90 ans et il est sûrement temps de faire subir une importante transformation au Code. Les députés se souviendront que le projet de loi C-18 présenté durant la première session de la présente législature apportait des modifications radicales aux articles du Code criminel portant sur la conduite d'une voiture en état d'ébriété. Il s'en est suivi que le nombre d'accidents de la circulation a chuté de façon abrupte.

De même, en 1979, avant votre époque, monsieur le Président, le ministre de la Justice du gouvernement du premier ministre Joe Clark, le sénateur Jacques Flynn, avait amorcé un processus de refonte du Code criminel. La Commission de réforme du droit avait examiné tout le Code criminel. Maintenant, tout probablement ce mois-ci, nous déposerons à la Chambre un avant-projet du nouveau Code criminel modèle qui portera sur des parties très importantes. On présentera plus tard une proposition traitant de la procédure dans le Code criminel. Comme le savent les députés, une commission chargée d'étudier la détermination de la peine déposera bientôt son rapport.

A titre de président du comité permanent de la justice et des questions juridiques j'espère que le Parlement se réunira avec le comité, un sous-comité ou même un comité spécial pour étudier ces trois courants de la réforme du droit criminel et les fusionner pour que d'ici le centenaire de notre Code criminel

actuel, en 1992 sauf erreur, nous ayons adopté et mis en vigueur un tout nouveau et moderne Code criminel qui nous fera entrer dans le XXIe siècle.

J'aimerais parler d'abord des observations qu'a faites la députée de Vancouver-Est (Mme Mitchell). J'ignore si elle se faisait la porte-parole officielle du NPD, mais le projet de loi comporte une disposition prévoyant que l'accusé puisse être exclu de la salle d'audience pendant que témoigne l'enfant qui a soi-disant été victime d'exploitation sexuelle. Cela paraît raisonnable. Nous savons tous que l'intimidation exercée par une personne en situation d'autorité ou de confiance peut persister dans le cas d'un jeune enfant. Nous ne voulons cependant pas oublier le principe du droit criminel voulant que l'accusé ait le droit d'être présent dans la salle d'audience pour entendre ses accusateurs et les témoignages rendus contre lui. Dans ce projet de loi, l'exclusion de l'accusé est laissée à la discrétion du juge.

Si je comprends bien la position des néo-démocrates, ils voudraient, sauf erreur, que l'on modifie le Code criminel pour que l'accusé soit exclu lorsque témoigne l'enfant. Je conteste énergiquement ce principe. Je crois que nous devons laisser au juge le soin d'en décider. Dans le cas par exemple où l'accusé se défend lui-même, comment pourrait-on régler matériellement le problème? Si le Code prévoit qu'on «doit» exclure l'accusé, alors il devra être exclu. Selon moi, le pouvoir discrétionnaire doit être quand même donné au juge, et j'espère que le NPD reviendra sur sa position à ce sujet.

Je suis persuadé que la plupart des députés apprécieront le fait que ce projet de loi s'attaque sur deux fronts aux cas plutôt inquiétants d'agressions sexuelles des enfants en créant trois nouveaux délits. En outre, il modifie la Loi sur la preuve au Canada, afin de permettre à plus d'enfants de témoigner devant le tribunal. La Commission Badgley parlait d'un nombre inquiétant d'agressions sexuelles des enfants, mais je ne m'attarderai pas sur les chiffres dont nous a fait part ma collègue de Capilano. Qu'il suffise de dire qu'il s'agit d'un problème qu'on signale au moins.

J'ignore au juste s'il y a, à l'heure actuelle, plus d'agressions sexuelles que jamais auparavant, mais il se peut qu'on assiste à une augmentation de ces agressions à la suite de l'éclatement de la famille. Quoi qu'il en soit, on sait maintenant qu'un très grand nombre de jeunes sont victimes d'agressions sexuelles. Ce qui est vraiment tragique, c'est que souvent ces actes sont le fait de personnes en situation d'autorité, qu'il s'agisse d'un parent, d'un oncle, d'une tante ou d'un autre membre de la famille. De toute évidence, il convient d'adopter rapidement ce projet de loi afin que nos enfants qui, nous le reconnaissons tous, représentent l'avenir du pays, puissent devenir des êtres vigoureux et normaux.

Les trois nouveaux délits prévus sont les contacts sexuels, l'exploitation sexuelle par des personnes en situation d'autorité et l'incitation à des contacts sexuels. Ces nouvelles dispositions visent à protéger l'enfant de moins de 14 ans contre toute forme, à toutes fins pratiques, de contacts sexuels, tandis qu'elles protègent les adolescents de moins de 18 ans contre toute exploitation sexuelle par des personnes en situation d'autorité ou de confiance ou desquelles ces adolescents dépendent. A l'âge de 18 ans, l'adolescent a atteint sa maturité sexuelle sur le plan anatomique et cesse de bénéficier d'une protection spéciale. L'infraction prévue en matière de contacts sexuels vise à protéger tant les jeunes garçons que les fillettes de moins de 14 ans contre toute forme de contact sexuel.

Ce nouveau délit vise toute une série d'actes allant des attouchements aux organes génitaux de l'enfant à des actes de pénétration vaginale ou de sodomie. Les adolescents âgés de 14 à 18 ans pourraient consentir, comme le leur permet la loi actuelle, à toutes formes d'actes sexuels qui ne sont pas autrement interdits, par exemple la sodomie. Toutefois, un enfant dans ce cas serait protégé contre l'exploitation sexuelle par une personne en situation d'autorité ou de confiance, ou de laquelle cet enfant dépendrait.

• (1700)

Je vois que mon collègue, le député de Kamloops—Shuswap, est revenu. Comme j'aurai l'occasion de parler très longuement devant le comité de ce projet de loi, je lui cède ma place afin qu'il puisse prendre la parole à son tour.

M. le vice-président: Y a-t-il des questions ou des observations à propos du discours du député? S'il n'y en a pas, je donne la parole au député de Kamloops—Shuswap (M. Riis) qui poursuit le débat.

M. Nelson A. Riis (Kamloops—Shuswap): Monsieur le Président, je dois remercier mon bon ami le député de Lethbridge—Foothills (M. Thacker), de me laisser dire quelques mots du projet de loi C-15. Comme il dit, à titre de membre du comité, il aura l'occasion d'en parler aux séances du comité de même qu'à l'étape de la troisième lecture. Je lui sais gré de me laisser le temps d'intervenir aujourd'hui.

Ce projet de loi tend à modifier le Code criminel et la Loi sur la preuve au Canada. Il prévoit des modifications au Code criminel en vue de protéger les jeunes contre l'agression et l'exploitation sexuelles. Le Parlement prend aujourd'hui une mesure très importante et longuement attendue contre ce drame des enfants qui sont victimes d'agressions sexuelles. Je suis sûr que tous les députés voient comme une tragédie qu'un nombre croissant de jeunes se trouvent dans cette désolante situation. Comme députés conscients de nos devoirs, nous devons prendre le plus rapidement et le plus efficacement possible cette première mesure en vue de mettre un terme au drame de l'agression sexuelle contre les enfants.

La Commission Badgley a exposé dans tous ses détails le côté tragique de ces délits. Il a qualifié la situation actuelle de drame caché, parce que pendant longtemps on n'en a pas très bien connu ou compris la nature ou l'ampleur. Cette situation est de plus en plus dévoilée au grand jour. On me dit qu'à Kamloops, six ou sept cas d'agression sexuelle contre des enfants sont signalés aux autorités chaque semaine. Et ce ne sont que les cas signalés. Je soupçonne qu'il en est de ces délits comme de bien d'autres choses, pour chaque cas signalé, beaucoup d'autres ne le sont jamais et font partie de ce drame caché. Sans parler, évidemment, des centaines de jeunes garçons et de jeunes filles de ma circonscription, Kamloops—Shuswap, qui sont, comme disent les travailleurs sociaux, pris en charge, ce qui veut dire qu'ils ont dû quitter leur foyer et être placés ailleurs.

La Commission Badgley a mis à jour l'ampleur pratiquement inimaginable du phénomène de l'exploitation sexuelle des enfants. Elle en a souligné la dimension cyclique, à savoir que

ceux qui aujourd'hui commettent des délits d'ordre sexuel à l'égard des enfants en ont eux-même été victimes plus tôt durant leur vie. Le défi consiste à faire le nécessaire pour briser cet atroce cercle vicieux.

La Commission Badgley recommande de renforcer le Code criminel pour contrer plus efficacement l'exploitation sexuelle des enfants. Je suis convaincu que tous les députés accueillent souvent dans leur bureau de circonscription des parents, et notamment des mères, qui se disent très inquiets de l'avenir de leurs enfants. Ils sont troublés par des événements qui se produisent dans leur propre quartier. Les députés de Vancouver—Kingsway et de Burnaby ont évoqué la tragédie des jeunes de tant de villes canadiennes qui sont devenus les victimes d'une forme quelconque d'exploitation sexuelle. Dans nos circonscriptions, des gens nous informent de cas particuliers et nous exhortent à faire tout en notre pouvoir pour mettre un terme à cette situation très grave.

Nous, du Nouveau parti démocratique, ferons tout notre possible pour favoriser l'adoption rapide de ce projet de loi afin qu'il entre en vigueur le plus rapidement possible. Nous constatons à regret toutefois que la question aurait pu être soumise à la Chambre beaucoup plus tôt. La Commission Badgley a déposé son rapport en août 1984. Ce n'est qu'aujourd'hui pourtant, soit plus de deux ans plus tard, que le gouvernement a décidé de déposer le projet de loi C-15 qui vise à donner force de loi à un certain nombre de recommandations de cette commission. Ainsi, tout en nous réjouissant que cette question soit enfin soumise à la Chambre, nous déplorons qu'elle ne l'ait pas été plus tôt.

Comme je l'ai dit, nous, néo-démocrates, prenons cette question très au sérieux et nous ferons tout ce qui est en notre pouvoir pour faciliter l'adoption rapide de ce projet de loi. Nous avons certaines inquiétudes et nous aimerions faire quelques propositions pour le rendre plus efficace. Lorsqu'il sera renvoyé au comité de la justice, nous ferons certainement plusieurs propositions à ce sujet. Nous demanderons à plusieurs groupes et organisations de comparaître pour nous dire comment rendre ce projet de loi plus efficace. Nous rechercherons également d'autres moyens de remédier à la question de l'exploitation sexuelle des enfants.

Le projet de loi dont nous sommes saisis protège les enfants contre les contacts sexuels. Il protège les adolescents contre les personnes qui pourraient profiter de leur position d'autorité, de confiance et de dépendance. Je n'ai pas besoin de rappeler les cas qui ont été signalés ces derniers mois de personnes qui ont profité, sur le plan sexuel, de leur position d'autorité, de confiance ou de dépendance. Cette tragédie est souvent cachée parce qu'elle concerne souvent les parents, d'autres personnes vivant dans la maison, des membres éloignés de la famille ou des amis intimes, ce qui rend la situation encore plus odieuse.

En outre, le projet de loi aborde la question de la prostitution enfantine, à la fois du point de vue des clients des enfants prostitués et de ceux qui en tirent des profits. C'est une situation très grave. Des adolescents qui font partie dans nos villes du groupe dit des gens de la rue sont souvent obligés de se prostituer sur la voie publique parce que les organismes et les institutions actuels ne peuvent pas répondre à leurs besoins.

Je suis heureux que ce projet de loi marque une étape dans les sanctions prises contre ceux qui exploitent ces adolescents tragiques. Ceux qui vivent des profits de la prostitution seront condamnés particulèrement sévèrement. Il reste à décider si ces mesures sont assez sévères et on en discutera au comité. Cependant, je ne peux pas imaginer que nous puissions être trop sévères envers des gens qui profitent de la situation précaire des adolescents pour les exploiter sexuellement. Évidemment, le problème dans le passé a souvent résidé dans le nombre insuffisant d'affaires qui étaient effectivement soumises aux tribunaux. Ce projet de loi vise à fournir de nouvelles définitions de ce qui doit être considéré comme une conduite inacceptable en matière d'exploitation sexuelle d'enfants, et une nouvelle définition des personnes responsables afin de mieux cerner leur identité.

• (1710)

Le projet de loi oblige aussi le juge à utiliser l'information fournie par les jeunes garçons et filles. Il y a des réserves quant à la nécessité d'établir que ces jeunes sont d'une intelligence au-dessus de la moyenne avant que le juge ou le jury ne puissent utiliser leur témoignage. Nous craignons que cette exigence n'élimine par définition la moitié des enfants. J'estime que nous devrions entendre des enfants qui sont aptes à fournir un témoignage convenable, quoi que nous puissions penser de leur degré d'intelligence. Je crois qu'il serait relativement facile pour un juge ou un jury de déterminer ce degré d'intelligence.

Je suis ravi que le projet de loi prévoie l'admissibilité de témoignages ayant été enregistrés sur bande magnétoscopique peu après le délit. Mon honorable collègue, le député de Burnaby a signalé que cela pourrait aussi comprendre les enregistrements ordinaires, surtout dans les régions où un enregistrement magnétoscopique est difficile à obtenir, en milieu rural par exemple. C'est là une autre question que pourra approfondir le comité.

En outre, le projet de loi prévoit que le juge et le jury aient la possibilité de voir le langage gestuel de l'enfant pendant que celui-ci présente son témoignage. Ceux d'entre nous qui ont des enfants savent que leur langage gestuel et leurs mimiques nous en apprennent souvent plus long que leurs paroles mêmes. Par conséquent, je crois que les témoignages enregistrés sur bande magnétoscopique constitueront une heureuse innovation.

Il se peut qu'une période de trois à cinq ans s'écoule entre le moment de l'incident et le moment où le juge rend sa décision. Un tel intervalle peut donner lieu à certains problèmes surtout lorsque le témoignage sur ruban magnétoscopique a été enregistré peu de temps après l'incident. Nous pourrions peut-être profiter de ce genre de témoignage plus tard, après que le jeune garçon ou la jeune fille a réussi à surmonter l'événement tragique selon ses propres capacités, en lui demandant de compléter son témoignage.

Je pense que c'est la première fois que l'on propose d'exclure l'accusé de la salle d'audiences. Puisqu'un enfant peut se sentir intimidé lorsque l'accusé est devant lui au moment de son témoignage, je pense que c'est un grand pas en avant. Cependant, il existe un certain nombre de réserves qu'il faudra examiner en comité.

Je suis heureux que nous étudions des modifications aux articles du Code criminel qui traitent de l'exploitation sexuelle des enfants mais il est important que nous reconnaissions qu'il ne s'agit là que d'un timide premier pas vers l'élimination de cette forme d'exploitation sexuelle au Canada. D'autres initiatives devront être prises par les administrations fédérale, provinciales et locales, surtout dans la mise en place des ressources pour aider à conseiller les jeunes victimes. On constate trop souvent que les ressources disponibles sont insuffisantes pour assurer des services d'orientation adéquats aux centaines de milliers de jeunes victimes d'exploitation sexuelle. Cette situation contribue à perpétuer le cercle vicieux de l'exploitation sexuelle des enfants dont je parlais plus tôt, sans oublier la détresse des adultes qui recherchent des services d'orientation ou les moyens juridiques pour faire face à l'exploitation dont ils ont été victimes étant enfants.

Il nous faut également reconnaître que les personnes qui se rendent coupables de ces actes répréhensibles doivent être traitées. On ne peut se permettre d'ignorer les personnes qui ont sexuellement exploité des enfants sachant parfaitement bien que ce n'est qu'une question de mois ou d'années avant qu'ils ne réintègrent la société canadienne. Il est dans le meilleur intérêt de notre société que nous fournissions aux personnes coupables de ces actes des services d'orientation adéquats.

Il faut une meilleure coordination des programmes actuels. Le député de Burnaby nous a signalé que la plupart des provinces n'incluaient pas encore les agressions sexuelles contre des enfants parmi les comportements qui exigent, dans les domaines de leur compétence, la protection de l'enfant. Cette situation, qu'il faut modifier, illustre la nécessité de coordonner les interventions afin d'en maximiser l'efficacité.

Les dossiers en attente sont devenus chose courante pour les experts qui s'occupent des enfants et des adolescents forcés d'accomplir certains actes sexuels. Dans ma circonscription, j'ai de nombreux amis parmi les travailleurs sociaux. Quand ils me décrivent leur tâche, j'ai peine à m'imaginer comment ils peuvent mener à bien un seul de ces dossiers alors qu'ils sont débordés de travail et que la demande s'alourdit de jour en jour. S'il est vrai que le gouvernement veut s'occuper des enfants qui subissent ces problèmes, qu'il saisisse cette occasion pour fournir aux experts et aux systèmes de soutien les ressources dont ils ont besoin pour s'acquitter de leurs responsabilités.

Je tiens à signaler à la Chambre qu'en juin 1986, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp) a promis aux Canadiens qu'il nommerait un conseiller spécial pour coordonner l'action du gouvernement face à l'exploitation sexuelle des enfants. Je rappelle à la Chambre, et en particulier aux membres du Cabinet ici présents, que cinq mois ont passé depuis cette déclaration. Je ne peux imaginer une nomination plus attendue au moment surtout de l'introduction de cette mesure législative; j'espère bien que le ministre l'annoncera bientôt.

Voyons à quel point le gouvernement s'intéresse à l'exploitation sexuelle des enfants. Le projet de loi est une étape dans la bonne direction et nous avons entendu des discours très sérieux à la Chambre des communes aujourd'hui. Considérons cependant ce que le gouvernement dépense pour mettre fin aux agressions sexuelles contre des enfants. Il a annoncé récemment qu'il avait l'intention de dépenser 20 millions de dollars en cinq ans. C'est probablement le montant qu'il a dépensé dans les soirées mondaines en un an pour le brandy et les cigares. Il est tout simplement insuffisant de consacrer 20 millions de dollars en cinq ans à la lutte contre l'exploitation sexuelle des enfants. Le gouvernement peut montrer qu'il s'engage à éliminer radicalement ces abus en fournissant des ressources et des moyens suffisants pour pouvoir mobiliser les programmes, les organismes, les associations et les personnes appropriés afin de lutter contre ce fléau.

Je suggère pour terminer que nous devons réfléchir soigneusement à ce que nous faisons comme députés. Je veux parler de l'article 43 du Code criminel qui légalise pratiquement la violence contre les enfants sous forme de châtiments corporels dans les écoles ou de fessées. Cette violence est légalisée par notre Code criminel et quand on se préoccupe de la violence, et de la violence contre les enfants dans ce cas-ci, on devrait reconnaître, à mon avis qu'il faut supprimer cet article du Code criminel.

Nous devons aussi tenir compte de la violence et des abus associés à la pauvreté dans notre pays. Tous les députés ont parlé de l'accentuation de la pauvreté au Canada. Nous savons que de nombreux enfants de nos circonscriptions viennent de familles très pauvres, et nous sommes au courant des mauvais traitements qu'ils subissent dans leur vie en raison même de cette pauvreté. Nous, les néo-démocrates, nous appuierons ce projet de loi en principe et nous nous efforcerons de l'améliorer.

• (1720)

En conclusion, rappelons que les agressions sexuelles commises contre les enfants, leur exploitation et la violence sous toutes ses formes devraient nous inciter à nous interroger sur les spectacles télévisés auxquels nous les exposons et sur les jouets qu'on trouve dans nos magasins. j'imagine que les poupées rambo, la violence et les tueries au petit écran et les jeux violents sur machines électroniques auxquels se livrent les jeunes constituent, en quelque sorte, un prolongement de leur vie qui leur permet de tuer des milliers de personnes en imagination. Cette violence est souvent glorifiée dans des activités de délassement de type Rambo. Ce serait un bon sujet pour un autre débat, mais c'est quand même un aspect de ce problème qu'il ne faut pas perdre de vue quand on cherche des moyens de mettre un terme aux agressions sexuelles et aux actes de violence commis contre les enfants dans notre pays.

[*Français*]

M. le vice-président: Questions ou commentaires, l'honorable secrétaire parlementaire du ministre de la Justice (M. Gérin) a la parole.

M. Gérin: Monsieur le Président, je remercie l'honorable député d'avoir offert sa collaboration au gouvernement et au projet de loi, et d'avoir, au nom de son parti indiqué qu'ils appuieraient le projet de loi. Je pense que c'est dans le sens du rapport Badgley et de la Commission Fraser qui demandaient à tous les Canadiens, à tous les partis politiques, à tous les intervenants dans ce secteur de mettre de côté toute partisanerie politique et, au contraire, d'y aller dans l'intérêt supérieur

des enfants. Alors, cette collaboration de mon collègue est sûrement dans les vues de ce rapport.

Maintenant, j'ai écouté avec attention ses recommandations concernant l'article 43 du Code criminel et je pense que c'est une suggestion qui peut être étudiée avec soin. D'ailleurs, ce projet de loi établit un concept qui est un petit peu nouveau, c'est-à-dire cette relation de confiance et de dépendance à laquelle nous ne sommes pas tellement habitués dans nos lois et qui, je pense, va pouvoir apporter une solution à bien des problèmes.

Cette dépendance qui est notée au début du projet de loi et qui établit très bien que lorsqu'une personne est en situation d'autorité par rapport à une autre, ou lorsqu'un enfant est en situation de dépendance par rapport à un adulte ou à une autre personne, qu'à ce moment-là, il s'agirait d'un acte criminel plus grave avec des sanctions plus sévères et où on ne pourrait faire état du consentement de l'enfant, par exemple, de la victime.

Ces nouvelles dispositions, je pense, rejoignent l'esprit de ce que suggère mon honorable collègue en vertu de l'article 43, et j'aimerais l'entendre discuter de ce nouveau concept d'autorité par rapport à sa suggestion en vertu de l'article 43 du Code criminel.

[*Traduction*]

M. Riis: Monsieur le Président, j'apprécie les commentaires du député. Je me contenterai simplement, puisque nous en sommes à l'étape de la deuxième lecture de ce projet de loi qui consiste à en étudier le principe, de rappeler encore une fois combien mes collègues et moi souscrivons de tout coeur à cette mesure. Elle a beaucoup tardé. J'aurais bien aimé en discuter avec le gouvernement précécent, mais nous n'en avons pas eu l'occasion. Nous sommes toutefois fort heureux de pouvoir débattre une telle mesure aujourd'hui.

L'une des parties les plus pertinentes de ce projet de loi est celle qui traite des mesures de protection contre les personnes qui abusent de leur position d'autorité, de la confiance ou de l'état de dépendance des enfants. Nous avons eu connaissance, récemment, d'abus commis par des individus en situation d'autorité, des cas que je ne citerai pas vu qu'on en a beaucoup parlé, ainsi que par des membres de la famille, des pères, des oncles, etc. Il faut être sévère envers ceux qui profitent de leur autorité sur l'enfant. Le projet de loi cherche à mieux définir les situations d'autorité et de confiance dans l'espoir que les tribunaux pourront être plus sévères envers ceux qui répondent à ces définitions.

Lorsque nous abordons cette question fondamentale, il y a certains chiffres qu'il ne faut pas perdre de vue. Quatre-vingt-dix-huit p. 100 des individus qui abusent des enfants, des jeunes garçons et des jeunes filles, sont des hommes. Les hommes sont les consommateurs, les clients, et malheureusement les proxénètes qui se spécialisent dans ce genre de commerce. Il faut s'attaquer à eux. Nous devons reconnaître que, dans la société d'aujourd'hui, le comportement sexuel est un comportement appris dans une large mesure, surtout dans le genre de situation dont il est question ici. Il est temps que la société et le Parlement fassent tout en leur pouvoir pour faire disparaître l'image phallocratique de la sexualité où l'homme domine, de façon à placer les relations sexuelles sur une base totalement différente où les deux partenaires sont sur un pied d'égalité. Il s'agit là d'un modèle qui existe très clairement dans notre société et que nous devons à tout prix éliminer et modifier.

Pour répondre directement aux questions soulevées par le député, ce projet de loi est très important et même si nous allons coopérer et agir aussi rapidement qu'il sera raisonnable de le faire, nous estimons nécessaire de discuter de cette mesure. Les porte-parole de tous les partis ont présenté aujourd'hui des points de vue très intéressants. Je pense que nous sommes tous d'accord. Nous nous trouvons devant un problème, une tragédie à laquelle nous attachons tous énormément d'importance. C'est avec plaisir que nous allons tenter de protéger les enfants contre les abus sexuels, du moins en faisant un premier pas dans cette voie.

M. Gauthier: Monsieur le Président, dans un esprit de coopération, je me contenterai de poser une brève question. La qualité des discours m'a vraiment intéressé. A mon avis, nous devons faire comprendre au public que nous souhaitons sa participation. Nous lui demandons d'exprimer ses opinions lorsque le comité étudiera cette mesure afin que nous ayons une vue d'ensemble de la situation.

J'ai peut-être mal entendu le député . . .

M. Prud'homme: Non, vous l'avez bien entendu.

M. Gauthier: . . . lorsqu'il a dit que le gouvernement précédent n'avait rien fait pour étudier le problème. Il se souviendra sans doute qu'en 1978, si ma mémoire est fidèle, la Commission de réforme du droit a déposé des recommandations concernant les délits sexuels contre les enfants. En fait, le gouvernement a présenté à la Chambre un projet de loi très contesté qui s'est traduit par l'établissement de la Commission Badgley dont nous avons reçu le rapport en août 1984. Par conséquent, il y a eu un débat très intense pendant huit ans sur ce problème. Les parlementaires s'y intéressent de très près et souhaitent certainement recevoir les suggestions des groupes qui ont quelque chose à dire à ce sujet.

• (1730)

Le député n'est-il pas d'avis que la participation de divers groupes qui s'occupent des accusés et, surtout, des enfants serait utile à un débat que nous considérons tous important? Parfois, on nous accuse de ne pas saisir l'attention du public et d'adopter une mesure en une journée de débat. On nous accuse de ne pas avoir étudié un projet de loi suffisamment longtemps pour attirer l'attention. Ma question est celle-ci, comment amène-t-on le public à travailler avec nous à résoudre ces problèmes?

M. Riis: Monsieur le Président, le député d'Ottawa—Vanier (M. Gauthier) pose, comme d'habitude, une question bien pensée. Je dois dire que c'est à son gouvernement que l'on doit les commissions Fraser et Badgley. Je sais reconnaître les bonnes initiatives.

Comme il le dit, nous cherchons toujours à bénéficier autant que possible de la participation du public. C'est pour cela que nous sommes tous d'avis qu'il ne faut pas agir trop vite dans le cas de ce projet de loi. Nous estimons que ceux qui nous auront regardé ou écouté aujourd'hui auront trouvé ce débat très utile. Quelques autres participants ajouteraient au processus d'éducation et, en particulier, attireraient l'attention du public sur ce qui est en cause.

Je ne voudrais pas donner l'impression que nous devrions précipiter l'adoption de cette mesure, mais il faudrait néanmoins l'étudier soigneusement et rapidement.

M. Thacker: Monsieur le Président, j'aimerais d'abord faire une observation. J'espère que le député ne veut pas que nous retournions en arrière et entendions à nouveau les personnes qui ont témoigné devant les commissions Badgley et Fraser. Ces commissions ont entendu des centaines et des centaines de personnes. Le temps de la discussion est terminé. Nous sommes présentement saisis d'une mesure législative que nous devrions étudier rapidement et promptement à l'étape du comité législatif.

Je voudrais savoir si mon honorable collègue pense que le droit pénal pourrait un jour avoir quelque rapport avec les associations professionnelles. Dans le cas par exemple d'un médecin poursuivi par un malade, nous constatons que l'association professionnelle protégera le médecin dans une certaine mesure. Dans la province du député, il y a eu des cas d'enseignants qui ont eu des relations avec un grand nombre de jeunes. En un sens l'association professionnelle a dû protéger ses membres. La même chose se voit dans le cas des avocats.

Le député nous dira-t-il sa pensée à propos des enseignants, car ils sont vraiment dans une situation de confiance avec les jeunes? Pense-t-il que les associations d'enseignants devraient avoir différents genres de lois, presque des lois assimilables au droit criminel, ou pense-t-il que nous, parlementaires, devrions prévoir des lois qui contourneraient la protection que ces associations et ces sociétés assurent à leurs membres?

M. Riis: Monsieur le Président, le député pose une question bien pertinente. Les associations professionnelles, et celles des enseignants en particulier, devraient certes être plus disposées à surveiller certaines situations et à exercer une quelconque discipline dans leurs rangs. Cela aurait empêché que surgissent les problèmes que nous avons connus ces deux ou trois dernières années en Colombie-Britannique. Toutefois, je crois que cette vigilance devrait s'exercer au sein même des associations professionnelles. Cela peut se faire en appliquant de bonnes méthodes et une certaine transparence, une surveillance plus ou moins accentuée de chacun des membres. Cette affaire sera peut-être mieux débattue aux audiences du comité par des témoins qui connaissent bien ces questions.

M. Rob Nicholson (Niagara Falls): Monsieur le Président, je me réjouis de pouvoir présenter quelques observations au sujet du projet de loi C-15, qui vise à modifier le Code criminel et la Loi sur la preuve au Canada. Plus précisément, il traite des infractions sexuelles contre les enfants et de l'exploitation sexuelle de ceux-ci.

Je puis dire aux députés qu'un tel projet de loi est bien accueilli dans tout le pays. Je sais qu'il sera bien accueilli par mes électeurs de Niagara Falls qui se féliciteront que le gouvernement et la Chambre présentent un projet de loi dans ce domaine. Une chose qu'il faut faire avec un projet de loi de ce genre, c'est le placer dans le contexte des réalisations du gouvernement en rapport avec la modification du Code criminel. Mon collègue, le député de Lethbridge—Foothills (M. Thacker), a signalé que le Code criminel aura bientôt cent ans. Je suis certes d'avis, à l'instar de beaucoup de mes collègues du gouvernement et d'autres députés, que le Code criminel nécessitait bien des modifications. Certaines ont déjà été apportées et d'autres vont manifestement suivre. Je place aussi ces modifications dans ce contexte.

Je crois que les dispositions de ce projet de loi s'harmonisent bien avec d'autres initiatives qu'a prises le gouvernement pour essayer de se pencher sur le sort des victimes d'actes criminels et de leur venir davantage en aide. En ce qui concerne le projet de loi dont nous sommes maintenant saisis, les victimes sont évidemment des enfants. D'autres initiatives que nous avons prises visaient à fournir une protection à tous les Canadiens. C'est là un bon point, quelque chose que la Chambre a eu à débattre. Le Code criminel et son interprétation ont laissé trop longtemps et trop souvent à désirer du point de vue du respect des droits des victimes. Cela m'est apparu clairement cet été, lorsque la Chambre a été rappelée pour adopter le projet de loi concernant les criminels dangereux.

Après l'adoption de ce projet de loi, un journaliste a déclaré que certains critiquent le fait que nous ne préoccupons pas suffisamment de la réhabilitation des criminels. J'ai répondu très honnêtement. J'ai dit que les gens qui m'ont envoyé de Niagara Falls pour siéger à la Chambre sont respectueux des lois. Ils ont quelque chose à dire et ils veulent être protégés par le Code criminel. Pendant trop longtemps et dans trop de cas, leurs droits et leurs inquiétudes n'ont pas été exprimés.

Je peux dire aux députés que je suis fier d'être membre du comité permanent de la justice et des questions juridiques. C'est un comité très actif. Je n'irai pas jusqu'à dire que c'est le plus actif parce que quelqu'un pourrait trouver à y redire. Cependant, je dirai qu'il est aussi actif et diligent que n'importe quel autre comité de la trente-troisième législature.

Notre comité s'est occupé de plusieurs questions. Les députés se rappellent sans doute que peu après notre élection, une décision de la Cour suprême du Canada est intervenue qui a annulé les dispositions du Code criminel en ce qui concerne l'importation de pornographie intégrale. Je suis heureux que nous n'ayons pas attendu deux ou trois ans pour remédier à cette décision. Nous n'avons pas bafouillé et déclaré que les choses sont ainsi, que ces ordures traverseront maintenant la frontière pour pénétrer dans notre pays. En moins de dix jours, le solliciteur général d'alors a déposé un projet de loi à la Chambre qui rendait illégale l'importation de matériel de pornographie intégrale dans notre pays. Voilà un exemple de l'intérêt que le gouvernement porte pour ceux qui sont exploités par la pornographie intégrale et de la façon dont nous protégeons les valeurs auxquelles nous tenons en tant que Canadiens. Le gouvernement a décidé de protéger d'une façon plus efficace les victimes de ces actes criminels. Le discours du trône a réitéré notre engagement envers les valeurs familiales. Je pense que c'est une chose sur laquelle les Canadiens comptent. Nos décisions en matière juridique le corroborent.

Nous avions saisi de toute la question de la prostitution et, en particulier, du racolage sur la voie publique, le comité permanent de la justice et des questions juridiques en lui renvoyant le projet de loi C-49. Les critiques de celui-ci ont répété à maintes reprises, à ceux de mes collègues qui siégeaient avec moi à ce comité et à ceux qui assistaient au débat à la Chambre des communes, toutes les choses terribles et affreuses qui en découleraient. On nous a dit que nous ne pourrions plus faire un signe de la main à quelqu'un sans se retrouver en prison. En fait, ces derniers mois, depuis l'adoption du projet de loi, nous avons constaté ses heureuses répercussions sur un grand nombre de Canadiens. Dans ma circonscription de Niagara Falls où ce problème s'est posé de façon particulièrement vive, les commerçants et ceux qui sont chargés d'appliquer la loi m'ont répété à maintes reprises qu'elle est efficace. On maîtrise la situation.

• (1740)

J'ai été fort intéressé de lire une observation formulée par une femme qui se livrait à la prostitution à Ottawa. Elle a déclaré qu'au rythme où allaient les choses, elle devrait abandonner. Bon nombre de députés de mon parti et, j'en suis persuadé, des autres partis, en seraient heureux. Ce n'est pas le genre de profession que nous souhaitons pour les gens. L'abandon de la prostitution a été l'un des résultats du projet de loi C-49. Nous avons été très clairs dans ce projet de loi, et nous faisons de même en l'occurrence.

Une députée a formulé une observation fort intéressante au sujet de toute la question des agressions sexuelles et du rôle que chacun des membres de la société doit jouer à cet égard. Elle a parlé plus particulièrement des signes avant-coureurs qui peuvent être décelés par les gens qui ont la garde d'enfants. J'ai eu le privilège depuis quelques mois de faire partie du comité spécial sur la garde d'enfants qui est présidé avec beaucoup de distinction par ma collègue, la députée de Lincoln (Mme Martin), qui accomplit un travail extraordinaire en organisant et en coordonnant l'enquête du gouvernement sur cette question. Nous avons appris que les personnes chargées de la garde d'enfants d'un bout à l'autre du pays étaient les mieux placées pour observer les effets des agressions des enfants et de les déceler. Il est important de déceler ce genre de choses à cet âge-là, à cause de leur effet pernicieux et des répercussions qu'elles peuvent avoir pour eux. Il nous incombe à tous de régler ce problème le plus rapidement possible. Bien souvent, c'est dans une garderie qu'un enfant fait connaissance pour la première fois avec le monde extérieur.

Sans préjuger de ce que le comité fera, on nous a signalé clairement qu'il fallait faire comprendre à ceux qui s'occupent des enfants dès leur plus bas âge, l'importance de reconnaître les signes d'agression. Nous devons, en tant que société, encourager la découverte des agressions sexuelles. Des gens nous ont dit qu'ils avaient peur de parler. Ils soupçonnaient peut-être certaines choses, mais ils n'osaient en faire part à personne. Ils avaient peur de faire l'objet de représailles. Nous, en tant que société, devons encourager les gens de toutes les façons. On doit leur préciser les signes qu'ils devraient rechercher et leur rappeler leurs obligations envers les enfants et la société canadienne.

La lutte contre l'agression sexuelle des enfants ne se limite pas aux garderies. Il nous incombe à tous, en tant que société, de lutter contre l'exploitation humaine. Au cours des dernières années, combien d'entre nous sont entrés dans des dépanneurs qui louent des vidéo-cassettes, pour voir certains des films de porno perverse et de porno avec enfants, qui sont en montre? Selon moi, il nous incombe d'agir à ce sujet.

Les Canadiens semblent avoir pour manie de se décharger de toutes leurs responsabilités sur le gouvernement. Tout le monde pense que si un problème se pose, il incombe au gouvernement fédéral de le régler et d'y consacrer l'argent voulu. Cependant, je crois que cette responsabilité incombe à chacun de nous. Lorsque nous nous rendons chez le dépanneur du coin et que nous voyons les films dégoutants qu'on y loue et qui sont choquants pour nous-mêmes et nos enfants, nous avons l'obligation d'intervenir et de faire connaître notre désaccord.

Lorsque je me rendais dans des confiseries, il y a 25 ans, on y vendait des bandes dessinées. Je me souviens qu'on me déconseillait à l'époque de lire des bandes dessinées car cela risquait de nuire à ma connaissance de ma langue maternelle, l'anglais, dans laquelle j'ai d'ailleurs été élevé. Les parents diraient pour la plupart aujourd'hui que, si les dépanneurs ne vendaient que des bandes dessinées, ils n'y verraient aucun inconvénient. Mais de nos jours beaucoup vendent de la porno perverse. Nous devons donc intervenir.

Au début de la session, j'ai posé une question au ministre de la Justice (M. Hnatyshyn). Je lui ai dit que, de concert avec les habitants de la région de Niagara Falls et bon nombre de mes collègues, je serais ravi que le gouvernement présente une nouvelle mesure législative destinée à régler le problème posé par la porno perverse intégrale et violente. Il m'a promis d'y remédier et je m'en suis réjouis comme je me réjouis de la présentation de cette mesure législative.

Elle comporte de nombreux aspects. Je me félicite particulièrement du fait que nous traiterons enfin des problèmes que sont les contacts sexuels et l'incitation à ce genre de contacts. Les nouvelles dispositions du Code criminel rendent coupable d'un acte criminel toute personne qui, à des fins sexuelles, touche un enfant de moins de 14 ans. En outre, la nouvelle mesure rend coupable d'un acte criminel toute personne qui, à des fins sexuelles, invite ou incite un enfant de moins de 14 ans à toucher un tiers. Comme l'ont rappelé plusieurs de mes collègues, nous avons, à toutes fins pratiques, fixé à 18 ans l'âge de l'autonomie sexuelle et je pense que c'est là une initiative valable. Nous avons le devoir dans notre société de protéger les enfants de moins de 18 ans, comme le propose la mesure à l'étude.

Entre autres choses, celle-ci traite du problème de l'exploitation sexuelle et tâche d'assurer aux enfants de moins de 18 ans une certaine protection à cet égard. Beaucoup de gens ont signalé la gravité du problème. Le député de Kamloops—Shuswap (M. Riis) a parlé de crime caché et je suis d'accord avec lui. Cet état de choses dure depuis beaucoup trop longtemps.

J'ai déjà déploré une certaine dégradation de la société canadienne qui tolère la pornographie, mais je puis dire que nos concitoyens sont de plus en plus conscients des problèmes auxquels doivent faire face les enfants et d'autres personnes susceptibles d'être exploitées par des personnes en situation de confiance. Je serai ravi que la question soit renvoyée au comité.

En outre, la mesure traite de la prostitution. Elle prévoit que quiconque tente d'obtenir les services sexuels d'une personne âgée de moins de 18 ans est passible d'un emprisonnement de cinq ans. Je trouve cette disposition exceptionnelle. C'est l'une des raisons qui expliquent l'efficacité du projet de loi C-49, la loi sur la sollicitation dans la rue. Elle rend aussi les clients coupables. Rien ne règlera le sort de la prostitution juvénile ou la prostitution en général plus rapidement que le fait de poursuivre aussi les clients. Lorsque ces clients ont peur de se compromettre, il est alors possible pour ceux qui désirent se retirer de ce commerce de le faire, d'orienter leur vie dans un sens que la plupart des gens jugeraient, je crois, convenable.

Je suis heureux que cette mesure législative se soit aussi occupée de ceux qui vivent des fruits de la prostitution juvénile, les souteneurs. Les peines d'emprisonnement pour ce genre d'infraction sont passées de 10 à 14 ans et c'est aussi un bon point de marqué.

Je constate qu'il me reste peu de temps. J'aimerais faire quelques commentaires au sujet des modifications apportées à la Loi sur la preuve au Canada. L'un des articles du projet de loi aborde les problèmes à surmonter lorsqu'un enfant doit prêter serment. Il peut s'agir là d'un élément frustrant et difficile dans une cause d'exploitation sexuelle d'un enfant.

J'étais un jour devant un tribunal en qualité d'avocat et j'ai pu suivre la cause d'un enfant qui accusait un jeune homme d'exploitation sexuelle. Je pense que cet enfant était âgé de huit ou neuf ans. Comme vous le savez, monsieur le Président, en vertu de la Loi sur la preuve au Canada, le juge devait déterminer si le plaignant comprenait la nature et la valeur d'un serment. Dans ce cas particulier, le juge aurait pu trancher dans un sens ou dans l'autre. Je ne crois pas que l'enfant comprenait ce qu'est un serment dans son sens traditionnel, comme j'ai appris à le concevoir.

Lorsqu'un juge décide que l'enfant ne comprend pas la nature d'un serment, il faut que le témoignage de cet enfant soit corroboré. La combinaison de ces deux conditions peut avoir des suites fâcheuses. Si l'enfant ne comprend pas la nature et la valeur d'un serment et si rien ne vient corroborer son témoignage, la cause tombe habituellement. Dans la plupart des cas, les agressions sexuelles contre des enfants sont commises à l'abri des regards. Elles sont perpétrées dans une ruelle ou un sous-sol. Il n'y a jamais de témoins. Les changements envisagés sont donc très pertinents, ce qui est encourageant.

• (1750)

Je vois également que les déclarations enregistrées sur bandes magnétoscopiques sont admissibles en preuve lorsqu'un enfant se plaint d'avoir été victime d'une agression sexuelle. Cette preuve doit être réunie dès que la plainte a été déposée. La plus grande difficulté que comporte une telle procédure, c'est qu'elle soumet à une épreuve terrible l'enfant qui a porté l'accusation. On lui fait subir un interrogatoire qui n'en finit plus. Monsieur le Président, vous connaissez bien notre procédure judiciaire. Il faut des mois avant la tenue des audiences préliminaires. Et il peut falloir attendre un ou deux ans pour le procès.

On a arrêté plusieurs dispositions très encourageantes dans cette mesure. Le gouvernement mérite des félicitations. C'est le genre de mesure que souhaitent et que méritent nos concitoyens. Elle cadre fort bien avec d'autres initiatives méritoires entérinées dans le Code criminel. De telles dispositions sont les bienvenues. Je prie instamment mes collègues de renvoyer ce projet de loi le plus tôt possible au comité pour que nous puissions lui donner force de loi dans les plus brefs délais.

M. Robinson: J'ai écouté très attentivement mon collègue, le député de Niagara Falls (M. Nicholson), qui fait partie du comité permanent de la justice et des questions juridiques. Il vient d'être élu président de ce comité. Je le félicite, à la Chambre, de son accession à un poste aussi élevé.

Je voudrais le questionner sur les dispositions de cette mesure en matière de preuve. On s'est demandé, à propos de la version actuelle de ce projet de loi, s'il ne vaudrait pas mieux que l'enfant puisse s'adresser directement au tribunal, sans intervention d'une tierce partie ni test d'intelligence quelconque, pour lui communiquer ses inquiétudes et lui dire ce qu'il pense de l'agression simple ou de l'agression sexuelle dont il a été victime.

Dans sa version actuelle, ce projet de loi laisse au juge le soin de déterminer si l'enfant est assez intelligent pour témoigner. Cette disposition a été critiquée par un certain nombre d'organismes, notamment par le Conseil canadien de l'enfance et de la jeunesse. Je sais que le député est juste et qu'il ne considère que les mérites d'un projet de loi. Je voudrais qu'il me dise s'il s'intéresse à cet aspect du problème en tant que membre du comité. Au lieu de demander aux juges d'imposer un test d'intelligence quelconque à l'enfant avant de le faire témoigner, il serait peut-être préférable qu'ils s'efforcent surtout de savoir si cet enfant est en mesure de communiquer.

M. Nicholson (Niagara Falls): Je remercie le député de cette question. Le libellé actuel de la loi n'est pas le fruit du hasard. Nous sommes tous très soucieux des droits de l'accusé, dont la situation est souvent très éprouvante, surtout lorsque l'accusation a trait à un délit d'ordre sexuel. J'ai déjà dit à la Chambre que le nom des personnes accusées de délits d'ordre sexuel ne devrait pas être publié dans les journaux avant qu'il n'y ait condamnation. C'est parce que ce genre de publicité est très accablante pour les personnes faisant l'objet de telles accusations. Un tort irréparable peut leur être causé même si elles sont innocentes ou si l'accusation est retirée.

Je conclus en soutenant qu'il est opportun d'exiger que l'enfant soit suffisamment intelligent pour comprendre le sens de ses déclarations en raison des graves conséquences qu'elles peuvent avoir pour l'accusé. Je serai heureux d'aborder ces questions de façon plus explicite et détaillée lors de l'étude en comité.

[*Français*]

M. le vice-président: Questions ou commentaires. La parole est à l'honorable député de Saint-Denis (M. Prud'homme)

M. Prud'homme: Très brièvement, monsieur le Président, parce que je sais que ma collègue et amie, la députée de Montréal—Mercier (Mme Jacques) veut absolument participer au débat. Alors je dirai que tous les discours, je pense, sont clairs et précis. Nous voulons tous passer cette législation le plus tôt possible. J'approuve cette législation. Je voulais quand même être présent pour le démontrer, mais je souhaiterais que le ministre m'écoute attentivement.

[*Traduction*]

J'aimerais que le ministre écoute très attentivement. Nous avons adopté cette résolution en une seule journée. J'espère bien que le ministre et mon collègue qui m'a précédé conviendront, compte tenu de l'importance de la question et pour prouver que nous souhaitons accorder à notre jeunesse la protection qu'elle mérite, qu'il serait très avisé de convoquer des témoins. C'est le comité qui en décidera, je le sais, mais j'espère que le ministre autorisera la convocation de certains témoins. Je vais scruter son visage pour savoir s'il est d'accord. Je pourrai alors déclarer publiquement qu'il autorise effectivement la convocation de certains témoins. Vous êtes certainement d'accord, monsieur le ministre. Vous pouvez me regarder et faire signe, si c'est le cas.

M. Hnatyshyn: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je veux m'assurer que les choses avancent. Il y a encore au moins une députée qui veut intervenir. J'espère qu'on ne l'en empêchera pas aujourd'hui. Elle en aura peut-être l'occasion demain.

Je sais que le comité va étudier toute cette question très sérieusement. Je ne vois pas, pour ma part, ce qui pourrait s'opposer à un examen raisonnable de la question afin d'y apporter la solution qui convient. Le député ne me demanderait pas de m'interposer, comme représentant du gouvernement, en émettant une opinion sur le temps que les délibérations doivent durer. Connaissant les membres du comité législatif, je sais qu'ils vont accorder à la question une attention sérieuse et qu'ils vont entendre les témoins concernés.

M. Prud'homme: Bien.

[*Français*]

M. le vice-président: Débat. L'honorable députée de Montréal—Mercier (Mme Jacques) a la parole.

Mme Carole Jacques (Montréal—Mercier): Monsieur le Président, au cours des deux dernières décennies on a constaté une augmentation de l'incidence d'agressions sexuelles contre les enfants, notamment de la prostitution des jeunes. La préoccupation exprimée à l'égard de ces phénomènes et une meilleure compréhension de la nature sont à l'origine des changements importants du droit et des programmes sociaux que propose notre gouvernement. C'est pourquoi aujourd'hui le ministre de la Justice et Procureur général du Canada (M. Hnatyshyn) a déposé au Parlement les modifications au Code criminel et à la Loi sur la preuve au Canada qui visent à protéger les enfants contre l'agression et l'exploitation sexuelles. Ces modifications avaient d'abord été déposées en juin dernier à la suite du rapport du Comité Badgley sur les infractions sexuelles à l'égard des enfants. Ces mesures ont alors reçu l'appui vigoureux du Parlement et de l'ensemble de la société. Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp) a été désigné comme ministre fédéral responsable de la coordination des mesures sociales et d'éducation qui s'y rattachent. Il a confirmé depuis la décision de nommer un conseil spécial sur l'exploitation sexuelle des enfants ainsi qu'un conseiller régional, et il a indiqué que le Secrétariat à l'enfance victime de violence sexuelle, de Santé et Bien-être social Canada, a mené des consultations auprès des ministres fédéraux et provinciaux et du secteur non gouvernemental.

Dans le dernier discours du Trône, monsieur le Président, le gouvernement a confirmé son intention de présenter ces modifications à nouveau au Parlement le plus tôt possible et c'est ce que nous avons fait aujourd'hui. Je demande donc à cette Chambre, monsieur le Président, d'adopter le plus rapidement possible ce projet de loi afin d'assurer la protection à nos jeunes Canadiens.

[*Traduction*]

M. le vice-président: La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

M. le vice-président: M. Hnatyshyn, appuyé par M. McKnight, propose: Que le projet de loi C-15, tendant à modifier le Code criminel et la Loi sur la preuve au Canada, soit lu pour la 2e fois et renvoyé à un comité législatif.

Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 2e fois et renvoyé à un comité législatif.)

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office, en conformité de l'article 66 du Règlement.

LES FAILLITES—LE DROIT DES FOURNISSEURS DE REPRENDRE POSSESSION DES MARCHANDISES

M. Jim Jepson (London-Est): Monsieur le Président, le 15 octobre, j'ai interrogé le ministre de la Consommation et des Corporations (M. Andre) sur les dispositions d'une loi à venir concernant les faillites, qui porteraient sur le droit des fournisseurs de reprendre possession des marchandises non payées. Le ministre m'a confirmé que le gouvernement espère présenter prochainement des propositions de changements à la Loi sur la faillite.

• (1800)

La plupart des députés sont conscients des nombreuses lacunes que comporte la Loi sur la faillite. Je félicite le ministre de s'y intéresser, car on négligeait cette question depuis trop longtemps. Je me dois toutefois de lui signaler le danger qu'il y aurait à ne pas prévoir de dispositions destinées à protéger les fournisseurs et les salariés canadiens. Il suffit de constater les problèmes que cause dans notre société le manque de protection en faveur des fournisseurs et des salariés.

Le ministre n'ignore pas que la Loi sur la faillite a été adoptée en 1949. Depuis, elle n'a cessé de causer des difficultés. Le seul fait qu'on ait tenté en vain à six reprises de la modifier, ces dernières années, suffit à révéler l'ampleur du problème.

Actuellement, la loi ne fait aucun cas des fournisseurs qui sont victimes d'une faillite. Celui qui aurait livré des marchandises, le vendredi, à une entreprise forcée de fermer ses portes ou de déclarer faillite le lendemain, n'est absolument pas protégé. Cette lacune est très grave. J'invite le ministre à s'inspirer d'une mesure que le Québec a adoptée il y a quelques années, par laquelle les fournisseurs peuvent reprendre possession des marchandises qu'ils ont livrées à un débiteur, dans les 30 jours suivant la nomination d'un syndic de faillite.

D'autre part, les salariés sont depuis trop longtemps les laissés pour compte de la Loi sur la faillite. Il est temps que de nouvelles dispositions les protègent équitablement jusqu'à concurrence de 2 000 $. Ils devraient avoir priorité sur les créanciers garantis, notamment les banques et les sociétés d'État. Ces hommes et ces femmes méritent leur salaire, qui constitue leur unique moyen de subsistance.

Il y a trop longtemps qu'on néglige cette question. Il n'y a pas que les salariés, mais aussi les travailleurs à commission dans le secteur des ventes. Commissions et indemnités devraient être placées sur un pied d'égalité avec les salaires. Les vendeurs itinérants qui ont engagé des dépenses ont beaucoup à perdre en vertu de la loi actuelle.

J'incite encore une fois le ministre à modifier la Loi sur la faillite et à veiller à ce que les fournisseurs, les salariés et les vendeurs à commission reçoivent un traitement prioritaire, avant les créanciers garantis comme les banques, les sociétés d'État, les organismes d'État, Revenu Canada, les services de perception de la taxe de vente et ainsi de suite. Cette mesure s'impose depuis longtemps. Ces gens devraient obtenir ce qui leur appartient de droit.

Je félicite encore une fois le ministre pour ce qu'il fait mais je lui demande aussi de réparer ce qui est une grave injustice pour de nombreux Canadiens.

[*Français*]

Mme Gabrielle Bertrand (secrétaire parlementaire du ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur le Président, j'aimerais ajouter quelques informations supplémentaires à la réponse donnée par le ministre de la Consommation et des Corporations (M. Andre) à une question posée le 15 octobre dernier par le député de London-Est (M. Jepson). Cette question concernait le statut des fournisseurs de marchandises dans les propositions d'amendement à la Loi sur la faillite. Le député a dit souhaiter que des dispositions soient prises afin de permettre à un fournisseur impayé de reprendre possession des biens qu'il a livrés à un débiteur insolvable. Il faisait alors référence au système en vigueur au Québec qui prévoit un tel droit pour les fournisseurs de marchandises de cette province.

Comme l'a indiqué le ministre, la question des fournisseurs impayés est présentement étudiée par lui. Je dois souligner cependant qu'une décision a été prise à l'effet de procéder par étape à la révision de la Loi sur les faillites.

Au cours des 16 dernières années, six tentatives de refonte complète de la Loi sur la faillite ont échoué. Conséquemment, une liste des questions à aborder a été dressée et il a été décidé que les plus urgentes seraient traitées en priorité. Les cinq questions identifiées comme étant prioritaires sont: la protection des salariés, des dispositions concernant les activités des créanciers garantis et des séquestres, des mesures pour promouvoir les réorganisations financières, des dispositions traitant des faillites et propositions de consommateurs et, finalement, les privilèges de la Couronne en tant que créancier. Au même moment, un certain nombre de modifications de nature plutôt technique visant à augmenter l'efficacité du système de faillite seront déposées.

Bien que l'importance du problème des fournisseurs de marchandises soit pleinement reconnue, les questions mentionnées ci-haut ont été identifiées comme étant les plus urgentes et prêtes à être réglées. Je peux, par contre, assurer la Chambre que le ministre a l'intention d'aborder la question des fournisseurs dans une phase ultérieure de la révision.

La question des fournisseurs impayés est toujours à l'étude. Incidemment, la possibilité d'adopter un système semblable à celui du Québec a été envisagée mais aucune décision n'a encore été prise.

• (1805)

[*Traduction*]

Je crois qu'il serait utile de préciser dans quelle mesure les fournisseurs non payés jouissent du droit de reprendre possession de leur marchandise en vertu du Code civil du Québec. Le député devrait savoir que ce droit ne s'applique au Québec qu'à certaines conditions: les marchandises livrées ne doivent pas avoir été vendues à un tiers, elles doivent être dans le même état qu'au moment de la vente, et la requête pour en reprendre possession doit être faite dans les 30 jours suivant la livraison.

Plus tôt dans l'année, le gouvernement a adopté une loi visant à aider les agriculteurs qui éprouvent des difficultés financières. Je fais allusion, bien sûr, à la Loi d'examen de la dette agricole. C'était la première d'un ensemble de mesures visant à améliorer les lois fédérales sur la faillite.

Le gouvernement sera bientôt en mesure de présenter le deuxième élément, nous l'espérons du moins. Ce sera la série d'amendements dont j'ai parlé plus tôt. On a ensuite l'intention de s'attaquer aussi rapidement que possible à d'autres questions importantes, dont le statut des fournisseurs non payés.

[*Français*]

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES—LE PLAN DESTINÉ À FAIRE ACCEPTER L'AUGMENTATION DES TARIFS—ON DEMANDE DES PRÉCISIONS SUR L'UTILISATION DES RESSOURCES HUMAINES

M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard—Anjou): Monsieur le Président, j'aimerais parler ce soir au sujet d'une question que je posais au ministre responsable des Postes, le 28 octobre dernier. A ce moment-là nous avions appris que Postes Canada avait préparé un document de communication, un document assez épais, afin de pouvoir vendre à la population canadienne la prochaine augmentation du prix des timbres postaux.

Monsieur le Président, quelques jours après, nous avons appris dans le journal interne des employés des postes, qui est distribué à 60,000 exemplaires, qu'il y avait toute une publicité assez coûteuse visant à expliquer la nouvelle façon de livrer le courrier à domicile par des boîtes communautaires.

Et voilà justement la question que je posais au ministre: Comment peut-il permettre à la Société canadienne des postes de mettre tant d'énergie, tant de ressources humaines et matérielles pour vendre aux Canadiens une augmentation du prix des tarifs postaux que les Canadiens ne veulent pas ainsi que pour vendre un système de livraison que les Canadiens n'ont pas accepté et n'accepteront jamais. Parce que si on acceptait, si demain le gouvernement faisait une politique permanente de ce système de livraison dans des boîtes communautaires, nous créerions des citoyens de deuxième classe. C'est-à-dire des gens qui prennent le risque d'investir, d'acheter une nouvelle maison, une nouvelle propriété qui permet à l'industrie de la construction de progresser et de créer des emplois, ces gens-là, monsieur le Président, seront pénalisés parce qu'ils ne recevront pas leur courrier à domicile comme tous les autres Canadiens. Je pense que c'est une injustice sociale que le gouvernement actuel est en train de créer.

Monsieur le Président, si on se réfère au rapport Marchment, c'était bien clair que dans ses recommandations, on disait justement, à la recommandation 8, et je cite:

> de consulter les collectivités des régions urbaines qui ne bénéficient pas de services quotidiens de distribution du courrier par facteur en vue de leur offrir le choix entre un service de distribution par facteur assuré tous les deux jours et un service quotidien assuré au moyen de boîtes aux lettres regroupées ou communautaires ou de caisses postales.

Aucune consultation en bonne et due forme n'a été effectuée, monsieur le Président. Également, une autre recommandation de la même commission, c'était de donner cinq ans, afin de donner à la Société canadienne des Postes la possibilité de payer son déficit. Et voilà que dans le Budget du 26 février 1986, le ministre des Finances (M. Wilson) a annoncé, et je cite à la page 9 du discours du Budget:

> Le comité Marchment a recommandé que la Société dispose de cinq autres années pour atteindre le seuil de rentabilité. Cela est inacceptable.
>
> Après en avoir discuté avec le président de Postes Canada, le gouvernement a demandé que cette société élabore un nouveau plan d'exploitation qui lui permettra d'améliorer sa productivité pour ainsi éliminer son déficit d'exploitation d'ici la fin de l'exercice 1987-88. Le gouvernement est convaincu que, en prenant de nouvelles mesures pour accroître la productivité et l'efficience, Postes Canada et son personnel pourront atteindre l'objectif d'autosuffisance, tout en améliorant la fiabilité du service au public.

Monsieur le Président, c'est clair, on a deux recommandations de la Commission Marchment et le gouvernement a décidé d'aller complètement contre et on sait déjà que la Poste canadienne veut augmenter de 2c. les timbres pour une lettre de première classe.

Monsieur le Président, j'aimerais dans le peu de temps qui mest alloué, faire mention aussi que c'est la deuxième augmentation de timbres qu'on aura depuis que le parti progressiste conservateur est au pouvoir. Justement, le 20 juin 1985, quand l'ancien ministre responsable des Postes avait annoncé que le gouvernement donnait le feu vert à Postes Canada pour augmenter le timbre de 2c., il avait dit, et je cite en anglais, monsieur le Président:

• (1810)

[*Traduction*]

> M. Beatty a déclaré que le Cabinet s'attend à ce que la Société canadienne des Postes mette en vigueur de nouvelles mesures pour améliorer la productivité avant que le gouvernement fédéral accepte d'autres augmentations de tarifs.

Les Canadiens ne croient pas qu'on ait mis en oeuvre de nouvelles mesures pour améliorer la productivité. La seule chose qu'on ait mise en oeuvre, ce sont les boîtes communautaires. Les gens qui habitent des maisons neuves au Canada ne reçoivent pas leur courrier à domicile. Le gouvernement et la Société canadienne des postes font donc des distinctions entre les Canadiens et créent des citoyens de seconde classe. Les Canadiens apprendront peut-être la vérité demain. Tous les Canadiens attendent le plan d'affaires postal que le gouvernement est supposé annoncer pour nous dire comment nous recevrons notre courrier à l'avenir. Nous espérons que demain nous aurons encore une seule classe de citoyens au Canada.

M. J. M. Forrestall (secrétaire parlementaire du ministre de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président, à mon avis, ces deux dernières années, la Société canadienne des postes s'est montrée remarquablement capable d'en faire plus avec moins. Comme a dit le député, c'est demain à 3 heures dans cette Chambre, que le ministre déposera le plan de gestion de la société Postes Canada. Nous n'avons pas besoin d'attendre l'avenir pour souligner les progrès déjà réalisés, le chemin accompli ces deux dernières années.

En deux ans, le volume de courrier acheminé par la société a augmenté de presque 7 p. 100. En même temps, le nombre de ses employés diminuait de 2 000, ce qui a représenté environ 60 millions de dollars d'économie. Non seulement le volume du courrier a augmenté, mais Postes Canada dessert de plus en plus de particuliers et d'entreprises. Depuis septembre 1984, plus de 200 000 nouveaux domiciles et entreprises sont desservis par la poste.

Le ministre nous fera part des progrès accomplis dans la fiabilité du service. Ils ont été possibles grâce à la mise en place de normes, de procédures et de systèmes nouveaux et cohérents dans les activités de la société afin de maintenir un

bon service postal et de régler les problèmes potentiels dès leur apparition.

• (1815)

Parallèllement à ces améliorations, Postes Canada a procédé à une cure d'amaigrissement. Au cours des deux dernières années, 1 000 postes vacants n'ont pas été comblés. Comme je viens de le dire, au cours de cette même période, 2 000 employés ont quitté la société dans des conditions normales ou accélérées. J'ajoute que cela ne s'est pas fait aux dépens des employés participant activement à l'acheminement du courrier. Le groupe de l'administration et de la gestion, qui avait été accusé d'être hypertrophié, a été réduit de 10 p. 100. En fait, les effectifs de la haute direction ont diminué de 26 p. 100.

Les dépenses non salariales ont été elles aussi remarquablement freinées. Grâce à des contrôles stricts, ces dépenses n'ont augmenté que de 5 millions de dollars. Remarquons que l'inflation aurait à elle seule entraîné une augmentation de 50 millions de dollars.

Postes Canada est une entreprise, évidemment, et comme toutes les entreprises, le coeur de sa structure financière, ce sont ses recettes. Au cours de cette même période de deux ans, les recettes de Postes Canada ont augmenté d'environ 15 p. 100. Bien que la société ait augmenté ses tarifs en juin l'année dernière, 60 p. 100 de l'augmentation de ses recettes proviennent directement de l'accroissement de ses ventes et d'autres facteurs.

Je n'ai pas l'intention de bombarder mes honorables collègues de chiffres, mais je veux simplement montrer que de multiples signes montrent que la Société canadienne des Postes a entamé le redressement qui s'imposait.

L'expérience de ces dernières années devrait nous donner bon espoir que le seuil de rentabilité peut être atteint et nous inciter à attendre avec optimisme le plan qui sera présenté demain.

Peut-être pourrais-je suggérer que nous applaudissions la Société canadienne des postes au lieu de la dénigrer.

L'AVORTEMENT—LA COMPILATION DES STATISTIQUES

M. John Oostrom (Willowdale): Monsieur le Président, en août dernier, Statistique Canada a annoncé, dans une lettre adressée aux administrateurs de la santé, qu'elle ne compilerait plus de statistiques sur les avortements thérapeutiques. Le ministère a décidé de ne plus financer la collecte et l'analyse de statistiques sur l'avortement dans le cadre de la réduction générale de ses dépenses. Statistique Canada traite actuellement les données de 1985, mais le ministère a déclaré que les données déjà recueillies pour 1986 ne seraient pas analysées.

Lorsque j'ai interrogé le ministre compétent, la semaine dernière, il m'a dit que les fonctionnaires de son ministère et du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social tenaient des réunions et qu'il attendait leur rapport. Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp) a alors laissé entendre que son ministère établirait des statistiques sur l'avortement à partir des paiements que l'assurance-maladie fait aux médecins.

Je trouve incroyable que l'organisme national chargé d'établir des statistiques ne juge pas prioritaire de recueillir des données sur l'avortement qui constitue l'un des problèmes sociaux dont on discute le plus actuellement. Un organisme qui peut nous dire combien il y a de salles de bain au Canada devrait pouvoir nous dire également combien de Canadiens à naître sont tués chaque année par l'avortement.

Il n'est pas possible de recueillir des données à partir des paiements des régimes d'assurance-maladie provinciaux comme le laisse entendre le ministère de la Santé et du Bien-être. En 1977, le comité sur la législation régissant l'avortement présidé par Robin Badgley déclarait que:

> Les régies provinciales de l'assurance-maladie conservent des données sur les interventions payées aux médecins selon les barèmes d'honoraires en vigueur. Comme ces barèmes varient beaucoup d'une province à l'autre, surtout en ce qui concerne les avortements provoqués, il n'est pas possible d'obtenir des données uniformes pour l'ensemble du pays à partir de ces sources de renseignements.

Pour pouvoir compiler et analyser les données de façon à fournir les mêmes renseignements sur l'avortement thérapeutique, le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social serait obligé de disposer des mêmes services et des mêmes experts que ceux dont Statistique Canada dispose actuellement, si bien que les contribuables n'économiseraient pas un sou.

Si nous voulons résoudre ce problème social, il nous faut connaître l'avortement mieux plutôt que moins bien. Nous devons dire aux Canadiens que parmi les femmes qui désirent interrompre leur grossesse, une sur cinq a déjà eu un avortement. Nous devons leur dire aussi que près de 200 des foetus tués chaque année dans les hôpitaux canadiens ont plus de 20 semaines de gestation. Pour se rendre compte de l'importance de ces statistiques nous devons réaliser qu'il y a eu dix fois plus de Canadiens tués dans l'utérus que de tués à la guerre. Il faut se demander pourquoi un sur cinq des enfants conçus en Colombie-Britannique est avorté.

• (1820)

Les renseignements publiés chaque année par Statistique Canada nous ont donné les terribles, mais nécessaires, statistiques sur la pratique de l'avortement dans ce pays. Nous pouvons déterminer l'âge des mères, savoir si elles sont mariées ou célibataires, connaître l'âge auquel elles avortent leur enfant, juger les tendances dans les zones urbaines et rurales et s'interroger sur les différences entre les provinces. Tous ces renseignements aident ceux qui s'occupent de ce problème et cherchent à aider les femmes souhaitant un avortement. Les solutions autres que l'avortement seront beaucoup plus difficiles à trouver si nous n'avons pas un profil exact des mères qui désirent interrompre leur grossesse.

L'une des raisons pour lesquelles Statistique Canada met fin à sa collecte des statistiques sur les avortements thérapeutiques, c'est que les données obtenues ne représentent pas le nombre réel des avortements pratiqués au Canada. En effet, on ne compilait des données que sur les avortements légaux et non sur les milliers d'avortements illégaux pratiqués dans des cliniques spécialisées, principalement dans la province de Québec.

Autrement dit, le nombre d'avortements illégaux a tellement augmenté que les renseignements sur les avortements thérapeutiques dans les hôpitaux ne donnent plus une idée valable du problème. Il ne me semble pas que la solution soit de cesser de collecter les données, car le problème ne réside pas dans les statistiques, mais bien dans les avortements illégaux effectués

en dépit du Code criminel de ce pays. Le gouvernement fédéral doit faire savoir aux provinces, notamment au Québec et à l'Ontario, que l'article 251 du Code criminel doit être appliqué.

Chaque année, près de 65 000 enfants à naître au Canada sont mis à mort dans nos hôpitaux. Ce chiffre seulement révèle l'ampleur du problème. Toutefois, un chiffre global ne suffit pas. Nous avons besoin de tous les renseignements possibles sur l'avortement, de données statistiques et autres si nous voulons parvenir à régler le problème. Il faut demander immédiatement à Statistique Canada de recueillir à nouveau des données sur les avortements thérapeutiques en vue d'aider tous les Canadiens et les Canadiennes à résoudre le problème de l'avortement au Canada.

[*Français*]

L'hon. Monique Vézina (ministre des Approvisionnements et Services): Monsieur le Président, je partage l'avis du député de Toronto, Willowdale (M. Oostrom) qui estime que les données objectives et fiables sur les avortements du Canada sont nécessaires. Les questions liées au débat sur l'avortement sont complexes et si les données statistiques peuvent aider à y voir clair, je crois qu'il est important de les fournir.

En fait, monsieur le Président, depuis que je suis ministre responsable de Statistique Canada, j'ai pu constater à quel point cet organisme joue un rôle essentiel en nous founissant des données sur toutes les grandes questions auxquelles la société canadienne est confrontée. Il y a peu de sujets débattus dans cette Chambre qui ne soient étayés par des données de Statistique Canada.

Cela étant dit, monsieur le Président, comme tous les organismes fédéraux, Statistique Canada est une agence qui cherche constamment à améliorer ses programmes et qui est entièrement solidaire des efforts que notre gouvernement fait afin de contrôler ses dépenses.

Au printemps dernier, dans le cadre de cet effort, mon prédécesseur a procédé, en étroite consultation avec le statisticien en chef, à l'examen de tous les programmes dans le but de dégager des priorités.

De bonnes statistiques sur les avortements auraient sûrement été considérées comme étant une priorité, mais le programme alors en vigueur a été jugé moins important parce que l'information recueillie ne portait que sur les avortements thérapeutiques autorisées en vertu de l'article 18 de la Loi de 1969 modifiant le Code criminel. Puisque la cueillette d'information était incomplète, notre enquête avait une utilité limitée et pouvait même, dans certains cas, être trompeuse.

Monsieur le Président, en tant que femme et en tant que ministre d'un gouvernement préoccupé par les questions sociales, je reconnais les besoins exprimés par de nombreuses personnes désireuses d'obtenir de l'information statistique sur les avortements. En conséquence, mon collègue, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp) et moi-même avons demandé aux fonctionnaires de nos ministères d'examiner toutes les solutions possibles qui permettraient à Statistique Canada de continuer à fournir de l'information pertinente sur cette question.

Il me fait plaisir d'annoncer aujourd'hui que la diffusion de statistiques sur les avortements sera maintenue. Une nouvelle méthode de compilation des données sera cependant utilisée: nos estimations annuelles s'appuieront désormais sur les données tirées des fichiers provinciaux des honoraires des médecins. Ces estimations seront plus complètes que les données actuelles puisqu'elles incluront les avortements pratiqués dans les cliniques au Québec.

Par ailleurs, elles seront moins détaillées puisque ces fichiers contiennent peu de données sur les caractéristiques socio-démographiques et médicales. Cependant, les fonctionnaires de Statistique Canada ont identifié un moyen de suppléer à cet inconvénient. L'examen qu'ils ont fait de l'information sur caractéristiques socio-démographiques qui étaient recueillies auparavant a révélé que les changements se produisent relativement lentement. Il a donc été décidé que ces renseignements seraient publiés tous les trois ans plutôt qu'annuellement.

Pour mettre en oeuvre ce programme, la collaboration des hôpitaux et des autres organismes provinciaux nous sera nécessaire. J'anticipe que les provinces accepteront de collaborer avec nous sur cette question des plus importantes.

M. le vice-président: La motion portant que la Chambre s'ajourne maintenant est réputée être adoptée. La Chambre demeure donc ajournée jusqu'à demain, à 14 heures, conformément à l'article 3(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 27.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 5 novembre 1986

La séance est ouverte à 14 heures.

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[*Traduction*]

LA PRESSE

L'AUGMENTATION DE TARIFS POSTAUX MENAÇANT LES HEBDOMADAIRES

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, le gouvernement projette de mettre fin à l'aide spéciale qu'il accorde aux hebdomadaires canadiens depuis plus de 70 ans. Cette décision aura de terribles répercussions sur des centaines d'hebdomadaires qui ont un tirage annuel de plus de 200 millions surtout dans nos milieux ruraux. Ces journaux jouent un rôle important dans la vie de la collectivité au Canada. Ils aident les localités et les régions qu'ils desservent à fonctionner, à s'épanouir, à mobiliser l'esprit communautaire et à édifier une société plus vigoureuse et mieux renseignée.

Cette aide postale doit être maintenue pour les journaux ou un grand nombre seront éliminés par suite de l'initiative néfaste d'un gouvernement insensible. Je demande au gouvernement de retirer ce projet insensé qui menace de détruire de nombreux journaux ruraux et communautaires.

* * *

[*Français*]

L'ADMINISTRATION

LA COLLABORATION ENTRE LES DIVERS NIVEAUX DE GOUVERNEMENT

M. Fernand Ladouceur (Labelle): Monsieur le Président, un des objectifs de notre gouvernement, la réconciliation nationale, a déjà produit d'importants résultats. Cela rejoint également le palier municipal qui est très près des contribuables.

Dimanche dernier, le 2 novembre, de nombreux conseils municipaux ont renouvelé leurs effectifs lors des élections municipales. La circonscription de Labelle comprend 37 municipalités dont les maires et conseillers veillent au bien-être des mêmes citoyens que je représente ici à la Chambre des communes. Aussi, monsieur le Président, je veux les asurer, dans cet esprit de collaboration, de mon entière coopération dans l'exécution de leur mandat pour le plus grand bien de nos commettants.

• (1405)

[*Traduction*]

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT

LES HAUSSES DE LOYER À TORONTO

M. Neil Young (Beaches): Monsieur le Président, pour la troisième fois en quelques années, la SCHL impose des hausses excessives de loyer à son immeuble à appartements appelé *Toronto Main Square*. Le gouvernement fédéral devrait montrer l'exemple en offrant des logements à des prix abordables. Il profite au contraire de ce qu'il n'est pas assujetti à la loi provinciale sur la révision des loyers pour frapper ces locataires de hausses de loyer injustes.

Ces hausses n'ont rien à voir avec l'augmentation des frais d'exploitation. Le gouvernement tente simplement de reprendre le terrain perdu avec l'application il y a quelques années de la loi limitant les hausses à six et cinq pour cent.

Les conservateurs ont appuyé cette loi lorsqu'ils étaient dans l'opposition. A en juger par la décision du gouvernement, bien qu'il ait appuyé ce que faisait le gouvernement précédent, il n'en accepte pas les conséquences et tente après coup de récupérer la différence, et davantage.

Le ministre devrait ouvrir le processus à un examen rigoureux du public. Il devrait déclarer clairement que les hausses de loyer respecteront les lignes directrices provinciales. Il devrait ordonner à la SCHL d'annuler la dernière hausse de 10 p. 100, et obliger ses fonctionnaires à justifier les hausses demandées devant l'Office ontarien de révision des loyers.

* * *

LES DROITS DE LA PERSONNE

L'URSS—LA LIBERTÉ DU CULTE

M. Joe Reid (St. Catharines): Monsieur le Président, j'ai en main la lettre d'une petite fille de 12 ans qui pose la question suivante: «Comment diable peut-on de nos jours condamner à sept ans de prison et à cinq ans d'exil une personne qui voulait simplement réaffirmer son droit à la prière collective?»

Jesyp Terelya n'est qu'une personne parmi beaucoup d'autres qui font ouvertement état de leurs convictions religieuses et qui s'élèvent contre le refus du gouvernement soviétique de reconnaître les droits fondamentaux de la personne. Bien d'autres encore brûlent leur passeport tout en sachant pertinemment à quelles conséquences ils s'exposent. Ils puisent leur force dans leur foi et leur détermination à défendre la justice et la liberté.

Article 21 du Règlement

Cet incident dont je vous fait part explique la présence aujourd'hui à Vienne de notre secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) qui s'y emploie à faire comprendre la grande priorité qu'il convient d'accorder aux droits de la personne et à rappeler que, en l'absence de ces droits et libertés fondamentaux, il ne saurait y avoir de paix, que ce soit dans un pays donné ou dans le monde.

* * *

[*Français*]

L'ÉNERGIE

ON DEMANDE POURQUOI ON AUGMENTE LE PRIX DE L'ESSENCE À LA POMPE SEULEMENT AU QUÉBEC

M. Jean-Claude Malépart (Montréal—Sainte-Marie): Monsieur le Président, hier les Québécois apprenaient la triste nouvelle que la compagnie Ultramar qui a des postes de services au Québec, en Ontario et dans les provinces Maritimes avait décidé de hausser de 2c. le prix du litre d'essence seulement dans la province de Québec. Et, aujourd'hui, la compagnie Shell prévoit faire la même chose.

Monsieur le Président, ces deux compagnies haussent de 2c. le litre le prix de l'essence au Québec, sous prétexte de l'augmentation du prix du baril de pétrole brut.

Monsieur le Président, j'aimerais que le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources fasse enquête auprès des multinationales afin de savoir si seuls les Québécois utilisent le pétrole brut, et comment il se fait que l'augmentation est strictement faite au niveau des Québécois. Pourquoi n'est-ce pas fait sur le prix national ou à la grandeur du pays?

Il est important de se rappeler qu'il y a 11 mois le gouvernement conservateur permettait à la raffinerie Ultramar de fermer la raffinerie Gulf dans l'est de Montréal et que l'ancien ministre de la Consommation et des Corporations déclarait en conférence de presse qu'une sous-capacité de production du pétrole serait néfaste pour les consommateurs québécois.

* * *

LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE RÉGIONAL

LE TRAVAIL EFFECTUÉ PAR LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE LIMOILOU

M. Marcel R. Tremblay (Québec-Est): Monsieur le Président, les 25 et 26 octobre derniers, j'ai eu l'honneur d'assister à un colloque organisé par la Corporation de développement économique de Limoilou. Je voudrais féliciter chaleureusement les organisateurs et les organisatrices de ce rassemblement de gens d'affaires de cette communauté, qui a connu un énorme succès.

Le but de cette fin de semaine était de regrouper ensemble les gens d'affaires pour trouver les instruments essentiels à améliorer leur visibilité et leur capacité de concurrencer afin de mieux servir la population de Limoilou.

Les participants avaient très bien compris qu'en échangeant de l'information et des idées ils pourraient en arriver à une solution commune à leurs problèmes. De ce fait, les gens d'affaires ainsi que la population de Limoilou en sont sortis gagnants car des initiatives positives ont été prises par les entrepreneurs, suite audit colloque.

Monsieur le Président, cette mise en commun d'idées par les gens d"affaires de Limoilou et le résultat qui s'en est suivi, démontrent l'importance de la solidarité pour ces gens qui ont à coeur le mieux-être des citoyens et des citoyennes de Québec-Est. Je leur assure mon entière collaboration, monsieur le Président.

* * *

[*Traduction*]

LES APPROVISIONNEMENTS ET SERVICES

LES CONTRATS D'ENTRETIEN DES CF-18—LA POSITION DU PREMIER MINISTRE DU MANITOBA

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur le Président, des gens de tous les secteurs, au Manitoba, approuvent le premier ministre Pawley de leur province de se prononcer contre l'octroi des contrats d'entretien des CF-18 à Canadair plutôt qu'à Bristol, de Winnipeg. Ils sont furieux que le ministre des Transports (M. Crosbie) ait traité le premier ministre Pawley de pleurnicheur. La raillerie leur déplaît d'autant plus qu'elle vient du ministre qui a déclaré que les habitants des provinces de l'Atlantique sont mille fois plus chanceux et favorisés que s'ils vivaient dans un pays du tiers monde. Le ministre avait ajouté qu'il ne fallait pas toujours se comparer aux gens du sud de l'Ontario, qu'il était parfois salutaire de penser à Haïti ou au Sri Lanka. Les Manitobains ne veulent pas se comparer à Haïti, ils veulent le même niveau de vie que les gens du sud de l'Ontario.

* * *

[*Français*]

LA SEMAINE NATIONALE DE LA PRÉVENTION DU CRIME

L'INITIATIVE DE PLUSIEURS CORPS POLICIERS DE LA CIRCONSCRIPTION DE CHAMBLY DANS LEUR LUTTE CONTRE LES DISPARITIONS D'ENFANTS

M. Richard Grisé (Chambly): Monsieur le Président, dans le cadre de la Semaine nationale de la prévention du crime, permettez-moi de signaler à la Chambre l'initiative de plusieurs corps policiers de la circonscription de Chambly dans leur lutte contre les disparitions d'enfants.

En collaboration avec des groupes sociaux de ma circonscription, ils ont mis en circulation des passeports-enfants qui contiennent, outre de judicieux conseils pour les parents, le signalement de chaque enfant inscrit, dont une photo et les empreintes digitales.

Monsieur le Président, une disparition d'enfant est beaucoup trop douloureuse pour qu'on ne prenne pas les moyens de l'éviter. On ne peut qu'espérer que la disparition d'un enfant ne se produise jamais. Mais le cas échéant, le passeport-enfant se révèle un outil de recherche formidable qui rend le travail de nos policiers plus facile.

Les résultats de cette initiative pour la circonscription de Chambly sont excellents et j'encourage tous les députés de la Chambre et la population canadienne à appuyer leurs corps policiers dans des projets similaires.

* * *

• (1410)

[*Traduction*]

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

LE PROJET DE TRANSFÉRER À LA *JOHN HOWARD SOCIETY* DES RESPONSABILITÉS EN MATIÈRE DE LIBÉRATION CONDITIONNELLE

M. John Nunziata (York-Sud—Weston): Monsieur le Président, comme vous le savez, on se préoccupe de plus en plus dans la région de Toronto du projet du gouvernement de transférer des responsabilités importantes en matière de libération conditionnelle à la *John Howard Society*. En vertu du programme de privatisation du gouvernement à Toronto, l'exploitation du *Keele Street Centre* qui compte 40 lits, et du *Montgomery Community Corrections Centre* qui compte 15 lits, serait confiée à cette société. La sécurité du public sera effectivement mise en péril par cette mesure.

La *John Howard Society* a toujours été un groupe de défense des détenus qui fait appel aux services de bénévoles, d'étudiants, de travailleurs à temps partiel et d'anciens contrevenants. Par opposition, les agents de libération conditionnelle sont des agents de la paix professionnels chargés de protéger le public. En outre, ces agents relèvent directement du gouvernement fédéral.

En dépit du fait que la privatisation des services de libération conditionnelle constitue un changement important par rapport à la politique actuelle, la police du Toronto métropolitain n'a pas été consultée. Il n'y a eu aucune consultation jusqu'à maintenant avec le syndicat des employés du solliciteur général ni avec les députés. Je demande au solliciteur général de soumettre immédiatement cette question au comité permanent de la justice pour qu'elle soit étudiée de façon plus approfondie.

* * *

L'EMPLOI

LE PROGRAMME DÉFI 86—LA CRÉATION D'EMPLOIS POUR LES ÉTUDIANTS

M. Girve Fretz (Érié): Monsieur le Président, le programme Défi 86 a été un franc succès, car il a permis à des milliers d'étudiants de tout le pays d'acquérir une bonne expérience de travail. Il semble que plus de 75 000 étudiants aient obtenu un emploi dans le cadre du programme d'emplois d'été EEET subventionné par le gouvernement fédéral.

Le programme EEET est au nombre des initiatives qui ont contribué à réduire le taux de chômage chez les étudiants de 17,9 p. 100 en 1983 à 14,1 p. 100 en 1985. Dans la circonscription d'Érié, 82 employeurs ont été choisis pour participer à ce programme et ont fourni un total de 199 emplois. Leurs réponses au questionnaire d'évaluation que je leur ai fait parvenir étaient plus que favorables et faisaient ressortir le succès du programme.

Article 21 du Règlement

Près de 80 p. 100 des répondants ont affirmé qu'ils n'auraient engagé personne l'été dernier n'eût été du programme EEET. Ils estiment tous que l'expérience acquise sur le tas va aider les étudiants à se préparer en vue d'un emploi. Voici quelques-unes des observations recueillies: «Le programme EEET est un outil excellent pour les employeurs et pour les étudiants»; «Très profitable»; «Nous félicitons le gouvernement pour ses efforts dans ce domaine»; «Tout est utile, et surtout ces . . . »

M. le Président: A l'ordre.

* * *

LA CONSTRUCTION NAVALE

LA CONSTRUCTION D'UN BRISE-GLACE—LA DÉCLARATION DES CHANTIERS NAVALS DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Monsieur le Président, tous les partis appuient la construction d'un brise-glace de classe internationale pour desservir les ports du Nord et protéger la souveraineté canadienne. Les néo-démocrates le préconisent depuis des années et s'inquiètent des délais créés par le gouvernement.

Les récents marchés de construction de frégates ont été attribués aux chantiers navals des Maritimes et du Québec, ce qui leur a donné un élan salutaire. En Colombie-Britannique, trois chantiers navals ont fermé leurs portes et les travailleurs qualifiés sont toujours sans emploi. Les chantiers de cette provinces ont désespérément besoin de commandes pour maintenir leurs activités.

Les députés de tous les partis représentant la Colombie-Britannique sont convaincus que nos travailleurs et notre expertise de calibre international en construction navale peuvent satisfaire aux exigences de la construction du brise-glace *Polar 8*. Nous attendons impatiemment que le gouvernement annonce que ce navire sera construit en Colombie-Britannique.

* * *

LA LOI SUR LA RÉVISION DES LIMITES DES CIRCONSCRIPTIONS ÉLECTORALES

LES LIMITES DE LA CIRCONSCRIPTION DE TIMISKAMING

M. John A. MacDougall (Timiskaming): Monsieur le Président, la commission de délimitation des circonscriptions électorale doit tenir des audiences à Sudbury demain. Je compte intervenir en faveur des résidents de Timiskaming, Moosonee, Moose Factory, Verner, Black River, Matheson et Temagami. Mes électeurs, des agriculteurs et des entrepreneurs, veulent se faire entendre. Ils tiennent farouchement à ce que la circonscription de Timiskaming conserve ses limites actuelles.

• (1415)

Il est essentiel que Timiskaming ne subisse pas de redécoupage après les audiences. Il faut absolument que le nord de l'Ontario ait encore ses onze représentants.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

LE NORD DE L'ONTARIO—LA MENACE DE FERMER LA MINE DE WAWA

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Hier, le gouvernement s'est désintéressé de la demande d'aide aux employés des ateliers du CN à Moncton que nous lui adressions, en dépit des discours du ministre des Transports et des promesses faites par le premier ministre lors de sa récente tournée dans le Canada Atlantique. Ma question aujourd'hui porte sur le nord de l'Ontario.

Le gouvernement conservateur a annoncé à grand renfort de publicité un ensemble de mesures de relance du nord de l'Ontario, mais sans en préciser la teneur. Pourquoi le gouvernement ne donne-t-il pas de détails plus précis? Pourquoi ne veut-il pas venir en aide aux travailleurs menacés de la mine d'Algoma à Wawa, en Ontario?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, comme je l'ai dit la semaine dernière à la Chambre, le gouvernement fédéral actuel, fait peut-être unique dans les annales récentes, a su reconnaître la spécificité des problèmes du nord de l'Ontario. Il est prêt à s'attaquer à ces problèmes. Nous avons eu des réunions dans le nord de l'Ontario. Un plan économique est à l'étude sous la direction du Solliciteur général. Comme l'ont dit le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources à la Chambre l'autre jour et le ministre des Transports, les fonctionnaires du MEIR entre autres étudient actuellement le problème particulier de Wawa. Que le très honorable représentant sache que notre gouvernement, contrairement à celui dont il faisait partie, est prêt à s'attaquer aux problèmes graves et critiques du nord de l'Ontario.

[*Français*]

L'AVENIR DE LA MINE DE FER À WAWA—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

Le très hon. John N. Turner (chef de l'Opposition): Je peux dire au vice-premier ministre, monsieur le Président, que j'étais moi-même à Geraldton, Ontario, la semaine dernière, et tout le Nord de l'Ontario en a assez des fausses promesses et des faux espoirs accordés par le gouvernement.

Pourquoi le gouvernement avait-il annoncé un plan de relance sans même en révéler les détails? Et pourquoi le gouvernement n'est-il pas prêt à accorder de l'aide au transport ferroviaire pour maintenir les «jobs» à Wawa dans les mines?

[*Traduction*]

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, c'est parce que, contrairement au précédent gouvernement, nous discutons de la solution de ces problèmes avec ceux qui sont directement concernés. Nous estimons que le nord de l'Ontario peut consolider les atouts fondamentaux dont il dispose déjà et que nous pouvons ensemble élaborer le genre de programme global dont parle le représentant.

Je lui signale que lors d'une réunion à Sudbury il y a une quinzaine de jours, la stratégie du gouvernement a suscité énormément d'enthousiasme. Si le député a la patience d'attendre, il verra se réaliser les politiques et les programmes qu'il aurait bien voulu voir mettre en oeuvre par son gouvernement quand il était au pouvoir.

Des voix: Bravo!

ALGOMA CENTRAL RAILWAY—DEMANDE D'AIDE

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, je pense que le vice-premier ministre est en train de pousser ma patience à bout. Les gens du nord de l'Ontario, en tous cas, en ont plus qu'assez.

Des voix: Bravo!

M. Turner (Vancouver Quadra): La semaine dernière, en réponse à mon collègue le député de Cochrane—Supérieur, le vice-premier ministre a dit à propos du nord de l'Ontario: «Attendez et vous verrez». Il a pris le même genre d'engagement auprès des employés du CN à Moncton, c'est dire ce que vaut sa parole.

Le ministre sait que la compagnie *Algoma Central Railway* est subventionnée pour le trafic passager et touristique. Pourquoi ne pas aider la compagnie ferroviaire afin de contribuer à protéger ces emplois à Wawa, ces emplois qui concernent 300 à 350 mineurs, 350 employés des chemins de fer et la santé de l'économie de toute la région allant de Sault-Sainte-Marie jusqu'à Wawa à l'extrémité Est du lac?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, nous avons déjà dit, et je le répète, qu'un programme est à l'étude sous les auspices du MEIR. Le ministre a rencontré les représentants de ce secteur. Je suis sûr que nous allons trouver une solution satisfaisante. A propos de patience, je rappelle simplement au très honorable représentant que lors des dernières élections, c'est le gouvernement libéral qui a poussé ces gens à perdre patience et à élire tant de députés conservateurs, comme ils vont continuer à le faire à l'avenir.

• (1420)

LA POSSIBILITÉ QUE LES EMPLOIS SOIENT TRANSFÉRÉS AU MICHIGAN

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre. Sait-il qu'en raison de l'absence d'aide aux chemins de fer Algoma Central, des centaines et des centaines de mineurs de Wawa vont perdre leur emploi, puisque ces emplois vont en fait être transférés aux mines du nord du Michigan? Pourquoi le gouvernement ne veut-il pas s'engager aujourd'hui à faire en sorte que ces emplois restent dans le nord de l'Ontario au lieu de filer vers le nord du Michigan?

M. Turner (Vancouver Quadra): Ah, là ça va barder!

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Transports): Monsieur le Président, si les honorables parlementaires s'intéressent aux faits, les voici. Pour ce qui est de l'exploitation des chemins de fer, il n'existe pas actuellement de politique qui autorise une aide générale quelconque au chemin de fer de Wawa. Cela, les chemins de fer et la société *Algoma Steel* l'ont compris. Ils demandent une aide générale au gouvernement de l'Ontario, qui a une très importante part de responsabilité à cela, et ils demandent au gouvernement du Canada de fournir une aide également en cherchant les modalités d'une participation à 50 p. 100. Il en a été question entre le ministre de l'EIR et ses services et le gouvernement de l'Ontario. Dès que ces pourparlers auront abouti, je suis persuadé que des mesures seront prises conformément aux travaux du solliciteur général qui s'occupe de la question depuis des semaines. Il a commencé bien avant que cela ne vienne à la connaissance du député de l'opposition.

LE SERVICE TOURISTIQUE DE L'ALGOMA CENTRAL

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, le ministre sait-il que la fermeture des mines de Wawa sonne également le glas du train d'excursion de l'Algoma Central qui, chaque année, amène dans le nord de l'Ontario 100 000 touristes venus pour la plupart des États-Unis. Le gouvernement de l'Ontario s'est déjà engagé à fournir une aide. Pourquoi le gouvernement du Canada traîne-t-il les pieds, laissant tout le monde se demander s'il va ou non y avoir une aide financière pour garder la mine en activité et les emplois touristiques?

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Transports): Monsieur le Président, nous connaissons bien la valeur du chemin de fer et l'important volume de tourisme qu'il amène dans la région. Le gouvernement est également disposé à prêter son concours, et il va le faire de concert avec celui de l'Ontario quand les pourparlers auront abouti. Le député n'a pas de raison d'en perdre le sommeil. Le solliciteur général a commencé à s'occuper de la question bien avant que le député n'en fasse mention. L'aide nécessaire à fournir de concert avec l'Ontario, une fois qu'elle sera convenue, sera accordée. Nous sommes décidés à venir en aide au nord de l'Ontario qui connaît des moments difficiles.

Questions orales

LES APPROVISIONNEMENTS ET SERVICES

LE CONTRAT D'ENTRETIEN DES CHASSEURS CF-18—ON DEMANDE LE RENVOI AU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, ma question s'adresse au président du Conseil du Trésor. Le contrat d'entretien du CF-18 a suscité des questions importantes en ce qui concerne les coûts et avantages du transfert de technologie. Ces questions portaient notamment sur un document du ministère de la Défense dont le gouvernement a eu connaissance en août 1985. Le gouvernement est-il d'accord pour communiquer tous les documents pertinents au vérificateur général afin de faire toute la lumière sur cette affaire?

L'hon. Robert de Cotret (président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, je voudrais d'abord répondre au député qu'après avoir pris connaissance, hier, du télex dont il a été question à la Chambre, je me suis longement renseigné auprès des personnes responsables de l'équipe d'évaluation. Je peux assurer à la Chambre que les coûts cités, soit 100,5 millions de dollars dans un cas et 104 millions de dollars dans l'autre, comprenaient le coût total du transfert de technologie et que le contribuable canadien n'aura pas à débourser un sou de plus.

• (1425)

LA POSITION DU GOUVERNEMENT

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, vu que beaucoup de gens ont émis des objections, pas seulement la compagnie qui n'a pas obtenu le contrat, ce qui est bien compréhensible, pas seulement le gouvernement de la province qui n'a pas obtenu le contrat, ce qui se comprend aussi, mais d'autres citoyens désintéressés, y compris des députés conservateurs qui ont soulevé des questions quant aux chiffres utilisés pour parvenir à l'évaluation finale en fonction de laquelle la décision a été prise, vu toute l'incertitude que cela suscite, pourquoi le ministre ne communique-t-il pas ces données au vérificateur général afin de faire valoir le point de vue de son gouvernement?

Des voix: Bravo!

L'hon. Robert de Cotret (président du Conseil du Trésor): J'insiste de nouveau sur le fait que l'équipe d'évaluation était formée de 75 agents . . .

M. Orlikow: Que vous n'avez pas écoutés.

M. de Cotret: . . . qui représentent le ministère de la Défense nationale, le ministère des Approvisionnements et Services et le ministère de l'Expansion industrielle régionale. Les résultats ont été publiés. Deux groupes de sociétés hautement compétentes se suivaient de très près. Nous avions un choix à faire et nous l'avons fait. Le gouvernement a pris une décision et nous n'avons pas changé d'avis.

Questions orales

LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, je me permets de faire remarquer au ministre que le gouvernement n'a pas publié tous les chiffres qui ont servi à cette évaluation. Il n'ignore pas non plus qu'au moins deux sociétés qui jouissent d'une excellente réputation ont fait des déclarations qui contredisent les affirmations du gouvernement. Je le répète, si ce dernier est vraiment sûr d'avoir raison, qu'a-t-il à perdre en communiquant ces documents au vérificateur général?

Des voix: Bravo!

[*Français*]

L'hon. Robert de Cotret (président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, la réponse est simple. On n'a rien du tout à perdre à donner tous les documents qui s'imposent au Vérificateur général. Le député d'Oshawa doit certainement savoir que le Vérificateur général est un serviteur de cette Chambre. Il va exécuter ses fonctions comme il le fait normalement et, au cours de l'exercice de ses fonctions, je serais des plus surpris que le Vérificateur général ne se penche pas sur un contrat ayant revêtu une importance aussi grande que celle-ci. A ce moment-là, comme toujours, le gouvernement va être à la disposition du Vérificateur général pour lui donner les renseignements auxquels il a droit.

[*Traduction*]

M. Broadbent: Dans un an.

* * *

LE CANADIEN NATIONAL

LES ATELIERS DE MONCTON—LES AUTRES SOLUTIONS ENVISAGÉES POUR CRÉER DES EMPLOIS

M. Fernand Robichaud (Westmorland—Kent): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports. La CGE a toujours été la bienvenue à Moncton. Je rappelle au ministre que le comité de sauvegarde des ateliers a adopté une motion unanime dans laquelle on précise que l'offre de la CGE n'est pas suffisante pour répondre aux besoins et aux attentes des travailleurs de la localité. Le gouvernement envisage-t-il d'autres solutions, afin de contrebalancer la suppression de centaines d'emplois, même si la transaction a lieu?

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Transports): Monsieur le Président, il est nécessaire de déployer des efforts surhumains pour venir à bout de la situation qui existe à Moncton, et c'est exactement ce qu'on fait. Je suis heureux de signaler au député que jusqu'à maintenant, le CN a placé 551 personnes, soit plus de la moitié des employés concernés. Si on parvient à régler la question relative à la CGE, 303 autres personnes auront un emploi. Le CN fait tout en son pouvoir pour s'assurer que les 1 022 travailleurs impliqués bénéficient de ce type de traitement.

En outre, le gouvernement et le CN ont affecté 4 millions de dollars, afin d'aider les habitants de Moncton à attirer d'autres industries dans la ville. Cette somme vient s'ajouter à tous les autres programmes gouvernementaux mis en vigueur à l'heure actuelle au Nouveau-Brunswick et au Canada. Ce sont là les mesures que nous prenons. Pour sa part, que fait le député, si ce n'est nous critiquer et nous mettre des bâtons dans les roues?

LA POSITION DU MINISTRE

M. Fernand Robichaud (Westmorland—Kent): Ma question supplémentaire s'adresse au même ministre. Le fait est que même si la transaction avec la CGE a bel et bien lieu, 662 emplois seront supprimés.

M. Turner (Vancouver Quadra): Ce sont là les faits.

M. Robichaud: Je demande donc au ministre s'il entend trouver des solutions permettant de remédier à la perte de ces emplois, ou s'il va se contenter d'accuser les syndicats et d'affirmer que la faute leur incombe s'il n'a pas su, en tant que ministre, trouver d'autres emplois aux travailleurs de Moncton?

Des voix: Bravo!

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Transports): Monsieur le Président, c'est comme si on parlait à un sourd. Je viens de citer les chiffres; jusqu'à maintenant, le CN a trouvé de l'emploi à 551 personnes. Si la question de la CGE peut être réglée, 303 autres travailleurs auront alors un emploi, soit un total de 854. Quant aux autres, si nous ne pouvons leur trouver un emploi, on leur offrira des programmes généreux de recyclage et le reste. C'est ce que nous faisons.

• (1430)

Il y a encore de bonnes chances pour que les problèmes relatifs à la CGE puissent être réglés. Le CN est toujours disposé à faire tout en son pouvoir pour s'entendre avec les syndicats. Des négociations dont je ne peux parler maintenant dans cette enceinte se déroulent en coulisse. J'espère que le problème sera réglé et dans ce cas, il ne me reste qu'à souhaiter que le député saura montrer davantage sa satisfaction qu'il ne le fait dans le cas des 551 emplois qui ont déjà été trouvés.

* * *

LA CHAMBRE DES COMMUNES

PRÉSENCE À LA TRIBUNE DU LEADER DU GOUVERNEMENT DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST

M. le Président: Je voudrais signaler aux députés la présence à la tribune de l'hon. Nick Sibbeston, leader du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest.

Des voix: Bravo!

PRÉSENCE À LA TRIBUNE D'UN MINISTRE DU GROENLAND

M. le Président: Je tiens également à saluer la présence à la tribune de M. Tom Hoyem, ministre du Groenland.

Des voix: Bravo!

PRÉSENCE À LA TRIBUNE DU PRÉSIDENT DU CONGRÈS DE LA RÉPUBLIQUE DU GUATEMALA

M. le Président: Je voudrais également porter à votre attention la présence à la tribune de l'hon. Dr. Luis Alfonso Cabrera Hidalgo, président du Congrès de la République du Guatemala.

Des voix: Bravo!

* * *

LES APPROVISIONNEMENTS ET SERVICES

LE CONTRAT D'ENTRETIEN DE L'AVION DE CHASSE CF-18—ON DEMANDE DE RENVOYER LES DOCUMENTS PERTINENTS AU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL

M. Bill Blaikie (Winnipeg—Birds Hill): Monsieur le Président, ma question s'adresse au très honorable premier ministre. Je voudrais lui parler de la réponse que le président du Conseil du Trésor a donnée lorsqu'on lui a demandé de renvoyer tous les documents pertinents au vérificateur général. Le premier ministre se rend certainement compte que c'est maintenant qu'il faut faire la lumière sur ce contrat et non pas l'an prochain, quand le vérificateur général pourrait l'examiner dans l'exercice de ses fonctions. Accepterait-il de renvoyer les documents et le contrat en question au vérificateur général, comme le lui a demandé mon chef?

[*Français*]

L'hon. Robert de Cotret (président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, comme je l'ai dit tout à l'heure, le Vérificateur général se rapporte à cette Chambre. Si nous étions, nous, du côté du gouvernement, pour tenter d'influencer le Vérificateur général, je pense que mes honorables collègues de l'autre côté de la Chambre seraient les premiers à se lever indignés. Le Vérificateur général peut voir les documents à sa guise dans l'exercice de ses fonctions, comme je suis sûr qu'il va le faire.

[*Traduction*]

ON DEMANDE UN RENVOI IMMÉDIAT

M. Bill Blaikie (Winnipeg—Birds Hill): Monsieur le Président, cette réponse est de la bouillie pour les chats. Ma première question s'adressait au premier ministre qui ne s'est pas privé de parler de réconciliation nationale, à juste titre d'ailleurs. Étant donné que cette affaire a exacerbé les tensions régionales au Canada et pour favoriser justement cette réconciliation nationale, ne pourrait-il pas lever tout doute sur l'intégrité de la position gouvernementale en acceptant que le vérificateur examine les documents en question maintenant, et non pas l'an prochain?

L'hon. Robert de Cotret (président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, au risque de me répéter, je rappelle que le gouvernement n'a pas d'ordre à donner au vérificateur général. Le vérificateur général est un serviteur du Parlement. Il est libre d'agir à sa guise. Cette question est à la fois importante et complexe. Je suis persuadé qu'il ne demandera pas mieux que d'en examiner tous les détails. En tant que gouvernement, nous continuerons de faire ce que nous avons toujours

fait, à savoir de collaborer de notre mieux pour fournir les renseignements nécessaires au vérificateur général.

LA SOUMISSION DE LA SOCIÉTÉ IMP DE HALIFAX

M. Dave Dingwall (Cape Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au très honorable premier ministre. Il doit savoir que le 24 octobre 1986, le ministre des Travaux publics, par l'intermédiaire de la presse, a fait savoir à la société IMP de Halifax qu'elle était toujours en course. A la stupéfaction de ce consortium et des habitants de la région atlantique, nous avons appris du président du Conseil du Trésor que la demande avait été écartée il y a des mois en raison d'insuffisances techniques. Vu que l'on sait maintenant que le ministre des Travaux publics a induit en erreur les gens de Halifax et la société IMP, que va faire le premier ministre?

L'hon. Robert de Cotret (président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, le député parle de la partie du processus qui portait sur les soumissions pour les réparations. Au départ, nous avons demandé à trois consortiums de présenter des soumissions au gouvernement pour cet important contrat. Les trois soumissions présentaient des insuffisances techniques. Certaines étaient plus graves que d'autres. Toutefois, pour être juste et équitable, et parce qu'il s'agissait d'un contrat de réparation, nous avons estimé normal de s'adresser aux trois, de leur expliquer les lacunes et d'essayer d'obtenir une soumission qui tiendrait compte de celles-ci. C'est pour cela que les trois consortiums ont été considérés.

ON DEMANDE DE RENVOYER L'AFFAIRE À UN COMITÉ

M. Dave Dingwall (Cape Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au très honorable premier ministre. Si le premier ministre veut—et je n'en doute pas—protéger l'intégrité du processus de soumission et garder la confiance du public, pour ce contrat et pour d'autres, ne pense-t-il pas qu'il serait juste et convenable, vu les circonstances et les nombreuses questions sans réponse, que toute la documentation soit fournie au vérificateur général, comme l'ont demandé mes collègues, ou que le ministre se présente avec sa documentation devant un comité parlementaire pour que les Canadiens puissent examiner directement toutes les questions sans réponse à propos de cet important outil de développement économique?

[*Français*]

L'hon. Robert de Cotret (président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, j'ai répondu fidèlement à toutes les questions qui m'ont été posées à la Chambre. Je suis prêt, comme je l'ai déjà dit, à rendre toute information qui n'était pas protégée par une «confidentialité» commerciale disponible.

Monsieur le Président, c'est une décision qui a été prise par le gouvernement, une décision qui se défend, et si vous êtes contre la décision, j'aimerais une fois pour toutes que vous vous prononciez comme parti d'opposition, soit d'un côté ou de l'autre, et fassiez connaître aux Canadiens votre position dans le dossier.

[*Traduction*]

LE CANADIEN NATIONAL

LES ATELIERS DE MONCTON—LES CONTRATS DE RÉPARATION

M. Les Benjamin (Regina-Ouest): Monsieur le Président, c'est au ministre des Transports que je m'adresse. Tout comme son prédécesseur, il sait probablement que pour tenir pleinement occupés les ateliers du CN à Pointe-Saint-Charles et y maintenir le plein emploi, ces ateliers devaient pouvoir présenter des soumissions afin d'obtenir des contrats de réparation de matériel ferroviaire d'autres sociétés ferroviaires canadiennes, voire américaines. Le ministre demandera-t-il au CN d'autoriser les ateliers de Moncton à faire de même, de façon que les travailleurs non embauchés par la CGE puissent trouver du travail aux ateliers de Moncton?

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Transports): Monsieur le Président, je crois que le député connaît la réponse à cette question. Ce n'est pas le gouvernement, mais le CN, que le gouvernement avait enjoint en 1978 de se débrouiller pour devenir autonome, qui a pris et annoncé en juin dernier une décision. A la lumière d'études qu'il avait effectuées sur ses trois ateliers de machinerie lourde, il avait conclu qu'il devait fermer les ateliers de Moncton s'il voulait demeurer efficient et productif. A cette occasion, le CN a également annoncé que toutes les réparations de machineries lourdes de CN seraient effectuées aux ateliers Transcona à Winnipeg et que les ateliers de Pointe-Saint-Charles chercheraient dorénavant à obtenir des contrats de réparation. C'est effectivement ce qu'il fait.

Il n'y a aucune chance que le CN revienne sur sa décision concernant Moncton; la décision a été prise. Ce qu'il faut faire maintenant, c'est attirer d'autres entreprises de fabrication et de réparation à Moncton; voilà l'objectif que nous poursuivons.

LA POSITION DU CN

M. Les Benjamin (Regina-Ouest): Monsieur le Président, le ministre et le CN ne nous ont toujours pas expliqué pourquoi on n'a pas offert aux ateliers de Moncton, comme à ceux de Pointe-Saint-Charles, le privilège de faire des offres aux sociétés ferroviaires américaines pour la réparation de leur matériel.

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Transports): Par suite de cette étude, et pour des motifs de régie et d'efficacité interne, monsieur le Président, le CN a décidé qu'il devait fermer ses ateliers de Moncton, et comme le CN fait actuellement 65 p. 100 de toutes ses affaires dans l'Ouest, il devait concentrer tous les travaux de réparation du matériel lourd aux ateliers Transcona à Winnipeg. Si le député trouve à redire à cela, il va à l'encontre de la position de son parti qui ne cesse de grincher des dents depuis quelques jours à propos de Winnipeg et du travail que la Canadair effectuera à Montréal. Vous faites mieux de vous brancher quant à la région du Canada que vous entendez appuyer.

LE DROIT D'AUTEUR

L'UTILISATION D'ENREGISTREMENTS MAGNÉTOSCOPIQUES À DES FINS ÉDUCATIVES

M. Ross Belsher (Fraser Valley-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre des Communications. Le personnel des collèges communautaires m'a signalé que le droit d'auteur et ses applications posent souvent de graves problèmes aux éducateurs. La ministre va-t-elle faire en sorte que dans le nouveau projet de loi sur le droit d'auteur, on résolve la question de l'utilisation en classe de bandes vidéo et autre matériel similaire, bon marché et qu'on peut facilement se procurer?

• (1440)

L'hon. Flora MacDonald (ministre des Communications): Monsieur le Président, lorsque le sous-comité parlementaire a étudié la révision du droit d'auteur, il a demandé que l'utilisation en classe de matériel assujetti au droit d'auteur soit exclue du projet de loi sur le droit d'auteur et que cela soit stipulé dans cette mesure législative. Effectivement, lorsque le gouvernement a répondu en février au rapport du sous-comité, il a déclaré qu'il acceptait la recommandation de ce dernier et qu'il en tiendrait compte dans le projet de loi.

* * *

[*Français*]

L'ÉNERGIE

ON DEMANDE POURQUOI LA COMPAGNIE ULTRAMAR VEUT AUGMENTER LE PRIX DE L'ESSENCE

M. Raymond Garneau (Laval-des-Rapides): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Je voudrais lui rappeler qu'hier, la compagnie Ultramar annonçait qu'elle allait augmenter le prix du litre d'essence de 2c. et que cela allait évidemment toucher l'ensemble du marché, surtout le marché québécois.

Le ministre pourrait-il expliquer les raisons de cette augmentation du prix de l'essence par Ultramar alors que, selon le vice-président de l'Association des détaillants d'essence, les multinationales n'ont même pas passé aux consommateurs tout l'avantage de la baisse du prix du baril de pétrole brut?

[*Traduction*]

L'hon. Harvie Andre (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur le Président, le député sait que le contrôle des prix en lui-même n'est pas du ressort du gouvernement fédéral, mais des provinces. Si le député désire un contrôle des prix, il devrait en parler à ses collègues de Québec.

Quant au gouvernement fédéral, il a la responsabilité d'assurer un marché complètement concurrentiel. Le marché des produits pétroliers notamment de l'essence, est surveillé par le directeur des enquêtes et recherches relevant du bureau de la concurrence. Si le député peut prouver qu'il y a collusion ou qu'une société essaie d'influencer le marché au détriment des consommateurs, il devrait nous le faire savoir et nous prendrions des mesures immédiates.

[*Français*]

ON DEMANDE SI LE GOUVERNEMENT VA DEMANDER À PETRO-CANADA DE MAINTENIR LE PRIX DE L'ESSENCE À SON NIVEAU ACTUEL

M. Raymond Garneau (Laval-des-Rapides): Monsieur le Président, c'est ce gouvernement qui a autorisé la fermeture de la raffinerie Gulf de Montréal, qui a diminué la concurrence, qui fait maintenant que le prix de l'essence vendue par Ultramar peut monter.

Je demande au ministre de nous expliquer pourquoi il laisse la compagnie Ultramar agir ainsi, étant donné que c'est le gouvernement qui a donné l'autorisation de fermer la compagnie Gulf à Montréal.

Je voudrais lui demander aussi, étant donné que le gouvernement contrôle Petro-Canada, si au moins le ministre, pour protéger les consommateurs et favoriser la concurrence, va demander à Petro-Canada de maintenir le prix de son essence.

[*Traduction*]

L'hon. Harvie Andre (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur le Président, afin d'encourager davantage la concurrence, nous avons adopté en juin une nouvelle Loi sur la concurrence qui octroie au gouvernement d'importants pouvoirs grâce auxquels celui-ci surveille la situation. Je répète à nouveau que si le député ou toute autre personne peut prouver qu'il y a collusion ou abus d'influence exercé sur le marché par n'importe quelle société, Petro-Canada y compris, qu'il nous le fasse savoir et nous prendrons des mesures immédiates.

* * *

[*Français*]

LES PÉNITENCIERS

LE PÉNITENCIER DE PORT-CARTIER—LA DEMANDE DU SYNDICAT DES EMPLOYÉS DU SOLLICITEUR GÉNÉRAL AU QUÉBEC—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Hier, le syndicat des employés du solliciteur général au Québec, représentant les gardiens de prisons, a demandé que le gouvernement arrête immédiatement les travaux de construction à Port-Cartier, avant qu'il ne soit trop tard.

Ma question au premier ministre est la suivante: Peut-il donner sa réponse à cette demande importante et spécialement expliquer pourquoi il veut construire une nouvelle prison à Port-Cartier, quand son propre service correctionnel prévoit un surplus de plus de 400 cellules à sécurité maximum au Québec en 1992? C'est un éléphant blanc évidemment!

[*Traduction*]

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, on a répondu à cette question bien des fois à la Chambre. Je demanderais au député de lire le hansard de temps à autre. Il est parfois obligé de s'absenter pour des raisons indépendantes de sa volonté. Le député pourrait peut-être s'informer. On a pris la décision de construire la prison à Port-Cartier pour des raisons très bonnes et très valables qui ont toutes été justifiées.

M. le Président: Les députés savent qu'il n'est jamais permis de mentionner l'absence d'un député à la Chambre, même si on lui accorde le bénéfice du doute. Je demanderais au député de s'en tenir à un bref préambule avant de poser sa question supplémentaire.

ON DEMANDE QUE LE PREMIER MINISTRE COMPARAISSE DEVANT UN COMITÉ

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au premier ministre qui, s'il est là, refuse de répondre aux questions qui lui sont posées de ce côté-ci de la Chambre.

Des voix: Bravo!

Des voix: Règlement.

Une voix: Voyons donc! Jouez franc jeu, les gars.

M. Robinson: Ma question supplémentaire s'adresse au premier ministre. Le comité de la justice de la Chambre des communes étudiera demain la recommandation du comité de direction tripartite voulant que le premier ministre comparaisse devant ce comité et réponde aux questions sur Port-Cartier. Ma question est très simple. Elle s'adresse au premier ministre, et non à l'un de ses ministres. Le premier ministre comparaîtra-t-il devant le comité de la justice, comme le comité de direction l'a demandé, et répondra-t-il aux questions? Les Canadiens ont en effet le droit de savoir.

Une voix: Voici le trouble-fête.

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, je suis vraiment surpris . . .

M. Rossi: Voici le larbin.

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: Le ministre.

M. Mazankowski: Cette question me sidère, monsieur le Président. Le député est à la Chambre depuis longtemps. Il sait très bien qu'un comité de direction ne prend pas de décisions. C'est le comité permanent qui les prend. Il s'agit simplement . . .

M. Turner (Vancouver Quadra): Faites-vous obéir.

M. Mazankowski: . . . d'une recommandation du comité de direction. Selon moi, le comité permanent l'étudiera. S'il recommande ce que le député a suggéré, on décidera en conséquence.

Questions orales

[*Français*]

LES APPROVISIONNEMENTS ET SERVICES

LA PROCÉDURE D'OCTROI DE MARCHÉS

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre des Approvisionnements et Services et concerne le marché de gestion de Port-Cartier.

Aujourd'hui, nous apprenons que le processus d'octroi du marché de gestion pour la construction de la prison de Port-Cartier était de telle sorte que, effectivement, une seule compagnie pouvait même espérer être choisie parce que seule elle avait eu du personnel qui avait de l'expérience dans le service correctionnel à l'intérieur du ministère.

Pourquoi le gouvernement continue-t-il avec une procédure d'octroi de marchés qui favorise une compagnie au dépens des autres? Et enfin, est-ce que le ministre peut nous dire et nous confirmer que cette procédure a été utilisée parce que le gouvernement avait peur de ne pas respecter la date exigée par le premier ministre?

L'hon. Monique Vézina (ministre des Approvisionnements et Services): Je suis la ministre des Approvisionnements et Services. Nous avons à l'intérieur de cet appel d'offres respecté les critères réguliers. Nous avons invité, selon notre liste de fournisseurs, 13 sociétés. Huit ont répondu, trois ont été qualifiées et l'offre la plus basse a été retenue. Bien sûr, elle a été retenue compte tenu de l'expérience et de la capacité de faire le travail de la société en cause.

[*Traduction*]

LE CONTRAT OBTENU PAR LA SOCIÉTÉ BECHTEL

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, je suis heureux de voir que la ministre répond aux questions cette semaine. Quelqu'un d'autre s'en occupait la semaine dernière. Vu que la société Bechtel a obtenu son contrat à l'époque où l'un de ses employés avait été prêté au Service correctionnel Canada, la ministre compte-t-elle mener une enquête pour déterminer s'il y a eu violation de l'article 49 du code sur les conflits d'intérêts pour les fonctionnaires? Sinon, pourquoi pas?

L'hon. Robert de Cotret (président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, c'est moi qui suis chargé de faire respecter les lignes directrices. Il y a eu certaines allégations de conflits d'intérêts qui mettraient en cause des fonctionnaires. Selon la pratique établie, on mènera immédiatement une enquête pour déterminer les faits. Le Conseil du Trésor agira dans le cadre de son mandat relativement à l'application des lignes directrices. J'ai déjà parlé au solliciteur général, qui a demandé que l'enquête soit menée le plus rapidement possible, et je peux garantir à mes honorables collègues que ce sera fait.

LE CABINET DU PREMIER MINISTRE

L'ATTITUDE JUGÉE SEXISTE

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre et lui seul peut y répondre.

Des voix: Oh, oh!

Une voix: Cela n'ira pas plus loin. La question suivante.

• (1450)

Mme Mitchell: Le bureau du premier ministre a été critiqué à cause de son attitude sexiste vis-à-vis d'une courriériste parlementaire. Peut-il assurer aux députés et aux Canadiennes que son personnel cessera d'exiger des rendez-vous quand on demandera des entrevues, que ce soit en pure plaisanterie ou non?

Des voix: Bravo!

L'hon. Ray Hnatyshyn (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, je crois savoir que certains articles au sujet de M. Gratton, qu'on pourrait qualifier de sans fondement, ont paru dans les journaux. M. Gratton consulte actuellement son avocat. Je ne crois pas que d'autres observations à ce sujet soient appropriées en ce moment.

LA CONDUITE DU SECRÉTAIRE DE PRESSE

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse également au premier ministre. Comme une journaliste au moins a apparemment été insultée à la suite de ce geste blessant et minable, le premier ministre enjoindra-t-il à son secrétaire de presse de présenter ses excuses aux personnes qu'il a offensées par son manquement à l'éthique professionnelle?

Des voix: Bravo!

L'hon. Ray Hnatyshyn (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, je sais que la députée respecte les principes de la justice. Elle comprend, je crois, qu'au Canada une personne est innocente tant qu'elle n'a pas été jugée coupable. Je ne crois pas qu'on renforce l'autre point de vue en répétant des rumeurs sans fondement à la Chambre.

* * *

L'APARTHEID

L'AFRIQUE DU SUD—LES REPRÉSAILLES POSSIBLES CONTRE LES ÉTATS LIMITROPHES

Mme Mary Collins (Capilano): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre des Relations extérieures. La semaine dernière, elle a représenté le Canada aux funérailles du président du Mozambique, Samora Machel. A-t-elle profité de son voyage pour s'entretenir avec les représentants des pays de la ligne de front, afin de savoir si le Canada pourrait leur venir en aide et, mieux encore, de quelle manière, au cas où l'Afrique du Sud exercerait des représailles d'ordre économique ou politique à leur égard?

[*Français*]

L'hon. Monique Landry (ministre des Relations extérieures): Monsieur le Président, en effet, j'ai eu l'occasion de représenter le Canada la semaine dernière aux funérailles du président Machel du Mozambique. Durant cette visite, j'ai eu l'occasion de rencontrer plusieurs représentants des pays de la ligne de front, entre autres, le président de la Zambie. Bien sûr, tous m'ont fait part de leurs inquiétudes face aux sanctions imposées par l'Afrique du Sud et également face aux représailles qui pourraient s'ensuivre. La situation est sûrement bien tendue.

Monsieur le Président, il est évident que j'ai transmis le message à tous les représentants des pays, savoir que le Canada continuera à donner son assistance tangible, soit politiquement, soit par des mesures d'aide au développement.

* * *

[*Traduction*]

LA COMMISSION CANADIENNE DES DROITS DE LA PERSONNE

LA NOMINATION D'ANTONIO ARCANGEL AU TRIBUNAL DES DROITS DE LA PERSONNE

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Justice. Pourquoi son gouvernement a-t-il approuvé, en septembre dernier, la nomination au Tribunal des droits de la personne d'un adepte de Marcos, Antonio Arcangel, alors que des fonctionnaires des Affaires extérieures savaient, depuis une réunion tenue le 15 août, que cette personne était soupçonnée de certaines activités subversives?

L'hon. Ray Hnatyshyn (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, la députée soulève ces allégations à la Chambre, où elle jouit de l'immunité parlementaire. Je prends note de ses propos et de ceux qu'on a tenus lundi dernier, lorsque j'étais à l'extérieur de la ville. Je vais les examiner.

M. Turner (Vancouver Quadra): En ferez-vous rapport à la Chambre?

[*Français*]

LA POSITION DU GOUVERNEMENT

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Je désire poser une question supplémentaire au très honorable premier ministre. J'aimerais savoir s'il est prêt à réagir suite aux télégrammes qui lui ont été envoyés directement, lui demandant de retirer le nom de M. Arcangel parce que sa nomination parle très mal de la Commission canadienne des droits de la personne au Canada. Est-ce que le premier ministre, suite au mouvement pour les Philippines libres, est prêt à réagir aux demandes de retirer le nom de M. Arcangel?

[*Traduction*]

L'hon. Ray Hnatyshyn (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Si vous me le permettez, monsieur le Président, je vais répondre à cette question, bien qu'elle s'adresse au vice-premier ministre.

Mme Copps: Au premier ministre.

M. Hnatyshyn: En effet, je m'excuse. La députée peut porter les accusations qu'elle veut à la Chambre, en raison de son immunité parlementaire.

Mme Copps: La réunion s'est tenue le 15 août, aux Affaires extérieures.

M. Hnatyshyn: Néanmoins, il existe un principe qui reconnaît à la personne dont la réputation est mise en doute, le droit de se défendre.

Mme Copps: C'est vous qui l'avez nommé.

M. Hnatyshyn: Je préfère examiner les deux côtés de cette affaire, comme le ferait la députée si elle était à ma place.

* * *

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

LES NÉGOCIATIONS ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS—LES LOIS AMÉRICAINES RELATIVES AUX DROITS COMPENSATEURS

M. Bill Kempling (Burlington): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre du Commerce extérieur. Les médias ont signalé la semaine dernière que Clayton Yeutter, le négociateur américain en matière de commerce, avait déclaré lors d'une allocution prononcée à Chicago que les lois relatives aux droits compensateurs ne font pas partie des sujets de discussion aux négociations sur les échanges. La ministre a soutenu le contraire. Pourrait-elle nous dire si elles constituent oui ou non un des sujets de discussion?

L'hon. Pat Carney (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, je me réjouis qu'on me donne l'occasion de faire cette mise au point. J'ai lu le texte de l'allocution de M. Yeutter. Il n'a pas prononcé les paroles que les médias lui attribuent. Les mesures de protection d'urgence, qui englobent les droits compensateurs et les mesures *antidumping*, font très clairement partie des sujets abordés à la table des négociations. Il s'agit des nouvelles règles commerciales auxquelles nous espérons en arriver grâce aux nouvelles négociations avec les États-Unis.

* * *

LE CODE D'ÉTHIQUE

LE TRAVAIL EXÉCUTÉ POUR LA FEMME D'UN MINISTRE

M. Nelson A. Riis (Kamploops—Shuswap): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre.

M. Murphy: L'homme invisible.

M. Riis: Le premier ministre ne convient-il pas que la femme du secrétaire d'État aux Affaires extérieures ne devrait pas avoir recours aux services du personnel du ministre pour son avantage personnel?

L'hon. Pat Carney (secrétaire d'État suppléante aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, je crois savoir qu'une note rectificative a été publiée à ce sujet.

M. Blaikie: Par qui?

Mlle Carney: On a déclaré que la personne en question est une employée à temps partiel du personnel du secrétaire d'État aux Affaires extérieures et que Mme McTeer la paie pour le travail qu'elle fait sur ses heures de loisir, ce qui est conforme à ce que font bien d'autres gens.

M. Beatty: Excusez-vous.

M. McDermid: Vérifiez ce que vous dites.

M. Riis: Je n'ai nullement l'intention de m'excuser.

LES LIGNES DIRECTRICES DU CONSEIL DU TRÉSOR

M. Nelson A. Riis (Kamloops—Shuswap): Monsieur le Président, selon mes sources, une adjointe ministérielle du secrétaire d'État aux Affaires extérieures a été chargée d'obtenir des renseignements pour aider la femme du ministre dans ses affaires personnelles. La ministre examinera-t-elle la situation? Si les fonds du Trésor public ont été dépensés à mauvais escient dans cette affaire, le gouvernement respectera-t-il les lignes directrices du Conseil du Trésor?

M. McDermid: La ministre vient de répondre à cette question.

Mlle MacDonald: Vous devriez avoir honte.

M. Riis: Elle se trompait. Elle ne sait pas de quoi il s'agit.

L'hon. Pat Carney (secrétaire d'État suppléante aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, il est étrange d'entendre de telles allégations de la part d'un parti qui prétend publiquement appuyer le travail pour les femmes et les femmes au travail.

M. Broadbent: Je n'en crois pas mes oreilles.

M. Riis: Asseyez-vous.

M. Murphy: Elle téléphone à partir du bureau des Affaires extérieures.

Mlle Carney: Ils ne veulent même pas écouter la réponse.

M. Riis: Pas cette réponse-là.

Mlle Carney: Je peux garantir au député que j'ai examiné les allégations faites par les médias et que cette façon d'avoir recours aux services d'une employée à temps partiel n'a enfreint aucune ligne directrice ou règle du gouvernement.

M. Murphy: Elle a fait ce travail au bureau des Affaires extérieures.

L'IMMIGRATION

L'OCTROI D'UN PERMIS MINISTÉRIEL SPÉCIAL D'ENTRÉE

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre d'État à l'Immigration. Le ministre s'est justifié hier d'avoir accordé un permis spécial à un homme reconnu coupable de plus de 20 infractions criminelles en disant que cet homme avait avoué son passé au lieu de le nier comme il le faisait depuis huit ans. Ce genre de raisonnement est absolument inacceptable.

Pourquoi le ministre a-t-il accordé des privilèges spéciaux à cet homme pour la simple raison qu'il a avoué son passé, passant outre à l'avis de son ministère et de trois de ses prédécesseurs qui sont venus à la conclusion que, compte tenu de son casier judiciaire, ce requérant était indésirable? Quels sont les véritables motifs de cette décision?

L'hon. Gerry Weiner (ministre d'État (Immigration)): Monsieur le Président, notre pays a toujours eu pour politique, et nos lois le confirment, de permettre la réhabilitation. C'est une question très délicate. Il s'agit de la réhabilitation d'un être humain.

LA LETTRE DE RÉHABILITATION DU REQUÉRANT

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, le ministre n'a pas seulement facilité l'admission spéciale de cet homme, il a aussi remanié la lettre de réhabilitation. Son propre collaborateur, M. Westerberg, a confirmé que la lettre de réhabilitation avait été reprise et redactylographiée dans le bureau même du ministre. Pourquoi le ministre a-t-il tripatouillé cette lettre importante pour justifier sa décision personnelle? Pourquoi cette indécision et ingérence politiques dans un processus de réhabilitation indépendant?

• (1500)

L'hon. Gerry Weiner (ministre d'État (Immigration)): Monsieur le Président, il s'agit de la réhabilittion d'un être humain, d'un mari et père d'un enfant. Il a l'appui général de la collectivité, y compris du clergé, des hommes d'affaires, des professionnels et des organismes nationaux. Il a reconnu sa culpabilité. Ce sont les raisons qui auraient pu l'empêcher d'être admis. Je l'ai proposé au ministre de l'Emploi et de l'Immigration comme candidat à l'admission.

* * *

LES STUPÉFIANTS

LES TESTS OBLIGATOIRES DE DÉPISTAGE DE DROGUES— L'APPLICATION DE LA CHARTE DES DROITS

M. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Justice. Hier, j'ai rappelé à la Chambre que la compagnie American Motors du Canada exigeait que ses nouveaux employés se soumettent à des analyses d'urine obligatoires pour le dépistage de drogues. La société est la dernière à figurer sur la liste des entreprises canadiennes imposant aux personnes sollicitant un emploi dans leur établissement de se soumettre à des tests obligatoires de dépistage de drogues. Le ministre est-il d'accord avec ces tests comme condition d'embauche dans notre pays, ou bien reconnaît-il, à l'instar de beaucoup de Canadiens, et notamment de

nombreux spécialistes, que cette initiative pourrait constituer une violation de la Charte canadienne des droits et libertés?

L'hon. Ray Hnatyshyn (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, il y a une ou deux choses que je tiens à préciser à propos de la question soulevée hier par le député. D'abord, il ne faut pas oublier que cette politique de l'AMC est du ressort du gouvernement provincial, et non pas du gouvernement fédéral. Ensuite, pour ce qui est de la stratégie nationale relative à la consommation des drogues au Canada, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social et d'autres porte-parole du gouvernement ont clairement expliqué que les tests obligatoires ne sont pas prévus dans notre stratégie et ne le seront pas non plus. Notre position à cet égard est très claire, il me semble.

* * *

L'ADMINISTRATION

LA COMMISSION PARKER—LES FRAIS JUDICIAIRES DE LA FEMME D'UN ANCIEN MINISTRE

M. John Nunziata (York-Sud—Weston): Monsieur le Président, les Canadiens sont scandalisés d'apprendre que le gouvernement paie les frais judiciaires occasionnés à l'ancien ministre de l'Expansion industrielle régionale par l'enquête Parker et ils trouvent cela déraisonnable. J'ai appris aujourd'hui que le gouvernement songeait également à payer les frais judiciaires de Mme Noreen Stevens. Le gouvernement peut-il donner l'assurance à la Chambre et aux Canadiens qu'en aucun cas il ne paiera les frais judiciaires occasionnés à Mme Noreen Stevens par l'enquête Parker?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, il s'agit tout simplement d'une question hypothétique et le député le sait fort bien, il me semble. Si une telle décision est prise—ce qui n'est pas envisagé, à ma connaissance—il l'apprendra certainement en temps opportun. Je ne prévois pas qu'elle le sera.

* * *

LA SANCTION ROYALE

M. le Président: A l'ordre. J'ai l'honneur d'informer la Chambre que j'ai reçu le message suivant:

Rideau Hall
Ottawa

le 5 novembre 1986

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous aviser que le très honorable Brian Dickson, Juge en chef de la Cour suprême du Canada, en sa qualité de Gouverneur général suppléant, se rendra à la Chambre du Sénat, aujourd'hui, le 5 novembre 1986, à 17 heures, afin de donner la sanction royale à un projet de loi.

Veuillez agréer, Monsieur le Président,
l'assurance de ma haute considération.

Sanction royale

le Secrétaire du Gouverneur général
Léopold H. Amyot

* * *

M. Mazankowski : Monsieur le Président, le ministre chargé de la Société canadienne des postes est retenu ailleurs. Avec le consentement unanime, pouvons-nous différer cet article?

Des voix: D'accord.

AFFAIRES COURANTES

[*Français*]

ÉNERGIE, MINES ET RESSOURCES

PRÉSENTATION DU PREMIER RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

Mme Barbara Sparrow (Calgary-Sud): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter le premier rapport du Comité permanent de l'énergie, des mines et des ressources, dans les deux langues officielles.

(*Note de l'éditeur: Voir les* Procès-verbaux *d'aujourd'hui au sujet du rapport précité.*)

* * *

[*Traduction*]

PÉTITIONS

LE FINANCEMENT DE L'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, je tiens à présenter pour le compte de la Fédération canadienne des étudiants la pétition suivante qui est signée par 67 étudiants de huit provinces différentes, qui demandent au gouvernement de convoquer une conférence des premiers ministres en vue de négocier à nouveau un accord juste et progressiste sur le financement de l'enseignement postsecondaire.

LE PROJET DE LOI CONCERNANT LES ENFANTS DISPARUS—L'EFFET SUR LES INITIATIVES DES FORCES POLICIÈRES

M. Terry Clifford (London—Middlesex): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition au nom des parents des élèves de l'école primaire Tecumseh, de membres de l'organisation *Home and School* et de citoyens de London—Middlesex. Cette pétition concerne le phénomène des enfants disparus et le projet de loi C-70 qui prévoit, pour des raisons d'économie, que l'on considère comme morts les enfants disparus depuis plus de six mois. Les pétitionnaires veulent être assurés que ce projet de loi n'influera en rien sur les initiatives et les efforts des forces policières en vue de retrouver des enfants disparus, et demandent en fait au gouvernement de renforcer les programmes destinés à faciliter l'identification et la recherche des enfants disparus au Canada.

Questions au Feuilleton

ON DEMANDE QUE L'AMBASSADE DU CANADA EN SYRIE SOIT DÉMÉNAGÉE

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter quatre pétitions signées par des électeurs de ma circonscription qui demandent humblement à la Chambre que l'ambassade du Canada en Syrie soit déménagée à Chypres, étant donné que l'accès en est très difficile pour les personnes qui sont nées ou qui ont grandi dans les secteurs chrétiens du Liban, que les Libanais sont harcelés par des barrages routiers et des gardes syriens, qu'ils doivent verser un droit chaque fois qu'ils traversent la frontière syrienne et qu'aucune devise étrangère ne peut être apportée en territoire syrien.

L'ENLÈVEMENT DES BOÎTES AUX LETTRES DANS LA RÉGION DE PARKDALE-SUD

M. Andrew Witer (Parkdale—High Park): Monsieur le Président, j'ai le plaisir de présenter à la Chambre une pétition de citoyens de Parkdale—High Park qui protestent contre l'enlèvement des boîtes aux lettres dans la région de Parkdale-Sud.

Les pétitionnaires expriment leur mécontentement à l'égard du mauvais service que leur fournit Postes Canada, et je tiens à me joindre à eux pour exiger le rétablissement des boîtes aux lettres dans le quartier.

* * *

LA LOI SUR LE SÉNAT ET LA CHAMBRE DES COMMUNES

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé) demande à présenter le projet de loi C-20, tendant à modifier la Loi sur le Sénat et la Chambre des communes.

M. le Président: Le ministre est-il autorisé à présenter le projet de loi?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

[*Français*]

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et du président du Conseil privé): Monsieur le Président, on répondra aujourd'hui aux questions suivantes: 6 et 18.

[*Texte*]

LES DÉPENSES DE LA SOCIÉTÉ RADIO-CANADA

Question nº 6—**M. Crofton:**

Au cours de l'année financière terminée le 31 mars 1987, la Société Radio-Canada a-t-elle effectué ou planifié, par emplacement, des immobilisations de plus de 50 000 $ et, dans l'affirmative, de combien?

L'hon. Flora MacDonald (ministre des Communications): 1. La Société Radio-Canada me transmet les renseignements suivants:

La Société Radio-Canada comprend que l'honorable député demande, dans le contexte de budget général des immobilisations de la Société, de l'information sur les dépenses de plus de 50 000 $ que Radio-Canada a déjà faites ou prévoit faire, par établissement, pour l'extension de ses installations de transmission.

Sur les quelques projets d'extension du rayonnement qui subsistent et qui ont tous été amorcés avant les compressions budgétaires de décembre 1984, un seul engage des dépenses de plus de 50 000 $ durant l'exercice financier se terminant le 31 mars 1987. Le projet vise le remplacement d'une affiliée et l'installation d'un émetteur MF à Elk Lake (Ontario), qui servira à diffuser le service MA de la radio anglaise de la Société.

Les dépenses d'immobilisations de Radio-Canada pour 1986-1987 sont les suivantes:

	(en millions de dollars)
Rajouts et remplacement d'installations et d'équipements—remplacement d'installations de production désuètes surtout et, dans certains cas, amélioration d'installations existantes en vue de maintenir une exploitation efficace.	46,115
Remplacement d'installations de transmission désuètes et extension du service de radiotélévision—ne comprenant, en ce qui concerne les projets d'expansion et de remplacement des affiliées, que ceux entamés avant l'annonce des compressions budgétaires en décembre 1984.	18,140
Regroupement des installations—coût de planification et d'ingénierie pour le projet de regroupement des installations de Radio-Canada à Toronto.	4,173
Total:	68,428

LA CRÉATION D'EMPLOIS

Question nº 18—**M. Scott (Victoria—Haliburton):**

1. Depuis le 4 septembre 1984, a-t-on autorisé des commanditaires de la circonscription de Victoria—Haliburton à créer des emplois en vertu de l'article 38 de la *Loi sur l'assurance-chômage* et, dans l'affirmative, *a)* combien, *b)* combien d'emplois ont été créés?

2. Quel était le total des fonds en cause dans la circonscription?

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de l'Emploi et de l'Immigration):

1. Oui
   a) 15
   b) 76
2. 514,914$

[*Français*]

M. Lewis: Je suggère, monsieur le Président, que les autres questions soient réservées.

M. le Président: On a répondu aux questions énumérées par l'honorable secrétaire parlementaire. Les autres questions sont-elles réservées?

Des voix: D'accord.

* * *

DEMANDES DE DOCUMENTS

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et du président du Conseil privé): Monsieur le Président, je demande que tous les avis de motions portant production de documents soient réservés.

M. le Président: Tous les avis de motions sont-ils réservés?

Des voix: D'accord.

• (1510)

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI DE L'IMPÔT SUR LES REVENUS PÉTROLIERS

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. Tom Hockin (ministre d'État (Finances)) propose: Que le projet de loi C-17, tendant à modifier et à abroger la Loi de l'impôt sur les revenus pétroliers et à modifier la Loi de l'impôt sur le revenu, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité législatif.

Monsieur le Président, c'est la troisième fois que le gouvernement demande à la Chambre d'étudier des modifications proposées à la Loi de l'impôt sur les revenus pétroliers. Je me réjouis d'informer les députés qu'il le fait pour la dernière fois.

En septembre 1984, mon prédécesseur, l'ancienne ministre d'État chargée des Finances, a été chargée d'effectuer un certain nombre de changements à cette taxe qui avait été laissée en plan par l'ancien gouvernement. Au début de l'année suivante, le gouvernement est parvenu à négocier pour l'ouest du Canada une nouvelle entente relativement au prix de l'énergie et à la fiscalité. L'Accord de l'Ouest a commencé à réparer les dommages économiques et politiques énormes infligés par le Programme énergétique national. Aux termes de cet accord, le gouvernement fédéral s'est engagé à abolir graduellement d'ici la fin de 1988 l'impôt sur les revenus pétroliers. Il a convenu également d'exonérer immédiatement de cet impôt le nouveau pétrole, et il a consenti à un certain nombre d'autres allégements.

Les amendements que les députés sont maintenant invités à envisager s'inspirent de l'esprit de cet accord historique. On demande aux députés d'approuver une mesure législative qui accélérera l'abolition progressive de l'impôt impopulaire et injustifié sur tous les revenus générés par la production pétrolière après le 30 septembre 1986.

Je rappelle aux députés la signification politique et économique du projet de loi à l'étude. Cette mesure législative sonne le glas de l'impôt sur les revenus pétroliers, un impôt qui a davantage contribué à aliéner l'ouest du Canada que toute autre mesure prise depuis la confédération. Cet impôt faisait peser un fardeau injustifiable sur l'industrie pétrolière en période de prospérité et menaçait de l'anéantir complètement dans le contexte actuel d'effondrement des prix du brut. Mon parti a reconnu l'injustice de cet impôt et a promis en 1984 de l'abolir.

Le précédent gouvernement avait mis en place un système de stimulants d'une générosité excessive. Ce système comportait à la fois des stimulants fiscaux et des subventions directes. Parallèlement, l'impôt sur les revenus pétroliers et le régime général d'impôt sur le revenu soumettaient les sociétés pétrolières à des prélèvements exagérés. Nous respectons notre engagement d'abolir cet impôt tout en faisant preuve de responsabilité financière.

La décision d'abolir immédiatement l'impôt sur les revenus pétroliers plutôt que selon le calendrier adopté à l'origine n'a pas été prise à la légère. La chute des prix du pétrole sur les marchés internationaux a déjà fait tomber les recettes que cet impôt devait générer de quelque 425 millions de dollars pour l'année financière 1986-1987. Plus tôt cette année, le premier ministre (M. Mulroney) a annoncé l'augmentation des crédits destinés aux petits producteurs, qui étaient portés à deux millions de dollars par année. La dégringolade soutenue des prix du pétrole nécessitait des mesures supplémentaires. Mon collègue, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Masse), même s'il venait tout juste de se voir confier son portefeuille, a rencontré ses homologues provinciaux et les représentants de l'industrie en août dernier. Après ces réunions et une fois obtenues ces confirmations, le gouvernement fédéral a pu supprimer immédiatement l'impôt sur les revenus pétroliers.

Cette initiative va nous coûter cher, à savoir 150 millions de dollars pour le reste de l'année financière. Mais c'est de l'argent dépensé à bon escient parce qu'il va contribuer à conserver des emplois et parce qu'il montre aux Canadiens de l'Ouest que le gouvernement se préoccupe réellement de leurs problèmes économiques actuels et est prêt à les aider quand c'est possible. Nous traversons des temps difficiles avec notre important déficit, mais nous dépensons 150 millions de dollars de notre propre trésorerie afin d'accélérer la suppression de l'impôt sur les revenus pétroliers.

J'ai souvent dit pourquoi il était nécessaire que le gouvernement accélère la suppression de cet impôt. Mes collègues de l'Ouest canadien ont souvent fait remarquer combien le programme énergétique national en général, et l'impôt sur les revenus pétroliers en particulier, avaient nuit à notre pays sur le plan économique et politique. Je voudrais maintenant attirer l'attention des députés sur une des dispositions moins connues du projet de loi que nous étudions. Je voudrais que les députés étudient le traitement des petites sociétés qui touchent des redevances. Un grand nombre d'entre elles concrétisent l'esprit d'entreprise et le risque, ce que le gouvernement actuel essaie d'encourager. Son prédécesseur a fait fi de ces sociétés en concevant le crédit d'impôt à la petite entreprise. Elles en ont été exclues.

Mon collègue le ministre des Finances (M. Wilson) a rencontré personnellement en juillet les représentants de ces sociétés afin de comprendre leurs problèmes. Cela ne s'était pas produit depuis l'adoption de cet impôt au Canada en 1981. Plusieurs députés de l'Alberta ont fourni des renseignements précieux. Ces consultations mixtes ont abouti à une modification qui permettra à ces petites sociétés de réclamer un crédit au titre de l'impôt sur les revenus pétroliers à partir du 1er janvier de cette année. Cette initiative ne coûte pas grand-chose au gouvernement, mais elle rapporte beaucoup sur le plan humain. Elle aidera les petites entreprises à traverser cette période très difficile. Elle illustre également, de façon concrète, le fonctionnement d'un gouvernement représentatif.

Outre ces deux mesures importantes, à savoir la supression de la taxe sur les revenus pétroliers et gaziers et l'aide rétroactive, ce projet de loi renferme certaines formalités qui découlent normalement de la suppression d'une taxe. Je ne voudrais pas abuser du temps des députés avec de tels détails. Je les engage, cependant, à l'étudier le plus rapidement possible et je voudrais que le comité en fasse rapport dans les plus brefs délais. Je suis fort aise de pouvoir déclarer aux députés que ce sera la dernière fois que nous étudierons des amendements concernant la taxe sur les revenus pétroliers et gaziers une fois que nous aurons adopté cette mesure.

• (1520)

M. Russell MacLellan (Cape Breton—The Sydneys): Monsieur le Président, je saisis avec grand plaisir l'occasion de parler du projet de loi C-17. Je voudrais en premier lieu faire quelques observations au sujet des propos du ministre d'État (Finances) (M. Hockin) qui a prétendu que le gouvernement libéral s'était montré très généreux, comme si c'était une erreur d'agir ainsi quand le secteur énergétique est en proie au marasme. A mon avis, le gouvernement actuel ne donne rien, il arrache tout bonnement à pleines mains.

Les ministériels parlent de l'élimination de l'impôt sur les revenus pétroliers, mesure qui coûtera 150 millions de dollars au gouvernement fédéral. Ils semblent vouloir qu'on les en félicite quand en réalité ils ne font que remettre aux sociétés pétrolières leurs propres fonds. C'est peu réconfortant pour le secteur énergétique qui est aux prises avec certaines difficultés actuellement.

Le projet de loi stipule qu'aucun impôt sur les revenus pétroliers ne sera exigible à l'égard des recettes et des redevances attribuables à l'extraction du pétrole ou du gaz après la fin de septembre 1986. A mon avis, c'est une excellente disposition. La mesure accorde également un allégement fiscal aux producteurs de pétrole et de gaz, comme le premier ministre (M. Mulroney) l'a déjà annoncé. Le projet de loi exonère également de l'impôt sur les revenus pétroliers jusqu'à concurrence de la somme de 1,5 million de dollars représentant le revenu découlant de redevances touché par les sociétés, mesure qui était annoncée le 17 septembre dernier. Cette disposition a maintenant été élargie pour inclure les particuliers qui ont gagné une somme équivalente.

Notre parti n'aurait pas choisi d'accorder la plus haute priorité à l'élimination de l'impôt sur les revenus pétroliers. Nous estimions et nous estimons encore que ce sont les petits producteurs qui éprouvent actuellement le plus grand besoin dans le secteur énergétique. C'est eux qui sont vulnérables. Au moment du recul des secteurs énergétique, il ne s'agit pas seulement de rendre la vie plus aisée aux sociétés d'hydrocarbures, mais bien d'assurer leur survie. Les problèmes que traversent actuellement les petits producteurs risquent d'être critiques pour beaucoup.

Certains ont dit que ces petits producteurs s'étaient attiré leur malheur, qu'ils avaient profité de l'élan économique, quand tout montait en flèche, pour se lancer dans les dépenses. Ce n'est pas tout à fait exact. Certains l'ont fait, bien sûr. Peut-être d'autres ont-ils fait des dépenses inconsidérées ou un peu trop lourdes, et ils se sont endettés envers les banques du pays. Mais, en ce moment, beaucoup des sociétés pétrolières en difficulté sont des entreprises qui existent depuis le début des années 30. Ce sont des entreprises familiales, des entreprises où le président, le P.D.G. et les dirigeants connaissent tous les membres de leur personnel par leur prénom. Ils connaissent leur famille, souvent ils font plus que s'entendre au travail, ils se fréquentent. On imagine ce que peuvent ressentir ces responsables et ces dirigeants quand ils doivent se défaire de personnes qui sont à leur service depuis 20 ou 25 ans. Je demande au député de se mettre à la place de ces gens qui connaissent ainsi leurs employés et leur famille et qui sont obligés de les envoyer à l'assurance-chômage. Ce n'est pas chose facile pour eux. Il est malheureux qu'ils en soient rendus là. Voilà pourquoi au parti libéral nous disons qu'il faut aider ces petites sociétés en priorité.

Beaucoup de ces petites sociétés sont des sociétés canadiennes. Si le gouvernement accorde, comme il le prétend, un certain caractère d'urgence et de priorité au principe de la canadianisation, il faut que nous protégions ces petites sociétés canadiennes. C'est là que la canadianisation compte le plus, parce qu'elle intéresse le secteur qui produit en fait le pétrole et le gaz, qui sont de la plus haute importance pour notre économie et pour toute la théorie de la canadianisation.

Le gros des avantages que va procurer la suppression de l'impôt sur les revenus pétroliers vont aller aux 10 ou 15 plus grosses sociétés, multinationales comprises. Mais il va y avoir de nombreux avantages pour les sociétés de moindre importance qui ont acquis des terrains et qui les ont concédé à des sociétés plus importantes en échange d'une redevance sur la production, en vertu d'un contrat de forage. En abolissant l'impôt sur les revenus pétroliers, nous allons aider un certain nombre de petites sociétés, et c'est pourquoi notre parti ne s'oppose pas au projet de loi. A cause des difficultés qui règnent en ce moment dans le secteur énergétique, nous ne voterons pas contre ce projet de loi qui va apporter une certaine aide, même si les programmes qui seraient le plus utiles à notre avis n'ont pas été adoptés. Le fait que nous puissions donner quelque chose à ce secteur aux prises avec les plus grandes difficultés est d'une énorme importance.

Que résultera-t-il du projet de loi, et comment va-t-on en appliquer les dispositions? Le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Masse) nous dit qu'il supprimera l'impôt sur les revenus pétroliers, mais qu'il invitera l'Agence de surveillance du secteur pétrolier à effectuer des vérifications auprès des pétrolières pour s'assurer que l'argent économisé en n'ayant pas à payer l'IRP sera réinvesti dans l'économie. C'est là à mon avis une giffle en pleine figure pour le secteur énergétique. Le gouvernement ne demanderait pas à *General Motors* ou à Litton de faire rapport à l'Agence de surveillance du secteur pétrolier pour s'assurer qu'elles réinvestissent leurs bénéfices. Le gouvernement clame l'importance de ces sociétés pour l'économie et la confiance qu'il leur témoigne, mais il leur fait savoir qu'il ne leur fait vraiment pas confiance. A moins qu'il craigne vivement le secteur énergétique et n'ait aucun respect pour les grandes sociétés elles-mêmes.

Nous, du parti libéral, estimons que certaines mesures s'imposent pour protéger le secteur énergétique. Nous n'irions pas aussi loin que le gouvernement à cet égard. Nous sommes cependant d'avis que dans l'intérêt de la canadianisation, et sans égard à la taille des pétrolières, l'Agence de surveillance du secteur pétrolier ne devrait pas se contenter d'épier les grandes sociétés pétrolières, mais examiner également ce qu'elles font et surveiller le transfert de réserves assurées de pétrole et de gaz naturel. Tel devrait être à notre avis le principal sujet de préoccupation.

A cause de cette crise dans le secteur énergétique, un très grand nombre de petites sociétés pétrolières et gazières en difficultés financières deviendront maintenant vulnérables à la faillite ou à l'absorption, non seulement de la part des grandes sociétés mais de la part d'autres également. Nous avons vu la société Interprovincial Pipe Line acheter les réserves de pétrole de la Home Oil pour un maigre 4 $ le baril. Cela sera un prix exorbitant dans quelques mois si la crise persiste dans le secteur énergétique. Dans peu de temps, on achètera des réserves prouvées de pétrole pour la somme minime de un dollar le baril, si ces problèmes persistent.

Que peut-il alors se produire? Si une entreprise en achète une autre, nous savons qu'un transfert a lieu. Cependant, si une entreprise ne fait qu'acheter les réserves d'une autre société, il est impossible d'être au courant de ce transfert. Nous ne pouvons savoir entre quelles mains sont nos réserves très précieuses de pétrole et de gaz. Ainsi, nous demandons à l'Agence de surveillance du secteur pétrolier de vérifier et de relever tous les transferts concernant la propriété de réserves prouvées de pétrole et de gaz, afin de pouvoir publier ces renseignements de façon régulière.

• (1530)

Nous sommes en faveur de l'élimination de la taxe sur les recettes pétrolières et gazières. En la supprimant, le gouvernement exprime le même point de vue. Quand cette mesure a-t-elle été prise? Le 8 septembre, au beau milieu d'une élection complémentaire dans la circonscription de Pembina. Quand la crise dans le secteur énergétique a-t-elle commencé? A la fin du mois de janvier de cette année. Quels changements sont survenus depuis lors? Aucun. Il se trouve simplement que le problème persiste à la grande surprise de tout le monde. Rien n'a changé, mais le secteur énergétique se trouve toujours plongé dans une crise économique. Le problème existe depuis des mois et il empire d'un mois à l'autre. Il grossit non pas selon une progression arithmétique mais plutôt géométrique.

Nous avons dû souffrir pendant pratiquement neuf mois avant que le gouvernement ne se rende compte qu'il lui fallait intervenir. Pourquoi ne l'a-t-il pas fait plus tôt? Pourquoi n'a-t-il pas permis au secteur énergétique de bénéficier plus tôt de la suppression de l'impôt sur les revenus pétroliers? Il avait failli le supprimer en août lorsque le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources s'est rendu à Calgary pour y prononcer un discours à l'occasion d'un déjeuner. Tous les cadres supérieurs des sociétés pétrolières se sont rendus à ce déjeuner pour l'y entendre. Ils espéraient tous que le ministre en profiterait pour annoncer la suppression de cet impôt. Mais il s'en est abstenu. Il a cependant annoncé qu'il le supprimerait si la province réduisait ses redevances et réinvestissait les fonds dans le secteur de l'énergie et si les entreprises acceptaient aussi de réinvestir dans le secteur. Il lui en a fallu du culot pour aller dire aux sociétés pétrolières qu'il leur rendrait leurs fonds seulement en compensation d'autre chose. Le gouvernement n'était pas vraiment convaincu de la nécessité de se porter à la rescousse du secteur énergétique. S'il est intervenu en sa faveur, c'est uniquement en raison des élections partielles et du fait qu'il s'était rendu compte qu'il était en difficulté. Il voulait donc faire quelque chose pour gagner ces élections partielles.

Le député de Pembina (M. Van de Walle) est des nôtres aujourd'hui. Je tiens à le féliciter de sa victoire. Ce n'est pas le gouvernement qui a remporté ces élections partielles pour avoir supprimé l'impôt sur les revenus pétroliers, mais bien le député lui-même grâce à sa campagne électorale. Le gouvernement ne savait pas alors qu'il en serait ainsi. Il a cru que cette mesure lui ferait gagner les élections. Il se trompait. Cela prouve que le gouvernement ne prend aucun engagement envers le secteur énergétique.

Nous avons dit que nous étions en faveur de supprimer l'impôt sur les revenus pétroliers. Cette mesure sera avantageuse pour le secteur énergétique. Nous voulions toutefois en même temps un programme de stabilisation des revenus, de concert avec les gouvernements provinciaux. Pareil programme, qui pourrait être établi par les deux niveaux de gouvernement, serait utile aux petits producteurs.

Nous avons commis une erreur, au parti libéral, en disant que nous étions en faveur du plan de stabilisation des revenus. Étant donné l'esprit rancunier qui l'anime, le gouvernement actuel a l'impression qu'il ne peut se voir attribuer le mérite d'un programme qui a reçu l'appui d'un autre parti et il se montre donc réticent à le mettre en application. Il ne se demande pas si le programme est utile à la population, mais plutôt s'il s'en verra attribuer le mérite. Ainsi le parti libéral a pratiquement mis un terme à toute participation du gouvernement fédéral au programme de stabilisation des revenus en déclarant qu'il y était favorable, ce qui empêchait dans une grande mesure le gouvernement de s'en attribuer le mérite. On se moque bien de ceux qui pourraient en bénéficier.

Le peu d'importance accordé au secteur énergétique par le gouvernement fédéral et son refus de participer avec les provinces, et notamment l'Alberta qui avait demandé de l'aide, au programme de stabilisation des revenus, auront des conséquences très graves sur ce secteur. Le secteur énergétique traverse actuellement une période extrêmement difficile. On estime que la totalité des investissements dans ce secteur sera inférieure de 900 millions de dollars aux prévisions faites l'an dernier par le Conseil économique du Canada. En 1990, les investissements réels seront inférieurs de 3 milliards de dollars aux prévisions initiales du Conseil. Ces chiffres sont lourds de sens et indiquent bien que l'industrie en est à s'accrocher désespérément.

Que fait le gouvernement? Il a supprimé l'impôt sur les revenus pétroliers. Nous avons également entendu des vieux refrains de la part du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. En plus de priver d'aide le secteur énergétique, on fait des déclarations qui lui enlèvent tout espoir. Le ministre a déclaré récemment que l'objectif d'autosuffisance du secteur énergétique avait été mis en veilleuse. Quelle déclaration à faire maintenant au secteur énergétique! Selon les estimations, en 11 ans, le Canada aura épuisé tout son pétrole brut léger et moyen produit par les moyens classiques. Autrement dit, nous devrons importer tout le pétrole brut léger et moyen dont nous aurons besoin. Que va faire notre pays? Nous parlons de la sécurité de l'approvisionnement, mais nous ne pourrons même pas nous approvisionner en brut léger et moyen à moins que nous prenions des mesures.

Actuellement, le Canada est un exportateur net de pétrole même s'il importe du brut léger et moyen. Nous exportons cependant davantage de pétrole lourd que nous n'importons de pétrole léger, nous sommes donc des exportateurs nets de pétrole. Mais tous les ans, les importations de pétrole léger et moyen augmentent. En 1990, au plus tard, et probablement dès l'année prochaine ou en 1989, nous serons des importateurs nets de pétrole. Pour quelle raison? Le gouvernement est paralysé, il ne sait pas quoi faire. Il est complètement fasciné par ce problème, par le déficit et par les sondages d'opinion. Il en résulte que l'économie du Canada se fragmente, surtout dans le secteur énergétique.

Par égard pour mon ami le député d'Algoma (M. Foster), je concède que le secteur agricole est également bien négligé par le gouvernement. Le Canada traverse des crises économiques. Le sud de l'Ontario est la seule région du pays dont l'économie est prospère. Ce n'est pas là le Canada comme nous le concevons tous. C'est l'abandon le plus total, il n'y a plus ni planification ni intérêt pour quoi que ce soit. Tout est laissé à la dérive.

• (1540)

Que va-t-il advenir si nous laissons à l'abandon le secteur énergétique et si nous ne songeons pas à la sécurité des approvisionnements? Je ne dis pas que le gouvernement devrait investir dans le secteur énergétique des milliards de dollars de l'argent des contribuables, mais des accommodements fiscaux prudemment élaborés dans les cas des sables bitumineux et du pétrole lourd devraient permettre d'accélérer quelque peu la mise en valeur de ces autres gisements, de poursuivre l'exploration et de mettre en exploitation plus rapidement les réserves connues. Cela nous empêchera d'épuiser complètement toutes nos réserves de pétrole brut léger et moyen avant de disposer de sources d'énergie de remplacement.

C'est très grave et très important. Il ne s'agit pas ici d'une intervention à courte vue. Il s'agit au contraire de l'économie à long terme de notre pays. Nous parlons d'un secteur que nous, à Ottawa, et que les gouvernements actuels et précédents avons favorisé et que nous voulons stabiliser. Le gouvernement va alléguer qu'il ne saurait investir à l'heure actuelle dans le secteur énergétique en raison des prix extrêmement bas. Quand les prix augmenteront, les choses seront différentes. Les prix pourraient bien augmenter, pour ensuite baisser de nouveau, et nous nous retrouverions dans la même situation. Si nous ne parvenons pas à réduire l'amplitude des fluctuations dans le secteur énergétique, nous ne pourrons jamais agir rationnellement.

Les banques ont éprouvé de très sérieuses difficultés au cours des dernières années. Elles vont accueillir très froidement tout projet de nouveaux investissements dans le secteur énergétique. Comment allons-nous aborder ce problème particulier? En l'occurrence, les banques sont un élément très important. La seule solution consiste à présenter un programme établissant clairement que le secteur énergétique mérite notre confiance et se stabilisera à plus long terme.

Le gouvernement a récemment annoncé qu'il déréglementerait le secteur du gaz naturel. Si l'on a jamais perverti le sens d'un terme, c'est bien là. Le seul élément de déréglementation se trouve dans le prix payé aux producteurs. Mais même le producteur ne bénéficie pas d'une déréglementation complète parce que le pauvre doit faire les frais des excédents exigés. On diminue les prix payés aux producteurs.

Ceux-ci ne touchent que le tiers du prix payé par les consommateurs, particuliers ou entreprises. On donne beaucoup d'argent aux exploitants de gazoducs et aux transporteurs comme TransCanada Pipelines pour qu'ils acheminent le gaz du lieu de production aux utilisateurs. Lorsque le gaz sort du gazoduc, il tombe sous la responsabilité des distributeurs qui sont des services publics provinciaux. Ni le gouvernement fédéral ni l'Office national de l'énergie n'exercent quelque contrôle que ce soit sur ces distributeurs. Ceux-ci ont fixé leurs profits à un certain pourcentage; au moins 15 p. 100, ou même plus dans la plupart des cas. Ils n'entendent pas venir en aide au secteur énergétique en ces temps difficiles. Jamais nous n'entendrons les distributeurs déclarer qu'ils réduiront leur marge de profit parce que le secteur énergétique est en difficulté. Non. Jamais vous n'entendrez de telles déclarations. L'Office national de l'énergie affirme que nous allons réduire la rentabilité et les prélèvements de TransCanada Pipelines et des autres exploitants de gazoducs. Eux non plus ne souffriront pas. Qui donc souffre? Ce sont les producteurs, parce qu'ils obtiendront moins pour leur produit.

Au moment même où le secteur énergétique a besoin de liquidités et de soutien, les producteurs touchent un prix réduit. J'ai parlé à des producteurs qui se sont vu offrir moins de un dollar le gigajoule de gaz naturel sur le marché du disponible. Ces gens-là vont se trouver à travailler uniquement pour les banques. Ils ne travailleront plus pour eux-mêmes. Combien de temps pourront-ils tenir? Pourquoi en est-il ainsi? Parce que le gouvernement est pris d'une peur bleue chaque fois qu'il est question de «réglementation» et que pour lui, tout

ce qui touche à la réglementation est mauvais. Là où il y a des règlements, comme ceux qui régissent les distributeurs et les transporteurs, il fait comme s'ils n'existaient pas. Il ne croit même pas à leur existence, il est aveugle. C'est le règne de la déréglementation, quel que soit le nombre de règlements qui existent toujours.

Qu'en est-il du propriétaire de maison? Que va-t-il faire? A l'heure actuelle, le gaz naturel est compétitif comparé à tous les autres types de combustibles. Il est concurrentiel avant même la déréglementation. Qu'arrivera-t-il si le prix du gaz naturel baisse sensiblement? D'abord, il sera encore plus compétitif par rapport aux autres combustibles. Est-ce à dire, monsieur le Président, que les provinces vont laisser dégringoler le prix du gaz naturel au détriment de leurs propres services publics, notamment de l'énergie hydroélectrique? Cela ne se passera pas ainsi, non. On ne le permettra pas. Même si les producteurs sont en train de se faire rouler avec la baisse des prix, ce ne sont pas les propriétaires de maisons qui en profiteront.

Ce qui va se produire, c'est que les propriétaires de gazoducs et les transporteurs vont graduellement hausser leur marge bénéficiaire. Les distributeurs en feront autant. Les provinces vont aussi augmenter leur part, au moyen des taxes. Cela se fait déjà. La province de Québec vient de majorer sa taxe de vente au détail. Le Manitoba impose maintenant une taxe sur le combustible utilisé pour transporter le gaz naturel dans le réseau manitobain de gazoduc. Voilà ce qui se passe. Aux dépens de qui? Des producteurs, et sans même que les propriétaires de maisons en tirent quelque avantage.

Qu'en est-il de l'acheminement du gaz naturel? Auraparant, quand tout l'acheminement s'effectuait par gazoduc, les utilisateurs commerciaux assumaient une partie des frais de transport du gaz de consommation domestique. Maintenant que les acheteurs et les fournisseurs sont directement liés par contrat, ce n'est plus possible. Les propriétaires de maisons devront donc assumer le coût intégral de l'acheminement du gaz naturel par gazoduc. Les frais de transport vont donc augmenter. La déréglementation ne donnera rien. Je crois fermement qu'il y aura un prix de fixé à la frontière de l'Alberta avant la fin du printemps 1987. La situation continue à se détériorer.

J'inviterais le gouvernement à réexaminer ce secteur, à étudier ses problèmes et à chercher d'autres solutions pour lui venir en aide. Il y a tant à faire: il faut non seulement aider financièrement les producteurs du secteur pétrolier et gazier mais aussi leur redonner confiance. En supprimant le prix frontalier comme on l'a fait récemment, on n'aura réussi qu'à vendre moins cher le gaz destiné aux États-Unis. On en vendra plus mais les recettes totales n'augmenteront pas beaucoup, si elles le font. Le surplus qu'on vendra n'augmentera pas suffisamment les recettes pour compenser la réduction du prix unitaire.

On vend le gaz moins cher aux Américains qu'aux ménages canadiens. Ce n'est ni raisonnable ni juste. Il y a une bulle de gaz aux États-Unis. Elle se dissipera bientôt et disparaîtra. En vendant ce gaz à prix modique aux États-Unis, nous ne faisons que gonfler cette bulle et la transformer en saucisse encore plus longue. Le problème, c'est que nous n'obtiendrons pas plus d'argent en supprimant le prix frontalier. Nous sommes injustes envers les foyers canadiens qui consomment du gaz. Nous allongerons la bulle de gaz aux États-Unis, mais nous placerons les producteurs dans une situation plus difficile, surtout les petits, parce qu'ils recevront moins pour le gaz naturel qu'ils vendent. Par ailleurs, nous ne leur donnons pas ce dont ils ont le plus besoin, après une augmentation de prix, soit l'accès au gazoduc. Il n'existe pas de prorata qui permette aux petits producteurs d'utiliser le gazoduc pour réussir à vendre leur gaz naturel.

• (1550)

C'est une politique énergétique très mal conçue. La suppression du prix frontalier a provoqué encore une fois la colère des protectionnistes américains qui considèrent qu'on leur fait une concurrence injuste en vendant le gaz naturel moins cher chez eux qu'au Canada.

Bien que nous approuvions l'aide offerte par le projet de loi—la seule que le gouvernement fédéral ait donnée—nous dénonçons l'insensibilité dont le gouvernement fait preuve en ne donnant pas au Canada un régime fiscal et une politique énergétique adéquats. Nous dénonçons de plus les programmes malavisés que le gouvernement a mis en oeuvre, car ils font du tort aux consommateurs et aux producteurs canadiens.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, comme convenu, je me demande si nous ne pourrions pas revenir au dépôt des documents et ensuite aux déclarations des ministres afin de permettre au ministre chargé de la Société canadienne des postes de déposer les documents pertinents et de faire une déclaration. Je crois que les deux autres partis ont déjà donné leur accord à ce sujet.

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, je n'ai rien contre une telle procédure tant qu'elle demeure dans des limites raisonnables.

On m'a demandé s'il était possible que le critique de mon parti demeure trois quarts d'heure de plus pour rendre service au ministre qui a tardé à faire sa déclaration; ces déclarations se font normalement à 15 heures. Le document qu'on a remis au député à 13 heures aujourd'hui est-il celui dont parlera le ministre? Je voudrais également que le leader du gouvernement à la Chambre nous assure qu'il n'a fait l'objet d'aucune modification pour que nous sachions à quoi nous attendre.

M. Mazankowski: Monsieur le Président, j'apprécie cette attitude conciliatrice du député. Il est toujours ainsi, même s'il n'en donne pas l'impression, parfois. Il est très honnête, et j'aime travailler avec lui.

La déclaration sera fondamentalement la même, sauf pour un changement mineur dont on a discuté avec le critique de son parti et celui du Nouveau parti démocratique. Il trouvera qu'elle concorde avec la déclaration que fera le ministre.

M. Nelson A. Riis (Kamloops—Shuswap): Monsieur le Président, dans le même esprit, nous sommes certes d'accord pour collaborer. Je prie cependant la Chambre d'attendre quelques instants que notre critique revienne. Nous étions prêts, mais il a décidé de s'absenter quelques instants.

Je sais que le leader du gouvernement à la Chambre juge que c'est à notre avantage de collaborer chaque fois que c'est possible. Je tiens simplement à lui rappeler que nous sommes toujours prêts à agir dans un esprit de collaboration et que nous l'avons toujours été. Je lui demande cependant de prendre les mesures nécessaires pour garantir que cet esprit de collaboration existe aussi ailleurs.

Par exemple, j'ai ici le projet de loi C-6, une mesure très complexe et longue qui porte sur les ressources pétrolières au large de Terre-Neuve. Ce projet de loi a été étudié au comité législatif hier soir. Les membres du comité avaient convenu de continuer à étudier le projet de loi après la fin de la journée d'hier et de ne pas siéger plus tard que 17 h 30. Un peu après 17 heures, le critique néo-démocrate est parti parce qu'il avait un autre engagement et le représentant du parti libéral est lui aussi parti quelque temps après. Il avait été convenu de mettre fin aux délibérations à 17 h 30 et de les reprendre aujourd'hui. Cependant, après que les deux représentants de l'opposition ont été partis, les membres du comité ont décidé de prolonger leurs heures et de terminer leur évaluation et leur examen du projet de loi C-6.

C'est ce genre de choses qui nous fait parfois hésiter quand on nous demande notre collaboration. Si c'est ainsi que les ministériels qui font partie du comité envisagent la collaboration et le travail constructif avec les représentants de l'opposition, il faudrait d'autres discussions pour garantir que les travaux de la Chambre sont menés le plus efficacement possible.

M. Mazankowski: Monsieur le Président, le député sait comme chacun de nous que les comités établissent leurs propres règles. Ils sont libres de conclure des ententes.

J'ignore ce qui s'est passé exactement hier à la séance du comité dont parle le député. Je ne suis pas au courant des ententes qui ont été conclues. Je vais néanmoins vérifier ce qu'il en est.

Je voudrais également en profiter pour remercier les leaders parlementaires du Nouveau parti démocratique et du parti libéral de leur coopération. Chacun doit faire des concessions. Jusqu'ici, nous avons réussi à nous entraider et à régler ces questions comme nous avons le devoir de le faire en tant que représentants du peuple. Je leur en suis reconnaissant à tous deux.

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, le leader du gouvernement à la Chambre a peut-être raison de dire que les comités sont libres d'agir à leur guise. Mais en réalité, ils sont composés, en majorité, de membres du parti ministériel. Il y a de quoi sourire lorsque le leader du gouvernement à la Chambre prétend n'avoir aucune influence sur ces derniers. Pour les questions comme celle sur laquelle le comité législatif qui étudie le projet de loi pétrolier s'est penché hier soir, il devrait se servir de son influence afin que tous les intéressés soient traités équitablement. Si ce n'est pas le cas, cela aura sans doute des répercussions à la Chambre.

Par exemple, à propos d'une question dont le ministre chargé de Postes Canada va bientôt parler, nous nous sommes montrés très coopératifs lorsqu'il n'a pas pu, pour des raisons que nous ignorons encore, faire sa déclaration à l'heure ordinairement réservée aux déclarations ministérielles. Nous avons également fait preuve de bonne volonté en ce qui concerne le léger écart dans le texte distribué à l'avance. Néanmoins, notre patience a des limites. Le leader du gouvernement à la Chambre ne devrait donc pas avoir peur de se servir de son influence de façon positive lorsque certains de ses collègues du caucus oublient de satisfaire aux règles de l'équité les plus élémentaires au cours des délibérations de la Chambre et de ses comités.

M. Mazankowski: Monsieur le Président, je voudrais faire une brève observation au sujet de ce que le député a dit à propos de la séance d'hier et de mon influence. Il est très difficile, même pour moi, d'exercer son influence après coup.

AFFAIRES COURANTES

[*Français*]

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

DÉPÔT DU RÉSUMÉ DU PLAN ET DES BUDGETS DE 1986-1987 À 1990-1991

L'hon. Michel Côté (ministre de l'Expansion industrielle régionale et responsable de Postes Canada): Monsieur le Président, conformément à l'article 67(2) du Règlement et à l'article 132(4) de la Loi sur l'administration financière, j'ai l'honneur de déposer, rédigé dans les deux langues officielles, des exemplaires du résumé du plan et des budgets de la Société canadienne des Postes pour les années 1986-1987 allant jusqu'à 1990-1991.

Monsieur le Président, ledit rapport pourra être déféré au Comité de l'administration gouvernementale de la Chambre.

* * *

[*Traduction*]

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

LE PLAN ET LES BUDGETS DE LA SOCIÉTÉ

L'hon. Michel Côté (ministre de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président, je suis heureux d'annoncer aujourd'hui que le plan d'ensemble de la Société canadienne des postes pour 1986-87 a été déposé à la Chambre. Ce plan répond au souci du gouvernement d'améliorer et de rendre plus fiables les services postaux au Canada et à la nécessité, soulignée par le ministre des Finances (M. Wilson) dans son exposé budgétaire du début de l'année, de rendre la Société rentable d'ici à la fin de 1988-89.

Ce plan répond aux préoccupations des Canadiens recueillies par le comité Marchment à l'occasion de son voyage d'étude du mandat et de la productivité de la Société d'une côte à l'autre du Canada. Ce comité, dirigé par M. Alan Marchment, s'est penché sur les problèmes complexes de Postes Canada et a soumis ses conclusions dans un rapport honnête et global il y a moins d'un an. La Société a reconnu l'importance de ces conclusions et son plan d'entreprise met en oeuvre les recommandations du rapport. Ce plan, monsieur le Président, fixera une date d'entrée en vigueur des normes d'acheminement du courrier de première classe correctement présenté, conformément au rapport Marchment: deux jours au maximum pour le courrier local, trois jours à l'intérieur des provinces, et quatre jours d'une province à l'autre entre deux centres importants.

[*Français*]

Monsieur le Président, le plan général de la Société a établi une date pour l'application des normes de livraison pour le courrier bien apprêté de première classe, conformément aux normes du Comité Marchment: au plus, deux jours pour le courrier local; trois jours à l'intérieur d'une province et quatre jours pour le courrier d'une province à l'autre entre les grands centres.

• (1600)

[*Traduction*]

La Société tiendra aussi compte dans ce plan de la nécessité de permettre au public de bénéficier de services postaux aussi rentables que possible et accentuera donc le recours actuel au secteur privé pour assurer ces services quand et où cela s'avèrera pratique. La Société devra atteindre l'objectif de rentabilité d'ici à 1988-89 qui lui a été fixé dans le budget de février sans recourir au genre d'augmentation de la taxe postale de base qu'a connu le public au cours des dernières années de l'existence de cette société.

La Société pourra demander l'autorisation d'augmenter ses tarifs, mais dans le cas de l'affranchissement des lettres simples, ces augmentations devront être justifiées par des facteurs tels que la mesure de l'inflation en fonction de la hausse de l'indice des prix à la consommation.

Pour que la Société ne s'en remette pas trop aux augmentations de tarif, monsieur le Président, un groupe de travail interministériel envisage maintenant la possibilité de constituer un organisme neutre et efficace qui aurait la responsabilité de s'assurer que toutes les augmentations de tarif sont justifiées.

Dans l'aide que le gouvernement accorde à la Société pour qu'elle atteigne ses objectifs financiers, il a tenu compte de la recommandation Marchment voulant que Postes Canada soit entièrement dédommagée pour les services qu'elle fournit gratuitement ou à prix réduit du fait de certaines politiques gouvernementales. Ces services comprennent, par exemple, le courrier gratuit pour les aveugles et le transport d'approvisionnements dans certaines localités du Nord à des prix inférieurs au coût réel.

[*Français*]

La Société sera indemnisée intégralement, monsieur le Président, pour ses services, de manière que les groupes visés puissent continuer de profiter de ces services gratuits ou offerts à un coût réduit, tant et aussi longtemps que cette forme d'aide s'inscrira dans la politique gouvernementale.

[*Traduction*]

On attend également de la Société qu'elle maintienne les augmentations de tarif à des niveaux raisonnables en réduisant les dépenses, notamment les frais généraux, et en continuant à améliorer la productivité et l'efficacité de toutes ses activités.

Des progrès ont déjà été réalisés. Ainsi, le personnel de direction aura diminué de 26 p. 100 à la fin de la présente année financière et des changements opérationnels ont déjà accéléré le traitement, grâce par exemple à l'utilisation d'un codage coloré.

Au cours de la présente année financière, le gouvernement devra éponger un déficit d'exploitation de quelque 132 millions, au lieu de 184 millions l'an dernier. L'an prochain ce montant devrait être ramené à 30 millions et à zéro en 1988-1989.

[*Français*]

Depuis l'année 1981, la Société canadienne des Postes n'a pas investi suffisamment de capitaux pour améliorer ses installations, comme son parc de véhicules (camions, voitures) qui, monsieur le Président, a un âge moyen de sept ans et que nous considérons beaucoup plus vieux que l'âge normal de remplacement.

Afin que la Société puisse disposer des fonds d'immobilisation nécessaires pour améliorer ses services—une recommandation, encore une fois du rapport Marchment—le gouvernement a créé une disposition pour accroître de 103 millions de dollars les capitaux qu'il injectera dans la Société au cours de cet exercice, et de 161 millions de dollars au cours du prochain.

[*Traduction*]

Respectueux du principe d'indépendance de la Société, le gouvernement laisse à son président et directeur général le soin d'expliquer en détail, dans une conférence de presse qu'il tiendra aujourd'hui, les orientations et les initiatives de Postes Canada. J'estime que le plan arrêté par la direction de la Société, en réponse aux opinions des Canadiens et aux directives du gouvernement, représente le meilleur équilibre possible

entre un service postal fiable et la responsabilité de ne plus exploiter ce service à perte.

Les Canadiens en général ainsi que les députés de tous les partis s'intéressent énormément à l'élaboration de ce plan. J'ai donc jugé que le Parlement devrait avoir l'occasion d'examiner les augmentations de tarifs prévues par la Société dans son plan. Je propose donc de renvoyer cet aspect du plan à un comité pertinent de la Chambre. J'espère que cela sera fait le plus rapidement possible.

L'équilibre entre un service de qualité et la rentabilité est délicat. Nous le savons tous. Le plan général présenté par les Postes canadiennes prévoyait que toutes les parties concernées, les actionnaires, la direction, les employés et le public devraient faire des sacrifices, afin de réaliser les objectifs visés. Les actionnaires invitent la direction et les employés à collaborer de façon harmonieuse, afin de pouvoir être fiers à nouveau des Postes canadiennes.

Jusque vers le milieu du siècle, le ministère des Postes enregistrait régulièrement des excédents, et d'autres administrations postales semblent capables d'être rentables à l'heure actuelle. Les Postes canadiennes peuvent, sans aucun doute, réaliser cet objectif, pourvu que nous appuyions leurs efforts.

Le plan présenté permet, dans une large mesure, de rétablir ces valeurs dans le service postal et de lancer la Société canadienne des postes dans une voie lui permettant de répondre aux besoins de l'avenir. Un changement d'attitudes et de méthodes s'impose peut-être, mais je suis persuadé que les Canadiens appuieront ces efforts bien fondés tendant à s'assurer que le Canada possède un service postal dont nous puissions tous nous enorgueillir.

[*Français*]

M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard—Anjou): Monsieur le Président, ce sommaire du plan du budget des Postes de 1986-1987 à 1990-1991 a eu de la misère à accoucher cet après-midi. Justement, il y a plusieurs mois qu'on nous promet ces plans et, aujourd'hui, nous pensions voir finalement la lumière, et voilà qu'il y a une heure . . . et je remercie le ministre de respecter la tradition parlementaire et de nous envoyer une copie, mais cinq minutes après, il nous appelait pour dire: Il y a une autre copie corrigée qui s'en vient, et hélas on a eu de la misère à trouver la correction . . . Il semblerait qu'il n'y en avait pas. Et cet après-midi, à 15 heures, le ministre était indisposé et voilà que nous sommes rendus à 16 h 10 et Dieu sait les journalistes . . . la conférence de presse par la Société canadienne des postes est en retard et je me demande . . . Peut-être que le ministre devrait avoir un peu plus de chance la prochaine fois. C'est la deuxième fois et d'ailleurs il a déjà des problèmes avec son projet de loi sur les produits pharmaceutiques et maintenant avec les postes. J'espère, monsieur le Président que, par l'intermédiaire de la Présidence, la prochaine fois le ministre aura une meilleure chance.

Maintenant, j'ai écouté avec attention les propos du ministre. Je dois dire que je suis très déçu, parce que le ministre se pense encore pendant la campagne électorale. Ça fait deux ans et demi que vous êtes au pouvoir, et vous devriez assumer vos responsabilités, vous administrez le pays. Donc, dans tout ce document, dans ces pages-ci il y a de beaux mots, mais il n'y a rien qui reflète le plan corporatif des postes.

Par exemple, il n'y a rien dans le discours au sujet des boîtes communautaires, pas un seul mot là-dessus, monsieur le Président. Pourquoi?

Une voix: Ils ne s'en vantent pas.

M. Gagliano: On y dit seulement que les Canadiens qui reçoivent déjà le service de la poste à domicile vont continuer à le recevoir, pour les autres, ils vont recevoir un service meilleur ou équivalent à un service qui se donne commercialement. C'est quoi, monsieur le Président? Pourquoi le ministre ne dirait-il pas les choses telles qu'elles sont et ne dirait-il pas à tous ceux qui habitent la banlieue ou même le centre-ville, qui ont acheté une nouvelle maison: dorénavant oubliez-le, c'est fini, il n'y a pas de livraison du courrier à domicile. C'est cela la réalité. Pourquoi ne pas le dire carrément, au lieu de dire: vous allez avoir un service amélioré. C'est quoi le service amélioré, monsieur le Président?

C'est que, aujourd'hui, par cette déclaration, le gouvernement vient de créer deux classes de citoyens, l'une qui reçoit le courrier à sa porte, et l'autre qui doit braver le froid, la neige, le vent et tout ce que comporte notre température canadienne pour aller chercher son courrier. Voilà deux classes! Est-ce que ce citoyen-là ne paie pas les mêmes impôts? Est-ce que maintenant, avec l'augmentation de 2c. le timbre, ces derniers vont pouvoir bénéficier d'une réduction du taux, ou vont-ils payer encore le timbre le même prix? Pourquoi ne pas avoir le même service, monsieur le Président? C'est cela qu'annonce aujourd'hui le gouvernement, des citoyens de première classe et des citoyens de deuxième classe, l'un qui reçoit son courrier et l'autre qui ne le reçoit pas.

Monsieur le Président, le ministre, c'est clair, dans le discours du Budget du 26 février 1986, à la page 9—je n'invente pas—et je cite textuellement:

> Le Comité Marchment a recommandé que la Société dispose de cinq autres années pour atteindre le seuil de la rentabilité. Cela est inacceptable.
>
> Après en avoir discuté avec le président de Postes Canada, le gouvernement a demandé que cette Société élabore un nouveau plan d'exploitation qui lui permettra d'améliorer sa productivité pour ainsi éliminer son déficit d'exploitation d'ici la fin de l'exercice 1987-1988.

Monsieur le Président, le Comité Marchment avait recommandé que le déficit de la Société canadienne des postes, que son plan devait être étalé sur cinq ans, et la seule raison que je peux concevoir pour laquelle le ministre des Finances (M. Wilson) annonçait le 26 février qu'il voulait réduire ce déficit immédiatement c'est parce qu'il voulait impressionner les grosses compagnies du Canada, les hommes d'affaires, pour réduire son déficit immédiatement, parce qu'il n'était pas capable de réduire ce déficit en-dessous de 30 milliards, lequel déficit, nous a-t-il dit après septembre, serait impossible à réduire et qu'il serait même de deux milliards et demi de plus que prévu. Voilà la seule raison, monsieur le Président.

Et aujourd'hui on demande aux Canadiens et aux Canadiennes d'accepter ces réductions de services. C'est inacceptable, monsieur le Président, et le ministre va s'en apercevoir parce que, actuellement, à travers le pays il y a des mouvements qui se forment pour contester ces coupures dans les services parce que c'est inacceptable, et le ministre le sait très bien. Il est même venu dans ma circonscription et on lui a fait comprendre que Saint-Léonard ce n'est pas quelque part ailleurs, il y a

dans un petit coin, monsieur le Président, 50 maisons. Comment on peut justifier pour un groupe de 50 maisons qui ont été construites en 1985 qu'il n'y ait pas de livraison de courrier à domicile tandis qu'un autre groupe de 85,000 habitants reçoit le courrier à domicile? Comment expliquer cela? Quel genre de politique avez-vous? C'est cela la différence entre un gouvernement libéral et un gouvernement conservateur. Ils ne comprennent pas les besoins des gens ordinaires. Ils se sont occupés de banques en faillite, ceux qui avaient déposé de gros montants, mais le petit citoyen ordinaire, lui, ne peut recevoir le courrier à domicile. C'est cela la réalité, monsieur le Président.

Une voix: C'est vrai.

• (1610)

[*Traduction*]

M. Gagliano: Nous ne sommes nettement pas d'accord avec le plan du gouvernement. Selon nous, le service postal est essentiel et tous les Canadiens ont un droit égal à ce service. Nous n'acceptons pas que le gouvernement crée deux classes de citoyens, ceux qui reçoivent leur courrier à domicile et ceux qui devront, dorénavant, aller au coin de la rue le chercher. C'est injuste, car tous les gens paient l'impôt sur le revenu, une taxe de vente et un impôt foncier.

La Société canadienne des postes réclame une augmentation de deux cents des tarifs postaux. Les Canadiens qui ne reçoivent pas leur courrier à domicile devront payer les timbres le même prix que les autres. C'est injuste. Je suis persuadé que les Canadiens d'un bout à l'autre du pays s'en rappelleront. Je suis convaincu qu'à compter de ce soir, des groupes qui projettent déjà de protester contre cette politique conservatrice inacceptable vont le faire savoir au ministre.

Des voix: Bravo!

M. Cyril Keeper (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur le Président, les Canadiens veulent savoir si on continuera à augmenter les tarifs postaux et à réduire le service postal. La déclaration du ministre à ce sujet ne nous a pas paru claire. Mais, comme le courrier de nos jours, le ministre est arrivé en retard. S'il était en retard, c'est qu'il a eu du mal à faire approuver son plan par son caucus. Il est bien vrai qu'il a dû insister là-dessus, car le ministre souhaite augmenter les tarifs postaux et en même temps réduire le service. Or son propre caucus a décidé de mettre la pédale douce.

Il y a une différence entre la déclaration qu'on nous a remise et ce que le ministre vient de dire à la Chambre. Il a en effet ajouté que l'augmentation des tarifs prévue dans ce plan serait renvoyée au comité. Je m'en réjouis, mais de toute évidence, le ministre comptait donner suite à ces augmentations. C'est seulement parce que les ministériels entendent dire que les gens ne tolèreront pas qu'on agisse de la sorte et qu'ils exerceront des pressions auprès du ministre, qu'on renvoie la question au comité, ce qui nous épargne provisoirement une augmentation des tarifs.

Le plan dont nous sommes saisis n'est pas celui que les Canadiens souhaitaient. Ils espéraient qu'on leur soumettrait un schéma du fonctionnement du service postal capable d'assurer un bon service fiable à un coût raisonnable. Or le plan à l'étude laisse entrevoir à longue échéance d'autres augmentations du tarif postal et des réductions du service. Je voudrais traiter rapidement de trois aspects de ce plan. Je parlerai d'abord des démarches qui ont abouti à ce plan, ensuite du service à propos duquel tout le monde s'inquiète, et enfin de certains points précis que le ministre a fait valoir dans sa déclaration.

Tout d'abord, en ce qui concerne les démarches aboutissant à ce plan, le ministre a parlé du rapport du comité Marchment. Il l'a invoqué à de nombreuses reprises dans le passé pour justifier qu'il n'a pas consulté la population. Il a soutenu que le comité avait procédé à des consultations suffisantes. La population n'a pas participé à l'élaboration de ce plan. Elle n'a pas été consultée, le plan a été concocté à huis clos. Voilà pourquoi le produit est tellement insatisfaisant.

Le ministre n'a pas dit dans sa déclaration initiale ce qu'il allait faire à propos des hausses de tarif postal. Il y a fait allusion, mais il lui a fallu reculer sur ce point. Il essayait de dissimuler ses intentions concernant les hausses de tarif postal. Il n'a pas dit si la société Postes Canada prévoyait dépenser de l'argent pour essayer de faire accepter le nouveau plan au public. Combien d'argent dépensera-t-on en publicité pour le faire accepter aux Canadiens?

A propos de service, le ministre a abordé trois points: les normes de service, le contrôle de leur application et la création d'un comité indépendant chargé d'étudier les hausses de tarif. A l'instar de la plupart des Canadiens, je doute que Postes Canada réussisse vraiment à respecter ses normes. Nous voulons bien que soient établies des normes, mais nous voulons voir Postes Canada tenir parole avant de lui accorder la moindre confiance. Quant au contrôle, il serait bon d'avoir un comité indépendant et objectif à cette fin, mais quelles seront les normes dont il contrôlera l'application, et comment s'y prendra-t-il? Ce sont les citoyens qui sont les véritables contrôleurs du service postal au Canada. Les Canadiens savent quand leur courrier est à l'heure et quand il est en retard, comme le ministre aujourd'hui.

• (1620)

Je tiens à ce que le ministre continue à étudier le mécanisme d'examen par un tiers des augmentations du tarif postal qu'il suggère dans son plan. Nous tenons à connaître l'étendue et l'efficacité de ce mécanisme, car si c'est simplement un moyen de refiler la responsabilité des augmentations à un organisme soi-disant objectif pour protéger le ministre des répercussions politiques des augmentations du tarif postal, nous serons bons pour une détérioration du service et des augmentations des tarifs postaux. Par bonheur, cette question a divisé le caucus conservateur, et les députés de l'arrière-banc de ce parti qui ont entendu la population canadienne ont pu faire pression sur le ministre pour que cette augmentation du tarif postal soit au moins reportée et renvoyée au comité. L'idée d'un ministre qui essaie de refiler la responsabilité des tarifs postaux à une soi-disant tierce partie ne m'enchante guère.

Le ministre n'a pas su assurer un service à domicile dans les nouvelles banlieues. Il poursuit une politique arbitraire et inégale de distribution du courrier. Il promet en outre que cette politique injuste va être étendue aux routes rurales avec la mise en place de super-boîtes aux lettres dans les zones rurales. Les Canadiens veulent savoir si cette politique injuste va être étendue à d'autres zones qui bénéficient actuellement d'un

service à domicile. Quand les Canadiens voient le ministre procéder de façon arbitraire et injuste vis-à-vis des quartiers de banlieue, ils se demandent si la même chose ne les attend pas.

Le ministre a parlé de rembourser certains services particuliers à la Société des postes et a précisé certaines subventions destinées à la Société canadienne des postes. L'intention est tout à fait louable, mais on commence à se rendre compte que le ministre est peut-être en train d'essayer de camoufler le déficit des postes en copiant les postes américaines auxquelles on injecte des subventions sur mesure avant la présentation du bilan de façon à pouvoir dire qu'elles fonctionnent de façon rentable. C'est apparemment ce que le ministre a l'intention de faire afin de pouvoir en fin de compte déclarer victoire et dire qu'il a remporté la guerre alors que nous continuerons à subventionner la Société des postes.

Le ministre a aussi parlé de confier des services au secteur privé. Il faudrait qu'il soit un peu plus explicite. Veut-il dire qu'on va augmenter le nombre de comptoirs des postes dans les drug-stores et diminuer le nombre de bureaux de poste offrant des services complets dans les centres urbains? Il parle de réduire les dépenses et d'améliorer la productivité. Jusqu'à présent, cela s'est traduit par des coupures de services. Est-ce là ce qui nous attend?

Les Canadiens sont déçus aujourd'hui par le plan présenté par le ministre parce que ce plan n'est pas le modèle de bons services à un coût raisonnable qu'ils attendaient. Les Canadiens veulent avoir des services postaux raisonnables, accessibles et équitables. Ce soi-disant plan ne répond à aucune de ces aspirations.

M. le vice-président: En raison de l'exposé du ministre et des réponses, le temps de séance d'aujourd'hui sera prolongé de 25 minutes.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI DE L'IMPÔT SUR LES REVENUS PÉTROLIERS

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Hockin: Que le projet de loi C-17, tendant à modifier et à abroger la Loi de l'impôt sur les revenus pétroliers et à modifier la Loi de l'impôt sur le revenu, soit maintenant lu pour la 2e fois et renvoyé à un comité législatif.

M. le vice-président: Le député de Vancouver—Kingsway (M. Waddell) poursuit maintenant le débat.

M. Ian Waddell (Vancouver—Kingsway): Monsieur le Président, je vais tenter de laisser ma marque sur le débat en cours. J'ai l'intention de faire un long discours sur la Loi de l'impôt sur les revenus pétroliers et la déréglementation du gaz naturel.

Je remarque que quand je parle de la déréglementation du gaz naturel les gens ont tendance à bâiller et leurs yeux à devenir vitreux. De fait, je le fais moi-même en dépit du fait que c'est une des plus importantes questions au Canada qui influe sur les conditions régionales sous de nombreux rapports et de façon analogue au contrat d'entretien du CF-18, car les producteurs se retrouvent dans une région du pays et les consommateurs dans une autre. C'est le vieux problème du régionalisme au Canada et des tentatives faites pour répondre aux divers intérêts régionaux.

Le projet de loi élimine l'impôt sur les revenus pétroliers perçu en vertu de l'ancien Programme énergétique national du gouvernement libéral. Cet impôt était perçu à la tête du puits plutôt que sur les profits. Les exploitants pétroliers ont prétendu que cet impôt était unique en son genre puisqu'il ne s'appliquait à aucune autre ressource extractive pour laquelle les impôts sont perçus à l'étape des profits plutôt qu'à la tête du puits.

Le gouvernement de l'Alberta a presque déclaré la guerre au sujet de cet impôt en arrêtant le pompage du pétrole qui alimentait tout l'est du Canada. Peter Lougheed, ex-premier ministre albertain, a été baptisé le sheik aux yeux bleus en raison de la lutte qu'il a menée contre l'impôt sur les revenus pétroliers. A son avis, cela relevait de la compétence provinciale et non fédérale, parce qu'il s'agissait d'une redevance ou d'une taxe sur la ressource naturelle même, que notre régime autorise les provinces à percevoir. Il a soutenu que ce n'était pas l'affaire de l'État fédéral d'imposer cette taxe parce qu'elle ne relevait pas de la compétence fédérale. Le premier ministre provincial et l'industrie se sont déchaînés contre cette taxe, qui a nécessité sept jours de débat à la Chambre, ce dont je parlerai tantôt. Nous oublions vite cet intéressant épisode des guerres énergétiques, mais il n'est pas dit qu'il ne se reproduira pas.

Malgré les critiques qu'on a adressées à cette taxe, elle a prélevé beaucoup d'argent sur l'industrie pétrolière, qui préfère s'arranger pour ne pas payer d'impôts. Il y a par exemple Shell qui une année n'a pas payé d'impôt fédéral sur le revenu parce qu'elle a pu réinvestir tous ses bénéfices. Les simples travailleurs canadiens se voient déduire l'impôt de leur chèque de paye, mais les grosses sociétés réussissent parfois à éviter d'en payer. Quoi qu'il en soit, l'industrie a versé beaucoup d'argent grâce à l'impôt sur les revenus pétroliers, et voilà pourquoi nous avons ce débat aujourd'hui. Dans l'Accord de l'Ouest qui a été signé en 1985, le gouvernement a dit qu'il éliminerait graduellement l'IRP.

Il y a eu des pressions de l'industrie et du gouvernement albertain, à la suite du désastre qu'a représenté pour l'industrie dans l'Ouest l'effondrement des prix pétroliers, qui sont passés de 30 à 15 $ le baril. Il y a eu un remaniement en Arabie Saoudite, avec le remplacement du cheik Yamani. Nous n'entendrons plus le député de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie) parler de la danse des cheiks à propos d'un premier ministre canadien, comme il l'a déjà fait.

La chute des cours du pétrole a provoqué une crise en Alberta, province qui fournit presque tout le pétrole produit au Canada. On a crié au secours, et l'un des moyens d'aider la population et les sociétés albertaines c'est d'abolir immédiatement l'impôt sur les revenus pétroliers au lieu de l'éliminer graduellement. Tel est le but du projet de loi.

Au Nouveau parti démocratique nous appuyons le projet de loi, mais nous avons de graves inquiétudes. Je ne pense pas que ce soit vraiment la solution aux problèmes des sociétés pétrolières. Voilà maintenant six ans que je suis critique des questions énergétiques pour mon parti, et je n'ai vu que des hauts et des

bas depuis qu'a été lancé le Programme énergétique national. Cela m'a appris certaines choses dont je parlerai tantôt. Le projet de loi que nous débattons n'est pas la solution. Ce n'est qu'une mesure d'allégement de la crise qui n'atteint pas vraiment le producteur canadien en Alberta, celui-là même que nous devrions tâcher d'atteindre. Les producteurs canadiens ont vraiment besoin d'aide, et je crains que nombre d'entre eux ne soient vraiment acculés à la faillite dans les semaines et les mois à venir. Les trois partis se partagent le mérite du progrès que nous avons accompli. Je veux que les conservateurs soient honnêtes quand ils parlent du Programme énergétique national, et je le serai quand je parlerai d'eux. Les trois partis, y compris les conservateurs, ont appuyé la canadianisation de l'industrie. Nous ne partageons pas la même conception ni la même doctrine en matière de canadianisation, mais nous avons tous été en faveur. Généralement parlant, nous avons estimé qu'à bien des égards les sociétés canadiennes, qu'elles soient publiques, privées ou mixtes, serviraient mieux les intérêts du Canada que si on abandonnait à des étrangers la maîtrise d'une ressource aussi vitale et stratégique que le pétrole, pour ne pas dire plus. Je crains fort que nous ne risquions de perdre les progrès que nous avons accomplis dans la voie d'une canadianisation plus marquée de l'industrie.

• (1630)

Le Programme énergétique national visait à une canadianisation à 50 p. 100 d'ici 1990. Je pense qu'il a réussi. Nous avons atteint ce pourcentage. Mais il n'est pas si extraordinaire de contrôler nous-mêmes à 50 p. 100 l'une de nos industries les plus importantes. Peut-être devrions-nous en contrôler une plus forte proportion. Si notre parti était au pouvoir, nous ferions certes augmenter le taux de canadianisation.

Je ne crois pas que la mesure à l'étude puisse résoudre les problèmes de l'industrie pétrolière de l'Ouest, car seuls des prix plus élevés pourront à mon avis y réussir. Les prix pétroliers sont trop bas. C'est aussi simple que cela. Ce qu'il faut, c'est la justice pour le producteur et pour le consommateur.

[*Français*]

Ce projet de loi, monsieur le Président, n'est pas la réponse aux difficultés qu'éprouve l'industrie pétrolière de l'Ouest du Canada. Nous devrons avoir une politique qui soit juste pour les producteurs et pour les consommateurs. Pour les producteurs, cela veut dire un bon prix; pour les consommateurs, on doit assurer la concurrence dans l'industrie pour avoir un prix qui soit juste pour le pétrole.

[*Traduction*]

Permettez-moi d'apporter quelques précisions. Selon moi, il faut être juste envers le producteur et le consommateur, et ainsi, lorsque les cours montent en flèche, comme il y a quelques années, sous l'impulsion de l'OPEP, dirigée à l'époque par le Sheikh Yamani, le gouvernement canadien impose un plafond sur le prix. Ainsi, les Canadiens ont payé moins pour leur essence que les Américains. C'était rendre justice aux consommateurs canadiens, car c'est notre ressource. Cependant, les producteurs canadiens ont dû payer un prix. Ils auraient reçu des prix artificiellement élevés, des prix gonflés, mais plus élevés malgré tout. Cependant, ils ont perdu de l'argent, bien que lorsqu'ils exportaient du pétrole, ils obtenaient le prix mondial. Or, maintenant que le cours dégringole, un gouvernement juste devrait imposer un prix plancher. C'est ce que mon parti propose. Mon chef, le député d'Oshawa (M. Broadbent), a prôné cette mesure à Oshawa et à Calgary. On peut nous critiquer pour cette politique, mais qu'on ne nous reproche pas un manque de cohérence, car lorsque les prix ont monté en flèche, nous avons réclamé un prix canadien.

Afin d'obtenir l'accord de la nation—et au Canada, on estime souvent qu'il s'agit des consommateurs de l'Ontario et du Québec—il faut, semble-t-il, faire quelque chose en retour. Il s'agit simplement de s'assurer qu'il y ait une concurrence juste et que les prix à la pompe soient le plus bas possible. Pour y parvenir, il faut changer la situation de monopole ou d'oligopole qui existe à l'heure actuelle, alors que quelques producteurs contrôlent les grandes entreprises, notamment Petro-Canada, qui sont intégrées. Ils ont la haute main sur le raffinage et la vente en gros de l'essence. Le petit détaillant indépendant qui vend de l'essence a bien de la difficulté à être compétitif et parfois, on peut l'écarter grâce à diverses méthodes, afin de gonfler les prix. Quelquefois, et cela se produit depuis un an, le consommateur ne profite pas rapidement d'une baisse des cours mondiaux du pétrole. Je veux insister là-dessus. Les petites entreprises canadiennes—les producteurs—sont celles qui éprouvent de véritables problèmes à l'heure actuelle, à cause de la dégringolade des prix. Les grandes entreprises pétrolières intégrées peuvent survivre, car elles comptent sur ce que nous appelons «l'aval». L'amont est constitué par les forages pétroliers et la production; l'aval, c'est-à-dire le secteur de distribution comprend le raffinage, la vente en gros et au détail. En aval, les entreprises se portent bien. Dans son numéro du 29 octobre, le *Calgary Herald* a publié un article de Peter Morton intitulé: «Les meilleures perspectives s'ouvrent aux entreprises intégrées» dont je voudrais vous citer un passage; voici:

> Les résultats pour le troisième trimestre des entreprises intégrées ont été excellents par rapport à ceux des autres entreprises.

Par intégration, il faut entendre des sociétés dont l'activité englobe la production, le raffinage et la vente en gros et au détail, donc des sociétés comme Shell, Gulf, Texaco, Imperial, ainsi de suite. Ce sont là les paroles de Phil Deacon de la Deacon Hodgson Inc., une maison spécialisées dans les analyses relatives aux investissements et au pétrole. Il ajoute:

> Les sociétés intégrées, notamment *Imperial Oil Ltd.*, *Shell Canada Ltd.*, *Texaco Canada Ltd.*, et *Husky Oil Ltd.*, ont toutes fait état d'une hausse de leurs bénéfices d'aval.
>
> La plupart des sociétés intégrées faisaient état de gains considérablement plus élevés provenant du raffinage et de la mise en marché grâce au décalage de 90 jours entre les approvisionnements en pétrole brut et le raffinage . . .

Ainsi, elles se tiraient relativement bien d'affaires. J'ai un autre article tiré du *Toronto Star* du 24 octobre 1984: «Shell affiche des bénéfices après le retrait de la côte Est».

A la fin de l'article, le président de la Shell qualifiaient les résultats d'encourageants, affirmant que, compte tenu du climat de marasme des prix pétroliers et de l'amortissement à la prospection, la baisse des bénéfices était en partie neutralisée par une certaine reprise de l'activité pétrolière. Il faut entendre par là le raffinage et la vente d'essence et d'huile pour autos. Dans le *Globe and Mail* du 29 octobre, on pouvait lire ce qui suit: «Les bénéfices d'aval réalisés par *Imperial Oil* depuis trois mois atteignaient de 90 millions de dollars par rapport à 16 millions à la même époque l'année auparavant, et à 93 millions pour l'ensemble de 1985.»

Il se trouve que les grandes sociétés au Canada pressurent le secteur de la distribution et réalisent des bénéfices de façon à pouvoir protéger leurs arrières dans le secteur de la production, aux dépens des consommateurs. Je le comprends. Mais les petites compagnies de l'Alberta, celles qui sont dynamiques et qui exécutent la plupart des travaux de prospection, ne disposent pas du secteur de la distribution grâce auquel elles peuvent tondre le consommateur. Elles ne peuvent que réaliser des bénéfices d'amont, c'est-à-dire en vendant du pétrole brut et, évidemment, il leur faut vendre au cours mondial qui a énormément baissé. C'est ce qui explique aussi, soit dit en passant, que les automobilistes canadiens soient déconcertés par le coût dérisoirement bas de l'essence aux États-Unis. Deux raisons expliquent nos prix élevés. D'une part, la taxe est plus élevée, mais ce n'est pas tout. D'autre part, nous sommes en situation d'oligopole. C'est là un bien grand mot dont seul le ministre des Transports connait le sens. Cela signifie qu'un petit nombre de sociétés, environ quatre ou cinq, y compris Pétro-Canada, contrôlent le raffinage et la mise en marché. Soit dit en passant, le gouvernement n'a pas facilité les choses en fermant la raffinerie de l'est de Montréal.

[*Français*]

C'est pourquoi le prix de l'essence est élevé, et une des raisons est que le gouvernement conservateur a fermé la raffinerie dans l'est de Montréal et le Nouveau parti démocratique croit que c'était une erreur. Et c'est la raison pour laquelle les Canadiens et les Canadiennes doivent payer plus cher pour leur essence. Par exemple, si on conduit une voiture au Vermont ou à New York, on peut constater que le prix de l'essence est différent.

• (1640)

[*Traduction*]

J'aimerais proposer que ce qu'il nous faut, c'est un prix fixé au Canada pour le pétrole. Les petits producteurs de l'Alberta ont proposé que le gouvernement leur accorde 20 $ le baril pour 500 barils et qu'ils lui rembourseraient plus tard la différence entre ce montant et le prix mondial qui doit se chiffrer à 15 $ le baril. Il me semble que le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Masse) aurait pu proposer une mesure du genre. On aurait pu l'envisager. Ce serait en quelque sorte un programme de stabilisation. Toutefois, il se peut, comme l'a mentionné le député libéral qui a commenté ce projet de loi, que l'opposition ait déjà employé cette expression. Le gouvernement pourrait en employer une autre. On pourrait parler d'un programme énergétique conservateur, grâce auquel les petits producteurs pourraient souffler un peu.

La suppression de l'impôt sur les revenus pétroliers va être de quelque secours pour certaines sociétés. Cependant, en général, ce sont surtout les grandes sociétés qui vont en bénéficier et non pas les petits producteurs canadiens. C'est une lacune de la politique du gouvernement.

Il y en a également une dans le projet de loi. Je ne pense pas pouvoir proposer un amendement qui y change quoique ce soit. Cependant, je dirai aux députés en quoi consiste, à mon avis, cette lacune. Le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources a annoncé dans un communiqué de presse le 8 septembre 1986 que le gouvernement du Canada supprimerait l'impôt sur les revenus pétroliers à partir d'octobre 1986. Voici ce qu'on peut lire dans ce communiqué de presse:

M. Masse a déclaré qu'on lui avait assuré que les économies réalisées grâce à la suppression de l'impôt sur les revenus pétroliers seraient réinvesties dans la prospection et le développement.

Je demande aux députés, s'ils dirigeaient une société pétrolière et qu'ils recevaient une grosse somme, qu'en feraient-ils? L'utiliseraient-ils pour rembourser leurs dettes ou bien pour acheter des petites sociétés pétrolières canadiennes? Certaines de ces petites sociétés sont dans une situation désespérée. En fait, une des sociétés membres de l'Association des petits producteurs a récemment déclaré faillite. La société albertaine du chef du parti libéral vient de déclarer faillite. Ces petits gisements de pétrole peuvent être achetés à ces sociétés pour 15 $ le baril ou moins. Pourquoi réinvestir en prospectant? C'est une lacune du projet de loi. Les fonds pourraient être rapatrié. Par exemple, *Imperial Oil* pourrait le rendre à Exxon. Shell pourrait le donner à Texaco. Mobil pourrait envoyer des fonds à New York. Il faut veiller à ce que l'argent économisé par les sociétés pétrolières grâce à la suppression de cet impôt, soit bien réinvesti. Les sociétés peuvent empocher l'argent et disparaître, si je peux m'exprimer ainsi.

J'ai en mains un communiqué que l'IPAC a publié le même jour que le ministre a publié le sien. L'IPAC, c'est la *Independent Petroleum Association of Canada*, qui regroupe les pétrolières de taille moyenne. Ces entreprises se réjouissent évidemment de ce que le ministre ait supprimé la taxe. Elles y voient un premier pas vers le rétablissement de la viabilité du secteur et de la confiance des investisseurs dans l'industrie pétrolière et gazière. Le président de l'IPAC, M. John Howard, en est le porte-parole.

Les membres de l'industrie pétrolière sont renommés pour dire: «Donnez-nous seulement ceci». Une fois qu'ils ont ce qu'ils demandent, ils disent: «Accordez-nous encore ceci, comme seconde étape, puis passez à la troisième». D'abord, ils voulaient être débarrassés de la taxe sur les recettes pétrolières et gazières, et on les en a débarrassés. Ils ont voulu ensuite que les redevances soient réduites, et ils l'ont obtenu aussi. Ils voudront ensuite autre chose. Ils vont exercer des pressions pour faire baisser leurs impôts. Ils ne sont jamais satisfaits. Mon coeur saigne lorsque je songe à ces pauvres sociétés pétrolières.

Dans son communiqué, le président de l'IPAC a déclaré:

A la lumière des entretiens que j'ai eus avec les représentants de nos sociétés membres, je peux dire que le gros des économies réalisées grâce à la suppression de la taxe sur les recettes pétrolières et gazières va être réinvesti dans le secteur . . . Par suite de l'Accord de l'Ouest, les membres du secteur s'entendent pour réinvestir la plus grande partie de l'argent épargné grâce à la suppression de la taxe sur les recettes pétrolières et gazières.

Attendez un instant. Le ministre de l'Énergie avait reçu l'assurance que cet argent serait réinvesti. Et voici que le secteur parle d'en réinvestir «la plus grande partie». Qui déterminera le montant à réinvestir? Qui donc, sinon les sociétés pétrolières? Rien dans le projet de loi n'empêche une société d'empocher tout simplement l'argent. Rien ne dit que cet argent doit être réinvesti dans le secteur. Ce que je dis, c'est que si nous examinons la situation de cette industrie, nous trouvons maintes raisons qui pourraient l'inciter à ne pas réinvestir cet argent. Peut-être les entreprises ne voudront-elles pas réinvestir l'argent dans la prospection et le développement. Voilà le principal défaut de ce projet de loi.

Le ministre dit que l'on va surveiller la situation. J'ignore comment on va procéder, mais je ne pense pas que l'on obtienne des résultats. J'ai dit un mot de l'argent que les sociétés pétrolières intégrées gagnent en aval et qui échappe aux petits producteurs.

Je voudrais citer un éditorial publié dans le *Star* de Toronto le 10 septembre 1986. Je trouve qu'il mérite d'être rapporté. Voici:

Comme on pouvait s'y attendre, les administrateurs des sociétés pétrolières à Calgary ont applaudi chaudement quand Marcel Masse, le ministre fédéral de l'Énergie, leur a dit lundi que le gouvernement allait abolir l'impôt sur les revenus pétroliers à compter du 1er octobre. M. Masse se rendait aux prières des géants du pétrole au Canada, les multinationales comme Imperial Oil, Shell et Texaco, au moment précis où les bas prix internationaux placent le secteur dans une situation financière précaire.

On sait, sans l'ombre d'un doute, quelles sociétés vont profiter le plus de la décision du gouvernement d'abolir cet impôt 28 mois plus tôt que prévu, ce qui devrait coûter au Trésor fédéral quelque 1,5 milliard de dollars. Ce sont les grandes sociétés pétrolières membres de l'Association pétrolière du Canada qui ont exercé de fortes pressions sur le gouvernement pour qu'il leur accorde cet allègement fiscal; les membres de cette association représentent 90 p. 100 de la production pétrolière du Canada, 76 p. 100 des travailleurs du secteur et fournissent 80 p. 100 de l'impôt sur les revenus pétroliers.

Pourtant, les bénéficiaires des largesses d'Ottawa ne sont pas nécessairement les sociétés pétrolières qui en ont le plus grand besoin. Comme le signalait récemment le comité sénatorial de l'énergie, les producteurs les plus menacés sont les petites entreprises appartenant pour la plupart à des Canadiens et qui «forent la majorité des puits de pétrole canadiens» et «sont plus efficaces que les grandes entreprises dans la découverte et la mise en valeur de petits gisements de pétrole brut».

Nous ne remettons pas en cause la nécessité pour Ottawa de venir en aide à l'ensemble de l'ouest du pays aux prises avec de graves problèmes et plus particulièrement à l'industrie pétrolière. En fait, nous avons pris position dans nos éditoriaux en faveur d'une intervention en ce sens. Cependant, en abolissant l'impôt sur les revenus pétroliers, les Conservateurs agissent sans discernement alors qu'une intervention sélective aurait été préférable. Le gouvernement a opté pour une concession fiscale générale dont les plus grandes entreprises profiteront le plus, au lieu de procéder au cas par cas en accordant des prêts ou des subventions à des entreprises déterminées et à ceux qui mènent des projets énergétiques sur les terres domaniales.

C'était une solution possible. Le gouvernement aurait pu accorder sélectivement des prêts ou des subventions. Il aurait pu faire porter son intervention sur les programmes énergétiques en chantier sur les terres domaniales et même les favoriser. L'éditorialiste poursuit:

Et le gouvernement a négligé d'obtenir des garanties fermes pour que les retombées soient canalisées vers la prospection et la mise en valeur de nouveaux gisements de pétrole et de gaz naturel. L'industrie ne nous donne que de vagues assurances qu'elle réinvestira à bon escient les économies qu'elle réalisera. Mais qu'est-ce qui pourrait bien empêcher les multinationales d'utiliser ces économies pour acheter à vil prix les entreprises pétrolières canadiennes chancelantes, compromettant ainsi le vieil objectif de canadianisation, ou encore, d'investir à l'extérieur du secteur énergétique sans ajouter un seul baril de pétrole à nos réserves qui s'amenuisent?

Pas les progressistes conservateurs, qui s'accrochent à l'idéologie de la liberté du marché alors que, loin d'être libre, le marché du pétrole est manipulé par l'Arabie saoudite et ses alliés.

• (1650)

Les députés se demandent peut-être quelle serait ma solution? Elle réside, je le répète, dans la majoration des prix, en vertu d'un programme de stabilisation qui avantagerait les petits producteurs; cette hausse pourrait être réduite à mesure qu'augmentent les cours mondiaux. J'ignore s'il me reste beaucoup de temps, mais . . .

M. Crosbie: Trop de temps.

M. Waddell: Trop pour le député de Saint-Jean-Ouest. Du moins, il m'écoute. J'espère qu'il apprend quelque chose.

M. Crosbie: Je suis le seul à écouter.

M. Waddell: Beaucoup de conservateurs vont vouloir parler du Programme énergétique national. Je le sens de loin. Ils vont nous dire combien ce programme libéral a nuit à l'ouest du Canada. Je pourrais presque tenir le même discours.

Je tiens à mettre les points sur les i, à l'intention de ces députés. D'abord, la situation a changé. La réalité n'est plus la même maintenant. Tâchons de la voir telle qu'elle est dans l'Ouest actuellement. Ensuite, plusieurs mythes entourent le Programme énergétique national. On l'a qualifié notamment d'impopulaire. Or, il était très populaire au Canada. En fait, tous les sondages nous indiquent que c'était un programme populaire, sauf dans certaines régions.

Mme Sparrow: Tiens!

M. Waddell: Je regrette, mais l'industrie pétrolière de Calgary n'est pas la seule chose qui compte au Canada. C'est une région importante, bien entendu, mais toutes les régions du Canada le sont. Ses intérêts ne sont pas ceux de l'ensemble du Canada. Il faut mesurer ses paroles lorsqu'on dit que ce programme n'était pas populaire. Tous les sondages ont démontré qu'il l'était, que l'expansion de Petro-Canada était extrêmement populaire et qu'elle l'est toujours.

L'autre mythe, c'est que le NPD aurait souscrit au Programme énergétique national du parti libéral. Nous n'avons pas soutenu les libéraux.

M. Siddon: Vous les soutenez toujours. Vous discutez de choses passées.

M. Waddell: Voilà le fameux mythe. Si les députés se contentent de mythes, fort bien, mais cela ne nous aidera pas à résoudre les problèmes actuels. Le député devrait le savoir. Il siégeait à la Chambre à l'époque. Qu'il se rappelle le débat sur le projet de loi C-57, en mai 1981. A l'époque, le député d'Etobicoke-Centre (M. Wilson) et moi-même avons présenté différentes motions pour faire retrancher les dispositions de ce projet de loi concernant la taxe sur les revenus pétroliers et gaziers. Ma motion était identique à celle de ce député. Elle a été mise aux voix en même temps qu'elle et elle a été rejetée par 124 voix contre 118.

Le projet de loi C-57 a été adopté quelques jours plus tard à 132 voix contre 84. Les néo-démocrates ont voté comme les conservateurs dans leur vaine tentative pour faire avorter cette mesure.

M. Siddon: Pourquoi continuez-vous de parler en faveur de M. Lalonde?

M. Waddell: Pourquoi je continue de parler en faveur de M. Lalonde? La vérité, c'est que nous avons prétendu que le PEN comportait des lacunes parce qu'il aurait découragé la prospection dans le bassin sédimentaire de l'Ouest . . .

M. Siddon: Nous avons soutenu la même chose, nous aussi.

M. Waddell: Il la détournerait vers les terres domaniales où elle coûterait horriblement cher. Nous avons reconnu qu'il fallait des incitations pour explorer les terres domaniales et que le programme devait être national. Nous avons dit que les subventions accordées dans le cadre du Programme d'encouragement du secteur pétrolier seraient incroyablement coûteuses et elles ont coûté 7,3 milliards de dollars.

M. Siddon: Maintenant, il dit la vérité.

M. Waddell: Cette dépense n'a pourtant fait progresser la canadianisation que d'une façon limitée. Nous nous sommes opposés à la taxe sur les revenus pétroliers et gaziers parce que nous la considérions plutôt comme une redevance provinciale. Les habitants de l'Ouest comprennent que ce n'est pas vraiment une taxe fédérale mais plutôt une redevance provinciale.

M. Siddon: Il est ambigü maintenant.

M. Waddell: Je voudrais que le député vérifie le compte rendu. Nous avons aussi déclaré que le Programme énergétique national nuirait au fédéralisme coopératif. Je suggère au député de lire le compte rendu des débats de la Chambre des communes du 28 mai 1981. C'est le député de Yorkton—Melville (M. Nystrom) qui l'a affirmé ce jour-là. Notre critique financier, M.Bob Rae, l'a répété et il a déclaré que nous devions aider les petites sociétés pétrolières canadiennes. Nous avons critiqué le projet de loi quand il a été soumis à la Chambre. Nous avons dit que la taxe sur les revenus pétroliers et gaziers ferait du tort à l'ouest du Canada et il en a fait, mais la récession mondiale survenue en même temps lui a nuit aussi.

C'est sur ce point que les députés conservateurs sont le plus vulnérables. J'espère qu'ils n'auront pas la bêtise de dire que le Nouveau parti démocratique appuie le Programme énergétique national. Ils devraient examiner les votes et les faits. Nous ne sommes pas d'accord avec les conservateurs. C'est évident. Au moins, les conservateurs ne sont pas comme les libéraux. Nous connaissons leur position et, en toute honnêteté, nous la désapprouvons. Nous sommes d'accord sur l'objectif de canadianisation, mais les conservateurs croient qu'il est préférable d'atteindre cet objectif grâce à l'entreprise privée. A notre avis, il vaut mieux compter à la fois sur les secteurs public et privé et utiliser Petro-Canada comme un instrument de la politique gouvernementale.

Nous croyons à la canadianisation. Avec 7 milliards de dollars, nous aurions pu canadianiser l'industrie bien plus rapidement. De fait, nous aurions pu acheter certaines sociétés pétrolières. Nous ne croyons cependant pas en une industrie pétrolière entièrement nationalisée, mais plutôt en une industrie mixte. Nous croyons qu'il faut essayer de permettre aux provinces de l'Ouest de développer leur industrie pétrolière dans la mesure du possible, mais que nous avons aussi besoin d'une politique énergétique à l'échelle nationale. Il me semble que les conservateurs s'illusionnent s'ils croient que le prix mondial du pétrole est fixé librement et qu'il existe un marché libre pour le pétrole.

L'autre jour au comité, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Masse) a parlé du prix mondial du pétrole fixé par le libre marché. En réalité, il n'y a plus un seul analyste du domaine énergétique qui croie que ce marché n'est pas contrôlé. Il est régi soit par un cartel comme l'OPEP, qui a fait monter le prix du pétrole en flèche deux fois dans l'espace de 15 ans, soit par les sociétés pétrolières multinationales qui contrôlaient auparavant les prix grâce à leurs méthodes oligopolistiques, à leur façon d'agir anticoncurrentielle et à leur contrôle de la production, soit par l'État. D'une certaine façon, il était inévitable que le Programme énergétique national mise sur l'intervention de l'État pour essayer de contrôler le pétrole, qui est l'une des plus importantes ressources du Canada.

Selon moi, s'ils restent au pouvoir assez longtemps, les conservateurs auront eux aussi leur programme énergétique. Le gouvernement ne peut pas confier tout le secteur énergétique à un supposé marché mondial. Selon moi, n'importe quel analyste sérieux dirait aux députés conservateurs qu'il n'existe pas vraiment de marché mondial libre pour le pétrole. Le libre marché n'a rien à voir dans ce débat.

Je voudrais dire quelques mots au sujet de la déréglementation du gaz naturel. La déréglementation avait été annoncée pour le 1er novembre dans le cadre de l'accord énergétique signé par la ministre fédérale de l'Énergie et les ministres des provinces productrices, c'est-à-dire la Saskatchewan, l'Alberta et la Colombie-Britannique. Si je ne m'abuse, cet accord a été signé en juillet 1985. Il y a eu des problèmes avec la déréglementation du gaz. Le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources a fait la semaine dernière une déclaration qui consiste à mon avis à sauter pour mieux reculer. Je ne sais pas à qui j'emprunte cette expression, mais je l'ai déjà entendue à la Chambre. Je crois qu'elle diffère légèrement de l'original.

• (1700)

Une voix: C'est peut-être M. Crosbie le coupable.

M. Waddell: C'est peut-être bien l'auteur que j'aperçois là-bas. J'enfile mes mukluks et je vais lui demander.

M. Crosbie: Bouffez-les donc, vos mukluks.

Une voix: C'était le NPD.

M. Crosbie: Cette bande de manches incapables de viser droit m'a tiré dans les pattes.

M. Waddell: «Cette bande de manches incapables de viser droit», qu'il dit. Mais son gouvernement conservateur, on l'a descendu vite fait.

Le problème, monsieur le Président, c'est que cette déréglementation est censée apporter du gaz bon marché aux consommateurs de l'est du Canada. En fait, ils vont avoir du gaz un peu moins cher, mais leur facture ne va certainement pas baisser de 20 $ comme l'a laissé entendre la Presse Canadienne à Calgary. Le prix va légèrement baisser, mais à long terme, les consommateurs vont payer plus cher, parce que le ministre a annoncé cette semaine qu'il allait éliminer le critère de réserve de gaz. Nous avions une réserve de gaz de 25 ans qui est tombée à 15 ans. L'Office national de l'énergie a étudié la question et a constaté que c'était 15 ans. Et soudain, ô surprise, voilà que le ministre veut se débarrasser de cet excédent. Autrement dit, nous allons nous mettre à exporter frénétiquement notre gaz vers le marché américain à un prix ridicule. L'industrie va vouloir le faire parce qu'elle a terriblement besoin d'argent. Nous allons donc vendre à bon marché le gaz dont la découverte nous coûte 1 $ les milles pieds cubes. Quand nous aurons épuisé tout ce gaz bon marché en Alberta, nous devrons aller en chercher plus loin, à des endroits d'où il sera plus difficile à extraire. Cela coûtera cinq fois plus et le consommateur devra

peut-être payer le quintuple. En tout cas le prix risque de monter de 6 $ à 15 $ les milles pieds cubes. C'est donc un programme à courte vue.

D'autre part, cela va faire du tort aux petites sociétés canadiennes qui n'ont pas assez d'argent pour explorer les gisements plus difficiles à atteindre. Les grandes sociétés pétrolières pourront remettre la main sur ces gisements et accaparer une part plus importante de l'exploration.

Cela permet également aux Canadiens de se débarrasser du prix à l'exportation. Autrement dit, les Canadiens ne doivent pas payer le gaz plus cher que les Américains qui vivent en Californie et qui utilisent du gaz canadien pour chauffer leur piscine, à Palm Springs, ou faire marcher leur climatiseur.

J'attire votre attention sur la page 44 du guide de la campagne conservatrice de 1984 où il est dit ceci:

Nous allons établir le prix du gaz naturel exporté en fonction du marché en veillant à ce que les Canadiens paient toujours moins que leurs voisins des États-Unis . . .

Le gouvernement a, là encore, renié sa promesse électorale. Nous exportons notre gaz et notre pétrole massivement et à bon marché, et nous allons avoir des problèmes quand nous finirons par en manquer. Il est ridicule de brader nos ressources en échange d'un dollar à bon marché sans se soucier de l'avenir. C'est une politique à courte vue.

Mon leader parlementaire a fait allusion au comité. Je tiens à dire aux membres du comité qui ont adopté un projet de loi en oubliant la promesse qu'ils avaient faite de terminer leur séance à une certaine heure, comment Staline travaillait. Les staliniste exerçaient des pressions pour faire partie d'un comité. Une fois parvenus à leurs fins, ils demandaient une voix minoritaire à ce comité. Une fois qu'ils avaient obtenu, disons deux voix sur cinq, ils demandaient la majorité. Dès qu'ils avaient obtenu la majorité, ils abolissaient le comité. C'est du stalinisme. Qu'ils regardent un peu ce qu'ils ont fait. Ils ont conclu un accord avec l'opposition, mais dès que celle-ci est partie, ils dénoncent l'accord et amènent à toute vitesse ce projet de loi que, de toutes façons, nous allions adopter aujourd'hui ou demain. Lorsque l'on ne peut plus se fier à la parole des députés de l'Ouest, c'est qu'on est tombé bien bas. J'espère que l'on pourra remédier à cela.

Une voix: Si les néo-démocrates continuent à être battus.

M. Waddell: Vous ne serez plus ici la prochaine fois, mon ami. Regardez Pembina.

Je vais terminer en disant que nous ne nous opposerons pas à ce projet de loi. C'est un peu un effort désespéré pour essayer d'aider un secteur en difficulté. Cependant, on n'aide peut-être pas le bon élément du secteur. Ce projet de loi ne fait rien pour les petits producteurs et ne garantit en rien que l'argent fourni servira à faire des forages et à prospecter. Les compagnies pourraient empocher l'argent et prendre la fuite. J'estime que ce gouvernement doit nous proposer autre chose et le plus vite possible. Il devra commencer par présenter un plan de stabilisation pour les petits producteurs et leur donner un prix décent pour leur pétrole. Les consommateurs de l'Est l'accepteront si c'est bien fait. Si l'affaire parait juste, à l'Ouest et à l'Est, elle sera acceptée.

Mme Barbara Sparrow (Calgary-Sud): Monsieur le Président, c'est un honneur pour moi, en tant qu'albertaine, d'appuyer le projet de loi C-17 tendant à modifier et à abroger la Loi de l'impôt sur les revenus pétroliers et à modifier la Loi de l'impôt sur le revenu.

Cette mesure législative mettra un terme à la Loi sur les revenus pétroliers qui imposait une taxe discriminatoire et injuste, à la tête des puits, qui a fait plus pour mécontenter l'Ouest que n'importe quelle autre mesure depuis la Confédération. Pourquoi avait-on choisi d'imposer au secteur pétrolier un fardeau fiscal injustifié? Je peux vous le dire et Marc Lalonde l'a d'ailleurs admis. Le gouvernement libéral ne voulait pas voir l'Ouest se développer et obtenir son indépendance financière. C'est injuste et discriminatoire.

Je vais me rasseoir, monsieur le Président, car vous avez un messager, et je reprendrai plus tard.

SANCTION ROYALE

[*Traduction*]

Le gentilhomme huissier de la verge noire apporte le message suivant:

Monsieur le Président, c'est le désir du très honorable suppléant du Gouverneur général que cette honorable Chambre se rende immédiatement auprès de lui dans la salle de l'honorable Sénat.

En conséquence, le Président et les membres des Communes se rendent dans la salle du Sénat.

[*Français*]

Et de retour:

M. le vice-président: J'ai l'honneur de faire savoir à la Chambre que, lorsque la Chambre s'est rendue auprès du très honorable député de Son Excellence le Gouverneur général dans la Chambre du Sénat, le très honorable député de Son Excellence a bien voulu donner, au nom de Sa Majesté, la sanction royale à un projet de loi.

Projet de loi C-11, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu—Chapitre nº 44, 1986.

• (1710)

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI DE L'IMPÔT SUR LES REVENUS PÉTROLIERS

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Hockin: Que le projet de loi C-17, modifiant et abrogeant la Loi de l'impôt sur les revenus pétroliers et modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu, soit maintenant lu pour la 2e fois et renvoyé à un comité législatif.

Mme Barbara Sparrow (Calgary-Sud): Monsieur le Président, comme je le disais tantôt, en tant que citoyenne de l'Alberta je m'empresse de parler de l'élimination totale de l'IRP.

Pourquoi l'industrie pétrolière a-t-elle été choisie pour assumer ce fardeau injustifiable? Marc Lalonde a admis que le gouvernement libéral ne voulait pas que l'Ouest devienne plus fort et plus indépendant sur le plan financier. Il voulait que les citoyens de l'Ouest demeurent des citoyens de deuxième ordre. C'était injuste et discriminatoire. Une industrie au Canada avait été choisie pour assumer le fardeau de cette taxe perçue sur les recettes à la tête du puits mais qui ne pouvait pas être déduite comme frais aux fins de l'impôt sur le revenu. C'était un impôt perçu sur un impôt. Le gouvernement précédent arrachait à pleines mains de l'argent à l'industrie pétrolière.

En avril dernier, en compagnie de mes collègues de l'Alberta, j'ai rendu visite à l'ancien ministre de l'Énergie qui a convenu que l'IRP devait être supprimé. Cette démarche a été suivie de visites rendues au ministre des Finances (M. Wilson) et de consultations avec lui. Quand je lui ai signalé la situation catastrophique des provinces productrices et l'iniquité de cet impôt perçu uniquement d'une industrie qui souffrait affreusement à cause des cours internationaux, cet impôt ignoble a été aboli et non simplement réduit progressivement.

Je n'ai pas oublié le déficit. Nous devons être pour la réduction du déficit. C'est l'objectif prioritaire du gouvernement. Nous ne pouvons pas léguer cette lourde dette à nos enfants et à nos petits-enfants.

En septembre 1984, quand le gouvernement a été élu, on prévoyait un déficit de 38 milliards de dollars ou plus. En deux ans, le gouvernement, sous l'excellente direction du ministre des Finances, aura réduit le déficit de 32 milliards. Les taux d'intérêt ont baissé de près de 4 points. L'inflation s'est stabilisée à 4 p. 100. Le taux de chômage est inférieur à 10 p. 100. Ces réalisations sont remarquables mais il reste encore beaucoup à faire.

Je voudrais revenir aux petits prospecteurs et producteurs, aux compagnies formées de un, deux ou trois hommes qui utilisent le revenu des redevances comme liquidités. Le revenu des redevances est très souvent considéré comme un revenu passif qui n'est pas utilisé pour l'exploitation. On a grandement tort. Ce revenu devrait être utilisé pour l'exploitation. Ces petites sociétés manifestent un excellent esprit d'initiative, elles prennent des risques. Toutefois, le gouvernement précédent les a complètement oubliées. Les députés de l'Alberta ont plaidé la cause des petits producteurs devant le ministre des Finances (M. Wilson). Nous avons expliqué ce qu'était leur dilemme et comment la situation pourrait être rectifiée. Le ministre a annoncé à la mi-septembre que ces petits exploitants auraient droit à un allégement de l'IRP sur le 1,5 million de dollars de revenu des redevances touchées depuis le 1er janvier 1986.

Les revenus étaient assujettis à l'IRP, et non les profits. L'IRP était perçu dans une région canadienne pour subventionner des travaux de prospection ailleurs. L'IRP a fourni des recettes de 10 à 10,5 milliards de dollars pour faciliter des travaux de prospection dans les régions reculées grâce aux subventions du PEP.

Les subventions du PEP ont couvert jusqu'à 80 p. 100 des frais d'exploration dans les régions nouvelles. Elles étaient calculées en fonction de la CPC de la société, c'est-à-dire sa cote de propriété canadienne. Suivant votre cote, vous pouviez amortir jusqu'à 80 p. 100 des frais. Cela contraignait ou incitait des sociétés canadiennes qui n'en avaient guère les moyens à s'aventurer dans les régions neuves, non pas pour des raisons géologiques ou économiques mais pour se faire donner des dollars de l'IRP. Ce sont les producteurs canadiens de l'Ouest qui ont fait vivre l'activité dans les régions neuves, mais sans réaliser de production nouvelle. Permettez-moi d'apporter une rectification, car dans la mer de Beaufort, Amauligak a bien produit environ 300 000 barils l'été dernier qui ont été vendus et expédiés au Japon. Il s'agissait d'un projet pilote et même s'il est inactif aujourd'hui, je dois ajouter que la mer de Beaufort a un magnifique potentiel de développement et de production.

Pour en revenir à l'IRP et aux subventions du PEP, monsieur le Président, les producteurs de l'Ouest ont fourni environ 10 milliards de dollars en IRP depuis qu'il a été adopté. Les subventions du PEP ont coûté 7,2 milliards de dollars. On voit donc sans difficulté que ce sont les producteurs de l'Ouest qui ont payé les frais de toute l'exploration des régions neuves. L'autosuffisance et la sécurité des approvisionnements sont des questions d'intérêt national, des responsabilités nationales, et devraient donc en réalité être payées par tous les Canadiens.

• (1720)

L'IRP a été adopté unilatéralement par le gouvernement de l'époque en 1980, et cette décision unilatérale est absolument inacceptable pour mon gouvernement. Nous croyons à la consultation avec l'industrie et avec les gouvernements provinciaux. La réconciliation nationale s'impose. Mais sans consulter les provinces, les libéraux, qui n'avaient pas un seul député à l'ouest de Winnipeg, ont pratiqué cet arnaquage caractérisé en même temps qu'ils ont imposé un régime de prix fixés au Canada. Le Programme énergétique national comportait de nombreuses taxes nouvelles conçues pour renflouer le Trésor fédéral tout en réduisant la part des gouvernements provinciaux et des entreprises aux recettes tirées des ressources naturelles.

En juin 1985, nous sommes passés à la déréglementation du pétrole. Cela s'est fait grâce à la signature en mars 1985 de l'Accord de l'Ouest. Cela a marché extrêmement bien et les producteurs de l'Ouest en sont très satisfaits comme le sont tous les Canadiens.

Le 1er novembre 1986 nous sommes passés à la déréglementation du gaz naturel. Il y a deux grands sujets de préoccupation sur ce point; le prix de référence régional à la frontière et le critère d'exportation des excédents. Dans sa déclaration de jeudi dernier, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Masse) a traité de ces deux sujets de préoccupation. Il faut accorder des autorisations d'exportation pour créer des liquidités, et des liquidités créent l'activité et la sécurité future. Il est très important que nous surveillions ce prix de référence régional à la frontière et que nous autorisions les exportations de gaz. Nous pouvons surveiller et contrôler deux fois l'an, et si un quelconque problème surgit à ce sujet, l'Office national de l'énergie ou l'ERC albertain sont parfaitement en mesure de s'en occuper.

Le gouvernement de l'Alberta a fait une déclaration la semaine dernière. Le premier ministre albertain et son ministre

de l'Énergie ont en effet annoncé un train de mesures d'aide de un milliard de dollars destinées à renforcer la rentabilité du secteur énergétique, à stimuler l'activité et l'investissement, à créer des emplois et ainsi contribuer à la sécurité énergétique du Canada. Ce train de mesures comporte une aide aux producteurs, des réductions de redevances et des suspensions de redevances. Les Canadiens de l'Ouest ont vécu trop longtemps sous le régime du Programme énergétique national. En 1980 et en 1981, à Calgary, j'ai été témoin de l'exode des tours de forage. Les entreprises de forage avaient le choix entre trois solutions: sortir leurs tours de forage du pays et trouver du travail ailleurs; démonter et entreposer les tours de forage et ne gagner aucun revenu; ou faire faillite. Nous avons perdu 30 p. 100 de nos installations de forage et 30 p. 100 de nos ressources humaines. La situation était absolument inacceptable. Il ne se faisait évidemment aucun travail de prospection en vue de remplacer le pétrole et le gaz consommés.

Nous avons maintenant conclu l'Accord de l'Atlantique en février 1985, et l'Accord de l'Ouest en mars 1985. Nous avons déréglementé le pétrole et nous sommes en train d'en faire autant pour le gaz naturel. Comme je l'ai dit, le ministre a déclaré qu'il allait examiner le prix de référence régional à la frontière et le tenir à l'oeil. Je crois que l'Office national de l'énergie réexaminera la formule de calcul de l'excédent qui prévoit une réserve de 15 ans de production. Cette formule de calcul de l'excédent, monsieur le Président, ne vaudra rien pour la sécurité de l'approvisionnement. Il nous faut des contrats à long terme. Il nous faut de l'activité. Le Programme énergétique national n'est plus. Nous l'avons bel et bien enterré.

Pour terminer, c'est en collaborant par la consultation que nous pourrons bâtir un Canada plus prospère non seulement pour aujourd'hui mais aussi pour l'avenir.

M. Orlikow: Monsieur le Président, je voudrais poser une question à la députée de Calgary-Sud (Mme Sparrow). D'après la députée et son parti quand il était dans l'opposition, tous les problèmes de l'industrie énergétique sont l'oeuvre du gouvernement libéral de l'époque et de son Programme énergétique national qui a ruiné l'industrie et provoqué l'exode. On n'a pas dit aux Canadiens que les problèmes qui ont surgi à cette époque et qui ont empiré depuis ont été causés par l'effondrement catastrophique des cours mondiaux du pétrole. La porte-parole du parti conservateur, la députée de Vancouver-Centre (Mlle Carney), qui fut quelque temps ministre de l'Énergie, nous disait à l'époque qu'il suffirait de nous débarrasser du Programme énergétique national et de la réglementation, et de laisser agir les forces du marché libre pour que se créent 200 000 nouveaux emplois dans l'industrie énergétique canadienne. Mais que voyons-nous, monsieur le Président? Nous voyons 50 000 mises à pied en Alberta. L'industrie a cessé à toutes fins pratiques ses activités de prospection sous-marine au large de la côte de l'Atlantique. L'activité est presque inexistante dans la mer de Beaufort. Voilà ce qui arrive quand on s'en remet complètement au marché libre. Je ne condamne pas les sociétés. Elles voient qu'elles ne feront pas de bénéfices les prochaines années et elles ne veulent pas investir.

Quand la députée se rendra-t-elle compte qu'un marché libre peut convenir aux sociétés et même au gouvernement lorsque le prix de l'énergie est élevé, mais qu'il ne convient pas lorsqu'il est bas? L'ingérence gouvernementale est peut-être nécessaire si nous voulons nous protéger ces prochaines années jusqu'à ce que le prix de l'énergie remonte. Nous avons peut-être besoin d'un prix plancher, ce qui est impossible si l'on croit vraiment au marché libre. Voila ce dont nous avons vraiment besoin. Certains indépendants en Alberta, autrefois très partisans d'un marché absolument libre, commencent à s'en rendre compte. Je souhaite que la députée y réfléchisse. Aux États-Unis, il n'y a jamais eu de PEN sous l'administration Reagan et l'industrie connaît le même marasme qu'au Canada.

• (1730)

Mme Sparrow: Monsieur le Président, je voudrais d'abord rappeler certains points. Le Programme énergétique national a été adopté en octobre 1980. A cette époque, l'impôt sur les revenus pétroliers s'élevait à 16 2/3 p. 100 des recettes à la tête de puits. C'était un impôt prélevé au départ qui a détruit l'industrie. Des forages ont été abandonnés et il y a eu très peu d'activité, ce qui a été causé par une taxe sur la production qui a été utilisée pour financer la prospection sous-marine. La prospection sous-marine visant à assurer la sécurité de l'approvisionnement est un problème canadien qui ne doit pas retomber sur les producteurs d'une seule industrie. Je ne préconise pas de faire payer un impôt sur la production aux sociétés hydro-électriques pour chaque kilowatt qu'elles vendent, ni que chaque tonne de charbon soit assujettie à un impôt de 12 ou 16 p. 100. Je ne pense pas que cela soit juste.

La récession qui s'est amorcée en 1980 était le fruit du Programme énergétique national. Les sociétés ont été réduites à leur plus simple expression. Elles ont dû licencier du personnel et diminuer les salaires. Pendant la campagne électorale de l'été 1984, le parti progressiste conservateur a déclaré que le gouvernement n'interviendrait pas dans l'industrie pétrolière. Nous croyons au système du marché libre. A cette époque, le prix du pétrole se situait entre 30 $ et 40 $ américains le baril, mais il faudrait que je vérifie ces chiffres à cause de toutes les fluctuations qu'a connues ce prix. Les conservateurs ont été élus parce qu'ils ont dit que le gouvernement n'interviendrait pas et qu'il n'y aurait pas de réglementation.

On a éliminé la taxe sur les recettes pétrolières et gazières et la participation rétroactive de 25 p. 100. Les activités sur la côte est et dans la mer de Beaufort sont réduites pour des raisons économiques seulement. Il n'est pas rentable, à l'heure actuelle, d'exploiter les gisements d'Hibernia ou de la mer de Beaufort. Selon certaines entreprises, le pétrole dans la mer de Beaufort coûte de 20 $ à 22 $ le baril à produire et sauf erreur, ce montant est peut-être encore un peu plus élevé dans le cas d'Hibernia. Il serait extrêmement coûteux d'exploiter les gisements d'Hibernia, même si le transport était relativement bon marché. La mer de Beaufort renferme les meilleures réserves et la production serait loin d'être aussi coûteuse que sur la côte est, mais le transport poserait un problème. Un pipeline est nécessaire. Il est possible d'en construire un à partir de Tuktoyaktuk jusqu'à Norman Wells et de le raccorder au pipeline Norman Wells-Zama. Malheureusement, ce n'est qu'un pipeline de 12 pouces et nous aurions à décider s'il faut le jumeler ou choisir un pipeline de 24 ou de 36 pouces. Or, les pipelines sont coûteux.

Tous les Canadiens comprennent le problème que pose le déficit. Ils savent que nous devons réduire ce déficit, afin de

garder les taux d'intérêt, et par le fait même, les taux hypothécaires et l'inflation au niveau le plus bas possible, ce qui a certainement été avantageux au secteur de la fabrication dans le sud de l'Ontario.

Le second coup dur que nous avons subi a été la chute des cours mondiaux du pétrole. Il ne s'agissait pas d'un prix canadien. Cette chute était attribuable à une situation internationale tout à fait indépendante de la volonté du Canada. L'industrie souhaitait un marché totalement libre et nous avons accédé à sa demande. Une récente enquête effectuée en Alberta a montré que 51 p. 100 des producteurs interrogés ne souhaitaient pas un prix plancher alors que 30 ou 31 p. 100 y étaient favorables. La majorité des gens souhaitent seulement une structure financière permettant d'en arriver au véritable prix d'un baril de pétrole ou d'un millier de pied cubes de gaz. Il s'agit actuellement d' un problème international, alors qu'en 1980-1981, le problème était strictement attribuable à la politique du gouvernement libéral tendant à dépouiller l'Ouest.

M. Waddell: Je voudrais poser deux brèves questions auxquelles on peut répondre ensemble. La députée a déclaré que M. Lalonde, l'ancien ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, était injuste et faisait de la discrimination à l'endroit de l'Ouest. En quoi cela diffère-t-il de la décision injuste et discriminatoire prise par le premier ministre dans le cas du CF-18?

La députée a parlé deux fois de réduire le déficit. Or, en supprimant la taxe sur les recettes pétrolières et gazières, le gouvernement perdra près de 5 milliards de dollars de recettes fiscales. Comment va-t-il combler la différence ou la députée croit-elle que le gouvernement devrait sabrer dans des programmes plutôt que de trouver cet argent ailleurs?

M. le vice-président: A l'ordre! Je considère que la première question du député est irrecevable. Elle ne porte pas sur l'intervention de la députée.

Mme Sparrow: Monsieur le Président, le contrat d'entretien des CF-18 n'a, en effet, rien à voir avec le projet de loi C-17 dont nous discutons aujourd'hui. Le député de Vancouver—Kingsway (M. Waddell) accuse le premier ministre (M. Mulroney) de faire de la discrimination. Je voudrais rappeler certaines des mesures que le gouvernement a prises pour le secteur agricole. Pas un gouvernement n'a fait autant pour ce secteur. Le paiement d'appoint de 1 milliard y compris, le gouvernement a dépensé près de 7 milliards pour aider les agriculteurs canadiens.

M. Gormley: C'est bien plus que tout autre gouvernement.

Mme Sparrow: Il n'est pas juste de parler de discrimination. Nous avons supprimé le Programme énergétique national et nous nous sommes débarrassés des taxes discriminatoires et injustes. Nous avons augmenté le financement des programmes de création d'emplois en Alberta. Nous n'avions jamais auparavant touché des paiements équitables. Mais les choses sont en train de changer. Le gouvernement traite toutes les régions sur le même pied, tant pour l'agriculture que pour l'énergie et la création d'emplois. C'est seulement de cette façon que les Canadiens réussiront à améliorer la qualité de la vie au pays.

M. Schellenberger: La députée de Calgary-Sud (Mme Sparrow) répond si bien aux questions que j'ai bien envie de lui en poser une moi aussi. Les porte-parole des libéraux et des néo-démocrates s'inquiétaient tous deux à propos de la vente de gaz aux États-Unis. La députée partage-t-elle ces préoccupations? Peut-elle nous dire en quoi cette initiative favorisera la réalisation de bénéfices et l'autarcie, au lieu de se révéler nuisible?

Mme Sparrow: Monsieur le Président, je remercie le député de sa question. Il est absolument impérieux que nous vendions du gaz aux États-Unis si nous tenons à assurer la sécurité de notre approvisionnement. Nous ne pouvons pas thésauriser ce gaz. Nous devons poursuivre la prospection. Les entreprises ont besoin de liquidités et pour cela il leur faut vendre leur produit. Il nous faut des débouchés. Comme l'a fait remarquer l'un de mes collègues, les États-Unis manquent de gaz. Nous devons nous assurer des débouchés et vendre notre gaz aujourd'hui pour disposer d'un approvisionnement demain.

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, je me réjouis de pouvoir dire quelques mots au sujet du projet de loi C-17, tendant à modifier la Loi de l'impôt sur les revenus pétroliers. Les observatiosn de la députée de Calgary-Sud (Mme Sparrow) m'ont beaucoup intéressé. J'ai noté avec un intérêt égal qu'elle nous avait longuement expliqué que tout allait pour le mieux depuis l'avénement du gouvernement conservateur au pouvoir. Ce qui me rappelle une certaine personne dont j'ai fait la connaissance à Pembina pendant les élections partielles. Cette personne venait d'entendre un discours du vice-premier ministre (M. Mazankowski) qui avait soutenu lui aussi que tout allait et irait pour le mieux. Cette personne m'a alors dit ceci: «Si tout va vraiment pour le mieux, comment se fait-il que je me sente tellement déprimée?» Voilà qui résume la situation. La députée de Calgary-Sud nous a fourni une multitude de données nationales, sans trop s'attarder cependant sur la question du chômage en Alberta où le nombre des emplois n'a pas connu de baisse aussi catastrophique depuis trente ou quarante ans.

• (1740)

En juin dernier, la province comptait mettre en oeuvre un programme de prospection pétrolière et gazière de près de 12 milliards de dollars, mais les crédits affectés à ce programme ont été ramenés à environ 6 milliards. Généralement, pour chaque milliard de dollars investis dans la prospection pétrolière et gazière, quelque 30 000 emplois sont créés et il convient de se demander sérieusement pourquoi la situation est précaire à ce point si les mesures économiques conservatrices sont vraiment efficaces. C'est comme pour l'agriculteur qui, après avoir entendu le discours du vice-premier ministre à St. Albert, a voulu savoir pourquoi, si tout allait vraiment si bien, il ne partageait pas ce sentiment d'euphorie? C'est, je crois bien, le sentiment de tous les Albertains à propos du gouvernement conservateur.

Le gouvernement parle de milliards de dollars et d'une situation encourageante, mais nous voyons à la télévision qu'on vend aux enchères du matériel de forage et d'exploitation valant des centaines de millions. Personne n'a vu cela en Alberta depuis les années 30.

La députée n'a pas dit que le Programme d'encouragement du secteur pétrolier a été abandonné le printemps dernier, malheureusement au moment même où les cours mondiaux du

pétrole se sont effondrés, mais que l'impôt sur les revenus pétroliers qui générait les recettes n'a été supprimé qu'après un appel désespéré des conservateurs qui faisaient campagne pour l'élection partielle dans Pembina. Le gouvernement ne voulait pas renoncer à l'impôt sur les revenus pétroliers avant deux ou trois ans, même s'il avait mis fin au programme d'encouragement du secteur pétrolier en mars. Ce programme prévoyait des subventions d'environ 35 p. 100 dans le bassin sédimentaire de l'Ouest, en Alberta. Le gouvernement l'a supprimé au moment même où les cours internationaux dégringolaient à une vitesse record.

Le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Masse) est allé en Alberta en août. Il refusait de supprimer l'impôt sur les revenus pétroliers, mais en début septembre, quand les plaintes sont parvenues aux oreilles de tous les conservateurs, surtout ceux du caucus, il a fait le nécessaire à cette fin. Il est intéressant de noter que le premier ministre (M. Mulroney) avait promis pendant la campagne électorale de faire disparaître cet impôt, mais finalement, il a fallu l'élection partielle dans Pembina et la perte de milliers de votes conservateurs pour le décider à s'exécuter.

J'ai eu l'occasion d'assister avec d'autres députés à un exposé de l'entreprise Syncrude qui extrait quelque 125 000 barils de pétrole par jour des sables bitumineux du nord de l'Alberta. J'ai trouvé sa proposition extrêmement intéressante. Cette entreprise a reçu environ 82 milliards de dollars du gouvernement albertain pour des travaux techniques préliminaires et une planification en vue de doubler sa production après 1988. Elle a mis en marche un programme visant à accroître la production de quelque 20 000 barils par jour, une hausse appréciable de 15 p. 100. Elle a déjà dépensé 400 millions de dollars cette année et elle prend des risques malgré la chute des cours mondiaux.

Ces immobilisations augmenteront l'efficacité, la capacité et la production du projet Syncrude de 20 000 barils par jour. L'usine produit actuellement 125 000 barils par jour.

Syncrude demande simplement au gouvernement de lui accorder son soutien au cas où les prix mondiaux tomberaient en-dessous de 15 $ américains le baril. Cela lui permettrait de réaliser ce projet qui coûtera environ 150 millions de dollars. Syncrude a proposé aux gouvernements provincial et fédéral de soutenir un projet qui créera les milliers d'emplois dont on a désespérément besoin dans le nord de l'Alberta où les travailleurs sont en grève depuis très longtemps. Si cette proposition est rejetée, le projet sera mis en veilleuse pendant plusieurs années et l'accroissement de la production de 50 p. 100 ne sera pas pour demain.

J'ai demandé au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources si le gouvernement allait examiner cette proposition, mais, comme d'habitude, j'ai obtenu une réponse évasive. Le gouvernement ne s'est pas vraiment engagé à faire quoi que ce soit. C'est très regrettable, car c'est un bon projet qui aurait permis de créer des emplois et une technologie dont tout le pays aurait bénéficié.

Le gouvernement a des idées fixes qui semblent l'empêcher d'accorder ces garanties. Voilà le genre de problèmes auxquels nous devrons faire face au cours des années qui viennent.

Syncrude ne demande pas de prêt ou d'argent, mais simplement des garanties pour l'aider à mener à bien ce projet. Celui-ci m'a vivement impressionné car il pourrait augmenter sa production de 50 p. 100 à compter de 1988, soit de 75 000 barils par jour, ce qui donnerait au total 225 000 barils par jour. Cela représente près de 20 p. 100 de notre production pétrolière.

J'étais secrétaire parlementaire lorsque le projet Syncrude a vu le jour, en 1975. Le gouvernement fédéral devait faire une mise de fonds et je pense qu'il a investi 300 millions de dollars, avec trois ou quatre autres partenaires. C'est maintenant Petro-Canada qui détient ces intérêts. Le projet Syncrude n'existerait sans doute pas aujourd'hui sans la participation et la confiance du gouvernement. C'est une grave erreur que de ne pas l'aider à aller de l'avant. Nous avons vu comment le gouvernement a louvoyé au sujet de la supression de l'impôt sur les revenus pétroliers. Il n'a certainement pas perdu de temps à abandonner le Programme d'encouragement du secteur pétrolier, mais c'est avec une lenteur invraisemblable qu'il a supprimé l'impôt sur les revenus pétroliers. L'édition du 29 octobre du *Edmonton Journal* contient un article intitulé: «A real horror Tory», dont je citerai quelques extraits.

● (1750)

La seule catastrophe qui soit pire que le marasme actuel de l'industrie canadienne des hydrocarbures, c'est la façon d'agir de Marcel Masse à titre de ministre fédéral de l'Énergie.

Récemment, M. Masse a stupéfié ceux qui l'écoutaient en déclarant que l'industrie énergétique n'était pas créatrice d'emplois. Il a ensuite violé l'une des promesses électorales sacrées de Brian Mulroney en mettant en veilleuse l'objectif canadien d'autosuffisance énergétique.

Il me parait fort intéressant que le gouvernement ait pris le pouvoir en évoquant la création de centaines de milliers d'emplois dans le secteur pétrolier. Nous assistons de toute évidence, après deux ans, à la suppression de centaines de milliers d'emplois dans le secteur énergétique. J'en suis particulièrement conscient à titre de député de la circonscription d'Algoma, dont l'une des principales industries est la société *Algoma Steel*. Cette société, qui est parmi les chefs de file de la production de tubulures d'acier au pays, emploie normalement 800 personnes. Elle vient d'inaugurer de nouvelles installations de fabrication qui ont coûté 350 millions de dollars mais il semble bien qu'elles ne fonctionneront pas avant longtemps et 800 personnes ont été mises à pied. Ces gens faisaient confiance au gouvernement lorsqu'il a annoncé la création prochaine de centaines de milliers d'emplois dans l'industrie pétrolière. Ils ne se rendaient pas compte que des centaines de milliers d'emplois disparaitraient. Il est évident que la politique du gouvernement a changé depuis la campagne électorale et depuis que l'ancienne ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources est devenue ministre du Commerce extérieur (Mlle Carney). Sa politique consistait à créer des centaines de milliers d'emplois. Le nouveau ministre a dit que l'énergie n'est pas un secteur propice à la création d'emplois. On se passe donc cela d'un ministre à l'autre.

J'ai l'impression que l'ancienne ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources a obtenu le portefeuille du Commerce extérieur parce que tout le monde savait que sa politique était absolument désastreuse. Elle a brandi l'Accord de l'Ouest, dont le dernier paragraphe, d'un pouce de long, pose un problème. Il stipule que si les prix du pétrole et du gaz montent ou baissent brusquement au Canada, des consultations doivent avoir lieu. Et bien, on a pu se concerter mais cela n'a pas porté

fruit. Les activités de prospection et d'exploitation du pétrole et du gaz sont toujours restreintes, ce qui nuit non seulement à l'Alberta maintenant, mais va lui être encore bien plus préjudiciable cet hiver. Cela compromet toute l'industrie canadienne parce que la distribution concerne toutes les sociétés de fabrication des tubes, des tuyauteries et du matériel dans ce secteur.

Le ministre a pris une autre décision dans un discours récent que le *Journal* d'Edmonton a qualifié «de véritable horreur conservatrice». Le ministre a abandonné toute la question de l'autonomie. Pendant les quatre ou cinq premières années de 1980, nous nous étions fixés comme objectif de devenir autonomes sur le plan de la production énergétique à la fin de la décennie. En fait, nous y sommes parvenus en 1983 grâce à la prospection et à l'exploitation des gisements dans la mer de Beaufort, à Hibernia, sur le plateau continental Atlantique, ainsi qu'à l'exploitation accrue dans le bassin sédimentaire de l'ouest des bruts non synthétiques obtenus à partir du brut de synthèse et des sables bitumineux. Deux ans après que le gouvernement est arrivé au pouvoir, avec sa politique d'autonomie, celle-ci a été abandonnée par le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources cet automne. Voici ce qu'on pouvait lire dans l'éditorial paru dans le Journal de Edmonton du 29 octobre:

> Après avoir reconnu que la situation est catastrophique en Alberta, il ne trouve rien d'autre qu'une flagornerie paternaliste pour réconforter les 55 000 Albertains qui risquent de perdre leur emploi cet hiver.
>
> «Une situation catastrophique exige une solution, dit Masse, le temporisateur, mais pas n'importe laquelle».
>
> Faisant mauvais accueil à l'Alberta qui propose d'établir un programme de stabilisation des prix du pétrole, Masse semble se réjouir à l'idée de laisser les milieux pétroliers de la province languir jusqu'en janvier prochain, lorsqu'il présidera en souverain une conférence fédérale-provinciale des ministres de l'Énergie.
>
> Masse ne propose pas n'importe quelle solution; il n'en propose aucune.

Voilà bien ce qui fend le coeur des petits producteurs. La députée de Calgary-Sud a fait des réflexions intéressantes sur les Albertains. D'après un sondage, 51 p. 100 d'entre eux souhaitent la libéralisation du marché. Chacun veut des prix libres, pourvu qu'ils soient élevés mais, comme le premier ministre provincial, M. Getty, l'a maintes fois répété, une forte proportion des petits producteurs revendiquent l'établissement d'un programme de stabilisation des liquidités. Quand on sait que la déduction fiscale atteindra 1,5 million de dollars au cours des deux ou trois prochaines années, on se demande si ce ne sont pas les quelque 25 gros producteurs qui en profiteront le plus, des multinationales susceptibles d'avantager avec cet argent leur société-mère, située aux États-Unis, ou de réinvestir les sommes en englobant des petites sociétés productrices ou exploratrices. Si nous pouvons nous passer de recettes aussi considérables, pourquoi ne pas venir en aide aux petites sociétés canadiennes au moyen d'un programme de stabilisation des prix du pétrole, semblable à celui que le premier ministre albertain a supplié le gouvernement de créer?

La situation va s'envenimer à tel point, cet hiver, que le ministre va sans doute se résigner à cette solution, peut-être en janvier, lors de la conférence fédérale-provinciale des ministres de l'Énergie. Ce n'est toutefois pas une mince tâche que d'amener le gouvernement à satisfaire des besoins énormes qui mettent non seulement en péril notre évolution vers l'autarcie, mais coûtent aussi tant à l'Alberta des milliers d'emplois qu'au pays tout entier. Le secteur pétrolier et gazier est important pour l'ensemble du Canada et pas seulement pour l'Ouest. Nous appuyons ce projet de loi parce qu'il prévoit une forme d'aide. Nous ne croyons toutefois pas qu'il vienne au secours des petits producteurs qui emploient pourtant un grand nombre de travailleurs et ont la possibilité d'aider ce pays à sortir du marasme pétrolier et gazier.

• (1800)

M. Gormley: Monsieur le Président, je me réjouis de pouvoir dire un mot dans le débat d'aujourd'hui. A l'instar de beaucoup de Canadiens de l'Ouest, je suis déçu mais pas étonné outre mesure d'entendre les libéraux et leurs amis néo-démocrates s'affliger de l'abrogation de l'impôt sur les revenus pétroliers. Les terribles répercussions de cet impôt sur le secteur pétrolier sont manifestes non seulement en Alberta, où il a notamment fait tellement de ravages, mais encore dans ma province de la Saskatchewan. Dans ma localité, par exemple, des sociétés comme Gulf Oil et d'autres entreprises grandes et petites ont eu à porter des fardeaux financiers injustifiés. Le fait est que cet impôt était prélevé sur les recettes et non sur les profits. Il était arbitraire et découlait d'une décision unilatérale. Il avait été imposé sans consultations. Les Canadiens de l'Ouest, et en particulier ceux de l'ouest de la Saskatchewan, auront saisi l'engagement que notre gouvernement a pris envers le secteur pétrolier en général et les sociétés visées par l'impôt sur les revenus pétroliers en particulier.

Je tiens à profiter de l'occasion pour féliciter quelques-uns de mes collègues pour leur excellent travail. D'abord, je félicite le ministre d'État aux Finances (M. Hockin) pour les observations qu'il a présentées aujourd'hui. Je félicite aussi la députée de Calgary-Sud (Mme Sparrow) qui, par son travil au comité de l'énergie et à la Chambre, a bien fait comprendre aux Canadiens les raisons pour lesquelles l'impôt sur les revenus pétroliers est carrément supprimé et pourquoi notre gouvernement en est venu à prendre cette décision.

Je termine ici afin que d'autres députés de mon parti puissent prendre la parole à ce sujet.

M. Foster: Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je réponds aux observations du député de The Battlefords—Meadow Lake (M. Gormley). J'ai eu l'occasion de visiter sa région l'an dernier, à peu près à cette époque-ci. J'ai visité l'usine de raffinage de la Husky et j'ai vu les plans de développement de la région de Lloydminster. Je souhaite certes que le projet se réalise entièrement. Comme je l'ai signalé en parlant de la Syncrude, il faudrait mettre en place un mécanisme qui assure la réalisation de tels projets. Ce sont là des projets à long terme qui ne peuvent être entrepris ni réalisés rapidement. Beaucoup d'études impressionnantes ont été menées dans cette région, notamment par la Husky. J'ai été particulièrement impressionné par le nombre d'emplois qui ont été créés dans la région. J'espère que le gouvernement ne se contentera pas de supprimer l'impôt sur les revenus pétroliers, mais fournira aussi le genre d'aide et de politique énergétique qu'il nous faut pour aller de l'avant.

Je me rappelle avoir participé, en compagnie du député de The Battlefords—Meadow Lake, à un dîner organisé par l'Association des parlementaires du Commonwealth. L'un des invités de ce dîner était un membre actif du parti progressiste-

conservateur. Cela se passait il y a environ un an. Nous parlions alors, ce conservateur et moi, des 1 500 stations-services ou plus que le gouvernement devait acheter à Gulf. Il m'a raconté qu'il avait écrit au premier ministre, qu'il avait appuyé durant la campagne électorale, pour lui dire qu'il ne pouvait pas comprendre pourquoi Petro-Canada achetait une grande société pétrolière seulement pour posséder des milliers de stations-services de plus. Le premier ministre lui a répondu, et ça l'a affreusement déçu puisqu'il l'avait appuyé durant les élections, que Petro-Canada était une société indépendante, et que le gouvernement n'avait absolument rien à lui dire. Il a dit que le gouvernement ne voulait pas l'influencer du tout. Je suis certain que beaucoup de conservateurs de l'Ouest qui ont voté pour lui en 1984 auraient été mortellement déçus s'ils avaient su que le premier ministre permettrait à Petro-Canada de fonctionner en toute indépendance sans instructions et sans aucune aide du gouvernement. Ces gens s'attendaient à ce que le gouvernement fasse preuve de leadership à cet égard.

J'ai jugé bon de raconter cet incident parce que je sais combien de pétrole produit la région du député.

M. Waddell: Monsieur le Président, je voudrais commenter les observations du député de The Battlefords—Meadow Lake (M. Gormley). Combien de fois faudra-t-il lui répéter que nous n'avons pas appuyé la taxe sur les revenus pétroliers quand elle a été proposée? Combien de fois faut-il lui dire que nous n'avons pas appuyé le Programme énergétique national? Qu'il vérifie dans le hansard.

M. Crosbie: Moi penser que député protester trop.

M. le vice-président: A l'ordre, s'il vous plaît. Je demande au député de Vancouver—Kingsway (M. Waddell) d'adresser sa question ou son commentaire au député d'Algoma (M. Foster).

M. Waddell: Monsieur le Président, j'ai adressé ma question au député de The Battlefords—Meadow Lake parce qu'il a parlé de la taxe sur les revenus pétroliers. Tout ce que je peux dire, c'est que je lui recommande de lire le discours que j'ai prononcé aujourd'hui. J'ai dit aux députés comment la Chambre avait voté sur cette question; je voudrais d'ailleurs aborder ce sujet.

Nous avons vraiment besoin d'un programme énergétique national. Ce ne doit pas être nécessairement le programme énergétique national libéral, mais il nous en faut un. Le Canada en a besoin. Je voudrais que le député d'Algoma (M. Foster) me dise ce que nous avons retiré en réalité des 7,3 milliards donnés en subventions par le biais du Programme d'encouragement du secteur pétrolier. Le député croit-il que c'était une méthode efficace de canadianisation vu que tous les députés partagent la même notion de canadianisation? En guise de préambule, je dirai que, sauf erreur, le député ne croit pas qu'il existe un marché libre pour le pétrole. Peut-être le croit-il. Peut-être est-il comme de nombreux députés conservateurs. Croit-il vraiment que Gulf concurrence à égalité certaines petites sociétés pétrolières indépendantes dans notre système?

M. Foster: Monsieur le Président, le député de Vancouver—Kingsway (M. Waddell) me pose plusieurs bonnes questions. J'ai eu l'occasion de siéger à ses côtés au sein du comité de l'énergie pendant quelques années. La question qu'il me pose est exactement celle que nous avons posée au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources et au secrétaire parlementaire lorsque nous avons étudié les subventions versées dans le cadre du Programme d'encouragement du secteur pétrolier. Nous avons eu plaisir à entendre le secrétaire parlementaire qui défendait le projet de loi relatif au PEP déclarer: «Ecoutez. Grâce aux 7 milliards de dollars de subventions dans le cadre du PEP qui ont été versés de 1981 à 1984, nous avons découvert pour 90 ou 98 milliards de dollars de réserves pétrolières, tant au large de la côte est que dans les régions septentrionales de notre pays». J'ai trouvé que cela n'était pas une mauvaise affaire.

Nous avons entendu le ministre des Finances (M. Wilson) parler de nous débarrasser des dépenses fiscales, parce que nous ne pouvons pas les contrôler et parce que nous ne savons pas où elles vont. Se débarrasser des dépenses fiscales, c'est comme fournir des subventions dans le cadre du Programme d'encouragement du secteur pétrolier, par opposition à la déduction des coûts en immobilisation ou des déductions pour amortissement que le gouvernement accorde au secteur pétrolier. Sans doute serait-il intéressant de poser cette question au ministre des Finances.

S'il croit sincèrement à la nécessité d'abolir les dépenses fiscales, et si le gouvernement doit voter des crédits, le Parlement devrait alors verser cet argent aux particuliers au lieu de leur demander de le réclamer. S'il a de l'esprit de suite, il devrait rétablir les subventions dans le cadre du Programme d'encouragement du secteur pétrolier au lieu de proposer l'amortissement des dépenses d'immobilisation ou un système de dépenses.

• (1810)

Le député veut savoir s'il existe vraiment un marché libre. Le marché est régi par les membres de l'OPEP, le Royaume-Uni et quelques autres pays du monde.

Je constate avec intérêt que certaines personnes ne veulent pas que le gouvernement du Canada, gouvernement librement élu même s'il est conservateur, établisse les prix, alors que ces mêmes personnes ne s'opposent pas à ce que les 15 ou 18 membres de l'OPEP le fassent. Malheureusement pour le secteur de la production pétrolière, ces pays ne réussissent guère à fixer les prix à un niveau qui nous permettrait d'exploiter nos réserves, surtout dans les terres éloignées.

M. Waddell: Monsieur le Président, le député est un véritable expert agricole. Il a de vastes connaissances en agriculture, beaucoup plus vastes que les miennes.

Dans un marché libre véritable, assorti d'un libre-échange dans le domaine pétrolier, qu'adviendrait-il des capitaux de l'Alberta et de l'Arabie Saoudite? Où passerait tout cet argent?

M. Foster: Monsieur le Président, je ne m'aventurerai pas à essayer de réfuter des arguments aussi ésotériques. Il n'y a pas de véritable marché libre. Cela dépend des rapports mutuels d'une douzaine de pays et de leur détermination plus ou moins grande à jouer les règles du jeu jusqu'au bout.

Il me semble que des projets comme Syncrude et celui concernant l'exploitation de l'huile lourde, à Lloydminster, sans compter ceux de la côte est, devraient bénéficier d'une politique énergétique beaucoup mieux conçue que celle en vigueur

actuellement. On assiste à la fermeture de ce secteur. Le ministre de l'Énergie a admis publiquement qu'il avait laissé tomber l'idée que le secteur énergétique était générateur d'emplois. Il renonce aussi au principe de l'autosuffisance.

Dans l'un de ses tout derniers éditoriaux, le *Journal* d'Edmonton reproche vivement au gouvernement de renoncer à l'objectif d'autosuffisance et à la création d'emplois dans le secteur énergétique. Ces principes étaient la pièce maîtresse de la politique économique du gouvernement au cours de ses deux premières années d'exercice.

Mme Mary Collins (Capilano): Monsieur le Président, même s'il se fait tard, je suis fort heureuse de pouvoir dire quelques mots du projet de loi C-17 qui met fin à la taxe sur les revenus pétroliers et gaziers. J'ai écouté, avec un certain intérêt, le débat de tout à l'heure. C'est évidemment un beau jour pour nous tous de l'Ouest. J'étais contente d'entendre ma collègue, la députée de Calgary-Sud (Mme Sparrow). Je suis au courant de la somme énorme de travail qu'elle a abattu, avec ses collègues de l'Alberta, pour venir à bout de la taxe sur les revenus pétroliers et gaziers et du Programme énergétique national des libéraux.

En fait, nous mettons la dernière main aujourd'hui aux funérailles d'une mesure fiscale injuste. Nous enterrons une fois pour toutes la créature importune du gouvernement précédent. Nous sonnons le glas d'une taxe qui menaçait de compromettre irrémédiablement les relations fédérales-provinciales. Nous sonnons le glas d'un impôt qui étouffait l'industrie pétrolière en pleine période de recul des prix du pétrole. Nous abolissons un impôt que l'on a comparé à une mouffette morte sous les marches d'une maison: il fallait se débarasser de cet impôt pour rendre la maison habitable. Maintenant que cet impôt est aboli, l'industrie pétrolière pourra respirer mieux.

Je n'affirme pas aux députés que tout va maintenant pour le mieux dans l'industrie pétrolière ou que l'abolition de cet impôt est une panacée. Nous savons que chaque jour, des emplois disparaissent et que l'ensemble du pays subit les conséquences économiques des problèmes du secteur pétrolier. Je peux cependant affirmer aux députés que l'abolition de cet impôt est un geste politiquement et économiquement justifiable.

Nous n'accordons pas d'avantages inespérés à l'industrie pétrolière. Nous lui remettons une petite fraction des revenus qui n'auraient, au départ, jamais dû être taxés. L'abolition de cet impôt lève une pénalité imposée à l'industrie pour avoir si bien réussi dans les années qui ont précédé le Programme énergétique national. On a dit de l'élimination de cet impôt que c'était comme espérer la reconnaissance éternelle de la victime que l'on consent enfin à cesser de torturer. L'injuste impôt sur les revenus pétroliers n'est plus, bon débarras!

En pensant aux répercussions que l'impôt sur les revenus pétroliers a eues sur l'industrie pétrolière, il me revient en mémoire le triste épisode qu'a connu la Colombie-Britannique dans les années 70, lorsque le gouvernement néo-démocrate a imposé des taxes injustifiées à l'industrie minière. Ce geste a eu des effets désastreux. Nous pouvons incontestablement tirer des enseignements de tels exemples. Lorsqu'un gouvernement devient trop cupide et juge qu'une industrie profite des prix pratiqués sur les marchés internationaux, il tente injustement de lui faire perdre son avantage. Les conséquences en termes de perte de confiance et d'investissements sont si néfastes que le jeu n'en vaut pas la chandelle.

Je vivais à Calgary pendant les années qui ont immédiatement précédé l'introduction de l'impôt sur les revenus pétroliers et pendant quelques temps après. Je travaillais dans le secteur pétrolier et je me souviens de sa réaction. En environ deux mois seulement, nous avons connu l'optimisme, l'exubérance et dans certains cas, des investissements inconsidérés, pour ensuite tomber dans une période sombre. Nous savons tous ce qui s'est passé dans les années qui ont suivi jusqu'à ce que notre gouvernement arrive au pouvoir et s'attache à démanteler le Programme énergétique national. Aujourd'hui, le gouvernement propose un projet de loi visant à éliminer les derniers vestiges de cet impôt sur les revenus pétroliers trop injuste.

Ce projet de loi a donc pour objet l'abolition de l'impôt sur les revenus pétroliers, cet injuste tribut. L'auge est vide maintenant, mais qu'est devenu tout l'argent qu'on y a pompé depuis la mise en place de l'impôt sur les revenus pétroliers en 1981? L'argent pris dans l'ouest du Canada a servi à alimenter des subventions à 80 p. 100 dans le cadre du PESP pour inciter les sociétés à faire surtout des forages au large. Combien de nouveaux gisements de pétrole et de gaz ces subventions ont-elles permis de découvrir? Quelques-uns, mais pas beaucoup. Combien de sociétés pétrolières canadiennes ont été poussées à avoir un découvert désastreux pour pouvoir bénéficier de subventions et d'incitations artificielles? Combien de consommateurs canadiens ont payé leur essence trop cher à la pompe pour permettre à Petro-Canada d'acheter Petrofina à un taux gonflé? Les réponses constituent l'héritage du Programme énergétique national.

Cette mesure met fin à une incursion malencontreuse du gouvernement dans le secteur privé. Grâce à la supression de cet impôt et à d'autres initiatives déjà prises en matière de politique énergétique, l'industrie pétrolière va pouvoir fonctionner au sein d'un marché libre. Les temps sont durs pour cette industrie, mais elle va refaire ses forces à long terme. Nous savons que les cours internationaux du pétrole sont bas, mais j'ai pu constater de l'optimisme dans certaines des réunions auxquelles j'ai assisté. Selon certaines prévisions, le prix du pétrole va remonter dans les 18 à 20 dollars.

A long terme, l'industrie canadienne pourra affronter la concurrence sans être étranglée par des taxes ou incitée à des investissements médiocres par des subventions gouvernementales trop confortables pour être refusées. A l'avenir, l'industrie pétrolière sera plus traitée comme les autres industries. Pour notre gouvernement, c'est ainsi que doit se présenter la stratégie industrielle.

J'invite tous les députés à adopter rapidement ce projet de loi. Il s'inscrit dans un ensemble d'efforts du gouvernement pour tenir ses engagements auprès des Canadiens. Au cours des trois dernières semaines, j'ai eu le plaisir d'intervenir sur trois mesures différentes visant toutes les trois à ce même objectif. J'ai parlé du rabais du crédit d'impôt pour enfant, des amendements au Code criminel répondant enfin au problème des agressions sexuelles commises sur des enfants et du projet de loi d'aujourd'hui qui met enfin le point final à l'impôt sur les revenus pétroliers.

Le bilan législatif du gouvernement confirme l'engagement qu'il a pris dans le discours du trône de réaliser une société moderne, tolérante et généreuse, une société qui traite équitablement tous ses citoyens. Nous mettons aujourd'hui fin à une ère d'injustice avec l'impôt sur les revenus pétroliers. Je promets à tous les députés que nous allons continuer à traquer l'injustice dans tous les secteurs du gouvernement pour la faire disparaître. Aujourd'hui, la disparition de l'impôt sur les revenus pétroliers marque la fin d'une période d'injustice. Je puis vous garantir que nous allons continuer à dépister dans tous les domaines d'activité du gouvernement tout ce qui ressemble à de l'injustice pour y mettre bon ordre.

• (1820)

Tout comme mes collègues, je me félicite de pouvoir appuyer cette mesure. Je souhaite de tout coeur que le projet soit adopté rapidement pour que nous mettions un terme à cette intrusion injuste et odieuse dans un secteur fort important qui fait partie intégrante de l'économie canadienne, de l'économie de l'Ouest surtout.

M. le vice-président: Questions et observations. La parole est au député de Thunder Bay—Atikokan (M. Angus).

M. Angus: Ma question s'adresse à la députée. Je croyais qu'on avait promis aux consommateurs des conditions plus favorables. Aujourd'hui à Toronto, j'ai pris part aux audiences de la Commission de l'énergie de l'Ontario portant sur une requête de l'un des distributeurs ontariens de gaz naturel. Une bonne partie des discussions—je ne dirais pas des témoignages car on a longuement débattu pour savoir si l'on pouvait les appeller ainsi—ont porté sur le fait que TransCanada PipeLines et ICG Ontario Limited avaient conclu un accord sur des tarifs confidentiels qui assureraient aux gros consommateurs de l'Ontario—autrement dit les grandes sociétés—des tarifs très avantageux.

Si l'on suppose qu'un groupe de l'Ontario va bénéficier de tarifs préférentiels pour le gaz naturel, de l'Alberta surtout, aux dépens du consommateur moyen, la députée estime-t-elle que c'était l'objet de la politique de son gouvernement visant à déréglementer le secteur énergétique dans l'Ouest du Canada?

Mme Collins: Je remercie le député de ses observations. Je ne suis pas au courant du cas qu'il mentionne et je n'ai pas assisté aux audiences où il était aujourd'hui. Je dis cependant que les consommateurs de tout le pays bénéficient de la baisse du prix des produits pétroliers. Ce n'est pas simplement parce que les prix internationaux sont bas, mais aussi parce que nous avons abaissé les taxes. Nous en avons la preuve chaque fois que nous passons à la pompe. Un plein coûte beaucoup moins cher. Je dirais que les initiatives prises par le gouvernement ont eu des effets bénéfiques pour le consommateur d'énergie.

M. Angus: J'ai une courte question supplémentaire à poser à la députée. Dans sa réponse elle vient de parler du prix à la pompe. Je voudrais lui demander si l'on peut encore, aux États-Unis, acheter de l'essence d'origine canadienne moins chère qu'au Canada?

Mme Collins: Je n'ai jamais fait le plein au États-Unis avec de l'essence canadienne, je ne peux donc pas donner de faits. Je sais qu'au Canada c'est parfois 10 $ de moins sur un plein, si vous avez un grand réservoir.

M. Angus: Dites-moi où c'est.

Mme Collins: En ce qui me concerne, je n'achète pas énormément d'essence, car je ne conduis pas beaucoup. Cependant, j'ai remarqué la différence. Au cours des huit derniers mois il y a eu une baisse notable.

[*Français*]

M. Prud'homme: Monsieur le Président, est-ce que je peux participer au débat?

M. le vice-président: Je regrette mais le débat est clos.

[*Traduction*]

Comme il est 18 h 25, la Chambre s'ajourne à 11 heures, demain, en conformité du paragraphe 3(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 25.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 6 novembre 1986

La séance s'est ouverte à 11 heures.

[*Traduction*]

LE JOUR DU SOUVENIR

JOURNÉE COMMÉMORATIVE DES MORTS AU CHAMP D'HONNEUR

L'hon. George Hees (ministre des Affaires des anciens combattants): Monsieur le Président, je voudrais rappeler aujourd'hui aux députés et à tous les Canadiens que mardi prochain est le Jour du Souvenir.

Le 11 novembre aura une signification bien particulière pour les anciens combattants et leurs familles. Pour certains, ce sera l'occasion de se rappeler des souvenirs douloureux, en pensant aux sacrifices qu'ont dû faire tant de familles. Tous seront cependant unis dans un sentiment de fierté. J'espère vivement, honorables députés, que nous partagerons, à l'instar de tous les Canadiens, ce sentiment.

Je reçois beaucoup de lettres d'hommes et de femmes qui craignent qu'avec le temps, le Jour du Souvenir perde de son importance. Je partage leurs craintes. Depuis près de 70 ans, les Canadiens marquent le Jour du Souvenir. Il se peut qu'on finisse par commémorer un événement par habitude seulement. Si c'est le cas, ce serait un scandale national.

Chose certaine, outre-mer, on se rappelle fort bien la contribution des Canadiens à la défense de la liberté. Chaque année, des milliers de Français et de Françaises se joignent à nous lors du service de commémoration au monument commémoratif de Vimy, dans le nord de la France. Cette année, lors du 50e anniversaire de l'inauguration du monument commémoratif de Vimy, nous rendrons à nouveau un hommage silencieux à tous ceux qui ont valu à notre pays tant d'honneurs.

Dans un contexte plus limité mais très humain, je songe aux écoliers britanniques qui gravissent une colline chaque Jour du Souvenir, afin de pouvoir placer des fleurs des champs sur la tombe d'un aviateur canadien.

Au Canada, le Parlement aide bon nombre de nos anciens combattants et leurs familles dont notamment quelque 650 000 anciens combattants des deux guerres mondiales et de la Corée, environ 280 000 veuves d'anciens combattants, et 350 000 personnes à charge d'anciens combattants. En leur nom, je remercie mes collègues du Cabinet, tous les députés et tous les sénateurs de l'appui généreux qu'ils ont accordé aux mesures que le gouvernement a pu présenter. Ces mesures visaient des Canadiens très spéciaux—les anciens combattants et leurs familles. Je puis assurer à la Chambre que cette coopération non partisane a été et sera toujours fort appréciée.

Honorables députés, nous devons faire en sorte que le Jour du Souvenir ne soit pas commémoré seulement par les anciens combattants et les hommes politiques. Ce devrait être un jour où la nation entière prend le temps de réfléchir sur les nombreux bienfaits que nous ont donnés en héritage les personnes ayant perdu la vie dans quelque 70 pays et sept mers.

Tâchons de ne jamais oublier qu'elles ont donné leur vie pour que nous puissions connaître la paix.

Quand le Roi George VI a dédié le monument national aux morts de la guerre en 1939, il a dit ceci:

C'est là que se révèle l'âme même de la nation.

Je pense bien qu'on peut en dire autant pour tous les cénotaphes et monuments aux morts de la guerre qui ornent un si grand nombre de nos villes et villages.

Je souhaite sincèrement que, quelle que soit la façon dont les Candiens célébreront le Jour du Souvenir, ils n'y verront pas une obligation routinière, mais bien un privilège spécial.

Des voix: Bravo!

[*Français*]

M. Gaston Isabelle (Hull—Aylmer): Monsieur le Président, à titre de porte-parole de l'Opposition officielle, c'est avec joie que je m'associe au ministre des Affaires des anciens combattants (M. Hees) afin d'encourager tous les Canadiens et toutes les Canadiennes à respecter le Jour du Souvenir dans un esprit de vénération et de gratitude.

En tant que nation, nous avons sûrement toutes les raisons au monde d'être reconnaissants envers ceux et celles qui nous ont représentés pendant les deux guerres mondiales et la guerre de Corée. Plus de 110 000 Canadiens et Canadiennes ont consenti au sacrifice suprême, alors que d'autres sont revenus de la guerre avec des séquelles qui dureront toute une vie.

• (1110)

[*Traduction*]

L'opposition officielle n'a pas hésité à appuyer d'excellentes mesures législatives qui ont été soumises au Parlement. La modification proposée le printemps dernier en vue de relever les prestations de ceux qui ont souffert pendant leur longue détention dans les camps de prisonniers de guerre a été particulièrement bien accueillie. Je félicite aussi le ministre d'avoir immédiatement reconnu les mérites du Programme pour l'autonomie des anciens combattants, qu'avait établi le gouvernement libéral, et d'en être devenu l'un des plus enthousiastes partisans.

[*Français*]

Il a été annoncé dans le discours du Trône que quelque 6 000 anciens combattants de la Première Guerre mondiale auraient immédiatement accès à ce programme avant-gardiste. Je m'en réjouis et je sais que le ministre ainsi que tous mes collègues de cette Chambre espèrent vivement que les autres

25 p. 100 d'anciens combattants de la Première Guerre mondiale, qui ne sont pas encore admissibles aux avantages du programme pour l'autonomie des anciens combattants, puissent en profiter le plus rapidement possible.

Monsieur le Président, les hommes et les femmes de ce groupe sont parmi les derniers d'une génération légendaire de héros. Dans un livre qu'il vient de publier sur la bataille de Vimy, l'écrivain Pierre Berton raconte les horreurs, les souffrances et les gestes de bravoure survenus pendant une guerre au cours de laquelle le Canada s'est distingué avec grandeur et noblesse.

Monsieur le Président, j'encourage tous les Canadiens qui n'ont pas encore eu l'occasion de le faire, de visiter l'imposant monument de Vimy, seul témoin silencieux des faits et gestes de ces valeureux 11 000 Canadiens qui dorment à jamais en cette partie de la terre de France.

Nous savons malheureusement que trop bien, monsieur le Président, que ces courageux anciens combattants n'ont pas participé à la guerre qui mettrait fin à toutes les guerres. En effet, d'autres Canadiens, obéissant à l'appel de la liberté, à l'appel de la nation, ont dû quitter des êtres chers, prendre leurs bagages et affronter le danger et la mort pendant la Seconde Guerre mondiale ainsi que celle de Corée. Les tactiques et les armes de ces guerres étaient peut-être différentes de celles utilisées durant la Première Guerre mondiale, mais la forme des pierres tombales posées sur la sépulture des nombreux Canadiens inhumés outre-mer est demeurée la même.

Monsieur le Président, l'affiche murale pour le Jour du Souvenir distribuée par le ministère des anciens combattants porte l'inscription: «ILS NOUS ONT DONNÉ LA PAIX». Cette expression est très juste et il n'existe pas de meilleures raisons pour prier et remercier Dieu en silence mardi prochain.

[*Traduction*]

M. Neil Young (Beaches): Monsieur le Président, au nom du Nouveau parti démocratique, j'ai l'honneur de joindre ma voix à celle du ministre des Affaires des anciens combattants (M. Hees) et du porte-parole de l'opposition officielle pour rappeler aux Canadiens que le mardi 11 novembre est le Jour du Souvenir.

Au fil de mes années comme député et membre du comité des affaires des anciens combattants, j'ai constaté avec plaisir que le sectarisme politique joue beaucoup moins dans les questions concernant les anciens combattants et leur famille. C'est normal car nous sommes tous les bénéficiaires des services que nos anciens combattants ont rendus. Je félicite le ministre de l'attention qu'il met à écouter les vues des anciens combattants et de ceux qui les représentent. Il s'est fait beaucoup de progrès, mais à mesure que les anciens combattants diminuent en nombre, il faudrait peut-être faire davantage pour ceux qui restent. Un grand nombre ont atteint un âge où ils ont de plus en plus besoin d'assistance. Dans ce contexte, j'appuie volontiers la décision récente de rendre immédiatement admissibles au Programme pour l'autonomie des anciens combattants les vétérans de la Première Guerre mondiale qui, autrement, auraient dû attendre 1987 ou 1988 avant de faire une demande. La moyenne d'âge de ces vétérans est actuellement de 90 ans. Ils ont attendu assez longtemps et je suis heureux qu'on leur accorde aujourd'hui la reconnaissance qu'ils méritent.

Nous n'avons pas l'intention aujourd'hui de glorifier la guerre. Les hommes et les femmes dont nous honorons tout particulièrement la mémoire aujourd'hui n'ont pas combattu pour la fortune ou la gloire. Ils ont servi leur pays ensemble au nom de la démocratie et de la liberté. Leur sacrifice a été tel que partout les hommes se sont juré que jamais plus les guerres ne devraient pouvoir se produire. Ces guerres devaient mettre fin à toutes les guerres. Tel était l'espoir qui animait ceux qui ont combattu à cette époque. La meilleure façon d'honorer la mémoire de leur sacrifice serait sans doute d'arriver à cet objectif.

La rencontre récente en Islande des dirigeants des deux plus grandes puissances du globe offrait une occasion d'espérer sérieusement que le bon sens prévaudrait et permettrait de mettre un terme à la course aux armements et aux tensions mondiales qui en découlent. Bien au contraire, comme nous le savons tous, les négociations ont été rompues. A Arlington, à Léningrad et ici même à Ottawa, les monuments à la mémoire des morts à la guerre sont pour nous un triste rappel de ce qui peut se produire lorsque des pays cessent de dialoguer pour résoudre les conflits.

Les pays ne devraient ménager aucun effort pour faire en sorte que ces puissances militaires poursuivent leurs négociations en vue d'assurer la désescalade de la course aux armements, que personne ne peut gagner. Il convient également en cette occasion de considérer le sort de milliers de nos semblables qui vivent d'intenses souffrances. Ils attendent notre aide et notre soutien et nous, parlementaires, ne devrions pas perdre de vue la nécessité de constituer à l'échelle de la planète un ordre économique qui mettra fin à la pauvreté et à la misère humaines et qui exclura le besoin de recourir à la guerre.

Ils ont donné d'eux-mêmes et nous honorons leur mémoire.

Des voix: Bravo!

M. le Président: J'invite maintenant tous les députés à se lever et à observer une minute de silence.

(*Sur ce la Chambre se lève en silence*).

• (1120)

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

JUSTICE

DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL DU MINISTÈRE

L'hon. Ray Hnatyshyn (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, j'ai le plaisir de déposer dans les deux langues officielles le rapport annuel du ministère de la Justice pour 1985-1986.

* * *

LA COMMISSION DE RÉFORME DU DROIT DU CANADA

DÉPÔT DU RAPPORT N^{O} 29

L'hon. Ray Hnatyshyn (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, j'ai le plaisir de

déposer dans les deux langues officielles le rapport n° 29 de la Commission de réforme du droit du Canada. Ce rapport, monsieur le Président, porte sur le sujet de l'arrestation.

* * *

LOI DE MISE EN OEUVRE DE L'ACCORD ATLANTIQUE CANADA—TERRE-NEUVE

PRÉSENTATION DU RAPPORT DU COMITÉ LÉGISLATIF

M. Gordon Taylor (Bow River): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter dans les deux langues officielles le rapport du comité législatif qui a étudié le projet de loi C-6, concernant la mise en oeuvre de l'accord entre les gouvernements du Canada et de Terre-Neuve et du Labrador sur la gestion des ressources en hydrocarbures extracôtiers et sur le partage des recettes correspondantes et apportant des modifications corrélatives ou connexes, avec modifications.

* * *

[*Français*]

COMITÉ DE SÉLECTION

PRÉSENTATION DU 4E RAPPORT

M. Scott Fennell (Ontario): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter le quatrième rapport du Comité de sélection, dans les deux langues officielles.

PRÉSENTATION DU 5E RAPPORT

M. Scott Fennell (Ontario): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter le cinquième rapport du Comité de sélection, dans les deux langues officielles.

Monsieur le Président, si la Chambre y consent, j'ai l'intention de proposer l'adoption du 5e rapport plus tard aujourd'hui.

(*Note de l'éditeur: Voir les* Procès-verbaux *d'aujourd'hui au sujet des rapports précités.*)

* * *

[*Traduction*]

PÉTITIONS

ON DEMANDE QUE L'AMBASSADE DU CANADA EN SYRIE SOIT DÉMÉNAGÉE À CHYPRE

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, je prends à nouveau la parole aujourd'hui pour présenter à la Chambre une pétition signée par des électeurs d'ascendance libanaise de ma circonscription qui demandent humblement à la Chambre que l'ambassade du Canada en Syrie soit déménagée à Chypre, étant donné que l'accès en est très difficile pour les personnes qui sont nées ou qui ont grandi dans les secteurs chrétiens du Liban, que les Libanais sont harcelés par des barrages routiers et des gardes syriens, qu'ils doivent verser un droit chaque fois qu'ils traversent la frontière syrienne et qu'aucune devise étrangère ne peut être apportée en territoire syrien.

Pétitions

OPPOSITION À LA MODIFICATION DE LA LOI SUR LES BREVETS

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition au nom de nombreux Canadiens qui protestent de leur opposition à l'intention avouée du gouvernement de présenter un projet de loi tendant à modifier la Loi sur les brevets, ce qui entraînera une hausse du prix des produits pharmaceutiques pour les Canadiens atteignant des millions et des millions de dollars chaque année.

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition signée par un bon nombre de mes mandants qui prétendent que l'idée du gouvernement fédéral de modifier les dispositions de la Loi sur les brevets concernant les médicaments délivrés sur ordonnance en haussera les prix au point où les consommateurs canadiens n'auront plus guère les moyens de s'en procurer. Je demande donc humblement au Parlement de rejeter ces propositions qui majoreront le prix des médicaments délivrés sur ordonnance aux Canadiens.

M. Les Benjamin (Regina-Ouest): Monsieur le Président, en vertu de l'article 106 du Règlement, je me fais un devoir de présenter une pétition signée par un certain nombre de Canadiens qui protestent contre les propositions ministérielles tendant à modifier la Loi sur les brevets et à autoriser des majorations des prix des médicaments au Canada ce qui serait onéreux pour les malades et les pauvres. Ces gens demandent au Parlement de rejeter ces propositions qui majoreront le prix des médicaments délivrés sur ordonnance au Canada.

M. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition à la Chambre signée par 70 ou 80 personnes de la magnifique circonscription de Yorkton—Melville. Cette pétition s'oppose aux modifications proposées à la Loi sur les brevets. Les pétitionnaires déclarent craindre que cette initiative ne fasse grimper les prix des médicaments pour les gouvernements provinciaux et les Canadiens en général. Ils demandent au Parlement de rejeter les propositions qui sont sur le point d'être présentées pour majorer les prix des médicaments délivrés sur ordonnance au Canada.

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, j'ai l'honneur, le devoir et le plaisir de présenter une pétition au nom des personnes âgées de Le Pas et de Flin Flon, au Manitoba. Dans cette pétition mes mandants font valoir les préoccupations que leur cause l'intention annoncée par le gouvernement fédéral de faire augmenter le prix des médicaments. Ils signalent que cela va nuire injustement aux Canadiens qui ont besoin en permanence d'acheter des médicaments délivrés sur ordonnance pour des raisons de santé.

M. Lewis: Monsieur le Prédident, j'invoque le Règlement. Je suis persuadé qu'il s'agit uniquement d'un lapsus de la part des députés d'en face, mais l'article 106 du Règlement exige que toutes les pétitions soient visées comme il se doit par le greffier des pétitions. Si elles ont été . . .

M. Benjamin: Elles l'ont été!

M. Lewis: ... et si les députés veulent bien le préciser quand ils les présentent, alors je pense qu'elles seront recevables.

M. Riis: Monsieur le Président, j'interviens sur le même rappel au Règlement. Toutes les pétitions qui sont présentées par des députés néo-démocrates et toutes les pétitions qui vont être présentées aujourd'hui ne manqueront pas d'avoir été visées comme il est prescrit.

Des voix: Bravo!

M. Mazankowski: Monsieur le Président, j'interviens sur le même rappel au Règlement. Je viens de m'en assurer auprès du bureau, pour le compte de mon parti et du gouvernement, car je tenais à examiner ces pétitions. Il y en a pas une de disponible.

M. Benjamin: Vous aurez tout le loisir de le faire.

M. Mazankowski: Pour parler franc, je pense que nous sommes en droit de savoir si les pétitions sont conformes aux exigences de l'article 106.

M. Benjamin: Est-ce que vous commencez à vous énerver?

M. le Président: L'honorable vice-premier ministre (M. Mazankowski) vient d'invoquer un point d'application du Règlement. Si le côté adverse a une réponse appropriée à présenter, je prierai le député de Kamloops—Shuswap (M. Riis) de bien vouloir se lever à nouveau s'il a quelque chose à dire. Mais les députés savent qu'il n'est pas convenable de s'interpeler d'un côté à l'autre de l'allée sur un rappel au Règlement.

M. Riis: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Je croyais m'être bien fait comprendre de mon honorable collègue. Toutes les pétitions que nous avons déjà présentées et toutes celles que nous allons présenter aujourd'hui ont été dûment certifiées par le greffier. Voilà la façon normale de procéder pour présenter une pétition. C'est ce qu'exige le Règlement, et c'est ce que nous avons fait. J'ignore ce que le ministre cherche à faire en retardant la présentation des pétitions.

M. Mazankowski: Monsieur le Président, je ne conteste certes pas ce que dit le député. Mais je devrais avoir le droit de voir les pétitions par pure courtoisie. On ne m'en donne pas le droit présentement, on me le refuse.

M. Benjamin: Vous devez vous adresser au greffier et demander à les examiner.

M. Mazankowski: Elles n'y sont pas.

M. Benjamin: Le page est encore en train de les ramasser.

M. le Président: Le député de Kamloops—Shuswap a assuré à la Chambre que les pétitions sont recevables. Je sais que les députés le croiront sur parole. D'autre part, le vice-premier ministre veut voir les pétitions. Je crois comprendre des services du greffier qu'elles seront bientôt disponibles.

M. Benjamin: Vous ne pouvez pas les voir avant qu'elles soient présentées.

M. Gauthier: Monsieur le Président, je ne veux pas intervenir dans ce débat mais—

M. Keeper: Alors asseyez-vous!

M. Gauthier: ... c'est un point important que je dois soulever. Depuis quand le gouvernement a-t-il le droit d'examiner les pétitions qui sont dûment présentées conformément à l'article 106 du Règlement?

Des voix: Bravo!

M. Murphy: Monsieur le Président, je formule la même objection. Il serait très difficile aux députés de présenter leurs pétitions au gouvernement avant d'avoir pu les présenter à la Chambre. Avant que les députés ministériels n'aient présenté ces rappels au Règlement qui sont sujets à caution, c'est exactement ce que les députés du caucus néo-démocrate essayaient de faire.

• (1130)

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition émanant d'un grand nombre de résidents de la province du Manitoba. Ces personnes prient le Parlement de rejeter les propositions de modifications de la Loi sur les brevets qui augmenteraient sensiblement le coût des médicaments et seraient préjudiciables à beaucoup de Canadiens. Ils sont également indignés qu'on ait fait des concessions dans les négociations sur le libre-échange avec les États-Unis.

M. Neil Young (Beaches): Monsieur le Président, je désire moi aussi présenter une pétition que le greffier a certifiée conforme. Les pétitionnaires, qui habitent Flin-Flon, au Manitoba, déclarent que le projet du gouvernement fédéral de modifier la Loi sur les brevets concernant les médicaments d'ordonnance va obliger les consommateurs canadiens à payer les médicaments plus cher et va grandement réduire la capacité des Canadiens moyens d'acheter les médicaments d'ordonnance dont ils ont besoin. Les pétitionnaires demandent humblement au Parlement de rejeter ces propositions qui feront augmenter le prix des médicaments d'ordonnance pour les Canadiens.

M. Ray Skelly (Comox—Powell River): Monsieur le Président, j'ai l'honneur moi aussi de présenter une pétition que le leader du gouvernement à la Chambre a examinée attentivement et jugée acceptable. Elle porte également sur le projet du gouvernement de causer un tort énorme à nos personnes âgées et à bien d'autres Canadiens en autorisant une hausse illimitée du prix des médicaments. Cette pétition présente d'autant plus d'intérêt pour la Chambre qu'elle provient de la circonscription conservatrice de Cariboo—Chilcotin et que les habitants de cette circonscription sont indignés et inquiets à ce sujet. Les pétitionnaires vivent à Quesnel, Alexis Creek, Williams Lake, et bien d'autres localités. Ils expriment leur inquiétude aux ministériels et demandent que le gouvernement renonce à ce projet odieux.

M. Stan J. Hovdebo (Prince-Albert): Monsieur le Président, j'ai l'honneur et le devoir de présenter une pétition au nom de personnes de ma circonscription qui habitent Paddockwood, Northside et Christopher Lake. Les pétitionnaires expriment leur inquiétude au sujet du projet du gouvernement de modifier la Loi sur les brevets et des conséquences qu'il ne manquera pas d'avoir sur le prix des médicaments d'ordonnance dont ils ont besoin. Ils demandent au Parlement de rejeter toute proposition tendant à majorer le prix que les Canadiens devront payer pour leurs médicaments.

M. Cyril Keeper (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur le Président, je désire présenter une pétition qui a été certifiée correcte conformément à l'article 106 du Règlement . . .

M. Nystrom: L'avez-vous soumise à Maz?

M. Keeper: Non, je ne l'ai pas soumise au vice-premier ministre (M. Mazankowski). Les signataires soutiennent que le gouvernement a cédé aux pressions des sociétés multinationales et que la proposition présentée par le gouvernement coûtera de l'argent aux contribuables et aux consommateurs canadiens. Cette pétition demande au gouvernement de retirer son projet de loi.

M. Jim Manly (Cowichan—Malahat—Les Îles): Monsieur le Président, conformément à l'article 106 du Règlement, j'ai le privilège et le devoir de présenter une pétition dûment certifiée, signée par des Canadiens très inquiets des modifications proposées à la Loi sur les brevets qui feront augmenter le prix des médicaments et imposeront un fardeau aux particuliers et également aux régimes d'assurance-médicaments provinciaux. Les signataires de cette pétition demandent à la Chambre des communes de rejeter ce projet de loi et c'est exactement ce que nous avons l'intention de faire.

M. Dan Heap (Spadina): Monsieur le Président, j'ai l'honneur et le devoir de présenter une pétition qui a été certifiée correcte quant à la forme et au contenu le 7 octobre 1986, par Clairette Bourque, greffier aux pétitions, conformément à l'article 106 du Règlement. J'apprécierais beaucoup que le leader parlementaire du gouvernement lise très attentivement cette pétition dès qu'elle aura été déposée auprès du greffier de la Chambre conformément au Règlement.

Essentiellement, les Canadiens, surtout des Torontois, signataires de cette pétition s'opposent fermement à la proposition du gouvernement du Canada d'apporter à la Loi sur les brevets des modifications qui feront augmenter le prix payé par la plupart des Canadiens pour leurs médicaments. Ils signalent que cela touchera surtout les personnes âgées et handicapées et toute personne qui a un besoin constant de médicaments, et que les profits découlant de cette mesure iront essentiellement aux États-Unis et non pas au Canada. Par conséquent, les signataires demandent instamment au Parlement de rejeter ces propositions qui créeront des difficultés pour tous les Canadiens.

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Monsieur le Président, voici une pétition que le greffier des pétitions a certifiée conforme aux dispositions de l'article 106 du Règlement, le 6 novembre 1986. Les pétitionnaires s'opposent aux modifications qu'on projette d'apporter à la Loi sur les brevets, en ce qui concerne les médicaments d'ordonnance, parce qu'ils estiment qu'elles auront pour effet de majorer le prix des médicaments. Ils affirment que cette mesure fera hausser le coût des cotisations aux régimes provinciaux d'assurance-médicaments, partout au Canada, et y voient un nouvel exemple des concessions que le gouvernement conservateur est disposé à faire aux États-Unis, aux dépens des Canadiens moyens, dans le cadre des négociations sur le libre-échange. Par conséquent, les signataires prient humblement le Parlement de rejeter ces propositions en vertu desquelles les consommateurs canadiens paieront leurs médicaments plus cher.

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Monsieur le Président, j'ai le plaisir, moi aussi, de présenter une pétition. Elle a été certifiée conforme à l'article 106 du Règlement, le 6 novembre 1986, par Clairette Bourque. Cette pétition souligne la vive inquiétude qu'éprouvent des citoyens du Manitoba à l'égard des modifications que le gouvernement se propose d'apporter à la Loi sur les brevets. Les pétitionnaires estiment que cette mesure sera néfaste à la santé des Canadiens, s'indignent d'y voir une concession faite aux États-Unis dans le cadre des négociations sur le libre-échange. Ils exhortent le gouvernement à revenir carrément sur ses intentions.

M. Howard McCurdy (Windsor—Walkerville): Monsieur le Président, j'ai moi aussi l'honneur de déposer une pétition qui a été certifiée conforme à l'article 106 du Règlement par le greffier des pétitions, Clairette Bourque. Elle a été examinée également par le vice-premier ministre (M. Mazankowski), comme vous l'avez peut-être remarqué, monsieur le Président.

Cette pétition a le même objet que celles qui ont été déposées plus tôt. Elle vient de la région de Windsor. Elle donne évidemment une bonne idée de l'opinion des citoyens de toutes les régions du pays qui seront touchés par cette mesure. Les pétitionnaires protestent, bien sûr, contre l'intention du gouvernement d'introduire une mesure législative modifiant la Loi sur les brevets, qui fera augmenter le prix des médicaments d'ordonnance dont tant de Canadiens ont besoin pour se soigner. Ils protestent aussi contre le fait que ce projet de loi nous soit imposé à cause du chantage que font les États-Unis, et ils demandent que le gouvernement renonce pour toujours à l'idée de déposer un projet de loi . . .

M. le Président: A l'ordre. Le député a certainement bien fait comprendre à tous les députés qu'il a une pétition dont le sens est évident. Le député ne se contente pas de parler de la teneur de la pétition; il commence un débat auquel d'autres députés semblent vouloir participer. Je demanderais au député de terminer la lecture de sa pétition.

• (1140)

M. McCurdy: Monsieur le Président, les signataires prient humblement le Parlement de rejeter les propositions ayant pour effet d'augmenter le prix des médicaments d'ordonnance. Si certains n'ont pas compris le message, comme l'a prouvé le comportement des ministériels quand j'ai soumis cette pétition, ils verront que la lutte ne fait que commencer.

Des voix: Bravo!

Pétitions

[*Français*]

M. John Parry (Kenora—Rainy River): Monsieur le Président, conformément à l'article 106 du Règlement, j'ai l'honneur, le privilège et le devoir aujourd'hui de déposer devant cette honorable Chambre une pétition dûment certifiée par le greffier des pétitions.

[*Traduction*]

Cette pétition demande au Parlement du Canada de protéger les Canadiens consommateurs de médicaments, et surtout les personnes âgées, contre les effets nuisibles des changements qu'on se propose d'apporter à la Loi sur les brevets, modifications qui auraient essentiellement pour effet d'empêcher les Canadiens de se procurer des médicaments à un prix modique, comme ils l'ont toujours fait.

M. Bill Blaikie (Winnipeg—Birds Hill): Monsieur le Président, aux termes de l'article 106 du Règlement, j'ai l'honneur de présenter une pétition qui a été certifiée conforme aux exigeances quant à la forme et au fond, par le greffier des pétitions. Par contre, elle n'a pas été examinée par le vice-premier ministre (M. Mazankowski), elle ne le sera jamais et elle ne devrait pas l'être non plus.

Cette pétition est signée par des résidents de Winnipeg qui prient instamment le Parlement du Canada de rejeter le projet fédéral d'amendement à la Loi sur les brevets concernant les médicaments d'ordonnance. Une telle mesure fera grimper le prix à la consommation de ces médicaments, et elle portera un dur coup aux Canadiens ordinaires qui en ont besoin. Elle est injuste à l'égard des personnes qui en achètent régulièrement à cause de leur état de santé et elle se répercutera sur les régimes provinciaux d'assurance-médicaments. Une fois de plus . . .

M. le Président: A l'ordre, je vous prie. Les députés sont en train de donner leur point de vue. Ils enfreignent le Règlement. Le député aurait-il l'obligeance de conclure maintenant?

M. Blaikie: Il saute aux yeux que les Canadiens sont contre ce projet fédéral d'amendement à la Loi sur les brevets. Les députés du Nouveau parti démocratique prouveront hors de tout doute que c'est bien le cas dans les semaines et dans les mois à venir.

Des voix: Bravo!

M. Nelson A. Riis (Kamloops—Shuswap): Monsieur le Président, j'ai l'honneur et le privilège de présenter, au nom d'un certain nombre de Canadiens de l'Ouest une pétition qui, conformément à l'article 106 du Règlement, a été jugée correcte quant à la forme et au contenu.

Cette pétition est contre la proposition du gouvernement de modifier la Loi sur les brevets en ce qui concerne les médicaments d'ordonnance. Une telle modification conduirait à une augmentation du prix des médicaments et pourrait empêcher des Canadiens moyens de se procurer les médicaments dont ils auraient besoin. J'en profite pour proposer, appuyé par le député de Churchill (M. Murphy):

Que la Chambre passe maintenant à l'ordre du jour.

M. le Président: La Chambre a entendu les termes de la motion. Plait-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. le Président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. le Président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

M. le Président: A mon avis, les non l'emportent.

(*Et plus de cinq députés s'étant levés:*)

M. le Président: Convoquez les députés.

(La motion de M. Riis, mise aux voix, est rejetée.)

(*Vote nº 14*)

POUR

Députés

Allmand	Hovdebo	Ouellet
Angus	Kaplan	Parry
Axworthy	Keeper	Prud'homme
Baker	Langdon	Riis
Benjamin	Malépart	Robichaud
Blaikie	Manly	Robinson
Boudria	Marchi	Rossi
Broadbent	McCurdy	Skelly
Caccia	Mitchell	Tobin
Copps	Murphy	Waddell
de Corneille	Nicholson (Trinity)	Young —40
Dingwall	Nunziata	
Garneau	Nystrom	
Gauthier	Orlikow	
Heap		

CONTRE

Députés

Andre	Edwards	Lewis
Attewell	Ellis	MacKay
Beatty	Epp (Provencher)	Malone
Belsher	Fennell	Martin
Bertrand	Ferland	Mayer
Binns	Fontaine	Mazankowski
Bissonnette	Forrestall	McCain
Blais	Fraleigh	McCrossan
Blais-Grenier	Fretz	McCuish
Blouin	Gérin	McDougall (St. Paul's)
Bouchard	Gormley	McInnes
Bourgault	Gottselig	McKenzie
Bradley	Gravel	McKinnon
Brightwell	Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)	McKnight
Cadieux	Greenaway	McMillan
Caldwell	Gustafson	Nicholson (Niagara Falls)
Cardiff	Halliday	Nickerson
Champagne (Saint-Hyacinthe—Bagot)	Hardey	Nowlan
Champagne (Champlain)	Hawkes	O'Neil
Charest	Hicks	Oostrom
Clark (Brandon—Souris)	Hnatyshyn	Pennock
Clinch	Hockin	Pietz
Cook	Horner	Plamondon
Corbett	Howie	Plourde
Cossitt	Jardine	Porter
Côté (Lac-Saint-Jean)	Jelinek	Price
Côté (Langelier)	Jepson	Ravis
Crombie	Johnson (Bonavista—Trinity—Conception)	Redway
Darling	Joncas	Reid
Daubney	Jourdenais	St-Julien
Della Noce	Kempling	Schellenberg (Nanaimo—Alberni)
Desjardins	Kindy	Schellenberger (Wetaskiwin)
Desrosiers	King	Shields
Duplessis	Landry	Siddon
	Lawrence	Sparrow
		Stewart

Suluk
Taylor
Thacker
Towers
Tremblay
(Québec-Est)
Tremblay
(Lotbinière)
Tupper
Turner
(Ottawa—Carleton)
Valcourt
Van De Walle
Vankoughnet
Vézina
Vincent
Warner
Weiner
Wilson
(Swift Current—
Maple Creek)
Wilson
(Etobicoke Centre)
Wise—123

[*Français*]

M. le Président: Je déclare la motion rejetée.

* * *

• (1220)

[*Traduction*]

LA LOI DÉROGATOIRE DE 1986 SUR LES CONFÉRENCES MARITIMES

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

L'hon. Don Mazankowski (pour le ministre des Transports) demande à présenter le projet de loi C-21, tendant à soustraire certaines pratiques des conférences maritimes à l'application de la Loi sur la concurrence, à abroger la Loi dérogatoire de 1979 sur les conférences maritimes et à apporter des modifications corrélatives à d'autres lois.

M. le Président: Le ministre est-il autorisé à présenter le projet de loi?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

LOI MODIFIANT LA LOI SUR LES BREVETS ET PRÉVOYANT CERTAINES DISPOSITIONS CONNEXES

L'hon. Harvie Andre (ministre de la Consommation et des Corporations) demande à présenter un projet de loi tendant à modifier la Loi sur les brevets et à prévoir certaines dispositions connexes.

M. le Président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. le Président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. le Président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

M. le Président: A mon avis, les oui l'emportent.

(*Et plus de cinq députés s'étant levés:*)

M. le Président: Convoquez les députés.

(La motion, mise aux voix, est adoptée.)

Dépôt de projets de loi

(*Vote nº 15*)

POUR

Députés

Andre
Attewell
Beatty
Belsher
Bertrand
Binns
Bissonnette
Blais
Blais-Grenier
Blouin
Bouchard
Bourgault
Bradley
Brightwell
Cadieux
Caldwell
Cardiff
Champagne
(Saint-Hyacinthe—
Bagot)
Charest
Clark
(Brandon—Souris)
Clinch
Cook
Corbett
Côté
(Lac-Saint-Jean)
Côté
(Langelier)
Crombie
Darling
Daubney
Desjardins
Desrosiers
Duplessis
Edwards
Ellis
Epp
(Provencher)
Fennell
Ferland
Fontaine
Forrestall
Gérin
Gormley
Gottselig
Gravel
Gray
(Bonaventure—Îles-de-
la-Madeleine)
Greenaway
Gurbin
Gustafson
Halliday
Hawkes
Hnatyshyn
Hockin
Horner
Howie
Jardine
Jelinek
Jepson
Johnson
(Bonavista—Trinity—
Conception)
Joncas
Jourdenais
Kempling
King
Landry
La Salle
Lawrence
Lewis
MacKay
Malone
Martin
Mayer
Mazankowski
McCain
McCrossan
McCuish
McKinnon
McMillan
Nicholson
(Niagara Falls)
Nickerson
O'Neil
Oostrom
Paproski
Pennock
Pietz
Plamondon
Plourde
Porter
Price
Ravis
Redway
Reid
Reimer
Ricard
Schellenberg
(Nanaimo—Alberni)
Scott
(Hamilton—Wentworth)
Siddon
Sparrow
Stewart
Taylor
Thacker
Towers
Tremblay
(Québec-Est)
Tremblay
(Lotbinière)
Tupper
Turner
(Ottawa—Carleton)
Valcourt
Van De Walle
Vankoughnet
Vézina
Vincent
Warner
Weiner
Wenman
Wilson
(Swift Current—
Maple Creek)
Wilson
(Etobicoke Centre)
Wise—113

CONTRE

Députés

Allmand
Angus
Benjamin
Boudria
Broadbent
Caccia
Copps
de Corneille
Dingwall
Epp
(Thunder Bay—
Nipigon)
Gagliano
Garneau
Gauthier
Heap
Hovdebo
Jewett
Kaplan
Keeper
Langdon
Malépart
Manly
Marchi
McCurdy
McDonald
(Broadview—
Greenwood)
Mitchell
Murphy
Nicholson
(Trinity)
Nunziata
Nystrom
Orlikow
Ouellet
Parry
Prud'homme
Riis
Robichaud
Robinson
Rossi
Skelly
Tobin
Waddell
Young —41

Article 21 du Règlement

• (1310)

M. le Président: Je déclare la motion adoptée.

Comme il est 13 heures passées, je quitte maintenant le fauteuil jusqu'à 14 heures.

(La séance est suspendue à 13 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[*Traduction*]

L'ENVIRONNEMENT

LES NIVEAUX D'OZONE À MONTRÉAL

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport): Monsieur le Président, comme vous le savez sans doute, dans nos centres urbains l'ozone peut avoir de graves conséquences pour la santé. A Montréal, par exemple, les niveaux d'ozone sont fréquemment supérieurs à la norme considérée comme sûre pour l'humain. L'ozone peut nuire à la fonction respiratoire, car il endommage les poumons, et également aux cultures et à la végétation. Le groupe STOP de Montréal recommande que «les ministères de l'environnement du Canada et du Québec surveillent conjointement les niveaux d'ozone en amont et en aval du vent à Montréal, et aussi dans les régions rurales du Québec» et «mesurent la quantité de polluants atmosphériques inhalés par les piétons au centre de Montréal».

Je prie le ministre de l'Environnement (M. McMillan) d'approver la proposition de STOP visant à établir une stratégie de limitation de la quantité d'ozone à Montréal, afin de déterminer les mesures nécessaires pour éliminer le danger pour la santé que posent les niveaux élevés d'ozone.

* * *

LES DROITS DE LA PERSONNE

L'IRAN—LA PERSÉCUTION DES BÉHAÏS

M. Geoff Scott (Hamilton—Wentworth): Monsieur le Président, je prends la parole pour rappeler une guerre qui perdure, à savoir la persécution systématique des Béhaïs, la minorité religieuse la plus nombreuse en Iran. Cette atrocité dure depuis que l'odieux régime de l'ayatollah Khomeini est arrivé au pouvoir en Iran il y a sept ans. La question revêt une urgence particulière en ce moment puisque la Commission des droits de l'homme de l'Organisation des Nations Unies est à mettre au point cette semaine une résolution à l'intention de l'Assemblée générale à New York.

Des pressions incessantes et une surveillance internationale de la situation en Iran ont contribué à restreindre le nombre des exécutions, mais des milliers de Béhaïs, des personnes âgées et des jeunes enfants y compris, souffrent encore d'intimidation physique. Le bétail et les récoltes ont été pillés par les autorités iraniennes. Tous les biens des Béhaïs, même les cimetières, ont été confisqués.

Le Canada a protesté bruyamment contre cette campagne de terreur. Il nous faut maintenant faire un pas de plus aux Nations Unies. Je demande au gouvernement de songer à charger la délégation canadienne de parrainer la résolution sur les droits de l'homme en Iran.

* * *

[*Français*]

LES DROITS DE LA PERSONNE

LA SITUATION DES MEMBRES DE LA FOI BÉHAÏE EN IRAN

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le Président, je veux poursuivre à la suite des remarques de l'honorable député de Hamilton—Wentworth (M. Scott) en signalant l'urgence d'une action canadienne aux Nations Unies pour aider les membres de la foi béhaïe d'Iran. Il y en a 300,000 en Iran, aucun d'eux n'ayant de statut juridique en tant que «personnes» selon la Constitution parce que les monarques théocratiques les considèrent comme «infidèles».

• (1405)

[*Traduction*]

Leur refus de renoncer à leur foi a entraîné l'assassinat légal de 207 Béhaïs et l'incarcération de 700 autres, notamment des enfants. Bon nombre de ces prisonniers ont subi des tortures mentales et physiques.

Les Béhaïs plus fortunés, qui ont réussi à sauvegarder leur liberté, sont privés du droit au travail. Bon nombre de ceux qui ont été renvoyés ont été tenus de rembourser les revenus d'années d'emploi et l'on refuse à leurs enfants le droit à l'instruction publique ou bien on les maltraite à l'école. L'État confisque la propriété des veuves et des enfants des Béhaïs exécutés.

Le gouvernement canadien doit intervenir immédiatement aux Nations Unies pour promouvoir la présentation d'une résolution condamnant ces atrocités, et rassurer les Béhaïs d'Iran que la collectivité internationale ne les a pas oubliés. En négligeant de prendre pareille initiative, notre gouvernement laisse les Béhaïs totalement à la merci du gouvernement fanatique d'Iran et nous lui accordons pour ainsi dire le droit de persécuter ce peuple encore plus durement que par le passé. Les pressions exercées au niveau international ont été utiles aux Béhaïs auparavant et nous devons faire en sorte qu'elles le soient encore.

LES DROITS DE LA PERSONNE

L'IRAN—LA PERSÉCUTION DES BÉHAÏS

M. John Parry (Kenora—Rainy River): Monsieur le Président,la situation déplorable pour ce qui est des droits de la personne en Iran sera à l'ordre du jour de la 41e session de l'Assemblée générale des Nations Unies. Les exécutions, les arrestations massives et la torture approuvées tacitement par le Cour suprême de l'Iran et d'autres institutions de l'État se poursuivent.

La minorité religieuse béhaïe en Iran continue à être l'objet d'une campagne de persécution approuvée par l'État en vue d'éliminer manifestement cette minorité religieuse. Le mois dernier, M. Mihdi-Nizhad, M. Habibu'llah Muhtadi et un adolescent de 16 ans, Bijan Talibi ont été tués simplement pour avoir refusé de renier leurs convictions religieuses.

Une démarche décisive de la part du gouvernement canadien s'impose d'urgence. Celui-ci devrait charger la délégation canadienne à l'ONU de se mettre à l'oeuvre en toute hâte pour assurer l'appui général à la résolution de l'ONU sur les droits de la personne en Iran qu'on est en train de rédiger. Tous les députés néo-démocrates se joignent à d'autres députés pour demander que le Canada parraine la résolution et manifeste ainsi notre grave inquiétude au sujet de l'absence de droits civils en Iran.

* * *

LES AFFAIRES PROVINCIALES

LA SUPPRESSION DE DÉTACHEMENTS DE LA GRC AU MANITOBA

M. Lee Clark (Brandon—Souris): Monsieur le Président, le gouvernement manitobain a contracté la mauvaise habitude de blâmer le gouvernement fédéral pour tous ses maux. Il devrait veiller à ses propres affaires et commencer à garantir des services convenables aux gens du sud-ouest du Manitoba.

Les ruraux de ma circonscription ne se sentent plus en sécurité depuis que le gouvernement du Manitoba a décidé d'économiser en supprimant les détachements de la GRC de Deloraine et de Reston. Plus de 1 200 personnes ont assisté à des réunions de protestation dans ces deux localités ces dernières semaines. Étant donné que les localités sont éloignées les unes des autres, les détachements de la GRC des villes environnantes vont devoir couvrir un territoire plus vaste. Il se pourrait, en conséquence, qu'ils prennent jusqu'à une demi-heure pour répondre à un appel.

En dépit du fait que le gouvernement fédéral financera environ 30 p. 100 des services de la GRC au Manitoba cette année, nous ne semblons malheureusement pas avoir grand-chose à dire sur la façon dont les fonds sont dépensés. Quand l'accord fédéral-provincial actuel sur les services de la GRC expirera, le 31 mars 1991, le solliciteur général (M. Kelleher) devrait

Article 21 du Règlement

réserver au gouvernement fédéral un pouvoir réel sur la façon dont les provinces administreront à l'avenir les services de la GRC.

* * *

L'INDUSTRIE PHARMACEUTIQUE

LE PRIX DES MÉDICAMENTS NON BREVETÉS—LES CONSÉQUENCES DES MODIFICATIONS APPORTÉES À LA LOI

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, c'est bien évident maintenant. Le gouvernement s'est laissé avoir à l'usure, il s'est mis à genoux et il s'est aplati devant les multinationales américaines sur la question des médicaments. Nous avons vu la réaction des personnes âgées lorsque le gouvernement a tenté de réduire les pensions de retraite. Les personnes âgées, les infirmes et tous les autres Canadiens qui estiment que c'est payer trop cher le libre-échange s'il faut abandonner le régime de prix concurrentiels qui caractérise actuellement l'industrie pharmaceutique, n'ont pas fini de faire entendre leur voix.

Je tiens à vous dire au nom du parti libéral, monsieur le Président, que nous allons combattre cette initiative à la Chambre et dans nos circonscriptions. Le gouvernement sera contraint de battre en retraite sur cette question, tout comme il l'a été lorsqu'il a tenté de réduire les pensions des personnes âgées. Il faut que quelqu'un représente le troisième âge et nous allons le faire.

* * *

LES ENFANTS

LES MESURES VISANT À LES PROTÉGER

M. Don Ravis (Saskatoon-Est): Monsieur le Président, je tiens à féliciter le gouvernement pour avoir présenté une série de mesures vigoureuses touchant les enfants disparus et les enfants victimes d'exploitation sexuelle. Ces mesures seront bien accueillies par tous les Canadiens. En août, le registre des enfants disparus a été inauguré officiellement. Ce programme vital permet à la GRC de coordonner les recherches avec les forces policières de tout le pays. Maintenant que les centres d'information des forces policières offrent des données informatiques sur les enfants disparus, la sécurité de notre société sera un peu mieux assurée et nos jeunes seront mieux protégés.

Je félicite aussi mon collègue le ministre de la Justice (M. Hnatyshyn) d'avoir présenté le projet de loi C-15 afin de protéger les enfants du Canada contre les infractions et l'exploitation d'ordre sexuel. Le gouvernement se rend compte que cette protection prévue au Code criminel ne sera efficace que si l'on obtient l'appui des associations communautaires qui sont résolues à s'attaquer à ces problèmes.

Article 21 du Règlement

• (1410)

J'invite tous les paliers de gouvernement et toutes les organisations à collaborer à l'application de ces mesures visant à protéger nos jeunes et la structure de la société canadienne.

* * *

L'EMPLOI

ON CRITIQUE LES PROGRAMMES DE CRÉATION D'EMPLOIS

M. Ernie Epp (Thunder Bay—Nipigon): Monsieur le Président, il y a quelques semaines, j'ai reçu la lettre suivante de mes électeurs de Thunder Bay:

Dernièrement, j'ai entendu le premier ministre Mulroney dire au réseau national de télévision qu'il a créé 560 000 emplois depuis les élections de l'automne 1984.

Au nom des jeunes chômeurs canadiens, je tiens à préciser que bon nombre de ces emplois ne paient que le salaire minimum et ne sont souvent que temporaires.

Depuis 1984, j'ai moi-même trouvé du travail dans le cadre non pas d'un, mais bien de quatre programmes gouvernementaux (on m'a remercié non pour cause d'incompétence, mais parce que mes employeurs avaient déjà leur personnel «permanent» et qu'ils ne pouvaient pas se permettre d'embaucher un surnuméraire).

On en vient à se demander combien de jeunes Canadiens M. Mulroney a leurrés avec ses programmes de création d'emplois à la gomme; ce qui ne l'empêche pas de se vanter d'avoir créé des emplois.

Cette lettre amère reflète l'opinion de milliers de jeunes Canadiens dont l'espoir d'obtenir un emploi valable et permanent a été déçu. Ils sont outrés de voir que le gouvernement est plus occupé à s'approprier le mérite des emplois créés grâce à la baisse des taux d'intérêts, qu'il ne l'est à prendre les mesures qui s'imposent encore permettre aux jeunes de trouver le travail qu'ils réclament et qu'ils méritent.

* * *

LES CAISSES D'ÉPARGNE

LES MESURES PRISES PAR LE GOUVERNEMENT DE L'ONTARIO

M. John Oostrom (Willowdale): Monsieur le Président, le printemps dernier, le gouvernement conservateur a pris une mesure courageuse lorsque, suite à l'effondrement de deux banques de l'Ouest, il a sauvé les économies et les fonds de retraite de nombreuses caisses d'épargne, de coopératives, d'agriculteurs et de syndicats. Ce geste tranche nettement avec la mesure prise par le gouvernement libéral de l'Ontario contre les caisses d'épargne, les syndicats et les entreprises. Le ministre de la Consommation et du Commerce de cette province, Monte Kwinter, a en effet annoncé publiquement qu'il ferait perdre aux caisses d'épargne de l'Ontario des profits et des dividendes d'actions durement gagnés.

La caisse d'épargne et de crédit DUCA et celles de la municipalité et des policiers se trouvent dans ma circonscription de Willowdale. Ces caisses d'épargne ainsi que les caisses d'épargne polonaise et ukrainienne sont irritées par la volonté du gouvernement ontarien d'adopter une loi leur faisant perdre des profits et des dividendes durement gagnés pour couvrir des droits, des primes d'assurance, des réserves et des intérêts.

Mes électeurs et moi-même incitons le ministre d'État chargé des Finances (M. Hockin) à demander au gouvernement de l'Ontario de renoncer immédiatement à ses mesures qui porteront un dur coup aux syndicats, aux caisses populaires et aux entreprises.

* * *

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

ON DEMANDE DE RENVOYER LES PROJETS DE LA SOCIÉTÉ À UN COMITÉ

M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard—Anjou): Monsieur le Président, le ministre responsable de la Société canadienne des postes a annoncé que la question de l'augmentation des tarifs postaux serait soumise à un comité de la Chambre pour examen. Pourquoi ne pas ajouter à cette question celle des nouvelles boîtes aux lettres collectives? Si l'annonce d'hier n'est pas une plaisanterie, pourquoi le ministre ne soumet-il pas l'ensemble du plan de la Société des postes au comité de la Chambre?

[*Français*]

Pourquoi le ministre refuse-t-il de s'adresser au grand nombre de communautés qui n'ont pas de service de courrier à domicile, comme Saint-Léonard et Ville d'Anjou, dans la région de l'Île de Montréal, dans les circonscriptions de Mercier et de Longueuil, et dans tant d'autres communautés, et leur donner la livraison à domicile? Va-t-il leur dire maintenant qu'ils sont des citoyens de deuxième classe?

* * *

LA RECHERCHE ET LE DÉVELOPPEMENT

L'INDUSTRIE PHARMACEUTIQUE—LA LETTRE DU CHEF DU NPD

M. Gabriel Fontaine (Lévis): Monsieur le Président, alors que notre gouvernement a pris la décision de transformer l'industrie pharmaceutique canadienne en un secteur dynamique et de premier plan provoquant une augmentation sans précédent des emplois dans le domaine de la recherche et du développement, *Le Devoir Économique* d'octobre 1986 parle de 3 000 emplois de haut niveau et de 1,4 milliard de dollars en investissement, et le chef du Nouveau parti démocratique envoie une lettre de trois pages, en anglais seulement, à tous les Canadiens, sauf les Québécois, pour s'opposer à ce projet.

C'est une autre inconsistance du NPD. Ce parti ne veut pas des 3 000 nouveaux emplois, il ignore 27 p. 100 des Canadiens, soit les six millions de Québécois.

C'est aussi un geste bas et méprisable envers l'économie du Québec, monsieur le Président. Les Québécois n'oublieront jamais cet affront des socialistes.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

L'INDUSTRIE PHARMACEUTIQUE

LE PRIX DES MÉDICAMENTS—LES NÉGOCIATIONS COMMERCIALES ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Elle concerne la dérobade du gouvernement face aux États-Unis sur la question des prix des médicaments. Pour pouvoir poursuivre ses négociations sur le libre-échange avec les États-Unis, il a déjà joué les pions des malades et des personnes âgées. Est-ce qu'il ne lui a pas suffi de tenter de désindexer les pensions des personnes âgées? Est-ce qu'il ne lui a pas suffi de taxer les médicaments vendus sans ordonnance? Pourquoi les personnes faibles et âgées doivent-elles servir de pions sur l'échiquier des négociations avec les États-Unis?

• (1415)

L'hon. Harvie Andre (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur le Président, la précédente administration libérale avait annoncé en juin 1983 sa décision, dans le cadre de la politique du gouvernement, de rétablir la protection des brevets pharmaceutiques. Le député de Papineau était ministre de la Consommation et des Corporations à l'époque. Si le très honorable chef de l'opposition veut maintenant dire que cela a un rapport avec les négociations commerciales, peut-être pourrait-il nous éclairer sur les négociations commerciales que menait à l'époque le gouvernement libéral?

[*Français*]

LES MALADE— LA POSITION DU GOUVERNEMENT

Le très hon. John N. Turner (chef de l'Opposition): Monsieur le Président, le négociateur en chef des États-Unis, Clayton Yeutter, a mentionné que parmi les cinq priorités des États-Unis étaient les compagnies pharmaceutiques. Ce sont là les réponses.

Et maintenant la question est la suivante, monsieur le Président: L'abandon de notre industrie de bois d'oeuvre était déjà assez. Pourquoi maintenant abandonner nos malades pour préserver ces négociations avec les États-Unis?

[*Traduction*]

L'hon. Harvie Andre (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur le Président, si le très honorable représentant estime que notre pays doit avoir une composante de recherche et de développement, et s'il considère que les 8 000 emplois qu'envisage *Le Devoir Économique* rien que pour Montréal sont à écarter parce que des gens mal intentionnés pourraient effectuer ce rapprochement injustifié entre ce que nous faisons au Canada, pour le bien du Canada, et les négociations commerciales, il a le droit d'avoir son point de vue, mais ce n'est pas celui du gouvernement, ni de quiconque se préoccupe du bien de nos jeunes scientifiques.

M. Turner: Je remarque que ce n'est pas le premier ministre qui répond à ces questions.

LE PRIX DES MÉDICAMENTS

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Nous étions peut-être disposés à accepter les recommandations d'une enquête indépendante, mais le gouvernement est allé beaucoup plus loin. Il l'a fait aux risques et périls de nos malades et de nos vieillards. Songeons au prix des médicaments pour les cardiaques, des pilules pour l'arthrite, ou des antibiotiques—uniquement pour faire plaisir au gouvernement américain sur cette question.

L'hon. Harvie Andre (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur le Président, d'une part ces pilules dont parle le très honorable représentant, ces médicaments vont demeurer sur le marché. Cette mesure ne les affecte en rien. Le représentant ferait bien d'étudier le projet de loi avant de porter ce genre de jugement.

Deuxièmement, les gens dont il parle sont couverts par des régimes d'assurance médicale. Plus de 85 p. 100 des Canadiens sont couverts à 100 p. 100 par de tels régimes.

M. Gauthier: Et qui paye l'addition?

M. Andre: Quel que soit le coût au niveau des régimes d'assurance médicale, il sera plus que largement compensé par les milliers d'emplois, d'emplois de pointe dans la biotechnologie, qui seront créés.

M. Gauthier: Air connu.

M. Andre: Quiconque a un peu de jugement reconnaîtra que c'est un bon ensemble de mesures.

[*Français*]

ON DEMANDE QUI DÉSIRE UNE TELLE LOI

Mme Thérèse Killens (Saint-Michel—Ahuntsic): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Consommation et des Corporations.

Les gouvernements provinciaux, les retraités, les assistés sociaux, l'industrie pharmaceutique générique et l'Association des consommateurs du Canada sont tous en opposition à la politique sur les brevets pharmaceutiques proposée par le gouvernement.

Ma question est simple: Qui veut cette loi, cette loi qui coûterait très cher aux Canadiens et aux Canadiennes qui sont malades?

[*Traduction*]

L'hon. Harvie Andre (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur le Président, précisons que des résolutions ont été adoptées, d'un commun accord, à l'Assemblée nationale du Québec par les gouvernements libéral et péquiste pour nous demander d'agir comme nous le faisons maintenant.

Des voix: Bravo!

M. Andre: Je répète que l'hypothèse de la hausse du prix des médicaments ne tient pas debout.

M. Broadbent: Oh?

M. Andre: La vérité, c'est qu'il n'y aura aucune augmentation du prix des médicaments actuellement sur le marché, et nous avons pris toutes sortes de précautions pour nous assurer . . .

M. Gauthier: Nous ne vous faisons pas confiance.

M. Andre: . . . que ce projet de loi ne nuise pas aux consommateurs à l'avenir.

[*Français*]

LE PRIX DES MÉDICAMENTS GÉNÉRIQUES—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

Mme Thérèse Killens (Saint-Michel—Ahuntsic): Monsieur le Président, le ministre nous dit que les prix n'augmenteront pas.

Le ministre sait-il que le valium des multinationales coûte 80 $ alors que les valiums des compagnies génériques coûtent 2,31 $?

Comment le ministre peut-il justifier sa décision quand on sait que si cette loi est adoptée, une drogue anti-ulcère qu'on appelle Zantac et qui coûte 89,69 $ n'aura jamais son équivalent sans nom qui aurait coûté seulement 9 $?

• (1420)

[*Traduction*]

L'hon. Harvie Andre (ministre de la Consommation et des Corporations): Madame la Présidente, les médicaments . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Broadbent: En auriez-vous besoin, Harvie?

M. Andre: . . . dont parle la députée seront toujours en vente sur le marché. Aucun changement n'est prévu en ce qui les concerne. Les économies dont elle a parlé seront toujours à la portée des consommateurs. Il est tout simplement faux de prétendre qu'il y aura augmentation des prix.

Je rappelle également à la députée qu'il faut, en moyenne, 11 ans et demi pour pouvoir mettre un nouveau médicament générique en concurrence avec un produit de marque. Nous proposons une période d'exclusivité de 10 ans. C'est dire que cette période d'exclusivité est plus courte que celle nécessaire actuellement pour qu'un médicament générique soit concurrentiel.

LA POSITION DES ÉTATS-UNIS VIS-À-VIS DE LA LOI SUR LES BREVETS

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Les Canadiens savent fort bien qu'à l'heure actuelle, nous payons nos médicaments 20 p. 100 de moins que les Américains. C'est un fait. Le premier ministre reconnaîtra que lors de la «valse-hésitation de Québec», le président Reagan a demandé que cette question soit placée à l'ordre du jour, que l'envoyé spécial Yeutter a reproché au Canada de faire traîner en longueur les modifications à la Loi sur les brevets et qu'au printemps dernier, lors de sa visite, le vice-président Bush a également exhorté le gouvernement canadien à modifier cette loi, afin que les multinationales pharmaceutiques américaines puissent estamper les consommateurs canadiens, comme ils escroquent les Américains à l'heure actuelle?

L'hon. Harvie Andre (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur le Président, le chef du Nouveau parti démocratique devrait savoir que les prix des médicaments au Canada, lorsqu'il n'y a pas de produits génériques—et cela comprend les nouveaux médicaments—sont de 20 p. 100 inférieurs à ceux pratiqués aux États-Unis. Cette différence qui permet aux Canadiens de réaliser des économies, s'explique par les lois du marché et non par la Loi sur les brevets. Le député ne devrait pas formuler ainsi, sans réfléchir cette conclusion, qui est illogique, s'il examinait les faits.

En ce qui a trait aux pressions qui sont exercées sur nous, depuis 1969, tout les pays industrialisés nous reprochent d'avoir une Loi sur les brevets incompatible avec celles du reste du monde.

LES MULTINATIONALES PHARMACEUTIQUES

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, le ministre est-il disposé à reconnaître que ce sont surtout les multinationales pharmaceutiques qui réclament ces modifications? Admettra-t-il que des pressions avaient déjà été exercées sur l'ancien gouvernement et que tous les groupes de consommateurs et de pensionnés—tous ceux qui souhaitent ne pas voir augmenter les prix des médicaments au Canada—s'opposent carrément aux mesures que le gouvernement cherche à présenter?

Des voix: Bravo!

L'hon. Harvie Andre (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur le Président, les principaux protagonistes de la protection que les brevets offrent aux inventions dans ce domaine extrêmement important, sont les universitaires, les jeunes scientifiques qui veulent participer à la recherche et au développement au Canada.

M. Orlikow: Ce sont des inepties!

M. Riis: Parlez-en à Frank Oberle.

M. Andre: J'invite le chef du Nouveau parti démocratique à se rendre avec moi dans des établissements universitaires où nous annoncerons d'importants investissements dans le domaine de la recherche et du développement. Je l'invite à s'entretenir avec n'importe quel professeur de pharmacologie . . .

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. Le député d'Oshawa.

M. Broadbent: Monsieur le Président, je serai heureux de me rendre dans tous les campus du Canada dès maintenant après les mesures prises par le gouvernement dans le domaine de la recherche et de développement. Je suis prêt à accompagner le ministre quand il le voudra.

Des voix: Bravo!

[*Français*]

LA POSITION DU GOUVERNEMENT

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au ministre. A cause de l'action de ce gouvernement qui veut augmenter les prix pour les consommateurs de 650 millions de dollars par année, pourquoi un acte injuste comme cela?

[*Traduction*]

L'hon. Harvie Andre (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur le Président, ce chiffre est absurde—tout à fait absurde. Le député propose ce chiffre absurde et nous demande pourquoi.

M. Broadbent: Nous vous en donnerons les chiffres.

M. Andre: Je me demande pourquoi le député a une imagination aussi fertile et pourquoi il n'examine pas les faits tels qu'ils sont. Il s'apercevra alors qu'il s'agit d'un excellent projet de loi.

Des voix: Bravo!

* * *

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

LA HAUSSE PRÉVUE DES TARIFS POSTAUX

M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard—Anjou): Monsieur le Président, j'ai sous les yeux un extrait d'un bulletin de la PC, suivant lequel le cabinet du ministre chargé de Postes Canada affirme que, de l'avis du ministre, le prix de l'affranchissement de la première classe va passer de 34 à 36c. d'ici à mars prochain, malgré même l'opposition de l'arrière-ban ministériel. Pourquoi le ministre a-t-il induit hier en erreur son propre caucus, la Chambre et tous les Canadiens en renvoyant l'augmentation de tarifs à un comité, alors qu'il a déjà déclaré qu'il s'attendait à une augmentation pour mars prochain?

[*Français*]

L'hon. Michel Côté (ministre de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président, premièrement, le souci de ce gouvernement est de répondre aux besoins des Canadiens de façon d'abord à assurer un meilleur service, un service plus fiable et aussi à un prix plus abordable. C'est pour cette raison que nous avons mis en place le Comité Marchment qui a étudié la question, qui a voyagé à travers tout le pays et qui, finalement, a soumis 29 recommandations et nous en avons adopté 28. Nous avons donc répondu aux besoins des Canadiens.

ON DEMANDE POURQUOI TOUS LES PLANS DE LA SOCIÉTÉ NE SONT PAS DÉFÉRÉS POUR ÉTUDE À UN COMITÉ

M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard—Anjou): Monsieur le Président, si l'annonce d'hier n'était pas une farce, pourquoi le ministre ne réfère-t-il pas tous les plans de la Société canadienne des Postes à un comité au lieu de seulement lui référer l'affaire de l'augmentation? Si le gouvernement est sérieux, pourquoi ne laisse-t-on pas le Parlement voir tous ces plans au complet?

L'hon. Michel Côté (ministre de l'Expansion industrielle régionale): Encore une fois, monsieur le Président, si mon collègue avait lu les recommandations du rapport Marchment, il aurait certainement vu que le rapport fait justement une recommandation au sujet d'un service ou alternatif ou d'installation de boîtes communautaires. Le gouvernement a étudié cette question, et nous avons décidé d'y aller avec l'implantation des boîtes communautaires et de souscrire à la recommandation de la Société canadienne des Postes.

• (1425)

[*Traduction*]

L'INDUSTRIE PHARMACEUTIQUE

LE PRIX DES MÉDICAMENTS

M. Nelson A. Riis (Kamloops—Shuswap): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Consommation et des Corporations qui a déclaré tout récemment à propos de ce que disait le chef du NPD au sujet de la charge additionnelle de 650 millions de dollars imposée aux Canadiens, qu'il s'agissait d'une illusion et d'un produit de son imagination. Le ministre ne veut-il pas reconnaître que ce chiffre est emprunté à Currie, Coopers et Lybrand, un des plus gros cabinets d'experts-comptables du Canada? Est-ce que le ministre conteste le chiffre calculé par cette entreprise, qui est probablement d'allégeance conservatrice?

L'hon. Harvie Andre (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur le Président, je demanderai au député de me montrer un article du projet de loi qui va faire augmenter le prix d'un quelconque médicament actuellement sur le marché. Je ne vois pas comment les députés peuvent parler d'augmentation du prix à propos de médicaments qui ne sont pas encore découverts. Augmentation par rapport à quel prix?

M. Broadbent: Pourquoi pensez-vous qu'ils veulent le changement?

M. Andre: Si le chef du NPD veut bien me permettre de répondre, je dirai que la commission qui sera chargée d'examiner les prix des médicaments et qui va être présidée par le Dr Harry Eastman, spécialiste national de cette question, va veiller à ce que les prix soient raisonnables et ne s'emballent pas. Je rappellerai au député qu'il faut attendre en moyenne 11 ans et demi la concurrence des médicaments non brevetés. Nous proposons dix ans d'exclusivité. Ce fait élémentaire donnerait à penser qu'il n'y aura pas ces augmentations fantastiques dont il parle.

LE MOMENT CHOISI POUR LA CONFÉRENCE DE PRESSE DU MINISTRE

M. Nelson A. Riis (Kamloops—Shuswap): Monsieur le Président, le ministre pourrait-il nous expliquer pourquoi il a cru à propos de donner des précisions sur un projet de loi avant qu'il ne soit déposé à la Chambre des communes? Pourquoi fait-il le jeu des Américains? Pourquoi cette précipitation? Nous avons depuis 17 ans un régime qui est profitable aux Canadiens. Pourquoi nous précipiter? Pourquoi a-t-il fallu que le ministre convoque une conférence de presse avant même que le projet de loi ne soit présenté à la Chambre des communes?

L'hon. Harvie Andre (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur le Président, je trouve incroyable que pour la première fois de l'histoire un parti refuse même de permettre une première lecture.

M. Broadbent: Oh, allez donc déclencher des sonneries, Harvie.

M. Riis: Vous avez bousculé la présidence pour arrêter la machine. La sonnerie a retenti pendant des semaines.

M. Crosbie: Bande de fouines et d'hypocrites!

M. Andre: J'invite le député . . .

Des voix: Rasseyez-vous.

M. le Président: A l'ordre.

* * *

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

L'UNIFORMITÉ DE SERVICE

M. George Baker (Gander—Twillingate): Monsieur le Président, cet hiver des milliers de Canadiens qui vivent dans les banlieues devront braver les tempêtes pour aller chercher leur courrier et éviter qu'il ne soit emporté par le vent, tout en cherchant à ne pas glisser et à se blesser. Ils n'oublieront pas le glacial M. Côté.

Comment le gouvernement peut-il approuver un projet postal qui supprimera l'uniformité de service dans une région donnée, tradition que les Postes observe depuis des décennies?

[*Français*]

L'hon. Michel Côté (ministre de l'Expansion industrielle régionale): Je veux rappeler à mon collègue justement, monsieur le Président, que l'établissement de deux niveaux de livraison, la responsabilité de cet acte-là, de cette décision-là, ne relève pas de ce gouvernement-ci, mais bien de l'ancien gouvernement d'en face qui a commencé à établir ces procédures-là en 1974, lorsque vous avez établi les boîtes vertes. Alors c'est votre responsabilité, et c'est nous qui sommes chargés de nettoyer ce gâchis.

L'UNIFORMITÉ DES SERVICES

M. George Baker (Gander—Twillingate): Cette réduction des services des Postes, c'est inacceptable! Ne pensez-vous pas que avez une responsabilité envers les Canadiens d'être justes, de donner le même service dans la même région, porte à porte, pas boîte à boîte?

Des voix: Bravo!

• (1430)

[*Traduction*]

L'hon. Michel Côté (ministre de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président, je fais remarquer au député que le gouvernement s'est engagé à améliorer la qualité du service postal. Je pense que tout le monde le sait.

Des voix: Bravo!

M. Axworthy: Nous en sommes très étonnés.

M. Côté (Langelier): Le projet déposé hier répond aux besoins des Canadiens qui veulent jouir d'un service postal amélioré à un prix abordable.

M. le Président: Tous les députés savent que ce serait difficile de faire mieux.

Des voix: Oh, oh!

LA CHAMBRE DES COMMUNES

PRÉSENCE À LA TRIBUNE DU MINISTRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'ENVIRONNEMENT DU NOUVEAU-BRUNSWICK

M. le Président: Il conviendrait peut-être de signaler aux députés la présence à la tribune de l'honorable Robert Jackson, ministre des Affaires municipales et de l'Environnement du Nouveau-Brunswick.

Des voix: Bravo!

* * *

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

L'EXAMEN PAR LE COMITÉ DE LA HAUSSE PROJETÉE DES TARIFS POSTAUX

M. Cyril Keeper (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre chargé de la Société canadienne des Postes. Les Canadiens ont besoin de renseignements pour pouvoir comprendre ce qu'il veut dire par l'occasion réelle d'examiner la hausse de tarif. Le comité disposera-t-il d'un délai suffisant pour faire cette étude, ou sera-t-il limité au mois dont a parlé Donald Landers? Fournira-t-on au comité tous les renseignements dont il aura besoin, par exemple sur la tarification, ou devra-t-il se contenter du document qui a été déposé hier? Donnera-t-on au comité suffisamment de latitude ou le limitera-t-on simplement à l'examen de la hausse de 2c.?

[*Français*]

L'hon. Michel Côté (ministre de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président, comme on le sait, l'augmentation des tarifs postaux fait justement partie intégrante du plan corporatif qui a été déposé hier. Le Cabinet a décidé de déférer l'étude de l'augmentation du tarif postal à un comité parlementaire avant de procéder à la publication, et ce dans le meilleur esprit de la réforme parlementaire. Alors, nous souscrivons encore une fois à des objectifs qui ont été énoncés précédemment.

[*Traduction*]

LA DIRECTION DES SÉANCES DU COMITÉ

M. Cyril Keeper (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur le Président, le ministre n'a pas profité de l'occasion pour fournir le genre de renseignements pouvant assurer aux Canadiens que l'examen sera complet et satisfaisant. On ne peut donc en arriver à d'autre conclusion que ce sera là pour les conservateurs d'arrière-ban l'occasion de se défouler et de critiquer Donald Landers.

M. le Président: A l'ordre. Je n'ai pas encore entendu la question. Le député aurait-il l'obligeance de poser sa question?

M. Keeper: Voici ma question, monsieur le Président. Le ministre a dit à la Chambre que le plan qu'il a présenté hier répondait aux besoins des Canadiens à un prix raisonnable. Après une telle approbation, comment les Canadiens peuvent-ils avoir la moindre assurance que l'examen sera sérieux et aura une incidence sur la politique du gouvernement?

L'hon. Michel Côté (ministre de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président, tous les Canadiens savent qu'ils ont été consultés quand la Commission Marchment a été créée. La Commission a parcouru tout le pays et tenu des audiences dans 14 villes. Elle a fait 29 recommandations et nous sommes en train d'en mettre 28 en application. Voilà ce que j'appelle des consultations complètes avec les Canadiens, Votre Honneur.

Des voix: Bravo!

M. Keeper: Et le comité?

* * *

LES APPROVISIONNEMENTS ET SERVICES

LE CONTRAT D'ENTRETIEN DES CF-18—LA SOUMISSION DU GROUPE BRISTOL

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg—Fort Garry): Monsieur le Président, c'est au président du Conseil du Trésor que je m'adresse. J'ai là un document que le groupe *Bristol Aerospace* avait préparé et qui faisait partie intégrante de son offre. Il indique que le transfert de technologie représentera une partie importante de la tâche et que la connaissance approfondie de maints systèmes utilisés dans les CF-18 réduira le temps et le coût du transfert. Pourquoi le ministre a-t-il déclaré hier qu'il n'existait aucune documentation de ce genre alors qu'elle existait indéniablement? Pourquoi est-il si ignorant des propositions que le groupe Bristol a formulées en ce qui concerne l'aspect primordial du transfert de technologie? Cela ne démontre-t-il pas la supériorité de son offre et, partant, la nécessité de reconsidérer la décision?

L'hon. Robert de Cotret (président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, j'ai une fois de plus examiné à fond tous les renseignements fournis. Ce consortium n'a présenté aucune offre écrite concernant une technologie gratuite. Les chiffres fournis par les deux groupes et examinés par les 75 fonctionnaires qui constituaient l'équipe d'évaluation . . .

M. Orlikow: Ils ont cafouillé.

M. de Cotret: . . . montrent l'écart. C'est de ces chiffres dont ils ont tenu compte. Adjuger le contrat à un groupe plutôt qu'à l'autre n'entraînait aucun déboursé supplémentaire pour les contribuables canadiens. J'entends par là qu'il n'y avait aucun coût additionnel. En m'appuyant sur les réponses que j'ai fournies jusqu'à maintenant, je suis persuadé que la démarche est pleinement satisfaisante.

LA POSITION DU MINISTRE

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg—Fort Garry): Monsieur le Président, je tiens à faire savoir au ministre qu'un grand nombre de Canadiens ne sont pas satisfaits de ses réponses. Je mets en doute l'affirmation du ministre à la Chambre qu'il n'y aura pas de coût supplémentaires, puisque ni lui ni son gouvernement n'ont fini de négocier avec les différentes compagnies qui détiennent les droits sur la technologie devant servir aux travaux d'entretien. Comme vous n'avez pas même fini de négocier, vous n'êtes donc pas en mesure de préciser les coûts. Il y aura donc des coûts supplémentaires. Comment répondez-vous à cela?

Une voix: Règlement! Depuis quand êtes-vous à la Chambre?

M. le Président: A l'ordre, je vous prie. Le député expérimenté qu'il est devrait savoir que s'il persiste à s'adresser directement à ses vis-à-vis, la présidence pourrait bien donner la parole à un autre député, évitant ainsi au ministre de répondre. Je suis certain que le député évitera dorénavant, au moment de poser des questions, d'utiliser le pronom «vous» à mauvais escient.

Le ministre a la parole.

L'hon. Robert de Cotret (président du Conseil du Trésor): Par votre entremise, monsieur le Président, je voudrais faire savoir à mon honorable vis-à-vis que tout le préambule de sa question est entièrement fallacieux. Le gouvernement négocie à l'heure actuelle le transfert de cette technologie. Le coût aurait été le même, que le contrat ait été adjugé à l'un ou l'autre des trois groupes. Le gouvernement a commencé à négocier avec la société McDonnell Douglas et le coût sera transmis au soumissionnaire retenu quel qu'il soit. C'était clairement indiqué dans les offres que l'équipe d'évaluation a reçues.

* * *

LE CONSEIL NATIONAL DE RECHERCHES

LA RECHERCHE EN ROBOTIQUE

M. Howard McCurdy (Windsor—Walkerville): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie. Le système de vision mis au point au sujet de Canadarm est l'une des rares réalisations scientifiques à avoir été commémorées par un timbre. Quelle est la raison des coupures infligées au CNR qui ont entraîné la suppression de ce programme remarquable, non seulement dans le domaine de la recherche fondamentale, mais qui a bénéficié, entre autres, à la robotique dans l'industrie?

L'hon. Frank Oberle (ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie): Monsieur le Président, comme je l'ai souvent répété à la Chambre, le gouvernement a l'intention de mener une enquête sur les prétendues réductions dont parle le député afin de s'assurer que la sécurité et la santé du public, ainsi que les priorités que le gouvernement a annoncées, n'en souffrent pas. Le programme spatial fait partie de ces priorités. Je serai en mesure ces prochains jours de faire une déclaration à la Chambre quant à la méthode qui sera utilisée pour procéder à cet examen.

Questions orales

LE PROGRAMME CONCERNANT LE TRAITEMENT DU CANCER

M. Howard McCurdy (Windsor—Walkerville): Ma question supplémentaire s'adresse au même ministre. Sa déclaration apportera-t-elle un remède à la situation du programme TRIUMF qui concerne le traitement du cancer, et de tous les autres programmes que nous avons mentionnés et qui touchent la santé et la sécurité des Canadiens? S'il a l'intention de réexaminer un par un tous les programmes dont nous avons parlé, n'est-il pas temps d'arrêter immédiatement tout le processus des coupures infligées au CNR avant que la situation ne se détériore davantage?

Des voix: Bravo!

• (1440)

L'hon. Frank Oberle (ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie): Monsieur le Président, je réfute l'affirmation du député selon laquelle le CNR aurait souffert. Comme je l'ai dit, on va procéder à une étude en tenant compte des priorités du gouvernement et de la santé du public. Cet examen devrait se faire assez rapidement. Je veux rassurer le député au sujet de TRIUMF. On m'a dit qu'on ne changerait rien à ces programmes, et que les fonds affectés ne visent pas leurs programmes, mais leur planification future.

* * *

LES PÊCHES

LE PRIX DES PERMIS DE PÊCHE AU SAUMON SUR LA CÔTE OUEST

M. Ted Schellenberg (Nanaïmo—Alberni): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Pêches et des Océans. Le ministre a annoncé à la fin de la semaine dernière en Colombie-Britannique qu'il doublerait le prix des permis de pêche commerciale pour aider à financer la deuxième phase du Programme de mise en valeur des salmonidés. Pourquoi le ministre choisirait-il un secteur en particulier ou bien a-t-il l'intention de faire partager le fardeau à d'autres usagers de cette pêche de la côte ouest?

L'hon. Thomas Siddon (ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, le gouvernement du Canada ou plutôt les contribuables canadiens ont investi en dix ans plus d'un quart de milliard de dollars dans le Programme de mise en valeur des salmonidés de la côte ouest. Au moment où le programme a démarré, il a été convenu qu'au moment où il commencerait à rapporter des bénéfices aux pêcheurs commerciaux et sportifs, ceux-ci devraient se mettre à payer une partie du coût. Les augmentations prévues permettraient de recueillir environ un dixième de ce qu'il en coûte pour maintenir le programme; il est juste de demander cette quote-part aux pêcheurs commerciaux et sportifs de la Colombie-Britannique.

LES CONSULTATIONS DU MINISTRE

M. Ted Schellenberg (Nanaïmo—Alberni): Monsieur le Président, le ministre devrait savoir qu'on s'inquiète beaucoup sur la côte ouest à ce sujet. Quel rôle le mécanisme consultatif joue-t-il dans ce cas? Le ministre dissout son conseil consultatif au moment où il annonce de nouvelles méthodes de financement de ce Programme. A qui demande-t-il conseil maintenant?

L'hon. Thomas Siddon (ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, cette question supplémentaire est importante, à mon avis. En fait, on a discuté de la question des droits payables par les usagers et de l'avenir du Programme de mise en valeur des salmonidés au cours des 12 derniers mois avec le conseil consultatif du ministre, mais on a un peu parlé dans le vide parce que plusieurs groupes d'usagers—en particulier les autochtones, les pêcheurs commerciaux et récemment les pêcheurs sportifs—se sont retirés de ce conseil. J'ai jugé important de mettre sur pied un nouveau groupe consultatif en matière de politique connu sous le nom de Conseil régional du Pacifique. Tous les groupes d'usagers y seront représentés quand on élaborera des politiques semblables, à l'avenir.

* * *

[*Français*]

LES CHEMINS DE FER

LE SORT DE 551 EMPLOYÉS DU CN À MONCTON

M. Fernand Robichaud (Westmorland—Kent): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports. Hier, en réponse à une question, le ministre a laissé entendre que 551 personnes retiendraient leurs emplois au CN à Moncton. Le ministre peut-il aujourd'hui, calmement, me donner des précisions sur ce chiffre de 551, à savoir combien de personnes seront employées à Moncton, combien seront transférées ailleurs et combien prendront une préretraite?

[*Traduction*]

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Transports): Monsieur le Président, je ne veux pas m'étendre trop longtemps sur la question, mais je n'ai jamais dit que 551 personnes conserveraient leur emploi à Moncton, mais qu'on avait trouvé pour elles des arrangements. Les ateliers du CN à Moncton comptent 165 employés et la gare de Triage Gordon du CN à Moncton, 152. Le CN a offert des emplois à Winnipeg à 116 personnes qui les ont acceptés; 34 à Montréal, 9 à Toronto, et VIA Rail a offert 6 emplois à Toronto, 3 à Windsor, 2 à Montréal. Cinquante-quatre personnes ont la possibilité de prendre une retraite anticipée à Moncton et 10 autres entrent dans la catégorie des «cas divers».

LE NOMBRE DES EMPLOIS CONSERVÉS À MONCTON

M. Fernand Robichaud (Westmorland—Kent): Monsieur le Président, les mutations et les retraites anticipées ne constituent pas des emplois pour les travailleurs de Moncton; ce sont des emplois qui disparaissent. Combien de personnes sur les 551 vont vraiment rester à Moncton?

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Transports): Monsieur le Président, je viens d'en donner la liste. Il est évident qu'il s'agit de 165 personnes aux ateliers du CN à Moncton—c'est bien à Moncton, et de 152 à la gare de Triage Gordon du CN à Moncton—c'est encore à Moncton. Si le député additionne ces deux chiffres, il obtiendra la réponse à sa question.

M. Robichaud: Que va-t-il arriver aux autres?

M. Turner (Vancouver-Quadra): C'est très drôle, John!

M. Nunziata: Vous devriez avoir honte.

M. Crosbie: Si le chef de l'opposition me le permet ainsi que son ami le moustachu . . .

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît.

* * *

LES APPROVISIONNEMENTS ET SERVICES

LE CONTRAT D'ENTRETIEN DES CF-18—LA TECHNOLOGIE DU GROUPE BRISTOL

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, ma question s'adresse au président du Conseil du Trésor. Pendant la période des questions tout à l'heure, il a laissé entendre que les négociations en vue d'obtenir la technologie pour l'entretien du CF-18 seraient nécessaires dans le cas des trois sociétés qui ont présenté des soumissions. Le ministre ne reconnaîtra-t-il pas à la Chambre que le consortium Bristol possède déjà ou a accès à une bonne partie de cette technologie et que cela pourrait représenter une économie importante pour les contribuables canadiens?

L'hon. Robert de Cotret (président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, la réponse à cette question est très brève et très simple. Le consortium Bristol a accès à une partie de la technologie. Le consortium Canadair a accès à la technologie équivalente pour le CF-18. D'après l'équipe d'évaluation, il n'est même pas certain que la technologie que possèdent ces deux consortiums s'appliquerait au contrat qui est en train d'être négocié.

M. Axworthy: Les choses s'aggravent chaque fois que vous répondez.

M. Murphy: Cela me renverse que le ministre reconnaisse que l'équipe d'évaluation ne serait même pas capable de dire si la technologie disponible est celle dont nous avons besoin.

ON DEMANDE DE RENVOYER LA QUESTION AU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au premier ministre. Hier, on lui a posé plusieurs questions pour savoir s'il porterait la question à l'attention du vérificateur général. Est-il prêt à le faire vu qu'il s'agit d'atténuer les différences régionales au Canada?

L'hon. Robert de Cotret (président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, je pense avoir répondu à cette question hier. Le vérificateur général est comptable à la Chambre. Il entreprendra toutes les enquêtes et rédigera tous les rapports qu'il jugera nécessaires. Je suis certain qu'il voudra aller au fond des choses dans le cas d'un contrat de ce genre. Comme toujours, nous collaborerons avec lui pour lui fournir tous les renseignements disponibles.

* * *

L'IMMIGRATION

LES PERMIS MINISTÉRIELS SPÉCIAUX D'ENTRÉE

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, c'est au premier ministre que je m'adresse. Au cours des deux dernières semaines, nous avons appris qu'un résident hongrois, qui avait communiqué à la police secrète hongroise des renseignements politiques délicats sur d'autres Canadiens, et un individu reconnu coupable de plus de 20 infractions criminelles ont obtenu tous les deux un permis ministériel spécial les autorisant à demeurer au Canada. Pourquoi le gouvernement se donne-t-il tant de mal pour accueillir ces indésirables, alors qu'il ferme la porte à des milliers d'immigrants méritants? Pourquoi refusez-vous donc d'annuler ces deux décisions outrancières et injustifiables?

[*Français*]

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, je suis extrêmement surpris que le député ait la capacité, comme individu, de juger les demandes des gens qui ont été déposées et sur lesquelles le ministre d'État a fait des recommandations en fonction des lois. Il n'y a rien de spécial dans le fait d'appliquer la Loi sur l'immigration.

Je pense que c'est là quelque chose d'absolument normal. Le gouvernement ne fait qu'appliquer les règlements déjà existants et je défie le député de dire devant la Chambre qu'il est contre toute forme de réhabilitation pour les immigrants qui se présentent dans ce pays.

[*Traduction*]

M. le Président: Avant que le député de York-Ouest ne formule sa question supplémentaire, je l'inviterais à éviter de dire «vous» et à s'adresser en tout temps à la présidence.

ON DEMANDE DE REFUSER L'ENTRÉE À DEUX REQUÉRANTS

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, c'est à l'expérimenté ministre de l'Emploi et de l'Immigration que je pose ma question supplémentaire. A mon avis, le ministre devrait cesser de tourner autour du pot et reconnaître qu'il a commis deux graves erreurs de jugement. Pourrait-il donner aux Canadiens et à la Chambre l'assurance que cet espion hongrois et cet individu reconnu coupable de 20 infractions criminelles devraient être exclus en vertu de la Loi sur l'immigration, et qu'il leur refusera le statut de résidents permanents?

[*Français*]

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, en tant que ministre de l'Immigration je ne prétendrai pas prendre la place des juges qui ont leur rôle à jouer concernant l'évaluation des immigrants qui viennent au Canada.

Je veux surtout demander à mon honorable collègue de respecter les mécanismes que la Loi sur l'immigration a mis en place et qui font en sorte que nous avons d'excellents immigrants dans un pays qui veut les recevoir.

* * *

[*Traduction*]

L'APARTHEID

L'AFRIQUE DU SUD—LE RESPECT DES SANCTIONS DU COMMONWEALTH

Mme Pauline Jewett (New Westminster—Coquitlam): Monsieur le Président, je m'adresse au premier ministre. Il doit savoir qu'il est arrivé 87 000 litres de vin sud-africain au port de Vancouver, ce qui constitue une violation flagrante du principe des sanctions prononcées par le Commonwealth le 5 août. Le premier ministre de la Colombie-Britannique aura demain une réunion avec l'ambassadeur d'Afrique du Sud, en Colombie-Britannique.

• (1450)

Le premier ministre a-t-il discuté avec le premier ministre provincial Vander Zalm de cette infraction flagrante à la politique de sanctions du gouvernement fédéral, ou ce dernier ne défendra-t-il cette politique que pour la forme?

L'hon. Pierre Cadieux (ministre du Travail): Monsieur le Président, je suis au courant de cette nouvelle dont parle la députée. D'après ce que j'ai lu, le vin en question aurait été expédié avant que les sanctions ne soient imposées. C'est tout ce que j'ai à dire pour le moment.

Mme Jewett: Monsieur le Président, il n'est pas certain que le vin ait été expédié avant.

LA POLITIQUE FÉDÉRALE DE SANCTIONS

Mme Pauline Jewett (New Westminster—Coquitlam): De toute façon, le premier ministre ou le ministre voudrait-il veiller à ce que le vin ne soit pas vendu dans les magasins de la Colombie-Britannique? Le premier ministre de la province rencontre demain l'ambassadeur Babb, qui rend une visite de remerciement. Le premier ministre du Canada discutera-t-il avec son homologue provincial de la nature de la politique fédérale de sanctions?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Nunziata: Un étranger à la Chambre.

M. Broadbent: N'oubliez pas qu'il n'y a pas de supplémentaire.

M. Mulroney: Que le hansard fasse état de la réaction affectueuse du NPD.

M. Gauthier: De sa surprise.

M. Mulroney: Je crois que la politique du gouvernement du Canada envers les actes du gouvernement de l'Afrique du Sud est bien connue. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, d'autres et moi-même avons précisé en de nombreuses occasions que nous mettons en place d'autres sanctions afin de montrer que l'apartheid répugne à tous les Canadiens. La position du gouvernement et du Parlement du Canada est bien connue de tous les Canadiens, y compris des premiers ministres des provinces.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

LE PLAN DE NETTOYAGE DE LA RIVIÈRE NIAGARA

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Environnement. La semaine dernière, le ministre a rendu public un plan de nettoyage des produits chimiques toxiques qui filtrent des décharges jusqu'à la rivière Niagara. Quand les habitants de la péninsule de Niagara peuvent-ils espérer le début de l'opération de nettoyage?

L'hon. Tom McMillan (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, je présume que le député de Davenport a lu le plan de gestion des produits toxiques de la rivière Niagara. Ce rapport dit qu'en juillet 1987 nous pensons être en mesure de fixer des objectifs et des calendriers de nettoyage de la rivière basés sur les renseignements scientifiques que nous recherchons grâce au processus mis en place.

LA DATE À LAQUELLE COMMENCERONT LES OPÉRATIONS DE NETTOYAGE

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport): Monsieur le Président, le ministre pourrait-il être moins vague et nous donner une date précise? En mai de cette année, il a dit à la Chambre: «Nous allons commencer immédiatement à nettoyer les toxines de la rivière Niagara qui viennent des décharges». Pourquoi repousser l'échéance à juillet prochain, pourrait-il nous dire exactement quand commenceront les opérations de nettoyage?

L'hon. Tom McMillan (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, je viens de dire que les quatre administrations visées, l'État de New York, la province d'Ontario, les États-Unis et le Canada, ont mobilisé leurs ressources scientifiques pour surveiller la rivière, de façon à juger du degré de pollution, à en repérer les sources et à mesurer les quantités de toxines de toutes origines qui pénètrent dans la rivière. D'ici juillet 1987 nous espérons arrêter une date précise pour l'achèvement du nettoyage.

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LE NICARAGUA—LES ACTIVITÉS DES ÉTATS-UNIS

M. Dan Heap (Spadina): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre pour lequel les néo-démocrates éprouvent en fait de l'affection cette semaine car lundi, à l'Assemblée générale des Nations-Unies, le Canada a appuyé la décision de la Cour internationale condamnant les attaques terroristes américaines contre le Nicaragua et le minage des ports de ce pays par les États-Unis.

Des voix: Bravo!

M. Heap: Ces applaudissements s'adressent à vous, monsieur le premier ministre. Le premier ministre va-t-il maintenant assurer à la Chambre qu'il priera son bon ami, le président Reagan, de cesser de financer des attaques terroristes contre le Nicaragua? Va-t-il avertir le Salvador et le Honduras que s'ils continuent de permettre que leurs territoires servent à la préparation de ces attaques formentées par le président contre le Nicaragua, le Canada va supprimer son aide à leur endroit?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je vais prier mon bon ami, l'ambassadeur Stephen Lewis, de continuer de représenter le Canada à l'ONU avec le même degré d'indépendance et la même efficacité. Si l'on examine la façon dont le Canada a voté ces dernières années aux Nations-Unies, on constate, je crois, que notre pays a toujours fait preuve d'une indépendance inusitée et sans précédent. Nous croyons important pour nous de faire valoir cette indépendance et cette souveraineté à toutes les tribunes, y compris celle de l'ONU. Nous aurons d'autres occasions de le démontrer encore. Nos alliances et nos amitiés et notre souscription à des valeurs communes sont indéfectibles, mais notre gouvernement va affirmer toujours et partout l'indépendance du Canada.

ON DEMANDE AU PREMIER MINISTRE DE RENCONTRER LE VICE-PRÉSIDENT DU NICARAGUA

M. Dan Heap (Spadina): Monsieur le Président, je partage le sentiment exprimé par le premier ministre. J'espère qu'il pourra dissiper la rumeur propagée aujourd'hui selon laquelle il aurait fait un affront au vice-président du Nicaragua, Sergio Ramirez, en refusant de le rencontrer. On a avancé que notre premier ministre ne voulait peut-être pas déplaire à nouveau à M. Reagan. Est-ce que le premier ministre peut mettre fin à cette rumeur en annonçant très bientôt qu'il organisera cette année une rencontre avec le vice-président Ramirez du Nicaragua?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je n'ai pas, que je sache, à dissiper de rumeur. J'ai énoncé très clairement la politique du gouvernement du Canada à l'égard de l'Amérique centrale dans un discours prononcé devant l'*Hemispheric Press Association* à Vancouver, en septembre dernier. Je pense avoir énoncé une démarche très directe et pertinente que d'autres députés, je crois, ont commentée.

Le gouvernement du Canada, par son secrétaire d'État aux Affaires extérieures, s'est en tout temps montré disposé à rencontrer les dirigeants politiques de toutes tendances. Nous demeurons évidemment tout à fait disponibles pour accueillir selon les règles de la courtoisie quiconque désire nous rendre visite.

* * *

LA COMMISSION CANADIENNE DES DROITS DE LA PERSONNE

LA DÉMISSION D'ANTONIO ARCANGEL DU TRIBUNAL DES DROITS DE LA PERSONNE

M. Alan Redway (York-Est): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au ministre de la Justice. Au début de la semaine, on a formulé des accusations au sujet de l'intégrité et des qualifications de l'un des membres du Tribunal canadien des droits de la personne, un dénommé Antonio Arcangel. Le ministre a-t-il eu la possibilité de faire enquêter sur ces accusations? Le cas échéant, quels ont été les résultats de cette enquête?

L'hon. Ray Hnatyshyn (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, j'ai effectivement eu la possibilité d'examiner l'affaire. J'ai reçu aujourd'hui un télégramme de M. Antonio Arcangel qui m'annonce son intention de retirer son nom de la liste des membres du Tribunal canadien des droits de la personne du fait que, et je cite, « . . . les observations et les accusations injustes que Mme Sheila Copps a faites à mon sujet ont gravement compromis ma capacité d'exercer de manière efficace mes fonctions à titre de membre d'un tel tribunal.»

M. Axworthy: Très bien.

M. Hnatyshyn: J'ai accepté sa décision à cet égard.

M. Turner (Vancouver Quadra): Avez-vous réclamé sa démission?

M. Gauthier: C'est de la fumisterie.

M. Mazankowski: Soyez honnêtes!

M. Hnatyshyn: C'est ternir sa réputation.

M. Turner (Vancouver Quadra): Vous avez exigé sa démission, voilà pourquoi il est parti.

M. Mazankowski: Allons donc!

* * *

[*Français*]

L'ÉNERGIE

ON DEMANDE POURQUOI LE PRIX DE L'ESSENCE N'EST AUGMENTÉ QU'AU QUÉBEC

M. Raymond Garneau (Laval-des-Rapides): Monsieur le Président, ma question était destinée au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources mais, en son absence, je pourrais peut-être l'adresser au premier ministre ou au ministre suppléant.

Recours au Règlement—M. Gauthier

Monsieur le Président, hier, le caucus conservateur s'est vanté d'avoir bloqué l'augmentation de 2c. des tarifs postaux, augmentation qui avait été décrétée par une société de la Couronne, Postes Canada. Durant ce temps-là, une autre société de la Couronne, Petro-Canada, augmentait de 2c. le litre d'essence, sur le marché québécois.

Je voudrais demander au premier ministre pourquoi deux poids, deux mesures? Pourquoi, dans le cas de la Société canadienne des Postes, le caucus conservateur s'énerve-t-il et bloque-t-il l'augmentation, et dans l'autre cas, laisse-t-on Petro-Canada, une société de la Couronne aussi, augmenter son litre d'essence de 2c., en particulier—et c'est ce qui est le plus choquant—uniquement dans la province de Québec?

• (1500)

[*Traduction*]

L'hon. Harvie Andre (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur le Président, ainsi que je l'ai expliqué au député, la constitution ne reconnaît pas au gouvernement fédéral le pouvoir de fixer les prix. Puisque tels sont les faits, acceptons-les. Nous avons pour tâche de veiller à ce que le marché soit concurrentiel, ce à quoi nous nous employons de notre mieux. Si le député a la preuve qu'on manipule le marché au détriment des consommateurs, qu'il nous la donne, et nous interviendrons sans tarder.

[*Français*]

ON DEMANDE AU GOUVERNEMENT DE REFUSER CERTAINES AUGMENTATIONS SUGGÉRÉES PAR DES SOCIÉTÉS D'ÉTAT

M. Raymond Garneau (Laval-des-Rapides): Monsieur le Président, c'est la responsabilité du ministre de la Consommation et des Corporations de surveiller cette chose-là. Mais il n'y a rien dans la Constitution canadienne qui empêche un gouvernement de dire à une société de la Couronne qui lui appartient: Vous n'augmenterez pas vos prix. C'est pourquoi je demande encore une fois au ministre et ce semble être le ministre suppléant de l'Énergie, des Mines et des Ressources, cela n'a rien à voir avec la protection des consommateurs: Pourquoi le gouvernement a-t-il deux poids, deux mesures? On bloque une augmentation de 2c. des timbres d'une société de la Couronne, puis on ne veut pas agir lorsque c'est une autre société de la Couronne qui augmente le prix de son essence.

[*Traduction*]

L'hon. Harvie Andre (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur le Président, en créant Petro-Canada, le gouvernement libéral lui a confié le mandat d'agir sur le marché comme toute autre société commerciale. Petro-Canada est placée sous le régime de la Loi de la concurrence, qui oblige toute société, celle-là, comme Ultramar ou n'importe quelle autre, à se conformer à ses dispositions.

Je le répète, si le député possède la preuve que Petro-Canada ou une autre société ne se conformerait pas à la Loi de la concurrence, qu'il nous la communique et nous y verrons.

M. le Président: Le député de Burnaby a la parole, s'il veut s'en tenir à une seule question.

[*Français*]

LES LANGUES OFFICIELLES

LE STATUT DE L'ANGLAIS AU SEIN DE LA GRC

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Justice. Un rapport récent du Commissariat aux langues officielles et beaucoup de gens de la Division C condamnent la direction de la GRC disant que l'anglais est à toutes fins pratiques la langue presque exclusive de travail à l'administration centrale. Ma question est la suivante: Qu'est-ce que le ministre va faire pour mettre fin à cette discrimination, même une espèce de racisme inacceptable dans la GRC?

L'hon. Robert de Cotret (président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, j'ai déjà communiqué avec mon collègue le solliciteur général pour lui demander de me présenter dans les plus brefs délais un plan d'action pour s'assurer que les objectifs fixés pour le bilinguisme dans cet organisme soient respectés selon l'échéancier qui était déjà prévu.

* * *

[*Traduction*]

RECOURS AU RÈGLEMENT

LE DÉPÔT D'UN TÉLÉGRAMME LU PAR UN MINISTRE À LA CHAMBRE

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, au cours de la période des questions, le ministre de la Justice et procureur général du Canada (M. Hnatyshyn) a parlé d'un télégramme qu'il a reçu de M. Arcangel. Puisqu'il en a lu des extraits, je demande maintenant que ce télégramme soit déposé.

Des voix: Oh, oh!

M. Turner (Vancouver Quadra): Au sujet du même rappel au Règlement, monsieur le Président.

M. Hnatyshyn: Un moment. Votre whip a déjà parlé.

M. Turner (Vancouver Quadra): Avant de le déposer, ou plutôt quand il le déposera, le ministre pourra-t-il dire s'il a sollicité cette démission?

L'hon. Ray Hnatyshyn (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, tout ceci est très inhabituel. Je dirai tout simplement que je n'ai pas sollicité cette démission . . .

M. Garneau: Quelqu'un d'autre l'a fait.

M. Hnatyshyn: . . . et que je dépose volontiers le télégramme.

Je suis d'avis que le très honorable chef de l'opposition devrait veiller à ne pas abuser de l'immunité que lui procure la Chambre en faisant des allégations qui visent des citoyens canadiens.

Des voix: Vous devriez en faire autant.

M. Mazankowski: Ce n'est pas digne de vous, John.

M. le Président: Le ministre souhaite déposer le document et il l'a fait.

* * *

QUESTION DE PRIVILÈGE

LA DIVULGATION D'INFORMATIONS PAR UN MINISTRE AVANT LA PRÉSENTATION D'UN PROJET DE LOI À LA CHAMBRE

M. Nelson A. Riis (Kamloops—Shuswap): Monsieur le Président, je soulève la question de privilège. Tout à l'heure, le ministre de la Consommation et des Corporations (M. Andre) a tenu une conférence de presse au cours de laquelle il a divulgué des informations détaillées sur un projet de loi qui n'avait pas encore été présenté à la Chambre. Les informations communiquées aux journalistes laissaient entendre qu'un projet de loi avait été présenté et donnaient des détails sur certains amendements très précis alors qu'aucun député n'avait encore eu l'occasion de voir ce projet de loi et d'en étudier le contenu. Je voulais simplement vous signaler cet événement et vous demander d'étudier les informations divulguées lors de cette conférence de presse afin de déterminer s'il y a eu ou non infraction aux privilèges de tous les députés.

L'hon. Harvie Andre (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur le Président, comme le savent ceux d'entre nous qui sont ici depuis un certain temps, le règlement sert à régir les activités de la Chambre dans leurs grandes lignes. Toutefois, il existe parallèllement à cela de nombreuses pratiques tacites mais néanmoins essentielles au bon fonctionnement de la Chambre. L'une de ces conventions, que notre gouvernement au moins respecte à titre de courtoisie, consiste à informer à l'avance l'opposition des intentions du gouvernement. Le règlement ne nous y oblige pas, mais nous le faisons. Conformément à cette tradition, dans le souci du maintien des formes et de l'ordre à la Chambre ainsi que d'un certain respect pour les opinions de chacun, j'ai fait en sorte que ce projet de loi soit présenté à un représentant du NPD et à des représentants du parti libéral à 10 heures ce matin, avant que nous ne le présentions. Je l'ai fait par courtoisie pour leur permettre d'y répondre. Cette courtoisie n'a toutefois servi qu'à leur permettre de recourir à diverses techniques pour nous empêcher de présenter le projet de loi.

S'ils veulent que nous tirions un trait sur cette courtoisie que nous avons vis-à-vis de l'opposition, et que nous leur tombions en quelque sorte sur le dos par surprise, soit. Toutefois, c'est notre institution qui y perdra. Je me demande si le leader à la Chambre du NPD trouve qu'il est correct, après que nous ayons eu la courtoisie d'informer son critique officiel, de se servir de cette information pour essayer de mettre des bâtons dans les roues du gouvernement quand il essaie de dévoiler cette mesure au public.

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, je voudrais signaler à la Chambre que le gouvernement a annoncé dans le *Feuilleton* du 4 novembre que le projet de loi en question allait être présenté.

M. Andre: D'un jour à l'autre.

M. Gauthier: Je voudrais bien que le ministre m'écoute. Nous avons reçu l'avis à ce sujet il y a 48 heures. Deuxièmement, tant que la Chambre n'avait pas accepté que le projet de loi soit lu pour la première fois, je ne pense pas que le ministre avait le droit de préjuger de la décision prise aujourd'hui.

M. Andre: Je tiens simplement à préciser pour qu'il n'y ait pas de malentendu que, sauf pour les députés de l'opposition qui ont assisté à la séance d'information ce matin, personne n'avait reçu un exemplaire du projet de loi et que ce n'était pas notre intention que quiconque en obtienne. La mesure que nous voulions présenter et faire connaître au public si possible est essentiellement la même que l'avant projet de loi qui a été présenté au public le 27 juin dernier, comme je l'ai dit à la Chambre bien des fois déjà. Les changements que nous avons mentionnés sont d'une importance relativement secondaire. Personne n'a vu le projet de loi sauf les députés de l'opposition, à qui nous l'avons montré par courtoisie, mais de toute évidence ils n'en veulent pas.

M. le Président: J'ai écouté cet échange de vues avec intérêt et je pense qu'il serait utile de réfléchir sérieusement à la question avant de faire les commentaires appropriés. La présidence communiquera avec les députés.

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

DÉCLARATION HEBDOMADAIRE

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, je pose la question habituelle sur les travaux de la Chambre. Le leader du gouvernement à la Chambre pourrait-il nous informer sur les projets de loi qu'il compte mettre en délibération demain? De plus, étant donné que la Chambre ne siège pas la semaine prochaine, peut-il nous donner l'ordre du jour pour le 17 novembre?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Avec plaisir, monsieur le Président. Aujourd'hui, nous poursuivrons avec le projet de loi C-17, la Loi sur l'impôt sur les revenus pétroliers, nous passerons ensuite au projet de loi C-14, la Loi sur la taxe d'accise et enfin, au projet de loi C-20 tendant à modifier la Loi sur le Sénat et la Chambre des communes. Si nous terminons ces projets de loi, nous passerons au projet de loi C-16 sur l'assurance-chômage.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

LES PÉTITIONS—ON SOUTIENT QUE DES DÉPUTÉS AURAIENT MAL REPRÉSENTÉ LEURS PÉTITIONNAIRES

L'hon. Allan B. McKinnon (Victoria): Monsieur le Président, j'ai des raisons de croire que le libellé de la pétition déposée par le député de Windsor—Walkerville (M. McCurdy) est bien différent du langage utilisé par le député, lorsqu'il l'a présentée. J'ai été incapable d'invoquer le Règlement à ce moment-là, même si j'avais des doutes sur le libellé utilisé, car je viens seulement d'obtenir une copie de la pétition. Je tiens à signaler que selon la transcription électronique, le député a déclaré: «Ils protestent aussi contre le fait que ce projet de loi

nous soit imposé à cause du chantage que font les États-Unis». Or, en examinant de très près la pétition je me suis aperçu que tout semble indiquer que les pétitionnaires n'ont jamais dit cela, et je crois que le député a probablement induit, sans le vouloir, la Chambre en erreur et mal représenté ses pétitionnaires. Je me demande si le Président aurait la bonté de revoir le compte rendu et le hansard de demain, ainsi que la pétition, afin de déterminer comment nous devons représenter nos pétitionnaires ainsi que l'honnêteté et la politesse de mise à la Chambre.

• (1510)

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et du président du Conseil privé): Monsieur le Président, j'interviens au sujet du même rappel au Règlement. Puisque vous allez examiner la pétition présentée par le député de Windsor—Walkerville (M. McCurdy) et son libellé, ainsi que les termes qu'il a utilisés en la présentant, je voudrais également porter à votre attention le langage utilisé par le député de Spadina (M. Heap) qui a déclaré très clairement, selon le compte rendu: «Ils signalent que cela touchera surtout les personnes âgées et handicapées et toute personne qui a un besoin constant de médicaments, et que les profits découlant de cette mesure iront essentiellement aux États-Unis et non pas au Canada». J'ai examiné la pétition—le libellé de ces pétitions est toujours le même—et ces mots n'y figurent pas.

M. Keeper: Elles ne sont pas toutes pareilles.

M. Lewis: Nous n'avons pas eu la possibilité de les obtenir toutes, et je tiens à préciser en ce qui a trait au député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Keeper), qu'il a dit très clairement ceci, lorsqu'il a présenté sa pétition: «Les signataires soutiennent que le gouvernement a cédé aux pressions des sociétés multinationales». Or, ce n'est pas ce que dit la pétition. Je voudrais que vous examiniez cela également.

Passons à présent à la pétition présentée par le député de Comox—Powell River (M. Skelly) qui nous est revenu dernièrement après une malheureuse expérience en Colombie-Britannique. D'après lui, la pétition «porte sur le projet du gouvernement de causer un tort énorme à nos personnes âgées . . . ». Ces paroles ne figurent pas dans la pétition. « . . . et à bien d'autres Canadiens en autorisant une hausse illimitée du prix des médicaments.» Ces paroles ne figurent pas non plus dans la pétition. Il s'en prend ensuite à mon collègue, le député de Cariboo—Chilcotin (M. Greenaway) en affirmant que les habitants de sa circonscription sont indignés. Ces propos ne figurent pas eux non plus dans le texte de la pétition.

Il n'y a rien de plus élémentaire dans notre tradition démocratique que de présenter une pétition soumise par le peuple. Or il est absolument scandaleux qu'un député dénature délibérément ou involontairement les propos que les pétitionnaires mettent par écrit. Je voudrais que vous compariez le texte écrit et très clair des pétitionnaires avec les propos fantaisistes tenus par le député. Si, à mon instar, vous constatez qu'il y a une contradiction évidente, je vous prierais de demander aux députés visés de présenter des excuses à la Chambre.

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, j'interviens à propos du même rappel au Règlement. Je trouve curieux que le secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre (M. Lewis) cherche encore une fois à bloquer ou a contrecarrer les voeux des députés qui souhaitent présenter des pétitions.

M. Mazankowski: Nous voulons vous amener à rendre des comptes.

M. Murphy: Je fais remarquer que, avant de suspendre nos travaux pour le déjeuner, le vice-premier ministre (M. Mazankowski) laissait entendre qu'il devrait peut-être prendre connaissance de toutes les pétitions avant que celles-ci ne soient présentées à la Chambre.

M. Mazankowski: Monsieur le Président, je soulève la question de privilège. C'est tout à fait faux. J'ai simplement demandé—et vous occupiez le fauteuil—à voir les pétitions déposées sur le bureau.

M. Keeper: Vous n'avez pas demandé cela.

M. le Président: A l'ordre. On demande à la présidence de décider si les députés en présentant leurs pétitions ont outrepassé la substance de leur pétition dans leur exposé. Je demande aux députés qui ont tous le droit de participer au débat de restreindre leurs observations à la question à l'étude.

Telle est la question que la présidence doit régler. Les députés qui s'en écartent n'aident assurément pas la présidence. La parole est au député de Churchill (M. Murphy).

M. Murphy: Monsieur le Président, dans son rappel au Règlement le secrétaire parlementaire a parlé de divers articles et autres préoccupations. Il a dit que la pétition elle-même ne mentionne pas les pensionnés. C'est peut-être vrai, mais la pétition signale que la mesure sera préjudiciable à ceux qui en raison de leur état de santé doivent constamment acheter des médicaments délivrés sur ordonnance. J'estime que de nombreux pensionnés comptent parmi les Canadiens auxquels cela s'appliquera. Je sais avec certitude que les gens qui ont signé la pétition que j'ai présentée à la Chambre sont des retraités de ma circonscription. Un député a certes le droit de dire à la Chambre qu'il parle au nom des pensionnés.

Le secrétaire parlementaire dit que nous avons parlé de chantage exercé par les États-Unis. Il trouve peut-être ce terme injurieux, mais dans la pétition, on trouve en substance le passage suivant: «Les changements proposés illustrent encore une fois les concessions que le gouvernement canadien fait aux États-Unis aux dépens du simple Canadien à l'occasion des négociations sur le libre-échange.

M. Lewis: Où est le mot «chantage».

M. Murphy: C'est que je veux faire comprendre qu'il y a des articles dans la pétition qui sont en rapport direct avec ce qu'en disent les députés du caucus néo-démocrate quand ils les présentent au nom de leurs mandants. Ils ont le droit de suivre les thèmes qui sont présentés dans les pétitions au lieu de les lire textuellement. Il arrive très souvent par exemple que ce sont des retraités qui ont besoin de prendre en permanence des médicaments délivrés sur ordonnance, et cette question est reliée, à notre avis, comme à celui des signataires, aux concessions que le gouvernement consent dans la négociation du libre-échange.

M. Marcel Prud'homme (Saint-Denis): Monsieur le Président, je croyais qu'il était d'usage depuis longtemps à la Chambre qu'un député qui n'est pas intervenu sur une motion ou une résolution ne puisse obtenir le texte de la transcription préliminaire, ce qu'on appelle les bleus. J'ai déjà essayé dans le passé de me procurer les bleus pour savoir ce qu'un député avait déclaré à la Chambre. On m'a dit qu'un autre député n'est pas autorisé à les voir avant qu'ils soient envoyés à celui qui a fait la déclaration à la Chambre.

Je suis ce débat de très près et je remarque que l'honorable leader à la Chambre est en possession des bleus qui concernent le débat qui vient d'avoir lieu.

M. Mazankowski: Non.

M. Prud'homme: Pas le leader à la Chambre, mais l'honorable secrétaire parlementaire. Je m'excuse auprès du leader à la Chambre.

Je ne sais pas où ils sont rendus, mais l'honorable secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre était en possession des bleus qui concernent une chose qui s'est produite il y a quelques instants. On m'a toujours donné à entendre dans le passé que cela n'était pas permis, parce que les bleus appartiennent au député tant qu'ils n'ont pas été visés.

Bien sûr, nous avons maintenant la télévision et alors cet usage pourrait être révisé. Cependant, l'affaire est sérieuse mais s'il devait se livrer plus tard un débat plus acharné, il vaudrait la peine pour le Président, qui jouit de l'estime de tous les députés à la Chambre, de prendre la question en délibéré ou encore de se prononcer dès aujourd'hui sur la question de savoir s'il est correct qu'un député dispose de la transcription de l'intervention d'un autre député.

M. Lewis: Monsieur le Président, peut-être est-ce là une chose que vous voudrez examiner, étant donné, comme l'a fait remarquer mon honorable collègue, que nous avons maintenant l'avantage d'avoir les débats de la Chambre télévisés. On peut facilement se rappeler tel moment à l'écran de télévision et en transcrire le contenu, et cela revient au même. Vous voudrez peut-être tenir compte de ce fait, monsieur le Président, quand vous examinerez la question.

• (1520)

Je sais que je suis déjà intervenu une fois sur la question, mais toute la discussion repose sur le fait qu'il y a deux mots très importants dans la pétition que l'on présente: «déclare humblement». Si l'on dit «Je présente une pétition qui déclare humblement . . . », et si le texte de la pétition énonce le message des pétitionnaires, il ne faudrait pas le dénaturer à la Chambre. Ce que je veux dire—et c'est sur ce point, à mon avis, que la présidence devrait insister—c'est de savoir si, lorsqu'un député présente une pétition, il doit coller strictement au texte de la pétition que les pétitionnaires eux-mêmes ont signée et ne pas se laisser entraîner par sa fantaisie.

Je ne trouve rien à redire à ce que les députés présentent des pétitions. Cependant, j'estime que si des pétitionnaires signent au dessous d'une requête précise—et, après tout, nous avons discuté pour savoir s'il convenait ou non que cette requête figure sur chaque page—alors le député qui arrive à la Chambre et prétend qu'il y est question de chantage, doit être fichtrement certain de ce qu'il avance et ne doit pas faire d'affirmation en l'air ou gratuite.

M. Blaine A. Thacker (Lethbridge—Foothills): Monsieur le Président, je voudrais également intervenir dans ce débat parce que j'estime qu'il s'agit d'une question très importante et très grave. Lorsqu'un député prend la parole dans le cadre du débat sur le principe d'un projet de loi, nous avons tous tendance à exagérer un certain nombre de points. Cependant, lorsque je présente une pétition au nom de mes électeurs, il m'incombe de le faire bien devant le tribunal supérieur de notre pays. Vous avez été avocat pendant de nombreuses années, monsieur le Président, et vous savez que le tribunal cherche à établir la vérité et que le juge doit pouvoir se fier entièrement aux déclarations des personnes qui ont le droit d'être là, comme les avocats qui représentent leurs clients. Un juge ne peut tolérer un instant que des personnes dénaturent les faits. C'est un outrage à la cour pour lequel on peut être suspendu ou radié du barreau.

Je pense qu'il en va exactement de même pour les pétitions. Le Nouveau parti démocratique s'est laissé emporter à déformer la vérité, comme il en a l'habitude, mais il ne devrait pas utiliser les pétitions à cette fin. Pendant un débat, c'est une chose, mais pour les pétitions, nous devons nous tenir strictement aux faits. A mon avis, cette question doit être renvoyée au comité pertinent qui pourra y donner suite.

M. Nelson A. Riis (Kamloops—Shuswap): Monsieur le Président, le secrétaire parlementaire du leader à la Chambre a parlé durant son exposé des «feuillets bleus». J'aimerais demander au député de les déposer pour que nous puissions en examiner la date et ainsi vérifier l'affirmation faite précédemment selon laquelle ces «feuillets bleus» sont destinés exclusivement aux bureaux des députés. Je lui demande tout simplement, s'il est convaincu de ce qu'il avance, de suivre la procédure habituelle de la Chambre et de nous donner la date.

J'aimerais parler de certains termes qu'utilisent mes collègues lorsqu'ils présentent leurs pétitions. Les députés d'en face, et notamment le leader du gouvernement à la Chambre, se sont dits préoccupés par les termes employés lors de la présentation des pétitions. Je lui fais remarquer que s'il a trouvé que mes collègues ne mâchaient pas leurs mots en les présentant, il aurait dû entendre ce que disaient ceux qui ont signé les pétitions.

M. Cyril Keeper (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur le Président, le leader adjoint du gouvernement a prétendu que j'avais dénaturé la pétition que j'ai présentée à la Chambre aujourd'hui. Il a aussi parlé de coller au texte. Est-ce à dire que le seul moyen de présenter fidèlement une pétition est de coller au texte, ou y a-t-il un autre critère, celui de l'expression du sens d'une pétition?

M. Lewis: Oh, je vois, l'interprétation.

M. Keeper: C'est fondamental quand il s'agit de juger si une présentation est fidèle ou non. Je prétends que rendre exactement le sens d'une pétition, c'est la présenter fidèlement. Cela dit, je vais lire la transcription de mes propos, que le leader adjoint à la Chambre a pu se procurer, comme par magie. Il a cité les propos suivants: «Les signataires soutiennent que le gouvernement a cédé aux pressions des sociétés multinationales». Je vais maintenant lire textuellement ce qui figure dans la pétition que mes électeurs ont signée:

ATTENDU que les changements proposés témoignent encore une fois du souci du gouvernement conservateur de défendre les intérêts des sociétés multinationales et d'accroître leurs profits aux dépens des consommateurs canadiens.

Monsieur le Président, je vous prie de considérer si cela représente exactement le sens de l'expression «cédé aux pressions» que j'ai utilisée et que le leader à la Chambre me reproche.

M. Lewis: Où lisez-vous «cédé aux pressions»?

M. Keeper: C'est sûrement ainsi qu'il faut entendre l'expression «défendre les intérêts des sociétés multinationales et accroître leurs profits aux dépens des consommateurs canadiens».

Des voix: Oh, oh!

M. Keeper: A mon avis, c'est là le sens exact de cette expression.

D'après mon honorable collègue, j'ai dit: «le gouvernement a cédé aux pressions des sociétés multinationales». Tout Canadien averti sait que les groupes d'intérêts attirent l'attention du gouvernement et en obtiennent la politique qu'ils désirent par un procédé communément appelé «lobbying». Par quel autre procédé le député s'imagine-t-il que les signataires de cette pétition pensent que le gouvernement en est arrivé à cette conclusion? Les signataires disent que les changements proposés démontrent encore une fois le souci du gouvernement conservateur de défendre les intérêts des sociétés multinationales et d'augmenter leurs profits, aux dépens des Canadiens ordinaires.

Monsieur le Président, je soutiens que ce que j'ai dit à la Chambre traduit exactement le sens de cette pétition. Dans la mesure où ce sont là les mots que le député lui-même a utilisés lorsqu'il a jugé mes propos à la Chambre, lorsqu'il a parlé de dénaturer les faits et d'induire en erreur, sûrement qu'il y a lieu d'appliquer les mêmes critères à lui-même et à sa description de ce que j'ai fait et de la façon dont j'ai communiqué le sens de ces documents.

M. Jack Shields (secrétaire parlementaire du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, je me fais aussi un point d'honneur de participer au débat. Comme le savent tous les députés, il arrive que nous devions déposer ici pour le compte de nos électeurs une pétition, que nous y souscrivions ou non. Nous pouvons même la désapprouver catégoriquement, mais nos électeurs nous ont demandé de la présenter en leur nom. J'estime que si nous nous permettons alors de modifier la formulation de la pétition en question en y soustrayant ou en y ajoutant quelque chose, nous risquons d'en trahir le message. Le député de Lethbridge—Foothills (M. Thacker) a très bien fait valoir ce point. Si je le signale, monsieur le Président, c'est seulement que je suis persuadé qu'il vous est déjà arrivé, comme à moi et à tous les députés ici présents, de devoir présenter une pétition que vous n'approuviez pas, mais que vous aviez le devoir de présenter parce que vos électeurs vous avaient demandé de le faire.

M. Howard McCurdy (Windsor—Walkerville): Monsieur le Président, je regrette de ne pas avoir été ici au commencement du débat. J'ai écouté très attentivement mon collègue tout à l'heure, lorsqu'il a laissé entendre que certains problèmes pouvaient surgir quand nous déposions des pétitions que nous n'approuvons pas. Je m'empresse de signaler que je souscris sans réserve aux pétitions qui ont été déposées ici ce matin.

Je tiens à mentionner que, si je ne me trompe, il est contraire au Règlement de la Chambre que quelqu'un obtienne les bleus avant le député dont les propos y sont rapportés. Je crois que c'est un point qui mérite examen. Cependant, il me semble qu'en présentant une pétition, les députés doivent éviter de la lire mot pour mot. C'est un principe que je me suis efforcé de respecter. Ce faisant, j'ai voulu paraphraser le message de la pétition pour ne pas faire perdre inutilement son temps à la Chambre. Lorsque j'ai vu dans la pétition la phrase suivante: «Attendu que les modifications proposées constituent un autre exemple des concessions que le gouvernement du Canada est prêt à faire aux dépens des Canadiens moyens dans ses négociations commerciales avec les États-Unis», un seul mot m'est venu à l'esprit pour la résumer. Ce mot, c'est «chantage».

• (1530)

M. Chuck Cook (secrétaire parlementaire du président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, j'en ai assez de ces absurdités. Avec tout le respect que je vous dois, et compte tenu des premiers principes énoncés, je crois que la présidence doit statuer sur la question de privilège du député de Victoria (M. McKinnon). Je trouve que les députés néo-démocrates se sont condamnés eux-mêmes en admettant que ce qu'ils ont dit ne figurait pas dans les pétitions.

Je me permets aussi de vous rappeler, monsieur le Président, que votre devoir se limite uniquement à décider si, de prime abord, la question de privilège est recevable, et pas si elle est réellement fondée. Si vous trouvez qu'il y a bien eu atteinte aux privilèges des députés, et les députés d'en face ont admis que c'était bien le cas à première vue, je considère donc, avec tout le respect que je vous dois, que vous devez renvoyer cette affaire au comité permanent des privilèges et élections qui décidera, après enquête, si la conduite des députés concernés doit être censurée ou tolérée.

Entre nous, monsieur le Président, cette absurdité a assez duré. Je crois sincèrement que Votre Honneur devrait renvoyer cette affaire pour qu'on en finisse.

M. Jim Manly (Cowichan—Malahat—Les Îles): Monsieur le Président, nous sommes certes en train de discuter d'une question de forme, de la bonne procédure à suivre et non pas de la question de privilège. Je vous rappelle, monsieur le Président, que si vous ne trouviez pas de décisions sur lesquelles vous fonder, il vous resterait, au moins, les instances de l'ex-Président, M. Lloyd Francis, concernant un certain nombre de pétitions présentées dans les mêmes termes que celles d'aujourd'hui par les députés néo-démocrates à propos du Tarif du Pas du Nid-de-Corbeau. Je crois qu'il nous avait demandé, à l'époque, de ne pas lire ces pétitions mais d'en résumer les points saillants. Monsieur le Président, je voudrais que vous revoyiez les décisions et les instances d'un ancien Président de la Chambre.

M. le Président: Le député d'Annapolis Valley . . .

M. Pat Nowlan (Annapolis Valley—Hants): Monsieur le Président, je devrais parler plus souvent à la Chambre si Votre Honneur souffre d'une forme d'amnésie en ce qui concerne la circonscription que je représente.

Pour être franc, j'étais justement présent, ce matin, quand on a présenté ces pétitions. Je comprends pourquoi on les a présentées. Je suis franchement surpris qu'aucun représentant de la direction de mon parti n'ait protesté, non pas comme on l'a fait au début, mais contre les commentaires personnels concernant les pétitions. Je n'ai pas besoin de lire les «bleus», même si on en a parlé. Je suis personnellement d'accord avec mon ami, le député de North Vancouver—Burnaby (M. Cook). Ce ne sont pas les feuillets bleus qui comptent mais le fait que tous ceux qui suivent ces délibérations seront consternés de voir ce que nous avons fait depuis une demi-heure. Pas un député, sauf celui de Victoria (M. McKinnon), n'a parlé de l'article du Règlement concernant les pétitions, l'article 106. Je parle surtout du paragraphe 106(2) qui stipule que toute pétition devra comporter une requête claire, appropriée et respectueuse. Comment diable une requête peut-elle être respectueuse si on y ajoute des tas de commentaires personnels péjoratifs?

L'autre point que je voudrais souligner, c'est que le paragraphe 106(6) stipule que tout député qui présente une pétition se porte garant qu'elle ne contient rien d'inconvenant ou de contraire au Règlement.

Votre Honneur devrait se pencher sur cette question pour qu'une telle farce ne se reproduise plus. Nous serons ainsi assurés que les pétitions s'en tiendront aux faits, et que les députés ne seront pas autorisés à faire de commentaires personnels sous peine de se voir interdire la lecture de leur pétition.

M. le Président: La Présidence a soigneusement écouté les interventions tantôt pondérées, tantôt enflammées, des députés. Il m'appartient maintenant de réfléchir à toute cette question et d'y revenir en temps utile à la Chambre.

La Présidence estime qu'il y a matière à réflexion dans la question soulevée par le député de Saint-Denis (M. Prud'homme). Il est certain qu'à une certaine époque la coutume était parfaitement claire. On ne devait pas se servir des bleus à la Chambre. A une époque, on ne devait pas donner les bleus à un autre député tant que le député concerné n'avait pas eu l'occasion de parcourir le compte rendu. Il serait sans doute bon que les députés en discutent, puisque la nécessité de cette pratique ne se fait peut-être plus autant sentir maintenant que nous avons l'enregistrement électronique. La Présidence ne se prononce toutefois pas sur cette intervention, mais annonce simplement qu'elle invitera par les voies appropriées les députés à poursuivre cette discussion.

En ce qui concerne le débat sur la question qui est soulevée, il est important que le public qui observe les délibérations de la Chambre comprenne bien que le député de Victoria (M. McKinnon) a fait un rappel au règlement parfaitement justifié. Ce n'était pas une question de privilège, mais un rappel au règlement. Il estime que les députés qui ont présenté des pétitions tout à l'heure ne s'en sont pas tenus au strict contenu de ces pétitions. Telle est la question posée à la Présidence, et qu'elle va étudier. Après avoir soigneusement examiné les pétitions et le texte des interventions, si la Présidence considère effectivement que les propos d'introduction ont dépassé le cadre strict des dispositions que contient clairement le règlement d'après le député d'Annapolis Valley—Hants (M. Nowlan), elle rendra sa décision en conséquence.

Je remercie les députés de leurs interventions. Je sais que ceux qui ont présenté des pétitions ce matin se faisaient le reflet des points de vue que leur avaient soumis leurs concitoyens. Ces pétitions sont fort judicieusement présentées à la Chambre. Les points de vue qu'elles contiennent doivent être vigoureusement exposés, et je pense que tous les députés reconnaîtront qu'ils l'ont été. La question est de savoir s'ils ont pu l'être à l'occasion de façon peut-être un peu trop vigoureuse aujourd'hui. La présidence va étudier la question et rendra ultérieurement sa décision. Je remercie tous les députés de leurs interventions.

LA PROPRIÉTÉ DES QUESTIONS—LES TRAVAUX COURANTS D'UN COMITÉ

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, j'ai un autre recours au Règlement. Pendant que vous réfléchirez au premier, je voudrais que vous songiez aussi à quelque chose qui se présente de plus en plus souvent dernièrement, soit les questions qui portent sur les travaux courants d'un comité. Le commentaire 357 de la 5e édition de Beauchesne établit certaines restrictions pour les questions orales. Ce commentaire stipule ceci:

Recours au Règlement—M. Mazankowski

En posant une question, un député doit rester dans les limites les plus étroites.

L'alinéa *hh* établit la restriction suivante:

. . . demander des renseignements sur les délibérations d'un comité qui n'a pas encore présenté son rapport à la Chambre.

Ces dernières semaines, des députés ont posé des questions au sujet de certaines nominations, notamment au comité des droits de la personne, en faisant par le même occasion allusion aux travaux des comités. Comme vous le savez, monsieur le Président, l'article 103 du Règlement stipule que le comité approprié doit examiner toutes les nominations par décret.

Ce que je demande à Votre Honneur de voir, c'est si une question est recevable quand elle porte sur un sujet qui est à l'étude ou qui pourrait éventuellement être à l'étude au comité approprié. Je peux donner à Votre Honneur quelques exemples précis de questions de ce genre. D'abord, à la page 426 du hansard du 16 octobre, il y a une question posée par la députée de Hamilton-Est (Mme Copps). Ensuite, à la page 856 du hansard du 29 octobre, on trouve une question posée par le député de York-Centre (M. Kaplan). Hier, comme on peut le voir à la page 1097 du hansard, le député de Burnaby (M. Robinson) a lui aussi posé une question de ce genre. Une autre figure à la page 819 du hansard du 28 octobre et d'autres encore à la page 855 du hansard du 29 octobre et à la page 907 du hansard du 30 octobre.

• (1540)

Je soulève la question, monsieur le Président, simplement pour demander votre avis dans l'intérêt de tous les députés parce qu'il me semble que cela pourrait créer certains précédents qui ne seraient pas conformes à l'esprit du commentaire 357 de Beauchesne, qui, avec l'article 103 du Règlement donne par écrit les principes nécessaires pour nous guider à la Chambre.

M. Nelson A. Riis (Kamloops—Shuswap): Monsieur le Président, j'ai écouté avec intérêt ce que vient de dire le leader du gouvernement à la Chambre. J'ai quelques réserves à propos de son renvoi au commentaire 357 de Beauchesne et surtout de sa remarque selon laquelle les questions pouvant être soumises à un comité ne devraient pas être soulevées à la Chambre. Je prétends que pratiquement n'importe quelle question peut être soumise à un comité. N'importe quoi peut être devant un comité ou susceptible d'y être envoyé.

La suggestion du leader à la Chambre, selon laquelle les questions pouvant être soumises à un comité ne devraient pas être soulevées par les députés durant la période des questions, est totalement irrecevable. Nous ne pourrions rien aborder à la Chambre, surtout maintenant que le nouveau Règlement, adopté sur recommandation du comité de la réforme, prévoit qu'un comité peut aborder n'importe quelle question qu'il juge appropriée, indépendamment de son mandat.

Je m'inquiète que le leader à la Chambre puisse suggérer que nous ne devrions pas poser de questions sur les sujets susceptibles d'être étudiés par un comité. Peut-être pourrait-il nous donner des éclaircissements. Visait-il ce que je viens de dire ou bien est-ce une interprétation qu'il n'avait pas voulue?

M. Mazankowski: Monsieur le Président, je suis content que le député ait soulevé ce point et je pourrais peut-être préciser. Je regardais la chose dans le contexte de l'article 103 du Règlement qui traite de l'examen des nominations par décret. S'il examinait les exemples que j'ai donnés, il verrait que dans la plupart des cas la question est déjà devant le comité.

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, je trouve cela intéressant, mais j'ai de la difficulté à suivre la logique du leader parlementaire du gouvernement. En réalité, tous les commentaires de Beauchesne qu'a cités le ministre ne me sont pas familiers, mais je crois que leur esprit consiste à prévenir la répétition au Parlement. Selon moi, ces commentaires s'appliquent plus particulièrement aux projets de loi.

Si un comité est saisi d'une mesure législative, je peux comprendre que par crainte d'une répétition de l'objet de cette mesure on prétende qu'on ne devrait pas soulever cette question à la Chambre. Cependant, je ne comprends pas l'argument du leader parlementaire du gouvernement selon lequel les décrets du conseil pourraient peut-être faire l'objet d'une étude en comité.

Pour ma part, je crois qu'un comité pourrait se pencher sur la capacité d'une personne en particulier de respecter les exigences de la charge qui lui a été confiée, mais la question en l'occurrence, à savoir si oui ou non la personne en question a fait l'objet d'une enquête criminelle ou autre chose de cette nature, relève du domaine public et peut donc être soulevée. La conduite de cette personne, par exemple, pourrait faire l'objet de questions à la Chambre. Je ne vois pas comment nous pourrions éviter de poser ces questions.

Je voudrais obtenir des éclaircissements de la part du ministre, afin de savoir ce qu'il entend lorsqu'il parle de nominations par décrets du conseil. C'est la nomination qui est étudiée en comité, et non la conduite de cette personne à son poste.

M. Mazankowski: Monsieur le Président, je cherchais à obtenir vos conseils et vos éclaircissements sur cette question. J'ai simplement cité quelques exemples, afin de défendre mon point de vue. A la réflexion, je crois que vous vous apercevrez que dans bien des cas, les questions soulevées à la Chambre sont déjà étudiées par les comités permanents pertinents.

Il est vrai qu'il doit y avoir une certaine souplesse. Selon moi, les pratiques passées devraient nous apprendre que même si un comité permanent est saisi d'une mesure législative, cela n'empêche pas nécessairement que des questions soient posées à la Chambre. C'est tout à fait normal. Cependant, cela devient de plus en plus une habitude, et si on juge qu'il n'y a rien de mal là-dedans, eh bien d'accord. J'ai seulement soulevé la question, monsieur le Président, en vue d'obtenir vos conseils et vos éclaircissements, afin que nous sachions à quoi nous en tenir à l'avenir.

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et du président du Conseil privé): Monsieur le Président, je voudrais faire une brève remarque qui vient s'ajouter aux excellentes observations des députés de tous les côtés. Le temps réservé à la période des questions est précieux. Les députés de tous les partis qui désirent poser une question et demander des comptes au gouvernement, peuvent le faire durant cette période de 45 minutes. Ainsi, pour ce qui est de l'examen des nominations, qui devrait avoir lieu en comité, de préférence, tous les députés en conviennent, je crois qu'il serait préférable de laisser cette tâche aux comités, plutôt que d'utiliser la période des questions à cette fin.

M. le Président: Les députés ont pris part au débat sur le rappel au Règlement et j'accepte de très bonne grâce les propos du vice-premier ministre (M. Mazankowski). Je voudrais parler de la définition d'un précédent. Un précédent est un fait qui s'est produit un jour et que tout le monde a décidé de prendre en exemple. Dans le domaine juridique, il découle habituellement d'une décision que la présidence ou un magistrat a rendue sur un point après avoir entendu des arguments pour et contre.

Je fais remarquer aux députés que tout incident qui est consigné dans le compte rendu et où le Règlement semble avoir été contourné n'a évidemment pas valeur de précédent de ce seul fait. L'incident a pu passer inaperçu parce qu'il a échappé à la présidence ou parce que celle-ci l'a volontairement laissé passer, dans les circonstances du montant. Les députés savent qu'il vaut mieux parfois que la présidence n'entende pas ce qui se dit ou qu'elle ne le relève pas.

Les députés ne doivent pas penser que ce qui a pu se produire et être consigné dans le compte rendu de cette Chambre constitue en soi un précédent. La présidence est parfois dans l'embarras, mais d'autres fois elle est éclairée par une décision qu'a pu rendre un Président sur un point qui a été débattu et qui est connexe à la question qui préoccupe les députés.

Le vice-premier ministre sait que je n'ai pas encore pu examiner les allusions en question, mais je vais le faire. J'en connais quelques-unes, car certaines questions m'ont posé une difficulté passagère.

Ce que je vais dire m'est inspiré par la prudence et le souci des bonnes manières et de l'esprit d'équité qui doit animer le plus possible nos délibérations sans nuire au devoir de tous les députés de parler sans crainte des questions d'intérêt public. Des députés s'inquiètent du fait que, pendant la période des questions, il soit fait allusion, pas toujours de manière élogieuse, à des personnes qui sont ou non sur le point d'être nommées à certaines fonctions mais dont la compétence fera l'objet d'un examen par tous les députés en vertu de la nouvelle procédure prévue par la réforme. Les députés voudront peut-être en discuter. Quoi qu'il en soit, je leur sais gré de leurs observations. Je le répète, les députés ne devraient pas croire que parce que la présidence décide de passer l'éponge sur quelque chose dans certains cas, dans l'intérêt de l'ordre, du bon sens et de la bonne entente, un précédent est nécessairement créé. Ce n'est pas ainsi que l'entend la présidence.

• (1550)

M. Murphy: Je voudrais faire un rappel au Règlement et soulever une objection dont vous avez déjà parlé à propos de l'intervention du député de Victoria (M. McKinnon). Le député de Saint-Denis (M. Prud'homme) a déclaré que, de toute évidence, le secrétaire parlementaire du président du Conseil privé (M. Lewis) se servait effectivement des feuillets bleus de la Chambre. J'ai cru comprendre, monsieur le Président, que vous ne vous êtes pas engagé à examiner la question, mais que vous avez conseillé aux députés de le faire. A mon avis, c'est une question que vous devriez examiner vous-même.

M. le Président: Je puis peut-être dissiper les craintes des députés. La présidence examinera effectivement la question. Pour la régler, il lui faudra peut-être en discuter avec les députés. J'accorde le plus grand sérieux à l'argument qui a été soulevé il y a quelques minutes.

M. Mazankowski: Monsieur le Président, je demande le consentement unanime pour revenir à l'étape de la présentation des projets de loi dans le but justement de présenter, au nom du ministre de la Consommation et des Corporations (M. Andre), une loi tendant à modifier la Loi sur les brevets.

M. le Président: Le vice-premier ministre demande le consentement unanime pour revenir à une étape antérieure de nos travaux. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. le Président: Il n'y a pas de consentement unanime.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI DE L'IMPÔT SUR LES REVENUS PÉTROLIERS

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le mercredi 5 novembre, de la motion de M. Hockin: Que le projet de loi C-17, modifiant et abrogeant la Loi de l'impôt sur les revenus pétroliers et modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu, soit maintenant lu pour la 2e fois et renvoyé à un comité législatif.

M. le Président: Reprise du débat.

M. W. R. Bud Jardine (Northumberland—Miramichi): Monsieur le Président, je suis heureux de marquer aujourd'hui mon appui à la décision prise par le gouvernement de mettre fin à l'impôt sur les revenus pétroliers, couramment appelé IRP. Je dois préciser tout d'abord que je n'en connais pas très long sur l'extraction du gaz et du pétrole. Il n'y pas d'extraction de gaz ou de pétrole dans ma circonscription. Ni dans le reste du Nouveau-Brunswick. Par contre nous avons une société bien connue à l'échelle nationale et internationale qui raffine ces produits. J'ai toujours pensé que ce qui est bon pour une région du pays est bon pour les autres. Je me réjouis donc de pouvoir dire quelques mots au sujet de ce projet de loi.

Il y a environ un an et demi, j'ai eu l'occasion de visiter l'usine d'exploitation des sables bitumineux du nord de l'Alberta, en compagnie du député d'Athabasca (M. Shields). J'ai pu ainsi voir de mes yeux cette exploitation gigantesque. Quand j'étais au secondaire, on en parlait en classe et dans les manuels, mais il faut être sur place pour se rendre compte de l'ampleur de l'entreprise.

Pendant un temps il y a eu une activité fébrile. A Fort McMurray, sur 35 000 habitants il y en avait 7 000 en provenance de la région atlantique. C'est dire que dans la région atlantique nous avons traditionnellement l'habitude d'aller nous chercher du travail ailleurs. Nous allons dans le centre et dans l'ouest du Canada. Donc, quand je dis que ce qui est bon pour une région du Canada est bon pour l'autre, c'est à cela surtout et avant tout que je pense.

Mais cette époque palpitante n'a été que de courte durée. Malheureusement, beaucoup d'habitants des Maritimes qui étaient allés dans l'Ouest chercher du travail et des occasions nouvelles d'emploi ont dû en revenir. Comme nous le savons maintenant, le Programme énergétique national a été catastrophique. Catastrophique pour l'Ouest, et catastrophique pour les producteurs pétroliers.

Le premier résultat de l'IRP a été d'aliéner l'Ouest. Mais ce ne fut pas le seul. Il y en a eu un autre aussi inconcevable: c'est le signal qu'il a donné à l'industrie. Le gouvernement a perçu des impôts sur les recettes et non sur les profits des provinces de l'Ouest qui produisent du pétrole. Puis il a utilisé ces impôts pour financer des travaux de prospection pour du pétrole dans une autre région du pays. Il voulait ainsi dire à ceux qui réussissent à créer des revenus au moyen du pétrole qu'ils ne sont pas suffisamment futés pour en découvrir d'autres gisements, mais que le gouvernement l'est, lui, et qu'il va s'emparer de ces fonds pour effectuer ces travaux.

On avertissait ainsi une industrie prospère et d'une grande importance régionale qu'elle devait prendre garde, car le gouvernement fédéral voulait profiter de cette réussite et inventer de nouveaux moyens d'y parvenir. Des impôts de ce genre sont des freins à la croissance. Quelle entreprise voudra croître et réaliser des recettes quand ce faisant elle augmentera son propre fardeau fiscal? En prélevant cet impôt, Ottawa croyait pouvoir abuser d'entreprises énergiques et rentables. Cela signifie qu'elles n'obtiendraient guère d'appui du simple électeur canadien. C'est une pensée très dangereuse qui fait fi de la probité dont fait preuve le Canadien ordinaire. Nous tenons, bien sûr, à ce que l'industrie paye sa part mais rien que sa juste part. C'est ce que veulent les Canadiens. L'industrie crée des emplois. Elle a besoin qu'on l'encourage, non qu'on la décourage.

Le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Masse) le prouve en traitant raisonnablement et équitablement les sociétés pétrolières. L'Accord de l'Ouest est de beaucoup supérieur au Programme énergétique national. Des améliorations soutenues favoriseront la réconciliation nationale.

Les députés savent que les cours du pétrole sur les marchés internationaux ont créé un climat tel que les sociétés pétrolières de l'ouest du Canada ont besoin de liquidités simplement pour survivre à cette situation mondiale temporaire. Cette situation n'a pas été créée au Canada, mais les Canadiens doivent contribuer à la corriger.

La Chambre est priée d'approuver une mesure législative qui va accélérer la suppression graduelle en réponse directe aux besoins immédiats de l'industrie pétrolière. Ce n'est pas trop demander à mon avis pour venir en aide à nos amis dans le besoin.

Le projet de loi C-17 s'attaque à deux genres de problèmes simultanément. Il abroge tout d'abord l'impôt sur les revenus pétroliers, ce dont bénéficiera l'industrie pétrolière rétroactivement au 30 septembre. Deuxièmement, toujours dans l'esprit de l'Accord de l'Ouest, la mesure à l'étude poursuit le travail de réconciliation entre les régions productrices d'énergie et le gouvernement fédéral en matière de recettes et d'impôt. Il importe de remarquer que l'effondrement des cours mondiaux du pétrole a fait chuter les recettes prévues du gouvernement fédéral. Même si la suppression de l'IRP doit faire diminuer les recettes fédérales d'encore 150 millions de dollars, le gouvernement a jugé bon d'abolir enfin cet impôt outrageant.

• (1600)

La plupart des experts conviennent que le prix actuel du pétrole ne restera pas aussi bas. Nous avons été témoins du changement survenu à la direction de l'OPEP et du message que l'Arabie saoudite a envoyé aux pays producteurs de pétrole. Les régions productrices de pétrole du Canada peuvent donc s'attendre à un avenir plus prospère qui viendra bientôt, nous l'espérons. C'est le rôle du gouvernement fédéral et de toutes les autres parties concernées de veiller à ce que nos sociétés pétrolières soient encore en activité quand le vent tournera.

La suppression de la taxe contribuera beaucoup à améliorer la confiance dans le secteur pétrolier du Canada. Comme nous le savons, ce secteur est le vrai catalyseur de la prospérité économique de l'ouest du Canada. Il est très important pour tous les Canadiens que les principaux secteurs industriels de toutes les régions du pays aient une chance égale de contribuer à la prospérité économique en général.

Le pétrole, l'agriculture, le bois, l'industrie manufacturière et la pêche nous assurent une économie diversifiée qui fait l'envie de bien des pays du monde. Nous, les ministériels, nous devons nous efforcer de garder tous ces secteurs en santé et en pleine croissance. C'est un bon moyen d'y arriver et c'est même essentiel, que de veiller à ce qu'aucun secteur ne paye plus que sa juste part d'impôts au gouvernement. Le raisonnement est simple; non seulement l'industrie visée en souffrira-t-elle, mais tous les autres secteurs vivront sous la menace d'un régime

fiscal inéquitable, ce qui détruira la confiance et la bonne volonté qui doivent régner dans tous les secteurs.

Le public doit savoir que nous n'allons pas accorder au secteur pétrolier des bénéfices et des avantages immérités. Nous lui remettons tout simplement ce qui lui a toujours appartenu. C'est la première fois, depuis de nombreuses années, qu'un gouvernement se préoccupe de rendre le régime fiscal plus juste pour les sociétés et les particuliers. A mesure que les consultations progresseront, le ministère des Finances soumettra à la Chambre des propositions de réforme fiscale du même genre que cette mesure. C'est ce que les Canadiens veulent.

Nous avons un gouvernement qui ne se contente pas d'écouter mais qui se soucie suffisamment des citoyens pour agir. En vertu de l'Accord de l'Ouest, la taxe sur les revenus pétroliers devait disparaître en 1988. Ce n'était pas suffisant et le gouvernement était résolu à mettre cette mesure au premier plan, prouvant ainsi qu'il est capable de répondre aux besoins de tous les Canadiens quand ils se manifestent. Je suis fier de faire partie d'un gouvernement qui adopte une telle attitude, qui prend l'initiative et qui réagit d'une façon responsable et déterminée.

En tant que député de Northumberland—Miramichi, mes honorables collègues peuvent se demander en quoi cette question intéresse mes électeurs. J'y ai fait allusion plus tôt. Cependant, tous les Canadiens peuvent bénéficier de décisions qui apportent force et justice au sein d'un secteur aussi important que le pétrolier. Il y va de l'intérêt des habitants du Nouveau-Brunswick que l'Ouest soit fort et prospère. C'est avec une grande fierté et une grande joie que les gens de la Miramichi ont regardé le monde visiter Expo 86 à Vancouver. C'est également avec grande inquiétude que nous avons vu l'industrie pétrolière être acculée au pied du mur par le Programme énergétique national du gouvernement précédent. Nous savons que ce genre de politique arbitraire peut aussi bien être dirigée contre l'Est que l'Ouest.

Il y a deux semaines, j'ai assisté dans ma circonscription à l'inauguration d'une usine qui a coûté 250 millions de dollars, la plus perfectionnée en son genre au monde. Cette nouvelle usine formera progressivement le pivot de l'activité économique locale. Puis-je compter sur un traitement équitable et sur une politique réfléchie qui favoriseront la croissance de cette industrie dans ma région? Oui, certainement de la part du gouvernement actuel. Voilà pourquoi l'annulation de l'impôt sur les revenus pétroliers revêt tant d'importance pour tous les Canadiens de toutes les régions du pays. Elle signifie que l'excellence de l'industrie sera récompensée, ce qui est dans l'ordre des choses.

M. Taylor: Madame la Présidente, j'aimerais formuler un bref commentaire. J'ai beaucoup apprécié le discours du député. Je le félicite pour ce qu'il a dit et pour sa façon de l'avoir dit.

N'étant pas à la Chambre lorsque la taxe sur les revenus pétroliers a été proposée, le député n'a pas entendu les arguments très convaincants des députés de l'Alberta et d'autres régions du pays qui s'y opposaient. Cette taxe était injuste sous les libéraux et elle l'est tout autant sous les progressistes conservateurs. Le changement de gouvernement ne l'a pas rendue plus valable. Il s'agissait d'une taxe sur la production, la seule du genre au Canada, à ma connaissance. Elle ne s'appliquait certainement pas à la production hydroélectrique au Québec ou en Ontario. Je suis heureux que nous en soyons débarassés. Je suis d'accord avec le député pour dire que la mesure n'aurait jamais dû être adoptée. J'aurais aimé qu'on ne la propose jamais.

Hier j'ai été quelque peu stupéfié par certaines remarques faites par les députés du parti libéral qui avaient participé à l'adoption de cet impôt, lequel a complètement détruit une industrie dans la province de l'Alberta.

Il y a quelque temps, on était très partisan de prolonger un pipeline de Montréal jusqu'au Nouveau-Brunswick et la région des Maritimes. Le député pourrait-il nous dire si on continue à réclamer un pipeline pour transporter le pétrole et le gaz de l'ouest du Canada à Montréal et jusque dans la région des Maritimes, ou le demande-t-on moins actuellement?

M. Jardine: Madame la Présidente, mon collègue a tout à fait raison de dire que je n'ai pas participé au débat sur l'impôt sur les revenus pétroliers. Cependant, lors de ma visite dans les régions productrices de pétrole de l'Ouest, cette question a été soulevée à plusieurs reprises. J'ai dû déclarer mon ignorance à ce sujet parce que je ne connaissais pas toutes ces conséquences pour l'industrie. A toutes les réunions auxquelles j'ai assisté, que ce soit dans des sociétés ou dans des salons, j'ai entendu parler de cette question. Mes collègues de l'Ouest que j'accompagnais m'en ont parlé. En fait, le député d'Athabasca a présenté ses arguments si vigoureusement que nous, de l'Est, avons dû en prendre connaissance. Je suis désolé d'avoir manqué l'occasion quand on en a parlé pour la première fois il y a quelques années.

Quant à un oléoduc, bien que cette question ne fasse pas la manchette des journaux actuellement, c'est un projet que l'Est souhaite voir réalisé. Cela nous donnerait, à nous Canadiens de l'Est, l'occasion de bénéficier du pétrole et du gaz dont le centre et l'ouest du Canada profitent depuis des années.

Comme le député le sait, les produits pétroliers sont plus chers à l'Est que dans le reste du pays, dirai-je. Un oléoduc nous donnerait non seulement l'accès à des produits canadiens, mais il provoquerait également une baisse par rapport au prix actuel.

* * *

[*Français*]

MESSAGE DU SÉNAT

La présidente suppléante (Mme Champagne): J'ai l'honneur de faire savoir à la Chambre que le Sénat a transmis un message pour l'informer qu'il a adopté le projet de loi S-2, Loi de mise en oeuvre d'une convention conclue entre le Canada et le Royaume des Pays-Bas, une convention conclue entre le Canada et le Japon, d'un accord conclu entre le Canada et la République populaire de Chine et d'un accord conclu entre le Canada et la République de Malte, en vue d'éviter les doubles impositions en matière d'impôts sur le revenu, qu'il soumet à l'assentiment de la Chambre.

Motion d'ajournement

LA MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

QUESTIONS A DÉBATTRE

La présidente suppléante (Mme Champagne): A l'ordre. En conformité de l'article 66 du Règlement, je dois faire connaître à la Chambre les questions qu'elle abordera à l'heure de l'ajournement ce soir, à savoir: Le député d'Etobicoke-Nord (M. Pennock)—La société Radio-Canada—Le système de gestion financière; le député de York-Centre (M. Kaplan)—Les sociétés d'État—Les dettes non divulguées de la société. *b*) Le montant des dettes; la députée de Broadview—Greenwood (Mme McDonald)—L'éducation—Le programme de prêts aux étudiants—On demande d'envisager un programme de bourse. *b*) La position du ministre.

• (1610)

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI DE L'IMPÔT SUR LES REVENUS PÉTROLIERS

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Hockin: Que le projet de loi C-17, modifiant et abrogeant la Loi de l'impôt sur les revenus pétroliers et modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu, soit maintenant lu pour la 2e fois et renvoyé à un comité législatif.

M. Bill Blaikie (Winnipeg—Birds Hill): Madame la Présidente, je prends volontiers la parole pour traiter de ce projet de loi visant à abolir l'impôt sur les revenus pétroliers. Cet impôt faisait partie intégrante du Programme énergétique national. Ce débat me fournit l'occasion de dire à tous les députés, et tout particulièrement aux conservateurs, que contrairement à beaucoup de choses qui ont été dites et que nous avons été obligés d'écouter depuis la mise en application du Programme énergétique national à propos de l'identité de vues du NPD et du parti libéral à son sujet, les députés qui se donneraient la peine de vérifier le compte rendu constateraient que le NPD s'est prononcé contre l'impôt sur le revenu pétrolier. Nous avons dit qu'il était injuste et bien d'autres choses que les membres du caucus conservateur eux-mêmes en avaient dites. Pourtant, pendant des années après la mise en application du Programme énergétique national, on n'a cessé de nous accuser à tort d'avoir accepté sans réserve le Programme énergétique national des libéraux. Ce n'est tout simplement pas vrai. Peut-être cette accusation a-t-elle constitué une tactique politique très efficace dans l'Ouest, mais elle était essentiellement fausse. L'impôt sur le revenu pétrolier est un excellent exemple de la fausseté de cette accusation d'avoir accepté aveuglément le Programme énergétique national.

Au cours du débat sur le projet de loi visant à mettre en oeuvre le Programme énergétique national, j'ai dit qu'on avait tort de parler de l'ouest du Canada comme d'une entité politique homogène. Si j'ai dit cela, c'est que des députés, et surtout des députés conservateurs de l'Ouest, déclaraient souvent que le Programme énergétique national n'avait pas l'appui des Canadiens de l'Ouest. Et pourtant, bien des Canadiens de l'Ouest appuyaient manifestement certains éléments du Programme énergétique national à l'instar des néo-démocrates. Beaucoup de Canadiens de l'Ouest approuvaient la disposition prévoyant une rétroparticipation de 25 p. 100. Ils trouvaient que c'était une bonne idée que d'accroître la participation canadienne. Ils trouvaient que c'était une bonne idée de renforcer le rôle de Petro-Canada. Ce que je veux faire valoir, c'est qu'il y avait des différences légitimes d'opinion parmi les Canadiens de l'Ouest sur ce qu'était la meilleure politique énergétique pour le pays.

Au cours de ce débat, j'ai été ennuyé au possible par la prétention constante des députés progressistes conservateurs de l'Ouest qui se disaient les seuls à représenter l'Ouest en matière de politique énergétique. Ils présumaient que tous les Canadiens de l'Ouest souscrivaient à leur moindre propos sur ce sujet. Ce n'était manifestement pas le cas. Il est temps que certains députés le reconnaissent. Des événements des derniers jours sont venus le confirmer.

Au cours des débats portant sur l'impôt sur les revenus pétroliers et le Programme énergétique national, j'ai souvent dit que lorsque les députés progressistes conservateurs parlaient de l'Ouest, ils parlaient en fait d'une partie seulement de l'Ouest, d'une partie seulement du secteur énergétique qui se réunit dans les salles des conseils d'administration à Calgary et à Edmonton. Je me rappelle avoir soutenu que les membres des conseils d'administration à Calgary et à Edmonton ne parlaient pas en mon nom en tant que député de Winnipeg—Birds Hill ni au nom des autres députés du Manitoba.

La définition progressiste conservatrice de l'Ouest était en train de devenir beaucoup trop étriquée. Elle dénotait une préoccupation exclusive à l'égard du secteur énergétique. Le parti progressiste conservateur n'avait pas tort de se concentrer sur ce secteur et de s'en préoccuper, mais il était en train de se faire une idée très limitée des intérêts de l'Ouest.

Nous avons vu les conséquences de cette étroitesse de vues dans la décision concernant le contrat d'entretien des CF-18. Le gouvernement conservateur se croit capable de régler le problème de l'industrie pétrolière et gazière en Alberta mais il n'est pas en mesure de satisfaire les aspirations légitimes de la population du Manitoba. L'industrie aérospatiale occupe une grande place au Manitoba. La population de cette province souhaite à juste titre qu'elle ne soit ni affaiblie ni mise en péril par une décision du gouvernement progressiste conservateur fédéral.

Cette décision illustre à quel point depuis le débat sur le Programme énergétique national et sur l'impôt sur les revenus pétroliers, le Parti progressiste conservateur a une vision étriquée de l'ouest du Canada. C'est à partir de ce débat que sa vision des possibilités pour l'ouest n'a plus laissé place aux provinces comme le Manitoba. Cette exclusion est apparue manifestement dans de nombreuses décisions prises au détriment du Manitoba depuis son accession au pouvoir. Citons par exemple le report immédiat de la construction des ateliers de VIA Rail au Manitoba. La suspension indéfinie des commandes du matériel ferroviaire transcontinental qui a autant touché l'Alberta que le Manitoba, et je ne m'explique donc pas pourquoi aucune décision n'a été prise. Entre autres exemples, mentionnons l'annulation de l'établissement d'un institut des

techniques de fabrication à Winnipeg et le délai constamment repoussé de la construction bien nécessaire des nouveaux ateliers pour locomotives diesel à Transcona.

Je pourrais continuer encore longtemps, madame la présidente, mais je suis convaincu que vous me rappelleriez à l'ordre si je tentais de donner tous les exemples de la non représentation ou de la mauvaise représentation du Manitoba depuis que le gouvernement progressiste conservateur est arrivé au pouvoir en 1984. Sincèrement, je pense qu'au cours du débat sur le Programme énergétique national, les conservateurs en sont arrivés à dire «l'ouest du Canada» lorsqu'ils ne voulaient en fait parler que du secteur du pétrole et du gaz de l'Alberta. Les conservateurs étaient persuadés, à l'époque, d'être les seuls véritables porte-parole de l'Ouest, à l'exclusion de ceux d'entre nous qui, tout en exprimant leur désaccord avec eux sur certains aspects du Programme énergétique national, ne les appuyaient pas moins dans d'autres domaines, comme celui de la taxe sur les recettes pétrolières et gazières. Nous nous portions pourtant à la défense de l'Ouest, comme nous le faisons maintenant quand nous affirmons, en ce qui concerne le contrat d'entretien des CF-18, que le gouvernement n'a pas tenu compte des besoins et des aspirations légitimes du Manitoba. Cette décision aura des effets dévastateurs sur les provinces de l'Ouest.

• (1620)

J'imagine que beaucoup d'Albertains s'inquiètent également de cette décision. Les candidats progressistes conservateurs leur répètent depuis des décennies que pareille aventure ne saurait se produire que sous les auspices des gros méchants, les libéraux. Jamais un gouvernement progressiste conservateur ne prendrait une initiative semblable. Or, que viennent de constater les Canadiens de l'Ouest, surtout ceux du Manitoba? Qu'on peut s'attendre au pire sous un régime conservateur. On leur avait pourtant seriné le contraire pendant des années. Le plus grave, c'est que les beaux parleurs savaient qu'ils ne disaient pas nécessairement la vérité. Voilà pourquoi je me réjouis d'avoir pu ajouter ces quelques réflexions au débat.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Y a-t-il des questions ou des observations?

M. Edwards: Madame la Présidente, je saisis cette formidable occasion pour tenter de rétablir les faits. Je suis heureux que le député ait rendu hommage au gouvernement pour avoir tenu comme il le devait les promesses électorales qu'il a faites aux Canadiens de l'Ouest, notamment en procédant aujourd'hui à l'enterrement du Programme énergétique national.

Le député n'est-il pas disposé à admettre que les électeurs de l'Ouest se sont prononcés sur son parti, qui n'est pour eux qu'un parti de la réaction et du statu quo? Ne reconnaît-il pas que le gouvernement progressiste conservateur du Canada a su répondre aux besoins des particuliers, des petites entreprises et des travailleurs du pétrole, sans faire de concessions aux grosses sociétés pétrolières? Bien au contraire, en supprimant la taxe sur les revenus pétroliers et gaziers, le très honorable premier ministre (M. Mulroney) s'est acquitté des promesses qu'il avait faites le 6 juillet 1984. Il avait déclaré, à l'époque, dans un discours célèbre, que le gouvernement libéral avait ruiné l'économie de l'Ouest avec le Programme énergétique national.

Le député ne se rend-il pas compte de toute l'aide dont l'Ouest du Canada, y compris le Manitoba, a bénéficié depuis l'élection du gouvernement actuel? Ne voit-il pas que le gouvernement fédéral a débloqué, en tout, 4,5 milliards de dollars pour soutenir l'agriculture de l'Ouest alors que le gouvernement précédent ne lui avait consacré que 2,8 milliards pendant les deux dernières années de son mandat? Je ne compte pas le milliard de dollars qu'a promis le premier ministre il y a quelques semaines. Le député ne comprend-il pas que les agriculteurs de l'Ouest poussent maintenant un soupir de soulagement lorsqu'ils remplissent de carburant diesel leur réservoir de 100 gallons? Ce même réservoir coûtait 115 $ aux agriculteurs albertains en septembre 1984. Ils payeront dorénavant environ 40 $. Cela représente, pour eux, une économie de plus de 5 000 $ par année sur leur note de carburant.

Je laisse au député un peu de temps pour me répondre, mais je voudrais encore lui demander s'il ne trouve pas que le gouvernement actuel a fait plus pour soutenir l'agriculture dans l'Ouest et le secteur critique de l'énergie que n'importe quel autre gouvernement depuis l'époque de feu le très honorable John Diefenbaker?

M. Blaikie: Madame la Présidente, le député dit des choses bien étranges. Il prétend que l'électorat de l'Ouest du Canada a jugé très sévèrement le NPD dernièrement. Je lui rappelle que nous avons obtenu plus de voix que les progressistes conservateurs en Saskatchewan. Nous avons fait une percée remarquable, en Alberta, avec l'élection de 16 députés au dernier scrutin provincial. Nous avons été réélus au Manitoba. A part peut-être les élections en Colombie-Britannique, et je ne voudrais exagérer notre défaite, on n'a pas du tout l'impression que le NPD a essuyé un revers dans les trois provinces des Prairies.

M. Edwards: Les agriculteurs de l'Ouest vous ont complètement rejetés.

M. Blaikie: Le député n'a pas écouté ce que j'ai dit. J'ai dit que le gouvernement progressiste conservateur avait tenu la promesse qu'il a faite au secteur pétrolier. Je ne l'ai jamais contesté. J'ai dit cependant qu'il avait concentré ses efforts sur un point trop étroit s'il voulait vraiment répondre aux besoins de l'ouest du Canada.

M. Edwards: Et les agriculteurs?

M. Blaikie: J'ai dit que le parti progressiste conservateur n'avait absolument rien fait pour Winnipeg. Il a même pris des mesures qui compromettent son avenir. Je remarque que le député ne s'est pas levé pour nier ce fait. Voilà ce que j'ai dit, et j'espère qu'il écoutera mieux à l'avenir.

Il a parlé de tout l'argent que le gouvernement fédéral verse aux provinces. Que fait-il de la réduction des paiements de transfert destinés aux provinces pauvres comme le Manitoba? Je comprends qu'un représentant de l'Alberta comme lui ne s'intéresse pas à cela. Cependant, des provinces comme le Manitoba ne peuvent se passer des paiements de péréquation et du financement des programmes établis. Comment son gouvernement s'est-il comporté dans ce domaine? Il a cherché par tous les moyens à réduire les paiements de transfert. Ne me

racontez pas un tas de conneries sur la générosité du gouvernement à l'égard de Winnipeg parce qu'il n'y en a pas eu. Les ministériels du Manitoba auraient pu tout aussi bien ne pas exister quand on pense à tout ce qui est arrivé à Winnipeg depuis que le gouvernement a été élu. On nous a maltraités de toutes les façons, et il est temps que ça cesse.

M. Edwards: Et les agriculteurs?

M. Thacker: Madame la Présidente, je tiens à préciser une chose pour la gouverne de mon ami d'en face au sujet des paiements de péréquation. Il sait que c'est le programme libéral des six et cinq qui a vraiment réduit les transferts destinés aux provinces. A l'époque où le taux d'inflation variait entre 12 et 15 p. 100, l'ancien gouvernement libéral avait réduit l'augmentation à 6 et à 5 p. 100. Cela représentait une diminution réelle des paiements de transfert. Ce que nous avons fait il y a environ un an et demi a été de réduire de 7 ou 8 p. 100 à environ 5 p. 100 l'augmentation du montant des transferts à une époque où le taux d'inflation était de 4 p. 100. Les provinces obtenaient donc beaucoup plus qu'une augmentation équivalente au taux d'inflation. En outre, le Manitoba a reçu un cadeau spécial du gouvernement sous forme de montant global. Je pense donc que le député se trompe quand il dit que le gouvernement n'a pas traité le Manitoba équitablement dans le cadre du programme de péréquation.

M. Blaikie: Madame la Présidente, je n'en ai pas eu le temps, sinon j'aurais rappelé moi-même à la Chambre que les libéraux avaient eux aussi essayé de réduire les paiements de transfert aux provinces. Le député et moi-même avions fait partie d'une équipe spéciale qui avait recommandé au gouvernement de renoncer à ce projet. Le gouvernement était cependant allé de l'avant malgré tout. De toute façon, à ce moment-là, le parti progressiste conservateur avait reproché au gouvernement d'alors de tripatouiller les accords fiscaux. Pourtant, quand ce parti est arrivé au pouvoir, il a lui-même fait la même chose et réduit le montant que les provinces auraient obtenu si le gouvernement n'avait pas apporté ces modifications.

Quant à l'affectation spéciale pour le Manitoba, elle découle du fait que la nouvelle formule avait des conséquences particulièrement défavorables sur le Manitoba. Ce n'était donc pas un cadeau spécial pour le Manitoba, mais plutôt une indemnisation pour les caprices de la formule qui avait entraîné une baisse considérable du montant que le Manitoba aurait obtenu sinon.

• (1630)

Le député a raison quand il parle de ce que les libéraux ont fait. Cependant, malgré tous ses arguments, quand les conservateurs sont arrivés au pouvoir, ils ont brisé leurs promesses en modifiant unilatéralement les accords fédéraux-provinciaux.

Vous n'étiez pas ici à ce moment-là, madame la Présidente, mais je me rappelle que les conservateurs avaient passé des heures à reprocher au gouvernement libéral d'avoir pris des mesures unilatérales dans le cadre des accords fédéraux-provinciaux. A les entendre, c'était un péché mortel, mais après leur arrivée au pouvoir, ils ont eux aussi modifié unilatéralement les accords fédéraux-provinciaux.

M. Orlikow: Madame la Présidente, je voudrais poser une question à mon collègue de Winnipeg—Birds Hill (M. Blaikie). Je regrette que le député d'Edmonton-Sud (M. Edwards) ne soit pas ici, mais je vois tout de même plusieurs députés conservateurs de l'Alberta.

Je voudrais revenir sur la question de savoir si oui ou non le gouvernement a tenu ce qu'il appelait ses promesses. Le député pourrait-il rappeler à la Chambre les attaques des conservateurs, lorsqu'ils étaient dans l'opposition, contre la politique énergétique des libéraux? Ils ont attaqué le Programme énergétique national et ils ont déclaré qu'une fois qu'il serait éliminé, ainsi que tous les règlements, de sorte que fonctionnent les règles du marché, tout irait très bien.

La députée de Vancouver-Centre (Mlle Carney), qui a été ministre de l'Energie, des Mines et des Ressources, avait dit qu'un gouvernement conservateur créerait 200 000 emplois dans le secteur énergétique, la plupart en Alberta. C'est l'inverse qui s'est produit, puisque 50 000 emplois ont disparu. Certains faits doivent être rappelés.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Une brève réponse du député de Winnipeg—Birds Hill (M. Blaikie).

M. Blaikie: Madame la Présidente, on pourrait dire beaucoup de choses à ce sujet, et il est vrai que la situation actuelle dans l'ouest du Canada est passablement ironique. Les conservateurs ont toujours prétendu qu'on devait laisser le marché déterminer l'avenir du secteur énergétique et que tout irait pour le mieux si le gouvernement libéral cessait d'intervenir dans ce secteur. La réalité est toute autre, plus on laisse faire le marché et plus la situation se détériore en Alberta.

Je reconnais que tout pourrait s'arranger un jour. Toutefois, pendant tout le débat sur le Programme énergétique national les députés conservateurs de la province ont toujours prétendu que tout irait bien si on laissait faire le marché, alors que tout est loin d'aller bien.

[*Français*]

M. Guy St-Julien (Abitibi): Madame la Présidente, l'impôt sur le revenu pétrolier restera probablement dans la mémoire des Canadiens comme l'une des plus mauvaises taxes jamais mises en place par un gouvernement, premièrement, parce qu'il était établi sur les revenus et non sur les profits des sociétés, donc aucun lien avec la capacité réelle de payer, deuxièmement, parce qu'il s'ajoutait à toute la structure d'impôt sur le revenu déjà en place, troisièmement, parce qu'il était un élément important de la nouvelle politique énergétique du gouvernement libéral qui a coûté tant d'emplois et d'investissements au Canada et, quatrièmement, parce qu'il était le symbole même de la politique de confrontation avec les provinces du précédent gouvernement.

Pourquoi un député du Nord du Québec parle-t-il aujourd'hui sur ce sujet? Nous avons des compagnies qui font de l'exploration au nord-ouest de ma circonscription et qui créent des emplois. C'est pourquoi je prends la parole sur ce projet de loi qui marque la fin d'une ère d'interventions du gouvernement dans les affaires des compagnies pétrolières et la fin d'une période où l'Ouest canadien qui s'est senti lésé par les politiques du gouvernement fédéral.

Je suis très fier également, madame la Présidente, de la décision de notre gouvernement d'avancer au 1er octobre 1986 la date de l'élimination de cette taxe, car ce geste démontre bien la flexibilité de notre gouvernement à s'adapter aux besoins des Canadiens et des Canadiennes, démontre aussi notre détermination à répondre efficacement aux besoins des régions du pays, peu importe de l'Ouest à l'Est, qui, comme aujourd'hui, font face à de graves problèmes économiques, et démontre bien le nouveau climat de collaboration et de dialogue avec les provinces et l'industrie que le gouvernement conservateur a su créer depuis 1984.

Madame la Présidente, par l'abolition immédiate de cette taxe sur les revenus pétroliers le gouvernement respecte ses engagements, et j'aimerais faire un bref résumé sur ces derniers.

L'engagement de réduire et d'éliminer l'intervention du gouvernement dans le secteur énergétique, ce qui a été fait, c'est ce remplacement du régime de fixation des prix du pétrole et du gaz par un régime adapté au marché.

Un remplacement du système de subventions coûteux et interventionniste qui orienta les activités de forage. Un autre engagement de notre gouvernement a été de rétablir la confiance des investisseurs au Canada, soit l'élimination de l'intérêt de la Couronne rétroactif de 25 p. 100 sur les terres du Canada et la création d'Investissement Canada.

Un autre engagement de notre gouvernement a été de favoriser un climat de collaboration entre les gouvernements fédéral et provinciaux: Soit l'Accord de l'Ouest, l'Accord de l'Atlantique et l'Entente de la Nouvelle-Écosse.

L'engagement de prévoir un régime d'imposition des revenus pétroliers plus équitables, ce qui a été accompli par notre gouvernement, c'était l'augmentation du crédit pour petits producteurs depuis novembre 1984. La production postérieure au 31 mars 1985, non assujettie à l'impôt sur les revenus pétroliers.

Et si on continue, soit une compensation de l'impôt sur les revenus pétroliers afin d'aider les sociétés sans revenu imposable. Une réduction des taux d'imposition à compter du 1er janvier 1986, une déduction de 10 000 $ aux particuliers et sociétés touchant des redevances après le 1er janvier 1986.

Un autre point, soit la production par synthèse non imposable après le 1er mai 1986. Une augmentation du crédit pour petits producteurs à compter du 1er mai 1986 et, si on termine par deux autres points, madame la Présidente, un allégement rétroactif de 1 500 000 $ aux particuliers et aux sociétés et l'abolition de l'impôt sur les revenus pétroliers le 1er octobre 1986.

Le gouvernement a respecté les engagements qu'il avait pris dans le secteur énergétique, et cette décision a été prise en collaboration avec les gouvernements provinciaux, et je suis confiant que l'élimination de la TRPG combinée à l'initiative des politiques de provinces viendra alléger les difficultés que causent les prix mondiaux dépréciés au secteur pétrolier.

Et si on continue, c'est le réinvestissement de ces fonds dans des activités d'exploration, de mise en valeur, qui préservera et créera des emplois dans cette industrie vitale.

Madame la Présidente, j'ai eu l'occasion cet été de visiter le nord de l'Alberta, j'ai été à Fort McMurray, à Norman Wells, à Inuvik dans la mer de Beaufort. J'ai également eu l'occasion de rencontrer des travailleurs de ma circonscription qui venaient justement de Val-d'Or et j'ai rencontré une dizaine de ces travailleurs qui étaient partis pour l'Ouest sous le régime du précédent gouvernement. Ils sont demeurés dans l'Ouest parce qu'ils ont du travail.

Cette décision découle des discussions intensives qu'a eues le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources avec les organisations du secteur ainsi que les représentants des principales compagnies au cours desquelles ceux-ci ont donné l'assurance que les épargnes réalisées au titre de la TRPG seront réinvesties dans ce secteur industriel.

Madame la Présidente, cette modification assure un régime fiscal plus équitable pour un très grand nombre de compagnies pétrolières et gazières plus petites qui dépendent des redevances et qui n'ont pas pu profiter de l'augmentation récente du crédit prévu par la Loi sur la TRPG à l'égard des petits producteurs, et cette aide tient compte de l'important rôle que jouent ces entreprises à la croissance et à la création d'emplois dans certaines industries à la grandeur du gouvernement.

Le gouvernement a réparé les dommages qui ont été causés par le programme national instauré en 1980 et nous savons tous, madame la Présidente, peu importe la région du pays, soit dans ma grande circonscription qu'est l'Abitibi, que le prix de l'essence est comme une montagne russe, et ce depuis toujours, depuis que nous sommes dans ce pays, le prix monte et descend, c'est comme une montagne russe.

[*Traduction*]

La présidente suppléante (Mme Champagne): Questions ou observations? Reprise du débat.

[*Français*]

• (1640)

M. Raymond Garneau (Laval-des-Rapides): Madame la Présidente, il me fait plaisir de prendre la parole sur ce projet de loi mais je me demande au juste qui a écrit le discours du député d'Abitibi (M. St-Julien). Il me semble qu'il aurait dû vérifier ses notes qui ont peut-être été préparées par d'autres, avant de tenir les propos qu'il a tenus. Dans le fond, ce que le député d'Abitibi vient de nous dire, c'est que les résidants de sa circonscription n'auraient reçu aucun avantage de la politique nationale de l'énergie.

Madame la Présidente, je voudrais demander au député d'Abitibi ce qui serait arrivé au cours des années 1982-1983-1984 s'il n'y avait pas eu la politique nationale de l'énergie qui a permis aux résidants de sa circonscription, comme à ceux de toutes les régions du Canada, de bénéficier d'un prix d'huile à chauffe beaucoup plus bas qu'il ne l'aurait été si le marché, auquel il réfère, avait été complètement libre. On sait fort bien, madame la Présidente, que dans les régions du Nord, le prix de l'énergie, particulièrement en hiver, a un impact considérable sur le pouvoir d'achat des contribuables, et jusqu'à quel point c'est un élément important du budget des familles. Et n'eut été de la politique nationale de l'énergie, pendant une période de plusieurs années, les Canadiens, surtout les Canadiens de l'Est et particulièrement ceux qui habitent le Nord qui ont besoin de consacrer une partie importante de leur budget à l'énergie aux fins de chauffage, ces gens-là auraient été rudement mal pris.

Je suis surpris que le député d'Abitibi, qui habituellement défend du mieux qu'il le peut les intérêts de sa région, prenne la position qu'il a prise.

Madame la Présidente, la politique nationale de l'énergie, c'était un tout. Aujourd'hui, évidemment, on discute de l'abolition de la taxe sur les revenus provenant des produits pétroliers, mais il faut replacer cela dans son contexte. C'était partie d'un tout et qu'est-ce que la politique nationale de l'énergie a permis de faire? Elle a permis de favoriser la canadianisation des compagnies. N'eut été de ce programme, jamais on aurait été en mesure d'avoir autant d'entreprises canadiennes qui auraient pu se lancer dans l'exploration et l'exploitation de ressources pétrolières. Sans la politique nationale de l'énergie, on n'aurait pas pu consacrer les sommes importantes qui ont été consacrées à la recherche pétrolière dans les territoires du Nord, dans les mers du Nord. Sans la politique nationale de l'énergie et l'aide au développement énergétique, on n'aurait pas été capable, et je suis convaincu que les recherches pétrolières, dans l'Est en particulier, dans la région de Terre-Neuve et dans les autres régions de l'Atlantique, n'auraient pas pu être possibles.

D'ailleurs, depuis que le gouvernement conservateur a aboli la politique nationale de l'énergie, à toute fin utile, les foreuses qui étaient à l'oeuvre dans les régions des Maritimes sont pratiquement toutes parties. J'étais à Halifax il y a quelques semaines pour prononcer un discours dans cette région et j'ai posé des questions aux observateurs, aux journalistes. Apparemment, il ne reste qu'une foreuse dans le port d'Halifax, et elle est sur le point de disparaître.

Madame la Présidente, un autre secteur dont le député d'Abitibi n'a pas parlé et qui doit être rattaché à la politique nationale de l'énergie, c'est tout l'effort qui a été fait par le gouvernement précédent et qui a utilisé l'ensemble de la politique énergétique canadienne pour mettre de l'avant un programme d'isolation des maisons. Même le ministre actuel de l'énergie reconnaissait dans un discours qu'il a fait récemment à Montréal que cette politique nationale de l'énergie, en ce qui regarde l'isolation des maisons, représentait aujourd'hui une économie de 17 millions de barils par année. C'est énorme! Et cela a été rendu possible grâce à la politique nationale de l'énergie.

Madame la Présidente, quand on regarde cette politique dans son ensemble et qu'on la place dans le contexte où elle a été mise de l'avant, au moment où le pétrole était à des prix exorbitants et où les observateurs prévoyaient même que le prix allait monter jusqu'à 56 $, 60 $ le baril, je pense qu'il était normal qu'un gouvernement qui se respecte intervienne et ne laisse pas uniquement aux multinationales le soin de régler et de régimenter non seulement la politique des prix, mais également la politique du développement économique en général, et la canadianisation de cette industrie dont une proportion importante était essentielle. Ce sont là des objectifs extrêmement importants qui ont été réalisés par l'application de cette politique nationale de l'énergie.

Il arrive un gouvernement conservateur au pouvoir qui nous dit qu'il n'y a qu'une chose qui fonctionne maintenant, c'est le marché.

Madame la Présidente, je voudrais vous demander qui établit le marché pour les produits pétroliers actuellement au Canada? Est-ce que ce sont uniquement les compagnies canadiennes? Est-ce que c'est le gouvernement? Est-ce que ce sont les producteurs, ce qu'on appelle les petits, les moyens producteurs de pétrole? Absolument pas. Toute la politique et les prix sont déterminés par un groupe de ministres qui se réunissent à Genève, qui s'appellent les membres de l'OPEP, qui se réunissent et qui disent: On augmente le prix ou on le descend.

La montagne russe dont parlait le député de l'Abitibi (M. St-Julien), ce n'est pas uniquement un effet d'un marché bien balancé. C'est un monopole qui s'exerce par un groupe de personnes.

Moi j'ai toujours soutenu en cette Chambre, je le répète encore aujourd'hui, que s'il y a un marché efficace, s'il y a un ensemble considérable de producteurs et de consommateurs qui se font en fait concurrence, chacun dans son secteur, et qu'il y a un prix qui s'établit, qu'on appelle le juste prix, c'est à dire lorsqu'on a des producteurs qui ne sont pas obligés de vendre, et des acheteurs qui ne sont pas obligés d'acheter, et qui s'entendent sur un prix, on dit que c'est cela le prix, le juste marché.

Mais aujourd'hui, ce n'est absolument pas vrai. Ce n'est pas cela du tout qui se produit. Ce sont une dizaine ou une quinzaine de ministres de pays membres de l'OPEP qui se réunissent et qui disent: Le prix monte ou il descend. Puis on a devant nous un gouvernement qui nous dit: Cela, nous comme Canadiens, nous acceptons cela. Nos politiques, nos prix pour les consommateurs, notre exploration pétrolière, on en a marre, on ne s'en occupe plus, on abolit tous les instruments de travail.

On laisse l'émir du Koweït, le cheik de l'Arabie, ou *et cetera* se réunir à l'OPEP et laisser déterminer les prix pour les Canadiens. C'est tellement vrai que même ce gouvernement n'a ni le nerf ni la volonté politique d'influencer les décisions d'une société de la Couronne qui lui appartient à 100 p. 100: Petro-Canada.

J'ai eu l'occasion aujourd'hui de poser des questions au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Masse) et, en son absence, c'est le ministre de la Consommation et des Corporations (M. Andre) qui a répondu. Mais comment expliquer que dans un contexte où le marché à toutes fins utiles, moi je pense qu'il n'existe pas. Comment se fait-il que la société d'État qui s'appelle Petro-Canada décide d'augmenter pour la province de Québec le prix du litre d'essence de 2c. alors que déjà il était plus cher au Québec qu'il ne l'était dans d'autres régions du pays?

Pourquoi le gouvernement qui a pris grand crédit par la voie des backbenchers conservateurs qui se tapent sur la bédaine en disant: On a bloqué l'augmentation de 2c. les tarifs postaux. Imaginez-vous! Ils ont décidé cela alors que le ministre a dit dans la même journée que l'augmentation plutôt que d'avoir lieu aujourd'hui aura lieu à la fin mars, mais ce n'est pas cela l'objectif de mon argumentation. C'est qu'on nous a dit qu'un caucus conservateur pouvait faire renverser une décision d'un ministre qui appuyait une décision d'une société de la Couronne qui s'appelle Postes Canada. Et on a, semble-t-il, au moins bloqué ou retardé l'augmentation des tarifs postaux de 2c.

En même temps, la même journée, une autre société de la Couronne, Petro-Canada, augmente de 2c. le litre son essence

dans une région qui s'appelle la province de Québec, et ce même caucus conservateur dit: On ne peut pas intervenir. Deux sociétés de la Couronne qui appartiennent au même gouvernement, qui appartiennent à l'État canadien, dans un cas on bloque l'augmentation pour les tarifs postaux, et dans l'autre cas, on dit: S'il y a collusion entre les différentes compagnies, que le député le dise, je vais faire enquête.

Mais ce n'est pas une enquête que je lui demande de faire, c'est de prendre une décision d'actionnaire et de dire à la société de la Couronne Petro-Canada: Vous n'embarquerez pas dans le jeu. Vous ne suivrez pas l'idée qui a été mise de l'avant par Ultramar, puis allez augmenter vos prix de l'essence au Québec. On est placé devant une situation où on n'a plus aucun instrument comme peuple canadien, aucun instrument d'intervention au niveau de l'énergie. On a aboli tout et là on vient se vanter . . . On vient nous dire, madame la Présidente, qu'on abolit la taxe sur les produits pétroliers, qu'on respecte un engagement électoral.

Madame la Présidente, quand les prix du pétrole brut étaient à 27 $, 28 $ puis 30 $ canadiens le baril, cela rapportait au gouvernement canadien au-delà d'un milliard de dollars de revenu. Le ministre des Finances (M. Wilson) a dit: Non, on ne coupe pas cela. Mais lorsque les prix du baril du pétrole se sont effondrés, et qu'alors le ministre des Finances y perdait plus que 150 millions de dollars, eh bien il a dit: On va l'abolir, on va respecter notre promesse électorale. La seule raison qui motive l'action actuelle du gouvernement, c'est parce que les revenus ne sont plus là, donc ils n'ont plus rien à donner, et il dit: On va abolir la taxe sur les produits pétroliers qu'on appelle en anglais «the *PGRT*».

Madame la Présidente, cela c'est réellement se moquer des producteurs canadiens.

Je dis à ce gouvernement: si on veut aider les producteurs de l'Ouest, et moi je suis un consommateur de l'Est, j'ai toujours dit la même chose durant les élections et après, la politique nationale de l'énergie, c'était comme un ascenseur. Elle devait jouer dans les deux sens. Pendant que les prix étaient très élevés, 40 $ le baril, la politique nationale de l'énergie visait comme objectif d'abaisser un peu les profits des multinationales et de faire profiter l'ensemble des Canadiens de prix à la consommation qui étaient plus équitables, mais dans la mesure où cet ascenseur pouvait jouer correctement. Mais les conservateurs ont brisé l'ascenseur, on n'a plus d'instrument pour remettre la politesse aux producteurs de l'Ouest maintenant. Ce qui arrive, c'est qu'on abolit la TRPG. Lorsqu'elle était à un milliard de dollars, on n'y a pas touché, maintenant on nous dit que cela va coûter 150 millions. Qui va en bénéficier? Ça va être les multinationales dans une grande proportion. Et qu'est-ce qui va arriver aux petits producteurs, aux producteurs canadiens qui ont risqué beaucoup d'argent? Qu'est-ce qui va leur arriver? Zéro, ou à peu près zéro! Je dis que si la politique nationale de l'énergie avait joué le rôle véritable qu'elle devait jouer, on aurait aujourd'hui utilisé cette politique-là pour venir en aide à tous les producteurs autres que les multinationales ou encore au moins en ce qui a trait à un certain nombre de barils de production par jour pour faire en sorte que ces producteurs canadiens, qui ont répondu à l'appel de l'ensemble de la population, qui ont répondu à l'appel de la politique nationale de l'énergie, et qui ont pris au sérieux l'idée de la canadianisation, pour qu'au moins ces compagnies-là, on soit capable de les aider aujourd'hui. Nous, de ce côté-ci de la Chambre, qu'est-ce que nous avons dit là-dessus? Si on a une politique nationale de l'énergie qui joue équitablement dans le sens de la montée et de la baisse de l'ascenseur, on ne peut pas demander toujours aux producteurs de l'Ouest d'être les dindons de la farce et dire que lorsque les prix étaient élevés, on allait enlever la crème sur le gâteau et que lorsque les prix baissent, on ne fait plus rien pour eux. Notre parti, qu'est-ce qu'il a dit? Nous avons suggéré au gouvernerment d'avoir une politique de l'énergie qui permette aux producteurs de l'Ouest, qui ne sont pas les multinationales mais les autres qui ont contribué à la canadianisation, de leur garantir un prix minimum pour la période de temps où le prix du baril de pétrole a tombé. Cela aurait été juste, je pense, pour l'Ouest canadien, cerla aurait été juste pour les producteurs de l'Ouest, surtout les compagnies qui sont classées comme les moyens et les petits producteurs.

Mais, qu'est-ce que vous voulez, ce gouvernement-là croit que notre économie canadienne, que le prix de nos produits pétroliers doit être décidé à Genève ou à Berne ou dans les pays où se tiennent des réunions de l'OPEP, alors que le gouvernement s'en est lavé les mains complètement, a aboli tous les instruments d'intervention, et les producteurs de l'Ouest sont maintenant à la merci de décisions prises par les cheiks d'Arabie ou d'autres, les membres de l'OPEP, et le gouvernement canadien s'en lave les mains. Ce qui est plus choquant, c'est que le gouvernement propose l'abolition de ces mesures-là, il se présente comme étant le sauveur de l'industrie pétrolière et gazière canadienne. Monsieur le Président, on verra d'ici quelques années quel aura été le prix pour l'effort de canadianisation qu'aura représenté l'absence de politiques du gouvernement conservateur, et ce gouvernement va être responsable du fait que plusieurs de nos producteurs canadiens vont devoir vendre leurs réserves pétrolières aux multinationales. Ce sera la seule façon d'en sortir vivant parce que les multinationales contrôlant les marchés des raffineries et de la distribution peuvent réaliser des profits énormes de ce côté-là, et on le voit, les journaux étaient remplis à pleines pages il y a quelques jours des profits que faisaient les raffineries et les distributeurs au niveau du marché. On demande des gros prix aux consommateurs, on fait des bénéfices substantiels et on ne paye pas aux producteurs canadiens des prix raisonnables pour leurs produits. Si on avait un gouvernement qui se tenait debout et qui n'avait pas peur d'intervenir lorsque l'intérêt supérieur des Canadiens, et l'intérêt à long terme, le requiert, on aurait pu avoir ce genre de mesures-là, et je ne comprends absolument pas les députés conservateurs de l'Ouest de faire les discours qu'ils font alors que la politique nationale de l'énergie aura servi uniquement dans le sens d'une partie de la côte des montagnes russes dont parlait le député d'Abitibi (M. St-Julien). Lorsque les prix ont descendu, on a coupé le train de telle sorte qu'on n'est plus capable d'aider ces producteurs-là. Madame la Présidente, il est sûr que lorsqu'il n'y a rien, aucun programme véritable pour aider l'industrie pétrolière, surtout la partie canadienne, à passer au travers un moment difficile, on ne peut pas s'objecter à ce qu'il y ait au moins un petit bonbon qui soit donné, et c'est un peu ce que fait le projet de loi en cause. C'est pourquoi on ne peut pas s'objecter à ce minimum-là, mais d'un autre côté je dois souligner avec le plus

d'énergie possible que ce gouvernement, en abolissant toute politique énergétique canadienne concernant le développement d'une ressource naturelle extrêmement importante et vitale pour le Canada, aura rendu un bien mauvais service à long terme à l'ensemble de l'économie canadienne.

• (1650)

[*Traduction*]

M. Taylor: Madame la Présidente, je suis effaré par certains des commentaires du député de Laval-des-Rapides (M. Garneau). J'imagine qu'il n'était pas à la Chambre—mais il aurait quand même bien dû l'apprendre—quand l'Alberta expédiait du pétrole vers l'est du Canada, non pas au prix international, mais à bon marché. Les gens de l'Alberta y ont perdu au moins 5 milliards de dollars. Si nous l'avions fait payer au cours mondial, nous n'aurions pas eu besoin d'aide de qui que ce soit, ni au niveau des producteurs, ni au niveau du gouvernement.

Mais non contents de cela, quand nous exportions notre pétrole, il nous ont encore rajouté une taxe qui a rapporté des millions de dollars au trésor fédéral. Une partie de cet argent devrait tout de même revenir maintenant aux Albertains qui ont tant donné, qui ont partagé, comme le disait l'honorable Marc Lalonde, ce qu'ils avaient avec les autres Canadiens. Si on partageait dans l'autre sens? Le gouvernement de l'époque a empoché des millions de dollars avec la vente de notre pétrole, de l'argent qu'ils n'auraient pas eu si nous n'avions pas produit ce pétrole. Tout ce que nous demandons, c'est d'être traités équitablement. Nous ne demandons pas de faveurs particulières, seulement un traitement équitable, ce qui n'est pas le cas.

Selon le député, le Programme énergétique national aurait aidé l'Alberta. Il a en fait ruiné l'Alberta comme il était destiné à le faire. Des centaines de nos travailleurs ont dû quitter le pays. Leur départ a signifié la disparition de nos puits de forage et de nos spécialistes. Je me souviens que le député de Lethbridge—Foothills (M. Thacker) avait apporté une photo où on les voyait faire la queue à la frontière parce qu'ils en avaient assez et qu'ils ne pouvaient plus rester en Alberta. Nous les avons mis dehors. Le gouvernement libéral a appauvri l'Alberta avec sa politique énergétique nationale. J'ai été effaré d'entendre le député parler de consentir un meilleur prix aux producteurs. Si cela avait été le cas avant, et si les libéraux ne les avaient pas taxés à mort, ils n'auraient pas besoin d'aide maintenant. Leurs finances seraient bonnes.

[*Français*]

M. Garneau: Madame la Présidente, le député qui vient de faire son commentaire n'a rien compris de ce que j'ai dit. C'est justement ce que je dis, c'est vrai en partie ce qu'a dit le député, mais au moment où on aurait pu retourner les cinq milliards par une politique nationale de l'énergie, vous l'avez coupée. Quel instrument le gouvernement a-t-il aujourd'hui pour venir en aide aux producteurs dont on parle? Aucun. Et la crise pétrolière actuelle se fait sentir depuis que son gouvernement est au pouvoir. Avant cela, j'étais dans le secteur privé. Il dit que les investissements ne se faisaient pas. Tous les investisseurs de l'Est du pays couraient, c'était à qui s'arracherait le projet pour financer les projets. Les grandes banques construisaient des immeubles là-bas. Tout le monde essayait d'investir.

Madame la Présidente, ce que j'ai mentionné dans mon discours c'est justement ce que le député aurait voulu qu'il se produise lorsqu'on est allé ramasser la crème sur le gâteau, au moment où les prix étaient élevés, pour répartir cette richesse à travers le pays et donner de meilleurs prix au consommateur.

Ce que je dis aujourd'hui, c'est qu'on devrait le retourner à l'Ouest aujourd'hui. Mais comment voulez-vous qu'on le retourne? Avec quelle politique? Vous avez détruit la politique nationale de l'énergie! Ce qu'il y a de drôle, c'est qu'alors que les députés conservateurs critiquent la politique nationale de l'énergie, ils l'ont coupée au moment où elle aurait pu jouer en leur faveur. Que voulez-vous que je vous dise? A mon avis, il faut être juste à ce sujet, et lorsqu'on est allé chercher des avantages pour l'Est, l'Ontario, le Québec et les provinces Maritimes lorsque les prix étaient élevés, on aurait dû être capable de retourner cette même politique au moment où les prix ont baissé. Et, aujourd'hui, il n'y a plus rien. On est obligé de demander aux gouvernements provinciaux de couper leurs royautés. On aboli la TRPG au moment où elle ne rapporte plus de revenu au gouvernement et, encore, qui va en retirer les avantages? Ce seront les multinationales, ce ne seront pas les petits ou les moyens producteurs.

M. St-Julien: Madame la Présidente, comme mon confrère de Laval-des-Rapides (M. Garneau) le mentionnait, peut-être que nous avions de bonnes notes bien préparées, mais mes notes étaient des notes personnelles et j'ai hésité à les donner au page tantôt parce qu'elles étaient très mal écrites et le gouvernement n'aurait pas été capable de les lire. Mais passons. Et ce que je voulais vous dire sur ce même sujet . . . c'est facile de prendre des notes, c'est parce que nous avons un bon gouvernement.

Mais comme le disait tantôt l'honorable député de Laval-des-Rapides, on verra dans quelques années les efforts de notre gouvernement relativement à ce projet de loi.

Les deux points que j'aimerais lui présenter . . . il a parlé de l'huile. Moi, je me souviens que dans le secteur de Montréal-Est lors de la fermeture d'Ultramar alors que le syndicat travaillait très fort pour garder l'usine ouverte, je me souviens d'il y a quelques années, sous l'ancien gouvernement, alors qu'on donnait des subventions à ceux qui utilisaient l'huile, il y avait beaucoup de gens dans le secteur de Montréal-Est, et j'en parle en connaissance de cause car j'ai fait mes études au collège Roussin et je savais que mon collège avait un chauffage à l'huile et qu'il a converti à l'électricité, et cela a occasionné la fermeture des raffineries. Qui les a fermées ces raffineries, mais c'est l'ancien gouvernement. Cela a commencé en 1981, 1982, 1983, 1984, et cela a continué.

J'aimerais bien lui poser la question: Pourquoi la fermeture des raffineries a-t-elle débuté en 1981 à Montréal-Est?

Un autre point que j'aimerais présenter: lorsque nous parlons d'achat, nous parlons surtout de Petro-Canada. Et lorsqu'on parle de Petro-Canada, aucun député de la Chambre, même pas le député de Laval-des-Rapides, n'est capable de connaître les notes confidentielles de l'ancien Cabinet sur l'achat de Petro-Canada. On aimerait bien connaître ceux qui ont fait des profits, ceux qui ont participé à ces discussions. Ce sont là les deux points que j'aimerais lui présenter, et j'aimerais obtenir ses commentaires sur ce sujet.

M. Garneau: Madame la Présidente, il faut réellement être mêlé pour poser le genre de question que le député d'Abitibi (M. St-Julien) vient de poser.

La politique nationale de l'énergie a eu des effets extrêmement positifs pour sa région. Cela a été probablement une des régions la plus affectée par le prix élevé de l'huile à chauffe, par le prix élevé de l'essence, étant donné qu'elle est éloignée des grands centres.

Le député d'Abitibi nous dit, imaginez-vous, qu'il est tout heureux de voir . . . et il a dit dans son discours: Je viens d'une région où il y a des ressources naturelles à exploiter et je suis très heureux de voir qu'on va abolir cette politique nationale de l'énergie parce que c'est bon pour l'exploration.

Madame la Présidente, le député d'Abitibi demande d'un côté au gouvernement, et il se réjouit à part cela que celui-ci n'intervienne pas, qu'il abolisse tout cela et, en même temps, il nous a fait un discours l'autre jour en disant qu'il fallait que le même gouvernement intervienne pour garder les actions accréditives. C'est une intervention du gouvernement dans le marché, cela!

Le député d'Abitibi devra être logique. Ou le gouvernement n'intervient pas du tout et, à ce moment-là, il prend position pour l'abolition des actions accréditives, parce que c'est une façon du gouvernement de donner de l'argent, comme on l'a fait par la politique nationale de l'énergie, en prendre à une place pour en donner à une autre . . . Il faudra qu'il soit logique.

Madame la Présidente, dans le cas de la politique canadienne pour isoler les maisons et pour un transfert à l'électricité ou au gaz naturel, cela a été deux mesures qui ont été prises.

Je lisais dans le discours du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources qu'il était heureux de cela. Il disait que cela avait été une bonne affaire parce que cela avait permis de sauver de l'énergie non renouvelable qu'est le pétrole et le gaz par une énergie renouvelable qui s'appelle l'électricité.

Alors, il faut que le député soit au moins logique dans l'ensemble de ses remarques.

• (1700)

[*Traduction*]

M. Blaine A. Thacker (Lethbridge—Foothills): Madame la Présidente, je suis absolument ravi de parler du projet de loi C-17, car il signifie, enfin, la mort des impôts sur les revenus pétroliers et du Programme énergétique national. Finalement, l'Ouest ressent un sentiment de justice, même si c'est bien tard. Nous connaissons en ce moment de graves difficultés, mais une mesure législative des plus injustes est enfin abrogée.

Ce n'est pas seulement l'impôt sur les revenus pétroliers qui nous touchait tellement. Je soupçonne que même les députés de l'Ouest ne se souviennent pas, pour la plupart, que cinq ou six autres taxes s'appliquaient à cette industrie, notamment la taxe sur le gaz naturel et les liquides extraits du gaz naturel, le prélèvement de canadianisation, la redevance d'indemnisation et la taxe sur les recettes pétrolières supplémentaires. Toute une série de taxes avaient été imposées à un secteur qui était situé dans une région du Canada, une région qui n'avait pas de député dans le parti au pouvoir. C'était on ne peut plus injuste.

Je me dois, en tant que député de l'Alberta qui a connu cette période, d'exprimer ma profonde gratitude aux députés conservateurs représentant l'Ontario qui, pendant ces trois ans, ont voté à l'encontre de la position du parti conservateur de l'Ontario, à trois reprises au moins. Tout cela parce qu'ils estimaient que le Programme énergétique national n'était pas bon pour le Canada. Ils savaient qu'il était foncièrement injuste et ils ont voté contre, même si le gouvernement libéral de l'époque le présentait comme étant dans l'intérêt des consommateurs du Canada central. C'était une attaque délibérée et ouverte dirigée contre une région du Canada au profit d'une autre région. Il a fallu trois ans aux députés progressistes-conservateurs de l'Ontario pour faire comprendre à la population de l'Ontario, du Québec et des provinces de l'Atlantique que ce programme était injuste et contraire à leur intérêt bien compris. Je n'hésite pas à en remercier ces députés.

Qu'était le Programme énergétique national? L'histoire révélera que c'était l'attaque la plus mesquine jamais dirigée contre une région du Canada. Il s'agissait d'un impôt perçu sur une seule source d'énergie. Personne ne s'y serait opposé dans l'Ouest si cet impôt avait été perçu sur l'hydro-électricité et l'énergie d'un bout à l'autre du Canada. Un gouvernement central a le droit de percevoir des impôts, mais il ne devrait pas le faire de façon injuste. Bien entendu, nous savions qu'aucun impôt ne serait perçu sur l'énergie hydro-électrique produite en Ontario et au Québec, provinces représentées par des députés libéraux alors au pouvoir. Voilà pourquoi le Programme énergétique national a été si néfaste.

En toute déférence pour mon ami, le député de Bow River (M. Taylor), il avait probablement un autre chiffre à l'idée quand il a dit qu'une somme de cinq milliards de dollars a été drainée de l'ouest du Canada. Cette somme de cinq milliards a été soutirée de façon différente. Les impôts ainsi extorqués de l'ouest du Canada dépassent les 60 milliards de dollars. Voilà un chiffre vraiment incroyable. Ce programme a été institué afin d'empêcher la Colombie-Britannique, l'Alberta, la Saskatchewan et dans une moindre mesure le Manitoba de toucher le plein écart entre le prix mondial du pétrole et le prix de revient du pétrole brut sédimentaire de l'Ouest qui est relativement peu élevé. Cet écart est disparu par suite des impôts perçus par le gouvernement fédéral. C'était un plan délibéré, comme l'avouait Marc Lalonde, pour empêcher ces provinces de trop s'enrichir par rapport à la trésorerie fédérale.

La Caisse du patrimoine de l'Alberta devrait renfermer entre 30 et 40 milliards de dollars au moins au lieu des 10 à 14 milliards qu'on y trouve actuellement. Si le gouvernement de la province et les propriétaires de ces ressources possédaient cette somme, l'Alberta n'aurait aucun ennui actuellement. Elle ne serait pas obligée de s'adresser ailleurs au Canada pour obtenir de l'aide.

L'IRP nuit aux sociétés pétrolières. Je me souviens d'avoir entendu M. Lalonde dire à la Chambre qu'il fallait nous en prendre aux sociétés multinationales. Une déclaration de ce genre déclenche toujours une réaction idéologique parmi les députés néo-démocrates qui disent: «Fort bien, tout ce qui est anti-américain est excellent, allons-y!» Mais ce ne sont pas ces six ou sept multinationales qui ont été touchées, ce sont les plus de 600 petits producteurs d'hydrocarbures et le secteur des services, celui qui effectue les travaux sismiques et assure le

service des puits. Ce sont ceux-là qui se sont retrouvés fauchés par dizaines de milliers dans l'ouest du Canada.

J'ai parlé à des hommes et à des femmes de 50 ans qui étaient dans le secteur pétrolier depuis l'âge de 18 ou 19 ans. En général, ils avaient commencé chez les multinationales, pour essaimer ensuite en créant leurs propres entreprises canadiennes. Ils les ont développées jusqu'à avoir un actif de 500 000 $ ou d'un million, puis ils ont tout perdu. La haine qui s'est attachée au Canada central est une chose que nous ne connaîtrons plus jamais, je l'espère. Voilà une mesure qui a violemment attisé les flammes du séparatisme. Je me souviens de certains moments où j'ai quitté la Chambre avec l'envie de retourner là-bas consacrer le reste de ma vie au séparatisme. Et ce qui me poussait à le faire, c'était l'action malavisée du gouvernement. C'était injuste. Il y a une chose qui en a empêché beaucoup comme moi de faire ce pas, c'est qu'il nous parvenait des lettres d'Ontario, de la région atlantique ou du Québec nous disant que cela était injuste et qu'ils allaient faire pression sur leur député. C'est ce qu'ils ont fait. Et c'est pour cela que le parti libéral a été chassé du pouvoir autant que pour toute autre raison. Les gens ont compris que c'était vraiment une violence injuste.

• (1710)

J'espère que les députés auront compris. La solution, c'est tout simplement un Sénat électif avec représentation provinciale pondérée. En cette Chambre basse où la représentation est fonction du chiffre de la population, il sera toujours dominé par l'Ontario et le Québec. C'est là que le gros de la population se trouve. Il s'agit d'un principe pour lequel beaucoup de nos ancêtres sont morts en combattant. Il nous faut un contrepoids à cela et c'est à la Chambre haute qu'il peut se trouver. Le Sénat devrait avoir une représentation provinciale pondérée et être électif; c'est ainsi que les sénateurs seraient responsables. L'une des choses qui m'a fait le plus mal, ce fut de voir les sénateurs de l'Alberta nommés par le premier ministre libéral voter en faveur du Programme énergétique national. C'était une véritable attaque contre leur propre région. Leur attitude malfaisante a chagriné bien des gens.

Le Programme énergétique national se trouvait être une toute nouvelle politique en matière d'énergie. Avant sa mise en oeuvre, les compagnies faisaient des forages là où leurs experts en sismologie et en géologie leur disaient qu'elles trouveraient du pétrole. Au point de vue fiscalité, si elles trouvaient du pétrole et en tiraient des revenus, elles pouvaient déduire les frais de prospection des bénéfices qu'elles réalisaient. Elles faisaient donc des forages là où elles croyaient trouver du pétrole d'après leurs experts. Après la mise en place du Programme énergétique national, la localisation du pétrole n'avait pas d'importance. Les forages se faisaient en fonction de la région choisie par les bureaucrates d'Ottawa et en fonction de la propriété canadienne. Des compagnies ont littéralement foré des puits dans une région où elles savaient qu'il n'y avait pas de pétrole, à cause de la façon dont l'activité était structurée. Il en est toujours ainsi quand des gens installés à Ottawa veulent exercer le pouvoir et s'imaginent comprendre une industrie. Les compagnies obtenaient en fait plus que les frais de forage, car elles pouvaient monter des filiales et s'approvisionner auprès d'elles en marchandises et en services. Elles finissaient par toucher 130 ou 140 p. 100 pour forer un puits. Elles ne cherchaient pas du tout du pétrole, elles faisaient des forages pour toucher les subventions gouvernementales du Programme d'encouragement du secteur pétrolier.

Il y avait aussi une centralisation de la propriété. Petro-Canada constituait un autre volet du PEN. Comme cette dernière ne réussissait pas dans l'industrie pétrolière, il fallait que le gouvernement veille à ce qu'elle survive, aussi devait-il y injecter année après année 400 ou 500 millions de l'argent des contribuables. La société a utilisé cet argent partout dans le monde, mais ce n'était pas suffisant, cependant, et le gouvernement a donc dû lui accorder une participation rétroactive. Il a fallu donner à Petro-Canada le droit de s'approprier 25 p. 100 du pétrole et du gaz découverts par des sociétés canadiennes. Des gens avaient acheté des actions, effectué les travaux de prospection et découvert du pétrole et du gaz, et ensuite, Petro-Canada s'emparait d'une participation de 25 p. 100 des gisements découverts. Il s'agissait d'un programme incroyable, mais c'est ce à quoi il se résumait.

Dans l'ensemble, le Canada a pâti du Programme énergétique national. Il est tragique de penser qu'au cours de ces années antérieures, les provinces et les entreprises n'aient pas réussi à accumuler des fonds suffisants pour passer à travers les temps difficiles que nous connaissons à l'heure actuelle, alors que la chute des cours mondiaux se fait durement sentir. Si on les avait laissées accumuler l'argent voulu à ce moment-là, elles pourraient l'utiliser maintenant, au lieu de venir quémander l'aide du gouvernement fédéral—aucune région du pays n'aime à venir supplier une autre de bien vouloir l'aider. Ce n'est pas le genre de structure qui convient à notre pays. C'est ce qui explique la recrudescence du séparatisme dans l'Ouest.

Le Canada éprouve effectivement de graves problèmes. Pendant la même période, le gouvernement de l'époque a eu recours aux tactiques habituelles de tout gouvernement, surtout les gouvernements à tendance socialiste. Il a proposé aux citoyens toute une série de programmes, maintenu les taxes à des niveaux raisonnables, mais accumule un déficit et une dette nationale énormes. Dans l'ensemble, le Canada demeure un pays d'avenir où des millions de personnes souhaitent immigrer. La population est instruite. Le régime politique tient compte de ses besoins. Le Programme énergétique national m'a fait comprendre que le Parlement n'est pas insensible aux besoins de la nation et que les Canadiens sont lucides. Ils se sont débarrassés du gouvernement libéral qu'ils ont remplacé par un gouvernement conservateur. Voilà ce qui fait la force du pays. Le climat politique y est stable. Certains de nos concitoyens sont indépendants et ambitieux. Nous sommes un peuple tolérant et généreux. Nous avons tout lieu d'être fiers d'être des Canadiens car la nation a fait ses preuves. J'espère qu'on saura conserver ces valeurs.

Ce que je crains le plus, c'est que les gens succombent encore une fois aux flatteries d'un gouvernement qui souhaite la centralisation. Je montre toujours du doigt les néo-démocrates parce qu'ils ne s'en cachent pas. Ils préconisent un gouvernement central fort au pouvoir. Ils disent aux électeurs: «Votez pour nous, et nous nous veillerons à vos besoins». Je sais pour avoir étudié l'histoire, et pour en avoir discuté avec des électeurs originaires notamment des pays de l'Europe de l'Est qu'il est possible de se faire avoir en votant en ce sens. Une fois que

le gouvernement s'ingère dans un domaine, il lui faut en faire autant dans un autre, puis dans encore un autre, ainsi de suite. Les lois finissent par la suite par devenir de plus en plus répressives. Les gens perdent les libertés dont ils jouissaient. Voilà pourquoi j'espère que les Canadiens sauront sauvegarder leur indépendance. Tant qu'ils resteront indépendants, ils pourront avoir le dernier mot. S'ils réalisent des gains en capital de 500 000 $, ils n'ont pas besoin de faire appel au gouvernement et ne sont plus portés à croire que s'ils n'obéissent pas au gouvernement, celui-ci pourrait réduire leurs recettes. Ils n'ont pas besoin d'être obséquieux et de quémander. Ils peuvent se dire qu'ils sont indépendants.

Une voix: Bravo!

M. Thacker: C'était vraiment une époque merveilleuse. Je me souviens encore de la sonnerie qui a retenti pendant des jours. C'était une mesure très agressive dans une démocratie parlementaire. Beaucoup d'entre nous se sont demandés si c'était la bonne chose à faire. En fait, cela l'était, parce que l'histoire nous a prouvé que nous avions raison. Les Canadiens du Centre, de l'Ontario, du Québec et de l'Atlantique n'ont pas considéré comme équitable une politique qui s'attaquait à une région. Je suis ravi d'être Canadien, de prendre la parole à la Chambre et d'assister à l'abolition de l'impôt sur les revenus pétroliers.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Y a-t-il des questions ou des commentaires?

M. Orlikow: Madame la Présidente, je n'ai pu m'empêcher de noter la remarque du député selon laquelle contrairement au gouvernement libéral précédent qui avait toujours favorisé le Centre, soit l'Ontario et le Québec—le gouvernement actuel était équitable envers toutes les régions. Le député de Lethbridge—Foothills (M. Thacker) ne bénéficierait pas de beaucoup de sympathie ni d'appui auprès des Manitobains qui estiment que, pour des raisons politiques, le contrat du CF-18 a été attribué à Montréal au lieu de Winnipeg où se trouvait la société qui a fait la soumission la plus basse et la plus intéressante.

Je voudrais poser quelques questions au député. Il est heureux que le PEN soit aboli ainsi que l'impôt sur les revenus pétroliers et les autres taxes. Lorsque ces impôts sont entrés en vigueur, le prix du pétrole approchait de 30 $ le baril. Je veux demander au député pourquoi un gouvernement ne pourrait pas essayer d'obtenir ce qu'il considère être une part équitable des bénéfices? Il ne s'agissait pas simplement du gouvernement fédéral, mais aussi du gouvernement néo-démocrate de la Saskatchewan, du gouvernement conservateur de l'Alberta, et, dans une faible mesure, du gouvernement créditiste de la Colombie-Britannique, qui essayaient tous d'obtenir ce qu'ils considéraient comme une part équitable des bénéfices énormes réalisés par l'industrie. Je ne vois rien de mal à cela. Il est ridicule de comparer cet objectif de tous les gouvernements avec le fait que le gouvernement fédéral n'a pas imposé l'industrie hydro-électrique du Manitoba, de l'Ontario et du Québec. Ce sont les trois qui ont été citées par le député. Ce sont des entreprises nationalisées qui fournissent de l'électricité. Elles se conforment aux directives de leur gouvernement—pas socialiste, en Ontario, puisque c'est un gouvernement conservateur qui a fondé Ontario Hydro—selon lesquelles elles doivent fournir de l'électricité au prix coûtant aux gens qu'elles desservent. Les imposer serait augmenter le coût pour tous les utilisateurs d'électricité dans ces provinces.

• (1720)

Lorsque nous avons parlé d'imposer l'industrie des hydrocarbures, tant au palier fédéral que provincial, nous parlions, sauf dans le cas de Pétro-Canada, d'industries privées qui faisaient d'énormes bénéfices. Je rappelle aux députés que le prix du pétrole se situait entre 25 et 30 $ américains le baril au début des années 80. A cette époque, tous les gouvernements—le gouvernement fédéral, le gouvernement conservateur de l'Alberta et le gouvernement néo-démocrate de la Saskatchewan—croyaient que le prix du pétrole allait augmenter chaque année jusqu'à ce qu'il atteigne 60 $ ou 70 $ le baril. C'est pourquoi ils tentaient de récupérer une partie des bénéfices pour subvenir à leurs besoins. Qu'y a-t-il de mal à ce que les gouvernements tentent d'obtenir une part des bénéfices?

J'ai une autre question à poser au député. Il se réjouit du fait que le gouvernement cesse d'intervenir dans le secteur énergétique et le laisse évoluer en fonction du marché. Je viens de la province consommatrice du Manitoba, dont les habitants achètent de grandes quantités de gaz naturel. Le député est-il favorable à l'idée que le gaz naturel produit en Alberta, et probablement en Colombie-Britannique, soit vendu aux clients des États-Unis à un prix moindre que celui auquel on le vendra, ou on le vend déjà aux consommateurs canadiens de la Saskatchewan, du Manitoba, de l'Ontario et probablement du Québec?

M. Thacker: Madame la Présidente, pour ce qui est de l'impôt sur les bénéfices, il est bien évident que tous les paliers de gouvernement ont profité de la hausse des prix pétroliers en vertu du régime antérieur au programme énergétique national. Les gouvernements provinciaux en ont profité par le biais de l'augmentation des loyers fonciers et de leurs redevances. Les gouvernements fédéral et provinciaux en ont profité grâce aux taxes de vente et à d'autres impôts directs car à mesure qu'augmentait le prix du pétrole, les sociétés pétrolières intensifiaient leurs activités d'exploration et achetaient une plus grande quantité de véhicules et de matériel. Ils y ont également participé, tant au fédéral qu'au provincial, grâce à l'impôt sur le revenu. Déduction faite de toutes ces charges fiscales supplémentaires, on ne peut pas véritablement parler de bénéfices inattendus.

J'aimerais parler maintenant du deuxième principe, encore plus important, celui de l'autosuffisance. Le député sait-il que la production de brut conventionnel tire à sa fin? La baisse se produira à une cadence accélérée. Je suis convaincu que le député de Winnipeg-Nord sait que la production pétrolière des bassins sédimentaires de l'Ouest va diminuer abruptement. Nous avions besoin de la hausse des prix pour arriver à construire des usines de raffinage des sables bitumineux.

Le gouvernement albertain avait assuré au reste du pays, je me souviens bien, que si on lui accordait le cours mondial, un nombre suffisant d'usines de synthétique seraient construites de façon à produire du synthétique au fur et à mesure que le pétrole classique s'épuiserait, et à assurer l'autosuffisance énergétique du Canada.

A cause du Programme énergétique national, cet argent s'est envolé en impôts. Il aurait prétendument été distribué en subventions dans le cadre du Programme d'engouragement du secteur pétrolier mais, comme je l'ai expliqué tout à l'heure, ces subventions n'ont pas servi à trouver du pétrole. C'est ainsi que le pétrole classique s'épuise et que nous ne disposons toujours pas de pétrole synthétique. L'autosuffisance énergétique au plan national est vraiment un problème auquel nous, parlementaires, devrons nous attaquer. C'est un problème beaucoup plus grave qu'on ne le croit.

En ce qui concerne le gaz naturel, le consommateur californien ne bénéficiera pas d'un meilleur prix, car les frais de transport sont très élevés.Certains acheteurs américains pourront peut-être payer un ou deux cents de moins le millier de pieds cubes, contre la garantie d'acheter d'énormes volumes pendant une période déterminée. Cela serait disponible également dans l'ouest du Canada si quelque distributeur voulait s'en donner la peine.

M. Orlikow: Madame la Présidente, j'ai une autre question à poser. Le député et ses collègues ont souvent dit que le gouvernement devrait se retirer du secteur énergétique et laisser jouer les forces du marché. Vu le prix actuel du pétrole dans le monde, toutes les sociétés privées aux États-Unis, au Canada, et dans d'autres pays n'ont-elles pas énormément réduit leurs activités de prospection? On ne saurait les en blâmer. Si elles sont en affaires, c'est pour réaliser un profit, et il n'y a certainement pas de profits à faire avec le pétrole au prix où il se vend actuellement dans le monde.

Si nous voulons commencer à planifier en prévision de l'époque où les réserves de pétrole conventionnelles dont il parle seront épuisées, et si nous voulons commencer à exploiter de nouveaux gisements au large du littoral atlantique, dans la mer de Beaufort, voire les sables bitumineux, le député ne pourrait-il pas reconnaître une fois pour toute que le régime de la libre entreprise ne donne pas et ne donnera pas les résultats escomptés? Ne pourrait-il pas reconnaître une fois pour toute qu'il faudra l'appui du gouvernement, vraisemblablement sous la forme d'un prix plancher, pour que les entreprises disposent de suffisamment d'argent pour poursuivre leurs activités? Si le député et son parti s'imaginent que le régime de la libre entreprise donne d'excellents résultats quand l'économie est en plein essor, ce dont je doute, ne pourrait-il pas reconnaître une fois pour toute qu'en période de marasme, comme c'est le cas actuellement pour le secteur énergétique, il faut la planification et l'appui du gouvernement pour obliger le secteur à faire le nécessaire?

M. Thacker: Madame la Présidente, il ne fait aucun doute que le gouvernement devra jouer un rôle à cet égard. Historiquement, notre parti ne s'est jamais soustrait à son rôle, qu'il s'agisse du CPR, d'Air Canada ou de toute autre société. Nous croyons que le gouvernement a un rôle à jouer mais le Programme énergétique national n'était pas le bon instrument. Dès le départ, il était fondamentalement déficient. Le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources s'efforce maintenant de mettre sur pied un programme sensé mais nous continuerons de respecter les lois du marché pour conserver toute la souplesse voulue. Dès que le gouvernement intervient, nous perdons de cette souplesse.

La présidente suppléante (Mme Champagne): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Une voix: Le vote.

M. Gauthier: Madame la Présidente, j'avais l'impression que le député d'Edmonton-Sud (M. Edwards) devait prendre la parole. C'est ce qu'on m'avait dit. Je suis désolé de constater que certaines personnes . . .

M. Lewis: Il va parler.

M. Gauthier: Ou nous sommes d'accords et le député d'Edmonton-Sud prend la parole, ou il ne la prend pas. Dans ce dernier cas, je parlerai.

M. Jim Edwards (Edmonton-Sud): Madame la Présidente, je devrais d'abord expliquer d'où vient la surprise. C'est que lorsque j'ai vu Votre Honneur se lever, j'ai évidemment repris mon fauteuil.

Je suis heureux d'avoir la chance d'intervenir, quoique brièvement, dans ce débat. Comme on l'a déjà déclaré cet après-midi, nous assistons maintenant à la veillée funèbre d'un impôt sur lequel personne ne versera de larmes.

Je devrais faire une ou deux remarques sur la situation actuelle en Alberta. La conjugaison du Programme énergétique national et de la chute des prix mondiaux du pétrole font qu'il y a aujourd'hui dans cette province plus de 50 000 travailleurs de l'industrie du pétrole et du gaz en chômage. Il est vrai qu'après la mise en oeuvre de l'Accord de l'Ouest au printemps de 1985, cette année-là a été une année exceptionnelle dans le domaine du pétrole et du gaz en Alberta. On démontrait alors la récupération instantanée dont une industrie était capable sous un régime fiscal adéquat.

A la fin de 1985 et au début de 1986, lorsque les prix mondiaux du pétrole se sont effondrés, il apparaissait clairement que le dernier vestige du Programme énergétique national, soit l'impôt sur les revenus pétroliers, devait disparaître. Nous, les députés de l'Alberta avons poursuivi sans fléchir notre campagne pour le retrait de cet impôt et nous avions bien entendu l'appui de tous les secteurs de la société albertaine.

Les députés de l'Alberta ont pu compter sur l'appui des travailleurs, des entrepreneurs qui entretenaient les appareils de forage, des hôteliers que le ralentissement des activités pétrolières obligeait à fermer leur établissement. Les députés qui ont passé l'été dans leur circonscription ont entendu toutes sortes d'histoires pathétiques, à propos d'occasions perdues, de mariages rompus. Beaucoup de gens dont les ancêtres avaient immigré au Canada espéraient, au cours des deuxième et troisième générations, accumuler du capital et en laisser quelques vestiges, comme cela s'est fait dans d'autres régions du Canada. Tous ces espoirs ont été déçus.

• (1730)

On estime qu'en raison du Programme énergétique national, l'Alberta a perdu environ 95 milliards de dollars d'investissements. Une somme pareille montre que nous avons raté une chance unique.

Certains députés ont parlé de la situation au Manitoba au cours de ce débat. Ceux qui connaissent l'histoire de cette province n'ignorent pas que les fortunes réalisées dans le grain au début du siècle ont été réinvesties dans les assurances pendant

la dépression des années 30. L'Alberta n'a pas eu cette chance puisque les 95 milliards en question ne pouvaient pas être réinvestis ni servir à diversifier l'économie provinciale.

Je suis fier des Albertains. J'ai bien vu cet automne qu'ils ne manquaient ni de ressort ni de détermination pour assurer la reprise économique de leur province. Certains prétendent que la suppression de la taxe sur les revenus pétroliers et gaziers a trop tardé. Dieu merci, c'est chose faite maintenant. C'est un jour de liesse dans l'histoire du Canada et de l'Alberta. Je parle du Canada parce que je n'ai jamais tant vu de compréhension à l'endroit de l'Alberta de la part du gouvernement et de quelques rares députés des partis d'en face. Ils ont reconnu l'interdépendance de l'industrie pétrolière de l'Alberta et des industries de l'extérieur de la province. Il y a une relation de cause à effet entre la diminution de l'activité dans les sables bitumineux de la région de Fort McMurray et la fermeture d'aciéries à Sault-Sainte-Marie. Je suis très fier des 30 ou 40 députés du centre du Canada qui ont profité de leurs congés pour se rendre, à leurs frais, dans l'ouest du Canada pour aller constater sur place. Je les félicite pour l'ouverture d'esprit et la sagesse dont ils ont fait preuve en appuyant la suppression du Programme énergétique national et en particulier de la taxe sur les revenus pétroliers.

Pour conclure, j'aimerais parler du Fonds du patrimoine de l'Alberta. Il y en a qui se demandent pourquoi l'Alberta ne corrige pas la situation. Elle ne le fait pas pour deux raisons principales. Premièrement, l'économie de l'Alberta est si affaiblie que le Trésor de la province n'a pas les moyens de réagir avec force. Le déficit budgétaire prévu par le gouvernement de l'Alberta pour l'année financière en cours est de 2,5 milliards de dollars et il risque d'être bien plus fort.

Il y a en plus la question du Fonds du patrimoine de l'Alberta. De 18 à 20 p. 100 seulement de la valeur totale du fonds est en argent liquide. Il est vrai qu'il possède des actifs évalués à 13,5 ou 14 milliards, mais cet argent est investi dans les hôpitaux, la recherche médicale et, à l'extérieur de l'Alberta, dans ce que j'appellerais le fonds d'épargne du patrimoine du Québec, Hydro Québec et le fonds d'épargne du patrimoine de l'Ontario, Hydro Ontario et dans des prêts semblables à faibles taux consentis aux sociétés d'État provinciales et aux gouvernements provinciaux du pays. C'est un excellent exemple, à mon avis, de coopération entre Canadiens d'un océan à l'autre.

La fin de la taxe sur les revenus pétroliers signale qu'on a heureusement mis un terme une fois pour toutes, espérons-le du moins, à une forme d'intrusion du gouvernement fédéral dans des matières qui sont de compétence exclusivement provinciale. Selon la définition qu'en donne le pacte confédératif, une ressource appartient à la province. Quand un autre ressort perçoit un impôt sur une ressource provinciale, il trahit odieusement la Confédération. Cette trahison n'est plus là aujourd'hui.

M. Orlikow: Madame la Présidente, je voudrais poser trois questions au député d'Edmonton-Sud (M. Edwards). Vers 1980, l'industrie était prospère et le prix du pétrole était d'une trentaine de dollars le baril. Le député prétend que des recettes de l'ordre de 95 milliards de dollars ont été cédées. Le député veut-il donner à entendre que si les compagnies pétrolières avaient pu conserver une proportion importante de cette somme, elles seraient engagées aujourd'hui dans des travaux importants de prospection alors que le cours mondial du pétrole est aussi bas? S'il le croit vraiment, pourrait-il expliquer pourquoi aux États-Unis où il n'y a jamais eu de politique énergétique nationale et où depuis 1980 on a le plus conservateur des présidents des 50 dernières années, les sociétés pétrolières qui ont également des activités au Canada ont réduit de façon aussi brutale leurs travaux de prospection?

Enfin, le député s'oppose-t-il vraiment à l'intervention du gouvernement dans l'industrie énergétique? Si tel est le cas, nous devrons renoncer aux travaux de prospection au large de l'Atlantique et dans la mer de Beaufort. Les gouvernements conservateurs de Terre-Neuve et de la Nouvelle-Écosse aimeraient bien savoir si de l'avis du gouvernement conservateur fédéral, quand le cours du pétrole fléchit au point où le secteur privé renonce à intervenir, le gouvernement fédéral devrait s'abstenir de soutenir, au moyen de politiques fiscales ou de subventions, les travaux d'exploitation et de prospection pour obtenir l'énergie dont nous aurons besoin dans l'avenir?

M. Edwards: Madame la Présidente, comme toujours je remarque le ton mordant des questions du député de Winnipeg-Nord (M. Orlikow). En réponse à sa première question qui porte sur les bénéfices des sociétés pétrolières, je dirai qu'il ne s'agit pas ici de profits. Mais je veux bien parler des réinvestissements de l'industrie pétrolière dans l'ouest du Canada. Je parle du bassin sédimentaire de l'Ouest plutôt que des gisements non classiques comme les sables bitumineux, les pétroles lourds ou les gisements sous-marins. Dans cette région, la performance de l'industrie est remarquablement positive. Depuis six ans elle oscille entre 85 p. 100 des bénéfices à 110 p. 100 certaines années. Il ne s'agit pas de mettre de l'argent entre les mains des sociétés pétrolières. Il s'agit plutôt de 90 milliards de dollars dont 60 milliards ont servi à subventionner l'essence canadienne à bon marché et d'une autre différence de 30 milliards entre ce qu'Ottawa a perçu durant les jours d'agonie du régime libéral et ce qu'il a réinvesti en Alberta. Ce dont il est question maintenant, c'est de justice au sein de la Confédération.

[*Français*]

La justice en ce qui concerne le pétrole, la juridiction, l'économie et les emplois . . .

[*Traduction*]

Et ce dont il est question, c'est de l'intervention gouvernementale dans le secteur énergétique. Je suis heureux de pouvoir dire que l'intervention de l'État dans l'industrie de l'énergie classique n'est pas justifiée pour ce qui est de percevoir des impôts fédéraux sur une ressource provinciale. Voilà ce dont il est question ici aujourd'hui.

• (1740)

Tournons-nous vers les gisements sous-marins, les sables bitumineux et le pétrole lourd: si nous disons que l'autosuffisance énergétique et la sécurité des approvisionnements sont des objectifs, il est bien évident qu'il faut avoir des investissements. Mais que ce soient des investissements privés. N'augmentons pas sans rime ni raison notre déficit en alourdissant encore l'intervention et le contrôle de l'État.

M. Orlikow: Monsieur le Président, j'invite le député à expliquer pour quelle raison les grosses sociétés pétrolières ont

tellement réduit leur activité qu'il n'y a pour ainsi dire pas de prospection qui se fait aux États-Unis. Elles ont réduit la prospection partout. Pourtant, elles n'ont pas été lésées, bousculées ou entravées, pour emprunter les termes du député de Lethbridge—Foothills qui considère comme socialiste tous ceux qui sont à gauche de Genghis Khan, par un gouvernement libéral aux États-Unis. Alors pourquoi ont-elles fait des réductions aussi draconiennes?

M. Edwards: Madame la Présidente, c'est toute une entrave lorsque 472 tours de forage partent de l'Alberta pour le Montana, le Wyoming et le Colorado ou encore pour l'Oklahoma et le Texas, sinon pourquoi dépenserait-on 75 000 $ pour en déménager une seule aux États-Unis?

M. Orlikow: J'invite mon honorable collègue à m'accompagner à la bibliothèque du Parlement. Nous pourrons alors feuilleter un récent numéro du *New York Times* et voir une photo prise dans les champs pétrolifères du Texas, où des centaines de tours de forage rouillent sur place et seront bientôt démantelées. Il ne s'agit pas de 1981 ou 1982, alors que les tours de forage quittaient l'Alberta pour les États-Unis. Elles sont immobilisées à l'heure actuelle, car il n'y aucun profit à faire. Pourquoi les entreprises viendraient-elles faire de la prospection au Canada, alors que le prix y est aussi bas qu'il l'est aux États-Unis et qu'elles ne peuvent entrevoir un profit dans un avenir prévisible?

Les conservateurs doivent cesser de rejeter le blâme sur le Programme énergétique national et reconnaître que les cours mondiaux, qui étaient élevés à l'époque et sont bas maintenant, influent énormément sur les décisions de ces entreprises privées ou publiques.

M. Edwards: Madame la Présidente, le député a posé une question implicite intéressante. Tout ce que je peux conclure, c'est qu'il semble être en faveur du maintien de la taxe sur les recettes pétrolières et gazières. De la part d'un député de l'Ouest, je ne peux que l'attribuer à son honnêteté idéologique. Je ne l'accuserai jamais d'autre chose, connaissant et respectant son allégeance politique. Cependant, il est insensé de laisser entendre qu'il serait judicieux de continuer à appliquer une taxe de ce genre aux entreprises appartenant à des Canadiens, qui luttent pour ne pas disparaître et qui, dans bien des cas, sont la pierre angulaire de l'économie de l'Alberta, de la Saskatchewan et du sud du Manitoba. Je suis persuadé que ce point de vue intéressera vivement l'électorat de l'ouest du pays.

M. Orlikow: Madame la Présidente, le député peut aller voir dans le hansard et il s'apercevra que je n'ai jamais dit que je m'opposais à la suppression de la taxe sur les recettes pétrolières et gazières. Je prétends plutôt qu'il devrait songer sérieusement au fait que, pour assurer nos approvisionnements, étant donné le faible prix de l'énergie à l'heure actuelle, il faut absolument que l'industrie et les gouvernements collaborent. Les gouvernements doivent offrir un régime fiscal ou un prix plancher ou une autre méthode permettant aux entreprises énergétiques de continuer à exercer leur activité au lieu de fermer leurs portes et de disparaître. Voilà une chose à laquelle les conservateurs n'ont jamais voulu réfléchir.

M. Edwards: Madame la Présidente, je serais fort heureux de feuilleter le hansard, afin de connaître la position du député. Je prendrai également un grand plaisir à voir où va son vote.

Mlle Aideen Nicholson (Trinity): Madame la Présidente, je suis au courant de l'entente selon laquelle, à 18 heures il a été convenu d'achever l'examen de la mesure à cette étape-ci de l'étude du projet de loi, et je serai donc brève.

Le projet de loi à l'étude, le C-17, vise à supprimer l'impôt de 1980 sur les revenus pétroliers. Cet impôt était prélevé dans le cadre du PEN et il convient de l'examiner dans le contexte des projets de loi connexes prévoyant des mesures comme les encouragements au secteur pétrolier et la part de l'État. À l'époque où la mesure avait été présentée, les prix de l'énergie étaient élevés. Cet impôt frappait les recettes nettes d'exploitation des producteurs de pétrole et de gaz une fois déduits leurs frais d'exploitation. Au moyen de cet impôt controversé prélevé à la tête du puits, le gouvernement fédéral a cherché à obtenir une tranche des recettes pétrolières et gazières. En fait, sa part était considérable. L'impôt sur les revenus pétroliers rapportait de fortes sommes au trésor fédéral, près de 6,6 milliards de dollars de 1983 à 1985. Pour la seule année 1985, le chiffre s'élève à 2,5 milliards. Ces fonds ont servi à la mise en oeuvre de programmes, notamment d'économie de l'énergie, de remplacement du pétrole, des énergies renouvelables, des sources d'énergie de substitution, et de construction de gazoducs. Ces initiatives visaient toutes à réduire la dépendance pétrolière du Canada. En fait, l'actuel ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Masse) a rappelé le succès des programmes canadiens d'économie d'énergie. Il a affirmé que les quantités d'isolant thermique installé au Canda depuis six ans avaient permis d'économiser au Canada en 1986 près de 17 millions de barils de pétrole.

Depuis, la situation mondiale a évolué. Le prix de l'énergie s'est effondré. En outre, le gouvernement a supprimé la plupart des programmes de recherche des sources d'énergie renouvelable et d'énergie de remplacement. Voilà ce qui m'inquiète. Je suis d'accord pour que, en période de difficulté, nous donnions un coup de main à l'Alberta avec son programme d'énergie pétrolière, mais je m'inquiète à propos de la sécurité de l'approvisionnement, objectif qu'on semble avoir provisoirement perdu de vue.

• (1750)

C'est la mode de rejeter tout le blâme de la récession sur le Programme énergétique national, comme le député vient de le faire. Il ne faut cependant pas oublier que le secteur pétrolier de la Californie et du Texas, de même que les pays qui dépendent du pétrole, comme le Mexique et le Nigéria, ont aussi frôlé le désastre en raison des conditions difficiles du marché énergétique.

Les députés des deux côtés de la Chambre sont d'accord, je crois, sur la nécessité d'aider le secteur énergétique en ce moment. De notre côté, nous aurions préféré que l'aide soit consentie directement à certains petits producteurs. Ce projet de loi n'attache aucune condition aux allégements qu'il prévoit. L'abolition de l'impôt sur les revenus pétroliers va avantager principalement les grandes multinationales, au coût de 1,5 milliard pour le Trésor fédéral. Ces multinationales, il faut en convenir, totalisent 90 p. 100 de la production pétrolière du Canada, 70 p. 100 de la main-d'oeuvre du secteur et 80 p. 100 de l'impôt sur les revenus pétroliers. Toutefois, elles ne sont pas nécessairement les sociétés pétrolières les plus nécessiteuses.

Le comité sénatorial de l'énergie a signalé que les sociétés les plus mal en point à l'heure actuelle sont les plus petites, qui appartiennent pour la plupart à des intérêts canadiens, forent la majorité des puits de pétrole canadiens et font preuve d'une plus grande efficacité dans la découverte et la mise en valeur des bassins pétrolifères de petite dimension. Dans la mesure où nous nous soucions de la sécurité des approvisionnements et du jour où seront épuisées les ressources conventionnelles que les sociétés multinationales exploitent aujourd'hui de façon adéquate, nous nous devons de tenir compte de ces petites sociétés qui appartiennent à des Canadiens. Ce projet de loi n'aide en aucune façon celles-là mêmes dont nous aurons peut-être le plus besoin si la sécurité des approvisionnements devient un souci primordial dans un proche avenir.

Nous aurions préféré que soit proposé un programme de stabilisation des prix avantageux pour les petits producteurs. Le comité sénatorial de l'énergie a également fait une proposition en ce sens, tout comme le gouvernement de l'Alberta, incidemment.

Je m'inquiète également du fait que l'impôt sur les revenus pétroliers soit supprimé sans conditions. Le gouvernement dit s'attendre à ce que les sociétés qui en profiteront investissent les bénéfices correspondants dans l'industrie, mais rien ne le garantit vraiment. Rien ne nous assure que les gains inattendus de ces grandes sociétés seront consacrés à l'exploration et à la mise en valeur de nouvelles sources d'hydrocarbures. L'industrie nous assure que ses économies seront bien réinvesties, mais qu'est-ce que cela signifie? Rien n'empêche les multinationales d'utiliser leurs ressources financières pour acquérir à rabais des sociétés pétrolières canadiennes en difficulté ou même d'investir ailleurs que dans le secteur énergétique, ce qui n'ajoutera pas un seul baril de pétrole à nos réserves en diminution.

J'espère que les députés d'en face, qui tiennent beaucoup à la notion de marché libre, n'oublieront pas qu'il nous faut aussi faire grand cas de la question de la sécurité de l'approvisionnement. Il nous faut songer à l'avenir, car nous sommes en fait grandement à la merci des manoeuvres du cartel de l'OPEP. Le projet de loi dont nous sommes saisis vient en aide à un secteur prospère de l'industrie pétrolière, mais ne fait rien pour les petites entreprises canadienes qui se sont montrées plus avant-gardistes dans la recherche de nouvelles sources d'énergie. Le projet de loi ne prévoit absolument rien pour réaliser l'objectif d'autosuffisance et de sécurité de l'approvisionnement. Je suis persuadée que la question inquiète également les députés d'en face et j'espère qu'elle sera bientôt réglée.

Les membres d'un groupe de pression s'intéressant au secteur de l'énergie ont prédit que les Canadiens seront à la merci des pays producteurs de pétrole dans quelques années à peine s'ils n'intensifient pas leurs activités de prospection.

[*Français*]

M. Gauthier: Madame la Présidente, le discours de la députée de Trinity (Mme Nicholson) m'a beaucoup intéressé et, partageant les idées de la même discipline, c'est-à-dire du parti libéral, je sais que nous ne nous opposerons pas à l'adoption de ce projet de loi en deuxième lecture. Nous savons également que le gouvernement qui a démantelé cette politique énergétique ne l'a pas remplacée par des instruments de travail appropriés, et la députée a touché à la sécurité de l'approvisionnement des Canadiens en matière énergétique. Et nous avions dit, madame la Présidente, tant dans le débat actuel sur le projet de loi C-17 que durant la campagne électorale, que nous aurions vu, nous, d'un bon oeil, cette politique modifiée ou aménagée de façon à rétablir une certaine équité dans le partage des ressources canadiennes afin que l'Ouest ne se sente pas blessé ou lésé dans ses droits.

Je demanderais à la députée de nous dire brièvement si elle serait d'accord sur cette approche qui veut que tout en abolissant le programme d'impôt sur les revenus pétroliers, un programme de stabilisation des revenus aurait pu nécessairement faire l'objet d'une étude plus approfondie et que nous, comme libéraux, aurions préféré que le gouvernement établisse, afin justement de garantir non seulement l'approvisionnement assuré aux Canadiens, mais également maintenir cette canadianisation, cette propriété assurée que les Canadiens aient un contrôle réel sur leurs ressources énergétiques et qu'on ne soit pas, comme l'a dit le député de Laval-des-Rapides (M. Garneau), à la merci de l'OPEP, un organisme, comme on le sait qui régit, les prix internationaux.

Alors ma question est simple: Est-elle en faveur d'une stabilisation des prix plutôt que d'abolir tous ces programmes énergétiques?

Mme Nicholson: Ma réponse est simple: Oui.

[*Traduction*]

La présidente suppléante (Mme Champagne): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

La présidente suppléante (Mme Champagne): M. Hockin, appuyé par M. Mazankowski, propose: Que le projet de loi C-17, modifiant et abrogeant la Loi de l'impôt sur les revenus pétroliers et modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu, soit lu pour la 2e fois et soit renvoyé à un comité législatif.

Plaît-il à la Chambre d'adopter ladite motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée et le projet de loi, lu pour la 2e fois, est renvoyé à un comité législatif.)

La présidente suppléante (Mme Champagne): Puis-je dire qu'il est 18 heures?

Des voix: D'accord.

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 66 du Règlement.

LA SOCIÉTÉ RADIO-CANADA—LE SYSTÈME DE GESTION FINANCIÈRE

M. Bob Pennock (Etobicoke-Nord): Madame la Présidente, je tiens à commencer en félicitant la Société Radio-Canada à l'occasion de son cinquantième anniversaire. Depuis un demi-siècle, elle diffuse des émissions de qualité, au début à la radio puis, à la télévision.

Ces dernières années, comme toutes les sociétés d'État, la Société Radio-Canada a été confrontée aux réalités de notre époque. Le Parlement a été contraint de remédier aux années de négligence dans l'utilisation des fonds publics. Tous les ministères, toutes les sociétés d'État et agences sont touchés par les compressions nécessaires.

On comprend qu'une société d'État avance une argumentation légitime au sujet de l'insuffisance des crédits qui lui sont alloués, mais lorsqu'elle le fait au moment où l'on dévoile une négligence flagrante dans ses méthodes comptables, c'est une toute autre histoire. Il y a plusieurs semaines, le Vérificateur général déclarait dans son rapport annuel au Parlement que les registres de la SRC étaient si mal tenus que:

• (1800)

Je me vois dans l'incapacité d'émettre une opinion quant à savoir si ces états financiers sont présentés en conformité des principes comptables généralement reconnus.

A mon avis, la Société n'a pas tenu de registres comptables appropriés à partir desquels on a établi les états financiers.

C'était la première fois que le Vérificateur général était incapable de se prononcer sur les états financiers d'une société d'État. La controverse découle des problèmes que son système informatisé de comptabilité, valant plusieurs millions de dollars, a causé à la Société Radio-Canada. La Société a décidé d'adopter un système centralisé après que le vérificateur général eût constaté, dans son rapport de 1984, qu'elle ne possédait pas de méthode comptable intégrée. Elle utilisait quatre ordinateurs incompatibles, situés à Toronto, Montréal, Ottawa et Winnipeg.

L'adoption d'un système informatique intégré devait permettre aux dirigeants de Radio-Canada de mieux contrôler les dépenses de la Société. Il n'y a là rien d'anormal. Le système devait entrer en vigueur le 1er avril 1986, mais la direction a décidé de commencer l'opération en juillet 1985, soit exactement neuf mois plus tôt que prévu. Pire encore, la direction a préféré se passer d'un système de comptabilité parallèle, qui aurait pu être utile en cas de faille lors de la mise en application du nouveau système.

Les directeurs régionaux ont reçu l'ordre d'adopter le nouveau système, mais plusieurs d'entre eux ont quand même tenu des comptes parallèles, par crainte d'une défaillance du nouveau système. Nous avons appris que finalement, cette comptabilité de cuisine a été l'unique source de renseignements digne de confiance sur les états financiers de la Société. Un article paru récemment dans la revue *Maclean's* décrit très bien les difficultés auxquelles le système centralisé a donné lieu. Je cite:

A cause d'erreurs de programmation, l'ordinateur n'a jamais pu reconnaître certaines écritures et, comme l'administrateur débordé de travail qui lance tout à la poubelle, il les rangeait systématiquement parmi les prétendus «comptes en suspens», de sorte qu'ils n'ont jamais figuré sur les imprimés. De l'aveu du vice-président de Radio-Canada, Stephen Cotsman, «les sommes prenaient des proportions monstrueuses».

Monstrueux est le mot parce que la somme s'élevait à 57 millions de dollars. Radio-Canada l'avait dépensée, mais le système financier avait perdu trace des raisons des opérations.

Les observations que M. Cotsman a faites en toute franchise sur l'état des comptes d'attente de Radio-Canada m'ont surprise quand j'ai lu l'article de *Maclean's* parce qu'il n'était pas très loquace quand il a comparu devant le comité des communications et de la culture en mai 1986, au moment de l'examen des crédits.

La députée de Broadview—Greenwood (Mme McDonald) a demandé directement ceci à M. Cotsman:

D'après ce que j'ai entendu, on a des difficultés à réconcilier les écritures. Radio-Canada ne parvient pas, à la suite des déficiences de ce système, à rendre compte de sommes dépensées pour des productions conjointes, et les disparités dans les chiffres sont parfois surprenantes.

M. Cotsman a répondu ceci:

Je n'ai pas eu connaissance de cas où les disparités étaient considérables et où nous ne pouvions rendre compte des sommes dépensées. Pas à ma connaissance en tout cas.

Comment pouvons-nous croire que le vice-président exécutif des Finances de Radio-Canada n'était pas au courant qu'on ne pouvait rendre compte d'une somme de 57 millions de dollars venant de la poche des contribuables? A la même réunion, alors qu'il commentait les problèmes posés par le système de comptabilité centralisé, M. Cotsman a déclaré ceci:

Mais nous avons surmonté la plupart de ces obstacles et nous sommes certains que 1986-1987 sera une bien meilleure année.

Pourtant, d'après le rapport, daté du 3 septembre 1986, qu'il a adressé au conseil d'administration de Radio-Canada, le vérificateur général a averti la société de mettre de l'ordre dans ses finances parce que l'argent des contribuables était en jeu. Il a aussi ajouté qu'il n'y avait aucune raison tangible de croire que la situation s'était améliorée pour la peine. Encore une fois, les commentaires que M. Cotsman a faits au comité permanent ne concordaient pas avec les faits exposés par le vérificateur général.

Il est évident pour moi et pour de nombreux députés que la haute direction de Radio-Canada a pris une très mauvaise décision quand elle s'est hâtée de mettre son système de comptabilité centralisé en service sans mettre sur pied un système de soutien approprié.

• (1805)

Comme je le disais plut tôt, c'était une décision de la haute direction. C'est donc elle qui doit assumer la responsabilité de ce fiasco comptable. Lorsqu'on lui en a fait la remarque, la direction de Radio-Canada a prétendu qu'il était impossible d'exploiter une comptabilité parallèle parce que les compressions gouvernementales l'avait privée des ressources nécessaires. Quelle foutaise! Les directeurs régionaux de Radio-Canada faisaient leurs comptes au petit bonheur avec leur calculatrice personnelle.

En terminant, je maintiens que le président de Radio-Canada, qui est responsable de la décision de la haute direction de cette société, devrait comparaître devant le comité des comptes publics et devant le comité permanent des communicatiions et de la culture pour expliquer ses agissements. On ne peut se contenter d'une vérification comptable par la direction. C'est l'argent des contribuables qui est en jeu, et il faut donc que cette société rende des comptes au Parlement.

M. Pierre Blais (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et du président du Conseil privé): Monsieur le Président, je suis fort heureux de pouvoir répondre au député d'Etobicoke-Nord (M. Pennock). Les députés savent que le vérificateur général a parlé de l'établissement d'un nouveau système financier à la Société Radio-Canada. La situation, au sein de

cette société, a fait l'objet de bien des spéculations dans les médias et à la Chambre des communes. Même si je partage les préoccupations des députés, je n'en tiens pas moins à clarifier les fausses interprétations et les imprécisions qui se sont glissées dans le débat actuel.

La Société Radio-Canada est une vaste entreprise très complexe qui emploie plus de 11 000 personnes et qui administre un budget annuel de plus de 1 milliard de dollars. C'est vraiment beaucoup d'argent. Elle a été investie d'une mission également fort difficile. Pour la mener à bien, Radio-Canada exploite deux chaînes de télévision, quatre réseaux de radio et assure des services de diffusion dans le nord et à l'échelle régionale et locale en plus de son service international.

[*Français*]

Dans un environnement aussi complexe, mon collègue reconnaîtra qu'il est difficile de concevoir et d'établir un nouveau système financier complètement automatisé. Malgré tout, la Société a entrepris de développer un tel système. Il s'est produit des erreurs de parcours, nous en avons tous été témoins, et je pense que ces difficultés techniques qui ont provoqué une certaine vision d'une absence d'un montant de 57 millions de dollars ont reçu les explications qui s'imposaient au cours des semaines qui ont suivi.

Madame la Présidente, je crois qu'il est important de retenir que . . .

[*Traduction*]

Il est vrai qu'à la fin de l'année, des opérations représentant une valeur d'environ 57 millions de dollars avaient été inscrites dans le compte d'attente. Il y a lieu de s'en préoccuper, mais il n'y a pas eu perte de fonds. C'est le plus important. En effet, le vérificateur général lui-même a déclaré n'avoir trouvé aucune preuve de détournement de fonds. La direction de Radio-Canada a informé la ministre des Communications (Mlle MacDonald) que ces inscriptions comptables avaient depuis été réaffectées aux comptes de dépenses appropriés.

[*Français*]

En terminant, madame la Présidente, je pense que l'on doit remercier mon collègue et reconnaître la vigilance des députés de ce Parlement à s'assurer que les fonds de la Société Radio-Canada soient bien dépensés, et il est important que les Canadiens soient rassurés à l'effet qu'effectivement il n'y avait pas eu perte étant donné les circonstances et qu'il s'agissait d'une question administrative.

[*Traduction*]

LES SOCIÉTÉS D'ÉTAT—LES DETTES NON DIVULGUÉES DE LA SOCIÉTÉ. *B*) LE MONTANT DES DETTES

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Madame la Présidente, j'ai écouté avec un vif intérêt le député d'Etobicoke-Nord (M. Pennock) s'en prendre à Radio-Canada à propos de 57 millions de dollars, soit un montant considérable. Le secrétaire parlementaire vient de nous assurer que cet argent n'a été ni perdu ni détourné. J'en ai une bien bonne pour le député d'Etobicoke-Nord.

J'interviens ce soir parce que l'émission *The Fifth Estate* a révélé il y a quelques semaines qu'après avoir vendu la société *de Havilland Aircraft* du Canada à la société Boeing, le gouvernement se voit maintenant obligé de payer des dizaines de millions de dollars en réclamations contre de Havilland. Le gouvernement n'avait pas révélé ce détail aux Canadiens au moment de la vente de cette société. Il avait en l'occurrence persuadé les Canadiens qu'il était en train de négocier une très grosse affaire. Il avait avancé le chiffre de 165 millions de dollars, mais nous savons que ce montant ne sera jamais payé en totalité. Nous avons par la suite entendu parler des dizaines de millions de dollars que la société Boeing refuse de payer, mais que les contribuables devront payer aux créanciers et aux ayants droit de la de Havilland.

• (1810)

Quand je m'en suis plaint auprès du ministre de l'Expansion industrielle régionale (M. Côté), il m'a répondu qu'on n'avait dissimulé aucun renseignement à ce sujet, et que toute l'information avait été fournie par le ministre en janvier 1986 lorsqu'il avait comparu devant le comité de la Chambre chargé d'examiner la transaction. C'était absolument faux. On n'a fourni cette information ni à la Chambre ni au comité.

Lorsque j'ai demandé qu'on produise des documents, on ne l'a pas fait. Lorsque j'ai déposé une demande d'accès à l'information, celle-ci ne m'a pas été communiquée et on ne m'a pas remboursé. Lorsque j'ai écrit au ministre pour lui demander ces renseignements, je ne les ai pas reçus. Mon collègue, le député de Laurier (M. Berger), et moi-même avons même poursuivi le gouvernement devant les tribunaux pour qu'il nous donne cette information, mais en vain. Elle est toujours la propriété confidentielle du gouvernement.

J'estime que ce n'est pas normal. Un gouvernement qui se voulait transparent et qui se prétend préoccupé du gaspillage de 57 millions par Radio-Canada devrait également s'inquiéter de cela et être plus coopératif. Personne ne reconnaît plus que moi que *de Havilland Aircraft of Canada Ltd.* a profité de son association avec une société qui va bien, qui croit à la discipline du marché et qui sait gagner de l'argent. Toutefois, Boeing a du succès avec de Havilland en raison des investissements des contribuables canadiens. Ce sont ces derniers qui ont investi dans la création, l'innovation et la conception d'avions à hélices modernes. Nous avons le droit d'espérer quelque chose de notre contribution à de Havilland.

Comme vous le savez, madame la Présidente, nous n'en retirons pas 165 millions. Des obligations comme celles-là viennent en déduction des millions que nous avons reçus. Comme je l'ai dit, je suis heureux que de Havilland connaisse le succès et crée des emplois. Toutefois, nos investissements ne nous rapportent rien parce que le gouvernement a bradé la société selon des conditions encore plus favorables que celles qu'il nous avait données. Comme le démontrait si bien l'émission *The Fifth Estate*, il y a quelques semaines, les obligations et les responsabilités cachées des contribuables font plus qu'annuler les millions du prix d'achat.

[*Français*]

M. Pierre Blais (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et du président du Conseil privé): Madame la Présidente, les gens de ma région diraient qu'il faut presque avoir du front tout le tour de la tête pour oser se lever, aujourd'hui, pour blâmer notre gouvernement pour les mesures qui ont été prises dans la vente de la de Havilland.

Je pense que mon collègue a la mémoire courte, on le sait, car le ministre lui avait répondu, dès le 15 octobre, en mentionnant les pertes de plus d'un milliard qui avaient été encourues

par cette compagnie, ce qui avait nécessité l'intervention du gouvernement dans ce dossier à plusieurs reprises chaque année. Eux, comme gouvernement, avaient pris l'habitude de considérer les fonds publics comme étant un coffre sans fond où on pouvait puiser tous les jours. Le déficit, 200 milliards, 300 milliards, cela n'avait pas d'importance. Jamais on ne s'était préoccupé de voir à ce que les compagnies canadiennes puissent être aidées, supportées par le gouvernement, autrement que de penser qu'on pouvait toujours arriver avec des fonds nouveaux à injecter dans ces compagnies.

L'attitude du gouvernement canadien dans ce dossier a été de procéder à la vente de cette compagnie à une entreprise privée qui est Boeing, qui s'est occupée, elle . . . qui s'est assuré avec la compagnie Boeing du maintien des emplois, de s'assurer—et j'avais quelques notes ici—que cette compagnie va procéder à Winnipeg au maintien . . .

Dans le cas par exemple du 747, du Super Jet, les installations de Winnipeg vont produire les équipements nécessaires pour cet avion. Ce contrat produira 250 emplois pour plus de 11 millions de dollars d'activités, de retombées économiques à travers le Canada et, tout de suite, nous, nous sommes assurés qu'on ne pigerait pas continuellement à l'intérieur des fonds publics.

Et je suis surpris de réaliser que lorsqu'on s'est assuré de faire une transaction proprement, de s'assurer que l'entreprise privée pourra s'acquitter, elle, de sa fonction première qui est d'administrer une compagnie, de pouvoir même faire de l'argent avec elle, de maintenir les emplois pour les Canadiens, c'est cela qu'il faut, sans qu'on soit toujours obligé, chaque année, d'aller puiser dans les fonds publics des centaines de millions, voire, des milliards de dollars, car ils ont hypothéqué notre avenir dans le passé et ils l'hypothèque encore.

C'est ce qui fait que mon collègue, et ils l'ont complètement oublié, mais c'est que, chaque année, nos enfants, nos petits enfants vont devoir payer; on doit hypothéquer, on doit penser à rembourser ces sommes-là.

Vous parliez tout à l'heure de vigilance, mais où était-elle votre vigilance à vous lorsque c'était le temps de penser à cela, de vous assurer que le gouvernement canadien puisse vivre et savoir où on s'en allait pour l'avenir?

Vous n'y avez pas pensé et je ne puis accepter ces commentaires aujourd'hui, madame la Présidente. Je pense que c'est une bonne transaction et que nous avons respecté en tout point ce que nous avions à faire comme gouvernement.

• (1815)

[*Traduction*]

LE PROGRAMME DE PRÊTS AUX ÉTUDIANTS—ON DEMANDE D'ENVISAGER UN PROGRAMME DE BOURSES. *B*) LA POSITION DU MINISTRE

Mme Lynn McDonald (Broadview—Greenwood): Madame la Présidente, le 4 novembre j'ai posé une question concernant le programme canadien de prêts aux étudiants et la situation désespérée de nombreux étudiants qui terminent leurs études avec de lourdes dettes qu'ils doivent supporter au moment d'entrer sur le marché du travail et de commencer leur carrière.

Le secrétaire d'État (M. Crombie) m'a donné une réponse fort positive. Il a dit qu'il en parlerait avec les ministres de l'Éducation. Il m'a invitée ainsi que d'autres députés à le rencontrer plus tard pour creuser la question. Je me suis empressée d'accepter cette invitation.

En attendant, nous n'avons même pas une bonne idée de la gravité de la situation. Le dernier rapport annuel du Programme canadien de prêts aux étudiants remonte à l'année 1982-83, c'est-à-dire avant l'arrivée au pouvoir du gouvernement conservateur. Nous savons par les témoignages pertinents, par les lettres que nous adressent nos électeurs, par les parents qui nous parlent de la situation de leurs enfants, par la Fédération canadienne des étudiants, que la situation ne cesse de s'aggraver. Des dettes de 8 000 à 20 000 $ ne sont pas rares de nos jours.

Nous manquons d'informations décisives. Pour concevoir un plan raisonnable, nous devons étudier la situation actuelle. Nous savons que c'est en Colombie-Britannique que les choses vont le plus mal. La Colombie-Britannique n'a pas de programme de bourses, mais uniquement un programme de prêts. Le Programme canadien de prêts aux étudiants a été conçu pour compléter un programme de bourses au niveau des provinces. Toutes les bourses que pouvait octroyer la Colombie-Britannique ont disparu.

Le service d'aide financière de l'université de Colombie-Britannique fait les prévisions sinistres qui suivent: la dette moyenne du diplômé de 1985 s'élevait à 10 000 $. Celle du diplômé de 1984 était de 3 700 $. La dette prévue des diplômés de 1986 est de 15 000 $. Certains étudiants ont 25 000 $ de dettes.

Le directeur du service d'aide aux étudiants de l'Université de Victoria convient que le Programme d'aide aux étudiants de la Colombie-Britannique est le pire de tout le pays. La pénurie d'aide entraîne une modification du profil des étudiants qui peuvent s'inscrire à l'université. De moins en moins d'étudiants viennent de l'intérieur de la Colombie-Britannique, éloigné de l'université; de moins en moins viennent de familles à faible revenu ou monoparentales. Les causes en sont évidentes. Le gouvernement créditiste a supprimé les subventions aux étudiants, et il s'est produit immédiatement une énorme augmentation des dettes. Auparavant le plafond était de 1 800 $ par an et maintenant il est de 5 400 $. Les frais de scolarité ont triplé ces cinq dernières années en Colombie-Britannique. La situation est désespérée.

• (1820)

Dans le cas du Régime canadien de prêts aux étudiants, j'aimerais examiner certains faits. Depuis 1964, il y a 22 ans, le gouvernement fédéral a accordé 3,8 milliards de dollars de prêts garantis à environ un million et demi d'étudiants dont près de 12 p. 100 ont manqué à leurs engagements, ce qui a une certaine signification. Je me pose des questions au sujet de ce taux de 12 p. 100. Nous savons que le taux de chômage est d'environ 12 p. 100. Je me demande s'il existe un rapport entre ces deux chiffres.

Le gouvernement a payé 377 millions de dollars aux banques canadiennes pour les emprunts non remboursés. Une grande partie a été récupérée, quelque 179 millions de dollars. Le reste est toujours en souffrance. C'est alors qu'entrent en action les organismes de recouvrement. Ils sont quelquefois inflexibles et utilisent des méthodes vraiment brutales. Je constate que le gouvernement a bien voulu accorder une remise de

dette pour d'autres prêts, mais pas pour les étudiants. Je me pose des questions sur ses priorités.

Le cas des étudiantes est encore plus difficile. Les femmes doivent payer les mêmes frais de scolarité et le même loyer, et pourtant elles ont moins de chances d'obtenir un emploi d'été. Naturellement, le salaire qu'elles touchent après leur diplôme est inférieur en moyenne à celui des étudiants. Un traitement équitable pour les étudiantes signifie un salaire égal pour un travail d'égale valeur.

Je ne prétends pas que nous puissions raisonnablement diminuer les frais de scolarité ou augmenter les prêts accordés aux étudiantes pour compenser cette situation, car cela instaurerait des injustices dans le système. Cependant, les étudiantes sont nettement défavorisées, et celles qui élèvent seules des enfants le sont encore plus.

Nous pourrions faire davantage pour les parents qui font des études. Dans bien des cas, ils ont désespérément besoin de leurs études pour pouvoir faire leur chemin dans la vie, payer leurs dettes et pouvoir se servir de leurs études, comme nous voulons qu'ils le fassent, pour subvenir à leurs besoins.

[*Français*]

M. Vincent Della Noce (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État et du ministre responsable du Multiculturalisme): Madame la Présidente, le secrétaire d'État a déjà indiqué toute l'importance que le gouvernement attachait à la question de l'endettement des étudiants et que celle-ci méritait toute notre attention. J'aimerais ajouter que les gouvernements provinciaux se penchent aussi sur ce problème de l'accumulation des dettes scolaires à la fin des études postsecondaires.

En effet, à sa dernière réunion du mois de septembre, qui a eu lieu à Winnipeg, le Conseil des ministres de l'éducation du Canada a décidé de créer un comité consultatif fédéral-provincial pour revoir tant le programme canadien de prêts aux étudiants, dont il est l'administrateur, que les programmes d'aide aux étudiants mis sur pied par les provinces elles-mêmes. Je ne doute pas que lors de leur prochaine rencontre, au début de l'an prochain, les ministres provinciaux examineront, entre autres sujets, la question de l'endettement des étudiants.

Mais la question intéresse aussi beaucoup d'autres gens. Elle a été soulevée récemment lors d'une réunion entre les autorités du Secrétariat d'État, l'Association canadienne des étudiants et divers autres organismes intéressés.

L'honorable députée doit sans doute savoir que le programme canadien de prêts aux étudiants a rendu d'immenses services au cours des années. C'est indéniable. Toutefois, les problèmes qui surgissent, notamment celui de l'endettement cumulatif des étudiants, sont attribuables à plusieurs facteurs. Entre autres, le gouvernement a augmenté considérablement, en 1983, la limite des prêts consentis aux étudiants qui a pratiquement doublé. Par ailleurs, certains ajustements apportés aux programmes provinciaux d'aide aux étudiants ont aussi, pour certains cas, porté à la hausse les dettes qu'ils doivent contracter pour poursuivre leurs études.

Il est intéressant de noter ici, madame la Présidente, qu'en très grande majorité, les étudiants arrivent à rembourser leurs dettes à la fin de leurs études. Vous n'ignorez pas, cependant, que ceux qui éprouvent des difficultés à rembourser leur dette, par manque d'emploi par exemple, peuvent demander de bénéficier du programme de remise des intérêts.

Sur un autre point, il va sans dire, madame la Présidente, que le gouvernement examinera toute nouvelle initiative qui pourrait lui être suggérée pour faciliter davantage l'accès aux études postsecondaires, qu'il s'agisse de bourses ou de subventions. Il devra cependant le faire dans les limites que lui permettent le budget.

J'aimerais enfin informer l'honorable députée que certaines difficultés administratives ont retardé la publication des rapports annuels du Programme canadien de prêts aux étudiants pour 1983-1984 et 1984-1985.

J'aimerais cependant assurer la Chambre que les deux rapports seront déposés avant Noël.

Si, entre temps, il y en a parmi nous qui aimeraient obtenir de l'information sur ces deux années de prêts, je les inviterais à s'adresser à la Direction de l'aide aux étudiants du Secrétariat d'État.

La présidente suppléante (Mme Champagne): La motion portant que la Chambre s'ajourne maintenant est réputée être adoptée. La Chambre demeure donc ajournée jusqu'à demain, à 11 heures, conformément à l'article 3(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 26.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 7 novembre 1986

La séance est ouverte à 11 heures.

[*Traduction*]

LE DÉCÈS DE LUCIE GRATTON

M. le Président: Je voudrais annoncer à tous les députés que Lucie Gratton, dont les services à titre de greffier à la procédure à la Chambre des communes étaient grandement appréciés depuis 1978, est décédée hier à l'âge de 30 ans après une longue et vaillante lutte contre le cancer. Au nom de tous les députés et du personnel de la Chambre des communes, j'ai offert mes plus profondes condoléances à son mari, Michael Kirby, un de nos greffiers principaux, et à sa mère, Pierrette Gratton, adjointe administrative au sergent d'armes.

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[*Français*]

LA CHAMBRE DE COMMERCE DU QUÉBEC

LE CONGRÈS ANNUEL À HULL

M. André Plourde (Kamouraska—Rivière-du-Loup): Monsieur le Président, les 14 et 15 novembre, soit samedi et dimanche prochains, se tiendra dans la ville de Hull le congrès annuel de la Chambre de commerce de la province de Québec. Ce mouvement qui se veut apolitique regroupe au-delà de 210 Chambres de commerce locales et régionales au Québec.

Cet événement annuel, que je tiens à souligner, représente beaucoup aux plans économique et social pour la province de Québec.

Au nom du gouvernement canadien, je veux souhaiter à tous les congressistes une bienvenue particulière et un très bon congrès, mais tout spécialement aux représentants des Chambres de commerce de la circonscription de Kamouraska—Rivière-du-Loup, qui font un excellent travail à tous points de vue dans leurs municipalités respectives.

Monsieur le Président, je voudrais, au nom de tous les membres des Chambres de commerce, remercier sincèrement notre premier ministre (M. Mulroney) d'avoir accepté l'invitation qu'on lui a faite d'être conférencier de prestige lors du dîner annuel dimanche prochain. C'est la première fois qu'un premier ministre du Canada accepte d'être présent à un congrès de la Chambre de commerce du Québec et nous en sommes très fiers. Bon succès à tous les participants.

LA SÉCURITÉ SOCIALE

L'ENVOI DE CHÈQUES—LA NÉCESSITÉ D'AMÉLIORER LE SYSTÈME

M. Gilles Grondin (Saint-Maurice): Monsieur le Président, plusieurs bénéficiaires des prestations d'adaptation pour les travailleurs de ma circonscription reçoivent un traitement qui contraste totalement avec les bénéficiaires d'autres services gouvernementaux tels les bénéficiaires de l'assurance-chômage, de la pension de sécurité de la viellesse, des allocations familiales, et ainsi de suite, dont les prestations sont reçues régulièrement à date fixe par tous les bénéficiaires.

Malheureusement, telle n'est pas la situation pour les bénéficiaires des prestations d'adaptation pour les travailleurs. En effet, ceux qui doivent remplir un questionnaire toutes les deux semaines attendent parfois jusqu'à quatre ou cinq semaines avant de recevoir leurs chèques, ce qui leur cause énormément de problèmes compte tenu du faible montant qu'ils reçoivent. Chaque fois qu'ils reçoivent un chèque, ils ne savent jamais quand l'autre va arriver.

Je demanderais donc qu'un effort soit fait pour que ces personnes ne soient pas à la merci des ralentissements causés par les périodes de pointe au ministère de l'Emploi et de l'Immigration ou par les retards à la Société canadienne des postes.

Il y a certainement place à amélioration dans ce secteur et les bénéficiaires sont frustrés des réponses qu'ils reçoivent lorsqu'ils s'adressent à certains fonctionnaires responsables de ce dossier.

* * *

• (1105)

[*Traduction*]

LA COMMISSION DE CONTRÔLE DE L'ÉNERGIE ATOMIQUE

ON DEMANDE LA NOMINATION D'UN SYNDIQUÉ

M. Bill Blaikie (Winnipeg—Birds Hill): Monsieur le Président, comme vous le savez peut-être, l'aile fédérale du NPD effectue une enquête sur l'industrie nucléaire au Canada, en partie parce que le gouvernement progressiste-conservateur n'a pas su respecter la promesse qu'il avait faite aux Canadiens de tenir une enquête de ce genre.

Nous avons tenu nos premières audiences à Toronto la semaine dernière et nous avons eu alors l'occasion de nous entretenir avec les représentants du SCFP 1000, section locale qui représente la plupart des travailleurs à l'Hydro-Ontario. Une des questions qu'ils nous ont signalée a été la requête du Congrès du travail du Canada portant que le gouvernement

Article 21 du Règlement

nomme un syndiqué membre de la Commission de contrôle de l'énergie atomique.

Je voudrais profiter de l'occasion pour demander au gouvernement d'accéder à cette demande et de nommer un syndiqué à titre de membre de la Commission de contrôle de l'énergie atomique. Le gouvernement pourrait également songer à nommer à la Commission de contrôle de l'énergie atomique des gens qui représenteraient les consommateurs, les écologistes et d'autres groupements qui s'intéressent à ces questions et qui devraient influer sur les décisions prises au sujet de l'avenir de l'énergie atomique au Canada.

* * *

LA SOCIÉTÉ RADIO-CANADA

ON PROTESTE CONTRE UN REPORTAGE SUR LE *CHARLOTTETOWN DRIVING PARK*

M. Mel Gass (Malpèque): Monsieur le Président, je voudrais protester contre un reportage négatif, diffusé le 14 octobre 1986 à l'émission *The Journal* de Radio-Canada, au sujet du *Charlottetown Driving Park*, dans l'Île-du-Prince-Édouard.

Cet hippodrome est considéré comme le coeur de l'industrie des courses attelées dans la province et on en a parlé à maintes reprises comme du Kentucky du Canada. Il existe depuis la fin du XIXe siècle, affiche l'un des taux les plus élevés de parieurs par habitants au Canada, et est l'un des rares établissements du genre à être rentable. Le CDP a produit des grands coureurs comme Rumpus Hanover, un meneur de train qui détient le record mondial chez les poulains de deux ans, et comptait parmi ses pensionnaires Captain Jamie qui détient un temps record de 1,57 pour la course au trot.

Les courses attelées sont un secteur important de l'industrie touristique de la province. Les habitants de l'Île-du-Prince-Édouard ont donc été furieux et consternés d'entendre le correspondant de Radio-Canada, Tom Alderman, décrire le CDP comme un hippodrome de troisième ordre où les courses de chevaux sont de piètre qualité, qui n'est pas rentable, et que ni le public ni l'industrie des courses attelées ne devraient prendre au sérieux. C'est Tom Alderman, reporter à Radio-Canada, qu'il ne faut pas prendre au sérieux. Ce genre de reportage partial et négatif est révoltant et scandaleux.

* * *

[*Français*]

L'INDUSTRIE PHARMACEUTIQUE

LES MÉDICAMENTS—LES PERSONNES NON PROTÉGÉES—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Jean-Claude Malépart (Montréal—Sainte-Marie): Monsieur le Président, hier, malheureusement, le gouvernement conservateur, encore une fois, a déposé un projet de loi qui s'attaque aux personnes âgées, aux familles à faibles revenus et aux malades.

Monsieur le Président, non seulement ce gouvernement ne s'était pas contenté de mettre une taxe de 10 p. 100 sur les médicaments, sur la maladie de la population, pour réduire son déficit, mais ce même gouvernement a décidé maintenant de céder au chantage des multinationales sous prétexte de créer de l'emploi.

Monsieur le Président, ces gens-là sont maintenant rendus qu'ils vont prier pour que les gens meurent au Canada afin que les salons mortuaires puissent créer plus d'emplois.

Monsieur le Président, ce gouvernement conservateur a décidé de s'attaquer aux pauvres. Il y a 4 000 Canadiens et Canadiennes qui, présentement, ne sont pas protégés au niveau des assurances médicaments, et ce, ni par les gouvernements ni par les programmes privés, et ces 4 000 personnes seront pénalisées gravement à cause de l'incompétence et de l'injustice de ce gouvernement conservateur.

* * *

L'EMPLOI

LA PERFORMANCE DU GOUVERNEMENT

Mme Lise Bourgault (Argenteuil—Papineau): Monsieur le Président, mon gouvernement a été élu en septembre 1984 parce qu'il promettait aux Canadiens des emplois, des emplois et des emplois. Je me lève donc à la Chambre pour démontrer que notre promesse n'a pas été sans résultat.

Monsieur le Président, le taux de chômage du mois d'octobre est de 9,4 p. 100, soit le taux de chômage le plus bas depuis mars 1982. Cela veut dire qu'il s'est créé 610 000 emplois au Canada depuis septembre 1984 et qu'il y a 255 000 chômeurs de moins au pays, et que le nombre de femmes au travail est de 339,000 supérieur aujourd'hui à ce qu'il était en septembre 1984.

Monsieur le Président, chez les jeunes, on a ramené de 18,4 p. 100 à 14,9 p. 100 le taux de chômage. Plus de 80 p. 100 des emplois créés sont des emplois à temps complet.

Le rythme de création d'emplois dans la région de l'Atlantique est de 1 080 par mois, soit deux fois plus rapide que le taux de création d'emplois—de 509—du temps des libéraux.

Il s'est créé 303 000 emplois en Ontario depuis septembre 1984 et au Québec, 5 760 emplois, soit huit fois plus rapide que le taux des libéraux.

Monsieur le Président, c'est cela de la performance dure à battre.

* * *

• (1110)

[*Traduction*]

LES PORTS

LE PORT DE CHURCHILL—LA MISE À PIED DU PERSONNEL PERMANENT

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, il ressort nettement de son initiative récente que le gouvernement n'a pas l'intention de venir en aide au port de Churchill. Il a tergiversé pendant des mois avant d'annoncer officiellement hier les résultats de quatre études indépendantes portant sur la viabilité de ce port. Il est notoire à présent que, d'après ces études, on peut en faire une entreprise viable.

Ces études font ressortir la valeur exceptionnelle du port comme unique port maritime canadien sur l'Arctique, qui soit desservi par une liaison ferroviaire vers le sud. Mais le gouvernement a licencié dernièrement le personnel permanent du port dont il a d'ailleurs fermé les installations pour l'hiver, et cela pour la première fois en trente ans. Il a pris cette décision en dépit des résultats des études qu'on a tenues secrètes.

Il est temps que le gouvernement cesse de nier la viabilité du port de Churchill et offre à ces installations exceptionnelles l'aide dont elles ont besoin. Il n'est guère étonnant que les députés conservateurs provinciaux de Brandon laissent entendre que les conservateurs provinciaux devraient peut-être changer de nom.

* * *

LES PÉNITENCIERS

L'OUVERTURE DE LA PRISON DE RENOUS (N.-B.)

M. Alan Redway (York-Est): Monsieur le Président, selon le numéro de novembre d'*Atlantic Insight*, le nouveau pénitencier à sécurité maximum de Renous, au Nouveau-Brunswick, est sur le point d'ouvrir. Toujours selon cette revue, il est la réalisation de la promesse électorale qu'avait faite l'ancien gouvernement libéral en 1980.

Pourtant, au dire des spécialistes, il n'était pas nécessaire et sa construction ailleurs aurait coûté 10 millions de dollars de moins. Il a été bâti à cet endroit isolé malgré tout, malgré l'opposition de la Société John Howard, de la Société Elizabeth Fry, de l'Armée du Salut et de la *Criminal Justice Association*.

Voici comment l'ancien député de la circonscription où la prison est située justifie son emplacement:

> C'est le gouvernement du Canada . . . Il était de mon devoir d'obtenir tout ce que je pouvais pour cette circonscription et je suis persuadé que les honnêtes citoyens de notre pays ont plus de droits que les prisonniers.

N'est-ce pas une chanson connue, monsieur le Président?

* * *

LE CONSEIL NATIONAL DE RECHERCHES

LE RÉEXAMEN DES COMPRESSIONS

M. David Berger: Monsieur le Président, le ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie (M. Oberle) a annoncé qu'il nommerait un comité chargé de revoir les compressions qu'il a lui-même imposées au Conseil national de recherches. Il laisse ainsi savoir maintenant aux membres du Conseil qu'il conteste leur bon jugement ou qu'il le met en doute. Une question vient immédiatement à l'esprit: Pourquoi le ministre remet-il en question le jugement des membres du Conseil qu'il a lui-même mis en mauvaise posture en leur imposant des exigences inopportunes? Ne vaudrait-t-il pas mieux faire marche arrière, repartir à zéro et annuler les compressions?

Le ministre s'est également dit étonné d'apprendre que certains membres du Conseil dépassaient la durée prévue de leur mandat. A mon avis, il devrait plutôt leur être reconnaissant de vouloir rester au service des Canadiens. Comment se fait-il que le ministre n'était pas déjà au courant de cette situation? S'attendait-il à ce que le Conseil cesse de fonctionner jusqu'à ce qu'il se réveille et nomme des remplaçants? J'ose espérer que les députés ministériels et le ministre se mettront à lire la correspondance que les Canadiens leur font parvenir et que ces compressions néfastes seront annulées dans les meilleurs délais.

* * *

• (1115)

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LE NICARAGUA—LA POSITION CANADIENNE

M. Howard McCurdy (Windsor—Walkerville): Monsieur le Président, hier, le député de Spadina (M. Heap) a interrogé le premier ministre (M. Mulroney) au sujet de l'attitude contradictoire du gouvernement qui condamne à l'ONU le soutien américain aux terroristes Contra au Nicaragua d'une part, et de l'autre fournit de l'aide au Honduras et au Salvador où sont situées les bases Contra. Le premier ministre a répondu que nos alliances et nos amitiés étaient indéfectibles.

Nous croyons que le refus que le premier ministre a opposé au vice-président Ramirez laisse planer un doute énorme sur la position de notre pays et sur son degré d'indépendance. Cela est également vrai du gouvernement du Nicaragua, qui a rappelé son ambassadeur à cause de la rebuffade que le vice-président de ce pays à essuyée de la part de notre premier ministre. Si le premier ministre veut prouver l'indépendance politique de son gouvernement, il devrait lancer une invitation au vice-président du Nicaragua.

* * *

LE CONSEIL NATIONAL DE RECHERCHES

LA CRÉATION D'UN GROUPE D'ÉTUDE CHARGÉ DE L'EXAMEN DES PROGRAMMES

M. Barry Turner (Ottawa—Carleton): Monsieur le Président, ces dernières semaines, les députés et la population ont exprimé une grande inquiétude face aux compressions budgétaires imposées au Conseil national de recherches. Les faits entourant ces compressions ont été passablement déformés et qui plus est, certaines restrictions ne se justifient guère.

Le ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie (M. Oberle) annoncera aujourd'hui la création d'un groupe d'étude de trois personnes dont le mandat sera de consulter, au nom du gouvernement, le président et les membres du Conseil national de recherches sur les programmes, la gestion et les budgets de l'organisme. Mes collègues du Parti conservateur et moi-même accueillons cette initiative avec grande joie. Encore une fois, nos pressions et nos demandes fermes ont porté fruit car on a reconnu qu'il fallait préserver et accroître la richesse intellectuelle et l'importance économique à long terme du Conseil national de recherches.

Questions orales

LES APPROVISIONNEMENTS ET SERVICES

LE CONTRAT D'ENTRETIEN DES CF-18—LA RÉSOLUTION DU CONSEIL MUNICIPAL DE WINNIPEG

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg—Fort Garry): Monsieur le Président, le conseil municipal de Winnipeg a adopté la résolution suivante à l'unanimité:

Que le conseil municipal de Winnipeg fasse part au premier ministre et au gouvernement du Canada du vif mécontentement et de la déception profonde qu'a soulevés dans cette ville la décision du gouvernement concernant le contrat d'entretien des CF-18 et qu'il leur dise combien il est consterné par cette décision qui sape le processus public d'appels d'offres et ébranle les principes régissant le développement économique ordonné et équitable des régions.

Le fait que le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Masse) ait révélé hier que la décision prise en août dernier tenait uniquement à des considérations d'ordre politique a renforcé ce sentiment de trahison. Que dire aussi des conservateurs de l'Assemblé législative du Manitoba qui ont induit leurs concitoyens en erreur en assurant que tout allait pour le mieux dans ce dossier.

Les Manitobains sont des Canadiens, eux aussi. Leurs intérêts font partie de nos intérêts nationaux. Ils veulent des réponses à certaines questions. Ils voudraient bien savoir pourquoi on ne divulgue pas publiquement les documents concernant ce choix politique dégradant pour qu'ils sachent ce qui se passe au gouvernement et pour que les habitants de Winnipeg aient le sentiment de partager avec leurs concitoyens les retombées du développement économique normal de notre pays.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

L'INDUSTRIE PHARMACEUTIQUE

LE PROJET D'ALLONGER LA PÉRIODE DE PROTECTION DES BREVETS

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre. J'ai eu personnellement l'honneur de présenter en 1968 la loi qui régit actuellement les prix des médicaments. A l'époque, nos médicaments étaient parmi les plus chers du monde. Depuis, ils sont parmis les moins chers.

La Commission d'enquête nommée par le précédent gouvernement avait recommandé de porter à quatre ans la période de protection des brevets de façon à encourager la recherche et la création d'emplois au Canada. Le gouvernement a porté cette période de quatre à dix ans. Pourquoi a-t-il décidé d'accorder deux fois et demi plus de temps aux entreprises pharmaceutiques pour leur permettre de créer ces emplois dans la recherche que ne le recommandait une enquête indépendante? N'est-ce pas parce que les États-Unis ont fait pression pour que ce soit l'une des conditions des négociations sur le libre-échange?

L'hon. Harvie Andre (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur le Président, le très honorable représentant a raison de dire que dans les années 60, les médicaments coûtaient plus cher au Canada qu'aux États-Unis. Dans les années 80, ils coûtent moins cher, même s'il n'y a pas de concurrence au niveau des produits non brevetés. La Loi sur les brevets n'a rien à voir avec cela, c'est le marché qui a changé.

Des voix: Oh, oh!

M. Andre: Le représentant devrait savoir que bien des choses ont changé depuis 1968. Si l'opposition avait la courtoisie de laisser le Parlement étudier ce projet de loi et ses dispositions, nous pourrions facilement démontrer que les avantages que nous proposons sont écrasants. Ils redonneront à notre pays toute sa force dans le domaine de la recherche et du développement, ce que chaque parti semble vouloir en général, mais pas en particulier.

[*Français*]

ON DEMANDE SI CEUX QUI N'ONT PAS D'ASSURANCE-MÉDICAMENTS SERONT PROTÉGÉS

Le très hon. John N. Turner (chef de l'Opposition): Monsieur le Président, hier, le ministre a déclaré que les prix des médicaments n'augmenteront pas comme conséquence de ce projet de loi. Mais en même temps, il avait consacré 100 millions de dollars aux provinces pour les protéger contre la hausse des prix.

Est-ce qu'il croit que les Canadiens sont assez naïfs pour ne pas savoir la vraie raison? Et est-ce que le ministre n'a pas protégé les Canadiens malades qui n'ont pas la protection d'un régime d'assurance-médicaments?

• (1120)

[*Traduction*]

L'hon. Harvie Andre (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur le Président, ce n'est pas la naïveté des Canadiens qui m'inquiète, c'est celle de l'opposition. Tous les médicaments actuellement sur le marché, brevetés ou non brevetés, resteront sur le marché. Les forces qui déterminent le prix des médicaments ne changeront pas. Même le chef de l'opposition devrait comprendre cette leçon d'économie simple et élémentaire. Il n'y aura pas d'augmentations pour ces médicaments. Pour ce qui est des médicaments que nous réserve l'avenir, la période des questions est trop courte pour répondre à cette question.

M. Axworthy: Parce que vous n'en êtes pas capable.

M. Andre: Présentons le projet de loi. Étudions-le en comité. Examinons-le. Je suis sûr que si le député l'étudie sans préjugés, il constatera qu'en fait les prix seront très raisonnables et que les avantages de cette mesure compenseront largement les coûts mineurs qu'elle pourra entraîner.

LE RÉGIME CANADIEN DES BREVETS—L'INTÉRÊT QUE MANIFESTERAIENT LES ÉTATS-UNIS

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, le ministre a comparé les prix des médicaments américains et canadiens. Les prix canadiens sont nettement inférieurs aux prix américains, au point qu'il doit savoir que le ministère américain de la santé étudie actuellement le régime qui régit nos brevets en vue d'essayer d'abaisser le prix des médicaments aux États-Unis. Pourquoi dans ce cas le gouvernement veut-il essayer d'adopter un régime à l'américaine, alors que le gouvernement américain lui-même s'intéresse au nôtre?

L'hon. Harvie Andre (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur le Président, je vais faire une nouvelle tentative. Quatre-vingt treize p. 100 de nos médicaments ne sont pas concurrencés par des médicaments non brevetés. Or, leur prix est inférieur à celui des médicaments produits aux États-Unis. La raison, c'est que nous avons affaire à un marché différent, à un pays différent, et à des modalités de vente différentes. Les provinces sont les gros acheteurs.

M. Axworthy: Exact, qu'elles continuent.

M. Andre: Cela ne changera pas. Nous allons maintenir cette situation. En échange de la protection des brevets qui sera accordée aux inventeurs ou aux créateurs, nous allons gagner au moins 3 000 emplois de haute technologie dans un domaine dont il serait inadmissible que le Canada soit absent.

* * *

QUESTIONS OUVRIÈRES

LE CHÔMAGE RÉGIONAL—ON DEMANDE DE NOUVELLES POLITIQUES

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce—Lachine Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Quoique le taux national de chômage ait baissé à 9,4 p. 100 . . .

Des voix: Bravo!

M. Allmand: Je tiens à rappeler au gouvernement qu'il reste toujours 1,2 million de sans emploi au Canada. Ce taux est encore bien au-dessus des 7 p. 100 qu'il y avait avant la récession, en 1981. Mais ce qu'il y a de plus inquiétant, c'est le fléchissement continuel que l'on constate dans les régions: au Québec, en Alberta et surtout dans les provinces de l'Atlantique. Le taux de chômage a augmenté dans chacune des provinces de l'Atantique. Quand le gouvernement va-t-il reconnaître que l'économie de marché ne va pas résoudre à elle seule ces problèmes régionaux? Quand va-t-il reconnaître que le fossé s'élargit entre les riches et les pauvres et entre les régions, quand va-t-il changer d'orientation et adopter des politiques qui stimulent la croissance dans les régions et créent des emplois?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, le député a tout à fait raison de dire que le niveau de chômage est actuellement plus élevé qu'il ne l'était aux meilleurs moments d'avant la récession. Mais il est aussi beaucoup plus bas qu'en septembre 1984. Il a baissé de 11,7 p. 100 à 9,4 p. 100. Le taux de chômage des jeunes a baissé de trois points dans le même temps. Je reconnais avec le député que ce taux est encore trop élevé. Nous faisons tout ce que nous pouvons pour le réduire.

Le député a signalé les problèmes ressentis dans les régions du pays. Bon, nous agissons sur ce plan également. Nous sommes intervenus dans la province de l'Alberta, comme il le sait. Il a parlé de l'Alberta. Nous avons lancé le Programme Entreprise Atlantique, programme de promotion de l'embauche dans la région atlantique, et le crédit d'impôt pour l'île du Cap-Breton. Nous avons conservé le crédit d'impôt à l'investissement . . .

Des voix: Bravo!

• (1125)

LES CONSÉQUENCES DE LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce—Lachine-Est): Monsieur le Président, tout ce qu'ils ont pu faire n'a pas eu beaucoup d'effet dans la région atlantique et dans les autres régions du pays. Le ministre ne comprend-il pas que s'il s'en tient au laisser-faire pratiqué par le gouvernement, le parallèle que le ministre des Transports avait dressé entre la région atlantique et le tiers monde va devenir une réalité? Voilà ce qui est en train de se produire au Canada, avec la division entre riches et pauvres.

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, il est incontestable qu'il s'est créé 610,000 emplois depuis septembre 1984. Le député devrait reconnaître qu'un certain nombre de ces emplois ont été créés dans la région atlantique, au Québec et dans les régions de l'Ouest. Si le député avait le sens de l'équité il répéterait cela également.

Nous avons bien dit qu'il fallait faire plus au sujet des problèmes de disparités régionales, en particulier dans les provinces de l'Atlantique et dans la province de Québec. Nous faisons plus et nous continuons de travailler sur ce plan. Si le député voulait bien nous accorder le mérite de ce que nous faisons, il saurait que nous avons accompli énormément de progrès.

* * *

L'INDUSTRIE PHARMACEUTIQUE

LE PROJET DE MODIFICATION DE LA LOI SUR LES BREVETS—LE PRIX DES MÉDICAMENTS

M. Neil Young (Beaches): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Consommation et des Corporations. Pour défendre la proposition du gouvernement visant à modifier la Loi sur les brevets à l'égard des produits pharmaceutiques, il a déclaré que cette politique n'occasionnerait pas de dépenses supplémentaires aux consommateurs canadiens ni une augmentation du prix des médicaments. Ne conviendra-t-il pas avec un critique de cette politique que les Canadiens vont payer en fin de compte, à cause de celle-ci, entre 100 et 250 millions de dollars de plus pour les médicaments achetés sur ordonnance?

L'hon. Harvie Andre (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur le Président, j'ai annoncé que tous les médicaments actuellement commercialisés, génériques ou de marque, resteront sur le marché. Il n'y aura pas de changement. Par conséquent, à quoi sera due cette énorme augmentation de prix que prévoit le député?

Quant aux médicaments qui ne sont pas encore mis au point, on ne peut faire que des conjonctures quant à leur prix. Si vous supposez qu'aujourd'hui c'est mardi, demain sera mercredi. Qu'est-ce que cela prouve?

M. Gray (Windsor-Ouest): Aujourd'hui c'est vendredi.

M. Andre: On peut supposer tout ce que l'on veut.

ON DEMANDE DE PUBLIER LES ÉTUDES

M. Neil Young (Beaches): Monsieur le Président, le ministre devrait savoir que le critique auquel j'ai fait allusion était le député conservateur d'Hamilton-Wentworth qui, le 11 avril 1983, a déclaré exactement ce que je viens de répéter à la Chambre.

Le ministre vient de nous dire qu'il ne peut pas définir les conséquences que cette mesure aura sur les prix. J'ai fait une demande en vertu de la Loi sur l'accès à l'information pour obtenir ce renseignement et le ministre a déclaré que les analyses de coûts du programme envisagé sont confidentielles. Pourquoi ne fournit-il pas aux Canadiens ces analyses des coûts pour que nous puissions savoir exactement combien cette politique va coûter au consommateur canadien moyen?

L'hon. Harvie Andre (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur le Président, si le Nouveau parti démocratique laissait ce projet de loi aller au comité . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Andre: . . . nous pourrions en discuter et il connaîtrait les faits. Je voudrais citer une déclaration faite par le critique de la Consommation et des Corporations du Nouveau parti démocratique, le député de Winnipeg-Nord, qui a déclaré: «Si l'on constituait un fonds avec les sommes provenant de l'augmentation des prix et qu'on l'utilisait vraiment pour la recherche et le développement, je pense que les consommateurs pourraient s'en accomoder». C'est ce que nous faisons.

* * *

LE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

LA RÉPARTITION DES DÉPENSES

M. Dave Dingwall (Cape Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Expansion industrielle régionale. Le gouvernement conservateur a comblé le Québec et l'Ontario, afin de redorer son blason dans ces deux provinces, mais il a négligé les régions défavorisées.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): C'est complètement absurde!

M. Dingwall: Le ministre voudrait-il expliquer à la Chambre et aux Canadiens pourquoi son ministère, voué précisément au développement économique régional, a délibérément abandonné à leur sort les habitants du Manitoba, de Terre-Neuve, de la Nouvelle-Écosse, de l'Île-du-Prince-Édouard et des autres régions démunies? Pourquoi?

L'hon. Michel Côté (ministre de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président, de toute évidence, le député n'est pas au courant de l'aide que nous avons apportée à chacune des régions. Je vais lui donner quelques exemples importants. Ainsi, nous avons accordé une aide de un milliard de dollars aux agriculteurs de l'Ouest. Nous avons offert 580 millions de dollars dans le cadre du programme de stabilisation. Je pourrais également ajouter la suppression de la taxe sur les recettes pétrolières et gazières. Nous avons implanté le Programme Entreprise Atlantique, au coût de 600 millions de dollars, et conclu l'Accord Atlantique. Voilà entre autres comment nous sommes venus en aide aux régions.

• (1130)

LES DISPARITÉS RÉGIONALES—ON DEMANDE UNE NOUVELLE POLITIQUE

M. Dave Dingwall (Cape Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, en toute sincérité, je dois signaler au ministre que la Nouvelle-Écosse compte 4 000 chômeurs de plus qu'en 1984. Le revenu par habitant s'élevait, en 1984, à 81 p. 100 de la moyenne nationale. En 1986, il n'atteint plus que 78 p. 100. Le ministre va-t-il enfin présenter une politique en vue de redresser les disparités régionales, au lieu de graisser la patte à ses amis du Québec et de l'Ontario?

L'hon. Michel Côté (ministre de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président, aucun gouvernement n'a mieux aidé les régions que nous ne le faisons depuis 1984.

Des voix: Bravo!

M. Côté (Langelier): Pour donner un petit coup de main au député, je l'invite à consulter le bilan de nos réalisations depuis 1984. Il est à sa disposition.

* * *

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

LES NÉGOCIATIONS ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS—L'ACCORD SUR L'AUTOMOBILE

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, en l'absence de la ministre responsable des questions commerciales, ma question s'adresse au vice-premier ministre. J'ai en main un document secret du cabinet . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Broadbent: . . . daté du 27 octobre. Il a pour objet . . .

M. Siddon: Un autre document volé.

M. Broadbent: . . . les négociations commerciales entre le Canada et les États-Unis et l'Accord sur l'automobile. Le premier ministre suppléant pourrait-il confirmer que l'équipe canadienne négociant un accord avec les États-Unis croit maintenant que les garanties prévues par l'Accord sur l'automobile, qui sont essentielles aux investissements au Canada, ne tiennent plus? Pourrait-il également confirmer que nos négociateurs conduisent les négociations relatives à l'Accord sur l'automobile en se basant sur cette hypothèse?

M. John McDermid (secrétaire parlementaire de la ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, en l'absence de la ministre, je prendrai note de la question. Cependant, je pense qu'on a dit, à bien des reprises, qu'il ne fallait pas toucher à ce qui marchait bien.

M. Broadbent: C'est précisément l'opinion du NPD, de tous les Canadiens et de toutes les localités vivant de l'automobile. Je prétends donc qu'il ne faut pas toucher à cet accord, et selon ce document, les conservateurs s'apprêteraient à renoncer à ces garanties.

[*Français*]

LES MODALITÉS D'APPLICATION DU PACTE DE L'AUTOMOBILE—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Ma question s'adresse au ministre de l'Expansion industrielle régionale, parce que son nom figure au document. Le ministre comprendra très bien que la *General Motors* est actuellement en train de «considérer» de nouveaux investissements à Boisbriand, dans la province de Québec. Cette corporation accepte le principe de sauvegarde du Pacte de l'automobile. Ma question est très simple. Est-il d'accord qu'il est nécessaire de continuer ces «sauvegardes» dans le Pacte de l'automobile, oui ou non?

L'hon. Michel Côté (ministre de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président, je pense que le gouvernement est toujours préoccupé de s'assurer justement que l'industrie de l'automobile se conforme aux conditions du Pacte de l'automobile, et je pense que nous entretenons toujours des discussions à cet effet avec les compagnies qui justement entretiennent des transactions commerciales avec nous à cet effet-là.

[*Traduction*]

L'ACCORD SUR L'AUTOMOBILE—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, comme les Canadiens le savent pertinemment, particulièrement ceux qui habitent des localités vivant de l'automobile, cette question touche littéralement des milliers d'emplois au Canada. Je veux savoir à quoi m'en tenir là-dessus, voilà pourquoi je m'adresse au premier ministre suppléant ou au ministre des Finances, à une personne ayant certains pouvoirs et certaines responsabilités dans ce domaine. Le gouvernement va-t-il s'en tenir à ce que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a déclaré sans équivoque dans le passé, à savoir que les garanties de l'Accord sur l'automobile demeureront et ne sont pas négociables?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, le député sait par expérience que l'Accord sur l'automobile joue un rôle fort important dans le développement économique de notre pays. Nous entendons bien conserver le plus possible les avantages qu'il offre. Le député sait fort bien que la société General Motors a annoncé dans sa propre circonscription, un projet d'expansion de l'ordre à 2 à 2,5 milliards de dollars, sauf erreur, ce qui est bien supérieur aux engagements financiers nécessaires à Oshawa. Pourquoi? Parce que la productivité de la société au Canada est excellente, et c'est là une chose que nous entendons . . .

M. Broadbent: Et les autres localités dans tout cela?

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Le député voudrait-il bien me laisser poursuivre? Nous entendons faire en sorte que cela demeure.

* * *

LES APPROVISIONNEMENTS ET SERVICES

LE CONTRAT D'ENTRETIEN DES CF-18—LA DÉCLARATION ATTRIBUÉE AU MINISTRE DE L'ÉNERGIE

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg—Fort Garry): Monsieur le Président, c'est au vice-premier ministre que je m'adresse. Dans une entrevue qu'il accordait hier à *La Presse*, le ministre de l'Énergie a vendu la mèche pour ce qui est de l'adjudication du contrat d'entretien des CF-18. Il a dit en effet qu'il s'agissait d'un choix strictement politique visant à donner à l'économie de Montréal des lueurs d'espoir dans le cadre de la stratégie relative aux télécommunications, à l'aéronautique et à la technologie de pointe.

Le ministre pourrait-il nous dire s'il existe des stratégies à l'intention des autres villes dont l'économie dépend également de l'aéronautique, de la technologie de pointe et des télécommunications? Ne peuvent-elles plus compter recevoir des investissements fédéraux? Ne peuvent-elles plus formuler des offres et obtenir des contrats du gouvernement fédéral? Quand le gouvernement va-t-il établir des stratégies pour d'autres villes? Quand va-t-il redonner de l'espoir à la ville de Winnipeg dont il est en train maintenant de détruire l'économie?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Tout d'abord au sujet de l'article auquel le député fait allusion, monsieur le Président, je pense qu'il s'agit d'une manchette de l'édition d'hier de *La Presse*. Je pense qu'une fois qu'il aura lu le texte intégral de cette entrevue, il constatera que la façon dont celle-ci a été rapportée est quelque peu inexacte. Peut-être voudra-t-il le vérifier.

Quant à l'autre partie de la question, je ne pense pas qu'on puisse mettre en doute l'engagement du gouvernement à l'égard du Manitoba, de l'ouest du Canada ou de n'importe quelle autre région de notre pays. Le taux de chômage au Manitoba est de 6,9 p. 100, soit le plus bas au Canada. Le gouvernement peut certes s'attribuer en partie le mérite de cette réussite.

Pour ce qui est du secteur aérospatial, ses collègues et lui se sont violemment opposés à ce que la société Boeing se porte acquéreur de la société de Havilland. Or, cette société crée maintenant à Winnipeg quelque 250 emplois par suite de sa décision d'y fabriquer les ailes des Boeing 747. De toute évidence, le Manitoba joue et continuera de jouer un rôle de premier plan dans le secteur aérospatial.

LE CONTRAT DES CF-5—ON INTERCÈDE POUR LE GROUPE *BRISTOL AIRCRAFT*

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg—Fort Garry): Monsieur le Président, j'ai hâte de voir comment le vice-premier ministre va s'y prendre pour expliquer cela samedi à Winnipeg, et si les gens ajouteront foi à ses propos.

A propos de l'industrie aérospatiale, puisque nous savons maintenant grâce aux propos du ministre de l'Énergie que c'est le premier ministre qui a exercé ces choix en fonction de sa stratégie, le gouvernement va-t-il adjuger le contrat pour les CF-5 au groupe *Bristol Aircraft*, de façon à rétablir l'industrie aérospatiale dans cette ville?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, les décisions du gouvernement sont prises collectivement, et non pas le premier ministre. Il s'agit en l'occurrence d'une décision du gouvernement. Le président du Conseil du Trésor a très bien expliqué à la Chambre à maintes occasions les motifs de cette décision. J'invite le député à s'y reporter, et il y trouvera sa réponse.

* * *

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

L'ACCORD SUR L'AUTOMOBILE—LA RÉUNION D'UN COMITÉ DU CABINET

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Je veux citer un passage de cette note de service secrète qui . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Langdon: . . . nous a été envoyée . . .

Une voix: Dans une enveloppe brune.

M. Langdon: . . . et qui dit que «le bureau du négociateur poursuit son enquête avec les États-Unis» à propos des négociations sur le libre-échange. Le ministre nie-t-il que le sous-comité des priorités et de la planification du Cabinet s'est réuni le 27 octobre pour étudier les recommandations du bureau du négociateur et que ces recommandations confirmaient précisément certaines discussions sur le Pacte de l'automobile avec les États-Unis?

Des voix: Beau discours!

• (1140)

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je n'assistais pas à cette réunion, et je ne peux faire de commentaires sur ce point. Je répéterai cependant ce que j'ai dit au chef du député. Le gouvernement est parfaitement conscient de l'importance que revêt l'industrie de l'automobile pour sa région, la région de son chef et le pays tout entier. Nous ne ferons rien qui puisse affaiblir la capacité de cette industrie de créer des emplois et de favoriser la croissance économique ou les exportations dans n'importe quelle région du pays où il est possible de le faire. C'est l'objectif que le gouvernement vise et qu'il continuera à poursuivre.

L'ENGAGEMENT DU GOUVERNEMENT

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Monsieur le Président, comment le gouvernement peut-il justifier son double jeu? Il dit une chose à la Chambre des communes sur cette question et il dit exactement le contraire aux négociateurs américains. Cette note de service le prouve. Que le gouvernement admette à quel point il est buté.

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je rejette complètement cette accusation. Depuis deux ans, le gouvernement a réussi à faire augmenter de façon inouïe les nouveaux investissements dans l'industrie de l'automobile. C'est certainement la preuve de son engagement envers ce secteur.

Des voix: Bravo!

M. Langdon: Le Pacte de l'automobile.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Le député crie: «Le Pacte de l'automobile.» Oui, c'est le Pacte de l'automobile qui a tout déclenché, mais il sait fort bien que l'engagement pris par la General Motors dépasse de beaucoup les exigences du Pacte de l'automobile.

M. Langdon: Cela fait une société seulement.

M. Broadbent: Et Chrysler et Ford?

* * *

LA SOCIÉTÉ RADIO-CANADA

LA RÉAFFECTATION D'UNE SOMME DE 57 MILLIONS DE DOLLARS DANS DES COMPTES DE DÉPENSES

M. Bob Pennock (Etobicoke-Nord): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre des Communications. Hier soir, pendant le débat d'ajournement, en réponse à des questions sur les 57 millions manquants à Radio-Canada, le secrétaire parlementaire du vice-premier ministre a répondu que l'on avait reçu les explications qui s'imposaient et que l'argent était inscrit dans un compte d'attente. Le ministre est-il satisfait de la réaffectation et est-il convaincu que les 57 millions ont été convenablement attribués? Bien que le vérificateur général n'ait trouvé aucune preuve de détournement de fonds, comment le gouvernement peut-il être sûr, sans vérification indépendante, qu'il n'y a pas eu de pertes et que, comme on l'a dit hier soir, c'était seulement un problème administratif?

L'hon. Flora MacDonald (ministre des Communications): Monsieur le Président, je remercie le député de sa question. On m'a dit que Radio-Canada avait effectivement procédé à une réaffectation des fonds en vertu de son nouveau système financier. Le personnel du vérificateur général est retourné à Radio-Canada pour voir si la réaffectation est correcte pour les comptes de l'an passé et si elle constitue une base convenable pour l'avenir.

Il faut comprendre que, tant que l'enquête se poursuit, les inquiétudes du vérificateur général ne sont pas totalement apaisées. Et tant qu'il n'est pas absolument convaincu, je ne le suis pas non plus.

* * *

LE CONSEIL NATIONAL DE RECHERCHES

LA CRÉATION D'UN GROUPE D'ÉTUDE CHARGÉ DE L'EXAMEN DES COMPRESSIONS BUDGÉTAIRES

M. David Berger (Laurier): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie. Le ministre a annoncé qu'il créerait un comité pour examiner les compressions budgétaires qu'il a lui-même demandé au Conseil national des recherches de faire.

M. Turner (Vancouver Quadra): Incroyable.

M. Berger: Il dit qu'il n'a pas confiance dans le jugement des membres du conseil. Pourquoi le ministre met-il en doute le jugement des membres d'un conseil dont il a lui-même réduit l'efficacité par ses compressions budgétaires mal à propos?

L'hon. Frank Oberle (ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie): Monsieur le Président, j'ai annoncé ce matin l'établissement d'un groupe d'étude de trois personnes pour examiner la réaffectation des ressources du conseil afin de garantir qu'il ne supprimera pas des programmes importants pour la santé et la sécurité du public et conformes aux priorités du gouvernement.

M. Berger: C'est le rôle du conseil.

[*Français*]

LA POSITION DU MINISTRE

M. David Berger (Laurier): Monsieur le Président, c'est une mise en tutelle absolument inacceptable et inadmissible. Le ministre dit aussi qu'il est consterné que des membres du Conseil siègent après l'expiration de leur mandat quand il devait les remercier pour leur dévouement au peuple du Canada. Je veux lui demander: Pense-t-il que le Conseil doit fermer ses portes en attendant que le ministre se réveille et fasse des nominations? Est-ce que c'est cela qu'il reproche au Conseil?

[*Traduction*]

L'hon. Frank Oberle (ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie): Monsieur le Président, le député affirme depuis deux mois que je devrais être comptable de tous les gestes du conseil. Il ne s'agit pas d'un club privé quelconque.

M. Berger: Vous avez raison. Ce n'est pas un club privé.

M. Oberle: De temps à autre, les gouvernements établissent leur ordre de priorités et le conseil l'a toujours respecté quand il s'agit de dépenser les fonds publics qui lui sont affectés et d'établir ses programmes. C'est ce qui s'est toujours passé et c'est ce qui se passe maintenant. Le groupe d'étude dont j'ai annoncé la création garantira que moi-même et les députés comprenons les motifs des supposées compressions budgétaires.

M. Berger: Il y a eu des audiences au comité. Vous n'en tenez pas compte.

M. Oberle: Le groupe d'étude garantira aussi que le conseil comprend le nouvel ordre de priorités que le gouvernement a établi conformément à sa stratégie nationale.

* * *

L'INDUSTRIE PHARMACEUTIQUE

LA RENTABILITÉ

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur le Président, j'ai une question à poser au ministre de la Consommation et des Corporations. Dans le rapport de la Commission Eastman, on lit notamment «que la rentabilité de l'industrie pharmaceutique au Canada est relativement élevée et qu'elle est demeurée stable sur toute la période qui s'étend de 1968 à 1982. La rentabilité de l'industrie pharmaceutique dépasse clairement celle de toutes les industries manufacturières».

Compte tenu de cela, comment peut-on justifier de façon rationnelle d'accorder à des sociétés qui sont déjà au sommet de la courbe de rentabilité le monopole qu'elles ont exigé et que le ministre leur a lâchement concédé?

L'hon. Harvie Andre (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur le Président, je viens d'annoncer un investissement de 100 millions de dollars dans de nouvelles activités de recherche et de développement résultant de notre action.

Des voix: Bravo!

M. Andre: Cet investissement atteindra le milliard de dollars avant la fin de la décennie. Je trouve on ne peut plus étrange que le jour même où le parti du député dit souhaiter que l'on consacre davantage de fonds publics à la recherche dans des domaines comme la radio-astronomie, il s'oppose totalement à la création de 3,000 emplois dans le domaine de la recherche grâce à la mesure que nous proposons et qui n'aura aucune incidence néfaste pour les consommateurs.

M. Young: Prouvez-le.

M. Orlikow: Monsieur le Président, le montant de 150 millions de dollars dont parle le ministre représente le cinquième seulement de ce que les conservateurs avaient promis.

LES PRÉVISIONS D'UNE MAISON DE COMPTABLES SUR LE PRIX DES MÉDICAMENTS

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur le Président, *Coopers & Lybrand*, l'une des plus grandes maisons de comptables agréés du Canada, estime qu'en 1995, les Canadiens paieront 650 millions de dollars par année de plus pour leurs médicaments qu'en ce moment. De l'avis du gouvernement, combien d'argent faudra-t-il encore accorder aux multinationales pour les persuader de demeurer au Canada?

L'hon. Harvie Andre (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur le Président, l'industrie dont parle le député est effectivement rentable. Grâce à la mesure proposée, une partie des profits réalisés seront investis dans la recherche au Canada donnant ainsi de l'emploi aux chercheurs canadiens. C'est tout ce dont il retourne.

Des voix: Bravo!

M. Andre: Pour ce qui est des projections, je rappelle au député qu'aux fins du Programme énergétique national, on prévoyait que le prix du baril de pétrole brut atteindrait 80 $.

M. Orlikow: Et vous y avez cru.

M. Andre: Gardez cet exemple à l'esprit en faisant vos projections. Renvoyons ce projet de loi à un comité où nous pourrons examiner les hypothèses sur lesquelles on fonde ces prédictions. On peut espérer que l'on arrivera alors à une évaluation plus rationnelle et raisonnable. C'est tout ce que je demande.

* * *

LE CONSEIL NATIONAL DE RECHERCHES

L'OBSERVATOIRE RADIOASTRONOMIQUE D'ALGONQUIN

M. Len Hopkins (Renfrew—Nipissing—Pembroke): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie. Le groupe de personnalités éminentes auquel il a fait allusion, le Comité associé d'astronomie, s'est prononcé à l'unanimité en faveur non seulement du maintien, mais de la modernisation de l'observatoire radioastronomique d'Algonquin. Le ministre peut-il dire à la Chambre pourquoi on a fait si peu de cas des recommandations de ce groupe de professionnels dévoués?

• (1150)

L'hon. Frank Oberle (ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie): Monsieur le Président, je serai naturellement beaucoup mieux placé pour répondre à cette question lorsque j'aurai reçu le rapport du groupe de travail que j'ai chargé ce matin d'examiner ces sujets.

ON DEMANDE AU MINISTRE D'ANNULER LES COMPRESSIONS

M. Len Hopkins (Renfrew—Nipissing—Pembroke): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au même ministre. Il est fort évident qu'il n'a prêté l'oreille ni à ce groupe, ni aux recommandations du Conseil national de recherches, ni aux Canadiens. Va-t-il maintenant faire ce qu'il convient de faire en reconnaissant son erreur et en annulant les compressions imposées au CNR afin de permettre à ce pays d'aller de l'avant en matière de science et technologie et de recherche et développement, comme l'avaient promis les conservateurs en 1984?

L'hon. Frank Oberle (ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie): Monsieur le Président, nous sommes très impatients de donner libre cours aux efforts importants des Canadiens en matière de recherche, de science et de technologie.

M. Gauthier: Alors, cessez donc de les harceler.

M. Oberle: Il est pour le moins paradoxal que le parti libéral et ses amis socialistes fassent tout en leur pouvoir pour faire obstacle à la présentation d'un projet de loi . . .

Une voix: C'est vous qui effectuez les compressions.

M. Oberle: . . . qui créerait 3 000 emplois dans le domaine de la recherche . . .

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: A l'ordre.

* * *

L'EXPANSION INDUSTRIELLE RÉGIONALE

LES FONDS ATTRIBUÉS AUX PLUS PETITES PROVINCES

M. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre. Je suis persuadé qu'il sait que, depuis l'accession au pouvoir du parti conservateur en septembre 1984, la croissance de l'emploi dans les provinces de l'Atlantique n'a été que de 3 p. 100 tandis qu'en Ontario elle a été de 7 p. 100. En dépit de ces chiffres, la plus grande partie des fonds du ministère de l'Expansion industrielle régionale ont été affectés à l'Ontario et au Québec. Le gouvernement se propose-t-il d'accroître le budget de ce ministère afin que les plus petites provinces obtiennent leur part équitable des fonds destinés aux programmes d'expansion régionale?

[*Français*]

L'hon. Michel Côté (ministre de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président, j'ai déjà répondu à cette question. J'ai mentionné tout à l'heure que, effectivement, depuis 1984, le gouvernement a aidé les régions plus que n'importe quel autre gouvernement auparavant.

J'ai mentionné également quelques initiatives qui avaient été prises par notre gouvernement, et je voudrais rappeler à mon collègue que dans le discours du Trône il va quand même trouver encore une fois l'engagement du gouvernement de continuer à aider les régions. Nous avons déjà annoncé l'établissement et la création de l'Agence de développement de l'Atlantique et nous avons également annoncé notre intention d'assurer la diversification de l'économie dans l'Ouest.

Alors je pense encore une fois, monsieur le Président, que nous faisons un effort toujours continu dans ce désir d'aider les régions du pays.

[*Traduction*]

LES APPROVISIONNEMENTS ET SERVICES

LES CONTRATS ACCORDÉS EN ONTARIO

M. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au vice-premier ministre. Je comprends maintenant pourquoi les conservateurs du Manitoba se sentent embarrassés au sujet de son discours de la fin de semaine. Le ministère des Approvisionnements et Services entre 1985 et 1986 a accordé plus de la moitié de ses contrats en Ontario. Le vice-premier ministre est-il enchanté qu'une province doive obtenir plus de la moitié des contrats décernés par ce ministère? Peut-il nous dire quelle mesure particulière est prise pour assurer que désormais on se montrera plus équitable envers les plus petites provinces?

[*Français*]

L'hon. Monique Vézina (ministre des Approvisionnements et Services): Monsieur le Président, comme vient de le dire mon collègue, ce gouvernement a fait la preuve de ses préoccupations au niveau du développement régional.

Il faudrait se rappeler que dans le premier trimestre de l'année, le niveau d'achats du ministère des Approvisionnements et Services a augmenté à 105 p. 100. Il faut aussi rappeler que le programme des achats est cyclique, donc il faut terminer des programmes et en commencer des neufs. Et la preuve est faite que notre intention est d'être présentes et présents au niveau des régions, quelles qu'elles soient.

* * *

L'INDUSTRIE

LES DÉCISIONS DES COMPAGNIES *GENERAL MOTORS* ET *ELECTROLUX*—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Raymond Garneau (Laval-des-Rapides): Monsieur le Président, en l'absence du premier ministre, je vais adresser ma question au ministre des Finances.

Ce matin les journaux apportent une série de mauvaises nouvelles pour le Québec. D'abord, pour l'ensemble du Québec le taux de chômage à augmenté à 10,8 p. 100, la compagnie *Electrolux* ferme ses portes et 372 emplois sont perdus. La compagnie *General Motors* annonce qu'elle va mettre à pied 29 000 travailleurs en Amérique du Nord, ce qui met en danger la GM de Sainte-Thérèse.

Ma question au ministre des Finances est la suivante: Quelle mesure le gouvernement entend-t-il prendre pour que la compagnie *Electrolux* continue à fabriquer au Canada des appareils qui sont achetés par les Canadiens, et qu'entend-il faire pour assurer que l'usine de Sainte-Thérèse garde ses portes ouvertes?

L'hon. Michel Côté (ministre de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président, justement sur le dossier de la compagnie *Electrolux*, je pense que nous avons été, évidemment, tenus au courant des difficultés de la compagnie. Cette dernière a subi au cours des dernières années des pertes importantes. Elle doit conséquemment, dans l'ensemble de son entreprise, procéder à une rationalisation. Elle avait déjà investi quand même une somme de 15 millions de dollars depuis 1980.

Monsieur le Président, nous faisons tous les efforts afin d'assurer, par la voie de programmes exhaustifs au niveau de la séparation et d'autres, une relocalisation des programmes de formation aux travailleurs qui, malheureusement, perdront leurs emplois.

LES CONSÉQUENCES SUR LES NÉGOCIATIONS SUR LE LIBRE-ÉCHANGE AVEC LES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

M. Raymond Garneau (Laval-des-Rapides): Monsieur le Président, je voudrais revenir au ministre des Finances.

Ce dernier pourrait-il assurer la Chambre et tous les Canadiens que ce qui se passe avec les compagnies *Electrolux* et *General Motors* n'est pas relié aux discussions sur le libre-échange aux États-Unis? En d'autres mots, les grandes compagnies américaines n'ont-elles pas à se préparer pour transférer leur production aux États-Unis et servir le marché canadien à partir de leurs usines américaines, étant donné que le libre-échange ouvre la porte toute grande à cette possibilité?

[*Traduction*]

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je crains que le député ne soit coupé de la réalité.

Une voix: Ce ne serait pas la première fois.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Nous avons vu 610 000 nouveaux emplois . . .

Une voix: Ce n'est pas là la réalité.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Oui, c'est bien la réalité que 610 000 emplois ont été créés au Canada depuis septembre 1984. Le taux de chômage au Québec a diminué de 2 p. 100 durant la même période. Des centaines de milliers d'emplois ont été créés. Ce qui se passe dans le monde industriel canadien tient à ce qu'il ne sait pas très bien si nous progressons dans les négociations commerciales. A cause de l'inquiétude suscitée par des questions comme celles que pose le député, des entreprises canadiennes ne savent pas très bien si . . .

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: A l'ordre.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Voilà pourquoi il nous faut poursuivre ces négociations.

* * *

LE CONSEIL NATIONAL DE RECHERCHES

LA CRÉATION D'UN GROUPE D'ÉTUDE POUR RÉEXAMINER LES RÉDUCTIONS DE PROGRAMMES

M. Barry Turner (Ottawa—Carleton): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre d'État aux Sciences et à la Technologie. Il a annoncé ce matin qu'il créait un groupe d'étude pour réexaminer les réductions de programmes du CNR. Prévoit-il que certaines de ces réductions vont être annulées par le groupe ou par le gouvernement?

L'hon. Frank Oberle (ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie): Monsieur le Président, je ne veux rien prévoir. J'ai chargé trois personnes éminentes d'étudier, en consultation avec la direction du CNR et le Conseil, la répartition des crédits et autres questions. Je préfère attendre leurs conclusions et leur rapport.

M. Turner (Ottawa—Carleton): Une question supplémentaire, monsieur le Président.

M. le Président: Le député d'Ottawa—Carleton a la parole pour une question supplémentaire.

Des voix: Bravo!

LE TEMPS ACCORDÉ AU GROUPE POUR FAIRE RAPPORT

M. Barry Turner (Ottawa—Carleton): Monsieur le Président, le ministre voudrait-il dire dans combien de temps le groupe doit lui faire rapport?

L'hon. Frank Oberle (ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie): Je répète, monsieur le Président, que je réunis le groupe immédiatement. Je ne veux pas lui imposer trop de limites de temps ou même de restrictions dans son mandat.

M. Berger: Avant avril, j'espère.

M. Oberle: J'aimerais que les choses se déroulent rapidement, les compressions ne prenant pas effet avant le début de la prochaine année financière, en avril. Je compte que cet examen sera terminé avant la fin de l'année.

* * *

LE CABINET DU PREMIER MINISTRE

LA CONDUITE PRÉSUMÉE DU SECRÉTAIRE DE PRESSE

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre. Elle a trait à la politique gouvernementale relativement à l'égalité des femmes sur les lieux de travail. Le premier ministre sait sans doute maintenant qu'un certain nombre d'autres femmes journalistes se sont plaintes du comportement sexiste et inconvenant de son secrétaire de presse. Le vice-premier ministre convient-il que, si le premier ministre croit dans l'égalité des femmes, et je pense que c'est un fait, il devrait prendre cette affaire au sérieux et examiner ces allégations qui mettent en doute l'intégrité de son cabinet?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, le ministre de la Justice a répondu à cette question il y a quelques jours en disant que le secrétaire de presse retenait les services d'un avocat à ce sujet. Je pense qu'il l'a fait. A mon avis, ce serait donc peu approprié de commenter cette question davantage pour l'instant.

• (1200)

DEMANDE D'ENQUÊTE

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Monsieur le Président, cela n'empêche pas le premier ministre de prendre des mesures au sein de son propre cabinet. Cette question a une portée beaucoup plus vaste . . .

M. le Président: Je prie la députée de poser sa question.

Mme Mitchell: . . . puisque les femmes de tout le pays, et non seulement sur la colline du Parlement font face au harcèlement sexuel sur les lieux de travail, mais craignent de porter plainte. Pourquoi le premier ministre ne donne-t-il pas l'exemple en faisant enquête sur cette affaire et en appliquant des normes plus strictes que les autres employeurs? Ou bien pense-t-il comme certains députés que c'est du plus haut comique?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, j'espère que la députée, que je respecte beaucoup, réfléchira à la dernière partie de sa déclaration. Le ministre de la Justice a clairement précisé que . . .

Mme Jewett: L'affaire n'est pas devant les tribunaux.

M. Mazankowski: . . . pour préserver la justice lorsque de telles allégations sont faites au Canada, on considère ordinairement que quelqu'un est innocent jusqu'à preuve du contraire.

Mme Mitchell: Je parle d'allégations.

M. Mazankowski: Le secrétaire de presse a retenu les services d'un avocat. J'imagine que c'est de cette façon qu'on s'occupera de l'affaire.

Mme Mitchell: C'est inacceptable pour les femmes du Canada.

* * *

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

LES NÉGOCIATIONS ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS—LE PACTE DE L'AUTOMOBILE

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, compte tenu de la réponse ambigüe que le ministre des Finances a donnée au député d'Oshawa, le vice-premier ministre peut-il affirmer de façon catégorique que le Pacte de l'automobile et notamment les garanties concernant la production et le contenu canadien ne sont pas négociables et ne seront pas mis sur le tapis à l'occasion des pourparlers que nous tenons actuellement avec les États-Unis?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, le député était, je crois, membre du Cabinet lorsque le Pacte de l'automobile a été négocié. Il sait parfaitement que les Américains peuvent laisser tomber ce pacte moyennant un an de préavis.

M. Turner (Vancouver Quadra): La question n'est pas là!

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Nous devons veiller à ce que notre industrie automobile demeure aussi concurrentielle et productive que possible de façon à ce que les garanties du Pacte de l'automobile n'aient jamais besoin d'entrer en jeu. C'est actuellement le cas pour General Motors.

M. Broadbent: Et Chrysler, et Ford?

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Ils sont bien au-dessus des garanties et c'est pourquoi ils investissent 2,5 milliards au Canada.

LES SECTEURS DE L'AUTOMOBILE ET DE L'ACIER

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, cette réponse m'inquiète terriblement.

Des voix: Bien!

M. Turner (Vancouver Quadra): Ma question s'adresse au vice-premier ministre. Le gouvernement a cédé aux pressions des sénateurs et des représentants du congrès des États-Unis sur la question du bois d'oeuvre. Après les élections américaines, allons-nous céder pour l'automobile et l'acier et rouvrir également les négociations à ce sujet?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je n'ai jamais laissé entendre que le gouvernement cédait devant les Américains sur quoi que ce soit. Comme je l'ai fait valoir, nous continuons à encourager et à aider l'industrie automobile canadienne à poursuivre l'excellent travail qu'elle accomplit actuellement afin qu'elle n'ait pas à s'inquiéter des garanties. Les fabricants d'automobiles sont nettement au-dessus ces garanties pour le moment. Le député le sait parfaitement et cherche seulement à semer le mécontentement.

* * *

LES APPROVISIONNEMENTS ET SERVICES

LE CONTRAT D'ENTRETIEN DES CF-18—LA SOUMISSION DE LA *BRISTOL AEROSPACE*

M. Cyril Keeper (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur le Président, ma question s'adresse au président du Conseil du Trésor. Qu'elle est la réponse du ministre à la confirmation reçue ce matin, par téléphone, de la part de la *Bristol Aerospace*, que son offre pour l'obtention du contrat d'entretien des CF-18 était gonflée parce qu'on n'a pas tenu compte du fait que cette société possédait déjà une bonne partie de la technologie requise contrairement à Air Canada?

L'hon. Robert de Cotret (président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, je ne confirmerai pas du tout que c'est vrai.

M. Benjamin: C'est vrai quand même.

M. de Cotret: L'équipe d'experts techniques a évalué les offres. Le consortium Bristol détenait une certaine technologie tout comme Canadair, une technologie qui ne correspondait pas forcément aux impératifs du contrat, de l'avis de ces experts. On a considéré que le coût de la technologie nécessaire serait analogue, sinon identique, dans les offres des trois consortiums concercés.

Rapports de délégations interparlementaires

AFFAIRES COURANTES

[*Français*]

L'ASSOCIATION INTERPARLEMENTAIRE CANADA-FRANCE

PRÉSENTATION DU 1ER RAPPORT

Mme Claudy Mailly (secrétaire parlementaire du ministre des Communications): Monsieur le Président, j'ai l'honneur ce midi de présenter le premier rapport de l'Association interparlementaire Canada-France, après une neuvième assemblée annuelle très bien réussie.

Également, monsieur le Président, la délégation veut vous féliciter pour votre présentation élégante et compétente en langue française lors de notre rencontre.

* * *

[*Traduction*]

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

AFFAIRES ÉMANANT DES DÉPUTÉS—1ER RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. Bill Kempling (Burlington): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter le premier rapport du comité permanent des affaires émanant des députés, dans les deux langues officielles.

Le rapport concerne le choix des mesures qui feront l'objet d'un vote, suivant le premier tirage au sort qui a eu lieu le 21 octobre 1986. Je signale que, conformément à l'alinéa 36(1)*b*) du Règlement, ce premier rapport est adopté d'office dès son dépôt à la Chambre.

* * *

[*Français*]

LOI SUR LA DISSOLUTION DE LA SOCIÉTÉ CANAGREX

PRÉSENTATION DU RAPPORT DU COMITÉ LÉGISLATIF

M. Marcel R. Tremblay (Québec-Est): Monsieur le Président, à titre de président du Comité législatif, j'ai l'honneur de présenter le rapport du Comité législatif sur le projet de loi C-2, Loi portant dissolution de la Société Canagrex et modifiant certaines lois en conséquence, sans modification. Ce rapport est déposé dans les deux langues officielles.

Je profite de l'occasion, monsieur le Président, pour remercier d'une façon particulière les membres du Comité, le greffier, le personnel, les traducteurs et traductrices, de leur précieuse collaboration.

(*Note de l'éditeur: Voir les* Procès-verbaux *d'aujourd'hui au sujet du rapport précité.*)

[*Traduction*]

PÉTITIONS

OPPOSITION À LA MODIFICATION DE LA LOI SUR LES BREVETS

M. Neil Young (Beaches): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition que le greffier a dûment certifiée. Les pétitionnaires y affirment que le projet du gouvernement fédéral de modifier la Loi sur les brevets au sujet des médicaments délivrés sur ordonnance entraînera une hausse du prix des produits pharmaceutiques pour les consommateurs canadiens et compromettra gravement la capacité du Canadien moyen d'achter les médicaments dont il pourrait avoir besoin. Ils exhortent le Parlement à rejeter ces propositions qui feront augmenter le prix des médicaments d'ordonnance pour les Canadiens.

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition signée par 137 personnes d'Ottawa, Hull, Kirkland Lake et ailleurs. Ces pétitionnaires soutiennent que le projet du gouvernement nuira injustement aux Canadiens qui ont besoin en permanence, pour des raisons de santé, d'acheter des médicaments délivrés sur ordonnance. Ils font valoir que cette initiative fédérale entraînera la hausse des prix des régimes provinciaux d'assurance-médicaments. Les signataires demandent au Parlement de rejeter ce projet de loi qui fera grimper le prix des médicaments d'ordonnance que paient les Canadiens.

M. Les Benjamin (Regina-Ouest): Monsieur le Président, conformément à l'article 106 du Règlement, j'ai le devoir et le plaisir de présenter à la Chambre une pétition signée par des citoyens d'un certain nombre de localités de Saskatchewan, notamment Wishart, Bankend, Invernay, Rose Valley, Kelliher, Fosston, Margo, Mozart et même Leslie. Les pétitionnaires prient humblement le Parlement et la Chambre de rejeter les propositions visant à modifier la Loi sur les brevets, car elles auraient pour effet d'augmenter le prix des médicaments d'ordonnance.

Mme Pauline Jewett (New Westminster—Coquitlam): Monsieur le Président, j'ai également l'honneur de présenter une pétition d'un assez grand nombre de Canadiens inquiets des changements proposés à la Loi sur les brevets qui, inévitablement, augmenteront le prix des médicaments d'ordonnance et donneront aux multinationales des produits pharmaceutiques un plus grand contrôle sur les prix, ce qui leur permettra de constituer un monopole. Les pétitionnaires prient humblement la Chambre de rejeter la mesure législative proposée.

• (1210)

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, aux termes de l'article 106 du Règlement, la pétition ci-annexée a été certifiée correcte quant à la forme et au contenu. Les pétitionnaires des localités de Flin-Flon, Gillam, Thompson et Herb Lake Landing s'inquiètent du fait que le gouvernement fédéral s'est engagé à modifier la Loi sur les brevets d'une façon qui sera préjudiciable aux Canadiens qui doivent acheter constamment des médicaments sur ordonnance et qui jugent que c'est un autre cas où le gouvernement canadien fait des concessions au gouvernement américain au détriment du Canadien moyen durant les négociations sur le libre-échange.

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Monsieur le Président, je voudrais également présenter une pétition sur le même sujet émanant de citoyens de l'Ontario, notamment de Hamilton, Burlington, Stoney Creek, Dundas et autres localités du sud de l'Ontario. Les pétionnaires demandent au Parlement de rejeter la proposition visant à modifier la Loi sur les brevets qui hausserait le coût des médicaments d'ordonnance et serait préjudiciable à de nombreux Canadiens. Ils craignent également de faire partie eux aussi des concessions accordées aux États-Unis durant les négociations sur le libre-échange.

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition signée par un grand nombre de résidents de Semans, en Saskatchewan, qui demandent au gouvernement de renoncer à ses propositions qui vont faire grimper de façon très marquée les prix des médicaments d'ordonnance que vont acheter les Canadiens et limiter sérieusement la possibilité pour les Canadiens moyens d'acheter les médicaments dont ils ont besoin. Les pétitionnaires s'inquiètent beaucoup du fait que les propositions du gouvernement fédéral auront également pour résultat de faire augmenter les frais des régimes provinciaux d'assurance-médicaments.

M. Jim Manly (Cowichan—Malahat—Les Îles): Monsieur le Président, me recommandant de l'article 106 du Règlement, j'ai l'honneur et le devoir de présenter une pétition signée par un bon nombre de Canadiens visant le projet de loi tendant à modifier la Loi sur les brevets. Ils estiment que cette mesure fera augmenter les prix des médicaments pour eux-mêmes et pour les régimes provinciaux d'assurance-médicaments; ils se préoccupent en outre beaucoup du fait qu'il s'agisse là d'un autre cas où le gouvernement canadien fait des concessions aux États-Unis au détriment des Canadiens ordinaires. Ils demandent donc au Parlement de rejeter ces propositions qui feront augmenter les prix des médicaments pour les Canadiens.

M. Dan Heap (Spadina): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition qui a été jugée correcte par le greffier des pétitions, conformément à l'article 106 du Règlement. Elle provient d'un certain nombre de résidents de Brampton, Kitchener, Waterloo, Stoney Creek, Hamilton, Burlington, Sudbury, London, Allison et Pickering. Les pétitionnaires s'inquiètent du fait que la proposition du gouvernement de modifier la Loi sur les brevets entraînera une très forte augmentation du prix des médicaments au cours des prochaines années et sera préjudiciable aux personnes dont le revenu est restreint et pour lesquelles des médicaments sont indispensables, qu'elle fera augmenter le coût des régimes provinciaux et nuira à la santé des Canadiens. Ils prient donc respectueusement le Parlement de rejeter la proposition du gouvernement et de contrecarrer cette hausse de prix des médicaments.

[*Français*]

M. Cyril Keeper (Winnipeg—Nord-Centre): Monsieur le Président, j'ai une pétition de ma circonscription concernant la Loi sur les brevets. Ces gens-là veulent exprimer leur opinion à ce Parlement que ces changements dans la Loi sur les brevets vont augmenter de beaucoup le prix des médicaments pour les Canadiens ordinaires.

[*Traduction*]

M. Ray Skelly (Comox—Powell River): Monsieur le Président, j'ai moi aussi l'honneur de présenter à la Chambre une pétition par laquelle des habitants de Le Pas, au Manitoba, demandent humblement à la Chambre des communes de supprimer cet odieux et dégoûtant projet formé par le gouvernement conservateur, qui constitue une aggression injuste contre les Canadiens . . .

Des voix: Règlement!

M. le Président: A l'ordre. Le député doit savoir qu'un bon nombre de députés ont participé à un débat très utile hier, au sujet de cette question de la présentation de pétitions. Malgré les divergences d'opinions qui se sont manifestées, je pense que ceux qui y ont participé reconnaîtront que les termes employés par le député dans la présentation de sa pétition sont pour le moins inutiles.

M. Skelly: Monsieur le Président, je me demande si je ne pourrais pas continuer au nom des pétitionnaires.

M. le Président: Absolument, le député peut poursuivre. J'espère simplement qu'il changera de ton.

M. Skelly: Monsieur le Président, je vous sais gré de vos directives et je vais m'y confirmer. Sur cette grave question, les habitants de Le Pas, au Manitoba, s'inquiètent de ce que cette disposition présentée par le gouvernement va leur causer un grave tort pécuniaire et ils prient le gouvernement de retirer purement et simplement cette mesure.

[*Français*]

M. John Parry (Kenora—Rainy River): Monsieur le Président, j'ai l'honneur et le devoir cet après-midi de présenter une pétition qui est certifiée conforme à l'article 106 du Règlement et qui tient à prier le Parlement de rejeter les propositions du gouvernement d'apporter des changements à la Loi sur les brevets. Alors, ceux qui ont signé ces pétitions prônent que les changements auxquels le gouvernement vise vont élever le prix des médicaments et des prescriptions et prient le Parlement de rejeter de telles mesures.

M. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville): Monsieur le Président, conformément à l'article 106 du Règlement, la pétition ci-jointe est jugée correcte quant à la forme et au contenu. Et c'est signé par le greffier des pétitions.

C'est une pétition qui est contre les modifications d'un projet de loi sur les brevets, ici, au Canada, et les personnes de la Saskatchewan qui l'ont signée ont dit qu'il y aura des problèmes pour les pauvres et pour les malades, et c'est pourquoi elles demandent au Parlement de ne pas procéder à l'adoption de ce projet de loi.

[*Traduction*]

Je propose maintenant, appuyé par le député de Churchill (M. Murphy):

Que la Chambre passe maintenant à l'ordre du jour.

M. le Président: La Chambre a entendu la motion. Lui plaît-il de l'adopter?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. le Président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. le Président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

M. le Président: A mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

M. le Président: Convoquez les députés.

(La motion de M. Nystrom, mise aux voix, est rejetée.)

• (1220)

(*Vote nº 16*)

POUR

Députés

Axworthy	Hopkins	Nystrom
Benjamin	Jewett	Orlikow
Berger	Kaplan	Parry
Boudria	Keeper	Prud'homme
Broadbent	Manly	Robichaud
Gagliano	Marchi	Robinson
Gauthier	Mitchell	Skelly
Gray (Windsor West)	Murphy	Young —28
Grondin	Nicholson (Trinity)	
Heap	Nunziata	

CONTRE

Députés

Andre	Fontaine	Pennock
Attewell	Fraleigh	Plourde
Beatty	Gérin	Ravis
Belsher	Gormley	Reid
Blais	Gottselig	Reimer
Blouin	Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)	Scott (Hamilton—Wentworth)
Bosley	Gurbin	Sparrow
Bouchard	Gustafson	Taylor
Bourgault	Hawkes	Thacker
Bradley	Kempling	Towers
Brightwell	Kilgour	Tremblay (Québec-Est)
Cadieux	Lewis	Tupper
Champagne (Saint-Hyacinthe—Bagot)	MacKay	Turner (Ottawa—Carleton)
Champagne (Champlain)	Mailly	Van De Walle
Cossitt	Martin	Vankoughnet
Darling	Mazankowski	Vézina
Daubney	McCrossan	Weiner
Della Noce	McCuish	Wilson (Swift Current—Maple Creek)
Desjardins	McDermid	Wilson (Etobicoke Centre)
Dick	McDougall (St. Paul's)	Wise—70
Duplessis	McKenzie	
Edwards	Nicholson (Niagara Falls)	
Ellis	Nickerson	
Epp (Provencher)	Nowlan	
Fennell	Oberle	

• (1250)

M. le Président: Je déclare la motion rejetée.

M. Robinson: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. A ce stade-ci de l'ordre du jour, je suppose que nous pouvons revenir aux pétitions. J'ai un nombre important de pétitions à présenter.

Des voix: Non.

Des voix: Oui.

M. Robinson: Je suppose que nous sommes encore à l'étape où des pétitions peuvent être présentées. Je voudrais en déposer sur un certain nombre de sujets, notamment le service téléphonique local avec compteur et un éventail d'autres questions.

M. Benjamin: Bien pensé.

M. Robinson: J'espère, à ce stade-ci, monsieur le Président, que vous me donnerez l'occasion de présenter ces pétitions au nom de mes électeurs qui veulent faire connaître à la Chambre leurs diverses préoccupations.

Des voix: D'accord.

M. Benjamin: Nous en sommes encore à l'étape des pétitions. Le Président n'a rien mis d'autre en délibération.

M. le Président: Selon moi, la meilleure chose à faire en l'occurrence pour la présidence c'est d'annoncer qu'il est 13 heures.

Comme il est 13 heures, je quitte maintenant le fauteuil jusqu'à 14 heures.

(La séance est suspendue à 13 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

M. le Président: A l'ordre. Lorsque nous avons suspendu la séance à 13 heures, nous en étions aux affaires courantes et à la présentation des pétitions. Plusieurs députés avaient présenté des pétitions et nous avons voté. Après le vote, le député de Burnaby (M. Robinson) qui avait déjà présenté des pétitions, a invoqué le Règlement en faisant valoir qu'il devait être autorisé à présenter une nouvelle pétition. J'ai entendu ses arguments et nous avons levé la séance à 13 heures. J'ai dit que j'examinerais la question et que je reviendrais à la Chambre. La présidence est prête à se prononcer sur le rappel au Règlement du député de Burnaby.

Je veux que tout soit bien clair. Pour la gouverne de tous les députés et de ceux qui suivent nos délibérations, le député demande à présenter une ou plusieurs pétitions supplémentaires.

M. Broadbent: Sur un sujet différent.

M. le Président: Suivant la coutume, un député à qui la présidence accorde la parole au cours de la présentation des pétitions, lors de l'examen des affaires courantes, peut présenter une ou plusieurs pétitions. Ces dernières ne doivent pas nécessairement porter toutes sur le même sujet ou provenir toutes de la même région du pays. Toujours selon l'usage, après avoir présenté ses pétitions, ce député ne peut pas demander de nouveau la parole pour en présenter d'autres.

J'attire l'attention de tous les députés sur la décision rendue par la présidente Sauvé, le 28 octobre 1983. La présidente Sauvé a alors déclaré:

> J'avertis les députés que s'ils ont plusieurs pétitions ils doivent les présenter toutes lorsqu'ils ont la parole, car je ne donnerai pas la parole deux fois au même député.

Le 11 juin 1985, l'ancien président Bosley a déclaré ceci:

> Il n'y a aucune règle stipulant que le député ne peut présenter plus d'une pétition. La coutume veut cependant qu'un député demande une fois la parole pour présenter des pétitions, et le député peut à ce moment-là essayer de présenter plus d'une pétition . . . telle est la coutume depuis des années . . .

Pour que ni les députés, ni le public qui suit nos délibérations, n'aillent croire que la pétition du député de Burnaby ne pourra pas être présentée à la Chambre et transmise au gouvernement, à cause de cette coutume, je rappelle aux députés qu'il existe une autre façon de présenter une pétition. Il leur suffit d'appeler un page et de lui demander de l'apporter au bureau de la Chambre. Elle sera alors traitée de la même façon que les pétitions présentées verbalement. Cette pétition sera, comme les autres, transmise aujourd'hui même au bureau compétent du gouvernement, lequel doit répondre dans les 45 jours.

Cette coutume n'empêche donc pas les citoyens de faire parvenir leurs pétitions au gouvernement. Les députés qui, en raison de la pression ou par oubli, ne présentent pas toutes leurs pétitions pendant qu'ils ont la parole, peuvent toujours se reprendre lors de la séance suivante, demander à présenter leurs pétitions et dire quelques mots à leur sujet.

Par conséquent, la pétition du député peut être présentée. Les citoyens qui ont signé cette pétition peuvent être assurés qu'elle sera traitée régulièrement. La présidence est liée par deux précédents qui vont dans le même sens. Elle doit donc se prononcer contre le député de Burnaby. Cependant, je dois dire que, comme toujours, le député de Burnaby comprend les règles de la Chambre et les utilise adroitement pour faire valoir ce que lui et ses collègues jugent dans l'intérêt de leurs électeurs et du public en général. C'est en ce sens que je reçois toujours volontiers les interventions du député et de ses collègues.

Le député de Windsor-Ouest (M. Gray).

• (1410)

M. Gray: Monsieur le Président, je voudrais présenter une pétition au nom d'un certain nombre de citoyens du Canada . . .

M. Murphy: Règlement. Je propose, appuyé par le député de Yorkton—Melville, que l'on donne la parole au député d'Oshawa (M. Broadbent).

M. le Président: Le député de Churchill s'est levé trop tard, la présidence avait déjà donné la parole au député de Windsor-Ouest. Le député de Windsor-Ouest a la parole.

LA TARIFICATION DES APPELS LOCAUX

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, je veux présenter une pétition au nom de plusieurs citoyens canadiens qui prient le Parlement de demander au Conseil de la radio-télévision canadienne d'interdire aux sociétés de téléphone de faire payer chaque appel et de leur ordonner de conserver le service de location mensuelle des téléphones.

M. le Président: Passons à la présentation des projets de loi.

Des voix: Un instant.

M. Robinson: J'invoque le Règlement.

M. le Président: Le député d'Oshawa (M. Broadbent) prend-il la parole?

M. Broadbent: J'ai des pétitions à présenter, monsieur le Président.

M. Robinson: J'invoque le Règlement, monsieur le Président.

M. le Président: Le député de Burnaby (M. Robinson) invoque le Règlement.

M. Robinson: Je vois que le député de Winnipeg—Fort Garry (M. Axworthy) et le député d'Oshawa (M. Broadbent) présentent tous deux des pétitions. Je propose, appuyé par le député de Churchill (M. Murphy), qu'on donne la parole maintenant au député d'Oshawa.

M. le Président: Le député de Burnaby est intervenu pour demander qu'on donne la parole à un autre député. A mon avis, il était évident pour tous les députés que la présidence n'avait donné la parole à personne. Au lieu de donner la parole à l'un des députés qui s'étaient levés, la présidence l'a accordée au député de Burnaby, aussi, j'estime que la motion du député est irrecevable. Le député d'Oshawa a la parole.

M. Nystrom: J'invoque le Règlement. Je voudrais proposer qu'on entende maintenant le député d'Oshawa—pardon, le député de Winnipeg—Fort Garry.

M. le Président: Le député d'Oshawa a la parole.

M. Robinson: J'invoque le Règlement.

Des voix: Voyons!

M. le Président: Le député d'Oshawa a la parole.

M. Robinson: J'invoque le Règlement, monsieur le Président.

M. le Président: Le député d'Oshawa aurait-il l'obligeance d'informer la présidence des raisons pour lesquelles il prend la parole?

M. Robinson: J'invoque le Règlement, monsieur le Président.

M. Broadbent: Je respecte votre décision comme toujours, Votre Honneur, et je vous informe que je veux présenter une pétition.

M. Robinson: J'invoque le Règlement.

M. le Président: Le député de Burnaby a la parole pour invoquer le Règlement.

M. Robinson: Monsieur le Président, je crois que le député d'Oshawa et le député de Winnipeg—Fort Garry ont tous deux demandé la parole pour présenter des pétitions. Je propose que le député de Winnipeg—Fort Garry soit maintenant entendu.

M. le Président: Le député sait que j'ai déjà tranché ce point.

M. Benjamin: Non, vous ne l'avez pas tranché. Cette motion peut être mise aux voix.

M. le Président: La parole est au député d'Oshawa.

M. Robinson: J'invoque le Règlement.

M. Nystrom: J'invoque le Règlement.

M. le Président: Je crois que le député de Yorkton—Melville voulait proposer que le député de Winnipeg—Fort Garry ait maintenant la parole.

M. Nystrom: Oui.

M. le Président: Je suis disposé à déclarer que la motion est conforme au Règlement.

Des voix: Oh, oh!

M. McDermid: Règlement!

Des voix: Allons!

M. le Président: La Chambre est appelée à se prononcer sur la motion de M. Nystrom voulant que le député de Winnipeg—Fort Garry ait maintenant la parole. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. le Président: Le député de Winnipeg—Fort Garry.

Des voix: Non.

M. le Président: Du consentement unanime de la Chambre, le député de Winnipeg—Fort Garry a la parole.

M. Murphy: J'ai dit non.

M. Keeper: J'ai dit non.

M. le Président: La motion est adoptée.

Une voix: Il y a eu des votes négatifs.

M. Nystrom: Règlement!

M. Keeper: Règlement!

M. le Président: La parole est au député de Winnipeg—Fort Garry. Est-ce que le député de Winnipeg—Fort Garry a décidé de renoncer à prendre la parole?

M. Keeper: J'invoque le Règlement.

M. Benjamin: J'invoque le Règlement.

M. Nystrom: J'invoque le Règlement.

M. le Président: Le député de Yorkton—Melville fait un rappel au Règlement.

M. Nystrom: Sauf votre respect, monsieur le Président, quand vous avez demandé s'il y avait consentement unanime pour la motion concernant le député de Winnipeg—Fort Garry, certains ont répondu «oui» et d'autres «non».

Une voix: Où?

M. Mazankowski: Je ne les ai pas entendus.

M. Nystrom: De ce côté-ci de la Chambre, monsieur le Président.

M. le Président: Je sais que le député de Yorkton—Melville essaie de rendre service, mais j'ai rendu ma décision.

M. Keeper: J'invoque le Règlement.

M. le Président: La présidence a rendu sa décision, à savoir que le député de Winnipeg—Fort Garry a la parole.

• (1420)

M. Keeper: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je crois avoir entendu Votre Honneur dire . . .

M. Benjamin: Rappelez-vous le temps où vous faisiez la même chose avec la grosse majorité libérale?

M. Keeper: Pourrions-nous avoir un peu de calme ici, s'il-vous-plaît?

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo.

M. Keeper: Monsieur le Président, au sujet du consentement unanime que vous aviez demandé pour permettre au député de Winnipeg—Fort Garry (M. Axworthy) de parler, je crois avoir entendu Votre Honneur dire qu'il y avait consentement unanime. J'ai répondu clairement: «Non» quand vous avez posé la question.

M. McDermid: Personne ne vous a entendu!

M. le Président: Le député intervient sans aucun doute pour aider la présidence et les députés. Il n'ignore pas qu'une décision a été rendue. Rien dans le Règlement ne permet à un député de revenir à la charge pour soutenir que la présidence a mal entendu une intervention lorsque celle-ci s'est prononcée. Je demande donc au député de se rendre à la décision qui a été prise.

La parole est au député de Winnipeg—Fort Garry (M. Axworthy).

Des voix: Bravo!

LA DÉSIGNATION DE LA RÉGION DE SOUTH MORESBY COMME PARC MARITIME NATIONAL

L'hon. Loyd Axworthy (Winnipeg—Fort Garry): Monsieur le Président, grâce à l'appui de deux partis, je suis en mesure de présenter cette importante pétition au nom des habitants de South Moresby. Ils sont extrêment inquiets des mesures gouvernementales susceptibles de compromettre l'équilibre écologique des sites naturels de leur région. Ils demandent instamment à la Chambre de préserver toute la région de South Moresby, en Colombie-Britannique, en la désignant parc maritime national, pour que les générations actuelles et futures puissent jouir de cette ressource écologique unique.

Des voix: Bravo!

M. le Président: Le vice-premier ministre a la parole.

L'hon. Don Mazankowski (vice-prmier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, je propose, appuyé par le député de Simcoe-Nord:

Que la Chambre passe maintenant à l'article suivant des affaires courantes.

Des voix: Bravo!

M. le Président: La Chambre a entendu les termes de la motion, Plaît-il à la Chambre d'adopter cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. le Président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. le Président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

M. le Président: A mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

M. le Président: Convoquez les députés.

(La motion de M. Mazankowski, mise aux voix, est adoptée.)

• (1430)

(*Vote nº 17*)

POUR

Députés

Andre	Gérin	Reid
Blais	Gormley	Reimer
Blouin	Gottselig	Scott
Bosley	Gray	(Hamilton—Wentworth)
Bourgault	(Bonaventure—Îles-de-	Sparrow
Brightwell	la-Madeleine)	Taylor
Cadieux	Gustafson	Thacker
Champagne	Hawkes	Towers
(Saint-Hyacinthe—	Kempling	Tremblay
Bagot)	Kilgour	(Québec-Est)
Champagne	Lewis	Tupper
(Champlain)	MacKay	Van De Walle
Daubney	Mailly	Vankoughnet
Della Noce	Martin	Vézina
Desjardins	Mazankowski	Weiner
Dick	McCrossan	Wilson
Duplessis	McDermid	(Swift Current—
Edwards	McKenzie	Maple Creek)—53
Ellis	Nickerson	
Fennell	Pennock	
Fontaine	Plourde	
Fraleigh	Ravis	

CONTRE

Députés

Axworthy	Jewett	Parry
Benjamin	Kaplan	Prud'homme
Broadbent	Keeper	Robinson
Gauthier	Manly	Rompkey
Gray	Mitchell	Young —20
(Windsor West)	Murphy	
Heap	Nystrom	
Isabelle	Orlikow	

• (1500)

M. le Président: Je déclare la motion adoptée.

* * *

LOI MODIFIANT LA LOI SUR LES CHEMINS DE FER (CLÔTURES)

M. Neil Young (Beaches) demande à présenter un projet de loi tendant à modifier la Loi sur les chemins de fer (clôtures).

M. le Président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. le Président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. le Président: Que tous ceux qui s'y opposent veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

M. le Président: A mon avis les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

M. le Président: Convoquez les députés.

(La motion de M. Young, mise aux voix, est rejetée):

(*Vote nº 18*)

POUR

Députés

Axworthy	Keeper	Rompkey
Benjamin	Murphy	Young —16
Bosley	Nowlan	
Broadbent	Nystrom	
Gauthier	Orlikow	
Heap	Prud'homme	
Jewett	Robinson	

CONTRE

Députés

Andre	Lewis	Towers
Blais	MacKay	Vankoughnet
Bouchard	Mazankowski	Vézina
Cadieux	McDermid	Weiner
Côté	McDougall	Wilson
(Langelier)	(St. Paul's)	(Etobicoke Centre)
Dick	McKenzie	Wise—25
Ellis	Oberle	
Fennell	Scott	
Fraleigh	(Hamilton—Wentworth)	
Kempling	Siddon	

• (1530)

M. le Président: Je déclare la motion rejetée.

M. Manly: J'invoque le Règlement, monsieur le Président.

M. Manzakowski: Monsieur le Président, je propose que la Chambre passe maintenant à l'étude du projet de loi inscrit au nom du ministre de la Consommation et des Corporations.

Des voix: Oh oh!

M. Robinson: J'invoque le Règlement.

Mme Mitchell: J'invoque le Règlement.

M. Manly: J'invoque le Règlement.

Dépôt de projets de loi

M. Robinson: J'invoque le Règlement.

M. le Président: M. Mazankowski a proposé que:

La Chambre procède à l'étude du projet de loi inscrit au nom du ministre des Consommations et des Corporations.

Je tiens à régler cette question.

M. Manly: J'invoque le Règlement.

M. Siddon: La Chambre est saisie d'une motion.

M. le Président: La présidence estime que, pour ce qui est de ces travaux, la Chambre est tenue aux projets de loi inscrits à l'ordre du jour. Je pense que la présidence est tenue de dire que nous devons suivre l'ordre du jour.

M. Broadbent: Bien.

M. le Président: Je dois informer le vice-premier ministre qu'il ne conviendrait pas de recevoir la motion en question.

La présidence y a bien réfléchi et elle est liée par l'ordre du jour tel qu'il a été fixé. Voilà ma décision.

M. Manly: J'invoque le Règlement.

M. Robinson: J'invoque le Règlement.

M. le Président: Le député de Burnaby.

M. Robinson: Monsieur le Président, je crois comprendre que pour être recevable à présenter une motion, un député doit avoir la parole, l'avoir reçue du Président. L'honorable vice-premier ministre n'avait pas la parole pour quelque fin que ce soit, présentation d'une motion ou autre.

M. Broadbent: Il a décidé contre.

• (1540)

M. le Président: Je sais que le député de Burnaby (M. Robinson) veut prêter son assistance à la Chambre et à la présidence. La question qu'il soulève a cependant déjà été réglée dans ma décision. Dans l'intérêt du décorum et de l'ordre, nous devrions poursuivre, et la présidence . . .

M. Manly: J'invoque le Règlement, monsieur le Président.

M. Benjamin: J'invoque le Règlement, monsieur le Président.

M. le Président: La parole est au député de Cowichan—Malahat—Les Îles (M. Manly) pour un rappel au Règlement.

M. Manly: Monsieur le Président, je n'étais pas ici quand Votre Honneur a demandé le dernier vote. Mais si j'avais été ici, j'aurais voté avec mon caucus.

Des voix: Assoyez-vous!

M. le Président: La parole est au député de Regina-Ouest (M. Benjamin) pour un rappel au Règlement.

M. Benjamin: Monsieur le Président, je fais un rappel au Règlement sur lequel il vous sera beaucoup plus agréable de vous prononcer que ceux dont vous avez eu à vous occuper jusqu'ici. Je tiens à rappeler qu'aujourd'hui et demain marquent un heureux anniversaire. Je signale en effet à la Chambre que les députés d'Annapolis Valley—Hants (M. Nowlan), de Dartmouth—Halifax-Est (M. Forrestall), de Victoria—Haliburton (M. Scott), de Renfrew—Nipissing—Pembroke (M. Hopkins), de Notre-Dame-de-Grâce—Lachine-Est (M. Allmand) et de Hull—Aylmer (M. Isabelle) . . .

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît.

M. Benjamin: . . . célébreront le vingt-cinquième anniversaire de leur élection à notre institution et . . .

M. le Président: A l'ordre, je vous prie.

M. Benjamin: . . . de la promotion de 1965. Je suis persuadé que la Chambre voudra le noter et les féliciter.

Des voix: Bravo!

M. le Président: Je suis convaincu que tous les députés sont au courant de la question soulevée par le député, mais il ne s'agit pas d'un rappel au Règlement.

Mme Mitchell: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement.

M. le Président: La députée de Vancouver-Est (Mme Mitchell) a la parole au sujet d'un rappel au Règlement.

Mme Mitchell: Monsieur le Président, je tiens simplement à dire que je regrette de ne pas avoir pu participer au vote . . .

Des voix: Asseyez-vous!

Mme Mitchell: . . . mais si j'avais été là, j'aurais certainement appuyé avec vigueur le projet de loi de mon honorable collègue qui aurait amélioré les clôtures le long des voies de chemin de fer.

M. Mazankowski: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement.

M. le Président: L'honorable vice-premier ministre (M. Mazankowski) a la parole au sujet d'un rappel au Règlement.

M. Mazankowski: Monsieur le Président, je voudrais signaler que les députés d'en face font preuve de duplicité . . .

M. Broadbent: C'est anti-parlementaire. Attention!

Des voix: C'est honteux!

M. Mazankowski: . . . de mauvaise foi . . .

Des voix: Retirez vos paroles!

M. Mazankowski: Les députés . . .

M. le Président: L'honorable vice-premier ministre a la parole au sujet d'un rappel au Règlement. Je demande aux députés de bien vouloir l'écouter jusqu'au bout.

M. Benjamin: Il n'est pas aussi valable que le mien.

M. Mazankowski: Monsieur le Président, le projet de loi d'initiative privée dont nous avons proposé l'étude et qui figure au *Feuilleton* au nom du député de Beaches (M. Young) serait normalement examiné du consentement unanime de la Chambre. Ce sont des néo-démocrates et des libéraux qui ont provoqué un vote. En conséquence, s'ils tiennent à bloquer . . .

M. Gauthier: C'est une remarque déplacée.

M. Mazankowski: . . . l'adoption de leur propre mesure, alors nous ne devrions pas . . .

M. Gauthier: Monsieur le Président, c'est tout à fait injustifié.

Des voix: Asseyez-vous!

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît.

M. Gauthier: C'est tout à fait injustifié.

Des voix: Asseyez-vous!

M. Gauthier: S'il peut se permettre d'en parler, alors je le peux moi aussi. Ses propos sont tout à fait déplacés. Le vice-premier ministre (M. Mazankowski) commente un vote qui a eu lieu à la Chambre, ce dont il n'a pas le droit.

M. Mazankowski: Les députés d'en face non plus.

M. Gauthier: Il n'est pas permis de commenter un vote qui a eu lieu à la Chambre, que l'on soit vice-premier ministre ou pas. Peu m'importe qui vous êtes.

Des voix: Taisez-vous!

M. le Président: Le député d'Ottawa—Vanier (M. Gauthier) veut peut-être faire un rappel au Règlement. C'est peut-être ce qu'il cherchait à faire.

M. Gauthier: Je croyais avoir déjà demandé la parole, monsieur le Président.

M. le Président: Si le député d'Ottawa—Vanier (M. Gauthier) veut invoquer le Règlement, la présidence veut bien l'entendre.

M. Gauthier: Merci, monsieur le Président. C'est ce que j'essayais de faire. Je faisais valoir que le vice-premier ministre avait critiqué un vote, ce qui, à mon avis, est tout à fait déplacé et contraire à ses habitudes.

M. le Président: La présidence fait remarquer que le vice-premier ministre et le député d'Ottawa—Vanier ont maintenant tous deux présenté leurs arguments.

M. Benjamin: Si mauvais soient-ils.

M. le Président: Ils l'ont fait avec la plus grande courtoisie, même s'ils nous ont fait attendre une minute ou deux.

D'autres députés invoquent-ils le Règlement?

M. Robinson: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. J'ai sous les yeux le commentaire 320 de Beauchesne, qui porte sur les expressions parlementaires et non parlementaires . . .

M. Prud'homme: Quelle édition?

M. Robinson: Il s'agit, évidemment, de la cinquième.

Ce commentaire donne une listes des diverses expressions qui sont tenues pour parlementaires ou non parlementaires. Lorsqu'il est intervenu, le vice-premier ministre (M. Mazankowski), dans ses insinuations, ses . . .

M. Broadbent: Propos immodérés.

M. Robinson: . . . a usé d'un langage que je considère, bien qu'il ne soit pas mentionné expressément dans Beauchesne . . .

Des voix: Oh, oh!

Une voix: Asseyez-vous!

M. le Président: A l'ordre. Le député de Burnaby obligerait la présidence en précisant en quoi consiste son rappel au Règlement.

M. Robinson: Monsieur le Président, le mot en question est «duplicité». Si le vice-premier ministre veut insinuer que des députés, tels mes collègues les députés de Vancouver-Est (Mme Mitchell) et de Cowichan—Malahat—Les îles (M. Manly), qui ont tenté en toute bonne foi d'expliquer leur position comme le veut depuis toujours la tradition de la Chambre, ont fait preuve de duplicité, j'estime alors que ce mot entre certes dans la même catégorie que d'autres mots qui sont jugés anti-réglementaires depuis 1958. Je veux parler des mots «escroc», «tromper», «malhonnête», «fausser» . . .

M. le Président: Le député de Burnaby formule une plainte. Je crois que la question est réglée. La Chambre a décidé de poursuivre ses travaux.

M. Robinson: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement . . .

M. Mazankowski: Monsieur le Président, je soulève la question de privilège.

M. le Président: Le vice-premier ministre a la parole pour soulever la question de privilège.

M. Mazankowski: Je tiens à déclarer que si la Chambre et vous, monsieur le Président, trouvez mes propos injurieux, je me ferai un plaisir de retirer ce que j'ai dit.

Des voix: Bravo!

Dépôt de projets de loi

M. le Président: Le député d'Essex—Windsor (M. Langdon) veut-il invoquer le Règlement?

M. Langdon: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je veux simplement m'expliquer à l'instar des députés de Cowichan—Malahat—Les Îles (M. Manly) et de Vancouver-Est (Mme Mitchell) et faire savoir combien je regrette de ne pas avoir été présent lors du vote et que j'aurais certes voté de la même façon que mon caucus à cet égard.

M. le Président: Je veux remercier le député d'avoir attiré l'attention de la Chambre sur cette question. D'autres députés invoquent-ils le Règlement?

Mme Mitchell: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement.

M. le Président: La députée de Vancouver-Est invoque le Règlement.

Mme Mitchell: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement à propos de renseignements importants. Cela concerne une question qui a été mentionnée précédemment pendant la présentation des pétitions. Je voudrais vous dire, monsieur le Président, et par votre intermédiaire, à la Chambre, que nous avons reçu un télégramme . . .

M. le Président: Je reconnais que la députée soulève une question importante, mais il est difficile pour la présidence d'en voir la pertinence à ce stade.

M. Parry: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement.

M. le Président: Je donne la parole au député de Kenora—Rainy River (M. Parry).

M. Parry: Monsieur le Président, je suis arrivé également trop tard pour le vote. Je voudrais demander que la Chambre veuille bien considérer que j'aurais voté en accord avec mon parti.

M. le Président: Il est difficile pour la présidence de ne pas faire remarquer qu'un jour où il y a autant de votes, les députés ont certainement beaucoup d'occasions de participer.

Le ministre de la Justice (M. Hnatyshyn). Reporté.

Le ministre de la Justice. Reporté.

Le ministre du Travail (M. Cadieux). Reporté.

M. Benjamin: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement.

M. le Président: Le député de Regina-Ouest (M. Benjamin) invoque le Règlement.

M. Benjamin: Monsieur le Président, puisque nous sommes impatients de passer aux projets de loi émanant du gouvernement et puisque le ministre du Travail (M. Cadieux) est ici, je demande le consentement unanime de la Chambre pour entamer le débat sur le projet de loi inscrit au nom du ministre du Travail concernant une Loi sur le maintien de l'exploitation des ports.

• (1550)

M. le Président: Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: Non.

M. Nystrom: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Comme vous le savez, monsieur le Président, le député de Nickel Belt (M. Rodriguez) est malade. J'ai eu l'occasion de communiquer avec son bureau et il m'a dit que si la Chambre y consentait à l'unanimité je pourrais présenter ce projet de loi en son nom . . .

Des voix: Non.

M. Nystrom: Je le répète, le député est malade. Il l'est depuis un certain temps. Il a dit que si la Chambre avait l'obligeance de lui accorder son consentement unanime, je pourrais présenter en son nom un projet de loi tendant à modifier la Loi électorale du Canada.

M. le Président: A l'ordre. Le député m'informe qu'il sollicite le consentement unanime pour présenter un projet de loi inscrit au nom du député de Nickel Belt (M. Rodriguez). Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. Robinson: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Au nom du député de Nickel Belt (M. Rodriguez), je demande l'autorisation de présenter un autre projet de loi que, sauf erreur, Votre Honneur n'a pas encore mis à l'étude. Un certain nombre de projets de loi sont inscrits au nom du député de Nickel Belt et, en son nom, je demande à présenter . . .

Des voix: Non! Non!

M. Robinson: Si les députés avaient la courtoisie de me laisser terminer . . .

Des voix: Non!

M. Fennell: La même courtoisie dont vous avez fait preuve à notre endroit?

M. Broadbent: Sûrement pas si moche.

M. Fennell: Au moins, vous êtes honnête.

M. Robinson: Au nom du député de Nickel Belt, je demande l'autorisation de présenter un projet de loi visant à modifier la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions, les coupons de promotion et les timbres primes.

M. le Président: Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. Nystrom: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je le répète, les collaborateurs du député de Nickel Belt avec qui j'ai communiqué m'ont prié de demander à la Chambre si elle consentirait à l'unanimité à étudier le projet de loi tendant à modifier la Loi sur les faillites. Il s'agit d'un projet de loi que le député de Nickel Belt voulait faire avancer. Je suis sûr que s'il était là, il le présenterait lui-même.

M. le Président: Le député a pris la parole pour demander à la Chambre de consentir à l'unanimité à ce qu'il présente un projet de loi au nom d'un autre député. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. Nickerson: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Cet après-midi, vous avez décidé qu'on devait respecter l'ordre dans lequel les articles paraissent au *Feuilleton*. Le dernier point que nous avons examiné est un projet de loi inscrit au nom du député de Hastings—Frontenac—Lennox et Addington (M. Vankoughnet). Par conséquent, au lieu de revenir aux projets de loi inscrits au nom du député de Nickel Belt (M. Rodriguez), nous devrions passer à celui qui est inscrit au nom du député de Saskatoon-Est (M. Ravis).

M. le Président: Le député ignore peut-être qu'il y a plusieurs projets de loi inscrits au nom du député de Nickel Belt. D'habitude, on ne donne la parole au député qu'une seule fois, peu importe le nombre de projets de loi inscrits à son nom. Les députés visés demandent le consentement de la Chambre, afin de pouvoir étudier les projets de loi en question. La présidence estime que tout est parfaitement en règle.

M. Nystrom: Monsieur le Président, si je ne m'abuse, le député de Western Arctic (M. Nickerson) a demandé que nous passions à l'étude du projet de loi inscrit au nom du député de Saskatoon-Est (M. Ravis). Si telle est bien sa motion et que quelqu'un l'appuie, on pourrait peut-être la mettre aux voix?

M. Robinson: J'appuie la motion, monsieur le Président.

M. le Président: Ce n'est pas tout à fait le sens que la présidence donne à l'intervention du député de Western Arctic (M. Nickerson).

M. Nystrom: Monsieur le Président, je respecte votre décision et je souhaite demander à nouveau, au nom du député de Nickel Belt, le consentement unanime de la Chambre, afin de pouvoir débattre son projet de loi suivant, qui tend à modifier le Régime de pensions du Canada. Pour ne pas retarder inutilement nos délibérations, j'ajoute maintenant qu'il voudrait, si possible, obtenir le consentement unanime de la Chambre pour étudier le projet de loi concernant les démarcheurs. Je répète donc qu'il est malade et qu'il m'a demandé d'intervenir en son nom.

M. le Président: Il est évident que le député a d'excellentes raisons de demander le consentement unanime de la Chambre. Il voudrait que les projets de loi inscrits au nom du député de Nickel Belt, qui est absent, soient étudiés. Il ne peut le faire sans le consentement unanime de la Chambre.

Des voix: Non.

M. le Président: Il n'y a pas consentement unanime.

M. Robinson: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Immédiatement après le projet de loi autorisant l'aliénation de Canadair Limitée et prévoyant des mesures connexes, inscrit au nom de la ministre d'État à la Privatisation (Mme McDougall), il est question d'une recommandation royale et de subsides. Je ne vois pas très bien pourquoi, compte tenu des conditions exposées dans cette mesure et de la procédure qui régit depuis si longtemps les recommandations royales à la Chambre des communes, nous devrions maintenant, compte tenu des modalités d'octroi de ce contrat à Canadair et du non respect de la procédure . . .

M. le Président: A l'ordre. Je dois dire au député que la présidence a beaucoup de difficulté à comprendre son rappel au Règlement et je doute même de sa pertinence, vu la nature des délibérations qui semblent se dérouler selon les voeux de tous les députés.

M. Robinson: Monsieur le Président, sur le même rappel au Règlement, selon moi, si je pouvais seulement terminer mes remarques . . .

Des voix: Débat!

M. Mazankowski: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement.

M. Benjamin: On ne peut invoquer deux fois le Règlement.

M. Mazankowski: Dans ce cas, je soulève la question de privilège. On contourne le Règlement et ça devient une farce. Vous avez mis en délibération le projet de loi du député de Peace River (M. Cooper) et la question est réglée. Nous devrions maintenant passer au projet de loi suivant inscrit au nom du député de Burnaby (M. Robinson). Il parle actuellement d'un projet de loi inscrit au nom de la ministre d'État à la Privatisation (Mme McDougall).

M. Prud'homme: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. J'ai toujours de la difficulté à comprendre la différence que certains députés font entre un rappel au Règlement et la question de privilège. J'ai entendu le vice-premier ministre et leader du gouvernement à la Chambre (M. Mazankowski), notre bon ami à tous, soulever la question de privilège. Je voudrais que la présidence décide s'il s'agissait de la question de privilège ou tout simplement d'un rappel au Règlement.

M. le Président: La présidence ne doit probablement pas statuer sur toutes les questions sur lesquelles les députés l'invitent à se prononcer. Sans vouloir rendre de décision, je dirais qu'il s'agissait sans doute d'un rappel au Règlement. J'en arrive maintenant au projet de loi présenté sous le nom du député de Burnaby (M. Robinson). La Présidence aimerait que le député lui précise qui appuie la motion. Est-ce le député de Yorkton—Melville (M. Nystrom)?

M. Robinson: Non, monsieur le Président, étant donné l'importance particulière de ce projet de loi pour le député concerné, c'est le député de Spadina (M. Heap) qui appuie la motion.

* * *

LOI MODIFIANT LE CODE CRIMINEL—(OUTRAGE AU TRIBUNAL)

M. Svend J. Robinson (Burnaby) demande à présenter le projet de loi tendant à modifier le Code criminel (outrage au tribunal).

M. le Président: La Chambre y consent-elle?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. le Président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. le Président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

M. le Président: A mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

M. le Président: Convoquez les députés.

(La motion de M. Robinson, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote nº 19)

POUR

Députés

Axworthy	Manly	Robinson
Benjamin	Mitchell	Rompkey
Broadbent	Murphy	Young —14
Gauthier	Nunziata	
Gray (Windsor West)	Orlikow	
	Parry	

CONTRE

Députés

Andre	Champagne (Saint-Hyacinthe—Bagot)	Dick
Blais		Duplessis
Blouin	Champagne (Champlain)	Edwards
Bourgault		Ellis
Cadieux	Daubney	Fennell
	Della Noce	Fontaine
		Gérin
Gormley	McCrossan	Thacker
Gottselig	McDermid	Towers
Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)	Nickerson	Tremblay (Québec-Est)
	Plourde	Tupper
Hawkes	Ravis	Vankoughnet
Kempling	Reid	Vézina
Lewis	Reimer	Weiner
Mailly	Scott (Hamilton—Wentworth)	Wilson (Swift Current—Maple Creek)—43
Martin	Sparrow	
Mazankowski	Taylor	

• (1630)

M. le Président: Je déclare la motion rejetée.

Des voix: Monsieur le Président.

M. le Président: La parole est au député de Saint-Denis (M. Prud'homme).

[*Français*]

M. Prud'homme: Monsieur le Président, j'aimerais quand même que mes électeurs sachent que j'étais présent à la Chambre, mais j'ai décidé de ne pas participer au vote. Je veux quand même être inscrit comme ayant été présent.

[*Traduction*]

Des voix: Monsieur le Président.

M. le Président: La parole est au député d'Essex-Windsor (M. Langdon).

M. Robinson: Monsieur le Président, je propose que le député de Spadina (M. Heap) obtienne la parole.

M. le Président: Le député de Burnaby (M. Robinson) a proposé que le député de Spadina (M. Heap) obtienne la parole. Le député de Burnaby peut-il nous dire à quel sujet?

M. Benjamin: Au sujet du rappel au Règlement.

M. Robinson: Monsieur le Président, si j'ai bien compris, il a été bien entendu tout à l'heure qu'un député qui devait s'absenter pendant un vote aurait l'occasion d'expliquer son vote. Les députés qui ont demandé la parole étaient absents de la Chambre pendant le vote et ont cherché à se prévaloir de cette possibilité qui est la leur. Je présume qu'ils ne prenaient pas la parole en vertu d'aucune autre disposition. Ils ne cherchaient pas à invoquer le Règlement. Ils cherchaient en fait à obtenir la parole de la présidence, et Votre Honneur a en effet accordé la parole à l'un d'entre eux. Vous ne lui avez pas donné la parole pour un rappel au Règlement, vous avez simplement appelé le nom du député d'Essex—Windsor (M. Langdon). J'estime, et c'est ce que je propose, que la Chambre devrait entendre le député de Spadina.

• (1640)

Je crois qu'il faudrait donner à la Chambre l'occasion de se prononcer sur cette importante question.

M. Prud'homme: Monsieur le Président, j'ai suivi le débat cet après-midi et je regrette d'être en désaccord avec mon collègue. D'après les usages de la Chambre, celui qui était absent d'un vote ne peut pas expliquer comment il aurait voté. Cela ne figure pas dans le Règlement, mais c'est un usage de longue date. Le fait s'est produit à maintes reprises. Je me souviens fort bien qu'en décembre 1979 j'étais présent à la Chambre des communes pour un vote absolument crucial. Mais j'avais donné ma parole d'honneur au ministre de la Défense nationale de l'époque que je m'associerais avec lui et que je m'abstiendrais donc de voter ce fameux soir, avant que le gouvernement ne soit défait. J'étais présent à la Chambre mais je me suis abstenu de voter parce que j'avais donné ma parole d'honneur. Beaucoup m'ont houspillé pour que je vote. Afin que mes électeurs sachent que je ne m'étais pas absenté de mes fonctions et que j'étais présent à la Chambre, j'ai cru de mon devoir de prendre la parole pour dire que je m'étais associé avec le ministre de la Défense nationale, et que c'est pour cette raison que je n'avais pas voté. J'ai signalé au président que j'étais présent à la Chambre et que si j'avais été en situation de voter j'aurais voté de telle façon.

Mais pour autant que je sache et que je me souvienne, cet usage est réservé aux députés qui sont présents à la Chambre comme je l'étais il y a un instant, quoi que j'aie décidé de ne pas prendre part au vote. Je pense que c'est là la façon correcte de procéder. Je ne suis pas d'accord avec ceux qui arrivent tard pour autre chose que de bonnes raisons.

[*Français*]

... Un instant. C'est que ce qui pourrait vraiment arriver dans les jours et dans les semaines à venir, tous les députés qui peuvent être absents de cette Chambre pourraient arriver et dire: Monsieur le Président, j'ai un rappel au Règlement. Je voudrais attirer votre attention sur le fait que je n'ai pas pu entrer en Chambre. J'ai désiré rester, j'étais absent, j'étais à mon bureau, je n'ai pas pu voter. Je voudrais que nous établissions que cette longue pratique puisse se continuer.

[*Traduction*]

Je voudrais que cette excellente pratique puisse se continuer, afin qu'elle soit acceptée dans les années à venir. Dans le passé, de nombreux députés ont respecté des ententes verbales en ne votant pas ...

Mme Mitchell: Monsieur le Président, j'invoque la question de privilège. Je suis offusquée par certains propos tenus à la Chambre. Je sais que mon honorable collègue est généralement fort sensible à ces questions et il est fort rare qu'il utilise ces expressions. En fait, je pense que c'est la première fois que je l'entends ...

M. le Président: En toute déférence, le député n'a rien dit, à mon avis, qui puisse amener l'un de ses collègues à soulever la question de privilège.

Mme Mitchell: Monsieur le Président, je voudrais soulever la question de privilège.

M. le Président: Est-ce à un autre propos?

Mme Mitchell: Le député a parlé de «*gentlemen's agreements*». Or, il n'y a pas que des hommes à la Chambre.

Des voix: Bravo!

M. Broadbent: Il y en a certains qui ne sont pas des «*gentlemen*».

M. Nystrom: Il n'en reste que deux.

M. le Président: Comme la députée en a parfaitement le droit, elle a fait connaître son opinion. Cependant, il ne s'agit pas d'une question de privilège.

M. Prud'homme: Monsieur le Président, mon anglais laisse un peu à désirer. Cependant, je tiens à dire à l'honorable chef du Nouveau parti démocratique (M. Broadbent), par votre entremise, monsieur le Président, que le contribuable canadien n'a jamais dû débourser un sou pour que j'apprenne la seconde langue que j'utilise maintenant.

Des voix: Oh, oh!

M. Prud'homme: Je l'ai appris en la parlant.

M. Broadbent: Quel coup bas!

M. le Président: A l'ordre, à l'ordre!

M. Keeper: Je soulève la question de privilège, monsieur le Président.

M. Prud'homme: La meilleure façon d'apprendre une langue est de se faire corriger, comme la députée de Vancouver-Est (Mme Mitchell) l'a fait si gentiment. Si elle voulait bien me suggérer une expression pour décrire une entente verbale reposant sur l'honneur, je serais très heureux de l'employer.

M. Keeper: Je soulève la question de privilège, monsieur le Président.

M. le Président: A l'ordre. Le député de Burnaby a proposé une motion. D'après lui, la présidence devrait accepter une motion en vertu de laquelle on propose de donner la parole à un autre député que celui à qui elle a été donnée et que, au besoin, la Chambre devrait se prononcer par un vote. La présidence a étudié cette pratique très attentivement. La chose a commencé quand, dans certains cas, des députés avaient jugé qu'un de leurs collègues ne méritait pas d'être entendu ou bien, au contraire, qu'on ne lui donnait pas la chance de prendre part au débat. Ces pratiques datent de nombreuses années et l'époque pendant laquelle celle-ci a été établie présente un grand intérêt pour beaucoup de députés et tous les historiens.

M. Broadbent: Pourriez-vous nous donner de plus amples détails là-dessus?

M. le Président: Pour l'incident de cet après-midi, rien ne donne à entendre que les députés ayant demandé à expliquer comment ils auraient voté s'ils avaient été à la Chambre ont été empêchés de ce faire. En fait, il était manifeste que la présidence a donné la parole à juste titre à ceux qui voulaient fournir certaines explications. Toutefois, elle est d'avis que cette pratique, aussi historique qu'elle soit, a été créée dans le but de protéger le député qui manque de popularité ou que, pour une raison ou une autre, on empêche d'intervenir. A mon avis, cette pratique ne s'applique à la situation de cet après-midi. En conséquence, je déclare que la motion proposée par le député de Burnaby n'est pas recevable dans ces circonstances.

Dépôt de projets de loi

M. Robinson: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement.

M. le Président: Je donne la parole au vice-premier ministre (M. Mazankowski).

M. Keeper: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement.

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, conformément à l'alinéa 9(4)*a*) du Règlement, je propose:

Que la Chambre continue de siéger au-delà de l'heure normale d'ajournement quotidien afin de terminer le dépôt des projets de loi.

Des voix: Bravo!

M. Robinson: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement.

M. Broadbent: Le coup le plus bas que j'aie jamais vu.

M. Robinson: J'invoque le Règlement.

M. Manly: Je soulève la question de privilège.

M. Keeper: Je soulève la question de privilège.

M. Robinson: Le Règlement. Monsieur le Président, j'invoque le Règlement.

M. Keeper: Monsieur le Président, je soulève la question de privilège.

M. Dick: Vous aurez votre tour.

M. Robinson: J'invoque le Règlement.

M. Andre: Vous pouvez partir sans sa permission.

• (1650)

M. Robinson: J'invoque le Règlement, monsieur le Président.

M. le Président: Le député de Burnaby invoque le Règlement et je luis sais gré d'avoir attendu si patiemment.

M. Keeper: Je soulève la question de privilège.

M. Robinson: Je cède la parole à mon collègue qui a soulevé la question de privilège, monsieur le Président.

[*Français*]

M. Cyril Keeper (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur le Président, j'ai une question de privilège qui découle des commentaires de mon collègue de Saint-Denis (M. Prud'homme). Il a dit quelque chose concernant les députés qui étudient le français aux frais des contribuables canadiens.

[*Traduction*]

Il dit des calomnies.

[*Français*]

Il a fait une mauvaise impression.

[*Traduction*]

M. le Président: A l'ordre! Soit dit en toute déférence, la présidence n'estime pas qu'il s'agit d'une question de privilège.

M. Nunziata: Monsieur le Président, j'ai écouté avec beaucoup d'attention les remarques de mes collègues et votre décision à propos de l'occasion offerte aux députés d'expliquer comment ils auraient voté en fait, s'ils avaient été présents au moment d'un vote. Je voudrais connaître la décision de la présidence. Il y a eu plusieurs votes aujourd'hui et à cause d'imprévus, je n'ai pas pu être présent à un certain vote. J'étais en mission officielle.

Je voudrais que la présidence me dise quelle limite de temps a été fixée lorsqu'un député ou une députée désire expliquer son absence de la Chambre et comment il ou elle aurait voté.

M. Robinson: J'invoque le Règlement.

M. le Président: Je demande au député de se rasseoir. Ce n'est pas là un rappel au Règlement. C'est une invitation à débattre une question hypothétique.

Le député de Burnaby a la parole pour invoquer le Règlement.

M. Robinson: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement en rapport avec les affaires dont la chambre est maintenant saisie. Je ne sais pas quelles sont exactement ces affaires.

Une voix: Nous savons cela.

M. Robinson: Votre Honneur a accordé la parole au vice-premier ministre lorsqu'il l'a demandée. Mon collègue, le député de Yorkton—Melville (M. Nystrom) l'a demandée aussi.

M. Mazankowski: C'est là une critique de la présidence, voyons.

M. Nowlan: Ce n'est pas un rappel au Règlement et vous le savez.

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. Le député de Burnaby sur un rappel au Règlement. Si le député veut bien présenter son point, la présidence rendra sa décision.

M. Robinson: J'essaie de m'expliquer, mais les députés de l'autre côté m'interrompent.

M. Nowlan: Vous pouvez le dire.

Des voix: Oh, oh!

M. Robinson: Au moment où le vice-premier ministre s'est levé et où mon collègue, le député de Yorkton—Melville s'est levé, j'invoquais déjà le Règlement . . .

M. le Président: Peut-être. La présidence a cependant accordé la parole au vice-premier ministre. Peut-être d'autres députés demandaient-ils aussi la parole. La présidence . . .

M. Robinson: Monsieur le Président, je désire terminer mon . . .

M. Mazankowski: Asseyez-vous.

M. le Président: La présidence doit exercer des choix . . .

M. Robinson: Monsieur le Président . . .

M. Mazankowski: Assoyez-vous ou sortez.

M. le Président: . . . et je prie le député de reprendre son siège.

Le vote porte sur la motion de M. Mazankowski.

Que tous les députés qui s'opposent à cette motion veuillent bien se lever.

Je prie le greffier adjoint de bien vouloir compter les députés présents.

Et les députés ayant été comptés:

M. le Président: Comme moins de 25 députés se sont levés, la motion est réputée avoir été adoptée, conformément au paragraphe 9(4)*b*) du Règlement.

M. Langdon: J'invoque le Règlement.

Mme Mitchell: J'invoque le Règlement.

M. Langdon: J'invoque le Règlement.

M. le Président: Le député d'Essex—Windsor (M. Langdon) invoque le Règlement.

M. Langdon: Monsieur le Président, avant toute cette . . .

M. le Président: Peut-être le député a-t-il des plaintes à formuler au sujet de ce qui s'est produit avant ce dont il va parler, mais s'il a un rappel au Règlement, je tiens à ce qu'il le fasse rapidement et succinctement, de façon que je puisse juger s'il était fondé ou non d'invoquer le Règlement.

M. Langdon: Si seulement je pouvais signaler qu'avant les divers événements qui sont survenus au cours des dix dernières minutes, sauf erreur, c'est moi qui avais la parole . . .

M. le Président: L'intervention du député n'est pas fondée. Il ne peut invoquer le Règlement à ce propos à cette étape de nos travaux.

Dépôt de projets de loi

LA LOI SUR LES BREVETS

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. Harvie Andre (ministre de la Consommation et des Corporations) propose: Que le projet de loi C-22, tendant à modifier la Loi sur les brevets et prévoyant certaines dispositions connexes, soit lu pour la 1re fois et imprimé.

M. le Président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. le Président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui

M. le Président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non

M. le Président: A mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

M. le Président: Convoquez les députés.

(La motion de M. Andre, mise aux voix, est adoptée.)

• (1700)

(Vote nº 20)

POUR

Députés

Andre	Fennell	Ravis
Blais	Fontaine	Reimer
Blouin	Gérin	Taylor
Bouchard	Hawkes	Thacker
Bourgault	Kempling	Towers
Cadieux	Lewis	Tremblay (Québec-Est)
Champagne (Saint-Hyacinthe—Bagot)	Mailly	Tupper
	Martin	Vankoughnet
Champagne (Champlain)	Mazankowski	Weiner
	McCrossan	Wilson (Etobicoke Centre)—40
Daubney	McDermid	
Della Noce	McDougall (St. Paul's)	
Dick	Mulroney	
Duplessis	Nickerson	
Edwards	Nowlan	
Ellis	Plourde	

CONTRE

Députés

Axworthy	Keeper	Parry
Baker	Langdon	Prud'homme
Benjamin	Manly	Skelly
Broadbent	Mitchell	Young —17
Gauthier	Murphy	
Gray (Windsor West)	Nunziata	
	Nystrom	

Comités de la Chambre

• (1710)

M. le Président: Je déclare la motion adoptée.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

M. Mazankowski: Monsieur le Président, nous avons discuté, avec les porte-parole des autres partis, de la possibilité de demander le consentement unanime de la Chambre pour revenir à la motion de voies et moyens nº 7, inscrite au nom du ministre des Finances (M. Wilson). Le temps presse un peu, puisque le comité des finances se rendra à Washington pour examiner cette question très importante. Il a besoin de ces renseignements le plus tôt possible, je crois. Monsieur le Président, je demande donc le consentement unanime de la Chambre pour la présentation de cette motion.

M. Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, je voudrais proposer au leader du gouvernement à la Chambre (M. Mazankowski) de proposer également les autres motions qui ont fait l'objet de négociations, d'autant plus que nous désirons permettre au comité des finances d'entreprendre son voyage de travail. Je serais d'accord avec sa suggestion s'il propose également les autres motions. Trois motions ont fait l'objet de discussions.

M. Mazankowski: Monsieur le Président, je le ferais avec plaisir et je désire savoir si vous préférez que nous commencions par les motions des voies et moyens ou que je présente ces trois motions et que nous les examinions toutes ensemble. Je vais les présenter dans l'ordre qui vous semblera le meilleur.

M. le Président: Le vice-premier ministre (M. Mazankowski) peut les présenter dans l'ordre qu'il préfère. La Chambre ne semble pas disposée à contester.

* * *

LA CHAMBRE DES COMMUNES

ON CONVIENT DE NE PAS SIÉGER LE VENDREDI 28 NOVEMBRE

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Je propose:

Que, lorsque la Chambre ajournera, le jeudi 27 novembre 1986, elle demeure ajournée au lundi 1er décembre 1986, à onze heures; et

Que, nonobstant tout article du Règlement ou ordre spécial de la Chambre, la date finale de renvoi aux comités permanents du Budget des dépenses principal pour l'année financière 1987-1988 soit reportée du dimanche 1er mars au lundi 2 mars 1987.

(La motion est adoptée.)

FINANCES ET AFFAIRES ÉCONOMIQUES

AUTORISATION AU COMITÉ PERMANENT DE VOYAGER

L'hon Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Voici la deuxième motion:

Que le Comité permanent des finances et des affaires économiques soit habilité à voyager à Washington, D.C., du 18 au 21 novembre 1986 inclusivement.

(La motion est adoptée.)

Je demanderais au whip du parti de proposer la motion suivante, car je crois qu'elle est inscrite à son nom.

* * *

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

MODIFICATION DU PARAGRAPHE 94(3) DU RÈGLEMENT CONCERNANT LE REMPLACEMENT DE DÉPUTÉS

M. Scott Fennell (Ontario): Monsieur le Président, j'aimerais proposer plusieurs modifications au paragraphe provisoire 94(3) du Règlement. Tout d'abord, je propose que le nombre de substituts soit porté de cinq à sept. Deuxièmement, ma proposition permettrait au whip de chaque parti d'avoir une réserve de noms dans laquelle puiser pour remplacer quelqu'un à un comité dans les 24 heures précédant le début de ses séances. Cette modification précise aussi la responsabilité qu'ont le député, le whip et les greffiers de s'informer les uns les autres de toute substitution, et permet aux greffiers des comités de savoir clairement et facilement si une substitution est autorisée et valable. La liste dite des substituts admissibles de chaque parti serait regroupée à l'usage exclusif des whips, de façon à garantir la représentation des intérêts de leur caucus.

• (1720)

Le texte prévoit aussi le remplacement d'un démissionnaire par le comité de sélection, là où le règlement réformé prévoyait la nécessité de recourir à une ordonnance spéciale de la Chambre. Les whips des autres partis ont lu cet article et l'ont approuvé. Je propose donc:

Qu'on modifie le Règlement en retranchant l'article provisoire 94(3) et en le remplaçant par ce qui suit:

(3)a) Dans les cinq jours de séance qui suivent l'organisation d'un comité permanent ou d'un comité mixte permanent, et à l'occasion par la suite, chaque membre du comité dépose auprès du greffier du comité une liste d'au plus sept membres de son propre parti à qui l'on peut demander de le remplacer à une séance du comité de la façon décrite à l'alinéa *b*) du présent article. Toutefois, les substituts ne deviennent pas membres du comité. Lorsqu'un député néglige de déposer la liste en question dans le délai prescrit, le greffier du comité en informe par écrit le whip en chef du parti en cause. Le nom du député concerné est alors supprimé de la liste des membres du comité et le Comité de sélection procède au choix d'un autre membre pour le remplacer sur la liste des membres permanents du comité.

b) Les changements dans la liste des membres de tout comité permanent, ou de tout comité mixte permanent dans la mesure où la Chambre y est représentée, s'appliquent le lendemain de la date à laquelle le membre permanent du comité en donne avis au whip en chef de son parti, qui y appose sa signature et transmet l'avis de remplacement au greffier du comité.

c) Lorsque le greffier du comité n'a pas reçu l'avis prévu conformément à l'alinéa *b*) du présent article, le whip en chef de tout parti reconnu peut apporter des changements en déposant avis auprès du greffier du comité après avoir choisi les substituts parmi toutes les listes déposées auprès du greffier du comité par les membres de son parti conformément à l'alinéa *a*) du présent article. Lesdits changements s'appliquent dès que le greffier du comité en a reçu avis.

d) Lorsqu'un membre permanent d'un comité permanent ou d'un comité mixte permanent prévient par écrit le président dudit comité de son intention de cesser d'être membre dudit comité, la démission en question entre en vigueur lorsque la Chambre a adopté un rapport du Comité de sélection dans lequel le Comité désigne un remplaçant au démissionnaire.

(La motion est adoptée.)

* * *

COMITÉ DE SÉLECTION

ADOPTION DU 5E RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. Scott Fennell (Ontario): Hier, j'ai présenté les 4e et 5e rapports du comité de sélection. Maintenant, je voudrais proposer que le cinquième rapport du comité de sélection soit adopté.

(La motion est adoptée.)

* * *

M. le Président: La Chambre a entendu les quatre motions. Plaît-il à la Chambre de les adopter?

Des voix: D'accord.

M. le Président: Je déclare les quatre motions adoptées.

* * *

LES VOIES ET MOYENS

LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances) propose: Que la motion des voies et moyens tendant à modifier la Loi de l'impôt sur le revenu et une loi connexe, déposée sur le bureau le vendredi 31 octobre soit agréée.

M. le Président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

M. Wilson (Etobicoke-Centre) propose: Que le projet de loi C-23 tendant à modifier la Loi de l'impôt sur le revenu et une loi connexe soit lu pour la 1re fois et que l'impression en soit ordonnée.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

M. le Président: Comme il est 5 heures passées, conformément à l'article 4 du Règlement, la Chambre s'ajourne au lundi 17 novembre 1986 à 11 heures en conformité de l'article du paragraphe 3(1) du Règlement.

(La séance est levée à 17 h 24.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 17 novembre 1986

La séance est ouverte à 11 heures.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LE REVENU NATIONAL

LA DISPARITION DE DOSSIERS SUR MICROFICHES DU BUREAU DE DISTRICT DE TORONTO

L'hon. Elmer M. MacKay (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, le 4 novembre, on m'a informé qu'une série de dossiers sur microfiches renfermant des renseignements relatifs à quelque 16 millions de contribuables canadiens ont disparus du bureau de district de Toronto, après les heures de travail, le 30 octobre. Le personnel de sécurité du ministère a entrepris des recherches préliminaires approfondies au bureau de district de Toronto après quoi le 4 novembre, le sous-ministre du Revenu national a été informé de cet incident dont il m'a fait part peu après.

Le 5 novembre, je me suis personnellement entretenu avec le commissaire de la GRC qui a immédiatement entrepris une enquête sur la disparition de ces dossiers. Le ministère du Revenu et la GRC ont décidé d'un commun accord de ne pas rendre publiques la perte des microfiches et l'enquête publique tant que cela pourrait nuire à l'enquête. Étant donné que cette enquête est déjà rendue assez loin maintenant, et avec l'accord du commissaire de la GRC, je crois que le droit des Canadiens d'être informés sur ce qui se passe et les conséquences possibles de cet incident me dictent d'informer la Chambre à ce sujet.

Tout d'abord, je me dois d'expliquer la nature des documents manquants. Ces dossiers renferment les noms, les adresses, les dates de naissance, les numéros d'assurance-sociale, le prénom du conjoint, le nom du bureau de district le plus près et la dernière année pour laquelle une déclaration d'impôt a été remplie. Il y a également des renseignements codés qui permettent de classer globalement les contribuables en fonction de leur principale source de revenus—des agriculteurs ou des membres des professions libérales, par exemple. Ces dossiers étaient datés de février 1986. Ces microfiches étaient en voie d'être remplacées par des dossiers à jour et elles devaient être renvoyées à Ottawa, pour y être détruites, conformément à la procédure suivie normalement au ministère.

L'affaire est grave, mais je tiens à souligner à nouveau que les dossiers perdus ne contenaient aucun des renseignements financiers fournis par les contribuables, si ce n'est les catégories codées correspondant aux principales sources de revenus, dont j'ai parlé tout à l'heure. Cependant, le fait que des renseignements confidentiels sur des Canadiens puissent tomber entre de mauvaises mains n'en est pas moins inquiétant.

En outre, je me dois de décrire les conséquences possibles de la disparition de ces renseignements. Il est impossible, bien entendu, de déterminer avec exactitude les motifs de cet acte ni l'utilisation qu'on entend faire de ces renseignements. Il s'agissait peut-être simplement de jouer un mauvais tour au ministère ou de nuire à sa réputation. Ou peut-être bien qu'on voulait ainsi obtenir les listes de contribuables à des fins commerciales ou dans un but plus infâme. Ou encore il est concevable que l'on entende utiliser ces renseignements à des fins frauduleuses, afin de soutirer de l'argent au gouvernement.

Sur ce dernier point, je peux garantir à la Chambre que les procédures utilisées, afin de prévenir les fraudes contre le ministère du Revenu national font l'objet d'un examen attentif. Pour des raisons évidentes, j'éviterai de donner des détails sur le type de fraudes contre lesquelles nous devons nous protéger et sur les mesures utilisées à cette fin. Toutefois, après avoir bien examiné la situation, mes collaborateurs m'assurent que les risques de fraude auquel pourrait donner lieu la disparition des renseignements dont j'ai parlé sont minimes. Quoi qu'il en soit, j'ai demandé que des précautions supplémentaires soient prises immédiatement.

Je tiens en outre à assurer à Votre Honneur, ainsi qu'à la Chambre, que les procédures utilisées dans d'autres ministères visés ont été examinées de près, notamment le risque que l'on se serve desdits renseignements pour obtenir frauduleusement des passeports ou encore des prestations d'assurance-chômage, de pension de vieillesse et autres prestations sociales au moyen de faux changements d'adresse. Dans tous les cas, certes, les renseignements pourraient faciliter la présentation de telles demandes, mais les autres procédures et critères d'admissibilité en vigueur à l'heure actuelle sont tels que les risques de fraude n'ont pas augmenté ou alors de façon marginale. Or le gouvernement prend des mesures supplémentaires pour éviter toute augmentation même marginale des risques.

• (1110)

J'insiste sur la gravité du problème que pose, à mon avis, la perte des renseignements confiés au ministère du Revenu. C'est la première fois qu'une telle quantité de documents disparaît. Outre l'enquête sur les circonstances entourant cette disparition, j'ai demandé à la GRC d'examiner à part les méthodes de sécurité appliquées par mon ministère pour la manutention des données sur microfiches.

Je ferai part à la Chambre le plus tôt possible des résultats de l'enquête sur cette inacceptable violation des règles de sécurité, qui a abouti à la disparition de ces documents. Il sera décidé des mesures disciplinaires à prendre une fois l'enquête terminée.

Déclarations de ministres

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, j'ai communiqué plus tôt avec le ministre et, à ma demande, mon collègue le député de Saint-Léonard—Anjou (M. Gagliano) l'a consulté.

[*Français*]

Monsieur le Président, cette déclaration du ministre concerne 16 millions de contribuables, de personnes, d'individus, au Canada. C'est une matière très importante parce qu'elle reflète toute l'intégrité de notre système d'impôt. Ce dernier est établi sur l'assurance que leurs déclarations d'impôt soient gardées confidentielles. C'est la base de tout notre système par lequel 16 millions de Canadiens ont confiance en leur gouvernement de garder leurs finances personnelles confidentielles entre eux et le gouvernement.

Et maintenant, ce matin, nous avons le témoignage qu'il y avait soit une fraude, soit de la négligence, soit un manque de sécurité dans le système. Cela ne reflète peut-être pas les informations directes des finances des contribuables, mais on se demande si avec cette information, celui qui possède maintenant le matériel, les microfiches, ne pourrait pas insérer les codes requis pour trouver les informations concernant tous les individus du Canada ou de n'importe qui parmi nous ou parmi les Canadiens, soit 16 millions de contribuables.

[*Traduction*]

Tout comme le ministre, nous ne prenons pas cette question à la légère. Notre régime d'impôt sur le revenu repose sur la cotisation volontaire de particuliers qui présentent individuellement au ministère du Revenu national, en engageant leur honneur, des déclarations fondées sur les recherches qu'ils ont eux-mêmes effectuées. Le régime de cotisation volontaire ne peut fonctionner que si les contribuables sont assurés du caractère confidentiel de ces déclarations. Celles-ci deviennent de plus en plus détaillées et contiennent une vaste gamme de renseignements sur chaque Canadien. Bien entendu, dans une société libre, rien n'est plus sacré que les affaires personnelles d'un contribuable.

Comme l'a déclaré le ministre, cette situation a une incidence sur toutes les déclarations d'impôt des particuliers. Autrement dit, si on traduit les termes bureaucratiques en des termes que vous et moi comprenons, monsieur le Président, cela signifie que le matériel volé ou manquant contient des renseignements sur 16 millions de contribuables.

Nous acceptons volontiers de croire, comme nous en assure le ministre, qu'il ne s'agit pas de renseignements d'ordre financier mais de numéros d'assurance sociale, d'adresses, de renseignements indiquant si le conjoint a produit une déclaration, si des gains en capital ont été déclarés, si le revenu provient d'une activité professionnelle ou de l'agriculture et ainsi de suite.

Je vais poser une question au ministre et nous nous attendons certainement à obtenir des réponses dès que possible et à ce qu'un rapport plus complet soit présenté à la Chambre. Je veux savoir si la personne qui détient ces renseignements peut s'en servir pour avoit accès au système de codage qui lui permettrait d'obtenir d'autres renseignements sur les particuliers. Dans l'affirmative, la situation est extrêmement grave. A mon avis, les déclarations faites aujourd'hui par le ministre auront pour effet d'ébranler la confiance dans le régime d'impôt sur le revenu et de semer l'inquiétude parmi les Canadiens. Puisque cette question touche 16 millions de contribuables, elle revêt une extrême importance.

Nous voulons savoir s'il y a eu fraude, s'il y a eu négligence et, dans ce dernier cas, qui en est responsable. Nous voulons savoir si un système de sécurité n'aurait pas . . .

M. Gauthier: Inadéquat.

M. Turner (Vancouver Quadra): Mon collègue le député d'Ottawa—Vanier l'a qualifié d'inadéquat. Il y a certainement quelque chose qui a fait défaut et nous voulons que le ministre nous donne des réponses. Nous nous attendons à ce qu'un rapport soit présenté à la Chambre dans les meilleurs délais sur cette question très sérieuse.

M. Simon de Jong (Regina-Est): Monsieur le Président, le ministre a fait état aujourd'hui d'un très grave accroc à la sécurité dans son ministère. La perte de dossiers sur microfiches renfermant des renseignements sur quelque 16 millions de contribuables, soit la presque totalité des contribuables de notre pays, est très grave. Comme le ministre l'a reconnu et comme le chef de l'opposition officielle (M. Turner) l'a signalé à la Chambre, cela ébranle la confiance que les Canadiens ordinaires ont dans notre régime fiscal.

Comme on l'a signalé, notre régime fiscal dépend en grande partie de la bonne volonté des contribuables canadiens à s'y soumettre. Or, si les contribuables canadiens commencent à s'inquiéter de ce que des personnes non autorisées puissent avoir accès aux renseignements personnels qu'ils fournissent au gouvernement au moyen de leur déclaration d'impôt, ils pourraient bien ne plus faire confiance ni au gouvernement ni au fisc, ce qui pourrait entraîner de graves conséquences.

Nous parlons de ces petites microfiches qui ont été dérobées au bureau de Toronto. Pourtant, nous ne pouvons nous empêcher de nous demander si l'ineptie du gouvernement et en particulier du ministère ne serait pas à l'origine de cette situation. Le bureau de Toronto, nous le savons, fait l'objet d'une nouvelle réorganisation majeure. Au lieu d'un bureau central unique, il y aura dorénavant 3 bureaux secondaires. Le moral au sein du personnel du ministère est au plus bas depuis très longtemps. Il l'était déjà à l'époque où les libéraux étaient au pouvoir. Quand ils ont eux-mêmes accédés au pouvoir, les conservateurs ont fait toutes sortes de promesses à propos de la réorganisation de ce ministère. Pourtant, nous constatons que la confiance continue de baisser parmi les employés de ce ministère.

Le ministère a déjà fait l'objet de compressions successives. Il compte à l'heure actuelle moins de préposés aux enquêtes qu'en 1980. Au cours de la fin de semaine, nous avons appris par ailleurs qu'il n'y avait plus que 20 enquêteurs pour s'occuper de la perte de revenus de 3 milliards de dollars consécutive au stratagème inauguré par les libéraux sous le nom de crédit d'impôt à la recherche scientifique. Encore une fois, on n'a cessé de réduire les effectifs.

Les députés et la Chambre doivent se demander jusqu'où nous pouvons aller dans les coupes d'effectifs au sein des ministères avant d'en arriver au point où les ministères ne peuvent plus assumer leurs fonctions de façon satisfaisante. A combien d'autres compressions devrons-nous assister avant que nous commencions à constater des accrocs à la sécurité comme celui survenu le mois dernier? Il existe sûrement un seuil au-delà

duquel nous ne pouvons plus réduire. De toute évidence, les effectifs de ce ministère ne peuvent tout simplement plus être réduits sans qu'il ne se produise de graves erreurs comme celle qui s'est produite à la fin du mois d'octobre.

Cette affaire est très grave, car s'il est possible d'avoir accès au réseau des ordinateurs, n'importe qui peut obtenir les renseignements qu'il veut sur n'importe quel contribuable canadien. Cela signifie que quiconque veut connaître la cote de crédit de n'importe qui pourrait obtenir ce renseignement important. Cela signifie également que l'on pourrait commettre toutes sortes de fraudes. On pourrait même s'emparer des chèques de pension de sécurité de la vieillesse ou d'assurance-chômage en modifiant les adresses. On pourrait falsifier les demandes de passeports.

• (1120)

Pour éliminer ces risques, le gouvernement va devoir augmenter le personnel de ses divers ministères pour s'assurer que personne ne modifie les adresses des bénéficiaires de la sécurité de la vieillesse. C'est très grave. J'ose espérer que le gouvernement comprend la gravité de la situation et qu'il va prendre toutes les mesures qui s'imposent pour faire échec à toute tentative de fraude ou d'utilisation abusive de ces renseignements.

* * *

[*Français*]

LANGUES OFFICIELLES

PRÉSENTATION DU 1ER RAPPORT DU COMITÉ MIXTE PERMANENT

M. Charles Hamelin (Charlevoix): Monsieur le Président, en tant que coprésident, j'ai l'honneur de présenter le premier rapport du Comité mixte permanent des langues officielles.

Et si la Chambre y consent, j'ai l'intention de proposer l'adoption de ce rapport plus tard aujourd'hui.

(*Note de l'éditeur: Voir les* Procès-verbaux *d'aujourd'hui au sujet du rapport précité.*)

* * *

[*Traduction*]

PÉTITIONS

OPPOSITION AU PROJET DE MODIFICATION DE LA LOI SUR LES BREVETS

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition signée par un certain nombre de résidents de Winnipeg portant que la proposition du gouvernement fédéral de modifier les dispositions de la Loi sur les brevets qui concernent les médicaments d'ordonnance fera augmenter les prix que devront payer les consommateurs canadiens et réduira sérieusement la possibilité pour les Canadiens moyens d'acheter les médicaments d'ordonnance dont ils ont besoin. Ils demandent donc humblement au Parlement de rejeter les modifications proposées qui feront grimper les prix des médicaments d'ordonnance pour les Canadiens.

Présentation de projets de loi

M. Stan J. Hovdebo (Prince-Albert): Monsieur le Président, j'ai l'honneur et le devoir de présenter à la Chambre des communes de la part d'un certain nombre d'électeurs de Prince-Albert une pétition priant humblement le Parlement de rejeter le projet de loi du gouvernement qui aura pour effet de faire augmenter le prix des médicaments ou toute autre proposition qui puisse faire augmenter le prix des médicaments d'ordonnance pour les Canadiens.

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition signée par des citoyens de Thompson, Brandon . . .

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. Je rappelle aux députés que l'usage veut qu'un député présente toutes ses pétitions lorsqu'il prend la parole. S'il s'agit seulement d'une pétition de plus, la Chambre se fera sûrement un plaisir d'en prendre connaissance.

OPPOSITION AU PROJET DE MODIFICATION DE LA LOI SUR LES BREVETS

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): J'ai l'honneur de présenter une pétition signée par un certain nombre de citoyens de Thompson, Minnedosa et Brandon, au Manitoba, qui protestent contre le projet de loi du gouvernement concernant les médicaments d'ordonnance.

* * *

[*Français*]

LA LOI DE 1986 SUR LES OPÉRATIONS PORTUAIRES

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

L'hon. Pierre H. Cadieux (ministre du Travail) demande à présenter le projet de loi C-24, intitulé Loi portant maintien des opérations portuaires.

M. le Président: Plaît-il à la Chambre d'autoriser le ministre à présenter le projet de loi?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

M. le Président: Quand le projet de loi sera-t-il lu pour la deuxième fois? A la prochaine séance de la Chambre?

Des voix: D'accord.

* * *

[*Traduction*]

LA LOI AUTORISANT L'ALIÉNATION DE CANADAIR LIMITÉE

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Privatisation)) propose: Que le projet de loi C-25, tendant à autoriser l'aliénation de Canadair Limitée et à prévoir des mesures connexes, soit lu pour la 1re fois et imprimé.

Motions

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

LA LOI SUR LA PROTECTION DES PÊCHERIES CÔTIÈRES

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. Thomas Siddon (ministre des Pêches et Océans) propose: Que le projet de loi C-26, tendant à modifier la Loi sur la protection des pêcheries côtières, soit lu pour la 1re fois et imprimé.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

LA LOI DE 1986 SUR LA CONVENTION CANADA-PAYS-BAS EN MATIÈRE D'IMPÔTS SUR LE REVENU; LA LOI DE 1986 SUR LA CONVENTION CANADA-JAPON EN MATIÈRE D'IMPÔTS SUR LE REVENU; LA LOI DE 1986 SUR L'ACCORD CANADA-CHINE EN MATIÈRE D'IMPÔTS SUR LE REVENU; LA LOI DE 1986 SUR L'ACCORD CANADA-MALTE EN MATIÈRE D'IMPÔTS SUR LE REVENU

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

L'hon. Don Mazankowski, au nom du ministre d'État aux Finances, propose: Que le projet de loi S-2 (du Sénat), Loi de mise en oeuvre d'une convention conclue entre le Canada et le Royaume des Pays-Bas, d'une convention conclue entre le Canada et le Japon, d'un accord conclu entre le Canada et la République populaire de Chine et d'un accord conclu entre le Canada et la République de Malte, en vue d'éviter les doubles impositions en matière d'impôts sur le revenu, soit lu pour la 1re fois et imprimé.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

LANGUES OFFICIELLES

ADOPTION DU 1ER RAPPORT DU COMITÉ MIXTE PERMANENT

M. Charles Hamelin (Charlevoix): Monsieur le Président, si la Chambre y consent, je voudrais proposer: Que le 1er rapport du comité mixte permanent des langues officielles, présenté aujourd'hui à la Chambre, soit adopté.

(La motion est adoptée.)

* * *

• (1130)

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, on répond aujourd'hui aux questions nos 2 et 12.

[*Texte*]

LA RÉSIDENCE DU PREMIER MINISTRE

Question nº 2—**M. Boudria:**

1. Le gouvernement a-t-il retenu les services de Colvin Designs Ltd. ou de M. Giovanni Mowinkle, décorateur d'intérieurs, entre le 4 septembre 1984 et le 30 juin 1986, pour fournir des meubles, des services de rénovation ou de décoration d'intérieur, ou des conseils à ce sujet, pour la résidence du premier ministre située au 24, promenade Sussex, à Ottawa, ou pour la résidence d'été du lac Harrington et, dans l'affirmative, quel a été, par résidence, le coût de chaque contrat?

2. Le Trésor public a-t-il payé la totalité des travaux effectués et sinon, qui les a payés et quel était le montant en cause dans chaque cas?

L'hon. Stewart McInnes (ministre des Travaux publics: 1. Non. 2. Sans objet.

LA PRÉSENCE DE SOUS-MARINS AMÉRICAINS AU PÔLE NORD

Question nº 12—**M. Nickerson:**

En mai 1986, trois sous-marins atomiques américains ont-ils fait surface dans le secteur du Pôle Nord et certains d'entre eux ont-ils navigué dans les eaux dont le Canada revendique la souveraineté et, dans l'affirmative, qui, au Canada, les y a autorisés?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Le gouvernement peut confirmer que trois sous-marins atomiques américains ont effectivement fait surface le 6 mai 1986 dans le secteur du Pôle Nord. Cependant, le gouvernement ne peut faire de commentaires concernant leur trajet, car le gouvernement a pour politique de ne pas commenter les déplacements des navires de guerre alliés qui pourraient traverser les eaux canadiennes.

[*Traduction*]

M. le Président: On a répondu aux questions énumérées par le secrétaire parlementaire.

* * *

QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRES DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur le Président, si les questions nos 3 et 4 pouvaient être transformées en ordres de dépôt de documents, les documents seraient déposés immédiatement.

M. le Président: Plaît-il à la Chambre que les questions nos 3 et 4 soient transformées en ordres de dépôt de documents?

Des voix: D'accord.

[*Texte*]

LE PROGRAMME CANADA AU TRAVAIL—LES SUBVENTIONS ACCORDÉES DANS DES CIRCONSCRIPTIONS DU QUÉBEC

Question nº 3—**M. Malépart:**

1. Le ministère de l'Emploi et de l'Immigration a-t-il accordé des subventions dans la circonscription électorale de *a*) Jonquière, *b*) Lac-Saint-Jean, *c*) Chicoutimi (Qué.) en vertu du programme Canada au Travail (Phase II—1985) et, dans l'affirmative et dans chaque cas, de combien?

2. Dans chaque cas, quelle est *a*) la liste des projets présentés et quels sont les (i) titre (ii) nom et adresse du responsable (iii) description du projet, *b*) la liste des projets acceptés et, quels sont, dans chaque cas, (i) le montant de la subvention (ii) le nombre d'emplois créés?

(Le document est déposé.)

LE PROGRAMME CANADA AU TRAVAIL—LES SUBVENTIONS ACCORDÉES DANS LA CIRCONSCRIPTION DE ROBERVAL

Question nº 4—**M. Malépart:**

1. Le ministère de l'Emploi et de l'Immigration a-t-il accordé des subventions dans la circonscription de Roberval, en vertu du programme Canada au Travail (phase 11 - 1985) et, dans l'affirmative et dans chaque cas, de combien?

2. Dans chaque cas, quelle est *a*) la liste des projets présentés et quels sont les (i) titre (ii) nom et adresse du responsable (iii) description du projet, *b*) la liste des projets acceptés et, quels sont, dans chaque cas, (i) le montant de la subvention (ii) le nombre d'emplois créés?

(Le document est déposé.)

* * *

[*Traduction*]

QUESTIONS MARQUÉES D'UN ASTÉRISQUE

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, auriez-vous l'obligeance de faire l'appel de la question nº 11 marquée d'un astérisque?

LES LETTRES PROVENANT DES DÉPUTÉS

Question nº 11—**M. Parry:**

Le ministre responsable de Postes Canada, ou tout haut fonctionnaire du gouvernement, a-t-il donné au président de Postes Canada, M. D. Lander, l'ordre de ne pas répondre aux lettres que les députés lui adressent directement au sujet de la suppression du service postal?

M. Lewis: Monsieur le Président, je dois dire, au nom du gouvernement, que ni le ministre responsable de la Société canadienne des postes ni aucun autre représentant du gouvernement n'a jamais interdit au président de la Société canadienne des postes de répondre aux lettres qui lui sont adressées par les députés. interdit au président de la Société canadienne des postes de répondre aux lettres qui lui sont adressées par les députés.

Le fait est cependant que, depuis le 1er janvier 1986, le président de la SCP a reçu plus de 900 lettres qui lui étaient adressées par les députés. Sauf pour les plus récentes, elles ont toutes reçu une réponse de la part de la Société.

Monsieur le Président, je demande que les autres questions restent au *Feuilleton.*

M. le Président: Y consent-on?

Des voix: D'accord.

M. le Président: Passons à l'ordre du jour.

M. Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, je crois savoir qu'il a été donné avis d'une demande aux termes de l'article 29 du Règlement. Sauf erreur, il convient de présenter cette demande juste avant les mesures d'initiative gouvernementale.

MOTION D'AJOURNEMENT AUX TERMES DE L'ARTICLE 29(1) DU RÈGLEMENT

LA SURVEILLANCE DE L'EXPORTATION DE FOURNITURES STRATÉGIQUES

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg—Fort Garry): Monsieur le Président, je voudrais proposer l'ajournement de la Chambre en vue de discuter d'une affaire déterminée et importante dont l'étude s'impose d'urgence, soit que le gouvernement a négligé de surveiller convenablement l'exportation de fournitures que l'Iran pourrait utiliser à des fins offensives. Ces renseignements ont été divulgués au cours des deux derniers jours, mais nous n'avons eu aucune occasion de débattre de cette question pertinente qui touche à certains aspects de nos relations étrangères. Il serait souhaitable maintenant que la Chambre tienne un débat d'urgence là-dessus.

M. le Président: La présidence a reçu l'avis de motion du député de Winnipeg—Fort Garry (M. Axworthy) et rendra sa décision à 15 heures aujourd'hui.

Je désire signaler à la Chambre qu'en raison de la déclaration ministérielle, les ordres inscrits au nom du gouvernement seront prolongés de 15 minutes à compter de 13 heures.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI SUR LA TAXE D'ACCISE ET LA LOI SUR L'ACCISE

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le lundi 3 novembre, de la motion de M. Hockin: Que le projet de loi C-14, Loi tendant à modifier la Loi sur la taxe d'accise et la Loi sur l'accise, soit maintenant lu pour la 2e fois et renvoyé à un comité législatif.

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le Président, l'objet de cette mesure est d'augmenter des taxes perçues des Canadiens. L'opposition officielle reproche vivement au gouvernement sa façon de procéder en la matière ainsi que les initiatives qu'il propose.

Par exemple, il se propose de majorer la taxe de vente fédérale perçue des fabricants. Il s'agit là d'une taxe insidieuse car les simples Canadiens ne peuvent pas savoir directement pourquoi les prix de revient ont augmenté. Et, effectivement, ils augmentent. C'est ainsi que le tableau fourni par le gouvernement avec l'exposé budgétaire faisait voir que la taxe de vente prélevée sur les fabricants passerait de 7 à 8 p. 100 pour les matériaux de construction. On y voyait une augmentation du même genre sur les services de câble et de télévision payante: 14 à 15 p. 100; et sur les boissons alcooliques, le tabac et tous les autres produits taxables: 11 à 12 p. 100. Le total des nouvelles recettes que va produire cette augmentation de 1 p. 100 va être de 700 millions en 1986, c'est-à-dire dans l'année qui va se terminer en avril; de plus de un milliard en 1987, et de 1,3 milliard en 1990.

J'espère que les députés ont vu dans les médias la semaine dernière, alors que nous étions en congé, que la crainte ou

l'attente d'une hausse du taux d'inflation commence à se généraliser dans le pays. Par comparaison avec ce qu'ils pensaient il y a un an ou deux, les Canadiens croient que l'inflation est à la hausse. Dans les articles et les analyses que les médias ont publiés au sujet de cette question, j'ai remarqué que beaucoup d'experts estiment que la poussée inflationniste actuelle a été amorcée par les augmentations de taxes adoptées par le gouvernement fédéral.

L'augmentation actuellement en discussion, contre laquelle l'opposition officielle s'oppose, est autre chose que les augmentations d'impôt sur le revenu que le contribuable voit retirer de ses revenus ou pour lesquels il emprunte afin de pouvoir les acquitter. Il s'agit ici d'une taxe qui est perçue chaque jour des consommateurs canadiens quand ils achètent des articles de première nécessité, des matériaux de construction, des boissons alcooliques et du tabac.

J'aimerais dire quelques mots sur ce qui concerne en particulier les augmentations de taxes frappant l'alcool et le tabac. Sous les gouvernements aussi bien libéraux, je le reconnais, que conservateurs, au fil des ans l'alcool et le tabac ont été considérés comme des produits imposables pour ainsi dire à merci. Mais, en fait, il y a probablement une interaction entre l'augmentation des impôts et la réduction marginale de la consommation. On pourrait dire, au moins pour ce qui concerne le tabac, qu'en augmentant les taxes sur le tabac le gouvernement peut soutenir qu'il rend service aux Canadiens parce qu'il leur facilite la tâche de cesser de fumer.

Mais la médaille a son revers, et il m'est d'autant plus facile d'en faire état que je ne fume pas et que je suis partisan d'une réduction de la consommation du tabac dans la société canadienne. Les Canadiens commencent à soupçonner que le gouvernement est trop intéressé au tabac, à cause des recettes qu'il en tire, pour s'attaquer sérieusement à ce problème, pour essayer d'en réduire la consommation.

[*Français*]

J'attire votre attention, monsieur le Président, sur les chiffres donnés par le gouvernement même au moment de la présentation du Budget, quand il a reconnu que l'augmentation proposée dans ce Budget, seulement dans ce Budget, mène à un revenu additionnel pour le gouvernement de 125 millions de dollars pour l'année en cours, et pour l'année 1990, à une augmentation de revenu pour le gouvernement de 150 millions de dollars.

Monsieur le Président, il s'agit de chiffres très élevés et il faut les comparer à l'annonce faite dernièrement par le gouvernement de son programme de publicité pour réduire le nombre de fumeurs alors qu'il va dépenser dans l'année en cours un million de dollars pour une campagne de publicité visant à diminuer la consommation de tabac dans la société.

[*Traduction*]

Le gouvernement a consacré un million de dollars à une campagne visant à décourager les fumeurs, et les recettes supplémentaires provenant de l'augmentation des taxes sur le tabac sont de l'ordre d'environ 125 millions de dollars pour l'année en cours. Les gens comparent ces chiffres et ils doivent se demander si le gouvernement veut qu'on continue à fumer afin d'en tirer des recettes supplémentaires ou bien s'il veut décourager les fumeurs. Je voudrais que le gouvernement amplifie la campagne d'information sur les dangers du tabac. Il ne suffit pas d'imposer les fumeurs de plus de 100 millions de dollars en taxes supplémentaires et de dépenser un million pour essayer d'empêcher les gens de fumer ou les informer des risques du tabac.

• (1140)

Bien que le nombre de fumeurs ait tendance à diminuer dans la société canadienne, des statistiques récentes particulièrement alarmantes montrent que les jeunes canadiennes fument de plus en plus. Tous les ans un plus grand nombre de jeunes filles dans la société canadienne se mettent à fumer et augmentent leur consommation de tabac. Il est décourageant de constater que, alors que le mouvement pour l'égalité des femmes et des hommes dans la société est de plus en plus couronné de succès et que les femmes commencent à avoir des chances égales pour les perspectives d'avenir dans la société canadienne, un des domaines où elles ont malheureusement également atteint l'égalité est l'usage du tabac. C'est particulièrement alarmant parce qu'il est très mauvais que des jeunes femmes fument lorsqu'elles sont enceintes, et je veux attirer l'attention de la Chambre sur cette question importante. Il est reconnu que les femmes qui fument pendant leur grossesse nuisent non seulement à leur santé, mais aussi à celle du foetus.

A mon avis, le gouvernement ne doit pas se contenter d'augmenter les taxes sur le tabac de 125 millions de dollars pour l'année en cours et de consacrer un million à une campagne générale visant à informer le public sur les dangers du tabac. Je pense qu'il doit faire bien plus. Il est décevant de voir le gouvernement procéder de cette façon pour ceux d'entre nous qui savent que le coût social du tabac dépasse de loin les recettes qu'en retire le gouvernement.

Cette augmentation des taxes va engendrer une réduction marginale du nombre de fumeurs et de la quantité que ceux-ci fument. Elle n'aura que très peu de répercussions sur le groupe visé dont je vous ai parlé, et pour lequel le gouvernement fédéral devrait faire quelque chose.

Mme Lynn McDonald (Broadview—Greenwood): Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui au sujet du projet de loi C-14 visant à hausser les taxes d'accise. Je tiens à signaler les nombreuses faiblesses de ce projet de loi et, de façon plus générale, des projets du gouvernement en matière fiscale. Il faut replacer les taxes d'accise dans le contexte global des impôts que doivent payer les Canadiens et voir le rôle croissant qu'elles jouent.

On peut lire dans le plan financier pour 1986-1987 qu'a publié le ministère des Finances que l'impôt direct des particuliers totalise 37,7 milliards de dollars, l'impôt direct des sociétés 11,7 milliards, les cotisations d'assurance-chômage 9 milliards, la taxe de vente 11,7 milliards, les droits de douane 4,2 milliards et diverses taxes de toutes catégories 6,8 milliards. Le gouvernement réussit aussi à recueillir quelque 5,7 milliards de dollars en recettes non fiscales.

Si l'on examine ces données, on se rend compte que l'impôt direct des particuliers est plutôt élevé et que l'impôt direct des sociétés est en fait légèrement inférieur aux recettes provenant de la taxe de vente. C'est inquiétant. Nous savons que 79 000 sociétés canadiennes rentables ne paient pas un sou d'impôt. Si le gouvernement veut hausser les impôts, c'est par là qu'il

doit commencer. Le gouvernement doit hausser les impôts pour arriver à financer les programmes sociaux et à réduire le déficit, mais au lieu de cela, il perçoit des taxes de vente dissimulées, ce qui constitue une politique extrêmement peu judicieuse. Cette forme d'impôt augmente alors que les échappatoires fiscales des sociétés demeurent stables. On ne formule qu'un semblant de protestation contre ces échappatoires et on ne fait aucune tentative réelle pour obliger les sociétés à payer une part raisonnable d'impôt, part qu'elles avaient l'habitude de payer dans le passé, qu'elles payent dans d'autres pays, mais dont elles sont exemptées aujourd'hui au Canada.

Le projet de loi C-14 aura pour effet d'accroître les recettes produites par la taxe de vente et la taxe d'accise, conformément à ce qui a été annoncé dans le budget de 1986. Plus précisément, les modifications proposées comportent une hausse de 1 p. 100 de la taxe de vente, cette grande taxe cachée à laquelle s'opposaient hypocritement les conservateurs lorsque les libéraux ont voulu l'augmenter. Maintenant que les conservateurs sont au pouvoir, ils comprennent les avantages de la perception de taxes par d'autres canaux que les canaux ouverts et honnêtes. Actuellement, les taxes de vente payées par les fabricants sont de 7 p. 100 sur les matériaux de construction et les services de télévision par câble et de télévision à péage, 14 p. 100 sur les boissons alcooliques et le tabac, et 11 p. 100 sur les autres biens taxables. Elles passeront respectivement à 8 p. 100, 15 p. 100 et 12 p. 100.

J'aimerais faire un bref commentaire sur l'augmentation de la taxe d'accise sur l'alcool, les cigarettes et le tabac. Le député qui m'a précédée a fait des commentaires très sensés sur ce point et sur les inquiétudes que suscite un gouvernement qui devient de plus en plus tributaire de telles sources de revenus. Admettons-le, monsieur le Président, les Canadiens ne s'opposent pas tellement à ce que leurs vices soient assujettis à des taxes élevées. Certains croient même que ce n'est pas mauvais car cela contribue à réduire la consommation. La population préfère voir augmenter les taxes sur ces produits plutôt que sur des articles essentiels, là où la taxe est vraiment répréhensible.

Nous pouvons voir certains aspects positifs dans l'augmentation de la taxe sur les cigarettes. Nous savons que la hausse des taxes diminue la consommation, particulièrement chez les jeunes qui n'ont pas beaucoup d'argent à dépenser. On ne peut attendre que du bien d'une telle mesure parce que le fumeur type contracte apparemment sa mauvaise habitude vers l'âge de 12 ans. Les jeunes de ce groupe n'ont pas beaucoup d'argent à dépenser et l'accroissement de la taxe en empêchera certains de commencer à fumer.

Au lieu de nous opposer à ce que le gouvernement majore cette taxe, et parce que nous sommes conscients du problème que la dépendance envers cette source de financement pourrait créer, nous lui proposons de consacrer les recettes de la taxe de vente et des autres taxes sur les cigarettes et les produits du tabac à la lutte contre l'habitude de fumer, si néfaste et responsable d'un très grand nombre de décès. Il n'y a pas de meilleure solution que d'utiliser cet argent pour faire de la contre-publicité, implanter des programmes destinés à remplacer la culture du tabac par celle d'autres denrées et établir des programmes de recherche sur le traitement de la toxicomanie. Ainsi, ces taxes serviraient à bon escient, et le gouvernement ne serait pas tenté de recourir à leur majoration comme expédient en vue d'accroître son revenu général.

Ces nombreuses hausses auront pour effet de réduire le revenu familial disponible. Chacun sait que dans le cas de familles à très faible revenu, celles qui ne gagnent que 10 000 $, par exemple, et qui comptent deux enfants, le manque à gagner atteindra probablement 170 $. Le crédit d'impôt de 150 $ qu'on propose au titre de la taxe de vente atténuera de beaucoup cette perte, mais il restera toutefois une différence. Les familles démunies qui doivent élever deux enfants devront quand même débourser 20 $ de plus que maintenant pour la taxe de vente. Pour celles qui touchent 15 000 $, on estime que la hausse de taxe représentera 215 $, soit une somme nette de 65 $, compte tenu du crédit de 150 $. Quant aux familles dont le revenu s'établit à 20 000 $, ce qui n'est pas énorme quand on a deux enfants, l'augmentation de la taxe de vente va les frapper de plein fouet en leur enlevant 269 $ par année. Ce n'est pas peu dire, monsieur le Président.

Alors que le gouvernement se vante d'avoir augmenté le revenu familial moyen, ce dont nous nous réjouissons car il le fallait, il tend à oublier qu'il ne s'agit pas du revenu disponible. Il est vrai que grâce à une légère baisse du chômage, le revenu a augmenté mais, à cause de ces majorations de taxe, les familles ne disposeront pas pour autant de sommes plus considérables pour satisfaire leurs besoins essentiels et ceux de leurs enfants. C'est, bien sûr, le revenu disponible net qui compte vraiment. Le gouvernement se moque donc de nous quand il parle du déclin de la pauvreté parce qu'il faut considérer l'ensemble de la situation.

• (1150)

Le NPD a étudié tout le régime fiscal canadien. Nous avons examiné l'impôt sur le revenu des particuliers et des sociétés ainsi que les taxes de vente et d'accise. Ces taxes sont régressives. C'est dire qu'on paie la même chose quel que soit son revenu. Les personnes dont le revenu est faible en consacrent donc une plus grande partie aux taxes et celles qui pourraient se permettre de payer ne déboursent en fait que des montants insignifiants, ce qui est évidemment injuste. Un régime juste est un régime progressif. Les Canadiens approuvent un régime où ceux qui ont la capacité de payer supportent un fardeau plus lourd.

Les taxes de vente et d'accise sont cachées et le gouvernement conservateur s'en sert d'une façon injuste parce qu'il fait peser un fardeau trop lourd sur les épaules des personnes à faibles revenus. Les augmentations de taxes imposées par les conservateurs totalisent 1 305 $ pour la famille canadienne moyenne dont le revenu s'élève à 35 000 $ et qui compte deux enfants à charge. L'augmentation de la taxe de vente compte à elle seule pour 845 $ dans ce fardeau supplémentaire. L'exposé économique de novembre 1984 s'est traduit par une augmentation de 350 $ par année, le budget de mai 1985 par une augmentation de 325 $ par année et le dernier budget de février 1986 par une augmentation de 170 $ par année.

Le gouvernement conservateur traite les particuliers et les sociétés d'une façon bien différente. Les dons qu'il fait aux sociétés sont secrets. Ce sont des dépenses fiscales qui représentent des sommes colossales. D'après mes calculs, il y en aurait pour 26,5 milliards de dollars seulement pour l'année

financière en cours. C'est une somme énorme. Les dons qu'il fait aux particuliers, par contre, n'ont rien de secret. Ils prennent la forme d'un chèque d'allocations familiales ou d'assurance-chômage envoyé par la poste. On sait où va l'argent. Nous nous retrouvons donc dans un régime injuste où les sociétés obtiennent la part du lion tandis que les particuliers supportent un fardeau fiscal de plus en plus lourd.

Je conclurai en disant que ce système ne fait aucun bien au pays. Le gouvernement ne dépense pas judicieusement son argent. Il y a encore énormément de gaspillage. Le gouvernement ne réduit pas le déficit.

M. Blenkarn: Il le réduit.

Mme McDonald: C'est une mauvaise excuse. Le déficit a été évalué à 29 milliards de dollars au début de l'année, et il atteint maintenant 32 milliards de dollars.

M. Blenkarn: A combien se montait-il avant?

Mme McDonald: Le gouvernement s'apprête à ajouter 32 milliards à notre déficit accumulé énorme qui dépasse 100 milliards de dollars. Ce n'est pas ainsi que je conçois une réduction. On pourrait fort bien avoir eu une augmentation de 50 milliards de dollars . . .

M. Blenkarn: Ce n'est déjà pas si mal de faire passer le déficit de 35 à 32 milliards de dollars.

Mme McDonald: . . . et se faire dire que cette augmentation n'est que de 32 milliards de dollars et que tout va pour le mieux. Ce n'est pas une véritable réduction. C'est une augmentation réduite. Ce n'est pas la même chose. C'est jouer sur les mots de qualifier de réduction un déficit de 32 milliards de dollars. Par rapport à quoi constitue-t-il une réduction? Parce qu'il aurait pu être pire, mais il ne s'agit pas d'une véritable réduction du déficit et les Canadiens le savent bien.

Le président suppléant (M. Paproski): Je regrette d'interrompre la députée, mais son temps de parole est écoulé. La Chambre est-elle prête à se prononcer?

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, je suis fort heureux de pouvoir parler un peu du projet de loi C-14. Le 23 octobre dernier, le ministre des Finances (M. Wilson) est intervenu à la Chambre pour nous faire part d'une nouvelle disposition visant à rendre notre régime fiscal plus juste, plus équitable et plus simple. S'il avait vraiment été sincère, il n'aurait pas présenté le projet de loi C-14. Lorsqu'il a exposé son plan, il a parlé de réduire l'impôt des gagne-petit. Or, plusieurs dispositions de cette mesure et celles des deux premiers budgets qu'il a présentés montrent que ce régime fiscal est loin d'être juste. Il n'y a guère de justice dans la série de mesures fiscales imposées aux gagne-petit.

La plupart des dispositions des deux premiers budgets sont indiscutablement des impôts régressifs. Je parle de la taxe de vente qui est particulièrement dure à l'endroit des moins nantis. Par exemple, une famille avec deux enfants, où un seul des parents travaille, paiera 255 $ de taxes en plus chaque année. On a augmenté la limite des contributions aux REÉR et créé l'exemption sur les gains en capital, mais la plupart des avantages profitent à ceux qui ont de hauts revenus. Ainsi, les salariés qui gagnent autour de 30 000 $ ne profitent pas de l'augmentation de la limite pour les REÉR. De même, il est peu probable qu'ils profitent beaucoup de l'exemption sur les gains en capital. Nous sommes donc dans la situation ridicule où une personne qui gagne 30 000 $ ou 35 000 $ verra ses impôts augmenter de 250 $ par an, alors que celui qui gagne 100 000 $ ne paiera que 1740 $ de plus. On voit bien qui est avantagé. Voyons maintenant le cas d'une famille monoparentale avec deux enfants dont le revenu est de 20 000 $. Cette famille paiera 420 $ de plus par année.

Comme je l'ai dit lorsque le ministre a fait sa déclaration concernant la réforme fiscale, il n'a pas vraiment l'intention d'y procéder. S'il en avait l'intention il ne présenterait pas le projet de loi C-14 qui aura un effet désastreux sur tous les Canadiens, mais surtout sur ceux à faibles revenus dont les impôts augmentent de 5 milliards. Le projet de loi C-14 impose un fardeau plus lourd aux Canadiens à faible revenu. Une famille ayant un revenu de 15 000 $ paiera 255 $ de plus par année et une famille gagnant 30 000 $, 630 $ de plus. Par contre une famille dont le revenu est de 50 000 $, soit 66 p. 100 de plus, paiera moins d'impôts puisque son augmentation sera seulement de 575 $. C'est tout à fait injuste. Un couple âgé, sans personne à charge, recevant 27 000 $, paiera 500 $ de plus par année. Le régime d'imposition proposé dans les deux premiers exposés budgétaires du ministre des Finances augmentera de façon dramatique les impôts des gagne-petit au Canada.

• (1200)

Le premier ministre (M. Mulroney) a annoncé à grand bruit qu'il allait accorder aux agriculteurs une exemption à l'égard de la hausse de taxe de 2c. le litre adoptée en septembre 1985. Si le gouvernement voulait vraiment aider les agriculteurs, il ferait en sorte que l'exemption soit rétroactive au 1er septembre 1985, quand l'augmentation est entrée en vigueur, plutôt qu'au 1er mai. L'industrie agricole du Canada est nettement en difficulté. La situation était tout aussi difficile en 1985 qu'elle l'est en 1986. Cette taxe de 2c. le litre a dû produire des recettes de 65 millions ou de 70 millions par année. J'exhorte donc le gouvernement à rendre l'exemption rétroactive à la date d'imposition de la taxe, c'est-à-dire au 1er septembre 1985. Le gouvernement prétend faire beaucoup pour aider l'agriculture, mais ce n'est que de la poudre aux yeux qui ne lui coûte rien du tout.

Le ministre des Finances a parlé de la réforme fiscale le 23 octobre. Il a parlé de justice, d'équité, d'une simplification de l'impôt sur le revenu, et ainsi de suite. Le projet de loi reflète des notions tout à fait contraires. Le ministre n'avait pas dit aux Canadiens que le gouvernement songeait à percevoir une taxe de transaction sur toutes sortes de choses, à partir des coupes de cheveux jusqu'aux réparations automobiles, en passant par les cirages de chaussures. En outre, il augmentera les impôts sur toutes sortes d'autres choses.

Depuis l'arrivée du gouvernement au pouvoir il y a deux ans, la taxe de vente a augmenté de 25 p. 100. Elle était d'environ 9 p. 100 à l'époque et elle passera à 12 p. 100 si le gouvernement force le Parlement à adopter le projet de loi à l'étude. Le gouvernement songe à percevoir une taxe de transaction qui sera fixée à 9 p. 100 si elle ne s'applique pas aux aliments. Dans le cas contraire, la taxe ne sera que de 6 p. 100. Tout ce que nous faisons, tout ce que nous touchons, tous les services que nous recevons, deviendront imposables du jour au lendemain.

Le projet de loi contredit la déclaration faite par le ministre des Finances le 23 octobre, quand il a affirmé qu'il simplifierait notre régime fiscal et qu'il le rendrait plus juste et équitable. De toute évidence, ce n'est pas ce que fait le projet de loi à l'étude.

[*Français*]

M. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville): Monsieur le Président, je voudrais dire quelques mots sur le projet de loi à l'étude à la Chambre. C'est une question très importante, c'est une question d'impôt. Nous devons, tout le monde, en tant que Canadiens et Canadiennes, payer des taxes dans ce pays. Malheureusement, les taxes dans ce pays sont plus dures pour les Canadiens qui sont pauvres et pour la classe moyenne. Le projet de loi présentement à l'étude ne va pas du tout améliorer cette situation et ce serait pis avec le projet de loi C-14.

[*Traduction*]

Je voudrais énumérer un certain nombre des raisons pour lesquelles cela va aggraver la situation du Canadien moyen. Le projet de loi C-14 résulte du budget présenté à la Chambre le 27 février 1986. Il prévoit une augmentation de 1 p. 100 de la taxe de vente. Nous avons actuellement une taxe au niveau du fabricant de 7 p. 100 sur les matériaux de construction ainsi que les services de cablodiffusion et de télévision payante; une taxe de vente de 14 p. 100 sur les boissons alcooliques et le tabac et une taxe de 11 p. 100 sur toutes les autres marchandises taxées. Cette mesure portera de 7 p. 100 à 8 p. 100 la taxe sur les matériaux de construction, de 14 à 15 p. 100 la taxe sur les boissons alcooliques et le tabac et de 11 à 12 p. 100 la taxe sur les autres marchandises. Ces majorations toucheront tous les Canadiens.

Selon nos recherches, la famille moyenne devra débourser chaque année 150 $ de plus, sans parler d'une augmentation de 20 $ de la taxe d'accise. Cela représente une hausse considérable pour les pauvres, les petits salariés, les familles monoparentales et bien d'autres.

Depuis un an ou deux, le gouvernement a modifié radicalement l'orientation de la politique fiscale. Nous avons remarqué qu'au cours des deux dernières années, le parti conservateur a misé davantage sur la taxe de vente et la taxe d'accise que sur l'impôt sur le revenu des particuliers et des sociétés pour accroître ses recettes. Par exemple, la hausse de la taxe de vente et de la taxe d'accise lui a rapporté largement deux fois plus que la hausse de l'impôt sur le revenu des particuliers et quatre fois plus que l'impôt sur le revenu des sociétés. La taxe de vente et d'accise rapporte largement deux fois plus que l'impôt sur le revenu des particuliers et quatre fois plus que l'impôt sur les grandes et petites sociétés.

Depuis que le parti conservateur a pris le pouvoir en septembre 1984, chaque famille a dû débourser, en moyenne, 1 305 $ de plus au titre de l'impôt sur le revenu des particuliers, de la taxe de vente et de la taxe d'accise. Je considère comme une famille canadienne moyenne celle qui a un revenu d'environ 35 000 $ et deux enfants à charge.

[*Français*]

Monsieur le Président, nous avons maintenant trois augmentations d'impôt. D'abord, c'était lors de la déclaration économique du ministre au mois de novembre 1984, il y avait à ce moment-là une augmentation de 350 $ par année pour la famille moyenne au Canada. La deuxième fois, c'était dans le Budget de 1985, il y avait une autre augmentation d'impôt pour la famille moyenne de 325 $ par année. C'était la deuxième fois que nous avions eu une augmentation de taxe de la part du parti conservateur au Canada. Et la troisième fois, c'était dans le dernier Budget du ministre des Finances (M. Wilson), au mois de février 1986. Il y a eu en ce temps-là une augmentation de taxe de 170 $ par année pour la famille moyenne au Canada. Monsieur le Président, c'est beaucoup pour la famille moyenne, c'est beaucoup pour la population québécoise, la population de la Saskatchewan, pour la population au Canada.

• (1210)

[*Traduction*]

Je le répète, le parti conservateur a changé l'orientation de la politique fiscale. Depuis les années 60, les gouvernements qui se sont succédé au pouvoir, y compris celui du secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) qui n'a pas duré longtemps, nous avons vu la taxe de vente et d'accise baisser par rapport à l'ensemble des impôts perçus par le gouvernement fédéral. Cette année, cette tendance a été renversée.

L'année dernière, 22,3 p. 100 des recette fiscales provenaient de la taxe de vente et d'accise. Cette année, cette proportion atteindra 23,2 p. 100.

Il y a trois raisons pour lesquelles je m'inquiète de voir augmenter les taxes de vente et d'accise plutôt que l'impôt sur le revenu des sociétés ou des particuliers. Premièrement, ces taxes constituent des impôts cachés, car elles s'appliquent au prix de base d'une marchandise. Le Canadien moyen ignore qu'il paie une taxe supplémentaire au gouvernement fédéral lorsqu'il achète des biens ou marchandises. C'est un impôt caché contrairement à la taxe de vente provinciale de 4,5 ou 6 p. 100 que chacun peut voir. Dans bien des cas, les Canadiens ignorent totalement qu'ils paient une taxe fédérale.

[*Français*]

Et le deuxième aspect d'après moi, monsieur le Président, la taxe de vente, la taxe d'accise est une taxe qui n'est pas du tout juste pour les Canadiens, parce que si on achète une télévision, un réfrigérateur, une automobile, ou n'importe quelle chose pour la famille, la même taxe est payée par une personne pauvre, ou une personne ayant un salaire moyen, ou une personne qui est millionnaire. Une taxe d'accise, une taxe de vente n'est pas juste du tout.

Prenons un député ayant une indemnité de 70 000 $ par année, et un ouvrier ou une ouvrière ayant un salaire de 15 000 $ ou 25 000 $ par année, la même taxe est payée pour les mêmes choses. Et monsieur le Président, cela n'est pas juste du tout pour les Canadiens ordinaires, pour les Canadiens et les Canadiennes partout ici au pays.

[*Traduction*]

Voilà pourquoi aussi cette majoration de la taxe de vente est très injuste.

La troisième raison pour laquelle j'estime que ces taxes sont injustes est que les simples Canadiens sont déjà trop imposés. Ce projet de loi propose le prélèvement d'une taxe sur des produits jusqu'ici exonérés et majore les taxes prélevées sur d'autres produits. Les Canadiens sont surchargés de taxes et il est temps que les contribuables à revenus faibles ou moyens commencent à s'insurger contre le fisc.

Une voix: Que devrions-nous avoir alors?

M. Nystrom: En réponse à mon ami conservateur d'en face, notre parti a fait une enquête sur la fiscalité sous la présidence du député d'Ottawa-Centre (M. Cassidy) et du député de Regina-Est (M. de Jong). Notre régime fiscal a été examiné et des recommandations ont été formulées sur des taxes qui devraient être réduites et sur d'autres qui devraient être majorées dans certains domaines étant donné que les riches éludent l'impôt grâce à certaines échappatoires. D'autre part, il y a au pays beaucoup de sociétés qui ne paient pas les impôts qu'il faudrait, à preuve la Banque Royale. Il nous faut un régime fiscal équitable au pays.

Il faudrait que le gouvernement cesse de s'en prendre aux simples citoyens et citoyennes qui travaillent dur pour que le Canada demeure le magnifique pays qu'il est aujourd'hui. Ce sont eux, ce sont elles qui font tourner les usines qui produisent les biens et les services. Ce sont les simples citoyens qui ont fait du Canada le pays fantastique qu'il est devenu, mais c'est eux que le parti conservateur ne cesse de pressurer.

Je me souviens de mon grand-père, qui disait il y a des années que les années conservatrices sont des années dures. Il avait grandi dans les années 30 sous le gouvernement de R.B. Bennett. Mon grand-père disait également: «Les années conservatrices sont des années d'impôts». Comme le font voir les récents sondages Gallup, les Canadiens se rendent compte encore une fois que les années conservatrices sont des années dures, et qu'en élisant un gouvernement conservateur on obtient un gouvernement qui ne cesse de taxer et d'imposer.

[*Français*]

M. Cassidy: Ils sont «numéro trois» au Québec!

M. Nystrom: Monsieur le Président, comme mon ami le dit, le parti progressiste conservateur est maintenant le numéro 3 au Québec. D'après tous les sondages, c'est le parti conservateur, le parti du gouvernement, avec 57 ou 58 députés, qui est le numéro 3 au Québec avec 23 à 24 p. 100 des votes.

Monsieur le Président, avec une telle législation, le parti conservateur sera fini pour une autre génération dans ce pays. C'est exactement la même chose qui est arrivée après les années trente avec R.B. Bennett et la Grande Dépression canadienne. Après cela, monsieur le Président, le parti conservateur disparaîtra au Canada pendant 20 ou 30 ans.

[*Traduction*]

Ce n'est qu'avec l'arrivée de John Diefenbaker dans les années 50 que le parti conservateur s'est ranimé. John Diefenbaker s'est fait le champion de nombreuses mesures qui ont aidé les Canadiens ordinaires. Ce sont les riches conservateurs de Bay Street, menés par Dalton Camp, qui ont poignardé Diefenbaker dans le dos et l'ont éliminé. Une fois de plus, le parti conservateur a disparu pendant 20 ans. Or, qui donc le premier ministre (M. Mulroney) recrute-t-il comme son conseiller principal, sinon ce même Dalton Camp qui s'était débarrassé de John Diefenbaker. A titre de parlementaire de la Saskatchewan, je puis vous dire que nous, de la Saskatchewan, et certes de tout l'ouest du pays, ne l'oublierons pas.

[*Français*]

Et je sais que mes amis au Québec sont d'accord avec moi et ils sont contre le projet de loi et j'espère que les députés québécois vont voter contre le gouvernement, contre le premier ministre (M. Mulroney), parce que le projet de loi n'est pas du tout juste pour les Canadiens et les Canadiennes.

[*Traduction*]

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, on demande à la Chambre d'adopter le projet de loi C-14, tendant à modifier la Loi sur la taxe d'accise et la Loi sur l'accise, pour mettre en vigueur l'augmentation de ce que le contribuable ordinaire appelle la taxe de vente. Ce projet de loi est un parfait exemple des principes injustes que les conservateurs appliquent en matière fiscale, en imposant un fardeau inéquitable aux gagne-petit et aux salariés moyens.

Je voudrais consacrer quelques minutes à l'examen des dispositions du projet de loi C-14. Au départ, la mesure permettra de mettre en oeuvre les augmentations de la taxe de vente et de la taxe d'accise proposées dans le budget du 26 février 1986. Il convient de noter que tous les articles visés dans le projet de loi avaient aussi fait l'objet d'augmentations d'impôt dans le budget conservateur du 23 mai 1985. Ainsi, à titre d'exemple, le 1er avril 1986, une taxe de vente supplémentaire de 1 p. 100 était perçue sur tous les biens imposables. Toutefois, dans le budget de 1985, on avait aussi augmenté cette taxe de vente de 1 p. 100 à compter du 1er janvier 1986.

Si ce projet de loi est adopté par la Chambre, nous verrons la taxe sur les matériaux de construction augmenter de 1 p. 100 et passer à 7 p. 100, à compter du 1er janvier 1986, ainsi qu'une taxe supplémentaire de 1 p. 100, ce qui porte le taux d'imposition à 8 p. 100 depuis le 1er avril 1986.

Il en va de même pour toutes les autres catégories de produits généralement assujettis aux taxes de vente et d'accise. Les services de câblodistribution et de télévision payante ont augmenté de 1 p. 100 pour atteindre 7 p. 100 le 1er janvier 1986, plus 1 p. 100 supplémentaire le 1er avril 1986, ce qui représente une taxe de 8 p. 100. Tous les autres produits visés sont imposés à 11 p. 100, ce qui donne une majoration de 1 p. 100 en vigueur à partir du 1er janvier 1986, et une autre de 1 p. 100 également qui s'applique depuis le 1er avril 1986, ce qui porte la taxe à 12 p. 100. Nous voyons qu'à partir du 1er mai 1986, la taxe sur le transport aérien, les billets, passera de 9 à 10 p. 100. Lorsque nous considérons la taxe sur les programmes de télécommunications, qui s'applique au matériel de télévision fourni aux clients des services de câblodistribution et de télévision payante, ainsi qu'au matériel utilisé par les hôtels et autres programmes en circuit fermé, nous constatons que cette taxe augmentera de 1 p. 100 pour atteindre 8 p. 100. Elle avait déjà été majorée de 1 p. 100 dans le budget de 1985. Cela représente une augmentation très sensible en moins d'un an.

• (1220)

Qu'en est-il de la taxe sur les carburants? Avant le budget de 1985, la taxe d'accise fédérale sur les carburants pour véhicules non commerciaux était de 1,5c. le litre. Le budget de

1985 prévoyait une hausse de 2c. le litre d'essence et de carburant d'avion en vigueur à compter du 3 septembre 1985. Cette taxe doit passer à 4,5c. le litre le 1er janvier 1987. Le budget de 1985 a aussi étendu l'application de la taxe d'accise au combustible diesel et au carburant d'avion autre que l'essence. En conséquence, une taxe d'accise de 2c. le litre a été imposée pour la première fois sur le combustible diesel et sur le carburant d'avion autre que l'essence à compter du 3 septembre 1985. Cette taxe doit aussi passer à 3c. le litre le 1er janvier 1987.

Voyons quelle sera l'incidence globale de ces hausses sur ce que les spécialistes de la fiscalité appellent les taxes à la consommation par suite du budget conservateur de février 1986, budget qui, en ce qui concerne les taxes à la consommation ou les taxes de vente, doit être mis en application par le projet de loi C-14 dont la Chambre est aujourd'hui saisie.

En 1986, la hausse proposée de 1 p. 100 de la taxe de vente fédérale générera 700 millions de dollars de recettes. En 1987, ces recettes additionnelles passeront à 1,05 milliard de dollars. Elles seront de 1,125 milliard de dollars en 1988, de 1,2 milliard en 1989 et de 1,3 milliard en 1990. On pourrait difficilement parler ici d'un allègement du fardeau fiscal des Canadiens à moyen et faible revenus. Les conservateurs amorcent la réforme fiscale d'une bien étrange façon.

Il n'y a pas si longtemps, le ministre des Finances (M. Wilson) déclarait à la Chambre: «Nous avons l'intention de procéder à une réforme fiscale qui allègera le fardeau fiscal des particuliers». Il déclarait qu'il le ferait en diminuant les taux de l'impôt personnel pour laisser aux Canadiens plus d'argent dans leurs poches. Mais ce qu'il n'a pas précisé, même s'il en donnait indubitablement des indices dans sa déclaration, c'est que le gouvernement a aussi l'intention d'élargir l'assiette de l'impôt sur la consommation ou de la taxe de vente par l'imposition d'une nouvelle taxe sur les opérations commerciales. Si les conservateurs réussissent à faire adopter cette mesure, ils donneront d'une main aux contribuables, en réduisant le taux d'imposition des particuliers, de l'argent qu'ils leur reprendront aussitôt de l'autre en leur soutirant, au moyen de l'augmentation de la taxe de vente, encore plus que ce qu'ils leur auront donné. Qu'on les appelle comme on voudra, monsieur le Président, taxe à la consommation, taxe de vente ou taxe de transaction, ce sont surtout les Canadiens à revenus faible et moyen qui feront les frais de ces hausses de taxe.

S'il est vrai qu'on veut établir un régime fiscal équitable, il faut imposer les gens selon leurs moyens et réclamer davantage de ceux à qui leurs activités au Canada et à l'étranger auront rapporté plus d'argent. On ne rendra pas le régime fiscal juste en disant aux particuliers que peu importe leur revenu, s'ils doivent satisfaire leurs besoins essentiels et s'ils doivent consacrer la plus grande partie de leur revenu à l'achat de biens et de services, comme la plupart des Canadiens, ils vont être plus lourdement taxés, c'est eux qui supporteront le fardeau le plus élevé. C'est ce que disent les conservateurs. C'est le message que contient le projet de loi C-14. Le ministre des Finances l'a confirmé il y a peu de temps à la Chambre dans son exposé sur la réforme fiscale.

Il a seulement omis de préciser si la prétendue réforme fiscale conservatrice aurait pour effet d'augmenter le fardeau fiscal total des particuliers. Il a raté l'occasion de promettre aux particuliers que la réforme n'aurait pas pour effet d'augmenter leur fardeau fiscal total. Rien ne l'empêche de le faire cependant, comme les conservateurs s'y sont engagés.

Sauf erreur, j'ai lu dans les journaux de la fin de semaine dernière que le ministre d'État aux Finances (M. Hockin) a admis à London que la réforme fiscale ferait probablement augmenter les revenus mais que le blocage du fardeau fiscal total des particuliers à son niveau actuel n'était qu'un objectif et que les conservateurs se préparaient déjà à asséner une autre augmentation de taxes aux particuliers. Les deux derniers budgets conservateurs leur ont déjà imposé une augmentation injuste.

Le projet de loi C-14 n'est que la suite de cette offensive fiscale déloyale, de la part des conservateurs, contre les particuliers, surtout contre la classe moyenne et les gagne-petit. Les ministériels comptent poursuivre cette offensive, mais d'une façon sournoise, en qualifiant d'allégement fiscal la baisse des impôts des particuliers. Ils leur soutirent sournoisement d'une main ce qu'ils leur donnent de l'autre. Ils leur en prennent plus qu'ils ne leur en donnent en imposant cette hausse injuste de la taxe de vente à laquelle ils donnent le nom de taxe de transaction, je crois. C'est du pareil au même, cependant. C'est une hausse injuste et régressive de la taxe de vente. Les gens devront payer pour la première fois une taxe de transaction pour les services de leur dentiste, de leur coiffeur ou de leur comptable.

Nous devons nous opposer au projet de loi. Nous devons bien montrer au gouvernement conservateur que les Canadiens en ont assez, qu'ils ne toléreront pas davantage et qu'ils sont écoeurés par la façon dont leur fardeau fiscal a augmenté depuis l'arrivée au pouvoir du gouvernement. Les Canadiens veulent que cela change. Ils n'attendent que l'occasion de se débarrasser d'un gouvernement dont le seul objectif consiste à imposer un fardeau fiscal injuste aux Canadiens à revenus moyen et faible.

Des voix: Bravo!

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

Le président suppléant (M. Paproski): Avant de mettre la motion aux voix ou de donner la parole au prochain orateur, je voudrais lire la déclaration suivante.

J'ai reçu un avis du député d'Etobicoke-Nord (M. Pennock) pour m'avertir qu'à cause d'un engagement antérieur, il ne pourra être à la Chambre demain, le mardi 18 novembre 1986, pour présenter sa motion pendant l'heure réservée aux initiatives parlementaires.

Par conséquent, conformément à la déclaration faite par la présidence le 28 mai 1986, je demande aux services du greffier de faire passer cet article des travaux de la Chambre au bas de la liste. Puisque l'avis en question sera donc supprimé, l'heure réservée aux initiatives parlementaires sera suspendue et, conformément au paragraphe 39(2) du Règlement, la Chambre poursuivra l'étude des affaires dont elle sera saisie à ce moment-là jusqu'à l'heure ordinaire de l'ajournement quotidien.

* * *

LA LOI SUR LA TAXE D'ACCISE ET LA LOI SUR L'ACCISE

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Hockin: Que le projet de loi C-14, Loi modifiant la Loi sur la taxe d'accise et la Loi sur l'accise, soit maintenant lu pour la 2e fois et renvoyé à un comité législatif.

Le président suppléant (M. Paproski): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): A mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. Paproski): Convoquez les députés.

(La motion de M. Hockin, mise aux voix, est adoptée.)

(Vote nº 21)

POUR

Députés

Andre
Bernier
Blenkarn
Bourgault
Brisco
Browes
Cadieux
Cardiff
Chartrand
Clark (Brandon—Souris)
Coates
Comeau
Cook
Côté (Langelier)
Crofton
Dantzer
Darling
Daubney
Edwards
Ellis
Epp (Provencher)
Fennell
Ferland
Fraleigh
Friesen
Gagnon
Gottselig
Graham
Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)
Greenaway
Grisé
Gurbin
Gustafson
Hamelin
Hamilton
Hardey
Hawkes
Hees
Hnatyshyn
Holtmann
James
Johnson (Bonavista—Trinity—Conception)
Ladouceur
Lanthier
La Salle
Lewis
MacDougall (Timiskaming)
Mailly
Malone
Mantha
Mayer
Mazankowski
McCrossan
McCuish
McDermid
McInnes
McKenzie
Minaker
Mitges
Nowlan
Oberle
Oostrom
Pennock
Price
Ravis
Redway
Ricard
St. Germain
St-Julien
Schellenberg (Nanaimo—Alberni)
Scowen
Sparrow
Stackhouse
Stewart
Taylor
Thacker
Towers
White
Wilson (Swift Current—Maple Creek)
Wilson (Etobicoke Centre)
Winegard
Wise—82

CONTRE

Députés

Althouse
Angus
Axworthy
Baker
Benjamin
Boudria
Broadbent
Cassidy
de Jong
Epp (Thunder Bay—Nipigon)
Foster
Frith
Fulton
Gagliano
Garneau
Gauthier
Gray (Windsor West)
Guilbault (Saint-Jacques)
Henderson
Hopkins
Hovdebo
Jewett
Kaplan
Keeper
Killens
Langdon
Manly
McCurdy
McDonald (Broadview—Greenwood)
Nicholson (Trinity)
Nystrom
Orlikow
Parry
Penner
Rodriguez
Rossi
Skelly
Tobin
Young—39

● (1300)

[*Français*]

Le président suppléant (M. Paproski): Je déclare la motion adoptée.

(La motion est adoptée et le projet de loi, lu pour la 2e fois, est renvoyé à un comité législatif.)

[*Traduction*]

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je me demande si la Chambre serait prête à déclarer qu'il est 13 h 15?

Le président suppléant (M. Paproski): Je voudrais informer la Chambre qu'il est 13 h 15. La séance est suspendue jusqu'à 14 heures.

(La séance est suspendue à 13 h 9.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[*Traduction*]

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

LE DROIT DE L'AVOCAT À DES HONORAIRES

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le Président, je veux parler de Rosa Becker qui s'est suicidée la semaine dernière. Cette femme est entrée dans l'histoire judiciaire lorsque la Cour suprême a jugé en 1980 que la contribution d'une épouse de droit commun à l'édification d'une entreprise agricole familiale lui donnait droit à la moitié de la valeur de l'entreprise quand son époux de droit commun l'eut renvoyée après 18 ans pour épouser une autre femme. Mais si Rosa Becker s'est suicidée, c'est pour attirer l'attention sur l'injustice qu'elle a endurée depuis ce jugement. En effet, elle n'avait pas touché un sou jusqu'au moment de sa mort. Elle vivait d'un emploi à $60 par semaine tandis que son ex-mari et sa femme vivaient dans la ferme qu'elle avait contribué à développer. Son avocat s'est attribué en honoraires tout l'argent obtenu.

Nous pouvons critiquer la conduite de Gérald Langlois, l'avocat qui a défendu cette cause durant des années sans autre rémunération que la célébrité et l'approbation qu'il en a tirées à l'échelle nationale. Il est cependant regrettable qu'il ait fait passer entièrement son droit à des honoraires avant le droit de sa cliente. Il faut revoir ce droit des avocats. J'invite les associations du barreau de tout le pays à examiner les faits entourant cette affaire et à revoir leur politique en matière de paiement d'honoraires aux avocats.

* * *

L'ASSURANCE

ON APPUIE LES AGENTS D'ASSURANCE INDÉPENDANTS

M. Bill Gottselig (Moose Jaw): Monsieur le Président,le gouvernement actuel appuie le système d'agences et les agents d'assurance générale. Il n'accordera pas plus de pouvoirs aux établissements bancaires au Canada. A titre d'ancien exploitant d'une agence d'assurance générale, je sais combien les agents d'assurance indépendants tiennent particulièrement compte de l'intérêt des consommateurs.

Je voudrais rassurer non seulement mes électeurs et les citoyens de la Saskatchewan, mais également plus de 10 000 agents d'assurance indépendants et leurs employés d'un bout à l'autre du Canada et leur dire que nous nous opposerons énergiquement à tout projet visant à autoriser les établissements financiers à inclure dans la gamme de leurs services, la vente d'assurances actuellement offertes par l'intermédiaire d'agents d'assurance générale ou de maisons de courtage.

Les établissements financiers, plutôt que le consommateur, semblent vouloir réclamer un changement de ce genre. Nous savons très bien qui profiterait de la modification proposée.

Article 21 du Règlement

LES PÊCHES

L'AGRESSION DONT A ÉTÉ VICTIME UN AGENT DU MINISTÈRE DES PÊCHES AUX ÎLES DE LA REINE CHARLOTTE

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, au cours de la fin de semaine du 1er novembre, l'agent de sécurité du ministère des Pêches et Océans affectévembre, l'agent de sécurité du ministre des Pêches et Océans affecté aux îles de la Reine Charlotte, M. Marvin Boyd, a été agressé et laissé pour mort, avec des blessures au visage et une jambe cassée. Ses blessures étaient suffisamment graves pour qu'il faille le transporter par avion à Vancouver pour y recevoir des soins médicaux d'urgence. A l'heure actuelle, cet homme est sans travail et sans revenu, et il sera vraisemblablement alité pendant des mois.

• (1405)

De tels incidents où l'on s'en prend aux agents du ministère des Pêches chargés de faire appliquer la réglementation fédérale se produisent de plus en plus souvent. S'il veut éviter que de tels incidents ne se reproduisent, le gouvernement fédéral doit montrer qu'il fait confiance aux agents de sécurité chargés de faire respecter les directives du ministère qui s'acquittent très bien de leur tâche. Il doit également examiner toutes les possibilités de réparer les torts causés à M. Boyd, de façon à ce que ce dernier soit pleinement dédommagé de ses pertes.

Je demande au ministre des Pêches et des Océans (M. Siddon) à tout le moins de déclarer publiquement qu'il approuve le travail souvent ingrat que doivent exécuter les personnes chargées à terre de faire appliquer ses programmes. Nous ne devons pas permettre que des fonctionnaires innocents subissent les conséquences de l'incapacité du gouvernement à résoudre les problèmes que pose l'exploitation des ressources, ou à éduquer le public sur la nécessité de protéger l'habitat de la faune sous-marine.

Je suis désolé d'apprendre des porte-parole du ministre qu'on ne fera rien de spécial pour l'agent en question. Le gouvernement conservateur n'hésite pas à dépenser 350 000 $ pour défendre Sinclair Stevens accusé de conflit d'intérêts. Pourtant, ce même gouvernement refuse de défendre un agent de sécurité qui s'est acquitté de sa tâche. Le ministère conclut, dans une lettre datée du 10 novembre adressée au comité permanent des pêches que, étant donné que cet agent n'était pas de garde au moment où il a été agressé par deux individus, on n'envisage pas de prendre d'autres mesures. Est-ce cela la justice, monsieur le Président?

* * *

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

LES CONSÉQUENCES D'UN VOL COMMIS DANS UNE PHARMACIE DE CALGARY

M. Elliot Hardey (Kent): Monsieur le Président, quelqu'un porte-t-il attention? Est-ce que quelqu'un entend la clameur qui s'élève dans tout le pays? Les victimes d'actes criminels se défendent et le Canadien moyen comprend leur geste.

En voici un exemple. Steven Kessler, un bon Canadien ordinaire d'origine yougoslave, bien connu pour son amabilité et son honnêteté, a réagi violemment la semaine dernière lorsque deux voleurs armés ont pénétré dans son établissement et ont

Article 21 du Règlement

tenté de s'emparer d'argent et de médicaments. Le bilan de cet événement bouleversant: un mort, un blessé grave et, pour M. Kessler, une accusation de meurtre au second degré.

Les circonstances qui ont conduit à l'incident et la réaction qu'il a suscitée dans l'opinion publique sont lourdes de sens. Il est temps que les hommes politiques, tant au fédéral qu'au provincial, portent attention. Nos forces policières sont probablement les meilleures au monde, mais nos tribunaux sont pitoyables et les Canadiens font de moins en moins confiance au système judiciaire. Il est temps de le rendre plus sévère et plus expéditif. Ce changement se fait attendre depuis longtemps. Ne tardons plus.

* * *

REVENU CANADA

LE VOL DE DOSSIERS FISCAUX

M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard—Anjou): Monsieur le Président, nous avons appris ce matin que les dossiers de 16 millions de contribuables ont disparu. Cette violation inexcusable de la vie privée des Canadiens risque de compromettre toute la fiscalité canadienne. Comment les Canadiens peuvent-ils faire confiance à un gouvernement qui ne réussit pas à assurer la confidentialité de leurs dossiers fiscaux?

Les Canadiens doivent se demander aujourd'hui ce qu'il va advenir de notre régime fiscal. Chaque année, tous les Canadiens présentent volontairement une déclaration de leur revenu aux fins de l'impôt. Ces déclarations d'impôt contiennent des informations extrêmement importantes. Si le gouvernement et le ministre du Revenu (M. MacKay) ne peuvent garantir la confidentialité de ces dossiers, ce sera très mauvais pour tous les Canadiens. J'espère que le ministre du Revenu va y voir tout de suite. On a mis six jours à se rendre compte de la disparition de ces dossiers. Quelque chose ne tourne pas rond dans ce ministère.

* * *

[Français]

LES INVALIDES ET LES HANDICAPÉS

LE CHOIX DE M. ANDRÉ VIGER DU QUÉBEC COMME «PERSONNALITÉ DE L'ANNÉE»

M. Guy St-Julien (Abitibi): Monsieur le Président, le champion du monde de marathons en fauteuil roulant, André Viger, du Québec, a été choisi «Personnalité de l'année» lors du troisième Gala de l'Excellence 1986 du journal *La Presse*.

André Viger s'est couvert de gloire depuis le début de l'année. Il a remporté sept des neuf marathons auxquels il a participé en abattant une foule de records d'épreuves, et a remporté le championnat du monde des handicapés en Angleterre.

Ce champion déclarait au cours d'une entrevue: «Je voudrais dire aux gens de regarder le potentiel des autres plutôt que leurs faiblesses. Dans mon cas, c'est ma plus grande faiblesse, mon fauteuil roulant, qui est devenue ma plus grande force.»

Dans son texte de présentation des 52 personnalités en lice, M. Roger D. Landry, président et éditeur du quotidien *La Presse*, écrivait: «L'excellence, c'est faire figure d'exemple, c'est le refus de céder devant le défi apparemment insurmontable, l'entêtement à réussir contre toute adversité, l'ambition pour atteindre au succès.»

Monsieur le Président, tous les députés de cette Chambre se joignent à moi pour dire: Bravo André Viger!

* * *

[Traduction]

L'APARTHEID

L'AFRIQUE DU SUD—OPPOSITION À LA VENTE DE BOIS DE CONSTRUCTION DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE

M. Jim Manly (Cowichan—Malahat—Les Îles): Monsieur le Président, en offrant de vendre du bois de construction à l'Afrique du Sud, le premier ministre de la Colombie-Britannique, Bill Vander Zalm, a démontré son mépris des droits de l'homme et son ignorance totale de la nature répréhensible de l'apartheid. La population de la Colombie-Britannique doit protester contre une telle attitude honteuse, égoïste et peu éclairée. Le commerce avec le régime d'apartheid ne résoudra pas nos problèmes économiques.

La proposition de Vander Zalm a mis au jour le bluff du premier ministre (M. Mulroney). Celui-ci prétend avoir adopté une position ferme contre l'apartheid mais lorsque Vander Zalm fait fi de sa politique, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) déclare qu'il n'y peut rien à moins de faire adopter une loi. Si c'est ce qu'il faut, n'hésitons pas un instant et adoptons une loi interdisant tout commerce avec l'Afrique du Sud.

* * *

• (1410)

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LES ACTES DE SABOTAGE COMMIS EN ISLANDE—L'INDIGNATION DE LA COMMUNAUTÉ ISLANDAISE

M. Felix Holtmann (Selkirk—Interlake): Monsieur le Président, la colonie islandaise la plus importante à l'extérieur de l'Islande se trouve à Gimli, dans ma circonscription.

Les citoyens de Gimli sont révoltés à l'idée qu'on a coulé deux baleiniers dans le port de Reykjavik, et détruit les bureaux d'une société de pêche, situés non loin de là. Ils s'indignent du fait qu'un Canadien attribue ouvertement à son groupe, la Sea Shepherd Conservation Society, le mérite d'avoir perpétré pareil délit à l'étranger. Ils n'ont pas lieu de se réjouir que des actes de sabotage international aient été commis à l'instigation d'un Canadien.

Tous les Canadiens devraient condamner l'initiative de Paul Watson. Aucun pays ne peut approuver le sabotage. Au nom de mes électeurs, j'exhorte la Chambre et j'invite le gouvernement à coopérer pleinement avec le gouvernement islandais en vue de traduire en justice les auteurs de ce délit.

L'ENVIRONNEMENT

LA POLLUTION DU RHIN CAUSÉE PAR DES PRODUITS CHIMIQUES

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport): Monsieur le Président, le ministre français de l'Environnement, Alain Carignon, a qualifié le déversement de produits chimiques, par la société Sandoz près de Bâle, de «catastrophe écologique».

Les habitants de nombreuses villes en bordure du Rhin, forcés de ne plus se servir de l'eau pompée dans le fleuve, ont dû avoir recours à l'eau apportée par camions par les services d'incendie.

Une autre société de produits chimiques, Ciba-Geigy, a déversé 400 litres de l'herbicide atrazine dans le Rhin.

Des responsables suisses ont déclaré que l'incident de chez Sandoz a sapé leur confiance dans l'auto-réglementation de ce secteur. Le communiqué publié après une session spéciale du Parlement de Bâle déclare que l'incendie chez Sandoz et ses conséquences ont profondément secoué la confiance dans l'industrie chimique.

L'incident a amené les autorités à s'intéresser aux dangers entourant le stockage des produits chimiques dangereux ainsi qu'aux risques, plus immédiats, de production et de transport.

* * *

LES PARTIS POLITIQUES

LES NÉGOCIATIONS COMMERCIALES ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS—LA CONDUITE DU CHEF DU NOUVEAU PARTI DÉMOCRATIQUE

M. Blaine A. Thacker (Lethbridge—Foothills): Monsieur le Président, on aurait dû pouvoir conclure une entente sur le libre-échange avec les États-Unis au cours de la dernière législature. Cette législature a croulé sous les déficits énormes et les mesures, comme le Programme énergétique national notamment, léguées par l'alliance libérale-néo-démocrate.

Maintenant que les démocrates ont la haute main sur les deux Chambres aux États-Unis, on aura du mal à protéger les trois millions d'emplois canadiens qui dépendent directement de nos exportations vers ce pays.

Tous les étudiants en quête d'un emploi, tous les bûcherons, les producteurs de céréales, les éleveurs de porcs et de bétail et tous les ouvriers d'usine devraient s'en prendre au chef du Nouveau parti démocratique (M. Broadbent) qui, à cause de ses paroles irresponsables, a compromis et leur emploi et leur avenir. Les prestations de retraite de toutes les personnes âgées sont en jeu si le Canada perd plus d'emplois à cause du protectionnisme américain.

Je demande instamment au chef du Nouveau parti démocratique de ne plus saboter l'avenir du Canada et des Canadiens. Qu'on laisse M. Reisman faire son travail.

Article 21 du Règlement

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

L'ASSASSINAT DE ROLANDO OLALIA, CHEF SYNDICALISTE PHILIPPIN

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Monsieur le Président, je tiens à dire que nous avons été profondément désolés d'apprendre, la semaine dernière, l'assassinat de Rolando Olalia, chef syndicaliste philippin qui s'était tant dévoué pour réconcilier ses compatriotes.

Il dirigeait la KMU, coalition de syndicats, de paysans et de travailleurs sans emplois qui se tenait étroitement en contact avec le Congrès du travail du Canada. Sa disparition signifie que les Philippins ont perdu un ardent défenseur de la paix et de la réconciliation. Nous le regrettons sincèrement.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

ON CONDAMNE LES ACTIONS DE LA SEA SHEPHERD CONSERVATION SOCIETY

M. John A. MacDougall (Timiskaming): Monsieur le Président, je suis très inquiet à cause des remarques que Paul Watson, de Vancouver, dirigeant de la Sea Shepherd Conservation Society, a faites dernièrement à la presse canadienne.

Le 8 novembre, l'organisation de M. Watson a saccagé deux baleinières et une usine de transformation en Islande. Il a déclaré publiquement qu'il a l'intention de détruire les filets asiatiques monofilamenteux dans le nord de l'océan Pacifique.

A titre de membre du comité permanent de l'environnement et, en fait, de simple citoyen canadien, je crains que le village planétaire ne perçoive le Canada comme un pays pour qui les activités criminelles sont la meilleure façon de régler les problèmes écologiques. Paul Watson a agi de façon criminelle et les Canadiens n'approuvent pas cette façon d'agir.

* * *

LES BANQUES

LE RAPPORT DE LA COMMISSION ESTEY—LA CRITIQUE DES MESURES PRISES PAR LE GOUVERNEMENT

Mlle Aideen Nicholson (Trinity): Monsieur le Président, le gouvernement s'est beaucoup vanté de ce que le rapport Estey n'a rien reproché aux ministre dans les événements qui ont conduit au rescapage de la Banque Commerciale du Canada. Par contre, le juge Estey a adressé des critiques mordantes au gouvernement pour ce qu'il a fait pendant et après le rescapage, et c'est là-dessus justement que l'opposition officielle s'en prend au gouvernement depuis mars 1985.

Le rapport Estey confirme que le gouvernement a pris une décision hâtive et mal informée, sans se procurer les renseignements qui auraient milité contre sa décision; qu'il a d'abord garanti les yeux fermés la rentabilité de la banque, et qu'après sa faillite il a remboursé rapidement près de un milliard de dollars à des déposants non assurés. Si le gouvernement attache la moindre importance au principe de la responsabilité ministérielle, il faut qu'il donne maintenant au Parlement les réponses aux questions qu'il élude depuis un an et demi.

• (1415)

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

REVENU CANADA

LA NOUVELLE CONCERNANT LE VOL DES DOSSIERS FISCAUX

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, j'ai une question à poser au ministre du Revenu national, qui vient de revenir à son siège, au sujet de sa déclaration de ce matin.

[*Français*]

Ma question s'adresse au ministre du Revenu national. Les Canadiens et les Canadiennes ne veulent pas que leurs états financiers soient étalés sur la place publique. Ils ne veulent pas non plus que leurs déclarations d'impôt deviennent publiques et servent à faire du chantage. Le gouvernement n'a pas protégé les contribuables.

Ma question se pose comme il suit: Pourquoi le ministre a-t-il dit qu'il avait été informé seulement cinq jours après l'événement? Parce que le ministre disait ce matin que les microfiches ont été volées après les heures de travail. Pourquoi les services de sécurité ne fonctionnent-ils pas entre 17 heures et 9 heures? Qu'est-ce qui se passe?

[*Traduction*]

L'hon. Elmer M. MacKay (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, je m'excuse auprès du député d'être légèrement en retard.

Je tiens à lui dire ainsi qu'à mes collègues que je ne suis pas non plus très satisfait de la situation, comme on le comprendra sans doute. C'est pour cette raison que j'ai ordonné une enquête approfondie. Le manque de célérité dont on a fait preuve pour informer mon sous-ministre et moi-même me paraît absolument inacceptable. L'enquête portera notamment là-dessus. J'essaierai de fournir des réponses une fois qu'elle sera terminée.

LA PROTECTION DES CONTRIBUABLES CONTRE LA FRAUDE ET LES ATTEINTES À LA VIE PRIVÉE

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, le ministre a déclaré ce matin qu'il avait pris des mesures, selon ses propres paroles, pour protéger le gouvernement contre les fraudes. Que va-t-il faire pour protéger ces 16 millions de contribuables canadiens contre les fraudes et les atteintes à leur vie privée? Qu'est-ce qui empêchera celui qui possède ces renseignements de se brancher sur le système informatique pour s'attaquer à la sécurité financière et à la vie privée de 16 millions de familles canadiennes?

L'hon. Elmer M. MacKay (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, encore une fois, je comprends très bien les préoccupations du député. Cette situation est déjà assez grave sans qu'on ne l'empire en se perdant en conjectures quant à ce qui pourrait ou non se produire. Je sais que telle n'est pas son intention. Même si le détournement de ces renseignements constitue en soi une grave atteinte à la vie privée des contribuables, je tiens à dire au député qu'ils ne permettront probablement pas d'avoir accès au système informatique et à cette base de données. Nous avons prévu les mesures de sécurité voulues à cet égard.

Quant à ce que nous pouvons faire pour compenser l'atteinte à la vie privée des Canadiens qui ont confié leur numéro d'assurance sociale à Revenu Canada en ayant la certitude qu'il demeurerait confidentiel, j'avoue l'ignorer. Dans l'intérêt public nous devions révéler ce qui s'était passé dès que la GRC nous aurait donné le feu vert. La meilleure chose à faire est de se montrer vigilant. Chaque Canadien doit se rendre compte que son numéro d'assurance sociale et certains renseignements personnels ont disparu dans la nature.

LA RESPONSABILITÉ MINISTÉRIELLE

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, j'espérais que le ministre aurait accepté d'assumer ses responsabilités. Il a déclaré ce matin qu'on ne pouvait pas le tenir responsable de chaque pièce fermée à clé, de chaque coffre-fort, ou de chaque bureau. Le ministre est-il prêt à assumer la responsabilité de l'atteinte portée au secret financier et à l'intégrité du régime fiscal, au détriment de 16 millions de Canadiens? Accepte-t-il cette responsabilité?

L'hon. Elmer M. MacKay (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, je peux dire au député que j'assumerai cette responsabilité de mon mieux en découvrant les raisons de cette violation, comme j'ai déjà essayé de le faire. J'ai demandé à la GRC d'instituer immédiatement une enquête pour établir si le système de sécurité utilisé pour conserver ces données sur microfiches était satisfaisant. J'ai également institué une enquête ministérielle. Je prendrai toutes les autres mesures que la situation exigera. Je fournirai des réponses à la Chambre le plus rapidement possible.

* * *

• (1420)

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

LA POLITIQUE DE CONTRÔLE DES EXPORTATIONS—LA VENTE DE PIÈCES D'HÉLICOPTÈRES À L'IRAN

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg—Fort Garry): Monsieur le Président, je voulais poser des questions au secrétaire d'État aux Affaires extérieures, mais en son absence, je pourrais peut-être les adresser au vice-premier ministre. Dans un document publié le 10 septembre par le ministère des Affaires extérieures au sujet de la politique de contrôle des exportations, on lit ce qui suit:

Lorsque des produits appartenant à une classe donnée peuvent servir à la fois à des fins militaires et civiles, des consultations ministérielles auront lieu. Les hélicoptères en sont un exemple.

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures ou le Cabinet ont-ils été consultés au sujet de la décision de vendre des pièces de moteurs d'hélicoptères au régime d'Iran, alors qu'elles peuvent manifestement être utilisées à des fins militaires? Cette décision n'aurait-elle pas dû être prise au plus haut échelon de gouvernement? Pourquoi a-t-on décidé de vendre ces produits à l'Iran à ce stade-ci?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, on m'informe que cette vente a été approuvée par les fonctionnaires, selon la procédure habituelle. La société Pratt & Whitney nous a garanti que les pièces de rechange en question destinées à l'hélicoptère Bell 212 sont prévues pour servir à des fins civiles. La société a ajouté que la puissance nécessaire à un hélicoptère militaire est nettement supérieure à celle du Bell 212 et que le moteur en question, le PT6 T-3 ne peut être monté sur l'hélicoptère Cobra, à moins de procéder à d'énormes modifications impossibles à réaliser en Iran.

LE *CANADIAN DEFENCE PRODUCTS GUIDE*

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg—Fort Garry): Monsieur le Président, j'ai en main un exemplaire du *Canadian Defence Products Guide*, publié par le ministère des Affaires extérieures. Dans ce document, on précise que le moteur dont le vice-premier ministre vient de parler a des applications militaires et qu'il peut être monté sur l'hélicoptère Cobra. Dois-je supposer que le gouvernement ne lit pas ses propres documents ou encore, que ces permis d'exportation ont été accordés à la société Pratt & Whitney pour d'autres raisons? Comment pouvez-vous justifier qu'on fasse dans votre propre document de la publicité pour ce moteur et que . . .

M. le Président: A l'ordre. Le député sait pertinemment qu'il ne convient pas de s'adresser directement au ministre. Je lui demande donc de reformuler le reste de sa question.

M. Axworthy: Monsieur le Président, je demande au ministre, par votre entremise, comment le gouvernement peut justifier la vente de ces pièces à l'Iran, alors que dans son propre document on précise clairement qu'elles peuvent être vendues et utilisées à des fins militaires?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, je répète au député qu'on nous a assuré qu'il s'agissait d'une transaction commerciale. Des demandes de permis sont parfois refusées. Lorsque des pièces de rechange pour les moteurs de l'hélicoptère Cobra ont été commandées, les demandes en question ont été rejetées. Lorsqu'il est manifeste que des pièces de rechange sont utilisées à des fins militaires, le permis d'exportation est refusé. En fait, une requête en ce sens avait été présentée en janvier 1985. Selon moi, le ministère et le ministre ont respecté l'esprit sinon la lettre des lignes directrices dont parle le député.

[*Français*]

LE REVENU NATIONAL

LES RENSEIGNEMENTS VOLÉS—LA PROTECTION DES CONTRIBUABLES—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Revenu national. Nous savons maintenant que des renseignements personnels de 16 millions de contribuables sont dans les mains d'un voleur. C'est une situation très sérieuse. Ma question au ministre est la suivante: Qu'est-ce que le gouvernement va faire précisément pour protéger les contribuables?

[*Traduction*]

L'hon. Elmer M. MacKay (ministre du Revenu national): Sans chercher à me dérober, monsieur le Président, je ne puis affirmer, pas plus d'ailleurs que ne pourrait le faire le député, que les renseignements sont entre les mains de voleurs. Cela se pourrait, mais nous n'en savons rien, et c'est tout ce que je puis lui dire au sujet de l'enquête en cours.

Que peut faire le gouvernement? Il prend à l'heure actuelle des précautions supplémentaires. Si je devais en revéler la nature au député, je les affaiblirais dans une certaine mesure. Je ne puis que lui assurer, comme je l'ai déjà fait au très honorable chef de l'opposition, que nous prenons naturellement cette affaire très au sérieux. Nous avons demandé à la GRC d'évaluer les méthodes qui jusqu'à maintenant avaient très bien réussi à assurer le caractère très secret de ces renseignements. J'ai ordonné de procéder à un examen approfondi. Nous avons avisé d'autres ministères et les provinces, et nous prenons toutes les précautions possibles pour éviter que l'utilisation abusive de ces renseingments ne cause de sérieux préjudices.

L'UTILISATION DES NUMÉROS D'ASSURANCE SOCIALE

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, le ministre sait pertinemment que l'accès à ces renseignements peut causer un très sérieux préjudice à la vie privée des Canadiens. Ainsi, pendant l'heure du dîner, l'un de mes collaborateur a téléphoné à la Banque Toronto-Dominion et a simplement fourni le numéro d'assurance sociale et le nom d'une personne. Sur quoi on lui a répondu qu'il pourrait ainsi obtenir la cote de crédit de la personne en question. Voilà de quoi beaucoup inquiéter les 16 millions de Canadiens qui savent maintenant que quelqu'un possède ces renseignements. Je demande très précisément au ministre ce qu'il fait pour informer ceux qui sont directement touchés par cette très grave situation et qui voudraient se protéger.

• (1425)

Des voix: Bravo!

L'hon. Elmer M. MacKay (ministre du Revenu national): J'ai déjà dit à la Chambre ce matin qu'aussitôt après en avoir obtenu l'autorisation de la GRC, j'ai estimé qu'il fallait tout d'abord informer les Canadiens de cette situation, car autrement ils n'auraient aucun moyen de savoir ce qui se passe. Ensuite, nous recherchons des moyens de restreindre les dégâts. Mais je serais déloyal envers la Chambre et même envers mon honorable collègue si j'affirmais qu'il n'y a aucun danger, alors même que nous ignorons toujours si les renseignements en question sont tombés entre les mains de personnes non autorisées. Tout ce que je peux faire pour le moment pour les Canadiens qui voudraient se protéger, c'est tout simplement leur dire qu'il y a eu ce grave accroc à la sécurité et qu'il y a peut-être danger que des gens puissent utiliser leur numéro de sécurité sociale aux fins que mon collègue a déjà dites.

LA MISE EN GARDE DES CONTRIBUABLES

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Ce matin, comme il le devait, le ministre a adressé une mise en garde aux Canadiens en faisant une déclaration d'abord à la Chambre, puis à l'extérieur. Mais il devrait savoir que des centaines de milliers de Canadiens demeurent peut-être dans l'ignorance parce qu'ils n'ont pas écouté les nouvelles.

Le gouvernement a-t-il l'intention d'écrire à toutes les personnes qui ont un numéro d'assurance sociale pour les prévenir directement des dangers qu'ils courent, leur évitant ainsi de demeurer dans l'ignorance? Le gouvernement songe-t-il au moins sérieusement à modifier le numéro d'assurance sociale de tous les Canadiens?

L'hon. Elmer M. MacKay (ministre du Revenu national): Comme le chef du Nouveau parti démocratique le sait vraisemblablement, nous avons informé les provinces ce matin dès que nous avons été en mesure de le faire. Nous avons également informé d'autres ministres dont les ministères sont touchés et nous pouvons compter sur leur aide et leurs moyens pour diffuser la mauvaise nouvelle. Nous allons recourir à tous les moyens pour communiquer avec tous les contribuables canadiens. On ne sait pas encore très bien s'il est possible de modifier les numéros d'assurance sociale ou s'il y a d'autres mesures susceptibles d'assurer leur protection. Ce que nous pouvons faire et que nous allons faire, c'est resserrer les exigences permettant d'utiliser les renseignements qui figurent sur les microfiches et changer les codes.

LE TEMPS MIS À AVERTIR LE MINISTRE

M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard—Anjou): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Revenu national. L'intégrité du régime fiscal canadien tout entier est remise en question par cette violation inexcusable du droit des contribuables à la discrétion. Pourquoi le ministre n'a-t-il été informé que le 4 novembre alors que les dossiers ont disparu le 30 octobre? Pourquoi n'a-t-il été averti que six jours plus tard? Qui est à la tête du ministère?

Des voix: Bravo!

L'hon. Elmer M. MacKay (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, je peux dire à mon collègue d'en face que je ne suis pas plus satisfait que lui de ce qui se passe. Comme je l'ai dit précédemment, il s'est produit un retard inexplicable. Je sais que les fonctionnaires concernés s'appliquaient avec diligence à retrouver les documents manquants. J'aurais dû en être informé ainsi que le sous-ministre. L'enquête et l'examen vont peut-être faire la lumière sur cette question, et des mesures disciplinaires seront prises, le cas échéant.

[*Français*]

LA CONFIANCE DES CONTRIBUABLES ENVERS LE SYSTÈME D'IMPOSITION

M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard—Anjou): Je désire poser une question supplémentaire, monsieur le Président. L'intégrité de tout le système de taxation au Canada est menacée par ce vol. Comment les Canadiens pourront-ils avoir confiance en ce gouvernement s'il est incapable de tenir secrètes les déclarations d'impôt? Pourrait-on expliquer à la Chambre comment on pourrait avoir confiance?

[*Traduction*]

L'hon. Elmer M. MacKay (ministre du Revenu national): Je présente mes excuses à la Chambre. Je n'avais pas saisi le sens de la question posée par mon collègue. Je suis d'accord avec lui pour déclarer qu'on a porté atteinte à l'intégrité du régime fiscal canadien. Je suis désolé de ne pas avoir compris la dernière partie de sa question.

* * *

• (1430)

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

LES PERMIS D'EXPORTATION—L'EXPÉDITION DE PIÈCES D'HÉLICOPTÈRE EN IRAN

Mme Pauline Jewett (New Westminster—Coquitlam): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre. Jusqu'au 10 septembre, le gouvernement avait pour politique de ne pas délivrer de permis d'exportation de biens considérés comme équipement stratégique civil; pas seulement comme équipement militaire mais comme équipement stratégique civil. Il pouvait aussi les refuser lorsque le gouvernement du pays auquel les biens étaient destinés suivait en matière de droit de la personne une politique complètement inacceptable pour les Canadiens. Le ministre prétend-il que la permission donnée à Pratt & Whitney et à d'autres sociétés d'expédier des pièces d'hélicoptère en Iran est conforme à la politique en vigueur jusqu'au 10 septembre dernier?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, je dis que les hélicoptères Bell 212 sont des appareils commerciaux équipés d'un moteur PT6 T-3. Leur vocation est commerciale. Les pièces de rechange en question leur étaient destinées. Comme je l'ai dit plus tôt, les représentants de Pratt & Whitney ont déclaré au gouvernement qu'il serait presque impossible de modifier le Cobra en Iran pour l'adapter au type de moteur en question. Je répète qu'on nous a assuré que les pièces de rechange de ces hélicoptères étaient employées à des usages civils et rien d'autre.

LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

Mme Pauline Jewett (New Westminster—Coquitlam): Monsieur le Président, j'ai demandé au ministre si on pourrait alors considérer ces pièces comme de l'équipement stratégique civil dont l'exportation était interdite en vertu de la politique

en vigueur jusqu'au 10 septembre. J'ai aussi parlé de la violation des droits de la personne en Iran. J'aimerais bien que le ministre réponde à ces questions car le gouvernement n'a pas respecté sa propre politique en délivrant ces permis. En plus de répondre à ma première question, le ministre pourrait-il me dire ce qu'il pense du fait que la Bell Helicopter du Texas a refusé le mois dernier de vendre des pièces d'hélicoptère à l'Iran parce qu'elle était convaincue que ce pays s'en servait dans la guerre qu'il mène contre l'Iraq et contre son propre peuple?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, le gouvernement a refusé d'émettre des permis pour la même raison en janvier 1985. On nous a demandé un permis et comme nous croyions à l'époque que les pièces de rechange seraient utilisées sur des hélicoptères militaires nous avons refusé de l'accorder.

LA DÉLIVRANCE DES PERMIS D'EXPORTATION

L'hon. Donald J. Johnston (Saint-Henri—Westmount): Monsieur le Président, à la suite de cette réponse, ma question s'adresse elle aussi au vice-premier ministre. D'après les nouvelles données par les médias en septembre 1985, le département du Commerce des États-Unis avait autorisé United Technologies à charger une de ses filiales canadiennes d'expédier les pièces d'hélicoptères Bell. Le vice-premier ministre peut-il nous dire si son gouvernement a reçu une demande du gouvernement des États-Unis en vue de délivrer les permis d'exportation nécessaires? Est-ce pour cela que la ligne de conduite relative aux permis d'exportation n'a pas été appliquée aussi rigoureusement qu'elle aurait dû l'être?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Je ne suis pas au courant de ce détail, monsieur le Président. Je peux cependant garantir au député qu'on nous a assuré qu'il s'agissait d'une transaction commerciale ordinaire et que les pièces devaient servir à des fins civiles. Les gens de Pratt et Whitney nous l'ont garanti. Pour les raisons déjà expliquées, je pense que les permis d'exportation ont été délivrés conformément aux lignes de conduite en vigueur à l'époque.

ON DEMANDE S'IL Y AURA D'AUTRES EXPÉDITIONS

L'hon. Donald J. Johnston (Saint-Henri—Westmount): Monsieur le Président, il me semble que le vice-premier ministre n'est pas particulièrement communicatif à ce sujet. Nous pourrons peut-être examiner cette question à un comité quelconque. D'après le communiqué en question, le président Reagan affirme qu'il n'y aura pas d'autres expéditions d'armes américaines et il encourage les autres pays à suivre l'exemple des États-Unis. Est-ce que cela signifie qu'il n'y aura pas d'autres expéditions de pièces d'hélicoptère en provenance de Longueuil pour Téhéran?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, je ne suis pas certain si le député veut laisser entendre que nous agissons sous les ordres du président des États-Unis dans cette affaire. Ce n'est pas le cas.

* * *

LE MINISTÈRE DU REVENU

LE VOL DE DOSSIERS DE L'IMPÔT—L'ÉMISSION DES CHÈQUES DE SÉCURITÉ DE LA VIEILLESSE

M. Simon de Jong (Regina-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Revenu national. Étant donné la gravité de la situation dont il a parlé ce matin, et vu plus particulièrement la possibilité d'une fraude, le ministre peut-il dire si le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social annoncera l'adoption de nouvelles procédures à l'intention des personnes qui touchent des prestations de sécurité de la vieillesse, pour ce qui est du changement d'adresse?

L'hon. Elmer M. MacKay (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, je me suis enquis auprès de mon collègue, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, qui me dit que des mesures sont à l'étude. J'ignore ce qu'elles sont plus précisément. Le ministre voudra peut-être en parler, mais le député doit comprendre que quelles que soient ces mesures, il ne serait peut-être pas judicieux de fournir maintenant d'autres détails.

LE CARACTÈRE CONFIDENTIEL DES DONNÉES FISCALES

M. Simon de Jong (Regina-Est): Monsieur le Président, tout en me rendant compte qu'il n'est peut-être pas souhaitable de tout divulguer, je crois que les Canadiens ont le droit de savoir quelles nouvelles procédures de sécurité le gouvernement songe à adopter. Étant donné que le groupe d'étude conservateur sur le ministère du Revenu national, en 1984, se disait inquiet de la dégradation constante du caractère confidentiel des données fiscales, le ministre est-il disposé à dire aux Canadiens quelles nouvelles mesures seront prises pour assurer que les données fournies au ministère du Revenu national demeureront en fait confidentielles?

L'hon. Elmer M. MacKay (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, comme mon ami le sait et comme je l'ai déjà reconnu, pour autant que je le sache il s'agit là de la pire atteinte au caractère confidentiel des renseignements personnels fournis par les contribuables canadiens dans les annales du ministère. Je ne veux nullement en minimiser l'importance. Je peux assurer à tous les députés que nous prendrons toutes les dispositions rigoureuses voulues pour tenter d'éviter ou de réparer les dégâts. Je peux m'engager à lui fournir personnellement des renseignements sur ce qui a été accompli. J'annoncerai à la Chambre aussitôt que possible, s'il est opportun d'agir ainsi, ce que j'aurai fait.

Je voudrais profiter de l'occasion pour ajouter que le gouvernement n'a pas restreint les ressources mises à la disposition de la direction de l'impôt du ministère du Revenu national. De fait, nous avons ajouté plus de 600 années-personnes depuis deux ans. Nous jouissons de moyens appréciables pour effectuer nos vérifications et nos enquêtes.

Questions orales

L'EXPANSION INDUSTRIELLE RÉGIONALE

LA DÉCLARATION ATTRIBUÉE AU NÉGOCIATEUR CANADIEN

M. Dave Dingwall (Cape Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Expansion industrielle régionale et a trait à une déclaration pour le moins insolite faite par Simon Reisman. En effet, selon lui, «le Canada ne peut plus s'attendre à continuer de subventionner l'industrie s'il veut échapper aux effets des lois américaines sur le commerce». Le ministre dira-t-il à la Chambre s'il souscrit à cette déclaration et s'il s'agit maintenant là de la pensée du gouvernement?

[*Français*]

L'hon. Michel Côté (ministre de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président, je pense que la révision de la politique de développement régional est déjà en cours. Déjà dans le discours du Trône le premier ministre a, encore une fois, reconnu l'importance d'apporter une aide au développement régional. Donc, il y a une nécessité pour le gouvernement à la fois de reconnaître ces inégalités et de vouloir travailler encore une fois de façon à les réduire de la manière la plus efficace et productive possible.

[*Traduction*]

LES PROGRAMMES D'AIDE GOUVERNEMENTALE

M. Dave Dingwall (Cape Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au même ministre. Je lui fais remarquer que Simon Reisman ne parle pas de révision, mais bien de subventions importantes à l'industrie au Canada. Je veux obtenir du ministre l'assurance qu'on ne fera absolument aucune concession en matière d'aide au transport dans les Maritimes, d'aide au transport du grain de l'Ouest, d'aide à la petite entreprise ainsi que d'aide à nos producteurs du secteur primaire. Le ministre nous donnera-t-il l'assurance qu'on ne fera aucune concession dans ces domaines?

[*Français*]

L'hon. Michel Côté (ministre de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président, depuis septembre 1984, le gouvernement fédéral a quand même signé pour une valeur de plus de 1 milliard 600 millions de dollars d'ententes auxiliaires avec les provinces. Ces ententes visaient justement à apporter de la création d'emplois et de l'aide au développement régional. Et c'est exactement ce que nous continuerons de faire.

* * *

[*Traduction*]

LES PORTS

VANCOUVER—ON DEMANDE DES FONDS POUR AMÉLIORER LES INSTALLATIONS

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Monsieur le Président, en l'absence du premier ministre, ma question s'adresse au vice-premier ministre. Le ministre sait que pour être compétitif, le port de Vancouver a besoin d'au moins trois nouvelles grues à conteneurs ainsi que d'un équipement ferroviaire modernisé. Le gouvernement veut-il s'engager aujourd'hui à affecter les fonds nécessaires pour améliorer les installations du port de Vancouver, pour qu'il devienne un port compétitif de classe mondiale, et créer du même coup de nombreux emplois à long terme?

• (1440)

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, ce que nous espérons obtenir aujourd'hui du parti de la députée, c'est le consentement unanime à ce qu'on fasse franchir toutes les étapes à un projet de loi qui a pour but de remettre au travail le port de Vancouver.

Des voix: Bravo!

Mme Mitchell: Monsieur le Président, le ministre sait, je pense, qu'il y a beaucoup de gens au pays qui sont d'accord sur le principe, sans être nécessairement d'accord sur certains raccourcis proposés.

ON DEMANDE DE CRÉER UN COMITÉ DES USAGERS DU PORT

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Monsieur le Président, je voudrais poser au ministre une seconde question. Il sait que la situation du port de Vancouver est très complexe. Est-ce que le gouvernement va demander à l'administration du port de Vancouver de se conformer à la loi canadienne sur les ports qui a été adoptée il y a un certain nombre d'années, en créant un comité des usagers du port pour qu'il établisse un plan d'ensemble, de façon à ce que nous puissions régler tous les problèmes qui se posent à ce port?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, j'estime que le port de Vancouver est bien géré par un conseil très compétent. Je sais qu'il y a une bonne concertation dans la promotion des activités commerciales du port de Vancouver. Dans la mesure où il sera encore possible de l'améliorer, je suis persuadé que la suggestion de la députée sera prise en compte et je ne manquerai pas d'en faire part au conseil.

* * *

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

LES NÉGOCIATIONS ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS—LES DISPOSITIONS DE L'ACCORD DE L'AUTOMOBILE

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Monsieur le Président, j'ai ici une partie d'une étude interne menée par le gouvernement des États-Unis au sujet de l'Accord de l'automobile qui contient la conclusion suivante:

> . . . les mesures de protection prévues dans l'entente ont donné au Canada plus de moyens de pression pour inciter les fabricants japonais et sud-coréens à investir et à acheter des pièces automobiles au Canada.

Le ministre des Finances peut-il nous dire pourquoi, vu que même les Américains reconnaissent les avantages de ces mesures de protection pour le Canada, le Cabinet songe à céder ces avantages dans le cadre des pourparlers sur le libre-échange?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, nous n'y songeons pas. C'est bien simple. Nous avons dit que nous n'accepterions aucun changement à l'Accord de l'automobile qui risquerait de réduire la capacité et l'efficacité de l'industrie automobile pour ce qui est de créer les emplois qui, comme le député le sait fort bien, sont extrêmement importants pour sa région du pays. C'est notamment pour cela que le taux de chômage est si faible à Windsor. C'est l'une des raisons pour lesquelles il est si faible à Oshawa. Le député reconnaît et nous reconnaissons pleinement nous-mêmes l'importance de l'Accord de l'automobile et nous ne songeons nullement à réduire son efficacité.

M. Langdon: Monsieur le Président, le ministre est encore une fois mal renseigné. En réalité, le taux de chômage a doublé à Windsor le mois dernier.

LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Le ministre des Finances répondra-t-il clairement et dira-t-il, comme le secrétaire d'État aux Affaires extérieures l'a lui-même déclaré à la Chambre, que:

. . . l'Accord de l'automobile sert bien le Canada et nous ne voyons pas l'intérêt de modifier un système efficace.

Ou bien êtes-vous en réalité en train de transformer cette question . . .

Des voix: Règlement.

M. le Président: A l'ordre. Le député sait qu'il ne faut pas s'adresser directement à un ministre ou à un autre député. Je le prie donc de formuler autrement la dernière partie de sa question.

M. Langdon: Monsieur le Président, le ministre confirmera-t-il à la Chambre que le gouvernement respectera les nombreuses déclarations faites par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures pour dire que l'Accord de l'automobile ne sera pas modifié parce qu'il nous sert bien?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je n'ai rien dit qui soit contraire aux déclarations du secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Ce que je tiens à souligner, c'est que le négociateur en chef des États-Unis, M. Murphy, a déclaré que les États-Unis seraient en bien meilleure posture s'ils avaient plus de gens comme Ed Broadbent pour appuyer le point de vue des Américains à Washington au cours des négociations.

Des voix: Bravo!

* * *

LES PÊCHES

LE GOLFE SAINT-LAURENT—LES NÉGOCIATIONS ENTRE LE CANADA ET LA FRANCE

M. George Henderson (Egmont): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Pêches et des Océans. Étant donné que les négotiateurs canadiens et français n'ont pas réussi à régler le conflit relatif aux limites et à la gestion des pêches dans le golfe Saint-Laurent, le ministre nous dirait-il ce qu'il fait pour s'assurer que les intérêts des pêcheurs canadiens vont être protégés? Peut-il garantir à la Chambre que nous ne troquerons pas la morue contre des accords culturels, comme un représentant du syndicat des pêcheurs l'a laissé entendre au *Globe and Mail*?

L'hon. Thomas Siddon (ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, je peux rassurer le député: nous ferons des démarches diplomatiques officielles afin que les intérêts des pêcheurs de l'Atlantique soient respectés et protégés, particulièrement ceux qui pêchent le long du littoral sud de Terre-Neuve et qui peuvent être considérés comme étant victimes de la pêche à outrance à laquelle se livre la flotte nationale française dans les eaux des îles Saint-Pierre-et-Miquelon.

LES PRISES DE LA FLOTTE DE PÊCHE FRANÇAISE

M. George Henderson (Egmont): Monsieur le Président, le ministre peut-il expliquer à la Chambre comment il se fait que la France ait pu prendre 26 000 tonnes métriques de poisson dans la zone 3PS, alors que son contingentement dans cette zone était plafonné à 6 000 tonnes métriques, et que personne au Canada ne le savait avant que nous ne l'apprenions en lisant un journal publié en France?

L'hon. Thomas Siddon (ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, j'ignore quels journaux lit le député, mais nous savons depuis 1983 que la France pêche à outrance dans la zone controversée qui n'a pas encore été définitivement circonscrite parce que la France revendique une zone territoriale de 200 milles au sud des îles Saint-Pierre-et-Miquelon. Il semble que la question devra être tranchée par une cour internationale.

* * *

[*Français*]

LA CONSOMMATION

LES PRODUITS PHARMACEUTIQUES—LA PROTECTION DES CONSOMMATEURS CONTRE LES HAUSSES DE PRIX—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

Mme Thérèse Killens (Saint-Michel—Ahuntsic): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Consommation et des Corporations et concerne les produits pharmaceutiques.

Quatre millions de Canadiens à petits salaires sont pénalisés par cette loi. Ils ne bénéficient pas du Bien-être social, ils n'ont aucune assurance privée, ils n'ont aucune protection contre la hausse des prix des médicaments. Qu'est-ce que le ministre va faire pour eux?

[*Traduction*]

L'hon. Harvie Andre (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur le Président, le mieux, ce serait que les députés lisent le projet de loi et se rendent compte qu'ils induisent le public en erreur en prétendant que le prix des médicaments va augmenter. C'est le nombre d'emplois dans le secteur de la technologie de pointe qui va augmenter. Ce projet de loi va entraîner la création directe de 3 000 emplois dans ce secteur, sans que les consommateurs dont parle la députée aient à payer davantage pour les médicaments. J'aimerais qu'elle cesse d'effrayer inutilement les gens à ce sujet.

[*Français*]

ON DEMANDE POURQUOI LE GOUVERNEMENT ACCORDE DES FONDS AUX PROVINCES SI LE COÛT DES MÉDICAMENTS N'EST PAS AUGMENTÉ

Mme Thérèse Killens (Saint-Michel—Ahuntsic): Monsieur le Président, je prends le ministre au mot. Il y a une contradiction dans la loi. Dans sa loi, le ministre accorde 100 millions de dollars, 25 millions de dollars par année aux provinces.

Pour un gouvernement qui veut couper le déficit, le ministre pourrait-il me dire pourquoi il donne 100 millions de dollars aux provinces si cela n'augmente pas le coût des médicaments?

[*Traduction*]

L'hon. Harvie Andre (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur le Président, la députée avait raison la première fois. Il s'agit de 25 millions de dollars par année pendant seulement quatre ans. Le temps manque pendant la période des questions pour en parler en détail, mais sont visés 41 médicaments non brevetés dont la production tomberait entre les deux régimes, celui de la loi actuelle et celui de la loi proposée. Je vous assure, monsieur le Président, que les 100 millions compensent largement tout coût supplémentaire . . .

Des voix: Coût supplémentaire?

M. Andre: Les consommateurs dont parle la députée ne seront pas touchés.

M. le Président: A l'ordre. Le député de Windsor—Walkerville a la parole.

* * *

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

LES NÉGOCIATIONS ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS—LES DISPOSITIONS DU PACTE DE L'AUTOMOBILE

M. Howard McCurdy (Windsor—Walkerville): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances, qui devrait savoir que ce n'est pas pour Washington, mais pour Windsor, Oshawa, St. Thomas, Oakville, St. Catharines et Sainte-Thérèse que combat Ed Broadbent.

Des voix: Bravo!

Des voix: La question.

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. Le député va poser sa question, j'en suis certain.

M. McCurdy: Ma question porte sur l'affirmation contenue dans le document du Cabinet qui a fait l'objet d'une fuite il y a deux semaines. Le ministre est-il d'avis que les garanties contenues dans le Pacte de l'automobile constituent un obstacle aux changements nécessaires à cet accord?

• (1450)

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je crois que le député n'a pas compris ma réponse lorsque j'ai dit que, selon le négociateur en chef des États-Unis, M. Murphy, le fait que le chef du NPD sème la confusion et la crainte servait les intérêts des États-Unis. Il a dit que son témoignage serait très apprécié à Washington et qu'il souhaitait voir Ed Broadbent continuer dans la même veine puisque ses propos renforcent la position de son pays. Nous ne voulons certainement pas que ces négociations se déroulent de la sorte.

Des voix: Ed devrait avoir honte!

M. le Président: A l'ordre. Comme tous les députés le savent, lorsque l'on parle d'un député à la Chambre, on doit le faire dans les termes appropriés.

LES GARANTIES DU PACTE DE L'AUTOMOBILE

M. Howard McCurdy (Windsor—Walkerville): Monsieur le Président, puisque vous avez probablement remarqué que la réponse du ministre n'a que de très lointains rapports avec la question posée, je vais donc la répéter.

M. Langdon: Une simple digression.

M. McCurdy: Lorsqu'il a déclaré le 13 novembre que certaines améliorations pourraient être apportées au Pacte de l'automobile, le ministre voulait-il dire que ceux d'entre nous qui pensent que les garanties sont essentielles à la survie de l'industrie se méprennent, comme ce document secret le laisse entendre?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, à nouveau le député sème la confusion dans les esprits et c'est absolument injustifié. Je n'ai jamais dit que nous étions sur le point de négocier les garanties, mais ce que j'ai déclaré clairement, c'est que toutes les modifications qu'on envisagerait d'apporter au Pacte de l'automobile—ou à l'industrie automobile parce qu'il sait que certains autres secteurs de l'industrie ne sont pas visés par cet accord—n'auraient pour but que d'améliorer la situation de l'industrie automobile au Canada, qui revêt une très grande importance pour nous. Tant d'emplois et d'exportations en dépendent que nous ne ferons rien qui risque de lui nuire.

* * *

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

LA SURVEILLANCE DES DÉTENUS EN LIBÉRATION CONDITIONNELLE

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le Président, ma question s'adresse au solliciteur général et concerne sa nouvelle politique casse-cou en matière de surveillance des détenus en libération conditionnelle. Pourquoi prend-il des risques avec la sécurité et la confiance de la population en retirant aux professionnels en place la surveillance des détenus en libération conditionnelle pour la confier à des bénévoles?

L'hon. James Kelleher (solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, je tiens à signaler au député que nous n'estimons pas faire quoi que ce soit de téméraire ni jouer avec la sécurité de la population. J'ai examiné cette question de façon très approfondie avec mes collaborateurs. Il ne s'agit au maximum que de 25 p. 100 des cas de libération conditionnelle à Toronto et la sécurité publique n'est pas compromise.

LA PARTICIPATION DE HAUTS FONCTIONNAIRES AU RASSEMBLEMENT DE TORONTO

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le Président, le ministre n'ignore pas que pendant qu'il parcourait le pays pour parler de prévention du crime, il y a eu un rassemblement à Toronto. Je tiens à ce qu'il m'assure que les hauts fonctionnaires qui ont participé à ce rassemblement ne seront pas pénalisés.

L'hon. James Kelleher (solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, je peux dire au député qu'il existe un code d'éthique auxquels doivent se conformer les employés du Service correctionnel du Canada et que ceux-ci connaissent bien, j'en suis sûr. De toute façon, je ne sache pas pour le moment que des mesures disciplinaires sont ou seront prises contre les employés qui ont participé à ce rassemblement.

* * *

LE REVENU NATIONAL

L'EXAMEN DE CERTAINES PRATIQUES EN MATIÈRE DE CRÉDIT D'IMPÔT À L'INVESTISSEMENT

M. Geoff Wilson (Swift Current—Maple Creek): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Revenu national. On a avancé que certains acheteurs de machinerie et de biens d'équipement avaient réclamé des crédits d'impôt à l'investissement excessifs en gonflant les valeurs de reprise. Est-ce que le ministre a l'intention d'examiner la situation et, dans l'affirmative, qui vise-t-il et quelles années d'imposition seront prises en considération?

L'hon. Elmer M. MacKay (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, je peux déclarer à mon collègue que l'on se préoccupe depuis déjà quelque temps de la possibilité d'abus dans le cas du programme de crédit d'impôt à l'investissement et de déduction pour amortissement, abus qui seraient contraires aux objectifs annoncés de ce programme. Aucun groupe précis n'est visé. Comme je l'ai fait savoir par lettre à mes collègues, les vérifications seront faites méthodiquement dans différentes régions du pays après que les contribuables auront été informés. Il n'y a pas lieu de s'inquiéter. Il ne s'agit que de s'assurer que l'on n'a pas abusé du système.

* * *

L'INDUSTRIE PHARMACEUTIQUE

L'INCIDENCE DU PROJET DE LOI EN NOUVELLE-ÉCOSSE

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur le Président, je voudrais adresser ma question au ministre de la Consommation et des Corporations. La semaine dernière, le ministre de la Santé de Nouvelle-Écosse, un conservateur, disait que le coût supplémentaire, pour cette province, de l'adoption de la modification à la Loi sur les brevets serait de 146 millions sur 10 ans. Il ajoutait que, à moins que le gouvernement fédéral ne donne cette somme à la province, celle-ci devrait puiser dans les fonds destinés à d'autres secteurs de la santé. Pourquoi le ministre présente-t-il une mesure législative qui accroîtra les bénéfices des sociétés pharmaceutiques, déjà les plus rentables du pays, et fera du tort à de nombreuses personnes âgées et autres de cette province?

L'hon. Harvie Andre (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur le Président, si le député est sincère cela prouve qu'il ne connait rien du projet de loi, de son contenu, de ses effets et de ses conséquences. Je demande au député et à son leader à la Chambre de collaborer avec notre leader, afin de parvenir à un accord en vue d'adopter ce projet de loi à la deuxième lecture, pour qu'il puisse être renvoyé à un comité où nous pourrons examiner toutes ces questions. Je suis sûr que s'il garde un esprit ouvert et fait preuve d'honnêteté intellectuelle il verra que c'est une bonne mesure pour le Canada.

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. Tous les députés savent que dans le feu des questions orales nous devons prendre garde de ne pas avoir l'air de prêter des mobiles. Je suis persuadé que les députés savent cela.

LA CRÉATION D'EMPLOIS

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur le Président, les chiffres que j'ai cités venant d'un ministre conservateur de Nouvelle-Écosse, le ministre pourrait peut-être lui parler. Cette province a calculé que ce projet de loi lui coûterait 146 millions de plus au cours des 10 prochaines années. Le ministre a parlé de 3 000 nouveaux emplois; combien seront en Nouvelle-Écosse, vu que 96 p. 100 de ce secteur se trouve actuellement en Ontario et au Québec?

L'hon. Harvie Andre (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur le Président, je viens justement d'annoncer 50 nouveaux emplois et 150 millions d'investissement en Colombie-Britannique et 100 millions en Alberta, en plus de tous les investissements faits au Québec et en Ontario. Les retombées seront très étendues. Toutefois, le genre de détails qu'il demande serait fourni au comité. Je repète que s'il permet au projet de loi d'aller au comité et s'il l'examine soigneusement et honnêtement il verra que c'est un bon projet de loi et que les histoires qu'il raconte n'ont aucun fondement.

* * *

L'AGRICULTURE

L'AIDE AUX CÉRÉALIERS

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture. Il y a maintenant six semaines que le premier ministre a annoncé un programme d'aide pour les céréaliers qui n'ont pas touché de prix aussi bas pour leurs produits depuis les années 30. Cette annonce faisait suite à six mois de pressions exercées par les différentes associations agricoles. Le ministre peut-il nous dire quand l'argent sera versé? Est-ce que ce sera avant Noël, afin que les agriculteurs canadiens puissent célébrer cette fête comme tout le monde?

L'hon. John Wise (ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, je connais l'intérêt constant du député pour cette question. Je lui signale que mon collègue, le ministre responsable de la Commission canadienne du blé, et moi avons reçu il y a peu de temps de 35 à 40 chefs de file du milieu agricole. Ils nous ont demandé de réviser nos calculs sur certaines options qui comprendraient la valeur des emblavures, de la production et des céréales. Nous nous y employons actuellement. Cet après-midi même, je vais m'entretenir avec tous mes holomogues provinciaux. D'autres questions sont à l'ordre du jour, mais nul doute que nous aborderons également ce problème.

LA DATE DU VERSEMENT

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, j'ai lu dans les journaux dernièrement que le ministre n'agira pas avant de s'être entretenu à nouveau avec les représentants agricoles, et qu'aucune réunion n'est prévue avant février environ. Si le ministre n'entend pas faire de paiement avant Noël, quand compte-t-il au juste verser la somme de un milliard de dollars aux céréaliers canadiens?

• (1500)

L'hon. John Wise (ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, j'ignore à quels articles de journaux le député fait allusion. J'en ai vu quelques-uns qui m'ont paru assez justes. D'autres étaient par contre tout à fait erronés, et je suis très poli.

Lors de notre dernier entretien avec les dirigeants agricoles, mes collègues et moi avons jugé inutile d'organiser une autre réunion, puisque nous étions unanimes sur la formule sauf sur deux points. Nous n'étions pas sûrs, notamment, de pouvoir y incorporer des facteurs de production régionale, mais ils nous en ont confié le soin. Par ailleurs, il s'agissait de choisir l'année de base. Il y avait aussi un troisième point, à savoir si . . .

M. le Président: Le ministre a eu suffisamment de temps. Je vais maintenant permettre au député de Nickel Belt de poser une seule question.

* * *

LE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

LE NORD DE L'ONTARIO—LA DIVERSIFICATION DE L'ÉCONOMIE

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre. La compagnie Falconbridge Nickel a annoncé dernièrement que Sudbury perdrait 275 emplois cette année et 250 autres en 1988. Le vice-premier ministre a dirigé les délibérations d'une coterie de ministériels qui se sont rendus à Sudbury dernièrement. Ils ont discuté, en secret, des moyens à prendre pour diversifier l'économie du nord de l'Ontario. Le vice-premier ministre pourrait-il nous dire quelles mesures compte prendre le gouvernement pour atteindre cet objectif? Nous voulons du concret maintenant.

Des voix: Bravo!

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, j'ai déclaré maintes fois à la Chambre que, pour la première fois, un gouvernement national s'intéressait au nord de l'Ontario en tenant compte des caractéristiques particulières de cette région. Je peux assurer au député que grâce au solliciteur général qui donne le ton, de concert avec le ministre de l'Expansion industrielle régionale, tous les problèmes de chômage, de développement et de nouvelles ouvertures économiques seront résolus. Les nouveaux défis qui existent dans le nord de l'Ontario seront également relevés.

M. le Président: Le député de Moose Jaw a la parole.

M. Rodriguez: Une question supplémentaire!

Des voix: Bravo!

* * *

LA COMMISSION CANADIENNE DU BLÉ

LE VERSEMENT D'UN PAIEMENT FINAL

M. Bill Gottselig (Moose Jaw): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre chargé de la Commission canadienne du blé. Le commissaire en chef de cet organisme aurait déclaré, lors du congrès du Syndicat du blé du Manitoba, qu'il est fort peu probable qu'un paiement final soit versé pour le blé vendu pendant la campagne agricole de 1985-1986. Comme le blé vendu à perte était de catégorie 3 et même de catégories inférieures, les subventions accordées pour le blé de catégories 1 et 2 à forte teneur en protéines servent en réalité à dédommager les producteurs du blé de catégories inférieures.

Le ministre pourrait-il dire à la Chambre si, à son avis, les producteurs devraient avoir droit au plein montant qu'aura rapporté la vente de leur récolte et s'il est d'accord pour que soit créé un syndicat distinct . . .

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. La parole est au ministre.

L'hon. Charles Mayer (ministre d'État (Commission canadienne du blé)): Monsieur le Président, je comprends les préoccupations du député car elles reflètent celles de nombreux producteurs qui se voient obligés de vendre leur grain à des prix dérisoires. Les derniers calculs n'ont pas encore été effectués. La Commission ne sera pas en mesure d'annoncer quoi que ce soit à ce sujet avant la nouvelle année. Si le député veut nous faire part de ses préoccupations, nous tâcherons certainement d'en tenir compte pour la prochaine campagne agricole.

M. le Président: Je le rappelle au député de Nickel Belt, j'avais annoncé que je ne lui permettrais de poser qu'une seule question, car la période des questions tirait à sa fin. Nous sommes tous ravis de le voir de retour parmi nous. Son enthousiasme est manifeste. Je suis persuadé qu'il aura bientôt la possibilité de poser une autre question.

Des voix: Bravo!

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

MOTION D'AJOURNEMENT AUX TERMES DE L'ARTICLE 29 DU RÈGLEMENT

LA SURVEILLANCE DE L'EXPORTATION DE FOURNITURES STRATÉGIQUES—DÉCISION DU PRÉSIDENT

M. le Président: Le député de Winnipeg—Fort Garry (M. Axworthy) m'a soumis aujourd'hui une demande de débat d'urgence, aux termes de l'article 29 du Règlement, au sujet de l'exportation de certains articles par le Canada à l'Iran. J'ai dit que j'étudierais la demande avec soin et que je communiquerais ma décision à la Chambre à ce moment-ci, ce que je fais à l'instant.

Il n'y a aucun doute que l'affaire est importante. Les questions posées pendant la période des questions d'aujourd'hui le prouvent. Après avoir vérifié s'il y a vraiment urgence, selon les dispositions de l'article 29 du Règlement, j'ai le regret d'informer le député de Winnipeg-Nord-Centre que je ne peux faire droit à sa demande pour le moment.

Comme je l'ai dit lors d'autres demandes semblables, cette question me paraît grave, ce que confirment les propos échangés aujourd'hui. Je suis sûr que les prochains jours nous réservent d'autres occasions de soulever la question.

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, nous avons eu des entretiens avec les leaders parlementaires et les critiques de l'opposition au sujet de la mesure législative prévoyant le maintien des opérations portuaires, qui a été présentée ce matin. Le représentant du parti libéral sera probablement favorable à la proposition que je vais soumettre. Nous avons aussi eu des entretiens avec le Nouveau parti démocratique. Je doute que l'accord soit total, mais, avec votre permission, monsieur le Président, je demande le consentement unanime afin de présenter la proposition suivante concernant le projet de loi C-24:

Que, nonobstant tout article du Règlement ou ordre spécial de la Chambre:

la deuxième lecture et le renvoi du projet de loi C-24, portant maintien des opérations portuaires, soient appelés dès l'adoption de cet ordre;

Que les affaires émanant des députés ne soient pas prises en considération et que l'étude, prévue pour aujourd'hui, de la mesure inscrite au nom du député de

Davenport soit reportée à l'heure des initiatives parlementaires du mardi 18 novembre 1986;

Que les délibérations en vertu de l'article 66 du Règlement soient omises aujourd'hui; et

Que M. le Président n'ajourne pas la Chambre, aujourd'hui, tant que le projet de loi C-24 n'aura pas été adopté à toutes les étapes.

M. le Président: La Chambre a entendu les termes de la motion. Consent-elle à l'unanimité à ce que le vice-premier ministre (M. Mazankowski) la propose?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. le Président: Je dois dire à la Chambre qu'il n'y a pas consentement unanime.

M. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville): J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Il s'agit d'un projet de loi très important, et je tiens à dire que notre parti est disposé à participer au débat de deuxième lecture dès aujourd'hui. Je demande le consentement de la Chambre pour que nous entamions la deuxième lecture aujourd'hui. Notre parti est tout à fait disposé à en terminer l'étude d'ici demain.

M. Mazankowski: Monsieur le Président, si le NPD s'engage à laisser ce projet de loi franchir toutes les étapes d'ici demain, je présume qu'il ne s'oppose pas à l'étude en comité plénier. Nous pourrions peut-être en finir aujourd'hui, ou très tôt demain. Il serait préférable d'en terminer l'étude aujourd'hui. Pourrions-nous être plus précis et dire d'ici à demain en fin de journée, ou à midi? A mon avis, les députés se rendent vraiment compte de l'importance de la question. Si nous étions certains que la mesure franchira toutes les étapes d'ici midi demain, je pense que nous pourrions nous entendre.

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, comme la plupart des députés le savent, l'opposition officielle était prête à accepter l'ordre sous sa forme initiale.

Des voix: Bravo!

• (1510)

M. Gray (Windsor-Ouest): Nous avons quelques observations à formuler au sujet du projet de loi, et nous sommes disposés à en débattre. Nous comprenons l'importance de la question. Nous étions prêts à collaborer et nous le sommes toujours afin de permettre à la Chambre d'en venir rapidement à une décision, à la condition qu'on nous laisse suffisamment de temps pour débattre des questions énoncées dans le projet de loi. Ainsi, dans un esprit de collaboration, nous sommes tout à fait disposés à souscrire à d'autres solutions permettant de régler rapidement cette question, et notamment celle du Nouveau parti démocratique. Je le répète, nous étions prêts à donner notre accord à l'ordre proposé au départ par le leader parlementaire du gouvernement.

M. Mazankowski: Monsieur le Président, j'apprécie la collaboration de l'honorable leader parlementaire du parti libéral. Chaque jour compte. Je suis sidéré de voir que le Nouveau parti démocratique n'est pas disposé à mettre les bouchées doubles pour résoudre le problème. Je le déplore vivement.

M. Parry: Suffit la propagande.

M. Rodriguez: Où étiez-vous ces deux dernières semaines?

M. Cassidy: Vous auriez très bien pu présenter cette mesure la semaine dernière et vous le savez.

M. Rodriguez: Le projet de loi n'était même pas prêt ce matin.

M. le Président: A l'ordre. La présidence pourrait peut-être être utile dans les circonstances. L'honorable vice-premier ministre (M. Mazankowski) a demandé à la Chambre de consentir à une motion qui lui a été décrite en détail. Ce consentement a été refusé. Tout semble indiquer maintenant, si l'on en croit notamment le député de Yorkton—Melville (M. Nystrom), que les députés néo-démocrates sont disposés, au moins en partie, à étudier le projet de loi C-24. Le député de Windsor-Ouest (M. Gray) a précisé très clairement que l'opposition officielle était prête à accepter la motion initiale.

Nous pourrions peut-être, afin d'accélérer les choses, la mettre de côté pendant quelques instants afin que les leaders parlementaires puissent se consulter pour ensuite faire connaître leur décision à la présidence et à la Chambre. Si l'on pouvait ainsi accélérer les choses, ce pourrait être une solution acceptable.

M. Nystrom: Monsieur le Président, je tiens à souscrire à votre proposition. Je pense que les députés de notre parti souhaitent vraiment entreprendre dès aujourd'hui le débat de deuxième lecture. Nous voulons assurément le terminer demain.

Il serait peut-être judicieux que les leaders parlementaires puissent se réunir pour régler certains détails. Il s'agit d'une question extrêmement importante, et je crois que nous pourrions nous mettre d'accord en quelques minutes.

M. Mazankowski: Monsieur le Président, étant donné ces déclarations et vos bons offices, nous pourrions peut-être convenir de passer à la deuxième lecture du projet de loi C-24, après quoi nous tenterons de régler les détails.

M. le Président: La Chambre a entendu la proposition du vice-premier ministre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI DE 1986 SUR LES OPÉRATIONS PORTUAIRES

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

L'hon. Pierre H. Cadieux (ministre du Travail) propose: Que le projet de loi C-24, concernant les opérations portuaires, soit lu pour la 2e fois et, avec le consentement unanime, renvoyé au comité plénier.

—Monsieur le Président, la présentation d'une loi au Parlement compte habituellement parmi les tâches les plus agréables qui incombent à un ministre de l'État. Cela devrait être particulièrement le cas pour un ministre relativement nouveau, au cours d'une session relativement nouvelle du Parlement du Canada. Je trouve donc particulièrement regrettable de devoir présenter aujourd'hui ce projet de loi. Ces regrets, monsieur le Président, viennent du fait que le gouvernement se voit obligé d'intervenir dans un conflit de travail afin d'obtenir des parties ce qu'elles devraient être normalement en mesure de réaliser d'elles-mêmes. Je parle, bien sûr, de la cessation de leur arrêt de travail et de la solution à leurs divergences.

Mon hésitation à intervenir dans ce conflit ne me fait quand même aucunement reculer devant mes responsabilités et les mesures décisives que je me dois de prendre dans le plus grand intérêt de la population. Par conséquent, je recommande à la Chambre ce projet de loi, intitulé Loi de 1986 sur le maintien des opérations portuaires et je la prie instamment de l'adopter dans les plus brefs délais.

[*Français*]

Le Code canadien du travail prévoit le cadre législatif pour la conduite des négociations collectives dans le secteur privé fédéral. Pour la plupart, ces industries sont à caractère d'intérêt public et impliquent des activités dans le domaine du transport et des communications, lesquelles sont vitales à l'économie de notre pays et au bien-être de ses citoyens.

En vertu du Code canadien du travail la responsabilité principale en matière de négociations incombe aux parties elles-mêmes. Il est cependant reconnu que les parties peuvent parfois avoir besoin d'assistance dans des situations qui peuvent s'avérer difficiles. C'est pourquoi le Code prévoit des procédures de conciliation et de médiation auxquelles les parties peuvent avoir recours pour les aider à atteindre leur objectif ultime, soit la conclusion ou le renouvellement d'une convention collective.

[*Traduction*]

Ce n'est qu'en tout dernier ressort que les gouvernements devraient intervenir dans le processus de la négociation collective. De telles interventions devraient être réduites à leur plus simple expression si nous voulons préserver notre respect des lois établies et des institutions parlementaires. Malheureusement, dans le cas qui nous occupe, les parties ont échoué dans leurs efforts pour résoudre le différend par des négociations directes entre elles: et elles n'ont pas réussi par la suite à tirer parti de tous les services de conciliation qui leur étaient offerts. A la suite de la rupture des négociations au début d'octobre, l'employeur a exercé son droit légal d'imposer un lock-out, lequel a été levé après trois jours dans une tentative de reprise des négociations. Le 29 octobre, j'ai nommé deux médiateurs pour faciliter le déroulement de ces mêmes négociations. Le 14 novembre, j'ai rencontré personnellement les membres des deux comités de négociation et leur ai demandé de résoudre le différend par la voie de la négociation. Néanmoins, et en dépit de nos efforts, les parties sont demeurées incapables d'en venir à une entente.

L'inaptitude des parties à résoudre le conflit qui les oppose, sinon la renonciation à leurs responsabilités l'une vis-à-vis de l'autre comme à l'égard du public canadien, forcent le gouvernement à mettre fin à un arrêt de travail que l'économie de ce pays ne saurait supporter plus longtemps. L'arrêt de travail auquel on a mis fin récemment à Thunder Bay a retardé les exportations de céréales. Aussi, notre gouvernement, qui n'est pas enclin à l'immobilisme n'est pas disposé à voir la survie des producteurs de céréales du Canada menacée de nouveau par un arrêt de travail prolongé dans les ports de la côte ouest.

Outre le tort qu'un arrêt de travail prolongé causerait à la réputation de confiance dont jouit le Canada comme exportateur de grains, les entreprises qui dépendent du transport maritime pour l'expédition de leurs marchandises, sont aussi soumises à une trop dure épreuve par suite de cet état de choses. Nous voici donc confrontés de nouveau à une situation dans laquelle les parties en conflit sont en mesure d'infliger une punition plus pénible aux autres qu'à elles-mêmes.

Je voudrais maintenant fournir aux honorables députés de la Chambre les détails de ce conflit de travail. Mais d'abord, je voudrais qu'il soit parfaitement clair que ce gouvernement demeure résolument engagé envers le processus de la négociation collective libre. Ce gouvernement croit fermement que l'intérêt commun ne saurait être mieux servi que par le règlement des différends que permet une véritable négociation constructive.

[*Français*]

La partie V du Code canadien du travail établit l'ensemble des droits et obligations auxquels le patronat et le syndicat doivent se conformer dans la conduite de leurs relations. La responsabilité pour la résolution des conflits de travail relève clairement des parties elles-mêmes. Le Code du travail prévoit une panoplie de moyens auxquels les parties peuvent avoir recours pour les aider à résoudre les désaccords qui peuvent surgir pendant le processus de négociations collectives.

[*Traduction*]

Il existe malheureusement quelques rares situations où la négociation échoue et où le gouvernement, en sa qualité de défenseur de l'intérêt public et de gardien de l'économie, doit intervenir pour empêcher des torts irréparables. Or, c'est à ce genre de situation que nous faisons face aujourd'hui dans le conflit mettant en cause l'Association des employeurs maritimes de la Colombie-Britannique et la section canadienne du syndicat international des débardeurs et magasiniers.

Le conflit de travail qui sévit actuellement entre l'Association des employeurs maritimes de la Colombie Britannique et la section canadienne du Syndicat international des débardeurs et magasiniers est l'aboutissement des négociations entreprises pour renouveler la convention collective qui est venue à expiration le 31 décembre 1985. La convention, qui vise quelque 2 250 débardeurs réguliers et 2 000 débardeurs occasionnels, a fait l'objet d'une négociation directe entre les parties du 4 octobre au 3 décembre 1985. A la suite de la rupture des négociations directes, le syndicat a déposé un avis de différend et demandé qu'on renonce aux procédures de conciliation du Code canadien du travail. Compte tenu du dossier plutôt sombre qui caractérise les négociations entre ces parties, mon prédécesseur a décidé qu'il allait poursuivre les efforts de conciliation. Ainsi, il nommait, le 20 décembre 1985, un conciliateur du service fédéral de médiation et de conciliation de Travail Canada afin d'aider les parties à résoudre leurs divergences.

• (1520)

Durant le mois de janvier 1986, les parties ont continué à se rencontrer pour négocier directement. Les séances de conciliation entre le conciliateur et les parties ont débuté le 3 février 1986 et se sont poursuivies à différentes dates au cours des deux mois suivants, après quoi, les parties se sont de nouveau rencontrées pour négocier directement pendant deux jours au début d'avril. Les pourparlers ont ensuite été ajournés pour permettre la tenue du congrés annuel du syndicat et l'élection des dirigeants pendant la deuxième semaine d'avril. M. Dave Lomas a été remplacé par M. Don Garcia à la présidence de la section canadienne du Syndicat international des débardeurs et magasiniers. M. Garcia a demandé immédiatement que le conciliateur dépose son rapport et qu'aucune autre assistance de la part d'un tiers ne soit accordée. Là encore, à cause des difficultés qui avaient caractérisé les négociations antérieures entre ces deux parties, le ministre a décidé qu'il convenait d'accorder une autre aide de conciliation, et il a nommé un commissaire-conciliateur, M. Dalton Larson, le 30 mai 1986.

Par la suite, des séances ont eu lieu avec les deux parties en cinq occasions distinctes au cours du mois de juin. Après les avoir entendues, M. Larson a informé les parties, par lettre datée du 18 juillet 1986, qu'il leur demanderait des propositions écrites pour appuyer les positions que chacune d'elles avait prises durant la procédure de conciliation. Les parties ont été priées de fournir toutes les données, statistiques et renseignements sur les antécédents susceptibles de l'éclairer davantage sur leur position respective à l'égard des divers points de la convention en litige. Après avoir reçu les propositions des parties, le commissaire Larson a fourni à chacune d'elles l'occasion de réfuter les argument de l'autre.

[*Français*]

A la suite d'une étude approfondie des positions de chacune des parties, M. Larson a rédigé son rapport final et me l'a transmis. Le rapport du commissaire-conciliateur a subséquemment été communiqué aux parties le 8 septembre 1986 et d'autres négociations eurent lieu le 25 septembre et le 3 octobre.

[*Traduction*]

Le 6 octobre 1986, l'Association des employeurs maritimes de la Colombie-Britannique décrétait un lock-out contre les travailleurs. Puis, en réponse à un télégramme que j'avais adressé à l'association et dans lequel je sollicitais la reprise des expéditions de céréales, l'association consentait à lever le lock-out pour une période de 30 jours durant laquelle les parties poursuivraient leurs efforts en vue de résoudre leurs divergences. Les opérations de débardage reprirent le 8 octobre et les négociations le 15 du même mois.

A la suite de ces échecs, j'ai nommé deux médiateurs le 29 octobre, qui ont immédiatement convoqué des séances en vue de sortir de l'impasse. Ces négociations ont abouti également à un échec. Le 14 novembre, j'ai rencontré personnellement les parties afin de les convaincre de régler leur mésentente par la voie de la négociation collective. Comme les députés le savent, ce conflit persiste toujours et cela en dépit de tous nos efforts pour promouvoir un règlement négocié.

Afin de donner aux honorables députés un certain recul par rapport à ce conflit, j'évoquerai brièvement les conclusions du commissaire-conciliateur qui s'en est occupé, M. Dalton Larson. Dans son rapport, M. Larson a formulé des recommandations concernant toutes les questions litigieuses, y compris les salaires, la manutention des conteneurs, les opérations dans les terminus de vrac, le régime de retraite, les heures de travail et la protection contre l'automatisation. Le commissaire-conciliateur Larson a recommandé une convention de trois ans, entrant en vigueur le 1er janvier 1986 et valable jusqu'au 31 décembre 1988, avec un blocage des salaires la première année, une augmentation de 2 p. 100 du taux de base la deuxième année et une augmentation de 3 p. 100 du taux de base la troisième année de la convention.

La question de loin la plus contestée et celle que le commissaire a qualifiée de «singulier empêchement à la conclusion heureuse d'une nouvelle convention collective» est celle de la clause concernant la manutention des conteneurs, article 26.05 de la convention collective. Cette disposition, qui accorde au syndicat la compétence juridique en matière d'emballage et de déballage des conteneurs de fret consolidé, à destination ou en provenance de n'importe quelle localité située dans la région immédiate de Vancouver ou dans celle du port de Prince Rupert, met le port de Vancouver dans une situation désavantageuse au point de vue de la concurrence avec les grands ports américains de Seattle et Tacoma.

L'Association des employeurs maritimes de la Colombie-Britannique estime que la suppression des limites représentées par la clause sur les conteneurs augmenterait brusquement le volume du trafic conteneurs et, partant, la quantité de travail spécialisé dont le syndicat pourrait disposer. La direction du port de Vancouver, la Chambre de commerce de la ville et un certain nombre d'entreprises maritimes partagent cette opinion. De son côté, le Syndicat international des débardeurs et magasiniers considère la revendication de l'employeur avec scepticisme et s'inquiète du fait que, si les prévisions de l'Association des employeurs maritimes concernant l'augmentation du trafic sont inexactes, le syndicat aura rétrocédé la compétence qu'il exerce sur une partie appréciable des travaux actuels, avec peu d'espoir de la récupérer.

Je crois qu'il vaudrait la peine d'examiner ici brièvement la situation relative à la clause sur les conteneurs depuis son insertion dans la convention collective, en 1970. Quoique la clause ait été négociée et incluse dans la convention collective avec l'espoir qu'elle maximiserait les occasions d'emploi pour les débardeurs, elle a eu en fait l'effet contraire. Et par suite de l'intégration de la clause conteneurs dans la convention collective, les expéditeurs ont commencé à faire passer leurs conteneurs par Seattle et d'autres ports de la côte ouest, puis à les acheminer par camion jusqu'à Vancouver, afin d'éviter les effets de la clause en question: même si le trafic conteneurs vers le port de Vancouver s'est très légèrement accru au cours de la dernière décennie, il a traîné loin derrière celui du fret canadien par conteneurs manutentionnés dans les ports de Seattle et de Tacoma. D'après des sources fiables, jusqu'à 80 000 conteneurs expédiés via les ports américains de la côte ouest sont destinés au Canada chaque année.

La clause sur les conteneurs a fait l'objet d'un certain nombre de rapports et d'études réalisés par divers groupes d'intérêts. En 1982, un comité de deux personnes, l'une représentant l'Association des employeurs maritimes de la Colombie-Britannique et l'autre le Syndicat international des débardeurs et magasiniers, a été nommé pour formuler des recommandations concernant cette clause. Le rapport de ce comité, co-signé par l'actuel président de la section canadienne du Syndicat international des débardeurs et magasiniers, M. Garcia, recommandait l'application d'un moratoire d'un an sur la clause des conteneurs ainsi qu'un contrôle étroit de ses effets sur le trafic de conteneurs passant par le port de Vancouver et sur les possibilités d'emploi pour les débardeurs du même port. Le caucus syndical a rejeté ultérieurement cette recommandation.

Au cours de 1985, les parties ont nommé un comité élargi pour examiner la question de la manutention des conteneurs et chercher à mesurer la somme de travail effectuée sur les conteneurs par les débardeurs. Des réunions ont eu lieu périodiquement entre mars et octobre 1985, puis on a étudié diverses options concernant le type de garanties d'emploi qu'il faudrait obtenir pour remplacer les dispositions actuelles.

Dans ses recommandations pour résoudre le conflit de travail actuel entre les parties, M. Larson proposait l'élimination de la clause sur les conteneurs, pourvu que l'Association des employeurs maritimes puisse garantir que le nombre des heures devant être effectuées sur les conteneurs pour n'importe quelle année soit fixée à 725 000. Au cas où le nombre d'heures serait inférieur à ce chiffre, l'Association des employeurs maritimes serait tenue de verser le manque à gagner aux fiduciaires, aux taux horaires normaux, et cela au bénéfice des membres actifs du Syndicat international des débardeurs et magasiniers, afin de compenser les emplois réels perdus. Le commissaire a également suggéré que la garantie s'applique indéfiniment jusqu'à ce que l'employeur soit en mesure de convaincre le syndicat qu'elle n'est plus nécessaire.

• (1530)

Dans d'autres domaines, le commissaire a recommandé l'élargissement de l'entente sur le mécanisation et la modernisation du régime des pensions supplémentaires à tous les membres du syndicat sans égard à la date de leur adhésion syndicale; une augmentation de la contribution de l'employeur au régime de sécurité sociale; une souplesse accrue dans le déploiement des conducteurs de ponts-portique sur les quais comme main-d'oeuvre régulière. Dans ses recommandations, le commissaire Larson s'est opposé à la demande de l'employeur qui sollicitait un réaménagement complet des opérations dans les terminus de vrac. Il a proposé la révision des règles de travail de manière à garder une équipe au quart suivant pour terminer le déchargement au taux des heures supplémentaires.

[*Français*]

Monsieur le Président, le projet de loi présentement à l'étude par les honorables députés de cette Chambre, savoir, la loi de 1986 portant sur le maintien des opérations portuaires, ordonne la reprise immédiate du débardage et des opérations connexes dans les ports de la Côte-Ouest. A l'exception des questions portant sur la manutention des conteneurs, les débardeurs devront retourner au travail, suivant les termes énoncés dans le rapport du commissaire-conciliateur, M. Dalton Larson.

Monsieur le Président, ce projet de loi prévoit que si les parties ne peuvent s'entendre sur l'interprétation ou l'intégration de quelques recommandations du commissaire-conciliateur concernant la modification de la convention collective, un arbitre sera nommé afin d'interpréter la modification devant être intégrée à la convention et/ou de déterminer la façon suivant laquelle la modification devrait être libellée dans la convention. Vu l'importance capitale, monsieur le Président, que revêt pour les deux parties la clause sur les conteneurs, une commission d'enquête industrielle sera nommée afin de procéder à une étude complète et détaillée de cette question et de rendre une décision finale et exécutoire à ce sujet.

[*Traduction*]

Comme je le disais plus tôt, je n'éprouve aucun plaisir à présenter ce projet de loi à la Chambre aujourd'hui. On n'a toutefois qu'à consulter le pénible dossier des relations de travail entre l'Association des employeurs maritimes de la Colombie-Britannique et le Syndicat international des débardeurs et magasiniers au cours des 16 dernières années, pour se rendre compte que les parties elles-mêmes doivent porter le gros de la responsabilité de la situation dans laquelle nous nous trouvons aujourd'hui.

Les faits sont éloquents: à l'exception de deux conventions collectives d'une durée d'un an chacune, signées durant le programme anti-inflationniste au milieu des années 70, et d'une ronde de négociations pour le réexamen des salaires en 1984, et qui a donné lieu à un renouvellement du contrat pour un an, les parties se sont engagées dans des arrêts de travail à chacune des rondes de négociations collectives depuis 1970. A trois reprises, il a fallu recourir à la loi pour que le travail reprenne.

Aucune convention collective imposée par un tiers ne pourra jamais se substituer efficacement à une convention collective que les parties auront négociée elles-mêmes. Cependant, dans le cas présent, j'ai le sentiment que le rapport du commissaire-conciliateur, M. Larson, arrive à un compromis raisonnable dans le conflit entre l'Association des employeurs maritimes de la Colombie-Britannique et le Syndicat international des débardeurs et magasiniers. Pour cette raison, ses recommandations constitueront la base d'une nouvelle convention collective entre les parties.

Néanmoins, reconnaissant le fait que la clause sur les conteneurs a été un sujet de controverse pendant au moins une douzaine d'années, nous sommes disposés à entreprendre une étude très détaillée de cette question des conteneurs, étude qui analysera tous les aspects du problème, y compris ses effets sur la position concurrentielle des ports. Je nommerai sous peu une commission d'enquête industrielle que je chargerai de faire une investigation complète de la question des conteneurs, et ses conclusions mettront un point final à cette affaire.

[*Français*]

Monsieur le Président, l'incapacité des parties d'en venir à une entente ne constitue pas en soi une raison pour que le gouvernement ou le Parlement intervienne.

S'il s'agissait d'une situation où l'on pouvait avoir recours à des alternatives raisonnables au niveau des activités industrielles ou si le tort infligé se limitait aux parties elles-mêmes, il suffirait de laisser prolonger l'arrêt de travail jusqu'à ce que les parties entendent raison.

Tel n'est cependant pas le cas ici. Les ports de la Côte-Ouest revêtent une importance primordiale pour l'économie du pays, particulièrement pour les producteurs de blé de l'Ouest du Canada qui doivent acheminer leurs récoltes vers les marchés domestiques et mondiaux.

[*Traduction*]

Un arrêt de travail prolongé sur la côte ouest nuit à la réputation d'exportateur fiable que le Canada a acquise auprès des autres nations, et ne peut être toléré.

Des voix: Bravo!

M. Cadieux: Il est donc impérieux de résoudre définitivement la question des conteneurs. Les dispositions de la Loi de 1986 sur le maintien des opérations portuaires s'attaquent à ces deux questions capitales.

Permettez-moi, pour finir, de me résumer. Le conflit actuel s'éternise et l'arrêt de travail est en train de causer un tort beaucoup trop considérable aux autres secteurs de l'économie. Les parties refusent de résoudre leurs divergences. Par conséquent, le Parlement est prié d'agir et d'assumer les responsabilités auxquelles les parties ont renoncé.

Le dernier discours du trône a traité de la nécessité d'une société plus humanitaire. Ce n'est pas seulement l'État qui doit être attentif aux autres. Dans le cas présent, les parties se sont peu souciées de l'effet que leurs divergences sont en train d'avoir sur la population. Les regrets que j'éprouve personnellement à propos d'événements qui entraînent l'obligation de recourir à l'intervention du Parlement sont partagés par de nombreux députés. Mais ces regrets n'affaiblissent en rien l'engagement que j'ai pris de protéger l'intérêt public contre l'intransigeance de ceux qui sont mêlés à un conflit privé. Je prie donc instamment les honorables députés d'adopter rapidement la Loi de 1986 sur le maintien des opérations portuaires.

Des voix: Bravo!

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg—Fort Garry): Monsieur le Président, je vous remercie et je remercie le ministre de nous avoir donné un compte rendu si complet des motifs d'adopter ce projet de loi, après son voyage-éclair de fin de soirée à la côte ouest. Comme notre leader parlementaire l'a dit cet après-midi, nous appuyons le projet de loi. Nous en reconnaissons la nécessité, à cause surtout de la situation des agriculteurs de l'Ouest qui continuent de se battre pour les marchés internationaux et qui ont besoin de la sécurité que leur assure une clientèle répartie autour du monde. Il ne doit pas y avoir le moindre obstacle, ou retard ou empêchement à la mise en marché de leurs produits.

Mais je tiens à bien préciser que nous n'approuvons le projet de loi qu'en raison justement de cette situation-là. Il ne faudrait pas en conclure que nous adoptons ou acceptons le moindrement le principe de la convocation du Parlement chaque fois que la négociation collective échoue, ou chaque fois qu'il y a soudainement un cas d'urgence. Nous estimons que la procédure de négociation collective est un des grands soutiens de notre économie. Si j'en fais mention, c'est uniquement parce que si l'on faisait l'historique de la position adoptée par les représentants successifs du parti progressiste-conservateur sur cette question, on constaterait une tendance outrecuidante et parfois insupportable à vouloir exiger une sorte de tribunal

externe, qui arbitre ou tranche en toute circonstance les conflits de travail où se trouve en cause le secteur des services.

• (1540)

Je voudrais vous signaler, monsieur le Président, la position adoptée par le porte-parole conservateur durant le débat de la Loi de 1982 sur les opérations portuaires sur la côte ouest. A ce moment-là, le député de Rosedale avait présenté un plaidoyer au nom de son parti. En quête d'une solution au problème causé par l'arrêt de travail sur la côte du Pacifique en 1982, il avait reproché au gouvernement d'avoir négligé de constituer un tribunal permanent.

J'oserai même, monsieur le Président, vous signaler le débat de 1978 à propos de la Loi sur le maintien de la navigation. Monsieur le Président, vous étiez vous-même alors porte-parole du parti conservateur dans ce domaine et vous aviez affirmé qu'il fallait établir un mécanisme permanent, soit une commission chargée des divers litiges dans les services essentiels, pour régler ces questions.

Je pourrais répéter certaines de vos déclarations, monsieur le Président, mais je suis persuadé que vous les connaissez mieux que moi-même et il est inutile d'accaparer ainsi le temps de la Chambre.

M. le Président: Je ne doute pas que le député puisse répéter nombre de mes assertions. Je peux l'assurer, lui et tous les autres députés, que s'il le fait, je ne serai pas tenté de participer au débat.

M. Axworthy: Vous atténuez grandement mon inquiétude à ce sujet.

Je veux simplement faire remarquer en revenant sur nos délibérations antérieures que les députés conservateurs se sont toujours dits en faveur de l'établissement d'un conseil ou d'un tribunal permanent chargé du règlement de ces litiges afin de les soustraire à la négociation collective.

J'aimerais bien faire comprendre qu'on ne peut inférer de notre appui au projet de loi du ministre que nous souscrivons à cette politique. Nous avons à traiter d'un état de choses bien particulier qu'ont engendré des problèmes extrêmement difficiles pour les agriculteurs de l'Ouest et qu'un arrêt de travail aggraverait à un degré intolérable. Nous reconnaissons donc la nécessité pour le Parlement d'agir en ce moment. Je trouve cependant à redire à certains éléments du projet de loi. Quand nous en ferons l'étude en comité nous aurons encore la possibilité de proposer des amendements à cet égard.

Deuxièmement, le ministre a prévu dans son projet de loi la tenue d'une enquête industrielle aux termes du paragraphe 7(2) de la Loi sur les enquêtes dans le but d'examiner tout particulièrement la clause-conteneur. Nous savons que le problème n'est pas nouveau. Le ministre lui-même dit que cela fait 16 ans qu'on tente d'y trouver une solution. Nous reconnaissons qu'il se rattache à l'ensemble beaucoup plus large des problèmes et des difficultés qui existent dans les relations syndicales-patronales. Le changement des conditions de travail, l'implantation d'une nouvelle technologie ou la mise en service d'un nouveau matériel suscitent évidemment des craintes concernant la sécurité d'emploi, et les travailleurs éprouvent de graves problèmes d'adaptation. Nous reconnaissons très bien que nous ne pouvons pas nous opposer au changement si nous voulons que notre pays soutienne la concurrence et maintienne sa productivité et sa capacité de servir les marchés internationaux.

La modernisation des installations portuaires est un processus très compétitif. A titre d'ancien ministre des Transports, je me rappelle comme il était important d'améliorer et de moderniser continuellement nos installations portuaires car la concurrence était tellement vive sur les côtes est et ouest.

Je crains que, d'une certaine façon, on ait envisagé la question sous un angle un peu trop limité. En s'attachant exclusivement à la question de la clause-conteneur, on tend à reléguer à l'arrière-plan d'autres questions tout aussi cruciales relatives à la productivité et à la compétitivité du port de Vancouver. Il se pourrait que le mandat confié à cette enquête industrielle tende par ses limites mêmes à défavoriser les travailleurs. Nous savons que ces derniers sont d'avis que la suppression de la clause-conteneur risque d'entraîner la perte d'innombrables emplois.

Le ministre a assurément été saisi des diverses propositions et instances expliquant avec force détails qu'il existe toute une série d'autres facteurs importants concernant le port et également son efficacité, sa rentabilité et sa compétitivité. Mais l'enquête ne porte pas spécialement sur ces questions. Je reconnais que le commissaire pourrait en tenir compte. Mais lorsque viendra le moment de faire des recommandations, ce sera en faveur du maintien de la clause-conteneur. Il ne peut s'agir de recommandations portant sur la sécurité d'emploi ou sur l'amélioration des installations portuaires, ni de recommandations ayant trait aux améliorations importantes qui sont nécessaires dans l'organisation et l'administration de l'acheminement ferroviaire à destination du port, ni de recommandations touchant la commercialisation. Il y a donc un certain nombre de questions connexes tout aussi cruciales pour l'exploitation du port qui, selon le libellé du projet de loi et les propos du ministre, ont tendance à être exclues et mises de côté. Il se peut donc que les recommandations soient biaisées du fait que le commissaire fasse porter son attention exclusivement sur la clause-conteneur et qu'il n'ait ni le pouvoir ni le mandat de faire des recommandations de portée beaucoup plus vaste.

Si le ministre veut s'appuyer sur cette mesure législative pour enfin résoudre les problèmes du port de Vancouver, il devra élargir la définition contenue dans le projet de loi. Il serait peut-être opportun de créer, parallèlement à la commission d'enquête, un comité spécial des ports qui, en collaboration avec les autorités du port de Vancouver et Ports Canada, examinerait les problèmes concomitants du port en matière de financement, de commercialisation, de sécurité d'emploi et autres. Sinon, je recommande très fermement—et je remercie le solliciteur général d'être présent à la Chambre pour entendre ces sages propos—que lors de l'étude en comité, le ministre examine attentivement la possibilité d'élargir, au moment de l'enquête comme telle, le mandat défini dans le projet de loi.

M. Kelleher: Je ne vous dirai pas que je suis ici par obligation.

M. Axworthy: Il est vraiment passé maître dans l'art de froisser les gens.

Quoi qu'il en soit, monsieur le Président, afin de pouvoir assurer aux deux parties que le Parlement agit dans leur intérêt, et en fait dans celui des autorités portuaires et des expéditeurs, nous avons besoin d'élargir, d'étendre et de redéfinir la portée de l'intervention parlementaire proposée, avant de faire quoi que ce soit.

Finalement, je voudrais dire au ministre que j'espère qu'il s'agit d'un autre cas où le gouvernement ne peut tergiverser plus longtemps et où il doit s'attaquer à la question fondamentale de l'évolution technologique et de ses incidences sur la main-d'oeuvre de notre pays.

J'aimerais faire une petite digression. Les membres de notre parti ont parlé dans un contexte différent de la nécessité de résoudre la question de l'adaptation de la main-d'oeuvre, surtout en ce qui a trait au commerce. Nous sommes menacés de graves bouleversements dans de nombreux secteurs. Les mesures prises par le gouvernement visant à réduire sensiblement la création d'emplois, la loi nationale sur le commerce et d'autres instruments ont fortement diminué sa capacité de réagir à l'évolution des techniques sur le marché du travail. Nous ne disposons pas des mêmes outils qu'il y a deux ans pour traiter ces questions. Le gouvernement a visiblement reculé devant le problème fondamental dû au fait que, alors que notre économie traverse de nombreuses phases, les travailleurs en sont trop souvent les victimes. En cherchant à favoriser la productivité, la concurrence et une plus forte rentabilité, nous avons tendance à oublier qu'entrent en jeu des vies humaines, des emplois, des questions très concrètes au niveau individuel qu'il faut résoudre.

Je dirai au ministre par votre intermédiaire, monsieur le Président, qu'en sa qualité de ministre relativement nouveau, il a le pouvoir, le devoir en fait, de présenter à la Chambre un plan d'action élargi, un programme beaucoup plus détaillé, de sorte que non seulement les députés mais encore le secteur économique tout entier puissent avoir une idée de ce que le gouvernement entend faire à l'égard de ces questions absolument fondamentales.

• (1550)

On ne peut plus simplement laisser cela au patronat et aux syndicats. Si nous, du Parlement, sommes ici forcés de trouver une solution au problème, il semble que nous ayons aussi le devoir et la responsabilité de commencer à fixer des lignes directrices et un plan beaucoup plus vastes sur la façon dont nous entendons nous attaquer au problème et sur ce que nous pouvons faire pour contribuer à le résoudre.

Nous allons appuyer le projet de loi d'abord et surtout en considération de la situation des agriculteurs de l'Ouest. Nous sommes disposés à faire preuve de diligence. Toutefois, nous espérons que lorsque la question sera soumise au comité, le ministre aura eu le temps de considérer certaines des recommandations que nous avons proposées à l'étape de la deuxième lecture. Nous pourrions alors en discuter le détail et peut-être même arriver à améliorer l'initiative que le ministre a prise.

M. Les Benjamin (Regina-Ouest): A l'instar du ministre et du porte-parole du parti libéral, monsieur le Président, nous, députés du Nouveau parti démocratique, n'éprouvons aucun plaisir à examiner un projet de loi tendant à faire intervenir une tierce partie pour régler un différend entre deux parties qui devraient négocier collectivement et en venir à un accord.

En principe, mon parti s'oppose à une intervention de cette sorte. En pratique, cependant, tous les partis, y compris le mien au niveau provincial, ont dû légiférer plus d'une fois pour régler un différend qui nuisait gravement aux intérêts provinciaux ou nationaux de beaucoup de Canadiens. Nous, du Nouveau parti démocratique, sommes fiers d'être à l'avant-garde de ceux qui appuient le droit de se syndiquer, le droit de s'organiser, le droit de participer librement à des négociations collectives, et le droit, en cas d'échec, de faire la grève. Cela fait partie de l'histoire et de la raison d'être du Nouveau parti démocratique. J'ajouterai que cela fait partie également de l'histoire et de la raison d'être de notre ancêtre, le parti CCF. A l'origine, le CCF était formé de représentants d'associations agricoles, de syndicats ouvriers, d'universitaires, ainsi que de représentants d'autres composantes de la société. Cependant, les trois premiers groupes étaient les principaux. Songeant à J.S. Woodsworth, je devrait peut-être y ajouter les gens d'Église. Réconcilier les intérêts de tous ces groupes ne fut pas une mince tâche. Pour en avoir fait lui-même l'expérience pour le meilleur et pour le pire, notre parti le sait également mieux peut-être que n'importe quel autre au Canada.

Nous reconnaissons que le lock-out nuit gravement aux céréaliers de l'Alberta, de Rivière-la-Paix, de la moitié occidentale de la Saskatchewan, mais aussi à l'industrie de la potasse et à l'exportation du soufre et du bois d'oeuvre. Je ne suis pas d'accord avec le ministre et de nombreux autres qui semblent oublier qu'il ne s'agit pas d'une grève. Le Syndicat international des débardeurs a déclaré à maintes reprises publiquement, privément, de vive voix et par écrit, qu'il continuerait de travailler. Il ne s'agit pas d'une grève, mais d'un lock-out de l'employeur. Un consortium d'entreprises a décidé d'interrompre ses activités dans le port de Vancouver, tout comme il l'a fait il y a quelques mois à Thunder Bay.

Cependant, qu'il s'agisse des médias, des commentaires à la Chambre ou ailleurs, il est toujours question d'arrêt de travail, de syndicat et de grève. Je suis ici avec Votre Honneur depuis 1968. Nous ne sommes plus que 11 des 96 que nous étions alors, ce qui en dit long sur le taux de roulement que l'on connaît ici. J'ai déjà connu six ou huit fois des lois de retour au travail, qu'il s'agisse des débardeurs, des contrôleurs aériens, des employés des postes, des pilotes de la voie maritime du Saint-Laurent, des cheminots et, à deux reprises, des manutentionnaires de céréales. Pourtant, c'est la première fois depuis 1968 que nous assistons à une intervention du gouvernement et du Parlement pour faire rouvrir leurs portes aux employeurs.

Peut-être serait-ce l'occasion pour mes collègues du côté gouvernemental et de l'opposition officielle de clamer que ce projet de loi fera le bonheur du NPD et que nous devrions l'appuyer parce qu'il est contre les employeurs, les patrons.

Je dois admettre que telle a été ma première réaction, je croyais que pour une fois, le vrai coupable serait châtié. A première vue, c'est l'impression que m'a donnée le projet de loi, à moi, social-démocrate convaincu. Cependant, après un examen réfléchi de ses conséquences générales et autres considérations, je n'étais pas si pressé, pas plus, j'imagine, que mes collègues, d'appuyer ce projet de loi même s'il mettait fin à un arrêt de travail déclenché par des employeurs.

Ce projet de loi comporte de graves conséquences, à la fois par ses omissions et ses obligations, pour les travailleurs. Je ne parle pas seulement des débardeurs, mais aussi des graves conséquences pour les travailleurs d'autres domaines, particulièrement le domaine des ports et, de façon générale, celui des transports. Il ne faut pas laisser de tels détails de côté malgré tout l'attrait que présente l'idée de faire un pied de nez aux associations patronales de la Colombie-Britannique.

• (1600)

Le ministre a mentionné à juste titre ce qui s'était passé à Thunder Bay. Il faut que la Chambre sache, en l'occurrence, que le syndicat des manutentionnaires de céréales savait pertinemment que, gagner l'appui majoritaire des syndiqués ne suffit pas mais qu'il faut aussi pouvoir compter en quelque sorte sur l'appui ou, du moins, la sympathie du public. Le syndicat des manutentionnaires de céréales savait qu'en fermant complètement le port de Thunder Bay, il aurait perdu tout appui ou toute sympathie que le public était disposé à lui témoigner, surtout dans le nord-ouest de l'Ontario. Après 18 mois sans convention collective, le syndicat, qu'on pourrait difficilement taxer d'impatience, s'en est pris au Syndicat du blé de la Saskatchewan. Avant, pendant et après le débat sur le projet de loi tendant à supprimer le tarif céréalier du Nid-de-corbeau, les sociétés céréalières nous ont toutes vanté les mérites et les avantages de la concurrence qu'elles jugent nécessaire. Les coopératives céréalières l'ont dit de même que les sociétés céréalières privées, les syndicats du blé, la United Grain Growers et les autres. Ils soutiennent tous qu'il faut de la concurrence.

On aurait pu penser, lorsque les manutentionnaires se sont mis en grève à l'élévateur du Syndicat du blé de la Saskatchewan à Thunder Bay, que les autres sociétés céréalières se seraient réjouies de l'occasion inespérée que leur offrait l'interruption, pour une raison stupide, des expéditions de leurs concurrents. Ce ne fut pas le cas. Il n'y a pas eu de concurrence. Toutes les autres sociétés céréalières ont fermé leurs élévateurs et lock-outé les manutentionnaires. Autrement dit, les autres employeurs, la United Grain Growers, le syndicat du Manitoba, la Pioneer Grain and Otto Lang, la Cargill Grain Company ont décidé de ne pas autoriser leurs membres et leurs propriétaires, dans le cas des sociétés coopératives d'élévateurs, et leurs clients, dans le cas des sociétés céréalières privées, à livrer des céréales. Tout le port de Thunder Bay s'est trouvé paralysé. J'espère que les membres et les actionnaires de la United Grain Growers, du Syndicat du blé du Manitoba et du Syndicat du blé de la Saskatchewan poseront au cours des prochaines semaines des questions très sérieuses et probablement embarrassantes à leur direction et à leur conseil d'administration. Je ne sais pas comment ils peuvent faire pression sur les sociétés privées. Je ne pense pas qu'ils le puissent mais ils peuvent au moins les engueuler et interrompre éventuellement leurs livraisons de céréales de temps à autre. Malgré les prédictions alarmistes de la presse, je dois dire que rien ne prouve encore qu'on ait perdu des ventes de céréales.

M. St. Germain: Tant mieux.

M. Benjamin: En fait, comme ça été le cas d'autres années, nous allons nous rattraper et respecter tous nos engagements. Nous n'avons perdu aucune vente mais nous avons peut-être perdu des recettes de ventes au cours de cette grève. Nous nous rattraperons, cependant. Le problème c'est qu'en raison de la guerre entre les États-Unis et la Communauté économique européenne nous perdrons des recettes mais le volume des ventes de céréales ne diminuera pas. Le volume de céréales transitant par Thunder Bay augmentera même probablement.

Nous savons aussi que le désordre règne à Vancouver. Il y règne à bien des points de vue depuis bien des années. Ce n'est pas nouveau. Non seulement les débardeurs mais plusieurs autres syndicats ont supplié la ville de Vancouver, l'Administration du port de Vancouver et le gouvernement fédéral de prendre tout un train de mesures pour agrandir le port et le rendre plus efficace, plus concurrentiel, pour augmenter l'activité et le nombre d'emplois, mais on a repoussé leurs demandes à cause des restrictions budgétaires, des déficits et, tout simplement, de l'incurie qui règne de Vancouver à Ottawa. Les négociations entre les débardeurs et l'Association des employeurs maritimes achoppent toujours à cause de la clause sur les conteneurs. Les parties en cause n'ont pas pu et n'ont pas voulu s'entendre sur cette clause depuis des années et des années. On a mis de côté tous les autres articles de la convention même s'ils avaient été négociés, certains ayant déjà été acceptés et d'autres rejetés. Il semble bien qu'un accord pourrait survenir dans 48 heures si cette malencontreuse clause des conteneurs n° 2605 n'était pas dans le décor.

Je crois personnellement, et j'ignore si mes collègues de notre caucus ou d'autres partagent mon avis, que les deux parties voudraient qu'une tierce partie décide à leur place, même si une telle solution leur répugne. Comme elles n'arrivent pas à s'entendre, je crois que le ministre n'a vraiment pas le choix.

Des voix: Bravo!

M. Benjamin: Le ministre doit trancher. Nous devons intervenir dans ce litige. Les deux parties ont été averties que le Parlement décidera à leur place. Je les soupçonne justement de ne pas avoir voulu régler elles-mêmes leur différend parce qu'elles savaient bien qu'elles ne s'entendraient jamais, même dans un siècle. Cela étant, le ministre a inclus dans son projet de loi toute une série d'articles que son commissaire, son arbitre ou lui-même réglera s'ils ne font pas l'objet d'un accord. Je sais qu'il leur a donné jusqu'à la fin de 1988 pour s'entendre sur les articles en question, soit une période de deux ans. La négociation collective n'existe plus, cependant, lorsque les parties en cause négocient avec une épée de Damoclès suspendue au-dessus de leur tête qui les avertit que si elles ne se mettent pas d'accord sur tous les articles concernés, tous ceux du rapport Larson, sauf l'article sur les conteneurs, un arbitre interviendra. Pourquoi se donneraient-elles la peine de négocier tous ces autres articles en sachant bien qu'elles n'ont qu'à faire durer le litige pour que le ministre intervienne? Il me semble que le ministre devrait mentionner dans le projet de loi

que personne n'appuiera sur la détente avant le 31 décembre 1988 et, même alors, seulement relativement aux questions qui ne sont pas encore réglées à ce moment-là.

A titre de membre depuis longtemps du mouvement des coopératives et des caisses de crédit et après avoir fait partie de conseils d'administration, de comités de crédit, et ainsi de suite pendant bien des années, il y a malheureusement une chose que je dois dire: j'ai toujours pensé que des amis qui ne peuvent pas se parler franchement ne sont pas vraiment de bons amis. Je voudrais dire bien franchement au gouvernement où il s'est trompé comme j'ai dit à mes amis du syndicat céréalier quelle a été leur erreur à mon avis dans le cas du lock-out de Vancouver. Cela a trait à la clause-conteneur.

Autant que je sache, on n'expédie pas de potasse ou de soufre par conteneur. Je n'ai jamais entendu parler d'une telle chose. Il arrive peut-être parfois que quelqu'un en remplisse un conteneur, mais cela m'étonnerait beaucoup. Autant que je sache, on n'expédie pas non plus de billes ou de bois de charpente par conteneur. Je n'ai jamais entendu dire que cela se faisait. On me dit que certains produits de bois spécialisés sont parfois mis dans des conteneurs en petites quantités. Cela pourrait représenter chaque année quelques centaines de conteneurs sur plusieurs dizaines de milliers. A ma connaissance, les céréales ne sont pas transportées en conteneur. Je crois que certaines semences peuvent être mises en conteneur par lot de 500 boisseaux, par exemple. Cela peut représenter quelques dizaines de conteneurs sur des dizaines de milliers. Je comprends donc mal pourquoi les compagnies qui font le commerce des céréales, de la potasse, du soufre et du bois d'oeuvre étaient d'accord pour paralyser le port de Vancouver. Chacun de ces quatre groupes qui transportent des marchandises en vrac aurait dû refuser d'être signataire de la convention collective sur les conteneurs; ils ne sont pas tenus de suivre l'association du patronat lorsqu'il s'agit de décréter un lock-out sur les conteneurs.

• (1610)

Que s'est-il passé? Les céréaliers de l'Alberta, de la région de la rivière de la Paix en Colombie-Britannique et de l'ouest de la Saskatchewan, les membres et les actionnaires du Syndicat du blé de l'Alberta, du Syndicat du blé de la Saskatchewan et de la United Grain Growers se sont fait dire par la direction et le conseil d'administration qu'ils ne pouvaient pas livrer de céréales à leurs propres élévateurs. Pourtant, ce conflit n'a absolument rien à voir avec la manutention du grain. C'est la même chose pour les expéditions de potasse, de soufre, de bois d'oeuvre et de billes.

D'autre part, sur environ 3 500 débardeurs dont certains travaillent à plein temps, d'autres à temps partiel ou de façon occasionnelle, il y en a seulement une centaine qui chargent des céréales, de la potasse et du soufre. Vous avez seulement besoin de trois ou quatre hommes pendant 12, 18 ou peut-être 24 heures pour charger un navire céréalier. La majorité des débardeurs s'occupent des expéditions de marchandises dites générales. Lorsqu'un cargo transporte une pleine cargaison d'automobiles, de camions, de conteneurs ou de sacs de chips, il s'agit de marchandises générales qui requièrent un plus grand nombre de débardeurs. Ce ne sont pas les débardeurs de Vancouver ou de Prince Rupert ni ceux de Thunder Bay qui ont empêché les céréaliers de l'Ouest d'expédier leur grain. A Vancouver, ce sont les compagnies qui, en principe, leur appartiennent qui les en ont empêchés et pas seulement les débardeurs. Il faut le préciser et j'espère que les producteurs poseront des questions à la direction et au conseil d'administration des compagnies qu'ils ont édifiées au prix d'une vie de labeur.

Je voudrais également que le ministre et tous les députés cessent de parler d'arrêt de travail, car ce n'en est pas un. Je le répète, il ne s'agit pas d'un arrêt de travail.

Je tiens à dire au ministre que les arbitres qu'il nommera et lui-même feront bien de prendre en considération les inquiétudes des débardeurs à propos d'au moins deux ou trois points du rapport Larson. L'un de ces points est celui des pensions. Tous les députés savent que l'on reçoit un volume de correspondance considérable à ce sujet. Certains de mes collègues et moi avons passé de long mois sur le régime de pensions du CN. Il y aura plusieurs centaines de régimes à étudier. Ce n'est pas une question d'emploi, mais plutôt de survie une fois que vous êtes en retraite, car alors il n'y a plus de syndicat pour vous défendre. Vous n'avez plus d'employeur magnanime. Vous ne dépendez que de vous-même. C'est pourquoi tout ce qui touche aux pensions sera défendu d'arrache-pied. En fait, et j'espère que ce ne sera pas le cas, cela pourrait même aller jusqu'au refus d'obéir à la loi.

M. St. Germain: Soyez sérieux.

M. Benjamin: J'ai dit que j'espérais que ce ne serait pas le cas. J'essaierai de persuader les gens de respecter la loi, mais vous ne pouvez pas aller trop loin dans ce que vous réclamez. Cela a été prouvé tant de fois dans l'histoire de notre pays comme dans celle de tant d'autres. Quand ils sont poussés à bout, les gens se rebellent, même au risque de violer la loi. J'invite donc le ministre à ne pas manquer de se faire le proche conseiller de l'arbitre qu'il nommera, afin d'éviter des difficultés grandement plus sérieuses pour plus tard.

Le rapport Larson prévoit également la journée de 12 heures. Alors que le Parlement et le gouvernement s'acharnent à vouloir créer des emplois et à réduire le chômage, ce rapport recommande la journée de 12 heures en certains cas. C'est incroyable. Cela nous ramène en plein dans les années 20. Je dis donc au ministre qu'il a intérêt encore une fois à bien conseiller son arbitre sur ce sujet.

J'espère que le ministre, son secrétaire parlementaire ou un autre membre du gouvernement y réfléchiront et chercheront à modifier quelque peu le projet de loi. Il y a, par exemple, dans ce projet une chose qui est très injuste, partiale et discriminatoire. Je veux parler d'un article qui vraisemblablement n'aura jamais à être invoqué; mais puisqu'il est question du principe du projet de loi, cet article en pose un terrible. Je veux parler du paragraphe 13(2), à la rubrique «Sanction». Il prévoit une amende quotidienne pour les dirigeants et les représentants du syndicat, ainsi que pour les dirigeants et représentants de la société. Il mentionne l'association patronale, mais je ne sais trop si cela veut dire les membres à titre individuel de l'association patronale. J'invite le ministre à se pencher sur la question. Comme il le sait, une liste des 30 ou 40 employeurs membres de l'association figure dans l'annexe. L'un d'eux peut-il, de son propre chef, mettre de côté ou enfreindre les dispositions de la loi? Sont-ils en cause comme employeur, dirigeant

ou représentant d'une société? Sont-ils en cause ou s'agit-il uniquement du dirigeant ou du représentant de toute l'association des employés?

• (1620)

Aux termes du paragraphe (2) de l'article 13:

Les dirigeants et les représentants d'un syndicat qui ont été déclarés coupables d'une infraction prévue par la présente loi commise alors qu'ils agissaient dans l'exécution de leurs fonctions ne peuvent être employés à quelque titre que ce soit par le syndicat—ou agir à titre de dirigeant ou de représentant de celui-ci—pendant les cinq ans qui suivent la déclaration de culpabilité.

Et les dirigeants de la société? Le ministre veut-il présenter un amendement portant qu'il est interdit à tout dirigeant ou représentant de l'Association des employeurs ou d'une quelconque de ses sociétés, qui est condamnée d'exercer ses fonctions de représentant, d'administrateur ou de représentant de cette société dans les cinq années qui suivront l'entrée en vigueur du projet de loi?

Quand à son corps défendant le Parlement se voit contraint d'intervenir dans ce genre de situation, il faut qu'il pratique une équité aussi bien réelle qu'apparente. Ce qui vaut pour l'un doit valoir pour l'autre. Il suffirait de quelques minutes au ministre pour ajouter un paragraphe à cet article visant les dirigeants, représentants, administrateurs, et autres, de toutes les sociétés membres de l'Association des employeurs aussi bien que de l'association elle-même.

Il y a une leçon à en tirer pour le gouvernement. Le gouvernement précédent ne l'a pas apprise, ou du moins ne l'a pas mise en pratique. Un examen d'ensemble du fonctionnement de nos ports de la côte ouest s'impose. Je sais que le ministre tiendra à ce que sa commission d'enquête examine d'autres particularités du port de Vancouver et d'autres ports de la côte ouest. Elle devrait examiner leur compétitivité, l'adéquation de leur équipement, et le reste. Le Syndicat international des débardeurs a effectué, surtout pour ce qui concerne le port de Vancouver et d'autres ports du fleuve Fraser, une analyse complète de leur compétitivité, de leur capacité, de leur aptitude à attirer du trafic. Il a étudié également Tacoma et Seattle.

Certains clament à qui veut les entendre que si l'on supprimait la clause des conteneurs, Vancouver pourrait acheminer 80 000 conteneurs de plus par année. Pour dire les choses poliment, ce sont des histoires à dormir debout. En 1986, le port de Vancouver a manutentionné 66 000 conteneurs à l'importation et 83 000 à l'exportation. Tout au long de l'année, les navires doivent attendre qu'une grue soit libre pour charger ou décharger leurs conteneurs. Il faudrait au moins trois grues de plus à deux des terminaux pour manutentionner les conteneurs que nous recevons déjà. S'il fallait que nous ayons ce paradis, sans clause-conteneurs, et qu'il arrive 80 000 conteneurs de plus à Vancouver l'an prochain, je me demande bien comment on les manutentionnerait, à moins que les patrons de l'Association des employeurs ne les transportent eux-mêmes sur leur dos. Cela n'a rien à voir. Il nous faut des hectares et des hectares de plus d'espace d'entreposage pour les conteneurs, les marchandises en général et les produits en vrac, notamment la potasse et le soufre. Il faut dès maintenant installer au moins trois grues à grande capacité et trois autres au cours des deux ou trois prochaines années. Toutes ces améliorations s'imposent, avec ou sans clause-conteneur dans la convention collective.

Aller dire que les difficultés au port de Vancouver ont pour cause la clause-conteneur et les débardeurs c'est non seulement tromper les gens, mais encore c'est dénaturer les besoins et la situation à Vancouver. C'est pour une très bonne raison que tout va si bien dans le ports de Seattle et de Vancouver. Cela ne tient pas à une clause-conteneur, mais au contraire à leurs nouvelles installations modernes. Nous nous plaignons de ne pas être concurrentiels et pas en rejetons entièrement la faute sur la clause-conteneur. C'est vraiment exagérer, monsieur le Président.

Le port de Vancouver ne pourra pas recevoir plus de trafic sans que l'on investisse massivement pour en agrandir et moderniser les installations, le doter de matériel automatisé, et ainsi de suite. Le syndicat le reconnnaît car cela représente la sécurité d'emploi pour ses membres et éventuellement plus d'emplois, de même que le bien-être et la quiétude des employés, du port de Vancouver, de la Colombie-Britannique et du pays tout entier.

J'ai ici les conclusions de travaux de recherche dont nous devrions tenir compte. J'espère que le ministre des Transports (M. Crosbie) et d'autres vont se mettre à secouer le président du Conseil du Trésor (M. de Cotret) pour faire entreprendre les travaux qui s'imposent afin de garder les ports de la côte ouest concurrentiels et en mesure d'attirer et de recevoir efficacement un trafic plus intense. On pense que les conteneurs sont cause de tous les problèmes, mais ce n'est pas le cas.

En fait, des 176 000 conteneurs qui ont transité par le port de Vancouver en 1985, 16,5 p. 100 de ceux destinés au Canada ont dû être déballés, tandis que 2,7 p. 100. de ceux destinés à l'étranger ont fait l'objet d'emballage. En 1986, 12,6 p. 100 des 66 000 conteneurs destinés au Canada ont fait l'objet de déballage obligatoire en vertu de la convention collective, tandis que 2,1 p. 100 des 83 000 conteneurs destinés à l'étranger faisaient l'objet d'emballage obligatoire. Il est faux de dire qu'il sera impossible d'accroître le volume et la manutention dans le port si l'on ne supprime pas la clause-conteneur. Le mieux qu'on puisse dire de ceux qui sont de cet avis, c'est qu'ils sont mal informés. Ne nous écartons pas du problème central, soit la façon d'améliorer la productivité dans les ports de la côte ouest.

• (1630)

En terminant, je dois dire que nous voulons avoir du temps pour réfléchir à cette question ce soir. Nous aurons peut-être des amendements à proposer et, en toute sincérité, je dis au ministre que nous espérons qu'il saura faire preuve de circonspection et accepter des amendements auxquels nous pourrions songer. Il peut être certain que nous l'aviserons, de même que l'opposition officielle, si nous avons l'intention de proposer des amendements. Nous pourrons alors tenir des consultations, nous entendre sur les modalités acceptables et adopter le projet de loi sans délai. Les intérêts du Nouveau parti démocratique sont identiques à ceux des députés des autres partis. Nous tenons à ce que la loi soit la meilleure et la plus acceptable possible, même si nous préférerions ne pas avoir à l'adopter.

A mon avis, le projet de loi que nous aurons adopté à 18 heures demain ne plaira sans doute pas à tout le monde mais, comme le ministre l'a dit aux employeurs et aux employés, s'ils forcent le Parlement à intervenir il est inévitable que nous adopterons des mesures qui ne plairont à personne. C'est exactement ce qui arrive, et je termine en demandant aux députés de ne pas oublier qu'il ne s'agit pas d'une grève ou d'un arrêt de travail, que nous sommes ici pour adopter la meilleure loi possible.

Le président suppléant (M. Paproski): Avant de donner la parole au député pour un rappel au Règlement, je dois faire l'annonce suivante.

LA MOTION D'AJOURNEMENT

[*Français*]

QUESTIONS À DÉBATTRE

Le président suppléant (M. Paproski): En conformité de l'article 66 du Règlement, je dois faire connaître à la Chambre les questions qu'elle abordera à l'heure de l'ajournement ce soir, à savoir: L'honorable député de Bow River (M. Taylor)—L'environnement—L'utilisation du charbon à faible teneur en soufre; l'honorable député de Winnipeg-Birds Hill (M. Blaikie)—Le développement régional—*a*) L'avenir des ateliers ferroviaires de Winnipeg. *b*) L'industrie aéronautique; l'honorable député de York-Ouest (M. Marchi)—L'immigration—*a*) L'octroi d'un permis ministériel spécial d'entrée. *b*) On demande au ministre de revenir sur sa décision.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI DE 1986 SUR LES OPÉRATIONS PORTUAIRES

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Cadieux: Que le projet de loi C-24, concernant les opérations portuaires, soit lu pour la 2e fois et, avec le consentement unanime, renvoyé au comité plénier.

M. Cook: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Je crois que le député de Regina-Ouest (M. Benjamin) a peut-être involontairement induit la Chambre en erreur à deux reprises au cours de ses remarques. C'est je crois par mégarde mais quand il a parlé d'une entente entre les partis, il a procédé article par article . . .

Le président suppléant (M. Paproski): A l'ordre!

M. Cook: C'est un rappel au Règlement.

Le président suppléant (M. Paproski): Non, c'est un sujet de discussion. Je vois que le nom du député figure sur la liste. Je suis persuadé qu'il peut porter cela à l'attention de la Chambre. Le débat.

M. Ross Belsher (Fraser Valley-Est): Monsieur le Président, le ministre du Travail (M. Cadieux) a signalé aux députés que le conflit de travail sur la côte ouest s'est soldé hélas par la fermeture des ports de la région. Selon moi, tous les députés doivent reconnaître qu'il s'agit d'une considération qui justifie l'adoption rapide de la mesure dont nous sommes saisis, soit le projet de loi C-24 concernant les opérations portuaires.

Le conflit entre l'Association des employeurs maritimes de la Colombie-Britannique et le Syndicat international des débardeurs et magasiniers cause un grave préjudice à un grand nombre de personnes qui ne sont pas concernées directement, et plus particulièrement, aux producteurs de grains des Prairies. C'est pour cette raison que tout le monde doit accorder toute l'attention voulue aux difficultés que ce conflit pourrait entraîner pour des parties innocentes qui n'ont pas leur mot à dire dans son règlement, si ce conflit devait durer. Des mesures énergiques s'imposent, afin de s'assurer que les secteurs de l'économie qui sont tributaires des ports, notamment le secteur céréalier, puissent fonctionner à leur rendement maximum.

Les ports concernés se trouvent en Colombie-Britannique. Je représente cette région et si j'interviens ce n'est pas seulement à ce titre, mais parce que j'ai grandi dans le sud de la Saskatchewan dans une exploitation agricole qui s'adonnait à la polyculture, dans une localité agricole. Je comprends très bien les craintes exprimées par les députés de tous les partis qui viennent des Prairies.

Les producteurs de grain font face à une grande incertitude depuis quelques années à la suite de la concurrence que se livrent sur les marchés internationaux les pays exportateurs de céréales qui cherchent à multiplier les débouchés pour leur production nationale. Malgré cette concurrence accrue, les exportations céréalières du Canada en 1985-1986 ont augmenté de quelque 1,2 millions de tonnes, soit d'environ 5 p. 100, par rapport à la précédente campagne agricole.

Au cours de la campagne agricole de 1985-1986, nos producteurs de grain des Prairies ont commencé à se remettre des suites d'une grave sécheresse qui avait énormément réduit la récolte totale au cours de l'année précédente. Au cours de la même année, 1984-1985, on a commencé à sentir les effets d'un accroissement énorme de la production dans d'autres régions du monde productrices de grains, surtout les États-Unis et la Communauté économique européenne. Cela a contribué à un excédent mondial croissant qui a entraîné une chute des cours internationaux du grain et a intensifié la concurrence entre les grands pays exportateurs de grain.

Comme nous le savons tous, la concurrence internationale se fait de plus en plus féroce depuis un an, alors que les pays exportateurs de grain cherchent à accroître leur part du marché mondial. Voila dans quelles conditions le Canada doit soutenir la concurence pour arriver à écouler la production des agriculteurs des Prairies, et ce sont là des réalités dont nous devons tenir compte tandis que nous envisageons la nécessité du projet de loi à l'étude.

Les ports de la côte ouest ont exporté près de 12,2 millions de tonnes de céréales pendant la campagne agricole 1985-1986. Le volume des céréales acheminées par ces ports pendant cette période dénote une amélioration considérable de près de 15 p. 100 par rapport aux exportations pendant la campagne agricole précédente. Certes, le niveau des exportations de grain en 1985-1986 était inférieur au record précédent de 12,5 millions de tonnes établi en 1983-1984, mais il n'était que marginalement plus faible, ce qui nous donne une idée du bon rendement de ce secteur l'année dernière. Il convient également de noter que les exportations de grain de la côte ouest ont plus que doublé par rapport à leur niveau d'il y a une dizaine d'années. Tout cela est révélateur des progrès accomplis au fil des années alors qu'on a agrandi nos installations de façon à pouvoir manutentionner les grains dont la production s'est accrue sans cesse.

Je devrais également rappeler le rôle important des nouveaux élévateurs terminus très automatisés à Prince Rupert et surtout le fait que près du quart de l'augmentation des exportations céréalières de la côte ouest depuis un an est attribuable à l'augmentation de la capacité d'ensilage des nouvelles installations de Prince Rupert. J'ajoute que, en ma qualité de membre du comité des transports, j'ai eu l'honneur de voir moi-même ce terminus qui a été construit par un consortium de compagnies chargées de la manutention du grain des Prairies, regroupant notamment la Cargill, la United Grain Growers, et la Pioneer Grain, et les syndicats du blé du Manitoba, de la Saskatchewan et de l'Alberta, de même que le gouvernement de l'Alberta; ensemble, ils ont formé un consortium propriétaire de ces installations de calibre international.

Tout le monde se rend bien compte de l'importance des ports de la côte ouest dont dépendent les producteurs de grains de l'ouest du Canada pour expédier leurs récoltes sur les marchés internationaux. Il vaut toutefois la peine de se rappeler le rôle prépondérant que joue le Canada sur les marchés céréaliers mondiaux et le fait que par sa production totale, il se classe sixième parmi les plus grands producteurs de grain du monde. Cette comparaison tient compte des immenses territoires de la Chine, de l'URSS et des États-Unis. Le blé compte pour environ la moitié de la production totale de grain du Canada et il est notre plus grand produit céréalier. Les pays nommés n'exportent pas tous du blé et le Canada vient au deuxième rang parmi les exportateurs de cette précieuse denrée alimentaire. Le fait que le Canada ne le cède qu'aux États-Unis pour l'importance des exportations de blé dit à quel point le reste du monde compte sur nous comme fournisseur sûr de cette denrée essentielle à la consommation mondiale de grain. Dans cette optique, il y a lieu de considérer que le rôle du Canada dans le commerce international des céréales et les mesures que nous prenons pour en assurer le maintien ont une importance vitale pour les nombreux pays qui comptent sur nous.

• (1640)

Les 23,7 millions de tonnes de céréales que nous avons exportées l'année dernière ont été produites par des milliers d'exploitants céréaliers qui dépendent d'un réseau complexe de transport routier et ferroviaire qui dessert l'industrie céréalière, ainsi que d'un vaste réseau de silos grâce auquel l'entreposage, l'inspection, le pesage, le nettoyage, le traitement et l'acheminement du grain sont assurés. Les céréales des Prairies sont manutentionnées grâce à un réseau de quelque 2 000 silos primaires autorisés par la Commission canadienne des grains à recevoir des céréales aux fins d'entreposage et d'acheminement. Ce réseau de silos est relié par les voies ferrées du Canadien National et du Canadien Pacifique à Thunder Bay et aux six silos terminus de Vancouver et de Prince Rupert, en Colombie-Britannique.

La capacité autorisée des silos terminus de la côte ouest totalise quelque 1,1 million de tonnes de céréales environ. Des quelque 23,7 millions de tonnes de céréales exportées par le Canada au cours de la campagne agricole 1985-1986, 12,2 millions de tonnes, soit environ la moitié des exportations céréalières totales, sont passées par les silos terminus de la côte ouest, où l'on assure le pesage, le nettoyage et l'entreposage des céréales avant de les charger sur des navires mouillés à proximité. Le travail des débardeurs est important. Ce sont eux qui dirigent les énormes tuyaux de chargement vers les cales appropriées du navire et qui assurent l'arrimage des céréales à mesure qu'elles y sont déversées. Les débardeurs sont envoyés aux docks par la l'Association des employeurs maritimes de la Colombie-Britannique pour remplir cette fonction essentielle qui est l'étape finale et critique du transfert des céréales avant que les navires partent pour leurs destinations spécifiques, dont les plus lointaines sont l'URSS, la Chine et le Japon. D'autres marchés importants desservis sur la côte pacifique sont la Corée du Sud, l'Égypte, Taiwan, le Pérou, le Brésil, le Vénézuela et la Colombie.

L'arrêt brutal de cette fonction vitale du chargement des céréales dans les navires par les débardeurs de Vancouver et de Prince Rupert a menacé d'interrompre l'acheminement de ces céréales. Il est vital que le Parlement prenne des mesures rapides pour adopter ce projet de loi afin que les ports de la côte ouest reprennent leurs activités sans plus attendre. Je pourrais ajouter que le député de Regina-Ouest (M. Benjamin) a fort judicieusement signalé que les débardeurs n'ont pas refusé leurs services, mais que les ports ont été fermés. Aussi c'est non seulement la manutention des céréales qui a été touchée, mais aussi toutes les activités portuaires de la Colombie-Britannique.

Le ministre du Travail a fourni aux députés une perspective détaillée des questions en jeu et des occasions qui ont été offertes aux parties en présence de résoudre leurs différends dans ce litige grâce à des négociations directes par l'intermédiaire d'un conciliateur, d'un commissaire de conciliation et d'un médiateur. Le ministre a également parlé du bilan des conflits portant sur des négociations collectives dans l'industrie du débardage de la côte ouest et signalé que, depuis 1970, le Parlement a dû légiférer à trois reprises pour faire cesser les arrêts de travail sur les quais. Ce n'est pas un bilan très flatteur pour nous. En conséquence, il a fallu que le ministre intervienne aujourd'hui.

Si nous avions des motifs raisonnables d'être optimistes et de croire que les parties en présence pourront résoudre ce litige sans causer de tort à ceux auquels les activités portuaires assurent un moyen d'existence, je suis certain que nous traiterions à la Chambre d'autres questions pressantes en ce moment même. Cependant, la livraison de céréales à nos clients étrangers est essentielle à la prospérité de nos producteurs céréaliers

et au bon fonctionnement de tous les éléments de notre réseau de transport de ces céréales.

Il est malheureux que les parties aient étendu le litige jusqu'à englober les opérations de chargement des céréales dans les ports de la Colombie-Britannique. Les députés se rappellent sans doute les remarques précédentes du ministre du Travail, où il a indiqué que le différend entre la l'Association des employeurs maritimes de la Colombie-Britannique et les débardeurs était difficile à régler à cause de la clause-conteneur, laquelle concerne l'emballage et le déballage des marchandises conteneurisées.

L'embarquement des céréales sur les navires à quai se fait en vrac à partir des silos à grains au moyen d'un bec de chargement et ne ressemble en rien à la procédure de conteneurisation qui nous a été décrite précédemment. Et pourtant, un point essentiel du litige a conduit les parties à prendre des mesures sans tenir compte des conséquences qu'aura l'interruption de l'acheminement des céréales à l'exportation sur l'économie locale et celle des Prairies. Néanmoins, tous les députés devraient reconnaître que le ministre du Travail a évalué objectivement la question des conteneurs, laquelle est controversée depuis quelques années, et que celle-ci nécessite l'attention spéciale d'une commission d'enquête industrielle. Compte tenu de la difficulté que les parties ont eu à saisir ce problème complexe, elles devraient avoir toute liberté d'exposer leurs points de vue devant une commission spécialisée.

J'ajouterai que lorsqu'on a rédigé ce projet de loi, on n'a certes fixé aucune limite à la façon dont les parties peuvent régler la situation. La clause existe, mais le ministre a fixé une date limite à laquelle les parties devront en être arrivées à un accord. Sinon, un arbitre sera chargé de proposer une solution.

Le ministre s'est penché sérieusement sur le règlement de ce conflit et il a adopté un plan d'action qui s'avère juste pour les deux parties. L'adoption du projet de loi dont nous sommes saisis doit être considérée par toutes les parties comme équitable pour tous les secteurs visés par le conflit. Les députés devraient être conscients que le gouvernement reconnaît l'importance des négociations collectives et qu'il croit que le règlement constructif des conflits au moyen de négociations utiles peut nous faire évoluer en tant que société à la poursuite du bien-être collectif.

La Partie V du Code canadien du travail fait porter la première responsabilité du règlement des conflits patronaux-syndicaux aux parties qui mènent les négociations collectives et prévoit qu'on leur fournisse au besoin l'aide d'un conciliateur en vue du règlement de leurs conflits par la voie des négociations. Dans de rares cas, comme dans le cas présent, le gouvernement doit intervenir pour empêcher les parties de causer un tort irréparable à l'intérêt public et à l'économie.

J'ai fait part aux députés de mes réflexions sur les aspects les plus saillants du secteur de l'exportation des céréales, surtout en ce qui concerne nos marchés d'exportation et l'économie des Prairies. Les mesures contenues dans le projet de loi visent à obtenir la reprise immédiate des activités portuaires, ce qui est essentiel pour les Canadiens touchés par l'arrêt de ces activités. Le projet de loi établit aussi le mandat du commissaire conciliateur, M. Dalton Larson, qui constitue un compromis raisonnable et juste sur la question en litige et prévoit une étude approfondie de la délicate clause-conteneur.

Je prie les députés d'appuyer le projet de loi et de veiller à ce qu'il soit adopté sans retard.

Le président suppléant (M. Paproski): Y a-t-il des questions ou des observations? Le député de Skeena (M. Fulton).

M. Fulton: Monsieur le Président, je voudrais avoir l'opinion du député à propos du paragraphe 13(2) qui prévoit des sanctions contre les dirigeants et les représentants du syndicat. On peut leur refuser le droit d'être employés par le syndicat pendant les cinq ans qui suivent la déclaration de culpabilité. Le député est-il d'accord que ce paragraphe devrait être supprimé? Ne pense-t-il pas que le même genre de sanction devrait s'appliquer aux dirigeants et représentants de sociétés dans des situations similaires?

M. Belsher: Monsieur le Président, si l'on examine l'histoire de l'exploitation des ports de la Colombie-Britannique et toutes les fois où les conflits ont été causés par les parties, je pense que le député admettra avec moi que la mesure législative doit prévoir des sanctions. Par contre, j'admets comme lui que les deux parties devraient être visées. Je pense que l'on devrait prévoir les deux cas. J'appuierais un tel amendement au projet.

Des voix: Bravo!

* * *

• (1650)

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'ÉTUDE DU PROJET DE LOI C-24

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): J'invoque le Règlement, monsieur le président. Après de premiers entretiens sur la façon de procéder en vue de l'adoption rapide du projet de loi C-24, nous en avons tenu d'autres, avec les représentants des deux partis de l'opposition, qui sont maintenant terminés. Vous pourrez probablement vous assurer, monsieur le Président, que l'on s'entend à l'unanimité pour adopter la proposition suivante:

Que les affaires abordées entre 17 heures et 18 heures aujourd'hui soient la poursuite de l'étude du projet de loi C-24, portant maintien des opérations portuaires;

Que le mardi 18 novembre 1986, lorsqu'on aura procédé à l'appel des ordres émanant du gouvernement, l'ordre du jour soit la prise en considération du projet de loi C-24;

Que, au plus tard à 16 h 45 de jour-là, la présidence interrompe les travaux dont la Chambre sera alors saisie et mette aux voix sur-le-champ, sans autre débat ni amendement, toutes les questions nécéssaires pour disposer de toutes les étapes restantes de l'étude du projet de loi C-24;

Opérations portuaires—Loi

Que les affaires émanant des députés qui devaient à l'origine être abordées le lundi 17 novembre 1986, inscrites au nom du député de Davenport, soient prises en considération le mardi 18 novembre 1986, entre 17 heures et 18 heures;

Que, à la fin du débat sur la motion d'ajournement tenu conformément à l'article 66 du Règlement, le mardi 18 novembre 1986, la présidence suspende la séance à loisir, dans le but de donner la sanction royale au projet de loi C-24; et

Que, lorsque le projet de loi aura reçu la sanction royale, la présidence ajourne la Chambre jusqu'au jour de séance suivant.

M. Axworthy: J'interviens au sujet du même rappel au Règlement, monsieur le Président. Le vice-premier ministre (M. Mazankowski) a raison, nous approuvons la motion. Je fais une réserve cependant, car jusqu'ici dans le débat de deuxième lecture, plusieurs amendements possibles ont été proposés. J'ignore si le ministre est disposé à accepter ces propositions, mais les députés de l'opposition les ont manifestement proposées dans un désir sincère d'améliorer le projet de loi.

J'espère qu'au moment d'établir l'attribution du temps, le leader à la Chambre envisagera la possibilité d'accepter des amendements en cours de route. J'espère que nous ne serons pas pressés par le temps, quand il s'agira d'examiner certains amendements qui pourraient s'avérer utiles, avant que nous n'adoptions le projet de loi à 16 h 45. Je tenais simplement à signaler la chose aux leaders des partis à la Chambre pour qu'ils en tiennent compte au moment où ils discuteront de l'attribution du temps.

M. Nystrom: Évidemment, monsieur le Président, je confirme que nous sommes d'accord avec l'ordre et que les députés de notre parti y consentent. J'ajouterais que j'appuie la recommandation du député de Winnipeg—Fort Garry (M. Axworthy) portant que les leaders à la Chambre s'assurent que nous disposerons de suffisamment de temps pour étudier tout amendement que nous trouverons acceptable.

Ainsi, il y a quelques instants, nous avons entendu un député ministériel proposer un amendement que nous-mêmes serions disposés à accepter. On pourrait en présenter plusieurs autres du même genre, et si nous pouvions nous mettre officieusement d'accord pour nous accorder suffisamment de temps un peu plus tard, je suis sûr que nous pourrions tous en profiter.

M. Cadieux: Monsieur le Président, je suis disposé à examiner toute idée de nature à améliorer le projet de loi. Je ne trouve rien à redire à cela. Je remarque que le député néo-démocrate a déjà proposé de nous fournir d'avance tous les amendements, de façon que nous ayons le temps de les examiner. Si d'ici demain matin les deux partis de l'opposition veulent bien nous communiquer tous les amendements qu'ils proposeront, je serai on ne peut plus disposé à les examiner et à y consacrer à la Chambre un certain temps avant d'en décider.

M. Benjamin: Au sujet du même rappel au Règlement, monsieur le Président. Suite à ce que le ministre du Travail (M. Cadieux) vient tout juste de dire, j'espère également qu'il nous fournira à l'avance des exemplaires de tout amendement qu'il estimerait utile, de façon que nous puissions en discuter.

Le président suppléant (M. Paproski): Très bien. La Chambre consent-elle à l'unanimité à ce que le vice-premier ministre et président du Conseil privé (M. Mazankowski) propose cette motion?

Des voix: D'accord.

Le président suppléant (M. Paproski): La Chambre a entendu la motion. Lui plaît-il de l'adopter?

Des voix: D'accord.

(La motion de M. Mazankowski est adoptée.)

M. Mazankowski: Monsieur le Président, sur un autre rappel au Règlement, j'aimerais si possible obtenir la coopération et le consentement de la Chambre sur une autre question. Le ministre du Revenu national (M. MacKay) a fait une déclaration très importante à la Chambre ce matin. La situation a évolué depuis et il désire faire rapport des nouveaux éléments. Il s'est entretenu avec les critiques des deux partis d'opposition. Il me semble que le représentant du Nouveau Parti démocratique est présent mais peut-être pas celui du parti libéral. Le ministre pourrait soit l'attendre, soit prendre la parole tout de suite. Il s'agit d'une très brève déclaration faisant simplement état des faits nouveaux. Soucieux de tenir la Chambre informée, il aimerait obtenir votre appui et votre collaboration en lui permettant de faire sa déclaration maintenant.

M. Gauthier: Monsieur le Président, nous préférons que notre critique soit présent. Je sais qu'il est en route, aussi pourrions-nous poursuivre le débat et passer à la déclaration du ministre dans cinq ou dix minutes?

M. Nystrom: Monsieur le Président, sur le même rappel au Règlement, peut-être le temps nécessaire à cette déclaration et aux répliques pourrait-il être rajouté après dix-huit heures pour ne pas abréger la période consacrée à la question des ports? Est-ce que j'ai l'accord de la Chambre?

Le président suppléant (M. Paproski): Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

* * *

LA LOI DE 1986 SUR LES OPÉRATIONS PORTUAIRES

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Cadieux: Que le projet de loi C-24, concernant les opérations portuaires, soit lu pour la 2e fois et, avec le consentement unanime, renvoyé au comité plénier.

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, j'ai quelques remarques à formuler au sujet du projet de loi C-24. Le problème à l'étude aujourd'hui et qui a surgi sur la côte ouest où le port est fermé, empêchant toute expédition y compris les expéditions de céréales des Prairies, est très grave. Le gouvernement est saisi de ce problème depuis le 1er janvier, lorsque l'ancienne convention collective est arrivée à terme. D'une manière ou d'une autre, le temps s'est écoulé et nous en sommes maintenant au point où il s'impose d'adopter une loi en réaction au lock-out décrété par l'Association des employeurs maritimes de la Colombie-Britannique.

D'autre part, le problème de l'expédition par conteneurs remonte à plus loin dans le temps. Je crois même qu'il se pose aux parties en cause depuis près de 16 ans. Quoi qu'il en soit, le port a été fermé en raison de cette question des conteneurs et toutes les activités y sont interrompues même si ces conteneurs ne représentent qu'une très petite portion des marchandises qui y transitent. En fait, de sept à huit millions de tonnes de marchandises de toutes sortes ont été manutentionnées au port de Vancouver depuis 1977, dont 12 à 15 p. 100 seulement se trouvaient ou ont été placées dans des conteneurs. Ce secteur ne représente donc qu'une faible partie des activités portuaires.

Comme en témoignent aujourd'hui les problèmes qu'éprouve le ministre du Revenu national (M. MacKay), le gouvernement ne fait que réagir aux crises. La situation n'avait pas encore dégénéré le printemps dernier, l'été dernier, voire cet automne. Aujourd'hui, toutefois, c'est bel et bien la crise. Le ministre du Travail (M. Cadieux) nous a télégraphié au cours de la fin de semaine, pour nous apprendre qu'il fallait légiférer d'urgence.

Il est intéressant de voir à quel point le gouvernement laisse traîner une situation. La grève au port de Thunder Bay a été déclenchée le 1er septembre. Elle a duré jusqu'au début d'octobre. Jusque-là, le gouvernement refusait d'intervenir bien qu'il se fût agi de la pire crise dans la manutention des céréales. Après qu'il eut enfin nommé un médiateur, en la personne de M. William Kelly, qui jouit d'une excellente réputation dans ce domaine au Canada, la grève s'est réglée en l'espace de cinq ou six jours.

S'il suffisait d'aussi peu de temps pour mettre fin au problème, pourquoi le gouvernement a-t-il attendu un mois pour agir? Évidemment, la question se pose aussi dans le cas qui nous occupe aujourd'hui. Pourquoi le gouvernement a-t-il attendu neuf mois et demi avant de présenter ce projet de loi à la Chambre?

• (1700)

De toute façon, nous devons faire face à la situation comme elle se présente aujourd'hui. Le projet de loi prévoit qu'on donne force de loi au rapport d'un conciliateur. Ce rapport a été terminé au début de septembre par le commissaire conciliateur, M. Larson. Il prévoit des solutions pour une longue liste de questions que les négociations n'ont pas pu résoudre, notamment les salaires, les équipes de chargement et de déchargement des navires de haute mer, les opérations des terminus de vrac, le régime d'avantages sociaux, le régime de retraite, la protection contre l'automatisation et les heures de travail. Il contient aussi le rapport controversé sur l'expédition et la manutention des conteneurs. Le premier commissaire conciliateur, M. Dalton Larson, a prévu dans son rapport du 3 septembre la suppression de la clause sur les conteneurs, le paragraphe 26.05, à la condition que la l'Association des employeurs maritimes garantisse un nombre fixe de 725 000 heures de travail par année sur les conteneurs, les heures manquantes devant être payées au taux horaire simple aux administrateurs pour le bénéfice des membres actifs pour compenser le manque à travailler. Cette garantie est prévue pour une durée indéterminée. C'est la clause que les parties concernées n'ont pas acceptée. On propose qu'elle soit soumise à une enquête de conciliation prévue au Code du travail et qui serait autorisée par le projet de loi.

Ce projet de loi nous inspire un certain nombre d'inquiétudes. Ce n'est pas la première fois qu'une loi autorise la rédaction d'un rapport de conciliation. On l'a déjà fait, je crois, en 1975, à l'occasion de la grève de Montréal et aussi en 1968 à propos du conflit de travail sur les céréales de l'Ouest. Il y a donc un précédent.

Ce projet de loi nous inquiète pour deux raisons. La première porte sur l'article 7 qui traite de la commission d'enquête industrielle. Cette commission serait nommée par le ministre comme le prévoit le paragraphe 7(1). C'est à partir d'ici qu'on ne s'entend plus. Le syndicat croit qu'il perdra 300 emplois si on enlève la clause sur les conteneurs à cause des dispositions qu'elle contient. L'Association des employeurs prétend que si on enlève cette clause, les ports de la Colombie-Britannique pourront manutentionner 80 000 conteneurs de plus. Il y a beaucoup d'incertitude des deux côtés. Quand nous aborderons cette clause à l'étape du comité, nous recommanderons que le gouvernement donne suite dès maintenant aux dispositions du projet de loi. Au paragraphe 7(1), il stipule ceci:

> Dès l'entrée en vigueur de la présente loi, le ministre nomme une commission d'enquête industrielle qu'il saisit de la question de la clause-conteneur prévue à l'article 26.05 de la convention collective visée par la présente loi et des autres questions connexes qu'il juge pertinentes . . .

Nous proposerons au gouvernement d'inclure des dispositions sur la sécurité d'emploi, le développement du port de Vancouver, les installations ferroviaires et sur les moyens à prendre pour rendre ce port plus concurrentiel. Les employeurs ne veulent pas retirer cette clause, mais si on le fait à leur place par le biais de ce projet de loi, alors c'est la perte d'emplois qui les préoccupe. Les associations d'employeurs assurent que sans cette clause, ils feront entrer 80 000 conteneurs de plus par année, qu'ils créeront plus d'emplois dans le port de Vancouver. Il n'est pas dit qu'on puisse recevoir 80 000 conteneurs de plus dans ce port. C'est l'efficacité et l'exploitation du port de Vancouver qui sont en cause. Ce sont aussi le développement des activités commerciales et la sécurité des emplois. Nous voulons donc que le projet de loi à l'étude comporte des dispositions dans ce domaine.

Il existe une clause relative à l'amélioration du port et des installations ferroviaires par le CN et le CP dans la Loi sur le transport du grain de l'Ouest. Le gouvernement n'a rien fait pourtant, même si l'ex-ministre des Transports est maintenant vice-premier ministre et qu'elles le craignent terriblement, ces sociétés n'ont pas construit d'installations supplémentaires. Il n'est pas sûr que l'Association des employeurs maritimes puisse effectivement assurer ces emplois supplémentaires et recevoir autant de conteneurs.

Les leaders à la Chambre sont en train de me faire signe, monsieur le Président. Je crois que le ministre du Revenu national (M. MacKay) voudrait intervenir maintenant pour entendre ensuite la réplique d'autres députés. Je veux bien m'interrompre quelques instants pour lui permettre de faire sa déclaration.

Le président suppléant (M. Paproski): La Chambre consent-elle à l'unanimité, à revenir aux déclarations ministérielles?

Des voix: D'accord.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LE REVENU NATIONAL

LA DISPARITION DE DOSSIERS SUR MICROFICHES AU BUREAU DE DISTRICT DE TORONTO—DÉCLARATION DU MINISTRE

L'hon. Elmer M. MacKay (ministre du Revenu national): Merci, monsieur le Président. Je tiens à remercier mes collègues pour leur courtoisie.

Je désire annoncer qu'à 15 h 30, mon collègue, le solliciteur général (M. Kelleher), m'a informé que la GRC avait retrouvé un paquet de microfiches aux environs de 14 heures. Le commissaire de la GRC m'a fait savoir qu'il s'agissait effectivement des microfiches qui ont disparu des bureaux de Revenu Canada dans la soirée du 30 octobre 1986.

La GRC poursuit son enquête. Comme vous le comprendrez, ni le solliciteur général ni moi-même ne pouvons en dire plus tant que l'enquête ne sera pas terminée.

Je tiens toutefois à assurer aux députés que la GRC poursuit son enquête dans le but d'établir pourquoi ces microfiches ont disparu, si les renseignements qu'elles contenaient ont été utilisés à des fins quelconques et si elles ont été reproduites, en totalité ou en partie.

La Chambre se réjouit sans doute comme moi de la tournure des événements, mais cela ne diminue en rien les inquiétudes dont je lui ai fait part il y a quelques heures quant aux défaillances du système de sécurité.

L'enquête que j'ai demandé à la GRC de conduire sur la sécurité des données sur microfiches détenues par Revenu Canada et plus particulièrement sur cet incident sera, je le répète, menée dans les plus brefs délais. Je ferai rapport à la Chambre le plus tôt possible.

M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard—Anjou): C'est vraiment une journée excitante. Nous avons appris ce matin que les données relatives à 16 millions de contribuables avaient été perdues ou volées. Je sais gré au ministre d'avoir signalé cette affaire à la Chambre, mais le fait est que les dossiers de 16 millions de contribuables sont disparus ou ont été volés. Même si les données contenues dans ces dossiers ou ces microfiches ont été retrouvées sept jours plus tard, rien ne garantit qu'elles n'ont pas été utilisées ou copiées.

• (1710)

Nous attendrons certainement les résultats de l'enquête. J'exhorte cependant le ministre à continuer de s'en occuper personnellement parce que, comme je l'ai déjà dit, l'intégrité du régime fiscal est en jeu. Personne ne doit se réjouir de ce qui s'est passé. C'est vraiment un incident malheureux.

[*Français*]

Notre système fiscal est établi sur une déclaration volontaire de tous les Canadiens et du moment que la confidentialité, le secret de ces déclarations ne sont pas respectés, il est bien sûr que, dorénavant, les Canadiens se poseront des questions avant de faire leurs déclarations d'impôt. Donc, j'espère que l'enquête prouvera que nous pourrons avoir un système plus sûr dans l'avenir et que le ministre nous fera rapport aussitôt que possible.

[*Traduction*]

M. Simon de Jong (Regina-Est): Monsieur le Président, je me joins à mes collègues pour dire que cela a été toute une journée. Nous sommes arrivés à notre bureau ce matin en pensant vaquer à nos occupations normales, mais nous avons ensuite appris que 16 millions de noms et numéros de sécurité sociale étaient disparus du bureau de Revenu Canada à Toronto.

Nous pouvons tous pousser un soupir de soulagement et les Canadiens pourront dormir tranquilles ce soir. L'affaire est réglée et les microfiches ont été retrouvées. Cependant, comme le ministre l'a dit, nous ne savons pas si elles ont été utilisées d'une façon irrégulière ou si elles ont été copiées. Nous devons espérer que nous obtiendrons les réponses à ces questions d'ici peu.

Ce qui s'est passé montre que certaines personnes ont eu l'occasion de prendre ces documents. Il y a de toute évidence un problème de sécurité, mais comme un des mes collègues l'a dit, il est bon de savoir que la GRC arrive toujours à trouver ses microfiches.

J'offre au ministre toute notre collaboration pour mettre au point un système plus sûr afin de protéger la vie privée des contribuables canadiens. Je suis certain que tous les députés collaboreront à ce travail pour garantir que notre régime fiscal est sûr et juste.

Le président suppléant (M. Paproski): Je tiens à signaler à la Chambre que la séance d'aujourd'hui sera prolongée de six minutes à cause de la déclaration ministérielle. Le débat d'ajournement commencera donc à 18 h 06.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI DE 1986 SUR LES OPÉRATIONS PORTUAIRES

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Cadieux: Que le projet de loi C-24, portant sur le maintien des opérations portuaires soit lu pour la 2e fois et, du consentement unanime, renvoyé au comité plénier.

Le président suppléant (M. Paproski): Le député d'Algoma (M. Foster) a encore sept minutes et son intervention sera suivie d'une période de dix minutes réservée aux questions et remarques.

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, nous sommes saisis du projet de loi C-24, Loi portant sur le maintien des opérations portuaires. J'ai fait remarquer tantôt que le gouvernement donnait l'impression de gouverner d'une crise à l'autre. Depuis qu'on a annoncé cet après-midi, après un délai de trois ou quatre heures, que les microfiches avaient enfin été retrouvées, nous avons l'impression que le gouvernement gouverne d'une crise à l'autre. Voilà pourquoi peut-être le sondage Golfarb publié au début de septembre révélait que les deux tiers des personnes interrogées estimaient que le gouvernement gouvernait d'une crise à l'autre.

Je voudrais revenir au projet de loi à l'étude. J'ai dit que nous voulions voir l'établissement d'une commission d'enquête industrielle qui étudierait non seulement la question des conteneurs mais également l'exploitation du port lui-même. L'Association des employeurs maritimes de la Colombie-Britannique fait briller la perspective de douzaines ou de centaines d'emplois tandis que les employés et leur syndicat craignent de leur côté la perte d'environ 300 emplois. Nous voulons examiner le mandat de cette commission et inclure dans la loi une disposition prévoyant que la commission d'enquête industrielle sera chargée d'étudier la sécurité de l'emploi, l'expansion du port, les installations ferroviaires et une amélioration de la situation concurrentielle du port. Si ces installations matérielles ne sont pas là, il est bien évident que l'estimation patronale des 80 000 conteneurs de plus qui pourraient être manutentionnés chaque année ne se réalisera pas. Il est bien naturel que le syndicat des travailleurs se préoccupe beaucoup de la situation.

J'espère que la commission industrielle donnera son avis sur l'inaction du Canadien Pacifique et du Canadien National vis-à-vis des obligations que leur impose la loi régissant les transports ferroviaires de l'Ouest, et des engagements qu'ils ont pris d'améliorer et de valoriser leurs installations. Je crois savoir qu'ils n'ont pas tenu ces engagements.

Je passe maintenant au paragraphe 13(2) qui concerne les sanctions. Elles semblent varier de 500 $ à 100 000 $ et comportent l'interdiction d'exercer des fonctions syndicales. Il faudrait bien que les dirigeants de l'Association des employeurs soient passibles des mêmes sanctions. En cas de condamnation par les tribunaux pour violation de la loi, ils devraient être passibles des mêmes sanctions que les responsables ou dirigeants syndicaux.

J'estime que le paragraphe 13(2) devrait dire:

Les dirigeants et les représentants d'un syndicat ou de la *British Columbia Maritimes Employers Association* qui ont été déclarés coupables d'une infraction prévue par la présente loi commise alors qu'ils agissaient dans l'exécution de leurs fonctions ne peuvent être employés à quelque titre que ce soit par le syndicat ou par l'association—ou agir à titre de dirigeant ou de représentant de ceux-ci—pendant les cinq ans qui suivent la déclaration de culpabilité.

Sans cette disposition, nous risquons de faire preuve d'une grande partialité en faveur de l'association patronale.

Il ne s'agit pas d'une grève, mais bien d'un lock-out. Il s'agit ici d'une initiative de l'association des employeurs pour bloquer l'expédition de grain et d'autres marchandises à partir d'un port de la Colombie-Britannique. Ce dernier a désespérément besoin de toute l'activité économique qu'il peut obtenir, maintenant qu'Expo 86 est terminée et que les réalités du ralentissement de l'activité se font tellement sentir en Colombie-Britannique.

Nous voulons voir progresser l'étude de la mesure législative. Nous avons donné notre accord à l'ordre de la Chambre visant à en terminer l'étude demain. Nous aimerions pouvoir présenter un certain nombre d'amendements à l'étape du comité mais, pour le moment, nous voulons en voir progresser l'étude.

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Monsieur le Président, c'est avec beaucoup d'émotion que j'interviens dans le débat du projet de loi C-24 à titre de députée de la circonscription de Vancouver-Est dans laquelle se trouve situé le port. Nous sommes très fiers de notre port. Il est important pour le Canada. J'interviens également au nom de mes électeurs qui sont à la fois directement et indirectement touchés par la mesure à l'étude. Ce sont en effet les activités portuaires et la navigation qui constituent de loin la plus importante source d'emplois dans ma circonscription.

Nous savons que le port de Vancouver représente pour le Canada un lien important avec les pays riverains du Pacifique. Nous y voyons chaque jour des navires remplis de marchandises en vrac comme le grain, la potasse, le bois d'oeuvre et le charbon. Cinquante-neuf millions de tonnes de marchandises en vrac ont transité l'année dernière par le port de Vancouver, ce qui a procuré des emplois à de nombreux travailleurs de Vancouver.

Outre ces marchandises en vrac, on a observé ces dernières années un accroissement extraordinaire du trafic des marchandises expédiées par conteneur—il s'agit de marchandises de moindre volume et de marchandises en général que le Canada exporte vers les pays d'Extrême-Orient et les pays riverains du Pacifique, ou qui proviennent de ces pays. Le trafic de conteneurs a augmenté considérablement, mais pas autant que dans les ports au sud de Vancouver. Seulement 12,6 p. 100 du trafic de conteneurs au port de Vancouver sont affectés par la clause-conteneur controversée. Je reviendrai sur ce point dans quelques instants.

Nous savons que l'économie canadienne dépend du port de Vancouver, comme notre commerce et notre économie futurs d'ailleurs. Il est essentiel non seulement aux gens de la côte ouest et aux agriculteurs de l'Ouest, mais aussi au pays tout entier. Il est très important que le port reste ouvert. Il faut absolument que notre port soit concurrentiel, capable de manutentionner nos marchandises avec efficacité et d'accroître notre commerce en recourant à la technologie de pointe.

• (1720)

Je tiens à ce que les députés et les Canadiens, surtout les agriculteurs de l'Ouest, sachent que les problèmes au port de Vancouver ne se bornent pas à la clause-conteneur qui n'affecte qu'une infime partie du trafic de conteneurs. Les ports de Seattle et de Tacoma au sud nous font énormément de concurrence, car ils sont hautement mécanisés. Le port de Vancouver n'a que cinq grues pour charger les conteneurs, contre 21 et 10 à Seattle et Tacoma, respectivement. Nous avons seulement quatre quais d'amarrage pour les conteneurs, Seattle en a 21, Tacoma 8. Le taux de croissance aux États-Unis entraîne vers le sud non seulement les produits de l'Orient mais également les produits canadiens, car les ports américains sont mieux équipés. Il s'agit d'une question importante dont il faut tenir compte dans ce débat.

Selon moi, aucun député et, chose certaine, très peu de Canadiens, à l'exception regrettable des compagnies de navigation de la côte ouest, veulent la fermeture du port de Vancouver. Il s'agit d'un lock-out de la part d'employeurs qui avaient un choix. Ils ont préféré mettre en lock-out ces travailleurs, mais ils auraient pu faire en sorte que le grain des Prairies puisse être acheminé à un moment crucial de l'année. Ils ne se sont pas prévalus de cette option. La mesure qu'ils ont prise m'inquiète beaucoup.

Nous souhaitons tous que le port de Vancouver fonctionne. Nous ne voulons pas qu'il ferme. D'un autre côté, le projet de loi C-24 m'inquiète vivement, car il ne vise pas simplement à assurer que le lock-out soit levé et que le port soit ouvert et fonctionne pendant que la négociation collective se poursuit. Il s'agit d'une loi arbitraire qui impose une liste de choses qui font partie d'un contrat, du rapport Larson et de la négociation collective. J'espère que les gens comprendront que cette mesure fait bien plus que régler un problème immédiat. C'est pourquoi nous l'avons jugée très importante. Nous ne pouvions l'étudier et l'adopter d'office sans tenir compte de ses énormes ramifications éventuelles.

Je voudrais également préciser, au nom de mes électeurs, que le taux de chômage dans la région est extrêmement élevé. Les compagnies de navigation ferment leurs portes, les entreprises du secteur du bois font de même, et les emplois disparaissent autour de nous. Je peux parfaitement comprendre les craintes légitimes des débardeurs. Il leur faut vraiment protéger leurs emplois, au moins jusqu'à ce qu'on puisse leur en garantir d'autres pour remplacer certains de ceux qu'ils occupent à l'heure actuelle.

Avec la suppression de la clause-conteneur, cette sécurité disparaît aussi, à moins que les installations portuaires ne soient améliorées et que ne soient données des garanties concrètes que des emplois permanents seront créés pour remplacer ceux découlant de l'usage des conteneurs. Soyons réalistes, monsieur le Président, il faut vider ces conteneurs. Ce n'est pas comme s'il n'était pas nécessaire de le faire. Je signale que, aux États-Unis, les tribunaux ont dernièrement approuvé la clause-conteneur. Elle n'a rien de déraisonnable. Je ne suis pas pour ou contre la clause-conteneur en soi, mais je cherche à exposer les choses de façon à ce que les gens comprennent que les travailleurs dans ma circonscription souhaitent sauvegarder leur emploi. Ils tiennent à ce qu'une solution de rechange soit prévue advenant la suppression de cette clause.

Le port est aux prises avec des difficultés beaucoup plus graves. Je n'ai cité que quelques exemples montrant que nos sociétés d'État alimentent la concurrence car elles ont pour politique, ou souhaitent avoir pour politique, d'expédier les biens canadiens par le truchement des États-Unis.

La société des chemins de fer du CN consent des tarifs spéciaux pour le transport de marchandises acheminées du sud de l'Ontario via Chicago, jusqu'aux ports de Seattle et Tacoma. Or pareille initiative de la part d'une société d'État canadienne est tout à fait immorale et néfaste. Pourquoi le CN n'améliorerait-il pas son service? C'est un reproche que nous lui adressons. Le CN devrait offrir des solutions de transport concurrentielles et améliorer ses services au pays, notamment en mettant en service des wagons à deux plates-formes dont on a d'ailleurs besoin et dont on dispose aux États-Unis pour le transport des conteneurs. Des pressions sont également exercées en vue de faire modifier la Loi sur le transport du grain de l'Ouest, pour permettre d'expédier le grain canadien par les ports américains. Je ne vois vraiment pas comment cela pourrait être dans l'intérêt des Canadiens. Il faut éviter à tout prix que cela se produise.

Le projet de loi C-24 renferme une disposition visant à faire redémarrer l'activité du port. Le lock-out serait ainsi levé. Ce genre de mesure législative ne nous plaît jamais à cause de son arbitraire. Il arrive cependant qu'elle se révèle nécessaire. Mais ce n'en est pas là le pire. Ce qui nous préoccupe vivement, c'est que ce projet de loi impose aux deux parties des conditions extrêmement arbitraires. Puisque je parle au nom de mes électeurs, je prendrai parti dans leur intérêt. Ces conditions auront de sérieuses répercussions sur les travailleurs. En passant outre au processus de négociation collective, elles créent un précédent pour d'autres conflits. On ne peut s'empêcher de se demander si c'est la tactique qu'utilisera le gouvernement pour imposer des règlements dans d'autres circonstances. Mon collègue s'est demandé si, en cas de problème touchant la sécurité, il ne serait pas possible de le régler dans ces conditions.

Le gouvernement a voulu imposer en un seul jour une mesure législative très complexe. J'espère qu'il comprend maintenant pourquoi il continue d'être extrêmement important pour nous de mieux connaître les répercussions de cette mesure et de consulter ceux qu'elle touchera.

L'article 7 est particulièrement néfaste. Le ministre va nommer une commission d'enquête industrielle pour résoudre la question de la clause-conteneur. A première vue, cela me semblait préférable au fait de la voir imposée en vertu des recommandations Larson. Par contre, on ne peut s'empêcher de se demander—et j'espère que le ministre pourra tirer la question au clair—qui sera le commissaire. S'agira-t-il d'une seule personne ou de plusieurs personnes nommées avec l'assentiment des parties intéressées? Comment toutes les parties, et notamment les travailleurs de ma circonscription, peuvent-elles être assurées d'un examen objectif? La personne ou les personnes seront-elles nommées en consultation avec les parties intéressées?

Comme l'ont déjà mis en lumière certaines questions, le paragraphe 13(2) est anti-syndical et tout à fait discriminatoire. La chose est certaine. Il traduit bien la pensée du gouvernement. Il prévoit comme sanction qu'un agent syndical pourra

être privé de son emploi durant cinq ans. Il n'est dit nulle part que l'industrie sera privée d'un emploi si elle enfreint la loi. Cela illustre une fois de plus pourquoi il est si important d'apporter des amendements à ce projet de loi.

Comme je l'ai dit, je parle au nom de mes électeurs et je ne m'en excuse pas. Cela ne concerne pas que les débardeurs, mais aussi les travailleurs dans le secteur des céréales, à terre, dans les entrepôts, les détaillants et leurs familles qui sont très touchés par ce qui se passe dans le port de Vancouver. Les débardeurs se trouvent dans ma circonscription comme tous les syndicats maritimes.

J'ai conféré avec le Syndicat international des débardeurs et magasiniers et je veux rappeler certains problèmes qu'il a soulevés. J'espère que nous aurons davantage de détails à ce sujet. Ce qui inquiète le syndicat, si le rapport Larson est imposé, comme le propose ce projet de loi, c'est que l'augmentation de salaire ne sera que de 1 p. 100. Le coût de la vie a augmenté de 4 p. 100. La charge de travail sera accrue. Pour les chargements en vrac, les débardeurs peuvent être amenés à faire des journées de 12 heures, ce qui représente une grande régression. La question des pensions est laissée dans le vague et on a demandé si l'arbitre définirait davantage cette question.

• (1730)

Le syndicat s'inquiète également de la clause-conteneur. Les recommandations du rapport Larson étaient déjà assez mauvaises, à leur avis, mais la question reste en suspens, ce qui est pire. M. Larson au moins était partisan d'une certaine sécurité d'emploi. Selon lui, la clause-conteneur n'a détourné le trafic vers les États-Unis que dans une certaine mesure. Le syndicat a offert de renoncer à cette clause si les emplois étaient maintenus. Il ne fait aucun doute que la clause-conteneur constitue un argument légitime qui favorise et préserve le travail de l'équipe de négociation, comme les clauses d'autres conventions collectives. Il constate également que si Vancouver étend ses activités grâce à la suppression de cette clause, peu, sinon aucun, des travailleurs licenciés n'obtiendront les nouveaux emplois qualifiés de grutiers et autres. C'est pourquoi il existe des raisons légitimes pour ne pas abandonner cette clause à moins que l'on garantisse des emplois de remplacement.

Le syndicat s'inquiète aussi de ce que le projet de loi supprime le droit de grève pour deux ans. Bien d'autres questions inquiètent les débardeurs. En matière de sécurité au travail, par exemple, il n'y a aucun moyen de contester la situation. Le projet de loi semble remplacer et annuler les dispositions du Code du travail du Canada accordant aux travailleurs le droit de refuser d'exécuter un travail dangereux. Il est excessivement punitif. Malheureusement, la clause-conteneur a servi de prétexte, car il s'agit en fait d'un symptôme très minime d'un problème beaucoup plus grave. Même si la clause est supprimée, il est prouvé que cela ne rendra pas notre port compétitif à moins que toute une série d'améliorations ne soient apportées.

Je voudrais citer un document de travail qui a été distribué aujourd'hui à tous les députés. Il a été rédigé avant que n'éclate la crise actuelle et est sans rapport aucun avec les questions en jeu aujourd'hui. Il provient du syndicat des débardeurs. On y lit que Vancouver ne va pas récupérer les affaires perdues ni s'attirer de nouveaux contrats si les sociétés ferroviaires, le gouvernement fédéral, la Société du port de Vancouver et les provinces de l'Ouest n'apportent pas des améliorations importantes aux systèmes de transport et de manutention des marchandises à Vancouver et dans tout le Canada. Nous avons consacré beaucoup de temps et d'argent à faire en sorte que nos installations soient les plus modernes non seulement en Amérique du Nord mais dans le monde entier, déclare M. Mic Dinsmore, directeur des activités maritimes du port de Seattle, mais «vous n'avez rien fait de tel à Vancouver».

Le rapport fait état d'installations portuaires insuffisantes. Il nous faut tout de suite au moins trois autres grues à conteneurs modernes. Le gouvernement fédéral doit contribuer au financement de cet équipement, car il s'agit d'un investissement très important. Toutefois, il nous faut investir ainsi dans l'avenir ou alors nous n'aurons pas d'avenir. Pourquoi n'y a-t-il pas d'autres grues? Parce que, semble-t-il, une bureaucratie incroyablement lente à Ottawa n'a pas prévu les fonds nécessaires.

Le syndicat s'inquiète également de ce qu'en dépit de la Loi de 1981 sur la Société canadienne des ports, le port de Vancouver ne se soit pas encore doté d'un comité des usagers du port pour examiner les difficultés et trouver des solutions. Le besoin d'un tel comité se fait vivement sentir. Il y a par ailleurs très peu d'autonomie portuaire. Un comité des usagers du port constituerait un élément essentiel de tout changement. Il permettrait de réunir des représentants du monde des affaires, des syndicats et des municipalités, des transporteurs maritimes et ferroviaires; en somme, tous ceux qui s'intéressent au port. Nous devons améliorer nos réseaux ferroviaires. Ils ne sont pas en mesure de soutenir la concurrence des réseaux américains. Nous devons investir en vue de demain. Nous devons de toute nécessité nous procurer des wagons à deux niveaux pour transporter rapidement les conteneurs vers les navires ancrés dans notre port. Pourtant, nos sociétés ferroviaires n'ont fait aucun investissement. Bien au contraire, elles encouragent les transporteurs canadiens à utiliser les ports américains. Nous devons obtenir des engagements fermes de la part des expéditeurs de fret et des transporteurs maritimes. Les transporteurs maritimes sortent gagnants, qu'ils utilisent le port de Vancouver ou les ports américains. Nous devrions exiger qu'ils fassent une déclaration de principe concernant l'utilisation future du port de Vancouver.

Je me suis entretenue avec des transporteurs maritimes. Je sais qu'ils préféreraient utiliser Vancouver plutôt que Seattle ou Tacoma. Nous devons disposer des installations dont ils ont besoin et obtenir d'eux l'engagement que si nous investissons de l'argent dans le port de Vancouver, ils l'utiliseront de préférence comme point d'expédition.

En outre, le gouvernement fédéral doit protéger les transporteurs et s'assurer que les politiques sont favorables aux Canadiens. Je mentionnais tantôt la Loi sur le transport du grain de l'Ouest. L'organisme chargé d'appliquer cette loi veut apparemment y apporter des changements en profondeur, dont l'un permettrait le transbordement de marchandises à destination d'outre-mer via des ports américains. Il faut également obtenir le concours des gouvernements provinciaux.

Je cherche présentement à faire comprendre aux députés et aux gens qui nous regardent qu'il s'agit d'un problème très

complexe. Nous devons agir sur de nombreux fronts à la fois. Nous devons nous assurer que les installations portuaires sont modernes et aptes à soutenir la concurrence. Nous garantirions ainsi des emplois permanents et en assurerions pour plus tard la création de nouveaux qui permettront à nos jeunes de s'engager.

On pourrait par ailleurs choisir d'abolir la disposition sur les conteneurs. Si les parties en présence optent pour cette option, elles doivent, comme je l'ai dit et redit, offrir la sécurité d'emploi. Cependant, aucune garantie n'a été offerte jusqu'à maintenant. Comme on le souligne si fort à-propos dans ce rapport que j'invite fortement les députés à lire, rien ne nous garantit non plus que les conteneurs détournés sur Seattle et Tacoma reprendront un jour la route de Vancouver. Le simple fait d'éliminer cette disposition sur les conteneurs ne nous garantirait rien en ce sens. Il nous faut un port compétitif et moderne.

Le temps qui m'est alloué s'achève, aussi je désire réaffirmer l'extrême importance de la question, non seulement pour le présent, mais également pour l'avenir et de la côte ouest, et de l'ensemble du Canada. En tant que députée de Vancouver-Est, je peux vous assurer que la question est cruciale pour des milliers de simples citoyens de Vancouver et leurs familles. Les débardeurs ont besoin de travailler et ils sont capables d'améliorer l'efficacité de notre port.

Le président suppléant (M. Paproski): Questions ou observations?

M. Cook: Monsieur le Président, la députée de Vancouver-Est (Mme Mitchell) m'a enlevé les mots de la bouche. Nous ne tombons pas souvent d'accord mais, cette fois, je lui donne raison sur bien des points. J'aurais toutefois une question à lui poser. Afin de savoir si j'ai bien compris son propos, je voudrais une petite confirmation.

Si le commissaire décide d'accorder la sécurité d'emploi aux débardeurs dans le secteur du déballage, serait-elle d'accord pour supprimer cette clause de la convention collective, afin que le port de Vancouver devienne tout au moins un peu plus concurrentiel? Un oui ou un non suffiraient, mais ce n'est pas ce que j'aurai comme réponse.

Mme Mitchell: Monsieur le Président, je ne peux m'empêcher de signaler que le député, dont la circonscription, comme la mienne, touche au port de Vancouver, ne s'est pas beaucoup prononcé sur bon nombre de ces question. J'espère sincèrement qu'il sera le prochain à prendre la parole, afin de dire à ses électeurs ce qu'il pense de la situation et du port de Vancouver en général.

• (1740)

La clause sur le déballage doit être soumise à un conciliateur. Elle a fait partie jusqu'à maintenant du processus de négociations collectives. J'ai énuméré certains de ses avantages et de ses inconvénients. Ce n'est pas mon emploi qui est en jeu, du moins je ne le crois pas. Je crois qu'il incombe à un conciliateur, qui sera très objectif et très prudent et qui considérera les opinions des deux côtés, de régler la question à la suite de l'adoption du projet de loi.

M. Greenaway: Monsieur le Président, la députée dit que la question des conteneurs et du déballage est extrêmement complexe et reliée à la sécurité d'emploi. Sait-elle qu'on a l'intention, aux États-Unis, de construire une installation portuaire de 28 acres entre Blaine et Bellingham rien que pour manipuler les marchandises canadiennes? Si on la construit, je ne peux pas voir comment nous sauverons des emplois en Colombie-Britannique sans nous débarrasser de cette clause. Il semble que de nombreux expéditeurs feraient partir leurs marchandises par Vancouver si on supprimait cette clause.

Mme Mitchell: Monsieur le Président, le député sait-il que cette clause existe aux États-Unis et qu'elle vient d'être contestée devant les tribunaux? Les tribunaux l'ont maintenue parce qu'elle protégeait les débardeurs, là-bas, ce qui devrait nous renseigner sur la compétitivité.

J'aimerais lire le passage suivant du rapport Larson: «Il ne fait aucun doute que la clause-conteneur est un moyen légitime d'assurer et de préserver les emplois de l'unité de négociation et qu'elle ne diffère pas des clauses prévues par d'autres conventions collectives contre la sous-traitance et l'emploi des travailleurs non syndiqués.» C'est un expert dans le domaine qui dit que c'est légitime.

Je ne parle pas en tant que syndiqué, mais j'ai entendu dire que le syndicat était disposé à examiner cette clause. Si on lui offrait de véritables garanties en matière d'emplois permanents, la situation évoluerait peut-être. Cependant, il faut savoir ce qu'il advient des emplois de débardeur dans les bureaux d'embauche. Une personne licenciée ne sera pas réembauchée comme opérateur de grue. Il existe des emplois précis pour les personnes touchées par ce conflit. J'espère avoir répondu à la question du député.

M. St. Germain: La députée de Vancouver-Est (Mme Mitchell) et le député de Regina-Ouest (M. Benjamin) ont nié l'existence de projets pour améliorer le port de Vancouver. La députée sait-elle que des appels d'offres sont actuellement lancés pour les grues dont dépend le règlement de cette clause-conteneur? Je ne blâme ni le syndicat ni l'employeur. Ce sont eux qui doivent sortir de cette impasse. Je trouve, par contre, que les néo-démocrates et le parti socialiste accusent, à tort, le gouvernement d'esquiver ses responsabilités en ne planifiant pas l'avenir de ce port. C'est justement ce qu'il est en train de faire.

La députée a parlé d'un comité des utilisateurs de ce port. La société du port de Vancouver est constituée maintenant. Elle est efficace en matière de planification. Un tel comité d'utilisateurs ferait double emploi avec elle et serait une source supplémentaire de paperasserie et de confusion. On n'arriverait pas à retrouver une grue à travers les montagnes de papier qu'entraînerait la création d'un autre comité.

La députée sait-elle qu'il existe effectivement des plans pour le port? Je voudrais savoir ce qu'elle pense des contrats à long terme pour l'exploitation du port qui viennent d'être octroyés par la Société du port de Vancouver et qui assureront la stabilité des opérations portuaires. La députée était-elle au courant de tout cela?

Mme Mitchell: Monsieur le Président, je sais qu'il n'y a pas eu une seule amélioration importante au port depuis l'arrivée au pouvoir du gouvernement du député à Ottawa. Je sais qu'il

a fallu deux ou trois ans pour mettre au point un plan d'ensemble qui attend toujours dans les bureaux de la Société du port de Vancouver. Les gens de ma circonscription se préoccupent beaucoup de tout ce travail fait en vain. Il y a eu trois directeurs du port depuis deux ou trois ans, ce qui doit vouloir dire quelque chose.

Le député devrait examiner le projet de loi auquel nous avions bien travaillé en 1981 et qui prévoyait l'établissement de comités des usagers du port de Vancouver. Ne se rend-il pas compte que le conseil d'administration de la Société du port se compose de personnes nommées par le gouvernement pour des motifs politiques? Un comité des usagers du port réunirait des représentants des chemins de fer, des expéditeurs, des travailleurs, des municipalités et de l'industrie céréalière des Prairies qui pourraient examiner les liens entre les divers modes de transport. Un tel comité pourrait élaborer un plan général d'application immédiate au lieu d'un plan d'ensemble qui s'appliquera dans 25 ans. J'exhorte la Chambre à inscrire cette question en toute priorité à l'ordre du jour des délibérations du comité des transports qui se réunira demain. Le député lui-même ferait mieux d'assister à la réunion du comité et de parler de cette question.

M. Keeper: Monsieur le Président, les députés de la majorité semblent dire qu'ils veulent maintenir le port ouvert et que le moyen d'y parvenir est d'éliminer, par voie législative et le processus qui en découle, la clause-conteneur de la convention collective. Il est intéressant de voir le gouvernement agir aussi vigoureusement face à un conflit de travail. Bien que cette méthode de gestion ponctuelle puisse effectivement garder le port ouvert, je me demande si elle va le garder concurrentiel et si le trafic va se maintenir. Suffit-il pour avoir un bon port, concurrentiel, d'intervenir au niveau de la convention collective?

Mme Mitchell: Monsieur le Président, il faut bien se rappeler qu'il s'agit d'un lock-out. C'est la solution que les employeurs avaient choisie il y a plus d'un mois. Je félicite le ministre d'être intervenu et de les avoir convaincus d'accepter un moratoire de 30 jours. Malheureusement, neuf jours avant l'expiration du moratoire ils parlaient de nouveau d'un lock-out. Ce n'est certainement pas une attitude très propice à la recherche d'un règlement.

Je suis d'accord avec mon collègue qui parle des méthodes de gestion ponctuelle. C'est exactement ce que je disais plus tôt. Les solutions constructives demande une bonne analyse du problème et la participation des différents niveaux d'utilisateurs des transports et des ports. Je prie le ministre du Travail (M. Cadieux), le ministre des transports (M. Crosbie) et le gouvernement en général de faire leur possible, auprès du comité des transports et du port de Vancouver, pour que l'on planifie la solution du problème. La présente solution temporaire n'est bonne pour personne.

Le président suppléant (M. Paproski): La période des questions et observations est maintenant terminée.

M. Gerry St. Germain (Mission—Port Moody): Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je participe à ce débat sur le projet de loi C-24, Loi de 1986 sur les opérations portuaires. Nous reconnaissons tous que des mesures décisives s'imposent compte tenu des conséquences généralisées que de nouveaux arrêts de travail auraient sur la côte ouest. Je tiens à féliciter le ministre du Travail (M. Cadieux) pour l'intérêt, la compréhension et la rapidité d'action dont il a fait preuve au sujet de cette affaire.

• (1750)

Des voix: Bravo!

M. St. Germain: Cette situation a été qualifiée de crise. Si ce n'en était pas une, au lieu de prendre ces mesures, nous laisserions les parties régler elles-mêmes le conflit.

Comme le ministre du Travail l'a souligné, les gouvernements ne doivent intervenir dans la négociation collective qu'en dernier ressort et seulement lorsque tous les efforts de médiation et de conciliation se sont révélés inefficaces et que les parties n'ont pas réussi à s'entendre.

En tant qu'ancien président de syndicat, je suis particulièrement à même de le comprendre. Ce genre de mesure ne doit être pris qu'en dernier ressort. Le gouvernement ne peut pas laisser des conflits privés nuire autant à l'intérêt public.

La Partie V du Code du travail concernant les relations industrielles au niveau fédéral établit une structure régissant les relations syndicales-patronales qui fournit aux parties toutes les chances possibles et imaginables de régler leurs différends moyennant le minimum d'intervention de la part du gouvernement. Le Code du travail a évolué au cours des années en fonction des circonstances sociales et économiques, mais sans jamais perdre de vue le fait que les parties en cause sont les plus aptes à régler leurs différends.

Étant donné que, dans certaines circonstances, les intéressés peuvent avoir besoin d'aide pour résoudre des problèmes particulièrement difficiles, le Code prévoit des mécanismes de conciliation et de médiation pour faciliter le règlement de questions délicates et complexes.

Des négociations en vue de la reconduction de l'accord entre l'Association des employeurs maritimes de la Colombie-Britannique et la section canadienne du Syndicat international des débardeurs et des magasiniers ont débuté en octobre 1985. Elles ont été suivies d'une série de négociations directes entre les parties elles-mêmes et d'une série de réunions où un conciliateur a fourni son aide. Par suite des efforts infructueux du conciliateur, le ministère du Travail a désigné un commissaire-conciliateur et l'a chargé de faire davantage pour inciter les parties à s'entendre.

Le commissaire-conciliateur, M. Dalton Larson, a tenu des audiences et reçu des mémoires et il a enfin remis un rapport au ministre du Travail, rapport communiqué aux parties au début de septembre. Au début d'octobre, l'Association des employeurs décrétait un lock-out, comme elle en a le droit aux termes du Code canadien du travail. Peu de temps après, le lock-out était rompu afin d'entamer de nouvelles négociations collectives. Vers la fin d'octobre, le ministre du Travail faisait preuve d'esprit d'initiative, comme je l'ai signalé dans mes remarques liminaires, en nommant deux médiateurs chargés d'aider les parties à trancher leurs différends. Malheureusement, cet effort est demeuré infructueux en dépit des exhortations que le ministre du Travail adressait aux deux parties.

Comme on peut le constater, les deux parties ont eu recours, mais en vain, à la conciliation et à la médiation qui leur étaient offertes. En des circonstances aussi exceptionnelles, le gouvernement doit agir dans l'intérêt bien compris du grand public.

Un arrêt prolongé du travail sur la côte du Pacifique ne pourrait qu'être préjudiciable à la réputation internationale du Canada à titre de commerçant de confiance. Nous ne pouvons donc en l'occurrence accepter que notre position se dégrade davantage sur les marchés mondiaux.

Si l'on ne peut raisonnablement espérer un règlement ni une alternative possible au rôle crucial joué par les ports de la côte ouest, le gouvernement doit manifestement agir avec promptitude dans l'intérêt de l'économie. Je veux parler de l'économie locale dans la zone portuaire, de celle de la Colombie-Britannique et de l'économie du Canada dans son ensemble.

Bon nombre de travailleurs dont la situation économique dépend directement des activités dans les installations de la côte ouest, sont mêlés à ce conflit. Il s'agit entre autres des débardeurs, des manutentionnaires de céréales, des cheminots, des camionneurs et d'autres travailleurs de l'industrie des transports. La mesure dans laquelle leurs revenus pâtissent d'un arrêt de travail prolongé a des conséquences directes sur l'économie locale, et particulièrement sur les nombreux petits commerces et entreprises qui vivent de la consommation de biens et de services engendrée par ces travailleurs.

Les activités portuaires et l'économie locale ne sont pas les seuls facteurs économiques qui dépendent intrinsèquement du bon fonctionnement du système portuaire.

La Colombie-Britannique est un grand exportateur de produits forestiers, de ressources minérales et de biens manufacturés et elle sert également de point de transit crucial pour la commercialisation des céréales, des ressources et des produits de l'ouest du Canada. Ses ports principaux constituent un maillon irremplaçable de l'infrastructure des transports qui est nécessaire pour expédier les énormes volumes de marchandises.

En outre, notre système portuaire permet d'importer les produits de nos principaux partenaires commerciaux du Pacifique. L'avenir de notre pays dépend du maintien et du développement de ces liens mutuellement avantageux.

L'avenir de nos marchés pour les produits et les ressources de l'Ouest et du Centre, dans le nouveau milieu commercial de la fin des années 80, ainsi que notre réputation de commerçant fiable et efficace, sont certainement en jeu. Le Canada doit maintenir une balance commerciale raisonnable grâce à un réseau de transport efficace, fiable et souple. Sinon, notre économie nationale en souffrira, notre niveau de vie et la qualité de la vie se dégraderont inévitablement et nous serons tous perdants.

En nous fondant sur les conflits passés dans les ports de la côte ouest, nous connaissons les conséquences à court et à long terme qu'entraînent les perturbations des opérations portuaires. Il est complexe et coûteux d'établir le calendrier de chargement et de déchargement des navires dans nos ports de la côte ouest. La logistique dont il faut user pour agencer les équipages, les itinéraires, les heures de départ et d'arrivée ne fonctionne bien que dans un milieu stable. Les immobilisations des navires et des équipages coûtent des sommes énormes, sans parler des frais qu'entraînent les ventes manquées ou les contrats non honorés. Cela coûte cher de faire accoster ces navires à Burrard Inlet ou à English Bay. Cette situation est intolérable pour notre économie. Malheureusement, nous en avons été victimes ces derniers temps.

De la même manière, l'importante et coûteuse infrastructure ferroviaire dont dépend le transport des céréales, des ressources en vrac et des marchandises en général destinées à l'exportation nécessite la mise en oeuvre d'un système passablement compliqué de triage conçu de façon à assurer le transport rapide, efficace et à prix modique. Il est parfaitement manifeste que l'imprésivibilité de l'activité portuaire sème la pagaille dans le système à un coût passablement élevé. Ces frais supplémentaires affaiblissent évidemment notre position concurrentielle et nous fait perdre des débouchés. La question du transport ferroviaire me préoccupe particulièrement parce que mon nouveau gendre travaille pour le CN. Lors de la première grève—comme l'ont si bien rappelé les néo-démocrates—il a été licencié parce qu'il n'y avait pas suffisamment de travail. Il compte déjà dix années d'ancienneté. Chuck Tanner et d'autres de ses compagnons ne peuvent se permettre d'être lock-outés par la direction ou tenus de faire la grève sur l'ordre de leur syndicat, car ni l'économie ni les intéressés n'en ont les moyens.

En ce qui concerne la société ferroviaire, les pertes associées à l'interruption de son activité la rendent moins apte à répondre aux besoins nationaux en matière de transport.

Pour 1985, la commission portuaire de Vancouver fait état de progrès encourageants reconnaissant ce port comme l'une des principales portes de sortie des exportations destinées aux marchés en pleine expansion des pays en bordure du Pacifique et des importations à destination des villes de l'ouest et du centre du Canada. En 1985, pour la troisième année consécutive, le port de Vancouver a établi de nouveaux records pour le nombre de conteneurs expédiés et pour le nombre total de tonnes de marchandises conteneurisées qui ont été manutentionnées dans le port. Cela montre clairement que nous administrons bien ce port en tant que gouvernement, et que les gens placés à ces postes font de l'excellent travail.

• (1800)

Le nombre de conteneurs passant par les installations portuaires a augmenté de 17,5 p. 100. Le tonnage total de toutes les cargaisons expédiées a été de 56,1 millions de tonnes, marquant une baisse de 5,3 p. 100 par rapport au tonnage record de 1984. Il y a eu également des baisses par rapport à l'année précédente dans le domaine du charbon, du grain, du bois de construction et de la potasse. Les exportations de soufre ont atteint un nouveau record de 6,1 millions de tonnes et les expéditions de pâte à papier ont augmenté de 7,5 p. 100, pour passer à 888 000 tonnes. Selon la Prince Rupert Corporation, de nouveaux records ont été établis en 1985 pour ce qui est de la croissance du trafic.

Normalement, l'économie de la Colombie-Britannique est censée croître cette année de 4 p. 100 environ, soit 1 p. 100 de plus que l'année dernière. Expo 86, de fortes dépenses à la consommation et une certaine croissance dans le secteur des produits forestiers devraient jouer un rôle important. On estime qu'en 1986, les secteurs de l'exploitation forestière, de la transformation et de la production de biens croîtront de 5,3 p. 100, 9 p. 100 et 4,8 p. 100 respectivement. Les salaires hebdomadaires moyens devraient s'accroître d'environ 3 p. 100 en moyenne en 1986, et l'indice des prix à la consommation devrait demeurer aux alentours de 3 p. 100. Le taux d'emploi est censé augmenter de quelque 5,5 p. 100 et simultanément, le

taux provincial de chômage devrait passer de 14,2 p. 100 qu'il était en 1985, à 11,7 p. 100 environ. Cependant, ce chiffre demeurera plus élevé que la moyenne nationale. La croissance réelle en 1987 dépendra largement de la force des industries extractrices de la province et de notre compétitivité sur un marché international de plus en plus concurrentiel. La grève actuelle dans le secteur forestier, des mesures protectionnistes américaines défavorables et une compétitivité insuffisante pourraient nuire aux perspectives de la province pour l'année à venir.

Les statistiques publiées par le ministère du Travail au sujet des augmentations salariales par région montrent que l'augmentation annuelle moyenne des taux de base a été, en 1985, de 4,9 p. 100 en Ontario, comparativement à 2 p. 100 pour l'Ouest. Au cours du deuxième trimestre de 1986, ce chiffre s'est établi à 1,8 p. 100 en Colombie-Britannique, soit le plus faible pourcentage parmi les quatre provinces de l'Ouest. Au cours de la même période, des augmentations moyennes en Ontario on atteint 4,5 p. 100. Ces écarts montrent les disparités régionales qui existent sur le plan économique au Canada, et il faut s'attaquer à ces disparités. Cela fait bien voir les points sur lesquels il faut devenir compétitif à Vancouver. Il faut que le port devienne compétitif, que toutes les industries deviennent plus compétitives. Au gouvernement fédéral, nous avons manifesté la volonté et l'intention de nous occuper de ces disparités régionales. J'évoque la question en ce moment parce que je pense qu'elle est de la plus haute importance pour tous les Canadiens, en particulier ceux de la Colombie-Britannique.

L'activité soutenue des ports et la stabilité des relations de travail sont la condition *sine qua non* de l'acheminement ininterrompu de notre grain de l'Ouest et des produits tirés de nos ressources naturelles. Dans un monde de plus en plus compétitif, il faut que les entreprises et les producteurs puissent agir dans un environnement plus efficace. Les secteurs en difficulté au Canada sont axés sur les industries des ressources naturelles et sur nos denrées. Il faut nous diversifier, mais nous ne pouvons nous permettre de perdre les débouchés traditionnels que nous avons dans ces secteurs. La protection des emplois existants et le développement de nos marchés sont fonction de la façon dont nous réagirons aux défis qui se posent actuellement.

Il est crucial que tous nous prenions au sérieux le devoir que nous avons de faire en sorte que l'économie de la Colombie-Britannique réalise son potentiel. L'investissement, le développement de nos marchés, l'accroissement de l'efficacité, la croissance des revenus personnels, le développement des possibilités d'emploi et l'abaissement du chômage ne peuvent être poursuivis efficacement que dans un climat de travail positif et prévisible.

Le projet de loi en discussion ordonne la reprise du débardage et des opérations connexes dans les ports de la côte Ouest. Sauf pour ce qui concerne le manutentionnement des conteneurs, les débardeurs doivent reprendre le travail dans les conditions fixées au rapport du commissaire-conciliateur, M. Dalton Larson. J'ai confiance que la commission d'enquête industrielle prévue pour la question du manutentionnement des conteneurs va résoudre ce grave problème et apporter aux ports de la Colombie-Britannique la stabilité qu'il leur faut pour jouer leur rôle clé dans la vitale infrastructure de transports de cette province. L'économie locale, la province, le pays et les parties au litige profiteront tous à mon avis de cette solution.

• (1805)

Je félicite donc le ministre du Travail du sens de l'initiative et de la compassion dont il a fait preuve dans ses rapports avec les travailleurs et les entreprises. N'hésitons pas à reconnaître qu'il s'agit d'un lock-out, d'une initiative prise par les entreprises et non par les travailleurs, mais qui de toute façon doit être résolue à la satisfaction des deux parties.

Le président suppléant (M. Paproski): Avant d'aborder le débat d'ajournement, je désire informer le député qu'il disposera de dix minutes de questions et observations quand nous passerons à l'ordre du jour demain.

LA MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 66 du Règlement.

L'ENVIRONNEMENT—L'UTILISATION DU CHARBON À FAIBLE TENEUR EN SOUFRE

M. Gordon Taylor (Bow River): Monsieur le Président, le 15 octobre 1986, j'ai posé la question suivante au ministre de l'Environnement:

Quand pouvons-nous attendre une décision sur l'utilisation au Canada du charbon canadien à faible teneur en soufre?

Le ministre a répondu ce qui suit:

Monsieur le Président, le ministre d'État aux Mines, le ministre des Transports et moi-même essayons d'en arriver à une décision à la suite du rapport du groupe de travail publié le 20 août 1986. J'espère que nous serons en mesure d'ici peu, et peut-être même avant la fin de l'année, de prendre une décision préliminaire sur la question du remplacement du charbon américain à haute teneur en soufre par le charbon de l'Ouest à faible teneur en soufre.

Le même jour, mon collègue le député de Crowfoot a posé la question suivante au ministre de l'Environnement:

Etant donné que le gouvernement veut protéger l'environnement, ranimer l'économie de l'Ouest et améliorer notre balance des paiements, quelles mesures le ministre prend-il pour encourager l'utilisation du charbon hyposulfureux dans le centre industriel du Canada?

Le ministre a dit qu'il était ridicule que le gouvernement du Canada et le pays en général encouragent l'importation en provenance des États-Unis de charbon à haute teneur en soufre alors qu'il existe dans l'ouest du Canada du charbon hyposulfureux qui pourrait y être substitué avec tous les avantages sur le plan économique et environnemental que cela comporte. Il a ajouté:

. . . dans la mesure où le gouvernement fédéral y peut quelque chose, nous prenons des mesures à cet effet.

Notons donc les faits importants suivants qui ont été confirmés dans le rapport dont le ministre faisait mention: tout d'abord, le charbon de l'Ouest a une teneur en soufre de 1/2 p. 100, contre 5 p. 100 pour le charbon américain. Les sept millions de dollars que le gouvernement fédéral fournit actuellement pour nettoyer le gâchis des pluies acides en Ontario auraient pu servir au transport de centaines de tonnes de charbon de l'Ouest entre l'Alberta et l'Ontario, et nous n'aurions pas à déplorer ce terrible gâchis des pluies acides. Deuxièmement, le gouvernement ontarien s'est engagé à réduire de moitié d'ici 1994 les niveaux d'émissions polluantes de 1980 qui causent les pluies acides dans cette province. Troisièmement,

faute de contrôles des émissions, l'Hydro-Ontario dépassera la limite provinciale des émissions de gaz acides d'ici à 1994 quand entrera en vigueur la limite de 215 000 tonnes par année d'oxydes d'azote, NOx et SO2. Quatrièmement, l'Hydro-Ontario peut respecter les limites provinciales d'émissions d'ici à l'an 2000 en utilisant plus de charbon canadien hyposulphureux de l'Ouest ou en consommant davantage de charbon de l'Ouest en combinaison avec du charbon américain et des épurateurs de gaz, ou seulement grâce à l'utilisation d'épurateurs de gaz d'échappement avec la consommation de charbon américain. Cinquièmement, l'Hydro-Ontario est tenue de soumettre d'ici à décembre 1988 au gouvernement ontarien ses méthodes de contrôle des émissions.

Le rapport sur le charbon affirme que l'utilisation du charbon canadien de l'Ouest présente un avantage pour le pays car elle permettrait de créer 13 000 emplois générant un revenu de 41 milliards en dollars de 1985.

Comment le charbon à faible teneur en soufre de l'Ouest peut-il concurrencer le charbon des États-Unis? Il existe plusieurs façons. Nous pouvons utiliser des convois ferroviaires pour transporter le charbon et trouver des moyens de réduire le coût d'exploitation minière. A eux seuls, ces postes représentent 58 p. 100 du coût estimatif de 88 $ la tonne. Deuxièmement, en augmentant le coût des tours de lavage de 20 p. 100, ce qui ferait que le charbon canadien serait de 10 p. 100 meilleur marché que les charbons américains. Troisièmement, nous pouvons le faire en améliorant la valeur calorifique du charbon de l'Ouest grâce à la recherche et à la technologie moderne.

• (1810)

Comme le gouvernement fédéral, l'Ontario y gagnera de nouveaux emplois et percevra plus d'impôts. D'ailleurs, les deux gouvernements y gagneront en économisant des milliers de dollars parce que les pluies vont être beaucoup moins acides. De plus, nous développerons une industrie canadienne qui entraînera des retombées économiques. Au besoin, les deux gouvernements devraient subventionner le transport et la recherche.

Compte tenu des faits évoqués dans le rapport, il est grand temps que le gouvernement fédéral et le gouvernement ontarien fassent le nécessaire pour réduire considérablement les importations de charbon américain au Canada et pour exploiter nos propres mines de charbon dans l'intérêt des Canadiens. J'en suis certain, les capitaux ne manquent pas pour ouvrir et rouvrir nos mines de charbon à faible teneur en soufre en Alberta et ailleurs dans l'Ouest. Pendant des années, des Canadiens comme feu Jessie Gouge ainsi que M. Omar Patrick et son père ont travaillé et cherché des débouchés pour le charbon dans l'Est, mais ce fut peine perdue. J'espère que le gouvernement ne va pas reléguer aux oubliettes ce dernier rapport qui confirme ce que les gens de l'Ouest disent depuis si longtemps.

Mme Pauline Browes (secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, je suis heureuse de répondre à la question du député sur l'utilisation du charbon canadien à faible teneur en soufre.

Le 20 août 1986, le groupe d'étude fédéral-provincial sur l'utilisation du charbon hyposulfureux de l'Ouest publiait son rapport. Les ministres de l'Environnement du Canada et des provinces l'avait chargé en octobre 1984 d'établir les coûts et les avantages d'une utilisation accrue de ce charbon en Ontario. L'étude portait principalement sur le rôle que ce charbon pouvait jouer dans la réduction des émissions qui causent les pluies acides.

L'Hydro-Ontario est le plus grand consommateur de charbon dans l'est du Canada. Ce service public doit réduire ses émissions d'anhydride sulfureux, la principale cause des pluies acides, de plus de 50 p. 100 d'ici à 1994, selon les règlements adoptés par le gouvernement ontarien.

Le rapport du groupe d'étude arrive donc à point pour l'Hydro-Ontario, car ce document offre au gouvernement fédéral et à ceux des provinces une mine de données qu'ils n'ont pas souvent à leur disposition pour évaluer les options de contrôle des émissions. Il s'agit de données socio-économiques, d'information sur les emplois et les revenus dans diverses provinces canadiennes: le Québec, l'Ontario, le Manitoba, l'Alberta et la Colombie-Britannique. Chacune des quatre options proposées dans le rapport présente des avantages différents pour la création d'emplois et l'avancement de l'industrie dans les secteurs de l'extraction, des transports et des services publics.

Le rapport recommande fortement que l'industrie et les deux niveaux de gouvernement, fédéral et provincial, entreprennent conjointement certaines initiatives de surveillance afin de rendre l'utilisation du charbon de l'Ouest encore plus avantageuse pour l'Hydro-Ontario, laquelle prépare en ce moment son plan de réduction des émissions pour se conformer aux limites imposées par la province pour 1990 et 1994. Comme l'a déclaré le député, ce plan sera soumis au gouvernement ontarien d'ici au 31 décembre 1988. Le rapport du groupe de travail sur le charbon de l'Ouest tombe à point à cet égard. Hydro-Ontario va pouvoir s'inspirer de l'information socio-économique qu'il contient dans son processus de prise de décisions.

Toutefois, il n'y a pas qu'Hydro-Ontario qui doive prendre des mesures. Le groupe de travail fédéral-provincial a recommandé que les gouvernements et le secteur industriel mettent au point des méthodes pour encourager l'utilisation de charbon à faible teneur en soufre de l'ouest du Canada, en explorant des moyens de réduire les coûts de production, d'extraction et de transport de ce produit et en allouant davantage de fonds à la recherche et au développement de techniques nouvelles et plus efficaces de bonification du charbon.

• (1815)

Pour encourager l'utilisation de charbon à faible teneur en soufre de l'ouest du Canada, il faut maintenant établir un programme de mise en valeur de cette ressource. Dans cette veine, le ministère fédéral de l'Énergie, des Mines et des Ressources a donné l'exemple, le 30 octobre 1986, en dirigeant et en coordonnant les activités nécessaires à la mise en oeuvre des recommandations du groupe de travail. A cette fin, le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources doit collaborer avec les ministères provinciaux de l'Énergie ainsi qu'avec les ministères fédéraux et provinciaux des Transports et de l'Expansion régionale. Ensemble, ils doivent trouver le meilleur moyen de stimuler la demande ontarienne de charbon à faible teneur en soufre de l'ouest du Canada.

Ces dernières semaines, des représentants de Transport Canada et de l'Hydro-Ontario ont discuté des problèmes liés

au coût du transport vers l'Ontario du charbon de l'ouest du Canada. Des discussions de ce genre doivent se poursuivre en vue de résoudre la situation. En fait, le 19 novembre 1986, le conseiller chargé de la mise en valeur du charbon albertain doit rencontrer le représentant de l'Association charbonnière canadienne, porte-parole des producteurs de charbon, ainsi que ceux du CN et du CP. Également, le 25 novembre, des fonctionnaires de Transport Canada et du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources doivent rencontrer des représentants du CN et du CP, ainsi que des maisons d'expédition du terminus de Thunder Bay et des Grands Lacs.

Qui plus est, en septembre, des fonctionnaires d'Environnement Canada ont entrepris une étude macroéconomique élaborée à partir des renseignements socio-économiques que l'équipe de travail a accumulés. Cette étude doit porter sur certains aspects que l'équipe de travail n'a pas examinés, notamment les conséquences de la hausse des prix de l'électricité sur le prix des produits et les marchés en Ontario.

LE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL A) L'AVENIR DES ATELIERS FERROVIAIRES DE WINNIPEG. B) L'INDUSTRIE AÉRONAUTIQUE.

M. Bill Blaikie (Winnipeg—Birds Hill): Monsieur le Président, je tiens à reprendre où je l'ai laissée la question que j'ai posée au premier ministre (M. Mulroney) la semaine qui a précédé l'ajournement de la Chambre. Elle porte sur la situation économique future de Winnipeg et, évidemment, sur l'adjudication du contrat d'entretien pour les CF-18 à la société Canadair de Montréal plutôt qu'à la société Bristol Aerospace de Winnipeg, car bien des gens estiment que le gouvernement aurait dû adjuger ce marché à cette dernière société en fonction de critères financiers et techniques.

Ayant passé une semaine à Winnipeg où j'ai eu l'occasion de pelleter de la neige, j'ai eu la chance de rencontrer bien des gens qui vivaient ailleurs que dans ma rue.

M. Marchi: Moi aussi j'y étais.

M. Blaikie: Le député était à Winnipeg où il assistait à une conférence sur les immigrantes. Il a ainsi eu l'occasion de voir une véritable tempête de neige, une vraie de vraie, comme il ne s'en produit qu'une fois tous les 20 ans à Winnipeg.

Quoi qu'il en soit, je désirais faire part à la Chambre de l'incroyable unanimité des Manitobains devant cette décision, cette condamnation incroyablement unanime et du processus et de l'issue.

J'ai pris la parole pour demander au premier ministre si oui ou non un ministre fera une déclaration sur ce que le gouvernement a en tête pour Winnipeg. Les discours pompeux et vagues sur l'ouest du Canada sont légion. Nous entendons beaucoup parler du milliard de dollars qui sera versé aux céréaliculteurs sous forme d'aide, ce qui est louable. Nous entendons parler de ce qui a été fait pour le secteur pétrolier et gazier de l'Alberta. Cependant, je demande au premier ministre si oui ou non quelqu'un se lèvera pour donner aux gens de Winnipeg une idée de l'avenir que leur réserve le gouvernement fédéral.

Nous, à Winnipeg, pouvons à très juste titre douter sérieusement que le gouvernement ait en tête quelque perspective d'avenir pour notre ville. Depuis septembre 1984, nous n'avons connu qu'une succession de mauvaises nouvelles. Ce n'est pas comme dans la vieille plaisanterie où l'on présente d'abord la bonne nouvelle et ensuite la mauvaise ou d'abord la mauvaise et ensuite la bonne. Il n'y a que de mauvaises nouvelles à annoncer. L'octroi du contrat d'entretien des CF-18 à une entreprise de Montréal n'est que la goutte qui fait déborder le vase.

Dans un tel contexte, j'ai déclaré à la Chambre et je le répète: quels sont les plans du gouvernement pour Winnipeg? Tout ce que nous avons vu, c'est le report apparemment indéfini de la construction des ateliers de VIA Rail prévus pour Winnipeg. Ces ateliers auraient dû être construits mais le projet a été annulé par les conservateurs.

• (1820)

Nous n'aurons pas le centre de technologie industrielle qu'on nous avait promis. L'immeuble a été construit, mais le programme n'existe plus. Alors que le gouvernement provincial voulait contribuer à la rénovation du millier de wagons couverts qu'on aurait pu utiliser à Churchill, le gouvernement fédéral n'était disposé qu'à en rénover le tiers. Le CN n'en avait pas besoin davantage, apparemment. Or, voilà qu'il y a à peine quelques mois, les autres ports étant aux prises avec des difficultés, vlan, le CN dit qu'il manque de wagons pour transporter tout le grain à Churchill. On ne cesse de remettre d'année en année la construction, à Transcona, d'un nouvel atelier pour moteurs diesel dont on a grandement besoin.

Le gouvernement annonce qu'il va donner de l'argent à gauche et à droite. La dernière fois, c'était des millions de dollars, j'ignore au juste combien, afin de maintenir l'usine de montage d'automobiles à Sainte-Thérèse, au Québec. La seule chose à laquelle nous nous attachons dans un avenir prévisible, c'est pourtant le chemin de fer. Il nous faut de nouvelles installations. Les gens travaillent dans des ateliers construits en 1909 et en 1910. Pas besoin d'être devin pour savoir que ce serait un bon investissement. Néanmoins, le gouvernement ne cesse de retarder d'année en année son octroi au CN des fonds destinés à cette fin. Cet investissement resterait chez nous. Les États-Unis n'en auraient pas une miette. On ne court aucun risque à aménager l'infrastructure de notre réseau ferroviaire. Pourtant, on ne se décide pas, on diffère l'échéance sans cesse. C'est l'imprévoyance la plus complète qui exaspère de plus en plus ceux qui s'y connaissent le moindrement. Le gouvernement hésite toujours à faire ce qu'il faut pour développer et entretenir le port de Churchill ainsi que pour construire les wagons-trémies légers.

Je m'intéresse aussi à l'avenir de Versatile à Winnipeg. J'ai rencontré des représentants des travailleurs canadiens de l'automobile lorsque j'étais dans ma circonscription, la semaine dernière. Ils essaient de rencontrer le député de Provencher (M. Epp) pour discuter des mesures auxquelles le gouvernement travaille, espérons-le, pour assurer que leurs 1 000 chômeurs actuels retourneront au travail. Ils n'ont pas pu le rencontrer. Je peux comprendre pourquoi les députés conservateurs du Manitoba ne sont pas pressés de rencontrer qui que ce soit ces temps-ci mais ces gens-là essaient de le rencontrer depuis des semaines; j'espère bien que cette histoire ne sera pas une nouvelle preuve de la négligence du gouvernement fédéral à l'égard du Manitoba.

Je le répète: le gouvernement doit dire quel avenir il réserve à Winnipeg. Le gouvernement fédéral et le gouvernement provincial se sont entendus sur le fait que la force du Manitoba réside dans les transports. On a passé avec l'Alberta des

accords qui reflètent la force de cette province dans le domaine de l'énergie. Nous avons cependant été témoins de l'affaiblissement du Manitoba dans le secteur des transports depuis les élections de 1984. Je voudrais seulement savoir ce que le gouvernement a en tête.

M. David Kilgour (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Monsieur le Président, le député a soulevé plusieurs questions et j'aimerais y répondre aussi rapidement que possible parce que je n'ai que trois minutes et vous allez devoir m'interrompre.

En 1980, Transcona abritera le principal atelier pour les gros travaux d'entretien et de remise à neuf du matériel du CN. Transcona est située dans la circonscription que représente actuellement le député, et cette circonscription bénéficiera beaucoup de ces travaux. On créera de nombreux nouveaux emplois et beaucoup de personnes désireuses de travailler dans cet atelier viendront d'autres régions du Canada. C'est un exemple des bonnes choses qui arrivent aux habitants de Winnipeg.

• (1825)

L'industrie aérospatiale préoccupe de toute évidence le député. Il y a trois grandes sociétés aérospatiales au Manitoba qui représentent environ 5 p. 100 du chiffre d'affaires de l'industrie aérospatiale du Canada et 5 p. 100 des emplois offerts par l'industrie.

A titre d'exemple de ce que nous avons fait pour les Manitobains et les habitants de Winnipeg, Boeing a maintenant obtenu le contrat pour la fabrication du raccordement d'aile pour le Boeing 747. Si j'ai bien compris, cela crée quelque 250 emplois, qui seront des emplois permanents, du moins nous l'espérons. C'est l'une des bonnes choses qui ont découlé de l'achat de Boeing par de Havilland. Je me demande si le député s'est fait une idée au sujet de cet achat. Il me semble que son parti s'y opposait catégoriquement. Si cet achat n'avait pas eu lieu, ces 250 emplois à Winnipeg n'existeraient probablement pas aujourd'hui.

Je suis né à Winnipeg et j'y ai vécu pendant un quart de siècle. Comme le député, j'y suis très attaché. Je crois savoir que le Manitoba a maintenant un taux de chômage d'environ 6,9 p. 100, soit le taux le plus faible des quatre provinces de l'Ouest.

M. Blaikie: La province a un gouvernement néo-démocrate.

M. Kilgour: Le député peut-il justifier la taxe imposée par le gouvernement néo-démocrate du Manitoba sur les listes de paye? S'il y a une chose qui défavorise la création d'emplois, il me semble que toute personne intelligente doit reconnaître que c'est la taxe du gouvernement néo-démocrate. Je ne vois pas comment ce gouvernement peut parler de créer des emplois quand il prend tous les moyens pour rendre la tâche plus difficile à ceux qui en créent.

Nous avons favorisé une atmosphère qui a permis de créer 75 000 nouveaux emplois dans les Prairies depuis les élections. Nous avons rétabli VIA Rail, qui revêt beaucoup d'importance pour Winnipeg et les habitants de l'Ouest en général. Nous avons récemment déclaré que la route de Yellowhead ferait partie du réseau national transcanadien. Nous avons mis de côté un milliard de dollars pour les céréaliculteurs en difficulté. Nous avons annoncé un programme de stabilisation de la viande rouge. Le gouvernement s'est fermement engagé dans le discours du trône à diversifier l'économie de l'Ouest.

Pour terminer, je parlerai d'une question très importante, à savoir le maintien des 2 millions à 2 millions et demi d'emplois canadiens qui dépendent de notre commerce avec les États-Unis. Nous faisons l'impossible pour protéger notre accès au marché américain malgré l'opposition quotidienne du parti du député. Quelque 200 000 emplois dans l'Ouest dépendent maintenant de ce marché. Si le chef du député continue de faire obstacle à nos efforts en vue de conserver notre accès à ce marché, cela ne peut que nuire à un grand nombre d'hommes, de femmes et d'enfants dans notre région du pays.

L'IMMIGRATION A) L'OCTROI D'UN PERMIS MINISTÉRIEL SPÉCIAL D'ENTRÉE B) ON DEMANDE AU MINISTRE DE REVENIR SUR SA DÉCISION.

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir examiner ce soir les trois questions que j'ai posées au ministre d'État à l'Immigration (M. Weiner) lors des séances des 4, 5 et 6 novembre. Je m'étais adressé à lui à propos des requêtes très douteuses et très frustrantes qu'il a présentées concernant l'octroi de deux permis ministériels à deux personnes différentes. L'une d'entre elles, qui avait un casier judiciaire lourd de 20 condamnations, a obtenu l'autorisation de ce ministre de demeurer au Canada, en plus d'une recommandation pour l'obtention du statut d'immigrant reçu. L'autre décision concernait un immigrant hongrois qui a déjà, semble-t-il, divulgué à la police secrète hongroise, des renseignements politiquement compromettants sur des Canadiens ayant des liens en Hongrie.

L'aspect le plus frustrant de la politique et des programmes actuels en matière d'immigration, c'est que les Canadiens ne peuvent plus parrainer la venue de leurs proches et de leurs parents au Canada. Voilà ce qui se passe, même si la réunification des familles a été la pierre angulaire de la politique des gouvernements libéraux en matière d'immigration.

• (1830)

Nous constatons, depuis l'annonce des niveaux d'immigration pour 1987, que le gouvernement a réduit à environ 30 p. 100 les seuils établis dans le domaine du parrainage et de la réunification des familles. Ces seuils étaient beaucoup plus élevés sous les gouvernements libéraux. Au demeurant, il faut généralement des années pour les atteindre, même quand tout va pour le mieux.

Comment s'étonner de la vague d'indignation et de protestations qui a déferlé quand nous avons appris qu'une personne ayant 20 condamnations à son actif, avait non seulement été acceptée au pays en obtenant un permis spécial du ministre, mais aussi que ce dernier avait eu l'audace de recommander au gouvernement et au Cabinet de lui accorder le statut d'immigrant reçu.

C'est scandaleux, car il y a des milliers de personnes méritoires qui désirent venir au Canada, comme ma famille et bien d'autres l'ont fait, pour y vivre une vie meilleure et, par la même occasion, contribuer à améliorer notre pays. Elles veulent participer à l'édification d'un nouveau pays. Le ministre

doit accorder des permis ministériels aux personnes qui méritent ce genre de considération, et non pas à des individus qui, comme dans le cas du Hongrois, fournissent des renseignements secrets sur les Canadiens qui ont des liens avec la Hongrie. En fait, ce genre d'individus ne devraient pas obtenir le statut d'immigrant. Il faudrait l'offrir à ceux qui le méritent.

En outre, ces deux cas ne datent pas d'hier. En ce qui concerne l'individu qui fait l'objet d'une vingtaine d'inculpations, trois anciens ministres de l'Immigration ont opposé une fin de non-recevoir aux démarches entreprises en son nom. Jusqu'ici, la bureaucratie et le sous-ministre continuent à réagir négativement et à s'opposer à la décision du ministre.

En ce qui concerne le cas du Hongrois, deux anciens ministres de l'Immigration avaient rejeté les demandes présentées au nom de ce monsieur, notamment par le député d'Edmonton—Strathcona (M. Kilgour). Nous sommes au courant de ces deux cas et peut-être y en a-t-il d'autres qui feront surface. Le ministre a pris là une décision très grave, sans tenir compte de l'avis de ses conseillers et même s'il est sans doute bien intentionné, il semble avoir du mal à résister aux pressions. Ses prédécesseurs et les autorités de son ministère ont refusé sans équivoque d'accorder un permis ministériel spécial à ces deux individus. Le ministre actuel a jugé possible de le faire.

Les Canadiens se demandent, comme je l'ai fait au cours de la semaine du 4 novembre, ce qui a bien pu changer pour que le ministre ait cru pouvoir agir contrairement à l'avis de ses conseillers et aux recommandations de ses trois prédécesseurs, qui n'étaient pas tous conservateurs, étant donné que le premier cas date du temps où John Roberts était ministre de l'Emploi et de l'Immigration.

J'ai hâte d'entendre le secrétaire parlementaire nous dire pourquoi le ministre a accordé des permis ministériels spéciaux dans ces deux cas particuliers. Quelles circonstances ont changé depuis les recommandations des derniers ministres? Les avis qu'il a reçus de son ministère ont-ils changé pour justifier l'octroi de ces permis spéciaux?

A moins que le secrétaire parlementaire ne puisse fournir des raisons légitimes d'octroyer des permis ministériels dans ces deux cas, je crois que le ministre au nom duquel il parle ce soir, le gouvernement et lui-même devraient révoquer ces permis. C'est seulement ainsi que nous pourrons faire comprendre aux Canadiens et à ceux qui désirent immigrer chez nous qu'ils doivent se conformer à la procédure et aux règlements car nous n'octroyons pas de permis ministériels à ceux qui ne les méritent pas. J'ai hâte d'entendre ce que le secrétaire parlementaire va nous dire.

• (1835)

M. G. M. Gurbin (secrétaire parlementaire du ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, je suppose que, comme tous les Canadiens, j'accorderais plus de crédit aux propos du député de York-Ouest (M. Marchi) s'ils ne contenaient pas autant d'inexactitudes, de faux sous-entendus et de remarques réellement douteuses. En fait, il ne peut prouver les accusations qu'il porte, tant à la Chambre qu'à l'extérieur.

Tout d'abord, je voudrais parler de la question de savoir si le ministre a suivi ou non les recommandations de son ministère. Si le député de York-Ouest était franc et savait réellement ce qui se passe dans le ministère—je peux d'ailleurs l'excuser sur ce point, puisqu'il n'a jamais eu l'expérience du gouvernement—il saurait que l'on donne au ministre une série d'options. Le fait est que les circonstances changent.

A l'entendre, cette personne, qui est maintenant au Canada depuis plusieurs années, aurait été créée par le ministre ou le gouvernement. Nous sommes au gouvernement depuis deux ans et elle est au Canada depuis bien plus longtemps que cela. Si le gouvernement libéral, dont le député appuie les politiques, était réellement préoccupé de cette affaire, je ne comprends pas que cette personne soit encore au Canada.

Je tiens à faire remarquer que le ministre a agi légalement. Il a fait des recommandations au ministre d'État chargé de l'Immigration (M. Weiner). Le cabinet doit décider, en vertu des dispositions de la Loi de 1976 sur l'immigration, si cette personne est réhabilitée. Puisque le député aime à juger, je l'invite à regarder le dossier de cette personne; j'espère qu'un jour les gens jugeront le député aussi honnêtement que le ministre essaie de la juger. Le gouvernement prendra en considération tous les éléments de cette affaire et certains ont changé au cours de l'année écoulée.

[*Français*]

Le président suppléant (M. Paproski): La motion portant que la Chambre s'ajourne maintenant est réputée être adoptée. La Chambre demeure donc ajournée jusqu'à demain, à 11 heures, conformément à l'article 3(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 37.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 18 novembre 1986

La séance est ouverte à 11 heures.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LE BUDGET SUPPLÉMENTAIRE (A) DE 1986-1987

L'hon. Robert de Cotret (président du Conseil du Trésor) présente un message dont le Président donne lecture à la Chambre et par lequel Son Excellence le gouverneur général transmet le budget supplémentaire (A) pour l'année financière se terminant le 31 mars 1987.

* * *

PÉTITIONS

RÉPONSES DU GOUVERNEMENT

M. Joe Price (secrétaire parlementaire du ministre du Travail): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 106(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement aux pétitions nos 332-1, 332-2 et 332-7.

* * *

[*Français*]

FINANCES ET AFFAIRES ÉCONOMIQUES

PRÉSENTATION DU 1ER RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. André Plourde (Kamouraska—Rivière-du-Loup): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter le premier rapport du Comité permanent des finances et des affaires économiques.

Si la Chambre donne son consentement, j'ai l'intention de proposer l'adoption de ce rapport plus tard aujourd'hui.

* * *

PÉTITIONS

LE DÉSARMEMENT—ON DEMANDE L'INTERVENTION DU GOUVERNEMENT

M. Gabriel Fontaine (Lévis): Monsieur le Président, je veux présenter une pétition au nom des jeunes de l'École Charles-Rodrigue de Lévis, particulièrement le groupe nommé «Les antiguerre». Cette pétition concerne le désarmement et l'intervention positive de notre gouvernement pour favoriser le désarmement mondial.

* * *

FINANCES ET AFFAIRES ÉCONOMIQUES

ADOPTION DU 1ER RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. André Plourde (Kamouraska—Rivière-du-Loup): Monsieur le Président, si la Chambre donne son consentement, je propose, appuyé par le député de Lévis (M. Fontaine):

Que le premier rapport du Comité permanent des finances et affaires économiques, présenté à la Chambre aujourd'hui, soit adopté.

M. le Président: L'honorable député a-t-il le consentement unanime de la Chambre pour proposer cette motion?

Des voix: D'accord.

M. le Président: La Chambre a entendu la motion. Plaît-il à la Chambre de l'adopter?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

* * *

• (1110)

[*Traduction*]

LE BUDGET SUPPLÉMENTAIRE (A) DE 1986-1987

RENVOI AUX COMITÉS PERMANENTS

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, conformément aux dispositions de l'article 83 du Règlement, je propose:

Que le budget supplémentaire (A) pour l'année financière se terminant le 31 mars 1987, déposé à la Chambre aujourd'hui, soit renvoyé aux divers comités permanents, ainsi qu'il suit:

Étant donné que la répartition du budget supplémentaire entre les divers comités est détaillée et que la liste est longue, si la Chambre y consent, je demande qu'elle figure au hansard comme si elle avait été lue.

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Nous consentons à cette procédure, pourvu que le ministre nous donne l'assurance que les crédits sont présentés sous la forme habituelle et qu'ils ne nous réservent pas de surprise.

M. Mazankowski: Je peux donner cette assurance au député. S'il découvre quelque erreur technique, il a ma parole que j'apporterai la correction nécessaire.

M. le Président: Est-ce d'accord?

Des voix: D'accord.

[Note de l'éditeur: La liste précitée suit:]

Au comité permanent des affaires autochtones et du développement du Nord:
Affaires indiennes et développement du Nord, crédits 15a, 20a, 30a, 50a et L56a.
Au comité permanent de l'agriculture:
Agriculture, crédit 15a.
Au comité permanent des communications et de la culture:
Communications, crédits 5a, 10a, 25a, 45a, 65a, 70a et 80a.
Au comité permanent de l'énergie, des mines et des ressources:
Énergie, mines et ressources, crédits L31a et 55a.
Au comité permanent de l'environnement et des forêts:
Agriculture, crédits 20a, 25a et 30a.
Environnement, crédits 1a, 10a et 15a.
Au comité permanent des affaires étrangères et du commerce extérieur:
Affaires extérieures, crédits 1a, 5a, 10a, L16a, 20a, 30a, 35a, L45a et 60a.
Au comité permanent des finances et des affaires économiques:
Finances, crédit 40a.
Au comité permanent de l'administration gouvernementale:
Travaux publics, crédits 35a et 40a.
Approvisionnements et Services, crédit 1a.
Conseil du Trésor, crédit 21a.
Au comité permanent des droits de la personne:
Justice, crédit 10a.
Au comité permanent de la justice et du solliciteur général:
Justice, crédits 1a, 5a, 25a et 40a.
Solliciteur général, crédits 1a et 10a.
Au comité permanent du travail, de l'emploi et de l'immigration:
Emploi et Immigration, crédits 1a, 5a, 15a, 20a, 25a et 30a.
Travail, crédits 1a et 5a.
Au comité permanent de la gestion des services aux députés:
Parlement, crédit 5a.
Au comité permanent de la défense nationale:
Défense nationale, crédits 5a et 10a.
Au comité permanent de la santé nationale et du bien-être social:
Santé nationale et bien-être social, crédits 1a, 10a, 15a, 25a, 35a et 80a.
Au comité permanent de l'expansion industrielle régionale:
Expansion industrielle régionale, crédits 2a, 10a, 15a, L25a et L26a.
Au comité permanent de la recherche, de la science et de la technologie:
Science et technologie, crédits 1a, 15a et 20a.
Au comité permanent du secrétariat d'État:
Secrétariat d'État, crédits 5a et 25a.
Au comité permanent des transports:
Transports, crédits 1a, 10a, 15a, 30a, 40a et 63a.

(La motion est adoptée.)

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI DE 1986 SUR LES OPÉRATIONS PORTUAIRES

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude, interrompue le lundi 17 novembre, de la motion de M. Cadieux: Que le projet de loi C-24, concernant les opérations portuaires, soit lu pour la 2e fois et, avec le consentement unanime, renvoyé au comité plénier.

M. le Président: Lorsque le débat sur le projet de loi C-24 a été interrompu, hier soir, à 18 heures, le député de Mission—Port Moody (M. St. Germain) avait terminé son discours.

Je vais maintenant donner la parole aux députés qui désirent intervenir durant la période de dix minutes réservée aux questions et aux observations relatives au discours du député.

Puisqu'il n'y a ni questions ni observations, je donne la parole à la députée d'Hamilton-Est (Mme Copps) dans le cadre du débat.

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, nous n'avons pas eu beaucoup de temps pour examiner ce projet de loi. Ce n'est qu'hier qu'il a été déposé à la Chambre et que nous l'avons reçu à nos bureaux vers 10 h 15.

Je voudrais soulever un certain nombre de questions. Un point qui m'a frappé à la lecture de ce projet de loi, et je pense qu'il en ira probablement de même de tous les députés, c'est le paragraphe 13(2), dans lequel le ministre parle de l'interdiction qui frappera ceux qui violent les règlements établis dans ce nouveau projet de loi.

> Les dirigeants et les représentants d'un syndicat qui ont été déclarés coupables d'une infraction prévue par la présente loi commise alors qu'ils agissaient dans l'exécution de leurs fonctions ne peuvent être employés à quelque titre que ce soit par le syndicat—ou agir à titre de dirigeant ou de représentant de celui-ci—pendant les cinq ans qui suivent la déclaration de culpabilité.

Pour une raison quelconque, l'employeur n'est pas visé par ce paragraphe. Si ce projet tend à régler de façon équitable une situation difficile, pourquoi, d'une part, au paragraphe 13(1), parle-t-on de sanctions contre tout individu ou syndicat ou encore toute société qui contrevient à la présente loi, alors que d'autre part, en vertu du paragraphe 13(2), les seules personnes qui risquent de perdre leur emploi pendant cinq ans sont les représentants syndicaux? Cela montre manifestement que le gouvernement est défavorable aux syndicats.

En outre, il existe une façon de rendre la loi plus équitable. Les députés de la Colombie-Britannique souhaiteront examiner de plus près l'article 13(2). Si l'on impose l'obligation de respecter la loi, cela doit s'appliquer aux deux côtés. A tout le moins, le gouvernement devrait présenter une modification qui prévoit des sanctions semblables contre l'employeur.

Si nous examinons les lois imposées par les gouvernements précédents—entre autres, la Loi de 1978 sur le maintien de la navigation, la Loi portant reprise du débardage et des opérations connexes dans les ports de la côte ouest du Canada, sanctionnée en 1982, et la Loi prévoyant la poursuite et le maintien des services postaux, sanctionnée en 1978—nous constatons que, pour la première fois dans l'histoire du Parlement, non seulement le gouvernement propose-t-il d'imposer au syndicat et aux employeurs des règlements régissant l'application de cette mesure législative, mais encore songe-t-il à renvoyer pour cinq ans tout chef syndicaliste qui contreviendra à la loi. Quand nous avons eu une grève des Postes en 1979, l'amende quotidienne était de $100, mais il n'était pas question de renvoyer un chef syndicaliste pendant une période de cinq ans.

Quand on a ordonné aux débardeurs de la côte ouest de reprendre le travail en 1982, les règlements prévoyaient que toute personne qui ne respectait pas l'ordonnance serait accusée d'outrage au tribunal. De même, l'outrage au tribunal était la seule sanction prévue aux termes de l'accord de 1978 sur la navigation sur les Grands Lacs.

Pourquoi le gouvernement veut-il imposer une loi qui retirerait à un chef syndicaliste le droit d'occuper son poste durant cinq ans, alors que l'employeur n'est passible d'aucune sanction comparable? Quelqu'un a-t-il recommandé que l'employeur soit démis de ses fonctions pour cinq ans?

A mon avis, l'article 13(2) n'était qu'une tentative délibérée du gouvernement de ne pas offusquer l'employeur par cette loi ordonnant le retour au travail. Les dispositions sur la commission d'enquête industrielle confirment mon raisonnement: l'employeur a facilement réussi à endormir le gouvernement. La clause-conteneur est la seule question qui est confiée à la commission d'enquête industrielle et, comme d'habitude, le gouvernement préconise un procédé plutôt ambigü pour sélectionner les membres de la commission.

• (1120)

Le ministre du Travail (M. Cadieux) a rappelé, dans le communiqué qu'il a émis hier pour annoncer les changements apportés à la loi, les difficultés qu'éprouve depuis longtemps déjà le port de Vancouver. Il a fait état des problèmes qui existent depuis 16 ans. En fait, les débardeurs et les travailleurs portuaires ont formulé quelques recommandations positives. D'après eux, la clause-conteneur n'est qu'un miroir aux alouettes. Ce ne serait que la pointe de l'iceberg.

En réalité, ce port de la côte ouest ne fait pas preuve de suffisamment de compétitivité. Et le gouvernement n'est pas disposé à injecter les capitaux considérables nécessaires pour améliorer les installations portuaires, comme on le fait aux États-Unis.

Prenons le rapport préparé sur le projet du Saint-Laurent en 1985. On y apprend que le port de Vancouver ne manutentionne que de sept à huit millions de tonnes de cargaisons générales. Seulement de 12 à 15 p. 100 de ces marchandises sont conteneurisés. Par conséquent, les conteneurs ne sont pas la seule source de problème pour le port de Vancouver. Ce même rapport de juin 1985 met le doigt sur le problème véritable: le manque de compétitivité du port. A titre d'exemple, il est question de transport transfrontalier de conteneurs pour la période allant de 1976 à 1983 entre le Canada et les États-Unis, à en croire les données publiées par Ports Canada. En 1983, il se trouvait dans les ports américains quelque 47 362 conteneurs mis à quai et destinés au Canada. Cela équivaut à une perte sèche pour nous car nos ports n'étaient pas concurrentiels. Toutefois, 16 103 conteneurs mis à quai et à destination des États-unis attendaient sur la côte ouest du Canada pendant la même période. Ce manque de compétitivité n'est pas à déplorer que pour les conteneurs, car ce service ne compte que pour 12 à 15 p. 100 de l'activité commerciale du port.

Je suis persuadée que la plupart des députés ont pu examiner le mémoire que le Syndicat des débardeurs et des magasiniers a fait parvenir à nos bureaux. Il met le doigt sur le véritable problème. Voyons ce qu'il en est du port de Seattle qui est directement en concurrence avec celui de Vancouver. Ce port a investi plus de 90 millions de dollars depuis deux ans dans la construction de nouvelles installations et l'amélioration de celles qui existaient déjà. Une comparaison entre les installations pour conteneurs—lesquelles sont les plus efficaces et les plus rapides—révèle que Vancouver possède cinq grues tandis que Seattle et Tacoma ensemble en ont trente et une. Est-il étonnant alors que la concurrence suscite des problèmes au Canada? Est-il étonnant alors que beaucoup de nos conteneurs soient maintenant déchargés aux États-Unis et ensuite expédiés au Canada?

Il ne s'agit pas d'un problème occasionné par la clause-conteneur. C'est là un écran de fumée qui masque un problème beaucoup plus grave concernant l'incapacité ou le refus du gouvernement d'améliorer l'acheminement des conteneurs ou des expéditions depuis quelques années. Rappelons le processus décisionnel qui existe aux États-Unis. Le syndicat a signalé que la plupart des ports relevaient d'une régie locale de sorte que les décisions sont prises rapidement et directement par les intéressés. Au Canada, nous avons adopté en principe une mesure législative visant à décentraliser l'autorité. Toutefois, dans la pratique, la plupart des décisions sont encore prises à 3 000 milles de distance à Ottawa, à l'intérieur du pays. Nous devons examiner également la question générale de la productivité dans les ports de Vancouver.

Nous proposerons effectivement certaines modifications. A notre avis la commission d'enquête industrielle que le gouvernement établira ne devrait pas se borner à étudier la question des conteneurs. S'il en est ainsi, le gouvernement se sera laissé convaincre par les employeurs que le seul problème concerne en fait les conteneurs. Nous préférerions que la commission étudie la question générale de la productivité et de la concurrence.

Une question fondamentale que le gouvernement a passée sous silence dans le projet de loi est celle de la sécurité de l'emploi. Nous allons présenter des amendements là-dessus également.

J'aimerais parler de la commission d'enquête industrielle. Le gouvernement n'a guère donné de précisions quant au choix et à la compétence des personnes qu'il va désigner. Je me demande si ces personnes ne seront pas choisies pour le même genre de compétence technique que les sénateurs récemment désignés. Je pense par exemple à cette sénatrice qui disait dans les journaux ce matin que le premier ministre (M. Mulroney) l'avait choisie parce qu'elle était femme, qu'elle était catholique et qu'elle venait des ports éloignés de Terre-Neuve. Pas un mot sur son aptitude ou sur ses qualités. Elle a été nommée simplement parce que c'était une femme des ports éloignés qui s'est trouvée être catholique. Si c'est de cette façon que le gouvernement procède pour choisir les membres de la commission d'enquête industrielle, il est à prévoir qu'il y aura de sérieuses difficultés à accomplir la mission définie par le ministre, si restreinte soit-elle.

M. St. Germain: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je ne pense pas qu'il soit loisible à la députée de profiter de ce débat pour faire des déclarations au sujet des nominations au Sénat. Je ne pense pas que cela ait le moindre rapport avec l'objet de la discussion. C'est de la démolition de réputations et cela devrait cesser immédiatement.

M. Gauthier: Monsieur le Président, je ne partage pas l'avis du député. Il n'y a pas matière à invoquer le Règlement, c'est de la polémique uniquement.

M. le vice-président: Dans la première partie de son observation le député de Mission—Port Moody (M. St. Germain) affirmait que la députée de Hamilton-Est (Mme Copps) se serait lancée dans des commentaires sur les nominations au Sénat. Pour ce qui est du rapport avec le sujet en discussion, elle ne l'a fait que pendant un très court instant. Il est bien évident que son intention n'était pas d'en parler longuement. Je ne vois pas qu'il y ait matière à invoquer le Règlement. Quant à la seconde partie de l'observation du député, je n'y vois pas non plus matière à invoquer le Règlement.

Mme Copps: Monsieur le Président, je pense que mes propos se rattachaient au paragraphe 7(1) où il est dit que le ministre s'attribuera le pouvoir de désigner les membres de la commission d'enquête industrielle. Si nous nous reportons au précédent qui semble avoir été posé par les nominations de sénateurs annoncées aujourd'hui, il est certain que nous avons quelques questions à poser au gouvernement. Nous aimerions proposer, et nous allons présenter des amendements à cet effet, que les personnes désignées à la commission d'enquête industrielle soient agréées aussi bien par le syndicat que par les entreprises.

Je ne pense pas que ce soient les précédents qui manquent à cela. Si nous nous tournons par exemple vers le composition des conseils pour l'assurance-chômage, il y a de façon générale un représentant syndical, un représentant des entreprises et un tiers représentant désigné par le gouvernement. A notre avis, ce serait là un meilleur modèle à suivre que celui d'une commission désignée par le ministre.

Qui sont les membres de la commission? Quelles sont leurs qualités? Quelle compétence ont-ils? Selon le communiqué du ministre, cette mesure est l'aboutissement de 16 ou 17 années de débat et d'un certain nombre d'études. Nous aimerions voir siéger à la commission des hommes ou des femmes qui connaissent leur domaine. Un gouvernement conservateur aura peut-être du mal à trouver ces personnes, évidemment. Il faut cependant y songer. Nous proposerons des amendements à ce sujet.

Les nominations à la commission d'enquête industrielle nous inquiètent. Nous voudrions savoir comment les membres seront nommés et nous aimerions que le mandat de cette commission soit étendu. Parce que le mandat porte strictement sur la question des conteneurs, qui ne représente que de 12 à 15 p. 100 de l'activité dans les ports de Vancouver, rien n'est proposé pour résoudre les 85 à 88 p. 100 restants du problème. Le mémoire que le Syndicat international des débardeurs et magasiniers a soumis à tous les députés serait un bon document à consulter dans l'étude de certains de ces amendements.

Je dois signaler par ailleurs l'inquiétude que nous cause le paragraphe 13(2), à mon parti et à moi. Cette disposition est injuste envers les dirigeants syndicaux parce qu'elle laisse entendre que les représentants des entreprises n'ont rien à craindre. Le paragraphe 13(2) n'impose pas d'interdictions aux sociétés. Un dirigeant syndical peut se voir interdire toute activité syndicale pendant cinq ans. Il peut même perdre son gagne-pain s'il enfreint l'une ou l'autre des dipositions de la mesure proposée. Il faut tout de même être juste; si une mesure impose une sanction à une partie, il faudrait qu'elle l'impose aussi à l'autre partie. Nous allons proposer, comme seul moyen de corriger la situation, de supprimer totalement cette disposition injuste du projet de loi. Il existe beaucoup de précédents montrant que l'on peut remplacer des sanctions pour outrage au tribunal, une amende ou d'autres peines du genre pour faire comprendre qu'on adopte une mesure législative à laquelle il faut obéir. Mais, en même temps, nous ne voulons pas pénaliser quelqu'un en lui interdisant durant cinq ans d'exercer un emploi pour un syndicat ou d'en être le représentant uniquement parce qu'il n'a pas respecté les dispositions du projet de loi alors que ce dernier ne prévoit aucune sanction similaire contre l'employeur.

[*Français*]

Alors, on a certainement quelques amendements qu'on est prêt à proposer, y compris les amendements ayant trait, selon moi, à la simple justice envers les ouvriers, parce que si on a l'occasion de lire les dispositions de l'article 13 (2) de la Loi, on voit très clairement la politique du gouvernement qui décide que tous les employés, s'ils ne sont pas d'accord et qu'ils brisent la loi, sont confrontés avec une offense, une possibilité de ne pas poursuivre la politique du syndicalisme pour cinq ans. Et le député dit que—je ne sais pas s'il l'a lu, parce que s'il l'a lu, le paragraphe (2) stipule que:

> Les dirigeants et les représentants d'un syndicat qui ont été déclarés coupables d'une infraction prévue par la loi commise alors qu'ils agissaient dans l'exécution de leurs fonctions ne peuvent être employés à quelque titre que ce soit par le syndicat—ou agir à titre de dirigeant ou de représentant de celui-ci—pendant les cinq ans qui suivent la déclaration de culpabilité.

Et si on lit cela, ce n'est pas seulement . . . la section 1 parle des employés et des employeurs. On parle des compagnies et des ouvriers.

La deuxième section parle seulement des ouvriers, elle ne parle pas des compagnies. Et nous, nous pensons que le fait de pénaliser un ouvrier ou un syndiqué, de le prévenir de réagir dans le syndicalisme pendant cinq ans, c'est quand même trop grave. C'est un abus du processus du projet de loi. Et on préférerait que ce soit retiré totalement. D'abord et avant tout, ce serait notre choix. Si non, il faut au moins avoir les mêmes prohibitions, les mêmes interdictions pour les employeurs. On ne peut pas dire aux employés: Si vous vous brisez la loi, vous risquez de perdre cinq ans dans votre emploi du syndicalisme, mais pour les employeurs cette interdiction n'existe pas. Et on va proposer que ce soit retiré parce que je sais que dans d'autres gouvernements, même dans les gouvernements libéraux, il y avait des exemples où le gouvernement et l'opposition ont appuyé un projet de loi qui forçait à retourner au travail, que ce fut une grève ou un «lock-out». Cela existe déjà.

Il y a quelques exemples, beaucoup d'exemples, mais c'est la première fois, à ma connaissance et d'après ce qu'on a pu constater dans la recherche, qu'on a recours à une pénalité d'une telle gravité, au point que cela peut prendre l'emploi d'une personne pour cinq ans. Par exemple, si on voit le projet de loi de 1978, la Loi prévoyant la reprise et le maintien de la navigation dans les Grands lacs et certaines autres eaux, à ce moment-là, si on n'acceptait pas le projet de loi, si on brisait la loi, on était soumis à une pénalité d'outrage au tribunal. C'était la pénalité en 1978. C'était un outrage au tribunal. Si . . .

• (1130)

[*Traduction*]

M. le vice-président: Je demanderais à la députée de conclure car son temps de parole est écoulé.

[*Français*]

Mme Copps: . . . c'était une amende de 100 $. Alors, je pense qu'il y a quand même des précédents pour avoir une pénalité moins grave et au moins appliquer la pénalité aux employés et aux employeurs.

[*Traduction*]

M. le vice-président: Questions ou observations? La parole est au député de Mission—Port Moody (M. St. Germain).

M. St. Germain: Monsieur le Président, la députée de Hamilton-Est (Mme Copps) a contesté de nombreux éléments du projet de loi. Je voudrais revenir sur un ou deux points qu'elle a soulevés ce matin. Il n'y a de toute évidence qu'un seul article auquel elle trouve à redire, et il s'agit de l'article 13. Elle a fait valoir son objection deux fois en anglais et une fois en français. Elle s'est répétée trois fois sur ce point précis. Elle a signalé qu'elle n'avait pas eu le temps d'étudier le projet de loi, et elle l'a bien prouvé en se répétant sans cesse sur ce point. Il s'agit là d'un point important, je n'en disconviens pas. Mais elle n'a pas à faire croire au pays qu'elle est la seule protectrice du monde syndical à la Chambre des communes. A titre d'ancien président de syndicat, je serai parmi les premiers à défendre les travailleurs comme je l'ai fait à la Chambre lors de l'affaire des bardeaux de cèdre. A cette époque, son propre parti a refusé de protéger les emplois dans l'industrie du bardeau en refusant de s'opposer à l'exportation aux États-Unis d'Amérique de billes, de blocs et d'ébauches. Nous n'avons donc pas de leçons à recevoir de la députée sur cette question, sur laquelle le NPD nous a accordé son appui lorsqu'elle a été soulevée. Le député de Skeena (M. Fulton) nous a bien soutenus, mais les députés du parti libéral ne l'ont pas fait. Ce parti était prêt à abandonner l'industrie du bardeau.

Venons-en maintenant à l'aspect anti-syndical. Si la députée avait été présente à la Chambre hier au moment du débat sur cette question, elle aurait pris connaissance de l'amendement présenté par le député de Regina-Ouest (M. Benjamin) au ministre du Travail (M. Cadieux). Ce dernier a trouvé l'idée excellente. Je puis vous assurer, monsieur le Président, que cet amendement sera incorporé au projet de loi.

La députée a également, sans le vouloir, induit la Chambre en erreur en déclarant que ces personnes seront privées de leur gagne-pain. C'est complètement faux. Si elle lit l'article, elle constatera qu'elles sont seulement privées du droit d'être des dirigeants ou des agents du syndicat mais qu'elles peuvent continuer d'être débardeurs. Si elle lisait l'amendement proposé . . .

Mme Copps: Vous ne savez même pas ce qu'est un agent négociateur. Ne savez-vous donc pas qu'il existe dans les syndicats des agents à plein temps?

M. St. Germain: Il n'en reste pas moins que l'amendement présenté de façon si experte par le Nouveau parti démocratique est fort pertinent et que notre parti est disposé à l'accepter.

La députée a parlé de grues. Si elle connaissait le moindrement la côte ouest, elle saurait que si on compte 31 grues à Seattle et Tacoma, c'est simplement que l'activité commerciale se déplace vers ces ports. Voilà la tendance que nous devons contrecarrer. Si la députée connaissait le moindrement la côte ouest, elle saurait que les américains songent à construire un port à Bellingham, une localité située juste au sud de la frontière. Voilà pourquoi nous devons ramener les affaires en Colombie-Britannique. Le problème se pose depuis des années.

Je voudrais que la députée me dise ce qu'elle sait vraiment de la côte ouest en ce qui a trait aux expéditions et aux grues. C'est une honte de prendre la parole à la Chambre et de ne rien savoir de la question à l'étude. C'est presque la même situation que pour les bardeaux. Les députés libéraux s'excitent à nouveau parce qu'ils ne connaissent pas les problèmes de la côte ouest, mais qu'ils essayent quand même de les résoudre. Je voudrais que la députée nous parle des grues et nous dise pourquoi elle n'était pas présente hier pour entendre le député de Regina-Ouest lorsqu'il a si judicieusement présenté sa recommandation.

Mme Copps: Monsieur le Président, pour une personne qui se prétend ancien président de syndicat, je suis surprise qu'il n'ait pas l'air de savoir comment fonctionnent les syndicats. Je réitérais naturellement la question concernant l'article 13. Je l'ai répétée et je continuerai à le faire parce qu'il s'agit d'un article qui s'attaque aux syndicats. Ce projet de loi est contraire aux syndicats et les députés conservateurs ont été pris au dépourvu. Le député ne devrait pas nous parler, à nous du parti libéral, de lutter pour les travailleurs et les travailleuses. Je représente la circonscription la plus industrialisée de notre pays et j'ai le droit de parler des questions touchant la main-d'oeuvre.

Des voix: Bravo!

Mme Copps: Monsieur le Président, l'article en question stipule:

Les dirigeants et les représentants d'un syndicat qui ont été déclarés coupables d'une infraction . . . alors qu'ils agissaient dans l'exécution de leurs fonctions ne peuvent être employés à quel titre que ce soit par le syndicat . . .

Alors, l'association que le député prétend représenter compte sans doute des employés rémunérés. Si l'on prouve qu'ils enfreignent cette loi, ils peuvent perdre leur emploi pendant cinq ans.

• (1140)

Des voix: C'est honteux!

M. St. Germain: Ce sont des débardeurs.

Mme Copps: Certainement, ils ont également des agents négociateurs. Le député parle des bardeaux . . .

M. St. Germain: Vous ne connaissez rien à cette question.

Mme Copps: Il a fait tellement trembler le président des États-Unis que ce sont les Canadiens qui se sont fait avoir dans l'affaire des bardeaux. Où était-il? Parlait-il au nom des Canadiens au moment où il fallait sauver les emplois au Canada? Il tremblait de peur devant ce rusé vendeur qu'est le président des États-Unis, qui a arraché à notre pays l'engagement de conclure rapidement un marché de libre-échange.

Quant aux néo-démocrates, qui tiennent des propos ambigus, ils peuvent prendre la position qu'ils veulent. Ils peuvent en prendre une en Colombie-Britannique et une autre ici, en Ontario, mais nous n'avons qu'une parole.

M. St. Germain: Monsieur le Président, je trouve absolument révoltant que la députée ose contester la mesure prise à propos du bardeau. S'il y a quelque chose à dire là-dessus, c'est que nous avons la situation bien en mains.

Des voix: Oh, oh!

M. St. Germain: Les Américains donneraient maintenant n'importe quoi pour que soit levé le tarif sur les bardeaux. Ils reconnaissent avoir commis une erreur de jugement. Le fait est que la mesure que nous avons prise était si positive et si décisive que nous avons sauvé 99 p. 100 des emplois de ce secteur. Cette industrie en sortira gagnante, car nous contrôlons la production de cèdre brut en Amérique du Nord. Nous allons maintenir ce contrôle en prévoyant des quotas pour l'exportation de bardeaux de cèdre aux États-Unis ou ailleurs. La députée n'a pas de leçon à me donner à ce sujet.

Elle demande si je connais quelque chose aux questions ouvrières. Au moins, j'ai été représentant syndical et j'ai participé directement aux luttes ouvrières.

Mme Copps: Moi aussi.

M. St. Germain: Comme l'a signalé un autre député, personne en face n'a dirigé d'entreprises ni été représentant syndical.

La députée a aussi soulevé la question du commissaire. Elle dit qu'en tant que gouvernement nous devrions faire preuve d'autorité. Je puis vous dire, monsieur le Président, que le ministre a fait preuve de toute l'autorité possible dans cette affaire.

M. Foster: Trêve de compliments! L'affaire est grave.

M. St. Germain: Je m'en rends compte. Elle est très grave, au point que le ministre, je pense, a choisi un excellent médiateur en la personne de M. Kelly. Dans ce cas comme dans d'autres, nous tenons à nous assurer qu'on fera preuve en l'occurrence de compassion et de compréhension, et que le salariat, tout comme le patronat, pourra exposer librement son point de vue. Nous tenons à régler la situation à l'avantage, non pas d'un groupe particulier d'employeurs ou d'employés, mais de tous les Canadiens. Si la députée se rendait compte du dilemme dans lequel le Canada se trouve par suite de notre dépendance de nos ressources naturelles, et jusqu'à quel point nous devons maintenir un solide réseau de transport sur la côte ouest . . .

M. Gauthier: Monsieur le Président, j'invoque le règlement. Le député prononce un discours. Il a eu son tour hier. Aujourd'hui, il est censé formuler un commentaire ou poser une brève question.

M. Blais: Il s'agissait d'un commentaire.

M. le vice-président: A l'ordre, je vous prie. Le député formule un commentaire. Il a inauguré la période des questions et des commentaires. Comme aucun autre député ne s'était levé pour formuler un commentaire, la présidence a redonné la parole au député de Mission—Port Moody (M. St. Germain). J'invite le député à en terminer rapidement, de façon que la députée de Hamilton-Est (Mme Copps) dispose d'autant de temps pour répondre.

M. St. Germain: De toute évidence, monsieur le Président, le parti libéral du Canada tremble de peur. Les députés de ce parti tremblent comme des feuilles. La députée de Hamilton-Est risque d'attraper la tremblote. Elle devrait peut-être recouvrir de bardeaux la toiture de sa maison et acheter davantage de nos produits, pour tenter d'améliorer le sort de tous les Canadiens.

La députée de Hamilton-Est pourrait-elle nous dire si elle s'oppose à ce projet de loi? Préfère-t-elle voir la côte ouest paralysée par une grève ou un lock-out généralisé ou bien adopter la solution du problème qu'a présentée si efficacement à la Chambre le ministre du Travail?

Mme Copps: Monsieur le Président, j'aimerais bien que le député cesse d'encenser ses collègues. Il devrait se rendre compte que le premier ministre ne va pas lui accorder d'avancement simplement parce qu'il a formulé d'aimables commentaires à l'endroit du ministre du Travail. S'il avait écouté mon exposé, il saurait que j'ai formulé quelques propositions précises et que nous allons présenter un certain nombre d'amendements. Je voudrais collaborer avec le député pour améliorer le projet de loi. Dans son état actuel, le projet de loi est antisyndical et le fait que la commission se penche exclusivement sur la question des conteneurs est la preuve indubitable que le gouvernement a adopté une attitude favorable à l'employeur. Le fait également qu'il ait imposé les peines susdites à des syndicalistes et aucune aux membres de la direction. Si nous pouvons régler certains de ces très graves problèmes antisyndicaux, je suis tout à fait disposée à examiner un compromis. Cependant, dans sa forme actuelle, le projet de loi favorise les employeurs. Le gouvernement a retenu la version de l'employeur, gobant tout ce qu'il lui disait, et nous aimerions que quelqu'un prenne la part des travailleurs.

M. le vice-président: Reprise du débat avec le député de North Vancouver—Burnaby (M. Cook).

M. Chuck Cook (secrétaire parlementaire du président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, pour bien marquer la gravité du débat et décrire ce qui se passe dans le port de Vancouver en ce moment, sachez que j'ai parlé il y a moins de dix minutes avec des personnes de cette ville et qu'il y a maintenant 24 navires en attente dans le port dont 18 sont des céréaliers. Les six autres transportent diverses marchandises. Les navires céréaliers encourront des frais de surestarie que devra payer la Commission canadienne du blé, elle-même financée par les agriculteurs de la Saskatchewan, de l'Alberta, de la Colombie-Britannique et d'une partie du Manitoba. Le conflit touche tous les agriculteurs des Prairies, c'est-à-dire une personne sur dix dont la subsistance dépend du port de Vancouver. Gardez bien ce fait à l'esprit. Si le projet de loi n'est pas adopté aujourd'hui, les six autres navires quitteront sans l'ombre d'un doute le port pour aller ailleurs. Ils attendent dans l'espoir que le port puisse être ouvert demain matin: espérons qu'il le sera.

En un sens, ce conflit de travail est fascinant. Il remonte à loin dans le temps. Les conventions collectives de la côte ouest comportent une clause-conteneur depuis 1970. Ce n'est que dans la convention signée en 1982 que l'on a enregistré un certain déblocage relativement à cette clause. Un représentant de l'Association des employeurs maritimes et un du Syndicat international des débardeurs et des magasiniers devaient alors effectuer une étude sur cette clause pour en déterminer les effets et chercher à savoir si elle nuisait vraiment au port de Vancouver. Il est intéressant de savoir que M. Don Garcia, à l'époque président régional du syndicat, représentait celui-ci et D.B. McLennan, représentait les employeurs. Les deux parties ont présenté leur rapport dans lequel elles prévoyaient la possibilité d'exclure la clause-conteneur pour au moins un an, tout en garantissant aux syndiqués le même volume de travail pendant cette période. Cela semblait possible. Fait intéressant, M. Garcia était d'accord. Cependant, les 3 700 débardeurs de la section 500 s'y sont opposés. Ils ont refusé la proposition. Lors des élections syndicales de 1984, M. Garcia a perdu la présidence. On suppose que c'est parce qu'il avait accepté de supprimer pour un an la clause-conteneur, afin de voir ce qu'il en résulterait. Dave Lomas est devenu président du syndicat des débardeurs en 1984.

• (1150)

Cette année-là, des représentants de la Société du port de Vancouver et de l'association des employés, ainsi que M. Dave Lomas, se sont rendus en Extrême-Orient dans l'espoir de trouver de nouveaux clients. Ils voulaient savoir pourquoi les compagnies maritimes n'utilisaient pas les installations portuaires de Vancouver, et les inciter à le faire. Il semble que bon nombre d'entre eux s'y refusaient à cause de la clause-conteneur. Pour être juste, je dois ajouter que ce n'était pas l'unique raison.

Dès lors, M. Lomas a commencé à dire qu'on pourrait peut-être modifier cette disposition. Il convient de signaler qu'en avril 1986, M. Lomas a perdu son poste de président du syndicat. Il y a fort à parier que sa nouvelle position, selon laquelle la clause-conteneur nuisait au port de Vancouver, y était pour quelque chose. M. Garcia fut de nouveau élu à la présidence.

Rien ne fera désormais changer Don Garcia d'avis sur la clause-conteneur. Il est sans doute persuadé que sa tentative pour se montrer raisonnable à ce sujet lui a coûté son poste la première fois. De toute évidence, M. Lomas s'est fait battre parce que les 3 700 débardeurs tiennent mordicus à cette disposition. Même si le syndicat avait la garantie que la suppression de la clause-conteneur n'entraînerait aucun ralentissement du travail, est-il possible que le président y consente? Même s'il acceptait, les membres du syndicat ne ratifieraient pas la suppression de cette clause. Les 3 700 membres du syndicat ne veulent absolument rien entendre. La direction du syndicat n'oserait donc pas envisager une telle idée. De l'autre côté, il y a maintenant une force irrésistible, parce que les employeurs croient que la clause doit être supprimée du contrat en raison de ce qu'elle leur coûte à eux, au port de Vancouver, aux habitants de l'Ouest et même à notre image nationale en ce qu'elle empêche Vancouver de devenir un grand centre commercial.

Je ne prétends pas que la clause-conteneur soit le seul problème du port de Vancouver. Ce n'est certainement pas le cas. J'approuve une bonne partie des commentaires des députés de l'opposition. Nous avons cependant d'un côté un syndicat qui ne veut rien entendre et de l'autre côté une force irrésistible, la direction, qui a lock-outé les travailleurs parce qu'ils veulent que le contrat soit conclu. Nous sommes dans un dilemme. Le seul moyen, c'est d'imposer une solution et c'est la raison d'être de la Loi portant maintien des opérations portuaires de 1986. L'activité doit reprendre dans le port.

Le projet de loi est-il juste? La plupart des députés conviendront sans doute qu'il l'est. Il force les employeurs à ouvrir leurs portes pour permettre la reprise du travail. Il stipule que le rapport Larson servira de base au contrat jusqu'en 1988 mais seulement parce que les parties sont à couteaux tirés, et qu'elles ne peuvent s'entendre sur rien. Le ministre du Travail (M. Cadieux) n'a pas refusé aux parties le droit de négocier et d'en arriver à un accord. S'ils y parviennent, l'article 12 du projet de loi s'appliquera. Cet article prévoit en termes simples que si les deux parties peuvent s'entendre, leur entente s'appliquera. La loi prévoit aussi une commission d'enquête industrielle qui étudiera le port de Vancouver et la clause-conteneur. Il précise que les conclusions de cette commission feront, elles aussi, partie intégrante du contrat jusqu'en 1988. Peut-on résoudre un problème autrement quand les gens ne se parlent pas?

Dans le discours qu'il a prononcé au début du débat sur ce projet de loi, le ministre du Travail a déclaré que la situation actuelle fait plus de torts aux autres qu'aux protagonistes, en raison de la fermeture du port. En effet, une personne sur dix à Vancouver, tous les agriculteurs des Prairies, tous les expéditeurs de blé, de potasse et autres produits sont touchés. Il y a actuellement 24 navires dans le port. Si la grève devait se poursuivre pendant quelques jours, les agriculteurs des Prairies risquent de devoir dédommager plus de 18 navires qui attendent leur chargement de grain. Ils doivent débourser pour chaque jour de retard.

Il n'y a qu'une seule façon, à mon avis, de pousser les débardeurs à changer d'attitude. Je ne parle pas des dirigeants syndicaux parce qu'ils savent que la clause-conteneur devrait être examinée et supprimée pour une période d'essai. La seule façon d'amener les débardeurs à changer d'attitude consiste à leur garantir qu'ils auront la même quantité de travail lorsque la clause sera supprimée. Ainsi, nous pourrons apprendre s'il y aura autant de travail et si les employeurs devront verser des subventions. Nous verrons bien si les expéditions reviendront au port de Vancouver sans cette clause.

J'ai une autre raison d'espérer sincèrement que la commission industrielle la supprimera: l'administration portuaire et ses représentants officiels ont toujours prétexté la clause-conteneur pour expliquer le piètre rendement de ce port. S'ils ne font pas mieux sans cette clause, nous ferons bien d'examiner sérieusement la gestion des ports canadiens et les employeurs auront intérêt, eux aussi, à revoir leurs méthodes de commercialisation, car ils ne pourront plus s'en servir comme excuse.

Je ne tends pas la perche au syndicat. Les employeurs sont tellement convaincus de leur affaire qu'ils ont déjà accepté de rembourser au syndicat les heures de travail en moins que les années précédentes. Que pourrait-on espérer de mieux? Si le port n'est pas plus rentable sans la clause-conteneur et si le nombre d'heures de travail des débardeurs diminue sensiblement, le syndicat a raison, et la direction et le port se trompent. Ils devront bien l'admettre.

• (1200)

D'autre part, la suppression de cette clause est l'unique moyen de convaincre les 3 600 débardeurs en quête de garanties que cette décision est conforme à leur intérêt.

Les débardeurs ont avancé plusieurs arguments pertinents dans les documents qu'ils ont envoyés à tous les députés fédéraux. Il n'y pas que la clause-conteneur qui cloche dans le port de Vancouver. Le service ferroviaire laisse à désirer. Je me rappelle certaines lectures que j'ai faites à propos du port de Vancouver et des trains de soie au début des années 20. La soie qui arrivait du Japon était immédiatement chargée sur des wagons et les trains constitués, prioritaires, partaient vers l'est sans délai. La soie de l'Orient arrivait donc dans l'est du Canada rapidement. C'était une période romantique et les trains de soie allaient devenir célèbres dans tout le pays. De mon vivant, je n'ai jamais eu connaissance que les chemins de fer aient collaboré avec le port de Vancouver, soit en lui accordant des tarifs spéciaux soit en facilitant aux expéditeurs l'utilisation du port. Sans la collaboration des chemins de fer, des transports routiers et de toute l'infrastructure, le port de Vancouver continuera a être dominé par Oakland, Seattle, Tacoma et même, maintenant, Bellingham. Tout cela parce que les chemins de fer américains sont meilleurs concurrents.

On a mentionné la possibilité de mettre deux hauteurs de conteneurs sur les wagons. Ce système est utilisé entre Seattle et Chicago et il permet aux expéditeurs d'économiser 400 $ par conteneur. Malheureusement, les chemins de fer canadiens ne sont pas équipés pour cela, bien que le CP envisage le système pour l'an prochain.

Pour que le port de Vancouver soit concurrentiel, il faudrait que le gouvernement fédéral, par l'intermédiaire du ministère des Transports, fasse pression sur le CN et le CP pour qu'ils accordent plus d'attention aux ports de la côte ouest et fassent en sorte que ceux-ci puissent supporter la concurrence, ce qui est impossible en ce moment, à cause des chemins de fer.

Je suis d'accord avec le député qui m'a précédé, le mandat de la commission d'enquête devrait aller au-delà de la seule clause-conteneur. Il devrait couvrir l'ensemble de la situation. Je suis surpris de l'attitude du parti libéral. Pendant des années, dans l'opposition, j'ai demandé une commission d'enquête sur le port de Vancouver. Je ne l'ai jamais obtenue, je n'ai jamais eu la moindre collaboration. J'ai passé des années à me battre contre la Loi sur la société canadienne des ports, pour obtenir au port de Vancouver une plus grande autonomie.

Laissez-moi vous donner un exemple. Lorsqu'un expéditeur se propose de faire transiter un million d'objets quelconques par le port de Seattle, le conseil d'administration peut se réunir et prendre une décision en une demie journée sur les tarifs et les arrangements. Bien que le port de Vancouver ait peut-être un peu plus d'autonomie, ce genre d'arrangement exigerait l'échange de nombreux télex avec la Société canadienne des ports à Montréal, de sorte qu'il faudrait une semaine ou deux avant de pouvoir faire quoi que ce soit. Pendant ce temps, le million d'objets aurait déjà été expédié par le port de Seattle.

Le port de Vancouver ne réalisera jamais son plein potentiel tant qu'il ne pourra pas fonctionner de façon indépendante. Malheureusement, ce n'est toujours pas fait et, en tant que représentants de la côte Ouest, nous continuerons à nous battre pour y parvenir.

Pour le bien de tous les Canadiens ce projet de loi doit être adopté aujourd'hui. Le syndicat est prêt à retourner au travail. Le projet de loi forcera les employeurs à mettre fin à leur lock-out, car il est indipensable que les activités reprennent. La question peut être réglée en forçant le rapprochement. Si les parties ne sont pas satisfaites du rapport Larson, elles n'ont qu'à s'entendre. Nous ne pouvons pas permettre que le port demeure fermé. J'espère que cette mesure sera adoptée aujourd'hui et que le port pourra rouvrir. Nous pourrons ensuite nous pencher sur cette longue querelle au port de Vancouver.

M. le vice-président: Questions ou observations? Reprise du débat.

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, le projet de loi C-24 a trait au maintien des opérations portuaires. Ceux qui commencent à suivre le débat se rendent maintenant compte que cette mesure vise essentiellement à mettre fin à une grève des employeurs. Le fait est qu'on empêche les employés de travailler. Cela fascine mon parti de constater que l'Association des employeurs maritimes a décidé de faire une grève de grande envergure afin d'obtenir des avantages supplémentaires. Le gouvernement ordonne maintenant à l'association d'ouvrir ses portes aux travailleurs.

Ce qui m'inquiète à propos du projet de loi C-24, c'est que c'est essentiellement un cadeau piégé. Si je dis cela, c'est parce que diverses questions doivent être examinées très attentivement, notamment la méthode du choix de l'arbitre, le mandat du sous-commissaire d'enquête industrielle, le choix de celui-ci et la façon dont l'article 13, dont il a été beaucoup question, sera appliqué.

Avant de passer au détail de la mesure, je veux dire quelques mots au sujet de ce que les libéraux ont dit jusqu'ici aujourd'hui. Je trouve curieux qu'ils proposent aujourd'hui bon nombre d'amendements et qu'ils décèlent toute sorte de problèmes dans cette mesure, mais que seulement 45 minutes après l'avoir reçue hier, leur leader s'est levé à la Chambre pour demander que le projet de loi soit adopté à toutes les étapes d'un seul coup pour qu'on puisse mettre fin immédiatement au lock-out. Les libéraux ne voulaient pas d'un débat complet à la Chambre des communes.

Une autre chose qui me préoccupe et que je tiens à signaler tout particulièrement au ministre du Travail (M. Cadieux), c'est que, même si les députés ont reçu des exemplaires du projet de loi dès le début, malheureusement, le syndicat des débardeurs et les membres de l'association des employeurs maritimes de la côte ouest n'en ont pas reçu. Ils n'ont reçu le texte que quand nous le leur avons transmis par téléphone à 10 h 15 hier matin. Je reconnais que le ministre n'a pas beaucoup de temps, mais selon moi, quand une mesure législative qui touche des employeurs ou des employés est présentée à la Chambre des communes, il faut s'assurer que les personnes directement ou indirectement touchées en reçoivent le texte avant le débat.

Il est évident que le but du projet de loi consiste à ordonner aux employeurs de la côte ouest d'ouvrir leurs portes vu qu'il s'agit d'un lock-out. J'ai lu les coupures de journaux et cela me renverse de voir combien de journalistes, non seulement dans la presse écrite, mais aussi à la radio et à la télévision, ont dit qu'il s'agissait d'une grève des débardeurs. Rien ne pourrait être plus faux. Ce sont les employeurs qui ont fait un lock-out.

Je voudrais maintenant parler de l'article 13, plus particulièrement du paragraphe 13 (2). Le ministre a rapidement accepté la proposition faite par mon ami, le député de Regina-Ouest (M. Benjamin) dans son discours. Il a reconnu en principe que ce qui vaut pour les dirigeants du syndicat doit s'appliquer aussi aux dirigeants de la société. Je suis certain que tous les intéressés auraient préféré que le paragraphe 13 (2) soit simplement supprimé. Je n'ai pu trouver aucun précédent comparable parmi toutes les mesures étudiées à la Chambre depuis dix ans qui visaient directement un syndicat quelconque. C'est pour cela que les critiques formulées à propos du libellé actuel du projet de loi C-24 sont fondées. La mesure est nettement antisyndicaliste. Vu la rapidité avec laquelle le ministre du Travail a agi, je pense cependant qu'il voulait faire comprendre à l'association des employeurs maritimes où cette affaire peut mener et qu'il ne voulait pas vraiment porter un coup au syndicat des débardeurs. C'est que je pense parce qu'il existe deux articles pièges dans le projet de loi. Le premier est l'article relatif au conciliateur. Celui-ci prévoit la mise en oeuvre du rapport Larson, qui portait sur toutes sortes de questions. En vertu de cet article, l'arbitre, qui agit directement pour les neuf sections du Syndicat international des débardeurs et magasiniers et les 65 compagnies de navigation et d'arrimage, est chargé de diverses choses qui ne sont pas toutes parfaitement bien définies dans le rapport Larson sous sa forme actuelle. Il s'agit des jours fériés reconnus, des congés payés, du régime de sécurité sociale et des répercussions du programme de répartition des coûts de la Commission d'assurance-chomâge sur de nombreux travailleurs. J'invite les députés à étudier l'article du rapport Larson qui concerne les pensions car je ne vois pas comment un arbitre, si impartial soit-il—et si je comprends bien le ministre, il sera choisi par le personnel de Travail Canada—pourrait réaliser cela avec le genre de formulation et de recommandations qu'on trouve dans le rapport Larson.

• (1210)

Il y a la protection contre l'automatisation. Le public doit savoir que l'article concernant les salaires ne prévoit aucune augmentation en 1986, ce qui veut dire un gel absolu, et qu'il prévoit 2 p. 100 à partir du 1er janvier prochain et 3 p. 100 au 1er janvier 1988. Ces trois ajustements sont bien inférieurs à l'indice des prix à la consommation ou à l'inflation. On demande donc aux débardeurs d'accepter une diminution de leur paye réelle pour les trois prochaines années.

Il y a des passages consacrés aux équipes de travail pour les navires hauturiers, à l'horaire, à l'affectation selon la classification, à la formation sur place, au service continu, au transport et au temps de déplacement, et à l'affectation des employés sur place. Un précédent intervenant de la côte ouest a souligné que l'article 12 permettait aux deux parties, le SIDM et l'AEM, de trouver ensemble un terrain d'entente si elles peuvent se mettre d'accord sur une formulation contractuelle de ces questions plus satisfaisante que les solutions et les recommandations du rapport Larson.

Je voudrais vous parler quelques instants de l'autre gros article piège. Il s'agit de la commission d'enquête industrielle qui doit être nommée par le ministre pour étudier l'article concernant les conteneurs, la fameuse disposition de l'article 26.05, et d'autres questions connexes que le ministre pourra juger apparentées à la clause des conteneurs. Cette commission aura tous les pouvoirs conférés par la Loi sur les enquêtes et je pense donc que les députés doivent être bien conscients du fait que ce commissaire ou ces commissaires auront le pouvoir d'émettre des brefs d'assignation à l'égard de témoins et de documents, de procéder à des contre-interrogatoires, de recevoir des témoignages sous serment, etc., et peut-être pour la première fois sur la côte ouest, d'aller vraiment au fond de la clause concernant les conteneurs. Il aurait cependant fallu s'entendre à l'avance sur une procédure de nomination de ce commissaire d'enquête industrielle. D'autres intervenants ont proposé qu'une liste de candidats possibles soit établie et que l'on choisisse quelqu'un qui soit acceptable par les deux parties, ou éventuellement qu'une liste de noms soit soumise à un comité de la Chambre ou au leader à la Chambre de façon à ce qu'il y ait une procédure protégeant les deux parties.

Je reviens à mon image du cadeau piégé car on voit clairement la tendance antisyndicale du projet de loi C-24 et par conséquent les signaux émis en direction de l'Association des employeurs maritimes. Je pense que nous tenons à avoir la certitude non seulement que l'arbitre, mais que le commissaire d'enquête en particulier sera et devra se montrer impartial sur cette question hautement litigieuse de la disposition concernant les conteneurs à l'article 26.05.

J'aimerais renvoyer les députés et les personnes intéressées au rapport Larson. La page 55 concerne les régions de Vancouver et de Prince Rupert et traite de l'emballage et du déballage des conteneurs aux docks et dans les entrepôts, et je cite:

Cette clause se défend parfaitement étant donné que, de toute façon, il faut emballer ou déballer les marchandises regroupées qui ont plusieurs destinataires ou regrouper celles qui ont un seul destinataire.

M. Larson continue sur le même sujet à la page 54. Il mentionne la clause-conteneur en disant pourquoi il est très important que le ministre se montre très prudent en ce qui concerne le choix du commissaire et les questions qui seront examinées par la commission d'enquête:

Il ne fait aucun doute que la clause «conteneur» est un moyen légitime d'assurer et de préserver les emplois de l'unité de négociation et qu'elle ne diffère pas des clauses prévues par d'autres conventions collectives contre la sous-traitance et l'emploi des travailleurs non syndiqués.

A la page 56, M. Larson ajoute ceci:

Les employeurs s'attendent à ce que les bénéfices tirés d'une activité soient égaux ou supérieurs à ceux qui seront générés par l'autre activité. Cependant, en ce qui concerne les employés affectés à l'emballage et au déballage des conteneurs, il est pratiquement certain que seul un petit nombre d'entre eux, si tant est qu'il y en ait du tout, sont capables d'apprendre le maniement des grues mécaniques. D'ailleurs, même s'ils pouvaient tous l'apprendre, il n'y aurait pas assez de travail pour eux parce que les grues ne nécessitent pas l'emploi d'une main-d'oeuvre abondante.

Puis à la page 57, il déclare:

C'est seulement aux dernières étapes de la négociation que le syndicat a refusé de transiger sur la suppression de la clause «conteneur» et, selon moi, ce refus vient du fait que l'Association n'ait pas présenté une garantie acceptable plutôt que d'une résolution arrêtée contre la suppression de cette clause à quelque condition que ce soit.

M. Larson a étudié la question de façon très approfondie et nous donne une bonne idée de la situation en ce qui concerne la clause «conteneur». Cela nécessite une étude exhaustive car, comme le débat qui a eu lieu à ce sujet aux États-Unis nous l'a appris, à la suite de plusieurs actions en justice qui ont traîné en longueur, cette clause a été remise en vigueur sur la côte ouest des États-Unis, car on a constaté que pour un grand nombre de ces denrées, il était plus rentable de procéder au déballage comme par le passé.

En ce qui concerne l'arbitre qui, si j'ai bien compris, viendra de Travail Canada, et pour ce qui est de la Commission d'enquête industrielle, il est très important que mes collègues et moi-même ne donnions pas carte blanche au ministre compte tenu des moyens puissants que lui donne le projet de loi C-24 à cet égard.

Je voudrais examiner certains des principaux points que le syndicat a soulevés dans le communiqué de Dan Cole, son secrétaire-trésorier, au cours de ces dernières 48 heures. Voici un passage d'un des documents en question:

Notre syndicat comprend aussi bien que n'importe qui les problèmes du port. Nous savons que si la clause-conteneur est supprimée dans l'espoir que le trafic augmentera, nous y perdrons nos emplois sans que cela n'assure pour autant l'augmentation du nombre de conteneurs qui transiteront par le port de Vancouver.

Vancouver ne peut pas concurrencer Seattle ou Tacoma, non pas à cause de la clause-conteneur, mais à cause d'installations inférieures, d'un manque de planification et de contrôle au niveau local et d'une mauvaise commercialisation des opérations portuaires.

Depuis deux ans, le port de Seattle a investi plus de 90 millions dans la construction de nouvelles installations ou l'amélioration de l'infrastructure existante. Pour ce qui est des grues à conteneur, Vancouver en a cinq tandis que Seattle et Tacoma en ont 31 à eux deux.

Dans ma région, la côte nord de la Colombie-Britannique, il y a plusieurs centaines de débardeurs dont 150 qui travaillent à plein temps à Prince Rupert et bien d'autres qui travaillent à temps partiel. Nous en avons une quarantaine ou une cinquantaine qui travaillent régulièrement à Stewart et également entre 40 et 50 qui travaillent régulièrement à Port Simpson. Nous ne recevons pas un grand nombre de conteneurs, car nous chargeons surtout des billes de bois à destination de l'Alaska et de l'Orient, du bois scié qui arrive à Prince Rupert, principalement par camion et par chemin de fer, de la pulpe de bois, des explosifs, des céréales et quelques autres denrées. A Vancouver, le travail entrepris par le Syndicat est beaucoup plus compliqué.

Je voudrais parler maintenant de l'article 26.05, la clause-conteneur étant donné que la l'Association des employeurs prétend que c'est surtout cela qui retarde l'expansion du port de Vancouver, mais je crois que la question est plus compliquée que cela. Je voudrais citer un passage tiré d'un mémoire présenté par le Syndicat:

• (1220)

La clause-conteneur, article 26.05 de la Convention collective entre le syndicat et les employeurs établit une zone ayant un rayon de 90 milles autour de Vancouver (à l'est jusqu'à Hope, au sud jusqu'à la frontière des États-Unis et à l'ouest jusqu'à l'île de Vancouver). Tout conteneur destiné à un endroit au-delà de cette zone y est expédié directement. Tout conteneur destiné à un endroit en deçà de ce rayon et adressé à une seule personne y va aussi directement. Seuls les conteneurs dont le contenu va à diverses adresses ou à divers propriétaires en deçà du rayon doivent être déballés et chargés à bord de camions ou de wagons par des débardeurs.

Comme le révèle le tableau 1, la clause-conteneur s'applique à moins de 15 p. 100 de tous les conteneurs transitant par le port de Vancouver.

Voici ce que dit le rapport au sujet du trafic des conteneurs:

Le nombre de conteneurs passant par le port de Vancouver augmente. Depuis 1982, les arrivages ont augmenté de 44 p. 100 tandis que les départs de conteneurs ont augmenté de 64 p. 100. Le problème est imputable au fait que le mouvement des conteneurs dans les ports américains a augmenté encore plus rapidement. En 1972 l'importance des conteneurs à Vancouver correspondait à 9,5 p. 100 du volume global sur la côte américaine du Pacifique. En 1985 le volume à Vancouver n'était que de 4,8 p. 100 du volume global sur la côte du Pacifique.

Vous pouvez voir, monsieur le Président, qu'il est en fin de compte réduit de moitié. Et le rapport poursuit:

Il y a divers facteurs qui expliquent les différences de croissance: en 1985 Tacoma a plus que doublé son volume de conteneurs du fait que Sea-Land, un des grands armateurs, a quitté Seattle pour aller à Tacoma. Seattle a éprouvé une baisse correspondante.

Une importante étude comparative des ports de la côte ouest a conclu que les ports qui accusaient la plus forte croissance—Long Beach, Los Angeles, Tacoma—étaient ceux dont l'administration portuaire locale avait montré le plus de dynamisme dans la commercialisation et l'établissement de correspondances intermodales. Seattle, par exemple, a consacré 35 millions de dollars US à des améliorations des terminus uniquement pour conserver un important client, American President Lines.

Il suffit d'examiner le tableau qui figure dans la même analyse pour voir les problèmes que suscite l'expansion des ports de la Colombie-Britannique, par exemple ceux de Vancouver, Prince-Rupert, Stewart, Kitimat ou ceux du réseau du Fraser. En fait d'intervention politique il y a dans notre système le Cabinet fédéral, le ministre des Transports (M. Crosbie), Transports Canada, le conseil d'administration de la Société canadienne des ports, le conseil d'administration de la Société du port de Vancouver et, enfin, le gérant du port et son personnel. C'est un appareil formidable, et au niveau du port lui-même, bien sûr, il n'y a que des affidés conservateurs.

Au Canada la situation est différente de ce qui existe en général dans les ports américains de la côte ouest. L'intervention politique là-bas commence avec le conseil municipal et passe par les fonctionnaires municipaux, l'administration du port elle-même qui est constituée en société, la commission du port, la direction et le personnel, puis il y a le véritable propriétaire du port de mer. L'organisation hiérarchique y est beaucoup plus directe pour les emprunts qui peuvent être nécessaires pour le développement du port.

Je voudrais m'arrêter à la question de savoir si les conteneurs vont revenir à Vancouver, parce qu'à mon avis c'est là l'élément-clé qui a été mal compris dans ce débat. J'ai esquissé les inquiétudes que me cause le paragraphe 13(2), et je pense que le ministre s'est déclaré d'accord en principe pour dire que, même s'il ne veut pas supprimer l'article pour ce qui concerne les syndicats, il est disposé à l'appliquer de la même façon aux sociétés et au syndicat. C'est un compromis. Je préférerais que l'article 13(2) soit supprimé.

Quant à la commission d'enquête industrielle, aux commissaires et à leur mandat définitif, j'espère que, plus tard aujourd'hui, le ministre va accepter un amendement ou un procédé en vertu duquel on choisira des candidats objectifs et impartiaux, qui acceptent les positions tant du syndicat que des employeurs. Nous pourrons ainsi arriver à une entente pratique et satisfaisante. A mon sens, il importe que l'arbitre de Travail Canada rédige le contrat avec minutie afin que les deux parties en cause soient disposées à en accepter et respecter les termes.

En guise de conclusion, j'aimerais donner de plus amples explications au sujet des conteneurs. A nouveau, je cite un extrait du document d'information du syndicat intitulé «Les conteneurs vont-ils revenir à Vancouver?»:

> En 1986, quelque 92 000 conteneurs de Seattle et Tacoma vont franchir la frontière, à destination de Vancouver, dont 50 000 seront déchargés dans les ports américains par des navires qui font aussi escale à Vancouver, donc qui amarrent dans les deux pays. D'après les critiques, les expéditeurs et les transporteurs déchargeraient ces 50 000 conteneurs à Vancouver, si seulement les débardeurs renonçaient à leur clause-conteneur. Ce surcroît de travail compenserait amplement les 12 000 conteneurs que les débardeurs déballent actuellement aux termes de la clause-conteneur.
>
> Il y a ensuite 42 000 conteneurs destinés, au départ, à Vancouver qui sont expédiés à Seattle par des compagnies maritimes dont les navires ne font pas escale à Vancouver. Ceux qui s'opposent à la clause-conteneur prétendent qu'une partie de ces conteneurs seraient déchargés à Vancouver également.
>
> Ainsi, en renonçant à la clause-conteneur les débardeurs de Vancouver devraient avoir plus de travail et non pas moins. L'accroissement du nombre de conteneurs passant par le port de Vancouver devrait plus que compenser la réduction de travail attribuable au petit nombre de conteneurs que déballent les débardeurs. Pourquoi le syndicat refuse-t-il d'abandonner cette clause?
>
> Tout simplement parce que rien ne garantit que les conteneurs acheminés à l'heure actuelle vers Seattle et Tacoma reviendront à Vancouver.
>
> Les ports de Seattle et de Tacoma feront tout en leur pouvoir pour conserver ces conteneurs. Le directeur du port de Seattle, M. Ross Dwyer, affirme que le port de Seattle réagira aux initiatives que prendra le port de Vancouver, s'il parvient à faire supprimer la clause-conteneur. Or, on sait que jusqu'ici le port de Seattle a fort bien réussi à accroître sa part du marché, grâce à une campagne de commercialisation dynamique. Il a, notamment, promis d'installer trois grues munies de portiques plus longs permettant de décharger les nouveaux navires à coque plus large commandés par la compagnie American President Lines—chaque navire peut transporter 3 800 TEU—avant même le lancement de ces navires.
>
> Par contre, le port de Vancouver prend très peu d'initiatives pour accroître sa part du marché, voire conserver celle qu'il détient actuellement.
>
> Jusqu'à maintenant, rien ne semble indiquer que le port de Vancouver soit disposé à changer. La stratégie actuelle semble être de se débarrasser de la clause-conteneur et de toucher du bois.

Je sais que les agriculteurs de tout le pays s'inquiètent vivement du transport du grain, à l'instar des gens de Vancouver. Étant donné le tonnage global de marchandises entrant au port de Vancouver pour y être déchargées et acheminées dans tous les coins du pays, et le nombre de denrées expédiées à l'étranger par les ports de Vancouver, Prince-Rupert, Stewart et autres, il est absolument nécessaire de trouver une formule acceptable pour relancer la négociation collective.

Tout ce que je puis dire à propos de la clause-conteneur, c'est que tant le Syndicat international des débardeurs et magasiniers que l'AEM semblent l'accepter, mais j'exhorte néanmoins le ministre à faire preuve d'une plus grande prudence en ce qui concerne le processus d'arbitrage et la commission d'enquête industrielle pour ce qui est des nominations et du mandat. Plus particulièrement, je l'exhorte à retirer du projet de loi les connotations antisyndicales qui ressortent clairement du paragraphe 13(2) en vertu duquel on pourra imposer des sanctions aux syndicats et à leurs agents, sans prévoir cependant des dispositions semblables envers les compagnies membres de l'Association des employeurs maritimes. Jusqu'à présent du moins, ce sont ces dernières qui ont été les rabat-joie.

Il est question ici d'un lock-out imposé par les employeurs et non pas d'une grève entreprise par les travailleurs. Ces derniers ont clairement laissé entendre dès le début qu'ils comptaient poursuivre la manutention du grain et d'autres marchandises et donc de ne pas arrêter le travail. Ce sont eux qui ont été honnêtes. L'AEM a aggravé l'affaire à tel point que la Chambre des communes a dû régler le problème plutôt que la négociation collective.

M. Foster: Monsieur le Président, il est manifeste que le député partage les préoccupations de notre parti au sujet des dispositions dans le projet de loi prévoyant la nomination d'un enquêteur industriel et du fait que celle-ci est trop restreinte. Il n'y est en effet question que de la clause-conteneur et on n'y traite pas des préoccupations qu'éprouveront les travailleurs au sujet de la sécurité de leur emploi, ni de l'expansion du port et des installations ferroviaires, ou de l'amélioration de la position concurrentielle du port.

L'Association des employeurs maritimes de la Colombie-Britannique prétend que quelque 80 000 conteneurs de plus seront manutentionnés dans le port si la clause-conteneur est supprimée. Par ailleurs, les syndicats craignent au plus haut point des pertes d'emplois. Le député a déjà en quelque sorte fait valoir ce point mais j'aimerais l'entendre confirmer que les attributions et l'article 7 devraient tenir compte de questions comme l'expansion du port et d'autres de ce genre. Si aucune

mesure n'est prise pour favoriser l'expansion du port ou améliorer sa situation concurrentielle, ces emplois pourraient bien ne jamais exister.

• (1230)

Le député a très bien exposé les méthodes de commercialisation agressives utilisées par l'administration des ports de Seattle et de Tacoma. Mais certaines dispositions de la Loi sur le transport du grain des Prairies exigeaient déjà que le CN et le CP améliorent le réseau ferroviaire et les installations portuaires à Vancouver et dans d'autres ports de la côte du Pacifique. Et pourtant le gouvernement n'exige pas que des dispositions de ce genre soient prises pour améliorer le port et le rendre plus concurrentiel. J'aimerais savoir si le député estime que des dispositions de ce genre devraient être ajoutées à l'article 7 du projet de loi. Ces dispositions exigent que le commissaire de l'enquête industrielle fasse un rapport—qui, peut-être, ne lierait pas les parties— sur la clause-conteneur, puisque c'est dans la Loi, ainsi que sur la sécurité d'emploi, le développement du port, le développement des installations ferroviaires, et l'amélioration de la compétitivité du port. A défaut, les emplois que prévoit l'association des employeurs ne se matérialiseront pas. Naturellement, les employeurs seront mécontents si la compétitivité ne s'améliore pas avec le retrait de la clause-conteneur et si les emplois ne sont pas créés.

M. Fulton: Ma réponse sera très brève. La commission d'enquête industrielle constatera qu'elle devra envisager certains des points mentionnés par le député. Il ne fait aucun doute que c'est beaucoup demander à la commission que de bien se familiariser en six mois avec les questions relatives au matériel ferroviaire, à l'espace d'entreposage, à la capacité des grues, et à l'équipement de quai. En raison des vastes pouvoirs que lui confère la Loi sur les enquêtes en lui permettant notamment de soumettre les témoins à un contre-interrogatoire et d'exiger la communication de documents, la commission aura à examiner un volume énorme d'information allant au coeur du problème.

Quant aux aspects plus généraux de l'activité portuaire en ce qui a trait à la capacité de manutention du grain, il serait irréaliste de demander à la commission d'enquête industrielle d'étudier tout le domaine en six mois. Il faudrait alors aborder la question des wagons-trémies, celle des droits de surestarie, celle de savoir quel volume de grain sera expédié, et des perspectives de contrats à long terme avec l'Union soviétique, la Chine et autres pays.

Étant donné le libellé actuel du projet de loi, il ne me paraît pas possible de modifier cet article pour prévoir des conditions plus générales. A titre de député de la Colombie-Britannique, j'aimerais certes qu'on mette en route un processus permettant de faire une étude plus approfondie des ports de la côte ouest, et d'examiner la meilleure façon d'améliorer les ports servant aux échanges avec les pays riverains du Pacifique et au transport des marchandises qui commencent tout juste à faire l'objet de ces échanges. Je songe en l'occurrence aux nouvelles perspectives pour le charbon, aux nouveaux marchés pour le grain, aux nouveaux produits du bois, et autres produits nouveaux que l'on pourrait commencer à exporter, de même qu'aux nouveaux produits d'importation au Canada.

Pour ce qui est de demander à la commission d'enquête industrielle d'étudier tous les sujets dont il a été question dans le rapport Larson, il est bien clair que le gouvernement en a décidé autrement. Pour ce qui est de modifier le projet de loi pour essayer d'insérer dans l'article 7 toutes les recommandations du rapport Larson, je trouve bien franchement que cela devrait être jugé irrecevable au cours du présent débat.

M. le vice-président: La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

M. le vice-président: La question est la suivante: L'honorable Pierre H. Cadieux, ministre du Travail, propose:

Que le projet de loi C-24, portant maintien des opérations portuaires, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé au comité plénier avec le consentement unanime de la Chambre.

Plaît-il à la Chambre d'adopter cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Avec dissidence.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 2e fois et la Chambre se forme en comité plénier sous la présidence de M. Danis.)

Le président: La Chambre se forme en comité plénier pour étudier le projet de loi C-24, portant maintien des opérations portuaires.

L'article 2 est-il adopté?

Sur l'article 2—*Définitions*

M. Murphy: Monsieur le président, je propose:

Qu'on modifie le projet de loi C-24 en retranchant les lignes 23 à 25, à la page 1, et en les remplaçant par ce qui suit:

. . . les versements au titre des cotisations et des prestations en matière de pension, le paiement d'une pension complémentaire pour cause de mécanisation et de modernisation et l'établissement d'un régime de sécurité sociale et d'un programme de prestations supplémentaires de chômage.

M. Cadieux: Monsieur le président, je rappelle à mon collègue que son amendement est inutile puisque les dispositions qu'il propose figurent déjà dans le sous-alinéa *b*). C'est la raison d'être de cet alinéa. Je ne vois pas la nécessité d'un tel amendement.

Le président: La présidence est prête à se prononcer sur la validité de cet amendement. Le député de Churchill a la parole.

M. Murphy: Nous sommes devant deux questions différentes. Il va de soi que la présidence a le droit de se prononcer sur cet amendement. En réponse au ministre, je lui rappellerai, cependant, qu'il est très important d'insérer mon amendement dans le sous-alinéa *b*). Je préférerais, certes, que le ministre intervienne à la Chambre pour nous dire qu'il accepte ces dispositions, afin de garantir de telles prestations supplémentaires aux travailleurs concernés.

Le président: Je suis prêt à rendre ma décision. Il n'est pas nécessaire d'entendre le ministre. J'ai en main l'amendement proposé par le député de Churchill et c'est bien un amendement de fond portant sur l'article consacré aux définitions. Je ne peux donc l'accepter, d'après le commentaire 773 (10) de Beauchesne. Je déclare donc cet amendement antiréglementaire.

Le député de Thunder Bay—Atikokan a la parole à propos de l'article 2.

• (1240)

M. Angus: Monsieur le président, si je puis me permette de commenter votre décision et d'invoquer le Règlement, le ministre a signalé que ces aspects étaient déjà prévus à l'alinéa, alors comment peut-il s'agir d'un amendement de fond?

Le président: La présidence a pris une décision au sujet de l'amendement proposé et doit bien entendu s'en tenir à sa décision.

M. Althouse: Monsieur le président, j'aimerais obtenir des explications supplémentaires. Le ministre pourrait peut-être donner l'assurance à la Chambre que, selon lui, le libellé actuel englobe effectivement les aspects que le député de Churchill a énumérés, à savoir les discussions et les négociations portant sur le paiement d'une pension complémentaire pour cause de mécanisation et de modernisation, le régime de sécurité sociale et le programme de prestations supplémentaires de chômage. Peut-il nous donner l'assurance que le gouvernement a l'intention d'inclure ces aspects?

M. Cadieux: Monsieur le président, je l'ai déjà fait, il me semble. Les rédacteurs du projet de loi nous ont signalé qu'ils étaient inclus, ce qui explique l'alinéa 2(1)*b*.

(L'article est adopté.)

Sur l'article 3—*Reprise des opérations*

M. Murphy: Monsieur le président, j'ai plusieurs amendements à proposer à l'article 3. Cependant, j'aimerais tout d'abord proposer ce qui suit:

Que le paragraphe 3*a*) du projet de loi C-24 soit modifié en suprimant les lignes 19 et 20 et en les remplaçant par ce qui suit:

«immédiatement toutes les activités de manutention des grains dans les ports de la côte»

Le président: La présidence a lu l'amendement proposé par le député de Churchill et le déclare recevable.

M. Foster: Monsieur le président, le député pourrait-il expliquer l'objet de cet amendement?

M. Angus: Monsieur le président, l'amendement présenté par le député de Churchill ainsi que trois autres que nous examinerons plus tard visent à atteindre l'objectif de ce projet de loi, lequel, d'après ce que nous croyons comprendre, a pour objet d'assurer que les céréales canadiennes recommenceront à être acheminées sur la côte ouest.

Au lieu de se mêler du processus des négociations collectives, qui, on le suppose, se poursuivent toujours en Colombie-Britannique, nous voulons demander aux sociétés, en vertu de cet amendement, d'ouvrir leurs portes pour que les travailleurs puissent reprendre le travail dans les secteurs où l'on s'occupe des céréales. Nous allègerons donc la pression qui pèse sur le gouvernement fédéral et sur les agriculteurs canadiens de l'Ouest en permettant à leurs produits d'atteindre les marchés. En même temps, nous n'interviendrons pas davantage dans le processus de négociation collective. Le syndicat et l'association des employeurs concernés continueront à prendre toutes les mesures qu'ils jugeront appropriées pour aboutir à une convention collective qui englobe tous les autres produits en vrac et traite en particulier de la question du transport des conteneurs. C'est l'objectif de cet amendement ainsi que des trois autres portant sur le même article.

M. Boudria: Monsieur le président, je voudrais avoir quelques détails supplémentaires sur la proposition du député. Il a parlé des céréales. Est-il partisan d'englober tous les autres produits agricoles dans le même accord? Dans l'affirmative, pourquoi ne sont-ils pas mentionnés dans l'amendement proposé par le député de Churchill?

Après en avoir discuté avec le député d'Algoma, qui est le critique de notre parti et un bien meilleur expert en la matière que la plupart des députés, je ne suis même pas certain qu'on ait inclus les graines oléagineuses et les autres produits agricoles. Le député pourrait peut-être nous dire si, à son avis, le terme «grains», dans son amendement, désigne également les graines oléagineuses. Il pourrait peut-être nous préciser si son amendement doit ou non s'appliquer aux autres produits agricoles.

Je pose ces questions parce que, alors que l'on reconnaît que le terme «grains» est générique, on parle souvent de céréales et d'oléagineux. Je veux être assuré que les deux produits sont visés par sa proposition de ce matin.

M. Angus: Monsieur le président, le député a employé le terme «grain» comme générique. Dans la rédaction de cet amendement et de ceux qui vont suivre, c'est bien le sens qu'on voulait lui donner. Si du grain n'est pas transporté par suite d'une décision de l'Association des employeurs, nous croyons que l'on devrait pouvoir faire en sorte qu'il soit transporté. Très franchement, on devrait lever ces barrières afin d'appuyer les agriculteurs des Prairies qui produisent du grain. Le projet de loi a censément pour raison d'être d'assurer le transport du grain et des produits agricoles.

M. Boudria: Monsieur le président, je ne veux pas critiquer la proposition d'amendement du député; je veux seulement que le député m'explique un peu mieux le sens de celle-ci.

Envisage-t-il de proposer un autre amendement ou de modifier celui-ci afin de tenir compte des autres produits agricoles qui sont expédiés à partir du même port?

Même si nous parlons surtout du grain et des oléagineux qui sont exportés à partir de ce port, on y embarque néanmoins d'autres produits agricoles périssables et un peu de bétail, quoique certainement pas en aussi grandes quantités que les autres produits. Nous constatons la situation difficile des agriculteurs en général, et non seulement des producteurs céréaliers. Même si ces derniers sont aux prises avec des problèmes particulièrement difficiles, nous nous rendons compte que c'est l'ensemble des agriculteurs qui éprouvent des difficultés. Le député envisage-t-il de modifier sa proposition de façon à tenir compte des autres produits agricoles? Il s'agit peut-être seulement d'un oubli. Je crois que son excellente proposition de ce matin s'en trouverait améliorée.

M. Angus: Évidemment, monsieur le président, je suis tout disposé à la modifier. Je m'en remets à vous pour ce qui est de la meilleure façon de procéder en l'occurrence; j'ignore si je pourrais accepter un amendement amical à cette étape, ou s'il faudrait que le député propose un sous-amendement pour atteindre le but qu'il poursuit. Dans l'un et l'autre cas, nous appuyons sûrement le changement proposé.

Le président: Le député pourrait certes proposer une sous-amendement, à condition qu'il soit recevable.

M. Angus: Monsieur le président, certains de mes collègues ont manifesté le désir de traiter de cet article. Tandis qu'ils s'exécutent, peut-être le député pourrait-il examiner le libellé afin d'élaborer un amendement très précis avant que nous ne terminions l'examen de cet article du projet de loi.

M. Boudria: Monsieur le président, je vais suivre le conseil du député. Tandis que certains de ses collègues poursuivent l'examen de cet article, je vais rédiger le sous-amendement approprié et le présenter sous peu.

M. Murphy: Quand j'ai présenté l'amendement, monsieur le président, j'entendais mettre l'accent sur ce que le gouvernement et d'autres ont dit être le véritable objet de cette mesure législative. Les Canadiens, surtout ceux de l'Ouest, sont particulièrement conscients de la nécessité que notre grain ne soit pas bloqué dans nos ports. Par le passé, les représentants syndicaux ont dit qu'ils étaient disposés à acheminer le grain. L'ennui, c'est qu'ils sont actuellement sous le coup d'un lock-out. Si le projet de loi ne vise pas réellement à forcer le retour au travail en imposant une nouvelle convention collective, et si nous songeons vraiment à trouver une solution au problème de l'acheminement du grain vers les marchés, voilà ce dont le projet de loi devrait se préoccuper. Si c'est ce que l'on propose dans ce projet de loi, il devrait être formulé pour qu'on le comprenne ainsi.

• (1250)

La situation actuelle est que les travailleurs ont légalement le droit de faire la grève et les employeurs ont légalement le droit de déclencher un lock-out. Le projet de loi leur enlève la possibilité d'en arriver à une forme quelconque de règlement négocié. Le Code canadien du travail s'applique à leur situation et ils doivent négocier à titre d'employeurs et d'employés selon les dispositions de cette loi. En intervenant aujourd'hui pour mettre fin au conflit, nous leur disons que nous ne les laisserons pas négocier.

Le port n'est pas fermé depuis longtemps. Les travailleurs ont déclaré qu'ils sont plus que désireux de s'occuper de l'expédition des céréales. J'aimerais que le ministre me dise pourquoi le projet de loi n'est pas limité aux céréales et pourquoi il n'appuiera pas l'amendement.

M. Cadieux: Monsieur le président, je ne sais pas si je devrais prendre la parole tout de suite étant donné que l'on pourrait proposer un sous-amendement à l'amendement. Néanmoins, puisque mon collègue affirme que je n'appuierai pas l'amendement, aussi bien déclarer clairement que je ne l'appuierai pas.

Le projet de loi à l'étude s'intitule «Loi portant maintien des opérations portuaires». Nous voulons que l'on s'occupe de toutes les marchandises transitant par les ports de Colombie-Britannique, ce qu'exige la situation actuelle.

M. Cook: Monsieur le président, puisque certaines remarques du député de Churchill m'ont troublé, je lui demande d'examiner l'article 12 du projet de loi. Le député soutient qu'ils ne peuvent pas négocier. Ils ont absolument le droit de négocier et cet article maintient ce droit. Si les parties réussissent à s'entendre sur une clause quelconque, alors le projet de loi ne s'appliquera pas à cette clause. Il est tout à fait erroné de déclarer qu'ils ne peuvent pas négocier. Je crois qu'il faut très bien faire ressortir ce point.

M. Boudria: Monsieur le président, je saisis cette occasion pour proposer le sous-amendement suivant:

Qu'on modifie l'amendement en insérant immédiatement après «manutention des grains», les mots suivants:

«et des autres produits agricoles»

Le président: La présidence a reçu le sous-amendement proposé par le député de Glengarry—Prescott—Russell. La présidence est d'avis qu'il élargit la portée de l'amendement. Je suis toutefois disposé à lui donner le bénéfice du doute. Par conséquent, je déclare le sous-amendement recevable.

Le débat porte donc sur le sous-amendement.

M. Boudria: Monsieur le président, je vous remercie d'avoir accepté ce sous-amendement. Il tend à préciser le sens de l'amendement, ainsi que l'a reconnu, je crois, le député qui a proposé l'amendement.

Afin que les députés, réunis en comité plénier, comprennent bien l'objet du sous-amendement, je signale que celui-ci précise encore mieux le sens de l'amendement. Premièrement, il n'est pas certain que par débardage des céréales, on entende toujours également les graines oléagineuses. Le sous-amendement supprime tout risque de confusion, car on saura que le terme céréales est pris dans son sens générique.

En second lieu, le sous-amendement a aussi pour objet d'assurer à tous les milieux agricoles que nous voulons leur accorder la même protection qu'aux producteurs de céréales. Nous le faisons parce que les États-Unis ont adopté diverses mesures, dont leur nouvelle loi agricole, qui sont néfastes à l'agriculture canadienne dans son ensemble, et non pas seulement au secteur céréalier. En réalité, beaucoup d'autres secteurs de notre économie agricole s'en trouvent autant perturbés que celui des céréales. Mon idée n'est pas de minimiser la gravité de la situation des céréaliers mais plutôt de signaler que le même fardeau a été imposé à tous les agriculteurs. L'interruption des expéditions de tout produit agricole pourrait avoir des effets sérieux et peut-être aussi graves sur les exportations d'autres denrées que ceux que nous déplorons dans le secteur des céréales.

M. Angus: Monsieur le président, je voudrais dire que nous appuyons le principe du sous-amendement. Il élargit et confirme l'intention originale de l'amendement présenté par le député de Churchill.

Le président: Le sous-amendement proposé par le député de Glengarry—Prescott—Russell est-il adopté?

Des voix: Oui.

Des voix: Non.

(Le sous-amendement de M. Boudria est rejeté par 29 voix contre 9.)

M. le Président: Le député de Churchill a la parole au sujet de l'amendement.

M. Murphy: Monsieur le président, à propos de l'amendement, je signale que nous appuyons le sous-amendement. Nous pensions que le député avait fait une très bonne suggestion au nom du caucus libéral. Nous croyons aussi, cependant, comme nous l'avons dit plus tôt, qu'il importe d'étudier l'amendement lui-même et de le faire adopter. La population du pays croit certainement que nous ordonnons à ces gens de retourner au travail parce que nous voulons que les céréales soient expédiées. S'il y a une autre raison, le gouvernement devrait le dire. Il importe de bien comprendre qu'il existe des lois qui réglementent les négociations collectives et qui accordent certains pouvoirs aux deux parties si elles ne peuvent en arriver à une entente. Ce que nous faisons en adoptant cette mesure législative, c'est dire que l'on ne permet pas l'application du Code canadien du travail au règlement des conventions collectives.

• (1300)

Le président: Je regrette d'interrompre le député. Comme il est 13 heures, dois-je quitter le fauteuil, faire rapport de l'état de la question et demander l'autorisation de reprendre l'étude du projet de loi plus tard aujourd'hui?

Des voix: D'accord.

(Rapport est fait de l'état de la question.)

M. le vice-président: Comme il est 13 heures, je quitte maintenant le fauteuil jusqu'à 14 heures.

(La séance est levée à 13 h 3.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[*Traduction*]

LES DÉPUTÉS

LES DÉPUTÉS PROGRESSISTES CONSERVATEURS DE L'EST DE L'ONTARIO

M. Len Hopkins (Renfrew—Nipissing—Pembroke): Monsieur le Président, le gouvernement conservateur est en train de saccager l'économie de la vallée de l'Outaouais. Les électeurs de l'est de l'Ontario ont élu plusieurs députés conservateurs au Parlement en septembre 1984, mais ils se demandent maintenant où sont passées ces voix.

Tandis que le gouvernement continue gaiement à détruire beaucoup des grandes réalisations du Conseil national de recherches ici même dans la ville d'Ottawa et partout au Canada, les gens se demandent ce qui a pu réduire au silence les voix des députés de Nepean—Carleton (M. Tupper), d'Ottawa—Carleton (M. Turner) et d'Ottawa-Ouest (M. Daubney) et ainsi que celle du député de Lanark—Renfrew—Carleton (M. Dick) qui fait partie du Cabinet conservateur et est censé défendre les intérêts de l'est de l'Ontario.

Tous les députés observent un silence assourdissant pendant que l'on taille en pièces le milieu scientifique et la Fonction publique d'Ottawa, pendant que l'on met morceau par morceau à la poubelle l'une des plus grandes réalisations scientifiques et technologiques mondialement réputée, à savoir l'Observatoire radioastronomique d'Algonquin édifié au coût de 50 millions de dollars au lac Traverse, après seulement 20 années d'activité, pendant qu'on met en lambeaux une autre grande réalisation de la science et de la technologie canadienne, à savoir l'Énergie Atomique du Canada Limitée, et qu'on condamne à l'exil des membres éminents de notre milieu scientifique et pendant que le gouvernement a facilité la vente de la société Mitel à la British Telecommunications Corporation qui a tôt fait de décider de mettre fin à plusieurs centaines d'emplois . . .

M. le Président: A l'ordre. Je regrette d'interrompre le député, mais son temps de parole est écoulé.

* * *

[*Français*]

LES MINES

LA CÉLÉBRATION DE LA MISE EN MARCHE DE LA PLUS GRANDE USINE MINIÈRE DE L'ABITIBI

M. Guy St-Julien (Abitibi): Monsieur le Président, les mines Selbaie, situées au nord de Joutel, célébraient la mise en marche de la plus grande usine minière de l'Abitibi, soit la zone A-1, une mine à ciel ouvert, samedi le 15 novembre 1986.

C'est une aventure qui a nécessité des investissements de 130 millions de dollars de la part de Ressources BP Canada, Esso Mineral et TransCanada Pipelines, et 800 années additionnelles de travail/hommes pour les travaux de développement et de construction. A tous les niveaux, les travaux se sont accomplis dans un esprit d'équipe digne de mention.

Article 21 du Règlement

C'est grâce également au travail exceptionnel du directeur général, M. Robert C. Bryce, et à la participation du ministère de l'Énergie et des Ressources du Québec que les employés sont fiers de travailler aux mines Selbaie et de pouvoir jouer un rôle important dans l'industrie minière d'Abitibi-Témiscamingue et du Canada.

* * *

LES PLUIES ACIDES

LES ÉRABLIÈRES DU QUÉBEC—LA NÉCESSITÉ POUR LE GOUVERNEMENT D'AGIR

M. Bill Blaikie (Winnipeg—Birds Hill): Monsieur le Président, depuis cinq ans, les 10 000 acériculteurs québécois ont déjà perdu deux millions d'entailles en raison du phénomène des pluies acides. L'Union des producteurs agricoles du Québec estime que cette perte vaut au moins 87 millions de dollars. En plus, si cette situation grave continue, on estime également que les érablières québécoises seront complètement détruites d'ici cinq ans.

Monsieur le Président, à cause du respect quasi servile du premier ministre (M. Mulroney) face au Président Reagan, ce gouvernement est en train de détruire le gagne-pain de 10 000 Québécois et Québécoises.

• (1405)

[*Traduction*]

Toutefois, les pluies acides menacent non seulement l'industrie du sirop d'érable au Québec, mais aussi un de nos symboles nationaux. Si le bon sens ne peut convaincre le gouvernement que le problème est urgent, nous devons simplement espérer que la perspective d'une feuille d'érable fanée et d'une bouteille à sirop d'érable vide inciteront le gouvernement à agir.

* * *

LA MONNAIE ROYALE CANADIENNE

LA RÉOUVERTURE DES LOCAUX D'OTTAWA

M. Don Ravis (Saskatoon-Est): Monsieur le Président, je voudrais signaler aux députés un événement survenu aujourd'hui qui intéresse tous les Canadiens.

Aujourd'hui même, la Monnaie royale canadienne réintègre officiellement ses locaux historiques au 320 de la promenade Sussex, à Ottawa. Ces installations rénovées donneront un nouvel élan à la Monnaie et lui assureront de nouveaux succès dans l'industrie fort compétitive du monnayage.

Comme les députés le savent, les réalisations de la Monnaie dans le domaine de la commercialisation internationale ont été reconnues quand on lui a décerné le prix canadien de l'exportation pour 1986. Cette réussite témoigne des connaissances techniques du personnel de la Monnaie ainsi que de l'excellente commercialisation dont il sait faire preuve dans le monde entier.

Les réussites comme celles de la Monnaie montrent bien que les Canadiens peuvent relever avec succès les défis qui surgissent sur le plan international et mondial. Je demande aux députés de se joindre à moi pour féliciter le personnel de la Monnaie et lui présenter nos meilleurs voeux.

* * *

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

L'ANNULATION DE LA RÉUNION PAR LE MINISTRE

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, le ministre responsable des Postes s'est comporté d'une manière lâche et irresponsable en annulant à la dernière minute un rendez-vous qu'il avait avec le groupe *Citizens United for Equitable Postal Service.*

Les représentants de cette organisation se proposaient de partir de diverses localités un peu partout au Canada et de se rendre à Ottawa. Ils avaient acheté leurs billets d'avion et fait d'autres dépenses. Le rendez-vous devait avoir lieu le 18 novembre, mais le ministre l'a annulé sous prétexte qu'il devait prononcer une allocution à Vancouver deux jours plus tard, soit le 20 novembre.

Au cas où le ministre ne le saurait pas, c'est la semaine dernière que la Chambre était en congé et, en 1986, personne n'a besoin de trois jours pour se rendre à Vancouver, pas même un conservateur qui ne se déplace que lentement.

M. le Président: A l'ordre. Dans sa déclaration, le député de Glengarry—Prescott—Russell (M. Boudria) a utilisé un mot qui, d'après le présidence, semble antiparlementaire, soit le mot «lâche». Je me demande si le député voudrait obliger la Chambre et le retirer.

M. Boudria: Volontiers, monsieur le Président.

* * *

ENTRÉE MODE CANADA

ON SE RÉJOUIT DE LA NAISSANCE D'UN NOUVEL ORGANISME SANS BUT LUCRATIF

Mme Lise Bourgault (Argenteuil—Papineau): Monsieur le Président, c'est avec plaisir que j'incite aujourd'hui mes collègues à accorder leur appui à un nouvel organisme national à but non lucratif et fort intéressant qui aidera les jeunes Canadiens à prendre des décisions réalistes et avisées au sujet de l'orientation de leurs études et de leur carrière dans le secteur de la mode au Canada. *Fashion Access Canada*-Entrée Mode Canada publiera l'an prochain un guide professionnel. En 1989, la société organisera un symposium national suivi de la création d'un centre de développement professionnel et d'accès à la mode.

Ce groupe dynamique a organisé, vendredi dernier, au Centre des conférences d'Ottawa, un défilé de mode phénoménale ralliant la participation des plus grandes vedettes de la mode au Canada, ainsi que celle de nouveaux venus prometteurs.

Soit dit en passant, la députée d'Outremont (Mme Pépin) et moi portons aujourd'hui des créations d'un jeune dessinateur de mode de Toronto. Grâce à l'avenir fort prometteur qu'Entrée Mode Canada réserve à la jeunesse de demain dans l'un des secteurs d'activité les plus importants au pays, je suis persuadée que bientôt je porterai un vêtement créé par une jeune personne d'Argenteuil—Papineau.

* * *

L'INDUSTRIE

LA SOCIÉTÉ MITEL—L'ANNONCE DE LA FERMETURE DE L'USINE DE RENFREW

M. Mike Cassidy (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, il y a deux semaines, la société Mitel Corporation a annoncé une importante réaffectation à l'étranger de sa production qui entraînera la fermeture de son usine de Renfrew et la supression de plus de 500 emplois.

Selon Mitel, l'usine de Renfrew doit être fermée pour rapprocher la production des marchés internationaux. Nous devons toutefois nous rappeler que ce n'est plus désormais la direction de Mitel qui prend toutes les décisions, mais celle de British Telecom qui, grâce à la confiance aveugle qu'accorde le gouvernement à la propriété étrangère, est maintenant l'actionnaire majoritaire de Mitel et s'emploie à transférer la technologie de cette société au pays de Galles.

Le 16 mai 1986, l'ancien ministre de l'Expansion industrielle régionale a lu à la Chambre des extraits d'une lettre d'intention dans laquelle British Telecom s'engageait à conserver les 2 500 emplois canadiens de Mitel. Cette garantie n'a pas été respectée.

• (1410)

Depuis 1978, des subventions fédérales totalisant plus de 32 millions de dollars ont été consenties à Mitel au titre du perfectionnement technologique. En raison de la fermeture de l'usine de Renfrew, mon chef a demandé un rapport complet sur les obligations contractuelles de Mitel en vertu de tous les accords de subvention antérieurs ou actuels conclus avec le gouvernement fédéral. Le gouvernement devrait également déposer à la Chambre tous les documents portant sur la vente de Mitel à British Telecom afin qu'un comité parlementaire puisse examiner la situation et les circonstances qui ont abouti à cette perte déplorable d'emplois canadiens.

Article 21 du Règlement

[*Français*]

LES PRODUITS PHARMACEUTIQUES

LA PRÉSUMÉE ATTITUDE NÉGATIVE DU NPD ENVERS L'INDUSTRIE PHARMACEUTIQUE DU QUÉBEC

M. Gabriel Fontaine (Lévis): Monsieur le Président, je voudrais aujourd'hui mentionner à cette Chambre que les Québécois sont très déçus de l'attitude fort cavalière du chef du Nouveau parti démocratique (M. Broadbent) à l'égard du développement de l'industrie pharmaceutique au Québec. Dans un geste cachottier, celui-ci a fait parvenir une lettre négative sur ce projet à toute la population anglophone du pays et il a oublié le Québec.

Vendredi le 7 novembre dernier, monsieur le Président, sous l'oeil complaisant de leur chef, les troupes folichonnes du parti socialiste se sont amusées toute la journée à la Chambre des communes à retarder le dépôt de notre projet de loi sur l'industrie pharmaceutique.

Pourquoi le chef du parti socialiste veut-il priver les Québécois d'un investissement industriel de près de un milliard de dollars? Pourquoi le chef du parti socialiste veut-il priver le Québec de 3 000 emplois à très hautes retombées technologiques?

Monsieur le Président, les Québécois vont s'en souvenir longtemps des socialistes!

* * *

[*Traduction*]

L'ÉNERGIE NUCLÉAIRE

L'ONTARIO—LE REFUS DU PREMIER MINISTRE DE FAVORISER LA CONSTRUCTION D'AUTRES CENTRALES NUCLÉAIRES

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport): Monsieur le Président, le premier ministre ontarien, M. Peterson, a bien fait de ne pas favoriser la construction d'autres centrales nucléaires en Ontario. «Je préférerais que l'on ne construise pas un autre Darlington», a-t-il déclaré. C'est là une sage décision, compte tenu de la dette d'Hydro-Ontario de 25 milliards de dollars, soit la moitié de la dette provinciale. M. Peterson a écarté la possibilité d'une pénurie d'électricité d'ici à cinq ans, et a dit que son gouvernement ne voyait pas l'urgence de prévoir de nouvelles installations énergétiques. Il a laissé entendre que son gouvernement essaierait peut-être d'économiser l'électricité par des programmes de conservation au lieu de construire une centrale de plusieurs milliards de dollars.

Le comité spécial de l'énergie de l'Ontario a demandé que l'on modifie la *Power Corporation Act* de façon à permettre à Hydro-Ontario d'investir dans des activités de conservation. A l'heure actuelle, Hydro-Ontario est seulement autorisée à dépenser de l'argent pour produire de l'électricité. Nous invitons le premier ministre et son cabinet à mettre Hydro-Ontario sur la voie de la conservation de l'énergie afin de réduire notre dépendance à l'égard de l'énergie nucléaire.

Article 21 du Règlement

LA LETTONIE

L'ANNIVERSAIRE DE LA PROCLAMATION DE L'INDÉPENDANCE

M. Andrew Witer (Parkdale—High Park): Monsieur le Président, le 18 novembre 1918, la Lettonie a été proclamée république démocratique indépendante. Cette indépendance a été perdue lorsque l'armée soviétique a envahi la Lettonie en 1940.

L'anniversaire de l'indépendance lettone est célébrée en reconnaissance de l'esprit d'indépendance et de liberté encore très présent dans la population lettone. La nation lettone a subi de dures épreuves et a souffert la dévastation laissée par deux guerres mondiales et de longues périodes d'occupation étrangère. En ce 68e anniversaire de son indépendance, la Lettonie est encore occupée illégalement par l'Union soviétique.

Parfois, lorsque nous tenons pour acquises les libertés dont nous jouissons au Canada, nous n'avons qu'à penser aux malheurs et aux luttes endurés par la Lettonie pour apprécier toute la chance que nous avons ici. Le 18 novembre marque une journée commémorative importante pour les Lettons de tout le monde libre. Joignons-nous à eux en soulignant cette journée revêtue d'une signification particulière pour tous ceux qui attachent quelque valeur à la liberté et à la justice.

* * *

LE CONSEIL NATIONAL DE RECHERCHES

LES CRITIQUES FORMULÉES PAR L'INSTITUT DE CHIMIE DU CANADA CONCERNANT LES COMPRESSIONS BUDGÉTAIRES

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur le Président, le ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie (M. Oberle) a taxé de sectaires les critiques concernant les compressions budgétaires imposées au Conseil national de recherches. Je signale au ministre que l'Institut de chimie du Canada, qui représente 8 000 scientifiques, a écrit au premier ministre (M. Mulroney) pour protester contre ces compressions et affirmer que la réduction constante des crédits destinés à la recherche compromet de nombreuses entreprises scientifiques qu'il a fallu des décennies pour établir, et qu'elle va reléguer le Canada à l'arrière-plan dans le domaine des sciences.

Nous, du Nouveau parti démocratique, en convenons aussi. Nous sommes d'avis que la révision annoncée est inutile et que le ministre n'a plus qu'à remettre au CNR les fonds qu'il lui a soustraits. On est en train de démanteler des équipes de chercheurs, d'abandonner littéralement des installations coûteuses, comme l'Observatoire d'Algonquin, qui vaut 50 millions de dollars. Il faut donc se demander si nous pouvons nous permettre . . .

• (1415)

M. le Président: Je regrette, mais le député a épuisé son temps de parole.

L'ENVIRONNEMENT

LES RAPPORTS SUR LA QUALITÉ DE L'EAU DE LA RIVIÈRE ST. CLAIR

M. Ken James (Sarnia—Lambton): Monsieur le Président, comme tous les députés le savent, ma circonscription de Sarnia—Lambton compte de nombreuses usines de produits chimiques le long de la rivière St. Clair. Les députés savent aussi que, de temps à autre, ces usines déversent accidentellement des produits chimiques dans la rivière. Ce sont des renseignements négatifs qu'on nous expose avec force détails.

Par exemple, lorsque l'on a décelé la dioxine la moins toxique, à raison de quelques millions de milliardième, dans un seul échantillon d'eau de boisson à Sarnia, le renseignement a été immédiatement publié et hautement publicisé. Même s'il ne plaisait guère, ce rapport a été accepté, car le ministre de l'Environnement de la province s'était engagé à ne pas causer le moindre retard dans la publication de données, bonnes ou mauvaises.

Toutefois, il est inacceptable que la circonscription de Sarnia—Lambton ait dû attendre des mois avant que le ministre de l'Environnement de l'Ontario n'annonce, après de nombreux prélèvements entre janvier et juin 1986, que l'on n'avait trouvé aucune trace de dioxines dans les eaux de la rivière St. Clair. En fait ce fut communiqué à la presse en octobre, mais ce n'est que plusieurs semaines plus tard que le rapport a été fourni aux organismes intéressés de ma circonscription. J'invite le ministre fédéral de l'Environnement (M. McMillan) à collaborer avec son homologue provincial pour que l'on fournisse à temps des rapports donnant une vue équilibrée des choses.

* * *

LA CONSTRUCTION NAVALE

LE REFUS DU MINISTRE DE RENCONTRER LES REPRÉSENTANTS DU SECTEUR

M. Dave Dingwall (Cape Breton—Richmond-Est): Si je prends la parole aujourd'hui, monsieur le Président, c'est afin de renseigner la Chambre sur la prétendue démarche de consultation du ministre d'État aux Finances (M. Hockin) et sur l'attitude du gouvernement à l'égard du secteur de la construction navale au Canada. La semaine dernière, le président de l'Association des chantiers maritimes canadiens s'est fait dire par les fonctionnaires du ministre que celui-ci ne pouvait tout de même pas rencontrer tout le monde et qu'il était vraiment trop occupé.

La ministre qui l'a précédé n'était pas trop occupée pour rencontrer les représentants du Conseil canadien des pêcheurs qui voulaient discuter avec elle du maintien de l'exonération des droits à l'importation dans le cas des navires de pêches construits à l'étranger. Dans ces conditions, pourquoi le ministre a-t-il refusé de rencontrer les représentants de notre secteur de la construction navale qui éprouvent de très sérieuses difficultés et qui voudraient faire abolir cette exonération? Serait-ce que le ministre est on ne peut plus conscient des promesses que le gouvernement a faites à notre secteur de la construction navale et qu'il n'a pas tenues? Serait-ce que le gouvernement a décidé de laisser tomber ce secteur et d'autoriser l'exportation à l'étranger de milliers d'emplois?

Les Canadiens veulent une consultation qui soit complète et juste, non pas une démarche qui ne permet qu'aux seules personnes jouissant de rapports privilégiés avec le gouvernement conservateur d'avoir accès au ministre. Celui-ci devrait admettre qu'il a commis une grave erreur et il devrait accepter de rencontrer le président de l'Association des chantiers maritimes canadiens dans le but d'élaborer une politique acceptable pour ce secteur.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

REVENU CANADA

LA DISPARITION DE DOSSIERS FISCAUX—LA RESPONSABILITÉ DU MINISTRE

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Revenu national. Lorsqu'il était chef de l'opposition, le premier ministre a déclaré:

> ... la direction saine et efficace des affaires du ministère du Revenu national se fonde sur la confiance mutuelle. C'est essentiel ...

Hier, le ministre a détruit cette confiance en refusant d'assumer la responsabilité de la disparition des dossiers sur microfiches de 16 millions de contribuables canadiens.

Des voix: Oh, oh!

M. Gray (Windsor-Ouest): C'est le cas le plus grave d'atteinte à la vie privée qu'il y ait eu de toute l'histoire du Canada et peut-être même de toute l'histoire mondiale. Pourquoi le ministre refuse-t-il d'assumer ses responsabilités? Pourquoi refuse-t-il d'assumer la responsabilité de cette mauvaise gestion de son ministère?

L'hon. Elmer M. MacKay (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, je ne cherche nullement à rejeter mes responsabilités; je cherche plutôt à minimiser la gravité de ce qui s'est passé. J'ai promis à la Chambre et je promets de nouveau au député de faire le nécessaire pour assurer une meilleure sécurité et veiller à ce que les précautions voulues soient prises pour éviter une répétition de ce genre d'incident. J'ai promis de le faire et de présenter un rapport à la Chambre le plus tôt possible.

[*Français*]

LE CARACTÈRE CONFIDENTIEL DES DÉCLARATIONS D'IMPÔT—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, le ministre est au courant depuis deux semaines de la plus grande atteinte à la vie privée de toute l'histoire du Canada. Alors, quelle mesure a-t-il prise pendant ces deux semaines pour empêcher que l'information contenue dans ces microfiches soit utilisée pour obtenir des renseignements complets dans les déclarations d'impôt des Canadiens et aussi peut-il garantir à ces derniers aujourd'hui que ces renseignements fournis dans leurs déclarations d'impôt sont totalement protégés? Peut-il répondre à cette question importante?

[*Traduction*]

L'hon. Elmer M. MacKay (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, pour commencer, le député comprendra sans doute que, pendant la tenue de l'enquête, il était difficile d'informer la Chambre et les Canadiens de ce qui s'était passé. Deuxièmement, j'ai immédiatement demandé à mon sous-ministre de rendre compte du retard avec lequel la perte de ces documents a été signalée, comme la Loi sur l'administration financière lui en confère la responsabilité.

Nous avons envoyé des directives aux quatre coins du pays pour veiller à ce que les microfiches indispensables à l'administration de l'impôt soient conservées en lieu sûr, à ce que toutes les mesures de sécurité voulues soient en place et à ce qu'elles soient éventuellement améliorées. Nous avons demandé qu'on réexamine la nécessité de conserver autant de séries de microfiches. J'ai demandé que l'on examine également les mesures de sécurité, non seulement en ce qui concerne la conservation des documents, mais également la fiabilité du personnel. D'autres mesures seront prises en temps voulu.

• (1420)

LA POSSIBILITÉ D'UTILISER LES RENSEIGNEMENTS MANQUANTS

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, j'ai écouté ce qu'a dit le ministre. Si je me souviens bien, il a déclaré hier que les renseignements obtenus ne permettraient vraisemblablement pas d'accéder au système informatique et que le système de sécurité en place l'empêcherait.

Le ministre peut-il confirmer qu'aujourd'hui encore, deux semaines après la découverte de ce gâchis, il demeure possible d'obtenir des renseignements provenant des déclarations d'impôt des contribuables en téléphonant simplement à un bureau de district de Revenu Canada et en fournissant à la personne qui répond au téléphone le genre de renseignements qui figuraient dans les microfiches manquantes? Peut-il confirmer que malgré ce qu'il vient de nous dire, il est possible de se servir des données provenant de ces microfiches pour obtenir des renseignements sur les déclarations d'impôt confidentielles des contribuables canadiens?

L'hon. Elmer M. MacKay (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, je ne sais pas exactement à quelles circonstances le député fait allusion. Comme j'ai tenté de l'expliquer, il n'est pas possible de garantir qu'aucune fuite ne se produira. Mais quant à dire que les données figurant sur ce genre de microfiches permettent automatiquement d'avoir accès au système informatique ou qu'il suffit de s'en servir pour obtenir des renseignements en téléphonant à un bureau de Revenu Canada, je ne pense pas que ce soit possible en temps normal.

LES MESURES DE PROTECTION

M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard—Anjou): Ce matin, une dame a téléphoné, à ma demande, au bureau de Revenu Canada à Montréal. Elle a donné mon nom, mon numéro d'assurance sociale, mon adresse et ma date de naissance. Elle a eu accès à ma déclaration d'impôt pour 1985.

Ma question au ministre est la suivante. Depuis le 4 novembre, vous saviez qu'on avait perdu 16 millions de dossiers d'impôt. Quelle mesure avez-vous prise?

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. Le député devrait se rappeler qu'en s'adressant à un autre député ou à un ministre, il n'est pas supposé employer le mot «vous».

L'hon. Elmer M. MacKay (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, j'imagine que mon honorable collègue a dû permettre à la dame de faire ce qu'elle a fait. Il lui a probablement donné aussi une procuration. Je ne connais pas les circonstances. Mais si cela s'est produit et si c'est irrégulier, il va falloir prendre des mesures. D'un autre côté, je préférerais mieux connaître les circonstances avant de répondre à la question, et je voudrais savoir pourquoi il a fait cela et dans quelles circonstances la dame a utilisé son nom et d'autres renseignements personnels.

M. Gagliano: Monsieur le Président, vous ne pouvez pas donner une procuration par téléphone. La dame a seulement téléphoné et dit: «Je suis Alfonso Gagliano, voici mon numéro d'assurance sociale». Et elle a reçu l'information.

[*Français*]

LE CARACTÈRE CONFIDENTIEL DES DÉCLARATIONS D'IMPÔT

M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard—Anjou): Voici ma question supplémentaire, monsieur le Président. Dans la déclaration des droits du contribuable où vous garantissez que les renseignements financiers et personnels sont confidentiels, comment peut-on expliquer que depuis le 4 novembre vous êtes au courant que des dossiers d'impôt ont été volés, et que ce matin, le 18 novembre, on peut encore avoir accès par téléphone à ces renseignements-là? Ce qui est écrit sur ce papier, est-ce que cela en vaut le coup?

[*Traduction*]

L'hon. Elmer M. MacKay (ministre du Revenu national): Il n'est certainement pas normal d'avoir accès à ces dossiers par téléphone comme le député prétend qu'on l'a fait. Je vais prendre la chose très au sérieux. Comme je l'ai dit hier, il est clair qu'on a violé les droits des contribuables. La seule disparition de cette information le prouve.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

LA CONFÉRENCE DE DÉTROIT SUR LE CONTRÔLE DE LA QUALITÉ DE L'EAU DES GRANDS LACS

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): J'ai une question pour le ministre de l'Environnement. Depuis hier, et jusqu'à demain, se déroule à Détroit une importante conférence sur le contrôle de la qualité de l'eau des Grands Lacs.

• (1425)

Les gouverneurs de deux États américains et les ministres de l'Environnement du Québec et de l'Ontario assistent à cette conférence. A un moment où nous essayons de convaincre les Américains de prendre au sérieux la question de l'écologie, pourquoi le gouvernement du Canada a-t-il été simplement représenté par un fauteuil vide?

L'hon. Tom McMillan (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, la question du député s'inspire d'un article du *Globe and Mail* de ce matin scandaleusement injuste et parfaitement inexact. Injuste parce que j'avais déjà trois discours à mon programme pour cette même période de 72 heures, et qu'il m'était donc physiquement impossible d'aller à Détroit, et inexact parce que le gouvernement canadien a en fait été représenté à cette conférence par les sept sommités canadiennes sur cette question.

M. Broadbent: Je tiens à ce que le ministre sache que, quoique puisse faire le gouvernement, nous n'avons pas besoin du *Globe and Mail* pour connaître les faits.

Des voix: Oh, oh!

LES REPRÉSENTANTS DU CANADA

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, le ministre peut-il nous confirmer que c'est seulement il y a quelques jours qu'il a informé les organisateurs de cette conférence qu'il n'y assisterait pas? Reconnaît-il que, bien que certaines personnalités aient été présentes, il n'y avait pas de représentant politique du gouvernement du Canada alors qu'il y avait des représentants politiques des gouvernements de l'Ontario et du Québec ainsi que de deux États américains? Je croyais que le Canada était à la pointe de ce combat?

L'hon. Tom McMillan (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, je serais le dernier à accuser le député et son parti de s'en tenir exclusivement au *Globe and Mail* pour s'informer sur les faits. Quand d'ailleurs ils s'inspirent de faits, ce qui est plutôt rare, ils vont les chercher au Congrès du travail du Canada. En réalité, le gouvernement des États-Unis n'était pas représenté par un haut politicien, mais par un haut fonctionnaire. En ce qui nous concerne, nous étions représentés entre autres par M. James Kingham, directeur général du programme des Grands Lacs.

M. Broadbent: Les deux millions de Canadiens représentés par le Congrès du travail du Canada ne manqueront pas de noter avec intérêt la remarque du ministre.

LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, le ministre ne pense-t-il pas que le gouvernement du Canada ajoute de l'eau au moulin de certains politiciens américains qui prétendent que nous ne prenons pas la question au sérieux puisque nous ne chargeons pas un représentant politique d'aller à cette conférence manifester la volonté d'aller de l'avant du gouvernement canadien? Car c'est bien de cela qu'il s'agit.

L'hon. Tom McMillan (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, je reconnais qu'il est très important que le ministre de l'Environnement et d'autres ministres aillent sur place aux États-Unis plaider la cause du Canada. Je l'ai fait plus souvent en 12 mois que n'importe quel autre précédent ministre de l'Environnement en 12 ans.

* * *

LA CHAMBRE DES COMMUNES

PRÉSENCE À LA TRIBUNE DU MINISTRE DES FINANCES DE L'ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD

M. le Président: Je signale aux députés la présence à la tribune de l'honorable Gilbert Clements, ministre des Finances de la province de l'Île-du-Prince-Edouard.

Des voix: Bravo!

* * *

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

L'EXPORTATION DE PIÈCES D'HÉLICOPTÈRE À DESTINATION DE L'IRAN

L'hon. Donald J. Johnston (Saint-Henri—Westmount): Monsieur le Président, en l'absence du secrétaire d'État aux Affaires extérieures j'adresserai ma question au vice-premier ministre. Il y a de plus en plus de raisons de craindre que notre politique de réglementation des exportations risque d'être dictée par Washington. En janvier de l'an dernier, comme le vice-premier ministre l'a signalé à juste titre, on nous a refusé l'autorisation d'exporter des composants d'un moteur T-400 destiné à Téhéran. En septembre, le department américain du Commerce a permis à United Technologies d'autoriser Pratt & Whitney Canada à expédier des pièces d'hélicoptères à Téhéran. Au cours du même mois l'autorisation d'exporter a été accordée. Est-ce qu'à la même époque le gouvernement américain n'a pas demandé au gouvernement canadien d'apporter des adoucissements ou des dérogations à notre politique de réglementation des exportations?

• (1430)

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, la raison de ces démarches est que les ensembles en question comportaient des éléments américains pour lesquels l'autorisation d'exportation a été demandée. Étant donné que dans le cas présent les ensembles étaient destinés à un usage commercial civil, il n'avait pas besoin d'autorisation.

LA CONSULTATION MINISTÉRIELLE

L'hon. Donald J. Johnston (Saint-Henri—Westmount): Monsieur le Président, le vice-premier ministre nous dit qu'ils ont servi à des usages civils, ce qu'à mon avis le dossier ne permet pas encore de savoir. Ceci dit, la politique de réglementation elle-même prévoit la consultation ministérielle lorsqu'un élément quelconque est susceptible d'avoir une application militaire ou civile. Est-ce que cette consultation ministérielle a eu lieu? De quels renseignements disposait le ministre en question pour dire qu'il s'agissait uniquement d'applications civiles?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, comme je l'ai dit à la Chambre hier, Pratt & Whitney nous a donné l'assurance que les composants en question étaient destinés à un usage commercial civil. Cette assurance a été répétée par lettre au gouvernement canadien. De plus, le 10 septembre, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a annoncé une nouvelle politique de réglementation des exportations et signalé que le secteur des hélicoptères présentait des difficultés en raison de la possibilité pour les hélicoptères de passer de l'usage commercial à l'usage militaire. En conséquence, le ministre nous a saisis de cette question. Elle est actuellement à l'étude au Cabinet. Si des changements interviennent dans cette politique, ils seront annoncés en temps opportun.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

LA CONFÉRENCE DE DÉTROIT SUR LA QUALITÉ DE L'EAU DES GRANDS LACS—LA REPRÉSENTATION CANADIENNE

M. Bill Blaikie (Winnipeg—Birds Hill): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Environnement. Le fait demeure qu'à une grande conférence à laquelle des questions relatives à la qualité de l'eau des Grands Lacs ont été discutées, le fauteuil réservé au Canada était vide. Pourquoi le ministre ou les fonctionnaires de son ministère ont-ils permis que le Canada se fasse mauvaise réputation? Peu importe qui a assisté à cette importante conférence, il n'en demeure pas moins que le siège réservé au représentant canadien était vide. Pourquoi le ministre a-t-il permis que cela se produise?

Des voix: Bravo!

L'hon. Tom McMillan (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, je le répète, le gouvernement fédéral était représenté officiellement par les sept plus grands experts au Canada sur la pollution de l'eau des Grands Lacs, à savoir Elizabeth Dowdeswell, directrice générale pour l'Ontario; M. James Kingham, directeur général des programmes relatifs aux Grands Lacs; M. Ron Shimizu, conseiller d'entreprise sur les Grands Lacs et quatre autres personnes. Il n'y avait pas de fauteuil vide.

M. Broadbent: Où était le représentant du gouvernement fédéral?

M. McMillan: Derrière le drapeau canadien siégeaient sept des plus grands experts de tout le Canada sur la pollution de l'eau des Grands Lacs.

Questions orales

LE SIÈGE VIDE

M. Bill Blaikie (Winnipeg—Birds Hill): Monsieur le Président, personne ne conteste la présence d'experts canadiens. Nous voulons, par contre, savoir pourquoi le gouvernement fédéral a permis que le siège qui lui était réservé soit vide et pourquoi il n'a pas fait en sorte qu'au moins l'un de ces sept experts occupe le fauteuil réservé au Canada à cette importante conférence?

Des voix: Bravo!

L'hon. Tom McMillan (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, le député croit, à tort, qu'il y a eu, à Détroit, une conférence au cours de laquelle le Canada et les États-Unis discutaient de questions essentielles . . .

M. Broadbent: Il n'a jamais dit cela.

M. McMillan: . . . en l'absence d'une délégation officielle du gouvernement fédéral. Or, c'est faux. Il s'agissait d'une tribune où les questions relatives aux Grands Lacs ont été abordées, comme ce fut le cas il y a plusieurs mois dans l'île Mackinac, où j'ai assisté à une conférence avec plusieurs de ces mêmes participants.

* * *

[*Français*]

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

ON DEMANDE DES PRÉCISIONS SUR L'UTILISATION DES MOTEURS DE LA PRATT & WHITNEY EN IRAN

M. Jacques Guilbault (Saint-Jacques): Monsieur le Président, j'ai une question à poser au vice-premier ministre. J'ai bien peur que le Canada ne soit en train d'approvisionner non seulement l'Iran, mais l'Iraq aussi, les deux belligérants du golfe Persique, puisque j'ai des renseignements selon lesquels l'Iraq utilise huit hélicoptères de type B-212 ASW, configuration spéciale, pour lutter contre les navires équipés et mus des mêmes moteurs fabriqués par la Pratt & Whitney et qu'il s'en sert pour couler les pétroliers iraniens dans le golfe Persique. Je voudrais demander au ministre: Comment peut-il croire les instances de la Pratt & Whitney voulant que les moteurs sont utilisés uniquement à des fins pacifiques quand nous savons très bien que des hélicoptères de ce genre ont besoin d'un approvisionnement continu en pièces détachées pour pouvoir maintenir leur mission?

[*Traduction*]

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, nous croyons que la Pratt et Whitney a agi de bonne foi et que les pièces en question étaient destinées à un usage commercial civil. Je peux informer la Chambre que, à la suite des questions soulevées, la Pratt et Whitney a volontairement ajourné toutes les futures livraisons de la commande en question, laquelle représente quelque 2,7 millions de dollars américains dont on a déjà livré pour environ 624 000 $ américains. Cependant, jusqu'à ce que l'enquête et l'examen de cette question soient terminés, la Pratt et Whitney a volontairement interrompu ou ajourné tous les envois.

Comme je l'ai dit, on a reconnu le double usage possible de ces machines.

M. Garneau: Ce n'est pas ce que vous avez dit hier.

M. Mazankowski: J'ai informé la Chambre hier en me fondant sur les renseignements dont je disposais à ce moment-là, et j'en ai reçu d'autres depuis. J'ai toujours nuancé mes réponses à cet égard. J'essaye d'être aussi franc que possible. Si le député formule des objections à ce sujet, alors il ne tient probablement pas à ce que je termine ma réponse.

M. Garneau: C'est exactement le cas, je formule des objections.

[*Français*]

L'APPROVISIONNEMENENT EN PIÈCES D'HÉLICOPTÈRES DANS LA RÉGION DU GOLFE PERSIQUE—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Jacques Guilbault (Saint-Jacques): Monsieur le Président, le ministre est en train de nous dire qu'il met toute sa confiance dans ce que lui dit la Pratt & Withney qui, elle, obtient son information de l'Ayatollah Khomeyni. C'est comme cela que cela marche.

Je veux demander au ministre comment il peut faire croire à cette Chambre que non pas des hélicoptères commerciaux en Iran et en Iraq, mais des hélicoptères de combat peuvent tenir en vol sans un approvisionnement régulier en pièces détachées pour réparer les moteurs au jour le jour. Comment?

[*Traduction*]

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, comme je l'ai signalé, je pense, il est difficile de prouver de façon irréfutable que ces machines servent à un usage ou à un autre. Le député sait je pense, que nous n'avons pas d'ambassade en Iran et que ce serait la même chose si l'on vendait des machines à écrire ou des téléphones. Il est possible que ces articles soient utilisés à des fins militaires.

M. Gauthier: Allons donc, on ne peut pas tuer avec une machine à écrire.

M. Guilbault (Saint-Jacques): Merci de l'admettre.

M. Mazankowski: Je répète, la Pratt et Whitney, en raison des questions soulevées, a volontairement ajourné toutes les expéditions jusqu'à ce que cette affaire fasse l'objet d'une enquête approfondie.

L'EXPORTATION DE MOTEURS POUR DES APPAREILS MILITAIRES

Mme Pauline Jewett (New Westminster—Coquitlam): Monsieur le Président, ma question s'adresse aussi au premier ministre. Sait-il que Pratt & Whitney fournit aussi des moteurs pour des appareils militaires autres que les hélicoptères et que ces appareils sont utilisés dans la guerre entre l'Iran et l'Iraq? Le ministre sait-il que l'Iran et l'Iraq se servent tous deux de l'appareil Pilatus PC7, qui est fabriqué par une société suisse avec des moteurs de Pratt & Whitney? Est-ce que Pratt & Whitney a demandé l'autorisation d'exporter ces moteurs? Le gouvernement lui a-t-il accordé cette autorisation?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, je ne suis pas au courant de cet aspect de la question. Je peux certes promettre à la Chambre d'essayer de voir ce qui en est et d'obtenir la réponse le plus tôt possible.

LA DÉLIVRANCE DES PERMIS D'EXPORTATION

Mme Pauline Jewett (New Westminster—Coquitlam): Monsieur le Président, nous ne nous attendons pas que le vice-premier ministre soit au courant de cette question en temps normal vu qu'elle ne relève pas de lui, mais peut-il nous expliquer pourquoi on ne l'a pas informé aujourd'hui du fait que Pratt & Whitney a exporté des moteurs pour des appareils militaires? Est-ce que le gouvernement ignore tout de cet aspect de l'affaire? Les permis d'exportation ont-ils été accordés? C'était à Pratt & Whitney de les obtenir. Cette société a-t-elle demandé des permis?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, la députée est en train de faire des allégations très graves. J'espère qu'elle peut prouver ce qu'elle avance. Il y a eu des échanges de vues entre le ministère des Affaires extérieures, et même le secrétaire d'État aux Affaires extérieures lui-même, et Pratt & Whitney. Je suis certain que toutes les questions soulevées par la députée seront examinées.

Je répète que, selon nous, Pratt & Whitney s'est conduit convenablement. Cette société a respecté toutes les règles. Elle a suivi toutes les lignes directrices. Le député de Winnipeg—Fort Garry a essayé de prétendre hier que le moteur en question était utilisé uniquement à des fins militaires en se basant sur le guide des produits de la défense du Canada. Il exagérait quelque peu puisque le moteur PT6 T-3 n'est pas utilisé à des fins militaires, alors que le groupe de moteurs . . .

• (1440)

M. le Président: A l'ordre.

M. Mazankowski: . . . PT l'est.

Mme Jewett: Ce n'est pas de cela que je parle.

M. le Président: A l'ordre. C'est en train de se transformer en débat.

* * *

LA CONDITION FÉMININE

L'EXCLUSION DES FEMMES DU *CALGARY PETROLEUM CLUB*

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, en l'absence du ministre de l'Énergie, je voudrais poser ma question au vice-premier ministre. Étant donné que les hommes des cavernes du Calgary Petroleum Club se sont prononcés en bons néanderthaliens hier, le ministre a-t-il ordonné au président et directeur général de Petro-Canada de renoncer à sa qualité de membre et de veiller à ce qu'aucun autre employé d'une société d'État ne soit subventionné par le gouvernement canadien pour faire partie de ce club?

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Privatisation)): Monsieur le Président, la députée sera peut-être heureuse d'apprendre que j'ai écrit aujourd'hui même au ministre chargé de la Condition féminine en Ontario pour lui signaler que l'agent général de cette province est membre du Canadian Club de London qui exclut les femmes.

Des voix: Oh, oh!

M. Hees: Question suivante.

ON DEMANDE QU'UN MINISTRE BRÛLE SA CARTE DE MEMBRE

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, tandis que la ministre parle d'une autre nomination minable du gouvernement conservateur . . .

Des voix: Oh, oh!

Mme Copps: . . . je voudrais revenir à la question. Le vice-premier ministre entend-il demander à au moins un des ministres du Cabinet qui d'après le numéro de 1986 de *Who's Who* ferait partie du Calgary Petroleum Club de brûler sa carte de membre? S'il ne le fait pas, il y a des députés qui vont exiger qu'il le fasse.

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Privatisation)): Monsieur le Président . . .

Des voix: Prenez la parole, Harvie.

M. le Président: A l'ordre.

Mme McDougall: Monsieur le Président, nous reconnaissons tous, je crois, qu'il y a au Canada des clubs privés fréquentés par des hommes ou des femmes. A mon avis, si les petits garçons ou les petites filles veulent faire partie d'un club, ils sont parfaitement libres de le faire. Ce n'est pas une façon d'agir que j'approuve.

Des voix: Bravo!

* * *

LES MINES

LA SOCIÉTÉ FALCONBRIDGE NICKEL MINES LIMITED— L'ANNONCE DE MISES À PIED

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur le Président, c'est au vice-premier ministre que je m'adresse. La société Falconbridge Nickel Mines Limited va éliminer 275 emplois d'ici à la fin de l'année, et 250 autres avant la fin de l'année 1988. Pour justifier ces mises à pied, la société allègue sa grande pauvreté. Pourtant, elle a bien trouvé 31,6 millions de dollars pour se porter acquéreur de 24 p. 100 des actions de la société Western Platinum, une société minière sud-africaine. Le ministre pourrait-il dire à la Chambre quel degré de responsabilité le gouvernement exige de la société Falconbridge quand celle-ci traite les travailleurs canadiens d'une façon aussi cavalière et se dérobe entièrement à ses responsabilités sociales à l'égard de la collectivité?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, nous nous inquiétons grandement de ces mises à pied, et aussi de l'acquisition par la société Falconbridge de 24 p. 100 des actions de cette société sud-africaine. Pour autant que je sache, il s'agissait d'une décision stratégique de la société qui ne devait pas constituer une politique à long terme. Néanmoins, n'ayant pas en mains toutes les données, j'ai communiqué par téléphone avec le président de la société Falconbridge et j'ai demandé à le voir pour discuter de cette affaire et d'autres, notamment la question des emplois et le rôle de cette société dans l'avenir du nord de l'Ontario.

LES INVESTISSEMENTS DE LA SOCIÉTÉ EN AFRIQUE DU SUD

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur le Président, cela ne suffira que temporairement. Le ministre ne reconnaît-il pas que les lignes directrices d'application volontaire concernant les investissements en Afrique du Sud sont un échec? Qu'entend-il faire à propos du mépris évident de la société Falconbridge à l'égard non seulement des lignes directrices, mais également de la lettre que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures lui a écrite au sujet de ces lignes directrices? Qu'entend-il faire à ce sujet?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Si j'ai convoqué le président de cette société à Ottawa, monsieur le Président, c'est en partie pour examiner la transaction proposée à la lumière de la politique du gouvernement du Canada, de façon à nous assurer qu'elle s'y conforme et que nous avons tous les faits.

Quant à la question longue, je répète que le gouvernement s'intéresse de façon très marquée au bien-être économique du nord de l'Ontario. Plus de sept initiatives possibles ont été prises sous l'impulsion du solliciteur général, et le gouvernement fédéral entend intensifier ses efforts et chercher autant que possible à régler certains des très graves problèmes auxquels fait face le nord de l'Ontario. Nous espérons pouvoir compter également sur le concours du gouvernement provincial.

* * *

L'INDUSTRIE PHARMACEUTIQUE

LES CONSÉQUENCES FINANCIÈRES DÉCOULANT DE LA MODIFICATION DE LA LOI SUR LES BREVETS

Mme Thérèse Killens (Saint-Michel—Ahuntsic): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Consommation et des Corporations et a trait aux produits pharmaceutiques. Maintenant qu'il a reconnu hier que le prix des médicaments allait augmenter, est-il disposé aujourd'hui à admettre que la vague promesse de la part des multinationales d'investir 1,4 milliard de dollars en dix ans pâlit en comparaison d'économies annuelles de 211 millions de dollars multipliées par dix? Pourquoi le ministre est-il prêt à renoncer à des économies de 2,11 milliards de dollars contre une promesse d'investissement de 1,4 milliard?

L'hon. Harvie Andre (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur le Président, je n'ai rien reconnu de tel hier, car le prix des médicaments n'augmentera pas d'un sou, ni celui des médicaments présentement sur le marché, ni celui des médicaments à venir. J'aimerais bien que les députés cessent d'essayer de me faire dire des faussetés.

Quant aux économies et aux coûts éventuels, une fois que le comité sera saisi du projet de loi, si la députée y siège et examine les faits tels qu'ils sont, elle verra que les avantages découlant du projet de loi dépassent absolument tous les coûts et que ces derniers ne prendront pas la forme de prix plus élevés pour les médicaments.

Mme Killens: Monsieur le Président, le ministre devrait lire le hansard d'hier pour voir la réponse qu'il m'a alors donnée. Oui, je veux bien étudier le projet de loi au comité, et j'ai une question à lui poser en français.

[*Français*]

ON DEMANDE POURQUOI LES ÉTUDES DE COÛTS NE SONT PAS DÉPOSÉES

Mme Thérèse Killens (Saint-Michel—Ahuntsic): Si le ministre est si certain qu'il y a plus d'avantages que de désavantages dans cette loi, pourquoi refuse-t-il de déposer les études de coûts?

[*Traduction*]

L'hon. Harvie Andre (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur le Président, l'étude au comité permet précisément à des gens raisonnables d'examiner tous ces faits, toutes ces études et toutes ces analyses de façon intelligente et de porter un jugement. Si nous réussissons à nous entendre pour adopter le projet de loi à la deuxième lecture et à le renvoyer à un comité, toutes les données y seront communiquées. La députée pourra constater que le prix des médicaments n'augmentera pas d'un sou.

* * *

[*Français*]

LA DÉFENSE AÉRIENNE DE L'AMÉRIQUE DU NORD

LA SOLLICITATION DES SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES À S'INSTALLER AU CANADA POUR PARTICIPER AU PROGRAMME AMÉRICAIN DE L'IDS—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville): Monsieur le Président, en l'absence du secrétaire d'État aux Affaires extérieures, j'ai une question pour le ministre de l'Expansion industrielle régionale. Le ministre libéral québécois du Commerce, M. Pierre MacDonald, vient d'inviter les entreprises françaises qui veulent participer au programme américain de M. Reagan de la Guerre des étoiles à venir s'installer au Québec. Ma question est la suivante, monsieur le Président: Est-ce que le ministre est d'accord sur le fait que les provinces ou le gouvernement fédéral peuvent solliciter les sociétés étrangères à s'installer au Canada pour participer au programme américain de la Guerre des étoiles?

L'hon. Michel Côté (ministre de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président, à mon avis, la position du gouvernement a toujours été quand même assez claire à ce sujet. Je pense que nous voulons laisser évidemment l'initiative aux entreprises de décider si elles veulent justement souscrire à cette politique, et quant à l'invitation que les provinces font, évidemment c'est une décision qui est de juridiction provinciale et nous entendons tout simplement suivre le débat.

• (1450)

[*Traduction*]

LA PARTICIPATION POSSIBLE DE SOCIÉTÉS D'ÉTAT PROVINCIALES

M. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville): Dans ce cas, monsieur le Président, j'ai une question à poser au vice-premier ministre à propos de la politique gouvernementale. Le vice-premier ministre est-il d'accord avec le ministre du Québec, Pierre MacDonald, qui dit que la politique gouvernementale permet aux sociétés d'État provinciales de participer au programme américain de la guerre des étoiles? N'est-il pas d'avis que c'est là une violation des lignes directrices que donnait le premier ministre du Canada il y a environ un an?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Non, monsieur le Président, au contraire. Je pense que la politique du gouvernement canadien a été clairement exposée. Alors que l'on n'approuvait pas les initiatives gouvernementales, on laissait les sociétés et les organismes privés libres de profiter des occasions susceptibles de se présenter.

* * *

LES HERBICIDES

L'UTILISATION DU 2,4-D

M. Alan Redway (York-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Au cours des 40 dernières années les propriétaires et les agriculteurs canadiens ont utilisé l'herbicide que l'on appelle 2,4-D. Est-il vrai que le ministre a l'intention d'interdire le 2,4-D avant la prochaine saison agricole?

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, je ne peux confirmer cela. Nous réexaminons périodiquement les divers herbicides utilisés par les particuliers et les agriculteurs. Le ministre de l'Agriculture et moi-même avons examiné ce cas très soigneusement, mais aucune décision n'a encore été prise.

* * *

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

LE DROIT AMÉRICAIN SUR LE BOIS D'OEUVRE CANADIEN

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre du Commerce international, mais comme elle est absente, je vais la poser au vice-premier ministre. Le droit compensateur de 15 p. 100 que les États-Unis imposent sur le bois d'oeuvre fait perdre des emplois aux Canadiens. Vendredi dernier, la scierie de Searchmont, en Ontario, a fermé ses portes, mettant à pied 150 personnes. Quelle mesure le gouvernement va-t-il prendre pour empêcher que d'autres emplois soient perdus et pour rétablir ceux qui ont été perdus par suite de ce droit compensateur américain?

M. John McDermid (secrétaire parlementaire de la ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, si vous le permettez, je vais répondre à la place de la ministre qui est présentement en réunion avec ses homologues provinciaux touchés par les droits compensateurs américains. Des réunions ont eu lieu hier et encore aujourd'hui. Le gouvernement est déterminé à combattre cette mesure.

ON DEMANDE QUE LE GOUVERNEMENT LANCE UNE CAMPAGNE AUX ÉTATS-UNIS

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, compte tenu du nombre considérable d'emplois perdus, ce dont bénéficient surtout trois scieries américaines, pourquoi le gouvernement n'est-il pas disposé à organiser une offensive importante aux États-Unis de concert avec des groupes de consommateurs et des groupes de constructeurs de maisons afin de combattre ce droit comprensateur? Il nous faut agir maintenant si nous voulons renverser la vapeur, et non tenir d'interminables réunions comme nous le faisons à l'heure actuelle.

M. John McDermid (secrétaire parlementaire de la ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, comme le sait le député, ce sont les gouvernements provinciaux qui possèdent les ressources naturelles au Canada. Nous travaillons en collaboration avec nos partenaires, les gouvernements provinciaux touchés. La ministre va prendre des décisions de concert avec les gouvernements provinciaux à mesure que les négociations progresseront. Il est très important que nous collaborions avec les gouvernements provinciaux, et c'est ce que nous faisons.

* * *

LES MESURES D'URGENCE

LE LIVRE DE RECOMMANDATIONS SUR LES MESURES À PRENDRE EN CAS D'ATTAQUE NUCLÉAIRE

M. Nelson A. Riis (Kamloops—Shuswap): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Travaux publics. Son ministère a publié dernièrement un livre qui explique aux Canadiens ce qu'ils doivent faire en cas d'attaque nucléaire. Il leur recommande notamment de creuser une tranchée d'un pied de profondeur et de trois pieds de largeur, de s'y blottir en se recouvrant d'une porte ou d'un contre-plaqué et de prendre toutes sortes de précautions de ce genre tout aussi intéressantes les unes que les autres.

Le ministre sait-il que des dizaines de milliers d'exemplaires de cette publication sont envoyés à nos concitoyens? A-t-il autorisé lui-même cet envoi?

L'hon. Stewart McInnes (ministre des Travaux publics): Monsieur le Président, j'admets ne pas être au courant d'une telle publication. Je répondrai volontiers à la question que le député voudra me poser une fois que je me serai renseigné.

ON DEMANDE AU MINISTRE D'EXAMINER LE DOCUMENT

M. Nelson A. Riis (Kamloops—Shuswap): Monsieur le Président, j'ai effectivement une question à poser au ministre. On énumère toute une série d'articles de ménage qui peuvent servir d'écran protecteur, notamment les lits d'eau, les tables, les revues, les étagères, les portes, les commodes, les vaisseliers et ainsi de suite. Ne trouve-t-il pas que ce document bizarre rappelle étrangement l'époque de la guerre froide, il y a 30 ou 40 ans? Le ministre compte-t-il étudier cette affaire et prendre des mesures pour faire cesser la distribution de dizaines de milliers d'exemplaires de cette publication dans le grand public? C'est un document public incroyablement bizarre.

L'hon. Stewart McInnes (ministre du Travail): Monsieur le Président, le député a fait état d'une affaire qu'il faut éclaircir. J'ignore la date de publication de ce document. Je lui répondrai lorsque j'en saurai davantage.

* * *

LA FONCTION PUBLIQUE

LES CRÉDITS PÉRIMÉS DES MINISTÈRES

M. Don Ravis (Saskatoon-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au président du Conseil du Trésor. Au cours des derniers mois, le gouvernement devait se pencher sur la question des crédits périmés à la fin de l'année financière dans des dizaines de ministères. La question intéresse assurément le comité des comptes publics ainsi que les contribuables en général. Où en est-on au sujet de l'examen de cette question?

L'hon. Robert de Cotret (président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, je me réjouis de pouvoir annoncer que nous surveillons de très près la façon dont nous dépensons les fonds fiscaux. Comme il le verra dans le Budget des dépenses supplémentaires que j'ai déposé ce matin, le plus bas d'ailleurs de toute période équivalente depuis 1972-1973, nous ne nous sommes pas écartés de la voie tracée et nos dépenses se situent en deçà des limites fixées par le ministre des Finances. Nous suivons avec beaucoup d'intérêt la question des crédits périmés. Nous avons réussi l'an dernier à les réduire considérablement. Grâce aux mesures mises en oeuvre cette année par le Conseil du Trésor et le contrôleur général des finances, nous pensons répéter cet exploit.

* * *

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

LE DROIT AMÉRICAIN SUR LE BOIS D'OEUVRE CANADIEN

M. Raymond Garneau (Laval-des-Rapides): Monsieur le Président, en l'absence de la ministre du Commerce extérieur, je vais adresser ma question au vice-premier ministre. La période fixée pour les négociations avec les États-Unis sur le conflit du bois d'oeuvre arrive bientôt à terme. Quoi que nous pensions de la démarche, le Canada n'a plus que jusqu'au 28 novembre pour amener les États-Unis à suspendre l'imposition par eux d'un droit de 15 p. 100 sur le bois d'oeuvre.

Le gouvernement a-t-il l'intention de négocier cette suspension avec les États-Unis? Dans cette éventualité, s'est-il entendu avec les provinces sur le taux d'augmentation des droits de coupe?

M. John McDermid (secrétaire parlementaire du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, je viens de répondre au collègue du député que le gouvernement fédéral est actuellement en train de consulter les provinces. Quand viendra le moment d'annoncer une décision, le ministre prendra les moyens prévus pour s'en charger.

[*Français*]

LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Raymond Garneau (Laval-des-Rapides): Monsieur le Président, je suis bien conscient de la question que lui a posée mon collègue de Algoma, il y a un instant. Il n'a pas répondu à mon collègue et il ne répond pas davantage maintenant. On lui demande, et c'est bien clair, si le gouvernement du Canada a l'intention d'utiliser le «suspension agreement» dans la dispute concernant le bois de sciage? Est-ce que c'est cela la décision du gouvernement fédéral ou si c'est uniquement d'aller devant les organismes internationaux tel le GATT?

[*Traduction*]

M. John McDermid (secrétaire parlementaire du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, je me demande si le député n'est pas en train d'exposer sa position sur les négociations.

M. Garneau: J'ai posé une question.

M. McDermid: S'il vient d'exprimer la position libérale, nous sommes ravis de la connaître parce que c'est du nouveau.

M. Garneau: Répondez donc à la question. C'est vous qui formez le gouvernement.

M. McDermid: Je vais répéter ma réponse de tout à l'heure. Il y a des entretiens qui se déroulent actuellement. Quand viendra le moment d'une déclaration, le ministre la fera en bonne et due forme.

* * *

LES DROITS DES AUTOCHTONES

LE RÈGLEMENT DES REVENDICATIONS GLOBALES

M. John Parry (Kenora—Rainy River): Monsieur le Président, ma question devrait s'adresser au premier ministre vu qu'il a déclaré à plusieurs reprises que le gouvernement tenait à ce que les autochtones du Canada soient traités avec justice. Le gouvernement peut-il garantir à la Chambre et aux autochtones du Canada, dont l'avenir est en jeu, qu'il adoptera sous peu une ligne de conduite équitable pour régler les revendications globales?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, je pense que le gouvernement s'est distingué dans la façon dont il s'est occupé des affaires indiennes. Le député de Kindersley—Lloydminster, qui est le ministre actuel, et le député de Rosedale, son prédécesseur, ont fait de l'excellent travail pour les autochtones du Canada. Je suis certain que le député reconnaît qu'il s'agit de problèmes très difficiles et complexes. Néanmoins, le gouvernement travaille assidûment à cette question précise, de même qu'à d'autres questions qui touchent les Indiens. Je suis certain que le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien pourra fournir une réponse plus détaillée à son retour à la Chambre.

• (1500)

LA PRÉSENTATION D'UNE LIGNE DE CONDUITE

M. John Parry (Kenora—Rainy River): Monsieur le Président, puisque le Règlement n'autorise pas les pauses publicitaires et puisque le problème découle du fait que le gouvernement se décharge toujours de cette responsabilité sur le ministre de l'heure, le vice-premier ministre peut-il promettre que le gouvernement présentera une ligne de conduite sur les revendications globales pour qu'on puisse espérer mieux que les piètres résultats obtenus jusqu'ici relativement au règlement de ces revendications?

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, le député connaît le rapport Cooligan sur les revendications territoriales globales. Le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien lui a déjà dit comment le gouvernement avait réagi à ce rapport et comment il abordait la question, tout cela en vue de la conférence constitutionnelle de mai 1987. Selon moi, le député devrait collaborer étroitement avec le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien. Celui-ci s'est déjà penché sur ces questions et il a décidé qu'elles feraient l'objet de discussions lors de cette réunion.

* * *

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

LES ALLÉGATIONS CONCERNANT L'INTERCEPTION ET L'OUVERTURE DU COURRIER

M. Cyril Keeper (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre responsable de la Société canadienne des postes. A-t-il fait enquête sur les allégations du président de l'institut des comptables agréés du Manitoba voulant que les firmes locales de comptables agréés interceptent et ouvrent couramment du courrier sans obtenir l'autorisation d'un tribunal? A quel point cette pratique est-elle répandue et combien de Canadiens ont été victimes de ces immixtions dans leur vie privée sans ordonnance de tribunaux?

[*Français*]

L'hon. Michel Côté (ministre de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président, je suis tout juste informé de cette situation. J'aurai l'occasion de m'entretenir justement avec le président de l'Institut des comptables agréés, et je rendrai un rapport sur cette situation à mon collègue.

[*Traduction*]

DEMANDE D'ENQUÊTE

M. Cyril Keeper (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur le Président, l'incident a été signalé dans le *Free Press* du 14 novembre dernier. Je crois que le ministre a eu suffisamment

de temps pour vérifier les faits. J'espère qu'il mènera une enquête approfondie et qu'il s'engagera maintenant à mener cette enquête et à faire en sorte que cela ne se reproduise plus.

L'hon. Michel Côté (ministre de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président, je ne dis pas que la Société n'enquête pas. Je dis que je ne suis pas au courant du déroulement de l'enquête. Dès qu'elle sera terminée, j'en ferai connaître les conclusions au député.

* * *

QUESTION DE PRIVILÈGE

L'EXAMEN DES NOMINATIONS EFFECTUÉES PAR DÉCRET

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, je voudrais obtenir votre opinion en vertu du nouveau Règlement. Conformément aux paragraphes 104(1) et 104(2), le Parlement a confié aux comités la responsabilité d'examiner les nominations effectuées ou proposées, dans les 30 jours de séance prévus conformément à l'article 103 du Règlement.

Lors d'une réunion d'organisation qui a eu lieu il y a une semaine environ, le comité permanent des droits de la personne a décidé d'inviter 16 des 28 personnes nommées récemment au Tribunal des droits de la personne à comparaître devant lui, afin des les interroger, conformément à l'article 104 du Règlement. Cette décision a été acceptée par le sous-comité, formé d'une majorité de députés conservateurs ainsi que de représentants des deux partis d'opposition.

Lorsque le comité a été saisi de la proposition, on a décidé, lors d'une réunion, que chaque député aurait la possibilité d'inviter seulement une personne à comparaître devant le comité. Ainsi, au lieu d'examiner les 16 nominations, comme le sous-comité l'avait décidé à l'origine, il est question d'examiner maintenant deux nominations l'une ayant été proposée par le parti libéral et l'autre par le NPD, et les autres par le parti conservateur.

Si le Parlement canadien voulait vraiment réformer la procédure des comités pour permettre aux députés d'examiner toutes les nominations effectuées par décret du conseil, je prétends que les actions des députés de la majorité au comité des droits de la personne allaient à l'encontre des efforts déployés pour démocratiser la procédure et permettre une amélioration des nominations par décret du conseil . . .

M. Hnatyshyn: Vous faites des procès d'intention aux gens. Je ne vous ferais pas cela.

Privilège—Mme Copps

M. le Président: A l'ordre! La députée d'Hamilton-Est (Mme Copps) sait pertinemment que l'étiquette parlementaire veut que l'on ne prête aucune intention aux députés. Je sais qu'elle ne voudrait pas le faire.

La députée décrit une situation qui est survenue au comité. Je crois qu'il serait bon que les députés s'intéressent à ces questions, car, à la suite de la réforme parlementaire, les comités sont appelés à remplir des tâches qui ne leur revenaient pas auparavant.

La présidence est disposée à laisser la députée poursuivre. Il ne s'agit peut-être pas d'une question de privilège, mais, chose certaine, la députée veut, semble-t-il, exposer un point de vue à la présidence. Je demande aux députés d'écouter leur collègue jusqu'au bout.

Mme Copps: Je ne voulais certes pas prêter de mauvaises intentions à qui que ce soit. Je souhaite obtenir votre opinion, car il nous incombe, en vertu de l'article 104 du Règlement, d'être en mesure d'examiner toutes les nominations par décret du conseil ou une partie d'entre elles, mais je ne vois pas comment nous pourrions assumer ces responsabilités, alors que nous ne pouvons faire comparaître devant le comité qu'un certain nombre de personnes, dont le choix tient de la loterie.

Je veux donc savoir si oui non, à votre avis, la décision arbitraire qu'a prise le comité viole l'esprit de l'article 104.

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Monsieur le Président, j'interviens à propos de la même question de privilège. J'ai assisté hier à la réunion du comité permanent des droits de la personne. Son comité directeur avait convenu que les 16 personnes nommées aux tribunaux des droits de la personne seraient en fait appelées à comparaître devant le comité pour y être interrogées à propos de leurs titres et qualités en vertu de l'article du Règlement en question.

Hier, malgré l'opposition des deux députés de l'opposition qui étaient présents, il a été décidé que la liste serait supprimée et qu'au lieu chaque membre du comité aurait le droit de proposer un candidat. Cela signifie que chaque député de l'opposition et chaque député ministériel pourront soumettre chacun un nom. On cherche en réalité à museler le comité et à l'empêcher de jouer son rôle important qui est de surveiller les nominations aux tribunaux des droits de la personne.

En ma qualité de membre du comité, j'ai soulevé des questions graves au sujet des compétences d'un certain nombre des membres qu'on a proposé de nommer. Les décisions de la majorité m'empêchent effectivement en tant que membre de ce comité et, ce qui est encore plus important, en tant que député, de faire appliquer l'article du Règlement qui assure la surveillance et l'examen de telles nominations.

En dernier lieu, je rappelle que le processus d'examen dans ce cas précis revêt une importance particulière du fait qu'une grande coalition d'organismes, notamment le Congrès juif canadien, le Comité national d'action sur la situation de la femme, le défenseur canadien des droits de la personne, et bien d'autres, ont fait part de graves craintes au sujet des titres et qualités des personnes nommées à ce poste très important de membre d'un tribunal canadien des droits de la personne.

Hier, au comité permanent des droits de la personne, on a voulu empêcher des députés d'exercer leur droit de questionner des personnes nommées au sujet de leurs titres et qualités. Ce genre de baîllon constitue certainement une atteinte aux privilèges des députés et une violation du Règlement de la Chambre. Je demande à Votre Honneur de prendre les mesures voulues afin que l'on respecte intégralement cette nouvelle et très importante disposition du Règlement.

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le Président, moi aussi j'ai participé à cette séance du comité et je confirme que les faits sont bien tels que le député de Burnaby (M. Robinson) les a décrits.

• (1510)

Je tiens à signaler qu'il s'agit d'un nouvel article du Règlement. Je sais que la présidence n'intervient que très rarement dans le cas des procédures suivies et des décisions prises par les présidents de comités. Toutefois, monsieur le Président, je vous prie de tenir compte du fait que c'est un nouvel article du Règlement en vertu duquel les pouvoirs des comités sont élargis. En fait, la procédure suivie hier soir ne tenait pas compte de cette règle qui est une règle de la Chambre des communes.

A mon humble avis, il incombe à la présidence de s'assurer que le Règlement est appliqué et que les comités n'adoptent pas une ligne de conduite qui empêche les membres du comité de faire leur devoir en s'inspirant des règles établies et en questionnant les personnes nouvellement nommées en vertu de décrets ministériels.

En fait, neuf des 16 députés choisis par le comité ne pourront être soumis à un examen en raison de l'interprétation opposée aux objections de l'opposition par la majorité des députés gouvernementaux au comité hier soir. Je considère respectueusement que dans un tel cas la présidence ne devrait pas décréter que c'est au comité de trancher. Il y a véritablement eu un abus hier soir.

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, je soutiens tout d'abord qu'il n'y a là aucune violation du privilège d'un député. D'après ce que je constate, le sous-comité a pris une décision et le comité complet, tous les membres du comité, a pris une autre décision. Ce dont la députée se plaint en réalité, c'est de ne pas avoir gagné dans le comité complet. Je suis désolé, mais c'est ainsi que les choses se passent ici, c'est la loi de la majorité.

Le principe qui veut que chaque membre d'un comité soit invité à choisir une autre personne dont à son avis on pourrait proposer la nomination est un excellent principe. Il y a quelque chose que l'on n'a pas souligné, et je suis certain que vous le savez très bien, monsieur le Président, c'est que nous avons un comité de présidents qui étudie les budgets de tous les comités. Chaque comité a un budget pour la comparution de témoins. Si un comité a un budget suffisant, il peut convoquer des témoins dans les limites de ce budget. Toutefois, s'il fallait faire comparaître devant le comité chacune des personnes nommées à chacun des comités, ce serait un abus de ce mécanisme et de nos intentions ici.

J'aimerais enfin préciser que, pas plus tard qu'hier, le *Toronto Star*, qui n'est pas exactement un défenseur inconditionnel de notre parti, a rappelé au Parti libéral de l'Ontario que le gouvernement fédéral disposait d'une procédure d'examen des nominations mise en place dans le cadre de la réforme parlementaire effectuée par l'actuel gouvernement. Et nous sommes fiers d'avoir réalisé quelque chose que le député s'est bien abstenu de faire quand il était au gouvernement.

M. Gauthier: Vous vous asseyez dessus, oui.

M. Lewis: Il est complètement absurde de prétendre tout d'un coup que c'est une violation de privilège que d'avoir le droit d'examiner des nominations, droit qui n'avait jamais été accordé sous le précédent gouvernement.

M. Gauthier: Et alors, quelle est votre thèse?

M. Lewis: C'est absurde, et chacun à la Chambre le sait très bien. Ne forcez pas votre talent, vous ne feriez rien avec grâce.

Nous estimons que chaque comité de la Chambre est maître de sa propre destinée et qu'un comité complet a le droit de se saisir d'une suggestion d'un sous-comité et soit de l'adopter, soit de la rejeter. C'est ainsi que les choses se passent depuis que je suis ici. Je n'y vois que la continuité d'une procédure, et nullement un abus de privilège.

M. Jim Hawkes (Calgary-Ouest): Monsieur le Président, je suis membre du comité de liaison et j'ai été président d'un comité permanent depuis l'élection du Parlement actuel. Dans un certain sens, je suis content qu'on ait soulevé la question, car je crois que nous devrions parler des nouveaux règlements, du but dans lequel ils ont été promulgués et des conséquences éventuelles que la réforme parlementaire peut avoir pour l'avenir et le bien-être des Canadiens.

A mon avis, il est très important que les comités demeurent leurs propres maîtres. La Chambre doit se garder de revenir à l'ancien système selon lequel elle devait décider des activités des comités. En dehors du budget principal des dépenses, la plupart des comités de la Chambre n'avaient pas de mandat permanent. Si nous partions du principe, comme la députée de Hamilton-Est (Mme Copps) semble le suggérer, que la Chambre ou le Président doit décider des activités auxquelles un comité doit se livrer, nous reculerions au lieu d'avancer sur la voie de la réforme.

De toute évidence, la charge de travail des divers comités varie beaucoup. Néanmoins, les comités ont la responsabilité, surtout pendant les deux ou trois premières années suivant l'adoption du nouveau règlement parlementaire, d'examiner soigneusement deux choses. Non seulement ils doivent en avoir la possibilité, mais ils ont la responsabilité d'élaborer des politiques, de les faire valoir à la Chambre et au gouvernement et d'obliger ce dernier à tenir compte des idées des députés qui ont pris le temps et la peine d'examiner certaines questions politiques en détail. Ils ont également la responsabilité d'exercer un contrôle. On songe immédiatement au contrôle financier, mais cette responsabilité s'étend également aux nominations aux conseils et commissions.

Je pense notamment à mon propre comité auquel on renvoie de nombreuses nominations à des sociétés de la Couronne et autres organismes. S'il examinait chacune d'elles, il devrait sans doute consacrer quatre, cinq ou six séances par semaine et plusieurs fois le budget qui lui est imparti à l'exercice de cette responsabilité. En fait, jusqu'ici, les représentants des trois comités ont décidé que l'élaboration de la politique constituait le principal élément des activités que nous voulions entreprendre au nom du Parlement et du peuple canadien. Nous avons choisi d'y consacrer les ressources limitées dont nous disposons.

Je ne voudrais surtout pas que la Chambre énonce d'une façon quelconque un principe qui enlèverait au comité les droits et les pouvoirs que les députés ont jugé bon de lui conférer. Je vous exhorte donc, monsieur le Président, à tenir compte de cet argument quand vous rendrez votre décision à ce sujet.

M. A. H. Harry Brightwell (Perth): Monsieur le Président, j'ai assisté à la réunion du comité en question hier soir comme remplaçant. Je ne suis pas l'un des membres réguliers du comité. J'ai été renversé de voir qu'un comité songeait à convoquer 16 personnes. On m'a cependant expliqué que le comité ne s'attendait pas vraiment à ce que 16 personnes viennent témoigner vu qu'elles ne seraient peut-être pas libres ce jour-là. Le comité pensait donc voir seulement quelques-unes de ces 16 personnes.

Je tiens à signaler un fait particulier. L'un des députés d'en face qui a appuyé l'argument en faveur de la question de privilège a déclaré au comité qu'il était prêt à convoquer des Canadiens d'un peu partout dans le pays pour qu'ils se présentent à la salle du comité afin de témoigner pendant deux minutes à peine. Cela aurait été excessif. Je ne pouvais pas le tolérer et j'ai protesté énergiquement à ce sujet.

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, je pense que vous avez été très généreux de permettre à la députée d'Hamilton Est (Mme Copps) de soulever la question de privilège. A mon avis, il ne s'agit pas vraiment d'une question de privilège. Ce n'est même pas un recours au Règlement. Sans vouloir parler des faits comme tels, je dois dire comme mes collègues que cette question relève du comité. Celui-ci a certains pouvoirs, obligations et devoirs et, comme on l'a déjà signalé, il est clairement maître de ses propres gestes. Je pense qu'il y a lieu également d'envisager la chose dans l'esprit véritable de la réforme parlementaire, car si le comité exerce plus de pouvoir et jouit de plus de latitude à certains égards, certaines de ses responsabilités et certaines de ses décisions font alors partie intégrante de cette démarche. Je voudrais simplement revenir aux éléments de base de la procédure parlementaire et vous signaler, monsieur le Président, que le commentaire 117(7) de Beauchesne, 5e édition, précise:

On ne saurait demander à la Chambre l'avis du Président sur ce qui s'est produit, ou peut se produire à un comité.

La jurisprudence parlementaire de Beauchesne demeure essentiellement la bible qui régit nos procédures, dans le cadre du Règlement, et j'espère que la présidence voudra bien en tenir compte lorsqu'elle rendra sa décision.

• (1520)

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): C'est à grand renfort de tambours et de trompettes, monsieur le Président, que le gouvernement a proposé un certain nombre de changements au Règlement, y compris l'article 103 dont nous discutons présentement et qui se lit en partie comme suit:

Un ministre de la Couronne peut déposer périodiquement sur le Bureau un certificat annonçant que l'on propose de nommer une personne donnée à un poste non judiciaire en particulier. Ledit document est réputé avoir été déféré à un comité permanent . . .

Et ainsi de suite. Avec une égale satisfaction, le gouvernement a proposé à la Chambre l'article 104 qui se lit en partie comme suit:

Le comité prévu aux articles 67(5) et 103 du Règlement, doit convoquer, s'il le juge approprié, dans les trente jours de séance prévus conformément à l'article 103 du Règlement, la personne ainsi nommée ou dont on propose ainsi la nomination, à comparaître devant lui durant au plus dix jours de séance.

C'est peut-être vrai en principe qu'un comité est maître de sa destinée; c'est peut-être vrai également que même en vertu de l'article 104 du Règlement le comité jouit d'une certaine latitude quant à la façon dont il applique cet article. Toutefois, j'estime que le Règlement est clair. Le comité doit juger de l'opportunité de convoquer chaque personne nommée à un poste particulier dont le nom est soumis à la Chambre . . .

M. Mazankowski: Ce n'est pas ce qui est dit ici et vous le savez.

M. Gray (Windsor-Ouest): . . . dont le nom est soumis séparément à la Chambre par le gouvernement.

Des voix: Oh, oh!

M. Gray (Windsor-Ouest): Mes collègues essaient de m'interrompre et de faire des observations et cela, parce qu'ils savent bien que leur argumentation est peu convaincante.

M. le Président: Je tiens à assurer au député de Windsor-Ouest (M. Gray) que la présidence entend tout. Je ne trouve pas que l'on s'acharne à empêcher le député d'exposer son point de vue.

M. Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, ce que je dis, c'est que je ne crois pas opportun que, pour suivre les instructions de la Chambre conformément à l'article 104 du Règlement, le comité décrète que toutes les personnes d'une certaine catégorie dont le nom lui est soumis ne seront pas entendues. Au contraire, comme chaque nom est déposé à la Chambre séparément et soumis séparément au comité, le comité doit étudier chaque cas séparément.

Si la majorité gouvernementale au comité en question agit de façon à empêcher le Règlement de s'appliquer correctement, j'estime alors très respectueusement que le gouvernement et ses partisans pourront être accusés de ne pas avoir été sérieux lorsqu'ils ont présenté le nouveau Règlement à la Chambre comme constituant une réforme importante.

De plus, il n'y a pas si longtemps, au cours de la période des questions, on a demandé au ministre de la Justice (M. Hnatyshyn) pourquoi il avait nommé au tribunal des droits de la personne un partisan de Ferdinand Marcos et de la loi martiale dans son pays . . .

M. le Président: A l'ordre. J'estime que la présidence a été généreuse en s'assurant que tous les députés puissent se prononcer sur la question, aussi bien les pour que les contre. Je demande au député de conclure et de ne pas s'aventurer trop loin dans un débat ou dans des considérations historiques ou autres.

M. Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, mon dernier commentaire portera directement sur la question que l'on vous demande de trancher. Je paraphrase et je me fie uniquement à ma mémoire en disant que le ministre de la Justice a déclaré que la question constituait une ingérence dans le travail d'un comité parce que la personne nommée et ses qualités avaient été soumises à l'examen du comité.

Ou bien le gouvernement est sérieux lorsqu'il parle de soumettre les qualités des candidats à l'examen d'un comité, ou bien il ne l'est pas. S'il est sérieux, rien ne devrait empêcher le comité d'examiner les qualités de toutes les personnes nommées. Si les partisans du gouvernement membres du comité utilisent leur majorité pour empêcher cet examen, alors il y a perversion de l'intention de la Chambre qui a adopté le Règlement. Par conséquent, je vous demande, monsieur le Président, d'accepter les propositions faites par la députée de Hamilton-Est (Mme Copps).

M. le Président: Je pense qu'il est une prérogative de la présidence de clore la discussion. Je tiens à assurer aux députés que j'ai écouté très attentivement les arguments avancés. Comme je l'ai dit au commencement du débat, la question ressortit clairement à un comité, mais étant donné que les procédures et les méthodes des comités sont en plein changement par suite de la réforme, la présidence a jugé bon de laisser débattre la question ici, à la Chambre, pour être en mesure de rendre une décision éclairée en temps utile.

Je préfère ne pas me prononcer maintenant. La députée de Hamilton-Est (Mme Copps), qui a soulevé la question, et tous ceux qui sont intervenus dans le débat peuvent être assurés que j'étudierai leurs arguments avec le plus grand soin et que j'essaierai de leur livrer des observations utiles. Je laisserai évidemment savoir à la députée et à ses collègues quand je rendrai ma décision. Je pourrais peut-être communiquer avec les députés, plus tard, à ce sujet. Je tiens à remercier tous les députés de leurs interventions, qui m'ont toutes paru très intéressantes.

Je signale aussi la question de privilège dont le député de Peterborough (M. Domm) a donné avis. Si j'ai bien compris, le député, qui ne désire pas exposer la question aujourd'hui, est intervenu aussitôt que possible afin de ne pas être empêché d'en saisir la présidence. Je considère son avis comme valable et lorsqu'il sera prêt, il pourra exposer la question qui, semble-t-il, est importante et complexe.

M. Pat Nowlan (Annapolis Valley—Hants): J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Je suis sensible à vos remarques. J'ai essayé d'attirer votre attention, monsieur le Président, mais on n'est guère en évidence, ici, sous l'horloge.

Je voudrais signaler un point qui n'a été abordé par aucun autre député. Le leader de la Chambre a fait allusion aux critiques des travaux d'un comité. Nous pouvons voir ce qui arrive quand le travail des comités est critiqué à la Chambre, mais c'est une question sur laquelle vous vous pencherez, monsieur le Président.

L'article 59 du Règlement a aussi été invoqué sur un point qui m'apparaît pertinent, soit l'interdiction de critiquer un vote qui a eu lieu à la Chambre, *mutatis mutandis*, selon le Règlement. La même interdiction s'applique aux comités. Malgré notre sincérité, puisque les comités innovent, ce dont ils devraient rester maîtres, nous pouvons voir dans quelles querelles de procédure nous pouvons être plongés. Quel que soit le bien-fondé d'une question soumise à la Chambre à la suite du vote d'un comité directeur ou, qui plus est, d'un comité permanent au grand complet, tout le processus s'en trouve paralysé. Je propose très respectueusement que l'article 59 du Règlement, selon lequel aucun député ne peut critiquer un vote de la Chambre, s'applique également au comité.

Je n'ai pas l'intention de commenter l'argument de mon bon ami de Windsor, qui doit être de plus en plus fatigué à mesure que le mois avance. Il a présenté un argument intéressant, mais avec bien peu de conviction. Il n'est question nulle part dans l'article 103(1) du Règlement d'un comité directeur. C'est du comité permanent qu'il s'agit et nous savons tous que c'est ce comité . . .

M. le Président: Le député d'Annapolis Valley—Hants (M. Nowlan) a contribué au débat et je tiendrai compte de ses commentaires. La Chambre, les députés en conviendront certainement, ne peut servir indéfiniment et continuellement à régler tous les problèmes qui surgissent aux comités. Toutefois, j'ai déclaré en ma qualité de Président que je jugeais cette question importante. J'espère donc être en mesure de rendre une décision utile à tous les députés ainsi qu'aux comités.

• (1530)

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI DE 1986 SUR LES OPÉRATIONS PORTUAIRES

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre formée en comité plénier sous la présidence de M. Danis, reprend l'étude du projet de loi C-24, concernant le maintien des opérations portuaires, présenté par M. Cadieux.

Le président: Quand le comité a suspendu sa séance pour le déjeuner, l'article 3 était à l'étude et le député de Thunder Bay—Atikokan avait proposé un amendement. La mise aux voix porte donc sur cet amendement.

Mme Mitchell: Monsieur le Président, je voudrais parler de l'amendement nº 1(A) proposé par le NPD. Le gouvernement a toujours prétendu au sujet du lock-out des débardeurs sur la côte du Pacifique qu'il se préoccupait principalement de l'arrêt des expéditions de grain en provenance des Prairies. Nous partageons cette préoccupation. Il n'y a aucun doute là-dessus. J'espère que c'est la priorité de tous les députés.

Pourquoi le gouvernement a-t-il adopté cette attitude intransigeante à l'égard de ce projet de loi qui touche à tous les aspects de l'exploitation, qui supprime tous les droits à la négociation collective et impose un contrat? Pourquoi ne pourrions-nous pas adopter un projet de loi sur le transport des céréales prévoyant des moyens de régler d'autres litiges?

Nous demandons donc au gouvernement aux termes de cet amendement d'être plus précis et d'appliquer cette mesure législative à la manutention des céréales plutôt qu'à l'activité portuaire en général.

D'après un article paru dans le *Free Press* de Winnipeg, les associations d'agriculteurs des Prairies et des sociétés céréalières réclamaient qu'Ottawa empêche le lock-out, prévu pour cette semaine, des ports de la côte ouest qui devait avoir pour effet de paralyser la moitié des activités d'exportation du pays. M. Moore, directeur général des United Grain Growers, déclarait: «Nous ne voulons pas qu'ils touchent au grain. Si cela ne suffit pas, nous nous adresserons au gouvernement». Cela est maintenant chose du passé, mais il est malheureux que l'Association des employeurs ait refusé de soustraire le grain au lock-out. Les débardeurs ont déclaré publiquement à diverses reprises qu'ils manutentionneraient le grain.

L'amendement à l'étude demande de supprimer «le débardage et les opérations connexes dans les ports de la côte ouest du Canada» et d'y substituer «toutes les activités de manutention des grains dans les ports». Cet amendement aurait pour effet d'obliger les patrons à mettre fin au lock-out pour ce qui concerne la manutention du grain. Les travailleurs pourraient reprendre le travail. Les barrières seraient levées au port de Vancouver comme aux élévateurs. Alors les navires en attente pourraient recevoir l'abondante récolte de grain de cette année. Et, d'autre part, les trains en attente pourraient continuer de décharger leurs wagons dans les élévateurs de la Colombie-Britannique pour que le grain soit ensuite envoyé dans les pays riverains du Pacifique.

Je pense que le ministre désire voir régler positivement cette situation afin qu'il ne reste pas trop de rancoeurs plus tard. Je l'invite à envisager sérieusement un amendement qui faciliterait la solution du lock-out et qui permettrait aux quelques débardeurs qui travaillent à l'expédition du grain de reprendre le travail.

Nous regrettons tous le lock-out décrété par l'Association des employeurs, qui a ainsi paralysé le port. Les choses de ce genre sont toujours très regrettables. A ce qu'il semble c'était une tactique pour essayer d'imposer le règlement de la clause-conteneur céréalier, si litigieuse, mais qui n'intéresse qu'un secteur étroit de l'activité du port. Il n'y a qu'un très petit nombre de débardeurs qui manutentionnent le grain sur les navires, et ils ont toujours été disposés à poursuivre la manutention du grain malgré les différends.

Encore une fois, j'invite le ministre à envisager l'amendement. Cela donnerait le temps de résoudre d'autres questions et assurerait la sortie du grain. Nous croyons que le projet de loi C-24 enlève leurs droits aux travailleurs et impose un contrat qui à mon avis ne convient ni à l'une ni à l'autre partie.

M. Cadieux: Monsieur le président, j'aimerais formuler quelques observations au sujet de l'amendement et des arguments invoqués par la députée de Vancouver-Est et par d'autres députés qui ont parlé ce matin.

Je ne tiens pas à répéter le discours que j'ai fait hier. Il était passablement long, et faisait l'historique des négociations entre les deux parties au litige. Tout le monde sait que l'harmonie n'a pas l'habitude de régner dans leurs négociations. C'est un peu pour cette raison que nous avons à nous occuper aujourd'hui de ce projet de loi.

Le projet de loi à l'étude s'intitule: Loi de 1986 sur les opérations portuaires. Je répliquerai sur certains points en citant un passage de mon intervention. Voici ce que j'ai dit, comme en fait foi le hansard à la page 1231:

> Outre le tort qu'un arrêt de travail prolongé causerait à la réputation de confiance dont jouit le Canada comme exportateur de grains, les entreprises qui dépendent du transport maritime pour l'expédition de leurs marchandises sont aussi soumises à une trop dure épreuve par suite de cet état de choses. Nous voici donc confrontés de nouveau à une situation dans laquelle les parties en conflit sont en mesure d'infliger une punition plus pénible aux autres qu'à elles-mêmes.

Nous n'accepterons donc pas l'amendement.

M. Foster: Monsieur le président, j'aimerais des éclaircissements sur l'amendement de la députée. Sauf erreur, il rétablirait les opérations de manutention du grain, mais pas la manutention de produits miniers comme la potasse de la Saskatchewan, d'autres produits miniers de la Colombie-Britannique ou du bois d'oeuvre de la Colombie-Britannique et de l'Alberta. N'aurait-il pas strictement pour effet de rétablir les opérations de manutention du grain à l'exclusion des autres ressources naturelles importantes de l'Alberta, de la Saskatchewan et de la Colombie-Britannique?

M. Angus: Je répondrai brièvement, monsieur le président. Il s'agissait nettement de mettre l'accent sur le grain. C'est le secteur d'où semblent venir les pressions publiques; à ma connaissance, il n'y a pas eu de protestations extrêmement fortes des autres secteurs. On a dit que si nous voulions laisser le processus des négociations collectives suivre son cours, nous ne pouvions pas laisser fonctionner un élément du système. Les deux parties doivent avoir tout loisir d'adopter quelque position que ce soit ou recourir à quelque tactique que ce soit qui leur paraisse appropriée pour tenter d'en arriver à une convention collective.

• (1540)

Nous nous sommes focalisés très précisément sur le secteur céréalier pour y assurer la reprise des activités. Il représente une proportion très restreinte des effectifs du syndicat, ainsi que des sociétés en cause. Je crois que les députés constateront à l'examen de l'Annexe I que cet article ne s'applique qu'à une seule des sociétés qui y sont énumérées. Je veux parler de l'association des exploitants de terminus. Toutes les autres sociétés seraient exclues, ce qui permettrait au processus de négociation collective de se poursuivre.

Le président: L'amendement est-il adopté?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

(L'amendement nº 1(A) de M. Murphy est rejeté par 56 voix contre 11.)

M. Angus: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Pour que tous comprennent bien notre démarche, je signale qu'il y a trois autres amendements qui portent sur la même question de fond et que nous n'allons pas les proposer. Mon collègue le député de Regina-Ouest proposera le prochain amendement en notre nom.

(Les articles 3 à 5 inclusivement sont adoptés.)

Sur l'article 6—*Modification de la convention collective.*

M. Benjamin: Monsieur le Président, j'ai un amendement à proposer à l'article 6. Je propose:

> Qu'on modifie l'article 6 du projet de loi C-24 en supprimant les lignes 32, 33, 34 et 35 et en les remplaçant par ce qui suit:
>
> «... septembre 1986 à l'exception des recommandations du rapport qui visent les articles 12, 13, 14, 16, 19.08, 21.03(1), 26.05 et 28.01(1) de la convention.»

Monsieur le Président, je serai très franc et honnête avec le ministre. Cet amendement a pour objet de satisfaire la demande formulée par le syndicat de changer l'emplacement dans le projet de loi des points de la convention collective qui seront décidés et deviendront obligatoires pour les deux parties sous le contrôle de l'arbitre, du commissaire industriel ou de la commission d'enquête industrielle. Ces points portent sur les pensions, le régime d'assistance sociale et bien d'autres sujets. On estime que puisqu'ils sont soumis à une décision obligatoire de toute façon, on peut maintenant supposer, bien que cela soit hasardeux, que les deux parties vont poursuivre leurs négociations collectives jusqu'à la fin de 1988, comme le stipule le projet de loi. Très franchement, et sans mâcher mes mots, rien n'incite les employeurs à poursuivre la négociation collective. Je dis cela parce que, à mon avis et bien des gens le partagent, les employeurs pensent qu'ils ont moins à perdre si un arbitre est saisi de l'affaire, lorsqu'ils ne peuvent pas se mettre d'accord sur l'interprétation des diverses parties du rapport Larson ou sur les termes du contrat. Nous pensons ainsi que les débardeurs qu'ils préféreraient que ces questions soient soumises à la commission ou au commissaire d'enquête industrielle. Ils se fieraient à cette décision obligatoire plutôt qu'à celle de l'arbitre.

A mon sens, cela réduirait le nombre de décisions que l'arbitre pourrait être appelé à prendre puique les points sur lesquel il aurait à se prononcer auraient déjà été étudiés par le commissaire industriel. Ainsi les autres points de la convention collective seraient toujours soumis à la procédure de négociations collectives et à la décision de l'arbitre.

J'admets que cela accélererait le processus, en prenant moins de temps à l'arbitre et qu'au départ, cela alourdirait la tâche du commissaire industriel. Cependant, ce dernier a déjà accès à un certain nombre de personnes. Je suppose que le ministre se montrera généreux quant à l'importance et à la qualité du personnel qu'il accordera au commissaire. Je présume qu'il sera constitué des personnes les plus compétentes, notamment le député assis en face de lui. En fait, ce dernier ferait maintenant un excellent commissaire industriel ou même un bon ministre, à condition qu'il se porte candidat pour le NDP.

En toute sincérité, non seulement nous nous intéressons véritablement à la question mais nous demandons sincèrement que le ministre examine favorablement cet amendement. Nous lui en avons fourni un exemplaire à l'avance ainsi qu'aux députés de l'opposition officielle. Nous avons eu des entretiens et le ministre nous a assurés, et nous le croyons, qu'il portera tout l'intérêt possible à cette question. Il a déclaré qu'il continuera à y penser jusqu'au moment où il devra se prononcer à ce sujet.

Je me vois chargé d'une tâche pénible, dont je ne sais pas si je pourrai m'acquitter. Avec tout mon charme, ma perspicacité, ma douceur et ma bonne humeur, j'essaye de persuader le ministre, s'il ne l'est pas déjà, que cet amendement est bon, qu'il mérite notre appui. Je pense qu'il contribuera à résoudre les problèmes qui se présenteront dans les mois à venir, surtout dans les six prochains mois. Je pense également que cet amendement fera comprendre aux deux parties qu'elles doivent aboutir à un accord sur tous les points qui restent à négocier dans la convention collective.

• (1550)

Ma foi, il y a bien des choses que les deux parties doivent se mettre dans la tête. Le ministre est beaucoup plus optimiste que moi-même et bien d'autres ne le sommes quant à l'aboutissement des négociations collectives, d'ici à la fin de 1988, sans que l'arbitre ne soit obligé d'intervenir, ou à peine. Laissez-moi lui dire qu'à mon avis, son optimisme est mal fondé. En fait, il déborde d'optimisme alors que son expérience et celle de ses prédécesseurs devraient lui inspirer de la prudence. En définitive, c'est l'arbitre qui risque de faire les négociations. Il m'apparaît fort improbable que les deux parties réussissent à s'entendre sur une bonne partie des clauses autres que la clause-conteneur. Voilà pourquoi, monsieur, nous demandons au gouvernement d'adopter cet amendement. Nous croyons sincèrement que son adoption permettra au gouvernement, à ses fonctionnaires et aux deux parties d'obtenir plus facilement, de la part du commissaire, une décision équitable sur les articles mentionnés dans l'amendement.

D'autre part, son adoption incitera les deux parties à s'entendre sur les autres dispositions. Cette mesure sera aussi utile s'il survient d'autres conflits non seulement dans les ports mais dans bien d'autres secteurs, notamment les chemins de fer, la manutention des céréales ou que sais-je encore. J'estime qu'elle aurait un effet bénéfique en cas de négociations conflictuelles dans plusieurs secteurs. Compte tenu de la réaction du Parlement, surtout si le ministre accepte notre amendement, on sera davantage enclin à conclure une entente plutôt qu'à déclencher une grève ou à ordonner un lock-out.

Ce genre de situation n'est pas étrangère à ceux qui siègent ici depuis quelques années. J'en ait fait l'expérience au moins six, sept ou huit fois dans ma carrière de député. Elle ne plaît à personne et personne ne la souhaite. Elle ne profite à aucun député non plus, quelle que soit son allégeance politique. Les députés ont toujours tort quoi qu'ils fassent. C'est pour cette raison que ce projet de loi doit être amélioré le plus possible car il influera sur la négociation collective dans bien d'autres régions du pays. Les employeurs et les syndicats ne pourront faire autrement que d'en tenir compte lorsqu'ils ouvriront les négociations.

Monsieur, je sais que l'enfer est pavé de bonnes intentions, mais je trouve que celle-ci mérite d'être retenue. Nous croyons sincèrement que cette motion sera utile compte tenu des réunions que nous avons eues dans beaucoup d'endroits avec bien des gens. Cette motion renforcera le projet de loi à l'étude. Je prie donc instamment le ministre, qui s'est donné la peine d'écouter attentivement, de l'accepter en considérant qu'elle serait un complément utile à cette mesure.

Le président: L'amendement du député de Regina-Ouest est réglementaire.

M. Fulton: Un bref commentaire pour compléter les points que mon collègue a rappelés au ministre. Le ministre sait que certains commentaires du rapport Larson ne sont pas concluants. Ils ne sont pas tout à fait mûris. Je pense aux régimes de pensions, d'assistance publique et de prestations supplémentaires de chômage. A vrai dire, je doute que l'arbitre puisse facilement arrêter, avec les parties en cause, les points du langage contractuel sur lesquels Larson a émis certaines réserves lorsqu'il a terminé son étude. Il s'est trouvé dans une situation qui ne lui permettait pas d'en arriver à une conclusion.

Je ne pense pas que la proposition de mon collègue augmenterait beaucoup le travail du commissaire parce qu'il ne reste pas beaucoup de travail à faire pour régler certaines de ces questions. Je crois que la commission est l'outil approprié pour faire ce travail étant donné, comme je l'ai dit plus tôt, que l'arbitre peut juger nécessaire, pour certaines questions, de consulter le ministre du Travail et la Chambre afin d'obtenir des instructions autres que le projet de loi C-24 pour pouvoir terminer le processus. Je ne pense pas que ce soit l'intention du projet de loi. Puisqu'on accorde six mois à la commission d'enquête industrielle pour régler les principaux problèmes, cela donne au ministre le temps de mettre le contrat au point et ainsi de suite, et c'est une façon plus adéquate de faire le travail que de se décharger des points en litige sur le dos d'un arbitre qui risque fort d'être incapable de les régler.

M. Murphy: Monsieur le président, le projet de loi que nous étudions aujourd'hui est malheureusement très compliqué et très difficile. Au lieu de soumettre à un seul organisme tous les problèmes laissés en plan par l'échec des négociations, on les confie à différents organismes. Ceux d'entre nous qui ont travaillé sur des conventions collectives soit pour les négocier, les administrer ou seulement les étudier, se rendent compte cependant que toute modification d'une partie d'une convention collective a des répercussions précises sur d'autres parties.

La proposition du ministre pose, entre autres, le problème suivant au syndicat: si la commission propose une ou plusieurs recommandations visant à résoudre la question des conteneurs, celles-ci influeront certainement sur les autres clauses qui devraient être soumises à la même autorité comme nous l'avons suggéré. Ces clauses portent notamment sur le bien-être social, les salaires, l'automatisation, les heures de travail, les heures de travail aux terminus de vrac et ainsi de suite. Il est évident que si une recommandation concernant la clause-conteneur porte sur la réduction des heures de travail, elle aura des répercussions sur les travailleurs. Elle aura aussi des effets sur l'application du régime de pension ainsi que sur les régimes de soins médicaux et dentaires. Elle aura des répercussions sur plusieurs questions très importantes pour le maintien de cette convention collective. On ne peut les séparer. On ne peut pas dire que, la clause-conteneur étant très importante, on la soumettra séparément à la commission sans tenir compte des autres parties de cette convention collective.

Si la pire éventualité que redoutent les employés se produisait et que plusieurs personnes perdaient leur emploi par suite de la suppression de la clause-conteneur, ces personnes vont évidemment s'intéresser beaucoup aux avantages supplémentaires qu'on devrait ajouter à leur pension. Elles attachent beaucoup d'importance aux heures de travail et à la façon dont elles sont déterminées. Il faut donc absolument que le ministre écoute les arguments du député de Regina-Ouest et du député de Skeena, ainsi que les miens, et qu'il veille à ne pas soumettre certaines parties de la convention collective à l'arbitre et d'autres à une commission d'enquête dont le mandat se limiterait à la clause-conteneur. La convention collective est une entente. Elle touche les travailleurs et leur famille. Elle affecte leur rendement au travail et il est très important que toutes les dispositions relèvent d'un seul groupe, surtout lorsque l'on ne peut parvenir à un accord mutuel.

• (1600)

Il importe que cette question soit résolue de la façon que nous avons proposée. Si l'accord achoppe dans six, huit ou neuf mois, cela pourrait fort bien être à cause du partage des compétences que le ministre recommande. Si la clause-conteneur est réglée d'une façon et que les dispositions sur les heures de travail, l'automatisation et les avantages sociaux sont inappropriées, il n'y aura pas de paix sociale dans les ports de Colombie-Britannique.

M. Angus: Monsieur le président, je souhaiterais ajouter une chose ou deux aux arguments de mes collègues. Le syndicat n'a pas nécessairement intérêt à ce que l'on revienne sur les recommandations du rapport Larson. Il y a des cas où ces recommandations sont en faveur du syndicat, mais elles sont incluses dans l'ensemble adopté, pour le rendre acceptable à tous. Au lieu de se limiter à la seule question des conteneurs, on inclut un certain nombre de choses pour permettre l'échange nécessaire dans tout processus de négociation, et en arriver à un accord que les parties peuvent accepter et tolérer. J'invite le ministre à envisager très sérieusement notre proposition pour élargir le mandat du commissaire, afin de parvenir à une véritable convention collective. Il est certain que ce que l'on impose n'est pas une convention collective.

M. Cadieux: Monsieur le président, la question soulevée aujourd'hui est très grave et ce que nous faisons en ce moment est très sérieux. Si ce n'était pas aussi grave, nous n'aurions vraisemblablement pas présenté ce projet de loi spéciale. Ce projet de loi a été présenté à la Chambre parce que, à mon avis, les parties en cause ont la très mauvaise habitude de ne pas s'entendre quand il s'agit de négociations collectives. Elles n'ont pas pu en arriver à une entente. Nous leur avons accordé toute l'aide possible. Nous avons désigné un conciliateur, un commissaire et deux médiateurs. Tous les efforts ont été faits pour permettre aux parties de négocier et de prouver aux Canadiens qu'elles pouvaient enfin s'entendre. Elles n'y sont pas parvenues.

Je suis allé m'entretenir avec les deux parties. Je leur ai dit qu'il leur incombait de s'entendre sinon nous leur imposerions une entente. Le rapport Larson s'appuie sur des discussions qui ont eu lieu entre les parties. Dans les circonstances, j'estime que c'est le meilleur compromis que nous puissions offrir. Cela n'empêche pas les parties de négocier. Nous n'appuierons pas cet amendement.

M. Benjamin: Monsieur le Président, je regrette vivement la décision du ministre. Notre amendement est tout à fait compatible avec les arguments qu'il vient de formuler. Nous demandons simplement que ces points importants, qui ne seront probablement jamais soulevés dans les négociations collectives, soient inscrits dans la clause-conteneur ou y soient rattachés de façon quelconque. La clause-conteneur touche très sérieusement les autres articles susmentionnés. Les autres points peuvent faire l'objet de négociations collectives.

Notre amendement était destiné à répondre aux arguments que le ministre a formulés aujourd'hui et hier. Nous recommandons instamment au ministre de revenir sur sa décision. Cet amendement répond précisement aux voeux du ministre et à ceux des députés. L'amendement a été rédigé après une mûre réflexion et des consultations approfondies. Le syndicat n'aime guère plus une décision irrévocable du Parlement que les employeurs. Toutefois, le syndicat lui-même avoue qu'il serait préférable de laisser à la commission industrielle le soin de rendre une décision irrévocable. Cela cadre assurément avec les derniers propos du ministre. J'espère qu'il se ravisera à la dernière minute et qu'il voudra bien accepter l'amendement.

(L'amendement de M. Benjamin est rejeté par 27 voix contre 11.)

M. Benjamin: Monsieur le Président, j'espère que la présidence fera preuve de vigilance lors des mises aux voix. Dès que la présidence annonce le scrutin, personne d'autre ne peut entrer à la Chambre.

Le président: La présidence prend note de l'observation du député de Regina-Ouest.

M. Angus: Monsieur le Président, tous les autres amendements figurant sur la page intitulée: Amendements NPD 2, 3, 4, 5 et 6 en dépendaient, et ne seront donc pas présentés.

Le président: L'article 6 est-il adopté?

Des voix: D'accord.

(L'article 6 est adopté.)

Sur l'article 7—

M. Foster: Monsieur le président, j'aimerais amender l'article 7 en proposant:

Que le projet de loi C-24, intitulé Loi portant sur le maintien des opérations portuaires, soit modifié à l'article 7 en supprimant la ligne 2 de la page 4 et en lui substituant le passage qui suit:

«présente loi, notamment la sécurité d'emploi, le développement du port, son équipement ferroviaire, le relèvement de sa compétitivité, ainsi que des autres questions connexes»

Cet amendement a pour but de bien préciser à l'intention du commissaire de l'enquête industrielle qu'il doit faire rapport de ces autres questions. L'association patronale soutient que si la clause-conteneur est supprimée, il va y avoir un afflux supplémentaire de dizaines de milliers de conteneurs au port de Vancouver. Il est bien évident que cela ne se réalisera pas tant que l'on ne s'occupera pas des autres questions qui concernent le développement du port et de son équipement ferroviaire.

J'ai parlé une fois ou deux ce matin de ce que la Loi sur le transport du grain de l'Ouest fait obligation au CN et au CP d'y améliorer leurs installations. Il y a également la compétitivité du port. Ces recommandations ne lieront pas le gouvernement; il s'agit simplement d'autres questions concernant les opérations portuaires. Elles touchent cependant de très près les quelque 300 travailleurs menacés de licenciement en cas de disparition de la clause-conteneur. Cela montrera clairement au gouvernement et au port de Vancouver que ces améliorations s'imposent.

• (1610)

A mon avis, il importe que cet amendement prévoyant la sécurité d'emploi soit accepté. J'espère que le comité l'approuvera.

Le président: La présidence juge cet amendement recevable.

M. Angus: Monsieur le président, nous trouvons cet amendement tout à fait sensé, car il clarifie parfaitement le rôle du commissaire. Nous y souscrirons.

M. Cadieux: Monsieur le président, je voudrais tout d'abord profiter de cette occasion pour remercier les députés des deux partis d'opposition de nous avoir, dans un esprit de collaboration, remis à l'avance le texte de leurs amendements. Manifestement, cela facilite quelque peu notre tâche. J'ai eu des entretiens avec des députés de chaque parti ce matin, afin de leur donner des impressions préliminaires sur ces amendements. Cet amendement aurait pour effet de forcer le ministre du Travail à renvoyer à la commission d'enquête industrielle des questions qui débordent largement le cadre de ma compétence en tant que ministre et la portée de la convention collective. Ainsi, nous ne pouvons l'accepter sous sa forme actuelle.

Comme je l'ai assuré à mes collègues ce matin, le mandat qui sera donné, en définitive, à la commission sera sûrement assez large pour lui permettre d'examiner les questions soulevées par les députés.

M. Foster: Monsieur le président, il vient tout juste de me venir à l'esprit que le ministre semble affirmer que tout cela sera fait et que, manifestement, la question concernant la sécurité d'emploi est abordée dans le rapport de conciliation à l'heure actuelle, et qu'il n'y a donc pas lieu de la soulever. Le ministre semble dire que cela sera fait, que le commissaire industriel présentera probablement ce rapport, examinera toutes ces questions et avisera le gouvernement et les autorités portuaires sur ce qui doit être fait, afin de s'assurer que le port reçoive davantage de conteneurs à l'avenir. Cependant, le ministre ne veut pas l'inscrire dans le projet de loi.

Étant donné que le ministre s'attend à ce que le commissaire se charge de cette tâche, je me sentirais beacoup mieux s'il acceptait de le préciser dans le projet de loi, même à cette heure tardive.

M. Cadieux: Monsieur le président, je tiens à garantir à nouveau à mes collègues que le mandat sera assez large pour englober des questions comme la sécurité d'emploi. En fait, le commissaire a examiné cette question dans son propre rapport. Je suis persuadé que tous les députés seront fort satisfaits du mandat confié à la Commission.

M. Murphy: Monsieur le président, la réponse du ministre, je pense, soulève encore maintes questions. Le mandat est une chose, et ce qui advient véritablement des recommandations en est une autre. C'est la principale difficulté dans l'établissement de cette commission d'enquête. Elle n'aura le pouvoir d'agir que dans un seul domaine relativement aux recommandations. Elle pourra rédiger une clause-conteneur, inclure celle prévue à la convention collective, ou en lever l'application. Elle pourra formuler toutes sortes d'autres recommandations, les unes destinées au ministère des Transports, d'autres destinées à l'employeur, et d'autres enfin aux employés. L'important, cependant, c'est qu'il ne se produira rien si les autres organismes refusent d'agir. Voilà le véritable problème qui se pose aux travailleurs.

Ils ont une certaine sécurité avec la clause actuelle de la convention collective. Ils pourraient perdre cette sécurité, et aucun autre organisme du gouvernement, ni l'employeur ni qui que ce soit d'autre n'est forcé de donner suite aux recommandations. Seule la clause-conteneur sera exécutoire. Les autres clauses ne le seront pas.

Je sais les difficultés qui se posent quand on veut faire adopter à la Chambre une loi ouvrière. Depuis sept ans que je suis député, on n'en a présenté qu'une seule qui soit digne de ce nom. Je veux parler du projet de loi sur la santé et la sécurité au travail et sur la prolongation du congé de maternité. Le gouvernement avait bien mis quatre ans avant de se donner la peine de présenter son projet de loi, lequel a presque été sabordé à la dernière minute avant les élections. Quand on considère la façon dont la Chambre des Communes a toujours abordé les mesures ouvrières, je ne suis guère optimiste à propos de ce que le ministre vient de dire.

Nous avons besoin de garanties que s'il y a d'autres recommandations, le gouvernement va y donner suite. Nous ne pouvons pas dire tout simplement aux travailleurs d'accepter les décisions du commissaire, car le Parlement devra examiner les autres recommandations à imposer. L'histoire nous enseigne que la Chambre des communes n'est pas prompte à donner suite aux recommandations touchant la sécurité d'emploi des travailleurs.

M. Foster: Monsieur le président, je sais gré au député de Churchill d'appuyer cet amendement. Le problème existe depuis 16 ans. Il est manifeste que le gouvernement, de concert avec l'association des employeurs, envisage d'abolir cette clause. Ce n'est certes pas trop demander au gouvernement que d'inclure dans la mesure législative l'examen de ces autres facteurs. Il y a toute la question de la sécurité d'emploi, du développement du port, des améliorations qui y seront apportées et de la nécessité de rendre le port compétitif pour être en mesure de rapatrier les conteneurs qui prennent la route de Tacoma et de Seattle.

Je crois que si, en définitive, le commissaire industriel abolit la clause-conteneur comme il est recommandé dans le rapport de conciliation, il se sentira beaucoup plus sûr de lui s'il définit toutes les conditions à remplir pour rendre le port compétitif, augmenter le nombre de conteneurs, maintenir et, espérons-le, augmenter le nombre d'emplois. J'espère que le ministre ne se dira pas seulement d'accord pour que ces conditions figurent dans le rapport mais qu'il acceptera de les inclure dans la loi elle-même.

(L'amendement de M. Foster est rejeté par 30 voix contre 10.)

M. Murphy: Monsieur le président, j'invoque le Règlement. Nous avons déjà noté que les députés conservateurs créent des problèmes en arrivant une fois le vote commencé. Je crois qu'il incombe au whip conservateur de s'assurer que ses députés sont ici avant le début du vote. Ce n'est pas trop leur demander que de rester ici au cours des 25 prochaines minutes et de suivre le débat plutôt que d'aller et venir comme bon leur semble.

• (1620)

M. Lewis: Au sujet du même rappel au Règlement, monsieur le président, il importe aussi je pense de signaler à la Chambre que les ministériels laissent le champ libre aux amendements de l'opposition pour qu'ils soient discutés.

Mme Mitchell: Ils leur laissent? Avons-nous des droits?

M. Lewis: Il nous serait très facile de venir tous prendre la parole sur les amendements de l'opposition. Au contraire, nous travaillons dans l'antichambre derrière les rideaux. Si la députée préfère que chacun des amendements de l'opposition soit longuement discuté, nous allons nous y mettre.

Mme Mitchell: Parfait. Allez-y.

M. Lewis: Mais nous veillons au bon déroulement des travaux de la Chambre, et nous devrions poursuivre.

Mme Copps: Monsieur le président, j'ai un autre amendement.

Le président: A l'article 7?

Mme Copps: Oui. Je crois que nous avions prévu que les amendements précédents ne seraient pas acceptés, aussi ai-je un amendement au projet de loi C-24 dont il a été fait part au ministre et au Nouveau parti démocratique. Je propose:

> Qu'on modifie le projet de loi C-24, portant maintien des opérations portuaires, à l'article 7, en supprimant la ligne 2, page 4, et en lui substituant ce qui suit:
>
> «présente loi, y compris des dispositions relatives à la sécurité d'emploi, et des autres questions connexes».

Si vous vous reportez par exemple, monsieur le président, aux recommandations du rapport Larson, c'est-à-dire au passage qui est supprimé, vous verrez que la question des conteneurs dont sera saisie cette commission porte en partie sur la sécurité d'emploi, car il y est recommandé qu'on garantisse un horaire de travail dans la manutention des conteneurs de 725 000 heures par année; c'est pourquoi j'estime que cet amendement entre dans le cadre du mandat de la commission. Il répond aussi directement à l'une des préoccupations exprimées par les débardeurs, à savoir la sécurité d'emploi. Si nous décidons d'étudier isolément la question des conteneurs, nous devrions sûrement l'examiner dans une plus large perspective. Même si nous restreignons le mandat de notre commission à l'étude de la clause-conteneur en particulier, cet amendement permet d'examiner des dispositions concernant la sécurité d'emploi, et pourrait de ce fait être jugé acceptable par tous les députés; c'est donc pourquoi je le propose.

Le président: La présidence juge effectivement recevable l'amendement proposé par la députée de Hamilton-Est.

M. Cadieux: Monsieur le président, je ne veux pas accaparer le temps de la Chambre. J'ai déjà exposé mes arguments sur le premier amendement. Ils me paraissent s'appliquer au deuxième. Je tiens à répéter encore une fois que le mandat de la commission englobera sans aucun doute cette question.

Mme Copps: Monsieur le président, à propos des arguments sur le premier amendement, le ministre a déclaré, sauf erreur, qu'il ne pouvait pas accepter une disposition prévoyant la modernisation des installations ferroviaires du port pour en améliorer la position concurrentielle, parce que cela débordait le cadre de la convention collective. Manifestement, la question des conteneurs qui est soumise à la Commission, comprend une garantie concernant le nombre d'heures de travail pouvant être consacrées aux conteneurs, et la clause-conteneur l'englobe donc.

Il s'agit, en fait, d'une interprétation plus stricte de l'amendement. Lorsque le premier amendement n'a pas été accepté, nous nous sommes entendus sur celui-ci qui porte précisément sur la sécurité d'emploi. Cette question a sa place dans une convention collective et chose certaine, si on attache tellement d'importance à la question des conteneurs, c'est que la sécurité d'emploi des travailleurs est en jeu. Tout ce que nous demandons, c'est que dans le cadre du mandat qui lui a été confié par ce projet de loi, la commission examine également des dispositions permettant de garantir la sécurité d'emploi aux travailleurs. Je ne vois pas comment cela peut d'une manière quelconque ne pas relever de la convention collective ou du rapport Larson car c'est effectivement dans ce rapport qu'il a été question du nombre minimum d'heures de travail donnant droit à une certaine sécurité d'emploi.

(L'amendement de Mme Copps est rejeté par 28 voix contre 10.)

M. Angus: Monsieur le président, j'hésite un peu, surtout après que le ministre nous a complimenté de lui avoir fourni à l'avance—il a voulu dire bien à l'avance—copie de nos amendements, mais il vient de recevoir une partie de ce qu'on pourrait appeler notre plan B, qui nous est indispensable car nous tenons à continuer à travailler pour le compte des citoyens. Par conséquent, je propose:

Que le projet de loi C-24, paragraphe 7(1), soit modifié en remplaçant la ligne 5, à la page 4, par ce qui suit:

«. . . toutefois en aucun cas la recommandation ne portera sur une garantie de travail moindre que ne l'aura recommandé l'enquêteur chargé de la conciliation.

Bref, une limite est ainsi établie. En vertu de l'amendement l'enquêteur ne peut pas imposer des conditions moins intéressantes que celles qui ont déjà été recommandées, et il ne peut pas négocier moins que ce qui est déjà acquis.

M. Cadieux: Monsieur le président, je remercie le député de m'avoir fait part de l'amendement, même s'il ne l'a pas fait trop à l'avance. Du fait que nous aussi nous intéressons au sort de nos concitoyens, j'ai examiné cet amendement. Je ne pense pas qu'on aurait raison d'imposer des limites, qu'il s'agisse d'un minimum ou d'un maximum, et je laisserai à la commission le soin de prendre ses propres décisions.

Le président: La présidence juge l'amendement recevable.

(L'amendement de M. Angus est rejeté par 28 voix contre 10.)

M. Foster: Monsieur le président, je voudrais proposer un autre amendement à l'article 7, page 4, dont en remplacerait la ligne 3 par ce qui suit: «. . . la décision de la commision est sous réserve de l'approbation de l'Association des employeurs et du syndicat.» Il me semble que nous prenons une décision vraiment historique.

Mme Copps: Une bévue historique.

M. Foster: Ma collègue la députée de Hamilton-Est appelle cela une bévue historique, mais l'histoire en jugera. Quoi qu'il en soit, il me semble que le ministre tiendra à nommer un commissaire industriel qui mérite le respect et la confiance tant de l'employeur que des employés. Qu'il y parvienne en nommant un seul commissaire ou un groupe de commissaires, il est essentiel que l'association patronale et les syndicats en cause appuient cet amendement. Je propose donc:

Qu'on modifie le projet de loi C-24, portant maintien des opérations portuaires, à l'article 7, en supprimant la ligne 45, à la page 3, et en la remplaçant par ce qui suit:

«sente loi, le ministre, avec l'approbation de l'association patronale et du syndicat, nomme une commission»

• (1630)

Cet amendement est très simple. Il subordonne simplement la nomination du commissaire à l'approbation de l'association patronale et des syndicats en cause afin que la recommandation définitive soit la plus acceptable possible pour l'une et l'autre.

Le président: La présidence déclare l'amendement recevable.

M. Cadieux: Monsieur le président, sur ce point, je fais remarquer aux députés qui travaillent tellement fort cet après-midi, en comité plénier, que les parties ne sont pas arrivées à s'entendre sur grand-chose depuis 16 ans. Je ne peux malheureusement pas compter qu'elles s'entendront davantage là-dessus.

J'aimerais donner l'assurance à la Chambre que, pour éviter tout risque de bévue dont on a parlé, la direction de cette commission sera confiée à la personne la plus apte à l'assurer. Je suis convaincu que la nomination saura plaire à tous.

M. Murphy: Monsieur le président, d'après les propos qu'il vient de tenir, le ministre se comporte pratiquement de manière à exclure toute possibilité de réussite. L'amendement auquel nous nous sommes montrés favorables à l'occasion de conversations antérieures avec le ministre est nécessaire. Si employeurs et employés n'arrivent pas à s'entendre sur le choix d'un président de commission d'enquête dans un délai donné, alors le ministre pourra agir unilatéralement.

Il importe de consulter aussi bien les employeurs que les employés pour leur donner l'occasion de s'entendre sur le choix de la personne qui dirigera la commission d'enquête. Il s'agit là d'une garantie que comportent bon nombre de lois canadiennes en matière d'arbitrage. En effet, il existe des personnes qui connaissent divers aspects du domaine des transports et des relations ouvrières et au sujet desquelles les deux parties peuvent s'entendre. Il s'agit de personnes qui ont déjà eu des rapports avec certains milieux de Vancouver et de la Colombie-Britannique. Je suis convaincu que le syndicat et l'association patronale pourront s'entendre sur le choix d'une personne qui portera attention à leurs arguments et qui aura une bonne compréhension de l'industrie des transports de la Colombie-Britannique.

Je ne crois pas que le ministre ferait une grande concession en donnant son accord à cet amendement. S'il le souhaite, nous proposerons volontiers un sous-amendement en vue de fixer un délai. Notre caucus serait d'accord sur ce point. Cependant, il me semble important qu'il consulte les deux parties et obtienne leur approbation, ou du moins qu'il tente de l'obtenir. Il a déclaré que les parties ne s'étaient pas entendues sur grand-chose au cours des 16 dernières années mais, même si c'est vrai, il me semble important que le ministre adopte une autre attitude prouvant qu'il est convaincu qu'elles peuvent collaborer et qu'il leur en donne l'occasion grâce à cet amendement.

Le président: L'amendement à l'article 7 est-il adopté?

Des voix: Adopté.

Des voix: Non.

(L'amendement de M. Foster est rejeté par 29 voix contre 9.)

Le président: L'article 7 est il adopté?

Des voix: Adopté.

(L'article 7 est adopté.)

(Les articles 8 à 12 inclusivement sont adoptés.)

Le président: L'article 13 est-il adopté?

Sur l'article 13—*Sanction*

M. Cadieux: Monsieur le président, je voudrais proposer un amendement qui porte sur l'article 13 et dont des exemplaires ont été communiqués à mes collègues bien à l'avance, je pense. Je propose:

Qu'on modifie l'article 13 du projet de loi C-24 en ajoutant par après la ligne 14, page 7, ce qui suit:

«(3) Les dirigeants ou les représentants d'un membre de l'association patronale, y compris une société mentionnée à l'annexe 1, qui ont été déclarés coupables d'une infraction prévue par la présente loi ne peuvent être employés à quelque titre que ce soit par l'association patronale—ou agir à titre de dirigeant ou de représentant de celle-ci—pendant les cinq ans qui suivent la déclaration de culpabilité.»

A mon avis, cet amendement réflète la très vive inquiétude qui s'est manifestée hier et aujourd'hui dans le cadre du débat sur l'article 13 et la pénalité supplémentaire comme on l'a appelée. J'ai pensé qu'il fallait calmer cette inquiétude et c'est pourquoi le gouvernement propose cet amendement. J'espère, monsieur le président, que vous le jugerez recevable.

Le président: La présidence juge effectivement recevable l'amendement proposé par le ministre.

Mme Copps: Monsieur le président, nous éprouvons un certain nombre d'inquiétudes à propos de cet article. Je crains, cependant, que cet amendement ne les apaise pas.

Dans le projet de loi, le ministre propose d'interdire à un dirigeant ou à un représentant syndical d'occuper un poste de responsabilité ou même de travailler. Par exemple, une personne travaillant à plein temps pour le syndicat et impliquée dans un arrêt de travail qui enfreint la loi proposée pourrait être privée de son moyen d'existence pendant cinq ans à cause de ce . . .

M. Scowen: C'est bien fait pour elle.

Mme Copps: Le député dit que c'est bien fait pour elle. Les députés de l'opposition pensent qu'il faudrait être juste. L'amendement du ministre stipule qu'aucun dirigeant ou représentant d'un membre de l'association patronale ne peut être employé par cette association. Autrement dit, du côté des employés, un membre du syndicat à plein temps peut perdre son emploi pendant cinq ans, mais du côté de l'employeur, un membre de l'association patronale ne peut pas être dirigeant ou membre de l'association, mais il peut poursuivre ses propres affaires privées au sein de la société privée qui elle fait partie de l'association. Du côté de l'employeur, il est impossible qu'une personne perde ses moyens d'existence pendant cinq ans contrairement à ceux qui sont du côté des employés et qui travaillent à plein temps pour le syndicat.

A mon avis, il s'agit d'une mesure législative punitive. Nous en avons parlé au ministre et avons examiné d'autres précédents où des amendes pour outrages à la cour ont été infligées. En fait, l'interdiction d'être un dirigeant ou un employé de syndicat pendant cinq ans est une pénalité qui est bien trop dure lorsque l'interdiction visant l'affiliation à une association patronale, comme le prévoit cet amendement, n'aura essentiellement aucun effet sur l'employeur individuel. Cela signifie simplement qu'un employeur en infraction ne pourra plus être membre ni dirigeant de l'association patronale. Cependant, des employés qui travaillent à plein temps pour le syndicat et qui sont impliqués dans un arrêt de travail illégal peuvent perdre leur emploi pendant cinq ans.

A moins qu'il y ait une interdiction semblable pour les employeurs, cet amendement n'est qu'une mascarade puisqu'il prétend que nous appliquons la loi également aux employeurs et aux employés alors qu'en fait ce n'est pas le cas. Je crois que la sanction de cinq ans prévue à l'heure actuelle est trop sévère et qu'elle ne convient pas à toutes les situations. C'est pourquoi nous ne pouvons pas appuyer la motion d'amendement.

• (1640)

M. Angus: Monsieur le président, je propose que l'on apporte le sous-amendement suivant à l'article 13:

Que les mots «association patronale» soient remplacés par le mot «société».

Je n'ai pas le texte de l'amendement. Je renvoie les députés à l'article 2 du projet de loi où le mot «société» est défini comme étant l'association patronale ou un membre de l'association patronale, y compris une société mentionnée à l'annexe I.

Ma motion de sous-amendement a pour objet de garantir que si les employés d'une société décident de ne pas rentrer au travail parce qu'ils font partie de l'association patronale ou parce que la société en a décidé ainsi, ils soient passibles de la même peine que les membres de l'exécutif du syndicat, rémunérés à plein temps ou bénévoles. S'il est adopté, mon sous-amendement va assurer un équilibre parfait à l'égard de cette disposition particulière.

M. St. Germain: Monsieur le président, si je comprends bien l'article 13, le gagne-pain des syndiqués ne serait pas compromis, car ils garderaient leur ancienneté au sein du SIDM. En conséquence, ils pourraient toujours gagner leur vie comme débardeurs.

Pour ce qui est du membre d'une société qui est administrateur de l'Association des employeurs, il pourrait reprendre son travail. Un membre du SIDM pourrait reprendre son métier de débardeur. On ne l'empêcherait pas de gagner la vie de sa famille ou la sienne propre.

Il importe de bien comprendre que dans chaque cas, l'intéressé ne pourrait plus travailler au sein de son organisme respectif après avoir enfreint quelque loi que ce soit. Toutefois, cela ne les empêcherait pas de retourner à leur gagne-pain original. Les dirigeants ou représentants syndicaux viennent de la base. Les membres de l'Association des employeurs viennent des conseils d'administration de diverses entreprises. Nous avons fondamentalement une situation équitable. Je crois que lorsque le ministre a présenté ce projet de loi, son intention n'était pas de priver des personnes de leur droit à un gagne-pain raisonnable.

Le président: La présidence juge recevable le sous-amendement du député.

Mme Copps: Monsieur le président, si le député de Mission—Port Moody veut vraiment promouvoir l'égalité, je pense qu'il n'a d'autre choix que d'appuyer l'amendement visant à mettre patronat et salariat sur un pied d'égalité et à abolir toute distinction. Ils veulent se servir de cet argument comme écran de fumée.

M. St. Germain: Monsieur le président, je ne pense pas que la députée de Hamilton-Est tente d'induire le comité en erreur. Il ne s'agit pas d'un écran de fumée. C'est l'équité que nous recherchons. Nous voulons nous assurer que tous pourront gagner leur vie dans leur métier initial. Il importe de comprendre que nous ne cherchons pas à les priver de la capacité d'effectuer le travail auquel ils sont habitués.

M. Benjamin: Monsieur le président, pour la gouverne du député de Mission—Port Moody, j'aimerais dire que l'on pourrait appliquer le même raisonnement à l'employeur et au représentant de l'employeur ou de l'entreprise. Il serait interdit à une personne dans cette situation d'être représentant ou dirigeant de l'entreprise mais elle pourrait reprendre son emploi initial au sein de l'entreprise. Le même principe vaut ici. Cette personne pourrait reprendre tout poste qu'elle occupait à son arrivée au sein de l'entreprise mais pas le dernier poste qu'elle occupait avant que cinq ans ne se soient écoulés. Ce principe devrait s'appliquer aux entreprises comme au syndicat.

M. Foster: Monsieur le président, c'est là une mesure draconienne. En fait, elle n'a jamais été prévue dans une loi fédérale auparavant. Nous voulons empêcher les membres des syndicats d'occuper un poste de commande en plus de leur infliger une amende qui, dans ce cas, peut atteindre 100 000 $.

Il n'y avait pas de telle pénalité dans la loi de 1978 sur les ports des Grands Lacs. Une personne pouvait être reconnue coupable d'outrage au tribunal. La même situation s'est présentée dans la grève de 1982 sur la côte ouest et dans celle des postes en 1979. On n'a jamais prévu pareille disposition avant aujourd'hui. Je désire proposer un amendement qui abolirait purement et simplement l'article 13. Je crois que tout l'article devrait être rayé.

Avec le consentement de la Chambre, je propose que les lignes 9 à 17 de la page 7 soient supprimées. J'en ferai mon sous-amendement lorsque nous en serons arrivés là.

Le président: Je dois interrompre le député d'Algoma pour deux motifs. Tout d'abord, je déclare irrecevable le sous-amendement qu'il propose au sous-amendement actuellement devant le comité. Deuxièmement, il est 16 h 45 et conformément à l'ordre du jour établi le lundi 17 novembre, j'ai le devoir d'interrompre les travaux et de mettre aux voix immédiatement toutes les questions nécessaires pour disposer du projet de loi C-24 à l'étape du comité plénier. Par conséquent, le vote porte sur le sous-amendement.

(Le sous-amendement de M. Angus est rejeté par 31 voix contre 14.)

Le président: L'amendement du ministre est-il adopté?

Des voix: D'accord.

Des voix: Avec dissidence.

(L'amendement de M. Cadieux est adopté.)

Le président: L'article 13, modifié, est-il adopté?

Des voix: D'accord.

Des voix: Avec dissidence.

(L'article, modifié, est adopté.)

(L'article 14 est adopté.)

(Les annexes I et II sont adoptées.)

(L'article 1 est adopté.)

(Le titre est adopté.)

Le président: Dois-je faire rapport du projet de loi modifié?

Des voix: D'accord.

M. Benjamin: Avec dissidence.

(Rapport est fait du projet de loi.)

M. le vice-président: Quand le projet de loi sera-t-il lu pour la troisième fois? Conformément à l'ordre adopté le lundi 17 novembre, maintenant?

Des voix: D'accord.

M. Cadieux propose: Que le projet de loi C-24 portant maintient des opérations portuaires soit lu pour la 3e fois et adopté.

M. le vice-président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Avec dissidence.

(La motion est adoptée et le projet de loi, lu pour la 3e fois, est adopté.)

• (1650)

LA MOTION D'AJOURNEMENT

[*Français*]

QUESTIONS À DÉBATTRE

M. le vice-président: En conformité de l'article 66 du Règlement, je dois faire connaître à la Chambre les questions qu'elle abordera à l'heure de l'ajournement ce soir, à savoir: L'honorable député de Davenport (M. Caccia)—L'Environnement *a*) Les sommes affectées par les États-Unis à la lutte contre les pluies acides *b*) Les émissions de dioxyde de soufre; l'honorable député de Beaches (M. Young)—La Loi sur les brevets—L'effet des modifications sur le prix des médicaments; l'honorable députée de Saint-Michel—Ahuntsic (Mme Killens)—La Consommation— *a*) L'augmentation possible du prix de l'essence—Le délai accordé aux consommateurs *b*) Les mesures que le gouvernement entend prendre en vue d'accorder le même privilège aux consommateurs canadiens.

[*Traduction*]

Faut-il dire qu'il est 17 heures?

Des voix: Oui.

M. le vice-président: Comme il est 17 heures, la Chambre passe maintenant à l'étude des affaires émanant des députés inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

SUSPENSION DE LA SÉANCE

M. Lewis: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Nous serions prêts à dire qu'il est 17 heures si le député dont nous devons étudier le projet de loi d'initiative parlementaire était présent et prêt à le présenter. Je crois que c'est un député libéral. Mais comme il n'est pas ici, je suggère que nous suspendions la séance jusqu'à 17 heures pour donner au député de Davenport (M. Caccia) le temps d'arriver et de présenter convenablement son projet de loi. Je pense que tous les députés seront d'accord là-dessus.

M. le vice-président: La Chambre a entendu la proposition du secrétaire parlementaire. La Chambre est-elle d'accord?

Des voix: Oui.

M. Gauthier: J'accepte la suggestion. Je vais essayer de rejoindre immédiatement le député de Davenport et de le ramener à la Chambre le plus tôt possible.

M. le vice-président: Nous suspendrons la séance jusqu'à 17 heures aujourd'hui.

(A 16 h 52 la séance est suspendue jusqu'à 17 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 17 h 4.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES—MOTIONS

[*Traduction*]

LES PESTICIDES

LES EFFETS DES PESTICIDES CHIMIQUES

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport) propose:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait envisager l'opportunité d'établir un groupe de travail chargé d'examiner, à l'échelle nationale et avec l'entière participation du public, les dangers pour la santé de l'être humain et les dommages écologiques résultant de l'épandage de pesticides chimiques sur les terres forestières, agricoles et autres, et de recommander d'autres méthodes ou pratiques antiparasitaires, et que le groupe de travail fasse rapport à la Chambre à la suite de ses travaux.

—Monsieur le Président, dans les 10 minutes dont je dispose je vais essayer de vous exposer les vertus de cette motion. Je suis heureux qu'elle ait été choisie pour le débat de ce soir.

Pour commencer je dois dire que la question des pesticides et de leur utilisation est devenue une affaire nationale. Pourquoi en suis-je venu à cette conclusion? En raison des titres que l'on trouve presque quotidiennement dans la presse écrite. Je vais vous en donner une liste rapide. De Toronto un article intitulé: «L'agriculture doit vaincre sa chimio-dépendance». De Winnipeg: «Le danger des produits chimiques agricoles alimente le débat sur l'homologation des pesticides». De Calgary: «Selon une étude les pesticides perturberaient le système immunitaire». De Halifax: «Le 2,4-D interdit en attendant la fin d'une étude». De Montréal: «Les pesticides ne sont pas suffisamment contrôlés». De Colombie-Britannique: «Puits empoisonnés par des produits chimiques» et «La C.-B. attend l'avis du fédéral sur les produits chimiques». De Regina: «Des pesticides dans les eaux souterraines». De Vancouver: «Un avocat veut que l'on entende les opposants au 2,4-D». De Montréal encore: «Il doit y avoir un meilleur moyen de combattre les nuisances». De Toronto: «Début d'une étude sur les effets des herbicides sur des travailleurs du Nouveau-Brunswick». De nouveau de Montréal: «Des herbicides courants pourraient disparaître bientôt». De Washington: «Une ordonnance d'urgence interdit un pesticide très commun». Encore de Toronto: «Selon des responsables un insecticide soupçonné d'être dangereux pourrait être interdit»; il s'agissait du Temik. Encore à propos de ce produit: «Insecticide décelé dans des

puits de l'Île-du-Prince-Édouard». D'Ottawa: «Un pesticide pollue les eaux de l'Ontario, nous dit un rapport» et «Les rivières des zones productrices de maïs de l'Ontario contiennent un pesticide». Un autre titre plus récent: «Ce puits empoisonné était un cauchemar, déclare une agricultrice à l'enquête Lasso». En voici d'autres: «Les pesticides peuvent favoriser les maladies». Un autre dit encore: «Les banlieues inquiètes des poisons utilisés pour l'entretien des pelouses». On peut aussi lire: «Minto renonce à l'utilisation du 2,4-D sur ses propriétés»; «Les épandages du ministère incriminés pour les troubles de trois planteurs»; «Conseil de la protection inquiet de l'utilisation des produits chimiques»; «L'élimination des produits chimiques mise en cause en Alberta»; «Les insectes et les mauvaises herbes gagnent la guerre chimique»; «Les agriculteurs essaient en vain d'arrêter les sauterelles».

Si j'en avais le temps, je pourrais vous dire combien de fois les médias ont évoqué la question des pesticides et parlé du danger qu'ils représentent pour l'être humain. Je pose donc la question suivante: n'est-il pas temps, comme je le pense, d'effectuer à l'échelle nationale une enquête complète sur ce problème, afin de savoir ce qu'en pensent les utilisateurs de pesticides chimiques, ceux qui s'en inquiètent et le public en général?

Chacun sait que les pesticides sont des matières organiques. Ils risquent de miner notre santé. L'exposition chronique à certains de ces produits peut provoquer diverses formes de cancers ou de tumeurs, affecter les organes de la reproduction, causer des malformations congénitales et des maladies chroniques. Ici et là, au Canada, on entend souvent dire que la nappe phréatique a été contaminée par des pesticides chimiques. On est maintenant convaincu que ces matières compromettent la santé des êtres humains. On en connaît aussi les effets sur la nature, ainsi que nous les a décrits il y a quelques années Rachel Carson, dans son livre intitulé *Silent Spring*. Cet ouvrage fait maintenant partie des oeuvres marquantes dans ce domaine.

Nous venons d'aborder une nouvelle phase, où les médias nous rapportent des incidents qui confirment les préoccupations des années 60. Je propose, par cette motion, d'établir un groupe de travail indépendant qui mènera, d'un bout à l'autre du Canada, une enquête sur cette question. Ce groupe, qui pourrait s'inspirer de l'enquête Pearse réalisée en 1985 dans le secteur des eaux, aurait le mandat suivant: Premièrement, établir la nécessité de recueillir des données sur l'existence et l'utilisation d'herbicides et de pesticides, et transmettre l'information au public. Deuxièmement, chercher à connaître l'opinion des citoyens engagés, des organisations non gouvernementales, des fonctionnaires municipaux, provinciaux et fédéraux, des travailleurs et des industriels sur l'usage des pesticides et sur les solutions de rechange. Troisièmement, trouver de nouvelles voies de recherche et de développement et des nouvelles méthodes.

• (1710)

Le groupe de travail aurait notamment une mission très importante consistant à enquêter sur de nouvelles solutions, produits et méthodes, à appliquer dans l'agriculture et l'exploitation forestière. Ce serait la tribune idéale pour la tenue d'un bon débat sur la nécessité d'accepter, au cours des prochaines décennies, l'existence d'insectes et d'organismes nuisibles qui déparent nos pelouses, nos parcs et les abords des autoroutes. Les mauvaises herbes sont devenues pour nous quasiment une obsession. Certains herbicides, surtout le 2,4-D, sont dangereux pour ceux qui les utilisent et, à la longue, pour les gens qui vivent dans les régions arrosées.

Ce groupe d'étude national pourrait cerner cinq ou six grandes questions. Il pourrait surtout trouver des moyens de remplacer ces herbicides. Il existe d'autres solutions bien meilleures comme les contrôles biologiques au moyen d'un produit appelé Bt. Certaines techniques comme le nettoyage des forêts ou encore une meilleure compréhension du rôle des prédateurs dans l'équilibre écologique ne sont pas à négliger non plus.

Je n'ai pas le temps d'entrer dans les détails. Je suis heureux, cependant, d'avoir pu soumettre cette proposition à la Chambre. J'ai hâte d'entendre les commentaires des députés.

[*Français*]

M. Charles-Eugène Marin (Gaspé): Monsieur le Président, le 9 octobre dernier, l'honorable député de Davenport (M. Caccia) proposait que le gouvernement envisage de constituer un groupe de travail qui serait chargé premièrement d'étudier à l'échelle nationale et avec l'entière participation du public à quel point l'emploi de pesticides chimiques sur des terres forestières, agricoles et autres menace la santé de l'être humain et détruit son environnement. Il proposait de plus que ce groupe pourrait recommander divers moyens ou pratiques possibles en matière de lutte antiparasitaire.

Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp) partageant les préoccupations exprimées par l'honorable député a beaucoup réfléchi aux solutions les plus appropriées et ceci de concert avec ceux de ses collègues qui s'occupent de la réglementation relative à l'innocuité de pesticides. Dans ce dossier, il nous faut tenir compte, monsieur le Président, de plusieurs facteurs importants. En effet, je pense que la responsabilité de la protection de l'environnement et de la santé des Canadiens contre tout effet nuisible éventuel des pesticides relève à la fois du gouvernement fédéral et du gouvernement provincial.

De plus, il ne faut pas oublier qu'à chacun de ces paliers gouvernementaux cette tâche puisse relever de plusieurs ministères. Par conséquent, une modification comme celle proposée par l'honorable député, aussi innovatrice puisse-t-elle être, ne serait possible qu'après consultation des différents organismes gouvernementaux concernés.

De plus, si de nombreux moyens traditionnels scientifiques et technologiques permettant d'assurer la sécurité des pesticides, tant avant qu'après la délivrance d'une autorisation d'utilisation au Canada, ont été mis en place ou revus depuis la dernière fois, il y a quelques années, de grands progrès ont depuis été réalisés, permettant ainsi d'identifier et de mesurer de nombreux contaminants présents à des taux extrêmement bas dans l'environnement.

Aujourd'hui des chimistes analystes peuvent facilement mesurer des produits chimiques dans l'eau potable en quantité aussi minime que quelques parties par trillion. Mesurée en temps une quantité aussi minuscule pourrait correspondre à une seconde par 32 000 ans.

Du fait que l'on puisse déceler des quantités aussi minimes de produits chimiques, les gens ont tendance à croire que partout l'environnement est pollué par des quantités dangereuses de pesticides ou par d'autres produits chimiques de fabrication humaine. Pourtant, monsieur le Président, tel n'est pas le cas.

Dans ce contexte, il importe également de savoir que les professionnels de la santé, les toxicologues, les biomathématiciens et les autres spécialistes responsables de l'évaluation des effets des concentrations infinitésimales de contaminants sur la santé humaine n'ont pas vu leurs travaux de recherche évoluer au même rythme que ceux des chimistes dans le domaine de la détection de concentrations de plus en plus faibles de produits chimiques. Il se peut donc que nous ayons à consacrer beaucoup plus d'efforts à cet aspect de l'évaluation de la sécurité et cela avant que la consultation des groupes de travail et celle du grand public puissent être productives.

En outre, il faut prévoir de nouvelles démarches et de nouvelles lignes directrices pour appliquer de la façon la plus sûre possible les contributions des nouvelles découvertes scientifiques de la biotechnologie et du génie biologique à la gamme déjà vaste des produits antiparasitaires pouvant être utilisés au Canada.

Par exemple, il est maintenant possible, grâce à la génétique, de prendre les plantes agricoles capables de fabriquer des poisons biologiques leur permettant de tuer les insectes qui les attaquent. Cette capacité de tuer, on la retrouve dans la nature chez certains types de bactéries. Par voie de conséquence, tout nouveau plan visant à améliorer l'innocuité des pesticides devrait tenir compte non seulement des pesticides classiques de produits chimiques mais également de ces pesticides dits biologiques.

Je puis assurer mon honorable collègue que notre gouvernement a déjà amorcé des mesures en vue d'incorporer ces nouvelles connaissances aux programmes actuellement en place visant ainsi à assurer l'innocuité des produits et que des progrès supplémentaires seront réalisés à cet égard.

Mon honorable collègue avait également indiqué qu'il serait souhaitable de prévoir la participation du public à de tels processus. La sensibilisation du public à la présence de contaminants dans le milieu et aux effets défavorables possibles de ces derniers s'est effectivement beaucoup améliorée au cours des dernières années. Dans une démocratie telle que la nôtre, il est de pratique courante de voir le gouvernement donner suite aux préoccupations informées du public et la tenue d'audiences publiques, dirigées de façon productive par des commissions spéciales, constitue la méthode éprouvée à cet égard.

De fait, les administrations fédérales et provinciales tirent déjà profit des conseils de ces commissions qui tiennent dans l'exécution de leur mandat des audiences publiques sur des questions liées à l'innocuité des pesticides et à la contamination du milieu.

Le ministre de l'Agriculture (M. Wise) dont le ministère est responsable de l'enregistrement des pesticides en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires dispose des services du Conseil consultatif sur la lutte antiparasitaire qui vient d'être créé. Ce conseil peut traiter d'une grande variété de problèmes liés à l'utilisation des pesticides et il peut de plus tenir des audiences publiques.

Le ministre de l'Agriculture peut également constituer des conseils d'examen pour traiter des problèmes intéressant des questions particulières ou de pesticides spécifiques. Il est aussi intéressant de noter que ces conseils peuvent aussi tenir des audiences publiques dans le cadre de leurs fonctions. A titre d'exemple, monsieur le Président, j'aimerais citer le Conseil d'examen de l'Alachlor qui tient présentement des audiences publiques sur l'innocuité de cet herbicide.

Il est pertinent de rappeler, monsieur le Président, que les gouvernements provinciaux ont au cours des dernières années établi à maintes reprises des commissions royales d'enquête ou d'autres tribunes dotées de pouvoirs similaires. Ces commissions ont tenu des audiences publiques sur les dangers des pesticides chimiques et sur la solution de rechange plus sûre qui s'offre maintenant sous la forme de produits biotechnologiques.

Je tiens à signaler en dernier lieu qu'une réunion aura lieu au début de l'année 1987 au cours de laquelle les ministres provinciaux préoccupés par les pesticides et la contamination du milieu environnemental présenteront à leurs homologues fédéraux leurs vues et leurs recommandations sur le sujet.

Compte tenu de l'importance que le gouvernement actuel accorde à la consultation avec les provinces, il serait prématuré de formuler des recommandations définitives telles l'établissement d'un groupe de travail national pouvant tenir des audiences publiques sur l'innocuité des pesticides et les solutions de rechange, cela avant que les gouvernements provinciaux n'aient eu l'occasion de faire part de leurs vues à ce sujet.

Après cette consultation, toutes les options possibles visant à améliorer l'innocuité des pesticides et à réduire la contamination du milieu environnemental feront l'objet d'un examen minutieux. Cet examen comprendra des initiatives visant à assurer que les nouveaux produits biotechnologiques mis au point grâce à la génétique ne constituent pas une menace pour la santé de l'être humain ou pour le milieu environnemental.

J'espère, monsieur le Président, que les quelques observations que je viens d'émettre seront utiles à mon honorable collègue.

• (1720)

[*Traduction*]

M. Bill Blaikie (Winnipeg—Birds Hill): Monsieur le Président, je veux préciser, au départ, que je souscris au principe sous-jacent à la motion du député de Davenport (M. Caccia). Je vais m'en tenir à certaines questions précises concernant le problème des herbicides en général.

L'herbicide 2,4-D démontre notamment combien il est nécessaire de mieux régir l'usage des pesticides au Canada. Je considère personnellement que l'interdiction de ce produit s'impose à l'évidence.

Des études épidémiologiques sérieuses ont démontré dernièrement aux États-Unis que le 2,4-D est fort probablement cancérigène. Une étude du *National Cancer Institute* a établi que la possibilité de contracter un lymphocytome de type autre

que la maladie de Hodgkins était six fois plus élevée chez les agriculteurs du Kansas qui avaient manipulé des produits renfermant cette substance que chez leurs collègues qui n'en avaient pas fait usage.

Une autre étude des laboratoires Hazelton, commanditée par l'industrie chimique elle-même, a permis de constater que 10 p. 100 des rats exposés à certaines quantités de 2,4-D avaient contracté des tumeurs du cerveau. Ce qui fait du 2,4-D un problème aussi pressant, c'est son utilisation domestique et agricole aussi largement répandue. Plus de 1 500 désherbants vendus aux États-Unis seulement sont à base de 2,4-D. Au Canada, environ 7 millions d'hectares de terre sont traités avec des produits de ce genre.

Une autre chose inquiétante est l'utilisation répandue de ce produit chimique dans la fabrication des pesticides pour l'usage des particuliers. Il est manifestement inacceptable que des jardiniers et ceux que j'appelle affectueusement les fanatiques de la pelouse mettent en danger leur propre santé et celle des autres, surtout les enfants du voisinage, pour l'amour de leurs plates-bandes et d'une pelouse plus verte que la normale.

Nous en avons des exemples sous les yeux ici-même sur la colline du Parlement. Depuis quelques années, nous voyons chaque été de petites affiches jaunes sur la pelouse devant la colline pour nous avertir que le gazon a été arrosé d'un herbicide quelconque et que nous ne devrions pas nous promener sur la pelouse parce que cela peut nuire à notre santé. On voit aussi la même chose sur la plate-forme des voies ferrées et sur la bordure des routes. Il est scandaleux à mon avis d'utiliser de tels produits cancérigènes simplement pour qu'il n'y ait pas de mauvaises herbes sur la plate-forme des voies ferrées ou les pelouses. Cela veut dire que notre commodité à court terme l'emporte sur notre santé à long terme et notre l'environnement.

L'agence de protection de l'environnement des États-Unis, l'EPA, accélère son examen de l'agent 2,4-D. Il est encourageant de voir que même Chemlawn, la plus importante entreprise américaine de soin des pelouses, a retiré ses produits contenant du 2,4-D. Pour sa part, qu'est-ce que le gouvernement fédéral a fait au Canada? Il a écrit aux provinces pour leur signaler le résultat des études américaines. Est-ce une façon d'agir décisive? Les provinces ont pris diverses mesures. Le Nouveau-Brunswick a interdit l'utilisation du 2,4-D jusqu'en décembre. L'Ontario refuse d'autoriser la vente de nouveaux produits qui contiennent de cet agent, mais n'a rien fait pour empêcher l'utilisation des produits qui sont déjà sur le marché. Le Manitoba ajoute des avertissements sur les étiquettes des produits qui contiennent du 2,4-D, mais malheureusement, il ne fait rien pour restreindre leur utilisation. D'autres provinces n'ont rien fait du tout.

A cause de la façon dont les arrangements fédéraux-provinciaux actuels pour le contrôle des pesticides et des herbicides sont laissés au petit bonheur et de l'hésitation du gouvernement fédéral à prendre l'initiative dans un cas comme celui du 2,4-D, les mesures prises pour lutter contre le problème ont été insatisfaisantes et ont manqué d'uniformité. De toute évidence, nous devons restructurer nos mécanismes fédéraux-provinciaux pour éviter que certains Canadiens soient protégés contre des produits qui posent des risques certains ou possibles pour l'environnement ou la santé tandis que d'autres Canadiens ne le sont pas. Ce qui est un produit cancérigène au Nouveau-Brunswick l'est aussi au Manitoba, en Colombie-Britannique et ailleurs. Les lois de la toxicité ne changent pas d'une province à l'autre. Nous avons besoin de règlements qui reflètent les lois fondamentales de la science de même que la constitution.

Un autre exemple de la confusion qui règne à l'heure actuelle est le pentachlorophénol qui, comme le 2,4-D, a aussi été relié au cancer et à d'autres problèmes de santé.

A cause des constatations de plus en plus nombreuses des scientifiques sur les risques posés par le pentachlorophénol, la Suède a déjà interdit ce produit chimique et l'agence de protection de l'environnement des États-Unis semble sur le point de faire de même. En outre, un peu partout dans le monde, plusieurs usines qui fabriquent ce produit chimique ont dû fermer pour diverses raisons reliées à l'environnement et à la santé. Malgré la tendance mondiale à interdire ce produit, que se passe-t-il au Canada? Aussi étrange que cela puisse paraître, Bradbury Industries s'efforce maintenant de construire une usine pour fabriquer ce produit dans l'ouest du Canada. Au début, l'usine devait être installée à Lone Butte, en Colombie-Britannique, mais la firme a dû y renoncer en raison d'une intense opposition locale. Bradbury envisage maintenant de l'installer en Alberta où elle espère que le gouvernement provincial lui sera plus favorable. J'ai toutefois constaté que les résidents de Fort Saskatchewan se mobilisaient pour refuser d'accueillir chez eux cette usine.

Cette situation est absurde. Non seulement Bradbury veut fabriquer un produit dangereux auquel de plus en plus de gens sont opposés, mais le gouvernement fédéral a l'air de se contenter de laisser traîner les choses et de laisser le projet aller de l'avant alors qu'il pourrait interdire complètement le PCP.

J'aimerais enfin attirer l'attention de la Chambre sur le cas de l'Alachlor. Bien qu'il y ait de plus en plus de preuves que l'Alachlor est aussi cancérigène, le gouvernement semble là aussi jouer un double jeu. D'un côté, il a supprimé l'an dernier l'homologation de l'Alachlor. De l'autre, en raison des pressions intenses exercées par le fabricant de l'Alachlor, Monsanto, le gouvernement a nommé une commission d'examen de l'Alachlor qui a déjà recommandé la réhomologation provisoire de l'Alachlor et pourrait la recommander de façon permanente lorsqu'elle soumettra son rapport final.

Il faut en finir avec ces pratiques au coup par coup. Le ministre de l'Environnement (M. McMillan) a promis de présenter une loi prétendue rigoureuse sur la protection de l'environnement pour régler le problème des produits chimiques toxiques au Canada. Les gouvernementaux auront peut-être quelque chose à nous dire à ce sujet au cours du débat. De toute évidence, le contrôle de ces substances s'inscrit dans un cadre plus vaste, et dans la mesure où la loi sur la protection de l'environnement sera à la hauteur des promesses du ministre, je me réjouirai de cette initiative.

Je crois toutefois savoir que le nouveau projet de loi se concentrera essentiellement sur de nouveaux produits chimiques et ne comportera guère d'éléments de réponse au grave problème soulevé par le 2,4-D, le PCP, l'Alachlor et une foule d'autres substances potentiellement dangereuses couramment utilisées au Canada. En outre, même si cette nouvelle loi sur la protection de l'environnement doit garantir la prétendue «protection

à vie» dont parle le ministre, je rappelle à la Chambre que l'homologation des pesticides relève d'Agriculture Canada. C'est une situation qui me préoccupe ainsi que bien d'autres depuis longtemps car Agriculture Canada attache rarement assez d'importance aux répercussions écologiques des substances utilisées en agriculture.

• (1730)

Nous avons donné à entendre, comme je le fais maintenant, que si le gouvernement est vraiment inquiet au sujet de la menace que représentent les produits chimiques toxiques, notamment les désherbants et les substances antiparasitaires, il devrait confier l'essai et l'enregistrement de ces substances au ministère de l'Environnement et lui fournir les ressources voulues.

Il ne faut pas oublier, je crois, que nous insistons trop souvent sur les frais qu'entraînerait le non-emploi d'une susbtance quelconque dans le domaine agricole ou dans une autre industrie. Nous devons modifier notre façon de penser, nos méthodes de vérification et de calcul. Nous devons nous demander combien coûterait l'emploi de ces substances. C'est beaucoup plus difficile à faire.

On peut très facilement calculer ce que coûte une perte agricole si nous n'utilisons pas ces produits. Il est beaucoup plus difficile de calculer dans quelle proportion l'usage de ces produits chimiques augmentera le nombre de cancers, d'allergies et d'autres effets nocifs. C'est beaucoup plus difficile mais tout aussi important. Nous devons en arriver à un point où ces calculs seront effectués quand nous déciderons d'utiliser un produit chimique à une fin quelconque. J'espère que le débat d'aujourd'hui permettra à la poignée de députés qui sont ici et à ceux qui suivent nos délibérations à la télévision ou qui lisent le compte rendu d'encourager le gouvernement à adopter cette façon de penser à propos de l'utilisation des désherbants et des substances antiparasitaires au Canada.

M. Lee Clark (Brandon—Souris): Monsieur le Président, j'aimerais dire quelques mots au sujet de la motion en discussion, puisque je m'intéresse particulièrement à l'agriculture et que je représente une circonscription de l'ouest du Canada. Je voudrais tout d'abord féliciter le député de Davenport (M. Caccia) d'aborder une question très importante, comme cela est admis dans tout le pays. Cela est vrai depuis longtemps, et à parler franc, certains des mécanismes actuellement en place, je veux bien le reconnaître, ont été implantés par le gouvernement précédent et il nous fait plaisir d'y avoir notre part.

Le programme des substances antiparasitaires au Canada a été réexaminé à diverses reprises. L'appel à la consultation se pratique continuellement, comme il se doit.

Comme vous le savez, monsieur le Président, le Conseil canadien des ministres des Ressources et de l'Environnement a mis au point en 1982 une position sur l'enregistrement et l'emploi des substances antiparasitaires, qui faisait référence au sujet en discussion aujourd'hui. En outre, le gouvernement précédent avait créé la Commission Salter. Son rapport a été déposé en 1984 et ses recommandations, à ce que je crois savoir, ont été mises en application par le gouvernement actuel. J'estime donc qu'il y a eu beaucoup de continuité sur cette question, ce qui est normal parce que c'est une des questions qui ne donne pas lieu, je pense, à des prises de position partisanes. Si l'on me permet de le dire, je pense que nous nous faisons du tort ici quand nous permettons aux divergences de vues qui se manifestent à la Chambre de faire beaucoup plus de bruit que les questions sur lesquelles il y a accord général. Voici un domaine où il y a accord général, et cela vaut peut-être la peine d'être souligné. Le groupe d'étude ministériel qui a commencé ses travaux vers la fin de 1984 s'est également penché sur la question du réexamen des programmes. Mais je ne pense pas que cela ait eu en soi autant d'importance que les études dont je viens de faire mention.

Le but des réexamens faits jusqu'ici et les préoccupations des gouvernements présents et passés portent sur une meilleure information du public pour ce qui concerne les programmes de substances antiparasitaires et la nécessité d'un contrôle de ces substances, et pour ce qui est de faire appel et d'organiser la consultation du public. De ce point de vue, il y a eu beaucoup de progrès de réalisés et la question qui se pose à la Chambre aujourd'hui n'est pas tellement de savoir si la question mérite en soi notre attention, parce qu'évidemment elle la mérite, mais de trouver la meilleure façon de procéder et de savoir s'il est nécessaire d'opérer des changements par rapport à ce qui se fait actuellement.

A partir d'octobre 1984, il y a eu plusieurs mesures de prises en vue de permettre une plus forte participation publique. On a ainsi créé un comité consultatif sur la lutte contre les parasites qui a notamment pour fonction de faire des recommandations touchant des questions de politique générale et des questions d'intérêt particulier. Le CCLP consulte le grand public et les organismes intéressés au sujet de l'évaluation et de l'enregistrement des pesticides. Comme nous le savons tous, le problème qui se pose dans certaines régions du pays à propos d'un produit chimique généralement connu sous l'appellation de Lasso entre tout à fait dans le domaine de compétence de cet organisme.

On a en outre institué au sein de la direction des pesticides un secrétariat à l'information chargé d'améliorer les communications en général. Il y a lieu de croire que des progrès énormes ont été réalisés à cet égard. Ce secrétariat offre par exemple, comme bien des députés le savent sûrement, un service téléphonique gratuit d'information sur les pesticides permettant de répondre rapidement aux demandes de renseignements du public. D'après ce que j'en sais, pour la première année où le secrétariat a offert ce service, l'année 1986, il a enregistré une moyenne de 500 appels par mois provenant du grand public, de fonctionnaires, des médias, du milieu scientifique et de bien d'autres organismes intéressés. Cela semble donc indiquer, premièrement, que le problème suscite beaucoup d'inquiétude, comme cela est évident pour la plupart des députés et, deuxièmement, qu'il existe un service auquel on peut faire part de ses inquiétudes et qui peut fournir des renseignements à ceux qui en ont besoin.

Selon moi, les médias ont joué un rôle assez important jusqu'à maintenant. La population est énormément sensibilisée à cette question. Je pense que l'on a tout lieu de croire que cette participation est recherchée et qu'elle continuera d'être assurée.

Je suppose qu'il ne s'agit plus maintenant de savoir si cette question est importante, car nous reconnaissons tous qu'elle

l'est. Chose certaine, le député qui a présenté la motion y consacre beaucoup de son temps, ce qui est tout à son honneur.

Selon moi, il s'agit de déterminer si oui ou non c'est en créant un groupe de travail national que l'on parviendra à informer la population et à obtenir son opinion.

Je voudrais intervenir en tant que député relativement nouveau dans cette enceinte, et ce faisant, m'attarder sur certaines des opinions que je reçois de mes électeurs, au sujet des groupes de travail ou des études. En tant qu'universitaire, je n'hésiterai jamais à défendre la nécessité d'examiner avec attention les questions d'importance. Selon moi, il s'agit d'un projet extrêmement valable et dans bien des cas, il mérite qu'on y consacre du temps et de l'argent. Cependant, je pense également que la population fait preuve de beaucoup de cynisme à l'égard des groupes de travail. D'aucuns prétendent qu'il s'agit d'un autre groupe de travail ou d'une autre commission d'enquête qui n'a aucun objectif précis à l'esprit. Ce n'est absolument pas une critique à l'endroit du député qui a présenté la motion dont nous sommes saisis. Je tente simplement de faire part du genre de craintes que la population exprime souvent. A cet égard, je dois remettre en question toute décision tendant à consacrer du temps et de l'argent à ce que bien des Canadiens considéreront simplement, j'en ai bien peur, comme un groupe de travail de plus. D'aucuns prétendent que nous, au Parlement, n'en finissons plus d'étudier les questions. Étant donné les études qui ont déjà été effectuées et le fait que bien des recommandations en découlant ont été mises en oeuvre, j'hésiterais à suivre cette voie, car je crois que les dépenses de temps et d'argent ne seraient pas justifiées.

Selon moi, le mécanisme en place, à savoir le comité consultatif sur la lutte contre les parasites, le système d'information et les dispositions prises pour obtenir constamment l'opinion de la population, permettra, au moins dans un avenir prévisible, de donner amplement l'occasion à la population de faire connaître son opinion et de lui garantir qu'on en tient compte.

En terminant, je tiens à féliciter le député de Davenport de sa motion. Je crois, tout comme lui, que la question sur laquelle il se penche est extrêmement importante et mérite l'attention de la Chambre et de la population, mais je me demande si oui ou non à ce stade-ci, un autre groupe de travail national s'impose pour réaliser l'objectif qu'il a à l'esprit.

Mme Pauline Browes (secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, c'est avec plaisir que j'aborde cette question très importante que le député de Davenport (M. Caccia) a soulevée. Au Canada, le contrôle des pesticides et la lutte contre les parasites fait l'objet d'une collaboration entre les ministères fédéraux et, bien sûr, entre le gouvernement fédéral et les provinces. Au niveau fédéral, c'est Agriculture Canada qui prend les initiatives en ce sens en tant que ministère chargé d'administrer la Loi sur les produits antiparasitaires.

• (1740)

Agriculture Canada est épaulé par trois autres ministères fédéraux. Le ministère de la Santé et du Bien-être s'occupe des questions sanitaires, telles que la présence de résidus de pesticide dans les aliments et l'exposition aux pesticides des consommateurs, des personnes employées à la fabrication et à la manutention des pesticides ainsi que du public. Le ministère des Pêches et Océans examine, quant à lui, les effets des pesticides sur le poisson et les habitats de la faune aquatique. En outre, tous les Canadiens se soucient des conséquences des pesticides sur l'environnement et la faune.

Les provinces sont chargées de réglementer la vente et l'utilisation des pesticides sur leur territoire. Agriculture Canada a pris de nombreuses initiatives, en collaboration avec les autres organismes fédéraux, en vue d'améliorer la réglementation fédérale et de rétablir la confiance du public à l'égard de la gestion de ces importants produits chimiques.

A Environnement Canada, des améliorations ont été apportées pour veiller à ce que le processus de réglementation et de prise de décisions soit valide et solide du point de vue de l'environnement. En outre, le ministre de l'Environnement (M. McMillan) a fait du problème des substances toxiques l'une de ses premières priorités et nous commençons à constater les résultats de cet effort.

Le 20 octobre 1986, à l'occasion du séminaire sur les affaires environnementales de l'Association pour l'assainissement de l'air, le ministre de l'Environnement a publié deux documents très importants. Le premier s'intitulait «L'intégral système de gestion des produits chimiques». C'était le fruit du travail d'un groupe formé de représentants de l'industrie chimique, des syndicats, des environnementalistes, des associations de consommateurs et des gouvernements fédéral et provinciaux. Le groupe a mis au point une stratégie de gestion pour les substances chimiques qui permettrait de réduire les risques pour la santé et l'environnement naturel sans compromettre la compétitivité de l'industrie chimique canadienne. Le deuxième document publié par le ministre est le rapport du comité consultatif sur les modifications à la Loi sur les contaminants de l'environnement qui recommande d'apporter des changements à cette loi.

Les travaux de ces deux groupes ont pris une importance accrue lorsque le ministre a annoncé, en 1985, que le gouvernement fédéral avait l'intention de proposer une loi détaillée et complète sur la protection de l'environnement qui serait surtout centrée sur les substances toxiques. Cette loi a également été annoncée dans le discours du trône.

Le document intitulé «L'intégral système de gestion des produits chimiques» établit les principes de base d'une nouvelle loi sur la protection de l'environnement qui insistera sur la prévention. L'avant-projet de loi sera présenté en décembre pour que le public puisse le consulter. Il sera ensuite déposé au Parlement, sans doute au cours du printemps prochain.

Environnement Canada a également des responsabilités qui dépassent le cadre strictement législatif de ses activités en ce qui concerne la gestion des produits chimiques. Il s'agit notamment de donner une perspective environnementale à l'homologation et à la réglementation des pesticides.

Les pesticides

Le ministre de l'Environnement s'est adressé au Conseil du Trésor qui lui a accordé 13 années-personnes supplémentaires et 1,5 million de dollars de plus pour 1986-1987 commme première étape d'un effort concerté de trois ans pour que le ministère puisse évaluer les conséquences possibles des pesticides et veiller à ce que l'usage de ces produits n'entraîne pas des conséquences néfastes et indues pour l'environnement.

La première étape du programme est déjà amorcée. Les pesticides soumis à l'examen aux fins de leur inscription en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires du ministère de l'Agriculture feront l'objet d'examens environnementaux complets et globaux. La mise en oeuvre du programme de trois ans fera d'Environnement Canada un partenaire efficace dans le processus d'inscription des pesticides.

Le ministère de l'Environnement a entrepris de préparer des directives relatives à la réglementation des pesticides. En collaboration avec le ministère de l'Agriculture, il prépare des directives sur la chimie environnementale et le sort des pesticides dans l'environnement. En consultation avec leurs collègues fédéraux et provinciaux, les fonctionnaires du ministère de l'Environnement préparent des directives relatives à la destruction de ces produits chimiques et de leur conteneurs.

Le ministère de l'Agriculture, avec la collaboration et l'appui du ministère de l'Environnement, prépare à son tour des directives pour régir l'inscription des pesticides non chimiques à base biologique. Ces directives qui établissent les critères d'inscription et expliquent clairement les problèmes scientifiques qu'il convient de résoudre avant d'envisager l'inscription d'un pesticide donné accroîtront l'efficacité de la réglementation. De plus, lorsqu'elles seront publiées intégralement, les directives sur la réglementation définiront à l'intention du public les critères servant à l'évaluation des pesticides. La mise au point des directives se poursuivra d'année en année jusqu'à ce qu'ait été élaborée une série complète d'instructions qui définiront toute la gamme des exigences en matière de protection de l'environnement.

Bien que le processus d'enregistrement initial des pesticides soit un aspect très important de la gestion de ces produits chimiques au Canada, il est tout aussi important que le processus de réglementation soit suffisamment souple pour permettre la réévaluation de produits plus anciens et l'examen des mesures de précaution et des restrictions appliquées antérieurement. On doit examiner les anciennes décisions réglementaires à la lumière des renseignements nouveaux et des progrès de la science et de la technologie pour faire en sorte que l'utilisation des pesticides continue d'être conforme aux dernières normes en matière de protection de l'environnement. Ce processus de réévaluation, confié à Agriculture Canada en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires, est déjà en cours. Pour y contribuer, le ministre de l'Environnement a mis sur pied un programme national intégré de recherche et de surveillance qui fournira les données environnementales nécessaires à la réévaluation de la réglementation. Il s'agit de fait d'un système d'alerte grâce auquel des mesures préventives pourront être prises avant qu'une contamination grave de l'environnement ne puisse se produire.

Le programme de recherche et de surveillance, exécuté en étroite collaboration avec des organismes provinciaux, permettra de déterminer la présence, les niveaux et les tendances des pesticides dans l'environnement ainsi que leurs effets et leurs répercussions. La première phase du programme est déjà en cours. Cette année, en collaboration avec les organismes fédéraux et provinciaux pertinents, Environnement Canada a mis sur pied un programme d'évaluation et de contrôle des eaux des municipalités de la région de l'Atlantique. Dans l'Île-du-Prince-Édouard, le ministère de l'Environnement, en coopération avec le gouvernement provincial, évalue les incidences de l'utilisation des pesticides sur les eaux souterraines et superficielles.

Nous avons signé des accords avec Terre-Neuve, le Québec et la Colombie-Britannique en vue d'installer un réseau fédéral-provincial de stations de repère qui fournira des données sur la qualité de l'eau et mesurera les futures fluctuations de celle-ci dans les principaux bassins fluviaux de ces provinces. Environnement Canada espère étendre ce réseau afin d'englober les principaux bassins fluviaux de toutes les régions du Canada.

Dans le secteur de la faune, Environnement Canada met au point des méthodes pour mesurer la persistance des résidus de pesticides à faible niveau dans des oiseaux de proie comme le faucon pèlerin. Le ministère évalue également l'incidence de l'utilisation des pesticides forestiers sur les oiseaux chanteurs et autres animaux.

De concert avec le Conseil canadien des ministres des Ressources et de l'Environnement, Environnement Canada élabore des lignes directrices sur la qualité de l'eau qui fixeront, entre autres, les taux maxima acceptables de pesticides dans l'eau destinée à divers usages.

• (1750)

Dans les bureaux régionaux d'Environnement Canada, on utilisera des inventaires de l'usage des pesticides pour identifier des produits spécifiques d'intérêt régional et pour déterminer des milieux et la faune qui sont particulièrement sensibles à la pollution de l'environnement, de façon à prendre les précautions nécessaires pour les protéger. Des accords et des protocoles pour la diffusion de ces renseignements ont été conclus entre Environnement Canada et nombre de ses homologues provinciaux.

A l'Institut national de recherche sur les eaux d'Environnement Canada, situé à Burlington en Ontario, on met au point des méthodes qui permettront de détecter d'infimes résidus de certains pesticides dans l'environnement et d'analyser encore plus tôt les effets de ces pesticides sur les organismes aquatiques.

Le service de l'environnement atmosphérique du ministère a mis sur pied un programme visant à déterminer les précautions nécessaires pour minimiser la diffusion des pesticides pendant leur utilisation. Ce service a également entrepris une analyse en vue de déterminer le rôle du transport atmosphérique des pesticides dans la pollution de l'environnement.

Cette liste de réalisations, en aucune façon exhaustive, ne constitue que le début des efforts renouvelés d'Environnement Canada pour évaluer l'état de l'environnement et déterminer les précautions nécessaires pour protéger celui-ci contre les effets néfastes des produits chimiques, notamment des pesticides.

Le ministère a l'intention d'élargir et d'étendre ses recherches sur l'environnement et de diriger un programme sur les pesticides jusqu'à ce qu'il établisse, en collaboration avec d'autres ministères fédéraux et autorités provinciales, un programme coordonné vraiment national.

M. A. H. Harry Brightwell (Perth): Monsieur le Président, je me réjouis de participer à ce débat. La motion du député a certes de quoi retenir mon intérêt. J'admire sa vaste expérience et sa connaissance du domaine environnemental. Je suis d'accord pour favoriser ses entreprises, même si je m'interroge quelque peu à propos de la motion qu'il a présentée aujourd'hui.

Le député de Davenport (M. Caccia) sait sûrement que la motion dont nous sommes saisis aujourd'hui vaut surtout pour l'intérêt qu'elle ne manquera pas de susciter. Je suis sûr qu'il a atteint son objectif. Le problème auquel il s'attaque est d'envergure. Tous les députés se font du souci à propos de la santé des Canadiens et de l'état de l'environnement. Nous sommes on ne peut plus désireux de voir quelque chose d'utile se produire.

Peut-être faudrait-il établir un groupe de travail pour déterminer ce qu'il y a lieu d'étudier à cet égard. Le député voudrait que nous étudiions l'usage des pesticides. Il faudrait également se pencher sur le cas des herbicides et aux autres produits chimiques utilisés en agriculture. Que dire de la grande diversité des autres produits chimiques, comme ceux utilisés pour faire mûrir les fruits et les autres utilisés au contraire pour les empêcher de mûrir? Des produits chimiques servent dans maints domaines différents. Pourquoi ne devraient-ils pas figurer également dans une étude de ce genre? L'entreprise serait herculéenne.

Avons-nous les moyens d'investir tous nos efforts, notre temps et notre argent dans une équipe de travail qui mettrait des années à présenter un rapport? Entre temps, tous les organismes qui utilisent des pesticides et des insecticides diraient probablement: «Nous allons attendre que l'équipe de travail présente son rapport avant d'agir». Il est possible qu'une équipe de travail en vienne à retarder toute intervention.

Évidemment, nous ne pouvons songer à l'agriculture sans songer également à l'utilisation des produits chimiques. C'est du moins mon impression, à en juger à ce que j'ai vu dans ma circonscription de Perth. Leur utilisation est essentielle à la prospérité de la région. En fait, elle l'est également pour la région de la députée de Scarborough-Centre (Mme Browes) qui a parlé si éloquemment il y a quelques minutes. Tout comme moi, elle représente des consommateurs qui désirent manger des denrées alimentaires qui soient de chez nous et bon marché. Ainsi, les agriculteurs devront utiliser certains produits chimiques.

Si nous établissions une équipe de travail, étudierait-elle seulement les effets des produits chimiques sur l'environnement et la santé des humains? De toute évidence, elle devrait examiner d'autres questions. Que dire des autres méthodes qui ne font pas appel aux pesticides ou aux herbicides? Qu'y a-t-il lieu de faire pour améliorer la situation à cet égard?

Dans ma région où l'on cultive le maïs d'une façon intensive, on répand de l'atrazine tous les ans pour préparer la terre en vue de cette culture. C'est ainsi qu'on prépare la terre à cette culture. Cependant, quels sont les effets secondaires de ce produit? Je ne crois pas que ce produit chimique constitue un risque pour la santé. Cela soulève une autre question. Combien d'autres produits chimiques sont utilisés à notre insu? Je le répète, dans ma région on cultive le maïs année après année. Le sol se tasse. Les agriculteurs doivent utiliser de plus gros tracteurs pour labourer la terre et semer leur maïs. Les récoltes sont de moins en moins bonnes avec le temps. A l'heure actuelle, dans les régions agricoles, on reconnaît en général que nous ne pouvons pas perpétuer cette méthode de culture et qu'il nous faut envisager une rotation des cultures qui permette d'améliorer la fertilité des sols. Si nous tenons à conserver notre terre arable—qui se fait de plus en plus rare—il nous faut envisager d'autres procédés de culture.

Le groupe de travail voudrait-il explorer ces autres procédés de façon qu'il ne soit plus nécessaire de recourir à des engrais chimiques? Je propose que le groupe de travail se penche sur cette question et bien d'autres.

Au coeur de ce débat se trouve la tendance au sensationnalisme. Nous reconnaissons qu'il faut prendre des risques dans la vie et que bien des dangers sont grossis hors de proportion par des gens qui y trouvent leur profit. Peut-être veulent-ils vendre des journaux. Ou encore pour des raisons d'ordre politique, rien que pour se faire l'avocat du diable ou peut-être s'attirer les votes de ceux que la question intéresse. Certaines personnes profitent des inquiétudes des autres à l'égard de l'emploi de produits chimiques dans l'exploitation forestière ou dans l'agriculture.

Pour en revenir aux agriculteurs de ma région, c'est avec beaucoup de tristesse qu'ils ont appris l'an dernier qu'ils ne pourraient plus utiliser d'alachlore. Ce produit chimique était important pour eux. Toutefois, ils pouvaient utiliser d'autres produits; ils n'étaient pas obligés d'employer l'alachlore. Le plus gros problème, c'est probablement que cela a amoindri leur compétitivité. C'est qu'on a supprimé l'utilisation d'un important engrais chimique qui avait fait ses preuves et qui était efficace. Les agriculteurs de ma région sont aussi des gens responsables. Ils ne tiennent pas à faire partie d'un cycle qui risque de polluer l'eau potable en Ontario. Par conséquent, ils ont agi de façon responsable en convenant de ne pas utiliser ce produit. Ils en pâtissent encore. Ils voudraient que l'on étudie davantage le problème pour voir si le produit ne pourrait pas être utilisé sans danger. S'il était établi qu'il est sans danger et qu'il ne risque pas de polluer l'eau—et je sais que les données sont minces à l'heure actuelle—les agriculteurs canadiens l'emploieraient de façon très responsable.

J'ai moi-même connu l'utilisation de produits chimiques sur les terres agricoles et les pressions auxquelles sont soumis les agriculteurs. Le seul moyen dont ils disposent pour éviter de s'empoisonner eux-mêmes consiste à mélanger leurs produits dos au vent pour que les vapeurs soient dispersées dans l'air et qu'ils ne les absorbent pas. Ces produits chimiques sont peut-être plus dangereux pour les utilisateurs. Nous nous inquiétons évidemment de l'effet au bout de la chaîne, de la contamination de l'environnement, des aliments et de l'eau. La plupart du temps cependant, le danger est plus grand pour la personne qui applique ces produits chimiques que pour le consommateur.

• (1800)

Je pense qu'il pourrait être nuisible de créer un groupe de travail en ce moment. De nombreuses autres activités déjà amorcées pourront nous permettre tout aussi bien d'atteindre l'objectif visé. Nous pouvons parler d'activités comme la gestion intégrée de la lutte antiparasitaire.

Monsieur le Président, j'ai maintenant terminé.

M. le vice-président: L'heure consacrée à l'examen des affaires émanant des députés est maintenant terminée.

[*Français*]

Conformément à l'article 42 (1) du Règlement, l'ordre est rayé du Feuilleton.

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

L'ajournment est proposé d'office en conformité de l'article 66 du Règlement.

L'ENVIRONNEMENT *A*) LES SOMMES AFFECTÉES PAR LES ÉTATS-UNIS À LA LUTTE CONTRE LES PLUIES ACIDES *B*) LES ÉMISSIONS DE DIOXYDE DE SOUFRE

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport): Vous vous rappelez sans doute, monsieur le Président, que le 28 octobre, j'ai posé au ministre de l'Environnement la question suivante, simple et directe: combien d'argent les États-Unis ont-ils dépensé depuis mars dernier pour réduire, je dis bien réduire, les pluies acides, à la suite du rapport des envoyés spéciaux? Le ministre m'a répondu que les États-Unis avaient dépensé 400 millions de dollars dans le cadre de neuf projets importants. Le ministre de l'Environnement se trompait, comme il s'est trompé le 19 mars dernier en affirmant à la Chambre, selon la page 11657 du hansard, que le président américain s'était

. . . engagé à dépenser des centaines de millions de dollars en vue de réduire les pluies acides aux États-Unis.

Le ministre a donné à deux reprises à la Chambre des renseignements erronés. Le 28 octobre, il a parlé de 400 millions de dollars alors qu'il s'agissait de 360 millions. Or, cette somme ne concerne pas la réduction des pluies acides à la suite du rapport des deux envoyés spéciaux, rapport que le premier ministre (M. Mulroney) du Canada et le président des États-Unis ont adopté. Le ministre faisait plutôt allusion aux 360 millions de dollars destinés à la démonstration et à la commercialisation de la technologie, dans le cadre d'un programme d'épuration du charbon adopté par le Congrès américain en décembre 1985. Il ne s'agit donc pas du tout d'un programme américain de réduction des pluies acides, qui serait bénéfique au Canada.

J'espère que le secrétaire parlementaire saura faire la part des choses, aujourd'hui, et donner à la Chambre la réponse que le ministre a voulu éviter le 28 octobre dernier. Les députés méritent qu'on réponde franchement à cette question toute simple. Quelle a été, en kilogrammes, la réduction de SO2 à la suite de l'accord que les dirigeants des deux pays ont conclu en mars dernier? Voilà ce que nous voulons savoir. Nous ne sommes pas intéressés à entendre parler du programme d'épuration du charbon. Celui-ci relève du Congrès américain. Qu'a-t-on accompli depuis le mois de mars? Je reviens à la charge parce que le ministre de l'Environnement nous a maintes fois donné de l'espoir au cours de la période des questions à la Chambre, en nous fournissant des réponses qui se sont révélées fausses ou nettement trompeuses.

Pendant que se déroulent ces échanges et cette période de questions et de réponses très insatisfaisante, les conséquences financières des pluies acides sont de plus en plus lourdes sur plusieurs fronts. Je n'apprends rien au secrétaire parlementaire en lui rappelant qu'un comité a parlé cet après-midi du coût énorme et sans cesse croissant des pluies acides pour les producteurs de sirop d'érable. Il s'élevait à quelque 87 millions de dollars rien qu'en 1986, selon l'Union des producteurs agricoles.

• (1805)

Il ne faut pas oublier, non plus, l'incidence néfaste des pluies acides sur la croissance des forêts. Cette pollution coûte cher également aux propriétaires de motels et à l'industrie touristique. Songeons aux dépenses publiques qu'entraînent les maladies respiratoires et les traitements en milieu hospitalier lorsque la pollution atmosphérique atteint un certain seuil. Il y a l'érosion des immeubles et des charpentes par les pluies acides. Les aires de frai du saumon dans l'est du Canada n'échappent pas à ce fléau. Et il ne faut pas oublier évidemment le coût phénoménal des pluies acides dans le domaine de la pêche sportive et industrielle, sans compter ses conséquences sur des lieux de villégiature comme la région de Muskoka, actuellement aux prises avec le problème de l'acidification. Le gouvernement était très fier du rapport Envoy qui devait résoudre le problème des pluies acides et des émissions quotidiennes de SO2 qui nous viennent de l'autre côté de la frontière à raison de 26 millions de tonnes et plus par année. Je voulais par conséquent que le gouvernement nous dise ce que cette entente avait donné de bon jusqu'ici. Je lui ai simplement posé la question suivante: Combien d'argent les États-Unis ont-ils débloqué pour abaisser le niveau des pluies acides depuis mars et de combien a-t-on réduit les émissions de dioxyde de soufre qui sont la cause des pluies acides et qui traversent la frontière, compromettant à la fois notre économie et notre environnement? Cette question est toujours d'actualité aujourd'hui, et j'espère que le secrétaire parlementaire jouera franc jeu avec nous.

Mme Pauline Browes (secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je réponds à cette question importante. Le député peut être sûr que la secrétaire parlementaire répondra franchement à toutes ses questions et à celles de tous les députés.

L'approbation du rapport des envoyés spéciaux sur les pluies acides par le premier ministre (M. Mulroney) et le président Reagan en mars 1986 ne représentait pas l'étape finale de la solution conjointe à notre problème commun des pluies acides. Il établissait plutôt une base et un processus que les deux pays peuvent utiliser en vue d'atteindre leur objectif ultime, qui est de résoudre une fois pour toutes le problème de la pollution atmosphérique transfrontière.

L'une des principales recommandations des délégués spéciaux portait sur la nécessité pour les États-Unis d'établir un programme quinquennal de 5 milliards de dollars de démonstration commerciale de technologies de lutte. Cette recommandation visait à étendre la gamme des options en matière de lutte pour faciliter l'élaboration d'un plan américain de lutte contre les pluies acides. Elle visait aussi à offrir une solution partielle aux pluies acides.

Deux des critères proposés par les délégués spéciaux sont d'une importance particulière pour le Canada. C'est surtout en fonction de ces critères que le Canada jugera les initiatives actuelles et à venir des États-Unis. Voici comment le rapport des délégués les décrit: «On devrait accorder plus d'attention aux projets qui mettent en oeuvre des techniques de recyclage applicables au plus grand nombre de sources existantes qui contribuent par leur volume et leur emplacement à la pollution atmosphérique transfrontière»; et «ces projets devraient aussi entraîner une certaine réduction partielle des émissions atmosphériques américaines qui affectent les écosystèmes canadiens».

Nous nous sommes donnés des objectifs clairs au sujet des pluies acides. Les dépôts d'acide doivent être réduits à moins de 20 kilogrammes par hectare par année. Pour y arriver, il faut réduire de 50 p. 100 les émissions de dioxyde de soufre dans l'est du Canada et de 50 p. 100, soit de 4 à 2 millions de tonnes, la pollution transfrontière en provenance des États-Unis.

Le Canada juge les projets de démonstration de technologies d'épuration du charbon en fonction surtout de la mesure où elles peuvent être appliquées aux principales sources d'émissions qui affectent le Canada et où les projets de démonstration se traduisent par une réduction immédiate de la pollution transfrontière. Ce sont les critères que nous utilisons pour évaluer les neuf projets en cours dans le cadre du programme d'épuration du charbon du département américain de l'énergie.

• (1810)

LA LOI SUR LES BREVETS—L'EFFET DES MODIFICATIONS SUR LE PRIX DES MÉDICAMENTS

M. Neil Young (Beaches): Monsieur le Président, j'ai interrogé le ministre de la Consommation et des Corporations (M. Andre) sur les prévisions d'augmentation des coûts des médicaments au Canada à la suite des modifications concernant les produits pharmaceutiques qu'il a proposées à la Loi sur les brevets. Le ministre m'a répondu que le prix des médicaments déjà commercialisés n'augmenterait pas et que personne n'avait à spéculer sur des médicaments qui ne sont pas encore sur le marché. Les médicaments dont nous parlons sont évidemment ceux qui vont être commercialisés en vertu des nouvelles dispositions si ce projet de loi est effectivement adopté.

Le ministre a essayé d'esquiver la question en soulignant la difficulté de prévoir des augmentations futures des prix. En réalité, le gouvernement sait que le prix des médicaments au Canada va augmenter et il a fait des études de coût pour déterminer les conséquences de sa nouvelle mesure législative. Le ministre a peur de publier ces études parce qu'elles montreraient la gravité des conséquences que subiront les Canadiens.

Cet été, j'ai demandé à prendre connaissance de ces études sur les répercussions au niveau des coûts en vertu de la Loi sur l'accès à l'information. Ma requête a été rejetée sous prétexte que ces documents pertinents étaient des documents confidentiels du Cabinet et qu'ils échappaient par conséquent à l'examen public. Depuis le début, le gouvernement essaie de faire le moins de vagues possible autour de ce projet de loi. Il voulait le présenter le dernier jour de la session en juin, pour minimiser l'attention qu'il susciterait dans le public. Le gouvernement sait que, d'après un sondage Gallup publié en septembre, 57 p. 100 des Canadiens sont hostiles aux modifications proposées.

En raison des modifications apportées à la Loi sur les brevets en 1969, le Canada, qui était l'un des pays où les médicaments étaient les plus chers du monde, est devenu l'un de ceux où ils sont les moins chers. Grâce à un accroissement de la concurrence entre fabricants de médicaments, les Canadiens ont pu bénéficier de médicaments à meilleur marché que dans d'autres pays. En augmentant considérablement la durée pendant laquelle les multinationales auront des droits exclusifs sur les médicaments qu'elles fabriqueront, ce projet de loi va renverser la situation.

Sous la pression des multinationales pharmaceutiques et maintenant du gouvernement américain, notre gouvernement a présenté cette mesure qui va forcément faire augmenter le coût des médicaments prescrits sur ordonnance au Canada. Les entreprises pharmaceutiques multinationales estiment qu'il faut changer la situation au Canada, non seulement parce qu'elles y voient la possibilité d'accroître leurs profits, mais aussi parce que le Canada montre un exemple que ces sociétés ne souhaiteraient pas voir se répandre à travers le monde.

Ni le gouvernement, ni l'Association canadienne de l'industrie du médicament, le groupe qui représente les grandes multinationales, n'ont présenté d'estimation des répercussions de cette proposition sur le prix des médicaments. Toutefois, d'après l'Association canadienne des fabricants de produits pharmaceutiques, l'organisme qui représente les fabricants de médicaments non brevetés au Canada, le supplément à payer par les Canadiens en 1995 sera de 650 millions de dollars, et de 745 millions en 1996.

Le coût cumulatif est beaucoup plus élevé que l'accroissement des investissements promis par les fabricants multinationaux. Ces sociétés multinationales ont promis d'investir quelque 1,4 milliard de dollars sur les dix prochaines années. Bien que le gouvernement s'abstienne de le dire, ces sociétés ne réaliseront ces investissements supplémentaires que si elles ont l'assurance d'une augmentation de leurs recettes grâce à la hausse des prix. Les multinationales l'ont proposé publiquement, mais le projet de loi que le gouvernement a présenté n'exige aucune garantie d'investissement, de recherche et de développement, ni encore de création d'emplois.

Bien que le ministre prétende qu'il n'est pas possible de savoir quelles augmentations de prix cette mesure entraînera au niveau des nouveaux médicaments, le projet de loi comporte des dispositions prévoyant le paiement de 25 millions de dollars par an pendant quatre ans aux provinces pour compenser les répercussions à court terme sur les régimes d'assurance médicale ainsi que des garanties supplémentaires pour le cas où il faudrait procéder à certains rajustements. Le ministre sait qu'en protégeant les grandes multinationales pharmaceutiques

de la concurrence il ne peut que faire monter le prix des médicaments. Les provinces qui, par l'assurance-produits pharmaceutiques, paient une grande partie des médicaments d'ordonnance savent que les prix vont monter et qu'elles vont devoir assumer des frais plus élevés.

• (1815)

Le ministre de la Santé de la Nouvelle-Écosse, par exemple, a déclaré que l'augmentation des dépenses au titre des produits pharmaceutiques ne sera pas compensée par l'argent offert jusqu'à présent par le gouvernement fédéral.

Je demande une fois de plus au gouvernement de publier toutes les études sur les augmentations qu'il a faites à l'occasion de la préparation de ces modifications à la Loi sur les brevets, car les Canadiens ont le droit de savoir avec précision combien leur coûtera l'initiative du gouvernement. Nous savons, au départ, qu'il leur en coûtera 100 millions au cours des quatre prochaines années. Le ministre et le gouvernement ne peuvent pas ne pas comprendre que cela sera payé par les Canadiens. Ce sera le premier projet de modification de cette loi qui coûtera de l'argent aux Canadiens.

• (1820)

[*Français*]

Mme Gabrielle Bertrand (secrétaire parlementaire du ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur le Président, j'aimerais rassurer mon collègue et lui dire qu'aucun des amendements proposés à la Loi sur les brevets n'entraînera d'augmentation des prix des 3 000 médicaments disponibles sur le marché canadien.

La concurrence de prix, créée par le secteur générique se poursuivra sous la nouvelle politique, puisque les produits génériques présentement sur le marché ne seront pas affectés par les changements proposés. De plus, les nouvelles licences obligatoires continueront d'être octroyées aux producteurs génériques aussitôt que la période d'exclusivité pour les produits brevetés prendra fin.

En outre, les amendements proposés à la Loi sur les brevets prévoient l'établissement d'un conseil d'examen des prix des médicaments qui aura le pouvoir de réviser les prix de tous les médicaments brevetés. Si le prix d'un médicament est déclaré excessif en vertu des normes établies par le Conseil, ce dernier aura le pouvoir d'imposer des sanctions au producteur. Le Conseil pourra alors imposer un niveau de prix raisonnable. Il lui sera aussi possible de révoquer la période d'exclusivité relative aux médicaments en question ou à tout autre médicament vendu par ce manufacturier.

En établissant des normes d'évaluation des prix des médicaments présentement sur le marché, le Conseil sera investi des pouvoirs lui permettant de considérer le prix des médicaments dans la même classe thérapeutique, les prix auxquels ce même médicament ou des produits similaires étaient vendus dans le passé, les prix pratiqués dans les autres pays, les coûts de fabrication et de distribution du médicament, le taux de croissance du prix du médicament en comparaison avec l'indice des prix à la consommation et tout autre facteur que le Conseil considère pertinent.

Dans le cas de médicaments nouvellement introduits sur le marché, le Conseil sera habilité à établir un prix d'entrée en se référant à des facteurs similaires à ceux mentionnés plus tôt.

La Loi sur les brevets exigera que chaque fabricant fournisse au Conseil l'information permettant d'effectuer des analyses comparatives. Un manquement à ce titre sera traité exactement de la même façon que l'établissement d'un prix à un niveau excessif. De cette manière, le Conseil est assuré qu'il obtiendra toute l'information nécessaire pour déterminer si le niveau des prix des médicaments est raisonnable.

Finalement, le projet de loi comporte des dispositions permettant de réviser la mesure législative ayant lieu au bout de quatre ans et dix ans après sa mise en application. La tendance dans l'évolution des prix des médicaments et le niveau des bénéfices industriels seront alors analysés et, si nécessaire, des ajustements seront apportés à la mesure législative originale.

LA CONSOMMATION—*A*) L'AUGMENTATION POSSIBLE DU PRIX DE L'ESSENCE—LE DÉLAI ACCORDÉ AUX CONSOMMATEURS. *B*) LES MESURES QUE LE GOUVERNEMENT ENTEND PRENDRE EN VUE D'ACCORDER LE MÊME PRIVILÈGE AUX CONSOMMATEURS CANADIENS.

Mme Thérèse Killens (Saint-Michel—Ahuntsic): Monsieur le Président, le 30 octobre dernier, j'ai adressé une question au ministre de la Consommation et des Corporations (M. Andre) concernant une hausse de prix de l'essence à la pompe.

• (1825)

Il est normal que le prix de l'essence monte ou descende, suivant l'offre et la demande, tant sur le marché domestique que sur le marché international. Ce qui n'est pas normal, c'est que, lorsque les prix du pétrole brut baissent, l'effet ne se fait pas sentir aussi rapidement à la pompe. En revanche, lorsque le prix du pétrole brut augmente, l'effet se fait ressentir très rapidement à la pompe. Les consommateurs en savent quelque chose, c'est pourquoi, Mme Sally Hall, présidente de l'Association des consommateurs canadiens, déclarait récemment:

> L'industrie pétrolière affirme qu'il faut de 75 à 100 jours pour que les réductions des prix du pétrole se traduisent par une baisse des prix à la pompe. (. . .) Par conséquent, le même délai devrait valoir dans le cas d'une montée des prix.

Le ministre peut nous dire, comme il l'a fait dans sa réponse du 6 octobre dernier, que le gouvernement fédéral n'a aucune autorité constitutionnelle pour établir les prix du gaz. C'est juste. Il peut aussi me dire qu'il ne peut qu'encourager et s'assurer que le marché soit le plus concurrentiel possible. D'accord. Mais, monsieur le Président, si l'on retourne en arrière, lorsque les prix du pérole baissaient pour tout le monde, partout à travers le monde et ce beaucoup plus rapidement qu'au Canada, le gouvernement fédéral, qui n'a pas d'autorité constitutionnelle, comme le disait le ministre, a quand même émis un télégramme aux pétrolières leur demandant de bien vouloir baisser le prix de l'essence à la pompe. Il était devenu évident que les compagnies pétrolières traînaient la patte et ne semblaient pas pressées pour baisser les prix de l'essence à la pompe.

Sous les pressions de l'opposition, la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources d'alors a fait parvenir un télégramme aux pétrolières. Le télégramme avait pour but de s'assurer qu'une baisse du prix de l'essence se ferait rapidement. Avait-elle une autorité constitutionnelle? Non, mais elle avait et a et aura toujours une autorité et une obligation morales dans ce domaine. Cette autorité et obligation morales, moi je crois, monsieur le Président, qu'elle appartient aussi au ministre de la Consommation et des Corporations.

Le ministre pourra répondre comme il l'a fait à plusieurs occasions dans cette Chambre que le directeur des enquêtes sur les coalitions surveille les marchés pétroliers de façon directe. Monsieur le Président, le directeur accomplit ce travail dans le cadre d'une loi. D'ailleurs, il semblerait que Petro-Canada est sous observation par notre directeur des enquêtes parce que cette société ne permet pas aux acheteurs américains de sa raffinerie de Come-by-Chance, à Terre-Neuve, de vendre des produits pétroliers à la majorité des consommateurs canadiens.

Le ministre pourra aussi répondre qu'il y a des guerres de prix dans diverses localités du Canada. Mais il mélange des pommes et des oranges. Les guerres de prix sont entre les détaillants de gaz et non entre les pétrolières. S'il s'avérait qu'une pétrolière encourageait une guerre de prix dans le but d'éliminer un concurrent, ou si la pétrolière fixait le prix du gaz au détaillant, elle serait en directe contradiction de la loi sur la concurrence. Conséquemment, quand le ministre parle d'une guerre des prix, il doit savoir, s'il en comprend quelque chose, que ce sont les détaillants qui en paient le prix. Les détaillants sont coincés entre les consommateurs et les grandes pétrolières qui louent des garages et vendent leur gaz à gros prix. Le ministre devrait savoir qu'en général les détaillants de gaz ne font pas d'argent à vendre du gaz. Ce sont avec les autres activités comme la réparation des automobiles et le remorquage que les détaillants réalisent des profits.

Les Canadiens et les Canadiennes, ceux qui nous ont élus, sont en droit de s'attendre à ce que leurs députés et ministres fassent respecter les lois. Mais ils s'attendent aussi à du leadership de la part des ministres. Et lorsque le ministre se cache derrière des arguments légalistes comme l'a fait le député de Calgary-Centre (M. Andre), légalement il peut avoir raison, mais moralement et politiquement, il n'affiche pas de leadership.

Et enfin, il laisse les consommateurs à leur sort.

J'ai ici une lettre à l'éditeur qui a paru dans le journal *The Gazette* de Montréal le 12 novembre dernier et signé par M. David Senenbaum de Saint-Laurent.

[*Traduction*]

Comme la plupart des Québécois, j'en ai assez de me faire duper par les sociétés pétrolières et le gouvernement.

Non seulement nous faisons-nous saigner à blanc par les prix de l'essence exorbitants, mais les sociétés pétrolières prennent aussi un plaisir sadique à tourner le couteau dans la plaie.

Ultramar a été la première société à augmenter le prix de l'essence de 2c. le litre et les autres sociétés se sont récriées en prenant des attitudes de sainte nitouche.

Carole Pressault, de Petro-Canada, a dit: «Nous n'avons rien fait encore (à propos des hausses de prix)». Pierre Després, de l'Impériale, a dit quant à lui: «Pour l'instant, nous n'avons pas augmenté nos prix de vente au détail».

Pourtant, ces sociétés et toutes les autres avaient augmenté leurs prix dans l'espace de 24 heures.

Pourquoi acceptons-nous de nous faire exploiter de cette façon? Où sont nos politiques, nos porte-parole, nos groupes des droits de la personne, nos démarcheurs politiques et nos protestataires?

Quelqu'un peut-il m'expliquer pourquoi il n'y a pas de concurrence dans les prix de l'essence au Québec?

J'ai toujours eu l'impression qu'un cartel était illégal au Canada. Dans ce cas, pourquoi le prix du litre d'essence est-il exactement le même à tellement de postes d'essence, non seulement au cent près, mais aussi au dixième de cent près?

A moins que le grand public ne prenne des mesures énergiques, cette exploitation éhontée continuera.

[*Français*]

Monsieur le Président, j'espère que le ministre prend bien note de mes remarques ainsi que de celles des consommateurs.

Mme Gabrielle Bertrand (secrétaire parlementaire du ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur le Président, en réponse à ma collègue, je voudrais lui répéter, comme l'honorable ministre l'a fait le 30 octobre dernier, que le gouvernement fédéral n'a pas le pouvoir de réglementer les prix de l'essence, et je sais qu'elle en convient. Toutefois, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Masse) a indiqué à Calgary le 8 septembre dernier, alors qu'il a annoncé la suppression de la taxe sur les recettes pétrolières et gazières, qu'il a déjà obtenu l'assurance des grandes sociétés pétrolières que tout accroissement des prix du pétrole brut prendra autant de temps à se répercuter sur les prix à la pompe que lorsque les prix ont baissé plus tôt cette année. Le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources suit de près les prix du brut et des produits pétroliers raffinés.

Les prix du brut qui représentent actuellement moins de 30 p. 100 des prix de l'essence ne sont qu'un parmi plusieurs facteurs qui influent sur les prix à la pompe. En fin de compte, c'est la concurrence dans un marché qui détermine le niveau des prix de l'essence.

Le gouvernement a pris plusieurs initiatives pour s'assurer que le marché soit aussi concurrentiel que possible. L'an dernier, le gouvernement, par le truchement de l'Accord de l'Ouest, a déréglementé le secteur de la production dans l'industrie pétrolière, et depuis lors les prix du brut canadien ont baissé en fonction de la conjoncture internationale. Cette baisse des prix du brut s'est traduite par la chute des prix de l'essence, dans l'intérêt des consommateurs canadiens.

En juin 1986, le gouvernement fait adopter la Loi sur la concurrence, complétant ainsi la réforme tant attendue du droit canadien en matière de concurrence. La Loi sur la concurrence étant de portée générale, elle s'appliquera également aux sociétés pétrolières. Cette loi sur la concurrence protégera à long terme les intérêts des consommateurs non seulement dans le secteur pétrolier, mais aussi dans toutes les sphères de l'économie.

Le Directeur des enquêtes et recherches nommé en vertu de la Loi sur la concurrence exerce une surveillance permanente de l'évolution du secteur pétrolier, et je puis vous assurer que s'il trouve des preuves de complot, de maintien de prix ou de tout autre activité interdite par la Loi, il prendra toutes les mesures qui s'imposent, comme il l'a fait dans le passé.

[*Traduction*]

SUSPENSION DE LA SÉANCE

M. le vice-président: Aux termes de l'ordre adopté le lundi 17 novembre 1986, la motion d'ajournement de la Chambre est automatiquement retirée.

[*Français*]

En conséquence, la séance est donc suspendue jusqu'à l'appel de la présidence.

(La séance est suspendue à 18 h 28.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 19 h 35.

Travaux de la Chambre

MESSAGE DU SÉNAT

M. le Président: J'ai l'honneur de faire savoir à la Chambre que le Sénat a transmis un message pour l'informer qu'il a adopté sans amendement le projet de loi C-24, Loi portant maintien des opérations portuaires.

* * *

LA SANCTION ROYALE

M. le Président: J'ai l'honneur d'informer la Chambre que j'ai reçu le message suivant:

Résidence du Gouverneur général
Ottawa,

le 18 novembre 1986

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous aviser que l'honorable Antonio Lamer, juge puîné de la Cour suprême du Canada, en sa qualité de suppléant du Gouverneur général, se rendra à la Chambre du Sénat aujourd'hui, le 18 novembre 1986 à 19 h 30, afin de donner la sanction royale à certains projets de loi.

Veuillez agréer, monsieur le Président,
l'assurance de ma haute considération.
Le secrétaire du Gouverneur général,
Léopold H. Amyot

SANCTION ROYALE

[*Traduction*]

Le gentilhomme huissier de la verge noire apporte le message suivant:

Monsieur le Président, c'est le désir de l'honorable suppléant du Gouverneur général que cette honorable Chambre se rende immédiatement auprès de lui dans la salle de l'honorable Sénat.

En conséquence, le Président et les membres des Communes se rendent au Sénat.

• (1940)

[*Français*]

Et de retour:

M. le Président: J'ai l'honneur de faire savoir à la Chambre que, lorsque la Chambre s'est rendue auprès du très honorable député de Son Excellence le Gouverneur général dans la Chambre du Sénat, le très honorable député de son Excellence a bien voulu donner, au nom de Sa Majesté, la sanction royale à des projets de loi.

Projet de loi C-5, Loi visant la réglementation des titres pétroliers et gaziers sur les terres domaniales, modifiant la Loi sur la production du pétrole et du gaz et abrogeant la Loi sur le pétrole et le gaz du Canada—Chapitre nº 45, 1986.

Projet de loi C-24 portant maintien des opérations portuaires—Chapitre nº 46, 1986.

[*Traduction*]

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

M. Gauthier: Monsieur le Président, le leader du gouvernement à la Chambre voudrait-il nous dire quels seront les travaux demain afin que nous puissions nous organiser et débattre de projets de loi intéressants?

M. Mazankowski: Monsieur le Président, je réponds avec plaisir à cette question. Demain, nous traiterons du projet de loi C-25, suivi du C-20 et du C-22, mais pas nécessairement dans cet ordre-là. Le C-25 sera mis à l'étude le premier.

M. le Président: Comme il est 19 h 45, conformément à l'ordre adopté le lundi 17 novembre, la Chambre s'ajourne à 14 heures demain, conformément au paragraphe 3(1) du Règlement.

(La séance est levée à 19 h 46.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 19 novembre 1986

La séance est ouverte à 14 heures.

[*Traduction*]

LE REGRETTÉ DONALD CAMPBELL JAMIESON

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. J'ai le triste devoir de signaler à tous les députés la mort d'un ami et collègue, M. Don Jamieson. Certains députés vont vouloir lui rendre hommage, et nous commencerons par le très honorable chef de l'Opposition (M. Turner).

Le très hon. John N. Turner (chef de l'Opposition): Monsieur le Président, nous avons appris avec stupeur que Donald Jamieson était mort ce matin à Swift Current, alors qu'il faisait de la course à pied.

Il est difficile de parler avec tristesse d'un homme qui personnifiait la joie de vivre même. Don Jamieson était toujours prêt à relever les défis avec énergie, vigueur et enthousiasme. Comme la plupart des députés le savent, son entrée en politique remonte au temps du débat sur la Confédération à Terre-Neuve, alors qu'il s'était opposé à ce que sa province entre dans la Confédération. La lutte a été beaucoup plus serrée que quiconque aurait pu l'imaginer, mais Terre-Neuve a choisi de se joindre au Canada. Dès lors, Don Jamieson a accepté le résultat de bonne grâce et il est devenu un Canadien à part entière.

Don faisait souvent remarquer qu'il était devenu Canadien non du fait de sa naissance ou de ses convictions, mais bien à la suite d'une conversion. Dans la carrière qu'il a menée par la suite, il a pu prouver à de très nombreuses reprises à quel point l'adhésion de Terre-Neuve à la Confédération pouvait être utile à la fois à cette province et au Canada. Bien entendu, il a terminé sa carrière à la Chambre des communes en intervenant en notre nom, en tant que nation, et après avoir abandonné son poste de ministre et de député, il a su fort bien nous représenter sur la scène internationale au poste qui lui avait été confié au Royaume-Uni.

[*Français*]

Même si avec le temps Don Jamieson est devenu l'un des plus fervents défenseurs du Canada, il ne manquait jamais l'occasion de mettre de l'avant les intérêts de sa province natale, et ce, avec son humour légendaire.

• (1405)

[*Traduction*]

Je pense que nous savions tous que Don Jamieson avait un excellent sens de l'humour. En fait, j'ai toujours été convaincu que c'était Don lui-même qui avait inventé les blagues que l'on raconte d'un ton moqueur sur les Terre-Neuviens. Je me souviens du fait qu'il m'a toujours rappelé un vieux dicton terre-neuvien selon lequel:

> Il suffit d'avoir une réputation de lève-tôt, pour pouvoir faire la grasse matinée jusqu'à midi.

Nous nous rappelons tous avec chaleur son intervention à la Chambre au cours d'un débat sur les paiements relatifs au blé entreposé sur les exploitations agricoles. Il s'est alors exclamé:

> Monsieur le Président, je veux bien qu'on prévoie une aide financière pour le blé entreposé sur les exploitations agricoles, mais je voudrais demander à la Chambre de bien vouloir prêter également une oreille favorable à la question de la morue entreposée dans la mer.

Il avait les plus grandes qualités requises pour exercer des fonctions officielles—détermination, humanité et intégrité. Il était issu d'un milieu modeste. Il a réussi grâce à ses compétences à accéder à un poste de cadre supérieur dans le secteur de la radiodiffusion au Canada, mais il n'a jamais renié ses origines, et n'a jamais non plus perdu contact avec les gens qui l'avaient élu et qu'il représentait.

• (1410)

Je suis personnellement très fier, monsieur le Président, d'avoir connu le regretté Don Jamieson comme collègue de travail et comme ami. Au nom du Parti libéral du Canada et de mes collègues de caucus, je tiens à présenter à Barbara Jamieson, sa veuve, et à leurs quatre enfants, mes condoléances les plus sincères.

Je terminerai en rappelant un passage du tout premier discours que Don a prononcé à la Chambre des communes le 9 mai 1967, car la plupart de ceux qui l'ont connu et qui ont eu l'honneur de siéger dans cette institution en même temps que lui reconnaîtront qu'il n'y a jamais eu de meilleur orateur que Don Jamieson.

> Si ce pays a survécu et s'est épanoui, c'est que son peuple était prêt à s'écarter des sentiers battus. L'existence même du Canada, à mon avis, prouve que les grandes choses dans ce monde sont faites par ceux qui réalisent leurs rêves, envers et contre tout.

Je me réjouis de pouvoir témoigner du fait que les rêves de Don Jamieson se sont effectivement concrétisés et qu'il a beaucoup apporté à Terre-Neuve et au Canada.

Des voix: Bravo!

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Transports): Au nom du gouvernement du Canada et de notre parti, monsieur le Président, je tiens moi aussi à rendre hommage à notre ancien collègue, le regretté Don Jamieson. Tous les Terre-Neuviens voient en lui, je pense, l'une des figures politiques les plus marquantes de leur province au cours du XXe siècle et vraisemblablement aussi du Canada tout entier.

Don avait fêté ses 65 ans en avril dernier. Je crois savoir qu'il était en train d'écrire l'histoire des événements survenus avant et pendant l'entrée de Terre-Neuve dans la Confédération. Si seulement il avait eu le temps de le terminer, je suis certain que c'eut été un grand livre.

Décès de l'hon. Donald Jamieson

Je connaissais Don Jamieson depuis mon enfance. Il était l'associé de mon défunt père, Ches Crosbie, lorsqu'il était entré chez Gaden's il y a de nombreuses années; il y faisait également de la radio, diffusant des nouvelles sportives pour le compte de la société Gaden's Ltd. Il s'était joint avec mon père à un groupe de Terre-Neuviens qui préconisaient l'union économique avec les États-Unis plutôt que l'adhésion à la Confédération canadienne, insistant sur la nécessité de ne pas s'engager hâtivement. Je me souviens des fameuses campagnes référendaires de 1948 et 1949 à ce sujet.

Déjà à cette époque Don possédait des talents d'orateur sans pareil et figurait parmi les plus grands tribuns du XXe siècle. Il était certainement l'égal de Joseph Smallwood lui-même, ce qui n'est pas peu dire. Il s'occupait de radiodiffusion, de communication et d'écriture. Il avait écrit un livre intitulé *The Troubled Air*; c'était avant de se lancer en politique, de sorte que le trouble en question n'était évidemment pas de nature politique. C'était un patriote. Il avait représenté le Canada de façon exemplaire en tant que secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Il était chaleureux, d'un commerce agréable et plein de considération pour autrui; il s'exprimait avec la plus grande facilité et ne se laissait jamais aller aux excès de la partisanerie politique.

Je me souviens très bien de l'époque où il était ministre. Il avait été élu député pour la première fois lors d'une élection partielle en 1966 et il s'était joint au Conseil privé le 6 juillet 1968 en qualité de ministre de la Production de défense. Par la suite, il devait détenir successivement les portefeuilles des Transports, de l'Expansion industrielle régionale, de l'Industrie et du Commerce, puis enfin, le 14 septembre 1976, il était nommé secrétaire d'État aux Affaires extérieures, fonction qu'il devait occuper pendant trois ans. A Terre-Neuve, nous sommes on ne peut plus fiers qu'il ait été choisi pour représenter le Canada tout entier et qu'un Terre-Neuvien ait accédé à ce poste. Il a accompli une tâche remarquable. Il était toujours parfaitement au courant de ses dossiers partout où il allait et il avait toujours l'air convaincant. Je pense me souvenir de l'avoir vu un jour à la télévision en train de donner l'accolade à Brejnev. Je dois dire qu'à cette occasion, c'est Brejnev qui le premier a cherché à se dégager.

Des voix: Oh, oh!

• (1415)

M. Crosbie: Le très honorable chef de l'Opposition (M. Turner) a mentionné que Don n'avait jamais oublié ses origines. C'est tout à fait vrai. Il a vécu à Swift Current d'où vient la famille Beck. Son arrière-grand-père venu d'Écosse s'était établi sur Sound Island, dans la baie de Plaisance, avant d'aller plus tard s'installer ailleurs. Don s'était construit une résidence sur Sound Island il y a quelques années et y vivait une partie de l'année.

Pendant qu'il occupait un poste de ministre et était représentant de Terre-Neuve à Ottawa, comme nous disons, le parti progressiste conservateur, sous la direction de M. Moores, a pris le pouvoir dans sa province et, de 1972 à 1979, nos rapports avec Don Jamieson ont été des plus chaleureux. Il a toujours travaillé en coopération avec le gouvernement de Terre-Neuve pour savoir ce qu'il pouvait faire pour sa province sans oublier, évidemment, que sa circonscription couvrait le septième du territoire de Terre-Neuve et du Labrador. Les rapports étaient positifs malgré l'opposition des partis.

En arrivant ici, j'ai constaté que Don était très apprécié des deux côtés de la Chambre. Il avait des amis dans tous les partis. C'est ainsi que devraient être les choses. Je crois que Don incarnait très bien les paroles de Thomas Haliburton qui disait que pour bien diriger un vaisseau, il faut en connaître tous les cordages. Comme le prouve la carrière de Don Jamieson, il connaissait parfaitement bien le vaisseau de l'État.

Il a quitté la Chambre des communes en 1979 pour retourner à Terre-Neuve où il a dirigé l'opposition. Il se retirait de la politique en 1981 et devenait à la fin de 1982 notre haut-commissaire en Angleterre, un des meilleurs que le Canada ait eus au Royaume-Uni. Il a connu une carrière fructueuse tant à Terre-Neuve qu'au plan fédéral et je tiens à offrir aujourd'hui nos condoléances à son épouse Barbara, à ses quatre enfants, Donna, Heather, Roger et Debbie, de même qu'à ses trois petits-enfants.

Pour conclure, je dirai que Don a incarné ce que John Bunyan disait de la démocratie dans son ouvrage *Pilgrim's Progress*, à savoir que la démocratie est d'abord et avant tout une tournure d'esprit, un testament spirituel, où la politique demeure la plus grande aventure et la plus honorable. Don avait d'abord fait carrière dans le secteur public, en particulier dans le domaine de la radiodiffusion, car il était le radiodiffuseur le mieux connu à Terre-Neuve. Soit dit en passant, il a été président de l'Association canadienne des radiodiffuseurs pendant quatre ans. S'il s'est lancé en politique c'est, à mon avis, parce qu'il croyait que c'était encore la plus grande aventure et la plus honorable. C'est là un esprit qui n'a plus guère cours aujourd'hui, malheureusement, mais j'espère qu'il reviendra à la mode avant longtemps, car la politique est vraiment la plus grande aventure et la plus honorable. Don comptait lui-même parmi les hommes politiques les plus grands et les plus honorables.

Des voix: Bravo!

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, le Canada vient de perdre aujourd'hui un citoyen éminent, et la province de Terre-Neuve un noble fils, en la personne de Don Jamieson. Je voudrais poursuivre dans la même veine que le ministre qui a cité, en terminant, des propos de Bunyan sur la vie publique tout à fait appropriés à la carrière politique de cet homme.

Don Jamieson a enrichi son pays par ses nombreuses qualités humaines. Avant d'en faire un rapide survol, je tiens à rappeler combien la vie politique a de ces caprices puisqu'en perdant sa première et sa plus importante bataille, il a pu accumuler les victoires par la suite. On en a parlé à propos des luttes de 1948 et 1949. Comme il l'a reconnu plus tard, il combattait dans le mauvais camp. Terre-Neuvien de coeur, il a fait campagne contre l'entrée de sa province dans la Confédération. Il s'est ravisé, et nous nous félicitons maintenant de cette défaite qui lui a permis de contribuer autant à l'avancement de sa province natale qui lui était si chère et de notre grand pays que nous aimons tous tellement.

• (1420)

Il a accompli des choses uniques en politique. D'allégeance libérale, il était à son époque, à une ou deux exceptions près, le plus grand orateur de la Chambre des communes. Dans les moments cruciaux, il avait le don de remonter le moral de ses troupes et de sonner la charge au nom de son parti. Il avait une façon bien à lui de réduire à néant, parfois pour un moment seulement, les arguments de l'adversaire sans jamais laisser un sentiment d'armertume à la Chambre des communes. C'est un véritable tour de force de pouvoir défendre passionnément et intelligemment sa cause, de sortir victorieux d'un débat, tout en laissant à ses opposants une impression favorable de la situation. Il faut être un homme d'une trempe peu commune: M. Jamieson était cet homme.

On a déjà parlé de son sens de l'humour. Il savait rire de lui-même et de ses déboires. Il parlait avec conviction. Il a été titulaire de plusieurs ministères. Il fut également un éminent ambassadeur du Canada au Royaume-Uni. Il a fait preuve de compétence aussi dans le secteur privé. Somme toute, il fut un Canadien exceptionnel.

[*Français*]

Il était un bon citoyen de Terre-Neuve et un bon Canadien. Il était passionné et plein d'humour.

[*Traduction*]

Nous garderons de lui un souvenir affectueux. Nous transmettons à sa femme et à ses enfants nos plus sincères condoléances.

Des voix: Bravo!

M. Brian Tobin (Humber—Port-au-Port—Sainte-Barbe): Monsieur le Président, je veux me joindre au chef de l'Opposition (M. Turner), au député de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie) et au chef du NPD (M. Broadbent), pour rendre brièvement hommage à un ancien collègue, à un grand Canadien, à un vaillant Terre-Neuvien et à un ami.

Chacun de nous ici connaissait Don Jamieson en tant qu'homme public. Certains partageaient son amitié depuis beaucoup plus longtemps que moi. Nous nous souvenons de lui à divers titres. Il savait nous inspirer, nous lancer des défis, susciter parfois notre admiration et, toujours, faire fuser le rire, même dans les circonstances les plus accablantes. Quel que soit le souvenir que nous gardions de lui, tout le monde conviendra que Don Jamieson était un être humain complet. C'était un orateur hors pair, que ce soit à la Chambre ou dans le feu de l'action, en pleine assemblée politique où l'atmosphère est généralement très tendue. Il nous fascinait par ses discours non pas par son style mais en raison de son engagement et de la passion qui l'animait quand quelque chose lui tenait à coeur. Rien ne surpassait en qualité ses pipes en argent solide, qui symbolisaient si bien un Don Jamieson en pleine forme, que la solidité de l'esprit qui concevait les propos que nous entendions.

Ainsi que l'a rappelé le chef de l'Opposition, c'est le 9 mai 1967 qu'il a prononcé son discours inaugural à la Chambre, dans le cadre du débat sur l'Adresse en réponse au discours du Trône. Voici ce qu'il disait:

> En cette enceinte, nous devrions nous rappeler plus souvent que la Chambre représente les individus et que tous nos actes affectent leur vie. La grande bureaucratie, grise et anonyme, peut n'avoir pas de solution de rechange; néanmoins, en traitant de statistiques, d'unités de population, d'échantillons et de cellules, à titre de députés, nous nous occupons d'êtres humains que nous devons considérer comme tels, quelle que soit l'étiquette dont les recouvre le jargon professionnel. Naturellement, les machinations de nos partis politiques, les conflits entre les groupes et entre les individus retiennent beaucoup l'attention, mais ils ne sont que l'écume de la vie publique. L'essentiel réside dans ce que la Chambre accomplit . . .

A titre de Terre-Neuvien qui fut adjoint administratif de Don Jamieson, j'ai été frappé par la vigueur de son engagement envers le public et la fonction publique. Je peux dire que son dévouement à la chose publique, si profond qu'il fût, n'était pas plus grand que son dévouement à sa famille. En fin de compte, sa femme, Barbara, ses enfants, Donna, Heather, Roger et Debbie ont toujours été le centre de son univers. Don Jamieson voyait notre pays dans l'optique de la famille; chacun de nous dans son unicité, poursuivant ses objectifs personnels, avec toutefois une responsabilité et un engagement envers les autres.

• (1425)

Né Terre-Neuvien, il est devenu Canadien contre son gré et c'est par conviction que son amour pour le Canada a grandi. Il y a presque vingt ans, à la Chambre des communes, il a prononcé ces paroles qui, je le sais, seraient le message sur lequel il voudrait nous laisser aujourd'hui:

> Je crois que nous pouvons restituer aux enfants des villes le patrimoine de grands espaces, d'air pur et sain qui leur revient de droit. Mais ce ne sera pas l'oeuvre des théoriciens insensibles et des administrateurs technolâtres. Ce projet ne plaira pas à ceux pour qui l'homme doit se contenter d'être vêtu, de faire trois repas par jour et d'avoir un toit sur la tête. Le défi s'adresse à ceux qui veulent libérer l'esprit humain et dissiper la monotonie de notre existence quotidienne, à ceux qui veulent créer de nouveaux horizons de beauté pour nos yeux, de nouvelles expériences culturelles pour notre esprit et des havres de paix où nous oublierions les tensions de nos existences haletantes. Ce rêve a ému le coeur des hommes depuis l'origine des temps et si nous en avons la volonté—car nous en avons l'habileté—nous pourrons, je crois, le réaliser.

Pour terminer, je sais que ce rêve vivait en Don Jamieson. Ce matin, il nous remet le flambeau. Il faut dire que nous l'avons vu pour la dernière fois là où il était le plus heureux, chez lui, à Swift Current, à Terre-Neuve. Il se trouvait avec ceux qu'il aimait plus que tout, sa famille et ses voisins. Il faisait ce qu'il aimait le plus et qu'il décrivait dans sa vision de l'idéal, il profitait des grands espaces, de l'air pur et sain. Dieu le garde!

Des voix: Bravo!

M. Geoff Scott (Hamilton—Wentworth): Monsieur le Président, je prends la parole au nom de tous les radiodiffuseurs du Canada qui ont connu Don Jamieson. Quelle expérience enrichissante! Don Jamieson connaissait à fond l'industrie de la radiodiffusion et en qualité de président de l'Association canadienne des radiodiffuseurs durant quatre années consécutives entre 1961 et 1965, il s'est acquis la réputation de posséder la plus grande influence en cette nouvelle ère des communications de masse. M. Jamieson se prononçait énergiquement et souvent en faveur de l'entreprise privée. En grande partie grâce à lui, l'attitude agressive adoptée par les radiodiffuseurs privés et la société Radio-Canada s'est adoucie. Don Jamieson a prouvé que les deux secteurs pouvaient coexister.

A titre de radiodiffuseur privé, c'est grâce à Don Jamieson que j'ai appris au cours des années 60 à aimer la province de Terre-Neuve qui lui était si chère. Durant les années 70, M.

Jamieson m'avait aidé à devenir courriériste parlementaire de CJON-TV à Saint-Jean.

Durant cette période, je me suis rendu compte de sa mémoire photographique phénoménale. Il pouvait consulter brièvement une nouvelle et s'asseoir ensuite devant une caméra et improviser durant une demi-heure sans aucune interruption pour des annonces publicitaires. N'empêche que d'après sa femme, Barbara Jamieson, malgré ce don spécial, il oubliait toujours de passer par la buanderie en revenant à la maison.

S'il y avait une qualité chez Don Jamieson que goûtaient ses nombreux amis de tous les partis politiques, c'était bien son excellent sens de l'humour, comme l'a signalé le chef de l'Opposition (M. Turner). Mon anecdote favorite, du moins une que je peux répéter ici, m'a été racontée par le sénateur Finlay MacDonald, un radiodiffuseur de longue date et ami de Don Jamieson. Les députés se souviendront que les résultats du référendum qui a permis à Terre-Neuve de se joindre à la Confédération avaient été particulièrement serrés. Peu de temps après cette journée historique, le sénateur Macdonald avait demandé à Don Jamieson quelle était l'attitude des adversaires de la Confédération et s'ils éprouvaient une certaine amertume. «Eh bien, Finlay, voici!» dit M. Jamieson: «Je suis de compte à demi dans un cheval de course de Corner Brook. Impossible de le faire démarrer à la barrière à moins de lui verser une bouteille de *screech* dans sa mangeoire. Alors qu'est-il arrivé?» demande Fin MacDonald «Voici: il n'a jamais gagné une course, mais comme perdant, qu'est-ce qu'il avait l'air heureux!»

• (1430)

Mais auprès des médias Don Jamieson était un vrai gagnant. Au début du mois il a été désigné au temple de la renommée de l'Association canadienne des radiodiffuseurs à sa réunion de Vancouver. Don Jamieson avait déclaré un jour: «Je pense que je suis le premier homme public de Terre-Neuve à être Canadien à 100 p. 100». Monsieur le Président, il sera vivement regretté des radiodiffuseurs du Canada et des Canadiens.

Des voix: Bravo!

M. Pat Nowlan (Annapolis Valley—Hants): Monsieur le Président, j'étonnerai peut-être certains députés en ajoutant quelques mots à ce qui vient d'être dit. Je ne vais pas répéter ce qui s'est dit, mais il y a un point qu'on n'a pas mentionné. Le député qui vient de parler a failli l'aborder quand il a parlé de la mémoire photographique de M. Jamieson. J'étais ici à la Chambre et j'ai entendu le premier discours dont a parlé l'honorable chef de l'Opposition (M. Turner). La Chambre des communes, c'est le tribunal du peuple. Je ne parle pas en qualité de leader de la Chambre, et je n'ai jamais oeuvré dans la radiodiffusion, mais j'étais tout nouveau député et je siégeais presque derrière le fauteuil de l'ex-député de Humber—Port-au-Port—Sainte-Barbe, dont les élans oratoires rivalisaient avec ceux de son chef. J'étais assis là, près du rideau, et j'ai entendu son premier discours. Ce n'était pas tellement ce qu'il disait, encore que c'était formidable, mais la façon dont c'était dit.

Comme le disait aujourd'hui le ministre des Transports (M. Crosbie), Don Jamieson personnifiait l'âme et l'esprit de notre assemblée. Le 9 mai 1967 il se levait pour prononcer son premier discours et, sans une note, sans un bout de papier, son éloquence s'est imposée. Je n'oublierai jamais ce discours. Mon ami le député de South Shore (M. Crouse) était ici, mais il siégeait un peu plus près de M. Diefenbaker. Il a toujours été un peu plus proche de lui que je ne l'ai été à certains moments. Mon chef de l'époque, le très honorable John George Diefenbaker, a écrit une note, dans l'esprit elle aussi du Parlement, et cette note se retrouvera peut-être dans le livre qu'on est en train d'écrire. J'espère qu'elle y sera. Il a été dit qu'il s'attaquait avec ardeur sur le parquet de la Chambre, mais jamais avec méchanceté. John George Diefenbaker a écrit dans une note que c'était la plus magnifique Adresse en réponse au discours du Trône qu'il avait jamais entendue.

Ceux d'entre nous qui ont eu l'honneur de connaître Don Jamieson ont perdu quelque chose avec lui. Terre-Neuve pour sa part a gagné grâce à lui. Espérons qu'à sa mémoire, nous rendrons notre Chambre un peu plus conforme à ce qu'il aurait aimé.

Des voix: Bravo!

[*Français*]

M. Marcel Prud'homme (Saint-Denis): Monsieur le Président, je voudrais simplement dire un mot, car j'ai eu l'honneur d'être secrétaire parlementaire de l'honorable Don Jamieson. Je veux, au nom des Québécois plus particulièrement, me joindre à son épouse Barbara et à ses enfants pour dire que personnellement, comme tous ceux qui l'ont connu, je regretterai son départ. Grâce à lui plusieurs d'entre nous avons appris à connaître et à aimer Terre-Neuve et les gens qui l'habitent. Grâce à ceux qui, comme moi, ont eu l'occasion de voyager avec lui dans plusieurs parties du monde, au moment où il était secrétaire d'État aux Affaires extérieures, nous avons aussi appris à connaître et à aimer les gens, à connaître aussi la chose la plus fondamentale, c'est-à-dire comment communiquer avec les gens, même des gens avec qui souvent nous ne partageons pas les mêmes opinions. Je me joins donc à ceux de mes collègues qui ont bien voulu offrir à sa famille nos plus sincères condoléances et surtout à sa femme Barbara que j'ai eu l'honneur de connaître et à ses enfants.

[*Traduction*]

M. le Président: Avant de poursuivre, je demanderais à tous les députés de se lever avec moi pour observer une minute de silence.

[*La Chambre observe un moment de silence.*]

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[*Traduction*]

L'INDUSTRIE

LA SOCIÉTÉ MITEL—LES CONSÉQUENCES DE LA VENTE À BRITISH TELECOMMUNICATIONS

M. Len Hopkins (Renfrew—Nipissing—Pembroke): Monsieur le Président, le gouvernement est très fier d'avoir organisé la vente de la société Mitel à British Telecommunications, il y a moins de neuf mois, et il a garanti à tous les Canadiens que cette vente serait bénéfique. Ces derniers jours, British Telecommunications a à son tour décidé de supprimer plusieurs centaines d'emplois à l'usine de Renfrew, ouverte il y a

quatre ans, et prévoit fermer complètement cette installation après seulement quatre années d'exploitation.

Par-dessus le marché, le gouvernement permet à British Telecommunications de transférer la recherche et le développement de l'empire Mitel hors du Canada en dépit du fait que les contribuables canadiens ont beaucoup investi dans cette activité.

Quand à la vente de la société Mitel à British Telecommunications, le ministre de l'Expansion industrielle régionale a déclaré le 26 février 1986 que les emplois seront conservés à la suite de cette transaction car les activités de fabrication ainsi que de recherche et de développement effectuées par Mitel continueront de se faire au Canada. C'est encore une des grandes promesses de ce gouvernement catastrophique.

J'ai appris aujourd'hui que le président du Conseil national de recherches du Canada, le vice-président et le chef de section de l'Institut Hertzberg . . .

Des voix: Règlement!

M. le Président: A l'ordre! Le député a épuisé son temps de parole.

* * *

[*Français*]

LA PAIX

MESSAGES DES ÉLÈVES DE L'ÉCOLE PRIMAIRE DES SAINTS-ANGES

M. Fernand Jourdenais (La Prairie): Monsieur le Président, dernièrement dans ma circonscription j'ai marché avec les élèves de l'École primaire des Saints-Anges dans les rues de Saint-Lambert pour la paix mondiale. Plus de 350 élèves m'ont remis leurs symboles et leurs messages de paix et je leur ai promis que j'en ferais part. Je ne peux malheureusement pas tous les lire, mais voici quelques passages qui portent, croyez-moi, à réfléchir.

Vincent Dostie (9 ans) dit: «La paix pour moi, c'est pas de violence, c'est des personnes réconciliées. Lorsque la paix est là, l'harmonie et la douceur règnent. Ce que je souhaiterais avec la paix, c'est pas de troisième guerre mondiale.»

Geneviève Gosset (9 ans) dit: «La paix c'est l'amour, pas de guerre sur toute la terre. Plus de misère, guérir et nourrir ceux qui en ont besoin. Moi, ce que je désire le plus, c'est la paix, l'amour et le bonheur.»

Marie-Flo Ménard (9 ans) dit: «Tout ce que nous voulons, c'est la tranquillité, la gentillesse, la bonté, la douceur, le calme et l'harmonie. Quand les hommes vivront d'amour, qu'il n'y aura plus de misère, nous serons tous heureux. Si on envoyait de la nourriture et du linge à ceux qui en ont besoin . . . »

Monsieur le Président, avec beaucoup d'amour et de respect pour les autres, je crois que nous trouverons cette paix tant souhaitée par les nations.

Article 21 du Règlement

[*Traduction*]

LES NATIONS UNIES

LA POSSIBILITÉ DE NOMMER UNE FEMME AU SOUS-SECRÉTARIAT

Mme Lynn McDonald (Broadview—Greenwood): Monsieur le Président, les Canadiens ont été stupéfaits d'apprendre qu'aucune femme canadienne n'est qualifiée pour occuper au sous-secrétariat des Nations Unies un poste important de responsable du bureau d'information du public. La situation est d'autant plus gênante que le Canada a lui-même critiqué publiquement les Nations Unies pour le peu de place qu'elles font aux femmes. Le Canada a incité les Nations Unies à nommer des femmes aux postes élevés. Les Canadiens n'aiment pas ceux qui prêchent l'égalité sans la pratiquer eux-mêmes, sauf peut-être le Petroleum Club.

Apparemment, les quelques Canadiennes qu'on a pressenties n'étaient pas disponibles ou n'étaient pas intéressées, mais le gouvernement devrait certainement continuer à chercher. Le ministère des Affaires extérieures a certainement besoin lui-même de confier plus de postes élevés à des femmes pour avoir les contacts nécessaires avec des femmes compétentes. Comme le secrétaire général a demandé qu'on nomme quelqu'un, nous nous attendons à ce que le ministère des Affaires extérieures continue de chercher jusqu'à ce qu'il trouve la candidate qui fera l'affaire.

* * *

AIR CANADA

LA SUPPRESSION DES VOLS DIRECTS ENTRE EDMONTON ET OTTAWA

M. William G. Lesick (Edmonton-Est): Monsieur le Président, le 26 octobre dernier, Air Canada a décidé, sans consulter personne, de priver 1,5 million de citoyens d'Edmonton et de l'Alberta de vols directs à destination d'Ottawa. Cette ligne était économiquement viable. Il est inconcevable qu'on enlève à Edmonton, la capitale de l'Alberta, son lien avec la capitale nationale.

J'ai rencontré hier matin le président d'Air Canada qui m'a dit que la compagnie devait supprimer la ligne pour épargner de l'argent. Comme il faudra plus de temps pour faire le trajet, les habitants d'Edmonton seront obligés de prolonger d'une journée leur voyage entre Ottawa et Edmonton. Les frais de déplacement des Canadiens de l'Ouest augmenteront de plusieurs dizaines de milliers de dollars en raison de la nuit d'hébergement additionnelle et du temps perdu.

• (1440)

J'affirme que la société d'État Air Canada rend un mauvais service à la ville d'Edmonton et à ses habitants. J'incite Air Canada à revenir sur sa décision, à remettre la ligne directe en service et à traiter Edmonton d'une manière juste et équitable.

Article 21 du Règlement

LES RÉFUGIÉS

LE SORT D'UN RÉFUGIÉ IRANIEN

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, la Presse canadienne vient de nous apprendre que le ministre d'État chargé de l'Immigration (M. Weiner) a refusé d'accorder le statut de réfugié à un homme qui risque d'être torturé et probablement exécuté lorsque les États-Unis le déporteront en Iran la semaine prochaine.

Lorsque les États-Unis ont essayé de le renvoyer en Iran au début de l'année, cet homme a tenté de se suicider en se tranchant les poignets à l'occasion d'une escale à Paris. La France a par la suite refusé de l'envoyer en Iran et l'a plutôt renvoyé à Washington.

Il a demandé au Canada de réexaminer son cas en invoquant des motifs humanitaires, mais le ministre a écarté son appel en déclarant froidement: «Nous n'avons aucune raison d'intervenir».

Il est ironique que le ministre puisse délivrer un permis de séjour à un individu ayant 20 condamnations à son casier judiciaire et donner une autorisation spéciale de séjour à un espion hongrois, alors qu'il refuse de traiter avec compassion un homme qui va vers une mort presque certaine. Les décisions du ministre sont contradictoires, illogiques et déroutantes.

J'invite le ministre a revoir sa position générale pour que les décisions en matière d'immigration s'appuient à nouveau sur des bases fermes, humanitaires et raisonnables. On ne peut s'attendre à moins.

* * *

LE BILINGUISME

LES DROITS DES FRANCOPHONES EN ONTARIO

M. Ernie Epp (Thunder Bay—Nipigon): Hier, monsieur le Président, avec le consentement unanime, l'Assemblée législative de la province d'Ontario a franchi une étape historique vers l'établissement du bilinguisme officiel.

[*Français*]

Pendant ce temps, le gouvernement du Québec a confirmé les droits des anglophones dans la province tout en réaffirmant la place prépondérante du français au Québec.

[*Traduction*]

Cependant, le gouvernement du Canada a négligé son devoir en ne préconisant pas les principes de la Loi sur les langues officielles.

L'an dernier, le gouvernement Mulroney . . .

Des voix: Règlement!

M. Epp (Thunder Bay—Nipigon): . . . a refusé de laisser le comité permanent des langues officielles faire un survol national qui aurait pu . . .

M. le Président: A l'ordre. En faisant sa déclaration, le député doit surveiller son langage et la formulation de ses phrases. Il peut poursuivre et compléter sa déclaration.

[*Français*]

M. Epp (Thunder Bay—Nipigon): Monsieur le Président, les Canadiens attendent toujours que le gouvernement canadien fasse preuve de plus de leadership en cette matière.

Les services du gouvernement canadien doivent être offerts dans la langue de la minorité.

Les francophones de la Fonction publique ont le droit de travailler en français tous les jours.

[*Traduction*]

La réconciliation nationale va s'accomplir par des actes concrets et non par les voeux pieux exprimés dans le discours du trône.

* * *

[*Français*]

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

LA PUBLICATION D'UN GUIDE POUR LES VICTIMES D'AGRESSION SEXUELLE

M. Maurice Tremblay (Lotbinière): Monsieur le Président, l'honorable ministre de la Justice et procureur général du Canada (M. Hnatyshyn) annonçait récemment la publication d'un guide pour les victimes d'agression sexuelle.

Je désire, aujourd'hui, attirer l'attention de la Chambre sur cette publication car il s'agit d'un outil qui fournit aux victimes—pour la plupart des femmes—des informations tant sur les services mis à leur disposition que sur le fonctionnement du système de justice pénale.

En effet, non seulement expose-t-il les dispositions légales s'appliquant à l'agression sexuelle mais, de plus, il détaille les mécanismes d'enquête et de poursuite que déclenche une plainte d'agression sexuelle.

Qui plus est, une telle initiative répond à un besoin existant depuis fort longtemps et démontre la préoccupation de notre gouvernement à l'égard de ces victimes souvent laissées pour compte et incomprises. Un tel guide contribuera non seulement à orienter les victimes, mais également à sensibiliser les divers intervenants du système de justice à mieux prendre en considération leurs besoins.

Enfin, à tous ceux et celles qui, dans cette optique, auront à agir, je rappellerai la maxime suivante: «Garder le silence lorsqu'on peut parler, c'est favoriser le mal et s'en rendre compte».

* * *

[*Traduction*]

L'ÉNERGIE

LA DÉRÉGLEMENTATION DU SECTEUR DU GAZ NATUREL—LA DÉCISION DE TRANSCANADA PIPELINES

M. Paul Gagnon (Calgary-Nord): Monsieur le Président, le 29 octobre, j'ai pris la parole à la Chambre pour demander que la société TransCanada Pipelines sépare ses fonctions d'extraction et de commercialisation de ses fonctions de transport de gaz naturel. Dans un contexte de déréglementation du gaz naturel, je m'inquiétais de la possibilité que des tiers n'aient pas accès au gazoduc de cette société aux mêmes conditions que la filiale commerciale de TransCanada Pipelines.

L'un des principaux obstacles avait trait à la proposition de la société d'exiger des droits mensuels de 12 600 $ par contrat auprès des tiers désireux d'utiliser le gazoduc de TransCanada. Les droits proposés ont été annulés le 10 novembre. L'annulation profite d'une part aux consommateurs, puisqu'elle leur permet d'acheter du gaz naturel à un prix moindre, et d'autre part aux producteurs, puisqu'elle leur donne accès au marché.

Il convient de féliciter la société TransCanada Pipelines d'avoir éliminé cet obstacle à la libéralisation du marché du gaz naturel.

* * *

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

L'AUGMENTATION DU TARIF D'AFFRANCHISSEMENT DU *PRESBYTERIAN RECORD*

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, le gouvernement conservateur parle d'aider la famille, les bénévoles et l'Église. J'ai reçu dans mon bureau, la semaine dernière, quelqu'un du *Presbyterian Record* qui m'a fait remarquer qu'en raison de changements à Postes Canada la publication traverse une très grave crise financière. A une époque les publications bénéficiaient de l'affranchissement de deuxième classe. Jusqu'au mois d'octobre de cette année l'affranchissement du *Presbyterian Record*, envoyé à tous les Presbytériens du Canada, coûtait 3 600 $ par mois. Maintenant, il atteint 17 000 $ par mois.

Voilà l'effet du changement de désignation sur une Église, un organisme bénévole. Pourtant, il y en a des milliers qui sont dans la même situation. Ils devront réduire la communication avec leurs membres en raison des politiques néfastes de Postes Canada et du gouvernement.

Je prie le ministre d'intervenir pour forcer Postes Canada à autoriser l'affranchissement de deuxième classe pour les organismes bénévoles et les Églises.

* * *

[*Français*]

LES FEMMES

LA NOMINATION DE TROIS FEMMES AU SÉNAT

M. Gabriel Fontaine (Lévis): Monsieur le Président, je tiens aujourd'hui à féliciter Mmes Spivak, Rossiter et Cochrane de leurs récentes nominations au Sénat. En effet, le premier ministre du Canada a voulu, en nommant trois femmes à un poste honorable, reconnaître le travail et le dévouement des femmes auprès des organismes communautaires, de l'enseignement et de la planification sociale.

Article 21 du Règlement

De plus, monsieur le Président, mon gouvernement n'a fait que reconnaître l'expertise de ces femmes, une expertise reconnue par l'entreprise privée, puisque toutes ces femmes siègent au sein du Conseil d'administraiton ou sont membres associés d'une société.

Ainsi, monsieur le Président, depuis septembre 1984, 40 p. 100 des personnes nommées par le gouvernement au Sénat sont des femmes. De plus, le gouvernement progessiste conservateur a tenu ses promesses en élevant le pourcentage des femmes qui siègent au sein des commissions, agences et conseils fédéraux à 25,1 p. 100.

Ce progrès, monsieur le Président, est sans précédent et le gouvernement actuel va continuer à lutter pour donner aux femmes les postes et nominations qui leur conviennent.

* * *

[*Traduction*]

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

LA CONDAMNATION D'UN AVOCAT POUR OUTRAGE AU TRIBUNAL

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Monsieur le Président, le 6 novembre dernier, un avocat de Toronto, Harry Kopyto était reconnu coupable d'outrage au tribunal pour avoir provoqué un scandale à la cour. Ce scandale n'est pas imputable aux remarques de M. Kopyto au sujet de la tendance manifeste des tribunaux de favoriser la police dans les causes civiles et criminelles, mais plutôt à sa condamnation en vertu de cette loi archaïque et dangereuse.

Des voix: Règlement!

M. le Président: Le député sait, je crois, qu'il est inconvenant . . .

M. Forrestall: Non, il ne le sait pas.

M. le Président: . . . d'attaquer à la Chambre le jugement rendu par un tribunal. Si le député veut s'attaquer à la loi elle-même, il peut le faire. Je lui demande de tenir compte de la remontrance de la présidence en terminant sa déclaration.

M. Robinson: Monsieur le Président, la loi en question ne permet pas de se porter à la défense de la vérité. La liberté de parole de Harry Kopyto garantie par la Charte des droits a nettement été violée. Harry Kopyto devrait être la dernière personne à être accusée en vertu de cette loi répressive.

Des voix: Règlement!

M. Robinson: A cette fin, j'ai l'intention de présenter un projet de loi d'initiative parlementaire pour retrancher ce délit du Code criminel. En outre, je demande au procureur général (M. Hnatyshyn) d'accorder immédiatement grâce à Harry Kopyto et d'annuler sa condamnation car il a courageusement lutté contre une loi injuste au nom de tous les Canadiens.

Le fait que Harry Kopyto ait été reconnu coupable aux termes de cette loi est un véritable scandale.

* * *

[*Français*]

LES MINES

ON RÉCLAME LE MAINTIEN DU RÉGIME D'ACTIONS ACCRÉDITIVES

M. Guy St-Julien (Abitibi): Monsieur le Président, nos représentants de l'industrie minière du Canada, nos prospecteurs de l'Abitibi-Témiscamingue, de Chapais et de Chibougamau réclament avec fermeté des gouvernements du Québec et du Canada le maintien du Régime d'actions accréditives dans le secteur de l'exploration minière.

Il y a plusieurs mois que je défends ce régime pour qu'il soit maintenu, parce qu'il est important pour la région du nord du Québec.

Grâce aux découvertes de 1985, neuf projets vont donner des mines en production d'ici deux à cinq ans. J'affirme, monsieur le Président, que les effets directs et indirects de ces actions accréditives vont créer pour l'avenir 5 000 emplois d'ici cinq ans dans le Nord.

Monsieur le Président, avant de toucher les abris fiscaux dans le secteur minier, les gouvernements du Canada et du Québec devront se rappeler qu'ils peuvent constituer un outil efficace pour faciliter la pénétration du marché américain. Il est vrai qu'il faut simplifier notre système fiscal, mais il ne faut pas nécessairement faire disparaître tous les abris fiscaux par la même occasion.

* * *

• (1450)

[*Traduction*]

L'ENVIRONNEMENT

UN SONDAGE RÉVÈLE QUE LA MAJORITÉ DES CANADIENS VEULENT DES MESURES ÉCOLOGIQUES DE PROTECTION.

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport): Monsieur le Président, un sondage de Decima Research révèle que, de l'avis de la majorité des Canadiens, la protection de l'environnement est plus importante que le maintien des emplois: 69 p. 100 des Canadiens interrogés en juin dernier étaient prêts à appuyer des mesures écologiques de protection même si elles devaient éliminer des emplois. D'après le sondage, la plupart des Canadiens sont d'avis que le mieux-être de la société ou une économie plus florissante ne nous justifient pas de risquer de polluer davantage notre environnement.

Seulement 5 p. 100 des répondants ont dit que les gouvernements ne doivent pas être plus sévères envers les sociétés de produits chimiques, 75 p. 100 croient qu'elles ont trop de latitude, et 65 p. 100 sont en faveur de l'emprisonnement des directeurs de sociétés qui polluent l'environnement.

La ferme volonté des Canadiens de protéger l'environnement dénote une attitude positive dont doivent s'inspirer les administrations municipales, provinciales et fédérales. Le gouvernement conservateur a fait beaucoup de promesses relatives à l'environnement, le temps est venu de prendre des mesures qui vont refléter le souhait que les Canadiens ont exprimé au moyen du sondage de Decima Research.

* * *

[*Français*]

LES TEXTILES ET LE VÊTEMENT

LA NÉCESSITÉ DE DÉVELOPPER LE GOÛT DES CANADIENS D'ACHETER DES PRODUITS FABRIQUÉS AU CANADA

M. Jean-Guy Guilbault (Drummond): Monsieur le Président, j'aimerais appuyer la campagne actuelle de promotion «Pensons canadien». Il est primordial de développer le goût des Canadiens d'acheter des produits fabriqués chez nous.

Nous consacrons des milliers de dollars chaque année à l'achat de vêtements que nous offrent, à prix concurrentiels, les fabricants canadiens. D'ailleurs, nos produits ne cèdent en rien aux autres sur le plan de la qualité.

Chaque dollar ainsi affecté à l'achat de produits fabriqués chez nous contribue à notre développement économique et ce sont tous les Canadiens qui en bénéficient.

Cela permettra la création et le maintien d'emplois pour des milliers de travailleurs du textile et du vêtement qui pourront continuer à exercer le métier qu'ils aiment, qu'ils font si bien et qui est leur gagne-pain.

Alors, la prochaine fois que nous irons faire des emplettes, pensons-y bien, «pensons canadien». Il nous suffit de vérifier quel est le pays d'origine du produit et de demander aux détaillants de nous signaler les produits fabriqués au Canada.

[*Traduction*]

M. le Président: Compte tenu des éloges funèbres faits à l'ouverture de la séance, je signale aux députés que les prochaines 45 minutes seront consacrées à la période des questions orales.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

L'INDUSTRIE PHARMACEUTIQUE

ON DEMANDE COMMENT UN GROUPE DE PRESSION AMÉRICAIN A PU SAVOIR CE QUE CONTENAIT LE PROJET DE LOI

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Consommation et des Corporations. Je l'ai écouté très attentivement hier soir lorsqu'il a tenté d'expliquer, à la télévision, pourquoi le groupe de pression connu sous le nom d'*American Pharmaceutical Manufacturers Association*, soit l'association britannique des fabricants de produits pharmaceutiques, connaissait la teneur de la loi avant les Canadiens. J'ai eu l'impression hier soir qu'il avait envie soit de frapper quqlqu'un soit d'appeler les gendarmes. Comment ce groupe de pression américain pouvait-il savoir ce que le ministre avait en tête et ce que contenait la loi avant l'Association des consommateurs du Canada?

L'hon. Harvie Andre (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur le Président, personne ne savait ce que contenait ce projet de loi avant qu'il ne soit présenté à la Chambre, à l'exception des porte-parole de son parti et du Nouveau parti démocratique.

Comme je l'ai déclaré publiquement, à de nombreuses reprises, nous avons tenu des consultations au sujet de cette loi depuis que nous avions déposé l'avant-projet, en juin dernier. Par exemple, le 5 septembre, j'ai rencontré à ce sujet les représentants de la Fédération nationale des retraités et citoyens âgés, de l'Organisation nationale antipauvreté et du *Medical Reform Group*. Le 12 septembre, j'ai eu des entretiens avec l'Association des consommateurs du Canada. Le 14 octobre, j'ai rencontré les représentants de l'Association canadienne des fabricants de produits pharmaceutiques et de l'Association canadienne de l'industrie du médicament. Le 31 octobre, j'ai rencontré M. Harry Eastman. Mes collaborateurs ont discuté de la question avec beaucoup de gens. Nous avons essayé d'améliorer le projet de loi. Nous lui avons apporté certaines améliorations. Quelqu'un a peut-être deviné en quoi elles consistaient . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Andre: Mais personne ne connaissait la teneur de cette mesure. Si certains fonctionnaires sont à l'origine de fuites, nous nous en occuperons.

[*Français*]

LA DÉCLARATION DE M. HARRY EASTMAN—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, les Américains ont bien estimé le contenu du projet de loi. Hier soir, le ministre a même déclaré: «Je ne suis pas surpris que des gens soient au courant.» Ce sont les paroles du ministre. L'ennui, c'est que c'étaient les Américains et non pas les Canadiens qui étaient au courant des intentions du ministre.

Monsieur le Président, je veux demander au ministre s'il est d'accord sur la déclaration de M. Harry Eastman, qu'il a nommé président du Conseil d'examen des prix des médicaments, quand celui-ci prétend que le but de cette loi est d'accroître le coût à la consommation.

[*Traduction*]

L'hon. Harvie Andre (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur le Président, mon bureau a communiqué ce matin avec M. Eastman. Il est d'accord avec moi pour dire que Radio-Canada a mal interprété nos paroles et les a citées hors de leur contexte.

Des voix: Oh, oh!

M. Andre: M. Eastman est d'accord avec moi, mais évidemment, les libéraux ne veulent pas entendre la vérité.

M. Eastman est d'accord avec moi pour dire que rien dans cette loi ne fera augmenter le prix des médicaments. C'est vrai aussi bien pour les médicaments anciens, les nouveaux et futurs. M. Eastman estime que Radio-Canada a mal interprété ses paroles et les a citées hors de leur contexte.

Des voix: Bravo!

LA DÉCLARATION ATTRIBUÉE AU DR EASTMAN

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, il serait difficile de les citer hors de leur contexte étant donné que M. Eastman a déclaré ceci à Radio-Canada: «C'est sans doute le cas. C'est pour cela que la loi est modifiée». Peut-être que ses propres paroles peuvent être prises hors contexte, je l'ignore.

Des voix: Où est la question?

M. Turner (Vancouver Quadra): Je vais lire la question. Monsieur le Président, ils veulent la question. «Mais l'homme qu'Harvie Andre a nommé pour diriger le Conseil d'examen du prix des médicaments a déclaré que, selon lui, le prix des nouveaux médicaments serait certainement plus élevé».

Des voix: Où est la question?

M. Turner (Vancouver Quadra): La réponse est oui «c'est certainement le cas. C'est pour cela que la loi a été modifiée.»

Des voix: Où est la question?

M. Turner (Vancouver Quadra): Je pose au ministre la question suivante. M. Eastman a-t-il perdu son poste? Pourquoi le ministre s'obstine-t-il à nier que cette loi visait à faire plaisir aux Américains compte tenu des négociations actuelles sur le libre-échange et qu'elle va inévitablement faire augmenter le prix des médicaments au Canada, comme M. Eastman l'a clairement déclaré hier soir?

Des voix: Bravo!

L'hon. Harvie Andre (ministre de la Consommation et des Corporations): J'espère que le chef de l'opposition s'est finalement rendu compte qu'il vient seulement d'énoncer l'opinion d'un journaliste.

Des voix: Bravo!

M. Turner (Vancouver Quadra): Ce sont ses propres mots.

M. Andre: Oui, M. Eastman va diriger la Commission d'examen du prix des médicaments. Le fait est que, depuis 1969, chacun de nos partenaires commerciaux du monde occidental nous a demandé de rétablir la protection des brevets. Cette mesure ne fera pas augmenter d'un sou le prix des médicaments. Aidez-nous à la renvoyer au comité afin que je puisse vous le démontrer ainsi qu'à tous les autres intéressés.

Des voix: Bravo!

Questions orales

LA DÉCLARATION DU REPRÉSENTANT DE L'INDUSTRIE AUX ÉTATS-UNIS

Mme Thérèse Killens (Saint-Michel—Ahuntsic): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Consommation et des Corporations. M. Stettler, le représentant des multinationales américaines a déclaré hier soir à la télévision et je cite: «Le succès du système canadien constitue une menace».

Pourquoi le ministre favorise-t-il un groupe de pression qui a tenté illégalement de réduire la concurrence, qui a dit que les médicaments génériques étaient de qualité inférieure et qui a tenu un ancien ministre personnellement responsable de la mort de milliers de personnes? Pourquoi le ministre ne favorise-t-il pas les personnes malades, faibles et âgées?

Des voix: Bravo!

L'hon. Harvie Andre (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur le Président, je suis en faveur du rétablissement des brevets pour les médicaments pour la même raison que le gouvernement libéral l'était quand il a annoncé sa décision à ce sujet en juin 1983.

Si on veut qu'il y ait de la recherche dans cet important domaine de la biotechnologie et des médicaments, et le Canada serait téméraire de s'en passer, nous devons avoir des brevets comme les autres pays du monde. Je me demande pourquoi la députée et son parti ne reconnaissent pas cette nécessité comme ils semblaient le faire il y a trois ans.

LA FAÇON DONT PROCÉDERA LE COMITÉ D'EXAMEN

Mme Thérèse Killens (Saint-Michel—Ahuntsic): Le ministre a répondu à une question de notre chef qu'il a amélioré le projet de loi. Comme M. Stettler l'a dit hier, les multinationales étaient mécontentes des sanctions prévues. Elles voulaient qu'on les réduise. Le gouvernement lui a donné satisfaction, et il les a réduites. Le ministre sait-il que le comité d'examen ne peut plus étudier maintenant qu'un seul médicament, plus un autre, au lieu de toute la production d'une société, comme il pouvait le faire dans le projet de loi Côté?

• (1500)

L'hon. Harvie Andre (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur le Président, je crois, par principe, que les sanctions doivent être plus ou moins proportionnées aux délits. Je trouvais les sanctions excessives. Comme je l'ai dit publiquement à M. Eastman et à tous les intéressés, je suis prêt à discuter ce point. Si on peut me prouver qu'il faut renforcer les sanctions, je suis prêt à le faire. Ma décision n'est pas irrévocable. J'espère cependant que les députés respectent et comprennent le principe fondamental selon lequel les sanctions doivent être proportionnelles aux délits.

LA DÉCLARATION D'UN DÉMARCHEUR AMÉRICAIN SE DISANT INFORMÉ D'AVANCE DES DISPOSITIONS D'UN PROJET DE LOI

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Consommation et des Corporations et porte sur le même sujet. M. C. Joe Stettler, ancien chef du lobby des compagnies pharmaceutiques américaines qui a réussi à amener le gouvernement à modifier sa législation sur les médicaments, a déclaré à la télévision hier soir qu'une semaine avant que le ministre ne présente le projet de loi, il était au courant de deux modifications précises qui y figureraient. Quand le projet de loi a été présenté, ô surprise, ces modifications bien précises y étaient. Le ministre pourrait-il expliquer à la Chambre des communes comment cette personne, un ressortissant étranger, a pu être au courant du contenu de cette mesure avant les députés élus de notre Parlement?

L'hon. Harvie Andre (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur le Président, j'ai répondu à cette question qui m'était posée par le chef de l'opposition. Je lui ai signalé que l'avant-projet avait été publié fin juin. J'ai discuté avec une grande variétés de groupes, de même que mon cabinet et un grand nombre de mes fonctionnaires, des diverses façons possibles d'améliorer, de modifier et d'ajuster ce texte. C'est ce que l'on appelle des consultations. Au cours de consultations, on discute de choses comme cela. Les gens peuvent se livrer à des hypothèses, mais les seuls qui ont eu accès à ce projet de loi avant sa présentation à la Chambre ont été le porte-parole du Nouveau parti démocratique, le député de Winnipeg-Nord, et le porte-parole du parti libéral, que j'ai ainsi informés à l'avance par pure courtoisie.

M. Broadbent: Le ministre sait que les députés de ce côté-ci de la Chambre ont été informés à peu près deux heures avant, alors que ce personnage, un citoyen américain vivant à l'étranger, l'a été une semaine plus tôt. Cela fait une sérieuse différence.

[*Français*]

ON DEMANDE SI QUELQU'UN A MENTI

L'honorable Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, j'ai une autre question pour le ministre. Hier, à la télévision, le ministre a dit que si une personne au Canada suggérait que les prix des médicaments augmenteraient, elle était une menteuse. M. Eastman, l'expert dans ce domaine, a dit précisément cela. Est-ce qu'il est un menteur?

[*Traduction*]

L'hon. Harvie Andre (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur le Président, je viens de répondre à cette question qui m'était posée par le chef de l'opposition. Mon bureau a contacté M. Eastman ce matin. Il nous a dit que Radio-Canada avait sorti ses propos de leur contexte et qu'il était en fait d'accord avec moi et comprenait, comme n'importe qui à condition d'avoir l'esprit ouvert, que les modifications que nous proposons ne pouvaient entraîner aucune augmentation de prix d'un médicament. Si le député voulait bien faire preuve d'un peu de coopération et nous laisser soumettre cette question au comité, je me ferai un plaisir de le lui montrer ainsi qu'à quiconque d'autre le souhaite.

L'INTERVIEW À RADIO-CANADA

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, j'aimerais bien que ce soit le ministre qui fasse preuve de coopération. Je vais lui poser une question très précise. Peut-être pourra-t-il nous expliquer comment on a pu sortir la remarque de M. Eastman de son contexte. Voici un extrait de la transcription de cet entretien:

Les prix vont-ils augmenter?

Eastman: Absolument. En fait, c'est à ça que sert . . . ce projet de loi.

Comment peut-on sortir une telle affirmation de son contexte? M. Eastman dit manifestement ce que chacun au Canada sait déjà—les pensionnés, les retraités, les groupes de consommateurs—à savoir que cette mesure législative va faire augmenter les prix. Pourquoi ne retirez-vous pas ce projet de loi comme vous le devriez?

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. Je suis certain que l'honorable chef du Nouveau parti démocratique sait bien que le «vous», même s'il est employé à l'occasion, est mal vu à la Chambre.

L'hon. Harvie Andre (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur le Président, cette émission ne me cite que pendant 20 secondes pour 45 minutes d'enregistrement. C'est un montage qui a à peu près autant de vraisemblance qu'un épisode de Dallas. La réalité, c'est que les seules personnes à croire que le prix des médicaments va augmenter sont les malheureux lecteurs de la lettre du chef du Nouveau parti démocratique, publiée uniquement en anglais soit dit en passant, qui soutient cette thèse parfaitement fausse.

LA TRANSCRIPTION DE L'INTERVIEW

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, j'ai ici une autre citation pour le ministre de la Consommation et des Corporations qui n'a certainement pas pu être éditée:

Le journaliste: Par conséquent, il n'y a pas de doute dans votre esprit, en tant que président du conseil d'examen du prix des médicaments, les prix vont monter.

Eastman: Oui, il n'y a pas le moindre doute.

Comment cela peut-il être hors contexte?

L'hon. Harvie Andre (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur le Président, c'est la question dont mon cabinet a parlé avec M. Eastman ce matin.

Des voix: Oh, oh!

M. Andre: Comme M. Eastman l'a fait remarquer, il a essayé d'expliquer au journaliste, alors qu'il parlait des flux de l'encaisse, de réductions possibles de prix et du retard de ces réductions. Il sait, comme moi et comme tous ceux qui ont examiné honnêtement la situation, que les prix n'augmenteront pas d'un seul sou du fait du projet de loi C-22.

LA POSITION DU MINISTRE

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, le ministre est-il en train de laisser entendre que l'échange entre le journaliste et M. Eastman a été édité et modifié? Il n'admet pas que cette citation forme un tout?

L'hon. Harvie Andre (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur le Président, comme je l'ai dit, ce programme était, en gros, de la fabrication destiné à appuyer . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Broadbent: Retournez à *Dallas*.

M. Andre: Il y a une façon de résoudre le problème. Adoptons la mesure législative, renvoyons-la au comité et étudions toutes ces questions. Lorsque les gens auront vu les faits et les analyses que nous soumettrons ils pourront juger.

LA DÉCLARATION ATTRIBUÉE AU NÉGOCIATEUR AMÉRICAIN POUR LE LIBRE-ÉCHANGE

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur le Président, ma question s'adresse au même ministre. Il a déclaré à la Chambre qu'on avait déformé les propos de M. Eastman. Je voudrais citer à propos du même programme ce qu'a dit Clayton Yeutter, négociateur américain pour le libre-échange. Voici ce qu'il a déclaré au sujet de ce projet de loi:

Il peut augmenter les prix de détail de certains de ces produits mais cela vaut mieux que des prix de détail bas obtenus par piraterie.

A-t-on déformé les propos de Clayton Yeutter? Le ministre convient-il avec ce dernier que ce que nous avons fait jusqu'ici constitue un acte de piraterie?

L'hon. Harvie Andre (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur le Président, je ne sais pas ce que pense ou ce que dit Clayton Yeutter. Cependant, je sais que le projet de loi n'augmentera pas d'un sou le prix des médicaments. Nous disposons d'un conseil d'examen des prix chargé de veiller à ce que cela reste une réalité. Le gouvernement effectuera un examen de politique tous les quatre ans et nous proposons que le Parlement en fasse un tous les dix ans pour contrôler ces questions. Trois mille jeunes savants sont impatients de pouvoir faire des recherches au Canada, ce à quoi le Nouveau parti démocratique semble s'opposer.

LA POSITION DE L'ASSOCIATION DES CONSOMMATEURS

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur le Président, pourquoi le ministre continue-t-il à affirmer que toute l'opposition est issue de querelles partisanes alors que des organismes comme l'Association canadienne des consommateurs se sont opposés très fermement au projet de loi depuis son dépôt, après l'avoir examiné et en avoir discuté avec le ministre? Ils rejettent tous les arguments avancés par le ministre. Ce dernier pourrait-il nous donner des explications?

L'hon. Harvie Andre (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur le Président, comme je l'ai déjà dit au député à maintes reprises, les éléments du projet de loi sont évidents pour ceux qui veulent l'étudier avec objectivité. Certaines personnes sont contrariées, par principe, parce que des sociétés du secteur privé s'occupent de services de santé. C'est très bien, si elles sont convaincues et qu'elles veulent défendre leur point de vue. Cependant, je demande le renvoi de ce projet de loi au comité, où nous pourrons l'étudier en détail. Permettez-moi de présenter l'analyse que je peux offrir . . .

Des voix: Il n'en est pas question.

M. Andre: Ils crient «il n'en est pas question». Ils ne veulent pas connaître la vérité. Ils savent que leurs arguments ne vaudraient plus rien.

Questions orales

LE GOUVERNEMENT AMÉRICAIN

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg—Fort Garry): Monsieur le Président, j'ai aussi une question à poser au ministre, comme il doit s'y attendre. Au cours de la même émission qu'il qualifie de fabrication, le principal porte-parole de l'industrie pharmaceutique américaine a fait une autre déclaration. Il a dit ceci: «Je crois que nous nous sommes particulièrement efforcés récemment de faire savoir au négociateur commercial américain, à notre département du Commerce, et à notre département d'État que cette loi est mauvaise pour nous». Dans quelle mesure le gouvernement américain, par le biais des contacts à la table des négociations commerciales entre le ministère des Affaires extérieures et le bureau du secrétaire d'État, a-t-il fait pression à partir du mois de juin pour que le gouvernement canadien modifie la Loi sur les brevets comme le ministre vient de faire?

• (1510)

L'hon. Harvie Andre (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur le Président, le député a été ministre du gouvernement libéral qui a décidé de modifier la Loi sur les brevets et de rétablir la protection des brevets en 1983.

M. Gray (Windsor-Ouest): Pas du tout.

M. Andre: Si le député se tient au courant, il n'ignore pas que nous subissons des pressions de la part de tous nos partenaires commerciaux depuis 1969.

Mme Killens: Depuis seulement quatre ans.

M. Andre: Je me permets de citer un court extrait d'une lettre de la *British Pharmaceutical Association*, l'association pharmaceutique britannique, en date du 24 septembre 1986. L'association s'inquiète de ce que le gouvernement canadien . . .

Des voix: Règlement.

M. le Président: A l'ordre. La parole est au député de Winnipeg—Fort Garry.

ON DEMANDE SI LE GOUVERNEMENT EST INTERVENU

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg—Fort Garry): Monsieur le Président, comme question supplémentaire, je veux souligner qu'en fait de fabrication, le ministre vient de nous en donner un exemple excellent. Notre gouvernement n'a jamais décidé en 1983 de modifier la Loi sur les brevets. Nous avons institué une commission chargée d'étudier l'ensemble de la question.

Des voix: Oh, oh!

M. Beatty: Axworthy à la tête du parti.

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. Le député est prié de formuler sa question.

M. Axworthy: Ma question s'adresse au ministre parce qu'il n'y a pas répondu la première fois. Dans quelle mesure le gouvernement des États-Unis est-il intervenu directement dans le cadre des négociations commerciales ou par d'autres moyens diplomatiques pour faire modifier l'ébauche de juin du projet de loi de manière à servir les intérêts des entreprises pharmaceutiques américaines?

L'hon. Harvie Andre (ministre de la Consommation et des Corporations): Je n'ai reçu d'instances de personne des États-Unis, monsieur le Président, que ce soit par le bureau du commerce ou par celui des affaires extérieures ou autrement. J'ai consulté des groupes au Canada pour connaitre leurs réactions à l'ébauche du projet de loi. J'ai recommandé à mes collègues du cabinet les améliorations qui me paraissaient souhaitables au projet de loi. En fait, si les députés réussissent à me convaincre à l'étape du comité que certaines de mes suggestions sont mal inspirées, je suis prêt à les écouter. Les modifications recommandées découlent des consultations que mon cabinet et moi-même avons tenues et ne nous ont été dictées par personne d'autre.

L'ÉTUDE D'UNE MAISON DE COMPTABLES CONCERNANT LE COÛT AUX CONSOMMATEURS

M. Neil Young (Beaches): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Consommation et des Corporations qui ne cesse de répéter que ces modifications n'entraîneront pas de frais supplémentaires pour les Canadiens. Est-il au courant de l'étude menée par une maison de comptables réputée, la Coopers & Lybrand, selon laquelle ces modifications coûteront aux consommateurs près de 650 millions de dollars?

L'hon. Harvie Andre (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur le Président, je ne sais pas qui a fait cette étude, mais l'auteur devrait en avoir honte. S'il me tarde que la mesure soit renvoyée au comité, c'est entre autres choses pour qu'on puisse examiner ce genre d'hypothèses. L'auteur de cette étude échouerait lamentablement le cours d'introduction à l'économique.

Je le répète, aucune des dispositions prévues dans la mesure ne feront augmenter le moins du monde le prix des médicaments.

ON DEMANDE QUE LE MINISTRE DÉPOSE LES ÉTUDES SUR L'INCIDENCE DE CETTE MESURE SUR LE PRIX DES MÉDICAMENTS.

M. Neil Young (Beaches): Ma question supplémentaire, monsieur le Président, s'adresse au même ministre. Tant les services du ministre que le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social ont effectué eux aussi des études sur l'incidence de cette mesure sur le prix des médicaments. J'ai demandé à prendre connaissance de ces renseignements en vertu de la Loi sur l'accès aux renseignements et me suis heurté à un refus sous prétexte du privilège ministériel ou quelque chose du genre. Je repose ma question au ministre: s'il veut jouer franc jeu avec les Canadiens, pourquoi ne dépose-t-il pas à la Chambre ces études afin que tous les Canadiens puissent les examiner et voir combien il leur en coûtera?

L'hon. Harvie Andre (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur le Président, c'est précisément pourquoi il est prévu dans le système parlementaire un débat à l'étape de la deuxième lecture et l'étude au comité où nous examinerons d'ailleurs toutes ces analyses de coût et de prix. Voilà ce que nous comptons faire. Si le député tient à ce que les Canadiens sachent la vérité, il saura collaborer au renvoi de la mesure au comité.

Une voix: Que nous cachez-vous?

M. Broadbent: Communiquez-nous ces renseignements.

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

L'EXPÉDITION DE PIÈCES D'HÉLICOPTÈRE À DESTINATION DE L'IRAN—LA LIBÉRATION D'OTAGES AMÉRICAINS

L'hon. Donald J. Johnston (Saint-Henri—Westmount): Monsieur le Président, la députée d'Hamilton-Est vient de me rappeler qu'un travail d'homme ne devrait jamais être confié à un enfant.

Des voix: Oh, oh!

M. Beatty: Asseyez-vous alors.

Des voix: Oh, oh!

M. Johnston: Ma question porte sur un autre sujet, monsieur le Président. En l'absence du secrétaire d'État et du premier ministre, je l'adresserai au vice-premier ministre.

Des voix: Oh, oh!

M. Crosbie: Où est la gardienne, Don?

M. le Président: A l'ordre. Le député.

M. Johnston: En septembre 1985, monsieur le Président, quatre jours après que la société Pratt & Whitney a reçu une commande de l'Iran pour des pièces d'hélicoptères, un otage américain a été libéré. Le 2 novembre de cette année, un otage américain a été libéré environ deux semaines après que cette société a expédié des pièces d'hélicoptères à l'Iran. Le vice-premier ministre est-il d'accord avec cette chronologie des événements? Le gouvernement croit-il ou soupçonne-t-il qu'il y a une relation entre les expéditions de Pratt & Whitney à l'Iran et la libération d'otages américains?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Le député fait là un grave procès d'intention, mais le gouvernement et moi-même nous inscrivons en faux.

LES CONSULTATIONS ENTRE LES ÉTATS-UNIS ET LE CANADA

L'hon. Donald J. Johnston (Saint-Henri—Westmount): Monsieur le Président, le vice-premier ministre ne cesse depuis quelques jours de refuser de répondre à une question très simple, à savoir: Le gouvernement canadien a-t-il reçu de la part du gouvernement américain des instances ou a-t-il été consulté au sujet de l'émission de permis d'exportation pour ces pièces destinées à l'Iran?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, j'ai répondu à cette question à la Chambre lundi, et la réponse est non.

* * *

REVENU CANADA

LE CARACTÈRE CONFIDENTIEL DES DÉCLARATIONS D'IMPÔT—LES PROPOS DU DÉPUTÉ DE SAINT-LÉONARD—ANJOU

M. John A. MacDougall (Timiskaming): Monsieur le Président, c'est au ministre du Revenu national que je m'adresse.

Hier, comme en fait foi le hansard à la page 1275, le député de Saint-Léonard—Anjou a déclaré ce qui suit:

> Ce matin, une dame a téléphoné, à ma demande, au bureau de Revenu Canada à Montréal. Elle a donné mon nom, mon numéro d'assurance social, mon adresse et ma date de naissance. Elle a eu accès à ma déclaration d'impôt de 1985.

Le ministre pourrait-il dire à la Chambre s'il a vérifié les faits et si c'est bien ainsi que les choses se sont passées?

L'hon. Elmer M. MacKay (ministre du Revenu national): Comme la Chambre devait s'y attendre, monsieur le Président, j'ai pris très au sérieux les instances de mon collègue. J'ai fait procéder à une enquête très rigoureuse. Comme mon collègue l'a dit, une personne a placé des appels à 10 h 43 et à 10 h 59. Notre ministère a les moyens d'authentifier et de découvrir quel employé a eu accès au dossier de tel ou tel contribuable. Ce que mon collègue de Saint-Léonard—Anjou n'a pas dit, cependant, c'est que la personne qui a téléphoné a fourni trois autres renseignements importants pour établir la validité de sa demande. Elle a donné ces renseignements spontanément ou à la demande du fonctionnaire, avec exactitude. Les renseignements figuraient sur la déclaration d'impôt du député et en raison des dispositions de la Loi de l'impôt sur le revenu concernant le secret, je ne les communiquerai pas à la Chambre. Je sais que le député n'y tient pas non plus.

Cependant, je tenais à rétablir les faits, non pas pour minimiser la gravité de ce qui s'est produit, mais pour signaler à mon collègue le député de Saint-Léonard—Anjou qu'il n'a pas en l'occurrence raconté toute l'histoire et qu'en procédant ainsi, il a indûment alarmé des millions de Canadiens.

Des voix: Bravo!

M. le Président: Les députés constatent qu'à la suite de cet échange de questions et de réponses, le député souhaite prendre la parole. Il veut probablement soulever la question de privilège. Je rappelle à la Chambre que par suite des modifications apportées au Règlement il y a quelques temps, le député ne saurait pour le moment soulever la question de privilège. Je tiens néanmoins à lui assurer qu'il aura ultérieurement l'occasion de se faire entendre.

Le député désire-t-il poser une question supplémentaire?

LA RÉPONSE DU MINISTRE

M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard—Anjou): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au ministre du Revenu national. J'ai dit hier qu'une dame a téléphoné et qu'après avoir donné mon numéro d'assurance sociale, mon adresse et ma date de naissance, elle a eu accès à ma déclaration d'impôt sur le revenu de 1985. Voilà précisément ce que j'ai dit. La différence entre les propos du ministre et les miens . . .

• (1520)

M. le Président: Le député a-t-il une question?

M. Gagliano: Le ministre ne convient-il pas que le rapport en question est une affaire d'opinion, et qu'il ne rend pas fidèlement compte de l'entretien que mon porte-parole a eu avec ses fonctionnaires?

L'hon. Elmer M. MacKay (ministre du Revenu national): Je regrette, monsieur le Président, mais je ne suis pas d'accord. Sans vouloir prêter d'intentions à mon collègue, je prétends que pour une affaire aussi sérieuse, il aurait dû donner le fin fond de l'histoire. Il n'a pas dit tout ce qu'il a fallu faire pour avoir véritablement accès à sa déclaration d'impôt sur le revenu.

* * *

L'INDUSTRIE PHARMACEUTIQUE

ON DEMANDE AU MINISTRE DE DÉPOSER LES ÉTUDES D'INCIDENCE SUR LES COÛTS

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Consommation et des Corporations. Comme il le sait, le député de Beaches a formulé une demande en vertu de la Loi sur l'accès à l'information afin d'obtenir les études d'incidence sur les coûts de la mesure législative touchant les médicaments. L'accès à ces études a été refusé en vertu du pouvoir discrétionnaire du ministre. En vue de tirer au clair toute cette question, le ministre peut-il donner l'assurance aux députés aujourd'hui qu'il déposera ces études à la Chambre?

L'hon. Harvie Andre (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur le Président, l'accès à ces études a été refusé parce qu'il s'agit de documents confidentiels du Conseil privé et que je ne suis pas en mesure de les fournir en réponse à la demande. Cependant, je suis tout à fait disposé à discuter au comité des projections et des estimations de coûts en question, dans le cadre de l'examen habituel de ce genre de mesure législative. Pourquoi le parti du député n'est-il pas disposé à participer à l'examen et à l'analyse de ces questions au comité s'il est si certain de ce qu'il avance?

M. Fulton: Monsieur le Président, si le ministre est convaincu qu'il n'y aura aucune augmentation du prix des médicaments, alors je suppose qu'il souhaite que ces études soient déposées à la Chambre afin que les Canadiens puissent en prendre connaissance. C'est pour des raisons politiques qu'on ne les divulgue pas. Le ministre a qualifié les autres études de fabrication sans même les avoir vues. Les députés de la Chambre et les Canadiens souhaitent que ces études soient déposées.

M. le Président: La députée de Hamilton-Est a la parole.

* * *

LES CENTRES D'EMPLOI DU CANADA

L'ARTICLE DE JOURNAL AU SUJET D'UN VOL DE DOSSIERS DANS UN BUREAU

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, en l'absence du ministre de l'Emploi et de l'Immigration, je poserai ma question au vice-premier ministre. Le gouvernement a prétendu avoir amélioré la sécurité. Le premier ministre peut-il expliquer dans ce cas pourquoi le *Kitchener-Waterloo Record* a publié un article aujourd'hui où l'on dit que, cette semaine, un employé du Centre d'emploi du Canada à Kitchener a subtilisé de son bureau les dossiers sur microfiches qui contenaient des données sur presque tous les travailleurs ontariens qui ont réclamé de l'assurance-chômage ces dernières années?

M. Crosbie: Vous allez à la pêche aux microfiches.

L'hon. Gerry Weiner (ministre d'État (Immigration)): Monsieur le Président, tout ce que cet employé a prouvé, c'est qu'il ne mérite pas la confiance des Canadiens.

Des voix: Bravo!

M. Weiner: Il a aussi trahi ses milliers de collègues du Canada qui consultent tous les jours les dossiers du gouvernement en toute sécurité et confidence.

Mme Copps: D'abord il y a eu la pêche au thon; maintenant c'est la pêche aux microfiches.

Des voix: Oh!

LA SÉCURITÉ DES DOSSIERS

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, comment le vice-premier ministre peut-il faire tellement peu de cas de cette affaire? Il y a plus d'un an, le syndicat dont font partie les employés de ce centre avait soulevé la question de la sécurité des dossiers lors d'une réunion avec le député de Kitchener. Cette réunion a eu lieu le 5 septembre 1985. Jusqu'à cette semaine, le gouvernement n'a rien fait pour répondre aux préoccupations du syndicat au sujet de la sécurité.

L'hon. Gerry Weiner (ministre d'État (Immigration)): Monsieur le Président, nous sommes en train de faire enquête. Nous devons compter sur l'honnêteté de nos employés pour protéger les renseignements confidentiels. Je tiens à garantir à la Chambre que nous ferons l'impossible pour trouver le responsable et prendre les mesures appropriées.

* * *

L'INDUSTRIE PHARMACEUTIQUE

ON DEMANDE DE PUBLIER LES ÉTUDES D'INCIDENCE SUR LES COÛTS

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Monsieur le Président, le ministre de la Consommation et des Corporations a dit que le gouvernement refusait de communiquer ces études de coûts à la Chambre pour des raisons relevant du Conseil privé. Le ministre serait sûrement disposé à reconnaître que c'est précisément à cause de l'importance de ces études qu'il devrait accepter de les faire connaître aux Canadiens afin qu'ils puissent juger par eux-mêmes s'il a raison ou non de dire qu'il s'agit de pures inventions.

L'hon. Harvie Andre (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur le Président, l'honorable député et moi et d'autres avons été élus pour servir les meilleurs intérêts de nos électeurs. Nous avons une procédure pour ce faire. Nous avons l'étude de deuxième lecture et ensuite l'étude au comité. Là, nous examinons toutes les questions soulevées par le député et d'autres. Nous les analysons. C'est pour nous l'occasion, comme représentants de la population, de nous former une opinion pour ensuite voter à la Chambre. J'aimerais m'en tenir à cette tradition séculaire. C'est une façon honorable de procéder. Pourquoi le député et son parti ne veulent-ils pas collaborer?

ON DEMANDE AU MINISTRE DE S'ENGAGER À PUBLIER LES ÉTUDES

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Monsieur le Président, je remercie le ministre de sa leçon de procédure parlementaire.

M. Beatty: Vous en aviez besoin.

M. Langdon: Cependant, est-il prêt à prouver les points qu'il a fait valoir aujourd'hui en promettant au comité et à la Chambre que ces études seront rendues publiques? Il sait, comme moi . . .

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. Le député sait que la question qu'il pose a déjà été posée plusieurs fois. La parole est au ministre.

L'hon. Harvie Andre (ministre de la Consommation et des Corporations): Vous m'enlevez les mots de la bouche, monsieur le Président. Je ne sais pas combien de fois je devrai répéter la réponse avant que les députés l'acceptent. La réponse à sa question est la même que celle que j'ai donnée à la même question les trois, quatre ou cinq fois que l'ont déjà posée des députés de son parti.

* * *

LES STUPÉFIANTS

LA STRATÉGIE GOUVERNEMENTALE DE LUTTE CONTRE LA DROGUE

M. Ken James (Sarnia—Lambton): Monsieur le Président, le problème de la drogue à l'école et au travail est grave. Dans ma circonscription, un groupe intitulé *Lambton Families in Action* lutte contre ce fléau grâce à un programme d'information et d'éducation depuis février 1982. L'annonce dans le discours du trône de l'engagement du gouvernement à mettre en place une stratégie nationale de lutte contre la drogue a mis du baume au coeur de ce groupe.

Puisque le gouvernement s'est engagé à mettre en place une stratégie d'éducation et d'interception, le ministre de la Santé peut-il dire à la Chambre et aux groupes intéressés du Canada quand ils pourront avoir plus de détails sur ce programme?

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, je tiens à remercier le député de cette question. Je suis sûr que la majorité des députés conviendront avec lui que les parents et d'autres membres de la société se réjouissent de cette stratégie annoncée dans le discours du trône. Elle comporte plusieurs volets. Le principal, sur lequel il faut insister, et qui n'est pas encore complet parce qu'il nécessite un certain nombre de consultations, c'est celui de l'éducation. Très franchement, c'est surtout là-dessus que j'insiste. Les autres volets concernent l'administration de la justice et diverses autres choses qui ont leur rôle à jouer. J'espère que nous pourrons annoncer les étapes suivantes au terme de ces consultations, fin janvier ou en février prochain.

* * *

LE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

LE NORD DE L'ONTARIO—LE PROGRAMME GOUVERNEMENTAL DE RELANCE ÉCONOMIQUE

M. Keith Penner (Cochrane—Supérieur): Monsieur le Président, ma question s'adresse à mon honorable ami, le vice-premier ministre. A quelques reprises, ces derniers temps, il s'est vanté à la Chambre de toutes les bonnes mesures que le gouvernement avait en réserve pour relever l'économie défaillante du nord de l'Ontario. Nous accueillons les bonnes mesures, d'où qu'elles viennent. Le ministre est-il aujourd'hui en mesure de nous dire en quoi consiste au juste le programme de relance pour cette région dont on a parlé après une réunion du caucus progressiste conservateur, à Sudbury, il y a quelques semaines?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé: Je le ferai volontiers, monsieur le Président. Tout d'abord, le gouvernement se rend compte des difficultés de cette région unique qu'est le nord de l'Ontario. Nous envisageons au moins sept initiatives possibles. Il est question d'établir un comité fédéral de développement économique pour cette région, d'y transférer certains organismes et services fédéraux qui la concernent, d'y allouer des fonds de financement de programmes, de créer un programme de stabilisation pour les secteurs forestier et minier, d'investir dans des plans propres à cette région, de faire bénéficier les placements en actions de mesures fiscales spéciales, de raffermir les sociétés d'aide à la commercialisation et d'encourager le développement d'une association stratégique.

• (1530)

Des voix: Bravo!

Des voix: Continuez!

M. Penner: Nous devrons digérer tout cela, monsieur le Président. J'ai l'impression que ce sont plutôt des orientations que des plans détaillés.

Questions orales

LES DROITS COMPENSATEURS AMÉRICAINS SUR LE BOIS D'OEUVRE TENDRE—L'INCIDENCE SUR DES LOCALITÉS DU NORD DE L'ONTARIO

M. Keith Penner (Cochrane—Supérieur): Monsieur le Président, le vice-premier ministre sait-il que depuis l'imposition de droits compensateurs sur le bois d'oeuvre tendre, les ventes de certaines scieries du nord de l'Ontario ont enregistré des baisses allant jusqu'à 90 p. 100? Le ministre envisage-t-il de prendre des mesures pour venir en aide à ces localités qui ont perdu des centaines d'emplois à cause du fléchissement des ventes de bois d'oeuvre tendre? Il s'agit notamment de Terrace Bay, Hearst, White River et Longlac.

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, mon estime pour le député est considérable. Je tiens à lui assurer que je ne veux en aucune manière minimiser la gravité des difficultés que cette situation occasionne au nord de l'Ontario et du problème auquel il fait allusion. Je crois cependant que le député est au courant du fait que des discussions portant sur la stratégie à adopter pour contrecarrer ces droits compensateurs se déroulent actuellement entre le ministre fédéral et ses homologues provinciaux. Une conférence des premiers ministres se tiendra à Vancouver au cours des prochains jours et cette question y fera l'objet de sérieuses discussions.

Conformément à l'esprit qui anime le gouvernement actuel, elle sera abordée dans l'optique d'une intervention concertée des gouvernements fédéral et provinciaux.

* * *

[*Français*]

LES SOCIÉTÉS DE LA COURONNE

LA MISE EN VENTE DE TÉLÉGLOBE CANADA—LA JUSTIFICATION

Mme Lynn McDonald (Broadview—Greenwood): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre d'État (Privatisation). Comment peut-elle justifier la vente d'une société de la Couronne qui fonctionne bien et qui est rentable, dans une industrie où les mêmes services sont fournis par l'entreprise publique dans d'autres pays? Si elle voulait réduire les prix, pourquoi ne pas inciter Téléglobe à réduire ses prix, ce qui peut être fait aussi bien par une entreprise publique que privée?

[*Traduction*]

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Privatisation)): Monsieur le Président, j'ai répété maintes fois que le principe de la privatisation était de rechercher de plus grands avantages économiques en remettant au secteur privé des compagnies qui ne desservent plus la politique publique. C'est une bonne compagnie qui est rentable. Je crois qu'elle a un avenir très prometteur au sein du secteur privé. La politique du gouvernement est de faire en sorte, par une telle mesure, que les employés de cette compagnie, et nos concitoyens en général, en tirent de plus grands avantages économiques.

LES PRESTATIONS DE RETRAITE DES EMPLOYÉS

Mme Lynn McDonald (Broadview—Greenwood): Monsieur le Président, la ministre ne convient-elle pas que les employés de Téléglobe, qui jouissent actuellement d'une bonne caisse de retraite, sortiront perdants de cette vente? S'assurera-t-elle qu'ils ne perdent rien sur ce chapitre avec un nouvel employeur?

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Privatisation)): Monsieur le Président, nous avons discuté de cette question avec les employés. Ils ont tout loisir de poursuivre ces discussions avec la direction et avec nous sur l'avenir de cette société. Ils ne seront pas lésés, bien au contraire, mais en bien meilleure posture au sein d'une compagnie dynamique très prometteuse. Pour s'en convaincre, il faut en parler aux employés de de Havilland, de Canadair et des Arsenaux Canadiens qui débordent tous d'activités et qui envisagent leur avenir avec beaucoup d'optimisme.

* * *

L'INDUSTRIE PHARMACEUTIQUE

LES CONSTATATIONS DE LA COMMISSION EASTMAN

L'hon. Douglas C. Frith (Sudbury): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Consommation et des Corporations. Ne convient-il pas qu'après avoir étudié les problèmes de l'industrie pharmaceutique pendant deux ans, la Commission Eastman a constaté que l'obligation d'obtenir un permis n'avait eu aucun effet sensible sur la rentabilité de l'industrie pharmaceutique? Après deux ans d'étude, M. Eastman a constaté que les profits des industries pharmaceutiques dépassaient ceux de l'ensemble du secteur manufacturier. Il a découvert que l'ancienne loi sur les brevets économisait aux consommateurs canadiens 211 millions de dollars par année.

Si le gouvernement est d'accord avec les constatations de la Commission Eastman, pourquoi présente-t-il un projet de loi qui accordera une période d'exclusivité deux fois plus longue que celle que recommande M. Eastman?

L'hon. Harvie Andre (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur le Président, le député a reconnu que la Commission Eastman avait recommandé un changement au système actuel. Je voudrais citer les propos du député, qui est critique du parti libéral en matière de santé. Il a dit: «Les prix élevés pourraient être justifiés si cela donnait lieu à plus de recherches sur les produits pharmaceutiques au Canada. La hausse de prix prévue devrait avoir des conséquences minimes sur les consommateurs.» Je peux garantir au député qu'il y aura beaucoup plus de recherche au Canada et que les prix n'augmenteront pas.

L'INDEMNITÉ OFFERTE AUX PROVINCES

L'hon. Douglas C. Frith (Sudbury): Monsieur le Président, comment le ministre de la Consommation et des Corporations peut-il affirmer à la Chambre que le prix des produits pharmaceutiques n'augmentera pas d'un cent alors qu'il a offert 100 millions de dollars par année aux provinces pour les indemniser des hausses prévues du coût des produits pharmaceutiques?

L'hon. Harvie Andre (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur le Président, il me faudrait une trop grande partie de la période des questions pour expliquer tout cela.

Des voix: Oh, oh!

M. Andre: J'espère que le député a fait attention à ce qu'il disait quand il a parlé du coût pour les provinces. J'espère aussi qu'il a bien écouté ce que j'ai toujours dit, soit que le prix des produits pharmaceutiques n'augmentera pas d'un cent.

M. Frith: Vous ne savez pas ce que vous dîtes.

M. Andre: S'il y réfléchit un instant, il comprendra peut-être.

M. Frith: Vous ne comprenez pas le projet de loi.

M. Rossi: Vous ne l'avez jamais compris.

* * *

[*Français*]

L'ÉNERGIE

LA DÉRÉGLEMENTATION—ON DEMANDE SI LES CONSOMMATEURS QUÉBÉCOIS BÉNÉFICIERONT DE LA BAISSE DES PRIX DU GAZ NATUREL EN MÊME TEMPS QUE LES AUTRES PROVINCES

M. Jean-Guy Guilbault (Drummond): Monsieur le Président, ma question s'adresse au secrétaire parlementaire du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Celui-ci annonçait le 1er novembre dernier la déréglementation du prix du gaz naturel, arguant que cela serait bénéfique pour les consommateurs du Canada.

Le secrétaire parlementaire peut-il assurer la Chambre que les industries manufacturières et les consommateurs québécois bénéficieront de la baisse des prix du gaz naturel en même temps que les autres provinces?

[*Traduction*]

M. Jack Shields (secrétaire parlementaire du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, la déréglementation est entrée en vigueur le 1er novembre, permettant à l'acheteur et au vendeur de négocier librement le prix du gaz naturel sans intervention gouvernementale. Cet accroissement de la concurrence et de l'offre devrait valoir à tous les consommateurs canadiens des prix moins élevés, et aux producteurs des conditions meilleures.

* * *

L'AGRICULTURE

L'EFFICACITÉ DES PRODUITS CHIMIQUES AGRICOLES

M. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture, qui sait que de nombreux agriculteurs d'Eston, en Saskatchewan, essaient depuis cinq ans d'obtenir un million de dollars en dommages-intérêts de Dow Chemical en raison de l'emploi du produit chimique Tordon 202C, qui s'est révélé inefficace et dommageable à leurs récoltes. En 1980 Dow Chemical déclarait que le problème semblait venir de ce que sa formule, même en application intensive, ne combattait pas adéquatement le colza spontané, le tabouret des champs ou la moutarde sauvage.

Qu'est-ce que le ministre entend faire pour assurer un contrôle plus sûr des produits chimiques agricoles qui ne répondent pas à ce qu'en dit leur publicité?

L'hon. John Wise (ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, je prends au sérieux la question du député. Je la considère surtout comme une sorte de remontrance. Je dois avouer que je ne suis pas bien au courant des détails de cette affaire. Voilà une instance qui n'est pas faite tellement souvent. Je sais qu'il y avait une série de problèmes avant que le gouvernement ne décide de changer l'étiquetage des produits chimiques. Cela a supprimé et atténué bon nombre de problèmes.

ON DEMANDE QUE LE MINISTÈRE EXAMINE LES PLAINTES DES AGRICULTEURS

M. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville): Monsieur le Président, le ministre peut-il nous dire s'il est disposé à faire des changements afin que les plaintes formulées par les agriculteurs au sujet des produits chimiques agricoles puissent être examinées et évaluées par son ministère, plutôt que d'obliger les agriculteurs à entamer de très coûteuses procédures judiciaires contre d'énormes multinationales?

L'hon. John Wise (ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, pour répondre brièvement à cette question, oui. Nous sommes toujours désireux d'améliorer les politiques et les programmes. Dans le cas présent, il se peut fort bien que cela exige une modification à la loi concernée. Nous allons nous pencher là-dessus. En tout cas je réponds par un oui catégorique à la question du député.

M. le Président: Je voudrais aviser les députés que j'ai reçu préavis de plusieurs questions de privilège, dont nous allons débattre maintenant.

* * *

QUESTION DE PRIVILÈGE

AFFAIRES ÉMANANT DES DÉPUTÉS—LA DÉCISION DU COMITÉ CONCERNANT DES MESURES QUI FONT L'OBJET D'UN VOTE

M. Bill Domm (Peterborough): Monsieur le Président, ma question de privilège touche tous les députés et elle concerne la nature même de notre Parlement. Les raisons données à la Chambre et à la presse pour rejeter diverses mesures d'initiative parlementaire en tant qu'affaires faisant l'objet d'un vote, m'empêchent dans une large mesure de bien représenter mes électeurs et retirent du même coup au Parlement un droit qu'il a toujours eu. Cela va directement à l'encontre du paragraphe 96(1) du Règlement.

• (1540)

M. le Président: Les députés ne sont pas sans savoir que lorsque l'un de leurs collègues intervient au sujet de la question de privilège, il se peut qu'elle ne soit pas toujours fondée. C'est ce que doit décider la présidence. Cependant, il s'agit généralement d'un grief, et je demande donc aux députés d'avoir la courtoisie d'écouter leurs collègues lorsqu'ils interviennent au sujet de la question de privilège.

M. Domm: Je siège dans cette enceinte depuis sept ans, et j'ai eu l'occasion durant quatre ans d'être leader parlementaire adjoint responsable des mesures émanent des députés. Or, un comité de la Chambre, crée par les députés, a décidé récemment de réexaminer les affaires qui font l'objet d'un vote, au fur et à mesure qu'il en est saisi: le Règlement et les droits des députés n'ont jamais été autant bafoués, à ma connaissance.

Le comité a décidé de rejeter ma motion, disant qu'il n'avait pas le pouvoir d'autoriser le comité de la justice et du solliciteur général à étudier ma motion. Je voudrais rappeler à la Chambre qu'au fil des ans, tous les députés ont toujours eu le droit inaliénable de donner à un comité permanent le pouvoir d'examiner une question et d'en faire rapport au Parlement. Ce comité, que de simples députés ont créé dans le but de faire reconnaître leurs instances, dit fondamentalement aux députés néo-démocrates, conservateurs et libéraux qu'ils n'ont plus le droit, en tant que parlementaires, de procéder à un vote en vue d'envoyer ce qu'ils considèrent être une question urgente à un comité permanent, afin qu'il l'étudie et fasse rapport au Parlement.

Je voudrais expliquer l'importance que revêt cette question pour moi et assurément pour tous les députés quelle que soit leur allégeance. Je ne cherche pas à discutailler avec le gouvernement, ni avec mes collègues qui sont tous de l'arrière-ban. Je ne m'attends pas non plus à ce que les ministres m'expliquent pourquoi il en est ainsi. Ces derniers n'ont jamais contrôlé la période réservée aux initiatives parlementaires et il n'est pas question non plus qu'ils puissent la contrôler. C'est un comité chargé d'étudier les affaires présentées par les députés qui s'est adressé aux médias pour leur expliquer pourquoi il a rejeté la motion, et cela avant même que la décision n'ait été communiquée à la Chambre. Ce député de l'arrière-ban avait été assuré que, en vertu du Règlement, le comité le consulterait pour décider de l'ordre de priorité à accorder à sa motion afin qu'elle soit désignée comme une affaire faisant l'objet d'un vote.

Un des membres du comité permanent aurait déclaré au journaliste du *Ottawa Citizen*, le vendredi 7 novembre, ce qui suit:

> La mesure controversée a été également rejetée car elle reconnaissait simplement au comité de la justice des pouvoirs qu'il possédait déjà . . . »

C'était avant que le décision n'ait été déposée à la Chambre et avant que l'on n'explique au député pourquoi le comité avait rejeté sa motion. C'est bafouer l'autorité et le pouvoir dont jouit un député de représenter non seulement ses électeurs, mais l'ensemble des Canadiens.

Prenons les autres motions figurant au *Feuilleton*. La motion nº 12 présentée par le député néo-démocrate de Burnaby (M. Robinson) dit ceci:

> Que le comité permanent de la justice et du solliciteur général soit autorisé à étudier la possibilité . . .

Cette motion figure au *Feuilleton*. Ce comité est au service des députés de l'arrière-ban. Or, cette motion stipule que le Parlement ne peut plus lui ordonner d'étudier une question et de lui en faire rapport.

Il n'y a pas que les néo-démocrates qui devraient se demander si leurs motions sont recevables, mais les conservateurs également. Songeons notamment aux motions comme la motion nº 25, inscrite au nom du député de Kent (M. Hardey). En voici le libellé:

> Que le comité permanent des finances et des affaires économiques soit autorisé à étudier et à envisager . . .

Nous avons perdu un droit, à mon avis, et je voudrais présenter une motion à la Chambre pour demander que cette affaire soit renvoyée au comité des privilèges et élections afin de savoir si c'est bien le Parlement, et non pas le gouvernement, qui peut ordonner aux comités de faire une étude et de lui en faire rapport. Je rappelle aux députés que si nous n'obtenons pas gain de cause, nous perdrons, en tant que députés de l'arrière-ban, tout ce pour quoi le comité McGrath a combattu. Le député de Peace River (M. Cooper), qui siège en tant que député de l'arrière-ban, sait, comme nous tous, que le but du rapport McGrath était de donner plus de pouvoir au Parlement et aux députés de l'arrière-ban, et moins au gouvernement. Nous avons un rôle à jouer dans le mécanisme décisionnel, au Canada. Si nous permettons à nos pairs de nous priver de ce pouvoir, nous ne respectons pas les dispositions de l'article 96(1) du Règlement.

Dans ma motion, je demande aussi que la Chambre revoie le mandat du comité permanent des affaires émanant des députés, tel qu'il figure à l'alinéa 36(1)*a*) du Règlement, qui ne renferme aucune des raisons invoquées pour rejeter ma motion. Voici notamment ce que cet alinéa prévoit:

> Dans ce choix, le comité ne tient pas compte du nombre de députés qui proposent ou appuient conjointement une affaire. Il fonde plutôt son choix seulement sur les mérites des affaires . . .

A l'instar d'autres députés, j'ai témoigné devant ce comité permanent. Nous avons donné toutes les raisons qui nous permettaient de croire que nos projets de loi ou nos motions respectaient les conditions fixées par le Règlement. On ne m'a jamais dit que mon projet de loi ne remplissait pas ces conditions.

Ce comité qui nous représente et qui est le seul comité que nous ayons pour présenter notre cas au Parlement s'est réuni à huis clos. Seuls ses membres sont autorisés à discuter des raisons pour lesquelles un projet de loi ou une motion devrait être soumis ou non à la Chambre des communes. Ce comité a ensuite rencontré les médias sans avoir consulté personne sur sa décision, et avant même de l'avoir déposée à la Chambre.

Non seulement le *Citizen* d'Ottawa en a-t-il parlé mais le *Star* de Toronto m'a appelé pour me demander de répondre au président du comité qui a dit ceci: «Le projet de loi de M. Domm a été rejeté parce que le comité n'avait pas le pouvoir d'autoriser le comité de la justice à l'étudier». Les députés néo-démocrates, libéraux et conservateurs devraient vérifier leurs motions et leurs projets de loi au *Feuilleton* parce que le comité a décidé à huis clos qu'ils étaient irrecevables et en a parlé à la presse sans les consulter. Nous ne sommes plus autorisés à soumettre ces questions aux comités permanents.

On a sans aucun doute porté atteinte aux privilèges du Parlement. Le Parlement a toujours eu le droit de soumettre des questions au comité et de l'autoriser à les étudier et à en faire rapport.

Je répète que le comité a dépassé son mandat en agissant ainsi. Sa décision a empêché tous les députés de l'arrière-ban de jouer leur rôle. Tous les députés ont le droit de soumettre des questions urgentes à un comité approprié pour qu'il les étudie et les analyse en profondeur; c'est un droit fondamental. Ce droit inaliénable transcende toutes les disciplines de partis et permet vraiment au député d'assumer ses responsabilités à l'égard de ses électeurs.

• (1550)

Il s'ensuit que les comités permanents de la Chambre restent le moyen fondamental qui permet non seulement aux députés mais à tous les Canadiens d'avoir accès au processus de prise de décisions. On m'a même refusé la possibilité de soumettre à un comité un sujet qui revêt une importance extrême pour mes électeurs, de faire tirer au sort mon projet de loi et de le faire mettre aux voix. On ne m'a pas permis de soumettre le sujet à un vote.

La cinquième édition de Beauchesne fixe clairement les règles qui gouvernent les comités permanents. Je cite le commentaire 621(2):

> Le comité devrait s'en tenir à l'ordre de renvoi et ne saurait y déroger.

L'ordre de renvoi du comité des affaires émanant des députés ne stipule nulle part que ce comité ne peut pas soumettre à un comité permanent approprié un sujet tel que celui dont traitait ma motion.

Les excellentes réformes de la Chambre des communes proposées dans le rapport McGrath prouvent à quel point le comité se préoccupait de l'érosion du rôle des députés de l'arrière-ban.

Le comité croyait, et je suis certain que tous les députés sont aussi de cet avis, que le système de comités pouvait permettre d'améliorer la position des députés et qu'il représentait aussi un moyen viable de rendre la prise des décisions plus démocratique.

On trouve notamment ceci à la page 23 du rapport:

> En outre, la Chambre pourra invoquer plus fréquemment le paragraphe 72(1) du Règlement, qui l'autorise à présenter une motion portant nomination d'un comité chargé d'élaborer et de déposer un projet de loi. Ainsi, un comité pourra être mandaté de préparer un projet de loi sur une question particulière, par suite de l'adoption d'une motion en ce sens présentée par un député pendant la période réservée aux mesures émanant des députés.

Le rapport formulait ensuite la recommandation 4.12, qui disait ceci:

> On devra faire plus souvent appel aux comités parlementaires pour examiner les avant-projets de loi, pour effectuer des enquêtes générales lorsque la politique n'a pas encore été fermement établie ou pour proposer des avant-projets de loi.

Le travail du comité McGrath et ses efforts de réforme découlaient de la nécessité de rehausser le rôle des simples députés. Les conclusions du comité montrent clairement que l'un des meilleurs moyens d'y parvenir consiste à améliorer le système des comités parlementaires et à le rendre plus efficace. La décision annoncée par le président du comité des affaires émanant des députés va à l'encontre de l'esprit de ces réformes et m'empêche de bien jouer mon rôle de député.

Par conséquent, je demande respectueusement que cette question soit renvoyée au comité permanent des élections, des privilèges et de la procédure pour une pleine enquête parlementaire sur le droit du Parlement d'autoriser les comités permanents à étudier les questions soulevées dans le cadre des affaires d'initiatives parlementaires et à en faire rapport au Parlement.

M. Bill Kempling (Burlington): Monsieur le Président, je ne m'étendrai pas trop longtemps sur cette question. Quand le comité a été établi, il a reçu un certain mandat, si l'on peut dire, du comité McGrath, avec l'approbation du gouvernement, en l'occurrence celui d'examiner les projets de loi et les motions d'initiatives parlementaires. Le comité n'a cependant reçu aucune directive ni même de ligne directrice sur la façon de choisir ces projets de loi ou ces motions. En conséquence, le comité a de lui-même élaboré une règle ou une directive en neuf points permettant d'aider de simples députés à rédiger leurs projets de loi et leurs motions. Un exemplaire en a été adressé à chaque député, et je dois dire que la motion présentée par le député de Peterborouth (M. Domm) respectait les neuf conditions énoncées.

Le problème que nous avons eu au comité à ce moment-là, c'est que nous avons convenu à l'unanimité qu'il ne nous appartenait pas d'indiquer à un comité la voie qu'il devait suivre, surtout s'il pouvait en décider de lui-même. Nous nous en sommes tenus à cette position, qui a été renforcée par l'avis de nos conseillers techniques. Je comprends que les experts en procédure ne soient pas d'accord sur la question de savoir si nous avons ou non le pouvoir d'autoriser un autre comité à étudier des questions comme celle-ci, mais telle est la décision qui a été prise à l'unanimité par notre comité. Nous estimons qu'il faudrait vraiment renvoyer la question au comité des élections, des privilèges et de la procédure.

Cette question est assez délicate puisque nous nous réunissions à huis clos. Il m'est difficile de révéler à la Chambre des communes ce dont nous parlons à huis clos, sinon à quoi cela servirait-il? Nous avons donc un problème.

Une voix: A quelle sorte de manigances vous livrez-vous?

M. Kempling: Mon collègue me demande à quelle sorte de manigances nous nous livrons. Je trouve cette remarque particulièrement injuste.

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. Comme je l'ai dit aux députés, il semble que nous ayons là un grief et une certaine tension. J'invite toutefois tous les députés à s'abstenir de prêter des intentions aux autres députés, et cela est valable pour nous tous.

M. Kempling: J'ajouterais que les dispositions du nouveau règlement relatives aux initiatives parlementaires ne nous demandent pas de dire pourquoi nous acceptons ou rejetons une motion ou un projet de loi. Comme nous ne sommes pas tenus de le faire, nous ne l'avons pas fait.

Nous croyons que le comité de la justice et du solliciteur général est autorisé à entreprendre cette étude de son propre chef. Pourquoi en sommes-nous arrivés à cette décision? Nous avons tiré au sort 20 projets de loi et nous ne pouvons en choisir qu'un maximum de six.

M. Vankoughnet: Cinq seulement ont été choisis.

M. Kempling: Si le député désire aborder le sujet, je préférerais qu'il le fasse plus tard.

M. le Président: A l'ordre. La parole est au député de Burlington.

M. Kempling: Nous choisissons jusqu'à six projets de loi ou motions . . .

M. Vankoughnet: Cinq.

M. Kempling: . . . qui sont tirés au sort. La dernière fois que nous l'avons fait, nous en avons choisi trois, car il y aura un nouveau tirage lorsque nous en aurons fini avec les dix articles. A quoi servirait-il d'en choisir dix autres si les députés ne voient pas la possibilité de les soumettre à un vote? Nous avons donc fait notre choix sur cette base. La première fois, nous en avons choisi trois. Nous en avons choisi cinq lorsque nous en avons fini avec dix des motions ou projets de loi que nous avons à examiner. Nous en choisirons dix autres et l'un d'eux pourra peut-être faire l'objet d'un vote.

Monsieur le Président, comprenez également qu'il s'agit là de quelque chose de nouveau. La première série de projets de loi que nous avons étudiés au cours de la première session remontaient pour la plupart à plusieurs années. Certains d'entre eux présentaient des vices de forme, d'autres des vices juridiques ou constitutionnels. Néanmoins, ils ont été mis dans le bac pour le premier tirage. La plupart d'entre eux ont été déposés de nouveau. Dans certains cas, il s'agit de projets de loi dont on a fait des motions. Nous avons beaucoup à apprendre. Je crois qu'un jour nous finirons par produire de meilleures motions et de meilleurs projets de loi. Le comité peut recourir aux services de juristes et de rédacteurs. Nous recommandons instamment aux députés de consulter ces spécialistes pour s'assurer que leurs projets de loi sont rédigés de la meilleure façon possible.

• (1600)

Quant au comité en cause, et mon collègue de Winnipeg—Birds Hill (M. Blaikie) voudra peut-être formuler une observation là-dessus, si la question est renvoyée au comité des élections, des privilèges et de la procédure, nous nous empresserons de l'entendre. Nous serons également disposés à entendre le député de Peterborough (M. Domm) à la prochaine séance du comité s'il veut bien comparaître devant nous.

Je ne peux parler de la fuite faite aux journalistes. C'est une autre question. J'ai été consterné, comme l'ont été tous les députés, le matin même où le comité présentait son rapport à la Chambre de trouver dans *The Ottawa Citizen* des observations sur le rapport. A la dernière séance du comité, les membres m'avaient autorisé à me faire leur porte-parole auprès des médias après le dépôt du rapport. Je l'ai fait. J'ai parlé à un certain nombre de journalistes de cette affaire en dehors de la Chambre. Je dois ajouter que c'est la seule question à laquelle ils étaient vraiment intéressés.

Je laisse l'affaire entre vos mains, monsieur le Président. De nombreuses décisions ont été rendues dans le passé sur le comportement des membres d'un comité et sur l'opportunité d'une intervention de la présidence. Je ne citerai pas ces décisions, car je suis persuadé que Votre Honneur les connait parfaitement bien. A mon avis, c'est une affaire grave. Il s'agit d'un grief. On devrait en saisir un autre comité qui pourrait peut-être nous donner d'autres directives sur la façon de procéder que nous devrions adopter désormais.

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, je voudrais parler de la question de privilège que soulève le député de Peterborough (M. Domm). Je ne discuterai pas des mérites de sa motion, car ce n'est évidemment pas le moment.

Nous avons deux questions à examiner. La première est la fuite d'information aux médias. J'ai eu la chance que ma proposition soit choisie. Comme beaucoup d'autres, je l'ai appris par la radio, alors que je rentrais chez moi en automobile, vendredi après-midi, au lieu d'en être informé comme les députés le sont normalement. J'ai trouvé cette procédure singulière même si les nouvelles étaient bonnes pour moi, personnellement.

La deuxième question que je veux signaler à la présidence, c'est celle des séances de comités à huis clos. Le commentaire 628 de Beauchesne en donne une définition. Sauf erreur, selon ce que le député de Peterborough m'a expliqué en privé, les séances à huis clos de ce comité étaient quelque peu différentes de celles d'autres comités parlementaires. Je veux dire que, selon la définition de Beauchesne du huis clos, un comité a le droit d'exclure les étrangers en tout temps. Je n'ai jamais entendu parler de séances à huis clos dont des députés auraient été exclus. Selon le récit des événements que m'a donné le député de Peterborough, quoique brièvement, on aurait interdit à des députés d'assister à une séance à huis clos. Je m'interroge sur la façon de procéder d'un comité qui crée un précédent en vertu duquel on empêcherait des députés d'assister à une séance à huis clos dudit comité, tout en reconnaissant les bonnes intentions évidentes sur lesquelles se fondait cette décision en l'occurrence. Il s'agit d'un précédent dangereux qu'il faut contester dès le départ.

Tout comme chaque député a le droit de siéger à la Chambre, il a le droit d'assister aux réunions de tout comité de la Chambre. Si ce droit ne nous est pas accordé, alors je soutiens fermement, monsieur le Président, que le simple député se voit privé des pouvoirs que lui confère son élection à la Chambre. C'est effectivement cet aspect des délibérations d'un comité qui est le plus contestable, à mon avis, en dépit des intentions des membres du comité dans le cas qui nous occupe, qui étaient certainement bonnes, si j'en juge d'après l'envergure des députés qui y siègent. Malgré ces bonnes intentions, le comité permanent des élections, des privilèges et de la procédure devrait se pencher sur cette procédure pour éviter qu'à l'avenir un comité de la Chambre refuse directement ou indirectement à un député le droit d'assister à toute séance de comité.

Voici les quelques commentaires que je tenais à formuler. Ils sont importants à mon avis puisqu'ils concernent les droits de tous les députés de la Chambre, quelle que soit leur affiliation politique. Ces remarques ne visent ni a appuyer ni à contester la proposition soumise au comité par le député de Peterborough; nous aurons d'autres occasions d'en débattre. Je les ai faites pour exprimer l'opinion voulant que tous les députés de la Chambre doivent avoir le droit de participer à toute procédure de la Chambre, et notamment d'assister aux délibérations d'un comité parlementaire.

M. Bill Blaikie (Winnipeg—Birds Hill): Monsieur le Président, je voudrais faire quelques observations en tant que membre du comité permanent des affaires émanant des députés et aussi de membre du comité spécial sur la réforme de la Chambre des communes qui a recommandé ce processus. Si je comprends bien l'objection principale du député de Peterborough (M. Domm), c'est que le comité a porté atteinte au pouvoir de la Chambre des communes de renvoyer des questions au comité. C'est la substance du paragraphe 96(1) du Règlement qu'il a mentionné. Je voudrais parler d'abord de cela.

La décision du comité quant aux questions à choisir, parmi les 20 soumises, pour faire l'objet d'un vote ne modifie en rien, à mon avis, ni en théorie ni en pratique, le pouvoir de la Chambre des communes de renvoyer des questions à des comités. Nous n'avons pas écarté la motion du député parce que nous pensions que la Chambre n'avait pas ce pouvoir. Nous devions, entre autres, étudier cette motion. Nous étions d'avis qu'en raison même des réformes que le député a citées, et qui résultent du comité McGrath, les comités avaient maintenant le pouvoir de faire des choses que, auparavant, ils ne pouvaient faire qu'à la demande de la Chambre. C'est pourquoi je déclare au député que lorsqu'il invoque les réformes McGrath il n'est pas tout à fait exact. C'est précisément en raison de ces réformes que le comité permanent de la justice et du solliciteur général a le pouvoir de faire ce qu'on lui aurait demandé de faire si la motion du député avait été une motion à mettre aux voix et si elle avait été adoptée par la Chambre.

Une des questions que le comité doit envisager, et sur laquelle nous n'avons jamais fait mystère, c'est que seuls quelques sujets peuvent faire l'objet d'un vote à la Chambre. C'est un critère, un critère public connu de tous les députés, c'est à dire qu'on se pose donc la question: ce sujet peut-il venir devant la Chambre d'une autre façon? Y a-t-il un autre moyen pour qu'un comité ou la Chambre elle-même étudie ce sujet?

C'est certainement le cas de ce qui aurait été le résultat de l'adoption par la Chambre de la motion du député. Le sujet peut être étudié de diverses autres façons par le comité de la justice.

• (1610)

A mon avis, monsieur le Président, l'argument du député au sujet du paragraphe 96(1) du Règlement n'est pas valable. La Chambre conserve le pouvoir d'agir ainsi. Le comité permanent des affaires émanant des députés conserve le pouvoir de choisir une telle motion, s'il estime devoir le faire dans d'autres circonstances. Par conséquent, aucun principe n'a été ébranlé.

On a mentionné un certain nombre d'autres choses et, si la présidence y consent, j'aimerais en dire un mot. On a signalé que les députés dont l'affaire n'a pas été choisie comme pouvant faire l'objet d'un vote, ou dans le cas du député de Glengarry—Prescott—Russell (M. Boudria) dont l'affaire l'a été, n'en ont pas été informés avant qu'elle soit déposée à la Chambre. Je ne me souviens pas que quelqu'un se soit plaint de ce genre de chose la dernière fois que les députés ont pris connaissance des affaires qui avaient été choisies lorsque le rapport fut déposé à la Chambre. Que je sache, le comité n'est pas du tout obligé de prévenir d'avance les députés du sort de leurs projets de loi. C'est la raison d'être du rapport à la Chambre. C'est à ce moment-là que les députés l'apprennent.

Quant aux réunions à huis clos, je reconnais qu'il s'agit là d'une procédure exceptionnelle. A ma connaissance, pas un seul député n'a demandé à assister à ces réunions à huis clos. Il se prend bien des décisions dans l'enceinte du Parlement, peut-être pas des décisions du comité, mais aux dernières étapes de la rédaction d'un rapport, le comité se réunit à huis clos, et c'est là la procédure ordinaire. C'est essentiellement ce que nous faisons lorsque, après avoir entendu tous les députés, nous nous mettons à la tâche de décider ce que sera notre rapport définitif.

Étant de ceux qui ont participé à la réforme, je vous dis que ce système sera un échec sans réunions à huis clos. D'autres pourront soutenir que c'est déjà un échec, et c'est de bonne guerre. Cependant, monsieur le Président, ce sera un échec s'il n'y pas possibilité de réunion à huis clos. Je trouve malheureux que certains députés n'aient pas respecté le jugement du comité. Le député de Peterborough a une opinion bien ancrée là-dessus, mais je pense qu'il a rendu un bien mauvais service à la tentative de réforme et aux initiatives parlementaires en abordant la chose de cette façon.

M. le Président: Je suis sûr que le député ne voudrait pas médire du député de Peterborough.

M. Arnold Malone (Crowfoot): Monsieur le Président, je désire également souligner que je suis membre du comité de sélection des projets de loi d'initiative parlementaire.

En commençant, je veux dire que le Canada a hérité de la division du droit du système parlementaire britannique. Les politiciens rédigent les lois, la police les fait appliquer et les tribunaux les interprètent. Il incombe à ceux qui rédigent les lois de les rédiger avec précision. On ne peut laisser à la police ou aux tribunaux le soin de deviner ce que le législateur a voulu dire. Une motion ou une mesure législative mise de l'avant doit être précise.

Dans son exposé, le député de Peterborough (M. Domm) a allégué que les députés, en tant que parlementaires, n'avaient plus le droit de demander à un comité de se pencher sur une question ou de faire une étude. Je soutiens que cette allégation est inexacte. Le fait est que le député de Peterborough n'a pas demandé que le comité entreprenne une étude précise. Ce qu'il a fait, et je lis textuellement, c'est de demander que le comité permanent de la justice et du solliciteur général soit autorisé à examiner la question et à faire rapport.

Monsieur le Président, le fait est que le comité détient ce pouvoir aujourd'hui. En vertu des modifications consécutives au rapport McGrath, il n'est plus nécessaire qu'un ministre renvoie une question devant un comité pour que celui-ci en entreprenne l'étude. En termes de droit, ce que le député de Peterborough a demandé au comité de faire est une fonction qu'il est déjà autorisé à faire. En fait, sa motion était redondante.

Je désire également faire remarquer qu'en alléguant qu'on lui avait enlevé un privilège, le député a déclaré que son projet de loi répondait aux critères pertinents. Je soutiens qu'il n'y répondait pas pour le motif de redondance déjà donné, et j'ajoute que même si tel était le cas, cela ne justifierait pas en soi son acceptation.

Le comité est saisi de 20 affaires, sous forme de motions et de projets de loi, parmi lesquelles il en retient six au maximum. Dans l'hypothèse où les 20 affaires qu'on lui soumet répondraient toutes aux critères, le comité ne pourrait pas les accepter toutes parce que le Règlement lui enjoint de n'en retenir que six. Par conséquent, l'autre condition que le député de Peterborough vient à nouveau d'invoquer n'existe pas. Avant de fixer son choix, le comité doit évaluer les motions et les projets de loi selon d'autres critères que leur valeur.

Quoi qu'il en soit, je suis persuadé que les membres du comité sont tous offusqués de voir qu'il y a eu une fuite et que l'information a atteint le public avant qu'elle ne soit déposée à la Chambre. Effectivement, monsieur le Président, c'est inquiétant pour tout le monde.

Quant à savoir si l'affaire doit être étudiée et si le huis clos s'impose, je signale que l'idée d'élargir nos usages parlementaires en vue de donner plus de pouvoir aux députés est toute récente. Voilà pourquoi la transparence semble préférable, bien qu'il y ait des raisons de faire autrement afin que ce mécanisme décisionnel ne devienne pas une source de conflit permanent avec ceux qui ont milité pour qu'on retienne leurs projets de loi ou leurs motions.

Néanmoins, si vous estimez utile de poursuivre la question, je serais certainement disposé à le faire. Pour les raisons que j'ai données, je ne peux toutefois pas admettre qu'il y ait eu atteinte aux privilèges d'un député.

M. Howard Crosby (Halifax-Ouest): Monsieur le Président, je tiens à appuyer avec toute la force et la vigueur dont je dispose les observations du député de Peterborough (M. Domm), dont l'essentiel et la substance sont que ses privilèges de député ont eu à souffrir de la procédure suivie par le comité permanent des affaires émanant des députés.

Je tiens à attirer l'attention non pas sur la composition de ce comité permanent ni sur sa façon de procéder, mais sur les droits du député de Peterborough, qui représentent les droits de tous les députés. Mais je tiens en même temps à vous exprimer ma gratitude, monsieur le Président, pour avoir décidé d'entendre ce que je considère être une affaire vitale pour tous les députés ici présents et pour l'avenir.

Cette démarche de réforme a eu pour résultat que le système a été changé. Dans le régime parlementaire britannique, c'est un droit reconnu de longue date au député que de pouvoir présenter à la Chambre des communes des sujets bien précis qui l'intéressent, qui intéressent ses mandants et dont on peut espérer qu'ils intéressent tous les Canadiens. Ce qu'un député peut faire c'est présenter une motion, un projet de loi d'initiative parlementaire, et il y a peut-être d'autres procédés auxquels il peut avoir recours à la Chambre des communes. Dans le cas d'un projet de loi, et dans celui d'une motion, le Règlement énonce la procédure et la marche à suivre. La Chambre des communes a jugé bon d'apporter une adjonction à ce système séculaire et vénérable, c'est-à-dire le renvoi à un comité permanent de la Chambre des communes. Cette adjonction représente un changement à la nature de toute la procédure.

• (1620)

On ne peut plus procéder de la façon normale avec une motion ou avec un projet de loi d'initiative parlementaire. Pour pouvoir réussir sous le nouveau régime, il faut se gagner l'appui et la décision du comité permanent des affaires émanant des députés. Sinon on fait aussi bien de ne plus songer à son projet de loi ou à sa motion d'inititiative parlementaire, car ils traîneront loin derrière les autres qui ont été jugés dignes d'être mis au voix. Voilà en quoi l'action de ce comité met en cause les privilèges des députés.

On se fiche pas mal de savoir qui siège à ce comité et quelles décisions il prend. Ce qui compte, c'est que les députés ne peuvent plus faire avancer ces affaires d'initiatives parlementaires comme ils le pouvaient avant les changements. Monsieur le Président, voilà le point auquel vous devez vous attacher: qu'est-il advenu du simple député dans cette affaire?

Je n'ai pas à ajouter quoi que ce soit aux paroles du député de Peterborough. Il a parfaitement bien expliqué sa situation. Il avait ce que l'on pourrait considérer comme une cause qui exigeait un redressement de la part de la Chambre des communes. Bien d'autres députés ont eu des causes semblables. Cependant, il se trouve que le comité est intervenu dans un processus existant depuis des siècles au Parlement britannique, et a écarté sa motion. Le comité a jeté sa motion aux ordures. Elle ne sera plus d'aucun intérêt véritable car un choix a été fait. C'est ce qui arrive à n'importe quel député qui est soumis à l'examen du comité et ne bénéficie pas d'un jugement favorable. Voilà pourquoi il faudrait examiner le processus et veiller à ce que les droits des députés soient respectés dans toutes les situations.

J'ai déclaré qu'à mon avis, ni la composition ni les mécanismes du comité n'étaient remises en question du fait de la question de privilège soulevée par le député de Peterborough. Cependant, à partir de mon expérience personnelle, je voudrais aborder deux questions qui ont été soulevées au cours du débat par le député de Winnipeg—Birds Hill (M. Blaikie) et par d'autres. Des séances à huis clos ne se justifient absolument pas. Je ne peux qu'être d'accord avec mon collègue qui a déclaré que les travaux parlementaires doivent se dérouler au grand jour, car autrement, ils n'ont aucune valeur. On ne peut se réunir à huis clos à une tribune publique, et surtout pas au Parlement canadien. Cela pourrait poser des difficultés. Ce pourrait être désavantageux pour des députés dont on critique les propositions, mais la raison d'être du Parlement est de rendre publics tous les aspects de son fonctionnement.

Je voudrais également signaler que l'article 36 du Règlement est très clair au sujet de certaines de ces questions. Tout d'abord, en vertu du Règlement, un député dont la proposition a été choisie par le comité doit être consulté. On ne peut rejeter sa proposition du revers de la main sous prétexte qu'on ne l'aime pas. Il faut consulter le député. Ce n'est pas une question de privilège. Il ne s'agit pas de dire qu'un député doit être absolument présent à 10 heures s'il veut défendre sa proposition, car il pourrait fort bien se trouver à New York et être incapable de se présenter devant le comité. C'est ce que prévoit le Règlement; il faut consulter le député. Un second point qui est extrêmement clair dans le Règlement, c'est que le comité base son choix uniquement sur les mérites des affaires.

Qu'est-ce que cela veut dire dans les faits? J'ignore si cela peut être cité dans le contexte de la question de privilège, mais c'est fort clair à mes yeux. On examine la question, et si elle mérite l'attention de la Chambre, cette dernière doit en être saisie. Étant donné qu'il s'agit de prendre une décision sur le mérite de la question, je conçois difficilement qu'on puisse parler de la procédure ou prétendre qu'il y aura d'autres occasions et d'autres tribunes. Il y a d'autres manières de traiter une motion ou un projet de loi. On peut en parler ou l'annoncer dans un journal. Cependant, nous sommes au Parlement du Canada. Le but est d'en saisir la Chambre et d'exposer la question aux députés afin qu'ils se prononcent. Tout obstacle qui nous empêche d'arriver à cette fin affecte les privilèges d'un député et, si c'est injuste, il incombe alors à la Chambre des communes d'examiner et de trancher la question.

M. Albert Cooper (Peace River): Monsieur le Président, deux raisons me poussent à participer au débat. Premièrement, je faisais partie du comité McGrath et j'ai contribué à l'élaboration de cette procédure. Quand le député de Peterborough (M. Dumm) s'est adressé à la présidence la première fois, il a évoqué deux éléments. Cependant, depuis ce moment-là, c'est comme si l'on avait jeté un caillou dans la mare, les répercussions se propagent à l'infini. Je veux parler de deux d'entre elles ainsi que de l'intervention du député.

Je trouve un peu curieux qu'on discute de la question des séances à huis clos. C'est une pratique bien établie de la Chambre des communes et qui est très importante. Je dirais que sa suppression mettrait les divers comités, comme le Bureau de régie interne, le comité permanent de la gestion et des services aux députés et divers autres comités qui étudient ici des questions à huis clos dans l'embarras quand il s'agit de rédiger des rapports. Je soutiens que ce comité est certes justifié de prendre sa décision définitive à l'occasion d'une réunion à huis clos, car tout député qui autrement y assisterait ou qui aurait saisi le comité d'un projet de loi ou d'une motion serait de toute évidence dans une situation de conflit d'intérêts. Il faut en tenir compte.

Ma seconde remarque à trait à l'argument qu'a avancé le député qui a pris la parole avant moi. Il a déclaré qu'on avait en quelque sorte diminué les droits des députés pour ce qui est des projets de loi et des motions depuis la réforme concernant les affaires émanant des députés. Cela m'échappe tout à fait.

A ma connaissance, on procède à l'égard de ces projets de loi et de ces motions à peu près comme auparavant. En outre, un député a le droit, l'occasion et la chance de faire faire un pas de plus à sa motion, soit d'obtenir un vote ou une décision de la Chambre. Nous savons tous d'expérience que cela se produisait très rarement.

Je voudrais traiter maintenant du fond de l'intervention du député de Peterborough. A mon avis, c'est à tort qu'il a soulevé la question de privilège. Cependant, il aurait été justifié d'invoquer le Règlement à cet égard, et la présidence voudra peut-être éclairer la Chambre ou, si elle le préfère, renvoyer la chose à un comité.

Je le répète, je ne pense pas que le député était fondé de soulever la question de privilège. Même si de nombreux membres de comité et de nombreux députés se sont irrités ou plaints à maintes reprises de ce que des observations formulées à huis clos avaient été communiquées à la presse, je ne crois pas que l'on ait jamais établi que cela a constitué une question de privilège.

Cela m'amène au second point soulevé par le député, soit la question de savoir si un comité a le droit d'ordonner à un autre comité d'agir d'une certaine façon. A mon avis, c'est ici que se posent quelques difficultés. Je crois comprendre que, pour la rédaction de leurs projets de lois et motions, on a recommandé à des députés d'employer le mot «autorisé». Je crois savoir aussi que c'est ce mot qui suscite des problèmes de procédure.

Je comprends la difficulté. En un sens, la motion du député dont la Chambre discute aujourd'hui et qui comporte le mot «autorisé», se trouve à demander au comité de faire quelque chose qu'il a déjà le pouvoir de faire. Toutefois, il est très important que la Chambre établisse et que les députés comprennent qu'un simple député a parfaitement le droit, en vertu du processus établi pour la sélection des projets de loi d'initiative parlementaire, d'amorcer la démarche visant à ordonner à un comité de prendre une certaine mesure. Évidemment, le simple député ne peut pas en donner l'ordre. Le comité de sélection des projets de loi d'initiative parlementaire ne peut pas le faire non plus. Le seul moyen de donner un tel ordre, c'est la mise aux voix. La Chambre se prononce alors, puis elle donne l'ordre en question. Ce n'est pas au député de le faire et ce n'est pas non plus le comité qui examine les initiatives parlementaires qui donne les directives. C'est seulement la Chambre des communes qui donne ces directives finales à un comité.

Cet article semble poser deux problèmes. Le premier découle de l'emploi du verbe «autoriser». Si cette expression crée des difficultés en matière de procédure, je pense qu'il convient d'examiner la question. Je voudrais que la présidence se penche sur le problème. Ensuite, il importe au plus haut point de préciser que la Chambre des communes conserve le droit d'ordonner à tout comité de prendre les mesures qu'il juge opportunes. Ce processus peut être déclenché par la présentation par un simple député d'un projet de loi ou d'une motion qui après le tirage au sort suit la procédure normale d'examen au comité et aboutit à la Chambre des communes.

M. Gerry St. Germain (Mission—Port Moody): Monsieur le Président, je fais partie du comité permanent en question et j'ai appris dans les journaux de la côte ouest les résultats de cette réunion. Je vous l'assure, monsieur le Président, j'ai été déçu de cette violation du secret—ce que je considère comme tel—entourant les conclusions du comité dont je fais partie. Je l'ai appris par un de nos journaux nationaux.

• (1630)

Si violation il y a eu du privilège du député de Peterborough (M. Domm), cela tient à la façon dont cette décision a été rendue publique, c'est-à-dire à cause d'une fuite provoquée par un député ou par quelqu'un du comité. Si nous nous réunissons au comité de direction ou à huis clos, nous le faisons dans le but de discuter en privé. Si le caractère confidentiel n'est pas respecté, ce n'est pas la peine de nous réunir à huis clos. Si violation il y a eu du privilège du député de Peterborough, cela tient au fait que l'information a été révélée prématurément.

Quant à la teneur de la motion, je ne pense pas qu'il y ait lieu d'en discuter en l'occurrence. Toute l'affaire se ramène à une question. Un processus a été institué. Il y a tirage: 20 noms sont tirés au sort. Y a-t-il violation des privilèges des députés dont les projets de loi n'ont pas été tirés au sort? La question se pose, monsieur le Président. Si le Règlement stipule que six projets de loi seront choisis, qu'advient-il des 14 autres qui restent? Les députés concernés pourraient dire qu'il y a atteinte à leur privilège parce que leur projet de loi n'a pas été retenu. Si atteinte il y a eu au privilège du député de Peterborough, cela tient au fait qu'il y a eu fuite ou divulgation des conclusions du comité permanent avant qu'elles n'aient été annoncées à la Chambre. Il est abominable qu'une telle chose se soit produite. Nous nous réunissons au comité de direction et à huis clos. Il est clair que des députés ont, de propos délibéré dans certains cas, pris contact avec la presse et divulgué ces renseignements. S'il est une chose dont il faudrait discuter, c'est bien de cela.

M. Bill Kempling (Burlington): Monsieur le Président, j'ai une très brève observation à faire. On s'est beaucoup interrogé cet après-midi sur les raisons pour lesquelles nous siégeons à huis clos. Je pourrais peut-être clarifier cela. La toute première séance du comité a eu lieu en bas, à la pièce 112-Nord. Deux députés de l'opposition officielle s'y sont présentés avec un certain nombre de cameramen et de journalistes et ont déclaré vouloir empêcher que soit choisi un projet de loi sur la peine capitale présenté par le député de Peterborough (M. Domm). C'était là leur intention. En tant que président, j'ai refusé d'accorder la parole aux députés en question et ils sont partis. Nous avons tous convenu que si nous n'avions pas fait cela, nous n'aurions jamais pu choisir un projet de loi, et encore moins celui du député de Peterborough. Voilà pourquoi nous avons siégé à huis clos. C'était pour débattre des diverses questions dont nous étions saisis et pour faire un bon choix de projets de loi.

M. Domm: Monsieur le Président, je me réjouis de pouvoir commenter deux ou trois points qui ont été soulevés. Je veux faire valoir d'abord et avec insistance que si j'ai soulevé aujourd'hui la question de privilège, ce n'est pas parce que mon projet de loi n'a pas été choisi. J'ai soulevé la question de privilège au sujet du processus de sélection utilisé. Je suis disposé à participer au tirage. Il ne faut pas oublier, toutefois, qu'il existe maintenant différentes catégories de projets de loi d'initiative parlementaire. On peut être député, monsieur le Président, comme je le suis depuis six ou sept ans, et ne jamais avoir l'occasion de débattre ou de discuter un projet de loi issu de sa propre initiative. Le processus en place commande le choix d'une vingtaine de projets de loi. Le projet de loi d'un député peut être au nombre des 140 autres qui ne sont pas choisis et qui peuvent ne jamais l'être de toute la durée de la législature. Je ne proteste pas parce que mon projet de loi n'a pas été choisi, je conteste le processus de sélection comme objet d'un vote. Je soutiens que lorsqu'un processus de sélection dépasse les limites du mandat accordé au comité, cela justifie que l'on soulève la question de privilège.

Je ne conteste pas que le comité a le droit de choisir et de mettre aux voix quatre ou six projets de loi, ou le nombre qu'il veut. Cette fois-ci, il en a choisi cinq, mais il aurait pu en choisir davantage. Je soutiens que le mandat du comité doit être clair. J'estime très respectueusement que le mandat accordé au comité en vertu de l'article du Règlement que j'ai invoqué dans ma question de privilège n'est pas clair. Permettez-moi de vous dire pourquoi le Règlement n'est pas clair, monsieur le Président.

Tout ce débat a commencé, comme l'a signalé le député de Peace River (M. Cooper), autour de deux points principaux et de quelque cinq points secondaires. Tous ces points sont très valables, mais ce n'est pas pour cela que j'ai invoqué la question de privilège. Quand nous proposons une motion autorisant un comité permanent à étudier une question et à en faire rapport, nous ne contestons pas le fait que le Parlement ait toujours pu agir ainsi. Tous les députés savent que le Parlement a pu le faire. Je ne réfute pas non plus le fait énoncé par le président du comité permanent, selon lequel ce pouvoir de renvoyer, de discuter et de rendre compte a été maintenant accordé en vertu de la réforme apportée par le comité McGrath. Celui-ci a autorisé les comités permanents à effectuer leurs propres études. Je ne trouve rien à y redire. Cela donne plus de pouvoir à ces comités.

Je prétends que, en rejetant ma motion, le comité a privé le Parlement de ce droit. Le comité déclare dans sa décision que ma motion donnait simplement au comité de la justice un pouvoir qu'il détient déjà, en vertu du rapport McGrath. En donnant au comité ce pouvoir accordé par le rapport McGrath, rapport auquel ont souscrit les trois partis politiques, je ne pense pas, et je suis sûr que personne à la Chambre le croyait, que nous privions le Parlement de ce droit.

Tous mes projets de loi et mes motions, pour ne parler que de mon cas personnel, sont passés par votre bureau, monsieur le Président, pour que vous les approuviez quant à leur forme. Plusieurs m'ont été renvoyés avant d'être tirés au sort. Ils étaient conformes aux exigences. Cette motion demandait seulement le droit de la soumettre à la décision du Parlement et de la mettre aux voix à la Chambre. Je ne demandais pas au comité permanent de la renvoyer au comité de la justice et du solliciteur général. J'ai demandé la permission qu'on vote sur cette motion à la Chambre de sorte que le Parlement, et non le comité permanent des affaires émanant des députés, demande qu'un autre comité permanent l'étudie et en rende compte. Je n'avais pas l'impression, et je ne l'ai toujours pas, que le Parlement avait perdu ce droit en tant qu'assemblée suprême. Ce comité ne constitue qu'un élément du Parlement qui est l'organe principal.

J'espère que dans ce débat nous ne nous disposons pas à compromettre la position du Parlement sur cette question. Il a l'autorité suprême, et peut transmettre ce qu'il veut à n'importe quel comité permanent, en dépit du comité McGrath qui en a donné le pouvoir aux comités permanents.

J'espère que nous pourrons saisir le comité permanent de cette question. Pour vous prouver ma sincérité, monsieur le Président, j'ai demandé au comité permanent le droit de comparaître devant lui. J'ai envoyé une lettre à tous les membres du comité permanent des affaires émanant des députés pour leur demander la permission de comparaître devant celui-ci pour discuter de cette question. On ne m'en a pas accordé la possibilité. J'ai également écrit à tous les membres du comité de la justice et du solliciteur général pour leur demander la permission de comparaître devant celui-ci puisque il est autorisé—je suis d'accord avec ce comité—à entreprendre une étude. Je demande un pouvoir plus grand que celui accordé au comité permanent. Je demande au Parlement l'autorisation de renvoyer cette affaire et d'exiger un rapport. D'autres députés néo-démocrates, libéraux et conservateurs de l'arrière-ban ont présenté une motion de ce genre à maintes reprises aux termes du Règlement actuellement en vigueur. Ils devront donc être prêts à les retirer toutes parce que le comité a décidé unilatéralement, sans l'autorisation du Parlement, de supprimer ce droit en rejetant ma motion invoquant cette «raison» pour la rejeter.

• (1640)

Comme on a carrément porté atteinte à mes privilèges, je vous recommande donc instamment, monsieur le Président, de renvoyer cette affaire au comité pertinent qui pourra tenir des audiences publiques en vue d'étayer notre thèse, entendre les réactions et régler le problème qui n'affaiblit pas le pouvoir du Parlement quand des questions de caractère urgent et d'importance nationale sont abordées.

M. Blaikie: Monsieur le Président, j'ai deux remarques seulement. Je serais d'accord avec le député si le comité avait déclaré qu'en principe la motion d'un simple député tendant à autoriser un comité à étudier quelque chose ne peut jamais être acceptée. Toutefois, le comité ne s'est pas exprimé de la sorte. S'il l'avait fait, l'affaire que soulève le député serait très importante. Pour ma part, je ne voudrais pas empêcher un simple député de présenter au vote une motion demandant que la Chambre charge un comité d'étudier quelque chose. Toutefois, ce n'est pas ce que le comité a fait. Le comité n'a jamais dit qu'en principe une motion de ce genre était toujours rejetée.

La raison donnée n'est pas nouvelle. Nous l'avons déjà invoquée. Je me souviens de la motion du député de Scarborough-Ouest (M. Stackhouse) qui voulait que le comité permanent des finances et des affaires économiques étudie les taux d'intérêt exigés pour les cartes de crédit. Nous avons soutenu que le comité avait le pouvoir d'étudier cela si tel était son désir, et que toutes choses étant égales par ailleurs, il y avait d'autres sujets dont la Chambre ne pouvait être saisie si ce n'est par la voie d'une motion d'initiative parlementaire. Nous avons donc suggéré au député d'essayer d'amener le comité à faire cela. C'est tout ce que nous avons fait dans ce cas-là. Ce n'est pas nouveau. Nous n'avons rien inventé. Le comité y a déjà recouru une fois auparavant. Le député n'a donc pas raison à mon avis de dire que nous l'avons inventée pour les besoins de la cause.

M. le Président: Les députés ont grandement assisté la présidence par leurs interventions. Il s'agit là d'un sujet qui préoccupe sérieusement les députés, et la présidence va peser très soigneusement toutes les observations qui ont été présentées et rendre compte à la Chambre le plus rapidement possible.

La présidence est également consciente que la question a échauffé les esprits. Je tiens à remercier les députés d'avoir accepté ma suggestion et d'avoir fait un petit effort supplémentaire cet après-midi pour respecter le décorum de notre institution quelle que soit l'animosité que nous puissions ressentir à l'égard des faits évoqués dans cette affaire. C'est ce qui a été fait et la présidence tient à exprimer son appréciation à cet égard.

La présidence est également consciente du fait que le député de Burlington (M. Kempling) est placé dans une situation difficile et inconfortable. Je tiens à remercier les députés de l'avoir écouté jusqu'au bout avec autant de courtoisie.

Il y a une autre question de privilège à entendre, et je donne la parole au député de Saint-Léonard—Anjou (M. Gagliano).

ON PRÉTEND QUE LA CRÉDIBILITÉ D'UN DÉPUTÉ A ÉTÉ MISE EN DOUTE

M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard—Anjou): Monsieur le Président, cet après-midi, au cours de la période des questions, en réponse à une question de ses propres députés de l'arrière-ban, l'honorable ministre du Revenu national (M. MacKay) a cherché à faire douter de ma crédibilité.

[*Français*]

Monsieur le Président, hier, à la Chambre, j'avais dit, et je cite à la page 1275 des Débats:

Ce matin, une dame . . .

. . . et je souligne une dame . . .

a téléphoné, à ma demande, au bureau de Revenu Canada à Montréal. Elle a donné mon nom, mon numéro d'assurance sociale, mon adresse et ma date de naissance. Elle a eu accès à ma déclaration d'impôt de 1985.

Monsieur le Président, ce qui est important dans cette déclaration, c'est qu'une dame—et je ne pense pas que je donne l'impression d'être une dame—a eu accès à ma déclaration d'impôt.

Donc, à ma connaissance, il semblerait que lorsqu'une personne téléphone et donne le numéro d'assurance sociale, on sort la première page de la déclaration d'impôt contenant tous ces renseignements: adresse, date de naissance, numéro d'assurance sociale, marié ou pas marié, célibataire, divorcé, ainsi que le sexe: masculin ou féminin. Donc, c'était clair que c'était une dame qui appelait pour une déclaration d'impôt appartenant à un homme: la personne au bout du fil aurait dû se poser des questions.

Monsieur le Président, il y a quelque chose dans la procédure qui ne fonctionne pas et c'est dangereux, étant donné que notre tradition veut que la déclaration d'impôt soit gardée secrète.

Deuxièmement, monsieur le Président, le ministre met en question ma crédibilité parce que, semble-t-il, dans la discussion il y aurait eu d'autres textes. Bien sûr que c'est son privilège de le penser et de le dire sans mettre en doute la crédibilité d'autres députés de la Chambre. Parce que, moi aussi, de mon côté, j'ai une version différente de la sienne.

Monsieur le Président, la question de principe que je voulais souligner dans ma question hier, et c'est la raison pour laquelle je pose ma question de privilège aujourd'hui, c'est que ma crédibilité est mise en doute. Au lieu d'essayer de mettre en doute ma crédibilité, le ministre devait s'assurer que les Canadiens n'auraient pas à craindre, après ce vol de microfiches, et qu'aucune personne ne pourrait avoir accès à leur déclaration d'impôt car, monsieur le Président, la déclaration d'impôt c'est sacré, c'est personnel.

Je vous demande donc, monsieur le Président, que le ministre fasse ses excuses à la Chambre pour avoir mis en doute la crédibilité d'un député et qu'il veuille bien rassurer les Canadiens qu'un accident comme celui d'hier n'arrivera plus.

[*Traduction*]

L'hon. Elmer M. MacKay (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, je remercie vivement mon collègue de me donner une autre occasion de mettre les choses au point. Tout d'abord, s'il examine mes observations, il s'apercevra que j'ai simplement affirmé qu'il n'avait peut-être pas tout dit. C'est pourquoi je suis heureux d'être en mesure de profiter de cette occasion très brièvement pour lui dire, étant donné que j'ai le plus grand respect pour lui, que dans le cas d'une question aussi grave que celle-là—et ni moi ni le gouvernement n'avons tenté de minimiser sa gravité—il s'agit de ne pas alarmer inutilement la population sur ce qui pourrait se produire en faisant d'autres suppositions, en extrapolant davantage ou en ne dévoilant pas tous les faits.

Ce que mon collègue a déclaré était exact, mais je crois qu'il n'a pas laissé aux Canadiens l'impression qu'il aurait dû leur donner en l'occurrence. Le député soutient avoir une version différente des faits, et c'est peut-être le cas mais, lorsqu'il me questionne, comme il l'a fait hier, sur l'intégrité des employés et prétend que le système aurait été violé, étayant ses propos avec les renseignements qu'il a fournis, cela soulève une foule de difficultés.

Avec la permission de la Chambre, je serai très bref et me contenterai d'exposer, sans enfreindre le caractère secret de mes échanges avec mon sous-ministre, ce qui s'est produit exactement compte tenu de ce qu'il m'a révélé. Je pense que cela saura intéresser tous les Canadiens.

● (1650)

A 10 h 43 hier matin, un appel concernant mon collègue de l'opposition a été reçu par une préposée aux renseignements du bureau de district de Montréal. L'appelante, de langue anglaise, après avoir donné le numéro d'assurance sociale et la date de naissance du député de Saint-Léonard—Anjou (M. Gagliano), s'est informée d'une partie de la déclaration du député. L'employée a vérifié dans l'ordinateur que ce détail se trouvait dans la déclaration. Il n'a pas été révélé de renseignements confidentiels, car dès que notre employée a demandé d'autres détails sur la déduction, la personne appelante a raccroché. Ces faits sont pertinents et de nature à rassurer les contribuables.

A 10 h 59, une femme de langue française a appelé le bureau de district de Montréal. C'est un autre agent aux renseignements qui a répondu. L'appelante a donné le nom de mon collègue, son numéro d'assurance sociale ainsi que sa date de naissance, puis elle a demandé un renseignement. Je ne dirai pas, bien entendu, en quoi il consistait. L'employée a

demandé des renseignements plus détaillés. La personne appelante les a fournis. A 11 h 01, l'employée a interrogé l'ordinateur et confirmé que les renseignements fournis par cette personne étaient exacts.

L'employée a alors demandé à cette dame de fournir des renseignements encore plus détaillés sur la déclaration d'impôt de mon collègue. De nouveau, elle a fourni des renseignements précis et exacts. A ce moment-là, l'employée lui a fourni des informations du domaine public en réponse à ses questions portant sur la déclaration d'impôt. La personne appelante a terminé la conversation en fournissant à notre employée, sans qu'elle le demande, des renseignements plus détaillés sur l'imposition de mon collègue.

Dans les deux appels, trois renseignements, fournis volontairement ou non, ont été demandés et confirmés par les demanderesses. J'ajouterai, dans l'intérêt de la Chambre, qu'il est évident que personne au ministère ne peut avoir accès à des renseignements confidentiels sans que cela soit consigné pour permettre les vérifications. Je crois que ces renseignements seront très rassurants pour les Canadiens.

J'ai toujours eu le plus profond respect pour mon collègue. C'est un bon comptable. Il sait que les garanties sont en place. Aussi affligeant et malheureux que puisse être le fait que ces renseignements figurent au dossier, il est évident que le système comporte des moyens de protection. Les Canadiens ne doivent pas avoir l'impression qu'en téléphonant tout simplement à un bureau d'impôt sur le revenu et en donnant un numéro d'assurance sociale on peut obtenir des renseignements figurant dans une déclaration. C'est ce que j'avais à déclarer.

M. le vice-président: La présidence réserve évidemment sa décision sur cette question et la fera connaître à une date ultérieure.

* * *

GARDE DES ENFANTS

PRÉSENTATION DU 1ER RAPPORT DU COMITÉ SPÉCIAL

Mme Shirley Martin (Lincoln): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter le premier rapport du comité spécial sur la garde des enfants, dans les deux langues officielles. Avec le consentement de la Chambre, j'ai l'intention de proposer l'adoption de ce rapport plus tard aujourd'hui.

(*Note de l'éditeur: Voir les* Procès-verbaux *d'aujourd'hui.*)

* * *

PÉTITIONS

OPPOSITION AU PROJET DE MODIFICATION DE LA LOI SUR LES BREVETS

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Monsieur le Président, je prends la parole conformément aux dispositions de l'article 106 du Règlement. J'ai en main une pétition qui a été certifiée conforme, quant à la forme, par le greffier des pétitions, et qui a été signée le 6 octobre 1986. Cette pétition prie instamment le gouvernement fédéral de revenir sur sa décision concernant la Loi sur les brevets. Elle fait valoir que les mesures proposées nuiront injustement aux Canadiens qui ont besoin régulièrement de médicaments d'ordonnance à

cause de leur état de santé. Elle donne des explications plus loin. Elle est signée par des habitants de la circonscription de Thunder Bay—Atikokan et de la circonscription voisine de Thunder Bay—Nipigon.

M. Dan Heap (Spadina): Monsieur le Président, j'ai l'honneur et le devoir de présenter une pétition signée par certains habitants de notre pays. Le greffier des pétitions l'a trouvée conforme aux dispositions de l'article 106 du Règlement. Elle a été signée en conséquence le 7 novembre dernier. Cette pétition dit en substance que ces signataires estiment que le projet de loi visant à modifier la Loi sur les brevets proposé par le gouvernement aura pour effet de faire augmenter le prix des médicaments consommés au Canada et de limiter considérablement le pouvoir du Canadien moyen d'acheter les médicaments nécessaires. Par conséquent, les soussignés, vos pétitionnaires, prient humblement le Parlement de rejeter ces propositions visant à augmenter le prix des médicaments et de rejeter la loi qui aurait un tel effet.

M. Vic Althouse (Humboldt—Lake-Centre): Monsieur le Président, conformément à l'article 106, cette pétition a été certifiée correcte quant à la forme le 7 novembre courant. Elle vient de résidents des régions de Lestock et de Leross dans ma circonscription. Ils soulignent que les modifications envisagées de la Loi sur les brevets auraient pour effet d'augmenter le prix des médicaments et de pénaliser injustement les Canadiens qui sont obligés d'acheter des médicaments sur ordonnance en raison de leur état de santé. Ils notent que le projet de loi ferait monter le coût des régimes instaurés par les gouvernements provinciaux pour rembourser le coût des produits pharmarceutiques et que c'est un autre exemple des concessions faites par le gouvernement du Canada aux États-Unis aux dépens des Canadiens moyens dans le cadre des négociations sur le libre-échange. Ils exhortent donc la Chambre à rejeter ces propositions qui feront monter le prix des produits pharmaceutiques au Canada.

M. Neil Young (Beaches): Monsieur le Président, j'ai une pétition signée par les habitants de Thompson au Manitoba. Ils déclarent que le projet du gouvernement fédéral en vue de modifier la Loi sur les brevets dans le cas des médicaments sur ordonnance fera monter le prix des produits pharmaceutiques. Vu le refus du ministre de la Consommation et des Corporations (M. Andre) de déposer à la Chambre d'importantes études de coûts du gouvernement relativement à ces questions, je propose, avec l'appui du député de Kamloops—Shuswap (M. Riis):

Que la Chambre s'ajourne maintenant.

M. le vice-président: La présidence juge la motion recevable. Plait-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. le vice-président: Que tous ceux qui sont en faveur veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. le vice-président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

M. le vice-président: A mon avis les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

M. le vice-président: Convoquez les députés.

(La motion de M. Young, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote nº 22)

POUR

Députés

Althouse	Guilbault (Saint-Jacques)	McDonald (Broadview—Greenwood)
Angus	Heap	Mitchell
Baker	Henderson	Nunziata
Benjamin	Hopkins	Orlikow
Boudria	Jewett	Parry
Broadbent	Kaplan	Penner
Caccia	Keeper	Pépin
Dingwall	Killens	Prud'homme
Finestone	Langdon	Riis
Foster	MacLellan	Robichaud
Fulton	Manly	Rodriguez
Gagliano	Marchi	Young —38
Gauthier		
Gray (Windsor-Ouest)		

CONTRE

Députés

Andre	Gass	Mazankowski
Bertrand	Gérin	McCain
Bissonnette	Gervais	McKenzie
Blais	Girard	Mitges
Bourgault	Gormley	Nowlan
Bradley	Gottselig	Oostrom
Brightwell	Graham	Pennock
Browes	Guilbault (Drummond)	Peterson
Cadieux	Gurbin	Plamondon
Caldwell	Halliday	Redway
Cardiff	Hamilton	Reimer
Champagne (Champlain)	Hawkes	Ricard
Clark (Brandon—Souris)	Holtmann	St. Germain
Clifford	Howie	Scott (Victoria—Haliburton)
Comeau	James	Scott (Hamilton—Wentworth)
Cook	Johnson (Bonavista—Trinity—Conception)	Scowen
Cooper	Joncas	Shields
Corbett	Jourdenais	Sparrow
Crosbie (Saint-Jean-Ouest)	Kempling	Stewart
Crosby (Halifax Ouest)	Kilgour	Suluk
Darling	Kindy	Taylor
Daubney	Landry	Towers
Della Noce	La Salle	Tremblay (Lotbinière)
Desrosiers	Leblanc	Tupper
Duplessis	Lesick	Van De Walle
Ellis	Lewis	Vankoughnet
Fennell	MacDonald (Kingston and the Islands)	Weiner
Ferland	MacDougall (Timiskaming)	Witer—90
Fontaine	Malone	
Forrestall	Marin	
Fraleigh		
Gagnon		

• (1740)

M. le vice-président: Je déclare la motion rejetée.

* * *

LES DÉMARCHEURS PARLEMENTAIRES

RENVOI D'UN DOCUMENT DE DISCUSSION À UN COMITÉ PERMANENT

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, je crois que l'on consent à l'unanimité à la motion suivante. Je propose:

Que le document intitulé «Le lobbying et l'enregistrement des lobbyistes payés—Document de discussion», déposé à la Chambre le jeudi 19 décembre 1985 (Document parlementaire nº 331-4/14), soit renvoyé au comité permanent des élections, des privilèges et de la procédure;

Que le comité fasse une étude et présente un rapport sur les questions soulevées dans le document susmentionné;

Que les témoignages recueillis par le comité permanent des élections, des privilèges et de la procédure au cours de la première session de la présente législature soient réputés renvoyés au comité; et

Que le comité fasse rapport de ses constatations et de ses recommandations au plus tard le vendredi 20 février 1987.

M. le vice-président: La Chambre consent-elle à l'unanimité à ce que le vice-premier ministre et président du Conseil privé (M. Mazankowski) propose sa motion?

Des voix: D'accord.

M. le vice-président: La Chambre a entendu la motion. Lui plaît-il de l'adopter?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

* * *

GARDE DES ENFANTS

ON DEMANDE LA PERMISSION DE PROPOSER L'ADOPTION DU 1ER RAPPORT DU COMITÉ SPÉCIAL

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur le Président, plus tôt aujourd'hui, la députée de Lincoln (Mme Martin) a déposé, au moment de la présentation des rapports de comités, le premier rapport du comité spécial sur la garde des enfants tout en signalant que, à l'appel de motions, elle solliciterait le consentement unanime de la Chambre pour proposer l'adoption de ce rapport.

Je demande si le consentement unanime serait accordé si je proposais, au nom de la députée de Lincoln, l'adoption du premier rapport du comité spécial sur la garde des enfants.

M. Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, je souhaite informer la Chambre et le député que nous ne sommes pas disposés à donner notre accord à la proposition voulant qu'il présente la motion au nom de la députée. De fait, pour gagner du temps, je tiens à lui dire que nous ne sommes pas disposés à consentir à ce que la députée propose la motion.

Je serais heureux d'aborder la question plus en détail à l'occasion d'une prochaine rencontre des leaders parlementaires.

M. Riis: Monsieur le Président, je tiens simplement à signaler que nous ne sommes pas disposés nous non plus pour le moment à accorder le consentement unanime demandé. Nous devrions peut-être poursuivre les discussions et y revenir plus tard.

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, on répondra aujourd'hui à la question nº 14.

[*Texte*]

LE RECRUTEMENT DES AGENTS DE LA GRC

Question nº 14—**M. Nunziata:**

1. Combien d'agents de la GRC représentent les groupes ethniques ou raciaux *a*) indien ou inuit autochtones, *b*) de l'Afrique noire, *c*) indien/pakistanais, *d*) oriental, *e*) arabe, *f*) juif?

2. Prend-on des mesures pour encourager le recrutement d'agents représentant les minorités visibles et, dans l'affirmative, lesquelles?

L'hon. James Kelleher (solliciteur général du Canada): 1. Il est impossible pour la GRC de fournir les données demandées, car les formules de demande d'emploi et du personnel qu'utilise la GRC ne renferment pas de questions permettant de déterminer la race, l'origine ethnique, la couleur ou la religion des candidats ou des gendarmes.

Par l'intermédiaire d'un programme spécial, la GRC emploie 189 gendarmes spéciaux autochtones qui s'acquittent de fonctions policières auprès des autochtones de plusieurs collectivités. Cependant, pour les raisons invoquées ci-dessus, il n'y a pas d'autres données indiquant le nombre d'autochtones ou de personnes d'origine ethnique travaillant pour la GRC.

2. Oui. La GRC favorise le recrutement de personnes appartenant à quatre catégories de candidats, dont l'une représente les autochtones (Indiens, Métis, Inuit).

La GRC cherche à encourager les Canadiens de diverses origines ethniques à envisager une carrière dans la Gendarmerie en faisant passer dans les publications émises par les minorités visibles des annonces pour attirer de nouvelles recrues. En outre, la GRC a participé activement, par l'entremise de l'Association canadienne des chefs de police, aux efforts déployés par le ministre responsable du Multiculturalisme pour améliorer la prestation des services de police dans les collectivités ethniques et pour encourager les membres de ces dernières à devenir des agents de police.

[*Traduction*]

M. le vice-président: On a répondu à la question mentionnée par le secrétaire parlementaire.

M. Lewis: Je demande que les autres questions restent au *Feuilleton*.

M. le vice-président: Les autres questions sont-elles reportées?

Des voix: D'accord.

* * *

DEMANDES DE DOCUMENTS

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, je demande que tous les avis de motion portant production de document soient réservés.

M. le vice-président: Tous les avis de motion sont-ils réservés?

Des voix: D'accord.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI SUR LE SÉNAT ET LA CHAMBRE DES COMMUNES

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé) propose: Que le projet de loi C-20, tendant à modifier la Loi sur le Sénat et la Chambre des communes, soit lu pour la 2e fois et renvoyé à un comité législatif.

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, je suis heureux d'entamer aujourd'hui le débat à l'étape de la deuxième lecture du projet de loi C-20. Peut-être pourrions-nous faire le tour de la question aujourd'hui. Ce projet de loi a été présenté à la Chambre le 5 novembre. Je pense qu'à ce propos, il est bon de revoir l'historique de ce que nous avons voulu faire au gouvernement dans ce domaine.

Dans son exposé économique de 1984 et les deux budgets subséquents, le ministre des Finances (M. Wilson) a réussi à établir un programme cohérent et coordonné pour alléger le fardeau du gouvernement, améliorer notre compétitivité et libérer nos ressources humaines, physiques et financières de façon à pouvoir les utiliser de façon productive.

Le gouvernement a entrepris, de façon déterminée et planifiée, de résorber son déficit. Cette réduction doit provenir à 70 p. 100 d'une diminution des dépenses et seulement à 30 p. 100 d'un accroissement des recettes. Les dépenses discrétionnaires ont diminué pour la première fois depuis 40 ans.

Comme la Chambre s'en souviendra, nous avons instauré un groupe de travail sur l'examen des programmes dans le cadre duquel des représentants du secteur privé et des fonctionnaires ont examiné ensemble l'efficacité des programmes gouvernementaux. Nous avons essayé d'en faire plus avec moins d'argent. Tel est notre grand principe de gestion.

Sénat et Chambre des communes—Loi

Chaque ministère examine ses méthodes d'exploitation et de gestion de façon a éliminer le gaspillage, le double emploi et l'inefficacité. Le gouvernement a entrepris de vendre ses actifs excédentaires et de privatiser les sociétés d'État qui ne remplissent plus leur rôle. Toutes les sociétés d'État doivent utiliser de façon plus rentable l'argent des contribuables.

Je tiens également à souligner que, lorsque le gouvernement a vendu de Havilland, l'opposition officielle et le Nouveau parti démocratique ont déclenché un concert de protestations. Depuis, de Havilland a énormément augmenté ses ventes. Son carnet de commandes n'a jamais été aussi rempli. Ceux qui achètent des avions font davantage confiance à une compagnie aéronautique qu'au gouvernement du Canada.

Nous avons entrepris une réforme complète de la réglementation de façon à supprimer les règlements inutiles. Que ce soit dans le domaine de l'énergie, ou dans celui des transports ou des communications, nous créons un nouveau climat qui favorisera une amélioration des services et une plus grande compétitivité. Il s'agit là de résultats impressionnants, mais nous savons qu'il reste encore beaucoup à faire.

M. Boudria: Vous ne le croyez pas vraiment.

M. Lewis: Certainement. Le ministre des Finances a entrepris une vaste réforme fiscale pour simplifier et rationaliser un régime fiscal qui est devenu tellement complexe sous l'ancien gouvernement libéral que le Canadien moyen y perd son latin.

Le régime d'imposition se fonde sur la confiance. Cette confiance ne peut régner que si les Canadiens estiment ce régime juste et équitable. C'est à nous de veiller à ce que la fiscalité ne soit plus un obstacle, mais serve à favoriser l'investissement, la création d'emplois et la croissance pour amener un renouveau économique.

• (1750)

Toutes ces initiatives nous ont obligés à prendre des décisions difficiles, surtout en ce qui concerne la réduction des dépenses. Nous n'avons pas reculé. Notre gouvernement a été élu pour prendre de telles décisions. Nous les avons prises dans le passé et nous continuerons à les prendre. Nous avons reconnu que, si nous voulions que le public appuie et comprenne ces initiatives, nous devions donner le bon exemple. Par conséquent, dans sa déclaration économique de novembre 1984, le ministre des Finances annonçait une réduction volontaire de la rémunération des ministres du cabinet, y compris le premier ministre (M. Mulroney). Celui-ci a lui-même accepté une réduction de traitement de 20 000 $ pour ses deux premières années en fonction. Les autres membres du Cabinet ont sacrifié presque 10 000 $ chacun pour contribuer à l'effort de modération des dépenses gouvernementales.

En février dernier, le ministre des Finances a présenté son exposé budgétaire. Il y demandait à tous les députés et sénateurs d'accepter une baisse de traitement de 1 000 $ cette année. Cela veut dire que le premier ministre et tous nos collègues du Cabinet auront 1 000 $ de moins à la fin de l'année, sans compter les autres réductions dont j'ai déjà parlé.

Tant que notre gouvernement devra résoudre des problèmes causés par 16 années d'incurie financière, nous serons obligés de prendre des mesures de ce genre de temps à autre.

Le projet de loi C-20 instaure les mesures annoncées par le ministre des Finances. J'exhorte tous les députés à appuyer nos efforts de modération financière et de réduction du déficit. Même si nous devons faire des sacrifices, c'est pour résoudre les problèmes du passé et créer plus d'espoir pour l'avenir. C'est pour cela qu'on nous demande à nous, députés, de faire nous-mêmes un sacrifice pour continuer de contribuer à l'incidence positive que le gouvernement a eu sur l'économie.

Je tiens à donner à chacun son dû, monsieur le Président. Nous avons obtenu ce résultat parce que nous avons un ministre des Finances qui sait comment administrer l'économie et un premier ministre qui sait toute l'importance de la planification pour préparer l'avenir. Pour la deuxième année consécutive, nous avons réduit le déficit. Et tout récemment, le *Citizen* d'Ottawa déclarait que le ministre:

> Fait ses prévisions avec exactitude pour un ministre des Finances chargé d'administrer un budget annuel de 111 milliards de dollars.

Je me souviens d'avoir entendu des ministres des Finances libéraux faire part à la Chambre de leurs prévisions quant au montant du déficit. Jamais, depuis que je siège au Parlement, un ministre des Finances d'une administration libérale n'a réussi à prévoir avec quelque exactitude l'ampleur d'un déficit. Immanquablement, le déficit excédait de plusieurs milliards de dollars ce qui avait été prévu par le ministre des Finances libéral en poste. Les sceptiques qui siègent maintenant du côté de l'opposition, et qui le méritent, ont toujours prétendu que le pays avait besoin pour fonctionner d'un gouvernement doué du sens des responsabilités. Voilà précisément, monsieur, ce qu'est notre gouvernement, et notre bilan témoigne de notre sens des responsabilités.

J'ai quelques hausses et quelques baisses à signaler à nos vis-à-vis. Depuis notre arrivée au pouvoir, le chômage a baissé de 11,7 à 9,5 p. 100. Nous avons créé 600 000 emplois depuis 1984, dont 328 000 sont allés à des femmes. Je tiens à dire à mes amis d'en face que nous avons déjà nommé plus de femmes à divers postes que les libéraux ne l'ont fait pendant leurs nombreuses années au pouvoir. Les députés des deux partis de l'opposition n'ont pas cessé de répéter que nos mesures tendant à réduire le déficit feraient perdre de nombreux emplois. Or, il n'en est rien. Elles ont donné à 600 000 Canadiens la chance de travailler, ce qui surpasse tout ce que les libéraux ont jamais fait.

Je voudrais aborder un autre sujet, celui des taux d'intérêts. Ils sont descendus à 9,75 p. 100; c'est le niveau le plus bas depuis huit ans.

M. Gauthier: Et le projet de loi?

M. Lewis: Pourquoi le député dit-il le projet de loi? La facture que les libéraux ont laissé aux contribuables canadiens sera très difficile à payer.

M. Gauthier: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je voudrais que le secrétaire parlementaire parle du projet de loi et ne fasse pas de politique. Qu'il nous explique le projet de loi.

M. Lewis: Monsieur le Président, pourrais-je demander à un page d'apporter une copie du projet de loi à mon collègue?

M. Gauthier: Expliquez-le.

M. Lewis: Le projet de loi réduit les salaires des députés de 1 000 $ par année.

M. Gauthier: Faites des commentaires pertinents.

M. Lewis: Soyons pertinents. Nous comprenons pourquoi les libéraux ne veulent pas entendre parler de la baisse des taux d'intérêt et de chômage. Ce sont des choses qu'ils n'ont jamais pu faire quand ils étaient au pouvoir. Je les comprends. Ils sont très gênés qu'on étale ces faits. Ils n'ont jamais pu expliquer les taux d'intérêt de 19 p. 100 et le taux de chômage de 13 p. 100 ou les grandes différences que l'on constatait entre les prévisions de M. Lalonde et ses déficits. Ils ne se sont jamais expliqués, et maintenant ils exigent des explications. Ils ont besoin qu'on leur explique pourquoi le chômage a diminué.

M. Gauthier: Nous n'avons pas besoin d'explications.

M. Lewis: Ça me touche personnellement; je sais que les libéraux se sentent visés et c'est très bien comme ça. Je comprends leur inquiétude, monsieur le Président.

Parlons donc de la pauvreté. Il y a 300 000 personnes de moins dans la catégorie des gagne-petit en 1985 comparativement à 1984. Nous réduisons notre traitement pour montrer à la population que nous sommes déterminés à réduire le déficit. Le député d'en face vit dans une maison. Je vais donc lui parler des mises en chantier. Les libéraux ont perdu deux ministres à cause des problèmes qui existaient sur ce chapitre. Or, les mises en chantier ont progressé de 61 p. 100 depuis septembre 1984. Le nombre des nouvelles petites entreprises a augmenté de 11 p. 100 depuis l'an dernier. L'industrie touristique a emboîté le pas avec une augmentation de 17 p. 100. Selon le Conference Board, le niveau de confiance des consommateurs n'a jamais été aussi élevé depuis 21 ans; à une exception près, il est le meilleur de toute notre histoire. Nous avons de quoi être fiers de nos réalisations économiques, monsieur le Président. La réduction du traitement des ministres et du premier ministre est une façon de dire aux Canadiens que nous sommes bien décidés à comprimer les dépenses de l'État. C'est pour cette raison que nous demandons à tous les députés de participer à cet effort en faisant ce sacrifice de 1 000 $ par année.

En terminant, je prie mes collègues d'en face, qui ne regardaient pas à la dépense lorsqu'ils détenaient le pouvoir, de se joindre à nous dans cette louable entreprise en votant en faveur de ce projet de loi.

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, je voudrais dire d'abord que je n'ai jamais entendu autant d'inepties en aussi peu de temps depuis que je suis à la Chambre des communes. Le député voudrait nous faire croire qu'il y a eu une diminution réelle du salaire des ministres. Tout d'abord ce n'est pas un fait réel, mais nous dire ensuite que cela a mis fin au malaise de la nation et que, à son avis, c'est la raison pour laquelle le gouvernement réussit bien, est tout à fait inexact.

Je continuerai mes observations à ce sujet au moment opportun, lorsque le projet de loi reviendra devant la Chambre. Je vous déclare cependant, monsieur le Président, que l'on ne peut pas laisser passer ce genre d'observations inexactes sans réagir, car on s'attend à ce que les députés, à la Chambre, tiennent des propos qui reflètent à peu près la vérité.

[*Français*]

M. le vice-président: Comme il est 18 heures, la Chambre s'ajourne maintenant jusqu'à demain 11 heures, conformément aux dispositions de l'article 3(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 heures.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 20 novembre 1986

La séance est ouverte à 11 heures.

AFFAIRES COURANTES

[*Français*]

COMITÉ DE SÉLECTION

PRÉSENTATION DU 6E RAPPORT

M. Scott Fennell (Ontario): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter le sixième rapport du comité de sélection, dans les deux langues officielles.

PRÉSENTATION DU 7E RAPPORT

M. Scott Fennell (Ontario): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter le septième rapport du comité de sélection, dans les deux langues officielles.

Si la Chambre y consent, j'ai l'intention de proposer l'adoption du septième rapport plus tard aujourd'hui.

(*Note de l'éditeur: Voir les* Procès-verbaux *d'aujourd'hui au sujet des rapports précités.*)

* * *

[*Traduction*]

PÉTITIONS

OPPOSITION AU PROJET DE MODIFICATION DE LA LOI SUR LES BREVETS

Mme Pauline Jewett (New Westminster—Coquitlam): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition émanant de Canadiens qui protestent contre les propositions du gouvernement fédéral en vue de modifier les dispositions de la Loi sur les brevets qui ont trait aux médicaments d'ordonnance.

Ils soutiennent que ces propositions feront monter les prix des médicaments pour les consommateurs canadiens, restreindront gravement la capacité des Canadiens moyens d'acheter des médicaments d'ordonnance, seront injustement néfastes pour ceux des Canadiens qui, en raison de leur état de santé, doivent acheter continuellement des médicaments d'ordonnance, et augmenteront les frais des régimes provinciaux de paiement des médicaments en dépit des dénégations du ministre de la Consommation et des Corporations (M. Andre).

M. Bill Blaikie (Winnipeg—Birds Hill): Monsieur le Président, me recommandant de l'article 106 du Règlement, j'ai l'honneur de présenter une pétition jugée recevable quant au fond et à la forme. Comme certaines pétitions que j'ai eu l'occasion de présenter auparavant, elle n'a pas été rejetée par le vice-premier ministre (M. Mazankowski).

Cette pétition provient de nombreux Canadiens de ma circonscription de Winnipeg—Birds Hill qui profitent de l'occasion pour protester contre les propositions du gouvernement qui visent à modifier les dispositions de la Loi sur les brevets concernant les médicaments d'ordonnance.

M. John Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition émanant d'un bon nombre de citoyens de Flin Flon et de Winnipeg, au Manitoba. Ces pétitionnaires protestent contre les changements proposés aux dispositions de la Loi sur les brevets concernant les médicaments d'ordonnance. Ils protestent contre ces changements qui restreindront de façon draconienne la capacité des Canadiens moyens d'acheter des médicaments d'ordonnance dont ils ont besoin et seront injustement préjudiciable pour les Canadiens dont l'état de santé exige qu'ils achètent continuellement des médicaments d'ordonnance. En outre, cette initiative entraînera non seulement une hausse de frais pour les régimes provinciaux de paiement des médicaments, mais encore elle créera de graves ennuis à de nombreux Canadiens.

• (1110)

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition revêtue de la signature de résidents de villes et de villages du Manitoba, notamment Teulon, Sandy Hook, Balmoral et Portage-La-Prairie, qui déclarent que le projet de loi visant à modifier les dispositions de la Loi sur les brevets touchant les médicaments d'ordonnance frappera injustement les Canadiens dont l'état de santé exige l'achat de tels médicaments sur une base continuelle. Ils demandent donc humblement au Parlement de rejeter les modifications proposées qui auront pour effet de faire augmenter le prix des médicaments pour les Canadiens.

M. Neil Young (Beaches): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter, conformément à l'article 106 du Règlement, une pétition qui a été jugée recevable quant à la forme et au fond. Les signataires résident dans les localités de Kanata, Hull, Ottawa et Gloucester, en Ontario. Ils déclarent que le projet de loi du gouvernement fédéral tendant à modifier la Loi sur les brevets fera augmenter le prix des médicaments pour le consommateur canadien et limitera sensiblement la capacité pour le Canadien moyen d'acheter les médicaments d'ordonnance dont il a besoin. Ils soutiennent en outre que les modifications proposées constituent un autre exemple des concessions faites aux États-Unis par le gouvernement canadien, au détriment des Canadiens moyens, dans le cadre des négociations sur le libre-échange. Les pétitionnaires demandent humblement au Parlement de rejeter ces modifications qui auront pour effet de faire augmmenter le prix des médicaments d'ordonnance pour tous les Canadiens.

Questions au Feuilleton

M. Jim Manly (Cowichan—Malahat—Les Îles): Monsieur le Président, conformément à l'article 106 du Règlement, j'ai le privilège et le devoir de présenter une pétition, dûment approuvée, de citoyens de Cowichan—Malahat—Les Îles, une circonscription, soit dit en passant, où la proportion de personnes âgées est très élevée. Les pétitionnaires sont très inquiets parce que les changements à la Loi sur les brevets concernant les médicaments d'ordonnance vont faire monter les prix et empêcher les consommateurs moyens de se procurer ceux dont ils ont besoin. Ils craignent que ces changements ne causent des ennuis inutiles aux consommateurs et aux provinces. Ils voient dans cette situation un exemple de la sujétion des Canadiens . . .

M. le Président: A l'ordre. La présidence a laissé aux députés toute latitude pour bien exposer à la Chambre et à ceux qui suivent les débats l'essentiel des pétitions. Je prie le député de ne pas trop s'étendre.

M. Manly: En conclusion, monsieur le Président, les pétitionnaires supplient la Chambre de rejeter les changements proposés à la Loi sur les brevets.

[*Français*]

ON DEMANDE AU GOUVERNEMENT D'ABOLIR LES COMPRESSIONS BUDGÉTAIRES DANS LE DOMAINE DE LA RECHERCHE

M. John Parry (Kenora—Rainy River): Monsieur le Président, j'ai l'honneur et le devoir aujourd'hui, conformément à l'article 106 du Règlement, de présenter une pétition à cette honorable Chambre.

Monsieur le Président, cette pétition est signée par des résidants de Kanata, Ottawa, Navan, Orléans, Gloucester, lesquels prient le Parlement d'abolir les compressions budgétaires dans le domaine de la recherche et particulièrement dans le budget du Conseil national de recherches.

[*Traduction*]

OPPOSITION AU PROJET DE MODIFICATION DE LA LOI SUR LES BREVETS

M. John Parry (Kenora—Rainy River): Monsieur le Président, j'ai une deuxième pétition, signée par les citoyens des régions de Devlin, Emo, Fort Frances, Stratton et Barwick, dans ma circonscription. Cette pétition, comme tant d'autres, exhorte le gouvernement à retirer les modifications proposées à la Loi sur les brevets, qui feront inévitablement augmenter le prix des médicaments pour les simples citoyens.

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, j'ai à nouveau l'honneur de présenter une pétition en vertu de l'article 106 du Règlement. Elle a été jugée correcte par le greffier des pétitions. A ma connaissance, elle n'a pas encore été soumise à l'attention du vice-premier ministre (M. Mazankowski) mais, d'après ce que je sais, ce n'est pas nécessaire selon le Règlement de la Chambre.

M. Lewis: Pas encore.

M. Murphy: J'ai pris bonne note de cette menace du secrétaire parlementaire. Dans cette pétition, les gens de nombreuses localités de l'Ontario, notamment Mississauga, Oakville, Scarbourough, London, Toronto et Hamilton, se disent très inquiets de voir augmenter le coût des médicaments à la suite de l'initiative du gouvernement. Ils protestent également avec vigueur devant ce nouvel exemple de concession faite aux États-Unis par le gouvernement canadien aux dépens du Canadien moyen, dans le sillage des négociations sur le libre-échange. Ces pétitionnaires croient qu'ils seront lésés injustement, notamment ceux qui, pour des raisons de santé, doivent régulièrement se procurer des médicaments vendus sur ordonnance. Ils demandent à la Chambre de protester contre les actes du gouvernement.

M. Nelson A. Riis (Kamloops—Shuswap): Monsieur le Président, je suis heureux de me joindre à mes collègues pour présenter des pétitions au nom d'un certain nombre de Canadiens de l'Ouest qui sont très inquiets du projet du gouvernement de modifier la Loi sur les brevets, ce qui, selon eux, fera augmenter de façon spectaculaire le prix des médicaments vendus sur ordonnance. Ils nous invitent, en notre qualité de parlementaires, à faire notre possible pour que le gouvernement révise sa position et abandonne l'idée de modifier la Loi sur les brevets d'une manière qui, selon eux, fera augmenter le prix des médicaments d'ordonnance pour les Canadiens.

* * *

• (1120)

[*Français*]

COMITÉ DE SÉLECTION

ADOPTION DU 7E RAPPORT DU COMITÉ DE SÉLECTION

M. Scott Fennell (Ontario): Monsieur le Président, si la Chambre y consent, je propose, appuyé par M. Lewis:

Que le septième rapport du Comité de sélection, présenté plus tôt aujourd'hui, soit adopté.

M. le Président: L'honorable député a-t-il le consentement unanime de la Chambre pour proposer cette motion?

Des voix: D'accord.

M. le Président: La Chambre a entendu la motion. Plaît-il à la Chambre d'adopter cette motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et du président du Conseil privé): Monsieur le Président, je demande que toutes les questions soient réservées.

M. le Président: Toutes les questions sont-elles réservées?

Des voix: D'accord.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Français*]

LA LOI SUR LE SÉNAT ET LA CHAMBRE DES COMMUNES

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le mercredi 19 novembre, de la motion de M. Mazankowski: Que le projet de loi C-20, tendant à modifier la Loi sur le Sénat et la Chambre des communes, soit lu pour la deuxième fois et déféré à un comité législatif.

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, un remerciement tout à fait spécial à mes collègues pour leurs applaudissements chaleureux.

[*Traduction*]

Hier après-midi, nous avons eu droit à un discours de la part du député de Simcoe-Nord (M. Lewis).

Des voix: Bravo!

M. Boudria: Vous vous souviendrez sûrement qu'il était loin d'être excellent. Permettez-moi de vous répéter ce que le député a déclaré alors:

Toutes ces initiatives nous ont obligés à prendre des décisions difficiles, surtout en ce qui concerne la réduction des dépenses.

Le député nous a expliqué que le gouvernement avait dû prendre des décisions difficiles en ce qui a trait à la réduction des dépenses. Il pourrait peut-être nous préciser s'il faisait allusion aux dépenses du cabinet du premier ministre? Parlait-il du fait que le personnel du cabinet du premier ministre s'est accru de 50 p. 100, depuis l'arrivée au pouvoir du premier ministre actuel (M. Mulroney)? Ou se reportait-il plutôt au fait que le premier ministre a maintenant besoin non pas de une, deux, ou trois, mais bien cinq automobiles, afin de se déplacer sur la colline du Parlement et aller déjeuner à midi? Est-ce là les réductions de dépenses dont le député parlait?

Il s'agissait peut-être du nouveau service d'assistance judiciaire offert aux ministres. Vous, qui êtes versé dans le domaine du droit, monsieur le Président, n'êtes pas sans savoir que tout Canadien ordinaire soupçonné d'avoir violé la loi doit se trouver un avocat. A moins d'avoir un revenu extrêmement faible, ce qui n'est pas le cas de la plupart des ministres, il faut payer les services d'un avocat. C'est un genre de transaction commerciale entre l'avocat et son client. L'avocat exige des honoraires pour représenter le client, qui accepte de les verser. C'est généralement la façon dont les choses se passent. Du moins, c'est ce que je pensais. Ce n'est, cependant, pas le cas si vous êtes ministre. Les frais d'avocat d'un ancien ministre soupçonné de conflit d'intérêts se sont élevés à 350 000 $.

M. Lewis: Est-ce M. Kaplan?

M. Boudria: Ce ministre a décidé alors de se prévaloir du service d'assistance judiciaire offert aux membres du Cabinet. Nous apprenons maintenant que le gouvernement fédéral utilisera les deniers publics pour payer ces frais. Savez-vous que les économies que représente ce projet de loi, à raison de 1 000 $ par député et sénateur, équivalent à peu près au montant des frais d'avocat du député de York—Peel (M. Stevens)?

M. Fennell: C'est votre faute.

M. Boudria: Cette somme de 350 000 $ est économisée, semble-t-il, pour payer les frais juridiques d'un ancien ministre. C'est là l'objet de cette mesure. Il ne s'agit pas d'épargner de l'argent au gouvernement. Il s'agit plutôt d'un manque de sens moral de la part du gouvernement. Voilà ce dont il s'agit en l'occurrence.

Bien que ce soit fort peu probable, si l'on croit que je fais preuve de sectarisme avec mes observations, ce dont je doute, si l'on ne me croit pas parfaitement objectif, qu'on me permette alors de rappeler ce que certains conservateurs ont soutenu dans le passé à propos de la restrictions des dépenses. Il était une fois un auteur qui n'était pas des meilleurs, qui n'a d'ailleurs écrit qu'un seul livre qu'il a intitulé *Telle est ma position.*

M. Gagliano: Telle était sa position.

M. Boudria: Oui, ce titre convient parfaitement. Ce sera fort probablement le titre de la suite.

A la page 44 de cet ouvrage, on lit ceci: «Comment le gouvernement peut-il demander à la population de se serrer la ceinture, de faire preuve de réalisme en restreignant ses exigences collectives, alors que lui-même s'adonne à du gaspillage éhonté? On peut accuser les Canadiens de bien des choses, mais pas de stupidité. Nos dirigeants ont de toute évidence adopté un mode de conduite qui n'est manifestement pas celui qu'ils exigent du reste de la nation.»

M. Rodriguez: Dites-nous qui en est l'auteur.

M. Boudria: Monsieur le Président, je ne comptais en révéler le nom, mais le député de Nickel Belt (M. Rodriguez) m'y incite. Ce livre a pour auteur un certain Martin Brian Mulroney.

M. Rodriguez: Vraiment!

M. Boudria: C'est lui, effectivement. Il a écrit ce livre que j'ai entre les mains. A présent nous savons pourquoi le député de Saint-Léonard—Anjou (M. Gagliano) a déclaré que le livre devrait s'intituler plutôt «Telle était ma position».

Le gouvernement se sert de deux jets: l'un pour transporter le premier ministre et le second pour transporter son ego, ou ses appareils photos, ou parfois même sa limousine à l'occasion, afin qu'il ait le plaisir de se ballader dans les rues de New York ou ailleurs avec une plaque d'immatriculation indiquant CAN 001 au lieu d'un autre numéro. Voilà de quoi il s'agit. Ce sont les dépenses excessives du gouvernement, de ce gouvernement et du premier ministre qui s'est fait accompagner en Extrême-Orient par un valet de chambre et une femme de chambre. Mais ils n'étaient pas un valet et une femme de chambre ordinaires. C'est exact, le solliciteur général (M. Kelleher) nous l'a dit. Ce valet de chambre était un valet de chambre mâtiné d'un James Bond. C'était un valet de chambre de sécurité, chargé de veiller à ce que les vêtements et autres effets du premier ministre soient vraiment à l'endroit voulu en temps voulu, pour les besoins de la sécurité. Depuis quand, je vous le demande, le linge de corps du premier ministre intéresse-t-il la sécurité nationale? Je vous le demande. J'attends qu'on me mette au courant de cette question-là.

M. McDermid: Ha, ha, ha.

M. Boudria: Et le gouvernement a l'insigne culot de dire aux Canadiens de se serrer la ceinture, après cette série d'extravagances.

J'ai assisté aux délibérations du comité permanent des comptes publics cette semaine. On a demandé aux fonctionnaires pour quelle raison un immeuble de Hull, appelé l'Édifice Saint-Laurent, était resté inoccupé pendant les neuf mois qui ont suivi sa construction.

M. Tupper: Pourquoi a-t-il d'abord été construit?

M. Boudria: On me pose deux questions, et je vais répondre à chacune d'elles. Tout d'abord, au député de Nepean—Carleton (M. Tupper) qui n'assistait pas à la séance du comité, et c'est compréhensible parce qu'il n'en est pas membre. Je tiens à lui faire savoir que cet immeuble était censé être occupé au moment où il a été achevé et chaque pouce de sa surface était requis, d'après les fonctionnaires qui ont comparu devant le comité. On nous a dit au comité mardi matin qu'après l'achèvement de l'immeuble, le ministre était censé embaucher quelqu'un pour l'agencement intérieur. Cela prend normalement dix jours. J'ai demandé combien ils avaient pris cette fois-ci. Le fonctionnaire a répondu sept mois. Le gouvernement a mis sept mois pour trouver un conseiller à qui confier l'aménagement intérieur de l'immeuble.

Savez-vous combien d'argent cela a fait perdre? J'ai posé la question, et je demande à tous les députés de prendre connaissance du compte rendu de ce comité. Le temps que le ministre a mis à se décider sur le choix de celui qui réaliserait l'intérieur de cet immeuble a coûté un million de dollars par mois. Ce n'est pas moi qui le dis. Cela a été dit au comité cette semaine. Il y a eu sept millions de dollars de gaspillés. Le gouvernement demande aux Canadiens de se serrer la ceinture. Il faudrait qu'il se montre un peu plus honnête envers les Canadiens. J'invite l'ex-ministre des Travaux publics à lire le rapport de ce comité. Il verra ce qui s'y est dit. Si c'est inexact, j'espère qu'il fera une rectification à la Chambre des communes.

• (1130)

[*Français*]

Monsieur le Président, on nous demande aujourd'hui d'adopter ce projet de loi. En somme, il n'est pas très important dans le domaine financier mais, à mon avis, c'est un projet de loi symboliquement important, et ce pour deux raisons: premièrement, le gouvernement nous disait dans son Budget qu'à titre de symbole les députés de cette Chambre et les parlementaires de l'autre Chambre seraient requis de sacrifier 1 000 $ par année sur une augmentation potentielle de l'avenir.

[*Traduction*]

A la page 1338 du hansard d'hier, le secrétaire parlementaire a déclaré:

> En février dernier, le ministre des Finances a présenté son exposé budgétaire. Il a demandé à tous les députés et sénateurs d'accepter une baisse de traitement de 1 000 $ cette année.

Ce n'est pas vrai, monsieur le Président. Nous savons tous les deux que c'est faux. On a demandé aux députés de renoncer à 1 000 $ d'augmentation de traitement cette année. Le secrétaire parlementaire a poursuivi en ces termes:

> Cela veut dire que le premier ministre et tous nos collègues du Cabinet auront 1 000 $ de moins à la fin de l'année, sans compter les autres réductions dont j'ai déjà parlé.

C'est également faux, monsieur le Président. Nous n'aurons pas cette année 1 000 $ de moins que l'année dernière. Notre traitement augmentera d'environ 3 000 $. Je n'ai rien contre, mais pourquoi cacher la vérité aux Canadiens? Car ce que nous leur disons est faux.

Dans son discours d'hier, le secrétaire parlementaire a parlé du sort de ceux qui sont moins privilégiés que beaucoup d'entre nous à la Chambre. Il a parlé de la pauvreté. Voilà ce qu'il a dit:

> Il y a 300 000 personnes de moins dans la catégorie des gagne-petit en 1985 comparativement à 1984.

Le député s'est étendu longuement sur ce sujet. Cependant, il ne nous a pas dit que les modifications budgétaires allaient augmenter de façon considérable les impôts des personnes mêmes dont nous prétendons tant nous préoccuper.

[*Français*]

Monsieur le Président, j'ai ici une charte démontrant qu'une famille comprenant une personne salariée ayant trois dépendants et gagnant un salaire de 30 000 $ par année pour quatre—ce n'est certainement pas une famille riche à mon avis, monsieur le Président—sera forcée de payer une augmentation de taxes de 2,1 p. 100 cette année tandis qu'une famille gagnant 50 000 $ par année aura une augmentation d'impôt de 1,2 p. 100, et c'est ce même gouvernement qui nous dit, qui prétend être le défenseur de ceux qui sont dans le besoin. Je vous dis, monsieur le Président, que ce n'est pas entièrement honnête de faire de telles réclamations.

Je porte à votre attention le fait qu'une famille monoparentale ayant deux enfants et touchant un salaire familial de 20 000 $ par année devra payer 420 $ de plus en impôt sur le revenu dans l'année 1986, si on tient compte des deux derniers budgets. Et, en même temps que nous entendons cela, le secrétaire parlementaire nous disait à la Chambre que les députés devaient se satisfaire, selon lui, de 1 000 $ de moins en salaire. Monsieur le Président, ce n'est pas exact, ce n'est pas vrai. Ce qu'on nous demande de faire c'est de réduire une augmentation de salaire. Mais, les pauvres Canadiens, eux, à un niveau salarial très bas, ceux dont je vous parle en ce moment, font face à une augmentation réelle d'impôt, c'est une réduction nette de salaire pour cette famille-là. C'est de cela dont on parle dans leur cas. Je vous dis, monsieur le Président, que ces gestes symboliques ou soi-disant symboliques de ce gouvernement ne seront pas crus par le peuple canadien.

[*Traduction*]

Dans le beau discours prononcé hier par le secrétaire parlementaire, celui-ci a prétendu que ce projet de loi était important pour permettre au gouvernement de réduire le déficit. Il sait que ce n'est pas le cas. Il est trop avisé pour se permettre le genre de déclarations qu'il a faites hier à la Chambre.

C'est un petit projet de loi, qui ne compte que quatre pages. Nous consacrons beaucoup de temps à la Chambre des communes pour l'étudier. Cependant, outre ce projet de loi, nous débattons des commentaires inexacts qui ont été faits à la Chambre hier. Je pense qu'il faut demander au gouvernement des comptes à ce sujet. C'est notre devoir de le tenir pour responsable. Nous essayons de le faire, mais il est très difficile de garder le gouvernement dans le droit chemin. Nous faisons de notre mieux parce que nous savons à quel genre de gouvernement nous avons affaire.

J'ai lu la traduction du projet de loi dont nous sommes saisis. Le texte français ne semble pas correspondre à l'anglais. Ils sont différents, à mon avis. Monsieur le Président, je vous invite, vous et les préposés au Bureau, à examiner le texte du projet de loi. Sauf erreur, la version anglaise du projet de loi parle d'arrondir l'indemnité globale, y compris l'indemnité de dépenses. Cependant, la version française ne le dit pas explicitement. Vous êtes versé en droit, monsieur le Président. Je vous invite à vous reporter à la page 2 du projet de loi. J'ai cru constater un écart entre la version anglaise et la version française. J'invite tous les députés à examiner la chose car, à première vue, le texte dans les deux langues officielles ne me paraît pas identique.

Je voudrais m'attarder un instant sur la politique fiscale du gouvernement. Après tout, nous étudions une mesure budgétaire. Le député de Saint-Léonard—Anjou écoute ces observations avec beaucoup d'attention. Il veut, je le sais, que je vous signale que certains matériaux de construction et d'autres produits ont été frappés d'une hausse fiscale. Je sais que cette situation l'inquiète beaucoup, car il m'en a déjà parlé. En excellent député qu'il est, il se fait beaucoup de souci à ce sujet. Il est, vous le savez, le critique officiel de notre parti en matière de petites entreprises et il s'acquitte très bien de son rôle. Il tenait à ce que je vous signale que la taxe sur les matériaux de construction était de 7 p. 100 après le budget de 1985, et qu'elle est de 8 p. 100 depuis le budget de 1986. Cela va évidemment hausser le coût des habitations et des immeubles commerciaux au Canada.

• (1140)

Le moment est venu de signaler la chose à la Chambre, et je remercie le député de Saint-Léonard—Anjou de m'avoir invité à le faire. Permettez-moi d'élaborer un peu sur la politique fiscale de ce régime conservateur.

[*Français*]

Monsieur le Président, on pourrait peut-être parler, par exemple, de l'augmentation de la taxe de vente sur l'alcool et le tabac de 1 p. 100. Vous savez, la plupart des Canadiens ne s'opposent peut-être pas autant à ces taxes, parce que ce ne sont pas là des produits qui sont, soi-disant, nécessaires et essentiels. Malgré le fait que cela soit vrai, il reste qu'une augmentation dans leurs prix augmente quand même le coût de la vie. Qu'ils soient essentiels ou non ce sont des produits qui sont achetés par les consommateurs canadiens. Donc, une augmentation dans leurs prix contribue à augmenter l'inflation. Monsieur le Président, vous voyez que ce sont des dossiers sur lesquels nous devons nous pencher.

Finalement nous sommes toujours en train de parler d'un projet de loi relevant du Budget. Je porte à votre attention le dossier de l'augmentation sur la taxe ayant trait au transport aérien. La raison pour laquelle il est important de souligner cela c'est que, encore une fois, il y a une quantité de marchandises qui est transportée par transport aérien. Naturellement, pour plusieurs Canadiens, cela demeure un outil de travail: pour les gens du Nord de notre pays, pour les gens d'affaires. C'est encore une fois un coût qui contribue à augmenter l'inflation—augmenter le prix des produits de ces compagnies, de ces marchandises—et tous les Canadiens en souffriront éventuellement.

Monsieur le Président, je voulais également parler de la taxe sur le service de programmation fourni par la voie des télécommunications. Encore une fois nous voyons une autre taxe augmentée de 7 et 8 p. 100 par le gouvernement conservateur.

[*Traduction*]

Le gouvernement a été moins que sincère dans ses déclarations à propos de ces hausses de taxe. Je me refuse à utiliser une autre expression de peur qu'on puisse la juger antiparlementaire. Cela, par considération pour la Chambre, je ne le voudrais en aucun cas. Cependant, j'aimerais signaler que le gouvernement a pris des engagements envers les Canadiens au cours de la campagne électorale. J'ai peut-être déjà précisé que ce gouvernement conservateur avait fait 338 promesses au cours des dernières élections. J'en ai dressé la liste dans un livre intitulé «338 promesses conservatrices». J'enverrai volontiers un exemplaire de ce livre à tout Canadien qui voudra bien m'écrire pour en faire la demande. Tout affranchissement est superflu. C'est avec plaisir que j'enverrai aux intéressés un exemplaire de mon livre «338 promesses conservatrices».

Je voudrais me reporter à ce livre pour comparer ce que les conservateurs avaient promis et ce qu'ils ont accompli. Je sais que, tout comme moi, vous avez dû endurer toutes ces promesses partisanes au cours de la dernière campagne électorale. Puisque la présidence n'a jamais de parti pris, je sais que vous saurez examiner ces promesses avec objectivité.

Il importe à mon avis de rappeler aux conservateurs partiaux d'en face les promesses qui ont été faites au cours de la dernière campagne électorale, et je signale à mon collègue, le député de Saint-Léonard—Anjou, les contradictions qui existent entre les promesses conservatrices et les projets de loi budgétaires, y compris celui dont nous sommes saisis aujourd'hui.

Dans le domaine de l'administration publique, les conservateurs avaient dit qu'ils adopteraient une attitude positive à l'égard de la gestion de la productivité en prévoyant des stimulants pour mieux atteindre les objectifs spécifiés dans tout programme soumis au Cabinet ou au Parlement. Qu'y avait-il de positif à retarder de sept mois la nomination d'un expert-conseil chargé de la finition de l'ouvrage? Je ferai remarquer au député de Joliette (M. La Salle) que cela ne correspond tout simplement pas à cette promesse.

Les conservateurs avaient promis de veiller à ce que le Parlement joue un rôle plus actif dans la détermination et la surveillance des dépenses publiques. A-t-on consulté le Parlement avant de décider de construire une prison à Port-Cartier?

M. Gagliano: Le député de Drummond (M. Guilbault) n'a même pas été consulté.

M. Boudria: Comme le signale le député de Saint-Léonard—Anjou, le député de Drummond n'a même pas été consulté.

[*Français*]

D'autant plus que nous avons de bonnes raisons de croire que la plupart des députés du Conseil des ministres n'avaient même pas été consultés. Certains ministres se contredisaient. Un ministre, et je ne le nommerai pas, avait dit que c'était sa responsabilité de décider que la prison allait à Port-Cartier, même si ce n'était pas le rôle de son ministère de décider où les prisons étaient situées. Et je ne dirai pas qui c'était, mais, sauriez-vous que oui, en effet, selon les médias, cette déclaration avait été faite par le ministre en cause. Difficile à croire, difficile à croire, je l'admets, monsieur le Président, mais on me dit que cette déclaration a été faite.

Le chef de Cabinet ou un fonctionnaire dans le bureau du premier ministre (M. Mulroney) avait dit que ce n'était pas le premier ministre qui avait pris la décision, pendant que le premier ministre se vantait que c'était lui qui l'avait prise. Le solliciteur général disait que le besoin d'une prison existait, pendant que le vérificateur général disait que cela n'était pas du tout nécessaire.

Le nouveau ministre des Travaux publics (M. McInnes) nous assurait, en réponse à une question que je lui ai posée à la Chambre, qu'il n'y avait pas de conflit d'intérêts dans l'accord d'un certain contrat à Port-Cartier, tandis que son collègue, 30 secondes plus tard, en réponse à une question supplémentaire que je lui posais, son collègue, je parle du président du Conseil du Trésor (M. de Cotret), disait qu'une enquête avait déjà été entamée au sujet de l'allégation du conflit d'intérêts en question.

Ces contradictions flagrantes, monsieur le Présisdent, sont encore une fois un bris d'une promesse solennelle du parti progressiste conservateur durant la campagne électorale de 1984.

Il est difficile de croire qu'un gouvernement peut avoir brisé autant de ses engagements dans si peu de temps. Dans si peu de temps, ce gouvernement qui avait été élu avec la plus grande majorité jamais accordée à un parti politique dans l'histoire de notre pays a «gaspillé» la confiance qui lui avait été accordée par le peuple canadien. Oui, monsieur le Président! Gaspillé cette confiance. Le croiriez-vous? Dans très très peu de temps, le peuple canadien ne croit plus ce que le gouvernement dit, ne croit plus ce que le premier ministre dit. Certains même ont osé s'interroger, savoir si le premier ministre leur disait toujours la vérité. Ces questions ont été soulevées. Difficile à croire qu'un gouvernement aurait pu perdre cette confiance dans si peu de temps. Mais oui! C'est bien vrai.

Mais la morale de tout cela, c'est que le peuple canadien ne peut plus jamais avoir confiance dans les conservateurs.

[*Traduction*]

Les Canadiens ne peuvent plus faire confiance à ces conservateurs-là. Ceux-ci leur ont fait trop de promesses qu'ils n'ont pas voulu ou qu'ils n'ont pas su respecter.

Je me permets de citer quelques exemples. Au cours de la dernière campagne électorale, le premier ministre, qui était alors chef de l'opposition, a soulevé la question du favoritisme. La question de favoritisme politique a été soulevée par les conservateurs au cours de la dernière campagne électorale. Ils qualifiaient le précédent gouvernement de diabolique pour avoir nommé 19 personnes à certains postes de l'administration. Selon eux, cette pratique était répréhensible et ils voulaient remédier à la situation. Ils soutenaient que sous un régime conservateur, on ne permettrait jamais que de telles choses se produisent. J'ai trouvé dans un ouvrage intitulé *The Black Paper on Tory Patronage*, une petite liste des nominations politiques faites par les conservateurs. On y relève environ 1 000 nominations du genre faites dans les sept à huit premiers mois d'administration conservatrice. Cela revient à une nomination toutes les trois heures, 24 heures par jour, sept jours par semaine pendant sept mois. Ce n'est pas trop mal pour une équipe qui soutenait qu'elle ne tomberait pas dans le favoritisme.

• (1150)

Je demande aux conservateurs d'en face de défendre certaines de ces nominations. Je leur demande d'expliquer la nomination de Gail Christie qui a déclaré qu'elle pouvait faire parti du conseil d'administration d'Air Canada pour la simple raison qu'elle savait conduire une auto. Je demande aux Conservateurs de justifier la nomination de Marie Marchand de North Bay qui, interrogée sur sa nomination à CN Rail, confiait au *North Bay Nugget*: «Je suis originaire de North Bay, un grand centre ferroviaire, et mon grand-père était un cheminot bien connu dans les Maritimes». Ce sont là les qualités qu'elle s'attribuait elle-même. Est-ce possible, monsieur le Président? Et les conservateurs ont eu l'impudence de faire les promesses que l'on sait durant la dernière campagne électorale.

M. McDermid: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Le député accepterait-il que je lui pose une question sur les remarques qu'il vient de faire?

M. Boudria: En temps opportun.

M. le vice-président: Le député de Glengarry—Prescott—Russell a la parole (M. Boudria).

M. Boudria: Je vous remercie, monsieur le Président. Je répondrai aux questions en temps opportun. Je disais donc, avant d'être interrompu, que je tenais à attirer votre attention sur quelques déclarations faites naguère. A propos de favoritisme politique, le chef du parti conservateur a déclaré, le 24 mai 1983, qu'il y aurait aussi des emplois pour les libéraux et les néo-démocrates lorsqu'il ne pourrait plus trouver un seul conservateur vivant au Canada après avoir été premier ministre pendant 15 ans.

Des voix: Oh, oh!

M. McDermid: S'ils sont tous comme vous, c'est facile à comprendre.

M. Boudria: Ce sont ses propres paroles. Je sais bien qu'elles sont difficiles à avaler. Je vois les conservateurs faire la grimace. Ils sont gênés, et ce n'est pas moi qui le leur reprocherai. Si j'étais conservateur, je le serais aussi, mais le ciel me préserve d'une telle calamité. Un peu plus tard, le 16 juillet . . .

M. le vice-président: A l'ordre, je vous prie. Le député de Kitchener (M. Reimer) invoque le Règlement.

M. Reimer: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Les propos du député n'ont rien à voir avec les dispositions de ce projet de loi, à mon avis. Je lui demande donc respectueusement de s'en tenir au moins au sujet à l'étude maintenant.

M. le vice-président: La présidence comprend, bien sûr le point de vue du député de Kitchener. Nous discutons cependant d'une question qui touche le salaire des députés et, vu le discours prononcé hier par un ministériel, je dois accorder le bénéfice du doute au député de Glengarry—Prescott—Russell (M. Boudria).

M. Boudria: Merci, monsieur le Président. Vous avez rendu un bon jugement, comme d'habitude. Je parle d'un des projets de loi présentés conformément au budget. Je crois devoir porter à votre attention le gaspillage de l'argent des contribuables qu'entraîne la politique financière du gouvernement. C'est ce que je fais. Comme vous l'avez dit, monsieur le Président, je réponds aussi au secrétaire parlementaire qui a dit hier que ce projet de loi était l'une des mesures prises par le gouvernement pour mettre un frein à ses dépenses. J'essaie de montrer pourquoi il n'en est rien.

Comme je le disais avant d'être interrompu si impoliment par le député conservateur d'en face, permettez-moi monsieur le Président, de vous rappeler que selon le *Citizen* d'Ottawa du 16 juillet 1984, le chef du parti conservateur a commenté ses déclarations favorables au favoritisme pendant la course à la direction du parti progressiste conservateur et sa sévère critique des nominations libérales de juin 1984 en disant ceci: «Je parlais à des conservateurs à ce moment-là, et c'est ce qu'ils voulaient entendre. Ce n'est pas la même chose que de parler à la population canadienne dans une campagne électorale». Pouvez-vous croire, monsieur le Président, qu'une personne qui est aujourd'hui premier ministre ait pu tenir des propos semblables?

J'ai une autre déclaration datée de juillet 1984. Elle est si mauvaise, cependant, que si je la lisais, la présidence la déclarerait probablement antiréglementaire. Le chef du parti conservateur a dit également ceci à la Presse canadienne, le 16 juillet, au sujet du favoritisme et de la façon de procéder aux nominations: «On pourrait corriger le processus de nominations en prenant des mesures radicales. Nous allons donner une nouvelle perspective d'objectivité, de représentativité et de justice pour tous les Canadiens».

Comme vous vous en rendez sans doute compte, monsieur le Président, non seulement ces déclarations contredisent la politique actuelle du gouvernement mais elles se contredisent entre elles. Le premier ministre actuel (M. Mulroney) ne tenait pas le même langage selon qu'il s'adressait à des partisans conservateurs ou à la population canadienne.

En 1977, j'envisageais de me présenter aux élections provinciales en Ontario. J'ai fini par décider d'attendre les élections suivantes. Un de mes proches amis m'avait dit alors que si je me présentais à des élections je devais me souvenir d'une chose, la seule qui soit importante: «Qu'est-ce que tu feras si tu es élu?» Cela paraîtra peut-être étrange aux députés d'en face, mais il disait: «Si tu es battu, il n'y a pas de problème. Tu retournes à ce que tu faisais auparavant. Par contre, si tu es élu tu devras faire tout ce que tu as promis aux gens». Je pense que le premier ministre aurait dû réfléchir à cela avant de faire ses 338 promesses. Il aurait dû se demander: «Qu'arrivera-t-il si je suis élu?». S'il s'était interrogé de la sorte, il n'aurait pas fait toutes ces promesses contradictoires. Il n'aurait pas fait ces déclarations qui ont rapidement fait perdre au gouvernement et au premier ministre la confiance des Canadiens. Il est évident que ce n'était pas clairement pensé.

[*Français*]

Mais le peuple canadien ne se fera plus prendre. Les Canadiens sont plus intelligents que cela, monsieur le Président. Les Canadiens se sont fait prendre une fois par les conservateurs. Je peux vous dire que cela n'arrivera plus tant et aussi longtemps que ce gouvernement sera dirigé de cette façon. Les Canadiens veulent un gouvernement plus honnête et vous verrez, le jour des prochaines élections, nous aurons encore un gouvernement libéral.

[*Traduction*]

M. Reimer: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Je me demande si je pourrais demander le consentement unanime de la Chambre pour poser une question au député de Glengarry—Prescott—Russell (M. Boudria)?

Des voix: D'accord.

Une voix: Non.

M. le vice-président: Il n'y a pas consentement unanime. Reprenons le débat.

• (1200)

M. McDermid: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Le député de Glengarry—Prescott—Russell a dit qu'il serait heureux de répondre aux questions en temps et lieu. Il a fini son discours, cela me paraît donc le bon moment de lui poser des questions. Le seul qui ait dit non est le député de . . .

M. le vice-président: A l'ordre, s'il vous plaît. J'ai demandé le consentement unanime et j'ai entendu quelqu'un dire non. Par conséquent, il n'y a pas consentement unanime. Le député de Nickel Belt (M. Rodriguez) pour le débat.

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur le Président, il est vraiment regrettable que le député de Glengarry—Prescott—Russell (M. Boudria) se soit lancé dans une telle diatribe contre le gouvernement et que, lorsque les députés ont eu l'occasion de lui poser des questions, un de ses collègues libéraux nous ait empêchés d'explorer davantage le sujet avec lui.

Des voix: Bravo!

M. Rodriguez: Monsieur le Président, les députés à ma droite sont ce qu'il est convenu d'appeler des «grits». En fait, ce sont plutôt des «hypo-grits». Ils voient la paille dans l'oeil de leur voisin, mais pas la poutre qu'ils ont dans le leur. Les libéraux étaient les champions du gaspillage.

M. Della Noce: Il n'était pas là, il travaillait dans la cuisine.

M. Rodriguez: Le projet de loi C-20 propose de réduire les salaires des députés et des sénateurs de 1 000 $.

M. Boudria: Pas tout à fait 1 000 $.

M. Rodriguez: C'est, en fait, une mesure symbolique. Chacun reconnaîtra que si nous voulons donner l'exemple de façon symbolique, c'est une bonne façon de le faire. Je crois toutefois que le public ne se satisfera pas d'un geste purement symbolique. Il compte sur le Parlement pour prendre l'initiative de réduire les dépenses, comme le gouvernement l'a lui-même préconisé. Les citoyens demandent au Parlement: «Comment veillez-vous sur nos intérêts financiers? Nous voulons des comptes. Nous ne sommes pas satisfaits de coupes symboliques. Vous parlez de 1 000 $ par député ou sénateur, et en fait, c'est peut-être moins». Voilà ce que je tenais surtout à dire. Comme nous en sommes au débat de deuxième lecture et qu'il s'agit là de principes, je voudrais parler du principe du symbolisme.

Certains incidents récents ont semé le doute quant au sérieux et à la validité de cette réduction de salaire symbolique qu'on demande aux députés et aux sénateurs d'approuver.

M. Blaikie: Parlez-nous des gestes symboliques du premier ministre (M. Mulroney).

M. Rodriguez: Notre parti ne s'oppose pas au symbolisme du projet de loi C-20. Cependant, cela ne veut pas dire grand-chose. Pour la première fois depuis mon arrivée ici, le vérificateur général s'est attaqué à un projet qui n'est pas encore réalisé.

M. Boudria: Il l'est à moitié.

M. Rodriguez: C'est exact, il l'est à moitié. Les contrats ont été octroyés.

M. Lewis: Comme pour les routes.

M. Rodriguez: Les gens constatent que la prison qui doit être construite dans la circonscription du premier ministre (M. Mulroney) coûtera plus de 41 millions de plus que si elle avait été construite à Drummondville comme c'était prévu au départ. Devant cette initiative, les Canadiens se diront: «Il est le chef de l'État, il est premier ministre. Quel est le symbolisme de cette mesure? Que faut-il en conclure?» En fait, le premier ministre fait comprendre aux Canadiens qu'il veut sauver sa peau à n'importe quel prix. Il leur dit qu'il cherche davantage à sauver sa peau aux prochaines élections qu'à donner l'exemple au pays. Les Canadiens verront que tout ce battage publicitaire au sujet de la réduction des dépenses gouvernementales et du déficit n'est que de la frime. D'une part, le gouvernement dit que les députés vont accepter une baisse de salaire de 1 000 $, mais de l'autre, il dépense des millions de dollars pour sauver sa peau et celle du premier ministre.

L'ex-ministre qui a été accusé de conflit d'intérêts constitue un autre exemple. Il a demandé la tenue d'une enquête judiciaire et le gouvernement a accédé à sa demande. Nous apprenons que les contribuables vont payer les frais d'avocat de cet ex-ministre à raison de 1 700 $ par jour. Il s'agit là d'un contrat qui n'a fait l'objet d'aucun appel d'offres. Nous aurions certainement pu trouver un avocat pour moins de 1 700 $ par jour. Par-dessus le marché, le gouvernement a dit que la secrétaire de l'ex-ministre devait également avoir un avocat et que les contribuables paieraient également pour ses services. Nous devrions appliquer le même principe pour tous les accusés du pays et faire payer la note par les contribuables.

Quel est le symbolisme de ce geste? Les Canadiens se disent: «Regardez ces députés. Ils ont l'intention d'accepter une baisse de salaire de 1 000 $, mais voyez ce qu'ils font des gros montants. Ils jettent l'argent par les fenêtres».

J'en arrive maintenant au cas de M. Dalton Camp. Pourquoi a-t-il fallu l'inscrire sur la liste de paye de la Fonction publique à plus de 100 000 $ par an? Les gouvernementaux auraient pu avoir son avis gratuitement en lisant tout simplement sa chronique dans le *Toronto Star*. Pourquoi a-t-il fallu l'inscrire sur la liste de paye alors que, pour 35c. en semaine et 1 $ les fins de semaine, les gouvernementaux pouvaient parfaitement connaître son point de vue? Il n'apporte pas avec lui de spécialisation particulière en ce qui concerne les procédures gouvernementales. Il apporte simplement son point de vue politique pour sauver la peau politique du premier ministre et sauver la peau du gouvernement conservateur. Voilà à quoi il sert.

M. Blaikie: Ce n'est pas ce qu'il fait dans l'ouest du Canada, je vous le garantis.

M. Rodriguez: Qu'est-ce que cela symbolise de payer Dalton Camp plus de 100 000 $ par an, sans compter les avantages?

M. Blaikie: John Diefenbaker doit se retourner dans sa tombe.

M. Rodriguez: Au même moment, le gouvernement érigeait une statue au Chef. Les gouvernementaux n'ont même pas été capables de réussir le dîner de fête.

M. Blaikie: Vous avez vu comme la statue fronçait les sourcils?

M. Rodriguez: Je suis sûr que les pigeons s'en donnent à coeur joie là-bas.

M. McDermid: Ils n'oseraient pas!

M. Rodriguez: Je parie aux députés que le gouvernement a même installé Dalton Camp dans l'ancien bureau du Chef. Vous imaginez la tête que doivent faire les fantômes dans les couloirs de cet édifice!

Cela fait peut-être rire les députés d'en face, mais je tiens à leur dire que depuis que les débats de la Chambre sont télévisés, les Canadiens se rendent de plus en plus compte de ce genre de dépenses du gouvernement.

• (1210)

Nous parlons du symbole que représente une coupure de 1 000 $ dans le traitement des députés. Si le premier ministre restait seulement chez lui une semaine, nous en aurions déjà économisé autant. Avons-nous oublié son séjour à New York? Avons-nous oublié le coût de la suite dans laquelle le premier ministre a royalement séjourné? Avons-nous oublié ce qu'il en coûte de transporter tout le matériel de couverture des déplacements du premier ministre à l'étranger par les médias? Si Pierre Trudeau avait fait cela, Tom Cossitt aurait démoli cette Chambre brique par brique. Imaginez Pierre Elliott Trudeau vivant sur un tel pied et faisant de telles dépenses.

Soyons francs. Qu'est-ce que toutes ces dépenses peuvent bien symboliser dans l'esprit des Canadiens? Les Canadiens ne s'émerveillent pas de voir ces députés accepter 1 000 $ de réduction de leur traitement, car ils voient les gros chiffres de dépenses. Ce n'est pas parce que nous faisons de misérables petites coupures qui ne signifient ni ne symbolisent rien du tout que nous allons détourner leur attention. Ce que les Canadiens regardent, c'est le tableau d'ensemble.

Je me souviens très bien de l'époque où les députés conservateurs comptaient tous les jours le nombre de personnes employées au cabinet de Pierre Trudeau. De nos jours, le cabinet du premier ministre a connu une progression géométrique. Peut-être pourrait-il montrer l'exemple aux contribuables canadiens en comprimant le personnel de son cabinet. J'ai l'impression que ce que les contribuables canadiens regardent, c'est la façon dont nos dirigeants se comportent, c'est le train de vie de la Colline. Or le cabinet du premier ministre s'est bien étoffé sous les yeux du public.

On songe aussi aux 9 millions de dollars de dépenses de la Commission Forget. C'est de l'argent qui sert à étudier le programme d'assurance-chômage.

M. Blaikie: Pour voir comment on peut enlever de l'argent aux gens qui en ont besoin.

M. Rodriguez: C'est de l'argent qu'on dépense essentiellement parce que le gouvernement n'a pas eu le courage de se pencher lui-même sur ce programme et de recommander à la Chambre d'y apporter les modifications qu'il souhaitait. D'où viennent ces 9 millions de dollars? Le gouvernement ne les a pas tirés des recettes générales d'exploitation . . .

M. Blaikie: Comme il aurait dû le faire.

M. Rodriguez: Il s'est servi directement dans la caisse d'assurance-chômage. Le gouvernement s'est servi de fonds provenant des contributions des employeurs et des employés. Il y a bien longtemps que je n'avais vu commettre un acte d'une telle bassesse ici. Imaginez une chose pareille sous le précédent gouvernement. Le plafond de la Chambre se serait écroulé sur nous.

M. Nunziata: Nous ne l'aurions pas fait.

M. Rodriguez: Je connais la position historique du parti libéral sur la question de l'assurance-chômage. Ne nous engageons pas sur ce terrain. Il faudrait voir l'attitude de Mackenzie King face à l'assurance-chômage, mon cher confrère, alors évitez de trop jouer les saintes nitouches, les députés libéraux.

Je n'ai jamais vu faire une chose pareille, prendre 9 millions de dollars dans les caisses de l'assurance-chômage pour la Commission Forget. Cet argent ne vient même pas de la contribution du gouvernement aux prestations prolongées. Il vient directement des cotisations des travailleurs et des employeurs canadiens. C'est injuste.

Ce qui est encore plus ridicule vu tous les aperçus que nous avons eus du rapport de la Commission Forget, c'est que le gouvernement refuse catégoriquement de toucher à ce rapport. Il reléguera le rapport aux oubliettes parce qu'il ne veut pas risquer de tomber dans un guépier deux ans avant les élections. Il préfère ne rien faire et gaspiller les 9 millions de dollars qui ont été puisés dans la caisse d'assurance-chômage pour que M. Claude Forget et sa commission puissent se déplacer dans le pays pour entendre des présentations au sujet du régime d'assurance-chômage. Quel est le symbolisme là-dedans, monsieur le Président?

Il y a 282 députés à la Chambre des communes. Si chacun d'eux sacrifie 1 000 $, cela donnera 282 000 $. Il y a aussi 102 sénateurs. Quelle différence cela peut-il faire? C'est un symbole vide de sens. Il ne se fonde même pas . . .

M. Thacker: Proposez un amendement pour augmenter le montant à 5 000 $.

M. Rodriguez: Le député d'en face dit que je pourrais proposer de faire passer le montant à 5 000 $. Je le ferais certainement si je pouvais aussi éliminer tous les gros cadeaux offerts par le gouvernement. Je le ferais si je pouvais interdire au premier ministre de se faire accompagner dans ses voyages par un avion de transport chargé de caméras de télévision et ainsi de suite et si je pouvais lui dire de laisser son majordome et sa bonne du service secret à la maison. Si je le pouvais, je le ferais, mais je ne m'intéresse pas à des symboles vides de sens comme le fait de réduire notre propre salaire de 5 000 $, de 2 000 $ ou de 1 000 $.

M. Beatty: Allez-vous voter contre cette mesure?

M. Rodriguez: Non, je vais l'appuyer. Tout ce que je dis, c'est que c'est un symbole vide de sens parce qu'il ne va pas de pair avec . . .

M. Beatty: Pourquoi avez-vous dit que vous vous y opposiez?

M. Rodriguez: Il ne va pas de pair avec la volonté de dépenser l'argent des contribuables à meilleur escient.

Les réductions de salaire voudraient dire quelque chose si je pouvais congédier Dalton Camp. Elles signifieraient quelque chose si je pouvais dire au premier ministre que la prison ne sera pas construite à Port-Cartier et qu'il n'a pas besoin d'un personnel aussi nombreux. Il a tellement d'adjoints qu'ils se nuisent l'un l'autre. Ils ne peuvent même pas communiquer avec la presse.

M. Beatty: Que feriez-vous à propos d'Ian Deans?

M. Rodriguez: Les réductions de salaire voudraient dire quelque chose si je pouvais dire au premier ministre que le Sénat doit disparaître. Il continue à nommer des partisans du parti conservateur au Sénat et cela coûte des millions de dollars aux contribuables. Je ne pense pas que les contribuables canadiens s'intéressent à ces symboles. Ce qu'ils veulent, c'est que le gouvernement montre qu'il dépense l'argent de leurs impôts à bon escient.

J'ai dit que nous allions appuyer le projet de loi. Nous n'avons aucune raison de nous y opposer et nous n'avons pas l'intention de retarder son adoption. Nous n'avons aucune raison de ne pas appuyer ce projet de loi. C'est cependant un bien piètre symbole parce qu'il ne correspond pas à des lignes de conduite concrètes de la part du gouvernement.

Pour terminer, je signale que le gouvernement doit donner l'exemple. J'affirme qu'il ne l'a pas fait dans le cas de ce projet de loi.

Une autre chose qui me préoccupe vraiment . . .

M. Nunziata: Je pensais que vous étiez sur le point de terminer.

• (1220)

M. Rodriguez: Cela me préoccupe beaucoup de voir des choses comme ce que décrit un article dans *The Toronto Star* ce matin. Cela en dit long aux Canadiens. Un article de la Presse canadienne publié aujourd'hui dans *The Toronto Star* s'intitulait «Les argentiers conservateurs examinent un nouveau moyen de solliciter des fonds des riches». Cet article dit notamment ceci:

Les progressistes conservateurs prospères pourraient avoir l'occasion de partager un repas en tête à tête avec le premier ministre Brian Mulroney en retour d'une contribution de 5 000 $ au parti.

Où est le symbolisme là-dedans? L'article dit ensuite:

Fort du succès du Club des 500, le parti songe à créer une catégorie spéciale de membres de ce groupe qu'on appelerait «gouverneurs» . . .

M. Blaikie: C'est une bonne expression américaine.

M. Rodriguez: A mon avis, cela sent l'impérialisme. L'article poursuit ainsi:

. . . pour encourager les dons de 5 000 $ par année, a déclaré Brian Gallery, président du Club des 500.

Est-ce possible? Monsieur le Président, devinez combien cela coûte de devenir membre du Club des 500? L'article dit ceci:

Cela coûte 1 000 $ par année d'appartenir au Club des 500.

Pour être membre du Club des 500, il faut payer 1 000 $ par année, ce qui correspond exactement à la diminution de salaire qu'on demande aux députés d'accepter.

M. le vice-président: Je prie le député d'expliquer le rapport entre ses observations et le projet de loi à l'étude.

M. Rodriguez: Monsieur le Président, le rapport est que nous ne ferons pas tous partie de ce club. Je veux le faire bien comprendre. Il y a au moins 70 députés qui ne feront pas partie de ce club. Je ne veux pas que les Canadiens aient l'impression que nous en ferons tous partie. La cotisation de membre est de 1 000 $ et les tories pourront défalquer cette somme sur leur feuille d'impôt. Nous ne demandons pas d'appartenir à ce club. L'article se poursuit ainsi:

Parmi les avantages offerts aux gouverneurs, il y aura probablement un dîner intime auquel participeront les membres eux-mêmes et un invité qui sera, espérons-nous, le premier ministre . . .

En voici la suite:

Les gouverneurs pourront également échanger leurs insignes et cravates du Club 500 pour de nouvelles insignes et cravates portant un G.

M. Blaikie: C'est pour les tories un nouveau style de cache-sexe.

M. Rodriguez: C'est cela. Ils auraient pu au moins y mettre un T. Voici un autre passage de cet article:

Mais le principal attrait serait d'avoir la satisfaction d'être gouverneur et d'avoir payé son écot.

Cette nouvelle campagne publicitaire est calquée sur le club des *Republican Eagles* aux États-Unis où, pour une cotisation de 10 000 $ par an, on peut s'entretenir régulièrement avec les dirigeants du parti, y compris le président Ronald Reagan.

Un pareil comportement de la part du gouvernement porte les Canadiens à contester le symbolisme peu sincère dont s'inspire le projet de loi C-20. Si ce projet de loi est censé prouver que les députés donnent l'exemple quand il s'agit de réduire les dépenses de l'État, pourquoi le gouvernement ne fait-il pas de même en restreignant ses dépenses de fonds publics?

L'article au sujet du nouveau Club des 500 gouverneurs nous fait voir qu'effectivement les tories ont partie liée avec la classe choyée de notre société. De fait, ils doivent constamment offrir l'assiette au beurre. Dalton Camp aurait probablement fait partie du club. Ils auront maintenant une réserve de gouverneurs qui pourront être nommés aux milliers de postes qu'ils peuvent combler à leur guise.

M. McDermid: Ian Deans veut connaître les conditions d'admission.

M. Blaikie: Au Manitoba, ces cartes de membre s'achètent 5c. pièce.

M. Rodriguez: Exact. On a dit qu'au Manitoba pas un conservateur ne va s'y inscrire. En fait, le parti conservateur du Manitoba veut faire sécession.

M. Nunziata: Pourquoi?

M. Rodriguez: Je pense qu'ils ont quelques petits problèmes là-bas.

Les conservateurs sont en train d'institutionnaliser le favoritisme avec ce genre de structure qu'ils ont entrepris de monter. Les libéraux faisaient cela tout bonnement, sans chercher plus loin. Mais les conservateurs sont en train de raffiner le système. Ils créent des structures, des gouvernorats. Il est bien évident que n'importe quel gouverneur aimerait servir son pays, mais les conservateurs devraient rougir de honte.

C'est le parti de Tom Cossitt, de ce député qui s'est fait une réputation à la Chambre en dénonçant sans relâche les libéraux. Il avait raison de le faire. Il tenait à savoir combien il y avait d'ampoules dans l'arbre de Noël du 24 de la promenade Sussex. C'est ce genre de renseignement intéressant, je dirai même lumineux, qu'il cherchait à connaître.

M. Blaikie: Il était consciencieux.

M. Rodriguez: Exactement. Je me demande ce qu'il aurait dit du comportement du gouvernement conservateur d'aujourd'hui, de la façon dont il dépense l'argent des contribuables.

En 1984 on nous avait promis un changement de style. On nous avait promis l'aube d'une ère nouvelle. On nous avait promis que les conservateurs mettraient un terme au favoritisme pratiqué par les libéraux. On nous l'avait promis, et nous comptions là-dessus. Voilà un changement auquel nous tenions vraiment. Nous en avions assez de voir les libéraux distribuer les emplois à leurs affidés et à leurs créatures. Nous en avions ras le bol. Il y avait des libéraux partout. Ils infestaient toutes les commissions et tous les offices d'un bout à l'autre du pays. C'était scandaleux.

M. Nunziata: Vous exagérez.

M. Rodriguez: Ce l'était, franchement ce l'était. Nous nous attendions vraiment à mieux de la part du gouvernement conservateur.

Le gouvernement n'a plus aucune décence. Il fait maintenant la même chose effrontément avec ces titres de gouverneurs. Ayant nommé un néo-démocrate et un libéral, il s'estime justifié de nommer 10 000 autres affidés conservateurs.

Les conservateurs ne trompent personne à ce jeu; ils devraient donc cesser de brandir les noms d'Ian Deans et de Stephen Lewis. Pour chacune de ces personnes extrêmement compétentes qui occupent des postes à bon droit, ils ont nommé 10 000 ou 15 000 petits copains qui n'ont absolument aucun autre mérite que celui d'appartenir au parti conservateur. Voilà qu'ils seront maintenant promus gouverneurs.

Je puis prévoir des classes au sein du parti conservateur. Il se stratifie, c'est maintenant devenu une hiérarchie. Pour être nommé à la Commission des droits de la personne, il suffit d'être membre du parti conservateur.

Je ne veux pas retarder l'adoption du projet de loi. C'est pourquoi je propose, appuyé par le député de Winnipeg—Birds Hill (M. Blaikie):

Que la question soit maintenant mise aux voix.

• (1230)

M. le vice-président: La Chambre a entendu les termes de la motion. Le débat portera maintenant sur la motion. La parole est au député de York-Sud—Weston (M. Nunziata).

M. John Nunziata (York-Sud—Weston): Monsieur le Président, il me semble très présomptueux de la part du Nouveau parti démocratique de présenter cette motion.

Des voix: Oh, oh!

M. Beatty: Une querelle d'amoureux.

M. Nunziata: Il ne fait pas de doute que la motion est recevable. Si vous voulez bien m'écouter un instant, monsieur le Président . . .

M. Parry: Nous n'avions pas besoin de votre avis de toute façon, John.

M. Nunziata: Jusqu'à maintenant, un représentant du gouvernement conservateur, un député de la loyale opposition officielle et un membre du Nouveau parti démocratique, le troisième parti, sont intervenus au sujet de ce projet de loi.

M. Rodriguez: Que voulez-vous de plus?

M. Nunziata: Le Nouveau parti démocratique se targue de franchise. Il prétend souvent à la Chambre et aux comités que les députés ont le droit d'intervenir au sujet d'un projet de loi donné. Les néo-démocrates ne cessent d'affirmer qu'il est important que les députés expriment leur point de vue, afin que leurs électeurs connaissent leur position.

Le Nouveau parti démocratique critique vertement l'imposition de la clôture. Les néo-démocrates sont de parfaits hypocrites. Je vous invite, monsieur le Président, ainsi que mes collègues, à voir ce qui s'est passé lorsque la clôture a été appliquée à d'autres occasions. A bien des reprises, le gouvernement conservateur a jugé bon d'appliquer la clôture à des projets de loi qui étaient considérés comme controversés, et les députés néo-démocrates, notamment le député de Nickel Belt (M. Rodriguez), sont intervenus et ils ont critiqué le gouvernement conservateur à ce sujet. Ils ont prétendu, et le compte rendu est là pour le prouver, que la clôture est antidémocratique et qu'elle n'a pas sa place ans un régime démocratique parlementaire. Pourtant, aujourd'hui, pour une raison quelconque, le Nouveau parti démocratique décide d'invoquer une forme de clôture. C'est de l'hypocrisie, monsieur le Président.

Les députés ont le droit d'intervenir au sujet de ce projet de loi. Je suis persuadé qu'un certain nombre de nos vis-à-vis souhaitent exprimer leur point de vue, et je sais que c'est le cas de certains députés libéraux. Il est inexcusable de la part du Nouveau parti démocratique d'invoquer la clôture. Le député de Nickel Belt a déclaré que le gouvernement devrait avoir honte. Je suis d'accord sur le fait que le gouvernement devrait avoir honte de ce qu'il a fait jusqu'ici et de ses piètres réalisations à la tête du pays. Mais le député de Nickel Belt et tous ses autres collègues de parti devraient avoir honte de ce qu'ils font et de l'hypocrisie dont ils se rendent souvent coupables. Ces socialistes sont des pharisiens.

Quand M. Deans siégeait à la Chambre, il décriait le favoritisme. Il clamait: «Honte, honte!» au favoritisme. Il disait aussi: «Honte à ceux qui se servent dans l'assiette au beurre!». Mais qu'a fait M. Deans, monsieur le Président? Il a attendu d'avoir accompli six ans de service à la Chambre des communes. En quoi cette période de six ans est-elle importante? Eh bien, après six ans, tout député a droit à une pension. Est-il étonnant qu'il ait décidé de remettre sa démission après six ans? Il a soutenu alors qu'il en avait par-dessus la tête du gouvernement, que ce dernier était navrant. Mais ensuite il est allé quémander auprès de ce même gouvernement un poste officiel, un poste qui lui permette de survivre. Quel hypocrite!

M. Rodriguez: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Le député a prétendu que nous cherchions à interrompre le débat sur ce projet de loi à propos duquel il tenait à parler. J'espère que vous tiendrez compte du fait que ce député s'est écarté du sujet et que ses propos n'ont plus rien à voir avec cette mesure.

M. Gauthier: Il parle de la motion.

M. Nunziata: En proposant sa motion, le député m'a empêché de parler du projet de loi. En fait, je parle de la motion. Je cherche à expliquer que la motion de clôture présentée par le Nouveau parti démocratique est hypocrite et témoigne de l'attitude du parti à ma gauche.

M. Mazankowski: Et comment!

M. Nunziata: Les néo-démocrates disent une chose, mais en font une autre. J'ai cité l'exemple de l'honorable Ian Deans.

M. Mazankowski: Il n'est plus député.

M. Nunziata: Un ancien député de la Chambre des communes, membre du Nouveau parti démocratique du Canada.

M. Parry: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Auriez-vous l'obligeance, tout d'abord, de vous assurer que le député qui a la parole se conforme à la règle de pertinence dans ses propos? Pourriez-vous ensuite dire à la Chambre si une attaque personnelle aussi infantile contre un ancien député est acceptable, dans quelque circonstance que ce soit?

M. Beatty: Les ruptures d'union ne se font jamais sans heurt.

Des voix: Oh, oh!

M. Nunziata: Monsieur le Président, je suppose que vous avez jugé mes propos pertinents. Je parle de la motion et je veux prouver à quel point celle-ci est hypocrite. Je répète que j'ai choisi le cas d'Ian Deans comme exemple de l'hypocrisie des socialistes à notre gauche.

M. Parry: Je fais appel au Règlement, monsieur le Président. Le député a dit que vous avez rendu une décision. A-t-il le droit de prétendre que vous vous êtes prononcé quand vous ne l'avez pas fait?

M. le vice-président: Le député de Kenora—Rainy River (M. Parry) a invoqué le Règlement à propos des commentaires que le député de York-Sud—Weston (M. Nunziata) a faits sur la nomination de M. Deans, commentaires que j'ai tolérés dans une certaine mesure. Il y a, entre autres considérations, les commentaires qu'un autre député a faits récemment, à la Chambre, sur la nomination de M. Camp. Je ne voudrais pas que le débat porte exclusivement sur les nominations de M. Camp ou de M. Deans, mais je vois pas d'inconvénient à ce qu'il en soit question pendant quelques minutes.

M. Nunziata: Monsieur le Président, les membres du Nouveau parti démocratique, M. Deans compris, ont souvent critiqué le favoritisme politique. Les néo-démocrates prétendent représenter la classe ouvrière, les pauvres et les opprimés. Ils se posent en défenseurs des défavorisés. Je leur demande combien de ces opprimés sont engagés par le gouvernement à 93 000 $ par an.

M. Beatty: Ian Deans est du nombre.

M. Kaplan: Je dirais même plus.

M. Nunziata: Il touche une pension en plus. Le fait d'accepter un poste de fonctionnaire est une chose, mais c'en est une autre de bénéficier en plus non pas d'une pension, non pas seulement de sa pension de la Chambre des communes . . .

M. Rodriguez: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. J'ignore pourquoi le député tente de retarder l'adoption d'un projet de loi qui occasionnera au moins certaines économies aux contribuables canadiens. J'aimerais qu'il cesse de faire obstruction à un projet de loi qui vise de toute évidence, même s'il s'agit d'un geste symbolique, à occasionner au moins certaines économies aux contribuables. Le député ne pense-t-il donc qu'à ses propres intérêts?

M. le vice-président: Mon observation ne se rapporte pas nécessairement à ce qui précède, mais je tiens à signaler à la Chambre qu'une fois présentée la motion demandant le vote, le débat peut se poursuivre sur la question initiale.

M. Nunziata: Monsieur le Président, il est tout à fait cocasse d'entendre le député parler d'économies. Puisqu'il en est question, pourquoi l'ancien député de Hamilton Mountain ne renonce-t-il pas à sa pension? Mon collègue a dit que ce député cumulait deux revenus, mais il en cumule trois en réalité. Non seulement reçoit-il un traitement de 93 000 $ à titre de président de la Commission de la Fonction publique; il touche également une pension gouvernementale de la Chambre des communes totalisant environ 30 000 $ ou 40 000 $ par an et, de plus—écoutez bien—une pension du gouvernement provincial de l'Ontario.

M. Gauthier: Aucun d'entre eux n'est présent.

M. Nunziata: Les néo-démocrates ont tous quitté la Chambre, monsieur le Président. Il ne reste plus ici un seul député néo-démocrate—je ne puis faire de commentaire sur la présence ou l'absence des députés. Ils sont si gênés et honteux qu'ils ont quitté la Chambre en baissant la tête.

• (1240)

Oublions le NPD, je voudrais parler maintenant pendant quelques instants de l'hypocrisie du gouvernement conservateur qui se révèle dans le projet de loi C-20. Qui le gouvernement essaie-t-il de duper? Il prétend que le projet de loi C-20 vise à montrer aux Canadiens que nous, parlementaires, donnons l'exemple en acceptant une réduction de traitement de 1 000 $. Que disent les Canadiens? Pas grand-chose. Ils se demandent pourquoi, si le gouvernement est sincère et honnête, il ne prend pas des mesures efficaces pour donner l'exemple. S'il se préoccupe du traitement des députés, pourquoi ne pas proposer de le ramener au seuil de pauvreté? Je mets le gouvernement au défi. S'il est sincère, qu'il propose une motion pour ramener notre traitement au seuil de la pauvreté. Alors nous pourrons dire que nous donnons l'exemple, que nous nous soucions des 1,5 million de jeunes dont la famille a un revenu inférieur au seuil de pauvreté. Les Canadiens verront alors que le gouvernement donne l'exemple. Mais là, pour une raison que j'ignore, le gouvernement décide de réduire notre traitement de 1 000 $. Il n'a pas le courage de le ramener au seuil de la pauvreté.

M. McDermid: Et votre chef? Il a subi une grosse réduction.

M. Nunziata: Nous ne parlons pas du traitement des députés et des sénateurs, mais de l'équité et de la justice de la politique préconisée et mise en application par le gouvernement du Canada. S'il se préoccupait réellement du sort des opprimés et des défavorisés, il n'aurait pas adopté deux budgets régressifs qui constituent un coup brutal asséné directement aux pauvres. Le gouvernement a désindexé les allocations familiales et il essaie de faire de même avec les pensions. S'il s'inquiétait vraiment du sort des démunis, il déclarerait la guerre à la pauvreté. Qu'il présente des mesures pour venir en aide aux pauvres au lieu d'avantager les hommes et les femmes d'affaires de Bay Street, les gens d'affaires les plus riches du Canada.

M. Della Noce: D'où vient votre chef? De Bay Street?

M. Nunziata: Si le gouvernement a été capable d'aider le secteur pétrolier de l'ouest du Canada, et s'il est parvenu à trouver 1 milliard de dollars pour indemniser les actionnaires de certaines banques qui ont fait faillite, voire même des milliards de dollars pour aider des hommes d'affaires canadiens, il devrait pouvoir trouver les moyens d'aider les pauvres.

Le gouvernement, par sa conduite, a vraiment donné aux Canadiens des motifs de douter de sa crédibilité et de son intégrité. S'ils s'inquiètent vraiment du gaspillage au sein de l'administration, pourquoi le premier ministre (M. Mulroney) et son gouvernement tiennent-ils tant à construire une prison dans la circonscription du premier ministre? Nous avons là un excellent exemple de l'utilisation éhontée des deniers publics à des fins de politique politicienne. Le gouvernement a laissé se perdre 41 millions de dollars parce que le premier ministre voulait faire des largesses à ses électeurs. Dans quelle mesure cet argent aurait-il pu venir en aide aux pauvres? Il aurait certainement pu aider les Canadiens qui, par milliers, subissent l'humiliation de faire la queue aux soupes populaires dans toutes nos grandes villes. C'est un malheur national que nos concitoyens soient obligés de faire ainsi la queue pour obtenir de quoi manger.

M. McDermid: Depuis quand les soupes populaires existent-elles?

M. Rodriguez: Ce n'est pas d'hier qu'elles existent.

M. McDermid: Ça, c'est certain.

M. Nunziata: Pourtant, le premier ministre a décidé de gaspiller 41 millions de dollars de l'argent des contribuables alors que son gouvernement, par l'entremise de sa femme, s'enorgueillit d'inaugurer des banques d'aliments. Le parti libéral du Canada a bien l'intention de fermer jusqu'à la dernière de ces maudites banques d'aliments. Le fait que ces institutions se soient multipliées dans toutes les régions du Canada indique que notre régime d'aide sociale est bien mal en point.

M. McDermid: Depuis quand existent-elles?

M. Nunziata: Au lieu de construire des prisons dans la circonscription du premier ministre, de créer des sinécures parmi son personnel à l'intention de ses écrivailleurs et de ses argentiers, au lieu de payer plus de 100 000 $ par année pour embaucher Dalton Camp, au lieu de gaspiller de l'argent pour louer des réactés Challenger qui suivent le premier ministre dans ses pérégrinations, le gouvernement ferait mieux de consacrer l'argent aux nécessiteux.

J'ai tenté de faire voir l'hypocrisie de cette mesure. Bien sûr que la Chambre va l'adopter. Nos grands journaux vont peut-être y consacrer un paragraphe, mais les Canadiens refuseront de se laisser leurrer. Ils sauront reconnaître l'hypocrisie de cette décision. Je suis persuadé qu'aux prochaines élections, ils feront savoir au gouvernement ce qu'ils en pensent au moment de voter. Quiconque examine les sondages d'opinion publique effectués depuis deux ans constate de toute évidence que le gouvernement conservateur a perdu l'aval et la confiance des Canadiens. En septembre 1984, les électeurs ont donné aux conservateurs l'occasion de gouverner. Nos vis-à-vis ont raté leur coup, ils ont bousillé le travail et les Canadiens le savent maintenant. Faut-il s'étonner que les conservateurs se disputent avec les néo-démocrates la défaveur populaire?

Pour conclure, je me permets de signaler que des députés de ce côté-ci de la Chambre se proposent d'appuyer le projet de loi. C'est un projet de loi hypocrite, mais si le gouvernement tient à jouer à ce petit jeu mesquin, nous allons réagir en conséquence. Toutefois, il est regrettable que le NPD veuille clore le débat. J'ai beaucoup de respect pour le député de Nickel Belt (M. Rodriguez). Je crois qu'il travaille dur. Je lui demande de reconsidérer sa position. Je sais que s'il se regarde dans une glace et s'il relit le hansard, il va saisir toute l'hypocrisie de la motion qu'il a proposée. Je vous remercie de m'avoir permis de dire quelques mots, monsieur le Président.

M. McDermid: Comment pouvez-vous dire cela de sang-froid?

M. Rodriguez: C'est facile quand on n'a aucun sang-froid.

• (1250)

M. Reimer: Monsieur le Président, j'ai une question à poser au député de York-Sud—Weston (M. Nunziata). Peut-il nous dire quel premier ministre canadien a jamais proposé et accepté une baisse de salaire de 15 p. 100? Quels ministres fédéraux ont jamais accepté de voir leur salaire réduit de 10 p. 100? Quels parlementaires canadiens ont réduit leur traitement de 1 000 $? Le chef de l'opposition (M. Turner) a-t-il jamais accepté une baisse de salaire de 10 p. 100 équivalant à celle que les ministres ont acceptée? Sinon, pourquoi?

M. Nunziata: Monsieur le Président, je peux peut-être poser une ou deux questions au député.

Des voix: Non, non!

Des voix: Répondez.

M. Nunziata: Je n'attends pas de réponses, monsieur le Président. Je sais qu'il ne convient pas que je pose maintenant des questions au député. J'attendrai qu'il ait présenté ses observations pour l'interroger. Cependant, en guise de réponse, je lui demanderai de réfléchir sur certaines questions que j'aimerais à mon tour lui poser.

Quel gouvernement dans l'histoire canadienne s'est donné le plus grand Cabinet? Quel gouvernement canadien a nommé des commissaires et des chefs de cabinet payés plus de 80 000 $ par année? Quel premier ministre a augmenté la taille de son cabinet de plus de 50 p. 100? Quel premier ministre a embauché Dalton Camp ou son équivalent au traitement de plus de 100 000 $ par année, payés à même les deniers publics? La réponse à toutes ces questions est le gouvernement conservateur du Canada dirigé par le premier ministre actuel.

M. McDermid: Monsieur le Président, j'ai écouté le discours du député. Il contenait les pires fausses informations qu'il ne m'a jamais été donné d'entendre à la Chambre depuis très longtemps. Le député a accusé le gouvernement d'hypocrisie. Voyons quelques faits.

Il a parlé de la pauvreté au pays. Lorsque les libéraux ont défait le gouvernement conservateur en 1980, 15,1 p. 100 des Canadiens vivaient sous le seuil de la pauvreté. Après quatre ans de bonne gestion libérale de l'économie du pays, ce pourcentage était passé à 17,3 p. 100. C'est alors que les banques alimentaires sont apparues. Elles ont vu le jour sous ce gouvernement en raison de son incompétence. Les faits le prouvent. Si le député s'en tenait aux faits et était honnête envers la Chambre, nous n'aurions pas à écouter toutes les faussetés qui circulent.

Un autre fait est qu'un an après les élections de 1984, le taux de pauvreté avait été ramené à 15,9 p. 100, ce qui signifie que 300 000 Canadiens de moins vivaient sous le seuil de la pauvreté. Tous ces faits contredisent les allégations du député. Je tiens à préciser que nous ne sommes pas encore satisfaits de la situation. Le pays mérite mieux. Nous voulons l'améliorer et c'est en ce sens que nous oeuvrons.

Le collègue du député est intervenu tout à l'heure pour condamner la nominations de femmes. Il se trouve que le gouvernement actuel a relevé de 25 p. 100 la représentation féminine dans les organismes fédéraux, contrairement au gouvernement précédent. Les libéraux parlent beaucoup, mais agissent peu. Le gouvernement actuel agit, lui. Je suppose que le député condamnera aussi la récente nomination d'une femme au Sénat par le premier ministre (M. Mulroney). Il y trouvera à redire très certainement. Ce sont pourtant des faits.

Le député est intervenu pour débiter ses diatribes injustifiées sans sourciller. Je ne suis pas avocat, mais . . .

M. Nunziata: Cela saute aux yeux.

M. McDermid: . . . j'imagine que dans les facultés de droit, on donne un cours sur la façon de dire les pires énormités sans broncher. Je crois que le député a suivi un tel cours puisqu'il nous a servi les histoires les plus abracadabrantes sans broncher le moins du monde. Il n'est certes pas au courant de ce qui s'est passé naguère car il est nouveau à la Chambre. Il devrait étudier l'histoire récente, et peut-être alors, s'abstiendrait-il d'intervenir pour prononcer un discours fondé sur les faits.

M. Nunziata: Monsieur le Président, compte tenu des observations du député, je ferais aussi bien d'exposer les faits avec le sourire. A cause des deux budgets du gouvernement, les impôts ont augmenté de 5 milliards de dollars de 1986 à 1987. Une famille de deux enfants, dont l'un des conjoints seulement travaille et gagne 30 000 $ par année, paiera 630 $ de plus en impôt alors qu'une famille de deux enfants ayant un revenu de 50 000 $ n'en paiera que 575 $ de plus. C'est une différence de plus de 50 $. Voilà des faits.

M. McDermid: Parlez-nous de la réforme fiscale.

M. Nunziata: Le député veut des faits avec le sourire? Fort bien. Nous savons que le premier ministre a décidé de construire une prison dans sa circonscription au coût de 41 millions de dollars, sans tenir compte du fait qu'on n'en a pas besoin. Nous savons qu'il y a de nouveaux chefs de cabinet qui sont payés plus de 80 000 $. Nous savons qu'on a engagé M. Dalton Camp et qu'on le paie plus de 100 000 $ par année. J'essaie d'exposer ces faits avec le sourire, monsieur le Président. Nous savons que le premier ministre utilise un avion Hercules pour transporter du matériel magnétoscopique qui sert à filmer ses moindres gestes, y compris les changements de couches de ses enfants. Nous savons aussi que l'affaire Gulf-Reichmann a coûté 1 milliard de dollars aux contribuables. Nous savons aussi qu'on a versé 1 milliard de dollars à des déposants qui n'étaient pas assurés.

Si le député veut des faits, je vais lui en donner. Je vais les lui donner tous plutôt que d'en choisir quelques-uns. La vérité c'est que les faits parlent d'eux-mêmes. C'est un fait que le gouvernement a décidé de débourser 350 000 $ pour payer les frais d'avocat de l'ancien ministre de l'Expansion industrielle régionale. Le gouvernement du Canada a décidé de payer les frais d'avocat d'une personne qui pourrait très bien avoir violé les lignes directrices en matière de conflit d'intérêts. Le gouvernement débourse dans ce cas, alors que les autres Canadiens doivent payer leurs frais d'avocat pour obtenir un divorce ou pour contester une contravention pour excès de vitesse. Ce sont les faits, mon ami. Quand on considère les faits et les réalisations du gouvernement conservateur, il n'est pas surprenant qu'il soit tombé si bas dans l'opinion publique. Les Canadiens voient les faits quand ils parlent du gouvernement en termes désobligeants.

Le député veut parler des faits. Les voilà, mon ami. Les deux budgets conservateurs régressifs sont aussi des faits. Je voudrais seulement que le député ait le courage de baisser la tête de honte.

M. le vice-président: Comme il est 13 heures, je quitte maintenant le fauteuil jusqu'à 14 heures.

(La séance est suspendue à 13 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[*Traduction*]

LE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

LE NORD DE L'ONTARIO—LE PROGRAMME GOUVERNEMENTAL DE RELANCE

M. Keith Penner (Cochrane—Supérieur): Hier, monsieur le Président, le vice-premier ministre (M. Mazankowski) a enfin révélé à la Chambre les éléments de ce qu'il a appelé un programme de relance pour le nord de l'Ontario. Je sais gré au gouvernement de se rendre compte des difficultés qu'éprouve la région. Notre économie régionale est défaillante.

Quelles initiatives prendra donc le gouvernement? Il va établir un comité de développement économique. Nous savons ce que c'est que des comités dans le nord de l'Ontario. Il va transférer des organismes gouvernementaux dans la région. Lesquels, où et quand? Le gouvernement va allouer au nord de l'Ontario des fonds de financement de programmes. S'agira-t-il de fonds nouveaux, combien, et quand les obtiendrons-nous? Il va présenter des mesures fiscales spéciales en faveur des investisseurs. Quelles sont-elles, et quand en bénéficieront-ils? Le gouvernement ne nous a fait part jusqu'ici que d'orientations générales et de bonnes intentions. Les habitants du nord de l'Ontario préféreraient des mesures immédiates permettant la restitution des emplois perdus.

* * *

L'AGRICULTURE

HOMMAGE À LA *UNITED GRAIN GROWERS LTD.* POUR LE TRAVAIL ACCOMPLI

M. Walter Van de Walle (Pembina): Monsieur le Président, j'ai rencontré la semaine dernière 300 agriculteurs, représentants tous les coins des Prairies, au 80e congrès annuel des actionnaires de la *United Grain Growers*, les céréaliers unis. Je demande aux députés de prendre note de ce grand organisme d'aide du Canada et de réfléchir un moment sur ses origines.

Puis-je commencer par la mission de La *United Grain Growers* qui est:

La *United Grain Growers* est une société détenue et contrôlée par des agriculteurs dans le but d'améliorer le bien-être économique des agriculteurs de l'Ouest du Canada, en leur fournissant des services agricoles et en influant sur les politiques agricoles.

Cette grande institution est née du besoin. Au début du siècle, les agriculteurs s'opposaient aux manutentionnaires et aux chemins de fer qui fixaient les prix, les qualités et l'expédition.

Après 80 ans de travail auprès des agriculteurs, la situation n'a pas changé. Ce sont toujours des agriculteurs qui travaillent avec d'autres agriculteurs à aider leurs collègues.

La plupart des Canadiens reconnaîtront les noms du sénateur Thomas Crerar, un ancien député du Manitoba et le deuxième président de la *United Grain Growers*, et de M. Mac

Runceinan, qui a pris sa retraite récemment et a été remplacé par l'excellent président actuel, M. Lorne Hehn.

M. le Président: Je regrette, le temps du député est écoulé.

* * *

L'INDUSTRIE PHARMACEUTIQUE

ON PRÉCONISE LE MAINTIEN DU RÉGIME DES MÉDICAMENTS NON BREVETÉS

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur le Président, je voudrais faire connaître aux députés, notamment au ministre de la Consommation et des Corporations (M. Andre) la teneur d'une lettre que j'ai reçue récemment d'une dame de Winnipeg qui voudrait que le régime des médicaments non brevetés soit maintenu. Voici ce qu'elle m'a écrit:

Je travaille pour les services de santé et je m'occupe de la réadaptation des personnes qui ont eu des crises cardiaques ou qui souffrent d'autres maladies cardiaques.

Et elle ajoute:

Nombre de nos membres dépensent chaque mois 120 $ ou plus à l'achat de leurs médicaments d'ordonnance. D'ordinaire, ces gens ont besoin de plus d'un médicament d'ordonnance et ils comptent sur la disponibilité de médicaments non brevetés en raison du prix inférieur et de leur effet pharmaceutique correspondant à celui du médicament breveté.

Les personnes qui doivent se procurer des médicaments prescrits par leur médecin appartiennent ordinairement à deux catégories: les personnes âgées ou les adultes incapables de travailler 40 heures par semaine en raison de la nature de leur maladie.

Elles ont toutes une chose en commun: un revenu fixe.

Conservez et encouragez le commerce des médicaments non brevetés.

C'est précisément ce que les députés néo-démocrates se proposent de faire.

* * *

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

ON CRITIQUE LA PRIVATISATION D'UNE PARTIE DU SYSTÈME DE LA LIBÉRATION CONDITIONNELLE

M. Alan Redway (York-Est): Monsieur le Président, cette semaine, un commerçant de Montréal a abattu un voleur lors d'une tentative de vol. Il y a deux semaines, le propriétaire d'une pharmacie a lui aussi abattu un autre voleur à Calgary.

Les réactions de la population devant les actes de ces défenseurs autodésignés de l'ordre public témoignent sans équivoque du peu de confiance que le système judiciaire inspire aux Canadiens qui ne le croient plus capable de punir convenablement les criminels.

A la lumière de ces incidents et des réactions qu'ils ont suscitées, la décision prise par le Service correctionnel du Canada de confier une partie du système de la libération conditionnelle à un organisme de bénévoles me paraît incroyable. Je ne cherche pas à dénigrer la Société John Howard, mais arrivera-t-on vraiment à faire croire aux gens qu'ainsi les criminels inculpés et bénéficiant d'une libération conditionnelle seront mieux surveillés? Est-ce vraiment là le message que le gouvernement cherche à communiquer à une époque où un nombre croissant de Canadiens décident de se charger eux-mêmes d'appliquer la loi?

Article 21 du Règlement

• (1405)

LE BIEN-ÊTRE SOCIAL

ON DÉPLORE QUE LES BANQUES ALIMENTAIRES SOIENT NÉCESSAIRES

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, il est honteux de voir de nos jours, malgré les richesses en resources humaines et naturelles du Canada, des milliers de Canadiens faire la queue en public pour chercher de quoi nourrir leur famille aux banques alimentaires à Vancouver, Toronto, Montréal et dans plusieurs autres localités.

Certains se retrouvent là parce qu'ils n'ont pas les compétences requises pour travailler. Pour d'autres, c'est parce que, dans le système actuel, les garderies ne sont pas assez nombreuses. J'ai appris récemment que, comme les systèmes de soutien sont insuffisants, les personnes qui sortent des hôpitaux psychiatriques doivent aujourd'hui fréquenter les soupes populaires.

Je dis, monsieur le Président, à vous et aux députés, que quelque chose cloche dans notre façon de mener le pays si nous devons compter sur les Églises et les bénévoles pour nourrir nos citoyens. Vous connaissez aussi bien que moi, monsieur le Président, la situation à la banque alimentaire de Vancouver, à l'angle des rues Georgia et Burrard. Je prie instamment le gouvernement d'accepter les recommandations de la Conférence sur la faim qui a eu lieu il y a trois semaines, et d'agir pour remédier à la situation.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LA GUERRE DE L'IRAN ET L'IRAK—LES RÉSOLUTIONS DES NATIONS UNIES DEMANDANT UN CESSEZ-LE-FEU

M. Bob Corbett (Fundy—Royal): La malheureuse et tragique guerre entre l'Iran et l'Irak entre dans sa septième année, causant des pertes en vies humaines toujours plus considérables et un tort considérable à l'économie de la région. Le Moyen-Orient est déjà une région à fortes tensions politiques et ce conflit prolongé pourrait prendre une ampleur tragique pour nous tous.

J'attire l'attention sur les sages propos de notre secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark), qui a exhorté les parties à se conformer à la résolution n° 582 du 24 février et à la résolution n° 588 du 8 octobre du Conseil de sécurité des Nations Unies, lesquelles demandent un cessez-le-feu immédiat, le repli aux frontières internationalement reconnues et l'amorce de négociations en vue d'un règlement pacifique du conflit grâce aux bons offices du secrétaire général de l'ONU.

J'exhorte donc les parties en conflit, de même que tous les gouvernements, à tenir compte de la déclaration de notre secrétaire d'État aux Affaires extérieures et à mettre fin le plus tôt possible à cette guerre tragique.

VIA RAIL

L'ESSAI DU RAIL-BUS DE CONCEPTION BRITANNIQUE

M. Bill Blaikie (Winnipeg—Birds Hill): Monsieur le Président, on a porté l'insulte à son comble au Manitoba. Nous avons appris récemment que VIA Rail projette d'essayer un rail-bus britannique de 500 000 $ cet hiver plutôt que de poursuivre les essais du prototype de 150 000 $ mis au point au Canada—au Manitoba, justement. En permettant à VIA Rail de faire cela, le gouvernement fédéral a rompu un accord conclu en 1984 visant à poursuivre les essais du rail-bus canadien devant être mis en service dans le Nord, notamment dans la circonscription du député de Churchill (M. Murphy). Voilà un autre exemple d'accord canado-manitobain rompu par le gouvernement fédéral.

Nous avons aussi appris aujourd'hui que les conservateurs envisagent de former un nouveau club dont les membres verseraient 5 000 $ pour pouvoir bavarder avec le premier ministre (M. Mulroney). Je puis vous dire, monsieur le Président, qu'après la décision qui a été prise au sujet du F-18 et de beaucoup d'autres questions touchant la ville de Winnipeg, les conservateurs pourront se compter chanceux s'ils trouvent un citoyen de Winnipeg qui veuille payer seulement 5c. pour faire partie de ce club.

* * *

LES ORGANISMES BÉNÉVOLES

HOMMAGE AU TRAVAIL DU *MENNONITE CENTRAL COMMITTEE*

M. Lee Clark (Brandon—Souris): Monsieur le Président, tout récemment, le *Mennonite Central Committee* ou comité central des Mennonites a inauguré un centre d'entraide communautaire à Brandon, au Manitoba. Ce centre fournit des vêtements aux personnes nécessiteuses et vendra également de l'artisanat des pays du tiers monde. Ce n'est là qu'un exemple des nombreux projets parrainés par le comité central, organisme très respecté qui effectue un excellent travail tant au pays qu'à l'étranger.

Cette année, le comité dépensera quelque 15 millions de dollars dans les pays en voie de développement. Plus de la moitié de ces fonds proviennent des communautés mennonites de tout le Canada. Actuellement, plus de un millier de volontaires du comité travaillent dans 50 pays en voie de développement. Parmi leurs nombreuses activités, mentionnons les services d'alphabétisation et d'éducation sanitaire et l'enseignement de meilleures techniques agricoles.

• (1410)

Le *Mennonite Central Committee* s'est taillé une réputation inégalée dans les pays du tiers monde. Il nous offre un excellent exemple de ce que les bénévoles canadiens peuvent accomplir. Ces volontaires prouvent que la coopération est un moyen désintéressé à la portée des Canadiens pour améliorer la qualité de la vie au Canada et ailleurs dans le monde.

VIA RAIL

L'OCTROI DU CONTRAT RAIL-BUS À UNE ENTREPRISE BRITANNIQUE

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg—Fort Garry): Monsieur le Président, je tiens à m'élever, moi aussi, contre la campagne de profanation que lance le gouvernement Mulroney chaque semaine dans ma province natale du Manitoba.

M. Malone: Règlement!

M. Axworthy: La vérité, c'est que le gouvernement Mulroney donne, encore une fois, l'exemple . . .

M. Malone: Règlement!

M. le Président: Le député sait qu'il n'est pas convenable d'utiliser le nom du premier ministre (M. Mulroney) de cette façon-là. Aurait-il l'obligeance de poursuivre, maintenant?

M. Axworthy: Monsieur le Président, il est parfois difficile d'admettre qu'il est aussi le premier ministre du Manitoba.

Je tiens à éclaircir le point suivant. La technologie rail-bus et l'entente signée en 1984 étaient une idée du Manitoba. On a confié à un fabricant local le soin d'en arrêter la conception. La mise au point du prototype et les essais ont été effectués avec la collaboration des gens du Nord. Une fois cette technologie opérationnelle, que fait le gouvernement fédéral actuel? Il passe à l'action en accordant le contrat d'exécution à une entreprise britannique.

Je crois que dans le cas du CF-18, le gouvernement prétendait vouloir limiter le transfert de cette technologie à l'intérieur du Canada. Il est revenu sur sa décision maintenant, semble-t-il. Ce qu'il laisse entendre, en d'autres termes, c'est qu'il veut simplement semer le désordre au Manitoba.

* * *

[*Français*]

LES PARTIS POLITIQUES

L'UTILISATION PRÉSUMÉE DE FONDS PUBLICS

M. Gabriel Fontaine (Lévis): Monsieur le Président, je ne veux pas apporter aujourd'hui de commentaires sur la grande discorde et sur l'énervement collectif des libéraux à la veille de leur congrès. Cependant, suite à un article du journal *La Presse* de ce jour, je suis très préoccupé du fait que les libéraux utilisent les fonds publics des contribuables pour financer leur congrès.

Le député libéral de Papineau (M. Ouellet), ancien ministre par surcroît, va-t-il nous expliquer pourquoi il a utilisé les fonds publics pour faire 56 000 photocopies de coupures de journaux favorables à son «boss»? Le chef du parti libéral devra expliquer aujourd'hui à cette Chambre la conduite de son troisième lieutenant au Québec. Les anciens ministres libéraux ne savent-ils pas distinguer entre le Parlement et le parti politique, ou encore les finances du parti libéral sont-elles dans un état si pitoyable pour qu'un honorable ancien ministre mette la main dans la poche des autres?

Article 21 du Règlement

[*Traduction*]

LES AFFAIRES INDIENNES

LA RESTAURATION DU STATUT D'INDIEN—ON DEMANDE LE RÉTABLISSEMENT DU FINANCEMENT GOUVERNEMENTAL

M. John Parry (Kenora—Rainy River): Monsieur le Président, le gouvernement déploie toute son éloquence pour dire sa compassion, son souci et son vif intérêt pour les questions autochtones au Canada. L'année dernière, la Chambre est intervenue pour faire cesser la discrimination inhérente à la Loi sur les Indiens. Tous les partis ont été d'accord pour adopter le projet de Loi C-31, avec l'entente que le gouvernement aiderait financièrement un grand nombre des 70 000 personnes désireuses de recouvrer leur statut.

Or, le gouvernement manque à l'engagement qu'il a pris en refusant de continuer à financer la mise en application du projet de loi C-31. Cela signifie que près de 100 autochtones ayant reçu la formation nécessaire ne peuvent plus faire les démarches, les recherches et, bien souvent, les traductions qu'il faudrait pour rectifier en partie des décennies de traitement injuste.

Parce qu'il refuse ainsi de poursuivre ce financement, les anciens combattants autochtones qui ont renoncé à leur statut pour lutter pour leur pays ne devront plus compter que sur leurs propres ressources, tout comme d'ailleurs les enfants illégitimes, les hommes qui sont allés dans les camps de travail au cours de la dépression, et, évidemment, les Indiennes qui ont épousé des hommes d'autres races.

Le gouvernement doit agir immédiatement pour rétablir ce financement afin d'aider de nombreuses personnes à reconquérir le patrimoine dont ils ont été dépouillé par des lois injustes.

* * *

[*Français*]

LES INVALIDES ET LES HANDICAPÉS

L'ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE LOISIRS POUR PERSONNES HANDICAPÉES

M. Gabriel Desjardins (Témiscamingue): Monsieur le Président, j'aimerais féliciter l'Association québécoise de loisirs pour personnes handicapées pour le Grand gala provincial annuel de remise des prix qui s'est tenu la fin de semaine dernière à Québec. Je salue l'Association québécoise de loisirs pour personnes handicapées qui, par le biais de cette initiative originale et de grande envergure, devient l'un des moteurs principaux dans l'avancement de la cause des personnes handicapées au Québec. Le Grand gala que tient annuellement cette association a pour but de reconnaître les efforts des municipalités et des groupes communautaires en vue d'intégrer davantage les personnes handicapées à la vie sociale de leur milieu. Le secrétaire d'État qui y participait s'est dit fort impressionné par l'efficacité et le professionnalisme de l'organisation de ce gala. Nous devons applaudir le travail et la participation de l'Union des municipalités du Québec, de l'Union des municipalités régionales de comtés et de toutes les associations communautaires représentées dont le militantisme fervent en faveur de l'avancement des personnes handicapées est la clé de voûte du succès retentissant que connaît cet événement important.

Permettez-moi de remercier en terminant les représentants de ma région pour leur participation à cet événement.

* * *

• (1415)

[*Traduction*]

LA COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE

ON S'OPPOSE À LA VENTE DE TERRES DOMANIALES

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport): Monsieur le Président, la Commission de la Capitale nationale a annoncé aujourd'hui qu'elle entendait vendre des terres domaniales à Ottawa pour se conformer à la demande du Conseil du Trésor de réduire son budget de 25 millions de dollars. Les citoyens d'Ottawa devraient dire ce qu'ils pensent de cette demande.

Il est tout à fait déraisonnable de vendre des terrres domaniales encore inoccupées dans une ville qui voit un trésor dans chaque pouce carré de verdure. En fait, le gouvernement devrait au contraire encourager la Commission à acheter du terrain, de façon à protéger pour les générations futures les espaces urbains verts qui ont mérité jusqu'ici à Ottawa la réputation de l'une des plus belles capitales du monde.

Comment le Conseil du Trésor et la Commission de la Capitale nationale peuvent-elles concilier l'obligation de celle-ci de réduire son budget de 27 p. 100 avec son mandat, tel qu'il figure au budget des dépenses de 1986-1987 et qui consiste à planifier et à aménager dans une optique nationale, les éléments du cadre physico-spatial de la capitale du Canada qui contribuent à son esthétique, à son symbolisme et à son efficacité sur le plan pratique?

* * *

LES CENTRES D'EMPLOI DU CANADA

LES DOSSIERS CONFIDENTIELS RETIRÉS PAR UN EMPLOYÉ DU BUREAU DE KITCHENER

M. John Reimer (Kitchener): Monsieur le Président, je voudrais parler du cas récent d'un employé du gouvernement fédéral qui a retiré du Centre d'emploi du Canada, dans ma circonscription de Kitchener, en Ontario, des dossiers confidentiels d'assurance-chômage.

Selon l'employé, il s'agissait d'embarrasser le gouvernement en démontrant combien il était facile de contourner les systèmes de sécurité. Toutefois, je prétends que la seule chose que démontre ce truc publicitaire illégal c'est que la personne ne mérite pas la confiance du public. De plus, il a trahi la confiance de ses collègues de Kitchener et d'ailleurs qui, chaque jour, servent le public avec intégrité.

Cette personne doit être suspendue, sans traitement, jusqu'à la fin de l'enquête de la GRC et, si elle est reconnue coupable de vol, elle devrait être renvoyée et l'on devrait intenter des poursuites contre elle. Les Canadiens attendent des fonctionnaires qu'ils travaillent efficacement. C'est ce fait la grande majorité. Aucune violation des privilèges ni abus des responsabilités ne peut être toléré.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

L'INDUSTRIE PHARMACEUTIQUE

LE PRIX DES MÉDICAMENTS—LA DÉCLARATION DE M. EASTMAN

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, j'ai une question à poser au ministre de la Consommation et des Corporations. Hier, le ministre a accusé Radio-Canada de fabriquer des fausses nouvelles, en laissant entendre qu'elle avait cité hors contexte les paroles de M. Eastman. Au cours d'une nouvelle interview, ce dernier a répété hier que, selon lui, le prix des médicaments qui seraient mis sur le marché à l'avenir serait plus élevé qu'avec l'ancienne loi.

Le ministre peut-il retirer ses paroles d'hier? Peut-il présenter ses excuses à M. Eastman et à la Société Radio-Canada ainsi qu'aux Canadiens?

M. Broadbent: Et démissionner.

L'hon. Harvie Andre (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur le Président, j'ai sous la main la copie d'une lettre que M. Eastman a adressée au rédacteur en chef du *Globe and Mail* et dans laquelle il déclare notamment ceci:

> M. Andre dit que ces changements ne feront pas augmenter le prix des nouveaux médicaments brevetés par rapport à leur prix initial sur le marché. Je suis d'accord avec lui.

Le fait est que M. Eastman et moi-même sommes d'accord. Si le chef de l'opposition a regardé l'émission *As It Happens*, hier soir, à Radio-Canada, il aura entendu M. Eastman et moi-même discuter des points sur lesquels nous sommes d'accord et de ceux sur lesquels nous avons des divergences d'opinion. Néanmoins, ces divergences ne portent pas sur les prix.

Renvoyons cette mesure au comité et faisons comparaître M. Eastman. Je comparaîtrai devant le comité comme n'importe qui d'autre si l'opposition le désire. Nous aurons l'occasion d'examiner cette loi de plus près.

M. Turner (Vancouver Quadra): Je ne peux pas suivre le ministre chaque fois qu'il se produit en public. J'ai déjà assez de mal à l'écouter ici, à la Chambre des communes.

ON DEMANDE LA DÉMISSION DU MINISTRE

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, M. Eastman a fait clairement valoir que seule la concurrence des médicaments sans marque de commerce avait empêché la hausse des prix et que le projet de loi détruirait cette concurrence. Je tiens à dire sans équivoque au ministre qu'hier et aujourd'hui il a trompé les Canadiens.

Des voix: Règlement!

M. Turner (Vancouver Quadra): Je me demande s'il n'en est pas venu à la conclusion qu'il devait démissionner.

L'hon. Harvie Andre (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur le Président, le seul à tromper les Canadiens est celui qui prétend que cette mesure fera augmenter le prix des médicaments. C'est faux et cela vise à faire peur à ceux . . .

M. Riis: Ils vont augmenter.

M. Andre: Non.

M. Riis: Si.

M. Andre: Je mets au défi . . .

M. Isabelle: Mettez votre siège en jeu.

• (1420)

M. le Président: Le ministre pourrait peut-être terminer sa réponse.

M. Andre: Monsieur le Président, la lettre que j'ai sous la main répondra à toute question concernant nos divergences d'opinion. Quant à savoir quelle seront les répercussions de la loi, le comité est l'endroit qui convient le mieux pour examiner cette question. C'est ainsi qu'est conçu le système parlementaire. Si l'opposition veut coopérer . . .

M. le Président: La parole est au chef de l'opposition.

[*Français*]

ON DEMANDE SI LE MINISTRE VA DÉMISSIONNER

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, «la différence d'opinion . . . » dit le ministre, mais M. Eastman est très clair et très catégorique, il prétend que le prix des médicaments va augmenter. Le ministre dit que non. Alors nous appuyons la position que, étant donné les circonstances, le ministre a mal mené le débat, et c'est une question honorable: il doit soumettre sa démission au premier ministre. Est-ce qu'il va le faire?

[*Traduction*]

L'hon. Harvie Andre (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur le Président, la lettre contredit les allégations du chef de l'opposition. Si un médicament est mis en marché au prix de 1 $ pendant que l'ancienne loi continue à s'appliquer, il sera commercialisé au prix de 1 $ lorsque la nouvelle loi entrera en vigueur. Le Conseil d'examen du prix des médicaments dirigé par M. Eastman doit précisément y veiller. Les prix n'augmenteront pas. Ce qui augmentera, ce sont les activités de recherche et de développement. C'est également le nombre d'emplois qui seront créés dans cet important secteur. Pourquoi le parti libéral s'oppose-t-il à la recherche et au développement et à la création d'emplois?

Des voix: Bravo!

[*Français*]

ON DEMANDE SI LES PRIX DES PRODUITS PHARMACEUTIQUES VONT AUGMENTER

Mme Thérèse Killens (Saint-Michel—Ahuntsic): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Consommation et des Corporations. Le ministre se contredit lui-même. Lundi, en réponse à ma question concernant les 100 millions de dollars accordés aux provinces, le ministre m'a répondu: «Je vous assure, monsieur le Président, que les 100 millions de dollars compensent largement le coût supplémentaire». «Le coût supplémentaire» . . . ! Monsieur le Président, c'était une admission que les prix augmenteront. Hier, en réponse à la même question posée par mon collègue le député de Sudbury, le ministre a dit: «J'espère que le député a bien écouté ce que j'ai toujours dit, soit que le prix des produits pharmaceutiques n'augmentera pas d'un cent.» Où est la vérité une fois pour toutes? Est-ce que les prix vont augmenter, oui ou non?

[*Traduction*]

L'hon. Harvie Andre (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur le Président, la vérité c'est qu'il faut faire la différence entre le prix des médicaments et les frais de transition de l'ancien au nouveau régime. Le retard pour 41 copies génériques causé par le changement proposé risque d'entraîner des frais supplémentaires pour les provinces, mais les médicaments ne se vendront pas plus chers.

Des voix: Oh, oh!

M. Andre: Je le répète, les médicaments ne se vendront pas plus chers. Le parti libéral a déclaré en juin 1983 que, pour favoriser la croissance de cette industrie, le gouvernement du Canada avait décidé de modifier la Loi sur les brevets pour corriger la politique de 1969. C'est ce que nous allons faire. Pourquoi le parti libéral a-t-il changé d'idée?

[*Français*]

LA SITUATION DES CONSOMMATEURS

Mme Thérèse Killens (Saint-Michel—Ahuntsic): Monsieur le Président, à sa conférence de presse ce matin, M. Calenti de l'Association canadienne des fabricants de produits pharmaceutiques a dit que si cette loi est passée, ils n'auront pas d'autre option que d'augmenter le prix des médicaments sans nom. Puisque le ministre n'a pas de contrôle sur la décision de cette industrie, comment et par qui les consommateurs canadiens seront-ils protégés?

[*Traduction*]

L'hon. Harvie Andre (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur le Président, cette menace m'a beaucoup troublé. Le marché des médicaments génériques et des médicaments de marque ne changera pas. La menace d'augmentation proférée par M. Calenti frise donc l'irresponsabilité. Nous devrions peut-être étudier au comité la possibilité d'autoriser le Comité d'examen des prix des médicaments à se pencher sur le comportement des fabricants de médicaments génériques. C'est une industrie très lucrative qui a réalisé ses bénéfices en copiant les inventions des chercheurs. S'ils disent que leurs profits sont insuffisants et qu'ils vont augmenter leurs prix, nous devrions peut-être étudier la possibilité de contrôler cette industrie.

Questions orales

LE PRIX DES MÉDICAMENTS—LES DÉCLARATIONS DE M. EASTMAN

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, je pense que ce que le ministre a déclaré, peut-être par inadvertance, aujourd'hui au sujet de la lettre adressée par M. Eastman au *Globe and Mail* risque de nous amener au coeur du problème. D'après le ministre, dans cette lettre que nous n'avons pas encore vue, M. Eastman déclare que le prix des médicaments brevetés n'augmentera pas par rapport à leur prix initial sur le marché. Il a aussi dit que ces médicaments coûteront plus cher sur le marché en général en raison de l'absence de concurrence de médicaments non brevetés. N'est-ce pas un fait que, puisqu'il reconnaît qu'ils seront commercialisés à un coût supérieur, et que le ministre déclare aujourd'hui que ce coût ne changera pas, on n'assistera pas à la baisse qui se produirait normalement, du fait qu'il n'y aura pas de concurrence de produits non brevetés? C'est en cela que consiste ce projet de loi. Le ministre le nie-t-il?

• (1425)

L'hon. Harvie Andre (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur le Président, c'est la première fois qu'un porte-parole du Nouveau parti démocratique ne prétend pas que les prix vont augmenter. Il dit que lorsqu'il y a concurrence de médicaments non brevetés, les prix baissent. Je suis d'accord, et M. Eastman aussi. Nous sommes tous les deux d'accord. Quelles répercussions pourront avoir les dix ans d'exclusivité que nous accordons aux compagnies, et quelles en seront les conséquences au niveau de la concurrence des médicaments non brevetés? En moyenne, il faut 11 ans et demi pour mettre sur le marché un produit concurrent non breveté. Nous proposons dix ans d'exclusivité. En moyenne, donc, il n'y aura peut-être aucune différence. Peut-être y en aura-t-il, mais c'est le genre de détail dont il faudrait discuter en comité.

LE PRIX MOYEN DES NOUVEAUX MÉDICAMENTS

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, j'invite le ministre à examiner textuellement ce qu'a déclaré M. Eastman hier soir:

> . . . le prix moyen des nouveaux médicaments sera plus élevé qu'il ne le serait si la loi n'était pas modifiée.

Il déclare que le prix moyen des nouveaux médicaments sur le marché sera plus élevé en raison de ce projet de loi. C'est M. Eastman qui parle, pas moi. Le ministre le nie-t-il?

L'hon. Harvie Andre (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur le Président, je ne nie pas que ce soient là les paroles de M. Eastman. Ce que je dis, c'est qu'il est tout à fait légitime dans le cadre d'un débat sensé entre interlocuteurs responsables de discuter des répercussions que pourront avoir ces modifications sur la concurrence des produits non brevetés et de soupeser les coûts que cela pourrait entraîner face aux avantages que représenteront les milliers d'emplois qui seront créés au Canada dans le domaine de la recherche et du développement. Voilà le genre de débat intelligent auquel nous devrions nous livrer au lieu de ces discussions idiotes où l'on nous soutient que le prix des médicaments va augmenter alors qu'il n'augmentera pas.

M. Broadbent: Monsieur le Président, le ministre trouve peut-être ce débat idiot, mais je lui garantis que pour des milliers de personnes âgées au Canada, il est au contraire très sérieux.

Des voix: Bravo!

ON DEMANDE AU MINISTRE DE RETIRER LA MESURE MODIFICATIVE

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Le ministre peut-il maintenant nous dire une fois pour toute s'il est d'accord avec cette déclaration de M. Eastman, et pas simplement avec le fait que c'est une citation de M. Eastman? Celui-ci déclare qu'en raison de ce projet de loi, le prix des médicaments dans l'ensemble, y compris des nouveaux médicaments, vont être plus élevés. Le ministre est-il d'accord, et s'il est d'accord, va-t-il retirer ce projet de loi?

L'hon. Harvie Andre (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur le Président, dans sa volonté de monter les choses en épingle, le député exagère et fait peur aux personnes âgées. M. Eastman n'a pas parlé des nouveaux médicaments mis sur le marché. Il dit dans sa lettre, que je cite de nouveau:

> M. Andre dit que ces changements ne feront pas augmenter le prix des nouveaux médicaments brevetés par rapport à leur prix initial sur le marché. Je suis d'accord.

C'est M. Eastman. Il est d'accord.

M. Broadbent: Après le marché. Vous n'êtes même pas capable de nous lire cette déclaration.

LE PRIX DES MÉDICAMENTS—L'OPINION DU MINISTRE

M. George Baker (Gander—Twillingate): Monsieur le Président, le ministre à comparé a «un épisode de *Dallas*» les commentaires que les médias ont fait à propos de cette question. En répétant constamment que le prix des médicaments ne va pas augmenter, ce ministre serait mieux à sa place dans un épisode de «*Another World*».

Des voix: Oh, oh!

M. Baker: Comment le ministre peut-il imaginer que les Canadiens vont croire que le prix des nouveaux médicaments produits au Canada seront aussi bon marché que les médicaments génériques, si l'on permet leur production? Pense-t-il vraiment que les Canadiens vont le croire?

L'hon. Harvie Andre (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur le Président, tous les médicaments génériques déjà commercialisés resteront sur le marché, et notamment 41 qui sont actuellement en cours de production. Effectivement, cela produira une baisse de prix. En fait, après dix ans les médicaments génériques arriveront sur le marché comme n'importe quel médicament pas encore découvert, ce qui fera baisser les prix.

Nous essayons de mettre en application ce que le gouvernement libéral de 1983 avait décidé, soit adopter une politique mieux équilibrée de sorte que nous ayons des emplois au Canada dans ce secteur important de la recherche et du développement, au lieu de les voir tous exportés vers d'autres pays.

• (1430)

ON DEMANDE QUE LE PREMIER MINISTRE ORDONNE LE RETRAIT DU PROJET DE LOI

M. George Baker (Gander—Twillingate): Monsieur le Président, ni les malades, ni les personnes âgées, ni les mères, ni les pères, personne dans notre pays ne croit le gouvernement lorsqu'il prétend que les prix ne vont pas augmenter. Par conséquent, le vice-premier ministre pourrait-il dire à la Chambre pourquoi le premier ministre n'ordonne pas au ministre de la Consommation et des Corporations de retirer ce projet de loi et de dire aux Américains d'avaler la pilule?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, pour pouvoir éclairer les députés d'en face, la meilleure chose à faire serait de permettre que le projet de loi soit débattu en deuxième lecture. Ils seraient peut-être en mesure alors de comprendre son contenu et la plupart de ces questions trouveraient leur réponse.

LE COÛT POUR LES TRÉSORS PROVINCIAUX

M. Neil Young (Beaches): Monsieur le Président, le ministre de la Consommation et des Corporations disait hier à la Chambre: «Rien dans cette loi ne fera augmenter les médicaments. C'est vrai aussi bien pour les médicaments anciens, les nouveaux et futurs». Est-ce qu'il ne souscrit pas aujourd'hui à ce que disait le ministre précédent le 27 juin de cette année, c'est-à-dire que suivant les prévisions du gouvernement, le coût total pour les Trésors provinciaux du retard à lancer les médicaments non brevetés ne dépasserait pas 100 millions de dollars d'ici à 1990. Et que pour éviter que les moins bien nantis n'en supportent la charge, le gouvernement fédéral fournirait une aide financière de transition aux gouvernements des provinces.

M. Blaikie: Pourquoi est-ce qu'il voudrait faire cela s'ils ne vont pas augmenter?

L'hon. Harvie Andre (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur le Président, je répète pour la enième fois qu'il y a une différence entre prix et coût. Le prix des médicaments ne va pas augmenter mais à cause de ce groupe de 41 produits non brevetés qui sont coincés par les changements de l'ancienne à la nouvelle loi, il pourrait y avoir un certain retard de deux mois à cinq ans suivant les médicaments, qui pourrait avoir pour effet d'en augmenter le coût pour les régimes provinciaux d'assurance-médicaments, du fait du retard dans leur introduction, qui pourrait peut-être atteindre 60 millions de dollars sur les quatre prochaines années. C'est bien loin de l'augmentation des prix des médicaments dont parle le député.

LES DÉCLARATIONS CONCERNANT LE PRIX DES MÉDICAMENTS

M. Neil Young (Beaches): Monsieur le Président, le ministre fait de plus en plus penser à un ministre du galimatias. M. Eastman dit que les prix vont augmenter.

M. Clark (Yellowhead): Ce n'est pas ce qu'il dit.

M. Young: Le cabinet comptable de Coopers & Lybrand dit que les prix des médicaments vont augmenter. Le précédent ministre de la Consommation et des Corportations a dit que les prix allaient monter.

M. Clark (Yellowhead): C'est faux!

M. Young: Tout le monde dit que les prix vont augmenter, sauf le ministre. Comment peut-on imaginer que les Canadiens vont croire que les prix des médicaments n'augmenteront pas, quand tous ces Canadiens éminents ont dit qu'ils augmenteraient? Le ministre ne veut-il pas s'engager à déposer à la Chambre les études d'impact sur les coûts dont le gouvernement dispose, afin que tous les Canadiens puissent en prendre connaissance?

L'hon. Harvie Andre (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur le Président, je me demande pourquoi le NPD refuse de laisser renvoyer cela au comité, ce qui nous permettrait d'examiner l'affaire à fond. A-t-il peur de ce que l'opinion canadienne finisse par comprendre?

M. Broadbent: Donnez-nous les études.

M. Clark (Yellowhead): Ils craignent le débat.

M. Andre: Voilà bien un exemple typique de ce qui ne va pas. Ayant rédigé ses questions avant la période des questions . . .

M. Young: Je citais le hansard.

M. Andre: . . . quand j'ai cité M. Eastman, cela n'a pas empêché le député de prendre la parole et de prétendre le contraire. On se demande sur quel ton et combien de fois il faut crier en citant les choses et en énonçant les choses pour que le député finisse par les accepter. Qu'est-ce qui cloche chez le député?

L'INCIDENCE DES MÉDICAMENTS GÉNÉRIQUES SUR LES PRIX

L'hon. Donald J. Johnston (Saint-Henri—Westmount): Monsieur le Président, je suis la discussion avec intérêt, mais il y a quelque chose que je ne saisis pas. J'ai entendu le ministre dire, il y a un instant, que l'arrivée des médicaments génériques, après dix ans, ferait baisser les prix; il parlait de médicaments qui n'ont pas encore été découverts. On ne peut s'empêcher d'en conclure que les prix seraient plus bas si les médicaments génériques étaient présents sur le marché. Comment le ministre peut-il dire que le prix des médicaments ne montera pas si les médicaments génériques le feront baisser?

L'hon. Harvie Andre (ministre de la Consommation et des Corporations): Le député me cite correctement mais il tire les mauvaises conclusions. Je me suis opposé à ce qu'on dise que les prix augmenteront pour faire peur aux gens. La concurrence des médicaments génériques fera vraiment baisser les prix. On peut se demander toutefois, si on se fie à l'expérience, si nos amendements auront pour effet de retarder sérieusement la concurrence provoquée par les médicaments génériques. Le plus important, c'est que notre loi suscitera la création de milliers d'emplois dans la recherche et le développement au Canada. Je croyais que les libéraux et les néo-démocrates voulaient qu'il y ait plus de recherche et de développement au Canada.

[*Français*]

ON DEMANDE SI UN MÉDICAMENT, UNE FOIS SUR LE MARCHÉ, COÛTERA PLUS CHER

L'hon. Donald J. Johnston (Saint-Henri—Westmount): Monsieur le Président, maintenant je commence peut-être à saisir l'argument ou la position, qui n'est pas logique, du ministre, alors qu'il est impossible que le prix d'un médicament qui n'est pas encore sur le marché soit augmenté. Et je suis tout à fait d'accord parce que le prix n'est pas encore établi. Si nous sommes d'accord, alors, le ministre est-il également d'accord pour dire qu'une fois que le médicament se trouve sur le marché, le prix sera plus élevé étant donné qu'il n'y aura pas de concurrence sur le marché?

[*Traduction*]

L'hon. Harvie Andre (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur le Président, quand un nouveau médicament de marque est introduit sur le marché, il n'est soumis à aucune concurrence en vertu de la loi actuelle et de la nouvelle loi. La question est de décider quand les médicaments génériques pénètrent sur le marché. Les médicaments génériques ont toujours pris en moyenne 11 ans et demi pour y arriver et nous proposons une période d'exclusivité de dix ans. A mon avis, la discussion sur le moment où les médicaments génériques arrivent sur le marché devrait plutôt se tenir au comité. J'espère que le député coopérera pour que ce projet de loi soit envoyé au comité, où nous pourrons en discuter.

* * *

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

L'EXPORTATION DE PIÈCES D'HÉLICOPTÈRES EN IRAN

Mme Pauline Jewett (New Westminster—Coquitlam): Monsieur le Président, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Je crois savoir que son ministère hésitait à permettre la vente de pièces d'hélicoptère à l'Iran à l'automne de 1985. Le président Reagan a alors téléphoné au premier ministre et l'a convaincu d'approuver cette vente à cause des démarches secrètes qu'il faisait alors pour expédier des armes à l'Iran. Le premier ministre, par l'intermédiaire du ministre, a décidé que les permis seraient accordés. Le Canada était-il le tiers pays auquel faisait allusion le président Reagan hier soir? Ces faits sont-ils exacts?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, je suis très heureux de prendre la parole pour dire que les allégations que la députée vient de répéter à la Chambre sont totalement fausses.

M. Crosbie: Comme d'habitude. La petite fille qui a crié au loup.

LE PARCOURS DES PIÈCES EXPÉDIÉES

Mme Pauline Jewett (New Westminster—Coquitlam): Monsieur le président, nous avons également appris de source sûre . . .

Des voix: Oh, oh!

Mme Jewett: . . . que les pièces d'hélicoptères faisaient partie d'une cargaison en provenance de l'Italie où la société Pratt & Whitney les avait mises en entreposage, et qu'elles ont été acheminées par Israël jusqu'à Bandar Abbas, en Iran. Le ministre nous dira-t-il si tel est le cas?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, j'ignore quel parcours a été utilisé. Je sais cependant comment les exportations canadiennes ont été autorisées. Ce fut une initiative canadienne entreprise par un gouvernement souverain agissant de façon tout à fait indépendante.

Je devrais signaler en passant qu'en 1983 le gouvernement libéral avait autorisé l'exportation en Iran de moteurs pour appareils militaires. J'ai dû me prononcer là-dessus en 1985. J'ai révoqué la décision libérale et interdit l'exportation de ces moteurs en Iran.

Des voix: Bravo!

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LA SEA SHEPHERD CONSERVATION SOCIETY—LES ACTIVITÉS EN ISLANDE ET DANS LE NORD DU PACIFIQUE

M. John A. MacDougall (Timiskaming): Monsieur le Président, la question que je pose au secrétaire d'État aux Affaires extérieures a trait à la Sea Shepherd Conservation Society et aux observations récentes que son leader a faites à la presse nationale. Paul Watson, un Canadien de Vancouver, a reconnu que son organisation avait causé pour 2,8 millions de dollars de dommages en détruisant une usine de transformation et deux baleiniers islandais. Il a maintenant annoncé publiquement que son groupe se proposait de détruire des filets de pêches asiatiques dans le nord du Pacifique. Quelle attitude le gouvernement du Canada adopte-t-il lorsqu'un de ses citoyens sème la pagaille en mer et se vante ouvertement d'avoir enfreint les lois d'autres pays?

M. Benjamin: En l'occurrence, c'est une excellente idée.

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, un député néo-démocrate vient de dire qu'en l'occurrence c'est une excellente idée. Je rejette catégoriquement ce genre d'encouragement.

Des voix: Bravo!

M. Clark (Yellowhead): Le gouvernement du Canada condamne toute action illégale. La GRC procède actuellement à une enquête pour voir si l'on a enfreint des lois canadiennes. Si c'est le cas, nous prendrons les procédures appropriées.

• (1440)

M. le Président: Le député de Nickel Belt.

M. Rodriguez: Monsieur le Président, ma question . . .

M. Axworthy: Je vous prie de m'excuser. Excusez-moi.

M. Rodriguez: Écoute, mon pote, tu n'es pas de Nickel Belt.

M. Hnatyshyn: Pas de bagarre!

M. le Président: Je prie le député de m'excuser. Le député de Winnipeg—Birds Hill—Winnipeg—Fort Garry a la parole.

M. Axworthy: Cette fois-ci, vous ne vous êtes pas trompé, monsieur le Président, et je m'en réjouis.

M. le Président: Le député devrait se dépêcher de poser sa question.

Des voix: Bravo!

M. Axworthy: Monsieur le Président, ça en prend toujours deux comme eux pour en faire un comme nous.

M. Broadbent: Pas de commentaire.

Des voix: Oh, oh!

* * *

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

L'EXPORTATION DE PIÈCES D'HÉLICOPTÈRE À DESTINATION DE L'IRAN

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg—Fort Garry): Monsieur le Président, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Il a déclaré que c'était le gouvernement canadien seul qui avait décidé de permettre à la société Pratt & Whitney d'exporter des pièces de moteur vers l'Iran. Peut-il nous expliquer alors pourquoi le porte-parole de la société Pratt & Whitney a affirmé que cette entreprise avait non seulement obtenu la permission du gouvernement canadien, mais qu'elle avait également cherché à obtenir l'accord du gouvernement américain?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, certaines pièces étaient américaines et d'autres, canadiennes. La société avait besoin de l'autorisation du gouvernement américain pour exporter les pièces américaines, et du gouvernement canadien, pour les pièces canadiennes. Le député ne veut assurément pas donner à entendre que les États-Unis devraient donner leur aval à la politique du Canada en matière d'exportation. Ce n'est pas là l'opinion du gouvernement.

PRATT & WHITNEY—LA COMMUNICATION AVEC LE GOUVERNEMENT DES ÉTATS-UNIS

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg—Fort Garry): Monsieur le Président, je ne l'ai jamais soutenu. Le fait est que c'est le gouvernement qui a pris la décision. La société Pratt & Whitney, une filiale de la société United Technologies, a décidé de vendre au gouvernement iranien un moteur fabriqué totalement au Canada, qui pourrait fort bien être utilisé à des fins militaires. Le ministre ou son ministère savaient-ils que la société Pratt & Whitney était également en rapport avec le gouvernement américain au sujet de l'exportation en Iran de ses moteurs fabriqués au Canada?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, c'est fort possible. Cependant, le député tente d'insinuer que le gouvernement canadien a agi de connivence avec le gouvernement américain et le gouvernement d'un autre pays. C'est tout à fait faux, et le député devrait le reconnaître.

Comme on l'a admis lorsque j'ai présenté en septembre des modifications à la loi relative au contrôle des exportations, les problèmes actuels sont attribuables aux lacunes de la législation en vigueur pendant si longtemps sous l'ancien gouvernement libéral. Nous avons proposé des modifications à cette loi. Nous avons déjà mis fin à l'exportation de certains moteurs militaires, que le gouvernement libéral était disposé à vendre à l'Iran, ce que j'ai refusé de faire.

Nous reconnaissons le problème bien réel que pose le double usage. Je le répète, nous tentons de trouver une façon de résoudre ce problème tout en protégeant tous les intérêts canadiens. J'espère que maintenant qu'il y a, au Canada, un gouvernement qui se penche sérieusement sur le problème des exportations canadiennes et des permis, nous pourrons obtenir la collaboration de la Chambre.

M. Axworthy: Soyez sérieux.

* * *

L'APARTHEID

L'AFRIQUE DU SUD—L'INVESTISSEMENT DE LA SOCIÉTÉ FALCONBRIDGE NICKEL MINES

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur le Président, je pose ma question au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Il y a deux jours, à la Chambre, j'ai soulevé la question des 31,6 millions de dollars que Falconbridge Nickel Mines réinvestit dans Western Platinum, une mine d'Afrique du Sud. Le président de Falconbridge Nickel Mines a fait fi de la lettre du ministre sur les lignes directrices d'application volontaire régissant les investissements en Afrique du Sud. Le ministre a-t-il, dans ce cas-là, l'intention d'ordonner à Falconbridge de se défaire des parts qu'elle détient dans Western Platinum en Afrique du Sud?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, je déplore profondément cette initiative de Falconbridge qui, à mon sens, défie la politique du gouvernement canadien. J'ai dit que je la trouvais regrettable. Le vice-premier ministre a réitéré ces sentiments à la réunion qu'il a eue hier avec le président de Falconbridge, lequel a laissé savoir que Falconbridge se départirait le plus tôt possible de ses avoirs en Afrique du Sud.

M. Rodriguez: Monsieur le Président, je félicite le ministre de la déclaration qu'il vient de faire.

ON DEMANDE DES LIGNES DE CONDUITE OBLIGATOIRES

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur le Président, il est fort évident que l'action volontaire ne donne pas les résultats escomptés. Des lignes de conduite obligatoires sont nécessaires. Le ministre est-il disposé à proposer que l'on impose des lignes de conduite obligatoires aux «Falconbridge» du pays?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, au contraire, il me semble abondamment clair que la politique qui consiste à faire confiance aux mesures volontaires porte fruit. L'exemple de la société Falconbridge est mal choisi et nous comptons bien voir des changements à ce propos.

Il y a trois semaines, j'ai demandé à l'archevêque Ted Scott, qui a représenté le Canada au sein du Groupe de personnalités éminentes du Commonwealth, d'entreprendre au Canada et aux États-Unis des consultations directes avec les sociétés qui ont désinvesti récemment ou qui ont l'intention de le faire. L'archevêque Scott m'a fait savoir que l'attitude des milieux d'affaires canadiens est très positive, que des initiatives de désinvestissement pourraient bien être prises très prochainement et qu'il allait me présenter des recommandations susceptibles de nous permettre de rendre encore plus efficace la politique d'incitation à l'action volontaire qui s'est avérée efficace jusqu'à maintenant au Canada à l'égard de ce problème.

J'espère que la Chambre des communes, pour qui l'incitation à l'initiative est certes préférable à la contrainte législative, approuvera sans réserve l'attitude que manifestent les milieux d'affaires canadiens.

* * *

REVENU CANADA

LES RENSEIGNEMENTS FOURNIS À UN JOURNALISTE

M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard—Anjou): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Revenu national. Mardi dernier, vers 3 h 30 de l'après-midi, un journaliste du *Star* de Windsor a appelé Revenu Canada au numéro des renseignements généraux à Ottawa. Donnant le nom, le numéro d'assurance sociale et la date de naissance de son rédacteur en chef, il a expliqué qu'il avait perdu le brouillon de sa déclaration d'impôt de 1985 et avait besoin de certains renseignements qui y figuraient.

Le journaliste a obtenu par téléphone le montant des dons que son patron avait faits à des oeuvres de bienfaisance; il a appris qu'il n'avait pas déclaré de frais médicaux supplémentaires, et que le revenu de sa femme ne figurait pas sur sa déclaration d'impôt puisqu'elle avait fait une déclaration distincte. Qu'est-ce que le ministre a à dire à la Chambre à ce sujet?

L'hon. Elmer M. MacKay (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, je répondrai à mon collègue la même chose que je lui ai répondue lorsqu'il a soulevé le cas de sa propre déclaration d'impôt à cet égard. J'ai demandé qu'on fasse enquête. Il y a plus qu'un bureau de district en cause. Nous disposons de jalons de vérification. Nous avons identifié l'employé. Certains renseignements additionnels avaient été fournis. Quand je serai parfaitement au courant de la situation, je ferai une communication à la Chambre.

[*Français*]

LE CARACTÈRE CONFIDENTIEL DES DÉCLARATIONS D'IMPÔT— LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard—Anjou): Monsieur le Président, est-ce que le ministre va prendre toutes les mesures nécessaires afin d'assurer que le caractère confidentiel des déclarations d'impôt des Canadiens va être respecté?

[*Traduction*]

L'hon. Elmer M. MacKay (ministre du Revenu national): Je vais certainement le faire, monsieur le Président.

* * *

LES MESURES D'URGENCE

LES CONSEILS À SUIVRE EN CAS D'ATTAQUE NUCLÉAIRE

M. Nelson A. Riis (Kamloops—Shuswap): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Travaux publics, qui a maintenant eu amplement le temps de lire attentivement le document que son ministère a publié il y a quelques semaines, recommandant que les Canadiens prudents se creusent une tranchée peu profonde recouverte de planches et s'y terrent avec leur famille en cas d'attaque nucléaire. Le ministre croit-il vraiment que le gouvernement canadien doive donner ce genre de conseils aux Canadiens prudents?

L'hon. Stewart McInnes (ministre des Travaux publics): Certainement, monsieur le Président. Depuis 25 ans, les gouvernements successifs publient des documents de ce genre à la demande des Canadiens. En fait, quelque 4 800 demandes ont été reçues par le gouvernement depuis le mois d'août. Un bon nombre de pays ont commandé des exemplaires de cette publication, tellement elle est bien faite.

LE COÛT DE LA PUBLICATION

M. Nelson A. Riis (Kamloops—Shuswap): Monsieur le Président, il en a coûté 140 000 $ aux contribuables canadiens pour éditer 140 000 exemplaires de cette publication. De ce nombre, 100 000 sont encore sur les tablettes et 40 000 ont été distribués, dont 8 000 aux États-Unis. Le ministre trouve-t-il convenable qu'on dépense 140 000 $ à même l'argent des contribuables pour éditer cette publication bizarre et macabre?

L'hon. Stewart McInnes (ministre des Travaux publics): Monsieur le Président, il en a coûté exactement 145 697,11 $ pour produire cette publication. Le gouvernement considère que c'est là une dépense fort justifiée, car les Canadiens ont demandé qu'on les conseille un peu sur ce qu'ils pourraient faire chez eux en cas d'attaque nucléaire.

[*Français*]

LES JEUNES

LA PROMESSE DU GOUVERNEMENT D'ANNONCER DE NOUVEAUX PROGRAMMES

M. Gilles Grondin (Saint-Maurice): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre d'État (Jeunesse). Le 21 mars dernier, le premier ministre a promis de nouveaux programmes pour les jeunes, et je cite: «Le gouvernement annoncera de nouveaux programmes, y compris des programmes concernant les problèmes que connaît la jeunesse canadienne, à un moment pertinent ou vers la fin de l'année financière et dans des circonstances appropriées.»

Monsieur le Président, où sont ces nouveaux programmes? Est-ce une autre promesse oubliée ou trahie par le premier ministre?

L'hon. Jean J. Charest (ministre d'État (Jeunesse)): Monsieur le Président, permettez-moi d'offrir officiellement mes meilleurs voeux à mon collègue de Saint-Maurice qui arrive à la Chambre. Je veux lui offrir toute ma collaboration et le bénéfice de mes longues années d'expérience en politique et lui dire que je suis persuadé qu'il doit se réjouir du fait que le taux de chômage chez les jeunes a été réduit de façon constante depuis que ce gouvernement-ci est au pouvoir. Contrairement au gouvernement qui l'a précédé, on a mis en place une stratégie de planification de l'emploi qui tient compte des besoins de formation pour les jeunes Canadiens et Canadiennes.

Depuis que j'occupe ce poste, nous avons fait un inventaire de tous les programmes, nous avons fait «le tour du jardin» en ce qui concerne la situation des jeunes Canadiens et Canadiennes. J'espère, à moyen terme, pouvoir proposer des choses à cette Chambre et au gouvernement.

LES PROGRAMMES POUR LES JEUNES—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Gilles Grondin (Saint-Maurice): Monsieur le Président, je n'ai probablement pas la même expérience que mon collègue, mais par contre l'inventaire que j'ai fait ne révèle pas les mêmes chiffres que lui, et malheureusement je n'arrive pas au même résultat. Ce qui m'a amené à poser ma question, c'est que le 18 novembre dernier, on a annoncé une coupure draconienne de 76 millions de dollars au ministère de l'Emploi et de l'Immigration, et les crédits supplémentaires demandés par le gouvernement n'apportent absolument rien de nouveau pour les jeunes. Alors, qu'est-ce que le ministre entend faire pour renverser cette situation et s'assurer que les jeunes auront des programmes appropriés à leurs besoins et à leurs attentes, tel que promis?

L'hon. Jean J. Charest (ministre d'État (Jeunesse)): Monsieur le Président, je dirai à mon collègue de Saint-Maurice qu'il a des problèmes de mémoire. D'abord, le taux de chômage chez les jeunes Canadiens est d'environ 14.9 p. 100. Je le vois dire non, monsieur le Président. Peut-être qu'il n'aime pas se le faire dire. L'an dernier, on a dépensé plus de 750 millions de dollars qui ont bénéficié à 256 000 jeunes Canadiens et Canadiennes. Pour ce qui est de la réduction affectant le programme Innovation, il s'agissait d'une réduction de 3.7 p. 100 pour l'ensemble des programmes à l'intérieur du ministère. Il s'agissait d'un programme, monsieur le Président, qui a été lent à démarrer à cause de son originalité: les fonds n'auraient pas été employés, semble-t-il, d'une façon ou d'une autre, et c'est la raison pour laquelle on a choisi de procéder de cette façon-là.

Par ailleurs, je terminerai en vous informant que mon prédécesseur avait réussi à obtenir ou à garantir 16 millions de dollars . . .

M. le Président: A l'ordre. L'honorable député de Skeena a la parole.

* * *

• (1450)

[*Traduction*]

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

LE DROIT AMÉRICAIN SUR LE BOIS D'OEUVRE CANADIEN—LA POSITION CANADIENNE

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures et porte sur les droits compensatoires. Si le Canada et les États-Unis ne parviennent pas à un accord de suspension dans les sept prochains jours à propos du bois de résineux, les centaines de millions de dollars de droits déjà payés à la frontière iront à la trésorerie américaine et non à la trésorerie canadienne. Le ministre pourrait-il dire à la Chambre quelle est la position du Canada quant à un accord de suspension? Nous savons que les provinces ne sont pas toutes du même avis, mais vu que nous en sommes aux sept derniers jours, nous aimerions savoir quelle est la position du Canada.

M. John McDermid (secrétaire parlementaire de la ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, je vais répondre au nom du ministre qui se trouve à la Conférence des premiers ministres, à Vancouver. Le député n'était peut-être pas à la Chambre hier, lorsqu'on a expliqué que les discussions avec les provinces continuaient. Ce sont les provinces qui détiennent les ressources et ce sont elles qui sont touchées par les droits compensatoires des États-Unis. Elles doivent en venir à un accord sur la façon de lutter contre des droits que nous considérons comme injustes. Je crois qu'il y aura des discussions demain midi sur les questions commerciales entre le Canada et les États-Unis. Je pense que le député peut s'attendre à un communiqué après cette réunion.

L'OFFRE CANADIENNE

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au vice-premier ministre. La ministre du Commerce extérieur, cherchant un règlement hors cour, a fait aux États-Unis une offre unique qui a été refusée. En fera-t-on une autre? Le vice-premier ministre pourrait-il nous dire pourquoi, durant ces sept derniers jours si importants, la ministre sera au Japon plutôt qu'ici, au Canada, à aider le secteur forestier canadien?

M. John McDermid (secrétaire parlementaire de la ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, puis-je corriger une impression que le député cherche à laisser? C'est à la demande des provinces, à la demande des syndicats et à la demande de l'industrie que l'on a fait une offre pour essayer de suspendre l'intervention. Le député peut bien dire que c'était la

décision du gouvernement fédéral, ce n'est pas le cas. C'était une décision des provinces, en collaboration avec l'industrie et les syndicats. On prendra d'ici vendredi des décisions sur les méthodes qui seront employées, en collaboration avec nos partenaires provinciaux. Une fois la décision prise par les dirigeants de notre pays, l'affaire sera entre les mains des responsables du ministère.

* * *

LA CONSTRUCTION NAVALE

LA CONSTRUCTION DES CHALUTIERS—ON DEMANDE UNE POLITIQUE CANADA D'ABORD

M. Bob Corbett (Fundy—Royal): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre d'État chargé des Finances. Il est sans doute au courant de l'existence du programme *Canada d'abord*, tendant à inciter à l'achat de produits canadiens pour favoriser l'expansion du secteur pétrolier et gazier de la côte est. Pourquoi le gouvernement n'est-il pas intervenu pour mettre en oeuvre un programme semblable pour la construction des chalutiers de plus de 100 pieds de long, ce qui donnerait un sérieux coup de main au secteur défaillant de la construction navale dans la région de l'Atlantique et concrétiserait la promesse faite il y a deux ans par le gouvernement d'imposer des tarifs?

L'hon. Tom Hockin (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, ce programme a été mis en oeuvre surtout pour donner suite à la demande présentée par l'association de la construction navale et l'association des ateliers de réparation de navires en vue d'imposer un tarif aux grands bâtiments. Cette demande a été examinée très attentivement lors de la préparation du budget de 1985. A l'époque, on avait conclu que la différence de coût qui en découlerait serait passablement lourde et les pêcheurs s'y sont opposés. Nous devrions être en mesure de savoir si la situation a changé depuis 1985 et je veillerai à ce que mes collaborateurs examinent la question pour voir si des changements économiques importants se sont produits.

* * *

LES SOCIÉTÉS D'ÉTAT

LE PROJET DE VENDRE TÉLÉGLOBE

Mme Sheila Finestone (Mount Royal): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Communications. Le gouvernement a fait un appel d'offres et a promis en d'autres occasions de prendre une décision rapide pour la privatisation de Téléglobe. Or, on a changé les règles du jeu parce que le gouvernement a annoncé une nouvelle partie. Cela a manifestement nui au caractère sacro-saint du processus d'adjudication. Les entreprises ont perdu confiance.

Puisque les bénéfices de Téléglobe alimentent sans arrêt le Trésor fédéral, avec notamment 108 millions de dollars l'année dernière et 80 millions supplémentaires prévus pour cette année, pourquoi les Canadiens vendraient-ils cette entreprise lucrative et quels avantages en tireraient-ils?

L'hon. Flora MacDonald (ministre des Communications): Monsieur le Président, nous pensons que la vente de Téléglobe sera très avantageuse pour notre pays. Premièrement, grâce à cette vente, les Canadiens paieront moins cher pour faire des appels transocéaniques. Deuxièmement, Téléglobe pourra facilement s'imposer dans de nouveaux milieux concurrentiels du secteur des télécommunications. Troisièmement, les fonds qui vont maintenant grossir le Trésor fédéral seront débloqués pour d'autres priorités du gouvernement comme les programmes sociaux, la recherche et le développement, l'aide aux agriculteurs, et autres.

[*Français*]

ON DEMANDE POURQUOI LES CANADIENS DOIVENT ATTENDRE POUR BÉNÉFICIER DE TARIFS RÉDUITS

Mme Sheila Finestone (Mount Royal): Ma question supplémentaire s'adresse à la même ministre, monsieur le Président. La ministre est-elle consciente que des milliers de Canadiens qui téléphonent à leurs familles à l'étranger chaque semaine pourraient épargner des sommes importantes si les tarifs interurbains étaient réduits maintenant? Puisque Téléglobe est si rentable, pourquoi les Canadiens doivent-ils attendre deux ans pour bénéficier de tarifs réduits? Cela n'a rien à voir avec la privatisation. Prenez-vous la population pour des dupes?

L'hon. Flora MacDonald (ministre des Communications): Monsieur le Président, avec la vente de cette compagnie, les Canadiens vont payer moins cher les appels outre-mer.

[*Traduction*]

A partir de 1988, la réduction du coût sera d'environ 13 p. 100. Par la suite, le CRTC pourra orchestrer d'autres réductions. Nous prévoyons que celles-ci se poursuivront.

* * *

L'INDUSTRIE PHARMACEUTIQUE

LA CONCURRENCE SUR LE MARCHÉ DES MÉDICAMENTS NON BREVETÉS

M. Bill Blaikie (Winnipeg—Birds Hill): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Consommation et des Corporations. Il nous a gracieusement fourni un double de la lettre de M. Eastman au *Globe and Mail*. Pourquoi a-t-il négligé d'attirer l'attention de la Chambre sur la phrase suivante de cette lettre:

> Je prévois que le projet de loi proposé retardera dans certains cas la concurrence sur le marché des médicaments non brevetés et par conséquent, retardera la baisse du prix de ces médicaments qui résulterait de cette concurrence.

Pourquoi a-t-il négligé de porter cette phrase à notre attention?

L'hon. Harvie Andre (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur le Président, je ne l'ai pas négligé. En répondant à plusieurs questions posées aujourd'hui, j'ai souligné que c'était en fait sur ce point que les opinions pouvaient diverger. C'est le genre de questions que nous devrions aborder au comité. Dans sa lettre, M. Eastman fait remarquer:

> D'après ce que je comprends, le ministre pense que la concurrence sur le marché des produits non brevetés ne sera pas retardée et que le prix des nouveaux médicaments ne sera donc pas influencé par la loi proposée.

C'est le genre de discussion qui devrait avoir lieu devant le comité. Pourquoi le Nouveau Parti démocratique ne nous aide-t-il pas à renvoyer le projet de loi au comité?

LE PRIX DES MÉDICAMENTS—LA POSITION DU MINISTRE

M. Bill Blaikie (Winnipeg—Birds Hill): Monsieur le Président, pourquoi le ministre est-il la seule personne au monde à penser que le projet de loi qu'il s'obstine à imposer aux Canadiens ne se traduira pas par une augmentation du prix des médicaments au Canada, augmentation qui sera plus élevée qu'elle ne l'aurait été autrement?

• (1500)

L'hon. Harvie Andre (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur le Président, je crois que presque tout le monde a remarqué le changement de ton par rapport aux questions posées plus tôt au sujet du prix par le voisin du député. Cependant, sachez, comme je l'ai déjà mentionné, qu'en moyenne il faut onze ans et demi pour que la concurrence se manifeste dans le secteur des médicaments non brevetés. Le projet de loi permet cette concurrence après sept ans sous réserve d'un critère de fabrication. En fait, nous pourrions et nous devrions discuter de ce point. Nous devrions examiner les avantages et les inconvénients, les emplois et le fait que des chercheurs travailleront sur le moyen de traiter les malades et les vieillards, personnes dont se dit préoccupé le parti du député.

LA PROTECTION DES BREVETS

M. Jacques Guilbault (Saint-Jacques): Monsieur le Président, le ministre de la Consommation et des Corporations vient de répéter, pour la troisième fois aujourd'hui, qu'il faut 11 ans et demi, en moyenne, pour lancer un médicament générique sur le marché. Pourrait-il nous expliquer pourquoi il offre maintenant une protection de 10 ans aux fabricants de médicaments de marque?

L'hon. Harvie Andre (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur le Président, l'explication est très simple. Les moyennes ne sont guère utiles aux compagnies qui organisent un programme de recherches pour mettre au point un médicament, car une telle entreprise coûte environ 100 millions de dollars. Elles pourraient être ruinées en l'espace de trois ou quatre ans ou peut-être cinq ou six ans. Ces compagnies doivent donc pouvoir compter sur cette période de dix ans pour planifier leurs activités, effectuer les recherches voire embaucher certains électeurs de la circonscription du député.

M. Broadbent: Leurs bénéfices dépassent déjà la moyenne canadienne.

LA RAISON DE CETTE PROTECTION

M. Jacques Guilbault (Saint-Jacques): Monsieur le Président, M. Eastman considérait que quatre ans étaient suffisants. S'il est vrai que trois ou quatre ans suffisent à ces compagnies pour mettre au point un produit, comme le prétend le ministre, pourquoi cette protection puisqu'il nous assure qu'il faut, en moyenne, 11 ans et demi pour lancer un médicament générique sur le marché? Son raisonnement est difficile à suivre.

L'hon. Harvie Andre (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur le Président, ce genre de débat devrait avoir lieu à l'étape du comité.

Des voix: Oh, oh!

M. Broadbent: C'est ici qu'il doit avoir lieu.

M. Axworthy: C'est ici la Chambre des communes.

M. Riis: Nous ne sommes pas au Petroleum Club, Harvie.

M. Andre: Je rappelle, encore une fois, que les moyennes sont très importantes pour les provinces qui s'intéressent à l'ensemble des coûts. Elles ne sont guère utiles à une compagnie qui pourrait être en concurrence avec un fabricant de médicaments génériques. A la réflexion, le député se rendra compte lui-même que c'est une fort bonne raison.

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

DÉCLARATION HEBDOMADAIRE

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, je voudrais demander au leader parlementaire du gouvernement de nous faire connaître les projets de loi dont il entend nous saisir au cours de la semaine qui vient.

De plus, si je peux me permettre, j'aimerais demander au ministre de la Consommation et des Corporations (M. Andre) de déposer à la Chambre la lettre qu'il a si copieusement citée mais pas nécessairement dans son entier.

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, nous étudierons les projets de loi C-22, C-25, C-18 et C-19. Vendredi prochain, la Chambre ne siègera pas en raison d'un événement très spécial qui concerne le parti libéral. Pour ce qui est du dépôt de la lettre par le ministre de la Consommation et des Corporations, je suis convaincu qu'il . . .

M. Andre: Je viens de la déposer.

M. Mazankowski: Il vient de le faire volontairement.

M. Andre: Monsieur le Président, je pense que le greffier a la lettre en mains et il me ferait plaisir de la déposer formellement.

* * *

QUESTION DE PRIVILÈGE

ON SOUTIENT QU'UNE DÉPUTÉE A MAL RAPPORTÉ DES FAITS

M. le Président: Je signale aux députés que j'ai reçu avis d'une question de privilège. La parole est au député de Kitchener (M. Reimer).

M. John Reimer (Kitchener): Monsieur le Président, je soulève la question de privilège à propos de ce que la députée de Hamilton-Est (Mme Copps) a dit dans sa question supplémentaire au ministre d'État chargé de l'Immigration (M. Weiner). Elle a donné un compte rendu erroné de la réunion que j'ai eue avec des membres du syndicat de la Fonction publique à Kitchener.

Il a d'abord été question avec le syndicat du caractère confidentiel des dossiers du centre d'emploi de Kitchener. Jusque-là, la députée de Hamilton-Est a raison. Les membres du syndicat ont cependant admis par la suite, à la réunion de septembre à laquelle elle a fait allusion, que le véritable problème ne tenait pas au caractère confidentiel des dossiers, mais d'abord, à l'adjudication des services de nettoyage et, ensuite, à la sécurité d'emploi. Ce sont les renseignements qui manquaient à la députée de Hamilton-Est.

Parce qu'il lui manquait des renseignements, elle a malheureusement mal rapporté ce qui s'est passé à cette réunion. Je demande donc respectueusement qu'il soit ordonné à la député de Hamilton-Est de retirer ses allégations et de corriger le compte rendu de la réunion très intéressante et productive que j'ai eue avec les représentants du syndicat de la Fonction publique, à Kitchener.

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, je suis contente que le député de Kitchener (M. Reimer) ait au moins la décence d'admettre que la réunion a porté sur le caractère confidentiel des dossiers. Elle a aussi porté, évidemment, sur l'octroi des contrats qui cause une vive inquiétude à un grand nombre de syndicats de fonctionnaires, partout au pays, puisqu'il est impossible de garantir le caractère confidentiel dans un système qui ne peut pas assurer, de la part des entreprises privées, le même engagement envers le service public que celui auquel les fonctionnaires sont forcément tenus. Je ne vois donc pas de conflit entre discuter de l'octroi des contrats ou du caractère confidentiel des dossiers. Le fait est que les deux vont de pair.

Les instances faites au député faisaient état des données confidentielles, des craintes motivées par la sous-traitance. Le député a dit qu'il ferait part de ces inquiétudes à Ottawa. Il y a plus d'un an de cela. Il y a eu un manquement à la sécurité au bureau de Kitchener, cette semaine. Je conseille au député et à son gouvernement d'accorder leurs violons sur la question des dossiers confidentiels.

M. le Président: La présidence a entendu la question de privilège et la réplique de la députée de Hamilton-Est (Mme Copps). Tous les députés conviendront avec moi qu'il n'y a pas eu atteinte aux privilèges. Il est certain que les deux députés n'ont pas le même souvenir des événements. Ils ont pu tous les deux donner leur version des faits. L'incident est clos.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI SUR LES BREVETS

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. Harvie Andre (ministre de la Consommation et des Corporations) propose: Que le projet de loi C-22, tendant à modifier la Loi sur les brevets et prévoyant certaines dispositions connexes, soit lu pour la 2e fois et renvoyé à un comité législatif.

—Monsieur le Président, je suis heureux de prendre la parole . . .

M. Murphy: J'invoque le Règlement.

M. Robinson: J'invoque le Règlement.

M. Andre: . . . aujourd'hui dans le débat de deuxième lecture . . .

M. Murphy: J'invoque le Règlement.

M. Andre: . . . du projet de loi C-22.

M. Murphy: J'invoque le Règlement.

M. Andre: Il s'agit d'une mesure législative vitale et importante pour le Canada.

M. Murphy: J'invoque le Règlement.

M. le Président: Je donne la parole au député de Churchill (M. Murphy) pour un rappel au Règlement.

M. Murphy: Monsieur le Président, au moment même où vous accordiez la parole au ministre, je me suis levé dans l'intention de proposer que la Chambre entende maintenant le député de Burnaby (M. Robinson).

Des voix: Oh, oh!

M. Mazankowski: Bien sûr. N'y comptez pas.

M. Murphy: Je me suis bel et bien levé. Je propose donc, monsieur le Président, qu'on entende maintenant le député de Burnaby.

Des voix: Rassoyez-vous.

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. Les députés ne sont pas sans savoir qu'en vertu de la procédure en vigueur à l'heure actuelle, il convenait de donner la parole au ministre et non pas à n'importe quel autre député. Le député qui intervient afin de proposer qu'un autre député puisse se faire entendre, doit comprendre que, parfois, la présidence doit accepter une motion en ce sens, mais que ce n'est pas le cas en l'occurrence.

M. Andre: Le débat entourant la Loi sur les brevets dure depuis fort longtemps, il est complexe et controversé. En apportant des modifications à la Loi sur les brevets en 1969, le gouvernement libéral faisait faire au Canada un pas en arrière. En effet, ces modifications ont non seulement abouti à une mauvaise utilisation de la Loi sur les brevets dans le but de contrôler les prix, mais elles ont également nui à l'objectif fondamental qui est de protéger les nouvelles inventions et découvertes.

Fondamentalement, les modifications que je propose dans le projet de loi C-22 créeront un climat favorable à de nouveaux investissements dans le domaine de la recherche et du développement, en protégeant pendant une période donnée les entreprises pharmaceutiques qui détiennent des brevets au Canada. Ces modifications permettront également de protéger les consommateurs en créant un conseil d'examen du prix des médicaments chargé de surveiller les prix. Le gouvernement pourra également examiner et modifier la politique après quatre ans, et à nouveau, au Parlement, au cours de la dixième année, afin de s'assurer que cette politique est avantageuse à tous les Canadiens.

• (1510)

Les modifications générales à la Loi qui ne concernent pas directement les produits pharmaceutiques, tendent à rendre le système canadien de brevets conforme aux usages en vigueur dans les autres pays, à accélérer le transfert de données techniques et à simplifier la procédure d'émission de brevets tant pour le demandeur que pour le Bureau des brevets.

[*Français*]

L'ensemble de ces modifications a été soigneusement conçu dans le but de récompenser l'initiative privée et d'en corriger les investissements, et ce, afin d'appuyer les efforts gouvernementaux en vue de promouvoir une croissance économique soutenue, la création d'emplois ainsi que la protection des consommateurs canadiens.

Au cours des derniers mois, j'ai profité de chaque occasion qui se présentait pour rencontrer le plus grand nombre de gens possible et connaître leurs points de vue sur cet important sujet. J'ai ainsi rencontré des groupes intéressés représentant les consommateurs et les personnes âgées. J'ai aussi discuté longuement avec les sociétés des produits génériques, les fabricants, les chercheurs et les milieux académiques et scientifiques.

[*Traduction*]

Du fait de la complexité de la question, bien des gens posent des questions qui touchent tous les aspects du projet de loi. L'une d'entre elles concerne la propriété intellectuelle et la protection des droits à la propriété intellectuelle au Canada. Je voudrais m'attarder un instant sur cette question.

Il existe un principe séculaire selon lequel le créateur, l'inventeur d'un produit de valeur en est propriétaire et a le droit de l'exploiter, afin d'en tirer un bénéfice. Si, dans l'intérêt du consommateur, l'on décidait par exemple de ne plus reconnaître le droit d'auteur et de permette à tout un chacun de publier l'oeuvre de n'importe quel auteur comme bon lui semble, moyennant une simple redevance de 4 p. 100, cela soulèverait, à juste titre, un tollé, car les gens considéreraient qu'on vole ainsi à l'auteur le fruit de son travail. C'est ainsi que les choses seraient perçues. Si quelqu'un inventait un machin, un gadget, un objet qui a une certaine valeur et dont la politique officielle laisse entendre qu'il n'y a aucun mal à ce qu'un autre copie cette invention et la reproduise, à la condition qu'il verse 4 p. 100 de redevances au créateur, nous en serions scandalisés. Pourtant, c'est précisément ce que nous avons fait en 1969 au sujet des brevets d'invention des médicaments. Nous avons violé un principe littéralement séculaire qui reconnaît au créateur, à l'inventeur, des droits à la protection pendant un certain temps sur la chose qu'il a créée et perfectionnée. Il est scandaleux qu'on ait agi de la sorte en 1969 au Canada.

J'ai fait une légère erreur lorsque j'ai dit que le Canada était le premier pays de l'Occident à l'avoir fait. Je m'en excuse auprès des députés. En réalité, notre pays était le deuxième à agir de la sorte. D'après un article paru dans *Canada Business* en septembre dernier, le premier pays à avoir classé les médicaments dans une catégorie différente des autres inventions fut l'Italie, à l'époque où Benito Mussolini a supprimé les brevets d'invention de médicaments, avant la Seconde Guerre mondiale. Toutefois, l'Italie a dû rétablir la pleine protection de ces brevets dans les années 1970, quand elle s'est jointe à la Communauté économique européenne.

C'est là un principe absolument incontestable et si nous tenons à favoriser la créativité et l'ingéniosité chez nos compatriotes, si nous tenons à favoriser ce genre de progrès, alors nous devons assurer au créateur, à l'inventeur, le droit de demeurer le propriétaire exclusif de sa création, du moins pendant un certain temps. En supprimant cette mesure en 1969, nous avons rendu un très mauvais service au pays.

Je me suis entretenu un peu partout dans le pays avec des professeurs de pharmacologie, de biochimie, et de microbiologie, et d'autres de leurs collègues. D'après eux un groupe de représentants élus serait mal avisé de vouloir essentiellement traiter l'industrie pharmaceutique différemment des autres en acceptant par exemple de protéger les romans de Pierre Burton et les créations et les brevets de General Motors tout en indiquant au secteur pharmaceutique—qui, incidemment, est très important pour la santé des Canadiens—qu'il ne devra compter que sur ses propres moyens, qu'il ne sera pas protégé et que ses efforts devront être consentis sous le signe de l'altruisme puisque nos lois ne lui accordent aucune protection. Quel manque de perspicacité. On ne peut justifier cette mesure outrageante en prétendant qu'elle est avantageuse pour les consommateurs. Si cet argument est valable, alors on devrait abroger les lois qui interdisent la vente de marchandises volées puisque la personne qui les vend procure de toute évidence un avantage au consommateur. Le fait d'accaparer le bien d'autrui ne pourra jamais être justifié.

Il y a cent ans cette année, le Canada signait la Convention de Paris, par laquelle les pays industrialisés s'engageaient à la reconnaissance réciproque de leurs inventions. Nous nous sommes engagés à cela il y a cent ans puis, en 1969, nous avons essentiellement renoncé à ce principe fondamental.

L'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce contient des dispositions portant sur la propriété intellectuelle et sur son respect. Il est tout à fait possible qu'une mise à jour éventuelle du GATT nous oblige à effectuer ces changements pour pouvoir continuer d'y adhérer. Ne serions-nous pas bien avisés d'en prendre nous-mêmes l'initiative?

Je soutiens qu'il suffit d'invoquer le principe fondamental du respect du droit de propriété, du respect des brevets, pour justifier cette initiative. Cependant, le Canada tirera de nombreux autres avantages de la restauration des droits de brevets.

Prenons la question des avantages pour l'industrie. Tous les partis de la Chambre ont souligné à plusieurs reprises à quel point il importe pour l'avenir du Canada d'intensifier l'effort de recherche et de développement dans le pays. Nous devons apprendre à puiser davantage dans nos ressources intellectuelles et moins dans nos richesses naturelles et assurer notre présence dans le domaine des innovations techniques. Une des plus importantes qui se dessine à l'horizon est la biotechnologie qui pourrait avoir une très grande incidence sur notre vie, notre société—et en tout cas, sur notre santé. Nous n'en sommes pas encore là. Quelle personne sensée ferait de la recherche dans ce domaine important si elle ne peut pas en faire breveter les résultats? Aucune, et c'est essentiellement ce qui se passe au Canada.

L'an dernier aux États-Unis, on a dépensé 4 milliards de dollars pour la recherche en biochimie contre 75 millions de dollars au Canada. Quelque trois milliards de dollars de ces fonds ont été affectés à la recherche médicale aux États-Unis, alors que le Canada n'y a consacré que 25 millions de dollars. Aussi la participation du Canada dans ce secteur important est inexistante. Nous sommes complètement à l'écart.

Quant aux emplois, d'après les estimations prudentes, ce changement créerait 3 000 nouveaux emplois dans la technologie de pointe. En octobre dernier, dans les pages économiques du *Devoir* on a estimé que grâce aux coefficients multiplicateurs et autres facteurs, ce changement créerait 10 000 nouveaux emplois dans la seule région de Montréal. Comment les députés libéraux et néo-démocrates peuvent-ils réclamer sans arrêt des emplois dans la haute technologie et dans la recherche et le développement alors qu'en même temps, ils déclarent qu'ils s'opposent à cette mesure qui permettra d'obtenir ce qu'ils ont demandé? Comment peuvent-ils dire, presque en même temps, qu'il faut allouer davantage de fonds au CNR pour continuer d'employer 20 astronomes-radio mais ne pas opérer ces changements qui engendreront 3 000 emplois de recherche dans cet important secteur de pointe?

• (1520)

Nous discuterons pour savoir si ce changement entraînera des frais. Cependant, s'il y en a, ils seront assumés par le gouvernement principalement à cause des soins pharmaceutiques. Toutes les personnes âgées bénéficient d'une assurance-médicaments comme environ 85 p. 100 de la population en général. Quels que soient les frais, les consommateurs n'en souffriront pas directement comme on l'a prétendu. Même d'après les estimations les plus pessimistes des députés du Nouveau parti démocratique, les avantages qu'offrent les emplois de recherche par rapport aux coûts sont bien supérieurs à ceux qu'on retirerait si l'on fournissait le financement supplémentaire que nous demande le CNR. Le moins qu'on puisse dire, c'est que les députés de l'opposition ne sont pas logiques dans leurs arguments.

On a prétendu que les fabricants de médicaments génériques souffriront de cette mesure. Rien n'est plus faux. D'abord, on va continuer de commercialiser et de vendre tous les médicaments non brevetés qui sont actuellement sur le marché. Ensuite, des brevets de médicaments expirent tous les jours. De nouveaux médicaments non brevetés ont constamment l'occasion de concurrencer les autres. Enfin, je demanderai aux députés de considérer le cas des États-Unis. Là-bas, le secteur des médicaments non brevetés a le taux de croissance le plus élevé de toute l'industrie pharmaceutique. Il s'accroît de 15 à 20 p. 100 par année et représente aujourd'hui le quart du marché. Aussi, c'est un secteur très rentable, mais les profits ne sont pas investis dans la recherche et le développement. Le nombre d'emplois par produit vendu est beaucoup moindre dans ce secteur que dans celui des produits marqués.

Le secteur des médicaments non brevetés va se maintenir et devenir très florissant. Il va survivre et prendre de l'expansion. Il ne souffrira nullement des mesures que nous adoptons ici aujourd'hui. Ce qui va arriver, c'est que les entreprises innovatrices, celles qui font de la recherche fondamentale, pourront désormais compter que le fruit de leur travail sera protégé pendant un certain temps au moins et seront donc justifiées de poursuivre leurs recherches.

Les membres de l'industrie pharmaceutique se sont engagés à investir directement 1,4 milliards de dollars dans la recherche et le développement et à créer 3 000 emplois d'ici à 1995. De la façon dont l'engagement est formulé, ils vont investir le produit de 10 p. 100 de leurs ventes dans la recherche et le développement. C'est à peu près la moyenne enregistrée dans le reste du monde industrialisé. Jusqu'à maintenant, le produit de 5 p. 100 seulement des ventes est allé aux activités de recherche et de développement.

Si on considérait seulement les bénéfices que réalisera l'industrie, sans tenir compte de la question de la propriété intellectuelle et des brevets ni de nos relations internationales, malgré les évaluations les plus pessimistes sur les coûts faites par les députés néo-démocrates, on constaterait que cette mesure promet de toujours rapporter un bénéfice net au Canada. Une troisième raison justifie cette mesure; elle concerne les relations internationales.

Certains ont prétendu, comme Radio-Canada l'a fait dans son émission de propagande, que cette mesure est liée aux négociations sur le libre-échange et que les Américains nous l'imposent.

M. Orlikow: C'est vrai, le premier ministre (M. Mulroney) l'a promis au président des États-Unis. Vous le savez.

M. Andre: Depuis 1969, chacun de nos partenaires commerciaux du monde occidental nous a demandé de rétablir les brevets. Il y a quelques années, l'ancien premier ministre a tenté de négocier avec l'Europe une entente spéciale qu'il appelait, je crois, un lien contractuel. Il voulait réduire notre dépendance. Il s'est rendu compte que les Européens étaient aussi mécontents que les autres de la façon dont nous traitions les brevets.

Les dispositions de la Loi sur les brevets qui faisaient de nous le seul pays occidental industrialisé à ne pas respecter les brevets, nous coûtent très cher; elles empoisonnent nos relations internationales et elles nous font perdre des occasions d'échanges commerciaux et d'investissements. Le haut commissaire à Londres a reçu une lettre de l'*Association of the British Pharmaceutical Industry*, soit l'association de l'industrie pharmaceutique britannique, qui dit ceci:

> Il est regrettable que le gouvernement canadien, qui participe régulièrement aux sommets économiques mondiaux, continue d'appliquer une loi sur les brevets si injuste envers un secteur innovateur très important pour le bien-être du monde.

Cela venait des Britanniques et non des Américains, ni de Ronald Reagan. Les Britanniques demandent comment le

Canada peut s'attendre à être traité comme l'un des six principaux pays du monde, avec tout le respect que cela implique, quand il se conduit comme un pays du tiers monde prêt à confisquer la propriété intellectuelle de ceux qui travaillent dans le secteur pharmaceutique. C'est une question qu'on est en droit de se poser.

Tom Axworthy, l'ancien secrétaire particulier de l'ex-premier ministre, a déclaré que l'admission au sein du Groupe des cinq, qui compte sept membres maintenant, était le plus beau coup réussi par le ministère des Affaires extérieures du gouvernement actuel. Il avait raison. Ce tour de force est un bel hommage aux talents diplomatiques de notre premier ministre. Quand on fait partie de ce groupe, quand on veut s'attirer le respect et être considéré comme l'un des principaux pays industrialisés du monde, il faut notamment observer les règles commerciales de rigueur comme celles régissant le commerce et la propriété. Nous ne pouvons, comme nous l'avons fait déjà, confisquer la priorité privée en s'imaginant que nos partenaires nous diront: «Fort bien. Faisons une exception pour le Canada, une exception dans les pays industrialisés de l'Occident. Ce pays peut se comporter comme l'Argentine ou les autres pays du tiers monde et nous ne nous en formaliserons pas. Nous n'en tiendrons pas compte quand nous discuterons d'autres questions importantes». Bien sûr, ils en tiendront compte. Cela nous a certainement coûté cher.

Je trouve totalement absurde qu'avec la bénédiction des partis de l'opposition, nous dépensions chaque année des centaines de millions de dollars pour entretenir nos bonnes relations avec nos partenaires du monde industrialisé occidental pendant que nous commettons ce genre d'idioties. Cela fait comprendre au monde entier que le Canada n'est peut-être pas comme les autres et qu'il ne sait toujours pas s'il veut être un pays industrialisé de première classe ou un pays du tiers monde qui vit aux crochets des autres.

Je pose la question suivante: Qu'adviendrait-il si, nulle part au monde, il n'y avait de brevet pour les médicaments? La réponse saute aux yeux. Il n'y aurait pas de recherche. Il n'y aurait pas de médicaments pour guérir les malades et les personnes âgées. Personne ne peut réfuter cet argument. Je poserai ensuite la question suivante: Quel motif valable le Canada peut-il invoquer pour éviter de payer sa part de la recherche?

• (1530)

Pensons-nous que c'est au reste du monde d'accomplir cette recherche? Ce serait merveilleux si d'autres pays trouvaient un remède au cancer, un meilleur traitement pour les ulcères ou de meilleurs médicaments pour le coeur. Essaierions-nous de les obtenir au plus bas prix possible sans respecter les droits de propriété des auteurs de ces découvertes? Personne ne peut honnêtement agir ainsi. C'est néanmoins ce que nous avons essayé de faire et cela nous a coûté très cher.

Il y a quelques années, j'ai rencontré l'agent général à Londres. Il essayait d'investir une partie des importants fonds de retraite de son pays. Je lui ai demandé pourquoi il ne l'investirait pas au Canada. Il a dit qu'il y avait trois choses qui n'allaient pas au Canada en particulier, l'Agence d'examen de l'investissement étranger, le Programme énergétique national qui confisquait la propriété privée et la Loi sur les brevets qui confisquait la propriété privée.

Combien cela nous a-t-il coûté? Qui sait? Certainement des centaines de millions sinon des milliards de dollars de capitaux d'investissement. Personne n'inclut cela dans l'équation. Combien de gens auraient du travail aujourd'hui si cette loi n'avait pas été mise en place en 1969? Je suis sûr qu'il y en aurait beaucoup plus.

Il y a la question de la protection des consommateurs. A quoi cela nous servirait-il d'avoir toutes sortes de nouveaux médicaments si personne n'avait les moyens de se les payer? Si les gens malades et les personnes âgées ne pouvaient pas se payer ces médicaments, à quoi serviraient-ils? Les députés de l'opposition ont essayé de semer la terreur en disant que les prix allaient augmenter et que les malades et les vieillards n'auraient plus les moyens de se payer des médicaments. C'est de la propagande parfaitement irresponsable digne tout au plus de Radio-Canada. En réalité, dès que l'Île-du-Prince-Édouard mettra en oeuvre son régime de remboursement des médicaments, toutes les personnes âgées seront couvertes à 100 p. 100 au Canada.

M. Orlikow: Et ce sont les provinces qui paieront la différence.

M. Andre: J'en conviens. Mais dans ce cas, le député se rend-il compte qu'il est malhonnête de sa part et de la part des autres de dire aux personnes âgées, comme ils le font: «Vous allez payer vos médicaments plus cher»? Ne trouve-t-il pas malhonnête de leur dire qu'ils vont payer leurs médicaments plus cher?

M. Orlikow: Les vieillards ne payent pas d'impôt?

M. Andre: Le député essaie de faire peur aux gens du troisième âge en leur disant que ce sont eux qui vont payer. Il sait bien que c'est faux.

M. Orlikow: Monsieur le Président, je désire soulever une question de privilège. Je demande à Votre Honneur de décider si le ministre a le droit—je parlerai de ses arguments lorsque ce sera mon tour de parler—de dire que je sais que ce que je dis est faux.

M. le vice-président: Je vais certainement regarder les «bleus». Je donnerai ma réponse à la Chambre cet après-midi.

M. Andre: Je suis prêt à admettre qu'il dit peut-être cela par ignorance. C'est possible. Ce peut être délibéré ou ce peut être par ignorance. De toute façon, c'est difficilement excusable.

M. le vice-président: Je demanderais au ministre de ne pas faire d'observations comportant des mots comme «délibéré».

M. Andre: Plus de 85 p. 100 des Canadiens ont des régimes de remboursement des médicaments. Par conséquent, pour le consommateur comme tel, l'effet direct, s'il y en a un, sera minime. Quel sera l'effet sur le prix des médicaments en général? Quel sera cet effet? Considérons la situation de la commercialisation des médicaments au Canada. Je vais remonter aux années 50 et 60.

Dans les années 60 les prix chez nous étaient plus élevés qu'aux États-Unis. On dit qu'ils étaient environ 20 p. 100 plus élevés. Je dois dire en passant que j'ai trouvé un document qui avait été présenté au gouvernement libéral de l'époque. On y dit que les chiffres que les ministres utilisaient pour justifier les modifications à la Loi sur les brevets étaient faux; étaient des chiffres trafiqués. En fait, l'ensemble du changement initial était basé sur des statistiques erronnées quant au prix des médicaments au Canada et aux États-Unis.

Il n'y a pas de doute que, à l'époque, les prix étaient assez élevés au Canada. La raison était très simple. Nous venions d'entrer dans l'ère de l'assurance-médicaments ou assurance-maladie. Cela signifiait que bien des gens qui avaient acquitté le prix de leurs médicaments en puisant dans leur propre poche voyaient tout à coup un tiers les payer pour eux. Quand on ne paie pas soi-même quelque chose, on a tendance à se ficher des prix. Peu importe le prix si quelqu'un d'autre paie. Cette attitude a eu tendance à faire monter les prix au Canada. Les gouvernements provinciaux qui finançaient les régimes d'assurance-médicaments ont commencé à prendre des dispositions pour tenter de compenser les pressions du marché. A l'heure actuelle, les gouvernements provinciaux achètent 60 p. 100 des médicaments vendus au Canada. Bref, ils ont établi des mécanismes très perfectionmés pour établir les prix. Ils dressent tous les six mois un formulaire qui fixe le prix qu'ils paieront pour les médicaments. Ils organisent des achats en vrac, obtiennent des remises sur les quantités achetées et ainsi de suite.

Il n'y a aucune concurrence dans le cas de 93 p. 100 des médicaments non brevetés vendus au Canada. Certaines personnes ont l'impression que tous les médicaments non brevetés sont assujettis à la concurrence. C'est faux; 93 p. 100 des produits pharmaceutiques non brevetés ne sont assujettis à aucune concurrence. La production est assez faible. Dans ce domaine, les prix au Canada atteignent 80 p. 100 seulement des prix demandés aux États-Unis. Il n'y a aucune concurrence pour les médicaments non brevetés. Nous ne pouvons pas prétendre que la Loi sur les brevets ait permis aux Canadiens d'économiser, mais de fait, les prix sont plus faibles au Canada qu'aux États-Unis. Il continuera à en être ainsi. Rien ne viendra compromettre la relation fondamentale qui existe entre les fabricants de produits pharmaceutiques et les gouvernements provinciaux. Le dynamisme du marché demeurera tel quel.

On peut prévoir que le rapport de 80 p. 100 avec les prix américains ne fluctuera pas. A moins que ne surviennent d'autres changements sur le marché, provoqués par des causes extérieures, soit aux États-Unis, soit ailleurs, nous devrions continuer à jouir de cette économie. Cela n'a rien à voir avec la Loi sur les brevets. Voilà aussi pourquoi je m'oppose si énergiquement aux allégations de l'opposition au sujet des prix des médicaments. Pour une proportion de 93 p. 100 des médicaments non brevetés, il n'existe aucune concurrence. Il n'y aura aucun changement d'une façon ou d'une autre.

Nous parlons d'un groupe relativement restreint de 7 p. 100, mais ces médicaments se vendent en grandes quantités et représentent 20 p. 100 des coûts. Toutefois, on est loin des déclarations, selon lesquelles tous les prix des médicaments augmenteront, qui sont faites en vue d'effrayer la population.

Nous proposons la création d'un conseil d'examen du prix des médicaments pour surveiller le prix des médicaments actuels et des médicaments futurs, de façon à s'assurer que la situation qui existe maintenant sur le marché, où les prix équivalent à environ 80 p. 100 de ceux payés aux États-Unis, demeure inchangée. C'est M. Harry Eastman qui présidera ce conseil. Cela devrait sûrement mettre les députés de l'opposition en confiance. M. Eastman n'accepterait vraisemblablement jamais de s'associer à un organisme qui serait de pure façade ou un tigre de papier. Il y va de son intégrité et de sa réputation. Il n'acceptera de faire partie d'un tel bureau que s'il est sûr, comme toute personne honnête en conviendra, qu'il pourra exercer un véritable pouvoir et maintenir de justes prix.

Aujourd'hui, au cours de la période des questions, on a demandé dans quelle mesure le projet à l'étude réussirait à favoriser la concurrence dans le secteur des médicaments génériques. Pour le moment, je vais tenter de préciser certains des facteurs qui régissent la concurrence dans ce secteur. Pour commencer, lorsqu'une société découvre un nouveau médicament, elle demande un brevet. Il faut en moyenne huit ans d'essais avant que le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social autorise ladite société à offrir son nouveau médicament à la population. Elle doit ensuite passer bien des années et dépenser beaucoup d'argent pour créer un nouveau marché et convaincre les médecins de prescrire le médicament à leurs malades. Il en coûte énormément cher de contrôler la consommation, de recueillir les réactions des consommateurs, des médecins et le reste.

• (1540)

S'il arrive que le médicament est utilisé par un grand nombre de consommateurs, il excite alors l'intérêt des copieurs, des fabricants de produits non brevetés. Ces sociétés doivent trouver quelqu'un dans un pays où les brevets ne sont pas protégés pour fabriquer le médicament, et ce n'est pas facile. Elles doivent ensuite demander l'autorisation du gouvernement et, à cette fin, se soumettre à certains essais visant à assurer que l'équivalent non breveté, sous forme de capsules ou de pilules, est sans danger. Tout ce processus prend beaucoup de temps, onze ans et demi en moyenne.

On ne peut soutenir catégoriquement qu'une protection des brevets durant dix ans va retarder la concurrence des produits non brevetés. La chose est possible, mais il est intellectuellement malhonnête de prétendre catégoriquement que cette protection la retardera. Voilà le genre de choses dont nous devrions discuter au comité.

Les moyennes sont importantes pour les gouvernements provinciaux qui achètent tous les médicaments et tiennent compte de l'ensemble de la production. Les moyennes ne sont pas très utiles pour une entreprise en particulier. Qu'on se mette à la place d'une entreprise qui a dépensé 100 millions de dollars à mettre au point et à commercialiser un médicament et qui voit trois ans plus tard, par un malheureux concours de circonstances, fondre ses recettes et ses chiffres de vente parce qu'un copieur est entré sur le marché: c'est ne pas avoir de chance et peut-être même perdre son investissement. Les 100 millions investis pour mettre le médicament sur le marché ne seront peut-être pas récupérés. Par conséquent, si l'on songe à un nouveau programme de recherche, on y pensera à deux fois

avant d'investir au Canada par crainte de se faire couper l'herbe sous le pied.

Les activités de recherche et de développement sont faibles au Canada et on y découvre très peu de médicaments. Je suis allé la semaine dernière à l'Université de Montréal adresser la parole à des membres du département de pharmacologie. Un des professeurs avait découvert un nouveau médicament qui présentait à son avis une certaine valeur thérapeutique. Il l'a cependant fait breveter aux États-Unis. Il n'a pas fait breveter sa découverte au Canada parce qu'il ne voulait pas la voir exploiter par quelqu'un d'autre à son détriment. J'ai parlé également avec un nouveau professeur qui venait de France où il avait travaillé pour une société pharmaceutique; il s'agissait d'une société française, non d'une multinationale. Quand cette dernière découvre un nouveau médicament, elle donne une licence à des sociétés d'autres pays pour en faire la mise en marché. Il m'a dit qu'elle n'accordait pas de licences à des sociétés établies au Canada parce qu'elle ne voulait pas perdre sa technologie à cause du manque de protection.

On découvre de nouveaux médicaments qui pourraient contribuer à guérir de nos malades, mais ils ne sont pas mis sur le marché et nos malades canadiens ne peuvent en bénéficier à cause de notre Loi sur les brevets. Si les députés de l'opposition étaient ici pour écouter les malades canadiens et s'ils se préoccupaient vraiment de leur sort ce serait un aspect de la question dont ils tiendraient compte. Combien de médicaments ne sont pas vendus au Canada ou tardent à être mis en vente chez nous, à cause de notre législation sur les produits pharmaceutiques? A combien cela se chiffre-t-il?

Je me trouvais à l'Université de l'Alberta la semaine dernière. J'ai rencontré là un jeune biochimiste brillant qui, sauf erreur, accomplit un travail fort intéressant dans le domaine pharmacologique. Il n'a pu trouver au Canada les fonds nécessaires à ses recherches ni intéresser une entreprise canadienne à financer ses travaux de recherches, car à quoi bon quand on ne peut en faire breveter les résultats? Il s'est donc mis en rapport avec une entreprise japonaise qui a financé ses travaux. Elle lui a versé, entre autres, 80 000 $ pour acheter les droits sur son invention qu'elle a revendus 15 millions de dollars à la société Cyanamid, aux États-Unis. Voilà donc une découverte effectuée par un scientifique canadien, dans une université canadienne, qui va enrichir une entreprise japonaise, à cause de notre législation sur les brevets.

Combien de députés de l'opposition ont inclus ces chiffres dans leurs calculs? A combien cela se chiffre-t-il? Que peut-on dire d'un pays qui instruit de brillants jeunes scientifiques mais leur dit, en somme, de ne pas effectuer des travaux de recherche au Canada dans le domaine en question car les résultats ne bénéficieront d'aucune protection? Ou encore les invite, s'ils désirent poursuivre leurs recherches au Canada, à se trouver une entreprise japonaise intéressée? Juste Ciel, comment pouvons-nous conserver un tant soit peu d'estime pour nous-mêmes en continuant d'agir ainsi?

Il y a bien des anecdotes à ce sujet. M. de Bold, qui travaille à l'heure actuelle à l'Université d'Ottawa a découvert, alors qu'il était à l'Université Queen's, une hormone naturelle qui régularise la tension artérielle. C'est une découverte incroyable, qui lui a valu toutes sortes de récompenses et notamment le *Manning Award*, récemment. Dans le numéro d'août 1986 du magazine *Saturday Night*, on disait notamment ce qui suit:

> Il y a, en fait, bien des raisons pour lesquelles M. de Bold, l'Université Queen's et le Canada ne profiteront pas pleinement de cette découverte médicale. C'est surtout attribuable à l'absence d'une industrie pharmaceutique nationale solide et à une législation sur les brevets qui permet aux consommateurs d'acheter des produits génériques à bon prix, mais fait en sorte qu'il ne soit pas rentable pour les entreprises pharmaceutiques d'effectuer des recherches au Canada . . .

Voilà un autre cas d'un scientifique brillant, financé par les contribuables canadiens en tant que professeur d'université et chercheur, qui a réalisé une découverte fort importante dont le Canada ne retirera aucun avantage économique, à cause de notre législation sur les brevets.

Combien de députés de l'opposition en ont-ils tenu compte dans leur analyse des coûts et avantages? Pas un seul, monsieur le Président. Ils préfèrent tempêter au sujet du Conseil national de recherches et ainsi de suite, au lieu de reconnaître que leurs idées nuisent plus qu'on ne l'imagine à la recherche au Canada.

Voici une lettre d'un médecin de l'Hôpital pour enfants:

> Je suis pédiatre et je suis un cours de formation en pharmacologie à l'Hôpital pour enfants; à ce titre, j'ai assisté dernièrement à la réunion annuelle de l'*American Society for Pharmacology and Experimental Therapeutics* à Baltimore. Je devais y présenter un mémoire sur des travaux de recherches exécutées dans notre laboratoire. J'ai été étonné par la qualité et la quantité des recherches effectuées et présentées par les entreprises pharmaceutiques. J'ai également remarqué que, bien que bon nombre des hommes de science et des médecins présents n'étaient pas Américains, la majorité des travaux étaient effectués aux États-Unis. Le défi est clair . . .

Il nous signale ainsi que, pour effectuer des travaux de recherche et de développement, nos hommes de science doivent se rendre aux États-Unis. Nous les formons. Je ne sais pas combien il en coûte au Canada pour former un médecin jusqu'au doctorat; j'imagine que c'est quelques centaines de milliers de dollars. Nous investissons donc de l'argent dans leur formation, mais ils vont ensuite poursuivre ailleurs leurs travaux de recherche et de développement. Si les députés de l'opposition s'intéressent sérieusement à la question des coûts, comme ils le donnent à entendre dans les questions qu'ils posent depuis quelques jours pendant la période des questions, qu'ils fassent donc entrer ces coûts dans leurs calculs. Qu'en coûte-t-il au juste au Canada?

A mon humble avis, si l'on examine objectivement notre proposition, on verra que nous avons mis sur pied un énorme mécanisme de poids et contrepoids pour nous assurer que le prix à la consommation des médicaments demeurera raisonnable. On verra que la mesure proposée aura des résultats en matière de recherche et de développement et aussi de création d'emplois.

• (1550)

M. le Président: J'informe à regret le ministre que son temps de parole est écoulé. Dans ces cas-là, la Chambre a souvent coutume de consentir à l'unanimité à accorder quelques minutes au ministre pour terminer son exposé.

Des voix: D'accord.

M. Andre: Monsieur le Président, je remercie la Chambre de son indulgence. Je croyais qu'aucune limite de temps ne s'appliquait au premier orateur. J'aurai très bientôt terminé.

Ce projet de loi protège les consommateurs étant donné qu'il y est prévu que le Conseil d'examen du prix des médicaments

fera l'objet d'une évaluation externe dans quatre ans et d'un examen parlementaire dans dix ans. Tous les mécanismes de contrôle de prix des gouvernements provinciaux seront également maintenus. Le directeur du programme de pharmacologie de la Colombie-Britannique a même signalé que la mesure n'aura vraisemblablement aucune incidence sur les coûts de cette province puisque l'existence du Conseil facilitera son travail.

Cette mesure législative entraînera des coûts minimes qui ne se répercuteront pas sur le consommateur. Ces coûts en vaudront la peine s'ils permettent d'améliorer nos relations internationales, de respecter le principe de la propriété intellectuelle et de reconnaître aux créateurs le droit de profiter du fruit de leurs efforts. Toutefois, si l'on considère l'importance des avantages sur le plan industriel, en termes de recherche et de développement, par rapport à toute augmentation de coûts éventuelle, on arrive inévitablement à la conclusion que ce projet de loi est bien fondé et qu'il procurera au Canada des avantages très considérables. Je suis impatient de participer à son étude au comité pour fournir plus de détails à ce sujet.

M. le Président: Le député de York-Sud—Weston (M. Nunziata) souhaite-t-il invoquer le Règlement?

M. Nunziata: Monsieur le Président, étant donné que la Chambre a été suffisamment magnanime pour laisser le ministre continuer au-delà du temps dont il disposait, je voudrais savoir s'il y aurait consentement unanime pour que, vu la longueur de sa déclaration, nous puissions lui poser des questions.

M. le Président: Le député demande le consentement unanime pour poser des questions au ministre. Ce n'est pas réglementaire, mais avec le consentement unanime c'est possible.

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. Andre: Monsieur le Président, je suis vraiment impatient de voir ce projet de loi renvoyé au comité, de façon à ce que je puisse répondre aux questions que l'on pourra me poser. J'hésite à prendre encore plus du temps de la Chambre et à refuser au porte-parole du parti libéral la possibilité de participer au débat. Il me semble que ce matin nous nous sommes vus, nous aussi, refuser la possibilité de poser des questions; c'est pourquoi mes collègues ont, malheureusement, répondu non.

• (1600)

LA MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

QUESTIONS A DÉBATTRE

M. le Président: En conformité de l'article 66 du Règlement, je dois faire connaître à la Chambre les questions qu'elle abordera à l'heure de l'ajournement ce soir, à savoir: le député d'Ottawa—Vanier (M. Gauthier)—La Gendarmerie royale du Canada—*a*) On demande s'il y a une entente de principe au sujet de la diminution des effectifs francophones *b*) On demande des explications sur la teneur d'une lettre; et le député de Cape Breton—Richmond-Est (M. Dingwall)—Le développement régional—*a*) La répartition des dépenses *b*) Les disparités régionales—On demande une nouvelle politique.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Français*]

LA LOI SUR LES BREVETS

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Andre: Que le projet de loi C-22, tendant à modifier la Loi sur les brevets et prévoyant certaines dispositons connexes, soit lu pour la 2e fois et déféré à un comité législatif.

Mme Thérèse Killens (Saint-Michel—Ahuntsic): Monsieur le Président, il me fait plaisir de participer au débat sur le projet de loi ayant trait aux brevets pharmaceutiques, et d'autant plus plaisir que c'est la première fois que je participe à un débat en cette honorable Chambre à titre de porte-parole de l'Opposition officielle en matière de consommation et de corporations.

En effet, le très honorable leader de l'Opposition officielle (M. Turner) venait de me donner cette responsabilité lorsque le destin m'a frappé. Un accident d'automobile m'a empêchée de participer activement aux deux projets de lois qui furent déposés et adoptés l'année dernière par le ministre de la Consommation et des Corporations: La Loi sur la cessation au droit de l'escompte en matière d'impôt et la Loi concernant la concurrence économique.

C'est pourquoi, avant d'aller plus loin, je désire remercier publiquement mes collègues qui ont bien voulu me remplacer durant ma convalescence. Ce sont: l'honorable député de Papineau (M. Ouellet) qui a piloté avec grand succès les deux projets de loi que je viens de mentionner; Le député de Glengarry—Prescott—Russell (M. Boudria) qui a pris charge du dossier sur le *lobbying*; l'honorable député de Grand Falls—White Bay—Labrador (M. Rompkey) qui surveilla de près le dossier sur les droits d'auteur et qui assista assidûment aux délibérations du Comité permanent de la Consommation et des Corporations; le député de Montréal—Sainte-Marie (M. Malépart) qui a vu à ce que mes commettants soient représentés dans leurs démarches auprès de leur Parlement. Je voudrais remercier aussi tous les députés qui ont assisté de près ou de loin à toutes les délibérations relatives au domaine de la Consommation et des Corporations. De plus, je voudrais exprimer ma gratitude à tous ceux et celles, députés de cette Chambre et employés de la Colline qui m'ont fait parvenir des voeux de soutien et de prompt rétablissement. Ce fut très apprécié. Enfin, je veux remercier l'honorable député de Sudbury (M. Frith) qui s'est chargé de surveiller le dossier concernant les brevets pharmaceutiques et qui a formulé la réplique libérale lors du dépôt avorté de cette législation le 27 juin dernier. D'ailleurs, le député de Sudbury a condamné ces propositions comme étant trop sévères et injustifiées, compte tenu de l'absence d'engagements fermes, décrites ou écrites dans le projet de loi.

Lors du dépôt de la nouvelle version des propositions concernant les brevets pharmaceutiques le 7 novembre dernier, j'ai dénoncé ce projet de loi parce que ces propositions ignorent complètement les recommandations de la Commission Eastman et font pencher la balance en faveur des multinationales.

Monsieur le Président, je veux m'assurer que les députés de cette Chambre comprennent bien ma position et celle de notre parti. Le parti libéral ne s'est jamais déclaré contre des changements dans ce domaine. Les recommandations du rapport Eastman nous sembleraient raisonnables, car il établissait un équilibre entre les intérêts des consommateurs et ceux de l'industrie pharmaceutique en général.

Or, les propositions actuelles vont beaucoup plus loin que les recommandations du rapport Eastman, si bien qu'elles font pencher la balance en faveur des compagnies pharmaceutiques multinationales au détriment de l'industrie pharmaceutique générique et des consommateurs.

Le parti libéral s'est toujours soucié d'émettre des politiques qui respectent les intérêts et les besoins de ceux qui sont concernés par les divers dossiers de l'heure. C'est une caractéristique importante puisqu'elle nous distingue de nos collègues du NPD qui versent dans un extrême et de nos collègues conservateurs qui versent dans l'autre extrême.

Le *statu quo* préconisé par les troupes du NPD aurait aidé les consommateurs certes, mais n'aurait procuré aucune motivation pour l'industrie pharmaceutique à développer de nouveaux médicaments. D'un autre côté, le parti au pouvoir propose un changement radical, à toute fin pratique, un retour en arrière. Les grands gagnants, les multinationales, empocheront des millions de dollars en échange de promesses non garanties et de nature très vague. Les grands perdants, les consommateurs, n'auront comme protection qu'un conseil de révision des prix des médicaments, sans dent.

Monsieur le Président, les vieillards, les malades, les gens qui ne sont pas couverts par des programmes d'assurance-maladie connaissent bien la chanson. Le refrain de cette chanson a frappé leurs oreilles encore une fois. Tout récemment en effet, le CRTC, une bête de même nature que le Conseil de révision des prix des médicaments, proposé par le ministre dans cette loi, a établi que Bell Canada avait chargé trop cher à ses abonnés. Le CRTC voulait donc que Bell Canada remette l'argent reçu en trop à ses abonnés du téléphone. Tous criaient victoire. Seulement, Bell est allé en appel et nous voilà à la ronde des procédures qui s'éternisent.

Il n'y a rien dans ce projet de loi C-22, qui empêche le même phénomène de se reproduire en ce qui concerne le Conseil de révision des prix des médicaments.

De plus, nous connaissons l'industrie pharmaceutique multinationale et ses agissements. C'est une industrie qui dispose d'énormes sommes d'argent et elle n'hésite pas à verser des fonds considérables en procédures judiciaires de toutes sortes.

Nous savons aussi que ces sommes d'argent ont permis aux multinationales de soutenir d'imposantes campagnes de relations publiques pour expliquer leur point de vue aux Canadiens par le truchement d'annonces publicitaires à la radio et dans les journaux. Nous savons aussi que leur puissance financière leur a permis de persévérer depuis 1969 dans leurs tentatives de faire changer la loi. Aujourd'hui, ils ont obtenu exactement ce qu'ils ont toujours voulu. Et le ministre tente de nous faire croire que le Conseil de révision des prix des médicaments et la révision de sa politique par le Cabinet dans quatre ans, ainsi que par le Parlement dans 10 ans, constituent une sauvegarde contre les abus de ces compagnies. Monsieur et Madame Tout-le-Monde savent à quoi s'attendre. Ils ont déjà compris qu'il n'y a rien de bon dans ce projet de loi. Mais puisque le ministre n'est pas un homme de la rue, un Canadien ordinaire, il me faudra donc faire d'immenses détours, donner des explications compliquées pour qu'il en vienne à comprendre ce que la majorité des Canadiens ont compris depuis longtemps, notamment que le ministre vient de donner le gâteau tout entier aux multinationales.

Commençons l'explication par un peu d'histoire. Dans les années 1950-1960, plusieurs plaintes furent émises parce que certains Canadiens trouvaient que le prix de leurs médicaments était très élevé. Éventuellement, la Commission sur les pratiques restrictives du commerce enquêta sur la fabrication, la distribution et la vente des médicaments, et ce, conformément à l'article 42 de la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions. L'enquête de la Commission est exhaustive. D'ailleurs, sur plusieurs aspects, elle reprend les mêmes sujets d'analyse que le rapport Eastman.

Monsieur le Président, les résultats de l'enquête de la Commission sur les pratiques restrictives sont les suivants et je cite:

> Il faudrait également songer à publier, sous les auspices du gouvernement fédéral, une revue qui ferait autorité et diffuserait tous les renseignements nécessaires au sujet des nouveaux médicaments . . .
>
> Sachant que le contrôle étroit que permettent d'exercer les brevets a rendu possible le maintien des prix de certains médicaments à un niveau plus haut qu'il en aurait été autrement et que ce contrôle au moyen des brevets n'a apporté aux Canadiens aucun bénéfice qui l'emporterait sur les désavantages du monopole, la Commission recommande que les brevets sur les médicaments soient abolis. De l'avis de la Commission, c'est là le seul moyen efficace de faire baisser les prix des médicaments au Canada.

C'est donc dire qu'on avait observé des prix élevés des médicaments qui étaient protégés par des brevets et qu'on jugeait que ces prix étaient trop élevés. D'autres études ont confirmé que l'industrie pharmaceutique était caractérisée par des profits excessifs à un niveau de recherche et de développement qui n'était pas proportionnel à la grosseur des profits.

Les deux autres études sont le rapport de la Commission royale d'enquête sur les services de santé de 1964 et l'étude du Comité spécial chargé d'étudier les coûts et les prix des produits pharmaceutiques en 1966. Plusieurs autres études existaient, mais tous s'accordent pour en venir aux mêmes conclusions.

L'industrie pharmaceutique charge des prix élevés, récolte des profits très élevés mais ne fait pas beaucoup de recherche et de développement, du moins pas proportionnellement aux ventes. En effet, la recherche et le développement ne représentent que 3.5 p. 100 des ventes.

En 1969, dans un effort pour baisser les prix pour une plus grande concurrence, le gouvernement libéral du jour permet l'obtention de licences obligatoires. Désormais certains médicaments plus populaires seront manufacturés par des compagnies génériques.

En juin 1983, l'honorable député de Papineau, alors ministre de la Consommation et des Corporations, dépose un document de discussions sur l'octroi obligatoire de licences dans le domaine des produits pharmaceutiques. Il avait reconnu que certains problèmes existaient et que ces problèmes enlevaient un certain degré de motivation à la recherche et au développement de la part des compagnies innovatrices.

Vu la complexité de l'industrie pharmaceutique, le gouvernement décida d'aller plus loin et donna la responsabilité à une

commission d'enquête, une commission indépendante de toute partisanerie, d'examiner l'industrie pharmaceutique afin de recommander les solutions les plus équitables possibles.

Et je cite une partie du décret en conseil:

Et vu qu'il est souhaitable d'étudier des propositions visant des stimulants économiques destinés au développement de l'industrie pharmaceutique, ainsi que le rapport entre cette industrie et les régimes de prestation de soins de santé du Canada, le coût des médicaments pour les consommateurs canadiens, les méthodes d'approbation des nouveaux médicaments et les autres politiques et programmes du gouvernement qui touchent le secteur pharmaceutique.

A ces causes, sur avis conforme du Premier ministre, le Comité du Conseil privé recommande que soit nommé en vertu de la Partie I de la *Loi sur les enquêtes* le Dr Harry Eastman, de la ville de Toronto dans la province d'Ontario, à titre de commissaire, afin qu'il fasse enquête et rapport sur la situation actuelle de l'industrie pharmaceutique au Canada, sur les possibilités d'une expansion importante de cette industrie au Canada et sur les politiques nécessaires au développement de cette industrie, et qu'il recommande, en accord avec ces politiques, une série de propositions autour desquelles pourrait s'établir un consensus sur la question d'octroi des licences.

Le rapport dit bien que la Commmission recommandera une série de propositions autour desquelles pourrait s'établir un consensus sur la question de l'octroi des licences. Les deux recommandations les plus importantes du rapport sont les suivantes, et je les cite directement du rapport Eastman. La Commission recommande:

d'accorder aux nouveaux médicaments une période d'exclusivité qui les mettrait à l'abri de la concurrence des produits génériques, pendant quatre ans après la réception d'un avis de conformité autorisant leur commercialisation;

de créer un Fonds de redevances de l'industrie pharmaceutique financé par des paiements des entreprises détentrices de licences, ces paiements étant déterminés par la valeur des ventes des produits fabriqués sous licence obligatoire au Canada par le détenteur de la licence, multipliée par le rapport entre la recherche et le développement et les ventes de l'industrie pharmaceutique à l'échelle mondiale.

Il y a plusieurs autres recommandations dans cet important rapport de M. Eastman. Mais le point que je désire souligner c'est que les recommandations du rapport Eastman représentent un équilibre entre les intérêts des consommateurs, c'est-à-dire des prix raisonnables et les intérêts de l'industrie pharmaceutique dans le domaine des fonds à la recherche et au développement.

Ces recommandations ont été bien étudiées. En fait, le rapport Eastman établit que: «Les données globales de l'industrie pharmaceutique au Canada n'indiquent pas que l'attribution obligatoire des licences à l'importation, instaurée en 1969, a eu des effets défavorables.» De plus, le rapport Eastman établit que la rentabilité de l'industrie pharmaceutique dépasse clairement celle de toutes les industries manufacturières et également celle de l'ensemble de l'industrie chimique, sauf en 1974.

En général, cette industrie se porte bien. Eastman explique pourquoi, malgré la bonne santé de l'industrie, il recommande une période d'exclusivité de quatre ans. Le rapport dit: «Le but de la période d'exclusivité de quatre ans qui commence à la date de délivrance d'un avis de conformité autorisant la commercialisation est d'encourager l'introduction rapide de nouveaux médicaments au Canada en améliorant la rentabilité de l'entreprise qui lance les nouveaux produits.» Il explique aussi que trop peu de protection ne motive pas les compagnies à faire de la recherche et que trop de protection encourage le gaspillage, une mauvaise allocation des fonds et des recherches qui ne sont pas vraiment nécessaires.

Le soin et les considérations du rapport Eastman en ce qui concerne la protection des brevets pour une période de quatre ans m'incite à dire, encore une fois, que les propositions du ministre sont excessives. Dix ans d'exclusivité, c'est bien loin des quatre ans recommandés par Eastman. Encore une fois, d'après les observations de la Commission, les dix ans d'exclusivité vont encourager un gaspillage d'argent et des recherches qui ne sont pas nécessaires. Je suis fermement convaincue que le rapport Eastman constitue la voie à suivre. C'est un plaidoyer juste et équilibré entre les intérêts des consommateurs et ceux de l'industrie. Les mesures proposées par le ministre sont des mesures qui coûteront beaucoup plus cher que nécessaire aux consommateurs et qui permettront aux multinationales de gaspiller leurs trop gros profits dans les activités qui ne seront d'aucune utilité.

Monsieur le Président, je ne comprends pas que le ministre de la Consommation et des Corporations (M. Andre) nous dise qu'il n'en coûtera pas un sou aux consommateurs canadiens. Le rapport Eastman est très clair là-dessus, tout comme le professeur Eastman l'a dit aujourd'hui et hier. Qu'est-ce que le rapport Eastman dit? Il dit simpement que pour améliorer la rentabilité des multinationales, c'est-à-dire pour avoir plus de revenus, pour investir dans la recherche et le développement, l'instrument approprié est une période d'exclusivité de quatre ans.

Le rapport dit donc que pour une période de quatre ans il n'y a pas de concurrence des produits génériques. L'industrie peut changer un prix qui permet de récupérer ou d'amasser les fonds pour les recherches passées et futures. Il va sans dire que l'existence d'un produit pharmaceutique nouveau coûtera plus cher. Nous, du parti libéral, croyons qu'une période d'exclusivité de dix ans est un prix trop cher à payer pour les consommateurs canadiens. Les preuves sont là. Le rapport Eastman en fait foi. Nous croyons qu'une période d'exclusivité de dix ans est une demande complètement exagérée et disproportionnée de la part des multinationales. Nous croyons aussi que le ministre commet une grosse erreur. Il va décidémment trop loin dans ses efforts pour encourager une atmosphère propice à l'investissement et au développement industriel.

• (1610)

Lors des audiences publiques du parti libéral tenues le 23 septembre dernier, les groupes représentant les retraités, les gens âgés, les femmes et les consommateurs ont tous émis l'avis que les propositions du gouvernement étaient exagérées. Plusieurs ont émis l'opinion qu'ils préféreraient le *statu quo* et plusieurs ont dit que les recommandations du rapport Eastman ne semblent pas être dans leur intérêt mais quand même acceptables. Personne n'a affiché d'attitude arrogante comme l'ont fait les compagnies multinationales qui ont déclaré que la loi devait être adoptée telle quelle sans quoi leurs promesses d'investissement ne tiennent plus.

Voici ce que nous reprochons précisément au projet de loi, monsieur le ministre: La période d'exclusivité de dix ans est exagérée. J'ai expliqué pourquoi. La période d'exclusivité de sept ans en ce qui concerne la fabrication des médicaments ne laissera que trois ans aux compagnies génériques pour récupérer les coûts encourus pour le développement de leurs produits. Après cette période, elles feront face à la concurrence exercée des importations. Dans leur cas, la justification des déboursés encourus . . . ils ne pourront être récupérés.

Monsieur le Président, la présente loi ne contient pas d'obligation de la part des multinationales détentrices de brevets de fabriquer leurs médicaments au Canada. C'est un point important. Cette obligation existait dans la proposition gouvernementale du 27 juin dernier. Au fait, si une multinationale ne fabriquait pas ses médicaments en deça de deux ans de la loi de juin de l'ancien ministre, je dis bien: si une multinationale ne fabriquait pas ses médicaments en deça de deux ans, elle perdait les privilèges associés à la détention du brevet. Dans la nouvelle loi, cela a été éliminé. Ceci aurait réellement encouragé la naissance d'un secteur manufacturier dans l'industrie pharmaceutique.

En ce qui concerne le Conseil d'examen des prix des médicaments, ses pouvoirs sont limités en ce qui concerne la cueillette de l'information sur les prix et sur les activités de recherche et de développement puisqu'une grande partie de ses activités se font dans des pays étrangers et que les multinationales ont toutes leur siège social dans des pays autres que le Canada. Puisque nous n'avons aucune juridiction sur les pays tels que la France, la Suisse, les États-Unis, l'information que le Conseil pourra recueillir sera limitée.

Monsieur le Président, les facteurs qui serviront à surveiller et à établir si une hausse de prix des médicaments est exagérée ouvrent la porte à l'abus et à la détermination de prix plus élevés. Un facteur particulier me vient à l'esprit: c'est le prix de vente des médicaments ailleurs qu'au Canada. Nous savons tous que le Canada bénéficie des prix les plus bas dans le monde industrialisé. Un autre facteur est le prix de vente demandé par le breveté au cours de cinq années précédant la décision. Nous savons que les prix des médicaments ont augmenté approximativement de 3 à 43 p. 100 depuis la sortie du rapport Eastman. Nous savons aussi qu'avant 1985, le prix d'entrée des médicaments se situait entre 70 $ et 100 $. Or, nous avons vu cette année quelques médicaments introduits sur le marché à des prix se situant entre 100 $ et 150 $. Comme vous pouvez le constater, ces facteurs devront être passés à la loupe. Ils indiquent, contrairement à ce que le ministre prétend, qu'une hausse des prix des médicaments est à prévoir.

Les pouvoirs du Conseil d'examen des prix des médicaments pour rectifier les abus des compagnies jugées coupables ont été affaiblis, si on les compare au projet de loi de juin dernier. En effet, l'ancienne proposition, en juin dernier, voulait que le Conseil puisse baisser les prix non seulement du médicament concerné, mais de tous les médicaments de cette compagnie.

Dans la présente loi, seulement le prix du médicament concerné et le prix d'un autre médicament de cette firme peuvent être sujets aux représailles du Conseil. Je demande bien aux députés d'en prendre note parce que cela aussi est un point important.

Le ministre prétend que la punition est en accord avec le crime et que la proposition précédente exagérait sur ce point. On peut dire que le gouvernement conservateur a de la suite dans les idées. En effet, notre Loi sur la concurrence, bien qu'améliorée, est certes une des lois sur la concurrence économique la plus faible au monde.

Les pénalités prévues dans la Loi sur la concurrence ne sont pas très fortes. Aussi, si c'est rendre la Loi sur les brevets pharmaceutiques homogène aux standards mondiaux, il aurait dû aussi rendre la Loi sur la concurrence plus homogène à ce qui se fait dans le reste du monde.

Monsieur le Président, ce projet de loi est rétroactif au 27 juin 1986, c'est à noter. Cela est complètement inacceptable. Les Canadiens et Canadiennes sont en droit de bénéficier des amendements de 1969 jusqu'à ce que le nouveau projet de Loi C-22 soit adopté par cette Chambre. Cet aspect de la Loi indique qu'il y a anguille sous roche. Le gouvernement va donner 10 ans d'exclusivité aux multinationales et ces mêmes multinationales ne peuvent pas attendre l'adoption de la loi? Qu'est-ce que cela veut dire? C'est complètement et totalement inacceptable. Il n'y a aucune raison pour cette mesure dans la loi.

Le ministre nous dit que les multinationales investiront 1,4 milliard de dollars en recherche et développement et que cela devrait créer 3 000 emplois. Je regrette, mais cela n'est pas dans le texte de la loi. Tout ce que je sais, c'est que les multinationales ont annoncé des investissements, et pas tous leurs investissements, seulement lorsqu'elles ont été obligées de le faire. Ce fut le cas lors des deux introductions de la loi, soit le 27 juin dernier, les multinationales ont annoncé des investissements, et le 7 novembre dernier, elles ont aussi annoncé des investissements. Et lorsque le parti libéral a tenu des audiences publiques le 23 septembre dernier, elles ont encore annoncé des investissements.

Va-t-il falloir leur faire peur à chaque fois que nous y pensons pour qu'ils fassent leur part? Aucune garantie écrite et aucun horaire d'investissements à venir dans la loi. Le consommateur ordinaire achète toujours avec une garantie, alors pourquoi le peuple canadien achète-t-il une telle politique industrielle sans garantie? Le ministre de la Consommation et des Corporations (M. Andre) est capable de procurer une garantie aux Canadiens et Canadiennes qui risquent de payer un prix déjà élevé.

De plus, ce projet de loi ne définit pas ce qu'est la recherche et le développement. S'agit-il de recherche fondamentale, de recherche appliquée aux procédés de fabrication ou de recherche chimique? Si le gouvernement a réellement une politique en recherche et développement, il devrait être capable de nous dire exactement ce qu'il veut. Lorsqu'on ne sait pas où l'on va, on se retrouve n'importe où. Puisque cette décision est remise au Cabinet, la définition de recherche et développement sera sujette aux décisions aléatoires de ministres sous toutes sortes de pressions. C'est un manquement grave, une bouche béante, et une preuve de plus que le gouvernement conservateur ne sait pas où il va ou ce qu'il fait.

Les sommes allouées aux provinces me semblent totalement insuffisantes à long terme et à court terme et constituent une admission, encore une fois, que les prix des médicaments vont bel et bien augmenter. Sinon, pourquoi fournir cet argent aux provinces?

La politique sera révisée par le Cabinet après quatre ans et par un Parlement après dix ans. Ceci semble être une proposition acceptable sauf, si les députés de la Chambre veulent être réalistes, qu'ils sauront qu'en deça de dix ans bien des choses peuvent arriver, bien des excuses pourraient être données pour justifier des investissements non réalisés: une crise économique, une crise dans l'industrie concernée, des mesures de représailles de la part d'autres pays, et j'en passe.

Permettez-moi d'être cynique et sceptique. Je doute fort d'ailleurs qu'après quatre ans le Cabinet ait suffisamment d'informations pour pouvoir intervenir de façon efficace en relation avec le développement de notre industrie pharmaceutique.

Monsieur le Président, il est clair que les prix des médicaments augmenteront. Tout le monde semble le savoir, sauf le ministre. Le gouvernement accorde dix ans d'exclusivité, sans garantie écrite d'investissement de l'industrie, sans obligation aucune de la part des multinationales en ce qui concerne la fabrication des médicaments au Canada, sans définition exacte de ce qui est considéré comme recherche et développement, sans nous garantir que les études de coûts seront déposées en Chambre et en Comité. Je regrette, c'est insuffisant, c'est incomplet. Il faut être aveugle pour accepter une telle proposition.

Monsieur le Président, qui va payer la note? Ce sont nos malades, ceux qui ne sont pas couverts par le Bien-être social et qui n'ont pas un revenu assez élevé pour s'acheter une prime d'assurance privée. Ce sont les gens qui dépendent du Bien-être, lorsqu'ils devront se procurer des médicaments, non couverts par leur programme provincial d'assurance-médicaments, ce sont aussi les gens qui dépendent du Bien-être qui devront payer une part du prix des médicaments, dans les cas où la province ne paie pas 100 p. 100. Ce sont les provinces qui devront faire des coupures dans le système d'assurance-maladie pour payer leurs médicaments. Ce sont les contribuables qui devront payer des hausses de taxes pour payer les hausses des médicaments. Ce sont ceux et celles qui ont des programmes d'assurance-médicaments privés. Les compagnies d'assurance-médicaments n'auront d'autre choix que de leur faire payer la hausse. C'est le Canada qui coupe son industrie pharmaceutique générique qui était sur le point de se lancer dans la recherche innovatrice, mais qui ne pourra plus le faire.

Dans ses remarques, le ministre de la Consommation et des Corporations (M. Andre) se demandait pourquoi l'Opposition officielle s'objectait à cette loi. Il criait: «L'Opposition demande des «jobs, jobs, jobs». Oui, c'est bien vrai, nous voulons des «jobs», mais pas au détriment des faibles, des pauvres et des malades.

Ce projet de loi ne présente pas un plan fait sur mesure pour répondre aux besoins de notre pays dans le domaine pharmaceutique, mais il représente beaucoup de tentatives malhabiles de répondre aux besoins d'une industrie contrôlée par des étrangers. Il s'agit donc d'un projet de loi non orienté vers les besoins du Canada, qui n'est pas l'instrument approprié en matière de recherche et de développement et que nos malades, nos vieillards, nos contribuable devront payer cher. Le parti libéral du Canada ne peut absolument pas soutenir le projet de loi dans sa forme actuelle. Nous ferons tous les efforts possibles pour rendre le projet de loi à tout le moins plus sensible aux recommandations du rapport Eastman. Je me joins aux nombreux Canadiens et Canadiennes qui sont totalement opposés à ce projet de loi, et ferai tout en mon pouvoir pour le rendre plus compatible aux réels besoins de tous les Canadiens et Canadiennes.

Monsieur le Président, en terminant, j'aimerais dire au ministre que, face à ce projet de loi, mon attitude sera: «Aux grands maux, les grands remèdes!» Et je termine en proposant l'amendement suivant:

• (1620)

[*Traduction*]

Avec l'appui du député de Windsor-Ouest (M. Gray), je propose donc:

Qu'on modifie la motion en retranchant tous les mots suivant le mot «Que» et en les remplaçant par ce qui suit:

«le projet de loi C-22, Loi modifiant la Loi sur les brevets et prévoyant certaines dispositions connexes, ne soit pas maintenant lu une deuxième fois mais qu'il soit lu une deuxième fois dans six mois à compter de ce jour».

M. le Président: Le débat porte maintenant sur l'amendement.

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur le Président, depuis que le gouvernement a proposé ce projet de loi au printemps dernier, les députés de mon parti s'y sont opposés. Sa première version a été rejetée lorsqu'on en a proposé la première lecture en juin, et mon parti s'y est opposé depuis que les débats ont repris en septembre. Nous avons fait tout ce qui était en notre pouvoir pour empêcher la présentation de ce projet de loi et nous avons l'intention de continuer à nous y opposer de toutes les manières possibles et de le rejeter, si nous le pouvons.

Le ministre de la Consommation et des Corporations (M. Andre), en réponse à des questions qui lui ont été posées au début de la semaine et auparavant, a laissé entendre que les députés de l'opposition s'opposaient à son projet de loi pour des raisons de querelles purement partisanes. Il a suggéré que les autres personnes qui s'opposent à ce projet de loi ne connaissent pas les faits que les députés de l'opposition ont déformés. Dans toute ma carrière parlementaire, je n'ai jamais vu un projet de loi susciter une opposition aussi unanime.

Une voix: Vous rappelez-vous le projet le loi sur le tarif du Pas du Nid-de-Corbeau?

M. Orlikow: Ce projet de loi a été un désastre. Il a causé beaucoup de tort aux agriculteurs. Cependant, le projet de loi à l'étude a suscité des propositions, et des associations de personnes âgées de tout le pays, des associations de consommateurs, des coopératives, des syndicats ouvriers et des associations d'agriculteurs ont écrit à ce sujet au premier ministre (M. Mulroney). Je n'avais encore jamais vu une opposition quasi unanime comme celle qu'a suscitée ce projet de loi. Ces organismes ont été appuyés par des éditoriaux et des rubriques dans les journaux.

Dans le *Citizen* d'aujourd'hui, se trouve un article de Don McGillivray. L'article s'intitule «Le baratin des conservateurs au sujet du projet de loi sur les médicaments». L'auteur déclare entre autres:

... voilà déjà deux ans que les conservateurs résolvent mal les problèmes qui se posent.

Un peu plus loin, il ajoute:

Le changement apporté à la loi supprime le système exceptionnel du Canada pour maintenir les médicaments à un prix bas en refusant de protéger par des brevets les grandes sociétés multinationales de médicaments.

J'aimerais aborder brièvement quelques-uns des arguments avancés par le ministre dans son discours d'aujourd'hui. Il déclarait que la loi régissant depuis 1969 les médicaments non brevetés permet le vol de la propriété intellectuelle. Je suppose qu'il voulait dire que les résultats des travaux de recherche

menés par les multinationales qui mettent de nouveaux médicaments sur le marché sont utilisés par les fabricants de médicaments non brevetés. C'est vrai. En vertu de la loi en vigueur de 1969 jusqu'à maintenant, ces dernières peuvent, après un peu plus de quatre ans et après paiement de redevances, obtenir une licence de production des médicaments. Sous le régime du projet de loi proposé par le ministre, les entreprises productrices de médicaments non brevetés pourront obtenir ces licences après dix ans. Le ministre veut-il dire qu'il y a vol si la licence est accordée après quatre ans mais qu'il n'y a pas vol si elle l'est après dix ans?

• (1630)

M. McDermid: Oui.

M. Orlikow: S'il y a vol et si le ministre en est convaincu, il est alors évident que les entreprises devraient être protégées par des brevets pendant 99 ans et non pas quatre ans ni dix ans.

Le ministre ajoute que les personnes âgées ne seront pas touchées parce qu'après tout, elles sont couvertes par les régimes d'assurance-médicaments provinciaux. Les personnes âgées sont des contribuables au même titre que tous les autres. Les régimes provinciaux d'assurance-médicaments sont financés à même les recettes des gouvernements provinciaux, recettes qui proviennent de la perception de divers impôts. Si ces gouvernements doivent débourser davantage, comme ce sera le cas à l'avenir, pour absorber le coût des médicaments prescrits aux personnes âgées ou à qui que ce soit d'autre, le coût des régimes va augmenter d'autant. Si les régimes provinciaux d'assurance-médicaments et d'assurance-maladie de même que les nombreux régimes privés d'assurance doivent débourser davantage pour les médicaments d'ordonnance, ce sera de deux choses l'une: ou le montant des cotisations devra augmenter ou les prestations offertes pour d'autres services en sus du prix des médicaments d'ordonnance devront diminuer.

Je voudrais faire ici un bref historique de la situation et exposer les progrès que nous avons accomplis et ce qui nous attend si ce projet de loi est adopté. Je rappelle aux députés que, avant 1969, le prix des médicaments d'ordonnance vendus au Canada était parmi les plus élevés au monde. De 1945 à 1965, le prix des médicaments d'ordonnance a augmenté de 150 p. 100. Comme le gouvernement de l'époque recevait énormément de plaintes de la part de gens qui se disaient incapables de se payer les médicaments qui leur étaient prescrits en cas de maladie, il a chargé trois commissions d'étudier le problème. Celles-ci ont toutes trois recommandé que soit modifiée la Loi sur les brevets concernant les médicaments d'ordonnance.

En 1968, un comité parlementaire présidé par M. Harley a tenu de nombreuses audiences publiques. Des personnes, entrepreneurs et chercheurs intéressés ont pu témoigner publiquement devant le comité. A la fin de la série d'audiences, le comité a présenté un rapport. C'est par suite de ce rapport que la loi sur les brevets de médicaments d'ordonnance a été modifiée.

Ces changements ont permis aux fabricants de médicaments génériques d'obtenir une licence de production après qu'une compagnie avait mis au point un certain médicament et l'avait vendu pendant un certain nombre d'années. Ces fabricants pouvaient se procurer, à l'étranger, les substances actives nécessaires à la fabrication du médicament concerné, ravivant ainsi la concurrence sur le marché des produits pharmaceutiques. Les résultats obtenu ont été spectaculaires. Nous qui occupions le deuxième rang dans le monde pour le prix de ces produits, sommes passés au niveau où nous avons pratiquement les prix les plus bas; un seul pays a des prix plus bas que nous.

Les multinationales n'étaient pas très heureuses, c'est le moins que l'on puisse dire. Elles étaient mécontentes. Elles ont combattu ce régime par tous les moyens possibles. Elles constituaient à l'époque, et elles demeureront toujours, l'un des plus puissants groupes de pressions au Canada comme aux États-Unis. Elles sont revenues inlassablement à la charge. Finalement, quelques années avant la défaite du gouvernement libéral, le député de Papineau (M. Ouellet), ministre de la Consommation et des Corporations à l'époque, a fléchi un peu. Il commencé à chercher des moyens de répondre, partiellement du moins, aux exigences des multinationales. Il a été muté à un autre ministère, cependant, et c'est un nouveau ministre de la Consommation et des Corporations qui a pris la relève. Je parle de l'honorable Judy Erola.

Même si ce régime, en vigueur depuis 1969 à aujourd'hui, fonctionnait très bien en assurant aux Canadiens des médicaments d'ordonnance à des prix raisonnables, Mme Erola, pour alléger les pressions dont son gouvernement et elle faisaient l'objet, a chargé M. Harry Eastman d'enquêter sur le marché des médicaments. M. Eastman a déposé son rapport après la défaite du gouvernement libéral, au moment où le gouvernement actuel a pris le pouvoir.

Qu'a dit le M. Eastman dans son rapport? Il dit, en somme, que le système actuel fonctionne très bien. Il dit que le système qui permet aux fabricants de médicaments génériques de produire un médicament après un certain nombre d'années, après avoir payé des droits à la compagnie qui a mis au point le médicament original, a fait épargner 211 millions de dollars aux Canadiens en 1983. Il dit aussi que nous pouvons apporter certains changements à la loi bien que ceux qu'il propose soient relativement mineurs. Il propose qu'on examine la protection de quatre ans accordée maintenant aux détenteurs de brevets, qu'on augmente de 4 à 14 p. 100 les droits payés actuellement par les fabricants de médicaments génériques et qu'on accorde des subventions à la recherche et au développement à même les fonds constitués par les droits.

Le gouvernement aurait pu accepter les propositions de M. Eastman ou il aurait pu tenir des audiences publiques comme celles qui se sont tenues en 1969, sous la présidence de M. Harley. Le gouvernement a toutefois préféré travailler en coulisse plutôt qu'en public. Il a réuni les deux antagonistes, les compagnies pharmaceutiques multinationales et les fabricants de médicaments génériques. Il leur a dit de négocier et de s'entendre. En réalité, le gouvernement était à l'écoute des multinationales, non seulement de l'Association canadienne de l'industrie du médicament mais de ses vrais maîtres, de ses vrais propriétaires, les fabricants de produits pharmaceutiques des États-Unis. Le résultat de ce genre de pressions et de manigances dans les coulisses était facile à prévoir. Les multinationales ont obtenu ce qu'elles voulaient.

• (1640)

Dans le projet de loi original que l'ancien ministre de la Consommation et des Corporations devait présenter avant le congé d'été, les multinationales auraient eu le droit exclusif de produire et de vendre les médicaments mis au point par elles pendant une période de huit à dix ans, soit plus longtemps que les quatre à six ans prévus par le projet de loi actuel.

Sous l'actuel ministre de la Consommation et des Corporations, on a adouci les peines si bien qu'au lieu de perdre l'exclusivité sur tous les médicaments, on ne la perd que sur le médicament en cause et un autre. On a levé les restrictions à l'importation des ingrédients actifs plutôt que d'assurer leur fabrication au Canada. On a modifié les dispositions concernant les rapports à faire sur les coûts au conseil d'examen des prix et on a allégé le processus.

Nous savons ce qui va se passer quand ce projet de loi sera adopté parce que nous savons ce qui se passait avant 1969, année où a été adoptée la loi qui régit depuis la fabrication et la vente des médicaments délivrés sur ordonnance. Les sociétés fixeront le prix en fonction de ce que le marché pourra absorber. Il n'y aura pas de concurrence pendant au moins dix ans. Nous savons d'expérience que les Canadiens souffriront énormément.

Dans le projet de loi proposé, il n'y a aucune estimation de coût. Tout ce que nous savons, c'est que le ministre déclare que les prix n'augmenteront pas d'un cent. Il est vraiment le seul à croire une chose pareille. Hier et aujourd'hui, le ministre a soutenu que les citations attribuées à M. Eastman dans l'émission *The Journal* de Radio-Canada anglais avaient été sorties de leur contexte et que M. Eastman convenait avec lui qu'il n'y aurait pas d'augmentation du coût. Aujourd'hui, le *Toronto Star* cite une déclaration de M. Eastman disant que le niveau de prix des nouveaux médicaments sera plus élevé par suite de ce projet de loi que s'il n'existait pas.

J'ai appelé M. Eastman hier soir et je lui ai demandé si ses propos avaient été mal cités ou mal interprétés à l'émission de Radio-Canada. Je lui ai demandé s'il pensait que les prix ne seraient pas plus élevés une fois que ce projet de loi sera adopté. M. Eastman m'a signalé quelque chose de parfaitement évident. Dans le régime actuel, une société qui élabore un médicament a au moins quatre ans, et d'après le ministre, c'est en fait dix ans et demi en moyenne, pour vendre en exclusivité ce médicament sur ordonnance. Quand ce projet de loi aura été adopté, la période de quatre ans autorisée par le régime actuel passera à dix ans. Les sociétés multinationales qui élaboreront de nouveaux médicaments auront six ans de plus pour vendre leurs médicaments, et durant cette période les fabricants de médicaments non brevetés ne pourront pas obtenir de licence pour les produire et ne pourront donc pas faire baisser les prix comme ils l'ont fait jusqu'à présent.

J'aimerais donner aux députés et au ministre quelques exemples du fonctionnement actuel du système. Je vais prendre deux ou trois médicaments vendus sur ordonnance d'utilisation très courante. Le valium est probablement le médicament vendu sur ordonnance le plus utilisé au Canada et pratiquement dans tous les autres pays. A Winnipeg, le prix de vente au détail de 100 comprimés du médicament breveté est de 15,10 $. Pour l'équivalent non breveté, le prix au détail est de 5,64 $. Prenons le tagamet, un médicament largement utilisé par les gens qui ont des ulcères. Cent comprimés du tagamet breveté coûtent 39,38 $ à Winnipeg. L'équivalent non breveté coûte 15,34 $.

Pour un des antibiotiques les plus récents sur le marché, l'amoxicilline, le médicament breveté coûte 18,25 $ tandis que son équivalent sans marque de commerce coûte 9,25 $.

Selon le système actuel, comme ils obtiennent des équivalents sans marque de commerce pour la plupart des médicaments qui leur sont prescrits, les consommateurs payent la moitié ou moins du prix des médicaments brevetés. Le ministre propose de détruire pratiquement ce système.

Il a déclaré que, non seulement le coût des médicaments actuellement sur le marché n'augmenterait pas, mais qu'il n'y aurait pas non plus de hausse de prix pour les médicaments de demain. Il est certainement le seul à le croire. Clayton Yeutter, le négociateur commercial en chef des États-Unis, a déclaré ceci, à Radio-Canada, à l'occasion d'une interview, après avoir prononcé un discours à Chicago, le 30 septembre:

> Cela risque d'augmenter le prix de détail de certains de ces produits. Si le prix de détail reste faible grâce à la piraterie, ce n'est pas une bonne façon d'administrer un pays.

Je voudrais que le ministre dise aux personnes âgées et aux jeunes parents dont les enfants tombent malade et ont besoin de médicaments délivrés sur ordonnance s'il croit ou non, comme M. Yeutter, que le système actuel qui leur a permis d'économiser de l'argent se fonde sur la piraterie et que nous devons l'éliminer. L'ancien ministre de la Consommation et des Corporations était plus conscient de la réalité et plus franc que son successeur. Il a déclaré . . .

M. McDermid: C'est son avis personnel.

M. Orlikow: Le député dit que c'est son avis personnel.

M. Riis: L'avis du ministre.

M. Orlikow: Tel était donc l'avis de ce ministre. Le 27 juin 1986, il a déclaré que, selon son ministère, la mise en marché retardée de médicaments sans marque de commerce ne coûterait pas aux provinces plus de 100 millions de dollars d'ici à 1990. Si les prix ne doivent pas augmenter, pourquoi l'ancien ministre a-t-il accepté, comme le ministre actuel, de payer 600 millions aux provinces? C'est certainement parce qu'il savait que les prix augmenteraient.

Mon collègue, le député de Beaches (M. Young) et d'autres députés ont demandé au gouvernement, au ministre de la Consommation et des Corporations et au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp) de publier les études en leur possession qui dévoilent toute la vérité quant aux hausses auxquelles il faut s'attendre.

• (1650)

Je prierais le ministre de dire aux députés et aux Canadiens pourquoi le gouvernement a refusé de divulguer ces documents et ces études. Nous avons tout lieu de croire que ces documents n'ont pas été publiés parce que les Canadiens y apprendraient que le prix des médicaments d'ordonnance va monter en flèche après l'adoption du projet de loi.

Nous n'avons pas pu obtenir ces chiffres. Toutefois, d'autres personnes ont étudié la question. L'Association canadienne des fabricants de produits pharmaceutiques, association réunissant des compagnies qui fabriquent des médicaments non brevetés, a commandé une étude. Celle-ci n'a pas été faite par quelque groupe louche, par un radical écervelé ou un ignorant quelconque. Le ministre tente de faire croire que tous ceux qui s'opposent au projet de loi ne savent pas de quoi ils parlent.

M. Riis: Qui a fait l'étude?

M. Orlikow: L'étude a été effectuée par une des sociétés les plus importantes et prestigieuses de comptables agréés au Canada, Currie, Coopers and Lybrand.

M. Riis: Très réputée.

M. Orlikow: En effet. Cette société a effectué des travaux pour le gouvernement fédéral et beaucoup de gouvernements provinciaux.

On a constaté dans l'étude que sans la concurrence des médicaments non brevetés pour freiner la tendance des sociétés multionationales de produits pharmaceutiques à augmenter le plus possible leurs profits, les prix des nouveaux médicaments augmenteront rapidement. On estime que d'ici 1995 les Canadiens paieront 650 millions de dollars de plus qu'à l'heure actuelle. La somme globale atteindra 4,73 milliards sur une décennie. Comparons ce coût avec l'allégation, et j'appuie sur ce mot, du ministre et du gouvernement qui prétendent que les sociétés multinationales de produits pharmaceutiques investiront 1,4 milliard de dollars durant cette période si le projet de loi est adopté. Pour chaque dollar que pourront investir les multinationales qui fabriquent des médicaments, les Canadiens en paieront quatre.

Je pense que nous avons parfaitement le droit de mettre en doute l'allégation que ces sociétés vont investir cet argent. Jusqu'à 1969, elles jouissaient de la protection des brevets. Elles avaient toute la protection qu'elles voulaient et dont elles avaient besoin. Si c'est la protection que le projet de loi va leur fournir qui va les convaincre de poursuivre des travaux de recherche au Canada, pourquoi n'ont-elles fait aucune recherche chez nous à l'époque où elles jouissaient déjà de cette protection?

Les faits sont très simples. A l'instar d'autres multinationales dans à peu près tous les secteurs, celles de l'industrie pharmaceutique ont une politique très simple. Presque toujours elles préfèrent effectuer leurs recherches au laboratoire de leur siège social, et non pas dans ceux de leurs filiales, et c'est d'ailleurs ce qu'elles font. Nous n'avons pas le droit de croire qu'elles vont investir l'argent et effectuer le travail que l'on dit ce que le secteur et le gouvernement acceptent sans discussion.

Nous nous rendons compte que si Currie, Coopers and Lybrand ont effectué cette étude, c'est que leurs services ont été retenus par l'une des parties intéressées qui risquait d'être très gravement et négativement touchée si le projet de loi était adopté. Nous nous sommes assurés autant que possible que la position que nous adoptions était la bonne. Nous avons donc pris l'étude effectuée par Currie, Coopers and Lybrand, étude selon laquelle, d'ici à 1995, les Canadiens paieraient 650 millions de dollars de plus par année pour les médicaments d'ordonnances, et l'avons confiée à un important économiste spécialiste du domaine des médicaments. Nous ne pouvons fournir son nom, car il travaille pour le gouvernement fédéral. Il nous a dit que dans l'ensemble, les hypothèses et les prévisions de Currie, Coopers and Lybrand étaient prudentes.

Je reviens au fait que nous savons ce qui va se passer parce que nous savons ce qui s'est passé, de façon régulière, avant 1969. A l'époque, les entreprises pouvaient fixer les prix aussi haut que l'acceptait le marché. Elles savaient alors et elles savent maintenant que, si le projet de loi est adopté, elles n'auront pas à craindre la concurrence des fabricants de produits non brevetés pendant au moins dix ans. Elles ne seront pas obligées de couper les prix. Comme je l'ai déjà fait remarquer, elles exigent au moins deux fois plus, et souvent davantage, que les fabricants de produits non brevetés. Nous savons que l'escalade des prix sera immédiate. Elle a déjà commencé pour les nouveaux médicaments.

Voyons le cas de deux nouveaux médicaments, Tegison et Carderone, mis sur le marché au cours des six derniers mois. Le médicament Carderone a été mis en vente au prix de gros de 150 $ le cent et Tegison, à 77 $ pour 36 comprimés. Nous pouvons comparer avec les prix de gros de 50 $ à 70 $ le cent auxquels les nouveaux médicaments étaient auparavant mis en marché.

Les sociétés pharmaceutiques savent maintenant qu'elles peuvent impunément hausser leurs prix puisque l'entrée en vigueur de la mesure sera rétroactive à juin dernier. Il va sans dire que les fabricants de médicaments vont fixer le prix le plus haut possible puisque celui-ci sera ensuite contrôlé.

Avec l'appui du député de Kamloops—Shuswap (M. Riis), je propose donc:

Que l'amendement soit modifié en retranchant tous les mots suivant le mot «dans» et en les remplaçant par ce qui suit: «douze mois à compter de ce jour».

M. le vice-président: Je remets à plus tard ma décision sur la recevabilité de l'amendement proposé par le député de Winnipeg-Nord (M. Orlikow) et appuyé par le député de Kamloops—Shuswap (M. Riis).

Comme il est 17 heures, la Chambre passe maintenant à l'étude des mesures d'initiative parlementaire inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES—PROJETS DE LOI PUBLICS

[*Traduction*]

LA LOI SUR LA SANTÉ DES NON-FUMEURS

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

Mme Lynn McDonald (Broadview—Greenwood) propose: Que le projet de loi C-204, régissant l'usage du tabac dans les lieux de travail fédéraux et les véhicules de transport en commun et modifiant la Loi sur les produits dangereux en ce qui concerne la publicité des cigarettes, soit lu pour la 2e fois et renvoyé à un comité législatif.

—Monsieur le Président, nous examinons aujourd'hui un projet de loi historique. Pour la première fois, nous sommes saisis d'un projet de loi extrêmement important concernant la santé de tous les Canadiens. Il s'agit d'une mesure apparentée à un projet de loi d'initiative gouvernementale par sa complexité, et il est rendu possible grâce à la réforme de notre procédure parlementaire. Il tend à créer un environnement sans fumée pour tous les employés relevant de la compétence fédérale et à interdire la publicité et la promotion des produits à base de tabac. Il s'agit d'une mesure aussi complète qu'un projet de loi d'initiative privée peut l'être, car un simple député ne peut pas dépenser d'argent. Elle ne peut renfermer de dispositions prévoyant une campagne publicitaire contre l'usage du tabac ou tendant à favoriser des récoltes de remplacement.

• (1700)

Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp) lui-même a déclaré qu'il fallait aborder le problème de façon globale. J'exhorte aujourd'hui le gouvernement à passer aux actes, en appuyant le projet de loi C-204. Cette mesure a une chance d'être adoptée en vertu du nouveau règlement. Elle a été choisie par un comité tripartite comme un sujet dénué de tout sectarisme. Ce comité des affaires émanant des députés était formé en majorité de conservateurs qui se sont rencontrés, soit dit en passant, dans une salle enfumée. Les députés ont mis de côté leurs intérêts personnels, afin de faire passer au premier plan une question de santé d'importance nationale.

[*Français*]

Le problème du tabagisme est bien connu. Trente-cinq mille Canadiens perdent la vie chaque année à cause de maladies liées à l'usage de la cigarette, les cancers surtout, les infarctus et l'emphysème. Parmi les 35 000 Canadiens qui meurent chaque année, ils sont environ 1 000 qui ne fument pas eux-mêmes, mais qui sont les victimes de la fumée secondaire. Autrement, il y a les maladies non mortelles. Les fumeurs sont malades plus souvent que les non-fumeurs. Les enfants d'une famille où il y a un fumeur ou une fumeuse souffrent de maladies, de la bronchite deux fois plus souvent que les enfants d'une famille non fumeuse. Or, l'usage du tabac cause des problèmes très graves: la mort, la maladie, la souffrance, l'invalidité, la baisse de productivité et les incendies.

Qu'est-ce qu'on peut faire face à ce problème? Les fumeurs en grande majorité s'efforcent de cesser de fumer. Or, c'est difficile et ce serait mieux de ne pas commencer cette habitude. Pour cette raison il faut mettre fin à la publicité sur le tabac. A cause du fait que beaucoup de Canadiens cessent de fumer, surtout les hommes, et 35 000 fumeurs meurent chaque année, les sociétés de tabac sont obligées d'encourager de nouveaux fumeurs et malheureusement de nouvelles fumeuses. Les campagnes de publicité sont dirigées vers les jeunes et vers les femmes. Les campagnes publicitaires sont fondées sur la crainte et la vulnérabilité de ces deux groupes.

[*Traduction*]

Ces campagnes réussissent fort bien. La consommation de tabac s'est accrue de 4 p. 100 cette année par rapport à l'année dernière. Les campagnes publicitaires donnent des résultats. Il est vraiment ironique que les symboles de l'émancipation de la femme servent dans ces campagnes à inciter les femmes à fumer. Les femmes mourront du cancer du poumon dans la même proportion que les hommes bien avant d'obtenir un salaire égal pour un travail d'égale valeur.

La société a tout intérêt à ce que les gens soient en bonne santé. Lorsqu'une personne est malade, lorsqu'elle s'absente de son travail ou lorsqu'elle meurt en laissant derrière elle de jeunes personnes à charge, c'est la société qui doit payer. C'est encore elle qui finance l'assurance-maladie et les pensions et s'occupe des personnes à charge. Les fumeurs eux-mêmes versent 3 milliards de dollars par année en taxes, mais ils coûtent à la société 8 milliards de dollars. Les compagnies de tabac n'ont pas à indemniser leurs victimes. Je ne prétends pas que ce soit là la meilleure solution, bien qu'il se révélera peut-être nécessaire d'intenter des poursuites en justice à défaut d'une mesure législative convenable. Quand on a découvert le tort causé par la thalidomide, ce médicament a été interdit. Personne n'ira dire qu'il nous aurait fallu une meilleure loi pour permettre aux victimes d'intenter des poursuites contre les fabricants de ce médicament. Ce dernier a été simplement interdit.

Nul n'a le droit de faire de la publicité pour un produit quelconque. En fait, les restrictions en matière de publicité s'appliquent à toutes sortes de services parfaitement légitimes, comme les services d'avocat et les produits pharmaceutiques. L'idée qu'on a le droit de faire de la publicité à un produit dangereux est tout à fait ridicule. Un tueur à gages ne peut pas annoncer ses services; celui qui fournit des armes aux terrorristes ne le peut pas non plus, comme on ne peut pas annoncer que l'on vend du poison pour se débarrasser d'un conjoint gênant.

La liberté d'expression prévue dans la Charte des droits est destinée à permettre aux gens d'exprimer leur point de vue. Les gens sont libres de défendre la cause du tabagisme, mais personne n'a le droit de faire de la publicité à un produit dangereux. En outre, la Charte prévoit certaines exceptions dont on voit l'exemple dans toute société libre et démocratique. Assurément, des sociétés libres et démocratiques ont interdit la cigarette. Je signale que le pays qui a adopté l'interdiction la plus sévère, la Norvège, a été témoin d'une baisse considérable de la consommation du tabac, surtout chez les jeunes.

On a parfaitement raison de dire que la publicité ne sera pas la panacée, qu'elle n'empêchera pas les gens de fumer. Si la perfection était le critère pour accepter ou rejeter des mesures législatives, la Chambre n'aurait pas de projet de loi à étudier. La publicité étant absolument essentielle aux fabricants de cigarettes, il est absolument essentiel d'interdire toute annonce publicitaire sur ce produit. Aucune campagne publicitaire sur les méfaits du tabagisme que lancerait le ministre ne parviendrait à contrecarrer la campagne insidieuse des publicitaires qui associent un produit à la vie, à la santé, aux sports, à la beauté, au succès et qui jouent ainsi sur les appréhensions des consommateurs. Je préconise une campagne de contre-publicité, mais seulement après qu'on aura interdit la campagne de publicité en faveur du tabac. Le gouvernement ne peut pas financer cette initiative. Ce serait extrêmement coûteux puisque les sociétés de tabac dépensent 200 millions de dollars par an à leurs fins.

[*Français*]

Il ne faut pas exagérer l'impact de ce projet de loi en ce qui concerne l'emploi. J'espère qu'il y aura une diminution dans l'usage du tabac, mais ce n'est pas une question d'abolir la production du tabac ou les manufactures de cigarettes au Canada. Les fermes sont déjà touchées par la concurrence du Tiers monde. Même si la consommation demeure stable, les fermiers souffriront de cette concurrence des bas prix du tabac du Tiers monde. Aussi longtemps qu'il y aura des fumeurs au Canada, il ne faudrait importer ni le tabac ni les cigarettes et les manufacturiers continueront. Il y aura des changements graduels dans ces industries. Avec une baisse de la demande, il y aura à long terme une perte de ces emplois. Il y aura malgré tout une croissance des emplois dans d'autres domaines. Les gens qui cessent de fumer achètent d'autres produits et d'autres services. Ils vont au cinéma, au restaurant, achètent des vêtements, et ainsi de suite. La hausse de la demande dans ces autres secteurs de l'économie créera de l'emploi dans ces secteurs.

[*Traduction*]

Grâce à l'adoption de ce projet de loi, les employés fédéraux auront pour la première fois le droit de travailler dans un environnement sans fumée. Les employés l'ont réclamé sans succès. Les lignes directrices du ministère de la Santé et Bien-être social, à caractère non obligatoire, n'ont donné aucun résultat. Placer une affiche pour empêcher la fumée de tabac de circuler n'est pas la solution. On a fait des procès ponctuels, sans beaucoup de succès. Ils ont duré des années, comme dans le cas de M. Timpauer, ou ils ont été rejetés en appel par la Cour fédérale d'appel. C'est coûteux, cela prend du temps et ce n'est pas la bonne façon de procéder. C'est un grave problème et il faut légiférer.

Je constate que dans le domaine des transports, les sociétés de transport ont bien accueilli le règlement du gouvernement. Elles ont des difficultés à se prononcer entre les fumeurs et les non-fumeurs. Elles veulent que nous adoptions ce projet de loi. Mon projet de loi d'initiative parlementaire s'applique aux transporteurs publics, aux compagnies aériennes et ferroviaires, aux transports maritimes et aux services d'autobus interprovinciaux. Ils désirent aussi ce règlement.

Ce projet de loi s'est attiré beaucoup d'appui, monsieur le Président, de la part de la Société canadienne du cancer, des *Physicians for a Smoke Free Canada*, de l'Association pour les droits des non-fumeurs, des Associations médicales de Nouvelle-Écosse, du Conseil canadien sur le tabagisme et la santé, de l'Alliance de la Fonction publique du Canada, et je pense que nous obtiendrons encore beaucoup plus d'appui lorsque les Canadiens se rendront compte des possibilités offertes.

Ce projet de loi pourrait marquer un tournant. Il pourrait être le premier projet adopté aux termes du nouveau Règlement de la Chambre et il pourrait certainement être la première loi globale du Canada traitant d'un problème de santé évitable. Je demande à tous les députés des deux côtés de donner aux employés relevant de la compétence fédérale le droit de travailler dans un environnement propre, sans danger et sain. Je demande aux députés des trois partis de promouvoir la santé des enfants, d'empêcher les commerçants subtils, ces cols blancs de la came, comme les médecins les ont appelés, de faire usage de l'attrait de leurs marchandises pour entraîner les enfants dans une habitude qu'ils regretteront par la suite. J'exhorte tous les députés à mettre de côté toute considération sectaire et à appuyer un projet de loi qui donnera aux employés le droit à un milieu de travail propre et aux enfants la protection dont ils ont besoin pour grandir en toute sécurité.

• (1710)

[*Français*]

M. Gabriel Fontaine (Lévis): Monsieur le Président, il me fait plaisir d'intervenir aujourd'hui sur le projet de loi de ma collègue de Broadview—Greenwood (Mme McDonald), le projet de loi C-204, et c'est une projet de loi qui vise un grand nombre d'objectifs. Il vise à restreindre l'usage du tabac au travail, il vise à interdire la publicité sur le tabac et il vise également à limiter la vente des produits du tabac. Je n'ai pas l'intention aujourd'hui d'examiner tous les secteurs que ce projet de loi pourrait toucher. Je m'attarderai plutôt aux conséquences qu'il aurait en milieu de travail.

Monsieur le Président, il existe déjà un mécanisme permettant de s'attaquer au problème de sécurité et d'hygiène des travailleurs. Je parle ici du Comité mixte de sécurité et d'hygiène.

Les comités d'hygiène et de sécurité constituent le moyen idéal de régler, au palier local, les questions complexes qui touchent à la sécurité et à la santé des travailleurs. Il ne faut en aucune façon appuyer toute initiative susceptible d'affaiblir ces comités. Or, c'est justement ce que le projet de loi C-204 ferait. Je vais m'expliquer, monsieur le Président.

Comme tous mes honorables collègues le savent déjà, les employeurs et les employés qui relèvent de la compétence fédérale sont assujettis aux dispositions du Code canadien du travail et à ses règlements d'application. La Partie IV de ce Code porte sur les questions de sécurité et d'hygiène professionnelles. Elle s'applique à tous les lieux de travail visés par le projet de loi qui est présentement à l'étude, notamment à la Fonction publique fédérale, aux compagnies de transport aérien, aux banques, aux Postes, aux stations de radio et de télévision, aux chemins de fer, aux silos à grains et à certaines sociétés d'État.

L'objet premier de la Partie IV du Code est de prévenir les accidents, les blessures et les maladies professionnelles qui se produisent au cours d'un emploi auquel le Code s'applique ou qui en découlent ou y sont reliés. A cette fin, elle oblige les employeurs à bien protéger la sécurité et la santé de leurs employés. La Partie IV du Code autorise également le gouverneur en conseil à établir divers règlements visant à protéger la sécurité et la santé des travailleurs. C'est dans le cadre de ce mandat que le Règlement du Canada sur la sécurité et l'hygiène au travail a été adopté.

Ce règlement fixe, dans ses 18 parties, les normes à suivre pour tout ce qui touche à la sécurité et à la santé des travailleurs, qu'il s'agisse des mesures d'hygiène ou des chaudières. La Partie X du Règlement traite des substances dangereuses et revêt une importance particulière dans le débat. On y expose la marche à suivre pour faire une enquête même s'il existe simplement un risque que la sécurité et la santé d'un travailleur soient compromises. On y indique les limites d'exposition admissibles aux substances dangereuses. On y reconnaît qu'il faut limiter autant que possible l'exposition aux substances dangereuses par des moyens techniques.

Monsieur le Président, c'est à Travail Canada que revient la responsabilité de recommander au gouverneur en conseil des règlements sur la sécurité et l'hygiène et de faire observer par la suite les règlements autorisés par le gouverneur en conseil. Cependant, le Code reconnaît la très grande importance du rôle joué par les employeurs et les employés pour éliminer, dans toute la mesure du possible, les risques présents dans un milieu de travail.

Le Code oblige les employeurs comptant 20 employés ou plus à établir un comité de sécurité et d'hygiène composé d'un nombre égal de représentants de la Direction et des travailleurs. Les petits établissements comptant au moins cinq employés ont le choix de nommer, au sein des travailleurs, un représentant à la sécurité et à l'hygiène, au lieu de former un comité. Travail Canada espère vivement que ces comités de sécurité et d'hygiène appuieront solidement les efforts que nous déployons pour réduire l'exposition des travailleurs aux substances dangereuses. Ces comités constituent la pierre angulaire de la politique de responsabilité interne de Travail Canada voulant que les travailleurs et la Direction trouvent des solutions mutuellement acceptables aux problèmes de leur milieu de travail.

Lorsque les parties ne parviennent pas à trouver une solution satisfaisante à un problème particulier, il est possible de faire appel à un inspecteur de Travail Canada. Voilà, à mon avis, la façon la plus raisonnable et la plus économique d'assurer la sécurité et l'hygiène dans le lieu de travail. Comme vous le savez, monsieur le Président, il existe déjà au Canada toute une réglementation visant à protéger la sécurité et la santé des travailleurs. Il existe aussi un excellent mécanisme qui donne au travailleur toute la protection à laquelle il a droit en vertu de la loi.

Prenons maintenant la question proprement dite de la fumée de tabac en milieu de travail. La question est extrêmement complexe. Il ne s'agit pas simplement d'un employeur qui utilise dans son procédé de fabrication une substance dangereuse ou d'un procédé de fabrication qui émet une substance dangereuse contre laquelle il importe de bien protéger le travailleur. A la fois les patrons et les travailleurs fument.

Les patrons et les travailleurs sont exposés à la fumée des autres. Il ne s'agit donc pas, monsieur le Président, d'une question de l'employeur versus les employés. Ce n'est pas non plus un problème d'ordre technique. Il ne faut donc pas chercher une solution technique. De l'avis des spécialistes de la Direction de la sécurité et de l'hygiène au travail rattachée à Canada au travail, établir des limites d'exposition à la fumée secondaire en mesurant la concentration de l'une ou l'autre de ses composantes, ce serait s'exposer à bien des embûches. Cette formule n'est pas à conseiller.

Qui plus est, monsieur le Président, je crois qu'imposer un règlement interdisant de fumer ne nous donnerait pas un environnement exempt de fumée à moins qu'on l'applique avec rigueur et fermeté. Ce serait surtout le cas dans les lieux de travail de réglementation fédérale où le public est présent en grand nombre. Je pense aux aéroports, aux gares, et le reste, où il faudrait engager une armée d'inspecteurs pour faire respecter l'interdiction de fumer et où le règlement ferait l'objet d'une bureaucratie considérable. Ce n'est sûrement pas le voeu de la population canadienne.

Je ne voudrais pas donner l'impression, monsieur le Président, que je tiens pour inoffensive l'habitude de fumer, loin de là. Les preuves sont irréfutables: la santé du fumeur en souffre. Je suis également convaincu qu'un nombre croissant de Canadiens déplorent de respirer de l'air vicié par la fumée des autres. Ils sont de plus en plus nombreux à exprimer leur mécontentement et leurs craintes à ce sujet.

Tout en sympathisant avec eux, je suis d'avis qu'il n'est pas indiqué de légiférer davantage. La solution ne réside pas dans une intervention accrue du gouvernement dans la vie de tous les jours des Canadiens.

J'estime, monsieur le Président, que la solution appartient aux premiers intéressés dans ce dossier. La solution doit venir des travailleurs et des patrons. Il sera ainsi possible de trouver une solution unique qui conviendra à chaque milieu de travail.

En outre, une solution interne trouvée par les personnes les plus touchées par le problème recevra sûrement un accueil plus favorable qu'une solution imposée par une bureaucratie anonyme à Ottawa.

Monsieur le Président, je suis fermement convaincu que c'est sur une base volontaire et locale que les employeurs et les employés doivent, dans un esprit de collaboration, régler ce problème social complexe.

Je crois que c'est par le biais des comités de sécurité et d'hygiène qu'il faut attaquer le problème du tabac en milieu de travail et c'est précisément ce que Canada au Travail tente de faire.

Comme je l'ai mentionné tantôt, un texte législatif qui est appelé à saper le rôle des comités de sécurité et d'hygiène, même sur une question bien particulière, ne doit pas être promulgué.

[*Traduction*]

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, je suis heureux de prendre la parole cet après-midi au sujet du projet de loi C-204 présenté par la députée de Broadview—Greenwood (Mme McDonald). Ce projet de loi vise essentiellement à réglementer l'usage du tabac dans les lieux de travail fédéraux et les véhicules de transport en commun, ainsi qu'à modifier la Loi sur les produits dangereux en ce qui concerne la publicité des cigarettes. Il vient à point et représente un effort concerté visant à résoudre le problème de l'usage du tabac dans notre société, pour ce qui est des secteurs qui relèvent de la compétence fédérale.

Le député qui m'a précédé a qualifié la mesure d'interventionniste. Il semble être d'avis qu'il est préférable de miser sur la bonne volonté de tous et chacun. Soit dit en toute déférence, c'est une façon de se défiler. Cela revient à dire que l'inertie est préférable à l'action.

Dans les dix minutes qui me sont accordées cet après-midi, j'aimerais examiner les visées du projet de loi et vous fournir certaines statistiques qui permettront peut-être de réfuter l'argument selon lequel cette mesure est interventionniste. Premièrement, en vertu du projet de loi, les employeurs relevant de la compétence fédérale seraient tenus de mettre à la disposition de leurs employés un environnement sans fumée. Qu'y a-t-il de mal à cela? En vertu de cette mesure, des fumoirs seraient prévus pour les fumeurs afin d'assurer un environnement sans fumée aux non-fumeurs, lesquels se trouvent majoritaires au Canada. Il serait également interdit de

fumer dans les véhicules de transports en commun relevant de l'autorité fédérale.

• (1720)

Le ministre des Transports (M. Crosbie) a déclaré la semaine dernière qu'on pourrait commencer par interdire de fumer à bord des avions quand le vol dure moins de deux heures. Fumer est dangereux pour la santé dans les avions à cause de l'air pressurisé, et présente également un danger pour l'avion lui-même. Ce n'est qu'une question de temps avant que l'on interdise totalement de fumer à bord des avions. On songe également à l'interdire à bord des navires, des trains et des véhicules de transport routier en commun.

Le projet de loi modifierait la Loi sur les produits dangereux de façon à interdire la promotion et la publicité des produits du tabac tout en en permettant la vente. D'après le projet de loi, ceux qui décident de fumer connaissent le risque que cela présente et sont responsables de leur décision. Il est toutefois complètement absurde de promouvoir la cigarette en tentant de faire croire qu'il est sain et agréable de fumer. C'est faux et trompeur. Il est tout particulièrement nocif d'adresser une telle publicité aux jeunes. Nous devons éliminer ce genre de publicité.

D'après les statistiques, les deux tiers des Canadiens sont de non-fumeurs. Bien des sociétés et des établissements mettent déjà en oeuvre des mesures anti-tabac et désignent des zones pour fumeurs et pour non-fumeurs. Environ 30 grandes villes d'un bout à l'autre du pays ont déjà adopté des règlements anti-tabac. Loin de faire oeuvre de pionnier, le gouvernement fédéral ne ferait que suivre l'exemple déjà donné dans le secteur privé et à d'autres paliers de gouvernement. Le gouvernement fédéral déclarerait qu'il fera ce qu'il peut pour contrer la campagne actuelle en faveur du tabagisme qui est dangereux pour la santé.

Voyons les effets du tabac. Ce projet de loi n'est pas interventionniste et ne foule pas aux pieds les droits des citoyens. Les statistiques contredisent tout argument en ce sens. Elles démontrent que le tabac est la principale cause de tous les décès qu'il serait possible d'éviter. Cette habitude est responsable de près de 20 p. 100 de tous les décès au Canada. Elle est plus meurtrière que l'alcool, les accidents de la route, la violence, les toxicomanies, le suicide et les empoisonnements mis ensemble. L'habitude de fumer tue 32 000 Canadiens chaque année. Quatre millions de Canadiens mourront des effets de la consommation des produits du tabac. Tous les fumeurs raccourcissent en moyenne leur vie de huit ans.

On est de plus en plus sensibilisé aux dangers de la fumée des autres. Une récente étude de Santé et Bien-être social Canada démontre qu'un Canadien sur cinq est atteint d'une affection grave exacerbée par la fumée des autres. Il suffit d'en parler aux personnes atteintes d'asthme, d'emphysème ou d'affection cardiaque pour s'en convaincre. Santé et Bien-être social Canada estime également que 1 050 Canadiens non fumeurs mourront du cancer du poumon dont peut-être la moitié en raison de l'absorbtion de la fumée des autres.

Pour ce qui est des coûts économiques de l'habitude de fumer, Santé et Bien-être social Canada les évalue à deux fois les recettes tirées des taxes sur le tabac. Les auteurs du rapport du ministère soulignent que les coûts économiques de l'usage du tabac en termes de mortalité, d'invalidité, de dommages causés par les incendies, de frais d'hospitalisation et de frais médicaux se chiffrent à 7,12 milliards de dollars comparativement à 4,2 milliards de dollars de revenus générés par l'industrie du tabac.

Par conséquent, en étudiant le genre de mesure législative dont nous sommes saisis, nous n'empiétons pas sur les droits des gens et nous ne tentons pas de réglementer leur vie. Nous prenons le parti de la majorité. Deux tiers des Canadiens ne fument pas. Ils meurent pourtant avec les fumeurs. Nous essayons tout simplement de minimiser les effets du tabac tant sur les fumeurs que sur les non-fumeurs. Je crois qu'aucun Canadien ne s'y opposera tant et aussi longtemps que ceux qui désirent fumer seront libres de le faire conformément à la loi. Personne ne veut priver les fumeurs de ce droit. Après tout, nous sommes dans un pays libre.

Nous voulons faire deux choses. D'abord, nous voulons essayer de protéger les non-fumeurs de la fumée produite par les fumeurs. Ensuite, nous voulons mettre la population canadienne au fait des nombreuses statistiques sur les dangers du tabagisme. Le gouvernement a le devoir de faire comprendre aux Canadiens, et surtout aux jeunes, qu'il n'est pas sain de fumer, que ce n'est pas une habitude aussi excitante que les publicitaires voudraient nous le faire croire.

Nous, de ce côté-ci de la Chambre, faisons bon accueil à ce projet de loi. Nous nous réjouissons de pouvoir débattre de ce problème sur la scène fédérale. Si les municipalités et les entreprises privées peuvent prendre l'initiative d'adopter des règlements contre l'usage du tabac, pourquoi le gouvernement fédéral ne fait-il pas preuve de la même autorité dans sa sphère de compétence? Si nous sommes vraiment sérieux et responsables, nous ne permettrons pas que ce projet de loi reste inopérant sous prétexte qu'il nous faut faire appel à la bonne volonté des gens. Les statistiques prouvent que cela ne fonctionne pas dans ce domaine. J'espère que mes collègues de tous les partis représentés à la Chambre vont s'entendre là-dessus. Renvoyons ce projet de loi au comité où nous pourrons entendre des témoins de tous les coins du pays nous exposer les deux côtés de la question. Au bout du compte, je crois que les faits viendront étayer ce projet de loi.

M. John Reimer (Kitchener): Monsieur le Président, je suis heureux de participer, moi aussi, à l'étude de cette mesure. Je félicite le député de l'avoir présentée. Il nous a rendu un fier service. Je souscris au principe de ce projet de loi. Le député nous a rappelé que la refonte du Règlement de la Chambre nous permettait maintenant de le renvoyer au comité après l'avoir mis aux voix. Il devrait être débattu ensuite pendant deux ou trois heures à la Chambre qui devrait se prononcer sur son adoption. C'est une réforme importante de notre procédure.

Je fais partie du comité qui s'occupe des mesures d'initiative parlementaire. Je suis content de voir que certaines mesures franchiront toutes les étapes de la procédure parlementaire au cours de la session actuelle. Je suis surtout fort aise qu'il en soit ainsi de ce projet de loi, car je l'appuie très fort. Ce projet de loi comporte certains points discutables de moindre importance qui peuvent être débattus au comité. Il faut donc l'adopter.

• (1730)

La cigarette est la principale cause de maladies et de décès évitables, car elle entraîne la mort de plus de 30 000 personnes par année au Canada. Sur 180 000 décès au Canada, le sixième auraient pu être évités. Je trouve que ce projet de loi est important car si nous réussissons à réduire un peu la consommation de cigarettes, nous sauverons des vies humaines, nous améliorerons la productivité et nous économiserons les frais de toutes sortes dont elle est la cause. Cette mesure nous fera réaliser des progrès dans la lutte contre une cause de mortalité et de maladie qu'on pourrait prévenir.

J'ai parlé dernièrement à un médecin qui fait des recherches sur le cancer. Il préside un comité d'étude sur le cancer à l'Université d'Ottawa. Il m'a dit que 92 p. 100 des gens qui entrent à l'hôpital avec un cancer du poumon en sortiront dans un cercueil. C'est un chiffre alarmant et si ce projet de loi peut contribuer à résoudre ce problème, on aura beaucoup progressé.

Les statistiques sur l'usage du tabac au Canada révèlent l'existence d'un très grave problème de santé et suggèrent aussi des tendances inquiétantes. Le Canada a un des taux de consommation de cigarettes par habitant les plus élevés du monde industrialisé. Environ 36 p. 100 des Canadiens âgés de 15 ans et plus fument. Bien que le pourcentage des fumeurs diminue lentement, le dernier sondage montre que le nombre de jeunes Canadiennes qui fument augmente rapidement. Par exemple, la proportion de jeunes fumeuses âgées de 20 à 29 ans est passée de 36 p. 100 en 1983 à 45 p. 100 en 1986. De plus, l'usage du tabac augmente chez les tout jeunes adolescents. La récente diminution du nombre total de fumeurs pourrait être compensée à l'avenir par l'augmentation actuelle du nombre de jeunes fumeurs.

Les Canadiens manifestent de plus en plus l'inquiétude que leur inspirent les effets de l'usage du tabac. Ils se préoccupent surtout, semble-t-il, de la question de la publicité sur le tabac et de l'usage du tabac dans les lieux publics. Je suis d'accord avec eux. Je crois comme eux que les annonces sur le tabac trompent les consommateurs et visent à recruter de nouveaux fumeurs parmi les jeunes Canadiens.

J'ai enseigné les sciences de la santé et l'éducation physique pendant quatre ans dans une école secondaire de Kitchener. Nous avons abordé ce sujet dans nos cours sur la santé et j'ai trouvé inquiétant de savoir que, malgré l'information pourtant exhaustive que nous leur présentions, certains élèves finiraient par se mettre à fumer. C'est d'autant plus inquiétant que le but même de l'école est de renseigner pour permettre aux gens de faire des choix intelligents. Les enfants n'écoutent malheureusement pas toujours ce qu'on leur dit.

Plus les Canadiens sont informés sur les graves dangers que la fumée des autres, porteuse de plus de 60 substances toxiques, fait courir à leur santé, plus ils veulent être protégés contre l'exposition involontaire à cette fumée.

Je félicite le gouvernement pour les mesures qu'il a prises et je félicite aussi Air Canada pour avoir au moins interdit l'usage du tabac dans les avions qui circulent entre Ottawa, Toronto et Montréal. J'appuie l'importante mesure récemment annoncée par Transports Canada qui interdira l'usage du tabac à titre expérimental sur les vols d'une durée de deux heures maximum. Quand je fais un long voyage en avion, j'ai l'impression, après trois heures, que je pourrais tout aussi bien fumer moi-même parce que j'aspire autant de fumée que la personne qui fume deux rangées derrière moi. Quand je sors de l'avion à la fin du voyage, j'ai les yeux pleins d'eau et les poumons pleins de fumée. Cela me dérange beaucoup. Je suis heureux de voir que le gouvernement commence à réagir, que nous faisons enfin quelques progrès. Ce projet de loi nous aidera à aller plus loin.

Le public a été davantage sensibilisé au problème de la publicité pour le tabac lorsque la Compagnie RJR-Macdonald Tobacco a parrainé l'Association canadienne de ski en 1983. L'opinion publique s'est alors élevée contre le fait que le sport amateur servait à promouvoir le tabac. C'est alors que le gouvernement fédéral a adopté, en janvier 1985, une politique obligeant tous les organismes de sport amateur qu'il finançait à renoncer à signer ou à renouveler des contrats avec des fabricants de tabac. Cela veut dire que nous commençons au moins à nous attaquer au problème sur plusieurs fronts.

Même si la Compagnie RJR-Macdonald Tobacco a récemment annoncé qu'en raison d'une baisse de son chiffre d'affaires, elle ne vendrait plus les cigarettes Tempo, sa campagne publicitaire antérieure en faveur de cette cigarette a secoué l'opinion publique qui s'est inquiétée des méthodes de commercialisation des fabricants de tabac. De nombreux Canadiens estimaient que cette campagne visait à recruter de nouveaux fumeurs parmi les jeunes Canadiens, ce qui allait à l'encontre du code publicitaire et promotionnel auquel les fabricants de tabac se pliaient volontairement. Il s'agit certainement d'une stratégie commerciale très tentante étant donné que l'habitude de fumer se prend avant l'âge de 20 ans.

L'Association pour les droits des non-fumeurs a également signalé, avec preuve à l'appui, de nombreuses autres infractions au code des fabricants, y compris l'affichage d'annonces publicitaires en faveur du tabac sur des panneaux et dans des magasins situés à 200 mètres des écoles. Je tiens à attirer l'attention de la Chambre sur une pleine page de publicité publiée dans un journal de ma circonscription. Cette annonce, que nous avons pu voir dans tous les journaux du pays, invite les citoyens à écrire à leur député en disant: «Dites à votre député qu'un produit qui crée une accoutumance ne laisse aucune liberté de choix. Dites-lui qu'il est temps d'empêcher les enfants de contracter une habitude mortelle.» C'est une bonne publicité et toutes les lettres qu'on voudra m'adresser à ce sujet sont les bienvenues. Ce projet de loi va nous aider à nous attaquer à ce problème. Les activités des divers groupements du pays commencent à porter leurs fruits.

Le nouveau paquet de 15 cigarettes Export A constitue également un sujet d'inquiétude étant donné que son faible prix le met plus facilement à la portée des jeunes. Malheureusement, le marché du tabac étant en perte de vitesse, il faut s'attendre à ce que ces campagnes publicitaires et promotionnelles douteuses se multiplient. C'est donc avec plaisir que j'appuie la mesure à l'étude.

La publicité concernant un produit aussi dangereux constitue une source d'inquiétude depuis quelque temps. La publicité associe le tabac à une vie saine, amusante et brillante, elle contribue à mieux faire accepter le tabac parmi les jeunes et elle légitime son usage. Les magazines renferment des pages entières d'annonces publicitaires attrayantes. Les entreprises

n'investiraient pas leur argent dans ces annonces, si elles ne donnaient pas les résultats escomptés.

Un certain nombre de magazines et journaux canadiens, notamment le *Whig-Standard* de Kingston, le *Recorder and Times* de Brockville et le *Globe and Mail*, refusent maintenant d'accepter des annonces publicitaires sur le tabac, car ils jugent qu'il est immoral d'annoncer un produit qui est manifestement dangereux et qui crée une dépendance. Je les en félicite.

Il est vrai qu'à la suite des initiatives prises par le *Canadian Tobacco Manufacturers Council*, le conseil canadien des fabricants de produits du tabac, la publicité sur le tabac est moins importante qu'auparavant; on trouve sur les paquets de cigarettes des avertissements signalant les dangers que le tabac présente pour la santé; en outre, les taux de goudron et d'oxyde de carbone dans les cigarettes sont moins importants, mais les violations au code d'éthique le montrent, cette autoréglementation a ses limites. Rien ne force, en effet, les fabricants à respecter leur propre code. Je félicite la députée de tenter de résoudre ce problème en présentant son projet de loi.

• (1740)

En conclusion, permettez-moi de dire que je trouve tout à fait remarquable que les recherches montrent qu'en interdisant aux gens de fumer dans les lieux de travail, on peut non seulement éviter certains dangers pour la santé, mais également économiser 5 000 $ par employé dans les trois ou cinq années suivant la mise en oeuvre de cette politique. Les employeurs pourraient compter sur une réduction des primes d'assurance contre les accidents et les incendies et des frais d'entretien réduits et sur une baisse du taux d'absentéisme et du taux de mortalité chez les employés. Des enquêtes montrent que les fumeurs prennent 50 p. 100 de plus de congés de maladie que les non-fumeurs. Les taux de mortalité chez les fumeurs au plus fort de leur période active, à savoir entre 30 et 35 ans, sont de quatre à sept fois supérieurs à ceux des non-fumeurs. Ce sont des statistiques alarmantes. C'est pourquoi je juge cette mesure si nécessaire.

Le gouvernement a commencé à prendre certaines mesures à ce sujet et nous sommes saisis d'un projet de loi dans le même sens. Que le porte-parole représente le parti conservateur, le parti libéral ou le Nouveau parti démocratique, importe peu. L'essentie c'est que la Chambre, à la suite des réformes entreprises, peut enfin s'attaquer à un problème. Nous pouvons mettre nos allégeances politiques de côté et nous pencher sur une question, car c'est ce qu'attendent de nous nos électeurs. Je félicite la députée de son projet de loi, et j'espère qu'il sera adopté.

Mme Barbara Sparrow (Calgary-Sud): Monsieur le Président, je voudrais faire état des problèmes et des avantages qu'il y a à appliquer une mesure comme le projet de loi C-204 aux moyens de transport et aux gares et aérogares surtout lorsque de telles installations sont également des lieux de travail. Le projet de loi tente dans les limites du raisonnable de tenir compte aussi bien des fumeurs que des non-fumeurs qui sont employés de la Fonction publique fédérale de même que des usagers des moyens de transport relevant de l'autorité fédérale.

Dans le domaine des transports comme ailleurs, les employés qui assurent un service direct au public partagent leur lieu de travail avec le public et, dans des édifices comme les grandes aérogares et les grandes gares, avec des exploitants du secteur privé tels les restaurateurs, les commerçants, les annonceurs, les réparateurs et, bien sûr, les voyageurs, dont aucun n'est peut-être assujetti à la réglementation fédérale. Dans de telles conditions, il est difficile de voir comment on pourrait réussir à faire respecter une mesure comme le projet de loi C-204.

Mme McDonald: Tous ont besoin de respirer.

Mme Sparrow: De plus, une brève analyse des tentatives de créer un environnement sans fumée dans le secteur des transports révèle qu'une loi ne serait peut-être pas nécessaire et pourrait même, dans certains cas, se révéler nuisible.

En 1984 les ministères fédéraux des Transports et de la Santé et du Bien-être social ont étudié la question de l'usage du tabac dans les transports en commun en consultation, bien sûr, avec les autorités provinciales, les transporteurs et les groupes voués à l'intérêt public. D'après le consensus qui semble se dégager, même s'il est désirable d'imposer des restrictions par une loi, il faudrait les examiner sous un angle pratique. Depuis lors, on a étudié un certain nombre d'initiatives dont je parlerai l'une après l'autre.

Depuis le début de septembre, VIA Rail offre des installations aux non-fumeurs sur toutes ses lignes sauf quatre dans le corridor de desserte intensive. Chaque train compte désormais un wagon réservé exclusivement aux non-fumeurs . . .

Mme McDonald: Et pas d'espace dans les gares.

Mme Sparrow: . . . et les autres wagons seront réservés à 70 p. 100 aux non-fumeurs et à 30 p. 100 aux fumeurs. Ces pourcentages rendent compte des exigences et préférences . . .

Mme McDonald: On ne peut pas parler de coin non-fumeurs si les non-fumeurs et les fumeurs occupent le même espace fermé.

Mme Sparrow: . . . que manifestent les clients de VIA Rail lorsqu'ils réservent leur place. Les trains de banlieue ne relèvent évidemment pas de la compétence fédérale. Toutefois, il est bon de signaler que, à Toronto, il est interdit de fumer dans tous les wagons depuis une vingtaine d'années. Cette année, cette interdiction a été étendue à tous les lieux clos et abribus. A Montréal, il est interdit de fumer dans tous les wagons, mais pas dans les abris ni sur les quais.

Les services d'autocars relèvent aussi de la compétence provinciale, mais des négociations fédérales-provinciales sont en cours à l'heure actuelle en vue d'améliorer ces services en ce qui concerne les non-fumeurs. La mise en vigueur de règlements contre l'usage du tabac présente des problèmes que l'on est en train d'examiner. Toutefois, de grandes compagnies d'autobus ont déjà pris certaines mesures, y compris réserver des autobus à l'usage exclusif des non-fumeurs. En général, les transporteurs routiers sont très empressés lorsqu'il s'agit de fournir des services aux non-fumeurs. Ils réagissent aux nouvelles tendances et aux exigences de leurs clientèles respectives de non-fumeurs . . .

Mme McDonald: Mais beaucoup trop lentement.

Mme Sparrow: . . . dans le cadre même de leur processus de planification et de leur stratégie de commercialisation.

Compte tenu des efforts que déploient déjà ces transporteurs, une initiative ou un énoncé de politique majeurs de la

part du gouvernement fédéral seraient probablement jugés inutiles par les entreprises . . .

Mme McDonald: Parlez-en aux voyageurs qui doivent respirer l'air vicié de lieux remplis de fumée.

Mme Sparrow: . . . et compte tenu de l'absence de compétence fédérale dans la plupart des transports routiers, cela risquerait de refroidir ou même de compromettre le climat de collaboration actuel.

M. Parry: Vous plaisantez bien sûr.

Mme McDonald: Collaboration? C'est la santé qui est en jeu.

Mme Sparrow: En ce qui concerne les avions, je pense que tout le monde connaît . . .

Mme McDonald: Vous voulez favoriser le cancer des poumons?

Des voix: Règlement!

Mme Sparrow: Je vous ai écoutée, vous pourriez peut-être avoir la même obligeance pour moi.

Mme McDonald: Vous ne débitez que des inepties—des inepties totales.

M. le vice-président: A l'ordre! Vous pourriez avoir la politesse d'écouter le discours de la députée.

Mme Sparrow: Merci, monsieur le Président. En ce qui concerne les avions, je pense que tout le monde connaît le succès qu'a remporté le projet pilote d'Air Canada qui interdit de fumer pendant les vols de deux heures ou moins dans le corridor Toronto-Montréal-Ottawa. Le 17 novembre 1986, le ministre des Transports (M. Crosbie) a annoncé un projet de réglement visant à interdire de fumer pendant les vols de deux heures ou moins dans les avions commerciaux canadiens. Le ministre recommandera au gouverneur en conseil que ce nouveau règlement de l'air, qui propose d'interdire de fumer dans les avions canadiens sur les vols intérieurs et transfrontaliers d'une durée de deux heures ou moins, soit publié dans la partie I de *La Gazette du Canada* pour solliciter les commentaires du public avant la prise de décision finale au début de 1987. Le nouveau règlement exigerait que les transporteurs aériens canadiens placent des panneaux d'interdiction de fumer sur ces vols et que les membres d'équipage puissent demander à un passager qui fume d'arrêter. Si un passager n'obtempérait pas, le transporteur aérien, aux termes du règlement, devrait faire descendre le passager à la prochaine escale.

M. Parry: De préférence avant.

Mme Sparrow: Le personnel navigant serait exempté de cette interdiction de fumer dans le poste de pilotage. Actuellement, aucune loi en vigueur au Canada ne requiert que les compagnies aériennes fournissent des zones pour non-fumeurs dans les avions.

Mme McDonald: C'est justement l'objet de ce projet de loi.

Mme Sparrow: La plupart en fournissent spontanément.

Mme McDonald: Cela ne sert à rien si l'on est dans le même espace confiné.

Mme Sparrow: Pour le transport maritime, il semble qu'on ait moins besoin de règlements pour permettre aux passagers de ne pas être incommodés par la fumée du tabac à cause de l'espace et de la mobilité dont ils disposent qui leur donnent davantage de latitude pour éviter la fumée du tabac.

Mme McDonald: Donc, les non-fumeurs doivent sortir sur le pont.

Mme Sparrow: Plus tôt cette année, on a placé des panonceaux portant l'inscription «Interdit de fumer» dans les cafétérias et les toilettes des traversiers. Des exploitants de traversiers ont aussi pensé désigner des endroits précis pour les fumeurs mais jusqu'à maintenant, un seul traversier possède une section pour les fumeurs.

En plus des traversiers, Transports Canada étudie actuellement les mesures possibles pour les installations du secteur maritime comme les débarcadères des navires de croisière de Halifax, Montréal et Vancouver.

Par contre, la flotte de la garde côtière pose un problème plus complexe. Il pourrait être raisonnable pour le gouvernement fédéral d'exiger que les employés s'abstiennent de fumer pendant leurs heures normales de travail dans les immeubles ou les ateliers puisqu'ils sont libres de le faire autant qu'ils le veulent dès qu'ils ont quitté les immeubles publics. Toutefois, la majorité des navires de la garde côtière passent plus de temps en mer qu'aux quais et il serait irréaliste d'imposer une interdiction totale de fumer sur ces navires. Les membres de l'équipage sont «chez eux» lorsqu'il ne sont pas en service et ont droit aux mêmes libertés que les employés en poste à terre pendant leur temps libre.

Mme McDonald: Et ceux qui ne fument pas ont droit à un environnement sans fumée.

Mme Sparrow: Pour ce qui est des terminus de voyageurs, Transports Canada a introduit en 1982 des restrictions sur l'usage des produits du tabac dans les aérogares qui lui appartiennent et qu'il exploite. Cependant, il s'agit d'une question complexe qui, dans le cas des aéroports et des grandes gares . . .

• (1750)

Mme McDonald: Où l'air est irrespirable.

[*Français*]

M. le vice-président: Sur un recours au Règlement, l'honorable secrétaire parlementaire du ministre de la Justice (M. Gérin).

M. Gérin: Monsieur le Président, malgré le fait que vous ayez demandé l'ordre tout à l'heure, la députée du Nouveau parti démocratique, qui a proposé la motion, la députée de Broadview—Greenwood (Mme McDonald), qui est assise juste à côté de la députée de Calgary-Sud (Mme Sparrow) qui prononce son discours, intervient constamment, de telle sorte qu'il n'y a plus moyen de suivre le discours. C'est une interférence, je pense, à mes droits et privilèges, comme député de cette Chambre, de pouvoir écouter la députée qui prononce un discours, qui est extrêmement intéressant, sans les interventions intempestives de l'autre députée.

[*Traduction*]

M. le vice-président: Si nous avons un peu de difficulté c'est que les interruptions, en tout semblables à celles des députés généralement, viennent d'une députée qui se trouve tout près d'un micro ouvert.

Je demande à la députée de Calgary-Sud (Mme Sparrow) de conclure car il lui reste à peu près une minute.

Mme Sparrow: Monsieur le Président, en conclusion, même s'il est établi que la fumée peut gravement déranger et incommoder les non-fumeurs, et mettre sérieusement en danger la santé de certains . . .

Mme McDonald: Quelque 35,000 personnes en meurent chaque année.

Mme Sparrow: Me feriez-vous la grâce de me laisser finir?

M. le vice-président: A l'ordre. Je donne une minute à la députée de Calgary-Sud pour terminer son discours.

Mme Sparrow: Merci, monsieur le Président. Je disais que même s'il est établi que la fumée peut gravement déranger et incommoder les non-fumeurs, et mettre en danger la santé de certains, la mesure proposée dans le projet de loi C-204 est prématurée. Les règles et restrictions librement appliquées se sont avérées jusqu'ici un moyen d'entente efficace entre les fumeurs et les non-fumeurs. Le fait de légiférer sur la question nuirait probablement au respect mutuel qui caractérise l'adoption de ces initiatives à l'heure actuelle.

Des voix: Bravo!

M. John Parry (Kenora—Rainy River): Monsieur le Président, je me réjouis d'intervenir aujourd'hui à propos de la motion fort importante proposée par la députée de Broadview—Greenwood (Mme McDonald), mais par ailleurs je déplore au plus haut point qu'il soit même nécessaire de discuter à la Chambre de mesures destinées à enrayer une mauvaise habitude néfaste et tout à fait ridicule qui tue de 35 000 à 40 000 Canadiens par année.

J'ai été décontenancé par le discours de la députée de Calgary-Sud (Mme Sparrow). Je n'en croyais pas mes oreilles. Si le Règlement avait permis que l'on interroge notre collègue, je lui aurais demandé si elle a écrit elle-même son discours. Si elle l'a effectivement rédigé, j'en aurais été doublement horrifié. Mais s'il s'agit simplement d'un discours comme ceux que le bureau des services aux députés fait préparer d'avance pour ses acolytes, il faut alors reconnaître que les auteurs ont littéralement fait preuve, en ce qui concerne cette question, d'une irresponsabilité—et là je suis conscient du jeu de mot—à vous couper le souffle.

M. Taylor: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Le député de Kenora—Rainy River (M. Parry) fait un procès d'intention à la députée de Calgary-Sud (Mme Sparrow). Celle-ci est parfaitement capable de rédiger ses propres discours. Il est tout à fait injustifié de la part du député de laisser entendre que quelqu'un d'autre aurait écrit son discours. Il devrait retirer ses accusations.

M. Dingwall: Monsieur le Président, je voudrais intervenir à propos du même rappel au Règlement. Le député néo-démocrate qui a la parole faisait peut-être effectivement un procès d'intention; mais peut-être aussi l'a-t-il fait par mégarde. La présidence voudra sans doute lui donner la possibilité de retirer ses propos.

M. le vice-président: J'ai entendu les instances du député de Bow River (M. Taylor) et du député de Cape Breton—Richmond-Est (M. Dingwall). Je ne suis pas absolument convaincu que le député faisait effectivement un procès d'intention. Par conséquent, je donne la parole au député de Kenora—Rainy River (M. Parry).

M. Parry: Monsieur le Président, j'allais justement commenter le même article du Règlement. Avec votre permission, j'aimerais le faire avant que le débat ne se poursuive.

M. le vice-président: Je suis disposé à laisser au député l'occasion de commenter le rappel au Règlement avant de poursuivre son discours, mais j'ai rendu une décision. Selon la présidence, le député ne faisait pas de procès d'intention. Toutefois, il se peut que le député veuille commenter ma décision et je suis tout à fait disposé à le lui permettre.

M. Parry: Monsieur le Président, par respect pour votre décision, je vais tout simplement poursuivre mon discours et répéter ce que je disais avant d'être interrompu, à savoir que, à mon avis, le regroupement de mesures législatives que favorise ce projet de loi est souhaitable et constitue un pas important dans la bonne direction, qui nous rapproche de l'objectif ultime, à savoir, bien sûr, la suppression de l'usage des produits à base de tabac au Canada.

Le projet de loi obligerait le gouvernement fédéral à interdire complètement la promotion et la publicité des cigarettes. Il garantit aux travailleurs relevant de la compétence fédérale le droit à un environnement sans fumée. Il donne aux Canadiens qui utilisent des véhicules de transport en commun le droit de le faire sans respirer de fumée de cigarette.

Deux des discours prononcés cet après-midi au sujet du projet de loi s'opposaient de toute évidence à son esprit. J'aimerais les commenter brièvement.

Le député de Lévis (M. Fontaine) a déclaré que la mesure visant à garantir un environnement libre de fumée dans les lieux de travail fédéraux était interventionniste. C'est effectivement le cas. Si nous sommes présents à la Chambre, n'est-ce pas justement pour intervenir à titre individuel et collectif? Quelle est donc notre fonction, sinon d'intervenir pour faire en sorte que ce que nous prônons à titre de législateurs se concrétise? C'est comme reprocher à une sage-femme ou à un gynécologue d'intervenir dans un accouchement ou accuser un policier d'empêcher la perprétation d'un crime. Suffit pour les interventions!

Ne sommes-nous pas en train d'étudier un projet de loi visant à sauver des vies humaines? Qu'elle me reprenne si je me trompe, mais je suis vraiment étonné d'entendre la députée de Calgary-Sud compte tenu du fait qu'elle a déjà été infirmière. On a dû lui épargner l'horrible agonie des gens qui meurent du cancer pour qu'elle tienne de tels propos. Je me permets de lui rappeler qu'un tel dédain pour ce projet de loi démontre, de sa part, qu'elle nie essentiellement la raison même de son élection dans Calgary-Sud. Pourquoi sommes-nous ici si ce n'est pour légiférer?

Je remercie vivement mon collègue le député de Kitchener (M. Reimer) pour son intervention intelligente et bien étayée en faveur de cette mesure. Il faut du courage pour s'affirmer aussi catégoriquement en faveur d'une mesure visant à protéger et à promouvoir la santé quand on représente une circonscription voisine d'une région productrice de tabac.

Avant que les députés d'en face me taxent de partialité, je m'empresse d'ajouter que je condamne également mon parti de n'avoir rien fait pour empêcher la consommation du tabac si nuisible à la santé. Je condamne un parti qui nomme critique en matière de santé un homme qui reconnaît publiquement être fumeur. Je condamne aussi les membres de l'aile provinciale de mon parti qui ont empêché l'étude d'une résolution interdisant la consommation de tabac lors du dernier congrès provincial. Après cette mise au point, que ceux qui veulent me taxer de partialité le fassent.

• (1800)

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Français*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 66 du Règlement.

LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA—ON DEMANDE S'IL Y A UNE ENTENTE DE PRINCIPE AU SUJET DE LA DIMINUTION DES EFFECTIFS FRANCOPHONES—ON DEMANDE DES EXPLICATIONS SUR LA TENEUR D'UNE LETTRE

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, mon intervention sera axée encore une fois sur les langues officielles. Le sujet est important pour moi et il semble important pour le gouvernement. En effet, celui-ci a inclu des promesses sur les langues officielles dans ses deux derniers discours du Trône.

Le ministre m'a affirmé en cette Chambre que son gouvernement ne désirait accuser aucun laxisme dans les objectifs de renforcer la présence francophone dans la Fonction publique du Canada. Cette déclaration du ministre me semblait cohérente avec les politiques annoncées par le gouvernement conservateur dans ses deux derniers discours du Trône. Cependant, la situation réelle n'est pas du tout cohérente avec ces objectifs. D'ailleurs, le Commissaire aux langues officielles en faisait rapport dans son rapport annuel. Il se dit inquiet de la position de la Gendarmerie royale en ce qui a trait aux langues officielles. La GRC, comme on le sait, a annoncé qu'elle avait l'intention de diminuer les effectifs francophones parmi les constables de 20 p. 100 qu'ils étaient établis à 14 p. 100. Pire encore, elle changera, et j'en reparlerai, les classifications des postes bilingues. Encore une fois, on s'aperçoit que le gouvernement conservateur fait le contraire de ce qu'il promettait.

Entre-temps, les choses bougent, la vie poursuit son cours et le gouvernement a manqué encore une fois à ses responsabilités, comme je le disais, puisqu'à aucune occasion jusqu'à maintenant il a pris une position claire et nette pour essayer de renforcer la politique des programmes sur les langues officielles. Les gestionnaires donc font de leur mieux et tentent de se débrouiller avec les moyens du bord puisque les responsables, le gouvernement, n'assument pas leurs responsabilités.

L'effet de ce manque de leadership gouvernemental est désastreux. Les efforts sont désordonnés, sans aucune coordination et, dans certains cas, on assiste malheureusement à une réduction des services aux francophones. C'est le cas à la Gendarmerie royale du Canada où on a déjà annoncé la diminution des effectifs francophones chez les constables de 20 à 14 p. 100. Le ministre d'ailleurs, dans une réponse qu'il m'a donnée en cette Chambre, m'a affirmé que toute cette question n'était le fait que de quelques fonctionnaires et qu'aucune décision n'avait été prise.

J'ai fait état d'un document du plus haut niveau entre le Commissaire de la Gendarmerie royale et les responsables, à l'époque, de l'application des langues officielles au Conseil du Trésor, et le document en question expliquait clairement qu'une entente de principe était intervenue. Le ministre l'a écartée de la main en disant que ce n'était pas conclu, que ce n'étaient que des discussions entre fonctionnaires et qu'il n'avait rien approuvé. Cela démontre bien que l'inaction du ministre a des effets négatifs. D'une part, si le ministre dit vrai lorsqu'il affirme en Chambre qu'aucun laxisme ne sera toléré, d'autre part, il est coupable de laisser perdre du temps précieux aux fonctionnaires qui, eux, négocient entre eux pour conclure des ententes «ineffectives».

Monsieur le Président, si l'entente de principe entre en vigueur, comme on le prévoit dans les documents que nous avons, alors le ministre devra s'excuser auprès de la Chambre parce qu'il aura induit la Chambre en erreur. Monsieur le Président, c'est exactement, selon moi, ce qui est en train d'arriver. Après avoir affirmé en cette Chambre à plusieurs reprises qu'il ne tolérerait pas les réductions par rapport aux politiques de langues officielles on constate partout des mouvements pour réduire ces services. Le 18 novembre, dans un éditorial du journal *Le Droit*, ce n'est pas moi qui le dis, on affirmait: Le français a perdu beaucoup de terrain à la GRC depuis l'arrivée au pouvoir d'un gouvernement conservateur à Ottawa. Non seulement les normes d'embauche ont-elles été modifiées mais encore tout le secteur de dotation des effectifs bilingues sera bouleversé. Le tout est confirmé dans un document interne de la Gendarmerie dont j'ai copie. La lecture d'un tel document fait dire au journaliste du journal *Le Droit*: «L'objectif évident de la direction de la police fédérale est de n'exiger qu'une connaissance suffisante des deux langues officielles du Canada qu'en de rares occasions, si rares d'ailleurs que le Commissaire de la police fédérale vient de s'attribuer le pouvoir exclusif d'approuver les «*unit bilingual complements with level C profiles*».»

Le Commissaire considère que le profil de niveau B serait suffisant à la Gendarmerie. Je ne suis pas d'accord, monsieur le Président, et bien que la GRC soit à blâmer, c'est le ministre lui-même, le Conseil du Trésor entre autres, qui doit porter la responsabilité de ces décisions malheureuses. Depuis que les conservateurs sont au pouvoir, ils ont laissé pourrir la situation en ne faisant rien et en manquant de leadership. Le ministre responsable, le président du Conseil du Trésor, a affirmé en cette Chambre qu'il ne laisserait pas un laxisme s'installer dans ses objectifs de renforcer la présence francophone. Cependant, en dehors de ses belles paroles, il n'a rien fait, monsieur le Président. Le ministre et le gouvernement sont responsables de cette situation. Ils ont manqué de leadership et on ne fait rien, et quand on ne fait rien, il n'y a rien qui avance. Alors, pour moi, le ministre ou le secrétaire parlementaire devra me dire pourquoi ce gouvernement ne passe pas à l'action, ne fait pas de choses concrètes, ne donne pas à ses mots des actes concrets.

M. Michel Champagne (secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, il me fait plaisir d'entendre mon collègue d'Ottawa—Vanier (M. Gauthier) parler sur un ton aussi revendicateur. On se serait cru en période électorale, on aurait cru entendre un discours qu'il a l'habitude de faire, sauf, monsieur le Président, premièrement, que si je prends la parole, c'est parce que le président du Conseil du Trésor (M. de Cotret) m'a demandé de le faire. Je ne ferai pas mon discours en anglais, quoi que le député de Ottawa—Vanier (M. Gauthier) puisse penser à ce sujet-là.

Une chose est certaine, monsieur le Président, je pense qu'avec l'expérience qu'a acquise le député de Ottawa—Vanier au cours des dernières années dans cette Chambre des communes, il devrait savoir que la réglementation passe par le Conseil du Trésor. C'est le président du Conseil du Trésor qui a à trancher la question. On a une foule de rapports.

Le député de Ottawa—Vanier nous disait tout à l'heure qu'il y avait des rapports internes qui disaient ceci ou cela. On sait très bien qu'il y a une foule de rapports qui entrent dans les bureaux tous les jours, autant à l'époque des libéraux que des conservateurs. De grâce, monsieur le Président, je demanderais au député de Ottawa—Vanier de cesser de mettre la question au niveau des partis politiques, mais de regarder la réalité et l'application de la loi comme elle se fait à l'heure actuelle.

La loi dit ceci: C'est le président du Conseil du Trésor, c'est lui qui va décider de ce qui sera bon ou de ce qui ne sera pas bon au niveau des langues officielles. Mais lorsque le président du Conseil du Trésor s'est levé à la Chambre et qu'il a répondu à notre honorable député de Ottawa—Vanier, il lui a laissé clairement entendre qu'il n'était pas d'accord sur le document qui avait été déposé par la Gendarmerie royale du Canada. Pas d'accord, monsieur le Président, cela veut dire que le document que la GRC a déposé n'est pas bon pour lui. Je pense qu'il y a des minimums à respecter. On respecte la Constitution, on respecte le principe même du bilinguisme au Canada. Et le député de Ottawa—Vanier qui a toujours défendu avec honneur et ferveur devrait plutôt se lever et remercier le président du Conseil du Trésor de ses efforts pour garder le bilinguisme et l'améliorer.

Mais vous savez, monsieur le Président, qu'on ne peut pas tout faire du jour au lendemain. On ne peut pas tout faire lorsqu'on n'a été élu que depuis deux ans. Pourtant lorsque j'entends parler mon honorable collègue d'en face, ils ont été là pendant 20 ans, je me pose de sérieuses questions quant à l'intégrité même du devoir à accomplir parce qu'ils auraient eu 20 ans pour améliorer les normes, pour renforcer les politiques, et on se rend compte qu'aujourd'hui, après 20 ans, ils n'ont rien fait, et c'est nous, en tant que gouvernement responsable, qui devrons prendre les mesures pour améliorer le français, pour améliorer le bilinguisme au niveau du pays.

• (1805)

[*Traduction*]

LE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL—*A*) LA RÉPARTITION DES DÉPENSES *B*) LES DISPARITÉS RÉGIONALES—ON DEMANDE UNE NOUVELLE POLITIQUE

M. Dave Dingwall (Cape Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, lundi dernier, j'ai posé une question au ministre de l'Expansion industrielle régionale (M. Côté) concernant des commentaires faits par le négociateur en chef du Canada dans les négociations commerciales bilatérales avec les États-Unis. M. Reisman a déclaré que le Canada ne peut pas s'attendre à pouvoir continuer à subventionner certains secteurs industriels s'il veut échapper aux effets des lois commerciales américaines.

J'ai posé cette question au ministre parce qu'elle concerne les politiques nationales nécessaires pour assurer la viabilité et le développement économique de certaines régions du pays. Le ministre a préféré ne pas répondre, ce que je déplore sincèrement. Ma déception n'a fait qu'augmenter les jours suivants quand j'ai constaté que des engagements antérieurs empêchaient la ministre du Commerce extérieur (Mlle Carney), d'être à la Chambre pour entendre ma question, comme je l'avais espéré.

Les Canadiens doivent absolument comprendre les effets des déclarations du négociateur en chef pour le Canada. Il ne parle pas de l'examen des politiques de développement économique régional. Il parle de concessions importantes concernant les subventions versées à certains secteurs au Canada

Nous ignorons s'il y aura des concessions importantes concernant l'aide au transport maritime. Nous ne savons pas si le gouvernement actuel se prépare à faire des concessions importantes sur le transport des céréales de l'Ouest. Nous ne savons pas si le gouvernement a l'intention de mettre fin à l'aide aux petites entreprises ou aux producteurs de produits primaires. Le ministre et le gouvernement devraient profiter de toutes les occasions pour expliquer aux Canadiens le sens intégral de leurs déclarations. Autrement, l'effet sur l'économie nationale pourrait être extrêmement négatif.

• (1810)

En particulier, monsieur le Président, j'attire votre attention sur certaines des rêveries exposés dans le discours du trône d'il y a quelques mois. Il y a un paragraphe ou deux où l'on parle des disparités régionales. On peut y lire que le gouvernement va essayer de nouvelles solutions pour la région de l'Atlantique et celle de l'Ouest.

Il importe que les décideurs à l'échelon national nous fassent connaître exactement ce que contient l'enveloppe que l'on remettra aux Américains, si vous voulez, en échange des concessions qu'ils feront dans le cadre de ces négociations bilatérales. Je pense que les Canadiens, des gens collectivement fort raisonnables, répondraient de façon raisonnée et objective si le gouvernement jugeait bon d'élaborer quelque peu sur les détails dont parle Simon Reisman.

Il y a des dispositions dans la constitution canadienne qui exigent du gouvernement du Canada qu'il donne à tous les Canadiens, quel que soit l'endroit où ils vivent, les mêmes possibilités. Je prétends que le refus du gouvernement du Canada de répondre de façon détaillée aux questions que soulève une très importante déclaration de notre négociateur en chef laisse les personnes raisonnables et objectives dans le doute quant au sérieux de l'engagement du gouvernement vis-à-vis du développement économique régional. Ce refus soulève la crainte, l'animosité et l'inquiétude chez les Canadiens qui bénéficient, par exemple, des programmes du ministère de l'Expansion industrielle régionale ou de sociétés d'État. Il soulève l'inquiétude parce que les gens ont peur de perdre leur emploi.

Prenez une localité comme celle de Terrace Bay, dans le nord de l'Ontario. Elle est menacée d'importantes mises à pied à la suite de l'imposition de droits compensateurs de 15 p. 100 sur le bois d'oeuvre. Le gouvernement va-t-il enlever à ce secteur toute forme d'assistance en vertu du programme d'ajustement de la main-d'oeuvre? Va-t-il mettre fin aux prestations d'assurance-chômage ou faire cette importante concession? Nous devons le savoir de façon à pouvoir examiner en toute connaissance de cause les possibilités qui s'offrent à nous et c'est le message que j'adresse au gouvernement par votre entremise, monsieur le Président.

Non seulement le ministre agit de façon irresponsable en donnant une réponse qui ne veut rien dire à propos d'une importante déclaration du négociateur en chef du Canada, mais il trahit son serment d'office, ses responsabilités envers la Chambre des communes et ses responsabilités envers les Canadiens. Il trahit surtout les régions du pays qui dépendent dans une large mesure des programmes du gouvernement national. J'espère que le secrétaire parlementaire énoncera clairement aujourd'hui toute la portée de cette déclaration du négociateur en chef.

M. J. M. Forrestall (secrétaire parlementaire du ministre de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président, cela veut dire, entre autres choses, que notre gouvernement cherche à nous sortir du gâchis que nous a légué le gouvernement du député. Nous essayons de réorienter l'avenir économique du pays. Nous essayons de dégager les vérités que l'ancien gouvernement a masquées sous une avalanche de beaux discours pendant tant d'années et qui menacent maintenant la vie et le gagne-pain de chaque Canadien.

L'ancien gouvernement nous a caché la vérité au sujet de l'Accord de l'automobile. Les libéraux ne nous ont jamais dit la vérité au sujet de l'industrie du bois de résineux. Ils nous l'ont bien cachée. Ils ne nous ont jamais dit que nos industries étaient menacées. Je demande à mon distingué ami du Cape-Breton quand il lui est arrivé d'entendre un gouvernement libéral lui annoncer que dans les 12 mois l'Accord de l'automobile allait être liquidé? Quand a-t-il même entendu une simple allusion à cela? Prenez la pêche, l'industrie forestière, l'industrie des arbres de Noël. Nom d'un chien, quand vous est-il arrivé de nous avertir des menaces qui pesaient sur ces industries traditionnelles?

• (1815)

Le ministre a répondu l'autre jour au député que nous faisions un travail considérable. La question est évidemment grave. Pour revenir aux questions posées par le député il y a une quinzaine de jours, il sait que nous avons une sous-entente de l'ordre de 46 millions de dollars avec Terre-Neuve sur les pâtes et papiers. Nous avons signé une sous-entente sur les transports routiers de l'ordre de 180 millions de dollars avec cette province. Et une sous-entente de développement des ressources forestières qui se montait à 48 millions de dollars avec Terre-Neuve. Il y a eu avec l'Île-du-Prince-Édouard une sous-entente sur des installations de conditionnement de viande d'un montant de 10,5 millions de dollars. Il y a eu avec l'Île-du-Prince-Édouard une sous-entente de développement du tourisme représentant 8,9 millions de dollars, et une sous-entente sur la concurrence industrielle avec cette même province, représentant 8,5 millions de dollars. Il y a eu avec la Nouvelle-Écosse une sous-entente sur le transfert technologique d'un montant de 34 millions de dollars. Il y a eu une sous-entente de modernisation de Sysco avec la Nouvelle-Écosse, d'un montant de 157,1 millions de dollars. Nous poursuivons nos efforts, et je crois que je partage le souci du député en ce qui concerne l'issue finale. Nous avons tous écouté le premier ministre Buchanan cet après-midi.

Je pourrais continuer encore longtemps, mais je me contenterai de conclure en disant que nous nous préoccupons de l'impact de ces programmes. Nous nous préoccupons aussi du développement de nouvelles industries et de la création de nouveaux emplois dans la mosaïque des régions de notre pays.

M. le vice-président: La motion portant que la Chambre s'ajourne maintenant est réputée être adoptée. La Chambre demeure donc ajournée jusqu'à demain, à 11 heures, conformément à l'article 3(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 23.)